GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 22 Avril.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 23 Mars.*

ON vient de faire la promulgation de plusieurs Edits. Par le premier, tous les Tribunaux de Pologne & de Lithuanie seront tenus, à la premiere requisition du Gouvernement, de rendre un compte exact de la maniere dont ils auront administré la Justice. Il leur est enjoint de suivre les loix à la lettre, & dans les cas douteux, d'avoir recours au Roi ou au Conseil Permanent. En vertu du second Edit, tous les Propriétaires d'immeubles présenteront un état fidele de leurs revenus & de l'administration publique dans les lieux de leur résidence. Il est réglé dans le troisieme que la Ferme des boissons fortes ne sera confiée qu'à des Citoyens établis dans les Villes Royales, assez riches pour pouvoir répondre de la recette, ou assez estimés pour être en état de donner de bonnes Cautions. Cette Ferme n'est pas encore établie; nous la mettrons sur le même pied que celle des eaux-de-vie en Suede. Quoique nous ne veulions pas des Fermiers étrangers, cependant s'il ne se présentoit personne parmi les Sujets du Royaume, S. M. déclare qu'on recevra les propositions des Etrangers. Quand il s'agit d'une entreprise lucrative, les Concurrens ne manquent pas; il est donc vraisemblable que nous n'aurons d'autre embarras que de fixer notre choix parmi la foule de nos Concitoyens. La nouvelle Ferme sera d'un grand rapport, vu qu'on fait en Pologne & dans le Duché de Lithuanie une énorme consommation de boissons fortes. Une partie du produit est destinée à faire réparer les grandes Villes que les désastres de la derniere guerre ont ruinées. On prendra sur la Ferme du tabac & sur d'autres branches des revenus publics les fonds nécessaires pour des établissemens utiles & rendre au Royaume son ancien éclat.

Nous nous attendions à voir imposer de gros droits sur les tabacs étrangers dont on permettra le débit dans le Royaume; mais nous n'avons jamais cru, du moins pour la plûpart, qu'on les fit monter aussi haut qu'on vient de le faire: en voici le tarif. L'entrée pour la livre de tabac d'Espagne est de 8 florins Polonois. Le tabac de Paris, autrement dit de Maroc dans ce pays-ci, payera trois florins par livre. Il en sera de même des tabacs de Saint-Omer, de Saint-Vincent, de Hollande & du Brésil. Le tabac ordinaire de Hollande en rouleau payera deux florins par livre. Comme le tabac d'Irlande est de mauvaise qualité, il ne payera que 8 gros de cuivre. Le tabac de Turquie à fumer, 3 florins; les tabacs à fumer de Russie, d'Autriche, d'Ukraine, de Valachie & de Hongrie en feuilles, un florin; tout autre tabac étranger, à fumer, sera sujet à un droit de deux florins. Le tabac du pays ne payera que 3 gros de cuivre, pourvu toutefois qu'on n'en fasse pas un

trafic. Des droits énormes doivent naturellement produire des effets plus mauvais encore que ceux d'une prohibition absolue. Des marchandises prohibées n'entrent pas dans un Royaume ou n'y entrent qu'en petite quantité. Mais quand on donne un grand intérêt à frauder les Douanes, on doit s'attendre que bien peu de gens acquitteront les droits & que le grand nombre trouvera toujours les moyens de s'y soustraire. Si nous avions encore quelque doute sur cet objet, l'expérience ne tardera pas vraisemblablement à les lever.

Tous nos Habitans sont dans les plus vives alarmes; nous sommes menacés d'une inondation aussi forte que celle du mois d'Août 1774. Les eaux de la Vistule sont à sept aunes de Pologne au-dessus de leur moyenne élévation; les isles de cette riviere sont submergées; l'eau a pénétré dans notre basse-Ville, & l'on n'y peut aller dans les rues qu'en bateaux. Les ravages sont encore plus grands à Cracovie. On mande de la Prusse occidentale que le Nogat & le Haf sont encore couverts de glace; si la débacle vient subitement, dans bien des endroits on courra de grands risques & l'on ne fera pas de moindres pertes.

SUÉDE.

De Stockholm, *le 25 Mars.*

Il avoit été défendu par une Ordonnance de recevoir des ducats en payement des droits dans les Bureaux des Douanes. Des Particuliers qui se flattoient de tirer quelque profit de la différence entre les especes d'or & d'argent, ont répandu le bruit que les ducats n'avoient plus cours en Suede. Cette nouvelle est si fausse qu'on ne cesse de frapper des ducats à l'Hôtel des Monnoies. En réglant que les ducats ne seroient reçus ni aux Douanes ni au Trésor de la Couronne, & qu'ils n'auroient point de cours fixe à la Banque, S. M. ne se proposoit pas de faire tomber dans le décri les especes d'or, mais de multiplier celles d'argent. Il étoit dit dans l'Ordonnance qu'on payeroit ces droits en especes d'argent, quelles qu'elles fussent, ou même en argent en barres. Le but de notre Monarque étoit de faire monnoyer les especes étrangeres au coin des nouvelles rixdales, pour redonner ensuite aux ducats le même cours qu'ils avoient auparavant.

Comme les droits sur le papier timbré auroient pu devenir trop onéreux à plusieurs classes de Citoyens, le Roi a ordonné que ces droits seroient réglés désormais, non sur le montant des sommes, mais proportionnellement aux facultés respectives des Citoyens & dans une juste répartition. Pour être autorisé à passer une obligation de cent rixdales, par exemple, il suffira d'avoir en biens la valeur de cette somme. Par cette disposition, les Particuliers trouveront plus de facilité pour les emprunts, les achats &c.

C'est toujours une nouvelle affluence de monde à l'Hôtel des Monnoies pour y échanger les vielles especes. Les opérations alloient trop lentement parce que le Bureau ne s'ouvroit que deux fois par semaine. Le College Royal de la Chambre a fait publier qu'excepté le Dimanche & les jours de Fête, on recevra à l'Hôtel toutes les personnes qui voudront échanger leurs especes.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 29 Mars.*

Un vaisseau Hollandois a osé, malgré les risques, passer le Détroit, & est entré le 10 du courant dans le Port d'Helsingor. C'est le premier qu'on y ait vu de cette année; vraisemblablement il se passera quelque tems avant qu'on y en voye d'autres. La communication de la Mer du Nord à la Mer Baltique est fermée par les glaces du Sund. Cet accident a empêché que les navires destinés pour la pêche du Groenland & un vaisseau de la Compagnie des Indes Orientales ne continuassent leurs routes. Le dernier a couru les plus grands risques, près d'Helsingor, mais les secours ont été prompts; on l'a sauvé.

Au mois de Mars 1773, le Gouvernement avoit fait un emprunt de 800,000 rixdales, en obligations de 350 rixd. chacune. Nos Finances se trouvent en si bon état que la Cour a fait annoncer le remboursement de cet emprunt pour le 11 Juin de l'année prochaine.

SILÉSIE.

De Breslau, *le 27 Mars.*

Après avoir si utilement consacré ses tra-

vaux à encourager & perfectionner les Manufactures de la Province, notre Société a tourné ses vues, avec le même succès, du côté de l'Agriculture. Si nous avons de bons Cultivateurs & s'il s'en forme de nouveaux, c'est à son zele & à ses lumieres que nous en sommes redevables. Ce qui attire actuellement son attention, c'est l'éducation des troupeaux, jusqu'à présent trop négligée dans nos cantons. Elle a commencé par répandre l'instruction, & pour la rendre plus efficace, elle a sçu la mettre à la portée des gens les plus grossiers; elle a distribué des Prix pour ceux qui éleveroient les plus beaux troupeaux & recueilleroient la plus fine laine. A mesure que l'ignorance s'est dissipée, elle a donné des traités plus étendus. Enfin elle n'a rien omis de ce qui pouvoit la conduire plus sûrement & plus rapidement au but. Elle se propose de donner au Public le détail de ses opérations & de ses instructions sur la maniere d'élever & de perfectionner les troupeaux.

ALLEMAGNE.

DE LIPPE, *le 26 Mars.*

Ce pays est peu étendu, peu connu, mais il n'en est pas moins heureux. Le Comte de Schaumbourg, notre Souverain, vit au milieu de ses Sujets comme un bon pere avec ses enfans. On en jugera d'après quelques détails qui sont conformes à la plus exacte vérité. Nous avons par-tout des établissemens où quiconque manque de pain en trouve, pourvu qu'il veuille travailler; il y a des Hôpitaux pour les infirmes, les incurables, les pupiles. Les Maisons de force ne sont que pour les criminels & les vagabonds. Nous n'avons garde d'insulter aux malheureux jusqu'à les mêler & les confondre avec les coupables. Chaque District est pourvu d'habiles Médecins, payés par le Pere commun pour exercer *gratis* leur Art dans les Villes & les Campagnes. La Chambre des Domaines fournit aussi gratuitement les médicamens à tous ceux qui ne sont pas en état de s'en procurer. Nous allons au-devant des besoins; dans tous les tems, nous avons de grands magasins de bled & d'autres denrées nécessaires; quand l'argent manque pour l'approvisionnement, le Souverain fait les avances qu'on lui rembourse quand on se trouve en état de le faire. Dans tous les Villages il y a des personnes consacrées à l'instruction des enfans. Chaque année, on distribue des Prix aux Maîtres d'Ecole qui ont rempli leur devoir avec plus de zele & servi plus utilement la Patrie.

Le Gouvernement prend à cœur les succès de l'Agriculture; il a établi plus de 100 Fermes, dans des cantons fertiles à la vérité, mais abandonnés depuis long-tems. Il les a données en toute propriété à de vieux Soldats, ou déjà instruits des élémens de cet Art, ou qu'on a eu soin de faire travailler à la terre avant que de leur accorder une si belle récompense. Les Communes sont supprimées & personne ne s'en plaint; les chemins sont entretenus aux frais du Public & personne n'y perd. Chaque année on distribue avec le plus grand appareil des Prix & d'autres récompenses aux Paysans qui se sont le plus distingués dans quelque partie de l'Economie rurale. Quant à ceux qui ont trop négligé leur travail & qui sont convaincus d'avoir perdu le tems dans une funeste oisiveté, on les soumet publiquement à l'opprobre & on les force à porter un chapeau blanc jusqu'à ce qu'ils aient réparé leur faute en changeant de conduite. Les traits de bienfaisance & d'humanité, les actions honnêtes & vertueuses des Citoyens sont inscrits dans les registres de chaque Paroisse; tous les ans on en fait la lecture au Peuple. On n'admet pour cela aucune différence ni d'état ni d'âge, ni de sexe; pour obtenir cet honneur, il suffit de l'avoir mérité. A certains jours de l'année, le Peuple s'assemble en présence du Prince; chacun propose librement ce qu'il croit le plus utile au bien public; le Prince décide, mais il est toujours de l'avis du Citoyen qui pense le mieux. On croiroit ne lire ici qu'un des plus beaux morceaux de Thélémaque, & le Lecteur seroit tenté de nous demander si nous le transportons à Tarente? Ce n'est pourtant-là qu'une partie de ce qu'on voit dans le Comté de Lippe.

DE HAMBOURG, *le 27 Mars.*

Nos vaisseaux pour la pêche du Groenland ont mis à la voile depuis une quinzaine de jours. Ils vont d'ici à Luxhaven pour

gagner ensuite la pleine mer. Vers la même époque, plusieurs autres bâtimens qui passoient l'Elbe, alors très-basse, toucherent sur des bancs de sable. Il y en eut un qui ne put soutenir le choc ; il s'entr'ouvrit & s'enfonça. On pensa d'abord à le décharger pour le dégager plus facilement. Il est dans un si mauvais état que même en le radoubant, il ne pourroit pas continuer sa route : plusieurs personnes qui alloient dernièrement dans un simple bateau de notre Ville à Haarbourg faillirent à périr toutes. Il étoit tard & l'on manœuvroit presqu'à l'aveugle. Un énorme glaçon heurta le bateau & le renversa. Un jeune Négociant d'Aix-la-Chapelle fut écrasé entre les glaces & le bateau, dans le moment où le reste de la compagnie qui avoit gagné un banc de sable, s'efforçoit de le tirer du danger.

De Wittemberg, *le 27 Mars.*

En 1775, notre Société Economique avoit proposé un Prix à l'Auteur qui expliqueroit le mieux la question suivante : *D'où vient que la laine des brebis de Russie est si dure, & par quel moyen pourroit-on lui donner une certaine souplesse ?* On ne répondit pas à la question d'une maniere satisfaisante. Un Econome qui ne se nomme pas & qui a été instruit un peu trop tard du sujet de Prix, a fait insérer dans les Annonces de notre Ville un avis dans lequel il donne une cause assez singuliere de la dureté de la laine de Russie. Les brebis, dit-il, y mettent bas en hiver, du moins pour l'ordinaire. C'est de-là que provient le défaut de la laine. L'effet naturel du froid est de durcir la laine des agneaux; ceux qui naissent dans la belle saison ou en été n'ont pas à craindre le même inconvénient; la chaleur & l'herbe tendre qu'ils trouvent à paître, lorsqu'ils sont sevrés, rendent leur laine douce & molle. Je parle, ajoute-t-il, d'après l'expérience. J'ai fait divers essais sur la différence de la laine des agneaux nés à plusieurs époques de l'année. Ceux qui naissent dans les tems chauds ont, toute leur vie, une laine plus fine & plus douce que celle des autres nés dans l'hiver ; cette différence est comme de trois à un. La méthode de cet Econome est aussi de ne jamais faire traire ses brebis.

ESPAGNE.

De Barcelonne, *le 28 Mars.*

Le vaisseau le *Saint-Raphael* & la balandre la *Notre-Dame* sont arrivés à Cadix le 6 de ce mois ; le premier étoit parti, le 29 Décembre, de la Guayra, & l'autre sortit de Cumana le 22 Janvier. Leurs cargaisons consistent en 10,482 fanegues de cacao, 152 quintaux d'indigo, 137 quintaux de salsepareille, & 1900 cuirs en poil.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Poitiers, *le 11 Avril.*

On vient de faire dans cette Ville l'essai de la méthode indiquée dans divers Réglemens, sur-tout dans les Déclarations des 13 Avril 1761 & 7 Février 1768, pour la répartition de la Taille & la confection des rôles. En prélevant l'arbitraire dans la cotisation, cette nouvelle méthode nous rendra les impositions moins onéreuses & mettra la plus grande egalité parmi les Taillablables, eu égard à leurs facultés respectives. Notre Intendant, M. de Blossac, qui joint le plus vif amour de la justice aux plus tendres sentimens d'humanité, a envoyé dans divers lieux un Commissaire non-moins équitable qu'intelligent, pour prendre les éclaircissemens nécessaires à l'opération. Sur son rapport, on a formé un rôle où les cotes, divisées en différens articles, contiennent la qualité de chaque Contribuable, ses biens réels, ses fermes & ses autres facultés. Une personne qui connoît un peu le pays, voit à la simple lecture du rôle si les cotes sont bien assises & s'il se trouve une juste proportion des unes avec les autres.

Le plus grand nombre de nos Habitans est très-satisfait de cette maniere de procéder à la répartition. Ceux qui croient avoir lieu de s'en plaindre, ont senti qu'il est impossible de conduire, dès la premiere année, une opération si compliquée au plus haut degré de perfection. Autrefois les plaintes étoient beaucoup plus multipliées; il est donc évident qu'il faut préférer la nouvelle

méthode à l'ancienne. Le Commissaire continuera ses opérations de Paroisse en Paroisse ; nous serons bientôt en état d'apprécier au juste les revenus de chaque Village de la Généralité ; nous verrons si la proportion est gardée & si personne ne peut se plaindre de l'inégalité de la balance.

Parmi les Habitans des Paroisses, les uns ne subsistent que par le commerce ou l'industrie, les autres vivent du produit & du revenu de leurs terres. Bien des gens pensent que ces derniers sont presque toujours surchargés, eu égard non-seulement aux avances considérables qu'ils sont obligés de faire pour la culture, pour les réparations & l'entretien des habitations, mais encore aux pertes que leur occasionnent l'intempérie des saisons, la difficulté de conserver les grains, les variations fréquentes dans les prix des denrées. Vainement tâche-t on de nous persuader que tout le poids des impositions doit tomber sur les Propriétaires fonciers, sous prétexte que tout vient de la terre & que c'est elle seule qui fournit à la consommation journaliere & donne aux Arts les matieres qu'ils mettent en œuvre. Mais on ne fait pas assez d'attention à ce qu'il en coûte pour faire fructifier la terre ; il faudroit déduire les avances, apprécier les risques, évaluer les pertes &c. Sans doute, répondent les personnes d'un avis contraire, on doit faire toutes ces déductions & ne mettre l'impôt que sur le produit liquide des biens-fonds. Loin de combattre ce principe, c'est de ce principe même que nous partons. Que le Propriétaire préleve sur le produit de ses domaines les avances de culture, les frais pour l'entretien de sa famille, pour la réparation des bâtimens, les salaires des Laboureurs &c. Sur ce qui reste & uniquement sur cela, on établira l'impôt. Mais le Propriétaire sera lésé puisqu'il supportera lui seul l'impôt, tandis que le Commerçant, fût-il encore plus riche que le Propriétaire, jouira de ses gains énormes, sans contribuer en aucune maniere à supporter les charges de l'Etat ? Objection qui n'a de force & qui ne paroît spécieuse que parce qu'on ne veut pas se donner la peine de réfléchir un moment. Chargé de payer l'impôt, le Propriétaire foncier vend, sans contredit, ses denrées plus cher que s'il étoit exempt de contribution ; voilà donc un gain positif qui commence à rendre plus léger le poids des charges. Le Commerçant qui achete à plus haut prix les grains & autres denrées, paye donc réellement l'impôt, quoique celui-ci ne soit mis ni sur sa tête ni sur les articles de son commerce. Allons plus loin ; le Marchand qui ne porte pas directement la taxe des terres, vendra sans doute à plus bas prix sa marchandise. Le Propriétaire l'achetera donc cette marchandise à meilleur marché ; on n'osera pas le contester si l'on veut être de bonne foi. Voici donc un gain négatif pour le Propriétaire des fonds ; c'est ainsi que la plus parfaite égalité s'établit entre celui qu'on croyoit payer seul toutes les impositions & celui qu'on nous représentoit comme parfaitement libre de toute charge. Il résulte évidemment de là que la quotité de l'impôt seroit en raison & en proportion exacte de la consommation qu'on fait. Le riche qui consomme beaucoup sera beaucoup chargé ; les taxes n'effleureront presque pas celui qui consomme peu ; quoi de plus juste ? C'est ainsi qu'on agite dans ce pays-ci le pour & le contre.

Nos pauvres sont actuellement employés par le Gouvernement à réparer les chemins qui aboutissent aux Fauxbourgs de la Ville. On leur donne des salaires modiques, & toutefois ils se portent en foule au travail ; ce qui prouve également & leur bonne volonté & l'extrêmité de leurs besoins. Il nous reste encore beaucoup de bras dans l'inaction ; pour les faire mouvoir, il ne nous faudroit qu'un peu plus d'argent. Le commerce ne va pas, & nous n'entrevoyons pas les moyens de l'animer. A chaque Marché, le prix des bleds baisse considérablement. Nos greniers sont plus qu'à moitié pleins & nos terres nous annoncent l'abondance. S'il ne nous survient pas quelque débouché, les Propriétaires seront fort embarrassés pour acquitter leurs charges & faire les avances nécessaires à la culture. Les bestiaux qui étoient autrefois une grande ressource, ne se vendent pas. A la derniere Foire de Chinon, la foule des Marchands n'a pas attiré celle des Acheteurs. Malgré le bas prix, tout ce qu'on a pu faire, c'est de vendre quelques paires de bœufs pour la Normandie. Le Béarn a le plus grand besoin de gros bétail ; mais malheureusement cette Province est trop éloignée de la nôtre. C'est en vérité un spectacle bien singulier que de voir la misere au milieu de l'abondance.

On a découvert dans la Paroiſſe de Linazai, près Chaunai, une mine de cuivre jaune fort abondante. L'exploitation exige de grandes avances, on craint que pour cette raiſon elle n'ait pas lieu. Cependant le bénéfice dédommageroit bientôt avec uſure des frais de l'entrepriſe.

De Cherbourg, *le 13 Avril.*

La Société Littéraire-Académique de cette Ville, a tenu, le 10 du courant, ſa premiere Aſſemblée publique de cette année. Divers Membres y ont lu des Mémoires relatifs à l'inſtitution de cette Compagnie. Ces bons Citoyens s'occupent ſur-tout de ce qui a trait à la navigation. On procéda enſuite à la diſtribution des Prix deſtinés, chaque année, aux Eleves de l'Ecole d'Hydrographie. Celui qui remporte le premier Prix eſt diſpenſé par le Roi d'une année d'âge, ou d'un an de navigation ſur les vaiſſeaux Marchands, ou d'une campagne au ſervice de Sa Majeſté, pour être reçu Capitaine de long cours. Quelquefois les progrès & les talens d'un Eleve font étendre cette faveur encore plus loin. C'eſt ce qui arriva l'année derniere au ſieur Félix-Jacques-Antoine Poſtel, Officier Marinier de Cherbourg. Pour le récompenſer d'une maniere plus diſtinguée, le Roi lui accorda une diſpenſe extraordinaire de deux ans & neuf mois d'âge pour être reçu Capitaine de long cours.

Par le plan qui a été adopté, notre Port deviendra un des plus beaux & des plus sûrs du Royaume. Il en coûtera pour mettre la derniere main aux travaux, mais l'entrepriſe eſt évidemment ſi utile qu'on ne peut pas regretter les dépenſes.

De Paris, *le 17 Avril.*

Suite de la Séance de la Société d'Emulation &c. Enfin la Société qui avoit reçu 24 modeles de voitures, en a auſſi rendu compte, ainſi que du jugement qu'elle en avoit porté.

Quoique pluſieurs des modeles envoyés au concours continſſent des idées aſſez heureuſes, la Société a cependant obſervé qu'aucune ne rempliſſoit toutes les conditions propoſées, les Prix ne ſe trouvoient pas mérités; elle pouvoit ſans doute les ſuſpendre en continuant le concours; mais l'idée de conſerver, même pour un tems, des fonds qu'elle avoit conſacrés à l'utilité publique, a répugné au zele qui l'anime; elle a préféré de deſtiner d'autres fonds pour continuer à perfectionner le voiturage, & elle a pris le parti de partager en cinq encouragemens ſçavoir un de 300 l., un ſecond de 250 l., un troiſieme de 200 l. & deux de 150 l., la ſomme de 1050 à laquelle montoient les trois Prix.

Elle a décerné le premier encouragement de la ſomme de 300 liv. aux deux modeles préſentés par M. Arthur, Horloger Anglois, établi en France, Entrepreneur de la Manufacture de papier peint & Inventeur de ceux qui imitent les ornemens de Sculpture. Ces voitures ſont du genre des fardiers ou des voitures qui ſe chargent au-deſſous. C'eſt la maniere de charger qui a paru à la Société la plus propre à prévenir les plus grands accidens, tant pour les hommes que pour les chevaux, la charge touchant à terre au moindre accident. L'Auteur a ajouté par-deſſus ſes roues deux barres tranſverſales dont l'effet ordinaire eſt d'empêcher la roue de s'écarter, ſoit dans le cas où l'eſſieu caſſe, ſoit quand l'eſſe ſort de ſa place. Dans les deſcentes, l'Auteur employe ces mêmes barres à ſerrer plus ou moins les roues & y former un frottement qui tient lieu de ce qui s'appelle enrayer.

La Société a donné le ſecond encouragement de la ſomme de 250 liv. à la voiture nommée la Gabrielle; l'Auteur eſt feu M. le Comte de Montmorillon, Grand Cuſtode de l'Egliſe de Lyon. Cette voiture a été employée avec ſuccès pendant ſept ans au bâtiment de la Ménécanterie que MM. les Comtes de Lyon ont fait élever: c'eſt un fardier d'une excellente eſpece. La mort de M. le Comte de Montmorillon a rendu plus ſacrée aux yeux de la Société l'obligation de dépoſer ſur la tombe de ce bon Citoyen le tribut d'eſtime qu'il méritoit, & l'encouragement dû au génie bienfaiſant des Arts, MM. les héritiers de M. le Comte de Montmorillon ont été invités à le faire retirer de la caiſſe de la Société. (*La ſuite à l'Ordinaire prochain*).

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, qui caſſe celui de la Cour des Aides de Rouen du 14 du mois d'Octobre; déclare nulle, injurieuſe & tortionnaire la ſaiſie-exécution & vente du ſieur

Guérin de Vitry, Receveur du quart-bouillon à Avranches; ordonne la restitution des sommes qu'il auroit pu être contraint de payer; & pour la contravention à l'Arrêt du 6 Décembre 1757, interdit pendant un an le sieur Jean-Baptiste-François Mottay, Huissier-Audiencier audit Bailliage d'Avranches; le condamne en trois mille livres d'amende, & au coût de l'Arrêt.

Autre, qui réduit au quart de la finance des Huissiers des Requêtes du Palais; & ordonne le remboursement des quittances de finance qui leur ont été données au payement de leurs premieres liquidations; sçavoir, un quart en un récepissé à la décharge du Trésorier des Parties Casuelles, & le surplus en contrats à quatre pour cent de l'Edit de Février 1770.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Réponse à la Question de Commerce insérée dans la Gazette du Mardi 25 Février 1777, N°. 16.

Le Marchand de vin dont il s'agit avoit déposé son bilan, obtenu de ses Créanciers remise de moitié de ce qu'il leur devoit, & le traité généralement souscrit accordoit aux Propriétaires la distraction de leurs vins reconnus leur appartenir lorsque la contestation s'éleva entre les uns & les autres au sujet du remboursement des frais de voitures & droit de ces vins entrés dans cette Capitale.

Pour éviter de plus amples discussions, on convint qu'on s'en rapporteroit à la décision de trois Négocians qui furent désignés dans le traité. Mais soit qu'ils fussent indécis ou divisés de sentimens, étant entrés en examen de la question, ils se sont recusés; au moyen de quoi elle reste entiere.

Il importe cependant beaucoup pour le commerce que quelque Citoyen présente son avis, en attendant que la loi s'explique précisément & invariablement, pour lever désormais toutes difficultés sur ce point de Droit.

Quant à moi, je me persuade que la loi actuelle qui prononce la distraction des choses entieres est une loi de faveur qui ne peut s'étendre jusqu'à permettre aux Propriétaires de retirer, d'une masse dévolue aux Créanciers non-privilégiés, une portion de l'actif du Débiteur commun en faillite, en retirant lesdites marchandises non-dénaturées, sans en même tems rembourser à cette masse les frais qu'elles ont occasionnés. Cette loi, à la vérité, ne prononce point l'obligation de les rembourser, mais aussi elle ne dit rien qui en dispense; c'est sur quoi il est important que la nouvelle loi s'explique.

Les vins dont il s'agit ne peuvent souffrir de la restitution de ces frais; ils se trouvent entrés dans une Ville dont le débouché leur est ordinaire, & ils y acquiérent une valeur en conséquence au delà de ce qu'ils se vendent pris sur les lieux; ces frais doivent naturellement y être ajoutés & remis aux autres Créanciers, comme ils le demandent dans le traité; autrement il est évident que le vuide que feroit dans la masse commune le payement de ces frais, les priveroit surabondamment, injustement, d'une somme sortie de la caisse de leur Débiteur qui a mis sous leurs yeux un bilan qui tend à les déterminer à lui faire une remise quelconque, ayant balancé son débet par le crédit des sommes qu'il a payées sur ses marchandises; & le déficit qui en résulte à l'inspection de ce tableau seroit illusoire si, après le parti pris de lui faire remise de moitié, les Créanciers privilégiés retiroient leurs vins en nature, aux dépens des autres, en emportant, avec leurs vins, une somme considérable sortie de l'actif de ce Débiteur, pour des avances qui leur épargnent des frais.

Voilà mon sentiment, je le soumets à celui des personnes plus éclairées que moi; je n'ai aucune prétention; je ne suis ni Créancier ni parent d'aucun de ceux qui sont intéressés dans cette affaire, mais je souhaiterois qu'une loi précise prévînt toutes ces contestations pour en délivrer le commerce. Fait à Dijon le 7 Mars 1777. *Signé*, C. P.

II.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 12 Avril 1777 au Mercredi 16 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 21, 22 à 24 l.; le seigle, de 12, 13 à 13 liv. 10 s.; l'orge, de 8, 9 à 9 liv. 10 s. Le froment au Port de la Greve, de 19, 21, 22 liv. 10 s. à 23 l. 10 s.; le seigle, de 10 liv. 10 s., 12 l. à 12 liv. 15 s.; l'orge, de 8 l. 10 s., 9 l. à 9 l. 5 s. *le septier.*

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 12 Avril 1777 au Mercredi 16 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 17, 18, 19, 20 à 21 l.; *id.* à la Greve, de 19, 20 à 20 l. 15 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 19 Avril 1777, de 61 à 62 liv.; *idem* nouveau, de 59 à 60; le cent de paille vieille, de 24 à 25 l.; *id.* nouvelle, de 23 à 24 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 53 à 54; *idem* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 23 à 24; *id.* nouvelle, de 22 à 23; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 50 à 51; *id.* nouveau, de 49 à 50; le cent de paille vieille, de 22 à 23 liv.; *id.* nouvelle, de 21 à 22 l.; le foin à la Grêve, de 41 à 42 l.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 19 Avril 1777.

Or de Portug. à	725	11	6	marc.
Du Mexique à	720			marc.
Du Perou à	712			marc.
Les guinées à	722			marc.
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à	84			once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	54			marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	2	6	marc.
Piastres à	49	10		marc.

V.

Changes de Paris, *du 19 Avril 1777.*

Amsterdam	54 ⅛ à 54
Londres	31 7 16e.
Hambourg	187 ¼
Madrid	15 2 6 à 3
Cadix	15 1
Livourne	97
Gênes	94 ½
Lyon	¼ à ⅛

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Jeudi 3 Avril 1772

Messieurs

Nau	pplles.	F.
Viageres		J.
Tontine		J.

Du Mardi 8.

Cauchy	pplles.	F.
Viageres		F.
Tontine		F.

Du Mercredi 9.

Boutray	pplles.	J.
Viageres		J.
Tontine		J.
Cochin	pplles.	C.

Du Jeudi 10.

Messieurs

De S. Janvier	vres.	J.
Tontine		J.
Nau	Viageres.	J.
	Perpétuelles	J.
	Tontine	J.

Du Vendredi 11.

Patu	Viageres.	G.
Lempereur	pplles.	J.
	Viageres	F.
.....		
.....		
.....		
.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril 1777.	*Jeudi 17.*	*Vendredi 18.*	*Samedi 19.*
Comp.d.Ind.			
Actions	1810 1805	1820 30 35 40 35 37 ½)	1842 ½ 45 50
D°. 16es/25			
D°. 8es.			
D°. 25es.			
Emprunt Oct.	395	400	
Rescriptions	9 ½ ¾	9 ½ ¾ ½ ¼	9 ¼ 9
Bil. des Fermes.	2		2
Lots de 150 l. de Rentes viageres.	1590	1595	1600 1605 1605
Bil. de la Lot. R.			1080 1090

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 25 Octobre.

NOUVELLES ETRANGERES.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 2 Octobre*

NOUS avons annoncé dans le dernier Ordinaire que la Cour de Vienne avoit donné ordre de placer des conducteurs électriques sur tous les édifices qui par leur élévation ou par la nature des matieres qu'on y met en dépôt, sont les plus exposés aux accidens de la foudre. Cette précaution ne mériteroit pas grande confiance, s'il falloit s'en rapporter à une dissertation Italienne sur *l'Electricité de la terre & de l'atmosphere*, qui a paru cette année à Sienne. M. le Marquis de Chigi, Chambellan du Grand Duc de Toscane, qui en est l'Auteur, ne refuse pas de reconnoître que le fluide électrique entre véritablement dans la composition de la foudre; mais il prétend qu'il s'y joint quelque autre substance qui le dénature, & en change tout-à-fait les propriétés. Le feu de la foudre, si on l'en croit, ne s'insinue que difficilement dans les métaux, d'où il conclut que les conducteurs métalliques sont un foible préservatif pour les bâtimens sur lesquels on les éleve.

Toutes les Gazettes ont parlé du fait suivant; comme aucun ne l'a démenti jusqu'à ce jour, nous croyons qu'il est tems pour nous de le rapporter, parce qu'il est de nature à figurer aussi dans cette Feuille. Au reste nous n'osons pas encore trop en garantir la certitude, parce qu'il y a quelques variantes dans la maniere dont les divers écrits périodiques le racontent. Nous adoptons le récit d'un des plus accrédités d'entre eux.

» Un François vient d'inventer un bateau » ayant des roues, que le feu met en mou- » vement; il en a fait un modele en petit » dont il se sert déjà pour remonter le Da- » nube; on travaille à l'exécuter en grand. » Un Méchanicien de cette Ville a imaginé » dans le même tems un bateau semblable » qu'il fait aussi exécuter; on ne dit point s'il » aura des roues, mais on sçait que le feu » le mettra aussi en mouvement. Tous deux » destinent ces bateaux à remonter le Da- » nube jusqu'à Ulm; ils prétendent qu'ils » feront le chemin plus vite qu'avec les ba- » teaux ordinaires tirés par des chevaux. La » Cour de Vienne a promis une récompense » considérable à chacun des Inventeurs qui » travaillent actuellement à la mériter; les » deux bateaux, lorsqu'ils seront finis, par- » tiront le même jour & à la même heure » pour Ulm; ils feront de même pour le » retour, & celui qui arrivera le premier » aura un prix, outre la récompense pro- » mise, pourvu que les bateaux aillent en » effet plus vite que tous ceux dont on s'est » servi jusqu'ici ».

Ce fait nous rappelle le souvenir d'un Méchanicien qui s'annonça à Paris, il y a quelques années, pour avoir imaginé des carrosses ou voitures roulantes que la vapeur seule d'un peu de charbon allumé de-

voit faire mouvoir. Mais ces belles promesses s'en allerent bientôt en fumée.

HONGRIE.

De Presbourg, *le* 1 *Octobre.*

Le campement des Troupes Autrichiennes à Pest est devenu très-utile aux villages des environs. Dans les commencemens les Soldats manquoient d'eau ; pour leur en procurer, on creusa dans différens endroits & on découvrit heureusement des sources presque dans tous les lieux où la terre fut ouverte. On en a formé autant de puits ou de fontaines qui sont d'une grande ressource pour les gens de la campagne. L'eau en est excellente.

L'examen de la jeunesse qui fréquente le College de cette Ville s'est fait ici dans les premiers jours du mois de Septembre, de la même maniere que dans les Colleges de Vienne, parce que les instructions y sont aussi les mêmes. Les Sciences économiques y font également partie essentielle du plan d'étude que suivent les Maîtres dans l'instruction de nos jeunes gens.

Les incendies multipliés qui ont dévasté plusieurs Villes & Bourgs de ce Royaume, donnent de l'inquiétude aux Habitans ; on paroît communément persuadé que ces accidens procédent d'un complot formé par des Incendiaires qui prennent si bien leurs mesures qu'il est impossible de les surprendre. Cette idée affligeante gagne tous les esprits & fait que personne ne se croit en sûreté dans sa maison.

DIVERS CANTONS D'ALLEMAGNE.

D'Altona, *le* 30 *Septembre.*

Le fléau des épizooties s'étant ralenti dans quelques endroits & ayant disparu tout-à-fait dans d'autres, la sécurité s'est rétablie au point que des personnes se sont empressées d'introduire dans nos contrées des bestiaux étrangers, sans être en état de prouver, par des certificats authentiques, qu'ils étoient en bonne santé. Le Gouvernement craignant que ce défaut de précaution ne répande de nouveau la contagion, a publié une Ordonnance en vertu de laquelle tous les animaux qu'on fera entrer dans ce pays, sans pouvoir produire des témoignages capables de tranquilliser sur leur état, seront assommés sur le champ par-tout où on pourra les saisir. Il n'y aura, par rapport à cet objet, ni privilege ni exemption pour qui que ce soit.

De Hambourg, *le* 2 *Octobre.*

Nous recevons chaque jour les détails les plus affligeans de la tempête du 31 Août dernier. Il a péri sur l'Elbe un vaisseau destiné pour le Havre-de-Grace, sans qu'on ait pu en sauver, comme disent les Allemands, ni *hommes ni souris*. La violence du vent a emporté dans l'Isle de Rugen plusieurs maisons & renversé un grand nombre de granges. Plusieurs personnes ont perdu la vie au milieu de ce désastre.

De Gottingue, *le* 2 *Octobre.*

Suivant les observations de M. Schloetzer, Professeur de l'Université de cette Ville, il entra l'année derniere dans le Port de Stettin 1465 vaisseaux ; il en sortit 1528 dont cent quinze pour la Hollande & l'Angleterre, dix-neuf pour la France & l'Espagne, trois cents vingt-neuf pour le Danemarck, & quatre cents vingt-quatre tant pour la Suede que pour les Ports du Duché de Mecklembourg ; quarante-quatre pour la Russie & Dantzick, cinq pour Hambourg & Lubeck, cent trente-trois pour la Prusse & la Poméranie. Trois vaisseaux venus d'Italie se sont fait voir cette même année dans ce même Port.

Il résulte des calculs du même Professeur que les revenus d'Oldembourg & de Delmenhorf, montent annuellement à 300,000 risd. M. Schloetzer remarque aussi, d'après des avis dont il assure l'authenticité, qu'en 1775, il naquit 27,480 personnes dans le Gouvernement de Novogorod, Ville de l'Empire de Russie, & qu'il n'y mourut que 12,530 personnes. Il s'y fit dans la même année 10,622 mariages.

En 1774, on trouva qu'il existoit 514,575 personnes dans le Duché de Wirtemberg. En comparant ce nombre à ceux des années précédentes, on a reconnu que la population de ce Duché avoit gagné 34,000 Habitans dans l'espace de vingt ans.

De Mayence, *le 3 Octobre.*

On s'occupe aujourd'hui plus que jamais en Allemagne du soin d'y naturaliser les productions étrangeres tant du regne animal que du regne végétal. Cette heureuse idée est due à l'établissement des différentes Sociétés d'Agriculture & d'Economie qui se multiplient sans se nuire mutuellement & sans être à charge ni à l'Etat ni aux Citoyens.

De Nuremberg, *le 5 Octobre.*

M. J. Gaspard Ruess, Conseiller & Médecin de l'Electeur de Baviere, & Membre de l'Académie des Curieux, vient de publier ici en Langue Allemande des *instructions de Médecine légale, avec un appendice concernant la maladie des bêtes à cornes.* Ce qu'il y a de particulier dans cette derniere partie de son Ouvrage, c'est qu'il y prétend qu'un des meilleurs moyens pour prévenir ou arrêter la contagion, est de mettre dans les étables des chevaux avec les bêtes à cornes, soit saines, soit malades. Il n'y a rien, dit-il, à craindre pour les chevaux. Jamais ils ne prendront la maladie. On doute que cette recette ait beaucoup de succès, & l'on paroît assez persuadé qu'il seroit téméraire de la mettre en pratique. Au moins faudroit-il en constater auparavant l'efficacité par des expériences bien répétées & hors de toute contradiction.

ITALIE.

De Naples, *le 30 Septembre.*

Les ravages que la petite vérole fait à Naples & la mort de l'Infant Don Philippe, Frere du Roi, causent ici de vives alarmes, & ont répandu le deuil dans un grand nombre de familles. La Cour, pour prévenir les funestes effets de ce cruel fléau, a pris le parti de faire inoculer la Famille Royale, & elle a mandé de Florence le Docteur Gatti pour faire cette opération. Voilà encore un nouveau triomphe pour les Partisans de l'inoculation. Ils esperent que cet illustre exemple sera suivi de beaucoup d'autres, & qu'il achevera de dissiper les scrupules de ceux qui parmi nous se font encore une peine d'avoir recours à cette pratique salutaire.

Il y a quelque tems qu'un énorme rocher à dix-huit milles de Naples, se fendit; il en sortit un torrent impétueux qui réuni à une forte pluie, causa une inondation subite. Deux villages en furent submergés & plus de cent cinquante personnes y perdirent la vie. Les eaux se porterent ensuite avec violence vers la Ville de Castellamare située au bas de la montagne, & s'éleverent à la hauteur de quatorze pieds. Les Habitans, pour éviter les malheurs dont ce déluge les menaçoit, se retirerent sur les vaisseaux qui étoient dans le Port, & y passerent la nuit dans les plus mortelles inquiétudes sur le sort de leurs possessions. Cependant la perte n'a pas été aussi considérable qu'on l'avoit craint d'abord & qu'elle auroit pu l'être.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 9 Octobre.*

La Société d'Agriculture établie dans la partie orientale du Comté d'Yorck, a adjugé un prix de trois guinées à M. Edouard Ombler, de Cavingham-Marsh, dans le même Comté, lequel a présenté un bélier qui l'emportoit en beauté & en force sur ceux de ses Concurrens. Un autre M. Ombler de Holdernesse a obtenu le premier & le second prix destinés à ceux qui auroient les plus beaux moutons du pays. Le troisieme a été décerné à M. Leatham de Barton, proche Malton, qui l'a généreusement abandonné au profit des pauvres.

Un Habitant de Lichfield a tué à la chasse un oiseau fort extraordinaire dont on a eu d'abord de la peine à reconnoître l'espece. Des Curieux en histoire naturelle l'ayant examiné de près, ont déclaré que c'étoit un vautour du Bresil. Mais comment cet oiseau dont le vol est très-lourd, aura-t-il pu traverser une si vaste étendue de mer pour venir jusques dans nos régions? C'est une question qui embarrasse. Pour la lever, on suppose qu'il se sera échappé de quelque vaisseau où il avoit été embarqué pour être transporté en Europe.

Un femme qui étoit très-renommée pour ses talens dans l'Art de guérir les maladies des bêtes à cornes, est morte derniérement à l'âge de 116 ans à Castlenock, près de Dublin. Elle a été utile à ses Compatriotes jusqu'au dernier moment de ses jours.

Aussi sa perte a t-elle causé un deuil universel dans tout le canton. Ses funérailles se sont célébrées avec un concours prodigieux d'Assistans ; il y avoit au moins trois mille personnes. On y est venu de vingt milles à la ronde.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De la Bretagne, le 12 *Octobre.*

Des Lettres Patentes sur Arrêt, données à Versailles le treizieme jour de Septembre dernier & enregistrées en la Cour des Aides de Paris le huit Octobre suivant, viennent de défendre » un nouveau genre de » faux-saunage qui se fait sur les frontierres » de Bretagne, & qui consiste à porter dans » cette Province de la farine de seigle ou » de sarasin, avec laquelle on y fait fabri- » quer des especes de pain qui, sous une » pâte mince, renferment une grande quan- » tité de sel, qui s'introduit de cette ma- » niere sur le pays de Gabelle ». Les Contrevenants seront poursuivis comme Faux-Sauniers, & punis comme tels suivant la rigueur des Ordonnances.

De Tours, *le* 14 *Octobre.*

» Le 29 du mois d'Août dernier, vers » onze heures & demie du matin, une des » piles du nouveau pont de Tours s'est en- » foncée de quatre pieds & demi. Cet en- » foncement a occasionné la chûte d'une des » arches, & l'autre arche, appuyée sur le » même pilier, sans être tombée, se trouve » hors d'état de servir, parce que toutes » les pierres qui la soutiennent sont entié- » rement désunies ; ce qui en fait craindre » la chûte à chaque instant. Le bruit qu'ont » produit l'enfoncement de la pile & la » chûte de la voute, ressembloit à un fort » coup de tonnerre qui éclate avec fracas. » La réparation qu'il faudra faire à ce pont, » qui alloit être achevé, est évaluée à 500 » mille livres. Il est composé de quinze ar- » ches, qui ont chacune soixante & quinze » pieds de largeur, & de quatorze piles » qui en ont neuf. Il est entiérement plat. » L'accident qu'il a éprouvé ne peut être » attribué qu'à l'enfoncement des pilotis. » Les Ingénieurs qui sçavent que ces pilo- » tis ont été enfoncés jusqu'au refus du » mouton, imaginent qu'il s'est trouvé sous » les pilotis une légere couche de roc capa- » ble de résister aux coups du mouton, » mais qui, trop foible pour supporter le » poids des piles & des arches, s'est crevée » tout-à coup, & a donné lieu à l'enfonce- » ment de la pile ». *Extrait d'un de nos Journaux Politiques.*

De Metz, *le* 15 *Octobre.*

La Société Royale de cette Ville propose pour le sujet du prix qu'elle délivrera le jour de Saint Louis de l'année prochaine l'examen de cette question : » La Foire qui » se tient à Metz au mois de Mai de cha- » que année, est-elle avantageuse au Com- » merce ; & ne seroit-il pas utile, pour le » bien de cette Ville, de donner à cette » Foire les franchises dont jouissent celles » établies dans les Villes de grand commer- » ce » ? Cette même Société remet au concours pour le prix de l'année 1779 cette seconde question : » Lorsque la Ville de » Metz se gouvernoit en République, a-t-el- » le été commerçante & manufacturiere ? » Si elle l'a été, quand, comment & pour- » quoi a-t-elle cessé de l'être ? Quels obs- » tacles s'opposent aujourd'hui, soit à l'é- » tablissement, soit au rétablissement du » Commerce & des Manufactures dans cette » Ville ? Et quels seroient les moyens de » diminuer ces obstacles, s'il est impossible » de les anéantir tout-à-fait » ? Les prix proposés pour le concours de ces deux questions, sont deux médailles d'or, valant chacune quatre cents livres. Les Mémoires seront adressés, port franc, dans le courant du mois de Mai de l'année où ils devront être couronnés, à M. Dupré de Geneste, Secretaire perpétuel de l'Académie à Metz.

Ces deux sujets sont intéressants & ils ont ce qui manque quelquefois à ceux que proposent certaines Académies, un objet d'utilité. Mais nous sommes surpris de ce que la Société de Metz impose aux Auteurs la loi de ne pas donner à leurs ouvrages plus d'étendue que n'en comporte une heure de lecture. On ne devroit point prescrire des bornes à des sujets qui consistent dans des recherches & des discussions historiques ; & si cette

loi devoit être fatale, la couronne académique ne seroit certainement pas pour ceux qui seroient jaloux d'approfondir la seconde question, parce qu'il y a beaucoup de choses à dire sur cette matiere.

DE PARIS, *le 20 Octobre.*

» Par l'article onze de l'Edit du mois d'Août 1776, le Roi avoit ordonné que les veuves des Maîtres qui seroient reçus par la suite, ne pourroient continuer plus d'une année, à compter du décès de leurs maris, leurs commerces ou professions, à moins de se faire recevoir dans ledit délai Maîtresses dans le Corps ou la Communauté de leurs maris, auquel cas elles ne payeroient que la moitié des droits fixés par le tarif; ce qui seroit pareillement observé pour les hommes veufs d'une Maîtresse; mais plusieurs Maîtres & Particuliers qui aspirent à le devenir, ayant regretté de ne pouvoir assurer à leurs femmes le droit de continuer leur profession après leur décès, S. M. a bien voulu le leur accorder: en conséquence, Elle a ordonné qu'à l'avenir les Maîtres des Corps & Communautés créés par l'article 1er. de l'Edit du mois d'Août 1776, assureront à leurs veuves le droit d'exercice de leur commerce, profession ou métier, tant néanmoins qu'elles seront en viduité, en payant, outre les droits de réception fixés par le tarif annexé audit Edit, le quart en sus desdits droits; sçavoir par les Maîtres qui ont été reçus depuis la publication de l'Edit, & qui sont mariés, dans trois mois pour tout délai; par ceux qui ne le sont pas, dans les trois mois de leur mariage, & par les Particuliers mariés qui seront admis par la suite à la Maîtrise, dans l'année de leur admission. Les mêmes dispositions auront lieu pour les femmes Maîtresses qui voudront procurer le même avantage à leurs maris ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

GNOMONIQUE. *Description d'un Cadran équinoxial d'une nouvelle invention, beaucoup plus commode que ceux que l'on connoît, vu sur la terrasse des Bénédictins de Villeneuve-lès-Avignon.* Extrait des Voyages manuscrits de M. Pingeron.

Quoique le cadran équinoxial soit très-facile à tracer (1), il est cependant rare qu'on en fasse usage dans la pratique. Cela vient de ce qu'en suivant la méthode ordinaire, il est presque impossible de faire des cadrans équinoxiaux d'une certaine grandeur & par conséquent d'une grande justesse. D'ailleurs la situation inclinée qu'ils doivent avoir, & la nécessité qu'ils imposent de tracer deux cadrans pour un, c'est-à-dire un cadran supérieur & un cadran inférieur, en auront encore dégouté.

Le cadran équinoxial qu'on va décrire, frappe par sa simplicité & réunit tous les avantages que peuvent avoir les deux cadrans équinoxiaux avec ceux des autres cadrans qui auroient les dimensions les plus étendues. L'invention en est due, à ce qu'on assure, à M. l'Abbé Soumille qui s'est rendu célébre par son génie inventif.

Pour se faire une idée juste de ce cadran, il faut imaginer un disque formé d'une espece de pierre blanche, d'un grain très-fin, lequel a trois ou quatre pieds de diametre & près de cinq ou six pouces d'épaisseur.

Ce disque est incliné sur un plan quarré ou octogone parfaitement horisontal, que supporte un petit massif de pierre de trois pieds & demi de haut. Sa partie supérieure regarde directement le pôle qui est élevé sur notre horison, & l'inclinaison du plan de ce disque est égale à celle de l'équateur qui est du même nombre de degrés que la latitude du lieu ou l'élévation du pôle (2).

L'épaisseur du disque dont on vient de parler est divisée en deux parties égales par une ligne qui représente l'équateur céleste. Ce cercle est divisé à son tour en 24 parties égales dont chacune représente aussi une portion du véritable équinoxial, qui se trouve comprise entre chaque cercle horaire.

Chacune de ces parties est sous-divisée en quatre autres parties égales, ce qui donne les demies & les quarts, & ces dernieres sous-divisions sont encore partagées en trois portions aussi égales pour avoir les minutes de cinq en cinq. Il est donc facile de remarquer que chaque partie de cette sorte d'équateur qui représente une heure, se trouve partagée en douze également.

Comme le cadran équinoxial dont il s'agit ici, est d'un volume considérable, ces dernieres sous divisions sont assez grandes

pour que l'œil puiſſe eſtimer les minutes.

Puiſque dans ces climats le ſoleil ne demeure qu'environ ſeize heures ſur l'horiſon, lors même que les jours ſont les plus longs, il s'enſuit 1°. qu'il ne doit y avoir que huit diviſions repréſentant chacune une heure, engagées dans le piedeſtal qui ſoutient le cadran ; 2°. que le plan ſur lequel poſe le cadran ne repréſente pas l'horiſon, mais une ſurface parallele à ce cercle.

L'Artiſte a eu l'attention de mettre des différences entre toutes les diviſions, ainſi qu'il ſe pratique dans tous les cadrans, pour qu'on ne confondit pas les heures avec les quarts & les minutes.

Le cadran équinoxial dont on a entrepris de donner ici la deſcription, n'a point de ſtile proprement dit ; c'eſt ce qui en fait la ſingularité & le rend en même tems très-commode ; car on a ſouvent lieu de remarquer que cette partie eſt ſujette à être dérangée dans tous les cadrans qui ſont expoſés à la curioſité indiſcrete des enfans & à celle des perſonnes groſſieres. Voici en peu de mots la maniere dont M. l'Abbé Soumille a ſuppléé au ſtile.

Cet habile Méchanicien a imaginé une boîte de fer ayant environ cinq pouces de long ſur deux pouces d'épais, & dont la largeur ſurpaſſe d'environ un pouce l'épaiſſeur du diſque du cadran. Cette boîte eſt fendue dans ſon épaiſſeur en deux parties égales, & la fente doit toujours être tournée du côté du ſoleil. Le rayon perpendiculaire de cet aſtre qui paſſe par cette ouverture, va frapper une ligne noire qui diviſe en deux également un morceau de fer peint en blanc placé ſous la boîte à quelques pouces de diſtance & ajuſté entre les montans qui la ſoutiennent.

La boîte que nous venons de décrire eſt ſupportée dans ſa longueur par deux verges de fer parfaitement paralleles qui embraſſent le diſque du cadran dans ſon épaiſſeur. Ces verges ſont percées d'un trou circulaire par une de leurs extrêmités, & ſe meuvent autour d'un boulon de fer qui traverſe le centre du cadran & y ſont arrêtées par deux clavettes. Ce boulon peut être conſidéré comme faiſant partie de l'axe du monde repréſenté dans les cadrans équinoxiaux par un ſtile perpendiculaire.

Uſage du cadran. Quand on veut connoître l'heure, on fait mouvoir la boîte de fer dont on a parlé, autour du cadran, de maniere que la ligne de lumiere formée par les rayons du ſoleil qui paſſent par la fente dont il a été fait mention, tombe exactement ſur la ligne noire qui eſt au-deſſous. La petite pointe de fer placée ſous le milieu de la ligne noire, indiquera ſur la diviſion de l'équinoxial l'heure & la minute qu'on cherche. Cette idée eſt ſi ſimple & ſi naturelle qu'elle n'a pas beſoin d'une plus ample explication.

Comme la ligne lumineuſe eſt dans la direction de l'aſtre, les heures du matin ſont marquées dans ce cadran du côté de l'Orient, & celles du ſoir du côté de l'Occident. Cela ne devroit pas être ſi les heures étoient indiquées par l'ombre d'un ſtile, puiſque les ombres ſe projettent toujours du côté oppoſé au corps lumineux.

Le cadran dont nous venons de faire la deſcription a un avantage ſur le cadran ſphérique qui a ſûrement donné l'idée de cette conſtruction, c'eſt qu'il eſt toujours beaucoup plus facile de faire un diſque de pierre d'un grand diametre que de tourner un gros globe.

Dans la crainte que les enfans & autres perſonnages indiſcrets ne jettaſſent du ſable ou de la terre dans la fente de la boîte qui ſert d'*index* au cadran, M. l'Abbé Soumille a eu l'attention de la fermer par une eſpece de couvercle qui ſe meut à charniere & ſe ferme avec un petit cadenas.

On verra le deſſin de cette nouvelle eſpece de cadran équinoxial dans le grand Ouvrage de M. Pingeron ſur les Arts utiles & agréables.

Notes pour le morceau précédent.

(1) On décrit le cadran équinoxial ordinaire de la maniere ſuivante. Il faut tracer un cercle ſur un plan quarré d'une ouverture de compas quelconque ; on diviſe enſuite ce cercle en 24 parties égales, & l'on fixe un ſtile ou petite verge de fer perpendiculairement au centre ; on place ce cadran de maniere que ſon plan ſoit parallele à l'équateur. On répéte la même pratique pour le cadran équinoxial inférieur, & l'on a l'attention de tracer les heures du matin à l'Occident & celles du ſoir à l'Orient.

Si l'on ne traçoit pas en même tems un cadran équinoxial supérieur & un cadran équinoxial inférieur, il seroit impossible que l'un d'entre eux marquât les heures pendant toute l'année. C'est principalement à l'inconvénient de ce double cadran que rémédie le cadran équinoxial de M. l'Abbé Soumille.

(2) L'élévation du pôle est à Paris de 48 degrés 59 minutes.

I I.

Annonces de Livres.

La Science du Bonhomme Richard ou moyen facile de payer les impôts, traduit de l'Anglois. A Philadelphie, & se trouve à Paris chez Ruault, Libraire, rue de la Harpe. 1777. In-12 de 152 pag.

Ne pas perdre de tems, travailler autant que nos forces nous le permettent, ne pas faire de dépenses superflues, se contenter de peu, ne pas se créer des besoins factices, voilà tout le secret qu'enseigne le Bonhomme Richard pour trouver le moyen de payer les impôts. Ce petit Ecrit qui n'est presque qu'un tissu de sentences & de proverbes, est plein de sel & d'agrément. On y a joint quelques pieces relatives aux affaires actuelles des Colonies Angloises en Amérique; elles feront plaisir à ceux qui s'intéressent aux grands événemens qui se passent dans cette partie du nouveau Monde.

Par une méprise qui vient de la maniere mystérieuse dont M. Carpentier a cru devoir s'exprimer dans son Mémoire, nous l'avons fait mal-à-propos Auteur du mastic & du ciment annoncés dans notre pénultieme Gazette; il n'en est que le Vendeur.

A l'occasion du Mémoire précédent, nous allons dire un mot d'un autre Imprimé qui vient de paroître & qui est intitulé » Recherches sur la préparation que les Romains donnoient à la chaux dont ils se servoient pour leurs constructions, & sur la » composition & l'emploi de leurs mortiers. » Par M. de la Faye, Trésorier général des » Gratifications des Troupes ».

L'Auteur de ce très-curieux & très sçavant Mémoire a recueilli dans les Ecrivains de l'antiquité tous les passages où il est question des diverses especes de mortiers ou de ciments qui servoient à la construction des anciens édifices & qui leur donnoient une consistance si durable. Il a composé lui-même plusieurs de ces mortiers en suivant les procédés indiqués dans les Auteurs, & ses expériences lui ont réussi parfaitement. Voilà une maniere de commenter les Anciens qui vaut bien celle des Saumaises & des Scaligers.

M. de la Faye prouve que les Anciens avoient l'art de faire des colonnes & des pierres factices pour les bâtimens. Il en attribue l'origine aux Egyptiens; il prétend même que cet art a précédé celui de bâtir en pierres de taille.

Il paroît que la solidité & la durée des anciens édifices étoient dues à la maniere dont les Constructeurs sçavoient préparer la chaux & la mêler avec divers sables ou graviers, suivant certaines proportions.

M. de la Faye passe en revue toutes ces préparations & n'oublie pas la suivante qui se trouve dans le 24e. chapitre du 36e. Livre de Pline: » *Maltha è calce fit recenti.* » *Gleba vino restinguitur; mox funditur cum* » *adipe suillo & ficu, duplici linimento quæ res* » *omnium tenacissima, & duritiem lapidis an-* » *tecedens. Quod malthatur, oleo perfricatur* » *antè.* Quant à la maltha, elle se fait avec » de la chaux fraîchement cuite, qu'on éteint » d'abord dans du vin, & qu'on paîtrit en- » suite avec de la graisse de porc & des figues. » On en met ordinairement deux couches » l'une sur l'autre, & il n'y a point de crepi » aussi tenace que celui là; il devient plus » dur que la pierre même; mais il faut » avoir grand soin de frotter d'huile la sur- » face du corps sur lequel on veut l'appli- » quer ».

I I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 15 Octobre 1777 au Samedi 18 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 20, 23 à 24 l. 5 s.; le seigle, de 10, 10 l. 15 s. à 11 l. 15 s.; l'orge, de 10, 10 l. 10 s., 11 à 12 l. Le froment au Port de la Greve, de 20, 21, 22 à 23 liv. 10 s.; le seigle, de 10 l. 5 s., 10 l. 15 s. à 11 l. 5 s.; l'orge, de 9 l. 15 s. à 10 l. 10 s. *le septier.*

IV.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 15 Octobre 1777 au Samedi 18 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 20 liv. 10 s.; *idem* à la Greve, de 19 l. 10 s., 20 à 21 l. 5 s. *le septier.*

Le cent de foin tres-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 22 Oct. 1777, de 55 à 56 liv.; *idem* nouveau, de 54 à 55; le cent de paille vieille, de 20 à 21 l.; *id.* nouvelle, de 18 à 19 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 41 à 42; *idem* nouveau, de 39 à 40; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 19 à 20, *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 36 à 37; *idem* nouveau, de 34 à 35. le cent de paille vieille, de 17 à 18 l.; *id.* nouvelle, de 16 à 17 l.; le foin à la Grève, de 30 à 31 l.

V.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 22 Octobre 1777.

Or de Portug. à	725	8	8
Du Mexique à	716		
Du Pérou à	708		
Les guinées à	723		
Ducats à	98	6	
Or fin à 23 k. 31 32.	100		
Or à 20 karats à	83	11	
L'argent à 11 d. 20 g. à	54	3	
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	3	
Piastres à	49	11	

marc. — *once.* — *marc.*

VI.

CHANGES DE PARIS, *du 22 Octobre 1777.*

Amsterdam	53 7 8e.
Londres	31 ¾
Hambourg	188 ¾
Madrid	15 3
Cadix	15 1
Livourne	96
Gênes	94
Lyon *Août*	¾

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1777.	Lundi 20.	Mardi 21.	Mercredi 22.
COMP. D. IND.			
Actions	1927 ½ 25 20 15	1920 15 17 ½ 15	1915 10
D°. 16es/25	1225		
D°. 8es.			
D°. 25es.	80	80	
Emprunt Oct.	414		414
Rescriptions	9 9 ¾	9 ¾ ¾	8 ¾
Bil. des Fermes.		¾	
Lots de 48 l.			
Lots de 150 l.			

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1777.

Du Sam. 18 Oct. 1777. Messieurs		Du Lundi 20. Messieurs		Du Mardi 21. Messieurs	
Caron ..... vres.	t. l.	Thevenin... pples.	G.	Cauchy ..... pples.	C.
Despeignes. Viag.	B.	Viageres.....	E.	Viageres.....	C.
Perpétuelles..	C.	Masson ..... pples.	C.	Tontine	E.
Tontine	t. l.	Viageres.....	C.	Marsollier... vres.	C.
Delarue..... Viag.	F.	Delamotte.. pples.	B.	Defays..... pples.	C.
Perpétuelles..	J.	Viageres.....	B.	Viageres	C.
Tontine	J.	Creuzé..... pples.	A.	Desplaces... pples.	C.
Gosley..... pples.	J.	Viageres	C.	Viageres.....	C.
Viageres	J.	Tontine	C.	Tontine.....	F.
Lenoir ..... pples.	F.	Certain..... pples.	C.	Vieillard.... pples.	J.
Viageres	F.	Viageres.....	D.	Viageres	J.
		Tontine.....	D.	Tontine	F.

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 21 Octobre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 26 Septembre.*

M. Koth, Graveur de l'Académie Impériale, vient de publier un plan de cette Capitale, par lequel on voit qu'elle a trois milles d'Allemagne de circonférence. On y compte 170,000 Habitans, non compris les Ouvriers étrangers.

Des Calculateurs politiques évaluent à trois millions de roubles le commerce d'exportation de cette Ville depuis trois ans. Ces mêmes Calculateurs donnent l'état suivant des revenus de l'Impératrice de Russie. Impôts généraux, 7,000,000 de roubles. Produits des domaines & des biens ecclésiastiques, 6,000,000 de roubles. Les Douanes, 6,000,000 de roubles. La Ferme de l'eau-de-vie, 4,000,000 de roubles. Enfin ils ajoutent plusieurs autres petits articles pour completter les 30 millions. Ils prétendent qu'il n'y a dans tout l'Empire que pour deux millions de fond idéal; ce qui est bien difficile à croire. Le Public au reste paroît avoir beaucoup de confiance dans les billets de Banque; il en donne volontiers un & demi pour cent. On croiroit qu'un Gouvernement aussi despotique que le nôtre ne devroit trouver aucun crédit chez l'Etranger; cependant en 1773 plusieurs Particuliers de Geneve offrirent au Comte Orlow 12 millions de livres qu'ils vouloient placer sur les fonds de l'Empire à titre de rentes viageres, & le Comte répondit que la Russie n'avoit pas besoin d'argent.

Les rôles actuels de l'état militaire, font monter les Troupes de terre à 430,000 hommes, & celles de mer à 30,000. Nous avons presque 150 galeres toutes prêtes à faire le service. On vient de tracer les plans de deux nouveaux Ports qui pourront recevoir des vaisseaux de guerre; l'un sera formé à Liman vis-à-vis d'Ocyakou, & l'autre sur le Don.

On observe que l'équipement de la Flotte & l'entretien des Armées ont à peine coûté 10 millions en 1770 & 1771, & cette somme fut presque toute payée du produit des marchandises qu'on exporta alors. Divers arrangemens qu'on a pris pour perfectionner le Commerce de Siberie, font naître les plus hautes espérances, & nous nous flattons de tirer de grands avantages des découvertes que nous avons déjà faites & que nous ferons encore dans l'Océan glacial. C'est alors que le Commerce de Russie prendra une nouvelle face, ainsi que nos Manufactures & nos Fabriques qui se trouvent déjà sur un pied florissant; mais il seroit bien essentiel de ralentir un peu le luxe qui se porte à des excès ruineux. Le luxe est sans doute utile & même nécessaire dans un grand Etat pour donner de l'activité à l'Industrie & au Commerce; mais il faut qu'il ait des bornes.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 27 Septembre.*

Envain nous donnera-t-on toujours de nouvelles méthodes générales sur l'Agriculture, pour l'instruction des gens de la campagne. Ces méthodes dont ils ne sçavent point appliquer les principes, ne servent ordinairement qu'à les embarrasser, ou plutôt ils refusent de les lire. On ne sçauroit trop particuliariser les leçons qu'on veut donner à cette classe d'hommes; il faut en quelque sorte les conduire par la main partout où il est nécessaire qu'ils aillent; il faut, pour ainsi dire, traîner avec eux leur charrue, si l'on veut qu'ils la fassent sortir du cercle de leur ancienne routine. C'est pourquoi nous croyons qu'il seroit plus avantageux de composer sur l'Art de cultiver la terre de petits Traités écrits d'un stile clair, familier, qui continssent beaucoup de détails & qui fussent propres à chaque canton; car, ne nous abusons pas, telle culture qui réussit dans un terrein, échoue dans un autre, & voilà pourquoi nous avons sur l'Agriculture tant d'Ouvrages élémentaires qui sont si opposés entre eux. C'est sans doute d'après ces considérations que notre Société d'Agriculture s'est déterminée à faire composer par M. Jacques-Pierre Prahl un *Catéchisme d'Agriculture à l'usage des Cultivateurs de Bornholm.* Cet Ouvrage, qui se débite chez les Libraires de cette Capitale a du succès & fait desirer que le nombre de pareils Livres se multiplie dans le Royaume.

La Fabrique établie dans la maison des Pauvres de Christianshaven, qui fait partie de cette Capitale, continue à prosperer. Depuis le premier jour de cette année jusqu'au deux Août dernier, il s'y est fabriqué 283,877 pieces d'étoffe grossiere & de toile. Le fil qui a servi à cette derniere fabrication a été filé dans les Provinces de ce Royaume & particuliérement en Jutland.

Du Bailliage de Skalhol (*en Islande*), *le 20 Juin.*

Les Habitans de ce pays croient avoir reconnu, à différens indices, que le Mont Hécla menace de renouveller ses éruptions, & ils prennent toutes les mesures que la prudence peut leur suggerer pour se mettre à l'abri des accidens. Ce fut en 1766, que ce Volcan qui avoit été tranquille pendant long-tems, recommença à s'ébranler & à secouer avec violence les montagnes voisines.

AUTRICHE.

De Vienne, *le 29 Septembre.*

L'humanité qui fait le caractere de l'Auguste Souveraine qui nous gouverne, vient de l'engager à renouveller l'Ordonnance en vertu de laquelle il étoit enjoint aux Seigneurs de renfermer dans des parcs les sangliers & les autres bêtes fauves qui ont coutume de ravager les champs & qui souvent détruisent en un instant l'espérance d'une année entiere de travaux & de peines. La nouvelle Ordonnance ajoute à la premiere une circonstance très-favorable aux gens de la campagne. Elle permet aux Paysans de détruire par les moyens qu'ils jugeront convenables, ceux de ces animaux qui seront trouvés hors de l'enceinte des parcs.

Pour prévenir les malheurs inséparables de l'explosion des magasins à poudre, on a depuis peu placé des conducteurs électriques sur tous ceux des environs de cette Capitale, & on a donné des ordres pour en faire placer successivement sur tous les autres, de même que sur les tours des Eglises, & sur les édifices destinés à servir de magasins à des matieres combustibles.

ALLEMAGNE.

De Francfort, *le 30 Septembre.*

Il y a quelque tems que les Habitans de Cologne jugerent à propos de s'emparer insensiblement de la navigation du Rhin. Leurs bâtimens alloient à Amsterdam, décharger des marchandises, & y en prendre d'autres qu'ils transportoient ensuite à Treves & à Mayence. Les Sujets de ces deux Electorats voulurent user du même droit & en conséquence ils se présenterent pour faire des chargemens à Cologne; mais ils furent obligés de s'en retourner comme ils étoient venus. Les Electeurs de Treves & de Mayence, mécontens de ce procédé, ont défendu aux vaisseaux de Cologne de paroître sur le Rhin dans l'étendue de leur

territoire. L'Electeur de Cologne a de son côté fait de pareilles défenses aux navires de Treves & de Mayence. Desorte que la navigation du Rhin se trouve coupée au grand préjudice du Commerce. On attend avec impatience la fin de ces débats qui font également tort aux deux partis.

DE HAMBOURG, *le 30 Septembre.*

La Société de cette Ville pour l'encouragement des Arts, a tenu le 19 du mois d'Août dernier, une Assemblée solemnelle dans laquelle elle a distribué plusieurs médailles à des Artisans qui se sont le plus distingués dans la composition des ouvrages de leur état. Parmi ceux qui ont eu part à ces récompenses honorables, on remarque un Serrurier, un Menuisier & un Maréchal. Cette Compagnie encouragée elle même par les bons effets que produisent ces libéralités, a déterminé de fonder un certain nombre de prix en faveur des Eleves des différentes professions qui donneront des preuves signalées de leur industrie & de leurs talens.

ITALIE.

DE VENISE, *le 26 Septembre.*

Un Particulier a présenté un plan pour réunir dans un seul lit les eaux qui tombent dans les lagunes & en former un canal qui serviroit à la navigation depuis Padoue jusqu'ici. La République a chargé plusieurs Mathématiciens d'examiner ce projet; s'il peut réussir, elle donnera des ordres pour qu'il soit exécuté. Ce nouveau canal seroit très-avantageux au Commerce, & d'ailleurs il mettroit la Ville de Padoue & tout le terrein qui se trouve dans le voisinage des lagunes à l'abri des inondations.

La Cour d'Espagne vient d'abolir l'usage très-incommode de la quarantaine rigoureuse à laquelle nos vaisseaux étoient assujettis dans tous les Ports de cette Couronne. Cette nouvelle a répandu la joie parmi nos Commerçans, & déjà plusieurs se disposent à faire des chargemens considérables pour Cadix & Barcelonne. Ces envois qui se feront directement vers leur destination, passoient ci-devant par les mains des Génois qui en partageoient le bénéfice.

DE LIVOURNE, *le 13 Septembre.*

Un vaisseau Marchand de Hull, chargé de drap d'Angleterre pour la valeur de plus de 90 mille piastres, est tombé malheureusement au pouvoir d'un Armateur Américain. Cette riche cargaison étoit destinée à un Négociant de cette Ville.

DE FLORENCE, *le 6 Octobre.*

Le Grand-Duc a fait publier un Rescrit par lequel il ordonne de mettre fin à toutes les poursuites faites au nom des diverses Jurandes qu'il a jugé convenable d'abolir en 1770, pour favoriser la liberté du Commerce & de l'Industrie. Afin qu'il ne soit plus question de cette affaire, il a remis aux Artisans tout ce qu'ils devoient aux Officiers de leurs Communautés. Cette dette se montoit à 7000 écus.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 5 Octobre.*

Le Lord Mahon, Inventeur d'un secret très-utile contre les incendies; a répété depuis peu ses expériences à Chevening, dans le Kent, en présence du Lord Maire de cette Capitale, des Aldermans & d'une foule de Spectateurs du premier rang.

Un édifice en bois auquel il avoit appliqué son préservatif, fut rempli de fagots & d'autres choses combustibles; à peine y eut-on mis le feu qu'on vit des torrens de flammes en sortir par les portes & les fenêtres. Toutes les matieres qu'on y avoit mises furent consumées sans que la maison en fût aucunement endommagée. On éleva ensuite tout à côté de ce premier bâtiment un autre édifice à plusieurs étages, & également en bois; on le remplit de planches de sapins, de copeaux & d'autres substances semblables; enfin on le couvrit & on l'entoura d'environ onze cens fagots; ce qui produisit, lorsqu'on l'eût allumé, un embrasement si terrible qu'il n'étoit pas possible d'en approcher de plus près que de soixante & dix verges. L'édifice sur lequel on avoit fait la premiere expérience, quoique contigu à celui-ci, ne reçut aucune atteinte du feu; il arrêta tout-à-coup les progrès des flammes du côté où il touchoit à celui qui

étoit si fort embrasé. Une derniere expérience se fit sur un escalier de bois qui résista à la violence des flammes, comme s'il eût été de pierre. Les matieres dont se sert le Lord pour operer un effet si merveilleux, ne sont autre chose que des lattes de sapin, du foin haché, de la chaux & un peu de sable commun. On dit qu'il se propose de donner avant peu une description exacte & détaillée de sa découverte.

La Compagnie des Indes a reçu l'agréable nouvelle que dix de ses vaisseaux de l'Inde & de la Chine étoient entrés le 26 Septembre dernier dans la Manche. Ils étoient partis de Sainte-Hélene le 20 Juillet précédent sous l'escorte de quelques vaisseaux du Roi. Il ne paroît pas que les Insurgens qui avoient menacé cette Isle d'une invasion, se disposent à effectuer ce projet dont l'exécution au reste causeroit un dommage infini à notre commerce maritime.

Des bruits qui se sont répandus au sujet d'un avantage considérable qu'on disoit avoir été remporté en Amérique par les Troupes Royales, sur celles du Congrès, ont fait monter tout-à-coup nos fonds publics. Mais comme ces nouvelles sont sorties d'abord du Café voisin de la Bourse, nous craignons qu'elles n'aient d'autre fondement que l'intérêt de nos Agioteurs.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Grenoble, *le 6 Octobre.*

Notre Parlement a enregistré le 25 Septembre dernier des Lettres-Patentes sur Arrêt, données à Versailles le 6 du même mois, qui ordonnent que le Marché des grains, légumes & denrées de Grenoble continuera de se tenir sur la Place de la Grenette de cette Ville, aux jours & heures accoutumés; & font défenses d'exposer lesdites denrées & marchandises en tout autre lieu, & notamment hors de la Porte de France, sous peine de confiscation.

Le pain de miche se vend actuellement à Grenoble 6 sous 9 deniers les deux livres. Le roffet, 4 sous 9 den. les deux livres. Celui avec le tout, 3 sous 9 den. aussi les deux livres.

De Poitiers, *le 8 Octobre.*

Il y a dans les environs d'Availles, canton du Haut Poitou, beaucoup de terres incultes qui sont capables de recevoir une bonne culture, & qui paroissent promettre de payer avec usure les peines de ceux qui voudroient y donner leurs soins. Les Propriétaires de ces terreins ont fait annoncer dans les Papiers publics qu'ils étoient prêts à entrer en accommodement avec quiconque entreprendroit d'en défricher des portions. Deux familles de Cultivateurs de la Châtellenie de Lille en Flandres, attirées par l'appas de ces offres, ont pris, dit-on, le parti de quitter leur Patrie pour s'établir parmi nous. Ils ont député un d'entre eux pour venir reconnoître le terrein, & ce bon Flamand, après avoir tout bien examiné, a transigé avec les Propriétaires. En conséquence ces Cultivateurs font tous les préparatifs nécessaires pour leur transmigration; ils achetent des bestiaux, & font fabriquer des instrumens & outils de labourage à la mode de leur pays. Ils débuteront par le défrichement de deux mille arpens de terre, & ils continueront successivement ce travail. Ils se proposent aussi de faire avec nos laines & nos fils certaines étoffes qu'on ne sçait pas fabriquer dans cette Province. Nos *Affiches de Poitou* qui nous annoncent cette nouvelle, nous font envisager comme un très-grand avantage l'arrivée de ces Etrangers qui veulent bien quitter ainsi leurs foyers pour venir nous éclairer. Qui croiroit qu'après tant d'écrits sur l'Art de cultiver la terre, tant d'essais de défrichemens tentés dans cette Province, tant de Sociétés d'Agriculture répandues par-tout, nous soyons encore réduits à emprunter les lumieres de Paysans étrangers, qui peut-être ne se sont jamais avisés de lire un Livre sur l'Agriculture?

De Limoges, *le 8 Octobre.*

» Le Roi a permis par un Arrêt du Conseil du cinq Juin dernier, à tous Marchands Forains ou autres, d'étaler & vendre du beure dans la Ville, Fauxbourgs & Cité de Limoges, sans que, sous aucun prétexte, on puisse en taxer le prix, ni donner à qui que ce soit le privilege exclusif de le vendre, soit en gros, soit en détail aux Habi-

tans. Sa Majesté autorise les Officiers-Municipaux à faire percevoir par forme d'octroi à l'entrée de ladite Ville, deux deniers par livre de beure, sur celui qui sera porté pour être vendu aux Habitans, & qui payera les droits au poids du Roi, pour le produit en être versé dans la caisse de la Ville, sur les revenus de laquelle S. M. a assigné une somme de 400 livres, pour le maintien & exercice de la Police, le paiement du papier timbré, l'impression & la publication des Ordonnances, l'enlevement des boues, les frais à faire en cas d'incendie, & enfin le payement des commissions extraordinaires & secretes, laquelle somme de 400 l. sera annuellement comptée par le Receveur de la Ville, sur une Ordonnance qui sera rendue à cet effet par le sieur Intendant & Commissaire départi ».

Le froment qui depuis le milieu d'Août jusqu'au milieu de Septembre ne s'étoit vendu ici que 6 liv. le setier pesant 80 livres, poids de marc, est augmenté de 10 sous. La même augmentation de 10 sous a lieu aussi pour le méteil.

De Besançon, *le* 10 *Octobre.*

Des loups très-féroces ont causé beaucoup de dégâts dans cette Province; ils ont dévoré plusieurs enfans & détruit une grande quantité de bestiaux. Ils se présentent hardiment dans les villages, & viennent relancer les moutons jusques dans les bergeries. Comme ils sçavent esquiver avec beaucoup d'adresse les coups qu'on leur porte, & qu'ils échappent à toutes les poursuites, les gens de la campagne ne manquent pas de les prendre pour des sorciers. M. l'Intendant a ordonné de faire une chasse dans les bois qui couvrent la montagne d'Arinto où ces bêtes cruelles font leur retraite. On en a déjà tué plusieurs.

Notre Académie avoit proposé pour le prix des Arts qu'elle devoit distribuer, cette année, » de déterminer les caracteres » & les causes d'une espece de maladie qui » commençoit à se répandre sur les vigno- » bles de la Province, & quels seroient les » moyens de prévenir cette maladie ou de » la guérir ». Elle a vu avec déplaisir qu'aucune des pieces qui lui ont été adressées sur cette question, n'y avoit répondu d'une maniere satisfaisante. Les Agriculteurs sont priés de ne pas abandonner un sujet qui intéresse si particuliérement notre Province.

De Paris, *le* 17 *Octobre.*

Edit du Roi, portant rétablissement de la Jurisdiction sur le fait des *Aides* & *Tailles* à Bar-sur-Seine, donné à Versailles au mois d'Avril dernier, & registré en Parlement le 17 Juin suivant.

Ordonnance du Roi, pour la conservation des *routes de chasse* dans les forêts de Saint-Germain, Marly, Fontainebleau, Compiegne, & autres forêts appartenantes à Sa Majesté, du 28 Septembre de la présente année. Il est défendu par cette Ordonnance à tous Voituriers de passer avec leurs voitures & chevaux dans les routes de traverse établies dans lesdites forêts; elle prescrit aussi les formalités que doivent observer les Adjudicataires des coupes de bois pour la conduite de leurs charrois. Fait de plus Sa Majesté défense à tous ceux qui ont des parcs, jardins, vergers & autres héritages clos de murs, dans l'étendue de ses Capitaineries, de faire en leurs murailles aucuns trous, coulisses, ni autres passages qui puissent donner entrée au gibier. Enjoint pareillement Sa Majesté aux dits Propriétaires de faire mailler à la hauteur de quatre pieds les portes ou autres ouvertures grillées de fer, qu'ils peuvent ou pourroient avoir sur la campagne.

Du mauvais traitement des bleds dans les granges, & des moyens d'y remédier.

» Rien ne nuit davantage à la conservation des grains dans les granges que la mauvaise habitude où l'on est dans plusieurs Provinces du Royaume de les faire battre presque aussi-tôt après la récolte. Cette pernicieuse méthode fait perdre une très-grande partie des fourages que procurent les différents grains, parce qu'il arrive qu'en entassant les pailles de toute espece, ainsi que cela se pratique, ces pailles prennent un goût d'évent, la vermine & les insectes en consomment une partie, & le *poussier* gâte le reste. Quand on en présente aux bestiaux &

qu'ils n'en veulent pas, on se croit autorisé à soutenir qu'il faut absolument des foins & d'autres fourages pour les bien nourrir, tandis que si l'on battoit le bled seulement à fur & à mesure qu'on en auroit besoin, les pailles qui en résulteroient non-seulement tiendroient lieu de toutes les autres especes de fourages, mais encore l'emporteroient sur eux en bonté, & les bestiaux qui s'en nourriroient y trouveroient un aliment plus salubre. De plus, si l'on bat les gerbes aussi-tôt qu'elles ont été coupées ou peu de tems après, le grain ne peut jamais avoir la même qualité que celui de la moisson précédente qui est resté accumulé dans la grange, parce que celui-ci a jetté tout son feu & a répandu dans tout le tas ses sels & ses sucs, ce que n'a pu faire le grain qui a été chassé de l'épi dès les premiers instans de la récolte. Pour s'en convaincre, il ne faut que mettre dans un grenier le bled qui a été traité comme on le conseille ici; certainement ce grain s'y conservera 15 & 18 mois sans être remué; qu'on place au contraire dans un autre grenier le grain dont les gerbes auront été battues aussi-tôt après la récolte, on le verra bientôt s'échauffer & se gâter, dès que la saison chaude arrivera, si on n'a pas l'attention de le bien remuer. D'ailleurs la chaleur intestine qui s'excite dans tout le tas ne tardera pas à faire éclore les œufs que pourront y avoir déposé des papillons, & les insectes qui sortiront de ces œufs, ne manqueront pas de dévorer les grains; de-là la nécessité d'entretenir à grands frais des moulins, des greniers à plusieurs étages, pour y faire passer les grains par des trous de l'étage supérieur à celui d'en bas; opérations qui exigent une main d'œuvre considérable. Pourquoi donc faire des dépenses aussi ruineuses qu'inutiles, puisque la nature toujours bienfaisante nous offre tant de ressources & de moyens faciles pour nous les épargner & pour conserver nos grains: on dit des moyens faciles, parce qu'il en est plusieurs d'indiqués dans *l'Ecole d'Agriculture pratique*. De tous ces expédiens qu'on ne rappellera point ici, le plus sûr pour conserver les bleds un aussi grand nombre d'années qu'on le voudra, en leur procurant même de la qualité, est de laisser le grain, après en avoir battu les gerbes à la façon ordinaire, dans sa paille au vent, & de ranger le tout dans un grenier ou un coin de la grange qu'on a soin de bien nétoyer. A peine a-t-on battu le reste de cette récolte que la nouvelle est prête d'arriver pour être également déposée dans la grange qu'il faut être toujours très-soigneux de tenir bien nette; il est même convenable d'y faire un soutrait avec de la paille & même d'en tapisser les murailles. Après ces préparatifs qui sont essentiels pour la conservation des grains, on rangera de cette maniere les gerbes dans le fond de chaque travée de la grange. On en formera trois lits, & sur le troisieme lit ou rang de gerbes, on répandra le plus également possible un muid ou deux du grain de l'ancienne récolte; on pourroit même en mettre trois ou quatre muids si la grange étoit d'une grandeur suffisante. On formera ensuite un nouveau rang de gerbes sur lequel on répandra encore du grain de la précédente récolte, & l'on continuera le même procédé tant qu'on voudra ou qu'il sera nécessaire. Cette opération terminée, les gerbes des grains nouvellement récoltés ne tarderont pas à s'échauffer & à rejetter leurs sels & leurs sucs sur ceux de l'ancienne récolte, de façon que ces derniers se régénéreront en quelque sorte, & acquerront de plus en plus de la qualité. Les grains ainsi entassés peuvent être gardés dans cet état autant d'années qu'on le souhaitera; l'air, les souris & les rats ne pourront y pénétrer que très-difficilement: cette méthode d'ailleurs est la seule que paroît indiquer la nature. On le répéte, c'est une vérité bien démontrée par l'expérience, que si l'on pratique exactement tout ce que nous venons de dire, jamais ces bleds ne seront endommagés ni corrompus, pourvu toutefois que les granges soient bien couvertes & que les eaux pluviales ne puissent y entrer. On peut aussi se servir des mêmes moyens pour conserver les bleds en meules, pourvu aussi que le sommet des meules soit bien couvert. Des bleds ainsi gardés pendant quelques années, non-seulement auront plus de qualité, rendront plus de farine, mais encore ils feront un pain & meilleur & plus sain que celui qui provient d'une récolte nouvelle pour laquelle on ne prend pas les mêmes précautions. On ne craint pas même d'avancer que ces bleds peuvent aussi bien servir de semence que ceux de la récolte nouvellement faite ».

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

AVIS.

1. Dans notre Gazette du Mardi 16 Septembre dernier, N°. 74, nous avons fait mention de la mort subite de trois chevaux qui avoient mangé de l'if, & nous observions, contre l'opinion de quelques Ecrivains, que cet arbre étoit réellement dangereux pour les animaux, & qu'il falloit avoir grand soin de les en écarter. Notre observation vient d'être confirmée par un nouvel accident de même nature qui se trouve rapporté en ces termes dans la Gazette de Santé du Jeudi 9 Octobre.

» On nous écrit de Bretagne que des chevaux ayant mangé des feuilles d'un if qu'on venoit d'abattre, & qu'on avoit laissé sur une route publique, n'ont pas tardé à mourir; le même accident est arrivé dans le même lieu & par l'effet de la même imprudence, à d'autres bêtes de somme. Ces animaux, avant de mourir, ont éprouvé un gonflement considérable au bas ventre, des tiraillemens, des mouvemens convulsifs &c. On leur a trouvé la panse très-distendue, quelques points rougeâtres à ses parois, & les feuilles d'if à peine brisées ».

L'Auteur de la Gazette de Santé rappelle à cette occasion le fait que nous avons cité; & comme nous avions demandé le remede à cet accident, il a bien voulu répondre ainsi à notre question.

» Comme la structure des estomacs du cheval, de l'âne & des animaux ruminants s'oppose, dit il, au vomissement, & que l'émétique, dans ce cas, seroit le meilleur moyen de les secourir, on est obligé d'avoir recours en pareilles circonstances aux breuvages acides, sur-tout au vinaigre & aux purgatifs ».

2. J'ai été informé de très-bonne part qu'une personne aussi distinguée par le nom qu'elle porte que consommée dans les connoissances relatives à l'Agriculture, avoit été étrangement scandalisée du mot *stercoration* dont l'Auteur d'une Lettre insérée dans une de nos précédentes Gazettes, s'est servi pour signifier l'*action* ou l'*art de fumer les terres*. Peu s'en faut que le Censeur ne regarde cette expression comme un blasphême contre l'Agriculture, & pour s'autoriser dans sa critique, il en fait la généalogie à sa maniere & lui donne une origine aussi rebutante qu'ignoble. Je pourrois me dispenser de défendre l'honneur de ce mot si *honni*, puisqu'il ne m'appartient pas; mais quand même il seroit à moi, j'avoue que je n'en rougirois pas. En effet tous ceux qui sont un peu familiarisés avec les Ecrivains Latins, & surtout avec Pline, Varron, Columelle &c. ne doivent voir dans le mot technique *stercoration* que la traduction littérale de *stercoratio* qui se trouve répétée très-souvent dans ces anciens Auteurs. Qu'on me dise maintenant quel sens il faut attacher à ce mot Latin? Sinon, j'ouvre tout simplement mon Boudot & j'y lis : *STERCORATIO*, *engraissement de la terre par le fumier; l'action de fumer les terres.*

3. M. de Leinte, Négociant, rue Salles-aux-Comptes, vis-à-vis la petite porte de S. Leu, vient de recevoir de la Louisiane une superbe collection des oiseaux les plus estimés de cette contrée. Ils sont tous remarquables soit par la beauté & par la variété de leur plumage, soit par la singularité de leur forme. Il en est peu de semblables dans les plus beaux cabinets de l'Europe. Le prix de chaque oiseau est indiqué par un billet attaché à son bec ou à sa patte. Les Amateurs pourront voir cette collection les Mercredis & Vendredis de chaque semaine, depuis dix heures du matin jusqu'à deux heures après midi.

N. B. Le véritable nom de l'Opticien dont nous avons annoncé & les instrumens & les talens, est *Trochon* & non-pas *Trocheron*. Nous prions les personnes qui nous envoyent des articles d'écrire correctement & lisiblement leurs noms.

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 17 Octobre.

Esturgeons, depuis 180 jusqu'à 290 liv.; saumons, depuis 30 jusqu'à 35 liv.; paniers de limandes, depuis 6 liv. jusqu'à 7 liv.; les trois maniveaux d'éperlans, depuis 2 liv. 5 s. jusqu'à 3 liv.; raye bouclée, depuis 4 l. jusqu'à 6 liv.; solles, depuis 2 liv. jusqu'à 3 liv. la piece; truites, depuis 1 l. 10 s. jusqu'à 2 liv. la piece; le hareng frais 3 sous,

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 11 Octobre 1777 au Mercredi 15 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 20, 22 à 24 liv.; le seigle, de 10, 11 à 12 liv.; l'orge, de 10 liv. 5 s., 11 à 12 l. 5 s. Le froment au Port de la Greve, de 19, 21, 22 à 24 liv. 10 s.; le seigle, de 10 liv., 10 l. 5 s. à 11 l.; l'orge, de 9 l. 10 s. à 10 l. *le septier.*

Du Samedi 11 Octobre 1777 au Mercredi 15 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 l.; *idem* à la Greve, de 19, 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 18 Oct. 1777, de 57 à 58 liv.; *idem* nouveau, de 55 à 56; le cent de paille vieille, de 21 à 22 l.; *id.* nouvelle, de 20 à 21 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 20 à 21; *id.* nouvelle, de 19 à 20; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 37 à 38; *idem* nouveau, de 34 à 35; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 17 à 18 l.; le foin à la Grève, de 31 à 32 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 18 Octobre 1777.

Or de Portug. à . .	725	8	8	marc.
Du Mexique à . . .	716			marc.
Du Pérou à	708			marc.
Les guinées à . . .	723			marc.
Ducats à	98	5		once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à . .	83	10		once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	2	6	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	2	6	marc.
Piastres à	49	10		marc.

CHANGES DE PARIS, *du* 18 *Octobre* 1777.

Amsterdam	53 7 8e.
Londres	31 11 16e.
Hambourg	188 ¾
Madrid	15 3
Cadix	15 1 6
Livourne	96 à 96 ¾
Gênes	94
Lyon *Août*	7 8e. à ¾

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1777.	Jeudi 16.	Vendredi 17.	Samedi 18
COMP. D. IND.			
Actions . . .	1935 32 ½ 30 27 ½	1930 27 ½ . .	1927 ½ . . .
D°. 16es/25 . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	80	. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	414	. . . . .
Rescriptions . .	8 ¼ ½ ¾ ½ ¾ . .	8 ¾	8 ¾ . . . .
Bil. des Fermes.	½	. . . . .	¾ ¾ . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1777.

Du Merc. 15 Oct. 1777		Du Jeudi 16.		Du Vendredi 17.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Boutray..... pplles.	E.	Deschapelles.. vres.	F.	Lempereur.. pplles.	E.
Viageres	F.	Perpétuelles..	F.	Viageres	E.
Tontine	F.	Decourmont. pplles.	F.	Boscheron... pplles.	F.
Cochin.... Perpét.	B.	Viageres	F.	Viageres	F.
Radix ..... pplles.	C.	Alissant..... Viag.	F.	Peinchein.... vres.	C.
Viageres	C.	Tontine.	F.	Perpétuelles.	C.
Defrance... Viag.	A.	Nau..... pplles.	J.	Patu ..... Viag.	F.
Perpétuelles.	A.	Viageres	J.	Rouillard.... pplles.	C.
Gauthier..... vres.	A.	Tontine	J.	Viageres.....	C.
Perpétuelles..	A.	De S. Janvier vres.	A.	.....	
.....		Dutartre. Perpét. t. l. de l'ancien Clergé.		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24ft pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 8 Novembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 8 Octobre.*

L'Impératrice a donné des ordres pour venir au secours des infortunés qui ont tout perdu dans la derniere inondation, & pour réparer les dommages que cet événement funeste a causé, tant aux édifices publics qu'aux maisons particulieres de cette Ville. Cette sage Princesse a en même tems pris des mesures pour prévenir par la suite, autant qu'il seroit possible, de pareils malheurs. Conformément à ses intentions, notre Amirauté a publié une Ordonnance portant établissement de plusieurs signaux pour avertir, suivant les circonstances, les Habitans des lieux les plus exposés aux débordemens imprévus, de se tenir sur leur garde. Cette Ordonnance contient dans le plus grand détail les instructions nécessaires pour l'intelligence des signaux.

Comme la terrible catastrophe que vient d'essuyer cette Capitale, fixe maintenant sur elle l'attention de toutes les Nations, il ne sera peut-être pas inutile d'en donner ici une courte description. D'ailleurs ceux qui lisent notre Gazette ne seront pas fâchés qu'on leur rappelle l'origine & les accroissemens d'une des Villes les plus commerçantes de l'Europe & dont, pour cette raison, nous avons souvent occasion de parler.

Saint-Pétersbourg est à présent la Capitale de la Russie, le Siege du Gouvernement & la Résidence Impériale. Avant 1703, l'emplacement de cette nouvelle Ville, aujourd'hui si considérable, contenoit seulement deux petites cabanes de Pêcheurs. Mais Pierre le Grand, après la fameuse bataille de Pultava où Charles XII fut défait, résolut d'y bâtir une Ville avec une Forteresse, & de lui faire porter son nom; il s'y détermina, sur le compte qu'on lui rendit qu'il n'étoit pas possible de trouver une situation plus favorable pour le commerce sur la Mer Baltique.

Le lieu où est situé Pétersbourg n'étoit qu'une Isle déserte qui, dans la courte saison de l'été, ne présentoit qu'un amas de fange infecte, & en hiver un étang glacé; on ne pouvoit y aborder par terre qu'en traversant d'épaisses forêts & des marais profonds.

Environ 300,000 Paysans, tant Russes que Tartares, Cosaques & autres que le Czar avoit fait venir de toutes les parties de ses vastes Domaines, furent employés à cet ouvrage.

Quand on commença cette grande entreprise, les Ouvriers avoient à peine les provisions & les outils nécessaires pour travailler; ils étoient sans cabanes pour se mettre à couvert des injures de l'air, & cependant les travaux furent conduits avec tant de rapidité qu'en cinq mois de tems la Forteresse fut achevée.

Le Czar dressa lui-même le plan de la

Ville, de la Forteresse, du Port, de ses Quais, & du Fort pour en défendre l'entrée. Tandis que la Forteresse se construisoit, on jetta les fondemens de la Ville, & ce Prince obligea non-seulement la Noblesse de Russie, mais encore des Commerçans, des Fabricans & des Ouvriers de toute espece, d'y venir résider & de la fournir de toutes les commodités & denrées dont elle avoit le plus de besoin. Il y attira aussi un grand nombre de gens de mer, dans l'intention d'y rendre le commerce maritime florissant. En une année de tems, il y eut environ 3000 maisons de construites; & avant la terrible inondation qu'elle vient d'essuyer, elle en contenoit presque le double.

Comme le Czar se proposoit d'attirer tout le commerce d'Archangel à Pétersbourg, il y fit venir en 1713 mille Habitans de Moscow. En même tems il offrit de grands avantages à tous les Etrangers qui viendroient demeurer dans sa nouvelle Cité. De plus il ordonna à toutes les Villes de Russie de transporter à Pétersbourg les denrées & marchandises qu'elles avoient coutume d'envoyer à Archangel, pour y être vendues aux Etrangers, ou échangées contre d'autres. Malgré ces Ordonnances & toutes ces mesures, ce ne fut qu'au bout de quelques années que le commerce passa entiérement d'Archangel à Pétersbourg. Un grand nombre de maisons ne furent d'abord bâties qu'en bois; mais en 1714 le Czar Pierre donna des ordres pour que les murs de celles qu'on construiroit par la suite, fussent en brique, & pour qu'on en couvrît les toits en tuile. Enfin tous les obstacles furent surmontés, & Pétersbourg devint une des plus grandes & des plus belles Villes d'Europe. Elle a environ seize milles d'Angleterre de circuit.

Le Palais du Czar & la Cathédrale sont des édifices superbes en leur genre. Le Palais du Prince Menzicoff est d'une magnificence peu commune, sans parler de plusieurs autres, qui sont ornés de très-beaux jardins &c.

La Neva sur laquelle est bâtie cette Ville, est dans quelques endroits large de plus de trois cents brasses ou d'un demi-mille d'Angleterre; mais elle n'a pas par-tout une égale profondeur. C'est pourquoi les grands navires Marchands sont chargés & déchargés à Cronstadt, où l'on envoye aussi les vaisseaux construits à Pétersbourg.

Cette riviere est divisée en deux branches principales, appellées la grande & la petite Neva; elles forment diverses Isles sur lesquelles Pétersbourg est assis.

Le Czar Pierre ne voulut pas permettre qu'on y construisit aucun pont de bateaux. Son dessein étoit par-là de former des Matelots, en obligeant une partie des Habitans à se livrer à la navigation, pour conduire les Citoyens qui voudroient passer d'un quartier dans un autre. Mais en même tems il défendit l'usage des rames à ceux qui se consacroient à cette occupation, pour les mettre dans la nécessité d'apprendre à faire manœuvrer des bâtimens à voiles; mais ces premiers Matelots étant des Paysans sans expérience, il en périt dans les premiers tems un grand nombre.

En 1724, l'Empereur fonda une Académie des Sciences & Belles-Lettres à Pétersbourg, & une Académie pour la Marine, où de jeunes Gentilshommes étoient instruits dans l'Art de la Navigation.

On y établit aussi des Manufactures de toile & de laine, avec des moulins à papier & à poudre; des laboratoires pour fabriquer la poudre à canon, des feux d'artifices, & des atteliers pour préparer le salpêtre; des corderies pour faire des cables & autres cordages à l'usage de la Marine; de plus une fonderie pour fondre de grands canons, des mortiers & autres armes; on découvrit une mine très-abondante de fer excellent dans les environs du lac Ladoga. La grande Forge établie à Pétersbourg fournit des ancres pour la Navigation.

Une Imprimerie fut introduite en même tems dans cette Ville & on y a déjà imprimé plusieurs bons ouvrages. Le projet du Gouvernement a été de fournir aux Sujets de l'Empire les moyens de s'instruire plus facilement & de sortir de cette ignorance où on les avoit laissés languir pendant tant de siecles par principes de politique.

Le Czar favorisa l'établissement des assemblées publiques, des jeux, des spectacles, des opéras, quoiqu'il n'eût pas lui-même beaucoup de goût pour ces sortes de divertissemens; mais il les regardoit comme très-propres à adoucir le caractere dur & sauvage des Russes.

Il y a dans la Ville de Pétersbourg vingt

Eglises Russes, quatre Luthériennes, outre celles des Réformés ; ceux qui suivent le Rit Anglican ou qui professent la Religion Catholique Romaine, de même que les Allemands, y ont aussi des Eglises particulieres.

Cette Capitale est divisée en cinq portions principales, sçavoir l'Isle de Pétersbourg, l'Isle de Basile, l'Isle de l'Amirauté, le Quartier de Moscou en Terre Ferme, & enfin le Quartier de Walbourg.

Le commerce de Pétersbourg est considérable ; son Port est fréquenté journellement par une multitude de vaisseaux qui s'y rendent de tous les pays, pour y commercer.

Le nombre total des Habitans se monte à plus de 150,000 ames ; la plûpart sont originairement des Etrangers de toutes les Nations.

En automne, le vent du sud-ouest y occasionne ordinairement des inondations qui causent des dommages plus ou moins considérables.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 9 Octobre.*

Les défrichemens des terreins incultes entrepris l'année derniere dans les différens cantons de ce Royaume, y ont fait gagner à l'Agriculture au moins deux cens quinze mille acres convertis en terres labourables & en prairies. C'est un fait que M. Bugge, Président de la Société Rurale, nous a publiquement appris dans un Discours prononcé en présence du Prince Royal. Ce zélé Patriote a ajouté qu'il pouvoit dire avec autant de raison que Columelle, que l'Agriculture étoit de toutes les Sciences celle qui manquoit le plus de bons Maitres & de bons Eleves ; d'où il est parti pour insinuer qu'il ne falloit pas s'en tenir aux sages Réglemens du Gouvernement sur l'Agriculture ; qu'il étoit de plus nécessaire de chercher les moyens de rendre cette Science plus familiere aux gens de la campagne. Ce Discours contenoit sur l'Economie rurale plusieurs observations également importantes, lesquelles furent universellement applaudies.

SUEDE.

De Stockholm, *le 8 Octobre.*

Le Roi vient encore d'enrichir la Bibliothéque Royale de cette Capitale d'un assez grand nombre de Livres qu'il a fait acheter à la vente de la précieuse collection que M. Langebeck, Conseiller d'Etat de Sa Majesté Danoise, mort depuis peu à Copenhague, avoit formée. Sa Majesté Suédoise ne néglige rien pour faire fleurir les Sciences & les Lettres, parce qu'Elle est persuadée qu'elles ne contribuent pas peu à former de bons Citoyens, en les éclairant sur leurs devoirs respectifs.

Nous avons reçu d'*Oergrund* la fâcheuse nouvelle qu'on y avoit essuyé le 20 Septembre dernier un ouragan furieux. Personne ne se souvient d'avoir jamais rien vu de semblable dans ces contrées. Les eaux refoulées par l'effort d'un vent furieux, se répandirent avec impétuosité dans l'intérieur des terres. Cet ouragan a tenu les Habitans de ce pays dans la consternation pendant environ une heure & demie qu'il a duré.

Les dernieres nouvelles de Castelholm, en Oland, nous ont rassuré sur le sort des moissons. Nous avions d'abord cru que les fortes gelées du printems dernier avoient trop maltraité les grains pour qu'on pût espérer d'y faire la moindre récolte. Mais, contre l'attente générale, on y a recueilli autant de seigle que l'année précédente, & les froments ont très-bien réussi, de même que tous les légumes les plus utiles aux usages de la vie.

On ne parle depuis quelque tems que de tempêtes & de naufrages dans nos mers. Nous apprenons de Gothenbourg que le Commandeur Rickert Hindrich de Hedder revenant de la pêche de la baleine sur les côtes du Groenland, a sauvé tout l'équipage d'un navire Hollandois, la *Baleine Dorée*, qui a eu le malheur de périr avec une cargaison de neuf baleines. Le même Commandeur de Hedder a rapporté qu'un autre vaisseau Marchand, aussi Hollandois, avoit eu le même sort que le précédent.

POLOGNE.

De Varsovie, *le 10 Octobre.*

Le Roi de Prusse a encore refusé d'écouter

les nouvelles représentations que nous lui avons faites pour l'engager à se prêter à des arrangemens sur l'objet du Commerce. Nos Négocians ne peuvent que souffrir un grand préjudice, si ce Prince persiste dans son refus de ne pas diminuer les droits de Douanes qu'il a imposés sur toutes les marchandises qui sont obligées de passer par ses Etats pour entrer sur les terres de la République ou pour en sortir.

Le plan d'Education nationale n'a point en Lithuanie le succès qu'on s'en étoit promis. Il paroît que les revenus affectés à l'entretien des Ecoles publiques n'ont pas été employés à leur vraie destination. On a nommé une Commission chargée d'examiner la cause des abus qui peuvent s'être glissés dans cette partie de l'Administration publique, & d'y rétablir en même tems un meilleur ordre.

ALLEMAGNE.

De Leipsick, *le* 12 *Octobre*.

Nous sommes dans un moment où chacun aime à faire des calculs sur la Population. C'est pour répondre à ce goût dominant que nous recueillons, autant qu'il nous est possible les observations relatives à cet objet, qui se font dans les divers Pays.

Le Duché de Wirtemberg, auquel on donne une étendue de 200 milles quarrés d'Allemagne, nourrit 500,000 Habitans; 255,000 bêtes à cornes; 30,000 chevaux, & environ 400,000 bêtes à laine. On observe que la Population de ce Duché a augmenté considérablement depuis le commencement de ce siecle. Nos Politiques remarquent qu'il en est de même par rapport à plusieurs autres Etats d'Allemagne & du Nord, & ils attribuent cet effet au systême de la tolerance qui s'établit presque partout dans ces contrées.

De Brunswick, *le* 14 *Octobre*.

L'art de cultiver la vigne a fait ici, depuis quelques années, des progrès sensibles. En général on s'applique beaucoup en Allemagne à perfectionner cette seconde branche d'Agriculture, malgré les réclamations de quelques Ecrivains qui desireroient qu'on mît toutes les terres en bled, & qui ne veulent pas faire attention que tel terrein qui produit du bon vin, ne rapporteroit souvent que du mauvais grain. Quoiqu'il en soit, nous voyons avec plaisir d'excellents vignobles couvrir maintenant plusieurs cantons où il n'y avoit jamais eu un seul pied de vigne. Nous avons aussi fait des découvertes heureuses sur la meilleure maniere de faire le vin.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 20 *Octobre*.

Dans le cours de l'été dernier, il est arrivé dans nos Ports dix-sept vaisseaux appartenants tous à la Compagnie des Indes Orientales. Ils venoient des divers Etablissemens que cette Compagnie possede en Asie. Nous n'attendons plus, cette année, d'autres navires, de ces Régions.

La nuit du Mercredi quinze Octobre, entre onze heures & minuit, une bande de Contrebandiers avec cinq chevaux chargés de thé & de dentelles, furent rencontrés par les Commis des Fermes sur le chemin de Kentish. Cette rencontre donna lieu à un combat très-vif. La victoire se déclara en faveur des Commis; leurs Adversaires furent obligés de prendre la fuite avec perte de tout leur convoi. Il y eut dans cette affaire un homme de tué & plusieurs furent blessés.

Une Lettre de Dublin, datée du 13 Octobre dernier, s'exprime ainsi. » Nous apprenons par un vaisseau arrivé ici des Indes Occidentales, que la récolte du sucre y a manqué au point que plusieurs Maîtres de navires ont été obligés de faire voile de la Jamaïque, des Barbades, Nevis, Antigoa & Monserrat, sans y avoir fait aucun chargement, & de s'en revenir en lest à Bristol, Liverpool, & autres Ports d'Angleterre; circonstance qui n'étoit pas encore arrivée depuis qu'on a fait des plantations de cannes à sucre dans ces Isles. En conséquence de quoi toutes les Manufactures à sucre établies dans cette Ville, sont arrêtées, jusqu'à ce que les avis envoyés aux Marchands du dehors, & particuliérement à Glascow, soient répondus. On dit que cette stérilité extraordinaire a été causée par une multitude d'insectes appellés fourmis noires (*black ants*) qui ont ruiné

pour près de quatre ans les plantations dans les Colonies tant Angloises que Françoises ».

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE PAIZAI-LE-TORT (*près Melle en Poitou*), *le 25 Octobre.*

Lettre au Rédacteur de la Gazette. » Je vous ai déjà fait part, M^r, dans une Lettre que vous avez insérée dans l'un des précédens Ordinaires, de quelques observations sur le tort que les droits féodaux font à notre Agriculture. Permettez qu'aujourd'hui je vous communique quelques réflexions sur le préjudice que nous cause la corvée dans le moment actuel. Ces réflexions pourront être utiles à d'autres qui seroient tentés de suivre notre exemple ; car si nous avons à nous plaindre, c'est bien notre propre faute. En effet pourquoi avons-nous imprudemment accepté de faire l'ouvrage par nous-mêmes, plutôt que de subir la taxe pécuniaire qui nous étoit proposée ? Ce dernier parti nous eût été beaucoup plus avantageux.

Comme la route des charrois qui conduit de Poitiers à Bordeaux, quoique commencée il y a près de trente ans, n'est pas encore finie, dans l'intention de l'achever, on a fait le devis de ce qui restoit encore à faire, & on a estimé le montant au quart de la taille à imposer sur chaque Paroisse, mais qu'il faut porter au tiers, vu les exemptions accordées au Syndic & aux Collecteurs tant anciens que nouveaux. En conséquence de la répartition faite par Monsieur l'Intendant, notre Paroisse qui est composée d'environ cent feux, a eu le choix ou de donner 430 liv. en argent, ou de faire par elle-même 124 toises d'empierrement pour lesquelles il faut 11 toises 2 tiers cubes de pierre qu'il est nécessaire d'aller prendre à une lieue du chantier ; 30 toises 3 pieds cubes de déblais d'accotement à jetter & régaler hors la route ; 82 toises 4 pieds cubes de déblais de fossés ; 16 toises 4 pieds cubes pour l'ouverture de 50 fosses pour planter les arbres. Ce qui revient au total à 141 toises 3 pieds cubes de matieres à remuer, & cela à deux lieues de notre chantier. Il est aisé de voir que ces travaux qui demandent beaucoup de tems doivent causer un tort notable à l'Agriculture, sur tout dans des tems destinés à la récolte & aux semailles. Il est vrai que ces ouvrages une fois finis, nous n'aurons plus que l'entretien du cailloutis, du moins nous l'esperons. C'est cette raison, jointe à d'autres, qui nous a déterminés à prendre le parti dont nous avons lieu de nous repentir actuellement. Mais ces autres considérations que je tais ne peuvent plus avoir lieu aujourd'hui que nous avons le bonheur de vivre sous un Prince bienfaisant qui aime ses Sujets comme il en est aimé, & qui n'est entouré que de Ministres uniquement occupés du soulagement des Peuples.

Je persiste donc à soutenir qu'en général l'arrangement le moins onéreux pour les Habitans des campagnes, seroit de donner les grandes routes à l'entretien par bail & au rabais, comme il se pratique dans l'Intendance de Limoges où les chemins sont superbes. Il n'est pas difficile de comprendre pourquoi les routes de cette Province sont si belles. Un Entrepreneur a le plus grand intérêt que son canton soit toujours en bon état. Dès qu'il y survient la moindre défectuosité, il s'empresse sur le champ d'y remédier, & par ce moyen la route est toujours bien entretenue ; au lieu qu'en ne raccommodant les chemins qu'à des époques marquées, c'est-à-dire au printems ou en automne, il arrive que pendant les saisons intermédiaires, ces chemins se dégradent au point qu'il en coûte ensuite beaucoup de peines & de travaux pour les rétablir. D'ailleurs il est rare que ceux qui travaillent à la corvée aient beaucoup le cœur à l'ouvrage ; d'où il arrive qu'il n'est jamais bien fait.

Je crois d'ailleurs qu'il seroit à souhaiter qu'il y eût pour la corvée un rôle exprès dans chaque Paroisse, séparé de celui des Collecteurs de la Taille, afin que cette imposition ne fût confondue avec aucune autre. Je ne voudrois exempter aucun Taillable de cette taxe, parce qu'une fois imposée, elle seroit plus permanente. Personne ne pourroit se plaindre, puisque chacun supporte à son tour les charges de la Paroisse, excepté cependant les Syndics qui, dans cette Généralité, possédent leur Charge pendant toute leur vie, & quelque-

fois même ont le crédit de la faire passer à leurs fils. Ils sont nommés à l'Intendance & non par les Habitans à la pluralité des voix. Cet usage pourroit ouvrir la porte à des abus, si M. l'Intendant n'étoit pas aussi attentif qu'il l'est à faire un bon choix. On sent que ces Officiers deviendroient aisément Despotes, s'ils vouloient user de leur pouvoir dans leur petit département, & qu'il seroit bien difficile d'obtenir leur destitution. J'ai l'honneur d'être &c. B***. »

Du Port de l'Orient, *le 29 Octobre.*

Arrivée en ce Port d'un navire François richement chargé. La *Bretagne* a amené de Pondichery, à la consignation de MM. Plantamour, Rilliet & Compagnie, 2400 pieces de guinées bleues, de Portonovo; 600 p. de guingamps, de Madrafs; 260 p. de guingamps flambés; 100 p. de patches chittes superfines, de Madrafs; 140 p. de guinées blanches, de Ceylan; 300 p. *dito*, Visagapatan, 15 conjones; 2195 p. *dito*, Dyanaon; 15, 19 & 23 conjones; 400 p. de basins, de Goudelour; 420 p. percales fins, d'Arny; 1440 p. de mouchoirs percales, de 12 à la piece; 660 p. *dito* bleus, de Pondichery, par 8; 200 p. *dito id.* grains de moutarde; 100 p. *dito*, de Pondichery, de 16; 300 p. *dito*, de Carical, de 10; 100 p. *dito*, *id.* de 16; 1197 p. *dito*, de Masulipatan, de 8, 10 & 12; 472 p. *dito*, Sassergatis, de 8 & 16; 100 p. *dito*, Paliacate; 100 p. doreas de côtes, de 16 aunes; 820 p. betilles diverses; 2740 p. tarnatannes; *id.* 260 p. organdis, de 1 aune & 1 aune 1 huit.

Marchandises au poids. 330,000 livres de salpêtre rafiné, premiere sorte; 21,645 livres de bois rouge; 8050 liv. de tamarin, en 50 tierçons ou ancres; 19 caisses de soie écrue de Nankin.

A la consignation de MM. de l'Arche fils, & Bonnet du Rohu, 9720 pieces de guinées blanches, 27 caisses de soie écrue de Nankin, 13 caisses *dito*, *id* de Canton; 50,195 pieces de Nankin; 66,015 livres toutenague.

A la consignation de MM. Berard, freres & Compagnie, 3600 piec. de guinées blanches, 3080 p. salempouris *id.* 5620 p. de mouchoirs divers, 300 p. betilles, 578 p. sastracondis, 478 p. alejars, 246 p. callawaporis, 378 piec. guingamps fins, 160 p. foulards, 79 piec. chittes *dito* fines, 800 p. moris, 95 p. *dito* écrus.

A la consignation de M. Gerard, 4544 p. de guinées diverses, 345 p. stinkergues, 1100 p. de mouchoirs divers.

A la consignation de MM. Bouffé pere & fils, de Blessin & Dessaudrais, 2860 pieces de guinées blanches, 1400 p. de mouchoirs divers, 100 p. betilles.

Aux Porteurs de connoissemens, 309 balles, six demi-balles, trois malles & 11 caisses, dont le contenu est inconnu; une barrique de storax, 1400 pains de toutenague.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

AVIS.

Puisque l'Education & sur tout l'Education physique est une branche essentielle de l'Economie domestique, l'Avis suivant ne peut être regardé comme un article étranger à notre Gazette.

» De mûres réflexions sur les moyens de surmonter les obstacles que la nature semble avoir mis dans quelques Sujets pour un talent aussi agréable que celui de la danse, ont fixé l'attention de M. Bacquoy-Guédon, sur les Boiteux de naissance.

Cet Artiste, ci devant Danseur du Théâtre François, & Maître de Danse à Paris, est parvenu à faire disparoître totalement, dans les personnes qui n'ont pas encore pris leur entiere croissance, certains vices de conformation qui les empêchent de danser ou de marcher droit; il n'employe pas les secours de la Chirurgie & ne sort point des bornes de son Art. Il a imaginé une marche particuliere qu'il fait suivre à ses Eleves, & qui insensiblement les ramene à celle de la nature.

On auroit peine à croire que cette découverte, annoncée dans le Mercure & autres Journaux, & dont l'utilité a toujours été démontrée par le succès, eût pu tourner au désavantage de son Auteur. Cependant des personnes mal instruites ont débité que M. Bacquoy-Guédon, uniquement occupé du soin de faire marcher droit les Boiteux,

avoit entiérement quitté ſon état de Maître de Danſe. Cette fauſſeté, ſi elle s'étoit accréditée, lui ſeroit devenue très préjudiciable. Les découvertes que l'expérience lui fait faire chaque jour dans ſa Profeſſion le portent au contraire à s'y conſacrer avec plus d'ardeur que jamais, bien loin qu'il ait l'intention de la négliger. Il eſt Eleve du célébre Matignon, Penſionnaire Académicien du Roi, & Danſeur de l'Opera.

Cet Artiſte a trouvé, pour faire danſer en meſure ceux qui n'ont point l'oreille juſte, un expédient ſi facile qu'au bout de trois mois de leçons, un Ecolier eſt en état de s'appercevoir de lui-même s'il danſe en meſure ou non, & de la reprendre ſans s'arrêter, s'il l'a perdue. Le moyen que ce Maître emploie conſiſte dans une maniere de faire battre la meſure, qui lui eſt particuliere & dont il eſt l'Inventeur. Cette méthode, qu'il ſe propoſe de faire connoître plus en détail avant peu, conſiſte en douze procédés pour la meſure du menuet, & ſix pour celle à deux tems, uſitée dans les contre-danſes.

M. Bacquoy-Guédon eſt auſſi parvenu, par le moyen de certains ſignes, à faire danſer les Sourds & Muets, & à leur faire battre la meſure; ce qu'il eſt en état de prouver par l'exemple de pluſieurs Muets de M. Peyrere, Interprête & Penſionnaire du Roi, dont on lui a confié l'enſeignement ».

Le Rédacteur peut aſſurer qu'il a été témoin des ſuccès de M. Bacquoy-Guédon dans l'art de faire marcher droit les Boiteux. Une jeune Demoiſelle avoit la jambe gauche plus courte que la droite d'un demi-pouce & en conſéquence elle boitoit d'une maniere ſenſible. De plus elle ne pouvoit faire cent pas de ſuite ſans être obligée de s'arrêter; la contraction du *triceps* occaſionnoit ces fréquens repos. M. B. G. a fait diſparoître ce double vice, & maintenant cette Demoiſelle marche avec autant d'aiſance que ſi elle n'eût jamais boité.

M. de Réaumur, examinant les vaiſſeaux qui contiennent la matiere ſoyeuſe que filent les vers à ſoie, a reconnu qu'elle étoit de la nature des gommes, & que cette gomme, en ſortant des filieres, acquéroit de la ſolidité & devenoit ſoyeuſe. Il penſoit qu'il ne ſeroit peut-être pas impoſſible de trouver des gommes ou réſines, qui étant filées puſſent donner de ſemblables produits. On annonce, dans les Papiers Anglois, qu'un Ouvrier a réaliſé les obſervations de M. de Réaumur; le fil qu'il tire d'une ſorte de gomme qu'il ne déſigne pas, a toutes les qualités de la ſoie, & le Gouvernement lui a, dit on, donné de très-grandes récompenſes.

» M. Joſeph Gaudin, fils, tenant une Fonderie à la deſcente de Richebourg, prévient MM. les Armateurs & Capitaines de vaiſſeaux qu'en l'avertiſſant quelques jours d'avance, ils y trouveront, à très-bon compte, de jolis pierriers de trois quarts de balles, bien montés & à toute épreuve; boulets ronds & ramés, de tous les calibres de canons; balles de pierriers, grenades, bombes, grappes de raiſins, chapelets, mitrailles, grenailles à giboyer, ſupérieures à celles de plomb, propres pour la côte; cheminées à la Pruſſienne, pour la chambre dans les navires; poëles de toutes grandeurs, fourneaux quarrés, & toutes autres ſortes d'ouvrages en fonte, qu'on pourra ſouhaiter, en donnant le modele. M. Gaudin fera valoir les vieilles matieres en coulées de fer ».

I I.

Extrait des Obſervations météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 juſqu'au 31 Octobre 1777.

Vents dominans, ſud & ſud oueſt; plus grand degré de chaleur 16 ¾ degrés le 11; moindre degré de chaleur 1 ½ deg. de condenſation le 23; plus grande élévation du mercure, 28 pouces 1 ¼ lig. le 8; moindre élévation, 27 pouces 1 ligne le 30; quantité de pluie, 10 ½ lig. tombées en 10 jours; évaporation 29 lig.; déclinaiſon de l'aiguille aimantée, 19° 24' 57. Température, variable. Maladies. Aucune n'a regné. Productions de la Terre. Le tems a été favorable pour la vendange & pour les ſemailles. La récolte du vin a été des plus mauvaiſes; on eſpere que le vin ſera bon.

Signé, COTTE, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorenci, Correſpondant de l'Académie royale des Sciences, de la Société Royale de Médecine de Paris, & de la Société Royale d'Agriculture de Laon.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 25 Octobre 1777 au Mercredi 29 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 20, 21, 23 à 24 l.; le seigle, de 10 l. 5 s., 10 l. 15 s. à 11 l.; l'orge, de 10, 10 l. 10 s. à 11 l. Le froment au Port de la Greve, de 21, 22, 23 à 24 liv. 5 s.; le seigle, de 10 l. 10 s., 10 liv. 15 s. à 11 l.; l'orge, de 10 l. 10 s. à 11 l. *le septier.*

Du Samedi 25 Octobre 1777 au Mercredi 29 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19 l. 10 s., 20 à 21 liv.; *idem* à la Greve, de 20, 21 l. 5 s. à 22 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 5 Nov. 1777, de 54 à 55 liv.; *idem* nouveau, de 53 à 54; le cent de paille vieille, de 22 à 23 l.; *id.* nouvelle, de 20 à 21 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 21 à 22; *id.* nouvelle, de 19 à 20; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 39 à 40; *idem* nouveau, de 37 à 38; le cent de paille vieille, de 20 à 21 l.; *id.* nouvelle, de 19 à 20 l.; le foin à la Grêve, de 33 à 34 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 5 Novembre 1777.

Or de Portug. à	725 ℔	ß		marc.
Du Mexique à	720			marc.
Du Pérou à	710			marc.
Les guinées à	722			marc.
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à	84			once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	54			marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	2	6	marc.
Piastres à	49	12	6	marc.

CHANGES DE PARIS, *du 5 Novembre 1777.*

Amsterdam	53 ¾ à 7 8e.
Londres	31 ¾
Hambourg	189 ¼ à ½
Madrid	15 3
Cadix	15 1 6
Livourne	96
Gênes	94
Lyon *Août*	5 8e.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1777.	*Lundi 3.*	*Mardi 4.*	*Mercredi 5.*
COMP. D. IND.			
Actions	FESTE	1915 12 ½	1910
D°. 16es/25		1217 ½	
D°. 8es.			
D°. 25es.			
Emprunt Oct.			
Rescriptions		8 ¾ 9 8 ¾	8 ¾ 9
Bil. des Fermes.		¾	
Lots de 48 l.			
Lots de 150 l.			
4 p. ⅝ 1777.			

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1777.

Du Vend. 31 Oct. 1777		Suite du Vend. 31.		Du Mardi 4 Nov.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Lempereur.. pplles.	F.	Thevenin... pplles.	J.	Cauchy..... pplles.	
Viageres	F.	Viageres	J.	Viageres	
Boscheron... pplles.	J.	Masson..... pplles.	G.	Tontine.....	
Viageres.....	G.	Viageres.....	J.	Marsollier.... vres.	
Peinchein.... vres.	C.	.....		Defays..... pplles.	
Perpétuelles.	C.	.....		Viageres....	
Patu ..... Viag.	J.	.....		Desplaces... pplles.	
Rouillard.... pplles.	C.	.....		Viageres....	
Viageres.....	C.	.....		Tontine	
Creuzé..... pplles.	C.	.....		Vieillard.... pplles.	
Viageres.....	C.	.....		Viageres....	
Tontine.....	C.	.....		Tontine.....	
Delarue..... Viag.	J.	.....		.....	
Perpétuelles..	J.	.....		.....	
Tontine	J.	.....		.....	

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces, deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1777. Du Samedi 9 Août.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 4 Juillet.*

A la sollicitation de M. Domaschnew, Directeur de l'Académie Impériale des Sciences, notre Auguste Souveraine a donné une gratification de trois mille roubles au sieur Koulibin, Méchanicien de l'Académie, pour avoir construit le modele d'un pont sur la Néva, d'une seule arche de 140 toises de longueur. Les parois du pont sont en treillis, pour donner un passage libre aux vents & garantir le pont des secousses qu'ils lui occasionneroient quand ils soufflent avec impétuosité. Quoique le treillis ne soit composé que de petits morceaux de bois d'un demi-pouce d'épaisseur, cependant ce modele est d'une telle solidité qu'il a supporté un poids de 3400 pouds, c'est-à-dire 136,000 livres, sans qu'aucune de ses parties en ait été ébranlée. L'Académie, après avoir bien examiné l'ouvrage, a donné les plus grands éloges à l'Auteur. Ce Corps sçavant tourne toutes ses vues, depuis que M. Domaschnew est à sa tête, vers les objets d'une utilité publique. Nous devons aussi à ce même Seigneur l'établissement de cours gratuits de Physique, de Chymie, d'Histoire naturelle & de Mathématique.

Il paroît une nouvelle Carte géographique de cet Empire, où l'on trouve toutes nos découvertes de l'Archipel septentrional. On dit que cette Carte sera bientôt suivie d'une relation plus détaillée que tout ce que nous avons jusqu'à présent, sur les tentatives que nous avons faites pour trouver le passage de l'Amérique septentrionale & une nouvelle route de la Chine. En attendant qu'on satisfasse notre curiosité à cet égard, nous travaillons avec succès à augmenter nos découvertes dans les nouvelles Isles. Les profits qui nous reviennent de ces entreprises font passer par-dessus les difficultés & multiplient les Entrepreneurs.

Il est réglé par le Gouvernement que 3 vaisseaux partiront, chaque année de Kantschatka dans les Isles du nouvel Archipel pour pousser plus avant nos découvertes. Trois autres vaisseaux mettront à la voile pour l'Amérique; nous devons aussi en envoyer un pareil nombre à Ochorsk & un dans les Isles Kuriles. On présume avec beaucoup de fondement que les Officiers des vaisseaux destinés pour l'Amérique & ceux des bâtimens qui seront envoyés dans le nouvel Océan septentrional, agiront de concert & se communiqueront mutuellement leurs observations. C'est sur tout de leurs lumieres & de leur correspondance que nous devons attendre le succès de ces belles entreprises.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 10 Juillet.*

La Commission du Trésor a donné le 21 du mois dernier un Universel pour fixer

l'espece & le poids du timbre dont on devra se servir pour les lettres de change, les assignations, les mandats & autres papiers de cette nature. Ce sont-là de petites opérations; nous en aurions de grandes à faire; avec un riche & fertile territoire, avec une abondance prodigieuse de toutes sortes de denrées, nous n'avons pas encore trouvé les moyens d'avoir un commerce, quoique depuis long-tems nous fassions de grands efforts pour les trouver. Nous avons des voisins redoutables; par les droits qu'ils mettent sur nos denrées, ils nous forcent à vendre à très-bas prix; ils s'enrichissent, & nous restons toujours pauvres. Les mauvais succès nous font quitter la partie. Ce qui nous occupe beaucoup à présent, c'est de mettre les études sur un grand pied; nous faisons un code de réglemens tous relatifs à cet objet, & peut-être ne réussirons-nous pas mieux qu'à rétablir notre commerce & nos finances. Si nos vues étoient remplies, tout jeune homme au sortir du College seroit un homme universel. Versé dans les Langues anciennes & modernes, profond Moraliste, habile Politique, grand Naturaliste, instruit en détail de toutes les branches d'Agriculture, nullement étranger aux principes généraux de Médecine, familier avec toutes les regles de la Méchanique, Chymiste, Méchanicien, il doit encore se faire admirer par ses vastes connoissances sur l'Histoire. Malheureusement les prodiges sont rares, & nous voulons les rendre communs. Qu'on examine avec quelque attention les plans d'études que nous ne cessons de publier depuis bien du tems, & l'on verra si ce n'est pas-là notre but.

PRUSSE.

De la Nouvelle-Marche, *le* 11 *Juillet.*

M. de Brenkenhof, Conseiller Privé des Finances, a le premier essayé la culture du seigle d'Archangel. Il a d'abord commencé par en semer dans son jardin une metze dont le produit a été de dix pour un. Cette petite récolte ayant été semée en entier, a donné 18 scheffels, & ceux ci ont rapporté à leur tour 54 wispels & 18 scheffels. Enfin cette derniere quantité a si bien réussi que notre illustre Cultivateur a de cette espece de seigle en assez grande abondance pour en fournir à toute la Province où il s'étoit contenté, les années précédentes, d'envoyer des épreuves.

On ne doute pas que la culture de ce seigle ne s'étende bientôt dans les autres pays. Il donne d'abondantes récoltes; plusieurs épis provenus de la semence d'un seul grain contenoient chacun au moins 60 grains. Le pain qu'on en fait est d'un très-bon goût & n'est pas moins nourrissant. Voici quelques instructions sur la maniere de le cultiver. La quantité de semence doit être moindre de la moitié que celle du seigle ordinaire. Les semailles s'en font dans les premiers jours de Septembre. La terre doit être bien préparée & meuble. Ce qu'on recommande sur-tout c'est de donner des labours profonds. Si les racines ne pouvoient pas s'étendre à l'aise, elles ne suffiroient pas pour soutenir une tige haute de 8 pieds & qui se divise en plusieurs branches dont chacune porte son épi. Quoique ce grain soit mis en terre plutôt que le seigle ordinaire, puisqu'on peut le semer vers la fin d'Août, cependant il ne fleurit qu'une quinzaine de jours après l'autre. Tout sol lui convient; il réussit même dans les endroits les plus exposés au nord & où tout autre seigle auroit bien de la peine à croître & à mûrir. Quoique la paille soit forte, les bestiaux la mangent très-volontiers; si l'on en fait des litieres, elle donne un excellent engrais. Comme elle est fort haute, elle sert à beaucoup d'autres usages.

La Société Patriotique de Silésie prétend que pour réussir dans la culture du seigle d'Archangel, il suffit de labourer selon la méthode ordinaire, de herser ensuite la terre labourée, de semer clair, de donner, après cette opération, un labour superficiel dans le sens ordinaire & de faire repasser enfin la charrue dans une direction contraire, de maniere que les sillons soient un peu éloignés les uns des autres. Il faut abandonner le reste à la Providence.

Dans les Annonces de la même Société on lit l'analyse d'un Mémoire sur le labour profond que nous exigeons pour la culture du seigle en question. L'Auteur assure que ce labeur n'est pas nécessaire & ne contribue pas à la bonne végétation des plantes.

Il prétend même que c'eſt un moyen d'ôter à la terre ſupérieure une partie de ſa force, & que par-là le grain ne peut pas pouſſer, dès les commencemens, avec vigueur. Il ſoutient que la ſemence miſe trop profondément en terre ne peut lever qu'en partie, & qu'il périt beaucoup de grains. Il attribue enfin à la même cauſe des effets qui ne paroiſſent pas y avoir le moindre rapport, comme les amas d'eau, le défaut de circulation de l'air, la multiplication & les ravages des inſectes &c. Tout ceci paroît un peu paradoxe & auroit beſoin de preuve.

ALLEMAGNE.

DE BRANDEBOURG, *le 12 Juillet.*

Pour mieux diſſiper le préjugé barbare qui notoit d'infamie ou regardoit comme comptable à la Juſtice civile quiconque oſoit toucher un noyé, le Roi de Pruſſe, notre Souverain, vient d'accorder des récompenſes à tous ceux qui retireront quelque perſonne de l'eau & lui adminiſtreront des ſecours pour les rappeller à la vie. S. M. promet de pareilles gratifications pour tous les ſoins donnés aux perſonnes réduites à un état de mort apparente. Nous commençons à éprouver les bons effets de cette ſage Ordonnance.

Il y a quelques jours qu'à Muggendorf, lieu de la dépendance de notre Bailliage un homme tomba dans la riviere de Wieſent. On accourut d'un moulin voiſin de l'endroit où l'homme s'étoit noyé; mais on ne vint à bout de l'atteindre & de le retirer, qu'une demi heure après ſa chûte. On le frotta avec du linge chaud; on lui ſouffla dans la bouche; on lui fit enſuite des fumigations. Cet infortuné ne tarda pas à donner des ſignes de vie & peu à peu il reprit tous ſes ſens. Le Meûnier qui a fait preſque lui ſeul toute la bonne œuvre en a reçu la récompenſe par ordre du Gouvernement. Le Magiſtrat après lui avoir donné publiquement les éloges qu'il méritoit, lui mit dans la main dix rixdales. Le Peuple n'a pas craint d'applaudir à une action qu'il avoit coutume auparavant de blâmer & de condamner.

DE HAMBOURG, *le 21 Juillet.*

On travaille ici à ériger une Société pour l'encouragement de l'Induſtrie & le ſoulagement de l'humanité ſouffrante. Le plan n'en eſt pas encore bien digéré. Il ſera libre à tous les Particuliers de s'y intéreſſer, quand même ils ſeroient étrangers. On croit que cette Société, autoriſée par le Gouvernement, n'admettra parmi ſes Membres qu'un nombre déterminé de perſonnes; que chaque individu s'aſſurera des ſecours proportionnés aux avances qu'il aura faites & aux beſoins où il ſe trouvera. C'eſt ici une eſpece de Loterie où l'on ne perd jamais que lorſqu'on n'a pas beſoin de gagner, & où l'on gagne toujours dès qu'on n'eſt plus en état de perdre.

Si nous en croyons les Maîtres des bâtimens Pêcheurs, le hareng ne ſera pas à bas prix, cette année. La pêche n'a réuſſi que dans la Mer du Nord, & encore le ſuccès, dit-on, n'a rien que de fort ordinaire. Cependant il nous eſt arrivé pluſieurs bâtimens chargés de cette eſpece de poiſſon. Le navire du ſieur Chriſtians avoit une cargaiſon de 57 tonnes de harengs Danois; celui du ſieur Kleinhingſt portoit 84 tonnes de harengs Hollandois; celui du ſieur Schuiring eſt entré dans notre Port avec ſix tonnes de harengs Pruſſiens nouvellement pêchés; celui du ſieur Neimann nous a apporté 57 tonnes de harengs Danois. Le poiſſon eſt de bonne qualité, on n'a pas eu de peine à le bien vendre.

DE RUDELSTADT (*Réſidence du Prince de Scwartzbourg*), *le 13 Juillet.*

Les établiſſemens ſe multiplient pour l'inoculation & forment de nouvelles preuves de ſes ſuccés. Notre Souverain a fait inoculer la petite vérole, le printems dernier, à tous ſes enfans. Ils n'en ſont pas même le plus légérement marqués & ſe portent tous à merveille. Le Prince, après cette expérience, n'a pas balancé à conſeiller & à étendre cette méthode ſalutaire. Il a fait faire la même opération à plus de quarante perſonnes, enfans ou adultes. Malgré la différence de l'âge & du tempérament, elles ont toutes échappé aux cruels effets de cette maladie, & aucune n'en porte la moindre cicatrice. Ce fait eſt d'autant plus remarquable, que dans ce pays ci & dans le même tems, la petite vérole priſe naturel-

lement a enlevé bien des personnes & en a laissé plusieurs autres ou défigurées ou avec des infirmités dont elles se ressentiront toute leur vie.

DE GOTTINGUE, *le 14 Juillet.*

Nous avons cultivé les pommes de terre avec beaucoup de succès; elles nous ont été d'une grande ressource dans les tems de disette & les gens de la campagne s'applaudissent de mettre dans leurs champs une plante si féconde. Cependant comme les palais délicats ne s'accommodent pas d'une pareille nourriture, on voit bien des gens qui ne voudroient pas qu'on eût transporté cette production d'Amérique en Europe. On se plaint hautement dans le Pays de Calenberg que les Cultivateurs plantent une trop grande quantité de pommes de terre & l'on craint beaucoup que les autres branches d'Agriculture n'en souffrent dans toute la contrée. Dans ces vives alarmes on en vient jusqu'à demander, *si l'Etat ne devroit pas prendre des mesures pour diminuer & rallentir la culture des pommes de terre?* On calomnie aujourd'hui cette production & l'on dit que non-seulement elle ne nous est pas d'une grande utilité, mais qu'elle ne sert qu'à entretenir la paresse des gens de la campagne. Insensiblement la mode s'étend à tout; la voilà qui s'empare même de l'Agriculture.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 26 Juillet.*

Les clameurs & les dangers de l'Irlande, la perte entiere de son commerce, la ruine d'un grand nombre de familles, tous ces objets réunis font prendre au Gouvernement des mesures qu'il eût été à desirer qu'on eût pu prendre plutôt. L'Amirauté vient de donner ordre que les vaisseaux l'*Albion*, l'*Exéter*, l'*Aréthuse*, & la sloupe la *Cérès* croiseront entre les côtes de la Grande-Bretagne & d'Irlande pour en écarter les Américains & veiller à la sûreté de notre commerce. Leurs croisieres sont réglées de la maniere suivante: l'*Albion* de 70 pieces de canon & la *Cérès*, devant Dublin & Campbelltown; l'*Exéter* de 65 canons, devant Milford & Corke alternativement; l'*Aréthuse* de 32 canons, devant Whitehaven, Campbelltown & Carrick-Fergus. On se propose d'établir d'autres croisieres entre Milford & l'Irlande.

Si nous ne donnons pas la chasse aux Armateurs du Continent, il faut qu'ils soient bien redoutables. Six frégates vont aussi établir leurs croisieres dans le canal Saint-George. En attendant, l'ennemi continue à faire des prises; il s'est emparé devant Dublin d'un navire de 500 tonneaux.

Une des plus belles Foires de toute l'Angleterre, la Foire de Chester, n'a pu avoir lieu cette année. Les toiles d'Irlande en forment le principal article, & dans ce moment de crise, tous les vaisseaux des divers Ports de ce Royaume se trouvent, pour ainsi dire, bloqués par les Américains.

Pour nous consoler de nos pertes en Europe, on nous parle des succès que nos vaisseaux de guerre & nos frégates ont en Amérique. Il leur seroit difficile, dit-on, de mieux réussir dans leur croisiere. Il y a des Capitaines qui s'enrichissent & qui ont gagné, chacun, plus de 10,000 l. st., les autres Officiers à proportion. Mais ces avantages de quelques Particuliers ne compensent pas la ruine & les malheurs du gros de la Nation.

Si les Américains troublent notre commerce, les banqueroutes qui deviennent toujours plus fréquentes l'affoiblissent & font perdre tout crédit. La faillite qui a fait le plus de sensation est celle du sieur Woolbridge, Alderman de la Cité de Londres. Appliqué aux affaires, ce digne Citoyen s'étoit assuré par son mérite l'estime publique & il fut choisi Alderman à l'unanimité des voix. Malgré la perte de sa fortune, il jouit encore de toute sa réputation & il lui reste des amis. Son principal commerce étoit avec l'Amérique; les Colons ne lui ont pas payé ce qu'ils lui devoient; quelques-uns de ses vaisseaux ont été pris par des Armateurs; il a perdu plus de cent mille livres sterling.

Depuis le commencement de cette année nous avons fait partir pour l'Amérique & pour protéger notre commerce 64 bâtimens de guerre.

Des lettres écrites du Fort Guillaume, dans le Bengale, font mention d'un trem-

blement de terre arrivé à Calcutta. Les secousses ont duré trois ou quatre minutes, mais elles n'ont fait d'autre mal que d'effrayer les Habitans.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Valence, *le 27 Juillet.*

Nous ne pouvions pas nous attendre à faire de riches moissons; un printems opiniâtrément pluvieux & froid avoit trop contrarié la végétation & nous faisoit même craindre de ne pas recueillir ce que nous avions semé. La chaleur est venue tard, mais elle n'a pas laissé que de nous faire beaucoup de bien. Les bleds se sont remis assez vîte en bon état & ont mûri. En général la récolte n'est que médiocre dans tous nos cantons, & la plûpart des Cultivateurs ne paroissent contens ni de la quantité ni même de la qualité des grains. Il n'est pas surprenant, après cela, que le prix des bleds augmente plus ou moins dans toute la Province. La denrée ne manque pourtant pas; il nous en reste encore beaucoup des années précédentes. Le Propriétaire avoit le plus grand besoin d'argent; il ne trouvoit que difficilement à vendre, même à bas prix; il ne se tourmente pas aujourd'hui pour avoir des Acheteurs, & il a de plus l'avantage de leur vendre assez bien.

Si l'année n'est pas abondante en bled, elle ne le sera guères plus en vin. Nos vignobles avoient beaucoup souffert des gelées du commencement d'Avril; le tems quil a fait ensuite pendant deux ou trois mois ne les a rien moins que favorisés. La perte est moins grande qu'on ne pense pour les Propriétaires; peu s'en faut qu'ils ne préférent la médiocrité à l'abondance. La raison qu'on en donne est que de belles vendanges entraînent de grands frais. Les tonneaux deviennent alors d'un prix exorbitant & le vin qui n'est pas alors, du moins pour l'ordinaire, de bonne qualité ne se vend pas. Il faut faire une exception pour les meilleurs cantons de la côte. On y est toujours assuré de faire de plus grands profits quand on y a plus à vendre.

De Vendôme, *le 29 Juillet.*

Malgré le mauvais tems, nous avons coupé nos seigles; la nécessité nous a fait la loi. A peine, durant tout l'été, avons-nous eu sept à huit jours un peu chauds. Avec un dérangement de saison tel que nous l'éprouvons depuis trois ou quatre mois, la plûpart des productions n'ont pu parvenir à leur maturité. S'il ne nous vient pas des jours secs & chauds, c'en est fait pour cette année de toutes les richesses de la Beauce. Les fromens ne sont pas assez mûrs & le tems continue à être pluvieux, à nous donner des vents froids &c. Les fruits nous manquent entiérement; l'hiver prochain sera vraisemblablement fort dur pour les pauvres gens. Les prix des grains devroient augmenter prodigieusement si nous comptions uniquement sur les récoltes actuelles; ils n'augmentent qu'insensiblement parce que bien des greniers sont encore pleins.

De Rouen, *le 30 Juillet.*

S'il faut s'empresser de publier les bonnes nouvelles, il faut encore plus se hâter de détruire les mauvaises quand elles sont fausses. On a donné comme certain dans des Feuilles hebdomadaires qu'un bateau parti à minuit du Bourg de la Bouille, le 12 de ce mois, avoit été violemment heurté par un navire, & qu'entr'ouvert par le choc, il disparut avec les cinq cens personnes qu'il renfermoit. Rien de plus faux; voici le fait. Des Habitans du Roumois, au nombre d'environ 500, s'étoient rendus à la Bouille dans la vue de s'y embarquer pour Saint-Adrien, où ils alloient satisfaire leur dévotion. Comme le nombre des Passagers étoit trop considérable pour qu'ils pussent tous entrer dans un seul bateau, le Directeur du Bureau des voitures se résolut à faire partir extraordinairement un second bateau, à l'heure marquée. Un Particulier inconnu se trouvant trop pressé dans le premier bateau, & ne sçachant peut-être pas qu'il devoit en partir un autre, voulut sortir & faire la route à pied. Pour se procurer sans doute un plus grand nombre de compagnons de voyage, il se mit à crier d'un ton effrayant; *sauvons-nous, le bateau s'enfonce* A ces mots, l'effroi s'empare de tous les Passagers; ils se

presserent de sortir ; ils tomboient pêle-mêle les uns sur les autres ; les Bateliers avoient beau crier pour les rassurer ; on ne les entendoit pas ou l'on ne les croyoit pas. Les ténebres de la nuit augmentoient le désordre. Un grand nombre de personnes se jetterent dans l'eau entre le bateau & le quai où il étoit attaché. Cependant on accourut de toute part pour donner des secours, & l'on s'efforça de faire revenir les esprits de cette terreur panique. On eut la consolation de retirer de l'eau tous ceux qui s'y étoient précipités. En se jettant les unes sur les autres ou en tombant sur des pierres, plusieurs personnes ont été plus ou moins blessées ; mais on assure qu'il n'en est mort aucune. Les Passagers, après qu'ils eurent reconnu leur illusion, s'embarquerent, pour la plûpart, dans les deux bateaux & arriverent ici sans aucun autre accident. Voilà tout le vrai ; c'en est assez pour faire tomber les bruits qu'on a si faussement répandus.

De Paris, *le 2 Août.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, concernant la Loterie Royale de France. Le Roi s'étant fait représenter l'état des dépenses relatives à cette Loterie, S. M. n'a pu voir sans étonnement que les intérêts des fonds, droits de présence & taxations des Administrateurs, les appointemens de l'Intendant, les remises du Receveur Général & les parts accordées par forme de croupes montoient à des sommes exorbitantes. En conséquence Elle s'est résolue à suivre, relativement à tous ces objets, un plan de réforme qui mette ses Finances sur le pied d'une plus grande économie. En attendant que les circonstances permettent d'examiner jusqu'à quel point l'établissement en lui même doit être maintenu & circonscrit, S. M. s'est déterminée à supprimer les croupes & la place d'Intendant, qui recevront jusqu'à cette époque le bénéfice qui leur reviendra ; à réduire le nombre des Administrateurs à six, & à diminuer leur traitement, ainsi que les remises du Receveur Général. L'intention du Roi étant que les fonds avancés par les Administrateurs supprimés, & qui avoient été versés au Trésor Royal, soient remboursés comptant avec leurs bénéfices ; & entend S. M. que le million qui devoit rester en caisse pour assurer la promptitude du payement des lots, y soit conservé, & qu'il soit même augmenté d'une pareille somme. Enfin pour donner à toutes les opérations de la Loterie encore plus d'authenticité, Sa Majesté en confie l'inspection générale au sieur de la Michodiere, Conseiller d'Etat. Par le quatrieme article de cet Arrêt, l'intérêt des fonds d'avance pour les six Administrateurs, sera fixé à cinq pour cent par an, & les honoraires qui leur seront accordés par forme de remise sur le produit net de cette Loterie, seront portés dans le résultat du Conseil de Sa Majesté.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Suite du Mémoire concernant les eaux-de-vie &c.

On n'examine point ici en quoi le dépotage peut intéresser le tiers qui se trouve entre l'un & l'autre ; on dira seulement qu'il paroit bien surprenant que ce tiers intermédiaire qui n'a aucun intérêt à la chose, puisqu'il doit donner d'une main ce qu'il reçoit de l'autre, sollicite ce dépotage, qui portant préjudice au premier, n'empecheroit pas la fraude qui retombe sur ce dernier ; il paroitroit cependant que ce devroit être à l'un & à l'autre qu'appartiendroit le droit de demander le dépotage ; l'un pour rétablir ses eaux-de-vies décriées, l'autre pour obvier à la fraude dont il est la victime.

1°. Le dépotage ne peut s'établir sans préjudicier au Cultivateur.

Le dépotage est un transvasement d'une futaille d'eau de-vie, fait avec un frélau qui contient une velte ; on peut donc s'imaginer le tems qu'il faut pour dépoter velte à velte une piece qui contiendra de 54 à 60 veltes. Il résulte de-là pour premier inconvénient, qu'il n'est pas possible de dépoter cette piece sans qu'une partie de la liqueur s'évapore & sans qu'il s'en perde. On a évalué à une demi-velte au moins la perte que le dépotage peut occasionner sur une

piece de 50 à 60 veltes. Voilà donc une demi-velte en pure perte pour le Cultivateur sur une seule piece, outre la perte de la futaille qu'on ne lui paye point. Il résulte un second inconvénient ; si celui qui dépote est un maladroit & que la foule des gens au dépotage demande qu'il accélere son opération, ne peut-il pas en perdre infiniment davantage par défaut d'assurance ou trop de précipitation ? Cette perte retombe encore sur le Cultivateur. Il résulte un troisieme inconvénient ; le Dépoteur aura t-il la main assez sûre pour ne pas incliner le broc de son frélau ; cette inclinaison ne lui donne-t-elle pas une continence de plus, qui multipliée est encore préjudiciable au Cultivateur ? Que sera-ce encore si le Dépoteur s'entend avec l'Acheteur ? Rien n'est impossible dans ce commerce.

2°. Le dépotage entraîne un autre inconvénient très-considérable pour le Cultivateur.

La forte saison des expéditions d'eau de-vie dure depuis le commencement de Novembre jusqu'en Mars. Il s'en expédie plus en Novembre & Décembre que pendant le reste de l'année. On a vu des années où pendant ces deux mois seulement il s'en est expédié de 4 à 5000 pieces ; on doit juger du tems considérable qu'il faudroit pour dépoter un pareil nombre de futailles. On en verra l'impossibilité, si l'on considere que c'est la saison des jours les plus courts de l'année, qu'on ne peut dépoter cette liqueur à la chandelle ; il y auroit trop de risques. On ne peut donc dépoter que pendant huit heures de jour, tout au plus, qu'on a dans cette saison.

La plûpart des Cultivateurs, qui vendent à cette époque de l'année, sont des Fermiers forcés d'acquitter le prix de leurs fermes aux approches de Noël ; la plûpart de ces Fermiers sont éloignés de plusieurs lieues ; ils envoient leurs eaux-de-vie, les accompagnent eux-mêmes pour recevoir leur argent dès qu'elles sont agréées, s'en retournent le même jour avec le prix de leur récolte, & se trouvent à même de remplir leurs engagemens. Si le dépotage est établi, peuvent-ils avoir la même aisance ? L'éloignement de leur domicile les fait arriver tard ; en arrivant ils n'auront pas la commodité de faire dépoter leurs eaux-de-vie sur le champ ; parce qu'il y en aura d'autres arrivées avant les leurs, qui doivent passer les premieres. Il faudra donc de nécessité attendre au lendemain, dépenser de l'argent à l'auberge & perdre son tems ; s'ils ont des affaires indispensables chez eux, ils s'en retournent pour revenir encore le lendemain ; le même inconvénient peut subsister plusieurs jours ; il y en aura de favorisés pour la préférence au dépotage, & ce malheureux Fermier qui compte sur la réception de son argent à l'arrivée de son eau-de-vie, voit avec chagrin qu'il perd son tems à ne rien faire de ce qu'il veut.

S'il s'en rapporte au dépotage qu'on fera en son absence, à quoi ne s'expose-t-il pas, puisque son intérêt exige qu'il soit présent à l'agréage qu'on fait aujourd'hui de son eau-de-vie, qu'il ne cesse pas d'avoir sous les yeux jusqu'à ce qu'elle soit acceptée ? Quand il a des soupçons & de la crainte qu'on ne le trompe à l'agréage, que ne doit-il pas craindre s'il abandonne son eau-de-vie en attendant le dépotage, & si celle-ci demeure dans un magasin à la discrétion d'un homme qu'il ne connoît presque pas, qui, fût-il de la plus exacte probité, aura chez lui plusieurs garçons Tonneliers qui peuvent dissiper cette eau-de-vie, l'altérer &c ? Ne peut-il pas arriver dans cet intervalle un froid vif qui diminuera non-seulement l'eau-de-vie, mais l'affoiblira considérablement ? Une gelée forte, un vent froid peuvent ôter une demi-velte sur une piece d'eau-de-vie ; voilà encore une perte pour le Cultivateur, sans parler de tous les inconvéniens ci-dessus auxquels il se trouve exposé, pour n'avoir pu faire dépoter son eau-de-vie d'abord après son arrivée.

(*La suite à l'Ordinaire prochain*).

I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 30 Juillet 1777 au Samedi 2 Août, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 20, 21, 23 à 24 l. ; le seigle, de 10 l. 5 s., 11 à 11 l. 10 s. ; l'orge, de 8 l. 10 s., 9 à 9 l. 10 s. ; Le froment au Port de la Greve, de 21, 23, 24 à 25 liv. ; le seigle, de 10 l. 10 s., 11 à 12 l. ; l'orge, de 9 liv. 10 s. à 10 liv. 10 s. *le septier*.

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 30 Juillet 1777 au Samedi 2 Août, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv. 5 s.; *idem* à la Greve, de 20, 22 à 22 l. 10 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 6 Août 1777, de 63 à 64 l.; *idem* nouveau, de 61 à 62; le cent de paille vieille, de 24 à 25 l.; *id.* nouvelle, de 23 à 24 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 53 à 54; *idem* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 23 à 24; *id.* nouvelle, de 22 à 23; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 50 à 51; *idem* nouveau, de 48 à 49; le cent de paille vieille, de 22 à 23 l.; *id.* nouvelle, de 21 à 22 l.; le foin à la Grêve, de 40 à 41 l.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 6 Août 1777.

Or de Portug. à	724	11	6	marc.
Du Mexique à	716			
Du Pérou à	708			
Les guinées à	722			
Ducats à	98	5		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			
Or à 20 karats à	83	10		
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	12	6	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	17	6	
Piastres à	49	5		

V.

Changes de Paris, *du 6 Août 1777.*

Amsterdam	54 $\frac{1}{4}$
Londres	31 $\frac{5}{8}$ à 11 16e.
Hambourg	188
Madrid	15 3 à 2 6
Cadix	15 1
Livourne	97
Gênes	94 $\frac{3}{4}$
Lyon *Août*	$\frac{5}{8}$ p. 0

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Vend. 1 Août 1777

Messieurs		
Lempereur.. pples.	M.	
Viageres.....	M.	
Boscheron.. pples.	M.	
Viageres	M.	
Peinchein ... vres.	M.	
Perpétuelles.	M.	
Patu..... Viag.	t. let.	
Rouillard.... pples.	L.	
Viageres.....	M.	

Du Samedi 2.

Caron ..... vres.	P.
.....	
.....	

Suite du Samedi 2.

Messieurs	
Despeignes. Viag.	P.
Perpétuelles..	P.
Tontine....	t. l.
Delarue..... pples.	M.
Viageres.....	M.
Tontine.....	M.
Gossey..... pples.	M.
Viageres	M.
Lenoir..... pples.	M.
Viageres.....	M.
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1777.	*Lundi 4.*	*Mardi 5.*	*Mercredi 6.*
Comp. d. Ind.			
Actions . . .	1790 85 80 . .	1770 65 60 . .	1750 45 . .
D°. $\frac{16es}{25}$ . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	. . . . .	395 . . .
Rescriptions . .	12 11 $\frac{1}{2}$ 12 12 $\frac{1}{2}$	12 12 $\frac{1}{2}$ $\frac{3}{4}$ 13 .	13 $\frac{1}{2}$ . . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	2	2 . . . .
Lots de 48 l. .	802 4 800 799 .	796 95 92 90 92	785 82 80 81
Lots de 150 l. .	1672	1670 68 70 . .	1669 68 69 .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnem de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annon deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 12 Août.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 13 *Juillet*.

NOTRE commerce fleurit ; il ne tiendroit qu'à nous de le rendre encore plus florissant puisqu'il ne dépend que de nous de l'encourager. Ce moyen, pour être simple n'en seroit pas moins efficace, nous le sçavons ; mais quelle espece d'encouragemens faut-il donner au commerce ? Voilà ce que nous ignorons ou ce que nous semblons ignorer. Il paroit un long Réglement pour les Douanes & le Commerce du Comté de Pinneberg. Des gens doutent beaucoup que son utilité réponde à sa longueur. Voici le dispositif de quelques articles. Les Douanes & les droits seront dans la Seigneurie de Pinneberg sur le même taux que dans la partie Royale du Duché de Schleswig. Tout Négociant, soit natif du pays, soit étranger, privilégié ou non privilégié, fera une exacte déclaration des marchandises, & s'il est *privilégié*, il produira le titre de son exemption. Ceux qui pour leur commerce voyageront dans la Seigneurie de Pinneberg & le Comté de Ranzau & y feront passer des marchandises par terre, ne prendront & ne pourront prendre que la *route* de Langelfeld & de Nérite. Tout chemin où il n'y auroit point de Bureau de Douane est absolument interdit aux Négocians. Il n'est permis qu'aux Habitans des lieux situés près de l'Elbe & à une certaine distance de Langelfeld de passer par le chemin qu'il étoit libre auparavant à tout Citoyen de fréquenter. Le Réglement spécifie ensuite les routes dont il ne sera pas permis de s'écarter en allant à Hambourg, Altona &c. Il désigne, après cela, les endroits où se tiendront les Commis des Douanes. On ne laissera passer ni chevaux ni bestiaux, à moins qu'au préalable le nombre, la valeur, la qualité &c. n'aient été déclarés & les droits payés. Sans une pareille déclaration & l'acquit des droits, on ne sera pas autorisé à charger des bestiaux ou des marchandises sur les bords de l'Elbe dans toute l'étendue de la Seigneurie de Pinneberg & la Prévôté d'Ultersen. Cet article regarde sur-tout les Pilotes Côtiers & autres Marins. Voilà, disent les Spéculateurs, le commerce chargé de lourds fardeaux, gêné, lié ; malgré tout cela, on se flatte qu'il ira bien. Si l'expérience nous éclaire & nous fait appercevoir quelque grande erreur, nous suivrons une route opposée & alors sans doute, nous parviendrons au but. L'Ordonnance est datée de Friedensbourg, le 22 du mois dernier.

Le *Tranquebar*, vaisseau de la Compagnie Asiatique, relâcha le 26 Avril à Madere, & remit à la voile le 4 Mai. Le *Gange*, autre bâtiment qui appartient à la même Compagnie, arriva au Bengale le 7 Novembre 1776 ; il en est parti pour Tranquebar, à la mi-Janvier de l'année courante. Ce vaisseau, après avoir essuyé plusieurs tempêtes,

a eu le bonheur d'échapper encore à de plus grands dangers dans la rade de Baliafox, où il a péri 21 bâtimens.

C'est aux troubles de l'Amérique que nous sommes redevables d'une nouvelle branche de commerce. Nous vendons aux Colons le bœuf & le porc salés qu'ils tiroient, avant la guerre, de diverses Villes maritimes d'Irlande. Ils sont contens de notre maniere de saler cette viande & nous en achetent de grandes quantités. Nos Négocians gagnent de grandes sommes à ce trafic.

D'HELSINGOR, *le* 12 *Juillet.*

On mande des côtes de Norvege que la frégate partie de Stockolm le 13 Avril dernier pour aller porter au Dei d'Alger les présens de Sa Majesté Suédoise, n'a pu résister à une furieuse tempête & a fait naufrage. Plusieurs Passagers dont quelques uns étoient des personnes de marque ont péri. On ne dit pas ce qu'on a sauvé de l'équipage & de la cargaison.

PRUSSE.

DE BERLIN, *le* 14 *Juillet.*

Un Gentilhomme de la Marche de Brandebourg qui s'applique avec succès à l'Economie rurale & qui ne montre pas moins de zele pour le bien public, propose un Prix de 20 ducats pour l'Auteur qui répondra d'une maniere satisfaisante à une question qu'on a déjà faite inutilement plusieurs fois. Il demande : » Quelle est la principale cause des épizooties ? Proviennent-» elles d'un germe unique qui par telle mo-» dification devient telle maladie plutôt » que telle autre ? Ce germe primitif, ou » cette premiere cause d'épizooties n'exis-» te-t-elle que dans la corruption de l'air, » ou se trouve-t-elle dans le corps des ani-» maux ? Peut-on prouver par des observa-» tions que des vers ou d'autres insectes for-» ment cette matiere dans le corps des ani-» maux, ou la mettent en mouvement & en » excitent la fermentation » ? Voilà bien des questions dans une seule ; on ne peut les résoudre qu'en se jettant dans une foule de discussions dont il ne sera pas aisé d'apprécier le mérite. L'illustre Econome qui propose cette matiere à éclaircir, convient que le sujet n'est pas neuf, mais que jusqu'à présent on n'a rien trouvé ni même imaginé de plausible sur cette matiere. Les Auteurs pourront donner à leurs Mémoires toute l'étendue qu'ils voudront. Les Ouvrages seront adressés, francs de port, au Docteur Martini, Secretaire perpétuel des Curieux de la Nature à Berlin. On les recevra jusqu'au premier Mars de l'année prochaine 1778.

Le bruit court depuis long-tems & se confirme que notre Souverain ne tardera pas à faire de grandes opérations aux environs de Dantzick, & que par divers établissemens nous pourrons enlever aux Dantzikois tout leur commerce.

SILÉSIE.

DE FREYBOURG, *le* 14 *Juillet.*

Nous avions perdu & nous venons de retrouver la maniere de préparer le charbon de terre pour le rendre propre aux forges de fer & à d'autres usages de cette espece. Ce charbon brut & tel qu'on le tire de la mine ne convient à aucune opération métallurgique parce qu'il dégrade la qualité du métal & détruit une grande partie du métal même. Les Anglois ont les premiers trouvé une méthode pour purifier la houille ou le charbon de terre. Les François & les Liégeois les imiterent. Il paroit certain qu'on faisoit autrefois usage de cette méthode en Allemagne & sur tout dans la Silésie. Il nous reste des monumens qui attestent que le charbon de terre nous servoit pour les fours à chaux & à tuiles &c. Les guerres ayant dépeuplé cette Province, on perdit ce secret ou l'on cessa d'en profiter parce que le bois étoit alors plus que suffisant pour la consommation. En devenant plus rare le bois est devenu plus cher. On est revenu au charbon de terre ; mais comme on pourroit en tirer de plus grands avantages, le Comte de Hochberg avoit fait proposer les questions suivantes par la voie des Annonces de la Société Patriotique : » Le charbon de terre » des mines de Hochberg pourroit-il être » employé aux mêmes usages que celui » d'Angleterre, c'est à dire à chauffer les » les appartemens, aux fours à chaux, aux » tuileries, aux forges de fer blanc, aux » brandevineries, aux Brasseries, & même

» à ſécher la dreche ? Par quels procédés » viendroit on à bout de le dépouiller en» tiérement de ſa mauvaiſe odeur & de ſes » mauvaiſes qualités » ? En conſéquence on a fait diverſes épreuves ſur du fer nouvellement tiré des mines, ſur du vieux fer & ſur des quantités de métal plus ou moins conſidérables Il en eſt réſulté que le charbon de terre bien préparé eſt meme préférable à celui de bois, pour les forges & pour mettre le fer en œuvre. On a fait les mêmes eſſais pour le cuivre & l'on a également réuſſi. Un Fondeur, après s'être ſervi de l'un & de l'autre, atteſte que le charbon de terre eſt préférable à celui de bois, attendu qu'il donne un feu plus vif, plus continu & qui dure plus long tems. Toutes ces épreuves ont été faites à Furſtenſtein.

La Société Patriotique demande quelle eſt la proportion entre les prix du charbon de terre brut, du charbon de terre préparé & du charbon de bois ? Quels avantages peut on ſe promettre de la préparation du charbon de terre, & ces avantages compenſent ils, ſur tout pour les Forges & les Fabriques, les frais que cette préparation exige ? Les procédés qu'on ſuit pour préparer le charbon de terre nuiſent ils à la ſanté & ſont-ils même dangereux pour les perſonnes qui les mettent en pratique ? La Société ajoute que dans pluſieurs endroits on a renoncé à préparer le charbon de terre parce que cette méthode étoit funeſte aux Ouvriers qui la ſuivoient.

ALLEMAGNE.

De Brunn (*en Moravie*), *le 15 Juillet.*

Dans toutes les Villes commerçantes qui bordent le Danube, les Négocians ſont toujours plus attentifs aux bruits qui courent par-tout ſur les démêlés de la Ruſſie avec la Porte & ſur leur rupture prochaine. De-là ils forment leurs projets, attendu qu'une nouvelle guerre ne peut manquer d'influer beaucoup ſur le commerce de ces contrées. Ils tâchent de profiter de l'inertie & de l'indéciſion où languiſſent les Habitans de la Pologne. Dans ce Royaume on paroit ſans ceſſe occupé à tout régler & l'on ne régle rien. Quoi qu'on ait publié ſur les affaires de cette Nation, il n'en eſt pas moins vrai qu'on n'y a pas encore formé un ſyſtême ſolide & ſuivi pour rétablir les Finances, créer l'Induſtrie & ranimer le Commerce.

On écrit de diverſes contrées, entr'autres des plus riches Provinces de la Hongrie, que l'inconſtance & la variété de la ſaiſon fait évanouir une bonne partie des eſpérances qu'on avoit formées ſur les vendanges prochaines. Le mois de Juin a été preſque par-tout mêlé de jours pluvieux, froids, & de quelques-uns qui n'ont donné qu'une chaleur médiocre. Les pluies continues reculent l'époque des récoltes ; dans pluſieurs cantons les foins ſont encore ſur pied, ils ne ſont pas encore gâtés, mais ils ont un beſoin preſſant d'être ranimés par la chaleur. Nous ferons auſſi les moiſſons beaucoup plus tard qu'à l'ordinaire. Ce qu'il y a de ſurprenant c'eſt que les grains continuent à ſe vendre à des prix très-modiques. Nous n'achetons cher que le tabac, le café, le ſucre, les épices & les autres atticles qui nous viennent de l'Amérique.

De Ritzingen, *le 14 Juillet.*

Un cruel orage a bouleverſé nos campagnes. La pluie tomboit à torrent, des vents impétueux ſe joignant à la pluie achevoient de ruiner ce qu'elle avoit entamé. Dans quelques cantons les vignobles n'exiſtent plus ; tous les ſeps ont été déracinés. On ne croit pas que de dix ans les infortunés Propriétaires puiſſent réparer leurs pertes. On parle auſſi de moulins emportés, de bâtimens renverſés, & d'autres malheurs de ce genre.

On apprend de Schwein qu'on y a éprouvé un pareil fléau & qu'il a étendu ſes ravages fort loin. De pluſieurs contrées, à une grande diſtance les unes des autres, on marque des nouvelles non moins triſtes. Dans la plus grande partie de l'Italie, le mois de Juin n'a donné que des pluies & des orages. Le tonnerre a mis feu à une bergerie ; dans peu de tems elle a été réduite en cendres : 149 moutons ou brebis s'y trouvoient renfermés ; ils ont tous été la proie des flammes. La grêle a beaucoup endommagé les récoltes du territoire de Weiden dans le Haut-Palatinat, de Schoenbrunn, & de Kallenbrun. Les grains de grêle étoient d'une telle groſſeur que deux enfans qui gardoient un troupeau aux environs de cette

derniere Ville, en ont été tués. Jamais saison ne fut si désastreuse.

De Francfort, *le* 18 *Juillet.*

Dans la crainte que les épizooties ne pénétrent jusqu'au territoire de cette Ville, le Magistrat vient de faire publier une Ordonnance qui renferme les dispositions & les instructions les plus sages. On ne tirera pas du bétail des contrées infectées de la contagion; celui qui nous viendra de lieux sains ne laissera pas que d'être examiné par les personnes de l'Art. Quelques articles indiquent la maniere dont on doit traiter les bestiaux pour les préserver de ce cruel fléau, & la méthode qu'il faut suivre quand ils en sont atteints. On desire beaucoup l'établissement d'une Ecole Vétérinaire; nous n'avons guères ici d'autre guide que la routine. Les ravages des épizooties diminuent dans le Palatinat du Rhin, mais ils continuent avec fureur dans d'autres contrées.

ITALIE.

De Trieste, *le* 10 *Juillet.*

On dit ailleurs que la saison est dérangée; peu s'en faut que nous ne disions que le dérangement est dans le globe. De toutes les parties de l'hémisphere on écrit qu'il n'y a point de mauvais tems qu'on n'essuye; du moins les plaintes sont générales depuis le Nord jusqu'au Midi de l'Europe.

Après des pluies opiniâtres qui ont ralenti la végétation des fruits de la terre, nous avons eu des jours froids qui l'ont suspendue. Nous ferons les moissons fort tard, & si nous recueillons assez de grains, il n'y a pas apparence qu'il soit de bonne qualité. Dans la Romagne & d'autres Provinces d'Italie les espérances ne sont pas au dessus des nôtres. On ne dit pourtant pas que le grain se pourrisse; mais avec des tems si contraires il ne peut pas mûrir. Toutes ces circonstances ne contribuent pas peu à donner de l'activité au commerce des bleds; il en arrive beaucoup dans notre Port & nous en vendons en plus grande quantité que nous n'étions accoutumés d'en vendre dans cette saison. La denrée n'est pas chere; mais on ne doute pas que bientôt le prix n'en augmente beaucoup.

De Naples, *le* 18 *Juillet.*

Depuis le commencement du mois dernier les Habitans de Messine & des environs sont dans les plus plus vives alarmes. Le 6 on y éprouva un tremblement de terre si violent qu'on eût dit que la terre alloit s'entr'ouvrir pour engloutir la Ville & ses Habitans. La commotion étoit accompagnée d'un grand bruit souterrein & dura 5 minutes. On peut bien s'imaginer que la consternation & l'effroi furent égaux au péril dont on étoit menacé. L'opinion est assez générale que si les secousses n'avoient pas été continues & toujours égales, Messine n'existeroit plus & seroit ensevelie sous ses ruines. La direction du mouvement se soutint durant tout le tems de l'Est à l'Ouest. On ne s'est pas apperçu que les maisons & les autres édifices aient souffert; cependant quelques vieux murs n'ont pu résister à l'ébranlement & se sont écroulés. Voilà à peu près tout le dommage. On assuroit que personne n'avoit péri dans ce triste accident, mais deux ou trois personnes ont perdu la vie. Les Habitans ont eu bien de la peine à se rassurer; ils craignoient sans cesse que les secousses ne recommençassent & que la catastrophe ne fût aussi funeste que celle de Lisbonne.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 24 *Juillet.*

Les Parlemens de la Grande-Bretagne & d'Irlande sont prorogés, le premier jusqu'au 18 Septembre prochain, & le second jusqu'au 14 Octobre. Ces délais paroissent d'autant plus nécessaires qu'il s'agit de discuter, de régler ou de terminer dans ces deux Assemblées Nationales des affaires très délicates & de la plus grande importance. On veut procéder avec lenteur pour avoir le tems de préparer, de ménager, de gagner les esprits & ne rien omettre en un mot de tout ce qui peut assurer le succès. Ce qui doit principalement occuper le Parlement d'Angleterre, c'est de voir l'état des affaires de la Compagnie des Indes tant au dedans qu'au dehors du Royaume, & d'aviser aux moyens de les mettre sur un pied plus avantageux pour la Nation en 1780, tems auquel la Chartre doit expirer. Comme notre commerce d'Afrique décheoit de jour en jour, il s'agira de-

prendre les mesures convenables pour le relever. Enfin l'on tâchera de saisir de nouveau plusieurs branches de commerce qui nous sont échappées ou qu'on nous a enlevées. Quant au Parlement d'Irlande, on lui proposera de mettre une taxe fonciere; le Ministere prend beaucoup à cœur cet article & paroît résolu à mettre tout en œuvre pour le faire passer. Jusqu'à présent les Irlandois n'ont pas voulu entendre parler d'une pareille taxe; ils essuyent de grandes pertes; les Américains bloquent leurs Ports; malgré les plus grands efforts, ils ne peuvent retenir leur commerce qui roule sur le penchant de sa ruine: tout cela ne dispose pas la Nation à s'imposer elle-même de nouvelles charges. On voit bien que de pareilles raisons doivent donner à la répugnance des Irlandois & plus de force & plus d'activité. Les difficultés sont prévues & la Cour ne désespere pas de les vaincre. Si l'on demande d'un côté, on accordera de l'autre & l'on donnera pour obtenir. Encouragemens pour les fabriques & le commerce des toiles, diminution des droits; voilà les moyens qui seront employés.

Huit navires de la Compagnie des Indes, partis tous ensemble de Sainte-Hélene, ont fait le trajet sans aucun accident & sans avoir rencontré aucun Armateur Américain. Ils sont arrivés dans la Manche; on a pris la sage précaution de les faire escorter jusqu'à la Thamise.

Une frégate du Roi, de 28 canons & de 200 hommes d'équipage, après avoir escorté la flotte Marchande à la pêche de Terreneuve, rencontra à son retour un bâtiment Américain de 32 pieces de canon & de 300 hommes d'équipage, nommé le *Hancock*. Le *Fox*, c'est le nom de la frégate, étoit sur le point de sortir victorieux du combat, lorsqu'un autre Armateur de 28 canons & de 240 hommes vint fondre sur elle. La partie n'étoit plus égale, il fallut céder & se rendre. Les Vainqueurs ont conduit notre frégate dans un des Ports des Colonies.

Des lettres écrites du Fort Guillaume, dans le Bengale, nous ont donné la nouvelle qu'on a éprouvé à Calcutta un tremblement de terre. Point d'autre détail, si ce n'est que les secousses ont duré 3 ou 4 minutes & que les Habitans en ont été quittes pour l'effroi.

La tournure que les affaires semblent prendre en Portugal donne un rude coup à notre commerce, sur-tout à celui de draps & d'autres étoffes de laine. Nos Marchands en sont vivement affectés; après avoir perdu le commerce des Colonies, ils perdent encore celui du Portugal. En effet il paroît certain que si notre Cour n'a plus de liaison avec celle de Lisbonne, les Sujets de cette Puissance rompront aussi tout rapport d'intérêt avec les nôtres. Cet événement semble prochain, puisque déjà les Marchands de la Capitale du Portugal ont envoyé des lettres de change sur Londres pour des sommes considérables. Ces lettres sont payables à quelques jours de vue, ce qui ne se pratiquoit pas auparavant.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Lyon, *le 30 Juillet.*

Nous avons ici le tems le plus fâcheux; des pluies trop abondantes & si froides que l'on assure que Dimanche matin il est tombé de la neige auprès des portes de Trion. Ces intempéries sont de vraies calamités.

M. Grandchamp, Chirurgien de l'Hôpital de la Charité a eu la satisfaction, il y a 8 jours, d'administrer des secours efficaces à une femme noyée; elle avoit été, dit-on, plusieurs heures sous l'eau ou rejettée sur la rive. Il a fallu le zele & la constance de l'habile homme qui a conduit le traitement pour parvenir au succès qu'il a enfin obtenu; & ce n'est pas le premier. On lira peut-être volontiers la lettre de M. Grandchamp à M. Faissoles, Chirurgien du Roi, sur ce traitement; nous l'avons transcrite littéralement.

» Je vous envoie, Monsieur, les détails » des secours administrés ce matin à la Cha- » rité pour une femme noyée. Cette femme » de cette Ville, âgée de 42 ans, & qui ne » veut point être nommée, ce matin à 4 heu- » res, dans un moment de désespoir, s'est » précipitée dans le Rhône au-dessus des » moulins qui sont vis-à vis de la Charité. » Un Pêcheur qui étoit sur la chaussée de M. » Perrache, a apperçu, aux environs de cinq » heures, quelque chose qui flottoit & étoit » entraîné par les flots; il se leve, il examine,

» distingue un jupon & une coiffe ; il appelle » du secours, on atteint & l'on tire à terre » cette infortunée. Comme elle avoit tous » les signes de mort, on l'a couchée par terre » & laissée une demi-heure sans penser à ten- » ter aucun moyen ; cependant une femme a » passé, l'a déshabillée, lui a mis des linges, » & l'a fait apporter à la Charité. A six heu- » res elle étoit froide, livide, sans poulx, » sans aucune espece de mouvement ; je l'ai » sur le champ fait frotter avec des flannel- » les chaudes imbibées d'esprit-de vin : la » saignée avec les fumigations, l'émétique, » les frictions spiritueuses &c. ont été em- » ployées séparément & ensemble pendant » plus d'une heure sans succès ; mais à sept » heures & demie environ un frémissement » au poulx, un léger mouvement de respi- » ration a fait aussi-tôt chanter victoire, » elle s'est remise par gradation, en multi- » tipliant, en variant mes secours ; enfin à 9 » heures elle m'a parlé & m'a appris le su- » jet de son désespoir, pour lequel je lui ai » promis le secret le plus inviolable. Mais » une scéne bien attendrissante a succédé à » celle qui venoit de finir ; cette pauvre fem- » me, au moment où sa raison est venue » éclairer son esprit, au moment où son ame » a recouvré avec son corps sa vigueur, elle » a été si effrayée du danger qu'elle avoit » couru, si en horreur à elle même d'avoir » attenté à sa vie, que ce combat de senti- » ment & de sensation sur un corps si frêle, » a manqué à faire évanouir toutes mes es- » pérances & mes plaisirs : elle est tombée » dans une syncope dont j'ai eu beaucoup de » peine à la retirer ; mais enfin elle est bien » actuellement, son ame & son corps jouis- » sent du calme qui suit ordinairement une » si violente tempête. Voilà le vrai & le dé- » tail exact ; vous en ferez l'usage que bon » vous semblera. *J'ai l'honneur d'être* &c.

Pendant le cours de la semaine derniere, on a fait & l'on continue encore à présent des expériences nombreuses sur le charbon de terre de Moncenis en Bourgogne, préparé selon une méthode que M. le Comte Stuart paroit connoître seul. Ce charbon a été employé à la priere & sous les yeux de M. Brisson, Inspecteur des Manufactures, à fondre de l'argent, du cuivre & du fer dans des fourneaux à vent & dans des fourneaux à soufflet. On en a été universellement satisfait. Sa chaleur a une grande énergie & ne fatigue pas l'Ouvrier comme celle du charbon de bois. Il n'a presque pas d'odeur ni de fumée ; il ne laisse point de crasse à la forge. Il procurera une grande économie & pour le tems & pour les frais. En certains cas on n'a employé qu'une heure au lieu de trois ; en d'autres on a négligé absolument le secours du soufflet ; c'est épargner un homme. Partout il ne faut que la moitié au plus de ce que l'on consommoit de charbon de bois.

On a fait à la Monnoie plusieurs fontes de 4 à 500 marcs d'argent très bonnes ; on en a fait pareillement à l'affinage qui ont réussi. Suivant toutes les apparences, on va substituer l'usage de ce charbon préparé à l'usage du charbon de bois dans plusieurs opérations de Métallurgie ; on porte même déjà la vue plus loin, & jusqu'à tous les usages domestiques ; il faut continuer les essais, & nous le faisons.

De Dijon, *le* 31 *Juillet*.

La Fête Céréale instituée par M. Guenot dans les trois Paroisses dépendantes de sa Cure a été célébrée le 20 de ce mois. Cet établissement ne date que d'un an & déjà il produit les plus grands effets. Pour encourager l'Agriculture & exciter l'émulation de ses Paroissiens, M. Guenot s'engage à payer la taille des trois Cultivateurs qui ont le mieux travaillé leurs champs & se sont procuré par-là une récolte plus riche & pus abondante. L'impartialité des jugemens & l'appareil qu'on mit, l'année derniere, dans la distribution des Prix ; une gratification que M. Duplex de Bacquencourt, Intendant de cette Province a envoyée aux trois Laboureurs couronnés ; l'avantage que ceux ci ont eu de vendre constamment leurs grains 5 à 6 sous par mesure de plus que les autres dans les Marchés voisins, où chacun vouloit acheter du bled des *Rois*, c'est ainsi qu'on nomme les Vainqueurs ; tout a concouru à faire naître & entretenir la plus vive ardeur dans ces bons Paysans. Ils ont si bien réussi que dans un canton qui n'est pas, à beaucoup près, un des meilleurs de la Bourgogne, leurs champs présentoient de riches récoltes & pouvoient le disputer aux champs les plus fertiles de l'Auxois. Les Experts de cette année n'ont pu prononcer sur le Vainqueur parmi les Concurrens de Chevannay & en ont trouvé huit qui méritoient également le Prix.

Le Samedi au soir, 19 du courant, trois

tambours, un fifre & deux haux-bois annoncerent aux Laboureurs des trois Paroiſſes la Fête du lendemain. M. Guenot la commença par une Meſſe qu'il célébra dans l'Egliſe de Chevannay & à laquelle aſſiſterent tous les Paroiſſiens de l'endroit. Après la Meſſe, les Experts allerent reconnoître réciproquement, ceux de Chevannay les moiſſons de Saint-Hélié & de Champrenaut, & ceux des deux dernieres Paroiſſes, les moiſſons de Chevannay. Précédés d'une Brigade de Maréchauſſée, les Laboureurs de ce dernier Village ſe mirent en marche au ſon des inſtrumens. On portoit devant eux un étendard & les trois couronnes d'épis deſtinées aux Vainqueurs. Ils avoient tous le fuſil ſur l'épaule, & à leur chapeau une cocarde rouge ſurmontée d'un faiſceau d'épis en forme d'aigrette.

Dans cet ordre, ils arriverent à S. Hélié où les Experts avoient déclaré *Rois*, à Saint-Hélié Pierre Maſſenot, & à Champrenaut Michel Maſſenot, déjà couronnés tous les deux l'année derniere. Le cortege ſe rendit chez le Vainqueur de S. Hélié, celui de Champrenaut faiſant la reconnoiſſance de Chevannay. M. Guenot attacha au *Roi* des Laboureurs la couronne d'épis, lui préſenta une cocarde blanche pour la ſubſtituer à la rouge & lui parla en ces termes: » Mon cher » Ami, couronner vos travaux, ſera tou» jours pour moi un nouveau plaiſir. L'ar» deur, la louable émulation que j'ai vu, » cette année, regner parmi vos Concurrens » me dédommage bien au-dela des avances » que je puis faire. La joie que j'en reſſens » eſt trop grande pour que je la goûte ſeul. » Elle ſeroit imparfaite ſi je ne vous en fai» ſois part & ſi je ne vous aſſurois publique» ment de toute mon eſtime & de mon ami» tié. La marque la plus certaine que je » puiſſe vous en donner, eſt de vous décorer » du ſigne qui vous établit *Roi* d'un Art qui » fut ſi honoré dans l'enfance du monde, » parce qu'on en connoiſſoit alors tout le prix.

On alla faire enſuite la même cérémonie à Chevannay où les huit Laboureurs qui méritoient le Prix tirerent au ſort; il ſe décida pour Nicolas Bordet.

Tous les Concurrens, les Vainqueurs à leur tête, allerent dîner tous enſemble dans la *Salle de Cérès*, c'eſt une grange deſtinée à ce feſtin. On leur laiſſa le vin à diſcréiion, ſur la promeſſe qu'ils firent de ne pas en abuſer & de chaſſer honteuſement quiconque d'entr'eux manqueroit à la confiance qu'on leur témoignoit. Ils tinrent parole & ſe renfermerent dans les bornes d'une joie vive mais toujours décente. M. Guenot vint ſur la fin du repas & parla ainſi aux Convives: » La ſeule idée, mes bons Amis, de pouvoir » influer ſur votre bonheur, me ravit. Vous » le voyez: la terre veut être cultivée; elle » n'eſt ingrate que pour les pareſſeux: rien » ſans travail. Vos champs vous promettent » la plus riche récolte; c'eſt que vous y avez » tracé de pénibles ſillons. Comme vous avez » tous mérité le Prix, livrez-vous tous à » l'allégreſſe, en buvant à la ſanté du Roi ».

On ſe rendit enſuite à l'Egliſe pour y chanter Vêpres. Après le Salut, les trois Rois préſenterent leurs faiſceaux d'épis qui furent placés derriere le Tabernacle, où ils reſteront expoſés à la vue du Public juſqu'à l'année prochaine. Le digne Paſteur prononça enſuite un petit diſcours plein de ſentiment & de piété. Dans une priere qu'il adreſſa à Dieu, il fit entrer ce paſſage du Lévitique: *Quand vous ſerez entrés dans la terre que je dois vous donner, & que vous aurez commencé la moiſſon, vous en apporterez les prémices au Prêtre, qui élevera le faiſceau d'épis devant le Seigneur pour vous le rendre favorable.* M. Guenot entonna le *Te-Deum* qui fut chanté au bruit des inſtrumens & termina la cérémonie.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Extrait des Obſervations météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 juſqu'au 31 Juillet 1777.

Vents dominans, ſud oueſt; plus grand degré de chaleur 27 degrés le 18; moindre degré de chaleur 8 ¼ deg. le 27; plus grande élévation du mercure, 28 pouces 3 ¼ lig. le 14; moindre élévation 27 pouces 5 ¼ lig. le 3; quantité de pluie, 60 ½ lig. tombées en 19 jours; évaporation 53 lig.; déclinaiſon de l'aiguille aimantée, 19 °. 47' 43 ". Température. Très-froide & très-humide. Maladies. Quelques fievres continues accompagnées de fortes tranſpirations. Productions de la Terre. Les bleds verſés, peu de grains dans les épis de ſeigle, la vigne coulée en grande partie, les foins ſerrés ſans être bien ſecs, voilà les ſuites de la temperature ſinguliérement froide & humide que nous avons éprouvé. *Signé*, Cotte, Prêtre de l'Orat. &c.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 2 Août 1777 au Mercredi 6 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 20, 21, 23 à 24 l.; le seigle, de 10, 10 l. 10 s., 11 à 11 l. 10 s.; l'orge, de 9, 9 l. 5 s. à 9 l. 10 s.; Le froment au Port de la Greve, de 22, 23, 24 à 25 liv.; le seigle, de 9 l. 10 s., 10 à 11 liv. 10 s.; l'orge, de 8 liv. 10 s., 9 à 9 liv. 15 s. *le septier.*

Du Samedi 2 Août 1777 au Mercredi 6 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 21, 22 à 22 l. 10 s.; *idem* à la Greve, de 22 l. 5 s., 22 l. 10 s. à 23 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 9 Août 1777, de 62 à 63 l.; *idem* nouveau, de 60 à 61; le cent de paille vieille, de 24 à 25 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 52 à 53; *idem* nouveau, de 50 à 51; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 23 à 24; *id.* nouvelle, de 22 à 23; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 49 à 50; *idem* nouveau, de 48 à 49; le cent de paille vieille, de 22 à 23 l.; *id.* nouvelle, de 21 à 22 l.; le foin à la Grève, de 41 à 42 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 9 Août 1777.

Or de Portug. à . . .	724	8	8
Du Mexique à . . .	716		
Du Pérou à	708		
Les guinées à . . .	722	3	
Ducats à	98	6	
Or fin à 23 k. . . 31 32.	100		
Or à 20 karats à . .	83	11	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	13	
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	18	
Piastres à	49	6	

marc. *once.* *marc.*

CHANGES DE PARIS, *du 9 Août 1777.*

Amsterdam	54 ¼
Londres	31 11 16e. à ¾
Hambourg	188 à 187 ¾
Madrid	15 3
Cadix	15 1
Livourne	97 à 96 ¾
Gênes	94 ¾
Lyon *Août*	⅓ p. ⅝

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Mardi 5 Août 1777

Messieurs

Cauchy	pplles.	M.
Viageres.....		M.
Tontine.....		M.
Marsollier..	Viag.	M.
Defays.....	pplles.	M.
Viageres.....		M.
Desplaces..	pplles.	t. l.
Viageres...		t. l.
Tontine....		t. l.
Vieillard	pplles.	P.
Viageres		P.
Tontine		P.
.....		
.....		
.....		

Du Mercredi 6.

Messieurs

Boutray.....	pplles.	L.
Viageres.....		M.
Tontine.....		M.
Cochin.....	pplles.	L.
Radix.....	pplles.	M.
Viageres.....		M.
Defrance...	Viag.	M.
Perpétuelles.		L.
Gauthier.....	vres.	L.
Perpétuelles..		L.

Du Vendredi 8.

Lempereur..	pplles.	M.
Viageres		M.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1777.	*Jeudi 7.*	*Vendredi 8.*	*Samedi 9*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	1750 47 ½ 50 .	1760 80 75 72 ½ (70 67 ½ 65 62 ½	1765 70.
D°. 16es/25es . . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	. . . . .	. . . .
Rescriptions . .	14 13 ½ 12 . .	13 12 ½ 13 13 ½	13 12 ½ .
Bil. des Fermes.	. . . . .	. . . . .	. . . .
Lots de 48 l. .	782 84 85 . .	790 92 90 85 .	785 86 87
Lots de 150 l. .	1668 69 70 . .	1670	1669 . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonn. de 24ft pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue de Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Ann. deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 177

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 14 Janvier.

L

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 11 *Décembre.*

SUITE *de la Lettre écrite de Kamczatka.* Cette presqu'Isle est divisée en quatre Cercles dont le plus petit a plus d'étendue que le plus grand Electorat d'Allemagne, & qui tous réunis comptent moins d'Habitans que n'en renferme une de nos Villes médiocres. La population étoit plus considérable autrefois, trois fléaux l'ont épuisée, les Cosaques, l'eau-de-vie & la petite vérole. Il y a 40 ans que cette contrée auroit pu mettre sur pied trois mille hommes, aujourd'hui elle n'en a qu'environ 700 en état de porter les armes. 300 Soldats Russes gardent tout le pays; on me dispensera sans doute, après cela, de dire que les Habitans sont doux & humains. Nos gens de guerre aiment beaucoup à prendre à crédit, mais il n'est guère de leur goût de payer ensuite ce qu'ils ont ainsi acheté. Nos Marchands ne s'accommodent pas d'une pareille méthode; aussi ne veulent-ils vendre qu'argent comptant. La cupidité fuit les pays pauvres; elle ne franchit pas les mers & n'affronte pas les périls pour s'y transporter. Il ne nous vient qu'une fois l'an un paquebot d'Ochotz, chargé de quelques marchandises, de viandes salées & d'eau-de-vie. Sans nos pelleteries nous ne verrions pas d'autres bâtimens. C'est-là l'unique objet qui peut attirer les Marchands Russes.

Les habitations ne sçauroient être d'une plus grande simplicité; ce sont de vraies chaumieres plutôt que des maisons; toutes construites en bois, elles ne présentent presqu'aucune commodité; on s'y loge, & voilà tout. Nos voitures n'ont rien d'élégant; on ne les charge pas beaucoup; en voici la raison, c'est qu'elles sont traînées par des dogues. On s'est un peu perfectionné pour la construction des bâtimens de mer & l'on réussit à fabriquer des anchres. Avant nos découvertes, les côtes étoient inhabitées; il s'y fait, depuis quelques années, un commerce assez considérable. En 1761, un Marchand Russe équipa un bâtiment pour ce pays-ci; les Actionnaires au nombre de cinq firent un gain qui les dédommagea avec usure des frais de l'entreprise; le navire revint chargé de peaux de castors & de renards pour la valeur de 50,000 roubles. Depuis lors on a pris quelquefois la même route, mais on ne s'en est pas toujours retourné avec des cargaisons aussi riches. Il se tient une grande Foire de pelleteries à Kjachta, village qui sépare l'Empire Russe d'avec celui de Chine. C'est-là que plusieurs de nos Habitans font vendre leurs marchandises. Presque tous les ans il part de ce pays-ci plusieurs bâtimens chargés de peaux précieuses; les uns gagnent les Isles de l'Amérique, les autres vont vers celles du Japon. Les peaux de castor se vendent sur les lieux depuis 15 jus-

qu'à 60 roubles, selon l'âge ou l'espece de l'animal. Les zibelines coûtent une, deux & même trois roubles; les renards rouges & noirs sont à meilleur marché. Cette presqu'Isle donne pour tribut annuel à la Russie 2792 zibelines, 464 renards rouges & environ 90 castors; ce qu'on peut estimer à peu peu près 20,000 roubles.

L'éducation des enfans est ici entiérement négligée; il n'y a aucune Ecole & les Habitans ne sçavent ni lire ni écrire. On trouve beaucoup de temples; ils ne sont guères plus ornés que les habitations ordinaires. Une espece d'Archi-Prêtre en a l'intendance ou l'inspection générale; on lui donne par an 400 roubles & neuf quintaux de farine & de gruau. Pour nous qui sçavons écrire, il nous en coûte beaucoup de le faire; une livre de très-mauvaise cire à cacheter se vend dix roubles; la main de papier, fort grossier, n'est plus qu'à deux roubles, elle en valoit cinq il y a trois ans. Cette dépense seroit considérable, si nous écrivions beaucoup & souvent. Ce pays étoit quelquefois dévasté par de prodigieuses quantités de souris, ainsi qu'on l'éprouve dans plusieurs contrées d'Allemagne. Depuis quelques années, nous sommes délivrés de ce fléau. On voit ici deux volcans qui vomissoient autrefois des torrens de flammes ardentes, ils ne jettent plus aujourd'hui que des flammes extrêmement pâles. Je ne pousse pas plus loin ma description; j'en ai dit assez pour les Curieux, & trop pour ceux qui ne le sont pas.

SUEDE.

De Stockholm, *le* 15 *Décembre.*

Nous attendions depuis long-tems l'Ordonnance qui devoit fixer le cours des especes; elle est enfin publiée. Il faut préparer de longue main les grandes opérations, sans quoi l'on s'expose à prendre de fausses mesures & à manquer le succès. Notre Souverain n'a voulu rendre son Edit qu'après avoir fait frapper une assez grande quantité d'especes pour retirer du commerce les billets de banque qui faisoient notre principale monnoie. Les vicissitudes & les variations énormes qui se succédoient perpétuellement dans le cours du change ont frappé, depuis plusieurs années, d'aussi grands coups sur l'état des finances que sur celui du commerce. Le mal étoit grand, il paroissoit irréparable; mais les grands hommes ont de grandes ressources; notre Monarque a sondé toute la profondeur du mal & vient d'y appliquer le remede. Voici une courte notice de la nouvelle Ordonnance. La rixdale Suédoise, du poids & du titre marqués par l'Ordonnance de 1664, vaudra six dahlers, monnoie d'argent, & 18 dhalers, monnoie de cuivre. Les pieces de moindre valeur seront sur un taux proportionné & relatif à celui de la rixdale. Tous les billets de banque qui ont cours dans le commerce, seront échangés, non tous à la fois, mais successivement & à mesure que le numéraire augmentera; en attendant que cette suppression totale puisse avoir lieu, on pourra faire circuler ces billets & compter leur valeur sur le taux ci-dessus marqué. Les payemens se feront de la même maniere, à compter du 1er. Janvier prochain. Dès cette époque on calculera les liquidations & l'on fera les comptes par rixdales, chacune de 48 escalins & l'escalin de 12 den. C'en sera de même pour toutes les opérations de commerce, ventes, achats &c. Le cours des especes est fixé à peu près de la maniere suivante: la rixdale, argent de banque, ne vaudra à Amsterdam que 47 escalins Suédois, & argent courant que 43 escalins. La rixdale de banque à Hambourg sera reçue à 47 ⅛ escalins. Pour Londres, la livre sterling sera évaluée à 4 rixd. 15 escalins Suédois. L'écu de trois livres tournois, soit pour Paris, Rouen, Lyon & les autres principales Villes de France, sera sur le pied de 25 esc. Suédois. 133 rixd. de la Poméranie ne seront comptées à Stralsund que pour 100 rixd. Suédoises. Les 124 rixd. Danoises ne feront aussi que 100 rixd. Suédoises. La crusade Portugaise est à 22 esc.; le ducat de change ne sera compté à Cadix que pour 47 escalins Suédois. La piastre de 8 réaux sera estimée à Livourne 40 de nos escalins. La monnoie de cuivre continuera d'avoir cours, mais on sera en droit de n'en prendre que pour la valeur d'une demi-rixdale, chaque fois. Les ducats Suédois & les ducats cordonnés de Hollande seront pris dans le commerce pour une rixdale & 47 escalins Suédois. Toutes

les autres monnoies ſont miſes hors de cours & doivent être refondues. Les amendes pécuniaires ſeront payées en rixdales, évaluées à 6 dahlers, monnoie d'argent, & à 18 dahlers, monnoie de cuivre.

SILÉSIE.

De Breslau, *le 17 Décembre.*

Les découvertes ſont les fruits des recherches; les premieres deviennent tous les jours moins rares dans l'Agriculture, parce que les ſecondes ſont aujourd'hui aſſez communes & qu'on ne rougit pas de s'appliquer au plus utile & par conſéquent au premier des Arts. Notre Société Patriotique s'étoit aſſurée par des expériences que l'orge d'été réſiſte aux rigueurs de l'hiver, lorſqu'il eſt en terre & donne alors ſa récolte l'été ſuivant. Par des expériences ultérieures, on s'eſt convaincu que le ſeigle réuſſit à merveille dans les champs où l'on vient de recueillir l'orge d'été. Un Cultivateur qui avoit ſemé du ſeigle ſur un terrein où il venoit de recueillir de cette orge, vit, contre ſon attente, que les grains de celle-ci qui étoient reſtés ſur la terre après la récolte, pouſſerent d'abord aſſez bien, s'éleverent & fleurirent au printems, donnerent des épis, mais que ceux-ci furent tous très-foibles. Il s'agiroit à préſent de ſçavoir ſi cette même orge, ſemée en automne, auroit tenu contre le froid, ſeroit parvenue à maturité, & en la ſemant de nouveau, ſeroit devenue orge d'hiver? De nouvelles expériences donneront les éclairciſſemens qu'on deſire.

Un de nos Cultivateurs ſema du ſeigle, l'automne derniere, dans un champ qui avoit porté de l'orge d'hiver. La grêle étoit tombée ſur cette orge déjà mûre, & avoit fait tomber des épis une bonne quantité de grains. A peine le ſeigle commença-t-il à lever, que l'orge leva auſſi mais en plus grande quantité que le ſeigle. La ſaiſon ayant été chaude, l'orge ſeroit montée ſans doute, ſi le Fermier n'eût pas fait paître le bétail dans ce champ & que les troupeaux n'euſſent coupé les tiges rez-terre. Ce qu'il y eut de ſingulier, c'eſt que l'orge ne repouſſa plus & que le ſeigle devint fort beau & donna une excellente récolte. L'orge avec laquelle on a fait cette épreuve eſt le *Hordeum diſtichon* du Chevalier Linné; cette eſpece eſt oppoſée à celle qu'on connoît ſous le nom de *Hordeum vulgare*. La premiere eſpece n'eſt guères cultivée en Silésie, non-plus que le *Hordeum polyſtichum hibernum*. Nos habiles Agriculteurs ont appris par divers eſſais qu'il y a d'autres grains d'été qui peuvent paſſer l'hiver en terre; l'eſpece de ſeigle que le Naturaliſte Suédois déſigne par le nom de *Polygonum fagopynum* eſt de ce nombre.

ALLEMAGNE.

De Leipsick, *le 16 Décembre.*

Quelques-uns de nos Auteurs ont entrepris de nous donner un état de la population des grandes Villes de l'Europe. Il n'eſt pas difficile de donner de pareils états; mais ce qui ne paroît pas aiſé, c'eſt de les faire avec exactitude. On travaille pour l'ordinaire ſur les mémoires de Voyageurs ou de gens du pays; ces derniers cherchent à exagérer leur puiſſance, les premiers ne ſont pas toujours de grands politiques, & pour l'ordinaire, loin de diminuer les objets, ils ſe plaiſent à les groſſir. Liſez les Livres ſur cette matiere; l'état de la population de l'Europe eſt preſque toujours plus ou moins enflé. M. Taube, un de nos Ecrivains, ne donne pas dans l'erreur, relativement à cet objet, quand il parle de Berlin. En 1774 il y avoit dans cette Capitale 134,414 Habitans, & l'année ſuivante on y en compta 136,137. Cet Auteur ſe trompe quand il dit qu'on voit à Berlin quantité de maiſons qui ne ſont pas encore occupées. Tout y eſt habité, à l'exception de quelques vieilles maiſons que S. M. Pruſſienne a ſoin de faire abattre pour en faire conſtruire d'autres à la moderne & beaucoup plus commodes. Depuis la derniere guerre, la Ville de Berlin s'eſt prodigieuſement aggrandie & peuplée. A cette époque on y établit des Manufactures de ſuperbes porcelaines; les dépouilles de la Saxe ont enrichi la Capitale de la Pruſſe. Le Souverain y donne des encouragemens aux Arts, protége & récompenſe les Artiſtes &c. Il n'eſt pas ſurprenant qu'avec une pareille politique la population de Berlin aille toujours croiſſant.

ITALIE.

De Naples, *le* 18 *Décembre.*

Notre nouveau Miniſtre a jetté ſes premiers regards ſur les malheureux ; le bled abonde dans ce Royaume, le pain ne doit donc pas être cher ; le prix en eſt fixé, mais s'il n'éprouve pas de variation, le poids du pain augmente ou diminue ſelon que la denrée ſe vend cherement ou à bon marché. On vient d'augmenter d'une once la livre de pain. Le Peuple bénit ſon Bienfaiteur, ce petit ſoulagement l'a jetté dans des tranſports de joie. Pour être heureux ou pour le devenir bientôt, il n'a beſoin que de voir en place des hommes ſenſibles. Cette premiere opération ſemble lui annoncer de nouvelles faveurs.

Le Gouvernement s'occupe des Finances & travaille ſans relâche à y mettre le plus grand ordre. Nous ne ſçavons pas encore en détail quelles doivent être les opérations; quelques coups de vigueur portés déjà pour punir les malverſations, nous font conjecturer qu'on veut efficacement corriger les abus.

HOLLANDE.

D'Amsterdam, *le* 3 *Janvier.*

Il eſt mort dans cette Ville, durant le cours de l'année derniere, 8982 perſonnes ; en 1775, il n'y en avoit eu que 7895 ; le nombre des morts de l'année derniere l'emporte de 1087 ſur celui de l'année précédente. On a compté à l'Hôtel-de-Ville 1075 mariages de proclamés & 661 de célébrés, 1476 dans les Egliſes réformées & 288 dans l'Egliſe Luthérienne. Les baptêmes, dans toutes ces Egliſes, ſont allés, durant la même époque, à 4430.

Dans le même eſpace de tems, il eſt entré dans le Port du Texel 1645 vaiſſeaux des différentes Nations.

Les maiſons, vaiſſeaux & autres objets qui ont été vendus publiquement aux vieux & nouveau *Heere-Logemens* vont à 4,571,611 florins.

PAYS-BAS.

De Bruxelles, *le* 4 *Janvier.*

Le 13 Juillet de l'année derniere, la ſortie du pain & de la bouquete fut permiſe ; le 21 Août ſuivant on autoriſa l'exportation des farines par Bruxelles & diverſes autres Villes ; le 28 Octobre la ſortie du froment & du ſeigle fut autoriſée, mais ſeulement dans les départemens de Namur & de Charleroy &c. Il paroît une nouvelle Ordonnance dont voici les principaux articles. Permis d'exporter l'épeautre, tant brut que mondé, par Namur, Charleroy &c. Permis d'exporter le froment, le ſeigle, le méteillon & l'épeautre, tant par eau que par terre, mais ſeulement par les départemens de Namur, de Mons, de Chimay &c. Permis d'exporter les mêmes denrées, mais par terre ſeulement, par quelques Bureaux du département d'Anvers. Permis d'exporter le froment ſeul & ſeulement par terre, par les départemens de Saint-Nicolas, de Bruges, de Gand, d'Ypres &c ; le tout en payant les droits qui avoient lieu avant l'Ordonnance.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Mende, *le* 1 *Janvier.*

Des Naturaliſtes penſent que ſi la Salamandre n'eſt pas un animal dont la morſure ſoit dangereuſe, puiſqu'il n'a point de venin. Voilà ce qu'ils aſſurent ; les expériences qu'ils ont faites viennent à l'appui de leur ſentiment. Ou ils ſe trompent, ou il faut néceſſairement dire qu'il y a des Salamandres de différentes eſpeces, dont les unes ne peuvent bleſſer & dont les autres répandent un venin des plus ſubtils & des plus dangereux. Le fait ſuivant exercera ſans doute les recherches des perſonnes de l'Art. Un Payſan de notre voiſinage, en ramaſſant à la campagne quelques broſſailles, éprouva tout à-coup dans tout ſon corps une vive impreſſion, ſans pouvoir en ſoupçonner la cauſe. L'impreſſion alla toujours en augmentant ; le pauvre malheureux commença à friſſonner de tout ſon corps. Il s'en retourne chez lui avec beaucoup de peine ; le mal fit des progrès rapides ; la main s'enfla & bientôt il n'y eut plus de ſentiment ; de la main l'engourdiſſement & l'enflûre paſſent à d'autres membres ; dans l'eſpace d'une

heure, le malade fut paralytique de la moitié du corps. Le Médecin accourt, il examine ; en voyant de petites taches sur les parties affectées, il conjectura que le malade avoit été piqué par une Salamandre ou qu'il avoit touché quelque buisson infecté du venin de cet animal. Par un heureux hasard, un autre homme de la campagne venoit de tuer une Salamandre; on la fait apporter ; le Médecin en prend la tête & l'applique sur la main du malade. Elle se désenfla & reprit insensiblement tous ses mouvemens ; on fit la même opération pour les autres membres & ce fut avec le même succès. Les personnes qui soutiennent que la Salamandre n'est pas venimeuse n'ont plus d'autre ressource que de s'inscrire contre ce fait ; mais il sera aisé de le constater. La maladie nous a moins étonnés que la guérison. Le Paysan assure qu'il n'avoit senti la piqûre d'aucun animal. Il s'ensuivroit donc encore que non-seulement la Salamandre fait des blessures mortelles, mais que la bave venimeuse qu'elle laisse après elle peut produire les plus funestes effets.

De Macon, *le 3 Janvier.*

Un de nos Artistes vient d'inventer une machine qui sert à enlever & transporter facilement de lourds fardeaux, & principalement les tonneaux de vin & d'autres liqueurs. Cette machine a cela d'avantageux que le vin ou la liqueur n'est presque pas agitée dans le tonneau, quand on le transporte, & ne se mêle pas avec la lie. On la monte & on la démonte dans un demi-quart d'heure ; le transport se fait avec autant de facilité que de promptitude. Cette nouvelle invention consiste en un quadre où sont adaptés divers rouages & plusieurs autres pieces qui donnent à un homme seul le moyen d'enlever les plus gros tonneaux. Ce quadre, sur six pieds de hauteur, fait monter un tonneau à cinq pieds & demi & avancer de deux pieds & demi : en détournant une manivelle, le tonneau va encore à deux autres pieds & demi & ainsi toujours dans la même progression. Le vin, quoique sur sur la lie, reste aussi clair que s'il venoit d'être soutiré. Par le moyen de la machine, on peut sans peine mettre les tonneaux les uns sur les autres, charger une guimbarde, descendre les tonneaux dans les caves, ou les en retirer. Un homme seul suffit pour toutes ces opérations. On voit assez de quelle utilité la machine en question sera pour tous les Marchands de vins, les Propriétaires de vignobles, les Bureaux où l'on dépose & où l'on charge de lourds fardeaux.

De Saint-Brieuc, *le 3 Janvier.*

Pourquoi faut-il que le bien des uns se fasse presque toujours aux dépens des autres ? Notre commerce avec les Isles Françoises de l'Amérique va devenir plus florissant qu'il n'a jamais été, puisque Binic & Porterieux ne peuvent plus faire ce commerce que par notre Port. Ces deux Villes jouissoient du même privilege que nous, elles viennent de le perdre, le nôtre n'en sera que plus précieux. Saint-Domingue, la Martinique, la Guadeloupe & Marie-Galande manquent de la plûpart des denrées d'Europe : jamais circonstance ne fut plus favorable pour nous puisque nous avons beaucoup à vendre, comme on peut le voir par le tableau suivant.

Nos récoltes ont été en général assez bonnes ; les fromens ont beaucoup donné ; le grain est net & d'une bonne qualité. Nous avons aussi recueilli beaucoup d'orge & de sarrasin. Les seigles, les pois, les feves ont un peu moins rendu que les fromens ; l'avoine a presque généralement manqué dans ce canton. Les lins que nous semons en grande quantité ont assez produit & sont bons. Pour des fruits, nous en avons eu à discrétion en tout genre ; notre vendange de cidre est si abondante qu'on a bien de la peine à se procurer des tonneaux pour l'y renfermer.

La livre de froment, poids de 16 onces, vaut environ 20 deniers ; l'avoine, malgré sa rareté, n'est pas encore à un prix exorbitant ; le boisseau, pesant 30 livres, se vend 33 sous. Les foins ont été rares, le millier se vend 30 l. La barrique de cidre de 240 pintes ne va pas au-delà de 10 livres.

Pendant le cours de l'année, les bestiaux se sont fort mal vendus ; les chevaux surtout sont au prix le plus bas. Les bêtes à

cornes & les bêtes à laine, quoique le prix en ait baissé, se sont un peu mieux soutenues. Le beurre a été fort cher, & nous ne l'avons pas vu au-dessous de 50 livres le quintal.

Sur les sollicitations réitérées des Etats de notre Province actuellement assemblés, le Gouvernement vient d'y permettre l'exportation des grains à l'Etranger.

Les 25 bâtimens partis de ce Département le printems dernier pour la pêche de la morue à Terreneuve, ont fait une assez bonne année. Quelques-uns ont fait pêche complette, c'est-à-dire, ont employé tout leur sel; le plus grand nombre a fait deux tiers de pêche, & deux ou trois seulement n'ont pu aller qu'à la demi-pêche. Nos Pêcheurs doivent être d'autant plus contens de leurs succès que la morue se vend à Marseille & aux Isles Françoises à un prix avantageux.

Les bruits de guerre, quoique sans fondement réel, ont un peu rallenti l'activité de nos Négocians; il y a bien apparence que l'armement de quatre vaisseaux que notre Port projettoit d'envoyer de plus à Terreneuve, cette année, n'aura pas lieu, par la crainte des événemens. Dès qu'on aura reconnu la fausseté de ces nouvelles, on reprendra vraisemblablement ce projet. Les mêmes bruits ont également influé sur le commerce des toiles. Le prix en a baissé ainsi que celui des toiles; cependant cette baisse n'est pas encore assez considérable pour qu'il n'y ait pas quelque avantage à s'occuper de ce commerce.

Nous n'avons eu, cette année, ni épidémie ni épizootie dans ce Diocese. Il y a long-tems que les listes mortuaires n'ont été aussi peu nombreuses qu'elles l'ont été cette année.

La sécheresse & la douceur soutenues de l'automne ont bien servi nos Laboureurs. Ailleurs on peut avoir besoin de grandes pluies; la nature de notre sol ne les exige pas; elles ne pourroient même que lui nuire beaucoup. Rien de plus beau que nos campagnes: nous avons fait les semailles par le plus beau tems qu'il fût possible de souhaiter. Les bleds qui sont en terre ont la plus belle apparence; le Cultivateur se plaint même de la trop prompte végétation & desire assez généralement des gelées qui puissent la retarder. En général il a plu assez peu dans ce canton depuis quatre mois; toutes les sources & les rivieres sont très-basses.

De Saint-Valery, *le 4 Janvier.*

Il est entré dernièrement dans notre Port un vaisseau Anglois, nommé le *Kakai*, qui a échappé de la maniere la plus heureuse à un naufrage qui paroissoit inévitable. Le Maître du navire se croyoit à plus de trente lieues de nos côtes, lorsqu'il apperçut la terre; le vent du nord-ouest souffloit alors avec violence & la mer montoit. Par-là il se trouvoit également dans l'impossibilité & de s'éloigner & d'aller prendre le passage du sud-ouest le plus connu & le plus sûr. En tenant la mer, sa perte étoit assurée; en entrant dans le Port, il couroit les plus grands risques, parce que la mer n'étoit qu'à moitié montée, qu'on étoit au moment de la plus basse marée, & que les vagues s'élevoient avec fureur. Il prit sagement le parti le moins périlleux, & se mit en devoir de chercher la premiere tonne du passage: il fut assez heureux pour la trouver, quoique la mer battue par la tempête montonnât de tous les côtés, il cingla sur la seconde tonne & sortit des bancs, sans avoir éprouvé aucun accident considérable. Le vaisseau auroit péri infailliblement sans les tonnes que M. le Duc de Penthievre, Amiral, a fait mettre dans le passage, pour la conservation des Navigateurs & le grand intérêt de notre commerce.

De Paris, *le 8 Janvier.*

Suite du Réglement pour la liquidation des dettes &c. de la Maison de Sa Majesté.

Sa Majesté témoigne d'avance qu'elle recevra avec intérêt & satisfaction les moyens qui lui seront présentés pour concilier avec une sage économie les dépenses que l'éclat de sa Couronne peut exiger; mais voulant que la plus parfaite justice soit la condition inséparable de toutes ses dispositions, Elle déclare qu'elle rejetteroit des plans d'économie où d'anciens Serviteurs ne recevroient pas la retraite raisonnable qui leur seroit dûe, & où des Charges seroient supprimées avant qu'on eût assuré le remboursement comptant de leur finance &c.

Par ces considérations, S. M. ordonne ce qui suit : Art. 1er. L'année révolue de toutes les dépenses de la Maison du Roi, tant par entreprises que par fournitures, sera à l'avenir payée comptant au Trésor Royal, dans le courant de l'année suivante, à raison du douzieme par mois, & ce, à commencer du 1er. Janvier 1777 ; pour les dépenses de 1776, & ainsi de suite d'année en année.

Toutes les créances (art. 2) antérieures au 1er. Janvier 1776, pour ces mêmes objets de fournitures & entreprises, seront acquittées dans l'espace de six années, & il sera fait à cet effet un fonds de quatre millions pendant les trois premieres années, jusqu'à la concurrence du montant entier de ces créances : S. M. se réservant d'indiquer l'ordre des remboursemens, d'après la connoissance précise qui lui sera donnée de la date de ces créances & de leur objet.

Il ne sera (art. 3) délivré aucun effet négociable pour totalité ni partie des remboursemens indiqués par l'article précédent; mais ils seront faits, suivant l'usage, sur des états de distribution, à chacune des époques fixées pour le payement.

Indépendamment (art. 4) du fonds ordinaire, destiné à payer chaque année une année des gages & appointemens de la Maison de S. M., il sera fait, à commencer de l'année prochaine, un fonds extraordinaire de cinq cens mille livres, applicable à la liquidation des autres arrérages de ces mêmes gages, & par préférence au payement des plus petites parties; se réservant S. M. d'augmenter ce fonds aussi-tôt que les circonstances pourront le permettre.

Les diverses personnes (art. 5) qui prennent directement les ordres de S. M. pour les dépenses de sa Maison, lui remettront, avant deux mois, du jour de la publication du présent réglement, un projet général d'économie, relatif à leur département, sur lequel projet S. M. fera connoître ses intentions.

A moins (art. 6) de circonstances particulieres, tous les projets de dépenses extraordinaires ne seront présentés à S. M. qu'au mois de Décembre de chaque année, pour l'année suivante ; & dans tous les cas, il y sera joint un état des fonds que ces dépenses pourront exiger &c. &c.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Livre nouveau.

Etrennes de la Noblesse, ou état actuel des Familles nobles de France, & des Maisons & Princes Souverains de l'Europe, pour l'année 1777. A Paris ; chez Desnos, *Libraire, Géographe, rue Saint-Jacques, au Globe.* Vol. in-12 de 215 pages.

II.

Extrait des Observations météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 jusqu'au 31 Décembre 1776.

Vents dominans, nord-est ; plus grand degré de chaleur 10 ¾ degrés le 1e., moindre degré de chaleur 6 ½ deg. de condensation le 31 ; plus grande élévation du mercure, 28 pouces 5 lig. le 11 ; moindre élévation 27 pouc. 4 lignes le 29 ; quantité de pluie, 15 ½ lig., dont 4 lignes fournies par la neige ; évaporation 8 lig. ; déclinaison de l'aiguille aimantée 19 degrés 27 m. 22 ". Température. Froide & humide. Maladies. Aucune n'a regné ici ni dans les environs, quoique les brouillards aient été aussi épais qu'au mois de Décembre de l'année derniere. Productions de la Terre. Les bleds sont beaux & ils ont bien profité des brouillards.

Signé, Cotte, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorency, Correspondant de l'Académie des Sciences de Paris, de la Société Royale d'Agriculture de Laon, Adjoint à la Société & Correspondance Royale de Médecine.

III.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 4 Janvier 1777 au Mercredi 8 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 21, 23 à 24 l. ; le seigle, de 11 liv. 5 s., 12 à 12 l. 15 s. ; l'orge, de 9 l. 15 s. ; 10 à 10 l. 10 s. Le froment au Port de la Greve, de 21, 23 à 24 l. ; le seigle, de 11 à 11 l. 10 s. ; l'orge, de 9 l. 10 s. à 10 liv. aussi *le septier.*

IV.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 4 Janvier 1777 au Mercredi 8 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 21, 22 à 23 liv.; *idem* à la Greve, de 20, 21 à 22 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 11 Janvier 1777, de 62 à 63 liv.; *id.* nouveau, de 60 à 61; le cent de paille vieille, de 31 à 32 l.; *id.* nouvelle, de 30 à 31 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 52 à 53; *idem* nouveau, de 50 à 51; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 30 à 31; *id.* nouvelle, de 29 à 30; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 48 à 49; *id.* nouveau, de 47 à 48; le cent de paille vieille, de 29 à 30 liv.; *id.* nouvelle, de 28 à 29 l.; le foin à la Grève, de 47 à 48 l.

V.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 11 Janvier 1777.

Or de Portug. à			724	8	6	marc.
Du Mexique à			718			
Du Perou à			710			
Les guinées à			723			
Ducats à			98			once.
Or fin à 23 k.						
31 32.			100			
Or à 20 karats à			84			
L'argent à 11 d.						
20 g. à			54			marc.
Idem à 11 d. 10						
gr. à			52			
Plastres à			49	7	6	

VI.

Changes de Paris, *du 11 Janvier 1777.*

Amsterdam	53 7/8 à 54
Londres	32
Hambourg	188
Madrid	15 4
Cadix	15 3 à 2 6
Livourne	98
Gênes	96
Lyon *Rois*	1 à 2/8 p. 8.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1776.

Du Vend. 13 Déc. 1776			Du Jeudi 2 Janv. 1777.		
Messieurs			*Messieurs*		
Patu .... Viageres.	J.		Delagarde.. Viag.	Z.	
			Tontine.....	Z.	
Du Lundi 30.			De S. Janvier vres.	t. l.	
			Tontine	t. l.	
Despeignes. Viag.	L.		Nau ..... pples.	C.	
Perpétuelles..	L.		Viageres.....	A.	
Tontine....	Y.	Z.	Tontine	A.	
Du Mardi 31.			Deschapelles.. vres.	P.	
			Perpétuelles...	P.	
Defays..... pples.	L.		Tontine.....	P.	
Viageres	J.		.....		
Desplaces... pples.	J.		.....		
Viageres.....	J.		.....		
Tontine.	J.		.....		
Marsollier ... vres.	L.		.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janv. 1777.	Jeudi 9.	Vendredi 10.	Samedi 11.
Comp. d. Ind.			
Actions . . .	1650 60 . . .	1700	1700 . . .
D°. 16/25 . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8/25. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25/25. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Rescriptions . .	20 20 1/2 21 20 1/2 20 19	18 1/2 17 16 1/2. .	16 1/2 17 16 1/2.
Bil. des Fermes.	4 1/2	. . . . .	4 1/2 . . .
Bil. de la Lot. R.	. . . . .	. . . . .	1248 . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnem de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des D Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonc deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1776.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 11 Janvier.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 8 Décembre.*

LETTRE *d'un Officier Russe en garnison à Kamczatka, dans l'Archipel septentrional, le 2 Juin* 1773. Cette presqu'Isle, située à l'extrêmité septentrionale de l'ancien Monde, est à une distance à peu près égale de la Pennsilvanie, en Amérique, & de la Vétéravie, en Europe. Depuis que nous sommes arrivés ici, le poisson sec que nous préparons avec de l'huile de baleine & de chien marin, fait notre principale nourriture. Nous buvons de l'eau de neige & nous mangeons du pain de racines. Aux plus grandes chaleurs de l'été, la neige ne manque pas dans ce pays-ci. Un horrible volcan vomit des cendres, il y a quelques années, & en couvrit la neige jusqu'à la distance de 44 milles d'Allemagne. Les Habitans & les animaux qui burent de cette eau de neige mêlée avec des cendres furent saisis de toux violentes dont ils eurent bien de la peine à se délivrer; mais ce ne fut-là qu'un accident passager. On vend au profit de la Couronne une espece d'eau-de vie faite avec une plante connue chez les Botanistes sous le nom d'*Heracleum sybondylium*; cette liqueur n'a quelque chose d'agréable qu'autant qu'elle est fraîche; on ne peut pas la conserver; au second ou au troisieme jour elle devient âpre, & si on la garde plus longtems elle répand une mauvaise odeur. Tous les ans il nous vient du Port d'Ochotz un un petit bâtiment chargé de beurre, de gruau & de viande salée. Ce sont-là des mets réservés pour les principaux Officiers de la Garnison; les Soldats & les Naturels du pays sont trop pauvres pour pouvoir s'en procurer; on les vend à des prix exorbitans: il en est de même des autres provisions qui nous viennent de l'Etranger. Une mesure d'eau-de-vie de France coûte jusqu'à 48 roubles.

La culture de l'orge a réussi dans ces contrées; mais on s'est inutilement efforcé de cultiver le froment & le seigle. On ne sera peut-être pas surpris de ce mauvais succès, lorsqu'on sçaura qu'il géle à glace dès les premiers jours de Juin. Les choux blancs, les carotes, les bettes-raves, les raves donnent d'assez bonnes récoltes. Le sol paroit encore plus propre à la culture du chanvre; on en recueille de grandes quantités. On voit ici par-tout les traces de la misere; les Habitans n'ont pas les moyens d'acheter des bas fourrés, des souliers &c; les rennes leur fournissent tout ce qui leur est nécessaire pour s'habiller. Nos Soldats n'ont point d'uniforme; ils s'enveloppent dans de bonnes fourrures; nous-mêmes, nous ne sommes pas assez riches pour nous vêtir selon que notre état l'exigeroit. Il n'en est pas ainsi de nos Marchands; on diroit qu'ils affectent d'insulter à notre misere; ils ne paroissent presque jamais devant nous sans être magnifiquement vêtus; les riches étoffes de

Chine & du Japon n'ont rien de trop précieux pour former leur habillement ordinaire. Il ne faut pat s'étonner qu'ils nous vendent si chérement leurs marchandises ; s'ils nous les donnoient à meilleur marché, comment pourroient - ils fournir à leur faste ?

Autrefois, on ne connoissoit dans cette presqu'Isle ni les bêtes à laine, ni celles à cornes. Depuis une quarantaine d'années on en a tiré quelques-unes de l'Etranger ; elles se multiplient, mais lentement. L'éducation des troupeaux est une branche d'économie qui ne deviendra jamais fertile dans des pays aussi glacés que celui-ci. On ne compte dans toutes les Peuplades que 587 bêtes à cornes. Ce qu'il y a de bien singulier, c'est que ces animaux se sont pliés à la façon de vivre des hommes ; ils mangent, comme nous, toutes sortes de poissons, & insensiblement ils en sont venus jusqu'à les préférer aux pâturages. Le poisson les engraisse beaucoup plus que ne pourroient faire les meilleurs fourrages. On a ici des bœufs plus gras que ceux de Russie ; mais quoiqu'ils soient très-bien en chair, ils ne donnent que peu de suif. Le prix d'une vache est communément de 70 roubles, & celui d'un bœuf de 130. Un cheval qui ne coûte à Irkutzk que 7 roubles en vaut ici 70 ; cependant Irkutzk n'est pas à un grand éloignement de Kamczatka. La petite vérole est aussi commune que dans les contrées de l'Europe ; cette maladie contagieuse n'est connue de nos Insulaires que depuis le milieu de ce siecle. En 1768 & 1769, elle fit de grands ravages & enleva 5568 personnes ; la population ne s'est pas encore relevée de ce funeste coup. (*La suite à l'Ordinaire prochain*).

SUEDE.

D'HELSINBOURG, *le* 10 *Décembre*.

Le Roi qui n'est pas le Pere de ses Peuples n'a jamais sçu regner. Sans un amour vraîment paternel pour tous ceux qui lui sont soumis, sans cette tendresse, source féconde de bienfaits toujours renaissans, un Prince peut bien commander, mais il ne regne pas : cette grande science notre Souverain ne l'étudie pas, il la possede depuis long-tems ; il ne voit dans tous ses Sujets que ses enfans, & n'aspire à d'autre gloire qu'à celle de se dévouer à leur bonheur. Il n'y a pas bien long-tems que déchiré par une cruelle anarchie ce Royaume touchoit à sa ruine ; le voilà parvenu rapidement à un haut point de splendeur. Le fardeau des impositions allégé, les dettes immenses de l'Etat acquittées, le commerce entiérement relevé, le crédit parfaitement rétabli, les Manufactures créées ou encouragées, des établissemens de toute espece utilement formés, l'Agriculture en honneur &c. Telles sont les heureuses révolutions que nous n'osions pas même espérer, & que nous avons vu s'opérer dans l'espace de quelques années. C'est que depuis quelques années nous avons un Roi ; & que ne peut pas un Roi quand il veut ?

Cependant de si belles opérations ne plaisent pas à ceux qui n'aiment que le désordre. Un jeune Ecrivain, gagné par des hommes mécontens, a fait couler de sa plume le fiel de la calomnie ; dans ses écrits imposteurs, les plus pures vertus n'offrent que des taches qui les déshonorent & l'éclat du plus beau des regnes est entiérement obscurci. Instruite de cette audace S. M. a mandé l'Auteur ; il est venu tout tremblant & comme un criminel qui vient subir le châtiment de son attentat : » mon ami, lui dit » le Roi en le voyant, il vous sied bien d'é» crire, mais l'essentiel vous manque, dé» sormais vous aurez du pain, je vous fais » mon Bibliotéhcaire. Ce que vous avez écrit » & ce que vous pourrez écrire contre votre » Roi, votre Roi vous le pardonne. Cultivez » vos talens, on dit que vous lisez bien, » vous serez mon Lecteur ». Si ce jeune homme n'est pas un monstre, le voilà cruellement puni.

Le bruit est général dans ce Royaume que le Gouvernement affermera la vente des eaux-de-vie. Le privilege exclusif passera de la Couronne aux Fermiers ; nous n'y gagnerons pas. Dans des tems plus heureux, nous nous flattons d'obtenir la permission de distiller nos grains & d'avoir ainsi à meilleur marché les eaux-de-vie nécessaires à notre consommation.

On a réduit à trois les dépôts d'où nous tirions de jeunes Matelots & des Marins. Ces trois dépôts seront à Stockolm, à Gothenbourg & à Abo.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le* 12 *Décembre.*

L'Amirauté a défendu, par une Ordonnance, à tous Maitres de navires, nés Sujets de S. M., d'arborer, sous quelque prétexte que ce puisse être, aucune espece ni de pavillon ni de banderoles. La défense doit avoir lieu, soit que les bâtimens en question se trouvent en pleine mer ou dans nos Ports, soit même qu'ils aient mouillé dans les Ports étrangers. On n'excepte de la loi que les vaisseaux dont il est fait mention dans les deux premiers paragraphes de l'Ordonnance du 11 Juillet 1758. La peine portée contre les Infracteurs est l'amende de cinquante rixdales, conformément à l'Ordonnance de 1741.

ALLEMAGNE.

De Leipsick, *le* 14 *Décembre.*

On s'applique depuis long-tems en Allemagne à perfectionner les fourneaux économiques. Un Habitant d'Eisenach peut se flatter d'avoir le mieux réussi. Le fourneau qu'il a fait construire peut servir de modele; avec une moindre quantité de bois, la chaleur s'entretient plus long tems, & s'étend plus loin. La forme du fourneau n'est pas ce qui intéresse principalement, puisqu'elle doit varier selon le plus ou le moins d'étendue du local. Le point essentiel est la construction intérieure. Il s'agit, par différens tuyaux dont les uns vont en droite ligne, les autres se replient sur eux-mêmes, de faire circuler rapidement la flamme & de porter la chaleur par tout. On ménage aussi divers conduits pour que la fumée ne s'engorge pas & sorte librement. Les fourneaux de brique sont infiniment préférables aux autres; ils coûtent moins, conservent mieux la chaleur & peuvent plus aisément s'adapter à toutes sortes d'emplacement.

Les prix des denrées n'ont éprouvé aucune variation depuis quelques mois. Nous avons des grains en abondance; ils ne sont pas chers; mais comme nos voisins ont aussi plus besoin de vendre que d'acheter, les débouchés nous manquent.

Des personnes charitables ont fait passer des sommes assez considérables aux infortunés Habitans de Weisenfels dont un grand nombre a été ruiné par un cruel incendie.

On a trouvé, ou du moins publié dans cette Province, la recette suivante pour détruire dans les greniers les vers qui rongent les grains & en font un grand dégât. Ces insectes se refugient en hiver dans les fentes des poutres & du plancher, ils ne sortent qu'au commencement de la belle saison pour aller continuer leurs ravages. Pour les faire périr, il suffit d'enduire le plancher avec une composition dont voici la recette. Mêlez de la chaux vive avec du sel commun, du foie de bœuf & de la terre grasse, le tout en égale quantité. Les Particuliers qui ont usé de cette méthode se sont entiérement délivrés de ces insectes voraces.

ITALIE.

De Florence, *le* 16 *Décembre.*

Des bras flétris par la douleur ou desséchés par la misere ne sont pas propres à travailler les champs, & la terre ne prodigue ses productions qu'à des bras forts & vigoureux. Nous sommes partis de cette vérité bien simple, mais trop peu connue, pour adoucir le sort des Laboureurs & leur donner des encouragemens. Nous recueillons les fruits précieux d'une si sage politique, l'Agriculture fleurit dans tout le Duché, & nous sommes en état de vendre à l'Etranger les denrées qu'il nous vendoit autrefois. La marche de notre commerce est toujours plus rapide, à mesure que nous le dégageons toujours plus de ses entraves: nous le comparons à l'homme; l'un & l'autre ne peuvent agir que foiblement s'ils ne sont libres. Les Arts ont aussi pris l'essor, depuis que les talens peuvent se développer avec énergie, & que loin de rencontrer des obstacles, ils sont assurés d'une généreuse protection &c.

Le Grand-Duc qui a mis un si bel ordre dans les Finances va descendre dans toutes les parties de l'Administration. S. A. R. se propose de concilier deux grands objets qui paroissent d'abord inconciliables & qui ne le sont pourtant pas; il s'agit de soulager les Peuples & de ne pas diminuer, d'augmenter même les revenus du Fisc. Il vient d'être ordonné que tous les Régisseurs ou Administrateurs des biens de la Couronne présenteront au Secretaire d'Etat, dans

deux mois, à compter du jour de la publication de l'Ordonnance, un état exact & fidele de leur recette & de leur dépense. Chaque année ils seront tenus de faire au Directeur des Finances ou au Secretaire d'Etat une pareille reddition de compte.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 27 Décembre.*

La Société pour l'administration des secours qu'on donne aux noyés a décerné dans sa derniere Assemblée diverses médailles d'or & d'argent pour les personnes qui ont le plus contribué au succès & à la propagation de cette œuvre de charité. Dans un court espace de tems, on a rappellé à la vie trente-quatre noyés; on suit ici exactement les méthodes qui sont connues & mises en pratique avec tant de succès en France & en Hollande.

On va construire dans cette Capitale un magnifique Bureau général des Postes. La somme destinée à cet objet est de 180,000 l. sterl. dont 80,000 liv. serviront à faire l'acquisition des maisons qu'il faudra abattre pour former l'emplacement. Les autres 100,000 liv. seront employés à construire l'édifice. D'habiles Architectes ont présenté divers plans; le choix n'est pas encore fixé, mais il doit l'être incessamment.

Les Barbades & quelques autres Colonies continuent à souffrir de notre guerre avec les Américains du Continent. Leur commerce languit doublement; nous ne leur apportons que de très-petites quantités des denrées qui leur manquent, & celles qu'ils ont en abondance, ils ne peuvent s'en débarrasser parce qu'ils n'ont ni caisses, ni barriques ni tonneaux. Pour comble de malheur, les Barbades ne recueilleront point de bled de Turquie; cette récolte qui forme un objet essentiel dans cette Colonie a été entiérement détruite par les vers.

Malgré leurs mauvais succès, les Américains nous font sur mer une cruelle guerre; il ne se passe presque pas de jour que nous n'apprenions que plusieurs de nos navires Marchands sont tombés entre leurs mains; il est fort rare qu'on nous donne pour nouvelles que nous leur avons pris quelque vaisseau.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Chalons-sur-Saône, *le 31 Décembre.*

Lettre d'un Voyageur au Rédacteur de la Gazette. Je ne suis point surpris, Monsieur, que votre Correspondant de Lyon se félicite dans sa lettre du 11 de ce mois du bas prix du bled. Lyon est une des Villes du Royaume les mieux traitées pour ne jamais manquer de subsistances, quand les frayeurs de ses Citoyens, aussi vaines que mal-entendues, n'en éloigneront pas le commerce. Qui est plus à portée que cette Ville d'en recevoir les services, & quelle plus grande sûreté qu'il ne les lui refusera jamais, peut-elle avoir que le pressant intérêt qu'il a de les lui offrir? On n'a jamais vu personne qui ait eu des besoins, qui ait eu le moyen d'acheter, qui ait été entourée de toute part de ceux qui pouvoient vendre avec avantage, & qui n'ait pu satisfaire ses besoins.

Voilà, Monsieur, la position de Lyon. Que cette Ville ait des besoins, on l'a prouvé quand on a dit que c'est une Ville très-peuplée, la seconde Ville de France. Qu'elle ait le moyen d'acheter, c'est une autre vérité incontestable. Elle est opulente, elle a de grandes & belles Manufactures. Les étoffes qu'on y fabrique contribuent à la magnificence de toutes les Cours, forment la parure de toutes les Nations. Plus recherchées par leur goût que par leurs richesses, inimitables par l'Etrnger, elles s'assurent une sorte de privilege qu'il n'a pu jusqu'ici leur enlever. Lyon a d'ailleurs un commerce de toute autre espece de marchandises très-actif & très-étendu. Plus à portée peut-être qu'aucune Ville du Royaume de l'Italie & de l'Allemagne, elle a les relations les plus lucratives avec ces deux grandes & riches Régions. A juger de ses accroissemens successifs, on a droit de croire que la fortune de ses Habitans augmente avec leur nombre.

Lyon se trouvant dans une position aussi brillante, les Provinces qui l'environnent, qui sont si fertiles en denrées de toute nature, les lui refuseront-elles pour Argent

que cette Ville fait luire à leurs yeux ? Je ne parle pas seulement du Lyonnois proprement dit, du Beaujolois, du Forez, de la Perche, du Dauphiné qui l'avoisinent. Ces Provinces lui portent naturellement le produit de leurs terres, c'est leur débouché le plus à portée, c'est presque leur seul débouché. Tous leurs intérêts se réunissent pour approvisionner Lyon de tout ce qu'elles peuvent lui procurer.

Mais si elles ne sont pas aussi grandes & aussi fertiles que plusieurs autres Provinces, une partie du Bassigny, la Franche-Comté, la Bourgogne, la Bresse, le Bugey, l'Auvergne même suppléent abondamment à leur défaut. La Saône qui coule, l'espace de 50 lieues, au milieu de plusieurs de ces Provinces, qui traverse la plaine la plus féconde en toutes sortes de productions, en assure le transport à Lyon. Gray où cette riviere commence à porter bateau, Auxonne, Saint-Jean-de-Laune, Bellegarde, Verdun où la navigation du Doux se réunit à celle de la Saône, Châlon, Mâcon, sont des Ports toujours ouverts au commerce qui s'empresse à transporter les denrées. La navigation du Rhône offre encore à Lyon de puissans secours. Les bleds que Marseille tire de l'Etranger, tandis qu'elle pourroit lui fournir plus utilement une grande partie des nôtres, peuvent toujours, en cas de disette, remonter ce fleuve & assurer la tranquillité de cette grande Ville. Qu'elle ne s'inquiete donc jamais. Elle est au centre où les richesses des Provinces orientales du Royaume & d'une partie de celles du Midi vont se réunir, & sans approvisionnement coûteux, sans greniers d'abondance d'un entretien également difficile & dispendieux, sa situation & le commerce sont des garans infaillibles qu'elle n'aura jamais rien à desirer pour ses besoins.

Et quelle y seroit l'abondance, si plusieurs des Provinces énoncées ci-dessus, d'un fonds si riche & si fertile, étoient cultivées comme les Provinces des environs de Paris, la Normandie, la Picardie, l'Isle de France, le Soissonnois, la Brie, la Beauce ; si de vigoureux chevaux donnoient des labours profonds & multipliés ; si des troupeaux nombreux fournissoient la quantité d'engrais nécessaires à la fécondité ; si la dépense d'un Charretier oisif, uniquement occupé à fouetter trois ou quatre minces haridelles pendant que le Laboureur qui les conduiroit aisément tout seul tient la charue, étoit employée en amélioration de marnes, de parcs &c ; si les bœufs qui, dans la très-grande partie de ces pays assez privilégiés en bien des cantons particuliers pour que les terres ne se reposent pas, portoient deux récoltes par an ou de chanvre ou de froment, ou de méteil & de froment, ou de froment & de sarasin, ou de froment & de grosses raves destinées à l'engrais des aumailles ; si les bœufs, dis je, qui sont presque les seuls agens de la culture, n'en étoient sans cesse détournés pour le roulage ; si au foible araire on substituoit la charue ordinaire par-tout où l'on néglige de s'en servir ; si les Habitans, accoutumés depuis long-tems aux plus maigres nourritures, laissoient le mahis aux volailles & au reste des bestiaux de la basse-cour, mangeoient du froment qui nait en proportion de ce que l'on en consomme, ou du moins du seigle suivant le nature du sol, en fournissoient aux Habitans des côtes des vignobles & des montagnes répandues au milieu & autour de ces Provinces, recevoient d'eux en échange l'avoine dont ils nourriroient d'excellens chevaux, ou les autres productions que leur terrein comporte ; si les terres en proie au chiendent, que la herse dont on ignore en plusieurs endroits l'usage n'enleve pas même, quand la charue l'a un peu déraciné, étoient plus que grattées par des Cultivateurs ou moins foibles ou moins indolens ; si leurs bleds criblés, vannés, nettoyés, soignés comme ils doivent l'être pouvoient sinon soutenir à Marseille la concurrence des bleds du Levant, de Sicile, d'Afrique, du moins diminuer l'énorme différence d'un tiers ou environ dans leurs prix respectifs ; si les pauvres Colons de cette partie de la France, autrefois découragés par les non-valeurs de leurs denrées, continuoient de s'animer (car l'espérance renaît) par un prix convenable, montoient insensiblement, par leur intelligence & l'augmentation de leurs avances bien employées, au niveau des Fermiers des Provinces septentrionales ; si &c. &c ? Quelle seroit alors, je le répéte, l'abondance de la Ville de Lyon ?

On ne peut pas imaginer pourquoi Lyon a toujours tremblé d'éprouver la disette, &

s'il m'eſt permis de me ſervir d'une expreſſion bien triviale mais bien expreſſive, de mourir de faim ſur un tas immenſe de bled. C'eſt une terreur panique qui a été trop malheureuſement répandue dans le reſte de la France. On ne manquera de ſubſiſtance dans ce beau Royaume, que quand on voudra en manquer, que quand on concentrera la circulation des denrées dans des limites étroites, que quand on s'interdira les ſecours réciproques, &c. Mais comme il n'eſt plus, graces à une heureuſe expérience, dans l'eſprit de ceux qui ont intérêt à l'abondance, de ſe tromper d'une maniere trop long-tems funeſte; comme toutes les vérités contraires ſont connues, ſenties, honorées, ne nous attendons plus qu'à une égalité de prix, ou à peu près, de nos bleds, non moins favorable aux Habitans des campagnes qu'à ceux des Villes, au Colon qu'au Conſommateur. *J'ai l'honneur d'être* &c.

De Loudun, *le 2 Janvier.*

Deux grands projets, dont nous deſirions ardemment l'exécution, vont avoir lieu; nos marais qui infectent l'air & occaſionnent ſi ſouvent des maladies mortelles ſeront deſſéchés & l'on rendra la Dive navigable depuis Montcontour juſqu'à ſon embouchure dans le Thoué. L'Arrêt du Conſeil eſt donné pour autoriſer ces deux belles entrepriſes; une Compagnie s'engage d'ouvrir cette navigation & d'y mettre la derniere main dans l'eſpace de cinq ans. Le ſieur Lafaye, Ingénieur, eſt à la tête de la Compagnie & va diriger les opérations. Le bien qu'on nous fait ne peut s'eſtimer; l'Agriculture, le Commerce, l'Induſtrie, tout ſe ranimera, non-ſeulement dans ces cantons, mais dans toute la partie ſeptentrionale du Poitou. Des marais immenſes convertis en champs à bled nous aſſureront l'abondance des denrées, & une riviere navigable nous en facilitera le tranſport. Le bien eſt ici général pour les Propriétaires fonciers, pour les Conſommateurs, pour toute la contrée & pour les Provinces limitrophes. Nous donnons l'exemple; il excitera vraiſemblablement l'émulation de nos Compatriotes; ceux qui habitent les bords du Clain ſe feront une gloire de nous imiter & de rétablir la navigation de cette riviere. Ce projet ne ſouffrira pas de plus grandes difficultés que le nôtre & produira les mêmes avantages.

Il eſt auſſi queſtion de faire ou de rétablir de grandes routes. La plûpart de celles qui exiſtent ne ſont preſque pas praticables durant l'hiver; cependant nous avons, en tout tems, beſoin d'avoir des communications libres avec Saumur, Chinon, Cande, Monſoreau &c. La circulation des denrées ne peut que languir ſi les débouchés ne ſont ouverts en tout tems.

Nous manquons de bois & nous négligeons trop d'en planter; auſſi l'achetons-nous très-cherement. Comme il devient toujours plus rare dans la Province & que le beſoin eſt toujours le même, le prix du bois augmente en raiſon de ſa rareté & du beſoin que nous en avons. On voudroit que nos grands chemins fuſſent bordés de peupliers, d'ormes, de ſaules &c, ſelon la nature du ſol. Ce ſeroit nous ménager une reſſource: quand on a, pour ainſi dire, les richeſſes ſous la main & qu'on refuſe de les ſaiſir, on a mauvaiſe grace de ſe plaindre enſuite de ſa pauvreté. La culture du mûrier a bien pris; elle s'étend de jour en jour. On reproche à nos Economes de ne pas s'appliquer aſſez à l'éducation des abeilles &c.

De Paris, *le 5 Janvier.*

Réglement pour la liquidation des dettes & le payement des dépenſes courantes de la Maiſon de S. M. Du 22 Décembre.

Le Roi, perſuadé que l'ordre & l'économie dans l'adminiſtration de ſes Finances, forment une des principales ſources du bonheur des Nations & de leur puiſſance, s'eſt fait rendre compte des dépenſes de ſa Maiſon; & S. M. a reconnu que le retard dans les payemens occaſionnoit le renchériſſement général des fournitures & des entrepriſes de toute eſpece. S. M. a de plus apperçu que la néceſſité où l'on étoit de ne payer les dépenſes ordinaires & extraordinaires que trois ou quatre ans après qu'elles avoient été faites, pouvoit donner lieu à bien des abus & ôtoit aux Adminiſtrateurs de ſes Finances le moyen de comparer annuellement ſes dépenſes avec ſes reſſources, & de l'avertir à tems de la diſproportion qui pouvoit ſe trouver entr'elles.

En conſéquence, S. M. a pris la réſolution de rapprocher le terme des payemens de l'é-

poque des dépenses; mais Elle a senti en même tems la nécessité de prendre des mesures convenables pour liquider d'une maniere certaine les créances de ce genre qui se trouvent arriérées; & sur l'apperçu qui lui en a été présenté, S. M. a pensé qu'elle pourroit les acquitter dans l'espace de six années, en y destinant, pendant les trois premieres, à commencer de 1777, un fonds de quatre millions qui sera augmenté, les trois autres années.

S. M. s'est déterminée d'autant plus volontiers à cet arrangement, qu'il en résultera un véritable avantage pour les Entrepreneurs & Fournisseurs de sa Maison, puisque de cette maniere ils verront un terme à la liquidation parfaite de leurs créances, tandis que dans l'état actuel, ils se trouveroient obligés de remplacer, chaque année, un remboursement par un nouveau crédit.

Si S. M. a cru devoir s'occuper d'abord de l'acquittement de cette nature de dettes, parce que c'est l'objet qui produit ou entretient davantage le désordre & qui met le plus d'obstacle à l'économie, Elle ne perd point de vue les gages & appointemens de sa Maison, qui sont arrierés, & qui ont un droit égal à sa protection. Elle se propose de les acquitter en entier aussitôt que l'état de ses Finances pourra le permettre. Après avoir rétabli l'ordre & la clarté dans une partie essentielle de son service, Sa Majesté attend du zele des Ordonnateurs de sa Maison, qu'ils s'empresseront de seconder ses vues, en lui remettant incessamment un plan général d'économie sur la partie confiée à leur surveillance, afin qu'éclairée par leur expérience & par leurs lumieres, Elle fasse connoître ses intentions à cet égard. Et S. M. veut que les dépenses une fois fixées, tous les objets de dépenses extraordinaires soient accompagnés à l'avenir d'un état qui indique la somme à laquelle elles pourront s'élever; son intention même est de renvoyer au commencement de chaque année à statuer sur toutes les parties de ces dépenses qui ne seront pas pressées, parce que c'est l'époque où Elle pourra juger plus sûrement de la situation générale de ses Finances.

(*La suite à l'Ordinaire prochain.*)

II.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Lettre au Rédacteur de la Gazette.

Je suis, Monsieur, un de vos Abonnés, depuis plusieurs années. Souvent l'on a proposé dans votre Feuille des questions auxquelles j'aurois pu répondre; j'ai toujours différé, & en différant j'ai laissé échapper l'occasion. Je commence aujourd'hui par répondre à la demande que vous avez insérée au N°. 89. On desire d'avoir sur le maron d'Inde des instructions que je suis en état de donner. On peut non-seulement en nourrir mais en engraisser les cochons, la volaille, & sur-tout les canards & les pigeons. Voici la méthode qu'il faut suivre. Faites d'abord tremper les marons d'Inde dans de l'eau bouillante où vous aurez mêlé de la chaux. Vous les en retirerez quelque tems après, & vous les dépouillerez de leur premiere enveloppe brune; si elle ne se détachoit pas aisément, ce seroit une marque que vous ne les auriez pas laissé tremper assez long-tems. Vous les remettrez dans cette même lessive, pourvu qu'elle soit chaude, & vous les dépouillerez ensuite de la seconde peau. Après cette seconde opération, vous couperez chaque maron en quatre morceaux, & vous ferez tremper tous ces morceaux, comme auparavant, dans de l'eau chaude & mêlée avec une certaine quantité de chaux; le maron perd alors son amertume. Vous les laverez ensuite avec de l'eau froide. Si vous voulez que la volaille, les cochons &c. les mangent avec plus d'appétit, vous y jetterez un peu de sel & vous ajouterez une douzieme partie de farine de bled de Turquie & autant de carotes jaunes cuites. Ces procédés sont simples & réussissent à merveille. *J'ai l'honneur d'être &c.* Signé, Ehrmann, *Assesseur de la Chambre des Finances dans le Comté de Hanau.*

II.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mardi 31 Janvier 1777 au Samedi 3 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 20, 22 à 24 l.; le seigle, de 11, 12 à 13 liv.; l'orge, de 9 l. 10 s., 10 à 10 l. 10 s. Le froment au Port de la Greve, de 20, 22 à 24 l.; le seigle, de 10 l. 5 s., 11 à 12 l.; l'orge, de 9, 9 l. 10 s. à 11 liv. aussi *le septier.*

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mardi 31 Janvier 1777 au Samedi 3 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 22 à 24 l.; *idem* à la Greve, de 19 l. 10 s., 20 à 23 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 8 Janvier 1777, de 60 à 61 liv.; *id.* nouveau, de 59 à 60; le cent de paille vieille, de 30 à 31 l.; *id.* nouvelle, de 28 à 29 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 51 à 52; *idem* nouveau, de 50 à 51; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 28 à 29; *id.* nouvelle, de 26 à 27; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 49 à 50; *id.* nouveau, de 47 à 48; le cent de paille vieille, de 25 à 26 liv.; *id.* nouvelle, de 24 à 25 l.; le foin à la Grêve, de 48 à 49 l.

IV.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 8 Janvier 1777.

Or de Portug. à	724	8 6	marc.
Du Mexique à	716		marc.
Du Perou à	710		marc.
Les guinées à	723		marc.
Ducats à	98	10	once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100	5	once.
Or à 20 karats à	83	10	once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	54		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	2 6	marc.
Piastres à	49	10	marc.

V.

CHANGES DE PARIS, *du 8 Janvier 1777.*

Amsterdam	53 7/8 à 54
Londres	31
Hambourg	188
Madrid	15 4
Cadix	15 3
Livourne	98
Gênes	96
Lyon *Rois*	1 p. 8.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1776.

Du Lundi 30 Déc. 1776 — *Messieurs*		Du Mardi 31. — *Messieurs*	
Cochin..... pp^lles.	L.	Boutray..... pp^lles.	L.
Creuzé..... pp^lles.	J.	Viageres....	L.
Viageres.....	J.	Tontine.....	L.
Tontine.....	J.	.....	
Delamotte.. pp^lles.	J.	.....	
Viageres.....	J.	.....	
Tontine.....	J.	.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janv. 1777.	*Lundi 6.*	*Mardi 7.*	*Mercredi 8.*
COMP. D. IND.			
Actions	FESTE.	1700 1695 90	1700
D°. 16/25es			
D°. 8es.			
D°. 25es.			
Emprunt Oct.		387	
Rescriptions		17 17 1/2 18	16 1/2 17
Bil. des Fermes.		4 3/4	

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24^ft pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces, deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1776.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 13 Mai.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le* 15 *Avril.*

ON a mis au jour en un volume *in-folio* le détail de tout ce qui s'est passé dans la derniere Diete. Cet ouvrage très-curieux pour nous a été rédigé par une habile main & par un homme bien instruit, le Secretaire de cette Assemblée. Nous attendons avec impatience qu'on publie aussi le Journal de la Diete de 1773. Il est encore sous presse & ne paroîtra tout au plus que dans le courant de l'été. On dit que les frais d'impression sont immenses & que l'ouvrage aura de quoi effrayer le Lecteur le plus avide; on lui présentera au moins sept volumes *in-folio* à dévorer. Ce Recueil & le précédent formeront notre nouveau Code public. En le réduisant à quelques petits volumes, il nous embarrasseroit moins & n'en deviendroit que plus utile. Le cercle des bonnes loix n'est pas étendu; il s'ensuivroit donc que notre Code ne pourroit être que bien défectueux. En effet, malgré les efforts de la Diete & le zele du Conseil Permanent, nous ne sçavons pas trop nous-mêmes quelle est la forme de notre Gouvernement, & les désordres qui regnent encore ne ressemblent que trop à ceux de l'anarchie.

Dans ces dernieres années, plusieurs Magnats s'étoient emparés de biens qui ne leur appartenoient pas; le Roi & le Conseil ont pris toutes sortes de voies pour les engager à faire une restitution que la justice & tant d'autres motifs leur prescrivoient; les uns ont obéi, mais les autres n'ont tenu compte ni des sollicitations, ni des ordres, ni des menaces. Le Conseil est obligé de faire des réglemens pour la meilleure administration de la Justice. Les Grands continuent à se croire au-dessus des loix & quelquefois on ne vient à bout de les y soumettre que par la force. Le Palatin de Gnesne avoit contracté de grosses dettes & ne les payoit pas; comme ce Seigneur voyage en Italie, quatre de ses Créanciers se sont emparés de la Ville de Lissa, dans la Grande Pologne qui lui appartient, & s'en partagent les revenus pour les intérêts de leurs créances. Les Habitans de Lissa ne se sont pas mis en voie de s'opposer à cet acte de rigueur & payent à leurs nouveaux Maîtres ce qu'ils doivent à l'ancien. M. *Saturgus*, Conseiller de Commerce à Konisberg, prétendoit qu'il lui étoit dû 80,000 ducats par la Maison de Radzivil. La derniere Diete approuva les titres de la créance & autorisa le Conseiller à se saisir, après un délai marqué, des biens du Palatin de Vilna, jusqu'à la concurrence de la somme qui lui est due. Le terme est expiré. En conséquence le Conseil a expédié des ordres aux Régisseurs des biens de la Maison du Prince Radzivil, pour qu'ils cédent au Conseiller de Konisberg, des terres de la valeur de 80,000 ducats; sans quoi ils y seront contraints par des expéditions militaires. Le même Tribunal a

égalament enjoint au Magiſtrat de prêter main forte à M. Saturgus pour le mettre en poſſeſſion des domaines qui lui ſont adjugés.

Parmi les perſonnes qui ont eſſuyé des pertes par la derniere inondation de la Viſtule, on compte pluſieurs pauvres gens qui ſe trouvent réduits à la plus grande miſere. Le Meûnier qui offrit & donna un aſile au Roi, durant cette nuit fatale dont nous ne rappellons qu'avec horreur l'accablant ſouvenir, eſt auſſi du nombre de ceux qui ont ſouffert de ce déſaſtre. S. M. qui fait une penſion à ce fidele Sujet, n'a pas été plutôt informée de ſa ſituation, qu'Elle a demandé à le voir lui & ſa femme. Après les avoir conſolés par des paroles obligeantes, notre Souverain a voulu leur donner d'autres marques de ſa bonté en leur faiſant un préſent de cent ducats. Cette ſomme eſt plus que ſuffiſante pour les mettre en état de réparer les dommages que la crue des eaux a faits à leur moulin. La Viſtule baiſſe rapidement & nous la verrons bientôt à ſa hauteur ordinaire.

SUEDE.

De Stockholm, *le* 14 *Avril*.

Quand une grande machine, long-tems ébranlée par de violentes ſecouſſes, fait craindre une lourde chûte, c'eſt par quelque grand coup donné à propos qu'on vient pour l'ordinaire à bout de la raffermir. Mais le coup ne ſe porte pas ſans occaſionner dans le moment une plus vive agitation. Nos eſpeces d'argent & de cuivre étoient de trop bas aloi pour avoir cours dans les autres Etats de l'Europe; il a fallu en venir à une refonte de notre monnoie. Durant cette opération, nous avons vu des variations auſſi énormes que rapides dans le commerce du Royaume. Les prix des denrées, ſur-tout des grains, ont baiſſé & hauſſé conſidérablement à diverſes repriſes. Si la criſe eût duré, les ſuites pouvoient en être funeſtes; la prudence arrêtoit nos Marchands, & comme ils ne voyoient devant eux que de grandes pertes ou de gros profits à faire d'un moment à l'autre, ils aimoient mieux renoncer à l'eſpérance de s'enrichir dans un moment que de s'expoſer à perdre dans le même intervalle une grande partie de leur fortune. Ce flux & ce reflux ne nous ont pas long-tems alarmés; le commerce a repris un cours uniforme; les grains ſe ſoutiennent à des prix modérés & il en eſt à peu près de même des autres denrées. Le cours du change prend auſſi de la conſiſtance & nous eſpérons de le voir fixé à un taux qui nous fera ſoutenir peut-être avec avantage la concurrence des autres Nations de l'Europe. Le Gouvernement penſe à donner de l'activité à diverſes branches d'Economie ou de Commerce languiſſantes & trop négligées.

On va mettre notre Marine ſur un meilleur pied; les ordres ſont expédiés pour faire conſtruire un aſſez bon nombre de vaiſſeaux. S. M. a permis à une Compagnie de Marchands de la Ville de Marſtrand d'établir un chantier, près du Port, & dans un lieu propre à cet objet. L'emplacement eſt vaſte, on peut y conſtruire pluſieurs bâtimens tous en même tems, & les vaiſſeaux y ſont à l'abri des tempêtes. On va auſſi entreprendre de grands travaux ſur les frontieres. L'argent circulera dans les Provinces; tous les Ouvriers occupés par le Gouvernement ſeront payés en rixdales & autres nouvelles eſpeces du même aloi. Peu à peu l'ancienne monnoie ſort du commerce.

SILÉSIE.

De Zullichau, *le* 15 *Avril*.

Nous avons planté des vignes depuis quelques années; elles ont réuſſi, malgré les clameurs de l'ignorance & du préjugé. De ce que nous n'avions jamais recueilli de vin, on en concluoit hardiment qu'il étoit impoſſible d'en recueillir. Nous ſommes redevables du ſuccès au zele intrépide & à l'intelligence de quelques-uns de nos principaux Agriculteurs. Un homme de diſtinction, M. de Manchow, a donné le premier l'exemple; il entend ſi bien la culture de la vigne qu'il pourroit le diſputer, pour cette partie, aux Habitans même des pays de vignobles. Cette contrée doit beaucoup aux ſoins & à l'habileté de ce reſpectable Seigneur; peu content de mieux cultiver ſes terres, il étend les lumieres & forme lui-même des Cultivateurs. Il ne dédaigne pas d'inſtruire les gens de la campagne, & par les encouragemens

qu'il leur donne à propos, il hâte les progrès de l'Art, au grand avantage des Payſans & des Propriétaires.

Ce pays eſt fertile en grains, mais à une époque peu ancienne, il l'étoit beaucoup moins parce que nous cultivions mal & que nous ne ſçavions pas amender nos terres. Dans l'eſpace de quelques années, en redoublant d'application, nous avons doublé nos revenus. On a fait uſage des meilleures méthodes pour préparer les ſemences, former des engrais analogues aux différentes qualités du ſol, donner de meilleurs labours, extirper les mauvaiſes plantes &c. La culture même de la vigne eſt déjà perfectionnée, mais nous n'avons pas encore pu trouver de méthode propre à obvier à un inconvénient qui ôte à notre vin toute ſa qualité. Nous voudrions que les perſonnes mieux inſtruites nous fourniſſent quelque moyen de conſerver notre vin ſans qu'en vieilliſſant il en devienne plus mauvais. A peine eſt-il dans les tonneaux qu'il ſe forme à la ſuperficie une eſpece de croûte, ou plutôt de crême légere qui donne un mauvais goût à la liqueur & l'altere. Pour corriger le mal, pluſieurs Propriétaires ont fait uſage de méthodes pires que le mal même. Des mêlanges de drogues qu'ils ne connoiſſoient pas ont eu les plus mauvais effets ; leur vin n'étoit que déſagréable au goût, il eſt devenu pernicieux à tous ceux qui en ont bu. Voici l'expédient que M. de Manchow a trouvé, il le communique au Public & deſire qu'on lui indique de meilleurs procédés, s'il eſt poſſible. Quand il a fait ſon vin, il met le marc à l'alambic & en tire une eau-de-vie qui, ſans avoir beaucoup de force, n'a pourtant rien qui puiſſe la faire rejetter. C'eſt le ſeul Propriétaire qui ait diſtillé le marc du raiſin. En tirant le vin du preſſoir, il le met dans des tonneaux qu'il a ſoin d'achever de remplir avec du vin d'un an, ou du vin doux qu'il a fait bouillir pendant quelques heures. Il laiſſe fermenter le vin dans les tonneaux, pendant une quinzaine de jours, ayant ſoin de réparer le déchet en ajoutant du vin vieux ou du vin cuit. Il met enſuite dans chaque tonneau trois pintes d'eau-de-vie du marc, diſtillée deux fois. Le vin ne ſe moiſit plus à la ſurface, quand l'on y ajoute cette eau-de-vie ; celle-ci plus légere ſurnage & empêche la croûte de ſe former. Cependant les parties qui formoient cette croûte reſtent dans le vin & peuvent lui donner quelque mauvais goût, du moins quand le vin vieillit. M. de Manchow conſeille de ſe ſervir de l'eau-de-vie de France; mais comme elle eſt auſſi chere que rare dans nos cantons, il exhorte les Propriétaires à ne pas trop preſſer les grapes de raiſins pour que le marc ſoit plus gras, & qu'ayant plus de ſubſtance, il donne une eau de-vie qui ait plus de corps & qui ſoit ſupérieure pour la qualité aux eaux-de-vie du pays.

ALLEMAGNE.

De Leipsick, *le* 15 *Avril.*

Dans pluſieurs contrées, on a obſervé que les vaches qui ont échappé à quelque épizootie ne reprennent plus la maladie & que les veaux qui en naiſſent n'y ſont pas ſujets, ſoit que les vaches aient été attaquées naturellement de la contagion, ſoit qu'on la leur ait procurée par la voie de l'inoculation. De 51 vaches qu'on nourriſſoit à Nenſcherbitz, Terre ſituée dans cet Electorat, 10 avoient eu une maladie contagieuſe ; il ſurvint une autre épizootie, les dix vaches & leurs veaux n'en furent pas atteints ; les autres quarante & une en périrent toutes. On a offert au Propriétaire dont il s'agit de lui acheter ſes 10 vaches à 50 rixdales chacune, ce qui *eſt* un prix exorbitant. D'habiles Agronomes voudroient que, dès qu'une épizootie commence à ſe déclarer, on ſe hâtât de l'inoculer à toutes les bêtes ſaines. Ils apportent en faveur de leur opinion des preuves qui la rendent bonne, & qu'il paroît bien difficile de réfuter.

De Francfort, *le* 22 *Avril.*

On a inventé & exécuté à Zwickau une roue à tirer de l'eau, qui eſt poſée ſur un échaffaud & dont le diametre a 9 aunes ; 24 ſceaux adaptés à cette roue puiſent l'eau qui eſt reçue dans ſix grandes caiſſes. Chacune de ces caiſſes a trois aunes de long ſur douze pieds de hauteur & onze pouces de largeur. Elles tiennent à la roue & la dépaſſent. La capacité intérieure de chacune de ces caiſſes eſt de 7700 pieds cubiques; au côté long de devant il y a une ouverture de 3 pouces de hauteur pour puiſer l'eau ; aux deux extrê-

mités transversales, on a pratiqué d'autres ouvertures pour la vuider. Cette roue fournit, dans l'espace d'une heure, 2673 $\frac{1}{5}$ pieds cubiques d'eau, & en 24 heures 64,166 $\frac{1}{2}$. Elle porte l'eau à la hauteur de dix pieds & fait aller à quelque distance de là un moulin à plusieurs meules. Cette invention, quoique très-utile, l'est encore moins qu'elle ne paroît ingénieuse.

Un Chirurgien des Troupes du Roi de Prusse vient de publier d'excellentes Observations sur *les dangers de l'usage du pain trop frais*. Aux bonnes raisons il joint des exemples funestes qui feront encore plus d'impression. Un Grenadier affamé mangea en une seule fois & avec beaucoup d'avidité le pain de munition qu'il venoit de recevoir. Quelques heures après il sentit une violente pression dans le bas ventre qui se gonfla & devint à l'attouchement aussi dur qu'une pierre. L'envie de vomir le prit, on l'excita en donnant de l'eau tiede au malade, mais il ne rendit que l'eau qu'on lui faisoit avaler. Le pouls s'affoiblissoit & devenoit en même tems plus dur; les douleurs du bas ventre augmentoient; on employa la saignée & l'on n'épargna pas les remedes. Tout fut inutile; le malade mourut au bout de quelques heures. Le même Chirurgien parle aussi d'un autre Soldat qui avoit mangé neuf livres de pain frais. Cet horrible excès lui coûta la vie, malgré tous les secours qu'on lui fit administrer. On lui donna des lavemens d'huile de lin & d'autres émolliens; on l'arrosa d'eau fraîche, à plusieurs reprises, depuis le bas ventre jusqu'aux pieds; on le mit enfin dans un bain d'eau tiede; il y mourut. La circulation du sang avoit été arrêtée par la trop grande expansion des boyaux & la trop grande quantité de vent; ce qui fut la cause d'un coup d'apoplexie qui tua ce malheureux.

PORTUGAL.

De Lisbonne, 17 *Avril*.

Dans l'appréhension d'une guerre prochaine, le feu Roi avoit suspendu le payement des dettes de la Couronne pour que l'argent ne manquât pas & qu'on pût faire face à toutes les dépenses. Nous aurions pu soutenir long-tems les efforts de l'ennemi, puisqu'on a trouvé dans le Trésor Royal 48 millions de crusades & 30,000,000 dans la caisse des décimes; en tout 78,000,000 de crusades, 195,000,000 de liv. de France, la crusade évaluée à 2 liv. 10 s. Les dettes payées, il restera de grandes sommes entre les mains du Gouvernement; elles serviront à ranimer notre Agriculture, à exciter l'Industrie & à donner une plus grande activité à notre Commerce. Nous avons jusqu'à présent accordé aux Etrangers des droits, des libertés, des privileges que nous refusions aux Sujets de l'Etat; il n'est donc pas surprenant que tant de Marchands Anglois se soient enrichis à nos dépens. Pour avoir des Cultivateurs, des Fabricans, des Artistes, des Négocians, il suffira de donner à la Nation les mêmes encouragemens que nous avons prodigués à des Sujets qui ne sont pas les nôtres.

On a fait arrêter des personnes de considération qu'on accuse d'avoir fait le monopole & d'avoir établi leur fortune en écrasant le Peuple. Si leurs richesses ont été acquises par des voies illégitimes, nous verrons les coupables punis selon la griéveté de leurs crimes. Peut-on user d'une trop grande sévérité envers des hommes barbares qui se sont engraissés de la substance des pauvres & des malheureux?

Par un dénombrement qu'on vient de faire dans ce Royaume, le nombre des Habitans se monte à 2,234,000.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 28 *Avril*.

Quoique l'Agriculture soit bien perfectionnée dans la Grande-Bretagne, cependant il s'agit de porter un Bill pour donner de nouveaux encouragemens à la culture des terres. Le principal objet de ce Bill est de rendre d'un plus grand produit les terres labourables, les prairies & les pâturages qui appartiennent aux Communautés. Mais d'un autre côté on va porter un Bill pour l'Ecosse qui nuira beaucoup aux Cultivateurs. Après le 15 Juin de cette année 1777, tout Ecossois qui, sans avoir les titres requis, sera convaincu par la déposition sous serment d'un ou de plusieurs témoins devant trois Juges

de Paix, d'avoir tué du gibier, payera pour la premiere contravention une amende de 40 shellings appliquable, moitié au *Délateur* & moitié aux pauvres de la Paroiſſe; ceux qui ne payeront pas l'amende ſeront mis en priſon pour un mois. La peine pour une récidive eſt de 3 liv. ſt. ou de deux mois de priſon, & pour une troiſieme faute, de 5 l. ou de trois mois de priſon. Tout Propriétaire qui aura 100 l. de revenu, pourra, ainſi que ſes fils, tuer le gibier, les bêtes fauves &c. ſur ſes domaines &c.

Un Jardinier de cette Capitale s'eſt ſervi de ſable de mer, au lieu de motes de tannerie, pour la culture des ananas. Ceux qu'il a traités de cette maniere ont cru beaucoup plus vîte, ſont devenus plus vigoureux & produiſent davantage. Cependant il emploie une moindre quantité de bois ou de houille pour chauffer ſes ſerres.

Comme les papiers du Congrès avoient toujours moins de crédit, cette Aſſemblée a fait un réglement pour leur donner le plus grand cours. On ne pourra refuſer de les prendre en payement ſans s'expoſer à payer une amende ou à ſubir quelque peine encore plus forte. Malgré toutes les défenſes, on ne croit pas que ce papier-monnoie ſoit reçu dans le commerce avec autant de facilité que les bonnes eſpeces.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE LYON, *le* 1 *Mai.*

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de cette Ville tint le Mardi, 15 Avril, une Aſſemblée publique. M. Perrache, Directeur, ouvrit la Séance par un diſcours ſur *les beſoins réciproques qu'ont les Sciences, les Belles-Lettres & les Arts.* C'eſt principalement aux Académies qu'il appartient de ſaiſir la chaîne qui les lie les unes aux autres & d'en montrer les anneaux. Ces inſtitutions doivent s'occuper ſans ceſſe d'objets utiles, répandre les inſtructions & les lumieres, réduire en corps les connoiſſances éparſes & leur donner par-là une force qu'elles n'auroient jamais ſi elles reſtoient concentrées dans des individus; fournir enfin chaque jour de nouvelles preuves que ſans le ſecours des Sciences la marche des Arts ſera toujours lente, foible, incertaine, & que ſans les Arts les Sciences ne brilleront jamais de tout leur éclat. On lut enſuite un précis des ouvrages de pluſieurs Académiciens ordinaires & aſſociés: voici le titre de quelques-unes de ces productions. Mémoires ſur *l'origine des réglemens des Manufactures*, par M. Briſſon. L'Auteur montre avec autant d'érudition que de ſagacité les vraies cauſes de cet énorme code de réglemens dont on a chargé les Manufactures & le Commerce. Si les réglemens renfermoient des inſtructions ſolides & bien préſentées, s'ils étoient dirigés à conduire plus ſûrement le Manufacturier à un plus grand ſuccès, s'ils traçoient la ligne dont il ne doit pas s'écarter pour atteindre au but, notre Académicien ſe feroit le Partiſan zélé des réglemens. Mais ſi loin d'être utiles ils ſont évidemment nuiſibles, s'ils ne ſervent qu'à gêner la main de l'Ouvrier, s'ils reſſerrent les talens dans un cercle étroit & s'ils empêchent le génie de prendre un heureux eſſor, qui oſeroit s'en déclarer l'Apologiſte? Un coup d'œil juſte, un bon eſprit, une longue expérience, ont fait ſaiſir à M. Briſſon le vrai principe de la proſpérité du Commerce & des Manufactures. Jamais leur mouvement ne ſera vif & rapide ſi la liberté ne leur donne pas la premiere impulſion; avec des entraves on ne court pas, on ne marche même pas, tout ce qu'on peut faire par de grands efforts, c'eſt de ſe traîner. Tel ſera toujours le Commerce s'il ne peut briſer ou au moins ſecouer ſes chaînes.

Mémoire de M. l'Abbé Bertolon ſur une nouvelle *roue électrique* de ſon invention. Epoques de la *végétation*, durant le cours de l'année 1776, par M. de la Tourette. Mémoires ſur *l'étendue & l'emplacement* qu'il convient de donner aux Cimetieres, par M. Maret; Réflexions ſur ce Mémoire & application des principes de M. Maret relativement à la Ville de Lyon, par M. de la Tourette. Obſervation ſur trois *aimants* de force différente, dont le plus fort détruit la vertu des plus foibles, par M. l'Abbé Rozier. M. Barbier a fait la lecture d'un Mémoire ſur la *Méchanique.* Après avoir rappellé l'ancienneté de la Méchanique & les inventions d'Archimede, l'Auteur établit pour principe fondamental

de cette ſcience, la théorie du *levier*. Il prouve que dans toute machine, ce qu'on gagne en force, on le perd en vîteſſe & en tems ; que les machines ſimples ſont ſuſceptibles de la plus grande perfection; que les machines compoſées en ont d'autant plus, que la force mouvante ſe tranſmet au fardeau avec moins de déchet. M. Barbier traitant enſuite de la *réſiſtance des ſolides*, donne un précis de la théorie de Galilée, en démontre l'utilité pour les Arts & en déduit la cauſe pour laquelle les machines en petit ne réuſſiſſent pas toujours en grand.

De Nancy, *le 2 Mai.*

Dans tout le Royaume le commerce des cuirs décline rapidement ; le nombre des Tanneries diminue également dans la Capitale & dans les Provinces. L'Etranger nous vend cette marchandiſe; il ſort toutes les années du Royaume des ſommes très-conſidérables pour cet objet, tandis que nous pourrions vendre à l'Etranger ce qu'il nous vend à haut prix. Ce commerce ſe ſoutient encore dans la Lorraine, mais il y ſeroit bientôt anéanti ſi l'on venoit à-bout, comme on s'efforce de le faire, de ſoumettre nos Tanneurs aux droits d'importation & d'exportation. Voici le raiſonnement ſur lequel on s'appuie pour nous faire ſupporter cet impôt. La Lorraine touche au pays étranger ; donc ſes Habitans doivent être compris dans la claſſe des Etrangers effectifs. De ce principe on tire deux conſéquences ; la premiere, que les matieres brutes qui paſſent de l'intérieur du Royaume dans la Lorraine & le Barrois, pour y être apprêtées, doivent payer le droit d'exportation, comme ſi elles étoient tranſportées réellement chez l'Etranger; la ſeconde, que les mêmes objets reportés en France pour y être vendus, doivent auſſi le droit d'importation, comme s'ils ſortoient des Fabriques étrangeres. Le motif qu'on met en avant pour aſſujettir la Lorraine & le Barrois à ces deux nouveaux impôts eſt qu'il peut ſe faire que les Habitans de ces Provinces faſſent la contrebande. Nos Tanneurs ont fait un Mémoire pour combattre ces raiſons & demandent de n'être aſſujettis qu'aux droits fixés par l'Edit de 1759. On ne peut ſe le diſſimuler, ſi leur Requête n'eſt pas appointée, la chûte de nos Tanneries devient inévitable. Par le nouvel ordre de choſes qu'on voudroit introduire, il n'exiſteroit plus d'égalité entre ces deux Provinces & les autres du Royaume. Qu'un Tanneur Lorrain achete un cuir verd en Champagne ou en Bourgogne, il payera d'abord le droit d'exportation de 8 pour cent ; dès que ce cuir aura reçu la façon, il ſera impoſé au droit de marque, & ſi on le tranſporte dans quelqu'une de nos Provinces intérieures pour l'y vendre, il payera encore un droit d'importation de 20 pour 100, outre les huit ſous pour livre. Ce malheureux Fabricant pourra-t-il entrer en concurrence avec les autres Fabricans du Royaume ? Le premier payera trois eſpeces de droits tandis que les autres ne ſont ſoumis qu'à une ſeule impoſition.

Nous ne pourrions pas même ſoutenir la concurrence de l'Etranger, puiſque celui-ci ne paye qu'un droit très-modique en introduiſant ſes cuirs dans les Duchés de Lorraine & de Bar. Mais nos craintes ſeront bientôt diſſipées, puiſque nous avons pour nous tout ce qui peut nous raſſurer. On avoit commencé à percevoir dans la Haute-Alſace les droits d'entrée & de ſortie ſur les cuirs. Les Tanneurs de la Province obtinrent en leur faveur un Arrêt du Conſeil, en date du 4 Octobre 1774, par lequel il fut ordonné, que l'Edit de 1759 ſeroit exécuté ſelon ſa forme & teneur ; que les cuirs & peaux ne ſeroient aſſujettis qu'au droit porté par les anciennes Déclarations ; que les Receveurs des péages d'Alſace ſeroient tenus de remettre un acquit en exemption des droits d'entrée & de ſortie aux Tanneurs d'Alſace, qui feront venir ou tranſporter des cuirs de Province à Province, y compris les Duchés de Lorraine & de Bar. Cet Arrêt décide évidemment la conteſtation actuelle.

De Paris, *le 7 Mai.*

Suite de l'Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, portant réglement ſur les ventes & reventes des Domaines. Art. XVI. Indépendamment de la remiſe qui ſera faite par les nouveaux Engagiſtes aux Régiſſeurs des domaines de Sa Majeſté, des expéditions des contrats qui leur auront été paſſés par les ſieurs Commiſſaires généraux, & de l'enregiſtrement qui en ſera fait aux Greffes des Bureaux des Finances, ou à ceux des Chambres des Comptes des Généralités où il n'y a point de Bu-

reaux des Finances, les nouveaux Engagistes seront tenus de remettre dans l'année qui suivra leur entrée en jouissance, au Receveur général des domaines de la Généralité, dans l'étendue de laquelle les domaines ou droits domaniaux par eux acquis se trouveront situés, une copie du contrat de revente qui leur aura été passé par les sieurs Commissaires généraux, & un état en détail, par eux certifié véritable, des fonds & droits par eux acquis; ils seront pareillement tenus de fournir tous les dix ans au même Receveur général des domaines, un semblable état en détail, à peine de réunion desdit domaines, ou des parties qui pourroient avoir été omises dans lesdits états.

XVII. Ordonne S. M. que l'Arrêt du Conseil du 6 Juin 1722, sera exécuté selon sa forme & teneur; en conséquence, que les Engagistes de ses domaines, même ceux à vie, continueront d'être tenus d'entretenir les bâtimens dépendans desdits domaines, de toutes réparations nécessaires auxdits bâtimens, de quelque nature qu'elles soient; à quoi faire ils seront contraints par saisie des revenus desdits domaines, en vertu des Ordonnances qui seront rendues par les Bureaux des Finances, à la requête des Procureurs de S. M. auxdits Bureaux: Faute par lesdits Engagistes de faire faire lesdites réparations dans le délai de six mois du jour de la saisie de leurs revenus, l'adjudication desdites réparations au rabais par les Officiers des Bureaux des Finances, ou par ceux des Cours & Jurisdictions où il n'y a point de Bureaux des Finances, à la requête des Procureurs de S. M.; & le montant de l'adjudication, ainsi que celui de l'exécutoire qui sera décerné des frais qui auront été faits, seront payés sur le produit desdits domaines, par préférence à toutes autres charges & dettes.

(*La suite à l'Ordinaire prochain.*)

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Suite de la Réponse du Cultivateur du Pays d'Aunis &c.

Le même inconvénient ne peut-il pas arriver à l'embarquement ou à l'entrée en Picardie, où les droits sont assez considérables pour que la Régie y veille de près? Ne peut-on pas vous vendre des pieces d'un faux dépotage? Il faudra donc dépoter encore au magasin.

L'exemple de Cognac, que vous citez, n'a aucun rapport à nous. Si ses eaux-de-vie sont constamment demandées en Angleterre, malgré le prix excessif où elles sont montées, c'est que les Anglois n'estiment que les eaux-de-vie de Cognac; vous attribuez cette différence au dépotage: d'ailleurs le dépotage n'y est point de rigueur, il a été volontaire; & comme les commissions y sont partagées entre trois ou quatre Négocians, ils se sont entendus pour ne pas acheter autrement; voilà l'établissement de son dépotage: partout on fait la loi au Cultivateur.

Il est, dites-vous, Monsieur, *un nombre très-considérable de Cultivateurs que le dépotage ne blesse point du tout, qui même préfèrent de le mettre en pratique lorsqu'ils vendent leurs eaux-de-vie.* Je le sçais; mais l'Acheteur leur donne 3 à 5 liv. par 27 veltes au-dessus du cours; comme Négociant, *je suis surpris que vous paroissiez l'ignorer, car vous n'en avez point parlé; cette circonstance méritoit d'être rapportée.*

Vous me permettrez de ne point *consulter vos Négocians qui président à votre commerce*; comme ils sont pour la plûpart Commissionnaires d'eau-de-vie, *leur persévérance à solliciter le dépotage*, rendroit leur décision suspecte; on ne peut être Juge & Partie dans sa propre cause.

Je déteste certainement, Monsieur, autant que vous, toutes les fraudes & friponneries qui se commettent dans le commerce d'eau-de-vie. Je desire de tout mon cœur qu'on puisse redresser les griefs du pays de consommation & rétablir le crédit de nos eaux-de-vie; j'y suis peut-être plus intéressé que vous. Mais, Monsieur, laissez la liberté à chacun de vendre sa denrée; n'achetez qu'au dépotage, vous ferez bien. Si par fois vous achetez au veltage, le réglement vous autorise à percer la futaille où bon vous semblera; dès-lors l'élévation du bondon, l'applatissement des douves du dessous & leur longueur n'influeront plus sur le contenu de la piece, par là vous découvrirez aisément les fripons. *J'ai l'honneur d'être &c.*

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 3 Mai 1777 au Mercredi 7 dudit, le froment s'est vendu à la Halle,

de 18, 19, 21 à 22 liv. 10 ſ.; le ſeigle, de 12 liv. 5 ſ., 13 à 13 l. 10 ſ.; l'orge, de 9, 9 l. 5 ſ. à 9 liv. 10 ſ. Le froment au Port de la Greve, de 21 l. 10 ſ., 22 à 23 l.; le ſeigle, de 11 l. 5 ſ., 11 l. 10 ſ. à 12 l.; l'orge, de 8 l. 10 ſ., 9 à 9 l. 10 ſ. *le ſeptier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 3 Mai 1777 au Mercredi 7 dudit, l'avoine s'eſt vendue à la Halle, de 18 l. 5 ſ., 18 l. 10 ſ. à 19 l.; *idem* à la Greve, de 18 l. 5 ſ., 18 l. 15 ſ. à 19 l. *le ſeptier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'eſt vendu Porte S. Michel, le 10 Mai 1777, de 59 à 60 liv.; *idem* nouveau, de 57 à 58; le cent de paille vieille, de 22 à 23 l.; *id.* nouvelle, de 21 à 22 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 52 à 53; *idem* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 22 à 23; *id.* nouvelle, de 21 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 47 à 48; *id.* nouveau, de 45 à 46; le cent de paille vieille, de 21 à 22 liv.; *id.* nouvelle, de 20 à 21 l.; le foin à la Grêve, de 38 à 39 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 10 Mai 1777.

Or de Portug. à	724	℔ 6		marc.
Du Mexique à	716			marc.
Du Pérou à	708			marc.
Les guinées à	722			marc.
Ducats à	98	9		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à	83	12		once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	16		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	6		marc.
Piaſtres à	49	12		marc.

CHANGES DE PARIS, *du 10 Mai 1777.*

Amſterdam	54 à 53 7 8e.
Londres	31 7 16e.
Hambourg	187 à ¼
Madrid	15 2 6
Cadix	15 1
Livourne	97 à 97 ¼
Gênes	96 ¾
Lyon	½

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix derniers mois 1776.

Du Vend. 25 Avril 1777			Du Mercredi 30.		
Meſſieurs			*Meſſieurs*		
Peinchein .... vres.	F.		Nau..... Viageres.	J.	
Viageres	F.		Perpétuelles..	J.	
Tontine	F.		Tontine	J.	
			Cochin ..... pplles.	F.	
Du Lundi 28.			Du Vendredi 2 Mai.		
Thevenin.... pplles.	G.		Lempereur.. pplles.	J.	
Viageres.....	G.		Viageres	G.	
			Patu..... Viageres.	J.	
Du Mardi 29.			Perpétuelles..	A.	
			Du Samedi 3.		
Vieillard.... pplles.	F.				
Viageres.....	F.		Lenoir..... pplles.	F.	
Tontine.....	F.		Viageres....	G.	
.....			Caron....., vres.	J.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai 1777.	Jeudi 8.	Vendredi 9.	Samedi 10.
COMP. D. IND.			
Actions . . .	FESTE.	1872 ½ 75 77 ½.	1877 ½ 80 .
D°. 16es/25es . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Reſcriptions . .	. . . . .	8 ¼ 8 ½ . . .	8 ½ ¼ . . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	. . . . .	2 . . . .
Bil. de la Lot. R.	. . . . .	1030 33 40 45 50	1050 40 . .
Lots de 150 l. de Rentes viageres.	. . . . .	1096 97 . . .	1597 98 . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par ſemaine. L'abonneme de 24℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adreſſer à Paris au Bureau Royal de Correſpondance, rue des L Portes S. Sauveur. On s'abonne auſſi au même Bureau pour les Annonc deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 10 Juin.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, *le 25 Avril.*

NOus avons besoin d'une longue paix pour oublier & réparer les malheurs de la derniere guerre ; nous desirons donc avec ardeur que nos différends avec les Russes se terminent incessamment par la voie des négociations. Les denrées sont très-cheres dans cette Capitale & renchériront vraisemblablement encore, à moins que nos alarmes ne se dissipent. Notre commerce décline & l'argent ne circule pas ; les Marchands étalent inutilement toutes les riches étoffes qu'ils tirent à grands frais des pays éloignés ; si nos Habitans achetent peu, on ne doit pas l'attribuer aux alarmes que nous donnent nos Vainqueurs. Ici la volonté des Ministres fait tout ; elle donne aux diverses classes de Citoyens une impulsion irrésistible, elle tourne à son gré les esprits, elle décide en dernier ressort du goût, des caprices même & de la mode ; elle abat ou éleve, arrête ou anime, soutient ou détruit le luxe & le faste ; elle régle les mœurs. Le Grand-Visir a défendu de porter de riches habillemens ; cette loi somptuaire produit peut-être d'aussi mauvais effets dans un vaste Etat comme le nôtre, qu'elle pourroit en avoir de bons dans une petite République. Les Grands ne portent que des vêtemens fort simples & le Peuple est vêtu plus simplement encore ; voilà d'un seul coup bien des branches de commerce entiérement coupées.

Il nous est arrivé derniérement coup sur coup deux Courriers de la part de l'Impératrice de Russie. Cet empressement nous a surpris & nous donne des augures favorables. On assure même que le Gouvernement a pris la résolution de ne pas envoyer dans la Mer Noire le Capitan-Pacha avec une Escadre considérable ; il se bornera, dit-on, à y faire croiser quelques vaisseaux de guerre pour donner quelque satisfaction au Peuple & lui faire voir que nous pensons à ne pas laisser entrer les navires Russes dans cette Mer, sans les avoir rigoureusement visités. Qu'on l'examine bien, depuis long-tems, la plûpart des guerres de l'Europe sont occasionnées par le commerce ; en donnant à celui-ci la plus entiere liberté, ce seroit à coup sûr un des moyens les plus efficaces pour assurer la paix entre les diverses Puissances, &, ce qu'on n'imagineroit pas, ce qu'on regarderoit même comme chimérique, pour l'étendre d'une extrêmité de l'Europe à l'autre, disons-le, pour la rendre universelle. Du moins, ce qu'on ne contestera pas, c'est que de cette liberté résulteroit un bien & un grand bien pour tous.

DANEMARCK.

D'HELSINGOR, *le 12 Mai.*

C'est par des tempêtes que le printems s'annonce, & l'on parle déjà de plusieurs

vaisseaux qui ont fait naufrage. On mande de Norvege que la nuit du 25 au 26 d'Avril un gros tems a occasionné de fâcheux accidens aux navires qui se trouvoient entre Stroemstadt & Marstrand en Suede. Forcés de tenir la pleine mer, quelques-uns d'entr'eux luterent inutilement contre les flots. Deux vaisseaux, l'un Hollandois & l'autre Anglois, bien équipés & chargés de marchandises, ont péri sans qu'on ait rien pu sauver de l'équipage ni de la cargaison. Un autre bâtiment Hollandois, peu considérable puisqu'il n'étoit monté que par 18 hommes, courut de grands risques, mais après avoir beaucoup souffert, il eut le bonheur de gagner la rade de Stroemstadt. On parle aussi de deux autres vaisseaux que les flots ont engloutis; on ne dit pas de quelle Nation ils étoient. Les ravages de cette tempête se sont étendus au loin. Il est entré dans le Port de Gothenbourg un vaisseau Anglois en si mauvais état qu'il n'a pu remettre à la voile sans se faire radouber. On est en peine à Bergen au sujet d'un gros bâtiment chargé de harengs & monté par un assez bon nombre de Matelots; comme on n'en reçoit pas de nouvelles, on craint qu'il n'ait été submergé. Plusieurs personnes qu'on décore du nom d'Observateurs météorologistes ont publié que la saison sera fort orageuse; on dit même qu'ils avoient fixé l'époque de la tempête qu'on vient d'essuyer dans les mers de Norvege. Sans ajouter foi à ces Faiseurs d'almanachs, on ne risque rien de prendre des précautions.

De Hadderslaben (*dans le Duché de Holstein*), *le* 11 *Mai.*

Dans diverses contrées, on se plaint des ravages des inondations; les rivieres débordées y ont fait de grands dégâts & ont renversé les espérances d'un grand nombre de Cultivateurs. Un autre élément non-moins terrible a ruiné plusieurs Particuliers de ce Duché. Le 29 du mois dernier un incendie réduisit en cendres 23 maisons du village d'Oppenbuttel, près de Duvestadt. Dans un autre village, nommé Stubenhor, 11 habitations ont été aussi détruites par les flammes. Quelque tems auparavant, la petite Ville de Lutgenbourg avoit été encore plus mal-traitée par un pareil accident. Parmi les Incendiés, on en compte plusieurs qui ont perdu leur fortune & leurs espérances.

HONGRIE.

De Presbourg, *le* 12 *Mai.*

Depuis quelques jours la Teisse & le Brodog prodigieusement enflés se sont répandus au loin dans la campagne. Les Habitans de Tokai, Ville située au confluent de ces deux rivieres, craignent non pour leurs habitations, mais pour leur principale richesse, la récolte de vin. La fonte subite des neiges dans les montagnes a rendu les inondations plus fortes qu'elles ne sont ordinairement dans cette saison. Les eaux en se débordant avec impétuosité nuisent non-seulement aux plantes sur pied, mais dégraissent les terres & les dépouillent de leurs sels. Dans quelques-uns de nos cantons les vignobles sont endommagés & l'on craint de plus grands ravages. Nous ne pourrons estimer au juste nos pertes qu'après que les deux rivieres seront rentrées dans leur lit. Sans cet accident, nous aurions été riches, cette année, en toutes sortes de productions territoriales.

ALLEMAGNE.

D'Hanovre, *le* 13 *Mai.*

Un des Membres de la Société Electorale de Zell s'applique depuis un grand nombre d'années à faire des observations sur la température de l'air, les travaux de la campagne, les succès des récoltes &c. Instruit par le passé, il se croit en droit non de conjecturer mais de prononcer hardiment sur l'avenir & de le régler. On peut, sans contester le mérite de l'Auteur, suspecter la bonté de l'ouvrage. Nous allons même plus loin; nous croyons que l'intérêt public exigeroit qu'on ne laissât pas imprimer de pareilles observations; si l'Académicien étoit un homme inconnu, on feroit de l'ouvrage le même cas qu'on a coutume de faire de l'almanach de Liege. Mais plus notre Physicien jouit d'une grande réputation, plus il peut nuire aux opérations de la culture. Il est à craindre qu'un trop grand nombre de Fermiers ou de Propriétaires n'ajoutent foi au nouveau calendrier & ne donnent, en le consultant, dans des erreurs qui pourront leur devenir funestes.

Quoiqu'il en soit, nous allons faire connoître l'ouvrage en laissant parler l'Auteur

lui-même. Les gelées ne continueront pas bien avant dans le mois d'Avril; une fois qu'elles auront cessé, nous éprouverons jusqu'au 5 de Mai une succession de jours pluvieux & de jours sereins. Du 10 Mai jusqu'au 11 Juin les pluies domineront, mais elles seront coupées de tems en tems par des jours de chaleur. Du 11 Juin au 15 Juillet le tems sera si humide que nous aurons peine à faire la récolte des foins. Nous aurons abondance de fourrages; il ne faudra pas différer de les couper; ce qu'on aura de mieux à faire, ce sera de profiter des premiers beaux jours pour prendre en main la faulx. Plus on reculeroit, plus on seroit embarrassé par les pluies qui deviendront, pendant quelque tems, & plus fortes & plus fréquentes. Du 16 Juillet au 15 Août la température changera & nous compterons un assez bon nombre de jours secs & chauds. Les Moissonneurs n'auront pas besoin de se presser & le tems les servira bien. Du 16 Août au 27 Septembre la saison variera; mais comme les jours de pluie ne seront pas les plus nombreux, on aura tout le loisir nécessaire pour donner commodément les labours & faire les semailles.

Après avoir bien calculé, l'Auteur prononce que l'année sera plus humide que sèche. Il continue ensuite ses observations ou plutôt il publie ses oracles de la maniere suivante.

Il ne faudra point faire de bonne heure les semailles: on ne risque rien d'en reculer l'époque parce que la terre sera trop humide; quand elle n'est pas meuble & un peu sèche on a trop à craindre de tout perdre. Heureux les Propriétaires qui ont des héritages dont le sol est léger & sablonneux; ils peuvent s'attendre à d'excellentes récoltes! Le Cultivateur doit avoir soin de herser légérement & de ne point faire passer de cilindre sur les terres ensemencées. S'il suit mon avis, il semera tard le sarrasin. Je lui conseillerois de différer cette opération jusqu'au 10 de Juin. S'il veut encore mieux réussir, qu'il ne donne prs de labours profonds & qu'il ne retourne pas la terre. Quand il aura semé, il suffira de herser pour couvrir le grain. Qu'on se garde bien de se servir de la charrue pour couvrir le seigle dans des terres fortes, ainsi qu'il se pratique ordinairement. Il sera au contraire de toute nécessité de laisser la semence le plus près qu'il sera possible de la superficie de la terre. Si le sol est trop humide, on ne hersera pas bien fort, mais on fera passer légérement la herse à diverses reprises.

Ceux qui ont semé au mois de Décembre des pois précoces, doivent s'en promettre une récolte abondante. Les personnes qui en semeroient à la saison où nous sommes ne recueilleroient presque rien, soit parce que la terre est encore humide, soit parce qu'elle le sera au tems de la récolte. Cette année, nous ne pouvons manquer d'avoir une navigation difficile & périlleuse, attendu que les mers seront agitées par un grand nombre de furieuses tempêtes &c. Voilà le ton de l'Auteur; ne croiroit-on pas, en voyant la maniere dont il s'énonce, qu'il décrit des faits ou des événemens dont il a été lui-même le témoin?

De Gottingue, *le 14 Mai.*

La Société Royale des Sciences de cette Ville propose pour le Prix d'Histoire la question suivante: *Quasnam vicissitudines attulere expeditiones sacræ Christianorum in Palæstinam susceptæ sive Fabricis & Artibus quæ in naturæ proventu ad vitæ usus convertendo versantur, sive mercaturis & mercantum studiis per Germaniam?* Le Prix est une médaille d'or de la valeur de 50 ducats. Les Mémoires, qui doivent être adressés avec les formalités ordinaires au Secretaire de l'Académie, ne seront plus reçus après la fin du mois de Septembre de cette année. Le sujet du Prix de Physique est ainsi énoncé: *Suntne respirationis utilitates quædam, præter vulgo cognitas, aliæ quædam parùm adhuc cognitæ? Nam electrica materia, vel acidum, vel aliud quid ad vitam necessarium, ejus ope ex aëre haustum traditur?* La médaille est de la même valeur que la précédente. On recevra les Mémoires jusqu'au mois de Novembre de l'année 1778.

On n'a pas encore adjugé les Prix pour divers sujets d'Economie qui avoient été publiés les dernieres années. Les questions suivantes restent encore à résoudre: *Jusqu'à quel point s'étend l'usage du vitriol blanc dans les Arts, les Métiers & les Manufactures? N'y auroit il pas moyen d'en étendre la consommation d'une maniere utile?* Il faut que la seconde partie de cette question soit prouvée par des expériences dont on ne puisse révoquer en

doute la certitude ; c'est principalement à cet article que les Auteurs doivent s'attacher s'ils veulent s'assurer encore plus du suffrage de l'Académie. On avoit demandé *de montrer par des expériences certaines & par d'autres expériences de cette nature, si la morve des chevaux doit être classée parmi les maladies épizootiques, & à quel point la contagion peut en être dangereuse?* Les Mémoires sur ce sujet seront admis au concours jusqu'au mois de Novembre prochain. Enfin la derniere question qui reste à résoudre est ainsi conçue: *quelles sont les instructions les plus solides qu'on puisse donner au Cultivateur sur les précautions qu'il doit prendre dans tous les différens tems de l'année pour se préserver des malheurs & des pertes qu'occasionne l'intempérie de chaque saison?* On ne regardera pas la question comme résolue si les Auteurs n'appuyent pas leurs opinions sur des essais & des expériences d'un succès assuré. Les Auteurs ont besoin de travailler long-tems pour traiter de la maniere qu'on exige une matiere si étendue. On recevra leurs ouvrages jusqu'au mois de Juillet 1778. Le Prix est une médaille d'or.

D'AUGSBOURG, *le* 13 *Mai.*

On commence dans diverses contrées d'Allemagne à faire usage de l'écorce de châtaigner sauvage pour toutes les maladies où l'on employe ailleurs le quinquina. M. Nénichelli est le premier qui ait eu l'idée de substituer l'une à l'autre. S'il a la gloire de la découverte, M. Sabarot de Berniere a le mérite d'avoir perfectionné la méthode qu'on doit suivre pour rendre le remede plus efficace. Nos Médecins Allemands recommandent aujourd'hui l'usage d'une écorce que nous avons, pour ainsi dire, sous la main & qui coûte si peu. Ils apprennent surtout aux gens de la campagne à s'en servir dans certaines maladies avec fruit & sans danger.

ITALIE.

DE SIENNE, *le* 14 *Msi.*

Plus une invention est utile, plus ce semble, éprouve-t-elle des contradictions & des obstacles. Les bons effets que produisent tous les jours les conduits électriques pour préserver les édifices de la foudre n'ont pas encore persuadé tous les esprits. On continue à écrire contre les conduits électriques & à les représenter comme une invention dangereuse. Il faut se contenter d'opposer des faits certains à ces vaines déclamations. Nous avions placé un paratonnerre près du dôme de notre Cathédrale ; nous eumes dernierement un violent orage accompagné de grands coups de tonnerre. La foudre tomba sur la tour du clocher ; elle gagna le conducteur électrique & suivit la verge de fer jusqu'à terre où la matiere fulminante acheva de se dissiper, sans avoir fait le plus petit dommage.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 28 *Mai.*

Il s'agit de continuer l'Acte du Parlement pour accorder une récompense à celui qui découvrira les longitudes en mer. La Chambre a agréé le rapport de la résolution prise relativement à cet objet ; elle a aussi été d'avis que cinq mille livres sterling, destinés à l'usage de la Marine & qui se trouvent actuellement entre les mains du Trésorier, seront employés à faire de nouvelles expériences.

Voici la demande que le Roi a faite à la même Chambre, dans sa derniere Assemblée. S. M. se reposant sur le zele & l'affection de ses fideles Communes, & considérant que durant les troubles qui désolent l'Amérique septentrionale, il pourroit survenir des événemens de nature à faire craindre les suites les plus funestes, si l'on ne prenoit toutes sortes de moyens pour prévenir ces malheurs, desire que cette Chambre la mette en état de pouvoir soutenir les dépenses extraordinaires pour le service de l'année courante. S. M. espere aussi que ses fideles Communes lui accorderont une juste compensation pour les pertes occasionnées par l'Acte qui regarde la refonte des especes d'or. En conséquence de ce message on nomma un Comité qui décida qu'on accorderoit à S. M. une somme qui n'excédera pourtant pas un million sterling.

M. Edmond Burke a proposé de faire présenter à la Chambre les papiers qui concernent les Comptoirs établis sur la côte d'Afrique, & sur lesquels le Comité chargé de cette affaire s'étoit réglé pour donner son avis. Toute raisonnable qu'elle paroît, cette

proposition fut rejettée à la pluralité de 45 voix contre 15. Les affaires de la Compagnie des Indes ont occasionné de grands débats; on se confirme toujours plus dans l'idée que ce Corps sera bientôt dissout.

Des lettres écrites de Cork portent qu'on a fait, près de cette Ville, une découverte inestimable & qu'on a tiré d'une carriere de pierres à chaux une très-grande quantité de pierres précieuses. Nous aurions desiré de trouver quelques mines d'or pour pouvoir fournir à nos énormes dépenses & payer nos immenses dettes; voici, selon les apparences, de quoi remplir nos desirs, supposé qu'on nous dise vrai. On croit que plusieurs de ces pierres précieuses pourront le disputer, pour la beauté, même au diamant. On a trouvé dans cette carriere beaucoup d'amathystes. La populace est accourue en foule pour voir ou pour piller le nouveau trésor. Le Propriétaire s'est vu obligé de demander des Soldats pour empêcher qu'on ne fasse de plus grands dégâts sur ses terres.

Nous n'avons pas eu de printems & à peine commençons-nous à nous appercevoir que l'hiver ait fini. Cependant il y a eu déjà des orages dans plusieurs cantons & le tonnerre a fait des ravages. On mande de Durham que dans un endroit appellé Ouston, la foudre tomba sur une maison & pénétra ensuite dans l'intérieur par le tuyau de la cheminée. Le Maître de la maison se chauffoit avec trois de ses enfans; ils furent tous jettés l'un sur l'autre dans un coin de la chambre, sans d'autre mal que d'être étourdis. La foudre alla ensuite mettre le feu aux lits & aux meubles. De là elle partagea en quatre un chat, parcourut encore l'appartement & alla se dissiper hors de la maison.

Uu phénomene rare, mais connu, a étonné & beaucoup plus encore effrayé les Habitans de la Ville de Cockermouth. Sur les dix heures du matin, par un tems fort clair, on apperçut tout-à coup un nuage épais & noir qui ne s'élevoit qu'à la hauteur d'environ cent verges. Le mouvement irrégulier & horizontal de ce nuage, un bourdonnement qu'on entendoit, le soleil qui brilloit dans tout le reste de l'horison, tout inspiroit la peur & l'effroi. Le nuage se dissipa dans un clin d'œil & couvrit la Ville d'une multitude prodigieuse de petites mouches noires.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

Du Pont-Beauvoisin, *le 28 Mai.*

Nous avions beaucoup de grains; le prix en baissoit tous les jours; le besoin de vendre devenoit plus pressant à mesure que nous approchions encore plus du tems des récoltes. Les Propriétaires voyoient leur ruine si l'on ne se hâtoit de leur ouvrir quelque débouché. La Savoie nous en offroit un; mais il nous étoit défendu de vendre à nos voisins un superflu qu'ils nous auroient acheté à bon prix; en faisant leur bien nous aurions fait le nôtre; nous gémissions de ne pouvoir faire ni le nôtre ni le leur. Enfin nos Cultivateurs respirent; ils auront la consolation de soulager leurs freres & l'avantage d'assurer par cela même leur propre intérêt. S. M. vient de nous permettre d'exporter en Savoie tout le bled que nous jugerons à propos d'y verser. La loi est sans restrictons, sans modifications, parce que les modifications & les restrictions détruiroient évidemment, si ce n'est en totalité, du moins en partie, les bons effets de la loi. Les Propriétaires & les Fermiers de nos frontieres ont, pour la plûpart, leurs greniers bien fournis; ils désespéroient de trouver des Acheteurs en France; & comme les récoltes promettent beaucoup, ils ne voyoient devant eux qu'une funeste abondance. Leur espérance renaît, & le commerce des grains va devenir très-vif dans nos cantons. La denrée n'est pas aussi commune en Savoye que chez nous; il y a fort apparence que les Marchés de notre Ville fourniront abondamment à ceux de Chambéry. Notre superflu qui nous embarrasse beaucoup va se transformer en argent dont nous avons grand besoin. Cette Province, qui commençoit à languir, ne tardera pas à se ranimer, le bien s'étendra de proche en proche; quand nous serons plus riches, nous aurons un plus grand commerce avec les autres Provinces qui nous touchent. En tirant de la Savoye des sommes considérables, nous n'avons pas à craindre que la denrée nous manque. Elle est presqu'à vil prix & la nécessité de vendre produisoit à chaque

Marché des effets dont les bons esprits sentoient toutes les funestes conséquences. Le plus beau froment ne vaut que 3 liv. la mesure du poids de quarante livres; celui de moyenne qualité est à 2 liv. 6 s. Le Propriétaire, le Fermier, les gens de la campagne craignent ce que l'Artisan, le petit Bourgeois & le bas Peuple desirent. Les uns se voyent ruinés par le bas prix de la denrée & veulent en avoir un bon débit; les autres croyent toujours acheter le pain trop cher & son prix, quelque bas qu'il paroisse être, ne l'est pas encore à leur gré. Mais si le Cultivateur vend à perte ou ne vend pas, comment pourra-t-il subsister lui & sa famille; comment fera-t-il pour acquitter les charges & payer les impôts; comment se trouvera-t-il en état de faire de nouvelles avances & de fournir aux frais de culture? Triste, languissant, abattu par les horreurs de la misere, s'il recueille un moment ses forces, ce ne sera que pour briser la charrue & condamner à produire des ronces une terre qui l'aura précipité dans le malheur en lui donnant une stérile abonbance. Qui nourrira donc alors les Habitans des Villes? Si le Citadin, moins occupé du besoin actuel & d'un soulagement momentané, portoit un instant les yeux sur l'avenir, il verroit que sa vie dépend de la fortune ou de l'aisance du Cultivateur. Le coup qui écraseroit celui-ci abattroit également celui-là. L'un ne peut être misérable sans que l'autre meure bientôt de faim. Toutes évidentes qu'elles sont, ces importantes vérités ne sont pas encore universellement reconnues; il ne faut donc pas craindre de revenir souvent au même objet & de le mettre sous tous les différens points de vue.

Il résulte donc que le Gouvernement en assurant, autant qu'il est possible, le plus grand bien des Propriétaires, fait évidemment le bien de tous. Nous n'avons pas encore l'Arrêt du Conseil qui nous permet l'exportation, mais il existe. Nos Subdélégués, les Directeurs & Receveurs des Fermes, & autres Officiers ou Employés ont reçu des ordres de laisser passer librement les grains en Savoye. Il est bien juste que nous puissions vendre à l'Etranger un superflu que nos Concitoyens n'ont pas besoin d'acheter. C'est le 21 du courant qu'on a ouvert nos barrieres aux Grenetiers Savoyards.

Voilà près de trois semaines que les pluies tombent presque sans intervalle. Le tems est trop froid pour la saison; quoique nous touchions à la fin de Mai, nous ne sommes pas sans crainte pour certaines productions de la terre. Hier le vent tourna au nord; au lieu de pluie nous eumes de la neige & nos montagnes en sont couvertes. Heureusement le vent du midi a pris aujourd'hui le dessus avec force; comme il est chaud, la neige ne tardera pas à disparoître. Selon toute apparence, nous passerons subitement de l'hiver à l'été.

Par ces pluies opiniâtres nous avons été forcés à renvoyer dans un tems plus reculé la semaille des chanvres. Cette opération se fait communément dans les premiers quinze jours de Mai. Pour réussir, le chanvre demande une terre meuble & échauffée par le soleil. Il y avoit trop de risque a le semer par le tems qu'il fait, nos Cultivateurs n'ont eu garde de s'y exposer. Il s'agit ici d'un article essentiel pour nos cantons; le chanvre fait une des meilleures branches de notre commerce, & nous rapporte beaucoup d'argent. Nous aurons des fourrages en abondance; depuis long tems nous n'avons pas vu ni les prés si bien fournis ni l'herbe si haute. Malgré les mauvais tems, les vers à soie vont bien & nous promettent une bonne récolte de cocons; mais on craint que la feuille ne manque. Les gelées de Pâques avoient endommagé les mûriers; les feuilles de ces arbres précieux ne sont pas assez bien nourries, & la quantité ne nous dédommage pas de la qualité.

De Thenezay, *le* 28 *Mai.*

Dans un pays aussi fertile en grains que la France, la cherté de la denrée ne peut jamais être que factice. Depuis que la liberté, en excitant la concurrence, a étouffé le monopole, nous n'avons plus à craindre que le trop bas prix du bled & du pain. C'est malheureusement ce qu'on éprouve dans la plûpart des Provinces. Nous sommes encore riches des récoltes de l'année derniere, & nous allons l'être encore plus de celles que nous ferons bientôt. Aussi d'un Marché à l'autre les grains baissent-ils de prix; encore nous estimerions-nous for theureux de les vendre. La Bretagne a obtenu la permission d'exporter dans les pays étrangers; c'étoit le

seul moyen pour tirer le commerce des grains de son état de langueur. Les Marchands de Nantes nous achetent une petite partie de notre superflu ; mais ce débouché n'est pas assez considérable pour mettre nos Cultivateurs dans l'aisance.

DE ROUEN, *le 31 Mai.*

La misere peut porter aux derniers excès. Un Paysan d'une Paroisse qu'il est inutile de nommer mouroit de faim avec toute sa famille. Il apprit qu'un Fermier de ses voisins étoit allé au moulin faire moudre un demi-sac de bled & qu'il devoit retourner chez lui un peu tard. Ce malheureux ne prenant conseil que de son désespoir, attend le Fermier dans un endroit écarté ; il ne l'eut pas plutôt apperçu qu'il court & lui demande son demi-sac de farine en le menaçant de lui faire violence. Le Fermier ne se déconcerte pas, prend bien le moment, se jette sur ce malheureux & le renverse. Tu peux me tuer, lui dit l'autre ; mais si tu ne le fais pas, il faut nécessairement que tu me donnes ta farine ; ma femme, mes enfans & moi, nous mourons de faim. Le Fermier, touché de cet aveu ; tu as raison, mon ami, continua-t-il avec le ton de l'attendrissement ; la farine est à toi ; prends le sac, je vais t'aider à le charger. Après avoir fait cette bonne œuvre, le Fermier s'en retourne chez lui ; sa femme surprise de le voir arriver sans farine, lui en demande la raison. L'autre lui raconte ce qui s'est passé & exige le plus grand secret. Puisqu'ils ont si faim, dit cette bonne femme à son mari, ils ne pourront pas attendre que la pâte soit levée & ils ne mangeront que du mauvais pain ; je vais leur en porter du nôtre. A peine eût-elle prononcé ces paroles qu'elle se mit en devoir d'exécuter son dessein. Elle court chez cet infortuné ; elle trouve les enfans qui mangeoient des poignées de farine ; elle donne du pain au pere & sort sans rien dire.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Suite des Réflexions sur la réunion de deux Questions importantes &c.

Le Gouvernement ne peut donc manquer de protéger des projets de cette nature & d'adopter les moyens convenables qui lui seront présentés au sujet des questions proposées par les deux Sociétés. L'une & l'autre de ces questions intéressent également tous les ordres du Royaume ; tous les vrais Citoyens s'empresseront donc à concourir au succès des établissemens qui pourront se former en faveur d'un projet si avantageux en prenant toutes les précautions nécessaires pour soutenir ces établissemens, & pour en écarter tous les inconvéniens & tous les abus dont ils pourroient devenir susceptibles.

La multiplicité des communications faciles & les débouchés de proche en proche doivent, en vivifiant un Etat, le rendre plus florissant. On ne peut rien faire de mieux que d'employer à ouvrir ces communications les mendians, ce fléau des Etats, quelque puissans d'ailleurs que ces derniers paroissent être ou qu'ils soient. Malheureusement ces hommes qui, sans rien faire, vivent aux dépens du Public, sont plus nombreux qu'on ne pense, car on vient de l'observer (1) tout récemment, & l'observation n'est que trop vraie.

» Dans le Royaume le plus riche de l'Eu-
» rope, la classe la plus nombreuse des Su-
» jets est, sans contredit, celle des men-
» dians, des vagabonds, des pauvres, des
» gens de toute espece qui préferent une
» indigence oisive à une aisance laborieuse,
» & qui, pour fuir le travail, ne balancent
» pas à se dévouer aux horreurs de la mi-
» sere : il ne s'agiroit donc que de les tirer
» de leur fatale inaction pour grossir le nom-
» bre des bras qui manquent à l'Agricultu-
» re, aux Manufactures, aux Arts, à la Ma-
» rine, à la pêche, aux travaux publics &c.
» Les meilleurs moyens sont, sans doute,
» ceux qui attaquent l'abus en détail, & qui
» tendent à faire saisir & couper une à une
» les racines du mal &c. (*La suite à l'Ordinaire prochain*).

II.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 31 Mai 1777 au Mercredi 4 Juin, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 21 à 23 liv. ; le seigle, de 10 l. 5 s., 10 l. 15 s., 11, 12 à 13 l. ; l'orge, de 8 l. 15 s., 9 à 9 l. 10 s. Le froment au Port de la Greve, de 19 l. 10 s., 20, 22 à 23 l. ; le seigle, de 10 l. 5 s., 10 l. 15 s. à 11 l. 10 s. ; l'orge, de 8 l. 10 s. à 9 l. 10 s. *le septier.*

(1) *Gazette d'Agriculture N°. 33 du 22 Mars.*

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 31 Mai 1777 au Mercredi 4 Juin, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18 l. 5 s., 19 l. 5 s. à 20 l. 5 s.; *id.* à la Greve, de 18 l. 10 s., 19 à 20 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 7 Juin 1777, de 58 à 59 liv.; *idem* nouveau, de 56 à 57; le cent de paille vieille, de 22 à 23 l.; *id.* nouvelle, de 21 à 22 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 53 à 54; *idem* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 22 à 23; *id.* nouvelle, de 20 à 21; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 49 à 50; *id.* nouveau, de 47 à 48; le cent de paille vieille, de 21 à 22 liv.; *id.* nouvelle, de 20 à 21 l.; le foin à la Grêve, de 39 à 40 l.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 7 Juin 1777.

Or de Portug. à	724	ff 6		MARC.
Du Mexique à	717			
Du Pérou à	708			
Les guinées à	722			
Ducats à	98	10		OUNCE.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			
Or à 20 karats à	83	12		
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	15		MARC.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	4		
Piastres à	49	7		

V.

Changes de Paris, *du 6 Juin 1777.*

Amsterdam	54 à 53 7 8e.
Londres	31 7 16e. à ⅜
Hambourg	187 ¾
Madrid	15 2 6
Cadix	15 2
Livourne	97 ¼
Gênes	95
Lyon	⅛ p. % p.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes & l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Merc. 28 Mai 1777

Messieurs

Nau	pples.	L.
Viageres		L.
Tontine		L.
Boutray	pples.	J.
Viageres		J.
Tontine		J.

Du Vendredi 30.

Patu	Viageres.	L.
Peinchein	vres.	J.
Perpétuelles		J.
Tontine		J.
.....		
.....		

Du Samedi 31.

Messieurs

Lenoir	pples.	J.
Viageres		J.
Caron	vres.	J.
Despeignes	Viag.	J.
Perpétuelles		J.
Tontine		Y. Z.

Du Lundi 2 Juin.

Delamotte	Viag.	J.
Perpétuelles.		J.
Tontine		J.
Creuzé	pples.	J.
Viageres		J.
Tontine		J.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1777.	*Jeudi 5.*	*Vendredi 6.*	*Samedi 7.*
COMP. D. IND.			
Actions	FESTE.	1965 67½ 65	1965
D°. 16es/25		1255	
D°. 8es.			
D°. 25es.			
Emprunt Oct.			415
Rescriptions		7 ½ ¾	7 ¾ ½ ¾
Bil. des Fermes.		1 ¾	1 ¾
Bil. de la Lot. R.		1098 1100 1099 (1100	1099
Lots de 150 l. de Rentes viageres.		1635 32	1635

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24ff pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces de deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 5 Avril.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, *le 18 Février.*

ON vient de laisser entrer dans le Port de cette Capitale un bâtiment Russe du même port que les deux frégates qui avoient été arrêtées précédemment, mais dont la cargaison n'a rien qui puisse nous alarmer, puisqu'elle consiste entiérement en marbre de Paros, bales de café, papier à écrire & autres articles de commerce. Dans peu de tems il doit nous en arriver encore 4 autres pareils; on prétend qu'ils sont déjà aux Dardanelles.

Si notre Grand-Visir réussit aussi-bien dans les grandes opérations qu'il entend les affaires de détail, nous avons beaucoup à nous promettre de son administration. Il continue à rétablir avec succès la police dans cette Capitale; c'est toujours par des actes de sévérité qu'il attaque & qu'il corrige les abus. Ces jours derniers, il a découvert des fraudes, des contaventions, des supercheries; il en a puni les auteurs de maniere à effrayer & à retenir les autres coupables.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 7 Mars.*

Deux tableaux de comparaison peut-être aussi curieux pour les Etrangers qu'intéressans pour nous, sont ceux de nos Finances, tels que nous avions la douleur de les voir en 1772, époque de l'heureuse révolution qui fit vraiment Roi notre bon GUSTAVE, & telles que nous les voyons aujourd'hui avec tant de plaisir. Le 1er. de ces tableaux vient d'être rendu public; on travaille à faire le 2e. & il paroîtra dès que les opérations relatives aux nouvelles especes qui ont cours dans le Royaume seront terminées. Voici les détails que nous trouvons dans l'érat de 1772. D'après les déclarations faites par le Comité Secret dans l'Assemblée des Etats du Royaume, les revenus de cette année alloient à 11,089,112 dahlers, monnoie d'argent. Les dépenses ordinaires & extraordinaires formoient, toutes réunies, un objet de 11,466,125 dahlers, même monnoie. Pour capitaux & intérêts dus & à payer, cette même année, la Nation devoit compter en même monnoie la somme de 5,335,734 dahlers. Peu de tems avant cette époque, les dettes de l'Etat contractées, soit avec les Etrangers soit avec la Banque, & les Particuliers du Royaume n'alloient pas au-delà de 46,948,582 dahlers, & l'on en remboursa la somme de 8,833,370 dahlers, monnoie d'argent. Mais les troubles augmentant, la dette nationale grossit. En 1772 elle fut portée jusqu'à 60,309,738 dahlers, monnoie d'argent. Nous devions à la Banque les trois quarts de cette somme totale. La Couronne ne retiroit d'autre bénéfice que les intérêts qui depuis 1769, étoient montés à 51 tonnes d'or. Outre cela, nous

avions d'autres dettes particulieres qui alloient à 2,077,313 dahlers, & dont 166,177 retomboient uniquement ſur la Cour précédente. A quoi il falloit ajouter 441,462 dahlers dus aux héritiers de la Maiſon de Goertz; mais comme cette dette étoit perceptible ſur le fonds des Etats du Royaume, on ne devoit pas la regarder comme onéreuſe à la Couronne. Un cinquieme de la maſſe totale des dettes étoit dû à la Caiſſe Militaire & à des Particuliers du pays ou Etrangers. Dans les revenus de l'état dont nous avons parlé, on ne comprend pas deux articles aſſez conſidérables; 1°. la ſomme de 75,000 dahlers, monnoie d'argent, que la Compagnie des Indes Orientales paye pour le retour de chacun de ſes vaiſſeaux en vertu de l'octroi du 7 Juillet 1762, ou le double de cette ſomme, lorſque dans le cours d'une même année il arrive deux vaiſſeaux de cette Compagnie. 2°. Les ſubſides que certains Etats de l'Europe payent annuellement à la Couronne.

Depuis 1765 juſqu'en 1769, la Couronne rembourſa des dettes pour 9 millions de dahlers. L'Etat accorda, chaque année, à compter de 1766 juſqu'à 1770, 30 tonnes d'or & y en ajouta 12 autres pour trois ans ſeulement. Ces deux articles ne donnerent à l'Etat que 25 tonnes d'or; il en fallut onze pour divers beſoins de la Cour & ſix pour d'autres objets. En 1769, cette impoſition n'eut pas lieu, & par la nouvelle taxe qui ſe fit alors, il ne reſta plus que 24 tonnes d'or pour la liquidation des dettes. Dans les années 1770, 1771 & 1772, les revenus de l'Etat diminuerent de 43 tonnes d'or, quoiqu'il tirât des ſommes conſidérables du Bureau du Change.

Les dettes contractées depuis 1749 allerent à plus de 13 millions & conſiſtoient en 5,400,000 dahlers, monnoie d'argent, ou 1,800,000 rixdales qu'on avoit empruntés de l'Etranger; 394,638 dahlers empruntés dans le Royaume; 273,276 dahlers exigibles par les héritiers de trois de nos Banquiers; 106,900 dahlers employés entiérement à la conſtruction des Forteresſes de Finlande; 2,077,313 dahlers tirés du fonds pour les dettes de l'Etat; 5,109,029 dahlers d'intérêts arriérés, & dus au fonds de la Banque pour l'emprunt de 1,800,000 rixdales fait chez l'Etranger. En 1759, il fut réſolu que l'Etat n'en payeroit point d'intérêt à la Banque. Cette ſomme ſervit à payer une dette annuelle; on ne doit pas la regarder comme une nouvelle dette. Il n'eſt pas néceſſaire de faire obſerver que chaque emprunt étoit une ſurcharge pour le Peuple qui en payoit les intérêts. (*La ſuite à l'Ordinaire prochain*).

SILÉSIE.

De Breslau, *le* 10 *Mars*.

Notre Société Patriotique tint le 22 du mois dernier ſon Aſſemblée & fut préſidée par M. de Carmer, Miniſtre Privé d'Etat & de Juſtice. Après avoir parlé de pluſieurs Aſſociations qui s'étoient formées dans différens Cercles pour les progrès de l'Agriculture & des Arts, on rendit compte des opérations & des ſuccès de celles de Wolhau, de Sagau, d'Oels, de Glatz, de Neys, de Liegnitz & de Freydſtadt. Les Chefs de ces différentes Compagnies ſont tous diſtingués par leurs lumieres, leur zele & leur naiſſance. Depuis que le Roi s'eſt déclaré Protecteur & premier Membre de notre Inſtitut, & que S. M. n'a pas dédaigné de venir prendre place & de ſe confondre parmi les Aſſociés, les Grands du Royaume ſe font un honneur & un devoir de marcher ſur les traces du Souverain. La Société adjugea dans cette Séance les Prix qu'elle avoit propoſés, l'année derniere, ſur diverſes queſtions d'Agriculture & d'autres ſujets utiles. Après cette diſtribution, le Secretaire lut un Mémoire ſur la néceſſité de l'Hiſtoire Naturelle pour étendre & perfectionner l'Economie rurale; enſuite il donna une idée d'un Ouvrage qu'il a entrepris & dont le titre eſt *Fauna Sileſiaca*: comme il s'y propoſe de faire l'Hiſtoire détaillée de toutes les eſpeces d'animaux de cette Province, il pria les Membres des différens Cercles de vouloir bien l'aider de leurs lumieres. Un Aſſocié fit la lecture d'un Mémoire ſur la maniere d'obſerver utilement les phénomenes économiques & d'en expliquer les cauſes. Le Profeſſeur Scheidel préſenta à la Société une deſcription de la Siléſie qu'il intitule, *Mappa critica Sileſiæ*; elle eſt faite ſur le modele de celle de M. Meyer pour l'Allemagne. L'Auteur inſiſta ſur la néceſſité de

corriger les cartes géographiques d'Allemagne, & ſur-tout celles de Siléſie. M. Schmetz lut un projet pour l'amélioration des revenus des Particuliers en ouvrant des débouchés qui puiſſent aſſurer en tout tems le bon débit de la denrée. M. de Dreski préſenta deux modeles de ſon invention ; l'un d'un ſemoir plus utile & mieux imaginé que tous ceux dont on ſe ſert en Allemagne ; l'autre d'un inſtrument auſſi d'Agriculture dont l'uſage eſt de bien couvrir le grain qui vient d'être ſemé. On termina la Séance par la lecture d'un Mémoire ſur les avantages qui réſulteroient en faveur des Propriétaires fonciers, ſi l'on ne permettoit pas aux Bergers d'avoir en propriété des bêtes à laine dans les troupeaux qui ſont confiés à leurs ſoins. L'Auteur s'éleva contre cet ancien abus & fit voir combien il étoit préjudiciable aux Propriétaires des troupeaux. Les détails dans leſquels il entra ne préſentoient que des faits aſſez connus. Il remplit ſon but en montrant que non-ſeulement les pâtres réſervoient leur attention principale pour leurs bêtes à laine & négligeoient les autres, ce qui étoit déjà un tort qu'ils faiſoient à leurs Maîtres, mais qu'ils alloient encore plus loin, & qu'une fois ſaiſi de l'eſprit de cupidité, ils en venoient à des tromperies manifeſtes en remplaçant leurs mauvaiſes brebis par les meilleures du troupeau, en donnant les malades pour prendre les ſaines, en ayant recours à une foule de manœuvres de cette eſpece. Toutes ces raiſons furent préſentées avec tant de force que la Société réſolut, à la pluralité des voix, de dreſſer un réglement pour corriger l'abus en ſupprimant la permiſſion. Ces ſortes de décrets ne ſont mis en vigueur que lorſqu'ils ont l'attache du Souverain. On ne croit pas que le Roi refuſe d'approuver celui-ci ; on le croit utile & preſque néceſſaire.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, *le 9 Mors.*

On a commencé à faire dans cette Ville des obſervations météorologiques ; comme on eſpere d'en tirer des connoiſſances utiles, on ne manquera pas de les continuer avec ſoin les années ſuivantes. Ce ne ſont pas de ſimples conjectures qu'elles fourniront, à ce qu'on dit, ſur la température de l'air, mais des indices certains des révolutions qui doivent arriver dans les ſaiſons à des époques marquées. Quelques-uns de nos Sçavans prétendent preſque par-là lire dans l'avenir & diriger plus ſûrement les opérations de nos Cultivateurs. Ces derniers n'ont pas grand foi à toutes ces belles promeſſes & n'aiment pas qu'on les berce d'une vaine eſpérance. Ils continueront à bien cultiver ; voilà ce qui leur ſervira plus que tous les calculs de nos Obſervateurs.

A Harritz-Lefgaard, près Bogenſee en Fionie, un Econome a formé des haras où depuis pluſieurs années il éleve des chevaux qui peuvent le diſputer aux plus beaux qu'on puiſſe trouver en Danemarck. Dans divers autres cantons de l'Allemagne on a tenté, mais avec beaucoup moins de ſuccès, de perfectionner les races de chevaux. S. M. Suédoiſe a établi depuis quelque tems des haras où l'on commence à élever d'aſſez beaux chevaux ſoit de trait ſoit de main. La Cour de Suede n'oublie rien pour encourager cette branche d'Economie. Dans quelques années, les Suédois pourront monter leur Cavalerie ſans avoir recours à l'Etranger. Cet objet ſeul faiſoit ſortir annuellement du Royaume des ſommes aſſez conſidérables.

D'Augsbourg, *le 10 Mars.*

Dans différentes Provinces d'Italie, des pluies continues ont fait des dégâts ; elles n'ont pas encore ceſſé ; on y fait des prieres publiques pour être délivré de ce fléau. Le même tems regne ici & notre territoire n'eſt pas en bon état ; nous craignons que les bleds & les autres grains ne ſe pourriſſent.

Le bruit ſeul d'une guerre entre la Ruſſie & la Porte tient le commerce en ſuſpens à Veniſe & dans d'autres Villes maritimes de l'Italie. Les Marchands ne veulent ſe décider pour les entrepriſes qu'après qu'ils ſeront aſſurés de la continuation de la paix. S'il y avoit une rupture entre ces deux Cours, la branche de commerce qui en ſouffriroit le plus ſeroit celle des grains. On ſe flatte que les eſprits ne reſteront pas long-tems ſuſpendus entre la crainte & l'eſpérance ; & que le pour ou le contre ſera bientôt réſolu. Comme les denrées ſont à bon

marché, des personnes qui ont des fonds considérables achetent de grandes quantités de toutes sortes de grains qu'elles espérent de mieux vendre. Sans doute qu'elles ne se dissimulent pas aussi que cette spéculation peut avoir des suites ruineuses pour leur fortune. Le systême actuel de l'Europe paroît assurer si ce n'est le bon marché universel, du moins à coup sûr le bon marché général. L'Europe recueille plus de grains qu'elle n'en consomme ; il sera donc difficile que la cherté se trouve quelque part, quand il sera libre par-tout d'acheter & de vendre.

ITALIE.

De Genes, *le* 11 *Mars*.

Quelques secousses de tremblement de terre se sont fait sentir dans le voisinage de la Spezia. On ne s'est apperçu d'aucun dommage, quoique la commotion ait été assez forte. Cet accident arriva la nuit du 4 au 5 de ce mois.

Le Gouvernement de Milan ressemble assez à celui du Grand-Duché de Toscane pour les encouragemens donnés à l'Industrie, au Commerce & aux Arts. Dans l'un & dans l'autre, on pense que rien n'est plus propre à faire prendre l'essor aux talens utiles que de leur assurer une sage liberté. Depuis qu'on y a pris ce systême si conforme à la nature, il n'est pas rare d'y voir le génie se déployer avec une énergie qu'il ne connoissoit pas auparavant & qui n'en a que plus lieu d'étonner. Le Grand-Duché a donné le premier l'exemple, le Milanez le suit, & par la même méthode, le dernier obtient le succès dont jouit déjà le premier. Il manquoit à Milan une Société pour l'encouragement de l'Agriculture, des Manufactures & des Arts ; on vient d'y former cette utile institution.

L'abondance force à faire des opérations qui pourroient avoir lieu, sans risque, dans les tems même de disette. Le Roi de Sardaigne, vu le bas prix des grains & des autres denrées, en a permis l'exportation. Quoique l'Edit regarde spécialement la Lombardie, elle s'étend aussi aux autres Etats de ce Monarque. Les articles de consommation n'étoient pas chers dans le territoire de notre République ; ils ont encore baissé de prix depuis la nouvelle Ordonnance de la Cour de Turin.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 22 *Mars*.

De nouveaux besoins exigent de nouveaux moyens. Nous n'éprouvons que trop les uns, il faut trouver les autres. Le parti qu'on va prendre au Parlement est de mettre une capitation d'une guinée sur chaque domestique portant livrée. Cette imposition, d'après le calcul des personnes qui connoissent bien le nombre & l'état de nos Seigneurs, nous rendra par an 80,000 l. st. Toutes les marchandises & autres effets vendus par décret ou à l'enchere payeront un droit de 2 & demi pour cent. A quoi l'on ajoutera une lourde taxe sur les testamens & sur chaque legs fait par les Testateurs. Il s'agit d'avoir six millions, dont quatre pour le service de l'année courante, & deux pour payer les dettes que la Marine a contractées, l'année précédente. Nous satisferons au dernier article par la voie d'un emprunt à quatre pour cent.

On a fait dans la Chambre des Communes la troisieme lecture du Bill concernant les emprunts sur rentes viageres. Aucun Membre ne s'y est opposé ; lorsqu'il eût passé on le porta tout de suite à la Chambre des Pairs.

Les nouvelles reçues de Madras portent que les affaires de la Compagnie y sont dans la plus alarmante confusion. La plus grande mésintelligence regne parmi les Officiers & les Conseils. Il s'ensuivra des procès qui ne seront pas terminés de long-tems.

On mande de Charles-Town, dans la Caroline Méridionale, que les Habitans y gémissent dans la derniere détresse ; les denrées & autres articles de premiere nécessité y sont très-rares & à des prix exorbitans.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Lyon, *le* 22 *Mars*.

Les grains diminuent tous les jours de prix, & celui du pain n'est guères diminué.

Les Boulangers Forains le tiennent néanmoins toujours à un taux plus bas que celui que les réglemens de Police ont fixé. Ces heureux effets, bien connus, de la concurrence établie depuis peu de tems (car elle n'a commencé qu'au mois de Novembre 1775), prouve combien elle est utile & combien il seroit peut être à desirer qu'elle s'étendit sur d'autres objets.

Presque toutes nos Fabriques souffrent de la cherté des matieres premieres, mais le mal est encore plus sensible sur les soieries que sur les autres objets. La grande Fabrique, c'est-à-dire ici la Communauté qui a le droit de fabriquer les étoffes de soie, or & argent, renferme un grand nombre de Maîtres Ouvriers qui sont réduits à l'indigence. On estime qu'il y en a au moins un quart de la totalité qui n'a pas encore pu payer le terme du loyer échu à Noël dernier.

On parle de faillites & de vols, suites ordinaires des désordres que la misere produit. Les bois & les charbons ne diminuent presque point du prix excessif auquel ils sont montés depuis le commencement de l'hiver. Les chantiers que nous nous flattons que l'on établira n'ont point encore de lieux désignés.

Le fameux projet du redressement du lit du Rhône & de l'établissement d'un canal pour placer des moulins de maniere qu'ils ne puissent nuire ni à la navigation du Rhône ni à celle de la Saône, avance vers son exécution. Il y a un moulin qui commence à tourner, & il sera sans doute bientôt suivi de plusieurs autres par lesquels notre fourniture de farines sera de plus en plus assurée. Ensuite on n'aura plus à desirer que de voir cesser absolument la filtration des eaux du lit du Rhône qui, à travers la chaussée, viennent encore se jetter dans le lit d'un bras ou embouchure factice par où une partie de ses eaux tomboit dans la Saône auprès des murs de la Ville. Alors cette grande entreprise sera consommée à la gloire de M. Perrache, au profit des Intéressés, à l'ornement de la Ville & à l'utilité des Citoyens. Les Contradicteurs qui existent encore en grand nombre verront, avant la fin de l'année, s'ils ont eu tort ou raison; mais il faut observer que pour juger de ce projet sainement, il étoit indispensable de réunir beaucoup de connoissances que l'on n'a pas ordinairement.

Il en sera peut être de ce que l'on a fait & dit contre cet ensemble de travaux variés & considérables, comme de ce qui a été fait & dit à l'occasion du pont construit en bois sur le Rhône par M. Morand. Ce pont embellit un quartier de la Ville, il est commode pour la promenade, il peut devenir utile, il n'occasionne aucun naufrage depuis que les conducteurs des bateaux manœuvrent avec plus de prudence; enfin cet édifice, agréable à tous ceux qui le voyent, ne nuit à personne, & peut servir à l'instruction des Architectes qui seront chargés d'un ouvrage aussi difficile & aussi périlleux.

Les Fabriques de toiles & toileries établies dans une partie des montagnes de la Généralité ont de grands succès & nous en promettent encore de plus grands. Malgré leur activité, les Marchands ne peuvent pas toujours suffire aux commissions dont ils sont chargés. Le débit est aussi avantageux qu'il puisse l'être, & tout s'enleve avec rapidité.

Les toiles, tout coton, qui se fabriquent depuis peu d'années dans cette Généralité, commencent déjà à y former une branche d'Industrie assez importante; elles y occupent environ mille personnes, & il s'en faut bien que ce soit-là le terme de leur prospérité. La filature manque dans ce moment-ci aux Fabricans.

Entr'autres établissemens nouveaux & très-utiles, nous citerons avec plaisir l'Indienerie de M. Andrieu à Tarare. Ce lieu, situé sur le grand chemin de Lyon à Paris, entouré de trois côtés par de hautes montagnes d'où l'on ne peut arriver au grand chemin qu'en approchant de Tarare, doit devenir quelque jour un entrepôt considérable; & des mesures bien prises peuvent hâter cet heureux moment.

DE L'ISLE-DE-RÉ, *le 23 Mars.*

La mer est beaucoup montée à la nouvelle lune; nous ne l'avions pas vue si haute depuis long-tems. Nous avons essuyé une grosse tempête qui nous a jettés dans les alarmes. Le vent d'est-nord-est souffloit avec violence; les digues & les levées les plus

exposées à ce vent manquerent en plusieurs endroits & nous firent craindre de grands ravages. L'effroi ne nous troubla pas & nous rendit plus actifs. De toutes parts on brava le danger; les secours furent prompts & nous vinmes à bout dans peu de tems de fermer les ouvertures & les crevasses. Il est rare que la mer monte beaucoup par les vents qui viennent du nord. Voilà pourquoi les levées sont peut-être un peu moins bien entretenues de ce côté là. Ce qui vient de nous arriver doit servir de leçon; il faut prévenir les accidens autant qu'on le peut. Une précaution négligée suffit quelquefois pour occasionner de grandes pertes.

Malgré les mauvaises années, notre commerce ne laisse pas que d'avoir une certaine activité. Nous voyons que l'Etranger fréquente assez volontiers notre côte; depuis quelque tems on nous apporte sur-tout beaucoup de bois de construction. Nos eaux-de-vie sont à 125 l. les 27 veltes, au dépotage; à Cognac elles vont jusqu'à 190 liv. à 4 degrés. Nous vendons les vins rouges de 90 à 100 liv. le tonneau; les vins blancs roulent entre 70 & 80 l. & les vins doux entre 115 & 120 l. Les productions de la terre paroissent dans le meilleur état que nous puissions desirer pour la saison. Mais depuis si long-tems la récolte du vin nous manque, que nous avons toujours peur de nous tromper en nous livrant à l'espérance.

De Paris, *le 29 Mars.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, qui sans s'arrêter à celui du 31 Janvier dernier, ordonne le contrôle des quittances délivrées par la Trésorerie des Parties Casuelles, pour le payement des droits acquittés en vertu de l'Edit du même mois, concernant les Communautés des Arts & Métiers de Lyon.

Autre du même Conseil, qui accorde un nouveau délai aux Maîtres & Maîtresses des anciens Corps & Communautés, pour être admis à payer les droits de confirmation, réunion & admission aux nouveaux Corps & Communautés créés par l'Edit d'Août 1776. On les admet jusqu'au 1er. de Juillet, à payer les droits portés par le tarif du même Edit. Ceux qui les auront payés au premier Avril de cette année, seront compris sur le premier des tableaux ordonnés par l'article 14 dudit Edit, suivant leur rang d'ancienneté. Ils pourront, à la premiere élection, être choisis pour Députés, & parvenir par la suite aux Charges de leurs Corps & Communautés &c.

Autre, qui condamne en des amendes l'Entrepreneur de la Manufacture de papier établie à la Motte, près Verberie, ainsi que quelques-uns de ses Ouvriers, ci-devant employés à celle de Courtalin, près Faremoutier en Brie: & ordonne en outre l'exécution du réglement du 27 Janvier 1739, concernant les Papeteries du Royaume.

Déclaration du Roi, concernant le dépôt des marques prétendues fausses, enlevées des cuirs saisis, pour raison desdites marques. L'article XXIX des Lettres-Patentes du 29 Mai 1776, sera exécuté selon sa forme & teneur; & en l'interprétant, en tant que de besoin, S. M. veut que le dépôt des marques prétendues fausses, enlevées des cuirs saisis pour raison desdites marques, soit fait sur le champ & par provision, au Greffe de toute Justice Royale ou Seigneuriale, lorsqu'il n'y aura dans le lieu ni Election ni autres Juges des droits royaux. Ordre aux Greffiers des Jurisdictions ou Justices qui recevront lesdits dépôts, de cacheter à l'instant, du sceau de leur Jurisdiction les boîtes ou paquets dont le dépôt sera fait en leur Greffe. Ils ne pourront se dessaisir desdits dépôts qu'en vertu d'une Ordonnance de la Jurisdiction qui sera compétente pour connoître de la saisie &c. (*Les autres Arrêts, Déclarations pour l'Ordinaire prochain*).

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Observations critiques sur l'Agriculture & sur un article inséré dans la Gazette, *N°. 21, page 166.* (1).

La théorie ou l'étude des régles & principes pour professer un Art quelconque,

(1) *Nous devons cet article à un illustre Militaire bien plus estimable encore par l'étendue de ses lumieres & de ses connoissances, que distingué par ses services, son grade, sa qualité, son rang. Le desir qu'il nous témoigne de n'être*

dans toute ſon étendue, ne ſuffit pas ſans des connoiſſances pratiques qui ſeules font appercevoir mille petits détails que la plus belle & la plus ſçavante théorie ne peut offrir. Tous les Arts ont chacun leurs principes, plus ou moins bien préſentés, qu'on peut étudier ſans pratiquer l'Art. Rien n'eſt ſi beau & ſi utile pour chaque Art que la deſcription de ſa pratique & l'explication de la théorie, telles que l'Académie des Sciences en a déjà données pour quelques-uns. On peut également ſuivre la pratique des Arts ſans en avoir connu la théorie; mais ce n'eſt que par la réunion de l'une & de l'autre qu'on parvient à la perfection que l'on doit rechercher. On fait ſouvent des épreuves qui réuſſiſſent, & alors on a effectivement imaginé une nouvelle manœuvre; cependant elle pouvoit être déjà connue. Si l'on avoit ſeulement acquis l'hiſtorique de l'Art, on eût ſçu que cette tentative avoit étté faite avec ſuccès, ou manquée faute de telle précaution ou de telle manœuvre; de plus ſi l'on avoit ſçu la théorie avant de tenter telle épreuve, on eût été sûr de ſa réuſſite, & l'on n'auroit pas tenté telle autre qui n'a coûté que des peines & des frais inutiles; on auroit jugé par la théorie d'après des principes reconnus, & d'après l'hiſtorique par des pratiques analogues, de l'eſpoir qu'on devoit avoir de l'épreuve à tenter.

Dans l'Art productif, duquel le labourage fait la partie principale, il eſt rare de trouver des Cultivateurs qui joignent l'étude à l'expérience. Preſque tous n'ont que l'uſage habituel ou coutumier de leurs prédéceſſeurs; ils ont bien quelquefois entendu parler d'épreuves faites; mais dans preſque tous ces eſſais dont on publie la deſcription, il arrive ſouvent qu'on manque d'en indiquer quelques circonſtances eſſentielles, & les Particuliers qui veulent les tenter de nouveau, ſans la connoiſſance des principes, ne réuſſiſſent pour l'ordinaire qu'après bien des tâtonnemens.

Il ne s'agit pas de reconnoître tous les élémens des corps végétaux, ni ceux des différentes terres, pour avoir la théorie ſi utile à tout Cultivateur; mais rien ne lui ſeroit ſi avantageux que de ſçavoir au moins l'hiſtorique de ſon Art, ce qui ſe pratique ailleurs, & ſur-tout comment & pourquoi cela ſe pratique. Il eſt certain qu'avec un peu d'étude des premiers principes, il pourroit alors ſuppléer beaucoup de détails ſur leſquels les Rédacteurs des faits négligent trop ſouvent de s'étendre, dans la crainte d'être diffus, prolixes ou ennuyeux, ou parce qu'ils imaginent que ces choſes ne peuvent être ignorées.

L'Art productif, qui renferme tant de branches différentes, eſt, ſans contredit, le premier des Arts, & tous les autres ne doivent être employés que pour le faciliter, puiſque c'eſt lui qui a fait les Sociétés, qui les a rendu ſtables & qui les fait fleurir, puiſqu'il fournit lui ſeul non ſeulement la matiere à tous les autres Arts, mais encore la ſubſiſtance aux hommes qui les exercent, de même qu'à ceux qui ne font que jouir de ce qu'ils ont façonné; qu'il fournit enfin la ſubſiſtance de toute la Société humaine, & des animaux qui la ſervent.

(*La ſuite à l'Ordinaire prochain*).

I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 26 Mars 1777 au Samedi 29 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 20, 21, 23 à 24 livres; le ſeigle, de 10 l. 5 ſ., 11 à 12 l. 5 ſ.; l'orge, de 9, 9 liv. 5 ſ. à 9 l. 15 ſ. Le froment au Port de la Greve, de 21, 22, 22 l. 15 ſ. à 24 l.; le ſeigle, de 10 liv., 10 liv. 15 ſ. à 11 liv.; l'orge, de 8 l. 15 ſ., 9 à 9 l. 10 ſ. *le ſeptier*.

---

pas nommé eſt un ordre auquel nous avons bien de la peine à nous ſoumettre. Dans cette Feuille il eſt ſouvent fait mention de Seigneurs étrangers qui après s'être fait un nom dans l'Art le plus noble, ne croyent pas ternir l'éclat de leur gloire en cultivant le plus utile & le premier des Arts. La France ſe doit elle-même de montrer au reſte de l'Europe qu'elle ſçait auſſi donner de pareils exemples. Il y va d'ailleurs de l'intérêt public; un Art avili reſte toujours un Art imparfait: nos plus petits Bourgeois de Village rougiroient du titre de Cultivateur; ils s'en tiendront honorés dès que des perſonnes de rang ne le dédaigneront pas ou ſembleront ne pas le dédaigner. Le préjugé une fois diſſipé ou confondu, l'Agriculture ſortira de ſon état de langueur, & l'eſtime dont elle jouira à ſi juſte titre deviendra la meſure de ſes progrès. Note du Rédacteur.

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 26 Mars 1777 au Samedi 29 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21 à 22 l.; *id.* à la Greve, de 19, 20 à 20 l. 10 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 2 Avril 1777, de 59 à 60 liv.; *idem* nouveau, de 57 à 58; le cent de paille vieille, de 26 à 27 l.; *id.* nouvelle, de 24 à 25 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 55 à 56; *idem* nouveau, de 53 à 54; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 24 à 25; *id.* nouvelle, de 23 à 24; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 50 à 51; *id.* nouveau, de 48 à 49; le cent de paille vieille, de 24 à 25 liv.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le foin à la Grève, de 43 à 44 l.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 2 Avril 1777.

Or de Portug. à	724	11	6	marc.
Du Mexique à	720			
Du Perou à	712			
Les guinées à	722			
Ducats à	98	10		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			
Or à 20 karats à	83	11		
L'argent à 11 d. 20 g. à	54	2		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	3		
Piastres à	49	11		

V.

Changes de Paris, *du 2 Avril 1777.*

Amsterdam	54	$\frac{1}{8}$	
Londres	31	5	16e. à $\frac{3}{8}$
Hambourg	187	$\frac{3}{4}$	
Madrid	15	2	6
Cadix	15	0	6
Livourne	97		
Gênes	94	$\frac{3}{4}$	à $\frac{1}{2}$
Lyon *Rois*	1	$\frac{1}{8}$	p. $\frac{0}{0}$

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Vend. 21 Mars 1777			Du Samedi 22.		
Messieurs			*Messieurs*		
Lempereur.. pplles.	C.		Lenoir..... pplles.	C.	
Viageres.....	C.		Viageres....	C.	
Boscheron... pplles.	C.		Caron..... vres.	C.	
Viageres.....	C.		Despeignes. Viag.	F.	
Patu..... Viageres.	H.		Perpétuelles..	E.	
.....			Tontine....	Y.	Z.
.....					
.....			Du Lundi 24.		
.....					
.....			Delamotte .. pplles.	C.	
.....			Viageres.....	C.	
.....			Tontine.....	C.	
.....			.....		
.....			.....		
.....			.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1777.	Lundi 31.	Mardi 1 Avril.	Mercredi 2.
Comp. d. Ind.			
Actions . . .	FESTE.	FESTE.	1805 10 15
D°. $\frac{16}{25}$es.			
D°. 8es.			250
D°. 25es.			
Emprunt O&.			
Rescriptions			11 $\frac{1}{4}$ 11
Bil. des Fermes.			
Bil. de la Lot. R.			1200

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24tt pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Dames Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces, deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1777. Du Mardi 7 Octobre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 9 Septembre.*

LES plans que la Société Economique a reçus de plusieurs habiles gens établis chez l'Etranger, pour l'amélioration des fourneaux dont on se sert ici pour chauffer les appartemens, n'ont pas répondu à ses vues. Ceux qu'on a construits ou rectifiés d'après ces plans, donnent à la vérité beaucoup de chaleur, mais ils ont le défaut très-incommode de fumer & de répandre des exhalaisons aussi désagréables à l'odorat que nuisibles à la santé. La Société invite les Auteurs à faire de nouveaux efforts pour trouver les moyens de parer à cet inconvénient. Elle demande aussi que l'on imagine en faveur des gens de la campagne une construction particuliere de poële ou de fourneau qui joigne au mérite de répandre la plus grande chaleur possible, celui de ne produire ni fumée ni odeur, & qui ait en même tems l'avantage d'être peu dispendieuse. La Société accordera une médaille d'or de la valeur de douze ducats à celui qui aura le mieux satisfait à ces deux questions.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 12 Septembre.*

La Chambre Générale des Douanes du Département des Indes Occidentales & de Guinée a publié un Réglement qui fixe les honoraires des Pilotes Côtiers du Jutland, & qui détermine ce que chaque vaisseau navigeant dans ces parages sera obligé de payer, tant pour ces Pilotes que pour l'entretien des signaux qui servent à diriger la marche des bâtimens & les empêchent de donner sur des écueils.

Le vingt-sept Août dernier, il arriva au Sund pendant une violente tempête soixante-treize navires Marchands, venus de différens pays, parmi lesquels il y en avoit cinquante six Anglois. Peu de tems après, on en vit paroître plusieurs autres de la même Nation, escortés par des vaisseaux de guerre. Plusieurs Armateurs Américains se promennent sur les côtes de la Norvege, & y inquiétent beaucoup le Commerce de l'Angleterre.

ALLEMAGNE.

D'ARMSTADT, *le 18 Septembre.*

Voici encore une nouvelle dénonciation à joindre au procès qu'on instruit depuis long-tems contre les champignons & qui pourra peut-être contribuer à dégouter de cette vile production de la terre. Que nos friands cessent de répéter que dans le plus grand nombre d'exemples qu'on leur cite, il ne s'agit que de champignons sauvages, au lieu que ceux qu'ils se font servir ont été cultivés. Qu'ils sçachent que les uns & les autres sont au fonds, de la même nature.

La culture peut bien adoucir ou masquer les qualités malfaisantes qui sont propres à toutes les especes de ce genre de production terrestre, mais elle peut aussi, par des circonstances particulieres, manquer son effet & ne donner au champignon qu'un extérieur perfide & séducteur, en lui laissant toute la perversité de son naturel. De-là tous ces accidens occasionnés même par des champignons élevés sur couche. Le parti le plus sage seroit donc de proscrire à jamais de nos cuisines cet aliment équivoque. Quoiqu'il en soit, nous allons rapporter le fait qui a donné lieu à ces réflexions.

Il y a quelques jours que deux enfans, l'un de trois & l'autre de quatre ans, jouant sur la place verte de la Porte neuve de cette Ville, trouverent de ces petits champignons qui ont l'air de noisettes franches ou d'avelines. Le plus âgé des deux en cueillit une certaine quantité; la curiosité le porta à en manger; il y prit goût & en donna à son camarade qui les trouva aussi fort bons, & malheureusement la provision étoit copieuse. Peu de tems après on les vit revenir à la maison en pleurant. Ils avoient la tête enflée; leurs yeux étoient fixes; on auroit dit qu'ils étoient ivres, & tout leur corps ainsi que leur visage paroissoit rouge comme du sang. Aussi-tôt qu'ils furent arrivés, ils tomberent dans un sommeil léthargique d'où on eut beaucoup de peine à les tirer. A peine avoient-ils été éveillés une minute qu'ils rentroient dans leur premier assoupissement. On a remarqué que le réveil & les rechûtes léhargiques avoient lieu chez ces deux enfans en même tems. Ce ne fut pas sans beaucoup de difficultés qu'on put sçavoir d'eux ce qu'ils avoient mangé. Un Médecin d'ici leur fit prendre du lait avec de l'huile d'amande douce; on leur donna, par son ordre, des clysteres, & on employa toutes sortes de moyens pour les tenir éveillés. Après un traitement fort long & fort pénible, ces enfans rendirent par en haut tous les champignons qu'ils avoient mangés & furent ainsi sauvés. Si cet exemple n'est pas encore capable de faire renoncer à l'usage des champignons, au moins doit il servir de leçon aux parens & les engager à bien recommander à leurs enfans de se tenir en garde, non-seulement contre les champignons, mais encore contre toutes les graines, fruits & plantes qu'ils trouvent dans les champs ou dans les jardins.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 27 Septembre.*

On a découvert que plusieurs Fermiers sont dans l'usage de couronner la tête des sacs de bled qu'ils envoient au Marché, d'une couche de grain de la meilleure qualité, tandis que le reste ne contient que de la mauvaise grenaille. Celui qui se présente pour acheter est séduit par la belle apparence de l'échantillon qu'il a sous les yeux, & fait son prix en conséquence; mais lorsqu'il vuide ses sacs, il s'apperçoit bientôt qu'il a été trompé. Cette fraude est très-punissable; c'est une espece de sacrilege puisqu'elle se commet sur une matiere qui devroit être regardée comme sacrée, étant presque le seul aliment que tant de milliers d'hommes ont pour soutenir ce principe de vie que l'Auteur de la Nature a mis en eux. Le Public est prévenu de prendre ses mesures pour n'être pas la dupe de pareilles friponneries, & on l'exhorte fortement à dénoncer & même à livrer à la Justice, s'il est possible, tous ceux qui s'en rendront coupables.

La Société établie pour l'encouragement des Arts, Manufactures & Commerce, vient de faire une perte irréparable dans la personne du Comte d'Harcourt, l'un de ses Membres les plus distingués & de ses Protecteurs les plus zélés. Ce Seigneur a eu le malheur de se noyer dans un puits de sa maison. On présume que ce fâcheux accident lui est arrivé pour avoir voulu tirer de ce puits un petit chien qui probablement y étoit tombé & qu'on a trouvé posté sur ses pieds. On a administré au malheureux Comte les remedes d'usage en pareil cas, mais toutes les tentatives ont été inutiles. On sçait qu'il a rempli les plus hauts emplois à la Cour & qu'il a été revêtu des plus grandes dignités du Royaume. Mais ce qu'il y a de plus remarquable dans sa conduite, c'est qu'il rentroit, en quittant ses places, dans la condition de simple Particulier, avec la même sérénité d'ame que s'il eût toujours vécu dans cet état. Alors il reprenoit avec plaisir ses occupations champêtres, car il aimoit l'Agriculture, & on peut même dire qu'il étoit en cette partie un grand Maître,

La Ville de Newham, dans la Province d'Oxford, sera un monument éternel de son patriotisme. Cette Ville ayant été réduite en cendre il y a quelque tems, il la fit rebâtir à ses dépens. Il en dressa lui-même le plan, & voulut qu'on y établit un petit jardin entre chaque maison, comme un moyen propre à prévenir la communication des flammes dans les incendies.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

D'Amiens, *le 30 Septembre.*

L'Ecole des Arts, établie depuis plusieurs années dans cette Ville, se soutient toujours avec gloire. M. Sellier qui est à la tête de cet utile établissement, le gouverne avec autant de succès que de zele. La distribution des prix qui a coutume de se faire tous les ans dans cette Ecole, a eu lieu le dix de ce mois. Elle s'est faite avec les solemnités ordinaires. Nos Officiers Municipaux y ont assisté en Corps & ont paru très-satisfaits ainsi que la nombreuse & brillante Assemblée qui étoit présente à cette cérémonie. Les Sujets couronnés sont le sieur Coquelet, Peintre; le sieur Carpentier, Sculpteur; il a présenté le modele de la fontaine des Rabuissons, laquelle s'exécute actuellement; le sieur Morgan aussi Sculpteur; le sieur Desmarest, Plafonneur. Cet Artiste qui se distingue, par des talens peu communs, avoit déjà mérité des récompenses de la part du Corps de Ville. » Il a » imaginé de faire des lambris, des plafons » & des ornemens en carton qui réussissent » très-bien, qui acquierent une grande du» reté & résistent autant au frottement & au » choc que le bois le plus dur, & sont bien » moins coûteux ». Le Sr Solloy, quoiqu'il ne soit encore âgé que de quinze ans, a obtenu le premier prix dans l'Architecture & le Dessin; les autres Athletes qui ont remporté aussi des couronnes, sont le sieur Dupont, Géometre & Mechanicien; le sieur Masse, Menuisier; le sieur Delamarre, fils d'un Fermier des environs d'Amiens, pour l'Arpentage & le Dessin; le sieur Boucher, pour l'Architecture; le sieur Sellier, Compagnon Menuisier, pour des ouvrages de son état; le sieur Painblan, serrurier; les sieurs l'Homme, Basé & Girou, tous trois Eleves en Architecture, ont eu des *Accessit.*

La médaille qui se distribue en prix dans cette Ecole est d'argent & aux armes de la Ville. Elle ne differe pas de celle qui se donne en or à l'Académie. Quand on l'a reçue une fois dans une classe, il ne faut plus prétendre l'obtenir dans la même classe.

D'Alençon, *le 29 Septembre.*

Dans la Paroisse de Saint-Denis sur Sarton, Diocese de Seez, Election d'Alençon, il se fait une distribution de prix qui est bien propre à exciter l'émulation parmi les Cultivateurs. Cette institution patriotique se soutient par le zele & les libéralités de M. Coulombet, Curé du lieu, Docteur de Sorbonne & Doyen d'Alençon. Ce généreux Pasteur paye en totalité ou en partie la taille & les impositions des Vainqueurs; il leur accorde des gratifications d'argent, leur fait la remise des dixmes qu'il est en droit d'exiger d'eux ou leur abandonne les grains qu'il peut leur avoir avancés. On nous sçaura gré de faire connoître ici ceux qui se sont distingués, cette année dans ce nouveau genre de lutte.

Denis Gosmas étant celui qui a récolté le plus beau froment, il a en conséquence obtenu le premier prix *du bled.* Le second prix a été distribué entre les nommés Royer, tous de la même famille. Le premier prix *de l'orge* a été adjugé à la veuve François Cusson, Fermiere de M. le Marquis de Lambert, & le second au sieur Martin Dupiserot. René Launay, Fermier de M. le Prieur de Saint-Denis, a mérité le prix *du chanvre* qui consiste dans la remise de la dixme. La veuve François Cusson, que nous avons déjà citée, en a beaucoup approché. M. le Curé accorde un cent de gerbes de grosse paille à celui qui éleve le plus beau *poulain*, & il lui fait remise entiere de la dixme du trefle. Ce prix a été partagé entre Michel Philippe, Fermier de M. Clouet, & le sieur Pillon, Fermier de M. Dumesnil, Seigneur & Patron de Saint-Denis. Michel Philippe a obtenu le prix *des moutons*, comme ayant le plus beau troupeau & les plus beaux agneaux; en conséquence M. le Curé l'a exempté de la dixme de la laine des agneaux. Cent gerbes de menues pailles sont le partage de celui qui a remporté le prix *du co-*

chon. Le sieur Pillon a encore obtenu ce prix. M. le Curé fait la remise du trefle à tous ceux qui nourrissent deux *veaux mâles;* il accorde des récompenses pécuniaires aux femmes & aux filles qui filent le plus beau *fil.* Il distribue de bons Livres aux enfans qui sçavent lire. Enfin ce qui mérite peut-être encore plus que tout le reste d'être remarqué, c'est qu'il récompense les Collecteurs qui ont assez de ressources dans l'esprit ou de douceur dans le caractere pour sçavoir se faire payer de la taille sans occasionner des frais.

DE PARIS, *le 2 Octobre.*

Je n'ai pu abréger le morceau suivant, parce que l'extrême précision qui y regne m'en a ôté les moyens; je n'ai pu non-plus le couper pour le donner en deux fois, parce qu'il fait tellement un tout que cette division eût été une vraie mutilation. J'ai donc cru devoir le présenter ici dans toute son étendue quoiqu'il soit un peu long. Au reste l'importance de la matiere & les observations aussi curieuses que solides qu'il contient sur un des objets les plus intéressans dont la Politique puisse s'occuper, me font croire qu'on applaudira au parti que j'ai pris. Pour lire ce Mémoire avec plus de fruit & avec plus d'agrément, il seroit à propos de revoir la Lettre sur *la Population de la France*, insérée dans la Gazette d'Agriculture de cette année, depuis le N°. 50 & suivans jusqu'au N°. 58 inclusivement, parce que c'est à cette Lettre que les observations qu'on va lire se rapportent.

OBSERVATIONS sur la Lettre à l'Auteur de la Gazette du Commerce, concernant la Population de la France.

L'objet de l'Auteur de cette Lettre est de donner une idée du nombre des Habitans du Royaume par celui des Paroisses qu'il suppose ne pouvoir pas être composées les unes dans les autres de moins de 548 Habitans. Or comme il compte dans le Royaume 40 mille 407 Paroisses, il en conclut *que la population de la France est de 22,143,036 Habitans*, & que l'estimation de ceux qui ne la portent qu'à 14 ou 16 millions est fausse.

Le calcul de la Lettre est appuyé sur une base qui ne paroît pas fort solide.

1°. On ne connoît pas le nombre exact des Paroisses dont le Royaume est composé. En effet l'Auteur de la Lettre en suppose 40,407, d'après l'Ouvrage intitulé *la France Ecclésiastique*, & il convient en même tems que, suivant le relevé général des Paroisses de chaque Généralité, le Royaume n'en contient que 38,730, ce qui fait une différence de 1673. Le principe qui sert de fondement à ce calcul est donc incertain, & les conséquences qu'on en tire ne peuvent être également qu'incertaines.

2°. Le nombre des Habitans des Paroisses est trop différent d'une Province à une autre, pour qu'on en puisse tirer une regle de proportion applicable à celui des Habitans de toutes les Provinces réunies. Il suffit d'avoir parcouru une partie de la France pour être assuré qu'il n'y a pas de comparaison à faire entre les diverses Provinces du Royaume, par rapport à leur division en Paroisses. En effet nous voyons dans quelques cantons les Paroisses être très multipliées, tandis que dans d'autres elles sont fort éloignées les unes des autres. Dans les Provinces où les Paroisses sont multipliées, leurs Habitans sont en petit nombre; au lieu que dans les Provinces où elles se trouvent éloignées les unes des autres, la population y est très-nombreuse. Le plus grand ou le moindre nombre de Paroisses de chaque Province dépend de leur genre de culture, de la fertilité du terroir, de l'espece de commerce que font les Colons, & d'autres causes semblables qui varient souvent dans un très petit espace de terrein. Le calcul employé par l'Auteur ne peut donc être d'aucune utilité pour connoître la population du Royaume, & laisse la même incertitude sur la question de sçavoir s'il ne contient que seize millions d'Habitans, comme le soutiennent quelques personnes, ou si au contraire il est peuplé de plus de 20 millions d'Habitans, suivant l'opinion de quelques autres; question qui depuis quelques années fait la matiere d'un problême très-curieux, mais qu'on n'a pas encore pu résoudre jusqu'à présent.

Les écrits sur l'Economie politique, sur les Finances & sur le Commerce se sont fort multipliés depuis environ vingt ans; mais il est arrivé à leurs Auteurs de tomber souvent en contradiction les uns vis-à-vis des autres, & souvent aussi ils ont hasardé des

propositions que leurs systêmes les forçoient d'admettre, sans qu'il leur fût trop possible d'en démontrer la vérité. Les premiers qui ont écrit sur l'Economie politique ont prétendu que l'Etat le plus peuplé dans la proportion de son territoire étoit le plus riche & le plus puissant. Pour prouver que l'administration des Finances adoptée depuis deux siecles étoit contraire aux véritables intérêts de l'Etat, & qu'il étoit nécessaire de la réformer, ils ont soutenu que la France, dans un bon état de culture, pouvoit, par la fertilité de son terroir & l'abondance de ses productions, fournir la subsistance à plus de 30 millions d'Habitans; que cependant elle en renfermoit à peine seize millions, quoique du tems de Charles IX, & avant la réunion de plusieurs Provinces, on y eût compté 20 millions d'Habitans. D'autres Auteurs ont soutenu au contraire que le prétendu dénombrement du Royaume, fait sous le regne de Charles IX, n'avoit jamais existé; que ce fait devoit être mis au nombre des mensonges imprimés dont la liste est si grande; que la France étoit plus peuplée & mieux cultivée qu'elle ne l'avoit jamais été; que le Royaume contenoit plus de 20 millions d'Habitans, & que la population y avoit fait des progrès sensibles depuis la fin du dernier siecle.

M. l'Abbé Teray, persuadé qu'il existoit une proportion constante entre le nombre des naissances, des mariages & des morts, & le nombre réel & existant des Habitans d'une Province, a pensé qu'on pourroit parvenir à une connoissance au moins très-vraisemblable de la population du Royaume, en se procurant le nombre des naissances, des mariages & des morts de chaque Généralité, & il en a fait faire la recherche pour les années 1770, 1771 & 1772. Le relevé géneral de ces trois années lui a produit un résultat de 2,753,058 naissances, 541,627 mariages & 2,340,130 morts; ce qui donne par année commune 919,019 naissances, 180,549 mariages & 780,043 morts.

Ce résultat de trois années est suffisant pour avoir une apperçue de la population du Royaume bien plus vraisemblable que par le calcul de l'Auteur de la Lettre insérée dans la Gazette d'Agriculture : en effet, ainsi que le remarque cet Auteur au commencement de son Mémoire, il y a un rapport certain entre les naissances & la population. Il cite les différens Ouvrages qui font mention de ce rapport, & toutes les expériences rapportées dans ces différens Ouvrages donnent la preuve que ce rapport pour la totalité d'un Royaume ou d'une grande Province, ne peut pas être estimé au-dessus d'un à 28. Aux citations rapportées par l'Auteur de la Lettre, on en peut ajouter une autre d'une grande autorité sur cette matiere, & qui paroît prouver que le nombre de 28 est encore trop fort, & que si pour la totalité d'un Etat ou d'une grande Province, le rapport d'un à 25 est au dessous de la population réelle, celui d'un à 26 est trop considérable, c'est-à-dire qu'en employant le nombre 25 pour multiplier les naissances d'un Royaume, on trouve moins d'Habitans qu'il n'y en existe réellement, & qu'en employant le nombre 26, on trouve au contraire plus d'Habitans que n'en donne le dénombrement fait tête par tête.

Le dénombrement du Royaume de Naples, fait au commencement de 1769, sert de preuve à cette proposition. Ce dénombrement est rapporté dans la Gazette de France du dix-sept Mars 1769. On y lit que tous les Habitans de ce Royaume se sont trouvés monter au nombre de 3 millions 873,975 personnes de tout sexe & de tout âge, & on lit dans ce même article de la Gazette, que le nombre commun des naissances de ce même Royaume en 1767 & 1768 étoit de 151,198. Or en le multipliant par 25, on trouve 3,779,950, nombre inférieur au dénombrement; & en le multipliant par 26, on trouve 3,931,148, nombre supérieur à celui des Habitans.

En appliquant cette expérience au résultat que s'est procuré M. l'Abbé Teray, on aura le nombre vraisemblable des Habitans du Royaume. L'année commune des naissances des trois années monte à 919,019; en la multipliant par 25, on trouve 22 millions 975,475 Habitans, & par 26, on trouve 23 millions 854; mais comme la multiplication par 26 donne un nombre un peu trop fort, & que celle par 25 en donne un trop foible, il en résulte la preuve que la France contient réellement plus de 23 millions d'Habitans.

Quoique dans l'ordre de la nature le nom-

bre des morts soit avec celui des Habitans dans un rapport aussi déterminé que celui des naissances, on ne pourroit cependant en faire usage pour connoître la population que dans le cas où on seroit assuré que les registres mortuaires sont tenus avec la même exactitude que ceux des naissances; mais comme l'a observé l'Auteur de la Lettre insérée dans la Gazette du Commerce de cette anné, N°. 74, un grand nombre de Curés néglige d'inscrire sur les registres les enfans de la campagne qui meurent dans un âge peu avancé. Les recherches faites par M. l'Abbé Teray dans toutes les Généralités, pour les années 1770, 1771 & 1772, en offre une preuve sans replique. La totalité des morts du Royaume dans ces trois années n'a monté, année commune, qu'à 780,043. Il y a par conséquent entre les morts & les naissances une différence de 138,976. Cette différence est encore plus remarquable entre les naissances & les morts de la Généralité de Limoges dans les années 1774 & 1775, qu'on trouve dans le N°. 11 de la Gazette du Commerce de la présente année. On lit dans cette Gazette que ces deux années 1774 & 1775 ont produit dans la Généralité de Limoges 49,690 naissances & 37,932 morts. Il se trouve par conséquent, dans cette Généralité, que dans deux années les naissances surpassent les morts de plus d'un quart. Une pareille différence est contre l'ordre de la nature & paroît démontrer qu'elle ne peut provenir que de la négligence des Curés, & que le calcul par les morts seroit défectueux, si on l'employoit pour connoître les Habitans d'une Province.

On finira ces observations par une réflexion. La plûpart de ceux qui parlent de la population portent toujours trop haut celle des Villes particulieres, & toujours trop bas la population de la totalité du Royaume. En effet les mêmes personnes qui sont dans l'opinion que la France contient au plus 18 millions d'Habitans, ne peuvent pas se persuader qu'il y en ait moins de 800,000 à Paris; cependant cette grande Ville n'a fourni dans aucune année 20 mille naissances, & l'année commune y est certainement inférieure à ce nombre. Or comme l'année commune des naissances de tout le Royaume est de 919,019, il en résulte nécessairement que le nombre des naissances de la Ville de Paris ne forme que la 45e. partie de celles de la totalité du Royaume; & que dans le rapport des naissances à la population, Paris ne contiendroit que la 45e. partie des Habitans de la France. Il est vrai que dans une Ville telle que Paris qui renferme un grand nombre de Célibataires, le rapport des naissances à la population ne peut être le meme que dans la campagne; mais en supposant que ce rapport fût d'un à 30, & qu'il soit dans la campagne d'un à 24, il s'en faudroit beaucoup qu'il y eût 800,000 Habitans à Paris. On en peut dire autant de toutes les Villes du Royaume dont la population est généralement estimée beaucoup au dessus de ce qu'elles contiennent d'Habitans, tandis que la population générale des Provinces est estimée au dessous de ce qu'elles en renferment réellement.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

AVIS.

1. Un Patriote de la Ville de Provins m'a adressé une Lettre contenant des observations sur la nécessité de faire quelques réformes dans notre maniere de gouverner les brebis. Il veut sur tout qu'on ait l'attention d'entretenir leur toison dans le plus grand état de propreté possible. Les sueurs de l'été, les pluies mêlées à la poussiere, les boues que l'animal ramasse nécessairement, tout cela croupissant sur son corps pendant le cours d'une année entiere ne peut manquer de nuire à sa santé & d'altérer sa laine. Pour remédier à ce double inconvénient, il propose de tondre les brebis d'abord au commencement du mois d'Avril, tems où les froids sont assez modérés pour ne pas trop les faire souffrir. D'ailleurs les pluies passageres de cette saison seroient pour les brebis des bains salutaires qui nétoyeroient leur peau des immondices de l'hiver. Les Bergers auroient cependant l'attention de ne pas rester trop tard aux champs & de se conformer aux caprices du tems. On tondroit les brebis une seconde fois au commencement de Septembre, afin qu'elles fussent revêtues pendant l'hiver. L'Auteur croit

que la laine d'été qui auroit été favorisée de l'aspect du soleil, des influences de l'air, & qui se seroit formée pendant que l'animal se nourrissoit de bons pâturages, pourroit presque égaler en qualité celle d'Espagne ou d'Angleterre ; enfin il finit par desirer qu'on engage les Particuliers *à élever comme animaux domestiques des brebis ; elles ne coûteroient pas plus que des chiens & elles seroient d'un plus grand avantage.* Je voudrois que l'Auteur eût développé un peu plus son idée. Prétend-il que les brebis soient substituées dans nos maisons aux chiens utiles, tels sont les chiens de garde, ceux de basse-cour ou de chasse ? Il n'y a pas d'apparence. Il ne reste donc plus que les chiens qu'on a pour l'amusement dont les brebis puissent prendre la place. Mais je doute que ce projet fasse fortune, & je ne crois pas que nos Dames veuillent nourrir dans leur appartement & faire reposer sur le sopha avec elles un gros mouton au lieu d'un joli petit chien.

2. Encore quelques semaines & la Nature, pour réparer ses forces épuisées & pour se disposer, en quelque sorte, à un nouvel enfantement, entrera, pour plusieurs mois, dans un état de repos & d'inaction. Nous la verrons seulement laisser tomber de son sein quelques fleurs qu'elle voudra bien accorder aux importunités de l'art, pour flatter des yeux qui souvent n'ont pas sçu dans la belle saison contempler ces grandes & majestueuses productions dont elle enrichit alors la terre. Bien loin cependant de vouloir blâmer le goût de ceux qui se font un plaisir de voir dans l'hiver leurs appartemens parés de fleurs, nous y applaudissons très fort, & c'est pour les mettre à portée de le satisfaire que nous nous empressons de leur annoncer qu'ils trouveront chez le S^r. Andrieux, Marchand Grainier Fleuriste du Roi tout ce qu'on peut desirer de plus rare & de plus beau en oignons de toute espece. Il a reçu de Hollande différens assortimens dont il communique la liste aux Curieux. On y verra une collection très-riche de Jacintes. Le sieur Andrieux demeure Quai de la Mégisserie à côté de l'Arche-Marion.

3. M. le Vicomte de Riffardeau, Seigneur de la Mine d'ochre de Saint Georges en Berry, connue sous le nom de Vieille-Mine, annonce qu'il la fait exploiter lui-même & qu'il vend l'ochre 24 liv. la tonne pesant six cens livres, prise au Port de Nantes ; si on la prend sur le lieu même de Saint Georges, elle ne coûte que 18 l. On s'adressera directement à M. le Vicomte de Riffardeau, en son hôtel, rue d'Enfer à Paris, pour convenir avec lui du tems de la livraison.

4. Le sieur Dufour, Maître Menuisier-Méchanicien, demeurant à Paris dans la rue des Fossoyeurs, près de Saint Sulpice, à côté de l'Epicier, au fond de la cour, vient d'imaginer une table très propre pour servir de bureau, laquelle s'éleve & s'abaisse à volonté & se fixe au point où on la desire. Son méchanisme n'exclut point les tiroirs. On peut la voir chez lui à toute heure. Ce Méchanicien fait toutes sortes de modeles & continue à offrir ses services dans ce genre à Messieurs les Ingénieurs, Architectes & Maîtres de Mathématiques. On est prié de lui écrire franc de port.

II.

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 3 Octobre.

Un esturgeon 220 liv. ; un autre 206 l. ; le panier de petites solles 10 liv. ; le panier de limandes 7 l. ; la manne de truites 11 l. 10 s. ; les trois maniveaux d'éperlans 4 liv. 10 s. ; le pannier de moules, depuis 2 liv. jusqu'à 2 l. 10 s. ; la belle raye bouclée 8 l. ; celle au-dessous 4 liv. ; les tires ou grosses rayes, depuis 20 l. jusqu'à 32 ; les anges, depuis 10 l. jusqu'à 14 ; la raye douce 2 l. 10 s. ; le maquereau 1 liv.

III.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 27 Sept. 1777 au Mercredi 1 Octobre, le froment s'est vendu à la Halle, de 22, 23, 24 à 25 liv. ; le seigle, de 9 l. 15 s., 10 à 10 l. 5 s. ; l'orge, de 9 l. 15 s., 10 à 10 liv. 5 s. Le froment au Port de la Greve, de 21, 22, 24 à 25 l. 10 s. ; le seigle, de 10 l., 10 l. 10 s. à 10 l. 15 s. ; l'orge, de 9 l. 5 s., 9 l. 15 s. à 10 l. *le septier.*

IV.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 27 Sept. 1777 au Mercredi 1 Octobre, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21 à 22 liv.; *idem* à la Greve, de 20 l. 5 s. à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 4 Oct. 1777, de 55 à 56 liv.; *idem* nouveau, de 54 à 55; le cent de paille vieille, de 22 à 23 l.; *id.* nouvelle, de 20 à 21 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 44 à 45; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 19 à 20; *id.* nouvelle, de 18 à 19; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 40 à 41; *idem* nouveau, de 38 à 39; le cent de paille vieille, de 17 à 18 l.; *id.* nouvelle, de 16 à 17 l.; le foin à la Grêve, de 33 à 34 l.

V.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 4 Octobre 1777.

Or de Portug. à	725	ff	ß	marc.
Du Mexique à	720			marc.
Du Pérou à	710			marc.
Les guinées à	722	10		marc.
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à	84			once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	54			marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52			marc.
Piastres à	49	10		marc.

VI.

Changes de Paris, *du 4 Octobre 1777.*

Amsterdam	54
Londres	31 5 8e.
Hambourg	188 ¼ à ½
Madrid	15 2 6
Cadix	15 1
Livourne	95 ¾
Gênes	94 ½
Lyon *Août*	1 p. %

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1777.	Jeudi 2.	Vendredi 3.	Samedi 4.
Comp. d. Ind.			
Actions	1892 ½ 95 97 ½ 1900 (1897 ½ 1900	1905 7 ½ 10 12 ½ (15 12 ½ 10	1910 12 ½
D°. 16es/25			
D°. 8es.			
D°. 25es.			
Emprunt Oct.		410	410
Rescriptions	9 ¾ 9	9 8 ¾ 9	9 8 ¾ 9 8 ¼
Bil. des Fermes.	1 ½	1 ¾	1 ¾
Lots de 48 l.	815	820	815
Lots de 150 l.	1755	1760	1765 70

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1777.

Du Merc. 1 Oct. 1777. Messieurs		Du Jeudi 2. Messieurs		Du Vendredi 3. Messieurs
Boutray..... pplles.	C.	Deschapelles. vres.	G.	Lempereur.. pplles
Viageres.....	C.	Perpétuelles..	G.	Viageres.....
Tontine.....	C.	Decourmont. pplles.	J.	Boscheron... pplles.
Cochin... Perpét.	A.	Viageres.....	J.	Viageres.....
Radix..... pplles.	A.	Alissant..... Viag.	C.	Peinchein.... vres.
Viageres.....	C.	Perpétuelles.	C.	Viageres.....
Defrance... Viag.	A.	Nau..... pplles.	G.	Patu..... Viag.
Perpétuelles.	A.	Viageres....	G.	Rouillard.... pplles.
Gauthier..... vres.	A.	Tontine.....	G.	Viageres.....
Perpétuelles..	A.	De S. Janvier vres.	C.	Pincemaille pplles
.....		Dutartre. Perpét. t. l.		de l'ancien Clergé
.....		de l'ancien Clergé.		.....
.....		.....		.....
.....		.....		.....
.....		.....		.....

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24ff pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces, deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 6 Septembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 28 *Juillet.*

PENDANT que le Commerce & la population augmentent d'un côté, le luxe devient de l'autre si excessif & si pernicieux que l'économie publique en souffre à bien des égards. Les ressources des Citoyens ne sont pas, à beaucoup près, comparables aux efforts qu'ils sont obligés de faire pour contenter leur vanité. Le luxe s'etend, il est vrai sur les marchandises du pays, mais on observe qu'il ne se trouve pas une juste proportion entre l'importation & l'exportation, & c'est cet équilibre que le Gouvernement voudroit établir. Il n'y a que trois moyens pour y réussir; le premier est d'augmenter la masse des objets qu'on a coutume d'exporter; le second est de fabriquer & de façonner nous-mêmes les matieres crues ou brutes que nous livrons à l'Etranger, pour être mises en œuvre; le troisieme est de faire produire à notre sol un grand nombre de denrées que nous tirons à grands frais des autres pays. Ces trois moyens se trouvent développés » dans un Discours Académique, » sur les produits de la Russie, propres pour » soutenir la balance du Commerce extérieur toujours favorable, prononcé le 29 » Décembre dernier en présence de Leurs » Altesses Impériales, dans l'Assemblée publique de l'Académie Impériale des Sciences de Saint Pétersbourg, à l'occasion de » son Jubilé demi-séculaire, par M. Güldenstaedt, Docteur en Médecine, Professeur d'Histoire naturelle & Membre de » l'Académie Impériale des Sciences; de la » Société Economique de Saint-Pétersbourg » & d'autres ». C'est dans ce Discours que se trouve une observation curieuse sur les progrès rapides qu'avoit faits d'abord notre Commerce, & qui paroissent s'être un peu rallentis depuis. Suivant M. Güldenstaedt, le Commerce de la Russie à l'Etranger en 1760 a produit une somme de 18,650,000 roubles, sur quoi elle a gagné 3 millions 413 mille roubles; celui de 1768 a produit 24 millions 975 mille roubles, sur quoi elle a gagné 3 millions 263 mille roubles; enfin en 1775, ce même Commerce s'est monté à 32 millions 196 mille roubles, sur quoi la Russie a fait un profit de 7 millions 258 mille roubles. Les droits de Douane pour les marchandises exportées en 1760, ont été évalués à un million 150 mille roubles; en 1768, à un million cent quarante-huit mille roubles, & en 1775, à un million 170 mille roubles.

On commence a désespérer que l'Ingénieur qui avoit entrepris de faire sauter les cataractes du Boristhene, dans la vue de rendre ce fleuve navigable, puisse réussir. On assure même que la chose est reconnue pour être décidément impossible; desorte qu'il faudra en venir au projet du canal qu'on avoit proposé d'abord.

SUEDE.

De Stockholm, *le* 8 *Août.*

Notre Auguſte Souverain eſt de retour de Ruſſie; il a fait ici ſon entrée le 29 du mois dernier, au milieu des acclamations d'un Peuple innombrable qui l'a reçu comme ſon Pere. Parmi les décorations dont l'induſtrieuſe reconnoiſſance des Citoyens s'eſt plu à orner cette Capitale, on a remarqué un édifice repréſentant le Temple de Cerès & de Bacchus, emblême de la protection que ce Prince accorde à l'Agriculture, & de l'abondance qu'elle nous procure. Le Roi ſe rendit vers le ſoir de ce jour ſolemnel, avec toute la Cour, chez le Négociant Pauli pour jouir du ſpectacle de cet édifice qui étoit magnifiquement illuminé & entouré d'inſcriptions à la louange de Sa Majeſté. Ce fut alors que ce Prince éprouva cette voluptueuſe ſenſation qui ne peut manquer d'affecter le cœur d'un bon Roi dans un moment où ſon Peuple reconnoît hautement qu'il fait ſon bonheur.

Comme les incendies deviennent ici très-fréquens, notre Miniſtere a rendu une Ordonnance rigoureuſe contre ceux qui, par leur négligence, donneront lieu à ces accidens; elle preſcrit en même tems les précautions que chacun ſera tenu de prendre, & elle défend ſur-tout de fumer dans les lieux où ſe font les diſtillations d'eau-de vie, pour le compte de la Couronne.

La Ville libre d'Eskelſtuna reçoit tous les jours de nouveaux accroiſſemens; elle commence à perdre ſon ancien nom pour prendre celui de Carl-Guſtawſtadt. Sa Majeſté a fait les avances néceſſaires pour y établir pluſieurs Manufactures & y fixer toutes ſortes d'Ouvriers. C'eſt ſur-tout en fer & en acier qu'on y fait les plus beaux ouvrages.

SILÉSIE.

De Breslau, *le* 30 *Juillet.*

Un Particulier s'eſt aviſé de propoſer par la voie des Annonces de la Société Patriotique de Siléſie, un projet pour former une Compagnie qui entreprendroit de faire le commerce des toiles de cette Principauté où l'on cultive le chanvre & le lin avec ſuccès. Les principales raiſons dont il appuie cette propoſition, ſont que les moyens & l'induſtrie de pluſieurs réunis, opéreroient avec beaucoup plus d'énergie que les reſſources & les talens iſolés des Particuliers. La Société a répondu qu'il ſe trouve actuellement en Siléſie 800 à 1000 Marchands de toiles & de fil qui font ce commerce avec avantage; qu'ils s'appliquent ſans relâche à ſe procurer de nouveaux débouchés; que ſi leurs efforts ne paroiſſent pas auſſi ſenſibles que s'ils formoient tous un ſeul Corps, ils n'en ſont pas moins efficaces, ni moins utiles à la Province; que la concurrence réveille l'émulation & des Marchands & des Ouvriers; que s'il exiſtoit une Compagnie à privilege excluſif, bientôt ces derniers ſeroient ſubjugués & par conſéquent dégoutés; au lieu que leurs ſuccès actuels excitent en eux l'induſtrie, & font qu'ils s'efforcent de ſe ſurpaſſer les uns les autres pour mériter la préférence de ceux qui peuvent les employer. La Société ajoute que les mêmes inconvéniens auroient également lieu pour la filature & le blanchiſſage des toiles qui nourriſſent tant de gens dont l'exiſtence deviendroit alors tout à-fait précaire. Nous deſirons fort que l'avis très-ſage de la Société puiſſe l'emporter & que le projet monopoleur qu'on nous propoſe, ſoit rejetté.

ALLEMAGNE.

D'Hanovre, *le* 7 *Août*

On a publié dans les Annonces de cette Ville une recette très-détaillée pour faire le *ſyrop de carotte.* Comme cette eſpece de confiture peut être d'une grande reſſource pour les gens de la campagne, nous croyons qu'il eſt utile de la farie connoître. L'ingrédient qui la compoſe croît dans preſque tous les pays; ainſi il n'en eſt aucun où l'on ne puiſſe profiter de l'article qu'on va lire.

Pour faire ce ſyrop, il faut choiſir parmi les carottes, les plus longues, parce qu'elles ſont plus tendres & qu'elles contiennent plus de jus. C'eſt ordinairement en automne qu'on a coutume de le préparer. Quand on a cueilli une quantité de carottes proportionnée à celle du jus qu'on veut ſe procuter, on les épluche, c'eſt-à-dire qu'on en retranche les feuilles & les filamens, puis on les lave dans de l'eau fraîche. Le ſyrop ſe fait ou avec des carottes cuites, ou

avec des carottes crues. Dans le premier cas, on fait cuire dans l'eau pure les carottes, après les avoir écrasées ou coupées en morceaux ; il est nécessaire de remuer le tout sans relâche, pour que la masse ne s'attache pas au fond du vase. On reconnoît que les carottes ont acquis le degré de cuisson convenable, quand elles cédent aisément à l'impression des doigts. Si l'on veut se dispenser de faire cuire les carottes, on les met dans des sacs de toile & on les y écrase avec quelque instrument propre à cette opération ; tel est, par exemple, celui dont on se sert pour broyer le lin, & l'on a soin de recueillir dans un vase placé au-dessous des sachets, le suc qui sort des racines pendant qu'on les froisse. Les carottes cuites ou crues étant suffisamment écrasées, on les enferme dans des sachets de toile forte, puis on les place en cet état sous une presse qu'on serre fortement, pour en faire sortir tout le jus qu'elles contiennent. Le marc de ces racines se conserve pour les bêtes ; on y mêle de l'eau pour qu'il ne s'aigrisse pas.

Lorsqu'on a tiré des carottes tout le jus qu'elles peuvent donner, on met cette liqueur dans un chaudron, pour la faire cuire à petit feu, jusqu'à ce qu'elle ait acquis la consistance d'un syrop épais. Il est bon d'y joindre pendant qu'elle cuit de petites tranches de citron frais. Plus ce jus s'épaissit, & plus on a soin de le remuer, pour empêcher qu'il ne brûle & ne contracte un gout d'empyreume. Quand le syrop est suffisamment cuit, il faut le faire refroidir dans un vase de bois ou de terre ; ensuite on couvre le vase où on veut le conserver, soit d'un papier, soit d'une vessie ou de toute autre chose capable d'empêcher l'air d'y pénétrer. On préfere le syrop fait avec des carottes qui ont été cuites d'abord, parce que cette premiere cuisson leur ôte un certain goût amer qui réside dans les parties grossieres de la racine. Ce syrop qui est actuellement fort en usage dans la Franconie & dans d'autres Provinces d'Allemagne, est connu depuis très-long tems dans le Pays de Quedlimbourg, sous le nom de *jus de carottes*. On s'en sert pour tout ce que l'on apprête à la sauce brune. Il y en a qui le mangent sur le pain au lieu de beurre.

Ce syrop est très-économique. Il a de plus la vertu de purifier le sang, de calmer la toux, & l'usage ne sçauroit en etre trop recommandé aux personnes qui ont quelque disposition à devenir pulmoniques.

Les carottes semées en Mars sont les meilleures ; il faut rejetter toutes celles qui ont été attaquées par les vers. On sçait d'ailleurs que cette plante est excellente pour engraisser les bestiaux ; les porcs s'en accommodent très-bien, & cuites elles les engraissent beaucoup. On en nourrit avec succès les chevaux de chasse. Ceux de labour & de trait se trouvent aussi très-bien de cette nourriture.

DE DRESDE, *le 2 Août.*

Depuis le milieu du mois de Juillet, nous avons essuyé des chaleurs excessives qui ont produit des orages affreux. Les Districts de Riese, de Grehln, & autres cantons voisins, ont été fort maltraités. Une grêle dont les grains étoient aussi gros que de petits œufs, a fait beaucoup de tort aux fruits ; mais à Schonfield, au-dessus de Pilluitz, le dégât a été encore plus considérable. Les pluies, la grêle, les vents y ont entiérement détruit toutes les productions de la terre & renversé un grand nombre d'édifices.

ESPAGNE.

DE MADRID, *le 1 Août.*

Le vaisseau de Sa Majesté l'*Orient*, est parti depuis plusieurs jours de Cadix pour la *Vera-Crux*, où se trouve maintenant la Flotte du Mexique, à laquelle il servira d'escorte. Deux autres vaisseaux de guerre & quatre chebecs ont aussi fait voile de ce même Port pour aller donner la chasse à quatre grandes galliotes Algériennes qui croisent sur nos côtes & qui ont déjà fait plusieurs prises sur nos navires Marchands.

On a éprouvé dans quelques Provinces de ce Royaume, pendant le cours du mois de Juillet, un froid aussi vif que celui qui s'y fait ordinairement sentir au mois de Janvier. Le 25 & le 26 il est tombé de la neige à Saint-Ildephonse.

Les Etrangers n'ont plus le droit de nous accuser de n'avoir que de l'indifférence pour les Arts utiles & sur-tout pour l'Agriculture. Il est peu de Nations qui puissent se flatter d'avoir des établissemens semblables aux nôtres pour l'encouragement des Cultiva-

teurs. On ſçait qu'il exiſte à Malaga un Mont de Piété en faveur des Vignerons & des Laboureurs de ce Dioceſe. Pour perpétuer la mémoire d'une fondation auſſi utile, les Magiſtrats ont fait frapper, ſous le bon plaiſir du Roi, une médaille qui repréſente d'un côté le buſte de notre Monarque, avec cette inſcription : *Charles III, Pere de la Patrie*, & de l'autre la Ville de *Malaga*, ſous la figure d'une Nymphe aſſiſe au pied d'un olivier & d'une vigne, tendant une main à un Laboureur diligent & repouſſant de l'autre un Payſan pareſſeux, avec ces mots Eſpagnols à l'exergue : *Soccore al diligente, niega al parezoſo*, c'eſt-à-dire, *elle prête ſon ſecours au diligent & le refuſe au pareſſeux.* Pour témoigner auſſi leur reconnoiſſance à Meſſieurs Joſeph & Michel Galvez, le premier Miniſtre d'Etat au Département des Indes, & le ſecond Conſeiller au Conſeil de Caſtille, tous deux Auteurs de cet établiſſement, les Magiſtrats les ont aggrégés eux & leurs deſcendans au Corps des Regidors ou Echevins. De plus, ils ont fait placer dans la grand' ſalle de l'Hôtel de Ville, un tableau exécuté par un des plus fameux Artiſtes de la Capitale, qui repréſente le Roi aſſis ſur ſon Trône, vêtu de ſes habits royaux & remettant à MM. Galvez qui y ſont peints d'après nature, le Diplôme de cette Inſtitution patriotique.

PORTUGAL.

DE LISBONNE, *le* 25 *Juillet.*

On croyoit que la nouvelle Adminiſtration ſe déclareroit pour la liberté entiere du Commerce, & qu'elle commenceroit par détruire tout ce qui peut en gêner l'activité. En conſéquence, nos Politiques s'étoient flattés qu'elle commenceroit par ſupprimer l'octroi accordé à la Compagnie qui fait le commerce des vins de Portugal en Angleterre. Mais leurs eſpérances ont été bien trompées quand ils ont vu paroître tout-à-coup un Decret de Sa Majeſté, conçu en ces termes : » Ayant réfléchi combien la » Compagnie des vins eſt utile à mes Su- » jets & à moi même, je nomme François- » Félicien Andrada, qui poſſede toutes les » qualités requiſes pour un tel emploi, » Protecteur de ladite Compagnie, & je le » gratifie pour cela d'un revenu de 4500 » cruzades par forme d'appointemens ».

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE LA ROCHELLE, *le* 26 *Août.*

Si les pluies du mois dernier nous ont cauſé quelques alarmes pendant la coupe de nos bleds, & nous ont fait craindre de les voir germer ſans pouvoir les ſerrer ni les battre, le beau tems dont nous jouiſſons depuis le commencement de ce mois nous a bien raſſurés ; il eſt aſſez rare de voir, dans cette ſaiſon, un ciel auſſi pur & auſſi ſérein ; nous n'avons eu aucun orage, auſſi chacun s'eſt empreſſé de faire battre ſa récolte & de la mettre dans les greniers. Encore huit à dix jours pareils, & tout ſera à couvert & en ſûreté.

Tous les grains, ſur tout les fromens, ſont beaux & bien nourris ; il s'en trouve cependant, mais en petite quantité, qui ont ſouffert des chaleurs exceſſives que nous avons eues quelques jours avant leur maturité. Les pluies du printems ont fait pouſſer quantité de mauvaiſes herbes dont la tête s'eſt élevée à la hauteur des épis, deſorte que lorſqu'on viendra à battre les gerbes, les graines de ces plantes paraſites ſe confondront avec le bon grain ; ce qui n'eſt pas un petit inconvénient.

Il y a long-tems qu'on n'avoit vu autant de bled dans cette Province, c'eſt-à-dire dans les marais qui environnent Marans (aujourd'hui Aligre) ; le Peuple ſe réjouit, parce qu'il eſpere manger le pain à bon marché. Il en a beſoin, car les mauvaiſes récoltes précédentes l'ont réduit à un état de miſere dont il aura bien de la peine à ſe relever.

Il n'eſt que trop décidé que la récolte en vin ſera très-mauvaiſe : cependant le peu de grappes qui eſt ſur les ceps ſe trouve en aſſez bon état, quelques-unes ſeulement ont été grillées par la ſéchereſſe. Cet accident eſt arrivé ſur tout dans les vignes que certains Vignerons ont eu l'imprudence de labourer pendant les dernieres chaleurs. En général le Payſan s'embarraſſe peu du mal qui peut ſurvenir à la vigne qui ne lui appar-

tient pas, pourvu qu'il gagne sa façon. On ne le voit guères travailler à la sienne lorsqu'il fait un tems pareil. Les Propriétaires qui ne sont pas surveillans en sont toujours la dupe; l'expérience journaliere qu'ils acquierent à leurs dépens, ne les rendra-t-elle donc jamais attentifs sur cet article?

Nos marais salans & ceux des Isles voisines sont en bon train de sauner; si ce tems dure encore quinze jours, il y aura autant & même plus de sel que l'année derniere. C'est une denrée qui influe beaucoup sur le Commerce de cette Province, parce qu'elle nous attire un grand nombre d'Etrangers.

DE L'ORIENT, *le 29 Août.*

On mettra en vente ici le 15 Septembre prochain & jours suivans les marchandises de Chine, arrivées par les vaisseaux le *Beaumont*, le *Turgot* & le *Maréchal de Broglie*, ainsi que celles du vaisseau le *Severe*, attendu tous les jours & dont on connoit d'avance la cargaison. Après on vendra les marchandises de l'Inde, au poids; & ensuite le 4 Novembre & jours suivans, toutes les toileries de l'Inde, venues depuis la derniere vente, par les différens vaisseaux arrivés de Bengale, de la côte de Coromandel, de celles de Malabar, de Moka & de Surate, ainsi que les marchandises restantes en magasin, des ventes précédentes. Nous allons indiquer seulement quelques-uns des articles les plus considérables.

Marchandises de la Chine. Trois millions 77 mille 830 livres de Thé Bouy. 467 mille 83 liv. de Thé Camphou. 287 mille 736 liv. de Thé verd supérieur. 95 mille 797 l. de Thé Tonkay. 103 mille 778 liv de Thé Haysuen. 52 mille 726 liv. de Soie écrue de Nankin. 3 mille 698 liv. de Soie de Canton. 576 mille 860 liv. de Soie de Toutenague. 66 mille 430 pieces de Toile de Nankin jaune. 3 mille 4 caisses de Porcelaine bleue & blanche.

Marchandises de l'Inde. 500 mille 55 liv. de Café Moka. 224 mille 400 liv. de Café Bourbon. 182 mille 886 liv. de Bois d'ébene. 56 mille 306 liv. d'Encens. 104 mille 396 l. de Poivre. 364 mille liv. de Salpêtre. 18 mille 360 liv. de Borax. 10 mille 446 liv. de Laque en feuilles, fine. 49 mille 680 liv. de Coton filé. 24 mille 400 livres de Soie grasse de Bengale, filée à l'Italienne.

Toileries & Mousselines. 33 mille 777 pieces de Guinées blanchies. 952 pieces de Bajutapaux de Pondichery. 1680 pieces de Bajutapaux de Surate. 5510 pieces de Nekanias. 11 mille 450 pieces de Barempat Salempouris. 4 mille 200 pieces de Casidisminia de Surate. 4845 pieces de Guingans divers. 5 mille 274 pieces de Guingans de Madras. 13 mille 82 pieces de Mouchoirs de Masulipatan, divers. 2 mille 730 pieces d'Aladjas ou Taffetas Surate, soie & or. 7251 pieces de Garas blancs. 19 mille 823 pieces de Baffetas blancs &c. Ces articles réunis à ceux dont nous supprimons le dénombrement, font un total de 191 mille 318 pieces de Toiles & de Mousselines des Indes qui vont être exposées en vente à l'Orient aux termes ci-dessus indiqués.

VAISSEAUX arrivés dans quelques Ports du Royaume.

A DUNKERQUE. Il est entré, depuis le 29 Juillet jusqu'au 18 Août inclusivement, 64 navires, du nombre desquels l'*Amazone*, Capit. Vâncaster, venu du Cap François, chargé de tabac en feuilles, riz de la Caroline, sucre brut, café de Saint-Domingue, cuirs secs en poils, madriers & bois d'acajou.

A MARSEILLE, depuis le 4 Août jusqu'au 19 du même mois, 77 bâtimens, la plûpart venants des Ports de la Méditerranée. Du 4 au 13 Août, il est entré dans ce Port 14,175 charges de bled, 512 sacs & 124 barils de farine. Du 14 au 21 du même mois, 7500 charges de bled, 4830 venant d'Arles, 970 de Narbonne & 1700 de l'Etranger.

DE PARIS, *le 33 Août.*

Depuis quelque tems il se fait des éboulemens inquiétans causés par d'anciennes carrieres à plâtre, aux environs du grand chemin de Paris à Mesnil-Montant. Parmi ces éboulemens il en est un considérable à peu de distance du chemin, où les terres travaillent encore & semblent annoncer des dégradations ultérieures de ce côté, d'où il pourroit résulter des inconvéniens fâcheux. Pour prévenir tout accident à cet égard, le Bureau de la Généralité de Paris a rendu une Ordonnance en date du 22 Juillet 1777, qui renouvelle les anciens Arrêts & Réglemens, concernant les ouvertures des carrieres,

plâtrieres, sablieres & fouilles quelconques aux environs des grands chemins, & défend en conséquence à tous Carriers, Plâtriers & autres, d'ouvrir & pousser aucunes fouilles souterreines plus près qu'à 32 toises du bord ultérieur desdits grands chemins. Par le troisieme & dernier article de cette Ordonnance, il est enjoint aux Gravatiers & Entrepreneurs de l'enlevement des décombres de Paris, travaillants dans les quartiers voisins du chemin de Mesnil-Montant, d'employer lesdits matériaux & décombres à combler l'éboulement qui s'est fait près dudit chemin.

ÉTAT du nombre des Malades & Morts dans l'Hôtel-Dieu de Paris & dans la Maison de Saint Louis depuis le premier Janvier 1769 jusques & compris le dernier Décembre 1772, & depuis le premier Janvier 1773 jusques & compris le dernier Décembre 1776.

Années.	Hôtel-Dieu.		Hôpital S. Louis.		Total.	
	Malades.	Morts.	Malades.	Morts.	Malades.	Morts.
1769. *Compris 2839 malades de l'année précédente, qui se trouvoient dans la maison au 1er. Janvier.*	25806	4587	....	....	25806	4587
1770	23555	4483	....	....	23555	4483
1771	25709	5368	....	....	25709	5368
1772	23987	5203	....	....	23987	5203
Total	99057	19641	....	....	99057	19641
1773. *Compris 2282 restés de l'année précédente à l'Hôtel-Dieu, & 690 à l'Hôpital S. Louis.*	19836	3186	3601	807	23437	3993
1774	18524	3003	2808	836	21332	3839
1775	21145	3423	3308	899	24453	4322
1776	19232	3798	3140	753	22372	4551
Total	78737	13410	12857	3295	91594	16705

Dans les quatre années écoulées depuis 1769 jusqu'en 1773, il n'a été porté aucun malade à l'Hôpital de S. Louis qui n'a été habité que depuis l'incendie de l'Hôtel-Dieu, arrivé les derniers jours de Décembre 1772. La division des malades dans ces deux maisons paroît avoir été avantageuse à l'humanité, puisque dans les quatre années de 1769 à 1773, le nombre des morts dans la proportion des malades, a été de $\frac{1}{6}\frac{22}{24}$, ce qui est presque le 5e.; au lieu que dans les quatre années suivantes, le nombre des morts dans la proportion des malades, n'a été que de $\frac{1}{6}\frac{12}{24}$, c'est à dire que dans les quatre premieres années, sur mille malades il en est mort 198 $\frac{1}{4}$; au lieu que dans les quatre dernieres, il n'en est mort sur mille que 182 $\frac{1}{4}$. Ce calcul donne 16 malades par

mille, échappés de plus à la mort, depuis que l'Hôpital S. Louis a reçu des malades.

Ainsi le rétablissement des salles de l'Hôtel-Dieu, incendiées en 1772, va présenter un nouveau secours pour les malades, si l'administration entretient dans ces salles rétablies la quantité de malades qu'elles pourront contenir, sans discontinuer de recevoir à l'Hôpital S. Louis le même nombre de malades qui y a été porté depuis l'incendie ».

Nous avons cru que nos Lecteurs nous sçauroient quelque gré de leur mettre sous les yeux ce tableau & les observations qui l'accompagnent. Le tout est très-propre à faire sentir les avantages qui vont en effet résulter pour l'humanité souffrante, du nouveau bâtiment qui se construit maintenant à l'Hôtel Dieu dans la partie qui a été détruite par le dernier incendie. Il est aisé de voir que le local de ce nouvel édifice ajouté au local de l'ancien & à celui de l'Hôpital S. Louis, facilitera les moyens de mettre les malades plus au large. Si depuis qu'ils sont distribués entre la portion de l'ancien bâtiment qui n'a point été la proie des flammes, & l'Hôpital S. Louis, la quantité des morts est diminuée sensiblement, que sera-ce quand ce nouveau bâtiment partagera encore avec les deux autres le nombre des malheureux qui sont obligés de venir chercher dans ces asyles de la charité publique des secours contre les maladies qui les affligent?

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Parere.

Le 15 Décembre 1776, *Jacques*, de Lille, a tiré une lettre de change de 2000 l. 12 s. sur *Valentin* à Paris, payable au 20-30 Mai.

Valentin, Accepteur de la traite, est une espece de voltigeur ou errant qui disparut à la fin de Février. *Jacques* fit faillite au mois d'Avril.

Ensuite d'un endossement de *Charles*, du 20 Mars, cette traite parvint à *Toussaint* qui, par inattention, ne la fit protester que le 23 Juin. Une femme qui se trouva au domicile de *Valentin* fit réponse qu'on ignoroit la nouvelle demeure dudit *Valentin*, & qu'il n'avoit laissé aucuns fonds pour payer.

Cette traite a parcouru plusieurs pays, même étrangers, & en suivant l'article 13 du titre 5 de l'Odonnance de 1673, *Toussaint* auroit au moins six mois pour exercer ses poursuites en garantie contre *Charles*.

Le 20 Août, *Toussaint* a fait dénoncer le protêt à *Charles*, avec sommation de rembourser la traite avec les frais & intérêts. On demande si *Toussaint* est bien fondé dans son action? & on prie les Citoyens éclairés sur ces matieres de donner au plutôt leur avis sur cette importante affaire.

L'Auteur de l'*Exercice des Commerçans*; (1) Parere 7, page 380, a traité cette question pour un cas moins privilégié que celui de *Toussaint*, puisqu'il n'y avoit que le personnage réel & bien connu sur lequel on avoit tiré qui a fait faillite, & que dans le cas présent les Tireur & Accepteur sont faillis tous deux long-tems avant l'échéance de la traite.

II.

Extrait des Observations météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 jusqu'au 31 Août. 1777.

Vents dominans, nord-est-nord-ouest & nord; plus grand degré de chaleur 25 deg. le 28; moindre degré de chaleur 7 ½ deg. le 4; plus grande élévation du mercure, 28 pouces 3 ⅔ lig. le 27; moindre élévation, 27 pouces 7 lig. le 31; quantité de pluie, 3 lig. tombées en 5 jours; évaporation 70 lig.; déclinaison de l'aiguille aimantée, 19° 48′. 19″. Température, chaude, très-sèche. Maladies. Aucune n'a regné ici ni dans nos environs. Productions de la Terre. La moisson a commencé le 1er. du mois, le tems a eté favorable; les bleds rendent beaucoup en farine. La vigne a beaucoup avancé pendant un mois, le raisin tournoit le 26. La sécheresse n'a fait tort qu'aux avoines & aux feves.

Signé, Cotte, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorenci, Correspondant de l'Académie royale des Sciences, de la Société Royale de Médecine de Paris, & de la Société Royale d'Agriculture de Laon.

---

(1) *Volume in-4°. Chez Valade, Libraire, rue Saint-Jacques, à Paris.*

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 27 Août 1777 au Samedi 30 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 20, 22 à 23 liv.; le seigle, de 10 l. 5 s., 11 à 12 l.; l'orge, de 9 l. 10 s., 10 l. 5 s. à 11 liv. Le froment au Port de la Greve, de 20, 22, 23 à 24 liv.; le seigle, de 10, 10 liv. 15 s. à 11 l.; l'orge, de 9 l. 15 s. à 10 l. *le septier.*

Du Mercredi 27 Août 1777 au Samedi 30 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Greve, de 20 l. 5 s., 21 à 22 l. *le septier.*

Le cent de foin tres-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 3 Sept. 1777, de 59 à 60 l.; *idem* nouveau, de 57 à 58; le cent de paille vieille, de 23 à 24 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 48 à 49; *idem* nouveau, de 46 à 47; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 22 à 23; *id.* nouvelle, de 21 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille, de 21 à 22 l.; *id.* nouvelle, de 20 à 21 l.; le foin à la Grêve, de 36 à 37 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 3 Septembre 1777.

Or de Portug. à . .	724 ff	6		*marc.*
Du Mexique à . . .	718			
Du Pérou à	710			
Les guinées à . . .	723			
Ducats à	98			*once.*
Or fin à 23 k. . . 32.	100			
Or à 20 karats à . .	84			
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15		*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52			
Piastres à	49	7	6	

CHANGES DE PARIS, *du 3 Septembre 1777.*

Amsterdam	54 3 8e. à ¼
Londres	31 13 16e.
Hambourg	137 ¾
Madrid	15 2
Cadix	15
Livourne	95 ½
Gênes	93 ½
Lyon *Août*	⅝

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Lundi 1 Sept. 1777.			*Six premiers mois 1777*		
Messieurs			Du Lundi 1.		
Thevenin... pplles.	A.		*Messieurs*		
Viageres...	t. l.				
Masson ..... pplles.	P.		Delamotte.. pplles.	F.	
Viageres...	t. l.		Viageres.....	F.	
Creuzé..... pplles.	P.		Certain..... pplles.	A.	
Viageres.....	P.		Viageres.....	A.	
Tontine.....	P.		Tontine.....	A.	
Du Mardi 2.			Du Mardi 2.		
Marsollier. Viag.	t. l.		Cauchy..... pplles.	A.	
Defays..... pplles.	P.		Viageres.....	A.	
Viageres	P.		Tontine.....	A.	
.....			.....		
.....			.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Sept. 1777.	*Lundi 1.*	*Mardi 2.*	*Mercredi 3.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	1817 ½ 20 . .	1830 27 ½ . .	1827 ½ 30 . .
D°. 16es/25 . . .	. . . . .	. . . . .	1195 . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	78	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	404 406 . . .	406	406 . . . .
Rescriptions . .	10 ½ ¾ ½ . . .	10 ½	10 ½ . . . .
Bil. des Fermes.	1 ½.	1 ½	1 ¾. . . . .
Lots de 48 l. .	798 97 98 . .	800 2 3 4 3 2 1	801 . . . .
Lots de 150 l. .	1690 92 . . .	1695 98 1700 4	1706 10 . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24ff pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces, deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 21 Janvier.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 22 Décembre.*

EN 1768, l'exportation totale de nos denrées ou marchandises nous rendit 11,730,998 ½ dahlers, monnoie d'argent, ou 3,927,997 écus de banque. L'importation ne nous coûta que 7,605,875 dahlers, monnoie d'argent, à quoi l'on doit ajouter environ 40 tonnes d'or pour le commerce de contrebande. Sur cet article, la balance du commerce pencha en notre faveur de 1,725,123 dahlers, monnoie de cuivre, ou 575,041 écus de banque de Hambourg. Mais tout ce profit a été absorbé par les pertes que nous ont occasionné les variations perpétuelles du cours du change. Le commerce des Indes Orientales nous donne annuellement un bénéfice de 1,070,210 dahlers, monnoie de cuivre. Les Villes de Stockolm & de Gothenbourg font presque seules tout ce commerce.

On comptoit, en 1761, dans tout le Royaume 18,000 Manufactures; dix ans après cette époque, elles étoient réduites à la moitié, & l'on n'en comptoit, en 1771, guere plus de 9000: quelle prodigieuse décadence! Depuis 1727 jusqu'en 1764, nous avons fabriqué d'étoffes & d'autres marchandises pour la valeur de 104,906,840 dahlers, monnoie d'argent; le bénéfice clair & net a été pour la Nation, de 58,125,114 dahlers, même monnoie. Les factions qui se formerent parmi les divers Etats du Royaume, porterent le plus grand coup aux Manufactures. Les impôts mis sur les marchandises forcerent les Entrepreneurs & les Marchands non-seulement à vendre plus cher, mais encore à faire des emprunts. De-là les plus tristes effets; les Manufactures déclinerent rapidement; le commerce de contrebande fut encouragé, on ne fabriqua plus en Suede que de très-petites quantités de marchandises & de mauvaise qualité.

Depuis le commencement de ce siecle, quelques Nations de l'Europe nous ont fait passer des sommes très-considérables. En 1717, l'Angleterre nous remit entre les mains un subside de 150,000 l. st. Le Roi Frédéric tira de la Hesse 5,500,000 rixdales. Notre alliance avec la France nous a valu annuellement (pendant vingt-deux ans consécutifs à compter de l'année 1739) cent mille dahlers, monnoie d'argent, ou environ huit millions de livres. D'autres Puissances nous ont aussi fourni des subsides à diverses époques.

De 1731 à 1762, on a frappé à l'Hôtel-des Monnoies de cette Capitale 151,803 ducats, 774,143 écus, 431,048 carolins, 3,570,016 ½ écus en especes courantes d'argent.

Les dettes de la Couronne se montoient en 1770 à la somme exorbitante de 11 millions 737,146 écus de banque de Hambourg. Par la sagesse & l'économie de notre Souverain, ces dettes que nous désespérions pres-

que de pouvoir jamais acquitter diminuent tous les jours. L'année où nous allons entrer, S. M. commencera à payer en écus courans les Officiers des Départemens civils & militaires. On ſubſtitue aux papiers de bonnes eſpeces d'or & d'argent. La Banque a offert de donner en plaques de cuivre la valeur des billets qui portent de groſſes ſommes, & d'eſcompter en monnoie de cuivre ceux qui ſont moins conſidérables. L'exportation des plaques de cuivre ne ſera plus ſujette à aucun droit particulier, & ce commerce ne ſupportera que les mêmes charges impoſées à celui du cuivre commun. A la place des anciens billets il en circulera de nouveaux en écus de banque dont le moindre ſera de 100 dahlers. Pour réaliſer les ſix millions de rixdales en billets de banque qui reſtent encore dans le commerce, on va frapper 180,000 écus; ce qui joint à la dixme que la Couronne perçoit ſur le cuivre, ſuffira pour rembourſer les billets en queſtion. Ce projet, qu'on attribue à M. de Lilienkrans éprouve des contractions. Les perſonnes d'un avis oppoſé aſſurent que la Banque n'eſt pas aſſez riche : elles prétendent d'ailleurs que les Etrangers qui ont en main la plus grande partie des actions, des papiers du Bureau d'Etat, & même des billets de banque de la plus grande valeur, retireront leurs capitaux, dés qu'ils ne pourront plus tirer avantage des variations du cours du change; elles ſoutiennent enfin que la réaliſation des billets ſera funeſte à la Banque & nuira au crédit public &c. Toutes ces opérations paradoxes auroient beſoin de preuves.

POLOGNE.

De Varsovie, *le 24 Décembre.*

Un Etat qui perd ſon crédit a déjà perdu, pour ainſi dire, la moitié de ſon exiſtence. Tout l'éclat de ſa gloire s'éclipſe aux yeux des autres Nations; dans ſes beſoins il gémit inutilement & ſans eſpérance de ſecours; il ſe précipite d'abîme en abîme, & ſa ruine entiere ne tarde pas à ſe conſommer. Si d'un côté nous avons ſçu montrer une fermeté au-deſſus de nos malheurs & capable de les réparer, de l'autre nous avons, par la plus ſage & la plus juſte des politiques, pouſſé la fidélité juſqu'à l'héroïſme, en aſſurant ſoit au Citoyen ſoit à l'Etranger le rembourſement des ſommes immenſes qu'ils nous avoient prêtées, & le payement des intérêts qui leur ſont dus. Dans les conjonctures les plus critiques, le délabrement des Finances, l'épuiſement du Tréſor, ne nous laiſſoient voir qu'un parti extrême & injuſte, mais l'amour de la Patrie s'eſt allumé dans tous les cœurs & nous a fait trouver de grandes reſſources. Le Roi a donné le premier l'exemple; les Sujets ſe ſont fait une gloire & un devoir de le ſuivre. Nous avons tous, par de généreux ſacrifices, contribué à ſauver l'honneur de l'Etat. La Diete s'eſt occupée des grands objets, elle a pourvu d'abord au rembourſement des dettes les plus conſidérables; mais les autres dettes ont également fixé nottre atention & nous y ferons face. La Commiſſion érigée en 1775, pour prendre des arrangemens à l'égard des dettes du ſecond ordre, n'avoit pas encore réglé cet objet intéreſſant pour un ſi grand nombre de Particuliers. Elle eſt continuée juſqu'à ce que les affaires ſe trouvent en ordre. On vient en conſéquence d'afficher un placard, pour avertir toutes les perſonnes qui ont de pareilles créances, de produire leurs titres d'ici au mois d'Avril prochain. Ce terme expiré, ſi elles ont négligé de ſatisfaire à l'Ordonnance, elles ſeront déchues de tout droit ou prétention.

Le Roi de Pruſſe avoit fait l'acquiſition de la Terre de Lungefurth, ſituée dans le Fauxbourg de Dantzick. Les Habitans de cette Ville en furent alarmés; leurs craintes ſe réaliſent. Le Monarque Pruſſien ne ſe propoſoit pas de ne tirer d'un terrein ſi avantageux aucun parti; il y va faire creuſer un canal qui nuira beaucoup au Port de Dantzick & le rendra preſqu'inutile. On parle auſſi d'établir une Compagnie Pruſſienne de commerce pour ce Diſtrict. Les Dantzickois en ont délà tiré la concluſion qui ne ſçauroit échapper aux perſonnes le moins clairvoyantes.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 25 Décembre.*

La Ville d'Altona, quoique très-moderne, devient toujours plus conſidérable par l'étendue de ſon commerce & le nombre de

ſes Habitans. Dans le courant de l'année derniere, on y a compté 587 naiſſances, 621 morts & 139 mariages; dans le Comté de Pinneberg, il eſt né 398 garçons & 354 filles, en tout 752; il y eſt mort 751 perſonnes, 379 hommes & 372 perſonnes de l'autre ſexe; on y a célébré 169 mariages. La totalité, pour Altona & Pinneberg, eſt donc de 1339 naiſſances, 1332 morts, & 308 mariages. Parmi les morts, 28 perſonnes avoient atteint l'âge de 80 ans, deux ſeulement en avoient 90. Il regne une grande rivalité de commerce entre Altona & Hambourg. Quand il s'agit d'élever l'une, l'autre fit des repréſentations au Gouvernement & donna pour raiſon que la nouvelle Ville ſeroit *trop près*, en mauvais Allemand *Allto na*: le Roi n'eut pas égard à leurs remontrances; il fonda la Ville, & celle-ci reçut le nom d'Altona. Les Hambourgeois éprouvent ce qu'ils avoient craint pour le bien de leur commerce; Altona eſt *trop près* de Hambourg.

La Chambre des Finances a fait vendre à très-bon marché 7783 tonnes de malt qui ſeront embarquées pour le Magaſin royal de Drammen en Norvege, dès que nos mers permettront de r'ouvrir la navigation.

SILÉSIE.

De Breslau, *le 25 Décembre.*

La guerre épuiſe les Vainqueurs eux-mêmes; & l'on fait encore la guerre, & les Peuples aſpirent encore au titre de Guerriers, comme au comble de leur gloire! La Poméranie & la Nouvelle-Marche avoient été ruinées par la derniere guerre où nous eumes de ſi grands ſuccès; il s'agiſſoit de rétablir ces provinces; on a profité d'une longue paix pour y faire refleurir l'Agriculture, y rappeller les Arts qui s'en étoient enfui, & y relever le commerce que le fracas tumultueux des armes avoit fait tomber. Divers Membres de notre Société Patriotique, auſſi zélés qu'inſtruits, ont propoſé des vues, des moyens, des projets pour rappeller ces Provinces infortunées à leur état primitif. Le Roi de Pruſſe, notre Souverain, a loué les efforts & applaudi aux ſuccès de ces bons Patriotes. S. M. ne veut pas que l'ouvrage reſte imparfait, & il ne tiendra pas à ſa vigilance que les deux Provinces en queſtion ne parviennent à une brillante proſpérité. En conſéquence Elle a chargé notre Société Patriotique de rédiger les mémoires de ſes Membres ſur les moyens de rendre à la Poméranie & à la Nouvelle Marche leur ancien éclat. La commiſſion eſt remplie; on voit par-là une nouvelle preuve de l'utilité que ſont à un Etat les Sociétés Economiques. Les ſervices qu'elles ont rendus deviennent des aiguillons puiſſans qui les excitent à rendre de nouveaux ſervices. Le zele eſt un feu qui, loin de s'affoiblir par l'action, s'anime & s'enflamme par l'action même.

ALLEMAGNE.

De Vienne, *le 26 Décembre.*

Des Commiſſionnaires ont acheté pour le compte d'une Puiſſance alliée 60,000 meſures d'avoine. Ils ont auſſi demandé d'en acheter à Wirtzbourg, mais ils n'ont pu en obtenir la permiſſion. Ces commiſſions auxquelles on ne s'attendoit pas ont donné lieu à bien des conjectures & ont occaſionné une révolution ſubite dans le commerce de cette denrée. De riches Marchands ſe ſont jettés dans des ſpéculations qui, ſelon les circonſtances, pourront leur être avantageuſes ou nuiſibles. Ils ont acheté dans pluſieurs Villes des quantités immenſes d'avoine, & ils en ont formé des magaſins. Cet acaparrhement a fait hauſſer le prix de la denrée.

Un Commis de la Banque a fabriqué de faux billets pour la ſomme de 180,000 florins qu'il a reçus comptant. Sous prétexte d'affaires preſſantes, il a obtenu, après avoir fait ſon coup, d'aller paſſer une quinzaine de jours à la campagne. Il eſt parti pour ne plus revenir dans cette Capitale. On n'a découvert la fraude que long tems après ſon départ; les billets faux étoient ſi bien contrefaits qu'on a eu bien de la peine à pouvoir les reconnoître. On fait des perquiſitions pour découvrir le lieu où ce voleur s'eſt retiré.

On parle de la ſuppreſſion prochaine de la Ferme des minéraux & des métaux. Elle rendoit beaucoup, mais elle coûtoit encore plus. On ne penſe qu'en friſſonnant au nombre de malheureux qui ont trouvé leur tombeau dans ces mines. Tout l'or de l'Univers ne vaut pas la vie d'un homme; & cependant on continue de ſacrifier la vie des hommes

pour arracher des entrailles de la terre quelques parcelles de ce métal plus funeste encore qu'il n'est précieux.

D'OSNABRUCK, *le 26 Décembre.*

Un de nos Conseillers, M. Meusel, vient de composer un Dictionnaire qui renferme un dénombrement exact des Sçavans d'Allemagne actuellement vivans. Cette République est beaucoup plus peuplée qu'on ne croiroit ; on y compte, d'après notre Auteur, ou plutôt notre Auteur y compte 4308 Habitans ; on ne dira pas après cela que les Sçavans sont rares. L'ouvrage de M. Meusel n'a pas l'approbation universelle ; l'objection qu'on lui fait paroît avoir de la force ; les Sçavans qui méritent d'être connus le sont toujours assez ; ceux qui ne méritent pas de l'être le sont toujours trop ; pourquoi donc nous donner la nomenclature de nos Sçavans ? Un Dictionnaire à faire & qu'on pourroit continuer chaque année, ce seroit de nous donner & de nous peindre avec les couleurs de la vérité les grands traits des personnes qui se distinguent par leur tendresse paternelle, par leur amour filial, par une compassion attendrissante & bienfaisante à l'égard des malheureux, par une générosité constante envers les indigens, par un zele vif & éclairé pour les établissemens utiles, par des vertus poussées jusqu'à l'héroïsme. Voilà les personnes qui restent le plus souvent inconnues, & qu'on ne sçauroit trop s'appliquer à faire connoître. Un pareil ouvrage seroit lu, & s'il étoit fait avec choix, nous pourrions presque, malgré la décadence des mœurs, en garantir le succès. On y liroit des noms de Rois (& la flatterie ne les y auroit point placés), de Princes, de Guerriers, de Magistrats &c, mais ceux qui grossiroient peut-être le plus le volume, ce seroient nos bonnes gens de la campagne. Que de traits admirables ne donnent pas ces bons Paysans, & ces traits restent pour toujours couverts du voile épais de l'oubli ! C'est-là que nous trouvons encore des vertus pures & simples, nobles & grandes, héroïques même. Seront-elles toujours ignorées, ces vertus, ainsi que les noms de ceux qui les pratiquent ?

DE GOTTINGUE, *le 27 Décembre.*

M. Springell, jeune Auteur, mais très-versé dans l'Histoire & les autres connoissances qui y sont relatives, vient de donner au Public une description aussi courte qu'ingénieuse des Colonies Angloises du Continent de l'Amérique. Cette description est renfermée en deux feuilles, grand format, qu'on peut joindre ensemble. Ce sont ici des tablettes, très bien exécutées, qui présentent les Colonies Angloises sur cinq colonnes disposées de telle maniere que la premiere offre d'abord la position géographique & les frontieres de chaque Colonie ; la seconde renferme les noms des Villes & des Fleuves ; la troisieme contient la maniere dont elles sont administrées ; la quatrieme donne l'état du commerce, des productions, du climat, du nombre des Habitans ; la cinquieme indique les Auteurs qui ont écrit sur les Colonies & les cartes géographiques qu'on en a dressées en différens tems & dans divers pays.

ITALIE.

DE FLORENCE, *le 27 Décembre.*

Le moyen le plus infaillible pour faire fleurir les Arts, c'est d'honorer, d'encourager, de récompenser les Artistes. Nous suivons cette méthode, elle nous réussit & l'industrie fait des progrès rapides. S. A. R. a fait compter derniérement mille écus à un Entrepreneur qui a établi dans cette Capitale une Manufacture où l'on fabrique de très-beaux draps & d'autres étoffes de laine.

On mande de Venise que le Conseil s'occupe d'un plan pour augmenter les revenus de la République sans aggraver les charges du Peuple.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 8 Janvier.*

On vient de nous donner un nouvel état des prises que les Américains nous ont faites depuis le commencement de la guerre ; on les estime en détail comme il suit : vaisseaux des Indes Occidentales, 1,069,009 l. st. ; — de Terreneuve 58,000 l. ; — d'Afrique 187,000 l. ; — du Canada & de la Nouvelle-Ecosse 16,500 liv. ; — de transports 167,000 l. ; — d'Irlande 3500 l. ; —

de la Méditerranée 14,000 l. ; — de plusieurs Commerçans pris dans divers endroits 600,000 l. Ces articles réunis donnent la somme totale de 1,575,500 l. Les Curieux desirent qu'on nous donne aussi la liste & l'estime des bâtimens que nous avons pris aux Américains. Il est bien juste qu'après avoir calculé nos pertes, nous calculions aussi nos avantages.

Depuis le 12 Décembre 1775 jusqu'au 10 Décembre 1776, il est né dans cette Capitale 8859 garçons & 8421 filles ; total, 17,280. Il est mort 9499 hommes & 9549 personnes de l'autre sexe ; total, 19,048. Parmi les morts, on en a compté 6857 au-dessous de deux ans ; entre deux & cinq ans 1670 ; de cinq à dix ans 592 ; de dix à vingt ans 588 ; de vingt à trente ans 1350 ; de trente à quarante ans 1615 ; de quarante à cinquante ans 1893 ; de cinquante à soixante ans 1673 ; de soixante à soixante & dix ans 1325 ; de soixante & dix à quatre-vingts ans 960 ; de quatre-vingt à quatre-vingt-dix ans 367 ; de quatre vingt dix à cent ans 50 ; un de cent ans révolus, un de cent & un ans ; deux de cent deux ans ; deux de cent-quatre ans ; deux de cent cinq ans ; un de cent dix ans. Il y a eu, cette année, 1446 morts de moins que dans le courant de l'année précédente 1775.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Bordeaux, *le 9 Janvier.*

Nos Marchands sont un peu inquiets de ne pas recevoir depuis quelque tems des nouvelles de la Martinique & de la Guadeloupe ; ils expédient en toute diligence des vaisseaux pour ces Colonies. Les grands malheurs demandent de prompts secours.

Nous n'avons jamais vu dans notre Port un si grand nombre de bâtimens Hollandois ; 7 de ces bâtimens y sont entrés dernièrement ; les Capitaines nous ont vendu des pelleteries, du froment, de la poix &c. Ils avoient aussi de grandes quantités de tabac. Ils ont pris en retour des vivres & autres provisions de bouche, des vins, des eaux-de-vie &c ; ils partirent ensuite pour Rotterdam. Le commerce de cette derniere denrée va très-bien ; nous vendons les 32 veltes 140 l. Les grains ne sont pas chers ; nous en tirons beaucoup du Languedoc & d'autres Provinces voisines.

De Montpellier, *le 11 Janvier.*

Un de nos Habitans a présenté aux Etats un Mémoire sur un objet intéressant pour toutes les Provinces où l'on éleve des vers-à-soie. L'Auteur y rappelle qu'un Négociant d'Annonay avoit présenté, l'année derniere, à l'Assemblée un écrit où il parloit d'une nouvelle méthode pour étouffer les chrysalides dans les cocons, sans avoir recours ni au feu ni aux vapeurs de l'eau bouillante. L'Inventeur n'eut pas l'accueil qu'il attendoit, soit que sa méthode eût paru défectueuse, soit pour d'autres raisons qu'on ignore. Un de nos bons Citoyens se proposa dès-lors de faire des essais pour parvenir au même but ; il ne s'est pas rebuté des difficultés qui se présentoient, & il a la gloire de les avoir vaincues. Les Connoisseurs assurent que le succès ne pouvoit être plus complet. Il a d'abord essayé sa méthode sur des cocons doubles ; il les a rendus si parfaitement étouffés, pour nous servir des termes de l'Art, que les Fabricans en ont été dans la plus grande surprise. On en est venu aux cocons simples, & le succès a été le même.

La maniere de procéder est aussi simple que peu coûteuse, ce qui releve infiniment le prix de la découverte. La soie ne perd rien du côté de l'éclat, & son poids ne diminue point ; deux avantages inestimables. On desire que la nouvelle méthode soit rendue publique ; elle sera bientôt universellement adoptée dans toutes les Provinces méridionales.

Des Environs d'Usson (*Haut Poitou*), *le 10 Janvier.*

Un Seigneur de la Province ou des environs a envoyé dans ces cantons un homme intelligent & versé dans l'Agriculture, pour voir si l'on ne trouveroit pas dans les mouvances du Roi des terres incultes d'une étendue considérable. Le projet de ce Seigneur est d'obtenir de S. M. la concession d'un pareil terrein, de le faire défricher & d'y établir une vingtaine de Fermes. On avoit indiqué nos landes au Commissionnaire, il

les a parcourues, & de-là il va examiner celles de Ferriere & de Lussabeau qui tiennent aux nôtres. Il est bien à desirer, pour l'intérêt de ce pays-ci, qu'un projet si utile soit mis à exécution. Ce sont là des entreprises où tout le monde gagne; nous desirons avec ardeur le moment où l'on mettra la main à l'œuvre pour faire porter de riches moissons à une vaste étendue de terrein entiérement perdu pour l'Agriculture. Si les riches Particuliers faisoient un pareil usage de leurs richesses, ils grossiroient leurs trésors, & ils auroient tout à la fois la gloire & l'avantage d'avoir fait le bien public & le leur. Les friches disparoîtroient dans toutes les Provinces, l'aisance s'y répandroit de proche en proche, & la France éprouveroit heureusement que ses ressources sont encore plus grandes & plus étendues qu'on ne le pense.

De Paris, *le 15 Janvier.*

Les billets de la nouvelle Loterie haussérent de prix dès le lendemain que la Loterie eût été remplie. Ils furent d'abord à 1260 livres; ils ont ensuite baissé & sont venus à 1256, 1254, 1250. Aujourd'hui 15 du mois, on les a vendus 1248. Quoique nous ayons donné une idée suffisante de cette Loterie dans notre derniere Gazette, cependant comme nos Abonnés des Villes de Province, où l'Edit n'est pas encore parvenu, pourroient desirer d'être mieux instruits, nous allons rapporter tout au long les principaux articles de cet Edit.

Art. 3. Le premier de ces Tirages, composé de trois mille Lots de rentes viageres, se fera dans les premiers jours d'Avril prochain. Le second de deux mille Lots de rentes viageres & de quinze mille Lots de rentes perpétuelles, dans les premiers jours de Juillet prochain, conformément à la table annexée à l'Edit.

Art. 4. Les trois mille Billets qui auront gagné des Lots au premier Tirage, ne participeront point au second qui se fera uniquement en faveur des dix-sept mille billets restans.

Art. 5. Les Porteurs des Billets pourront se faire délivrer les Lots qui leur seront échus en autant de Récépissés qu'ils voudront, lesquels Récépissés seront au Porteur & négociables jusqu'à l'époque de la constitution en contrats.

Art. 6. Les rentes viageres pourront être constituées sur telles têtes & en autant de parties que les Porteurs des Lots ou des Récépissés donnés en échange le jugeront à propos.

Art. 7 & 8. Les Porteurs des Lots de rentes perpétuelles pourront également les constituer en un ou plusieurs contrats de telles sommes qu'ils voudront. Aucun contrat ne pourra cependant être moindre de 16 liv. de rente perpétuelle, ou de 30 l. de rente viagere.

Art. 9. Les arrérages de ces diverses rentes commenceront à courir du 1er. Juillet prochain, pour ceux qui constitueront avant la fin de Septembre, passé lequel tems les arrérages ne commenceront que du premier jour du quartier dans lequel les constitutions seront faites.

Art. 10. Lesdites rentes, tant viageres que perpétuelles, seront affectées sur les Fermes générales unies, & le payement en sera fait à l'Hôtel-de-Ville de six mois en six mois, sans retenue & impositions, & ne pourront être réduites pour cause & prétexte quelconques.

Art. 11. Toutes personnes pourront acquérir lesdites rentes & faire passer les contrats sous les noms des personnes qu'elles voudront choisir, avec les réserves des jouissances & autres clauses qui seront portées aux contrats, & pour en jouir pendant la vie des personnes choisies, tant par elles que par celles qu'elles nommeront quand & ainsi qu'elles aviseront.

Art. 12. Les Etrangers non naturalisés, même ceux demeurant hors du Royaume, & Pays soumis à S. M., pourront acquérir & posséder lesdites rentes ainsi que les Sujets du Roi, & en jouiront avec les mêmes privileges; renonçant S. M. au droit d'Aubaine & autres droits, même à celui de confiscation, au cas qu'ils fussent Sujets de Princes & Etats avec lesquels S. M. pourroit être en guerre. Si donnons en mandement &c.

S'ensuit après l'enregistrement, la table de la distribution des vingt mille Lots de rentes viageres. Dans le premier tirage est un Lot de 40,000 l., un de 30,000, un de 20,000, un de 15,000, un de 12,000, un de 10,000, un de 6000, deux de 4000, quatre de 3000, quatre de 2000, onze de

1000, vingt de 600, trente-deux de 500, cent vingt de 200, & deux mille huit cens de 150 liv.

Dans le second tirage un Lot de 50,000 l., un de 30,000, un de 20,000, un de 12,000, un de 10,000, un de 6000, un de 5000, deux de 3000, deux de 1000, cinq de 600, six de 500, dix de 300, seize de 200, & dix-neuf cens cinquante-deux de 150 liv.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Suite de la Lettre au Rédacteur sur une demande insérée dans la Gazette.

Pour nourrir & engraisser les cochons, les dindes & les volailles avec la chair du maron d'Inde, il faut en enlever l'écorce brune, en raper la chair grossiérement avec une grosse rape de fer blanc, la faire bouillir, laisser déposer le marc, ensuite en transvaser l'eau qui a son utilité. Le sédiment fait une espece de pâte à laquelle on peut ajouter des restes de laitage ou de lavages de cuisine, ou quelques poignées de son; des navets ou des pommes de terre, si on le veut, pour donner aux cochons & volailles.

Cette eau de maron devient bleuâtre, elle est très-savonneuse, elle peut très-bien servir à blanchir le linge, le fil &c.

Une des bonnes qualités du maron d'Inde est de perfectionner & blanchir les chanvres qui ont été noircis à certains rouissages des eaux croupies & qui par-là trouvent difficilement du débit; le fil & la toile qu'on en fait ne peuvent jamais devenir bien blanches. Ces chanvres gâtés (1) reprennent, par le moyen d'une lessive faite avec la pâte & le bouillon du maron d'Inde, toutes leurs anciennes propriétés, prennent un beau blanc &c, & se vendent autant que ceux de la plus parfaite qualité.

Ce savonnage réussit parfaitement au foulage & au dégraissement des étoffes de laine, des bas & des bonnets; plusieurs Hôpitaux s'en servent avec succès.

(1) *Voyez le Traité du Chanvre par M. Marcandier, petit in-12. Chez Nyon, Quai des Augustins.*

Pour connoitre les autres propriétés du fruit & du bois du maronnier d'Inde, on peut avoir recours à un ample Mémoire inséré dans le premier recueil des délibérations de la Société Royale d'Agriculture de la Généralité de Tours, 3e. partie du Bureau du Mans, pag. 120 à 130 in-8°., imprimé à Paris chez Lambert 1773.

D'après des avantages aussi constans, est-il raisonnable à notre Nation de proscrire partout un arbre utile à tous égards, qui d'ailleurs fait les délices du printems &c. *J'ai l'honneur d'être* &c.

P. S. Monsieur, je passois sous silence une autre propriété que l'on attribue au maron d'Inde, parce que quelquefois les gens de l'Art la tournent en ridicule. Mais par réflexion, je la hasarde d'après l'exemple qui vient de m'être cité par les Affiches de Touraine N°. 49, qu'un Seigneur du pays se trouve radicalement guéri des hémorroïdes depuis huit mois, pour avoir porté dans sa poche deux marons d'Inde. Quoiqu'il en soit, je puis affirmer, sur moi-même, qu'étant originairement attaqué & incommodé d'hémorroïdes, fluantes à la vérité, il y a environ 50 ans qu'un ami attaqué autrefois de ce même mal, en me citant plusieurs exemples alors récens & de plus anciens, tira en ma présence de sa poche deux marons d'Inde qu'il conservoit pour préservatif du mal; il me conseilla, en riant, d'en faire le même usage; je le crus, aussi en riant, & j'en ramassai deux dans la même promenade, je n'ai jamais cessé d'en être muni, en les renouvellant quelquefois d'une année à l'autre; & j'atteste, en finissant ma 82e. année, de n'avoir jamais été attaqué de cette fâcheuse maladie depuis ce tems-là, si ce n'est une fois depuis 20 ans (mais par une occasion d'une circonstance forcée) & je ne m'en ressentis pas pendant deux jours. Que ce soit par sympathie ou par anthypathie, que ce soit l'effet réel du remede ou celui du desir de la guérison, je n'en sçais rien, mais je m'en trouve bien & je continuerai jusqu'à la fin. *Signé*, du Farges, *Secretaire perpétuel du Bureau d'Agriculture du Mans.*

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 11 Janvier 1777 au Mercredi 15 dudit, le froment s'est vendu à la

Halle, de 16, 18, 20 à 24 l.; le seigle, de 11 à 12 liv.; l'orge, de 8 l. 10 s. à 9 l. Le froment au Port de la Greve, de 19, 20 à 23 liv.; le seigle, de 11 liv. 5 s., 11 l. 10 s. à 12 l.; l'orge, de 8 liv. 15 s., 9 à 9 l. 15 s. aussi *le septier*.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 11 Janvier 1777 au Mercredi 15 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 liv.; *idem* à la Greve, de 20, 21 à 22 l. *le septier*.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 18 Janvier 1777, de 58 à 59 liv.; *id.* nouveau, de 55 à 56; le cent de paille vieille, de 29 à 30 l.; *id.* nouvelle, de 27 à 28 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 51 à 52; *idem* nouveau, de 49 à 50; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 30 à 31; *id.* nouvelle, de 27 à 28; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 45 à 46; *id.* nouveau, de 43 à 44; le cent de paille vieille, de 27 à 28 liv.; *id.* nouvelle, de 25 à 26 l.; le foin à la Grève, de 45 à 46 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 18 Janvier 1777.

Or de Portug. à	724	℔	6	marc.
Du Mexique à	718			
Du Perou à	710			
Les guinées à	723		1	
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			
Or à 20 karats à	84		2	
L'argent à 11 d. 20 g. à	54			marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52		2	
Piastres à	49		9	

CHANGES DE PARIS, *du 18 Janvier 1777.*

Amsterdam	53 7/8 à 54
Londres	31
Hambourg	188 1/4
Madrid	15 4
Cadix	15 2
Livourne	97 3/4
Gênes	95 3/4
Lyon *Rois*	7/8 P. 0/0.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1776.

Du Sam. 4 Janv. 1777.

Messieurs

Despeignes. Viag. M.
Perpétuelles.. L.
Tontine.... Y. Z.

Du Mardi 7.

Cauchy ..... pplles. M.
Viageres..... M.
Tontine .. ... M.
Vieillard... pplles. M.
Viageres..... J.
Tontine ..... M.
Marsollier... vres. M.
Desplaces... pplles. L.
Viageres..... L.
Tontine ..... L.

Du Mercredi 8.

Messieurs

Cochin..... pplles. L.

Du Jeudi 9.

De S. Janvier vres. t. l.
Tontine .... t. l.

Du Vendredi 10.

Boscheron... pplles. L.
Viageres .... L.
Patu .... Viageres. M.

Du Samedi 11.

Despeignes. Viag. Y Z.
Perpétuelles.. M.
Tontine.... Y. Z.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janv. 1777.	*Jeudi 16.*	*Vendredi 17.*	*Samedi 18.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	1740 35 . . .	1725 30 . . .	1735 . . . .
D°. 16es/25 . . .	. . . . .	1110	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	402 400 . . .	402	. . . . .
Rescriptions . .	15 15 1/2 . . .	15	15 15 1/2 15 . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	4 1/2 4 3/4 . . .	4 1/2 . . . .
Bil. de la Lot. R.	1248 45 42 40	1240 36 . . .	1230 25 26 . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces, deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1776.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 27 Décembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 3 Décembre.*

IL y avoit dans le Sund le 21 Novembre dernier, soixante-douze vaisseaux destinés pour la Mer du Nord. On voit par-là que quoique la saison fût fort avancée, la navigation étoit encore libre à cette date.

Le lendemain il arriva ici cinq vaisseaux qui avoient perdu leurs mâts pendant la derniere tempête. Dès qu'on les apperçut, on leur ouvrit le Port, de crainte que le vent, qui souffloit toujours avec fureur, ne les repoussât en pleine mer où ils auroient certainement pu périr. Cette circonstance & la violence de la tempête qu'on a essuyée pendant plusieurs jours sur toute la Mer Baltique, font appréhender qu'on ne reçoive bientôt de différents côtés des nouvelles affligeantes.

On continue à s'appercevoir dans les Ports de la Baltique de la grande influence qu'a dans l'Allemagne maritime & le Nord le commerce qui s'y fait avec les Colons de l'Amérique septentrionale. On les reçoit très bien dans tous les Ports de cette Mer, parce qu'ils achetent ou font acheter beaucoup par leurs Agens; qu'ils payent tout argent comptant, & que de plus ils se relâchent volontiers sur le prix des denrées qu'ils nous apportent.

POLOGNE.

DE CRACOVIE, *le 1 Décembre.*

La Châtelaine Douairiere de cette Ville, touchée de la négligence avec laquelle on instruit ici la jeunesse, & de l'ignorance où on laisse croupir les gens du Peuple, a consacré des sommes considérables pour l'entretien de nouvelles Ecoles, où les enfans de la classe des Citoyens peu aisés, recevront gratuitement une éducation convenable à leur état.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 4 Décembre.*

La Garde Noble Hongroise, qui étoit composée de cent vingt Maîtres, a été réduite par les Etats de Hongrie à cinquante. Les épargnes qui doivent résulter de cette utile réduction, serviront à l'éducation de soixante jeunes Gentilshommes Hongrois. Ceux des Habitans de ce Royaume qui suivent la Religion Protestante, ont obtenu aussi la permission de former une Académie en faveur des jeunes Gentilshommes de leur Communion.

D'ESSEK (*en Esclavonie*), *le 30 Novembre.*

M. de Taube qui a beaucoup étudié l'Histoire & la Géographie des différens Pays Héréditaires de la Maison d'Autriche, Pays

aussi peu connus des Etrangers que l'étoit pour eux l'Empire Russe, il y a un demi-siecle, vient de donner une *Description historique & Géographique du Royaume d'Esclavonie.* Nous allons en extraire quelques articles qui nous paroîtront propres à donner une idée au moins sommaire de l'état de l'Agriculture & de la Population de cette contrée.

Les anciens Sclavons qui dans le dix-septieme siecle quitterent l'Empire Ottoman sous le nom d'Illyriens, pour passer dans l'Esclavonie, ne prirent pas tous la même route; il y en eut un grand nombre qui se rendirent dans les Etats Héréditaires d'Autriche. Ceux-ci suivent le Rit Grec-Oriental & dépendent de la grande Députation d'Illyrie établie à Vienne, aussi-bien que ceux qui résident dans l'Esclavonie. On peut compter environ deux millions de ces Illyriens dans les Pays Héréditaires d'Autriche. Ceux du Rit Oriental Grec veulent qu'on leur donne le nom de *Raityen* ou de *Raazen*, & ils renvoyent le nom d'Illyriens à ceux de leur Nation qui sont réunis à l'Eglise Romaine; mais en Autriche, on n'attache aucune prérogative à la premiere de ces dénominations.

Le sol de l'Esclavonie, naturellement fertile, est encore fort peu cultivé, & les chemins y sont presque par-tout très-mauvais: un Voyageur n'y trouve ni auberge ni cabaret, si ce n'est ici, à Péter-Varadin & à Semlin; mais les Moines Grecs, qui ont beaucoup de Couvents dans le pays, sont très-Hospitaliers. Toute la Province n'est guères qu'une forêt de chêne d'une énorme étendue, au milieu de laquelle se trouvent quelques champs & quelques habitations en fort petit nombre; on peut y voyager pendant un mois entier sans rencontrer ni village ni hameau.

Il y a quelques années que la culture des vers à soie est introduite dans ce pays; en 1761, elle y étoit déjà sur un très-bon pied. Le Danube, la Sare, la Drave, & nombre d'autres petites rivieres qui parcourent l'Esclavonie, sont très-poissonneuses. Le poisson nommé *hausen*, & qui vient de la Mer Noire, remonte le Danube jusqu'à Raab, quelquefois jusqu'à Presbourg; ce qu'on attribue aux piqûres de certains insectes qui s'attachent à son corps & dont il cherche à se délivrer en nageant avec rapidité contre le courant de l'eau.

Les Illyriens sont fort paresseux, & en conséquence ils aiment mieux nourrir des bestiaux que de s'appliquer aux Arts & aux Métiers. Mais ils ignorent encore la maniere de faire le beurre & le fromage; après avoir coupé les grains, ils ne se donnent pas la peine de les serrer, ils les laissent en pleine campagne: au lieu de les battre, ils se contentent de les faire fouler aux pieds des chevaux & des bœufs. En général l'Agriculture est ici dans le plus mauvais état. Il y a trente ans que dans tout ce pays on ne voyoit point de Villages, mais seulement des Fermes dispersées çà & là. Plus de la moitié de la contrée ne consiste qu'en Seigneuries d'une étendue immense; ce qu'il y a de fâcheux, c'est que les Propriétaires qui sont les seuls Habitans qui aient de l'argent, dépensent habituellement leurs revenus en Hongrie, en Allemagne & en Italie.

Cette année on n'a compté que 235,000 têtes dans toute l'Esclavonie, non compris le Clergé & les Troupes nationales. On a commencé à y attirer des Etrangers, surtout des Allemands; mais comme on en fait des Serfs au profit des Seigneurs, ces Colons ne tardent pas à abandonner un pays où on les traite en Esclaves.

Les Esclavons nomment *Suabones* ou *Suabes* tous les Allemands qui viennent s'établir dans leur pays ou qui y passent; beaucoup de Walaques se sont incorporés à la Nation Illyrienne. Il n'est pas vrai que la Langue Illyrienne d'aujourd'hui soit la même que parlent encore les Montagnards d'Albanie; la premiere de ces Langues est tout-à-fait Esclavonne.

Les Illyriens ont quarante-cinq caracteres alphabétiques, entre autres une lettre particuliere qu'ils ont inventée pour faciliter la prononciation de plusieurs mots Turcs qu'ils ont adoptés. Quoiqu'ils professent la Religion Chrétienne, la polygamie n'en est pas moins en usage parmi eux. Un Illyrien ne porte que son nom de baptême; il y ajoute le nom de son pere, sur tout s'il a joui de quelque réputation; ce que font encore plusieurs Nations septentrionales. *Jwan*, en Russe, veut dire Jean; *Jwan Jwanowicz* signifie Jean, fils de

Jean : c'eſt ainſi que nombre de Suédois & de Danois ſe nomment, *Peter*, *Peterſon*, Pierre, fils de Pierre &c. Les Grecs Illyriens unis peuvent faire un peu plus de la moitié de la Nation, y compris la Syrmie. Il n'y a dans le pays qu'un Evêque Catholique. Cet Evêque demeure dans le Bourg de Diakowar, & jouit de 25,000 fl. de revenus dont il faut qu'il donne tous les ans 25 pour cent pour l'entretien des Forteresses; tous les autres Prélats & tous les Ecclésiastiques Romains du pays sont soumis à une pareille imposition; mais les Grecs en sont exempts, & par conséquent leur Archevêque qui en 1740 a quitté Belgrave pour venir résider à Carlowicz en Syrmie. Les Illyriens le nomment Patriarche; reste à sçavoir si les Patriarches Orientaux le reconnoissent en cette qualité. Il est certain qu'on ne lui donne point le nom de Patriarche à Vienne; mais il est toujours Conseiller-Privé, ce qui lui vaut le titre d'*Excellence*; il possede à peu près 34,000 flor. en revenus, & il a sous lui sept Evêques. La Nation Illyrienne croupit dans l'ignorance la plus honteuse : de 3571 personnes qui furent examinées lors de la derniere grande visite du Diocèse, il ne s'en trouva que cinq qui sçavoient l'Oraison Dominicale & le Symbole des Apôtres, & qui purent répondre qu'il n'y a qu'un seul Dieu en trois personnes. On dit que les Moines Grecs sont de l'Ordre de S. Basile; lorsqu'on le leur demande, ils assurent qu'ils ne suivent d'autre regle que les Commandemens de Jésus Christ.

ITALIE.

De Florence, *le 4 Décembre.*

Le Grand Duc vient de publier une Ordonnance qui annonce la bonté de son cœur & qui méritera sans doute l'attention des autres Souverains. Elle a pour objet de proscrire un usage odieux & tout-à-fait outrageant pour l'humanité honnête. Voici en quels termes cette sage loi est conçue.

» S. A. R. pénétrée des sentimens les » plus vifs d'humanité, & trouvant une ré» pugnance extrême à voir confondus avec » les scélérats, dans les mêmes prisons, les » pauvres Débiteurs livrés aux poursuites » de leurs Créanciers, qui sans s'être ja» mais rendus coupables d'aucun crime, » n'ont souvent que des indiscrétions ou des » imprudences à se reprocher, ordonne & » veut que dans toute l'étendue du Grand» Duché de Toscane, il ne soit plus procédé » à l'avenir, nonobstant tous Edits, Loix, » Ordonnances à ce contraires, contre au» cun Débiteur qui ne devra pas au delà » de la somme de trente livres, & qu'il ne » soit plus sujet à la prise de corps ni à » l'emprisonnement; il sera simplement » procédé à l'exécution de ses effets. Mais » cette Ordonnance ne s'étend ni sur les » Etrangers, ni sur tout Débiteur qu'on » soupçonneroit vouloir se soustraire à ses » Créanciers, par la fuite. En conséquence » S. A. R. défend à tous Magistrat, Juge, » &c. d'ordonner à l'avenir, pour le cas » dont il s'agit, l'exécution personnelle ou » l'emprisonnement. Elle ordonne en mê» me tems que toute procédure qui seroit » faite contre l'esprit de cette Ordonnance » soit déclarée nulle & de nul effet. Veut » en outre S. A. R. que tout Débiteur ren» fermé avec des malfaiteurs, en soit sé» paré dans les trois jours après la publi» cation de cette Ordonnance ».

En conséquence de cette Ordonnance, il est enjoint à l'Auditeur Fiscal de faire construire, le plutôt possible, dans les grandes Villes du Duché de Toscane des maisons de sûreté où les Débiteurs seront enfermés, jusqu'à ce qu'ils se soient accommodés avec leurs Créanciers.

PORTUGAL.

De Lisbonne, *le 30 Novembre.*

Cinq vaisseaux Marchands, venus de Rio Janeiro, ont fait derniérement leur entrée dans ce Port. On les y a vus arriver avec d'autant plus de plaisir qu'on n'étoit pas tout-à fait sans inquiétude sur leur sort. Leur cargaison consiste en neuf cens caisses de sucre & en une grande quantité d'autres marchandises des Isles que nos Commerçans attendoient avec impatience.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

D'Auch, *le 8 Décembre.*

» Un Seigneur qui possede des terres considérables dans cette Généralité, vient

d'y instituer des Fêtes Céréales ; qui se célébreront tous les cinq ans pendant la moisson. Pendant ces Fêtes, le Seigneur, confondu avec ses Vassaux, habillé comme eux, & travaillant avec eux, redeviendra ce qu'étoit l'homme dans le premier âge. Au retour des champs, tous les Laboureurs prendront leur repas au Château avec le Seigneur & toute sa famille. Les Fêtes Céréales dureront huit jours, & se termineront par le mariage de six jeunes filles les plus sages avec les six jeunes Laboureurs les plus laborieux. Le Seigneur en fera les frais ; il donnera à chaque nouveau ménage cent écus, & les exemptera de toute redevance pendant les deux premieres années ». *Extrait du Journal Politique.*

DE SAINT-SAVIOL (*en Poitou*), *le 29 Novembre.*

Quoique la Lettre qu'on va lire soit un peu longue, nous croyons cependant devoir la donner dans toute son étendue, parce qu'elle roule sur un objet qui intéresse essentiellement l'humanité & la population.

» On a déjà beaucoup écrit sur la nécessité indispensable de donner des instructions aux sages Femmes non-seulement des Campagnes, mais même des Villes. Le Gouvernement s'est long-tems occupé de cet utile objet. Il a répandu gratuitement des Livres, & par ses ordres, une Femme habile dans l'Art des Accouchemens, a parcouru nos Provinces où elle a formé d'excellentes Eleves. Mais ce n'est pas assez. Quelque activité que M. de Blossac, notre Intendant apporte dans toutes les parties de son Administration & sur tout dans celles qui peuvent tendre au bien de l'humanité ; quel que soit le zele de M. Mauri, Chirurgien, chargé du Cours des Accouchemens pour la Capitale de notre Province, il est très-difficile que les lumieres se répandent aussi loin qu'il seroit nécessaire pour le bien de nos Campagnes. Pour que toute la Province pût recueillir le fruit des soins de M. l'Intendant & des instructions de M. Mauri, il faudroit que chaque Paroisse envoyât à Poitiers une ou deux Eleves ; mais outre la dépense que ce voyage occasionneroit, il seroit impossible d'y déterminer les femmes de nos Villages habituées à leurs foyers ; leur Paroisse est pour elles tout l'univers. Elles croiroient être perdues si elles en sortoient pour aller à dix ou vingt lieues de leur résidence. Il seroit donc plus à propos d'établir un Cours d'Accouchement dans chaque petite Ville. Dans les Villes principales de chaque Sénéchaussée ou Siege Royal, il y a des Communautés de Chirurgiens. Il en existe une à Civray, très-bien composée & capable de fournir de bons Professeurs ou Démonstrateurs qui n'exigeroient d'autre rétribution de leurs leçons que la gloire de les donner, & la satisfaction de voir le bien qui résulteroit de leurs instructions. Les Eleves se transporteroient auprès d'eux avec plus de plaisir & à moins de frais ; elles seroient plus à portée de recevoir des nouvelles de leur famille ; elles ne se croiroient ni expatriées ni éxilées.

Il ne suffiroit pas de leur avoir donné des lumieres, il faudroit encore leur fournir les moyens d'en faire usage gratuitement envers les femmes qui ne seroient pas en état de payer beaucoup. Eh ! la misere est au point dans nos Campagnes qu'on y cherche à épargner jusques sur les objets les moins coûteux & cependant les plus intéressans : pour ne pas payer un honoraire de vingt à trente sous, une femme qui sent arriver l'heure de son accouchement, au lieu de s'adresser à la Matrone ordinaire, fait venir la plus proche voisine qui n'exigera rien, mais qui est sans expérience. Si l'enfant se présentoit toujours bien & que cette voisine fût prudente, qu'elle sçût attendre, l'accouchement seroit toujours heureux ; mais pour peu que la nature ait besoin d'aide, on est sûr de voir périr l'enfant & la mere, & avec eux une postérité peut-être nombreuse.

Nous venons, M., d'en faire la malheureuse expérience. Une femme de cette Paroisse s'est adressée en pareille circonstance à sa voisine pour épargner trente sous ; elle a péri misérablement elle & son enfant.

Une femme de Bruë, Paroisse des environs, a été sur le point d'éprouver le même sort ; la voisine avoit déjà tué l'enfant & abandonné la mere lorsque le Curé, qui avoit heureusement pour Gouvernante une fille qui venoit de faire son Cours à Poi-

tiers, l'envoya chez la moribonde qu'elle rappella à la vie en la délivrant.

Je pourrois, M., vous citer vingt exemples récens de pareils événemens cruels occasionnés non-seulement par l'imprudence des voisines, mais même par l'impéritie des Sages-Femmes ordinaires. On a proposé à nos Officiers de Justice de rendre une Ordonnance pour empêcher que des femmes qui n'ont fait aucun apprentissage se mêlent d'accoucher. Leur zele & leur vigilance nous répondent que cette Ordonnance ne tardera pas à paroître; mais la vie des femmes de nos Campagnes n'en sera guères plus en sûreté. Sur vingt Paroisses il n'y a pas une seule Sage-Femme instruite; elles ne sçavent que ce que d'autres femmes aussi ignorantes qu'elles leur ont appris, aucune n'a fait de Cours. Il seroit donc indispensable de remonter au principe du mal; il faut éclairer l'ignorance afin d'en prévenir les suites dangereuses & arrêter, par ce moyen, la dépopulation de nos campagnes qui prend sa principale source dans la témérité & la mal-adresse de nos Matrones. Le seul moyen de les instruire est donc, comme je l'ai déjà dit, d'établir un Cours d'Accouchement dans chaque petite Ville, dans celles au moins qui sont Capitales de Sénéchaussée ou de Siege Royal. Saint-Maixant, Niort jouissent déjà de cet avantage par les soins paternels de notre digne Intendant; pourquoi Civrai n'en jouiroit-il pas aussi? Pourquoi cet avantage ne seroit-il pas commun à tous les Sieges de la Province? ».

De Paris, *le 21 Décembre.*

Lettre de M. le Duc de Charost au Rédacteur de la Gazette. » J'ai vu, M., avec étonnement dans le N°. 101 de la Gazette d'Agriculture &c. qui a paru hier, un fait qu'on vous a engagé à y insérer, en l'accompagnant d'éloges trop considérables, pour le peu de bien que je me fais un devoir & un plaisir, comme beaucoup d'autres Propriétaires, de faire dans mes Terres. J'en ai possédé une en Forez où j'avois eu à la vérité une concession du Roi pour l'exploitation de mines de charbon de terre qui étoient abondantes. M. Bertin, Ministre & Secretaire d'Etat, dont le zele pour le bien public est connu, avoit, ainsi que moi, formé le projet d'établir dans le château de cette Terre une Ecole publique pour l'exploitation des mines; je pense, M., qu'on doit en effet s'occuper toujours des moyens de concilier autant qu'il est possible l'intérêt des Habitans de la Campagne avec celui de l'Etat. Mais on ne peut cependant se dissimuler qu'en général les Paysans sont peu entendus dans l'exploitation des mines & que lorsqu'il s'agit de faire des fouilles profondes, ils travaillent avec tant de maladresse que souvent ils courent risque d'y perdre la vie. D'un autre côté, s'ils se contentent de creuser à la superficie, ils ne peuvent extraire le meilleur charbon qui, dans le Forez, n'est pas comme à Moncenis presqu'à la surface de la terre. De là il résulte une vraie perte. Ce sont ces raisons qui justifient & même qui rendent nécessaires les concessions à des Entrepreneurs qui soient en état de faire d'abord de grosses avances & de suffire ensuite à toutes les dépenses journalieres. Je ne me ressouviens point de cette incursion des Paysans sur les travaux des mines de ma Terre dont votre Correspondant veut parler; je sçais seulement qu'il n'y avoit point de proportion entre les frais d'exploitation des mines du Forez & le produit qui étoit d'ailleurs trop diminué par des droits perçus à Roanne. Ces mêmes droits ne permettent pas à ces charbons de soutenir dans la Capitale & ailleurs la concurrence de ceux des autres Provinces, ni même des charbons venans de l'Etranger. Si j'avois gardé la Terre de Roche la-Moliere, j'aurois volontiers cherché les moyens d'accorder les intérêts des Paysans avec l'utilité de la concession; mais je ne l'ai plus, & je dois à la vérité de m'empresser de détruire un fait qui n'a nul fondement.

Quant au Charollois, Madame de Charost & moi y possédons une Terre (Chamilly &c.) près Châlons sur-Saône & Chagny; mais nous pensons non comme l'Auteur de la Lettre qui vous est écrite de Dijon, M., que les plus petites exploitations soient à ce titre les meilleures, mais seulement celles qui reçoivent le plus de labours & d'engrais. Une petite exploitation, bien labourée & bien fumée, produira plus qu'une grande à qui le Cultivateur négligent ou peu aisé refusera des soins & des avances, sans lesquelles cependant la reproduction

ne peut jamais être que foible : ainſi ce n'eſt, à ce que je crois, ni les grandes exploitations ni les petites qu'il faut conſidérer, mais plutôt celles où avec le moins de frais poſſible un Cultivateur intelligent pourra donner les labours & les engrais néceſſaires. Il eſt de la plus grande importance de choiſir pour exploiter ſes Fermes des Cultivateurs vigilans & dont la fortune ſoit proportionnée aux exploitations qu'on remet à leurs ſoins. Les moyennes ont cependant ſur les petites un avantage ; c'eſt celui qui réſulte de l'économie des bâtimens, leſquels ne ſont guères moins coûteux pour les unes que pour les autres. Une des cauſes qui m'ont paru retarder le plus les progrès de l'Agriculture, c'eſt l'uſage, devenu cependant moins fréquent, *des baux généraux des terres*, parce qu'outre la part du Propriétaire, il faut que l'Entrepreneur non-cultivant trouve un bénéfice qui eſt prélevé ſur une partie des avances néceſſaires à la reproduction & fécondité de la terre & ſur les ſalaires du Cultivateur qui diminuent en proportion. C'eſt ce qui nous a déterminés à convertir en recettes les baux généraux de nos Terres ſituées en Bourgogne & ailleurs. M. Trotignon, mon Intendant, qui joint de l'honnêteté à des lumieres & à des connoiſſances agraires, a partagé les prés de la Terre de Chamilly entre divers Cultivateurs, deſorte que chacun de ces Fermiers a des engrais en proportion de ſa culture, & qu'ils ſe procurent tous des fourages à meilleur compte, & que nous, nous retirons de nos prés des fermages plus conſidérables. Il me ſemble, M., que la ſuppreſſion des baux généraux, des baux à moitié, & une juſte proportion entre les facultés du Cultivateur & les exploitations qu'on lui confie, ſoit qu'elles ſoient grandes, moyennes ou petites, doivent être regardées comme les moyens les plus propres à améliorer l'Agriculture & à la rendre en même tems plus avantageuſe aux Propriétaires, aux Cultivateurs & à l'Etat ».

La Société libre d'Emulation pour l'encouragement des inventions qui tendent à perfectionner la pratique des Arts & des Métiers utiles, tint une Aſſemblée publique le Samedi vingt du préſent mois dans une ſalle des Grands Auguſtins.

La Séance fut ouverte par un Diſcours de M. le Vicomte d'Aubuſſon de la Feuillade, Directeur-Préſident, ſur la conſtitution & le but de la Société.

M. l'Abbé Baudeau, Secretaire, rendit un compte détaillé ; 1°. de l'eſprit de la Société, de ſes Comités & Aſſemblées, de ſes réglemens & de ſes travaux ; 2°. des prix qu'elle a propoſés au nombre de dix, quatre dans la claſſe d'Agriculture, trois dans celle des Manufactures, & trois dans celle des ouvrages de main-d'œuvre ; 3°. des encouragemens pécuniaires qu'elle a diſtribués depuis ſix mois aux Auteurs des inventions utiles.

Après le compte rendu, M. Jumelin, Docteur en Médecine, fit la démonſtration de deux ſerrures de combinaiſon, aux Auteurs deſquelles la Société a partagé, par forme d'encouragemens, la ſomme de cinq cens livres deſtinée au prix qu'elle a remis.

La premiere des ſerrures eſt du ſieur Regnier, Arquebuſier-Méchanicien à Semur en Auxois ; la ſeconde eſt de M. Boiſſier, Prieur des Céleſtins de Sens.

M. Dufourny de Villiers lut enſuite le nouveau Programme du prix de cinq cens livres, propoſé de nouveau par la Société, pour la meilleure ſerrure de combinaiſon.

M. l'Abbé Baudeau termina la Séance par la lecture des Programmes de trois nouveaux prix ; le premier ſur les moyens de diminuer ou de ſupprimer les années de jacheres ; le ſecond ſur la découverte d'uſtenſiles de cuiſine qui ſoient exempts de tout danger, & le troiſieme ſur l'invention de voitures propres à porter des pierres, moilons & autres ſemblables fardeaux, ſans expoſer les Paſſans à aucun accident. L'Aſſemblée qui étoit nombreuſe & choiſie, parut très-ſatisfaite.

Nous publierons ſucceſſivement chacun de ces Programmes que la Société nous fera communiquer.

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, du 7 Décembre 1777, qui ordonne qu'il ſera ouvert au Tréſor Royal un emprunt de 25 millions rembourſables en ſept années par voie de Loterie.

» Il ſera ouvert au Tréſor Royal, chez M. Micault d'Harvelay, auſſi-tôt après la publication du préſent Arrêt, une Loterie dont Sa Majeſté a fixé le fonds à la ſomme de vingt-cinq millions. La Loterie ſera com-

posée de 25 mille billets, de mille livres chacun, payables en deniers comptans en un seul payement, en levant le billet. Il sera fait un tirage général des billets de cette Loterie dans les premiers jours du mois de Juillet 1778. Les mille billets dudit tirage, sortis avec des lots au dessus de mille livres, seront payés dans le courant du mois de Décembre suivant, ou immédiatement après le tirage, au choix des Porteurs, sous la déduction de l'intérêt, à raison de cinq pour cent par an. Il sera fait six tirages de primes en faveur des billets qui seront sortis avec des lots de mille livres, & ces tirages se feront en Juillet 1779, pour les billets remboursables en Décembre 1779; en 1780, pour les billets remboursables en Décembre 1780, & ainsi de suite, jusqu'à la derniere époque de remboursement en 1784. Les primes seront payables à la même époque que les billets en faveur desquels elles auront été tirées, c'est-à-dire dans le mois de Décembre qui suivra le tirage. Le payement de ces primes & le remboursement des billets seront effectués par le Garde du Trésor Royal en exercice. Tous les tirages ci-dessus indiqués se feront en la grande salle de l'Hôtel de-Ville en la maniere accoutumée, en présence & sous les ordres des Prévôt des Marchands & Echevins de la Ville. Tous les Sujets de S. M. de quelque âge, sexe, qualité & condition que ce puisse être, pourront s'intéresser en ladite Loterie, comme aussi les Etrangers. S. M. renonce en faveur des Etrangers, même à l'égard de ceux qui sont Sujets des Princes & Etats avec lesquels Elle pourroit être en guerre, à tous droits de marque, de confiscation & de représailles qui pourroient lui appartenir ».

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Moyens dont se servent les Orientaux & tous les Mahométans en général, pour prévenir les horreurs qui résultent des inhumations précipitées dans le cas de léthargie, communiqués par un des Interpretes Royaux pour les Langues Orientales.

» Ceux qui se hâtent de prononcer sur les usages & sur les cérémonies religieuses des Peuples éloignés, sans en avoir examiné l'origine & la cause, s'exposent souvent à porter des jugemens précipités & même ridicules. Telle coutume pratiquée par les Turcs leur paroîtra sûrement singuliére au premier aspect, quoiqu'elle soit, dans le fond, de la plus grande sagesse. Les Mahométans, par exemple, sont tous dans l'usage de laver les morts avant de les inhumer. Comme les ablutions sont complettes & qu'il n'est point de parties du corps qui échappent à l'attention de ceux qui font ces lugubres fonctions, ils apperçoivent facilement si la personne est réellement morte lorsqu'en lavant l'anus ils voient que le muscle orbiculaire ou le sphincter a perdu sa force de contraction. S'il la conserve encore, la personne n'est point morte, elle n'est qu'assoupie. Ils la réchauffent pour lors & la rappellent à la vie. Si les Hébreux & les Mahométans ont regardé comme un acte très-méritoire la sépulture donnée aux morts après ces ablutions si minucieuses, on doit admirer la sagesse de leur Législateur qui a fait un point capital de religion de la pratique d'un usage si utile en lui-même & si frivole en apparence. L'importance de ce procédé & les horreurs des enterremens précipités ont engagé à trahir la modestie de celui qui a communiqué ce procédé, & à le rendre public par la voie de la Gazette ».

Nous invitons les Maitres de l'Art à nous apprendre si véritablement on peut compter sur cette expérience si singuliere des Orientaux.

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 19 Décembre.

Le panier d'huitres, depuis 39 jusqu'à 41 livres; le turbot, depuis 24 jusqu'à 48 liv.; le panier de carrelets, depuis 10 jusqu'à 12 liv.; le panier de merlans, depuis 5 jusqu'à 18 liv.; le cabillot, depuis 12 jusqu'à 24 l.; la paire de solles, depuis 2 jusqu'à 10 liv; le barbue depuis 6 jusqu'à 12 liv.; la raye grise, depuis 6 jusqu'à 15 liv.; la raye bouclée, depuis 4 jusqu'à 5 liv; les trois maniveaux d'éperlans 4 liv.; la truite, depuis 1 liv. 10 s. jusqu'à 3 liv.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 12 Décembre 1777 au Mercredi 16 dudit, le froment s'est vendu à la Halle,

de 20, 21, 22, 24 à 25 liv.; le seigle, de 10 l. 10 s., 11 à 12 l. 5 s.; l'orge, de 10 l. 5 s., 10 l. 15 s. à 11 l. Le froment au Port de la Greve, de 21, 23, 24 à 25 livres; le seigle, de 10 liv. 10 s., 11 à 12 livres 5 s.; l'orge, de 10, 10 liv. 10 s. à 11 liv. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 12 Déc. 1777 au Mercredi 16 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21, 22 à 23 liv.; *idem* à la Greve, de 21, 22 à 23 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 24 Déc. 1777, de 56 à 57 liv.; *idem* nouveau, de 54 à 55; le cent de paille vieille, de 20 à 21 l.; *id.* nouvelle, de 18 à 19 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 19 à 20; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 41 à 42; *idem* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *idem* nouvvelle, de 15 à 16 l.; le foin à la Grêve, de 34 à 35 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 24 Décembre 1777.

Or de Portug. à	724	8 10 s	marc.
Du Mexique à	718		
Du Pérou à	710		
Les guinées à	723		
Ducats à	98	5	once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100		
Or à 20 karats à	83	12	
L'argent à 11 d. 20 g. à	54	13	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	5	
Piastres à	49	2	

CHANGES DE PARIS, *du 24 Décembre 1777.*

Amsterdam	53 5 8e.
Londres	31 5 8e.
Hambourg	190 ½ à ¼
Madrid	15 3
Cadix	15
Livourne	96
Gênes	94
Lyon *Saints*	au pair.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1777.

Du Lundi 22 Déc. 1777			Du Mardi 23.		
Messieurs			*Messieurs*		
Thevenin... pplles.	L.		Cauchy..... pplles.	J.	
Viageres.....	L.		Viageres.....	J.	
Masson..... pplles.	L.		Marsollier..... vres.	J.	
Viageres.....	L.		Defays..... pplles.	J.	
Delamotte.. pplles.	J.		Viageres.....	J.	
Viageres.....	J.		Desplaces... pplles.	J.	
Creuzé..... pplles.	J.		Viageres.....	J.	
Viageres.....	M.		Tontine.....	J.	
Tontine.....	L.		De S. Janvier vres.	J.	
Certain..... pplles.	J.		Vieillard.... pplles.	J.	
Tontine.....	J.		Viageres.....	J.	
Tontine.....	J.		Tontine.....	J.	
Decourmont. pplles.	L.		Nau..... pplles.	M.	
Viageres.....	L.		Viageres.....	M.	
.....			Tontine.....	M.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1777.	Lundi 22.	Mardi 23.	Mercredi 24.
COMP. D. IND.			
Actions	1980 85 82½ 80 (75 70	1840 50	1850 45 50
D°. 16es/25			
D°. 8es.			
D°. 25es.			
Emprunt Oct.			
Rescriptions	10¾ 11	12 13 14 14½ 15 (14 13 12½ 13½	10½ 13
Bil. des Fermes.	1½ ¾	2	2
Lots de 48 l.			
Lots de 150 l.			
4 p. % 1777			

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24ft pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 6 Mai.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

De Varsovie, *le* 8 *Avril.*

LE Gouvernement inspire le goût de l'Agriculture aux Sujets du Royaume qui se faisoient une gloire de l'ignorer & de mépriser ceux qui s'adonnoient à cet Art. Dans l'éducation nationale, un article spécialement recommandé est d'instruire les jeunes gens non seulement de l'Economie rurale en général, mais de leur donner des traités en régle sur les parties les plus essentielles, le labourage, le jardinage, la culture des productions les plus nécessaires &c. La Société chargée du choix des Livres élémentaires pour l'éducation générale tint, il y a quelque tems, son Assemblée où présida le Comte de Potocki. On y couronna deux ouvrages pour l'Histoire naturelle de ce Royaume; le premier du Conseiller du Bois, Professeur à l'Hôtel des Cadets; le second de M. Carofi, Capitaine du Régiment du Grand-Général de Lithuanie.

Il se présente tous les jours un grand nombre de Concurrens pour obtenir de la Commission du Trésor le privilege d'établir des Fabriques de tabac. Cependant nous n'avons pas l'embarras du choix parce que la plûpart de ces gens-là sont sans fortune & ne peuvent donner des cautions valables. On sçait pourtant que quelques-uns d'entr'eux ne manqueroient pas de moyens suffisans pour former l'entreprise; de Grands-Seigneurs les protégent & s'engageroient à leur fournir tout l'argent qui leur seroit nécessaire. Dans toutes ces manœuvres, nous n'entrevoyons ni l'avantage de la Ferme ni le bien du Public. Il faudroit que ces Seigneurs fissent de grands profits; il faudroit que leurs Agens s'enrichissent; il faudroit que tous les Subalternes fissent des gains assez considérables; il faudroit sur-tout que la Ferme n'en donnât pas un moindre produit au Trésor. Que d'impôts sur les Sujets pour un seul impôt!

SILÉSIE.

De Breslau, *le* 10 *Avril.*

Dans les Mémoires de notre Société Patriotique on trouve une longue instruction & de sages réglemens qu'il suffira de suivre pour porter l'éducation des troupeaux au plus haut degré de perfection. On a recueilli avec soin & rédigé avec méthode tout ce qui regarde cette riche branche d'Economie. L'ouvrage est divisé en deux parties, & chaque partie en plusieurs sections. Nous ne pouvons pas suivre les Auteurs dans les détails intéressans qu'ils présentent. Nourriture du bétail, qualité des pâturages, tems où il faut mener les troupeaux à la campagne, saisons où l'on doit parquer, époque marquée pour la tonte, moyens de prévenir les maladies du bétail, régime qu'on doit employer pour la guérison de celles qu'on n'auroit pas pu prévenir, remedes &

leurs vertus, plantes médicinales & leurs propriétés, rien n'eſt omis dans cet excellent Traité. Si nous habitions un auſſi beau pays que la France, nous aurions bientôt les plus beaux troupeaux de bêtes à cornes & à laine. Il eſt ſurprenant que dans un Royaume où les Sciences, les Arts, & l'Agriculture ſont ſi floriſſans, on y néglige entiérement l'éducation des beſtiaux, & que l'on s'en repoſe uniquement ſur des Pâtres ignorans qui n'ont pour toute regle qu'une miſérable routine. Avec des encouragemens & des inſtructions telles que celles dont nous parlons, on recueilleroit bientôt dans les Provinces méridionales de France des laines auſſi fines que celles d'Eſpagne, & dans les Provinces ſeptentrionales, des laines qui pour la beauté pourroient le diſputer à celles d'Angleterre.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le* 11 *Avril.*

Il ne faut qu'une bonne loi pour appaiſer & peut-être pour éteindre à jamais de longs troubles. La Bohême eſt tranquille & ceſſe enfin d'inquiéter ou d'occuper notre Cour. Les Payſans ſe conduiſent en Citoyens & en bons Citoyens depuis que nous les traitons en hommes. Nous eſpérons que l'état actuel des choſes durera. Les Seigneurs humains & qui voyent bien leur intérêt n'ont garde de ſe plaindre du nouvel arrangement; ils goûtent le plaiſir d'avoir ſoulagé des malheureux; ils n'ont plus droit, il eſt vrai, d'exiger tout le travail de leurs Vaſſaux, mais ils n'y perdront pas. De vils Eſclaves ne ſont jamais attachés aux intérêts de leurs Maîtres; s'ils ne peuvent leur dérober le tems du travail, ils s'en dédommagent par la maniere languiſſante avec laquelle ils mettent la main à l'œuvre. Auſſi n'étoit-il beſoin que de voir dans le pays la mauvaiſe culture des terres pour en conclure évidemment que les Laboureurs étoient opprimés ſous le joug de la ſervitude. Des hommes libres ſeront bientôt plus inſtruits, plus zélés, plus actifs, plus intelligens; ils cultiveront mieux leurs champs & les terres des Seigneurs; en faiſant leur bien ils feront celui des autres, & en ne donnant que la moitié de leur tems à leurs Maîtres, ils l'employeront ſi bien qu'ils feront voir qu'on ne pourroit ſans injuſtice les empêcher de jouir de l'autre moitié.

Le Fauxbourg Léopold de cette Capitale étoit déjà fort beau; nous allons y ajouter encore de nouveaux embelliſſemens. On travaille à une rue qui aura dix verges de largeur & dont chaque rang de maiſons s'étendra fort loin. De part & d'autre on comptera quarante trois maiſons ou hôtels avec des cours & jardins. Comme le terrein eſt ſitué dans une iſle du Danube, nous employons beaucoup de bras à l'élever pour le mettre à l'abri des inondations du fleuve. On pouſſera l'entrepriſe avec ardeur, elle ſera bientôt achevée.

DE LEIPSICK, *le* 11 *Avril.*

On prend à cœur dans ce pays-ci de recommander aux Maîtres qui préſident aux Ecoles de l'Electorat d'enſeigner la Méchanique à leurs Eleves; on croit cette étude très utile à toutes les claſſes de Citoyens, ſoit des Villes, ſoit de la Campagne. Comme il ne ſuffit pas de montrer l'utilité d'un Art & d'une Science ſi l'on ne donne en même tems des moyens & des méthodes pour les apprendre, on vient de publier un Ouvrage intéreſſant ſur cette matiere; il eſt intitulé, *Maniere de rendre l'étude de la Méchanique univerſelle.* Ce titre paroîtra ſans doute un peu ſingulier & difficile à remplir; les Auteurs ne prétendent pas ſans doute nous prouver que ſans la Méchanique tout reſte imparfait; que c'eſt-là une Science qui doit marcher toujours à côté des autres Sciences ou même les précéder; que ſans elle nous n'aurons ni Militaires, ni Littérateurs, ni Hommes de Loix, ni Sçavans &c; qu'enfin on ne ſera jamais rien qu'à demi ſi l'on n'eſt pas en même tems Méchanicien. Nous ſommes donc forcés d'abandonner le titre de l'Ouvrage pourvu toutefois qu'on n'en attaque pas le fond. Il ſuffira de le lire pour être de notre avis. On ſe propoſe un double plan, l'inſtruction générale & l'inſtruction particuliere. Dans la premiere partie, les principes généraux de l'Art ſont préſentés avec netteté, expliqués avec préciſion, développés avec méthode & avec toute la clarté qu'on peut deſirer. Dans la ſeconde, on fait l'application des principes aux différens Arts. Pour amuſer la curioſité & exciter même les gens ordinaires à

l'étude de la Méchanique, on donne un précis historique des découvertes utiles que nous devons à des gens de métier. Cependant on ne refuse pas de parler des inventions dues à des personnes qui n'avoient aucun principe de théorie. Une machine des plus compliquées, les métiers à bas, c'est à un Artisan que nous en sommes redevables, & cet Artisan ignoroit, ou du moins n'avoit jamais étudié les principes de la Méchanique. Les exemples de ce genre, qu'on rapporte en grand nombre, font regarder comme difficile à résoudre la question suivante : *La Méchanique doit-elle plus à la théorie qu'à la pratique?* Cette question ne peut être résolue que par les faits ; mais les faits se trouvent des deux côtés. Sans vouloir s'appesantir sur le problême dont la solution la plus certaine ne seroit d'aucune utilité, on demande dans quel tems il faut apprendre la Méchanique, & si la pratique doit précéder la théorie, ou si celle-là ne doit aller qu'après celle-ci. Cette proposiposition fait le sujet d'un Mémoire très-bien raisonné sur l'éducation publique qu'on veut diriger par-tout vers la plus grande utilité. Les ouvrages sur l'éducation se multiplient à l'infini, & les plaintes sont générales sur l'éducation ; c'est qu'il est bien plus aisé de donner des plans de perfection que de perfectionner. Dans les siecles les plus vicieux on ne parle que de vertus, mais à des époques plus heureuses on en parle moins, on la pratique. En seroit-il de même de l'éducation ? N'auroit-on si souvent dans la bouche le mot de bonne éducation que parce qu'on en reçoit ou qu'on en donne une mauvaise ?

De Francfort (*sur le Meyn*), *le* 13 *Avril.*

Notre Foire est assez bonne, mais elle ne l'est pas autant que nous l'avons vue dans d'autres années. Deux grandes causes concourent à la rendre moins brillante ; la premiere est que l'argent commence à manquer & que la circulation en est foible ; la seconde est le haussement des prix des denrées & des marchandises qui nous viennent des Indes Occidentales & Orientales ; le tabac, le café, le thé, l'indigo, le cacao, le rum &c. sont fort chers. Nous ne voyons pas trop la raison de cette cherté, attendu que les Villes maritimes d'Allemagne ont profité, la plûpart, des circonstances pour faire avec les deux Indes un plus grand commerce que dans les tems où la Grande-Bretagne étoit en paix avec ses Colonies.

La saison est encore très-rude ; il gele à glace toutes les nuits depuis la seconde fête de Pâque ; le même froid s'est fait sentir dans une très-grande partie de l'Europe.

Persuadé que les récompenses assurent & hâtent les progrès de l'Industrie, l'Electeur Palatin vient de céder en toute propriété la Fabrique de laine de Franckendal, établie aux dépens du Gouvernement, à ceux qui en ont eu jusqu'à présent la direction & dont l'intelligence a fait le principal succès de l'entreprise. Celle de la Société de Worms vient aussi d'être donnée aux personnes qui l'avoient montée sous les auspices de S. A., mais qui n'avoient fait aucune avance pour cet établissement.

ESPAGNE.

De Madrid, *le* 10 *Avril.*

On mande de Cadix qu'il est arrivé de Carthagenes des Indes la frégate le *Saint-Laurent* avec une cargaison de 84,759 piastres fortes en or & en argent, 4234 cuirs en poil & 200 tannés, 171 quintaux de tabac & 787 quintaux de coton en graine. Les nouvelles du même endroit portent que l'Empereur de Maroc a chargé les Gouverneurs de Tanger & de Tétuan de faire construire deux grandes galiotes ; en même tems il a renouvellé l'ordre qu'il avoit envoyé à Salé de mettre sur les chantiers deux frégates de 24 à 30 canons. Il y a dans le premier de ces trois Ports quatre frégates armées & en état de croiser vers le Détroit, au premier jour.

Depuis quelques années, on cultive le séné en plein champ dans plusieurs Provinces du Royaume. Cette culture a parfaitement réussi & l'on préfere notre séné pour la qualité à celui même du Levant. Non-seulement nous en consommons de grandes quantités, mais nous en faisons des expéditions considérables pour la France, l'Angleterre & la Hollande. S. M. voulant encourager cette branche de commerce, a exempté de tout droit le séné que nous exporterons dans les pays étrangers. Il y a dans cette Capitale un grand Bureau où l'on

vend cette drogue à beaucoup meilleur marché que le ſené du Levant.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 21 *Avril.*

On a donné l'état ſuivant des revenus du Roi : la Liſte civile, 800,000 l. ; l'Electorat d'Hanovre, toute déduction faite des dépenſes pour les Troupes, les Magiſtrats &c, rend au moins 100,000 l. ; l'Irlande, 60,000 liv. ; le Pays de Galles, 10,000 l. ; le Duché de Lancaſter, 20,000 l. Le Pays de Cornouaille, les dépenſes prélevées, donne au moins un produit de 70,000 l. Le droit de quatre & demi pour cent ſur les marchandiſes des Indes Occidentales ne rend pas moins, année commune, de 50,000 l. Les mines de charbon de Louiſbourg font un revenu de 12,000 l. Le feu Roi a, de ſes épargnes, fait des acquiſitions ou placé des fonds dont l'intérêt ou le revenu va à 150 mille liv. Ce tableau donne la ſomme totale de 1,320,000 l. ſterl. Bien des gens penſent qu'on fait ici le Roi un peu plus riche qu'il n'eſt.

Il nous eſt arrivé de grandes quantités d'avoine de Hollande ; comme on préſume que le deſſein des perſonnes intéreſſées dans ce commerce eſt de mêler l'avoine étrangere avec celle du pays, on a fait avertir les Capitaines des vaiſſeaux & les Marchands de grains que s'ils ſe rendoient coupables d'une pareille fraude, on leur feroit payer une groſſe amende, conformément à l'Acte du Parlement, ou qu'on les puniroit de quelque autre maniere, ſelon la grieveté de la faute.

Quoique nous n'ayons pas beſoin de bled, cependant il entre dans la Thamiſe un plus grand nombre de vaiſſeaux chargés de cette denrée, que nous ne ſommes accoutumés d'en voir.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Montpellier, *le* 22 *Avril.*

Un Profeſſeur de l'Univerſité de Valence avoit propoſé de ſe ſervir des fours à fumier pour étouffer les chryſalides dans les cocons. Le zelé Citoyen de cette Ville, M. Arnauld, qui a trouvé une autre méthode, vient de publier une lettre où, ſans combattre directement l'opinion du Profeſſeur, il fait des obſervations qu'il ne ſeroit peut-être pas aiſé de réſoudre. La vapeur ſale qui s'exhale des fours à fumier ne terniroit-elle pas la couleur naturelle des cocons ? Leur chaleur néceſſairement humide ne les ramolliroit-elle pas trop, pour ne rien dire de plus ? Les Jardiniers ſont journellement dans le cas de réchauffer les couches ; ne ſeroit il donc pas à craindre que la chaleur des fours ne ſe diſſipât trop vite & qu'il ne fût trop difficile de l'entretenir au degré néceſſaire ? Comment ſe procurer une aſſez grande quantité de fumier de cheval dans un pays tel que le nôtre, où il eſt rare & cher ? Les gens de la campagne ſeroient-ils capables d'avoir les attentions & de prendre tous les ſoins qu'exigeroit une pareille opération ? Quelque sûre & quelque avantageuſe que cette méthode paroiſſe pour faire éclore les poulets, a-t-elle jamais bien pris ? N'eſt-il pas vrai que perſonne ne la met en uſage, ſi ce n'eſt peut-être quelque curieux qui l'eſſaye une fois pour ne pas y revenir ? Telles ſont les queſtions embarraſſantes qu'on propoſe & auxquelles on voudroit des réponſes ſatisfaiſantes.

Il eſt certain qu'une chaleur forte (c'eſt toujours notre Auteur qui parle), de quelque cauſe qu'elle provienne, doit néceſſairement étouffer les chryſalides. Perſonne n'ignore que le fumier pourroit produire cet effet puiſqu'il fait éclore les poulets & fait lever plus vite les graines ſur les couches. On ſçait auſſi qu'on eſt venu à bout de faire périr les chryſalides en expoſant les cocons à un ſoleil ardent. Mais toutes ces méthodes ont des inconvéniens qu'il faut éviter ; c'eſt ce qui m'a engagé à faire des recherches pour découvrir quelque moyen facile, sûr, peu coûteux de remplir cet important objet. Je puis aſſurer que je ſuis des procédés tout différens des autres & que je ne fais uſage ni de la chaleur du bois brûlé, ni de celle du fumier, ni de celle du ſoleil. J'ai déjà indiqué les principaux avantages de ma méthode dans le Mémoire que j'ai préſenté à la derniere Aſſemblée de nos Etats. On l'a bien accueilli & l'on a nommé M. le Marquis de Montferrier & M. de Joubert, tous deux Syndics du Languedoc, pour

examiner la bonté de ma nouvelle découverte. J'en ferai l'expérience, le mois prochain, devant ces deux Officiers de la Province, aussi distingués par leurs lumieres, que par leur zele pour le bien public. Quand ils auront donné la sanction à ma méthode & qu'ils en auront reconnu l'utilité, je n'en ferai plus un secret, il sera libre à quiconque d'en faire usage. Si je me suis occupé de cet objet, c'est uniquement dans la vue de me rendre utile en procurant un nouveau degré d'activité au commerce des soies. Le succès me récompensera de mes travaux.

De Lyon, *le 26 Avril.*

Lettre à l'Auteur de la Gazette. L'usage le plus noble, le plus grand & en même tems le plus doux qu'un Particulier puisse faire de sa fortune est de la consacrer à l'utilité publique. Un de nos Concitoyens qui possede une petite maison de campagne à quelques lieues de cette Ville, vient d'y former une Ecole pour l'instruction gratuite des enfans du lieu, & particuliérement de ceux qui appartiennent aux bonnes gens de la campagne. Dans cet établissement, il marque une prédilection spéciale pour les derniers, qu'il regarde, avec raison, comme la portion la plus négligée & néanmoins la plus précieuse de l'Etat. L'Instituteur se consacre généreusement à leur faire des leçons sur l'Economie rurale dont il est bien instruit. On apprendra aux enfans à lire & à écrire; on les formera d'abord à tous les devoirs de la Religion, pour les plier ensuite à ceux du Citoyen. De tels établissemens font le plus grand éloge de ceux qui en sont les Auteurs, & les placent aux yeux de l'homme qui pense bien, au-dessus des Conquérans ou des Dévastateurs des Provinces & des Empires.

Nos Officiers Municipaux ont vendu à l'enchere, il y a quelque tems, environ huit mille années de bled à 21 l. 10 s., qui furent achetées, il y a deux ans, pour l'approvisionnement de notre Ville. C'est à coup sûr la plus mauvaise des voies pour subvenir aux besoins des pauvres; nous en avons la preuve; des greniers d'abondance sont ou des greniers de cherté pour le Public ou des magasins ruineux pour les Villes. On calcule que ce bled est revenu, en y comprenant les frais de transport & de garde, à 50 l. l'année. C'est donc 228,000 l. que nous avons perdus sur la vente de ces grains; & cela pour n'avoir soulagé personne & n'avoir fait autre chose que nourrir des charensons & des rats. Voilà un terrible argument de fait qu'on doit ajouter à ceux qu'on avoit déjà donnés contre les greniers publics & qui sont restés sans replique. Dieu nous préserve d'avoir souvent de pareils exemples à citer en faveur de la vérité! Nous ferons désormais un meilleur usage de nos revenus, & nous n'irons pas les dissiper en pareils projets inutiles aux Particuliers & si nuisibles à l'intérêt public. *J'ai l'honneur d'être* &c.

De Sivrai, *le 27 Avril.*

Le Lieutenant Général de notre Sénéchaussée a porté une Ordonnance pour prévenir les malheurs qui sont la suite fréquente des inhumations précipitées. Les représentations du Procureur du Roi, pour faire donner ce Réglement, méritent d'être connues; on en verra le précis avec plaisir.

Rien de plus déplorable, dit ce Magistrat, que le sort d'une personne renfermée vivante dans un cercueil & qui se voit réduite à périr d'une mort dont les horreurs surpassent tout ce que peut souffrir un homme à qui l'on fait subir le dernier supplice. L'imagination effrayée ne peut soutenir une idée si triste. Cependant ce malheur n'est pas rare, & il n'en faut chercher la cause que dans la précipitation avec laquelle on est en usage de faire les enterremens.

La plûpart des maladies, les grands mouvemens de certaines passions, telles que la colere, la joie, la tristesse &c, peuvent jetter dans un état qui a toutes les apparences de la mort, & qui peuvent durer très-longtems. Il faut beaucoup d'attention & de sagacité pour connoître cet état, & le distinguer de la mort réelle. Il n'y a que des Médecins & des Chirurgiens habiles qui ne puissent pas s'y méprendre.

M. Pineau, Médecin à Champdeniers, près Niort, a mis cette vérité hors de doute, dans un excellent Mémoire que son amour pour l'humanité lui a fait entreprendre & qui lui méritera infailliblement la bienveillance du Gouvernement, comme il lui a mérité la reconnoissance de ses Concitoyens. Cette remontrance n'est que l'extrait de son ouvrage. Ce Médecin rapporte une

foule d'exemples de personnes enterrées vivantes, & d'autres qui après avoir été assez long-tems dans un état de mort ont repris leur sens ou naturellement ou par des secours administrés à propos.

Il seroit à souhaiter que l'Ouvrage d'un autre Médecin (M. Bruhier) dont l'objet étoit de faire différer les enterremens jusqu'à la putréfaction des corps morts, eût laissé dans les esprits assez d'impression pour faire adopter la regle qu'il prescrit.

Il existe par-tout des loix relatives aux enterremens. A Londres, il est défendu d'enterrer les morts avant trois jours révolus & sans qu'au préalable les personnes commises à l'inspection des morts, aient fait leur visite & en aient donné le certificat.

A Geneve, il y a aussi des personnes préposées à la visite des corps avant de les faire enterrer. Leurs fonctions consistent à examiner si la mort est certaine & si elle est naturelle ou violente.

A Rome, il y avoit autrefois des personnes chargées non-seulement de faire la visite des morts, mais de faire des épreuves, pendant plusieurs jours, pour en constater l'état.

Dans le Nord & à Gênes, l'usage est aussi de n'enterrer qu'au bout de trois jours révolus. En Hollande, on pousse encore les précautions plus loin & l'on enterre plus tard.

En France, on doit inhumer les personnes décédées après 24 heures, lorsqu'il est question d'une mort extraordinaire, & après 48 heures au moins si la mort a été subite. Outre que le délai de 24 heures est insuffisant dans bien des cas, il est encore très-mal observé.

Comme la présence d'un corps mort attriste, on voudroit pouvoir s'en débarrasser sur le champ, & l'on attend avec impatience le moment fixé pour les funérailles. On trouve trop long le délai ordinaire & l'on ne réussit que trop souvent à le faire abréger.

Cependant il peut arriver quelquefois que la putréfaction oblige d'enterrer avant l'expiration du terme. La prudence exige même qu'on le fasse, pour mettre les vivans à l'abri du danger auquel ils seroient exposés, s'ils respiroient un air chargé d'exhalaisons putrides; mais ces cas sont fort rares, & encore faut-il user alors d'une grande circonspection pour ne pas se tromper, en prenant la putréfaction qui attaque un corps vivant pour celle qui survient à un mort.

Dès qu'un malade a paru rendre le dernier soupir, on se hâte de l'ensevelir, on le tire d'un lit fort chaud pour le mettre sur de la paille extrêmement froide, sans avoir pris auparavant les mesures que la prudence & l'humanité suggérent pour s'assurer de la réalité de la mort. On se contente tout au plus de lui tâter le pouls, d'appliquer la main sur sa poitrine & de lui présenter un miroir devant le visage. Si l'on ne sent point le battement du cœur, si l'on n'apperçoit aucun indice de respiration, on décide qu'il est réellement mort. Mais, comme le remarque un sçavant Médecin, M. Portal, le cœur & les arteres perdent leur mouvement sans qu'on puisse pour cela certifier la mort du sujet; la circulation du sang peut être rallentie & même suspendue, du moins en apparence, pendant un tems plus ou moins long, sans que pour cela le principe de la vie soit éteint; il suffit de ranimer la circulation pour voir revivre le sujet (*La suite à l'Ordinaire prochain*).

De Paris, *le 23 Avril.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, qui casse une Sentence de l'Election de Vitry-le-François, du 20 Mars 1776; & ordonne, conformément à l'article VII de la Déclaration du Roi du 19 Juin 1691, que les Sentences de nominations de Tuteurs & Curateurs, celles portant réception d'Officiers, & généralement tous autres actes, Sentences & Jugemens définitifs, rendus, soit au Bailliage Royal de Vitry, soit dans toutes autres Jurisdictions Royales, seront expédiées & délivrées en parchemin timbré, à peine de cent livre d'amende pour chaque contravention.

Suite de l'Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, portant réglement sur les ventes & reventes des Domaines.

VIII. Les Avocats aux Conseils qui demeureront Adjudicataires, seront tenus de faire, dans les vingt-quatre heures de l'adjudication, sur le registre tenu à cet effet par le Greffier de la Commission, leur déclaration des noms, qualités & demeures de ceux au profit desquels ils se seront rendus Adjudicataires; & faute par eux d'y satisfaire dans ledit délai, il sera procédé à une nouvelle adjudication, & ils seront contraints, en leur propre & privé nom, au payement de la folle enchere.

IX. Ceux aux noms desquels les Avocats aux Conseils se seront rendus Adjudicataires & auront fait leur adjudication, seront tenus, dans un mois au plus tard, à compter du jour de l'expiration du délai de deux mois, réglé par l'article V du présent Arrêt, pour la réception du doublement, de payer entre les mains du Caissier de la Commission pour la vente & revente des domaines, le sou pour livre du capital au denier Trente, de la rente moyennant laquelle l'adjudication leur aura été faite, & de lever & retirer du Greffe de la Commission, l'expédition du contrat qui leur sera passé par les sieurs Commissaires généraux, en conséquence de l'adjudication définitive.

X. Faute par lesdits Adjudicataires de se conformer à ce qui est prescrit par l'article ci-dessus, & dans les délais qui y sont fixés, il sera, après un seule publication dans les lieux où les domaines se trouveront situés, procédé par les sieurs Intendans & Commissaires départis, à une nouvelle adjudication des mêmes domaines, au plus offrant & dernier Enchérisseur, à la folle enchere desdits Adjudicataires, sauf une derniere publication & adjudication qui sera faite au Château des Tuileries, devant lesdits sieurs Commissaires généraux; & seront lesdits adjudicataires contraints, à la diligence de Jean Berthaux, Régisseur des domaines de Sa Majesté, au payement, suivant le montant de la folle enchere, du principal, à raison du denier Trente de la totalité, ou de la portion des rentes, à la charge desquelles les adjudications leur auront été faites.

(*La suite à l'Ordinaire prochain.*)

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Suite de la Réponse du Cultivateur du Pays d'Aunis &c.

Si le Propriétaire s'en rapporte au dépotage qu'on fera dans son absence, à quoi ne s'expose-t-il pas? Que ne doit-il pas craindre d'abandonner ainsi son eau-de vie à la disposition de celui qu'il ne connoît presque pas, qui, quand il seroit de la plus exacte probité, aura chez lui plusieurs garçons Tonnelliers qui peuvent dissiper cette eau-de-vie, l'altérer &c. Ce sont *des fantômes*, dites-vous, Monsieur, mais le dépotage les réalisera.

Il se peut très-bien *qu'il n'arrive peut être pas un seul Courrier qui n'apporte des plaintes très fondées sur la continence défectueuse des futailles d'eau-de vie*, j'en suis très-persuadé; mais ces plaintes ne regardent pas les Cultivateurs : on doit s'en prendre à l'inexécution du Réglement qui étoit bien fait pour arrêter les fraudes, s'il eût été maintenu avec rigueur. Il y a malheureusement longtems qu'il est dans l'oubli.

Si Barcelonne *donne un excès de mesure qui compense la qualité supérieure des eaux-de-vie d'Aunis*, c'est pour donner un crédit à son eau-de-vie & engager les Consommateurs à lui donner la préférence; c'est la marche ordinaire d'un nouvel établissement qui veut se mettre en réputation & attirer les Acheteurs. Cet établissement n'eût jamais eu lieu, si nous n'eussions pas éprouvé dix années consécutives des plus mauvaises récolcoltes, si on n'eût pas indiqué le chemin de Barcelonne aux pays de consommation, & si nos Négocians ne se fussent pas eux-mêmes intéressés dans les chargemens. Ce n'est point un reproche que je prétens faire, je n'ignore pas qu'il est de l'industrie du véritable Négociant de donner de l'étendue à son commerce, de faire des entreprises qui favorisent la circulation des denrées en tout genre, & de procurer l'abondance où la disette peut se rencontrer; mais ces spéculations pouvoient aussi-bien se faire sur les denrées nationales, sans porter nore argent chez l'Etranger.

(*La suite à l'Ordinaire prochain*).

II.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 26 Avril 1777 au Mercredi 30 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 18, 22 à 23 l.; le seigle, de 13, 13 liv. 10 s. à 14 l.; l'orge, de 7 l. 15 s., 8 liv. 10 s. à 9 liv. Le froment au Port de la Greve, de 20, 21, 22 à 23 l.; le seigle, de 12 l. 10 s., 13 à 14 l.; l'orge, de 8, 8 l. 10 s. à 9 l. *le septier.*

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 26 Avril 1777 au Mercredi 30 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 17, 18, 19 à 21 l.; *idem* à la Greve, de 18, 19 à 20 l. 10 s *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 3 Mai 1777, de 59 à 60 liv.; *idem* nouveau, de 58 à 59; le cent de paille vieille, de 22 à 23 l.; *id.* nouvelle, de 21 à 22 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 50 à 51; *idem* nouveau, de 48 à 49; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 21 à 22; *id.* nouvelle, de 20 à 21; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 47 à 48; *id.* nouveau, de 45 à 46; le cent de paille vieille, de 21 à 22 liv.; *id.* nouvelle, de 20 à 21 l.; le foin à la Grêve, de 38 à 39 l.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 3 Mai 1777.

Or de Portug. à	724	H 6		marc.
Du Mexique à	716			
Du Pérou à	708			
Les guinées à	722			
Ducats à	98	5		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			
Or à 20 karats à	83	10		
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	17	6	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	2	6	
Piastres à	49	10		

V.

Changes de Paris, *du 3 Mai 1777.*

Amsterdam	54
Londres	30 ½
Hambourg	187
Madrid	15 2 6
Cadix	15 1
Livourne	97
Gênes	94 ½
Lyon	⅛ à ⅛

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai 1777.	*Jeudi 1.*	*Vendredi 2.*	*Samedi 3.*
Comp. d. Ind.			
Actions	FESTE.	1862 ½ 65	1870 75 72½
D°. 16es/25		1205	1210
D°. 8es.		248.	
D°. 25es.			
Emprunt Oct.			
Rescriptions		8 ¾ ½ ¾ ½	8 ¼
Bil. des Fermes.			
Bil. de la Lot. R.		1030 28	1028 26
Lots de 150 l. de Rentes viageres.		1585 88 90	1595 98

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six der[illegible] mois 1776.

Du Lundi 21 Avril 1777		Du Mercredi 23.		Du Vendredi 25.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Thevenin.... pp^lles.	E.	Boutray..... pp^lles.	J.	Lempereur.. pp^les.	
Viageres.....	E.	Viageres.....	J.	Viageres....	
Tontine.....	E.	Tontine.....	J.	Boscheron... pp^les.	
Delamotte... Viag.	F.	Cochin..... pp^lles.	E.	Viageres....	
Perpétuelles..	F.			Patu.... Viageres.	
Tontine.....	F.	Du Jeudi 24.			
Du Mardi 22.				Du Samedi 26.	
		De S. Janvier v^res.	J.		
Cauchy.....pp^lles.	F.	Tontine.....	J.	Lenoir..... pp^les.	
Viageres.....	F.	Nau..... Viageres.	J.	Viageres....	
Tontine.....	G.	Perpétuelles..	J.	Caron..... v^res.	
Marsollier.. Viag.	F.	Tontine.....	J.	Despeignes. Viag.	
Vieillard.... pp^lles.	F.	.....		Perpétuelles.	
Viageres.....	F.	.....		Tontine....	
Tontine.....	F.	.....		.....	

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des D[illegible] Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 10 Mai.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 12 *Avril.*

LES Compagnies de Commerce reſſemblent aſſez à des édifices mal aſſis qu'il faut ſans ceſſe réparer & qui menacent toujours ruine. Si l'on ne prend pas le ſage parti de les abattre, ils ne tardent pas à s'écrouler d'eux-mêmes avec fracas. Dans tous les Royaumes on a formé un nombre infini de Sociétés pour diverſes branches de commerce; tous ces établiſſemens n'ont pu ſe ſoutenir; où ils ſont tombés rapidement, ou il a fallu les détruire. Nous en avons encore pluſieurs dans ce Royaume qui nous donnent autant d'embarras qu'ils nous procurent peu d'avantages. Dégoûtés & détrompés par l'expérience, nous adopterons peut-être dans la ſuite une politique plus ſolide, plus ſimple, plus conforme aux vrais intérêts de l'Etat.

Dans ſon Aſſemblée générale, la Compagnie d'Aſſurances a pris divers arrangemens qui lui ont paru néceſſaires dans les circonſtances. La diſtribution des emplois l'inquiete, elle va la réformer; elle veillera déſormais avec plus de ſoin à la conduite des Subalternes à qui elle confie une partie de ſes intérêts. Une réſolution qui ne lui tient pas moins à cœur, eſt d'établir des Bureaux dans les Villes où elle n'en a jamais eu. Il eſt ſurprenant qu'elle n'en ait point dans une Ville auſſi commerçante qu'Altona. On doit y en établir un inceſſamment pour recevoir les aſſurances. La Compagnie va paſſer un nouveau contrat pour dix ans avec celle des Octrois; elles ont beſoin de s'étayer l'une l'autre. On nommera un plus grand nombre de Conſuls dans divers pays pour la régie des affaires.

Trois frégates, une de 24 canons, une de 18 & l'autre de 12, ſont arrivées dans le Sund. Leur deſtination eſt de protéger notre commerce & d'aſſurer la navigation des Etrangers qui fréquentent nos Ports. Une de ces frégates ne s'écartera pas du Sund; les deux autres croiſeront dans les Belts.

SILÉSIE.

D'OPPELN, *le* 14 *Avril.*

Un de nos plus habiles Agronomes, M. Riem, déjà connu par d'excellens Mémoires & d'autres écrits utiles dont la plûpart ont été inſérés dans le recueil des Mémoires de la Société Electorale de Lautern, a inventé différentes ſortes de ruches qui plus commodes pour les mouches à miel, ont encore l'avantage de coûter peu. Il en fait de paille, qui reſſemblent à celles dont M. Sélieu a fourni le modele, mais qui ſont encore plus perfectionnées. M. Riem ſe ſert auſſi de demi-ruches qui tiennent de celles de M. Sélieu, & de celles de M. Damm

de Berlin. Pour avoir de ces demi-ruches, on commence par faire des ruches entieres qui ont le double du diametre des ruches ordinaires; elles sont de forme un peu ovale & plus longue en largeur qu'en hauteur. On les coupe en deux, & l'on place les deux moitiés l'une sur l'autre; on peut en mettre même cinq ou six de cette maniere, par le moyen de quelques baguettes qu'on met entre-deux. L'Auteur prétend que ces demi ruches peuvent remplacer très-utilement les ruches le mieux construites; ce qu'il prouve dans un Mémoire qui a eu le suffrage de tous les Connoisseurs & qui vient d'être couronné.

ALLEMAGNE.

De Vienne, *le* 15 *Avril.*

Si rien n'annonce plus la décadence d'un Empire que des Peuples malheureux, des Sujets qui voyent dénouer les liens de leur honteuse servitude, qui passent insensiblement des horreurs de la misere aux douceurs de l'aisance, pour qui enfin des bienfaits reçus sont des gages & des assurances d'en recevoir de nouveaux, forment une démonstration complette non-seulement de la sagesse du Gouvernement, mais de la force & de la puissance d'un Etat. Des hommes qui, après avoir long-tems souffert, commencent à goûter le bonheur & voyent toujours devant eux la perspective d'un meilleur sort, seront toujours des Soldats invincibles. La Bohême esclave ne cessoit de donner des inquiétudes à notre Cour, la Bohême libre en fait aujourd'hui la consolation. Aussi le Gouvernement continue-t-il à donner aux Habitans de ce Royaume les plus grandes marques de sa bienveillance.

En vertu d'un Rescrit Impérial, toutes les terres qui dans ce pays appartiennent à la Chambre Royale ne seront plus des terres qui dévorent leurs Habitans. Tout sera libre dans les cinquante-quatre Seigneuriies du Domaine de la Couronne. Les Paysans y sont déclarés exempts des services & des charges imposées aux Serfs. Personne ne pourra plus les employer qu'en leur donnant des salaires proportionnés à leurs travaux. S. M. I. a aussi distribué entre les Paysans reconnus hommes & traités en hommes depuis qu'ils sont déclarés libres, divers biens domaniaux situés en Westphalie. Ces terres ont été jusqu'à présent entre les mains des Seigneurs; les Serfs les cultivoient, & leurs Maîtres n'avoient d'autre soin que celui d'en retirer les revenus. M. Raab, Conseiller de la Cour Impériale & Royale s'est porté à cette opération avec un zele qui fait le plus grand éloge de ses sentimens.

De Bourghausen, *le* 16 *Avril.*

C'est à notre Société des Mœurs & de l'Economie rurale que dans tout l'Electorat de Baviere on attribue principalement les succès que l'Agriculture y a depuis quelques années. Cette Compagnie a porté le plus grand coup à la plus absurde & la plus destructive de toutes les politiques, en faisant traiter les hommes de la campagne comme des Sujets précieux à l'Etat. Elle a pris à cœur de faire donner une éducation aux enfans de nos Paysans qu'on livroit à une ignorance barbare. Dans l'Electorat de Saxe & dans le Brandebourg on a réussi, long-tems avant nous, à détruire le préjugé & à regarder les Cultivateurs comme une classe de Citoyens. En Baviere il y a eu plus d'obstacles à vaincre, & la puissance féodale s'y opposoit avec plus d'effort à tout ce qui pouvoit introduire & propager les lumieres. Le Souverain a montré ses bonnes intentions; elles ont été secondées, avec la plur vive ardeur, par de bons Citoyens & de vrais Patriotes. Les Ecoles des campagnes y sont sur le même pied que celles d'Autriche, de Bohême & de Hongrie. On y enseigne tout ce qui fait l'homme religieux, le bon Citoyen, l'habile Cultivateur.

Dans la derniere Assemblée générale de la Société des Mœurs, le Baron de Hartman, Conseiller-Privé de S. A. E. Palatine & de l'Electeur de Baviere, Vice-Président perpétuel de la Société, prononça un discours bien raisonné sur la nécessité d'enseigner l'Histoire Naturelle dans les Ecoles publiques. Il s'appliqua sur-tout à montrer par des preuves solides que cette connoissance est encore plus utile aux gens de la campagne qu'à toute autre classe de Citoyens. On

lut ensuite le résultat de plusieurs expériences qui tendoient à marquer les tems les plus propres à semer le froment, le seigle, l'orge & l'avoine. On combattit avec force dans ce Mémoire le préjugé de nos Paysans à pure routine, qui croient que l'époque pour les semailles est marquée par la nature & qui sement toujours à cette époque, quelque contraire ou défavorable que puisse être le tems à l'opération.

Un objet qui a occupé divers Membres de la Société, est de trouver des moyens porpres à détruire le ver ou chenille connue sous divers noms en différens pays, & qu'on nomme en Latin *eruca*. Cet insecte attaque plusieurs sortes de plantes, & surtout les grains. On parla aussi beaucoup des procédés suivis avec succès pour exterminer les chenilles qui rongent les choux & les autres légumes. Dans certaines années, ces insectes se multiplient prodigieusement & font d'horribles ravages dans tout l'Electorat de Baviere & les contrées voisines.

On a fait divers essais pour exterminer ces insectes ou les mettre en fuite. Les uns ont fait brûler du soufre vierge dans leurs champs. Cette méthode a eu de très-bons effets; on a vu diminuer sensiblement ces nuées d'insectes; une grande partie a été étouffée par les vapeurs du soufre, & les autres ne pouvant souffrir cette odeur se sont éloignés des champs qu'on avoit ainsi parfumés. Le soufre vierge a eu le même effet pour détruire les charensons dans les greniers ou les faire fuir. D'autres, pour conserver le bled dans les greniers & le défendre des ravages du ver (*eruca*) n'ont pas balancé à y jetter de grandes quantités de fourmis. Pour se débarrasser ensuite de celles-ci, ils ont laissé les fenêtres de leurs greniers ouvertes; le vent, la fraîcheur & le froid ont forcé les fourmis d'abandonner à leur tour le grain & de se retirer. La Société Economique, peu contente de toutes ces épreuves, demande aux Sociétés étrangeres de vouloir bien lui indiquer des moyens plus efficaces. Elle voudroit aussi qu'on lui marquât avec la plus grande précision non-seulement la saison, mais le tems le plus propre & le plus convenable pour les semailles. De nouvelles autorités lui fourniront de nouvelles armes pour attaquer l'ignorance avec plus de succès.

DE FRANCFORT (*sur le Meyn*), *le 21 Avril.*

Notre Foire est finie; les commencemens nous ont fait craindre qu'elle ne fût très-mauvaise; l'argent ne circuloit pas; à mesure qu'elle avançoit les Acheteurs se sont présentés en plus grand nombre; on a conclu de bonnes affaires & les payemens se sont faits avec exactitude. Nous ne pouvons pas dire que la Foire a été excellente, mais il est certain que nous ne nous attendions pas à la voir si bonne.

Dans plusieurs Provinces de l'Empire, les inondations avoient alarmé, & comme plusieurs rivieres s'étoient débordées avec violence, on appréhendoit de grands ravages. On écrit de ces contrées que le mal n'a pas été grand. Nous apprenons aussi que dans d'autres cantons le dégel n'a point eu de mauvaises suites, parce que la neige s'est fondue peu à peu & sans pluie. Les rivieres se sont enflées, mais sans sortir de leurs lits.

Il geloit encore à glace dans ce pays-ci le 15 & le 16 de ce mois; on ne s'est pourtant pas encore apperçu que la rigueur de la saison ait causé le moindre dommage; il est tombé de la neige, ces jours-ci, & en assez grande quantité, sur les montagnes. Hier nous avons eu une tempête assez forte: nous conjecturons que c'est ici la fin de l'hiver.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 26 Avril.*

On a rapporté à la Chambre des Communes deux résolutions prises par le Comité des subsides; la premiere est qu'on accordera à S. M. la somme de 618,340 l. 9 sh. 6 d. sterling pour liquider les dettes & payer les arrérages de la Liste civile: la seconde est qu'on fera une addition de 100,000 liv. par an aux 800,000 l. qui sont accordés au Roi pour soutenir l'honneur & la dignité de sa Couronne. La premiere de ces résolutions fut lue deux fois & approuvée. Il s'éleva des contestations au sujet du second article, & les débats ne furent terminés que bien avant dans la nuit. A onze heures du soir on recueillit les voix; on en compta

231 pour & 109 contre. On parla aussi d'augmenter les revenus des Freres du Roi.

La Chambre a aussi approuvé le rapport du Comité des voies & moyens, & en conséquence a ordonné que les 760,363 liv. formant le surplus du fonds de la Caisse d'Amortissement, seront employés à fournir aux subsides de l'année courante. Mais cela ne suffit pas, il est surprenant qu'en mettant tous les jours de nouveaux impôts, nous ne cessions pas de contracter de nouvelles dettes. Par un calcul très modéré, les intérêts seuls de la dette nationale vont à 1000 l. st. par heure, c'est-à-dire qu'ils se montent à 8,760,000 l. st. par an.

Suivant les nouvelles de Dublin, les Commerçans de cette Capitale d'Irlande sont dans la plus grande consternation. Il se passe peu de jours qu'on n'y apprenne quelque banqueroute de Marchands qui font le principal commerce du pays, celui des toiles. Les Banquiers refusent d'escompter les billets des Négocians les plus accrédités & qui passent pour être les plus riches. Les faillites déclarées dans le courant des deux derniers mois vont à plus de 250,000 livres sterling. Il ne faut pas de si rudes coups pour ébranler toute la machine du commerce.

Par des lettres écrites de Gibraltar, nous apprenons que le *Cupidon*, navire commandé par le Capitaine Fisher, & le plus richement chargé de tous ceux qui sont sortis cette année du Port de Livourne, est à Gibraltar avec un autre bâtiment nommé la *Tigresse*, qui vient de Smyrne. Cette nouvelle est très-intéressante pour nos Marchands. On croyoit que ces vaisseaux étoient pris ou perdus; ce qui avoit fait monter les assurances sur l'un & sur l'autre à des prix exorbitans.

Par le Bill que le Parlement a passé en faveur des Graveurs, ces Artistes sont assurés de jouir de la propriété & du fruit de leurs inventions. Il est défendu, sous peine d'amende arbitraire, à tout Graveur ou Marchand d'estampes de copier ou faire copier des gravures d'après les originaux. On décerne la même peine contre toute personne qui, pour se procurer plus de débit, mettroit au bas de quelque gravure le nom d'un Artiste, sans en avoir obtenu son consentement.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

Du Puy, *le 27 Avril.*

Nous avions craint que les gelées du commencement de ce mois n'eussent porté un grand préjudice aux fruits de la terre. Nous voyons avec plaisir que le mal n'est pas grand. Les bleds n'ont pas souffert & se trouvent dans le meilleur état; sauf les événemens imprévus, nous serons riches en grains. Quelques arbres précoces ont eu des bourgeons calcinés; la vigne n'étoit pas beaucoup avancée, le froid ne l'a pas endommagée; dans les cantons plus méridionaux, la gelée lui a nuit plus ou moins. Elle pousse avec vigueur; Dieu nous préserve des tems froids.

Il y a des vérités qui surprennent, mais qui pour paroître paradoxes, n'en sont pas moins des vérités; des recherches en fournissent les preuves, & celles-ci vont quelquefois jusqu'à la démonstration. Qui croiroit, par exemple, que la plûpart des Villes d'Auvergne, du Velay, du Vivarais & de quelques autres Provinces de France sont assises sur des débris vomis des volcans, & que dans une étendue de plus de quatre-vingts lieues, ce même sol qui produit aujourd'hui de belles moissons, d'excellens vins, des fruits délicieux, & tant d'autres richesses, n'est qu'un mélange, qu'un amas de matieres calcinées & réduites en cendres? Qui pourroit s'imaginer que d'énormes rochers de la couleur & da la dureté du fer (le Balsate dont Pline dit, *Balsatus ferri coloris & duritiei.* L. 32, c. 7) ont été produits dans des fournaises immenses de soufre & de bitumes? Ces grands efforts de la Nature qui nous paroissent des prodiges inconcevables, n'en présentent pas moins des objets réels. Des hardis Observateurs ont osé, à travers mille dangers, s'approcher du Vésuve & de l'Ethna pour voir d'un œil curieux & avide les phénomenes de leurs éruptions. Ceux qui ont été les victimes de leur témérité n'ont pas arrêté, par leur exemple & leur malheur, des esprits ardens & possédés de la fureur de pénétrer dans les mysteres les plus secrets de la Nature. En marchant sur les traces de leurs prédécesseurs, de nou-

veaux Obſervateurs ſont allés plus avant & ont auſſi fait des découvertes. On paſſa enſuite à l'examen ſcrupuleux & ſuivi de toutes les matieres élancées de ces gouffres effrayans. Bientôt, par la comparaiſon & l'analogie, on s'eſt convaincu qu'on trouvoit de pareilles matieres dans pluſieurs contrées où l'on n'avoit jamais ſoupçonné l'exiſtence d'un ancien volcan. Pluſieurs Sçavans ont fait de ces découvertes dans le Bas-Languedoc, l'Auvergne, le Velay & d'autres Provinces. On imprime actuellement à Grenoble un Ouvrage où toutes ces découvertes ſont réunies & qui préſentera un grand nombre de planches; le titre eſt, *Deſcription des volcans éteints du Vivarais & du Velay*, par M. Faujas de Saint-Fond.

En liſant de pareilles productions, l'ignorance & le préjugé ſe croiroient peut-être en droit d'en conclure qu'il a fallu des ſiecles pour transformer en pays fertiles des terreins brûlans & qui n'ont d'abord offert que des matieres calcinées; de conſéquence en conſéquence, ils ſeroient tentés d'en venir juſqu'à reculer l'époque de la naiſſance du monde. Cette abſurdité ne nous étonneroit pas. Cependant pour faire voir que la métamorphoſe peut s'opérer beaucoup plus rapidement qu'on ne ſe l'imagineroit, il nous ſuffira de faire quelque obſervation bien ſimple. La lave que l'Ethna vomit à torrens ſe durcit au point de le diſputer pour la dureté, non-ſeulement aux pierres, mais à la plûpart des métaux. Cette lave, ainſi pétrifiée, ſert à paver les grands chemins, & ceux qui ſont ainſi pavés ſe conſervent dans le meilleur état pendant de longues années ſans qu'on change le pavé & ſans même qu'il en coûte pour l'entretenir. Tout ce que peuvent faire les voitures, c'eſt de ronger un peu les pierres & de les polir. Alors on les pique avec des marteaux pointus & les chemins ſe trouvent réparés. On peut juger par-là de la dureté des matieres qui ſortent du volcan. On ne ſoupçonneroit pas que les cantons qui en ſont inondés puiſſent jamais rien produire; cependant après quelques années on y peut recueillir toutes ſortes de productions. Deux ou trois ans après l'éruption, la lave ſe couvre d'un ou deux pouces de terre; les Habitans des environs y mettent alors des plantes dont les cendres forment un excellent engrais; quand ces plantes ont deux ou trois ans on les brûle ſur le terrein qui acquiert encore un peu plus d'élévation; bientôt après on y plante des vignes qui ne tardent pas à donner d'excellens vins. Dans l'eſpace de dix à douze ans, voilà des vignobles dans des cantons qui ſembloient dévoués à une éternelle ſtérilité. Si la montagne ne faiſoit plus craindre d'éruption, il n'eſt pas douteux que dans moins d'un ſiecle elle pourroit devenir un terrrein fertile, garni de Villes, de Villages, de riches Fermes &c. Ce ne ſont pas ici des conjectures ſans fondement; on ne doit pas y répondre par des conjectures mal fondées.

De Granville, *le 28 Avril.*

La pêche de Terreneuve fait une branche conſidérable de commerce pour la Normandie & la Bretagne. Il part, année commune, de ces deux Provinces entre dix & douze mille Marins qui nous apportent de bonnes cargaiſons de morue. Nous avions équipé pluſieurs bâtimens deſtinés à faire la pêche de Saint-Pierre, Miquelon & autres lieux de l'Amérique ſeptentrionale; ils n'attendoient qu'un tems favorable pour appareiller, mais pour des raiſons particulieres nous avons différé de les faire partir. A Saint Malo, les Commerçans ont été auſſi obligés de ſuſpendre leurs opérations relativement à cet objet. Enfin les craintes ſe ſont diſſipées & nous ne croyons pas que nos Pêcheurs rencontrent de nouveaux obſtacles. S'ils ont du ſuccès, il y a fort apparence que les gains ſeront conſidérables. Dans pluſieurs Iſles des Indes Occidentales on manque de proviſions pour les Negres & la morue qui fait leur principale nourriture s'y vend à haut prix.

De Sivrai, *le 29 Avril.*

Suite de la Remontrance du Procureur du Roi ſur les inhumations précipitées. L'uſage meurtrier ou l'on eſt de mettre les corps dans le ſuaire & ſur la paille immédiatement après leur mort apparente, l'abandon où on laiſſe communément les perſonnes décédées, empêchent de prendre les précautions néceſſaires pour s'aſſurer que la mort eſt réelle. Les hommes & les femmes qui enſeveliſſent les morts s'acquittent de ce devoir avec une précipitation blâmable &

qui peut devenir funeste. Mais quand même les personnes qui se chargent de ce triste emploi, agiroient avec plus de lenteur & d'attention qu'on ne le fait communément, elles n'ont pas, pour la plûpart, les lumieres nécessaires pour juger avec certitude si une personne qui paroît morte, l'est réellement. Les parens doivent faire voir & visiter le corps par des Médecins & des Chirurgiens, sur-tout dans les cas de mort subite. Combien de fois a-t-on eu, par une pareille conduite, la satisfaction d'empêcher qu'on n'enterrât vivantes des personnes qu'on avoit cru mortes? Il est aussi arrivé qu'après s'être apperçu qu'une personne donnoit des signes de vie dans la tombe, on n'a pas osé lui donner des secours, par la fausse crainte d'être poursuivi en Justice. Il est essentiel d'avertir le Public que jamais le Magistrat n'a prétendu empêcher qu'on ne fasse tous ses efforts pour rappeller à la vie les personnes qu'on auroit ainsi exposées à la perdre dans les horreurs du tombeau, les noyés & les autres infortunés qui se trouveroient dans de pareilles situations. Loin de suivre un usage barbare, le Gouvernement distribue des récompenses aux personnes charitables qui administrent aux noyés des secours, dussent même les secours n'avoir aucun succès.

Les enfans sont plus sujets qu'on ne pense à se trouver dans cet état qui a toutes les apparences de la mort. Plusieurs en ont tous les signes en venant au monde, quoiqu'ils soient réellement pleins de vie. Cet état, qui peut provenir d'une infinité de causes, dure quelquefois très-long-tems. Les enfans plus âgés y peuvent aussi tomber fréquemment. Il en périt tous les jours plusieurs qu'on auroit pu sauver en leur donnant des secours bien simples; on doit leur souffler dans la bouche avec un tuyau, les réchauffer en les enveloppant dans des linges chauds, leur faire des frictions douces &c; mais ce qu'on doit éviter avec le plus grand soin, c'est de les agiter avec trop de violence &c. &c.

Sur ces motifs, on a porté une Ordonnance dont voici les principaux articles: Les réglemens concernant les sépultures seront fidélement exécutés; défenses par conséquent de faire aucune inhumation avant le délai au moins de vingt-quatre heures entre la mort & l'enterrement, lorsqu'il s'agira d'une mort ordinaire; soit de grandes personnes, soit d'enfans, à moins que la maladie n'eût été contagieuse & qu'il n'y eût à craindre pour la salubrité de l'air; & de 48 heures au moins, lorsqu'il s'agira de mort subite, auquel cas, & avant que de faire procéder à la sépulture, les parens seront obligés de faire voir & visiter le corps par Médecins & Chirurgiens. Défenses également auxdits parens, sous peine de 50 liv. d'amende pour la premiere fois, & de plus grande en cas de récidive, de chercher à en imposer à Messieurs les Curés, sur l'heure du décès, afin de précipiter l'inhumation; comme aussi à toutes personnes d'ensevelir & d'ôter les morts de dessus leur lit, si ce n'est une demi-heure au plus avant le tems fixé pour les funérailles, & aux Menuisiers de les mettre dans le cercueil avant le même tems & sous les mêmes peines.

De Paris, *le 4 Mai.*

Suite de l'Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, portant réglement sur les ventes & reventes des Domaines. Art. XI. Les Adjudicataires seront tenus de remettre à Jean Berthaux, chargé de la régie des Domaines de S. M., des expéditions en bonne forme des contrats qui leur auront été passés par les sieurs Commissaires généraux, & ce dans quinzaine au plus tard du jour & date desdits contrats; ils seront pareillement tenus, conformément aux Arrêts du Conseil des 3 Avril 1703, 30 Décembre 1710, 14 Juillet 1733 & 18 Avril 1750, & dans le délai d'un mois du jour & date desdits contrats, de les faire enregistrer aux Greffes des Bureaux des Finances des Généralités dans l'étendue desquelles les domaines se trouveront situés, ou aux Greffes des Chambres des Comptes des Provinces dans lesquelles il n'y a point de Bureaux des Finances, & de payer pour lesdits enregistremens, les droits fixés par l'Arrêt du Conseil du 20 Mai 1755.

XII. Les Adjudicataires seront tenus, dans deux mois au plus tard du jour & date du contrat de revente, de le faire signifier aux précédens Engagistes, avec offre de leur rembourser le montant de leurs finances; ensemble les intérêts d'icelles, sur le pied du denier Vingt, à compter du jour de l'adjudication, après qu'il aura été procédé à la liquidation desdites finances, au Conseil de Sa Majesté.

XIII. Les anciens Engagiſtes ſeront tenus, dans un mois du jour de la ſignification qui leur aura été faite du contrat de revente, de remettre leurs titres & quittances de finance en original, entre les mains du ſieur Contrôleur Général des Finances; & faute par eux d'y ſatisfaire dans ledit tems, & icelui paſſé, les Adjudicataires demeureront déchargés des intérêts, qui ne courront alors que du jour de la remiſe des titres; ces intérêts ſeront payés ſur le pied qu'ils ont ou auront cours, à la déduction des impoſitions; Sa Majeſté dérogeant à cet égard à l'Arrêt du Conſeil du 20 Juin 1724.

XIV. Les anciens Engagiſtes ſeront tenus de recevoir dans un mois, du jour de la ſignification qui leur ſera faite de l'Arrêt de liquidation, leur rembourſement ſur le pied de ladite liquidation.

XV. Faute par les anciens Engagiſtes, de recevoir leur rembourſement dans le délai fixé par l'article ci-deſſus, ordonne Sa Majeſté que l'Arrêt du Conſeil du 20 Juin 1724 ſera exécuté; en conſéquence permet aux nouveaux Engagiſtes, de conſigner le montant des ſommes dont le rembourſement aura été ordonné par les Arrêts de liquidation, aux périls, riſques & fortune deſdits anciens Engagiſtes, entre les mains du Receveur des Conſignations du Parlement, dans le reſſort duquel les domaines ſeront ſitués, ou les droits domaniaux perçus. (*La ſuite à l'Ordinaire prochain*).

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Suite de la Réponſe du Cultivateur du Pays d'Aunis &c.

Il eſt juſte de rendre à chacun ce qui lui appartient & de donner telle quantité à celui qui achete cette quantité. *Vous verrez*, dites-vous, *comme on reviendra à nous, fallût-il payer nos eaux-de-vie beaucoup au-deſſus de celles d'Eſpagne &c.* Je doute, Monſieur, qu'on puiſſe s'en flatter; le coup eſt porté en indiquant le chemin de Barcelonne aux pays de conſommation, *euſſions-nous déſormais dix bonnes années conſécutives, leur produit s'accumulera dans nos celliers, les Étrangers baiſſeront le prix des leurs en proportion du cours de la Rochelle, on donnera un excès de meſure qui compenſera la qualité ſupérieure des eaux-de-vie d'Aunis.* Ainſi, malgré l'établiſſement du dépotage, il faudra renoncer à la culture de la vigne dans ce pays, puiſque les bonnes récoltes deviendront à charge; il faudra donc abandonner la Province, puiſque la vigne eſt la ſeule culture convenable à ſon ſol.

Ce n'eſt point gratuitement que j'ai avancé dans ma lettre, que le dépotage expoſera le Cultivateur aux inconvéniens des amendes & ſaiſies à l'entrée de la Ville, ce que vous regardez commes *des fantômes.* Si le dépotage eſt établi, rien n'obligera le Cultivateur à la jauge exacte de ſa futaille, peu lui importera qu'elle velte 5 à 6 veltes de plus. Comment le Cultivateur pourra-t-il faire une déclaration juſte & prendre en conſéquence ſon expédition d'entrée en Ville, puiſqu'il ne ſçaura pas ce que contient ſa futaille? Comment pourra-t-il payer les droits, ſi à l'entrée de la Ville on a des ſoupçons à la vue de la futaille, ce qui arrive même actuellement, & qu'on en veuille venir à la vérification? Dans quel cas ne ſe trouvera-t-il pas? Il faudra donc que les Employés dépotent cette eau-de-vie à l'entrée de la Ville: ne peuvent-ils pas l'exiger dès que la jauge de la futaille ne ſera pas exacte? Et ſi la continence excéde la déclaration, voilà des eaux-de-vie ſaiſies, voilà un procès avec la Régie, voilà peut-être un Cultivateur ruiné parce qu'il a été pris en contravention, parce qu'il n'a pas ſçu au juſte ce que contenoit ſa futaille. Quand *ces fantômes* ſe réaliſeront, viendrez-vous, Monſieur, les diſſiper?

(*La ſuite à l'Ordinaire prochain*).

II.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 30 Avril 1777 au Samedi 3 Mai, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 17, 19, 21 à 22 liv. 15 ſ.; le ſeigle, de 12 l. 10 ſ., 13 à 14 l.; l'orge, de 8, 8 l. 10 ſ. à 9 liv. 5 ſ. Le froment au Port de la Greve, de 21, 23 à 24 liv.; le ſeigle, de 12 liv. 15 ſ., 13 à 13 l. 10 ſ.; l'orge, de 8 l. 15 ſ., 9 à 9 l. 10 ſ. *le ſeptier.*

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 30 Avril 1777 au Samedi 3 Mai, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 l. 10 s.; *idem* à la Greve, de 18 l. 10 s., 19 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 7 Mai 1777, de 60 à 61 liv.; *idem* nouveau, de 58 à 59; le cent de paille vieille, de 23 à 24 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 51 à 52; *idem* nouveau, de 49 à 50; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 23 à 24; *id.* nouvelle, de 21 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 48 à 49; *id.* nouveau, de 46 à 47; le cent de paille vieille, de 21 à 22 liv.; *id.* nouvelle, de 20 à 21 l.; le foin à la Grêve, de 39 à 40 l.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 7 Mai 1777.

Or de Portug. à	724	℔ 6		marc.
Du Mexique à	716			marc.
Du Pérou à	708	2		marc.
Les guinées à	722			marc.
Ducats à	98	6		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à	83	11		once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	18		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	3		marc.
Piastres à	49	11		marc.

V.

Changes de Paris, *du 7 Mai 1777.*

Amsterdam	54 à 53 7 8e.
Londres	31 ½
Hambourg	187 ¼
Madrid	15 2 6
Cadix	15 1
Livourne	97
Gênes	94 ½ à ¾
Lyon	⅝ à ½

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Lundi 28 Avril 1777			Du Mercredi 30.		
Messieurs			*Messieurs*		
Delamotte... Viag.	F.		Boutray..... pp^lles.	J.	
Perpétuelles..	F.		Viageres.....	J.	
Tontine.....	F.		Tontine.....	J.	
Creuzé..... pp^lles.	C.		De S. Janvier v^res.	J.	
Viageres.....	E.		Tontine.....	J.	
Tontine.....	E.		.....		
			.....		
Du Mardi 29.			.....		
			.....		
Cauchy..... pp^lles.	J.		.....		
Viageres.....	J.		.....		
Tontine.....	J.		.....		
Marsollier.... v^res.	F.		.....		
.....			.....		
.....			.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai 1777.	*Lundi 5.*	*Mardi 6.*	*Mercredi 7.*
Comp. d. Ind.			
Actions	1872 ½	1872 ½	1872 ½
D°. 16es/25			
D°. 8es.			
D°. 25es.			
Emprunt Oct.		400	
Rescriptions	8 ¼	8 ¼ 8 ¾	8 8 ¼
Bil. des Fermes.	2		2
Bil. de la Lot. R.	1025	1025 24	
Lots de 150 l. de Rentes viageres.	1600 1602 1600	1596	1594

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnem. de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces, deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 15 Avril.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 14 Mars.*

L'Amour excessif de la liberté précipite les Peuples dans l'anarchie, & l'anarchie est le plus grand fléau des Etats. Nous en avons éprouvé les funestes ravages ; c'est lentement & avec les plus grands efforts que nous venons à bout de les réparer ; à peine le plus beau regne suffira-t-il pour en effacer les traces. Le Gouvernement ne se lasse pas ; des abus corrigés nous sont les garands qu'il en va corriger d'autres. Le département des Douanes & des Accises a besoin de la plus grande réforme ; de bons Citoyens, d'habiles Politiques ont présenté à la Cour divers plans sur cet important objet. Le Roi examine avec soin les vues de ces Patriotes & balance long-tems les projets avant que de les adopter. On assure qu'il doit bientôt paroître un Réglement qui préviendra les manœuvres illicites dans cette partie de l'administration. Il s'agit aussi d'autres arrangemens essentiels au bien de l'Etat. S. M. avoit chargé différens Colleges de concerter les mesures qu'il y auroit à prendre pour l'amélioration des divers objets qui leur sont confiés. Ces ordres viennent d'être renouvellés avec des menaces qui en assurent la prompte exécution. Les personnes qui refuseront ou négligeront de s'y conformer, seront punies d'une maniere proportionnée à leur désobéissance formelle ou à leur coupable indifférence.

Il est comme décidé que nous ferons pour les autres branches de revenus publics ce que nous avons fait pour les eaux-de-vie. Le papier timbré formera une seconde Ferme qu'on ne doit pourtant adjuger qu'au commencement de l'année prochaine. En attendant cette époque, on continue à faire du papier timbré qui est payé en rixdales, shellings &c. Quoiqu'on ne cesse pas de frapper à la Monnoie une grande quantité de nouvelles especes, cependant elles ne suffisent pas pour l'échange des anciennes. Le Public donne au Roi une grande marque de sa confiance en prenant pour l'argent qu'il apporte à la Monnoie des billets de Banque qui étoient, avant la révolution, dans le décri & que personne ne vouloit recevoir en payement.

Notre bon Roi trouve toujours des fonds pour soulager les malheureux, mais sa générosité ne connoît point de bornes quand il s'agit de faire goûter le bonheur à des personnages illustres qui, accablés du poids de l'infortune, sentent d'autant plus la rigueur de leur sort qu'ils sembloient faits, encore plus que les autres, pour être heureux. Il existe dans l'Electorat d'Hanovre une petite-Fille du Grand Gustave-Adolphe, elle est âgée de 81 ans, infirme, aveugle, abandonnée de tout le monde, dénuée de tout secours, réduite à vivre dans une vile chaumiere, ou plutôt à attendre le moment qui en terminant sa vie mettra fin à ses mal-

heurs. En apprenant cette nouvelle, notre Monarque a été saisi bien plus de douleur que d'étonnement. Peu contente de lui envoyer une lettre de change de 500 ducats, S. M. lui a écrit de sa propre main & d'une maniere à montrer avec autant d'énergie que de vérité toute la sensibilité de son grand cœur. Voici la lettre. » Ma Cousine, l'état » cruel où le sort vous a réduite m'a vive- » ment attendri; vous jugeriez facilement » de toute l'émotion de mon cœur, si vous » pouviez connoître jusqu'où vont mon res- » pect & ma vénération pour la mémoire » du Grand Gustave. Ce que je regretterai » toujours c'est d'avoir appris si tard votre » situation. Ne doutez pas du tendre intérêt » que vous m'avez inspiré & que je ne ces- » serai de prendre à ce qui vous touche. Si » vous en doutiez un moment, je ne m'en » consolerois pas. Je fais des vœux pour que » votre grand âge vous permette de venir » en Suede; vous y trouverez une retraite » digne de votre naissance & du dernier re- » jetton d'une Maison à qui la Suede doit » tant de bienfaits. Recevez, en attendant, » une foible marque de mon amitié, que » j'aurai soin de renouveller tous les ans. Si » vous avez quelque autre désir à former, » faites m'en part, je vous prie; il ne tien- » dra pas à moi que vos vœux ne soient » remplis. L'empressement de mon zele » vous sera un sûr garand des sentimens dis- » tingués avec lesquels je suis &c. *Signé*, » GUSTAVE ». Cette infortunée Princesse porte le nom de Comtesse de Vasaberg.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 16 Mars.*

Le tems, toujours moins rigoureux, semble nous annoncer des jours encore plus doux. Nous hâtons par nos desirs le commencement du printems; à cette époque, nous mettrons la main à l'œuvre pour former un canal qui réunira la Baltique à la Mer d'Ouest dans le Duché de Holstein. L'entreprise est belle & ne nous sera pas moins avantageuse. Le commerce prend toujours des accroissemens en raison des communications qu'on lui ouvre & de la protection qu'on lui accorde. Ce canal commencera près de Kiel &, après avoir parcouru une bonne étendue de pays, aboutira à Rensbourg. Les plus beaux & les plus utiles projets échouent presque toujours, faute d'argent; ce n'est pas-là ce qui manque au Trésor Royal; les sommes nécessaires pour l'entreprise ne seront pas levées par de nouvelles impositions, elles sont déjà prêtes; nous pouvons donc regarder le succès comme assuré.

Nous avons eu, le 6 du courant, une aurore boréale beaucoup plus brillante que nous ne sommes accoutumés d'en voir. Le Peuple qui croit tout & qui craint tout, a été effrayé. Il a pris ce phénomene pour un présage certain d'une guerre prochaine. Depuis lors, il a gelé par un vent de nord-ouest; second indice qui vient à l'appui du premier.

SILÉSIE.

DE GLATZ, *le 19 Mars.*

Toute espece de marchandise qui ne se fabrique pas dans le pays est mise ici au rang des marchandises prohibées. Cependant nous avons très-peu de Manufactures non-seulement en or ou argent, mais en coton, fil, laine &c. C'est donc une nécessité pour nous de prendre chez l'Etranger ce que le pays n'est pas en état de nous fournir. D'ailleurs il nous arrive ce qui a toujours été commun dans tous les tems & chez tous les Peuples; il suffit qu'on nous défende d'introduire une marchandise pour que nous ayons encore plus d'envie de nous la procurer. En multipliant les loix prohibitives, on ne fait que multiplier nos goûts ou nos caprices. Aussi n'a-t-on jamais vu ni tant de Commis ni tant de Contrebandiers. Le plus fâcheux c'est que les derniers ne marchent plus qu'en grand nombre & bien armés; on court sur eux, ils se défendent, & tous les jours nous apprenons que de part & d'autre on a exercé quelque nouvelle violence. Ces tristes scènes sont plus fréquentes dans la Silésie Autrichienne & dans la partie de notre Comté qui appartient au Roi de Prusse. Des Contrebandiers, au nombre de cent cinquante, passerent derniérement les frontieres avec quarante traîneaux chargés de marchandises de contrebande; ils forcerent les Habitans de les leur acheter & repartirent pour aller faire quelque nouveau coup de cette espece. Nous espérons qu'on nous délivrera de ces hordes de brigands; ils ne

marchent qu'armés de toutes pieces, de fusils, de sabres, de pistolets; c'est principalement aux Employés qu'ils en veulent; loin de les fuir, ils vont souvent à leur rencontre, & il se passe peu de jour qu'ils n'en massacrent quelques-uns.

ALLEMAGNE.

DE DARMSTADT, *le* 19 *Mars*.

Pour être avoués de tout tems & universellement reconnus, les abus n'en restent pas moins éloignés de l'époque de leur réforme, s'ils sont non-seulement étendus, mais adoptés par-tout. On voit, on sent, on convient que rien ne nuit plus aux opérations du commerce que la diversité des poids & des mesures: mais qu'a-t-on fait jusqu'présent pour faire disparoître ou au moins diminuer les embarras, les difficultés, la confusion qu'entraîne cette diversité universelle? On ne tente même pas parce qu'on s'imagine qu'il est impossible de réussir. Egalement intéressés à faire cette grande réforme, les Gouvernemens ne pourroient-ils pas fixer les poids & les mesures dans leurs Etats respectifs? En agissant de concert, l'abus seroit donc bientôt corrigé. Si quelque grande Puissance frayoit la voie & donnoit l'exemple, le même zele animeroit d'autres Souverains, & de proche en proche la révolution s'étendroit: la réforme seroit entiere sans qu'il en eût coûté beaucoup pour l'opérer.

Nous sommes environnés d'un grand nombre de petits Districts soumis à différens Princes; chacun de ces Districts se sert de poids & de mesures qui ne sont pas les nôtres; pour obvier en partie aux inconvéniens qui en résultent, notre gracieux Souverain vient d'ordonner que dans tous ses Etats on ne feroit usage que de l'aune de Francfort. Cette Ville est en commerce avec tous nos voisins; en prenant une mesure qui leur est plus connue, nous traiterons plus facilement avec eux. L'Ordonnance sera fidélement suivie; pour chaque contravention il y a une amende de 30 rixdales.

DE CASSEL, *le* 20 *Mars*.

Suite de la Séance de la Société d'Agriculture & des Arts. Un Ouvrier qui a présenté la plus belle nappe damassée a reçu 5 louis. Le Prix destiné pour le Fabricant qui auroit fait la flanelle de meilleure qualité a été partagé entre deux Concurrens; ils ont eu chacun 5 louis. Le Prix pour le meilleur papier à lettres étoit de 6 louis; la Société a de plus accordé une gratification de deux louis au Marchand qui méritoit *l'Accessit*. Une branche d'Industrie qu'on encourage beaucoup en Allemagne est la filature du chanvre, du lin & de la laine. Notre Société a déjà proposé diverses récompenses pour cet article intéressant, & ne cesse de l'encourager. Dans cette Séance, elle a distribué trois Prix pour les meilleurs & les plus beaux fils de chanvre, de lin & de laine. Deux Marchands qui ont vendu à l'Etranger la plus grande quantité de marchandises fabriquées dans le pays, se sont partagé un Prix de dix louis. Quelques Artistes ont aussi reçu des récompenses pour diverses épreuves qui ont eu le suffrage de la Société. On a aussi distribué à divers Auteurs des médailles d'or & d'argent pour les pieces qu'ils ont envoyées sur des sujets d'Economie rurale. M. Auguste Schlettwein, Habitant de Bâle, a reçu une belle médaille d'or pour le Mémoire qu'il a fait parvenir à la Société sur les moyens d'améliorer nos biens-fonds dont les prix ont baissé considérablement depuis quelques années. L'Auteur a traité le sujet avec une grande intelligence; il ne se contente pas de nous faire connoître le mal, il nous en indique les remedes. Il ne tiendra pas à lui que nos terres ne reprennent leur ancienne valeur; les méthodes qu'il nous présente sont simples, bien réfléchies, & appuyées sur l'expérience. Si nous adoptons ses maximes, nos domaines nous seront bientôt d'un plus grand rapport. Malheureusement nous n'avons pas dans ce pays d'habiles Cultivateurs. On ne connoît ici que la routine; il faudra du tems & des efforts avant que l'instruction se répande dans nos campagnes.

ITALIE.

DE LIVOURNE, *le* 20 *Mars*.

Les Provinces d'Italie qui n'ont pas été ravagées par les débordemens, ou qui n'ont pas essuyé de trop longues pluies, voyent avec plaisir que la campagne leur annonce

de belles récoltes. Cette perspective seroit encore plus gracieuse si l'on pouvoit se promettre un bon débit des denrées. Dans l'Etat Ecclésiastique, en Sicile, à Venise, les bleds de l'année derniere ne sont pas vendus ; l'exportation qu'on y a permise ne rend pas ce commerce plus vif parce qu'elle ne fait pas naître le besoin & ne le multiplie pas. Les Cultivateurs ont le plus grand desir d'attirer la foule des Acheteurs ; il leur faut de l'argent pour subsister & faire les nouvelles avances de la culture. Ils sont ruinés, s'ils ne vendent pas, ou si l'abondance trop générale les force à vendre à vil prix.

Ce n'est pas un problême à discuter, c'est une vérité démontrée ; l'Etat le plus sagement administré devient bientôt, proportion gardée, l'Etat le plus riche. Le Gouvernement ne cesse de diminuer les charges des Peuples, abolit tous les jours des droits onéreux au Peuple, étend la liberté du commerce, expédie les affaires sans exiger les rétributions en usage, forme d'utiles établissemens, consomme de grandes entreprises, & toutefois notre Souverain paye les anciennes dettes de l'Etat, & loin d'épuiser son trésor, il grossit la masse de ses richesses. Par un nouvel Edit, l'Industrie peut élever des Manufactures, dresser des Atteliers, établir des Fabriques, sans payer ni taxe, ni droit, ni imposition. Cette liberté ne souffre aucune restriction, ni pour les lieux, ni pour le tems, ni pour l'Etranger. Le 16 de ce mois, on a distribué à Florence des Prix à des Eleves ou à des Artistes qui se sont le plus distingués par leurs talens.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 2 Avril.*

A la seconde lecture qu'on a fait dans la Chambre Haute du Bill concernant les annuités ou rentes viageres, le Lord Mansfield fut d'avis qu'au lieu de rendre nul le marché entre les Parties contractantes, toutes les fois que le contrat ne seroit pas enregistré, il conviendroit de se borner simplement à statuer que dans ce cas les sommes seroient exigées avec l'intérêt. Quant à la clause du Bill portant que les sommes pour lesquelles on s'oblige par contrat à payer certaines rentes viageres seroient comptées en argent ou en marchandises ; cet illustre & profond Jurisconsulte observa qu'il seroit nécessaire de supprimer le mot *marchandises* & de ne laisser que celui *d'argent*. On préviendra par-là les manœuvres des Usuriers qui porteroient leurs marchandises fort haut & conviendroient tacitement de les reprendre à bas prix. Le même Lord voudroit aussi que la Cour du Banc du Roi ne fût autorisée par le Bill à prononcer que sur la bonne ou mauvaise foi du Préteur.

Deux Armateurs Américains ont mouillé pendant 24 heures à Galoway en Irlande. Ils montent chacun 14 pieces de canons & autant de pierriers. Les Capitaines sont venus à terre & ont pris des provisions qu'ils ont payées en dollars. Ils étoient partis, depuis plus de deux mois, de Philadelphie & n'avoient fait, à ce qu'on écrit, que quatre prises qu'ils ont fait passer en Amérique. Nous regardons leurs succès comme médiocres ; mais si, dans le même espace de tems, les autres Armateurs des Colonies n'avoient pas été plus malheureux, il s'ensuivroit que nos pertes seroient immenses. Les Insurgens ont plus de six cens vaisseaux en mer ; ils nous auroient donc pris aux environs de deux mille quatre cens bâtimens. C'en seroit plus qu'il n'en faut pour compenser les deux cens navires que nous prétendons leur avoir enlevé durant cet hiver & qui sont à New-York. Il est vrai que nous leur avons fait d'autres prises qui se trouvent en Angleterre ou dans nos Isles.

Il avoit couru le bruit que le Gouvernement pensoit à détruire la Compagnie des Indes & à prendre en main la régie des Comptoirs & l'administration des affaires d'Asie. Ce bruit se renouvelle avec plus de force & de vraisemblance. Ce qui lui a donné lieu, ce sont les fâcheux démêlés qu'ont entr'eux les Officiers de la Compagnie.

On vient d'arrêter plusieurs Faux-Monnoyeurs qui s'entendoient avec les Rouliers de la Province de la Nouvelle-York & y faisoient passer, par semaine, des especes de mauvais aloi pour la valeur de 40 l. st. On soupçonne que c'étoient des Agens de quelques gros Manufacturiers de Sheffield & de Birmingham.

Dans les Provinces qui composent la Nouvelle-Angleterre, les Comités travaillent de toute leur force à soutenir le crédit du papier courant & à faire baisser les prix

exorbitans des denrées. On pense aussi à mettre un frein à la cupidité des Regratiers, & à prévenir le monopole qu'ils s'arrogent au détriment du Public.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Gap, *le 3 Avril.*

L'inoculation de la petite vérole s'est mise en vogue dans ce pays-ci; nous la suivons avec le même succès qu'on a par-tout ailleurs; un de nos Médecins la met en pratique dans nos campagnes; il n'épargne ni soins ni peines pour les pauvres gens; son zele est récompensé; il sauve bien des victimes & nous conserve des bras qui nous sont précieux. Ce digne Citoyen a droit à toute notre reste reconnoissance.

Il est rare qu'aux approches du printems & de la fonte des neiges il n'arrive quelque malheur dans nos montagnes. Nous en avons déjà la triste preuve par un accident funeste qui vient de se passer à quelques lieues de notre Ville, dans la Paroisse d'Orcieres, Village considérable du Diocèse & situé sur les hauteurs. Des personnes venoient, en grand nombre, d'un hameau peu éloigné à l'Eglise pour y faire baptiser un enfant. Toute la troupe avoit pris le chemin qui côtoye la montagne; c'étoit le moins mauvais, il n'y avoit pas de l'imprudence. Quand elles furent à mi-chemin de l'Eglise, il se détacha de la montagne une masse énorme de neige; dix d'entr'elles en furent écrasées; celle qui portoit le nouveau-né reçut une violente secousse; blessée, elle n'eut plus la force de soutenir l'enfant & le laissa tomber; il survint à l'instant un coup de vent si furieux que le pauvre petit malheureux en fût emporté dans la riviere du Drac, à une assez bonne distance du chemin.

De Saint-Malo, *le 5 Avril.*

Nous avons fait partir plusieurs bâtimens pour les pêches. La permission que les Etats de Bretagne nous ont obtenue d'exporter librement les grains, nous avoit fait espérer que ce commerce deviendroit plus actif. Il languit moins qu'auparavant, mais il est encore bien éloigné du degré d'accroissemen que l'intérêt de nos Marchands & celui des Propriétaires exigent. Comment vendre? Nous trouvons presque par-tout l'abondance & le bon marché. Nous ne pouvons pas donner la denrée à perte. Les Provinces qui sont limitrophes de la Bretagne portent les mêmes plaintes & voyent presque avec indifférence les belles apparences des récoltes prochaines. Le tonneau de froment vaut ici de 174 à 195 liv., selon les différentes qualités. Celui du seigle roule entre 112 & 116 l.; celui de méteil, entre 143 & 155 liv.; celui d'orge, entre 100 & 115 liv.; celui d'avoine, entre 91 & 102 l. Le riz ne se vend pas au-delà de 15 liv. le cent. Notre commerce avec les Isles se soutient; il nous est arrivé, ces jours derniers, plusieurs bâtimens de Léogane & des autres Ports de Saint-Domingue; leur cargaison consistoit en denrées de l'Amérique.

D'Arras, *le 6 Avril.*

Un de nos Fabricans de bas, le sieur Larjet, a fait une découverte bien précieuse & bien utile. Avec une plante étrangere, il a trouvé le secret de faire des bas, des bonnets & d'autres marchandises de cette espece qui durent plus & ont plus de brillant que les mêmes ouvrages en soie. Le Gouvernement a fait examiner par les Gens de l'Art plusieurs de ces pieces tricotées, & a donné son approbation à l'Inventeur. Depuis deux ans, cet habile Ouvrier s'est appliqué à perfectionner sa méthode & à l'étendre à divers autres genres d'ouvrages; le succès a pleinement répondu à son zele & à ses talens. Il est venu à bout de fabriquer, toujours avec la même plante, des étoffes en tricot pour des habillemens complets; la couleur naturelle des fils est celle de ventre de biche. Les personnes qui portent des habits de ces nouvelles étoffes rendent justice au mérite du Fabricant. Le sieur Larjet a un magasin d'étoffes, de bas, de bonnets &c. à Paris, chez le sieur Billet, Marchand Bonnetier, rue Tiquetone.

De Paris, *le 9 Avril.*

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée publique de la Société d'Emulation, du 8 Mars 1777. La Société libre d'Emulation, pour

l'encouragement des Arts, Métiers & Inventions utiles, a tenu son Assemblée publique le 8 de ce mois à cinq heures du soir, dans la grand'sale des Cordeliers.

Elle étoit présidée par M. de Saint Sauveur, Maître des Requêtes, qui a ouvert la Séance par un Discours dont l'objet étoit de faire connoître le but & la constitution de cette Société. Nous ne pouvons, en effet, donner une plus juste idée de l'un & de l'autre, qu'en insérant ici les endroits principaux de ce Discours.

» Choisi par la Société pour vous retracer de nouveau son institution & ses vues, » je dois le faire avec la simplicité qu'elle a » adoptée comme regle de sa conduite. Je » dirai donc en peu de mots ce qu'elle est » & ce qu'elle veut être.

» Société libre d'Emulation pour l'encouragement des Arts, Métiers & Inventions » utiles; telle est sa dénomination, Messieurs; l'égalité est sa constitution, la liberté sa baze, l'utilité son but.

» Des mœurs, un état honnête & deux » louis d'or par an, ou vingt-cinq louis une » fois payés, forment un Associé. Le rang, » la naissance distinguée, la fortune ne donnent aucun préférence pour y être admis, » n'y procurent aucune distinction ni prérogatives; tous les Associés sont égaux; sans » cela, Messieurs, comment pourroit subsister une Société où le crédit, l'opulence, » le pouvoir, auroient les moyens de subjuguer ceux qui la composeroient, d'abord » par des égards, ensuite par l'habitude, » enfin par l'autorité; cette Société seroit » bientôt anéantie.

» La liberté lui est aussi essentielle. Comment assujettir des personnes de tous états » & qui souvent doivent une partie de leur » tems au Public? Comment les contraindre à l'assiduité? Comment maîtriser leurs » opinions sur tel Art, sur tel objet d'encouragement, sur tel ordre de choses utiles? Comment fixer les volontés sur le » bien même & la maniere de l'opérer? Un » Associé bientôt y résisteroit, la crainte le » dégoûteroit, la Societé ne pourroit subsister.

» L'utilité enfin est son seul but, l'abrégé, pour ainsi dire, de ses projets. Faire » du bien, le bien faire, & le faire tant » qu'elle subsistera, voilà son vœu, voilà son » desir; mais quel genre d'utilité embrasse-» t-elle? Ceux qui concernent les premiers » besoins des hommes, avant ceux de pur » agrément; ceux qui peuvent former le » bien-être des dernieres classes, avant ceux » qui intéressent les aisés & les riches; ceux » enfin dont la récompense est dans le cœur, » qui attendrissent quand on en fait le récit, » qui laissent après eux la plus douce satisfaction, celle d'avoir fait le bonheur de » ses semblables, souvent les plus négligés.

» Vous jugez, Messieurs, d'après ce tableau, que tout Citoyen, de quelque partie du Royaume qu'il soit, tout Etranger » même, peut être admis dans la Société, » puisque tout ce qui doit être véritablement utile aux hommes, sera l'objet des » encouragemens proposés par la Société. » Les Dames aussi, Messieurs, peuvent y être » admises; il en est déjà plusieurs qui se » sont associées: pourquoi ce sexe seroit-il » étranger à tout ce qui peut être utile? » Rien n'empêche une tendre mere, occupée dans sa famille à former des Citoyens » pour la Patrie, d'étendre ses soins bienfaisans sur les Arts, sans le secours desquels ses plus cheres espérances pourroient lui être ravies.

» Le suffrage du Public est, Messieurs, » tout ce que la Société ambitionne, & si » elle peut le recueillir, elle aura rempli » son but ». (*La suite à l'Ordinaire prochain*).

Suite de la Déclaration du Roi, concernant la Contrebande.

Des désordres si préjudiciables à la perception de nos revenus, ne sont pas moins contraires aux Ordonnances rendues par les Rois nos prédécesseurs, pour défendre les attroupemens, le port d'armes & la violence publique; la police générale de notre Royaume pourroit même être troublée, si nous ne nous empressions de réprimer ces excès.

Dans cette vue, nous avons jugé devoir manifester nos intentions, relativement à la perception de nos droits, & renouveler les dispositions des Ordonnances & Réglemens destinés à prévenir ou punir les attroupemens, ainsi que les rébellions faites aux Employés de nos Fermes dans leurs fonctions; enfin tout ce qui tend à la fraude de nos droits.

A ces causes, & autres à ce nous mouvant, de l'avis de notre Conseil, & de no-

tre certaine ſcience, pleine puiſſance & autorité royale, nous avons par ces préſentes ſignées de notre main, dit, déclaré & ordonné, diſons, déclarons & ordonnons, voulons & nous plaît ce qui ſuit :

Art. I. Nos Fermiers, leurs Commis & Employés, chargés de la perception & conſervation des droits de nos Fermes, ſeront & continueront d'être ſous notre protection & ſauve-garde, & ſous celle des Juges, Prévôts des Maréchauſſées, Maires, Echevins, Jurats, Capitouls, Syndics & principaux Habitans des Villes & lieux où ils font leur réſidence, & où ils feront leur exercice : Enjoignons à nos Gouverneurs, Lieutenans Généraux, Commandans & autres Officiers qu'il appartiendra, d'y tenir la main ; & aux Prévôts & Officiers de nos Maréchauſſées, de prêter main-forte & aſſiſtance auxdits Employés, toutes les fois qu'ils en ſeront par eux dûment requis.

II. Ordonnons que les Lettres-Patentes du 29 Mars 1720, rendues ſur l'Arrêt du 15 du même mois, ſeront exécutées ſelon leur forme & teneur; qu'en conſéquence & conformément à icelles, tous Juges Royaux, comme auſſi tous Officiers de Maréchauſſées, Prévôts & autres, pourront, en cas d'abſence ou de refus des Juges qui connoiſſent des droits de nos Fermes, ſe tranſporter en tous lieux & à toutes heures que leſdits Commis les requerront, pour y faciliter leurs exercices & fonctions, & qu'ils en ſeront même tenus dans les cas preſcrits par les Réglemens; à peine de demeurer reſponſables des dommages & Intérêts du Fermier.

III. Ordonnons pareillement que l'article 29 de la Déclaration du 1er. Août 1721, portant réglement pour la Ferme du tabac; les Lettres-Patentes du 16 Juillet 1722, rendues ſur l'Arrêt du 7 du même mois; & les articles 7 & 8 de la Déclaration du 2 Août 1729, ſeront exécutés ſelon leur forme & teneur : en conſéquence, réitérons les expreſſes inhibitions & défenſes y portées, à tous Particuliers, Cabaretiers, Fermiers & autres, de donner ſciemment retraite aux Contrebandiers & Faux-Sauniers, ou à leurs marchandiſes; comme auſſi à tous Fermiers des ponts & paſſages, & autres ayant bacs & bateaux ſur les rivieres, de paſſer leſdits Fraudeurs, ſous les peines portées auxdits Réglemens.

IV. Voulons auſſi que la Déclaration du 27 Juin 1716, ſoit exécutée ſelon ſa forme & teneur; & conformément à icelle, en y ajoutant même en cas de beſoin, faiſons très-expreſſes inhibitions & défenſes à tous Particuliers, de quelque qualité & condition qu'ils ſoient, de troubler directement ou indirectement les Employés de nos Fermes, dans leurs exercices & fonctions; comme auſſi de compoſer, écrire, imprimer, vendre, diſtribuer & afficher aucun placard ou libelle, contenant des déclamations ou injures contre leſdits Employés, ou tendant à exciter contr'eux & contre la perception de nos droits, la prévention & l'animoſité de nos Peuples, à peine de cinq cens livres d'amende, de dommages & intérêts envers nos Fermiers, leurs Commis & Employés, & de punition corporelle, s'il y échoit. Voulons qu'il ſoit informé & procédé, ſuivant l'exigence des cas, contre les Auteurs, Ecrivains, Imprimeurs, Colporteurs, Diſtributeurs & Afficheurs deſdits placards & libelles. (*La ſuite à l'Ordinaire prochain*).

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Extrait des Obſervations météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 juſqu'au 31 Mars 1777.

Vents dominans, nord-eſt & ſud oueſt; plus grand degré de chaleur 17 ¾ degrés le 28; moindre degré de chaleur 2 deg. ½ de condenſation le 13; plus grande élévation du mercure, 28 pouces 1 ½ ligne le 23; moindre élévation 26 pouces 11 ¼ lignes le 16; quantité de pluie, 16 lignes tombées en 12 jours; évaporation 31 lignes; déclinaiſon de l'aiguille aimantée, 19 d. 34' 21 ". Température. Variable, avec de grandes chaleurs & de grands froids pour la ſaiſon. Maladies. Aucune n'a regné. Productions de la Terre. Elles ont fait beaucoup de progrès depuis le 24 juſqu'au 29. Tous les fruits à noyaux étoient en fleur; la vigne étoit en bourre; les bleds étoient fort épais.

Signé, Cotte, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorenci, Correſpondant de l'Académie royale des Sciences de Paris &c.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 5 Avril 1777 au Mercredi 9 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 20, 22 à 24 liv.; le seigle, de 10 liv. 10 s., 11 à 12 liv.; l'orge, de 8 liv. 10 s., 8 l. 15 s. à 9 liv. Le froment au Port de la Greve, de 22, 23 l. 5 s. à 23 l. 15 s.; le seigle, de 10 l., 10 l. 10 s. à 11 liv. 10 s.; l'orge, de 8 liv. 15 s., 9 à 9 l. 15 s. *le septier.*

Du Samedi 5 Avril 1777 au Mercredi 9 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 l.; *id.* à la Greve, de 19, 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 12 Avril 1777, de 61 à 62 liv.; *idem* nouveau, de 60 à 61; le cent de paille vieille, de 27 à 28 l.; *id.* nouvelle, de 25 à 26 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 55 à 56; *idem* nouveau, de 54 à 55; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 25 à 26; *id.* nouvelle, de 23 à 24; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 52 à 53; *id.* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, de 23 à 24 liv.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le foin à la Grêve, de 44 à 45 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 12 Avril 1777.

Or de Portug. à . . .	725	8	6	marc.
Du Mexique à . . .	720			
Du Perou à	712			
Les guinées à . . .	722			
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 k. . .				
31 32.	100			
Or à 20 karats à . .	84			
L'argent à 11 d. . .				
20 g. à	54			marc.
Idem à 11 d. 10 . .				
gr. à	52	2	6	
Piastres à	49	10		

CHANGES DE PARIS, *du 12 Avril 1777.*

Amsterdam	54 $\frac{1}{8}$ à $\frac{1}{4}$
Londres	31 $\frac{3}{8}$
Hambourg	187 $\frac{1}{4}$
Madrid	15 2 6
Cadix	15 0 6
Livourne	97
Gênes	94 $\frac{1}{2}$
Lyon	$\frac{7}{8}$

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Merc. 2 Avril 1772

Messieurs

Marsollier.... vres.	C.	
Cauchy..... ppltes.	E.	
Viageres.....	E.	
Tontine.....	E.	
Vieillard ... ppltes.	D.	
Viageres.....	E.	
Tontine.....	C.	
Cochin..... ppltes.	C.	

Du Jeudi 3.

De S. Janvier vres.	J.	
Tontine.....	J.	
.....		
.....		

Du Vendredi 4.

Messieurs

Creuzé..... ppltes.	C.	
Viageres.....	C.	
Tontine.....	C.	
Boscheron... ppltes.	E.	
Viageres.....	E.	
Lempereur.. ppltes.	J.	
Viageres.....	F.	
Patu.... Viageres.	G.	
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril 1777.	*Jeudi 10.*	*Vendredi 11.*	*Samedi 12.*
COMP. D'IND.			
Actions . . .	1860 75 80 . .	1885 80 75 65 70	1860 52 $\frac{1}{2}$ . .
Dno. $\frac{16}{25}$es . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Dno. 8es. . . .	. . . . .	250	. . . . .
Dno. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	79 . . . .
Emprunt O&. .	. . . . .	405	405 . . . .
Rescriptions . .	8 $\frac{3}{4}$ $\frac{1}{2}$ 8 7 $\frac{3}{4}$ 7 $\frac{1}{2}$.	7 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{2}$ 8 8 $\frac{1}{2}$ 9 .	8 8 $\frac{1}{2}$ 9 8 $\frac{3}{4}$ 9
Bil. des Fermes.	1 $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	2 . . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24 ft pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces, deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 7 Juin.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le* 8 *Mai.*

DANS ce Royaume, les Grands ſont tout, le Peuple n'eſt rien; on continue à ménager les uns, à ſurcharger l'autre; comment ſe flatter, après cela, de rappeller dans l'Etat l'aiſance, la richeſſe, la proſpérité? Nos vues ne ſont-elles pas chimériques? Loin d'accorder & de procurer des ſoulagemens aux dernieres claſſes de Citoyens, la plûpart compoſées de pauvres, c'eſt ſur elles que nous faiſons tomber la plus grande partie des impoſitions; c'eſt principalement de ces malheureux que nous prétendons tirer aſſez d'argent pour payer nos anciennes dettes, fournir aux dépenſes de l'Etat & exécuter de grandes entrepriſes. Nous voulons faire fleurir notre Agriculture en ne donnant aucun encouragement au Cultivateur; nous voulons animer notre Commerce & le rendre brillant, ſans nous occuper des moyens de multiplier la denrée & d'établir des Manufactures; nous voulons enfin avoir des Arts en frappant à coups redoublés ſur les Artiſans & ſur les Artiſtes. Il n'eſt beſoin que de ſuivre nos opérations pour ſe convaincre que toutes les aſſertions précédentes, quoiqu'invraiſemblables, ſont malheureuſement trop conformes à la vérité.

Le Grand-Maréchal de la Couronne vient de porter une Ordonnance, en conſéquence de laquelle tous les Artiſans & autres gens à métier n'auront plus la liberté d'inſtruire des Eleves, c'eſt à prix d'argent qu'ils ſeront obligés d'acheter cette permiſſion. En prenant un Apprentif, il faudra que le Maître paye d'abord à l'Etat vingt-cinq florins Polonois, & tant que durera l'apprentiſſage, il ſupportera pour le même objet une taxe annuelle de 9 florins. En nous jettant ainſi dans de pareilles extrêmités, nous forçons les cœurs ſenſibles à déplorer notre ſort. Si nous ne révoquons pas ce réglement, diſent-ils, dans un petit nombre d'années il ne reſtera pas en Pologne les plus légers veſtiges des Arts, & la génération préſente de nos Habitans doit les enſevelir avec elle.

Nous avons dans cette Capitale 500 Perruquiers; on a calculé que ſi chaque Maître avoit un Apprentif, l'impôt rendroit annuellement de 4 à 5 mille florins. Que ſera-ce en y comprenant tous les Arts & Métiers? Mais ne devroit-on pas voir que l'impôt ſera nul parce qu'il n'y aura plus d'Apprentif? Communément ce ſont des gens pauvres qui font apprendre des métiers à leurs enfans; ils veulent bien leur procurer des moyens de vivre, mais ils ne ſont pas en état d'acheter ces moyens. On ne doit pas s'y tromper, les Maîtres ne formeront jamais des Eleves, qu'au préalable ils n'exigent d'eux de payer l'impôt &c. Par le nouveau réglement le tems que durera l'apprentiſſage eſt fixé à ſix ans. On exempte

les Perruquiers de l'obligation qu'ils avoient d'apprendre à coiffer aux personnes du sexe qui se destinoient à être femmes de chambre &c. Par le dernier article du réglement, les Artisans & les Artistes qui exercent leur métier ou leur art depuis plusieurs années, sans être membres d'aucune corporation, seront taxés non - seulement pour le travail *qu'ils feront*, mais encore pour tout celui *qu'ils ont fait*, sans être Maîtres.

SUEDE.

De Stockholm, *le 6 Mai.*

Nos dunes sont enfin débarrassées des glaces & la navigation devient libre. Les premiers vaisseaux que nous avons vu entrer dans le Port étoient chargés de sel. La longueur de l'hiver avoit suspendu les opérations de commerce, elles vont reprendre leur cours avec plus de vivavité. Nous avons beucoup de denrées à vendre, nous échangerons volontiers ce superflu contre celui des Etats situés dans le midi de l'Europe. Le College de Commerce a publié, par ordre du Roi, quelques nouveaux réglemens relatifs au commerce des grains par mer. Il semble que cette Ordonnance, favorable aux Sujets, pourroit l'être encore plus. Une loi plus simple & la meilleure sans doute qu'il seroit possible d'imaginer, consisteroit à laisser aux Propriétaires la pleine liberté de disposer de leurs denrées, de leurs marchandises, de leurs biens. Ils n'ont besoin que de protection, disent ceux qui pensent ainsi : pour ce qui regarde leur intérêt, on peut s'en reposer aveuglément sur eux mêmes, & s'épargner des sollicitudes qui loin de leur être utiles gêneroient leurs projets, dérangeroient leurs opérations, rallentiroient leur activité, & produiroient une multitude d'autres mauvais effets que nous ne pouvons nous cacher, puisque nous les éprouvons encore.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 2 Mai.*

Il est naturel que l'Agriculture & les Arts deviennent toujours plus florissans dans ce Royaume, nous sçavons exciter l'émulation & récompenser les talens des Sujets. La Société Royale d'Economie vient de distribuer des Prix à vingt Habitans de la Province de Fionie. Ces récompenses n'étoient pas toutes de la même valeur, on a eu soin de les proportionner au mérite ou au service rendu. Le sieur Clausser de l'Isle d'Arroé a reçu une somme assez considérable pour avoir inventé un nouvel instrument propre à la pêche des chiens marins. Un autre Habitant du même lieu, nommé Christian Nielsen a aussi imaginé une espece de harpon pour la même pêche ; il n'a eu que l'*accessit*; son invention ne peut pas le disputer pour l'utilité à celle de son Compatriote & son Concurrent. Ces Prix consistoient tous en argent comptant. La méthode qu'on suit en Norvege est infiniment préférable à la nôtre ; tantôt on donne des Prix en ducats ou en rixdales & tantôt on donne de très-belles croix. Ces marques honorifiques qu'on distribue de tems en tems & à propos émeuvent les cœurs sensibles & produisent des effets qui durent long-tems. Quand un Citoyen a mérité une de ces croix, le Gouverneur de la Province ou le premier Officier de la contrée la lui présente, de la part du Prince Héréditaire, dans une Assemblée publique & avec le plus grand appareil. Si la cérémonie du triomphe est momentanée, le souvenir n'en sera pas moins durable ; la marque de distinction qu'on accorde au Vainqueur, il a droit de la porter à une des boutonnieres de son habit, le reste de sa vie. Il faut espérer que nous adopterons aussi cette méthode.

En vertu d'une Ordonnance du Roi, datée du 28 du mois dernier, la Ville d'Hobroé, dans la presqu'Isle de Jutlande, jouira désormais du même droit ou privilege qui est accordé depuis le 4 Novembre 1776 aux Villes d'Aalbourg, d'Arrhus & de Randers dans la même Province. Ce droit consiste dans la liberté de pouvoir exporter la viande salée en telle quantité que les Particuliers le voudront. Nous agissons prudemment ; nous sondons d'abord le terrein avant que de mettre le pied en avant ; si nous le trouvons solide, alors nous ne balançons pas à faire un premier pas. Le monopole crie en nous voyant tourner vers la liberté ; nous le laissons crier : le succès parle éloquemment & se décide pour nous. Plus assurés & plus fermes, nous faisons un second pas ; comme la même cause doit produire naturellement

le même effet, animés par une plus longue expérience, nous irons plus rapidement au but & la liberté seule réglera le commerce.

SILÉSIE.

DE BRESLAU, *le* 10 *Mai*.

Dans plusieurs cantons de cette Province les fourrages ont été fort rares; on a eu recours à toutes sortes d'expédiens pour nourrir le bétail. Quelques essais ont réussi, d'autres n'ont point eu de succès. Les épinards forment une nourriture bonne & saine pour l'homme; quelques Propriétaires ont conjecturé qu'ils pourroient en nourrir leurs troupeaux & l'ont tenté. Les bêtes à cornes & à laine s'en accommodent très-bien, mais cette nourriture n'est pas assez substantielle & passe trop vite. Pour quelques moutons, il en faut une quantité prodigieuse. Les épinards croissent vîte, & si la pluie est suivie d'un peu de chaleur, on peut les couper plusieurs fois dans un assez court espace de tems. Voilà ce qui a donné lieu à bien des spéculations; plusieurs Propriétaires en ont semé dans des terreins de différentes qualités; aucun d'eux n'a réussi à s'en procurer la quantité qu'il auroit desirée. Dans le tems où ils auroient eu besoin d'une grande quantité de fourrages, ils s'en sont trouvés entiérement dépourvus. Il est vrai que les gelées & la longueur du froid ont été contraires aux essais de ces Economes, mais n'importe; il n'y a plus apparence que nos Cultivateurs menent paître leurs troupeaux dans des champs d'épinards. On ne le tentera pas ailleurs; leur exemple servira de leçon.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le* 11 *Mai*.

L'Impératrice-Reine a fait construire dans cette Capitale une Maison d'Inoculation pour la Noblesse. Cet établissement est sous l'inspection du Baron de Stoerk & du Docteur Ingenhausen. On vient d'y faire inoculer 30 personnes de la premiere qualité; l'opération a bien réussi; tous les malades sont en voie d'une prompte guérison. La petite vérole fait plus de ravages parmi les pauvres & les gens de la campagne que parmi les riches Habitans & les Grands-Seigneurs des Villes; ceux-ci sont toujours bien soignés, ceux-là au contraire manquent souvent des secours les plus nécessaires & périssent en grand nombre. Nous espérons qu'on fera aussi de pareils établissemens pour ceux qui en ont le plus grand besoin. Toutes les classes de Citoyens sont également précieuses pour un Etat; on ne prendra jamais trop de mesures pour assurer leur conservation.

S. M. I. a envoyé 200,000 florins aux malheureux incendiés de la Ville de Cremnitz. Cette somme est destinée pour reconstruire les maisons qui ont été réduites en cendres. Le Gouvernement se propose de procurer d'autres soulagemens à ceux qui sont entiérement ruinés; on leur fera des avances pour les mettre en état de subsister, & de relever même leur fortune.

D'ULM, *le* 12 *Mai*.

Nous apprenons deux traits qui méritent d'être connus quoiqu'ils se ressemblent peu & que l'un soit aussi humain que l'autre est barbare. Dans un des plus vastes Etats d'Allemagne & fort près de la Capitale de cet Etat on trouve de grandes quantités de cerfs destinés à procurer au Souverain le plaisir de la chasse. Un de ces animaux avoit fait de grands dégâts dans le champ d'un pauvre Laboureur; celui-ci désolé de se voir ainsi enlever le fruit de ses travaux & voulant sauver le reste de sa récolte, prend son fusil, se met aux aguets & tue le cerf. Le bruit attire des Chasseurs & des Gardes; on saisit le malheureux Paysan; & après l'avoir chargé de fers comme un scélérat, on le jette dans un cachot. Empressés de faire la cour au Souverain, des hommes charitables ne manquerent pas de lui dire qu'un malheureux Paysan avoit eu l'audace de tuer un très-beau cerf qui devoit être forcé dans une des premieres parties de chasse. Le Prince voulut être informé de toutes les circonstances & il le fut. Qu'on remette, dit-il alors, ce pauvre malheureux en liberté & qu'on lui donne la récompense que j'ai promise à ceux qui détruisent des bêtes féroces ou des animaux malfaisans. Le second trait n'est pas tout à-fait si récent, mais il ne date que de peu de jours avant l'autre. Nous l'abrégeons. Dans une autre contrée d'Allemagne, mais moins étendue que la premiere, un homme avoit tiré

un coup de fusil à un cerf sans l'atreindre ; voilà son crime & voici, à ce qu'on assure, quelle en a été l'étrange punition. On lia le coupable sur ce même cerf, de façon qu'il ne pouvoit ni rompre ses liens ni se débarrasser ; tout son corps fut bientôt déchiré & réduit en lambeaux ; l'animal, une fois mis en liberté, traîna le malheureux à travers les bois, les haies, les brossailles &c. Quelle mort affreuse pour une transgression si légere ! Il s'agit pourtant ici d'un fait arrivé en Europe, & qui plus est, dans notre siecle. Mais on aime à se persuader qu'il est, ou faux ou exagéré.

ITALIE.

De Florence, *le* 13 *Mai.*

A dix-huit milles de Livourne, nous avons l'Isle de Gorgone, très-fertile mais peu habitée. Le Grand-Duc veut la peupler ; dans cette vue, S. A. R. a fait publier un Edit pour engager les Etrangers à venir former des établissemens dans cette Isle. On leur donnera une certaine étendue de terrein, sans qu'ils soient obligés d'en faire des redevances ; on leur accorde aussi d'autres avantages, sur-tout s'ils ont des talens & qu'ils professent des Arts utiles. La pêche de cette Isle forme une assez grosse branche de commerce ; on y trouve en abondance un petit poisson très-délicat dont les Anglois & les Hollandois font une grande consommation. On leur en vend chaque année pour des sommes considérables. Par les encouragemens que le Gouvernement accorde, cette Isle sera bientôt peuplée.

En étendant les libertés des Citoyens, l'Etat marche à grands pas vers la prospérité. Notre méthode est peu mise en pratique dans la plûpart des autres contrées d'Italie. A Venise sur-tout on paroît ne connoître d'autre régime que celui des gênes & des prohibitions. Le Magistrat vient d'ordonner à tous les Habitans de la Capitale de faire une déclaration exacte de toutes les marchandises prohibées qu'ils auroient introduites dans la Ville. Ceux qui s'en tiendront aux termes de la loi, obtiendront par grace spéciale de transporter à leurs dépens les marchandises en question hors des Etats de la République. Quiconque n'aura pas fait dans deux mois la déclaration ordonnée, sera poursuivi extraordinairement, même au criminel. Confiscation des marchandises, peines même afflictives, telle sera la punition des Propriétaires & des Receleurs. Ce n'est pas ainsi que nous punirons de simples contraventions.

PORTUGAL.

De Lisbonne, 11 *Mai.*

Nous aurons désormais beaucoup moins de pauvres & beaucoup plus de gens riches. Pourquoi ne ferions-nous pas ce que les Etrangers ont fait jusqu'à présent dans nos propres Etats ? Le Commerce, les branches d'Industrie, les principales entreprises rouloient principalement sur eux, & il étoit bien rare que nos Citoyens pussent entrer même en association avec ces hommes privilégiés. Notre sort sera moins rigoureux à l'avenir : nous avons lieu d'espérer que la Compagnie exclusive des vins, établie depuis long-tems dans la Ville d'Oporto, n'existera plus & qu'il sera libre à tout Sujet de faire ce commerce lucratif. Le Gouvernement a nommé des Commissaires pour examiner les comptes de la Compagnie ; si on la dissout, les Privilégiés recevront de la Couronne uue indemnité proportionnée à la perte que cette opération leur occasionnera. Nous attendons d'autres changemens avantageux ; tout se faisoit ici par privilege. Le systême actuel consiste à faire le bien non de quelques Particuliers, mais de tous.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 24 *Mai.*

Toutes les années nous faisons des Loteries, mais nous avons soin de mettre les billets à des prix trop hauts pour les foibles moyens du Peuple. Que les riches courent les chances & s'exposent volontairement à perdre quelques livres sterling, si c'est un mal ce n'est pas certainement un grand mal. La Loterie de cette année sera un peu différente de celle de l'année derniere. Il y aura dix mille billets de plus, & le nombre doit être de soixante mille. Les lots iront à 16,557 dont deux de 20,000 l. st., trois de 10,000 liv., quatre de 5000, huit de 2000, dix de 1000, trente de 500 l., deux cens de 100 l., cinq cens de 50 l., & quinze mille neuf cens de 20 l. Le premier numéro qui sortira de la roue à chaque tira-

ge (il y en aura dix) portera 500 l. st., & & le dernier de tous aura 1000 liv. On ne payera pas les lots en contrats, comme il se pratiqua l'année derniere, mais on argent comptant.

Pour payer les arrérages de l'année derniere & faire face à toutes les dépenses, il faudroit, d'après le calcul d'une personne bien instruite, que les subsides de cette année montassent à 18,564,000 l. st. Le Lord North n'est déterminé qu'à demander 13 millions liv.

On dit que les Agens des Colonies négocient en Europe un emprunt de deux millions de livres sterling. Le Congrès a résolu de faire un intérêt de six pour cent, de toutes les sommes qu'il a empruntées. Celui des lots gagnés à la Loterie du Continent ne sera que de 4 pour cent. L'Assemblée générale recommande aux Assemblées particulieres de ne pas emprunter à un taux au-dessus de six pour cent.

Les dernieres lettres reçues de la Jamaïque portent qu'il doit partir de cette Isle une flotte Marchande chargée de sucre de la derniere récolte.

Suivant l'avis du Comité chargé de rédiger le Bill sur l'usure, l'argent constitué en rente viagere doit être regardé comme un prêt pur & simple; en conséquence le Comité a dressé les articles suivans. Quatre pour cent est une compensation équivalente au risque qu'on court en prêtant à des personnes de 21 ans jusqu'à 25, quatre & demi pour cent suffisent pour celles qui ont de 25 à 30 ans; cinq pour cent pour les personnes âgées de 30 à 35 ans; cinq & demi pour cent pour celles de 35 à 40 ans; six pour cent pour celles de 40 à 45 ans, & six & demi pour cent pour celles de 45 à 49 ans. Le Comité regarde comme usuraire tout contrat qui porteroit un intérêt plus considérable que le précédent. Il sera libre à tout Emprunteur de racheter les rentes viageres en remboursant les sommes empruntées &c. On a fait dans la Chambre des Communes la premiere lecture de ce Bill.

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le 23 Mai.*

Il a été résolu par le Conseil d'Etat de faire une Loterie de 2,614,000 florins. Il y aura 45,000 billets, 24,000 prix & 762 primes. Les mises, distribuées en six classes, sont de 14, 16, 20 florins; de 10 & de 2 florins de prime. On ne payera point de prime pour les billets dont on aura d'abord acquitté la mise qui est de 75 flor. Les six premiers lots dans les six classes sont de 20, 25, 30, 40, 50 & 100,000 flor. Dans la sixieme classe il y aura un lot de 80 mille, un de 40 mille, un de 20 mille, un de 15 mille, un de 10 mille, deux de cinq mille, douze de 1500 flor. &c. Dans chacune des quatre premieres classes, les prix & les primes seront au nombre de 3552; la cinquieme classe en aura 4052 & la derniere 6442. On commencera à distribuer les billets le 7 du mois de Juillet prochain, & le tirage se fera le 25 Août.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE VILLENEUVE-LEZ-AVIGNONS, *le 25 Mai.*

Nous avons enfin pris le parti de combler les mares dont les eaux croupissantes infectent l'air & occasionnent depuis quelques années des maladies contagieuses. Nous abattrons aussi les taillis qui sont sur les rives du Rhône & qui entretiennent une trop grande humidité. En convertissant ces friches en terres labourables, les Propriétaires ne peuvent qu'y gagner; il est vrai qu'il leur faudra faire des avances considérables; mais on doit semer pour recueillir.

Les inondations du Rhône nous ont empêché de mettre la main à l'œuvre pour dessécher les mares; nous pousserons les travaux avec le plus d'ardeur qu'il nous sera possible. Les maladies épidémiques recommencent avec fureur; dans les chaleurs de l'été elles font de plus grands ravages; elles nous ont déjà enlevé une bonne partie de nos Habitans. Nous touchons heureusement à l'époque où nous serons délivrés de ce fléau.

Notre territoire est sur-tout fertile en vins & en huiles. Ces dernieres sont de la premiere qualité & nous en vendons beaucoup pour les Habitans des Provinces septentrionales. Le tems a favorisé les productions de

la terre ; la campagne eſt fort belle ; nous comptons ſur de bonnes récoltes. Dans les Villes voiſines & ſituées le long de la côte on a les mêmes eſpérances.

De Dijon, *le 27 Mai.*

A Saint-Léger, village ſitué à 4 lieues de cette Ville, un enfant de trois ans tomba dans l'eau le 8 de ce mois ; on ne s'en apperçut qu'un quart d'heure après, & lorſqu'on l'en eût retiré il ne donna aucun ſigne de vie. Par bonheur, il ſe trouvoit dans l'endroit une boîte fumigatoire de M. Gardane; les ſecours furent adminiſtrés au noyé ; ils n'eurent d'abord aucun ſuccès apparent ; on ne ſe laſſa pas, enfin après trois heures conſécutives de ſoins & de peines, l'enfant donna quelques indices qu'il n'étoit pas mort ; on redoubla d'ardeur, & l'on eut la conſolation de le voir reprendre peu à peu tous ſes ſens. C'eſt ici une nouvelle preuve de la néceſſité d'établir dans les Villes & les Villages des ſecours ſi propres à rappeller à la vie les noyés, les perſonnes qui ont été ſuffoquées par la vapeur du charbon &c. Il eſt peu de ces malheureux qu'on ne ſauvât, ſi on les traitoit de la maniere qui a été ſi ſouvent inſérée dans les Papiers publics.

Un Seigneur, M. le Chevalier de Caumartin, avoit fait venir de Paris deux de ces boîtes fumigatoires & en avoit mis une à Saint-Léger & l'autre à Pontaillers. L'année derniere, il fit afficher à la porte de ſon château un placard où étoient indiqués les ſecours qu'on doit adminiſtrer aux noyés & la méthode qu'on doit ſuivre pour que ces ſecours aient plus infailliblement leur effet. A toutes ces marques de charité il en joignit une de générosité en promettant une récompenſe de cinquante écus à quiconque rappelleroit un noyé à la vie. La perſonne qui a le plus contribué à ſauver le petit enfant dont nous avons parlé a reçu la gratification qu'il a ſi bien méritée.

M. de Caumartin regarde ſes Vaſſaux comme ſes enfans ; il voyoit avec regret qu'ils n'étoient pas ſoignés dans leurs maladies & que pluſieurs d'entr'eux étoient les victimes de l'ignorance. Il a ſçu attirer un Chirurgien dans ſes Terres, & depuis 1775, il lui donne annuellement 300 l. d'appointement. Ce Chirurgien fait ſa réſidence à Eſſevaux & doit prendre ſoin des malades de ce village, de Bindes, de Saint-Léger & de quelques autres Paroiſſes. Nous rapportons volontiers cet exemple parce qu'il ſeroit à deſirer qu'il fût ſuivi dans tous les cantons où les gens de la campagne n'ont aucune reſſource dans leurs maladies & périſſent en grand nombre, faute de Chirurgiens ou de Médecins qui les traitent. Nous verrons peut-être un jour adopter en France les même réglemens qu'on vient de porter en Suede. En vertu d'une Ordonnance du Roi actuellement regnant, il y a dans les diverſes Provinces du Royaume 24 Médecins qui reçoivent chacun du Gouvernement ſix cens dahlers d'honoraires. A Stockolm, trois Médecins, chargés d'avoir ſoin des pauvres, ont chacun par an 4000 dahlers d'appointemens, & 1000 dahlers pour fournir à l'achat des remedes. Chaque Médecin de la Province a auſſi 100 dahlers pour le ſoulagement des pauvres, une pareille ſomme pour l'inoculation gratuite, & 300 pour les remedes &c. Nos campagnes ſeront moins déſolées par les maladies, lorſque nous procurerons plus de ſecours aux Payſans qui les habitent & qui les cultivent.

De Saint-Dizier, *le 28 Mai.*

Dans ces cantons les denrées ſont à bas prix ; le reſte de la Province a le même ſort; l'abondance eſt générale & bientôt nous aurons peut-être a craindre l'embarras des grandes richeſſes. Les campagnes ſont belles ; nous recueillerons beaucoup de grains. Durant tout ce mois nous avons eu des pluies ; nous deſirons un tems ſec & chaud. La terre eſt trop humide ; les Propriétaires craignent que les fromens, quoique bien nourris & beaux, ne ſoient pas aſſez nets. On trouve beaucoup de mauvaiſes herbes dans les champs ; quelques bleds ſont couchés, il faudroit un peu de vent pour les relever. Ce que nous deſirons ſur-tout avec ardeur, c'eſt que nous trouvions des débouchés. Si nous ne vendions pas plus de grains, l'année prochaine, que nous n'en avons vendu, cette année, le Cultivateur ſeroit vraiment à plaindre. De magnifiques récoltes entraînent néceſſairement de grands frais ; ſans le bon débit, nous ſerons toujours pauvres au milieu de l'abondance.

De Paris, *le 2 Juin.*

Arrêt contradictoire de la Cour des Aides ;

qui infirme une Sentence de l'Election de Clamecy du 18 Février 1775, condamne Hubert Julien, Vigneron à Cuncy lès Varsy, même par corps, à payer à Me. Julien Alaterre, Adjudicataire des Fermes générales, en deniers ou quittances valables, la somme de trente-six livres, portée en l'acte du 14 Juin 1774, que la Cour a tenu pour reconnu, & aux intérêts d'icelle; à la charge par l'Adjudicataire, suivant ses offres, de lui en faire donner quittance & décharge par son Receveur, & même de faire mention du payement sur ledit acte: & condamne Julien aux dépens des causes principales, d'appel & demandes.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Réflexions sur la réunion de deux questions importantes insérées dans les Papiers publics.

La premiere de ces questions se trouve dans la Feuille N°. 14 de la Gazette d'Agriculture, & avoit été annoncée par le Programme de la Société Royale d'Agriculture d'Orléans 1777.

» Quels seroient les moyens d'occuper » utilement & de nourrir les pauvres dans » leur propre Paroisse, pour délivrer le La» boureur de la charge que la mendicité lui » impose &c?

La seconde, dans la Feuille des Annonces de la Touraine, N°. 37 1776, annoncée par l'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Lyon pour 1777.

» Quels seroient les moyens les plus sim» ples & les moins onéreux pour parvenir à » la réparation & à l'entretien des chemins » de traverse &c?

Les vues patriotiques qui ont fait proposer l'une & l'autre de ces questions, portent sur deux objets tout-à-fait différens, mais également utiles à l'Etat & au Public; ils semblent aussi analogues dans leurs conséquences & dans leurs effets, puisque l'exécution d'un de ces projets entraîneroit nécessairement l'exécution de l'autre. Il ne s'agit donc que de chercher & d'indiquer les moyens praticables & de les bien établir pour en perpétuer tous les avantages.

En effet si l'amour du travail est le pere & le principe de l'aisance de l'homme, l'oisiveté doit être considérée comme la mere & la source de la misere & de la mendicité. Bannir d'une contrée, d'une communauté, d'une famille l'oisiveté, y inspirer le goût du travail, c'est y rappeller l'aisance & le bien être de tous; il faudroit donc repousser ces hommes lâches qui ne doivent leur misere qu'à leur oisiveté, qui se rendent coupables de celle que leur exemple inspire à d'autres & sur-tout à leurs propres enfans. En se perpétuant ainsi de génération en génération, l'oisiveté cause tous les désordres qui suivent la mendicité: enfin c'est une maxime reçue dans tous les tems, que l'oisiveté est la mere de tous les vices. Quel grand bien donc ne seroit-ce pas que d'exterminer non l'homme oisif mais la paresse qui le perd?

De l'autre côté, la nécessité des communications faciles de proche en proche par les chemins de traverse est universellement reconnue pour le débouché des denrées de Bourg à Bourg, principalement de Marché à Marché. Cet objet est si essentiel à la Société, si connu par son utilité qu'il paroît inutile d'entrer dans des détails pour le démontrer.

Il n'est peut-être pas de Canton de Communauté dans le Royaume qui ne soit dans le cas de souffrir de ce défaut de débouchés & de communications; presque par tout on trouve des chemins impraticables & dangereux, ou qui le deviennent au moins pendant une grande partie de l'année; par-tout on desire de se procurer de meilleurs chemins de traverse: personne n'ignore les avantages inappréciables qu'en retireroient notre Agriculture & le Commerce en général.

(*La suite à l'Ordinaire prochain*).

II.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 28 Mai 1777 au Samedi 31 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 17, 18, 19, 21 à 23 liv.; le seigle, de 10 l. 10 s., 11, 12 à 13 l.; l'orge, de 8 l. 10 s., 9 à 9 l. 10 s. Le froment au Port de la Greve, de 19, 20, 22 à 24 l.; le seigle, de 10 l., 10 l. 5 s. à 11 l.; l'orge, de 8 l. 5 s., 9 à 9 l. 5 s. *le septier*.

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 28 Mai 1777 au Samedi 31 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 liv. 5 s.; *idem* à la Greve, de 18 l. 15 s., 19 à 20 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 4 Juin 1777, de 60 à 61 liv.; *idem* nouveau, de 58 à 59; le cent de paille vieille, de 23 à 24 l.; *id.* nouvelle, de 21 à 22 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 54 à 55; *idem* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 21 à 22; *id.* nouvelle, de 20 à 21; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 48 à 49; *id.* nouveau, de 46 à 47; le cent de paille vieille, de 20 à 21 liv.; *id.* nouvelle, de 19 à 20 l.; le foin à la Grêve, de 37 à 38 l.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 4 Juin 1777.

Or de Portug. à	724	℔	ß	marc.
Du Mexique à	717			marc.
Du Pérou à	708			marc.
Les guinées à	722			marc.
Ducats à	98	7		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à	83	11		once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	16		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	3		marc.
Piastres à	49	6		marc.

V.

Changes de Paris, *du 4 Juin 1777.*

Amsterdam	54
Londres	31 7 16e.
Hambourg	187 ½
Madrid	15 2 6
Cadix	15 1 6 à 2
Livourne	97 ¼
Gênes	95
Lyon	⅛ p. ⅝ p.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Vend. 23 Mai 1777			Du Lundi 26.		
Messieurs			*Messieurs*		
Peinchein .... vres.	J.		Creuzé..... pplles.	F.	
Perpétuelles..	J.		Viageres	J.	
Tontine.	J.		Tontine	J.	
Du Samedi 24.			Du Mardi 27.		
Lempereur.. pplles.	J.		De S. Janvier vres.	J.	
Viageres.....	J.		Tontine	J.	
Lenoir..... pplles.	J.		Marsollier.. Viag.	J.	
Viageres.....	L.		Cauchy..... pplles.	J.	
Despeignes. Viag.	J.		Viageres.....	J.	
Perpétuelles..	J.		Tontine.....	J.	
Tontine....	Y. Z.		.....		
.....			.....		
.....			.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARI

Juin 1777.	*Lundi 2.*	*Mardi 3.*	*Mercred*
Comp. d. Ind.			
Actions . . .	1950 52½ 55 60	1955 52½ 55	1760 65 6
D°. 16/25es . . .	1250	. . . . .	. . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	252, ...	. . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . .
Emprunt Oct..	412 15 . . .	415	. . . .
Rescriptions . .	7¾.	7¾½	7½ . .
Bil. des Fermes.	1¾	1¾	1½. . .
Bil. de la Lot. R.	1080	1080 83 85 . .	1090 95 110
Lots de 150 l. de Rentes viageres.	1625	1627 28 30 . .	1632 . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonne de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Anno deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1777

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 28 Octobre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE GRODNO (*en Lithuanie*), *le* 30 *Septembre*.

L'ŒIL des Souverains eſt pour ainſi dire comme celui de la Divinité dont ils ſont les Repréſentans. Il peut, quand ils le veulent, féconder l'Agriculture, vivifier le Commerce, donner le mouvement aux Arts & à l'Induſtrie, d'où ſe répandent enſuite comme de leurs ſources la proſpérité & le bonheur. Un ſeul regard du Prince, le plus petit encouragement de ſa part ſont capables de produire des effets qui tiennent en quelque ſorte du prodige & qui les font reſſembler à des Êtres dont la volonté eſt toute puiſſante. C'eſt une vérité dont nous eſpérons faire l'heureuſe expérience d'après la démarche bienfaiſante & patriotique que Sa Majeſté Polonoiſe a faite nouvellement.

Ce Prince, curieux de connoître par lui-même l'état des Fabriques & Manufactures Royales établies dans cette Ville, ſous l'inſpection de M. le Comte de Tyſzenhauſen, y arriva le 15 Septembre dernier dans un moment où on ne l'attendoit pas. Les détails de tout ce qui s'eſt paſſé en cette occaſion ſont trop de nature à piquer la curioſité de ceux qui liſent ces Feuilles, pour les en priver. C'eſt pourquoi nous nous empreſſons de les leur faire connoître; mais nous ne pouvons les donner que tels qu'ils ont déjà été publiés d'après une Lettre écrite par le Profeſſeur Gilibert à Grodno, au Profeſſeur Vitet à Lyon.

» Le jour même de ſon arrivée le Roi témoigna un vif deſir de voir en détail tous les Etabliſſemens que le Comte de Tyſzenhauſen a exécutés en cette Ville d'après les vues de Sa Majeſté. En conſéquence Elle fit appeller les Adminiſtrateurs de chaque Département; & après un diner très-court, Elle ſe rendit dans la nouvelle Académie Royale de Médecine, Elle en commença l'examen par le jardin botanique, qui préſentoit encore, malgré la ſaiſon avancée, environ mille eſpeces de plantes étrangeres. Le Monarque encouragea par ce ton de bonté qui lui eſt propre, le Chef des Jardiniers, ſimple Payſan de ſes Economies Royales. Le jeune homme d'abord intimidé par la préſence, mais enhardi enſuite par le diſcours gracieux de ſon Roi, démontra ſans héſiter les cinq premieres plates-bandes, ſuivant la méthode & la nomenclature du Chevalier de Linné. S'étant enſuite fait rendre compte des plantes utiles aux Arts & à la Médecine, cultivées dans le jardin, & ayant jetté un coup d'œil ſur les plantes étrangeres diſpoſées dans les orangeries, Sa Majeſté témoigna ſa ſurpriſe de l'accroiſſement rapide de cet Etabliſſement qui ne compte pas encore deux ans depuis ſa fondation. Delà Elle ſe rendit à la Bibliothéque de l'Académie & ſe fit préſenter la collection des plantes Lithuaniennes. En voyant les 300 figures des plantes gravées

ſur cuivre, ſous la direction de Richier de Belleval, par ordre de Henri IV, (Roi de France) & non encore publiées, Elle dit : *Faites connoître au plutôt ce trait de bienfaiſance du modele des Rois; on ne ſçauroit trop augmenter le nombre des faits qui immortaliſent ce Grand Homme.* Après la Bibliothéque, le Roi examina le Cabinet d'Hiſtoire naturelle, & parut très-ſatisfait de la collection de Minéralogie. Sa Majeſté vit également l'Amphitheâtre Anatomique & approuva le travail déjà bien avancé ſur l'Anatomie comparée. Enfin Elle termina cette journée, en examinant le plan d'inſtruction pour l'Académie, dont elle approuva l'enſemble & les détails ».

» Le 16, à ſept heures du matin, le Roi monta à cheval pour ſe rendre à Loſofna, lieu très-agréable, deſtiné à raſſembler dans la ſuite tous les genres d'Induſtrie. Après avoir parcouru les grands bâtimens conſtruits pour recevoir la Manufacture de draps & d'étoffes en ſoie, Sa Majeſté vit les Fabriques déjà tranſportées; Elle ſuivit avec la plus grande attention l'Attelier du blanchiſſage de la cire & la Fabrique de cierges & de bougies. De-là Elle ſe rendit à la Blanchiſſerie des toiles & du lin. La machine qui ſert à élever l'eau pour la diſtribuer dans les prairies, & la calandre, ayant frappé le Prince, par leur ſimplicité & par la facilité qu'elles donnent aux travaux, il fit appeller l'Artiſte Suiſſe à qui nous devons ces ouvrages ainſi que le modele d'un pont de la plus grande hardieſſe; il lui témoigna ſa ſatisfaction dans les termes les plus flatteurs, & ordonna à l'Inſpecteur d'augmenter ſes appointemens ».

» Le même jour, à dix heures, le Roi revint à Horodnica, emplacement voiſin de Grodno, qui préſente tous les genres de Manufactures. Sa Majeſté examina ſucceſſivement les Fabriques de draps & des étoffes en ſoie, le tirage du fil d'or avec les métiers des Paſſementiers, la Fabrique de bas, les Atteliers pour tous les genres de toiles de lin, la Fabrique des dentelles, façon de Bruxelles, or & argent; ceux de charronage, menuiſerie, & autres pour la perfection des carroſſes. Le ſieur Becu, Inſpecteur-Général des Fabriques Royales, eut l'honneur de lui montrer dans la Fabrique des draps toutes les parties de ce travail, depuis la premiere filature juſqu'à la teinture des draps fins écarlates, façon des Gobelins & bleus de Roi. Dans la Manufacture d'étoffes de ſoie ſe trouverent étalées toutes les eſpeces d'étoffes qui ſe fabriquent en France, depuis le camelot le plus léger juſqu'au brocard d'or. Le ſieur Dupiney, Directeur de cette Fabrique, préſenta même au Roi des genres nouveaux d'étoffes de ſon invention, inconnus à Lyon. Par-tout le Monarque vérifia avec la plus ſcrupuleuſe attention juſqu'à quel point chaque genre d'Induſtrie avoit été porté par les ſoins vigilans du Comte de Tyſzenhauſen, ſon Miniſtre. Par-tout il vit avec plaiſir, que les Etabliſſemens de Grodno s'approchent de leur perfection, & même que quelques branches le diſputent aux Etrangers, ſpécialement la Fabrique des carroſſes. Partout S. M. s'informa ſi chaque Artiſte étoit content de ſon ſort : & par-tout elle apprit, qu'ils vivent heureux ſous l'inſpection de ſon Miniſtre. Etrangers & Polonois n'eurent qu'une ſeule voix à cet égard : & le Roi pénétré lui-même de ſatisfaction, honora de ſes bontés les Adminiſtrateurs & les Chefs des principales Fabriques, accorda des gratifications aux meilleurs Eleves, & ordonna à l'Inſpecteur de donner une Fête à tous les Employés & Ouvriers qui ſervent dans les Fabriques Royales à Grodno. Elle le chargea auſſi de dreſſer un Mémoire ſur la maniere de porter ces Etabliſſemens à leur perfection ».

» A une heure, le Roi rentra dans ſes appartemens : il y reçut les complimens des Députés du Tribunal de Grodno, qu'il retint à dîner. A la fin du repas, ce Prince, Rémunérateur du vrai mérite, voulut donner une marque publique de ſon eſtime pour le Comte de Tyſzenhauſen, en portant ſa ſanté, comme celle d'un *Patriote, auquel la Patrie devoit les progrès des Arts.* Après le dîner, S. M. alla voir ſon Palais dans la Ville; & en demandant au Major Sacco, Architecte du Roi & de la République, l'état des réparations néceſſaires à cette Maiſon Royale, Elle lui témoigna ſon intention de venir ſouvent à Grodno. Ayant parcouru enſuite les Fabriques d'armes à feu & de cartes, Elle viſita l'Ecole des Cadets, où l'on éleve entiérement à ſes frais trente jeunes Gentilshommes peu favoriſés des biens de la fortune. Tous les exercices académiques s'exécuterent ſous les yeux du Souve-

rain qui témoigna au Lieutenant-Colonel de Frölich, Directeur de cette Académie, beaucoup de contentement sur les progrès des Eleves. Les quatre premiers reçurent des mains du Roi les mêmes médailles de mérite que Sa Majesté accorde aux Eleves de l'Ecole de Varsovie.

La soirée du 16 & la matinée du 17 furent employées par le Monarque bienfaisant à répondre aux placets présentés en toute liberté pendant son séjour. Enfin à neuf heures, Sa Majesté monta en voiture, laissant tous les cœurs pénétrés de son affabilité, & de la maniere dont Elle sçait encourager l'industrie & les talens ».

» Nous ajouterons à cet Extrait que le Roi, pour donner une preuve particuliere de sa satisfaction à l'Inspecteur-Général Becu, l'a gratifié d'une tabatiere enrichie de diamants ».

DIVERS CANTONS D'ALLEMAGNE.

De Berlin, *le 2 Octobre.*

Le Roi a rendu, il y a quelque tems, un Edit qui défend l'entrée dans ses Etats de tous vins étrangers, à moins qu'ils n'aient été demandés expressément par quelqu'un de ses Sujets. Cet Edit n'est que le renouvellement d'une loi semblable publiée le 12 Août 1739. Cette défense regarde autant les Marchands de l'Empire que ceux de France.

De Francfort (*sur le Meyn*), *le 4 Octobre.*

Le Landgrave de Hesse-Darmstadt vient de faire un Réglement qu'il seroit à souhaiter de voir s'établir par-tout. Mais il faut convenir aussi que ce qui peut s'exécuter dans un petit Etat n'est pas toujours praticable dans d'autres qui sont d'une grande étendue. Ce Prince a ordonné qu'à l'avenir il n'y auroit plus qu'une même espece de poids & de mesure à Giesen & dans tous les lieux du Landgraviat. L'Ordonnance qui établit cette utile police, contient aussi plusieurs dispositions qui tendent à rendre le Commerce & l'Industrie plus florissants. Le Landgrave a banni en même tems de ses Etats deux fleaux également funestes, les jeux de hasard & le charlatanisme autre espece de jeu où l'on joue souvent & la fortune & la vie des Citoyens.

De Manheim, *le 5 Octobre.*

L'étude de la Botanique est aujourd'hui très-cultivée en Allemagne. C'est le sçavant M. Linné qui a contribué à répandre ce goût parmi nous. Dans le grand nombre de ceux de nos Compatriotes qui se distinguent dans cette Science, il faut remarquer M. Jean-Adam Pollich, Docteur en Médecine & Correspondant de l'Académie Electorale de Manheim. Ce Docteur vient de publier ici le second Tome de son » Histoire des » Plantes qui croissent spontanément dans » le Palatinat du Rhin, distribuées suivant » le systême sexuel ».

On sçait que le premier volume de cet Ouvrage qui est écrit en Latin, contient quatre cents quarante-sept plantes; celui-ci en comprend cinq cents. M. Pollich y donne d'abord une description détaillée de chaque plante; il indique ensuite ses propriétés les plus essentielles; il fait connoître le parti que peuvent en tirer la Médecine, les Arts & l'Economie rurale. Il n'oublie pas non-plus de rappeller, lorsque l'occasion s'en présente, tout ce qui peut flatter la curiosité. Par exemple, il remarque que la petite Chelidoine s'ouvre réguliérement tous les matins à neuf heures précises, & qu'elle se ferme le soir à cinq heures; il nous apprend que dans l'Isle de Co il y avoit un tilleul dont le feuillage étoit si étendu que 1500 hommes pouvoient aisément être à couvert dessous. Pour extraire de cet Ouvrage quelque chose qui puisse être de quelque utilité dans la pratique, nous observerons avec M. Pollich que la bourse à Pasteur a la propriété de chasser les charançons; qu'en mêlant cette même plante, lorsqu'elle est fraîche, avec des matieres huileuses, elle est un très-bon remede contre le pissement de sang auquel les bœufs & les taureaux sont sujets.

Dans le troisieme volume qui ne tardera pas à paroître, M. Pollich traitera des plantes qu'il appelle cryptogamiques, c'est-à-dire de celles dont le mariage est caché.

ITALIE.

De Florence, *le 9 Octobre.*

Dans le courant du mois de Septembre dernier, il parut ici deux Edits très-impor-

tans. Par le premier, le Grand Duc éteint diverses rentes créées par ses Prédécesseurs & hypothéquées sur les fonds & rentes de la Vieille Magona. L'économie & l'ordre que ce Prince a sçu mettre dans ses Finances lui ont fourni les moyens de pouvoir rembourser les capitaux de ces rentes. Le remboursement s'en fera au premier Janvier prochain.

C'est certainement une action louable que de laisser après sa mort quelque portion de ses biens pour être employée en œuvres pies ; mais il faut que ces pieuses libéralités qui ne peuvent jamais faire aucun tort aux défunts, n'en fassent pas non-plus aux vivants, & ce sera toujours une charité mal ordonnée que celle qui consiste à dépouiller ses héritiers légitimes & naturels, pour enrichir des étrangers. Cet abus qui a été autrefois très-commun dans tous les pays, est de nos jours beaucoup plus rare. Cependant il ne laisse pas que de se soutenir encore en Italie ; & c'est pour en prévenir les effets dans ses Etats que notre Souverain a jugé à propos, par son second Edit, de fixer à cent sequins ou à la vingtieme partie de l'héritage, la somme dont tout Testateur pourroit disposer en faveur des Hôpitaux, Maisons Religieuses, ou pour faire des fondations. Tout testament qui contreviendra à cette disposition de l'Edit, sera par cela même attaquable, & il ne pourra sortir son effet que par une grace particuliere du Prince.

DE NAPLES, *le 9 Octobre.*

La Ville de Brinde est occupée maintenant à faire élever une magnifique statue au Roi. Ce sera un monument éternel de la reconnoissance de ses Habitans pour le service essentiel que Sa Majesté leur a rendu en faisant réparer son Port.

PORTUGAL.

DE LISBONNE, *le 7 Octobre.*

Notre Ministere est revenu à des principes tout opposés à ceux qu'il paroissoit d'abord avoir voulu suivre. A l'imitation de quelques autres Gouvernemens, il a pris le parti de proscrire les Compagnies & Associations de Commerce avec privileges exclusifs. En conséquence les Compagnies du Para, de Marignon, de Fernambouc & autres viennent d'être abolies. Il sera libre maintenant à tout Particulier d'étendre son commerce aussi loin qu'il voudra, & de le porter, s'il peut, dans tous les pays de l'Univers.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 12 Octobre.*

Puisque nos Colons d'Amérique refusent de payer les droits du Timbre, il faut bien tâcher d'y suppléer. Aussi n'a-t-on pas manqué de charger cet impôt d'une nouvelle augmentation. L'Acte qui établit ce surcroît de taxe porte qu'après le premier Août 1777, au lieu de payer comme ci-devant un sou pour le droit de timbre sur chaque peau ou piece de velin ou de parchemin, & sur chaque feuille de papier on payera un sou six deniers. A commencer au 5 Juillet 1777, il sera payé pour chaque contrat d'association, de vente & pour tous autres actes enregistrés dans un Greffe deux sous six deniers; pour chaque police d'Assurance qui ira au-delà de 1000 liv., cinq sous ; pour la vente d'une Terre tenue en Fief, deux sous trois deniers ; pour une Terre qui ne sera pas tenue en Fief, quatre sous six deniers &c.

Les velins, parchemins & papiers sujets à l'impôt, seront tous marqués au Bureau du Timbre, avant que d'être écrits ou imprimés.

Toute personne qui, après le 5 Juillet 1777, signera ou scellera une police d'Assurance pour le feu, sans que l'acte ait été duement timbré, sera condamné à une amende de 10 liv., & outre les droits du timbre, elle payera à Sa Majesté cinq livres avant qu'une pareille police puisse être valable.

Tous ceux qui contreferont les timbres ou les sceaux, ou leur empreinte, dans l'intention de frauder les droits du Roi, seront condamnés à la mort, comme coupables de félonie.

Les sommes résultantes des droits imposés par cet acte, seront remises à l'Echiquier, séparées de tous les autres revenus, & versées dans la caisse des Amortissemens.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Lyon, *le* 15 *Octobre.*

Les vendanges se sont faites en général par un très beau tems. Une pluie de trente-six heures les a pourtant un peu troublé hier & avant-hier ; mais elle a fait du bien aux terres, & les semailles continueront sans doute avec tout le succès qu'elles ont eu depuis une pluie abondante qui termina, il y a quinze jours, une sécheresse de deux mois.

Nous aurons plus de vin que nous n'avions osé l'espérer, & il sera excellent, à en juger, soit par le goût du raisin, soit par sa pureté ; car il n'y a presque pas de grappes vertes ou pourries.

Le vin du Beaujollois étoit, dans les bons cantons, en partie vendu avant d'être recueilli. C'est la meilleure preuve que l'on puisse avoir de la vivacité du Commerce, & un gage certain de la prospérité de cette branche d'Agriculture qu'on ne peut par conséquent ni trop cultiver ni trop encourager.

Suivant les apparences, le grain va diminuer de prix. Les semailles se feront dans un tems encore chaud, car la pluie ne l'a pas refroidi.

Le prix de la soie a baissé, ce qui donne lieu d'esperer que le travail va se ranimer. On fera sans doute fabriquer un peu par spéculation, au lieu que depuis long-tems les métiers ne vont qu'au prorata des demandes & des commissions. On cherche sans cesse à diminuer les frais de main-d'œuvre en imaginant des machines qui puissent mettre l'Ouvrier en état de se passer du secours de la Tireuse de cordes dans la fabrique des petites étoffes. Il n'y a pas encore eu sur cet objet de découvertes universellement approuvées ; la plûpart de celles qu'on a proposées jusqu'à présent ont l'inconvénient de trop retarder la fabrication ; mais ces tentatives pourront enfin mener au but desiré. Tout nous le fait esperer.

De Dijon, *le* 14 *Octobre.*

Un de nos Abonnés nous mande ce qui suit. » La saison s'étoit montrée si peu favorable jusque vers le milieu de Septembre, qu'on avoit tout lieu de craindre que nos vins n'eussent point de qualité. Mais depuis les raisins ont mûri si promptement & ils se sont trouvés si bien conditionnés au moment de la vendange, que la fermentation s'est établie avec une rapidité peu commune ; ce qui a produit du vin si délicieux qu'on peut le comparer à celui de 1762 qui a soutenu sa réputation en se conservant en bon état pendant plus de 14 ans. Aussi le vin de la présente récolte est-il déjà porté à un prix très-haut, & on se l'arrache, pour ainsi dire, au sortir du pressoir ».

Du Pays de Dombes, *le* 16 *Octobre.*

Lettre au Rédacteur de la Gazette. » Je ne sçais si MM. les Apothicaires doivent être bien satisfaits de la sortie qu'un de nos Académiciens de Dijon a faite publiquement contre la composition d'une drogue qui depuis Andromaque est l'honneur de leur boutique, & pour laquelle ils paroissent avoir conservé un respect superstitieux. Personne n'ignore avec quelle pompe & quel cérémonial ils procédent à la composition de ce gothique antidote. Notre Académicien voudroit que tous les soins, toutes les attentions & même toutes les distinctions qu'on prodigue encore aujourdhui à la *thériaque* fussent déférés au *tartre-émétique*, remede dont la vertu est bien mieux constatée, mais dont malheureusement la préparation s'exécute presque au hasard, & sans principes fixes & déterminés. D'où il résulte que les Praticiens qui ordonnent ce remede à leurs malades, se trouvent souvent trompés dans les effets qu'ils en attendent ; car tantôt il agit avec trop d'énergie & tantôt trop foiblement, quoique pris à la même dose & dans les mêmes circonstances ; ce qui compromet tout-à-la-fois & la vie du Citoyen & l'honneur du Médecin. Il seroit donc à desirer, pour le bien de l'humanité, que dans ce tems où tous les esprits sont tournés du côté des recherches utiles, on entreprît de découvrir une méthode fixe & invariable de préparer le *tartre-émétique*, desorte qu'on pût compter sur ses effets. Je voudrois qu'on rassemblât toutes les médailles académiques qui se débitent annuel-

lement d'un bout du Royaume à l'autre, & qu'on en fondit une ſtatue d'or en l'honneur de celui qui réſoudroit ce beau problême. Il eſt vrai que cette année là nous n'aurions pas autant de vers, autant d'éloges, ni autant de diſſertations qu'à l'ordinaire; mais n'aurions-nous pas auſſi de quoi nous bien conſoler de cette diſette, ſi nous pouvions avoir de bon émétique. Ce ſeroit alors qu'il faudroit que pour en conſtater la vraie compoſition, pour empêcher qu'on ne s'écartât des formules preſcrites, on le composât ſous les yeux du Public & en préſence des Magiſtrats qui veilleroient à ce qu'on ne débitât que celui à la confection duquel ils auroient préſidé ſolemnellement. Si j'inſiſte ainſi ſur cet article, c'eſt parce que je ſçais par ma propre expérience combien il eſt fâcheux que le *tartre émétique* ne ſoit pas préparé avec plus d'attention. C'eſt ſur-tout dans les villages où je ſuis beaucoup employé que j'éprouve les pernicieux effets de cette négligence. J'eſpere, M., que vous voudrez bien inſérer cette Lettre dans vos Feuilles; & où des vœux qui ont principalement pour objet les Habitans de la campagne, à la conſervation deſquels je me ſuis dévoué, pourroient-ils être mieux conſignés que dans une Gazette d'Agriculture? »,

Le Rédacteur croit pouvoir obſerver ici qu'il y a long-tems qu'on a fait des plaintes contre la difficulté de préparer d'une maniere uniforme le *tartre-émétique*, & des vœux pour qu'on trouvât les moyens de remédier à cet inconvénient. On peut voir à ce ſujet un excellent article ſur le *tartre-émétiqut* ou *ſtibié*, du ſçavant Traducteur & Commentateur de la Pharmacopée de Londres, tome ſecond. On trouvera dans ce morceau de bonnes obſervations ſur les divers procédés qu'on ſuit dans la préparation de ce remede, avec l'expoſé des motifs qui doivent faire préferer les uns aux autres. On y verra auſſi que l'idée de dépoſſéder la thériaque des honneurs & des attentions dont elle jouit, pour les transferer au *tartre ſtibié*, n'eſt pas tout-à-fait neuve.

De Paris, *le 23 Octobre.*

» Sa Majeſté voulant avoir égard aux repréſentations qui lui ont été faites ſur les avantages qui réſulteroient pour la conſervation des chevaux, tant de ſa Maiſon Militaire que des Régimens de Cavalerie, Dragons & Huſſards, de rendre uniforme pour toute l'année la ration d'avoine qui lui eſt diſtribuée, a ordonné qu'à commencer du premier Novembre prochain, la ration de fourrage, ſans diſtinction du ſémeſtre d'hiver d'avec le ſémeſtre d'été, demeurera fixée uniformément pour toutes ſes Troupes à cheval, ſoit en garniſon, ſoit en quartier, à dix livres de foin, dix livres de paille, poids de marc, & les deux tiers du boiſſeau d'avoine, meſure de Paris. Lorſque la paille ſera rare, la ration ſera compoſée de douze livres de foin, ſix livres de paille ſeulement, avec les deux tiers du boiſſeau d'avoine; & à défaut de paille, la ration ſera fixée à quinze livres de foin ſans paille, toujours avec les deux tiers du boiſſeau d'avoine ».

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Annonce de Livre.

A-Treatiſe on Foreſt Trees &c. Par M. William Boutcher. Traité des Forêts contenant non-ſeulement les meilleures manieres de conduire les arbres, qui ſont connues juſqu'à préſent, mais encore une foule de découvertes nouvelles & le réſultat de pluſieurs expériences répétées ſur ce ſujet. On y trouve encore la maniere d'enlever des arbres de trente pieds de haut pour les tranſplanter, avec la façon de former des hayes que les beſtiaux ne ſçauroient jamais forcer.

Cet Ouvrage qui forme un volume in-4°. très-bien imprimé, ſe vend à Edimbourg 15 shellings ou 18 liv. de France en feuilles.

II.

Avis.

1. M. Chabaneau, Aſſocié étranger de la Société Royale du Pays Baſque, en Eſpagne, fera Mardi 6 Novembre 1777, à neuf heures du matin, l'ouverture d'un Cours de Mathématiques, qu'il continuera les Mardis, Jeudis & Samedis, à l'heure la plus

commode au plus grand nombre des Souscripteurs. Son Cours sera divisé en deux parties ; dans la premiere il traitera de la Géométrie élémentaire, & dans la seconde il exposera la Géométrie transcendante.

Le Mercredi 12 du même mois, il ouvrira un Cours de Physique, à cinq heures après midi, qu'il continuera les Lundis, Mercredis & Vendredis; il le divisera aussi en deux parties. Ces leçons se donneront à Paris, rue de la Parcheminerie, à l'hôtel de Bourgogne.

2. Le Sr Tillaye fils, breveté du Roi pour la fabrique des pompes, vient de donner un plus grand degré de perfection à ces machines en y adaptant des soupapes d'une nouvelle invention, approuvées par l'Académie des Sciences. Il tient un magasin de pompes à incendies de toutes les grandeurs. Celles du premier rang peuvent élever l'eau de 80 à 90 pieds. Il fournit aussi des pompes pour les puits, qui sont très-solides, & il fait des pompes à feu, lorsqu'on les lui commande. MM. les Architectes & les Maîtres Maçons trouveront chez lui des pompes à louer pour les épuisemens à telle profondeur qu'ils puissent être. Sa demeure est rue du Fauxbourg Montmartre, la cinquieme porte cochere à gauche, après le Boulevard.

3. M. Loliere, Bourgeois de Chalamont en Dombes, actuellement demeurant dans la Ville de Lyon, au Port Saint Paul, nous a prié d'annoncer au Public qu'il se présente une personne parfaitement en état de dessécher des marais, d'en former des prés, des terres labourables ou des étangs, selon la nature du sol & la disposition du terrein. Elle sçait aussi très-bien rétablir les terres ruinées & rendre fertiles celles qui ne le sont pas. Un des moyens qu'elle emploie, lorsque les circonstances le permettent, est de baigner les terres en les couvrant d'eau, pour ensuite les remettre à sec; ce qui les rend capables de produire abondamment, sans le secours d'aucun autre engrais. Enfin cette personne peut être employée très-utilement pour la direction & l'amélioration d'une terre considérable. On pourra s'adresser à Lyon à M. Loliere, en affranchissant les lettres, ou à Paris au Sr Teillard, Marchand de toile, rue Saint-Honoré, vis-à-vis les Traits Galants, petit passage du Palais Royal. Ils donneront l'un & l'autre de plus amples éclaircissements.

III.

Recette pour préparer les toiles & autres étoffes de maniere qu'elles soient absolument impénétrables à l'eau, tirée des Manuscrits de M. Pingeron.

Prenez deux onces de térébenthine avec une livre de litharge réduite en poudre que vous ferez bouillir dans deux ou trois livres d'huile de lin; enduisez avec ce mélange toutes sortes de toiles très-fines ou du taffetas que vous laisserez sécher au soleil. Cet enduit rendra ces matieres absolument impénétrables à l'eau ; loin de se fondre à la grande chaleur du soleil, il s'y endurcira au contraire. On pourra faire avec de pareilles toiles des mantelets, des redingotes & autres habillements très-commodes pour les Voyageurs. Cette recette est tirée d'un ancien ouvrage Italien intitulé : *Nuovi Ingegni, Mecanici* ; par un certain Vernero, formant un volume in-4°. très-mince.

NOTE.

Un Particulier de Villeneuve-lès-Avignon a trouvé l'art d'accoupler des perroquets & d'en avoir de la race. Ses expériences ont très-bien réussi. Tout l'art consiste à tenir ces oiseaux dans une température toujours également chaude, & à sçavoir distinguer les mâles des femelles. Les peruches ne sont point les femelles, mais une espece de perroquets particuliere. *Note communiquée par M. Pingeron.*

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 24 Octobre.

Esturgeons, depuis 60 jusqu'à 123 liv. ; saumons, depuis 33 jusqu'à 38 liv. ; turbot, 22 liv. 10 s. ; manne de quarante petites truites, 13 liv. 10 s. ; grand panier de harengs, 30 l. 10 s. ; petit panier de harengs, 14 liv. ; panier de petite solles, 9 liv. ; la paire de belles solles, 3 liv. ; panier de limandes, 5 liv. ; raye, depuis 6 liv. jusqu'à 7; trois maniveaux d'éperlans, 4 liv. ; panier de moules, depuis 1 liv. 5 s. jusqu'à 2 liv. ; le maquereau, 1 liv.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 18 Octobre 1777 au Mercredi 22 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 20, 21, 23 à 24 liv.; le seigle, de 10 l. 5 s., 10 l. 15 s. à 11 liv.; l'orge, de 10 liv. 5 s., 10 l. 10 s. à 11 l. Le froment au Port de la Greve, de 21, 22 à 24 liv.; le seigle, de 10 liv. 10 s., 10 liv. 15 s. à 11 liv.; l'orge, de 10, 10 l. 15 s. à 11 l. *le septier.*

Du Samedi 18 Octobre 1777 au Mercredi 22 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18 l. 10 s., 19 à 20 liv. 5 s.; *idem* à la Greve, de 19, 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 25 Oct. 1777, de 54 à 55 liv.; *idem* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, de 19 à 20 l.; *id.* nouvelle, de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 39 à 40; *idem* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 37 à 38; *idem* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille, de 16 à 17 l.; *id.* nouvelle, de 15 à 16 l.; le foin à la Grêve, de 31 à 32 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 25 Octobre 1777.

Or de Portug. à	725	℔	ß	marc.
Du Mexique à	720			marc.
Du Pérou à	710			marc.
Les guinées à	722	10		marc.
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à	84			once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	54			marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	5		marc.
Piastres à	49	10		marc.

CHANGES DE PARIS, *du 25 Octobre 1777.*

Amsterdam	53 7 8e. à ¾
Londres	31 ¾
Hambourg	189
Madrid	15 3
Cadix	15 1
Livourne	96
Gênes	94 ¼
Lyon *Août*	¾ p. ⅝ p.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1777.

Du Merc. 22 Oct. 1777.			Du Vendredi 24.		
Messieurs			*Messieurs*		
Boutray..... pplles.	F.		Lempereur.. pplles.	F.	
Viageres	J.		Viageres	E.	
Tontine	J.		Boscheron... pplles.	F.	
Cochin.... Perpét.	C.		Viageres	F.	
Radix ..... pplles.	C.		Peinchein.... vres.	C.	
Viageres.....	C.		Perpétuelles.	C.	
Defrance... Viag.	C.		Patu ..... Viag.	J.	
Perpétuelles.	C.		Rouillard.... pplles.	C.	
Gauthier..... vres.	A.		Viageres.....	C.	
Perpétuelles..	B.		.....		
.....			.....		
.....			.....		
.....			.....		
.....			.....		
.....			.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1777.	Jeudi 23.	Vendredi 24.	Samedi 25.
COMP. D. IND.			
Actions . . .	1917 ½ 20 17 ½	1915 12 ½ 15 .	1915 . . .
D°. 16es/25 . . .	1225	1217 ½ . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	412 10 . . .	410	. . . . .
Rescriptions . .	8 ¾ 9	9	9 . . . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	¾	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces, deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 29 Novembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, *le 20 Septembre.*

LES fortes contributions qui se levent dans les Etats du Grand-Seigneur sont regardées comme les présages d'une guerre prochaine ; ce qui donne lieu à de nombreuses émigrations. Beaucoup de Chrétiens sur-tout prennent le parti de s'expatrier.

La peste s'est manifestée à Tarse, Ville de la Caramanie, située sur le Cnyde à peu de distance de son embouchure dans la Méditerranée. On a pris toutes les précautions requises en pareil cas pour que les vaisseaux qui viennent de ces contrées, n'aient de communication avec qui que ce soit.

Les Habitans des montagnes de Zayan & ceux de la Province de Jaffa refusent de payer le tribut au Roi de Maroc. Ce Prince a mis sur pied deux Corps d'Armée pour aller châtier ces Rebelles & lever sur eux l'impôt qu'ils lui doivent. Cette maniere de percevoir les impositions n'est pas sans doute fort économique.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 2 Novembre.*

L'affreuse tempête que nous avons essuyée ici le 6 du mois d'Octobre dernier, y a occasionné une disette qui a duré quelques jours, mais que les sages mesures prises par le Gouvernement ont fait bientôt cesser. L'abondance y est revenue comme auparavant, & on ne s'apperçoit plus de la cherté des vivres. Notre Auguste Souveraine a nommé le Colonel Swimonow pour recevoir toutes les requêtes que voudront lui faire parvenir les malheureux qui ont été les victimes de ce désastre, lequel a coûté, dit-on, la vie à plus de mille personnes.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 30 Octobre.*

Il s'est formé à Sundmohr en Norwege une Société Economique, qui a principalement pour but les progrès de l'Agriculture dans cette terre abandonnée depuis trop long-tems à une triste stérilité. Cette Compagnie a tenu sa premiere Séance le 8 Juillet dernier. Elle a fait distribuer dix-huit cens exemplaires d'une espece de Catéchisme contenant des leçons élémentaires sur l'art de cultiver les champs. Ces instructions paroissent redigées avec autant de clarté que de précision. La nouvelle Société, pour exciter l'émulation parmi les Cultivateurs, a proposé divers prix à ceux qui se distingueront par leurs succès. Elle a la douce satisfaction de voir tous les Pasteurs des Districts circonvoisins, concourir avec le plus grand zele à ses vues.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 29 Octobre.*

Il a paru depuis peu une Ordonnance con-

cernant les Domestiques, pour reprimer plusieurs abus qui s'étoient glissés parmi cette classe d'hommes, & dont on se plaignoit beaucoup. Il n'est plus permis à ceux qui veulent quitter les Maîtres qu'ils servent, de s'en choisir d'autres. Lorsqu'un Domestique veut sortir de sa condition, il est obligé d'exposer le motif qui l'y détermine; ensuite on lui tire au sort un Maître parmi les personnes qui ont besoin de Domestiques. Ce Réglement qui s'exécute déjà dans la Capitale, est fort applaudi, & on ne doute pas qu'il ne s'établisse promptement dans toute l'étendue du Royaume.

BOHÊME.

DE PRAGUE, *le 1 Novembre.*

Depuis qu'on est convenu que la Noblesse oisive & inutile est un titre qui n'honore personne, on voit en Allemagne comme en Angleterre des Seigneurs du premier rang faire valoir différentes branches d'Industrie & se confondre parmi les Cultivateurs qu'ils encouragent & qu'ils instruisent.

Le Comte de Thun, un des premiers Seigneurs du Royaume de Bohême, vient d'établir sur ses Terres une très-belle Fabrique d'acier du pays. Il en est déjà sorti des ouvrages unis, façonnés & damasquinés qui, pour le goût & le fini, ne sont peut-être pas inférieurs à ceux que produisent les Manufactures d'Angleterre.

DE VITTEMBERG (*en Saxe*), *le 28 Octobre.*

Il y a quelques jours que nous avons essuyé ici un orage qui a eu des suites si singulieres que nous croyons faire plaisir aux Lecteurs de les rapporter.

Le tonnerre tomba dans la plaine de Reinharz à environ mille pas du château de Loeser, sur un poirier dont la couronne avoit bien trente aunes de circonférence & le tronc plus d'une aune & demie de diametre, mesure du pays. En un clin d'œil cet arbre monstrueux fut coupé & enlevé par la foudre. Il ne resta attaché à la terre qu'une portion du tronc, de la hauteur à peu près d'un homme; mais en même tems ce tronc se trouva découpé en mille & mille verges aussi petites que des brins de chenevotes. Les tiges principales n'avoient été jetées loin du tronc que d'environ cinquante pas; beaucoup d'autres branches moins considérables avoient été transportées à plus de cent cinquante. Les branches ne paroissoient nullement endommagées vers leur sommet, mais elles étoient toutes mutilées vers le bas; de maniere qu'on voyoit que la foudre avoit agit en s'élevant du bas en haut. Nos Physiciens ont remarqué que lorsqu'elle suit cette direction, elle produit des effets toujours plus terribles sur les corps qu'elle attaque. Au moment que la foudre éclata, il y avoit dans le voisinage un Chasseur qui admiroit la grosseur de cet immense poirier. Cet homme le vit disparoitre si subitement qu'il ne sçauroit se rappeller d'avoir vu voler la moindre parcelle ni de la couronne ni des branches de l'arbre.

DE WURTEMBERG (*en Souabe*), *le 27 Octobre.*

On voit aujourd'hui avec plaisir les Grands de la terre quitter quelquefois la pompe qui les environne pour prendre part aux plaisirs innocens des gens de la campagne.

Madame la Duchesse voulant célébrer l'hymen de quelques couples de Paysans qu'elle avoit dotés, donna, il n'y a pas longtems, dans un petit désert non loin de son château de plaisance, une fête symbolique & agréablement imaginée. La scene commença au milieu d'un vallon couvert de pins & de sapins, qui aboutit à une belle prairie environnée de toutes parts de côteaux délicieux. Ce local est orné par la nature & par l'art; allées, cascades, bosquets, tout y concourt à satisfaire le plaisir des yeux. Au milieu de la prairie, il y avoit un rocher auprés duquel on avoit élevé l'Autel de l'hymen: c'est-là que Son Altesse se rendit pour présider à cette fête pastorale. Autour de l'Autel étoient de jeunes enfans qui représentoient des Génies; d'autres plus loin cueilloient des fleurs & en faisoient des guirlandes; d'autres plus âgés dansoient au son des instrumens champêtres. Les hommes & les vieillards avec les femmes se livroient à des amusemens analogues à leur âge & à leur état. Les enfans des Gentilshommes & la Noblesse des environs représentoient aussi différens personnages, &

partageoient la joie des Paysans. A l'approche de la Princesse, on vit sortir de sa grotte un vénérable Hermite qui se plaignit avec douceur de ce qu'on venoit le troubler dans sa solitude. On lui expliqua la cause de cet événement qui paroissoit si fort l'étonner ; on tâcha en même tems de lui faire entendre que c'est le mariage qui fait la force d'un Etat & le bonheur des gens de la campagne, sur-tout lorsqu'ils sont gouvernés par des Maîtres qui les aiment. Le bon Hermite, touché de cette réponse, invita la Princesse, sa Cour & les nouveaux Epoux à venir prendre dans sa grotte un repas frugal, mais où regnoit la propreté & une sorte d'élégance, tel en un mot qu'on pouvoit l'attendre d'un Solitaire. Pendant la collation, ce bon vieillard présenta aux nouveaux Epoux des présens champêtres sous lesquels étoit cachée la dot que la Princesse leur donnoit. Le repas fut suivi de danses & de toutes sortes d'amusemens ; la Princesse retint à souper non-seulement la Noblesse, mais encore plusieurs des Paysans qui avoient contribué aux plaisirs de la fête.

ITALIE.

DE ROME, *le 29 Octobre.*

Sa Sainteté ne prétend pas que les Maisons de Charité soient l'asile de l'oisiveté. Son intention est que désormais ceux qui les habitent s'occupent utilement. En conséquence Elle se donne la peine de visiter Elle-même ces Hôpitaux pour s'assurer si ses vues à cet égard sont remplies, & pour encourager par sa présence les travaux. Mercredi dernier, le S. P. se transporta au Conservatoire des Mendiantes. Le lendemain Il honora de sa visite celui de Notre-Dame du Mont Carmel : Il étoit accompagné du Cardinal Cazali, Protecteur de cette Œuvre-pie. Sa Sainteté sentant les avantages de ce dernier Etablissement, a ordonné de faire à ses frais les machines à rouet, nécessaires pour le service de cette Manufacture.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE CHATELLERAULT, *le 29 Octobre.*

Permettez-moi, Mr, de vous faire part de quelques réflexions que m'a donné lieu de faire la lecture d'une Annonce de Livres, insérée dans votre Feuille, N°. 83 : il s'y agit du projet d'un prix d'Agriculture. Le grand chef d'œuvre de cet Art, dites vous, M., seroit de faire produire toujours & sans relâche du bled à une même terre : cela est vrai ; mais je crois qu'on peut le regarder comme le grand œuvre des Alchymistes, c'est-à-dire comme la pierre philosophale.

Ferre negat segetes irrequietus ager.

La terre, à la vérité, ne fournit rien ou très peu de sa substance pour la nutrition & l'accroissement des plantes, comme il le paroît par les expériences qui ont été faites pour le prouver ; mais indépendamment de cela, quelle que soit sa force, sa bonté & la quantité possible d'engrais dont elle sera saturée, elle a besoin de repos pour digerer, pour ainsi dire, les fumiers que l'on enferme dans son sein, pour s'imprégner des sels & des huiles que les pluies y déposent, pour reprendre enfin de nouvelles forces productives dans les influences de l'air & des météores (1). Pour que ces influences aient un effet plus complet, on façonne la terre, on la retourne, on la laboure, & par ces opérations, on divise la surface & l'on en expose successivement à l'air toutes les parties.

Sera-ce pendant le court espace de tems qui se passe depuis la fin de la récolte des grains jusqu'au moment où il convient de les semer, c'est-à-dire du 15 ou 20 d'Août jusqu'à pareil quantieme du mois d'Octobre, que tout cela pourra s'exécuter ? Je ne le crois pas. On sçait d'ailleurs, & c'est un principe généralement reçu, qu'il faut un certain intervalle (2) entre un labour & le suivant pour que le premier produise tout son effet, sans quoi les deux n'en valent pas souvent un bon.

Se contentera-t-on de semer alternativement des bleds de Mars & des bleds d'hiver ? On aura pour lors le tems de donner trois labours ; mais ce seront les bleds de Mars qui en profiteront, & ceux d'hiver n'en seront pas beaucoup mieux : cela ne sera toujours rien moins que suffisant pour redonner du nerf à la terre, la revivifier & la tenir continuellement en état de produire.

Y suppléra-t-on par une plus grande quantité d'engrais qui seront enterrés pendant l'hi-

ver? Je conçois que de cette façon ils seroient presqu'entiérement au profit des gros bleds. Mais où les prendra t-on ces engrais? Déjà la plûpart des Cultivateurs n'en ont que très-insuffisamment pour fumer des terres qu'ils laissent reposer un & même deux ans; & l'on avoit proposé d'y subvenir par un plus grand nombre de labours. D'ailleurs il n'en est pas d'un champ comme d'un jardin qui produit sans cesse, parce que les labours & les engrais y sont prodigués; ce qui se fait aisément sur un terrein de peu d'étendue. Ici l'on peut, autant qu'on le veut, employer l'art & ses moyens pour hâter & accélérer la production & l'accroissement des plantes; là c'est le domaine de la nature qui nous défend de marcher à trop grands pas & nous assujettit à ses loix.

La seule & derniere ressource seroit donc dans la découverte d'une charrue particuliere dont les effets approcheroient le plus qu'il seroit posible de ceux que la béche produit; mais cet instrument aratoire étant inventé, je ne vois pas qu'on en fût plus avancé relativement au systéme dont il s'agit. Dans la plûpart des Provinces, bien des Paysans ne se servent-ils pas de la béche pour cultiver de petites portions de terrein? Malgré l'excellence & la bonté de leurs labours, ils ne récoltent pas sans cesse dans un même champ. Au reste, M., le problême que l'on propose me paroit résolu: en effet un instrument qui s'enfonce & glisse horisontalement sur la surface de la terre, à 4, 6, 8 & 10 pouces de profondeur, si l'on veut, qui la souleve par bandes de telle largeur qu'il convient, selon les différens cas, qui la renverse ensuite sens dessus dessous en la portant à droite de 10, 12 & 14 pouces du lieu où elle étoit, un tel instrument, dis je, n'est il pas celui qu'on demande & qui satisfait à la question? Or la charrue de Brie rectifiée par M. Sarcey de Sutieres (3) produit évidemment tous ces effets, par le moyen d'un soc plat, surmonté d'un reversoir dont les élémens sont une portion de cône, moindre qu'un quart, qui forme la partie antérieure du reversoir, & un plan qui lui est contigu, lequel est retourné de maniere à faire, avec la ligne de direction de la charrue, un angle d'environ 5 degrés, par son côté inférieur, & par le supérieur, un angle de 40 degrés ou environ. Chacune des lignes qui forment ce plan renversé est tangente de la section conique horisontale, ou parallele à la base qui lui correspond. La terre monte, sans éprouver beaucoup de résistance, sur la partie antérieure ou patte du reversoir; de-là elle est déterminée à droite, glisse le long du plan, se renverse comme lui & tombe dans la raye parfaitement bien retournée (4).

Il ne s'agit plus, M., pour perfectionner cet instrument, le meilleur que nous ayons, que de déterminer rigoureusement toutes les dimensions qu'il doit avoir, d'assigner à chacune des pieces qui le composent des proportions invariables, de donner enfin aux Charrons des principes & une méthode de construction, au moyen desquels ils seroient en état d'en exécuter de toutes les grandeurs nécessaires, & qui seroient exactement semblables.

Indépendamment, M., de tout ce que je viens de dire relativement au systéme proposé, je n'ai garde de douter du zele patriotique, des lumieres & des connoissances de son Auteur; je vous expose seulement ma maniere de penser sur la possibilité d'obtenir d'une nouvelle culture, par le moyen d'une charrue particuliere, les résultats qu'on s'en promet.

Permettez, M., qu'elle soit suivie de quelques réflexions sur la difficulté, je dirois même l'impossibilité, de faire exécuter aux Charrons les instrumens aratoires quelconques d'après des principes & une méthode de construction raisonnée, & sur les moyens d'y remédier.

Il n'est personne qui ait tenté de les assujettir à des régles, de les rectifier, qui n'ait trouvé les plus grands obstacles dans leur ignorance & leur opiniâtreté à y persister & à ne jamais abandonner une routine invétérée. Quelle que soit la bonté des principes sur lesquels on aura pu déterminer la forme & les dimensions d'une charrue & de tout autre instrument aratoire, il n'en résultera pas un beaucoup plus grand bien si on leur en abandonne l'exécution; ils n'en feront pas deux semblables, parce qu'ils ne sçavent pas travailler avec exactitude, justesse & précision. C'est cependant ce qui peut seul conduire à la perfection: dans les instrumens comme dans les opérations, les plus petites

choſes ne ſont point à négliger, tout eſt eſſentiel & concourt à produire les effets qu'on veut obtenir.

Les progrés des Arts, de l'Agriculture particuliérement, ſeront-ils donc encore long-tems arrêtés par les routines & les préjugés? Oui, tant que les hommes ne ſeront pas plus inſtruits, tant que les lumieres ne ſeront pas plus répandues, ſurtout dans les campagnes dont les Habitans ne ſont point à portée d'en acquérir.

L'établiſſement des Ecoles d'Agriculture eſt une des plus grandes & des plus utiles inſtitutions de notre ſiecle, & l'on ne peut que par leur moyen apporter des remedes aux inconvéniens dont je viens de parler. mais elles ne ſont pas aſſez multipliées: il eſt aiſé de ſentir qu'il en faudroit une en chaque Province; on y joindroit une Ecole de Charronnage dans laquelle, ainſi que dans l'Ecole d'Agriculture, on formeroit des Eleves qui, répandus dans les divers cantons de chaque pays, y porteroient l'émulation & des lumieres, avec les bons principes dont on les auroit imbus.

Aux bons Ouvrages que nous avons déjà ſur la culture des terres (5), il ſeroit important & utile d'ajouter des leçons ſimples & claires de Calcul, de Géométrie & de Méchanique qui, miſes ainſi que celles d'Agriculture, à la portée des gens de la campagne, leur ſeroient enſeignées dans l'Ecole, & dans leſquelles ils apprendroient les proportions & les regles qui ſont relatives à leur Art.

Car pourquoi ne porteroit-on pas dans l'Agriculture, le Charronnage & tout ce qui y a rapport le flambeau de la Géométrie & du Calcul qui a jetté de ſi grandes lumieres ſur les autres Arts? Les expériences ſeront toujours très-ſtériles tant que ceux qui ſont le plus dans le cas d'en faire ignoreront l'art de les combiner & d'en tirer les conſéquences qui en découlent.

Ces diverſes leçons, M., pourroient être communes, au moins en partie, à tous les Eleves: ceux qui ſe deſtineroient à la culture des terres acquerroient des connoiſſances géométriques & méchaniques qui leur ſeroient d'une grande utilité dans bien des circonſtances, particuliérement pour mieux ſentir la bonté ou les défauts des inſtrumens aratoires & corriger ces derniers; ils apprendroient en même tems quelques régles de Charronnage qui les mettroient en état de conſtruire eux-mêmes bien des pieces qui ne ſont pas d'une difficile exécution.

Voilà, M., l'idée que je me ſuis formée d'une Ecole d'Agriculture & Charronnage, propre à étendre & perfectionner la Science Agricole, & capable de détruire & d'extirper les abus & les préjugés qui s'oppoſent à ſes progrès.

Je ſens qu'on peut faire à ſon égard bien des objections fondées ſur l'ignorance & la groſſiereté des gens de campagne, mais cela ne doit point être un motif de découragement: *Labor improbus omnia vincit.*

D'ailleurs on trouve dans les Payſans, ſur-tout dans certaines Provinces, plus de diſpoſitions, plus de génie même que bien des gens n'ont voulu le croire J'ai l'honneur d'être &c. VÉRITÉ, Cultivateur à la Blanchardiere, près Chatellerault ».

Notes relatives à la Lettre précédente.

» (1) M. de Sutieres a moiſſonné juſqu'à ſept années de ſuite dans un même terrein, mais c'étoit un défrichement, & après ces ſept récoltes, il n'a pas manqué d'accorder à ſa terre le repos qu'il lui a jugé néceſſaire & de lui donner les labours convenables.

(2) Pour que les labours ne ſoient pas inutilement faits, il faut qu'il ſe paſſe au moins deux mois entre chacun d'eux; mais un peu plus ou moins, ſelon le tems & la ſaiſon.

(3) On peut en voir une deſcription ſuccincte dans *l'Ecole d'Agriculture Pratique.*

(4) Malgré la bonté de cette charrue, M. de Sutieres, ce Maître en Agriculture, qui poſſéde excellemment les principes de ſon Art, n'a jamais cru qu'elle fût propre à forcer la terre de produire ſans diſcontinuité.

(5) L'Ecole d'Agriculture Pratique ».

DE FONTENAY-LE-COMTE, *le 27 Octobre.*

La Foire dite de Saint-Venant, qui s'eſt tenue ici le 11 de ce mois, a été très fioriſſante. Il y a eu un grand concours de perſonnes tant pour acheter que pour vendre. On mande qu'il s'y eſt débité environ douze cens pieces d'étoffes du Poitou; neuf cens de celles des autres Provinces; cent cin-

quante d'étoffes de ſoie de différentes Fabriques ; cinq cens cinquante de toiles blanches & coutils ; cinq cens cinquante douzaines de bas ou bonnets de laine au tricot; pareille quantité de mouchoirs ; pour dix mille livres de laines; pour cinq mille liv. de peaux en chamois, apprêtées à Niort ; pour trente mille livres de rubannerie & de paſſementerie ; pour vingt mille livres de mercerie de différentes qualités; pour vingt-cinq mille livres de quincaillerie & bijouterie ; pour ſix mille cinq cens livres de dorures de Paris ou de Lyon ; deux cens paires de chevaux d'attelage ou de monture; cent cinquante paires de mules ou mulets, & cent trente paires de bœufs ou vaches. Ces détails ſont extraits des *Affiches du Poitou.*

DES SABLES D'OLONNE, *le* 30 *Octobre.*

Dans le courant de ce mois, il eſt entré dans ce Port huit bateaux qui ont apporté trente milliers de morues, provenant de la pêche au Banc de Terre-Neuve. L'exportation des ſels n'a pas pas été fort conſidérable ; dix charges ſeulement de cette denrée ſont ſorties d'ici ſur deux barques pour être tranſportées à Libourne & à Marans. Les ſels valent actuellement de 180 à 200 l. la charge.

DE PARIS, *le* 24 *Novembre.*

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, en date du 30 Août dernier, par lequel S. M. » ordonne que depuis le 15 Novembre juſqu'au 30 du même mois, & depuis le 15 Mai juſqu'au 31 Mai de chaque année, il ſera ouvert à la Chambre Syndicale de Paris, *deux ventes* publiques, au plus offrant & dernier Enchériſſeur, des fonds de Librairie, des parties de fonds & des privileges ou portions d'iceux, dont les Libraires & Imprimeurs, ſoit de Paris, ſoit des Provinces voudront ſe défaire. Les Libraires & Imprimeurs des différentes Provinces du Royaume ſeront admis, concurremment avec les Libraires & Imprimeurs de Paris, à acheter les fonds de Librairie, les parties de fonds, les privileges ou portions d'iceux. Les Libraires étrangers pourront même acheter les fonds de Librairie ou partie d'ceux &c. ».

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, du 2 Novembre 1777, *concernant la répartition des Vingtiemes.*

Le premier article de cet Arrêt porte que les vérifications générales des biens fonds & droits réels, continueront d'avoir lieu, & toutes celles de cette eſpece qui ont été faites depuis 1771, & celles qui ſe feront à l'avenir, ne pourront plus être renouvellées avant vingt années révolues, à compter de la date du procès-verbal de ces vérifications. Les articles ſuivans réglent les formalités qui doivent s'obſerver afin de rendre ces vérifications auſſi exactes & auſſi impartiales qu'elles doivent l'être, & pour que les Vingtiemes ſoient en même tems proportionnés au produit des fonds & droits réels qui y ſont ſujets. Veut Sa Majeſté, par le cinquieme article, que l'évaluation du produit des biens non-affermés continue d'être faite avec modération : Sa Majeſté confirme d'ailleurs tout ce qui a été ordonné par les Edits & Déclarations pour les déductions à faire dans le produit de certains biens : Et S. M. veut auſſi qu'à l'égard de ceux pour leſquels il n'a rien été preſcrit dans ces mêmes loix, on continue à diminuer un quinzieme ſur le montant des baux faits à prix d'argent, lequel quinzieme ſera exempt de toute impoſition. Il ne ſera rien innové, quant-à-préſent, pour la répartition des Vingtiemes des maiſons dans les Villes. A compter du premier Janvier prochain, les Vingtiemes d'Induſtrie ne ſeront plus perçus dans les Bourgs, les Villages & les Campagnes.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Extrait d'une Lettre au Rédacteur de la Gazette, ſur la Population.

» Souffrez, Monſieur, que l'Auteur de la Lettre ſur la Population, imprimée dans votre Gazette du 24 Juin, N°. 50 & ſuiv., vous communique quelques réflexions ſur les obſervations qui ſe trouvent dans votre N°. 80 du 7 Octobre.

1°. L'Auteur des obſervations n'a pas ſaiſi le but de la Lettre. L'Auteur de celle-ci, loin de ſe propoſer de donner une idée préciſe du nombre des Habitans du Royaume,

dit expressément le contraire, N°. 57, page 455. Tels sont ses termes. *Quoiqu'il en puisse être néanmoins, on ne prétend pas fixer la population du Royaume, mais seulement montrer que ceux qui ne la portent qu'à 14 ou 16 millions, paroissent l'estimer au-dessous de sa réalité & que leur estimation est fausse.*

2°. L'Auteur des observations insinue encore que celui de la Lettre voulant donner une idée du nombre des Habitans du Royaume n'emploie à cet effet d'autre preuve que la supposition gratuite du nombre de ses Paroisses & du nombre des Habitans de chaque Paroisse, l'un & l'autre étant également incertains.

L'Auteur de la Lettre ne convient pas que la suppositiun du nombre des Paroisses du Royaume & de celui des Habitans de chaque Paroisse soit gratuite. Il ne prétend pas, à la vérité, que le nombre des Paroisses qu'il fixe, soit exact au point qu'il ne se trouve quelque légere erreur dans l'état des Paroisses de chaque Diocese qu'il a consulté, & que sur la totalité il ne puisse y avoir dans le Royaume entier une centaine de Paroisses plus ou moins, au-delà du nombre auquel il s'est attaché. Mais il prétend à une très-grande approximation qui, relativement au but qu'il s'est proposé, équivaut ou à peu près à une exactitude rigoureuse.

On n'auroit pas dû à cet égard lui faire l'objection de la différence du nombre des Paroisses comptées sur les états des Dioceses ou comptées sur ceux des Généralités, puisqu'il y a répondu d'avance & qu'il donne, page 431 de votre Gazette, la raison de cette différence qui n'existe pas dans le fait.

Il est notoire qu'ordinairement dans les états des Généralités les Villes & Bourgs ne sont réputés que pour une seule Paroisse, quoiqu'ils en renferment plusieurs. La Généralité d'Orléans en particulier en fournit la preuve. Les chefs-lieux des douze Elections de cette Généralité contiennent ensemble 62 Paroisses; cependant ils ne sont comptés que pour 16. Il est certain que si on vouloit dédoubler celles des Paroisses de cette Généralité qui sont réunies sur les états, le nombre en seroit augmenté de 53 au moins; desorte qu'en supposant une augmentation proportionnelle pour les 31 Généralités de France, il en résulteroit aussi une augmentation de plus de 1640 Paroisses dans tout le Royaume, & alors les deux calculs ou états de Paroisses des Généralités & des Dioceses seroient très-à peu près les mêmes.

3°. Ce n'est pas simplement sur le nombre des Paroisses du Royaume que l'Auteur de la Lettre établit sa supputation, c'est sur ce nombre en général, *comparé* avec la population connue, très vraisemblablement, de 7712 Paroisses particulieres de diverses Généralités, formant presqu'un cinquieme de de la totalité des Paroisses du Royaume; *comparé* avec la population de ces Paroisses, calculée exactement & extraite de différentes sources respectables, & sur tout d'un Ouvrage sur la population des Généralités d'Auvergne, de Lyon & de Rouen, fait sous les yeux d'un Magistrat éclairé qui a géré successivement ces trois Intendances; *comparé* enfin avec la population de ces Paroisses choisies indifféremment dans toutes les parties du Royaume, dont plus de la moitié n'ont qu'un fort petit nombre d'Habitans; ce qui ne pouvant produire des calculs exagerés, assigne cependant à la France entiere une population beaucoup plus nombreuse qu'un grand nombre d'Auteurs très dignes de considération ne le croient, & prouve, conformément au seul but que s'est proposé l'Auteur de la Lettre, *que ceux qui ne portent la population du Royaume qu'à 14 ou 16 millions, paroissent l'estimer au-dessous de sa réalité, & que leur estimation semble fausse.*

Du reste l'Auteur de la Lettre n'est point éloigné de penser que le Royaume renferme plus de 20 millions d'Habitans, nombre auquel il se restreint dans ses calculs. Il présente à la page 447 de votre Gazette un autre calcul qui n'est pas dénué de vraisemblance, & qui porte la population du Royaume à 22,143,036 Habitans. Ce calcul ne differe que de 832,439 du nombre de 22 millions 975,475, auquel l'Auteur des Observations prétend qu'on peut & qu'on doit le faire monter &c. &c. ».

Nous sommes en état d'assurer qu'il a été réellement fait sous le Ministere de M. l'Abbé Terray, un relevé de tous les registres de baptêmes du Royaume, & que l'Auteur des Observations en a eu communication. Par conséquent les doutes que l'Auteur de cette Lettre nous a témoigné avoir à ce sujet, ne doivent plus subsister.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 15 Novembre 1777 au Mercredi 19 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 20, 22, 24 à 25 l.; le seigle, de 10, 11 l. 15 s. à 12 liv.; l'orge, de 9, 9 l. 10 s. à 10 l. 5 s. Le froment au Port de la Greve, de 20, 22, 24 à 25 liv.; le seigle, de 11 liv. 5 s., 12 l. à 12 l. 10 s.; l'orge, de 9 l. 5 s., 9 l. 15 s. à 10 l. *le septier.*

Du Samedi 15 Nov. 1777 au Mercredi 19 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 16, 17, 18 à 20 liv.; *idem* à la Greve, de 18, 19 à 20 l. 10 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 26 Nov. 1777, de 53 à 54 liv.; *idem* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, de 19 à 20 l.; *id.* nouvelle, de 18 à 19 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 44 à 45; *idem* nouveau, de 43 à 44; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 16 à 17 l.; le foin à la Grêve, de 34 à 35 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 26 Novembre 1777.

Or de Portug. à	725	8	8	*marc.*
Du Mexique à	718			*marc.*
Du Pérou à	706			*marc.*
Les guinées à	722			*marc.*
Ducats à	98	5		*once.*
Or fin à 23 k. 31 32.	100			*once.*
Or à 20 karats à	83	10		*once.*
L'argent à 11 d. 20 g. à	54	2	6	*marc.*
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	2	6	*marc.*
Piastres à	49	10		*marc.*

CHANGES DE PARIS, *du 26 Novembre 1777.*

Amsterdam	53 ¾ à 5 8e.
Londres	31 9 16e.
Hambourg	189 ¾
Madrid	15 3
Cadix	15 1
Livourne	95 ¾
Gênes	93 ¾
Lyon *Août*	⅛ p. 0 p.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1777.

Du Sam. 22 Nov. 1777			Du Lundi 24.		
Messieurs			*Messieurs*		
Caron	vres.	J.	Thevenin...	pplles.	J.
Despeignes. Viag.		G.	Viageres.....		J.
Perpétuelles..		G.	Masson.....	pplles.	J.
Tontine.....		t. l.	Viageres.....		J.
Delarue.... Viag.		G.	Delamotte..	pplles.	G.
Perpétuelles..		J.	Viageres.....		F.
Tontine.....		J.	Creuzé.....	pplles.	F.
Gossey.....	pplles.	J.	Viageres.....		F.
Viageres.....		J.	Tontine.....		F.
Lenoir.....	pplles.	J.	Certain.....	pplles.	J.
Viageres.....		J.	Viageres.....		F.
.....			Tontine.....		J.
.....			.....		
.....			.....		
.....			.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1777.	*Lundi 24.*	*Mardi 25.*	*Mercredi 26.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	. . . . .	1932 ½ . . .	1925 22 ½ 25
D°. 16es/25 . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	411 12 . . .	412	412 . . .
Rescriptions . .	8 ¾ 9 . . .	8 ¾ 9 . . .	8 ¾ . . .
Bil. des Fermes.	¾	¾	1 . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. 0/0 1777 .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24ft pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces de deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 18 Février.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 20 Janvier.*

APrès un froid très-vif qui avoit presque entiérement suspendu notre commerce, le dégel est survenu tout-à-coup; s'il continue, nous avons lieu d'espérer que la navigation sera libre dans peu de jours. La débacle a déjà commencé près d'Helsingor & fait craindre de fâcheux accidens. Un vaisseau destiné pour les Indes Occidentales s'est trouvé embarrassé dans les glaces qui en se détachant avec violence l'ont poussé dans le Sund. On ne doutoit pas que ce bâtiment ne fût mis en pieces ou ne coulât à fond. Le Capitaine & l'équipage ont si bien manœuvré qu'ils ont échappé à ce danger imminent. Le navire n'est pas endommagé & n'a pas eu besoin de rentrer dans le Port; il continue sa route. On craint que d'autres bâtimens n'aient pas le même bonheur.

D'ALTONA, *le 19 Janvier.*

Nous avons construit un magnifique édifice pour la Bourse. Un commerce florissant & qui s'étend avec la plus grande rapidité nous a mis en état de fournir à cette dépense sans avoir recours aux emprunts. Nous pensons à donner encore plus de crédit & de solidité à notre Banque. Une fois que les Marchands étrangers ont pris la route de notre Port, ils la reprennent encore; c'est qu'ils sont contens de nous, comme nous sommes contens d'eux. La concurrence de nos voisins ne nous alarme pas; la nôtre ne devroit pas les alarmer. Si nous faisons bien, ce doit être un motif pour les engager à faire encore mieux. Mais la concurrence dégénere presque toujours en rivalité, les succès, qui ne devroient faire naître que l'émulation, excitent hélas! trop souvent l'envie & la jalousie. Les Commerçans de Hambourg regardent comme autant de pertes pour eux tous les gains que nous faisons; leur Magistrat vient de défendre aux Habitans de la Ville de faire avec nous ni trafic ni échange. C'est bien-là ce qu'on peut appeller se couper un bras pour en couper un aux autres. Un riche Juif de Hambourg a quitté cette résidence pour s'établir parmi nous; nos voisins craignent, peut-être, avec raison, que cet exemple ne devienne contagieux.

PRUSSE.

DE BERLIN, *le 21 Janvier.*

On mande de Magdebourg que les glaces de l'Elbe ont emporté au-dessus du pont, 8 moulins, 47 grosses barques & 53 bateaux. On évalue cette perte à 60,000 rixdales; elle retombe toute entiere sur 40 Habitans de la Ville ou des environs.

Depuis la derniere guerre on a tiré, année commune, de l'Etranger, dans la Prin-

cipauté de Calenberg, de grandes quantités de denrées & de marchandises dont voici l'estime; du vin pour 150,582 rixdales, du vinaigre pour 1621 rixd.; des eaux-de-vie 111,226 rixdales; du café, thé ou chocolat pour 47,103 rixd.; du sucre pour 57,910 rixd., de l'huile d'olive pour 9606 rixd.; du savon blanc pour 18,292 rixd.; du tabac pour 5533 rixd.; des dentelles pour 6663 rixd. des cartes à jouer pour 444 rixd.; d'autres articles pour 283 rixd. Le café paye d'entrée à Gottingue 4 pfenning la livre, le chocolat en paye 8, le sucre 4 &c. Il entre beaucoup de chocolat de contrebande, parce que les droits en sont assez considérables: dans tout le courant de l'année 1774, on n'acquitta de ces droits de Douane que pour cent liv. pesant. Voilà donc une preuve manifeste que les grosses impositions ne donnent pas toujours de grands produits. Des droits énormes sur une denrée, sur une marchandise qui n'est pas d'une absolue nécessité n'enrichissent jamais le Fisc & n'ont d'autre effet que d'encourager l'introduction clandestine de la denrée ou de la marchandise. Il faut donc alors en venir à des droits modérés, si l'on veut ne pas s'écarter du but & grossir la masse des revenus de l'Etat; toute autre politique trompe l'attente de celui qui l'adopte & qui se fait une espece de loi de la suivre.

Le Roi informé du grand nombre d'indigens qui souffrent, dans cette Capitale, de la rigueur de la saison, a fait remettre au Président Philippe une somme considérable qui doit être employée au soulagement de ces infortunés. S. M. veut que ses intentions soient pleinement remplies & que le vrai besoin décide de la distribution des secours; dans cette vue, Elle a fait expédier au Président un ordre du Cabinet qui contient les instructions qu'il doit suivre pour ne point se laisser tromper. Ces aumônes sont destinées pour les pauvres; elles ne doivent pas être versées dans les mains de ceux qui se disent pauvres & ne le sont pas.

HONGRIE.

De Presbourg, *le 19 Janvier.*

Le Danube est entiérement gelé; les gens à pieds passent en foule sur la glace & nous n'avons pas entendu dire qu'il soit arrivé aucun accident; on n'ose pourtant pas encore faire passer des voitures sur ce fleuve; nous espérons que l'interruption de notre commerce ne sera pas longue.

De 969 malades que les Freres de la Miséricorde de cette Ville ont reçu dans leur Hôpital, durant le cours de l'année derniere, il en est mort 113. Les maladies n'ont été ni violentes ni contagieuses. Les soins que ces bons Freres donnent à leurs malades donnent plus d'efficace aux remedes; ils en tiennent même lieu quelquefois & ne laissent pas que d'accélérer la guérison.

Un Chanoine de Gross-Wardin a légué par son testament 23,000 florins qui doivent être employés à l'éducation des enfans pauvres du lieu de sa résidence. Cette bonne œuvre, universellement négligée autrefois, devient moins rare; on pense enfin & l'on s'applique à rendre utiles à leur Patrie ceux qui ne sembloient faits que pour la surcharger.

ALLEMAGNE.

De Dresde, *le 21 Janvier.*

On a publié un Décret Electoral qui tend à simplifier les opérations dans les Tribunaux des Fiefs. Cette Ordonnance renferme des détails utiles sur les concessions, les achats, ventes, aliénations, prêts, emprunts &c. Les actes moins compliqués n'en acquerront que plus de solidité. S'il naît des démêlés & des discussions, les procédures se feront avec autant de promptitude que d'équité. S. A. E. défend expressément de faire essuyer de longs délais aux Parties intéressées, & de les jetter dans de grands frais. La meilleure justice n'est pas toujours celle qui se fait attendre plus long-tems & qui est le plus chérement achetée.

Il paroît aussi un Réglement qui regarde les Officiers subalternes de Police. On les charge de veiller avec plus de zele au maintien du bon ordre & à la sûreté publique. Cette partie de l'Administration avoit besoin de réforme, on ne l'ignoroit pas; mais pour corriger les abus on rencontroit sans cesse de nouvelles difficultés; enfin les difficultés sont levées, les abus tomberont.

De Brunn, *le 20 Janvier.*

Il y a une trentaine d'années que nous

ſommes en uſage dans ce pays ci d'engraiſſer avec des marons d'Inde les bêtes à cornes & tous les animaux qui ont le pied fourchu & qui ruminent. Le bétail ſe jette avec avidité ſur ce fruit ſauvage lorſqu'il tombe de l'arbre. On a obſervé que les vaches au ſortir de l'étable, en automne, courent vers les châtaigners ſauvages & en mangent les fruits avant que de toucher à l'herbe qui ſeroit encore plus à leur portée. Elles ne vont paître qu'après avoir mangé de marons d'Inde, environ plein un chapeau. Des pâturages elles retournent bientôt aux châtaignes ſauvages, & ainſi ſucceſſivement deux ou trois fois. Les vaches ainſi nourries prennent bientôt de la chair, & donnent un lait très-gras & d'excellent beurre auſſi jaune que le meilleur du mois de Mai. Les cerfs & autres bêtes fauves à ongles fendues & qui ruminent mangent avec appétit le maron d'Inde, mais les porcs n'y touchent pas.

ITALIE.

De Pise, *le 19 Janvier.*

Le 31 du mois dernier, entre onze heures & minuit, il s'éleva un violent orage qui commença par de grands coups de tonnerre. Il plut enſuite à verſe durant tout le jour ſuivant. L'Arno s'enfla rapidement; il déborda, & dans divers endroits il couvrit les terres de pluſieurs pieds d'eau. L'inondation vint juſqu'aux extrêmités de la Ville & fit de grands dégâts. Pluſieurs maiſons, manufactures, magaſins, fabriques &c. ont été endommagés. Pendant quelques jours, nous avons été dans les plus vives alarmes; les eaux ſe ſont retirées; les pertes qu'ont fait pluſieurs de nos Habitans ſont conſidérables.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 5 Février.*

La Chambre des Communes a demandé qu'on lui remît l'état des fonds d'amortiſſement. Les réſolutions priſes par le Comité des Aides ſont d'accorder 150,000 liv. pour les Invalides externes de l'Hôpital Chelſéa; 63,616 l. pour les pauvres Officiers de terre & de mer; 754 l. pour les Officiers & Soldats de Cavalerie, 372 liv. pour les veuves des pauvres Officiers; 69,907 liv. pour la conſtruction des ponts & chauſſées en Ecoſſe.

La Compagnie d'Afrique a fait préſenter une Requête à la Chambre des Communes, dans laquelle, après avoir expoſé que les ſommes qu'on lui donnoit pour l'entretien des Forts étoient inſuffiſantes, & que la dépenſe pour cet objet excédoit de 7000 livres la recette, elle demande qu'on lui accorde une augmentation; ſans quoi, elle ſera forcée de laiſſer tomber les établiſſemens d'Afrique. Il y eut en conſéquence des débats où le Lord Nugent montra que notre commerce dans cette partie du monde déclinoit depuis long-tems & ſe trouvoit actuellement dans un état déplorable.

Pour ſçavoir ce que l'Etat gagneroit annuellement en aboliſſant le privilege de ceux qui ont la Poſte franche, le Lord North manda les Directeurs du Bureau général des Poſtes & les interrogea ſur cet article; ils répondirent que cet objet pourroit rendre de ſix en ſix mois 146,000 l. ou 292,000 l. par an. Comme ceux qui jouiſſent de ce privilege écriroient moins ſouvent s'ils payoient les frais de Poſte, le Miniſtre penſe que l'abolition de cette franchiſe ne rendroit pas à la Nation au-delà de 80,000 liv. tous les ſix mois, ou 160,000 l. par an.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Lyon, *le 7 Février.*

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de cette Ville a, dans ſon Aſſemblée du 22 du mois dernier, annoncé les ſujets de Prix qu'elle propoſe pour l'année 1778. Pour le Prix de Mathématiques l'Académie demande de *trouver les moyens ſimples de faire une écluſe ſur une riviere ou ſur un canal, qui charrie du gravier, de maniere qu'elle ait la propriété d'empêcher ou d'enlever les dépôts qui en interrompent ordinairement l'uſage; ſoit qu'elle tire cette propriété de ſa poſition & de ſa conſtruction particuliere, ſoit qu'elle la tienne de quelques ouvrages adjacens, qui la rendent capables de produire cet effet, ſans employer aucune machine. On en excepte le cas d'un torrent qui entraîneroit des blocs de pierre.*

L'Académie aura égard aux difficultés du problême. Dans le cas où elle ne recevroit

aucun Mémoire qui en donnât la ſolution générale, elle décernera le Prix à celui qui aura préſenté des moyens applicables à la pratique, & qui renfermera quelque découverte utile dans cette partie importante de l'Architecture hydraulique. Le Prix eſt une médaille d'or de 300 livres.

Pour les Prix fondés par M. Adamoli, l'Académie propoſe le ſujet ſuivant. *Les étangs conſidérés du côté de la population & de l'Agriculture, ſont-ils plus utiles que nuiſibles?*

Les deux Prix conſiſtent en une médaille d'or de 300 liv. & une d'argent de 25 liv. L'Académie voulant employer les arrérages de la rente conſtituée pour cette fondation, annonce que ces deux Prix ſeront doubles.

De Nantes, *le 6 Février.*

Sa Majeſté ayant pris la réſolution d'éteindre toutes les rentes qu'Elle fait, de douze livres & au-deſſous, de quelque nature qu'elles ſoient, on a donné avis dans cette Ville que les Particuliers & les Communautés, ſoit Laïques ſoit Eccléſiaſtiques, qui ont de pareilles rentes doivent mettre leurs titres en régle & les préſenter pour être rembourſés de leurs capitaux. Cette opération ne peut être inſpirée que par un eſprit de charité; ce ſont, pour la plûpart, de pauvres gens qui ont de ſi petites rentes. Les frais qu'il leur faut faire pour écrire de Province, donner une procuration &c, abſorbent un ſi mince revenu; l'on eſt tenté de renoncer à cet objet, ſi même on n'y renonce pas. Ce rembourſement devient une reſſource pour bien de petits Particuliers; il ne faut pas de grandes ſommes à l'Artiſan, à l'homme de la campagne, aux gens de métier, pour les mettre en état de gagner leur vie, & leur donner une eſpece d'aiſance.

D'Orléans, *le 6 Février.*

La Société d'Agriculture de cette Ville avoit propoſé en 1774, un Prix de la valeur de 600 l. qui devoit être diſtribué au mois de Janvier 1776, & avoit été offert par M. de Cypierre, Intendant d'Orléans, à l'Inventeur de la machine propre à chaumiller à peu de frais les terres nouvellement moiſſonnées, & ſur-tout celles où l'on auroit récolté du froment.

Elle avoit en vue, dans l'invention de cet inſtrument de culture, deux objets d'utilité.

1°. De détruire une chenille vorace, qui, depuis pluſieurs années, fait le plus grand dommage à la production des avoines.

2°. D'augmenter la maſſe des empaillemens deſtinés aux litieres des beſtiaux, & par conſéquent les engrais, qui ſont les principaux agens de la fécondité.

Le papillon de cette chenille, quelque tems avant la moiſſon, dépoſe ſes œufs au pied de la paille du froment. Ils s'y conſervent, quoiqu'enterrés avec le chaume par le labour; & venant à éclorre, lorſque l'avoine commence à germer, la chenille qui en ſort ſe ſaiſit des principaux brins, s'établit dans leurs tuyaux, les ronge, s'en nourrit & les fait périr.

Les terres dont on arrache le chaume, & celles qui au lieu de froment ont produit du ſeigle, avant l'enſemencement de l'avoine, ſont préſervées de ce fléau.

Ces obſervations ont fait trouver dans le chaumillage un remede ſûr & ſimple, mais diſpendieux, qu'il eſt difficile de ſe procurer. Cette opération n'ayant été faite juſqu'à préſent qu'à force de bras, on n'en trouve point en aſſez grande quantité dans les pays de labour, ſur-tout en Beauce. Il n'y a, dans cette grande Province, que les Paroiſſes voiſines du vignoble qui puiſſent profiter, plus ou moins, de l'avantage du chaumillage. Le Vigneron ne récolte point de litiere pour ſes beſtiaux; il va chaumiller, & le Laboureur lui abandonne pour ſa peine la moitié du chaume.

L'invention de la machine propoſée ſuppléeroit au défaut de la main d'œuvre.

Parmi celles qui ont été adreſſées à la Société dans cette vue, elle a particuliérement diſtingué une ſorte de charrue, d'un uſage facile, d'une conſtruction ſimple & peu coûteuſe, qui s'adapte au train d'une charrue ordinaire.

Cette charrue éprouvée en 1775, en préſence des Commiſſaires de la Société, par différens Laboureurs & par leurs Charretiers, ſur des terres fortes, médiocres & légeres, mais très ſeches, & ſans aucunes mauvaiſes herbes encore vertes, a réuſſi. Elle chaumille par jour, avec la plus grande facilité, quatre arpens de 100 perches,

la perche de 20 pieds, le pied de 12 pouces de Roi, & par conséquent, en huit jours, 32 arpens, qui sont l'étendue moyenne qu'une charrue, attelée de deux chevaux, peut cultiver par an. La facilité avec laquelle cette opération s'est exécutée, fait penser qu'elle pourroit l'être par un seul cheval, s'il étoit possible de le faire marcher sur une ligne droite, seul & sans conducteur.

On ne peut chaumiller à bras quatre arpens de terre en Beauce, à moins de 22 journées & demie de travail, ce qui à raison de 20 sous, prix commun de la journée, formeroit une dépense de 22 l. 10 s., & de 180 l. pour trente-deux arpens que chaque charrue cultive ordinairement.

On chaumille au contraire, ainsi qu'il vient d'être exposé, avec la nouvelle charrue, quatre arpens en une journée. Le prix de cette journée, pour les deux chevaux & le Charretier, peut être porté à 5 l. Il faut y ajouter trois journées de manœuvre à 20 sous, pour ramasser le chaume au rateau; ce qui, réuni, fait une dépense de 8 l. pour chaumiller quatre arpens, & 64 l. pour trente-deux.

La différence de la dépense en argent est par conséquent de 8 l. à 22 l. 10 s., & de 64 l. à 180 l. ce qui forme un bénéfice de de près de deux tiers. Celle de travail à bras est de 24 journées à 180; le bénéfice est par conséquent de $\frac{13}{15}$.

Ces avantages ne sont pas les seuls résultans de cette machine, quand elle opere sur des terres séches & sans herbes encore vertes. 1°. Elle donne un demi-labour aux terres, & les prépare ainsi très-avantageusement pour l'ensemencement des avoines. 2°. Les graines des plantes de toute nature, qui végetent & mûrissent avec le froment, enterrées par cette espece de labour, forment à la premiere pluie, une prairie artificielle très-utile pour la nourriture des bestiaux, jusqu'au premier labour des avoines, appellé *entr'hivernage*.

Mais cette même charrue soumise à une nouvelle épreuve, après la récolte de la derniere année 1766, dans des terres humides, couvertes d'herbes encore en végétation, & formant une sorte de lacis autour du chaume, n'a pas rendu le même service que sur les terres seches. Elle coupe le chaume aussi facilement; mais enlevant la terre liée par les herbes, elle la retourne comme le gazon d'un pré, & enterre le chaume. Il faut alors, pour le dégager de l'herbe & le recueillir, la main-d'œuvre nécessaire par l'ancienne méthode.

Quelque considérable que puisse être ce défaut, il est néanmoins compensé par une propriété de cette charrue, qu'on n'avoit point en vue, en la faisant construire, que l'usage à découverte, & qui a son application particuliere dans les années humides. C'est dans ces années, & dans les terres où d'autres circonstances, ajoutées à l'humidité, favorisent la végétation des mauvaises herbes dans les bleds, que la nouvelle charrue ne peut être utile à chaumiller. Mais si elle manque alors ce dernier objet, on peut l'employer, & on l'a employé cette année avec plus de succès que la charrue commune aux labours ordinaires. Dans les années humides, les labours sont souvent assez retardés pour qu'on ne puisse donner le troisieme labour, appellé *rebinage* en Beauce, & même lorsqu'il a été donné, l'herbe repoussant avec vigueur dans l'intervalle de ce labour aux semences, il est aussi souvent nécessaire d'en donner un quatrieme pour la détruire. Cette charrue donne plus promptement, plus facilement, plus utilement ce troisieme ou quatrieme labour, suivant l'exigence des circonstances, que la charrue ordinaire; & plusieurs Fermiers intelligens, qui ont imaginé de la faire servir à cet usage, l'Eté dernier, se félicitent beaucoup de leurs expériences.

La Société ayant égard aux avantages de cette charrue, & en convenant qu'elle ne remplit pas l'objet proposé dans l'étendue nécessaire aux succès de la culture, a cependant adjugé le Prix à son Inventeur. Elle a cru que ses efforts, opérant le bien, quoique ce ne fût pas parfaitement & précisément celui qu'elle desiroit, méritoient d'être couronnés. C'est un encouragement dû aux bons Citoyens qui s'occupent d'objets aussi essentiels. De quelque nature que soit l'utilité de leurs travaux, dès-lors qu'ils sont vraiment utiles, ils sont dignes de récompense; c'eût été dans l'espece présente une sorte d'injustice de le refuser à M. de Villiers, Curé de la Chapelle-Onzerain, Diocèse de Blois, Election de Châteaudun, Auteur de la charrue dont nous venons de

détaillier les effets. Il l'a nommée *bicorne*, à cause de la principale piece qui forme en effet deux cornes & une fourche (1).

M. de Cypierre ayant souhaité que la Société proposât un nouveau Prix : applaudissant à son zèle, & secondant ses desirs, la Société en annonce pour sujet la question suivante, qui est du choix de ce Magistrat. *Quels seroient les moyens d'occuper utilement & de nourrir les Pauvres dans leurs Paroisses, pour délivrer les Laboureurs de la charge que la mendicité leur impose, qu'ils prévoient & qu'ils déduisent toujours sur le prix de leur exploitation ?*

La Société pense qu'il est superflu d'insister sur l'importance de ce sujet. Les maux que produit la mendicité sont si connus ; il est si évidemment avantageux, si conforme à la raison & à la Religion, d'y remédier, qu'on est universellement persuadé de tout le bien qui résulteroit d'occuper & de nourrir les pauvres, sur-tout si on les occupe dans le sein de leurs Paroisses sans les déplacer.

Le Prix sera de la valeur de 600 liv. & il sera délivré au mois d'Avril 1778.

Toutes personnes seront admises à concourir, à l'exception des Membres de la Société, & des Associés résidens qui ont séance & voix délibérative dans ses Assemblées.

Les Pieces pourront être écrites en Latin ou en François, & les Auteurs seront libres de leur donner toute l'étendue qu'exigera le développement du sujet.

Ils ne mettront point leur nom sur leur Ouvrage, mais un numéro & une devise, & ils y joindront un billet cacheté, sur l'extérieur duquel seront écrits le numéro & la devise de la Piece, & dans lequel ils écriront leur nom & leur demeure. Ces billets ne seront ouverts qu'après le jugement de la Société, sur le mérite des Ouvrages qui auront concouru.

Les Pieces seront adressées à M. l'Intendant de la Généralité d'Orléans, lequel fera passer à l'adresse que les Auteurs indiqueront, le récépissé de M. *l'Abbé* Loiseau *l'aîné, Chanoine de l'Eglise d'Orléans, & Secretaire perpétuel de la Société.* Il est nécessaire qu'elles lui parviennent, au plus tard dans le courant de Janvier 1778.

Le Secretaire délivrera le Prix, sans autre formalité, à celui qui lui présentera le récépissé de l'Ouvrage couronné.

De Paris, *le 12 Février.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, qui réduit toutes les impositions établies sur le Commerce du Levant & de Barbarie au droit unique de cinq pour cent, sous la dénomination de Droit de Consulat.

Par l'article 1er, les Caisses nationales de toutes les Echelles du Levant sont supprimées ; l'article second supprime également le droit d'Avanie de l'Echelle, ainsi que le droit de Consulat qui se perçoit dans les Echelles sur les marchandises & denrées des bâtimens François qui y chargent pour l'Italie & autres Pays étrangers de la Chrétienté. Il n'y aura plus (art. 3) qu'une seule Caisse pour payer les appointemens des Officiers &c ; cette Caisse sera celle de Marseille. La Chambre du Commerce (article 4) nommera un Préposé dans chaque Echelle pour y faire la dépense & la recette dont elle sera chargée &c. Pour mettre (art. 5) la Caisse en état de fournir aux différens objets de dépenses, S. M. l'autorise à percevoir un droit de cinq pour cent sur le Commerce des Echelles du Levant & de Barbarie. S. M. se propose de réduire ce droit après l'entier remboursement des dettes de la Chambre. Les autres articles portent en substance que ce droit sera divisé de la maniere suivante. Les Préposés percevront deux pour cent sur toutes les marchandises de France, à leur arrivée dans les Echelles du Levant & de Barbarie. Il sera perçu trois pour cent sur toutes les marchandises qui arriveront directement à Mar-

(1) *Nous ne donnons pas la description de cette charrue, parce que le Lecteur ne pourroit pas nous comprendre, s'il n'en avoit le modele sous les yeux. Nous en avons reçu 400 planches ; il ne nous est pas possible d'en faire parvenir à tous nos Abonnés, mais nous les distribuerons de telle maniere qu'on en recevra dans toutes les principales Villes du Royaume & dans la plûpart des contrées de l'Europe. La Société d'Agriculture d'Orléans nous rend justice en comptant sur l'activité de notre zele ; notre desir le plus vif sera toujours de faire le bien & de seconder ceux qui le font.* Note du Rédacteur.

ſeille des Ports de Turquie & de Barbarie. Perſonne ne ſera exempt de payer le droit de Conſulat ; toutes les pacotilles, même celles des Capitaines, y ſeront ſoumiſes. Les Négocians acquitteront exactement le droit impoſé ; s'ils s'écartent de cette obligation, ils ſeront ſoumis à diverſes peines. Les François établis dans le Levant en Barbarie, payeront le quadruple pour la 1re. fois ; & en cas de récidive, ils ſeront renvoyés en France. S'ils ſont Gens de mer, on les déclare incapables de commander. La Chambre allouera deux pour cent à ſes Prépoſés, ſur la recette qu'ils feront du droit de Conſulat. Les Prépoſés de la Chambre lui enverront tous les trois mois l'état du droit de Conſulat qu'ils auront perçu, & le compte détaillé de la dépenſe & de la recette dont ils ſeront chargés. La Chambre du Commerce de Marſeille adreſſera tous les trois mois au Secretaire d'Etat, ayant le département de la Marine, l'état en détail du produit général du droit de Conſulat, & celui des dépenſes relatives à l'adminiſtration de toutes les Echelles &c. &c. (*Les autres Arrêts &c. pour l'Ordinaire prochain*).

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

AVIS.

La culture de la garance n'eſt connue en France que depuis peu d'années ; elle reuſſit à merveille & cette branche d'économie pourra devenir aſſez fructueuſe pour fournir à notre teinture toute la garance que l'Etranger nous à vendue à haut prix, pendant ſi long tems. Le Gouvernement a favoriſé les Cultivateurs qui voudroient former de garancieres ; ces encouragemens ont ſuffi pour en faire établir dans l'Alſace, dans l'Artois & dans d'autres Provinces. Un article eſſentiel pour bien réuſſir eſt de ſe procurer des graines d'une bonne qualité. Les perſonnes qui voudront en avoir de la meilleure eſpece pourront s'adreſſer à Madame Royer, Grande-rue du Fauxbourg Saint-Martin, au Jardin des Plantes, la troiſieme porte cochere à droite. On y trouvera telle quantité qu'on voudra, de graines nouvelles & qui proviennent d'excellent plant. Les Cultivateurs qui ne ſont pas aſſez inſtruits de la maniere d'élever des garancieres pourront s'adreſſer au ſieur Hervet d'Orvilier qui ſe fera un plaiſir de leur tracer la voie qu'il faut ſuivre. Il leur donnera les détails les plus ſûrs pour bien choiſir le terrein, ſemer à propos, diſpoſer la garanciere, prévenir les accidens qui pourroient faire manquer le ſuccès &c.

II.

Maniere de garantir les bleds de la nielle.

Nous trouvons cette méthode dans un Ouvrage manuſcrit qu'on nous a confié, intitulé *Eſſai ſur l'Agriculture*, relativement à la Bourgogne ; il eſt le réſultat des expériences d'un bon Citoyen qui, autant par goût pour l'Agriculture que par amour pour la Patrie, a conſacré ſes ſoins à différentes branches d'Economie rurale. L'Auteur, M. Lenoir, nous ayant permis de publier celles de ſes obſervations que nous croirions les plus intéreſſantes & les plus utiles, nous croyons rendre ſervice au public en faiſant connoître les procédés de cet Agriculteur, pour préſerver les bleds d'une maladie dont ils ſont ſouvent attaqués en Bourgogne & ailleurs ; c'eſt lui-même qui va parler.

Il y a plus de dix ans que j'ai découvert la cauſe de cette maladie appellée la nielle ; tous les Laboureurs à qui j'ai communiqué mes remarques les ont approuvées & miſes à profit ; ce qui m'engage à les publier avec quelque confiance : la cauſe primitive de la nielle vient de la chaleur extrême qui ſe trouve dans le tas de bled mis à la grange lors de la récolte, principalement lorſque le grain n'eſt pas à un dernier degré de maturité & qu'il conſerve encore quelque humidité ; alors la chaleur & cette même humidité, ces deux puiſſans principes de la végétation, agiſſant ſur le germe très-diſpoſé à ſe développer, ne manqueroient pas de le faire ſortir de ſon enveloppe, ſi l'action de l'air avoit un libre cours dans le tas au-deſſus duquel le grain germe ſouvent & pouſſe des tiges de 5 à 6 pouces ; le grain de l'intérieur éprouve alors une fermentation qui lui fait perdre une partie de ſa faculté végétative & qui a dû donner à la partie farineuſe cette diſpoſition putride dont on s'apperçoit dès que le bled ſort du fourreau. Ce dont je ſuis certain, c'eſt que le grain ainſi taré ne jette jamais ſa fleur dehors ; preuve démonſtrative qu'il apporte avec lui dans le champ la maladie de la nielle, & que ce ne ſont ni les verglas d'hiver, ni les bruines du printems qui la cauſent, comme on le croit communément. (*La ſuite à l'Ordinaire prochain*).

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 8 Février 1777 au Mercredi 12 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 20 l. 10 s. à 23 l.; le seigle, de 10 liv. 15 s., 11 à 11 l. 10 s.; l'orge, de 8 l. 10 s., 9 à 9 l. 10 s. Le froment au Port de la Greve, de 20, 21 à 22 l.; le seigle, de 9 l. 10 s., 10 à 10 l. 10 s.; l'orge, de 8 l. 5 s. à 9 liv. aussi *le septier.*

Du Samedi 8 Février 1777 au Mercredi 12 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21 à 22 liv.; *idem* à la Greve, de 19, 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 15 Février 1777, de 59 à 60 liv.; *id.* nouveau, de 57 à 58; le cent de paille vieille, de 25 à 26 l.; *id.* nouvelle, de 24 à 25 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 51 à 52; *idem* nouveau, de 49 à 50; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 24 à 25; *id.* nouvelle, de 22 à 23; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 47 à 48; *id.* nouveau, de 45 à 46; le cent de paille vieille, de 23 à 24 liv.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le foin à la Grêve, de 41 à 42 l.

***Prix** des matieres d'or & d'argent à Paris, du 15 Février 1777.*

Or de Portug. à	725	11	6	marc.
Du Mexique à	720			marc.
Du Perou à	712			marc.
Les guinées à	723			marc.
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à	84			once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	54			marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	2	6	marc.
Piastres à	49	10		marc.

Changes de Paris, *du 15 Février 1777.*

Amsterdam	53 7 8e. à 54
Londres	31 ¼
Hambourg	188 ¼
Madrid	15 3
Cadix	15 1
Livourne	97 ½ à ¼
Gênes	95 ¼
Lyon *Rois*	⅛

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Fév. 1777.	*Jeudi 13.*	*Vendredi 14.*	*Samedi 15.*
Comp. d. Ind.			
Actions	1760 62 ½ 65	1762 ½	1765
D°. 16es/25		1130	
D°. 8es.			
D°. 25es.			
Emprunt Oct.			
Rescriptions	14 13 ½ 14	14 14 ½	14 14 ½
Bil. des Fermes.	4	4	4
Bil. de la Lot. R.	1227 26 25 24	1224 20 19 20	1224 23

***Lettres** de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1776.*

Du Merc. 5 Fév. 1777.

Messieurs

Cochin ..... pp^lles. M.

Du Vendredi 7.

Boscheron... pp^lles. M.
Viageres .... M.

Du Samedi 8.

Lenoir ..... pp^lles. S.
Viageres ..... S.

Du Lundi 10.

Delamotte... pp^lles. P.
Viageres ..... P.
Tontine. ..... P.

Suite du Lundi 10.

Messieurs

Creuzé..... pp^lles. M.
Viageres .... M.
Tontine ..... M.
Thevenin.... pp^lles. M.
Viageres ..... P.

Six derniers mois 1776.

Du Samedi 25.

Caron ..... v^res. A.

Du Mardi 28.

Cauchy ..... pp^lles. A.
Viageres ..... A.
Tontine..... A.

Du Jeudi 30.

Messieurs

Nau..... pp^lles. J.
Viageres .... G.
Tontine..... J.
De S. Janvier v^res. A.
Tontine..... A.

Du Vendredi 31.

Lempereur.. pp^lles. C.
Viageres..... A.

Du Samedi 1 Février.

Despeignes. Viag. A.
Perpétuelles. A.
Tontine.... Y. Z.

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24^tt pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 11 Février.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, *le 2 Janvier.*

TOujours éloigné des bornes d'une juste modération, le Peuple ne connoît que les extrêmes. Le moindre revers l'abat, un événement heureux le transporte ; il ne sçait ni soutenir les épreuves de l'adversité ni user des faveurs de la prospérité ; les circonstances ne le conduisent pas, elles l'entraînent : on le voit, dès qu'il est malheureux ou qu'il croit l'être, se plonger sans ménagement dans l'abîme de la douleur la plus amère, & se livrer avec éclat à tous les excès d'une joie tumultueuse dès qu'il apperçoit quelque objet riant & qu'on lui annonce quelque époque favorable. Il y a peu de jours que les Habitans de cette Capitale demandoient hautement qu'on adoucît leur sort & qu'on les déchargeât d'une partie des impôts ; des demandes pressantes, ils en étoient venus aux plaintes, aux plaintes avoient bientôt succédé les murmures, les murmures auroient infailliblement amené l'émeute ; l'émeute, dans ce pays-ci, fait toujours craindre une révolte ouverte, une sédition éclatante. Il fallut, pour calmer les esprits, faire prêcher la fidélité que les Sujets doivent au Souverain, exhorter à la soumission, réveiller dans les cœurs l'amour de la Patrie, montrer les obligations, rappeller aux devoirs, peindre avec énergie les malheurs & les crimes des Peuples rebelles &c. Ces moyens, souvent trop foibles, ne rassuroient pas.

Dans un moment les alarmes se sont dissipées & le mécontentement est aujourd'hui généralement suspendu. Il vient de naître un Fils au Grand Seigneur ; cet événement a été annoncé aux Habitans par la décharge des canons du Serrail & par les Crieurs publics. La naissance des Princes fait la joie des Sujets. Tout le Peuple, à cette nouvelle, a fait retentir la Ville de ses acclamations ; oubliant qu'il étoit pauvre & qu'il se plaignoit de l'être, il n'a plus écouté que les sentimens de son cœur ; il pensoit à faire de grandes dépenses, à se répandre en prodigalités, à ne rien épargner pour célébrer une courte fête qu'auroient bientôt suivi de longs jours de misere, de tristesse & de regrets. L'exemple de la Capitale auroit servi de regle aux autres Villes de l'Empire : il en auroit coûté des sommes immenses à l'Etat, & l'on devoit s'attendre à voir ensuite les malheureux redoubler leurs cris & leurs murmures. Il ne seroit pas agi d'une imposition forcée, on en convient ; mais pour s'imposer un lourd fardeau, on n'en sent pas moins le poids, sur-tout quand on est affoibli & que les forces ne suffisent pas pour le porter. Nous avons fait éclater notre contentement par des cris d'allégresse ; nous n'irons pas plus loin ; ces témoignages suffisent ; les marques d'appareil & d'osten-

tation n'ajouteroient rien à la ſincérité de nos ſentimens.

Après avoir fait leurs complimens au Grand-Seigneur ſur la naiſſance du nouveau Prince, le Mufti & le Grand-Viſir demanderent au Sultan de vouloir bien preſcrire la maniere dont on devroit célébrer cette fête. Sa Hauteſſe leur fit cette belle réponſe. » Vous, les autres Officiers qui ſont à » mon ſervice ou à celui de la Porte, & tou- » tes les perſonnes attachées au Gouverne- » ment, vous êtes dans l'uſage de dépenſer » de grandes ſommes en feux d'artifice, en » illuminations &c ; j'aimerois mieux que » cet argent fût verſé dans le ſein des pau- » vres & employé au ſoulagement des mal- » heureux ». Les deſirs des Souverains, dès qu'ils ſont manifeſtés, on les regarde comme des ordres dont il n'eſt pas permis de s'écarter ; l'exécution ne s'en fait pas longtems attendre. Les pauvres de cette Capitale, Turcs, Grecs, Arméniens, Juifs, ont reçu de grandes aumônes. On leur a diſtribué, pendant pluſieurs jours, des habits, des denrées, de l'argent. On aſſure que les libéralités du Grand-Viſir ſeul vont à 160 bourſes. Ils naiſſent ſous d'heureux auſpices les Princes dont les Sujets célébrent ainſi la naiſſance. Les actes d'humanité de la part des riches, les vœux & les bénédictions de la part des pauvres ; quels préſages plus fortunés pourroit-on deſirer & réunir ? Si les vertus des Rois ſont celles des Peuples, les prieres des Peuples préparent les vertus des Rois. Non, des Sujets qui levent les mains au Ciel pour en implorer la protection en faveur d'un Prince naiſſant ne font jamais des vœux inutiles ou des prieres inefficaces. Le ſouffle empoiſonné du vice ne viendra pas infecter le berceau de cet heureux enfant, l'innocence préſidera ſeule à ſes premieres années, des mains pures le recevront au ſortir de l'enfance & le formeront aux grandes qualités, car tout doit être grand dans un Roi. L'âge des paſſions, loin de l'égarer, ouvrira ſon cœur aux plus nobles & aux plus doux ſentimens ; il commencera dès-lors à répandre les bienfaits & à s'initier dans l'art de faire des heureux. En avançant dans la carriere, il affermira toujours plus ſes pas ; envain le ſombre nuage de l'erreur, les vapeurs épaiſſes du préjugé s'éleveront & l'envelopperont pour dérober à ſes yeux le but auquel il doit s'efforcer de tendre ; le flambeau de la vérité fera tomber les vapeurs, diſſipera le nuage ; ce Prince heureux pourra librement hâter ſa courſe ſans craindre les chûtes ; s'il prend jamais en main les rennes du Gouvernement, il fera les délices, la gloire, le bonheur de ſon Peuple. Ce tableau n'eſt point tracé d'après l'imagination : nous avons cette juſte idée de la Providence ; les Peuples veulent-ils s'aſſurer leur bonheur ? qu'ils faſſent conſtamment des vœux pour les Princes qui les gouvernent & pour ceux qui doivent les gouverner.

POLOGNE.

De Varsovie, *le 15 Janvier.*

Il faut rendre à tous ce qui leur appartient; cette loi dictée par la nature n'étoit pas ſcrupuleuſement obſervée dans le Royaume, & les tranſgreſſions devenoient d'autant plus fréquentes que les Tranſgreſſeurs étoient sûrs de l'impunité. Un Vaſſal qui prêtoit à ſon Seigneur, un Roturier qui avançoit de l'argent à un Noble, dépendoit de la bonne foi de ſon Créancier ; celui-ci ne payoit pas ou il ne le faiſoit que lorſqu'il jugeoit à propos de ſatisfaire à cette obligation. Cet abus révoltant vient d'être retranché. On a publié une loi par laquelle il eſt ordonné aux Nobles de payer ce qu'ils doivent aux Roturiers, dès que ceux-ci pourront prouver juridiquement la légitimité de leurs créances. La Nobleſſe d'extraction ne donnera plus de droit & ne ſera pas un titre à la baſſeſſe des ſentimens; on employera même les voies de rigueur contre nos Magnats qui refuſeroient d'acquitter de pareilles dettes. Il paroît une autre Ordonnance pour autoriſer les perſonnes qui auront été trompées par les Entrepreneurs des fourrages, à citer ces hommes de mauvaiſe foi devant les Grods du Royaume, & de les y faire condamner ſans appel & en dernier reſſort.

SUEDE.

De Stockholm, *le 14 Janvier.*

Le Gouvernement s'occupe du projet de diminuer les dépenſes publiques & de mettre plus d'ordre & plus d'économie dans les

Départemens. On s'attend de jour en jour à voir paroître un nouveau Réglement sur ce grand objet. Nous n'avons plus ni craintes ni alarmes sur les opérations du Gouvernement; nous sçavons qu'elles tendent toutes à diminuer nos charges, à augmenter nos ressources, à assurer notre bonheur.

Quelques Provinces avoient fait, l'année derniere, de mauvaises récoltes; les denrées y sont rares & par conséquent à un prix trop haut pour les foibles moyens du Peuple. Le Roi a ordonné d'ouvrir les magasins de la Couronne aux pauvres de ces Provinces; on leur donne le choix ou d'acheter à très-bas prix les grains dont ils ont besoin, ou d'en rendre la même quantité, après la récolte prochaine.

La cupidité n'est pas toujours heureuse dans ses projets; des personnes trop avides achetoient toutes les plaques de cuivre & les vieilles especes du même métal qui étoient à vendre. Elles se proposoient d'en faire ensuite le monopole, & se flatoient d'en tirer de grands profits. Après avoir bien examiné, elles ont cessé de faire de nouveaux achats parce qu'elles courroient les risques de faire de grandes pertes.

Nos campagnes sont couvertes de plusieurs pieds de neige; le froid devient toujours plus excessif; la rigueur de la saison retient dant l'inaction le commerce & l'industrie.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 16 Janvier.*

Par une Ordonnance qui ne fait que renouveller une Ordonnance plus ancienne, il est défendu d'importer dans nos Etats les toiles de Perse, les étoffes brodées ou brochées, de quelque pays qu'elles viennent. Si l'Etranger opposoit prohibition à prohibition, ne seroit-il pas à craindre que notre Ordonnance ne nous devînt funeste.

Un bel établissement que nous avons formé est celui de Christianshaven, qui fait partie de cette Capitale. On y éleve dans une maison vaste & spacieuse un grand nombre d'enfans pauvres; on les y fait travailler & on les forme pour nos Manufactures & nos Fabriques. On a trouvé que le local convenoit mieux pour un Hôpital de Matelots; cette maison sera donc convertie en Hôpital. De l'ancien Hôpital des Matelots nous ferons un grand magasin à seigle. Nous ne prétendons pas rendre par ce moyen la denrée à meilleur marché, puisque nous allons multiplier évidemment les frais & que l'entretien de ce grand magasin doit nécessairement influer sur le prix du seigle; n'importe, nous voulons des approvisionnemens & nous pensons qu'on ne peut pas les faire sans avoir des vaisseaux immenses pour les y mieux conserver. Quant aux enfans pauvres, ils ne seront pas abandonnés, nous les transporterons dans un autre édifice que nous croyons plus commode & plus propre à cet objet.

SILÉSIE.

De Breslau, *le 17 Janvier.*

Notre Société Patriotique fait, chaque année, des observations météorologiques: par l'étude des tems & de leurs variations, elle se propose de donner aux Cultivateurs des instructions plus solides. Voici une légere notice de la maniere dont ces Sçavans procédent. En 1776 nous avons eu 31 jours pluvieux & en 1775 nous en avions eu 30; en 1776 les jours variables ont été au nombre de 82 & de 81 en 1775; durant la premiere époque, il y a eu 101 jours clairs & secs, & durant la seconde, il y en avoit eu 97; cette ressemblance dans la variation des tems est assez remarquable. Le mois de Septembre de chacune de ces années a été le plus clair & le plus sérein, le mois de Janvier le plus couvert; Septembre & Mars ont été les plus variables, Octobre le plus sec, Août le plus humide & le plus pluvieux: cette observation a été la même non-seulement pour les deux dernieres années, mais encore pour les deux autres précédentes.

Les vents varient beaucoup dans ce pays-ci; il n'est pas rare que dans un même jour il en regne plusieurs. Dans les quatre dernieres années le vent d'ouest a le plus constamment soufflé, & le plus rarement celui du nord. La plûpart des orages que nous avons essuyés durant ces quatre dernieres années ont été par le vent de sud-ouest; le nord-ouest nous en a aussi beaucoup amenés, mais non-pas en aussi grand nombre. Les mois où nous avons eu le plus d'orages sont, Jan-

vier pour 1773, le même mois pour 1774, Décembre pour 1775, & les mois de Mai & de Juin pour 1776. Il a gelé en 1773 durant 35 jours de l'anée; en 1774 le froid a été plus long & nous avons compté 59 jours de gelée; en 1775 il n'y en a eu que 34 & 44 en 1776. L'été le plus long a été celui de 1773, on a compté plus de trois mois de chaleur plus ou moins forte &c. &c.

ALLEMAGNE.

DE BRANDEBOURG, *le 17 Janvier.*

M. de Brenckendorf, Conseiller-Privé du Roi de Prusse, notre Souverain, est un des plus grands Cultivateurs que l'Allemagne ait produit depuis bien des siecles. D'une entreprise il se jette dans une autre, & toujours avec le même succès. Dans divers cantons il a défriché & desséché de vastes terreins qui nous donnent de riches moissons & que nous avions cru ne devoir jamais sortir de leur état de stérilité. La branche d'économie rurale que ce respectable Seigneur cultive avec le plus de soin & d'habileté, c'est l'éducation des troupeaux. Par le moyen des croisemens, il est venu à bout d'avoir dans toutes ses terres des especes qui l'emportent pour la beauté sur toutes celles du pays. Pour animer & récompenser le zele de ce bon Seigneur, le Roi vient de lui donner deux Colonies près de Lauenbourg. Il ne faut pas oublier que dans nos contrées, quoique les Paysans ne gémissent pas sous un esclavage aussi dur que celui des Paysans de Russie & de Pologne, cependant nos Seigneurs comptent leurs richesses par le nombre de leurs Vassaux; nous ne disons pas une terre qui rapporte tant de mesures de grains &c, lorsque nous voulons en faire l'estime, mais nous disons une terre de 100, de 200 & de 1000 Paysans &c. S. M. accorde à M. Brenckendorf tous les privileges exemptions, encouragemens nécessaires pour faire fleurir l'Agriculture & perfectionner l'éducation des troupeaux dans ces Colonies.

Dans tous les Etats soumis à notre Souverain, on a compté, l'année derniere, 187,662 naissances; 158,981 morts, & 45 mille 927 mariages. Il s'ensuit que la population totale du Roi de Prusse va à plus de cinq millions d'ames.

DE LEIPSICK, *le 18 Janvier.*

M. Breitkoff qui a inventé des caracteres mobiles de Musique, tire aussi, par le moyen de caracteres mobiles, des plans & des cartes géographiques; il ne le céde pas pour cette derniere invention à M. Preuschen de Carlsroue. Il vient de nous donner une carte des environs de cette Ville; l'exécution en est aussi parfaite qu'on puisse le desirer. Tout y est décrit avec la plus grande exactitude, quoique la carte soit très-petite; le format en est in-4°.

DE DARMSTADT, *le 20 Janvier.*

N'allons pas prodiguer des soulagemens à des indigens qui ne le sont pas ou qui veulent l'être pour nous voir ensuite dans la dure nécessité de ne pouvoir pas soulager les pauvres réellement pauvres qui ont droit à des secours. Faisons des aumônes, mais ayons soin de les bien placer & d'adoucir la misere au lieu de fomenter le vice. Un respectable Curé d'un Village voisin de cette Ville a trouvé un moyen sûr d'extirper la mendicité dans sa Paroisse & d'assurer la subsistance des pauvres. Il a proposé à ses Paroissiens aisés de ne plus donner d'aumônes aux mendians & de mettre en commun ce qu'ils peuvent leur destiner. Ce bon Pasteur, nommé M. Hess, a commencé par donner lui-même l'exemple; il ne prend de ses revenus que ce qui lui est nécessaire pour un entretien modique; tout le reste est destiné pour la bonne œuvre; ses Paroissiens l'ont imité & bientôt l'on s'est vu en mains des fonds suffisans pour nourrir pendant plusieurs mois les pauvres de la Paroisse. Moyennant une légere rétribution, on a mis à la porte du village un Invalide qui en écarte les mendians étrangers; par-là les Habitans sont dispensés de la garde qu'ils faisoient eux-mêmes tour à tour. Les aumônes sont entre les mains de quelques personnes les plus respectables du lieu; ces personnes en font la distribution aux pauvres dont elles ont une liste exacte. On donne à ces infortunés des habits, des denrées, des vivres, & l'argent qui leur est nécessaire pour leurs besoins. La mendicité est bannie de cet endroit; on n'y parle plus de vols & les Habitans sont tranquilles. Le Gouvernement instruit de l'ar-

rangement qu'on a pris à Hohenweisel ; c'est le nom de ce village, a donné des éloges au Curé & à ses Paroissiens. Il invite les Habitans des Villes & des autres Villages à prendre les mêmes mesures & à exterminer la mendicité, & avec la mendicité tous les crimes qui l'accompagnent ou qui la suivent.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 28 Janvier.*

On écrit de Bristol en date du 22 de ce mois, que les alarmes des Habitans redoublent & que le 20 tout un quartier de la Ville a été sur le point d'être réduit en cendres par un nouvel incendie. Le feu prit en même tems à trois différens endroits, mais les secours furent prompts & l'on prévint les progrès des flammes. On a trouvé de grandes quantités de matieres combustibles tellement disposées que si elles eussent pris toutes à la fois on auroit eu à craindre un embrasement général dans la Ville. Ces malheurs font naître de violens soupçons ; mais des soupçons ne sont pas des preuves. Le Roi propose une récompense de 1000 l. st. au Délateur qui fera connoître les Incendiaires. Il paroît qu'il y a un complot parmi ces furieux. Portsmouth, Plymouth & les autres Villes marchandes ou qui ont des arsenaux ne sont pas tranquilles. Un Marchand de Bristol a reçu une lettre anonyme, datée de Bath, dans laquelle après l'avoir félicité sur le zele qu'il a montré pour une adresse de congratulation, l'Auteur ajoute qu'on espere que la bonne & loyale Cité de Bristol sera bientôt réduite en cendres.

Les Officiers Fiscaux de Portsmouth ont saisi, au nom du Roi, une somme de 70000 liv. st. que la Compagnie des Indes alloit faire passer dans ses Etablissemens. La disette où nous sommes d'argent monnoyé peut avoir donné lieu à cette voie de fait qui étonne & dont il n'y a point d'exemples.

Une femme d'un Marchand de cette Capitale a contrefait la signature d'une Duchesse & a donné de faux billets pour la somme de de 10,000 l. st. Elle a disparu après avoir tiré le montant des billets. Les pertes qu'une de nos meilleures Maisons marchandes a faites, par cette indigne manœuvre, font craindre qu'elle n'éprouve quelque dérangement dans ses affaires.

Depuis long-tems nous n'avions pas vu le Port de cette Capitale si animé & si brillant. Les denrées & marchandises de toute espece y sont continuellement débarquées ou embarquées. On complette les cargaisons des vaisseaux qui sont destinés pour les Indes Occidentales. Ces bâtimens iront joindre le convoi à Portsmouth, & en partiront le 5 du mois prochain.

La prise de l'Isle-Rhodes a fait hausser les actions, Jeudi dernier, d'un pour cent.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Morlaix, *le 29 Janvier.*

Depuis que nous avons la permission d'exporter le superflu de nos grains, le commerce des bleds devient plus vif dans toute la Province. La denrée circule ; on vend, on achete, tout le monde y gagne. Les Propriétaires sont tranquilles ; s'ils ne trouvent pas chez eux des Acheteurs qui leur offrent des prix honnêtes, ils vont chercher ailleurs & ils en trouvent. Nous recueillons, année commune, beaucoup au-delà de ce qu'exige notre consommation ; il faut donc nécessairement que nous cherchions des Consommateurs hors de la Province. On peut s'en fier à nous ; la liberté qu'on nous donne ne peut que nous être avantageuse, sans quoi nous ne l'aurions pas demandée. Nous voudrions bien que le commerce des cuirs devint aussi animé que celui des grains. Autrefois nous vendions de grandes quantités de cuirs ; ce commerce a toujours décliné, & tombera infailliblement, à moins qu'on ne prenne des mesures pour en prévenir la chûte. Nos Tanneurs, nos Fabricans & Marchands de cuirs voient avec regret que nous achetons de l'Etranger des marchandises que nous serions en état de lui vendre. Les Etats se sont occupés de cet objet important pour nous ; mais nous n'avons pas osé demander toutes les graces & tous les encouragemens nécessaires pour relever ce commerce. Nous souffrons ;

pour obtenir des adouciſſemens, il ſuffiroit ſans doute d'expoſer nos beſoins.

De Lyon, *le 30 Janvier.*

Le bled diminue de quelque choſe à chaque jour de marché. La plus belle qualité de froment vaut à peine 6 liards la livre, mais nos Boulangers ne diminuent pas le prix de leur pain à proportion : heureuſement que la concurrence des Boulangers Forains, introduite par un Arrêt dont l'époque nous ſera toujours précieuſe, ſe ſoutient, eſt protégée & produit le fruit que l'on devoit en attendre. M. de Fleſſelles, notre Intendant, dont le zele eſt trop connu par nos Concitoyens pour leur en faire l'éloge, va donner à cette Généralité une nouvelle preuve de ſes ſentimens paternels. Il vient de déterminer l'établiſſement d'une Ecole gratuite pour les Sages-Femmes de la campagne, ſous la direction de M. Vitet, Médecin, ancien Profeſſeur de Chymie & d'Anatomie, Aſſocié de la Société Royale de Médecine.

Ce cours ſera de quatre mois chaque année, pendant trois années conſécutives. Le Réglement que les Eleves doivent ſuivre vient d'être imprimé.

Il eſt dit à la tête de ce Réglement que les Curés des campagnes de la Généralité ayant fait des repréſentations ſur les ſuites funeſtes de l'ignorance des Sages-Femmes, M. l'Intendant s'eſt déterminé à faire l'établiſſement dont il s'agit. Les Eleves ſeront âgées de dix-huit à vingt-quatre ans, & reconnues par leurs Curés pour avoir de bonnes mœurs, de l'intelligence, de la ſanté. Elles ſeront gratuitement logées, nourries, blanchies, chauffées & éclairées pendant les quatre mois de l'année qu'elles paſſeront à Lyon pour leurs études. Quatre fois la ſemaine, elles iront avec la Sage-Femme prépoſée pour les conduire, prendre chez le Profeſſeur les inſtructions néceſſaires. Pendant les quatre mois deſtinés annuellement à l'inſtruction des Eleves, il ſera établi chez la Sage-Femme une Infirmerie où ſeront admiſes des femmes enceintes, reconnues par le Curé & les Officiers du Quartier, pour pauvres & de bonnes mœurs. Elles y ſeront traitées gratuitement juſqu'au huitieme ou dixieme jour après leurs couches. A la fin du troiſieme cours, les Eleves ſoutiendront un examen en forme ſur l'Art des accouchemens & ſur le traitement des maladies des femmes & des enfans. Après qu'elles auront ſoutenu cette theſe, on leur délivrera un Brevet de Sage-Femme qui les autoriſera à exercer leur profeſſion dans le Diſtrict pour lequel elles auront été deſtinées, & à empêcher les perſonnes ſans titre de pratiquer la même profeſſion. Les Eleves des Sages-Femmes brévetées, ou autres qui ſeront aſſez inſtruites pour ſoutenir l'examen du Profeſſeur & la theſe dont on a parlé, obtiendront le Brevet de Sage Femme pour la campagne. L'ouverture du premier cours ſe fera le premier jour de Mai 1777, & ſera continué pendant quatre mois conſécutifs. Le ſecond cours commencera le premier Décembre de la même année; le troiſieme cours s'ouvrira le premier Décembre 1778 & ſucceſſivement le même jour, chaque année.

Voici quelle ſera la diſtribution du tems. Les Eleves ſe leveront à cinq heures & demie & feront la priere en commun. Depuis ſix heures juſqu'à huit, elles travailleront. Après le déjeûner, elles reprendront le travail juſqu'à onze heures; elles iront entendre la Meſſe, dineront enſuite, & feront une demi-heure de récréation; le reſte de la journée ſera partagé entre le travail & les autres occupations néceſſaires. Ce qu'on exigera avec exactitude, ce ſont les devoirs de la Religion. Les Eleves approcheront des Sacremens tous les mois; les Dimanches elles reſteront à l'Egliſe depuis ſix heures & demie du matin juſqu'à huit heures, aſſiſteront aux Vêpres &c. Il leur eſt défendu, ſous peine de renvoi, de ſortir de la maiſon ſans être accompagnées de la Sage-femme. La même peine eſt portée contre celles qui feroient quelque préſent aux perſonnes qui veilleront à leur éducation ou ſeront prépoſées à leur inſtruction. Elles ne s'entretiendront que d'objets capables de former les mœurs & la Religion, ou relatifs à la ſcience qu'elles étudient. Elles ne porteront pas des habillemens différens de ceux que l'uſage permet dans leur village. Il eſt très-expreſſément défendu tant à la Sage-Femme qu'aux Eleves d'exiger ou d'accepter, ſous quelque prétexte que ce ſoit, aucun préſent de la part des femmes en couche, reçues dans l'Infirmerie. Dès que le cours ſera achevé, les Eleves ſe rendront

exactement dans leur famille pour y passer tout l'intervalle compris entre chaque cours; sur quoi, en retournant à Lyon, elles apporteront un certificat de leur Curé. Pendant tout le tems qu'elles resteront dans leur village, elles s'appliqueront à entretenir les connoissances qu'elles auront acquises &c.

Depuis long-tems la Religion & l'humanité font entendre leurs cris contre l'ignorance barbare qui fait périr tous les jours dans nos campagnes un si grand nombre de victimes. Enfin on appaisera ces cris si justes; l'exemple est donné, il sera suivi. Nous verrons sans doute former dans nos Provinces des établissemens dont notre Ville vient de fournir le modele, & nous n'aurons pas la douleur d'apprendre que la mal-adresse continue dans nos villages & dans d'autres lieux d'étouffer la population naissante.

Le cours de Matiere Chirurgicale que six Professeurs de notre College de Chirurgie ont fait pendant l'année derniere, & qui va être bientôt terminé, pour être sans doute suivi dans un autre, a été fréquenté par un grand nombre d'Auditeurs.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Suite de la Lettre au Rédacteur sur une question de Commerce.

Je dis donc qu'il est de l'équité, & j'imagine qu'il doit être de principe que le Porteur d'un effet de commerce protesté se prévale pour toute la somme dans toutes les faillites des Tireurs, Endosseurs & Accepteurs, sans que dans aucune on puisse lui opposer la compensation de ce que les autres lui ont payé, jusqu'à ce qu'il soit pleinement satisfait, & j'ajoute que cette pratique n'occasionne aucune confusion ni inconvénient; au lieu que l'opposée en feroit naitre à chaque pas. Le Porteur, quoiqu'agissant en son nom seul, le fait tacitement pour ceux qui auroient droit de venir après lui; il conserve leurs intérêts, parce qu'il ne laisse rien en souffrance. Arrive-t-il que les deux premiers Obligés lui payent sa somme totale, avant qu'il se fasse des distributions chez les autres, ceux-ci se trouvent libérés. Arrive-t-il au contraire que le dernier Endosseur soit le premier payant, il sera, dans la faillite des antérieurs ses garands, substitué à la place du Porteur, s'il se trouve (celui-ci acquitté) quelque chose à retirer. Dans notre cas, par exemple, en supposant que chacun ait traité à 50 pour 100, B... ayant touché tout son dû de V... & d'A..., V... se pourvoira le premier, & ensuite A..., pour leurs remboursemens respectifs, dans les faillites de D... & de B... En sorte que définitivement ces deux derniers satisferont seuls à tout & cela est juste. On sent bien au reste qu'il convient que V.. & A... se trouvant les premiers en état de payer, quoiqu'ils soient derniers Endosseurs, satisfassent le Porteur; que ce soient eux qui demeurent en souffrance pour leur rembourssememt, & qu'ils ne soient pas admis à renvoyer B... se pourvoir vers les autres, c'est ce que dictent les plus simples notions sur les garanties.

Il ne m'a pas été possible, Monsieur, de vous donner mon opinion dans un stile plus clair & moins prolixe; j'ai été tenté de le faire réduire par quelques Hommes de Lettres, mais j'ai pensé que vous voudriez bien en prendre la tâche, si vous estimiez que de sa nature il méritât place dans votre Gazette. La matiere en est assurément intéressante, on ne l'a qu'effleurée; il est fort à souhaiter que des personnes expérimentées se donnent la peine de la traiter à fond, pour la rendre intelligible à tous & fixer les opinions. J'ai l'honneur d'être &c. *A Nantes, le 7 Janvier.*

II.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 1 Février 1777 au Mercredi 4 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 22 à 23 l.; le seigle, de 10 liv. 5 s., 11 à 12 liv. 5 s.; l'orge, de 8 liv. 10 s. à 9 liv. 5 s. Le froment au Port de la Greve, de 18 liv. 10 s., 21 à 22 l.; le seigle, de 10, 11 à 12 liv.; l'orge, de 8 liv. 15 s. à 9 l. 10 s. aussi *le septier.*

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 1 Février 1777 au Mercredi 4 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Greve, de 18 l. 5 s., 19 à 21 l. 5 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 8 Février 1777, de 59 à 60 liv.; *id.* nouveau, de 56 à 57; le cent de paille vieille, de 25 à 26 l.; *id.* nouvelle, de 23 à 24 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 51 à 52; *idem* nouveau, de 49 à 50; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 24 à 25; *id.* nouvelle, de 23 à 24; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 47 à 48; *id.* nouveau, de 45 à 46; le cent de paille vieille, de 23 à 24 liv.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le foin à la Grève, de 41 à 42 l.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 8 Février 1777.

Or de Portug. à	724	#	s	marc.
Du Mexique à	718			marc.
Du Perou à	710			marc.
Les guinées à	722			marc.
Ducats à	97	12		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	99	14		once.
Or à 20 karats à	84			once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	54	1		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	6		marc.
Piastres à	49	13		marc.

V.

Changes de Paris, *du 8 Février 1777.*

Amsterdam	54 à 53 $\frac{7}{8}$
Londres	31 3 16e. à $\frac{1}{4}$
Hambourg	188 $\frac{1}{4}$
Madrid	15 3 6
Cadix	15 1 6
Livourne	97 $\frac{1}{2}$
Gênes	95 $\frac{1}{2}$
Lyon *Rois*	$\frac{3}{4}$

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1776.

Du Lund 27 Janv. 1777			Suite du Vend. 31.		
Messieurs			*Messieurs*		
Creuzé..... pplles.	L.		Patu....Viageres.	t.	I.
Viageres....	M.				
Tontine.....	M.		*Six derniers mois 1776.*		
Du Mardi 28.			Du Jeudi 23.		
Defays..... pplles.	M.		Deschapelles..vres.	A.	
Viageres....	M.		Perpétuelles.	A.	
			Tontine.....	A.	
Du Mercredi 29.			Du Vendredi 24.		
Cochin..... pplles.	L.				
Du Vendredi 31.			Patu.....Viageres.	A.	
Peinchein.... vres.	N.		Lempereur.. pplles.	C.	
Perpétuelles..	N.		Viageres.....	A.	
Tontine.....	N.		.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Fév. 1777.	Jeudi 6.	Vendredi 7.	Samedi 8.
Comp. d. Ind.			
Actions	1765 62 $\frac{1}{2}$	1760	1755 52 $\frac{1}{2}$
D°. $\frac{16}{25}$es	1130		
D°. 8es.			
D°. 25es.			
Emprunt Oct.			415
Rescriptions	12 $\frac{1}{2}$ 12 $\frac{3}{4}$	12 $\frac{3}{4}$ 13	12 $\frac{3}{4}$ 13 13 $\frac{1}{4}$
Bil. des Fermes.	4	4	
Bil. de la Lot. R.	1232 30	1230 28 29	1229

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnem de 24ll pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des P Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annon deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 8 Février.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 6 Janvier.*

QUelques momens d'aiſance ou de bien-être ſuffiſent aux Peuples, aux bons Peuples pour leur faire oublier de longues années de miſere & de ſouffrance. Il ne faut même que faire luire à leurs yeux quelques rayons d'eſpérance pour exciter dans leurs cœurs les plus vives émotions, & les faire paſſer de l'affaiſſement de la triſteſſe aux tranſports de la joie. On continue à faire dans les Provinces, avec les cérémonies les plus capables d'en impoſer, la promulgation des nouvelles loix. A la publication de ce code ſi long-tems attendu, Novogorod, Pleskow, Twer & pluſieurs autres Villes ont retenti des acclamations redoublées de leurs Habitans. Tous les Sujets s'imaginent déjà voir les propriétés aſſurées, le commerce libre & floriſſant, l'Agriculture tirée à jamais de ſon état d'aviliſſement & de langueur, les Arts encouragés par l'eſtime, couronnés par la fortune. Chacun, ſelon ſon état & ſes facultés, forme des projets conformes à ſes deſirs, à ſon goût, à ſes inclinations. En voyant les révolutions qui s'opérent dans les eſprits, on diroit que l'Empire va ſe renouveller, que nos moiſſons ne tomberont plus ſous la faulx du deſpotiſme; que la liberté a briſé les fers de nos Eſclaves; que le ſoleil, après des ſaiſons triſtes, ſombres, orageuſes, ſe levera toujours pur & brillant ſur notre horiſon; qu'en un mot, l'âge d'or ne ſera plus une fable pour les heureux Sujets de cet Empire.

Cependant nous ne pouvons jetter les yeux ſur les Provinces où la contrainte préſide aux recrues, ſans être frappés & affligés du contraſte. Ces pays infortunés ſe dépeuplent; ſi nous arrachons quelques Payſans d'entre les bras de leurs familles, le plus grand nombre nous échappe, s'enfonce dans les bois & commet d'horribles brigandages. Les terres n'y reçoivent point de culture, les fermes y ſont abandonnées &c. L'on ſeroit tenté de croire que la guerre ou quelque autre fléau a dévaſté ces contrées. Tandis qu'on exerce ces violences, qu'apparemment les circonſtances rendent néceſſaires, nous continuons à former de nouvelles Colonies de tous les malheureux qui lutent inutilement contre la rigueur de leur ſort & cherchent à l'adoucir. Par ces émigrations de Pologne & d'autres contrées de l'Europe, le Gouvernement de Novogorod reçoit des accroiſſemens conſidérables. On y compte au moins de ſept à huit cens mille Habitans; les Colons reçoivent des ſecours & des encouragemens; ils ont deſſéché des marais & défriché de grandes étendues de terrein; plus ils ont ſouffert, plus ils goûtent les douceurs d'une honnête aiſance, plus ils s'efforcent de rendre leur condition toujours meilleure.

Un Commerçant de cette Capitale vient de mourir à Twer où il s'étoit établi depuis plusieurs années. Il a laissé une fortune assez considérable, une belle maison, des domaines, des capitaux en argent &c. Il a institué ses héritiers, les pauvres de la Ville où il faisoit sa résidence.

SUEDE.

De Stockholm, *le 16 Janvier.*

On va donner pour seize ans à une Compagnie la Ferme des Douanes, des Accises, de l'exploitation des mines, des droits sur les objets de commerce, de la pêche, des Manufactures & des autres branches des revenus publics. S. M. a déjà nommé le Président & les autres Officiers qui doivent se trouver à la tête de l'entreprise. Il paroît que cette Société qui formera une espece de Bureau universel, sera composée de plusieurs autres Compagnies qui auront chacune leur département. Pour décider de la bonté de l'opération, il faut attendre que l'expérience nous ait instruits : on a voulu simplifier la machine, peut-être ne l'est-elle que par le nom ; peut-être y a-t-il trop de ressorts capables de la déranger.

On a publié de nouveaux réglemens de Police qui produisent déjà les meilleurs effets. Il regne un bel ordre dans nos Marchés & l'on veille de près pour empêcher que les Acheteurs & les Vendeurs ne se trompent mutuellement. Dans la derniere Foire que nous avons eue, vers les Fêtes de Noël, on a saisi un grand nombre de filoux qui les autres années échappoient aisément aux recherches & amusoient le Pubic aux dépens des dupes qu'ils avoient faites.

PRUSSE.

De Berlin, *le 12 Janvier.*

La Typométrie, ou l'Art d'imprimer des cartes géographiques par le moyen de caracteres mobiles, réussit au-delà de ce qu'on pouvoit attendre de cette nouvelle invention, due à M. Preusschen, Diacre de la Cour de Carlsroue. La premiere carte qu'on nous a donnée est celle du canton de Bâle ; rien ne manque pour l'exécution, & quoique renfermée dans un petit quarré de papier, elle présente tout ce que contient la grande carte de Walser, les fleuves, les rivieres, les frontieres, les montagnes, les grandes routes &c Les caracteres dont l'Auteur s'est servi pour imprimer cette carte, sont de différentes sortes, mais si bien imaginés qu'ils se répondent les uns aux autres, se lient & forment un tout qui fait admirer le génie de l'Inventeur. Un de nos Sçavans, M. Busching, trouve que dans ce premier essai on apperçoit quelques imperfections, mais il avoue qu'elles étoient presqu'inévitables, vu que c'étoit ici une premiere épreuve & qu'il s'agit d'un Art qui présente les plus grandes difficultés.

Deux Menuisiers de France, l'un d'Avalon en Bourgogne, l'autre de Mirebeau en Poitou, viennent d'inventer, dans le même espace de tems & sans s'être communiqué leur projet, une voiture que le Conducteur met lui-même en mouvement & qui va par le moyen des ressorts. Il en est de même de l'invention dont nous avons parlé. M. Preusschen & M. Breitropf ont eu la même idée & l'ont exécutée en même tems, le premier à Carlsroue, le dernier à Leipsick. Les deux Inventeurs différent entr'eux dans leur maniere ; il est impossible en voyant les essais de l'un & de l'autre, de ne pas voir qu'ils procédent différemment. Ces deux hommes de génie n'ont eu garde de se contester le mérite qu'ils ont tous les deux de l'invention. Ils se sont écrit des lettres de la plus grande honnêteté ; ils se rendent mutuellement justice &c. Ces procédés relevent beaucoup la gloire qu'ils viennent de s'acquérir & leur attirent de la part du Public les plus grands éloges. Cet exemple devroit servir de leçon & étouffer les petites rivalités de tant de gens qui ne cherchent qu'à déprimer ceux qu'ils rencontrent dans la carriere & qui leur font ombrage. Le vrai mérite a toujours été & sera toujours fort rare ; ce n'est certainement pas en s'efforçant de rendre les autres petits qu'on en devient plus grand aux yeux du Public éclairé.

M. Preusschen va nous donner une seconde carte ; c'est celle du Royaume de Sicile. On l'attend avec impatience, & l'on ne doute pas qu'elle ne soit encore mieux

exécutée que la premiere. La carte de Sicile coûte 2 florins & 22 gros. Le prix en baissera à mesure que l'invention s'étendra & deviendra plus commune.

ALLEMAGNE.

De Dantzick, *le* 14 *Janvier.*

Notre navigation est interrompue par les grands froids qui ont commencé à se faire sentir avant le commencement de ce mois. Nos Marchands sont tous dans l'inaction ; ils desirent ardemment le retour du beau tems pour r'ouvrir leur commerce. Les prix des denrées baissent & il n'y a pas apparence qu'ils puissent augmenter. Nous avons dans nos magasins de prodigieuses quantités de bled ; par l'état qu'on vient d'en dresser, il nous reste près de 7000 last de froment & du 5 à 6000 last de seigle.

De Hanau, *le* 14 *Janvier.*

Les ravages des épizooties continuent à désoler quelques cantons voisins de Friedberg en Vétéravie. On a cru trouver la cause du mal dans la mauvaise qualité des pâturages de l'année derniere. Les pertes sont grandes, il périt tous les jours beaucoup de bêtes à cornes. Jusqu'à présent on a peu vu de maladie comme celle qui les attaque. Avant d'en ressentir les atteintes, l'animal ne donne aucun signe de langueur, de dégoût &c ; il paroît se porter à merveille, mange avec appétit &c ; dans le tems où l'on s'y attend le moins on le voit refuser tout aliment. La vessie attachée au fiel se gonfle, se remplit d'eau, s'étend toujours plus ; elle se fend, & dès qu'elle est crevée l'animal expire. Du moment où la maladie se déclare à la mort des bêtes malades, l'espace n'est guères que de 24 heures.

Depuis deux ans, les épizooties ravagent presque sans interruption la partie de l'Electorat de Mayence qui confine au territoire de Hoechst sur le Meyn, à l'Electorat Palatin & à la Vétéravie. Elles se sont ainsi manifestées dans les Etats de l'Electeur Palatin. On attribue ces maladies à l'imprudence des conducteurs qui ont fait paître trop tôt les bêtes à cornes dans nos campagnes ; l'herbe n'avoit pas alors assez de consistance & leur a occasionné des maladies que nous ne connoissons pas & que nous ne pouvons ni prévenir ni guérir.

Dans un village de nos environs il est mort un Paysan à l'âge de 105 ans révolus ; depuis plusieurs années, il ne se nourrissoit que de pommes de terre & de soupes à l'eau. Jusqu'à sa derniere maladie, il a joui d'une bonne santé & se préparoit lui-même matin & soir son petit repas.

De Hombourg ez-Monts, *le* 15 *Janvier.*

Nous n'avons pas vu, depuis bien des années, la terre couverte d'une si grande quantité de neige. Les communications sont suspendues dans bien des endroits & les Postes arrêtées. Le pont de Neker, près Manheim, a été emporté par la débacle. Quoique nous n'ayons pas à craindre les inondations dans notre Ville, nous touchons à plusieurs cantons qui y sont sujets. Quand nos voisins en souffrent, il en résulte un mauvais effet pour notre commerce. Nous n'achetons pas de nos voisins & nous ne pouvons pas leur vendre, quand ils se trouvent bloqués par les eaux.

Notre Société remplira l'objet immense qu'elle s'est proposé. Une foule de Compagnies sçavantes doivent la seconder dans ses vues. Nous avons d'excellentes rélations dans toute l'Europe ; nous comptons déjà un grand nombre de Bureaux dans les principales Villes d'Allemagne & dans d'autres contrées. Nous serons exactement informés de toutes les découvertes utiles qui se feront dans tous les pays où l'on cultive les Sciences & les Arts. Tout ce qui nous reste à faire & ce que le Public attend de nous, c'est de mettre du choix dans les recueils que nous lui présenterons.

ITALIE.

De Naples, *le* 14 *Janvier.*

Pendant quelques jours le Vésuve avoit rallenti ses éruptions, mais elles viennent de recommencer avec plus de fureur. Il sort de trois nouvelles cavités des torrens de

laves qui ont fait des dégâts dans les campagnes voisines. Le mal n'est pas encore bien considérable, mais on craint qu'il ne le devienne.

Il paroît divers Edits pour le maintien de la Police & du bon ordre. Le Ministre travaille aussi à rétablir l'ordre dans les Finances.

DE FLORENCE, *le 16 Janvier.*

Notre Souverain ne voudroit pas que tous les Habitans du Duché vinssent fondre dans cette Capitale, mais il veut que Florence l'emporte infiniment sur toutes celles du Duché, & qu'en la voyant on ne soit pas même tenté de soupçonner que les Villes de la Province puissent le lui disputer. Il est permis, par une nouvelle Ordonnance, à tous les Sujets, & même aux Etrangers, qui le demanderont, de faire bâtir des maisons aux environs de cette Capitale. Les personnes qui voudront faire de pareilles entreprises jouiront de quelques exemptions, & de plus le Gouvernement leur céde en toute propriété le terrein dont elles auront besoin pour bâtir; tout ce qu'on exige c'est que les nouvelles maisons ne soient pas construites sur les ponts, n'empiètent pas sur les chemins publics &c. &c.

DE LIVOURNE, *le 17 Janvier.*

L'*Aigle du Nord*, frégate Russe, arriva de Ténédos, vers la fin du mois dernier; elle repartit ensuite pour Malthe; de là elle ira escorter trois vaisseaux Marchands de la même Nation, qui sont destinés pour l'Archipel. Elle a ordre de ne pas s'en séparer jusqu'à ce qu'ils soient entrés dans le Port de Constantinople. Les Turcs voyent toujours de mauvais œil les Marchands Russes qui viennent faire le commerce dans les Etats de la Porte; mais ils ont subi la loi du Vainqueur & les Traités sont conclus. Il semble d'ailleurs qu'il devroit être assez indifférent à une Nation qui ne veut pas être commerçante, que tel ou tel Etranger vienne lui acheter les denrées & les marchandises qu'elle cherche à vendre, & lui apporte les denrées & les marchandises dont elle a besoin.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 25 Janvier.*

On pense sérieusement ici à la maniere dont on gouvernera les Colonies qui ne sont pas, à la vérité encore soumises, mais dont on regarde la défaite comme assurée. On attribue à deux Membres du Conseil-Privé les deux plans suivans, que nous ne présentons que dans les rapports qu'ils ont avec cette Gazette. Le premier seroit d'établir en Amérique une Vice Royauté pareille à celle d'Irlande, & d'y avoir toujours sur pied 30,000 hommes de Troupe: les impôts seroient établis dans tout le Continent; le Vice-Roi seroit Gouverneur de chaque Colonie & présideroit aux Conseils & aux Assemblées. Les chartres seroient revues & corrigées. Le second projet consiste à défendre aux Colons tout commerce avec les Etrangers; à leur interdire la pêche au delà des côtes de l'Amérique; à assujettir les Américains à la presse, enfin à les taxer, mais seulement pour fournir aux dépenses des établissemens civils & militaires de l'Amérique. Le Gouverneur ne feroit que la demande des sommes nécessaires; les Colonies se taxeroient alors elles-mêmes & leveroient l'impôt par telle voie qui leur paroîtroit la plus juste & la plus convenable. Mais si les Colonies ne fournissent qu'aux dépenses qu'elles occasionnent, comment viendra-t-on à bout de payer la dette nationale?

Un vaisseau Marchand de 16 pieces de canon & de 40 hommes d'équipage a été pris par un Armateur Américain de 8 pieces de canon & monté par un nombre d'hommes bien inférieur. Il s'est rendu sans se battre & sans avoir tiré un coup de canon. Les Assureurs outrés de cette lâcheté ne veulent pas payer le prix de leur assurance. On croit que cette affaire aura des suites; il paroît en effet que les Assureurs sont fondés dans leur refus. Cette nouvelle fait du bruit, elle intéresse tous nos Commerçans.

Toute la Ville de Bristol est plongée dans la désolation; des Incendiaires avoient pris leurs mesures pour brûler les vaisseaux du Port; heureusement on arrêta les progrès du feu. Le 19 du courant, ces malheureux ont

mieux réussi dans dans un autre détestable projet ; ils ont mis le feu au magasin du S^r. Brown, Libraire ; l'incendie s'est communiqué dans un instant à deux autres magasins remplis de laine d'Espagne ; quatre fois le feu prit à une taverne voisine, & quatre fois on vint à bout de l'éteindre, par le moyen des pompes. On craignit de voir réduire en cendre une grande partie de la Ville. On a trouvé sur le quai des amas de matieres combustibles qu'on avoit faits entre des barils d'huile ; on a retiré de plusieurs autres endroits de la poix, du goudron, de la poudre à canon, de la crasse d'huile mêlés ensemble. La perte qu'ont fait les Incendiés est montée à 1500 l. st. On ne paroît pas douter que les Incendiaires de Bristol & ceux de Portsmouth ne soient les mêmes ou n'aient agi d'intelligence. On découvrit à Portsmouth une boîte qui renfermoit des matieres inflammables ; on vient d'en trouver une pareille à bord d'un des vaisseaux mis en feu dans le Port de Bristol. On a fait des recherches, & l'on a trouvé dans les magasins à poudre des mêches allumées ; si l'on eût négligé de prendre cette précaution, de quel désastre n'auroit-on pas été ou témoin, ou victime. Le Magistrat a promis des récompenses à quiconque décelera les coupables ; on fait des perquisitions ; les moindres soupçons suffisent pour faire arrêter les gens &c.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Vienne, *le 26 Janvier.*

Pour exciter ou engager à bien faire, il faut avoir soin de recueillir, de rapporter, de louer les exemples, parce que rarement on pense à nous en donner connoissance, & que malheureusement la vertu compte aujourd'hui bien moins d'apôtres & de panégyristes, que n'en ont le vice & la frivolité. Mademoiselle Roux, Bourgeoise de Roussillon, dans le Viennois, a formé dans sa patrie un établissement qui embrasse deux grands objets, l'éducation des jeunes filles & le soulagement des malades : elle a consacré à cette fondation une maison commode, meublée proprement, assez vaste, & des rentes foncieres & perpétuelles. La donation est revêtue de Lettres Patentes qui viennent d'être enregistrées dans notre Bailliage. Trois filles de Communauté rempliront les vues de la Fondatrice ; deux éleveront chrétiennement les jeunes filles de la Paroisse ; la troisieme visitera les pauvres malades, & leur administrera des secours : ces trois personnes qui se dévoueront à la bonne œuvre, seront nourries & entretenues des revenus de la fondation. L'instruction manque dans nos Villages ; & quels désordres n'entraîne pas avec elle l'ignorance ? Les malades, s'ils sont à l'aise, n'y trouvent pas toujours les secours nécessaires ; leur sort ne peut donc qu'être déplorable, quand ils sont pauvres. L'établissement dont nous parlons n'exige pas de grandes sommes, & il en résulte de grands biens : nous verrons d'autres institutions de cette espece se former dans les Villages ; il y a par tout des gens riches & charitables.

De Limoges, *le 7 Janvier.*

Voici l'état de la population de le Généralité pour l'année 1775. Election de Limoges ; naissances, 9035, dont 4763 garçons & 4272 filles ; morts, 7310, dont 3731 hommes, & 3579 personnes de l'autre sexe ; mariages, 2570. Election d'Angoulême ; naissances, 6470, dont 3390 garçons & 3080 filles ; morts, 6521, dont 3365 hommes, & 3156 personnes de l'autre sexe ; mariages, 1337. Election de Tulle ; naissances, 4418, dont 2211 garçons & 2207 filles ; morts, 2969, dont 1415 hommes, & 1516 individus de second sexe ; mariages, 966. Election de Brive ; naissances, 3914, dont 2048 garçons & 1866 filles ; morts, 2023, dont 1453 hommes & 1508 filles ou femmes ; mariages, 844. Election de Bourganeuf ; naissances, 1339, dont 553 garçons & 486 filles ; morts, 856, dont 403 hommes, & 455 personnes de l'autre sexe ; mariages, 299. Le total des naissances dans la Généralité est donc de 24,876, dont 12,965 garçons & 11,911 filles ; celui des morts se monte à 20,581, dont 10,367 hommes & 10,214 femmes mariées ou non-mariées ; celui des mariages donne la somme de 6016 : il s'ensuit, à en juger par approximation,

que la population totale de la Généralité doit aller de 7 à 800,000 personnes.

En 1774 le nombre total des naissances fut de 24,814, dont 12,950 garçons & 11,864 filles; celui des morts alla à 17,351 personnes, dont 8720 hommes, & 8621 femmes mariées ou non mariées : les mariages allerent au nombre de 6759.

Il paroît par ces deux résultats, 1°. que le nombre des naissances en 1775 a surpassé de 62 celui des naissances en 1774; 2°. que le nombre des mariages contractés en 1775, est moindre de 743 que celui des mariages contractés en 1774 : à la premiere époque, la population avoit augmenté; s'il y a eu moins de mariages, on ne peut guere l'attribuer qu'à la misere. Cette conjecture ne paroît pas invraisemblable. Le Paysan, le Journalier, l'Artisan qui peuvent à peine subsister en travaillant, ne veulent pas augmenter leur misere en se chargeant de nourrir une femme & des enfans; 3°. que le nombre des morts en 1775, surpasse celui des morts en 1774, de 3230. Ces différens états sont dressés sur les registres des morts & des baptêmes des différentes Paroisses; on ne peut donc en soupçonner le défaut d'exactitude. Par cette voie, on peut avoir un tableau fidele de la population de la France. Il est singulier que sur ce point on donne dans des erreurs monstrueuses; les uns ne mettent dans le Royaume que de quatorze à quinze millions d'ames, les autres font monter la population à vingt & même vingt-deux millions d'Habitans.

DE POITIERS, *le 28 Janvier.*

Extrait d'une Lettre de M. Gallot, Médecin à Saint Maurice-le-Girard, adressée à l'Auteur des Affiches de cette Ville. Dans les observations que je vous envoie réguliérement tous les mois, j'ai omis relativement aux grains un article dont j'aurois dû faire mention. Nos bleds de cette année sont d'une bonne qualité; le seigle est net & l'on n'y trouve point de grain vicié connu sous le nom d'ergot ou bled cornu. Cette derniere production, qu'on regarde ordinairement comme monstrueuse, est plus commune dans les années pluvieuses & dans les terres légeres. Les Gens de l'Art sont partagés sur la nature de l'ergot; les uns prétendent que les effets en sont funestes, & s'appuyent sur des faits qu'ils regardent comme certains. Dans la Sologne, disent ils, & dans plusieurs autres cantons, les paysans qui ont mangé du pain de seigle mêlé d'ergot, ont eu des maladies dont les détails sont effrayans; il n'est pas rare de voir des malheureux qui, par l'usage d'une pareille nourriture, ont perdu quelques-uns de leurs membres : les animaux contractent par la même nourriture les mêmes maladies. Des personnes qui se prétendent mieux instruites, & qui ont fait l'analyse de ce grain, assurent qu'il n'est que farineux, qu'il ne donne aucun mauvais goût au pain, & qu'il ne peut occasionner ni maladie, ni incommodité : on a fait des volumes de part & d'autre sur cette matiere, & la question n'en reste que plus indécise. La Société Royale de Médecine de Paris a invité, par la voie de la Gazette de Santé, les Médecins à lui communiquer leurs observations, pour la mettre en état de porter un jugement plus sûr & plus capable de fixer les doutes. La question est intéressante pour l'humanité.

Malgré les admirables effets que produisent tous les jours les secours qu'on administre aux noyés, on néglige dans bien des endroits d'avoir des boites fumigatoires. La barbarie, le préjugé, l'ignorance prévalent encore, & il n'est pas rare d'apprendre qu'on a suspendu quelque noyé par les pieds, qu'on l'a fait rouler dans un tonneau &c, c'est-à-dire qu'on l'a tué, supposé qu'il ne fut pas mort : je n'avance rien que de conforme à la vérité; & plût au Ciel que ce ne fût ici qu'une erreur!

Le 26 du mois dernier, un enfant âgé de 7 à 8 ans tomba dans l'eau, à une lieue de la Ville que j'habite. On accourut à son secours & il fut retiré de l'eau trés-promptement. Il donnoit encore des signes de vie, mais par la maniere dont on le traita, il cessa bientôt de les donner. On le suspendit, on l'agita, on le coucha sur le dos, enfin on n'oublia aucune des manœuvres meurtrieres que l'ignorance n'a que trop long-tems accréditées. Après quatre heures de pareilles opérations, on avertit des personnes instruites qui, sur les apparences, jugerent qu'il étoit trop tard pour m'appeller. Elles indiquerent seulement quelques moyens assez bons qu'on pourroit employer; elles ne sçavoient pas qu'il y en avoit encore de plus

efficaces ; elles ignoroient qu'il ne faut pas se rebuter après cinq ou six heures de soins, puisqu'on voit par les relations de Hollande & de Paris, depuis les nouveaux établissemens formés pour les noyés, qu'on en a sauvé après douze ou quinze heures, & même plus d'une mort apparente. Je ne doute pas que si l'on m'eût fait appeller, je n'eusse rendu cet enfant à la vie, en lui administrant les secours indiqués & faisant usage de la machine fumigatoire.

De Paris, *le 2 Février.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, qui sans s'arrêter à la tierce-opposition formée par le sieur Retau de la Budoriere, *à l'Arrêt du Conseil du 9 Octobre 1759, ni à l'appel qu'il a interjetté des Ordonnances de M. l'Intendant de Bretagne, des 16 Novembre 1773 & 21 Mars 1774, le condamne à payer les droits de franc-fief de la Terre de la Champagniere, & des portions de maisons & magasins situés à Chézines, dont il se prétendoit exempt en sa qualité d'ancien Receveur & de Payeur des gages de la Chambre des Comptes de Nantes.*

Déclaration du Roi, portant établissement d'un Syndic & d'un Adjoint dans chacune des Professions déclarées libres.

II.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Suite de la Lettre au Rédacteur sur une question de Commerce.

Une loi, s'il en étoit, qui présenteroit tant de difficultés, & ce ne sont rien moins que des chimeres, mériteroit assurément d'être abrogée ; il est beaucoup plus simple & en même tems plus juste de faciliter au Créancier les moyens de se faire payer par ceux de ses Obligés qui se trouvent les premiers en état, d'autant mieux que si c'étoient les derniers Endosseurs, il n'y a aucun doute qu'ils ne fussent subrogés dans ses droits, pour les exercer contre les premiers & contre le Tireur, leurs garands.

Mais, Monsieur, en prennant pour regle qu'on doit observer un ordre graduel dans les recours, je n'apperçois point encore la conséquence qu'on en a voulu tirer, & les deux Arrêts n'en sont pas moins en opposition ; car, dans le cas proposé, si, suivant l'esprit de l'Arrêt du Parlement de Paris, B... se fût présenté pour sa créance totale chez les quatre Obligés, payant chacun 25 pour 100, il auroit été entiérement remboursé, au lieu qu'il perdra près d'un tiers en se conformant à l'Arrêt du Parlement d'Aix, ainsi qu'on peut le voir par ce tableau.

	l.	s.	d.
Sur 2421 l. 6 s. 9 d. de principal, B... recevra de D... . .	605	6	8
Reste 1816 liv. 1 d. dont il touchera chez B...	454		
Sur 1362 liv. 1 d. restant, A... lui payera	410	10	
Et sur 1021 liv. 10 s. 1 den. il lui sera payé par V... . .	255	7	6
Recette totale. . . .	1655	4	2
Perte effective	766	2	9
	2421	6	9

S'il est donc encore vrai que la matiere ait été jugée différemment, & s'il est permis à un Particulier d'en dire son avis, je crois, Monsieur, que la décision du Parlement de Paris est celle qui mériteroit d'être prise pour regle. La cause du Porteur d'un effet protesté ne sçauroit, à mon sens, être trop favorable : en prennant cet effet, il a cru que le Tireur & les Endosseurs conjointement, & chacun en particulier, lui étoient garands de la somme entiere ; c'est ainsi qu'eux-mêmes l'ont entendu en le négociant, & ce n'est point exiger trop de les assujettir à en payer au moins une portion égale à ce qu'ils donnent pour leurs autres dettes.

(*La suite à l'Ordinaire prochain*).

II.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 29 Janvier 1777 au Samedi 1 Février, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 20, 22 à 23 liv. ; le seigle, de 10, 11 à 12 liv. ; l'orge, de 8 liv. 10 s. à 9 liv. Le froment au Port de la Greve, de 19, 21 à 23 liv. ; le seigle, de 10 liv. 10 s. à 11 liv. ; l'orge, de 8 l. 5 s. à 9 l. aussi *le septier*.

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 29 Janvier 1777 au Samedi 1 Février, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Greve, de 19, 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 5 Février 1777, de 57 à 58 liv.; *id.* nouveau, de 55 à 56; le cent de paille vieille, de 24 à 25 l.; *id.* nouvelle, de 23 à 24 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 50 à 51; *idem* nouveau, de 48 à 49; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 23 à 24, *id.* nouvelle, de 22 à 23; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 45 à 46; *id.* nouveau, de 43 à 44; le cent de paille vieille, de 22 à 23 liv.; *id.* nouvelle, de 21 à 22 l.; le foin à la Grêve, de 40 à 41 l.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 5 Février 1777.

Or de Portug. à	725	H	6	marc.
Du Mexique à	716			marc.
Du Perou à	708			marc.
Les guinées à	723			marc.
Ducats à	98	5		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à	83	2		once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	15		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	2		marc.
Piastres à	49	7		marc.

V.

Changes de Paris, *du 5 Février 1777.*

Amsterdam	54	
Londres	31	$\frac{1}{8}$
Hambourg	188	$\frac{1}{4}$
Madrid	15 3	6
Cadix	15 0	6
Livourne	97	$\frac{1}{2}$
Gênes	95	$\frac{1}{2}$
Lyon *Rois*		$\frac{1}{8}$

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1776.

Du Lund 27 Janv. 1777

Messieurs

Thevenin.... pp^{lles}.	M.	
Viageres....	M.	
Delamotte.. pp^{lles}.	M.	
Viageres.....	M.	
Tontine.....	M.	

Du Mardi 28.

Marsollier.... v^{res}.	P.	

Du Mercredi 29.

Boutray.... pp^{lles}.	M.	
Viageres.....	M.	
Tontine.....	M.	

Du Samedi 18.

Six derniers mois 1776.

Messieurs

Despeignes. Viag.	Y Z.	
Perpétuelles	Y Z.	
Tontine....	Y. Z.	

Du Mardi 21.

Marsollier.. Viag.	A.	
Vieillard.. pp^{lles}.	t. l.	
Viageres.....	P.	
Tontine....	t. l.	

Du Jeudi 23.

De S. Janvier v^{res}.	A.	
Tontine.....	A.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Fév. 1777.	Lundi 3.	Mardi 4.	Mercredi 5
Comp. d. Ind.			
Actions	1762 $\frac{1}{2}$	1765 60	1765 62 $\frac{1}{2}$
D°. $\frac{16}{25}$es			1130
D°. 8es.			240
D°. 25es.			
Emprunt Oct..	415	415	415
Rescriptions	12 $\frac{1}{4}$ 12 $\frac{1}{2}$	12 $\frac{1}{2}$ 14 $\frac{1}{2}$	12 $\frac{1}{2}$
Bil. des Fermes.	3	3 $\frac{1}{2}$	4
Bil. de la Lot. R.	1240 38	1238 36	1230 33 32

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnem de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annon deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 5 Août.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 8 Juillet.*

LA Chambre Générale des Indes Occidentales, de Guinée & des Comptes, vient de rendre publique une Ordonnance Royale, en date du 29 Juin, pour fixer dans les Duchés de Schleswig & de Holstein, les poids & les mesures dont on sera obligé de faire usage relativement aux denrées & marchandises sujettes aux droits de Douane. Cette opération étoit d'une absolue nécessité, comme elle le seroit dans bien d'autres contrées. De la grande variété des poids & des mesures naissent toujours, au détriment du commerce, un grand nombre de discussions, d'embarras, de procès même & de fraudes. Par un autre Rescrit, S. M. vient de mettre sur un taux fixe & déterminé les droits que les divers marchandises payent en Norvege. Les Officiers qui font des recrues dans ce Royaume outre-passoient leurs ordres, & pour avoir un plus grand nombre de Soldats, ils diminuoient un peu trop celui des Cultivateurs & dépeuploient les campagnes. Cet abus n'aura plus lieu ; il est expressément défendu à tout Officier d'user de violence ou de supercherie pour faire des enrôlemens. Les fautes de cette nature seront désormais d'autant plus sévérement punies, qu'on est plus coupable de se servir du nom & de l'autorité du Souverain pour vexer les Sujets, leur tendre des pieges, attenter même de force à leurs droits.

Enfin une autre Ordonnance bien utile, est celle qui met les Postes sur un pied uniforme dans tous nos Etats. Ce nouvel arrangement a lieu depuis le commencement de ce mois. Soit qu'on coure la poste à cheval, soit qu'on aille en voiture, on est sûr d'être bien & promptement servi. Il a été nécessaire d'établir dans plusieurs endroits des Bureaux de Poste. La machine paroît bien montée, elle ne se dérangera pas. Les lettres, les paquets nous arrivent plus régulièrement & vont plus vite. Les Voyageurs, s'ils sont pressés, se rendent dans moins de tems aux lieux de leur destination. Nos Correspondances avec l'Allemagne & le Nord y gagnent beaucoup. Il en résulte les plus grands avantages, non-seulement pour le commerce intérieur du Royaume, mais pour celui que nous faisons avec l'Etranger & que l'Etranger fait avec nous.

DE SCHLESWIG, *le 7 Juillet.*

Durant la nuit du 26 au 27 du mois dernier, le feu prit à la Ferme de l'Abbaye d'Itzchoe. De dix-neuf personnes qui se trouvoient renfermées dans ce bâtiment, onze périrent dans les flammes ; deux autres moururent quelques jours après ; des six qui restent il y en a quelques-unes de grievement blessées. A peine l'édifice fut-il embrasé qu'il s'écroula.

C'eſt avec beaucoup d'ardeur que nous pouſſons les travaux de notre nouveau canal. Le Gouvernement y emploie des détachemens conſidérables d'Infanterie. Cette belle communication ne nous coûte rien & nous ſera de la plus grande utilité. Les Ouvriers ſont tous payés aux dépens du Roi ; les Propriétaires qui ſont obligés de ſacrifier leurs poſſeſſions n'ont pas lieu de ſe plaindre puiſqu'ils en reçoivent tout de ſuite, argent comptant, le juſte prix. Le bien public ne nuit pas ici au bien particulier.

PRUSSE.

DE BERLIN, *le 9 Juillet.*

Les principaux Agens des Anglo-Américains auprès de notre Cour, ſont M. Lee, frere du Général de ce nom qui eſt aujourd'hui Priſonnier des Anglois, & M. Saire, jadis un des plus gros Banquiers de Londres. Quoiqu'ils aient fait des achats de toiles, de gros draps & d'autres marchandiſes pour la valeur de 60,000 rixdales de Hollande, ce n'eſt pourtant pas là, à ce que l'on prétend, l'objet qui les occupe le plus. Ils ont de longues conférences avec les perſonnes en place & négocient un Traité pour établir un commerce régulier & ſtable entre notre Monarchie & les Colonies du Continent. On conjecture que l'affaire ne tardera pas à ſe conclure au gré des Colons ; mais il faut ſuſpendre ſon jugement à cet égard. Dans ce pays-ci les ſecrets du Cabinet ſont impénétrables.

Dans les beſoins publics le tréſor du Souverain doit être auſſi celui des Sujets. Cette maxime nous eſt connue ; il n'arrive preſque point d'accident ou d'événement fâcheux que la Cour ne verſe des largeſſes dans les mains de ceux qui ſouffrent. Elle vient de répandre des ſommes conſidérables dans une Province qui éprouve de grands beſoins. Le Roi a auſſi donné à la Ville d'Embden 20,000 rixdales pour la dédommager des pertes que les inondations lui ont occaſionnées.

SILÉSIE.

DE BRESLAU, *le 10 Juillet.*

M. de Scheibel a fait inſérer ſes obſervations météorologiques du mois de Juin dans les Annonces de notre Société Patriotique. Après 23 jours plus ou moins chauds, il ſurvint un orage qui nous amena le froid. Pendant deux nuits conſécutives il y eut des gelées blanches ; c'eſt une ſingularité que nous n'avons pas éprouvée dans cette ſaiſon, depuis 1760. Sans les pluies du 13 & du 14, la terre n'auroit pas été ſuffiſamment humectée. Le 10 nous eumes un grand orage ; la foudre tomba ſur l'Egliſe de Notre-Dame, mais ſans y mettre le feu. Un vent d'oueſt un peu fort nous a auſſi amené des orages ; il eſt tombé de la grêle. Cependant, tout bien examiné, on ne peut pas dire que la température de l'air ait été défavorable aux productions de la terre. Quelques eſpeces de fruits, comme les prunes, poires, pommes &c. ont un peu ſouffert ; nous en aurons de gâtés ; cependant nous pouvons ſupporter d'autant plus facilement cette perte que les arbres plient ſous le poids des fruits & que nous ſommes obligés de les étayer. On craint que le raiſin ne parvienne pas à une entiere maturité ; ce ſeroit un grand mal pour la Province. Outre que nous avons beaucoup de vignobles, les Propriétaires ne ceſſent de faire de nouvelles plantations. Nous avons eu peu de maladies & nous n'en avons point eu de dangereuſes.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le 11 Juillet.*

Entre l'homme & la brute la différence & l'intervalle ſont immenſes. Qui n'admet pas cet intervalle & ne voit pas ou fait ſemblant de ne pas appercevoir cette différence, eſt réſolu à tout conteſter, à ne ſe rendre à rien : laiſſez-le s'égarer & ſe perdre dans ſes folles idées, vous lui préſenteriez envain la lumiere de l'évidence ; elle ne ſerviroit qu'à l'aveugler. Mépriſons donc les rêves d'une imagination déréglée, c'eſt peut-être le moyen le plus infaillible de les faire prendre pour ce qu'ils ſont. Il n'y a pas à craindre que des abſurdités faſſent jamais l'impreſſion la plus légere ſur l'homme raiſonnable, parce que même avec le plus grand abus de l'eſprit on ne viendra jamais à bout de les prouver par des raiſons. Le meilleur argument (nous diſons argument & non-pas raiſon) qu'on pût faire valoir en faveur du plus faux & du plus humiliant des

systêmes ; est le seul dont ses partisans ne fassent pas usage, leur orgueil s'y oppose. Voici comme ils pourroient argumenter ; (nous le répétons, il ne s'agit pas ici de raisonner) il ne répugne peut-être pas que la nature de l'homme ou du moins de certains hommes, ait une grande analogie, une grande ressemblance, si l'on veut même, une parfaite conformité avec celle des bêtes, puisqu'il y a certains hommes qui sont assez stupides ou assez insensés pour ne pas se distinguer des bêtes & se confondre avec elles. Ces réflexions ne sont pas déplacées, elles ont trait à l'article qui suit.

M. Tralles, Conseiller du Duc de Saxe-Gotha, Adjoint de l'Académie des Curieux de la Nature, vient de prouver par l'Anatomie & par l'Histoire naturelle que la distance de l'homme & la bête ne sçauroit être plus grande, que l'un a nécessairement une ame immortelle, & que tout meurt avec l'autre. Ecoutons pour un moment cet habile homme sur un point assez curieux. L'orang-outang, dit-il, tient la premiere place entre les différentes especes de singes : si vous ne considerez que la forme & la structure de son corps, vous trouverez dans lui presque tout ce que vous trouvez dans l'homme. Il en a les parties externes & internes ; les organes & les muscles sont les mêmes dans tous les deux. Ce qui mérite encore plus d'attention, c'est que la langue de ce singe a la même configuration que celle de l'homme, & qu'on n'apperçoit aucune différence entre le cerveau de l'un & le cerveau de l'autre. Cependant, malgré cette parfaite ressemblance, le singe n'a aucune action ou opération propre de l'homme, il ne parle ni ne pense. La faculté de penser n'est donc pas constituée par l'organisation du cerveau ; l'homme pense & réfléchit ; il a donc dans lui un principe immatériel, spirituel, immortel. L'orang-outang n'est qu'un singe ; tout demontre qu'il ne pense pas. Malgré l'identité de conformation, d'organisation, de proportion du cerveau, non-seulement cet animal n'approche pas de l'homme, pour les facultés, mais il est plus plus stupide qu'aucun autre singe & que la plûpart des brutes. De lui à l'homme la distance est incommensurable ; sa conformation extérieure, la structure de son cerveau, la contexture de ses muscles qui lui fait imiter tous les mouvemens humains, en un mot tous ses rapports d'une entiere similitude avec l'homme ne le rapprochent pas plus de la nature humaine qu'ils l'élevent au dessus de la nature des autres animaux. Les Médecins qui sçavent un peu l'Anatomie ont ici une nouvelle preuve de la spiritualité de notre ame ; ils n'en seroient que plus coupables si l'on pouvoit reprocher à quelques-uns d'entr'eux d'être Matérialistes. Nous ne pouvons suivre l'Auteur dans ses discussions aussi curieuses que sçavantes. Nous le félicitons de faire un si bel usage de ses talens.

D'IENNE (*dans le Duché de Weimar*), *le 9 Juillet.*

Un furieux orage fondit derniérement sur la Ville de Berka. L'horison fut longtems en feu avant qu'il tombât une goutte d'eau ; mais tout-à-coup les nuages se convertirent en un déluge de pluie. La riviere d'Ilm sur laquelle la Ville est située s'enfla prodigieusement ; les rues & une partie des maisons furent submergées ; l'inondation ravagea la campagne. On avoit d'abord dit qu'il avoit péri bien des gens ; le nombre de ces infortunées victimes est encore plus grand qu'on ne l'avoit craint. Parmi les personnes qui ont été sauvées d'une maniere singuliere, on parle sur-tout de la femme d'un Tonnelier. Elle pensoit à s'enfuir avec son petit enfant qui dormoit entre ses bras ; la maison s'écroule ; la femme est emportée sur quelque débri de charpente ; en passant près d'un prunier, elle en saisit une branche de la main droite, tandis que de la gauche elle tenoit son enfant & le pressoit sur sa poitrine. Elle eut assez de force pour se tenir dans cette situation violente jusqu'à ce qu'on vînt à son secours. Heureusement on l'apperçut ; des Bateliers firent force de rames, la tirerent de cet extrême danger & la ramenerent dans leur barque.

DE HOMBOURG-EZ-MONTS, *le 12 Juillet.*

L'Impératrice de Russie a fait partager entre les Officiers & les Soldats une partie des dépouilles enlevées aux Turcs dans la derniere guerre. Il revient à feu M. Lefort (Lieutenant François qui servoit dans la Flotte Russe) pour sa portion une somme

de 312 roubles. Les Membres du Chef Comité de la Société de Hesse - Hombourg, prient leurs Confreres domiciliés dans les Ports François de la Méditerranée, de s'informer du lieu de la naissance de M. Lefort & des parens qu'il peut avoir. S'ils se procurent les renseignemens qu'on leur demande, ils pourront les faire passer directement au College de l'Amirauté de Pétersbourg, ou à quelque Membre de la Société de Hesse-Hombourg, établi dans la Capitale de la Russie, ou enfin au Chef - Comité séant à Hesse - Hombourg. Celui - ci se chargera sans aucune rétribution, comme il y est obligé par ses statuts, de faire parvenir les éclaircissemens nécessaires à qui il appartiendra.

Des personnes, sans doute intéressées à faire hausser les prix des denrées, ont répandu le bruit que les pluies continues de la saison ont fait & font encore beaucoup de tort aux diverses productions de la terre. D'autres personnes zélées pour le bien public & pour la vérité, assurent que rien ne souffre nulle part; que dans plusieurs contrées les récoltes sont très belles, & que les vignes sont dans le meilleur état: ce qu'il y a de bien certain, c'est que les grains & les autres denrées sont à aussi bon marché qu'elles puissent l'être, quoique plusieurs Souverains continuent à faire de grands approvisionnemens.

ITALIE.

De Naples, *le 10 Juillet.*

La Cour de Vienne a envoyé au Roi 16 beaux chevaux dont six de Laponie. Ces derniers qui sont destinés à l'amusement de notre jeune Prince Héréditaire avoient été envoyés par le Roi de Suede à l'Impératrice-Reine; il s'agit de sçavoir s'ils pourront supporter le climat de ce Royaume; quoique jusqu'à présent ils se portent assez bien, on doute beaucoup qu'ils vivent long-tems dans un pays aussi chaud que le nôtre.

Nous avons aussi éprouvé quelques dérangemens dans les saisons. Les mûriers & les oliviers s'en sont mal trouvés; mais les pertes ne sont pas à beaucoup près aussi considérables qu'on avoit lieu de le craindre. Quant aux bleds, ils sont coupés depuis long-tems; nous pourrons en vendre beaucoup à l'Etranger.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 22 Juillet.*

Ne pouvant pas calculer nos gains, nous calculons nos pertes. Depuis le commencement de nos troubles, le Gouvernement a pris ou détruit, si nous ajoutons foi aux assertions de nos meilleurs Politiques, environ 800 navires, sloupes ou barques des Colonies; les Américains ont pillé, brûlé, détruit ou coulé à fond, à peu près, un pareil nombre de bâtimens de la Grande - Bretagne. C'est ici une bien triste preuve des malheurs qu'entrainent toujours avec elles les fureurs de la guerre civile. Quand même le nombre des prises seroit égal de part & d'autre, il ne faut pas croire que les pertes le soient. Les deux tiers des bâtimens dont nous nous sommes emparés n'appartenoient pas aux Américains, mais à des Sujets de quelques Puissances d'Europe, qui faisoient un commerce prohibé avec nos ennemis. Au reste, ces Européens peuvent soutenir aisément des pertes dont ils sont abondamment dédommagés par le commerce lucratif qu'ils font avec les Colonies & dont nous avons le plus grand regret de nous être, pour ainsi dire, dépouillés nous-mêmes.

Durant les trois dernieres années qui ont précédé nos malheureuses dissentions, les marchandises & autres articles de commerce qui ont été exportés de l'Angleterre seule dans les Colonies du Continent de l'Amérique, se montent, d'après l'estime faite aux Douanes, à 5,323,024 liv. 3 sh. 8 den. st. Les importations du même Continent dans l'Angleterre seule, sans même y comprendre l'Ecosse & le Pays de Galles, vont, durant le même période de tems, à 3 millions 29,127 livres 14 shel. 6 den. Ces calculs en indiquent d'autres bien plus considérables.

De toutes nos côtes nous recevons tous les jours de tristes nouvelles. Les Armateurs viennent de s'emparer de 13 navires à la hauteur de l'Ecosse. Leurs succès effrayent encore plus l'Irlande. Il y a très-peu de navires qui aient le bonheur de leur échapper. Dans l'espace de 24 heures, ils ont pris ou détruit sept bâtimens. Le Corps

d'Artillerie de Dublin s'eſt poſté dans différens endroits, à l'embouchure de la riviere, pour empêcher qu'ils ne viennent brûler ou enlever dans le Port même les vaiſſeaux qui y ſont à l'ancre. On ne parle en un mot que des priſes qu'ils font journellement; ſi cela dure, le commerce eſt anéanti dans ce Royaume. Les Américains viennent ſouvent à terre; ils achetent des vivres & les payent argent comptant. Ils montrent ſur-tout beaucoup d'humanité envers les Payſans & les pauvres. Un Armateur ayant rencontré une barque de Pêcheur; celle-ci n'eut rien de mieux à faire que de s'approcher de l'auttre pour ſe rendre; les Colons prirent la pêche & payerent le poiſſon au prix courant. Après quoi ils dirent au Maître de la barque, qu'ils ſe garderoient bien de faire tort à de pauvres gens comme lui. Mais ſi le Peuple eſt raſſuré, les riches Marchands ne le ſont pas.

On arme à Liverpool quinze bâtimens qui ont tous des Lettres de marque & dont le moindre eſt de 26 pieces de canons de neuf livres de bales.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Montauban, *le 23 Juillet.*

On a publié ici le *Proſpectus* d'une Feuille hebdomadaire qui doit renfermer tout ce qui ſe paſſe de plus intéreſſant dans notre Ville & dans toute la Généralité. Si l'Auteur remplit ſon plan, il aura des Lecteurs. Voici les principaux articles qu'il ſe propoſe de traiter. 1°. Agriculture. Ce ne ſont pas des ſyſtêmes, purement ſyſtêmes, que l'Auteur préſentera. Les nouvelles découvertes pour l'amélioration des fonds, les méthodes ſimples & faciles pour les différentes cultures & pour le meilleur gouvernement des troupeaux, voilà ce qu'il aura ſoin de recueillir pourvu toutefois que l'expérience en ait conſtaté le ſuccès. 2°. Commerce. On claſſera ſous cet article les étoffes de nouvelle invention, les prix des grains dans les principales Villes du Querci & du Rouergue, les établiſſemens relatifs au commerce, les révolutions qu'il eſſuye, les variations qu'il éprouve &c; les marchandiſes de toute eſpece à vendre en gros ou en détail &c. 3°. Médecine-pratique. On y annoncera les meilleurs remedes qui peuvent être d'un uſage fréquent, mais ſur tout ceux qui regarderont les maladies épidémiques & épizootiques. On aura le plus grand ſoin de ne jamais indiquer que des remedes sûrs & approuvés. Les Médecins & les Chirurgiens qui ſe ſeront diſtingués par des opérations & des cures remarquables, recevront ici le tribut d'éloge que l'on doit aux Bienfaiteurs de l'humanité. 4°. Morale. On aura l'attention de varier, autant qu'il ſera poſſible, cet article important. L'Auteur donnera ſouvent des extraits de ce que les meilleurs Livres peuvent renfermer de plus utile. Quelquefois il ne balancera pas à préſenter ſes réflexions, quand il les croira propres à inſtruire ou édifier. Aux ſaines maximes il ajoutera quelques-uns de ces traits qui ſervent à les mieux établir & à les faire goûter. Il ſaiſira ſur-tout avec empreſſement toutes les occaſions de faire connoître ces anecdotes honorables pour l'humanité, qui flattent le cœur de l'homme de bien & l'engagent à mieux faire. Comme les Curés pourront être d'un grand ſecours à cet égard, ils ſont priés d'inſtruire l'Auteur de tout ce qui ſe paſſera de plus intéreſſant dans leurs Paroiſſes. On évitera un écueil contre lequel on ne penſe pas communément à ſe mettre en garde: comme il s'agit de former les mœurs & non de leur donner atteinte, on ſe fera une loi ſcrupuleuſe de taire toute anecdote ſcandaleuſe, & de ne jamais rien rapporter qui puiſſe bleſſer la réputation d'autrui ou alarmer la vertu. Les autres articles ſont, la Littérature & les Nouvelles: celles-ci comprendront les événemens remarquables en tout genre qui ſe ſeront paſſés dans la Généralité; les cérémonies publiques ſoit eccléſiaſtiques, ſoit civiles &c. On finira par les annonces qui ſont d'uſage dans ces ſortes de Feuilles.

D'Aix, *le 24 Juillet.*

Dans cette Province nous manquons de bois & il y eſt fort cher. Nous en conſommions beaucoup pour les fours à chaux, déſormais nous n'en conſommerons plus pour

cet article : cette épargne, nous la devons à un de nos Habitans. Le sieur Curet n'emploie pour les fours à chaux que du charbon de pierre, & il a tout le succès qu'on pourroit desirer. Il nous donne la chaux à beaucoup meilleur marché qu'on ne vend celle qui est cuite avec du bois. Les Connoisseurs n'estiment pas la premiere inférieure à la seconde, pour la qualité. Nos Entrepreneurs des ponts & chaussées, après avoir bien examiné la chaux du sieur Curet & en avoir fait usage, ont déclaré qu'elle étoit de très-bonne qualité, de nature à faire corps en très-peu de tems, & propre surtout aux ouvrages sur l'eau.

Un Agriculteur qui avoit un fonds de terre entiérement couvert de chiendent, en fit arracher une grande quantité qui lui servit pour les litieres des chevaux & du bétail. Il répandit ce fumier sur la même terre qui avoit produit le chiendent. Sans autre engrais, ce champ qui renfermoit différentes especes de sols, a donné les plus riches récoltes & le chiendent a totalement disparu. On demande si c'est le chiendent réduit en fumier qui a dévoré & détruit le chiendent vif, ce qui seroit une découverte bien précieuse, ou si l'on doit attribuer ce phénomene à une autre cause qu'à la vertu de l'engrais? Cette question mérite d'autant plus d'être examinée, que le chiendent est de la plus grande difficulté à extirper, & qu'on a même cru qu'il se reproduisoit lorsqu'on en répandoit les cendres sur un champ. Les habiles Agriculteurs sont priés de faire & de publier leurs observations sur cette question.

De Nantes, *le 25 Juillet.*

On vient de donner chez l'Etranger le tableau suivant de notre commerce avec nos Colonies. Le sucre de Saint-Domingue, 2,125,000 liv.; de la Martinique, 320,000 liv.; de la Guadeloupe, 440,000 liv.; de Sainte-Lucie, 76,000 l. Total, 2,086,000 liv. Le café de Saint-Domingue, 123,000 liv.; de la Martinique, 80,000 liv.; de la Guadeloupe, 46,000 l.; de Sainte-Lucie, 30,000 liv. Total, 278,000 l. L'indigo de Saint-Domingue, 220,000 l.; de la Martique, 46,000 l.; de la Guadeloupe, 70,000 liv.; de Sainte-Lucie, 36,000 liv. Total, 422 l. Autres articles de Saint-Domingue, 146,000 l.; de la Martinique, 150,000 l.; de la Guadeloupe, 160,000 l.; de Sainte-Lucie, 20,000 liv. Total, 478,000 l. Les personnes qui ont donné cet état, ne connoissent vraisemblablement pas les registres de nos Douanes; s'ils en ont jamais connoissance, ils réformeront leurs calculs, pour peu qu'ils soient de bonne foi. D'ailleurs que ne s'expliquent ils un peu mieux? S'ils veulent nous donner, par ces détails, une idée juste de notre commerce, prétendent-ils parler de celui que nous faisons avec ces Colonies durant un an, un mois, une semaine? Nous ne voulons pas pénétrer dans leurs affaires; qu'ils nous rendent la pareille & qu'ils n'aillent pas se tourmenter pour sçavoir ce qu'ils ne sçauront pas.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Réponse de M. Rogue à la Question proposée dans la Gazette de Commerce du 8 du mois de Juillet 1777, page 431.

Un billet à ordre est considéré comme une piece de monnoie qui a cours, il est transportable; le Porteur peut en exiger le payement malgré les saisies qu'on auroit pu faire sur ceux qui l'ont négocié.

Celui qui consent un pareil billet ne connoît son Créancier que lorsqu'il se présente, avec un transport ou ordre à son profit, pour en demander le montant: ainsi Jean, Porteur du billet, a raison de dire que les saisies n'étant point faites sur lui, mais bien sur Paul, ne peuvent former d'obstacle à sa demande de payement, puisque ce billet n'appartient plus à Paul qui s'en est dénanti. C'est la Jurisprudence générale. Pierre devoit déclarer en Justice, lorsque les Saisissans l'ont fait assigner pour faire sa déclaration, qu'il ne pouvoit sçavoir s'il devoit à Paul; qu'il ne devra qu'au Porteur de son billet à ordre.

On doit faire une grande différence d'un billet à ordre d'avec un billet simple, car la *négociation* d'un billet à ordre *nantit* le Porteur sans signification; & pour un billet qui n'est pas à ordre, celui à qui il est transporté n'en est Propriétaire que du moment

de la signification du transport au Débiteur.

On peut voir sur ces questions plusieurs Auteurs, & ce que je dis dans mon Ouvrage intitulé *Jurisprudence Consulaire & Instruction des Négocians*, tome 1er, page 290, & tome 2, page 410 (1).

Cependant si Jean tient le billet de Paul, sur lequel est saisi, les Créanciers peuvent demander son serment s'il en a payé le montant à Paul, soit en compensation ou autrement; s'il fait serment, les Saisissans doivent être déboutés, & Pierre doit être condamné à payer à Jean. A Angers, ce 14 Juillet 1777. *Signé*, ROGUE, *agréé pour plaider au Consulat, & Membre de la Société Royale d'Agriculture, au Bureau d'Angers.*

II.

Suite du Mémoire concernant les eaux-de-vie &c.

L'Acheteur met cette même eau-de-vie dans son magasin, la fait relier en plein & rabattre par des gens à sa main; ce rabattage diminue d'une *demi-velte* au moins la continence de la futaille, *quoiqu'elle velte la même chose.* Voilà déjà une demi-velte de moins dont le Consommateur peut se plaindre. Cet Acheteur ayant en propriété cette futaille d'eau-de-vie qu'il a achetée & payée (& qu'il envoie presque toujours sans qu'il lui en coûte un sou pour la mettre en l'état indiqué par l'Agréeur & dont le Cultivateur a payé la façon), ne peut-il pas, quand il voit que la continence lui est favorable (car il s'en trouve qui contiennent plus qu'elles ne veltent), ne peut-il pas la faire réformer à son avantage, & diminuer de sa continence, sans détruire la marque à feu du Vendeur; ne peut-il pas transvaser cette eau-de-vie dans une autre futaille mal conditionnée; ne peut-il pas y mettre la marque à feu d'un inconnu? On dira que les Agréeurs sont à l'embarquement pour en faire une nouvelle vérification. Il est vrai, mais la forme d'altérer la continence d'une futaille est si imperceptible que les yeux les plus clairvoyans peuvent s'y tromper. Ce fait est démontré par les plaintes journalieres que font les Consommateurs; ce qui prouve qu'il en passe tous les jours de défectueuses, malgré l'attention des Agréeurs à l'embarquement.

On pourroit ici faire un détail de nombre d'autres fraudes qui se font dans ce commerce au préjudice du Cultivateur: on n'ignore pas les manœuvres qui se font tous les jours pour faire baisser ou hausser le prix des eaux-de vie, suivant l'intérêt qu'on y trouve; certainement ce n'est pas le Cultivateur qui fait ainsi varier ce thermometre à son gré. Il suffit qu'on ait démontré que ce n'est pas lui qui fait la fraude; on y met trop bon ordre, l'intérêt de l'Acheteur s'y opposeroit: aussi le Cultivateur éprouve t-il seul les difficultés de ce commerce. Il paroît qu'on voudroit encore le rendre responsable de la fraude qu'il n'a point commise, & faire payer à ses dépens, au préjudice de sa récolte & du fruit de ses travaux, un nouveau moyen de couvrir les fraudes d'autrui. C'est par le dépotage, s'il étoit établi, qu'on verra le Cultivateur, gêné par des inconvéniens sans nombre, payer à ses frais le prétendu rétablissement de nos eaux-de-vie. Mais le dépotage n'est pas moins susceptible de fraude que la forme actuelle: c'est ce qu'on va démontrer.

Le dépotage par lui-même seroit très-juste si l'on pouvoit l'établir sans qu'il en résultât aucun préjudice tant pour le Cultivateur que pour le Consommateur. Il est naturel de donner de la bonne marchandise quand on reçoit de l'argent pour cette marchandise; voilà sur quoi l'on se fonde & avec raison. C'est un principe de la plus grande équité, qui devroit faire la base de tout le commerce. Il est donc question de voir si ce n'est point un prétexte spécieux pour couvrir de nouvelles fraudes; si l'on peut établir le dépotage sans nuire au Cultivateur, & s'il garantira le Consommateur de la fraude dont il se plaint? (*La suite à l'Ordinaire prochain*).

III.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 26 Juillet 1777 au Mercredi 30 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 20, 22, 24 à 26 l.; le seigle, de 10 l. 10 s., 12 liv. à 12 l. 15 s.; l'orge, de 8 l. 5 s., 9 à 9 liv. 5 s.; Le froment au Port de la Greve, de 22, 23, 24 à 25 liv.; le seigle, de 10 l. 5 s., 11 à 12 liv.; l'orge, de 9 liv. 10 s. à 10 livres *le septier.*

(1) *Cet Ouvrage, imprimé en 1763, se vend chez Guillin, Libraire, Quai des Augustins, à Paris.*

IV.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 26 Juillet 1777 au Mercredi 30 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Greve, de 19, 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 2 Août 1777, de 62 à 63 l.; *idem* nouveau, de 60 à 61; le cent de paille vieille, de 24 à 25 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 54 à 55; *idem* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 24 à 25, *id.* nouvelle, de 22 à 23; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 51 à 52; *idem* nouveau, de 48 à 49; le cent de paille vieille, de 23 à 24 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le foin à la Grève, de 40 à 41 l.

V.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 2 Août 1777.

Or de Portug. à	725	℔	ß	marc.
Du Mexique à	716			marc.
Du Pérou à	708			marc.
Les guinées à	722			marc.
Ducats à	98	5		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à	83	10		once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	15		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	17	6	marc.
Piastres à	49	7	6	marc.

VI.

Changes de Paris, *du 2 Août 1777.*

Amsterdam	54 ¼
Londres	31 ⅛
Hambourg	181 ¼
Madrid	15 2 6
Cadix	15 1 6 à 1
Livourne	97
Gênes	94 ¾
Lyon *Août*	¾ p. 0

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Mardi 29 Juil. 1777 — *Messieurs*		Du Jeudi 31. — *Messieurs*	
Cauchy ..... pplles.	M.	Deschapelles.. vres.	M.
Viageres.....	M.	Perpétuelles.	M.
Tontine.....	M.	Decourmont. pplles.	P.
Marsollier..Viag.	M.	Viageres	M.
Defays..... pplles.	L.	Delagarde..Viag.	M.
Viageres.....	L.	Tontine	P.
Desplaces.. pplles.	t. l.	Nau ..... pplles.	M.
Viageres...	t. l.	Viageres	P.
Tontine....	t. l.	Tontine.	P.
Vieillard .... pplles.	P.	De S. Janvier vres.	M.
Viageres	P.	.....	
Tontine	P.	.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1777.	*Jeudi 31.*	*Vend. 1 Août.*	*Samedi 2.*
Comp. d. Ind.			
Actions . . .	1805 2 ½ . . .	1802 ½ 1800 .	1795 97 ½ 95 .
D°. 16es/25 . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	400	. . . . .
Rescriptions . .	11 10 ¾ . . .	10 ¾ 11 11 ¼ 11.	11 ½ ¼ ½ 11 11 ½
Bil. des Fermes.	. . . . .	2	2 . . . . .
Lots de 48 l. .	800 799 800 .	800 802 801 .	801 2 4 3 23.
Lots de 150 l. .	1670 71 70 . .	1670 71 70 71 72	1672 73 72 73 71
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 2 Août.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

NORVEGE.

D'AGGERHUS, *le 20 Juin.*

ON mande de Thorſahun, dans l'Isle de Ferro, que les Habitans y ont été les témoins d'un ſpectacle fort ſingulier, & dont pluſieurs d'entr'eux ont avantageuſement profité. Ils virent tout-à-coup la mer agitée dans une certaine étendue, tandis qu'elle étoit par-tout ailleurs fort tranquille. Ce phénomene attira leur attention; la partie en mouvement s'approcha des côtes ſans s'étendre jamais davantage. On ſçut bientôt à quoi s'en tenir; c'étoit une armée de plus de ſept cens baleines qui entra dans le Havre de Valgo. La conjecture fut qu'elles venoient de ſe battre avec d'autres monſtres marins & que ceux-ci les ayant forcées à céder la place s'étoient mis à les pourſuivre. Si cela eſt, les baleines n'échapperent à leurs vainqueurs que pour aller trouver des ennemis encore plus redoutables. Elles ne pouvoient pas choiſir un aſyle plus dangereux que le Havre de Valgo: l'entrée en eſt grande; mais le Havre va toujours en ſe retréciſſant; c'étoit pour les baleines une eſpece de filet où elles ſe jettoient pour ne plus en ſortir. Une circonſtance encore plus défavorable, c'eſt que le flux les ſurprit à leur arrivée. A peine les Inſulaires eurent-ils vu ces baleines, que toute perſonne en état de monter un bateau, de manier un harpon, ou une fourche de fer ou toute arme meurtriere ſe mit en devoir d'attaquer ſa proie. Dépuis le matin juſqu'au ſoir on ne ceſſa de tuer des baleines, & la ſcéne dura même tant que le crépuſcule permit de voir où l'on portoit les coups. Sabres, broches, coutelas, tout ſervit pour augmenter le carnage. On ne marque pas au juſte combien on tua de baleines, mais le nombre étoit bien conſidérable puiſqu'il a ſuffi pour enrichir pluſieurs Inſulaires & mettre d'autres dans un état d'aiſance pour longues années. Les plus groſſes baleines avoient de dix à douze aunes de longueur, les plus petites étoient de deux ou trois aunes. Si les Habitans avoient été plus nombreux & que les armes ne leur euſſent pas manqué, il auroit échappé peu de baleines au carnage. Après en avoir chargé tous les bâtimens, on fut obligé d'en laiſſer pluſieurs ſur le rivage où elles ſe gâterent & ſe corrompirent. Le reflux en emporta quelques-unes en pleine mer. Le ſieur Schroeder, Chirurgien de l'Isle fit l'anatomie de quelques-unes de ces baleines, mais il ne dit rien de curieux relativement à cet objet. Le lard de ces baleines, c'eſt le Chirurgien qui parle, reſſembloit à celui du porc, & leur chair ne me parut pas différer de celle du bœuf. Tant que ce lard & cette viande furent frais, j'en mangeai apprêtés de toutes ſortes de façons, & je les trouvai toujours aſſez délicats & bien nourriſſans. Le cœur, les inteſtins & d'autres parties internes de ces animaux reſſemblent à celles du bœuf. Dans

leur poitrine on trouve une tumeur d'où, en la pressant, il découle du lait &c.

Plusieurs Habitans de Thorshaun assurent que ce fait singulier n'est pas inoui dans l'Isle, qu'ils ont été les témoins d'un événement pareil, il y a trente huit ans, & qu'un certain nombre d'entr'eux font remonter à cette époque la fortune dont ils jouissent encore aujourd'hui Cinq ans aprés, on apperçut aussi une grande troupe de baleines à quelque distance de la côte, mais elles n'entrerent pas dans le Havre.

PRUSSE.

De Berlin, *le 5 Juillet.*

Pendant quelque tems une cruelle épizootie a fait beaucoup de ravage dans la Marche Electorale. A peine la contagion avoit-elle fini que l'imprudence des Paysans & des Fermiers l'a ramenée. Privés d'une partie de leurs bestiaux, ces malheureux sont allés en acheter dans les contrées voisines, sans trop examiner s'ils étoient sains. L'épizootie a recommencé avec plus de fureur que jamais & acheve de ruiner les gens de la campagne & même beaucoup de Propriétaires. En conséquence la Direction des Finances de la Guerre & des Domaines a porté une Ordonnance pour défendre à tout Particulier de tirer des bestiaux de l'Etranger jusqu'à nouvel ordre. On n'accordera la permission d'en acheter que six semaines ou deux mois après qu'il ne restera plus de vestige de la contagion. Alors même faudra-t-il prouver par les certificats les plus authentiques que le nouveau bétail est en bon état & ne vient pas de lieux infectés de quelque épizootie. Les Habitans de la Marche esperent avec raison que le Gouvernement les soulagera dans leur malheur; ils sçavent trop bien que jamais notre Monarque ne manque de venir au secours de ceux d'entre ses Sujets qui souffrent.

Toutes les Compagnies particulieres brillent dès leur naissance, mais une longue & funeste expérience prouve que cet éclat ne tarde pas à s'éclipser. La Société établie depuis peu à Magdebourg pour le commerce des grains a beaucoup de succès. Ses commencemens ressemblent à ceux des autres Compagnies; le tems nous apprendra si, comme les autres elle aura un déclin rapide, triste augure, mais augure certaine d'une lourde chûte. Cette Compagnie doit tenir, le 16 du courant, son Assemblée générale pour aviser aux moyens de donner à son établissement plus de consistance, & plus de confiance aux Intéressés dont le nombre se multiplie de jour en jour. La Société ne prend l'argent des Particuliers qu'après leur avoir donné toutes les sûretés qu'ils peuvent desirer. On présume qu'il ne sera pas difficile, cette année, de vendre les bleds à de bons prix.

ALLEMAGNE.

De Vienne, *le 6 Juillet.*

Un cruel incendie vient de réduire en cendres Marialafel, lieu situé à quelques milles de cette Capitale. Les flammes poussées par le vent étendirent leurs ravages: malgré la désolation où étoient les Habitans, ils firent effort pour arrêter les progrès du mal; mais les secours furent inutiles & le feu se communiqua de proche en proche. Bâtimens, denrées, meubles &c, tout a été consumé. Il ne reste que trois maisons sur pied.

On montroit ces jours derniers dans cette Capitale, par curiosité & pour de l'argent, un bœuf monstrueux qui pesoit dix-huit quintaux. Il avoit peine à se tenir sur ses pieds tant il étoit gras. La fatigue le fait diminuer sensiblement de sa grosseur.

L'Impératrice-Reine alla visiter derniérement la Maison d'Inoculation établie pour les enfans des personnes de qualité ou de distinction. Mademoiselle de Jacobi, fille du Résident de Prusse, âgée de 8 ans, lui fit un petit discours analogue au lieu & aux circonstances; elle parla sur-tout des salutaires effets de l'inoculation qu'elle venoit d'éprouver elle même. S. M. I. charmée de la harangue, embrassa l'Orateur & lui fit présent d'une montre d'or.

De Leipsick, *le 8 Juillet.*

Un excellent Ouvrage, qu'on traduira sans doute dans les autres Langues & qui vient d'être publié dans notre Ville, est le Recueil de divers Mémoires sur l'Economie,

la Médecine, la Chymie &c. Voici quelques-uns des titres des matieres. 1°. Méthode pour tirer de toutes sortes de fruits une huile bonne & savoureuse qui puisse le disputer à l'huile d'olive de Provence. 2°. Maniere de rendre le sel propre à cuire plus promptement la viande & les légumes. 3°. Instructions sur la culture des plantes propres à donner de l'huile. 4°. Moyens de teindre plus facilement les étoffes de soie, de fil & de coton. 5°. Rapports essentiels entre l'Histoire naturelle & l'Economie. 6°. Encouragemens nécessaires pour perfectionner l'éducation des bêtes à laine. 7°. Observations sur la meilleure maniere de blanchir les toiles & de leur donner une couleur éclatante. 8°. Recherches sur les causes qui ôtent ou diminuent les effets & la vertu du sel &c.

Les grains & les autres denrées sont assez abondans & à très-bon marché dans tout l'Electorat; vraisemblablement ils ne renchériront pas; les récoltes s'annoncent bien.

D'ERFORT, *le 9 Juillet.*

A Elleben, dans la Thuringe, on vient d'essuyer un orage furieux. Par bonheur il ne s'est pas étendu fort au loin; sans quoi, toute cette Province étoit entiérement ruinée. Non-seulement les récoltes sont abîmées, mais il y a d'autres pertes qu'on ne réparera pas de longues années. On a compté jusqu'à plus de deux mille arbres déracinés. Plusieurs Fermes & autres bâtimens se sont écroulés. Ce qu'il y a de plus triste c'est qu'il en a coûté la vie à bien des personnes. Dans une seule maison, la mere, la fille & la petite fille ont été toutes les trois ensevelies sous les ruines de leur appartement &c.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 19 Juillet.*

Quelques-uns de nos plus riches Négocians ont présenté au Lord North un état exact des pertes que les Commerçans ont faites depuis le commencement de la guerre d'Amérique. La valeur totale des prises faites par les Américains se monte à 3,600,000 liv. st.

Une flotte d'Armateurs est partie le 25 Mai pour aller croiser, ainsi qu'on le conjecture, près des côtes de l'Angleterre. Cette flotte consiste en deux vaisseaux de 32 pieces de canon, deux de 30, douze de 16, & plusieurs brigantins, sloupes & goëlettes.

Les Habitans de Norfolk, dans la Virginie, ont traité avec les Génois pour en acheter un vaisseau de 70 canons. Le marché n'étoit pas difficile à conclure, mais il s'agissoit de trouver la somme nécessaire pour l'achat. On se l'est procurée par le moyen d'une souscription. A peine fut-elle ouverte qu'on eut le plaisir de la voir toute remplie.

Si nous en croyons des lettres d'Antigoa, la flotte Marchande qu'on y attendoit a été prise ou détruite par des Armateurs du Continent. Au nombre de dix-neuf ils ont attaqué la flotte & ont pris ou coulé à fond presque tous les bâtimens.

Les nouvelles que nous recevons d'Irlande sont toujours plus alarmantes pour le commerce. Un seul Armateur de l'Amérique a pris, le 6 de ce mois, trois navires dans la Baie même de Dublin. Toute la côte est dans la plus grande désolation. Les Lords de l'Amirauté reçevant coup sur coup de pareils avis, ont pris des mesures pour donner la chasse à ces Armateurs qui, semblant oublier qu'ils ont la guerre chez eux, osent venir la faire chez nous. Les Marchands de toiles de Dublin agissent de leur côté; ils ont obtenu des Lettres de marque pour être autorisés à faire armer un vaisseau qui protége leur commerce.

C'est un fait certain que deux Armateurs Insurgens nous ont pris neuf vaisseaux Marchands dans la Baie d'Air & presque sous les yeux des Habitans de cette Ville. Cinq autres bâtimens, parmi lesquels il s'en trouvoit trois de transport, sont aussi tombés au pouvoir des Américains qui les ont conduits à Boston. Toutes ces nouvelles redoublent nos inquiétudes au sujet des vaisseaux de la Compagnie des Indes qui sont en route pour retourner dans la Grande-Bretagne. Les assurances sur ces navires sont à un taux qui prouve évidemment jusqu'à quel point on est alarmé. Dans l'espace de huit jours elles ont haussé de dix pour cent.

On écrit de Berlin que deux Américains, envoyés du Congrès, achetent dans cette Capitale de la Prusse de grandes quantités de toiles, de draps, de tentes, d'armes &

d'autres articles qui manquent dans le Continent. On ajoute que leur commiſſion ne doit pas ſe borner à faire ces achats, & qu'il s'agit de conclure un Traité de Commerce entre le Roi de Pruſſe & les Colonies-Unies. On aſſure même que ces Députés ſont chargés de la part du Congrès de préſenter à S. M. P. un Mémoire relatif à cet objet. Si ce ne ſont pas ici de ſimples conjectures, nous prévoyons tous les triſtes effets que ces démarches peuvent avoir pour nous & pour notre commerce.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

D'Arles, *le* 20 *Juillet.*

Nous ſommes beaucoup moins occupés de nos récoltes que de la Foire de Beaucaire. Depuis plus d'un mois nous voyons un nombre prodigieux de bâtimens qui remontent le Rhône & qui ſont chargés de toutes ſortes de marchandiſes. Si notre curioſité eſt ſatisfaite, en voyant paſſer des Marchands de toutes les Nations de l'Europe, notre intérêt ne s'en trouve pas moins bien. Les Voyageurs laiſſent beaucoup d'argent dans notre Ville & ſur toute la route. Nous ne pouvons pas encore décider ſi la Foire ſera plus belle que dans les années précédentes. Tout ce que nous voyons ſemble nous annoncer que les Marchands ne manqueront pas. Les Gênois, les Vénitiens paroiſſent en plus grand nombre que les Commerçans des autres contrées de l'Europe. Graces aux précautions qu'on avoit priſes, nous n'avons pas oui dire que les Barbareſques ſe ſoient emparés de bâtimens deſtinés pour la Foire. Celles de nos frégates qui croiſoient dans la Méditerranée ont écarté ces Pirates & les ont empêchés d'approcher des côtes. Les Marchands de toiles, de draps & d'autres marchandiſes de laine eſperent de vendre beaucoup & avec un bénéfice conſidérable. Il n'y a pas apparence qu'ils ſoient trompés dans leur attente. On croit auſſi que les Hollandois ſe trouveront à Beaucaire en plus grand nombre qu'on ne les a vus, les années précédentes. Quoique nous touchions à l'ouverture de la Foire, tout eſt fort tranquille. Il regne une Police exacte; nous n'avons pas encore entendu parler, ni de vols, ni de filouteries, ni de violences. C'eſt un bon augure; ce n'eſt pas ordinairement par celui-là que les Foires s'annoncent.

De Poitiers, *le* 21 *Juillet.*

Le terrible ouragan du 3 de ce mois a été encore plus terrible dans tout le Haut Poitou qu'on ne l'avoit d'abord publié. Rien de plus lamentable que les nouvelles que nous recevons tous les jours de divers lieux. On compte de trente à quarante Paroiſſes qui ſont preſque ſacagées. Aux détails qu'on a déjà donnés nous pouvons en ajouter d'autres qui ne ſont malheureuſement que trop conformes à la plus exacte vérité. La chaleur de la journée du 3 fut ſi exceſſive qu'on avoit peine à reſpirer. On s'attendoit à un orage, mais non à un ouragan furieux. Vers les ſix heures du ſoir de ſombres nuages s'éleverent ſur l'horiſon & s'amoncelerent. On fut déjà effrayé; ce n'étoit pourtant-là que le prélude de cet horrible ſpectacle. Un grand coup de tonnerre fut le premier ſignal; les vents du ſud-oueſt & du nord oueſt ſoufflerent avec fureur & s'entre-choquerent. Le tonnerre devint continu; l'horiſon étoit tout en feu, il tomboit un déluge de pluie mêlée de quelque quantité de grêle. Les maiſons s'ébranlerent & les Habitans penſoient à les quitter; mais ils n'auroient échappé à un danger que pour en courir un plus grand. Ils n'auroient pu faire deux pas ſans être écraſés par une grêle de tuiles qui tomboit, par les cheminées qui s'écrouloient & les toits même qui étoient emportés. Il fallut donc s'enfermer ou dans les caves ou dans les appartemens les plus bas. Durant quinze ou vingt minutes que dura ce tems affreux, c'étoit par-tout les hurlemens de l'effroi, & par-tout, après ce déſaſtre, regna un vaſte & morne ſilence, le ſilence d'une douleur profonde & d'une conſternation générale, ſi ce n'etoit pas même celui du déſeſpoir. Pluſieurs châteaux ſont inhabitables & il en coûtera de grandes ſommes pour les réparer. Des maiſons & même quelques clochers ont été entiérement renverſés. La campagne eſt telle par-tout qu'on l'a déjà décrite. Arbres arrachés, ſeps de vigne briſés, foins emportés ou perdus

bleds renverſés ou coupés, habitations & autres bâtimens ruinés, chemins dégradés &c. Voilà en raccourci le tableau qui ſe preſente quelque part qu'on porte les yeux. Toute cette partie de la Province eſt en un mot dans un ſi pitoyable état qu'il s'agit de la rendre habitable.

Dans leur déſolation, les Habitans des Paroiſſes ravagées envoyent des Requêtes pour ſolliciter des ſecours. Les Officiers de l'Election ſe ſont tranſportés ſur les lieux & y font dreſſer des procès-verbaux. L'opération ne peut être que fort longue & les beſoins de pluſieurs infortunés ſont très-preſſans.

D'ANGERS, *le 23 Juillet.*

Nous commençons à éprouver les bons effets des réglemens de Police renfermés dans un Arrêt du Parlement de Paris que nous avions ſollicité pour corriger bien des abus. Il eſt défendu à quiconque de s'établir dans notre Ville pour y tenir auberge & cabaret, pour y exercer la profeſſion de Limonadier, & pour y tenir jeu de billard, ſans en avoir obtenu la permiſſion de notre Lieutenant-Général de Police, à peine contre les Contrevenans de telle amende qui ſera fixée par ledit Juge, & d'être en outre obligés de ſortir & vuider les lieux. Il eſt également défendu aux perſonnes deſdites profeſſions de donner à boire les Dimanches & Fêtes pendant le tems du Service Divin, ni en hiver après huit heures du ſoir & en été après dix heures, à peine de cinquante livres d'amende contre leſdits Aubergiſtes &c, même d'être pourſuivis extraordinairement, ſuivant l'exigence des cas, & de vingt livres d'amende contre ceux qui auroient fréquenté les cabarets ou cafés. Défenſes pareillement aux Maîtres des jeux de billard de donner à jouer les Dimanches & Fêtes pendant le tems du Service Divin; il leur eſt auſſi enjoint de fermer les billards à ſept heures du ſoir en hiver & à neuf en été, à peine d'être les Contrevenans condamnés en l'amende, ſuivant l'exigence des cas, même d'être pourſuivis extraordinairement, ſi le cas y échet. Les Orfevres, Regratiers & autres gens du même état, ſeront tenus d'avoir un regiſtre qui ſera paraphé ſans ſtais par le Lieutenant de Police, ſur lequel ils ſeront obligés d'inſcrire les marchandiſes & effets qu'ils acheteront, & les noms & demeures des perſonnes de qui ils auront acheté; le tout ſous telle peine qu'il appartiendra. Ordre d'avoir un pareil regiſtre à toutes les perſonnes qui tiennent des chambres garnies &c. &c.

Par le même Arrêt, nos Officiers de Police doivent dreſſer procès-verbal des enfans qui ſeront expoſés dans la Ville & aux Fauxbourgs, pour être par leſdits Officiers pourvu, ainſi qu'il appartiendra, à l'éducation, nourriture & entretien deſdits enfans, dont exécutoire ſera par eux décerné à cet effet ſur les domaines des Juſtices où leſdits enfans auront été trouvés expoſés. Défenſes à toutes perſonnes, ſous peine de punition corporelle, d'enlever furtivement leſdits enfans, ni de les porter dans d'autres endroits. Ordre à ceux qui trouveront des enfans expoſés, d'en donner auſſi-tôt avis aux Officiers de Police, pour en être par leſdits Officiers dreſſé procès-verbal, ainſi qu'il appartiendra. Tous ces réglemens ſont très-ſages & corrigent ou préviennent de grands abus. Il ſeroit bien à deſirer que dans les autres Villes de la Province, où les mêmes abus & peut-être de plus grands encore, nuiſent au bien de la Société, on porte des Ordonnances capables de les réprimer. Mais ce qu'il importeroit ſur-tout, ce ſeroit de tenir la main à l'exécution de ces Ordonnances. Les réglemens & les bons réglemens ne manquent pas, ils ſont en aſſez grand nombre; mais ſouvent par la négligence des perſonnes prépoſées à les faire exécuter, & par d'autres cauſes dans leſquelles il eſt inutile d'entrer, toutes ces belles diſpoſitions deviennent nulles & ne produiſent aucun effet.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Mémoire ou Parallele ſur les différentes formes du commerce d'eau-de-vie, tel qu'il ſe pratique aujourd'hui à la Rochelle. Abus & inconvéniens du dépotage.

On crie depuis long-tems contre la forme actuelle de vendre & d'acheter les eaux-de-

vie ; on se plaint des fraudes journalieres qui se font dans ce commerce ; on attribue à ces fraudes le discrédit dans lequel nos eaux-de-vie sont tombées dans les pays de consommation. Pour les rétablir, on desireroit le dépotage, comme un moyen nécessaire, & sur ce prétexte, on sollicite vivement pour l'obtenir. Si le motif qui engage à le solliciter a pour but le bien de la Province, il est très louable ; mais il est probable qu'on s'est laissé entraîner par ce motif, peut être spécieux, sans calculer les abus, inconvéniens & préjudices qui résulteront immanquablement du dépotage, si l'on réussit à l'obtenir. Il est donc nécessaire de démontrer ces inconvéniens, de leur donner tous les points de vue dont ils sont susceptibles, d'en faire un parallele exact avec le commerce actuel, d'examiner la forme de la vente, telle qu'elle s'est pratiquée jusqu'à ce jour, & de présenter en masse tous les mauvais effets qui suivront l'établissement d'un dépotage rigoureux.

Nos eaux-de-vie sont décriées dans les pays de consommation ; on s'en est plaint & avec raison. C'est pour les rétablir dans leur crédit qu'on demande le dépotage ; ce sont nos Négocians-Commissionnaires d'eaux de-vie, dont quelques-uns sont à la tête de la Chambre du Commerce, qui le sollicitent, comme un moyen de prévenir toutes les fraudes & manœuvres qui se commettent journellement dans ce commerce.

Il est question d'examiner ce qui peut avoir donné lieu à ce discrédit. Il n'y a que deux objets sur lesquels la plainte puisse être fondée ; sur le défaut de *quantité* & sur la *qualité* ; si c'est sur le Cultivateur qui fabrique & vend son eau de-vie, ou si c'est sur le Commissionnaire & son Courtier que doit retomber la plainte ; si c'est aux dépens du Cultivateur qu'on doit établir un dépotage, qui peut lui devenir très onéreux, sujet à mille inconvéniens & dont les conséquences sont trés-préjudiciables à la culture des vignobles ; enfin si le dépotage est un moyen de prévenir toutes les fraudes & manœuvres, tant de la part du Cultivateur que du Commissionnaire ou son Courtier ? On observera que la plûpart des Commissionnaires font eux-mêmes acheter des eaux-de-vie dans les campagnes, les font agréer & rabattre dans leurs magasins, comme les Courtiers ; ensorte qu'ils sont Marchands, Courtiers & Commissionnaires tout-à-la-fois.

Avant l'époque du Réglement fait en 1743 par M. de Barentin, alors Intendant à la Rochelle, pour la fabrication des futailles à eau-de-vie, il se faisoit des manœuvres & des fraudes qui décrierent nos eaux-de-vie dans les pays de consommation. Ces manœuvres & ces fraudes portoient sur ce que les futailles contenoient beaucoup moins qu'elles ne veltoient ; la friponnerie étoit évidente ; plusieurs plaintes réitérées à ce sujet donnerent lieu à ce Réglement. Cependant les mêmes manœuvres recommencerent ; on imagina un moyen de se retourner ; ne pouvant que bien peu bénéficier sur le veltage des barriques, on jugea à propos d'altérer la qualité de l'eau-de-vie & de l'affoiblir ; ce qui fut poussé au point qu'il y eut des procès considérables intentés. La Justice intervint & plusieurs Particuliers furent poursuivis criminellement pour ce fait. Cette rigueur arrêta pour quelque tems les fourbes & les fripons. On recommença les tentatives ; enfin M. de Boisemont, Intendant à la Rochelle, sur les représentations de tous les Corps, tant de la Ville que des Campagnes, fit en 1753, en présence des Députés de ces mêmes Corps, le sage Réglement qui devoit réprimer l'avidité des mal-honnêtes gens. Il établit des Agréeurs, tant à l'entrée de la Ville qu'à l'embarquement, fixa la fabrication des futailles, obligea les Tonneliers, Cultivateurs & Courtiers à étamper les pieces qui sortiroient de chez eux, & les Agréeurs à marquer exactement celles qu'ils auroient trouvées conformes au Réglement, & à rejetter les autres.

Cette disposition étoit la plus sage pour prévenir toute fraude ; la marque à feu que les Tonneliers, Cultivateurs & Courtiers étoient obligés de mettre aux futailles, les rendoit responsables des vices cachés que le Débitant du pays de consommation ne manqueroit pas de découvrir, & lui donnoit son recours sur celui qui se trouvoit coupable de la fraude. Tout paroissoit prévu ; nos eaux-de vie devoient reprendre leur crédit ; la même forme subsiste encore aujourd'hui. Qui croiroit cependant que l'avidité insatiable & injuste de certaines gens pût encore trouver les moyens de se satisfaire aux dépens du Public ?

On inventa un autre moyen de tromper qui décria considérablement nos eaux-de-

vie, & qui pensa détruire ce commerce; on trouva des ressources pour altérer la qualité & se soustraire à la vérification des Agréeurs à l'embarquement, qui constatent si l'eau-de-vie est de force requise. On fit venir à bas prix des eaux-de-vie d'Oleron & autres Isles circonvoisines, qui sont des eaux-de-vie dures & âcres; on les mêla avec des eaux-de-vie de la Rochelle & on les expédia comme étant du crû du pays, qui est très renommé pour la qualité & l'excellence de son eau-de-vie. Ce mélange fut reconnu & attira des désagrémens à ceux qui l'avoient pratiqué. Nos eaux de-vie furent décriées au point qu'on recevoit des plaintes de toutes parts & que les Consommateurs se jetterent du côté de Cette & de Barcelonne; ce qui nuisit considérablement à notre commerce: on ne vouloit plus de nos eaux-de-vie; le prix en vint très-bas, & ce commerce, le seul presque de la Province, se trouva comme détruit. Nos Négocians même, si zelés pour le bien de la Province, indiquerent le chemin de Barcelonne aux Débitans des pays de consommation, leur donnerent des adresses & s'intéresserent dans leurs chargemens.

C'est ici le lieu d'examiner si c'est sur le Cultivateur, qui fabrique les eaux-de-vie de son crû & les vend, que doit retomber le reproche de toutes ces différentes manœuvres, & si le dépotage, à cette époque, peut rétablir le crédit de nos eaux-de-vie.

On sçait que quelques Cultivateurs ont fraudé dans la fabrication des futailles, tant par l'épaisseur considérable des douves, que par de gros morceaux de bois façonnés, dont la saillie intérieure empêchoit de découvrir la fraude, qui ôtoit considérablement du contenu de la barrique. Mais quels Cultivateurs ont pu faire de pareilles fraudes? Ce sont de malheureux Paysans, ou plutôt de cette espece de Paysans Tonneliers qui fabriquent eux-mêmes leurs futailles & font leurs eaux-de-vie (car la plûpart des Paysans empruntent à loyer des futailles à eau-de-vie des Courtiers auxquels ils vendent ces mêmes eaux-de-vie); d'ailleurs le Réglement a prévenu cette espece de fraude cachée; s'en est il commis dans ce genre depuis ce Réglement? La marque à feu du Vendeur ne le rend-elle pas responsable & garand de sa futaille? Plusieurs ont été découverts & punis.

On ne peut jetter un pareil reproche sur la masse des Cultivateurs dont la plus grande partie, c'est-à-dire celle qui fournit le plus d'eau-de-vie dans la Province, sont des Seigneurs de Paroisse, Curés, Magistrats, Bourgeois & Particuliers aisés, qui possédent des domaines dont le revenu consiste en vins qu'ils transforment en eaux-de-vie; il seroit absurde de jetter sur eux un reproche si odieux; il seroit fort difficile & même impossible de pouvoir le démontrer. Ce n'est donc que sur la classe inférieure qu'on peut avoir des soupçons; encore se trouve-t il dans cette classe nombre d'honnêtes gens qui sont incapables de faire une pareille fraude. Le nombre se réduira donc à bien peu. Faut-il écraser une Province entiere pour punir quelques malheureux fripons? On les connoît à peu près; qu'on s'en défie, qu'on prenne des précautions, qu'on les punisse & le mal s'arrêtera de lui-même.

On fait beaucoup de fraudes, il est vrai, on ne peut le dissimuler; mais comment seroit-il possible qu'on rejettât ce reproche sur le Cultivateur; lui qu'on entend tous les jours crier à la friponnerie & se plaindre amèrement des pertes qu'on lui occasionne par des manœuvres auxquelles le Réglement a mis ordre, mais que la tolérance & l'inexécution ont rendu inutile? Si le Cultivateur se plaint de celui qui achete son eau-de-vie, ce ne peut donc être que l'individu intermédiaire, entre le Consommmateur & lui, qui fait cette fraude. On peut examiner ce point.

Le Cultivateur envoie son eau-de-vie chez le Commissionnaire ou son Courtier; elle est alors soumise à l'examen de l'Agréeur Juré qui vérifie très-scrupuleusement (on peut dire qu'aujourd'hui les Agréeurs sont plus difficiles que jamais) la qualité, la force de l'eau de-vie & si la futaille est conforme aux Réglemens. On voit souvent ces Agréeurs, sur le simple soupçon que la futaille peut n'être pas bien conditionnée, diminuer sur le veltage de la piece, & pour peu que l'eau-de-vie paroisse foible, évaluer à une somme raisonnable ce qu'il en pourroit coûter ou ce qu'il faudroit d'eau-de-vie supérieure pour la mettre au degré de l'Ordonnance. Le Cultivateur s'en rapporte à leur décision & paye. N'a-t il pas accompli le Réglement? est il responsable des fraudes postérieures à la livraison de son eau-de vie?

Cependant ayant mis la marque à feu sur la futaille qui contient son eau-de-vie, il n'est pas déchargé de sa garantie.

(*La suite à l'Ordinaire prochain*).

I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 22 Juillet 1777 au Samedi 25 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 21, 22, 23 à 24 l. 10 s.; le seigle, de 10, 11 l. 5 s. à 12 liv. 5 s.; l'orge, de 8 l. 15 s., 9 à 10 l.; Le froment au Port de la Greve, de 21, 22, 24 à 25 liv.; le seigle, de 10 l. 15 s., 11 à 12 liv.; l'orge, de 9 liv., 9 l. 10 s. à 10 livres *le septier*.

I I I.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 22 Juillet 1777 au Samedi 25 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Greve, de 19 l. 5 s., 20 à 21 l. 10 s. *le septier*.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 30 Juillet 1777, de 63 à 64 l.; *idem* nouveau, de 62 à 63; le cent de paille vieille, de 25 à 26 l.; *id.* nouvelle, de 23 à 24 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 55 à 56; *idem* nouveau, de 53 à 54; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 24 à 25, *id.* nouvelle, de 22 à 23; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 51 à 52; *idem* nouveau, de 49 à 50; le cent de paille vieille, de 23 à 24 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le foin à la Grève, de 41 à 42 l.

V I.

CHANGES DE PARIS, *du* 30 *Juillet* 1777.

Amsterdam	54 ¼
Londres	31 9 16e. à ⅝
Hambourg	188 ½ à ¾
Madrid	15 3
Cadix	15 1 6
Livourne	97
Gênes	94 ¾
Lyon *Août*	¾ p. 8

P R I X

DES *matieres d'or & d'argent à Paris; du* 30 *Juillet* 1777.

Or de Portug. à . . .	724	8 6	marc.
Du Mexique à . . .	716		
Du Pérou à	708		
Les guinées à . . .	722		
Ducats à	98	5	once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	100		
Or à 20 karats à . .	83	10	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	12	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	17	
Piastres à	49	9	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1777.	*Lundi* 28.	*Mardi* 29.	*Mercredi* 30.
COMP. D. IND.			
Actions . . .	1822 ½ 20 17 ½ 15	1820 15 12 ½ .	1815 10 7 ½ 10 5 (2 ½ 5
D°. 16/25es . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . 1 . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	400 395 . . .	395	394 . . .
Rescriptions . .	10 10 ¼ . . .	10 10 ¼ 10 ½. .	10 ¼ ½ ¾ ½ . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	. . . . .	2 ¼ . . .
Lots de 48 l. .	806 800 790 785 (80	800 795 800 798	798 95 96 97
Lots de 150 l. .	1673 74 73 . .	1673 72 74 72 71	1670 69 70 . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24tt pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces, deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 28 Octobre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE GRODNO (*en Lithuanie*), *le* 30 *Septembre*.

L'ŒIL des Souverains est pour ainsi dire comme celui de la Divinité dont ils sont les Représentans. Il peut, quand ils le veulent, féconder l'Agriculture, vivifier le Commerce, donner le mouvement aux Arts & à l'Industrie, d'où se répandent ensuite comme de leurs sources la prospérité & le bonheur. Un seul regard du Prince, le plus petit encouragement de sa part sont capables de produire des effets qui tiennent en quelque sorte du prodige & qui les font ressembler à des Êtres dont la volonté est toute puissante. C'est une vérité dont nous espérons faire l'heureuse expérience d'après la démarche bienfaisante & patriotique que Sa Majesté Polonoise a faite nouvellement.

Ce Prince, curieux de connoître par lui-même l'état des Fabriques & Manufactures Royales établies dans cette Ville, sous l'inspection de M. le Comte de Tyszenhausen, y arriva le 15 Septembre dernier dans un moment où on ne l'attendoit pas. Les détails de tout ce qui s'est passé en cette occasion sont trop de nature à piquer la curiosité de ceux qui lisent ces Feuilles, pour les en priver. C'est pourquoi nous nous empressons de les leur faire connoître; mais nous ne pouvons les donner que tels qu'ils ont déjà été publiés d'après une Lettre écrite par le Professeur Gilibert à Grodno, au Professeur Vitet à Lyon.

» Le jour même de son arrivée le Roi témoigna un vif desir de voir en détail tous les Etablissemens que le Comte de Tyszenhausen a exécutés en cette Ville d'après les vues de Sa Majesté. En conséquence Elle fit appeller les Administrateurs de chaque Département; & après un diner très-court, Elle se rendit dans la nouvelle Académie Royale de Médecine. Elle en commença l'examen par le jardin botanique, qui présentoit encore, malgré la saison avancée, environ mille especes de plantes étrangeres. Le Monarque encouragea par ce ton de bonté qui lui est propre, le Chef des Jardiniers, simple Paysan de ses Economies Royales. Le jeune homme d'abord intimidé par la présence, mais enhardi ensuite par le discours gracieux de son Roi, démontra sans hésiter les cinq premieres plates-bandes, suivant la méthode & la nomenclature du Chevalier de Linné. S'étant ensuite fait rendre compte des plantes utiles aux Arts & à la Médecine, cultivées dans le jardin, & ayant jetté un coup d'œil sur les plantes étrangeres disposées dans les orangeries, Sa Majesté témoigna sa surprise de l'accroissement rapide de cet Etablissement qui ne compte pas encore deux ans depuis sa fondation. Delà Elle se rendit à la Bibliothéque de l'Académie & se fit présenter la collection des plantes Lithuaniennes. En voyant les 300 figures des plantes gravées

ſur cuivre, ſous la direction de Richier de Belleval, par ordre de Henri IV, (Roi de France) & non encore publiées, Elle dit : *Faites connoître au plutôt ce trait de bienfaiſance du modele des Rois ; on ne ſçauroit trop augmenter le nombre des faits qui immortaliſent ce Grand Homme.* Après la Bibliothéque, le Roi examina le Cabinet d'Hiſtoire naturelle, & parut très-ſatisfait de la collection de Minéralogie. Sa Majeſté vit également l'Amphitheâtre Anatomique & approuva le travail déjà bien avancé ſur l'Anatomie comparée. Enfin Elle termina cette journée, en examinant le plan d'inſtruction pour l'Académie, dont elle approuva l'enſemble & les détails ».

» Le 16, à ſept heures du matin, le Roi monta à cheval pour ſe rendre à Loſoſna, lieu très-agréable, deſtiné à raſſembler dans la ſuite tous les genres d'Induſtrie. Après avoir parcouru les grands bâtimens conſtruits pour recevoir la Manufacture de draps & d'étoffes en ſoie, Sa Majeſté vit les Fabriques déjà tranſportées ; Elle ſuivit avec la plus grande attention l'Attelier du blanchiſſage de la cire & la Fabrique de cierges & de bougies. De-là Elle ſe rendit à la Blanchiſſerie des toiles & du lin. La machine qui ſert à élever l'eau pour la diſtribuer dans les prairies, & la calandre, ayant frappé le Prince, par leur ſimplicité & par la facilité qu'elles donnent aux travaux, il fit appeller l'Artiſte Suiſſe à qui nous devons ces ouvrages ainſi que le modele d'un pont de la plus grande hardieſſe ; il lui témoigna ſa ſatisfaction dans les termes les plus flatteurs, & ordonna à l'Inſpecteur d'augmenter ſes appointemens ».

» Le même jour, à dix heures, le Roi revint à Horodnica, emplacement voiſin de Grodno, qui préſente tous les genres de Manufactures. Sa Majeſté examina ſucceſſivement les Fabriques de draps & des étoffes en ſoie, le tirage du fil d'or avec les métiers des Paſſementiers, la Fabrique de bas, les Atteliers pour tous les genres de toiles de lin, la Fabrique des dentelles, façon de Bruxelles, or & argent ; ceux de charronage, menuiſerie, & autres pour la perfection des carroſſes. Le ſieur Becu, Inſpecteur-Général des Fabriques Royales, eut l'honneur de lui montrer dans la Fabrique des draps toutes les parties de ce travail, depuis la premiere filature juſqu'à la teinture des draps fins écarlates, façon des Gobelins & bleus de Roi. Dans la Manufacture d'étoffes de ſoie ſe trouverent étalées toutes les eſpeces d'étoffes qui ſe fabriquent en France, depuis le camelot le plus léger juſqu'au brocard d'or. Le ſieur Dupiney, Directeur de cette Fabrique, préſenta même au Roi des genres nouveaux d'étoffes de ſon invention, inconnus à Lyon. Par-tout le Monarque vérifia avec la plus ſcrupuleuſe attention juſqu'à quel point chaque genre d'Induſtrie avoit été porté par les ſoins vigilans du Comte de Tyſzenhauſen, ſon Miniſtre. Par-tout il vit avec plaiſir, que les Etabliſſemens de Grodno s'approchent de leur perfection, & même que quelques branches le diſputent aux Etrangers, ſpécialement la Fabrique des carroſſes. Partout S. M. s'informa ſi chaque Artiſte étoit content de ſon ſort : & par-tout elle apprit, qu'ils vivent heureux ſous l'inſpection de ſon Miniſtre. Etrangers & Polonois n'eurent qu'une ſeule voix à cet égard : & le Roi pénétré lui-même de ſatisfaction, honora de ſes bontés les Adminiſtrateurs & les Chefs des principales Fabriques, accorda des gratifications aux meilleurs Eleves, & ordonna à l'Inſpecteur de donner une Fête à tous les Employés & Ouvriers qui ſervent dans les Fabriques Royales à Grodno. Elle le chargea auſſi de dreſſer un Mémoire ſur la maniere de porter ces Etabliſſemens à leur perfection ».

» A une heure, le Roi rentra dans ſes appartemens : il y reçut les complimens des Députés du Tribunal de Grodno, qu'il retint à dîner. A la fin du repas, ce Prince, Rémunérateur du vrai mérite, voulut donner une marque publique de ſon eſtime pour le Comte de Tyſzenhauſen, en portant ſa ſanté, comme celle d'un *Patriote, auquel la Patrie devoit les progrès des Arts.* Après le dîner, S. M. alla voir ſon Palais dans la Ville ; & en demandant au Major Sacco, Architecte du Roi & de la République, l'état des réparations néceſſaires à cette Maiſon Royale, Elle lui témoigna ſon intention de venir ſouvent à Grodno. Ayant parcouru enſuite les Fabriques d'armes à feu & de cartes, Elle viſita l'Ecole des Cadets, où l'on éleve entiérement à ſes frais trente jeunes Gentilshommes peu favoriſés des biens de la fortune. Tous les exercices académiques s'exécuterent ſous les yeux du Souve-

tain qui témoigna au Lieutenant-Colonel de Frôlich, Directeur de cette Académie, beaucoup de contentement sur les progrès des Eleves. Les quatre premiers reçurent des mains du Roi les mêmes médailles de mérite que Sa Majesté accorde aux Eleves de l'Ecole de Varsovie.

La soirée du 16 & la matinée du 17 furent employées par le Monarque bienfaisant à répondre aux placets présentés en toute liberté pendant son séjour. Enfin à neuf heures, Sa Majesté monta en voiture, laissant tous les cœurs pénétrés de son affabilité, & de la maniere dont Elle sçait encourager l'industrie & les talens ».

» Nous ajouterons à cet Extrait que le Roi, pour donner une preuve particuliere de sa satisfaction à l'Inspecteur-Général Becu, l'a gratifié d'une tabatiere enrichie de diamants ».

DIVERS CANTONS D'ALLEMAGNE.

De Berlin, *le 2 Octobre.*

Le Roi a rendu, il y a quelque tems, un Edit qui défend l'entrée dans ses Etats de tous vins étrangers, à moins qu'ils n'aient été demandés expressément par quelqu'un de ses Sujets. Cet Edit n'est que le renouvellement d'une loi semblable publiée le 12 Août 1739. Cette défense regarde autant les Marchands de l'Empire que ceux de France.

De Francfort (*sur le Meyn*), *le 4 Octobre.*

Le Landgrave de Hesse-Darmstadt vient de faire un Réglement qu'il seroit à souhaiter de voir s'établir par-tout. Mais il faut convenir aussi que ce qui peut s'exécuter dans un petit Etat n'est pas toujours praticable dans d'autres qui sont d'une grande étendue. Ce Prince a ordonné qu'à l'avenir il n'y auroit plus qu'une même espece de poids & de mesure à Giesen & dans tous les lieux du Landgraviat. L'Ordonnance qui établit cette utile police, contient aussi plusieurs dispositions qui tendent à rendre le Commerce & l'Industrie plus florissants. Le Landgrave a banni en même tems de ses Etats deux fleaux également funestes, les jeux de hasard & le charlatanisme autre espece de jeu où l'on joue souvent & la fortune & la vie des Citoyens.

De Manheim, *le 5 Octobre.*

L'étude de la Botanique est aujourd'hui très-cultivée en Allemagne. C'est le sçavant M. Linné qui a contribué à répandre ce goût parmi nous. Dans le grand nombre de ceux de nos Compatriotes qui se distinguent dans cette Science, il faut remarquer M. Jean-Adam Pollich, Docteur en Médecine & Correspondant de l'Académie Electorale de Manheim. Ce Docteur vient de publier ici le second Tome de son » Histoire des » Plantes qui croissent spontanément dans » le Palatinat du Rhin, distribuées suivant » le systême sexuel ».

On sçait que le premier volume de cet Ouvrage qui est écrit en Latin, contient quatre cents quarante-sept plantes; celui-ci en comprend cinq cents. M. Pollich y donne d'abord une description détaillée de chaque plante; il indique ensuite ses propriétés les plus essentielles; il fait connoître le parti que peuvent en tirer la Médecine, les Arts & l'Economie rurale. Il n'oublie pas non-plus de rappeller, lorsque l'occasion s'en présente, tout ce qui peut flatter la curiosité. Par exemple, il remarque que la petite Chelidoine s'ouvre réguliérement tous les matins à neuf heures précises, & qu'elle se ferme le soir à cinq heures; il nous apprend que dans l'Isle de Co il y avoit un tilleul dont le feuillage étoit si étendu que 1500 hommes pouvoient aisément être à couvert dessous. Pour extraire de cet Ouvrage quelque chose qui puisse être de quelque utilité dans la pratique, nous observerons avec M. Pollich que la bourse à Pasteur a la propriété de chasser les charançons; qu'en mêlant cette même plante, lorsqu'elle est fraîche, avec des matieres huileuses, elle est un très-bon remede contre le pissement de sang auquel les bœufs & les taureaux sont sujets.

Dans le troisieme volume qui ne tardera pas à paroître, M. Pollich traitera des plantes qu'il appelle cryptogamiques, c'est-à-dire de celles dont le mariage est caché.

ITALIE.

De Florence, *le 9 Octobre.*

Dans le courant du mois de Septembre dernier, il parut ici deux Edits très-impor-

tans. Par le premier, le Grand Duc éteint diverses rentes créées par ses Prédécesseurs & hypothéquées sur les fonds & rentes de la Vieille Magona. L'économie & l'ordre que ce Prince a sçu mettre dans ses Finances lui ont fourni les moyens de pouvoir rembourser les capitaux de ces rentes. Le remboursement s'en fera au premier Janvier prochain.

C'est certainement une action louable que de laisser après sa mort quelque portion de ses biens pour être employée en œuvres pies ; mais il faut que ces pieuses libéralités qui ne peuvent jamais faire aucun tort aux défunts, n'en fassent pas non-plus aux vivants, & ce sera toujours une charité mal ordonnée que celle qui consiste à dépouiller ses héritiers légitimes & naturels, pour enrichir des étrangers. Cet abus qui a été autrefois très-commun dans tous les pays, est de nos jours beaucoup plus rare. Cependant il ne laisse pas que de se soutenir encore en Italie ; & c'est pour en prévenir les effets dans ses Etats que notre Souverain a jugé à propos, par son second Edit, de fixer à cent sequins ou à la vingtieme partie de l'héritage, la somme dont tout Testateur pourroit disposer en faveur des Hôpitaux, Maisons Religieuses, ou pour faire des fondations. Tout testament qui contreviendra à cette disposition de l'Edit, sera par cela même attaquable, & il ne pourra sortir son effet que par une grace particuliere du Prince.

De Naples, *le 9 Octobre.*

La Ville de Brinde est occupée maintenant à faire élever une magnifique statue au Roi. Ce sera un monument éternel de la reconnoissance de ses Habitans pour le service essentiel que Sa Majesté leur a rendu en faisant réparer son Port.

PORTUGAL.

De Lisbonne, *le 7 Octobre.*

Notre Ministere est revenu à des principes tout opposés à ceux qu'il paroissoit d'abord avoir voulu suivre. A l'imitation de quelques autres Gouvernemens, il a pris le parti de proscrire les Compagnies & Associations de Commerce avec privileges exclusifs. En conséquence les Compagnies du Para, de Marignon, de Fernambouc & autres viennent d'être abolies. Il sera libre maintenant à tout Particulier d'étendre son commerce aussi loin qu'il voudra, & de le porter, s'il peut, dans tous les pays de l'Univers.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 12 Octobre.*

Puisque nos Colons d'Amérique refusent de payer les droits du Timbre, il faut bien tâcher d'y suppléer. Aussi n'a-t-on pas manqué de charger cet impôt d'une nouvelle augmentation. L'Acte qui établit ce surcroit de taxe porte qu'après le premier Août 1777, au lieu de payer comme ci-devant un sou pour le droit de timbre sur chaque peau ou piece de velin ou de parchemin, & sur chaque feuille de papier on payera un sou six deniers. A commencer au 5 Juillet 1777, il sera payé pour chaque contrat d'association, de vente & pour tous autres actes enregistrés dans un Greffe deux sous six deniers; pour chaque police d'Assurance qui ira au-delà de 1000 liv., cinq sous ; pour la vente d'une Terre tenue en Fief, deux sous trois deniers ; pour une Terre qui ne sera pas tenue en Fief, quatre sous six deniers &c.

Les velins, parchemins & papiers sujets à l'impôt, seront tous marqués au Bureau du Timbre, avant que d'être écrits ou imprimés.

Toute personne qui, après le 5 Juillet 1777, signera ou sceellera une police d'Assurance pour le feu, sans que l'acte ait été duement timbré, sera condamné à une amende de 10 liv., & outre les droits du timbre, elle payera à Sa Majesté cinq livres avant qu'une pareille police puisse être valable.

Tous ceux qui contreferont les timbres ou les sceaux, ou leur empreinte, dans l'intention de frauder les droits du Roi, seront condamnés à la mort, comme coupables de félonie.

Les sommes résultantes des droits imposés par cet acte, seront remises à l'Echiquier, séparées de tous les autres revenus, & versées dans la caisse des Amortissemens.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Lyon, *le 15 Octobre.*

Les vendanges se sont faites en général par un très beau tems. Une pluie de trente-six heures les a pourtant un peu troublé hier & avant-hier ; mais elle a fait du bien aux terres, & les semailles continueront sans doute avec tout le succès qu'elles ont eu depuis une pluie abondante qui termina, il y a quinze jours, une sécheresse de deux mois.

Nous aurons plus de vin que nous n'avions osé l'espérer, & il sera excellent, à en juger, soit par le goût du raisin, soit par sa pureté ; car il n'y a presque pas de grappes vertes ou pourries.

Le vin du Beaujollois étoit, dans les bons cantons, en partie vendu avant d'être recueilli. C'est la meilleure preuve que l'on puisse avoir de la vivacité du Commerce, & un gage certain de la prospérité de cette branche d'Agriculture qu'on ne peut par conséquent ni trop cultiver ni trop encourager.

Suivant les apparences, le grain va diminuer de prix. Les semailles se feront dans un tems encore chaud, car la pluie ne l'a pas refroidi.

Le prix de la soie a baissé, ce qui donne lieu d'esperer que le travail va se ranimer. On fera sans doute fabriquer un peu par spéculation, au lieu que depuis long-tems les métiers ne vont qu'au prorata des demandes & des commissions. On cherche sans cesse à diminuer les frais de main-d'œuvre en imaginant des machines qui puissent mettre l'Ouvrier en état de se passer du secours de la Tireuse de cordes dans la fabrique des petites étoffes. Il n'y a pas encore eu sur cet objet de découvertes universellement approuvées ; la plûpart de celles qu'on a proposées jusqu'à présent ont l'inconvénient de trop retarder la fabrication ; mais ces tentatives pourront enfin mener au but desiré. Tout nous le fait esperer.

De Dijon, *le 14 Octobre.*

Un de nos Abonnés nous mande ce qui suit. » La saison s'étoit montrée si peu favorable jusque vers le milieu de Septembre, qu'on avoit tout lieu de craindre que nos vins n'eussent point de qualité. Mais depuis les raisins ont mûri si promptement & ils se sont trouvés si bien conditionnés au moment de la vendange, que la fermentation s'est établie avec une rapidité peu commune ; ce qui a produit du vin si délicieux qu'on peut le comparer à celui de 1762 qui a soutenu sa réputation en se conservant en bon état pendant plus de 14 ans. Aussi le vin de la présente récolte est-il déjà porté à un prix très-haut, & on se l'arrache, pour ainsi dire, au sortir du pressoir ».

Du Pays de Dombes, *le 16 Octobre.*

Lettre au Rédacteur de la Gazette. » Je ne sçais si MM. les Apothicaires doivent être bien satisfaits de la sortie qu'un de nos Académiciens de Dijon a faite publiquement contre la composition d'une drogue qui depuis Andromaque est l'honneur de leur boutique, & pour laquelle ils paroissent avoir conservé un respect superstitieux. Personne n'ignore avec quelle pompe & quel cérémonial ils procédent à la composition de ce gothique antidote. Notre Académicien voudroit que tous les soins, toutes les attentions & même toutes les distinctions qu'on prodigue encore aujourdhui à la *thériaque* fussent déférés au *tartre-émétique*, remede dont la vertu est bien mieux constatée, mais dont malheureusement la préparation s'exécute presque au hasard, & sans principes fixes & déterminés. D'où il résulte que les Praticiens qui ordonnent ce remede à leurs malades, se trouvent souvent trompés dans les effets qu'ils en attendent ; car tantôt il agit avec trop d'énergie & tantôt trop foiblement, quoique pris à la même dose & dans les mêmes circonstances ; ce qui compromet tout-à-la-fois & la vie du Citoyen & l'honneur du Médecin. Il seroit donc à desirer, pour le bien de l'humanité, que dans ce tems où tous les esprits sont tournés du côté des recherches utiles, on entreprît de découvrir une méthode fixe & invariable de préparer le *tartre-émétique*, desorte qu'on pût compter sur ses effets. Je voudrois qu'on rassemblât toutes les médailles académiques qui se débitent annuel-

lement d'un bout du Royaume à l'autre, & qu'on en fondit une ſtatue d'or en l'honneur de celui qui réſoudroit ce beau problême. Il eſt vrai que cette année là nous n'aurions pas autant de vers, autant d'éloges, ni autant de diſſertations qu'à l'ordinaire; mais n'aurions-nous pas auſſi de quoi nous bien conſoler de cette diſette, ſi nous pouvions avoir de bon émétique. Ce ſeroit alors qu'il faudroit que pour en conſtater la vraie compoſition, pour empêcher qu'on ne s'écartât des formules preſcrites, on le composât ſous les yeux du Public & en préſence des Magiſtrats qui veilleroient à ce qu'on ne débitât que celui à la confection duquel ils auroient préſidé ſolemnellement. Si j'inſiſte ainſi ſur cet article, c'eſt parce que je ſçais par ma propre expérience combien il eſt fâcheux que le *tartre émétique* ne ſoit pas préparé avec plus d'attention. C'eſt ſur-tout dans les villages où je ſuis beaucoup employé que j'éprouve les pernicieux effets de cette négligence. J'eſpere, M., que vous voudrez bien inſérer cette Lettre dans vos Feuilles; & où des vœux qui ont principalement pour objet les Habitans de la campagne, à la conſervation deſquels je me ſuis dévoué, pourroient-ils être mieux conſignés que dans une Gazette d'Agriculture? »,

Le Rédacteur croit pouvoir obſerver ici qu'il y a long-tems qu'on a fait des plaintes contre la difficulté de préparer d'une maniere uniforme le *tartre-émétique*, & des vœux pour qu'on trouvât les moyens de remédier à cet inconvénient. On peut voir à ce ſujet un excellent article ſur le *tartre-émétiqut* ou *ſtibié*, du ſçavant Traducteur & Commentateur de la Pharmacopée de Londres, tome ſecond. On trouvera dans ce morceau de bonnes obſervations ſur les divers procédés qu'on ſuit dans la préparation de ce remede, avec l'expoſé des motifs qui doivent faire préferer les uns aux autres. On y verra auſſi que l'idée de dépoſſéder la thériaque des honneurs & des attentions dont elle jouit, pour les transferer au *tartre ſtibié*, n'eſt pas tout-à-fait neuve.

De Paris, *le 23 Octobre.*

» Sa Majeſté voulant avoir égard aux repréſentations qui lui ont été faites ſur les avantages qui réſulteroient pour la conſervation des chevaux, tant de ſa Maiſon Militaire que des Régimens de Cavalerie, Dragons & Huſſards, de rendre uniforme pour toute l'année la ration d'avoine qui lui eſt diſtribuée, a ordonné qu'à commencer du premier Novembre prochain, la ration de fourrage, ſans diſtinction du ſémeſtre d'hiver d'avec le ſémeſtre d'été, demeurera fixée uniformément pour toutes ſes Troupes à cheval, ſoit en garniſon, ſoit en quartier, à dix livres de foin, dix livres de paille, poids de marc, & les deux tiers du boiſſeau d'avoine, meſure de Paris. Lorſque la paille ſera rare, la ration ſera compoſée de douze livres de foin, ſix livres de paille ſeulement, avec les deux tiers du boiſſeau d'avoine; & à défaut de paille, la ration ſera fixée à quinze livres de foin ſans paille, toujours avec les deux tiers du boiſſeau d'avoine ».

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Annonce de Livre.

A-Treatiſe on Foreſt Trees &c. Par M. William Boutcher. Traité des Forêts contenant non-ſeulement les meilleures manieres de conduire les arbres, qui ſont connues juſqu'à préſent, mais encore une foule de découvertes nouvelles & le réſultat de pluſieurs expériences répétées ſur ce ſujet. On y trouve encore la maniere d'enlever des arbres de trente pieds de haut pour les tranſplanter, avec la façon de former des hayes que les beſtiaux ne ſçauroient jamais forcer.

Cet Ouvrage qui forme un volume in-4°. très-bien imprimé, ſe vend à Edimbourg 15 shellings ou 18 liv. de France en feuilles.

II.

AVIS.

1. M. Chabaneau, Aſſocié étranger de la Société Royale du Pays Baſque, en Eſpagne, fera Mardi 6 Novembre 1777, à neuf heures du matin, l'ouverture d'un Cours de Mathématiques, qu'il continuera les Mardis, Jeudis & Samedis, à l'heure la plus

commode au plus grand nombre des Souscripteurs. Son Cours sera divisé en deux parties ; dans la premiere il traitera de la Géométrie élémentaire, & dans la seconde il exposera la Géométrie transcendante.

Le Mercredi 12 du même mois, il ouvrira un Cours de Physique, à cinq heures après midi, qu'il continuera les Lundis, Mercredis & Vendredis; il le divisera aussi en deux parties. Ces leçons se donneront à Paris, rue de la Parcheminerie, à l'hôtel de Bourgogne.

2. Le Sr Tillaye fils, breveté du Roi pour la fabrique des pompes, vient de donner un plus grand degré de perfection à ces machines en y adaptant des soupapes d'une nouvelle invention, approuvées par l'Académie des Sciences. Il tient un magasin de pompes à incendies de toutes les grandeurs. Celles du premier rang peuvent élever l'eau de 80 à 90 pieds. Il fournit aussi des pompes pour les puits, qui sont très-solides, & il fait des pompes à feu, lorsqu'on les lui commande. MM. les Architectes & les Maîtres Maçons trouveront chez lui des pompes à louer pour les épuisemens à telle profondeur qu'ils puissent être. Sa demeure est rue du Fauxbourg Montmartre, la cinquieme porte cochere à gauche, après le Boulevard.

3. M. Loliere, Bourgeois de Chalamont en Dombes, actuellement demeurant dans la Ville de Lyon, au Port Saint Paul, nous a prié d'annoncer au Public qu'il se présente une personne parfaitement en état de dessécher des marais, d'en former des prés, des terres labourables ou des étangs, selon la nature du sol & la disposition du terrein. Elle sçait aussi très-bien rétablir les terres ruinées & rendre fertiles celles qui ne le sont pas. Un des moyens qu'elle emploie, lorsque les circonstances le permettent, est de baigner les terres en les couvrant d'eau, pour ensuite les remettre à sec; ce qui les rend capables de produire abondamment, sans le secours d'aucun autre engrais. Enfin cette personne peut être employée très-utilement pour la direction & l'amélioration d'une terre considérable. On pourra s'adresser à Lyon à M. Loliere, en affranchissant les lettres, ou à Paris au Sr Teillard, Marchand de toile, rue Saint-Honoré, vis-à-vis les Traits Galants, petit passage du Palais Royal. Ils donneront l'un & l'autre de plus amples éclaircissements.

III.

Recette pour préparer les toiles & autres étoffes de maniere qu'elles soient absolument impénétrables à l'eau, tirée des Manuscrits de M. Pingeron.

Prenez deux onces de térébenthine avec une livre de litharge réduite en poudre que vous ferez bouillir dans deux ou trois livres d'huile de lin; enduisez avec ce mélange toutes sortes de toiles très-fines ou du taffetas que vous laisserez sécher au soleil. Cet enduit rendra ces matieres absolument impénétrables à l'eau; loin de se fondre à la grande chaleur du soleil, il s'y endurcira au contraire. On pourra faire avec de pareilles toiles des mantelets, des redingotes & autres habillements très-commodes pour les Voyageurs. Cette recette est tirée d'un ancien ouvrage Italien intitulé : *Nuovi Ingegni, Mecanici*; par un certain Vernero, formant un volume in-4°. très-mince.

NOTE.

Un Particulier de Villeneuve-lès-Avignon a trouvé l'art d'accoupler des perroquets & d'en avoir de la race. Ses expériences ont très-bien réussi. Tout l'art consiste à tenir ces oiseaux dans une température toujours également chaude, & à sçavoir distinguer les mâles des femelles. Les peruches ne sont point les femelles, mais une espece de perroquets particuliere. *Note communiquée par M. Pingeron.*

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 24 Octobre.

Esturgeons, depuis 60 jusqu'à 123 liv.; saumons, depuis 33 jusqu'à 38 liv.; turbot, 22 liv. 10 s.; manne de quarante petites truites, 13 liv. 10 s.; grand panier de harengs, 30 l. 10 s.; petit panier de harengs, 14 liv.; panier de petite solles, 9 liv.; la paire de belles solles, 3 liv.; panier de limandes, 5 liv.; raye, depuis 6 liv. jusqu'à 7; trois maniveaux d'éperlans, 4 liv.; panier de moules, depuis 1 liv. 5 s. jusqu'à 2 liv.; le maquereau, 1 liv.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 18 Octobre 1777 au Mercredi 22 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 20, 21, 23 à 24 liv.; le seigle, de 10 l. 5 s., 10 l. 15 s. à 11 liv.; l'orge, de 10 liv. 5 s., 10 l. 10 s. à 11 l. Le froment au Port de la Greve, de 21, 22 à 24 liv.; le seigle, de 10 liv. 10 s., 10 liv. 15 s. à 11 liv.; l'orge, de 10, 10 l. 15 s. à 11 l. *le septier.*

Du Samedi 18 Octobre 1777 au Mercredi 22 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18 l. 10 s., 19 à 20 liv. 5 s.; *idem* à la Greve, de 19, 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 25 Oct. 1777, de 54 à 55 liv.; *idem* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, de 19 à 20 l.; *id.* nouvelle, de 17 à 18 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 39 à 40; *idem* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 37 à 38; *idem* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille, de 16 à 17 l.; *id.* nouvelle, de 15 à 16 l.; le foin à la Grêve, de 31 à 32 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 25 Octobre 1777.

Or de Portug. à	725	8	6	marc.
Du Mexique à	720			marc.
Du Pérou à	710			marc.
Les guinées à	722	10		marc.
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à	84			once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	54			marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	5		marc.
Piastres à	49	10		marc.

CHANGES DE PARIS, *du 25 Octobre 1777.*

Amsterdam	53 7 8e. à ¾
Londres	31 ¾
Hambourg	189
Madrid	15 3
Cadix	15 1
Livourne	96
Gênes	94 ¾
Lyon *Août*	¾ p. ⅜ p.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1777.

Du Merc. 22 Oct. 1777. Messieurs		Du Vendredi 24. Messieurs	
Boutray..... pplles.	F.	Lempereur.. pplles.	F.
Viageres	J.	Viageres	E.
Tontine	J.	Boscheron... pplles.	F.
Cochin.... Perpét.	C.	Viageres	F.
Radix ..... pplles.	C.	Peinchein.... vres.	C.
Viageres.....	C.	Perpétuelles.	C.
Defrance... Viag.	C.	Patu ..... Viag.	J.
Perpétuelles.	C.	Rouillard.... pplles.	C.
Gauthier..... vres.	A.	Viageres.....	C.
Perpétuelles..	B.	.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1777.	Jeudi 23.	Vendredi 24.	Samedi 25.
COMP. D. IND.			
Actions . . .	1917 ½ 20 17 ½	1915 12 ½ 15 .	1915 . . . .
D°. 16es/25es . . .	1225	1217 ½ . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	412 10 . . .	410	. . . . .
Rescriptions . .	8 ¾ 9	9	9 . . . . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	¾	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24tt pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 17 Mai.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 15 *Avril.*

QUoique nos discussions avec la Porte ne soient pas terminées & ne paroissent pas même en voie de l'être, notre commerce avec l'Archipel & la Mer Noire ne rallentit pas son cours. On fait des difficultés à Constantinople pour laisser passer nos vaisseaux, on les visite rigoureusement, mais la conclussion nous est toujours favorable parce que nous craignons peu la guerre & que les Turcs la redoutent. Nous continuons à mettre en mer, avec la même ardeur, des navires destinés pour les Etats du Grand-Seigneur ; toute la précaution que nous croyons devoir prendre dans les circonstances, c'est d'armer le mieux qu'il nous est possible nos bâtimens de commerce & de les faire escorter par des convois capables de faire respecter notre pavillon.

M. de Jacobi, Gouverneur d'Astrachan, a fait parvenir à l'Académie des Sciences de cette Capitale la tête d'un poisson nommé *Béluga*, en Langue du pays. Outre une corne qui rend ce poisson assez remarquable, on a trouvé entre les deux yeux & un peu au-dessus une espece de cône de l'épaisseur d'un demi-pouce qui à une certaine hauteur se divise en deux branches, en forme de fourche, dont l'une est plus longue que l'autre. On a beaucoup raisonné sur cette singuliere tumeur; M. Pallas conjecture que c'est l'effet de quelque coup d'aviron ou de crochet donné à l'animal; la plaie s'étant ensuite fermée, la bosse s'est formée insensiblement & a crû jusqu'à la hauteur qu'on la voit. Il est certain que les autres poissons de la même espece n'ont pas cette difformité, mais on ne sçait pas certainement d'où elle a pu provenir.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le* 18 *Avril.*

Comment introduire les Arts & l'Industrie dans un pays où le préjugé national, sans les repousser avec effort n'en viendra pas moins à bout de les éloigner, puisqu'au lieu de se faire un devoir de les accueillir & de les récompenser, il se fait une gloire de les regarder en pitié ou de les dévouer au mépris. Le Gouvernement a fait de grands efforts pour opérer à cet égard quelque heureuse révolution dans les esprits; mais s'il ne doit pas se repentir de ses travaux, il n'a pas lieu de s'applaudir de ses succès. Tous ses projets n'ont pas également échoué, elle a créé quelques branches de commerce; c'est pourtant encore trop peu pour un Etat aussi étendu que le nôtre, & qui n'a d'autres richesses que celles qu'il tire du sein de la terre. La partie essentielle, l'Agriculture, se ressentira long-tems de l'ancienne barba-

rie ; il faudroit abolir la ſervitude ; les Grands n'y conſentiront pas, ils s'imaginent, par l'erreur la plus funeſte, que c'eſt-là le fondement de leurs richeſſes, de leur puiſſance, de leur grandeur. Le Roi n'a pas dit de faire, il a fait ; le premier, il a briſé les chaines d'un grand nombre de ſes Eſclaves ; il n'a pas été le ſeul, quelques Magnats ont marché ſur les traces du Monarque. Cependant les Seigneurs reſtent encore généralement attachés aux anciennes maximes & ne paroiſſent pas diſpoſés à s'en départir. Quand l'exemple part du Trône, dans un inſtant, ſi l'exemple eſt mauvais, comme une contagion fatale, il infecte la plûpart du tems toutes les claſſes de Citoyens, & va ſe communiquer juſqu'aux derniers des Sujets. Il n'en eſt pas de même ordinairement, ſi l'exemple eſt bon ; le goût du bien, par malheur, ne ſe propage alors qu'inſenſiblement ; ce ne ſera donc, ſuivant ces vues que par une conduite long-tems ſoutenue que le Prince pourra s'aſſurer la gloire & la conſolation de voir groſſir la foule de ſes Imitateurs.

On a beau le dire & le répéter, on n'eſt pas encore venu-à-bout de perſuader aux Grand-Terriens de ce Royaume, que loin de ſacrifier leur intérêt, par l'affranchiſſement de leurs Serfs, ils augmenteroient, ils doubleroient même dans peu d'années leurs revenus & le produit de leurs terres. On leu crie encore inutilement qu'ils ne peuvent ſe fier à leurs Vaſſaux, que des eſclaves ſont toujours au moins des Sujets équivoques, qu'il eſt d'ailleurs inhumain de calculer ſon bonheur par le nombre des malheureux qu'on fait, ils n'entendent pas ce langage que la nature devroit pourtant rendre bien intelligible. La ſeule eſpérance qui nous reſte eſt que quand ils verront les autres plus riches pour avoir rendu la liberté à leurs Vaſſaux, ils ne voudront plus avoir leur terres entre les mains des Serfs, dans la certitude & par le motif de devenir plus riches.

Tous les projets qu'on a préſentés juſqu'ici pour la fabrication du tabac, le céderont vraiſemblablement aux offres avantageuſes que nous a fait un riche Habitant de Dantzick. Ce gros Négociant ſe charge de n'introduire dans le Royaume aucun tabac étranger. Celui qu'on cultive dans l'Ukraine & la Moldavie Polonoiſes lui ſuffira d'abord pour commencer à fournir la marchandiſe aux Sujets du Royaume. On fera de grandes plantations & leur produit deviendra dans la ſuite plus que ſuffiſant pour notre conſommation. Le tabac de ces deux Provinces, qu'il a fait préparer avec ſoin, a été trouvé d'un bon goût & de qualité ; on ne doute preſque pas du ſuccès de l'entrepriſe. On croit que la Ferme des eaux-de-vie s'établira ſans difficultés ſur le même pied que celle de Suede.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 19 Avril.*

Par ordre du Gouvernement, on a publié dans la Capitale & dans les Provinces que l'épizootie a ceſſé dans pluſieurs cantons du Duché de Schleſwig où elle avoit fait de grands ravages. Les Diſtricts de Céderſtadt & de Stappelholm en ſont entiérement délivrés ; dans tout le Bailliage de Gottorp, Elſdorff eſt le ſeul village où il en reſte encore quelques veſtiges. En conſéquence on ſe prépare à rendre au commerce des beſtiaux la liberté qu'il avoit avant cet accident. Pluſieurs Propriétaires ont fait de grandes pertes, mais le pays eſt riche, ils y trouveront plus facilement les moyens de rétablir leur fortune.

Il eſt arrivé, le 4 de ce mois, à Helſingor 29 vaiſſeaux dont 8 étoient Anglois, 15 Hollandois, & les autres de diverſes Nations. Le lendemain il partit du même Port 28 bâtimens pour la Mer du Nord ; parmi ces derniers il ſe trouvoit un vaiſſeau de Bergen qui avoit fait ce trajet en 8 jours. On tient du Capitaine que dans le courant de l'année derniere la ſeule Ville de Bergen a expédié dix vaiſſeaux pour les Iſles de Sainte-Croix & de Saint-Thomas, tous chargés de productions de Norvege, & que les bâtimens de Pêcheurs envoyés du même Port au Détroit de Davis en étoient revenus avec de bonnes cargaiſons. Si les pêches ſont heureuſes, cette année, elles procureront de grands profits. On ne ſera pas embarraſſé de vendre à bon prix la morue, le hareng ſalé &c. L'Amérique a grand beſoin de proviſions de bouche.

De Flensbourg, *le 20 Avril.*

On a puni de mort en Norvege & ailleurs

plusieurs personnes qui avoient fait de faux billets de Banque. Le commerce en souffroit & les opérations en devenoient plus lentes. Il n'est point de barriere assez forte pour arrêter la cupidité ; on vient d'introduire de ces faux billets dans le Duché de Schleswig.

On mande d'Aalbourg que le 6 de ce mois un navire commandé par le Capitaine Rasmus Christian a fait voile pour le Port de Marseille avec une cargaison de froment, de seigle, d'avoine, d'orge, de pois & de suif. C'est le premier vaisseau Danois qui ait porté en Provence de pareilles productions. Le seigle qu'il a sur son bord ne court aucun risque de se gâter dans le trajet ; on a eu la précaution de le faire sécher d'une maniere particuliere que nous devons à l'intelligence de M. Lauritz Winde. Ce Négociant est aussi un Econome éclairé à qui nous sommes redevables de plusieurs autres découvertes utiles & avantageuses aux Cultivateurs & aux Commerçans.

SILÉSIE.

DE BRESLAU, *le* 20 *Avril.*

Nous avons un Gouvernement qu'on croiroit uniquement occupé à lever des Soldats & à les rendre Guerriers ; mais il n'est pas moins jaloux d'avoir des Commerçans, des Artistes, des Cultivateurs. Qu'on examine nos Provinces, & l'on verra qu'elles ne sont pas moins agricoles que capables de se défendre contre l'ennemi. Depuis quelques années sur-tout, l'Agriculture fait les plus grands progrès parce que notre Souverain ne néglige aucun des moyens qui peuvent la rendre florissante. C'est par les encouragemens de toute espece & par des Prix multipliés que notre Monarque est venu à bout d'introduire dans cette Province la culture des mûriers ; elle réussit & s'étend. S. M. voyant que pour perfectionner cette nouvelle branche d'économie, il est nécessaire de bien instruire les Cultivateurs, a témoigné qu'Elle seroit bien aise qu'on écrivît sur cette matiere. Notre Société Patriotique s'est chargée avec empressement de cette tâche & l'a remplie. Elle vient de publier un Mémoire très-bien redigé sur la maniere d'entretenir & d'améliorer les jeunes plants. Cet Ouvrage est très-précis, mais la précision ne prend rien sur la clarté sans laquelle on ne se feroit pas entendre aux Cultivateurs ordinaires, aux gens de la campagne. On ne présente rien qui ne puisse être saisi par l'esprit le plus borné.

Quoiqu'une partie de l'Allemagne ait été ravagée par de cruelles épizooties, cette Province n'en a pas éprouvé les plus légeres atteintes. L'hiver a été rigoureux & long ; c'est à l'uniformité du tems, toujours froid, que nous attribuons la santé dont nous avons joui durant cette saison ; il n'a regné aucune maladie dangereuse. Nous en voyons un très-grand nombre quand l'hiver est variable & qu'il y a des passages fréquens du froid au chaud & du chaud au froid.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le* 21 *Avril.*

Un projet que la Cour prend à cœur est de nous ouvrir un plus grand commerce avec les Echelles du Levant. Des ordres sont expédiés pour faire chercher un emplacement propre à la construction d'un nouveau Port qui puisse nous assurer des communications plus faciles avec Rhodes, Candie, Chypre & toute la Grece.

Le Gouvernement a aussi résolu de faire dessécher le Lac Balaton, situé entre les contrées de Saladi, Wesprim & Schirm. Ce lac, très-poissonneux, a douze milles de long & un mille & demi ou deux milles de large. On présume qu'il sera très-avantageux de le convertir en terres labourables. L'exécution souffrira de grandes difficultés, attendu que ce lac est plus bas que le Danube & la Drave.

DE STADE, *le* 22 *Avril.*

Des besoins journaliers demanderoient, ce semble, des Marchés & des Foires de tous les jours. Quand la nécessité me presse d'acheter, ne seroit il pas à souhaiter qu'on eût la permission de me vendre la denrée ou la marchandise qui me manque ? La Régence Royale de cette Ville a obtenu du Gouvernement la permission d'établir à Dorum, dans l'Electorat d'Hanovre, un nou-

veau Marché au bois qui se tiendra deux fois à des époques marquées. Chacun de ces Marchés sera précédé d'une Foire où l'on aura la liberté de vendre & d'acheter toutes sortes de marchandises. Celles-ci jouiront de certaines franchises, soit qu'elles restent dans l'intérieur de l'Electorat, soit qu'on les exporte chez l'Etranger.

En général le bois devient très-rare dans l'Allemagne; on trouve toujours plus de difficulté pour y suppléer; il s'en faut bien que la houille y soit aussi commune qu'on le desireroit. Les tourbieres s'épuisent & ce combustible a beaucoup haussé de prix dans l'espace de quelques années. On attribue en partie la disette de bois à la grande consommation qu'entraînent les Fabriques de toute espece qu'on éleve dans toutes les contrées de l'Allemagne. Ce ne sera pas ici une raison pour abattre ces Fabriques & ces Manufactures. Le Public & les Particuliers trouvent leur intérêt à ces entreprises, ils n'ont garde d'y renoncer.

D'HILDESEIM, *le 22 Avril.*

Il y a dans le territoire de cette Ville un Paysan, nommé Koenig, qui vit & se porte très-bien, quoiqu'il soit né sans crâne. Dernierement il lui tomba sur la partie de derriere de la tête un poids fort lourd qui la lui brisa. Ce malheureux tomba comme mort sur le carreau. Il arriva d'Eimbeck un habile Chirurgien qui traita le malade, lui enleva les esquilles & le guérit parfaitement de sa blessure. Notre Paysan se porte assez bien, quoique sans crâne & sans occiput. Ces deux parties ne sont couvertes que d'une peau assez mince. Pour qu'il courût moins de risque de se blesser, on lui faisoit porter un casque de fer blanc léger. Ce Laboureur avoit perdu l'usage de la parole, pendant quelques années, il le recouvra aux eaux de Pyrmont. Il va de mieux en mieux; depuis quelques jours il a quitté son casque & se contente de porter un bonnet de coton. Ce n'est pas ici une fable; on sçait que s'il s'agit d'un fait rare, il n'est certainement pas inoui.

ITALIE.

DE GENES, *le 23 Avril.*

Les armemens des Puissances Barbaresques nous avoient justement alarmés. Les Corsaires de Tripoli, d'Alger, de Maroc infestent nos mers & les troublent. Nous avions déjà pris des mesures pour protéger notre commerce & le défendre contre les attaques des Africains, nous continuons à nous mettre en état de les repousser. Un pinque armé en course par une de nos Compagnies de Commerce n'attend qu'un vent favorable pour commencer sa croisiere. Un autre de nos pinques, venant d'Ancône, a rencontré deux Corsaires de Tripoli à la hauteur de la Sicile, il a été assez heureux pour leur échapper. L'équipage de ce bâtiment nous a donné la nouvelle qu'un pinque Napolitain est tombé malheureusement au pouvoir de ces mêmes Corsaires.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 1 Mai.*

Par les bâtimens qui nous arrivent de l'Amérique, nous apprenons que les Insurgens redoublent d'activité pour leur commerce avec divers Etats de l'Europe. Des Ports du Continent il part tous les jours des vaisseaux avec de bonnes cargaisons de riz, d'indigo, de tabac, de café, de grains & de toutes les productions du pays. Les plaintes de nos Marchands à cet égard, ne cessent de se faire entendre.

Il paroît décidé que l'Administration se chargera de protéger le commerce dans les Indes Orientales & de tout ce qui regarde le Gouvernement civil en Asie; elle ne laissera aux Directeurs de la Compagnie que la partie dont ils sont en état de se bien acquitter, la manutention du commerce. Par un Traité fait entre le Gouvernement & la Compagnie, il étoit réglé que cette derniere s'obligeroit à faire passer dans ses Comptoirs 800 malfaiteurs condamnés à la transportation dans les Colonies. Cet article n'avoit pas été exécuté, mais son exécution devient aujourd'hui nécessaire, vu le grand nombre de criminels condamnés à cette peine & qu'il est impossible d'employer tous sur la Thamise. En conséquence on assure qu'il sera permis aux Magistrats d'envoyer aux Indes ceux des criminels qui leur paroîtront avoir mérité ce châtiment.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Lunel, *le 3 Mai.*

Nous avions commencé à jouir de bonne heure de la douceur du printems ; les mûriers avançoient rapidement, la vigne pousoit avec vigueur, la campagne nous permettoit de former de belles espérances sur les récoltes prochaines ; notre joie n'a pas duré. Une nuit fatale, celle du Lundi de Pâques, a dépouillé nos mûriers & calciné les tendres bourgeons des vignes. Que de richesses cette gelée ne nous a-t-elle pas enlevé ! Nos vins muscats ne nous rapporteront que bien peu cette année, & encore ne sommes-nous pas les plus mal-traités. Le territoire de Montpellier, ceux d'Agde, de Beziers & de plusieurs autres Villes ont fait des pertes irréparables. Rien de plus triste que le vignoble de Frontignan ; on diroit en le voyant que nous sommes encore au milieu de l'hiver ; on espere néanmoins que la vigne repoussera & pourra donner encore quelque petite quantité de fruit. Les vins muscats de Frontignan & ceux de nos environs deviennent plus précieux par cet accident ; les prix en ont beaucoup haussé.

Du Pays d'Aunis, *le 4 Mai.*

Nos chemins commençoient à se trouver en mauvais état, il a fallu les réparer. Cependant on ne se pressoit pas de mettre la main à l'œuvre ; à peine les travaux furent-ils commencés que les neiges & les mauvais tems de l'hiver dernier forcerent à les interrompre. A l'époque marquée on se mit en devoir de les reprendre. M. l'Intendant, qui vouloit de l'activité, prit la voie de l'adjudication pour le restant des corvées à faire par chaque Paroisse. Les Syndics furent mandés ; plusieurs d'entr'eux répugnerent d'abord à l'adjudication ; mais ensuite ils se firent eux-mêmes adjudicataires, moyennant une somme qui seroit imposée sur leurs Paroisses respectives. On dressa des rôles où chaque Habitant fut taxé en raison de la quotité de sa taille ; les veuves & les vieillards payerent selon leurs facultés. Quelques Syndics, plus actifs que les autres, engagerent les Habitans de leurs Paroisses à finir leurs corvées ; ce parti leur plût ; ils ne se repentirent pas de l'avoir pris. Dans les Paroisses imposées, les uns ont prétendu être trop chargés, les autres, sur-tout ceux qui avoient fait leur tâche, se sont défendus de payer, s'appuyant sur la Déclaration du Roi du 11 Août dernier qui rétablit l'ancien usage observé pour les réparations des grands chemins, & dans laquelle, disoient-ils, il n'est parlé d'aucun rôle d'imposition.

La tâche est fixée à trois jours pour chaque Corvéable. Il s'est trouvé dans les nouveaux rôles des personnes imposées à 10, 12 & même 14 liv. Ceux qui se sont crus lésés ont présenté des requêtes, mais on avoit à leur répondre que toute Paroisse est solidaire dans son imposition, & que d'ailleurs il s'agit ici moins d'une imposition que d'une amende à laquelle la Paroisse est condamnée pour n'avoir pas rempli sa tâche.

Autrefois le Corvéable étoit seulement astreint à déblayer les boues des ornieres, & à tirer les pierres de la carriere ; on arrangeoit ensuite celles-ci sur le chemin ; chaque Corvéable faisoit sa toise. On lui fournissoit les pioches & les autres outils qu'il est obligé aujourd'hui de se fournir lui-même. Le grand inconvénient, ainsi que l'expérience paroît le justifier, c'est que nos Paysans ne sont pas assez instruits pour faire des chemins solides : on observe qu'ils jettent les pierres sans ordre, qu'ils se contentent de les casser pour ôter les inégalités, que rien n'est buté : les chemins ne résistent pas long-tems à la pesanteur des charrettes du pays, sur lesquelles on met quelquefois de 6 à 7 barriques d'eau-de-vie, ou quatre à cinq pieces pesant de trois à quatre milliers. Ces charrettes, seulement à deux roues, portent sur un même point ; elles sont si lourdes qu'il faut quelquefois six ou sept chevaux pour les tirer. Nos chemins, ajoute-t-on, ne sont donc pas plutôt réparés qu'ils ont besoin de nouvelles réparations.

Pour faire nos chemins d'une maniere solide, on pense qu'il faudroit employer d'autres Ouvriers que nos Paysans, & que si l'on avoit des sommes suffisantes pour cette opération, il seroit aisé de la faire conduire par des

Ingénieurs & d'autres personnes habiles qui dirigeroient les travaux. Pour lever ces sommes, les uns voudroient ici qu'on augmentât la capitation de la Province ; tous ceux qui profitent de l'utilité des grands chemins contribueroient à les entretenir ; d'autres présentent un moyen qui ne seroit pas beaucoup à charge pour les Particuliers, & qui ne souffriroit peut-être pas dans l'exécution autant de difficultés qu'on pourroit se l'imaginer. Ce seroit d'établir une taxe légere & proportionnée sur toutes les voitures. Par exemple, les cabriolets, les chaises de poste & autres petites voitures payeroient trois sous, les voitures à quatre roues payeroient six sous. Les charrettes & tombereaux, à deux roues, chargées & attelées à 3 ou 4 chevaux, payeroient six sous. Ces taxes seroient bien légeres & presqu'imperceptibles; on acquitteroit le droit à la sortie des Villes & des Provinces &c. Les frais de perception ne formeroient pas un article considérable ; les Receveurs ou Commis qui sont aux portes des Villes le percevroient, moyennant quelque petit bénéfice. Cette idée n'est qu'ébauchée ; si elle étoit adoptée, on se chargeroit de la développer & de répondre aux objections qui se présentent. Dans tout le Brabant, on ne suit pas d'autre méthode, & les chemins y sont aussi beaux que bien entretenus. On paye pour les voitures en Angleterre ; tous les chemins qui conduisent à Londres sont magnifiques jusqu'à 30 milles de distance. La perception du droit n'a rien ni de coûteux ni d'embarrassant.

Les chemins faits à prix d'argent, sous l'inspection des Maîtres de l'Art, seroient solides, dureroient long-tems, & avec peu de frais on pourroit les entretenir en bon état. Un grand avantage qu'on pourroit encore retirer de cet arrangement, ce seroit d'employer à la confection des chemins les pauvres, les mendians, les vagabonds & de laisser à l'Agriculture des bras qui lui sont nécessaires.

De Tours, *le 5 Mai.*

Nous avons aussi éprouvé les ravages des gelées & nos Cultivateurs gémissent de leurs pertes. Tous les vignobles des bords du Cher & de la Loire nous donnent la triste certitude de ne rien produire de cette année. Les Propriétaires de ces cantons assurent qu'on ne doit s'attendre qu'à recueillir tout au plus le quart d'une bonne récolte. Les arbres fruitiers ont tous plus ou moins souffert. Heureusement les bleds & les menus grains nous promettent un dédommagement dont nous aurons le plus grand besoin. Ils sont de la plus grande beauté & sauf nouvel accident ces récoltes seront riches. Le pain est l'objet essentiel, sur tout pour les pauvres ; ils peuvent absolument se passer de vin. Les prix des grains ne sont pas hauts, comme nous les avons vus si long-tems dans les années même les plus abondantes. Le septier de froment, du poids de 216 livres, coûte de 18 à 18 l. 12 s., selon la qualité. Le passe-méteil, du même poids, est à 15 l., & le méteil à 13 liv. 16 s. Le pain commun se vend deux sous la livre, & le pain bis 1 s. 8 den.

Nos vins de la derniere récolte, quoique supérieurs en qualité à ceux des années précédentes, sont restés jusqu'à présent sans demande, quoiqu'ils fussent à très-bas prix. Si l'accident qui vient d'arriver, contribue à nous les faire vendre à un bon prix, nous n'aurons pas grand peine à nous consoler de nos pertes. Comme la denrée ne se vendoit pas, plusieurs Propriétaires voyoient presque sans plaisir la beauté de leurs vignes. Il leur auroit fallu faire de grandes avances & courir les risques d'avoir les vins de deux ans sans trouver des Acheteurs.

D'Orléans, *le 6 Mai.*

Une grande partie des espérances que le mois de Mars nous avoit données se sont évanouies. Heureusement nous n'avons pas ou nous n'avons que fort peu de pertes à regretter du côté des productions de la terre de premiere nécessité. La végétation des froments se soutient en Beauce, & à la faveur des pluies qui viennent de tomber, on s'attend à une grande abondance. Les seigles de la Sologne sont également bien fournis. La paille est belle, l'épi est long ; les premieres chaleurs le feront fleurir. La gelée du 20 de ce mois leur a causé du dommage en quelques cantons. Mais la perte est peu considérable sur la totalité des emblavemens.

Nos vignes ont été bien plus maltraitées. Il y a beaucoup de Paroisses ruinées où la ré-

colte sera à peu près nulle. D'autres sont un peu moins à plaindre. Quelques-unes ne déplorent que le tiers de leurs bourgeons ; les plus favorisées en ont conservé les trois quarts. En général le vignoble Orléanois est, pour le moins, à moitié gelé. C'est un grand malheur après dix années de disette de vin, dans lesquelles on ne compte que les deux dernieres qui aient payé avec quelque bénéfice la culture des malheureux Vignerons.

La plûpart des fruits de table sont tombés tout noués. Le froid a fait disparoître les abricots & les pêches. Les cerises, les groseilles, les prunes en ont extrêmement souffert, & une petite chenille verte très-vorace s'étant jointe à ce fléau, on n'en cueillera qu'une très-petite quantité. La poire sera un peu moins rare. La pomme fleurit ; si les pluies font périr les chenilles, la fleur, qui est abondante, pourra se nouer ; du moins ce fruit le plus commun, le plus à portée des facultés du petit Peuple pendant l'hiver, fournira quelque légere ressource pour sa subsistance.

Les prairies ont très-peu profité depuis un mois ; c'est beaucoup même qu'elles n'aient pas dépéri. On se flatte que les pluies douces & la chaleur qui commence à se faire sentir nous assureront, cette année, une production précieuse qui depuis deux ans manque presque totalement à nos aumailles, bien moins nombreuses & bien plus maigres.

Le Peuple vit avec du bled ; mais quoiqu'il puisse se passer, à la rigueur, des autres denrées, elles répandent tant d'agrémens sur sa vie ; ses travaux sont si précieux, il est si juste qu'il en soit récompensé par une sorte d'aisance, qu'il est toujours très-fâcheux que les plus communes deviennent trop cheres pour sa consommation.

De Paris, *le* 11 *Mai.*

Suite de l'Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, portant réglement sur les ventes & reventes des Domaines.

Art. XVIII. Faute de payement des rentes, moyennant lesquelles les domaines ou droits domaniaux auront été vendus ou revendus, il sera après une sommation faite à l'Adjudicataire, procédé à la diligence dudit Berthaux, Régisseur des domaines, à la revente & adjudication desdits domaines & droits domaniaux.

(*La suite à l'Ordinaire prochain*).

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Extrait des Observations météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 *jusqu'au* 30 *Avril* 1777.

Vents dominans, nord & nord-est ; plus grand degré de chaleur 17 degrés les 22 & 29 ; moindre degré de chaleur 2 degrés de condensation le 6 ; plus grande élévation du mercure, 28 pouces 2 ¼ lignes le 26 ; moindre élévation 27 pouces 3 ¾ lignes le 18 ; quantité de pluie, 12 ½ lignes tombées en 6 jours ; évaporation 50 lignes ; déclinaison de l'aiguille aimantée, 19 °. 42 ' 33 ". Température. Très-froide & très-seche. Maladies. Nous avons eu des hémorragies & des fluxions de poitrine accompagnées de pleurésies qui ont été funestes à quelques malades ; les poitrines délicates ont beaucoup souffert. Productions de la Terre. La sécheresse & la continuité du froid ont fait beaucoup de tort aux vignes & aux arbres fruitiers de notre vallée ; la gelée du 20 a fait beaucoup de dégât. Les bleds étoient rouillés en partie, les seigles n'étoient pas encore épiés.

Signé, Cotte, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorenci, Correspondant de l'Académie royale des Sciences de Paris &c.

II.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 7 Mai 1777 au Samedi 10 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 20, 21 à 23 liv. ; le seigle, de 12, 12 liv. 15 s. à 13 liv. ; l'orge, de 9 l. 10 s. à 9 livres 15 s. Le froment au Port de la Greve, de 20, 22 à 23 liv. 5 s. ; le seigle, de 11 l. 10 s., 11 l. 15 s. à 12 l. ; l'orge, de 9 à 9 l. 15 s. *le septier.*

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 7 Mai 1777 au Samedi 10 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18 l. 10 s. à 19 l. 5 s.; *idem* à la Greve, de 18 l. 10 s., 19 à 19 l. 10 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 14 Mai 1777, de 60 à 61 liv.; *idem* nouveau, de 58 à 59; le cent de paille vieille, de 23 à 24 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 53 à 54; *idem* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 22 à 23; *id.* nouvelle, de 21 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 49 à 50; *id.* nouveau, de 47 à 48; le cent de paille vieille, de 21 à 22 liv.; *id.* nouvelle, de 20 à 21 l.; le foin à la Grêve, de 39 à 40 l.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 14 Mai 1777.

Or de Portug. à	724	8	5	8
Du Mexique à	716			marc.
Du Pérou à	708			marc.
Les guinées à	722			marc.
Ducats à	98	10		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à	83	11		once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	15		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	13		marc.
Piastres à	49	11		marc.

V.

Changes de Paris, *du 14 Mai 1777.*

Amsterdam	54
Londres	31 ½ à 7 16e.
Hambourg	187 ¼
Madrid	15 2 6
Cadix	15 1 6 à 1
Livourne	97 ¼
Gênes	94 ¾
Lyon	½

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Lundi 5 Mai 1777.

Messieurs

Creuzé..... pplles.	E.	
Viageres.....	E.	
Tontine.....	E.	
Delamotte...Viag.	F.	
Viageres.....	F.	
Tontine.....	F.	

Du Mardi 6.

Cauchy..... pplles.	J.	
Viageres.....	J.	
Tontine.....	J.	
Desplaces...pplles.	G.	
Viageres....	G.	
Tontine.....	G.	

Suite du Mardi 6.

Messieurs

De S. Janvier vres.	J.	
Tontine.....	J.	

Du Mercredi 7.

Boutray..... pplles.	J.	
Viageres.....	J.	
Tontine.....	J.	
Cochin.....pplles.	G.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai 1777.	Lundi 12.	Mardi 13.	Mercredi 14
Comp. d. Ind.			
Actions	1890 95	1885 87 ½	1890
D°. 16es/25			
D°. 8es.		250	
D°. 25es.			
Emprunt Oct.	400	403	
Rescriptions	8 ½ ¾ ½	8 ½ ¾ ½	8 ¾ ½
Bil. des Fermes.		2	
Bil. de la Lot. R.	1040	1037	1036 34
Lots de 150 l. de Rentes viageres.	1600	1600 1598	1598

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24ft pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces, deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 2 Décembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

MOLDAVIE.

DE JASSY, *le 5 Novembre.*

CETTE Province vient de faire une perte irréparable par la mort tragique de l'Hospodar Gregoire Ghica. Ce Prince qui avoit eu le malheur de déplaire à la Porte, a été mis à mort, par ordre du Grand-Seigneur, dans le moment où il s'occupoit des moyens les plus efficaces pour bannir de sa Principauté la barbarie, & pour y faire fleurir l'Agriculture, le Commerce & les Arts. Déjà il avoit donné des ordres pour former dans ses Etats des Ecoles publiques, des Manufactures & des Fabriques de toute espece. Déjà plusieurs familles Allemandes étoient venues y faire leur demeure, & avoient reçu de sa libéralité des sommes considérables pour les aider à monter des établissemens dont on se promettoit de grands avantages. Mais toutes ces belles espérances se sont évanouies tout-à-coup. Les Etrangers pensent déjà à se défaire de leurs acquisitions & à se retirer ailleurs. Sa Majesté Prussienne, quelque tems avant la mort de cet Hospodar, lui avoit fait présent d'une magnifique horloge, d'un très-beau service de porcelaine de la Fabrique de Berlin, & de quelques étoffes d'un travail exquis.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 5 Novembre.*

La nouvelle Fabrique de tabac établie à Varsovie, travaille, sans relâche, pour se mettre en état d'en fournir l'année prochaine à toute la Pologne. C'est, comme on sçait, à compter du 1er. Janvier prochain qu'il ne sera plus permis d'en vendre d'autre dans le Royaume. Cependant il sera libre à chaque Particulier d'en faire venir de l'Etranger pour son propre usage seulement. Cette permission excite l'émulation des Entrepreneurs de la nouvelle Fabrique, & les engage à faire les plus grands efforts pour préparer du tabac qui soit & d'une qualité assez supérieure & d'un prix assez modique pour obtenir une préférence exclusive.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 30 Octobre.*

Les nouveaux Etats qui ont été cédés à Leurs Majestés Impériales en Pologne, prennent chaque jour une nouvelle face. Le Commerce & les Arts qui jusqu'à présent y avoient langui, étouffés sous la servitude du régime féodal, ont déja acquis une activité jusqu'alors inconnue dans ces contrées. M. Degelman, Conseiller Aulique, y a été envoyé avec une somme de dix mille florins qu'il doit employer à jetter les fondemens des premiers établissemens économiques que nos Augustes Souverains se proposent d'ériger dans ces nouveaux Domaines.

L'Impératrice-Reine vient d'assigner quarante mille florins pour la fondation de huit places en faveur des jeunes Demoiselles dans le Couvent des Ursulines de Waradin.

PRUSSE.

De Berlin, *le* 11 *Novembre*.

La méthode de se passer de fumier pour engraisser les champs, vient d'être introduite dans nos environs par M. le Chanoine Woellner, qui a fait servir une partie de sa terre à féconder l'autre. Voici son procédé; c'est lui même qui l'explique.

» Au milieu du mois d'Octobre, j'ordonnai de labourer dans un terrein qui devoit porter l'année suivante du grain d'hiver & rester ensuite en jachere, selon l'usage du pays, un espace d'environ trente pieds de long sur vingt sept de large. Je fis prendre la terre labourée à la profondeur où avoit pu parvenir le soc de la charrue, & je la fis ramasser en monceaux de six pieds de largeur de base en forme de cône, sans la fouler. Ces monceaux étoient placés parallelement de l'Orient à l'Occident à la distance d'environ six pieds l'un de l'autre. Le sol étoit argilleux, ou plutôt c'étoit une terre forte & grasse; il avoit été fumé deux ans auparavant, & avoit porté deux fois. Je laissai ces monceaux passer ainsi l'été & l'hiver. J'observai seulement de faire remplir au printems les places que la pluie pouvoit y avoir creusées, & j'eus soin qu'on arrachât l'herbe qui y avoit crû. Cette derniere précaution est nécessaire, parce que la mauvaise herbe absorbe les parties fécondantes de la terre. J'empêchai aussi qu'il ne s'en appprochât ni porc ni autre animal qui auroient pu la fouler. Je laissai ces monceaux tels qu'ils étoient lorsqu'on donna le labour à la terre destinée à rester en jachere; je fis seulement promener entre ces monceaux une charrue légere, tirée par un seul cheval. Dès que l'espace en question fût prêt à recevoir la semence, on défit les monceaux avec la pêle & on en étendit la terre sur cet espace, puis on donna un léger labour qui ne s'enfonça qu'à deux pouces de profondeur. Cette attention est absolument essentielle. Cela fait, le seigle fut semé, & on passa la herse à l'ordinaire; mes peines furent payées avec usure, & le succès alla au-delà de mes espérances.

Voici quelques précautions que je recommande à ceux qui voudront suivre cette méthode. 1°. Il faut bien se garder de choisir une terre sablonneuse pour cette expérience, parce qu'il est très-vraisemblable qu'elle manqueroit dans un terrein léger. 2°. Il faut former les monceaux avant que la saison d'automne commence à être rude. 3°. Il faut les placer, autant qu'il est possible, en long de l'Orient à l'Occident. 4°. Choisir le bled ou le seigle le plus pesant pour ensemencer un champ disposé de cette maniere. 5°. Il faut encore sçavoir quand un pareil champ a été fumé pour la derniere fois, quelle espece d'engrais on y a mis, & quelle sorte de grains il a porté. 6°. Il est bon de faire recueillir & battre à part le grain provenu d'un champ ainsi préparé, pour s'assurer davantage du succès, en comparant la qualité & la quantité de la récolte. 7°. Enfin il est essentiel d'observer quelles ont été les vicissitudes de la saison dans l'endroit où on aura fait de pareils essais.

J'ai recommencé cette expérience, & j'en rendrai compte après la récolte de 1779 ».

Il semble que M. Woellner auroit dû s'étendre davantage tant sur le produit de son opération que sur les motifs des précautions qu'il recommande. Il insinue seulement dans son introduction qu'on a omise, parce qu'elle ne renferme que des détails particuliers adressés à un ami, qu'un champ préparé selon sa méthode rapporte une récolte plus abondante & meilleure en qualité que tout autre terrein semblable quelque bien fumé qu'on le suppose.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 18 *Novembre*.

Notre Commerce commence à reprendre sa premiere activité à Bassora. Deux vaisseaux de la Compagnie des Indes Orientales y sont arrivés l'été dernier, avec de riches cargaisons. Cependant c'est à Bender Boucher que se fait notre plus grand commerce, parce qu'il y regne plus de tranquillité qu'à Bassora.

La Compagnie de la Baye d'Hudson a reçu la nouvelle que le *Roi Georges*, Capitaine Fowler, vaisseau de leurs Etablissemens dans la Mer du Sud, est entré en bon état dans le Port de Gravesand. C'est le dernier des navires de cette Compagnie qui doit arriver dans cette saison.

L'Amirauté a fait publier un Avis par le-

quel elle instruit le Public que sur la demande des Négocians, elle avoit fait expédier des bâtimens d'escorte qui devoient partir de Spithead le 15 Décembre prochain pour protéger les vaisseaux Marchands qui font le commerce en Portugal, en Espagne & dans les autres Ports de la Méditerranée.

C'est une grande indiscretion que de se jouer avec des armes qu'on ne connoît pas. On ne sçauroit nombrer la multitude d'accidens auxquels une pareille imprudence a donné lieu. Voici encore un événement de cette nature, arrivé depuis peu à Sheepshead, dans la Province de Leicestre; il est bon que le Public en soit instruit, pour qu'on se tienne davantage sur ses gardes.

Une jeune femme prit un fusil qu'elle ne sçavoit pas être chargé, & voulant faire peur à trois jeunes garçons qui étoient peu éloignés d'elle, elle les coucha en joue; malheureusement l'arme partit, & celui sur lequel le coup porta directement & qui étoit âgé de douze ans, fut si griévement blessé qu'il fallut le trépanner sur le champ, & on trouva que le plomb avoit pénétré dans le cerveau. Depuis le moment où il fut frappé jusqu'à celui de sa mort, il ne donna aucun signe de douleur; il étoit dans un état d'insensibilité ou de stupeur complet. Son frere, âgé d'environ quinze ans, n'a reçu que quelques grains de plomb, & on a espérance de le sauver. Le troisieme a reçu aussi de la grenaille dans les yeux; cependant on a lieu d'espérer qu'il ne perdra pas la vue.

Dans la semaine du 26 Octobre au premier Novembre, il est né à Londres 185 garçons & 156 filles, en tout 336. Il y est décédé 524 personnes, dont 278 du sexe masculin & 246 du sexe féminin. On en compte 23 qui sont morts de vieillesse; 113, de consomption; 137, de convulsions; 14, d'hydropisie; 88, de la fievre; 1, de folie; 5, de la gangrene ou du scorbut; 47, de la petite vérole: il y a eu 17 enfans mort-nés, & dix-neuf que les dents ont fait périr. Dans le nombre de ceux qui ont fini par une mort violente, on compte une personne tuée, une autre brûlée, une troisieme noyée, deux qui sont morts par Sentence de Justice, & deux suicides.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

Du Pont-Beauvoisin, *le 21 Novembre.*

Lettre au Rédacteur de la Gazette. » Pour mettre, M., l'Agriculture dans un état florissant, il n'est pas nécessaire, comme le voudroient quelques Ecrivains d'ailleurs fort respectables, de faire de grands changemens dans la maniere de labourer & d'ensemencer les terres, ni dans les instrumens aratoires. Des engrais abondans & utilement employés peuvent operer ce grand bien. Nous avons déjà tâché, dans une de vos Feuilles précédentes, d'indiquer quelle est la meilleure façon d'employer les engrais: nous nous occuperons présentement des moyens de les multiplier. Nous n'hésiterons pas d'avancer que le meilleur de ces moyens nous est fourni par les prairies artificielles. Nous sçavons que cette maniere de se procurer des engrais n'est pas nouvelle; mais nous n'ignorons pas non-plus que peu de personnes en font usage. Cette indifférence pour une source aussi abondante de richesses, ne peut avoir pour cause que l'opinion où l'on est communément, qu'il n'est pas possible d'établir des prairies artificielles dans une Ferme sans en diminuer la récolte en grains. Cette opinion est une erreur. Les produits d'une Ferme dépourvue de prés artificiels, mis en parallele avec ceux de cette même Ferme abondamment fournie de prés de cette espece, ne laisseront là-dessus aucun doute. Nous prendrons pour faire cette comparaison, une Ferme composée de cent journaux (1) de terre de moyenne bonté, & nous examinerons d'abord quels peuvent être les produits de cette Ferme, en supposant qu'elle n'a aucun pré artificiel.

On ne sçauroit dans la Ferme dont il s'agit fumer annuellement plus de vingt journaux de terre, même avec le secours d'une quantité de prairies naturelles, assez grande pour entretenir cinq à six vaches, outre les bestiaux nécessaires à la culture des champs. Cela supposé, la meilleure maniere de cul-

(1) *Le journal est composé de 600 toises.*

tiver cette Ferme, eſt de la diviſer en cinq portions égales, dont quatre ſeront deſtinées à être fumées en quatre années, ſçavoir, une par chaque année. On fera porter à chaque portion, après qu'elle aura été fumée, trois récoltes conſécutives, une de froment & deux de ſeigle, & on la laiſſera vaquer enſuite pendant une année pour être fumée de nouveau; ne reſtant point de fumier pour la cinquieme portion, elle ſera miſe en deux parties égales, dont une ſera enſemencée chaque année en froment, après y avoir été préparée par trois ou quatre labours. Cette Ferme ainſi exploitée, donnera annuellement trente journaux de froment & quarante de ſeigle. Le froment ſemé dans le terrein fumé ſera toujours beau & donnera aſſez conſtammment douze bichets (1) par journal; mais la récolte de froment que l'on fera ſur la terre ſimplement préparée par des labours, ſera chetive & ne donnera jamais plus de douze bichets par journal. En conſéquence nous porterons la récolte des trente journaux de froment à trois cents vingt bichets, ci . . 320

Le ſeigle ne ſera point non-plus d'une beauté égale; celui qui ſuivra immédiatement le froment donnera communément quinze bichets par journal: pour l'autre, il n'en donnera pas plus de dix. Ainſi nous porterons le produit des quarante journaux de ſeigle à cinq cens bichets: pour rendre la comparaiſon plus aiſée, nous réduirons le ſeigle en froment, en retranchant, ſuivant l'uſage, le tiers du produit du premier, ci 333

Total. 653

Etabliſſons dans cette Ferme une prairie artificielle de vingt journaux, & voyons quel ſera le produit de ſes récoltes en grains. Qu'en conſervant la diviſion que nous avons faite de ſes terres en cinq portions égales, on faſſe jetter vers les derniers jours de Mars & à la veille d'une pluie, ſur le froment ſemé en terre fumée, quatre à cinq livres de graine de treffle par journal; qu'on laiſſe ſubſiſter la prairie que le treffle formera, juſqu'à l'automne de l'année ſuivante; que pour lors on la rompe avec une forte charrue, & que ſans autre préparation on y ſeme du froment auquel, après deux labours préparatoires, on fera ſuccéder immédiatement du ſeigle. Dans cet arrangement, la récolte de la Ferme dont toutes les terres ſeront fumées à leur tour, ſera chaque année de quarante journaux de froment & de vingt journaux de ſeigle. Tous ces bleds ſeront magnifiques, & même le froment qui ſuivra le treffle ſera ſouvent plus beau & toujours plus grené que l'autre. Cependant nous ne porterons pas plus haut leur produit que celui des bleds de l'autre méthode: ainſi les quarante journaux de froment, à douze bichets par journal, donneront quatre cens quatre-vingt bichets, ci 480

Les vingt journaux de ſeigle, à quinze bichets par journal, rendront trois cens bichets, leſquels étant auſſi réduits en froment, en donneront la quantité de . . . 200

Total. 680

Produit de la premiere méthode. 653

Bénéfice en faveur de la derniere. 27

La récolte d'une Ferme augmente donc au lieu de diminuer par l'établiſſement d'une prairie artificielle. Cet avantage, quelque réel qu'il ſoit, n'eſt rien en comparaiſon de quantité d'autres que procure ſûrement cette maniere de cultiver. Les frais de culture ſont moindres, puiſque l'on a à labourer, en moins, chaque année plus de quarante journaux. Toutes les terres étant fumées à leur tour, elles s'amélioreront d'année en année. La ſemaille du ſeigle qui eſt expoſée à être endommagée, l'automne, par les limaçons, & le printems, par les gelées, tandis que le froment réſiſte preſque à toutes les intempéries, étant diminuée de moitié, la ſomme des accidens auxquels les récoltes ne ſont que trop ſujettes, ſe trouve auſſi notablement diminuée. Mais le grand avantage conſiſte dans une très-belle prairie qu'on ſe procure ſans qu'il en coûte ni ſacrifices ni avances: le treffle étant ſemé dans des terres récemment fumées, réuſſira parfaitement. Cependant ſi l'on s'appercevoit que dans quel-

(1) *Le bichet peſe 40 livres, poids de marc.*

ques endroits de la prairie il ne promit pas, il feroit indifpenfable d'y faire répandre quelques engrais. Le meilleur de tout eft le plâtre. Cet engrais ne coûte nulle part plus de trente fous le quintal, & quatre quintaux fuffifent parfaitement pour un journal. Avec ce peu de dépenfe, on peut compter annuellement fur une récolte de foin de plus de fix cens quintaux, fans y comprendre une coupe que donnera la prairie l'année qu'elle aura été femée, & qui fera très-belle fi le tems eft favorable. Cette augmentation confidérable de fourage préfente des profits immenfes qui s'apperçoivent aifément & que, par cette raifon, nous ne détaillerons pas : car nous fentons que nous ne fommes déjà que trop longs ».

De Toulouse, *le* 14 *Novembre.*

On vient de faire encore ici la fatale épreuve des effets pernicieux des champignons. Une famille toute entiere, compofée de cinq Maîtres & de deux Domeftiques, s'eft trouvée empoifonnée pour en avoir mangé qui avoient été cueillis par des perfonnes peu capables de difcerner les mauvais des bons, fi toutefois il en exifte de cette derniere efpece. Ce n'eft qu'à force de foin & de contrepoifon qu'on a réuffi à conferver la vie à ces infortunés.

De Nantes, *le* 15 *Novembre.*

Arrivée de Vaiffeaux Marchands dans ce Port.

M. Challon, Capitaine du *Hafard*, du port de 250 tonneaux, a amené du Port-au-Prince, à la confignation de M. G. Richard, 161 barriques de fucre brut, 80 barriques de fucre terré & tête, 155 futailles de café, 4 futailles d'indigo, 18 balles & ballots de coton, 330 pieux de bois marbré, & 1 cave de firop. M. Renard, Courtier.

M. la Cour, Capit. du *Judicieux*, du port de 350 tonneaux, Armat. M. Teffier, a amené du Port au-Prince 288 barriques de fucre brut, 92 barriques & 4 quarts de fucre térré & tête, 432 futailles, & 22 facs de café, 15 futailles d'indigo, 59 balles & ballots de coton, 253 billes de bois de gayac, 22 madriers d'acajou, 27 futailles de cacao, 1 quart de caret, 24 dents de morphil, 1 barrique de vieux cuivre, 1 ancre de riz & 5 quarts de patates. M. Renard, Courtier.

M. Thibaud, Capitaine de la *Suzanne-Elizabeth*, du port de 300 tonneaux, Arm. M. Lieutaud de Troifvilles, a amené du Port-au Prince 287 barriques & 4 quarts de fucre brut, 103 barriques de fucre terré & tête, 174 futailles & 4 facs de café, 13 futailles d'indigo, 7 futailles de cacao, 3 balles & ballots de coton, 7 futailles & 1 caiffe d'aloës, 3 ballots de barbes de baleines, 3 caiffes de firops, 1 baril de confitures, 3 barils de patates & ignams, 1 table de bois des Ifles, & 1 baignoire. M. Paffart, Courtier.

Depuis le 7 de ce mois jufqu'au 14, il eft monté à Nantes, par mer, 360 milliers de feigle, venant de Rofloek; il y eft defcendu par la Loire 216 muids de froment, 169 muids de feigle, 66 muids de feves, & 25 muids de pois, venant de Chatellerault, Saumur, Angers & autres Villes du haut de la riviere.

De Valenciennes, *le* 17 *Novembre.*

Depuis plufieurs années, le Corps des Apothicaires & Ciriers de cette Ville vouloient empêcher les Fruitiers de vendre en détail des pains d'épice, des croquants, des dragées & des fuccades ou fucreries. La longue poffeffion où étoient les Fruitiers de débiter ces marchandifes, ne permettoit pas de prononcer des condamnations contre eux, fans avoir entendu leurs raifons; en conféquence, il fut arrêté que les Parties conteftantes fourniroient des Mémoires où ils expoferoient leurs droits refpectifs.

Après un examen férieux de ces pieces, MM. les Prévôt, Jurés & Echevins de Valenciennes prononcerent, le 30 Mai 1775, un Jugement qui ne fut publié que le deux Octobre dernier, par lequel » ils maintiennent les Apothicaires & Ciriers dans le droit de faire & de vendre des dragées & fuccades; & les Ciriers, dans celui de faire des pains d'épice, à l'exclufion même des Apothicaires; mais en même tems ils n'entendent pas interdire aux Fruitiers le pouvoir de faire des bâtons de fucre & du fucre au caramel, ni préjudicier à la faculté qu'ont les Pâtiffiers de faire & vendre des bifcuits & macarons; & à la liberté qui eft laiffée à cha-

cun de faire & vendre des dragées parfumées, des pastilles & des confitures; & aux Etrangers, d'étaler & vendre, tous les Vendredis & Samedis, sur la Place, des marchandises dépendantes du Corps des Apothicaires & Ciriers. Ils permettent aux Fruitiers & à chacun de vendre à l'ordinaire des dragées & sucades, pains d'épice & croquans en détail. Cependant il leur est défendu de faire venir & acheter des pains d'épice & croquans étrangers, pour les revendre en Ville. Cet article ne regarde point les pains d'épice & croquans qui se vendent pendant les Foires de cette Ville. Tout le monde étant libre d'en acheter ».

De Paris, *le 27 Novembre.*

Le Bureau des Finances de la Généralité de Paris a rendu le 17 Octobre dernier une Ordonnance par laquelle » il est défendu aux Conducteurs de Coches, Guimbardes, Diligences & grosses Voitures publiques, aux Rouillers & Conducteurs de charrettes chargées de linge, denrées & marchandises, ou venant à vuide, & généralement à tous Conducteurs de voitures, autres que les chaises de poste, carrosses, voitures Bourgeoises, de remise ou de louage, d'entrer dans Paris par la *Grille des Champs Elisées*, à peine de confiscation de leurs chevaux, charrettes, voitures, marchandises & denrées, & de cent livres d'amende. Il est ordonné aux Gardes des ponts & chaussées, & à ceux des barrieres, d'arrêter les voitures qui se trouveront en contravention contre le présent Réglement, d'en dresser leurs procès verbaux, & de les remettre au Procureur du Roi, pour être punis conformément à ce qui est dit ci-dessus ».

Description sommaire d'une Voiture nouvellement imaginée à Paris, pour transporter les gros fardeaux avec plus de facilité & plus de sûreté que par le moyen de celles qu'on avoit inventées jusques à présent pour cet objet.

» Il faut se représenter un grand cadre rectangulaire, fait avec quatre fortes pieces de bois solidement assemblées. Les deux côtés longs sont fixés par le milieu sur un fort essieu de bois destiné pour les roues qui sont deux fois plus hautes que celles dont on se sert ordinairement.

On fixe aux deux extrêmités du cadre deux treuils ou tours dont l'usage est de soulever le fardeau qu'on charge sur une espece de civiere ou treillage qui est suspendue par quatre cordes aux deux treuils.

Comme il s'agit de donner la plus grande solidité au cadre supérieur, on y adapte encore deux fortes pieces de bois qui sont assujetties par les extrêmités des treuils, c'est-à-dire par les rebords qu'on y a pratiqués. Ces pieces sont paralleles au brancard du charriot & embrassent les roues avec les côtés du cadre; peut-être ont-elles la facilité de se rapprocher de la roue pour gêner le mouvement de cette derniere dans les descentes.

La partie antérieure du cadre ou charriot pose sur un assemblage de pieces de bois formant une espece de lisoir; la partie mobile de ce dernier, c'est-à-dire la partie inférieure porte une troisieme roue plus petite de la moitié, & même davantage, que les deux roues de derriere. On en voit de pareilles dans les carrioles des jardins ou dans les fauteuils des goutteux.

Les pieces de bois qui retiennent l'essieu de cette petite roue sont jointes à la volée où l'on place le cheval de limon.

Cette nouvelle construction de charriot a beaucoup d'avantage dans une Ville située en plaine comme Paris. 1°. Elle admet un très-gros essieu de bois qui est moins sujet à se casser qu'un essieu de fer, & qui ne rompt jamais *net*. Ce mérite épargne des accidens fréquens & affreux. 2°. La pierre ou fardeau considérable est plus facile à charger & à décharger, car pour la charger, il ne s'agit que de la faire aller avec des rouleaux sur l'espece de civiere dont on a parlé. On la charge ensuite en élevant ledit brancard par le moyen des deux treuils. Pour décharger la pierre, on lâche le treuil qui est derriere la voiture, la civiere forme alors un plan incliné, & la pierre coule par son propre poids, sans aucun effort: s'il y avoit quelque resistance, il n'y auroit, pour la vaincre, qu'à relever un peu la civiere avec le treuil du devant de la voiture; le plan deviendra plus incliné, & la pierre coulera plus facilement.

On ne sçauroit disconvenir que les roues énormes, que la maniere de suspendre le

fardeau rend nécessaires, n'ayent beaucoup d'abattage en descendant, & n'opposent beaucoup de difficultés en montant. Ce nouveau charriot ne peut donc être regardé comme bon, que dans le cas où il travaillera dans une Ville bâtie comme Paris, dans une vaste plaine ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Lettre au Rédacteur de la Gazette, sur l'Etablissement d'une nouvelle Verrerie.

» Tout ce qui peut contribuer au bien public & à l'avantage des Citoyens, mérite à juste titre, M., de tenir une place dans vos Feuilles. La plus belle Verrerie du Royaume pour sa situation (sans cependant être la plus considérable), vient d'établir son Magasin rue Traversiere Saint-Honoré, sous le nom de *Verrerie de Sainte-Anne*; c'est là où cette Usine fait le dépôt des verres de sa fabrication. On y trouve du verre, façon de Bohême, & du verre nommé d'Alsace; l'un & l'autre est digne d'être recherché pour la décoration des hôtels, soit à raison de leur qualité, soit à raison de la grandeur des carreaux qu'ils peuvent fournir. On fabrique également dans cette Verrerie des bocaux de forme cylindrique d'une seule piece, & dont la matiere a l'éclat du crystal. Ces bocaux sont faits pour l'ornement des cabinets d'Histoire naturelle; pour couvrir les vases, bustes, pendules, girandolles & autres bijoux & ouvrages de prix. On en fait de tout étage & de toute grandeur. Il y a même de ces bocaux qui ont jusqu'à 36 pouces de haut sur 13 pouces de diametre.

Lors de l'établissement de ce Magasin, le Directeur fit imprimer un tarif sur lequel il avoit eu soin de faire marquer la grandeur des carreaux & leur prix; il en adressa des exemplaires aux Menuisiers de Paris, pour qu'ils se conformassent aux mesures indiquées; d'où il devoit résulter un avantage pour le Public. Les gens qui pensent lui sçurent gré de cette attention; mais l'intérêt particulier, toujours ennemi de l'intérêt général, désapprouva cette démarche, sous prétexte d'un prétendu tort que cette publicité faisoit aux Coupeurs de verre: ces derniers, pour se venger, disent que le verre de cette fabrication est de mauvaise qualité, qu'il est trop dur, & qu'à peine le diamant peut le couper. Vous sentez, M., combien de pareilles raisons sont frivoles & ridicules, puisque loin de décrier le nouveau verre, elles ne servent au contraire qu'à en prouver la bonté d'une maniere qui n'est nullement équivoque. En effet, vous n'ignorez pas, M., que plus le verre est dur sous le diamant, plus aussi il résiste à l'intempérie de l'air, & moins par conséquent il est sujet à se *tayer*. J'ai l'honneur d'être &c. ALBERT ».

II.

Annonce de Livre.

Le Maréchal de Poche, qui apprend comment il faut traiter son cheval en voyage, & quels sont les remedes pour les accidens ordinaires qui peuvent lui arriver en route; avec une Planche qui montre l'âge du cheval par ses dents. Traduit de l'Anglois. A Paris, chez la veuve Thibouſt, Imprimeur du Roi, Place de Cambrai. 1777. In-12 de 70 pages. Prix 1 liv. 4 s. broché, 1 l. 16 s. relié.

III.

AVIS.

M. Perier, le jeune, a inventé pour les personnes qui ont un côté du corps estropié une espece de support dont le méchanisme est aussi simple qu'ingénieux. Cette machine, en rendant un service plus sûr & moins incommode que la bequille ou potence, n'a pas l'inconvénient de déformer le corps. Elle a été approuvée de l'Académie des Sciences, & les personnes qui jusqu'à présent en ont fait usage, sont très-contentes. M. Perier prie ceux qui lui écriront d'affranchir leurs lettres. Son adresse est au Château de Villeroi, route de Fontainebleau, près d'Essonne.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 19 Novembre 1777 au Samedi 22 dudit, le froment s'est vendu à la Halle,

de 20, 21, 22 à 25 liv.; le seigle, de 10 l. 5 s., 11 à 12 l. 5 s.; l'orge, de, 9 l. 5 s., 9 liv. 15 s. à 10 l. 10 s. Le froment au Port de la Greve, de 21, 22, 24 à 25 l. 5 s.; le seigle, de 11, 11 l. 10 s. à 12 l.; l'orge, de 9 l. 10 s., 10 à 10 l. 10 s. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 19 Nov. 1777 au Samedi 22 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 17, 18, 19 à 20 liv. 5 s.; *idem* à la Greve, de 19, 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin tres-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 29 Nov. 1777, de 54 à 55 liv.; *idem* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, de 20 à 21 l.; *id.* nouvelle, de 18 à 19 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 44 à 45; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 19 à 20; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l. 10 s.; *id.* nouv., de 17 à 18 l.; le foin à la Grève, de 35 à 36 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 29 Novembre 1777.

Or de Portug. à	725	ff	s	marc.
Du Mexique à	718			marc.
Du Pérou à	706			marc.
Les guinées à	722			marc.
Ducats à	98		6	once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à	83		11	once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	54		3	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52		3	marc.
Piastres à	49		11	marc.

CHANGES DE PARIS, *du 29 Novembre 1777.*

Amsterdam	53 5 8e.
Londres	31 9 16e.
Hambourg	189 ¾ à 190
Madrid	15 3 à 2 6
Cadix	15 1 à 15 0 6
Livourne	95 ¾
Gênes	93 ¾
Lyon *Août*	au pair.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1777.	*Jeudi 27.*	*Vendredi 28.*	*Samedi 29.*
COMP. D. IND.			
Actions	1925	1925 27 ½ 30	1935 37 ½
D°. 16es/25			1232 ½
D°. 8es.			
D°. 25es.			
Emprunt Oct.			412
Rescriptions	9	8 ¾ 9	8 ¾ 9 8 ¾
Bil. des Fermes.	1	1	
Lots de 48 l.			
Lots de 150 l.			
4 p. % 1777			

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1777.

Du Mardi 25 Nov. 1777		Du Mercredi 26.		Du Vendredi 28.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Cauchy..... pp^lles.	F.	Boutray..... pp^lles.	J.	Lempereur... pp^lles.	J.
Viageres.....	F.	Viageres.....	J.	Viageres.....	J.
Tontine.....	G.	Tontine.....	J.	Boscheron... pp^lles.	J.
Marsollier..... v^res.	J.	Cochin.... Perpét.	F.	Viageres.....	J.
Defays..... pp^lles.	G.	Radix..... pp^lles.	G.	Peinchein.... v^res.	F.
Viageres.....	G.	Viageres.....	G.	Perpétuelles..	F.
Desplaces... pp^lles.	J.	Defrance... Viag.	E.	Patu..... Viag.	J.
Viageres.....	J.	Perpétuelles..	E.	Rouillard.... pp^lles.	F.
Tontine.....	J.	Gauthier..... v^res.	F.	Viageres....	H.
Vieillard.... pp^lles.	J.	Perpétuelles..	F.	.....	
Viageres.....	J.	.....		.....	
Tontine.....	J.	.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 ff pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1777. Du Mardi 4 Mars.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 6 Février.*

LES Grands du Royaume s'étoient rendus en foule à Léopold & à Dubno pour y négocier des contrats & se procurer de l'argent comptant. Ils n'ont pas réussi dans leur projet ; cette espece de Foire a été aussi mauvaise qu'elle l'a jamais été. Les Particuliers n'ont pas voulu échanger leurs especes contre du papier, même avec l'espérance de faire des gains considérables. L'argent étoit d'ailleurs fort rare & l'on en donne pour raison les ventes de biens-fonds que la Cour de Vienne a faites dans ces contrées. Comme les terres étoient à vil prix, on n'a pas manqué d'Acheteurs. Une meilleure raison qu'on ne dit pas, c'est que le crédit tombe & qu'on ne fait pas volontiers de grandes avances quand on court trop de risques de les perdre. La vente des contrats a été jusqu'à présent un des grands ressorts du commerce de ce Royaume ; ce ressort paroît usé, mais on peut le remplacer avantageusement. Si l'on prend d'autres mesures, notre commerce n'aura pas à craindre une chûte prochaine.

Il est plus aisé d'établir des impôts que de les percevoir. La derniere Diete avoit mis de nouvelles taxes pour payer les dettes de la Nation ; elle rencontra quelques difficultés, mais on ne tarda pas à se rendre & l'on applaudit aux vues patriotiques de cette Assemblée. Quand il s'est agi de payer les nouvelles impositions, de toutes parts les murmures se sont fait entendre & il n'a pas été possible de les appaiser. Le Conseil Permanent qui pour cet objet est regardé comme la Puissance exécutrice, a rendu derniérement une Ordonnance pour régler la perception du droit du timbre. Il est enjoint, par le premier article, à toute personne chargée de tenir les registres publics de ne passer aucun contrat que sur du papier timbré. Le second article spécifie les actes qui doivent nécessairement être couchés sur du papier timbré & ceux qui ne sont pas assujettis à la loi. Dans le troisieme article, on marque aux Greffiers & aux autres Officiers publics la maniere dont ils doivent procéder, lorsqu'on leur présentera des actes écrits sur du papier ordinaire. Il est ordonné dans le quatrieme article de présenter à la Commission du Trésor un état de tous les contrats qui auront été passés dans le courant de chaque année. Enfin le cinquieme & dernier article autorise les Officiers de cette Commission à compulser les actes publics pour s'assurer de la fidélité des Greffiers &c.

Loin d'appaiser les murmures, ce réglement n'a produit d'autre effet que de les exciter. Un Nonce de la derniere Diete est allé jusqu'à déposer au Grod une protestation où il prétend montrer que le Conseil Permanent, chargé uniquement de veiller à l'exécution des loix de l'Assemblée nationale, s'arroge par cette Ordonnance le pou-

voir législatif. Les preuves de cette inculpation ne lui paroissent pas douteuses ; il assure que le Conseil étend le droit du timbre à des contrats qui en sont formellement exemptés par la Diete, & qu'il intervertit l'ordre marqué en classant dans la premiere liste les actes qui ne doivent être compris que dans la seconde ; opération de finance qui aggrave l'impôt & dans certains cas fait payer aux Contractans vingt fois plus qu'il n'est prescrit par la loi.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 5 Février.*

De simples contraventions ne sont pas des crimes ; il faut donc toujours distinguer les unes d'avec les autres & laisser entr'eux l'intervalle immense qui les sépare. Une politique funeste seroit de les confondre, de les envelopper dans les mêmes châtimens, de leur attacher également la honte & l'ignominie, de mettre ainsi sur la même ligne les fautes légeres & les délits publics, de traîner, en un mot, au même supplice l'homme imprudent, inconsidéré, un peu trop avide peut-être, & l'ennemi du bien public. De pareilles loix, si elles étoient multipliées, sapperoient les fondemens des mœurs & renverseroient infailliblement l'édifice de la Société. Les personnes qu'on ne sçauroit accuser de flatterie & qui n'ont jamais prodigué les louanges, admirent la sagesse de notre Gouvernement, applaudissent à ses grandes vues, s'étonnent des révolutions, aussi heureuses que rapides, qui ont changé la face du Royaume, & nous félicitent d'avoir réussi dans l'exécution, tandis qu'il paroissoit comme impossible de former ce plan. Ces éloges nous flattent d'autant plus qu'ils sont mérités. Mais telle est la nature de l'homme de n'atteindre la perfection que par degrés. En louant la plûpart de nos opérations, plusieurs personnes n'avoient pas également approuvé nos réglemens au sujet des eaux-de-vie ; mais c'étoit pour nous une nécessité d'en faire une branche de revenus pour la Couronne. Le besoin a donné la loi pour un objet particulier ; nous nous proposons d'abroger celle-ci dès que celui-là nexistera plus. Pour tenir la main à l'exécution des Ordonnances qui regardent la distillation des eaux-de-vie, il en a coûté beaucoup d'argent & beaucoup plus de soins & de peines. Il falloit empêcher chaque Propriétaire de convertir son grain en eau-de-vie, la tâche n'étoit pas aisée à remplir. On a pris le parti d'infliger de grandes peines pour toutes les contraventions. Malgré la sévérité de la loi, on a trouvé des Contrevenans & l'on en trouve encore. Les Officiers préposés à faire la visite dans les maisons qu'ils ont lieu de soupçonner, ont découvert dans un village à, peu de distance de cette Capitale, une fabrique d'eau-de-vie bien montée & où l'on a beaucoup vendu, parce qu'on y vendoit à bon marché. Le Propriétaire a été saisi, on la conduit dans nos prisons & l'on présume qu'il n'en sera pas quitte ni pour une amende pécuniaire, ni même pour la perte de sa fortune. Il est à desirer que ce ne soit ici qu'une conjecture fausse ou qu'une crainte mal-fondée. En usant de la plus grande sévérité, on ne jetteroit pas la terreur dans les esprits, on ne feroit qu'inspirer plus de pitié pour le malheureux.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 7 Février.*

Tout a besoin d'être encouragé dans la Norvege ; le Gouvernement porte vers ce Royaume des vues de sagesse & de bienfaisance ; il a commencé l'édifice par le fondement, & comme les Etats portent sur l'Agriculture, c'est à l'Agriculture qu'il donne les premiers encouragemens. On y fait circuler les Ouvrages qui traitent de ce grand Art, on y a établi des Prix pour les Cultivateurs qui se distingueront le plus par leur application & leur habileté ; on y a fait plusieurs autres institutions de ce genre. Le Commerce de ce pays attire aussi l'attention de notre Souverain, & il ne tiendra pas aux sages dispositions de S. M. qu'il ne devienne florissant. L'année derniere, il a passé devant les Douanes d'Ahrendal (en Norvege) 475 vaisseaux ou autres bâtimens de notre Nation & de l'Etranger. Les visites s'y sont faites exactement & les droits ont produit des sommes considérables. Les Anglois ont acheté d'assez bonnes quantités de bois de constructions & d'autres productions du pays.

La Russie commence à partager le com-

merce de fer, de planches, de poutres, de poix, de goudron &c, que les Suédois & Nous avons fait pendant si long-tems avec la Grande-Bretagne. Mais cette perte est abondamment compensée par le commerce que nous faisons les uns & les autres avec les Colonies du Continent de l'Amérique.

ALLEMAGNE.

De Brunswik, *le 10 Février.*

Nous avons reçu, par le moyen de nos Officiers qui servent en Amérique, le plan d'administration & de police publié depuis peu par le Congrès. Ces réglemens paroissent bien propres à resserrer de plus en plus les liens qui attachent les Colons à leur Patrie. Nous allons en rapporter quelques articles relatifs aux objets de commerce &c. Un Débiteur ne sera jamais appréhendé au corps à moins qu'on n'ait déjà prouvé qu'il a usé de fraude, de supercherie, de mauvaise foi envers ses Créanciers. Quand il s'agira de donner Caution, les Intéressés n'auront pas droit de se montrer difficiles & ne pourront pas rejetter les personnes qu'on leur présentera, pourvu que celles-ci puissent répondre des sommes qui sont dues. Pour quelque cas que ce puisse être, on ne sera pas autorisé à faire saisir & vendre les meubles, le lit, les outils, les métiers, la maison même d'un Débiteur. Enfin le Congrès prend les mesures qui lui ont paru les plus douces pour assurer aux Créanciers le payement de ce qui leur est dû, & pour donner aux Débiteurs le tems, les moyens & même la facilité de payer ce qu'ils doivent.

De Hambourg, *le 9 Février.*

Les nouvelles rixdales de Suede circulent déjà dans notre Ville; notre commerce avec ce Royaume en ira mieux; ces especes sont de bon aloi & auront un grand cours. Avans cette époque, on trouvoit en Suede peu de bonne monnoie & beaucoup de mauvais papier; il n'en falloit pas tant pour ruiner entiérement le commerce d'une Nation. Nous ne trouvons plus dans tous les Pays du Nord que la Pologne qui ait des especes légeres & qui soient beaucoup au-dessous du cours de celles des autres Nations. Cependant le mal n'est pas aussi grand dans ce Royaume qu'on pourroit se l'imaginer, parce qu'on y donne cours à des pieces étrangeres de meilleur aloi & plus fortes que celles du pays. Pour le bien public, il seroit nécessaire qu'on y fit une refonte générale de la monnoie; cette opération ne peut avoir lieu que dans des circonstances plus heureuses; il faut attendre que l'Etat soit non-seulement tranquille, mais qu'il ait payé ses dettes immenses.

ITALIE.

De Florence, *le 8 Février.*

On ne courra plus désormais dans ce Duché le risque d'enterrer des personnes vivantes: il paroît un Edit dont les dispositions doivent nous mettre à couvert d'une pareille crainte. Il est défendu d'enterrer les morts avant les vingt-quatre heures révolues depuis le moment où ils auront expiré. Ce terme ne pourra être abrégé que dans des cas extraordinaires, comme dans des épidémies extrêmement contagieuses, telles que la peste & autres semblables. On pourra le prolonger plus ou moins, lorsque la mort réelle ou apparente sera causée par l'apoplexie, la paralysie, l'épilepsie, les convulsions & autres maladies violentes. On ne permettra jamais aux Chirurgiens, Médecins & autres personnes de l'Art de disséquer des cadavres, à moins que les Professeurs nommés pour cet objet n'aient certifié que ce sont réellement des cadavres. On couvrira les morts & on ne les exposera pas à découvert aux yeux du Peuple, ni dans les maisons, ni dans les Eglises, sur-tout pendant l'Office Divin. Ce sera dans des Chapelles particulieres & dans des Oratoires séparés que les Curés réciteront l'Office des morts, le corps présent; ce qu'ils ne pourront faire dans les Eglises. Quant aux Villages & autres lieux où il n'y aura point de ces Chapelles ou de ces Oratoires, on conseille d'y en construire pour cet objet, & toujours dans des endroits isolés. Une précaution, qu'on recommande specialement, c'est d'avoir des Cimetieres éloignés & des Eglises & des habitations.

D'Ancone, *le 9 Février.*

Par ordre de Sa Sainteté, on a réparé &

mis en état l'ancien chemin de Furto. Les Postes vont déjà par cette route qui aboutit à la Voie Flaminienne. Cette communication est de la plus grande utilité pour le commerce & sur-tout pour le transport des denrées & des marchandises. Les Courriers de Venise passent par cette nouvelle route qui est plus belle & plus sûre que l'ancienne; ils évitent encore par-là bien des dangers qu'ils avoient à courir en passant près d'Urbin. Les Habitans des Bourgs & des Villages situés le long de ce nouveau chemin ont célébré l'époque de son rétablissement par des réjouissances & des feux de joie. Toute cette étendue de pays y gagnera beaucoup, soit parce que les Voyageurs laisseront beaucoup d'argent, soit parce qu'on y a ouvert un débouché pour les denrées & les marchandises. Pour vivifier toute une contrée, il ne faut quelquefois qu'un grand chemin, un canal, une communication.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 16 Février.*

Le Bill pour accorder des Lettres de marque a passé de la Chambre des Communes à celle des Pairs, où l'on en a fait la lecture. En le rédigeant, on y a inséré la clause que les navires & autres vaisseaux Marchands qui, sous le convoi de frégates & autres bâtimens, iront d'un Port à un autre, n'auront aucun droit de réclamer en tout ou en partie les prises qu'on fera dans le trajet, sur les Américains.

Les Communes en Comité sur les moyens de lever les subsides ont arrêté que les sommes nécessaires pour la solde & les uniformes de la Milice seront prises sur le produit de la taxe fonciere pour l'année 1777.

Il s'agit de faire accorder au Roi la somme de 800,000 livres sterling pour payer ses dettes, & d'augmenter son revenu de 200,000 livres en le portant annuellement à un million. Nous pensons aussi à faire un emprunt de six millions sterling pour fournir à de nouvelles dépenses.

Parmi nos Politiques, les uns calculent nos avantages, les autres nos pertes. Ceux-là veulent nous consoler, ceux-ci nous effrayent. Voici un état que nous donnent ces derniers; on assure qu'il est exact. Le commerce du sucre produisoit annuellement 3,852,962 l. st. & occupoit 5600 Matelots. Le riz de la Géorgie & des deux Carolines étoit, chaque année, un objet de 972,700 liv. st., & cette branche faisoit subsister 3700 Matelots. Le tabac de la Virginie & du Maryland, y compris tous les droits, rapportoit 849,498 liv. & 5000 Matelots en faisoient le transport. Les Colonies septentrionales qui sont le centre de la guerre, versoient, année commune, dans le Trésor de la Nation, 98,562 liv. La Grande-Bretagne fournissoit annuellement aux Colonies des productions & des marchandises d'Europe pour la somme de 10,166,040 l. Comme elles commercent avec la plûpart des Nations de l'Europe & qu'elles vendent leurs productions aux Indes Occidentales, on fait monter cet article à 2,500,000 l. de perte. Les prises faites par les Américains de nos vaisseaux destinés pour les Indes Occidentales, l'Afrique & Terreneuve sont évaluées à 1,700,000 l. st. Mis de l'autre côté de la balance, nos avantages la feront elles pancher?

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Bayonne, *le 21 Février.*

Les secours abondans qu'on a procurés à la Province; notre commerce d'eau-de-vie qui devient tous les jours plus étendu & par conséquent d'un plus grand rapport; le tems favorable aux productions de la terre; le zele & l'ardeur des Paysans & des Propriétaires à travailler mieux leurs champs ou leurs possessions, tout nous fait espérer que cette année nous serons en état de réparer du moins en partie les pertes de l'année précédente. Nous continuons à nous procurer du bétail; comme les Provinces voisines n'en ont pas beaucoup à vendre & que d'ailleurs elles nous le vendroient à trop haut prix, nous trouvons notre intérêt à en faire venir de plus loin. Les bêtes à cornes que nous achetons dans les contrées septentrionales du Royaume, nous les faisons embarquer dans les Ports de la Picardie, de la Normandie, de la Bretagne ou du Pays d'Aunis. Par ce moyen, les frais de transport ne sont pas à beaucoup près

aussi considérables que si le bétail nous venoit par terre. D'ailleurs il arrive en très-bon état; au lieu que si nous faisions autrement, la longueur du voyage le fatigueroit & l'épuiseroit. Il lui faudroit alors du tems & des soins pour qu'il pût se remettre, & pendant cet intervalle nous serions privés de leurs travaux. Nous avons besoin d'user de la plus grande économie pour atteindre l'état d'aisance dont nous jouissions avant qu'un horrible fléau eût si cruellement traité cette Province.

On n'est pas encore revenu, à Saint-Jean-de-Luz, de la désolation profonde que le dernier désastre avoit produite dans tous les Habitans. Si malheureusement il survenoit une seconde tempête, c'en seroit peut-être fait de cette Ville infortunée. Comme le danger est plus grand du côté de la mer, on y amoncele le sable pour opposer une barriere à l'impétuosité des flots. Il est difficile de garantir la Ville par de si foibles moyens, les Habitans ne l'ignorent pas, mais dans les circonstances il leur est impossible de faire des ouvrages plus solides. Les Citoyens qui habitent les bords de la mer ont suivi les regles que la prudence exige & se sont retirés dans des quartiers ou plus élevés ou plus éloignés. Heureusement la mer s'est appaisée, on commence à respirer, mais les craintes ne pourront se dissiper qu'avec le tems & quand la brêche sera entiérement réparée. Les pertes que les Particuliers ont faites ne sont pas bien considérables en elles-mêmes, mais par les circonstances elles le deviennent. Il ne faut pas oublier que le pays est presque ruiné par les cruelles épizooties des dernieres années. D'ailleurs Saint-Jean-de-Luz n'a plus, il s'en faut bien, le même commerce qu'il avoit autrefois. Une époque fatale a suffi pour lui faire perdre ses principales ressources & dessécher les canaux qui lui apportoient depuis si long-tems de grandes richesses. Cependant on peut rendre à cette Ville ce qu'elle a perdu & la rappeller à son ancien état de splendeur. Sa rade est sûre & donne les plus grandes facilités aux Navigateurs, quelque vent qui regne. Il n'en coûteroit pas des sommes immenses pour exécuter un plan qui feroit de cette Ville un des Ports les plus beaux, les plus commodes, les plus avantageux de l'Europe.

D'AUXERRE, *le 22 Février.*

Les bons cœurs ne se consolent pas d'avoir, même innocemment, contribué aux malheurs d'autrui, & ne croyent jamais pouvoir assez faire pour les réparer. Un triste accident arrivé derniérement à peu de distance de cette Ville nous en fournit la preuve & nous nous empressons de la publier. M. le Marquis de Virieu, Capitaine de Cavalerie, étoit en poste, lorqu'il rencontra sur le chemin de notre Ville à Saint-Bris, un pauvre Vieillard monté sur un âne qui n'eut ni le tems ni l'adresse de se détourner pour laisser le passage libre à la voiture. Le Marquis s'apperçut trop tard du danger de cet infortuné; il cria cependant pour faire arrêter le Cocher, mais celui-ci ne put se rendre maître des chevaux. Peu s'en fallut que le malheureux ne fût écrasé, & l'on regarde même comme une espece de prodige qu'il ne soit pas resté sur la place. Renversé de sa monture, la roue devoit lui passer sur le corps & le mettre en pieces. Quoique le mal n'ait pas été si grand, il est cependant bien considérable; le Vieillard a eu le corps froissé & l'on a trouvé que deux côtes étoient rompues. L'Officier, désolé de cet accident, prit le pauvre Paysan dans sa voiture, & le conduisit au Village voisin, lieu de la résidence de cet infortuné; il s'empressa de lui faire donner tous les secours possibles; il aida lui-même à le déshabiller pour le mettre au lit, il attendrit les Assistans par les vifs sentimens de sa douleur. Avant de se remettre en route, il a remis aux parens du malade dix louis pour le faire traiter; il a donné des ordres pour qu'on n'épargnât aucune dépense; il s'est chargé de fournir à tout; il a laissé son adresse pour qu'on l'informe exactement de l'état du malade; si celui-ci venoit à mourir, il a promis à la femme & aux enfans de pourvoir à leur subsistance. Ce jeune Seigneur est âgé de vingt-quatre ans.

DE ROUEN, *le 23 Février.*

Quand les découvertes n'ont pas tous les avantages & toute l'utilité qu'on s'en promettoit ou qu'on desiroit, il n'est pas rare qu'on leur conteste même les avantages & l'utilité qu'elles ont évidemment. L'Entre-

preneur de la nouvelle carene avoit annoncé que la matiere de ſon invention étoit *incombuſtible ;* des perſonnes s'en étant procuré quelques petits morceaux, les appliquerent ſur du bois qu'elles jetterent enſuite dans le feu ; après avoir réſiſté quelque tems à l'activité des flammes, le bois prit & ſe conſomma. De-là on a inféré que le ſecret ne valoit rien & qu'il étoit inutile d'en uſer.

L'Inventeur n'a jamais ni publié ni dit que le bois enduit & caréné de la nouvelle matiere ne cédoit jamais à l'action d'un feu ardent & continu. Il prétend ſeulement & prouve par l'expérience que ſi le feu prenoit par accident, ou que même ſi on le mettoit à deſſein à la ſuperficie d'un vaiſſeau enduit & caréné de ſa compoſition, celle ci s'enflammera d abord, qu'elle s'éteindra d'elle-même au moment que la fuſion ſera faite, & qu'elle empêchera le bois de brûler en s'incorporant dans les pores & en les fermant. On voit par là combien la compoſition du ſieur Lapaliere eſt préférable au bray & au goudron qui ne s'éteignent pas, une fois qu'ils ſont enflammés.

Ce qui a d'abord nui à l'Inventeur c'eſt que dans ſes premiers eſſais, il n'a pas réuſſi comme on l'attendoit. Mais de ce qu'il n'a pas eu un ſuccès complet, il ne s'enſuit pas qu'il n'en ait eu aucun, & qu'il ne puiſſe réuſſir auſſi-bien qu'on le deſire. Il s'offre à faire en public de nouvelles expériences : loin de le décourager, on devroit s'empreſſer de le ſeconder dans ſes efforts. Il s'agit d'un ſecret précieux & dont l'utilité eſt de la plus grande étendue. On ſçaura bientôt quel fonds on peut y faire ; le Public pourra prononcer lui-même ſur cet important objet.

De Paris, *le 26 Février.*

Suite de l'Arrêt du Conſeil d'Etat &c.

V. Ledit Ordre prendra chaque année, ſur le montant de ſes économies, une ſomme au moins de *quatre-vingts mille livres*, & davantage s'il lui convient ; laquelle ſomme de *quatre-vingts mille livres*, enſemble les fonds qui par la ſuite ſe trouveront libres par l'extinction ſucceſſive des rentes perpétuelles, ſeront employées par ledit Ordre au rembourſement des capitaux deſdites rentes, juſqu'à ce qu'il ſoit entiérement conſommé ; à laquelle époque ledit Ordre ſera en pleine & entiere propriété & jouiſſance deſdites rentes perpétuelles, qui demeureront aſſignées ſur le Marc d'or, & par ſupplément, en cas de beſoin, ſur les Poſtes, pour en uſer comme de choſe à lui appartenante, par le rachat qu'il en aura fait.

VI. Les rentes viageres diminuant à meſure des extinctions, il en ſera fait mention, d'année en année, ſur la minute du contrat d'aliénation, par le Notaire dépoſitaire d'icelle.

VII. Les conſtitutions particulieres ne pourront être moindres de *mille livres* de capital, ſoit en rentes perpétuelles, ſoit en rentes viageres ; & ne pourront leſdites rentes être retranchées ni réduites, pour quelque cauſe & ſous quelque prétexte que ce puiſſe être. Les rentes viageres pourront être conſtituées ſur la tête des Acquéreurs ou ſur celle des perſonnes qu'ils indiqueront, ſous telle condition qu'ils jugeront à propos ; & les contrats en ſeront paſſés pardevant tels Notaires au Châtelet de Paris que les Acquéreurs choiſiront, auxquels les groſſes deſdits contrats ſeront délivrés aux frais dudit Ordre, ſauf à Sa Majeſté à l'en indemniſer.

VIII. Toutes ſortes de perſonnes, même les Communautés eccléſiaſtiques, ſéculieres & régulieres, de l'un & de l'autre ſexe, & les Etrangers non naturaliſés, ſoit qu'ils demeurent dans ou hors du Royaume, ou qu'ils ſoient Sujets des Princes ou Etats avec leſquels Sa Majeſté pourroit être en guerre, pourront acquérir leſdites rentes & en jouir : A l'effet de quoi Sa Majeſté a renoncé & renonce à tous droits d'amortiſſement, d'aubaine, bâtardiſe, deshérence & autres généralement quelconques.

IX. Ledit emprunt ſera ouvert à compter de ce jour ; & les capitaux deſdites rentes ſeront fournis audit Ordre en deniers comptans, entre les mains du Tréſorier du Marc d'or, en exercice, qui expédiera les quittances au profit des Acquéreurs ; leſquelles ſeront contrôlées au plus tard dans les 3 mois de leur date, par le Contrôleur dudit Tréſorier ; à l'effet de quoi S. M., en tant que de beſoin, eſt ou ſeroit, a commis & commet leſdits Tréſorier & Contrôleur, ſous les ordres & l'inſpection du Grand-Tréſorier-Commandeur dudit Ordre : & ſeront les

noms des Acquéreurs ; les conditions des constitutions & l époque de la jouissance desdites rentes, énoncés dans lesdites quittances ; & sur icelles, les constitutions particulieres seront faites par les Grands-Officiers dudit Ordre, conformément à ladite délibération.

X. Le Trésorier du Marc d'or, remettra la somme qui sera produite par ledit emprunt, entre les mains du Garde du Trésor royal en exercice, qui en expédiera sa quittance libellée au profit dudit Ordre, & à la décharge du Grand-Trésorier ; pour être de ladite somme respectivement fait recette par le Garde du Trésor royal envers Sa Majesté, par le Trésorier du Marc d'or envers le Grand-Trésorier, & par celui-ci envers ledit Ordre : Et sera ladite quittance de finance enregistrée au Contrôle général des Finances, & annexée à la minute dudit contrat d'aliénation.

(*La suite à l'Ordinaire prochain*).

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Suite de la Lettre au Rédacteur de la Gazette &c.

Dans le *Code Rural* & la *Pratique des Terriers* il est dit que tous les bestiaux qui paissent, sont reçus à pâturer les prés, à l'exception des cochons.

Vous voyez, Monsieur combien le sentiment de Denizart est différent de celui de M. Daguesseau. Quoique le premier ne puisse être comparé au second, si l'on veut se donner la peine de peser les raisons excellentes sur lesquelles le Magistrat appuye son avis, cependant il paroît essentiel d'affoiblir l'impression que les citations de Denizart ont pu faire sur l'esprit de ses Partisans qui sont peut-être en plus grand nombre qu'on ne le pense & qu'ils ne devroient être à bien des égards.

Voici une des erreurs dans lesquelles cet Auteur est tombé : il demande si le pâturage des bêtes à laine ou de quelques autres bestiaux avoit causé quelque dommage dans le pré ou l'héritage d'autrui, le Ministere public pourroit s'en mêler & poursuivre le maître du troupeau à ce sujet ?

Il décide que non, parce qu'on ne pourroit, dit-il, tout au plus regarder un pareil dommage, que comme un délit civil, & non comme un délit public, contre lequel seulement le Ministere public doit s'élever.

Il n'est pas douteux que si le dommage avoit été fait dans des prés par d'autres bestiaux que par des moutons, cette espece de délit ne pourroit être poursuivi que par la personne qui auroit souffert le dommage : mais dans l'autre cas, je pense qu'il devroit en être autrement, parce que le pâturage des moutons étant extrêmement nuisible aux prés, ainsi qu'il est aisé de s'en convaincre, & les prés étant à leur tour nuisibles aux moutons, il est du ressort du ministere public de s'élever contre cet abus ; & il peut, d'après l'Arrêt du 23 Juillet 1721, faire porter des réglemens à ce sujet & les faire exécuter. En effet cet Arrêt n'est intervenu que pour confirmer la Sentence rendue par le Bailli de Nogent-Sur-Seine le 22 Décembre 1718, par laquelle, sur les conclusions du Substitut du Procureur-Général dudit Bailliage, il avoit été ordonné que le réglement du 21 Juillet 1704, & autres rendus à la Police dudit Bailliage, seroient exécutés : ce faisant, avoit fait défenses à toutes personnes de quelque état & qualité qu'elles fussent, d'envoyer, mener, ou faire conduire leurs bêtes à laine dans les prés, & aux Bergers & Préposés à la garde d'icelles de les faire paître, à-peine contre chacun des contrevenans de 15 l. d'amende pour la premiere fois, & de 3 l. contre chacun desdits bergers, dont les maîtres seront responsables, & en cas de récidive, de plus grosse amende & de confiscation des bêtes à laine qui seroient trouvées dans lesdits prés, au profit de l'Hôtel-Dieu, sans préjudice des dommages & intérêts des Propriétaires desdits prés. *J'ai l'honneur d'être* &c.

II.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 22 Février 1777 au Mercredi 25 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18 l. 5 s., 20, 22 à 23 l. ; le seigle, de 10 l. 10 s., 11 à 11 l. 5 s. ; l'orge, de 8 liv. 10 s., 8 l. 15 s. à 9 l. Il ne s'est point vendu de froment à la Greve. Le seigle, de 10 liv. 5 s., 10 l. 15 s. à 11 liv. ; l'orge, de 8 liv. 5 s. à 8 liv. 15 s. *le septier*.

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 22 Février 1777 au Mercredi 25 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 20 l. 15 s. à 21 l.; *idem* à la Greve, de 19 liv. 10 s., 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 1 Mars 1777, de 56 à 57 liv.; *idem* nouveau, de 54 à 55; le cent de paille vieille, de 24 à 25 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 52 à 53; *idem* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 24 à 25; *id.* nouvelle, de 22 à 23; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 46 à 47; *id.* nouveau, de 44 à 45; le cent de paille vieille, de 23 à 24 liv.; *id.* nouvelle, de 21 à 22 l.; le foin à la Grêve, de 40 à 41 l.

IV.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris; du 1 Mars 1777.

Or de Portug. à	724	8	6		marc.
Du Mexique à	720				
Du Perou à	712				
Les guinées à	722				
Ducats à	98				once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100				
Or à 20 karats à	84				
L'argent à 11 d. 20 g. à	54				marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	2	6		
Piastres à	49	10			

V.

CHANGES DE PARIS, *du 1 Mars 1777.*

Amsterdam	54		
Londres	31	3	16e.
Hambourg	188 ¼		
Madrid	15	2	6
Cadix	15	0	6 à 15
Livourne	97 ½		
Gênes	94 ¼		
Lyon *Rois*	⅜ à ¼		

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1776.

Du Merc. 19 Fév. 1777.

Messieurs

Cochin ..... pples. M.

Du Vendredi 21.

Creuzé ..... pples. P.
Viageres..... S.
Tontine ..... S.

Du Mardi 25.

Defays..... pples. t. l.
Viageres ..... t. l.

Six derniers mois 1776.

Du Samedi 15.

Caron..... vres. C.

Suite du Samedi 15.

Messieurs

Despeignes. Viag. C.
Perpétuelles. C.
Tontine.... Y. Z.

Du Mardi 18.

Cauchy..... pples. B.
Viageres..... A.
Tontine ..... C.
Marsollier.... vres. A.
Desplaces... pples. E.
Viageres ..... E.
Tontine ..... E.
.....
.....

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS

Fév. 1777.	Jeudi 27.	Vendredi 28.	Sam. 1 M
COMP. D. IND.			
Actions	1755		1755
D°. 16es/25			
D°. 8es.		242	
D°. 25es.			
Emprunt Oct.	412		
Rescriptions	16 16 ¼ 16	16 ¾ 16	16 15 ¾
Bil. des Fermes.	4 ¾.		4 ¾.
Bil. de la Lot. R.	1213 12 11	1210 11 10 9 10	1210 9

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonne de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annon deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 2 Septembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, *le 28 Juillet.*

LES ſpéculations des Négocians, tant nationnaux qu'étrangers, établis dans cette Ville, ſe trouvent un peu dérangées par les différends ſurvenus entre notre Cour & celle de Pétersbourg. Il eſt certain qu'il s'éleve entre ces deux Puiſſances des nuages dont on appréhende les ſuites. Les Ruſſes inſiſtent fort pour que le paſſage de la Mer Noire ſoit ouvert à leurs vaiſſeaux, & notre Miniſtere, de ſon côté, paroît très-décidé à ne pas ſe relâcher ſur cet article. On eſpere toutefois que la bonne intelligence ſe rétablira entre les deux Empires, par la médiation de la Grande-Bretagne, qui ſemble avoir un intérêt particulier à ce que la guerre ne s'allume pas entre les Ruſſes & nous.

Nous apprenons que dans les derniers jours du mois de Juin il eſt tombé aux environs de Smyrne, à Megneſie, à Pergame, & dans les campagnes circonvoiſines une multitude effroyable de ſauterelles. On étoit ſans inquiétude pour la récolte de cette année, parce que les biens de la terre étoient alors fort avancés & qu'on ſe préparoit à faire la moiſſon. Mais ſi le froid de l'hiver n'extermine pas ces inſectes, on a tout à craindre d'eux ou de leur poſtérité pour l'année prochaine.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 18 Juillet.*

Notre population s'augmente avec une rapidité incroyable, on en peut juger par le dénombrement qui ſuit: Pendant ſept ans, à compter depuis 1769 juſqu'à la fin de 1775, il eſt né dans le Gouvernement de Moſcou 340,886 garçons & 240,770 filles Ruſſes, 484 garçons & 519 filles de parens étrangers; en tout 588,659 enfans. Il y eſt mort, dans le même eſpace de tems, 196,380 Ruſſes & 583 Etrangers du ſexe maſculin; 169,420 femmes Ruſſes & 521 étrangeres, ce qui fait en tout 366,904 enterremens; de ſorte que le nombre des naiſſances a ſurpaſſé de 221,755 celui des morts. Pendant le cours de la même époque, il s'eſt célébré 208,100 mariages entre perſonnes Ruſſes, & 223 entre perſonnes étrangeres. Voilà l'effet naturel d'une Adminiſtration ſage & pleine de douceur, des encouragemens que notre Souveraine ne ceſſe de donner à l'Agriculture, au Commerce & aux Arts, & enfin de ſon empreſſement à ſaiſir toutes les occaſions de diminuer le poids des charges publiques. Elle vient encore de nous donner une nouvelle preuve de cette attention bienfaiſante, lors des fêtes qui ſe ſont célébrées le neuf Juillet dernier, pour l'anniverſaire de ſon avénement au Trône. Loin de faire payer à ſes Peuples les frais des réjouiſſances qui ont eu lieu dans ce jour ſolemnel, Elle a rendu au contraire un Edit qui ſupprime pluſieurs taxes onéreuſes ſur

la vente des chevaux, sur la biere, sur certaines denrées & sur quelques objets de Commerce. Notre Gouvernement se flatte toujours de l'espérance de faire des découvertes importantes dans le nouvel Archipel septentrional ; il a réglé qu'en conséquence on y enverroit annuellement 3 vaisseaux qui partiroient de Kamschatka. On a depuis peu publié une nouvelle Carte Géographique, où se trouve fixée, avec toute la précision possible, la hauteur du Pôle par rapport à plusieurs Villes de Russie ; elle sera très-utile aux Voyageurs & sur tout aux Commerçans qui quelquefois étoient égarés dans leurs routes par les anciennes Cartes dont ils se servoient pour se guider.

Le 29 Juin dernier, le feu prit à Archangel, dans des chaudieres où l'on faisoit chauffer de la poix ; en un instant l'attelier fut embrasé, & l'on en vit sortir des torrens de flammes qui menaçoient d'engloutir la Ville entiere. Heureusement les secours furent si prompts & si bien administrés que l'incendie ne put dévorer que trois bâtimens. Cependant il y a détruit une grande quantité de grain, de cordages & d'huile de baleine ; ce qui fait une perte considérable.

POLOGNE.

De Varsovie, *le 3 Août.*

C'est ici, comme ailleurs, un usage universellement reçu parmi les Artisans & gens de métier de *faire*, comme ils disent, *le Lundi.* Il est incroyable combien cette fete de leur institution, & dont ils ne sont que trop fideles observateurs, fait perdre de tems, nuit aux travaux des Manufactures & cause de désordre dans la Société. Notre Police avoit jugé à propos, sinon de détruire tout-à-fait cet usage, au moins d'en moderer les excès. Quelques Garçons Tailleurs, qui avoient contrevenu avec un peu trop de scandale aux réglemens, furent arrêtés par les Officiers de Police qui les maltraiterent peut-être plus qu'il ne convenoit. Alors tous les Garçons Tailleurs quitterent leurs Maîtres. Ceux des autres métiers en firent autant, & se refugierent au Magasin de Saxe d'où ils ne voulurent sortir qu'après que le Magistrat les eût assurés lui même que les Officiers de Police & autres dont ils avoient lieu de se plaindre, seroient punis. Après cette espece de capitulation, ces Ouvriers sont sortis de leur asyle & ont traversé la Ville en triomphe, divisés par bandes, qui avoit chacune à sa tête un Corps de Musiciens, & portants tous des bouquets à la main. Le Roi les a rencontrés dans leur marche & leur a promis sa protection royale. Cet événement étonne fort tous nos Magnats qui trouvent fort singulier que des garçons Tailleurs étrangers prétendent nous faire la loi chez nous.

SUEDE.

De Stockholm, *le 4 Août.*

Notre Cour a renouvellé, ainsi qu'elle le pratique tous les deux ans, les témoignages respectifs d'amitié & de concorde qu'elle desire d'entretenir toujours avec le Roi de Maroc. Ainsi nous n'avons rien à craindre pour notre Commerce dans la Méditerranée, de la part de cette Puissance.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 6 Août.*

Du premier Avril au vingt-quatre Juillet de cette année, il est arrivé ici treize vaisseaux de nos Isles de Sainte-Croix, Saint-Thomas & Saint-Jean, chargés de sucre, de tabac, de café, de bois des Indes Occidentales, de riz, de rum, de coton & autres productions de ces contrées. Le 2 Août, la *Reine Juliane*, vaisseau de la Compagnie Asiatique, entra dans ce Port ; il vient de Tranquebar & de la Chine, & est richement chargé.

L'esprit de paix qui dirige toutes les démarches de notre Cour dans les circonstances présentes, l'ont déterminée à rendre un Edit qui défend l'entrée de nos Ports à tous les vaisseaux des Insurgens. Cet Edit ne permet de les y recevoir que dans les cas de détresse & aux conditions qu'ils se retireront au bout de vingt-quatre heures.

Le Haras que la Maison de Bidstrup a formé près de Kanders soutient toujours sa réputation. Il en sort continuellement un grand nombre de chevaux de la plus belle espece. Il en sera vendu le 13 de ce mois 368 qui ne laissent rien à desirer pour la bonté. Les succès de cet établissement sont

bien propres à exciter l'émulation des personnes qui voudroient se ménager, par un pareil moyen, une fortune presque certaine. Les Suédois qui connoissent le mérite de nos chevaux continuent d'en acheter dans la Ville d'Elsingor, avec l'agrément du Roi, pour remonter leur Cavalerie & pour peupler leurs Haras.

AUTRICHE.

De Vienne, *le* 30 *Juillet*.

De tous les moyens de communication qui peuvent servir à répandre le Commerce intérieur d'une Province dans une autre, il n'en est pas de plus naturels ni de plus commodes que les rivieres. C'est donc avec raison que l'Impératrice vient d'établir un Conseil de Navigation pour veiller à la police & pour entretenir la facilité du transport des marchandises, non-seulement sur le Danube, mais encore sur toutes les rivieres des Pays Autrichiens. Ce Conseil, pour remplir l'objet de son institution, doit se faire rendre compte de l'état des ponts & des rivages; il donnera des ordres pour qu'on coupe les souches & les arbres qui se trouvants trop avancés sur le bord des rivieres, pourroient nuire au tirage & aux manœuvres des Mariniers; il marquera aux moulins établis sur bateaux d'autres emplacemens, s'ils embarrassent dans les endroits qu'ils occupent maintenant; enfin il connoîtra de tous les différends qui pourroient s'élever entre les Navigateurs.

Ces jours derniers, on a amené ici & offert à la curiosité du Public un bœuf monstrueux pour la grosseur. Cet animal pese dix huit cens. Quoique la fatigue du voyage lui ait fait perdre un peu de sa graisse, il est encore si pesant qu'il a beaucoup de peine à se tenir sur ses pieds.

PRUSSE.

De Berlin, *le* 5 *Août*.

Il y a long tems qu'on cherche un remede efficace contre la rage, & si l'on rassembloit tous les spécifiques qu'on a débités depuis que ce cruel fléau afflige les humains, on en feroit un recueil très-volumineux. En voici encore un nouveau qu'on dit être infaillible. Nous desirons, pour le bien de l'humanité, qu'il n'ait pas le sort de tous ceux qui l'ont précédé & auxquels on avoit attribué aussi cette prérogative. Au reste il a tous les caracteres d'authenticité dont une nouvelle découverte peut être susceptible. Une personne de l'Art a été chargée de faire des enquêtes sur les bons effets qu'il a déjà produits. Une foule de témoignages non-suspects ont déposé en sa faveur, & ce n'est que d'après des informations juridiques que notre Souverain s'est déterminé à l'acheter. Il est dû à un Paysan de Silésie. Le principal ingrédient de ce spécifique est un insecte des champs du genre des coléopteres. Les autres parties du remede sont du miel, de la thériaque, de la poudre de bois d'ébene, de la serpentaire de Virginie, de la mousse de frêne & enfin de la limaille de plomb. Ce dernier ingrédient n'est pas trop fait pour accréditer le remede. Mais il n'y a pas de raisonnement à opposer à l'évidence des faits. Ce n'est, nous l'avons déjà dit, qu'après avoir pris toutes les mesures possibles pour s'assurer de la vertu du nouveau remede que Sa Majesté a pris le parti d'en faire l'acquisition. D'ailleurs notre College de Médecine vient de publier un avis, contenant la maniere de le préparer & de l'administrer tant aux hommes, femmes & enfans, qu'aux différentes especes d'animaux. Une Compagnie, si instruite & si sage, n'auroit pas certainement voulu se compromettre en accréditant un spécifique équivoque & qui ne seroit que le fruit du charlatanisme.

ITALIE.

De Venise, *le* 8 *Août*.

Quoique le chanvre qui croît dans nos contrées ne soit pas aussi estimé que celui des pays septentrionaux, il n'est pourtant pas sans qualité, & M. Duhamel, dans son grand Ouvrage de *l'Art de la Corderie*, ne balance pas à adjuger aux chanvres d'Italie la préférence sur ceux que produisent certaines Provinces de France. Au reste, nous tâchons de suppléer par l'art à ce que la nature peut avoir refusé à nos chanvres. On trouve dans le *Journal d'Agriculture de Venise* une recette pour leur donner la plus grande perfection possible; elle peut être utile à tous ceux qui mettent en valeur

cette production de la terre & qui en font la matiere de leur commerce ; la voici.

» On fait d'abord une lessive avec de bonne » cendre, dans laquelle on met un peu de » chaux vive, selon la quantité de chanvre » qu'il s'agit de raffiner. Lorsqu'elle est » éclaircie, on y verse pour dix livres de » chanvre, une livre & demie de savon ra- » tissé, que l'on fait tremper pendant vingt- » quatre heures. C'est dans ce mélange qu'on » fait bouillir le chanvre deux heures de » suite ; puis on le retire, & on le fait sécher » à l'ombre. Lorsqu'il est sec, on le froisse » pour le mettre en petites poignées ; enfin » on le prépare comme le lin. Il en acquiert » la couleur & la finesse ; il lui est même su- » périeur, parce que les fibres en sont plus » fortes. C'est à M. Muratori que nous de- » vons la publication de cette découverte » importante ».

PAYS-BAS.

D'ANVERS, *le* 1er. *Août*.

M. Jean Ellis, Membre de l'Académie Royale de Londres, & de celle d'Upsal, a reçu de M. le Chevalier de Linnée une plante fort extraordinaire. Elle porte une espece de gousse ou petit bouton rouge rempli d'un suc très-doux dont les insectes sont extrêmement friands. Quand le bouton sent les approches de quelque insecte, il s'ouvre pour le laisser entrer, puis aussi-tôt il se referme & engloutit l'animal, qui est mis en pieces par les petites épines ou pointes aiguës dont le bouton est hérissé intérieurement. S'il en arrive un autre, le bouton s'ouvre encore & fait éprouver à ce nouvel hôte le même sort qu'au premier ; ce qui se répéte toutes les fois que des insectes se présentent pour succer le bouton perfide. Voilà certainement une des plantes les plus merveilleuses que l'on connoisse. C'est cette singuliere propriété qu'on lui atttribue, d'attraper les insectes ou les mouches, qui lui a fait donner le nom de *diacona muscipula*, sous laquelle on la désigne.

N. B. L'Auteur de la Gazette prévient qu'en rédigeant cet article qui lui vient d'Allemagne, & qu'il tient d'un Correspondant exact & accoutumé à tout voir d'un œil qui n'est point ébloui par l'enthousiasme, il a eu le plus grand soin de ne rien ajouter au merveilleux de la relation qui lui a été envoyée. Il est certain que nous connoissons déjà une plante du genre des Apocins, nommée *muscipula* ou *attrape mouche*, parce que ces insectes s'y prennent à la glu que contient son calice. D'un autre côté, nous sçavons qu'il existe des plantes qui ont, s'il est permis de hasarder cette façon de s'exprimer, le genre nerveux si délicat qu'elles tombent en convulsion au moindre attouchement de quelque corps étranger. De là peuvent venir dans celle qu'on vient de décrire, ces épanouissemens & ces resserremens dont les pauvres mouches sont les victimes. Ces circonstances rapprochées doivent servir à écarter tout esprit de défiance sur la vérité du fait qu'on vient de rapporter. D'ailleurs si la plante qui fait le sujet de cette observation n'étoit pas tout-à-fait extraordinaire, M le Chevalier de Linnée n'en auroit pas fait un présent à M. Ellis, & notre Correspondant ne l'auroit pas jugée digne de la curiosité de nos Lecteurs.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 17 *Août*.

Nos Politiques raisonnent beaucoup sur la bonne intelligence qu'ils voyent regner entre les Portugais & les Espagnols. Ils craignent fort que l'Isle de Sainte Catherine, dont ces derniers se sont mis en possession, ne reste entre leurs mains, parce qu'alors ceux de nos vaisseaux qui commercent dans la Mer du Sud ne jouiroient peut être plus de la facilité qu'ils avoient ci-devant, de relâcher dans cette Isle & d'y prendre tous les rafraîchissemens qui leur étoient nécessaires.

Nous sommes toujours dans l'attente de quelque événement décisif. Les embarquemens de Troupes & de munitions pour l'Amérique se continuent avec activité. Ces jours derniers, les Officiers commis à la fourniture des vivres, firent marché avec plusieurs Jardiniers qui s'engagerent de leur fournir 200 charriots de choux destinés à faire de la *sour-croud* pour les Equipages des vaisseaux de Sa Majesté, qui servent contre les Rebelles.

Le Capitaine Swords, commandant le vaisseau le *Neptune*, a rapporté du Groen-

land d'où il revient, la triste nouvelle, que le 6 Avril dernier le navire la *Providence*, qui appartient à des Négocians de Witby, avoit péri au milieu des glaces. De toutes les personnes qui composoient l'Equipage de ce bâtiment, neuf seulement ont été sauvées par le Capitaine Swords qui les a recueillies sur son bord & ramenées dans leur Patrie. Le reste, au nombre de vingt-six, a été englouti dans les flots.

L'humidité de la saison ayant gâté les foins, le prix des fourages est prodigieusement augmenté; ce qui a fait beaucoup tomber celui des chevaux. Dans les dernieres ventes, les Marchands en livroient pour 15 liv. sterl. qu'ils n'auroient pas voulu, il y a peu de tems, céder pour le double.

Le Dimanche, 17 Août, il y eut prédication & prieres publiques dans l'Eglise Sainte Marie, où se trouva la Société d'Humanité, instituée pour le rétablissement des noyés. A peine y a-t-il trois ans que cette respectable Compagnie est établie dans le Royaume, & déjà, sur 214 personnes secourues par ses soins, on en compte 134 qui ont eu le bonheur d'être rendues à la vie. Ceux qui prêtent leurs secours à un noyé reçoivent cinq guinées de récompense, s'il en réchappe, & trois seulement si les remedes lui sont administrés sans succès. La Société n'a d'autres fonds, pour suffire à cette dépense, que les souscriptions des bons Citoyens & des ames humaines qui veulent bien concourir à cette bonne œuvre.

M. Nathanael Hulme, l'un des plus célébres Médecins de cette Capitale, ayant réfléchi sur la propriété qu'on attribue à l'air fixe de dissoudre les matieres pierreuses, imagina d'essayer s'il ne pourroit pas en tirer parti pour le soulagement d'une personne attaquée de la pierre, qui s'étoit mise entre ses mains. Ce malade, âgé de 73 ans, souffroit depuis environ quatre années des tourmens inouis. Il s'agissoit de faire passer de l'air fixe dans le siege du mal, c'est-à-dire dans sa vessie. A cet effet, M. Hulme lui prescrivit de prendre quatre fois par jour quinze grains d'alkali fixe végétal dissous dans trois onces d'eau pure, & immédiatement après chaque prise, vingt goutes d'acide vitriolique foible, étendues dans une égale quantité d'eau. On sçait que ces deux substances salines, en se réunissant, font éclore de l'air fixe. Peu de jours après, les urines du malade commencerent à charier quantité de gravier, accompagné de mucosités blanchâtres. Au bout d'un mois les douleurs cesserent entiérement, & ne se sont plus fait ressentir depuis. Dans le cours du traitement, le malade a rendu 180 fragmens dont la configuration indiquoit qu'ils avoient fait partie d'une pierre d'un volume très-considérable.

Les Curieux vont admirer dans le jardin de la Dame Wyrley à Hampstead, village près de Birmingham, un concombre que le Fabuliste Lamotte n'auroit pas manqué d'appeller un *phénomene potager*; il est de l'espece nommée ici *serpentine*. Quelqu'un l'ayant mesuré, il trouva que sa longueur étoit de 52 pouces; le lendemain il étoit crû d'un pouce, & deux jours après il en avoit 58. Ce légume, que l'on dit ne pas differer du concombre ordinaire, quant à son odeur, est le produit de quelque graine apportée de Moka, dans l'Arabie heureuse, où sa longueur ordinaire est de 10 ou 12 pieds.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Civray (*en Poitou*), *le 19 Août.*

Lettre au Rédacteur. » Vous avez parlé dans votre Gazette, Mr, des travaux ordonnés par le Gouvernement sous le Ministere de M. Turgot, pour rendre la Charente navigable depuis cette Ville jusques à Angoulême. Les vues bienfaisantes de ce Ministre éclairé & patriote ne se bornoient pas à établir une communication entre cette Province & celle de l'Angoumois; il avoit encore pour objet de l'étendre jusques dans l'Orléanois, l'Anjou & la Touraine &c. &c. &c. en joignant le Clain à la Charente & en le rendant navigable jusqu'à la Vienne qui, comme on sçait, se jette dans la Loire.

Il paroît que ce projet va être suivi: deux Ingénieurs se transporterent ici, la semaine derniere, pour visiter les lieux & lever les plans: il y a grande apparence que la jonction se fera à Sommieres; il n'y a pas plus de 8000 toises de ce Bourg à Civray, & dans cet intervalle se trouve une gorge qui semble être un canal creusé par les mains de la nature. Il commence à moins de 2000

toiſes de Sommieres, & la pente ſe continue jusqu'à la Charente au deſſous du château de l'Airé.

Ce canal extrêmement profond, large & la majeure partie inculte, ſert de lit à un petit ruiſſeau qui n'a cours que dans les années pluvieuſes & ſe décharge dans la Charente. Il ſembleroit, ſuivant le ſyſtême de Mr de Buffon, que ce lit auroit été autrefois rempli par une riviere très-conſidérable; les angles rentrants d'un côté, les angles ſaillants de l'autre, y ſont exactement marqués.

Si l'on fait attention qu'à 500 toiſes du commencement de cette gorge, il s'en trouve une autre dans laquelle paſſe un petit ruiſſeau qui parcourt 2000 toiſes de terrein pour ſe jetter dans le Clain au deſſous du château de Vareilles-Sommieres, on s'apperçoit que, pour former cette jonction, il ne s'agit que de creuſer les 500 toiſes de terrein pour joindre ces deux gorges & changer enſuite la pente de celle qui conduit à Sommieres; ce qui ſeroit d'une facile & peu diſpendieuſe opération.

Les Ingénieurs ont parcouru ces différens terreins; les lumieres qu'on leur connoit leur auront sûrement préſenté tous les avantages de cette poſition: nous eſperons qu'ils ne ſeront pas long-tems à mettre la main à l'œuvre, & nous nous félicitons de l'idée de ce projet comme s'il avoit déjà été mis à exécution. Le bien que nous en retirerons, ainſi que tout le Poitou, eſt immenſe & ſe fait ſuffiſamment appercevoir. On pourra, par ce moyen, tranſporter avec facilité dans tout le Royaume les beaux marbres de la Bonardeliere qui ne ſont pas aſſez connus, parce qu'ils n'ont pas été ſuffiſamment répandus.

M. le Duc de la Rochefoucault & Madame la Ducheſſe d'Anville, conduits par leur goût pour les Arts, ſe ſont tranſportés le 11 de ce mois de leur Terre de Verteuil au château de la Bonardeliere; ils ont vu & examiné les différentes carrieres avec l'attention de vrais Naturaliſtes; ils ont trouvé ces marbres de toute beauté; ils ont fait emplette de pluſieurs ouvrages & en ont commandé beaucoup d'autres. Le ſuffrage de pareils Amateurs, auſſi éclairés qu'ils ſont illuſtres, eſt d'un grand poids & ne peut que contribuer infiniment à la réputation & au débit de ce marbre pour lequel on s'adreſſe au ſieur Chereau, Maître Marbrier à Civray.

Un Particulier de cette Ville reçut il y deux mois beaucoup de coton en poil, les flocons étoient encore entiers, on n'en avoit point ſéparé la graine qui étoit noire & de la groſſeur d'une baye de laurier. Ce coton n'étoit pas parfaitement blanc, il avoit une teinte couleur de roſe. Pluſieurs perſonnes ont eu la curioſité d'eſſayer ſi ces graines leveroient, elles ont toutes réuſſi; de ſorte que nous avons actuellement pluſieurs pieds de coton qui, s'ils étoient conſervés avec ſoin & mis à l'abri de l'intempérie du climat, pourroient peut-etre donner du fruit».

De Nantes, *le 19 Août.*

Le ſieur Lemay, Mechanicien, fait voir dans cette Ville une voiture qui eſt unique en ſon genre. Elle va ſans le ſecours d'aucun cheval, par le moyen d'un balancier. Cette voiture eſt d'une grandeur ordinaire & peut contenir deux perſonnes placées à côté l'une de l'autre, & une troiſieme pour le faire mouvoir & gouverner la roue du devant.

Par Ordonnance de Police du 31 Juillet, la livre de pain blanc, fine fleur, a été fixée à 26 den.; de méteil à 20, & de ſeigle à 3.

A Saint-Malo, *le 8 Août.* Le pain de fine fleur, léger, étoit à 3 ſ. la livre; le moins léger à 2 ſ. 6 d.; le fetis à 2 ſ. 3 d.; le mouſſault blanc à 2 ſ. 1 d.; le méteil à 1 ſ. 9 d.; le ſeigle à 1 ſ. 5 d.

Le 15 Août Les deux premieres eſpeces de pain étoient augmentées de 2 den. & les autres d'un denier.

Le prix de la viande, dans la même Ville, n'a pas varié de l'une à l'autre époque. Le bœuf ſeul s'y eſt toujours vendu 6 ſ. 9 den.; veau ſeul 4 ſ. 3 d.; mouton ſeul 4 ſ. 3 den.; les trois enſemble 5 ſ. 6 den.

De Paris, *le 25 Août.*

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi du 17 Août 1777, qui ordonne qu'à compter du premier Janvier 1778, les revenus des Poſtes ſeront régis pour le compte de Sa Majeſté.

Le Roi, toujours attentif aux plans de réforme & d'économie néceſſaires pour préſerver ſes Peuples de nouveaux impôts, & pour ſe procurer le moyen de les ſoulager, ſe fait rendre compte ſucceſſivement des divers objets qui peuvent concourir à l'exé-

cution de ses vues, & Sa Majesté n'a pu remarquer, sans étonnement, les profits considérables qu'avoit donnés la Ferme des Postes particulierement dans ces derniers tems. En effet la Ferme des Postes, ainsi qu'on le fait observer dans le préambule de cet Arrêt, n'est point comme celle de la Ferme générale dont les produits, dépendants d'une infinité de circonstances, se trouvent continuellement exposés à l'intempérie des saisons, aux vicissitudes du Commerce & à l'influence de la Politique; le produit de la Ferme des Postes n'est soumis à aucun de ces hasards, parce que les motifs de s'écrire & de se communiquer, qui peuvent varier dans le cours d'une année, avec le nombre des événemens, sont les mêmes dans un espace de tems donné, & que ces motifs, loin de s'affoiblir, doivent toujours aller en croissant par l'effet naturel de l'augmentation des richesses & des progrès des Arts, du Commerce & de l'Industrie. Ces considérations ont déterminé Sa Majesté à faire régir pour son compte, cette partie de ses revenus: Elle a jugé en même tems que six personnes suffiroient parfaitement à cette administration. Enfin le préambule de cet Arrêt finit par ces paroles si consolantes pour le Peuple.

» Sa Majesté voit avec satisfaction que par » les économies qu'Elle a déjà faites, & cel» les dont Elle est assurée, Elle pourra sub» venir, avec ses revenus, aux besoins ordi» naires de l'Etat; & lorsque les circons» tances, qui exigent de sa prudence des dé» penses extraordinaires seront calmées, » Elle s'occupera efficacement de répandre » sur la classe la plus indigente des Contri» buables, une partie des bénéfices dont » Elle est impatiente de les faire jouir: & » c'est dans les momens où Sa Majesté peut se » livrer à une semblable espérance, qu'Elle » sent plus fortement que les bénéfices de » Finance, qui n'ont aucune proportion ni » avec le travail ni avec les risques, sont » une véritable injustice envers ses Peu» ples ».

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Annonce de Livre.

Nouvelle Méthode pour opérer les Changes de la France, avec toutes les Places de sa correspondance, contenant 1°. des nombres fixes, pour tous les prix de change en usage dans le Commerce, avec les opérations faites par une seule multiplication & prouvées par la méthode ordinaire. 2°. Des nombres fixes pour faire les escomptes des soies par une seule multiplication, depuis un & demi pour cent jusqu'à dix & demi. 3°. Des nombres fixes pour réduire les piastres d'Espagne & autres matieres, au titre de 10 deniers 20 grains, par une seule multiplication, avec des exemples des uns & des autres par cette méthode abrégée, & leurs preuves par la méthode ordinaire. Par M. Joseph René Ruelle, Arithméticien & Teneur de Livres. A Lyon, chez les Freres Perisse, Libraires, rue Merciere; & chez l'Auteur, rue Longue, au coin de la rue Sirene. 1776. In-8°. de 420 pag. Prix 6 l. broché.

Le titre de cet Ouvrage en fait assez connoître l'objet & les avantages. » Il contient, » dit l'Auteur, des nouveaux moyens d'o» pérations que personne n'avoit encore mis » au jour, & j'ose avancer que l'usage en » sera très-utile aux Négocians, en ce qu'il » abrégera considérablement le tems qu'on » est obligé d'employer pour faire les chan» ges par la méthode ordinaire, & qu'il » leur pourra servir sans cesse de preuve » abrégée de l'exactitude de leurs calculs ». M. Ruelle prévient qu'il désapprouve comme contrefaits tous les exemplaires de son Livre, qui ne seront pas signés de sa main.

II.

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 29 Août.

Raye, de 3 liv. 10 s. à 5 liv.; panier de moules, de 1 liv. 10 s. à 2 liv.; panier de limandes 5 liv.; panier de flets 4 liv.; panier de solles 9 l.; anges 16 l. 10 s.; saumon entier, de 21 liv. à 32; un esturgeon 120 liv.

III.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 23 Août 1777 au Mercredi 27 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 20, 22 à 24 liv.; le seigle, de 10, 11 à 12 liv.; l'orge, de 9 liv. 5 s., 9 liv. 11 s. à 10 liv. Le froment au Port de la Greve, de 20, 21, 23 à 24 liv.; le seigle, de 10 liv. 5 s., 11 à 12 liv.; l'orge, de 9 l. 10 s., 10 à 11 l. *le septier.*

IV.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 23 Août 1777 au Mercredi 27 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 l.; *idem* à la Greve, de 20, 21, 22 à 23 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 30 Août 1777, de 61 à 62 l.; *idem* nouveau, de 59 à 60; le cent de paille vieille, de 24 à 25 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 52 à 53; *idem* nouveau, de 50 à 51; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 23 à 24; *id.* nouvelle, de 21 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 46 à 47; *idem* nouveau, de 45 à 46; le cent de paille vieille, de 22 à 23 l.; *id.* nouvelle, de 21 à 22 l.; le foin à la Grêve, de 37 à 38 l.

V.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 30 Août 1777.

Or de Portug. à . .	724	℔	ß
Du Mexique à . . .	716		
Du Pérou à	708	1	
Les guinées à . . .	722	2	
Ducats à	98	2	
Or fin à 23 k. . . 31 32.	100		
Or à 20 karats à . .	83	11	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	13	
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	18	
Piastres à	49	8	

marc. — once. — marc.

VI.

Changes de Paris, *du 30 Août 1777.*

Amsterdam	54 3 8e. à ¼
Londres	31 13 16e.
Hambourg	187 ½ à ¾
Madrid	15 2
Cadix	15
Livourne	95 ½
Gênes	93 ¼
Lyon *Août*	½

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Merc. 27 Août 1777

Messieurs

Boutray.....	pples.	M.
Viageres...		t. l.
Tontine....		t. l.
Cochin.....	pples.	M.
Radix.....	pples.	M.
Viageres		M.
Defrance... Viag.		N.
Perpétuelles.		M.
Gauthier.....	vres.	M.
Viageres.....		M.
Deschapelles.	vres.	t. l.
Perpétuelles.		t. l.
De S. Janvier	vres.	P.
.....		
.....		

Six premiers mois 1777.

Du Jeudi 28.

Messieurs

Decourmont.	pples.	P.
Viageres.....		D.
Alissant.... Viag.		A.
Tontine.....		A.
Nau.....	pples.	C.
Viageres		C.
Tontine		C
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1777.	*Jeudi 28.*	*Vendredi 29.*	*Samedi 30*
Comp. d. Ind.			
Actions . . .	1812 ½ 10 . .	1810 15 17 ½ 20 (17 ½	1820 25 21
D°. 16es/25 . . .	. . . . .	. . . . .	1195 . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
Emprunt Oct..	406	403	403 . .
Rescriptions . .	11	11	10¾ . .
Bil. des Fermes.	1 ½.	1 ¾	1 ½. . .
Lots de 48 l. .	792	793 94 . . .	794 95 96
Lots de 150 l. .	1681 80 . . .	1681 82 83 85 .	1686 87 88
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonn. de 24℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue de Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Ann. deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 177

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1777. Du Mardi 5 Août.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 8 Juillet.*

LA Chambre Générale des Indes Occidentales, de Guinée & des Comptes, vient de rendre publique une Ordonnance Royale, en date du 29 Juin, pour fixer dans les Duchés de Schleswig & de Holstein, les poids & les mesures dont on sera obligé de faire usage relativement aux denrées & marchandises sujettes aux droits de Douane. Cette opération étoit d'une absolue nécessité, comme elle le seroit dans bien d'autres contrées. De la grande variété des poids & des mesures naissent toujours, au détriment du commerce, un grand nombre de discussions, d'embarras, de procès même & de fraudes. Par un autre Rescrit, S. M. vient de mettre sur un taux fixe & déterminé les droits que les divers marchandises payent en Norvege. Les Officiers qui font des recrues dans ce Royaume outre-passoient leurs ordres, & pour avoir un plus grand nombre de Soldats, ils diminuoient un peu trop celui des Cultivateurs & dépeuploient les campagnes. Cet abus n'aura plus lieu ; il est expressément défendu à tout Officier d'user de violence ou de supercherie pour faire des enrôlemens. Les fautes de cette nature seront désormais d'autant plus sévérement punies, qu'on est plus coupable de se servir du nom & de l'autorité du Souverain pour vexer les Sujets, leur tendre des pieges, attenter même de force à leurs droits.

Enfin une autre Ordonnance bien utile, est celle qui met les Postes sur un pied uniforme dans tous nos Etats. Ce nouvel arrangement a lieu depuis le commencement de ce mois. Soit qu'on coure la poste à cheval, soit qu'on aille en voiture, on est sûr d'être bien & promptement servi. Il a été nécessaire d'établir dans plusieurs endroits des Bureaux de Poste. La machine paroît bien montée, elle ne se dérangera pas. Les lettres, les paquets nous arrivent plus régulièrement & vont plus vite. Les Voyageurs, s'ils sont pressés, se rendent dans moins de tems aux lieux de leur destination. Nos Correspondances avec l'Allemagne & le Nord y gagnent beaucoup. Il en résulte les plus grands avantages, non-seulement pour le commerce intérieur du Royaume, mais pour celui que nous faisons avec l'Etranger & que l'Etranger fait avec nous.

DE SCHLESWIG, *le 7 Juillet.*

Durant la nuit du 26 au 27 du mois dernier, le feu prit à la Ferme de l'Abbaye d'Itzchoe. De dix-neuf personnes qui se trouvoient renfermées dans ce bâtiment, onze périrent dans les flammes ; deux autres moururent quelques jours après ; des six qui restent il y en a quelques-unes de grievement blessées. A peine l'édifice fut-il embrasé qu'il s'écroula.

C'eſt avec beaucoup d'ardeur que nous pouſſons les travaux de notre nouveau canal. Le Gouvernement y emploie des détachemens conſidérables d'Infanterie. Cette belle communication ne nous coûte rien & nous ſera de la plus grande utilité. Les Ouvriers ſont tous payés aux dépens du Roi ; les Propriétaires qui ſont obligés de ſacrifier leurs poſſeſſions n'ont pas lieu de ſe plaindre puiſqu'ils en reçoivent tout de ſuite, argent comptant, le juſte prix. Le bien public ne nuit pas ici au bien particulier.

PRUSSE.

DE BERLIN, *le 9 Juillet.*

Les principaux Agens des Anglo-Américains auprès de notre Cour, ſont M. Lee, frere du Général de ce nom qui eſt aujourd'hui Priſonnier des Anglois, & M. Saire, jadis un des plus gros Banquiers de Londres. Quoiqu'ils aient fait des achats de toiles, de gros draps & d'autres marchandiſes pour la valeur de 60,000 rixdales de Hollande, ce n'eſt pourtant pas-là, à ce que l'on prétend, l'objet qui les occupe le plus. Ils ont de longues conférences avec les perſonnes en place & négocient un Traité pour établir un commerce régulier & ſtable entre notre Monarchie & les Colonies du Continent. On conjecture que l'affaire ne tardera pas à ſe conclure au gré des Colons ; mais il faut ſuſpendre ſon jugement à cet égard. Dans ce pays-ci les ſecrets du Cabinet ſont impénétrables.

Dans les beſoins publics le tréſor du Souverain doit être auſſi celui des Sujets. Cette maxime nous eſt connue ; il n'arrive preſque point d'accident ou d'événement fâcheux que la Cour ne verſe des largeſſes dans les mains de ceux qui ſouffrent. Elle vient de répandre des ſommes conſidérables dans une Province qui éprouve de grands beſoins. Le Roi a auſſi donné à la Ville d'Embden 20,000 rixdales pour la dédommager des pertes que les inondations lui ont occaſionnées.

SILÉSIE.

DE BRESLAU, *le 10 Juillet.*

M. de Scheibel a fait inſérer ſes obſervations météorologiques du mois de Juin dans les Annonces de notre Société Patriotique. Après 23 jours plus ou moins chauds, il ſurvint un orage qui nous amena le froid. Pendant deux nuits conſécutives il y eut des gelées blanches ; c'eſt une ſingularité que nous n'avons pas éprouvée dans cette ſaiſon, depuis 1760. Sans les pluies du 13 & du 14, la terre n'auroit pas été ſuffiſamment humectée. Le 10 nous eumes un grand orage ; la foudre tomba ſur l'Egliſe de Notre-Dame, mais ſans y mettre le feu. Un vent d'oueſt un peu fort nous a auſſi amené des orages ; il eſt tombé de la grêle. Cependant, tout bien examiné, on ne peut pas dire que la température de l'air ait été défavorable aux productions de la terre. Quelques eſpeces de fruits, comme les prunes, poires, pommes &c. ont un peu ſouffert ; nous en aurons de gâtés ; cependant nous pouvons ſupporter d'autant plus facilement cette perte que les arbres plient ſous le poids des fruits & que nous ſommes obligés de les étayer. On craint que le raiſin ne parvienne pas à une entiere maturité ; ce ſeroit un grand mal pour la Province. Outre que nous avons beaucoup de vignobles, les Propriétaires ne ceſſent de faire de nouvelles plantations. Nous avons eu peu de maladies & nous n'en avons point eu de dangereuſes.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le 11 Juillet.*

Entre l'homme & la brute la différence & l'intervalle ſont immenſes. Qui n'admet pas cet intervalle & ne voit pas ou fait ſemblant de ne pas appercevoir cette différence, eſt réſolu à tout conteſter, à ne ſe rendre à rien : laiſſez-le s'égarer & ſe perdre dans ſes folles idées, vous lui préſenteriez envain la lumiere de l'évidence ; elle ne ſerviroit qu'à l'aveugler. Mépriſons donc les rêves d'une imagination déréglée, c'eſt peut-être le moyen le plus infaillible de les faire prendre pour ce qu'ils ſont. Il n'y a pas à craindre que des abſurdités faſſent jamais l'impreſſion la plus légere ſur l'homme raiſonnable, parce que même avec le plus grand abus de l'eſprit on ne viendra jamais à bout de les prouver par des raiſons. Le meilleur argument (nous diſons argument & non-pas raiſon) qu'on pût faire valoir en faveur du plus faux & du plus humiliant des

ſyſtêmes ; eſt le ſeul dont ſes partiſans ne faſſent pas uſage, leur orgueil s'y oppoſe. Voici comme ils pourroient argumenter ; (nous le répétons, il ne s'agit pas ici de raiſonner) il ne répugne peut-être pas que la nature de l'homme ou du moins de certains hommes, ait une grande analogie, une grande reſſemblance, ſi l'on veut même, une parfaite conformité avec celle des bêtes, puiſqu'il y a certains hommes qui ſont aſſez ſtupides ou aſſez inſenſés pour ne pas ſe diſtinguer des bêtes & ſe confondre avec elles. Ces réflexions ne ſont pas déplacées, elles ont trait à l'article qui ſuit.

M. Tralles, Conſeiller du Duc de Saxe-Gotha, Adjoint de l'Académie des Curieux de la Nature, vient de prouver par l'Anatomie & par l'Hiſtoire naturelle que la diſtance de l'homme & la bête ne ſçauroit être plus grande, que l'un a néceſſairement une ame immortelle, & que tout meurt avec l'autre. Ecoutons pour un moment cet habile homme ſur un point aſſez curieux. L'orang-outang, dit-il, tient la premiere place entre les différentes eſpeces de ſinges : ſi vous ne conſiderez que la forme & la ſtructure de ſon corps, vous trouverez dans lui preſque tout ce que vous trouvez dans l'homme. Il en a les parties externes & internes ; les organes & les muſcles ſont les mêmes dans tous les deux. Ce qui mérite encore plus d'attention, c'eſt que la langue de ce ſinge a la même configuration que celle de l'homme, & qu'on n'apperçoit aucune différence entre le cerveau de l'un & le cerveau de l'autre. Cependant, malgré cette parfaite reſſemblance, le ſinge n'a aucune action ou opération propre de l'homme, il ne parle ni ne penſe. La faculté de penſer n'eſt donc pas conſtituée par l'organiſation du cerveau ; l'homme penſe & refléchit ; il a donc dans lui un principe immatériel, ſpirituel, immortel. L'orang-outang n'eſt qu'un ſinge ; tout demontre qu'il ne penſe pas. Malgré l'identité de conformation, d'organiſation, de proportion du cerveau, non-ſeulement cet animal n'approche pas de l'homme, pour les facultés, mais il eſt plus plus ſtupide qu'aucun autre ſinge & que la plûpart des brutes. De lui à l'homme la diſtance eſt incommenſurable ; ſa conformation extérieure, la ſtructure de ſon cerveau, la contexture de ſes muſcles qui lui fait imiter tous les mouvemens humains, en un mot tous ſes rapports d'une entiere ſimilitude avec l'homme ne le rapprochent pas plus de la nature humaine qu'ils l'élevent au deſſus de la nature des autres animaux. Les Médecins qui ſçavent un peu l'Anatomie ont ici une nouvelle preuve de la ſpiritualité de notre ame ; ils n'en ſeroient que plus coupables ſi l'on pouvoit reprocher à quelques-uns d'entr'eux d'être Matérialiſtes. Nous ne pouvons ſuivre l'Auteur dans ſes diſcuſſions auſſi curieuſes que ſçavantes. Nous le félicitons de faire un ſi bel uſage de ſes talens.

D'IENNE (*dans le Duché de Weimar*), *le 9 Juillet.*

Un furieux orage fondit derniérement ſur la Ville de Berka. L'horiſon fut longtems en feu avant qu'il tombât une goutte d'eau ; mais tout-à-coup les nuages ſe convertirent en un déluge de pluie. La riviere d'Ilm ſur laquelle la Ville eſt ſituée s'enfla prodigieuſement ; les rues & une partie des maiſons furent ſubmergées ; l'inondation ravagea la campagne. On avoit d'abord dit qu'il avoit péri bien des gens ; le nombre de ces infortunées victimes eſt encore plus grand qu'on ne l'avoit craint. Parmi les perſonnes qui ont été ſauvées d'une maniere ſinguliere, on parle ſur-tout de la femme d'un Tonnelier. Elle penſoit à s'enfuir avec ſon petit enfant qui dormoit entre ſes bras ; la maiſon s'écroule ; la femme eſt emportée ſur quelque débri de charpente ; en paſſant près d'un prunier, elle en ſaiſit une branche de la main droite, tandis que de la gauche elle tenoit ſon enfant & le preſſoit ſur ſa poitrine. Elle eut aſſez de force pour ſe tenir dans cette ſituation violente juſqu'à ce qu'on vînt à ſon ſecours. Heureuſement on l'apperçut ; des Bateliers firent force de rames, la tirerent de cet extrême danger & la ramenerent dans leur barque.

DE HOMBOURG-EZ-MONTS, *le 12 Juillet.*

L'Impératrice de Ruſſie a fait partager entre les Officiers & les Soldats une partie des dépouilles enlevées aux Turcs dans la derniere guerre. Il revient à feu M. Lefort (Lieutenant François qui ſervoit dans la Flotte Ruſſe) pour ſa portion une ſomme

de 312 roubles. Les Membres du Chef-Comité de la Société de Hesse-Hombourg, prient leurs Confreres domiciliés dans les Ports François de la Méditerranée, de s'informer du lieu de la naissance de M. Lefort & des parens qu'il peut avoir. S'ils se procurent les renseignemens qu'on leur demande, ils pourront les faire passer directement au College de l'Amirauté de Pétersbourg, ou à quelque Membre de la Société de Hesse-Hombourg, établi dans la Capitale de la Russie, ou enfin au Chef-Comité séant à Hesse-Hombourg. Celui-ci se chargera sans aucune rétribution, comme il y est obligé par ses statuts, de faire parvenir les éclaircissemens nécessaires à qui il appartiendra.

Des personnes, sans doute intéressées à faire hausser les prix des denrées, ont répandu le bruit que les pluies continues de la saison ont fait & font encore beaucoup de tort aux diverses productions de la terre. D'autres personnes zélées pour le bien public & pour la vérité, assurent que rien ne souffre nulle part; que dans plusieurs contrées les récoltes sont très belles, & que les vignes sont dans le meilleur état: ce qu'il y a de bien certain, c'est que les grains & les autres denrées sont à aussi bon marché qu'elles puissent l'être, quoique plusieurs Souverains continuent à faire de grands approvisionnemens.

ITALIE.

De Naples, *le 10 Juillet.*

La Cour de Vienne a envoyé au Roi 16 beaux chevaux dont six de Laponie. Ces derniers qui sont destinés à l'amusement de notre jeune Prince Héréditaire avoient été envoyés par le Roi de Suede à l'Impératrice-Reine; il s'agit de sçavoir s'ils pourront supporter le climat de ce Royaume; quoique jusqu'à présent ils se portent assez bien, on doute beaucoup qu'ils vivent long-tems dans un pays aussi chaud que le nôtre.

Nous avons aussi éprouvé quelques dérangemens dans les saisons. Les mûriers & les oliviers s'en sont mal trouvés; mais les pertes ne sont pas à beaucoup près aussi considérables qu'on avoit lieu de le craindre. Quant aux bleds, ils sont coupés depuis long-tems; nous pourrons en vendre beaucoup à l'Etranger.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 22 Juillet.*

Ne pouvant pas calculer nos gains, nous calculons nos pertes. Depuis le commencement de nos troubles, le Gouvernement a pris ou détruit, si nous ajoutons foi aux assertions de nos meilleurs Politiques, environ 800 navires, sloupes ou barques des Colonies; les Américains ont pillé, brûlé, détruit ou coulé à fond, à peu près, un pareil nombre de bâtimens de la Grande-Bretagne. C'est ici une bien triste preuve des malheurs qu'entrainent toujours avec elles les fureurs de la guerre civile. Quand même le nombre des prises seroit égal de part & d'autre, il ne faut pas croire que les pertes le soient. Les deux tiers des bâtimens dont nous nous sommes emparés n'appartenoient pas aux Américains, mais à des Sujets de quelques Puissances d'Europe, qui faisoient un commerce prohibé avec nos ennemis. Au reste, ces Européens peuvent soutenir aisément des pertes dont ils sont abondamment dédommagés par le commerce lucratif qu'ils font avec les Colonies & dont nous avons le plus grand regret de nous être, pour ainsi dire, dépouillés nous-mêmes.

Durant les trois dernieres années qui ont précédé nos malheureuses dissentions, les marchandises & autres articles de commerce qui ont été exportés de l'Angleterre seule dans les Colonies du Continent de l'Amérique, se montent, d'après l'estime faite aux Douanes, à 5,323,024 liv. 3 sh. 8 den. st. Les importations du même Continent dans l'Angleterre seule, sans même y comprendre l'Ecosse & le Pays de Galles, vont, durant le même période de tems, à 3 millions 29,127 livres 14 shel. 6 den. Ces calculs en indiquent d'autres bien plus considérables.

De toutes nos côtes nous recevons tous les jours de tristes nouvelles. Les Armateurs viennent de s'emparer de 13 navires à la hauteur de l'Ecosse. Leurs succès effrayent encore plus l'Irlande. Il y a très-peu de navires qui aient le bonheur de leur échapper. Dans l'espace de 24 heures, ils ont pris ou détruit sept bâtimens. Le Corps

d'Artillerie de Dublin s'est posté dans différens endroits, à l'embouchure de la riviere, pour empêcher qu'ils ne viennent brûler ou enlever dans le Port même les vaisseaux qui y sont à l'ancre. On ne parle en un mot que des prises qu'ils font journellement; si cela dure, le commerce est anéanti dans ce Royaume. Les Américains viennent souvent à terre; ils achetent des vivres & les payent argent comptant. Ils montrent sur-tout beaucoup d'humanité envers les Paysans & les pauvres. Un Armateur ayant rencontré une barque de Pêcheur; celle-ci n'eut rien de mieux à faire que de s'approcher de l'auttre pour se rendre; les Colons prirent la pêche & payerent le poisson au prix courant. Après quoi ils dirent au Maître de la barque, qu'ils se garderoient bien de faire tort à de pauvres gens comme lui. Mais si le Peuple est rassuré, les riches Marchands ne le sont pas.

On arme à Liverpool quinze bâtimens qui ont tous des Lettres de marque & dont le moindre est de 26 pieces de canons de neuf livres de bales.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Montauban, *le 23 Juillet.*

On a publié ici le *Prospectus* d'une Feuille hebdomadaire qui doit renfermer tout ce qui se passe de plus intéressant dans notre Ville & dans toute la Généralité. Si l'Auteur remplit son plan, il aura des Lecteurs. Voici les principaux articles qu'il se propose de traiter. 1°. Agriculture. Ce ne sont pas des systêmes, purement systêmes, que l'Auteur présentera. Les nouvelles découvertes pour l'amélioration des fonds, les méthodes simples & faciles pour les différentes cultures & pour le meilleur gouvernement des troupeaux, voilà ce qu'il aura soin de recueillir pourvu toutefois que l'expérience en ait constaté le succès. 2°. Commerce. On classera sous cet article les étoffes de nouvelle invention, les prix des grains dans les principales Villes du Querci & du Rouergue, les établissemens relatifs au commerce, les révolutions qu'il essuye, les variations qu'il éprouve &c; les marchandises de toute espece à vendre en gros ou en détail &c. 3°. Médecine-pratique. On y annoncera les meilleurs remedes qui peuvent être d'un usage fréquent, mais sur tout ceux qui regarderont les maladies épidémiques & épizootiques. On aura le plus grand soin de ne jamais indiquer que des remedes sûrs & approuvés. Les Médecins & les Chirurgiens qui se seront distingués par des opérations & des cures remarquables, recevront ici le tribut d'éloge que l'on doit aux Bienfaiteurs de l'humanité. 4°. Morale. On aura l'attention de varier, autant qu'il sera possible, cet article important. L'Auteur donnera souvent des extraits de ce que les meilleurs Livres peuvent renfermer de plus utile. Quelquefois il ne balancera pas à présenter ses réflexions, quand il les croira propres à instruire ou édifier. Aux saines maximes il ajoutera quelques-uns de ces traits qui servent à les mieux établir & à les faire goûter. Il saisira sur-tout avec empressement toutes les occasions de faire connoître ces anecdotes honorables pour l'humanité, qui flattent le cœur de l'homme de bien & l'engagent à mieux faire. Comme les Curés pourront être d'un grand secours à cet égard, ils sont priés d'instruire l'Auteur de tout ce qui se passera de plus intéressant dans leurs Paroisses. On évitera un écueil contre lequel on ne pense pas communément à se mettre en garde: comme il s'agit de former les mœurs & non de leur donner atteinte, on se fera une loi scrupuleuse de taire toute anecdote scandaleuse, & de ne jamais rien rapporter qui puisse blesser la réputation d'autrui ou alarmer la vertu. Les autres articles sont, la Littérature & les Nouvelles: celles-ci comprendront les événemens remarquables en tout genre qui se seront passés dans la Généralité; les cérémonies publiques soit ecclésiastiques, soit civiles &c. On finira par les annonces qui sont d'usage dans ces sortes de Feuilles.

D'Aix, *le 24 Juillet.*

Dans cette Province nous manquons de bois & il y est fort cher. Nous en consommions beaucoup pour les fours à chaux, désormais nous n'en consommerons plus pour

cet article : cette épargne, nous la devons à un de nos Habitans. Le sieur Curet n'emploie pour les fours à chaux que du charbon de pierre, & il a tout le succès qu'on pourroit desirer. Il nous donne la chaux à beaucoup meilleur marché qu'on ne vend celle qui est cuite avec du bois. Les Connoisseurs n'estiment pas la premiere inférieure à la seconde, pour la qualité. Nos Entrepreneurs des ponts & chaussées, après avoir bien examiné la chaux du sieur Curet & en avoir fait usage, ont déclaré qu'elle étoit de très-bonne qualité, de nature à faire corps en très-peu de tems, & propre surtout aux ouvrages sur l'eau.

Un Agriculteur qui avoit un fonds de terre entiérement couvert de chiendent, en fit arracher une grande quantité qui lui servit pour les litieres des chevaux & du bétail. Il répandit ce fumier sur la même terre qui avoit produit le chiendent. Sans autre engrais, ce champ qui renfermoit différentes especes de sols, a donné les plus riches récoltes & le chiendent a totalement disparu. On demande si c'est le chiendent réduit en fumier qui a dévoré & détruit le chiendent vif, ce qui seroit une découverte bien précieuse, ou si l'on doit attribuer ce phénomene à une autre cause qu'à la vertu de l'engrais? Cette question mérite d'autant plus d'être examinée, que le chiendent est de la plus grande difficulté à extirper, & qu'on a même cru qu'il se reproduisoit lorsqu'on en répandoit les cendres sur un champ. Les habiles Agriculteurs sont priés de faire & de publier leurs observations sur cette question.

De Nantes, *le 25 Juillet.*

On vient de donner chez l'Etranger le tableau suivant de notre commerce avec nos Colonies. Le sucre de Saint-Domingue, 2,125,000 liv.; de la Martinique, 320,000 liv.; de la Guadeloupe, 440,000 liv.; de Sainte-Lucie, 76,000 l. Total, 2,086,000 liv. Le café de Saint-Domingue, 123,000 liv.; de la Martinique, 80,000 liv.; de la Guadeloupe, 46,000 l.; de Sainte-Lucie, 30,000 liv. Total, 278,000 l. L'indigo de Saint-Domingue, 220,000 l.; de la Martique, 46,000 l.; de la Guadeloupe, 70,000 liv.; de Sainte-Lucie, 36,000 liv. Total, 422 l. Autres articles de Saint-Domingue, 246,000 l.; de la Martinique, 150,000 l.; de la Guadeloupe, 160,000 l.; de Sainte-Lucie, 20,000 liv. Total, 478,000 l. Les personnes qui ont donné cet état, ne connoissent vraisemblablement pas les registres de nos Douanes; s'ils en ont jamais connoissance, ils réformeront leurs calculs, pour peu qu'ils soient de bonne foi. D'ailleurs que ne s'expliquent ils un peu mieux? S'ils veulent nous donner, par ces détails, une idée juste de notre commerce, prétendent-ils parler de celui que nous faisons avec ces Colonies durant un an, un mois, une semaine? Nous ne voulons pas pénétrer dans leurs affaires; qu'ils nous rendent la pareille & qu'ils n'aillent pas se tourmenter pour sçavoir ce qu'ils ne sçauront pas.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Réponse de M. Rogue à la Question proposée dans la Gazette de Commerce du 8 du mois de Juillet 1777, page 431.

Un billet à ordre est considéré comme une piece de monnoie qui a cours, il est transportable; le Porteur peut en exiger le payement malgré les saisies qu'on auroit pu faire sur ceux qui l'ont négocié.

Celui qui consent un pareil billet ne connoît son Créancier que lorsqu'il se présente, avec un transport ou ordre à son profit, pour en demander le montant: ainsi Jean, Porteur du billet, a raison de dire que les saisies n'étant point faites sur lui, mais bien sur Paul, ne peuvent former d'obstacle à sa demande de payement, puisque ce billet n'appartient plus à Paul qui s'en est dénanti. C'est la Jurisprudence générale. Pierre devoit déclarer en Justice, lorsque les Saisissans l'ont fait assigner pour faire sa déclaration, qu'il ne pouvoit sçavoir s'il devoit à Paul; qu'il ne devra qu'au Porteur de son billet à ordre.

On doit faire une grande différence d'un billet à ordre d'avec un billet simple, car la *négociation* d'un billet à ordre *nantit* le Porteur sans signification; & pour un billet qui n'est pas à ordre, celui à qui il est transporté n'en est Propriétaire que du moment

de la signification du transport au Débiteur.

On peut voir sur ces questions plusieurs Auteurs, & ce que je dis dans mon Ouvrage intitulé *Jurisprudence Consulaire & Instruction des Négocians*, tome 1er, page 290, & tome 2, page 410 (1).

Cependant si Jean tient le billet de Paul, sur lequel est saisi, les Créanciers peuvent demander son serment s'il en a payé le montant à Paul, soit en compensation ou autrement; s'il fait serment, les Saisissans doivent être déboutés, & Pierre doit être condamné à payer à Jean. A Angers, ce 14 Juillet 1777. *Signé*, ROGUE, *agréé pour plaider au Consulat, & Membre de la Société Royale d'Agriculture, au Bureau d'Angers.*

II.

Suite du Mémoire concernant les eaux-de-vie &c.

L'Acheteur met cette même eau-de-vie dans son magasin, la fait relier en plein & rabattre par des gens à sa main; ce rabattage diminue d'une *demi-velte* au moins la continence de la futaille, *quoiqu'elle velte la même chose*. Voilà déjà une demi-velte de moins dont le Consommateur peut se plaindre. Cet Acheteur ayant en propriété cette futaille d'eau-de-vie qu'il a achetée & payée (& qu'il envoie presque toujours sans qu'il lui en coûte un sou pour la mettre en l'état indiqué par l'Agréeur & dont le Cultivateur a payé la façon), ne peut-il pas, quand il voit que la continence lui est favorable (car il s'en trouve qui contiennent plus qu'elles ne veltent), ne peut-il pas la faire réformer à son avantage, & diminuer de sa continence, sans détruire la marque à feu du Vendeur; ne peut-il pas transvaser cette eau-de-vie dans une autre futaille mal conditionnée; ne peut-il pas y mettre la marque à feu d'un inconnu? On dira que les Agréeurs sont à l'embarquement pour en faire une nouvelle vérification. Il est vrai, mais la forme d'altérer la continence d'une futaille est si imperceptible que les yeux les plus clairvoyans peuvent s'y tromper. Ce fait est démontré par les plaintes journalieres que font les Consommateurs; ce qui prouve qu'il en passe tous les jours de défectueuses, malgré l'attention des Agréeurs à l'embarquement.

On pourroit ici faire un détail de nombre d'autres fraudes qui se font dans ce commerce au préjudice du Cultivateur: on n'ignore pas les manœuvres qui se font tous les jours pour faire baisser ou hausser le prix des eaux-de-vie, suivant l'intérêt qu'on y trouve; certainement ce n'est pas le Cultivateur qui fait ainsi varier ce thermometre à son gré. Il suffit qu'on ait démontré que ce n'est pas lui qui fait la fraude; on y met trop bon ordre, l'intérêt de l'Acheteur s'y opposeroit: aussi le Cultivateur éprouve-t-il seul les difficultés de ce commerce. Il paroît qu'on voudroit encore le rendre responsable de la fraude qu'il n'a point commise, & faire payer à ses dépens, au préjudice de sa récolte & du fruit de ses travaux, un nouveau moyen de couvrir les fraudes d'autrui. C'est par le dépotage, s'il étoit établi, qu'on verra le Cultivateur, gêné par des inconvéniens sans nombre, payer à ses frais le prétendu rétablissement de nos eaux-de-vie. Mais le dépotage n'est pas moins susceptible de fraude que la forme actuelle: c'est ce qu'on va démontrer.

Le dépotage par lui-même seroit très-juste si l'on pouvoit l'établir sans qu'il en résultât aucun préjudice tant pour le Cultivateur que pour le Consommateur. Il est naturel de donner de la bonne marchandise quand on reçoit de l'argent pour cette marchandise; voilà sur quoi l'on se fonde & avec raison. C'est un principe de la plus grande équité, qui devroit faire la base de tout le commerce. Il est donc question de voir si ce n'est point un prétexte spécieux pour couvrir de nouvelles fraudes; si l'on peut établir le dépotage sans nuire au Cultivateur, & s'il garantira le Consommateur de la fraude dont il se plaint? (*La suite à l'Ordinaire prochain*).

III.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 26 Juillet 1777 au Mercredi 30 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 20, 22, 24 à 26 l.; le seigle, de 10 l. 10 s., 12 liv. à 12 l. 15 s.; l'orge, de 8 l. 5 s., 9 à 9 liv. 5 s.; Le froment au Port de la Greve, de 22, 23, 24 à 25 liv.; le seigle, de 10 l. 5 s., 11 à 12 liv.; l'orge, de 9 liv. 10 s. à 10 livres *le septier*.

(1) *Cet Ouvrage, imprimé en 1763, se vend chez Guillin, Libraire, Quai des Augustins, à Paris.*

IV.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 26 Juillet 1777 au Mercredi 30 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Greve, de 19, 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 2 Août 1777, de 62 à 63 l.; *idem* nouveau, de 60 à 61; le cent de paille vieille, de 24 à 25 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 54 à 55; *idem* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 24 à 25, *id.* nouvelle, de 22 à 23; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 51 à 52; *idem* nouveau, de 48 à 49; le cent de paille vieille, de 23 à 24 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le foin à la Grêve, de 40 à 41 l.

V.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 2 Août 1777.

Or de Portug. à	725	℔	ß	marc.
Du Mexique à	716			
Du Pérou à	708			
Les guinées à	722			
Ducats à	98	5		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			
Or à 20 karats à	83	10		
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	15		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	17	6	
Piastres à	49	7	6	

VI.

Changes de Paris, *du 2 Août 1777.*

Amsterdam	54 $\frac{1}{4}$
Londres	31 $\frac{5}{8}$
Hambourg	181 $\frac{1}{4}$
Madrid	15 2 6
Cadix	15 1 6 à 1
Livourne	97
Gênes	94 $\frac{3}{4}$
Lyon *Août*	$\frac{3}{4}$ p. ⅝

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Mardi 29 Juil. 1777		Du Jeudi 31.	
Messieurs		*Messieurs*	
Cauchy ..... ppltes.	M.	Deschapelles.. vres.	M.
Viageres.....	M.	Perpétuelles.	M.
Tontine	M.	Decourmont. ppltes.	P.
Marsollier..Viag.	M.	Viageres	M.
Defays..... ppltes.	L.	Delagarde..Viag.	M.
Viageres.....	L.	Tontine	P.
Desplaces.. ppltes.	t. l.	Nau ..... ppltes.	M.
Viageres...	t. l.	Viageres	P.
Tontine....	t. l.	Tontine.	P.
Vieillard .... ppltes.	P.	De S. Janvier vres.	M.
Viageres	P.	.....	
Tontine	P.	.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1777.	*Jeudi 31.*	*Vend. 1 Août.*	*Samedi 2.*
Comp. d. Ind.			
Actions . . .	1805 2 $\frac{1}{2}$ . . .	1802 $\frac{1}{2}$ 1800 .	1795 97 $\frac{1}{2}$ 95
D°. $\frac{16}{25}$es . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	400	. . . . .
Rescriptions . .	11 10 $\frac{3}{4}$ . . .	10 $\frac{3}{4}$ 11 11 $\frac{1}{4}$ 11.	11 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{2}$ 11 11
Bil. des Fermes.	. . . . .	2	2 . . . .
Lots de 48 l. .	800 799 800 .	800 802 801 .	801 2 4 3 2
Lots de 150 l. .	1670 71 70 . .	1670 71 70 71 72	1672 73 72 73
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 17 Juin.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le* 18 *Mai*.

NOus n'osons presque plus nous livrer à l'espérance ; à peine commence-t-elle à luire qu'elle se dissipe aussi-tôt pour nous faire sentir plus vivement les ébranlemens & les inquiétudes de la crainte. La Prusse fait naître de nouvelles difficultés au sujet de la démarcation des limites entre ses Etats & ceux de la Répulique. L'issue de cette affaire nous paroît encore bien éloignée & nous ne croyons pas qu'elle nous soit favorable. Cependant pour n'avoir rien à nous reprocher, nous avons encore recours à la médiation des Cours de Vienne & de Pétersbourg qui sont garands du dernier Traité.

On mande de Neissen, dans la Grande-Pologne, qu'au commencement de ce mois il neigoit encore comme il pourroit le faire au cœur de l'hiver. Cependant ce froid n'a pas nuit aux productions de la terre, attendu qu'elles sont peu avancées & que le printems n'a été jusqu'à présent rien moins que favorable aux progrès de la végétation. Dans toutes ces contrées, les grains & les autres denrées abondent trop pour être cheres. Le Peuple se réjouit du bas prix, mais les Propriétaires ne s'en accommodent pas. Ceux-ci ont le plus grand besoin de convertir en or une bonne partie de leurs bleds ; s'ils tomboient dans la misere, le soc de la charrue seroit bientôt rouillé. On dit que dans les Villes un peu éloignées de la Capitale, la Noblesse pauvre commence à secouer le joug de l'opinion, cultive les Arts, s'adonne à l'Industrie, & pense enfin qu'il vaut encore mieux subsister du fruit d'un travail honnête, que de vivre aux gages & en portant la livrée des Grands Seigneurs. Un Gentilhomme ne se dégrade pas à nos yeux en se dévouant à la honte d'une indigence oisive, pourquoi le regarderions nous comme avili lorsque par un généreux effort il vient se ranger dans la classe des Citoyens utiles ?

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le* 19 *Mai*.

Des pluies abondantes & continues pendant les sept ou huit premiers jours de ce mois ont enflé les rivieres & grossi les torrens. Comme le tems étoit fort doux la neige des montagnes s'est fondue subitement. Toutes ces causes ont rendu les inondations plus terribles que nous ne les avons vues depuis bien des années. Les chemins rompus, les communications coupées, les ponts emportés, des moulins & d'autres édifices endommagés ou même détruits, des champs ravagés, des récoltes perdues, voilà les tristes objets qui se présentent de toutes parts dans une vaste étendue de pays. Les vignobles des environs de Grinzing & de Siéring, & de plusieurs autres cantons, sont fort mal-traités ; la violence des eaux

a déraciné des ſeps, emporté même des morceaux de terrein &c.

S. M. I. & R. avoit ordonné de faire le dénombrement des jeunes-gens & des enfans de l'un & de l'autre ſexe, tant dans la Ville que dans les Fauxbourgs, qui ſont dans le cas de fréquenter les Ecoles Normales. Les listes des Paroiſſes dreſſées avec exactitude ont donné la ſomme totale de dix huit mille. Voilà bien des Eleves à former; nous les formerons, car il eſt ordonné à tous les parens de ne pas laiſſer leurs enfans oiſifs & de les faire profiter de l'inſtitution publique. La Cour a pris de pareilles meſures pour la Bohême & nos autres Etats. Tout ce qui nous manque c'eſt un nombre ſuffiſant d'habiles Maîtres; mais nous promettons des privileges, nous accordons des récompenſes, nous n'oublions rien en un mot pour créer, s'il eſt poſſible, de ſçavans Inſtituteurs. Par le dernier recenſement des Habitans de cette Capitale, la plus grande Ville de toute l'Allemagne, on a trouvé que la population eſt de 210,000 perſonnes. Elle pourroit être encore plus peuplée, puiſqu'elle a cinq lieues de circonférence, en y comprenant toutefois les Fauxbourgs qui ſont plus étendus que la Ville même.

De Cassel, *le 20 Mai.*

Dans la plûpart des Papiers publics on a fait une triſte peinture de la ſituation de ce Landgraviat. On l'a repréſenté comme dévaſté par la guerre dans le ſein de la paix; nous avons envoyé quelques mille hommes à la ſolde des Anglois; de-là on a pris occaſion d'avancer hardiment que nous avions dépeuplé le pays; nous ne rappellerons pas tous les détails que certains Auteurs de Feuilles périodiques ſe ſont permis; à les en croire, nous avons arraché de force les Laboureurs à la charrue, & pouſſé l'Artiſan hors de ſa boutique ou de ſon attelier, pour les faire paſſer l'un & l'autre en Amérique. Nos campagnes ſont preſque déſertes; les bras manquent & dans pluſieurs cantons la terre ne reçoit d'autre culture que celle que leur donnent les foibles mains des femmes; auſſi nos champs ne peuvent-ils nous promettre que de chetives récoltes, & la plûpart ne tarderont pas de tomber en friches &c.

Ces tableaux trop chargés ont excité l'indignation de toutes les perſonnes qui connoiſſent la vérité & ſont intéreſſées à la défendre. Le Gouvernement a fait inſérer dans la Gazette de la Cour qu'on ne doit ajouter aucune foi aux Gazettes étrangeres, quand elles aſſurent que la guerre de l'Amérique a porté le plus grand coup à la population de cet Etat. Cette fauſſeté doit tomber d'elle même; nous n'avons pas uſé de violence pour transformer nos Laboureurs en Soldats; nous n'avons enrôlé que ceux de nos Sujets qui ſe ſont préſentés volontairement pour aller renforcer l'Armée de la Grande Bretagne: nous ſommes préciſément dans le même cas que d'autres Etats d'Allemagne qui ont fourni des Troupes à la Cour de Londres. Nous avons tous pris les mêmes meſures & publié les mêmes Ordonnances; nous ne ſommes donc pas plus blâmables les uns que les autres. Le grand mal eſt, nous en faiſons l'aveu, que les Allemands établis dans l'Amérique ſeptentrionale engagent un bon nombre de nos Soldats à ſe fixer dans le pays. L'eſpérance d'un meilleur ſort fait que ces derniers ne balancent pas à renoncer à leur Patrie. Il faut encore convenir qu'il périt beaucoup plus de nos gens par les fatigues du voyage & par la mauvaiſe nourriture que par le fer des Inſurgens.

De Munich, *le 21 Mai.*

L'Académie des Sciences de Baviere avoit propoſé, l'année derniere, pour ſujet de Prix la queſtion ſuivante: *Y a-t-il une vraie analogie phyſique entre la force électrique & la force magnétique. Dans le cas où cette analogie ſeroit réelle, on avoit demandé de prouver ou d'indiquer la maniere dont ces forces agiſſent ſur les corps des animaux?* Les Mémoires envoyés au concours n'ont pas ſatisfait l'Académie; en conſéquence elle n'a pas adjugé le Prix & propoſe le même ſujet pour l'année 1778. Elle voudroit que les Auteurs appuyaſſent leur opinion ſur de bonnes expériences, ſur des obſervations réfléchies, & ſur une grande connoiſſance de l'Hiſtoire naturelle. Elle deſtine un autre Prix à l'Auteur qui aura le mieux développé, *en quoi conſiſtoit le droit de protection & de ſauf conduit des Evêques, des Maiſons Religieuſes & des Egliſes de Baviere, depuis l'an 900 juſqu'à la fin du treizieme ſiecle; de*

quelle manière les Avocats chargés de ce département exerçoient-ils leur office, & à quelle époque cet emploi a-t-il commencé à perdre son ancien éclat & son autorité primitive ? Les deux Prix de ces questions sont chacun de 50 ducats. L'Académie donnera une médaille d'or de la valeur seulement de dix ducats pour le sujet de Belles-Lettres. Elle demande *quelle a été dans les anciens tems & quelle est encore aujourd'hui l'influence de la Poësie sur les mœurs des Peuples ?* Il sera libre d'écrire sur toutes ces questions en Latin ou en François. Les Mémoires seront reçus jusqu'à la fin du mois de Décembre de cette année ; on aura soin de les adresser, pour le Prix d'Histoire, à M. Lipowski, & pour les sujets de Physique & de Belles-Lettres, à M. Kennedy, tous les deux Secretaires de l'Académie.

ITALIE.

DE NAPLES, *le* 18 *Mai.*

Il paroit que le nouveau Ministere est déterminé à renverser tout ce qui avoit été élevé par le Ministere précédent. On vient de créer une nouvelle Commission, pour l'approvisionnement de l'huile ; elle sera composée de divers Membres qui auront à leur tête le Marquis *della Sambuca.* Cette Commission sera chargée d'autres affaires non-moins importantes : le Roi se propose aussi de supprimer incessamment la Junte préposée à l'administration de l'Annone. Si nous tenons encore beaucoup au régime réglementaire, nous avons pourtant commencé à lui porter quelques coups en permettant la libre exportation des grains. Les bons effets que cette loi ne manquera pas de produire, seront un puissant aiguillon pour exciter le Gouvernement à faire de plus grand pas vers la liberté. Nous attendons tout de la sagesse du Ministre qui est à la tête de l'Administration ; mais pour aller d'un mauvais systême à une politique saine & entiérement opposée, l'intervalle paroît immense ; peut-être n'ose-t-on pas le franchir tout d'un coup, & l'on croit plus sage d'y tendre insensiblement & de n'y parvenir qu'après avoir suivi bien des voies intermédiaires ?

Brindes, cette Ville autrefois si fameuse, pourra bientôt reprendre quelque chose de son ancienne splendeur ; nous avions entrepris de rétablir son Port ; les travaux ont été conduits avec intelligence & nous avons tout le succès que nous pouvions en attendre. Les plus gros bâtimens peuvent entrer dans le bassin ; l'opinion générale est que ce Port offrira de grands avantages pour le commerce ; il sera très-beau, commode & les vaisseaux y seront à l'abri des vents les plus orageux.

Un pinque dont nous avions donné le commandement à un ancien Officier de la République de Gênes & qui croisoit contre les Barbaresques, s'est emparé derniérement d'un schebec de Tripoli de 18 pieces de canons & de 120 hommes d'équipage. La partie n'étoit pas égale & notre pinque devoit naturellement succomber en se mesurant avec un bâtiment si considérable ; mais notre Capitaine a usé de stratagême & a si bien réussi dans sa manœuvre qu'il a forcé les Africains de se rendre : il a conduit sa prise à Messine où elle fait quarantaine.

PORTUGAL.

DE LISBONNE, 18 *Mai.*

Tous les cœurs des vrais Citoyens sont à notre nouvelle Reine ; le sien n'est occupé que du bonheur de ses fideles Sujets. La justice & la bienfaisance président aux opérations du Gouvernement ; l'ordre essentiel se rétablit, les loix regnent, la vertu cesse de craindre & le vice commence à trembler. Rentrés dans tous leurs droits, les Particuliers montrent plus d'ardeur à remplir les devoirs de leur état ; le Négociant, l'Artisan, l'homme de la campagne, tout le Peuple assuré de la protection, sçait reconnoître le bienfait en s'appliquant à le mériter. La Cour en veillant aux intérêts des individus & en usant de tout son pouvoir pour empêcher qu'on ne donne atteinte aux propriétés, n'en est que plus autorisée à revendiquer elle-même ses privileges & ses droits. La pêche du thon, à une certaine hauteur, formoit une branche des revenus de la Couronne. Ce droit dont elle avoit joui depuis un tems immémorial avoit été usurpé par une personne en crédit. On vient de l'en dépouiller & désormais la pêche du thon ne sera permise qu'à ceux qui payeront fidélement au Trésor Royal les anciens droits.

Après des recherches exactes, le Ministere s'est convaincu que le produit des Douanes rapportoit moins, depuis plusieurs années, qu'il n'auroit dû rapporter. On prétend que les manœuvres sont découvertes; un Particulier est accusé d'avoir fraudé ou permis de frauder les Douanes, & d'avoir gagné, aux dépens du Trésor Royal, plus d'un million de crusades, c'est-à-dire, deux millions & demi de France.

HOLLANDE.

De la Haye, *le 4 Juin.*

Pour faire le bien d'autrui, nous ne voulons pas que le nôtre en souffre. Nous avons besoin d'un grand nombre de Matelots & de Mariniers pour le commerce, les pêches & le service de l'Etat. Nous en manquons depuis quelque tems, parce qu'on les attire ailleurs par l'appas des récompenses & en leur donnant des gages plus forts que ceux qu'ils gagnent dans le pays. Pour corriger cet abus, on a publié une Ordonnance dont le préambule est ainsi conçu: Les Etats-Généraux informés que quelques Etrangers & même des Habitans de la République embauchent plusieurs Marins du pays pour passer au service étranger, tant pour la guerre que pour le commerce & la pêche; & que plusieurs Habitans séduits par l'appas des promesses & des récompenses, s'engagent audit service, & souvent directement sur des vaisseaux étrangers qui fréquentent les Ports de ces Provinces, laissant leurs femmes & leurs enfans à la charge des Villes & autres lieux de leur résidence; le tout en contravention aux loix & au préjudice de l'Etat qui peut les employer lui même: Leurs Hautes Puissances voulant prévenir ces abus & donner en même tems une marque de bonté envers ceux qui en seroient coupables, ont rendu le 21 du mois de Mai un Edit dont voici les principales dispositions. Amnistie générale aux Déserteurs de la Marine, à condition qu'ils feront leur déclaration dans délai de six mois, à quelque département de l'Amirauté; sans quoi ils seront punis rigoureusement, si l'on vient à se saisir de leurs personnes. Défense d'engager ou d'embaucher au service des Etrangers les Marins du pays, sous peine d'une amende de trois cens florins pour chaque Marin qui aura ainsi quitté le pays, & d'autre peine arbitraire, selon l'exigence des cas. Il est également défendu de s'engager soi-même au service étranger, soit pour la guerre, soit pour le commerce ou la pêche, notamment pour celle du hareng & de la baleine, sans en avoir obtenu la permission en due forme, sous peine de bannissement & même de punition corporelle. Expresse défense de transporter des Marins hors des Ports de nos Provinces, si ce n'est pour l'équipement de nos vaisseaux; encore ne faudra-t-il mettre sur nos bâtimens que le nombre de Marins nécessaire pour faire la manœuvre. Enfin il est ordonné que les femmes & les enfans de ceux qui se sont engagés au service étranger, leur seront envoyés. Cet article paroît un peu trop dur; on défend de faire des aumônes particulières à ces femmes infortunées & à ces malheureux enfans; on ne veut pas qu'il soit autrement pourvu à leur entretien & à leur subsistance que par le moyen des foibles secours de la caisse des pauvres. S'ils ne sont pas coupables, si les maris ou les peres ont contrevenu seuls aux loix, c'est un malheur pour les femmes & pour les enfans; pourquoi donc en faire un crime à ceux-ci & les punir cruellement de leur malheur même?

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Lanne (*près de Dax*), *le 4 Juin.*

Cette année est désastreuse pour nous; trop de fléaux ont concouru à notre ruine pour qu'il nous reste même l'espérance de pouvoir subsister, à moins qu'on ne vienne à notre secours. Dans toute l'Election & les cantons voisins la consternation est générale; mais les Citoyens un peu aisés & sensibles oublient aisément leurs pertes lorsqu'ils jettent les yeux sur les infortunés Habitans de nos campagnes. Ceux-ci ne recueillent d'autres fruits de leurs travaux que de se voir absolument sans ressource.

Nos malheurs ont commencé de bonne heure. Les gelées à glace des 5, 6 & 7 Avril nous firent renoncer à l'espérance de faire

des vendanges. La pousse des vignes fut brûlée & le mal s'étendit au Loin. C'est ici la richesse d'une partie de nos Cultivateurs. Le 12 Mai nous eumés de la grêle, il en tomba encore beaucoub le 15; vinrent ensuite des giboulées & d'autres mauvais tems; la pluie eut son tour, elle fut continue jusqu'à la fin du mois & au commencement de celui-ci. Nous venons de perdre tout ce que la grêle avoit épargné & tout ce qui avoit résisté aux gelées. La riviere de l'Adour s'est débordée à deux reprises différentes & a mis le comble à nos miseres. Tous nos fourrages sont gâtés; dans une étendue de trente lieues, depuis Aire jusqu'à Bayonne, les terres basses qui bordent l'Adour sont entiérement dévastées. On n'y recueillera que peu de grains & de mauvaise qualité; supposé toutefois qu'on y fasse même une récolte. D'un autre côté, le Gave & d'autres rivieres ou torrens ont fait d'horribles dégâts; les pertes sont inestimables. Si nos voisins ont à se plaindre de leur sort, le nôtre est encore plus triste; nous sommes, sans contredit, les plus maltraités. Le bled d'Inde, qui forme la principale nourriture de nos Paysans, est entiérement perdu. On auroit tenté d'en semer une seconde fois si la saison n'étoit pas trop avancée. Les seigles semés dans une partie des landes & dans les terres sablonneuses, ont aussi beaucoup souffert. Enfin il n'est presque point de production qui ne se ressente plus ou moins des fléaux que nous avons éprouvés. Les suites de ces funestes accidens seroient encore plus funestes pour nous, si les denrées étoient moins communes & plus cheres dans les Provinces qui nous environnent. Cela peut bien suffire pour rendre notre situation moins désespérante; mais nous avons besoin de soulagemens & de secours; le tableau trop vrai & trop touchant de nos miseres les sollicite vivement; nous avons lieu de nous rassurer & de tout attendre de la bienfaisance du Gouvernement.

De Dijon, *le 6 Juin.*

Les Curés des campagnes, les bons Citoyens, les cœurs sensibles ne cessent depuis long-tems de s'élever contre un abus déplorable qui porte tous les jours préjudice à la portion la plus utile de la population du Royaume. L'ignorance & la maladresse président pour l'ordinaire aux accouchemens des femmes de nos villages & de nos hameaux; aussi périt-il un grand nombre de meres & un nombre bien plus grand encore d'enfans nouveaux-nés. On gémit en voyant porter tout-à-la-fois de si tristes coups & à la génération présente & à la génération future. Cependant avec de sages mesures il seroit aisé de corriger l'abus & de prévenir le mal. La Ville de Lyon a fait un établissement qui devroit servir de modele à toutes les autres Provinces du Royaume; les Papiers publics en ont fait mention & l'on ne doute pas que dans peu d'années les Magistrats de la seconde Ville du Royaume ne recueillent le fruit de leur zele. Les villages du Lyonnois seront pourvus de Sage-Femmes instruites & qui pourront exercer leur Art sans inspirer de justes alarmes.

Nous desirions de voir former dans notre Capitale des Eleves qui pussent dans la suite donner elles-mêmes des leçons & répandre l'instruction dans le reste de la Province. Nos souhaits sont accomplis, & si le bien n'est pas général, il pourra le devenir. Nous avons tiré de divers lieux de la Province vingt-trois femmes qui suivent le cours d'accouchement donné par un de nos plus habiles Chirurgiens, M. Enaux, Lieutenant du premier Chirurgien du Roi, Chirurgien en chef de l'Hôpital Général & Associé de l'Académie de cette Ville.

Persuadés de la grande utilité de cet établissement, plusieurs Seigneurs ont demandé que les Sage-Femmes de leurs Terres fussent admises à recevoir les instructions qui leur sont nécessaires. L'objet de leur demande étoit trop juste; on ne le leur a pas refusé; ils ont tous généreusement contribué à la bonne œuvre. M. le Duc de Béthune-Charost a envoyé au cours les Sage-Femmes des Paroisses de Saint-Léger, de Chamilly & de Touches, près de Châlons-sur-Saône. Pour exciter leur émulation, ce digne Seigneur leur a donné à chacune la somme de 36 liv., indépendamment des 24 liv. qui leur sont accordées par la Province. Celle des trois qui, au jugement du Professeur, sera déclarée avoir fait de plus grands progrès dans son Art, recevra à son retour la somme de 60 livres. Si l'exemple forme jamais un grand nombre d'Imita-

teurs, ce doit être sur-tout quand il en coûte si peu pour faire un grand bien. Depuis l'établissement du cours, on compte plus de cent Paroisses qui se félicitent d'avoir des Sage-Femmes vraîment instruites des principes de leur Art.

Des Confins de l'Angoumois, *le 7 Juin.*

Lettre au Rédacteur de la Gazette. Nos grands chemins étoient dégradés, il a fallu les réparer. En conséquence, on a envoyé aux Syndics des Paroisses une Ordonnance relative à cet objet. Ceux qui en paroissent les plus mécontens, sont, Monsieur, les Habitans des Villes. D'après le dispositif de l'Ordonnance, chaque Paroisse est obligée de faire un certain nombre de toises ou de payer une certaine somme qui seroit levée au quart du principal de la taille. La plûpart, après avoir délibéré, se sont déterminés à faire les corvées. Cependant c'est delà que naissent des difficultés, des disputes qui occasionnent des délais & nuisent au bien public. L'Ordonnance n'exempte que les Chirurgiens & les Employés dans les Fermes. Les Huissiers, les Procureurs, les Notaires, les Avocats se trouvent assujettis aux corvées. Etonnés, ils se défendent en disant qu'ils s'en tiennent aux termes de l'Edit: les corvées sont rétablies sur l'ancien pied, or avant l'Edit nous étions exempts, donc après l'Edit nous ne devons pas cesser de l'être. Les Artisans des Villes font valoir en leur faveur les mêmes chefs de défense.

Il paroîtroit donc plus convenable que les réparations se fissent par entreprises, & qu'on trouvât les moyens de payer les Adjudicataires sans toutefois surcharger les différentes classes de Citoyens. Quoique la chose paroisse bien difficile elle n'est pourtant pas impossible. Je vais proposer mon opinion. Au lieu de rendre l'imposition personnelle, ne pourroit-on pas mettre un droit sur chaque roue de voiture & sur chaque piece de gros bétail? Cinq sous par an sur les bœufs, vaches &c, un écu sur chaque voiture à quatre roues ou attelée à quatre bœufs ou quatre chevaux &c; c'en seroit plus qu'il ne faudroit pour fournir à la confection & à l'entretien des grands chemins; la perception n'entraîneroit ni frais ni embarras. Au commencement de chaque année les Syndics des Paroisses donneroient des états sur lesquels on formeroit ensuite les rôles. Ceux-ci seroient vérifiés par les Juges des lieux ou par les Subdélégués. Les Collecteurs de la taille percevroient en même tems la nouvelle imposition. Les Propriétaires des chevaux, des bœufs, des voitures, payeroient le droit dans le lieu de leur domicile. Les Receveurs compteroient les sommes levées, au Bureau d'adjudication établi pour cela dans la Province. Le surplus d'une année resteroit en caisse & seroit employé l'année suivante. On donneroit par-là du travail aux mendians, aux vagabonds, aux pauvres &c. Les chemins seroient beaucoup mieux entretenus & personne n'auroit lieu de se plaindre. Je propose mes vues en bon Citoyen, on les louera quand même on ne jugeroit pas à propos de les adopter. *J'ai l'honneur d'être* &c.

De Paris, *le 11 Juin.*

Déclaration du Roi, qui proroge pour la derniere fois, le délai accordé par la Déclaration du Roi, du 11 Mars 1776, pour la représentation à la Cour des Aides, des titres & pieces qui ont été ci-devant registrés, concernant la Noblesse & les privileges des Communautés séculieres & régulieres.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, qui reçoit les six Corps des Marchands tiers-opposans à l'Arrêt du 25 Juillet 1775; & ayant aucunement égard à ladite opposition, a débouté & déboute les nommés Israel Salom, Joseph Petit, Moyse Perpignan, Salomon Petit & Moyse Dalpujet, de leurs demandes, aux fins qu'il leur soit délivré des quittances de finance du droit de confirmation prescrit par l'article VII de l'Edit du mois d'Août dernier, à l'effet d'être autorisés à faire le commerce de draperie & mercerie dans la Ville de Paris.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Suite de la Lettre au Rédacteur de la Gazette.

A l'appui de cette opinion, Monsieur, viennent les Loix & les Ordonnances du

Royaume. L'Intendant de Champagne rendit-il y a dix à douze ans une Ordonnance, portant défense, même aux Propriétrires, à peine de cinquante livres d'amende, de faire paître dans les champs à bled aucune espece de bétail. La manutention de cette police est confiée aux Cavaliers de Maréchaussée, qui surveillent avec exactitude & arrêtent indistinctement tous les bestiaux répandus dans les campagnes ensemencées. Cette loi, très-bien exécutée, prévient des dégâts infinis & mérite la reconnoissance de tous les Amateurs de l'Agriculture. Comment l'Auteur de la seconde réponse a-t-il pu ignorer cette Ordonnance si notoire ?

Et vous même, Monsieur, n'avez-vous pas inséré dans vos Feuilles, il y a quelques mois, un Arrêt du Parlement, si je ne me trompe, rendu sur les conclusions de M. l'Avocat Général, portant défense à tous les Bergers de conduire leurs troupeaux dans les prairies, non par la crainte de la pourriture qu'ils pourroient contracter, mais à raison de l'haleine infecte, corrosive & en quelque sorte venimeuse de l'animal (1). Or, Monsieur, le froment est-il moins précieux que l'herbe des prés ? Et si le feu dévorant de l'haleine des brebis est capable d'arrêter la progression & même de détruire l'herbe des prairies, aura-t-il une influence moins funeste sur les bleds ?

Conséquemment si en Italie & dans nos Provinces méridionales on suit la méthode de faire paître le bétail dans les champs à bled, ce ne peut être qu'à raison de la chaleur du climat ou de la force de la terre capables de favoriser une végétation prodigieuse qu'il faut arrêter par toutes sortes de moyens. Dans ce cas, il est indispensable de les faire manger, fouler, arracher même par les bestiaux, pour les affoiblir & éclaircir, comme j'ai eu l'honneur de vous le marquer dans ma premiere réponse.

Mais, comme j'ai lieu de le présumer, cette opération ne doit se faire que dans le mois de Décembre & le courant de l'hiver; le texte même de Virgile favorise cette opinion. *Cum primùm sulcos æquant sata*, aussitôt que les semences couvrent les sillons. Or dans les pays chauds, la progression des bleds doit être rapide, & sur la fin de l'automne ils doivent couvrir les champs. C'est pourquoi il est nécessaire alors de les faire manger, pour retarder leur végération, empêcher qu'ils ne jettent leur feu & ne s'épuisent, comme s'expriment nos Laboureurs, & quelquefois même qu'ils ne montent; ce qui opéreroit la perte de la récolte.

Mais ici, Monsieur, nos terres, quoique bonnes & fertiles en beaux fromens, n'étant point susceptibles de cette effervescence & de cette prodigieuse végétation, du moins en général, nous suivons un procédé plus doux, qui conduit au même but, sans nous faire courir le moindre risque.

Ainsi, en supposant même que la méthode de faire paître le bétail dans les champs à bled soit avantageuse en Italie & dans les autres Provinces où la force de la terre peut souffrir cette opération, il ne s'ensuit pas qu'elle soit utile dans ces contrées que nous habitons. Les préceptes d'Agriculture ne sont bons & vrais, qu'autant qu'ils sont relatifs & analogues à la qualité du sol & à la chaleur du climat. Ce qui convient à Rome peut très-bien ne pas convenir à la Champagne, & l'on peut citer ici, quoique dans un sens différent, le proverbe si connu, *si Romæ fueris Romano vivito more.* J'ai l'honneur d'être &c.

A Villiersenlieu, près Saint-Dizier, le 18 Mai 1777.

(1) *Nous n'avons point inséré d'Arrêt; mais en parlant sur cette matiere, nous avons cité un ancien requisitoire de M. Daguesseau, où l'on trouve ce que l'Auteur de cette Lettre rapporte.* Note du Rédacteur.

II.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 7 Juin 1777 au Mercredi 11 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 20, 22 à 23 livres 10 s.; le seigle, de 10 liv. 5 s., 10 liv. 15 s., 11 l. 15 s. à 12 l.; l'orge, de 8 l. 15 s., 9 à 10 l. 15 s. Le froment au Port de la Greve, de 21, 22 à 24 l.; le seigle, de 10 liv. 15 s., 11 à 12 liv.; l'orge, de 8 liv. 10 s. à 9 liv. 10 s. *le septier.*

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 7 Mai 1777 au Mercredi 11 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19 liv. 5 s., 20 à 21 l.; *idem* à la Greve, de 20, 20 l. 10 s. à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 14 Juin 1777, de 58 à 59 liv.; *idem* nouveau, de 57 à 58; le cent de paille vieille, de 22 à 23 l.; *id.* nouvelle, de 21 à 22 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 53 à 54; *idem* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 22 à 23; *id.* nouvelle, de 21 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 51 à 52; *id.* nouveau, de 49 à 50; le cent de paille vieille, de 21 à 22 liv.; *id.* nouvelle, de 20 à 21 l.; le foin à la Grêve, de 37 à 38 l.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 14 Juin 1777.

Or de Portug. à	725	8	6	marc.
Du Mexique à	720			marc.
Du Pérou à	712			marc.
Les guinées à	722			marc.
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à	84			once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	15		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	17	6	marc.
Piastres à	49	7	6	marc.

V.

Changes de Paris, *du 14 Juin 1777.*

Amsterdam	54 7 8e.
Londres	31 ½
Hambourg	188 ¼
Madrid	15 3
Cadix	15 2
Livourne	97 ¼
Gênes	95
Lyon	au pair.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Vend. 30 Mai 1777.

Messieurs

Lempereur.. pples. J.
Viageres..... J.

Du Lundi 2 Juin.

Thevenin.... pples. J.
Viageres..... J.

Du Mardi 3.

Desplaces... pples. J.
Viageres..... J.
Tontine..... J.
.....
.....

Du Mercredi 4.

Messieurs

Nau..... pples. L.
Viageres..... M.
Tontine..... M.
Cochin..... pples. J.

Du Vendredi 6.

Lempereur. Viag. J.
Perpétuelles.. J.
Patu.... Viageres. M.
Perpétuelles. t. l.

Du Samedi 7.

Lenoir..... pples. J.
Viageres..... L.
Caron..... vres. J.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1777.	Jeudi 12.	Vendredi 13.	Samedi 14.
Comp. d. Ind.			
Actions	1952 ½ 50 45 50	1952 ½ 50 45 50	1952 ½ . . .
D°. 16es/25	1240	. . . . .	. . . . .
D°. 8es.	. . . . .	. . . . .	253 . . . .
D°. 25es.	80	80	. . . . .
Emprunt Oct.	412	412	. . . . .
Rescriptions	8 8 ¼ 8 . . .	8 8 ¼ 8 . . .	8 ¼ 8 8 ¼ . .
Bil. des Fermes.	2	2	2 . . . . .
Bil. de la Lot. R.	1098	1097 96 . . .	1097 96 . . .
Lots de 150 l. de Rentes viageres.	1648 50 . . .	1650 49 . . .	1650 . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces & deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 27 Septembre.

L

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 3 Septembre.*

M. Jean-Frédéric Lindſtædt eſt arrivé, il y a quelque tems, à Malmoe en Scanie, du Bengale où il a réſidé pendant treize ans. Il y a fait un grand nombre d'obſervations ſur l'hiſtoire naturelle du pays; il a ſur-tout examiné les diverſes productions du ſol, dans le deſſein de découvrir les moyens que l'induſtrie pourroit employer pour en naturaliſer quelques-unes dans nos contrées, malgré la différence du climat. En conſéquence des heureuſes découvertes qu'il prétend avoir faites en ce genre, il a rapporté beaucoup de plantes avec leurs fruits & leurs graines; il aſſure que la culture de ces plantes réuſſira en Suede auſſi bien que dans leur pays natal, pourvu qu'on les ſoigne ſuivant la méthode qu'il indique. Ce ſçavant Navigateur eſt revenu chargé de tout ce que la nature produit de plus rare dans les Indes Orientales. Toutes ſortes d'animaux à coquilles, beaucoup de pétrifications, une grande quantité de vers d'inſectes & de petits animaux Indiens, qu'il a ſçu très-bien conſerver dans de l'eſprit de-vin, font partie de ſa curieuſe pacotille. Sa Majeſté qui ſe fait un plaiſir d'honorer tous les genres de talens, & de récompenſer ceux qui ſe rendent utiles à la Patrie, avoit envoyé, avant ſon voyage de Pétersbourg, au Gouverneur de Scanie, une magnifique tabatiere d'or, pour être remiſe de ſa part à M. Lindſtædt auſſi-tôt qu'il arriveroit.

ALLEMAGNE.

D'HANOVRE, *le 6 Septembre.*

M. Riem, qui eſt ſi connu par ſes ouvrages ſur l'éducation des abeilles, vient de publier un remede ſouverain contre les maladies des beſtiaux: il le doit à M. Wentz, Paſteur Evangélique du Duché des Deux-Ponts, grand connoiſſeur dans tout ce qui tient à l'Economie rurale. L'expoſition de ce remede eſt précédée de quelques obſervations intéreſſantes pour ceux qui ſe livrent au *nourriſſage* des beſtiaux & qui fondent leur fortune ſur ce genre d'occupation. Ne pouvant nous y arrêter, nous nous contenterons de remarquer que, ſuivant M. Wentz, un des principaux moyens pour prévenir les épizooties, ſeroit de nourrir les beſtiaux dans les étables, parce qu'il eſt prouvé qu'une des premieres cauſes de la contagion vient de la nature des pâturages, de la corruption de l'air, de la nielle, du givre & de la roſée qui, en certaines ſaiſons, gâtent les herbes. On doit encore attribuer à l'uſage des Communes la plus grande partie des maladies qui attaquent les troupeaux. C'eſt pourquoi les gens de la campagne feroient mieux de partager entre eux ces Communes pour en tirer un parti plus avantageux. Quant au nouveau remede qu'il s'agit de

faire connoître ici, rien de plus ſimple & de plus facile exécution. Il faut prendre une cuillerée de miel, l'envelopper dans une feuille de quelque plante qui ſoit aſſez flexible pour contenir le miel ſans le laiſſer couler en ſe caſſant; pendant trois ſemaines conſécutives on fait avaler cette potion à chaque bête à corne; pour qu'elle ne puiſſe pas la rejetter, on la lui enfonce juſqu'au goſier. MM. Wentz & Riem aſſurent que ce remede eſt un préſervatif infaillible contre l'épizootie.

Chacun ſçait que le miel eſt un anti-putride: or il eſt conſtant que la putridité joue le principal rôle dans la plûpart des épizooties. Il eſt néceſſaire d'obſerver que cette potion ne ſe donne à l'animal qu'une fois chaque ſemaine pendant le tems ci-deſſus indiqué.

Le Poſſeſſeur de ce ſecret en a fait myſtere juſqu'à ſa mort; il le mettoit en pratique tous les ans, & toujours ſes bêtes à cornes ont été garanties de la maladie, quoiqu'elles ſe trouvaſſent dans le centre même de la contagion. M. Wentz nous répond de la vérité de ce fait. Il ajoute de plus que les animaux ſains alloient avec les autres, & qu'ils buvoient & mangeoient impunément avec eux au même ratelier & à la même auge.

M. Riem, qui affectionne beaucoup ce remede, & qui ne néglige rien pour le mettre en faveur, demande, par la voie de la Société Patriotique de Breſlau, » ſi on ne » pourroit pas ſe ſervir du même remede » pour les bêtes à cornes déjà attaquées de » l'épizootie? » A cette queſtion il en ajoute une autre: » ſi on ne pourroit pas rendre ce » remede plus ſouverain encore, ſi outre » l'uſage du miel, on mêloit du plâtre & du » ſel dans la nourriture des beſtiaux? »

On conçoit aiſément qu'il peut être avantageux de ſaupoudrer de ſel & d'arroſer d'eau ſalée le fourage des beſtiaux, mais on eſt un peu ſurpris d'entendre recommander l'uſage du plâtre mêlé à leur nourriture. Cependant ce ſingulier aſſaiſonnement a pour lui l'exemple des Payſans de Barkheim qui font prendre à leurs bêtes du plâtre moulu & qui s'en trouvent très-bien. Il eſt vrai que cette coutume provient d'une ancienne ſuperſtition, mais elle n'en eſt pas moins ſalutaire. Voici le fait.

Pendant une longue épizootie qui avoit cauſé dans le pays des ravages affreux, il arriva que les bêtes à cornes d'un Payſan fort religieux furent les ſeules préſervées de la contagion générale. Il ne dit pas d'abord ſon ſecret, cependant on découvrit que cet homme faiſoit des neuvaines pour la conſervation de ſes beſtiaux, & qu'après ſa priere, il détachoit de l'Autel tout ce qu'il pouvoit en tirer avec ſon couteau, & faiſoit prendre cette poudre à ſon bétail. Dès qu'on eût appris ſon ſecret, tout le monde voulut en faire uſage; chacun devint dévot comme lui, & l'Autel ſouffrit ſi fort de cette dévotion qu'il fallut le réparer à diverſes repriſes; cependant tous les animaux à qui on en faiſoit manger les débris continuoient à n'être point attaqués de la contagion. Il eſt eſſentiel d'obſerver qu'il s'agit ici de plâtre crud, c'eſt-à-dire de gyps, car du plâtre cuit ſe changeroit en pierre dans l'eſtomac des animaux.

ITALIE.

De Pavie, *le 25 Août.*

On s'attend que les Foires aux chevaux qui ſe tiennent ici tous les ans le vingt-ſept de ce mois, & le trois Octobre, ſeront très-fréquentées cette année. Le Gouvernement leur procure toutes les facilités poſſibles. Sa Majeſté Impériale & Royale vient de déclarer qu'elle exempte de tous droits de paſſage, péage & autres tous les chevaux qui ſeront conduits à ces Foires pour y être vendus.

De Florence, *le 10 Septembre.*

Nos anciennes Ordonnances ſur le fait de la contrebande ſont extrêmement rigoureuſes; elles autoriſent la ſaiſie par corps pour les plus légeres contraventions. Le Grand Duc, pour en modérer la rigueur, a rendu au mois d'Août dernier un Édit qui ordonne qu'à l'avenir on ne pourra entreprendre ſur la liberté de ſes Sujets, lorſqu'on ne trouvera pas chez eux une certaine quantité de marchandiſes prohibées: ſçavoir pour le tabac étranger, au moins quatre onces; pour le fer, cinq livres; pour la ferrure, une livre; & pour les cartes à jouer, au moins deux jeux. Ceux qui ne ſeront en faute que pour une moindre quantité, n'en-

courront qu'une peine pécuniaire. Cet Edit régle la maniere de constater les contraventions. Les Commis pourront saisir la marchandise de contrebande & exiger des Délinquants une déclaration par écrit, ou certifier par deux témoins que la marchandise saisie a été réellement trouvée chez eux.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 10 *Septembre.*

Le Commerce du Bengale & des Indes Orientales, fixe d'une maniere particuliere l'attention de notre Gouvernement. Il paroît même qu'il se propose de changer de systême dans sa conduite à l'égard des Naturels de ces contrées. Il veut substituer les voies d'insinuation à ces principes un peu trop despotiques qui lui ont servi jusqu'à présent de guides dans sa maniere de traiter avec les Indiens. La tolérance la plus universelle a été en effet le moyen dont les Romains, ces grands maîtres dans l'Art de conquérir, se sont servis autrefois pour étendre leur domination, & pour se faire chez les Nations étrangeres & lointaines, des Sujets fideles ou de Amis zélés. Souvent ils leur permettoient de se gouverner eux-mêmes, & toujours ils sçavoient respecter leurs usages, leur religion & même leurs préjugés. C'est pour nous mettre à portée de suivre un pareil exemple, que M. Hastings, Gouverneur Général de nos Possessions dans le Bengale, a fait composer par les plus sçavans Bramines qu'il a pu réunir des différens cantons de l'Inde, un recueil de leurs Loix. Cette collection, écrite d'abord dans la Langue sçavante des Prêtres Indiens, a été traduite en Persan, sous les yeux même de l'un de ceux qui ont travaillé à la confection de ce Code. Il a été ensuite mis en Anglois par M. Halked, jeune Littérateur. Les Agens du Ministere dans l'Inde seront par là en état de mieux connoître la Jurisprudence Indienne & par conséquent de traiter avec les Indiens sans s'exposer à choquer leurs principes. Cette sage politique à laquelle nous aurions dû penser plutôt, nous conciliera la bienveillance de ces Orientaux & produira certainement les meilleurs effets pour notre commerce. Cet Ouvrage qui se trouve chez nos Libraires de Londres, intéresse également les Sçavans, les Philosophes & les Politiques.

Il doit être fait au Parlement dans la prochaine Séance, des représentations sur la nécessité de réparer promptement plusieurs chemins publics. Le mauvais état où ils se trouvent gêne la communication entre les diverses Provinces du Royaume; ce qui ne peut manquer de nuire beaucoup à la circulation du commerce intérieur. Les réparations & l'entretien du pont bâti sur la Saverne dans la Ville de Bridgnorth au Comté de Salop, seront aussi du nombre des objets que notre Parlement sera supplié de prendre en considération.

Les Boulangers de Londres ont représenté à la Cour des Aldermans qu'ils ne pouvoient plus, sans se ruiner, donner le pain au taux auquel il a été fixé par le Lord-Maire, si la farine continuoit à se vendre un si haut prix. On leur a répondu qu'on auroit égard à leur requête dans la Session suivante.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DU PONT-BEAUVOISIN, *le* 8 *Septembre.*

Lettre à l'Auteur de la Gazette d'Agriculturr &c. » J'ai l'honneur, M^r, de vous envoyer quelques réflexions d'un Cultivateur judicieux, sur la maniere vicieuse dont on exploite les terres dans nos cantons. Je ne doute pas que la méthode qu'il propose ne fût très-avantageuse pour ce pays, si on parvenoit jamais à la faire adopter. Nous ferions beaucoup plus de chanvre, marchandise toujours très-chere, & nos terres sont excellentes pour cette production.

Ce sont les engrais qui fournissent aux Cultivateurs le plus sûr moyen d'obtenir des succès; mais malheureusement ils sont trop peu abondants. Parmi les Propriétaires & les Fermiers, il n'y a que ceux qui habitent près des Villes qui peuvent s'en procurer une quantité suffisante; pour les autres n'ayant de fumier que celui qu'ils tirent de leurs écuries, ils en manquent ordinairement. Par surcroît de malheur, le mauvais emploi des engrais vient encore se joindre

à leur rareté. Un court exposé de la maniere dont on cultive dans ces cantons, en convaincra facilement.

Presque tous les Cultivateurs divisent leurs terres en trois portions égales dont chacune, à son tour, est ensemencée la premiere année en chanvre & en tremois, la seconde en froment, & la troisieme en seigle, après la récolte duquel cette portion demeure vacante pour être encore traitée de même. C'est donc sur la portion des terres ensemencées précédemment en chanvre & en tremois que se fait en automne la semaille du froment: mais comme la plus grande partie des terres qui ont porté des tremois, n'avoient point été fumées auparavant, & qu'ainsi elles ne pourroient donner que de très-mauvais froment, on emploie à les amender tout le fumier qu'on a pu faire depuis la S. Jean, qui est le tems auquel on a fini de semer les tremois. Il est rare qu'à la fin d'Octobre on puisse avoir une quantité de fumier proportionnée à l'étendue des champs qui en ont besoin. On est donc obligé d'attendre, & il arrive souvent que la semaille du froment ne s'acheve que vers Noël. Il est manifeste que cette façon de faire est très vicieuse. Premiérement les tremois semés dans des champs qui n'ont point été fumés, ne donnent presque rien. En second lieu, les fromens que l'on seme tard ne réussissent, pour ainsi dire jamais, & ceux sur-tout qui ont été semés les derniers, sont toujours très-mauvais; il est même rare qu'ils ne soient pas infectés du charbon. Il y a un moyen bien simple de parer à chacun de ces inconvéniens; c'est de réserver tous les fumiers qu'on peut recueillir dans l'intervalle d'une S. Jean à l'autre, pour les employer à la semaille du chanvre & des tremois. En opérant ainsi, on semera une quantité de chanvre beaucoup plus grande; tous les tremois réussiront parfaitement, parce qu'ils seront tous semés dans des terres fumées, & l'on ne fera plus de semaille tardive en froment dont la récolte sera par conséquent beaucoup plus abondante. Pour se mettre au courant de cette méthode, il faut ne semer en tremois que celles des terres de la portion en jachere qu'on aura pu fumer, & laisser les autres vacantes pour leur donner autant de labours que le tems le permettra, & les préparer ainsi à recevoir le froment auquel elles sont destinées. Ce grain y prospérera immanquablement & dédommagera de la petite perte qu'on aura faite en tremois. S'il reste encore quelque déchet à essuyer en adoptant cette maniere de cultiver, ce sera par rapport au seigle qui suivra les fromens semés dans les terres non-fumées. Son produit sera visiblement moindre; mais cette perte qu'on n'éprouvera qu'une premiere année, ne peut être que très-légere, & ne sçauroit l'emporter sur les avantages de la méthode qu'on propose ici. On ose assurer, d'après l'expérience, que ces avantages forment un objet très-considérable & qu'ils peuvent beaucoup améliorer le sort du Cultivateur. J'ai l'honneur d'être &c. ».

De Lyon, *le 13 Septembre.*

» La Société Royale d'Agriculture de Lyon n'ayant trouvé parmi les Mémoires qui lui ont été envoyés pour le concours au Prix qu'elle devoit distribuer cette année, aucune Piece qui ait rempli parfaitement ses vues, elle a jugé nécessaire de proposer de nouveau le même sujet pour l'année 1778. Le Prix sera double & consistera dans une médaille d'or de 600 liv. Il sera adjugé à celui des Concurrens qui aura le mieux répondu à cette question.

» Quels sont les avantages qui résulte-
» roient de la confection ou réparation des
» chemins de traverse, autres que les gran-
» des routes entretenues aux frais de S. M.;
» & quels sont les moyens les plus simples
» & les moins dispendieux de pourvoir à
» cet objet?

Parmi les divers Mémoires que la Société a reçus pour le concours de cette année, & qui étoient au nombre de dix-sept, elle a distingué 1°. le Mémoire N°. 5 avec la devise: *Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci*; 2°. le Mémoire N°. 8, ayant pour devise: *Hercule veut qu'on se remue, puis il aide les gens*; 3°. le Mémoire N°. 14, avec la devise: *Primò demus necessaria, deindè utilia, deindè jucunda, utiquè mansura*; 4°. le Mémoire N°. 15, qui a pour devise: *Si verè, utiliterque, benè.*

La Société, en donnant de justes éloges à la maniere dont ces Mémoires sont rédigés & aux recherches qu'ils renferment, n'a pu s'empêcher d'observer que les Auteurs

n'ont pas assez travaillé la seconde partie du Programme. Elle auroit desiré qu'ils eussent indiqué des moyens plus doux que celui d'une imposition : ils ont presque tous adopté ce systême, dans la crainte sans doute que les Communautés ne fussent trop fatiguées de faire par elles-mêmes les réparations des chemins de leur arrondissement. Mais ne peut-on pas démontrer que les avantages résultants de ce travail l'emporteroient de beaucoup sur les frais ; & que, dans ce cas, l'Agriculteur ne feroit qu'une avance des plus fructueuses ? Si l'on parvenoit à prouver cette proposition, il seroit aisé de dissiper l'effroi qu'inspire le projet de la réparation des chemins exécutés par les Communautés : alors on abandonneroit la ressource d'un impôt pour remplir cet objet ; car en supposant cette ressource, le Programme n'avoit presque plus d'objet. L'idée d'un impôt est malheureusement la premiere qui se présente dans toutes sortes de projets ; mais c'est celle que la Société d'Agriculture croit devoir adopter la derniere.

En remettant le même sujet à l'année prochaine, la Société conservera les Mémoires qui lui ont été présentés pour le concours de celle-ci, dans l'espérance qu'elle a que les Auteurs les rendront, de plus en plus, dignes d'une matiere aussi importante pour l'Agriculture & le Commerce.

Les Mémoires ne seront admis que jusqu'au premier Février 1778. Ils seront adressés à M. de Flesselles, Intendant de Lyon, ou à M. de Juis, Secretaire perpétuel de la Société Royale d'Agriculture, en observant d'en affranchir le port. Les autres conditions sont les memes que celles du Programme de l'année derniere ».

DE PARIS, *le 23 Septembre.*

On l'a déjà dit & écrit bien des fois, & une triste expérience ne l'a que trop prouvé, qu'il n'y a rien de plus dangereux que la dissolution de plomb & le verd-de-gris pris intérieurement. C'est en vertu de ces considérations que Sa Majesté qui s'intéresse, avec une bonté vraiment paternelle, à tout ce qui peut contribuer à la conservation de ses Sujets, a ordonné par sa Déclaration du 13 Juin dernier, enregistrée en Parlement le 2 de ce mois, que les comptoirs des Marchands de vins, revêtus de lames de plomb, les vaisseaux de cuivre dont les Laitieres & autres personnes vendant du lait font usage pour leur commerce, & les balances aussi de cuivre dont se servent les Regratiers de sel & Débitans de tabac, seront supprimés. Pourront les Marchands de vins substituer des cuvettes de fer-blanc ou battu aux lames de plomb dont leurs comptoirs sont revêtus ; comme aussi les Laitieres & autres personnes vendant du lait, au lieu de vaisseaux en cuivre, faire usage de vaisseaux de fayance ou de terre vernissée, ou même de simple bois ; & à l'égard des Regratiers de sel & Débitans de tabac, ils ne pourront se servir que de balances de fer-blanc ou battu.

On observe dans le préambule de cette Déclaration qu'il sera d'autant plus facile aux Laitieres de substituer aux pots de cuivre dont elles se servent communément, des vaisseaux de bois, que par les expériences qui en ont été faites par les ordres de M. le Lieutenant Général de Police, il a été reconnu que le lait s'y conserve mieux que dans les vaisseaux de cuivre, & que d'ailleurs il lui en auroit été présenté des modeles en bois dont la forme est aussi commode & dont le prix est fort au dessous des pots de cuivre.

On a sans doute eu des raisons particulieres pour laisser aux Cabaretiers & Marchands de vins l'usage de leurs mesures d'étain, quoiqu'on reconnoisse ici que ce métal ne peut être employé sans danger à cause des parties arsénicales qu'il contient, & que pour cette raison on leur ait défendu de substituer l'étain à leurs cuvettes de plomb.

Letres-Patentes du Roi en forme de Déclaration, du 2 Août dernier, qui prorogent pour dix ans, à compter du premier Janvier 1778, la perception des Octrois municipaux ; en conséquence ordonnent pendant les dernieres dix années la perception des droits & octrois, impositions ou sommes fixes, désignés & employés au tarif y annexé, dans les lieux dénommés audit tarif. Ces Lettres Patentes ont été enregistrées en la Cour des Aides le 30 du même mois ; elles se trouvent à Paris, chez Knapen & fils, Libraires-Imprimeur de la Cour des Aides, au bas du Pont Saint-Michel.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Remarques sur le versement des bleds & de ses causes, adressées à l'Auteur de la Gazette.

On se plaint presque par-tout, M., du versement des bleds; mais se plaindre d'un mal sans s'attacher à le prévenir en en recherchant l'origine, c'est s'exposer volontairement à voir renouveller tous les ans les mêmes accidents; c'est vouloir courir les mêmes dangers: car il est très possible qu'il pleuve l'année prochaine comme il a plu celle ci, & certainement les récoltes seront exposées aux mêmes inconvéniens, parce qu'il faut nécessairement que les mêmes causes produisent toujours les mêmes effets. On l'a déjà dit bien des fois, & il ne faut pas se lasser de le répéter, la culture des terres a ses regles & ses principes comme tous les autres Arts; on a dit aussi que le versement des bleds avoit ses causes; les voici.

La premiere provient de la mauvaise forme du labour & de sa mauvaise qualité. La deuxieme de ce qu'on gorge trop les terres d'engrais. La troisieme, de ce qu'on enterre la semence à la charue. Enfin la quatrieme & derniere, de ce qu'on répand sur le sol une plus grande quantité de semence qu'il n'en faudroit, & de ce que cette semence n'est point analogue à la qualité du terrein.

Lorsqu'on dit que le versement des bleds dépend de la forme & de la nature du labour, c'est qu'il est d'expérience qu'un sol quelconque labouré à plat est exposé à conserver les eaux sur sa superficie: or ces eaux ne sçauroient y séjourner un peu de tems que le pied de la plante du bled n'en soit amoli: alors les vents & les pluies qui surviennent n'ont pas de peine à faire pencher les épis qui ensuite n'ont pas la force de se relever; accident qui n'auroit jamais lieu si on labouroit la terre en planches plus ou moins bombées, suivant que le terrein est plus ou moins aqueux, & si l'on traversoit ces planches d'une tranchée plus ou moins profonde, suivant que chaque raie qui sépare les planches aura elle-même plus ou moins de profondeur. Voilà le premier & le plus sûr moyen d'empêcher le versement des grains. En effet il n'est personne qui ne comprenne aisément qu'un terrein ainsi disposé est très-éloigné de favoriser le séjour des eaux sur le sol; il est clair que si à mesure que la pluie tombe elle s'écoule, elle ne sçauroit amolir le pied de la plante qui alors conserve toute sa force & sa roideur: les ouragans & les pluies subites & violentes peuvent bien faire fléchir les épis, mais ils ne sçauroient jamais les renverser totalement à terre, ou, dès que le beau tems reparoîtra, on verra ces plantes se relever d'elles-mêmes & reprendre leur premiere vigueur.

La seconde cause du versement des différentes especes de grains provient, comme nous l'avons déjà dit, de ce qu'on charge trop les terres d'engrais. Cette surabondance de nourriture fait prendre à la plante un accroissement trop subit, de façon que la paille n'a ni corps ni force: de-là vient qu'on voit tant de bleds verser même en fanage, & d'autres verser par place, parce que l'engrais ayant été mal distribué sur le sol, il est plus abondant dans certains endroits que dans d'autres, & que par conséquent dans les lieux où il abonde, il y produit les mauvais effets que nous avons attribués à l'excès d'engrais. Ces effets se font remarquer principalement dans les places où le Cultivateur a déposé les tas de fumier avant que de les étendre sur la surface du champ. Il est aussi des grains qui versent, parce que l'engrais n'a pas été analogue à la nature & à la qualité du terrein: en effet si l'on met dans un terrein chaud par lui-même un engrais qui l'est pareillement, les pluies exciteront une sorte de fermentation intérieure qui fera pousser la plante trop précipitamment; alors elle se trouvera dans le cas de tous les fruits précoces qui n'ont ni force ni vigueur; le moindre vent la couchera par terre sans que ni le soleil ni le beau tems puisse la relever. Combien de bleds sont *chablés* parce que la culture n'en a pas été faite suivant les bons principes. C'est faute d'avoir égard à ces principes que l'on voit les plants de bled succomber si souvent sous leur propre poids ou jettés par terre par les coups de vents & les pluies: de-là il arrrive qu'en moissonnant, la faucille rencontre beaucoup d'épis inclinés &

les abat par la tête, desorte qu'ils ne peuvent être ramassés avec la gerbe; ce qui cause une perte considérable au Propriétaire.

La troisieme cause du versement des bleds provient (même dans le cas où l'on auroit labouré en planches bombées) de ce qu'on a enterré la semence avec la charue. Par cette opération, la crête de la planche se trouve chargée d'une trop grande quantité de semence; en second lieu, les coups de charue laissent nécessairement des raies ouvertes, & les eaux qui n'ont pas d'issue pour s'écouler, y séjournent & amolissent le pied de la plante qui ne pouvant plus se soutenir, verse nécessairement. D'ailleurs cette mauvaise méthode de recouvrir la semence avec la charue fait que les raies de chaque côté des planches ne reçoivent qu'une petite quantité de semence, que celles qui coupent ces memes planches n'en ont pas du tout ou fort peu. Alors les plantes, les herbes & autres graines parasites prennent le dessus, subjuguent le petit nombre d'épis qui croissent parmi elles, & les fatiguent prodigieusement; lorsqu'elles mêmes sont battues par les orages, & souvent elles les entrainent dans leur chûte.

La quatrieme cause du versement des bleds provient non seulement du trop d'engrais, mais encore de ce que ni la qualité ni la quantité de la semence n'ont aucun rapport avec la nature du terrein; si, par exemple, dans une terre qui par sa nature, par les engrais qu'on y a mis & par les préparations qu'on lui a données, est propre à recevoir du froment, du bled ramé ou gros méteil, on s'avise de semer du seigle, il faut s'attendre à voir ce seigle verser tout à plat, parce que pour cette espece de grain il ne faut pas une aussi grande abondance d'engrais, ni une terre aussi substantielle que pour le froment.

La preuve que le versement des bleds n'est occasionné que par les causes qu'on vient de détailler, c'est que dans les Provinces de la Normandie, de la Beauce, de l'Isle-de-France, de la Brie, du Poitou, &c. tous les terreins labourés en planches bombées, où les fumiers ont été bien distribués & dans lesquels on n'en a pas mis pour six années, ainsi que le pratiquent certains Cultivateurs maladroits, les bleds n'ont pas versé comme ont fait assez généralement ceux des terreins qui ont été labourés & cultivés de toute autre maniere.

I I.

A V I S.

Lettre à l'Auteur de la Gazette. » Je lis, M., dans le Livre de la Guerre d'Afrique que la Cavalerie de César manquant de fourrage, on y suppléa en nourrissant les chevaux avec de l'algue marine, après l'avoir lavée dans de l'eau douce. *Algâ è littore collectâ & aquâ dulci elutâ, & ita jumentis esurientibus datâ, vitam eorum producebant.* Je voudrois sçavoir si, dans un cas de disette, cette plante marine pourroit réellement servir de nourriture aux chevaux & aux bestiaux? Peut-être cette question a-t elle déjà été examinée, mais je ne connois aucun Ouvrage où il en soit fait mention; s'il en existe quelques-uns, je prie les personnes qui les connoissent de me les indiquer ou de me donner elles mêmes des lumieres sur cet objet, par la voie de votre Gazette. J'ai l'honneur d'être &c. ».

La Gazette des Deux-Ponts nous apprend qu'on voit à Pétersbourg une piece de Méchanique très-curieuse, quoiqu'elle ne soit pas encore comparable au Fluteur de M. de Vaucanson; mais elle ne nous dit pas si cette piece est due à l'industrie Russe ou bien à celle de quelque Etranger. Quoiqu'il en soit elle mérite d'être connue.

» C'est une Demoiselle artificielle très-
» bien exécutée. Elle est représentée en che-
» veux, assise devant un petit clavecin, sur
» lequel elle joue supérieurement trois me-
» nuets, quatre trio, deux Polonoises & une
» marche. Elle touche ce clavecin avec au-
» tant de rapidité que de justesse, & chaque
» fois qu'elle commence & finit, elle fait
» une inclination à tous les Assistans & les
» salue avec beaucoup de grace; il faut s'ap-
» procher assez près de cet automate, pour
» s'assurer que ce n'est pas une personne en
» vie ».

I I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 17 Sept. 1777 au Samedi 20 dudit, le froment s'est vendu à la Halle,

de 19, 20, 22, 23 à 25 l.; le seigle, de 9 l. 10 s., 10 à 10 l. 10 s.; l'orge, de 9 l. 15 s., 10 à 10 liv. 15 s. Le froment au Port de la Greve, de 21, 23 à 25 l.; le seigle, de 9 liv. 5 s., 9 l. 15 s. à 10 l.; l'orge, de 9 l. 15 s. à 10 l. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 17 Sept. 1777 au Samedi 20 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21 à 21 liv. 10 s.; *idem* à la Greve, de 21, 21 l. 15 s. à 22 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 24 Sept. 1777, de 57 à 58 l.; *idem* nouveau, de 55 à 56; le cent de paille vieille, de 21 à 22 l.; *id.* nouvelle, de 20 à 21 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 45 à 46; *idem* nouveau, de 43 à 44; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 20 à 21; *id.* nouvelle, de 19 à 20; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 41 à 42; *idem* nouveau, de 39 à 40; le cent de paille vieille, de 19 à 20 l.; *id.* nouvelle, de 18 à 19 l.; le foin à la Grève, de 34 à 35 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 24 Septembre 1777.

Or de Portug. à	724	℔	ß	marc.
Du Mexique à	716		5	marc.
Du Pérou à	712			marc.
Les guinées à	722		3	marc.
Ducats à	98		6	once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à	83		12	once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	53		16	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51		18	marc.
Piastres à	49	8	6	marc.

CHANGES DE PARIS, *du 24 Septembre 1777.*

Amsterdam	54 $\frac{1}{8}$ à 54
Londres	31 11 16e.
Hambourg	188 $\frac{1}{2}$
Madrid	15 2
Cadix	15
Livourne	95 $\frac{1}{2}$
Gênes	93 $\frac{1}{4}$
Lyon *Août*	$\frac{1}{8}$ p. $\frac{0}{0}$ b.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1777.

Du Lundi 22 Sept. 1777.			Du Mardi 23.		
Messieurs			*Messieurs*		
Thevenin... pp^{lles}.		C.	Cauchy ..... pp^{lles}.		C.
Viageres		F.	Viageres		C.
Masson ..... pp^{lles}.		A.	Tontine		C.
Viageres.....		A.	Marsollier.. Viag.		A.
Delamotte.. pp^{lles}.		A.	Defays ..... pp^{lles}.		A.
Viageres.....		A.	Viageres		A.
Creuzé..... pp^{lles}.		A.	Desplaces... pp^{lles}.		A.
Viageres.....		A.	Viageres		A.
Tontine.....		A.	Tontine		A.
Certain..... pp^{lles}.		A.	Vieillard ... pp^{lles}.		C.
Viageres.....		A.	Viageres.....		C.
Tontine.....		A.	Tontine.....		F.
.....			Pincemaille pp^{lles}	t.	l.
.....			de l'ancien Clergé.		
.....			.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Sept. 1777.	Lundi 22.	Mardi 23.	Mercredi 24.
COMP. D. IND.			
Actions . . .	1880 82 $\frac{1}{2}$ 85 82 $\frac{1}{2}$	1885 87 $\frac{1}{2}$ . .	1890 95 95 .
D°. $\frac{16}{25}$es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	405 406 . . .	408 10 . . .	. . . . .
Rescriptions . .	9 $\frac{1}{4}$ 9 9 $\frac{1}{4}$ 9 . .	9	9 . . . .
Bil. des Fermes.	1 $\frac{1}{2}$.	. . . . .	1 $\frac{1}{2}$. . . .
Lots de 48 l. .	820 22 . . .	830 35 38 40 .	842 45 46 48 (49)
Lots de 150 l. .	1728 29 30 . .	1730 55 40 . .	1750 53 . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnem. de 24℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des P. Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonc. deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 5 Juillet.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 6 Juin.*

LE Roi, par un Rescrit publié en 1775, avoit permis aux Habitans de quelques cantons de la Finlande de se partager entr'eux des friches, des communes & même de vastes forêts. Le partage s'est fait, mais inégalement; les riches ont étendu leurs droits ou plutôt leurs prétentions en raison de leurs richesses & ont peu laissé aux pauvres par la raison seule que la pauvreté doit céder le pas à l'opulence & ne s'aviser jamais de marcher son égale. Sur ce principe, les Seigneurs des Fiefs ont fait eux-mêmes leurs portions & se sont adjugé de grandes étendues de terrein, sur-tout lorsqu'il s'est agi d'entrer en partage des forêts. Les pauvres Habitans des villages voyoient que leurs droits étoient lésés, mais ils ne pensoient pas à les soutenir & n'osoient presque pas se plaindre du tort manifeste qu'on leur faisoit. Cependant Sa Majesté a été informée que la justice n'avoit pas présidé à l'opération; Elle ne s'est pas contentée d'en témoigner son mécontentement, Elle a corrigé l'abus. Par une nouvelle Ordonnance, notre bon Roi vient de déclarer que les portions seroient égales, sans distinction de Seigneurs & de Vassaux, de Nobles & de Roturiers, de riches & de pauvres. Les terres ainsi partagées supporteront les mêmes charges, soit qu'elles appartiennent à des personnes de distinction, soit qu'elles appartiennent à des Bourgeois ou à des Paysans. Un article de la Déclaration porte que tout terrein qui appartiendroit à quelque village & qui à une époque marquée ne seroit pas mis en valeur, doit être cédé au village le plus voisin, moyennant une légere somme, pour l'achat du fonds. Si celui-ci refuse d'en faire l'acquisition, le terrein ne restera pas inculte; il est statué qu'on le vendra aux Particuliers qui se chargeront de le défricher. On ne peut rien voir de plus sage & de plus juste que ces dispositions.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 11 Juin.*

Nous avions formé le projet de faire un canal depuis Kiel jusqu'à Knop. La Cour avoit nommé des personnes habiles pour examiner les différens plans & présider ensuite aux travaux. Cette Commission a rempli le premier objet, mais elle sera déchargée du second. Le plan est adopté; quant à l'exécution, le Gouvernement juge à propos de s'en rapporter entiérement à d'habiles Entrepreneurs. On prétend que ce sera le moyen de moins dépenser & de réussir mieux. La Commission doit s'assembler le 14 du mois dans l'Hôtel-de-Ville de Kiel, pour y faire l'adjudication de l'entreprise. S'il ne se présente pas des personnes en état de se charger de tout l'ouvrage, on le di-

visera en plusieurs portions, les unes plus; les autres moins considérables, & l'on acceptera les offres les plus avantageuses des divers Concurrens.

Dans leurs Assemblées, nos Compagnies de Guinée, des Indes &c. prennent des résolutions pour mieux diriger leur commerce & le rétablir. Malgré la constance de leurs efforts, elles n'ont pas à se féliciter du succès. Ce sont-là des machines trop compliquées pour aller bien & durer longtems.

On mande de Mémel que le 19 du mois dernier une furieuse tempête a fait périr plusieurs vaisseaux, la plûpart chargés de harengs. Un navire Suédois fut englouti; de tous ceux qui le montoient personne n'a pu échapper à la mort. On a sauvé une partie de l'équipage & de la cargaison de quelques autres bâtimens.

PRUSSE.

De Berlin, *le 9 Juin.*

On a fait la distribution des Prix proposés le 30 Mars de l'année derniere pour l'encouragement des Fabriques, des Manufactures, des Arts & de l'Economie rurale. Les bons effets qui résultent de ces récompenses accordées au mérite déterminent S. M. à tenir toujours en haleine, par la même voie, l'émulation des Artisans & des Cultivateurs. Le Gouvernement annonce encore pour l'année prochaine un grand nombre de Prix sur divers objets, mais tous relatifs à l'Industrie & à l'Agriculture (nous en parlerons l'Ordinaire prochain). La distribution qu'on a faite consistoit en primes qui alloient depuis 20 jusqu'à 50 rixdales. On en donne quelquefois de plus considérables, quand il s'agit sur-tout de créer ou de ranimer quelque branche d'Economie.

Parmi les Prix qu'on a distribués, il y en avoit cinq de 20 rixd. pour les cinq Propriétaires qui ont recueilli la plus grande quantité de bonne graine de sapin, de chêne, de quelques autres arbres, & qui en ont semé une plus grande quantité. Les douze villages qui ont le mieux partagé & cultivé leurs communes ont reçu chacun une gratification de 30 rixd. Trois Cultivateurs qui ont planté un plus grand nombre de jeunes chênes & qui les ont soignés avec plus d'intelligence ont touché chacun la somme de 50 rixd. Un de ces trois Economes avoit planté jusqu'à 3000 pieds qui ont parfaitement réussi. On a donné dix Prix de 20 rixdales à dix personnes qui ont clos leurs possessions de plus belles haies d'aubépine, de faus & d'autres arbres de ce genre. Quelques-unes de ces haies avoient depuis 1685 jusqu'à 5556 pieds d'étendue. On avoit promis 3 primes de 50 rixd. aux trois Manufacturiers d'étoffes en laine qui auroient vendu à l'Etranger pour la valeur de 1000 rixd. de draps & autres étoffes de cette espece qu'ils auroient eux-mêmes fabriquées. On n'a pu adjuger qu'un de ces Prix, & c'est à un Fabricant de flanelles. Les trois personnes du sexe qui ont fait le meilleur fil du pays, c'est-à-dire, ainsi qu'il étoit expliqué, le plus beau, le plus fin & de plus de durée, ont eu chacune 40 rixd. Le reste de la liste des Prix est comme il suit. Quatre Prix de 25 rixdales pour ceux qui ont planté au moins cent pieds de mûriers blancs de six pieds de haut de la racine aux branches; quatre de 30 rixd. pour ceux qui ont le plus cultivé de plantes propres à nourrir le bétail, & converti une plus grande étendue de terrein en prairies artificielles. Un de ces Cultivateurs avoit une prairie de 9 journaux & 8 verges en quarré. Cinq de 4 rixd. pour la culture du houblon dans les cantons où elle n'est pas encore sur un bon pied; quatre de 25 rixd. pour les plantations de saules, pourvu que les Propriétaires en vendent d'aussi bons & à meilleur marché que ceux que nous achetons de l'Etranger; quatre de 50 rixd. pour les Possesseurs de biens nobles qui ont fait planter le plus grand nombre d'arbres fruitiers sur les bords des grands chemins: un Seigneur en a fait mettre en terre jusqu'à 2185. Dix de 10 r. pour les enfans de Paysans qui ont le mieux réussi à filer le lin du pays, sans négliger toutefois leurs autres occupations & en continuant à fréquenter les Ecoles. Six de 40 rixdales pour les Economes qui ont le mieux amendé leurs terres par le moyen de la marne.

ALLEMAGNE.

De Darmstadt, *le 10 Juin.*

Dans ce Landgraviat nous avons aussi des

Charlatans qui tuent les gens ou les rendent encore plus malades en promettant de leur rendre la ſanté. Un jeune garçon a une difformité ſinguliere ; il eſt né avec tous les membres bien proportionnés à l'exception de la tête qui étoit dès-lors d'une groſſeur démeſurée. Celle-ci a toujours crû dans la même proportion, tandis que ceux-là ne prenoient que leur accroiſſement naturel. Enfin le corps devint trop foible pour porter cette lourde maſſe; l'enfant ne put plus marcher ni ſe tenir debout ni aſſis. Il eſt toujours couché ſur le dos ; il a tous les ſens très-foibles & ne parle pas. Cependant il témoigne de la ſenſibilité pour tous les ſoins que ſes parens ſe donnent en le ſervant ; il leur ſourit quand ils le careſſent ou qu'ils le conſolent. Un Aventurier s'eſt chargé, il y a quelque tems, de le traiter & de le guérir. A force de remedes il lui a donné une terrible maladie ; cinq à ſix fois par jour ce pauvre infortuné a des attaques d'apoplexie; elles durent peu & l'enfant reprend bientôt ſes eſprits. Il continue pourtant à boire, à manger, &c. plus ou moins, ſelon que le corps eſt plus ou moins affecté. On ne permet preſque nulle part d'exercer des Arts méchaniques à ceux qui n'ont pas donné des preuves qu'ils en ſont inſtruits ; & preſque partout on ſouffre que des ignorans abuſent indignement de la crédulité publique, faſſent d'un Art le plus utile l'Art le plus funeſte, & nous donnent des maladies que nous n'avions pas, ſous prétexte de nous guérir de celles qui nous affligent.

De Munich, *le* 12 *Juin.*

Si l'on ſe plaint ailleurs, ſur-tout dans le midi de l'Europe, de l'inconſtance de la ſaiſon, du froid, des orages, de la grêle, il n'en eſt pas de même dans nos contrées. Nous ne pouvons pas deſirer des tems plus favorables aux biens de la terre ; durant tout le mois de Mai & juſqu'au commencement de celui-ci nous avons eu ſucceſſivement des jours aſſez chauds & des pluies douces. Les bleds & toutes les productions de la terre nous donneront de magnifiques récoltes ; la Pologne, le Danemarck, la plûpart des Etats du Nord, l'Autriche, le Tyrol, la Souabe & preſque toutes les contrées de l'Empire s'attendent à faire de belles moiſſons. Malgré les approviſionnemens des Cours de Pétersbourg, de Pruſſe & de Vienne, les prix des grains & des autres denrées baiſſent de jour en jour. On ſe plaint par-tout & du trop bas prix & du peu de débit.

ITALIE.

De Rome, *le* 8 *Juin.*

Dans le courant du mois dernier, une galiote Barbareſque croiſoit à la hauteur de Civita-Vechia & le long de la côte pour piller les environs d'Ardea. Ce bâtiment donna contre un banc de ſable & échoua près de la Tour del Vajanico. La Garde du Fort, aidée de celle de Bajamo & d'autres lieux voiſins, attaqua l'équipage & ſe ſaiſit de 81 de ces Africains. Dix ou douze de ces Corſaires ſe jetterent dans l'eſquif & l'on ne put les atteindre. On doute pourtant qu'ils aient gagné l'Afrique ſans avoir rencontré quelque vaiſſeau des Puiſſances Chrétiennes. Pour empêcher que ces Pirates n'infeſtent nos mers, Sa Sainteté a ordonné que déſormais les Galeres Pontificales croiſeront ſur nos côtes durant tout l'été & que deux ſchebecs les remplaceront pendant l'hiver. Nous devons auſſi remettre à flot le bâtiment Barbareſque dont nous nous ſommes emparés ; il eſt ſinguliérement conſtruit; il a très peu de largeur, mais en revanche ſa longueur eſt de 120 palmes.

Au mois de Février dernier le Gouvernement avoit donné un Edit en faveur du commerce des laines ; il vient d'être confirmé par une Ordonnance du 18 du mois dernier. Ce nouveau réglement autoriſe les Directeurs des Manufactures à acheter au prix courant toutes les laines dont ils auront beſoin. Le premier leur marquoit l'époque où ils pourroient faire leurs achats ; on ne leur permet pas d'acheter en tout tems, mais il leur ſera libre d'acheter avant l'époque ci-deſſus marquée. Il eſt aiſé de voir, diſent les ſpéculatifs, que nous gênons encore trop notre commerce pour que le cours en ſoit vif & rapide.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 20 *Juin.*

Il circule dans le Public une lettre qu'on dit avoir été adreſſée par le Gouvernement aux Miniſtres Etrangers qui réſident à notre

Cour ; elle eſt conçue à peu près dans les termes ſuivans. » Le commerce de l'Amérique doit néceſſairement par ſa décadence contribuer à l'élévation du commerce de Ruſſie. Cet Empire peut fournir à l'Europe ce que celle-ci tire du Continent de l'Amérique, le tabac, le café, le riz, l'indigo, le coton. La main-d'œuvre y eſt également à meilleur compte que dans les Colonies ; d'où il ſuit qu'en pleine paix les Ruſſes peuvent ſoutenir avec avantage la concurrence des Américains. Il eſt donc de l'intérêt général de l'Europe de quitter ces derniers pour s'adreſſer aux premiers. Quant aux bois de conſtruction & tout ce qui concerne la Marine ; la Pruſſe, le Danemarck, la Suede nous les offrent à plus bas prix que les Américains ne peuvent nous les vendre. Si l'Amérique peut devenir par ſon commerce une rivale redoutable, ce n'eſt que pour la France, l'Eſpagne & le Portugal. Les vins & les fruits qu'on tire de ces Royaumes, la Caroline Méridionale eſt en état de les recueillir dans ſon territoire. Les intérêts de l'Europe commerçante & ceux de l'Amérique ſont diamétralement oppoſés, & celle-ci ne peut s'enrichir qu'aux dépens de celle-là. La navigation eſt le véhicule du commerce ; gêner, troubler, arrêter la navigation des Américains, c'eſt les réduire à leur état primitif d'une entiere dépendance. Le moment favorable pour en venir à bout ſe préſente, il faut le ſaiſir ; dans quelques années on le chercheroit inutilement, ce ſeroit trop tard.

Les Colonies Angloiſes occupent dans l'Amérique ſeptentrionale un terrein de 1,122,800 milles quarrés ; en comptant 640 acres de terre par chaque mille quarré, on aura un total de 718,592,000 acres. A cinq acres par tête, le nombre des Habitans pourra ſe monter à 143,718,400 D'après ce calcul, l'Amérique pourra excéder la population de l'Europe de 26,118,400 perſonnes ; le nombre des Habitans de l'Europe n'allant pas au delà de 117,600,000 ames. On peut voir par-là de quelle importance il eſt de s'oppoſer à l'aggrandiſſement des Américains. Hommes, argent, tout ce que l'Amérique poſſede eſt ſorti de l'Europe ayant les troubles actuels ; mais cette perte, l'Europe peut la réparer. L'intérêt de toutes les Puiſſances exige d'anéantir ou d'écraſer l'Amérique ; la paix de l'Europe en dépend : dans peu d'années les Européens ſeroient engagés dans des gueres maritimes avec les Américains. En réduiſant l'Amérique, en lui ôtant ſes Ports de mer, on fera rentrer en Europe des millions qui ſont perdus pour elle. Les Américains privés des reſſources de la navigation, rapporteront leurs tréſors dans leur Patrie ; enfin il eſt impoſſible de s'imaginer tous les heureux effets que produiroit un pareil événement ». On doute que cette lettre faſſe de grandes impreſſions ſur les eſprits.

On a fait de faux billets de Banque pour plus de 33,000 l. ſt. On a tout lieu de préſumer qu'il en eſt paſſé chez l'Etranger & ſurtout en Hollande. Quelques-uns des principaux Fauſſaires ſont arrêtés ; un de ces coupables avoit ſur lui, quand on le prit, 48 de ces billets de 50, de 20, de 10 l. ſt. Il a tout avoué & a mis en main du Magiſtrat la planche dont il s'étoit ſervi pour la contrefaction.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Nancy, *le 22 Juin.*

Dans nos Foires il ſe trouve toujours une foule d'Avanturiers qui trompent le Public & ſur-tout le Public pauvre ; ils étalent quelques bijoux & par le moyen des loteries ils font eſpérer aux gens du Peuple que pour le prix modique de quelques billets ils gagneront des meubles précieux. Les domeſtiques, les Garçons de boutique, les jeunes gens ne balancent pas à courir les chances parce qu'ils ne calculent pas. Ils perdent leur argent & les bijoux reſtent toujours aux Faiſeurs de loteries. D'autres introduiſent des jeux de haſard où la fraude & la friponnerie ne préſident que trop ſouvent. Il eſt rare que le haſard ſe décide contr'eux, & ces fripons trouvent toujours un trop grand nombre de dupes. Le Parlement a pris de ſages meſures pour déraciner ces abus. Par un Arrêt daté du 5 de ce mois il eſt défendu expreſſément de tenir des jeux de blanque & autres de haſard, notamment de tirer des loteries, quelles qu'elles ſoient, durant la tenue des Foires, ſous peine de cent livres d'amende, applicables moitié au Dénonciateur & moitié à l'Hôpital des Enfans-Trou-

vés, outre la confiscation, au profit du même Hôpital, des marchandises, effets, instrumens, outils &c. servant auxdits jeux. Les Foires qui se tiennent vers la S. Jean ont été plus tranquilles; il y a regné beaucoup plus d'ordre qu'à l'ordinaire, & les querelles qui étoient auparavant si fréquentes ont été rares. Nous éprouvons déjà les bons effets de cet Arrêt.

De Saumur, *le 24 Juin.*

Dans la plûpart des Provinces du Royaume on n'éleve pas un assez grand nombre de bêtes à laine; dans ce canton, les plaintes sont que des Particuliers s'arrogent le droit d'en élever beaucoup plus qu'ils n'en peuvent nourrir aisément. On a crié à l'abus & l'abus va être efficacement corrigé. Le Parlement de Paris a donné un Arrêt en date du 9 du mois dernier, qui déclare que les Habitans des Paroisses situées dans tout le Saumurois ne pourront avoir qu'une bête à laine par arpent de terre labourable; leur fait défense d'en avoir une plus grande quantité, & à tous autres Habitans qui ne font valoir aucune terre, d'en envoyer paître dans la campagne, sous quelque prétexte que ce puisse être, à peine contre les Contrevenans, de dix livres d'amende, de saisie & de confiscation des bêtes à laine qui seront trouvées dans la campagne: fait également défenses, sous les mêmes peines, de mener paître lesdites bêtes à laine & les vaches, chevaux & bestiaux, soit dans les vignes, soit dans les bois: ordonne que ceux qui n'ont aucune pâture, ne pourront conduire leurs chevaux, vaches & bestiaux, & les faire paître que dans les communes qui peuvent être dans les Paroisses ou dans les vaines pâtures, depuis que la moisson est faite jusqu'au tems où les terres sont ensemencées. La crainte de l'amende fait que certains Propriétaires ont pris la résolution d'élever un peu moins de bêtes à laine qu'ils ne seroient en état & dans le cas d'en nourrir.

De Rouen, *le 25 Juin.*

Notre Chambre de Commerce a donné avis que par ordre du Roi le phare d'Ouessan qui n'avoit jusqu'à présent été allumé que pendant six mois, c'est-à-dire depuis le commencement du mois d'Octobre jusqu'au premier Avril, le sera, cette année, durant tout l'été.

Un de nos zélés Economes voudroit que dans la Province on s'appliquât à la culture du peuplier d'Italie, attendu qu'il croît rapidement & qu'on peut en retirer de grands avantages. Au bout de dix à douze ans cet arbre acquiert la grosseur de 27 à 28 pouces de diametre. Le bois en est propre à toutes sortes de constructions & les vers ne l'attaquent jamais. Il se multiplie de boutures, ce qui contribueroit à le rendre plus commun dans un plus court espace de tems. Un des Membres de notre Société d'Agriculture a planté depuis dix ans dans son jardin un peuplier d'Italie qui fournit la preuve de ce qu'on vient de dire. Cet arbre a 50 pieds de haut, son diametre est de trois pieds & demi.

On assure qu'un Inspecteur de Manufactures, après avoir fait l'essai de trois sortes d'eau qu'on trouve à Harfleur, l'eau salée, l'eau sumaque & l'eau douce, les a trouvées supérieures à toutes les autres pour donner de bonnes teintures. Si le fait est certain, on pourroit faire dans la suite à Harfleur un grand commerce de fils & d'étoffes de diverses couleurs. Tout favoriseroit les Manufacturiers de cette Ville; les fils & les laines se vendent sur les lieux ou dans les environs; ils ont de la premiere main & sans frais, à l'arrivée des navires au Havre, les cotons, l'indigo & les bois de teinture. Les débouchés leur sont ouverts par mer & par terre. On devroit faire de nouveaux essais pour s'assurer encore mieux de la découverte.

De Paris, *le 29 Juin.*

Lettre de M. le Roux, Médecin d'Etat des Armées Impériales & Royales, adressée au Rédacteur de la Gazette & datée de Paris le 24 Juin de cette année, sur les cures de M. de Mesmer & le magnétisme animal. Par votre Feuille du 14 de ce mois, N°. 47, article de Vienne, vous demandez *ce qu'entend M. de Mesmer par magnétisme animal?* Après avoir rendu la même justice que M. de Fleury, sur la sincérité du patriotisme éclairé qui conduit votre plume, je m'empresse, Monsieur, de vous donner les éclaircissemens que vous desirez. Je suis témoin oculaire de la guérison de Mademoiselle Paradis, ainsi que de celle de deux filles aveugles par accident, qui n'avoient pareillement aucune

idée de la lumiere ; & d'une Demoiſelle de 9 à 10 ans, nommée Victoire, dont l'œil gauche étoit affecté d'un *albugo* variqueux très-épais & ſaillant dans le centre. Tout ce que dit M. de Fleury ſur la guériſon de Mademoiſelle Paradis eſt conforme à la plus exacte vérité. J'ai vu cette Demoiſelle le 16 de Février ; elle étoit encore dans la chambre obſcure, les yeux couverts ; malgré la grande ſenſibilité qu'elle éprouvoit au moindre rayon de lumiere, cependant elle voulut bien, à la priere de M. de Meſmer, me donner les preuves les plus ſatisfaiſantes que ſa vue étoit très-nette, quoique naiſſante. Après avoir pris ſon tems, l'eſpace de quelques minutes, autant pour mettre la prunelle à l'uniſſon de la foible clarté de la chambre, que pour modérer la vacillation perpétuelle dont ſes yeux étoient encore agités, elle diſtingua très bien ma hauteur, mon né tant en face qu'en différens profils, ſelon la ſituation que je prenois : elle diſtingua la couleur de mes habits, de mes boutons, de mon mouchoir, de mon manchon. Quant aux deux autres aveugles, avant que la cure fût entrepriſe, je me ſuis convaincu de leur cécité parfaite, & environ 15 jours après je fus témoin des exercices que la mere de Madomoiſelle Paradis prenoit plaiſir à leur procurer, le ſoir d'une belle nuit, pour leur faire diſtinguer la lune, les étoiles brillantes & les feux de la campagne ou du voiſinage, de la hauteur d'une terraſſe dont le point de vue eſt raviſſant.

Enfin je me ſuis convaincu de la cécité parfaite de l'œil gauche de Mademoiſelle Victoire : car outre qu'elle n'en voyoit exactement point, la cornée tranſparente étoit abſolument recouverte ou, pour parler plus correctement, ſon tiſſu étoit entiérement opaque & d'un blanc fort épais, à l'exception du centre qui faiſoit ſaillie & dont les vaiſſeaux étoient très-variqueux. Rien de plus triſte que cette difformité : auſſi l'enfant avoit grand ſoin d'obſerver les progrès de ſa guériſon & de les faire remarquer à tout le monde d'une façon auſſi empreſſée que touchante. Je la vis encore deux jours avant mon départ de Vienne, le 18 Avril dernier ; c'étoit à peu près le 15e. jour de la cure, il y avoit une ligne de la circonférence de la cornée déjà totalement dégagée, de la même couleur que l'œil droit. La jeune perſonne diſtinguoit avec joie tout ce qu'on lui préſentoit, en fermant exactement l'autre œil ; mais elle ne pouvoit encore appercevoir que de côté ou par en haut ou par en bas, parce que le centre dont la ſaillie commençoit viſiblement à s'effacer ſe trouvoit encore garni de vaiſſeaux variqueux & opaques.

Vous conviendrez, Monſieur, que quand on a vu des choſes auſſi frappantes, il eſt bien difficile de douter ; on ne ſe refuſe pas à l'évidence. Quand on a pris toutes les précautions poſſibles pour ſe garantir de l'erreur, par la vue des faits, on peut ſe mettre au-deſſus de tous les efforts de la jalouſie ou de la prévention & publier courageuſement la vérité des choſes utiles & ſalutaires. On auroit peine à croire tout ce que l'ignorance & l'envie ont publié contre la découverte précieuſe de M. de Meſmer. Une perſonne ſenſible aux maux qui affligent l'humanité ne peut voir ſans ſurpriſe que des hommes ſoient les premiers à rejetter une découverte aſſurée pour le ſoulagement de leurs infirmités, & conſéquemment pour la prolongation de leurs jours. Les réflexions que l'on pourroit faire à ce ſujet ſont trop déplorables & paſſeroient les bornes d'une lettre. Je reviens à M. de Meſmer avec lequel je fis connoiſſance avec empreſſement ſur la fin du mois de Mai de l'année derniere. Ce qui me donna peut-être encore plus d'idée de ſon rare mérite, c'eſt qu'alors les eſprits ſe trouvoient dans la plus grande fermentation & que tout Vienne retentiſſoit des déclamations les plus étranges contre le magnétiſme animal. Quand on connoît un peu les hommes, rien ne doit étonner. La lettre de Laubac, inſérée dans votre Feuille du 6 Janvier 1776, N°. 11, ne fit que me confirmer davantage dans l'idée du mérite ſupérieur de M. de Meſmer. Cet excellent homme me reçut avec cette candeur qui caractériſe ſi bien un vrai Scrutateur de la nature, une ame déſintéreſſée, un Citoyen ami de l'humanité. Il m'expliqua ſon ſyſtême ſans détour, m'expoſa les raiſons légitimes qu'il avoit de ſe réſerver les procédés de ſa méthode. Il ſouffroit de ſe voir contraint à garder le ſilence ſur un objet ſi intéreſſant, & cela par la conduite ſinguliere de quelques Sçavans qui lui diſputerent la gloire de cette découverte dans un tems qu'il alloit publier ſa méthode pour le bien de l'humanité. Un Inoculateur célebre & un ſçavant Aſtronome ſuivoient les procédés de l'habile Médecin, leur ami, & les examinoient dans des vues

qui n'étoient peut être pas exemptes de tout reproche. M. de Mesmer se servoit alors d'aimants artificiels qu'il appliquoit sur les parties affectées, pour accélérer & fortifier l'action de son magnétisme animal; mais il a reconnu ensuite leur inutilité; il opere maintenant sans mettre aucun aimant artificiel en œuvre. L'Inoculateur surpris des effets singuliers que M. de Mesmer opéroit en sa présence sur une Demoiselle attaquée d'une maladie violente, crut que ces effets n'étoient dus qu'aux aimants artificiels; il n'eut rien de plus pressé que de faire part de ses observations au célebre Astronome, son ami. Celui ci félicita M. de Mesmer sur ses succès, & l'exhorta de son mieux à enrichir le monde sçavant d'une découverte si précieuse, lui conseillant néanmoins en ami de ne point se presser de la rendre publique, avant de l'avoir constatée de nouveau par nombre d'autres expériences. Mais quelques jours après, furent distribués dans tous les quartiers de la Ville des aimans fabriqués d'après la forme de ceux qu'employoit M. de Mesmer. On en donna même la description dans le Journal de Vienne, & l'on y parla beaucoup de leurs merveilleux effets. L'étonnement de M. de Mesmer fut au comble lorsqu'il sçut que l'Académie Royale des Sciences & une grande partie de l'Europe étoit infectée de ces aimants qui ne sont point sans quelque vertu, mais qui sont bien éloignés d'avoir les propriétés annoncées à ce Corps respectable. Ce qu'il y a de plaisant, c'est que ce célebre Inoculateur, intimement persuadé d'avoir surpris la nature sur le fait, d'après ses discretes observations chez M. de Mesmer, non content de son vaste domaine sur l'insertion variolique, s'imaginoit sincérement avoir subjugué l'empire de toutes les affections nerveuses; mais voyant avec étonnement qu'aucun spasme, qu'aucun nerf affecté ne plioit sous ses loix, il fut un peu déconcerté. Alors ce Magnétiste moderne de crier à l'imposture, à la charlatanerie, à l'enthousiasme de M. de Mesmer, & d'exciter le Public & tous les Membres de la Faculté contre M. de Mesmer. Voilà, Mr, l'origine de toutes les erreurs qui se sont accréditées dans l'Europe entiere au sujet du magnétisme animal dont l'humanité jouiroit maintenant, sans la politique maladroite de deux Sçavans très-respectables, chacun dans sa sphere. (*La suite à l'Ordinaire prochain*).

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Suite de la Lettre à l'Auteur de la Gazette, sur la Population &c.

Si on forme un état commun de ces trois objets réunis, l'Election d'Orléans, cette Ville, ses Faubourgs & l'Election de Beaugenci qui renferment ensemble 195 Paroisses, elles donnent 5997 naissances, année commune, pendant cinq ans, qui multipliées par 23 $\frac{4}{5}$, donnent 141,998 Habitans, nombre fort approchant du nombre réel ci-dessus trouvé qui est de 141,838 pour la totalité ou 728 par Paroisse.

Il faut observer 3°. que dans les calculs que l'on rapporte on a négligé toutes les fractions au-dessous d'une demie, & toujours à l'avantage de ceux qui diminuent dans leur opinion la population de la France.

Résumant maintenant tous ces calculs, on trouvera que le nombre de toutes les Paroisses qui les ont fournis forme celui de 7712, qu'elles donnent 147,739 naissances, & que multipliées comme il est exprimé à chaque article, elles donnent 3,685,238 Habitans & 477 par Paroisse; & si l'on en fait l'application au reste des Paroisses du Royaume, il sera, ce semble, facile d'en découvrir assez certainement la population.

Suivant les détails des différens Dioceses qui sont insérés dans l'Ouvrage intitulé *la France Ecclésiastique*, édition de 1768, ils comprennent ensemble 40,407 Paroisses. En supposant que leur population totale est proportionnellement la même que celle des 7712 Paroisses que l'on connoît ou de 477 Habitans chacune, & en multipliant leur nombre par 477, on aura pour la population totale du Royaume 19,274,139 Habitans, auxquels ajoutant la population de Rouen & de Lyon, expressément exceptée ci-dessus, qui ont ensemble plus de 100,000 Habitans, suivant M. l'Abbé de la Croix pour Lyon & M. Mesance pour Rouen, enfin celle de Paris qu'on estime communément être de 600 mille, & même en distrayant 100 Paroisses environ, qui est le nombre des Paroisses de ces trois Villes, des 40,407 Paroisses formant la totalité de celles du Royaume, on peut porter la population de la France à 20,000,000. (*La suite à l'Ordinaire prochain*).

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 25 Juin 1777 au Samedi 28 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 20, 21, 22 à 23 livres; le seigle, de 9 l. 5 s., 9 liv. 15 s., 10 à 11 l.; l'orge, de 8 l. 15 s., 9 l. 10 s. à 9 l. 15 s. Le froment au Port de la Greve, de 22, 23 à 24 l.; le seigle, de 9 liv. 10 s., 9 liv. 15 s. à 10 l.; l'orge, de 8 liv. 10 s., 9 à 9 liv. 10 s. *le septier.*

Du Mercredi 25 Mai 1777 au Samedi 28 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 l. 10 s.; *id.* à la Greve, de 20, 20 l. 10 s. à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 2 Juillet 1777, de 59 à 60 l.; *idem* nouveau, de 57 à 58; le cent de paille vieille, de 22 à 23 l.; *id.* nouvelle, de 21 à 22 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 52 à 53; *idem* nouveau, de 50 à 51; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 21 à 22; *id.* nouvelle, de 20 à 21; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 47 à 48; *id.* nouveau, de 45 à 46; le cent de paille vieille, de 20 à 21 liv.; *id.* nouvelle, de 19 à 20 l.; le foin à la Grêve, de 37 à 38 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 2 Juillet 1777.

Or de Portug. à	724	℔	ß	marc.
Du Mexique à	716			marc.
Du Pérou à	708			marc.
Les guinées à	722			marc.
Ducats à	98	6		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à	83	11		once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	16		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	18		marc.
Piastres à	49	6		marc.

CHANGES DE PARIS, *du 2 Juillet 1777.*

Amsterdam	53 7 8e. à 54
Londres	31 9 16e.
Hambourg	188 ¼ à ½
Madrid	15 3 à 2 6
Cadix	15 2
Livourne	97
Gênes	94 ¾
Lyon *Août*	1 ⅛ P. 0 B.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Lundi 23 Juin 1777		Du Mercredi 25.	
Messieurs		*Messieurs*	
Delamotte... Viag.	J.	Boutray..... pplles.	L.
Perpétuelles.	L.	Viageres.....	L.
Tontine.....	J.	Tontine.....	L.
Marsollier.. Viag.	J.	Cauchy..... pplles.	L.
		Viageres.....	L.
Du Mardi 24.		Tontine.....	L.
Desplaces... pplles.	L.	.....	
Viageres.....	L.	.....	
Tontine.....	L.	.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1777.	*Lundi 30.*	*Mardi 1 Juillet.*	*Mercredi 2*
COMP. D. IND.			
Actions	1940 45 50 45 40	1890	1885 87½
D°. 16es/25	1242½		
D°. 8es.			
D°. 25es.			
Emprunt Oct.	410	401	
Rescriptions	98½¼ 88¾½¼½	8¾½ 9	8¾½¾
Bil. des Fermes.	1¾	1¾½	1½
Bil. de la Lot. R.	1092 95 1100 1105		
Lots de 150 l. de Rentes viageres.	1652		1655

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces, deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 6 Septembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 28 *Juillet.*

PENDANT que le Commerce & la population augmentent d'un côté, le luxe devient de l'autre si excessif & si pernicieux que l'économie publique en souffre à bien des égards. Les ressources des Citoyens ne sont pas, à beaucoup près, comparables aux efforts qu'ils sont obligés de faire pour contenter leur vanité. Le luxe s'etend, il est vrai sur les marchandises du pays, mais on observe qu'il ne se trouve pas une juste proportion entre l'importation & l'exportation, & c'est cet équilibre que le Gouvernement voudroit établir. Il n'y a que trois moyens pour y réussir; le premier est d'augmenter la masse des objets qu'on a coutume d'exporter; le second est de fabriquer & de façonner nous-mêmes les matieres crues ou brutes que nous livrons à l'Etranger, pour être mises en œuvre; le troisieme est de faire produire à notre sol un grand nombre de denrées que nous tirons à grands frais des autres pays. Ces trois moyens se trouvent développés » dans un Discours Académique, » sur les produits de la Russie, propres pour » soutenir la balance du Commerce extérieur toujours favorable, prononcé le 29 » Décembre dernier en présence de Leurs » Altesses Impériales, dans l'Assemblée publique de l'Académie Impériale des Sciences de Saint Pétersbourg, à l'occasion de » son Jubilé demi-séculaire, par M. Güldenstaedt, Docteur en Médecine, Professeur d'Histoire naturelle & Membre de » l'Académie Impériale des Sciences; de la » Société Economique de Saint-Pétersbourg » & d'autres ». C'est dans ce Discours que se trouve une observation curieuse sur les progrès rapides qu'avoit faits d'abord notre Commerce, & qui paroissent s'être un peu rallentis depuis. Suivant M. Güldenstaedt, le Commerce de la Russie à l'Etranger en 1760 a produit une somme de 18,650,000 roubles, sur quoi elle a gagné 3 millions 413 mille roubles; celui de 1768 a produit 24 millions 975 mille roubles, sur quoi elle a gagné 3 millions 263 mille roubles; enfin en 1775, ce même Commerce s'est monté à 32 millions 196 mille roubles, sur quoi la Russie a fait un profit de 7 millions 258 mille roubles. Les droits de Douane pour les marchandises exportées en 1760, ont été évalués à un million 150 mille roubles; en 1768, à un million cent quarante-huit mille roubles, & en 1775, à un million 170 mille roubles.

On commence a désespérer que l'Ingénieur qui avoit entrepris de faire sauter les cataractes du Boristhene, dans la vue de rendre ce fleuve navigable, puisse réussir. On assure même que la chose est reconnue pour être décidément impossible; desorte qu'il faudra en venir au projet du canal qu'on avoit proposé d'abord.

SUEDE.

De Stockholm, *le 8 Août.*

Notre Auguste Souverain est de retour de Russie ; il a fait ici son entrée le 29 du mois dernier, au milieu des acclamations d'un Peuple innombrable qui l'a reçu comme son Pere. Parmi les décorations dont l'industrieuse reconnoissance des Citoyens s'est plu à orner cette Capitale, on a remarqué un édifice représentant le Temple de Cerès & de Bacchus, emblême de la protection que ce Prince accorde à l'Agriculture, & de l'abondance qu'elle nous procure. Le Roi se rendit vers le soir de ce jour solemnel, avec toute la Cour, chez le Négociant Pauli pour jouir du spectacle de cet édifice qui étoit magnifiquement illuminé & entouré d'inscriptions à la louange de Sa Majesté. Ce fut alors que ce Prince éprouva cette voluptueuse sensation qui ne peut manquer d'affecter le cœur d'un bon Roi dans un moment où son Peuple reconnoît hautement qu'il fait son bonheur.

Comme les incendies deviennent ici très-fréquens, notre Ministere a rendu une Ordonnance rigoureuse contre ceux qui, par leur négligence, donneront lieu à ces accidens ; elle prescrit en même tems les précautions que chacun sera tenu de prendre, & elle défend sur-tout de fumer dans les lieux où se font les distillations d'eau-de vie, pour le compte de la Couronne.

La Ville libre d'Eskelstuna reçoit tous les jours de nouveaux accroissemens ; elle commence à perdre son ancien nom pour prendre celui de Carl-Gustawstadt. Sa Majesté a fait les avances nécessaires pour y établir plusieurs Manufactures & y fixer toutes sortes d'Ouvriers. C'est sur-tout en fer & en acier qu'on y fait les plus beaux ouvrages.

SILÉSIE.

De Breslau, *le 30 Juillet.*

Un Particulier s'est avisé de proposer par la voie des Annonces de la Société Patriotique de Silésie, un projet pour former une Compagnie qui entreprendroit de faire le commerce des toiles de cette Principauté où l'on cultive le chanvre & le lin avec succès. Les principales raisons dont il appuie cette proposition, sont que les moyens & l'industrie de plusieurs réunis, opéreroient avec beaucoup plus d'énergie que les ressources & les talens isolés des Particuliers. La Société a répondu qu'il se trouve actuellement en Silésie 800 à 1000 Marchands de toiles & de fil qui font ce commerce avec avantage; qu'ils s'appliquent sans relâche à se procurer de nouveaux débouchés ; que si leurs efforts ne paroissent pas aussi sensibles que s'ils formoient tous un seul Corps, ils n'en sont pas moins efficaces, ni moins utiles à la Province ; que la concurrence réveille l'émulation & des Marchands & des Ouvriers; que s'il existoit une Compagnie à privilege exclusif, bientôt ces derniers seroient subjugués & par conséquent dégoutés ; au lieu que leurs succès actuels excitent en eux l'industrie, & font qu'ils s'efforcent de se surpasser les uns les autres pour mériter la préférence de ceux qui peuvent les employer. La Société ajoute que les mêmes inconvéniens auroient également lieu pour la filature & le blanchissage des toiles qui nourrissent tant de gens dont l'existence deviendroit alors tout à-fait précaire. Nous desirons fort que l'avis très-sage de la Société puisse l'emporter & que le projet monopoleur qu'on nous propose, soit rejetté.

ALLEMAGNE.

D'Hanovre, *le 7 Août*

On a publié dans les Annonces de cette Ville une recette très-détaillée pour faire le *syrop de carotte*. Comme cette espece de confiture peut être d'une grande ressource pour les gens de la campagne, nous croyons qu'il est utile de la farie connoître. L'ingrédient qui la compose croît dans presque tous les pays ; ainsi il n'en est aucun où l'on ne puisse profiter de l'article qu'on va lire.

Pour faire ce syrop, il faut choisir parmi les carottes, les plus longues, parce qu'elles sont plus tendres & qu'elles contiennent plus de jus. C'est ordinairement en automne qu'on a coutume de le préparer. Quand on a cueilli une quantité de carottes proportionnée à celle du jus qu'on veut se procuter, on les épluche, c'est-à-dire qu'on en retranche les feuilles & les filamens, puis on les lave dans de l'eau fraîche. Le syrop se fait ou avec des carottes cuites, ou

avec des carottes crues. Dans le premier cas, on fait cuire dans l'eau pure les carottes, après les avoir écrasées ou coupées en morceaux ; il est nécessaire de remuer le tout sans relâche, pour que la masse ne s'attache pas au fond du vase. On reconnoît que les carottes ont acquis le degré de cuisson convenable, quand elles cédent aisément à l'impression des doigts. Si l'on veut se dispenser de faire cuire les carottes, on les met dans des sacs de toile & on les y écrase avec quelque instrument propre à cette opération ; tel est, par exemple, celui dont on se sert pour broyer le lin, & l'on a soin de recueillir dans un vase placé au-dessous des sachets, le suc qui sort des racines pendant qu'on les froisse. Les carottes cuites ou crues étant suffisamment écrasées, on les enferme dans des sachets de toile forte, puis on les place en cet état sous une presse qu'on serre fortement, pour en faire sortir tout le jus qu'elles contiennent. Le marc de ces racines se conserve pour les bêtes ; on y mêle de l'eau pour qu'il ne s'aigrisse pas.

Lorsqu on a tiré des carottes tout le jus qu'elles peuvent donner, on met cette liqueur dans un chaudron, pour la faire cuire à petit feu, jusqu'à ce qu'elle ait acquis la consistance d'un syrop épais. Il est bon d'y joindre pendant qu'elle cuit de petites tranches de citron frais. Plus ce jus s'épaissit, & plus on a soin de le remuer, pour empêcher qu'il ne brûle & ne contracte un gout d'empyreume. Quand le syrop est suffisamment cuit, il faut le faire refroidir dans un vase de bois ou de terre ; ensuite on couvre le vase où on veut le conserver, soit d'un papier, soit d'une vessie ou de toute autre chose capable d'empêcher l'air d'y pénétrer. On préfere le syrop fait avec des carottes qui ont été cuites d'abord, parce que cette premiere cuisson leur ôte un certain goût amer qui réside dans les parties grossieres de la racine. Ce syrop qui est actuellement fort en usage dans la Franconie & dans d'autres Provinces d'Allemagne, est connu depuis très-long tems dans le Pays de Quedlimbourg, sous le nom de *jus de carottes*. On s'en sert pour tout ce que l'on apprête à la sauce brune. Il y en a qui le mangent sur le pain au lieu de beurre.

Ce syrop est très-économique. Il a de plus la vertu de purifier le sang, de calmer la toux, & l'usage ne sçauroit en etre trop recommandé aux personnes qui ont quelque disposition à devenir pulmoniques.

Les carottes semées en Mars sont les meilleures ; il faut rejetter toutes celles qui ont été attaquées par les vers. On sçait d'ailleurs que cette plante est excellente pour engraisser les bestiaux ; les porcs s'en accommodent très-bien, & cuites elles les engraissent beaucoup. On en nourrit avec succès les chevaux de chasse. Ceux de labour & de trait se trouvent aussi très-bien de cette nourriture.

DE DRESDE, *le 2 Août.*

Depuis le milieu du mois de Juillet, nous avons essuyé des chaleurs excessives qui ont produit des orages affreux. Les Districts de Riese, de Grehln, & autres cantons voisins, ont été fort maltraités. Une grêle dont les grains étoient aussi gros que de petits œufs, a fait beaucoup de tort aux fruits ; mais à Schonfield, au-dessus de Pilluitz, le dégât a été encore plus considérable. Les pluies, la grêle, les vents y ont entiérement détruit toutes les productions de la terre & renversé un grand nombre d'édifices.

ESPAGNE.

DE MADRID, *le 1 Août.*

Le vaisseau de Sa Majesté l'*Orient*, est parti depuis plusieurs jours de Cadix pour la *Vera-Crux*, où se trouve maintenant la Flotte du Mexique, à laquelle il servira d'escorte. Deux autres vaisseaux de guerre & quatre chebecs ont aussi fait voile de ce même Port pour aller donner la chasse à quatre grandes galliotes Algériennes qui croisent sur nos côtes & qui ont déjà fait plusieurs prises sur nos navires Marchands.

On a éprouvé dans quelques Provinces de ce Royaume, pendant le cours du mois de Juillet, un froid aussi vif que celui qui s'y fait ordinairement sentir au mois de Janvier. Le 25 & le 26 il est tombé de la neige à Saint-Ildephonse.

Les Etrangers n'ont plus le droit de nous accuser de n'avoir que de l'indifférence pour les Arts utiles & sur-tout pour l'Agriculture. Il est peu de Nations qui puissent se flatter d'avoir des établissemens semblables aux nôtres pour l'encouragement des Cultiva-

teurs. On sçait qu'il existe à Malaga un Mont de Piété en faveur des Vignerons & des Laboureurs de ce Diocese. Pour perpétuer la mémoire d'une fondation aussi utile, les Magistrats ont fait frapper, sous le bon plaisir du Roi, une médaille qui représente d'un côté le buste de notre Monarque, avec cette inscription : *Charles III, Pere de la Patrie*, & de l'autre la Ville de *Malaga*, sous la figure d'une Nymphe assise au pied d'un olivier & d'une vigne, tendant une main à un Laboureur diligent & repoussant de l'autre un Paysan paresseux, avec ces mots Espagnols à l'exergue : *Soccore al diligente, niega al perezoso*, c'est-à dire, *elle prête son secours au diligent & le refuse au paresseux.* Pour témoigner aussi leur reconnoissance à Messieurs Joseph & Michel Galvez, le premier Ministre d'Etat au Département des Indes, & le second Conseiller au Conseil de Castille, tous deux Auteurs de cet établissement, les Magistrats les ont aggrégés eux & leurs descendans au Corps des Regidors ou Echevins. De plus, ils ont fait placer dans la grand' salle de l'Hôtel de Ville, un tableau exécuté par un des plus fameux Artistes de la Capitale, qui représente le Roi assis sur son Trône, vêtu de ses habits royaux & remettant à MM. Galvez qui y sont peints d'après nature, le Diplôme de cette Institution patriotique.

PORTUGAL.

De Lisbonne, *le 25 Juillet.*

On croyoit que la nouvelle Administration se déclareroit pour la liberté entiere du Commerce, & qu'elle commenceroit par détruire tout ce qui peut en gêner l'activité. En conséquence, nos Politiques s'étoient flattés qu'elle commenceroit par supprimer l'octroi accordé à la Compagnie qui fait le commerce des vins de Portugal en Angleterre. Mais leurs espérances ont été bien trompées quand ils ont vu paroitre tout-à-coup un Decret de Sa Majesté, conçu en ces termes : » Ayant réfléchi combien la » Compagnie des vins est utile à mes Su- » jets & à moi même, je nomme François- » Félicien Andrada, qui possede toutes les » qualités requises pour un tel emploi, » Protecteur de ladite Compagnie, & je le » gratifie pour cela d'un revenu de 4500 » cruzades par forme d'appointemens ».

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De la Rochelle, *le 26 Août.*

Si les pluies du mois dernier nous ont causé quelques alarmes pendant la coupe de nos bleds, & nous ont fait craindre de les voir germer sans pouvoir les serrer ni les battre, le beau tems dont nous jouissons depuis le commencement de ce mois nous a bien rassurés ; il est assez rare de voir, dans cette saison, un ciel aussi pur & aussi sérein ; nous n'avons eu aucun orage, aussi chacun s'est empressé de faire battre sa récolte & de la mettre dans les greniers. Encore huit à dix jours pareils, & tout sera à couvert & en sûreté.

Tous les grains, sur tout les fromens, sont beaux & bien nourris ; il s'en trouve cependant, mais en petite quantité, qui ont souffert des chaleurs excessives que nous avons eues quelques jours avant leur maturité. Les pluies du printems ont fait pousser quantité de mauvaises herbes dont la tête s'est élevée à la hauteur des épis, desorte que lorsqu'on viendra à battre les gerbes, les graines de ces plantes parasites se confondront avec le bon grain ; ce qui n'est pas un petit inconvénient.

Il y a long-tems qu'on n'avoit vu autant de bled dans cette Province, c'est-à dire dans les marais qui environnent Marans (aujourd'hui Aligre) ; le Peuple se réjouit, parce qu'il espere manger le pain à bon marché. Il en a besoin, car les mauvaises récoltes précédentes l'ont réduit à un état de misere dont il aura bien de la peine à se relever.

Il n'est que trop décidé que la récolte en vin sera très-mauvaise : cependant le peu de grappes qui est sur les ceps se trouve en assez bon état, quelques-unes seulement ont été grillées par la sécheresse. Cet accident est arrivé sur tout dans les vignes que certains Vignerons ont eu l'imprudence de labourer pendant les dernieres chaleurs. En général le Paysan s'embarrasse peu du mal qui peut survenir à la vigne qui ne lui appar-

tient pas, pourvu qu'il gagne sa façon. On ne le voit guères travailler à la sienne lorsqu'il fait un tems pareil. Les Propriétaires qui ne sont pas surveillans en sont toujours la dupe; l'expérience journaliere qu'ils acquierent à leurs dépens, ne les rendra-t-elle donc jamais attentifs sur cet article?

Nos marais salans & ceux des Isles voisines sont en bon train de sauner; si ce tems dure encore quinze jours, il y aura autant & même plus de sel que l'année derniere. C'est une denrée qui influe beaucoup sur le Commerce de cette Province, parce qu'elle nous attire un grand nombre d'Etrangers.

De l'Orient, *le 29 Août.*

On mettra en vente ici le 15 Septembre prochain & jours suivans les marchandises de Chine, arrivées par les vaisseaux le *Beaumont*, le *Turgot* & le *Maréchal de Broglie*, ainsi que celles du vaisseau le *Severe*, attendu tous les jours & dont on connoit d'avance la cargaison. Après on vendra les marchandises de l'Inde, au poids; & ensuite le 4 Novembre & jours suivans, toutes les toileries de l'Inde, venues depuis la derniere vente, par les différens vaisseaux arrivés de Bengale, de la côte de Coromandel, de celles de Malabar, de Moka & de Surate, ainsi que les marchandises restantes en magasin, des ventes précédentes. Nous allons indiquer seulement quelques-uns des articles les plus considérables.

Marchandises de la Chine. Trois millions 77 mille 830 livres de Thé Bouy. 467 mille 83 liv. de Thé Camphou. 287 mille 736 liv. de Thé verd supérieur. 95 mille 797 l. de Thé Tonkay. 103 mille 778 liv de Thé Haysuen. 52 mille 726 liv. de Soie écrue de Nankin. 3 mille 698 liv. de Soie de Canton. 576 mille 860 liv. de Soie de Toutenague. 66 mille 430 pieces de Toile de Nankin jaune. 3 mille 4 caisses de Porcelaine bleue & blanche.

Marchandises de l'Inde. 500 mille 55 liv. de Café Moka. 224 mille 400 liv. de Café Bourbon. 182 mille 886 liv. de Bois d'ébene. 56 mille 306 liv. d'Encens. 104 mille 396 l. de Poivre. 364 mille liv. de Salpêtre. 18 mille 360 liv. de Borax. 10 mille 446 liv. de Laque en feuilles, fine. 49 mille 680 liv. de Coton filé. 24 mille 400 livres de Soie grasse de Bengale, filée à l'Italienne.

Toileries & Mousselines. 33 mille 777 pieces de Guinées blanchies. 952 pieces de Bajutapaux de Pondichery. 1680 pieces de Bajutapaux de Surate. 5510 pieces de Nekanias. 11 mille 450 pieces de Barempat Salempouris. 4 mille 200 pieces de Casidisminia de Surate. 4845 pieces de Guingans divers. 5 mille 274 pieces de Guingans de Madras. 13 mille 82 pieces de Mouchoirs de Masulipatan, divers. 2 mille 730 pieces d'Aladjas ou Taffetas Surate, soie & or. 7251 pieces de Garas blancs. 19 mille 823 pieces de Baffetas blancs &c. Ces articles réunis à ceux dont nous supprimons le dénombrement, font un total de 191 mille 318 pieces de Toiles & de Mousselines des Indes qui vont être exposées en vente à l'Orient aux termes ci-dessus indiqués.

Vaisseaux arrivés dans quelques Ports du Royaume.

A Dunkerque. Il est entré, depuis le 29 Juillet jusqu'au 18 Août inclusivement, 64 navires, du nombre desquels l'*Amazone*, Capit. Vâncasser, venu du Cap François, chargé de tabac en feuilles, riz de la Caroline, sucre brut, café de Saint-Domingue, cuirs secs en poils, madriers & bois d'acajou.

A Marseille, depuis le 4 Août jusqu'au 19 du même mois, 77 bâtimens, la plûpart venants des Ports de la Méditerranée. Du 4 au 13 Août, il est entré dans ce Port 14,175 charges de bled, 512 sacs & 124 barils de farine. Du 14 au 21 du même mois, 7500 charges de bled, 4830 venant d'Arles, 970 de Narbonne & 1700 de l'Etranger.

De Paris, *le 33 Août.*

Depuis quelque tems il se fait des éboulemens inquiétans causés par d'anciennes carrieres à plâtre, aux environs du grand chemin de Paris à Mesnil-Montant. Parmi ces éboulemens il en est un considérable à peu de distance du chemin, où les terres travaillent encore & semblent annoncer des dégradations ultérieures de ce côté, d'où il pourroit résulter des inconvéniens fâcheux. Pour prévenir tout accident à cet égard, le Bureau de la Généralité de Paris a rendu une Ordonnance en date du 22 Juillet 1777, qui renouvelle les anciens Arrêts & Réglemens, concernant les ouvertures des carrieres,

plâtrieres, sablieres & fouilles quelconques aux environs des grands chemins, & défend en conséquence à tous Carriers, Plâtriers & autres, d'ouvrir & pousser aucunes fouilles souterreines plus près qu'à 32 toises du bord ultérieur desdits grands chemins. Par le troisieme & dernier article de cette Ordonnance, il est enjoint aux Gravatiers & Entrepreneurs de l'enlevement des décombres de Paris, travaillants dans les quartiers voisins du chemin de Mesnil-Montant, d'employer lesdits matériaux & décombres à combler l'éboulement qui s'est fait près dudit chemin.

ÉTAT du nombre des Malades & Morts dans l'Hôtel-Dieu de Paris & dans la Maison de Saint Louis depuis le premier Janvier 1769 jusques & compris le dernier Décembre 1772, & depuis le premier Janvier 1773 jusques & compris le dernier Décembre 1776.

Années.	Hôtel-Dieu.		Hôpital S. Louis.		Total.	
	Malades.	Morts.	Malades.	Morts.	Malades.	Morts.
1769. *Compris 2839 malades de l'année précédente, qui se trouvoient dans la maison au 1er. Janvier.*	25806	4587	....	....	25806	4587
1770	23555	4483	....	....	23555	4483
1771	25709	5368	....	....	25709	5368
1772	23987	5203	....	....	23987	5203
Total	99057	19641	....	....	99057	19641
1773. *Compris 2282 restés de l'année précédente à l'Hôtel-Dieu, & 690 à l'Hôpital S. Louis.*	19836	3186	3601	807	23437	3993
1774	18524	3003	2808	836	21332	3839
1775	21145	3423	3308	899	24453	4322
1776	19232	3798	3140	753	22372	4551
Total	78737	13410	12857	3295	91594	16705

Dans les quatre années écoulées depuis 1769 jusqu'en 1773, il n'a été porté aucun malade à l'Hôpital de S. Louis qui n'a été habité que depuis l'incendie de l'Hôtel-Dieu, arrivé les derniers jours de Décembre 1772. La division des malades dans ces deux maisons paroît avoir été avantageuse à l'humanité, puisque dans les quatre années de 1769 à 1773, le nombre des morts dans la proportion des malades, a été de $\frac{1}{6}\frac{22}{24}$, ce qui est presque le 5e.; au lieu que dans les quatre années suivantes, le nombre des morts dans la proportion des malades, n'a été que de $\frac{1}{6}\frac{12}{24}$, c'est à dire que dans les quatre premieres années, sur mille malades il en est mort 198 $\frac{1}{4}$; au lieu que dans les quatre dernieres, il n'en est mort sur mille que 182 $\frac{1}{4}$. Ce calcul donne 16 malades par

mille, échappés de plus à la mort, depuis que l'Hôpital S. Louis a reçu des malades.

Ainsi le rétablissement des salles de l'Hôtel-Dieu, incendiées en 1772, va présenter un nouveau secours pour les malades, si l'administration entretient dans ces salles rétablies la quantité de malades qu'elles pourront contenir, sans discontinuer de recevoir à l'Hôpital S. Louis le même nombre de malades qui y a été porté depuis l'incendie ».

Nous avons cru que nos Lecteurs nous sçauroient quelque gré de leur mettre sous les yeux ce tableau & les observations qui l'accompagnent. Le tout est très-propre à faire sentir les avantages qui vont en effet résulter pour l'humanité souffrante, du nouveau bâtiment qui se construit maintenant à l'Hôtel Dieu dans la partie qui a été détruite par le dernier incendie. Il est aisé de voir que le local de ce nouvel édifice ajouté au local de l'ancien & à celui de l'Hôpital S. Louis, facilitera les moyens de mettre les malades plus au large. Si depuis qu'ils sont distribués entre la portion de l'ancien bâtiment qui n'a point été la proie des flammes, & l'Hôpital S. Louis, la quantité des morts est diminuée sensiblement, que sera-ce quand ce nouveau bâtiment partagera encore avec les deux autres le nombre des malheureux qui sont obligés de venir chercher dans ces asyles de la charité publique des secours contre les maladies qui les affligent?

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Parere.

Le 15 Décembre 1776, *Jacques*, de Lille, a tiré une lettre de change de 2000 l. 12 s. sur *Valentin* à Paris, payable au 20-30 Mai.

Valentin, Accepteur de la traite, est une espece de voltigeur ou errant qui disparut à la fin de Février. *Jacques* fit faillite au mois d'Avril.

Ensuite d'un endossement de *Charles*, du 20 Mars, cette traite parvint à *Toussaint* qui, par inattention, ne la fit protester que le 23 Juin. Une femme qui se trouva au domicile de *Valentin* fit réponse qu'on ignoroit la nouvelle demeure dudit *Valentin*, & qu'il n'avoit laissé aucuns fonds pour payer.

Cette traite a parcouru plusieurs pays, même étrangers, & en suivant l'article 13 du titre 5 de l'Odonnance de 1673, *Toussaint* auroit au moins six mois pour exercer ses poursuites en garantie contre *Charles*.

Le 20 Août, *Toussaint* a fait dénoncer le protêt à *Charles*, avec sommation de rembourser la traite avec les frais & intérêts. On demande si *Toussaint* est bien fondé dans son action? & on prie les Citoyens éclairés sur ces matieres de donner au plutôt leur avis sur cette importante affaire.

L'Auteur de l'*Exercice des Commerçans*; (1) Parere 7, page 380, a traité cette question pour un cas moins privilégié que celui de *Toussaint*, puisqu'il n'y avoit que le personnage réel & bien connu sur lequel on avoit tiré qui a fait faillite, & que dans le cas présent les Tireur & Accepteur sont faillis tous deux long-tems avant l'échéance de la traite.

II.

Extrait des Observations météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 jusqu'au 31 Août. 1777.

Vents dominans, nord-est-nord-ouest & nord; plus grand degré de chaleur 25 deg. le 28; moindre degré de chaleur 7 ½ deg. le 4; plus grande élévation du mercure, 28 pouces 3 ¼ lig. le 27; moindre élévation, 27 pouces 7 lig. le 31; quantité de pluie, 3 lig. tombées en 5 jours; évaporation 70 lig.; déclinaison de l'aiguille aimantée, 19° 48′. 19″. Température, chaude, très-sèche. Maladies. Aucune n'a regné ici ni dans nos environs. Productions de la Terre. La moisson a commencé le 1er. du mois, le tems a eté favorable; les bleds rendent beaucoup en farine. La vigne a beaucoup avancé pendant un mois, le raisin tournoit le 26. La sécheresse n'a fait tort qu'aux avoines & aux feves.

Signé, Cotte, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorenci, Correspondant de l'Académie royale des Sciences, de la Société Royale de Médecine de Paris, & de la Société Royale d'Agriculture de Laon.

---

(1) *Volume in-4°. Chez Valade, Libraire, rue Saint-Jacques, à Paris.*

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 27 Août 1777 au Samedi 30 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 20, 22 à 23 liv.; le seigle, de 10 l. 5 s., 11 à 12 l.; l'orge, de 9 l. 10 s., 10 l. 5 s. à 11 liv. Le froment au Port de la Greve, de 20, 22, 23 à 24 liv.; le seigle, de 10, 10 liv. 15 s. à 11 l.; l'orge, de 9 l. 15 s. à 10 l. *le septier.*

Du Mercredi 27 Août 1777 au Samedi 30 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Greve, de 20 l. 5 s., 21 à 22 l. *le septier.*

Le cent de foin tres-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 3 Sept. 1777, de 59 à 60 l.; *idem* nouveau, de 57 à 58, le cent de paille vieille, de 23 à 24 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 48 à 49; *idem* nouveau, de 46 à 47; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 22 à 23; *id.* nouvelle, de 21 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille, de 21 à 22 l.; *id.* nouvelle, de 20 à 21 l.; le foin à la Grève, de 36 à 37 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 3 Septembre 1777.

Or de Portug. à	724	8	6	marc.
Du Mexique à	718			
Du Pérou à	710			
Les guinées à	723			
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 k.				
3a 32.	100			
Or à 20 karats à	84			
L'argent à 11 d.				
20 g. à	53	15		marc.
Idem à 11 d. 10				
gr. à	52			
Piastres à	49	7	6	

CHANGES DE PARIS, *du 3 Septembre 1777.*

Amsterdam	54 3 8e. à ¼
Londres	31 13 16e.
Hambourg	137 ¾
Madrid	15 2
Cadix	15
Livourne	95 ½
Gênes	93 ¼
Lyon *Août*	⅛

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Lundi 1 Sept. 1777.

Messieurs

Thevenin... ppies.	A.	
Viageres...	t. l.	
Masson ..... ppies.	P.	
Viageres...	t. l.	
Creuzé..... ppies.	P.	
Viageres	P.	
Tontine.....	P.	

Du Mardi 2.

Marsollier. Viag.	t. l.	
Defays..... ppies.	P.	
Viageres	P.	
.....		
.....		

Six premiers mois 1777

Du Lundi 1.

Messieurs

Delamotte.. ppies.	F.	
Viageres	F.	
Certain..... ppies.	A.	
Viageres.....	A.	
Tontine.....	A.	

Du Mardi 2.

Cauchy ..... ppies.	A.	
Viageres.....	A.	
Tontine.....	A.	
.....		
.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Sept. 1777.	*Lundi 1.*	*Mardi 2.*	*Mercredi 3.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	1817 ½ 20 . .	1830 27 ½ . .	1827 ½ 30 . .
D°. 16es/25 . . .	. . . . .	. . . . .	1195 . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	78	. . . . .	. . . . .
Emprunt O&.	404 406 . . .	406	406 . . . .
Rescriptions . .	10 ½ ¾ ½ . . .	10 ½	10 ½ . . . .
Bil. des Fermes.	1 ½.	1 ½	1 ¾. . . . .
Lots de 48 l. .	798 97 98 . .	800 2 3 4 3 2 1	801 . . . .
Lots de 150 l. .	1690 92 . . .	1693 98 1700 4	1706 10 . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24ft pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 7 Janvier.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 8 Décembre.*

IL s'agissoit d'affermer les Douanes & les Accises sur les boissons ; les concurrens se présentoient en foule ; plusieurs même d'entr'eux, par une fausse spéculation, étoient allés jusqu'à faire des offres exravagantes. Heureusement on ne les a pas acceptées ; ils n'auroient pu les remplir que par des manœuvres évidemment injustes, ou en sacrifiant leur fortune. La Diete a fait de sages Ordonnances. Elle veut assurer les revenus de l'Etat, mais elle ne veut pas aussi que des Citoyens hasardent témérairement leur fortune, ou pourvoyent à leurs propres intérêts aux dépens de ceux d'autrui. Dans cette vue, notre Assemblée générale a tracé la regle dont on ne doit pas s'écarter dans la perception de l'impôt. Toute menée qui, dans cette partie aussi délicate qu'essentielle, tendroit à molester les Citoyens, à troubler leurs opérations de commerce, à déranger ou faire échouer leurs entreprises, à leur faire acheter la tranquillité à prix d'argent s'ils sont riches, à les fouler s'ils sont pauvres, ne restera pas impunie. Les objets trop étendus doivent être pris en détail ; notre projet n'est donc pas de ne faire qu'une seule ferme des Douanes & des Accises ; nous en donnerons aux plus offrans les principales branches. L'opération est déjà commencée. Nous avons affermé le tabac & la vente en détail des boissons ; les Juifs ont la ferme du tabac ; les boissons, ainsi que d'autres articles, seront sur le compte du Clergé

Les personnes accoutumées à voir tout de mauvais côté ne manquent pas de prêter aux Ecclésiastiques de Pologne les mêmes intentions qu'elles trouvent manifestement dans les Juifs. Nous n'entreprenons pas de justifier ces derniers ; les faits parlent trop hautement contre eux : dans tous les siecles on a justement accusé cette Nation d'être avide, les preuves ne sont que trop évidentes. Mais qu'on se garde bien de faire le même procès au Clergé de Pologne, ce seroit une injustice. Si nos Ecclésiastiques ont la ferme des boissons, cet usage qu'on blâmeroit ailleurs n'a rien que de conforme aux mœurs du pays ; leur vue n'est certainement pas de s'enrichir ; non-seulement ils donnent plus que les autres n'ont offert, mais le produit du droit leur rendra beaucoup moins qu'il ne rendroit à tout autre Fermier. Leur unique objet est, non un desir immoderé des richesses, mais un amour sincere & vrai de l'ordre. Les jeux publics, qu'on a fait entrer aussi dans les articles qui sont sur leur compte, ne seront pas ouverts à toute heure & en tout tems ; on pourra s'y amuser, mais ces amusemens, autant qu'il est possible de l'empêcher, ne deviendront pas ruineux. Tout homme qui tiendra billard, s'il fait

de ſa maiſon un lieu ſuſpect, ſera puni de ſon crime par la privation du privilege qu'il avoit obtenu. Les cabarets ſeront fermés, les jours de Dimanches & de Fêtes, durant l'Office Divin; dans ces heures conſacrées plus ſpécialement à la piété, on ne ſera plus témoin, ſur tout auprès des Egliſes, de mille ſcenes ſcandaleuſes. Les Cabaretiers donneront ou caution ou des preuves non-ſuſpectes de leur probité; ils refuſeront de vendre du vin & des liqueurs à toute perſonne dont la raiſon commence à ſe troubler. Si par l'appas du gain ils coopérent aux excès d'autrui, ſi d'une main ils ne ceſſoient de verſer du poiſon, pourvu que dans l'autre on ne ceſsât de vuider des bourſes, leur faute connue ſeroit auſſi-tôt punie. Ces ſages diſpoſitions & une foule d'autres que le Clergé Polonois ſe propoſe de faire, doivent être plus que ſuffiſantes pour le laver de tout le ſoupçon injurieux. Mais ſi la prevention & la calomnie s'obſtinent à ne voir dans lui qu'un eſprit d'intérêt, de cupidité, d'avarice; loin de ſe décourager il n'en ira que plus rapidement à ſon but. Quand on a de bonnes vues, quand le cœur eſt pur, on ſe conſole de n'être pas univerſellement applaudi. Quoi de plus beau d'ailleurs, que de joindre au mérite de faire le bien le mérite plus grand encore de ſe voir tranquillement en bute à la critique, d'eſſuyer courageuſement les mépris, de ſouffrir patiemment pour l'avoir fait.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le* 12 *Décembre.*

Le vaiſſeau de la Compagnie Aſiatique, le *Château de Dansbourg*, a mis derniérement à la voile pour Tranquebar. Le bruit s'étoit répandu qu'il y auroit bientôt des changemens dans la Chambre des Domaines & des Finances, & que cette partie de l'adminiſtration ſeroit preſqu'entiérement réformée. Ce n'eſt qu'une fauſſe nouvelle. Cé département reſtera ſur le même pied où il étoit; le Gouvernement ne fera d'autre opération que de donner des ſucceſſeurs aux chefs & aux principaux Officiers.

Les tempêtes continuent à regner avec violence dans la Baltique: pluſieurs bâtimens ont fait nanfrage vers les côtes de Lubeck & de Mémel. Nous venons de perdre dans ces mers deux vaiſſeaux; deux navires Hollandois, un de Brême & d'autres de différentes Nations y ont péri.

Parmi les vaiſſeaux qui, ces jours derniers ont paſſé le Sund, on en a compté un bon nombre qui étoient Anglois & Hollandois. Leur cargaiſon conſiſtoit principalement en chanvre & en graines de lin. Cette branche de commerce devient toujours plus floriſſante dans les Ports de la Baltique. Le prix de ces denrées y augmente parce qu'on en exporte de grandes quantités en Ecoſſe & en Irlande. Depuis leur guerre avec le Continent de l'Amérique, les Anglois tirent du Nord & des autres contrées de l'Europe les denrées & les marchandiſes que les Colonies leur fourniſſoient auparavant.

ALLEMAGNE.

D'Erlangen, *le* 13 *Décembre.*

Le ſieur Zier, Marchand de la Ville de Hof, dans le Margraviat de Bareuth, a trouvé le ſecret de teindre le coton en rouge Turc. Il a ſoumis ſa découverte à diverſes épreuves; de l'aveu des connoiſſeurs, il eſt réſulté de ces épreuves que la couleur tient long-tems & peut, pour la beauté, le diſputer au plus beau rouge Turc, ſoit clair ſoit obſcur. Dans cette teinture, il n'entre que des drogues du pays; elle coûte fort peu.

De Wittemberg, *le* 14 *Décembre.*

Une longue ſéchereſſe qui a duré depuis la fin de l'été juſques au mois d'Octobre nous a fait retarder les travaux de la campagne. Dans tout le territoire on n'a pu ſemer le ſeigle & le froment qu'après la mi-Novembre. La ſaiſon étoit aſſez avancée lorſque nous avons eu des orages avec des coups de tonnerre. Les glands n'ont pas donné, cette année; c'eſt une perte pour nos gens de la campagne qui élevent beaucoup de cochons. Les gelées & la neige nous ont forcés à retirer les troupeaux des pâturages, plutôt

qu'à l'ordinaire. Ce froid précoce nous a vraisemblablement délivrés des fievres d'automne qui toutes les années font de grands ravages dans ces contrées. La petite vérole a regné dans quelques cantons, & dans d'autres on a éprouvé de violens maux de gorge. Les vivres & les denrées de toutes sortes continuent à se vendre à trop bas prix pour l'intérêt des Propriétaires.

ITALIE.

De Trieste, *le 14 Décembre.*

Un Marchand Turc, nommé Comina, de Dulcigno, s'est emparé, à six lieues de notre Port, d'un bâtiment Pêcheur de Pisano, chargé de poisson, & monté par quarante hommes d'équipage. Ce Turc vint dans notre Port, il y a peu de tems, avec une cargaison de tortues, de feves, de semence de lin & de tabac; on lui confisqua ce dernier, parce qu'il en avoit fait une déclaration fausse. Il fit serment de s'en venger; & il a tenu parole. Cet événement à part, nos parages sont assez tranquilles ainsi que ceux de Fioume & toute la Mer Adriatique où le commerce va fort bien, sur-tout celui des grains. La République de Venise a permis, sans aucune restriction & sans droit, l'exportation du bled. Le Roi de Naples l'a bornée à quatre cens mille mesures, dont la moitié sera tirée de Sicile, & l'autre moitié du Royaume de Naples.

De Milan, *le 16 Décembre.*

Le canal que nous creusions pour faire entrer l'Adda dans la Martesana qui entoure presqu'entiérement notre Ville, étoit bien avancé, lorsqu'une grande partie de l'ouvrage s'est écroulée. Ce malheur ne fera pas échouer le projet que nous avons formé d'ouvrir une navigation sûre jusqu'à Côme. Pour assurer cette communication si nécessaire au commerce de tout le Duché, nous allons conduire le canal par une autre voie. L'entreprise est une des plus belles & des plus hardies qu'on ait jamais osé tenter en Italie; il s'agit de percer une montagne & d'y faire passer le canal dans la longueur d'environ deux mille pieds. On va faire jouer la mine; les décombres de la montagne serviront à combler la partie du canal qui a été ruinée.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 25 Décembre.*

Nos Commerçans des Indes Occidentales ont pris soin de donner une liste exacte de leurs pertes. Elles se montent beaucoup plus haut qu'on ne l'auroit jamais imaginé. Il n'y a pas long tems qu'elles alloient à un million de livres sterling. Depuis cette époque, les prises que les Américains ont faites sur ces Marchands sont estimées 360000 liv. Cependant on ne cesse de publier que les frégates du Roi sont en état de bloquer tous les Ports des Américains. Le fait suivant mettra à portée de juger si les Colons ont à redouter nos vaisseaux qui bordent leurs côtes.

Le Port de Charlestown, dans la Caroline méridionale a lui seul en mer treize Armateurs & en fait construire quatre autres; cependant depuis le commencement de la guerre elle n'a fait aucune perte.

Le riz & le tabac que le Congrès a permis d'embarquer pour un des Etats de l'Europe sont évalués à 530,000 l.; le riz 250,000 l., & le tabac 280,000 liv.

Les différens bruits qu'on fait courir, influent prodigieusement sur les actions. Elles haussent & baissent souvent d'une heure à l'autre. De ces variations perpétuelles résultent de mauvais effets pour les opérations de commerce.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Montpellier, *le 23 Décembre.*

Au commencement de ce mois, les Commissaires de Sa Majesté ont fait dans l'Assemblée de nos Etats la demande de trois millions de don gratuit, & de seize cens mille livres de capitation, non compris le

ſou pour livre de cette impoſition. Le Roi fait, ſur cette ſomme, une remiſe de huit cens mille livres qui ſerviront au rembourſement des emprunts pour leſquels les Etats ont prêté leur crédit à Sa Majeſté. Le Jeudi 5 du courant, les Etats ayant délibéré accorderent unanimement les ſommes demandées. Le ſoir, M. de Querelles, Lieutenant du Roi à Sete, partit pour aller porter au Roi la délibération des Etats de la Province. L'Aſſemblée a arrêté d'une voix unanime de faire imprimer le procès verbal de ſes Séances, en commençant par celui de cette année.

L'Aſſemblée de nos Etats rend notre Ville beaucoup plus animée qu'elle ne l'eſt dans les autres tems de l'année. Nous avons ici un grand nombre d'Etrangers, les uns attirés par des affaires d'intérêt, les autres par la ſimple curioſité. Leur motif importe peu à nos Habitans; mais ce qui leur fait grand plaiſir, c'eſt qu'ils laiſſent beaucoup d'argent dans notre Ville.

De Lyon, *le 26 Décembre.*

Quelques bateaux de charbon de pierre arrivés de la Bourgogne ont commencé à réaliſer les eſpérances que l'on nous avoit données de profiter des travaux entrepris à Moncenis & aux environs. On a parlé aſſez d'verſement de la qualité de ce minéral & de l'économie de ſa conſommation, par comparaiſon avec le charbon de pierre dont nous avons uſé juſqu'à préſent. Malgré les détracteurs ſuſpects ou non-ſuſpects, il y a lieu de ſe flatter que le charbon de pierre de Moncenis trouvera dans notre Ville un débouché conſidérable & avantageux aux Entrepreneurs de ſon extraction. Toutes les matieres à chauffer ſont fort cheres ici.

La ſoie greze a diminué de 15 pour cent de ſon prix du commencement de l'automne; elle vaut encore 27 l. la livre: auſſi notre Fabrique eſt toujours dans un état de ſouffrance. Elle renferme néanmoins toujours dans ſon ſein une portion de ce génie inventif dont les fruits variés à chaque ſaiſon, & toujours plus agréables à voir, lui ont mérité la préférence dans l'empire du goût ſur ſes rivales. En vain la mode fugitive ſemble accélérer ſes mouvemens, précipiter ſa courſe, le crayon de nos Deſſinateurs ne ceſſe de l'accompagner. Nos deſſins naiſſent, tombent & renaiſſent comme on voit dans les feux d'artifice luire, s'éteindre & reluire une grande variété d'objets. Ceux de nos Maitres-Ouvriers qui ſont nés avec des talens, en ſentent l'heureuſe impulſion, & lui obéiſſent, ſelon leur portée, dans la partie méchanique à laquelle ils ſont fixés. On a monté pluſieurs métiers en grande largeur, avec le ſecours de la navette Angloiſe, dont la conſtruction & les parties acceſſoires ont été perfectionnées. Il y en a un entr'autres qui travaille en ſatin blanc broché, qui a ſept quarts de largeur, *chez le ſieur Rouſſet, rue Buiſſon.*

On s'occupe ſérieuſement ici de la grande affaire des inhumations hors de la Ville. Un Académicien de Lyon, le même auquel on doit des obſervations météorologiques & des recherches ſur les naiſſances, les mariages & les morts depuis vingt-cinq ans, a publié des réflexions relatives à cet objet. Il indique ce qu'il croit de plus convenable ſur le choix de l'emplacement d'un Cimetiere preſqu'unique, ſur les moyens à prendre pour accoutumer les yeux & l'eſprit du Peuple à une exportation très-ſalutaire aux vivans; mais c'eſt une nouveauté qui peut bleſſer la multitude, toujours plus ſenſible & plus irritable qu'éclairée. On voit que l'Académicien eſt d'accord dans tout ce qu'il expoſe avec la Religion, le Gouvernement, le reſpect pour les morts, la phyſique & les obſervations morales les plus certaines. Malgré ces bonnes raiſons, l'on pourroit même dire malgré les démonſtrations, il y a des perſonnes qui trouvent, à ce qu'on dit, de grands inconvéniens à changer l'uſage actuel. Nos Médecins ſe réuniſſent tous à le juger pernicieux; ils different ſur l'emplacement dont on doit faire choix, & ſur les détails de la conſtruction du Cimetiere général; mais ſa néceſſité une fois prononcée par eux, & le local déterminé, un habile Architecte ſçaura bien apprécier les divers conſeils que leurs lumieres éparſes ou réunies peuvent donner, pour atténuer autant qu'il ſera poſſible les émigrations de ce vaſte foyer de redoutables vapeurs.

Il ſeroit digne de la ſeconde Ville du Royaume de donner à la Nation le premier exemple d'un édifice qui répondit à l'éten-

due, à la triſteſſe & à la ſainteté de l'objet dont il s'agit.

DU HAVRE, *le 27 Décembre.*

Dans toutes nos Villes de commerce on ne s'entretient depuis quelque tems que du funeſte accident arrivé à la Martinique, à la Guadeloupe & à Marie-Galande.

Quelques Iſles voiſines des nôtres & de la domination d'Angleterre ont auſſi beaucoup ſouffert du dernier ouragan. On plaint, dans la Grande-Bretagne, les infortunés Habitans de ces Colonies, & on leur porte des ſecours. Pluſieurs Négocians de Londres attriſtés à cette nouvelle s'aſſemblerent & réſolurent tout d'une voix d'ouvrir une ſouſcription dont le produit ſeroit diſtribué aux Colons qui ont leur réſidence à Baſſe-Terre, dans l'Iſle de Saint-Chriſtophe. Les plantations de cette partie de l'Iſle ſont preſqu'entiérement détruites. Le Roi d'Angleterre a donné mille livres ſterling pour le ſoulagement de ceux qui ont le plus ſouffert. Depuis le 29 Novembre dernier, les perſonnes nommées pour recueillir les contributions deſtinées au même objet, ont déjà reçu de différens Souſcripteurs la ſomme de 1555 liv. ſt. Jamais libéralités ne furent mieux placées; il s'agit d'aider des malheureux à ramaſſer les triſtes débris de leur fortune. Nos Négocians ont un intérêt de plus à en uſer de même; en mettant nos Colons en état de rétablir leurs plantations, notre commerce avec ces Colonies ſe relevera plus vite. Les ſecours que nos Commerçans fourniroient, tourneroient donc bientôt à leur propre avantage. Ils ne feroient que ſemer pour recueillir.

DE PARIS, *le 1 Janvier.*

Réglement concernant les penſions & autres graces pécuniaires. Du 22 Décembre 1776. De l'Imprimerie Royale. Le Roi, eſt-il dit dans ce Réglement, en examinant la ſituation de ſon Tréſor Royal, a vu avec peine que des libéralités ſucceſſives avoient extrêmement chargé l'état de ſes finances, & S. M. a ſenti la néceſſité de prévenir cet inconvénient dans la ſuite.

Dans cette vue, Elle ſe propoſe de renvoyer à une ſeule époque de l'année la diſtribution des graces pécuniaires, de quelques eſpeces qu'elles ſoient: Elle pourra découvrir ainſi toute l'étendue des demandes. Et en raſſemblant ſous ſes yeux la ſomme des différentes extinctions, Elle pourra remplir le deſſein qu'Elle a formé de n'en appliquer qu'une partie à la diſtribution des graces nouvelles, afin de ramener inſenſiblement cet objet de dépenſe à une meſure convenable. Eclairée par la réunion de ces circonſtances & par la connoiſſance de la ſituation de ſes finances, S. M. ſera plus certaine de concilier toujours ſa bienfaiſance avec cette juſtice générale, le premier de ſes devoirs; en ſe réſervant néanmoins de prononcer Elle-même ſur ce petit nombre d'exceptions où la promptitude eſt une condition eſſentielle du bienfait.

S. M. a remarqué de plus que la multitude de Caiſſes & de Tréſoriers, qui s'eſt introduite dans ſes recettes & dans ſes dépenſes, a permis d'aſſigner d'autant de manieres différentes, le payement des penſions & des gratifications annuelles; d'où il réſulte une plus grande difficulté de les raſſembler ſous ſes yeux, & une plus grande facilité pour obtenir des graces ſous différens rapports. Ainſi, pour prévenir ce genre d'abus, & dans la réſolution où eſt S. M. d'établir au Tréſor Royal une exactitude qui ne laiſſe rien à deſirer, Elle veut que toutes les penſions nouvelles y ſoient aſſignées, & que toutes les perſonnes qui ſolliciteront des graces pécuniaires, faſſent connoître en même tems les divers traitemens dont elles jouiſſent déjà, à quelque titre que ce ſoit.

C'eſt avec de pareilles précautions que S. M. ſe ménagera les moyens de ne jamais refuſer des faveurs véritablement méritées, & qu'Elle pourra même aller au devant des hommes modeſtes, qui ne demanderoient ni la récompenſe de leurs ſervices, ni l'encouragement auquel des talens diſtingués peuvent prétendre.

S. M. eſt informée que, par une ſuite de circonſtances malheureuſes, les penſions ne commencent à être payées que trois ou qua-

tre ans après qu'elles ont été accordées; ce qui laisse dans la souffrance les personnes à qui ces pensions sont véritablement nécessaires, & la prive ainsi Elle-même de la satisfaction qui lui est la plus chere : Ainsi déterminée à n'accorder des graces qu'avec justice & modération, Elle croit pouvoir rapprocher le payement des pensions qu'Elle donnera à l'avenir. Et si les circonstances ne lui permettent point encore de changer l'ordre établi pour celles qui sont antérieures au présent Réglement, S. M. n'a pas moins à cœur d'en diminuer les arrérages. Dans cette intention, Elle destine, dès l'année prochaine, un fonds extraordinaire de cinq cens mille livres, applicable par préférence, au payement des plus petites parties. S. M. n'ignore pas qu'on fait au Trésor Royal différentes déductions : comme cette méthode, en donnant à ses bienfaits un capital fictif, s'éloigne de la simplicité vers laquelle S. M. desire ramener toutes ses affaires ; Elle veut que, sans rien changer à cet usage, pour les pensions déjà accordées, il ne subsiste plus pour les nouvelles &c. &c. Par ces différentes considérations, S. M. ordonne ce qui suit. Article 1er. Les demandes de graces pécuniaires de toute nature, soit sous la dénomination de pensions, gratifications, traitemens, augmentations d'appointemens, soit par forme d'échanges ou titre d'anciennes prétentions, ne pourront à l'avenir être représentées à S. M. que dans le mois de Décembre de chaque année, S. M. se proposant de faire connoître ses intentions à cet égard, aussi-tôt qu'elle aura fait l'examen de ces demandes. Art. 2. Les pensions nouvelles & autres graces pécuniaires, ne seront plus accordées que sur le Trésor Royal; elles se payeront au bout de l'année révolue, & ne seront sujettes à aucune diminution. Art. 3. Il sera fait, à commencer de l'année prochaine, un fonds extraordinaire de cinq cens mille livres, applicables à la liquidation des pensions arriérées, par préférence au payement des plus petites parties; se réservant S. M. d'augmenter ce fonds aussi-tôt que les circonstances pourront le permettre. Art. 4. S. M. défend toute demande & attribution d'intérêt dans les Fermes ou les Régies de ses revenus. Ainsi que dans toute espece d'affaires de finance, à moins qu'on n'en soit Administrateur.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Réflexions de M. Rogue sur les Arrêts des Parlemens de Paris & d'Aix qui ont jugé différemment la même question sur un point de faillite.

Il a été inséré dans la Gazette du Commerce du 22 Octobre 1776 un Arrêt du Parlement d'Aix du 18 Juin précédent, confirmatif de Sentence Consulaire rendue à Marseille le 16 Mars 1775. Par la lettre circulaire de MM. les Juge-Consuls de ladite Ville, imprimée dans les Affiches d'Angers du 25 Octobre dernier, ils expliquent les motifs de leur Sentence, & disent, entre autres choses, » qu'il faut que les Porteurs » demeurent en perte de quelque chose de » leur créance relativement à la perte que » souffrent les autres Créanciers, *de laquelle » ils seroient affranchis* s'ils pouvoient entrer » dans chaque direction pour la totalité de » la somme primitive portée par leur titre ». De ce raisonnement on doit conclure que si un Porteur d'effet a pour Obligés solidaires trois Faillis qui ne payent que chacun un tiers, qu'il soit dû au Porteur 9000 l.; que ne pouvant retirer dans le premier contrat que 3000 l., il ne lui resteroit dû que 6000 liv., desquels dans le second concordat il ne retireroit que 2000 l., & dans le troisieme contrat ne lui étant plus dû que 4000 liv., il n'en recevroit que le tiers, montant à 1333 l. 6 s. 8 d., ensorte qu'il ne recevroit de ses trois Débiteurs que 6333 l. 6 s. 8 d. & perdroit sur ces 9000 liv. la somme de 2666 l. 13 s. 4 d.; ce qui me paroît injuste, pour plusieurs raisons.

1°. Est-ce que tous les co-Débiteurs ne doivent pas être traités de la même façon ?

2°. Pourquoi celui qui fera le premier son contrat d'attermoiement, payera-t-il plus que le second, & le second plus que le dernier ?

3°. L'art. 33 du tit. 5 de l'Ordonnance de 1673 qui prononce la solidité n'auroit donc aucun effet. Ne doivent-ils pas tous, un seul pour le tout, la somme totale ? Il seroit donc plus équitable que le Porteur de

l'effet entrât dans tous les contrats pour la somme totale de sa créance, avec déclaration dans chaque contrat des réserves nécessaires, & de ce qu'il doit recevoir des autres Faillis dans les contrats desquels il est entré; & si, par événement, les Faillis payoient chacun une portion, qui toutes réunies, excéderoient la créance du Porteur, il pourroit être fait mention dans les derniers contrats où il entreroit, que ce ne seroit qu'à défaut de payement par les premiers, & pour sa sûreté & conservation de son droit de solidité; à ce moyen, tout seroit équitable; on ne pourroit craindre que le Porteur se fit payer plus qu'il ne lui est dû. D'ailleurs, comme solidairement obligés, ne peuvent-ils pas s'informer les uns & les autres de ce que chacun d'eux doit payer ou aura payé?

Par la Gazette de Commerce du 16 Novembre dernier on a annoncé un Arrêt du Parlement de Paris, rendu le même jour que celui d'Aix, qui a jugé la même question d'une maniere toute contraire, & qui décide *que le Porteur avoit droit de répéter* la totalité *de ce qui est dû contre* tous les co-Débiteurs, *& jusqu'à concurrence de ce que tous collectivement payent à leurs Créanciers.* Ce qui me paroît conforme à l'art. 33 de l'Ordonnance ci-dessus citée; & l'objection dans la lettre circulaire de MM. les Juge & Consuls de Marseille » que le Porteur d'effet doit » être soumis à la loi du concordat & doit » demeurer en perte de quelque chose de » sa créance, relativement à la perte que » souffrent les autres Créanciers » ne peut s'appliquer ici, attendu que les autres Créanciers n'ont que le Failli pour obligé, dans le contrat duquel ils sont entrés; & qu'en notre circonstance, le Porteur de l'effet a non-seulement ce Failli, mais encore les autres co-obligés solidaires aussi Faillis. A Angers le 19 Décembre 1776. *Signé*, ROGUE, agréé pour plaider au Consulat, & Membre de la Société Royale d'Agriculture au Bureau d'Angers.

I I.

Annonce.

Lettre de M. Prevost de Saint-Lucien, Avocat au Parlement, Auteur du Livre intitulé, *Moyens d'extirper l'usure*, à M. l'Abbé Ameilhon, où l'on prouve qu'il faut traduire le 35e. vers. du chap. 6 de S. Luc par *fœnerate nihil desperantes*, & non par *mutuum date nihil indè sperantes.*

Cette Lettre se distribue *gratis* chez l'Auteur, rue Sainte-Apolline, à ceux qui ont acheté l'Ouvrage.

I I I.

Suite de la Lettre au Rédacteur sur une Question proposée dans la Gazette.

Tout le monde sçait que quand un Propriétaire fait un bail & qu'il exige la signature de la femme du Preneur, c'est qu'il veut deux Obligés solidairement au lieu d'un seul Débiteur, & que si la femme refuse de signer, il est reçu à se dédire parce qu'il n'a pas la sûreté qu'il desiroit. Pierre, dans son espece, ne peut pas faire cette allégation puisque la femme de Jacques est prête à signer.

Ainsi, Monsieur, j'estime, 1°. que l'acte tel qu'il est n'est qu'imparfait, mais n'est pas nul & ne peut pas l'être. L'obligation de Pierre de faire jouir est entiere, celle de Jacques d'exécuter le bail & payer les fermages l'est pareillement, & Marguerite signant l'acte le rendra parfait; ce ne sera pas un écrit nul auquel on donnera une nouvel existence, parce que rien ne peut couvrir une nullité absolue; 2°. que Marguerite demandant acte de son offre de signer, il doit lui être accordé & le bail déclaré valable pour être exécuté selon sa forme & teneur.

Voilà, Monsieur, mon avis; si vous le jugez à propos vous pourrez le rendre public. J'ai l'honneur d'être &c. *Ce 20 Décembre 1776.*

I V.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 28 Décembre 1776 au Mardi 31 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 22 l. 10 s., 23 à 24 l. 5 s.; le seigle, de 10, 10 l. 10 s. à 11 l.; l'orge, de 8 liv. 15 s., 9 à 9 l. 10 s. Le froment au Port de la Greve, de 21 l. 15 s., 23 à 24 l.; le seigle, de 9 l. 10 s., 10 à 11 l.; l'orge, de 8 liv. 10 s., 8 liv. 15 s. à 9 liv. aussi *le septier.*

V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 28 Décembre 1776 au Mardi 31 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21 à 22 l.; *idem* à la Greve, de 19 l. 10 s., 20 à 21 l. 10 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 4 Janvier 1777, de 68 à 69 liv.; *id.* nouveau, de 66 à 67; le cent de paille vieille, de 24 à 25 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 48 à 49; *idem* nouveau, de 46 à 47; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 23 à 24; *id.* nouvelle, de 22 à 23; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 47 à 48; *id.* nouveau, de 46 à 47; le cent de paille vieille, de 23 à 24 liv.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le foin à la Grève, de 44 à 45 l.

VI.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 4 Janvier 1777.

Or de Portug. à	724 ℔	6	marc.
Du Mexique à	720		
Du Perou à	710		
Les guinées à	722		
Ducats à	98	2	once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100		
Or à 20 karats à	84	1	
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	15	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	4	
Piastres à	49	12	

VII.

Changes de Paris, *du 4 Janvier 1777.*

Amsterdam	53 $\frac{7}{8}$
Londres	31 à 30 15 16e
Hambourg	184
Madrid	15 4
Cadix	15 3
Livourne	98 $\frac{1}{4}$ à 98
Gênes	96 $\frac{1}{4}$ à 96
Lyon *Rois*	1 p. %

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1776.

Du Vend. 20 Déc. 1776			Du Mardi 24.		
Messieurs			*Messieurs*		
Despeignes. Viag.	L.		Lempereur.. pp^{lles}.	T.	
Perpétuelles..	L.		Viageres.....	T.	
Tontine....	Y. Z.		Deschapelles.. v^{res}.	M.	
			Perpétuelles.	M.	
Du Lundi 23.			Tontine	M.	
			Caron..... v^{res}.	P.	
Nau ..... pp^{lles}.	Z.		Patu .... Viageres.	L.	
Viageres.....	Z.		Delagarde.. Viag.	Z.	
Tontine.....	Z.		Tontine.....	Z.	
Lenoir ..... pp^{lles}.	L.		Marsollier.... v^{res}.	J.	
Viageres.....	L.		.....		
.....			.....		
.....			.....		
.....			.....		
.....			.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janv. 1777.	*Jeudi 2.*	*Vendredi 3.*	*Samedi 4.*
Comp. d. Ind.			
Actions . . .	1702 10 1700 .	FESTE.	1700 . . .
D°. $\frac{16es}{25}$ . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . 1 . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Rescriptions . .	16 $\frac{1}{2}$ 17 16 $\frac{1}{2}$.	. . . . .	16 $\frac{1}{2}$ 17 . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces, deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1776.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 23 Septembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 4 Septembre.*

NOus ne négligeons rien pour étendre notre Commerce & nous saisissons toutes les ouvertures qui se présentent pour en propager les branches aussi loin qu'il nous est possible. On parle ici de l'établissement d'une Compagnie de Commerce pour la Perse. Elle doit obtenir de beaux privileges exclusifs, mais c'est tout; il ne lui sera accordé aucun secours de la part de la Couronne; il faut & qu'elle naisse d'elle-même & qu'elle se soutienne par ses propres forces; aussi ne compte-t-elle commencer ses opérations que lorsqu'elle sera assurée de l'emploi de 1250 actions. Chaque action sera de 200 roubles. Il doit être permis aux Etrangers de s'intéresser dans cette entreprise, mais personne ne pourra prendre un nombre d'actions qui excéde la vingtieme partie de la totalité.

Nous attendons avec impatience le moment où nous pourrons franchir les barrieres que les Turcs nous opposent pour nous empêcher d'entrer dans la Mer Noire. Notre Flotte reste toujours à l'ancre dans le canal des Dardanelles, tandis que nos Ministres négocient avec ceux de Sa Hautesse. Cependant quelques-uns de nos petits vaisseaux Marchands trouvent le moyen de pénétrer dans cette Mer; ils sont bien reçus des Habitans de ses bords, & ils font avec eux de très-bonnes affaires. Ce qui ne diminue pas le desir que nous avons de pouvoir fréquenter ces parages en toute liberté.

Si nous donnons à notre Commerce la plus grande activité, d'un autre côté nous tâchons de perfectionner nos Fabriques. Nous pouvons nous flatter que chaque jour elles font de nouveaux progrès. L'Industrie de nos Ouvriers & de nos Artistes se signale aussi. Plusieurs d'entr'eux peuvent, sans redouter la comparaison, se placer à côté de ceux qui sont les plus vantés chez l'Etranger. La beauté & le fini des étoffes dont notre Auguste Impératrice a fait présent à M. le Comte de Gotland, font, au jugement même de ce Prince, le plus grand honneur à nos Manufactures.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 6 Septembre.*

On chercheroit en vain chez nous autant de Livres, de prospectus, de plans, de systêmes, de rêveries sur l'Education qu'on en pourroit trouver ailleurs; mais aussi, & nous le disons hardiment, on y trouve plus de jeunes gens bien élevés & plus de Maîtres capables de faire de bons Disciples. Quand quelques sages de notre tems commencerent à faire remarquer les défauts de la vieille & routiniere éducation, & la nécessité d'y remédier, on ne tarda pas à voir

dans certains pays une multitude innombrable d'Ecrivains de tous les Ordres de la Hiérarchie Littéraire raisonner ou déraisonner sur cette matiere à perte de vue & inonder l'Univers de projets souvent aussi bisarres qu'impraticables. Pour nous, nous crumes qu'il valoit mieux agir qu'écrire. Notre Auguste Souveraine, qui nous gouverne avec tant de sagesse, chargea des hommes éclairés d'examiner ce qu'il convenoit de faire pour mettre l'éducation publique sur un meilleur pied. C'est d'après leur travail que s'est établi dans nos Ecoles cette sage réforme qu'on y admire & qui y durera long-tems parce qu'elle pose sur des fondemens qui sont eux-mêmes élevés sur la saine raison & sur la nature. Nous nous appliquons sur-tout à former notre jeune Noblesse. On sçait que toute la science de nos Gentilshommes consistoit, il n'y a pas encore long tems, dans une légere connoissance du Droit public d'Allemagne, & que le reste de leur sçavoir se réduisoit à connoitre parfaitement l'arbre de leur généalogie, & à pouvoir dire combien il y avoit eu dans leur famille, de Barons, de Comtes, de Marquis & de Princes du S. Empire. Aujourd'hui les choses sont bien changées. Ils apprennent avec les Lettres, ce qu'il faut faire pour être bons citoyens, bons fils, bons maris, bons peres de famille; enfin nous les initions dans toutes les parties de l'Economie domestique, bien persuadés de la justesse de cette réflexion d'un ancien Philosophe Grec qui disoit, en parlant des enfans des premieres familles de la République, *comment veut-on qu'ils sçachent régler l'Etat, s'ils n'entendent pas seulement à conduire leur maison?* Aussi avons-nous la satisfaction de recueillir chaque jour les fruits de cette salutaire méthode.

Le 5 du mois dernier, le Prince d'Oettingen, M. de Pichelstein, le Baron de Lempruch, le Comte d'Aichold, le Baron Ulm d'Erbach, le Comte de Bethlen, le Baron de Kulmer, & plusieurs Gentilshommes de distinction, tous Eleves du College Imp. & Royal de Savoie, soutinrent, sous la direction de M. de Mitternbourg, Professeur de ce College & du College Thérésien, un long examen sur l'histoire naturelle des animaux & sur l'éducation des bestiaux. Une nombreuse & brillante Assemblée assista à cet acte solemnel. Tout le monde fut très-satisfait de la maniere dont ces illustres Eleves répondirent aux diverses questions qui leur furent proposées, & de l'intelligence avec laquelle ils firent plusieurs expériences curieuses. Cette méthode sera introduite dans tous les autres établissemens érigés en faveur de la jeune Noblesse des Etats Héréditaires.

Dans les Ecoles Normales, les Enfans des Bourgeois & du Peuple, de l'un & de l'autre sexe, sont instruits, chacun selon ses talens & son génie, de tout ce qu'il faut sçavoir pour s'appliquer avec succès à l'Agriculture, à l'Economie, au Commerce, aux Arts & aux Métiers.

HONGRIE.

De Bude, *le 5 Septembre.*

Les incendies sont très-fréquens dans les Pays Héréditaires de la Maison d'Autriche. Nous avons déjà fait mention de celui qui a mis la Ville de Bude à deux doigts de sa perte. Il en est encore parvenu depuis à notre connoissance deux autres dont les suites ont été plus fâcheuses. Le 16 Juillet, le feu prit à Wolfberg, Ville de la Carniole. Les flammes parcoururent en peu de tems un espace considérable & consumerent dans leur trajet seize maisons. Plusieurs Habitans perdirent la vie dans ce désastre. Le dix-sept du mois suivant, un autre incendie maltraita encore davantage la Ville de Klagenfurth qui, en peu d'heures, fut presque totalement réduite en cendres. Par une rencontre aussi singuliere que fatale, cette Capitale de la Carniole avoit essuyé le même malheur il y a 54 ans à pareil jour. On a observé que les toits couverts d'ardoise ont moins résisté à la violence du feu que ceux couverts en tuile. On a eu le tems de sauver la caisse & les papiers de l'administration de la Banque; mais on craint qu'un très-grand nombre de personnes ne soit péri dans les flammes.

SILÉSIE.

De Breslau, *le 7 Septembre.*

Depuis que l'Agriculture, comme tant d'autres choses, est devenue presqu'une affaire de mode, & que nos beaux esprits ont

voulu aussi s'en mêler, on a cru qu'il étoit du bon ton de mépriser toutes ces observations qui dirigent en partie les gens de la campagne dans leurs opérations rurales. Dans la foule de ces observations, il en est sans doute qui portent un caractere d'absurdité si marqué qu'on fait très-bien de n'y avoir aucun égard; mais aussi n'y en auroit-il pas un grand nombre qui, si on les examinoit de plus près, se trouveroient avoir été enveloppées un peu légérement dans la proscription générale? L'expérience met si souvent en défaut les plus belles théories, qu'on ne sçauroit être trop réservé lorsqu'il s'agit de prononcer sur le sort de certaines pratiques qui ont pour elles un long usage. Que de faits & de remarques dans les Anciens, que nous avons traités d'abord avec tant de mépris, & que nous défendons maintenant avec tant de chaleur! Que n'a-t-on pas dit contre Pline pour avoir écrit qu'avec de l'huile on pouvoit appaiser les tempêtes sur mer, & aujourd'hui que ne dit-on pas pour prouver qu'il avoit raison? Combien le passage de cet Auteur qui autrefois paroissoit si absurde, n'a-t-il pas déjà fait couler & d'encre sur le papier & d'huile sur les flots? Imitons donc l'exemple de cet honnête Gentilhomme Siléſien à qui le Public sera redevable de l'article que nous allons lui mettre sous les yeux. On y verra qu'en homme sage il ne dédaigne pas les observations du simple Paysan.

Les Habitans des montagnes de Siléſie jugent de la température de l'air de toute une année, par l'espece & la nature des brouillards du mois de Mars. Voilà leur barometre, & ils se trompent rarement. C'est d'après la densité plus ou moins considérable de ces brouillards qu'ils décident si l'année sera seche ou humide, s'il y aura des pluies sans orages ou si les pluies seront accompagnées d'orages. Il faut, pour asseoir à cet égard un jugement sûr, que le brouillard continue à être de la même espece pendant les trois jours qu'il a coutume de durer, tems auquel il se dissout en neige ou en pluie, & tombe tout entier ou en partie: ils observent ensuite si le centieme jour après, c'est à dire si vers la fin de Juin ou au commencement de Juillet, qui est le tems de la fenaison, il tombe peu ou beaucop de pluie. La seule différence qu'il y a, c'est que les uns marquent ce jour vingt-quatre heures plutôt, & les autres vingt quatre heures plus tard. Quelques exemples feront mieux comprendre que tout ce qu'on pourroit dire, en quoi consistent ces observations, & comment elles se font; cela pourra servir dans les autres contrées où il y a des montagnes.

En 1774, le 9 Mars à midi, il y eut un brouillard; le jour d'après il tomba une pluie de 50 grains, & les deux jours suivans une neige de 369 grains. Le centieme jour fut orageux depuis le matin jusqu'à la nuit, & on calcula dans une observation faite à midi, qu'il étoit tombé 54 grains de pluie. Le 12 à midi, il y eut un brouillard pendant la matinée; le reste du jour fut clair & sec. Le 19 Juin fut le centieme jour; il fut beau & sec. Le 20 il y eut plusieurs orages, dont celui de neuf heures du soir se trouva le plus proche; les autres s'éloignerent: il tomba ce jour-là 9 grains de pluie, & le lendemain 86. Le 22 Mars matin, nouveau brouillard; le reste du jour & les quatre suivants furent clairs & secs. Le 29 Juin fut le centieme jour: ce jour là il tomba 116 grains de pluie, & pendant la nuit 220. Il y eut l'après midi différents orages qui produisirent 174 grains de pluie. La pluie se trouva, dans l'espace de 24 heures, monter à 510 grains.

En 1775, le brouillard parut le 15 Mars au soir; dès la nuit il tomba 73 grains de neige; le 16 on compta 24 grains de pluie; au bout de vingt-quatre heures, l'eau du ciel se trouva être de 97 grains: les jours suivans furent secs. Le centieme jour arriva le 12 Juin; il y eut l'après-midi un orage, mais qui resta éloigné: le 23 il y en eut d'autres, & le soir du même jour, une pluie de 28 grains.

En 1776, le 2 Mars au matin, le brouillard se montra; il plut & neigea tout le jour; l'eau qui tomba du ciel fut de 48 grains. Le 9 Juin fut le centieme jour; il plut tout ce jour-là, & le 10, pendant la nuit, & toute la matinée suivante jusqu'à midi, le volume de pluie fut de 400 grains. Le 12 au matin il y eut brouillard; il plut & neigea tout le jour jusqu'à la concurrence de 50 grains; les jours suivans furent secs. Le 19 Juin qui fut le centieme, il plut pendant la nuit & le lendemain jusqu'à midi. Le volume de pluie fut de 48 grains, & le 20, encore de 8 grains.

On voit que ce n'est pas à tort que les Si

léſiens Montagnards jugent de la ſécheresse ou de l'humidité d'une année par la nature des brouillards du mois de Mars ; car le centieme ou le cent-unieme jour marqué dans ces obſervations, a conſtamment été pluvieux & orageux.

Il réſulte de ces remarques que lorſque pendant les trois jours ce brouillard ſe réſout en pluie ou en neige, le centieme jour eſt peu ou point pluvieux ; mais qu'il l'eſt au contraire plus ou moins, lorſque pendant ces trois jours le brouillard ne tombe pas en pluie ou en neige. L'Auteur obſerve judicieuſement deux choſes ; 1°. que les obſervations de trois années ne ſuffiſent pas pour aſſeoir un jugement certain ; 2°. que n'ayant été faites que dans les montagnes, on ne peut rien en conclure pour le plat pays. Il ſeroit donc néceſſaire de les multiplier dans pluſieurs endroits différemment ſitués, & enſuite de les rapprocher les unes des autres pour en tirer des conſéquences convenables. On obſerve que le volume d'eau a été, cette année, plus conſidérable en Siléſie que ne l'ont été la pluie & la neige pendant les quatre années précédentes ; ce qui n'a pas empêché qu'elle n'ait été très-abondante, ſur-tout en grains.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 8 Septembre.*

Au mois d'Août dernier, il eſt ſorti des Ports d'Irlande & de l'Iſle de Man un grand nombre de bâtimens pour aller ſur nos côtes à la pêche du hareng qui paroiſſoit devoir être une des plus abondantes qu'on ait eu depuis long tems. Ce ſera un grand ſoulagement pour le pauvre qui ſe nourrit volontiers de cet aliment. Depuis quelques années, cette pêche réuſſit beaucoup & les Irlandois s'y livrent avec activité. On peut juger de ſes progrès par la circonſtance ſuivante.

L'année derniere, il a été diſtribué plus de 19 mille livres ſterl. en primes aux vaiſſeaux Irlandois qui ont été à la pêche du hareng. En 1774, il n'en avoit coûté que 7300 liv. pour le même objet.

Le bled abonde dans le Port de Londres ; chaque jour il y arrive des bâtimens, tant nationaux qu'étrangers, qui en ſont chargés. Auſſi le Lord Maire fait-il baiſſer le prix du pain en proportion de cette abondance ; ce qui le rend très-agréable au Peuple.

Quelque attention qu'on apporte pour obliger les Propriétaires des maiſons de les tenir en bon état, & de rétablir celles qui menacent ruine, l'avarice de quelques-uns leur fait trouver les moyens ou d'éluder les recherches, ou de ne pas obéir aux Ordonnances ; ce qui occaſionne de tems en tems de fâcheux accidens dans cette Capitale. Un des derniers jours du mois précédent, une maiſon s'écroula dans le Kent-Street, & elle enſevelit ſous ſes décombres une pauvre femme nouvellement accouchée, & ſon enfant.

Une lettre de Dublin, du 26 Août, nous apprend qu'un homme du voiſinage de Clonegal, dans le Comté de Vexford, ayant par haſard découvert un nid d'abeilles ſauvages, dans le tronc d'un vieil arbre, ſe mit en devoir de leur enlever leur miel ; mais que cette entrepriſe les irrita ſi fort qu'elles ſortirent de leur retraite en foule & le pourſuivirent avec tant de furie que certainement elles l'auroient tué à coups d'aiguillons, s'il n'eût pas eu la préſence d'eſprit de ſe plonger dans l'eau & de les écarter de lui en leur en jettant avec les mains. Les abeilles ne pouvant ſe venger de leur ennemi, tournerent leur colere contre un cheval qui ſe rencontra là, par haſard. La douleur qu'elles lui firent éprouver le rendit furieux, & elles le laiſſerent dans l'état le plus déplorable ; ſon cou & ſa gorge enflerent prodigieuſement, parce que c'étoit principalement à ces parties que les abeilles s'étoient attachées. On lui appliqua ſur le champ de l'huile & de l'eau de la Reine d'Hongrie ; ce qui l'a guéri preſqu'auſſi-tôt. On aſſure que c'eſt un remede excellent contre les bleſſures de tous les inſectes de cette eſpece.

Une lettre de Kingſton à la Jamaïque, datée du 10 Juillet dernier, annonce l'arrivée d'un vaiſſeau venu de Saint-Domingue, dont le Patron rapporte qu'on a reſſenti dans la partie du Sud de cette derniere Iſle trois ſecouſſes de tremblements de terre aſſez violentes. Elles y ont renverſé pluſieurs maiſons, & quelques perſonnes ont été noyées par les eaux de la mer qui eſt ſortie de ſon lit, & a englouti auſſi un grand nombre de beſtiaux qui ſe trouvoient ſur ſes bords.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Gesvres, *le* 14 *Septembre.*

Il y a environ 150 ans que le Château de Gesvres, situé près Meaux, & à 15 lieues de Paris, a été bâti sur la riviere d'Ourq.

Ce Château est dans une vallée très-spacieuse; les plans en sont grands, & il est entouré de fossés qui ont environ mille toises de circuit.

Lors de sa construction, on avoit disposé d'une partie des eaux de la petite riviere d'Ourq. Elles se rendoient d'abord dans un avant-fossé d'où elles se distribuoient ensuite dans les grands fossés par quatre petites coquilles, de maniere que l'eau de ces fossés se trouvoit perpétuellement renouvellée.

En 1732, Monseigneur le Duc d'Orléans fit faire de la riviere d'Ourq un canal pour conduire à Paris les marchandises du pays, & notamment les bois de la forêt de Villers-Coterets; alors on intercepta la communication de la riviere d'Ourq avec les fossés du Château de Gesvres qui ne reçurent plus d'autres eaux que celles du ciel. Ces eaux stagnantes se croupirent, infecterent l'air & rendirent le Château presque inhabitable.

D'un autre côté, l'eau du canal élévée nécessairement par les écluses, se filtroit à travers les terres & inondoit le parc & les environs. Il étoit impossible d'y marcher à pied sec, même dans les plus beaux mois de l'été.

M. le Duc de Gesvres voulant rendre à son Château & aux Villages voisins la salubrité, a cherché les moyens de faire venir de l'eau vive dans ses fossés. Il sçavoit qu'il pouvoit & tirer un filet d'eau de l'écluse supérieure du canal, & disposer d'une petite riviere qui, après avoir fait tourner deux moulins appellés les moulins de May, venoit se perdre dans l'Ourq. Il fit venir à Gesvres le sieur Dransy, Ingénieur, pour juger de ce qui seroit le plus utile.

Le sieur Dransy trouva qu'en prenant l'eau de la petite riviere de May au dessous du second moulin, il étoit possible de la conduire le long du pont de la riviere d'Ourq, en lui faisant croiser cette riviere seize pieds au-dessus du courant de l'eau.

En conséquence cet Ingénieur fit ouvrir un lit pour recevoir cette nouvelle riviere, à commencer au-dessous du second moulin jusqu'à l'entrée de la chaussée de Gesvres. A partir de ce dernier point, il lui a conservé son niveau le long de la chaussée sur une digue jusqu'au pont; au bout de cette digue, l'eau est reçue dans un canal de bois de trois pieds de largeur, qui s'étend le long de l'arche maritime; sortant de ce canal, elle descend dans un espace de cinquante toises, de cascades en cascades, & va tomber dans les avant-fossés dont on a parlé plus haut, d'où elle se distribue ensuite dans les grands par quatre coquilles; par-là les fossés se trouvent renouvellés au moins une fois en 24 heures.

Ces fossés à leur tour se déchargent dans une immense piece d'eau au bout de laquelle le sieur Dransy a posé une vis hydraulique, connue sous le nom de vis d'Archimede. Cette machine tourne par la décharge de l'eau de cette piece; au moyen du puisard dans lequel elle est placée, & d'un fossé où aboutissent toutes les eaux qui inondoient le parc de Gesvres, ce parc se trouve absolument desséché ainsi que les terres adjacentes. Cette vis enleve par jour plus de huit cens muids d'eau.

Prix des Marchandises de l'Amérique.

Le 9 Septembre, le sucre blanc de l'Amérique se vendoit à Nantes, premiere sorte, 66 à 68 liv. le cent; seconde sorte, 62 à 64; troisieme sorte, 59 à 60; quatrieme sorte, 55 à 57.

Le café de la Martinique, fin verd, se vendoit 12 s. à 12 s. 6 d. la livre, & celui de S. Domingue fin, 11 s. 3 d. à 11 s. 10 den.

Si l'on rapproche cet article de celui que nous avons donné dans notre Gazette du Samedi 23 Août dernier, on verra que dans l'espace de cinq semaines le sucre de la premiere sorte est diminué de 2 liv. par quintal; que celui de la seconde sorte est demeuré au même taux, tandis que le sucre de la troisieme est augmenté de 4 liv. & celui de la quatrieme de 6 liv. & plus. Quant au café de la Martinique, il est diminué d'un sou par livre, & celui de Saint-Domingue est augmenté de 3 à 10 den.

Le coton de Saint-Domingue se vendoit à la même époque, 180 à 200 liv. le cent pesant; celui de la Martinique & de la Guadeloupe, 160 à 170 liv.

Les vins de Vallet, & premiere qualité, 280 à 300 liv. le tonneau; seconde qualité & petits vins, 180 à 260. Eau de-vie, les 29 veltes, 174 liv.

VAISSEAUX arrivés dans quelques Ports du Royaume.

DUNKERQUE. Il est entré dans ce Port, depuis le 19 Août jusqu'au 1er. Septembre inclusivement, 39 bâtimens, du nombre desquels le *Saint Saturnin*, Cap. Constantin, venu de la Martinique, chargé de café, tabac en feuilles, cuirs secs en poil & douves; le *Silvain*, Cap. Jean Morel, venu du Cap-François, chargé de sucre brut, sucre terré, café, riz, coton, cuirs secs en poil & bois d'acajou; l'*Espérance*, Cap. Et. Morin, venu de la Martinique; chargé de café & sucre brut.

MARSEILLE. Depuis le 20 Août jusques & y compris le 25, il est arrivé ici 27 bâtimens, du nombre desquels le senau la *Nymphe*, Cap. Michel Potet Chevalier, venu de la Basse-Terre, Isle de la Guadeloupe, chargé de sucre, café & coton; le vaisseau le *Gedeon*, Cap. Jacques Laurent Reynaud, venu du Cap François, chargé de café, de sucre, indigo & coton. Cinq des autres navires étoient chargés de bleds venants d'Agde, d'Alicante, d'Arles, de Georgenti & de Cagliari.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Annonce de Livre.

Puisque nous sommes dans l'usage de nous occuper quelquefois des objets qui peuvent intéresser l'éducation de la jeunesse, parce que c'est une des branches les plus essentielles de l'Economie domestique, à plus forte raison devons-nous y donner place à l'annonce des Livres suivans; ces Ouvrages ont été composés par ordre de feu M. le Dauphin pour l'instruction des Princes ses enfans. Ils contiennent les principes de la plus saine politique, & l'on ne sçauroit trop en conseiller la lecture sur tout à ceux de nos jeunes gens que la Providence a fait naître dans des conditions d'où ils peuvent être appellés au gouvernement des Peuples. Enfin on peut dire qu'ils ne seront déplacés dans les mains de personne, parce que les Princes ont aussi à remplir bien des devoirs qui leur sont communs avec leurs Sujets. C'est donc dans l'intention de faciliter au Public l'acquisition de ces Ouvrages utiles, qu'on les a réduits à un prix médiocre & uniforme, tant pour la Capitale que pour toutes les Provinces du Royaume.

» Le premier de ces Ouvrages parut en 1773, il est intitulé: *Leçons de Morale, de Politique & de Droit public, puisées dans l'histoire de notre Monarchie*; ou *nouveau Plan d'étude de l'histoire de France, rédigé par les ordres & d'après les vues de feu M. le Dauphin.* Il se vend à Paris chez *Moutard*, Lib. de la Reine, *rue du Hurpoix*, 2 liv. 8 s. C'est un abrégé raisonné de l'histoire de la Monarchie; c'est l'esquisse de quarante Discours destinés à faire connoître, de siecle en siecle, le Gouvernement François à toutes les époques de la France, & qui ont pour but d'attacher aux faits toutes les connoissances de Morale, de Politique & de Droit public qui conviennent aux Princes.

Le second parut en 1775, & a pour titre: *Les Devoirs du Prince, réduits à un seul principe*; ou *Discours sur la Justice*, dédié au Roi. Il se vend à Paris, chez le même Libraire, 3 liv. 12. broché. Ce Discours renferme & toute la Morale qui doit former les Princes, & son application à toutes les parties du Gouvernement François. Il est la théorie des vérités qui seront prouvées par l'expérience de l'Histoire dans les Discours dont on va parler.

Le troisieme de ces Ouvrages & le plus important, soit par l'étendue des recherches, soit par le nombre des volumes dont il doit être composé, a pour titre: *Principes de Morale, de Politique & de Droit public, puisés dans l'histoire de notre Monarchie*; ou *Discours sur l'histoire de France*, dédiés au Roi par M. Moreau, Historiographe de France.

Il y a déjà quatre tomes de cet Ouvrage; il en paroitra quatre autres dans le cours de l'année prochaine, deux au commencement & deux à la fin. Et tous les ans ensuite on en

donnera trois nouveaux volumes. Cet Ouvrage est l'exécution du plan conçu par feu Monseigneur le Dauphin en 1764, & imprimé en 1773. Il contient les faits & la morale qu'on en doit tirer; il développe les principes du Gouvernement à chaque époque; il est l'histoire & de la Constitution Françoise & des Monumens qui l'établissent. C'est principalement cet Ouvrage dont on veut faciliter le débit à un prix modique. Chaque volume est un *in*-8°. de quatre à cinq cents pages, en caracteres & en papier parfaitement beaux. Chaque tome ne se vendra, soit à Paris, soit dans toutes les Villes de Province, que 3 l. 12 s. broché ».

I I.

Lettre à l'Auteur de la Gazette.

» Voici, M^r, une observation qui peut être de quelque utilité; si vous en jugez comme moi, je vous prie de l'insérer dans votre Gazette où je trouve toujours des choses fort intéressantes.

Je suis possesseur d'un sol très-ingrat. La terre végétale y est mêlée d'argille & d'une prodigieuse quantité de cailloux ou pierres à fusil. Je formai le dessein de mettre en bled trois arpens de ce terrein d'où je venois de récolter de l'avoine; la charrue eut peine à entamer la terre à cause de la sécheresse, d'où il résulta un mauvais labour. Cinq semaines après, je fis donner le second. N'ayant d'autre fumier que celui qui s'étoit fait pendant & après la moisson, j'aimai mieux m'en passer, parce que ce fumier si neuf ne se combinant jamais bien avec la terre, & la tenant souvent creuse, la plante se trouve par là exposée à souffrir dans le tems de la forte végétation. Après ce second labour, je fis semer 300 livres de bled-froment, chaulé comme je vais le dire.

Je fis bouillir pendant une heure vingt livres de cendres neuves dans quarante pintes de jus de fumier. Lorsque ma lessive fût reposée, j'en pris le plus clair, j'y éteignis dix livres de chaux vive, & j'y ajoutai en même tems trois livres de salpêtre brut. Je fis verser sur mes 300 livres de bled toute ma liqueur, & le troisieme jour il fut mis en terre. A la récolte qui vient d'en être faite, mon bled s'est trouvé très-garni, portant de 40 à 60 grains de bled à l'épi, & me promettant, au jugement des meilleurs Laboureurs de ce canton, 45 minots, pesants 48 livres, à l'arpent, tandis qu'à terrein égal, on a souvent de la peine à en obtenir 15, & en semant 500 livres de bled par arpent.

Je suis &c. C. R. D. C. ».

I I I.

A V I S.

Toutes nos Feuilles Economiques ont rapporté les unes après les autres un remede dont elles garantissent le succès, pour les tranchées & les coliques des chevaux & bêtes à cornes. Le voici. » Dès qu'on apperçoit que l'animal est malade, on fait bouillir une chauderonnée d'eau dans laquelle on fait tremper un grand sac ou un gros drap plié en quatre; on porte la chauderonnée d'eau auprès de l'animal, & l'on en tire le sac ou drap qu'on lui applique en long sur les reins & que l'on recouvre d'une couverture de laine pliée en deux. Il faut que l'animal soit dans un endroit chaud & bien fermé. Il doit être guéri dans moins d'un demi-quart d'heure, & dès qu'on le voit uriner, on peut être assuré de l'effet du remede ».

I V.

Prix du Poisson vendu à la Halle le Mercredi 17 Septembre.

Belle raye douce 6 liv.; moyenne raye bouclée 4 l.; la paire de solles 5 l.; le panier de limandes 4 liv.; le panier de petites solles 10 liv.; le panier de rayons ou petites rayes à frire 2 liv. 10 s.; la tire ou grande raye 14 liv.; l'ange 9 liv.; un esturgeon 164 l.; les trois maniveaux d'éperlans 4 l.; saumons 28 liv. 10 s. la piece.

Le Vendredi 19.

Un esturgeon 80 liv.; la paire de solles 6 liv.; le panier de petites solles 10 liv.; le panier de turbotins 5 liv.; le panier de flets 4 liv. 10 s.; saumons depuis 25 l. 10 s. jusqu'à 34 liv. 10 s.; le lot de trois belles truites 12 liv.; le lot de trois moyennes 8 l.; le lot de trois petites 5 l.; rayes depuis 6 l. jusqu'à 12; le panier de mersans depuis 12 l. jusqu'à 15; le panier de moules 3 l. 10 s.; les trois maniveaux d'éperlans 4 liv. 10 s.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 14 Sept. 1777 au Mercredi 18 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 22, 23 à 24 l.; le seigle, de 9 liv. 5 s., 9 l. 15 s. à 10 l.; l'orge, de 9 l. 10 s., 9 l. 15 s. à 10 l. Le froment au Port de la Greve, de 20 l. 10 s., 22, 23 à 24 l.; le seigle, de 9 liv. 10 s., 9 l. 15 s. à 10 l.; l'orge, de 9 l. 10 s. à 10 l. *le septier.*

Du Samed. 14 Sept. 1777 au Mercredi 18 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19 l. 15 s., 20 à 21 l.; *idem* à la Greve, de 20, 20 l. 10 s. à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin tres-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 19 Sept. 1777, de 58 à 59 l.; *idem* nouveau, de 56 à 57; le cent de paille vieille, de 22 à 23 l.; *id.* nouvelle, de 20 à 21 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 46 à 47; *idem* nouveau, de 44 à 45; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 21 à 22, *id.* nouvelle, de 19 à 20; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille, de 20 à 21 l.; *id.* nouvelle, de 19 à 20 l.; le foin à la Grève, de 35 à 36 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 20 Septembre 1777.

Or de Portug. à	724	8	6	marc.
Du Mexique à	716			marc.
Du Pérou à	712	1		marc.
Les guinées à	722			marc.
Ducats à	98	5		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à	83	10		once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	15		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	17	6	marc.
Piastres à	49	7	6	marc.

CHANGES DE PARIS, *du 20 Septembre 1777.*

Amsterdam	54 ⅛
Londres	31 ¼ à 11 16e.
Hambourg	188 ½
Madrid	15 2
Cadix	15
Livourne	95 ½
Gênes	93 ¼
Lyon *Août*	au pair.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Sept. 1777.	Jeudi 18.	Vendredi 19.	Samedi 20.
COMP. D. IND.			
Actions	1840 42½ 45 50	1870 80 85 70	1865 70 75
D°. 16/25		1205	1205
D°. 8me.		246 50	250
D°. 25me.			
Emprunt Oct.	405	405	405
Rescriptions	10 10¼ 10	9¾ ½ 10	9½
Bil. des Fermes.	1¾		1¾
Lots de 48 l.	803 4 5 10 8 7	810 12 13	813 14 15 16 20 (18 20
Lots de 150 l.	1726 28	1729 30	1730 29

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1777.

Du Mardi 16 Sept. 1777.

Messieurs

Cauchy ..... pplles. A.
Viageres..... A.
Tontine ..... C.
Marsollier.... vres. A.
Defays ..... pplles. A.
Viageres ..... A.
Desplaces... pplles. A.
Viageres .... A.
Tontine ..... A.
Vieillard ... pplles. C.
Viageres ..... C.
Tontine ..... C.

Du Jeudi 18.

Messieurs

Deschapelles. vres. D.
Perpétuelles.. D.
Decourmont. pplles. J.
Viageres ..... J.
Alissant.... Viag. A.
Tontine..... A.
Nau..... pplles. F.
Viageres ..... F.
Tontine ..... F.
De S. Janvier vres. A.

Du Vendredi 19.

Messieurs

Lempereur.. pplles. A.
Viageres..... A.
Boscheron... pplles. A.
Viageres..... A.
Peinchein.... vres. A.
Perpétuelles. A.
Patu..... Viag. E.
Rouillard.... pplles. A.
Viageres.... A.
Pincemaille pplles t. l. de l'ancien Clergé.

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 8 Avril.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 4 Mars.*

IL ne nous a fallu ni de grands efforts ni de grands sacrifices pour créer notre commerce ; mais pour l'étendre il n'en a pas été de même, & nous ne devrions jamais oublier ce qu'il nous en a coûté. L'un fut l'heureux effet d'une administration sage & tranquille ; l'autre est le triste fruit de plusieurs guerres, & nous ne l'avons recueilli ce fruit qu'après l'avoir arrosé de notre sang. C'est en dépeuplant nos Etats que nous avons acquis le droit, bien moins précieux qu'on ne pense, à certains égards, de porter nos denrées & nos marchandises dans des pays lointains. A peine jouissions-nous de cet avantage qu'on a voulu, ce semble, nous le contester ; pour nous en assurer la pleine & entiere possession, nous ne balançons pas à dévaster nos campagnes en changeant nos Laboureurs en Soldats. Au lieu de terres labourables nous aurons bientôt des friches ; mais qu'importe, dans nos vues particulieres, pourvu que nous ayons un commerce même aux dépens de notre Agriculture ? Nous n'adoptons pas un systême pour servir de régle aux autres. La Porte commence à pancher du côté de la douceur & ne s'oppose plus au passage libre de nos vaisseaux Marchands ; mais nous ne croyons pas que notre Cour se contente d'une pareille démarche, & ne pousse pas plus loin ses prétentions. Ce qui nous confirme dans cette idée, c'est que dans plusieurs Provinces de l'Empire on continue à former de grands magasins. Ces approvisionnemens multipliés ont fait haussér le prix des denrées, & l'on craint qu'ils n'augmentent encore.

Notre Académie Impériale a fait publier le Programme suivant pour le sujet du Prix de 1776. Le bois de chêne, du crû de certains territoires, celui sur tout de Russie & de l'Amérique, étant sujet à se corrompre en beaucoup moins de tems que le bon chêne d'Allemagne & d'Angleterre, l'Académie promet un Prix de trente ducats à celui qui indiquera les meilleurs moyens, prouvés non-seulement par la théorie, mais par des expériences suffisantes, de rendre le chêne de Russie aussi durable & même plus fort que celui d'Angleterre & d'Allemagne, soit par la préparation, soit par l'acide de certains mordans d'un bas prix, qui, en pénétrant ce bois, sans nuire à sa solidité, pourroient en même tems empêcher la corruption des navires dans les Ports où l'eau douce se mêle à l'eau de mer. L'Académie voudroit aussi que les méthodes qu'on proposera pussent être employées avec le même succès pour conserver le bois de bouleau ou tel autre dont on est obligé de faire usage, au défaut total de chêne, pour la construction des vaisseaux, dans la Sibérie orientale. Les Mé-

moires seront admis au concours jusqu'au premier Janvier de l'année 1779.

SUEDE.

De Stockholm, *le* 8 *Mars.*

Suite de l'état des Finances de Suede avant la derniere révolution. Dans l'espace de trente ans, les dettes de la Nation se sont prodigieusement multipliées, pour diverses raisons. La Famille regnante devenant plus nombreuse, il a fallu nécessairement lui accorder annuellement de plus grandes sommes pour son entretien & pour soutenir sa dignité. Le Royaume a perdu successivement plusieurs Provinces, & nous avons augmenté en même tems le nombre de nos Troupes. Pour fournir à ces nouvelles dépenses & réparer la diminution des revenus, l'unique ressource a été celle des impositions. Ce foible & funeste moyen, dans un Etat plus qu'à demi-ruiné, n'a pu suffire pour remplir le double objet en question. La chaîne de nos malheurs s'est toujours plus étendue; on a détérioré les especes, ce qui ne pouvoit manquer de porter le plus grand coup à notre commerce, & d'entraîner une foule d'autres inconvéniens, celui entr'autres de faire hausser les intérêts des dettes de la Couronne.

Les plus onéreuses de ces dettes sont les emprunts faits chez l'Etranger, sur-tout à Hambourg, à Gênes, en Hollande. Tous réunis, ils se montent à 3,933,533 rixdales, dont 1,754,000 rixd., argent de Banque, & 800,000, argent courant de Hollande. Cette derniere partie est acceptée par la Banque de Suede & fait sortir annuellement du Royaume plus de 20,000 rixd. pour les intérêts. Toutes les Dietes de nos Etats depuis 1762 jusqu'en 1772, ne firent qu'ajouter emprunt à emprunt. L'Ordonnance de 1745, qui confondoit les especes monnoyées avec les papiers-monnoie, en donnant à ceux-ci la même valeur qu'à celles-là, eut tout le mauvais effet qu'il devoit naturellement produire. Bientôt les billets s'altererent dans leur cours; on en fit de nouveaux: la valeur des especes continua toujous à diminuer & l'on ne pensa pas même à augmenter la somme des especes, comme on auroit dû le faire, pour les mettre au même niveau que les prix des denrées. De-là des variations énormes & perpétuelles dans le cours du change. Il fallut en venir à des réformes & diminuer les besoins pour diminuer les dépenses. La Banque payoit en intérêts à trois pour cent, au moins quinze tonnes d'or. Le produit annuel des Douanes & des rentes de l'Etat n'alloit qu'aux environs de 2,700,000 dahlers, monnoie d'argent. La direction seule des Douanes en emportoit près de 390,000. La Couronne avoit alors à retirer dans le pays & sur les Receveurs 90 tonnes d'or qui lui étoient dues depuis long-tems; on ne put imaginer aucune maniere de les percevoir qui ne fût tout-à-la-fois onéreuse au Peuple & à la Couronne même. La Ferme de l'eau-de-vie, que Sa Majesté a établie, nous donne une riche branche de revenus. Les nouvelles especes qu'Elle a fait frapper ont rétabli le cours de notre change & la balance est égale entre la valeur de nos especes & celle des especes étrangeres qui sont les plus fortes. Les billets de Banque disparoissent ainsi que les anciennes monnoies. Nous verrons plus en détail ces belles opérations lorsque nous aurons sous les yeux l'état actuel de nos Finances.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le* 9 *Mars.*

Le passage entre les deux Belts est encore difficile & dangereux, à cause des glaces. Le détroit de Finlande, que le beau tems avoit dégagé, est devenu impraticable depuis que le froid a repris le dessus, c'est-à-dire depuis une quinzaine de jours. Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'il fait très-chaud en Norvege, du moins pour la saison. Si les mers des autres contrées moins septentrionales étoient aussi libres, le transport des denrées ne souffriroit point d'obstacles & le cours du commerce pourroit être aussi rapide qu'au mois de Mai. Depuis cette Capitale jusques à Helsingor, les côtes sont couvertes de glaces; cependant le Sund est navigable quoiqu'il continue à charier. Nous avons dans notre Port trois vaisseaux Marchands prêts à faire voile, l'un pour Dramen en Norvege, l'autre pour Dantzick, le troisieme pour Apenrade dans

le Holſtein. Sept autres navires ſont ſortis de notre rade, le premier de ce mois, pour aller à la pêche de la baleine & des veaux marins dans les mers du Groenland.

SILÉSIE.

De Breslau, *le* 21 *Mars.*

Dans pluſieurs contrées d'Allemagne les épidémies font ſouvent de grands ravages & dépeuplent les Villes ou les Villages, moins peut-être par la contagion des maladies, que par l'ignorance de ceux qui traitent les malades. Cette aſſertion eſt certainement fauſſe pour tous les Etats de notre Souverain, le Roi de Pruſſe. De Berlin les lumieres ſe répandent avec rapidité dans les Provinces, & dans ces dernieres, comme dans la Capitale, on trouve des gens habiles qui s'occupent avec ſuccès de la conſervation de leurs ſemblables. Peu contens de guérir le mal, ils s'attachent, autant qu'il eſt poſſible, à trouver des moyens pour le prévenir. Dans les Mémoires de notre Société Patriotique on vient d'annoncer que la Faculté de Médecine de Berlin eſt parvenue, de principe en principe, à faire un code raiſonné de diete qui doit ſervir d'introduction à un code raiſonné de Médecine pour chaque ſexe ſéparément. On n'a pas oublié dans ce régime de ſanté les pauvres gens de la campagne, cette portion précieuſe de l'humanité que malheureuſement on perd trop ſouvent de vue, lorſqu'il s'agit de leur faire du bien.

ALLEMAGNE.

De Leipsick, *le* 13 *Mars.*

Dans pluſieurs Etats du Nord, la propriété des biens n'étoit pas tellement aſſurée qu'on ne pût l'attaquer aiſément & non-ſeulement inquiéter par-là, mais ruiner même les légitimes Propriétaires. Les loix étoient multipliées, les coutumes ſouvent oppoſées les unes aux autres, & les Juges les plus éclairés, les plus amis de la juſtice, les plus appliqués ne pouvoient guères ſe promettre de marcher à pas ſûr dans le dédale de la chicane. Cette partie de l'Adminiſtration avoit le plus grand beſoin de réforme; le Danemarck l'a ſenti le plus vivement le premier, il a donné l'exemple. On y a réduit toutes les loix à un très-petit volume in-8°. Le Roi de Suede a non ſeulement ſimplifié beaucoup de loix, mais il a tracé une voie plus courte pour faire terminer les conteſtations qui peuvent s'élever entre les différens Particuliers.

Dans divers Etats d'Allemagne on a commencé à faire les mêmes opérations, & l'on a lieu de s'en promettre le même ſuccès. Le Peuple mieux inſtruit ſur ſes droits eſt encore plus aſſuré d'obtenir une prompte & exacte juſtice, ſi l'on venoit à porter quelque atteinte aux loix qui regardent la propriété des biens, de l'honneur, de la perſonne. Les honoraires des Juges & des Avocats ſont fixés; un procès qui traineroit en longueur ne feroit qu'expoſer les Officiers de la Juſtice à quelque diſgrace, & les Parties n'en payeroient pas plus de frais. Ce qui manque encore aſſez généralement, c'eſt d'avoir dans les campagnes des gens en état de traiter les malheureux Payſans dans leurs maladies & de les ſoulager dans leurs infirmités. La Suede a pourvu à ce grand objet; la Couronne entretient à ſes dépens des Médecins & des Chirurgiens ſpécialement chargés d'exercer leur Art dans les Bourgs & les Villages. Cette inſtitution inſpirée par une charité vraiment chrétienne & ſi conforme à l'humanité, excitera vraiſemblablement dans les autres pays le zele des ames ſenſibles, & l'on y formera de pareils établiſſemens.

HOLLANDE.

D'Amsterdam, *le* 28 *Mars.*

Nous avons toujours dans cette Ville de grands amas de grains; quoique nous en recueillions très peu, nous ſommes depuis longtems en uſage d'en vendre de grandes quantités. Nous tirons de l'Etranger ce que notre ſol nous refuſe. C'eſt ſur tout Dantzick qui nous fournit de quoi remplir nos immenſes magaſins; nous ſommes preſque les ſeuls qui ayons acheté, cette année, les bleds de Pologne; nous les avons eus à très bas prix, & nous n'avons pas montré beaucoup d'empreſſement à nous les procurer, parce que

nous n'espérions pas d'en avoir un bon débit. Les circonstances deviennent un peu favorables; la crainte de la guerre fait que dans tout le Nord on prend des mesures pour n'être pas pris au dépourvu. Le Roi de Prusse, la Russie sur-tout, l'Autriche & même d'autres Puissances, font de grands approvisionnemens. Comme les prix des denrées ont commencé à monter, nos Marchands se flattent de faire de grands gains & de vendre fort cher à ceux même qui nous ont vendu à bon marché. Ce sont-là des révolutions qui ne sont pas rares dans le commerce; elles nous sont favorables, nous tâcherons d'en profiter.

Un grand nombre de nos bâtimens est en mer pour les pêches. Depuis long tems nous n'avons pas à nous plaindre de leur produit. Pour rendre cette branche de commerce toujours plus fertile, nous donnons des encouragemens & des gratifications. Cette méthode nous réussit, nous n'en cherchons pas d'autre.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Valence, *le 26 Mars.*

Un Citoyen de Montpellier a trouvé une méthode pour étouffer sans feu les chrysalides dans les cocons. Les procédés qu'il suit ne sont pas encore communiqués au Public, mais on assure que, sans exiger beaucoup de frais, ils donnent tout le succès qu'on peut desirer. Souvent plus d'une voie conduit au même but. Un des Professeurs de notre Université propose un moyen simple & qui n'est pas moins efficace. Je ne vais pas, dit-il, communiquer un secret; je ne mettrai rien avant qui ne soit connu de tout le monde & que tout le monde ne puisse aisément pratiquer. Il y a peu de gens qui n'aient pas lu l'Ouvrage de M. de Réaumur sur les fours à fumier; à cette idée de fours à fumier on pourroit s'effaroucher; mais pour dissiper cette fausse alarme, il suffira de dire que ces fours ne contractent aucune mauvaise odeur, qu'ils ne sont sujets à aucune espece d'inconvénient & qu'ils ne sçauroient altérer les cocons. Rien de plus aisé que de construire ces fours & d'en augmenter la chaleur jusqu'au degré nécessaire pour étouffer les chrysalides. Pour prévenir toute erreur, il ne sera besoin que de se munir d'un bon thermometre. Il seroit inutile d'entrer dans des détails sur la maniere de construire ces fours, puisqu'on la trouve fort au long dans l'Ouvrage de M. de Réaumur. Cette construction n'entraine aucune dépense, & trois fours suffiroient pour étouffer tous les cocons d'une Province; il est donc impossible de trouver & même d'imaginer une méthode moins dispendieuse.

Les pocédés du Naturaliste François ne peuvent manquer de réussir. Si l'on ne les suit pas pour faire éclore les poulets, c'est que très-peu de gens auroient la patience d'entretenir pendant 21 jours le four à fumier dans le même degré de chaleur. Sans cette attention continue, on est assuré d'avoir perdu son tems. Le trop & le trop peu de chaleur sont également à éviter; par l'un les poulets périssent, par l'autre ils ne peuvent pas éclore. Pour étouffer les chrysalides dans les cocons, il ne faut pas les mêmes soins, & l'on n'a pas les mêmes inconvéniens à craindre. Dès que les fours auront atteint le degré requis de chaleur, tout ce qui reste à faire c'est de suspendre dans leur partie intérieure des paniers pleins de cocons; les chrysalides seront étouffées dans l'espace d'une heure. Le fumier ne peut jamais donner une chaleur assez forte pour brûler les cocons. D'heure en heure, on substituera d'autres paniers; on ne peut se refuser à une opération qui demande si peu de tems & de soins. Il n'est besoin que d'un tonneau pour former le four; trois charretées de fumier suffiront pour l'échauffer pendant quinze jours; & dans quinze jours, quelle prodigieuse quantité de chrysalides ne peut-on pas étouffer? Nulle autre dépense à faire. Le fumier ne perd rien de sa qualité; après avoir servi à cet usage, il n'en est pas moins propre à engraisser la terre. Une méthode si aisée ne nous laisse aucune excuse, si nous refusons de la suivre.

De Limoges, *le 28 Mars.*

Un riche Bénéficier de ce Diocèse vient de mourir pauvre. Ce n'étoient pas les fausses dépenses qui le ruinoient; les bonnes œuvres absorboient ses revenus. Si nous venions à recueillir en détail ses actions géné-

reuses, on nous taxeroit infailliblement de partialité; de simples récits, toujours conformes à la vérité, au-dessous même du vrai, ressembleroient trop au pompeux étalage d'un éloge funebre. Le modele, pour frapper encore plus d'admiration, n'en seroit pourtant pas moins réel. Ce digne Ecclésiastique, chargé du soin d'une nombreuse Paroisse, ne croyoit avoir de gros revenus que pour les consacrer aux besoins de ses Paroissiens. Une table des plus frugales, un entretien modique, voilà ce qui lui suffisoit, tout le reste de ses revenus tant patrimoniaux qu'ecclésiastiques appartenoit aux pauvres & leur étoit libéralement donné. Ce bon Pasteur les regardoit tous comme ses amis, ses freres, ses enfans; il leur départoit avec une charité aussi tendre que généreuse toutes sortes de soins, de secours, de consolations. La différence que mettoit entr'eux l'infortune ou le malheur, étoit la seule qu'il connût; toujours les plus misérables lui étoient le plus chers; aussi versoit-il sur eux avec plus de complaisance ses aumônes & ses libéralités. La vraie charité devient plus active à mesure qu'elle est plus agissante; elle ne pense pas aux heureux qu'elle a faits, tandis qu'il lui en reste à faire; elle cherche des malheureux, elle en trouve toujours; l'empire du malheur est si étendu! Telle étoit celle de ce Pasteur bienfaisant; on ne sera pas surpris, après cela que ses revenus épuisés, il fit de nouveaux efforts pour satisfaire sa sensibilité. Il prenoit alors sur son nécessaire, & même on l'a vu plus d'une fois se dépouiller d'une partie de ses habits pour en revêtir les pauures. A peine sa succession pourra-t-elle suffire pour payer les dettes qu'il avoit contractées. Mais l'une ne suffit elle pas, les autres n'en seront pas moins acquittées; les Paroissiens se disputeroient à l'envi la gloire de témoigner leur reconnoissance en consacrant une partie de leurs biens à remplir les obligations d'un pere qui n'étoit devenu pauvre que pour les mettre dans l'aisance.

L'habitude de faire le bien est toujours plus douce à mesure qu'elle devient plus forte. Les cœurs généreux en viennent même à ce point où l'exercice de leur générosité se change en besoin auquel il faut céder & qu'ils souffriroient trop de contrarier ou de ne pas satisfaire. Voilà pourquoi, loin de se faire un mérite de son amour pour les pauvres, ce digne Curé ne voyoit pas sans le plus grand étonnement qu'on pût résister à un sentiment si doux. On a recueilli précieusement ces paroles qui sortoient souvent de sa bouche & qui peignent bien toute la grandeur de son ame. » Je ne sçais, di-
» soit-il avec le ton & la persuasion de la
» vérité, comment on peut louer ceux qui
» tendent la main à l'indigenee. Je crois
» qu'il doit en coûter bien plus de voir nos
» semblables dans la misere & de ne pas les
» soulager, que de se prêter à leurs besoins,
» pour peu qu'on soit en état de les secou-
» rir ». Tout ce qu'on pourroit ajouter à ces tendres expressions ne serviroit qu'à les affoiblir.

D'Orléans, *le* 31 *Mars*.

On peut maintenant s'occuper des espérances que donne la campagne. L'hiver dont les influences ne sont à craindre, quand il est trop dur, que dans les pays de petite culture, comme la Sologne où la nourriture des bestiaux dans les champs, faute de fourrages secs, est très-difficile, n'a point été funeste dans cette pauvre Province. Malgré la quantité extraordinaire de neige qui est tombée dans le courant de Janvier & de Février, les bêtes à laine ont peu souffert, & l'on n'a perdu que celles que l'on désespéroit de voir atteindre le retour de la belle saison. Si les neiges ont été abondantes, elles se sont fondues assez promptement & elles ont heureusement servi à suppléer les pluies qui ont été rares Les seigles commencent à former leur tuyau. Bien semés, bien levés, ils ne démentent point ce qu'ils ont promis pendant l'hiver, & si le tems se maintient aussi favorable qu'il l'est, il y a lieu de croire que la récolte du seigle, fort au-dessous du médiocre depuis 6 à 7 ans, sera abondante cette année. Aussi le seigle a-t-il diminué insensiblement depuis le mois de Septembre de 14 l. 8 s. le septier de Paris à 11 l. Les aumailles, quoique dans un grand dénuement de fourrages, ne périssent pas encore. Les pâturages n'ayant pas été desséchés par le froid, & l'herbe s'étant même conservée sous la neige, autant qu'il est possible dans cette saison, les bœufs & les vaches trouvent plus de ressources aux champs qu'on ne l'avoit espéré, & pour peu que la douceur continue, nous n'éprouverons pas à

cet égard les pertes dont on sembloit avoir fait d'avance le sacrifice.

La Beauce a la plus belle apparence, les fromens y sont bien verds & bien fournis. Les grains de Mars s'y font avec succès & tout nous y annonce un avenir satisfaisant. Le prix du froment n'a pas varié depuis la récolte, malgré la médiocrité de celle ci, & vaut encore ce qu'il a valu depuis ce tems, 21 l. 10 s. le septier de Paris, quelques sous plus ou moins, prix moyen, & le pain commun de 9 livres, à quelques deniers près, étant toujours au même taux de 16 s. ou 16 s. 6 den.

On n'a rien à dire des vignes, si ce n'est que la gelée n'a pas fait les mêmes ravages que les froids rigoureux de l'année derniere. La perte a été d'autant plus considérable dans un grand nombre de Paroisses où le terrein est léger que les ceps ont été gelés dans leurs racines. La Bourgogne & l'Auvergne ont eu de la *champlure*, c'est-à-dire que leurs cossons ont été gelés d'hiver sur le bois, mais les arriere-cossons ont repoussé. Ils ont été stériles, mais ils ont fourni à la taille de l'année présente, & ils seront peut-être d'autant plus féconds qu'ils l'ont été moins l'année derniere. Dans ce pays, les vignes qui ont été attaquées par le froid ont entiérement péri, & il a fallu les arracher.

La partie de notre Beauce où l'on cultive du safran a essuyé le même sort. Les oignons, pour la plûpart, ont été totalement gelés, & la culture en sera foible d'ici à quelques années jusqu'à ce que le tems ait permis de réparer le mal & de se procurer la quantité d'oignons nécessaire à ses succès.

Les arbres fruitiers paroissent bien préparés. Les prairies commencent à prendre un petit coup d'œil de verdure. Il vient de tomber des pluies dont la végétation profitera, parce qu'elles ne sont pas froides. Espérons d'en être plus favorisés que dans les deux derniers printems qui ont frappé nos herbages d'une stérilité très-fâcheuse.

De Paris, *le* 1 *Avril*.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, qui accorde un nouveau délai de six mois aux Propriétaires des droits sur les grains, pour remettre les titres de ces droits au Greffe de la Commission établie pour en faire la vérification : ordonne la suspension de la perception après l'expiration de ce délai, contre ceux qui n'auront pas représenté leurs titres. Le Roi ayant jugé à propos de rétablir, depuis la diminution survenue dans le prix des grains, la perception provisoire de nombre de droits dont S. M. avoit cru devoir ordonner précédemment la suspension, pour le soulagement de ses Peuples, dans les tems de la cherté ; S. M. a envisagé, dans le même esprit, les dispositions des Arrets de son Conseil des 13 Août 1773 & 8 Février 1776, suivant lesquels tous les Propriétaires de droits sur les grains, qui n'auroient pas représenté leurs titres dans les délais portés par lesdits Arrêts, auroient encouru la peine de la suspension de leur perception. S. M. s'est d'autant plus volontiers déterminée à modérer la rigueur de cette peine, que par le compte qu'Elle s'est fait rendre de l'exécution desdits Arrêts, Elle a été informée qu'un très-grand nombre de Propriétaires des droits assujettis à la vérification ordonnée, ont en effet représenté leurs titres ; en sorte que S. M. a lieu de présumer qu'il n'y a que des circonstances particulieres qui aient arrêté la pleine exécution desdits Arrêts, de la part d'une petite partie des Propriétaires de semblables droits. Diverses représentations adressées à cet égard à S. M. ont achevé de la convaincre qu'il étoit de sa justice d'avoir égard à des demandes dont la réunion a paru à S. M. conduire à une disposition générale. En conséquence il est ordonné que la suppression de la perception desdits droits n'aura lieu qu'à compter du 13 Août prochain. Veut S. M. qu'après ce terme, aucun Propriétaire de droits sur les grains, de quelque nature que soient lesdits droits, ne puisse continuer de les percevoir, à peine de concussion, que sur la représentation du certificat du Greffier de la Commission établie par ledit Arrêt du 13 Août 1775, dont copie collationnée sera déposée au Greffe de la Jurisdiction ordinaire ou de Police du lieu &c. (*Les autres Arrêts &c. pour l'Ordinaire prochain*).

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Suite des Observations critiques sur l'Agriculture &c.

Tous ceux qui menent des charrues ne

ſont pas tous des Laboureurs, non-plus que tous ceux qui prennent à ferme des biens de campagne ; il s'en trouve même de ces derniers qui entreprennent des exploitations rurales ſans connoitre ni théorie ni pratique, & qui ne ſont conduits que par un maître Charretier ; une partie de leurs ſuccès agricoles dépend d'en choiſir un bon & de le garder. Mais il y a bien autre choſe à faire pour une bonne Agriculture que ce que peut vous faire pratiquer le meilleur routinier des maître-valets.

Pour exercer un Art quelconque en grand, ce qui donne plus de profit, c'eſt-à-dire plus de productions à moins de frais, il faut de fortes avances, autrement dit un fonds de richeſſes conſidérable pour commencer le travail. Ceux qu'on appelle les gros Laboureurs, ou qui ont de gros fonds qu'ils employent à la culture, ſont malheureuſement très-rares en France, & beaucoup de Cultivateurs au contraire ont trop peu de fortune ou n'en ont point du tout. L'éducation n'eſt point *gratis* ; elle n'eſt malheureuſement & ne peut être ici qu'en proportion des facultés des parens, de façon qu'il n'y a donc guères que les Fermiers fort aiſés qui puiſſent faire donner à leurs enfans la ſorte d'éducation générale en uſage, qui ouvre quelques eſprits, & leur facilite, à la vérité, alors, les moyens de s'inſtruire de la théorie des différens Arts (1). Celui du labourage ne forme pas encore de nos jours une étude particuliere (2) ; il ne ſe trouve même que faire partie des réſultats de diverſes théories plus recherchées. Les Laboureurs, même les moins à leur aiſe, pourroient cependant bien, s'ils le vouloient, acquérir au moins quelques connoiſſances des pratiques uſitées ailleurs que chez eux ; & pour cela, il ne s'agiroit que de lire les recueils de tout ce qui ſe fait en ce genre. Les Sociétés d'Agriculture ont infiniment contribué à répandre les connoiſſances-pratiques-locales des différens pays, & il eſt même ſorti de ces Sociétés pluſieurs Ouvrages élémentaires infiniment utiles.

(*La ſuite à l'Ordinaire prochain*).

(1) *Celui qui a écrit la Lettre de* Méry *avoit ſans doute l'aptitude néceſſaire à acquérir les connoiſſances des Arts, & il auroit pu, au ſortir de l'école, prendre indifféremment la profeſſion de Lapidaire-Metteur-en-Œuvre, de Pilote, de Militaire, ou toute autre, comme celle de Laboureur.*

(2) *M. de Sutieres a établi une Ecole du labourage ou culture des terres, qui a quelques ſuccès.*

I I.

Avis divers.

1. » On trouve à la Manufacture de Porce-
» laine établie en cette Ville, des Creuſets
» d'une bonté peu commune. Ils réſiſtent
» pendant un feu violent de 24 heures au
» plomb vitrifié & à tous les ſels quelcon-
» ques. Cette invention ſera d'une grande
» utilité pour la Chymie. On peut s'adreſ-
» ſer à M. Welcker, Directeur de la Ma-
» nufacture.

2. Le ſieur Dupont, nommé par Sa Majeſté Inſpecteur des Carrieres pour la ſûreté des rues & maiſons de Paris, remplit cette commiſſion avec tout le zele & la diſtinction qu'on pouvoit deſirer, ſous les ordres de M. le Lieutenant-Général de Police. Malgré ſes grandes occupations, le ſieur Dupont continue ſes Cours de Mathématiques, tant ſur les Elémens que ſur la haute Géométrie, ainſi que des leçons de Pratique qu'il donne à la campagne, & un Cours gratuit qu'il deſtine uniquement aux Ouvriers. Sa demeure eſt toujours Rue-Neuve-Saint-Méderic.

I I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 29 Mars 1777 au Mercredi 2 Avril, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 17, 18, 19, 20 à 24 livres ; le ſeigle, de 10, 11 à 12 liv. ; l'orge, de 8 l., 8 liv. 10 ſ. à 9 liv. Le froment au Port de la Greve, de 20, 22 à 23 liv. ; le ſeigle, de 10 liv. 10 ſ., 10 liv. 15 ſ. à 11 liv. ; l'orge, de 8 liv. 5 ſ. à 9 liv. 5 ſ. *le ſeptier.*

IV.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 29 Mars 1777 au Mercredi 2 Avril, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 17, 18, 19 à 20 l.; *id.* à la Greve, de 18, 19, 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin tres-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 5 Avril 1777, de 61 à 62 liv.; *idem* nouveau, de 60 à 61; le cent de paille vieille, de 27 à 28 l.; *id.* nouvelle, de 25 à 26 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 56 à 57; *idem* nouveau, de 55 à 56; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 25 à 26, *id.* nouvelle, de 24 à 25; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 52 à 53; *id.* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, de 25 à 26 liv.; *id.* nouvelle, de 23 à 24 l.; le foin à la Grêve, de 44 à 45 l.

V.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 5 Avril 1777.

Or de Portug. à	725	8	6	marc.
Du Mexique à	717			
Du Perou à	710			
Les guinées à	723			
Ducats à	98	5		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			
Or à 20 karats à	83	10		
L'argent à 11 d. 20 g. à	54			marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	2	6	
Piastres à	49	12	6	

VI.

CHANGES DE PARIS, *du 5 Avril 1777.*

Amsterdam	54 à 54 ⅛
Londres	31 ⅛
Hambourg	187 ½
Madrid	15 2 6
Cadix	15 0 6
Livourne	97 à 96 ¾
Gênes	94 ½
Lyon *Rois*	1 p.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Lundi 17 Mars 1777			Du Jeudi 27.		
Messieurs			*Messieurs*		
Creuzé..... pp^lles.		A.	De S. Janvier v^res.		J.
Viageres.....		A.	Tontine.....		J.
Tontine.....		A.	Creuzé..Viageres		A.
			Perpétuelles..		A.
Du Mardi 25.			Tontine.....		A.
Marsollier.... v^res.		C.	Nau..... pp^lles.		E.
Cauchy..... pp^lles.		C.	Viageres.....		J.
Viageres.....		C.	Tontine.....		J.
Tontine.....		C.	Patu.... Viageres.		H.
Du Mercredi 26.			Du Vendredi 28.		
Boutray .... pp^lles.		C.			
Viageres.....		E.	Lempereur.. pp^lles.		J.
Tontine.....		E.	Viageres.....		F.
Cochin..... pp^lles.		A.	.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril 1777.	*Jeudi 3.*	*Vendredi 4.*	*Samedi 5.*
COMP. D. IND.			
Actions	1820 25	1825 22 ½	1822 ½
D°. 16/25es			
D°. 8es			
D°. 25es.			
Emprunt Ott.	395		
Rescriptions	10 ½ ⅛	10 ½ ¼ ½	10 ¼ ½ ¼
Bil. des Fermes.		1 ¾	1
Bil. de la Lot. R.	1200	1200	1200

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24^tt pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces, deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 25 Octobre.

NOUVELLES ETRANGERES.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 2 Octobre*

NOUS avons annoncé dans le dernier Ordinaire que la Cour de Vienne avoit donné ordre de placer des conducteurs électriques sur tous les édifices qui par leur élévation ou par la nature des matieres qu'on y met en dépôt, sont les plus exposés aux accidens de la foudre. Cette précaution ne mériteroit pas grande confiance, s'il falloit s'en rapporter à une dissertation Italienne sur *l'Electricité de la terre & de l'atmosphere*, qui a paru cette année à Sienne. M. le Marquis de Chigi, Chambellan du Grand Duc de Toscane, qui en est l'Auteur, ne refuse pas de reconnoître que le fluide électrique entre véritablement dans la composition de la foudre; mais il prétend qu'il s'y joint quelque autre substance qui le dénature, & en change tout-à-fait les propriétés. Le feu de la foudre, si on l'en croit, ne s'insinue que difficilement dans les métaux, d'où il conclut que les conducteurs métalliques sont un foible préservatif pour les bâtimens sur lesquels on les éleve.

Toutes les Gazettes ont parlé du fait suivant; comme aucun ne l'a démenti jusqu'à ce jour, nous croyons qu'il est tems pour nous de le rapporter, parce qu'il est de nature à figurer aussi dans cette Feuille. Au reste nous n'osons pas encore trop en garantir la certitude, parce qu'il y a quelques variantes dans la maniere dont les divers écrits périodiques le racontent. Nous adoptons le récit d'un des plus accrédités d'entre eux.

» Un François vient d'inventer un bateau » ayant des roues, que le feu met en mou- » vement; il en a fait un modele en petit » dont il se sert déjà pour remonter le Da- » nube; on travaille à l'exécuter en grand. » Un Méchanicien de cette Ville a imaginé » dans le même tems un bateau semblable » qu'il fait aussi exécuter; on ne dit point s'il » aura des roues, mais on sçait que le feu » le mettra aussi en mouvement. Tous deux » destinent ces bateaux à remonter le Da- » nube jusqu'à Ulm; ils prétendent qu'ils » feront le chemin plus vite qu'avec les ba- » teaux ordinaires tirés par des chevaux. La » Cour de Vienne a promis une récompense » considérable à chacun des Inventeurs qui » travaillent actuellement à la mériter; les » deux bateaux, lorsqu'ils seront finis, par- » tiront le même jour & à la même heure » pour Ulm; ils feront de même pour le » retour, & celui qui arrivera le premier » aura un prix, outre la récompense pro- » mise, pourvu que les bateaux aillent en » effet plus vite que tous ceux dont on s'est » servi jusqu'ici ».

Ce fait nous rappelle le souvenir d'un Méchanicien qui s'annonça à Paris, il y a quelques années, pour avoir imaginé des carrosses ou voitures roulantes que la vapeur seule d'un peu de charbon allumé de-

voit faire mouvoir. Mais ces belles promesses s'en allerent bientôt en fumée.

HONGRIE.

De Presbourg, *le* 1 *Octobre.*

Le campement des Troupes Autrichiennes à Pest est devenu très-utile aux villages des environs. Dans les commencemens les Soldats manquoient d'eau ; pour leur en procurer, on creusa dans différens endroits & on découvrit heureusement des sources presque dans tous les lieux où la terre fut ouverte. On en a formé autant de puits ou de fontaines qui sont d'une grande ressource pour les gens de la campagne. L'eau en est excellente.

L'examen de la jeunesse qni fréquente le College de cette Ville s'est fait ici dans les premiers jours du mois de Septembre, de la même maniere que dans les Colleges de Vienne, parce que les instructions y sont aussi les mêmes. Les Sciences économiques y font également partie essentielle du plan d'étude que suivent les Maîtres dans l'instruction de nos jeunes gens.

Les incendies multipliés qui ont dévasté plusieurs Villes & Bourgs de ce Royaume, donnent de l'inquiétude aux Habitans ; on paroît communément persuadé que ces accidens procédent d'un complot formé par des Incendiaires qui prennent si bien leurs mesures qu'il est impossible de les surprendre. Cette idée affligeante gagne tous les esprits & fait que personne ne se croit en sûreté dans sa maison.

DIVERS CANTONS D'ALLEMAGNE.

D'Altona, *le* 30 *Septembre.*

Le fléau des épizooties s'étant ralenti dans quelques endroits & ayant disparu tout-à-fait dans d'autres, la sécurité s'est rétablie au point que des personnes se sont empressées d'introduire dans nos contrées des bestiaux étrangers, sans être en état de prouver, par des certificats authentiques, qu'ils étoient en bonne santé. Le Gouvernement craignant que ce défaut de précaution ne répande de nouveau la contagion, a publié une Ordonnance en vertu de laquelle tous les animaux qu'on fera entrer dans ce pays, sans pouvoir produire des témoignages capables de tranquilliser sur leur état, seront assommés sur le champ par-tout où on pourra les saisir. Il n'y aura, par rapport à cet objet, ni privilege ni exemption pour qui que ce soit.

De Hambourg, *le* 2 *Octobre.*

Nous recevons chaque jour les détails les plus affligeans de la tempête du 31 Août dernier. Il a péri sur l'Elbe un vaisseau destiné pour le Havre-de-Grace, sans qu'on ait pu en sauver, comme disent les Allemands, ni *hommes ni souris*. La violence du vent a emporté dans l'Isle de Rugen plusieurs maisons & renversé un grand nombre de granges. Plusieurs personnes ont perdu la vie au milieu de ce désastre.

De Gottingue, *le* 2 *Octobre.*

Suivant les observations de M. Schloetzer, Professeur de l'Université de cette Ville, il entra l'année derniere dans le Port de Stettin 1465 vaisseaux ; il en sortit 1528 dont cent quinze pour la Hollande & l'Angleterre, dix-neuf pour la France & l'Espagne, trois cents vingt-neuf pour le Danemarck, & quatre cents vingt-quatre tant pour la Suede que pour les Ports du Duché de Mecklembourg ; quarante-quatre pour la Russie & Dantzick, cinq pour Hambourg & Lubeck, cent trente-trois pour la Prusse & la Poméranie. Trois vaisseaux venus d'Italie se sont fait voir cette même année dans ce même Port.

Il résulte des calculs du même Professeur que les revenus d'Oldembourg & de Delmenhorf, montent annuellement à 300,000 risd. M. Schloetzer remarque aussi, d'après des avis dont il assure l'authenticité, qu'en 1775, il naquit 27,480 personnes dans le Gouvernement de Novogorod, Ville de l'Empire de Russie, & qu'il n'y mourut que 12,530 personnes. Il s'y fit dans la même année 10,622 mariages.

En 1774, on trouva qu'il existoit 514,575 personnes dans le Duché de Wirtemberg. En comparant ce nombre à ceux des années précédentes, on a reconnu que la population de ce Duché avoit gagné 34,000 Habitans dans l'espace de vingt ans.

De Mayence, *le 3 Octobre.*

On s'occupe aujourd'hui plus que jamais en Allemagne du soin d'y naturaliser les productions étrangeres tant du regne animal que du regne végétal. Cette heureuse idée est due à l'établissement des différentes Sociétés d'Agriculture & d'Economie qui se multiplient sans se nuire mutuellement & sans être à charge ni à l'Etat ni aux Citoyens.

De Nuremberg, *le 5 Octobre.*

M. J. Gaspard Ruess, Conseiller & Médecin de l'Electeur de Baviere, & Membre de l'Académie des Curieux, vient de publier ici en Langue Allemande des *instructions de Médecine légale, avec un appendice concernant la maladie des bêtes à cornes.* Ce qu'il y a de particulier dans cette derniere partie de son Ouvrage, c'est qu'il y prétend qu'un des meilleurs moyens pour prévenir ou arrêter la contagion, est de mettre dans les étables des chevaux avec les bêtes à cornes, soit saines, soit malades. Il n'y a rien, dit-il, à craindre pour les chevaux. Jamais ils ne prendront la maladie. On doute que cette recette ait beaucoup de succès, & l'on paroît assez persuadé qu'il seroit téméraire de la mettre en pratique. Au moins faudroit-il en constater auparavant l'efficacité par des expériences bien répétées & hors de toute contradiction.

ITALIE.

De Naples, *le 30 Septembre.*

Les ravages que la petite vérole fait à Naples & la mort de l'Infant Don Philippe, Frere du Roi, causent ici de vives alarmes, & ont répandu le deuil dans un grand nombre de familles. La Cour, pour prévenir les funestes effets de ce cruel fléau, a pris le parti de faire inoculer la Famille Royale, & elle a mandé de Florence le Docteur Gatti pour faire cette opération. Voilà encore un nouveau triomphe pour les Partisans de l'inoculation. Ils esperent que cet illustre exemple sera suivi de beaucoup d'autres, & qu'il achevera de dissiper les scrupules de ceux qui parmi nous se font encore une peine d'avoir recours à cette pratique salutaire.

Il y a quelque tems qu'un énorme rocher à dix-huit milles de Naples, se fendit; il en sortit un torrent impétueux qui réuni à une forte pluie, causa une inondation subite. Deux villages en furent submergés & plus de cent cinquante personnes y perdirent la vie. Les eaux se porterent ensuite avec violence vers la Ville de Castellamare située au bas de la montagne, & s'éleverent à la hauteur de quatorze pieds. Les Habitans, pour éviter les malheurs dont ce déluge les menaçoit, se retirerent sur les vaisseaux qui étoient dans le Port, & y passerent la nuit dans les plus mortelles inquiétudes sur le sort de leurs possessions. Cependant la perte n'a pas été aussi considérable qu'on l'avoit craint d'abord & qu'elle auroit pu l'être.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 9 Octobre.*

La Société d'Agriculture établie dans la partie orientale du Comté d'Yorck, a adjugé un prix de trois guinées à M. Edouard Ombler, de Cavingham-Marsh, dans le même Comté, lequel a présenté un bélier qui l'emportoit en beauté & en force sur ceux de ses Concurrens. Un autre M. Ombler de Holderneſſe a obtenu le premier & le second prix destinés à ceux qui auroient les plus beaux moutons du pays. Le troisieme a été décerné à M. Leatham de Barton, proche Malton, qui l'a généreusement abandonné au profit des pauvres.

Un Habitant de Lichfield a tué à la chasse un oiseau fort extraordinaire dont on a eu d'abord de la peine à reconnoître l'espece. Des Curieux en histoire naturelle l'ayant examiné de près, ont déclaré que c'étoit un vautour du Bresil. Mais comment cet oiseau dont le vol est très-lourd, aura-t-il pu traverser une si vaste étendue de mer pour venir jusques dans nos régions? C'est une question qui embarrasse. Pour la lever, on suppose qu'il se sera échappé de quelque vaisseau où il avoit été embarqué pour être transporté en Europe.

Un femme qui étoit très-renommée pour ses talens dans l'Art de guérir les maladies des bêtes à cornes, est morte dernierement à l'âge de 116 ans à Castlenock, près de Dublin. Elle a été utile à ses Compatriotes jusqu'au dernier moment de ses jours.

Aussi sa perte a t-elle causé un deuil universel dans tout le canton. Ses funérailles se sont célébrées avec un concours prodigieux d'Assistans ; il y avoit au moins trois mille personnes. On y est venu de vingt milles à la ronde.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE LA BRETAGNE, le 12 *Octobre.*

Des Lettres Patentes sur Arrêt, données à Versailles le treizieme jour de Septembre dernier & enregistrées en la Cour des Aides de Paris le huit Octobre suivant, viennent de défendre » un nouveau genre de » faux-saunage qui se fait sur les frontierres » de Bretagne, & qui consiste à porter dans » cette Province de la farine de seigle ou » de sarasin, avec laquelle on y fait fabri- » quer des especes de pain qui, sous une » pâte mince, renferment une grande quan- » tité de sel, qui s'introduit de cette ma- » niere sur le pays de Gabelle ». Les Contrevenants seront poursuivis comme Faux-Sauniers, & punis comme tels suivant la rigueur des Ordonnances.

DE TOURS, *le* 14 *Octobre.*

» Le 29 du mois d'Août dernier, vers » onze heures & demie du matin, une des » piles du nouveau pont de Tours s'est en- » foncée de quatre pieds & demi. Cet en- » foncement a occasionné la chûte d'une des » arches, & l'autre arche, appuyée sur le » même pilier, sans être tombée, se trouve » hors d'état de servir, parce que toutes » les pierres qui la soutiennent sont entié- » rement désunies ; ce qui en fait craindre » la chûte à chaque instant. Le bruit qu'ont » produit l'enfoncement de la pile & la » chûte de la voute, ressembloit à un fort » coup de tonnerre qui éclate avec fracas. » La réparation qu'il faudra faire à ce pont, » qui alloit être achevé, est évaluée à 500 » mille livres. Il est composé de quinze ar- » ches, qui ont chacune soixante & quinze » pieds de largeur, & de quatorze piles » qui en ont neuf. Il est entiérement plat. » L'accident qu'il a éprouvé ne peut être » attribué qu'à l'enfoncement des pilotis. » Les Ingénieurs qui sçavent que ces pilo- » tis ont été enfoncés jusqu'au refus du » mouton, imaginent qu'il s'est trouvé sous » les pilotis une légere couche de roc capa- » ble de résister aux coups du mouton, » mais qui, trop foible pour supporter le » poids des piles & des arches, s'est crevée » tout-à coup, & a donné lieu à l'enfonce- » ment de la pile ». *Extrait d'un de nos Journaux Politiques.*

DE METZ, *le* 15 *Octobre.*

La Société Royale de cette Ville propose pour le sujet du prix qu'elle délivrera le jour de Saint Louis de l'année prochaine l'examen de cette question : » La Foire qui » se tient à Metz au mois de Mai de cha- » que année, est-elle avantageuse au Com- » merce ; & ne seroit-il pas utile, pour le » bien de cette Ville, de donner à cette » Foire les franchises dont jouissent celles » établies dans les Villes de grand commer- » ce » ? Cette même Société remet au concours pour le prix de l'année 1779 cette seconde question : » Lorsque la Ville de » Metz se gouvernoit en République, a-t-el- » le été commerçante & manufacturiere ? » Si elle l'a été, quand, comment & pour- » quoi a-t-elle cessé de l'être ? Quels obs- » tacles s'opposent aujourd'hui, soit à l'é- » tablissement, soit au rétablissement du » Commerce & des Manufactures dans cette » Ville ? Et quels seroient les moyens de » diminuer ces obstacles, s'il est impossible » de les anéantir tout-à-fait » ? Les prix proposés pour le concours de ces deux questions, sont deux médailles d'or, valant chacune quatre cents livres. Les Mémoires seront adressés, port franc, dans le courant du mois de Mai de l'année où ils devront être couronnés, à M. Dupré de Genesie, Secretaire perpétuel de l'Académie à Metz.

Ces deux sujets sont intéressants & ils ont ce qui manque quelquefois à ceux que proposent certaines Académies, un objet d'utilité. Mais nous sommes surpris de ce que la Société de Metz impose aux Auteurs la loi de ne pas donner à leurs ouvrages plus d'étendue que n'en comporte une heure de lecture. On ne devroit point prescrire des bornes à des sujets qui consistent dans des recherches & des discussions historiques ; & si cette

loi devoit être fatale, la couronne académique ne seroit certainement pas pour ceux qui seroient jaloux d'approfondir la seconde question, parce qu'il y a beaucoup de choses à dire sur cette matiere.

DE PARIS, *le 20 Octobre.*

» Par l'article onze de l'Edit du mois d'Août 1776, le Roi avoit ordonné que les veuves des Maîtres qui seroient reçus par la suite, ne pourroient continuer plus d'une année, à compter du décès de leurs maris, leurs commerces ou professions, à moins de se faire recevoir dans ledit délai Maîtresses dans le Corps ou la Communauté de leurs maris, auquel cas elles ne payeroient que la moitié des droits fixés par le tarif; ce qui seroit pareillement observé pour les hommes veufs d'une Maîtresse; mais plusieurs Maîtres & Particuliers qui aspirent à le devenir, ayant regretté de ne pouvoir assurer à leurs femmes le droit de continuer leur profession après leur décès, S. M. a bien voulu le leur accorder : en conséquence, Elle a ordonné qu'à l'avenir les Maîtres des Corps & Communautés créés par l'article 1er. de l'Edit du mois d'Août 1776, assureront à leurs veuves le droit d'exercice de leur commerce, profession ou métier, tant néanmoins qu'elles seront en viduité, en payant, outre les droits de réception fixés par le tarif annexé audit Edit, le quart en sus desdits droits; sçavoir par les Maîtres qui ont été reçus depuis la publication de l'Edit, & qui sont mariés, dans trois mois pour tout délai; par ceux qui ne le sont pas, dans les trois mois de leur mariage, & par les Particuliers mariés qui seront admis par la suite à la Maîtrise, dans l'année de leur admission. Les mêmes dispositions auront lieu pour les femmes Maîtresses qui voudront procurer le même avantage à leurs maris ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

GNOMONIQUE. *Description d'un Cadran équinoxial d'une nouvelle invention, beaucoup plus commode que ceux que l'on connoît, vu sur la terrasse des Bénédictins de Villeneuve-lès-Avignon.* Extrait des Voyages manuscrits de M. Pingeron.

Quoique le cadran équinoxial soit très-facile à tracer (1), il est cependant rare qu'on en fasse usage dans la pratique. Cela vient de ce qu'en suivant la méthode ordinaire, il est presque impossible de faire des cadrans équinoxiaux d'une certaine grandeur & par conséquent d'une grande justesse. D'ailleurs la situation inclinée qu'ils doivent avoir, & la nécessité qu'ils imposent de tracer deux cadrans pour un, c'est-à-dire un cadran supérieur & un cadran inférieur, en auront encore dégouté.

Le cadran équinoxial qu'on va décrire, frappe par sa simplicité & réunit tous les avantages que peuvent avoir les deux cadrans équinoxiaux avec ceux des autres cadrans qui auroient les dimensions les plus étendues. L'invention en est due, à ce qu'on assure, à M. l'Abbé Soumille qui s'est rendu célébre par son génie inventif.

Pour se faire une idée juste de ce cadran, il faut imaginer un disque formé d'une espece de pierre blanche, d'un grain très-fin, lequel a trois ou quatre pieds de diametre & près de cinq ou six pouces d'épaisseur.

Ce disque est incliné sur un plan quarré ou octogone parfaitement horisontal, que supporte un petit massif de pierre de trois pieds & demi de haut. Sa partie supérieure regarde directement le pôle qui est élevé sur notre horison, & l'inclinaison du plan de ce disque est égale à celle de l'équateur qui est du même nombre de degrés que la latitude du lieu ou l'élévation du pôle (2).

L'épaisseur du disque dont on vient de parler est divisée en deux parties égales par une ligne qui représente l'équateur céleste. Ce cercle est divisé à son tour en 24 parties égales dont chacune représente aussi une portion du véritable équinoxial, qui se trouve comprise entre chaque cercle horaire.

Chacune de ces parties est sous-divisée en quatre autres parties égales, ce qui donne les demies & les quarts, & ces dernieres sous-divisions sont encore partagées en trois portions aussi égales pour avoir les minutes de cinq en cinq. Il est donc facile de remarquer que chaque partie de cette sorte d'équateur qui représente une heure, se trouve partagée en douze également.

Comme le cadran équinoxial dont il s'agit ici, est d'un volume considérable, ces dernieres sous divisions sont assez grandes

pour que l'œil puiſſe eſtimer les minutes.

Puiſque dans ces climats le ſoleil ne demeure qu'environ ſeize heures ſur l'horiſon, lors même que les jours ſont les plus longs, il s'enſuit 1°. qu'il ne doit y avoir que huit diviſions repréſentant chacune une heure, engagées dans le piedeſtal qui ſoutient le cadran; 2°. que le plan ſur lequel poſe le cadran ne repréſente pas l'horiſon, mais une ſurface parallele à ce cercle.

L'Artiſte a eu l'attention de mettre des différences entre toutes les diviſions, ainſi qu'il ſe pratique dans tous les cadrans, pour qu'on ne confondit pas les heures avec les quarts & les minutes.

Le cadran équinoxial dont on a entrepris de donner ici la deſcription, n'a point de ſtile proprement dit; c'eſt ce qui en fait la ſingularité & le rend en même tems très-commode; car on a ſouvent lieu de remarquer que cette partie eſt ſujette à être dérangée dans tous les cadrans qui ſont expoſés à la curioſité indiſcrete des enfans & à celle des perſonnes groſſieres. Voici en peu de mots la maniere dont M. l'Abbé Soumille a ſuppléé au ſtile.

Cet habile Méchanicien a imaginé une boite de fer ayant environ cinq pouces de long ſur deux pouces d'épais, & dont la largeur ſurpaſſe d'environ un pouce l'épaiſſeur du diſque du cadran. Cette boite eſt fendue dans ſon épaiſſeur en deux parties égales, & la fente doit toujours être tournée du côté du ſoleil. Le rayon perpendiculaire de cet aſtre qui paſſe par cette ouverture, va frapper une ligne noire qui diviſe en deux également un morceau de fer peint en blanc placé ſous la boite à quelques pouces de diſtance & ajuſté entre les montans qui la ſoutiennent.

La boite que nous venons de décrire eſt ſupportée dans ſa longueur par deux verges de fer parfaitement paralleles qui embraſſent le diſque du cadran dans ſon épaiſſeur. Ces verges ſont percées d'un trou circulaire par une de leurs extrêmités, & ſe meuvent autour d'un boulon de fer qui traverſe le centre du cadran & y ſont arrêtées par deux clavettes. Ce boulon peut être conſidéré comme faiſant partie de l'axe du monde repréſenté dans les cadrans équinoxiaux par un ſtile perpendiculaire.

Uſage du cadran. Quand on veut connoître l'heure, on fait mouvoir la boite de fer dont on a parlé, autour du cadran, de maniere que la ligne de lumiere formée par les rayons du ſoleil qui paſſent par la fente dont il a été fait mention, tombe exactement ſur la ligne noire qui eſt au-deſſous. La petite pointe de fer placée ſous le milieu de la ligne noire, indiquera ſur la diviſion de l'équinoxial l'heure & la minute qu'on cherche. Cette idée eſt ſi ſimple & ſi naturelle qu'elle n'a pas beſoin d'une plus ample explication.

Comme la ligne lumineuſe eſt dans la direction de l'aſtre, les heures du matin ſont marquées dans ce cadran du côté de l'Orient, & celles du ſoir du côté de l'Occident. Cela ne devroit pas être ſi les heures étoient indiquées par l'ombre d'un ſtile, puiſque les ombres ſe projettent toujours du côté oppoſé au corps lumineux.

Le cadran dont nous venons de faire la deſcription a un avantage ſur le cadran ſphérique qui a ſûrement donné l'idée de cette conſtruction, c'eſt qu'il eſt toujours beaucoup plus facile de faire un diſque de pierre d'un grand diametre que de tourner un gros globe.

Dans la crainte que les enfans & autres perſonnages indiſcrets ne jettaſſent du ſable ou de la terre dans la fente de la boite qui ſert d'*index* au cadran, M. l'Abbé Soumille a eu l'attention de la fermer par une eſpece de couvercle qui ſe meut à charniere & ſe ferme avec un petit cadenas.

On verra le deſſin de cette nouvelle eſpece de cadran équinoxial dans le grand Ouvrage de M. Pingeron ſur les Arts utiles & agréables.

Notes pour le morceau précédent.

(1) On décrit le cadran équinoxial ordinaire de la maniere ſuivante. Il faut tracer un cercle ſur un plan quarré d'une ouverture de compas quelconque; on diviſe enſuite ce cercle en 24 parties égales, & l'on fixe un ſtile ou petite verge de fer perpendiculairement au centre; on place ce cadran de maniere que ſon plan ſoit parallele à l'équateur. On répéte la même pratique pour le cadran équinoxial inférieur, & l'on a l'attention de tracer les heures du matin à l'Occident & celles du ſoir à l'Orient.

Si l'on ne traçoit pas en même tems un cadran équinoxial supérieur & un cadran équinoxial inférieur, il seroit impossible que l'un d'entre eux marquât les heures pendant toute l'année. C'est principalement à l'inconvénient de ce double cadran que rémédie le cadran équinoxial de M. l'Abbé Soumille.

(2) L'élévation du pôle est à Paris de 48 degrés 59 minutes.

I I.

Annonces de Livres.

La Science du Bonhomme Richard ou moyen facile de payer les impôts, traduit de l'Anglois. A Philadelphie, & se trouve à Paris chez Ruault, Libraire, rue de la Harpe. 1777. In-12 de 152 pag.

Ne pas perdre de tems, travailler autant que nos forces nous le permettent, ne pas faire de dépenses superflues, se contenter de peu, ne pas se créer des besoins factices, voilà tout le secret qu'enseigne le Bonhomme Richard pour trouver le moyen de payer les impôts. Ce petit Ecrit qui n'est presque qu'un tissu de sentences & de proverbes, est plein de sel & d'agrément. On y a joint quelques pieces relatives aux affaires actuelles des Colonies Angloises en Amérique; elles feront plaisir à ceux qui s'intéressent aux grands événemens qui se passent dans cette partie du nouveau Monde.

Par une méprise qui vient de la maniere mystérieuse dont M. Carpentier a cru devoir s'exprimer dans son Mémoire, nous l'avons fait mal-à-propos Auteur du mastic & du ciment annoncés dans notre pénultieme Gazette; il n'en est que le Vendeur.

A l'occasion du Mémoire précédent, nous allons dire un mot d'un autre Imprimé qui vient de paroître & qui est intitulé » Recherches sur la préparation que les Romains donnoient à la chaux dont ils se servoient pour leurs constructions, & sur la » composition & l'emploi de leurs mortiers. » Par M. de la Faye, Trésorier général des » Gratifications des Troupes ».

L'Auteur de ce très-curieux & très sçavant Mémoire a recueilli dans les Ecrivains de l'antiquité tous les passages où il est question des diverses especes de mortiers ou de ciments qui servoient à la construction des anciens édifices & qui leur donnoient une consistance si durable. Il a composé lui-même plusieurs de ces mortiers en suivant les procédés indiqués dans les Auteurs, & ses expériences lui ont réussi parfaitement. Voilà une maniere de commenter les Anciens qui vaut bien celle des Saumaises & des Scaligers.

M. de la Faye prouve que les Anciens avoient l'art de faire des colonnes & des pierres factices pour les bâtimens. Il en attribue l'origine aux Egyptiens; il prétend même que cet art a précédé celui de bâtir en pierres de taille.

Il paroît que la solidité & la durée des anciens édifices étoient dues à la maniere dont les Constructeurs sçavoient préparer la chaux & la mêler avec divers sables ou graviers, suivant certaines proportions.

M. de la Faye passe en revue toutes ces préparations & n'oublie pas la suivante qui se trouve dans le 24e. chapitre du 36e. Livre de Pline: » *Maltha è calce fit recenti.* » *Gleba vino restinguitur; mox funditur cum* » *adipe suillo & ficu, duplici linimento quæ res* » *omnium tenacissima, & duritiem lapidis an-* » *tecedens. Quod malthatur, oleo perfricatur* » *antè.* Quant à la maltha, elle se fait avec » de la chaux fraîchement cuite, qu'on éteint » d'abord dans du vin, & qu'on paitrit en- » suite avec de la graisse de porc & des figues. » On en met ordinairement deux couches » l'une sur l'autre, & il n'y a point de crepi » aussi tenace que celui là; il devient plus » dur que la pierre même; mais il faut » avoir grand soin de frotter d'huile la sur- » face du corps sur lequel on veut l'appli- » quer ».

I I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 15 Octobre 1777 au Samedi 18 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 20, 23 à 24 l. 5 s.; le seigle, de 10, 10 l. 15 s. à 11 l. 15 s.; l'orge, de 10, 10 l. 10 s., 11 à 12 l. Le froment au Port de la Greve, de 20, 21, 22 à 23 liv. 10 s.; le seigle, de 10 l. 5 s., 10 l. 15 s. à 11 l. 5 s.; l'orge, de 9 l. 15 s. à 10 l. 10 s. *le septier.*

IV.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 15 Octobre 1777 au Samedi 18 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 20 liv. 10 s.; *idem* à la Greve, de 19 l. 10 s., 20 à 21 l. 5 s. *le septier.*

Le cent de foin tres-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 22 Oct. 1777, de 55 à 56 liv.; *idem* nouveau, de 54 à 55; le cent de paille vieille, de 20 à 21 l.; *id.* nouvelle, de 18 à 19 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 41 à 42; *idem* nouveau, de 39 à 40; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 19 à 20, *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 36 à 37; *idem* nouveau, de 34 à 35; le cent de paille vieille, de 17 à 18 l.; *id.* nouvelle, de 16 à 17 l.; le foin à la Grêve, de 30 à 31 l.

V.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 22 Octobre 1777.

Or de Portug. à	725	℔	ß	marc.
Du Mexique à	716			marc.
Du Pérou à	708			marc.
Les guinées à	723			marc.
Ducats à	98	6		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à	83	11		once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	54	3		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	3		marc.
Piastres à	49	11		marc.

VI.

Changes de Paris, *du 22 Octobre 1777.*

Amsterdam	53	7 8e.
Londres	31	¾
Hambourg	188	¾
Madrid	15	3
Cadix	15	1
Livourne	96	
Gênes	94	
Lyon *Août*		⅜

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1777.	Lundi 20.	Mardi 21.	Mercredi 22.
Comp. d. Ind.			
Actions	1927 ½ 25 20 15	1920 15 17 ½ 15	1915 10
D°. 16es/25es	1225		
D°. 8es.			
D°. 25es.	80	80	
Emprunt Oct.	414		414
Rescriptions	99 ¼	9 ¼ ½	8 ¾
Bil. des Fermes.		¾	
Lots de 48 l.			
Lots de 150 l.			

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, sur pr. mois 1777.

Du Sam. 18 Oct. 1777. Messieurs		Du Lundi 20. Messieurs		Du Mardi 21. Messieurs
Caron ..... vres.	t. l.	Thevenin... pples.	G.	Cauchy ..... pples.
Despeignes. Viag.	B.	Viageres.....	E.	Viageres.....
Perpétuelles..	C.	Masson ..... pples.	C.	Tontine.....
Tontine	t. l.	Viageres.....	C.	Marsollier... vres.
Delarue..... Viag.	F.	Delamotte.. pples.	B.	Defays..... pples.
Perpétuelles..	J.	Viageres.....	B.	Viageres.....
Tontine	J.	Creuzé..... pples.	A.	Desplaces... pples.
Gossey..... pples.	J.	Viageres	C.	Viageres.....
Viageres	J.	Tontine	C.	Tontine.....
Lenoir ..... pples.	F.	Certain..... pples.	C.	Vieillard.... pples.
Viageres	F.	Viageres.....	D.	Viageres.....
		Tontine.....	D.	Tontine.....

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces, deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNEE 1777. Du Samedi 20 Septembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

AUTRICHE.

De Vienne, *le 1 Septembre.*

LES chaleurs se sont soutenues jusqu'à présent, & le tems a été très-propice pour la récolte. Malgré les avis fâcheux que nous avons reçus de divers endroits, nous apprenons cependant avec la plus grande satisfaction que dans plusieurs Districts de la Hongrie, les vendanges seront plus belles qu'elles ne l'ont été depuis cent ans, si on en excepte cependant celles de l'année 1729. Les vignobles d'Oedenbourg sont en particulier ceux qui ont été le plus favorisés, & c'est de là précisément qu'on tire le vin le plus recherché.

ALLEMAGNE.

De Stralsund (*Poméranie Suédoise*), *le 4 Septembre.*

Un Citoyen Patriote a fait sur la laine de la Poméranie Suédoise & sur les moyens de l'améliorer des observations qui ont été goutées ici. Comme elles peuvent être utiles aussi dans d'autres contrées, nous croyons devoir en donner un précis.

La Poméranie & l'Isle de Rugen entretiennent un si grand nombre de bergeries, que tous les ans il s'y vend jusqu'à 40,000 quintaux de laine de brebis & une assez grande quantité de laine d'agneau. Une partie de cette laine sert aux Manufactures du pays, & le reste s'exporte chez nos voisins & à l'Etranger. Le nombre des Tanneries est proportionné à celui des bêtes à laine, & les Tanneurs ont plus ou moins de travail à mesure qu'on tue plus ou moins de bestiaux.

Quant à la laine de la Poméranie, elle est grossiere & tient en quelque chose du poil de chien; elle est rude, peu blanche, sale & entremêlée de grisaille & de blanc; elle devient humide & se salit aisément. Les Hollandois l'estiment cinq pour cent moins que la laine du Duché de Mecklenbourg, qui touche cependant à celui de Poméranie: cette infériorité de la laine de Poméranie vient moins de sa nature que de la mauvaise méthode qu'on suit dans le gouvernement des troupeaux. Rien ne le prouve mieux que la réputation dont les laines de ce pays ont joui autrefois; c'est ce que l'histoire des anciens Poméraniens nous apprend.

Du tems des Villes anséatiques, la draperie faisoit le principal commerce de cette Province; nos Ports fournissoient, en concurrence avec ceux des Pays-Bas, des draps à la Suede, au Danemarck, à la Norwege & à la Russie. Les premiers Ouvriers en laine qui s'établirent en Poméranie, vinrent d'Anvers. Cette Province tira en même tems d'Angleterre de magnifiques béliers qui donnerent naissance à une très-belle race de brebis; mais depuis ces bre-

bis ont bien dégénéré, & elles ne donnent plus que de la laine grossiere & de mauvaise qualité.

Dès que le Hanse n'eut plus lieu, l'exportation des draps de Poméranie cessa aussi; la guerre de trente ans survint & nos Manufactures se refugierent en Saxe. Il y a quarante ans qu'il n'en existoit que quatre dans tout le Duché, & encore ne faisoient-elles que de la bure : depuis ce tems jusqu'au regne du Grand Gustave, les boutiques de nos Marchands Drapiers n'ont été fournies que de draps de fabrication étrangere.

Il seroit donc de la plus grande nécessité de rétablir les Manufactures du pays; mais pour réussir dans ce projet, il faudroit commencer par chercher les moyens de faire produire à ce pays d'autre laine que celle qu'on y récolte actuellement.

D'abord il seroit nécessaire de réformer les beliers à laine grossiere qu'on entretient dans les bergeries; mais au lieu de penser à cette réforme, les Bergers ont soin d'en perpétuer la race pour avoir de la laine pesante, parce qu'ils la vendent au poids & non à raison de sa qualité; il arrive même souvent que pour avoir de la laine plus forte, ils font prendre à des boucs la place des beliers.

2°. On conserve trop long tems les mêmes brebis, quoiqu'on sçache que leur laine devient plus grossiere à mesure qu'elles vieillissent : il y a cependant quelques Economes plus entendus que d'autres qui renouvellent leurs troupeaux avec soin, en livrant au Boucher les bêtes qui ont plus de cinq à six ans. C'est à cet âge aussi qu'il conviendroit de se défaire des beliers qui alors ne peuvent plus avoir qu'une mauvaise postérité.

3°. Il s'agiroit aussi de sçavoir bien choisir les pâturages : les bêtes à laine qu'on fait paître dans des endroits élevés, dans des pâturages doux & dont l'herbe est fine, & dans des bruieres, donnent de la laine beaucoup plus fine que celles qu'on conduit dans des endroits bas & où elles ne trouvent que de l'herbe sale & grossiere.

Le Négociant à qui nous devons ces observations s'attache à prouver que c'est principalement au peu de soin avec lequel on éleve & on gouverne les brebis, qu'il faut attribuer le dépérissement de la laine & par conséquent la décadence des Manufactures de draps dans la Poméranie Suédoise.

On néglige généralement de donner aux brebis du sel; on les envoie paître en trop grand nombre dans des endroits où il n'y a pas assez de pâturages & où elles ne trouvent pas une nourriture suffisante. Or notre Observateur démontre que c'est la bonne nourriture qui fait la bonne laine. Il est vrai que mille brebis produisent plus d'agneaux & plus de laine que huit cens; mais il est vrai aussi que la laine de huit cens brebis bien nourries & bien soignées est beaucoup plus belle & plus fine, & que par conséquent elle peut être vendue plus chere que celle de mille brebis qui sont mal nourries; d'ailleurs les agneaux de ces dernieres s'élevent difficilement & il en meurt une grande quantité. Les brebis bien entretenues donnent aussi beaucoup plus de lait & un meilleur fumier pour les engrais. Notre Econome entre ensuite dans des détails concernant les Bergers & les gens qu'ils employent pour les aider. Nous ne nous arrêterons pas à cette partie de son Mémoire, parce que nous nous rappellons d'avoir rapporté, il y a quelques années, des Ordonnances, où l'on a dévoilé les ruses, les infidélités & les négligences de ceux à qui on confie la garde du gros & menu bétail.

D'ERFORT, *le 5 Septembre.*

Son Altesse Electorale qui, à l'imitation des autres Souverains de l'Allemagne, s'intéresse aux progrès de l'Agriculture, a jugé à propos, pendant son séjour ici, d'ordonner à notre Académie de proposer la question suivante.

» Quels sont les endroits du territoire de » la contrée d'Erforth & hors des forêts où » l'on pourroit réussir le plus facilement & » à moins de frais à former le plus promp- » tement des plantations de houblon ». Le meilleur Mémoire sur cet objet obtiendra un prix de 50 Risd.

L'Académie de son côté a proposé les quatre autres questions qui suivent pour autant de prix qui seront distribués dans l'automne de 1778. Ceux qui voudront concourir auront soin d'adresser leurs Mémoires, avant le 2 Août, à M. le Professeur Rumpel, Secretaire de cette Compagnie.

1°. *Question Economique.* » Quelles sont » les meilleures herbes propres à servir de

» fourages aux bestiaux, après l'esparcette, » la luzerne & le treffle d'Espagne ? » Il s'agit ici de plantes qui croissent dans le territoire d'Erforth, sur-tout sur des montagnes à chaux, & dans les terreins marnés. Il faudra indiquer la meilleure méthode de tirer parti de ces herbes.

2°. *Question Mathématique.* » Quelle se» roit le meilleur instrument propre à né» toyer la riviere de Gera, les canaux & les » rivieres dont le courant n'est pas rapide, » & qui pourroit être substitué avec avanta» ge à la machine grillée & à crochets dont » on s'est servi jusqu'à présent ? ».

3°. *Question Historique.* » Quelles sont les » époques les plus importantes du commer» ce d'Erfort pour les anciens tems jusqu'au » seizieme siecle ? » L'Académie a déja couronné un Mémoire sur cette même question ; mais elle desire qu'on l'examine de nouveau, qu'on la traite avec plus d'étendue & qu'on embrasse un plus grand nombre d'époques.

4°. *Question Chymique.* » Quels sont les » moyens de procurer la plus grande per» fection possible à la biere en fermentation, » & quels sont les effets de l'atmosphere sur » les sucs qui opérent la fermentation ? » Comment pourroit-on réussir à profiter » des bons effets de l'atmosphere, & à em» pêcher que les autres ne soient nuisibles ? » Comme la nature de cette question exige des essais & des expériences qui ne peuvent se faire dans le cours d'une seule année, l'Académie déclare qu'elle recevra jusqu'au 2 Avril 1779 les Mémoires qui lui seront envoyés sur le sujet proposé.

De Hamm (*en Westphalie*), *le* 8 *Septembre.*

La Députation du College des Domaines & de la Chambre de cette Ville, vient de rendre public le fait suivant.

Un Chirurgien de Hattingen, où une cruelle épizootie s'est fait sentir, a préservé de la contagion son bétail & celui de deux de ses voisins, en rasant ses vaches au-dessous de chaque oreille, autant qu'il le falloit pour pouvoir leur appliquer sur la peau nue une mouche cantaride. Comme ces animaux étoient constipés & que les laxatifs ordinaires ne faisoient aucun effet, il leur a donné des clysteres. Il n'est pas dit de quoi ils étoient composés, ce qui fait croire qu'ils n'avoient rien de particulier ; autrement on n'auroit pas manqué d'en donner la recette au Public. Quoiqu'il en soit, les vaches traitées suivant la méthode qu'on vient d'exposer ont été presque les seules de ce canton qui aient échappé à la mort.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 5 *Septembre.*

Le Roi vient de prendre des mesures pour consacrer tous les ans 10,000 liv. sterl. à l'encouragement des Lettres. Cette somme sera distribuée en pensions de 300 liv. entre ceux de nos Ecrivains les plus distingués qui sont sans fortune & qui n'ont encore reçu aucune faveur de la Cour. Un pareil arrangement, dans les circonstances présentes, n'annonce pas que nos Finances soient si oberées, ni que nos besoins soient aussi pressans que le disent tous nos Gazetiers.

Une lettre de Glascow du 29 Août dernier, marque ce qui suit : » Nos Marchands » ont livré une grande quantité de tabac » aux François à un très-bon prix. Le total » de ce qui a été vendu se monte à cent cin» quante mille livres sterl. Une si grosse » somme répandue dans le commerce de » cette Place, va y procurer une grande » circulation d'argent ».

Un Maréchal de Norfolk, au Diocese de Norwich, a fait mettre dans nos Papiers publics quelques réflexions sur la morve des chevaux, avec une méthode pour les traiter. Ce petit Ecrit, par la maniere dont il est tourné, inspire de la confiance. Le voici.

» La morve dans les chevaux est une maladie qui en général est très-fâcheuse ; s'il n'y a qu'un simple ulcere à la membrane interne des narines, on peut aisément la guérir, pourvu qu'on y apporte un prompt secours ; mais si le mal est invétéré, alors il est très-dangereux & devient contagieux. Il est sûr que tous les chevaux qu'on dit être morts de la morve, sont péris d'une consomption pulmonaire qui a détruit la substance des poumons. J'ai guéri plusieurs de ces animaux qui n'étoient encore qu'au premier degré de la maladie, par la méthode suivante.

Prenez une botte de petites branches de fresne verd, grosses d'environ un pouce de

diametre. Allumez-là sur un brasier de charbon ardent qui soit dans un hâtre très-net ; lorsqu'elle est bien en feu, éteignez-là dans un gallon de biere (environ quatre pintes mesure de Paris). Levez la tête du cheval, & avec une corne, versez dans chacune de ses narines trois cuillerées de cette espece de lessive. Répétez l'opération deux fois par jour & continuez-là tant qu'il sera nécessaire.

Je n'oserois cependant pas répondre de l'efficacité de ce remede si le cheval étoit dans le second degré de la maladie, c'est à-dire si le poumon étoit déjà attaqué. Dans ce dernier cas, j'ai souvent éprouvé les bons effets du remede suivant.

Mêlez ensemble de la myrrhe, du gingembre & du soufre réduits en poudre ; jettez le tout dans une bouillie de son très-chaude, versez ensuite ce mêlange dans une petite tinette que vous poserez sous le nez du cheval, sans lui permettre de le manger. Couvrez lui la tête avec une couverture ou une piece d'étoffe velue, de maniere que tout l'air qu'il respire puisse être fortement imprégné de la vapeur de ces ingrédiens. Lorsque le mêlange est suffisamment refroidi, mettez-le dans un sac semblable à ceux dont les Cochers de louage se servent pour faire manger leurs chevaux sur les places à Londres, & attachez-le à la tête du cheval malade, desorte que son nez soit précisément au-dessus du mêlange. Pendant que ce mêlange se réfroidit, tenez-en un autre tout prêt pour l'employer aussi tout chaud de la même maniere, & répétez ce procédé six ou huit fois le premier jour. Cela fera rendre à l'animal par le nez une grande quantité de mucosité ou de matiere visqueuse, & le soulagera d'une maniere sensible. Renouvellez ce même traitement tous les trois jours, & il est assez rare qu'il ne réussisse pas ».

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Beaucaire, *le 8 Septembre.*

Notre Foire qui est une des plus célébres qu'il y ait en Europe, & dont on rapporte l'institution à Raymond VI, Comte de Toulouse, dans le treizieme siecle, a été très-florissante cette année. Elle a été fréquentée par un grand nombre de Marchands de toutes les Nations. Tout s'y est vendu très-bien ; l'argent y a été fort commun, & les payemens s'y sont faits avec beaucoup d'exactitude. D'ailleurs il y a regné pendant les six jours qu'elle a duré, suivant l'usage, un ordre & une police qui font honneur à la vigilance de M. l'Intendant.

De Perigueux, *le 5 Septembre.*

Des Hollandois ont établi dans notre Ville une Manufacture de papier peint qui jusqu'à présent promet d'avoir des succès. Ils en font de différentes especes, dont les dessins sont du plus joli goût. Le rouleau contenant neuf aunes de long sur une demi-aune de large, coûte trois livres dix sous jusqu'à douze livres. Les Entrepreneurs ont établi aussi un magasin de ce papier à Limoges.

De Lyon, *le 9 Septembre.*

Le sieur Darbois, Maître Fabricant de cette Ville, en étoffes de soie, qui a déjà mérité l'attention du Ministere, par son industrie à perfectionner les instrumens de sa profession, vient de nous donner encore une preuve de son génie inventif. Au moyen d'un nouveau méchanisme qu'il a sçu appliquer aux métiers, tout Ouvrier est en état de fabriquer la plûpart des étoffes de la petite tire, telles que les Florentines, Mexicaines, Persiennes, Droguets & autres semblables, sans avoir besoin du secours de personne pour tirer les ficelles du simblot qui servent à faire la figure ou le broché. De plus les Hambourgeoises, Saxones, Satins piqués, &c. qui jusqu'à présent ne pouvoient se travailler qu'avec un grand nombre de marches très embarrassantes, s'exécutent sur les nouveaux métiers de cet ingénieux Fabricant avec deux marches seulement & sans tireur. On appelle *marches* en terme de Fabrique, des tringles de bois qui sont ajustées à la partie inférieure du métier, de maniere que l'Ouvrier en posant les pieds dessus ou en les ôtant, fait hausser ou baisser à volonté les fils de la chaîne à travers lesquels ceux de la trame doivent passer.

De Saint-Leger, *le 10 Septembre.*

Extrait d'une Lettre à l'Auteur de la Gazette. » Quoiqu'il y ait déjà un peu de tems

que le fait dont je vais vous faire part est arrivé, je crois qu'il n'en mérite pas moins l'attention du Public & la vôtre.

Le 18 Mai dernier, jour de la Pentecôte, sur les sept heures du soir, l'enfant du nommé Divollet, Maître d'Ecole à S. Leger, âgé de trois ans, tomba dans l'eau, sans qu'on s'en apperçût d'abord. Ce ne fut qu'au bout d'un quart d'heure après la chûte, que cet enfant fut trouvé noyé; il ne donnoit absolument aucun signe de vie. Plusieurs personnes vinrent à son secours. M. le Curé & M. Guillon, Régisseur de la Terre, s'y transporterent aussi avec la boîte fumigatoire de M. Gardane; ils lui administrerent sur le champ les remedes prescrits par l'instruction que ce Médecin y a jointe, & après un traitement de trois heures, ils eurent la satisfaction de pouvoir rendre à ses parens le petit malade parfaitement rétabli. Le Village de S. Leger est à quatre lieues de Dijon. Il appartient à M. le Chevalier de Caumartin. C'est à ce respectable Seigneur que cet enfant devra une seconde vie. Il seroit passé infailliblement entre les bras de la mort, sans le secours de la boîte fumigatoire que M. le Chevalier de Caumartin a eu la charitable attention de déposer dans la Maison Curiale de sa Terre, pour le service de ses Vassaux ».

Il seroit bien à desirer que cet exemple fût imité de tous les Seigneurs. On ne comprend pas comment il se trouve encore des endroits dépourvus de la boîte fumigatoire. Le plaisir de pouvoir se dire qu'on a contribué à sauver la vie à quelqu'un de ses semblables n'est il donc pas pour des ames bien nées une récompense suffisante pour les dédommager de la modique dépense que leur occasionneroit l'acquisition de cet instrument salutaire; il faut sans doute attribuer cette indifférence à inattention plutôt qu'à toute autre cause; mais l'inattention en pareil cas peut-elle être excusable?

De Paris, *le* 14 *Septembre*.

» L'Académie Royale des Sciences avoit proposé pour sujet de prix extraordinaire qui devoit être proclamé le 1 Avril 1778, de procurer en France, par les moyens les plus prompts & les plus économiques, une production & une récolte de salpêtre plus abondante que celle qu'on obtient présentement, & sur-tout de dispenser les Sujets du Roi des recherches que les Salpêtriers ont droit de faire dans les maisons des Particuliers.

L'Académie n'ayant point été entiérement satisfaite des Pieces qui lui ont été adressées pour le concours, & ayant reconnu que la briéveté du délai accordé aux Concurrens en étoit la cause, elle propose le même sujet pour la Séance publique de la Saint Martin de 1782. Les Mémoires ne seront admis que jusqu'au dernier Décembre 1780, & l'Académie, conformément aux ordres du Roi, s'occupera, depuis cette derniere époque, jusqu'à celle de la proclamation du Prix, à répéter & à vérifier toutes les expériences qui lui auront été proposées par les Concurrens; le Prix sera de 8000 liv.; & il sera réparti en outre une somme de 4000 liv. en un ou plusieurs *Accessit*, suivant le mérite des Pieces & suivant l'objet des dépenses utiles que les Auteurs auront été dans le cas de faire ».

Ce que l'Académie demande ici est déjà trouvé, s'il en faut croire les *Annonces de la Haute & Basse-Normandie* du Vendredi 5 Septembre dernier. Un Particulier de Rouen & qui s'intitule le *Co-inventeur de la Chymie hydraulique*, s'y annonce comme possesseur d'une méthode inconnue à toute l'Europe pour former des *Nitreries*. Si cela est, pourquoi ne se met-il pas sur les rangs pour concourir au Prix de l'Académie? Méprise-t-il l'honneur d'être couronné par une si célébre Compagnie, ou dédaigne-t-il le profit qui pourroit lui en revenir? Il n'y a pas d'apparence que ce soit ce motif désintéressé qui ait dirigé sa conduite, puisqu'il propose ici une souscription pour apprendre aux autres son secret. Au reste s'il possede l'art de faire du salpêtre, il n'a pas celui d'en imposer au Public, & la tournure seule de son Avis sera un préservatif plus que suffisant contre les tentations que quelques personnes pouroient avoir de mettre à l'épreuve ses promesses. Voici cet Avis singulier.

» Le Co-inventeur de la Chymie hydrau-
» lique, bréveté du Roi, & pensionné de Sa
» Majesté Louis XVI, Auteur de plusieurs
» ouvrages & découvertes, approuvés par
» l'Académie des Sciences de Paris, &c.
» propose aux Patriotes zélés, aux Amateurs
» des Arts, de leur démontrer, par souscrip-

» tion, une méthode ſimple, facile à prati-
» quer, unique & inconnue à toute l'Euro-
» pe, pour former des Nitreries, ſoit à la
» Ville ou à la Campagne, pour avoir une
» récolte de ſalpêtre, & plus abondante que
» celle qu'on obtient préſentement par les
» procédés uſités; le produit du ſalpêtre ſe
» fera par progreſſion; la matiere produc-
» trice eſt comme l'olivier; plus elle vieil-
» lira, plus elle rapportera. Ceux qui vou-
» dront s'occuper à ce genre de travail, qui
» eſt un amuſement auſſi curieux que la cul-
» ture des fleurs, auront chez eux une ſource
» de revenu plus qu'annuel, plus sûr que tou-
» tes productions quelconques, qui dépen-
» dent de la variation du tems, du climat ou
» de la ſaiſon; enfin une ſource de richeſſes
» par le laps du tems, & à l'abri de tout évé-
» nement, &c. &c. ».

L'or & l'argent étant des corps compoſés, il ne s'agiroit, pour en pouvoir faire d'artificiels, que de trouver les principes de leur compoſition, & de les unir enſuite enſemble d'une maniere convenable. D'où il réſulte que la découverte de la Pierre Philoſophale & la tranſmutation des métaux ne ſont pas phyſiquement impoſſibles. Mais juſqu'à préſent il n'y a que la Nature qui ait connu les vrais principes de l'or & de l'argent, & qui ait eu l'art de les mettre en œuvre. Semblable en quelque ſorte aux Adeptes, elle ſe cache pour travailler & n'admet perſonne dans ſon laboratoire. Il n'y aura donc jamais que des téméraires ou des hommes peu verſés dans la ſaine Chymie, qui ſeront aſſez préſomptueux pour entreprendre de lui arracher ſon ſecret. Qui croiroit que dans ce ſiecle éclairé, il y ait encore des gens qui courent après cette chimere? C'eſt une choſe inconcevable que l'eſpece de fermentation qu'ont produite dans certaines têtes, il n'y a pas encore long tems, des clous de charette qui ſe ſont trouvés dans un Cabinet d'Hiſtoire naturelle, mis en vente à Paris, rue Bourtibourg, & qui appartenoit à M. Azema, Apothicaire. Comme deux de ces clous étoient à moitié fer & à moitié argent, & qu'un troiſieme paroiſſoit avoir été transformé tout entier en argent, il n'en a pas fallu davantage pour les faire regarder comme une preuve démonſtrative de la réalité de la tranſmutation des métaux. Pour diſſiper ce préjugé & arrêter les ſuites qu'il pourroit avoir, nous jugeons convenable de révéler ici tout le myſtere de ces prétendues métamorphoſes, en faiſant part au Public de de la note ſuivante; elle nous a été communiquée par un habile Chymiſte de cette Capitale.

» On ſçait que ſi dans une diſſolution de vitriol de cuivre on met un morceau de fer, un clou, par exemple, ce clou, après un tems ſuffiſant, ſe trouve être un clou de cuivre, & que ſi la liqueur eſt une diſſolution de vitriol de lune ou d'argent, à la place du clou de fer, on obtiendra un clou d'argent. Dans ces deux cas, l'acide vitriolique, ſuivant les loix de l'affinité, quitte le métal qu'il tenoit en diſſolution pour ſe charger du fer, deſorte que ce qui étoit au commencement vitriol de cuivre ou vitriol d'argent, ſe change en vitriol de Mars; d'où il eſt aiſé de comprendre que toute la quantité de cuivre & d'argent qui ſe rend ſenſible dans cette opération, étoit contenue d'avance dans la liqueur. Ce qu'il y a ici de plus remarquable & ce qui eſt fait pour en impoſer davantage, eſt de voir le métal précipité ſe mouler exactement ſur la forme du métal précipitant; mais pour que cela arrive, il eſt néceſſaire qu'un parfait repos permette aux parties précipitées de prendre l'arrangement qu'elles tendent à obſerver entr'elles. Il faut concevoir que chaque molécule de cuivre ou d'argent vient occuper préciſément la place que laiſſe vuide la molécule de fer qui s'eſt détachée, & que cette opération s'exécute juſques dans le centre du morceau de fer, à travers la couche du nouveau métal qui ne tarde pas à le couvrir. C'eſt par un procédé ſemblable qu'on retire de certaines eaux minérales le cuivre qu'elles contiennent. On fait paſſer ces eaux ſur de la vieille ferraille, alors le vitriol de cuivre qui y eſt en diſſolution ſe décompoſe. Son acide vitriolique qui a plus d'affinité, ainſi qu'on l'a déjà dit, avec le fer qu'avec le cuivre, quitte ce dernier métal pour ſe ſaiſir de l'autre. Le cuivre abandonné à lui-même reparoît ſous ſa forme métallique, & ſe dépoſe en partie ſur les morceaux de fer, de ſorte qu'on croiroit qu'ils ont été changés en cuivre.

Les clous qu'on dit abuſivement avoir été convertis en cuivre ou en argent par le procédé qu'on vient d'expoſer, ſont au ſortir de la liqueur, friables; mais ils prennent de la ſolidité à l'air, & quand ils ſont bien ſecs, il

ne s'agit plus que de les faire rougir pour les mettre en état de supporter le marteau, & d'être forgés si l'on veut ».

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 31 Mai dernier, qui ordonne que le Magasin de Tabac établi à Sainte Marie, sera transferé à Lattenbach, celui d'Orbay à la Portroye, celui de Nederhaslach à Oberottroll, celui de Marmoutier à Romanwiller, & celui de Rosting à la Petite Pierre, & ordonne de plus l'établissement d'un nouveau Magasin à Harrberg, pour faciliter l'approvisionnement des Habitans du Comté de Dabo.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

*Lettre de M. N***. à l'Auteur de la Gazette d'Agriculture, servant de réponse à l'article du Charançon, inséré dans celle du Jeudi 21 Août dernier.*

» J'applaudirois très-volontiers, Mr, au moyen de détruire les charançons, dont il est fait mention dans votre Gazette, si je ne le trouvois sujet à un grand inconvénient. Vous connoissez tous le danger des miasmes qu'exhalent les matieres animales corrompues, & sur-tout celles du poisson. La putréfaction des écrevisses qu'on propose de laisser pourrir dans les granges & les greniers, ne peut manquer d'infecter l'air de ces lieux & par conséquent de nuire à la santé de ceux qui sont obligés de les fréquenter. Je crois donc qu'on pourroit substituer à ce secret qui véritablement détruit les charançons, d'autres expédiens qui produiroient le même effet, sans intéresser la vie des hommes. Je proposerois, par exemple, de faire coucher le troupeau dans la grange, lorsqu'elle est vuide ou quand il y reste assez de place pour le contenir, bien entendu, sans doute, que dans ce dernier cas, on prendroit des mesures pour qu'il ne touchât point aux grains, autrement ce seroit livrer le fromage au chat pour l'empêcher d'être rongé par les souris. L'odeur de l'urine, celle des crotins & du fumier qui en proviendront, sera suffisante pour mettre en fuite les charançons. On peut encore, avant de serrer le grain dans la grange ou le grenier, y porter une poële de feu, dans laquelle on fera brûler de vieux cuirs, de la corne de mulets, de chevaux, de bœufs, de vaches, des os & d'autres matieres semblables. Pendant cette fumigation, on tiendra les lieux exactement fermés. Il est certain que le charançon n'y pourra résister & qu'il se retirera pour ne plus reparoître. On pourra encore mettre dans la grange & dans les greniers autour des murs, des yebles, de la camomille puante & sauvage, ou au défaut de ces herbes, toutes autres plantes qui ont une odeur forte. Rien ne déplait tant aux charançons. Il est également facile de s'en débarrasser en entassant les gerbes de bled sur une couche de foin d'environ un pied de hauteur, & en les recouvrant ensuite d'une autre couche de même épaisseur. On peut suivre le même procédé pour les meules formées hors des granges, & on aura un égal succès. Des avoines placées dans la grange ou dans le grenier suffisent aussi pour en chasser les charançons; ils ne peuvent en supporter l'odeur. En général il est essentiel de bien nétoyer les lieux où l'on met les grains en dépôt: rien n'attire davantage les insectes & la vermine que la malpropreté.

Pour s'assurer si les procédés qu'on vient d'indiquer ont opéré l'expulsion totale des charançons dans les lieux destinés à recevoir les grains, il faut placer sept ou huit gerbes de seigle nouvellement récolté autour des murs; alors tous les charançons qui seroient restés, ne manqueront pas de venir se placer ou dans ces gerbes ou dessous. On secouera les gerbes légérement, pour faire quitter prise à ceux de ces insectes qui s'y seront refugiés, & on les recevra sur un drap, puis on les portera avec ceux qui se seront trouvés sur le plancher, & qu'on aura soin de ramasser avec un balais, aux poules & aux volailles qui s'en nourriront avec bien du plaisir. J'ai l'honneur d'être &c. ».

II.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 10 Sept. 1777 au Samedi 14 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 l. 10 s.; le seigle, de 9 l. 10 s., 9 l. 15 s. à 10 l.; l'orge, de 9 l. 10 s., 9 l. 15 s. à 10 l. Le froment au Port de la Greve, de 20, 21, 22 à 23 l.; le seigle, de 10 l. 5 s. à 10 l. 10 s.; l'orge, de 10 à 10 l. 10 s. *le septier.*

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 10 Sept. 1777 au Samedi 14 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 l. 5 s.; *idem* à la Greve, de 20 liv. 5 s., 21 à 22 l. *le septier.*

Le cent de foin tres beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 17 Sept. 1777, de 57 à 58 l.; *idem* nouveau, de 55 à 56; le cent de paille vieille, de 23 à 24 l.; *id.* nouvelle, de 21 à 22 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 44 à 45; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 22 à 23; *id.* nouvelle, de 21 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 40 à 41; *idem* nouveau, de 39 à 40; le cent de paille vieille, de 21 à 22 l.; *id.* nouvelle, de 20 à 21 l.; le foin à la Grève, de 34 à 35 l.

IV.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 17 Septembre 1777.

Or de Portug. à	725	H 6		marc.
Du Mexique à	720			marc.
Du Pérou à	712	1		marc.
Les guinées à	722			marc.
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à	84			once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	14		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52			marc.
Piastres à	49	8		marc.

V.

CHANGES DE PARIS, *du 17 Septembre 1777.*

Amsterdam	54 $\frac{1}{8}$
Londres	31 13 16e.
Hambourg	187 $\frac{1}{2}$
Madrid	15 1 6
Cadix	14 19 6
Livourne	95 $\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{2}$
Gênes	93 $\frac{1}{4}$
Lyon *Août*	$\frac{1}{8}$ p. $\frac{0}{0}$ p.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel de Ville, six premiers mois 1777.

Du Jeudi 11 Sept. 1777		Du Lundi 15.	
Messieurs		*Messieurs*	
Nau..... pples.	E.	Thevenin... pples.	A.
Viageres.....	E.	Viageres.....	A.
Tontine	E.	Masson..... pples.	A.
De S. Janvier vres.	A.	Viageres.....	A.
		Delamotte.. pples.	G.
Du Vendredi 12.		Viageres	F.
Lempereur.. pples.	A.	Creuzé..... pples.	A.
Viageres.....	A.	Viageres	A.
Boscheron...pples.	A.	Tontine.....	A.
Viageres.....	A.	Certain..... pples.	A.
Peinchein ... vres.	A.	Viageres	A.
Perpétuelles.	A.	Tontine.....	A.
Patu..... Viag.	C.	.....	
Rouillard.... pples.	A.	.....	
Viageres....	A.	.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Sept. 1777.	Lundi 15.	Mardi 16.	Mercredi
COMP. D. IND.			
Actions . . .	1832 35 . . .	1835	1835 37 $\frac{1}{2}$
D°. $\frac{16es}{25}$ . . .	1195	1195	1195 . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	250.	. . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	405	405 4 . .
Rescriptions . .	10 $\frac{1}{4}$	10 $\frac{1}{4}$	10 $\frac{1}{4}$ 10 10
Bil. des Fermes.	1 $\frac{3}{4}$.	1 $\frac{3}{4}$	1 $\frac{3}{4}$. . . .
Lots de 48 l. .	799 800 . . .	800 801 800 .	802 3 2 .
Lots de 150 l. .	1718 20 19 . .	1720	1723 25 26
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonne de 24H pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Anno deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 8 Avril.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 4 Mars.*

IL ne nous a fallu ni de grands efforts ni de grands sacrifices pour créer notre commerce ; mais pour l'étendre il n'en a pas été de même, & nous ne devrions jamais oublier ce qu'il nous en a coûté. L'un fut l'heureux effet d'une administration sage & tranquille ; l'autre est le triste fruit de plusieurs guerres, & nous ne l'avons recueilli ce fruit qu'après l'avoir arrosé de notre sang. C'est en dépeuplant nos Etats que nous avons acquis le droit, bien moins précieux qu'on ne pense, à certains égards, de porter nos denrées & nos marchandises dans des pays lointains. A peine jouissions-nous de cet avantage qu'on a voulu, ce semble, nous le contester ; pour nous en assurer la pleine & entiere possession, nous ne balançons pas à dévaster nos campagnes en changeant nos Laboureurs en Soldats. Au lieu de terres labourables nous aurons bientôt des friches ; mais qu'importe, dans nos vues particulieres, pourvu que nous ayons un commerce même aux dépens de notre Agriculture ? Nous n'adoptons pas un systême pour servir de régle aux autres. La Porte commence à pancher du côté de la douceur & ne s'oppose plus au passage libre de nos vaisseaux Marchands ; mais nous ne croyons pas que notre Cour se contente d'une pareille démarche, & ne pousse pas plus loin ses prétentions. Ce qui nous confirme dans cette idée, c'est que dans plusieurs Provinces de l'Empire on continue à former de grands magasins. Ces approvisionnemens multipliés ont fait hausser le prix des denrées, & l'on craint qu'ils n'augmentent encore.

Notre Académie Impériale a fait publier le Programme suivant pour le sujet du Prix de 1776. Le bois de chêne, du crû de certains territoires, celui sur tout de Russie & de l'Amérique, étant sujet à se corrompre en beaucoup moins de tems que le bon chêne d'Allemagne & d'Angleterre, l'Académie promet un Prix de trente ducats à celui qui indiquera les meilleurs moyens, prouvés non-seulement par la théorie, mais par des expériences suffisantes, de rendre le chêne de Russie aussi durable & même plus fort que celui d'Angleterre & d'Allemagne, soit par la préparation, soit par l'acide de certains mordans d'un bas prix, qui, en pénétrant ce bois, sans nuire à sa solidité, pourroient en même tems empêcher la corruption des navires dans les Ports où l'eau douce se mêle à l'eau de mer. L'Académie voudroit aussi que les méthodes qu'on proposera pussent être employées avec le même succès pour conserver le bois de bouleau ou tel autre dont on est obligé de faire usage, au défaut total de chêne, pour la construction des vaisseaux, dans la Sibérie orientale. Les Mé-

moires seront admis au concours jusqu'au premier Janvier de l'année 1779.

SUEDE.

De Stockholm, *le* 8 *Mars.*

Suite de l'état des Finances de Suede avant la derniere révolution. Dans l'espace de trente ans, les dettes de la Nation se sont prodigieusement multipliées, pour diverses raisons. La Famille regnante devenant plus nombreuse, il a fallu nécessairement lui accorder annuellement de plus grandes sommes pour son entretien & pour soutenir sa dignité. Le Royaume a perdu successivement plusieurs Provinces, & nous avons augmenté en même tems le nombre de nos Troupes. Pour fournir à ces nouvelles dépenses & réparer la diminution des revenus, l'unique ressource a été celle des impositions. Ce foible & funeste moyen, dans un Etat plus qu'à demi-ruiné, n'a pu suffire pour remplir le double objet en question. La chaîne de nos malheurs s'est toujours plus étendue; on a détérioré les especes, ce qui ne pouvoit manquer de porter le plus grand coup à notre commerce, & d'entraîner une foule d'autres inconvéniens, celui entr'autres de faire hausser les intérêts des dettes de la Couronne.

Les plus onéreuses de ces dettes sont les emprunts faits chez l'Etranger, sur-tout à Hambourg, à Gênes, en Hollande. Tous réunis, ils se montent à 3,933,533 rixdales, dont 1,754,000 rixd., argent de Banque, & 800,000, argent courant de Hollande. Cette derniere partie est acceptée par la Banque de Suede & fait sortir annuellement du Royaume plus de 20,000 rixd. pour les intérêts. Toutes les Dietes de nos Etats depuis 1762 jusqu'en 1772, ne firent qu'ajouter emprunt à emprunt. L'Ordonnance de 1745, qui confondoit les especes monnoyées avec les papiers-monnoie, en donnant à ceux-ci la même valeur qu'à celles-là, eut tout le mauvais effet qu'il devoit naturellement produire. Bientôt les billets s'altererent dans leur cours; on en fit de nouveaux: la valeur des especes continua toujous à diminuer & l'on ne pensa pas même à augmenter la somme des especes, comme on auroit dû le faire, pour les mettre au même niveau que les prix des denrées. De-là des variations énormes & perpétuelles dans le cours du change. Il fallut en venir à des réformes & diminuer les besoins pour diminuer les dépenses. La Banque payoit en intérêts à trois pour cent, au moins quinze tonnes d'or. Le produit annuel des Douanes & des rentes de l'Etat n'alloit qu'aux environs de 2,700,000 dahlers, monnoie d'argent. La direction seule des Douanes en emportoit près de 390,000. La Couronne avoit alors à retirer dans le pays & sur les Receveurs 90 tonnes d'or qui lui étoient dues depuis long-tems; on ne put imaginer aucune maniere de les percevoir qui ne fût tout-à-la-fois onéreuse au Peuple & à la Couronne même. La Ferme de l'eau-de-vie, que Sa Majesté a établie, nous donne une riche branche de revenus. Les nouvelles especes qu'Elle a fait frapper ont rétabli le cours de notre change & la balance est égale entre la valeur de nos especes & celle des especes étrangeres qui sont les plus fortes. Les billets de Banque disparoissent ainsi que les anciennes monnoies. Nous verrons plus en détail ces belles opérations lorsque nous aurons sous les yeux l'état actuel de nos Finances.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 9 Mars.*

Le passage entre les deux Belts est encore difficile & dangereux, à cause des glaces. Le détroit de Finlande, que le beau tems avoit dégagé, est devenu impraticable depuis que le froid a repris le dessus, c'est-à-dire depuis une quinzaine de jours. Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'il fait très-chaud en Norvege, du moins pour la saison. Si les mers des autres contrées moins septentrionales étoient aussi libres, le transport des denrées ne souffriroit point d'obstacles & le cours du commerce pourroit être aussi rapide qu'au mois de Mai. Depuis cette Capitale jusques à Helsingor, les côtes sont couvertes de glaces; cependant le Sund est navigable quoiqu'il continue à charier. Nous avons dans notre Port trois vaisseaux Marchands prêts à faire voile, l'un pour Dramen en Norvege, l'autre pour Dantzick, le troisieme pour Apenrade dans

le Holſtein. Sept autres navires ſont ſortis de notre rade, le premier de ce mois, pour aller à la pêche de la baleine & des veaux marins dans les mers du Groenland.

SILÉSIE.

DE BRESLAU, *le* 21 *Mars.*

Dans pluſieurs contrées d'Allemagne les épidémies font ſouvent de grands ravages & dépeuplent les Villes ou les Villages, moins peut-être par la contagion des maladies, que par l'ignorance de ceux qui traitent les malades. Cette aſſertion eſt certainement fauſſe pour tous les Etats de notre Souverain, le Roi de Pruſſe. De Berlin les lumieres ſe répandent avec rapidité dans les Provinces, & dans ces dernieres, comme dans la Capitale, on trouve des gens habiles qui s'occupent avec ſuccès de la conſervation de leurs ſemblables. Peu contens de guérir le mal, ils s'attachent, autant qu'il eſt poſſible, à trouver des moyens pour le prévenir. Dans les Mémoires de notre Société Patriotique on vient d'annoncer que la Faculté de Médecine de Berlin eſt parvenue, de principe en principe, à faire un code raiſonné de diete qui doit ſervir d'introduction à un code raiſonné de Médecine pour chaque ſexe ſéparément. On n'a pas oublié dans ce régime de ſanté les pauvres gens de la campagne, cette portion précieuſe de l'humanité que malheureuſement on perd trop ſouvent de vue, lorſqu'il s'agit de leur faire du bien.

ALLEMAGNE.

DE LEIPSICK, *le* 13 *Mars.*

Dans pluſieurs Etats du Nord, la propriété des biens n'étoit pas tellement aſſurée qu'on ne pût l'attaquer aiſément & non-ſeulement inquiéter par-là, mais ruiner même les légitimes Propriétaires. Les loix étoient multipliées, les coutumes ſouvent oppoſées les unes aux autres, & les Juges les plus éclairés, les plus amis de la juſtice, les plus appliqués ne pouvoient guères ſe promettre de marcher à pas ſûr dans le dédale de la chicane. Cette partie de l'Adminiſtration avoit le plus grand beſoin de réforme; le Danemarck l'a ſenti le plus vivement le premier, il a donné l'exemple. On y a réduit toutes les loix à un très-petit volume in-8°. Le Roi de Suede a non ſeulement ſimplifié beaucoup de loix, mais il a tracé une voie plus courte pour faire terminer les conteſtations qui peuvent s'élever entre les différens Particuliers.

Dans divers Etats d'Allemagne on a commencé à faire les mêmes opérations, & l'on a lieu de s'en promettre le même ſuccès. Le Peuple mieux inſtruit ſur ſes droits eſt encore plus aſſuré d'obtenir une prompte & exacte juſtice, ſi l'on venoit à porter quelque atteinte aux loix qui regardent la propriété des biens, de l'honneur, de la perſonne. Les honoraires des Juges & des Avocats ſont fixés; un procès qui traineroit en longueur ne feroit qu'expoſer les Officiers de la Juſtice à quelque diſgrace, & les Parties n'en payeroient pas plus de frais. Ce qui manque encore aſſez généralement, c'eſt d'avoir dans les campagnes des gens en état de traiter les malheureux Payſans dans leurs maladies & de les ſoulager dans leurs infirmités. La Suede a pourvu à ce grand objet; la Couronne entretient à ſes dépens des Médecins & des Chirurgiens ſpécialement chargés d'exercer leur Art dans les Bourgs & les Villages. Cette inſtitution inſpirée par une charité vraiment chrétienne & ſi conforme à l'humanité, excitera vraiſemblablement dans les autres pays le zele des ames ſenſibles, & l'on y formera de pareils établiſſemens.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM, *le* 28 *Mars.*

Nous avons toujours dans cette Ville de grands amas de grains; quoique nous en recueillions très peu, nous ſommes depuis longtems en uſage d'en vendre de grandes quantités. Nous tirons de l'Etranger ce que notre ſol nous refuſe. C'eſt ſur tout Dantzick qui nous fournit de quoi remplir nos immenſes magaſins; nous ſommes preſque les ſeuls qui ayons acheté, cette année, les bleds de Pologne; nous les avons eus à très bas prix, & nous n'avons pas montré beaucoup d'empreſſement à nous les procurer, parce que

nous n'eſpérions pas d'en avoir un bon débit. Les circonſtances deviennent un peu favorables; la crainte de la guerre fait que dans tout le Nord on prend des meſures pour n'être pas pris au dépourvu. Le Roi de Pruſſe, la Ruſſie ſur-tout, l'Autriche & même d'autres Puiſſances, font de grands approviſionnemens. Comme les prix des denrées ont commencé à monter, nos Marchands ſe flattent de faire de grands gains & de vendre fort cher à ceux même qui nous ont vendu à bon marché. Ce ſont-là des révolutions qui ne ſont pas rares dans le commerce; elles nous ſont favorables, nous tâcherons d'en profiter.

Un grand nombre de nos bâtimens eſt en mer pour les pêches. Depuis long tems nous n'avons pas à nous plaindre de leur produit. Pour rendre cette branche de commerce toujours plus fertile, nous donnons des encouragemens & des gratifications. Cette méthode nous réuſſit, nous n'en cherchons pas d'autre.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Valence, *le 26 Mars.*

Un Citoyen de Montpellier a trouvé une méthode pour étouffer ſans feu les chryſalides dans les cocons. Les procédés qu'il ſuit ne ſont pas encore communiqués au Public, mais on aſſure que, ſans exiger beaucoup de frais, ils donnent tout le ſuccès qu'on peut deſirer. Souvent plus d'une voie conduit au même but. Un des Profeſſeurs de notre Univerſité propoſe un moyen ſimple & qui n'eſt pas moins efficace. Je ne vais pas, dit-il, communiquer un ſecret; je ne mettrai rien avant qui ne ſoit connu de tout le monde & que tout le monde ne puiſſe aiſément pratiquer. Il y a peu de gens qui n'aient pas lu l'Ouvrage de M. de Réaumur ſur les fours à fumier; à cette idée de fours à fumier on pourroit s'effaroucher; mais pour diſſiper cette fauſſe alarme, il ſuffira de dire que ces fours ne contractent aucune mauvaiſe odeur, qu'ils ne ſont ſujets à aucune eſpece d'inconvénient & qu'ils ne ſçauroient altérer les cocons. Rien de plus aiſé que de conſtruire ces fours & d'en augmenter la chaleur juſqu'au degré néceſſaire pour étouffer les chryſalides. Pour prévenir toute erreur, il ne ſera beſoin que de ſe munir d'un bon thermometre. Il ſeroit inutile d'entrer dans des détails ſur la maniere de conſtruire ces fours, puiſqu'on la trouve fort au long dans l'Ouvrage de M. de Réaumur. Cette conſtruction n'entraine aucune dépenſe, & trois fours ſuffiroient pour étouffer tous les cocons d'une Province; il eſt donc impoſſible de trouver & même d'imaginer une méthode moins diſpendieuſe.

Les pocédés du Naturaliſte François ne peuvent manquer de réuſſir. Si l'on ne les ſuit pas pour faire éclore les poulets, c'eſt que très-peu de gens auroient la patience d'entretenir pendant 21 jours le four à fumier dans le même degré de chaleur. Sans cette attention continue, on eſt aſſuré d'avoir perdu ſon tems. Le trop & le trop peu de chaleur ſont également à éviter; par l'un les poulets périſſent, par l'autre ils ne peuvent pas éclore. Pour étouffer les chryſalides dans les cocons, il ne faut pas les mêmes ſoins, & l'on n'a pas les mêmes inconvéniens à craindre. Dès que les fours auront atteint le degré requis de chaleur, tout ce qui reſte à faire c'eſt de ſuſpendre dans leur partie intérieure des paniers pleins de cocons; les chryſalides ſeront étouffées dans l'eſpace d'une heure. Le fumier ne peut jamais donner une chaleur aſſez forte pour brûler les cocons. D'heure en heure, on ſubſtituera d'autres paniers; on ne peut ſe refuſer à une opération qui demande ſi peu de tems & de ſoins. Il n'eſt beſoin que d'un tonneau pour former le four; trois charretées de fumier ſuffiront pour l'échauffer pendant quinze jours; & dans quinze jours, quelle prodigieuſe quantité de chryſalides ne peut-on pas étouffer? Nulle autre dépenſe à faire. Le fumier ne perd rien de ſa qualité; après avoir ſervi à cet uſage, il n'en eſt pas moins propre à engraiſſer la terre. Une méthode ſi aiſée ne nous laiſſe aucune excuſe, ſi nous refuſons de la ſuivre.

De Limoges, *le 28 Mars.*

Un riche Bénéficier de ce Diocèſe vient de mourir pauvre. Ce n'étoient pas les fauſſes dépenſes qui le ruinoient; les bonnes œuvres abſorboient ſes revenus. Si nous venions à recueillir en détail ſes actions géné-

reuses, on nous taxeroit infailliblement de partialité; de simples récits, toujours conformes à la vérité, au-dessous même du vrai, ressembleroient trop au pompeux étalage d'un éloge funebre. Le modele, pour frapper encore plus d'admiration, n'en seroit pourtant pas moins réel. Ce digne Ecclésiastique, chargé du soin d'une nombreuse Paroisse, ne croyoit avoir de gros revenus que pour les consacrer aux besoins de ses Paroissiens. Une table des plus frugales, un entretien modique, voilà ce qui lui suffisoit, tout le reste de ses revenus tant patrimoniaux qu'ecclésiastiques appartenoit aux pauvres & leur étoit libéralement donné. Ce bon Pasteur les regardoit tous comme ses amis, ses freres, ses enfans; il leur départoit avec une charité aussi tendre que généreuse toutes sortes de soins, de secours, de consolations. La différence que mettoit entr'eux l'infortune ou le malheur, étoit la seule qu'il connût; toujours les plus misérables lui étoient le plus chers; aussi versoit-il sur eux avec plus de complaisance ses aumônes & ses libéralités. La vraie charité devient plus active à mesure qu'elle est plus agissante; elle ne pense pas aux heureux qu'elle a faits, tandis qu'il lui en reste à faire; elle cherche des malheureux, elle en trouve toujours; l'empire du malheur est si étendu! Telle étoit celle de ce Pasteur bienfaisant; on ne sera pas surpris, après cela que ses revenus épuisés, il fit de nouveaux efforts pour satisfaire sa sensibilité. Il prenoit alors sur son nécessaire, & même on l'a vu plus d'une fois se dépouiller d'une partie de ses habits pour en revêtir les pauvres. A peine sa succession pourra-t-elle suffire pour payer les dettes qu'il avoit contractées. Mais l'une ne suffit elle pas, les autres n'en seront pas moins acquittées; les Paroissiens se disputeroient à l'envi la gloire de témoigner leur reconnoissance en consacrant une partie de leurs biens à remplir les obligations d'un pere qui n'étoit devenu pauvre que pour les mettre dans l'aisance.

L'habitude de faire le bien est toujours plus douce à mesure qu'elle devient plus forte. Les cœurs généreux en viennent même à ce point où l'exercice de leur générosité se change en besoin auquel il faut céder & qu'ils souffriroient trop de contrarier ou de ne pas satisfaire. Voilà pourquoi, loin de se faire un mérite de son amour pour les pauvres, ce digne Curé ne voyoit pas sans le plus grand étonnement qu'on pût résister à un sentiment si doux. On a recueilli précieusement ces paroles qui sortoient souvent de sa bouche & qui peignent bien toute la grandeur de son ame. » Je ne sçais, di» soit-il avec le ton & la persuasion de la » vérité, comment on peut louer ceux qui » tendent la main à l'indigence. Je crois » qu'il doit en coûter bien plus de voir nos » semblables dans la misere & de ne pas les » soulager, que de se prêter à leurs besoins, » pour peu qu'on soit en état de les secou» rir ». Tout ce qu'on pourroit ajouter à ces tendres expressions ne serviroit qu'à les affoiblir.

D'ORLÉANS, *le* 31 *Mars*.

On peut maintenant s'occuper des espérances que donne la campagne. L'hiver dont les influences ne sont à craindre, quand il est trop dur, que dans les pays de petite culture, comme la Sologne où la nourriture des bestiaux dans les champs, faute de fourrages secs, est très-difficile, n'a point été funeste dans cette pauvre Province. Malgré la quantité extraordinaire de neige qui est tombée dans le courant de Janvier & de Février, les bêtes à laine ont peu souffert, & l'on n'a perdu que celles que l'on désespéroit de voir atteindre le retour de la belle saison. Si les neiges ont été abondantes, elles se sont fondues assez promptement & elles ont heureusement servi à suppléer les pluies qui ont été rares. Les seigles commencent à former leur tuyau. Bien semés, bien levés, ils ne démentent point ce qu'ils ont promis pendant l'hiver, & si le tems se maintient aussi favorable qu'il l'est, il y a lieu de croire que la récolte du seigle, fort au-dessous du médiocre depuis 6 à 7 ans, sera abondante cette année. Aussi le seigle a-t-il diminué insensiblement depuis le mois de Septembre de 14 l. 8 s. le septier de Paris à 11 l. Les aumailles, quoique dans un grand dénuement de fourrages, ne périssent pas encore. Les pâturages n'ayant pas été desséchés par le froid, & l'herbe s'étant même conservée sous la neige, autant qu'il est possible dans cette saison, les bœufs & les vaches trouvent plus de ressources aux champs qu'on ne l'avoit espéré, & pour peu que la douceur continue, nous n'éprouverons pas à

cet égard les pertes dont on ſembloit avoir fait d'avance le ſacrifice.

La Beauce a la plus belle apparence, les fromens y ſont bien verds & bien fournis. Les grains de Mars s'y font avec ſuccès & tout nous y annonce un avenir ſatisfaiſant. Le prix du froment n'a pas varié depuis la récolte, malgré la médiocrité de celle ci, & vaut encore ce qu'il a valu depuis ce tems, 21 l. 10 ſ. le ſeptier de Paris, quelques ſous plus ou moins, prix moyen, & le pain commun de 9 livres, à quelques deniers près, étant toujours au même taux de 16 ſ. ou 16 ſ. 6 den.

On n'a rien à dire des vignes, ſi ce n'eſt que la gelée n'a pas fait les mêmes ravages que les froids rigoureux de l'année derniere. La perte a été d'autant plus conſidérable dans un grand nombre de Paroiſſes où le terrein eſt léger que les ceps ont été gelés dans leurs racines. La Bourgogne & l'Auvergne ont eu de la *champlure*, c'eſt-à-dire que leurs coſſons ont été gelés d'hiver ſur le bois, mais les arriere coſſons ont repouſſé. Ils ont été ſtériles, mais ils ont fourni à la taille de l'année préſente, & ils ſeront peut-être d'autant plus féconds qu'ils l'ont été moins l'année derniere. Dans ce pays, les vignes qui ont été attaquées par le froid ont entiérement péri, & il a fallu les arracher.

La partie de notre Beauce où l'on cultive du ſafran a eſſuyé le même ſort. Les oignons, pour la plûpart, ont été totalement gelés, & la culture en ſera foible d'ici à quelques années juſqu'à ce que le tems ait permis de réparer le mal & de ſe procurer la quantité d'oignons néceſſaire à ſes ſuccès.

Les arbres fruitiers paroiſſent bien préparés. Les prairies commencent à prendre un petit coup d'œil de verdure. Il vient de tomber des pluies dont la végétation profitera, parce qu'elles ne ſont pas froides. Eſpérons d'en être plus favoriſés que dans les deux derniers printems qui ont frappé nos herbages d'une ſtérilité très-fâcheuſe.

De Paris, *le 1 Avril.*

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, qui accorde un nouveau délai de ſix mois aux Propriétaires des droits ſur les grains, pour remettre les titres de ces droits au Greffe de la Commiſſion établie pour en faire la vérification : ordonne la ſuſpenſion de la perception après l'expiration de ce délai, contre ceux qui n'auront pas repréſenté leurs titres. Le Roi ayant jugé à propos de rétablir, depuis la diminution ſurvenue dans le prix des grains, la perception proviſoire de nombre de droits dont S. M. avoit cru devoir ordonner précédemment la ſuſpenſion, pour le ſoulagement de ſes Peuples, dans les tems de la cherté ; S. M. a enviſagé, dans le même eſprit, les diſpoſitions des Arrets de ſon Conſeil des 13 Août 1773 & 8 Février 1776, ſuivant leſquels tous les Propriétaires de droits ſur les grains, qui n'auroient pas repréſenté leurs titres dans les délais portés par leſdits Arrêts, auroient encouru la peine de la ſuſpenſion de leur perception. S. M. s'eſt d'autant plus volontiers déterminée à modérer la rigueur de cette peine, que par le compte qu'Elle s'eſt fait rendre de l'exécution deſdits Arrêts, Elle a été informée qu'un très-grand nombre de Propriétaires des droits aſſujettis à la vérification ordonnée, ont en effet repréſenté leurs titres ; en ſorte que S. M. a lieu de préſumer qu'il n'y a que des circonſtances particulieres qui aient arrêté la pleine exécution deſdits Arrets, de la part d'une petite partie des Propriétaires de ſemblables droits. Diverſes repréſentations adreſſées à cet égard à S. M. ont achevé de la convaincre qu'il étoit de ſa juſtice d'avoir égard à des demandes dont la réunion a paru à S. M. conduire à une diſpoſition générale. En conſéquence il eſt ordonné que la ſuppreſſion de la perception deſdits droits n'aura lieu qu'à compter du 13 Août prochain. Veut S. M. qu'après ce terme, aucun Propriétaire de droits ſur les grains, de quelque nature que ſoient leſdits droits, ne puiſſe continuer de les percevoir, à peine de concuſſion, que ſur la repréſentation du certificat du Greffier de la Commiſſion établie par ledit Arrêt du 13 Août 1775, dont copie collationnée ſera dépoſée au Greffe de la Juriſdiction ordinaire ou de Police du lieu &c. (*Les autres Arrêts &c. pour l'Ordinaire prochain*).

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Suite des Obſervations critiques ſur l'Agriculture &c.

Tous ceux qui menent des charrues ne

ſont pas tous des Laboureurs, non-plus que tous ceux qui prennent à ferme des biens de campagne ; il s'en trouve même de ces derniers qui entreprennent des exploitations rurales ſans connoître ni théorie ni pratique, & qui ne ſont conduits que par un maître Charretier; une partie de leurs ſuccès agricoles dépend d'en choiſir un bon & de le garder. Mais il y a bien autre choſe à faire pour une bonne Agriculture que ce que peut vous faire pratiquer le meilleur routinier des maître-valets.

Pour exercer un Art quelconque en grand, ce qui donne plus de profit, c'eſt-à-dire plus de productions à moins de frais, il faut de fortes avances, autrement dit un fonds de richeſſes conſidérable pour commencer le travail. Ceux qu'on appelle les gros Laboureurs, ou qui ont de gros fonds qu'ils employent à la culture, ſont malheureuſement très-rares en France, & beaucoup de Cultivateurs au contraire ont trop peu de fortune ou n'en ont point du tout. L'éducation n'eſt point *gratis* ; elle n'eſt malheureuſement & ne peut être ici qu'en proportion des facultés des parens, de façon qu'il n'y a donc guères que les Fermiers fort aiſés qui puiſſent faire donner à leurs enfans la ſorte d'éducation générale en uſage, qui ouvre quelques eſprits, & leur facilite, à la vérité, alors, les moyens de s'inſtruire de la théorie des différens Arts (1). Celui du labourage ne forme pas encore de nos jours une étude particuliere (2); il ne ſe trouve même que faire partie des réſultats de diverſes théories plus recherchées. Les Laboureurs, même les moins à leur aiſe, pourroient cependant bien, s'ils le vouloient, acquérir au moins quelques connoiſſances des pratiques uſitées ailleurs que chez eux ; & pour cela, il ne s'agiroit que de lire les recueils de tout ce qui ſe fait en ce genre. Les Sociétés d'Agriculture ont infiniment contribué à répandre les connoiſſances-pratiques-locales des différens pays, & il eſt même ſorti de ces Sociétés pluſieurs Ouvrages élémentaires infiniment utiles.

(*La ſuite à l'Ordinaire prochain*).

---

(1) *Celui qui a écrit la Lettre de* Méry *avoit ſans doute l'aptitude néceſſaire à acquérir les connoiſſances des Arts, & il auroit pu, au ſortir de l'école, prendre indifféremment la profeſſion de Lapidaire-Metteur-en-Œuvre, de Pilote, de Militaire, ou toute autre, comme celle de Laboureur.*

(2) *M. de Sutieres a établi une Ecole du labourage ou culture des terres, qui a quelques ſuccès.*

I I.

Avis divers.

1. » On trouve à la Manufacture de Porce-
» laine établie en cette Ville, des Creuſets
» d'une bonté peu commune. Ils réſiſtent
» pendant un feu violent de 24 heures au
» plomb vitrifié & à tous les ſels quelcon-
» ques. Cette invention ſera d'une grande
» utilité pour la Chymie. On peut s'adreſ-
» ſer à M. Welcker, Directeur de la Ma-
» nufacture.

2. Le ſieur Dupont, nommé par Sa Majeſté Inſpecteur des Carrieres pour la ſûreté des rues & maiſons de Paris, remplit cette commiſſion avec tout le zele & la diſtinction qu'on pouvoit deſirer, ſous les ordres de M. le Lieutenant-Général de Police. Malgré ſes grandes occupations, le ſieur Dupont continue ſes Cours de Mathématiques, tant ſur les Elémens que ſur la haute Géométrie, ainſi que des leçons de Pratique qu'il donne à la campagne, & un Cours gratuit qu'il deſtine uniquement aux Ouvriers. Sa demeure eſt toujours Rue-Neuve-Saint-Méderic.

I I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 29 Mars 1777 au Mercredi 2 Avril, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 17, 18, 19, 20 à 24 livres ; le ſeigle, de 10, 11 à 12 liv. ; l'orge, de 8 l., 8 liv. 10 ſ. à 9 liv. Le froment au Port de la Greve, de 20, 22 à 23 liv. ; le ſeigle, de 10 liv. 10 ſ., 10 liv. 15 ſ. à 11 liv. ; l'orge, de 8 liv. 5 ſ. à 9 liv. 5 ſ. *le ſeptier.*

IV.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 29 Mars 1777 au Mercredi 2 Avril, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 17, 18, 19 à 20 l.; *id.* à la Greve, de 18, 19, 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin tres-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 5 Avril 1777, de 61 à 62 liv.; *idem* nouveau, de 60 à 61; le cent de paille vieille, de 27 à 28 l.; *id.* nouvelle, de 25 à 26 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 56 à 57; *idem* nouveau, de 55 à 56; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 25 à 26, *id.* nouvelle, de 24 à 25; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 52 à 53; *id.* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, de 25 à 26 liv.; *id.* nouvelle, de 23 à 24 l.; le foin à la Grêve, de 44 à 45 l.

V.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 5 Avril 1777.

Or de Portug. à	725	#	6	marc.
Du Mexique à	717			
Du Perou à	710			
Les guinées à	723			
Ducats à	98	5		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			
Or à 20 karats à	83	10		
L'argent à 11 d. 20 g. à	54			marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	2	6	
Piastres à	49	12	6	

VI.

Changes de Paris, *du 5 Avril 1777.*

Amsterdam	54 à 54 $\frac{1}{8}$
Londres	31 $\frac{3}{8}$
Hambourg	187 $\frac{1}{2}$
Madrid	15 2 6
Cadix	15 0 6
Livourne	97 à 96 $\frac{3}{4}$
Gênes	94 $\frac{1}{2}$
Lyon *Rois*	1 p.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hotel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Lundi 17 Mars 1777			Du Jeudi 27.		
Messieurs			*Messieurs*		
Creuzé..... pplles.	A.		De S. Janvier vres.	J.	
Viageres.....	A.		Tontine.....	J.	
Tontine.....	A.		Creuzé..Viageres	A.	
			Perpétuelles..	A.	
Du Mardi 25.			Tontine.....	A.	
Marsollier.... vres.	C.		Nau..... pplles.	E.	
Cauchy..... pplles.	C.		Viageres.....	J.	
Viageres.....	C.		Tontine.....	J.	
Tontine.....	C.		Patu.... Viageres.	H.	
Du Mercredi 26.			Du Vendredi 23.		
Boutray .... pplles.	C.				
Viageres.....	E.		Lempereur.. pplles.	J.	
Tontine.....	E.		Viageres.....	F.	
Cochin..... pplles.	A.		.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril 1777.	*Jeudi 3.*	*Vendredi 4.*	*Samedi 5.*
Comp. d. Ind.			
Actions	1820 25	1825 22 $\frac{1}{2}$	1822 $\frac{1}{2}$
D°. $\frac{16es}{25}$	.....	.....	.....
D°. 8es	.....	.....	.....
D°. 25es	.....	.....	.....
Emprunt Oct.	395	.....	.....
Rescriptions	10 $\frac{1}{2}$ $\frac{3}{4}$	10 $\frac{1}{2}$ $\frac{3}{4}$ $\frac{1}{2}$	10 $\frac{3}{4}$ $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{4}$
Bil. des Fermes.	.....	1 $\frac{1}{4}$	1
Bil. de la Lot. R.	1200	1200	1200
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces, deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 14 Octobre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 15 Septembre.*

LA contagion du luxe continue à corrompre tous les états. Elle semble s'étendre ici en proportion des accroissemens du Commerce, auquel elle commence à porter des coups mortels; l'argent devient rare; les payemens se font difficilement & les banqueroutes se multiplient. L'année derniere elles monterent à un million & demi de roubles. Depuis peu il s'en est fait une de 122 mille, dont on a payé à peine quinze à vingt pour cent. Un Marchand Allemand vient d'en faire une autre encore plus complette; elle est de 300,000 roubles, & les Créanciers n'en retireront pas un copec.

Les troubles qui agitent l'Amérique Septentrionale sont très-avantageux au commerce de plusieurs Nations étrangeres. Celui que les Hollandois font ici en est augmenté considérablement. On a remarqué que pendant le cours de la présente année il est entré dans ce Port plus de vaisseaux de cette Nation qu'on n'y en avoit vus dans l'espace de trente ans. On en compte environ quatre cents trente qui sont partis chargés de riches cargaisons, soit pour s'en retourner en Hollande, soit pour se rendre en France.

Nous apprenons que le sieur Eatum, un des Associés de la Maison Russe établie à Constantinople, est parti de cette Ville sur un petit bâtiment chargé principalement de vins, dans l'intention de parcourir les différens Ports de la Crimée. Il se propose d'y faire des arrangemens relatifs au commerce de sa Compagnie.

Enfin la statue de Pierre-le-Grand vient de recevoir son dernier degré de perfection. Ce morceau dont le Cavalier & le cheval ont été fondus d'un seul jet, avoit quelques défauts que le célébre Falconnet a trouvé le secret de réparer en refondant près de la moitié de son ouvrage. Il a exécuté ce hardi projet avec tout le succès possible, & le nouveau bronze se trouve si artistement réuni à l'ancien, par le moyen d'arondes, qu'il n'est presque pas possible d'appercevoir les sutures.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 19 Septembre.*

Le College Royal d'Economie & de Commerce vient de rendre publique une Déclaration du Roi de Maroc, que notre Consul qui réside dans les Etats de ce Prince a envoyée ici. Elle porte que l'Empereur de Maroc regardera comme une infraction faite aux Traités de Paix l'action de tout Patron de navire étranger qui recevra sur son bord quelqu'un de ses Sujets pour les transporter dans d'autres Ports que ceux de sa domination. Comme il est de l'intérêt de notre com-

merce de ne pas exciter le couroux de Sa Majesté Maroquine, notre Ministere a cru qu'il étoit essentiel que nos Navigateurs fussent instruits au plutôt de ces dispositions menaçantes.

POLOGNE.

De Varsovie, *le 12 Septembre.*

Notre Administration fait de tems en tems des efforts pour encourager le Commerce & pour forcer les Nationaux à s'y livrer. La Commission de la Couronne a rendu public un Universal en vertu du quel ceux qui assistent aux Etats de chaque Province doivent y paroitre couverts d'un uniforme fait de draps fabriqués dans le pays. Il a été aussi décidé que les Troupes ne seroient habillées dorénavant que d'étoffes sorties des Manufactures nationales. En conséquence il est enjoint à nos Manufacturiers & à nos Marchands de se mettre en état de faire ces fournitures aussitôt qu'on en aura besoin. C'est au premier Mai de l'année prochaine que doit commencer l'exécution de ces réglemens.

SILÉSIE.

De Breslau, *le 20 Septembre.*

On est ici fort attaché aux observations météorologiques. Elles sont même regardées par nos Agronomes comme une partie essentielle de la Science rurale. Voici le résultat de celles qui ont été faites en dernier lieu. La température de l'air du mois d'Août a été aussi seche & aussi fixe que celle de Juillet a été inconstante & humide. Ce fut le trois Août à la nouvelle lune que commença le tems sec, qui depuis cette époque dura dix jours consécutifs; ce qui arriva fort à propos pour la moisson. Cette sécheresse finit le douze; mais les pluies qui survinrent ne furent ni excessives ni continuelles. En général le volume d'eau tombée du ciel pendant le cours de ce même mois n'a pas été considérable. Les pluies précédentes avoient fait monter l'Oder à quatre pieds quatre pouces au dessus de sa hauteur ordinaire; le changement de tems l'a fait ensuite baisser insensiblement, de sorte qu'il est descendu au-dessous du degré où il a coutume d'être lorsqu'il est au plus bas. Tant que les pluies de Juillet ont duré, le vent a toujours resté à l'ouest; il a conservé la même direction pendant la sécheresse du mois d'Août. Le dix-neuf Juillet a été le jour où s'est fait sentir la plus forte chaleur. Nous avons eu pendant ce mois dix-sept jours extrêmement chauds. Les orages qu'on a essuyés pendant le mois d'Août sont au nombre de six; ils ont eu lieu le deux, le six, le dix, le treize, le quinze, & le trente & un; mais aucun n'a été aussi terrible que le dernier, ses suites ont été très-fâcheuses.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

Des Environs de Charoux (*en Poitou*) *le 27 Septembre.*

Ce canton, en allant à Meauprevoir, est tout couvert de brande mêlée de bruiere, de bruieres & d'ajoncs; on le croiroit, au premier aspect, incapable de produire aucune récolte: cette idée jointe à la misere des Habitans du pays & au défaut de bras, l'a fait laisser sans culture. Cependant M. Imbert, Aumonier de l'Abbaye de Charoux, a entrepris le défrichement de quelques portions de ce terrein, & il a réussi au-delà de toute espérance; il lui a fait même produire du froment qui donne une farine plus blanche & plus savoureuse que celui des cantons dont le terrein paroît meilleur & plus propre à cette sorte de production. Il y a environ cinq ans qu'il y planta plusieurs boisselées de vignes qui sont actuellement de toute beauté & dont la verdure étonne & contraste singuliérement avec la couleur triste des terreins d'alentour couverts d'une bruiere inutile & qui n'attendent que des bras pour prendre un aspect aussi agréable.

Cet Aumonier, qui en mérite vraiment le titre par l'emploi qu'il sçait faire de son revenu, a déjà fait construire plusieurs bâtimens & se propose d'en élever encore d'autres dans ce canton. Pour tâcher de continuer ces défrichemens, il a dessein d'y employer les pauvres des environs qui venoient à sa porte manger un pain qu'ils n'avoient pas gagné. Il compte mettre à profit la terreur que l'Ordonnance concernant les mendians a répandu dans les cam-

pagnes, d'où l'on voyoit sortir des troupes de fainéans inutiles & que la crainte d'être renfermés déterminera à s'adonner au travail. Il seroit à souhaiter que les dépôts destinés à recevoir ces malheureux fussent ainsi distribués dans les campagnes ou tout au moins dans les petites Villes de chaque Province ; on pourroit les employer à la culture des terres ; ce travail seroit plus dans leur genre, plus de leur goût que celui des Manufactures ; ils s'y livreroient d'abord avec moins de peine & finiroient ensuite par l'aimer : les uns seroient occupés à la garde des troupeaux, les autres à arracher les mauvaises herbes, à cercler les bleds d'Espagne, chacun seroit employé suivant son âge & ses forces. Le nombre ne peut en être que fort grand. On feroit donc une chose utile en établissant des Hôpitaux, comme je l'ai déjà dit, dans chaque petite Ville, à Civray, par exemple, où il y en a eu un autrefois, & dont les revenus ont été réunis à celui de Lusignan. On pourroit en établir encore un autre à Charoux où l'on trouveroit un emplacement commode dans celui de l'Abbaye supprimée ; on pourroit y restituer les aumônes considérables que cette Abbaye distribuoit & que l'on fait porter chaque année à l'Hôpital de Poitiers. En un mot, rien ne seroit plus facile que de doter ces dépôts sans charger l'Etat.

De Montreuil-sur Mer, *le* 1 *Octobre.*

Il est utile de faire connoître au Public les Jugemens, Ordonnances & Sentences qui émanent des divers Tribunaux, même dans des cas particuliers. C'est le moyen souvent d'empêcher beaucoup de personnes de s'engager dans des procès & de soutenir des prétentions mal fondées.

En 1775 il s'étoit élevé une contestation entre l'Adjudicataire Général des Fermes & un Brasseur d'Etaples. Il s'agissoit de sçavoir si ce Brasseur avoit pu faire charger, sans déclaration ni congé, sur un bateau qui séjournoit dans le Port d'Etaples, deux pieces de biere qu'il supposoit destinées à l'avitaillement de l'équipage. Cette contestation, qui a duré assez long-tems, vient d'être terminée par un Arrêt de la Cour des Aides du onze Juillet dernier, qui infirme une Sentence de la Jurisdiction des Traites de Montreuil, intervenue dans cette affaire, en ce qu'elle n'a pas ordonné l'exécution de l'article XI du titre II de l'Ordonnance de 1687. Cet Arrêt juge en conséquence que la déclaration est due pour toute espece de denrées & marchandises chargées sur des bâtimens, tel que soit l'usage de ces objets, & qu'aucun chargement ne peut se faire sans congé de l'Adjudicataire.

De Paris, *le* 11 *Octobre.*

Le Roi considérant que rien ne pourroit mieux servir à accélerer les progrès de la Colonie naissante établie à la Guyane Françoise, que de lui concéder le privilege exclusif de la Traite des Négres, du commerce en l'Isle de Gorée, & de celui des côtes d'Afrique, depuis le Cap Verd jusqu'à la riviere de Casamance, a bien voulu accorder, par son Arrêt de son Conseil d'Etat, du 14 Août dernier, pour le terme de quinze années, ce privilege exclusif aux Syndics, Administrateurs & Intéressés dans la Compagnie de la Guyane Françoise. » Sa Majesté s'est » d'autant plus déterminée à lui faire cet » avantage, qu'Elle est parfaitement infor- » mée que les côtes sur lesquelles doit s'é- » tendre ce commerce, ne sont presque » plus fréquentées par nos Négocians, & » que les entreprises de ladite Compagnie » ayant pour objet d'étendre les différentes » cultures de la Guyane & d'y en introduire » de nouvelles, auxquelles le sol paroîtroit » être le plus convenable, ne pourroient » que produire les meilleurs effets pour cette » Colonie ».

Réponse de M. de Sutieres à la Lettre de M. Vérité sur la nouvelle Colonie des Acadiens du Poitou, insérée dans la Gazette d'Agriculture du Mardi 30 Septembre dernier, N°. 78.

Je vous dois, Mr, des remercîmens pour les choses obligeantes que vous voulez bien me dire dans votre Lettre ; je vous dois aussi & au Public quelques éclaircissemens sur les mauvaises difficultés que vous avez entendu faire par des personnes qui ont leurs motifs particuliers pour ne pas approuver un établissement qui a cependant la faveur du Ministere & que pour cette raison elles devroient respecter davantage. Ces Censeurs se plaisent à répéter que dans le cas où

le Gouvernement cesseroit de fournir des fourages à la Colonie Acadienne du Poitou, elle seroit fort embarrassée pour s'en procurer du produit de ses récoltes en bleds & autres menus grains. J'ai l'honneur de vous répondre que j'avois prévu, il y a longtems, cet inconvénient, & que j'ai tâché d'y appliquer le remede. C'est ce dont il seroit aisé de vous convaincre en vous remettant sous les yeux les divers Ecrits que j'ai publiés à ce sujet dans différentes Brochures, ou que j'ai fait insérer dans les Journaux, Gazettes & autres Feuilles périodiques. Pour vous épargner la peine d'en faire la recherche, je vais vous en donner ici le précis.

Pour prévenir la disette de fourages à laquelle je m'attendois bien que les Acadiens alloient nécessairement être exposés, je leur ai fait semer du trefle sur quelques portions de leur terrein; le succès de cette culture a répondu à mon attente, car j'en avois fait déjà une heureuse expérience sur les terreins de plusieurs métairies considérables, lesquels se trouvoient aussi froids & aussi humides que ceux des Acadiens.

Il ne s'ensuit pas cependant, M., que ces prairies factices, ni même les naturelles soient d'une telle nécessité pour les bestiaux qu'ils ne puissent absolument s'en passer; l'exemple de plusieurs Provinces du Royaume qui n'ont pas cette ressource en est une preuve. En effet on peut suppléer aux fourages des prairies en leur substituant les pailles des différens grains qu'on bat tous les jours, c'est-à-dire les pailles du froment, celles du méteil & des menus grains; les pailles au vent & du hauton : on peut y ajouter le fouarre, les pailles au vent des avoines, les pailles d'orge, de baillarge & celles des bleds de Mars. Je ne crains pas d'assurer ici qu'avec ces seuls fourages tous les bestiaux d'une grosse Ferme ont été nourris l'hiver de 1774 à 1775; j'ajoute qu'ils l'ont été & plus abondamment & plus sainement qu'ils n'auroient pu l'être avec toute autre espece de fourage. Les bœufs, les vaches & les brebis se trouvent bien de cette nourriture. Elle convient également aux chevaux, sur-tout si on y ajoute un peu d'avoine : d'ailleurs ce traitement, en rendant ces animaux plus vigoureux, leur procurera aussi des poils plus beaux & plus fins. Si ces fourages ne suffisent pas, rien n'empêche d'y joindre des vesces, des fevelotes, des lentillons, des bisailles & de la dragée. Tout cela fournit un excellent fourage pour les bestiaux de quelque espece qu'ils soient; mais avant de leur donner ces fourages, il faut avoir soin de les secouer avec une fourche pour en faire partir une sorte de poudre ou de *poussier* qui pourroit nuire à leur santé, & pour en détacher une partie de la graine surabondante, laquelle sert ensuite pour les semailles.

D'après ce que je viens d'exposer, on peut conclure, M., que quand même les Acadiens seroient dépourvus de prairies artificielles, ils trouveroient des ressources pour alimenter aisément leurs bestiaux dans les moyens que j'ai indiqués.

Pour revenir aux propos que vous pouvez avoir entendu tenir contre le nouvel établissement des Acadiens & contre moi, je vous assure qu'ils ne me blessent nullement. Dans tous mes travaux je ne cherche que l'avantage de mes Concitoyens sans compter sur leur reconnoissance; je n'en attends pas même de ceux qui en ont été l'objet immédiat. Nous devons nous estimer trop heureux quand ceux à qui nous voulons faire du bien ne deviennent pas nos persécuteurs. La réponse du loup de la fable à la cigogne qui lui demandoit une récompense, après lui avoir fait au gosier une opération qui lui sauvoit la vie, est une leçon que je ne perds jamais de vue. Cependant je ne veux pas finir cette Lettre sans repousser quelques traits de critiques dirigés contre ma maniere de défricher.

Ceux de mes Antagonistes qui ne peuvent s'empêcher de convenir de la bonté de ma culture, se dédommagent du chagrin que leur coûte cet aveu en disant que mes défrichemens sont trop dispendieux. Cependant il est démontré qu'ils coûtent beaucoup moins que la culture ordinaire dans plusieurs Provinces du Royaume telles que la Normandie, le Berry, l'Anjou, le Bourbonnois où on laboure toujours les terres en attelant à une grosse charrue six bœufs ou quatre avec deux chevaux; or pour défricher avec la charue de Brie rectifiée, des terreins où il y a du jonc marin, des brandes, des bruyeres ou fougeres, je n'emploie d'abord que six bœufs, un chartier & un touche. Pour recouper ce premier défrichement avec la

même charrue ; quatre bœufs suffisent ; pour les autres labours, il ne faut plus que deux bœufs & un Laboureur avec une charrue de Brie, sans roue ni avant-train, & cette charrue ne coûte que 15 l. Comment peut-on dire que ces défrichemens soient trop coûteux ? S'il en est à qui on puisse faire ce reproche, ce sont ceux qui se sont faits avec les piardes ou autres instrumens différens de la charrue.

Quant aux observations de ceux qui prétendent que les bâtimens des Acadiens ne peuvent manquer de s'écrouler bientôt à cause de leur peu de solidité, j'ose les assurer que ces habitations dureront plus que toutes celles des pays des Brandes ».

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Annonce de Livre.

Clef de la Circulation ou *du Mouvement universel*, en faveur de la conservation entre la liberté des possessions & du commerce, pour servir de supplément à l'Art de l'Archiviste Expert-Féodiste ; à l'usage des Seigneurs & de leurs Gens d'affaires ; par le Sr Carpentier de Beauvais. A Paris, chez N. F. Valleyre le jeune, Imprimeur-Libraire, rue Saint Severin. 1777, petit in-8°. de 44 pag. avec trois planches dont deux gravées. Prix 2 liv. 8 s. br.

L'Auteur fait d'abord des observations sur les talens nécessaires à un Archiviste. Il souhaiteroit qu'il connût parfaitement les matieres féodales. M. Carpentier, pour faciliter cette étude à ceux qui voudront l'entreprendre, donne ici une liste des meilleurs Ouvrages qui ont paru sur les Fiefs. Il indique ensuite les autres objets dont la connoissance est nécessaire à un Régisseur de Terres ; puis il lui trace des plans qu'il a cru propres à le diriger dans ses opérations.

Le but principal de l'Auteur est de faciliter la confection d'un Terrier. Le surplus de son Ouvrage ne contient que des notes & des idées qui lui sont particulieres sur le Commerce. Nous aurions desiré que M. Carpentier n'eût pas eu tant de confiance dans l'intelligence de son Lecteur, & qu'il eût daigné se mettre un peu plus à sa portée. Il n'est pas toujours aisé de l'entendre.

M. Carpentier nous a adressé un très-long Ecrit sur un nouveau mastic dont il a fait la découverte & qu'il a déjà annoncé au Public. Nous en donnerons un précis l'Ordinaire prochain.

II.

Lettre de M. Pingeron, Capitaine d'Artillerie & Ingénieur au service de Pologne, sur la maniere dont on fait à Malthe les chaînes d'or tres-fines dont les Dames de cette Isle, de même que celles de Corfou & de Venise font des bracelets & des colliers, & dont quelques Chevaliers de Malthe se servent pour suspendre leur croix.

La délicatesse des chaînes d'or que les Malthaises & les Vénitiennes emploient pour se faire des bracelets ou des colliers & dont l'usage commence à se répandre en France & dans tout le reste de l'Europe, doit exciter l'étonnement de tous ceux qui les voyent pour la premiere fois. S'ils refléchissent ensuite sur la médiocrité du prix d'un pareil ouvrage, leur surprise deviendra encore plus grande. On ne pourra s'empêcher d'admirer aussi la simplicité des procédés d'après lesquels on fabrique ces chaînes.

Comme, selon toute apparence, ces procédés sont peu connus en France, puisque les Orfevres de ce Royaume tirent ces chaînes d'Italie & même de Malthe, je crois qu'on ne sera pas fâché d'en trouver ici la description ; ils sont d'ailleurs si faciles à suivre qu'un Ouvrier médiocrement intelligent peut les mettre sur le champ en pratique.

On prend du fil d'or qui est assez dur pour ne pas céder au premier effort, comme le feroit de l'or trop pur ; on le fait passer par une filiere dont les trous sont quarrés & plus ou moins grands, selon le degré de finesse qu'on veut donner à la chaîne. Cette opération étant faite, on applique deux de ces fils l'un sur l'autre, & l'Orfevre les fait ensuite passer ainsi réunis par une filiere percée de plusieurs trous circulaires. Il est alors évident que ces fils étant séparés, sont convexes ou ronds d'un côté & plats du côté où ils se touchoient.

L'Orfevre roule ensuite un de ces fils sur

ſon côté plat autour d'une verge d'acier du diametre qu'il veut donner aux anneaux de la chaîne qu'il ſe propoſe de faire. Ce fil doit être roulé très exactement & ne laiſſer aucun vuide entre les hélices ou révolutions qu'il forme.

L'Orfevre aſſujettit enſuite cette verge d'acier ainſi couverte dans une rainure qu'il recouvre avec une eſpece de régle creuſe ſur laquelle eſt une fente très-déliée; il paſſe un outil tranchant le long de cette fente & coupe le fil d'or. Ce fil forme alors une grande quantité de demi-chaînons, quand on a retiré la verge de fer qu'il couvroit auparavant. Certains Orfevres prennent moins de précautions & ſe contentent de paſſer une petite ſcie à dents très-fines ſur la longueur de la verge d'acier, ce qui produit preſque le même effet, mais avec moins d'exactitude.

Comme ces demi-chaînons ſont un peu courbés, on les remet dans le même ſens en les comprimant tant ſoit peu avec une pince dont les mâchoires ſont plates; on ſe diſpenſe même de faire cette opération.

Les chaînons étant ainſi préparés, on les conſerve dans une petite boîte ou dans du papier pour en former des chaînes.

L'Orfevre prend alors un de ces demi-chaînons avec une pince & en applique un autre avec une ſeconde pince dans un ſens qui croiſe perpendiculairement le plan du premier demi-chaînon. Ceux-ci doivent ſe toucher dans l'endroit où il y a ſolution de continuité, c'eſt-à-dire dans l'endroit où ils ont été coupés. L'Ouvrier prend enſuite un peu de ſoudure d'or avec un petit pinceau & la met ſur l'endroit où ſe joignent les deux demi-chaînons, & les ſoude enſuite avec un chalumeau, à la lumiere d'une lampe qu'il tient toujours allumée devant lui.

Comme le principal mérite de ces petites chaînes eſt d'être bien égales, & qu'il n'y ait point de chaînons remplis ou embarraſſés par la ſoudure, l'Ouvrier a le plus grand ſoin de paſſer un petit poinçon d'acier dans chaque chaînon, après l'avoir ſoudé; il tient ce chaînon inférieur ainſi enfilé juſqu'à ce qu'il ait fait paſſer le demi-chaînon qui doit être mobile dans celui où ne paſſe pas le poinçon; l'Orfevre retire enſuite cet inſtrument, reprend ſa chaîne avec ſes pinces & ſoude le reſte des anneaux comme à l'ordinaire. L'Ouvrier éclaircit enſuite ſa chaîne, la luſtre & la met en vente.

Je remarquerai ici que le contrôle n'ayant pas lieu à Malthe, & une marque ne pouvant d'ailleurs être miſe ſur des ouvrages auſſi délicats, l'Orfevre qui vend une chaîne ne doit vous la livrer qu'avec un certificat d'un Juré avoué par le Gouvernement qui garantit le poids de ladite chaîne avec le titre de l'or dont elle eſt faite. Cette police s'obſerve avec la plus grande rigueur.

Le prix de ces chaînes varie ſelon la délicateſſe de l'ouvrage. On en voit qui ſont d'une fineſſe ſurprenante, ſur-tout dans l'Iſle de Corfou. Quoique les Arts aient abſolument dégénéré dans le Levant, les Grecs y ont cependant conſervé celui de faire des bijoux d'or tels que des chaînes, des boutons, des boucles d'oreilles (1) d'un goût très riche & des ouvrages en filigrame (2). Ce genre de travail ſe ſoutient encore avec quelque ſupériorité à Malthe, en Sicile, dans pluſieurs Villes d'Italie & ſur-tout à Gênes.

J'aurois pu m'étendre ici ſur l'ancienneté de l'uſage des colliers & des bracelets, & même ſur celui de ces grandes boucles d'oreilles que les Italiens nomment *orechini* & dont les hommes & les femmes ſe parent indiſtinctement; mais j'abandonne cette tâche à quelque Antiquaire.

Comme vous vous occupez, M., du ſoin de répandre dans la Société tout ce qui a rapport aux Arts utiles & d'agrément, je prends la liberté de vous adreſſer cette Lettre; je vous prie de la rendre publique ſi vos préſumez qu'elle en ſoit digne.

J'ai l'honneur d'être &c. PINGERON.

Notes de M. Pingeron pour la Lettre précédente.

(1) J'ai vu à Naples entre les mains d'un Abbé qui ſe donnoit pour Antiquaire, une boucle d'oreille d'or véritablement antique, dont l'idée étoit très-heureuſe. On y voyoit au lieu de pandeloque un petit amour ayant les aîles déployées & ſuſpendu par le dos. Cette *figurine* étoit ſupérieurement exécutée & paroiſſoit d'un travail Grec. Les Anciens employoient volontiers l'or dans leurs bijoux & le laiſſoient mat. Nous voyons avec plaiſir nos Artiſtes de Paris revenir à

ce goût ſage pour les figures de cuivre qu'on leur fait dorer.

(2) On conſerve dans le Tréſor de l'Egliſe de Saint Jean à Malthe un chef-d'œuvre en ce genre ; c'eſt un Oſtenſoir d'or d'environ trois pieds de haut, d'une délicateſſe extrême & très-léger, au travers duquel on voit le jour. L'Ouvrier perdit la vue peu de tems après l'avoir fait, par une ſuite de la trop grande application qu'avoit exigée un pareil travail.

N. B. Nous croyons faire plaiſir à nos Lecteurs de leur apprendre que M. Pingeron va publier inceſſamment la continuation du Voyage dans la partie ſeptentrionale de l'Europe, qu'il a traduit de l'Anglois de M. Marshall, & dont le premier volume a été reçu favorablement du Public. Il donnera en même tems la traduction du nouveau Voyage de Dalmatie, traduit de l'Italien du célébre Naturaliſte M. Fortis.

III.

AVIS.

1. M. Dupont a recommencé le Dimanche 5 Octobre, dans ſon Ecole rue Saint-Médéric, trois Cours gratuits ; ſçavoir, l'Arithmétique, la Géométrie & la Méchanique. Il continue toujours ſes Cours particuliers ſur les élémens & ſur la haute Géométrie ; il fait des leçons à la campagne ſur tout ce qui concerne la Géométrie pratique. M. Dupont réunit à cet avantage celui de faire des applications à ſes Eleves ſur les ouvrages publics de Méchanique & d'Hydraulique. Il enſeigne auſſi la maniere de ſe ſervir de tous les inſtrumens mathématiques dont il a une fort belle collection.

L'on trouve dans la même Ecole un excellent Maître de Deſſin pour la Carte, les Fortifications & le Payſage, lequel Maître forme des Eleves pour les Plans & les Terriers.

2. Les tentures en papier peint ſont auſſi économiques qu'agréables ; c'eſt ce qui en a rendu l'uſage ſi commun. Mais il manquoit à cet avantage celui de pouvoir faire accorder avec elle les autres parties de l'ameublement, tels que les lits, rideaux, fauteuils. Le Sr Windſor a trouvé le moyen de peindre ſur telle qualité de toile ou d'étoffe de ſoie que ce puiſſe être, les mêmes deſſins que ſur le papier. Il n'en coûte que la façon à ceux qui fourniſſent la toile ou la ſoie.

Le ſieur Windſor tient un aſſortiment de toiles peintes dans tous les genres & à un prix raiſonnable. Son Magaſin eſt au Préau de la Foire Saint Germain, en entrant par la rue du Four.

3 Le Public eſt prié de faire attention que des trois prix propoſés par l'Académie de Rouen, & que nous avons annoncés dans la Gazette du 4 de ce mois, N°. 77, le prix dont le ſujet conſiſte » dans la notice » des Hiſtoriens anciens & modernes de la » Neuſtrie & Normandie, depuis l'origine » connue juſqu'à ce ſiecle, » eſt pour l'année 1779 & non pas pour 1778. L'Académie en a prolongé la diſtribution juſqu'à ce terme, pour donner aux Auteurs le tems de faire les recherches néceſſaires pour traiter d'une maniere ſatisfaiſante, ce prix d'érudition hiſtorique.

IV.

Prix du Poiſſon vendu à la Halle le Vendredi 10 Octobre.

La raye bouclée, depuis 4 livres juſqu'à 5 liv. 10 ſ. ; le panier de moules, depuis 2 liv. 5 ſ. juſqu'à 3 liv. 15 ſ. ; le panier de flets 6 liv. ; le panier de limandes, depuis 7 liv. juſqu'à 8 ; la manne de carrelets 8 l. ; le turbot 20 liv. ; la paire de belles ſolles 6 liv. ; le maquereau 1 liv. ; la belle truite 3 liv. ; la truite ordinaire, depuis 1 l. juſqu'à 2 ; les trois maniveaux d'éperlans 4 l. 10 ſ. ; le ſaumon, depuis 38 liv. juſqu'à 45.

V.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 4 Octobre 1777 au Mercredi 8 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 18, 19, 20, 22 à 24 liv. ; le ſeigle, de 10, 11 à 12 liv. ; l'orge, de 9 l. 10 ſ., 10 à 10 liv. 5 ſ. Le froment au Port de la Greve, de 19, 21, 22 à 24 liv. 10 ſ. ; le ſeigle, de 9 l. 10 ſ., 10 l. 10 ſ. à 11 l. ; l'orge, de 10 à 10 l. 10 ſ. *le ſeptier.*

V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 4 Octobre 1777 au Mercredi 8 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 liv.; *idem* à la Greve, de 19, 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 11 Oct. 1777, de 57 à 58 liv.; *idem* nouveau, de 55 à 56; le cent de paille vieille, de 22 à 23 l.; *id.* nouvelle, de 20 à 21 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 19 à 20; *id.* nouvelle, de 18 à 19; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 37 à 38; *idem* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 17 à 18 l.; le foin à la Grève, de 31 à 32 l.

VI.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 11 Octobre 1777.

Or de Portug. à	725	11	8
Du Mexique à	729		
Du Pérou à	712		
Les guinées à	722	10	
Ducats à	98		
Or fin à 23 k. 31 32.	100		
Or à 20 karats à	84		
L'argent à 11 d. 20 g. à	54	2	
Idem à 11 d. 10 gr. à	52		
Piastres à	49	10	

marc. — *once.* — *marc.*

VII.

Changes de Paris, *du 11 Octobre 1777.*

Amsterdam	54	7	8e.
Londres	31	11	16e.
Hambourg	188	½	
Madrid	15	3	
Cadix	15	1	
Livourne	96		
Gênes	94		
Lyon *Août*	1 p. %	à 7	8e.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1777.

Du Merc. 8 Oct. 1777.

Messieurs

Boutray..... pplles.	C.	
Viageres	F.	
Tontine	F.	
Cochin... Perpét.	A.	
Radix ..... pplles.	A.	
Viageres	C.	
Defrance... Viag.	A.	
Perpétuelles.	A.	
Gauthier..... vres.	A.	
Perpétuelles..	A.	
Nau..... pplles.	F.	
Viageres	F.	
Tontine	F.	
Alissant..... Viag.	E.	
Tontine	E.	

Du Vendredi 10.

Messieurs

Lempereur.. pplles.	C.	
Viageres.....	D.	
Boscheron... pplles.	C.	
Viageres	C.	
Peinchein.... vres.	C.	
Perpétuelles.	C.	
Patu..... Viag.	G.	
Rouillard.... pplles.	C.	
Viageres	C.	
Decourmont. pplles.	J.	
Viageres	C.	
De S. Janvier vres.	F.	
.....		
.....		
.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1777.	Jeudi 9.	Vendredi 10.	Samedi 11
Comp. d. Ind.			
Actions . . .	FESTE.	1920 15 12½ 15 20	1917 10
D°. 16es/25 . . .	. . . . .	1220	. . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	258 . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	80 . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . . .
Rescriptions . .	. . . . .	8¾ 9 9¼ 9 8¾ 9 (8¾	8¾. . . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	1¼	. . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	820 15 . . .	820 18
Lots de 150 l. .	. . . . .	1765	1765 60
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnem. de 24tt pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des P. Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonc. deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 4 Février.

L.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 8 Janvier.*

DANS le naufrage le Marchand ne balance pas à sacrifier une partie de ses effets pour sauver l'autre. Réduits à une pareille extrêmité, nous avons consenti au démembrement de nos Etats, & pour ne pas nous exposer à voir le Royaume entier s'ensevelir sous ses ruines, nous en avons laissé détacher plusieurs Provinces. Après des sacrifices aussi coûteux, loin de nous livrer à notre douleur & de n'écouter que d'inutiles regrets, nous nous sommes appliqués à prendre les plus justes mesures pour rétablir l'état de nos Finances, payer les dettes publiques, diminuer les dépenses, augmenter les revenus sans accabler les misérables & sans charger le Peuple, ranimer le Commerce, créer l'Agriculture, & faire renaître les Arts. Les hommes sensibles & raisonnables en plaignant nos malheurs ont peut-être encore plus loué notre fermeté, notre zele, nos sages vues & nos généreux efforts. Nous commencions à peine à jetter les fondemens d'une nouvelle prospérité, lorsque nous avons trouvé des contradictions, des oppositions, des obstacles auxquels nous ne devions pas nous attendre. Nous avons conclu des Traités avec les trois Puissances qui nous environnent, nous les exécutons fidélement, mais nous voyons avec douleur que les Préposés d'une des Puissances co-partageantes y donnent déjà des atteintes. Nous nous sommes hâtés d'exposer nos griefs, & nous avons chargé l'Envoyé du Roi de Prusse de faire parvenir nos représentations à son Souverain. Peu contens de cette premiere démarche, nous avons porté nos plaintes à l'Impératrice-Reine. Le Grand-Chancelier de la Couronne a remis au Ministre de Vienne à notre Cour un écrit pathétique où, après avoir peint sous leurs vraies couleurs les procédés dont nous avons à nous plaindre, il continue ainsi au nom de toute la Nation. » Ces faits trop multipliés & trop constatés » ne peuvent que jetter la République dans » les plus vives alarmes. Elle voit avec douleur, cette République infortunée, que » malgré les conventions les plus solemnes, ses Sujets ne sont pas à couvert d'entreprises également injustes dans leurs » principes & funestes dans leurs effets. » Fondée sur la bonté de sa cause, elle » ne balance pas à confier le maintien de » ses droits à la médiation de l'Impératrice » Reine, & se persuade que Sa Majesté l'appuyera de son crédit & lui fera éprouver » tous les sentimens de son amitié. Par sa » puissante protection auprès du Roi de » Prusse, notre commerce ne trouvera plus » d'obstacles dans son cours, & jouira de » toute la liberté qui lui est nécessaire pour » se soutenir & s'étendre. Les entraves qu'on » lui met, les charges dont on l'accable, » nous ont donné lieu plusieurs fois à faire » des représentations qui n'ont eu d'autre

» effet que d'augmenter le mal au lieu de » le guérir. Depuis cette époque, le Roi de » Prusse a fermé aux grains de la Pologne l'en» trée de ses Etats, quoique le premier arti» cle du Traité conclu relativement à cet » objet nous assurât la pleine & entiere li» berté de ce commerce.

» Il est de l'intérêt des Puissances voisi» nes de se joindre à nous dans nos justes » demandes. Le commerce de la Pologne a » des rapports immédiats avec celui des » Etats d'Autriche & de la Russie. Les coups » qu'on porte à l'un se font nécessairement » sentir à l'autre. La Cour Impériale & » Royale réunira donc ses efforts aux nôtres » pour rétablir l'ordre qu'on a interverti à » notre préjudice & à celui de nos voisins.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le* 10 *Janvier.*

On est en usage de faire à Altona des observations sur le nombre, les maladies &c. des personnes qui sont mortes, chaque année, dans les Etats de notre Souverain. Si ces observations étoient bien faites, elles deviendroient toujours plus utiles & l'on pourroit en tirer des conséquences pratiques. Voici quelques détails que nous présentent celles qu'on vient de donner sur les morts de l'année précédente. Il y a eu à Kellinghausen 8 enfans morts nés, dont 7 garçons & une fille; ceci paroît un peu singulier. Dans tous les Etats de Danemarck, on compte toujours un grand nombre de morts-nés, ce qu'on attribue à l'ignorance. Il est mort à Hohenswestedt une femme âgée de plus de 104 ans; la rougeole y a fait périr beaucoup d'enfans. Comme cette maladie fait souvent de grands ravages, on voudroit sçavoir si l'inoculation de cette maladie n'auroit pas le même succès que pour la petite vérole? De 179 enfans qui sont morts, l'année derniere à Rensbourg, la plus grande partie n'a eu d'autre mal que la rougeole; cette épidémie y dure depuis plus de huit mois. Il est mort à Closel une femme âgée de 102 ans; on observe qu'elle étoit pauvre, ainsi que celle dont nous avons parlé & qui a poussé sa carriere encore plus loin. La richesse ne s'allie guères avec la sobriété; aussi les vieillards riches sont beaucoup plus rares que les vieillards pauvres. A Eckernfaerde, il est mort une femme de 99 ans; elle avoit eu 20 enfans & en laissoit cinq encore vivans; ses petits-enfans qui ont assisté à sa mort étoient au nombre de quatorze; on ajoute aussi qu'elle n'étoit pas & qu'elle n'avoit jamais été dans l'aisance. La coqueluche, ou la gripe a enlevé beaucoup d'enfans dans la Paroisse de Suelfeld. Dans un autre lieu il est mort une pauvre femme de plus de cent ans, & dans une autre Paroisse un Soldat de cent deux ans. Une fievre épidémique pourprée a fait de grands ravages dans la Ditmarsche méridionale. Dans les Duchés de Schleswig & de Holstein les maladies qui ont fait le plus de ravage sont la petite vérole naturelle, les gros rhumes, la rougeole & quelques fievres violentes. Le nombre des morts-nés est par-tout effrayant; l'humanité souffre en comptant ces victimes de la maladresse & de l'ignorance. On trouve une assez bon nombre de noyés; comme nous n'avons pas encore d'établissemens pour leur administrer des secours, il est bien rare qu'on en rappelle quelqu'un à la vie.

PRUSSE.

De Berlin, *le* 11 *Janvier.*

Les progrès des établissemens sont pour l'ordinaire en raison de leur utilité reconnue. Il n'est donc pas surprenant que l'institution faite dans cette Capitale, sous les auspices du Roi, en faveur des veufs & des veuves, prenne de jour en jour de nouveaux accroissemens. Nous avons parlé des avantages qui résultent de cette œuvre pour les personnes qui veulent bien s'y intéresser. En versant dans la caisse une somme peu considérable, dès qu'on se fait inscrire, & ne supportant chaque année qu'une légere contribution, on est assuré d'avoir une rente viagere, qui suffit pour vivre honnêtement, dès qu'une fois on a titre à cette pension. Les personnes préposées à l'administration de la caisse montrent tout le zele & la fidélité qu'on pouvoit desirer. Les souscriptions sont encore ouvertes, soit pour les Sujets du Royaume, soit pour les Etrangers; elles ne doivent être fermées qu'au premier Avril de l'année qui vient de commencer. Pour entrer dans cette Association, il ne faut pas avoir passé l'âge de cinquante ans & n'en avoir pas moins de trente. Le Reci-

piendaire doit envoyer aux Administrateurs son extrait de baptême, en bonne forme, & où l'année de sa naissance soit énoncée en toutes lettres & non en chiffres ; il est tenu d'y joindre un certificat de santé signé par un Médecin en exercice & par le Magistrat du lieu de sa résidence.

HONGRIE.

D'OEDENBOURG, *le* 10 *Janvier.*

Il paroît un nouveau Réglement pour lever les impôts sur les maisons & les terres. Le Gouvernement ne se mêloit point de la perception & ne taxoit pas les Habitans chacun en particulier ; il marquoit simplement au Magistrat la somme qu'on seroit obligé de compter ; les Habitans fixoient entr'eux leurs quotités. Dans cette méthode, toute simple qu'elle paroît, on a reconnu des abus & l'on veut les corriger. La Ville, a-t-on dit, ne suit pas une regle sûre ; elle n'exige qu'une taxe légere pour les maisons qui n'ont aucune apparence extérieure. De-là, pour payer moins, les Propriétaires ont soin de bâtir des maisons qui paroissent en dehors, mesquines, étroites, peu commodes. C'est dans l'intérieur des appartemens qu'ils affichent le faste. On s'imagine entrer dans des hutes, & l'on est tout étonné de voir des chambres, des pieces, des appartemens complets qui ne dépareroient pas de magnifiques hôtels. Ceux qui étoient pauvres ou peu aisés visoient aussi à se soustraire aux impositions & n'habitoient que de misérables réduits, de vraies chaumieres. Comme les Propriétaires fonciers ne pouvoient user de ce stratagême, le fardeau tomboit presqu'en entier sur eux ; de sorte que le possesseur d'un champ, d'un petit coin de terre payoit quelquefois une plus grande portion de l'impôt, que tel Citoyen assez adroit pour masquer sa maison & en cacher aux yeux des Passans la richesse & la somptuosité. La Cour se propose de remédier à ces abus en suivant une autre méthode qui peut avoir aussi des inconvéniens. Elle a envoyé des Ingénieurs sur les lieux pour leur faire non-seulement mesurer, mais estimer les immeubles de chaque Particulier. D'après l'état qu'ils présenteront, le Gouvernement fera la répartition de l'impôt. Les vues sont bonnes ; il ne reste plus qu'à les remplir avec exactitude.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le* 11 *Janvier.*

Les nouvelles que nous recevons de toutes nos Provinces d'Allemagne s'accordent sur la température de la saison. Il est tombé par-tout de si prodigieuses quantités de neige, qu'on ne se rappelle pas en avoir tant vu depuis plusieurs années. La misere se fait sentir dans bien des endroits ; les chemins sont peu praticables ; comme on court trop de risque à se mettre en route, le commerce est engourdi ; le Danube a cessé de charrier ; il sera bientôt navigable.

DE FRANCFORT, *le* 13 *Janvier.*

Nos Villes commerçantes d'Allemagne tirent avantage des démêlés de la Grande-Bretagne avec ses Colonies. Elles font directement un grand commerce avec les Américains & craignent qu'il ne finisse trop tôt. Dans les Provinces septentrionales, la saison l'a fait un peu rallentir, mais on espere qu'il n'en sera que plus vif au printems. Les denrées & les marchandises qui abondent en Allemagne sont rares en Amérique, & les des denrées ou les marchandises qui abondent en Amérique sont rares en Allemagne. Il y auroit donc entre l'une & l'autre des liaisons perpétuelles de commerce, si l'Angleterre n'y mettoit obstacle.

ITALIE.

DE TRIESTE, *le* 12 *Janvier.*

Comme nous avons reçu des avis certains que les épizooties ont cessé de faire des ravages dans certaines Provinces de France, le Conseil de Santé nous a permis de tirer des bestiaux de ce Royaume aux mêmes conditions que la République de Venise vient de le permettre.

Nous allons ouvrir deux grandes routes, l'une pour l'Istrie Vénitienne & l'autre pour le Frioul. Nous desirions depuis long-tems cette double communication ; elle sera de la plus grande utilité pour notre commerce.

HOLLANDE.

DE LA HAYE, *le* 20 *Janvier.*

Trois bâtimens du Roi de Maroc, deux

frégates & un gros ſchebec, s'étoient emparés de deux bourques Hollandoiſes, deſtinées pour Amſterdam avec une cargaiſon de ſel, de 765 bales de laine, de 20 pipes d'eau-de-vie & de 400 caiſſes de fruits ſecs. Une des deux frégates, ſur le point d'entrer dans la riviere de Larrache avec ſes deux priſes, fut rencontrée par une frégate Hollandoiſe qui l'attaqua, & après un combat vif, la mit hors d'état d'être jamais d'aucun uſage. Les deux autres bâtimens Marocains, pour échapper aux pourſuites de quelques uns de nos vaiſſeaux, ont été obligés de ſe faire échouer ſur la côte. On ajoute qu'il ſera impoſſible de retirer cette frégate & ce ſchebec & de les mettre à flot. La Marine du Roi de Maroc eſt ruinée, & l'on n'a plus à craindre que ce Prince puiſſe de long-tems inquiéter nos Marchands qui fréquentent la Méditerranée.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Pau, *le* 21 *Janvier.*

Les grands efforts ne ſuffiſent pas toujours pour réparer de grandes pertes. On n'a peut être jamais vu de zele plus ardent que celui de nos Citoyens pour ne pas ſe laiſſer abattre par le malheur & relever ceux qui en étoient abattus. De riches Particuliers ont ouvert généreuſement leur bourſe à l'infortune, & des Seigneurs opulens, loin d'exiger de leurs Vaſſaux les ſommes qui leur étoient dues, ont fait à ces malheureux des dons & des avances pour les retirer de la miſere & les mettre en état de la repouſſer. Malgré ce zele & cette générosité, le mal ſubſiſte encore preſque dans ſon entier, parce que le nombre des indigens l'emporte infiniment ſur celui des Citoyens riches & généreux. Un fléau cruel & opiniâtre a laiſſé dans toute cette Province des traces ſi profondément imprimées qu'il nous reſtoit à peine l'eſpérance de venir à bout de les effacer. En nous enlevant nos animaux de labour, les épizooties avoient porté les plus rudes coups à toutes les claſſes d'Habitans. Tous, ils ont fait des pertes plus ou moins conſidérables; mais ce qui nous affligeoit le plus, c'eſt qu'un grand fléau nous menaçoit d'un fléau plus grand encore. Nous avions des bras; mais quand on n'a que des bras, on n'eſt pas toujours aſſuré d'échapper aux horreurs de la faim. Nos terres ne préſentoient de toutes parts que des friches, & nous les croyions dévouées à une longue ſtérilité parce que nous manquions de tous les moyens propres à les rendre fertiles. Nous ne penſions pas à ſemer; nos champs n'avoient point reçu de labours, & faute d'engrais, le Cultivateur n'avoit pas pu les amender. Rien de plus triſte que l'aſpect de nos campagnes, autrefois couvertes de ſi belles moiſſons. On ne voyoit par-tout que des gens oiſifs & déſolés de leur oiſiveté; nos champs, nos prairies, nos vignobles étoient les uns abandonnés par le Laboureur, & les autres n'étoient que foiblement travaillés par le Cultivateur affaiſſé ſous le poids de l'affliction. Tout languiſſoit; nous connoiſſions le remede, mais il falloit l'acheter au poids de l'or, il nous étoit impoſſible de nous le procurer & de l'appliquer. Le Gouvernement inſtruit de notre ſort déplorable vint à notre ſecours & répandit des aumônes & des largeſſes. Ces traits de bienfaiſance ranimerent les eſprits abattus; nous tirames des Provinces voiſines & des autres contrées de grandes quantités de beſtiaux. On laboura, on ſema; mais le mal eſt trop univerſellement répandu pour être ſitôt & ſi facilement réparé. Il nous reſte encore un grand nombre de Payſans, de Laboureurs, de Fermiers, qui n'ont pas même les débris de leur petite fortune. Il s'agit de leur faire des avances, pour les remettre en état de travailler leurs fermes, leurs champs, leurs héritages. Les deux caiſſes que nous avons établies pour remplir cet important objet, produiſent tous les bons effets que nous pouvions en attendre. Des perſonnes charitables nous font part de leurs libéralités & les fonds groſſiſſent. De toutes les meſures que nous pouvions prendre pour l'adminiſtration des deux caiſſes, aucune n'a été omiſe. A la tête ſe trouvent les plus diſtingués de nos Citoyens; ils ne ceſſent de donner chaque jour des preuves certaines de leur intelligence, de leur probité, de leur zele. Ils conſtatent d'abord l'état des pertes pour marcher avec plus d'ordre & porter des ſecours proportionnés aux beſoins. On fait de purs dons à ceux de nos Payſans qui ſe trou-

vent absolument sans ressources. On prête à ceux qui peuvent donner des assurances; pour le remboursement des sommes qu'on leur avance des fonds d'une des caisses, on leur fixe des termes plus ou moins éloignés. Si l'intempérie des saisons ou d'autres accidens imprévus les rendoient insolvables, non-seulement ils seront quittes de leurs dettes, mais si les fonds le permettent, on leur fera de nouvelles avances.

Nous devons à nos malheurs de grands traits de vertus & des spectacles attendrissans. Nous avons vu des infortunés oublier leur infortune, en étouffer les sentimens pour ne s'occuper que des malheurs de leurs freres; d'une main flétrie par la douleur mais soutenue & animée par la charité, ils essuyoient des larmes qu'ils avoient droit de verser sur eux-mêmes, & ne prennoient d'autre consolation dans leur misere que d'adoucir ou de soulager par leurs soins & leurs efforts la misere d'autrui. Nous avons vu des personnes riches s'épuiser en libéralités; elles versoient à pleines mains leurs trésors dans le sein des indigens; après avoir tant donné, elles ne se plaignoient que de n'être pas en état de donner encore plus. Leur charité paroissoit au comble; elles ont sçu la pousser plus loin; les emprunts considérables qu'elles ont faits pour tendre une main secourable à un plus grand nombre d'indigens, montrent même que dans ce siecle les vertus ont encore leurs héros. Nous avons vu des Citoyens qui n'étoient que dans une aisance médiocre, s'estimer trop heureux dans leur médiocrité; pour se rapprocher de leurs freres souffrans & se mettre au même niveau, ils ont généreusement partagé avec eux les foibles ressources qui leur restoient. Nous avons vu des ames fortes luter avec une fermeté inébranlable contre les rigueurs du sort, ne pas se laisser abattre, & montrer une constance au-dessus des malheurs. Nous avons vu des hommes sensibles répandre des torrens de larmes amères, exhaler leur vive affliction en soupirs, en sanglots; ce n'est pas leur sort particulier qu'ils déploroient; ils n'étoient occupés que de la désolation de leur Patrie.

De Rodez, *le 23 Janvier.*

Les denrées abondent dans ce pays-ci; mais nous n'avons que très-peu de débouchés; nous sommes obligés d'en faire nous-mêmes la plus grande consommation; elles sont presque toujours à bon marché; mais dans les bonnes années, elles tombent nécessairement à vil prix. Depuis que nous avons de grandes routes, nous vendons quelque portion de notre superflu à nos voisins. Autrefois nos chemins étoient trop étroits, & dans certains cantons, on en trouvoit d'impraticables. Nous avons donné dans l'excès contraire, pour la largeur des nouveaux chemins; trois, quatre voitures & même plus peuvent y aller de front. C'est un terrein d'une vaste étendue que nous avons inutilement sacrifié. Mais il en résulte encore un grand inconvénient, c'est que l'entretien des chemins coûte deux fois plus que s'ils n'avoient qu'une largeur médiocre & suffisante. Le mal est fait: il faudroit penser à le réparer.

Nos vins s'accréditent; les Bordelois nous en achetent de grandes quantités & les revendent à l'Etranger en faisant un gros bénéfice. Le bon débit ranime la culture de nos vignobles; nous avons dans cette Province des cantons excellens, & les Particuliers se chargent avec plaisir de toutes les commissions qu'on leur donne. Ils sont trop intéressés à bien établir leur crédit pour ne pas s'appliquer à bien servir le Public. Un Habitant de Montauban, en Querci, Propriétaire d'un excellent vignoble, recueille une très-grande quantité de vin qui ne céde pas & le dispute au vin de Montférand, dans le Bordelois. Ce dernier se vend, année commune, 400 liv. le tonneau. Le sieur Pierre Payés, c'est le nom de notre Propriétaire de Montauban, donne le sien à 275 l. le tonneau, pris sur les lieux. Il se charge des expéditions pour quelque pays que ce soit. Pour faciliter les payemens, il reçoit des lettres de change acceptées à deux & trois usances sur Paris, Lyon, Rouen, Bordeaux, la Rochelle, Toulouse, & autres grandes Villes du Royaume. Les expéditions suivent de près les demandes; une fois que le vin est sorti des caves, les risques ne regardent plus que les Acheteurs &c.

De Saint-Malo, *le 25 Janvier.*

La saison ne rallentit pas notre commerce; des Etrangers fréquentent notre Port,

ils nous vendent, nous leur vendons; voilà tout ce que nous voulons les uns & les autres; nous avons donc lieu d'être contens. Il n'y a pas long-tems que nous avions ici 7 vaisseaux venus, disoit-on, de Terrneuve, dont la cargaison consistoit en froment, tabac, peaux, goudron, poix, térébenthine &c. Ils prirent en échange des draps & autres étoffes de laine. En partant les Capitaines nous dirent que leur destination étoit pour Curacao.

De Paris, *le* 28 *Janvier.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, qui ordonne que les Acquéreurs des terres incultes ou inondées, qui lors de leurs acquisitions n'auront pas rempli les formalités prescrites par la Déclaration du 6 Juin 1768, seront tenus de payer provisoirement les droits de contrôle & centieme denier des contrats & actes passés en leur faveur, à raison des sommes qui en formeront le prix; sauf à eux à rapporter dans la premiere année de leur possession, les déclarations & publications ordonnées pour jouir des privileges accordés aux Entrepreneurs de défrichemens ou desséchemens; auquel cas le droit de contrôle sera réduit à dix sous pour chaque acte; celui de centieme denier à un denier par journal de terre, & ce qui aura été perçu au delà sera restitué.

Les Députés & le Procureur Général-Syndic des Etats de la Province de Bretagne, de l'année 1774, avoient présenté un Mémoire dont le vingt & unieme article portoit, que sans égard à la Déclaration du 6 Juin 1768, concernant les défrichemens & les desséchemens, l'Adjudicataire des Fermes fait percevoir des droits de contrôle & de centieme denier, des contrats & actes qui ont pour objet des terres incultes ou inondées, sur le capital au denier vingt, des rentes & sur les deniers d'entrée, toutes les fois qu'il n'est pas littéralement exprimé dans les actes de concession, que les terres sont vaines ou vagues, ou qu'il n'est pas justifié par la notoriété publique, que ces terres n'ont rapporté aucune récolte depuis quarante ans &c. Une pareille perception n'est propre qu'à mettre des obstacles aux avantages dont le feu Roi a bien voulu, à la sollicitation des Etats, faire jouir les Entrepreneurs des défrichemens. Le bien de l'Agriculture exige qu'il soit ordonné que les modérations accordées par la Déclaration de 1768, auront lieu pour tout acte d'afféagement qui aura pour objet un terrein inculte ou inondé. Vouloir justifier par la notoriété publique que les terreins n'ont rien produit depuis quarante ans, c'est se préparer un motif pour percevoir des droits qui ne sont pas dus. Les Préposés à la Ferme supposeront toujours que les terreins auront rapporté des récoltes depuis quarante ans; de-là une infinité de contestations & procès qu'il est de l'intention de Sa Majesté de prévenir. Les articles de la Déclaration de 1768, qui concernent les formalités à observer postérieurement aux actes de concession, n'intéressent en aucune maniere les droits de contrôle & de centieme denier &c. &c. &c. Sur ces représentations & motifs il a été ordonné par Sa Majesté tout ce qui est énoncé dans le titre du présent Arrêt.

Autre, qui casse l'Arrêt du Parlement de Metz du 21 Août précédent, lui fait défenses d'en rendre de semblables à l'avenir; & pour la contravention commise par le nommé Marcel Monnard, *Huissier-Audiencier au Bailliage de Sedan, aux dispositions de l'Arrêt du Conseil du 6 Décembre 1757, l'interdit des fonctions de sa Charge pendant un an; le condamne en trois mille livres d'amende: & avant faire droit sur la demande en cassation d'autre Arrêt du Parlement de Metz du 9 Août 1776, ordonne que la Requête de l'Adjudicataire sera communiquée au sieur Dutertre-Dumanoir.* (Cet Arrêt confirme les Réglemens antérieurs sur la communication des titres au Receveur-Général des Fermes à Paris, pendant huitaine, avant de pouvoir passer aux contraintes).

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Suite de la Lettre au Rédacteur sur une question de Commerce.

On finit par dire que » quoique le Tireur » & les Endosseurs soient solidaires, il faut, » dans le cas de faillite, établir un ordre » pour les recours », & de-là l'on conclud *que les deux Arrêts ne se contrarient pas.*

Ceci peut être entendu des Gens de Loi, mais il auroit eu besoin d'être mis à la portée du Public. Si je le conçois bien, l'on veut dire que le Porteur d'un effet protesté n'a pas le choix de s'adresser indistinctement à tel des Obligés que bon lui semble, qu'il doit discuter l'un & ensuite venir aux autres, chacun dans son rang (1). Mais je demande comment s'observera cette gradation ? Sera-ce en rétrogradant, ou si l'on commencera par le Tireur, comme principal Obligé ? Il conviendroit mieux au Porteur de s'adresser d'abord à son Endosseur immédiat, avec qui il est en liaison, que de courir après des gens qu'il ne connoît pas ; cependant ce seroit une injustice par rapport à cet Endosseur ; il se trouvera plus chargé que les autres en particulier, quoiqu'ils soient tous ses garands ; chez lui le Porteur figurera pour la somme entiere, tandis que le Tireur, qui devroit payer tout, en sera quitte pour très-peu de chose & peut-être pour rien, ainsi qu'on le remarquera en renversant le tableau que je vais présenter.

Cette formalité de recours graduel paroîtra nouvelle à beaucoup de Négocians : si elle est de l'invention de celui qui la propose, je doute qu'il en ait senti les inconvéniens. Elle met des entraves au Créancier, elle le renvoie bien loin & l'expose à perdre tout son dû. Si ..... doit être discuté le premier, s'il arrive que son actif soit mis sous direction de Syndics, parce qu'il n'aura pu attermoyer avec ses Créanciers, & si enfin les recouvremens sont tardifs, il faudra que ..... attende jusqu'à la derniere répartition pour sçavoir à quoi sa créance est réduite, & ce qu'il est en droit d'exiger de .... contre qui jusques-là il est sans action. Il se verra également arrêté si, sans même que les biens de ..... soient mis en direction, celui-ci, par la mauvaise humeur de quelques Créanciers, ne parvient qu'après des années à obtenir un concordat. Pendant cette attente, les autres Obligés qui ont fait des traités, à l'expiration du terme desquels ils auroient été en état de payer, mourront ou deviendront insolvables, & tout espoir sera perdu pour .... Il se peut encore que les biens de quelques-uns des Endosseurs soient, comme ceux du Tireur, mis en direction ; faudra-t-il en suspendre la distribution jusqu'à ce que les droits de ..... soient fixés, ce qui tiendroit tous les autres Créanciers en souffrance ? Se fera-t-elle entr'eux totalement à son préjudice, ou bien consignera-t-on en sa faveur une somme arbitraire distraite de la masse ?

Supposons néanmoins que toutes les faillites se soient arrangées de maniere que .... ait pu faire liquider ce qu'il devoit prendre dans chacune, mais que ..... qui a promis payer cinquante pour 100 à certains termes, se trouve dans l'impuissance d'y satisfaire, ... reviendra-t-il en garantie contre les autres Endosseurs ? Et si, pour comble d'embarras, leurs effets, qui faisoient l'hypotheque commune, avoient été vendus & le prix partagé entre leurs Créanciers, pourroit-il obliger ceux-ci au rapport ?

(*La suite à l'Ordinaire prochain.*)

II.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 25 Janvier 1777 au Mercredi 29 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 22 à 25 liv. ; le seigle, de 10 liv. 10 s., 11 à 12 liv. ; l'orge, de 9 liv. 10 s., 9 liv. 15 s. à 10 l. Le froment au Port de la Greve, de 20, 23 à 24 liv. ; le seigle, de 10 liv. 5 s., 11 à 11 l. 5 s. ; l'orge, de 9 l. 5 s., 9 l. 10 s. à 10 l. aussi *le septier*.

---

(1) *Si c'est là en effet le sens de l'avis, pourquoi n'astreindroit-on pas aussi les Faillis à un ordre graduel dans la passation de leurs concordats ? Il est nécessaire que chacun soit instruit du montant de ses dettes pour connoître quelle portion son actif le met en état d'en payer. ..... doit sçavoir à quoi se réduira la créance de ....., par les payemens qu'auront faits ....., ... & ..... ; car s'il arrivoit que ceux-ci ne payassent rien, ... dorénavant plus chargé par cet objet ne pourroit plus donner 50 pour 100 sur toutes ses dettes.*

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 25 Janvier 1777 au Mercredi 29 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21 à 22 liv.; *idem* à la Greve, de 19 l. 5 s., 20 l. à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 1 Février 1777, de 59 à 60 liv.; *id.* nouveau, de 58 à 59; le cent de paille vieille, de 27 à 28 l.; *id.* nouvelle, de 25 à 26 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 52 à 53; *idem* nouveau, de 50 à 51; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 25 à 26; *id.* nouvelle, de 24 à 25; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 46 à 47; *id.* nouveau, de 45 à 46; le cent de paille vieille, de 23 à 24 liv.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le foin à la Grève, de 41 à 42 l.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 1 Février 1777.

Or de Portug. à	725	℔ 6		marc.
Du Mexique à	716			
Du Perou à	708			
Les guinées à	723	1		
Ducats à	98	6		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			
Or à 20 karats à	83	1		
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	16		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	1		
Piastres à	49	8		

V.

Changes de Paris, *du 1 Février 1777.*

Amsterdam	54	$\frac{1}{8}$
Londres	31	$\frac{1}{8}$
Hambourg	188	$\frac{1}{4}$
Madrid	15 3 6	
Cadix	15 2	
Livourne	97	$\frac{1}{2}$
Gênes	95	$\frac{1}{2}$
Lyon *Rois*		$\frac{3}{4}$

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1776.

Du Sam. 81 Janv. 1777

Messieurs

Lenoir ..... pp^{lles}.		M.
Viageres.....		M.
Caron ..... v^{res}.		t. l.

Du Mardi 12.

Defays..... pp^{lles}.		L.
Viagere		M.
Desplaces... pp^{lles}.		A.
Viageres		M.
Tontine.....		A.

Du Mercredi 22.

Boscheron... pp^{lles}.		M.
Viageres		M.

Suite du Merc. 22.

Messieurs

Boutray .... pp^{lles}.		M.
Viageres.....		M.
Tontine		M.

Du Jeudi 23.

Nau..... pp^{lles}.		J.
Viageres.....		J.
Tontine.		J.

Du Samedi 25.

Lenoir.. Viageres		M.
Perpétuelles..		M.
.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janv. 1777.	Jeudi 30.	Vendredi 31.	Samedi 1 Fév.
Comp. d. Ind.			
Actions . . .	1767 $\frac{1}{2}$. . . .	1770 67 $\frac{1}{2}$ 70 72 $\frac{1}{2}$ 75 72 $\frac{1}{2}$)	1770 . . .
D°. $\frac{16}{25}$es . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	240 . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	. . . . .	412 . . .
Rescriptions . .	13 $\frac{1}{2}$ 13 13 $\frac{1}{4}$. .	13 13 $\frac{1}{4}$ 13 12 $\frac{1}{2}$.	12 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{4}$. . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	3 3 $\frac{1}{4}$. . . .	3 $\frac{1}{4}$ 3 $\frac{1}{2}$ . .
Bil. de la Lot. R.	1242 41 . . .	1241	1240 . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces, deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 24 Juin.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 21 *Mai.*

PAR les expéditions dans l'Archipel Russe que nous continuons avec une nouvelle ardeur, l'objet principal que notre Cour se propose est de découvrir un passage de ces mers dans celles de l'Amérique septentrionale. Les Anglois font depuis long-tems les mêmes recherches, mais jusqu'à présent nous n'avons eu ni les uns ni les autres aucun succès. Nos Politiques veulent qu'il s'agisse de réunir pour cet objet nos efforts avec ceux de la Grande-Bretagne. Ils appuyent leur conjecture sur ce que notre Cour fait armer plusieurs bâtimens de guerre qui doivent joindre ceux que l'Angleterre envoye en Amérique. Cette conjecture doit tomber d'elle-même, s'il est vrai, comme on l'assure, que nous équiperons quinze vaisseaux de guerre ou frégates. Dans les circonstances sur-tout où le Gouvernement se trouve, comment peut-on raisonnablement présumer que nous ferons partir une Escadre si considérable pour de simples découvertes?

En vertu d'un ordre de l'Impératrice, le Sénat a déclaré, le 8 de ce mois, que Sloboda-Pedrosowdskoja, dans le Cercle d'Olonetz, sera érigé en Ville, sous le nom de Pedrosowodsk & jouira des mêmes prérogatives que les autres nouvelles Villes du Gouvernement de Novogorod. Nos Commerçans n'ont peut-être jamais eu tant de débit des denrées de notre crû. C'est surtout avec les Anglois qu'ils font d'excellentes affaires.

Le 19 de ce mois, il s'éleva un vent d'Est très fort qui rompit les glaces de la Néva. Le rétablissement de la navigation a été annoncé, comme il se pratique chaque année, par trois coups de canon du petit Chantier.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le* 26 *Mai.*

Dans toutes les Provinces du Royaume on s'attend à de belles récoltes. Nous recevons ces nouvelles presqu'avec indifférence, parce que la denrée est encore abondante partout & qu'on ne peut en avoir du débit. Depuis long-tems nous n'avions pas vu le bled à si bas prix; en Podolie & en Volhinie le boisseau ne se vend que de 4 à 5 gros Polonois. Si les circonstances ne changent pas; malgré les bonnes récoltes, les Propriétaires n'en seront pas moins près de leur ruine; ils ont le plus grand besoin d'argent, il ne leur en rentre point. Ce qui paroîtra fort singulier, c'est que dans plusieurs de nos Provinces les Habitans voudroient qu'on mît de gros droits sur les grains. Cette politique paroît absurde; du moins ne peut elle pas se concilier avec l'intérêt des Cultivateurs. Ils ne sont pas en état de payer les autres impositions, comment peuvent ils en deman-

der de nouvelles ? Ils ne vendent pas leurs grains, quoique le prix en soit vil, comment les vendront-ils si les droits forcent à ne plus donner la denrée à bon marché ? Il faut l'avouer, nous n'entrevoyons pas le but où l'on peut tendre par une pareille voie ; si ce n'est pas ici un conseil inspiré par l'ignorance, si la politique à laquelle on propose d'avoir recours, peut avoir de bons effets ; nous ne le dissimulons pas, le motif qui fait agir, le fondement sur lequel on s'appuye, le bon succès qu'on attend, tout nous échappe. Nous laissons aux personnes plus habiles que nous à saisir le nœu de l'énigme.

Notre commerce ne se soutient qu'avec peine ; les branches d'industrie languissent & n'ont pas assez de force pour nous donner des fruits ; les Arts n'ont jamais été florissans ; le Roi vient de nommer une Commission particuliere pour la police & l'administration de ces grands objets. Ce qu'on doit se proposer d'abord, c'est de lever les obstacles (ils sont en grand nombre dans ce Royaume) & d'employer ensuite les moyens les plus efficaces. Heureusement les mauvais succès ne nous découragent pas ; nous méritons de mieux réussir par notre constance.

Jusqu'à présent nous n'avons pas eu lieu de nous appercevoir que le printems fût commencé. le froid continue ; il est même assez vif. Au commencement de la semaine nous avons essuyé un violent orage ; le vent souffloit avec tant de force que des édifices construits en bois ont été renversés ; à Mariemont un hôtellerie en croulant tua un homme & blessa deux autres personnes. Nos forêts ont souffert, & l'on y voit un assez grand nombre d'arbres déracinés ou ébranchés. La grêle acheva d'abîmer quelques cantons.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le* 27 *Mai.*

En vertu d'un arrangement fait avec la Cour il est permis à la Compagnie particuliere des Rentes de continuer à recevoir de nouveaux Membres jusqu'au 11 Décembre prochain. A cette époque, la Compagnie versera ses fonds dans le Trésor royal. Dans sa derniere Assemblée, la Compagnie Asiatique a fixé les coupons à 35 rixd. par action.

Il seroit difficile d'avoir un plus beau tems que celui dont nous jouissons. La saison ne sçauroit être plus favorable aux biens de la terre. Les grains d'hiver sont plus beaux que nous ne les avons vus depuis plusieurs années. Quoique les prix des denrées ne soient pas au-dessus même des moyens du bas peuple, ils continuent à baisser. Quand on a les greniers pleins & que les champs sont couverts de riches moissons, il est évident qu'il ne peut y avoir cherté que par les manœuvres du monopole.

Le *Souhait-des-Riches*, vaisseau de la Compagnie Asiatique commandé par le Capitaine Bagge, arriva le 9 Juillet de l'année derniere à Tranquebar & en repartit le 16 Octobre suivant : le 11 Janvier il étoit au Cap de-Bonne-Espérance, d'où il a dû mettre à la voile au commencement de Février pour retourner dans cette Capitale. Le Capitaine Bagge nous a fait sçavoir que le *Gange*, autre vaisseau de la Compagnie, & la *Minerve* qui appartient à de simples Particuliers, sont heureusement arrivés à Tranquebar d'où ils doivent passer dans le Bengale. Le sieur Henri Haste, Capitaine du vaisseau, la *Reine-Julie-Marie*, est aussi arrivé à la même destination sans aucun accident ; de-là il doit poursuivre sa route jusqu'à Canton en Chine.

Un vaisseau de Hambourg qu'on croyoit avoir été pris par les Insurgens, est arrivé au lieu de sa destination.

ALLEMAGNE.

De Vienne, *le* 28 *Mai.*

Aux débordemens des rivieres se joignent les orages & les tempêtes. Ces jours derniers, il est tombé une grosse pluie mêlée de grêle : comme les grains de celle-ci étoient fort gros, ils ont fait des dégâts dans la campagne. La foudre est tombée dans quelques endroits ; elle a fait des ravages dans la maison d'un Boulanger de cette Capitale ; à Guntendorf elle a tué une femme.

Par des lettres de Hongrie, nous apprenons que la semaine derniere il y a eu un tremblement de terre. Les secousses réitérées ont duré assez long-tems. On y a pris l'alarme, mais heureusement cet accident n'a pas eu les suites qu'on avoit lieu d'appréhender.

De Dantzick, *le 28 Mai.*

A peine notre commerce est-il l'ombre de ce qu'il étoit, il y a peu d'années; barré, gêné, tourmenté, il ne fait que de vains efforts pour se traîner. La politique de quelques-uns de nos Concitoyens nous a porté peut-être les plus grands coups. Ils ont vendu à la Prusse de vastes possessions qu'ils avoient dans le territoire & qui s'étendent jusqu'aux pieds de nos remparts. Dans toute la rigueur du terme, nous sommes bloqués. Tous les Sujets du Roi de Prusse ont la liberté de vendre & d'acheter dans notre Ville, mais les Artisans Prussiens, dont il est si difficile de pouvoir nous passer, n'osent pas travailler pour nous. On a tiré autour de nous une ligne de circonvallation, & l'on voudroit encore nous persuader que nous & notre commerce restons aussi libres que nous l'étions auparavant. A peine avons-nous embarqué nos marchandises qu'il faut les décharger aux Douanes du Roi de Prusse & payer des droits. Les bâtimens Prussiens arrivent & partent sans qu'ils aient à craindre de notre part la moindre visite. Plus nous usons de ménagemens, plus, ce semble, se fait-on une loi de nous traiter avec sévérité. Nos plaintes n'ont produit aucun effet; nous souffrons le mal & la nécessité nous force encore à nous taire. Notre Ville subsiste principalement par le commerce des grains; la plûpart des autres articles de consommation nous les achetons souvent de la troisieme & même de la quatrieme main; nous payons des droits énormes à nos voisins, si le commerce des bleds nous est enlevé, cette Ville ne peut échapper à la destruction.

De Laybac, *le 28 Mai.*

La Société d'Agriculture du Duché de Carniole propose un sujet de Prix qui paroîtra vraisemblablement un peu trop compliqué. Elle demande *quels sont les avantages qu'on peut se promettre pour l'Agriculture & les Arts, en obligeant les personnes qui veulent entrer dans les emplois civils à prendre connoissance du pays en le parcourant; à quelles observations doivent principalement s'attacher les personnes qui font ce voyage pour se préparer aux fonctions de la Magistrature? Dans l'examen qu'on leur fera subir, quelles questions doit-on leur proposer sur les voyages qu'ils ont faits, pour juger plus solidement des services qu'ils pourront rendre à l'Etat?* L'Auteur qui développera le mieux toutes ces questions & qui satisfera la Société remportera un Prix de 36 ducats Impériaux. Les personnes qui voudront concourir auront soin d'envoyer leurs Mémoires avant la fin d'Avril 1778 & de les adresser à la Société Impériale & Royale d'Agriculture & des Arts utiles, à Laybac, dans le Duché de Carniole.

ITALIE.

De Mantoue, *le 27 Mai.*

Nous avons un territoire fertile en grains, en pâturages, en vins & beaucoup d'autres productions; cependant nous ne pouvons pas dire que nous ayons un grand commerce, & les Arts que nous desirons de voir fleurir ne font que des progrès bien lents. Nous croyons en trouver la cause dans un régime qui est évidemment trop surchargé de réglemens. Par la crainte d'éprouver quelque mal léger & momentané, nous nous sommes fait des maux aussi grands que durables. Il n'est presque point d'année que le Gouvernement ne force les Propriétaires à donner, sous des peines grieves, l'état de leurs récoltes; delà on régle l'approvisionnement des Marchés; on ne nous permet de vendre à l'Etranger, que lorsque nous ne trouvons plus à vendre dans le pays & que la surabondance nous rend réellement pauvres. A peine la denrée commence-t-elle à renchérir que nous fermons nos barrieres & qu'il n'est plus permis au Cultivateur d'ouvrir ses greniers à d'autres personnes qu'à ses Concitoyens. Nous faisons un pas, on nous arrête & l'on nous force à reculer; avec une pareille méthode il est impossible d'avancer.

Le Gouvernement qui veut le bien commence à le voir où il est; il essaye de dégager le commerce d'une paatie de ses entraves & travaille à ouvrir des communications. On fait à Milan un beau canal qui sera de la plus grande utilité pour le transport des marchandises. Les talens reçoivent les récompenses qu'ils méritent, & si l'on n'enflamme pas du moins on excite l'émulation. Ce pays est très-favorable à l'éducation des vers à soie; cette branche de commerce nous rapporte beaucoup, mais il s'en faut bien qu'elle soit aussi fertile qu'elle pourroit

l'être. Ce qui nous manque sur-tout pour la mieux cultiver, ce sont des connoissances réfléchies. La routine est notre unique guide; avec un pareil maître, on n'est pas toujours bien conduit & l'on ne perfectionne rien. Il ne tiendra pourtant pas au zele de la Société Economique de cette Ville que les ténébres de l'ignorance ne soient bientôt dissipées; elle s'efforce de nous instruire & n'oublie rien pour étendre de plus en plus l'instruction. Cette respectable Compagnie vient de faire imprimer, à ses frais, un excellent Mémoire sur l'éducation des vers à soie. On s'est principalement attaché dans cet écrit à donner des préceptes simples, à les présenter de la maniere la plus nette, à ne faire jamais de raisonnemens qui ne soient toujours à portée de tout le monde & appuyés sur l'expérience. La Société distribue *gratis* des exemplaires de ce Mémoire aux gens de la campagne qui veulent élever des vers à soie; elle leur donne aussi de bons thermometres pour qu'ils puissent plus facilement maintenir dans les appartemens le degré de chaleur le plus convenable à ces précieux insectes.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 11 *Juin*.

Il est bien rare que le Lord North fasse dans la Chambre des Communes des propositions qui ne soient pas acceptées. Pour obtenir, il n'a presque jamais d'autre peine que celle de demander. Jeudi dernier il fit une motion qui avoit pour objet de présenter une Requête à S. M. & de l'engager à donner les ordres nécessaires pour qu'on emploie la somme de 13,000 l. st. à l'entretien de nos Forts & de nos autres établissemens sur la côte d'Afrique. La motion passa à la pluralité des voix.

Vendredi, les deux Chambres du Parlement étant assemblées, S. M. après avoir donné des éloges aux Pairs sur leur discernement à saisir les vrais intérêts de la Nation & sur leur zele à maintenir les droits du pouvoir législatif, s'adressa aux Communes & leur parla en ces termes: » Messieurs, le » zele & l'esprit vraîment patriotique que » vous avez montrés en m'accordant des sub» sides extraordinaires & considérables, que » la nécessité m'a fait demander à mes fide» les Communes pour le service de l'année » courante, excitent dans moi des senti» mens que je ne puis assez manifester. Re» cevez mes remercîmens, je ne sçaurois » trop vous en faire. Je dois en même tems » reconnoître les marques particulieres que » vous m'avez données de votre affection, » en me fournissant les moyens de liquider » les dettes contractées pour le Gouverne» ment civil, & en faisant, pour le reste de » ma vie, une augmentation considérable » au revenu de la Liste civile ». Comme il reste beaucoup d'affaires à terminer, surtout relativement aux Finances, le Chancelier a intimé aux deux Chambres que la volonté & le bon plaisir du Roi étoient de proroger le Parlement jusqu'au 21 du mois prochain.

Selon toutes les apparences, l'Amirauté d'Angleterre prendra bientôt connoissance des disputes qui se sont élevées entre l'Amiral Young & quelques Particuliers d'Antigoa, au sujet des prises faites par ces derniers sur les Américains. Voici en peu de mots le fond de cette affaire: Au commencement des troubles de l'Amérique plusieurs Colons des Isles sous-le-Vent souffrirent beaucoup des actes d'hostilité des Corsaires Américains. Pour réparer leurs pertes, ils armerent quelques vaisseaux & useront de représailles. Les prises qu'ils firent, le Procureur Général d'Antigoa les déclara bonnes & valables. Cependant sous prétexte que les Armateurs ne s'étoient pas munis de Lettres de marque, l'Amiral réclama contre la prétendue légitimité des prises, força les Matelots à monter les vaisseaux du Roi, & déclara qu'il faisoit grace aux Colons en ne les traitant pas comme des Pirates.

Depuis le mois de Novembre 1775 jusqu'au premier Mai 1777 l'exportation d'Irlande excéde en valeur l'importation d'environ 600,000 liv. Il ne faudroit pourtant pas en conclure que le commerce de ce Royaume est florissant. Ses Manufactures, sur-tout celles de toile, déclinent si rapidement que nous sommes forcés de leur accorder, chaque année, des gratifications considérables, pour les soutenir & arrêter leur chûte. Ce n'est pas l'argent de l'Etranger, c'est le nôtre qui enrichit un certain nombre de Marchands Irlandois. Les viandes salées qu'ils nous vendent pour l'approvisionnement de nos Troupes en Amé-

que forment, depuis deux ou trois ans, la branche la plus considérable de leur commerce.

Nous avons quatorze vaisseaux de ligne qui croisent dans la Baie & sur les Côtes occidentales; aussi nos Politiques prétendent-ils que nous faisons beaucoup plus de prises aux Insurgens qu'ils ne nous en font. De 13 navires partis tous à la fois de Charlestown, nous nous sommes emparés de huit qui ont été conduits dans nos Ports, deux à Portsmouth, quatre à Plymouth, un à Witehaven & un autre à Liverpool.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Grenoble, *le* 11 *Juin.*

Les productions de la terre ne sont pas, à beaucoup près, aussi avancées qu'elles devroient l'être. La saison ne leur est rien moins que favorable; durant tout le mois de Mai & le commencement de celui-ci, nous avons essuyé toutes sortes de tems. Nous avons eu successivement des jours froids, d'autres pluvieux, quelques-uns même orageux. La seule chose dont nos récoltes auroient eu le plus grand besoin, la chaleur, ne s'est pas encore fait sentir. Quand il pleuvoit dans la plaine il neigeoit jusqu'à demi-côte sur les montagnes. Pendant plusieurs jours nous avons eu tout autour de nous une perspective éblouissante que nous ne voyons guères qu'en hiver. Les pluies aussi fortes que fréquentes ont mis une bonne partie de nos récoltes dans un état de souffrance. Les bleds sont couchés, les bas fonds noyés, les fourrages couverts de boue; il faut de la chaleur pour ranimer la végétation & mettre les plantes en voie de mûrir. Ce sont les vents du midi & du couchant qui nous ont fait une cruelle guerre durant près d'un mois; ils souffloient alternativement & nous donnoient de la pluie; quelquefois ils se battoient ensemble & nous amenoient les orages. Si le vent d'Est prend une fois le dessus, tout ira bien. Le 4 de ce mois a été un jour funeste. Les côteaux de la Tronche, de Meylan, de Coran, de Saint-Ismiers ont été entiérement ravagés. La grêle fit beaucoup de mal, mais une grosse pluie en fit encore plus. Les torrens enflés traînerent avec eux une grande quantité de gravier, de cailloux & de grosses pierres. Il y a eu des bâtimens renversés ou endommagés; des bestiaux ont été ensevelis sous les ruines d'une métairie &c. Nous desirons que la saison devienne belle & mette fin à ces désastres. A l'équinoxe de Mars nous eumes un mauvais tems; on observe assez généralement que les vents qui soufflent alors, regnent plus que les autres jusqu'au solstice. Ce que nous éprouvons & ce qu'on éprouve dans plusieurs Provinces du Royaume, vient à l'appui de cette opinion.

De Lyon, *le* 12 *Juin.*

Depuis la fin du mois dernier qu'il a commencé à faire chaud, il a plu fréquemment & nous avons eu plusieurs orages. Quelques cantons de la Généralité ont été grêlés: dans les endroits montagneux, les pluies ont dégradé les champs & en ont entraîné la terre dans les bas fonds. Ces mauvais tems sont arrivés dans l'époque de la fleur des fromens; la floraison des seigles avoit été tourmentée par de grands vents. Les semailles de chanvre sont si fort contrariées par les pluies qui battent la terre & par les chaleurs qui, la séchant trop promptement, y forment une croûte, que l'on a été obligé d'y semer une seconde fois en divers lieux; la plante ne pouvoit pas sortir de terre, & il eût été inutile de vouloir herser les chenevieres parce que les pieds des hommes ou des animaux auroient écrasé le chenevis qui est tendre. Les vignes ont beaucoup de grappes formées qui ont besoin d'une chaleur plus sèche & plus continue. Les vers à soie ne peuvent pas beaucoup réussir par une température aussi inégale. Avec des poëles & des thermometres on accélere & on détermine la marche de la nature, mais quand elle est ainsi forcée, quels foibles embrions ne donne-t-elle pas? Les prés se sont un peu rétablis de l'état de langueur où les avoient mis les gelées de la fin d'Avril & la durée du froid.

Si l'on excepte les vins, on peut dire que les produits de l'Agriculture dans cette Généralité sont en général trop peu considérables pour que l'état de nos campagnes influe sur les prix des denrées. Il n'y a que quelques Paroisses de la plaine du Forez qui

ſoient véritablement intéreſſantes pour les grains & pour le chanvre, mais leur abondance ou leur diſette ne ſont guères ſenſibles à une certaine diſtance.

Le froment eſt toujours à fort bas prix. Le pain a été taxé à Neuville & à Trévoux à 1 ſ. la livre de 14 onces. L'Artiſan & le Vigneron s'en réjouiſſent, mais le Cultivateur ſe plaint & les Fermiers ſont inquiets. Ils ont à payer des baux paſſés dans d'autres tems, & des impoſitions réglées d'après ces baux. Pourroit-on prendre aujourd'hui d'autres baſes ?

Un incendie arrivé dans cette Ville, il y a huit jours, a réduit plus de vingt familles du peuple à la derniere miſere. Elles reçoivent ces ſecours & ces conſolations auxquels le malheur donne des droits par-tout, mais que les Lyonnois portent avec un empreſſement ſi tendre, une générosité ſi ardente qu'on ne ſçauroit trop admirer les ſentimens qui les conduiſent, quand même on pourroit craindre, dans d'autres cas pourtant que celui-ci, quelques erreurs dans l'application du bienfait. Des Sociétés de différens genres ſe piquent à l'envi de réparer les pertes que les flammes ont cauſées aux indigens.

Les Manufactures de cette Ville ne ſont pas dans un moment brillant, mais le goût du luxe n'en eſt pas moins exceſſif, il ſemble s'accroître de jour en jour dans le Peuple, & il n'eſt pas rare de voir que l'on ſe prive des choſes les plus utiles pour ſe procurer les parures les plus déſordonnées.

La filature de coton va toujours très-bien dans les montagnes du Beaujollois : il ſeroit à ſouhaiter qu'elle ſe répandît plus également dans ces campagnes maigres & peu cultivées, ſi voiſines des lieux où cet objet d'Induſtrie ſe concentre trop, & qui fourniſſent une nouvelle preuve que l'exemple & le beſoin ne ſuffiſent pas pour déterminer au travail.

D'AMIENS, *le* 14 *Juin.*

Quand les grains ſont à bon marché, les autres denrées, les comeſtibles, la plûpart même des marchandiſes ne doivent pas être cheres. Le bled, le prix du bled, voilà le thermometre ſur lequel ont toujours les yeux fixés toutes les claſſes de Citoyens, depuis les premieres juſqu'aux dernieres. D'après ce principe, le ſort des Habitans de cette Généralité n'eſt pas à plaindre puiſque nous avons par-tout l'abondance & le bas prix. Comme les récoltes s'annoncent bien, il eſt à préſumer que le bon marché durera long-tems. Le bled d'aſſez bonne qualité ne vaut ici que 4 l. le ſeptier, peſant 50 livres poids de marc ; nous en achetons d'une qualité inférieure à 3 liv. 10 ou 12 ſ. la même meſure. A Boulogne, le bled de premiere qualité ſe vend 23 liv. le ſeptier du poids de 270 livres, celui de ſeconde qualité 21 liv., celui de troiſieme qualité 19 l. Le ſeptier de ſeigle, peſant 250 livres, eſt à 13 l. ; celui d'orge, du poids de 200 livres, ne vaut que 10 liv. ; celui d'avoine, peſant 165 livres, roule entre 8 liv. 8 ſ. & 8 liv. 10 ſ. Dans les autres Marchés de la Province l'état des prix ne s'écarte pas beaucoup de celui que nous venons de donner.

DE PARIS, *le* 16 *Juin.*

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, qui ordonne que les réceptions des nouveaux Maîtres, faites dans les Communautés des Fabricans de bas & des Boulangers de la Ville de Lyon, depuis la publication de l'Arrêt du 26 Août dernier, & ſans qu'il ait été permis par le Conſulat auxdites Communautés de s'aſſembler à cet effet, ſeront & demeureront nulles.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Lettre à l'Auteur de la Gazette, ſur la population de la France ; écrite d'Orléans.

L'Auteur de la Lettre datée du 7 Janvier dernier, Monſieur, où l'on trouve l'état des naiſſances de cette Généralité, & que vous avez inſérée dans votre Gazette du 8 Février N°. 11, a raiſon de remarquer qu'il eſt très-étonnant que l'on ſoit ſi peu inſtruit de la population de la France, & que parmi les Ecrivains modernes qui ſe ſont occupés de cet objet, les uns la reſtreignent à 16 & même à 14 millions d'Habitans, tandis que d'autres la portent juſqu'à 20, 22, 24 millions & même plus. Un dénombrement exact par têtes ſeroit un moyen sûr de fixer à cet égard l'opinion publique. Mais au défaut de cette opération qui ne peut être faite par des Particuliers ſans autorité, n'a-t-on pas aſſez d'é-

lément de ce problême dans quelques états de naissances non-contredits, connus & qui portent des caracteres de bonne foi très-marqués, pour se flatter de parvenir, sinon à résoudre, du moins à rapprocher les différences énormes qui se trouvent dans ces diverses estimations ?

Il est vrai qu'on n'est pas unanimement convenu du rapport des naissances à la population. Suivant quelques Auteurs qui se sont occupés de l'Arithmétique politique, il est comme d'un à 28 dans les Villes d'une grandeur médiocre, comme Breslau &c, d'un à 30 & même 32 dans les Villes Capitales, comme Paris, Londres &c. M. l'Abbé de la Croix, Chef du Chapitre des Barons de S. Just à Lyon, Grand-Vicaire de ce Diocese, de l'Académie de cette Ville & Auteur très-estimé d'un Ouvrage intitulé *Etat des Baptêmes, Mariages & Sépultures de la Ville de Lyon, depuis le premier Janvier* 1750 *jusqu'au* 31 *Décembre* 1774, y suppose qu'à Lyon la proportion des naissances à la population se trouve comme d'un à 34. Le Rédacteur de l'article daté de Berlin le 20 Janvier 1777, dans votre Gazette N°. 13, l'estime comme d'un à 28 dans la Marche Electorale de Brandebourg, en y comprenant la Capitale. Le dénombrement du Royaume de Suede, fait en 1763 & consigné dans les Mémoires de l'Académie des Sciences de Stockolm de l'année 1776, la veut d'un à 27 ½. L'Auteur de l'Ouvrage qui a pour titre *Ricerche d'ell antica e moderna Popolatione di Firenze*, ou *Recherches sur la Population ancienne & moderne de Florence*, la restreint d'un à 25. Si l'on combine un dénombrement fait tête par tête en 1762 dans les 121 Paroisses de l'Election d'Orléans, & dans lequel cette Ville & ses Fauxbourgs ne sont point compris, avec les naissances de cette Election de 1770 à 1774 inclusivement, on ne trouve la proportion que d'un à 22 ½. En effet, suivant ce dénombrement, qui vient d'une personne en place & instruite, & qui fait séparément est le même, à un très-petit nombre de personnes près, la population montoit à 69,747 Habitans, & le nombre des naissances des années 1770, 1771, 1772, 1773, 1774, malheureuses à la vérité, & dans lesquelles la misere, la cherté, la peur de la disette peuvent avoir frappé sur la population, n'a été que de 3095. Or 69,747, divisés par 3095, donnent 22 ½; avec une fraction indivisible que l'on néglige ainsi que toutes les autres de même nature qui se trouveront dans les calculs suivans, ou, ce qui est la même chose, 3095 multipliés par 22 ½, donnent 69,637 ½. Peut-être que dans l'intervalle du tems qui s'est écoulé entre 1762 & 1770, tout petit qu'il est, la proportion de la population a varié. Mais si elle a varié & que la population de l'Election d'Orléans ait suivi celle de la Ville & de ses Fauxbourgs, elle a plutôt diminué qu'augmenté. Celle de la Ville & des Fauxbourgs d'Orléans a réellement diminué depuis 25 ans. La somme de l'année commune des naissances de 1748, 1749, 1750, 1751, 1752, étoit de 1597, années communes, tandis que celles des années 1770-1774 n'est que de 1530; par conséquent la proportion des naissances à la population des années 1770-1774 doit être au plus d'un à 22 ½.

Quelle que soit néanmoins la différence entre le rapport des naissances à la population ci-dessus estimées dans les Villes & dans les Campagnes, si l'on ne peut assigner la population de la France avec une scrupuleuse exactitude, il semble du moins qu'on apperçoit qu'elle est beaucoup plus considérable que des Ecrivains d'une autorité d'ailleurs très-respectable ne l'estiment.

L'Ouvrage intitulé *Recherches sur la Population des Généralités d'Auvergne, de Lyon, de Rouen & de quelques Provinces & Villes du Royaume*, par M. Mesance, Receveur des Tailles de l'Election de Saint-Etienne en Forez, imprimé à Paris chez Durand en 1766, nous fournit à cet égard des élémens de calculs curieux, & en les fortifiant de quelques observations tirées d'autres sources, il paroît que ces élémens sont assez sûrs.

(*La suite à l'Ordinaire prochain*).

I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 14 Juin 1777 au Mercredi 18 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 20 à 22 livres; le seigle, de 10 liv. 5 s., 10 liv. 15 s. à 11 l. 5 s.; l'orge, de 8 liv. 10 s., 8 liv. 15 s. à 9 liv. Le froment au Port de la Greve, de 21, 22 à 23 liv.; le seigle, de 10 liv. 5 s., 10 l. 15 s. à 11 liv.; l'orge, de 8 liv. 5 s., 8 liv. 15 s. à 9 liv. *le septier*.

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 14 Mai 1777 au Mercredi 18 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 l.; *idem* à la Greve, de 20, 21 à 22 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 21 Juin 1777, de 60 à 61 liv.; *idem* nouveau, de 58 à 59; le cent de paille vieille, de 23 à 24 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 53 à 54; *idem* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 22 à 23; *id.* nouvelle, de 20 à 21; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 50 à 51; *id.* nouveau, de 48 à 49; le cent de paille vieille, de 21 à 22 liv.; *id.* nouvelle, de 20 à 21 l.; le foin à la Grêve, de 38 à 39 l.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 21 Juin 1777.

Or de Portug. à	725	ff	ℓ	marc.
Du Mexique à	720			marc.
Du Pérou à	712			marc.
Les guinées à	722			marc.
Ducats à	98	2		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à	84	6		once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	15		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	17		marc.
Piastres à	49	6		marc.

V.

Changes de Paris, *du 21 Juin 1777.*

Amsterdam	53 7 8e.
Londres	31 ½ à 9 16e.
Hambourg	188 ¼ à ½
Madrid	15 3
Cadix	15 2 à 2 6
Livourne	97 ¼
Gênes	94 ¾
Lyon	au pair.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Merc. 11 Juin 1777

Messieurs

Boutray ..... pplles.	J.	
Viageres.....	J.	
Tontine.....	J.	

Du Jeudi 12.

De S. Janvier vres.	J.	
Tontine	J.	
Lempereur. Viag.	J.	
Perpétuelles..	L.	

Du Vendredi 13.

Peinchein .... vres.	J.	
Perpétuelles.	J.	
Tontine.....	J.	

Suite du Vendredi 13.

Messieurs

Patu.... Viageres.	M.	
Perpétuelles.	t. l.	

Du Samedi 14.

Caron ..... vres.	J.	
Lenoir..... pplles.	J.	
Viageres.....	J.	
Despeignes. Viag.	J.	
Perpétuelles..	J.	
Tontine....	Y. Z.	
.....		
.....		
.....		
.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS

Juin 1777.	Jeudi 19.	Vendredi 20.	Samedi
Comp. d. Ind.			
Actions . . .	1925 27 ½ 32 ½ 35 (37 ½	1945 40 42 ½ .	1942 ½ 35
D°. 16/25es . . .	. . . . .	1240	. . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	412	. . . .
Rescriptions . .	9 ¼ 9 8 ¾. . .	9 ¾ 9 8 ¾. . .	9 . . .
Bil. des Fermes.	2 1 ¾. . . .	. . . . .	. . . .
Bil. de la Lot. R.	1096	1097 96 . . .	1097 96 .
Lots de 150 l. de Rentes viageres.	1648 50 . . .	1650	1653 . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonn. de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue de. Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Anne deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1777

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 13 Septembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE DANTZIG, *le 22 Août.*

ON parle beaucoup ici & dans toute l'Allemagne d'une magnifique course de chevaux qui aura lieu à Warsovie dans les premiers jours du mois prochain ; ce qui attire dans cette Capitale un grand nombre d'Ecuyers qui y amenent les meilleurs chevaux d'Allemagne, pour tâcher d'y remporter la victoire. On distribuera aux Vainqueurs huit prix, dont chacun sera de 50 ducats. Chaque cheval doit n'avoir que deux aunes trois quarts de longueur & être chargé de cent douze livres pesant. Il seroit à souhaiter qu'on n'admit au concours que des chevaux Polonois, pour exciter les Nationaux à former des haras. Mais les tempêtes continuelles qui depuis si long-tems agitent cet Etat, ont tellement dérangé toutes les parties de l'économie & publique & particuliere, qu'il faudra encore bien des années avant que les Particuliers puissent faire de ces entreprises utiles.

DANEMARCK.

DE SLESWIG, *le 25 Août.*

Le nouveau canal qui va établir une communication si avantageuse entre nos deux mers, avance avec la plus grande célérité. Il rencontre beaucoup moins d'obstacles qu'on ne l'avoit cru d'abord. Cet ouvrage apportera un grand changement dans le pays. Le Gouvernement a pris des mesures pour que le Peuple puisse profiter du bénéfice qui doit en résulter, sans être chargé des frais de l'exécution.

La moisson s'est faite par un tems très-favorable. Elle a été belle & abondante, quoique plusieurs contrées aient beaucoup souffert de la pluie, de la grêle & des orages. Nos Pêcheurs de harengs ont réussi, cette année, beaucoup au delà de leurs espérances. Ce poisson est de bonne qualité & se vend à un prix dont le Vendeur & l'Acheteur sont contens.

La Ville d'Altona a obtenu plusieurs privileges considérables en faveur du commerce & de la navigation. Les droits d'exportation & d'importation, ceux de transit, ceux d'entrée & de sortie ont été ou abolis ou considérablement diminués ; ce qui attire beaucoup de Navigateurs dans ce Port & y entretient une concurrence très-avantageuse pour nous.

ALLEMAGNE.

D'HANOVRE, *le 28 Août.*

On se rappelle que l'an passé des armées de souris parcoururent plusieurs contrées d'Allemagne & que les porcs leur firent la

guerre en dévorant toutes celles dont ils pouvoient se saisir. Il tomba aussi beaucoup de nielle & des rosées malignes qui infecterent les pâturages. On observa ensuite qu'un grand nombre de truies avorterent en plusieurs endroits, & que la plûpart des petits de celles qui n'avorterent pas, moururent.

Le Bureau des Annonces de cette Ville demande en conséquence si les souris ou les herbes imprégnées de nielle dont les truies ont fait leur nourriture, doivent être regardées comme la cause des avortemens des meres & de la mort de leurs petits? Ceux qui croiront pouvoir décider cette question, & qui auront quelque bon préservatif à indiquer contre ces accidens, sont priés de communiquer leurs observations & leurs découvertes au Public par la voie de la présente *Gazette d'Agriculture*, *Commerce* &c. qui est très répandue en Allemagne & dans plusieurs pays du Nord.

De Gottingue, *le 29 Août.*

La Société Royale de cette Ville avoit proposé une médaille d'or pour le Mémoire qui répondroit d'une maniere satisfaisante à cette question: » Jusqu'où s'est étendu jusqu'à présent l'usage du vitriol blanc ou » vitriol de Zinc dans les Fabriques, les » Manufactures, les Arts & les Métiers, & » ne pourroit-on pas augmenter cet usage » d'une maniere avantageuse? » Le prix qui devoit être adjugé au mois de Juillet dernier, est remis au même mois de l'année prochaine, parce qu'aucune des pieces présentées au concours n'a rempli complettement le vœu de la Société. Il s'en est pourtant trouvé une dans le nombre qui a mérité son attention. Elle porte pour devise ces mots: *Nosce res scopus sapientis.* Ce Mémoire est de M. Heinemann qui en 1774 a remporté le prix *sur la maniere la plus efficace d'éteindre les incendies.* C'est au mois de Novembre prochain que la Société jugera les pieces qui lui doivent être envoyées sur cette importante question: » Prouver par » des expériences certaines à quel point la » morve des chevaux est une maladie épi- » démique ». Ce qui doit être démontré par des faits certains & indubitables. Cette même Compagnie demande pour Juillet 1778, » une instruction fondée en preuves sur la » maniere dont doivent s'y prendre les gens » de la campagne pour préserver en toutes » saisons les fruits de la terre des ravages » des orages ». Le prix est une médaille de douze ducats dont la distribution se fera au mois de Septembre suivant.

Voilà certes un des plus hardis sujets qu'une Académie ait jamais proposé, & plus hardi encore sera celui qui entreprendra de le traiter. Il n'y aura guères que quelque descendant des Titans ou des Constructeurs de la Tour de Babel qui ose y mettre la main. Dans la foule immense de Programmes qui remplissent toutes nos Feuilles périodiques, on en voit peu qui ne prête à la critique. Les sujets qu'on y propose sont ou trop vastes, ou trop recherchés, ou énoncés d'une maniere vague & équivoque. De-là il arrive qu'on est si fréquemment obligé de remettre les prix, ou ce qui est bien pire, de couronner des pieces extrêmement foibles & où la matiere se trouve à peine ébauchée. Il faudroit donc que nos Académies méditassent un peu davantage leurs Programmes, & sur-tout qu'elles ne demandassent pas choses ou inutiles ou impossibles.

De Munich, *le 20 Août.*

Malgré les réflexions critiques de quelques Observateurs à qui il plaît de mettre en doute s'il est aussi avantageux qu'on paroît le croire, de tant multiplier les Compagnies Littéraires & les Congrégations Economiques, on ose fonder ici de grandes espérances sur le nouvel Institut de Hesse-Hombourg. Notre Société Electorale de l'Economie & des Mœurs de Baviere vient de s'y réunir, à l'exemple de la Société Royale Patriotique de Suede. Avant cette derniere réunion, cet Institut quoique naissant à peine, comptoit déjà deux cens cinquante-trois Membres répandus dans soixante & dix Villes de différens pays. La Société de Hesse-Hombourg se propose particuliérement de se rendre utile à toutes les Compagnies sçavantes & à tous les Corps Littéraires, en établissant entre eux & elle une correspondance aussi facile qu'étendue. Il faut voir ce que produira ce grand projet.

ITALIE.

De Rome, *le* 12 *Août.*

Les pluies abondantes qui ſont tombées dans les environs de Trieſte, dans la Lombardie & dans la Romagne, jointes aux froids qu'on y a éprouvés en même tems, ont fait rechercher avec empreſſement les grains de l'année derniere. Les Gênois ſur-tout ſe ſont fort empreſſés d'en faire de grands emmagaſinemens. Cette manœuvre a augmenté conſidérablement le prix du bled. Mais comme les moiſſons ont, contre toute apparence, été très-belles & très-abondantes, ceux qui ont fait des approviſionnemens de grains ſe trouveront trompés dans leurs eſpérances.

Les opérations de Finances occupent toujours beaucoup notre Miniſtere. Les Membres de la Congrégation ſur les Affaires Economiques de la Chambre Apoſtolique, ont donné leurs avis ſur la meilleure maniere de percevoir les impoſitions dans les Etats du Patrimoine de S. Pierre. Le Cardinal Palotta, Pro-Tréſorier, a préſenté le réſultat de ces avis au Saint-Pere qui s'eſt arrêté au projet ſuivant. » L'impôt ſera re» parti au marc la livre dans les Villes & » Communautés où il y a un Cadaſtre, & » dans celles où il n'y en a point, les Préſi» dens recevront la déclaration des Tenan» ciers ſous la religion du ſerment. En con» ſéquence le Commiſſaire de la Chambre » eſt occupé actuellement à rediger les ré» glemens néceſſaires pour l'exécution de » cette loi ».

Le deſſéchement des Marais Pontins continue à fixer de plus en plus l'attention du Gouvernement. Tout nous fait augurer que cette entrepriſe, ſi ſouvent renouvellée & ſi ſouvent abandonnée, ſera conduite à ſa fin. On vient de faire un traité avec le nommé *Pierre Féali* de Ronciglione, pour fournir tous les outils de fer néceſſaires aux Ouvriers qui doivent être employés à ces travaux.

La récolte de la ſoie a été très-pauvre dans preſque toute l'Italie; les cocons n'ont pas réuſſi, à peine ont ils rendu la moitié de ce qu'ils avoient donné l'année derniere; deſorte que le prix en eſt augmenté tout-à-coup de trente pour cent, & nous craignons beaucoup qu'il n'en reſte pas-là.

De Turin, *le* 15 *Août.*

On lit ici avec intérêt, un Ouvrage Italien intitulé *Amélioration de l'Agriculture, propoſée comme le ſeul moyen de rendre à la Sardaigne ſon ancienne proſpérité.* Il eſt de M. Gemelli, ancien Profeſſeur d'Eloquence en l'Univerſité de Saſſari, de l'Académie des Géorgiphiles de Saſſari, & de la Société d'Agriculture de Breſce. Il s'en faut beaucoup que la Sardaigne ſoit aujourd'hui ce qu'elle étoit du tems des Romains à qui elle fourniſſoit des bleds en abondance. S'il eſt un pays qui prouve, comme l'Ami des hommes l'a ſi bien démontré en France, que la Population & l'Agriculture ſont en raiſon réciproque l'une de l'autre, c'eſt certainement la Sardaigne. Cette Iſle contenoit alors un nombre preſqu'infini d'Habitans, parce que l'Agriculture y étoit très-floriſſante. C'eſt donc pour lui rendre, s'il eſt poſſible, ſon ancienne ſplendeur que M. Gemelli a compoſé ce Traité. Il attribue le dépériſſement de l'Agriculture en partie à la communauté des biens-fonds &, & à la trop courte durée des baux entre les Propriétaires & les Fermiers. Il eſt certain que M. Gemelli a raiſon de regarder les Communes, ſur-tout lorſqu'elles ont trop d'étendue, comme très-préjudiciables à l'Agriculture. C'eſt une vérité reconnue preſque généralement de tous les Agronomes. Les Habitans de la Sardaigne en général négligent trop les plantations, & ils ignorent l'art de tirer de leurs vignes tout l'avantage qu'elles pourroient leur procurer. Il n'ont que du vin médiocre, parce qu'ils entaſſent indiſtinctement dans leurs cuves tous les raiſins bons & mauvais, ſans ſe donner la peine de les trier. Enfin ils ne ſçavent pas conduire la fermentation, choſe ſi eſſentielle dans la fabrique du vin. L'Auteur s'étend beaucoup auſſi ſur la culture des mûriers blancs, ſur les pâturages, ſur les troupeaux, & les prairies naturelles & artificielles. Les obſervations qu'il fait ſur les oliviers & ſur la maniere de faire l'huile, ſont très-judicieuſes. Il faut cueillir les olives à propos, c'eſt-à-dire lorſqu'elles ont acquis un degré de maturité ſuffiſant. Quand

elles sont trop vertes, l'huile qu'on en retire a un goût d'amertume choquant. Il est essentiel de les mettre sous le pressoir presqu'aussi-tôt qu'elles sont détachées de l'arbre, si l'on veut avoir de l'huile fine; car si on les garde, elles s'échauffent, & la liqueur qui en sort n'a plus la même délicatesse. Il est vrai que si l'on presse les olives quand elles sont si fraîches, elles ne rendent pas autant d'huile que lorsqu'elles ont été gardées un peu de tems; mais en cela, comme en toute autre chose, la qualité vaut mieux que la quantité.

ESPAGNE.

De Madrid, *le 12 Août.*

La Fabrique des draps de Saint-Ildephonse soutient sa réputation & semble se perfectionner de jour en jour. Il en sort des ouvrages de la plus grande beauté. Telles étoient les pieces que le Roi a fait présenter en dernier lieu au Souverain Pontife.

Il est parti de Cadix le 6 Juillet, pour la Vera-Crux, six vaisseaux Marchands chargés de vif-argent pour l'exploitation des mines du Mexique.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 27 Août.*

Il paroît que, malgré nos succès en Amérique, il nous faudra recommencer une autre campagne, ce qui éloigne encore l'espérance de relever notre Commerce. D'ailleurs nos finances sont épuisées; notre Ministere sera obligé de demander de nouveaux subsides, que notre Parlement ne me manquera pas sans doute de lui accorder. Déjà nous entendons dire de toutes parts que dans sa premiere Séance qui aura probablement lieu au mois d'Octobre, il sera question d'ajouter aux charges très onéreuses que nous portons déjà, une nouvelle imposition de cinq schellings par livre sur tous les biens fonds.

Il paroît certain que le Congrès, pour se procurer des sommes d'argent, a mis en vente de vastes terreins situés dans le voisinage de la Virginie & au nord de la Caroline, & que des Etrangers de différentes Nations se sont présentés pour les acheter & y faire des établissemens.

Comme le feu expose aux plus grands malheurs, il ne sera pas inutile d'instruire ici le Public d'un accident arrivé il y a peu de tems dans Holborn, & contre lequel il ne paroissoit pas que la prudence humaine pût se tenir en garde. Un de ces verres qui grossissent les objets, une loupe ou un microscope, avoit été placé sur la fenêtre d'un appartement, à un premier étage. Le soleil dardoit dessus avec beaucoup de force, & bientôt le feu prit aux rideaux & ensuite à la boiserie voisine. Tout le monde étoit sorti; mais une personne au second étage, ayant mis la tête à la fenêtre, apperçut une grosse fumée sortir de celle du premier. Aussi-tôt elle donna l'alarme, on vint promptement au secours, & en entrant dans la chambre, on fut fort étonné d'y voir le feu & très-effrayé des progrès qu'il avoit déjà faits; quelques instans plus tard, la maison auroit couru les risques d'être réduite en cendres. Cet accident qui peut se répéter, doit servir de leçon aux curieux qui ont chez eux de ces sortes de verres, & sur-tout à ceux qui en font commerce. Ils doivent bien prendre garde de ne pas les mettre dans un endroit où ils seroient exposés à l'action du soleil.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Grenoble, *le 1 Septembre.*

L'appas du gain, cet écueil contre lequel la probité la mieux affermie vient quelquefois faire naufrage, avoit donné lieu à certaines petites infidélités de la part des Traiteurs, Aubergistes & Cabaretiers de cette Ville. Peu contens de sophistiquer leurs vins, ils fraudoient encore sur la mesure. Ce brigandage a excité la vigilance du Magistrat qui veille avec zele à la Police de notre Ville. En conséquence, il a rendu le dix-huit Août dernier une Ordonnance qui enjoint » à toutes personnes vendant vin à » pot & à pinte, de n'avoir chez eux à l'u» sage de leurs cabarets que des bouteilles » aux armes de la Ville, sous peine de

» 24 liv. d'amende pour la premiere fois, » & de punition exemplaire en cas de récidive ; avec défenses à tous les Marchands » de verreries de tenir dans leurs magasins » des bouteilles qui ne seroient pas de la » jauge prescrite par la Déclaration du 8 » Mars 1735 ».

PRIX des Grains & du Pain dans divers lieux du Royaume.

TOURAINE, du 12 Août. Le septier de froment pesant 216 livres, poids de marc, 22 liv. 10 s.

Le pain blanc de trois livres & au-dessous, 37 deniers la livre. Le même pain de 6 & 12 liv., 36 den. Pain commun, 29 den. & pain noir, 25 den.

AMIENS, du 22 Août. Bon bled, le septier pesant 50 livres, poids de marc, 4 l. 16 s. 8 den. Moyen, 4 l. 6 s. 8 den. Petit bled, 3 liv. 16 s. 8 den. Pamelle, 3 l. 5 s. Avoine, 2 liv. 16 s.

LE MANS, du 22 Août. Le boisseau de froment pesant 31 livres, poids de marc, 2 liv. 15 s. ; de seigle pesant 28 livres, 1 l. 7 s. 6 den. ; d'orge pesant 23 livres, 1 liv. 4 sous ; d'avoine pesant 25 livres, 1 liv. 7 sous.

La livre de pain mollet taxée à 2 s. 4 d. Le pain michard, du poids de 12 liv., 1 l. 3 s. Le pain de méteil, du poids de 12 liv., 15 s. 8 den.

MEAUX, du 23 Août. Pain blanc, 2 s. 3 d. la livre. Pain moyen, 2 s., & le pain bis, 1 s. 8 den.

GRENOBLE, du 29 Août. Le quartal de froment pesant 28 liv., poids de marc, 2 liv. 15 à 18 s. & 3 liv. 3 s.

DE PARIS, *le 10 Septembre.*

Lettre à l'Auteur de la Gazette. Vos Feuilles, Mr, ont pour objet l'accroissement de l'Agriculture, du Commerce & des Finances ; c'est aussi l'objet de mon entreprise, & c'est sans doute ce qui, dans plusieurs occasions, a porté vos Prédécesseurs à en annoncer le succès. Ce succès, Mr, c'est-à-dire, celui de mes procédés pour la manipulation des vins rouges, est reconnu dans tous les pays vignobles de la France & établi par plus de quatre mille expériences faites sur des raisins de toutes les sortes & de tous les degrés de maturité & de verdeur. Rien de plus certain ni de mieux constaté que la supériorité & les bons effets de ma méthode ; toutes les personnes qui l'ont mise en pratique & qui par conséquent sont en état d'en juger, conviennent & attestent que les vins qui sont faits d'après cette méthode sont d'une meilleure qualité, ont beaucoup moins de verdeur, qu'ils durent plus long-tems & se vendent à plus grand prix que ceux qui se font suivant l'usage ordinaire. J'en ai déjà donné au Public nombre de preuves, & vos Prédécesseurs, M., dans la Feuille du 9 Janvier 1776, N°. 3, ont ajouté à ces preuves celles que leur ont fourni les pays étrangers, *les plus opposés de climat*, tels que l'Italie & l'Allemagne. On a même traduit en Allemand mon Ouvrage, pour le répandre ensuite dans les campagnes; cependant, comme il est des vérités qu'on ne peut trop répéter, & que l'excellence de mes principes ne peut être trop connue, sur-tout dans une année où ils deviennent si nécessaires, j'ai cru devoir réveiller l'attention du Public, en lui remettant sous les yeux quelques nouveaux faits. J'en aurois assurément beaucoup à lui offrir depuis mon dernier Ouvrage (1) ; mais, dans la nécessité de choisir, je me borne à deux témoignages qui, par le poids ou la qualité des personnes de qui je les tiens, m'ont paru les plus propres à inspirer de la confiance & à piquer l'émulation. Avant de les produire, j'observerai que M. Bertin, ce Ministre distingué, depuis si long-tems, par son zele pour les progrès de l'Agriculture Françoise, m'a fait l'honneur de m'écrire le 8 du mois dernier, en me permettant de le citer, & qu'entr'autres choses il me dit » qu'il avoit toujours été très persuadé que toutes les personnes qui se serviroient de mes procédés » pour faire les vins, ne pourroient que » s'en louer, qu'il a vu par lui-même, & » qu'il est instruit d'ailleurs de l'utilité dont » ils ont été *dans nombre d'endroits* ».

Je ne tarderai point à prouver de nouveau le mérite de mes procédés, sur-tout de

(1) *Chez Musier, Libraire à Paris, rue du Foin Saint Jacques.*

ceux que j'ai publiés en 1775 ; par les expériences qu'un très-grand Prince m'a admis à l'honneur de faire, cette année, sous ses yeux. Je me flatte que le grand succès qu'elles auront me mettra en état de démontrer, sans replique, qu'il n'y a point d'années où, en suivant ma méthode exactement, on ne puisse toujours & dans tous les lieux, faire des vins de bonne qualité & tels qu'ils puissent se vendre & se transporter à l'Etranger.

Une autre année, & quand il ne tiendra plus qu'à moi, je démontrerai, avec la même évidence, que les procédés que j'ai inventés pour la manipulation des vins blancs, peuvent aller de pair avec ceux que j'ai imaginés & éprouvés tant de fois pour les vins rouges.

Je vous prie, M., d'avoir la complaisance de rendre ma lettre publique, ainsi que les deux témoignages que j'y joins ; je me flatte que vous jugerez qu'ils ne peuvent être trop promptement répandus. J'ai l'honneur, &c. MAUPIN. *A Paris, le 2 Septembre* 1777.

A Chaumont-sur-Mozelle, le 4 Juillet 1777.

» Mon premier soin, en arrivant ici, M., » a été de m'assurer de l'état des vins que » vous avez faits sous mes yeux en 1774, » d'après les procédés que vous avez publiés » (depuis). Je dois vous rendre ce témoi- » nage, que ces vins sont encore très-bons, » quoique, dans la maniere ordinaire de » les faire, ils n'eussent pas pu se conserver » plus d'un an. A la vérité, ils commencent » à exiger d'être bientôt vendus ; mais je » regarde comme un très-grand avantage » de pouvoir, par l'effet de vos procédés, » conserver plus de trois ans des vins qui, » auparavant, ne pouvoient passer l'année.

» Je vous dois encore ce témoignage, » que tous mes voisins, frappés de cet avan- » tage & de la supériorité de qualité de vos » vins, s'empressent (voilà le bien que pro- » duit le bon exemple des hommes en place) » de suivre votre méthode de facon, M., » qu'il est très-constant que vous avez rendu » un très-grand service à cette branche d'A- » griculture dans ce pays-ci.

» Vous observez, avec raison, que le tems » qu'il fait est bien peu favorable à la vigne ; » je prévois que l'observation de vos procé- » dés sera plus nécessaire que jamais, cette » année, &c. *Signé*, DE LA GALAISIERE ».

M. Maupin, à la suite de cette lettre si flatteuse pour lui, ajoute la note suivante. » Précédemment à cette lettre, le Régisseur de la Terre de Chaumont, homme aussi exact qu'intelligent, m'avoit écrit, entr'autres choses, par sa lettre du 19 Novembre dernier, ce qui suit : *En* 1773, *les vins de M. de la Galaisiere ne se sont pas vendus plus de 5 à 8 l. la mesure en bonne année ; le vin, fait du fruit des mêmes vignes, conditionné selon vos principes, se vend à présent de 10 à 15 liv. 10 s. la mesure, en bonne année*... &c. ».

Extrait d'une Lettre écrite à M. Maupin, par M. Jean-Benoît Core, datée de Querasque, en Piémont, le 14 *Février* 1777.

..... » Ayant trouvé votre méthode, M., » pour améliorer le vin, l'été de 1768, la » même automne j'en fis usage, qui m'a » réussi au-de-là de mes souhaits & que je » n'ai plus discontinué jusqu'à présent, & » je me trouve avoir, depuis ce tems-là, » des *vins très-excellens* des années successives » du 68 jusqu'au 76 inclusivement (*N. B.* » que nos vins ne se conservent pas au delà » d'une année, prenant de l'aigre ou, com- » me on dit ici, du vieux) *meilleurs, suivant* » *leur degré d'aînesse*. La semaine passée, li- » sant chez M. le Comte Mathie, grand » Amateur de Chymie, & à qui je fis, par » amitié, des vins à votre façon, cette au- » tomne, le Journal Encyclopédique du » mois de Mars 1775, j'ai trouvé votre » Prospectus de deux Ouvrages regardant la » vigne & le vin..... Je prens la liberté de » vous écrire, Monsieur, & de vous supplier » de m'accorder la grace de me les livrer, &c.....

Edit du Roi, donné à Versailles au mois d'Août dernier, & registré en Parlement, qui autorise les Prévôt des Marchands & Échevins de la Ville de Paris, à faire un emprunt de six cens mille livres de rentes perpétuelles à cinq pour cent, & viageres à sept pour cent sur deux têtes, dont le produit sera versé dans le Trésor Royal, pour concourir aux remboursemens avantageux aux Finances, que Sa Majesté vient d'ordonner. Il est permis à tous les Etrangers non-naturalisés, même aux Sujets des Puis-

ſances avec leſquelles Sa Majeſté pourroit être en guerre, aux Communautés, Fabriques & autres gens de main-morte, d'acquérir leſdites rentes.

» Maquignons, dit Brillon dans ſon Dic» tionnaire des Arrêts, Maquignons & Fri» piers fort honnêtes gens, ſe diſent-ils les » uns les autres, nonobſtant l'opinion con» traire; mais s'il en eſt quelques-uns, on » deſire que leur bon exemple corrige les » autres ». En attendant les effets de ce bon exemple; voici un Arrêt du Conſeil, *concernant la Police du Marché aux Chevaux à Paris*, qui ne ſera pas inutile... Sa Majeſté voulant prévenir les fraudes trop fréquentes dans la vente des chevaux, notamment de ceux attaqués de maladies contagieuſes, déclare par cet Arrêt que les Acheteurs pourront dépoſer le prix des chevaux qui leur ſeront vendus, en la caiſſe du Marché, laquelle ſera tenue par l'Inſpecteur prépoſé pour la Police dudit Marché. Chaque dépôt ſera tenu ſans frais, pour être remis enſuite en nature & mêmes eſpeces à qui faire ſe devra. Les articles ſuivans réglent les ſalaires qui ſeront payés à des Maréchaux commis pour faire la viſite des chevaux qui auront été vendus, en cas de conteſtation entre le Vendeur & l'Acheteur. L'Inſpecteur arrêtera & fera mettre en fourriere les chevaux attaqués ou ſuſpectés de morve, qui ſeront expoſés en vente au Marché, même ceux trouvés en tous autres endroits de la Ville & Banlieue de Paris; il les fera viſiter par les Maréchaux, après avoir fait avertir les Propriétaires, s'ils ſont connus, pour enſuite, dans le cas où la maladie ſera conſtatée, les chevaux être remis aux Ecariſſeurs, pour les abattre en préſence dudit Inſpecteur, ſur les voieries à ce deſtinées. Défenſes à tous Ecariſſeurs de tuer aucun cheval morveux, ſans en donner préalablement avis à l'Inſpecteur. Cet Arrêt eſt du 14 Aout dernier.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Annonce de Livre.

Inſtruction abrégée ſur les maladies des Enfans. Par M. *Guenet*, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, & de la Société Royale de Médecine. A Paris, de l'Imprimerie de Ph. D. Pierres, rue S. Jacques, 1777. Broch. in-12 de 58 pag.

Pour faire connoître le mérite & les avantages de cet Ecrit, il ſuffit de rappeller ici le jugement qu'en a porté M. de Laſſone, premier Médecin du Roi, en ſurvivance & premier Médecin de la Reine, qui l'a examiné en qualité de Cenſeur. Voici en quels termes il s'exprime dans ſon Approbation. » Dans cet Ouvrage, dit-il, dont l'objet eſt » de guider sûrement les perſonnes chari» tables qui veulent bien ſe vouer à veiller » ſur la ſanté des pauvres enfans malades » dans les campagnes, l'Auteur réunit à la » préciſion & à la clarté des préceptes, les » méthodes de curation les plus ſimples & les » plus efficaces ». Ce petit Manuel enſeigne la maniere dont il faut traiter toutes les maladies auxquelles les enfans ſont ſujets, comme le vomiſſement, les tranchées, les convulſions, la dentition, les humeurs qui ſe portent à la peau, les vers, le dévoiement, la conſtipation, les petits ulceres à la bouche, la coqueluche, la chûte prématurée du cordon ombilical, les petits ulceres qui ſe forment au nombril, l'inflammation & l'ulcere des oreilles, les hernies ou deſcentes, l'hydrocele ou hydropiſie des teſticules, l'obſtruction des glandes du méſentere.

N. B. Dans la Feuille du Mardi 2 Septembre, page 556, col. 1, à l'article d'Anvers, il s'eſt gliſſé une faute d'impreſſion qu'il eſt eſſentiel de corriger. Au lieu de *diacona muſcipula*, il faut lire *dionæa muſcipula.*

II.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 3 Sept. 1777 au Samedi 6 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 19, 20, 22 à 23 liv.; le ſeigle, de 9 l. 10 ſ., 10 à 10 l. 10 ſ.; l'orge, de 9 l., 9 l. 10 ſ. à 10 liv. Le froment au Port de la Greve, de 20, 21, 22 à 23 l.; le ſeigle, de 10 l., 10 liv. 5 ſ. à 10 l. 15 ſ.; l'orge, de 9 l. 5 ſ., 9 l. 10 ſ. à 10 l. *le ſeptier.*

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 3 Sept. 1777 au Samedi 6 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv. 10 s.; *idem* à la Greve, de 20, 21 à 22 l. *le septier.*

Le cent de foin tres-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 10 Sept. 1777, de 58 à 59 l.; *idem* nouveau, de 55 à 56; le cent de paille vieille, de 21 à 22 l.; *id.* nouvelle, de 20 à 21 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 46 à 47; *idem* nouveau, de 44 à 45; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 22 à 23; *id.* nouvelle, de 20 à 21; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 41 à 42; *idem* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille, de 21 à 22 l.; *id.* nouvelle, de 19 à 20 l.; le foin à la Grêve, de 34 à 35 l.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 9 Septembre 1777.

Or de Portug. à	724	8	6	marc.
Du Mexique à	718			
Du Pérou à	710			
Les guinées à	722			
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			
Or à 20 karats à	84			
L'argent à 11 d. 20 g. à	54			marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52			
Piastres à	49	7	6	

V.

Changes de Paris, *du 10 Septembre 1777.*

Amsterdam	54 ¾
Londres	31 13 16d.
Hambourg	188 à 188 ¼
Madrid	15 1 6
Cadix	14 19 6 à 19
Livourne	95 ¼
Gênes	93 ¼
Lyon *Août*	⅜ à ¼ p. ⅜ p.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Sam 6 Sept. 1777.

Messieurs

Gossey..... pplles.	t. l.	
Viageres...	t. l.	

Du Mardi 9.

Defays..... pplles.	P.	
Viageres	P.	

Six premiers mois 1777.

Du Jeudi 4.

Alissant.... Viag.	A.	
Tontine.....	A.	
Nau..... pplles.	C.	
Viageres	C.	
Tontine	C	

Suite du Jeudi 4.

Messieurs

Certain..... pplles.	C.	
Viageres.....	C.	
Tontine	C.	
De S. Janvier vres.	t. l.	

Du Samedi 6.

Caron ..... vres.	t. l.	
Despeignes. Viag.	C.	
Perpétuelles.	C.	
Tontine	F.	
Delarue.....Viag.	A.	
Perpétuelles..	A.	
Tontine.....	A.	
Lenoir ..... pplles.	A.	
Viageres.....	A.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Sept. 1777.	Lundi 8.	Mardi 9.	Mercredi 10.
Comp. d. Ind.			
Actions . . .	FESTE	1832 ½ . . .	1832 ½ 30 27 ½.
D°. 16es/25 . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	78	. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	405	405 . . . .
Rescriptions . .	. . . . .	10 ¼ ½ ¾ . . .	10 ½ ¼ . . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	. . . . .	1 ¾ 2 . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	801 800 799 .	799 800 . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	1707 8 7 5 7 .	1707 6 . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24tt pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNEE 1777. Du Mardi 19 Août.

AVIS.

ON avertit le Public que la rédaction de cette Gazette passe en d'autres mains, à compter de l'Ordinaire de Samedi prochain 23 du courant.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 21 Juillet.*

Par la puissante médiation des Cours de Vienne & de Pétersbourg, nos différends avec le Roi de Prusse au sujet de la démarcation de ce qui nous reste de nos anciens Etats, viennent d'être enfin terminés. L'issue de cette grande affaire n'est pas aussi désavantageuse pour le Royaume que nous avions sujet de le craindre. Nous recouvrons, par le nouvel arrangement, une assez bonne étendue de pays & nous rentrons en possession de 15 villages. M. de Gaudi, Conseiller Privé de Sa Majesté Prussienne, a mis la derniere main à cette négociation avec le suffrage des deux Puissances & à la satisfaction des Sujets réciproques. Ce Magistrat est parti de cette Ville pour retourner à Berlin.

Un objet non moins important qui nous reste à régler avec la Cour de Berlin, c'est le commerce. On se flattoit ici que cette affaire seroit traitée en même tems que la précédente; les conjectures ont porté à faux; il n'en sera question, selon toutes les apparences, qu'à la Diete qui doit avoir lieu l'année prochaine. On mettra sous les yeux de cette Assemblée Nationale les Mémoires présentés au Roi & au Conseil Permanent, sur les gênes de toute espece qu'éprouve notre commerce.

Depuis qu'il est libre à nos bateaux chargés de grains de descendre la Vistule, le nombre de ceux qui ont payé les droits à la Douane de Fordan, est de deux mille. Sept cens y ont débarqué leur cargaison & l'y ont vendue. Les autres sont allés jusqu'à Dantzick; mais plusieurs d'entr'eux ayant trouvé les grains à trop bas prix dans cette Ville, ont remonté la riviere pour vendre leurs cargaisons aux Marchands Prussiens.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 20 Juillet.*

De nouveaux encouragemens promettent de nouveaux succès. Les Fabriques se multiplient dans la Capitale & dans la Province; notre Roi les soutient & anime les Entrepreneurs. Pour aiguillonner toujours plus l'Industrie & la récompenser de ses travaux & de ses efforts, le Gouvernement vient d'accorder une gratification de 10 pour 100 à tous ceux qui fabriquent dans ce Royaume certaines étoffes dont nous avons grand besoin. On tirera du fonds des Manufactures les sommes nécessaires pour payer ces primes.

Sur les représentations faites par la Direction Royale de la distillation des eaux-

de-vie, S. M. a nommé quatre Commiſſaires qui, dans l'abſence des Capitaines Provinciaux, auront l'œil ſur ce commerce & veilleront aux intérêts de la Cour & du Public. L'intention de S. M. eſt que les Fermiers ne vendent que de bonnes liqueurs & à des prix modérés.

Nous n'avions point de Manufactures de reſſorts de montre. Le ſieur Becklin en a établi une où il forme de très bons Ouvriers. C'eſt encore ici un établiſſement que nous devons au Souverain & dont il a fait lui-même toutes les avances.

Un vaiſſeau de la Compagnie Aſiatique, nommé la *Finlande*, eſt parti derniérement de Gothenbourg pour Canton en Chine. Il mit à la voile par un très-beau tems.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 22 Juillet.*

Il vient de paroître une Ordonnance pour régler les ſucceſſions, ſoit que les héritiers entrent, comme enfans en poſſeſſion des biens de leurs peres, ſoit qu'ils ne viennent qu'en ligne collatérales. Les terres & tous les biens-fonds ne pourront pas être partagés entre pluſieurs perſonnes. Cette coutume exiſte depuis long-tems & l'on ne fait ici que la confirmer. En diviſant les héritages, on craindroit trop d'affoiblir l'état ou de diminuer l'opulence des maiſons & des familles.

Le Roi poſſede dans l'Iſle de Seelande, de vaſtes domaines qui rendent peu parce qu'ils ſont mal cultivés. Comme le ſol eſt de nature à produire beaucoup, la Cour veut en tirer un meilleur parti. Toutes ces poſſeſſions ſeront diviſées en pluſieurs fermes d'une médiocre étendue, & l'on tâchera de ne les donner à bail qu'à des Cultivateurs auſſi laborieux qu'intelligens. On préſume avec beaucoup de raiſon que dans peu d'années ces terres qui n'étoient preſque d'aucun rapport, donneront un revenu très-conſidérable à la Couronne.

Notre commerce tire les plus grands avantages des troubles qui agitent le Continent de l'Amérique ſeptentrionale. Nos Iſles des Indes occidentales ne ſont ſéparées de la Pennſylvanie que par un trajet peu conſidérable en comparaiſon de la traverſée d'Europe en Amérique. Les Négocians de ce Royaume ſçavent mettre à profit les circonſtances & font avec les Colonies de la Grande-Bretagne un commerce qui facile devient toujours plus vif & plus lucratif. Notre Gouvernement voit leurs opérations & ne les contrarie point. Ce commerce de nos Iſles avec les Colonies Unies fait peu de ſenſation en Europe; il n'en va que mieux; on ne penſe pas à le traverſer.

Si nous en croyons nos Correſpondans d'Irlande, la quantité prodigieuſe de viandes ſalées qu'on tire de ce Royaume pour l'approviſionnement de l'Armée Royale, y fait renchérir les vivres & bientôt on ne ſera plus en état de remplir les commiſſions & les intentions de la Cour de Londres. Il faudra néceſſairement que les Anglois prennent la route du Nord pour ſe procurer du bœuf & du cochon ſalés. Ils doivent s'attendre à ne pas acheter à bon marché; leurs Colons font depuis long-tems des affaires avec nos Marchands pour cet article eſſentiel. Nous donnerons la préférence à ceux qui nous acheteront plus & nous payeront mieux.

PRUSSE.

De Berlin, *le 23 Juillet.*

Ce n'eſt jamais par les ſoulagemens accordés aux Peuples & les bienfaits répandus ſur les Sujets que s'épuiſent les tréſors des Rois. Depuis l'année 1763 juſques à celle qui court, notre Monarque n'a ceſſé de faire de grandes libéralités aux Villes & aux Villages qui avoient ſouffert de la guerre, des incendies, des inondations & d'autres déſaſtres. Les ſommes que S. M. a employées pour ces bonnes œuvres dans l'eſpace de ces quinze derniere années, ſe montent à 2 millions 561,752 rixdales. Cependant les fonds ne manquent pas & la Cour en trouve toujours quand il s'agit de faire le bien. Elle a réſolu de former quelques nouveaux établiſſemens dans la Marche Electorale; une ſomme de 200,000 thalers eſt déjà comptée pour faire mettre la main à l'œuvre. L'exécution ſuit toujours ici de fort près les réſolutions.

C'eſt auſſi par ordre de S. M. qu'on va bâ-

tir en Silésie plusieurs Villages dans des cantons qui ne sont pas assez bien cultivés. L'argent pour la construction est prêt; mais ce qui nous surprend, c'est que déjà l'on sçait comment se formeront les nouvelles Colonies. A peine les habitations seront-elles construites que des familles s'y établiront. Le Gouvernement a la liste des personnes qui doivent peupler ces cantons & les cultiver.

SILÉSIE.

De Breslau, *le 23 Juillet.*

Dans la derniere Assemblée de notre Société Patriotique, M. Schmetz de Klein-Tschanisch lut des observations sur les souris qui font quelquefois de si affreux ravages dans nos champs. Cette Province & plusieurs autres contrées d'Allemagne ne virent jamais ces animaux en plus grand nombre qu'en 1764 & firent des pertes immenses. De tous les côtés on s'arma pour leur faire la guerre; on en tua beaucoup, mais en parcourant les champs & foulant aux pieds les plantes, on se fit encore plus de mal qu'ils n'en auroient fait. Dans quelques cantons, on suivit les souris à la trace & l'on pénétra dans leurs retraites. On y trouva des crapeaux, des grenouilles, & des bêtes venimeuses qui s'y étoient refugiés pour se nourrir dans les magasins des souris. M. Schmetz prétend que celles-ci nous viennent de loin puisqu'on ne les voit paroitre que dans les tems où les récoltes mûrissent & qu'à certaine époque on n'en trouve plus dans le pays, quand même on ne leur auroit pas donné la chasse. Ces hôtes fâcheux reviennent de tems en tems & mettent toute la campagne à contribution. L'Auteur assure qu'ils nuiroient moins aux récoltes si l'on préparoit mieux la terre, pour accélérer la végétation des plantes, & sur-tout si l'on semoit plutôt qu'on n'est en usage de le faire. Comme les souris ne reviennent pas chaque année, on ne prendra certainement pas chaque année la précaution qui est ici indiquée. Ces animaux ne touchent presque pas aux grains, c'est principalement aux feuilles qu'ils en veulent; notre Académicien le prouve par des faits. Une année où nous avions nourri à nos dépens ces armées innombrables, M. Schmetz trouva dans ses domaines plusieurs morceaux de terrein tellement dévastés qu'il n'y restoit pas une plante sur pied. Il ne les fit pas labourer, n'y sema pas & voulut voir ce qui en résulteroit. Il y fit l'année suivante une récolte abondante qui le dédommagea des pertes qu'il avoit essuyées. Il ne veut pas qu'on fasse des battues pour les détruire plus facilement; ce remede lui paroit encore pire que le mal, vu d'ailleurs qu'on ne peut venir à bout que d'en tuer un petit nombre. Ce seroit ici ajouter dégât à dégât.

Une autre dissertation du même Auteur roula sur l'ergot. Il dit que plusieurs Economes en préservent leur seigle en faisant sécher sur l'épi les grains qu'ils destinent aux semences. Ils ont soin de ne les recueillir que par un tems bien sec, ne les font battre que fort tard, & les mettent dans un grenier bien aëré, où ils les laissent mêlés avec de la menue paille jusqu'à l'année suivante. Cette méthode leur réussit parfaitement, & jamais, à ce qu'ils assurent, on ne voit sur leurs champs des grains ergotés.

ALLEMAGNE.

De Vienne, *le 24 Juillet.*

Il circule un grand nombre de fausses especes de l'année 1774 qui ont passé de la Haute-Saxe dans les Etats Héréditaires. S. M. I. & R. vient de défendre par une Ordonnance de les donner ou de les recevoir en payement.

Enfin le tems s'est mis au beau & se soutient. Rien de plus variable que le printems que nous avons eu & même le commencement de l'été. Vers la fin du mois il tomboit encore de la neige; au territoire de Krems, Ville qui n'est éloignée que de 15 lieues de cette Capitale, il y en avoit un pied dans certains endroits. Les grains ont souffert de ces contre-tems, mais les vignes s'en trouvent encore plus mal. Nous aurons assez de bled, mais nous ne comptons que sur des vendanges bien médiocres. En cas d'événemens, nous avons des greniers & des magasins bien remplis. Les prix des denrées & des vivres sont presqu'aussi bas qu'ils puissent l'être, & l'on trouveroit aujourd'hui peu d'Etats dans l'Europe où l'on puisse vivre à moins de frais que dans l'Autriche. Grains, farine, pains de toute qualité,

viande, biere, vin même, tout est à bon marché dans cette Capitale. Avec de petits revenus on vit encore plus à l'aise dans nos Provinces.

D'Hanovre, *le 23 Juillet.*

Un de nos plus habiles Agronomes, M. Muller, continue à nous donner les tables des prix des grains dans l'Electorat & y jette de tems en tems des réflexions ou des obobservations utiles & judicieuses. A la tête des prix du seigle & de l'avoine dans une partie de la Principauté de Gottingue, il met un discours rempli d'excellentes instructions pour les gens du Pays & peut-être aussi pour les Etrangers. Cet Auteur voudroit qu'on s'appliquât à naturaliser dans chaque pays les plantes les plus utiles des autres contrées, qu'on s'adonnât avec soin à la culture de celles qui peuvent résister aux intempéries des saisons, & qu'on se ménageât ainsi des ressources dans les tems de cherté ou de disette &c. En 1624 la mesure de seigle ne valoit à Gottingue que 4 gros; les dettes occasionnées alors par la guerre & qu'il falloit payer, forcerent les Habitans à vendre leurs denrées aux prix qu'on voulut bien leur en donner. En 1625, il n'y eut point de récolte pour les Propriétaires; l'Armée de Tilly fit les moissons & recueillit ce qu'elle n'avoit pas semé. Les trois années suivantes on ne travailla pas la terre; l'ennemi occupoit une partie de l'Electorat; les Habitans aimerent mieux rester dans l'inaction & dans la misere que de travailler pour être encore plus misérables. En 1659 les souris firent de grands ravages dans les granges & les greniers; le boisseau de seigle se vendit six gros & celui d'avoine quatre. Chacun s'empressoit de vendre sa denrée au prix qu'on lui en offroit. En 1757 commença la derniere guerre qui fut une des plus fatales pour le pays dont nous parlons. Les prix des grains haussoient & baissoient prodigieusement d'une semaine à l'autre, parce que d'une semaine à l'autre il y avoit une grande variation dans la valeur des especes. A cette époque le boisseau de seigle monta jusqu'au prix exorbitant de 5 rixdales, sans y comprendre les frais de transport de Nordhausen à Gottingue. Les especes étoient si rares qu'une pistole avoit cours pour 15 rixdales. Les Habitans des Villes & les pauvres gens de la campagne furent obligés de payer au Souverain les mêmes droits qu'en tems de paix. Cette époque fut si fatale au pays qu'il ne s'est pas encore relevé de ses pertes. L'année où nous sommes ne nuit pas moins à l'Electorat. Le Roi d'Angleterre le dépeuple parce qu'il a besoin de Soldats. Que deviendront nos terres sans Laboureurs & sans Fermiers &c?

ITALIE.

De Livourne, *le 20 Juillet.*

Dans la plûpart des contrées d'Italie les étoffes de soie augmentent beaucoup de prix & l'on n'espere pas de les voir diminuer jusqu'à l'année prochaine. La récolte des cocons a manqué presque par tout; Naples, Genes, Turin, Milan &c. en ont très peu recueilli; aussi les soies ont-elles haussé de prix subitement dans plusieurs endroits & sont montées à 20, 25 & meme 30 pour 100 au dessus du prix où on les vendoit avant la récolte des cocons.

Les débordemens du Pô dans cette saison doivent être regardés comme un phénomene. Les pluies continues ont rendu les inondations plus fortes & plus longues. Les eaux se sont répandues avec impétuosité dans la campagne & dans bien des endroits l'ont entiérement dévastée. Les cantons les plus maltraités sont ceux de Casal-Maggior & de Gloré.

Cette année est bien désastreuse pour l'Italie; il est peu de fléaux qui n'y aient fait leurs ravages. La grêle a aussi détruit de belles récoltes qu'on étoit sur le point de couper. Vers la fin du mois dernier un cruel orage abima tous les environs d'Anagnie & de Frosione. Il tomba des grelons qui pesoient jusqu'à 10 ou 12 onces. Les grains, la vigne, les oliviers & les arbres fruitiers n'ont pu résister à cette horrible tempête. Les granges, les fermes, les maisons de plaisance ont été endommagées.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 3 Août.*

On établira à Bath une Société pour l'encouragement de l'Agriculture, des plantations, des Manufactures, du Commerce

& des Arts. Les personnes qui ont formé ce projet tiennent des assemblées pour dresser des réglemens convenables à leur institution. Elles doivent ouvrir incessamment une souscription générale pour se procurer les sommes nécessaires aux objets qu'ils embrassent.

Une Flotte Marchande des Isles sous le Vent est heureusement arrivée. Elle appareilla le 16 du mois de Juin à l'Isle de Saint-Christophe. Le *Hind*, vaisseau de guerre de 20 pieces de canon, & la *Sylphe*, sloupe de guerre de 14, l'ont escortée dans toute la route. De 140 voiles qui composent cette flotte, il y en a 63 dont la destination est pour cette Capitale.

On a eu l'imprudence à Rotherite de mettre des biscuits tout chauds dans des sacs. Le feu y prit & l'on eut bien de la peine à l'éteindre. Il y avoit 3000 sacs & chaque sac renfermoit cent livres de biscuits. La perte est assez considérable; on l'estime 7000 l. st. Le feu s'y mit encore le lendemain, mais on s'en apperçut aussi-tôt, & par les précautions qu'on prit, cet accident n'eut pas de suites.

Des lettres écrites d'Hallfax portent que le *Milford*, frégate de 28 pieces de canon, commandée par le sieur William Burnatus, a pris, repris, coulé à fond ou détruit 42 bâtimens Américains, parmi lesquels on compte trois Armateurs, que le Gouvernement a achetés & fait armer en forme de sloupes de guerre.

De divers lieux de la Province on écrit que les inondations, les orages, la grêle &c. y font de grands ravages. Plusieurs Propriétaires y sont ruinés. Dans un petit endroit, nommé Holmfirth, près Hudderfield, les Habitans ont perdu presque toutes leurs récoltes par un orage des plus violens. On fait monter les dommages à plus de 10,000 l. st. A ces accidens près, les récoltes sont généralement belles dans nos Provinces. Le froment sur-tout promet l'abondance &c.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

D'Arles, *le 7 Août.*

Le spectacle dont nous avons joui avant l'ouverture de la Foire de Beaucaire, nous avons le plaisir d'en jouir encore après la tenue de cette Foire. Les bâtimens descendent le Rhône & nous avons tous les jours le plaisir d'en voir passer un grand nombre. La plûpart n'ont presque rien de leur cargaison, mais ils s'en retournent avec beaucoup d'argent. Les marchandises qu'on a vendues, peut-être en plus grande quantité & à bon prix, sont les toiles de toute qualité, les draps, les étoffes de laine, sur-tout les grossieres. Proportion gardée, aucun article ne s'est vendu plus cher que la soie & les étoffes de soie. Depuis bien des années on ne les avoit pas vues à si haut prix. Comme la récolte des cocons a totalement manqué dans plusieurs contrées de l'Europe & que dans les autres elle n'a tout au plus été que médiocre, on doit s'attendre qu'il en coûtera beaucoup pour se vêtir magnifiquement. Le faste & le luxe payeront cher le plaisir de satisfaire leurs fantaisies & leurs caprices; ce n'est peut être pas un mal. Il n'en résulte pas moins que dans tout le midi de la France nous avons fait de grandes pertes. L'éducation des vers à soie nous rapporte annuellement de grandes sommes. Nos Paysans s'y adonnent presque tous & comptent sur un bénéfice qui, pour six semaines de travail, les met à l'aise le reste de l'année. Il en est peu qui ne retirent chacun de leurs avances & de leurs peines un profit clair & net de 100 & même de 150 liv. Quand les vers à soie ne réussissent pas, les Propriétaires font des pertes & les gens de la campagne souffrent.

Nous voyons que les Marchands s'en retournent très-contens de la Foire. L'argent étoit fort commun & la plûpart des Acheteurs payoient en especes pour avoir un peu à meilleur marché. On n'a presque point parlé de banqueroutes; bonne preuve en faveur de la Foire. Elle n'est que trop souvent une époque funeste pour bien des familles.

De Metz, *le 8 Août.*

Cette Ville jouissoit de quelques droits qui lui fournissoient annuellement une assez bonne branche de revenu. Le fâcheux étoit que cette imposition tomboit sur les pauvres beaucoup plus que sur les riches, puisqu'il s'agissoit d'un droit sur les grains, & que les pauvres consomment plus de pain

que les personnes dont la table est fournie de plusieurs mets. Bien des personnes avoient vu avec peine que par les Arrêts du Conseil, en date du 12 Mai & 3 Juin 1775, ces droits étoient suspendus. Comment, disoient-elles, fournir aux dépenses de la Ville, si la Ville est dépouillée de ses revenus ? On ne s'est pas contenté de parler & de se plaindre, les personnes en crédit se sont mises en devoir d'agir ; elles ont enfin obtenu ce qu'elles desiroient avec tant d'ardeur. Par un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 20 Juin de cette année, la Ville de Metz est autorisée à reprendre la perception de ses anciens droits de quartage & de maltôte sur les grains & celui de maltôte sur la pâtisserie. Les Citoyens dont le cœur est aussi bon que les vues sont saines, voudroient qu'on employât principalement au soulagement des pauvres le produit d'un impôt dont les pauvres payent la plus grande partie.

Les Maîtres en Chirurgie, de notre Ville, viennent de prendre une résolution qui fait également l'éloge de leur désintéressement & de leur zele pour le soulagement des pauvres. Tous les Lundis, ils s'assembleront, à deux heures après midi, dans une sale de l'Hôtel-de-Ville, pour y recevoir, visiter les pauvres malades tant de la Ville que de la campagne, & leur donner *gratis* des consultations par écrit sur les maladies qui sont du ressort de la Chirurgie. L'exemple qu'ils donnent sera vraisemblablement suivi dans les autres Villes non seulement par les Chirurgiens mais encore par les Médecins. N'auroit-on des secours que lorsqu'on est en état de payer la main qui les porte ? Quel plus bel usage peut-on faire de ses talens ou de ses connoissances que de les consacrer au service de ceux qui sont doublement à plaindre & du côté de la misere & du côté des infirmités.

De Saint-Malo, *le 9 Août.*

La libre circulation des grains a mis de l'activité dans ce commerce que les gênes & les prohibitions avoient rendu si languissant. Sous le régime précédent, on eût dit que le besoin se faisoit sentir par-tout, dans les années même d'abondance. Nous avons la consolation de voir que le besoin n'est presque nulle part, même après de mauvaises récoltes. Nous avons ici beaucoup de grains à vendre ; plusieurs autres Ports de la Bretagne en regorgent. Le tonneau de froment se vend depuis 192 jusqu'à 203 l., selon les qualités de la denrée ; celui de seigle roule entre 125 & 133 l. ; celui de méteil va de 158 à 168 liv. ; celui d'orge, de 171 à 179 l. ; de bled noir, de 102 à 109 l. ; d'avoine, de 90 à 94 l. Le cent pesant de farine de froment varie de prix selon la qualité ; il se vend de 13 l. 15 s. à 14 l. 5 s. La livre de pain moussault blanc est à 2 s. 1 d. ; celle du pain de méteil à 1 s. 9 d. ; celle du pain de seigle à 1 s. 5 d. On conjecture que vu la médiocrité des récoltes dans la plûpart des Provinces, les prix des grains haussèront dans peu de tems.

Il paroît une Ordonnance de nos Seigneurs de l'Amirauté de France, en date du 7 du mois dernier, qui proroge le délai accordé par celle du 16 Avril de l'année courante, aux personnes, ayant à leur service des Négres, Négresses, Mulâtres, ou autres gens de couleur ; ainsi qu'aux Négres, Négresses, Mulâtres n'étant au service de personne, pour faire leur déclaration au Greffe de l'Amirauté de France à Paris, ou aux Greffes des Amirautés particulieres de son ressort, à peine de 300 liv. d'amende contre les Maîtres, & de prison contre les Négres, Négresses, Mulâtres, ou autres gens de couleur.

De Rouen, *le 10 Août.*

Les bons Maîtres & les bons Seigneurs font les bons Domestiques & les bons Vassaux. Pour s'en convaincre, il ne faudroit que voir ce qui se passe dans la Terre de Merval. M. & Mesdames d'Hédouville & de Chambry-de-Revillon, qui en sont Seigneurs, ne prennent à leur service que des gens natifs de leur Terre, & ces Domestiques ne quittent guères la maison que pour quelque établissement avantageux. L'année derniere il mourut dans leur château un ancien Serviteur âgé de 98 ans. Dans sa vieillesse & ses maladies, il reçut de la part de ses Maîtres tous les soins qu'il auroit pu attendre de ses propres enfans. Vers la fin de la même année, ces dignes Seigneurs présiderent à la fête qui fut donnée pour célébrer la cinquantieme année du mariage de Pierre Noé & Marie-Magdeleine la Manche, tous deux à leur service, âgés chacun de 80

ans & jouiſſant de la meilleur ſanté. Les deux époux furent conduits a l'Egliſe en grande cérémonie & ſuivis de leurs enfans ou petits enfans, au nombre de douze. M. le Comte d'Hédouville donnoit la main a la bonne vieille femme, & Mademoiſelle de Chambry-de-Revillon accompagnoit le vieillard. Après la cérémonie, tout le cortege revint au château, où l'on avoit dreſſé une table de 40 couverts. Les Convives burent tous de grand cœur à la ſanté des Epoux & des Seigneurs. Si les tranſports marquoient la vivacité de leur joie, il étoit auſſi & peut-être encore plus l'expreſſion de leur reconnoiſſance.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Suite du Mémoire concernant les eaux-de-vie &c.

Il paroît donc que les eaux-de-vie dépotées à leur arrivée n'arrêteront point la fraude, & que le Débitant du pays de conſommation en ſera également la victime. Le dépotage fait, on rabattra & on reliera en plein les futailles; on ſçait que ce rabattage diminue *une demi-velte* au moins; on ſçait qu'il y a une maniere de rabattre ces futailles qui en ôte encore davantage, ce qu'on ne peut même découvrir à l'agréage actuel. Ces futailles une fois dépotées & marquées, il faudra que le Conſommateur les reçoive & s'en contente, quelque perte que puiſſe lui faire éprouver un dépotage mal fait ou frauduleux, ſans eſpoir de recours pour s'en faire rendre raiſon.

5°. Le dépotage eſt nuiſible au commerce. Tout ce qui peut rallentir les opérations du commerce eſt très-préjudiciable; de ſon activité dépend ſon ſuccès. Une expédition lente retardée occaſionne des inconvéniens & des pertes conſidérables: on en a des preuves tous les jours, ſur-tout dans les expéditions par mer.

Le dépotage eſt contraire à la prompte expédition, parce qu'il faut un tems infini pour dépoter. Comment pourroit-on fournir aux chargemens conſidérables qui ſe font en Novembre & Décembre? On a vu quelquefois nos quais remplis de barriques d'eau-de-vie à n'y pouvoir paſſer; on a vu en charge des dix, quinze & vingt navires à la fois; on a vu des expéditions ſi promptes qu'on n'a pu ſe donner le tems de rabattre les barriques en arrivant de la campagne, & qu'on s'eſt vu obligé de les envoyer embarquer telles qu'elles étoient à la deſcente de la charrette qui les avoit apportées. Pourroit-on le faire ſi le dépotage avoit lieu? Que de lenteur n'entraîne-t-il pas avec lui? Que de frais pour les navires qui ſont retardés dans leurs chargemens? Ce retard leur fait manquer très-ſouvent le tems favorable de mettre en mer & d'arriver chez eux ſans accident. N'en a-t-on pas vu, quoique chargés, être obligés d'attendre très-long tems que le beau tems leur permît de ſuivre leur deſtination? C'eſt ſur de pareils inconvéniens qu'eſt fondée une partie des raiſons qui ont décidé le Parlement de Bordeaux à s'oppoſer à l'établiſſement du dépotage dans cette même Ville. Celui de Rennes en a fait autant pour la Ville de Nantes. Ces deux Villes font auſſi un commerce conſidérable de cette denrée.

Si le Cultivateur, par le dépotage, ſe trouve expoſé à des inconvéniens vis-a-vis la Régie des Fermes, Octrois &c, à l'entrée en Ville de ſon eau de vie, le Négociant-Commiſſionnaire ne peut-il pas éprouver les mêmes inconvéniens à la ſortie des eaux-de-vie qu'il expédiera, à moins qu'on ne veuille s'en rapporter au dépotage qu'il voudra déclarer; ce qui eſt fort douteux, puiſqu'aujourd'hui les acquits d'expédition ne ſe délivrent que ſur la vérification du veltage des futailles, faite par les Agréeurs à l'embarquement, commis par la Ferme? Même inconvénient à l'entrée en Picardie, où les droits ſont aſſez conſidérables pour qu'on ſoit dans le cas de vérifier le veltage établi ſur les expéditions. Pourra-t-on faire cette vérification ſans dépoter de nouveau? Il faudroit donc, pour éviter ces inconvéniens, ſolliciter la ſuppreſſion des Agréeurs à l'embarquement & l'examen de la Régie, ſans quoi ce commerce au dépotage ſouffrira toujours des difficultés de vérification. Reſte à ſçavoir alors ſi le crédit de nos eaux-de-vie ſe rétabliroit & ſi ces moyens une fois établis empêcheroient les fraudes, les manœuvres illicites & les mêlanges?.

(*La ſuite à l'Ordinaire prochain*).

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 9 Août 1777 au Mercredi 13 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 20, 22, 23 l. 15 s. à 24 l. 10 s.; le seigle, de 10 l. 5 s., 10 l. 15 s. à 11 l.; l'orge, de 9 liv. 10 s., 9 l. 15 s. à 10 l. Le froment au Port de la Greve, de 21, 22, 23 à 25 l.; le seigle, de 10, 10 l. 10 s. à 11 l.; l'orge, de 9 l. 5 s., 9 l. 15 s. à 10 l. *le septier.*

Du Samedi 9 Août 1777 au Mercredi 13 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 liv.; *idem* à la Greve, de 21, 22 l. 5 s. à 23 l. *le septier.*

Le cent de foin tres-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 16 Août 1777, de 61 à 62 l.; *idem* nouveau, de 60 à 61; le cent de paille vieille, de 24 à 25 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 52 à 53; *idem* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 23 à 24, *id.* nouvelle, de 21 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 49 à 50; *idem* nouveau, de 47 à 48; le cent de paille vieille, de 22 à 23 l.; *id.* nouvelle, de 21 à 22 l.; le foin à la Grêve, de 41 à 42 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 16 Août 1777.

Or de Portug à	724	8	6
Du Mexique à	720		
Du Pérou à	710		
Les guinées à	722		
Ducats à	98	2	
Or fin à 23 k. 31 32.	100		
Or à 20 karats à	84	3	
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	16	
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	16	
Piastres à	49	8	

MARC. *ONCE.* *MARC.*

CHANGES DE PARIS, *du* 14 *Août* 1777.

Amsterdam	54	3	8e.
Londres	31	¾	
Hambourg	187	½	
Madrid	15	3 à	2 6
Cadix	15	1 à	15 0 6
Livourne	96	¾	
Gênes	94	½	
Lyon *Août*	½	à ½	

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Mardi 12 Août 1777

Messieurs

Defays	pplles.	M.
Viageres		M.
Desplaces	pplles.	t. l.
Viageres		t. l.
Tontine		t. l.
Vieillard	pplles.	t. l.
Viageres		t. l.
Tontine		t. l.

Du Jeudi 14.

Desplaces	pplles.	N.
Viageres		N.
De S. Janvier	vres.	M.
Boscheron	pplles.	M.
Viageres		M.

Suite du Jeudi 14.

Messieurs

Rouillard	pplles.	M.
Viageres		M.
Lenoir	pplles.	M.
Viageres		P.
Patu	Viag.	t. let.

Six premiers mois 1777.

Decourmont	pplles.	A.
Viageres		A.
Nau	pplles.	A.
Viageres		A.
Tontine		A.
Caron	vres.	J.
.....		
.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1777.	*Jeudi* 14.	*Vendredi* 15.	*Samedi* 16.
COMP. D. IND.			
Actions . . .	1827 ½ 30 . .	FESTE.	FESTE
D°. 16es/25 . . .	1200	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	400	. . . . .	. . . . .
Rescriptions . .	10 ½ 11 . . .	. . . . .	. . . . .
Bil. des Fermes.	2	. . . . .	. . . . .
Lots de 48 l. .	793 92 . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	1662 64 . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 28 Juin.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 27 Mai.*

LES détails que nous recevons de Gothenbourg sur les ravages de la derniere tempête sont affligeans. Il est arrivé dans divers Ports plusieurs bâtimens en très-mauvais état ; on conjecture qu'il en a péri un grand nombre. On a porté des secours à ceux qui étoient assez près des côtes, mais on ne les a pas sauvés, ils ont presque tous fait naufrage ; les cargaisons & les équipages de la plus prande partie ont été ensevelis sous les flots. Dans plusieurs Villes de commerce on attendoit des navires, mais malgré les recherches, on ne peut en recevoir de nouvelles. La navigation s'ouvre sous de malheureux auspices.

Il est décidé que nous construirons une Bourse à Gothenbourg. Si l'exécution répond au plan que S. M. vient d'adopter, cet édifice sera, dit-on, le plus beau de cette espece qu'il y ait en Europe. Les Grands Rois laissent toujours de grands monumens de leur regne.

Détruite par un incendie, la Ville de Geffle n'a fait jusqu'à présent que d'inutiles efforts pour renaître de ses cendres ; on bâtit, mais lentement ; l'argent manque aux incendiés, tout ce qu'ils ont pu faire c'est de construire quelques maisons ; si la charité ne vient pas à leur secours, si elle ne les aide puissamment, jamais ils ne viendront à bout de relever leur Ville. Le Roi, touché de la déplorable situation de ces infortunés, leur a permis d'ouvrir une souscription dans tout le Royaume & de la continuer pendant six ans. Quelques-uns d'entr'eux sont arrivés dans cette Capitale & recueillent les aumônes ou les libéralités des personnes charitables. En les voyant les cœurs se sont ouverts à la pitié ; les riches leur dounent abondamment, les personnes moins aisées font des efforts & plusieurs Citoyens ont fait des dons que la médiocrité de leur fortune ne leur auroit pas permis de faire s'ils l'eussent consultée. Mais ils n'ont écouté que la voix de la commisération & ne s'en repentent pas. Les Députés ont déjà la consolation d'avoir en mains des sommes assez considérables.

Nous sortons enfin de l'hiver ; c'est le 4 du courant que la premiere poste partit de cette Capitale pour la Finlande. Elle est arrivée heureusement de Greishelamm à Eckeroe ; dans la traversée elle n'a pas éprouvé le moindre accident. Cependant nous apprenons que les gelées ont recommencé dans ces contrées & que le passage devient encore dangereux à cause des glaces. Par les lettres écrites de cette Province nous sommes informés que peu s'en est fallu qu'il n'y eût de grands troubles. Les Habitans de ce Duché firent, l'année derniere, une mauvaise récolte ; un esprit inquiet, un mauvais Citoyen profita des circostances pour souffler par-tout le trouble & le désordre. Des malheureux aux yeux desquels on exagere

leurs malheurs, ont besoin d'héroïsme pour ne pas agir en mécontens, & les héros sont rares. Animés par cet homme séditieux, les Finlandois porterent aux pieds du Trône des plaintes outrées, fausses pour la plûpart, ou qui n'avoient qu'une légere apparence de vérité. La passion les emporta plus loin; ils allerent jusqu'à user de violence pour s'opposer à la perception des impôts. Dans la vue de reprimer ces excès, sans punir un grand nombre de coupables, le Conseil d'Abo tourna ses poursuites contre le principal Auteur de ces émeutes; ce criminel a échappé à toutes les recherches & s'est enfui en Russie. Les Habitans de Finlande sont rentrés d'eux mêmes dans le devoir & témoignent les plus grands regrets de s'en être écartés en prêtant malheureusement & si facilement l'oreille aux discours d'un séditieux.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 22 Mai.*

Par un Edit en date du 16 du mois dernier, le Roi ordonne que les procès intentés ou à intenter au sujet des affaires de commerce ou relatives à la navigation, soient beaucoup plutôt expédiés qu'ils ne l'ont été jusqu'à présent. Ce nouveau réglement sera de la plus grande utilité. Pour le moindre différend qui s'élevoit entre les Commerçans ou les Navigateurs, il falloit se jetter dans un labyrinthe de formalités & renoncer à toute autre affaire si l'on vouloit obtenir une décision moins tardive. Désormais la voie sera plus courte, & le commerce n'attendra pas long-tems les oracles de la Justice. Le nouvel Edit ne regarde que les Habitans de cette Capitale & de la Ville d'Altona. Comme les mêmes abus existent dans le reste du Royaume, on voudroit qu'une loi qui les corrige fût générale & que tous les Sujets participassent aux avantages qu'elle doit nécessairement produire.

Plus l'Industrie est encouragée dans la Norvege, plus ce Royaume sort de l'engourdissement où la rigueur du climat sembloit l'avoir condamné pour toujours. L'Agriculture se perfectionne & les Arts font des progrès. On a déjà établi quelques Manufactures; comme elles réussissent, on les verra bientôt fleurir & se multiplier. Les Verreries ont un tel succès qu'elles fournissent une bonne branche de commetce. Le Gouvernement pense & travaille à procurer aux Entrepreneurs un plus grand débit de leur marchandise. Il leur ouvre des débouchés & leur fournit les moyens de rendre leur commerce plus actif. On vient de nommer dans cette Capitale un Commissaire qui correspondra directement avec les Propriétaires des Verreries de Norvege & qui se chargera des envois non-seulement pour les Villes du Royaume, mais pour les pays étrangers.

D'Helsingor, *le 28 Mai.*

Il arriva derniérement dans notre Port un vaisseau Hollandois qui avoit sur son bord deux Matelots de la Grande-Bretagne. Ceux-ci nous ont appris qu'ils montoient un bâtiment de leur Nation de 16 pieces d'artillerie & de 70 hommes d'équipage. Dans la traversée ils rencontrerent, à la hauteur de Cilly, un Armateur Américain qui atteignit leur navire & s'en saisit. Ce même Colon s'étoit aussi emparé d'un navire de Cork, en Irlande, destiné pour Bordeaux. Il garda les cargaisons, renvoya les équipages, & brûla ce qu'il ne put emporter. Les Hollandois ne voient pas de bon œil que leurs Matelots servent sur les vaisseaux de la Grande-Bretagne & sur ceux des autres Nations: ils ont porté de rigoureuses défenses, mais l'appas du gain aura-t-il peut-être encore plus de force pour les attirer, que la loi pour les arrêter.

ALLEMAGNE.

De Dantzick, *le 30 Mai.*

Nos Marchands ont des discussions d'intérêt avec les Négocians de Hollande & d'Angleterre; cette affaire pourra influer beaucoup sur le peu de commerce qui nous reste & le restreindre encore plus. Nous payons des droits que nous n'avons jamais payés, il faut donc que nous vendions à plus haut prix & que ces charges retombent sur les Acheteurs. Les Anglois & les Hollandois se plaignent de ce que nous assujettissons les marchandises à des droits qui étoient jusqu'à présent inconnus. Il nous est aisé de donner de bonnes raisons; mais si l'on ne veut pas s'y rendre, nous serons forcés de céder. Nous avons les plus grands ménagemens à garder avec tout le monde parce que

nous sommes malheureux; à plus forte raison devons-nous ne pas choquer ou indisposer les deux Nations qui fréquentent le plus notre Port & nous achetent, en bien payant, la plus grande partie de nos denrées & de nos marchandises.

Nous avions raison de craindre en voyant les acquisitions que la Prusse a faites de plusieurs Terres qui nous touchent. Les projets de cette Puissance n'ont pas échappé aux moins clairvoyans. Notre commerce, déjà si gêné, & si près de sa ruine, touche au moment où il passera entiérement entre les mains de nos voisins, nos rivaux. Le Roi de Prusse viendra voir incessamment la Terre de Langenfurth, située auprès de notre Ville. S. M. P. est résolue d'y élever une belle & grande Ville qui portera le nom de *Nouveau Dantzick*. Le plan en est déjà fait & a l'approbation du Monarque. Cette nouvelle a jetté nos Habitans dans la derniere consternation; ils pleurent sur les ruines de leur fortune, de leur commerce, de leur Patrie; c'est ici le dernier coup qu'on pouvoit nous porter, & le *Nouveau Dantzick* sera le tombeau de *l'ancien*.

De Konisberg, *le* 11 *Juin*.

Jamais on n'a vu dans le Nord un aussi grand nombre de bâtimens Anglois qu'on y en voit depuis deux ou trois ans. On diroit que les finances de cette Nation sont inépuisables; elle achete de prodigieuses quantités de marchandises; on est d'autant plus empressé de lui vendre qu'elle paye bien. Par les relations que nous avons avec les Marchands de Mémel, Port de mer de la domination du Roi de Prusse, nous sommes informés qu'on y a compté, à une même époque, jusqu'à plus de cent bâtimens Anglois tous destinés à charger principalement du bois de construction. La plûpart ont été obligés d'en partir à vuide & d'aller dans d'autres Ports pour y remplir leur commission. Des Entrepreneurs, à ce qu'on assure, les préviennent & font de grands achats pour les Insurgens. Il est vraisemblable que si l'on favorise ces derniers, on trouve plus d'avantages à les favoriser. En général les Marchands du Nord, quoique portés pour les Américains, ne refuseroient pas de vendre aux Anglois si les Anglois couvroient les offres des Américains. Cette concurrence d'Acheteurs fait que non-seulement le bois de construction, mais encore les grosses toiles, les agrès, & toutes les marchandises nécessaires à la Marine haussent journellement de prix.

De Cassel, *le* 2 *Juin*.

Si notre Souverain tire de grandes sommes d'argent de l'Angleterre, il sçait les employer au bien de ses propres Etats. Sa premiere détermination a été de faire bâtir une Ville sous le nom de Frédérickstadt, entre notre Capitale & le Château de Weissen. Nos Villages ne sont pas assez multipliés, le premier plan de notre Souverain étoit d'en faire construire vingt-sept. On assure aujourd'hui que le projet s'étend & que le Prince a traité avec des Entrepreneurs qui se chargent d'élever dans les endroits le plus favorablement situés un plus grand nombre de Villages. Les habitations ne manqueront pas, toute la difficulté sera d'avoir des Habitans. La guerre de l'Angleterre avec ses Colonies, nous prive d'une partie de nos Sujets; mais enfin s'il paroit difficile, il n'est certainement pas impossible de les remplacer. Quand on a de l'argent, on a bientôt des hommes. En faisant des propositions avantageuses aux Etrangers qui voudront s'établir dans nos Etats, en leur assurant une honnête aisance, notre pays, fût-il désert, nous y verrons dans peu de tems une population nombreuse. C'est par de pareilles opérations que nous prétendons détruire les bruits faussement répandus & trop accrédités sur la situation de ce Landgraviat. Enfin nous l'espérons, l'époque de notre plus grande élévation même sera celle qu'on avoit osé marquer pour notre ruine. Le tems développera mieux encore que tout ce que nous pourrions dire, combien peu on avoit saisi la justesse de nos vues.

ITALIE.

De Rome, *le* 31 *Mai*.

On a publié divers réglemens pour prévenir, autant qu'il sera possible, les incendies & pour assurer de prompts secours dans ces tristes accidens. Le Gouvernement a fait déposer dans le Palais du Gouverneur de cette Capitale plusieurs pompes & un grand

nombre de ſeaux. Il vaudroit encore mieux ſans doute qu'on en eût diſtribué dans les différens quartiers de la Ville pour remplir plus efficacement les vues qu'on ſe propoſe. Le Gouvernement ſe charge de récompenſer les Artiſans & autres perſonnes qui auront travaillé avec plus d'ardeur à éteindre le feu. Les autres réglemens ſont très-ſages & inſpirés par un eſprit de charité. Ce qu'on recommande, c'eſt de veiller aux intérêts des Incendiés, de garder leurs meubles, leurs effets &c, & d'empêcher qu'ils ne ſoient volés.

Des orages, de groſſes pluies, des vents impétueux ont nuit, durant le courant du mois, aux biens de la terre. Ces tems n'ont pas été moins contraires à la navigation. Il y a eu des naufrages ſur les côtes de nos Etats; un petit bâtiment chargé de drogues & d'autres marchandiſes a fait naufrage à l'embouchure du Fiumicino; l'équipage a eu le bonheur de ſe ſauver.

On va mettre la main à l'œuvre pour le deſſéchement des Marais Pontins; les commiſſaires ont fait leur rapport, le S. Pere l'agrée, l'argent eſt prêt pour cette belle entrepriſe; on ne doute pas qu'elle ne ſoit exécutée avec ſuccès. Mais comme les Ouvriers auront des dangers à courir, on prendra les précautions néceſſaires pour donner un écoulement plus facile aux eaux, ſans que les Travailleurs riſquent de périr par l'infection.

ESPAGNE.

De Madrid, *le 29 Mai.*

Notre Cour vient d'apprendre par les dépêches de Cadix qu'un de nos Garde-Côtes a ſaiſi un vaiſſeau Anglois qui avoit ſur ſon bord 40,000 piaſtres dont les droits n'avoient pas été entiérement acquittés. Il étoit en contravention manifeſte; on la ſaiſi vis-à-vis de Gibraltar. Le Gouverneur de cette Place informé de ce qui ſe paſſoit envoya quatre chaloupes armées pour attaquer nos gens. Quoique ceux-ci fuſſent déjà ſous le canon du Château où notre drapeau étoit arboré, les Anglois, après un combat aſſez vif, où il y eut de part & d'autre des tués & des bleſſés, s'emparerent de l'argent & ſe retirerent. Cependant nos Troupes ont tenu ferme & emmené le bâtiment Anglois dans le Port d'Algéſire, où il reſtera juſqu'à ce que l'affaire ſoit terminée entre les deux Cours.

PORTUGAL.

De Lisbonne, *le 28 Mai.*

On avoit établi, ſous le feu Roi, des loteries au profit de ſimples Particuliers; la Reine vient de les abolir. C'étoit un impôt ſur les pauvres dont le produit étoit verſé dans les mains de perſonnes qui auroient dû, par les motifs les plus preſſans, employer une partie de leurs richeſſes à ſoulager ces malheureux. Par un réglement de Police, les Boulangers des environs de la Capitale, les Fermiers & les Payſans étoient aſſujettis à payer un droit pour le pain & le bled qu'ils venoient vendre à nos Marchés: ce droit, ſi onéreux au Peuple, eſt aboli.

Tous les malheureux ont un libre accès auprès du Trône, ſur-tout s'ils ne doivent leur malheur qu'à leur vertu. La Reine & le Roi préſident ſouvent aux Tribunaux de Juſtice qui s'aſſemblent dans leur Palais; ils reçoivent les requêtes de leurs Sujets & les expédient la plûpart ſur le champ. Leurs Majeſtés ont fait ſortir de diverſes priſons toutes les perſonnes qu'on y tenoit renfermées, ſous prétexte ou ſur l'accuſation qu'elles avoient fait la contrebande des diamans.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 13 Juin.*

Dans l'Acte qui a reçu, Vendredi dernier, le conſentement du Roi & qui autoriſe S. M. à lever une capitation d'une livre ſterling ſur les domeſtiques, on trouve des clauſes qui n'ont aucun rapport à ce Bill. On y révoque un Acte de la 19e. année du regne du feu Roi, par lequel divers droits avoient été mis ſur le verre; mais en même tems on y ſubſtitue d'autres droits ſur la même marchandiſe. Par un autre article, on ôte purement & ſimplement l'impoſition à laquelle étoient ſoumiſes, en vertu d'un Acte paſſé durant la 29e. année du regne précédent, toutes les perſonnes qui avoient une certaine quantité de vaiſſelle d'argent.

Comme les troubles de l'Amérique augmentent, nous faiſons, cette année, les plus grands efforts. Pour multiplier les reſ-

ſources & fournir aux frais de la guerre, nous n'avons eu d'autre expédient que de créer de nouveaux impôts & d'aggraver les anciens Jamais on n'a vu le Parlement paſſer tant d'Actes relatifs aux finances, parce que jamais la Nation ne s'eſt trouvée dans des circonſtances ſi critiques. Dans le courant de la derniere Seſſion, le Roi s'eſt rendu cinq fois à la Chambre des Pairs & a donné en Perſonne ou par Commiſſaires ſon conſentement à 253 Bills; ce nombre d'Actes, dreſſé dans un ſi court eſpace de tems, eſt prodigieux.

On aſſure que la taxe pour les pauvres ſe monte annuellement à un million ſterling, & même au-delà. Cette aſſertion eſt fondée ſur les états préſentés au Parlement par les différentes Paroiſſes. Il s'enſuivroit de-là que cette charge eſt auſſi onéreuſe aux Citoyens aiſés que le ſeroit aux Propriétaires une taxe fonciere de 3 shellings par livre; du moins les produits de l'une & de l'autre iroient à peu près aux mêmes ſommes. On voit auſſi par-là que même dans un Etat riche le nombre des pauvres eſt effrayant. Ce qui afflige, c'eſt que le mal ne peut qu'empirer puiſque les impôts ſont exorbitans, que notre commerce décline & que nos Artiſans ont toujours beaucoup de peine à ſubſiſter du fruit de leurs travaux. Nos affaires ne peuvent ſe rétablir que par une prompte & longue paix.

Au commencement du mois il eſt entré à Liverpool 2733 quarters de froment d'Irlande ou des pays étrangers & 394 ſacs de farine. Les Commiſſaires des vivres font de grands approviſionnemens pour les Troupes.

Un Voyageur qui vient de parcourir pluſieurs Provinces du Royaume aſſure que dans le Berkshire pluſieurs cantons ſeront riches en fourrages & que les bleds de ce Comté, de Hampshire & de Wiltshire promettent d'abondantes récoltes. Le froment ſur-tout eſt plus épais & plus fort qu'on ne l'y a vu depuis pluſieurs années.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De la Rochelle, *le* 15 *Juin.*

Nos eſpérances s'étoient relevées, mais elles viennent encore de tomber. Il s'en faut bien que les derniers quinze jours du mois de Mai aient continué le bien que nous avoient fait les premiers quinze jours du même mois. A des pluies douces qui s'inſinuoient dans la terre & en ranimoient les productions ont ſuccédé les tems les plus affreux; pluies fortes & froides, orages, vents impétueux, grêle, c'eſt par-là que s'eſt terminé le mois qui pour l'ordinaire eſt le plus beau de l'année. La grêle a ravagé la plus grande partie de la Province; dans pluſieurs cantons la terre en étoit entiérement couverte; les bleds & les vignes en ont ſouffert, mais plus les vignes que les bleds. Les ſeps avoient pouſſé lentement; les pampres n'ont pu garantir les formances (les raiſins avant la fleur) des coups de la grêle; celles-ci reſtent à découvert & n'en ſeront que plus expoſées aux ardeurs du ſoleil parce que celles-là ont été miſes en pieces. De mémoire d'homme on n'a vu dans ce pays-ci un mois de Mai ſemblable à celui que nous venons de paſſer. C'eſt pitié de voir nos vignobles; ils ſont dépouillés de feuilles & ne paroiſſent pas plus avancés qu'ils l'étoient dans les autres années à la fin du mois d'Avril. Le beau tems auroit peine à réparer une partie du mal, mais nous ne jouiſſons pas encore du beau tems.

Ces pluies continues ont beaucoup retardé la coupe des prés artificiels, tels que la luſerne & le ſainfoin. L'uſage eſt de les faucher à la mi-Mai; les Propriétaires qui ont ſaiſi une légere apparence de beau tems pour les couper, ont payé cher leur trop grande précipitation; ils ont fait tous les frais de la récolte & recueilleront plutôt du fumier que du foin; l'herbe s'eſt pourrie au lieu de ſe ſécher. Les prairies qui ne ſont pas fauchées ne donnent guères d'eſpérance; les plantes ſont couchées & la trop grande abondance d'eau fait qu'elles commencent à ſe pourrir au pied. La rouille attaque les bleds; les épis ſont ſortis du fourreau depuis quelque tems; ils touchent à l'époque la plus critique. La continuité des pluies a fait élever l'eau des marais, ce qui n'arrive ordinairement que vers la fin de l'automne. On eſtime en général que la Province a fait de grandes pertes, mais nous ne ſçavons pas encore à quoi ſe réduiront nos récoltes. Voilà une ſuite d'années bien déſaſtreuſes. Tous les cantons n'ont pas ſouffert également; il s'en trouve qui dédommage-

ront un peu du modique produit des autres.

On a fait une légere diminution au prix du pain. Il y a long-tems qu'on se plaint que nous l'achetons trop cher en comparaison du bled. Depuis la derniere récolte jusqu'à présent le pain commun ou bourgeois s'est toujours vendu 2 s. 3 den. la livre. Le tonneau de bled n'a varié que de 18 à 20 pistoles tout au plus. L'opinion générale est que quand le tonneau de bled se vend 200 l., le pain ne devroit être qu'à 2 s. 1 d. la livre. Cependant nous avons vu le bled à 180 l. & même au dessous, sans que le pain ait suivi cette diminution; le prix s'en est toujours soutenu à 2 s. 3 d. On attribue ceci aux manœuvres des Boulangers ; ils achetent du bled à Marans & l'exposent ensuite à nos Marchés ; là ils se font les uns aux autres des ventes simulées & forment un prix général. C'est sur le prix du Marché qu'on regle la taxe du pain. S'ils sont réellement coupables de ces collusions, il n'est pas difficile de découvrir leur fraude & de les en punir. Nous sçavons quel est le prix du tonneau de bled chez les Marchands & les Propriétaires; nous sçavons par conséquent quel est au juste le prix de la livre de froment ; celui ci doit être également le prix de la livre du pain, à moins qu'il n'y ait des droits intermédiaires, comme celui de halle, de mesurage, de mouture &c.

Nos eaux-de-vie se vendent de 139 à 140 liv. les 27 veltes ; celles de Cognac sont à 180 l. les 27 veltes à 4 degrés.

De Saintes, *le 16 Juin.*

Enfin nous allons voir exécuter un projet que nous aurions dû former depuis longtems & qui va procurer à la Province les plus grands avantages. Nos marais qui rendent l'air mal-sain & qui perpétuent une foule de maladies dans les habitations qui les environnent ou qui en sont peu éloignées, vont être desséchés & convertis en terres labourables. Un bon Citoyen, M. du Laurens, ancien Maire de Rochefort, a formé ce plan & se met à la tête de l'entreprise. Avant que de mettre la main à l'œuvre, il a présenté ses vues au Gouvernement & a développé les moyens qu'il employeroit pour s'assurer du succès. La Cour a également applaudi à son zele & à son intelligence ; loin de lui opposer des obstacles, on lui donne des encouragemens & il est assuré de jouir du fruit de ses travaux. Les Lettres-Patentes sont déjà expédiées & l'Entrepreneur est libre de faire travailler au desséchement dès qu'il le voudra. Cette nouvelle excite la plus grande joie dans toute la Province.

Il n'est besoin que de jetter un coup d'œil sur notre territoire pour voir tous les avantages que nous retirerons du desséchement qu'on est sur le point d'entreprendre. Nous ne recueillons pas, à beaucoup près, la quantité de grains nécessaire à notre consommation ; le défaut de cette denrée nous rend tributaires de nos voisins. Dans les bonnes années, nous faisons beaucoup de vin ; l'argent qu'il nous rapporte sert à nous procurer le bled qui nous manque. Mais la vigne est une culture si ingrate dans ce pays-ci que plusieurs Propriétaires se sont lassés de la cultiver. Voilà près de douze ans que nous n'avons fait une bonne récolte de vin. Il est fâcheux pourtant de destiner à porter du bled un sol sec, aride, rocailleux qui devroit naturellement ne donner que du vin. Nos marais desséchés seront des terres fertiles en bled ; ils seront couverts de riches fermes ; nos gens de la campagne qui étoient forcés de s'en éloigner, les habiteront & y trouveront de quoi subsister à l'aise eux & leurs familles &c.

De Tours, *le 17 Juin.*

Nous ne sommes pas contens du mois de Mai, cependant nous n'avons pas lieu de nous en plaindre autant que les Habitans de quelques Provinces du Royaume. Les pluies douces & fréquentes du commencement du mois dernier nous donnerent les plus belles espérances. Les prairies sur-tout en profiterent & l'herbe étoit aussi haute qu'abondante. L'inondation de la Loire a nuit aux fourrages ; les eaux ont battu, couché & couvert de vase les foins & les bleds. Les Propriétaires croyoient toucher au moment où ils seroient riches en fourrages, mais le tems les a mal servis & s'ils ont l'abondance, ils ne seront pas contens de la qualité.

Les pluies opiniâtres ont couché les bleds, les grands vents les ont ensuite fatigués jusqu'à découvrir leurs racines & les ébranler. Il étoit à craindre que des bleds ainsi couchés & surmontés par les mauvaises herbes ne donnassent que du fourrage. Pour prévenir ce malheur dans ses champs, voici l'ex-

pédient dont s'est avisé un de nos Cultivateurs. Il a pris un bon nombre de Journaliers & leur a fait lier son seigle par petits faisceaux ; les épis ainsi soutenus les uns par les autres, graineront mieux & les mauvaises herbes leur porteront beaucoup moins de préjudice.

A la faveur des premieres pluies les mars & les petits grains sont sortis de terre avec une promptitude extraordinaire. Mais cette forte végétation s'est bientôt rallentie ; les racines sont noyées, les plantes souffrent, leurs pointes jaunissent. Par le défaut de chaleur, toutes les productions de la terre restent dans l'inaction. Il est surprenant qu'au mois de Juin nos campagnes présentent le même aspect qu'elles le font ordinairement au commencement de Mai. Ce qui devroit être mûr n'est presque pas en voie de maturité.

Les gelées du mois d'Avril ont été plus funestes à nos vignes que nous ne l'avions d'abord cru. Plusieurs de nos cantons ne produiront rien cette année, & ne donnent même aucune espérance pour l'année prochaine. On n'a accusé d'abord les seps que d'être paresseux parce qu'on ne voyoit pas qu'ils fissent des progrès & que leurs jets restoient toujours enveloppés dans leur bourre. Ils continuent à ne donner aucun signe de vie & l'on craint que non-seulement les jets, mais les seps eux-mêmes n'aient été entiérement gelés. L'année derniere, nos vignes furent gelées le 19 Mai, mais nous eumes l'agréable surprise, huit ou dix jours après, de voir une seconde pousse. La plûpart de nos Vignerons sont désolés ; point de nouvelle pousse, point de récolte par conséquent pour cette année, point de bois pour l'année prochaine. Si les Propriétaires des vignes ne renoncent pas à cette culture, il faut convenir que leur constance est à toute épreuve. Voici la onzieme année qu'ils ne recueillent rien ou qu'ils n'ont que de chetives récoltes. Cependant il faut vivre, acquitter des charges, fournir aux frais de culture &c.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Suite de la Lettre à l'Auteur de la Gazette, sur la Population &c.

Suivant cet Ouvrage, les naissances de la Province d'Auvergne, composée de 987 Paroisses ou Communautés dont les rôles d'imposition sont séparés, ont monté, année commune, depuis 1747 jusqu'en 1756, pendant dix ans, à 24,604, celles de Clermont-Ferrand comprises, qui multipliées par 25, donnent à cette Province 615,100 Habitans ou 623 par Paroisse.

Les naissances de la Généralité de Lyon, composée de 751 Paroisses ou Communautés, celles de cette Ville non comprises, ont monté, année commune, de 1749 à 1758, pendant dix ans, à 17,975, qui multipliées par 24, donnent 431,400 Habitans ou 574 par Paroisse.

Observez que suivant la Gazette de Commerce du 30 Mai 1776, les naissances de la Ville & de la Généralité de Lyon ont monté en 1775 à 23,820 dont celles de la Ville de Lyon, montant à 6050, déduites, il reste pour la Généralité 17,770, nombre très-approchant du nombre ci-dessus.

Celles de la Généralité de Rouen, composée de 1885 Paroisses ou Communautés, les naissances de cette Ville non comprises, ont monté, année commune, de 1752 à 1761, pendant dix ans, à 25,025 qui, multipliées par 27 ½, donnent 689,437 Habitans ou 366 par Paroisse.

Il faut observer 1°. que les naissances de ces trois Généralités ont été multipliées par 23, 24 & 27 ½, suivant la proportion différente que les divers dénombremens, tête par tête, des Habitans de ces Généralités ont donnée à l'Auteur des Recherches ci-dessus.

Le même Auteur adopte des états de naissances tirés du troisieme tome du Dictionnaire de la France de l'Abbé Expilly.

(*La suite à l'Ordinaire prochain*).

II.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 18 Juin 1777 au Samedi 21 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 20, 22 à 24 livres ; le seigle, de 10, 11 à 12 liv. ; l'orge, de 8 liv. 5 s., 8 liv. 15 s. à 9 liv. Le froment au Port de la Greve, de 20, 22, 23 à 24 liv. ; le seigle, de 10 liv., 10 liv. 10 s. à 11 liv. ; l'orge, de 8 liv. 10 s. à 9 liv. *le septier*.

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 18 Mai 1777 au Samedi 21 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 17, 18, 19 à 20 l.; *id.* à la Greve, de 19, 20 à 21 liv. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 25 Juin 1777, de 59 à 60 liv.; *idem* nouveau, de 57 à 58; le cent de paille vieille, de 22 à 23 l.; *id.* nouvelle, de 21 à 22 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 52 à 53; *idem* nouveau, de 50 à 51; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 21 à 22; *id.* nouvelle, de 20 à 21; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 49 à 50; *id.* nouveau, de 47 à 48; le cent de paille vieille, de 20 à 21 liv.; *id.* nouvelle, de 19 à 20 l.; le foin à la Grêve, de 37 à 38 l.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 25 Juin 1777.

Or de Portug. à	724	℔ 6		marc.
Du Mexique à	720			marc.
Du Pérou à	712			marc.
Les guinées à	722			marc.
Ducats à	98	3		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à	84	5		once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	16		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	16		marc.
Piastres à	49	8		marc.

V.

CHANGES DE PARIS, *du 25 Juin 1777.*

Amsterdam	53 7 8e.
Londres	31 ½ à 9 16e.
Hambourg	188 ¼
Madrid	15 3 à 3 6
Cadix	15 2 à 2 6
Livourne	97 ¼
Gênes	94 ¾
Lyon	au pair.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Lundi 16 Juin 1777			Du Mardi 17.		
Messieurs			*Messieurs*		
Delamotte...	Viag.	J.	Marsollier..	Viag.	J.
	Perpétuelles.	J.	Cauchy.....	pplles.	L.
	Tontine.....	J.		Viageres.....	L.
Creuzé.....	pplles.	J.		Tontine.....	L.
	Viageres.....	J.	.....		
	Tontine.....	J.	.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1777.	*Lundi 23.*	*Mardi 24.*	*Mercredi 2*
COMP.D.IND.			
Actions	1935 37 ½ 40	FESTE.	1932 ½ 30
D°. 16es/25	1235		
D°. 8es.			
D°. 25es.	78		
Emprunt Oct..			412
Rescriptions	9 9 ¾		9 9 ¾
Bil. des Fermes.	2		1 ¾
Bil. de la Lot.R.	1096 95		1094
Lots de 150 l. de Rentes viageres.	1653 50		1653 50

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonne de 24℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Anno deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 24 Mai.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 25 Avril.*

NOUS voulons assurer de plus en plus la propriété des Particuliers; autrefois il n'étoit pas difficile d'y donner atteinte; on intentoit des procès pour les plus légeres causes, & si on les perdoit, on s'en consoloit, dans l'espérance de les gagner en les renouvellant dans d'autres circonstances. C'est ainsi que les troubles & les divisions se perpétuoient, & jamais aucune affaire n'étoit jugée définitivement. On s'arme contre ces abus crians, mais il en coûtera pour rétablir l'ordre & l'asseoir sur des fondemens plus solides. Le Gouvernement vient de publier des Universaux, l'un pour la meilleure administration de la Justice, l'autre pour restreindre le droit de distiller des eaux-de-vie & de brasser la biere. On n'accordera cette permission qu'à certaines personnes autorisées par le Magistrat & encore à des conditions qu'elles seront obligées de remplir, si elles ne veulent pas perdre leur privilege. Les contrats qu'on passera avec elles n'auront de force & d'exécution que pour un an; ce terme expiré, le bail n'existera plus. Il sera libre alors aux Magistrats des Villes de le renouveller pour deux ans. On ne croit pas que les Concurrens se présentent en foule; il n'y a guères d'hommes qui veuillent faire les avances nécessaires pour monter des brasseries, dans l'incertitude si au bout d'un an ils pourront obtenir la continuation de leur privilege? La vue que l'on se propose est pourtant bonne, en tenant les privilégiés dans l'incertitude, on voudroit les engager plus efficacement à user d'une plus grande circonspection & à mieux servir le Public.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 24 Avril.*

Un Etat bien gouverné est bientôt un Etat où tout fleurit; nous en avons des preuves auxquelles on ne peut se refuser. L'Agriculture, ce fondement de la prospérité des Empires, fait toujours de nouveaux progrès, à proportion des récompenses & de la protection que notre Monarque donne aux Cultivateurs. L'émulation devient générale; on cultive mieux, on fait d'utiles découvertes, on tente avec succès de nouvelles méthodes; les Propriétaires, les Paysans recueillent des fruits abondans, les uns de leur zele, les autres de leurs travaux. Notre Commerce ne reçoit pas de moindres accroissemens, & ses principales branches sont d'une fertilité qui nous étonne. Il faudroit remonter à des tems bien reculés pour trouver une époque où nous ayons vendu à l'Etranger d'aussi grandes quantités de fer que nous lui en vendons cette année. Pour remplir nos magasins nous employons une prodigieuse quantité de bras à nos mines. Quoiqu'ils soient bien fournis,

nous ne croyons pas qu'ils puiſſent nous ſuffire pour les commiſſions que nous recevons de toute part. Le prix de ce métal hauſſe en raiſon de ſon débit ; nos Marchands ne peuvent manquer de faire de grands profits ; ils ont également la certitude de bien vendre & de vendre beaucoup. Les payemens ſe font avec la plus grande exactitude ; auſſi n'entendons nous preſque plus parler dans ce Royaume ni de faillites ni d'affires dérangées parmi nos Commerçans. La poix, le goudron, le cambouis ſont montés à des prix exorbitans ; ce dernier article eſt aujourd'hui plus cher de trois rixdales & demie par tonne que nous ne l'avons vu depuis pluſieurs années.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le* 28 *Avril.*

C'eſt un ſervice que M. Lons, Directeur de la Navigation, vient de rendre à toutes les Nations commerçantes de l'Europe, en faiſant publier une nouvelle Carte, plus exacte que toutes celles que nous avions déjà, du paſſage du Sund & des deux Belts. On ſçait combien ce pas eſt difficile, ſurtout dans le tems des glaces. Tout Navigateur qui connoîtra parfaitement la Carte de M. Lons, courra beaucoup moins de riſque de faire naufrage.

Rien de plus animé que la navigation de nos mers ; le 15 de ce mois, 117 vaiſſeaux partirent d'Helſingor ; parmi ces bâtimens, il s'en trouvoit 65 Hollandois & 38 Anglois, preſque tous deſtinés pour Mémel. Le lendemain on en compta 67 qui leverent l'ancre & mirent à la voile ; 34 de ces navires avoient leurs cargaiſons pour Amſterdam. Le 17, on vit paſſer le Sund, pour ſe rendre dans la Mer du Nord, à 83 navires, 45 Anglois & 37 d'Amſterdam. Si le commerce du Nord éprouve des changemens avantageux, on ne peut guères les attribuer qu'aux troubles qui déſolent la Grande-Bretagne & ſes Colonies.

SILÉSIE.

De Breslau, *le* 29 *Avril.*

Dans la derniere Aſſemblée de notre Société Patriotique il fut queſtion d'objets intéreſſans pour notre Agriculture. Il y a des années où divers cantons de cette Province ſont ravagés par des ſouris ; la Société avoit demandé par quels moyens on pourroit venir à bout de détruire ces animaux. M. Muller prétendit que la meilleure méthode pour en délivrer nos campagnes, ſeroit peut-être de bécher les foſſés qui ſéparent les champs les uns des autres & les grands ſillons qui bordent les bandes des arpens. C'eſt là que ces animaux trouvent une retraite aſſurée, & d'où ils ſortent enſuite pour ravager les diverſes productions de la terre. Quant aux champs d'hiver, ils devroient être ſillonés en ligne droite, ſelon le même Agronome, & il ne faudroit les mettre en planches qu'après les avoir ſi bien travaillés que les ſouris ne puſſent plus s'y loger, lorſque le froid commence à ſe faire ſentir. Le même Auteur aſſure que, d'après l'expérience qu'il en a faite, les ſouris ne touchent pas aux grains ſemés vers la mi-Octobre ou au commencement de Novembre, mais qu'en revanche elles n'en font que de plus horribles dégâts dans les champs enſemencés avant la S. Michel. Les premiers moyens propoſés par M. Muller, la Société les approuve pour les terres légeres & ſablonneuſes ; mais elle eſt d'avis qu'on ne doit pas les mettre en pratique dans les terres graſſes & fortes. Quant aux ſemences tardives, comme elles ne ſont pas favorables aux progrès de la végétation, la Société ne conſeille de ſemer tard, que lorſqu'on a quelque indice qui peut faire craindre les ravages des ſouris ; de deux maux le moindre. Pluſieurs Membres de l'Aſſemblée combattirent par des raiſons péremptoires l'opinion de ceux qui ſoutiennent que les ſouris ne s'engendrent pas ſur notre territoire & qu'elles nous viennent des pays voiſins. La Bohéme & la Moravie qui nous touchent n'éprouvoient aucun dégât de la part de ces animaux, tandis que toute notre Province en étoit infeſtée. Le meilleur moyen de les exterminer ſeroit de les ſurprendre dans leurs quartiers d'hiver ; en conſéquence, notre Société deſireroit que le Gouvernement enjoignît à tous les gens de la campagne de faire des recherches pour découvrir les retraites de ces animaux malfaiſans & les y faire périr.

On parla beaucoup auſſi de l'ergot dans cette même Séance. Un des Membres les plus inſtruits a fait des recherches pour en

découvrir l'origine dans le bled & s'assurer des qualités de cette singuliere production. Il embrasse l'opinion de ceux qui attribuent à l'ergot les plus funestes effets. On adopte ici assez généralement le systême de MM. de Manchausen & de Linné qui veulent que le bled ergoté ne soit autre chose que de grains remplis d'insectes infiniment petits ; voici le développement de leur assertion qu'on regarde dans bien des endroits comme une pure hypothese. Les petits vers renfermés dans un grain ergoté en sortent quand on bat le bled ; de-là ils vont s'attacher à d'autres grains où ils trouvent le moyen de pénétrer & de s'établir. De ces grains, lorsqu'ils sont semés & qu'ils poussent, ces insectes s'insinuent dans la tige & de là dans l'épi. Ainsi trouvent ils le moyen de se perpétuer dans le bled. Tout ceci auroit grand besoin de preuve, mais comment seroit-il possible d'en donner ? Pour ne point recueillir de bled ergoté, nous dit-on, il faudroit ne point semer de grain qui soit rempli de ces petits insectes ; mais on ne nous donne aucun indice pour nous faire connoître le grain rempli de ces vers imperceptibles. On peut détruire l'ergot en conservant le grain qui en auroit été infecté par contagion, dans un lieu bien sec pendant l'espace d'un an. Un moyen encore plus infaillible est de faire tremper la semence dans une lessive de chaux & d'une petite quantité de sel. Pendant vingt ans, M. Muller a suivi ces méthodes avec le plus grand succès. Il n'a jamais recueilli de grain infecté de l'ergot dans les années même où ses voisins avoient perdu une bonne partie de leur récolte, par les ravages des insectes dont nous parlons.

On agita beaucoup ensuite la question, s'il est avantageux ou non de faire paître le bétail dans les champs à bled ? Les uns soutinrent que cette méthode est nuisible aux plantes ; les autres prétendirent qu'elle nuit aux troupeaux. L'opinion de ceux qui veulent qu'elle contribue beaucoup à faire pousser les bleds avec plus de force eut aussi ses Partisans. La Société ne prononça pas sur la question & se contenta d'exhorter ses différens Membres à faire des expériences plus décisives.

PRUSSE.

De Berlin, *le* 3 *Mai.*

On vient de publier dans cette Capitale la méthode qu'il faut suivre pour faire l'eau de Cologne. Voici l'avis, tel que M. de Francheville l'a fait insérer dans nos Feuilles périodiques. Le crédit singulier qu'a l'eau de Cologne, depuis bien des années ; le grand usage qu'on en fait relativement à divers objets ; les fraudes que commettent certains Fabricans ou par ignorance ou par cupidité dans la composition qu'ils en font, forment autant de raisons qui nous engagent à communiquer au Public la véritable recette de l'eau de Cologne. On peut la suivre sans ombre de crainte, parce qu'elle est sûre. Un habile Chymiste a fait les analyses de l'eau faite d'après notre instruction & d'une même quantité d'eau de Cologne qu'il avoit tirée d'une des meilleures Fabriques. Toutes les deux elles ont donné le même résultat à même dose. Ces preuves sont authentiques & l'on ne doit pas s'en défier.

Prenez de l'esprit-de-vin rectifié, 24 livres ; de l'esprit de romarin, 6 livres ; de l'eau de mélisse composée, quatre livres & demie ; de l'essence de bergamote 4 onces ; du néroli 3 gros ; de l'essence de cédrat une demi-once ; de l'essence de citron, 4 gros ; de l'essence de romarin, aussi 4 gros. Mettez le tout ensemble dans une grande bouteille ; remuez quelque tems ce mélange, après quoi votre eau de Cologne sera faite. Si l'on veut lui donner plus de force & de perfection, il faut la rectifier au bain-marie & à petit feu ; on retirera ensuite la liqueur à deux pintes près.

ALLEMAGNE.

De Vienne, *le* 1 *Mai.*

Il avoit été réglé en 1774 que les Sujets de Bohême payeroient une contribution de 500,000 rixdales ; Leurs Majestés I. & R. délivrent à perpétuité ce Royaume d'une pareille charge & ne bornent pas là les effets de leur bienveillance ; Elles abolissent aussi dans ce pays même le droit sur la viande ; droit qui devoit rapporter à l'Etat de grandes sommes puisqu'il étoit d'un kreutzer par livre. Les Habitans sont affranchis de certains droits de passage qui leur étoient onéreux, rallentissoient les opérations de commerce & retardoient le transport des denrées. On leur remet enfin un autre droit connu sous

le nom *d'impôt des classes ;* l'Edit porte que ces graces ne seront jamais révoquées.

On a éprouvé quelques secousses assez fortes de tremblement de terre à Témeswar & à Pétervaradin. Par bonheur elles n'ont pas duré.

Nous continuons à faire de grands approvisionnemens, ce qui donne lieu à bien des conjectures : malgré ces emmagasinemens, les denrées ne haussent pas de prix ; elles sont toujours à bon marché.

De Leipsick, *le 2 Mai.*

On sçait que le Bureau des Annonces de cette Ville s'applique depuis plusieurs années à rassembler tous les desseins & modeles des inventions & des machines utiles qui parviennent à notre connoissance, soit que nous les devions à des Auteurs de ce pays, soit qu'elles nous viennent de l'Etranger. Cette collection précieuse vient d'être enrichie des articles suivans : un instrument commode pour mesurer la hauteur des maisons, des arbres &c, quoiqu'on se trouve à une certaine distance de l'objet ; avec les instructions nécessaires pour se servir de cet instrument. Modele complet d'une nouvelle espece de fourneau, le plus économique & le plus commode qu'on connoisse ; avec la description exacte & détaillée de toutes les parties qui le composent & de la maniere de construire de pareils fourneaux. Modele d'une charrue du pays de Nassau, par le moyen de laquelle on laboure avec la plus grande facilité de haut en bas & de bas en haut, sans que le Laboureur soit obligé de perdre du tems à retourner la charrue & à donner une autre position au soc. Cette charrue paroît de la plus grande utilité pour mieux labourer & avec plus de facilité les terreins qui vont en pente & qui sont situés sur des hauteurs. Un manteau de voyage à l'Anglo-Italienne, qui ne coûte que 7 rixdales & qui est aussi commode & d'un aussi bon usage que ceux d'Italie & d'Angleterre qu'on vend 30 rixdales & même plus. On peut s'en servir également en voiture & à cheval. Une caisse dans laquelle on emboîte tous les petits meubles nécessaires dans un voyage ; elle tient très-peu d'espace & l'on a peine à concevoir comment elle peut renfermer un si grand nombre d'articles. Une boîte qui contient une petite table où deux personnes peuvent manger en voyage, & dans laquelle on trouve aussi tout ce qui est nécessaire pour mettre le couvert. Le Bureau se charge d'envoyer dans l'Electorat & à l'Etranger les dessins qu'on lui demandera.

ITALIE.

De Fioum, *le 1 Mai.*

Un Pyrate qui exerçoit toutes sortes de brigandages sur nos mers & devenoit la terreur de nos Commerçans par les meurtres qu'il commettoit, est enfin tombé entre nos mains. Ce monstre, nommé Abrahamowic, s'étoit emparé derniérement d'une barque Vénitienne chargée de grains, & montée seulement par 7 hommes d'équipage ; il fit tuer sous ses yeux six de ces infortunés ; le septieme lui échappa en se jettant dans la mer ; l'effroi qui auroit dû, ce semble, affoiblir les forces de ce malheureux, les ranima ; après avoir nagé pendant long-tems, il eut le bonheur de gagner le rivage. Dès qu'il eût raconté son avanture nous expédiames en toute diligence un bâtiment qui atteignit ce Corsaire & s'en saisit. A Trieste & dans tous les Ports soumis à la domination d'Autriche sur la Méditérannée, on a donné des ordres pour découvrir & punir selon leurs crimes les compagnons de cet insigne scélérat. En conséquence nous visitons avec la plus grande sévérité tous les bâtimens qui entrent dans notre Port ou qui en sortent. Dans les contrées voisines on fait les mêmes recherches.

Dans peu de tems, la Ville de Trieste sera propre à faire le plus grand commerce ; on travaille non-seulement à l'embellir, mais à lui procurer les plus grandes facilités pour le transport des marchandises. On construit de grands chemins, on fait des canaux qui lui assureront en tout tems une communication aisée avec les Provinces limitrophes.

ESPAGNE.

De Madrid, *le 30 Avril.*

Il est entré le 10 de ce mois dans le Port de Cadix le vaisseau de guerre *le Péruvien*, parti de Lima le 3 Novembre de l'année derniere avec une cargaison de 1,599,706

piastres fortes en argent monnoyé ou en barres; de 1311 quintaux de cuivre & 780 quintaux d'étain; le total est évalué à 1,623,000 piastres. Quelques jours auparavant il étoit arrivé dans la même Baie la frégate *le S. François-de-Paule*. Elle avoit mis à la voile à Carthagene des Indes le 7 Décembre dernier & avoit sur son bord 325,459 piastres fortes en or & en argent, 1044 livres de carey, 5679 arobes de cacao & 313 cuirs en poil.

Les Algériens ont paru sur les côtes de Dénia; les schébecs de la division de Dom Félix de Texada qui étoient entrés dans le Port de Carthagene en doivent sortir incessamment pour donner la chasse aux Africains. De riches Habitans de Salé ont offert au Roi de Maroc de faire construire à leurs dépens sept frégates pour aller en course.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 11 *Mai*.

Nous regardions les Américains comme des Sujets faciles à soumettre & non comme des ennemis capables de nous faire tête; nous n'avons eu que trop le tems & les raisons de nous détromper; ces Peuples sont braves & ils le sont jusqu'à la témérité; leurs Corsaires viennent saisir nos bâtimens jusques sous nos yeux; ils viennent de nous en prendre plusieurs sur les côtes de la Grande-Bretagne. L'Amirauté a expédié des ordres pour faire croiser dans la Manche la frégate du Roi *la Zébra*. On prétend que c'est inutile d'envoyer de gros bâtimens contre de petits Armateurs; ceux-ci échappent aisément à la poursuite de ceux-là; comme ils prennent peu d'eau, ils s'approchent de très près des côtes, & les vaisseaux de guerre sont obligés de rester en haute mer. Nous apprenons la fâcheuse nouvelle que dix navires Marchands des Indes Occidentales sons tombés entre les mains des Insurgens.

Vendredi dernier, les Communes en Comité approuverent le Bill pour permettre l'exportation des denrées dans les Indes Occidentales. Elles ordonnerent ensuite de dresser un Bill pour établir dans certains Ports de l'Amérique des Tribunaux qui décideroient de la validité des prises qu'on y ameneroit. Comme les résolutions prises relativement à l'exportation de la futaille de la Mer Baltique & de l'Amérique pourroient donner lieu à la contrebande des toiles & des étoffes d'Allemagne, ce qui porteroit un grand préjudice à notre commerce, la Chambre fit quelques changemens à ces résolutions. Dans les Indes Occidentales les Planteurs ont le plus grand besoin de douves & de futailles; moyennant une gratification ou plutôt un droit que les Colons seront obligés de payer, il sera libre de leur apporter les articles en question, de la Nouvelle-Ecosse, de la Foride, du Canada & de l'Isle de Saint-Jean. Le Lord North ayant fait une motion pour obtenir qu'il seroit compté à S. M. la somme de 41,000 l. st. due au Prince de Hesse-Cassel depuis la paix de Paris en 1762. La proposition passa à la pluralité de 38 voix contre 20. Le Ministre demanda 30,000 liv. st. pour des indemnités à ceux qui avoient perdu leurs emplois en Amérique. On lui accorda l'objet de sa demande.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

D'AVIGNON, *le* 11 *Mai*.

Les gelées blanches qui ont fait beaucoup de mal aux productions de la terre dans quelques cantons de ce petit Etat, semblent avoir respecté le territoire de notre Ville. Pour l'ordinaire, c'est la sécheresse qui nous fait la guerre & nous enleve une partie de nos récoltes; nous n'avons pas sujet de nous en plaindre cette année; des pluies douces & fréquentes accélérent la végétation & nous annoncent une abondante récolte de bled. Nos vignes n'ont pas souffert comme celles de la Provence; elles sont dans le meilleur état & n'ont plus guères de risques à courir. Un vent du Nord qui a soufflé long-tems avec violence avoit endommagé nos mûriers; nous avons moins de feuilles & sur-tout de bonnes feuilles qu'il ne nous en faudroit pour les vers à soie; cependant ces précieux insectes nous donnent l'espérance de nous faire recueillir une grande quantité de cocons.

Nous avons essuyé le 4 du courant un orage assez fort & mêlé d'éclairs & de tonnerre,

Il nous alarma d'abord, mais heureusement il n'a pas eu de mauvais effets. Comme les pluies continuent, l'air sans être froid, est plus frais qu'il ne le faudroit pour hâter les progrès de la végétation. La récolte de la plûpart des fruits sera au-dessous du médiocre. Les denrées, & sur-tout les grains, sont plus abondans & à meilleur marché que nous ne les avions autrefois. Depuis que les bleds circulent librement dans les Provinces voisines, nous ne craignons ni le monopole ni la cherté. Nos Propriétaires, dès que la denrée est à bon prix, ne refusent jamais de vendre. Nous en voyons même qui donnent à meilleur marché, dans la persuasion que la concurrence libre des Marchands ne peut qu'assurer une plus grande abondance. Ce qui nous surprend un peu, c'est que le bled diminuant de prix, celui du pain ne diminue pas en proportion. Nous n'ignorons pas que la livre de pain ne doit pas plus coûter que la livre de bled, lorsqu'il n'y a pas des droits ou des impôts intermédiaires entre l'achat du bled & la fabrication du pain.

De Dijon, *le* 14 *Mai.*

On écrit du Port de la Motte Saint-Jean sur l'Arroux que le 19 du mois dernier, une barque où il se trouvoit environ 70 personnes qui alloient à la Foire de Digoin, coula à fond presqu'à la vue du Port. Quelques-uns des Passagers se sauverent en nageant; onze autres qu'on retira de l'eau furent étendus sur le rivage; quoiqu'ils ne donnassent aucun signe de vie, le Subdélégué de Bourbon les fit transporter au Bourg de la Motte où un Médecin leur administra les secours indiqués en pareil cas. Ses soins ne furent pas infructueux; il eut le bonheur d'en rappeller trois à la vie; les huit autres avoient été froissés & blessés par le bac; on a tout lieu de croire qu'ils étoient réellement morts, puisque les secours n'ont point eu d'effet. On prétend qu'il a péri cinquante personnes par ce triste accident; mais le nombre doit aller à près de 60, puisqu'on n'en a pu trouver que onze qui jouissent encore de la vie.

D'Amboise, *le* 14 *Mai.*

Nous avons éprouvé dans le commencement du mois dernier les mauvais effets d'un froid vif & piquant. Nous crumes d'abord nos vignes entiérement perdues; mais le mal n'a pas été aussi grand que nous avions lieu de le craindre. Le vent du Nord a soufflé pendant plusieurs jours; la glace a eu jusqu'à trois lignes d'épaisseur. La plus grande partie des fruits à noyaux est gelée, les mars ont été endommagés, & le Cultivateur a balancé s'il ne prendroit pas le parti d'ensemencer une seconde fois. Par bonheur la terre étoit sèche; si elle se fût trouvée humide, le mal auroit été universel & par conséquent irréparable. Toutes les plantes ont souffert, les unes plus, les autres moins. Les jours chauds que nous avions eu vers la fin de Mars avoient prodigieusement accéléré la végétation. Les pois & les feves étoient avancés lorsqu'ils ont été surpris par le froid. Malgré ce tems désastreux, les grains sont à des prix modiques & ne renchérissent pas; les autres denrées suivent le cours du bled & du pain.

De Paris, *le* 17 *Mai.*

Lettres-Patentes du Roi portant confirmation de l'acquisition faite au nom du Roi, des anciens Fermiers des voitures à la suite de la Cour, des bâtimens & terreins servant à leur exploitation.

Lettres-Patentes du Roi, qui valident les les payemens faits aux Officiers des Maisons de Monseigneur le Comte & de Madame la Comtesse d'Artois.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi & Lettres-Patentes sur icelui, qui ordonnent qu'à compter de huitaine après la publication desdites Lettres-Patentes, il sera payé au profit de l'Hôpital Général, un droit de vingt livres par quintal, sur toute melasse qui entrera dans la Ville, Fauxbourgs & Banlieue de Paris.

Ordonnance du Bureau des Finances de la Généralité de Paris, concernant la police & la conservation des travaux, pour la construction du Canal de Bourgogne. Art. I. Défendons à toutes personnes, de traverser d'un bord à l'autre, des parties faites ou commencées du canal de Bourgogne, en descendant & remontant les glacis, dans le dessein d'abréger leur route; comme aussi de passer avec des voitures, chevaux, bœufs, vaches, moutons & autres bestiaux, & de laisser paître ces bestiaux sur les banquettes, les ber-

mes, & le long des glacis & talus du canal; de même que ſur ceux des nouveaux lits de riviere ouverts pour la conſervation dudit canal.

II. Faiſons défenſes de fouiller, prendre ni enlever aucunes terres, ſables ou gravois dépoſés ſur les bords du canal, ou des nouveaux lits de riviere, & ſervant à y former des digues & banquettes; & pareillement de dégrader les différens ouvrages de maçonnerie déjà faits, & ceux à faire par la ſuite; ainſi que de couper, rompre & endommager, en quelque façon que ce ſoit, les arbres qui ſont ou ſeront plantés ſur les bords du canal.

III. Il ne pourra être ouverts de terriers, ſablieres, carrieres & autres fouilles quelconques, à moins de trente toiſes de diſtance des bords extérieurs des ouvrages du canal; ordonnons de remplir & combler, dans le délai de trois mois, à compter du jour de la publication de la préſente Ordonnance, les fouilles de toutes eſpeces, faites depuis le commencement des travaux.

(*La ſuite à l'Ordinaire prochain*).

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Suite de l'Avis aux Bonnes Ménageres &c.

L'expérience a ſouvent prouvé que les grains en général, peuvent occaſionner des déſordres dans l'économie animale, lorſqu'on les mange trop nouveaux, & qu'ils ſont d'une année froide & humide. C'eſt même à cette cauſe qu'il faut attribuer certaines maladies épidémiques qui ont déſolé quelques unes de nos Provinces ſeptentrionales, ſans qu'on ait pu d'abord en découvrir l'origine. On ne ſçauroit trop recommander à ceux que la néceſſité force à ſe nourrir de grains trop nouveaux, de les expoſer auparavant à la chaleur du ſoleil & du four. Par-là on dépouilleroit le grain d'une eſpece d'humidité (appartenant encore à la végétation) qui ſe trouve en plus grande abondance dans le ſeigle, plus gras & plus viſqueux de ſa nature que ne l'eſt le froment. Il ne faut pas répandre ſur le plancher la farine au ſortir du moulin, ainſi qu'on eſt en uſage de le faire quelquefois pour le bled. Toutes ſes parties volatiles & ſavoureuſes s'évaporeroient bientôt, ſi l'on ne la tenoit pas renfermée dans des ſacs. La farine en tombant de la trémie dans la huche, perd la chaleur qu'elle avoit ſous la meule; ainſi l'on ne doit pas craindre qu'elle contracte aucune odeur. Si elle n'a pas été blutée au moulin, il faut ſe hâter de faire cette opération; quand on la laiſſe trop long-tems avec le ſon, elle s'échauffe & devient d'un mauvais goût. On blutera la farine par un tems ſec; ſi l'air étoit chargé de beaucoup d'humidité, celle ci s'attacheroit aux bluteaux & les parties les moins fines ne paſſeroient pas. Il ne faut laiſſer le ſon mêlé avec la farine que le tems néceſſaire pour que celle ci ſe détache de celui-là, c'eſt-à-dire à peu près huit jours en été & le double en hiver. L'Auteur conſeille d'acheter de la farine plutôt que du bled; on courroit alors moins de riſque d'être trompé. La meilleure farine eſt d'un jaune citron, ſéche, grenue, peſante; elle s'attache aux doigts, & preſſée dans la main, elle reſte en une eſpece de pelote. Pour juger de ſa bonté d'une maniere encore plus exacte, il faut en faire une boulette avec de l'eau; ſi la pâte qui en réſulte, après l'avoir bien maniée, s'affermit promptement à l'air, prend du corps & s'allonge ſans ſe ſéparer, c'eſt un ſigne alors que la farine eſt de la meilleure eſpece. Celle de moyenne qualité a un coup d'œil moins vif; elle fait une pâte qui mollit & tient aux mains; elle eſt courte & ſe rompt facilement lorſqu'on veut l'étendre. Quant aux farines altérées, elles s'annoncent aſſez par leur odeur qui eſt ordinairement aigre & infecte.

(*La ſuite à l'Ordinaire prochain*).

II.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 14 Mai 1777 au Samedi 17 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 17, 19, 20 à 22 liv.; le ſeigle, de 12, 12 liv. 10 ſ. à 13 liv.; l'orge, de 8 l. 10 ſ., 9 liv. à 9 liv. 10 ſ. Le froment au Port de la Grève, de 19, 20, 21 à 22 liv. 10 ſ.; le ſeigle, de 11 livres 15 ſ., 12 à 12 liv. 10 ſ.; l'orge, de 9 liv. 5 ſ. à 9 liv. 15 ſ. *le ſeptier.*

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 14 Mai 1777 au Samedi 17 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Greve, de 18 l. 15 s., 19 à 20 l. 15 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 21 Mai 1777, de 60 à 61 liv.; *idem* nouveau, de 58 à 59; le cent de paille vieille, de 23 à 24 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 51 à 52; *idem* nouveau, de 50 à 51; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 22 à 23; *id.* nouvelle, de 21 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 47 à 48; *id.* nouveau, de 45 à 46; le cent de paille vieille, de 21 à 22 liv.; *id.* nouvelle, de 20 à 21 l.; le foin à la Grêve, de 37 à 38 l.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 21 Mai 1777.

Or de Portug. à	725	℔	ß	marc.
Du Mexique à	720			
Du Pérou à	712			
Les guinées à	722			
Ducats à	98	10		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			
Or à 20 karats à	84			
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	17	6	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52			
Piastres à	49	7	6	

V.

Changes de Paris, *du 21 Mai 1777.*

Amsterdam	54 à 53 7 8e.
Londres	31 7 16e.
Hambourg	187 ¼
Madrid	15 2 6
Cadix	15 1 6 à 1
Livourne	97 ¼
Gênes	96 ¾
Lyon	½ à 3 8e.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Lundi 12 Mai 1777		Du Mardi 13.	
Messieurs		*Messieurs*	
Thevenin.... pplles.	J.	Vieillard .... pplles.	J.
Viageres	J.	Viageres.....	J.
Delamotte..Viag.	G.	Tontine	J.
Perpétuelles..	G.	Marsollier.... vres.	G.
Tontine	G.	Cauchy..... pplles.	J.
Creuzé..... pplles.	F.	Viageres.....	J.
Viageres	F.	Tontine.	J.
Tontine	F.	.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai 1777.	*Lundi 19.*	*Mardi 20.*	*Mercredi 21.*
Comp.d.Ind.			
Actions . . .	FESTE.	FESTE.	1897 ½ . . .
Do. 16/25es . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Do. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	250 . . .
Do. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	. . . . .	406 . . .
Rescriptions . .	. . . . .	. . . . .	8 7 ¾ 8 . . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	. . . . .	1 ¾. . . .
Bil. de la Lot.R.	. . . . .	. . . . .	1045 . . .
Lots de 150 l. de Rentes viageres.	. . . . .	. . . . .	1608 1610 .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnem. de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annon. deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 8 Mars.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, *le* 28 *Janvier*.

DEpuis quelque tems cette Capitale n'eſt qu'un grand théâtre de petits événemens que des eſprits échauffés ou des imaginations exaltées voudroient nous faire regarder comme de grandes révolutions. Apprend-on que nous envoyons quelques centaines de bourſes pour faire marcher plus rapidement des Troupes contre la Perſe, on en conclud que nous dépenſons pour cette guerre des ſommes immenſes, que nos finances épuiſées ne laiſſent d'autre reſſource que celle des impôts, & que de nouvelles charges font tout craindre de la part des Sujets foulés & mécontens. Les vaiſſeaux Ruſſes s'arrêtent-ils aux Dardanelles, on ne manque pas d'en inférer que nous allons rompre avec la Ruſſie, & que cet Empire outré de voir tomber ſon commerce, fondra ſur nous avec toutes ſes forces. Toutes ces conjectures ſont auſſi peu fondées les unes que les autres & notre Peuple ſeroit tranquille s'il vouloit ou s'il ſçavoit l'être. Les Nations de l'Europe continuent de faire indiſtinctement leur commerce dans nos Etats; il eſt entré ces jours derniers pluſieurs vaiſſeaux étrangers; comme il s'en trouvoit deux Ruſſes, les clameurs des gens timides ſont tombées, & les Politiques déconcertés s'occupent à faire des rêves profonds ſur d'autres objets.

Les deux bâtimens Ruſſes, quoique percés pour 24 canons, n'en montrent que 4. Leur cargaiſon eſt deſtinée pour la Crimée & pour Aſoph; elle conſiſte en marchandiſes du Nord & ſur-tout en pelleteries. Il y a fort apparence qu'ils ne continueront leur route pour la Mer Noire qu'après l'arrivée des quatre autres vaiſſeaux de la même Nation. L'Ambaſſadeur Ruſſe, M. de Stachieff, demande à notre Cour la pleine exécution du dernier Traité; les principaux articles regardent le commerce des Ruſſes ſur la Mer Noire; il n'y a pas apparence que la Porte faſſe de nouvelles oppoſitions aux demandes de l'Ambaſſadeur, quoiqu'on aſſure le contraire.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le* 9 *Fevrier*.

Nous avions porté des plaintes à la Cour de Berlin; foibles & malheureux, la crainte nous ſuit par-tout, & quand même la juſtice parle en notre faveur, nous avons peine à ouvrir nos cœurs à l'eſpérance. Pour étayer notre cauſe, nous avions eu recours à la protection de la Cour de Vienne. Cette démarche a été de ſurérogation; le Roi de Pruſſe nous a bien accueillis & favorablement écoutés. Ce Monarque s'eſt rendu volontiers à nos demandes & tout eſt terminé ſelon nos deſirs. En conſéquence notre Conſeil Permanent a fait publier des Univers

ſaux pour annoncer à la Nation que la Commiſſion chargée de régler nos limites avec la Pruſſe a mis la derniere main aux opérations. Il eſt enjoint à ceux de nos Sujets qui ont ſouffert des dommages, à cette occaſion; aux Seigneurs dont on a enlevé de force les Vaſſaux ; aux Propriétaires qui n'ont pas été payés, aux termes preſcrits, des revenus de leurs terres & de leurs domaines ; enfin à toutes perſonnes léſées, de faire leur déclaration dans l'eſpace de deux mois. Les Intéreſſés doivent ſpécifier le genre de pertes qu'ils ont faites, les impôts qu'on leur a fait payer depuis la convention, l'endroit où leurs biens ſont ſitués & les autres circonſtances de cette nature. Ces états, ſignés & déclarés vrais avec ſerment par les poſſeſſeurs des terres, doivent être enregiſtrés au Greffe de la Juriſdiction la plus prochaine & envoyés enſuite au Secretaire du Conſeil Permanent. Le terme de deux mois expiré, les perſonnes qui auront négligé de ſe mettre en regle n'obtiendront pas la réparation que le Roi & la République ſe flattent de procurer de la part de Sa Majeſté Pruſſienne à tous ceux qui rempliront exactement les conditions énoncées dans les Univerſaux du Conſeil Permanent.

SUEDE.

De Stockholm, *le 8 Février.*

Il s'eſt préſenté divers Concurrens pour prendre à bail la diſtillatlon des eaux-de-vie ; la ferme a éte donnée au Baron de Végeſack, quoiqu'un autre Particulier eut fait des offres plus avantageuſes; mais ce dernier ne donnoit point de Caution. La Cour a ſagement préféré un homme sûr qui donne moins à une perſonne peu connue qui promettoit plus, mais qui ne pouvoit garantir ſes promeſſes. Le Baron s'engage vis-à-vis de la Couronne à fournir pour chaque tonneau de grain quinze meſures d'eau-de-vie de bonne qualité ; ſon Concurrent offroit d'en donner dix-ſept.

Notre bon Roi ne croiroit pas regner s'il ne conſacroit uniquement ſes travaux au bonheur de ſes Peuples & s'il ne marquoit chaque jour par de nouveaux bienfaits. Il embraſſe ſucceſſivement toutes les parties de l'Adminiſtration publique & ſaiſit toutes les branches d'Economie. S. M. vient de faire de ſages réglemens pour former des haras & perfectionner les races. Rien n'échappe à l'étendue de ſes vues, & tout lui paroît grand quand il s'agit du bien public.

Durant le cours de l'année derniere on a reçu & traité gratuitement dans le Lazareth Royal de cette Capitale 430 perſonnes malades ; 321 en ſont ſorties dans un parfait rétabliſſement ; 26 autres, quoique guéries, ne peuvent pourtant pas compter ſur un état habituel de ſanté ; trois reſtent incurables ; 49 ſont mortes ; on y ſoigne actuellement 31 malades.

De Gothenbourg, *le 7 Février.*

Libre & tranquille, le commerce eſt un fleuve qui roule rapidement ſes eaux fécondes, répand par-tout l'abondance, anime & vivifie tous les pays qu'il arroſe ; gêné, reſſerré, on ne doit plus le comparer qu'à une légere ſource qui peut à peine féconder quelques coins de terre & ſe deſſéhe par intervalle. Nous en parlons d'après l'une & l'autre expérience ; quand nous étions forcés de plier ſous le le poids d'un code immenſe de loix prohibitives, notre commerce n'en méritoit pas le nom & tout ce qu'il pouvoit faire, c'étoit de ſe traîner lentement avec effort. Dès que notre Souverain s'eſt vu Roi, il en a dénoué les liens, il en a briſé les entraves, il n'a ceſſé de le rappeller à la la liberté. C'eſt à cette époque que notre commerce a commencé à renaître, & depuis lors il n'a ceſſé de prendre de nouveaux accroiſſemens.

On peut en juger par l'état fidele & exact des principales marchandiſes du pays ou de l'Europe qui, l'année derniere, ſont entrées dans notre Port. On y a débarqué 107,942 ſchiffpfund 3 liſpfund 5 livres de fer & d'acier ; 126 ſchiffpfund 9 liſpfund de cloux ; 403 ſch. 15 liſp. 17 livres d'alun ; 6 ſchiff. 12 liſp. 8 livres de potaſſe ; 46 quintaux de poudre à canon ; 32,236 douzaines de planches ; 105,195 tonnes de harengs ſalés ; 260 tonnes de harengs ſaures ; 1850 tonnes d'huile de hareng ; 260 tonnes d'huile de baleine ; 25 tonneaux de peaux de lievre ; 217 pieces de vin ; 617 d'eau-de-vie ; 2808 tonnes de cambouis ; 214 tonnes de poix ; 185 de froment ; 3609 aunes de toiles à voiles. Les marchandiſes des Indes Orientales importées dans le même eſpace de tems

ont été évaluées à la somme de 5,115,173 dahlers, monnoie d'argent, sans y comprendre l'indigo. Nous omettons divers articles considérables que nous avons tirés de l'intérieur du Royaume. Dans quelques années, notre commerce sera bien plus florissant encore; les progrès qu'il a faits nous sont les sûrs garands de ceux qu'il ne peut manquer de faire. L'impulsion ne cesse d'être donnée avec plus de force, le mouvement ne peut donc que devenir toujours plus rapide.

ALLEMAGNE.

De Leipsick, *le 13 Février.*

On vient de publier dans notre Ville des observations très-curieuses sur le mouvement des meules de moulins à bled & sur la vîtesse du cours des rivieres. Une meule de cinq pieds de diametre doit tourner de 60 à 80 fois dans une minute pour moudre le grain de maniere que la farine ne soit pas trop échauffée & qu'elle ait les qualités requises. Une meule de quatre pieds de diametre doit faire dans une minute depuis 80 jusqu'à 100 tours; un de trois pieds en fera de 120 à 160 pour donner une quantité suffisante de farine bien conditionnée. Il ne s'agit ici que des moulins à eau.

Les eaux du Rhin, dans toute la partie du Duché de Cleve que ce fleuve arrose, avancent de 3 pieds par seconde; dans l'écluse, quand elles sont hautes, elles parcourent l'espace de 4 à 5 pieds. Au même endroit & dans le même espace de tems il fournit 148,000 pieds cubes d'eau. La largeur du fleuve est de 120 verges; elle va jusqu'à 280 entre les réservoirs des écluses. Comme à l'entrée de la Hollande, ce fleuve réunit dans un même lit ses différentes branches, sa longueur est alors de 360 verges. Au Pégel de Nimegue, la chûte de l'eau est de 23 pieds. Le Rhin, contre l'ordinaire des autres fleuves, coule plus rapidement, dans une grande partie de son cours, quand les eaux sont hautes, que quand elles sont basses. En calculant ainsi la vîtesse & le volume d'eau, on peut en tirer des conséquences pratiques pour la construction des moulins.

Si l'on en croit notre Observateur, le Havel, qui prend sa source dans le Duché de Meckelbourg, roule ses eaux plus lentement que le Rhin ne roule les siennes. Dans son cours le plus rapide, le premier ne parcourt, pour l'ordinaire, que l'espace d'un pied & demi par seconde. A son embouchure, il n'a pas plus de 37 verges de largeur. Quand son lit est rempli d'un rivage à l'autre, en partant d'un point fixe, il donne par seconde 10,874 pieds cubiques d'eau.

Dans une seconde, l'Elbe, aux endroits les plus rapides, parcourt 3 pieds; quand il est enflé il ne va pas au-delà de 2 pieds dans le même espace de tems. La largeur de ce fleuve, au-dessus & au-dessous de Magdebourg, dans les endroits où toutes ses eaux sont réunies, est de 80 verges. Il donne par seconde 38,800 pieds cubiques d'eau.

La Sprée varie dans son cours; dans certains endroits, l'espace qu'elle parcourt à chaque seconde est d'un pied & demi; dans d'autres, de 2 pieds. Au-dessus de Berlin, sa largeur totale est de 14 verges. Pour qu'elle donne dans une seconde 2136 pieds cubiques d'eau, il faut que son lit soit plein.

ITALIE.

De Florence, *le 12 Février.*

Nous en faisons l'heureuse expérience; les principes les plus simples sont presque toujours les plus solides & les plus efficaces. Depuis que le Gouvernement abroge les anciennes loix qui énervoient le génie des Peuples & brisoient les ressorts de l'industrie; depuis qu'il s'applique avec tant de zele à rendre aux Arts la liberté & qu'il les honore de sa protection, la Toscane est parvenue rapidement à un haut degré de splendeur. L'Agriculture & le Commerce font des progrès qui nous étonnent, & nous n'aurions jamais cru qu'une politique si facile à trouver pût produire de si grands effets. Notre Souverain tend toujours au même but par la même voie. On en jugera par le nouvel Edit que S. A. S. vient de donner pour l'encouragement de la pêche: en voici les principaux articles. Les privileges exclusifs, permissions particulieres, & autres droits de cette nature relativement à la pêche, dans le Mole de Livourne, les baies, plages & toute l'étendue de nos mers jusqu'à l'embouchure du Serchio, sont déclarés nuls à compter du jour de la publication du présent Edit. Il est permis en conséquence à toute personne de pêcher de la maniere qu'elle le trou-

vera bon pour ses intérêts, sans qu'elle ait à craindre la moindre opposition. Les fossés qui environnent les fortifications de Livourne seront à la disposition de quiconque voudra y pêcher. Comme la justice doit être la base des opérations des Souverains encore plus que des Sujets, le Grand-Duc s'engage à dédommager les Particuliers qui avoient affermé les pêches que le présent Edit rend libres. On place de sages bornes pour empêcher que cette liberté ne devienne funeste ou dangereuse : il est défendu de pêcher dans les fossés des Lazareths & des autres Hôpitaux ; cette restriction s'étend aussi aux fossés des chantiers & à ceux qui entourent la Ville, attendu qu'ils sont uniquement destinés à l'usage & à la commodité du commerce.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 21 Février.*

On écrit de Bristol qu'un scélérat avoit formé le projet d'empoisonner l'eau de la fontaine de cette infortunée Ville. Un Etranger s'étoit procuré une grande quantité d'arsenic ; il rencontra un jeune garçon du Peuple & le chargea d'aller jetter dans le réservoir un paquet où le poison étoit renfermé ; en même tems il lui mit quelques shellings dans la main. Dans les alarmes où l'on est depuis quelque tems, on prend les plus grandes précautions ; sur le moindre soupçon vous êtes arrêté, fouillé &c. Le jeune homme approchoit de la fontaine, lorsque quelque Soldat du Gué lui demanda ce qu'il porportoit ; il donna le paquet & ajouta qu'il avoit commission de le jetter dans la fontaine. Quoiqu'il paroisse innocent, on l'a saisi & mis en prison. Le Magistrat a ordonné de faire les plus grandes recherches pour découvrir l'auteur de l'attentat.

Dans une Assemblée de nos Commerçans des Indes Occidentales, on a produit un état des prises que les Armateurs Américains nous ont faites depuis le commencement des hostilités. D'après ce tableau, nous avons perdu 40,000 tonnes de sucre. Les prises en café, coton, rum & autres productions des Isles sont en proportion de l'article précédent.

Seize navires destinés pour Saint-Christophe, les Barbades, Antigoa & la Jamaïque ont joint le convoi de Spithead.

La semaine derniere, on a ouvert une souscription à Manchester pour faire apporter de Londres une certaine quantité d'especes d'argent & de cuivre & rétablir la confiance dans le commerce. Les achats journaliers ne s'y font qu'avec peine, parce que les Marchands craignent d'être trompés dans les payemens ; il circule dans la Province beaucoup de pieces contrefaites & de mauvais aloi.

La Société de Londres pour l'encouragement des Arts a donné une gratification à l'Artiste qui vient de perfectionner les cloches en usage pour plonger dans l'eau. Par le moyen de la nouvelle invention, la personne qui s'est mise dans la cloche descend jusqu'au fond de l'eau & en revient, sans avoir besoin d'aide. Il n'y a pas à craindre que la cloche soit renversée par les pointes des rochers. L'homme placé dans cette machine peut aller à une certaine distance du point d'où il est parti &c. On assure que l'invention ainsi perfectionnée sera d'une beaucoup plus grande utilité.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Dijon, *le 29 Février.*

Dans les Affiches de cette Ville, du 11 Février, on lit la lettre suivante que le Secretaire de notre Académie a écrite au Rédacteur. » On a adressé, Monsieur, à l'Académie une lettre qui renferme les problêmes suivans ».

» 1°. Les différens états de l'atmosphere influent-ils sur la qualité des vins des mêmes climats de cette Province, de maniere qu'on ne puisse, par aucun moyen, prévenir ou corriger les effets de leur influence, lorsqu'elle tend à les détériorer ? ».

» 2°. Le commerce des vins est-il porté au point où l'intérêt de la Province demanderoit qu'il arrivât ? Sa langueur & les accidens qui le troublent souvent dépendent-ils de quelques abus qu'il soit possible de réformer ? ».

» L'Académie, qui regarde la solution de ces problêmes comme très-intéressante, auroit voulu pouvoir en faire le sujet d'un Prix extraordinaire ; mais elle a pensé que le desir de rendre service à la Patrie, seroit un motif suffisant pour engager quelques

bons Citoyens à tenter cette solution ; & c'est dans cette persuasion, Monsieur, qu'elle vous prie d'insérer cette lettre dans une de vos Feuilles ».

» La solution attendue exige de grandes connoissances sur les usages locaux relatifs à la culture de la vigne, sur la méthode suivie pour faire le vin, & sur la maniere dont se font, en différens endroits, les ventes & les achats ».

» Il est possible qu'une même personne ne les réunisse pas toutes. Mais cette circonstance ne doit pas empêcher d'entrer dans les vues de l'Académie, en communiquant les lumieres acquises sur quelques-uns de ces objets, par l'observation & l'expérience ».

» Cette Compagnie recevoit avec reconnoissance, non-seulement la solution complette des Problêmes énoncés, mais encore des Mémoires sur les différentes questions dont ils sont composés ; & dans le cas où personne n'auroit résolu complettement ces Problêmes ; elle en entreprendroit elle-même la solution, à l'aide des matériaux que le Patriotisme lui auroit fournis, & en indiquant les Auteurs auxquels elle en seroit redevable ».

» Ceux qui voudront bien seconder le desir que l'Académie a d'être utile, sont priés en conséquence de signer leurs Mémoires ; ils mettront par-là l'Académie dans le cas de leur témoigner sa reconnoissance, & lui donneront, dans les détails que renfermeront leurs ouvrages, une confiance, qu'elle ne pourroit y prendre s'ils gardoient l'anonyme ».

» Si cependant la modestie ou la délicatesse engageoit les Auteurs à ne vouloir pas être connus, il suffira qu'ils aient confié leur nom à l'un des Académiciens ; & soit qu'ils prennent ce parti, ou qu'ils signent leurs Mémoires, on leur laissera l'*incognito*, s'ils le desirent. ».

» Le bon Citoyen, qui a rendu justice au zele de l'Académie, en communiquant à cette Compagnie les Problêmes que j'ai l'honneur de vous adresser, voudra bien recevoir ici les remerciments qui lui sont dûs ». Je suis &c. *Signé*, MARET, Secrétaire perpétuel de l'Académie (1).

(1) *Le Secretaire de l'Académie de Dijon, dans la lettre qu'il nous a fait l'honneur de nous écrire, pousse l'honnêteté jusqu'à nous prier, au nom de son Corps, d'insérer cet article dans la Gazette d'Agriculture. Notre Feuille est consacrée à l'utilité publique. Ce ne sont pas des prieres que nous doivent faire les Académies, les Sociétés d'Agriculture, toutes les personnes qui nous envoyent des morceaux intéressants. En nous aidant ainsi à remplir notre objet, elles ont droit à notre reconnoissance ; nous saisirons toujours avec empressement les occasions de la leur témoigner.* Note du Rédacteur de la Gazette.

DE PARIS, *le 2 Mars.*

Lettres Patentes du Roi, par lesquelles Sa Majesté évoque au Conseil differentes contestations élevées au sujet de l'échange fait entre le feu Roi & M. le Duc de la Vrilliere, de la Terre d'Essoy, de la Baronie de Fontette &c. contre la Forêtz de Briz &c. & les renvoie aux Commissaires de la Chambre des Comptes de Paris, nommés pour faire l'évaluation de cet échange, auquel MONSIEUR *a été subrogé.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, qui fixe le tems dans lequel tous ceux qui ont été enregistrés ou qui le seront dans la suite, pour exercer le commerce ou des professions dépendantes des Corps & Communautés, seront tenus d'acquitter le droit de dixieme annuel.

Suite de l'Arrêt du Conseil d'Etat &c.

XI. Ladite rente de *six cens mille livres*, tant qu'elle subsistera en tout ou en partie, conformément aux articles IV, V & VI, sera annuellement payée par le Trésorier du Marc d'or en exercice, & par supplément, par l'Adjudicataite de la ferme des Postes, sur la quittance du Grand-Trésorier dudit Ordre ; & employée sous ses ordres & à sa décharge, par le Trésorier du Marc d'or non en exercice, au payement des arrérages desdites rentes, de six mois en six mois, ès premiers Janvier & Juillet de chaque année ; & quant au remboursement successif des capitaux des rentes perpétuelles, ils seront effectués dans le courant du mois d'Octobre de chaque année, par le Trésorier du Marc d'or non en exercice, pareillement pour le compte & à la décharge du Grand-Trésorier, au moyen de la somme de *quatre-vingts mille livres* au moins, & de plus forte somme, s'il y a lieu, que lui fera délivrer ledit Grand-Trésorier, sur les denrées de l'Ordre. Seront faits au surplus lesdits remboursemens sur les ordres de ses Grands-Officiers, en suivant l'ordre des

numéros qui auront été donnés aux contrats lors des constitutions ; & néanmoins pourront intervertir l'ordre des numéros, dans le cas du desir respectif des Propriétaires, pour éviter ou obtenir leur remboursement.

XII. Permet Sa Majesté aux Propriétaires des rentes perpétuelles, pour l'arrangement de leurs affaires, de transmettre la propriété de leurs rentes par la voie de la reconstitution : en conséquence Sa Majesté a autorisé & autorise ledit Ordre à recevoir de ceux qui se présenteront pour être subrogés aux premiers ou subséquens Acquéreurs desdites rentes, les deniers comptans qui leur seront à cette fin offerts, pour en être constitué de nouvelles rentes en remplacement de celles qui seront remboursées avec les deniers fournis par les nouveaux Acquéreurs ; lesquels contrats de reconstitution seront numérotés des mêmes numéros que ceux des contrats remboursés. Fait au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le sept Février mil sept cent soixante-dix-sept. *Signé*, AMELOT.

II.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Lettre au Rédacteur de la Gazette.

J'ai été surpris, Monsieur, de voir, dans votre feuille, N°. 8, article *Leipsick*, la solution donnée à la question proposée par une Société d'Agriculture d'Allemagne, qui avoit demandé, *si la laine des brebis cesse de croître & tombe d'elle-même lorsqu'on ne la tond pas ?* L'Econome qui a fait cette réponse paroît s'être contenté trop légerement de l'expérience d'une seule de ses brebis, & n'avoir pas assez exactement suivi cette branche admirable d'économie, la manutention des troupeaux.

Il est très vrai que ce n'est qu'après une maladie ou par la souffrance que la laine tombe totalement & presque tout-à-coup de dessus le corps d'une brebis : cela arrive souvent & en toute saison : c'est cet accident dont il n'est pas question dans le sujet proposé. Il s'agit de la laine qui reste dans son état de nature & n'est pas tondue au temps propre. Voici ce que l'expérience démontre, ce qu'on a vu souvent & ce qu'on pourra voir lorsqu'on le voudra.

Si on laisse la laine sur le corps des brebis, après le temps auquel on a coutume de les tondre, (en Mai) on voit la laine jaunir peu-à-peu; elle contracte alors une odeur désagréable de suint échauffé, ranci ; ce suint ranci devient plus abondant, plus gras au tact ; on voit qu'il occasionne une demangeaison douloureuse à l'animal : la brebis se gratte, ou se frotte à tous les corps solides, aux arbres, aux pieds droits des portes, à tout ce qu'elle peut rencontrer : à force de se gratter elle arrache peu-à peu cette laine vieille qui l'incommode tant : une fois qu'elle a fait breche & qu'il est tombé quelques morceaux de sa laine, bientôt le reste suit. Mais l'animal souffre, il s'inquiete, il s'agite beaucoup, on le voit maigrir. Lorsqu'enfin la laine vieille est totalement tombée, le corps de la brebis ne paroît pas aussi blanc que le corps d'une autre brebis tondue ; il conserve quelque temps cette couleur jaunâtre, elle ne s'efface que peu à peu.

On peut très-certainement affirmer que la laine est un fruit qui parcourt ses périodes jusqu'à la parfaite maturité. Tondez un troupeau avant son temps, & vous verrez si la laine est d'aussi bonne qualité que celle qui est venue à maturité : l'expérience a dès long-temps démontré cette vérité. Si les bornes des objets contenus dans votre feuille le permettoient, on feroit voir la différence de force, de contexture, de délicatesse de la laine nouvelle qui pousse sous la vieille, d'avec la contexture, le brin solide & même dur de cette derniere. Les Economes pourront suivre cette observation, ils verront qu'en ceci, comme en tout autre objet de végétation, le jet nouveau chasse le jet vieux peu à peu & graduellement. *J'ai l'honneur d'être*, &c. *A Montpellier.*

II.

Extrait des Observations météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 jusqu'au 28 Fevrier 1777.

Vents dominans, est & sud-ouest ; plus grand degré de chaleur 12 ¼ degrés le 28 ; moindre degré de chaleur 5 degrés de condensation le 8 ; plus grande élévation du mercure, 28 pouces 1 ligne le 1 ; moindre

élévation 27 pouces 1 ½ lignes les 18 & 22 ; quantité d'eau de pluie, 13 ½ lig. tombées en 18 jours ; évaporation 9 lignes ; déclinaison de l'aiguille aimantée 19° 34' 11''. Température. Froide & humide, excepté les huit derniers jours. Maladies. Fluxions de poitrine, péripneumonies & autres maladies d'inflammation : beaucoup de Vieillards mouroient dans nos environs. Le 26, à 8 heures, aurore boréale & lumiere zodiacale ; le 27, à 4 heures du matin, beau paraselène. Productions de la Terre. Les bleds sont de la plus grande beauté ; la vigne pleuroit le 26. *Signé*, COTTE, Prêtre de l'Oratoire &c.

III.

Lettre sur une Question proposée dans la Gazette.

Votre Gazette du Samedi 22 Février présente, Monsieur, une question qui intéresse des Mineurs auxquels on conseille de prendre des Lettres de rescision contre un bail à ferme dans lequel ils ont procédé sous l'autorité de leur mere & se sont obligés conjointement avec elle.

Ce n'est pas mon avis que je vais proposer sur cette question qui n'en devroit pas être une, mais bien celui des Auteurs les plus connus & d'après les principes certains de notre Jurrsprudence.

Les Mineurs ont de grands privileges à cause de la foiblesse de leur âge ; il suffit en France qu'ils éprouvent lésion ou perte pour qu'ils puissent se faire restituer ; tout le monde connoît ce principe. Il est bien général, dira t-on ; il ne décide pas si les Mineurs autorisés de Tuteurs sont restituables & si des Mineurs Fermiers ne doivent pas être réputés Marchands, & comme tels, Majeurs à vingt ans aux termes de l'Ordonnance.

Sur la premiere partie de cette objection, Domat, dans son Traité des Loix Civiles, dit qu'encore que le Mineur ait été autorisé de son Tuteur dans l'acte dont il demande d'être relevé, la restitution ne laissera pas d'avoir son effet quand ce Tuteur seroit même le pere du Mineur, chargé de ses biens. Sur la seconde partie de l'objection, Denisart *verbo* Mineurs, dit que le Mineur non-marié qui a pris à loyer des héritages qui excédent de beaucoup sa capacité peut se faire restituer contre un engagement de cette nature. Cette derniere autorité dispense de citer tous les Auteurs qui veulent, d'après la loi, que pour qu'il y ait obligation respective en fait de bail, ce contrat n'intervienne qu'entre personnes capables de contracter.

On ne peut pas, dans le cas dont il s'agit, s'appuyer sur l'Ordonnance de 1763 qui déclare Majeurs à 20 ans tous Marchands, Négocians & Banquiers pour fait de leur commerce, parce quelle garde le silence sur les Fermiers & par conséquent ne peut opérer à leur égard cette majorité fictive. Comme c'est encore un principe certain que les Ordonnances ne s'étendent pas d'un cas à l'autre, ni d'une personne à une autre, il suit que les Mineurs Fermiers sont restituables quand ils sont lésés & que leurs Lettres de rescision doivent être entérinées *J'ai l'honneur d'être &c. Signé*, DESLANDES. A Senlis le 24 Février.

IV.

AVIS.

Le sieur Quercy, Bourgeois de Saint-Flour en Auvergne, a trouvé un moyen sûr de corriger les prairies hautes & basses de leurs vices, par un arrosement opposé à l'usage ordinaire & par un amendement plus convenable. Appuyé sur l'expérience, il ose proposer sa méthode comme la plus propre non-seulement à assurer le produit des prairies & à défendre la nature du sol contre un printems sec ou pluvieux, mais encore à augmenter ce produit & à améliorer le terrein considérablement.

Ceux qui voudront avoir des éclaircissemens pourront s'adresser au sieur Quercy qui se fera un plaisir de les satisfaire. On les prie seulement de lui écrire à Saint-Flour, lieu de sa résidence, & d'affranchir les lettres.

V.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 26 Février 1777 au Samedi 1er. Mars, le froment s'est vendu à la Halle, de 18 l. 10 s., 20, 22 à 23 l. ; le seigle, de 10 l. 5 s., 10 l. 15 s. à 11 l. ; l'orge, de 8 l. 10 s., 8 l. 15 s. à 9 l. Le froment au Port de la Greve, de 19, 21, 23 à 24 l. ; le seigle, de 10 liv. 5 s., 10 l. 15 s. à 11 liv. ; l'orge, de 8 liv. 5 s., 8 liv. 10 s. à 9 liv. *le septier.*

VI.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 26 Février 1777 au Samedi 1er. Mars, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20 l. 5 s., 20 l. 15 s. à 21 l.; *id.* à la Greve, de 19 l. 5 s., 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 5 Mars 1777, de 57 à 58 liv.; *idem* nouveau, de 55 à 56; le cent de paille vieille, de 25 à 26 l.; *id.* nouvelle, de 23 à 24 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 53 à 54; *idem* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 23 à 24; *id.* nouvelle, de 22 à 23; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 47 à 48; *id.* nouveau, de 45 à 46; le cent de paille vieille, de 22 à 23 liv.; *id.* nouvelle, de 21 à 22 l.; le foin à la Grêve, de 41 à 42 l.

VII.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 5 Mars 1777.

Or de Portug. à	724	H 6	marc.
Du Mexique à	720		
Du Perou à	712		
Les guinées à	722		
Ducats à	98	1	once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100		
Or à 20 karats à	84	2	
L'argent à 11 d. 20 g. à	54	1	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	5	
Piastres à	49	12	

VIII.

Changes de Paris, *du 5 Mars 1777.*

Amsterdam	54 à 53 $\frac{7}{8}$
Londres	31 3 16c.
Hambourg	188 $\frac{1}{4}$
Madrid	15 2 6 à 2
Cadix	15 1
Livourne	97 $\frac{1}{2}$ à $\frac{1}{4}$
Gênes	95 $\frac{1}{4}$
Lyon *Rois*	$\frac{3}{8}$ à $\frac{1}{4}$

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Merc. 19 Fév. 1777

Messieurs

Boutray .... pplles.	A.	
Viageres.....	A.	
Tontine.....	A.	

Du Jeudi 20.

De S. Janvier vres.	A.	
Tontine.....	A.	
Nau..... pplles.	J.	
Viageres	J.	
Tontine.....	J.	

Du Vendredi 21.

Boscheron... pplles.	A.	
Patu..... Viageres.	D.	

Suite du Vendredi 21.

Messieurs

Lempereur.. pplles.	C.	
Viageres.....	A.	

Du Samedi 22.

Thevenin... pplles.	t. I.	
Viageres	t. I.	
Delamotte .. pplles.	A.	
Viageres	A.	
Tontine.....	A.	
Caron..... vres.	F.	
Delarue ..... pplles.	C.	
Viageres	C.	
Tontine	C.	
.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS

Mars 1777.	Lundi 3.	Mardi 4.	Mercredi
Comp. d. Ind.			
Actions	1755 57 $\frac{1}{2}$	1757 $\frac{1}{2}$ 55	1755 57 $\frac{1}{2}$
D°. $\frac{16}{25}$es			
D°. 8es.			
D°. 25es.		75	
Emprunt Oct.	388	388	386
Rescriptions	16 15 $\frac{3}{4}$ 15 $\frac{1}{2}$	15 $\frac{3}{4}$ $\frac{1}{2}$ $\frac{3}{4}$ $\frac{1}{2}$	15 $\frac{1}{2}$ $\frac{3}{4}$ 15
Bil. des Fermes.	4	3 $\frac{1}{2}$	3 $\frac{1}{2}$
Bil. de la Lot. R.	1210 9.	1210	1210 9

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces, deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 11 Mars.

AVIS.

Ceux de nos Abonnés qui desirent d'avoir des planches de la nouvelle charrue appellée Bicorne *pourront s'adresser à M. Comynet, Directeur du Bureau de Correspondance à Paris, rue des Deux-Portes Saint-Sauveur. La planche ne leur coûtera rien d'achat On les prie d'affranchir leurs lettres.*

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, *le* 30 *Janvier.*

Il n'est pas surprenant que les abus subsistent & se multiplient quand les personnes préposées à les corriger ne les voyent pas ou ne veulent pas les voir. Les Habitans de cette Capitale se plaignoient depuis longtems que les réglemens de Police n'étoient pas observés & que dans les achats des denrées & des comestibles ils se trouvoient tous les jours dupes de la fraude & de la mauvaise foi. Ces plaintes n'étoient pas écoutées parce que les hommes en place, occupés de plus grands objets, se croyoient en droit de ne pas descendre jusqu'à des attentions minutieuses. Notre nouveau Grand-Visir Derent-Deli Méhémet ne distingue pas le bien du Peuple du bien de l'Etat, & pense qu'assurer l'un c'est avoir établi plus solidement l'autre. Il surveille de près les Officiers subalternes; il porte un œil attentif sur toutes les parties de l'Administration civile; de proche en proche il attaque & met en fuite les abus, lorsqu'il ne peut pas les détruire. Les bons Citoyens l'aiment autant que les mauvais le redoutent; voilà son éloge. Pour être mieux instruit, il voit par lui-même les objets de détail, & pour y mieux réussir, il ne craint pas d'user quelquefois d'adresse ou de stratagême. Ces jours derniers, il prit des habits simples & d'un homme du Peuple; ainsi travesti, il se confondit dans la foule & parcourut les Marchés de la Ville. Il observa que des Boulangers & des Bouchers vendoient les uns le pain, les autres la viande au-dessus du prix marqué par le tarif. Indigné, il mit bas le masque & fit pendre sur le champ deux des plus coupables; il ordonna aussi de punir par la bastonnade des Marchands de vivres & de denrées qui avoient de faux poids & de fausses mesures. Ces actes d'une justice aussi prompte que severe ont effrayé; le cours du mal s'arrête bientôt quand on lui oppose de si fortes digues. Ce premier Ministre dont le mérite a fait l'élévation ne doit être que plus sensible aux miseres du Peuple, puisqu'il les a lui-même éprouvées.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le* 10 *Février.*

Notre usage étoit de porter devant les Tribunaux du Royaume les démêlés qui s'é-

levoient au ſujet des dommages ſurvenus aux vaiſſeaux étrangers dont la cargaiſon ne devoit pas être débarquée dans quelque Port Suédois. Il en réſultoit des inconvéniens que S. M. veut prévenir déſormais. En conſéquence le Tribunal de Juſtice de la Cour a fait publier que ces ſortes de procès ne pourroient être décidés que par les Tribunaux des Villes où les vaiſſeaux auroient pris leur cargaiſon.

Dans toute Adminiſtration, multiplier les Prépoſés n'eſt pas pour l'ordinaire un moyen de mieux réuſſir. Le nombre des Officiers & des Employés qui doivent compoſer nos différens Colleges ſera fixé beaucoup plus tard qu'on ne le croyoit. S. M. ſe propoſe vraiſemblablement de le réduire pour avoir le double avantage d'être mieux ſervi en dépenſant moins. Les Capitaines Provinciaux ont reçu des ordres pour envoyer à la Cour une liſte des perſonnes employées par le Gouvernement. On les charge ſpécialement dé détailler les objets auxquels ces Officiers ſont abſolument néceſſaires dans les différens Diſtricts.

PRUSSE.

De Berlin, *le* 14 *Février.*

Il s'en faut bien que la Poméranie fût autrefois auſſi floriſſante que nous la voyons aujourd'hui. C'eſt par degrés que le Gouvernement a conduit cette Province à un état de proſpérité. En 1746 on y trouvoit encore pluſieurs cantons déſerts ou peu habités : notre Souverain penſa dès-lors à les peupler, il y réuſſit en donnant des encouragemens & promettant un meilleur ſort aux Habitans des Etats voiſins qui viendroient s'établir dans les Bailliages dépeuplés. Il ſe forma bientôt diverſes Colonies qui n'ont ceſſé, depuis cette époque, de prendre de nouveaux accroiſſemens, excepté dans les tems de guerre. Les Artiſans & Fabricans de toute eſpece ſe rendirent en foule dans les Villes ; les Manufactures ſe releverent & l'on en établit de nouvelles ; la filature & la préparation des laines formerent bientôt un des plus grands articles d'induſtrie. Ce pays ſouffrit beaucoup de la derniere guerre de Siléſie ; les opérations, interrompues durant ces troubles, commencerent, dès que la paix fut conclue, à reprendre leur cours. Depuis 1740 juſqu'en 1756, il s'eſt établi ſur les terres défrichées dans les Bailliages Royaux 831 familles ou 6881 perſonnes ; la filature des laines & les Manufactures ont attiré dans les Villes 109 familles étrangeres qui étoient compoſées en totalité de 523 perſonnes. Dans ce même période de tems, 595 familles, ou 3772 têtes, ont converti en terres labourables les friches qui ſe trouvoient aux environs des Villes ; 147 autres familles, qui conſiſtoient en 635 membres, ont fait des défrichemens plus éloignés des Villes. Les communes ſupprimées & d'autres terreins deſſéchés ou mis en valeur, & quelque branche de commerce ont ſuffi pour mettre dans l'aiſance 430 familles, ou 1892 perſonnes étrangeres.

Une guerre heureuſe dévaſta cette Province ; 59,179 de ſes Habitans en furent les victimes. On compta 465 maiſons, 442 granges, 373 étables ou écuries que les flammes réduiſirent en cendres. S. M. donna 1,363,000 rixdales pour dédommager la Poméranie des pertes qu'elle avoit faites ; mais l'argent ne crée pas les hommes ; il a fallu de longues années pour faire oublier les malheurs de nos armes victorieuſes. Le Roi vient d'accorder, tout récemment, une ſomme conſidérable à la Nobleſſe que ces tems fâcheux avoient ruinée. Voici quel a été, durant les dix dernieres années, l'état de la population. En 1767, les naiſſances allerent à 13,418, les morts à 10,271, les mariages à 2765. En 1768, naiſſances 12,865, morts 10,290, mariages 2575. En 1769 n. 13,737, mo. 8596, ma. 2744. En 1770 n. 13,772, mo. 7978, ma. 2664. En 1771 n. 12,540, mo. 9185, ma. 2460. En 1772 n. 11,517, mo. 13,300, ma. 2939. En 1773 n. 12,631, mo. 10,526, ma. 3006. En 1774 n. 13,551, mo. 9345, ma. 3246. En 1775 n. 14,611, mo. 9622, ma. 3152. En 1776 n. 12,228, mo. 8756, ma. 3056.

On a déjà dit que la population, depuis 1755 juſqu'en 1762, ſouffrit un échec conſidérable par les fureurs de la guerre, mais dès l'année 1771 il étoit entiérement réparé, & l'on trouva même à cette époque un excédent de population, qui l'emportoit ſur toutes les autres années, de 30,584 perſonnes. Après la guerre, S. M. livra à la Province tous les magaſins pour la modique ſomme de 306,550 rixdales. En vendant les

vivres & les denrées à bas prix, elle eut encore un bénéfice très-considérable. Par les bienfaits & le zele du Gouvernement, la Poméranie Prussienne est une Province aussi peuplée que fertile. Des épidémies la ravagerent en 1767-68-72 & 73. Ces tristes accidens ont rendu moins vif le cours de sa prospérité. Le nombre des Villages appartenant à la Noblesse se montoit en 1768 à 1331 ; celui des Villages royaux alloit à 660, & celui des Villages dépendans des Villes étoit de 204. On comptoit dans les premiers 21,438 chefs de famille ; dans les seconds 12,808, & dans les troisiemes 3068. Enfin dans 2195 Villages, les familles adonnées à l'Agriculture & aux autres branches d'économie donnoient la somme totale de 37,214 chefs. On ne comprenoit pas dans cet état les Seigneuries de Lauenbourg & & de Buton. Après avoir assuré aux Cultivateurs & à tous les gens de la campagne le sort que méritent leurs travaux, Sa Majesté s'occupe des moyens de relever la fortune des Nobles qui, à ce qu'on prétend, doivent attribuer le dérangement de leurs affaires, beaucoup moins à des accidens imprévus & aux ravages de la guerre, qu'à une administration peu économique & fondée sur de faux principes.

HONGRIE.

De Bude, *le* 10 *Février.*

Qu'un Prince aime tendrement ses Peuples ; qu'il desire sincérement d'en faire le bonheur, rien de moins rare, quoi qu'en puissent dire des esprits faux, sombres, atrabilaires. Mais que les intentions droites & paternelles du Souverain soient pleinement suivies & que leurs Sujets n'aient pas à se plaindre de leur sort ; on est forcé de l'avouer avec douleur, voilà ce qui malheureusement n'est rien moins que commun. Il faut donc nécessairemsnt que la Puissance qui ordonne & l'autorité qui exécute, marchent de concert, agissent dans le même sens, & que jamais l'homme en place ne s'écarte de la ligne qu'aura tracé, pour le bien des Peuples, la main charitable & généreuse de son Roi.

On mande de la Transylvanie que le Prince Upsilanti fait bénir son administration aux Habitans de la Valachie : pour les rendre heureux, il n'a besoin que de suivre de point en point les instructions de la Cour. Conformément aux ordres que l'Impératrice lui avoit donnés, il a commencé par diminuer les impôts. Ce premier pas fait, il a donné ses attentions au Commerce ; d'abord il a commencé par lever les obstacles qui en barroient le cours ; ensuite il a donné les facilités de le rendre plus vif & plus animé. Les Arts & les Manufactures l'occupent actuellement ; ils languissoient ; pour les tirer de leur engourdissement, il exhorte, il presse, il encourage, il récompense. Ces moyens sont trop puissans pour ne pas produire de grands effets.

ALLEMAGNE.

De Dunderstadt, *le* 19 *Février.*

Depuis que nous administrons des secours aux noyés & aux personnes qui ont été suffoquées, gelées &c, nous avons la consolation d'en rappeller plusieurs à la vie. Les réglemens que nous avons publiés & que nous suivons exactement sont à peu près les mêmes que ceux d'Angleterre, de France & de Hollande relativement au même objet. Dans le courant de l'année derniere, nous avons, par ce moyen, arraché d'entre les bras de la mort 19 personnes, dont les unes s'étoient noyées, les autres avoient été étouffées par les vapeurs du charbon, quelques-unes avoient perdu le sentiment par l'action violente du froid ; quelques-autres même s'étoient pendues &c. S. A. S. a fait distribuer les récompenses ordinaires soit à ceux qui ont réussi en donnant les secours, soit à ceux qui se sont inutilement efforcés de rendre à la vie quelques-uns de ces infortunés. Pour exciter plus sûrement une ardente émulation de charité, il faut non-seulement couronner les succès, mais encourager les efforts.

De Francfort, *le* 21 *Février.*

On mande de Muhlausen en Suisse qu'après un orage accompagné d'éclairs & de coups de tonnerre, on y ressentit, le mois dernier, quelques secousses de tremblement de terre. Elles furent assez fortes, mais elles n'occasionnerent pas de grands dommages. On en fut quitte pour la peur & pour quelques cheminées abattues.

Quoique les droits imposés sur les mar-

chandiſes qu'on porte à Brunſvig, dans les tems de Foire, ſoient aſſez modiques, cependant pluſieurs perſonnes ont eu l'adreſſe de frauder les Douanes. Il eſt entré clandeſtinement de grandes quantités de marchandiſes qu'on a expoſées en vente à l'ouverture de la Foire & qu'on a vendues. Il s'eſt conclu beaucoup d'affaires, & cependant les Douanes ont peu produit.

ITALIE.

DE ROME, *le 12 Février.*

Ce qui excite les murmures des Sujets, c'eſt bien plus la répartition inégale de l'impôt que l'impôt lui-même. Le Saint-Pere veut abſolument qu'on établiſſe la plus grande égalité poſſible & que perſonne n'ait lieu de ſe plaindre d'être foulé ou de payer plus qu'il ne doit. On va faire une nouvelle eſtime des biens de tous les Particuliers établis dans l'Etat Eccléſiaſtique. D'après cette regle, on fixera les impoſitions & l'on déterminera la portion que chaque Particulier en ſupportera.

Il exiſte dans le Duché de Ferrare un droit de regiſtre établi en 1371 & que les Habitans ont toujours payé depuis cette époque. Des perſonnes que leur intérêt rend ingénieuſes ont trouvé les moyens de ſe ſouſtraire à cette taxe ; il s'agit actuellement de corriger cet abus. Le droit de regiſtre regarde les contrats de vente & d'achat des marchandiſes. Ce ne fut qu'après le 14e. ſiecle que ce droit commença à être éludé, parce qu'alors on introduiſit une nouvelle maniere de contracter. Ces actes ſont appellés contrats de change oblique ; ils ſe font même parmi des gens qui ne ſont ni Marchands ni Banquiers, mais qui ne veulent pas laiſſer leur argent mort & qui ſont bien aiſes de le faire valoir. Le Souverain prétend non-pas (comme on pourroit ſe l'imaginer) que le contrat de change oblique eſt uſuraire, mais qu'il doit être ſoumis au droit en queſtion.

Il y aura déſormais dans le Duché, pour la commodité de ceux qui en fréquentent les Foires, une eſpece de Banque de *Giro*, où l'on recevra les contrats obliques de change pour les faire circuler juſqu'au terme de l'échéance. Contrat & lettre oblique de change ne ſeront déſormais qu'une ſeule & même choſe ; ils n'étoient diſtingués auparavant que de nom, mais cette diſtinction ſuffiſoit à ceux qui l'admettoient pour être exempts d'un droit que payoient ceux qui avoient moins de ſubtilité dans l'eſprit.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 26 Février.*

La Compagnie des Indes a fait embarquer pour ſes Etabliſſemens 28,000 onces d'eſpeces d'argent étrangeres. Les vaiſſeaux qu'elle doit faire partir dans cette ſaiſon complettent leurs cargaiſons à Graveſend.

Les deux vaiſſeaux le *Culloden* & le *Mars*, qu'on a équipés à la hâte, vont croiſer entre Liſbonne & Gibraltar pour intercepter quelques navires de la Virginie, chargés de tabac.

La Flotte Marchande, deſtinée pour les Indes Occidentales, eſt partie de Portſmouth le 20 du courant. Les deux bâtimens qui l'eſcortent, ſont le vaiſſeau de guerre l'*Eole* & la ſloupe appellée le *Sylphe*.

Dans la derniere Aſſemblée de la Chambre des Communes, le Lord Barrington a mis ſur la table un état des dépenſes de l'Armée. Dans les différens articles on trouve l'emploi de 970,000 livres ſterl. pour l'extraordinaire des Troupes. La Chambre avoit accordé un million pour cet objet.

On a fait une motion pour préſenter à la Chambre un Bill tendant à défendre aux Particuliers d'emprunter à rentes viageres, ou du moins de ne le leur permettre qu'avec des reſtrictions. Le Bill qui fixe les ſalaires des Ouvriers Chapeliers & Teinturiers a été lu pour la premiere fois. Une des réſolutions du Comité des Aides & de celui des Voies & Moyens, eſt qu'on accordera la ſomme de 1,200,602 liv. pour l'extraordinaire de l'Armée.

On s'occupe de la rédaction d'un Bill qui donnera plus d'étendue à un Acte qui permet de faire circuler les reconnoiſſances & les promeſſes de payer, tout comme on donne cours aux lettres de change. Le plan conſiſte à permettre de porter ces reconnoiſſances à de plus fortes ſommes qu'il n'eſt marqué par l'Acte. Cependant la liberté ne ſera pas indéfinie & l'on fixera les bornes où elle doit s'arrêter.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Villiersenlieu (*près Saint-Dizier*), *le 1 Mars.*

Lettre au Rédacteur. Je conviens, Monsieur, que dans plusieurs Provinces du Royaume, on est en usage au commencement du printems, lorsque les bleds sont trop forts, d'y faire paître les moutons ou d'autres bestiaux. Cette méthode est même presque aussi ancienne que l'Agriculture. Les Romains du tems de Virgile, dans ces beaux jours de leur Empire où le Cultivateur étoit quelquefois assis à côté du Trône, étoient très-soigneux d'affoiblir les fromens trop touffus en les faisant paître aux bestiaux. Cet usage est consigné dans ce beau vers des Géorgiques. *Luxuriem segetum tenuâ depascit in herbâ.*

Cependant quoique cette opération soit recommandée par d'habiles Agronomes & en quelque sorte justifiée dans certaines Provinces par l'expérience, nous la regardons ici (canton nommé le Perthois d'environ six lieues en quarré d'étendue, très-fertile en bons fromens) comme très-préjudiciable & sujette à mille inconvéniens; 1°. parce que les moutons ayant l'haleine corrosive & brûlante répandent par-tout un feu destructeur, qui arrête la progression des fromens & les jette dans un état de langueur dont ils ont peine à se tirer; 2°. parce que les moutons pinçant l'herbe trop près de terre, broutent les bleds jusqu'à la racine & quelquefois au-dessous du nœud, & par-là détruisent une grande partie des meilleurs pieds; 3°. les autres bestiaux font à peu près les mêmes dégâts.

Pour parer à ces inconvéniens & sans courir aucuns risques, nous suivons un autre procédé qui conduit au même but; quand nos bleds, pendant l'hiver, ont fait des progrès trop rapides & sont devenus trop forts au printems, nous les *effanons* dans le courant d'Avril, c'est-à-dire que nous coupons toute la fane ou l'herbe superflue des fromens trop épais, *luxuriem segetum.* Cette opération les arrête, la végétation trop vigoureuse se rallentit & les sucs nourriciers, ménagés, sont réservés pour porter les plantes à leur maturité.

Après ce préalable nécessaire, je vais vous dire mon sentiment sur les deux questions proposées, N°. 1er.

1°. Il ne faut jamais, Monsieur, faire paître ni *effaner* les bleds semés clairs, ce seroit à coup sûr une méthode destructive: la raison en est simple. Pourquoi fait-on ou effane t-on les bleds? C'est ou pour en arrêter & ménager les sucs nourriciers ou pour les empêcher de verser. Mais les semés clairs n'ont pas besoin de cette nourriture; 1°. parce que les plantes se trouvant à leur aise, séparées les unes des autres par des intervalles, peuvent s'étendre de toutes parts, taler avec facilité & trouver par-tout une nourriture abondante; 2°. parce que les bleds semés clairs ne versent jamais. L'année derniere, j'avois une piece de terre semée très-clair (*à soixante-sept livres & demie* de semence par journal, celui-ci faisant les quatre cinquiemes de l'arpent de Paris); ellle étoit très forte à l'entrée du printems; je ne voulus jamais qu'on l'*effanât*, & elle me rendit la plus belle récolte possible.

2°. Quant à la seconde question, il est très-certain que si les bleds sont semés trop drus, & par-là devenus trop épais, c'est une opération indispensable, sur-tout dans les terres susceptibles de favoriser une trop grande végétation, de les faire manger, fouler, même arracher par les bestiaux ou de les *effaner*, comme nous faisons ici, pour les affoiblir & éclaircir; autrement l'expérience nous apprend que ces bleds trop épais verseront ou ne rendront que des épis vuides ou remplis de grains maigres & chetifs & conséquemment une récolte misérable.

De-là il résulte que c'est un avantage de semer clair; j'en conviens, si l'on entend par-là qu'il ne faut pas semer trop dru; le point essentiel est d'éviter avec soin les deux excès, *ni trop ni peu.* En semant trop clair en effet, il seroit à craindre que les mauvaises herbes, levant dans les intervalles des pieds de froment, ne parvinssent enfin à les étouffer & à les ruiner presque entiérement; ce que j'ai vu arriver quelquefois.

Régle générale. Dans les bonnes terres grasses, bien soignées de longue main & susceptibles d'un forte végétation, il faut semer clair. Dans les terres médiocres, maigres & effrittées, il faut semer assez dru; la raison de cette différence est trop sensi-

ble pour avoir besoin d'être développée.

Nos fromens, cette année, depuis la fonte des neiges, sont très beaux sans être forts. Les vers dans nos bleds premiers semés, sur tout dans les terres douces, & les souris dans plusieurs de nos cantons, ont fait des ravages : on ne peut encore décider si l'année sera favorable ; le mois de Mars nous instruira. Si vous estimez, Monsieur, que ces observations puissent être de quelque utilité, vous en ferez l'usage que vous jugerez à propos. *J'ai l'honneur d'être* &c.

DE BOULOGNE, *le 2 Mars.*

On plaint les malheureux & l'on regarderoit comme un acte barbare de les punir même de leur malheur. Dans ce siecle d'humanité, il existe pourtant encore des loix en conséquence desquelles plusieurs contrées profitent des naufrages, & le Marchand qui a vu briser son vaisseau contre les côtes n'en est pas quitte pour la perte qu'il a faite de ses marchandises ; il paye encore un droit d'échouage ; & ce droit est quelquefois exorbitant. Est-ce une contravention, un délit, un crime, que de n'avoir pas la faculté de commander aux flots, de faire taire les vents, d'enchaîner les orages ou de mettre en fuite les tempêtes ? Croiroit-on qu'un homme qui a lutté inutilement contre l'impétuosité des vagues & qui s'est vu forcé de sacrifier une partie de ses richesses pour sauver l'autre, ne sçauroit payer trop cher son infortune? Sur quel principe donc peut-on se fonder lorsqu'on met à contribution un Maître de navire que les tems contraires ont obligé de se faire échouer ? Certainement une pareille loi n'a reçu la sanction ni de la Religion, ni de la compassion pour les malheureux, ni de l'amour du bien public. Elle vient, dit-on, d'être exercée avec rigueur à l'égard d'un navire qui a échoué dans le Nord, sur une côte peu fréquentée par les Marchands à qui il appartenoit : c'est ce qui nous a arraché les réflexions précédentes. Faute de convention, d'usage, faute d'un réglement fixe sur les échouages, les Propriétaires de ce navire ont été obligés d'en passer par la décision des personnes intéressées ; & celles-ci ont exigé des droits énormes. L'humanité réclame hautement contre cet abus.

DE PARIS, *le 5 Mars.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, qui ordonne que les Provinces de Flandre, Haynault & Artois demeureront exceptées de l'exécution de l'Edit du mois de Février 1771, & des Arrêts du Conseil qui l'ont suivis, rendus pour ordonner l'évaluation des Offices & le payement des droits de centieme denier & de mutation.

Autre, pour accorder à la Province d'Alsace la même exemption.

Autre, concernant l'établissement des voitures, pour desservir, par la Ferme des Messageries, les environs de Paris.

Déclaration du Roi, qui rétablit, par provision, l'ancien usage observé pour les réparations des grands chemins. Donnée à Versailles le 11 Août 1776. La nécessité de réparer, avant l'hiver, les grandes routes de notre Royaume, Nous a engagés à examiner les moyens d'y pourvoir ; & Nous avons reconnu qu'il étoit impossible de mettre en usage, quant à présent, ceux qui sont ordonnés par notre Edit du mois de Février dernier : Nous avons cru d'ailleurs devoir donner une attention particuliere aux représentations de nos Cours, sur les inconvéniens qui pourroient résulter des dispositions de notre Edit, suivant la réserve que Nous en avons faite.

La résolution que Nous avons prise de faire examiner le tout en notre Conseil, ne Nous permettant pas, avant le temps destiné aux travaux nécessaires pour les réparations & l'entretien des chemins, de pouvoir prendre un parti définitif sur un objet aussi essentiel au bien général de nos Sujets ; & considérant, d'un autre côté, combien il importe que ces réparations & entretiens, négligés & presqu'entiérement suspendus depuis près de deux ans, ne souffrent pas un plus long retardement ; Nous avons jugé plus convenable de rétablir, par provision, l'ancien usage observé pour les réparations des grands chemins.

(*La suite à l'Ordinaire prochain.*)

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Lettre au Rédacteur de la Gazette.

Je suis de tout tems, Monsieur, abonné pour votre Gazette, & je la lis constam-

ment avec le vif intérêt qu'elle inſpire ; puiſqu'elle eſt utile au genre humain.

Je crois, Monſieur, que vous pourriez lui donner un degré d'utilité de plus en diſtribuant tous les trois ou quatre mois un extrait de celles qui auroient paru dans cet intervalle, relatif ſeulement à l'inſtruction d'un Fermier pour le ſoin du bétail & de la culture. Par exemple, le N°. 14 ne fourniroit à cet extrait que l'article de *Brunn* du 20 Janvier & l'article *maniere de garantir les bleds de la nielle;* ce qui n'eſt qu'une très-petite partie de ce N°.

Les Propriétaires feroient circuler ces extraits parmi leurs Fermiers & les Curés. Ces Fermiers, à force de voir des leçons ſur l'adminiſtration qui leur eſt perſonnelle, abandonneroient à la longue leurs vieilles routines auxquelles la tradition & l'habitude les attachent d'une maniere ſi funeſte aux progrès de l'Agriculture.

Je vous propoſe un extrait parce que j'ai ſouvent envoyé vos Gazettes à mes Fermiers, leſquels y voyant d'abord beaucoup d'objets qui leur ſont étrangers, & qu'ils n'entendent pas, aiment bien mieux jetter la Gazette que de ſe donner la peine de voir s'il n'y a pas quelque choſe qui les intéreſſe, car ils ne comprennent pas ce qui n'eſt pas cela.

Je ſens très-bien que chacun de vos Abonnés pourroit faire faire ce que je vous propoſe. Mais cela ne ſe fait pas ; puiſque nous ſommes ſuſceptibles de cette attention, il faut y ſuppléer pour le bien général. Je ſuis perſuadé que bien des perſonnes feront comme moi ſi cet extrait paroit. J'en ferai toujours acheter pluſieurs exemplaires pour les diſtribuer, à meſure, à mes Fermiers. *Je ſuis* &c. A Paris, le 20 Février (1).

(1) *Nous ſentons toute l'utilité de l'idée qui nous eſt propoſée. Ce moyen ſeroit le plus court & le plus efficace pour faire circuler dans les campagnes les connoiſſances utiles & propager l'inſtruction. La marche qu'on nous fait l'honneur de nous marquer eſt ſûre ; nous nous ferons un devoir de ne pas nous en écarter, s'il ne tient qu'à nous de la ſuivre. La principale difficulté qui ſe préſente, c'eſt qu'il faudroit d'abord s'aſſurer que le débit des extraits ſuffira du moins pour fournir aux frais d'impreſſion. Si les riches Propriétaires avoient le même zele que la perſonne de haute qualité qui nous écrit, la difficulté ſeroit bientôt levée.* Note du Rédacteur.

I I. V I

Queſtion ſur une Faillite.

Dans la faillite des ſieurs *** qui ont décampé ſans dépoſer de bilan, les Créanciers ſe ſont arrangés avec la famille ; ils ont conſenti à perdre environ 75 pour 100, & les Porteurs de quelques billets faux environ 30 pour 100. Au nombre des Créanciers, ſont pluſieurs Porteurs de billets, dans la forme ci-après, ou en termes équivalens.

» Je reconnois que N... m'a ce jour dé» livré & compté la ſomme de ..... pour » employer en achat de fils écrus, à moi» tié perte ou profit ». Les uns ſont ainſi conçus, ſans termes, les autres ſont avec cette addition, *dont je lui tiendrai compte de ce jour en un an.*

Il faut obſerver que pluſieurs de ces billets étoient échus lorſque la faillite s'eſt ouverte. Les Porteurs de ces billlets demandent payement dans la faillite, ſous leur offre de perdre au marc la livre. On demande s'ils peuvent y être admis ?

Meſſieurs les Négocians ſont priés de donner leur avis ſur cette queſtion.

I I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 1er. Mars 1777 au Mercredi 5 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 18, 20, 22 à 24 livres ; le ſeigle, de 10, 11 à 12 liv. ; l'orge, de 8 liv. 10 ſ. à 9 liv. 5 ſ. Le froment au Port de la Greve, de 19, 21, 23 à 24 liv. 5 ſ. ; le ſeigle, de 10 liv. 5 ſ., 11 à 12 liv. 5 ſ. ; l'orge, de 8 liv. 5 ſ. à 9 liv. 10 ſ. *le ſeptier.*

IV.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 1er. Mars 1777 au Mercredi 5 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 l.; *id.* à la Greve, de 19, 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 8 Mars 1777, de 54 à 55 liv.; *idem* nouveau, de 53 à 54; le cent de paille vieille, de 25 à 26 l.; *id.* nouvelle, de 23 à 24 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 51 à 52; *idem* nouveau, de 50 à 51; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 24 à 25; *id.* nouvelle, de 22 à 23; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 45 à 46; *id.* nouveau, de 44 à 45; le cent de paille vieille, de 23 à 24 liv.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le foin à la Grêve, de 41 à 42 l.

V.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 8 Mars 1777.

Or de Portug. à	724	H 6		marc.
Du Mexique à	720			marc.
Du Perou à	712			marc.
Les guinées à	722			marc.
Ducats à	98	1		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à	84	2		once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	54	1		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	3		marc.
Piastres à	49	11		marc.

VI.

Changes de Paris, *du 8 Mars 1777.*

Amsterdam	54
Londres	31 ¼
Hambourg	188 ¾
Madrid	15 2
Cadix	15
Livourne	97 ¼
Gênes	95 ¾
Lyon *Rois*	¾

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Vend. 21 Fév. 1777

Messieurs

Peinchein.... vres.	A.	
Perpétuelles..	A.	
Tontine.....	A.	

Du Samedi 22.

Despeignes. Viag.	C.	
Perpétuelles.	C.	
Tontine....	Y.	Z.

Du Mardi 25.

Cauchy..... pplles.	C.	
Viageres	C.	
Tontine	C.	
Defays..... pplles.	A.	
Viageres.....	A.	

Suite du Mardi 25.

Messieurs

Marsollier.... vres.	A.	
Vieillard.... pplles.	C.	
Viageres	A.	
Tontine.....	C.	
Desplaces... pplles.	C.	
Viageres.....	C.	
Tontine.....	E.	

Du Mercredi 26.

Boutray .... pplles.	A.	
Viageres.....	A.	
Tontine.....	A.	
.....		
.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1777.	Jeudi 6.	Vendredi 7.	Samedi 8.
Comp. d. Ind.			
Actions	1755	1750	1750
D°. 16es/25			
D°. 8es.			
D°. 25es.			
Emprunt Oct.	390	390	390
Rescriptions	15 15 ¼	15 ½ ¾ 16 15 ½ ¾	15 ½ ¼
Bil. des Fermes.	3 ½		3 ½
Bil. de la Lot. R.	1208 7 8	1206 1205	1203 2

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24H pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces, deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 8 Juillet.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 4 Juin.*

SI nous aimons la guerre, nous aimons encore plus la paix. L'une détruit ou épuise les Empires, il n'est besoin que de sçavoir profiter de l'autre pour les rendre plus florissans. Depuis que nos Provinces jouissent d'une tranquillité parfaite & que nous avons cessé de les dépeupler pour renforcer nos Armées, notre superflu augmente, les gains de nos Marchands doublent ; nul embarras pour bien vendre, les Acheteurs ne manquent pas ; les Etrangers se trouvent en foule dans nos Ports, & non-seulement de toute l'Europe, mais d'une partie même de l'Amérique on vient acheter nos denrées & enrichir nos Citoyens.

Quoique notre commerce ait un cours vif & rapide, le Gouvernement travaille à lui donner encore plus d'activité ; il s'y prend bien ; le succès ne se fera pas long tems attendre. Pour avoir dans ses Etats un commerce toujours plus florissant, notre Souveraine tourne ses vues du côté de l'Agriculture & n'omet rien de ce qui peut contribuer à la faire fleurir. C'est par ses ordres que des personnes aussi zélées qu'instruites examinent dans les diverses contrées de l'Empire l'état où se trouve la culture des terres, & s'occupent des moyens les plus propres à l'améliorer. Dans un Empire aussi vaste que le nôtre, il y a nécessairement de vastes friches dont il seroit très facile de tirer de grands avantages ; l'Impératrice veut aussi qu'on lui présente un état des terres incultes qui, sans des frais énormes, peuvent dans quelques années devenir des terres fertiles. Pour faire ces défrichemens & peupler des cantons inhabités, la Cour ne se propose pas d'y jetter des hommes sans secours, sans ressources, ils y seroient bientôt affamés & ne les peupleroient pas. On y conduira des hommes versés dans l'Art de cultiver la terre, des hommes qu'on aura soin de munir des meilleurs instrumens de labour, des hommes qui seront nourris & entretenus aux dépens du Gouvernement, des hommes en un mot pour qui l'Etat fera toutes les avances nécessaires jusqu'à ce qu'ils puissent subsister avec aisance du fruit de leurs travaux. C'est principalement sur les dépouilles des Etats voisins que nous comptons pour pouvoir former les nouvelles Colonies. Des Paysans qui souffrent ; des Artisans qui languissent parce qu'ils ne trouvent pas des salaires, & qui même en travaillant ont beaucoup de peine à subsister, n'auront garde de refuser les offres avantageuses que nous leur faisons ; loin de regretter, ils échangeront volontiers une Patrie ingrate qui les dévoue à la misere contre un pays qui leur assure d'abord une honnête subsistance & leur promet ensuite un meilleur sort. On construira des fermes plus ou moins étendues ; on bâtira des Vil-

lages, on élevera même des Villes dans les endroits les plus favorables, on multipliera les grandes routes & les chemins de traverse ; le tout aux frais du Gouvernement & du Gouvernement seul. Les Colonies que nous avons établies dans divers lieux, depuis une dixaine d'années, réussissent trop bien pour que nous ne travaillions pas avec la même ardeur à les multiplier.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le* 16 *Juin.*

Il existoit entre les Maitres Fabricans en bas de cette Capitale & ceux qui n'étoient pas décorés du titre de Maitres, des disputes, des altercations perpétuelles. L'humeur & la passion y avoient peut être autant de part que l'intérêt ; à peine un procès étoit-il vuidé qu'il en naissoit bientôt un autre. Les Maîtres s'arrogeoient exclusivement le droit de servir le Public ; les simples Ouvriers crioient à haute voix qu'ils avoient droit de vivre & par conséquent de travailler. D'ailleurs, continuoient-ils, les Artisans, les Fabricans sont pour le Public, & bien c'est au Public que nous ne craignons pas d'en appeller ; si nous le servons mieux que ne font les autres, pourquoi nous seroit-il défendu de le servir ? Si nos Adversaires leur donnent de la meilleure marchandise & à meilleur marché, ils ne doivent pas s'alarmer pour leur fortune, ils sont assurés du débit ; on ne les quittera pas pour venir à nous & nous porterons la juste peine de notre inapplication ou de notre ignorance. Ces raisons ne faisoient pas taire la chicane, il a fallu que le Gouvernement usât de son autorité pour la forcer au silence. S. M. informée que ces altercations arrêtoient les progrès de l'Art & nuisoient au Public vient, par une Ordonnance, de défendre aux Fabricans de bas de former entr'eux une Corporation ; la Maîtrise est abolie & tout Ouvrier qui sera possesseur d'un métier, pourra faire des bas & en vendre à qui bon lui semblera. La bonté & le bon prix de l'ouvrage décideront désormais de la fortune de l'Ouvrier. Un abus dont se plaignent, avec plus de raison, les Citoyens, c'est qu'on donne ici trop d'encouragemens aux Etrangers & trop peu aux Sujets de l'Etat.

PRUSSE.

De Berlin, *le* 11 *Juin.*

Après avoir rendu compte des Prix qu'on a distribués cette année pour l'encouragement des Arts, des Manufactures, du Commerce & de l'Agriculture, il est naturel d'indiquer ceux que le Gouvernement se propose de distribuer, l'année prochaine, pour les mêmes objets. Le Directoire Général des Finances & des Domaines a fait annoncer dans les Papiers publics, par ordre de S. M., que ces nouveaux Prix, depuis 30 jusqu'à 200 rixdales, seront distribués vers la fin du mois de Septembre de l'année 1778. Nous allons parcourir les principaux sujets ; ces récompenses sont destinées principalement pour la fabrication de la soie, la culture des arbres les plus propres à repeupler nos forêts, la découverte de nouvelles mines de charbon de terre & de Kobolt, la fabication de dentelles qui pour la qualité approcheront le plus de celles de Bruxelles ; l'encouragement des haras, la fabrication des toiles du pays ; le blanchissement de ces toiles, ensorte qu'elles puissent le disputer pour la beauté de la couleur à celles qu'on blanchit à Harlem. Autres Prix pour ceux qui réussiront le mieux à blanchir le fil du pays, de maniere qu'il ne le céde pas à celui d'Ebersteldt. Gratifications pour les douze Communautés qui, depuis la distribution des derniers Prix, auront les premieres fait le partage des terres vagues & des communes. Autres encouragemens de différentes valeurs pour ceux qui auront trouvé le moyen le moins coûteux & le plus avantageux de fumer les terres ; pour ceux qui auront le mieux réussi à rétablir les forêts qui se détériorent de jour en jour ; pour les Fabricans qui auront vendu de leurs propres étoffes de laine pour la valeur de 1000 rixdales ; pour les Cultivateurs qui auront planté un plus grand nombre de mûriers blancs ; pour les Fermiers qui réussiront le mieux à nourrir leurs bestiaux dans les étables, sans les envoyer aux champs ; il s'agit ici des contrées & des lieux où cette méthode n'est pas encore introduite ; pour les

Laboureurs qui employeront des bœufs aux gros travaux de l'Agriculture, ceci ne regarde que les cantons où l'on est accoutumé à ne labourer qu'avec des chevaux ; pour de jeunes Ouvriers qui fabriqueront les plus belles napes & serviettes damassées ; pour les Economes qui introduiront dans le pays de Magdebourg la méthode d'amender les terres par le moyen de la marne ; pour trois Manufacturiers qui inventeront quelque nouvelle espece d'étoffe & réussiront à s'en procurer du débit ; pour celui qui trouvera dans le pays une espece de terre de la même qualité que la terre à foulon d'Angleterre ; pour la personne qui trouvera le moyen le plus sûr de détruire les chenilles &c. &c.

ALLEMAGNE.

De Leipsick, *le* 12 *Juin.*

On donne avis qu'il nous est arrivé beaucoup d'indigo falsifié ; on l'a mis en vente & il est difficile de le distinguer du vrai, soit au tact, soit à la vue. On ne peut donc en empêcher le débit, à moins qu'on ne donne au Public des signes certains auxquels cette mauvaise marchandise peut être reconnue. Nos Teinturiers en ont acheté & s'en servent, ce qui ne peut manquer de porter coup à nos Manufactures.

De Faux-Monnoyeurs alarment & troublent de tems en tems notre commerce ; les Marchands n'osent presque pas vendre parce qu'ils craignent de recevoir en payement de fausses especes. Il circule encore des écus & des florins frappés au coin du Duc de Saxe-Gotha ; l'inscription annonce XV par marc d'argent fin & l'année 1774 ; les vrais florins frappés à cette époque portent XXX par marc fin ; il n'est donc besoin que d'un peu d'attention pour distinguer les uns des autres. Qoiqu'ils soient tous du même poids & du même volume, ils ne sont pourtant pas de la même valeur. Le Gouvernement vient d'interdire le cours de ces écus & florins de mauvais aloi, sous peine de confiscation des especes.

De Francfort (*sur lOder*), *le* 13 *Juin.*

Vers le milieu du mois dernier, la riviere de Neiss s'enfla subitement & franchit ses bords. Les eaux s'éleverent toujours plus ; dans toute la Siléſie elles ont fait de grands ravages. Ce qu'il y a de singulier c'est que les dégâts sont plus considérables dans le Comté de Glatz & près de la Ville de Neiss, très-peu éloignée des montagnes où la riviere prend sa source. Dans les années un peu seches la riviere y est presque toujours guéable à cette saison. Les eaux avoient la rapidité d'un torrent grossi par des pluies d'orage ; elles ont emporté plusieurs ponts & un assez grand nombre de moulins. Dans la Ville de Neiss on a été obligé d'abattre à coups de canons de très-belles écluses qui avoient coûté considérablement & qu'il faudra rétablir à grands frais. La campagne a été submergée & les fruits de la terre ont beaucoup souffert.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 24 *Juin.*

Le Docteur Willson, dans une lettre qu'il adresse à notre Société Royale, condamne l'usage des conducteurs destinés à préserver les bâtimens des ravages de la foudre. L'Auteur appuye son opinion sur le fait suivant. En 1772 on fit placer des conducteurs sur les magasins de Purfleet. Ces bâtimens qui n'avoient jamais été frappés de la foudre en ont éprouvé derniérement les ravages & les murs sont endommagés. Cependant le Docteur Franklin assure positivement qu'en pareil cas le tonnerre n'atteint pas les murs & n'a d'autre effet que de pénétrer le métal. Cette assertion est détruite par le fait ci-dessus rapporté. M. Willson conclut qu'il est de la derniere absurdité de multiplier les conducteurs électriques. Il faut, continue-t-il, profiter de la leçon que nous donne la Providence en rejettant une méthode qu'on croit bonne mais qui nous exposeroit aux plus grands désastres. C'est avec effroi que je me vois obligé de faire mention du Palais qu'habite notre Souverain & où l'on a mis deux conducteurs qui menacent des plus grands dangers les têtes les plus précieuses. Ce qui vient d'arriver à Purfleet doit nous convaincre qu'il ne s'agit pas ici d'une crainte chimérique ou mal fondée. Suivant la doctrine du Docteur Franklin, le fait n'eût jamais dû arriver, puisque ces conducteurs pointus font descendre la

matiere électrique renfermée dans la nue & la dirigent vers la terre sans qu'il puisse en résulter aucun effet sinistre. Je dis donc qu'on ne peut tirer des conducteurs les avantages qui leur sont attribués gratuitement, & qu'il faut renoncer à une invention qui, selon moi, répugne aux vrais principes de la Physique & aux vrais intérêts de la Société. (Cette lettre ne restera pas sans réponse).

Dans une autre lettre, que le Public lit avec avec avidité, on trouve plusieurs tableaux qui donnent la plus triste idée de nos affaires; nous allons en présenter quelques traits. Nos champs fertiles produisent l'abondance & cependant nos Marchés offrent dans tout le Royaume l'image de la plus affreuse disette. La famine, ce spectre hideux, effraye le pauvre dans sa cabane & l'y retient épuisé de forces. De tous côtés la voix de la misere se fait entendre; les cris douloureux des hommes souffrans appellent envain des secours; ces malheureux se livrent au désespoir, & dans leurs accès de fureur ils entassent les malédictions sur les Auteurs de leurs maux. Les monopoles se multiplient, & si l'on entend encore parler de l'abondance, ce n'est hélas! pour nous qu'un vain nom, qu'un phantôme qui nous échappe lorsque nous faisons effort pour le saisir. Avec des revenus immenses nous contractons des dettes énormes; le Roi lui-même ne peut soutenir sa dignité & se voit forcé d'user de la plus grande économie. Que sera-ce donc des Sujets? Plongés dans les cruelles horreurs de l'indigence; lassés d'exhaler leur douleur en plaintes inutiles, il ne leur reste plus qu'à mourir.

Nous sommes une Nation commerçante; les hommes en place ne l'ignorent pas. Ils ne doivent donc rien négliger pour entretenir & grossir même les sources de nos richesses; ils ne l'ont pas fait. L'Espagne possede les riches mines du Pérou; l'Angleterre a des possessions immenses dans les Indes. L'une reçoit paisiblement le tribut de ses Colonies dans l'Amérique méridionale, & l'autre ne maintient qu'avec peine son pouvoir dans le nord de cette même partie du monde. Or où le pouvoir n'est que précaire, le revenu ne pourra jamais qu'être incertain. Je ne parle pas du misérable produit qui revient tous les 25 ans au Gouvernement en accordant à une Compagnie le renouvellement de sa Chartre; ce n'est pas-là un objet intéressant pour la Nation. Ce qu'il nous importe de faire, ce seroit d'assurer à l'Etat un revenu fixe & immense. J'ose l'avancer; l'Inde pourroit nous donner annuellement quatre millions sterling &c.

On écrit de Névis, du 30 Avril dernier, que les mers des environs fourmillent d'Armateurs Américains & que l'intrépidité de ces Marins effraye encore plus qu'elle n'étonne. Une de nos Flottes Marchandes venoit d'arriver dans ce Port; on vit approcher un Armateur qui eut la témérité de vouloir enlever un des navires; cependant il ne trouva point de résistance & réussit dans son projet.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Nismes, *le 23 Juin.*

Le grand commerce de cette Ville est en soie; c'est-là ce qui enrichit nos Négocians & fait subsister la plus grande partie du Peuple. Année commune, nous vendons des bas de soie pour la valeur de plus d'un million; outre cela nous fabriquons des taffetas & beaucoup d'autres étoffes de ce genre dont nous avons un grand débit. La récolte des cocons est la plus essentielle pour nous, & quand elle va mal, tout nous manque. Notre territoire est sec; nous en retirons peu de bled; ce qu'il nous donne en plus grande quantité, c'est du vin. Nous mourrions de faim sans notre industrie, mais il faut à l'industrie des matieres qu'elle puisse mettre en œuvre. Nous serons à plaindre, cette année; les vers à soie n'ont pas réussi. Les premiers jours d'Avril nous eumes des gelées qui endommagerent les mûriers; c'étoit déjà un grand mal. Au commencement nos vers à soie alloient à merveille & nous commencions à craindre de manquer de feuilles pour les nourrir. Le tems se mit à la pluie; la chaleur n'étoit pas assez forte, les insectes dépérirent insensiblement; pendant plus de trois semaines les pluies continuerent & le mal alla toujours en empirant. Nous avons eu peu de cocons, encore sont-ils pour la plûpart de très-mauvaise qualité. Ils se vendent plus cher d'un dixieme que l'année derniere, & l'année derniere ils n'étoient pas à bon marché. Ceux de nos Mar-

chands qui ont leurs magasins bien fournis de soie feront de gros profits. Dans le Lyonnois, le Bourbonnois, l'Anjou & d'autres Provinces plus septentrionales, on s'adonne avec ardeur à l'éducation des vers à soie; il est bien à craindre pour les Propiétaires que leur spéculation ne soit fausse. Peuvent-ils raisonnablement se promettre beaucoup de succès, tandis que nous en avons souvent si peu dans un climat plus favorable que le leur à cette branche d'économie. Nous ne pensons guères à revenir de nos erreurs qu'après qu'elles nous ont été funestes. Ce n'est pas l'esprit d'envie & d'intérêt qui nous fait parler; nous desirons que les autres soient plus heureux ou moins à plaindre que nous. Dans le reste du Languedoc & dans la Provence on est aussi pauvre en cocons que nous le sommes.

Des Sables d'Olonne, *le 24 Juin.*

Nous n'avons d'autre appât pour la pêche de la sardine que la rogue : comme elle devient toujours plus rare & plus chere, le Maire de notre Ville a tâché d'y suppléer par quelque autre composition; il a réussi. Le nouvel appât qu'il a trouvé n'est autre chose qu'un mélange de farine de millet & d'huile de noix. Voici les procédés qu'il faut suivre : sur soixante livres de farine de millet, moulue un peu gros & non-tamisée, vous verserez douze livres d'huile de noix; vous pêtrirez le tout ensemble de maniere que la farine soit bien imbibée. Vous aurez soin de ne faire cette préparation que la veille du jour où vous devez en faire usage. On l'employe comme la rogue, en la délayant avec de l'eau, un moment avant que de la jetter dans la mer pour attirer le poisson. Le baril de rogue nous coûte ordinairement 70 l., celui de la nouvelle composition ne revient pas à beaucoup près si cher; il y entre 150 livres de farine de millet; à un sou la livre, c'est 7 l. 10 s., & 30 livres d'huile de noix qui, à 10 s. la livre, coûtent 15 l.; total 22 l. 10 s. C'est donc une épargne de 47 liv. 10 s. par baril. On a observé que ce nouvel appât est plus lent à attirer la sardine, mais une fois que ce poisson est monté à la surface de l'eau, il s'y tient plus long-tems. Les bateaux que l'Inventeur a envoyés à la pêche pour faire l'épreuve de sa préparation, pendant deux ans de suite, lui ont apporté autant de poisson que ceux où l'on s'étoit servi de la rogue. On a aussi fait des essais en Bretagne & l'on a très-bien réussi. Pour corriger, du moins en partie, la lenteur de l'appât, il faudra jetter de la farine grossiérement moulue & pêtrie avec de l'eau; comme elle se précipitera dans moins de tems, les sardines ne tarderont pas à paroître; alors on leur jettera la composition d'huile & de farine de millet.

De Noyon, *le 28 Juin.*

Le 8 de ce mois on a couronné la Rosiere. Cette fête fut célébrée avec plus d'appareil & d'éclat qu'on ne s'y étoit d'abord attendu. A 3 heures après midi, un moment avant que la cérémonie commençât, M. le Maréchal de Broglie & Madame la Maréchale arriverent de Noyon avec toute leur famille. Le Comte de Revel, leur fils & la Comtesse de Lamet, leur niece, donnerent la main à la Rosiere & la conduisirent à la Chapelle de S. Médard. C'est-là que la vertu reçut des mains de l'Abbé de Synéti, Vicaire-Général de Noyon, le Prix le plus flatteur, si toutefois il peut y en avoir pour elle de plus doux & de plus flatteur qu'elle-même. La Procession revint ensuite à l'Eglise où l'on chanta le *Te-Deum.* Après la cérémonie, on se rendit chez le Curé où l'on trouva une belle colation toute dressée. M. le Maréchal distribua les places; la Rosiere occupa la plus distinguée, sa digne mere prit la sienne à côté de Madame la Maréchale, & le Maréchal s'assit auprès du pere. Ce dernier est un respectable vieillard qui, aidé de son épouse, a transmis à sa fille le plus précieux héritage, l'amour du travail & de l'innocence. Ce bon Paysan, avant que de manger, voulut se découvrir, le Maréchal lui remit son chapeau sur la tête, lui parla toujours avec une espece de respect qu'on ne refuse pas à la vertu par-tout où elle se trouve, & le servit avec plus de plaisir encore qu'il n'en a jamais eu à mettre en fuite les ennemis de la Patrie. Spectateurs, Convives, tout le monde s'attendrit, & les larmes de joie se mêlerent.

De Paris, *le 4 Juillet.*

Suite de la Lettre de M. le Roux, Médecin d'Etat &c. Avant de venir à l'explication du

magnétiſme animal, je dois encore en venir à des digreſſions néceſſaires; je vous en fais mes excuſes.

M. de Meſmer, après m'avoir ſatisfait ſur des queſtions que je lui avois faites, me fit entendre les ſons de *l'harmonica* dont il joue ſupérieurement. Cette mélodie s'empara de mes ſens d'une façon que je n'avois jamais éprouvée. Tout mon être me paroiſſoit ſuſpendu & s'élever inſenſiblement dans les airs. L'inſtrument n'opere cet effet que ſur les perſonnes ſenſibles à un certain degré; il terraſſe au contraire ceux dont le genre nerveux eſt violemment affecté: c'eſt ici l'effet du magnétiſme animal. Les Médecins lui faiſoient un crime de ce qu'il ne fait pas ſentir ſon pouvoir à tous indiſtinctement de la même maniere, & ne manquoient point de taxer cette variété de preſtige & de forfanterie. C'eſt, leur répondoit M. de Meſmer, comme ſi l'on vouloit éprouver l'efficacité du quinquina ſur un homme qui jouit d'une parfaite ſanté.

Enfin comme les démonſtrations & les faits ſont plus palpables que toute la théorie, M. de Meſmer s'offrit de lui-même à me prouver la force magnétique ſur quelqu'un qui ſeroit attaqué des nerfs. Dès le lendemain, je conduiſis chez lui un de mes amis, Chirurgien-Major du Régiment de l'Ordre Teutonique, homme mûr, très-éclairé, & avec lequel j'avois fait nombre d'expériences électriques ſur nos malades. Cet ami ſouffroit depuis 9 ans d'une goutte vague fort douloureuſe; il étoit alors à la fin d'un accès qui s'étoit fixé depuis dix jours dans l'eſtomac & les environs avec tenſion, élévation, douleurs de l'abdomen, fievre, délire, ſueurs. M. de Meſmer en voyant mon ami, dit *voilà préciſément la perſonne qu'il nous faut.* Après pluſieurs tours de chambre, il déboutonna la veſte du malade, & ſe retirant un peu, il fixa ſon doigt vers la partie affectée. Mon ami ſentit une douleur chatouillante. M. de Meſmer mut ſon doigt perpendiculairement & tranſverſalement vers l'abdomen & la poitrine, la douleur ſuivit exactement le doigt. Il demanda le doigt indicateur de mon ami, & les 2 doigts étant placés vis-à-vis l'un de l'autre à la diſtance de 3 ou 4 pas, mon ami ſentit le petillement électrique au bout de ſon doigt avec un écoulement qui pénétroit le long du doigt vers le creux de la main. M. de Meſmer le fit aſſeoir près de *l'harmonica*; à peine eut-il commencé à jouer, que mon ami fut ému, trembla, perdit reſpiration, changea de couleur & ſe ſentoit entraîné vers la terre. Dans cet état d'angoiſſe, M. de Meſmer le plaça ſur un canapé, pour qu'il fût moins en danger de tomber, & fit venir une Demoiſelle qu'il dit être anti-magnétique. Dès qu'elle eut approché la main de la poitrine de mon ami, tout ceſſa dans le moment comme un éclair & mon ami tâtoit & cherchoit ſon eſtomac avec étonnement; on auroit dit qu'il ne ſçavoit pas ce qu'étoit devenu toute la partie ſouffrante: c'étoit l'effet de la ceſſation ſubite d'une vive douleur. M. de Meſmer nous dit qu'un chien ou un chat auroit pu calmer tout-à-coup la douleur tout auſſi bien que cette Demoiſelle déjà d'un certain âge. Le deſſein de M. de Meſmer étoit ſeulement de nous donner des preuves ſenſibles du pouvoir magnétique. Obligé de partir le lendemain pour Munich où il étoit attendu pour traiter M. le Conſeiller d'Oſtervald & d'autres perſonnes, il promit à mon ami de le guérir à ſon retour. Je ne voulois point laiſſer échapper l'occaſion d'être ſpectateur d'une cure ſi extraordinaire. Mon ami ſouffroit prodigieuſement; ſon mal ſe fixa ſur la nuque. La fievre étoit ſouvent de la partie; toute la calote aponévrotique étoit engagée; les ſpaſmes approchoient de la rage, & dans ce douloureux état, mon ami demandoit par grace qu'on mît fin à ſes maux. Ce ne fut que ſur la fin de Février qu'il eut quelque relâche. M. de Meſmer, malgré ſes grandes occupations avec une vingtaine de malades qu'il avoit à traiter conjointement avec Mademoiſelle Paradis, voulut bien ſe tranſporter avec moi chez mon ami. Il lui prit d'abord la main, comme il étoit au lit; pour établir une circulation plus réguliere du flux magnétique, il dit au malade, dreſſez le pouce de l'autre main & dirigez-le vers ma poitrine. Le malade obéit; l'émanation ſe fit auſſitôt ſentir dans la main de mon ami, de-là dans l'avant-bras juſqu'au coude, de-là dans le bras juſqu'à l'épaule. M. de Meſmer annonça la ſueur ſur la poitrine; un inſtant après on eût pu la recueillir avec une cuiller. Cette opération finie, M. de Meſmer appliqua ſa main droite ſur la nuque du malade, faiſant avec l'autre divers mouvemens indifférens, tantôt ſur la poitrine, tantôt ſur l'épaule, tantôt lui prenant une main & tantôt

l'autre ; la douleur se porta vers les oreilles, la calotte fut tiraillée comme dans la force des accès. M. de Mesmer annonça la sueur au front, elle se manifesta sur le champ, comme ci-devant à la poitrine : il n'y avoit aucune espece d'aimant ni sur lui ni sur le malade ; celui-ci souffrit encore quelques momens, après une heure ou trois quarts d'heure que dura cet exercice ; mais il fut en état de partir l'après dîner pour aller traiter son épouse & des enfans malades. Pendant une quinzaine de jours la souffrance fut encore assez vive, mais ses douleurs se sont très-adoucies & presque dissipées ; du moins son état est très-supportable jusqu'à ce qu'il puisse trouver une occasion favorable pour venir à Vienne & s'y faire guérir radicalement ; peut-être même n'aura-t-il pas besoin de faire ce voyage, quelque invétéré que soit son mal.

(*La suite à l'Ordinaire prochain*).

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Question de Commerce.

Pierre, Vigneron, fait un billet au profit de Paul, Marchand, ou à son ordre, de somme quelconque, valeur reçue en marchandises, payable fin de Juillet 1770. Personne ne se présente au Débiteur au terme fixé ni dans le mois. Survient une saisie-arrêt en ses mains sur Paul, son Créancier : il est assigné devant son Juge pour donner sa déclaration avant même l'échéance de son billet ; il la donne & dit qu'il est Débiteur de Paul, offre de payer en le faisant dire & juger tant avec lui qu'avec plusieurs autres Créanciers saisissans, & les choses en restent là pendant 6 à 7 ans.

Alors Jean, Porteur du billet de Paul, & en ayant l'ordre, assigne Pierre en paiement. Pierre consent de payer, mais en le faisant ainsi dire & ordonner avec les Créanciers saisissans sur Paul & à la déduction de tous ses frais. Jean prétend que ces saisies ne le regardent point ; qu'elles ne sont point faites sur lui ; que le billet étant commerçable, il a pu en accepter l'ordre & le prendre en valeur, comme il l'a fait ; que Pierre ne devoit point s'avouer Débiteur direct & déterminé de Paul, dès que la nature de son billet l'exposoit à ne point l'être ; qu'enfin Pierre doit être condamné vers lui purement & simplement. On prie les personnes versées dans la Jurisprudence du Commerce de vouloir bien donner leur décision & de la rendre publique par la voie de la Gazette.

II.

Suite de la Lettre à l'Auteur de la Gazette, sur la Population &c.

Il est vrai que le nombre des Paroisses comptées par Généralité est plus foible de 1673. En suivant les dénombremens insérés dans tous les calendriers, on ne trouve que 38,734 Paroisses ou environ, qui à 477 Habitans par Paroisse, ne donneroient qu'une population de 18,476,118 Habitans.

Mais il faut observer 4°. que dans le dénombrement des Paroisses par Généralité, les Villes, quoiqu'ayant toutes ou presque toutes plusieurs Paroisses, ne sont comptées que comme une seule Paroisse, qu'il est probable même que les Villes franches & non-taillables qui sont les Villes les plus peuplées, comme les Capitales des Généralités, n'y sont pas même comprises, & que dans le dénombrement des Paroisses par Diocese, on compte toutes les Paroisses de chaque Ville comme elles sont réellement dans chacune d'elles.

Il faut observer 5°. que le nombre de 477 Habitans par Paroisse, lorsque toutes sont comptées par Généralité où toutes les Villes ne passent chacune que pour une Paroisse, est évidemment trop foible, & qu'il en faut revenir du moins à compter la population par Paroisse, telles qu'on les compte par Diocese, & que la population générale du Royaume paroît être ainsi, en y ajoutant Paris, Lyon & Rouen, telle qu'on l'estime, de 20,000,000 d'Habitans.

Il faut observer en sixieme lieu que dans le détail des Paroisses prises pour base de ce calcul, il y en a plus de la moitié où la population est très-peu nombreuse, parce que leur territoire est peu étendu ; que de 7712 Paroisses, la Généralité de Rouen où la population n'est que de 366 Habitans par Paroisse, & la Franche-Comté où elle n'est que de 334, en fournissent ensemble 3842 ou plus de la moitié.

(*La suite à l'Ordinaire prochain*).

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 28 Juin 1777 au Mercredi 2 Juillet, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 20, 21, 22 à 23 l.; le seigle, de 9 l. 10 s., 9 l. 15 s. à 10 l. 10 s.; l'orge, de 8 l. 10 s., 9 l. 5 s. à 9 l. 15 s. Le froment au Port de la Greve, de 21, 22, 23 à 24 l.; le seigle, de 9 l. 5 s., 9 l. 15 s. à 10 l.; l'orge, de 8 liv. 5 s., 8 liv. 10 s. à 9 l. *le septier.*

Du Samedi 28 Mai 1777 au Mercredi 2 Juillet, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 l.; *id.* à la Greve, de 19, 20 à 21 l. 10 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 5 Juillet 1777, de 60 à 61 l.; *idem* nouveau, de 57 à 58; le cent de paille vieille, de 23 à 24 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 53 à 54; *idem* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 22 à 23; *id.* nouvelle, de 21 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 46 à 47; *id.* nouveau, de 44 à 45; le cent de paille vieille, de 22 à 23 liv.; *id.* nouvelle, de 21 à 22 l.; le foin à la Grêve, de 36 à 37 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 5 Juillet 1777.

Or de Portug. à	724	8	6
Du Mexique à	720		
Du Pérou à	712		
Les guinées à	722		
Ducats à	97	10	
Or fin à 23 k. 31 32.	100		
Or à 20 karats à	84		
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	15	
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	15	
Piastres à	49	5	

marc. *once.* *marc.*

CHANGES DE PARIS, *du 5 Juillet 1777.*

Amsterdam	54		
Londres	31	9	16d.
Hambourg	188	½	
Madrid	15	3	
Cadix	15	2	
Livourne	97		
Gênes	94	¾	
Lyon *Août*	1 p.	⅝ p.	

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Lundi 23 Juin 1777

Messieurs

Thevenin.... pplles.	L.	
Viageres.....	L.	
Creuzé..... pplles.	J.	
Viageres.....	J.	
Tontine.....	L.	

Du Mercredi 25.

Cochin..... pplles.	L.	

Du Jeudi 26.

De S. Janvier vres.	J.	
Tontine.....	J.	
.....		

Suite du Jeudi 26.

Messieurs

Nau..... pplles.	M.	
Viageres.....	M.	
Tontine.....	M.	

Du Vendredi 27.

Boscheron... pplles.	L.	
Viageres.....	L.	
Patu.... Viageres.	M.	
Perpétuelles.	t. l.	

Du Samedi 28.

Despeignes. Viag.	J.	
Perpétuelles..	J.	
Tontine....	Y. Z.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1777.	*Jeudi 3.*	*Vendredi 4.*	*Samedi 5.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	1885 82½ . .	1882½ 80 . .	1875 77½ 80 .
D°. 16es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	401	403	403 . . . .
Rescriptions . .	9	8 ¾ ½ ¾ . . .	8 ½ ¾ . . . .
Bil. des Fermes.	1 ½.	1 ¾.	1 ¾ . . . .
Bil. de la Lot. R.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. de Rentes viageres.	1655	1655	1660 . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24ft pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 16 Décembre.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

D'HELSINGOR, *le 20 Novembre.*

LE Capitaine d'un vaisseau qui vient d'arriver ici de Russie, & qui est destiné pour Londres, rapporte que plusieurs bâtimens seront obligés d'hiverner à Pétersbourg, faute de pouvoir s'y approvisionner en ce moment de diverses sortes de marchandises qu'ils devoient y prendre. Il ajoute cependant que, graces aux sages précautions prises par le Ministere de Russie, les Habitans de Pétersbourg jouissent d'une heureuse abondance, & l'on espere que le commerce de cette Ville reprendra bientôt l'équilibre que la violente secousse de la derniere catastrophe lui a fait perdre.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 15 Novembre.*

Chaque jour notre Auguste Souverain nous donne des nouvelles preuves de sa vigilance paternelle. Le College Royal de Médecine vient d'annoncer par son ordre l'établissement d'un certain nombre de Sages-Femmes dans toutes les Villes, Bourgs & Villages du Royaume. Pour pouvoir exercer cette importante profession, il faudra faire dorénavant preuve de ses talens. La Société Patriotique de cette Ville s'occupe avec M. le Baron de Scheffer de divers projets pour l'institution d'un asyle où seront élevés les enfans qui naîtront dans la Maison des Accouchemens.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le 23 Novembre.*

Nous éprouvons d'une maniere bien sensible les salutaires effets de l'établissement des Chaires d'Economie & d'Agriculture fondées en Allemagne. Ceux qui les occupent, s'appliquent avec un zele infatigable à former d'excellens Eleves & à éclairer leurs Citoyens par de bons Ouvrages sur les divers objets des Sciences utiles & surtout sur l'Economie rurale. M. Fabricius, l'un de ces Maîtres zélés, a publié un volume sur les insectes, qui est très-estimé & qui convient très-fort à tous les Agriculteurs, puisqu'on y trouve les moyens de détruire ces petits animaux qui ne sont que trop souvent le fléau des campagnes. Ce qui distingue cet Ouvrage de tous ceux du même genre qui l'ont précédé, c'est que l'Auteur s'y est appliqué à décrire dans le plus grand détail & avec la plus grande exactitude, les parties & le jeu des organes de la manducation dans les insectes, & à indiquer les matieres qu'ils recherchent pour en faire leur nourriture. L'article intitulé *Mantissa* contient plus de trois cens nouvelles especes décrites avec tout le soin possible. Ce Traité est fait d'après

les principes & ſuivant le ſyſtême de M. de Linnée.

D'HANOVRE, *le 16 Novembre.*

Les Annonces de cette Ville auxquelles travaillent pluſieurs Sçavans, & entre autres divers Membres de la Société Royale Britannique & Electorale de Brunſwig-Lunébourg, nous préſentent des obſervations tout-à-fait intéreſſantes ſur la population de l'Allemagne, & en particulier ſur la proportion qui doit ſe trouver entre le nombre des Cultivateurs & celui des Manouvriers, pour que l'Agriculture ſe ſoutienne ſur un pied floriſſant.

L'Auteur de ces obſervations remarque qu'on voyoit, il n'y a pas encore longtems, en Allemagne des cantons d'une vaſte étendue qui étoient preſque entiérement dépeuplés, mais que la population commence à y refleurir, depuis que pluſieurs Princes ſe ſont déclarés pour le ſyſtême de la tolérance. D'ailleurs dans tous les lieux ou la Religion Proteſtante eſt profeſſée, on ne voit ni Moines ni Religieuſes, & le nombre de ceux qui ſe vouent à la domeſticité n'eſt dans aucun endroit de l'Allemagne auſſi exceſſif que dans les autres pays. D'un autre côté, dans preſque toutes les Troupes Allemandes, les Soldats ont la liberté de ſe marier. Tout cela contribue beaucoup à rendre les Célibataires plus rares en Allemagne qu'ailleurs.

Malgré ces avantages, il n'exiſte pas encore une vraie proportion entre les Habitans des Villes & ceux de la Campagne. Quelques immunités, le deſir de faire fortune ou de ſe ſouſtraire au travail attirent beaucoup de Payſans dans les Cités. D'autres circonſtances, la guerre, par exemple, dépeuplent ſouvent encore les Campagnes; ce qui diminue le nombre des Manouvriers & des Artiſans néceſſaires pour ſeconder les Cultivateurs dans leurs travaux. Dans pluſieurs Diſtricts de l'Allemagne, & ſur tout dans l'Electorat d'Hanovre, il n'y a pas une juſte proportion entre ces deux claſſes d'hommes. Cette proportion eſt pourtant un objet plus important qu'on ne croit, & l'Adminiſtration ne peut trop s'occuper des moyens de l'entretenir partout. Pour rendre cette vérité plus ſenſible, l'Obſervateur a recours à des exemples.

Il exiſte, dit-il, non-loin de Hanovre un Village compoſé de trente Laboureurs & de dix Manouvriers ſeulement. Dans le tems de la récolte, les Agriculteurs eux-mêmes ſont obligés, faute d'aides, de prendre la faucille & la faulx. La moiſſon dure plus de tems qu'il ne ſeroit convenable; d'où il arrive ſouvent des pertes conſidérables occaſionnées par les mauvais tems qui ſurprennent les récoltes dans les champs lorſqu'elles devroient être ſerrées. D'autre part, la ſaiſon des ſemailles s'avance; alors il faut faire des efforts incroyables pour diſpoſer la terre à les recevoir. Ces travaux forcés excédent les hommes & les animaux; on travaille à la hâte, & rien ne ſe fait avec ordre & dans ſon tems. Il arrive de-là que l'Agriculture languit dans les mains de pareils Cultivateurs; que par une ſuite néceſſaire ces hommes ne ſont jamais au courant de leurs affaires, & que la plûpart traînent une vie pauvre & miſérable. Ils laiſſent leurs enfans ſans leur donner la moindre éducation; ce qui perpétue une race d'hommes groſſiers & vicieux.

Un autre endroit ſitué à peu de diſtance du premier offre un ſpectacle tout différent. C'eſt une terre qui nourrit trente Manouvriers & qui n'eſt cultivée que par dix Agriculteurs. Tout y eſt bien réglé. Les enfans y ſont bien nourris, bien vêtus, bien inſtruits. Les domeſtiques, bien payés & bien entretenus, font deux fois plus d'ouvrage que les autres. Le Maître & la Maîtreſſe de chaque Métairie s'occupent, l'un des travaux champêtres, & l'autre des détails domeſtiques, & tout eſt en bon état. Les trente Manouvriers ne manquent jamais d'occupation, & jamais auſſi on ne manque de moyens pour les bien payer.

Ce petit Village abonde de toutes les choſes néceſſaires à l'entretien des hommes & des animaux. C'eſt une eſpece de petite terre promiſe où coulent le lait & le miel. Les Manouvriers y ont chacun un petit jardin. Ils entretiennent tous une ou deux vaches, nourriſſent de la volaille & des porcs; ils vivent dans l'aiſance, & ils n'ont pas de peine à payer les impoſitions. L'Econome zélé, Auteur de ces obſervations, finit par deſirer que les Baillifs & toutes les perſonnes prépoſées à la Police rurale s'appliquent à rétablir, autant qu'il peut dépendre d'eux cet équilibre ſi deſirable. On ajoutera ici que

dans le Nord ; en Russie, par exemple, les Paysans sont presque par-tout divisés en Cultivateurs & en Manouvriers ; qu'ils sont les uns & les autres dans la proportion convenable, & que tout n'en va que mieux. Le territoire de Munster & d'Osnabruck fournit des Manouvriers à une partie de la Hollande & de l'Allemagne ; mais le pays retient ceux qui lui sont nécessaires, & il ne laisse aller que les surnuméraires.

PRUSSE.

De Berlin, *le 24 Novembre.*

Peut il être utile à un Peuple d'être tellement trompé qu'on l'induise en de nouvelles erreurs, ou qu'on le fortifie dans celles qui lui étoient déjà propres ? Telle est la très-curieuse & en même tems très-délicate question que l'Académie Royale des Sciences de Prusse propose d'examiner pour sujet d'un prix qu'elle distribuera en 1780.

Les Sçavans de tous les pays, excepté les Membres ordinaires de la Compagnie, sont invités à traiter cette question. Le prix consiste en une médaille d'or de la valeur de 50 ducats. Les Mémoires seront reçus jusqu'au 31 Décembre 1779 ; ils pourront être écrits en Allemand, en François ou en Latin, au choix des Auteurs.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 11 Novembre.*

Nos Négocians ont reçu de Hollande des commissions pour fournir une grande quantité de camisoles de laine. On prétend qu'elles doivent être envoyées dans l'Isle de Saint-Eustache, & qu'elles sont destinées à garantir les pauvres Negres de cette Colonie, des rigueurs du froid qui y est assez vif.

On mande de Northampton que le *6* Novembre dernier, il arriva un fâcheux accident dans une mine appellée *Hell Car*, proche Winster, dans le Derbyshire. Six hommes étant occupés à leur travail ordinaire, c'est-à-dire à détacher le minerais, une source d'eau perça tout-à-coup & les inonda de maniere qu'il ne fut pas possible de les sauver. Ils furent tous noyés.

C'est une vérité fâcheuse, mais qui malheureusement n'est que trop bien constatée, que notre commerce maritime souffre prodigieusement de nos démêlés avec les Américains. Le seul Port de Liverpool qui tous les ans expédioit environ 200 navires pour les côtes de la Guinée, n'y en a pas envoyé, cette année, plus de 56.

Dans la semaine du 2 au 8 Novembre, il est né à Londres 132 garçons & 139 filles, en tout 271. Il y est décédé 398 personnes dont 206 du sexe masculin & 192 du sexe féminin. Le nombre des morts l'a emporté sur celui des naissances de 127. On compte 20 personnes mortes de vieillesse ; 81 de consomption ; 118 de convulsions ; 6 d'hydropisie ; 66 de la fievre ; 32 de la petite vérole. Il y a eu 16 enfans mort-nés & 17 que les dents ont fait périr. Dans le nombre de ceux qui ont fini par une mort violente, on compte 2 noyés, une personne étouffée par la chûte d'un ballot de soie, & une autre qui s'est tuée en tombant.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Reims, *le 8 Décembre.*

Extrait d'une Lettre au Rédacteur, sur l'état actuel des Manufactures de Reims. » Les Manufactures de Reims consistoient vers le milieu du siecle précédent en couvertures de laine, en draps communs de différentes largeurs, en serges de tissu croisé & non-croisé, dont la consommation se faisoit dans l'intérieur du Royaume. Depuis cette époque & dans les tems postérieurs, les Arrêts du Conseil d'Etat rendus pour le maintien, l'agrandissement & la perfection de nos Fabriques, les Statuts & Réglemens relatifs, l'augmentation du numéraire, le progrès du luxe, l'industrie des Fabricans, l'émulation & l'activité des Négocians, le commerce ouvert avec l'Espagne & le Portugal ont graduellement augmenté le nôtre, au point qu'il est au moins triplé depuis le commencement du siecle ; il est même susceptible de nouveaux accroissemens, si le Ministere daigne y donner plus d'encouragement & quelques secours.

Les plus belles étoffes de ses Manufactures sont des étamines de diverses sortes en demi-aune de large. Les premieres dites

étamines foulées, ſont ſuſceptibles de recevoir la teinture en toutes couleurs ; elles ont un débouché très-conſidérable en Eſpagne où elles ſont vulgairement appellées flanelles : les prix de fabrique ſont depuis 35 ſ. juſqu'à 3 l. 10 ſ. l'aune.

Les ſecondes, nommées buratées, ne peuvent être foulées, afin de conſerver la parfaite égalité de leur grain ; elles ont une conſommation de préférence dans toute l'Europe pour les robes de Palais, les habits de deuil en été, & les vêtemens des Eccléſiaſtiques en noir, blanc ou écarlate. Les prix ſont de 55 ſ. à 6 l. l'aune.

Les troiſiemes, ſous le nom de buras, ſont plus liſſes & plus raſes ; elles ſont employées aux mêmes uſages ; elles ont la même perfection, & elle eſt à tel point que, malgré leurs efforts, les Anglois ni tous autres Manufacturiers n'ont jamais pu en approcher. La Fabrique de Reims doit cet avantage ſingulier à la Filature qui l'emporte de beaucoup en tous genres ſur celles des autres Manufactures de l'Europe.

Les étoffes d'une conſommation plus générale ſont, ſous le nom de Marocs, des ſerges raſes croiſées & non croiſées en demi-aune de large ; les prix ſont relatifs aux qualités, & proportionnellement depuis 36 ſous juſqu'à 3 liv. 15 ſ. l'aune. Les premieres ſortes appellées ſouvent ras de caſtor, ſont exportées en très-grand nombre pour l'Eſpagne & le Portugal, d'où elles paſſent en majeure partie dans leurs Colonies reſpectives.

L'émulation a fait imiter ici, depuis trente ans environ, une étoffe dite drap de Siléſie dont l'origine a commencé cependant dans le Duché de Limbourg. Cette étoffe qui ailleurs n'a que demi-aune de large, porte dans la Fabrique de Reims, pour la plus grande facilité de la coupe des habits, la demi-largeur des draps d'Elbeuf &c, c'eſt à dire 5 huitiemes d'aune : elle drape bien, elle eſt de bon ſervice, & au moyen de ſa largeur, le prix en eſt de 30 pour 100 au-deſſous de toutes les Manufactures connues de ſon eſpece. Un calcul exact & proportionnel en a été fait pluſieurs fois, & pouvant tenir lieu de drap d'Elbeuf. La preuve en eſt auſſi évidente par comparaiſon faite avec celui-ci : ce drap coûte dans la Fabrique 15 l. l'aune, & le drap de Siléſie, qui porte exactement ſa demi-largeur, ne ſe vend à Reims que 5 l. l'aune dans la plus belle qualité. On y en fabrique en chaînes & trammes de toutes les couleurs, excepté en écarlate, bleu, verd & noir, dont la teinture, comme partout ailleurs, ne peut avoir lieu qu'en pieces entieres : il s'en fait auſſi en cannelé, rayé & à fleurs ; cet article peut encore recevoir plus de perfection & acquérir conſéquemment un débouché plus conſidérable. L'Eſpagne & le Portugal en font une aſſez grande conſommation, & déjà le Nord & l'Allemagne en ont utilement eſſayé, quoiqu'ils ſoient plus à portée de diverſes Manufactures de même eſpece qui les avoiſinent davantage. Il ſeroit important que le Miniſtere portât un coup d'œil attentif ſur celle de Reims : il n'y a point de Réglemens à faire pour la filature & la texture qui ſont auſſi bien qu'elles peuvent être ; mais cette étoffe a le défaut de flotter un peu quand le luſtre de l'apprêt eſt tombé, & ce défaut provient ſur-tout du foulon & du Tondeur : pour y remédier sûrement, il ne faudroit que les aſſujettir à faire leurs opérations à deux repriſes différentes.

Je ne dois pas vous laiſſer ignorer qu'entre le nombre des flanelles blanches de nos Fabriques, il en eſt une ſorte croiſée & non croiſée, faite de la plus belle laine d'Eſpagne, que l'on porte ſans incommodité ſur la peau, ſoit pour ſe préſerver du froid pendant l'hiver, abſorber pendant l'été une tranſpiration trop forte, ou diminuer les douleurs de nerfs ou de rhumatiſme auxquels on peut être ſujet. Cette flanelle, auſſi moëlleuſe que délicée, ſoutient en qualité la concurrence avec celle d'Angleterre qui eſt propre aux mêmes uſages ; mais elle a la préférence au moins de 35 pour cent ſur le prix.

Je ſerai toujours très-flatté, M., de ſeconder vos vues patriotiques & de vous donner les renſeignemens qui dépendront de moi ; je vous prie de compter ſur mon zele & ſur l'exactitude dont je peux être capable. J'ai l'honneur d'être &c. J.**, ancien Echevin ».

N. B. Le Rédacteur ne peut trop remercier, au nom du Public, l'Auteur de cette Lettre. Il l'invite à vouloir bien perſévérer dans les favorables diſpoſitions qu'il lui annonce ; il exhorte en même tems les bons Citoyens à imiter cet exemple.

De Verneuil (*sous Couci*), *le* 28 *Novembre.*

Suite des Observations d'un Citoyen Patriote » Plus on a lieu de se féliciter des mesures que le Ministere a prises pour détruire la mendicité dans les campagnes, plus aussi il seroit fâcheux qu'elles cessassent de produire leur effet. Il est certain qu'un Laboureur de trois charrues étoit obligé de sacrifier tous les ans quatre muids de grain pour se garantir des menaces des vagabonds, & pour les empêcher de mettre le feu aux granges. On conçoit combien ce surcroit de dépense devoit être à charge aux Cultivateurs. Pour consolider l'excellente opération qu'on vient de faire, & pour la rendre durable, il conviendroit, ce semble, de prendre des arrangemens pour que dans chaque Village les vrais pauvres fussent secourus. Il faudroit que dans les Paroisses, le Seigneur, le Curé, le Décimateur, & les Laboureurs, s'accordassent entre eux pour former un fonds qui seroit employé à secourir les indigens, & ceux à qui il arriveroit des malheurs imprévus. Il est sûr que si on vouloit bien s'entendre, il en coûteroit fort peu à chacun, pour contribuer à cette bonne œuvre.

Un autre abus qui regne dans le Soissonnois, comme dans beaucoup d'autres du Royaume, c'est que dans les cantons où les gens de fortune achetent des terres, la Noblesse a disparu peu à peu. Au commencement de ce siecle, il y avoit encore dans la plûpart de nos Villages, plusieurs Fiefs qui servoient d'habitation à des Gentilshommes. Ils n'étaloient pas à la vérite le luxe ni la magnificence des nouveaux Possesseurs, mais aussi ils n'étoient pas si dangereux pour l'Agriculture. Les terreins que ces bons Gentilshommes possédoient étoient ordinairement bien cultivés & produisoient du grain & des fruits comme ceux des autres Habitans. Aujourd'hui ces mêmes champs sont voués à une fastueuse stérilité ; ils sont couverts par d'immenses édifices, ou chargés d'ornemens frivoles, & ne donnent plus que des productions qui ne peuvent servir qu'au plaisir des yeux ; en un mot, la terre, sous ces nouveaux maîtres, est devenue, si l'on veut nous passer l'expression, une coquette inféconde.

De Rennes, *le* 1 *Décembre.*

La plûpart des fondations dues à la pieuse libéralité de nos ancêtres ne servoient qu'à entretenir la mendicité. Aujourd'hui que nous sommes plus éclairés, nous comprenons qu'il est indécent de rendre la premiere de toutes les vertus, protectrice, pour ainsi dire, de la mere de tous les vices, la paresse. Les établissemens en faveur de l'humanité ou souffrante ou indigente, ne sont peut-être pas si communs qu'autrefois, mais ils sont mieux entendus; ils ont pour but de former, autant qu'il est possible, des Citoyens vertueux & des hommes dont les bras ou les talens puissent servir utilement la Patrie. Dans le nombre des Institutions de cette espece que nous aurons vues se former dans cette Province, il faudra distinguer les deux suivantes.

M. l'Abbé de Kergu, Fondateur en partie de l'Hôtel des Gentilshommes à Rennes, a engagé quelques-unes des personnes qui sçavent faire un noble emploi de leur argent, à concourir avec lui pour former un nouvel établissement en faveur d'un certain nombre de jeunes Demoiselles dépourvues des biens de la fortune. L'éducation qu'on se propose de donner aux jeunes Eleves, sera à peu près la même que celle qu'on reçoit à l'Enfant-Jesus.

Le second établissement dont nous voulons parler, est celui d'une Maison de Charité pour une trentaine d'Adolescens de l'un & de l'autre sexe, qui vient de se former à Josselin, Capitale du Comté de Perhoet, sous les auspices & par les bienfaits du Duc & de la Duchesse de Rohan, ainsi que par les soins de Madame la Comtesse Douairiere de Chassonville & de M. Alain, Directeur. Ces jeunes gens seront choisis dans les familles les plus indigentes de la Ville de Josselin & de sa Banlieue. Ils trouveront dans cette Maison une éducation convenable à leur état. On les y occupera à des ouvrages de laine, dont le produit doit servir en partie à leur subsistance & à leur habillement. M. le Duc & Madame la Duchesse leur ont accordé un logement dans leur château, en attendant qu'on leur ait trouvé un emplacement convenable.

De Paris, *le* 9 *Décembre.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 16 Oc-

tobre 1777, concernant la liquidation des finances des Offices de Mouleurs & Aides-Mouleurs de bois de la Ville de Lyon.

» Sa Majesté fixe par cet Arrêt à la somme de quatre cens quatre-vingt-neuf mille cent treize livres les finances, tant des soixante Offices de Mouleurs & Aides-Mouleurs de bois de la Ville de Lyon, que celles par eux payées en commun, soit pour réunion d'Offices à leur Corps, soit pour augmentation de gages; ordonne S. M. que sur les liquidations particulieres qui seront délivrées à chacun desdits Officiers pour leurs finances personnelles, il leur sera expédié par le Garde du Trésor Royal en exercice en la présente année des quittances de finance du montant desdites liquidations, portant intérêt à quatre pour cent sans retenue, payables par le Receveur de la Ville de Lyon, sur les Octrois de ladite Ville, avec jouissance, à compter du 1er. Janvier 1773: à l'égard des finances communes appartenantes auxdites deux Communautés, & qui montent ensemble à la somme de quatre-vingt-dix-neuf mille cent treize livres, il en sera pareillement expédié par le Garde du Trésor Royal des quittances de finance à quatre pour cent, sans retenue, avec pareille jouissance du premier Janvier 1773 payables par le Receveur de la Ville de Lyon, du montant desquelles quittances de finance, lesdits Syndics feront, jusqu'à dûe concurrence, les déclarations nécessaires au profit des Créanciers desdites Communautés. Ladite somme de quatre cens quatre-vingt-neuf mille cent treize livres sera remboursée des fonds desdits octrois, dans le cours de six années; sçavoir au premier Janvier 1780, quatre-vingt-dix-neuf mille cent treize livres, formant le total des finances communes desdits Officiers, & les trois cens quatre-vingt-dix mille livres de surplus, à raison du cinquieme, montant à soixante dix-huit mille livres, par chacune des années suivantes; desorte que chaque année on éteindra les finances de six Mouleurs & de six Aides-Mouleurs de bois ».

Tous les Papiers Publics retentissent depuis long tems du bruit que fait ici l'opération de la Femme Souchot. Si jusqu'à présent nous n'en avons pas parlé, c'est parce que nous avons voulu attendre que le succès en fût constaté de maniere à ne pas souffrir la plus petite contradiction. C'est ainsi que nous nous conduirons toutes les fois qu'il s'agira de quelque découverte qui intéressera essentiellement la vie des hommes. Si nos Annonces n'ont pas le mérite de la nouveauté, elles auront celui de la certitude.

La Femme Souchot avoit déjà eu quatre accouchemens si fâcheux que tous ses enfans étoient péris au passage. Il faut observer que cette Femme est rachitique & très-mal conformée. M. Sigault, Médecin de la Faculté de Paris, & qui d'ailleurs est très-versé dans l'Art des accouchemens, fut appellée pour l'accoucher d'un cinquieme enfant. Arrivé auprès de cette Femme, il ne vit que des symptômes très-effrayans & qui ne lui présageoient qu'une issue malheureuse. Ce fut alors qu'il prit le parti de tenter une expérience qu'il méditoit depuis long-tems & que la nature elle-même semble indiquer. Ceux qui secourent les Femmes en couche sçavent que dans quelques-unes où le passage est trop étroit, la symphyse des os pubis s'écarte d'elle-même; ce qui facilite la sortie de l'enfant. M. Sigault, déterminé par cette indication, essaya donc de faire la section de la symphyse sur sa malade. L'opération & l'accouchement n'ont pas duré plus de quatre minutes. L'enfant est venu très bien & a été remis à sa mere qui l'a nourri.

Le trois de ce mois, la Femme Souchot s'est présentée à la Faculté de Médecine, accompagnée de son fils. Elle a monté, appuyée foiblement sur les bras de son mari, une vingtaine de marches pour se rendre à la salle de l'Assemblée; elle a marché seule en présence de tous les Docteurs, & a fait tous les mouvemens qu'on a exigés d'elle; ce qui prouve que les cartilages de la symphyse qui avoient été coupés se sont parfaitement réunis: s'il en étoit autrement, cette Femme n'auroit pu marcher seule ou sans appui.

M. Sigault a lu dans cette même Séance un Mémoire où il a exposé les motifs qui l'ont engagé à entreprendre l'opération de symphyse sur la Femme Souchot, les procédés qu'il a suivis, & enfin le résultat de cette même tentative. Il a terminé son rapport, en intéressant la Faculté & toutes les ames honnêtes & sensibles au sort de la mere & de l'enfant.

La Faculté s'étant assemblée le six pour

délibérer sur cette affaire, décida qu'il seroit fait un Decret conçu dans les termes les plus honorables pour M. Sigault, & qu'il seroit frappé aux frais de la Compagnie une médaille sur l'exergue de laquelle on graveroit la date de la découverte de ce Médecin, dont l'époque remonte à l'année 1768, & celle de l'opération qui est du 1 Octobre 1777. Cent de ces médailles seront remises à M. Sigault, & cinquante à M. Alphonse le Roi, pour ses bons services, & pour avoir coopéré aux succès de son Confrere. La Faculté arrêta encore qu'elle accorderoit quelques secours pécuniaires à la Femme Souchot jusqu'à ce qu'elle en eût obtenus du Gouverne- qui seroit supplié de lui accorder cette grace; que le rapport de M. Sigault & celui de MM. Granclas & Descemet qui avoient été chargés par la Faculté de suivre la Femme Souchot depuis le moment de l'opération jusqu'à présent, seroient incessamment imprimés, présentés au Roi & à la Famille Royale, & distribués au Public.

Il ne sera donc plus si souvent question de l'opération cézarienne, opération très douloureuse & qui ne réussit que sur un très-petit nombre de Femmes. Celle de la symphyse au contraire ne cause presque aucune souffrance, parce qu'elle se fait sur une partie qui a peu de sensibilité. Elle n'intéresse essentiellement aucune des parties vitales; il faut seulement, en la faisant, prendre garde de blesser le meat urinaire : d'ailleurs il ne peut se rencontrer aucun sujet sur qui cette opération ne puisse réussir, puisqu'elle a eu un pareil succès sur la Femme Souchot qui étoit dans l'état le plus déplorable qu'il soit possible d'imaginer. Voilà une découverte qui doit faire époque dans les fastes de la Médecine & de la Chirurgie; c'est une des plus avantageuses qu'on ait faites depuis longtems pour l'humanité. La population y gagnera aussi beaucoup, puisque la nouvelle opération doit conserver la vie à un grand nombre d'enfans qui souvent périssoient en naissant.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Annonce de Livre.

Introduction aux Observations sur la Physique, sur l'Histoire Naturelle & sur les Arts, avec des planches en taille-douce, dédiée à Monseigneur le Comte d'Artois, par M. l'Abbé Rozier, Chevalier de l'Eglise de Lyon, & Membre des principales Académies de l'Europe. 2 Vol. in-4°. Chez l'Auteur, Place Sainte-Genevieve, & chez Lejay, Barrois, Ruault, Libraires à Paris. Prix 24 liv. & 30 l. pour la Province, franc de port par la Poste.

Ce Journal ou Recueil commença à paroître au mois de Juillet 1771 sous le format in 12, & fut ainsi continué jusqu'à la fin de 1772. En Janvier 1773, & à la demande de tous les Souscripteurs, il fut imprimé sous le format in-4°. parce qu'il multiplie moins le nombre des volumes, & les gravures étant plus grandes, détaillent mieux les objets : d'ailleurs ce format convient mieux à un Livre de Bibliothéque qui fait suite aux Collections Académiques.

Depuis long-tems cette édition in-12 étoit épuisée, & le Public étoit privé d'une suite d'excellens Mémoires qu'on ne trouve point ailleurs. Les demandes réitérées ont engagé M. l'Abbé Rozier à réimprimer les 18 vol. in-12 en deux volumes in-4°. & à les faire paroître sous le nom d'*Introduction* &c, afin de ne point déranger l'ordre des dix autres volumes suivans. Ces deux nouveaux volumes seront distribués à dater dater du premier Janvier 1778.

On souscrit chez l'Auteur & chez les principaux Libraires du Royaume, pour l'année 1778. Pour plus grande facilité, on peut remettre au Bureau des Postes aux lettres de chaque Ville le montant de la souscription, même sans l'affranchir, mais *seulement la lettre* qui donne avis du jour, de la somme, & indique le Bureau où la somme aura été remise.

Cet Ouvrage périodique devient de plus en plus intéressant par le choix des morceaux qui le composent, & par la maniere dont ils sont rédigés. Une preuve non-équivoque qu'il a le succès le plus étendu, c'est qu'on le traduit chaque mois en Allemand, en Italien, & qu'on le contrefait en François.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 2 Décembre 1777 au Samedi 5 dudit, le froment s'est vendu à la Halle,

de 19, 20, 22 à 24 liv. 10 ſ.; le ſeigle, de 10, 10 liv. 10 ſ. à 11 liv. 10 ſ.; l'orge, de 9 liv. 5 ſ., 9 liv. 15 ſ., 10 à 11 l. Le froment au Port de la Greve, de 20, 22, 23 à 25 l.; le ſeigle, de 10 l. 10 ſ., 11 à 11 l. 10 ſ.; l'orge, de 10 liv., 10 l. 10 ſ. à 11 l. *le ſeptier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 2 Déc. 1777 au Samedi 5 dudit, l'avoine s'eſt vendue à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 liv.; *idem* à la Greve, de 20, 21 à 22 l. 10 ſ. *le ſeptier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'eſt vendu Porte S. Michel, le 13 Déc. 1777, de 53 à 54 liv.; *idem* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, de 20 à 21 l.; *id.* nouvelle, de 19 à 20 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 44 à 45; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *idem* nouvelle, de 16 à 17 l.; le foin à la Grève, de 36 à 37 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 13 Décembre 1777.

Or de Portug. à	725	8	6	marc.
Du Mexique à	718			marc.
Du Pérou à	710			marc.
Les guinées à	722			marc.
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à	83	10		once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	54	5		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	5		marc.
Piaſtres à	49	10		marc.

CHANGES DE PARIS, *du 13 Décembre 1777.*

Amſterdam	53 ½
Londres	31 9 16e.
Hambourg	190 ¼
Madrid	15 2 6
Cadix	15 0 6 à 15
Livourne	96
Gênes	94
Lyon *Août*	au pair.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1777.	*Jeudi 11.*	*Vendredi 12.*	*Samedi 13.*
COMP. D. IND.			
Actions	1922 ½ 20 15 12 ½ (10 5 10	1900 1890 80 70 (1900	1895 92 ½ 95
D°. 16es/25			
D°. 8es.	258		
D°. 25es.	82		
Emprunt Oct.			408
Reſcriptions	9 9 ¼ 10 9 ¾ ½	10 10 ½	10 ½ ¼
Bil. des Fermes.	1	1	1
Lots de 48 l.			
Lots de 150 l.			
4 p. 8/8 1777			

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix premiers mois 1777.

Du Merc 10 Déc. 1777		Du Jeudi 11.		Du Vendredi 12.	
Meſſieurs		*Meſſieurs*		*Meſſieurs*	
Boutray..... pplles.	J.	Deſchapelles.. vres.	J.	Lempereur... pplles.	J.
Viageres	J.	Perpétuelles..	J	Viageres	J.
Tontine	J.	Decourmont. pplles.	L.	Boſcheron... pplles.	L.
Cochin.... Perpét.	G.	Viageres	J.	Viageres.....	L.
Radix ..... pplles.	J.	Aliſſant ..... Viag.	J.	Peinchein .... vres.	G.
Viageres	J.	Tontine.....	J.	Perpétuelles.	H.
Defrance ... Viag.	J.	Nau..... pplles.	L.	Patu ..... Viag.	J.
Perpétuelles..	F.	Viageres	L.	Rouillard.... pplles.	L.
Gauthier..... vres.	G.	Tontine.....	L.	Viageres	L.
Perpétuelles..	G.	De S. Janvier vres.	G.		

Cette Gazette paroît exactement deux fois par ſemaine. L'abonnement eſt de 24 ll. pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adreſſer à Paris au Bureau Royal de Correſpondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne auſſi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 4 Octobre.

L.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 9 Septembre.*

IL est arrivé ici d'Amsterdam vers la fin du mois d'Août, trois vaisseaux chargés principalement de harengs de Hollande. Cette cargaison a eu un prompt débit.

Des Observateurs étrangers ont prétendu avoir apperçu dans le soleil des taches d'un volume extraordinaire. On a même lu dans quelques Papiers publics que c'étoit à ces taches qu'il falloit attribuer les irrégularités & les intempéries des saisons dont on s'est plaint, cette année, dans tous les pays de l'Europe. Mais un de nos Astronomes qui a de très-bons yeux & d'excellens télescopes, assure qu'il n'a vu dans cet astre d'autres taches que celles qui ont coutume de s'y montrer de tems en tems, & auxquelles on ne fait plus maintenant attention.

Le vingt-neuf & le trente Juin, il y a eu à Tornea en Bothnie une chaleur excessive. Les thermometres placés à l'ombre étoient au vingt-huitieme ou vingt-neuvieme degré au dessus de la congélation. Cette chaleur extraordinaire ne s'est fait sentir que pendant deux jours. Les Habitans les plus âgés n'ont pas connoissance qu'on en ait jamais éprouvé de pareille dans ce climat qui est naturellement très-froid.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 6 Septembre.*

Les denrées de toute espece se soutiennent à un prix exorbitant dans cette Capitale. Tout le monde s'en plaint, sans en excepter même le nouvel Envoyé de la Porte. Ce Ministre prétend qu'à raison de cette excessive cherté, les cinquante quatre ducats qui lui sont fournis chaque jour par la République, pour son entretien & celui de sa Maison, ne lui suffisent pas. Seroit-ce pour y suppléer que ses Domestiques se sont faits Commerçans? Son hôtel est devenu un magasin public où se débitent les plus belles marchandises de la Turquie. Au reste les Turcs ne sont pas les seuls Etrangers qui fassent chez nous le commerce. Depuis que nous avons proscrit les Juifs qui étoient en possession de cette source abondante de richesses, des Particuliers Prussiens s'en sont emparés. Quelque effort que l'on fasse pour changer nos idées & pour nous ramener à des principes raisonnables, on aura bien de la peine à nous inspirer du goût pour l'Agriculture & pour le Commerce. Toute autre profession que celle des armes nous paroît presque ignoble, & nos mains refuseront encore long-tems d'abandonner le sabre pour conduire la charue, ou pour tenir des balances.

Les Douanes Prussiennes continuent à charger du droit de trente & quarante pour cent toutes les marchandises qui passent en Pologne ou qui en sortent.

Le Clergé ayant occordé un don gratuit au Roi & à la République, le Conseil Permanent a décidé qu'en considération de cet acte de patriotisme, les biens écclésiastiques seroient affranchis de l'augmentation à laquelle l'ancien impôt sur toutes les cheminées vient d'être assujetti.

AUTRICHE.

De Vienne, *le* 10 *Septembre.*

Le Royaume de Hongrie est presque celui de tous les Pays Héréditaires de la Maison d'Autriche qui jusqu'à présent a eu le moins de débouchés. Les nouveaux travaux ordonnés par la Cour pour lui en procurer s'exécutent avec la plus grande diligence. Il s'agit d'abord d'établir une communication entre le Danube & le lac Balaton; une petite riviere du cours de laquelle il est aisé de disposer, facilitera cette jonction. On joindra ensuite à ce même fleuve un autre lac qui porte le nom de Platensée. Ce lac, renommé par la bonté & l'abondance du poisson qu'il nourrit dans ses eaux, est situé dans le Comté de Simegh. Les terres qui l'environnent se couvrent chaque année de riches moissons, & ses bords sont couronnés d'excellens vignobles. On sent combien sera avantageuse aux Habitans de cette contrée l'union du lac Platensée avec le Danube. Le Ministere a donné aussi des ordres pour rendre navigable la riviere de Sio dans le Comté de Toln, & pour mettre à sec celle de Servize dont on ne peut tirer aucun parti. De plus on desséchera plusieurs marais qui par leurs exhalaisons infectes corrompent l'air; ce qui nuit beaucoup à la santé des Habitans de Vesprim, de Sthul & Weissembourg. Ces terreins desséchés tourneront au profit de l'Agriculture que notre Administration continue à favoriser beaucoup & qui vient de recevoir un nouvel honneur par l'établissement d'un monument qui mérite d'être connu.

On n'a pas oublié que l'Empereur, dans un voyage qu'il fit il y a quelques années en Moravie, daigna labourer un arpent de terre pour donner de l'émulation aux Cultivateurs. Dans le dessein de perpétuer la mémoire d'un événement si honorable pour l'Agriculture, les Etats du Pays ont fait élever dans l'endroit même où il s'est passé, un obélisque, chargé d'une inscription écrite en Allemand & en François. Voici la leçon Françoise. » Au souvenir de *Joseph II*, Empereur Romain, qui en 1769, le 19 Août, » menoit la charue avec la main par cet arpent de terre, pour encourager l'Agriculture. Consacré avec le consentement des » Etats de Moravie & de Joseph Wenzel, » Prince de Lichtenstein ».

PRUSSE.

De Berlin, *le* 10 *Septembre.*

Le crédit de l'Ordre Equestre de la Marche Electorale & de la Nouvelle-Marche de Brandebourg étoit prodigieusement tombé depuis bien des années, soit à cause de la mauvaise administration des biens de cet Ordre, soit à cause des dettes considérables qu'il avoit contractées. Sa Majesté Prussienne a pris des arrangemens pour rétablir le bon ordre dans les affaires de ces deux Provinces; Elle a commencé par leur faire présent d'une somme de 100 mille risd., & Elle a ensuite créé un nouveau College d'Administrateurs chargés de régir les possessions de l'Ordre Equestre des deux Marches. Ce Prince a déjà relevé de cette maniere plusieurs autres Provinces de ses Etats qui étoient accablées du poids de leurs dettes particulieres.

ALLEMAGNE.

D'Hanovre, *le* 12 *Septembre.*

La derniere épizootie qui vient de désoler l'Electorat d'Hanovre a donné lieu à plusieurs remarques & expériences de la part de personnes qui s'interessent au soulagement des gens de la campagne. Dans le grand nombre des observations qui ont été faites à ce sujet, nous distinguons ici celles que nous devons à M. Plate, Chef du Bailliage de Gifhorn qui, dans l'espace de deux ans, a vu périr 2900 bêtes à cornes dans ce seul Bailliage. Ce Patriote observe qu'en général l'épizootie est beaucoup moins funeste aux bestiaux maigres qu'à ceux qui sont gras & charnus; qu'en leur donnant des nourritures plus choisies & moins grossieres, on avoit beaucoup diminué les effets de la maladie. Il observe encore qu'on s'est servi

utilement d'huile de poiſſon, ſoit pour prévenir la conſtipation à laquelle les animaux attaqués de la contagion ſont ſujets, ſoit pour y remédier. La doſe qu'on leur en donnoit pour les faire évacuer étoit d'une livre. Quelques Agriculteurs ont ſoulagé leurs beſtiaux malades en mélant de l'huile de lin & du vinaigre de cidre dans leur breuvage, mais ſéparément; c'eſt-à-dire qu'ils mettoient l'huile ſans le vinaigre ou le vinaigre ſans l'huile. Il en eſt qui ont employé avec ſuccès le bain fumigatoire d'eau-de-vie. Enfin M. Plate qui depuis plus de vingt ans fait des obſervations ſur les cadavres des animaux morts de la maladie, a toujours trouvé un dérangement dans le foie, une inflammation aux boyaux grêles, & une aridité extraordinaire dans les parties qui doivent être le plus humides.

De Leipsick, *le 14 Septembre.*

Notre Adminiſtration continue toujours à s'occuper beaucoup du projet de ſupprimer, autant qu'il eſt poſſible, les Communes, parce qu'elle en ſent tous les abus. Il eſt étonnant que malgré les avantages reconnus de cette ſuppreſſion, elle s'opere cependant avec tant de lenteur, & qu'elle éprouve même des obſtacles. Cependant un de nos Concitoyens qui a voyagé dans l'intention d'étudier toutes les parties de l'Economie rurale, aſſure avoir vu des endroits qui n'étoient pas en état de nourrir vingt bœufs dans le tems que les Communes ſubſiſtoient, en entretenir très-aiſément 180, depuis qu'elles n'ont plus lieu.

ESPAGNE.

De Bilbao, *le 17 Septembre.*

Les Corſaires Barbareſques ne ſont pas les ſeuls qui troublent la tranquillité de la navigation dans nos mers. Nous n'avons pas moins lieu d'être inquiets de la préſence d'autres Corſaires, ſi les faits ſuivans ſont vrais dans toutes leurs circonſtances.

Le Corſaire Anglo-Américain l'*Olivier-Cromwel*, du Port de Boſton, armé de 16 canons & commandé par le Capitaine William Coles, arriva ici il y a environ un mois; il avoit été précédé quelques jours auparavant par une priſe chargée de raiſins, & une autre, chargée de beurre, entra peu de tems après lui. On prétend que ces deux navires n'étoient pas les ſeuls dont il ſe fût emparé, & que pendant une croiſiere ſeulement de 28 jours, il en avoit pris huit autres, y compris un Danois & le brigantin François, nommé la *Ville de Bayonne*, du Port de Rouen, Cap. Pierre Regnier, qu'il avoit enlevés malgré la neutralité de leurs pavillons.

Le brigantin François étoit ſorti d'Exon entierement chargé de balloterie, priſe à fret, & alloit à Gênes & à Livourne. Le Corſaire William Coles, après s'en être emparé, l'a envoyé à Boſton; il en avoit retiré tous ceux qui le montoient, à l'exception du Capitaine & de deux Matelots. On ajoute qu'ayant rencontré enſuite un navire François qui alloit de Saint-Malo à Cadix, il y a tranſbordé l'équipage de ſa capture. Ces avis nous ont été donnés de Cadix même où cet équipage a fait, dit-on, une déclaration circonſtanciée du fait.

Au reſte le Corſaire Olivier Cromwell eſt encore ici aujourd'hui; mais il doit mettre à la voile ſous peu de jours.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Loudun, *le 20 Septembre.*

Extrait d'une Lettre à l'Auteur de la Gazette, par M. Malherbe, Négociant à Loudun.

» Les pluies continuelles qui ont regné pendant le cours de Juillet juſqu'au 10 ou 12 Août ſuivant, nous avoient fait craindre de n'avoir qu'une très-mauvaiſe récolte, ou au moins de ne recueillir que des bleds pourris ou germés ſur pied; mais les heureuſes influences du beau tems ont réparé promptement tous les dommages; notre moiſſon a été très-belle & très-abondante. Cependant les prix des grains qui avoient baiſſé d'abord, ſe relevent ſenſiblement. Les fromens qu'on eſpéroit avoir à moins de 300 l. ſont montés à 335 juſqu'à 340 l. La fourniture eſt de vingt-un ſeptiers, & chaque ſeptier peſe environ 210 liv. poids de marc. La fourniture de ſeigle ſe vend 210 liv. à peu près, & celle de feves 216 liv. Ce hauſſement eſt attribué aux demandes de grains

qu'on fait ici pour Bordeaux, Libourne, Blaye & Bayonne par la voie de Nantes. D'ailleurs on assure que Toulouse, Montauban, & tout le Rouergue auront besoin de notre superflu ; ce qui donnera de l'activité à cette espece de commerce. Au reste il est nécessaire que les Propriétaires & les Cultivateurs puissent vendre leurs grains un bon prix ; car ce sera presque la seule denrée de débouché pour ce pays & les environs pendant cette automne & l'hiver prochain. Il n'y a aucune sorte de fruits ; les prunes, les pruneaux, les noix, les amandes, les pommes, les poires, tout a manqué, & à raison de cette disette, le prix de toutes ces choses a augmenté de 50 à 100 pour cent. Les eaux & sur-tout celles de la Loire, sont si basses, que toutes les expéditions un peu pesantes sont arrêtées ; la sécheresse est vive, elle détruit le peu de raisin qui étoit resté à nos vignes ; s'il ne vient pas d'eau, il ne pourra mûrir, & après la pluie, il ne faudroit point de gelée. Le vin devient de plus en plus rare ; il se vend 115 à 120 liv. la pipe de 60 veltes, & l'eau-de-vie 8 l. la velte. Les grainages rendent assez. Je m'occupe de l'achat & de l'expédition de toutes les denrées & productions de cette Province, de la Touraine & de l'Anjou, pour comptant, à la commission de deux pour cent. Je m'attache à obtenir au meilleur marché possible les marchandises qu'on me demande. Les principaux articles que je me charge d'expédier sont 1°. *Grains* de toute espece, sur-tout du froment, du seigle &c. Ils se vendent, comme je l'ai déjà dit, à la fourniture de vingt-un setiers réputés peser en froment 4 mille à 4 mille 200 liv. poids de marc. 2°. *Grains*, comme anis, coriandre, fenugrec, luzerne, trefle, sainfoin, lin, chanvre, mil, maïs, tournesol. Ces articles s'achetent au cent, à la livre ou au boisseau. 3°. *Fruits*, prunes Sainte-Catherine, premiere, seconde & troisieme sortes, au cent pesant ; pruneaux noirs au millier pesant ; poires, pêches, pommes, cerises, raisins, au cent ou à la livre. C'est au mois d'Octobre que s'en fixent les prix. Amandes cassées, au cent ; noix en coque, au boisseau. 4°. *Huiles* de noix, de lin, de chanvre, au cent pesant. Le barriquage se paye 20 sous du cent. 5°. *Laines* en toison de tonte, d'agneaux, à la livre. 6°. *Plumes* d'oie, de canard &c. à la livre. 7°. *Cire jaune* non propre, bonne au blanc, blanche, à la livre. 8°. *Miel*, au cent. 9°. *Gomme* d'arbre en pain & en grenaille, au cent. 10°. *Eau-de-vie*, à la barrique de vingt-neuf veltes & en grosses barriques de cinquante à soixante veltes ; *vins blancs* pour Paris. 11°. *Peaux* d'agneau, chevre, chevreau, basanes, parchemins, soit en écru, ou apprêtées, pour fourrure, ganterie &c. 12°. *Lins* & *chanvres* en poil ou filés. Je fournis aussi des graines & fleurs de Harlem, de même que plusieurs objets de Fabrique, tels que des dentelles communes, des toiles, des serges, des étamines &c. On charge sur la Loire par bateau jusqu'à Orléans, au prix de 10 à 12 liv. du millier pesant, ou jusqu'à Nantes à celui de 6 à 7 l. aussi du millier pesant.

L'hiver dernier a été fort sec ; ce qui a fait que nous nous sommes peu apperçus du mauvais état de nos grandes routes ; on nous fait esperer qu'elles seront réparées incessamment. Il est bien à desirer que ces réparations se fassent promptement ; car si le tems se mettoit à la pluie, les chemins deviendroient impraticables ; alors il en coûteroit beaucoup de peine & de dépense pour conduire les marchandises de ce pays jusqu'à la Loire & à la Vienne.

Les Entrepreneurs du desséchement de nos marais & du canal navigable de la Dive ont fait leur arpentage ce printems. Ils se proposoient de mettre la main à l'œuvre, le mois d'Août passé ; mais ils sont à Paris, pour solliciter, dit-on, la levée des oppositions que font les grands Propriétaires. Le bien général de la Province demande qu'ils réussissent ; on a des doutes à ce sujet, le tems les levera ».

Le Rédacteur accepte très-volontiers les offres obligeantes que lui fait M. Malherbe dans sa lettre, de lui envoyer des articles pour sa Gazette. Cette Feuille & ceux qui la lisent ne pourront qu'y gagner.

De Rouen, *le 26 Septembre.*

Notre Académie, dans sa derniere Séance publique, a annoncé qu'elle distribueroit l'année prochaine une médaille d'or de trois cents livres à celui qui indiquera » le » moyen le moins dispendieux de percer la » terre, jusqu'à une source supposée à trois

Mutilé - Mauvaise impression
meilleure copie disponible
best copy available

» cents pieds de profondeur, & d'élever » l'eau de cette source jusqu'à la surface du » terrein ».

Cette Compagnie a remis à l'année prochaine le prix des Belles-Lettres qu'elle devoit distribuer celle-ci, & dont le sujet consiste » dans la notice critique & raisonnée » des Historiens anciens & modernes de la » Neustrie & Normandie, depuis l'origine » connue, jusqu'à ce siecle ». Le prix sera double. L'Académie propose aussi une médaille d'or de la valeur de 300 liv. pour une piece de Poësie Françoise de deux cents vers au plus, & dont elle laisse le sujet au choix des Auteurs. Les Ouvrages seront adressés à Rouen, francs de port, & dans la forme ordinaire, avant le premier Juillet de chaque année, pour les Belles-Lettres, à M. Haillet de Couronne, Secretaire perpétuel de l'Académie; & pour les Sciences, à M. Dambourney, aussi Secretaire perpétuel.

De Paris, *le 30 Septembre.*

On a donné successivement dans les Gazettes précédentes, à commencer à celle du Samedi 2 Août dernier N°. 61, un long Mémoire *sur les différentes formes du commerce d'eau-de-vie, tel qu'il se pratique aujourd'hui à la Rochelle, & sur les abus & inconvéniens du dépotage.* C'est à cet écrit que la lettre suivante fait allusion.

Lettre à l'Auteur de la Gazette d'Agriculture &c. » Votre zele, M^r, pour le bien du Commerce, vous a déterminé à insérer dans vos Feuilles les divers & assez longs écrits qu'on vous a envoyés relativement à celui des eaux-de-vie qui se fait à la Rochelle: on s'y plaint que ce commerce y est considérablement diminué; ce qu'on attribue à deux causes qui ne pouvoient manquer de produire ce fâcheux effet.

La premiere est le défaut de qualité dans les eaux-de-vie, occasionné par les manœuvres qu'on emploie pour en augmenter la quantité. On a prétendu remédier à cet inconvénient en établissant des Agréeurs qui les vérifient.

La seconde, ce sont les fraudes qui se commettent au mesurage; ce qui fait que les Consommateurs tirent d'ailleurs les eaux-de-vie dont ils ont besoin.

Les Cultivateurs, qui sont les Vendeurs, & les Commissionnaires qui achetent pour les Consommateurs, rejettent les uns sur les autres ces abus.

Sans s'arrêter ici à leurs récriminations, il suffit d'observer que les Commissionnaires voudroient qu'au lieu de jauger simplement les tonneaux, comme on l'a pratiqué jusqu'à présent pour déterminer leur veltage & leur continence, on dépotât, c'est-à-dire qu'on mesurât l'eau-de-vie velte à velte, en la transvasant d'un tonneau dans un autre avec un frélau contenant quatre pots qui font la velte. Ce moyen seroit en effet excellent pour constater le nombre de veltes que le Vendeur délivre & qu'on lui paye; ce que la jauge ne peut pas faire avec la même précision, parce qu'elle est sujette à différens vices & à plusieurs irrégularités presqu'imperceptibles & néanmoins considérables, qui peuvent se trouver & qui ne se trouvent que trop fréquemment dans la construction des tonneaux.

Les Cultivateurs ne font pas difficulté de reconnoître qu'il est non-seulement juste, mais encore de leur intérêt d'empêcher toute fraude dans le mesurage comme dans la qualité des eaux-de-vie, afin de rappeller les Acheteurs, de ranimer cette branche de commerce, & de maintenir & augmenter même la culture de leurs vignes qui sont presque la seule production à laquelle la nature de leur sol soit propre. Ils conviennent aussi que » le dépotage en lui-même seroit » très-juste si on pouvoit l'établir sans qu'il » en résultât aucun préjudice tant pour le » Cultivateur que pour le Consommateur ».

Mais ils prétendent & ils font même voir que » le dépotage dont il s'agit ne seroit » pas moins susceptible de fraude que la » forme actuelle; qu'il seroit un nouveau » prétexte pour couvrir de nouvelles fraudes; qu'on ne sçauroit l'établir sans causer aux Cultivateurs de très-grands préjudices; qu'il ne garantiroit pas les Consommateurs d'être trompés sur la mesure par » leurs Commissionnaires; que l'eau-de-vie » s'affoibliroit & diminueroit en s'évaporant » nécessairement par le dépotage velte à » velte; que cette opération seroit très-longue, très-difficile & presqu'impossible » dans la saison que se font les embarquemens; qu'elle les retarderoit beaucoup, » au grand préjudice du Commerce; que » par ces différentes raisons les Parlemens

» de Bordeaux & de Nantes s'étoient oppo-
» sés à son établissement ». Enfin les Cultivateurs témoignent desirer d'un côté que, conformément aux réglemens, on empêche les Courtiers d'être en même tems Marchands & Commissionnaires; ce qui favorise visiblement le monopole par rapport aux prix dont ils se rendent les maîtres; & de l'autre, qu'on trouve le moyen d'empêcher les fraudes qui se commettent par rapport au mesurage. Quant à ce dernier objet, je crois qu'il y a un moyen très-simple pour le remplir. Il se présente de lui même. Au lieu de mesurer les eaux-de-vie velte à velte, il faut les peser; dès qu'on sçaura bien au juste ce que pese une velte, & qu'on sçaura ce qu'un tonneau plein pese net, on sçaura aussi exactement, déduction faite du poids de la futaille, combien il contient de veltes; car si en faisant rabattre le poids de la futaille, le poids de l'eau-de-vie diminue, ce sera une preuve que la quantité nécessaire de la liqueur ne s'y trouve pas. D'un autre côté, si l'on méloit des eaux-de-vie foibles avec celles qui sont plus fortes & raffinées, & qui auroient été agréées, alors la liqueur seroit plus pesante, & le tonneau étant plein, peseroit plus qu'il ne doit peser; ce qui révéleroit la fraude & en feroit connoître l'Auteur. Depuis quelque tems, on se sert à Paris d'un aréometre, ou pese-liqueur, pour découvrir le plus ou moins de force des eaux-de-vie: ainsi quand les Agréeurs auroient vérifié & constaté leur qualité, on reconnoîtroit, avec le pese-liqueur, la fraude du mélange relativement au plus ou moins de force.

Pour remédier à tout, autant qu'il est possible, voici, ce semble, ce qu'il faut faire.

1°. Obliger les Tonneliers d'observer les Réglemens pour la construction des tonneaux, sur les deux fonds desquels ils imprimeront leur nom en toutes lettres, avec une marque à feu; & outre cela ils graveront sur la même planche avec une rainete le numéro; ce qui désignera chaque tonneau en particulier, & rendra le Tonnelier responsable des pertes qui pourroient résulter de leur mal-façon & du vice des douves.

2°. L'Agriculteur ou Distillateur pesera le tonneau vuide qu'il aura fait rabattre & gravera son poids sur la même planche avec une rainete; il pesera aussi l'eau-de vie, avant ou après avoir rempli le tonneau, & gravera pareillement sur la même planche son poids net; le poids du tonneau sera précédé de la lettre T, & celui de la liqueur de la lettre L, lesquels deux poids étant joints, feront exactement le poids brut qu'il sera bien aisé de vérifier, si l'on ne veut pas s'en rapporter au Vendeur; & à l'égard du poids net, qui est le principal & le plus essentiel, s'il étoit faux & qu'on l'eût augmenté en diminuant celui du tonneau, cette fraude seroit infailliblement reconnue ou par le Commissionnaire ou par le Consommateur lorsqu'il vuideroit le tonneau, & alors il faudroit condamner à une amende celui qui l'auroit commise, attendu que la bonne foi est l'ame du commerce qu'on ne sçauroit mettre trop à couvert de toute espece de friponnerie.

3°. Les Agréeurs imprimeront au-dessous & sur la même planche, avec une marque à feu, les armes de la Ville avec la date de l'année; & s'ils trouvent que l'eau-de-vie soit trop foible & qu'il faille l'améliorer, ce qui influe sur le poids, ou que les tonneaux eussent encore besoin d'être rabattus, ce qui peut en diminuer la continence & le poids, alors ils ne les marqueront qu'après qu'on aura satisfait à ce qu'ils auront décidé relativement à ces deux objets, & on marquera avec une rainete le vrai poids net de la liqueur & sa qualité.

Il faut que les Agréeurs tiennent un registre exact de leurs opérations, en y exprimant le numéro de chaque tonneau & le nom du Tonnelier, afin d'y avoir recours au besoin, & qu'on établisse sur les quais plusieurs balances ou romaines pour les peser, s'il le faut.

Tout ce qu'on vient de proposer est très-facile à exécuter, ne causera aucun retardement, dispensera du dépotage & du transvasement, si ce n'est dans le cas d'un soupçon de fraude bien fondé, & permettra en tout tems de la constater & de la punir; ce qui la préviendra infailliblement.

Au surplus on peut continuer de se servir surabondamment de la jauge, & observer les mêmes dimensions prescrites pour les tonneaux; ce qui ôtera tout prétexte aux Commis d'en suspecter la continence, qu'ils pourront, s'ils veulent, vérifier avec la jauge qui, par rapport aux droits, ne peut

jamais faire une différence qui mérite le dépotage.

Enfin lorsque le transvasement seroit nécessaire, au lieu de le faire velte à velte, il faudroit le faire au moyen d'un syphon; ce qui empêcheroit l'eau de vie de s'évaporer, de s'affoiblir & de se répandre, & obvieroit à tout ce qu'on peut appréhender du dépotement & transvasement.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Annonce de Livre.

Essai de Jean Rey, Docteur en Médecine, sur la recherche de la cause pour laquelle l'étain & le plomb augmentent de poids quand on les calcine; nouvelle édition, revue sur l'exemplaire original, & augmenté sur les manuscrits de la Bibliotheque du Roi & des Minimes de Paris, avec des notes par M. Gobet. A Paris, chez Ruault, Libraire, rue de la Harpe, 1777. In-8°. d'environ 260 pag. Prix br. 3 liv. 12 s.

L'Ouvrage de Jean Rey étoit tombé presque entiérement dans l'oubli. On sçaura gré à M. Gobet de l'en avoir tiré. Il y a un siecle & demi que cet Auteur vivoit, & déjà il avoit trouvé la vraie solution d'un problême qui fait aujourd'hui beaucoup de bruit dans le monde chymique. Il a le premier avancé que l'augmentation de pesanteur dans les métaux calcinés, devoit être attribuée à l'air fixe; découverte dont nous aurions peut-être été tentés de nous adjuger l'honneur sans cette apparition de Jean Rey.

II.

Parere.

Adrien, Négociant, a fait faillite; ses Créanciers ont été convoqués pour justifier & affirmer leur dû; on a remarqué beaucoup de bonne foi & d'exactitude dans le bilan d'*Adrien*.

Cinq huitiemes des Créanciers en sommes, c'est-à dire des Créanciers auxquels il est dû cinq huitiemes du total des dettes, consentent de faire remise d'un quart de leur créance & d'accorder quatre ans à *Adrien* pour payer les autres trois quarts.

D'autres Créanciers auxquels il est dû trois seiziemes environ du total des dettes, ont déclaré s'en réferer à Ordonnance de Justice ou à ce que par le Juge il sera reglé, décidé ou ordonné.

Les autres Créanciers s'opposent à cette remise d'un quart & ne veulent accorder quatre ans pour payer le total, que sous bonne caution qu'*Adrien* ne peut fournir.

On demande si les Créanciers qui s'en réferent à Justice, peuvent être regardés comme consentants à l'accord; si le Juge peut les mettre dans la classe des Créanciers favorables à *Adrien*, & par ce moyen donner être à une délibération pour être ensuite homologuée comme si tous les Créanciers l'avoient signée?

III.

Avis.

Le sieur Delaistre donne avis qu'il continue toujours à vendre de la batterie de cuisine de fer étamé en dehors & en dedans; il en fait des envois en Province aux personnes qui s'adressent à lui directement. Son magasin est à Paris, rue du Bout du Monde, la troisieme porte cochere à droite, par la rue Montorgueil.

Le sieur Delaistre ne pouvoit choisir, pour renouveller l'annonce de sa batterie de cuisine, un moment plus favorable que celui où tout conspire à décrier l'usage du cuivre.

IV.

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 26 Septembre.

La raye bouclée, depuis 4, 5 jusqu'à 6 livres; le moyen esturgeon 100 livres; le saumon, depuis 27 liv. jusqu'à 31; la paire de belles solles, 6 liv.; les carrelets moyens, depuis 10 s. jusqu'à 15, la piece; le panier de flets 6 liv.; le panier de moules, depuis 3 liv. 10 s. jusqu'à 4 l.; le maquereau, depuis 1 liv. jusqu'à 1 l. 5 s.; les trois maniveaux d'éperlans 6 liv.; le panier de limandes 10 liv.

V.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 24 Sept. 1777 au Samedi 27 dudit, le froment s'est vendu à la Halle,

de 21, 22, 24 à 25 liv.; le seigle, de 9 l. 15 s., 10 à 10 l. 5 s.; l'orge, de 9 l. 10 s., 10 à 10 liv. 5 s. Le froment au Port de la Greve, de 22, 23 à 25 l.; le seigle, de 9 l. 15 s., 10 liv. à 10 liv. 5 s.; l'orge, de 9 l. 10 s., 9 liv. 15 s. à 10 l. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercred. 24 Sept. 1777 au Samedi 27 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 liv.; *idem* à la Greve, de 20, 21 à 22 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 1 Oct. 1777, de 57 à 58 liv.; *idem* nouveau, de 55 à 56; le cent de paille vieille, de 23 à 24 l.; *id.* nouvelle, de 21 à 22 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 45 à 46; *idem* nouveau, de 43 à 44; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 20 à 21, *id.* nouvelle, de 19 à 20; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 41 à 42; *idem* nouveau, de 39 à 40; le cent de paille vieille, de 21 à 22 l.; *id.* nouvelle, de 19 à 20 l.; le foin à la Grève, de 34 à 35 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 1 Octobre 1777.

Or de Portug. à	725	8	6
Du Mexique à	716		
Du Pérou à	703	1	
Les guinées à	722		
Ducats à	98	6	
Or fin à 23 k. 31 32.	100		
Or à 20 karats à	83	11	
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	18	
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	2	
Piastres à	49	8	

marc. — *once.* — *marc.*

CHANGES DE PARIS, *du 1 Octobre 1777.*

Amsterdam	54		
Londres	31	5	8e.
Hambourg	188 ¼		
Madrid	15	2	6
Cadix	15	0	6
Livourne	95 ¼		
Gênes	93 ½		
Lyon *Août*	1 ⅛ à 1 p. ⅝ p.		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Sept. 1777.	*Lundi 29.*	*Mardi 30.*	*Merc. 1 Octobre.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	FESTE	1885 82 ½ 85 .	1885 87 ½ 90 .
D°. 16es/25 . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	. . . . .	408 . . . .
Rescriptions . .	. . . . .	9 ¼ ½. . . .	9 ¼ . . . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	. . . . .	1 ¾ ½. . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	820 10 6 8 10 .	810 . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	1750 35 30 35 40	1767 70 . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1777.

Du Sam. 27 Sept. 1777

Messieurs

Caron ..... vres.	t. l.	
Despeignes. Viag.	D.	
Perpétuelles.	D.	
Tontine.....	L.	
Delarue..... Viag.	C.	
Perpétuelles..	C.	
Tontine	C.	
Gossey..... pplles.	C.	
Viageres.....	C.	
Lenoir ..... pplles.	C.	
Viageres.....	D.	
Delamotte.. pplles.	A.	
Viageres.....	A.	
.....		
.....		

Suite du Samedi 27.

Messieurs

Certain..... pplles.	A.	
Viageres.....	A.	
Tontine.....	B.	
Thevenin... pplles.	E.	
Viageres	J.	
Du Lundi 29.		
Cauchy ..... pplles.	C.	
Viageres	C.	
Tontine	C.	
Marsollier.... vres.	A.	
Defays ..... pplles.	C.	
Viageres	C.	
.....		

Suite du Lundi 29.

Messieurs

Desplaces... pplles.	A.	
Viageres	A.	
Tontine	A.	
Vieillard.... pplles.	J.	
Viageres	J.	
Tontine	J.	
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 ft pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

SUPPLÉMENT A LA GAZETTE D'AGRICULTURE.

Du Mardi 11 Novembre 1777.

AVIS

Sur la Gazette & le Journal d'Agriculture, Commerce, Arts & Finances.

CE feroit aſſurément vouloir perdre des paroles, que d'entreprendre de relever ici l'utilité de la *Gazette d'Agriculture, Commerce, Arts & Finances.* L'accueil dont le Public l'a toujours honorée juſqu'à préſent, prouve aſſez qu'il n'eſt pas néceſſaire de le prévenir en ſa faveur. C'eſt pour répondre de plus en plus à ces diſpoſitions, & pour ſatisfaire encore davantage la louable curioſité des Citoyens ſur des objets qui fixent aujourd'hui leur attention d'une manière particulière, parce qu'ils en ſentent tout le prix, que nous nous ſommes déterminés à reprendre notre Journal, que nous avions cru devoir interrompre pour des raiſons dont on a rendu compte dans le temps. Il nous a été repréſenté, & nous avons compris nous-mêmes, que la Gazette ſeule ne pouvoit ſuffire pour remplir complétement le plan que nous étions tenus de ſuivre. Obligés ſouvent d'inſérer dans cette Feuille des diſcuſſions que leur importance ne nous permettoit pas d'omettre, nous ne pouvions y faire entrer qu'un petit nombre d'articles. Ces morceaux, renvoyés déſormais au Journal, laiſſeront dans la Gazette un champ plus libre pour les Nouvelles relatives aux matieres dont nous devons nous occuper; ce qui en même-temps la rendra & plus utile, puiſqu'elle contiendra un plus grand nombre de faits inſtructifs, & plus curieuſe, puiſqu'elle ſera plus variée.

ON ne touchera point à ſa forme actuelle, c'eſt-à-dire, qu'elle continuera à être partagée en trois diviſions, dont la première comprendra les Nouvelles Etrangères, la ſeconde les Nouvelles de l'intérieur du Royaume, & la troiſième les Avis, Annonces, Notes, *&c.* qu'on a été juſqu'à préſent dans l'uſage d'y inſérer, conformément aux genres de connoiſſances qui lui ſont affectés; mais elle embraſſera dans ſon enſemble tout ce qui ſe rapportera directement aux quatre grands objets que ſon titre annonce, l'*Agriculture*, le *Commerce*, les *Arts* & les *Finances*.

L'AGRICULTURE étant le premier de tous les Arts, le plus néceſſaire à la ſociété, & la principale ſource de toute richeſſe, elle doit fixer nos premiers regards. Ainſi nous recueillerons avec ſoin dans notre Gazette, tous les faits & obſervations qui tendront à perfectionner la culture des terres, en indiquant la meilleure méthode de les préparer pour recevoir les ſemailles, de les enſemencer, de faire la récolte, de conſerver les grains, *&c.* Nous rapporterons les tentatives faites ſoit par des Cultivateurs de profeſſion, ſoit par des Particuliers, que leur goût ou le deſir de ſe rendre utiles à la Patrie engagent à entreprendre des eſſais ſur l'Agriculture. Nous ne nous bornerons pas aux productions de la terre, qui ne ſervent que de nourriture aux hommes & aux animaux, nous nous occuperons auſſi de celles qui ſe cultivent pour l'uſage des Arts.

COMME il ne peut y avoir d'Agriculture ſans beſtiaux, il eſt indiſpenſable pour nous de parler ici de tout ce qui concerne cette branche d'économie rurale. En conſéquence nous indiquerons, comme on l'a toujours fait, les moyens de multiplier les troupeaux, de les nourrir, de les gouverner tant en ſanté qu'en maladie. Nos ſoins s'étendront également ſur tous les animaux domeſtiques & ſur ceux de baſſe-cour; enfin nous embraſſerons toutes les branches de la *Science Vétérinaire*, laquelle tient ſi eſſentiellement à l'Agriculture. Nous prenons cet engagement vis-à-vis du Public avec d'autant plus de confiance, que dès le moment actuel il nous eſt permis de puiſer dans le dépôt le plus riche qui puiſſe exiſter en ce genre. Ce fonds précieux eſt le produit de pluſieurs années de travaux & d'expériences, dirigés par un Citoyen qui joint à un grand amour pour le bien public, des lumières très-étendues ſur toutes les parties de

la Science Vétérinaire, dont il est, pour ainsi dire, le créateur en France. Il nous seroit impossible d'indiquer ici même sommairement les richesses que ce généreux Citoyen veut bien verser dans nos mains; nous nous contenterons d'observer que dans l'immensité des objets qui composent ce trésor, nous avons remarqué entr'autres articles une infinité de particularités tirées de la Zootomie; des observations sur ce que la Physique des animaux, comparée à celle du corps humain, peut offrir de plus curieux & de plus vrai; une foule d'autres observations sur les propriétés & les effets des substances qui servent d'alimens ou de remèdes aux animaux; une multitude d'expériences nouvelles, avec la répétition & l'examen de la plûpart de celles qu'on trouve décrites dans les livres; la description d'un grand nombre d'Epizooties, & de certaines maladies particulières à telle ou telle espèce d'animal ou communes à plusieurs; des opérations Chirurgicales, parmi lesquelles il en est d'ingénieusement imaginées, & qui ont été couronnées du plus heureux succès; des expériences d'Electricité faites sur des animaux malades; des consultations sur différentes maladies, & même des consultations demandées par des Tribunaux dans des cas redhibitoires; plus, des questions très-intéressantes sur les Haras; des doutes sur les procédés généraux & particuliers de la Nature dans la production & dans la conservation des animaux les plus utiles, soit bipèdes, soit quadrupèdes; des principes raisonnés d'équitation; des principes sur les embouchures des chevaux, sur la construction des arçons, des selles, *&c.*; enfin des discussions sur une multitude d'autres points, plus ou moins liés à la Science Vétérinaire.

Il seroit inutile d'insister sur l'importance & l'utilité de ces objets; il n'est personne qui ne soit capable d'en sentir tout le prix.

Ce seroit certainement vouloir s'exposer aux reproches d'une omission impardonnable dans un Ouvrage consacré aux progrès de l'Agriculture, que de négliger ces hommes utiles qui arrosent la terre de leurs sueurs. En conséquence, nous nous ferons un devoir d'annoncer dans nos Feuilles les observations de tout genre qu'on voudra bien nous communiquer, ou que nous serons en état de nous procurer par nous-mêmes sur tous les objets qui pourroient intéresser leurs personnes; sur les moyens, par exemple, de leur rendre la vie plus commode, d'alléger leurs peines & leurs travaux, de les garantir des accidens divers auxquels l'exercice de leur profession les expose; sur les mesures qu'ils doivent prendre pour conserver leur santé. Nous apporterons ici l'attention la plus scrupuleuse pour ne rien avancer qui ne soit appuyé sur des autorités incontestables, ou justifié par une expérience bien constatée.

Le Commerce, ce lien précieux qui unit entr'elles les Nations, même les plus opposées de mœurs, de religion, d'intérêts, & qui, par des rapports fondés sur des besoins réciproques, rapproche les uns des autres tous les habitans de la terre d'un pole à l'autre, le Commerce doit tenir aussi une place capitale dans notre Gazette. Ainsi nous y traiterons du Commerce intérieur & extérieur, du Commerce d'importation & d'exportation, de la Marine marchande. Nous y annoncerons l'arrivée des vaisseaux richement chargés, *&c.* En un mot, nous y insérerons tout ce qui nous paroîtra de nature à devoir plaire & au Politique, qui aime à spéculer sur le Commerce, & à celui qui s'en occupe comme d'un moyen pour subsister ou pour parvenir à la fortune.

Les Arts tiennent trop au Commerce, puisqu'ils l'alimentent, pour ne pas les y réunir dans cet Ouvrage. C'est pourquoi nous annoncerons, autant qu'on nous mettra à portée de le faire, tout ce que les Arts utiles, ceux de luxe & de pur agrément, considérés par rapport au Commerce, pourront produire de neuf. Nous annoncerons aussi, dans les mêmes vûes, les ouvrages dignes de remarque qui sortiront des Manufactures tant anciennes que nouvelles. Nous ne négligerons pas même les simples Métiers, & nous offrons à l'Artisan qui se distinguera dans sa Profession, de faire connoître au Public les productions de son industrie. Il est aisé de juger par l'étendue des détails que comprend cet article, de l'abondance des matériaux qu'il doit nous fournir.

Vient ensuite l'article qui concerne cette branche de l'administration, qu'on a coutume de désigner sous le nom de Finances. Elle embrasse tout ce qui a rapport à la régie des contributions publiques, sans lesquelles nulle Société ne pourroit subsister. En effet, ce sont les tributs que les Sujets payent à leur Prince, qui le mettent en état de soudoyer les Armées, d'entretenir la Marine, de fournir aux dé-

penses nécessaires pour faire rendre la Justice à ses Peuples, pour maintenir la Police & la sûreté intérieure, soutenir la majesté & la splendeur du Trône, payer les découvertes utiles, récompenser les talens, & tous les genres de mérite, *&c.*

L'esprit de patriotisme qui se répand dans toutes les classes des Citoyens, fait naître journellement des actions de bienfaisance & d'humanité, dont la plûpart ou demeurent inconnues, ou ne franchissent pas les limites du lieu qui en a été le théâtre. Comme il importe infiniment pour le bon exemple que de pareils traits, qui honorent notre siècle, soient produits au grand jour, nous ne négligerons aucun des moyens qui pourront nous les faire connoître. Nous comptons d'ailleurs beaucoup, pour en être instruits, sur la reconnoissance des personnes qui en auront été l'objet. Au reste, dans le nombre de ces actions d'humanité & de bienfaisance qui se multiplient chaque jour, il n'y aura que celles qui nous paroîtront avoir un rapport marqué avec les matières traitées dans notre Journal & notre Gazette, auxquelles nous nous arrêterons. Nous nous ferons également un devoir de citer avec éloge & distinction ceux qui dans chacun des Etats qui doivent fixer notre attention, se rendront recommandables par des talens distingués ou par un mérite personnel. Cette partie de notre travail ne sera pas certainement celle qui aura le moins d'agrément pour nous.

Quant au Journal, il roulera également & comme ci-devant sur l'*Agriculture*, le *Commerce*, les *Arts* & les *Finances*; mais ces objets y seront traités beaucoup plus en grand. Il contiendra, pour ainsi dire, les preuves & les pièces justificatives de ce qui ne sera dit qu'historiquement dans la Gazette. Nous le diviserons en trois parties principales.

Dans la premiere partie on donnera une analyse plus ou moins étendue, mais exacte, des Ouvrages qui paroîtront sur les matières relatives aux quatre grands Articles qui doivent partager notre travail.

La seconde sera composée des Mémoires, Réflexions politiques & critiques, Observations, Questions de commerce, Parères, qu'on voudra bien nous adresser. Nous ferons aussi entrer dans cette partie les Avis & Annonces relatifs à notre plan, dont on n'aura pu donner qu'une simple indication dans la Gazette, mais qui seront assez importans pour mériter quelque développement un peu circonstancié. Nous donnerons ensuite des extraits plus ou moins étendus de tous les Edits, Déclarations, Arrêts, Lettres-Patentes, Réglemens sur l'Agriculture, le Commerce, les Arts & les Finances. Il est essentiel que les Citoyens qui se livrent à ces objets, soient instruits des Loix qui doivent les diriger dans leurs opérations.

La troisieme partie sera consacrée à un Article particulier, qui ne pourra qu'être très-agréable à nos Lecteurs. Ce sera un tableau de l'état actuel du Commerce des diverses Nations & de chaque Ville en particulier. Nous y ajouterons l'histoire des Manufactures les plus renommées, tant nationales qu'étrangères.

Nous insisterons peu sur la manière dont on se propose de travailler les deux Ouvrages qui donnent lieu à cet Avis. Tout Ecrit périodique qui s'annonce sous le titre de *Gazette*, ne demande en général qu'un style simple & correct : tel doit donc être le style de la nôtre. Les Nouvelles y seront racontées avec le plus de précision & de clarté qu'il sera possible. On en écartera toute espèce de superfluité, soit dans les choses, soit dans la manière de les énoncer. Enfin on aura soin de n'y faire entrer rien qui puisse paroître aux yeux du Lecteur, même le plus difficile, avoir été dicté par la nécessité de remplir la feuille.

La même précision & la même clarté régneront aussi dans le Journal; le ton seulement en pourra être plus relevé de quelques nuances. L'Auteur s'y permettra suivant les occurrences, des observations & peut-être même des critiques, mais toujours avec l'attention de ne blesser personne, & sans vouloir subjuguer les opinions des autres; jamais sa plume ne sera dirigée par aucun esprit de systême.

Quoique depuis long-temps nous ayons un assez grand nombre de Correspondances particulières qui nous servent avec zèle, & qui nous fournissent des secours abondans, nous croyons cependant devoir inviter de nouveau les Sociétés d'Agriculture, les Ecoles Vétérinaires, & celles de nos Académies qui s'occupent de quelques-unes des matières qui entrent dans notre plan, de vouloir bien nous faire part de leurs observations. L'amour du bien public qui anime ces Compagnies sçavantes, ne peut manquer de les engager à prendre la voie de nos feuilles, comme une

des plus naturelles, des plus courtes, & des plus expéditives pour faire jouir promptement du fruit de leurs travaux ceux en faveur de qui elles les entreprennent. Nous osons aussi nous flatter que les Personnes en place, qui sont chargées de certaines parties d'administration relatives aux objets que nous sommes obligés de traiter, ne refuseront pas de favoriser notre travail. Nous n'avons pas sans doute besoin d'exciter le zele de MM. les Commerçans, Manufacturiers, Artistes, &c., ni de les exhorter à nous donner tous les renseignemens qui dépendront d'eux : ils sont trop personnellement intéressés au succès de ces deux Ouvrages périodiques, pour craindre qu'ils ne concourent pas de tout leur pouvoir, à les enrichir. Enfin, nous recevrons avec reconnoissance toutes les Notes, Instructions, Observations, &c., qu'on nous communiquera, de quelque part qu'elles puissent venir, pourvu qu'on veuille nous les garantir, & nous donner à leur sujet au moins une assurance morale. C'est pourquoi nous prions les personnes qui nous adresseront quelques Ecrits, d'avoir soin de les signer ; leur promettant d'ailleurs de ne pas les nommer, si elles l'exigent.

MM. les Auteurs & les Libraires sont aussi priés de nous faire parvenir les Ouvrages qui leur paroîtront avoir quelque rapport aux matières qui sont de notre compétence. Ils auront l'avantage de les voir d'abord annoncés très-promptement dans la Gazette, & ensuite analysés dans le Journal. Nous les invitons à toujours indiquer le prix des Livres ; c'est une attention qu'il est bon d'avoir en faveur des personnes de Province.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.

L'ABONNEMENT pour la Gazette sera toujours de 24 liv. par année rendue franche de port par tout le Royaume. Elle continuera à paroître exactement les Mardis & les Samedis de chaque semaine ; tout le changement qu'on se propose d'y faire, c'est de l'imprimer, à commencer au mois de Janvier prochain, d'un caractère qui, sans rien retrancher de la quantité des matières, sera plus agréable & moins fatiguant pour la vue.

Le Journal sera composé de douze volumes par an, du même format & du même caractère que ci-devant ; il contiendra 192 pages d'impression. Il paroîtra régulièrement du 15 au 20 de chaque mois, à commencer en Janvier de l'année prochaine. L'abonnement sera de 18 l. rendu aussi, franc de port, dans toute l'étendue du Royaume. Ceux qui voudront souscrire pour le Journal & la Gazette, ne payeront que 36 liv. Il faut s'adresser pour les Souscriptions, à M. COMYNET fils, Directeur du Bureau Royal de la Correspondance générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur à Paris. Le Public est prié d'avoir soin d'affranchir les Lettres d'avis, & l'argent de l'abonnement. Quant aux Livres, Mémoires, Ecrits, &c., qu'on voudra faire insérer dans ces deux Ouvrages périodiques, ils seront envoyés toujours francs de port, au Bureau de la Correspondance, ou à M. AMEILHON de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, chargé de la rédaction & de la direction du Journal & de la Gazette d'Agriculture, Commerce, &c., à Paris, rue S. Paul, Hôtel Basin.

Lû & approuvé, ce 27 Septembre 1777. DE SAUVIGNY.

Vû l'Approbation, permis d'imprimer, ce 27 Septembre 1777. LE NOIR.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 17 Juin.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le* 18 *Mai*.

NOus n'osons presque plus nous livrer à l'espérance ; à peine commence-t-elle à luire qu'elle se dissipe aussi-tôt pour nous faire sentir plus vivement les ébranlemens & les inquiétudes de la crainte. La Prusse fait naître de nouvelles difficultés au sujet de la démarcation des limites entre ses Etats & ceux de la Répulique. L'issue de cette affaire nous paroît encore bien éloignée & nous ne croyons pas qu'elle nous soit favorable. Cependant pour n'avoir rien à nous reprocher, nous avons encore recours à la médiation des Cours de Vienne & de Pétersbourg qui sont garands du dernier Traité.

On mande de Neissen, dans la Grande-Pologne, qu'au commencement de ce mois il neigoit encore comme il pourroit le faire au cœur de l'hiver. Cependant ce froid n'a pas nuit aux productions de la terre, attendu qu'elles sont peu avancées & que le printems n'a été jusqu'à présent rien moins que favorable aux progrès de la végétation. Dans toutes ces contrées, les grains & les autres denrées abondent trop pour être cheres. Le Peuple se réjouit du bas prix, mais les Propriétaires ne s'en accommodent pas. Ceux-ci ont le plus grand besoin de convertir en or une bonne partie de leurs bleds ; s'ils tomboient dans la misere, le soc de la charrue seroit bientôt rouillé. On dit que dans les Villes un peu éloignées de la Capitale, la Noblesse pauvre commence à secouer le joug de l'opinion, cultive les Arts, s'adonne à l'Industrie, & pense enfin qu'il vaut encore mieux subsister du fruit d'un travail honnête, que de vivre aux gages & en portant la livrée des Grands Seigneurs. Un Gentilhomme ne se dégrade pas à nos yeux en se dévouant à la honte d'une indigence oisive ; pourquoi le regarderions nous comme avili lorsque par un généreux effort il vient se ranger dans la classe des Citoyens utiles ?

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le* 19 *Mai*.

Des pluies abondantes & continues pendant les sept ou huit premiers jours de ce mois ont enflé les rivieres & grossi les torrens. Comme le tems étoit fort doux la neige des montagnes s'est fondue subitement. Toutes ces causes ont rendu les inondations plus terribles que nous ne les avons vues depuis bien des années. Les chemins rompus, les communications coupées, les ponts emportés, des moulins & d'autres édifices endommagés ou même détruits, des champs ravagés, des récoltes perdues, voilà les tristes objets qui se présentent de toutes parts dans une vaste étendue de pays. Les vignobles des environs de Grinzing & de Siéring, & de plusieurs autres cantons, sont fort mal-traités ; la violence des eaux

a déraciné des ſeps, emporté même des morceaux de terrein &c.

S. M. I. & R. avoit ordonné de faire le dénombrement des jeunes-gens & des enfans de l'un & de l'autre ſexe, tant dans la Ville que dans les Fauxbourgs, qui ſont dans le cas de fréquenter les Ecoles Normales. Les listes des Paroiſſes dreſſées avec exactitude ont donné la ſomme totale de dix huit mille. Voilà bien des Eleves à former; nous les formerons, car il eſt ordonné à tous les parens de ne pas laiſſer leurs enfans oiſifs & de les faire profiter de l'inſtitution publique. La Cour a pris de pareilles meſures pour la Bohême & nos autres Etats. Tout ce qui nous manque c'eſt un nombre ſuffiſant d'habiles Maîtres; mais nous promettons des privileges, nous accordons des récompenſes, nous n'oublions rien en un mot pour créer, s'il eſt poſſible, de ſçavans Inſtituteurs. Par le dernier recenſement des Habitans de cette Capitale, la plus grande Ville de toute l'Allemagne, on a trouvé que la population eſt de 210,000 perſonnes. Elle pourroit être encore plus peuplée, puiſqu'elle a cinq lieues de circonférence, en y comprenant toutefois les Fauxbourgs qui ſont plus étendus que la Ville même.

De Caſſel, *le 20 Mai.*

Dans la plûpart des Papiers publics on a fait une triſte peinture de la ſituation de ce Landgraviat. On l'a repréſenté comme dévaſté par la guerre dans le ſein de la paix; nous avons envoyé quelques mille hommes à la ſolde des Anglois; de-là on a pris occaſion d'avancer hardiment que nous avions dépeuplé le pays; nous ne rappellerons pas tous les détails que certains Auteurs de Feuilles périodiques ſe ſont permis; à les en croire, nous avons arraché de force les Laboureurs à la charrue, & pouſſé l'Artiſan hors de ſa boutique ou de ſon attelier, pour les faire paſſer l'un & l'autre en Amérique. Nos campagnes ſont preſque déſertes; les bras manquent & dans pluſieurs cantons la terre ne reçoit d'autre culture que celle que leur donnent les foibles mains des femmes; auſſi nos champs ne peuvent-ils nous promettre que de chetives récoltes, & la plûpart ne tarderont pas de tomber en friches &c.

Ces tableaux trop chargés ont excité l'indignation de toutes les perſonnes qui connoiſſent la vérité & ſont intéreſſées à la défendre. Le Gouvernement a fait inſérer dans la Gazette de la Cour qu'on ne doit ajouter aucune foi aux Gazettes étrangeres, quand elles aſſurent que la guerre de l'Amérique a porté le plus grand coup à la population de cet Etat. Cette fauſſeté doit tomber d'elle même; nous n'avons pas uſé de violence pour transformer nos Laboureurs en Soldats; nous n'avons enrôlé que ceux de nos Sujets qui ſe ſont préſentés volontairement pour aller renforcer l'Armée de la Grande Bretagne: nous ſommes préciſément dans le même cas que d'autres Etats d'Allemagne qui ont fourni des Troupes à la Cour de Londres. Nous avons tous pris les mêmes meſures & publié les mêmes Ordonnances; nous ne ſommes donc pas plus blâmables les uns que les autres. Le grand mal eſt, nous en faiſons l'aveu, que les Allemands établis dans l'Amérique ſeptentrionale engagent un bon nombre de nos Soldats à ſe fixer dans le pays. L'eſpérance d'un meilleur ſort fait que ces derniers ne balancent pas à renoncer à leur Patrie. Il faut encore convenir qu'il périt beaucoup plus de nos gens par les fatigues du voyage & par la mauvaiſe nourriture que par le fer des Inſurgens.

De Munich, *le 21 Mai.*

L'Académie des Sciences de Baviere avoit propoſé, l'année derniere, pour ſujet de Prix la queſtion ſuivante: *Y a-t-il une vraie analogie phyſique entre la force électrique & la force magnétique. Dans le cas où cette analogie ſeroit réelle, on avoit demandé de prouver ou d'indiquer la maniere dont ces forces agiſſent ſur les corps des animaux?* Les Mémoires envoyés au concours n'ont pas ſatiſfait l'Académie; en conſéquence elle n'a pas adjugé le Prix & propoſe le même ſujet pour l'année 1778. Elle voudroit que les Auteurs appuyaſſent leur opinion ſur de bonnes expériences, ſur des obſervations réfléchies, & ſur une grande connoiſſance de l'Hiſtoire naturelle. Elle deſtine un autre Prix à l'Auteur qui aura le mieux développé, *en quoi conſiſtoit le droit de protection & de ſauf conduit des Evêques, des Maiſons Religieuſes & des Egliſes de Baviere, depuis l'an 900 juſqu'à la fin du treizieme ſiecle; de*

quelle manière les Avocats chargés de ce département exerçoient-ils leur office, & à quelle époque cet emploi a-t-il commencé à perdre son ancien éclat & son autorité primitive ? Les deux Prix de ces questions sont chacun de 50 ducats. L'Académie donnera une médaille d'or de la valeur seulement de dix ducats pour le sujet de Belles-Lettres. Elle demande *quelle a été dans les anciens tems & quelle est encore aujourd'hui l'influence de la Poësie sur les mœurs des Peuples ?* Il sera libre d'écrire sur toutes ces questions en Latin ou en François. Les Mémoires seront reçus jusqu'à la fin du mois de Décembre de cette année ; on aura soin de les adresser, pour le Prix d'Histoire, à M. Lipowski, & pour les sujets de Physique & de Belles-Lettres, à M. Kennedy, tous les deux Secretaires de l'Académie.

ITALIE.

DE NAPLES, *le* 18 *Mai.*

Il paroît que le nouveau Ministere est déterminé à renverser tout ce qui avoit été élevé par le Ministere précédent. On vient de créer une nouvelle Commission, pour l'approvisionnement de l'huile ; elle sera composée de divers Membres qui auront à leur tête le Marquis *della Sambuca.* Cette Commission sera chargée d'autres affaires non-moins importantes : le Roi se propose aussi de supprimer incessamment la Junte préposée à l'administration de l'Annone. Si nous tenons encore beaucoup au régime réglementaire, nous avons pourtant commencé à lui porter quelques coups en permettant la libre exportation des grains. Les bons effets que cette loi ne manquera pas de produire, seront un puissant aiguillon pour exciter le Gouvernement à faire de plus grand pas vers la liberté. Nous attendons tout de la sagesse du Ministre qui est à la tête de l'Administration ; mais pour aller d'un mauvais systême à une politique saine & entiérement opposée, l'intervalle paroît immense ; peut-être n'ose-t-on pas le franchir tout d'un coup, & l'on croit plus sage d'y tendre insensiblement & de n'y parvenir qu'après avoir suivi bien des voies intermédiaires ?

Brindes, cette Ville autrefois si fameuse, pourra bientôt reprendre quelque chose de son ancienne splendeur ; nous avions entrepris de rétablir son Port ; les travaux ont été conduits avec intelligence & nous avons tout le succès que nous pouvions en attendre. Les plus gros bâtimens peuvent entrer dans le bassin ; l'opinion générale est que ce Port offrira de grands avantages pour le commerce ; il sera très-beau, commode & les vaisseaux y seront à l'abri des vents les plus orageux.

Un pinque dont nous avions donné le commandement à un ancien Officier de la République de Gênes & qui croisoit contre les Barbaresques, s'est emparé derniérement d'un schebec de Tripoli de 18 pieces de canons & de 120 hommes d'équipage. La partie n'étoit pas égale & notre pinque devoit naturellement succomber en se mesurant avec un bâtiment si considérable ; mais notre Capitaine a usé de stratagême & a si bien réussi dans sa manœuvre qu'il a forcé les Africains de se rendre : il a conduit sa prise à Messine où elle fait quarantaine.

PORTUGAL.

DE LISBONNE, 18 *Mai.*

Tous les cœurs des vrais Citoyens sont à notre nouvelle Reine ; le sien n'est occupé que du bonheur de ses fideles Sujets. La justice & la bienfaisance président aux opérations du Gouvernement ; l'ordre essentiel se rétablit, les loix regnent, la vertu cesse de craindre & le vice commence à trembler. Rentrés dans tous leurs droits, les Particuliers montrent plus d'ardeur à remplir les devoirs de leur état ; le Négociant, l'Artisan, l'homme de la campagne, tout le Peuple assuré de la protection, sçait reconnoître le bienfait en s'appliquant à le mériter. La Cour en veillant aux intérêts des individus & en usant de tout son pouvoir pour empêcher qu'on ne donne atteinte aux propriétés, n'en est que plus autorisée à revendiquer elle-même ses privileges & ses droits. La pêche du thon, à une certaine hauteur, formoit une branche des revenus de la Couronne. Ce droit dont elle avoit joui depuis un tems immémorial avoit été usurpé par une personne en crédit. On vient de l'en dépouiller & désormais la pêche du thon ne sera permise qu'à ceux qui payeront fidélement au Trésor Royal les anciens droits.

Après des recherches exactes, le Ministere s'est convaincu que le produit des Douanes rapportoit moins, depuis plusieurs années, qu'il n'auroit dû rapporter. On prétend que les manœuvres sont découvertes; un Particulier est accusé d'avoir fraudé ou permis de frauder les Douanes, & d'avoir gagné, aux dépens du Trésor Royal, plus d'un million de crusades, c'est-à-dire, deux millions & demi de France.

HOLLANDE.

De la Haye, *le 4 Juin.*

Pour faire le bien d'autrui, nous ne voulons pas que le nôtre en souffre. Nous avons besoin d'un grand nombre de Matelots & de Mariniers pour le commerce, les pêches & le service de l'Etat. Nous en manquons depuis quelque tems, parce qu'on les attire ailleurs par l'appas des récompenses & en leur donnant des gages plus forts que ceux qu'ils gagnent dans le pays. Pour corriger cet abus, on a publié une Ordonnance dont le préambule est ainsi conçu: Les Etats-Généraux informés que quelques Etrangers & même des Habitans de la République embauchent plusieurs Marins du pays pour passer au service étranger, tant pour la guerre que pour le commerce & la pêche; & que plusieurs Habitans séduits par l'appas des promesses & des récompenses, s'engagent audit service, & souvent directement sur des vaisseaux étrangers qui fréquentent les Ports de ces Provinces, laissant leurs femmes & leurs enfans à la charge des Villes & autres lieux de leur résidence; le tout en contravention aux loix & au préjudice de l'Etat qui peut les employer lui même: Leurs Hautes Puissances voulant prévenir ces abus & donner en même tems une marque de bonté envers ceux qui en seroient coupables, ont rendu le 21 du mois de Mai un Edit dont voici les principales dispositions. Amnistie générale aux Déserteurs de la Marine, à condition qu'ils feront leur déclaration dans délai de six mois, à quelque département de l'Amirauté; sans quoi ils seront punis rigoureusement, si l'on vient à se saisir de leurs personnes. Défense d'engager ou d'embaucher au service des Etrangers les Marins du pays, sous peine d'une amende de trois cens florins pour chaque Marin qui aura ainsi quitté le pays, & d'autre peine arbitraire, selon l'exigence des cas. Il est également défendu de s'engager soi-même au service étranger, soit pour la guerre, soit pour le commerce ou la pêche, notamment pour celle du hareng & de la baleine, sans en avoir obtenu la permission en due forme, sous peine de bannissement & même de punition corporelle. Expresse défense de transporter des Marins hors des Ports de nos Provinces, si ce n'est pour l'équipement de nos vaisseaux; encore ne faudra t-il mettre sur nos bâtimens que le nombre de Marins nécessaire pour faire la manœuvre. Enfin il est ordonné que les femmes & les enfans de ceux qui se sont engagés au service étranger, leur seront envoyés. Cet article paroît un peu trop dur; on défend de faire des aumônes particulières à ces femmes infortunées & à ces malheureux enfans; on ne veut pas qu'il soit autrement pourvu à leur entretien & à leur subsistance que par le moyen des foibles secours de la caisse des pauvres. S'ils ne sont pas coupables, si les maris ou les peres ont contrevenu seuls aux loix, c'est un malheur pour les femmes & pour les enfans; pourquoi donc en faire un crime à ceux-ci & les punir cruellement de leur malheur même?

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Lanne (*près de Dax*), *le 4 Juin.*

Cette année est désastreuse pour nous; trop de fléaux ont concouru à notre ruine pour qu'il nous reste même l'espérance de pouvoir subsister, à moins qu'on ne vienne à notre secours. Dans toute l'Election & les cantons voisins la consternation est générale; mais les Citoyens un peu aisés & sensibles oublient aisément leurs pertes lorsqu'ils jettent les yeux sur les infortunés Habitans de nos campagnes. Ceux-ci ne recueillent d'autres fruits de leurs travaux que de se voir absolument sans ressource.

Nos malheurs ont commencé de bonne heure. Les gelées à glace des 5, 6 & 7 Avril nous firent renoncer à l'espérance de faire

des vendanges. La pouſſe des vignes fut brûlée & le mal s'étendit au Loin. C'eſt ici la richeſſe d'une partie de nos Cultivateurs. Le 12 Mai nous eumés de la grêle, il en tomba encore beaucoub le 15; vinrent enſuite des giboulées & d'autres mauvais tems; la pluie eut ſon tour, elle fut continue juſqu'à la fin du mois & au commencement de celui-ci. Nous venons de perdre tout ce que la grêle avoit épargné & tout ce qui avoit réſiſté aux gelées. La riviere de l'Adour s'eſt débordée à deux repriſes différentes & a mis le comble à nos miſeres. Tous nos fourrages ſont gâtés; dans une étendue de trente lieues, depuis Aire juſqu'à Bayonne, les terres baſſes qui bordent l'Adour ſont entiérement dévaſtées. On n'y recueillera que peu de grains & de mauvaiſe qualité; ſuppoſé toutefois qu'on y faſſe même une récolte. D'un autre côté, le Gave & d'autres rivieres ou torrens ont fait d'horribles dégâts; les pertes ſont ineſtimables. Si nos voiſins ont à ſe plaindre de leur ſort, le nôtre eſt encore plus triſte; nous ſommes, ſans contredit, les plus maltraités. Le bled d'Inde, qui forme la principale nourriture de nos Payſans, eſt entiérement perdu. On auroit tenté d'en ſemer une ſeconde fois ſi la ſaiſon n'étoit pas trop avancée. Les ſeigles ſemés dans une partie des landes & dans les terres ſablonneuſes, ont auſſi beaucoup ſouffert. Enfin il n'eſt preſque point de production qui ne ſe reſſente plus ou moins des fléaux que nous avons éprouvés. Les ſuites de ces funeſtes accidens ſeroient encore plus funeſtes pour nous, ſi les denrées étoient moins communes & plus cheres dans les Provinces qui nous environnent. Cela peut bien ſuffire pour rendre notre ſituation moins déſeſpérante; mais nous avons beſoin de ſoulagemens & de ſecours; le tableau trop vrai & trop touchant de nos miſeres les ſollicite vivement; nous avons lieu de nous raſſurer & de tout attendre de la bienfaiſance du Gouvernement.

De Dijon, *le 6 Juin.*

Les Curés des campagnes, les bons Citoyens, les cœurs ſenſibles ne ceſſent depuis long-tems de s'élever contre un abus déplorable qui porte tous les jours préjudice à la portion la plus utile de la population du Royaume. L'ignorance & la maladreſſe préſident pour l'ordinaire aux accouchemens des femmes de nos villages & de nos hameaux; auſſi périt-il un grand nombre de meres & un nombre bien plus grand encore d'enfans nouveaux-nés. On gémit en voyant porter tout-à-la-fois de ſi triſtes coups & à la génération préſente & à la génération future. Cependant avec de ſages meſures il ſeroit aiſé de corriger l'abus & de prévenir le mal. La Ville de Lyon a fait un établiſſement qui devroit ſervir de modele à toutes les autres Provinces du Royaume; les Papiers publics en ont fait mention & l'on ne doute pas que dans peu d'années les Magiſtrats de la ſeconde Ville du Royaume ne recueillent le fruit de leur zele. Les villages du Lyonnois ſeront pourvus de Sage-Femmes inſtruites & qui pourront exercer leur Art ſans inſpirer de juſtes alarmes.

Nous deſirions de voir former dans notre Capitale des Eleves qui puſſent dans la ſuite donner elles-mêmes des leçons & répandre l'inſtruction dans le reſte de la Province. Nos ſouhaits ſont accomplis, & ſi le bien n'eſt pas général, il pourra le devenir. Nous avons tiré de divers lieux de la Province vingt-trois femmes qui ſuivent le cours d'accouchement donné par un de nos plus habiles Chirurgiens, M. Enaux, Lieutenant du premier Chirurgien du Roi, Chirurgien en chef de l'Hôpital Général & Aſſocié de l'Académie de cette Ville.

Perſuadés de la grande utilité de cet établiſſement, pluſieurs Seigneurs ont demandé que les Sage-Femmes de leurs Terres fuſſent admiſes à recevoir les inſtructions qui leur ſont néceſſaires. L'objet de leur demande étoit trop juſte; on ne le leur a pas refuſé; ils ont tous généreuſement contribué à la bonne œuvre. M. le Duc de Béthune-Charoſt a envoyé au cours les Sage-Femmes des Paroiſſes de Saint-Léger, de Chamilly & de Touches, près de Châlons-ſur-Saône. Pour exciter leur émulation, ce digne Seigneur leur a donné à chacune la ſomme de 36 liv., indépendamment des 24 liv. qui leur ſont accordées par la Province. Celle des trois qui, au jugement du Profeſſeur, ſera déclarée avoir fait de plus grands progrès dans ſon Art, recevra à ſon retour la ſomme de 60 livres. Si l'exemple forme jamais un grand nombre d'Imita-

teurs, ce doit être ſur-tout quand il en coûte ſi peu pour faire un grand bien. Depuis l'établiſſement du cours, on compte plus de cent Paroiſſes qui ſe félicitent d'avoir des Sage-Femmes vraîment inſtruites des principes de leur Art.

DES CONFINS DE L'ANGOUMOIS, *le 7 Juin.*

Lettre au Rédacteur de la Gazette. Nos grands chemins étoient dégradés, il a fallu les réparer. En conſéquence, on a envoyé aux Syndics des Paroiſſes une Ordonnance relative à cet objet. Ceux qui en paroiſſent les plus mécontens, ſont, Monſieur, les Habitans des Villes. D'après le diſpoſitif de l'Ordonnance, chaque Paroiſſe eſt obligée de faire un certain nombre de toiſes ou de payer une certaine ſomme qui ſeroit levée au quart du principal de la taille. La plûpart, après avoir délibéré, ſe ſont déterminés à faire les corvées. Cependant c'eſt delà que naiſſent des difficultés, des diſputes qui occaſionnent des délais & nuiſent au bien public. L'Ordonnance n'exempte que les Chirurgiens & les Employés dans les Fermes. Les Huiſſiers, les Procureurs, les Notaires, les Avocats ſe trouvent aſſujettis aux corvées. Etonnés, ils ſe défendent en diſant qu'ils s'en tiennent aux termes de l'Edit: les corvées ſont rétablies ſur l'ancien pied, or avant l'Edit nous étions exempts, donc après l'Edit nous ne devons pas ceſſer de l'être. Les Artiſans des Villes font valoir en leur faveur les mêmes chefs de défenſe.

Il paroîtroit donc plus convenable que les réparations ſe fiſſent par entrepriſes, & qu'on trouvât les moyens de payer les Adjudicataires ſans toutefois ſurcharger les différentes claſſes de Citoyens. Quoique la choſe paroiſſe bien difficile elle n'eſt pourtant pas impoſſible. Je vais propoſer mon opinion. Au lieu de rendre l'impoſition perſonnelle, ne pourroit-on pas mettre un droit ſur chaque roue de voiture & ſur chaque piece de gros bétail? Cinq ſous par an ſur les bœufs, vaches &c, un écu ſur chaque voiture à quatre roues ou attelée à quatre bœufs ou quatre chevaux &c; c'en ſeroit plus qu'il ne faudroit pour fournir à la confection & à l'entretien des grands chemins; la perception n'entraîneroit ni frais ni embarras. Au commencement de chaque année les Syndics des Paroiſſes donneroient des états ſur leſquels on formeroit enſuite les rôles. Ceux-ci ſeroient vérifiés par les Juges des lieux ou par les Subdélégués. Les Collecteurs de la taille percevroient en même tems la nouvelle impoſition. Les Propriétaires des chevaux, des bœufs, des voitures, payeroient le droit dans le lieu de leur domicile. Les Receveurs compteroient les ſommes levées, au Bureau d'adjudication établi pour cela dans la Province. Le ſurplus d'une année reſteroit en caiſſe & ſeroit employé l'année ſuivante. On donneroit par-là du travail aux mendians, aux vagabonds, aux pauvres &c. Les chemins ſeroient beaucoup mieux entretenus & perſonne n'auroit lieu de ſe plaindre. Je propoſe mes vues en bon Citoyen, on les louera quand même on ne jugeroit pas à propos de les adopter. *J'ai l'honneur d'être* &c.

DE PARIS, *le 11 Juin.*

Déclaration du Roi, qui proroge pour la derniere fois, le délai accordé par la Déclaration du Roi, du 11 Mars 1776, pour la repréſentation à la Cour des Aides, des titres & pieces qui ont été ci-devant regiſtrés, concernant la Nobleſſe & les privileges des Communautés ſéculieres & régulieres.

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, qui reçoit les ſix Corps des Marchands tiers-oppoſans à l'Arrêt du 25 Juillet 1775; & ayant aucunement égard à ladite oppoſition, a débouté & déboute les nommés Iſrael Salom, Joſeph Petit, Moyſe Perpignan, Salomon Petit & Moyſe Dalpujet, de leurs demandes, aux fins qu'il leur ſoit délivré des quittances de finance du droit de confirmation preſcrit par l'article VII de l'Edit du mois d'Août dernier, à l'effet d'être autoriſés à faire le commerce de draperie & mercerie dans la Ville de Paris.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Suite de la Lettre au Rédacteur de la Gazette.

A l'appui de cette opinion, Monſieur, viennent les Loix & les Ordonnances du

Royaume. L'Intendant de Champagne rendit-il y a dix à douze ans une Ordonnance, portant défense, même aux Propriétrires, à peine de cinquante livres d'amende, de faire paître dans les champs à bled aucune espece de bétail. La manutention de cette police est confiée aux Cavaliers de Maréchaussée, qui surveillent avec exactitude & arrêtent indistinctement tous les bestiaux répandus dans les campagnes ensemencées. Cette loi, très-bien exécutée, prévient des dégâts infinis & mérite la reconnoissance de tous les Amateurs de l'Agriculture. Comment l'Auteur de la seconde réponse a-t-il pu ignorer cette Ordonnance si notoire ?

Et vous même, Monsieur, n'avez-vous pas inséré dans vos Feuilles, il y a quelques mois, un Arrêt du Parlement, si je ne me trompe, rendu sur les conclusions de M. l'Avocat Général, portant défense à tous les Bergers de conduire leurs troupeaux dans les prairies, non par la crainte de la pourriture qu'ils pourroient contracter, mais à raison de l'haleine infecte, corrosive & en quelque sorte venimeuse de l'animal (1). Or, Monsieur, le froment est-il moins précieux que l'herbe des prés ? Et si le feu dévorant de l'haleine des brebis est capable d'arrêter la progression & même de détruire l'herbe des prairies, aura-t-il une influence moins funeste sur les bleds ?

Conséquemment si en Italie & dans nos Provinces méridionales on suit la méthode de faire paître le bétail dans les champs à bled, ce ne peut être qu'à raison de la chaleur du climat ou de la force de la terre capables de favoriser une végétation prodigieuse qu'il faut arrêter par toutes sortes de moyens. Dans ce cas, il est indispensable de les faire manger, fouler, arracher même par les bestiaux, pour les affoiblir & éclaircir, comme j'ai eu l'honneur de vous le marquer dans ma premiere réponse.

Mais, comme j'ai lieu de le présumer, cette opération ne doit se faire que dans le mois de Décembre & le courant de l'hiver; le texte même de Virgile favorise cette opinion. *Cum primùm sulcos æquant sata*, aussitôt que les semences couvrent les sillons. Or dans les pays chauds, la progression des bleds doit être rapide, & sur la fin de l'automne ils doivent couvrir les champs. C'est pourquoi il est nécessaire alors de les faire manger, pour retarder leur végération, empêcher qu'ils ne jettent leur feu & ne s'épuisent, comme s'expriment nos Laboureurs, & quelquefois même qu'ils ne montent; ce qui opéreroit la perte de la récolte.

Mais ici, Monsieur, nos terres, quoique bonnes & fertiles en beaux fromens, n'étant point susceptibles de cette effervescence & de cette prodigieuse végétation, du moins en général, nous suivons un procédé plus doux, qui conduit au même but, sans nous faire courir le moindre risque.

Ainsi, en supposant même que la méthode de faire paître le bétail dans les champs à bled soit avantageuse en Italie & dans les autres Provinces où la force de la terre peut souffrir cette opération, il ne s'ensuit pas qu'elle soit utile dans ces contrées que nous habitons. Les préceptes d'Agriculture ne sont bons & vrais, qu'autant qu'ils sont relatifs & analogues à la qualité du sol & à la chaleur du climat. Ce qui convient à Rome peut très-bien ne pas convenir à la Champagne, & l'on peut citer ici, quoique dans un sens différent, le proverbe si connu, *si Romæ fueris Romano vivito more.* J'ai l'honneur d'être &c.

A Villiersenlieu, près Saint-Dizier, le 18 *Mai* 1777.

(1) *Nous n'avons point inséré d'Arrêt; mais en parlant sur cette matiere, nous avons cité un ancien requisitoire de M. Daguesseau, où l'on trouve ce que l'Auteur de cette Lettre rapporte.* Note du Rédacteur.

I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 7 Juin 1777 au Mercredi 11 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 20, 22 à 23 livres 10 s.; le seigle, de 10 liv. 5 s., 10 liv. 15 s., 11 l. 15 s. à 12 l.; l'orge, de 8 l. 15 s., 9 à 10 l. 15 s. Le froment au Port de la Greve, de 21, 22 à 24 l.; le seigle, de 10 liv. 15 s., 11 à 12 liv.; l'orge, de 8 liv. 10 s. à 9 liv. 10 s. *le septier.*

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 7 Mai 1777 au Mercredi 11 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19 liv. 5 s., 20 à 21 l.; *idem* à la Greve, de 20, 20 l. 10 s. à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 14 Juin 1777, de 58 à 59 liv.; *idem* nouveau, de 57 à 58; le cent de paille vieille, de 22 à 23 l.; *id.* nouvelle, de 21 à 22 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 53 à 54; *idem* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 22 à 23; *id.* nouvelle, de 21 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 51 à 52; *id.* nouveau, de 49 à 50; le cent de paille vieille, de 21 à 22 liv.; *id.* nouvelle, de 20 à 21 l.; le foin à la Grêve, de 37 à 38 l.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 14 Juin 1777.

Or de Portug. à	725	#	ß	marc.
Du Mexique à	720			
Du Pérou à	712			
Les guinées à	722			
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			
Or à 20 karats à	84			
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	15		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	17	6	
Piastres à	49	7	6	

V.

Changes de Paris, *du 14 Juin 1777.*

Amsterdam	54 7 8e.
Londres	31 ½
Hambourg	188 ¼
Madrid	15 3
Cadix	15 2
Livourne	97 ¼
Gênes	95
Lyon	au pair.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Vend. 30 Mai 1777.

Messieurs

Lempereur.. pplles.	J.	
Viageres.....	J.	

Du Lundi 2 Juin.

Thevenin.... pplles.	J.	
Viageres	J.	

Du Mardi 3.

Desplaces... pplles.	J.	
Viageres.....	J.	
Tontine.	J.	
.....		
.....		

Du Mercredi 4.

Messieurs

Nau ..... pplles.	L.	
Viageres.....	M.	
Tontine.....	M.	
Cochin ..... pplles.	J.	

Du Vendredi 6.

Lempereur. Viag.	J.	
Perpétuelles..	J.	
Patu.... Viageres.	M.	
Perpétuelles.	t. l.	

Du Samedi 7.

Lenoir..... pplles.	J.	
Viageres.....	L.	
Caron ..... vres.	J.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PA

Juin 1777.	*Jeudi 12.*	*Vendredi 13.*	*Sam*
Comp.d.Ind.			
Actions . . .	1952 ½ 50 45 50	1952 ½ 50 45 50	1952 ½
D°. 16es/25 . . .	1240	. . . . .	. . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	253 .
D°. 25es. . .	80	80	. . .
Emprunt Oct..	412	412	. . .
Rescriptions . .	8 8 ¼ 8 . . .	8 8 ¼ 8 . . .	8 ¼ 8
Bil. des Fermes.	2	2	2 . .
Bil. de la Lot.R.	1098	1097 96 . . .	1097 9
Lots de 150 l. de Rentes viageres.	1648 50 . . .	1650 49 . . .	1650 .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abo de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les A deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 30 Décembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE MOSCOW, *le* 10 *Novembre.*

M. Hablitzil, Correspondant de l'Académie Impériale de Pétersbourg, a écrit à M. Galdenstaedt, Membre de cette Compagnie, les particularités suivantes. La Lettre est datée du 15 Août dernier.

» Il y a déjà vingt ans que la Ville d'Astracan & les contrées voisines furent visitées par une multitude de sauterelles dont » on ne fut délivré qu'après qu'elles eurent » causé les plus affreux ravages. Cette même Ville & ses environs sont aujourd'hui » dévastées depuis huit jours par ce même » fléau. Le neuf & le dix de ce mois, on » en vit passer une armée très-nombreuse » venant de l'Ouest des déserts de Kislar. » Elles dirigerent leur marche au travers » du Volga vers l'Est. Elles épargnerent assez les jardins d'Astracan & les champs » d'alentour où les Tartares sement du riz. » Il y resta beaucoup de ces insectes qui périrent. On présume que ce sont ceux que » le passage du Volga avoit trop fatigués. » Il survint ensuite une pluie qui acheva de » détruire le reste de ces pernicieux animaux. Mais peu de jours après on en apperçut de nouvelles bandes qui défiloient » par pelotons. Leur passage fut assez pacifique. D'ailleurs comme elles ne se portérent que vers des cantons couverts de » roseaux, elles ne purent pas nous causer » beaucoup de tort; si elles s'étoient avisées » de gagner les prairies, leurs dégâts auroient été d'une autre conséquence. Cette » espece de sauterelles est du nombre de » celles que M. le Chevalier de Linnée » nomme *gryllus migratorius* ».

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 2 *Décembre.*

Le dix-huit Mars dernier, lors de la cession faite au Roi par la Compagnie des Indes, de la Forteresse & du Territoire de Tranquebar, on publia ici une Ordonnance relative à notre Commerce des Indes Orientales; il vient d'en paroître une seconde pour servir d'interprétation & de supplément à la premiere. Suivant cette nouvelle Ordonnance, la Ville de Tranquebar sera regardée comme un entrepôt pour toutes les marchandises des Indes & de la Chine, & ces marchandises n'y seront sujettes à aucun droit d'entrée ni de sortie : mais les marchandises d'Europe, qui ne seront point du crû ou de la Fabrique de Danemarck, payeront 2 pour 100 d'entrée. Cet article regarde les Etrangers comme les Nationaux. Aucun vaisseau Danois ne pourra aller faire le commerce aux Indes sans y porter au moins pour la valeur de 3000 rixdalers de marchandises fabriquées en Danemarck. Les marchandises exportées de ce Royaume dans les Indes ne payeront pour les droits de

recognition qu'un demi pour 100 au lieu de 2 pour 100 qu'elles étoient obligées de payer ci-devant. Enfin ces mêmes droits de *recognition* pour les marchandises exportées des Indes en Danemarck, qui s'acquittoient sur le pied de 8 pour 100, seront réduits à 6 pour cent, dont on payera un pour cent aux Indes, & cinq pour cent à Copenhague, d'après le prix de la vente.

SUEDE.

De Stockholm, *le* 30 *Novembre.*

Nous apprenons de Sundvall que le 14 Novembre, on y ressentit, ainsi que dans les lieux circonvoisins une forte secousse de tremblement de terre. Elle fut annoncée par un bruit violent qui parut se propager du Nord-Est au Sud-Est. Les maisons en furent ébranlées. A ce premier bruit en succéda un second dont le roulement dura fort long-tems. On vit aussi-tôt l'eau dans le Port s'élever avec beaucoup de rapidité à une grande hauteur. Elle retomba ensuite vers minuit. Alors le Ciel s'éclaircit & le tems devint très froid. On n'a point appris jusqu'à présent que ce phénomene ait causé aucun dommage.

AUTRICHE.

De Vienne, *le 6 Décembre.*

L'espace qui sépare cette Capitale du Fauxbourg Léopold, le Quartier de Jaegerzeil & le bois du Prater, étoient sujets à être inondés par les débordemens du Danube. Les eaux que le fleuve abandonnoit sur ce terrein en se retirant, y croupissoient & répandoient ensuite dans l'air des exhalaisons très préjudiciables à la santé des Habitans. Notre Ministere vient d'ordonner des travaux pour contenir le Danube dans son lit, & l'empêcher de se répandre dans la Ville; un grand nombre d'Ouvriers sont employés à ces travaux, & c'est le Prince lui même qui en fait tous les frais. Il sera construit un beau canal souterrein pour servir à l'écoulement des eaux dans les tems d'inondation.

On observe que malgré le grand nombre de magasins qu'on forme par-tout, tant sur les frontieres de Russie, que sur celles de Turquie, & dans les Pays Autrichiens, le prix des denrées n'a pas cependant haussé depuis la moisson. Quoique la fin de l'automne ait été très variable, les biens de la campagne offrent la plus belle perspective.

DIVERS CANTONS D'ALLEMAGNE.

De Muhlivitz (*en Silésie*), *le* 3 *Décembre.*

M. Treytag, Sçavant de cette Ville, a publié des observations météorologiques fort intéressantes. Nous ne citerons que celles qui peuvent avoir quelque rapport à l'Agriculture.

Le commencement de Septembre dernier a été très-orageux. Les mauvais tems & les tempêtes ont beaucoup nui à la récolte. D'ailleurs ces tempêtes ont eu sur l'état des biens de la terre une influence à laquelle peu de personnes ont fait attention. Les vents en soufflant avec impétuosité sur les terres nouvellement fumées, en ont enlevé, suivant notre Observateur, les particules fines du fumier, ce qui les a dépouillés d'une partie de leurs engrais. Cet accident a eu lieu dans plusieurs contrées de la Silésie. La violence du vent, en bouleversant le terrein, avoit, dans certains cantons, tellement rapproché les grains nouvellement semés qu'il a fallu passer dessus la herse pour les redistribuer par tout également. Cette opération a rétabli tout dans l'ordre. Dès les derniers jours de Septembre & pendant les vingt-quatre premiers jours du mois suivant, il survint pendant la nuit de fortes gelées qui retarderent les travaux des Laboureurs; cependant le tems s'étant remis vers la fin d'Octobre, on vit paroître les grains qui jusqu'alors n'étoient pas encore sortis de terre, & les Cultivateurs reprirent leurs travaux.

De Leipsig (*en Saxe*), *le* 2 *Decembre.*

L'Electeur, notre Auguste Souverain, vient de faire une opération dont le but est d'enchaîner la chicane & d'empêcher ce monstre de dévorer les malheureux Plaideurs, après les avoir égarés dans le labyrinthe de mille formalités insidieuses. En conséquence du nouveau Réglement qu'il a

fait publier pour établir une ſalutaire réforme dans l'adminiſtration de la Juſtice, tous les Juges ſeront tenus de préſenter à la Cour un mois après le dernier jour de chaque année, un rôle exact des cauſes, tant au civil qu'au criminel, encore pendantes à leur Tribunal. Il eſt enjoint à ces mêmes Juges de marquer exactement le tems où chaque procès aura commencé, de rendre compte des raiſons pour leſquelles ils n'auront pas été terminés, de faire connoître le nom, l'âge, la condition & le domicile des Parties, la nature des faits & les circonſtances principales de chaque affaire.

DE DARMSTADT, *le 4 Décembre.*

Tous les Princes de l'Europe paroiſſent s'accorder aujourd'hui ſur la néceſſité de bannir la mendicité de leurs Etats. Notre Souverain l'a proſcrite des ſiens, ſans avoir pu encore l'y éteindre entiérement; malgré les moyens que ſa ſageſſe lui a ſuggerés pour ménager des reſſources à la pauvreté, on mendie encore. Les Etrangers mendient, ſous prétexte d'affaires, dans le pays; ceux du Pays font mendier leurs enfans. Pour reprimer cette obſtination, on a été obligé d'avoir recours aux voies de rigueur.

Tout Etranger qui ſera ſurpris à ſolliciter des aumônes, recevra pour la premiere fois la baſtonade & ſera chaſſé du pays. S'il eſt pris une ſeconde fois, on le renfermera dans une Maiſon de Force. Cependant tout Etranger en état de prouver qu'il a réellement des affaires dans le pays, & qu'il ne lui eſt pas poſſible de ſubſiſter autrement qu'en implorant l'aſſiſtance des perſonnes charitables, pourra demander l'aumône, mais après en avoir obtenu du Magiſtrat la permiſſion. Quant aux Habitans qui s'aviſeront de mendier ou de faire mendier leurs enfans, ils ſeront renfermés. Enfin, & cette diſpoſition de la loi n'eſt peut-être pas la moins efficace pour en aſſurer l'exécution, enfin les Particuliers qu'on ſurprendra donnant l'aumône à des mendians ſeront condamnés à payer un florin d'amende. Ceux qui receleront ou favoriſeront des mendians étrangers payeront cinq florins, chaque fois qu'ils tomberont dans cette contravention.

Le patriotiſme & l'eſprit de bienfaiſance qui étendent leur empire dans tous les pays, ont inſpiré, il y a déjà quelque tems, à un bon Citoyen le projet d'une Aſſociation dont les Membres ſe cotiſent pour fournir des ſecours aux infortunés qui ont le malheur d'être ruinés par quelque incendie. Un autre Citoyen vient, à l'exemple du premier, de fonder un établiſſement en faveur des Cultivateurs qui eſſuyeront des pertes occaſionnées par les épizooties dont les ravages ſont aujourd'hui ſi fréquens dans nos cantons.

DE MUNICH (*en Baviere*), *le 10 Décembre.*

Son Alteſſe Electorale a cru devoir défendre ici l'exportation de l'orge, juſqu'à nouvel ordre. La Ville de Ratiſbonne, celle de Paſſaw & quelques autres Diſtricts de cet Electorat ne ſont point compris dans cette défenſe.

DE HAMBOURG, *le 4 Décembre.*

Dans une Aſſemblée générale de la Bourgeoiſie, tenue le 27 du mois dernier, il fut arrêté qu'il ne ſeroit plus perçu aucun droit ſur le vin, l'eau de-vie & le vinaigre qu'on feroit paſſer ici pour être tranſporté dans un autre pays.

ITALIE.

DE FLORENCE, *le 2 Décembre.*

Nous avons conclu avec l'Empereur de Maroc un Traité de Paix dont on ne tardera pas à faire ici la publication. Ainſi notre commerce n'aura plus rien à craindre de la part des Sujets de cette Puiſſance Barbaresque.

DE ROME, *le 5 Decembre.*

Les fouilles ordonnées par Sa Sainteté pans les Domaines de l'Etat de l'Egliſe, dour déterrer les monumens antiques qui peuvent être enſevelis dans les entrailles de la terre, ſe font toujours avec beaucoup d activité. C'eſt le Sçavant M. Wenceſlas Pezolly qui eſt chargé de la direction de ces travaux. Il n'y a pas long-tems qu'il fit ouvrir un caveau près d'Urbiſaglia; » on y trou-

» va deux colonnes rompues & un morceau » d'albâtre fleuragé ; deux figures, l'une » d'un jeune homme, & l'autre d'un Fau- » ne ; un tronc de figure presque entiére- » ment gâté, & un aigle ; deux petites ido- » les de cuivre ; une autre figure de même » métal, représentant un Prêtre ancien ; » une petite lampe de cuivre, plusieurs » médailles parmi lesquelles il en est une » qui représente d'un côté l'apothéose de » Marc Antoine le Pieux, & sur le revers » un char de triomphe tiré par quatre élé- » phants ; enfin un cachet antique, ayant la » forme d'une demi-lune, sur lequel sont » gravés ces mots, *Civili Rufini* ».

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 14 *Décembre*.

Le neuf Décembre, les Pairs en Comité approuverent & passerent entre autres Bills ceux de la taxe des terres & de la dreche. En conséquence Sa Majesté se rendit à la Chambre Haute le dix, & y ayant mandé les Communes, donna son consentement royal à ces Bills. Le 11, les Pairs ordonnerent qu'on remit à la Chambre un compte exact & du produit des Douanes & des payemens faits dans l'Echiquier depuis 1760 ; qu'on lui présentât aussi un état des fers, bois & chanvres importés de l'Amérique, du thé importé pour la consommation du Royaume, des marchandises importées des Indes Orientales, & du tabac qu'on avoit tiré des plantations Angloises depuis la même époque.

Le Mercredi dix Décembre dernier, jour anniversaire de l'établissement de l'Académie Royale des Arts, cette Compagnie tint une Assemblée générale pour procéder à l'élection de ses Officiers pour l'an prochain. Elle adjugea en même tems les trois prix qu'elle devoit distribuer cette année, & qui consistent chacun dans une médaille d'argent. Le premier, destiné au meilleur dessin d'une figure d'étude, fut accordé à M. Peltro William Tomkins ; le second à M. Rowlandson qui a présenté à l'Académie le meilleur modele de Sculpture, pour servir aussi d'étude, & enfin M. Hobbs a obtenu le troisieme prix dont le sujet devoit être un dessin d'Architecture.

HOLLANDE.

D'Amsterdam, *le* 18 *Décembre*.

La Société d'Agriculture, établie en cette Ville, avoit proposé aux Amateurs de l'Agriculture la solution de cette question : » Pourroit-on, pour l'amélioration » des champs & des pâturages, se servir » avantageusement dans nos Provinces des » cendres de bois & de tourbe ? Pour quel- » les sortes de terrein & de quelle maniere » pourroit-on les employer avec le plus » d'utilité ? » Elle a déclaré que le meilleur de tous les Mémoires qui lui ont été adressés sur ce sujet, est de M. Eredrick Muller, Citoyen d'Amsterdam, & qu'en conséquence elle lui adjugeoit le prix. Elle a cru devoir accorder un *accessit* à M. Andreas Vos, Ministre du Saint Evangile, Auteur d'un Mémoire distingué par la Société.

Le sujet du prix qu'elle propose pour le premier Juillet 1779, consiste à examiner » quels sont les diagnostiques de la maladie » des brebis, connue sous le nom de *foye* » *douvé*, en Hollandois *ongans* ? Quelles » en sont les causes, les préservatifs & les » remedes ? ».

La Question du prix qu'elle doit distribuer le premier Juillet 1778, est celle-ci : » Quelles sont les propriétés des différen- » tes sortes de l'*equisetum*, connues chez » nous sous les noms d'*heermoes*, *unjer*, » *paardestaart* ou *roobol* ? En quoi consiste » la nature & la qualité des parties de cette » plante, & quel est son accroissement ? » Quel préjudice elle cause aux pâturages » & aux terres, & quel est le meilleur » moyen, prouvé par l'expérience, pour » l'extirper avec le moins de frais ? ».

Les prix consistent chacun en une médaille d'or frappée au coin de la Société, avec le nom de l'Auteur.

La Société gratifiera d'une médaille d'argent tous ceux qui lui fourniront quelques découvertes utiles à l'Agriculture, & constatées par l'expérience.

Les Auteurs qui concourront au prix auront soin d'ajouter à leurs Mémoires un billet cacheté, contenant leur nom & leur demeure, marqué en dehors d'une devise qui se trouvera repétée à la fin de leurs Mémoires.

Les Ouvrages seront écrits en Hollandois, en Latin, en François, en Anglois ou en Allemand, d'une main lisible, ainsi que toutes les autres Pieces ou Avis qui seront envoyés à la Société. On adressera le tout, franc de port, à M. Jerôme de Bosch Jeronimuz, Secretaire de la Société, demeurant sur le Keizers-Gragt, près du Rhee-Straat, à Amsterdam.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Limoges, *le 17 Décembre.*

La Société Royale d'Agriculture au Bureau de cette Ville s'est assemblée aujourd'hui chez M. l'Intendant qui a présidé à la Séance. MM. Nauriffard, Directeur de la Monnoie, Cornuau, Inspecteur des Manufactures, & Morin, Métallurgiste & Méchanicien, élus Associés le 24 Nouembre dernier, sont venus y prendre leur place en cette qualité.

M. le Secrétaire ouvrit la Séance par la lecture du Programme publié en 1774 pour le prix double destiné par la Société à un Mémoire où l'on enseigneroit *la meilleure maniere d'estimer exactement les revenus des biens-fonds dans les différens genres de culture.*

M de la Borderie, nommé Commissaire pour examiner six Mémoires présentés au Concours, en fit son rapport avec beaucoup d'exactitude & de précision; il y joignit des observations très judicieuses. Mais auparavant il paya à M. l'Intendant le juste tribut d'éloges que nous lui devons pour le zele avec lequel il s'occupe des progrès de l'Agriculture, pour l'intérêt qu'il prend à la gloire & aux progrès de notre Société, & pour les encouragemens qu'il donne à ses travaux. M. de la Borderie exhorta ses Confreres à répondre au zele de M. l'Intendant & à profiter de ces heureuses circonstances pour redoubler d'ardeur & travailler à se rendre de plus en plus utiles à la Patrie.

Le Mémoire qui fixa l'attention de l'Assemblée avoit pour devise : *Sic vos non vobis fertis aratra boves ;* mais on trouva que les vues de l'Auteur, ses expériences & sa doctrine pratique n'étoient applicables qu'au seul canton du Haut Limousin, au lieu que la Société avoit demandé une méthode dont l'usage fût général & convint à tous les pays. Elle crut cependant devoir rendre justice aux connoissances que l'Auteur paroit avoir sur l'Agriculture ; elle l'invita même à rendre public un Ouvrage qu'il annonce dans son Mémoire & qui doit intéresser tous les Cultivateurs du Haut-Limousin. Quant aux autres Mémoires, la Société jugea qu'ils avoient tous aussi le défaut de présenter des *formules d'estimation* trop bornées & trop circonscrites, & que la plûpart des Auteurs de ces Pieces s'étoient permis des excursions sur des matieres d'administration de finances dont il n'appartient pas à des Sociétés d'Agriculture de s'occuper, & qui sont tout-à-fait étrangeres à leur institution.

Au reste la Société déclara qu'elle abandonnoit ce sujet ; & en conséquence elle propose le suivant.

» Désigner un ou plusieurs fossiles propres » naturellement ou par des préparations quel- » conques, à fertiliser les terres du Haut- » Limousin & à remplacer la marne qui y » manque ». On ne recevra les Mémoires que jusqu'au premier Février 1779. Ils pourront être écrits en François ou en Latin. On les adressera à M. Daine, Intendant de Limoges.

De Paris, *le 25 Décembre.*

On vient de publier des Lettres Patentes en date du 9 Décembre, & enregistrées en Parlement le 12, lesquelles portent » qu'il sera incessamment établi dans cette Ville un Bureau général de caisse d'emprunt sur nantissement, sous l'inspection du Lieutenant Général de Police comme Chef, de quatre Administrateurs gratuits de l'Hôpital Général, attendu que le bénéfice de ce Mont-de-Piété sera affecté au soulagement des pauvres & à l'amélioration des Maisons de Charité. Les sommes prêtées seront relatives à la nature du nantissement, sur la vaisselle & les bijoux d'or & d'argent, à raison de quatre cinquiemes du prix de la valeur au poids, & pour tous autres effets, à raison de deux tiers de l'évaluation. Les Emprunteurs à l'instant du prêt, payeront pour droit de prisée un denier pour livre du montant de la somme prêtée &c. »

Lettres de M. Chabert, Inspecteur Général des Etudes des Ecoles Vétérinaires & Directeur particulier de celle de Paris, au Rédacteur de la Gazette. » Voir & observer, M., sont deux choses très-différentes : tous les hommes voyent il en est peu qui refléchissent sur les objets que leurs yeux apperçoivent, & il en est encore moins qui fassent un usage aussi utile & aussi généreux que M. Pingeron de leurs observations & de leurs découvertes. Ce Citoyen estimable à tous égards a enrichi le plus grand nombre de nos Ouvrages périodiques d'une infinité de faits & de descriptions qui intéressent également les Sciences & les Arts, & nous osons, M., nous joindre ici à tous ceux qui ont donné de justes éloges à ses talens & à son zele. Qu'il me soit permis néanmoins de vous proposer quelques réflexions sur l'article inséré dans votre Gazette du 11 Septembre 1777 au sujet d'un Travail de Maréchal-ferrant qu'il a vu dans les Provinces de Forez & de Bourgogne ; nous vous supplions ainsi que lui, M., de ne point les improuver, nos vues ne sont point différentes des siennes & des vôtres, & ne tendent qu'à l'utilité & à l'avantage d'un Art naissant.

Le Travail dont il s'agit est entiérement consacré à la ferrure des bêtes à cornes. Vous le trouverez très-exactement décrit dans le Traité des Bandages que M. Bourgelat, notre Instituteur & notre Maitre, publia en 1770, p. 99, planche VI. Il est très-commun dans les trois Provinces du Lyonnois, Forez & Beaujolois, & en général dans tous les pays où l'on est obligé de ferrer les bœufs & les vaches. Dans ceux où ces animaux sont d'un volume & d'une force peu ordinaires, il pourroit être insuffisant ; ainsi à Bordeaux où les bœufs employés à la décharge de la cargaison des vaisseaux, sont énormes, ils sont ferrés dans le Travail destiné aux chevaux.

M. Pingeron n'a pas sans doute remarqué toutes les dépendances de celui dont vous avez fait mention, telles que le poteau fixé en avant & auquel on assujettit la tête de l'animal par les cornes ; le poteau fixé en arriere & sur lequel doivent reposer les pieds des extrêmités postérieures au moment où il s'agit de les parer & d'y attacher des fers ; enfin l'espece de T placé en forme de cheville dans chacune des branches immobiles, & qui sert à affermir les pieds des extrêmités antérieures. S'il y eût fait attention, ou plutôt si le Travail qu'il a examiné eût été bien construit & complet, il n'auroit pas vraisemblablement pensé qu'il étoit élevé pour maitriser des chevaux qui repugnent à la ferrure, & il auroit bientôt compris le véritable emploi qu'on en fait & qu'on en peut faire. D'ailleurs il est très-certain qu'il n'offriroit aucune ressource capable de captiver des chevaux rebelles & furieux dont on triomphe toujours moins par la force & par la gêne que par la douceur, l'adresse & la patience. En effet il en est qui au seul aspect du Travail dans lequel ils se sont trouvés contraints de céder à l'homme, en fuient l'approche de tout leur pouvoir, & brisent & rompent tout ce qui en dépend dès qu'on est parvenu à les y fixer. Plusieurs s'y estropient ; il en est même dont l'obstination des Maréchaux a causé la mort. Aussi voyons-nous que dans la Flandre où l'on a assez volontiers l'habitude de ferrer tous les chevaux dans le Travail, on est fort éloigné de tenter d'y asservir ceux qui sont coleres, emportés & méchans, d'autant que quoique suspendus, ils trouvent toujours assez de point d'appui pour mettre en usage leur force qui en pareil cas est inappréciable.

Le Travail adopté dans nos Ecoles, & dont vous pourrez lire encore une description très-ample dans le Traité des Bandages de M. Bourgelat, est assurément l'ouvrage le mieux réfléchi, le plus solide, le mieux proportionné & le plus commode. On en a jugé du moins ainsi, puisqu'il a servi de modele à de pareilles constructions faites chez des Princes dans cette Cour ainsi que dans des Cours étrangeres. Quels que soient cependant les avantages des moyens qu'il nous offre pour nous assurer des chevaux dans les plus grandes & les plus douloureuses opérations, & quels qu'aient été les précautions d'y multiplier les especes de matelas & de coussinets pour prévenir tous les accidens, aussi-tôt qu'il s'agit de chevaux prompts à se révolter, nous préferons de les operer après les avoir abattus sur une bonne litiere, & jamais nous n'entreprenons de les y ferrer.

Je ne nierai point qu'il en est que cette derniere action gendarme au point que l'Ar-

tiste court les risques d'être estropié & même de perdre la vie, comme il en est encore qu'on ne peut ferrer qu'à l'écurie & à leur place, sans lunettes ou couvertures sur les yeux, ou à moins qu'ils ne soient totalement dégagés de tous liens, ou enfin sans leur prodiguer mille caresses; mais cette répugnance naît le plus communément d'avoir été plus ou moins maltraités dans cette opération, ou de la négligence que l'on a eue, quand ils n'étoient que poulains, de ne pas leur lever les pieds chaque jour, & surtout dans les momens où on leur distribuoit la nourriture: quoiqu'ilen soit de l'habitude que l'animal peut avoir contractée de résister en pareille circonstance ou, si l'on veut, de la disposition naturelle de son caractere à cet égard, nous avons eu recours à l'invention d'une sorte de bricole (1) à la faveur de laquelle nous les captivons sans aucun danger; encore ne nous en servons nous que dans des cas de nécessité absolue.

Représentez-vous, à peu de chose près, la carcasse d'un harnois de carrosse, faite d'un cuir de Hongrie & doublée d'en cuir de vache infiniment doux. La piece principale proprement dite *bricole* tient ici lieu de sellette. A chacune de ses extrêmités elle reçoit par boucles un véritable poitrail; de son extrêmité supérieure & postérieure partent quatre longes d'un cuir très fort & doublé de même; les deux mitoyennes sont fixées par boucles à l'effet de pouvoir être racourcies & allongées suivant le besoin. Ces dernieres longes ont environ 3 pieds ½ de longueur & se terminent chacune par une boucle. En cet endroit il est un prolongement de cuir fortement bredi à l'une & à l'autre, qui a de longueur environ 2 pieds; ces prolongemens sont percés comme les étrivieres d'une plus ou moins grande quantité de trous, & sont destinés à supporter à la maniere des porte-mords, une seule & unique piece de fer d'où résultent une poulie & sa chappe; les autres longes qui sont les plus extérieures servent à recevoir & à maintenir une croupiere à fourchette par les boucles bredies à cette même croupiere, portant un trousse queue; du reste ces quatre longes ne peuvent s'écarter les unes des autres qu'autant qu'il est nécessaire, attendu qu'elles sont bridées d'une part par une large piece de cuir de Russie cousue au surfaix, & par une autre longe bouclée à l'endroit où elles passent sur la croupe. Entre les extrêmités inférieures de la bricole ou sellette & celles des deux longes les plus extérieures des quatre dont nous venons de parler, on voit partir encore deux longes absolument pareilles aux autres dirigées de côté & dont la fonction est de passer sous les ars pour venir s'arrêter chacune dans une boucle fixée au bord inférieur du poitrail en se croisant l'une & l'autre en forme d'X; enfin tout cet appareil est maintenu par un surfaix ordinaire. Dans le cas où nous trouvons des chevaux extraordinairement bas de reins, nous mettons un surfaix à l'endroit du second lien qui s'oppose à l'écartement des longes, & dans celui où la croupe est aussi défectueuse que celle des mulets, nous passons un sous cuisse que nous faisons partir de ce même lien & qui vient s'attacher à une des fourches de la croupiere. Ce sous-cuisse est composé d'une corde solide entourée de crin & recouverte d'une peau souple & douce.

L'animal habillé de cette bricole, on le conduit au milieu d'une cour non-pavée, s'il est possible, on le fait tenir par un Palfrenier au moyen d'un cavesson ou d'un fort bridon; on arrête l'entravon dans le paturon du pied à ferrer; la boucle de cet entravon doit être en dehors, & il doit porter un lac de trois toises de longueur; on dirige ce lac de bas en haut & de dedans en dehors; deux ou trois Aides sont chargés de le tirer jusqu'à ce que le pied soit en l'air; un autre soutient la croupe du cheval du côté du pied portant. Si l'animal fait des efforts & résiste, on le flatte, & si la douceur n'opere rien, on a recours à la correction, on lui fait lever le pied de nouveau; s'il s'abat, on le releve à coups de chambriere & ainsi de suite jusqu'à ce qu'on l'ait gagné & vaincu, ce qui ordinairement n'est pas très-long.

J'ai cru, M., que ces détails pourroient vous satisfaire & j'ai l'honneur &c.

Errata. Dans la derniere Gazette, page 823, col. 1, lig. 15, on lit *Belgrave*; lisez *Belgrade*.

(1) *La Cour d'Espagne & plusieurs autres en ont demandé le modele en petit.*

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 12 Décembre 1777 au Samedi 16 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 21, 22, 24 à 25 l.; le seigle, de 10 l. 5 s., 10 l. 15 s., 11 à 12 l.; l'orge, de 10 l. 10 s., 11 à 11 l. 10 s. Le froment au Port de la Greve, de 22, 23, 24 à 25 livres; le seigle, de 10 liv. 10 s., 11 à 12 liv.; l'orge, de 10 liv., 10 liv. 5 s. à 11 liv. *le septier.*

II.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 16 Déc. 1777 au Samedi 19 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 liv.; *idem* à la Greve, de 20, 21 à 22 l. 10 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 27 Déc. 1777, de 55 à 56 liv.; *idem* nouveau, de 53 à 54; le cent de paille vieille, de 20 à 21 l.; *id.* nouvelle, de 19 à 20 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 44 à 45; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 40 à 41; *idem* nouveau, de 39 à 40; le cent de paille vieille, de 18 à 19; *idem* nouvvelle, de 16 à 17 l.; le foin à la Grêve, de 35 à 36 l.

III.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 27 Décembre 1777.

Or de Portug. à	725	11	6
Du Mexique à	718		
Du Pérou à	710		
Les guinées à	723		
Ducats à	98	6	
Or fin à 23 k. 31 32.	100		
Or à 20 karats à	83	11	
L'argent à 11 d. 20 g. à	54	12	
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	6	
Piastres à	49	3	

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1777.

Du Merc. 24 Déc. 1777.		Suite du Mercredi 24.	
Messieurs		*Messieurs*	
Deschapelles.. vres.	L.	Rouillard... pples.	L.
Perpétuelles..	L.	Viageres	J.
Peinchein ..... vres.	J.	Delarue.... Viag.	M.
Perpétuelles..	J	Perpétuelles..	M.
Lempereur.. pples.	L.	Tontine.....	M.
Viageres	L.	.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1777.	Jeudi 25.	Vendredi 26.	Samedi 27.
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	FESTE.	FESTE.	FESTE.
Do. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Do. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Do. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Rescriptions . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Bil. des Fermes .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24ft pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

BIBLIOTHÈQUE ROYALE

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 8 Mars.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, *le* 28 *Janvier*.

DEpuis quelque tems cette Capitale n'eſt qu'un grand théâtre de petits événemens que des eſprits échauffés ou des imaginations exaltées voudroient nous faire regarder comme de grandes révolutions. Apprend-on que nous envoyons quelques centaines de bourſes pour faire marcher plus rapidement des Troupes contre la Perſe, on en conclud que nous dépenſons pour cette guerre des ſommes immenſes, que nos finances épuiſées ne laiſſent d'autre reſſource que celle des impôts, & que de nouvelles charges font tout craindre de la part des Sujets foulés & mécontens. Les vaiſſeaux Ruſſes s'arrêtent-ils aux Dardanelles, on ne manque pas d'en inférer que nous allons rompre avec la Ruſſie, & que cet Empire outré de voir tomber ſon commerce, fondra ſur nous avec toutes ſes forces. Toutes ces conjectures ſont auſſi peu fondées les unes que les autres & notre Peuple ſeroit tranquille s'il vouloit ou s'il ſçavoit l'être. Les Nations de l'Europe continuent de faire indiſtinctement leur commerce dans nos Etats; il eſt entré ces jours derniers pluſieurs vaiſſeaux étrangers; comme il s'en trouvoit deux Ruſſes, les clameurs des gens timides ſont tombées, & les Politiques déconcertés s'occupent à faire des rêves profonds ſur d'autres objets.

Les deux bâtimens Ruſſes, quoique percés pour 24 canons, n'en montrent que 4. Leur cargaiſon eſt deſtinée pour la Crimée & pour Aſoph; elle conſiſte en marchandiſes du Nord & ſur-tout en pelleteries. Il y a fort apparence qu'ils ne continueront leur route pour la Mer Noire qu'après l'arrivée des quatre autres vaiſſeaux de la même Nation. L'Ambaſſadeur Ruſſe, M. de Stachieff, demande à notre Cour la pleine exécution du dernier Traité; les principaux articles regardent le commerce des Ruſſes ſur la Mer Noire; il n'y a pas apparence que la Porte faſſe de nouvelles oppoſitions aux demandes de l'Ambaſſadeur, quoiqu'on aſſure le contraire.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le* 9 *Fevrier*.

Nous avions porté des plaintes à la Cour de Berlin; foibles & malheureux, la crainte nous ſuit par-tout, & quand même la juſtice parle en notre faveur, nous avons peine à ouvrir nos cœurs à l'eſpérance. Pour étayer notre cauſe, nous avions eu recours à la protection de la Cour de Vienne. Cette démarche a été de ſurérogation; le Roi de Pruſſe nous a bien accueillis & favorablement écoutés. Ce Monarque s'eſt rendu volontiers à nos demandes & tout eſt terminé ſelon nos deſirs. En conſéquence notre Conſeil Permanent a fait publier des Univer-

ſaux pour annoncer à la Nation que la Commiſſion chargée de régler nos limites avec la Pruſſe a mis la derniere main aux opérations. Il eſt enjoint à ceux de nos Sujets qui ont ſouffert des dommages, à cette occaſion; aux Seigneurs dont on a enlevé de force les Vaſſaux ; aux Propriétaires qui n'ont pas été payés, aux termes preſcrits, des revenus de leurs terres & de leurs domaines ; enfin à toutes perſonnes léſées, de faire leur déclaration dans l'eſpace de deux mois. Les Intéreſſés doivent ſpécifier le genre de pertes qu'ils ont faites, les impôts qu'on leur a fait payer depuis la convention, l'endroit où leurs biens ſont ſitués & les autres circonſtances de cette nature. Ces états, ſignés & déclarés vrais avec ſerment par les poſſeſſeurs des terres, doivent être enregiſtrés au Greffe de la Juriſdiction la plus prochaine & envoyés enſuite au Secretaire du Conſeil Permanent. Le terme de deux mois expiré, les perſonnes qui auront négligé de ſe mettre en regle n'obtiendront pas la réparation que le Roi & la République ſe flattent de procurer de la part de Sa Majeſté Pruſſienne à tous ceux qui rempliront exactement les conditions énoncées dans les Univerſaux du Conſeil Permanent.

SUEDE.

De Stockholm, *le 8 Février.*

Il s'eſt préſenté divers Concurrens pour prendre à bail la diſtillation des eaux-de-vie ; la ferme a éte donnée au Baron de Végeſack, quoiqu'un autre Particulier eut fait des offres plus avantageuſes; mais ce dernier ne donnoit point de Caution. La Cour a ſagement préféré un homme sûr qui donne moins à une perſonne peu connue qui promettoit plus, mais qui ne pouvoit garantir ſes promeſſes. Le Baron s'engage vis-à-vis de la Couronne à fournir pour chaque tonneau de grain quinze meſures d'eau-de-vie de bonne qualité ; ſon Concurrent offroit d'en donner dix-ſept.

Notre bon Roi ne croiroit pas regner s'il ne conſacroit uniquement ſes travaux au bonheur de ſes Peuples & s'il ne marquoit chaque jour par de nouveaux bienfaits. Il embraſſe ſucceſſivement toutes les parties de l'Adminiſtration publique & ſaiſit toutes les branches d'Economie. S. M. vient de faire de ſages réglemens pour former des haras & perfectionner les races. Rien n'échappe à l'étendue de ſes vues, & tout lui paroît grand quand il s'agit du bien public.

Durant le cours de l'année derniere on a reçu & traité gratuitement dans le Lazareth Royal de cette Capitale 430 perſonnes malades ; 321 en ſont ſorties dans un parfait rétabliſſement ; 26 autres, quoique guéries, ne peuvent pourtant pas compter ſur un état habituel de ſanté ; trois reſtent incurables ; 49 ſont mortes ; on y ſoigne actuellement 31 malades.

De Gothenbourg, *le 7 Février.*

Libre & tranquille, le commerce eſt un fleuve qui roule rapidement ſes eaux fécondes, répand par-tout l'abondance, anime & vivifie tous les pays qu'il arroſe ; gêné, reſſerré, on ne doit plus le comparer qu'à une légere ſource qui peut à peine féconder quelques coins de terre & ſe deſſéhe par intervalle. Nous en parlons d'après l'une & l'autre expérience ; quand nous étions forcés de plier ſous le le poids d'un code immenſe de loix prohibitives, notre commerce n'en méritoit pas le nom & tout ce qu'il pouvoit faire, c'étoit de ſe traîner lentement avec effort. Dès que notre Souverain s'eſt vu Roi, il en a dénoué les liens, il en a briſé les entraves, il n'a ceſſé de le rappeller à la la liberté. C'eſt à cette époque que notre commerce a commencé à renaître, & depuis lors il n'a ceſſé de prendre de nouveaux accroiſſemens.

On peut en juger par l'état fidele & exact des principales marchandiſes du pays ou de l'Europe qui, l'année derniere, ſont entrées dans notre Port. On y a débarqué 107,942 ſchiffpfund 3 liſpfund 5 livres de fer & d'acier ; 126 ſchiffpfund 9 liſpfund de cloux ; 403 ſch. 15 liſp. 17 livres d'alun ; 6 ſchiff. 12 liſp. 8 livres de potaſſe ; 46 quintaux de poudre à canon ; 32,236 douzaines de planches ; 105,195 tonnes de harengs ſalés ; 260 tonnes de harengs ſaures ; 1850 tonnes d'huile de hareng ; 260 tonnes d'huile de baleine ; 25 tonneaux de peaux de lievre ; 217 pieces de vin ; 617 d'eau-de-vie ; 2808 tonnes de cambouis ; 214 tonnes de poix ; 185 de froment ; 3609 aunes de toiles à voiles. Les marchandiſes des Indes Orientales importées dans le même eſpace de tems

ont été évaluées à la somme de 5,115,173 dahlers, monnoie d'argent, sans y comprendre l'indigo. Nous omettons divers articles considérables que nous avons tirés de l'intérieur du Royaume. Dans quelques années, notre commerce sera bien plus florissant encore; les progrès qu'il a faits nous sont les sûrs garands de ceux qu'il ne peut manquer de faire. L'impulsion ne cesse d'être donnée avec plus de force, le mouvement ne peut donc que devenir toujours plus rapide.

ALLEMAGNE.

De Leipsick, *le 13 Février.*

On vient de publier dans notre Ville des observations très-curieuses sur le mouvement des meules de moulins à bled & sur la vîtesse du cours des rivieres. Une meule de cinq pieds de diametre doit tourner de 60 à 80 fois dans une minute pour moudre le grain de maniere que la farine ne soit pas trop échauffée & qu'elle ait les qualités requises. Une meule de quatre pieds de diametre doit faire dans une minute depuis 80 jusqu'à 100 tours; un de trois pieds en fera de 120 à 160 pour donner une quantité suffisante de farine bien conditionnée. Il ne s'agit ici que des moulins à eau.

Les eaux du Rhin, dans toute la partie du Duché de Cleve que ce fleuve arrose, avancent de 3 pieds par seconde; dans l'écluse, quand elles sont hautes, elles parcourent l'espace de 4 à 5 pieds. Au même endroit & dans le même espace de tems il fournit 148,000 pieds cubes d'eau. La largeur du fleuve est de 120 verges; elle va jusqu'à 280 entre les réservoirs des écluses. Comme à l'entrée de la Hollande, ce fleuve réunit dans un même lit ses différentes branches, sa longueur est alors de 360 verges. Au Pégel de Nimegue, la chûte de l'eau est de 23 pieds. Le Rhin, contre l'ordinaire des autres fleuves, coule plus rapidement, dans une grande partie de son cours, quand les eaux sont hautes, que quand elles sont basses. En calculant ainsi la vîtesse & le volume d'eau, on peut en tirer des conséquences pratiques pour la construction des moulins.

Si l'on en croit notre Observateur, le Havel, qui prend sa source dans le Duché de Meckelbourg, roule ses eaux plus lentement que le Rhin ne roule les siennes. Dans son cours le plus rapide, le premier ne parcourt, pour l'ordinaire, que l'espace d'un pied & demi par seconde. A son embouchure, il n'a pas plus de 37 verges de largeur. Quand son lit est rempli d'un rivage à l'autre, en partant d'un point fixe, il donne par seconde 10,874 pieds cubiques d'eau.

Dans une seconde, l'Elbe, aux endroits les plus rapides, parcourt 3 pieds; quand il est enflé il ne va pas au-delà de 2 pieds dans le même espace de tems. La largeur de ce fleuve, au-dessus & au-dessous de Magdebourg, dans les endroits où toutes ses eaux sont réunies, est de 80 verges. Il donne par seconde 38,800 pieds cubiques d'eau.

La Sprée varie dans son cours; dans certains endroits, l'espace qu'elle parcourt à chaque seconde est d'un pied & demi; dans d'autres, de 2 pieds. Au-dessus de Berlin, sa largeur totale est de 14 verges. Pour qu'elle donne dans une seconde 2136 pieds cubiques d'eau, il faut que son lit soit plein.

ITALIE.

De Florence, *le 12 Février.*

Nous en faisons l'heureuse expérience; les principes les plus simples sont presque toujours les plus solides & les plus efficaces. Depuis que le Gouvernement abroge les anciennes loix qui énervoient le génie des Peuples & brisoient les ressorts de l'industrie; depuis qu'il s'applique avec tant de zele à rendre aux Arts la liberté & qu'il les honore de sa protection, la Toscane est parvenue rapidement à un haut degré de splendeur. L'Agriculture & le Commerce font des progrès qui nous étonnent, & nous n'aurions jamais cru qu'une politique si facile à trouver pût produire de si grands effets. Notre Souverain tend toujours au même but par la même voie. On en jugera par le nouvel Edit que S. A. S. vient de donner pour l'encouragement de la pêche: en voici les principaux articles. Les privileges exclusifs, permissions particulieres, & autres droits de cette nature relativement à la pêche, dans le Mole de Livourne, les baies, plages & toute l'étendue de nos mers jusqu'à l'embouchure du Serchio, sont déclarés nuls à compter du jour de la publication du présent Edit. Il est permis en conséquence à toute personne de pêcher de la maniere qu'elle le trou-

vera bon pour ses intérêts, sans qu'elle ait à craindre la moindre opposition. Les fossés qui environnent les fortifications de Livourne seront à la disposition de quiconque voudra y pêcher. Comme la justice doit être la base des opérations des Souverains encore plus que des Sujets, le Grand-Duc s'engage à dédommager les Particuliers qui avoient affermé les pêches que le présent Edit rend libres. On place de sages bornes pour empêcher que cette liberté ne devienne funeste ou dangereuse : il est défendu de pêcher dans les fossés des Lazareths & des autres Hôpitaux ; cette restriction s'étend aussi aux fossés des chantiers & à ceux qui entourent la Ville, attendu qu'ils sont uniquement destinés à l'usage & à la commodité du commerce.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 21 Février.*

On écrit de Bristol qu'un scélérat avoit formé le projet d'empoisonner l'eau de la fontaine de cette infortunée Ville. Un Etranger s'étoit procuré une grande quantité d'arsenic ; il rencontra un jeune garçon du Peuple & le chargea d'aller jetter dans le réservoir un paquet où le poison étoit renfermé ; en même tems il lui mit quelques shellings dans la main. Dans les alarmes où l'on est depuis quelque tems, on prend les plus grandes précautions ; sur le moindre soupçon vous êtes arrêté, fouillé &c. Le jeune homme approchoit de la fontaine, lorsque quelque Soldat du Gué lui demanda ce qu'il porportoit ; il donna le paquet & ajouta qu'il avoit commission de le jetter dans la fontaine. Quoiqu'il paroisse innocent, on l'a saisi & mis en prison. Le Magistrat a ordonné de faire les plus grandes recherches pour découvrir l'auteur de l'attentat.

Dans une Assemblée de nos Commerçans des Indes Occidentales, on a produit un état des prises que les Armateurs Américains nous ont faites depuis le commencement des hostilités. D'après ce tableau, nous avons perdu 40,000 tonnes de sucre. Les prises en café, coton, rum & autres productions des Isles sont en proportion de l'article précédent.

Seize navires destinés pour Saint-Christophe, les Barbades, Antigoa & la Jamaïque ont joint le convoi de Spithead.

La semaine derniere, on a ouvert une souscription à Manchester pour faire apporter de Londres une certaine quantité d'especes d'argent & de cuivre & rétablir la confiance dans le commerce. Les achats journaliers ne s'y font qu'avec peine, parce que les Marchands craignent d'être trompés dans les payemens ; il circule dans la Province beaucoup de pieces contrefaites & de mauvais aloi.

La Société de Londres pour l'encouragement des Arts a donné une gratification à l'Artiste qui vient de perfectionner les cloches en usage pour plonger dans l'eau. Par le moyen de la nouvelle invention, la personne qui s'est mise dans la cloche descend jusqu'au fond de l'eau & en revient, sans avoir besoin d'aide. Il n'y a pas à craindre que la cloche soit renversée par les pointes des rochers. L'homme placé dans cette machine peut aller à une certaine distance du point d'où il est parti &c. On assure que l'invention ainsi perfectionnée sera d'une beaucoup plus grande utilité.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE DIJON, *le 29 Février.*

Dans les Affiches de cette Ville, du 11 Février, on lit la lettre suivante que le Secretaire de notre Académie a écrite au Rédacteur. » On a adressé, Monsieur, à l'Académie une lettre qui renferme les problêmes suivans ».

» 1°. Les différens états de l'atmosphere influent-ils sur la qualité des vins des mêmes climats de cette Province, de maniere qu'on ne puisse, par aucun moyen, prévenir ou corriger les effets de leur influence, lorsqu'elle tend à les détériorer ? ».

» 2°. Le commerce des vins est-il porté au point où l'intérêt de la Province demanderoit qu'il arrivât ? Sa langueur & les accidens qui le troublent souvent dépendent-ils de quelques abus qu'il soit possible de réformer ? ».

» L'Académie, qui regarde la solution de ces problêmes comme très-intéressante, auroit voulu pouvoir en faire le sujet d'un Prix extraordinaire ; mais elle a pensé que le desir de rendre service à la Patrie, seroit un motif suffisant pour engager quelques

bons Citoyens à tenter cette solution ; & c'est dans cette persuasion, Monsieur, qu'elle vous prie d'insérer cette lettre dans une de vos Feuilles ».

» La solution attendue exige de grandes connoissances sur les usages locaux relatifs à la culture de la vigne, sur la méthode suivie pour faire le vin, & sur la maniere dont se font, en différens endroits, les ventes & les achats ».

» Il est possible qu'une même personne ne les réunisse pas toutes. Mais cette circonstance ne doit pas empêcher d'entrer dans les vues de l'Académie, en communiquant les lumieres acquises sur quelques-uns de ces objets, par l'observation & l'expérience ».

» Cette Compagnie recevoit avec reconnoissance, non-seulement la solution complette des Problêmes énoncés, mais encore des Mémoires sur les différentes questions dont ils sont composés ; & dans le cas où personne n'auroit résolu complettement ces Problêmes ; elle en entreprendroit elle-même la solution, à l'aide des matériaux que le Patriotisme lui auroit fournis, & en indiquant les Auteurs auxquels elle en seroit redevable ».

» Ceux qui voudront bien seconder le desir que l'Académie a d'être utile, sont priés en conséquence de signer leurs Mémoires ; ils mettront par-là l'Académie dans le cas de leur témoigner sa reconnoissance, & lui donneront, dans les détails que renfermeront leurs ouvrages, une confiance, qu'elle ne pourroit y prendre s'ils gardoient l'anonyme ».

» Si cependant la modestie ou la délicatesse engageoit les Auteurs à ne vouloir pas être connus, il suffira qu'ils aient confié leur nom à l'un des Académiciens ; & soit qu'ils prennent ce parti, ou qu'ils signent leurs Mémoires, on leur laissera l'*incognito*, s'ils le desirent. ».

» Le bon Citoyen, qui a rendu justice au zele de l'Académie, en communiquant à cette Compagnie les Problêmes que j'ai l'honneur de vous adresser, voudra bien recevoir ici les remerciments qui lui sont dûs ». Je suis &c. *Signé*, MARET, Secrétaire perpétuel de l'Académie (1).

(1) *Le Secretaire de l'Académie de Dijon, dans la lettre qu'il nous a fait l'honneur de nous écrire, pousse l'honnêteté jusqu'à nous prier, au nom de son Corps, d'insérer cet article dans la Gazette d'Agriculture. Notre Feuille est consacrée à l'utilité publique. Ce ne sont pas des prieres que nous doivent faire les Académies, les Sociétés d'Agriculture, toutes les personnes qui nous envoyent des morceaux intéressants. En nous aidant ainsi à remplir notre objet, elles ont droit à notre reconnoissance ; nous saisirons toujours avec empressement les occasions de la leur témoigner.* Note du Rédacteur de la Gazette.

DE PARIS, *le 2 Mars.*

Lettres Patentes du Roi, par lesquelles Sa Majesté évoque au Conseil différentes contestations élevées au sujet de l'échange fait entre le feu Roi & M. le Duc de la Vrilliere, de la Terre d'Essoy, de la Baronie de Fontette &c. contre la Forêtz de Briz &c. & les renvoie aux Commissaires de la Chambre des Comptes de Paris, nommés pour faire l'évaluation de cet échange, auquel MONSIEUR *a été subrogé.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, qui fixe le tems dans lequel tous ceux qui ont été enregistrés ou qui le seront dans la suite, pour exercer le commerce ou des professions dépendantes des Corps & Communautés, seront tenus d'acquitter le droit de dixieme annuel.

Suite de l'Arrêt du Conseil d'Etat &c.

XI. Ladite rente de *six cens mille livres*, tant qu'elle subsistera en tout ou en partie, conformément aux articles IV, V & VI, sera annuellement payée par le Trésorier du Marc d'or en exercice, & par supplément, par l'Adjudicataite de la ferme des Postes, sur la quittance du Grand-Trésorier dudit Ordre ; & employée sous ses ordres & à sa décharge, par le Trésorier du Marc d'or non en exercice, au payement des arrérages desdites rentes, de six mois en six mois, ès premiers Janvier & Juillet de chaque année ; & quant au remboursement successif des capitaux des rentes perpétuelles, ils seront effectués dans le courant du mois d'Octobre de chaque année, par le Trésorier du Marc d'or non en exercice, pareillement pour le compte & à la décharge du Grand-Trésorier, au moyen de la somme de *quatre-vingts mille livres* au moins, & de plus forte somme, s'il y a lieu, que lui fera délivrer ledit Grand-Trésorier, sur les denrées de l'Ordre. Seront faits au surplus lesdits remboursemens sur les ordres de ses Grands-Officiers, en suivant l'ordre des

numéros qui auront été donnés aux contrats lors des constitutions ; & néanmoins pourront intervertir l'ordre des numéros, dans le cas du desir respectif des Propriétaires, pour éviter ou obtenir leur remboursement.

XII. Permet Sa Majesté aux Propriétaires des rentes perpétuelles, pour l'arrangement de leurs affaires, de transmettre la propriété de leurs rentes par la voie de la reconstitution : en conséquence Sa Majesté a autorisé & autorise ledit Ordre à recevoir de ceux qui se présenteront pour être subrogés aux premiers ou subséquens Acquéreurs desdites rentes, les deniers comptans qui leur seront à cette fin offerts, pour en être constitué de nouvelles rentes en remplacement de celles qui seront remboursées avec les deniers fournis par les nouveaux Acquéreurs ; lesquels contrats de reconstitution seront numérotés des mêmes numéros que ceux des contrats remboursés. Fait au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le sept Février mil sept cent soixante-dix-sept. *Signé*, AMELOT.

I I.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Lettre au Rédacteur de la Gazette.

J'ai été surpris, Monsieur, de voir, dans votre feuille, N°. 8, article *Leipsick*, la solution donnée à la question proposée par une Société d'Agriculture d'Allemagne, qui avoit demandé, *si la laine des brebis cesse de croître & tombe d'elle-même lorsqu'on ne la tond pas ?* L'Econome qui a fait cette réponse paroît s'être contenté trop légerement de l'expérience d'une seule de ses brebis, & n'avoir pas assez exactement suivi cette branche admirable d'économie, la manutention des troupeaux.

Il est très vrai que ce n'est qu'après une maladie ou par la souffrance que la laine tombe totalement & presque tout-à-coup de dessus le corps d'une brebis : cela arrive souvent & en toute saison : c'est cet accident dont il n'est pas question dans le sujet proposé. Il s'agit de la laine qui reste dans son état de nature & n'est pas tondue au temps propre. Voici ce que l'expérience démontre, ce qu'on a vu souvent & ce qu'on pourra voir lorsqu'on le voudra.

Si on laisse la laine sur le corps des brebis, après le temps auquel on a coutume de les tondre, (en Mai) on voit la laine jaunir peu-à-peu; elle contracte alors une odeur désagréable de suint échauffé, ranci ; ce suint ranci devient plus abondant, plus gras au tact ; on voit qu'il occasionne une demangeaison douloureuse à l'animal : la brebis se gratte, ou se frotte à tous les corps solides, aux arbres, aux pieds droits des portes, à tout ce qu'elle peut rencontrer : à force de se gratter elle arrache peu-à peu cette laine vieille qui l'incommode tant : une fois qu'elle a fait breche & qu'il est tombé quelques morceaux de sa laine, bientôt le reste suit. Mais l'animal souffre, il s'inquiete, il s'agite beaucoup, on le voit maigrir. Lorsqu'enfin la laine vieille est totalement tombée, le corps de la brebis ne paroît pas aussi blanc que le corps d'une autre brebis tondue ; il conserve quelque temps cette couleur jaunâtre, elle ne s'efface que peu à peu.

On peut très-certainement affirmer que la laine est un fruit qui parcourt ses périodes jusqu'à la parfaite maturité. Tondez un troupeau avant son temps, & vous verrez si la laine est d'aussi bonne qualité que celle qui est venue à maturité : l'expérience a dès long-temps démontré cette vérité. Si les bornes des objets contenus dans votre feuille le permettoient, on feroit voir la différence de force, de contexture, de délicatesse de la laine nouvelle qui pousse sous la vieille, d'avec la contexture, le brin solide & même dur de cette derniere. Les Economes pourront suivre cette observation, ils verront qu'en ceci, comme en tout autre objet de végétation, le jet nouveau chasse le jet vieux peu à peu & graduellement. *J'ai l'honneur d'être*, &c. *A Montpellier.*

I I.

Extrait des Observations météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 jusqu'au 28 Fevrier 1777.

Vents dominans, est & sud-ouest ; plus grand degré de chaleur 12 ¼ degrés le 28 ; moindre degré de chaleur 5 degrés de condensation le 8 ; plus grande élévation du mercure, 28 pouces 1 ligne le 1 ; moindre

élévation 27 pouces 1 ½ lignes les 18 & 22; quantité d'eau de pluie, 13 ½ lig. tombées en 18 jours; évaporation 9 lignes; déclinaison de l'aiguille aimantée 19° 34' 11". Température. Froide & humide, excepté les huit derniers jours. Maladies. Fluxions de poitrine, péripneumonies & autres maladies d'inflammation: beaucoup de Vieillards mouroient dans nos environs. Le 26, à 8 heures, aurore boréale & lumiere zodiacale; le 27, à 4 heures du matin, beau paraselène. Productions de la Terre. Les bleds sont de la plus grande beauté; la vigne pleuroit le 26. *Signé*, COTTE, Prêtre de l'Oratoire &c.

III.

Lettre sur une Question proposée dans la Gazette.

Votre Gazette du Samedi 22 Février présente, Monsieur, une question qui intéresse des Mineurs auxquels on conseille de prendre des Lettres de rescision contre un bail à ferme dans lequel ils ont procédé sous l'autorité de leur mere & se sont obligés conjointement avec elle.

Ce n'est pas mon avis que je vais proposer sur cette question qui n'en devroit pas être une, mais bien celui des Auteurs les plus connus & d'après les principes certains de notre Jurrsprudence.

Les Mineurs ont de grands privileges à cause de la foiblesse de leur âge; il suffit en France qu'ils éprouvent lésion ou perte pour qu'ils puissent se faire restituer; tout le monde connoît ce principe. Il est bien général, dira t-on; il ne décide pas si les Mineurs autorisés de Tuteurs sont restituables & si des Mineurs Fermiers ne doivent pas être réputés Marchands, & comme tels, Majeurs à vingt ans aux termes de l'Ordonnance.

Sur la premiere partie de cette objection, Domat, dans son Traité des Loix Civiles, dit qu'encore que le Mineur ait été autorisé de son Tuteur dans l'acte dont il demande d'être relevé, la restitution ne laissera pas d'avoir son effet quand ce Tuteur seroit même le pere du Mineur, chargé de ses biens. Sur la seconde partie de l'objection, Denisart *verbo* Mineurs, dit que le Mineur non-marié qui a pris à loyer des héritages qui excédent de beaucoup sa capacité peut se faire restituer contre un engagement de cette nature. Cette derniere autorité dispense de citer tous les Auteurs qui veulent, d'après la loi, que pour qu'il y ait obligation respective en fait de bail, ce contrat n'intervienne qu'entre personnes capables de contracter.

On ne peut pas, dans le cas dont il s'agit, s'appuyer sur l'Ordonnance de 1763 qui déclare Majeurs à 20 ans tous Marchands, Négocians & Banquiers pour fait de leur commerce, parce quelle garde le silence sur les Fermiers & par conséquent ne peut opérer à leur égard cette majorité fictive. Comme c'est encore un principe certain que les Ordonnances ne s'étendent pas d'un cas à l'autre, ni d'une personne à une autre, il suit que les Mineurs Fermiers sont restituables quand ils sont lésés & que leurs Lettres de rescision doivent être entérinées *J'ai l'honneur d'être* &c. *Signé*, DESLANDES. A Senlis le 24 Février.

IV.

AVIS.

Le sieur Quercy, Bourgeois de Saint-Flour en Auvergne, a trouvé un moyen sûr de corriger les prairies hautes & basses de leurs vices, par un arrosement opposé à l'usage ordinaire & par un amendement plus convenable. Appuyé sur l'expérience, il ose proposer sa méthode comme la plus propre non-seulement à assurer le produit des prairies & à défendre la nature du sol contre un printems sec ou pluvieux, mais encore à augmenter ce produit & à améliorer le terrein considérablement.

Ceux qui voudront avoir des éclaircissemens pourront s'adresser au sieur Quercy qui se fera un plaisir de les satisfaire. On les prie seulement de lui écrire à Saint-Flour, lieu de sa résidence, & d'affranchir les lettres.

V.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 26 Février 1777 au Samedi 1er. Mars, le froment s'est vendu à la Halle, de 18 l. 10 s., 20, 22 à 23 l.; le seigle, de 10 l. 5 s., 10 l. 15 s. à 11 l.; l'orge, de 8 l. 10 s., 8 l. 15 s. à 9 l. Le froment au Port de la Greve, de 19, 21, 23 à 24 l.; le seigle, de 10 liv. 5 s., 10 l. 15 s. à 11 liv.; l'orge, de 8 liv. 5 s., 8 liv. 10 s. à 9 liv. *le septier.*

VI.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 26 Février 1777 au Samedi 1er. Mars, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20 l. 5 s., 20 l. 15 s. à 21 l.; *id.* à la Greve, de 19 l. 5 s., 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 5 Mars 1777, de 57 à 58 liv.; *idem* nouveau, de 55 à 56; le cent de paille vieille, de 25 à 26 l.; *id.* nouvelle, de 23 à 24 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 53 à 54; *idem* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 23 à 24; *id.* nouvelle, de 22 à 23; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 47 à 48; *id.* nouveau, de 45 à 46; le cent de paille vieille, de 22 à 23 liv.; *id.* nouvelle, de 21 à 22 l.; le foin à la Grêve, de 41 à 42 l.

VII.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 5 Mars 1777.

Or de Portug. à	724	11	6	marc.
Du Mexique à	720			marc.
Du Perou à	712			marc.
Les guinées à	722			marc.
Ducats à	98	1		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à	84	2		once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	54	1		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	5		marc.
Piastres à	49	12		marc.

VIII.

Changes de Paris, *du 5 Mars 1777.*

Amsterdam	54 à 53 7/8
Londres	31 3 16c.
Hambourg	188 1/4
Madrid	15 2 6 à 2
Cadix	15 1
Livourne	97 1/2 à 1/4
Gênes	95 1/4
Lyon *Rois*	1/8 à 1/4

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Merc. 19 Fév. 1777

Messieurs

Boutray .... pp^{lles}.	A.	
Viageres.....	A.	
Tontine.....	A.	

Du Jeudi 20.

De S. Janvier v^{res}.	A.	
Tontine.....	A.	
Nau..... pp^{lles}.	J.	
Viageres	J.	
Tontine.....	J.	

Du Vendredi 21.

Boscheron... pp^{lles}.	A.	
Patu..... Viageres.	D.	

Suite du Vendredi 21.

Messieurs

Lempereur.. pp^{lles}.	C.	
Viageres.....	A.	

Du Samedi 22.

Thevenin... pp^{lles}.	t. l.	
Viageres	t. l.	
Delamotte .. pp^{lles}.	A.	
Viageres.....	A.	
Tontine.....	A.	
Caron..... v^{res}.	F.	
Delarue ..... pp^{lles}.	C.	
Viageres	C.	
Tontine	C.	
.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1777.	*Lundi 3.*	*Mardi 4.*	*Mercredi 5.*
Comp. d. Ind.			
Actions . . .	1755 57 1/2 . .	1757 1/2 55 . .	1755 57 1/2 . .
D°. 16es/25 . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	75	. . . . .
Emprunt Oct..	388	388	386 . . . .
Rescriptions . .	16 15 3/4 15 1/16 .	15 3/4 1/2 3/4 1/2 . .	15 1/2 1/4 15 14 1/4 .
Bil. des Fermes.	4	3 1/2	3 1/2 . . . . .
Bil. de la Lot. R.	1210 9. . . .	1210	1210 9 . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces et deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 26 Août.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 24 Juillet.*

CEux qui achetent des Negres pour nos Isles Occidentales sont dans l'usage de les prendre à crédit & de ne les payer que le plus tard qu'ils peuvent. On s'est apperçu que ces procédés avoient dégoûté les Marchands d'Esclaves de venir faire leur commerce chez nous. Pour les rappeller, le Ministere a cru devoir ordonner que les dettes contractées envers ces Marchands, seroient privilégiées & prises avant toutes autres sur les biens des Acquéreurs, s'ils ne payoient pas au bout de six mois, qui est le terme du crédit fixé par la nouvelle Ordonnance.

Le vaisseau le *Comte Berndorf*, Capitaine Bishop, est entré depuis peu dans ce Port. Il arrive du Bengale & de Tranquebar, chargé d'une riche cargaison. Nous attendons dans peu la *Minerve*, autre vaisseau qui revient aussi des mêmes cantons de l'Inde, & qui appartient à des Particuliers. Cinquante navires venant de la Baltique ont fait voile de cette Rade pour passer le Sund.

D'ELSINGOER, *le 22 Juillet.*

Dans le nombre des vaisseaux que les dernieres tempêtes ont fait périr, il s'en est trouvé un qui étoit chargé pour la Prusse. On n'a pu sauver que les gens de l'équipage & une petite partie de la cargaison. Cent cinquante navires destinés pour la Mer du Nord & qui étoient retenus dans cette Rade par les vents contraires, viennent enfin de mettre à la voile.

Les chaleurs se font sentir ici depuis quelques jours : si elles durent, nous avons lieu d'esperer une bonne année. Quoique la récolte des fourrages ait été beaucoup contrariée par l'inconstance de la saison, elle a pourtant été très-abondante, & les foins qu'on a recueillis sont de la plus grande beauté.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 22 Juillet.*

L'Ordonnance publiée le 6 Décembre dernier relativement à la perception des revenus de la Couronne, avoit paru aux Magistrats Municipaux des Villes une occasion favorable pour doubler plusieurs impositions anciennes qui se percevoient au profit de ces mêmes Villes. Les Capitaines Provinciaux ou les Gouverneurs se sont empressés de faire passer à ces Officiers des lettres circulaires pour leur défendre de rien innover & pour leur enjoindre de faire cesser des abus qui sont tout-à-fait contraires à l'esprit du Ministere. En général le systeme actuel est très-favorable au Peuple & sur-tout aux Habitans de la campagne. Depuis l'institution de l'Ordre de Vasa, l'Agriculture & la Science Economique deviennent de plus en plus florissantes, dans ce Royaume.

POLOGNE.

De Varsovie, *le 23 Juillet.*

Le Conseil Permanent a reconnu que la liberté d'affermer à des Etrangers les passages des rivieres qui séparent les frontieres de la République des possessions des Puissances voisines, pouvoit ouvrir la porte à des abus de la plus grande conséquence, surtout dans des tems où nous sommes exposés à essuyer tant de contraditions sur la fixation des limites de notre territoire. C'est pourquoi il vient de défendre de concéder dorénavant ces fermes à d'autres qu'à des Polonois. Il a de plus ordonné la révocation de tous les baux de cette espece, passés au profit des personnes hors d'état de prouver qu'elles sont de notre Nation.

Les anciens Scythes prenoient souvent le bain pour leur santé; c'est ce que pratiquent encore aujourd'hui les Russes & tous les Orientaux. Cet usage a été aussi pendant long tems en vogue dans ce Royaume; mais il avoit eu le sort de la plûpart de nos meilleures institutions, il étoit tout-à-fait tombé en désuétude. Cependant, comme il est plus aisé de faire revivre une ancienne mode, que de réformer des mœurs altérées, on vient de rétablir les bains publics de cette Capitale. On y a construit près du château & sur la Vistule, un édifice public pour les Baigneurs; il est aussi commode que magnifique. Il contient treize appartemens pour les femmes & autant pour les hommes. On ne paye, pour s'y baigner, que 2 florins de Pologne, quoique la construction de ce bâtiment ait coûté des sommes très-considérables.

Le mauvais tems continue encore dans ce pays, & c'est le vent du Nord qui domine toujours; presque personne n'a encore osé quitter la pelisse. Les gens les plus âgés ne se souviennent pas d'avoir jamais vu un été si froid.

Suivant les derniers avis reçus de la Hongrie, il paroît qu'on n'y compte pas beaucoup sur les vendanges; mais on en sera dédommagé par la richesse des autres récoltes. On y aura sur-tout une grande abondance de fruits, malgré les ravages de la nielle dans le tems que les arbres étoient en fleurs. Le prix du grain y baisse de jour en jour.

ALLEMAGNE.

De Munster, *le 25 Juillet.*

On a exposé publiquement dans le Magasin de Hanovre, un Journal suivi d'observations météorologiques depuis le commencement de l'année jusqu'à présent. Quelques Curieux domiciliés en Westphalie ont pris la peine de les comparer avec celles qui avoient été faites dans leur pays. Ils ont reconnu que les unes & les autres s'accordoient parfaitement. D'où il résulte que la même intempérie a regné ici & dans le canton d'Hanovre. Nous n'avons cessé de faire du feu dans les appartemens qu'au 15 Juillet; jusqu'à cette époque il n'avoit presque pas discontinué de pleuvoir dans les plaines & de neiger dans les montagnes. Nous commençons à jouir de quelques beaux jours.

HOLLANDE.

D'Amsterdam, *le 26 Juillet.*

Nos Négocians, & sur-tout ceux qui sont convaincus de ce principe, qu'un Etat Commerçant doit, autant qu'il peut, éviter la guerre & ne penser qu'à profiter de celle que se font ses voisins, ont appris, avec la plus grande satisfaction, que nos différens avec l'Empereur de Maroc étoient enfin terminés. M. Kinsbergen, Capitaine d'une de nos frégates, chargé de négocier la paix auprès du Prince Maure, est parvenu, dès sa premiere audience, à nous reconcilier avec lui. Aussi-tôt l'Empereur s'est empressé de donner des ordres pour faire relâcher tous les Prisonniers Hollandois, qui ont obtenu en même tems la permission de se rembarquer sur le bâtiment du Capitaine Meyer, dont les Marocains s'étoient emparés l'année derniere. M. Kinsbergen de son côté a donné des passe-ports pour la sûreté de cinq frégates Marocaines qui, chassées par une frégate Hollandoise, avoient été forcées de se refugier dans une petite riviere entre Arzile & le Cap Spartel.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 12 Août.*

Les affaires d'Amérique ne sont pas les seules qui occupent notre Ministere; celles

de notre Compagnie des Indes lui donnent aussi beaucoup d'inquiétude. Nous avons tout lieu de craindre que l'état convulsif où elle se trouve actuellement dans l'Inde, ne nous permette pas d'attendre, pour y apporter le remede convenable, jusqu'au renouvellement de la Chartre, qui doit se faire en l'année 1780, époque que nous avons fixée comme le moment favorable pour la mettre sur un pied plus solide. Nous voyons aussi avec chagrin notre Commerce d'Afrique dépérir journellement. Les circonstances présentes ne paroissent pas propres à le relever. C'est maintenant, disent nos Spéculateurs, que nous avons lieu de nous repentir de n'avoir point accepté les propositions si avantageuses que nous firent les Colonies d'Amérique en 1775, en offrant de verser annuellement, pendant cent ans, à la caisse d'Amortissement une somme de 100,000 l. sterl., à la seule condition de faire librement le Commerce, ainsi que cela fut accordé à l'Ecosse lors de l'union. Au moyen de cet arrangement, ajoutent ils, la dette nationale, dont la masse est effrayante, auroit pu s'éteindre, & nous nous serions épargné tous les malheurs qui nous accablent.

Dans les Mémoires publiés en dernier lieu par la Société d'Edimbourg, se trouve une lettre du Docteur Simmons au Docteur Duncan, qui contient un fait fort curieux sur les abeilles. Voici cette lettre intéressante.

» Lorsque j'allai, l'année derniere, aux eaux de Spa en Allemagne, je rendis visite au Prieur du Couvent des Dominicains Anglois à Louvain, lequel est très-renommé pour son industrie dans l'Art d'élever les abeilles. Ce Religieux, qui chaque jour fait quelques expériences curieuses sur cet objet, a découvert qu'il seroit possible de recueillir par-tout ailleurs du miel aussi pur & aussi délicat que celui qu'on a coutume de tirer de Narbonne, d'Espagne & de Minorque.

Il arrive souvent que les abeilles vont ramasser sur le houblon que l'on fait venir en quantité dans les Pays-Bas Autrichiens, une espece de manne dont cette plante se trouve ordinairement chargée après une pluie douce. Notre Dominicain ne manque jamais de la trouver dans les ruches, & aussitôt il a soin de couper la partie du rayon où les abeilles l'ont déposée. Ceux de mes Compatriotes qui cultivent le houblon dans le Comté de Kent, connoissent aussi très-bien les mauvaises qualités de cette manne ou suc mielleux. Le bon Dominicain prétend qu'il ne seroit pas impossible d'en prévenir les mauvais effets jusqu'à un certain point, si les Fermiers & les Laboureurs vouloient s'en donner la peine; mais tous leurs soins se bornent aux moyens de conserver leurs abeilles & de les multiplier le plus qu'ils peuvent. Ceux des Pays-Bas sont si entendus dans cette partie de l'Economie rustique qu'il y a un Fermier près de Louvain qui vend tous les ans un millier de ruches ou de nouveaux essains à neuf escalins chaque; les neuf escalins font environ cinq schelings d'Angleterre. Le Prieur, qui a un grand nombre de ruches dans son jardin, assure qu'il obtient trois fois plus de miel par la méthode qui lui est particuliere que par celle qu'on suit ordinairement; il est maître de faire travailler ses abeilles quand il lui plaît & dans toutes les saisons de l'année. Lorsqu'une colonie est devenue trop nombreuse, il en distribue les abeilles dans différentes ruches; puis de tems en tems & suivant qu'il le juge nécessaire, il réunit les abeilles de plusieurs ruches dans une seule. Cependant la veille que je l'allai voir, il avoit essuyé un petit échec, pour avoir privé une ruche de sa reine. La colonie entiere en étoit sortie pour se rendre dans une autre; ce qui donna lieu à une grande bataille, où les émigrantes perdirent toutes la vie. Je n'étois pas sans quelque inquiétude, en me voyant au milieu d'un si grand nombre de ruches; mais le Prieur m'assura que je n'avois rien à craindre pourvu que j'eusse grand soin de tenir la bouche fermée, & de ne respirer que par le nez & encore très-doucement. C'est en quoi, me dit-il, consiste tout le secret que j'emploie pour m'approcher de mes abeilles impunément, pour remuer & transporter leurs ruches sans beaucoup de ménagement, & même pour détacher quelque portion des rayons, lorsqu'elles sont à l'ouvrage. Voilà certainement un fait curieux; au reste il n'est pas étonnant que notre haleine affecte désagréablement les organes délicats de ces petits animaux ».

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Nantes, *le 9 Août.*

Notre Commerce prend chaque jour des

accroiſſemens qui nous étonnent. Le nombre des Aſſureurs eſt ſi grand dans notre Ville que quelques-uns, qui ſans doute exagerent un peu, prétendent qu'il ne s'en trouve pas davantage à Londres & à Amſterdam. Les droits d'aſſurance pour l'Amérique ne ſont que de 14 pour cent, pourvu que les navires ſoient bons voiliers & qu'ils ne ſoient pas trop ſurchargés. Pour prévenir toute eſpece de différend à ce ſujet, nous avons des perſonnes commiſes pour examiner l'état des bâtimens qu'on veut faire aſſurer. On fait monter à 150 le nombre des Agens de Commerce qui réſident ici pour y traiter les affaires des meilleures Maiſons de Bordeaux, de Marſeille, de l'Orient & des autres Places du Royaume.

De La Pommeraye (*Bas-Poitou*), *le* 14 *Août*.

Comme l'inſtitution de cette Gazette eſt de faire connoître ceux qui ſe diſtinguent dans les Arts, nous croyons devoir inſérer ici un fait aſſez ſingulier que nous trouvons dans les Affiches du Poitou. » Le nommé Courtin, fils d'un Laboureur, demeurant à Montravers, à trois quarts de lieue de la Pommeraye, & qui ne s'eſt jamais peut-être éloigné de ſon clocher d'une lieue, fit en s'amuſant, dans ſa jeuneſſe, de petites horloges en bois qui étoient très-jolies & alloient fort bien; mais comme elles ne pouvoient durer long tems, il s'eſt aviſé, il y a pluſieurs années, d'en faire une en fer qui eſt excellente, & où il y a un méchaniſme curieux qu'il a imaginé & exécuté lui-même. Cette horloge a un réveil qu'il monte pour ſonner à l'heure de la nuit qu'il veut; un fil d'archal répond, de ce réveil, à un piſtolet armé qu'il place ſur ſa table près d'une chandelle tenue dans un chandelier, & lorſque le réveil ſonne, le piſtolet part & allume la chandelle. Il faut convenir que cette idée eſt ingénieuſe, & qu'il eſt glorieux pour un Payſan, qui n'a jamais eu de Maître dans aucun Art, de l'avoir exécutée auſſi heureuſement. Pluſieurs perſonnes vont voir par curioſité cette ſinguliere machine, qui en effet mérite d'être admirée. D'ailleurs, comme on s'en doute bien, après cette preuve du talent de Courtin, il eſt excellent Ouvrier dans pluſieurs autres parties; il eſt ſur-tout très-habile Taillandier; ſes mains ſont, pour ainſi dire, tout ce que ſes yeux voient ».

Il faut pourtant convenir que cette invention, qui fait honneur au génie du ſieur Courtin, n'eſt pas neuve. Il y a long-tems que l'on a trouvé le ſecret de faire partir un piſtolet, par la moyen d'un réveil, pour ſe procurer de la lumiere, & il ne ſeroit pas difficile d'en trouver un aſſez grand nombre d'exemples dans les Papiers & Annonces publics.

De la Picardie, *le* 15 *Août*.

Prix des grains en différens cantons de cette Province.

A *Arras*, du 9 Août. La raſiere de bled, premiere qualité, peſant 131 livres, poids de marc, s'eſt vendue 12 liv. 8 ſ.; ſeconde qualité, peſant 129 livres, 11 l. 16 ſ.; troiſieme qualité, peſant 126 liv., 11 l. 10 ſ. Bled-méteil, peſant 121 liv., 11 l. Seigle, peſant 116 livres, 6 l. 7 ſ. Orge, peſant 90 livres, 5 l. 19 ſ. Avoine, peſant 70 liv., 5 l. 2 ſ.

A *Peronne*, du 9 Août. Le ſetier de bled-froment, peſant 95 livres, poids de marc, s'eſt vendu 8 l. 6 ſ. 8 d.; ſeconde qualité, le ſetier peſant 90 liv., 8 l. 3 ſ. 4 d.; troiſieme qualité, 8 l.; Méteil, 7 l. 13 ſ. 4 d.

A *Roye*, du 11 Août. Bled nouveau, le ſac peſant 280 livres, poids de marc, 28 l. Bled de 1776, le ſac peſant 280 livres, 25 l. Bled de 1775, le ſac peſant 280 livres, 27 l. Méteil de 1776, le ſac peſant 275 liv., 23 l.

A *Aire*, du 13 Août. Bled blanc, la meſure peſant 160 livres, poids de marc, 17 l. Bled roux, du poids de 158 liv., 16 l. Méteil, du poids de 148 livres, 14 l. Seigle, du poids de 146 livres, 8 l.

A *Amiens*, du 14 Août. Bon bled; premiere qualité, la raſiere peſant 131 livres, poids de marc, 12 l. 8 ſ.; ſeconde qualité, peſant 129 liv., 11 l. 16 ſ.; troiſieme qualité, peſant 126 livres, 11 l. 10 ſ. Bled méteil, peſant 121 livres, 11 l. Seigle, peſant 116 livres, 6 l. 7 ſ. Orge, peſant 90 livres, 5 l. 19 ſ. Avoine, peſant 70 livres, 5 l. 2 ſ.

De Paris, *le* 20 *Août*.

Lettre à M. le Moine, Maire de la Ville de Dieppe. Permettez-moi, Monſieur, de

vous témoigner l'étonnement dont j'ai été frappé en lisant dans le *Prospectus* de l'Ouvrage très-utile que vous devez publier sur les Pêches maritimes, ces mots : » Le » sieur le Moine, Maire de la Ville de Diep- » pe, fit connoître par deux Mémoires qu'il » présenta au Ministere en 1775, combien » l'augmentation progressive des droits sur » le poisson aux entrées de Paris étoit nui- » sible à la Pêche maritime, & ces droits fu- » rent supprimés ». Il est clair que vous prétendez avoir déterminé, par vos deux Mémoires, le Ministere à diminuer ou à supprimer les droits sur le poisson de mer aux entrées de Paris ; votre affectation à vous emparer de cet honneur m'avertit que je ne dois pas vous l'abandonner. Je sens autant que vous, Monsieur, combien il est flatteur pour un Citoyen qui pense, de pouvoir dire qu'il a contribué en quelque chose au bien-être & au soulagement de ses Compatriotes. En conséquence ne trouvez pas mauvais que je vous prouve que c'est d'après un Mémoire que j'ai présenté au Ministere, & non-pas d'après les deux vôtres, que les droits sur le poisson de mer frais furent diminués & ceux sur la saline totalement supprimés. Pour vous en convaincre, & avec vous tout le Public, il suffira de vous présenter ici un simple exposé des faits.

La Déclaration du Roi portant suppression des droits d'entrées dans la Ville de Paris, sur le poisson salé, & réduction à moitié de ceux qui se levent sur le poisson de mer frais, depuis le premier jour de Carême jusqu'à Pâques, est du 8 Janvier 1775. Or, je vous le demande, à qui persuaderez-vous, Monsieur, que dans le court espace des sept premiers jours de 1775 vous ayez pu présenter vos deux Mémoires, que le Ministere ait eu le tems de les examiner, de peser vos raisons, & de dresser ensuite une Déclaration, la faire passer au Conseil, &c ? Car cette difficulté qui est insurmontable pour vous, & qui détruit sans ressource vos prétentions, ne peut avoir lieu pour moi, puisque mon Mémoire fut donné au Ministere avant la fin de l'année 1774. C'est ce qu'il m'est aisé de vous démontrer de la maniere la plus incontestable. D'abord je pourrois vous transcrire ici toutes les lettres que j'ai reçues des Ministres au mois d'Octobre 1775, en réponse à celles que j'avois eu l'honneur de leur écrire en leur adressant un exemplaire imprimé de mon Mémoire. Comme je ne veux pas donner à cette Lettre l'air d'un Factum, je me contenterai de rapporter ici en entier celle dont m'honora M. le Duc de la Vrilliere ; la voici.

Fontainebleau, 13 *Octobre* 1774.

» J'ai lu avec attention, Monsieur, le » Mémoire que vous m'avez adressé sur les » moyens de rétablir l'abondance de la ma- » rée & de la saline dans Paris ; je ne puis » qu'applaudir aux vues sages qui vous ont » dirigé dans cette affaire, & vous avez très- » bien fait d'en envoyer un exemplaire à » M. le Contrôleur Général que cet objet » regarde directement.

En second lieu, vous pouvez consulter, Monsieur, les Ephémérides Economiques de M. l'Abbé Baudeau, tome 4, pour l'année 1775, page 164 ; voici en quels termes ce Journaliste s'y exprime : » Je vais, dit-il, copier mot à mot le Mémoire publié par le sieur Malherbe, Procureur Général de la Chambre Souveraine de la Marée, qui s'est imprimé chez Simon, Imprimeur du Parlement à la fin de la derniere année ».

Enfin en rapprochant les motifs qui ont fait rendre la Déclaration du 8 Janvier 1775, de ce que j'ai avancé dans mon Mémoire imprimé à la fin de l'année 1774, vous y verrez manifestement que c'est d'après ce Mémoire que Sa Majesté s'est déterminée à accorder la diminution des droits sur la marée fraîche & suspension totale de ceux qui étoient imposés sur la saline.

Lisez le commencement de cette Déclaration.

» Nous avons reconnu, dit Sa Majesté, que les droits perçus sur le poisson de mer frais & salé dans notre bonne Ville de Paris étoient si considérables qu'ils nuisoient sensiblement à l'encouragement de la pêche maritime ; que ceux établis sur le poisson salé sont plus particuliérement encore onéreux aux plus pauvres des Habitans de cette Ville qui en tiroient un moyen de subsistance, principalement pendant le Carême où les loix de l'Eglise interdisent la consommation de toute espece de viande ».

Or, dans mon Mémoire, après avoir rapporté les différentes causes qui me paroissent empêcher les Chasse-marées d'amener de la marée fraîche dans cette Ville avec au-

tant d'abondance qu'autrefois, je fais voir, page 5, que les droits de perception se montoient à 42 l. 4 s. 2 d. pour chaque cent pesant de marée fraîche.

» Ce sont là, dis-je, les principales causes qui empêchent les Chasse marées de fréquenter les Halles de Paris avec la même assiduité qu'ils le faisoient autrefois, & c'est pour y remédier & ramener dans Paris l'abondance de ce comestible que ledit Procureur Général croit que son ministere exige de lui qu'il propose de venir au secours des Chasse marées ».

A la page 12, même Mémoire, après avoir démontré que les droits d'entrées dans la Ville de Paris, pour 100 livres de saline, étoient de 32 l. 12 s. 7 deniers, j'ajoute :

» La saline dans Paris est la principale nourriture de la plus grande partie de ses Habitans les jours d'abstinence ; si, par l'imposition que l'on met dessus, elle revient à plus haut prix que la viande de boucherie, malgré les préceptes de l'Eglise, bien des gens feront usage de la viande ».

Je pense, Mr, que vous vous vous rendrez à l'évidence de mes preuves, & qu'avec cette bonne foi que l'on se doit dans la société, vous reviendrez sur vos pas & conviendrez que c'est à mes soins & à mon Mémoire que le Public est redevable de la Déclaration du 8 Janvier 1775. De mon côté, j'avouerai très volontiers qu'après la Déclaration du 8 Janvier 1775, c'est vous seul qui, *profitant de mes idées*, pour me servir des termes de votre lettre du 30 Mars 1775, avez sollicité & obtenu l'Arrêt du Conseil du 13 Août 1775, par lequel le Roi ordonne » que les droits sur le poisson de mer frais, réduits à moitié par sa Déclaration du 8 Janvier 1775, depuis le premier jour de Carême jusqu'au jour de Pâques exclusivement, ne seront perçus, après cette époque & pour l'avenir, que sur le pied de la moitié à laquelle ils ont été réduits, & que la perception des droits sur le poisson salé, suspendue par ladite Déclaration pendant le même intervalle, sera & demeurera supprimée ». J'ai l'honneur d'être, &c.

MALHERBE, *Procureur Général de la Chambre de la Marée.*

Sentence de l'Election de Paris, qui maintient les grands Messagers Jurés de l'Université de Paris dans le privilege d'exemption du droit de Gros à la vente du vin de leur crû, rendue le 5 Juillet 1777.

On sçait que l'Université de cette Capitale institua autrefois des grands & petits Messagers pour entretenir une correspondance entre cette foule d'Ecoliers qui venoient de toutes parts étudier à Paris, dans ses classes, & leurs familles qui étoient séparées d'eux. Les petits Messagers ou Messagers volans, comme on les appelloit, parcouroient les Provinces du Royaume & les Pays étrangers pour y porter les lettres des Etudians & en rapporter de l'argent & des paquets. Les grands Messagers étoient une espece de Banquiers à qui les petits devoient répondre. Nos Rois, disposés dans tous les tems à favoriser l'Université, voulurent bien attribuer à ces Officiers les privileges accordés à elle même. Mais dans le nombre des privileges légitimes dont l'Université jouit, doit-on comprendre celui de l'exemption du droit de Gros à la vente du vin du crû ? C'est une question qui a été d'abord discutée avec beaucoup d'ordre & de clarté dans le Plaidoyer de M. Auger, Avocat du Roi au Siege de l'Election, & ensuite décidée par le Tribunal conformément aux conclusions de ce Magistrat, en faveur des grands Messagers, contre l'Adjudicataire Général des Fermes qui vouloit forcer les sieurs de Longchamp, Marchand Brasseur à Paris, & Etienne de Buire, ancien Marchand Fabricant de couvertures, l'un & l'autre grands Messagers Jurés de l'Université, de payer les droits de Gros & autres des vins de leur crû qu'ils avoient pu vendre pendant l'année 1774. Cette piece, qui est curieuse par les recherches que le Requisitoire de M. l'Avocat du Roi contient sur les privileges de l'Université, se trouve à Paris chez Knapen, Imprimeur, Pont S. Michel, le même qui imprime cette Gazette.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Annonce de Livre.

La Marine des anciens Peuples, expliquée & considérée par rapport aux lumieres qu'on en peut tirer pour perfectionner la Marine

moderne ; avec des figures représentant les vaisseaux de guerre de ces Peuples. Par M. le Roy, de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, Professeur & Historiographe de l'Académie d'Architecture & de l'Institut de Bologne. A Paris, chez Nyon aîné, Libraire, rue Saint-Jean-de-Beauvais ; Stoupe, Imprimeur Libraire, rue de la Harpe. 1777. In-8°. de 224 pag. sans les tables.

L'objet de cet Ouvrage est de faire voir l'origine de la navigation chez les anciens Peuples, d'en suivre les progrès & les révolutions dans les différens âges du monde. Il est divisé en sept Livres ; les six premiers sont curieux, mais le septieme joint à cet avantage le mérite d'une utilité plus marquée. C'est dans ce Livre que l'Auteur fait voir les lumieres qu'on peut retirer de la Marine ancienne pour perfectionner la voilure & le sillage de nos bâtimens, pour en construire qui seroient en état de braver presque tous les dangers. Ce qu'il dit sur ce dernier article est assez important pour trouver place ici. On y verra le modele d'une espece de bâtiment insubmergible.

» La construction du Pentécontore (ainsi nommé parce qu'il avoit cinquante rames, vingt-cinq de chaque côté) étoit, dit M. le Roy, aussi simple que facile ..... Il pouvoit n'être formé que par des planches dont les unes en composoient la longueur, & les autres, placées dans l'intérieur & en travers, servoient à les assujettir. De cet assemblage, il résultoit un bâtiment dont toute la capacité étoit divisée en un grand nombre de petits vuides impénétrables à l'eau, & qui n'avoient entr'eux aucune communication. Ce navire, plat par-dessous, très-léger, s'enfonçant peu dans la mer, ne pouvoit jamais échouer que dans des lieux si bas que les hommes pouvoient se sauver sur le rivage. Il étoit à l'abri des coups de mer par un pont soutenu par un grand nombre de points d'appui ; il pouvoit être mu avec célérité par l'effort des Rameurs, & on pouvoit y appliquer des voiles.

Qu'on suppose qu'avec un pareil bâtiment, des Navigateurs tentent une expédition sur une côte inconnue, bordée de rochers, & sur laquelle ils craignent de rencontrer des Corsaires, j'ose dire qu'ils y seront plus en sûreté que sur les bâtimens qu'on emploie ordinairement à cet usage. En effet, lorsque l'équipage d'un vaisseau se hasarde sur une côte telle que je la suppose, avec des chaloupes ou des grands canots ; si ces bâtimens sont découverts, une seule vague peut les submerger ; s'ils sont pontés, le choc violent d'une roche peut les ouvrir & les précipiter au fond de la mer. La chaloupe ou le canot seront encore menacés par un danger d'une autre nature ; un boulet tiré d'un vaisseau Corsaire peut ouvrir leur flanc & les faire périr. Le vaisseau long, tel que je l'ai décrit, (Chap. 3, Liv. 1er.) ou le Pentécontore, résistera pendant long tems à tous ces dangers. On peut en quelque sorte le comparer au Polype qu'on ne peut détruire qu'en anéantissant toutes ses parties ; & si l'une de ses parties étoit entiérement brisée, les Navigateurs pourroient la couper & se sauver sur celle qui resteroit encore entiere.

Un navire de cette espece, monté par des hommes déterminés, seroit peut être aussi le plus redoutable de tous les vaisseaux Corsaires ; & risquant de recevoir dans ses flancs des coups de canon qui ne l'ouvriroient pas en assez d'endroits pour le faire périr, il s'avanceroit avec hardiesse, en bravant le plus grand danger, pour aborder le vaisseau ennemi & s'en emparer. Ces especes de Pentécontores seroient enfin de la plus grande utilité dans tous les cas où, pour reconnoître une flotte ou une côte ennemie, on expose un seul bâtiment à être percé de toutes parts ».

Cet Ouvrage est dédié à M. de Sartine. A qui l'Auteur pouvoit-il avec plus de raison faire hommage d'un Livre sur les progrès de la Marine des Anciens, qu'à un Ministre qui a mis la nôtre sur un pied si respectable ?

I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 16 Août 1777 au Mercredi 20 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 20 à 22 l. ; le nouveau, 21 l. ; le seigle, de 10, 11 à 12 liv. ; l'orge, de 8 l. 10 s., 9 à 10 l. 15 s. Le froment au Port de la Greve, de 20, 21, 22 liv. 10 s. à 23 l. ; le seigle, de 10, 10 l. 10 s. à 11 l. ; l'orge, de 9 l. 10 s. à 10 l. 10 s. *le septier.*

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 16 Août 1777 au Mercredi 20 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 l. 5 s.; *idem* à la Greve, de 20, 21 à 22 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 23 Août 1777, de 60 à 61 l.; *idem* nouveau, de 59 à 60; le cent de paille vieille, de 22 à 23 l.; *id.* nouvelle, de 21 à 22 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 50 à 51; *idem* nouveau, de 48 à 49; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 23 à 24; *id.* nouvelle, de 21 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 46 à 47; *idem* nouveau, de 45 à 46; le cent de paille vieille, de 22 à 23 l.; *id.* nouvelle, de 21 à 22 l.; le foin à la Grève, de 39 à 40 l.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 23 Août 1777.

Or de Portug. à	724	℔	ß	marc.
Du Mexique à	720			
Du Pérou à	710		2	
Les guinées à	722		3	
Ducats à	98		6	once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			
Or à 20 karats à	84		6	
L'argent à 11 d. 20 g. à	53		16	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51		18	
Piastres à	49		10	

V.

Changes de Paris, *du 23 Août 1777.*

Amsterdam	54	3	8e.
Londres	31	3	16e.
Hambourg	187 ½		
Madrid	15	2	6
Cadix	15	0	6
Livourne	96 ¼ à 96		
Gênes	93 ¾		
Lyon *Août*	½		

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Jeudi 21 Août 1777.

Messieurs

Deschapelles.. vres.	P.	
Perpétuelles..	P.	
De S. Janvier vres.	P.	

Du Vendredi 22.

Lempereur.. pplles.	P.	
Viageres.....	P.	
Boscheron.. pplles.	M.	
Viageres.....	M.	
Peinchein.... vres.	N.	
Perpétuelles.	M.	
Patu..... Viag.	t. let.	
Rouillard.... pplles.	N.	
Viageres.....	N.	

Suite du Vendredi 22.

Messieurs

Creuzé..... pplles.	M.	
Viageres.....	M.	
Tontine.....	M.	
Masson..... pplles.	N.	
Viageres...	t. l.	

Six premiers mois 1777.

Du Lundi 18.

Desplaces... pplles.	A.	
Viageres.....	A.	
Tontine.....	A.	
Vieillard... pplles.	A.	
Viageres.....	A.	
Tontine.....	A.	
.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1777.	*Jeudi 21.*	*Vendredi 22.*	*Samedi 23.*
Comp. d. Ind.			
Actions . . .	1820 15 20 17 ½	1820 22 ½ 25 27 ½ (25	1832 ½ 30 .
D°. 16es/25 . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	408	. . . . .
Rescriptions . .	11 ¼ 11 11 ¼ .	11 11 ¼ 11 . .	11 10 ¾ . .
Bil. des Fermes.	1 ¾ ½	. . . . .	. . . . .
Lots de 48 l. .	789 90 91 92 91	791	792 . . .
Lots de 150 l. .	1662 64 . . .	1664 66 68 69 70	1672 73 74 .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonneme de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des D Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonc deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNEE 1777. Du Samedi 30 Août.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

De Dantzig, *le 28 Juillet.*

Nous sommes toujours bloqués dans l'enceinte de nos murs & livrés à l'incertitude la plus cruelle. Ceux qui ont publié que la récolte seroit médiocre se sont trompés. La saison ne lui a pas été aussi défavorable qu'on l'auroit cru, si ce n'est cependant dans quelques endroits particuliers dont l'infortune n'a pu influer sur le général. Il y a ici & dans toute l'étendue de notre territoire une quantité si prodigieuse de grains, qu'il est difficile de prévoir comment on pourra s'en défaire. Plusieurs Puissances forment des approvisionnemens considérables à l'exemple de la Russie, de la Prusse & de l'Autriche; mais notre Commerce ne peut retirer qu'un fort petit avantage d'une occasion, qui autrefois nous auroit été très favorable, parce que les Douanes Prussiennes font payer des droits exorbitans.

AUTRICHE.

De Vienne, *le 29 Juillet.*

Le Ministere continue à s'occuper sérieusement des moyens de mettre l'Education nationale sur le meilleur pied. Il vient de joindre aux récompenses qu'il accorde, pour exciter l'émulation, l'établissement d'un Ouvrage périodique qui a commencé le 2 de ce mois. Il en paroît une Feuille tous les Mercredis. Ce Journal qui est consacré à l'enseignement de la Jeunesse, contient des leçons sur la Géographie du Pays, des instructions sur le Commerce, les Manufactures & l'Industrie des Etrangers. Enfin on a soin de n'y rien faire entrer dont l'objet ne puisse être d'une utilité reconnue pour les jeunes gens.

PRUSSE.

De Berlin, *le 28 Juillet.*

Les fraudes qui se commettent journellement par rapport à la vente & à l'achat du café, ont déjà donné lieu à une multitude de Déclarations. Il vient d'en paroître une nouvelle, encore plus sévere que toutes les précédentes. Il y avoit ci-devant une Brigade à cheval destinée à poursuivre ceux qui, au mépris du privilege accordé à des Marchands pour vendre seuls du café, vouloient aussi se mêler de ce commerce. La nouvelle Ordonnance révoque cette Brigade & en crée quatre autres à pied, qui auront chacune leur Chef particulier & qui feront le service dans la Capitale & dans ses environs. Elles détacheront des Patrouilles pour aller jour & nuit à la poursuite des Contrebandiers. Permis aux Chefs de Brigade de visiter à toute heure les maisons qu'ils soupçonneront receler du café qui n'auroit pas payé les droits, & ordre aux Officiers de

garde de leur prêter main-forte au besoin. Défenses aux gens de la campagne de prendre du café qui n'auroit pas été acheté dans la Ville la plus proche de leur habitation. Cette très-rigoureuse Déclaration entre ensuite dans de grands détails sur toutes les formalités qui doivent être observées pour acquitter l'impôt ; sur les amendes, confiscation de biens, & même les peines corporelles décernées contre les Délinquants. Outre les quatre Brigades à pied dont on vient de parler, il y en aura encore une autre à cheval, pour leur servir de renfort & pour parcourir la nuit & le jour la Ville, visiter les cabarets, les salles à danser & autres lieux suspects.

ALLEMAGNE.

D'HANOVRE, *le 29 Juillet.*

On a publié ici depuis peu une Ordonnance signée à Saint-James, concernant la chasse dans la Principauté de Calenberg. Son objet est de prévenir la ruine des forêts & de concilier, autant qu'il est possible, la conservation des biens de la campagne avec celle du gros & menu gibier.

Presqu'en même tems il a paru un plan relatif à la Police. On y expose les fraudes que se permettent, avec une hardiesse dont il y a peu d'exemples, les Marchands dans toute l'étendue de l'Electorat. Ils ne se font aucun scrupule de vendre publiquement & au mépris des Ordonnances, à faux poids & à fausses mesures. L'Auteur du projet fait voir que le seul remede à ce désordre, seroit de les obliger à ne se servir que de poids & de mesures étalonnés & marqués par les Magistrats. Comme le Gouvernement a permis que cette espece de dénonciation ait été publiée dans les Annonces de cette Ville, il y a tout lieu d'augurer qu'il pense à faire cesser un brigandage aussi odieux.

ITALIE.

DE ROME, *le 23 Juillet.*

C'est au mois de Novembre que doivent commencer les travaux arrêtés pour le desséchement des Marais Pontins ; entreprise vraiment digne des anciens Romains, & qui fera autant d'honneur au regne de Sa Sainteté qu'elle sera utile à ses Sujets. On a déjà réglé les dédommagemens qui doivent être accordés à ceux qui jouissoient du droit de pêcher dans l'enceinte de ces marais.

L'homme toujours industrieux dans l'art de multiplier ses plaisirs, a trouvé la matiere d'un divertissement très-agréable dans une composition qui semble n'être, par sa nature, qu'un instrument de mort & de destruction. Aussi arrive-t-il assez souvent que lorsque nous nous occupons à la faire servir à notre amusement, elle ne nous fait que trop ressouvenir, par les plus terribles accidens, de sa primitive & cruelle destination. Ces malheurs sont d'autant plus fréquens dans nos contrées qu'il y a peu de Nations qui se plaise autant que nous à composer des feux d'artifice & qui aime davantage ce genre de spectacle. Le 10 de Juillet le feu prit au château S. Ange dans un attelier où l'on préparoit des pieces d'artifice. Le magasin sauta en l'air sans cependant que le reste de l'édifice auquel il tenoit en ait été endommagé. Heureusement personne n'a péri par cet accident, pas même l'Ouvrier imprudent qui y a donné lieu.

DE CIVITA-VECCHIA, *le 10 Juillet.*

Les avis que nous recevons de la Sicile font mention du dernier tremblement de terre qui s'y est fait sentir le 5 Juin dernier. Il n'a eu aucune suite fâcheuse pour Syracuse où les secousses ont été médiocres, ni pour Palerme où elles ont été plus violentes. Mais dans la Calabre & dans la Pouille, ses effets ont été très-funestes. Il y a causé de grands dégâts qui ont été encore augmentés par une violente tempête dont il étoit accompagné.

La récolte sera peu considérable dans les montagnes de la Sicile ; mais celle des plaines donne les plus belles espérances ; en conséquence le prix des grains continue à diminuer.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 12 Août.*

Chaque jour nous faisons des prises sur les Américains, mais nos succès même nous effrayent ; ils ne servent qu'à nous mieux faire sentir l'étendue des ressources de nos

ennemis. On diroit que pour eux les rochers se changent en vaisseaux. Malgré les pertes continuelles qu'ils font, le nombre de leurs Armateurs ne paroît pas diminuer. On en rencontre des essains dans toutes les mers; il n'y a pas encore long-tems qu'on en comptoit plus de 60 qui, sortis de Boston, croisoient entre la Manche & l'Isle de Madere, & l'on fait monter à 75,000 l. st. les captures qu'ils ont faites dans ces parages en moins de six semaines. Il faut croire qu'à la fin nous viendrons à bout de purger nos côtes de ces Corsaires incommodes. Trente-sept vaisseaux de ligne, dont les moindres sont de 64 canons, & que nous avons actuellement en croisiere ou en commission, ne seront pas toujours inutiles. C'est, sans doute, à leur protection que nous devons l'heureuse arrivée de la Flotte Marchande que nous attendions avec tant d'impatience de la Jamaïque, & qui vient d'aborder dans nos Ports. Quarante de ces navires sont destinés pour Londres, & le reste pour les autres Villes maritimes du Royaume. On se rappelle que la Flotte venue des Isles sous-le Vent, étoit aussi composée d'un pareil nombre de bâtimens. Voilà donc, en moins de quinze jours, 280 vaisseaux entrés dans nos Ports avec de riches cargaisons. Cet heureux événement auquel nous n'osions pas nous attendre, après ce qui est arrivé à notre Flotte du Banc de Terre-Neuve, a rendu un peu le courage à nos Négocians; mais il ne leur rendra pas les 600,000 l. st. à quoi nos Politiques calculateurs font monter la perte qu'ils ont faite depuis le commencement de la guerre.

Tout retentit chez les Insurgens des cris de la liberté, & c'est apparemment pour détruire parmi eux ce qui pourroit y retracer l'image de la servitude, que le Congrès s'occupe, dit on, d'une loi perpétuelle & irrévocable, portant défense d'introduire aucun Esclave dans les Domaines de ce qu'ils appellent les Etats Unis. Si cela est, ceux qui font le commerce de la Traite des Negres ne doivent pas compter de faire fortune avec eux. On prétend que cette même loi déclare les Ecossois & les Juifs incapables de posséder dans l'Amérique Septentrionale aucun bien en franc-fief, de remplir aucun emploi ni aucune charge de confiance.

Un Habitant de Saint-Vincent, considérant que les Américains avoient cessé depuis long-tems de porter du tabac dans la Grande-Bretagne, s'est mis à cultiver cette plante, dans l'espoir que son entreprise, si elle réussissoit, pourroit lui être très-profitable. Le succès a été beaucoup au-delà de ses espérances. Il a fait en tabac une récolte qui lui a été infiniment plus lucrative que n'auroit pu être celle du sucre. En conséquence, il va consacrer à ce nouveau genre de culture la plus grande étendue de terrein dont il lui sera possible de disposer. C'est lui-même qui nous apprend ces particularités dans une lettre du 3 Mai dernier.

Les beaux jours qui ont enfin succédé aux tems fâcheux qu'on a essuyés ici comme dans presque toutes les autres contrées de l'Europe, ont, pour ainsi dire, revivifié nos moissons dont le sort commençoit à nous inquiéter. Maintenant elles sont dans un état florissant. Les bleds, à vingt milles autour de Londres, présentent l'aspect le plus agréable. La récolte sera abondante, & le grain de la meilleure qualité.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

D'Alkirk (*en Alsace*), *le* 10 *Août.*

Lettre au Rédacteur de la Gazette. En passant, Mr, ces jours derniers, à Large, petit Village extrêmement pauvre, situé sur les frontieres du Sundgaw, j'appris qu'on venoit d'y publier qu'à Noël prochain les dix enfans les plus jeunes du lieu, qui seront assez habiles pour tricoter un bas de laine par jour, recevront chacun un écu de gratification. J'eus la curiosité de sçavoir quel étoit le Citoyen qui faisoit cette bonne œuvre; on me nomma M. Hell, Bailli de Hirsingen; on m'ajouta que, par de semblables moyens, il étoit parvenu à encourager le tricotage & la filature dans plusieurs endroits dépendans de ses Bailliages, où l'on seme peu de grains, & que tout le monde, même jusqu'aux enfans, trouvoit dans ce genre de travail de quoi se procurer du pain. Ce respectable Patriote répand beaucoup d'argent, non pas pour entretenir la pauvreté fainéante, mais pour soulager l'indigence laborieuse. Je vous prie, Mr, pour le bon exemple, d'insérer cette Lettre dans votre Gazette, &c.

N. B. *Cette Lettre est signée, mais je craindrois de ne pas bien lire le nom de l'honnête Citoyen qui me l'envoie ; c'est pourquoi j'ai pris le parti de le supprimer. Je profite de cette occasion pour prier instamment les personnes qui me feront l'honneur de m'adresser quelques écrits, d'avoir soin d'écrire ou de faire écrire très-lisiblement leur nom & en général tous les noms propres d'hommes ou de lieux, les termes techniques & enfin tout ce que l'intelligence & le bon sens ne peuvent suppléer.*

DE LYON, *le 15 Août.*

Nos Magistrats Municipaux, Juges naturels des Manufactures, ont rendu le 18 du mois dernier, une Ordonnance pour prévenir les prévarications des personnes dont la profession est de donner aux soies toutes les préparations dont elles ont besoin avant d'être employées. On y renouvelle & l'on y étend même les anciens réglemens prescrits aux Teinturiers. Il leur est défendu, entr'autres choses, de teindre les soies à demi-bain, de défaire les écheveaux, de dévuider les soies teintes ou écrues, de les charger de drogues pour en augmenter le poids, & on leur enjoint de les cuire parfaitement, de les bien décruer, purifier & laver. Cependant, attendu qu'il est permis d'employer dans la fabrique des petits velours & de quelques autres étoffes, des soies teintes en écru, les Teinturiers tiendront de ces parties, un registre séparé dont il sera délivré un extrait aux Maîtres Gardes-Fabricans qui sont chargés de veiller à la manutention des statuts réglementaires, & qui en conséquence peuvent faire des visites, à toute heure & en tout lieu, toutes les fois qu'ils le jugent à propos.

On assure que celles des Fabriques étrangeres, dont les étoffes noires ont le plus de réputation, jouissent d'une grande liberté sur la teinture des soies en écru. Si ce fait étoit bien constaté, nos réglemens prohibitifs seroient pour nos Teinturiers une gêne inutile dont il seroit à propos de les affranchir; d'ailleurs on éviteroit l'inconvénient de les obliger à divulguer les noms des Fabricans pour lesquels ils travaillent, & la force de leurs atteliers.

DE CHINON (*en Touraine*), *le 28 Juillet.*

Quoique les gelées du printems eussent assez maltraité nos vignes, elles ne nous avoient pourtant pas ôté l'espérance de faire encore des vendanges passables ; mais les pluies froides qui n'ont cessé de tomber pendant la floraison, ont achevé de détruire ce que les gelées avoient épargné. Nos bleds en général sont très-épais & très-forts ; il est à craindre seulement que le grain qui a un peu trop bu ne s'échauffe dans les granges & ne soit sujet à germer. Nous avons eu beaucoup de peine à travailler nos foins, & il n'y a pas d'apparence qu'ils approchent en qualité de ceux de l'année derniere. On a remarqué que la nuit du Samedi au Dimanche 27 de ce mois, les champs étoient couverts d'une gelée blanche.

VAISSEAUX arrivés dans quelques Ports du Royaume.

Il est entré dans le Port de *Dunkerque*, depuis le 20 Juillet dernier jusqu'au 28 du même mois inclusivement, soixante navires chargés de diverses marchandises. A *Marseille*, depuis le 30 Juillet jusqu'au 5 Août, trente-neuf bâtimens de toute grandeur, parmi lesquels en étoit un venu de la Martinique & un autre de la Guadeloupe, tous deux chargés de sucre, café, coton, cacao &c.

DE PARIS, *le 22 Août.*

Nous nous empressons de publier le morceau suivant parce qu'il est curieux en lui-même, & qu'il donne une idée avantageuse des connoissances anatomiques de l'Auteur; & aussi parce qu'en général il fait honneur à la maniere dont les Eleves sont instruits dans nos Ecoles Vétérinaires, établissemens à l'utilité desquels nous nous ferons toujours un devoir de rendre hommage dans nos Feuilles.

DESCRIPTION d'un Veau monstrueux, par M. HENON, Eleve de l'Ecole Royale Vétérinaire de Paris, & Professeur d'Anatomie en cette Ecole.

Le fœtus dont il s'agit ici me fut apporté à l'Ecole & me fut remis par M. Chabert le 17 Novembre 1775. Il pouvoit être âgé d'environ deux mois & demi. Il avoit deux têtes & deux cols parfaitement séparés & distincts. Ces parties étoient recouvertes chacune de leurs tégumens ; mais ces mêmes té-

gumens, dès leur arrivée à la poitrine, se réunissoient pour former une seule & unique enveloppe sur le thorax, le bas-ventre, le dos, les lombes & la croupe qui étoit d'une largeur & d'un volume extraordinaires. Il avoit deux queues; ses quatre extrêmités ne présentoient rien que de naturel, si ce n'est que les jambes antérieures se trouvoient fort écartées l'une de l'autre en raison de l'amplitude de la poitrine & de la largeur du dos sur le milieu & dans toute la longueur duquel regnoit une éminence d'environ trois lignes de hauteur, large à sa base & tranchante à son sommet; l'anus paroissoit au dehors placé absolument à gauche.

Dans l'examen de la charpente de cet animal nous vimes que chaque tête avoit sa colonne cervicale particuliere suivie chacune d'une colonne dorsale, d'une colonne lombaire, d'un os sacrum & des vertébres de la queue; ensorte que les deux colonnes vertébrales étoient réellement complettes, l'extrêmité de celles des lombes reposant sur l'angle postérieur de l'os iléon, & le bassin qui ne formoit qu'une seule cavité, étant suffisamment écarté pour leur servir de support & d'appui.

Rien ne manquoit aux quatre extrêmités. L'écartement des deux colonnes vertébrales donnoit lieu à un grand éloignement des côtes, d'où résultoit la vaste ampleur de la capacité de la poitrine; néanmoins il existoit a distances inégales supérieurement & à la face latérale interne des vertébres de chacune des colonnes dorsales, des prolongemens osseux qu'on auroit pu regarder comme des côtes & que nous avons même été obligés de détruire pour enlever plus aisément les visceres de cette capacité, après les avoir injectés, mais qui, vu leur briéveté, ne pouvoient partager cette cavité de maniere à la rendre double. Elle étoit véritablement unique & ne formoit qu'un seul antre. Nous avons observé de plus entre ces prolongemens osseux du côté de la partie antérieure, un corps plat & cartilagineux revêtu de muscles & qui sembloit être le principe de deux omoplates très inutiles, puisque l'animal n'avoit que deux extrêmités antérieures au lieu de quatre qu'il auroit eues, si la nature ne s'étoit arrêtée dans le projet de la réunion de deux animaux doués de toutes leurs parties.

Le thorax logeoit deux cœurs & deux poumons dans l'ample espace que les côtes leur permettoient d'occuper. Deux œsophages regnants le long de chaque colonne cervicale répondoient chacun à un des ventricules. La panse, le bonnet & le feuillet du côté gauche se trouvoient dans la capacité même de la poitrine & servoient en quelque sorte de médiastin aux visceres qu'elle renfermoit. Une large ouverture sembloit avoir été destinée à faciliter leur entrée dans cet antre. La caillette étoit plus en arriere & placée dans l'abdomen, & se rendoit à très-peude distance & avec le quatrieme des estomacs qui du côté droit étoient complets & logés dans le bas-ventre, dans un duodenum commun, car le canal intestinal étoit parfaitement simple.

On remarquoit deux rates couchées de chaque côté sur les estomacs. Il n'y avoit que deux reins situés l'un & l'autre plus en dehors qu'en dedans; ils étoient pourvus d'un uretere qui aboutissoit à une vessie commune, une seule matrice étoit en partie contenue dans le bassin.

Quant au systême vasculaire sanguin, chaque cœur avoit une aorte antérieure, une aorte postérieure, une artere pulmonaire, une veine cave antérieure & une veine cave postérieure. Dans l'oreillette droite de celui de ces visceres, qui étoit situé à gauche, se rendoit une veine azigos dont le trajet avoit lieu entre les deux colonnes & qui recevoit toutes les veines intercostales; on n'en observoit point dans l'autre cœur.

Des deux aortes antérieures partoient les doubles carotides, les deux brachiales ou humérales & une thorachique.

La cervicale supérieure envoyoit des rameaux aux muscles des corps plats & cartilagineux que nous avons soupçonnés être les principes des omoplates.

L'aorte postérieure double jusqu'à sa sortie par le diaphragme fournissoit de chaque côté une double bronchique & plusieurs intercostales doubles & simples.

A son arrivée dans l'abdomen, elle cheminoit entre les deux colonnes & fournissoit une artere cœliaque qui donnoit deux spleniques, deux gastriques & une seule hépatique, attendu qu'il n'y avoit qu'un seul foie. Il en résultoit encore une seule mésentérique & deux renales. Elle se divisoit

en quatre branches dans le baſſin, dont deux iliaques internes & deux externes. Des internes naiſſoient deux arteres ſacrées qui fourniſſoient les deux ſacro-coccygiennes, tandis que les externes donnoient chacune une crurale.

Les veines ſuivoient la même marche que les arteres; mais celles que l'on nomme hépatiques ſe prolongeoient à leur ſortie du foie & répondoient, à quelques lignes de leur ſortie de ce viſcere, à la veine cave qui différant ici de l'état naturel dans ſon trajet, ne s'y adoſſoit en aucune maniere.

Du reſte, ce monſtre fait partie des préparations du Cabinet curieux que l'on voit à l'Ecole.

Arrêt du Parlement, rendu le 2 Juillet 1777, ſur les concluſions de M. l'Avocat Général Seguier, par lequel il a été jugé » qu'un droit de preſſoir bannal reconnu uni » verſel, pouvoit néanmoins être méconnu, » en rapportant des actes de poſſeſſion con» traire à la bannalité réclamée ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Annonce de Livre.

De la Vigne, Mémoire couronné par l'Académie Royale des Sciences & des Arts de Metz, dans ſa Séance publique, le jour de S. Louis, 25 Août 1776. Par M Durival le jeune. A Nancy, chez C. S. Lamort, Imprimeur, près des RR. PP. Dominicains. 1777. In-8°. de 87 pag.

Il s'agit dans ce Mémoire de ſatisfaire à la queſtion ſuivante : » Quelle eſt la culture » de la vigne la plus convenable, relative» ment au climat, à la température & au ſol » du Pays Meſſin ».

L'Auteur commence par expoſer la méthode adoptée & ſuivie actuellement par tous les Vignerons de cette Province. Il trouve qu'elle eſt défectueuſe en pluſieurs points & ſur tout par l'uſage qu'elle preſcrit de tailler très-courts les merreins ou montans qu'on ménage ſoit ſur le provin, ſoit ſur le cep formé; de ſupprimer, lors de l'ébourgeonnement ou du *chaoutrage*, tous les bourgeons infructueux; de raccourcir les bourgeons à fruit juſqu'au premier bouton, ou la premiere feuille au-deſſus du raiſin. Il prouve que ces pratiques ſont tout-à fait contraires à l'expérience, parce qu'il eſt conſtant, ſelon lui, que les raiſins produits par les rameaux allongés ſont toujours plus gros & mieux nourris que ceux dont les bourgeons ont été rognés, caſſés ou arrêtés; que la maturité des grappes ſur des bourgeons arrêtés ou raccourcis, eſt ordinairement plus tardive; que ces raiſins ſont plus ſujets aux accidens de la coulure; enfin il eſt encore démontré, ajoute-t il, que plus on ſupprime de rameaux à la vigne, plus on raccourcit ſes autres bourgeons & les merreins, plus auſſi on affoiblit la tige de la plante & ſes racines. A l'expérience vient encore ſe joindre la théorie, c'eſt-à-dire celle que l'Auteur s'eſt faite. Il prétend que c'eſt principalement à leurs feuilles que les végétaux doivent leur nourriture; que c'eſt par ces organes extérieurs qu'ils reçoivent les élémens nutritifs qui nagent dans l'air, en n'admettant que ceux qui ſont propres à leur nature particuliere : quant à la ſeve pompée par les racines, il ne la conſidere que comme un fluide purement aqueux qui n'eſt que le véhicule, l'agent aggrégatif des principes de la nutrition des plantes. On n'eſt pas étonné, après cela, de voir l'intérêt que M. Durival prend à la conſervation des rameaux, des bourgeons & des feuilles de la vigne. C'eſt d'après ce ſyſtême qu'il établit une nouvelle méthode de cultiver ce précieux arbriſſeau. Il faut la voir dans l'Ouvrage même qui eſt écrit avec beaucoup de clarté & de méthode, & orné de gravures deſſinées de la main même de l'Auteur.

II.

AVIS.

1. S'il eſt dans le moment actuel des hommes qui ont droit à la ſenſibilité de leurs ſemblables, ce ſont certainement ceux qui courbés vers la terre lui redemandent avec des fatigues incroyables les tréſors que d'autres hommes ont dépoſés dans ſon ſein. L'humanité veut donc que chacun s'intéreſſe, ſuivant ſon pouvoir, au ſoulagement

de ces infortunés. C'est pourquoi nous croyons devoir au moins contribuer pour notre part à répandre un avis qu'il leur est tout-à-fait utile de connoître.

La chaleur à laquelle les Moissonneurs sont exposés leur nuit principalement par les sueurs excessives qu'elle leur occasionne. C'est à l'épuisement qui en est la suite, & à l'altération putride des humeurs produites par cet épuisement, qu'il faut attribuer la plûpart des maladies dont ils sont attaqués. L'eau à laquelle ils ont recours pour se désaltérer, ou est le plus souvent d'une mauvaise qualité, ou bien ne fait qu'irriter l'ardeur de la soif qui les dévore. Il existe un moyen très-simple & très-peu dispendieux pour rendre cette boisson aussi désaltérante que salutaire; c'est de verser dans chaque bouteille d'eau un demi-verre de vinaigre. Les Moissonneurs peuvent boire ce mélange sans inquiétude : les Anciens comme les Modernes s'accordent tous sur la salubrité & la vertu rafraîchissante du vinaigre. On sçait que chaque Soldat Romain portoit avec lui sa provision de vinaigre pour se rafraîchir sur-tout pendant les longues marches de l'Eté, ou lorsqu'ils voyageoient dans les pays chauds. M. le Maréchal de Saxe trouvoit cette pratique si sage qu'il auroit voulu l'introduire dans nos Armées. Mais veut-on sur l'ancienneté de l'usage du vinaigre, un exemple aussi respectable qu'il est approprié à la circonstance? Qu'on ouvre la Bible; on y verra que Booz permit à Ruth, cette aimable Glaneuse, de tremper son pain dans le vinaigre de ses Moissonneurs.

2. Le sieur d'Offremont, Tailleur en corps, de Mesdames de France & de feu Monseigneur le Duc de Bourgogne, fait avec succès des corps à l'Angloise sans épaulettes. On sçait que c'est aux épaulettes qu'il faut attribuer les pernicieux effets qui résultent, pour la santé, de l'usage des corps ordinaires. Ceux du sieur d'Offremont, pour être privés de cette partie, n'en ont ni moins de graces, ni moins d'agrémens. Il a aussi imaginé de nouveaux moyens pour habiller, à l'avantage des personnes, les tailles irrégulieres & déformées. Sa méthode a obtenu, dit-il, l'approbation de MM. de l'Académie des Sciences, de la Faculté de Médecine, & de l'Académie Royale de Chirurgie. Il demeure à Paris, rue de la Verrerie, à côté de la rue Saint-Bon, au second étage sur le devant.

3. Le sieur Moreau, Négociant à Paris, rue Saint-Martin, vis-à-vis la Fontaine Maubuée, a établi une Manufacture de Rasoirs d'acier fondu, qui sont d'un très-beau poli, & surpassent en qualité ceux qu'on fabrique en Angleterre. Il ne craint pas de dire que le prix pour lequel il les donne, est infiniment au-dessous de leur valeur.

4. Le sieur Riché offre au Public la Quintessence de l'Ambre de l'Abbaye de Saintes, dont l'odeur agréable est connue dans le Royaume & chez l'Etranger pour surpasser en délicatesse celle qu'on débite ailleurs : il en tient la recette des bontés de Madame l'Abbesse. — Son Bureau est à Saintes au Dauphin couronné; & à Paris, chez M. Saugnier, Marchand Epicier, rue Saint-Victor, au coin de celle de Versailles.

Faute à corriger dans la derniere Gazette. Pag. 542, colon. 1re. au haut de la page : Les droits de perception se montoient à 42 liv. 4 s. 2 den.; *lisez* à 49 liv. 4 s. 2 den.

III.

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 22 Août.

Raye, de 4 liv. à 7; panier de moules, de 1 liv. 10 s. à 2 liv.; panier de limandes, de 4 liv. à 6; panier de carrelets, de 2 liv. à 2 liv. 10 s.; panier de solles 7 liv.; saumon entier, de 21 liv. à 30. Cette semaine, la poignée de grande morue nouvelle fut vendue 5 liv. & la poignée de la petite 2 l. 10 s.

IV.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 20 Août 1777 au Samedi 23 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 20, 22 à 23 l.; le nouveau, de 21 à 22 l.; le seigle, de 10 liv. 5 s., 11 à 12 l.; l'orge, de 8 liv. 15 s., 9 à 10 l. Le froment au Port de la Greve, de 21, 22 à 23 l. 10 s.; le seigle, de 10, 10 l. 10 s. à 11 l.; l'orge, de 9, 9 l. 10 s. à 11 l. *le septier.*

V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 20 Août 1777 au Samedi 23 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21 à 22 l.; *idem* à la Greve, de 21, 22 à 23 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 27 Août 1777, de 59 à 60 l.; *idem* nouveau, de 57 à 58; le cent de paille vieille, de 23 à 24 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 51 à 52; *idem* nouveau, de 50 à 51; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 22 à 23; *id.* nouvelle, de 21 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 45 à 46; *idem* nouveau, de 43 à 44; le cent de paille vieille, de 22 à 23 l.; *id.* nouvelle, de 20 à 21 l.; le foin à la Grêve, de 38 à 39 l.

VI.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 27 Août 1777.

Or de Portug. à	724	℔	ß	marc.
Du Mexique à	716			marc.
Du Pérou à	708			marc.
Les guinées à	722			marc.
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à	83	10		once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	12	6	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	17	6	marc.
Piastres à	49	7	6	marc.

VII.

Changes de Paris, *du 27 Août 1777.*

Amsterdam	54 3 8e.
Londres	31 13 16e.
Hambourg	187 ¼
Madrid	15 2 6 à 2
Cadix	15
Livourne	96
Gênes	93 ¾
Lyon *Août*	⅜

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Mardi 26 Août 1777

Messieurs

Cauchy.... pplles.	t. l.	
Viageres	P.	
Tontine	t. l.	
Marsollier.... vres.	R.	
Defays..... pplles.	P.	
Viageres	P.	

Six premiers mois 1777.

Du Jeudi 21.

Decourmont. pplles.	F.	
Viageres	F.	
Alissan..... Viag.	A.	
Tontine.....	A.	

Du Vendredi 22.

Messieurs

Pincemaille pplles. de l'ancien Clergé.	t. l.	

Du Mardi 26.

Desplaces... pplles.	A.	
Viageres.....	A.	
Tontine.....	A.	
Vieillard ... pplles.	C.	
Viageres	C.	
Tontine	C.	
Roberge... pplles.	t. l.	
.....		
.....		
.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS

Août 1777.	Lundi 25.	Mardi 26.	Mercredi
Comp.d.Ind.			
Actions . . .	FESTE.	1830 25. . .	1820 15
D°. 16es/25 . . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	78. . .
Emprunt Oct..	. . . . .	406	406 . .
Rescriptions . .	. . . . .	10 ¾	11 . . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	1 ½	1 ½ . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	793 94 93 92 .	793 92 91
Lots de 150 l. .	. . . . .	1675 80 82 83 .	1682 81 8
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonn de 24℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue d Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les An deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 17

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Madi 25 Février.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 21 *Janvier.*

LES forces des Etats se calculent par le nombre de ceux qui les habitent : cette régle paroît infaillible, elle est universellement adoptée ; & loin de s'en écarter, on n'imagine pas qu'il puisse en exister d'autre qui ne soit pas sujette à l'erreur. Nous nous y tiendrons pour les dénombremens que nous allons faire.

Dans les trois Eparchies de l'Ukraine le nombre des morts, l'année derniere, est allé à 50,984, celui des naissances à 74,191, & celui des mariages à 22,942. Les progrès de la population y sont visibles ; il y a eu près de trois nouveaux-nés pour deux morts. Le nombre total des Habitans se monte à 955,228 ; la plûpart sont Cosaques & payent annuellement à l'Etat un rouble par tête. On compte dans ce pays 2085 Eglises Grecques & 10,000 Ecclésiastiques. Des maisons, les unes sont avec de grandes cours, ou des especes de fermes, & vont à 118,459, les autres n'ont point de cour & le nombre en est de 299,828.

Nous sçavons au juste les revenus annuels & les dépenses annuelles de l'Empire. La Chancelerie de l'Ukraine rend 253,059 roubles. Le produit de la Ferme des eaux-de-vie est pour Pétersbourg & Moscou de deux millions 100,000 roubles, & pour les autres Provinces de l'Empire on peut l'estimer à 1,000,000 roubles. La capitation forme un objet de 3,472,000 roubles. Les Douanes de Pétersbourg, d'Archangel, de Riga, de Réval, de Wiborg & des frontieres de Pologne donnent la somme de deux millions 800,000 roubles. Les droits sur le sel vont à 1,579,161 roubles. Nous tirons de nos mines 506,208 roubles. On frappe annuellement à Pétersbourg & à Moscou des especes de cuivre pour la valeur de 2 millions 500,000 roubles. Les Douanes des frontieres de la Chine, les droits sur les pelleteries, & autres impôts, produisent 591,495 roubles. Les taxes sur les moulins, les maisons, les terres, la pêche, la vente des biens fonds, des chevaux &c. montent à 1,733,744 roubles. Les Provinces conquises, c'est-à-dire la Livonie, l'Ingrie & la Finlande donnent 595,052 roubles &c. Le total de ces revenus est de 24,074,710 roubles. Chaque année il devient plus considérable.

Il s'en faut bien que nos dépenses absorbent nos revenus ; voici l'état des premieres. Pour le Trésor Impérial des Menus Plaisirs 3,000,000 roubles. Pour le Sénat, les pensions secretes & la Chancelerie 2 cens 56,090. Pour le College des Affaires étrangeres 270,000. Pour le College & les emplois civils dans l'Empire & les Pays conquis 143,524. Pour la Maison Militaire de l'Impératrice, les pensions, secretes l'entre-

tien des casernes &c. 208,000. Pour la grande & petite écuries, la chasse, les voyages, la bouche, la Musique &c. 1,112,560. Pour l'état fixe du Grand-Duc, non compris les biens héréditaires d'Allemagne, 225,000. Pour l'Armée, y compris le grand & petit uniformes, les armes, les équipages, frais de marche, 4,124,060. Pour les Garnisons & les Milices 295,808. Pour le Corps des Cadets & celui de l'Artillerie 1,086,400 Pour l'entretien des fortifications 70,000. Pour le Corps des Ingénieurs, Pionniers & Mineurs 212,000. Pour la flotte, le canal de Cronstadt & du Ladoya, l'entretien des Ports de la Baltique &c. 1,265,000. Pour l'entretien & le service des Hôpitaux, les honoraires des Médecins, Chirurgiens &c. 110,000. Pour les frais des Douanes, le College de Commerce & tout ce qui le concerne 55,400. Pour l'exploitation des bois de construction 28,470. Pour le travail des mines & la pêche du sable d'or & des perles, 124,547. Pour les Académies, Universités, Couvent des Dames à Pétersbourg 88,690. Pour les Fabriques, dont la dépense excéde la recette, 62,000. Pour les gratifications des Seigneurs derangés dans leurs affaires & pour les pensions des veuves & des enfans des Officiers 200,000. Pour les pensions faites au Roi & à la République de Pologne 216,000. Pour les présens destinés annuellement à la Porte 150,000. Pour les travaux publics, tels que les chemins, les canaux, les desséchemens 1,000,000. Rien n'est omis dans ce détail; & toutefois nos dépenses totales ne passent pas annuellement la somme de 14,305,548 roubles.

Les revenus de l'Empire n'allerent, en 1725, qu'à 8,779,750 roubles; ils en rapportent aujourd'hui plus de vingt-quatre millions. Outre ces sommes d'argent, le Gouvernement reçoit, chaque année, de grandes quantités de denrées en nature, du bled, du foin, de l'avoine, des herbages, du poisson, des fruits, du sel &c. On prépare par jour pour 140 tables, au Palais Impérial, 2000 plats. On y consomme annuellement 90,000 livres de sucre, 16,000 livres de café &c.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 29 Janvier.*

Durant le cours de l'année derniere, il a passé par le Sund 7472 navires & autres bâtimens de diverses Nations de l'Europe. On en a compté jusqu'à 2263 Anglois; il n'y en a eu que 37 François, 12 Espagnols & 8 Portugais. Les autres étoient pour la plûpart Danois, Suédois ou Hollandois. Il s'en faut bien que les Anglois & les Hollandois ayent tiré des Ports de la Baltique d'aussi grandes quantités de grains qu'ils l'ont fait dans l'année 1775; aussi les vaisseaux qui passerent le Sund durant la derniere époque furent-ils en plus grand nombre, ils allerent à 8384. Il n'est pas surprenant que, l'année derniere, le commerce des grains n'ait pas été vif dans le Nord. Les récoltes n'avoient manqué nulle part, & dans plusieurs contrées de l'Europe elles avoient été magnifiques. A quoi il faut ajouter que l'Afrique & les Colonies du Continent de l'Amérique ont versé avec abondance leurs denrées en Danemarck, en Hollande, en Espagne &c. Les Anglois ont laissé des sommes immenses à Riga, à Archangel, à Stockolm, dans nos Ports, à Hambourg &c. Ils en ont exporté de prodigieuses quantités de bois de construction, de cordages, de poix, de chanvre, de voiles de vaisseau. Nous leur avons fourni ce qu'ils tiroient auparavant de leurs Colonies; s'ils n'en viennent au plutôt à un accommodement, la balance de leur commerce panchera toujours plus en faveur des autres Nations de l'Europe. On doit rendre cette justice à l'Angleterre que malgré les dettes immenses qu'elle contracte, son crédit ne souffre pas. Elle achete, elle emprunte, mais elle a toujours trouvé les moyens de payer.

SILÉSIE.

De Breslau, *le 30 Janvier.*

Est-il nuisible ou avantageux de faire paître le bétail dans les champs à bled, lorsque l'herbe est encore tendre, c'est une question qu'on a souvent agitée dans tous les pays & que notre Société Patriotique avoit aussi proposée. Le problême, si c'en est un, ne doit être résolu que par les faits & l'expérience. Les raisonnemens & les discussions n'éclairent pas le Cultivateur, quand il s'agit de pareil objet; ils peuvent même l'égarer. Un Econome des plus habiles de la

Province a fait insérer dans les Annonces de cette Ville le fait suivant : voici comme il le raconte lui-même. J'eus, dit-il, le printems dernier, une vingtaine d'agneaux qui avoient été mis bas quelques semaines après les autres de mon troupeau. Il me restoit alors peu de fourrage sec ; les meres commençoient à souffrir de la disette de bonne nourriture, & je risquois de perdre mes agneaux. Le seigle & le froment étoient si beaux & si épais vers la fin de Février, qu'on ne découvroit plus les traces des sillons. J'avois un petit champ séparé du reste de mon domaine ; il portoit du seigle & du froment ; les plantes étoient déjà fortes, mais extrêmement serrées. Comme le froid survint au mois de Mars & que mes agneaux auroient péri, je me déterminai, pour les sauver, à renoncer au produit de mon petit champ. J'y fis conduire les meres & leurs petits, pendant une douzaine de jours, & chaque jour on les y laissa paître une heure ou même plus. L'herbe disparut & l'on eût dit que ce champ n'avoit pas été ensemencé. Mes brebis reprirent du lait & mes agneaux se porterent à merveille. Quelque tems après, les plantes repousserent avec vigueur & devinrent plus belles qu'elles ne l'avoient jamais été. Je recueillis sur ce terrein du froment & du seigle en plus grande quantité & de meilleure qualité que sur les autres champs qui étoient de la même nature pour le sol, & qui avoient reçu les mêmes labours & les mêmes engrais. Il s'agiroit maintenant de sçavoir si la méthode de faire paître les brebis réussiroit dans les champs qui ont été semés clairs ? Qu'on la suive avec avantage, quand les plantes s'étouffent les unes les autres & s'interceptent les sucs, il n'y a rien-là qui ne se présente naturellement. Les brebis arrachent, en paissant, une partie des plantes, l'autre s'en trouve mieux, a plus de nourriture & pousse des tiges plus fortes. Mais si les plantes sont rares, les brebis qui en arracheront, ne pourront que nuire, ce semble, au produit de la récolte prochaine.

De Hambourg, *le* 31 *Janvier*.

Le Roi de Suede presse toujours avec succès les opérations qui regardent le rétablissement des Finances. Déjà la nouvelle monnoie en rixdales, demi-rixdales, quarts de rixdale a cours dans tout le Royaume. La Banque paye en ces sortes d'especes les billets de transport qu'on lui présente. Il y aura de deux sortes de ces billets ; les uns de deux ou trois rixdales ne seront signés que d'un des Commissaires de la Banque ; on pourra les regarder comme billets de caisse : les autres seront de vrais billets de change ; les moindres vaudront cinq rixdales ; leur payement ne souffrira pas de retard, & l'on pourra les mettre au nom de tel Endosseur qu'il plaira. Les fractions doivent être faites en schellings & en pfennings. On a saisi un Faux Monnoyeur qui avoit déjà contrefait les nouvelles rixdales & différentes autres pieces. Le Tribunal de la Justice de la Cour a fait publier, avec l'agrément de S. M. Suédoise, qu'à l'avenir pour le payement des amendes on sera obligé de ne donner que de nouvelles especes. La rixdale sera prise sur le pied de 9 dahlers, monnoie de cuivre. Cette réforme produit les meilleurs effets pour le bien du commerce.

De Francfort, *le* 8 *Février*.

On avoit annoncé que le mois de Février de cette année seroit très-froid. Ces prédictions ne coûtent pas beaucoup à faire & l'on ne court pas, en les faisant, le risque de se tromper. Nous sommes à la saison la plus rude de l'année ; il fait des froids très-vifs dans la plûpart des contrées d'Allemagne, cela doit être ; les routes sont impraticables, la neige tombe, il gele : point de communications, point de commerce, voilà ce qu'on écrit des Provinces du Nord & ce qui vérifie la prédiction. Cependant il dégele dans certains cantons ; les rivieres ont franchi leurs bords, les écluses sont emportées, les inondations ravagent les campagnes ; voilà ce qui devroit un peu embarrasser nos faiseurs d'almanachs. C'est par de pareils accidens que la Ville de Bréme & les Habitans des environs viennent de faire de grandes pertes.

ITALIE.

De Genes, *le* 1 *Février*.

Par une Ordonnance qu'on a publiée & affichée dans tous les quartiers de la Ville, il

est défendu à tout Etranger de s'établir dans cette Capitale, à moins qu'au préalable il n'en ait obtenu la permission du Magistrat préposé au maintien de la Police. Il est pareillement enjoint à tout Citoyen de ne pas donner asyle aux Etrangers, sous quelque prétexte que ce puisse être. Il faudra s'adresser au Magistrat pour chaque permission qui ne sera jamais donnée que par écrit. L'exécution paroît tenir au cœur des hommes en place, puisqu'ils infligent de grandes peines à tous ceux qui ne l'exécuteront pas avec la plus grande exactitude. La moindre contravention sera punie par une amende de 50 l.; les fautes plus graves attireront de plus séveres punitions, l'exil, le fouet, les galeres, la mort même.

Le Mole de Civitavechia est parfaitement réparé; c'est une excellente opération pour le commerce des Sujets du Souverain Pontife. Dans des tems de calamité, plusieurs Villes de l'Etat Ecclésiastique avoient fait de gros emprunts; Sa Sainteté a chargé la Chambre de supporter les intérêts de ces emprunts & de rembourser même les capiaux. La charité avoit contracté ces dettes, la bienfaisance, la générosité, la tendresse vraiment paternelle les acquitteront.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 12 Février.*

Dans les crises violentes, les grands efforts du malade hâtent son rétablissement ou précipitent sa ruine. Ce cas est à peu près le nôtre. Les efforts que nous avons faits dans nos tristes conjonctures ne paroissent rien en comparaison de ceux que nous allons faire : quel sera le succès ? Nous laissons au tems à le décider. On arme dans tous nos Ports un nombre prodigieux de bâtimens de toute espece, & l'Amirauté vient d'expédier des ordres pour faire équiper en toute diligence les vaisseaux qu'on pourra trouver à Cork. Pour aller au-devant des conjectures, nous ne cachons pas le plan de nos opérations. La plus grande partie de ces bâtimens est destinée à croiser devant tous les Ports de la Méditerranée, & s'il se peut de l'Océan, pour couper entiérement le commerce des Colons de l'Amérique. Il y a deux ans que nous étions déterminés à bloquer tous les Ports du Continent de l'Amérique : jamais on ne forma de projet plus vaste, mais ce ne fut-là qu'un projet.

Il est constaté par les papiers qu'on a trouvés à bord de l'*Aurore*, que les Américains ont un commerce secret avec des Marchands de nos Provinces. Ceux-ci leur ont vendu de grandes quantités de marchandises dont les Colonies ont le plus grand besoin. On écrit de Birmingham que les Américains ont dans cette Ville des Emissaires chargés de leur faire de pareils achats.

Nous apprenons qu'une des résolutions du Congrès est que dans tous les Ports des Colonies-unies on commence par prélever sur les prises qu'on nous fait les sommes nécessaires pour payer les gages des Matelots Anglois qui montent les vaisseaux pris. Cette politique ne peut que nous devenir funeste ; nos Matelots n'auront rien à perdre en tombant entre les mains des Colons ; il est bien à craindre qu'ils ne se battent pas contr'eux comme on le fait avec des ennemis.

Le droit sur le houblon a produit, l'année derniere la somme de 125,691 liv. 13 shel. 7 ½ den. sterling.

On a mis le feu à quelques magasins de Bristol. Cette fureur opiniâtre des Incendiaires tient les Habitans de la Ville dans des craintes perpétuelles.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Langres, *le 16 Février.*

Un Curé de ce Diocese vient de mourir au milieu de ses Paroissiens, comme un bon pere au milieu de ses enfans. Jamais Pasteur n'a mieux mérité les regrets & les larmes de ses Ouailles. Quand il fut chargé de cette Paroisse, il trouva beaucoup de pauvres & peu de secours ; il se regarda dès-lors comme l'ami & le protecteur de ces infortunés. Son premier soin, pour les soulager, fut d'user de la plus grande économie ; par ses épargnes, il se vit bientôt en état de faire quelques avances aux plus in-

digens. Autant qu'il étoit empressé de tendre une main paternelle à ceux qui aimoient le travail, autant repoussoit il ces hommes coupables qui ne doivent leur misere qu'à l'oisiveté. Dans peu de tems il eut la consolation d'avoir banni de sa Paroisse l'indigence, la misere, la mendicité, & avec elles les désordres, les malheurs, les crimes qui les accompagnent ou qui les suivent. On a compté jusqu'à trois cens de ses Paroissiens qui lui devoient leur aisance & leur petite fortune. Quand le besoin ne fut plus nulle part, ce digne Curé continua sa maniere de vivre & son superflu lui servit à faire d'utiles fondations. On a observé que ses instructions rouloient souvent sur l'amour du travail, l'union, la charité fraternelle. Ses exhortations n'étoient pas infructueuses; la paix regnoit parmi ses Paroissiens, & si de tems en tems il s'élevoit quelques discussions d'intérêt, il les décidoit; on n'étoit pas même tenté d'appeller de sa décision. On pourroit pousser ces détails bien plus loin; mais il suffit de dire que respecté, aimé de ses Paroissiens qui lui devoient leur bonheur, il les a tous plongés par sa mort dans la désolation.

DE REMIER, *le 15 Février.*

Lettre au Rédacteur de la Gazette. Je lis, Monsieur, j'écris & calcule mieux que les autres Habitans de cette Paroisse; voilà pourquoi le Seigneur de ce Village m'a donné la place de Procureur Fiscal. Je remplis mes fonctions avec zele, mais je sens que je ne suis pas encore assez instruit. Dans des tems marqués, je fais faire exactement la visite des cheminées pour prévenir les incendies; je veille à la propreté des rues pour entretenir la salubrité de l'air; j'ai soin que les chemins du village soient bien entretenus. Avec tout cela, comme je n'ai aucune idée de ce qu'on appelle chicane, il y a des cas où je me trouve embarrassé, & ne sçachant que faire alors, je ne fais rien. Par le moyen de votre Gazette qui va près & loin & que beaucoup de personnes de la Campagne, de la Ville, & de tous les états lisent avec tant de plaisir, j'apprendrai, par exemple, comment on doit procéder contre un Laboureur qui, avec la charrue, nuit à l'emblavement de son voisin & détruit une partie des plantes ou les empêche de lever. Puis-je, en qualité de Procureur Fiscal, faire assigner & requerir l'amende, sur une simple dénonciation, ou sur le procès-verbal du Garde des emblavemens, sans examiner si le délinquant a a empiété sur le champ de son voisin, sauf à celui-ci de se pourvoir en dédommagement?

Dans les pays où l'on ne laboure pas à plat, cet abus a peut-être rarement lieu; mais ceux qui connoissent la maniere dont nous labourons en Champagne, où notre village est situé, ne seront pas surpris quand je dirai que ce même abus y est énorme. C'est un fait que sur 100 arpens emblavés en quelque espece de grain que ce soit, il y en a près de dix qui sont de nulle valeur ou de nul rapport, par les manœuvres de nos Laboureurs. Pour vous le prouver, Monsieur, je crois devoir ajouter que les héritages sont morcelés: vingt arpens qu'un Particulier possede, sont souvent divisés en 60 ou 80 pieces de 4, 6, 10 perches de longueur ou de largeur.

Les Paysans de ce village & de la plûpart des autres sont de tout tems dans l'usage de parcourir leur emblavure quelques semaines après qu'ils ont semé le froment, le seigle, l'avoine ou quelque autre grain. Ils examinent bien les champs qui leur appartiennent; ils les mesurent de l'œil ou au pas; pourpeu qu'ils soupçonnent que leur voisin qui a semé plus tard a empiété sur leur terrein, ils se font prompte justice; ils attelent aussitôt leur charrue & retournent du côté de leur héritage quelques sillons du champ voisin, quoique le grain ait déjà commencé à lever. Les voisins non-moins vigilans viennent ensuite, font la même opération & tâchent de prendre un peu plus qu'on ne leur a pris, de peur de se tromper à leur désavantage. C'est ainsi qu'ils se font perpétuellement une guerre cruelle.

Vous le voyez, Monsieur, il résulte de-là une grande perte pour le Public & pour les Particuliers. On crie de toutes parts contre l'abus & l'on ne prend aucun moyen pour le corriger. Les Paysans craignent les frais des procédures; ils n'ont garde de porter leurs plaintes; ils corrigent le mal par le mal & prennent à ceux qui leur ont pris. Je ne puis voir le désordre sans en être affligé; je desire sincérement de l'arrêter, mais comment faire? Je ne connois que trop le mal, mais j'ignore par quel remede

on peut le guérir. Je prie instamment les personnes instruites & éclairées de vouloir bien m'aider de leurs conseils. Elles me rendront un bon office en m'indiquant, par la voie de votre Gazette, les moyens que je dois employer pour faire cesser l'abus & procurer le bien de tous. *J'ai l'honneur d'être* &c. *Signé*, Favinien Laurent, *Laboureur & Procureur Fiscal.*

De Paris, *le 20 Février.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, qui en déclarant les Ecclésiastiques constitués dans les Ordres Sacrés, qui sont partie du Clergé de France, exempts de Franc-Fief, tant pour les biens nobles dépendans de leurs Bénéfices & leurs biens patrimoniaux, que pour ceux de même genre qu'ils auront acquis ou qu'ils pourront acquérir; leur fait défenses de prêter leurs noms à aucuns Particuliers, pour les faire profiter de cette exemption, à peine du triple droit de Franc-Fief & de deux cens livres d'amende payable solidairement par les Contrevenans.

Arrêt de la Cour des Aides, qui faisant droit sur les conclusions du Procureur Général, ordonne l'exécution de l'aticle II du titre VII des déclarations & du payement des droits, & de l'article V du tiure VII des déclarations, déprix & congés, de l'Ordonnance de 1680: en conséquence fait défenses aux Maîtres des navires du Port de Saint-Valery & à tous autres, de plus à l'avenir transporter des eaux-de-vie & autres boissons, sans être munis de congés & acquits des droits, sous les peines portées par lesdits articles.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, qui autorise l'Ordre du Saint-Esprit à faire un emprunt de six cens mille livres de rentes perpétuelles & viageres. Du 7 Février 1777.

Vu par le Roi, étant en son Conseil, la délibération prise au Chapitre de l'Ordre & Milice du Saint Esprit, tenu en présence de Sa Majesté le 2 Février 1777; par laquelle ledit Ordre, plein du zele & de l'attachement dont il a, dans tous les tems donné des preuves au Roi, ayant reconnu que les remboursemens successifs qu'il a faits depuis plusieurs années, avoient diminué les rentes à sa charge, & desirant concourir aux sages économies que S. M. se propose de faire par le remboursement des emprunts qui lui sont le plus onéreux, a arrêté que S. M. seroit suppliée d'agréer les offres que faisoit ledit Ordre, de faire porter au Trésor Royal, à titre de prêt, les sommes principales qu'Elle voudroit bien lui permettre d'emprunter, soit en rentes perpétuelles à cinq pour cent, soit en rentes viageres sur deux têtes à sept pour cent, le tout sans retenue, & jusqu'à concurrence de *six cens mille livres* par an, avec privilege, tant sur ses revenus, au-delà de sa dotation, que sur *six cens mille livres* de rente que S. M. seroit suppliée de constituer à son profit, par privilege, sur le produit du marc d'or, & par supplément, en cas de besoin, sur le produit de la ferme générale des Postes, jusqu'à l'extinction totale des rentes viageres & des rentes perpétuelles que l'Ordre racheteroit par les remboursemens que ses épargnes annuelles lui permettroient de faire: S. M. auroit agréé les offres dudit Ordre, pour appliquer le montant de ses avances uniquement à la diminution des anticipations faites sur ses revenus. A quoi voulant pourvoir: Oui le rapport du sieur Taboureau, Conseiller d'Etat ordinaire, & au Conseil Royal, Contrôleur Général des Finances; Le Roi étant en son Conseil, a ordonné & ordonne ce qui suit:

Art. I. Le Roi a homologué & homologue la délibération prise par l'Ordre du Saint Esprit, le 2 du présent mois, dont l'extrait est annexé à la minute du présent Arrêt; & en conséquence, S. M. a accepté & accepte le prêt qui lui est offert par ledit Ordre, jusqu'à concurrence de *six cens mille livres* de jouissance annuelle.

II. Sa Majesté a créé au profit dudit Ordre & Milice du Saint-Esprit, *six cens mille livres* de rentes exemptes de toutes retenues de dixieme, deux sous pour livre d'icelui, & vingtiemes, & de toutes autres impositions; à avoir & prendre lesdites rentes par privilege & même par préférence à la partie du Trésor Royal, à compter du 1er. Janvier dernier, sur le produit du marc d'or, & par supplément, en cas de besoin, sur le produit de la ferme générale des Postes: en conséquence, veut Sa Majesté, que par les Commissaires de son Conseil, qui seront par Elle incessamment députés, lesdites *six cens mille livres* de rentes soient vendues & aliénées audit Ordre & Milice du Saint-Esprit, entre les mains des Com-

mandeurs-Grands-Officiers dudit Ordre. (*La suite à l'Ordinaire prochain*).

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Question de Commerce.

Un Marchand de Vin a mis son bilan au Greffe ; son actif consiste en plusieurs pieces de vin déposées dans ses magasins, & plusieurs de ceux qui les lui ont vendues demandent la distraction de celles qui n'ont point été dénaturées.

On a reconnu ces pieces aux renseignemens donnés par les Vendeurs, & les Créanciers ont consenti à les relâcher. Mais le transport & l'entrée de ces pieces de vin ont coûté des frais qui font un objet considérable. La Direction exige que ceux qui réclament leur vin s'obligent à tenir compte de ces frais, parce que c'est une avance qui fait partie de l'actif du Failli, & sur laquelle les Créanciers pris collectivement ont des droits. On répond, pour se soustraire à cette obligation, que la baisse du prix de ces mêmes vins cause aux Vendeurs une perte assez considérable pour qu'ils n'en supportent pas une seconde par le remboursement des frais de transport, vu que les vins ont réellement diminué de valeur, malgré leur déplacement dispendieux.

On prie MM. les Négocians de vouloir bien donner leur avis sur cette question, & de la rendre publique, le plutôt qu'il sera possible, par la voie de la Gazette.

II.

Suite de la Lettre au Rédacteur de la Gazette &c.

Les Arrêts qui semblent permettre ce pâturage sont du 29 Novembre 1652, 8 Mars 1653, 4 Juin 1658, 13 Août 1661, 4 Avril 1669, & 19 Août 1704. Les Arrêts qui le défendent sont ceux du 7 Août 1638, 23 Juillet 1721, & 28 Février 1722. Le premier est rapporté par Saligny aux articles 122 & 123 de la Coutume de Vitry ; les deux autres se trouvent au tome septieme du Journal des Audiences. De tous les Auteurs qui ont traité cette matiere il n'en est point qui l'ait fait avec autant d'étendue & d'habileté que M. l'Avocat Général Daguesseau, lors de l'Arrêt du 28 Février 1722. Il observa dans ses conclusions qu'il s'agissoit d'expliquer le sens & l'étendue des réglemens de la Cour ; de décider s'ils devoient être restreints aux lieux pour lesquels ils avoient été rendus, ou s'ils avoient établi une Jurisprudence générale ? Il dit que tout ce qui regarde l'ordre & la conservation des pâturages avoit toujours fait un des principaux objets de l'attention des Législateurs & de celle des Magistrats ; qu'on ne devoit pas s'arrêter aux dispositions des Coutumes ; que dans les unes & les autres c'est la disposition des Arrêts qu'il faut suivre ; que le principe général établi par les Arrêts est que les moutons nuisent aux près non-seulement parce qu'ils enfoncent l'herbe avec les pieds, & parce qu'ils l'arrachent ou qu'ils la mangent jusqu'à la racine, mais parce qu'ils ont la dent contagieuse, l'haleine brûlante & que l'herbe est moins bonne pour les autres animaux, dès que les moutons y ont touché ; que ces considérations avoient fait rendre les divers Arrêts qu'on rapportoit sur cette matiere ; que c'étoit la Jurisprudence du Parlement de Paris & de celui de Rouen, comme on le voit par un Arrêt du 16 Novembre 1655, rapporté par Basnage sur l'article 84 de la Coutume de Normandie ; Arrêt d'autant plus remarquable qu'il avoit été rendu pour une Coutume qui semble n'exclure que les porcs & non les moutons. Cet Arrêt décide qu'on ne devoit point mener les moutons paître dans les prairies, nonobstant que la possession immémoriale fût prouvée.

(*La suite à l'Ordinaire prochain.*)

III.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 15 Février 1777 au Mercredi 19 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 20, 22 à 23 l. ; le seigle, de 10, 11 à 12 liv. ; l'orge, de 8 l. 10 s. à 9 l. Le froment au Port de la Greve, de 19, 21 à 22 liv. ; le seigle, de 10 l. 5 s., 11 l. 5 s. à 12 liv. ; l'orge, de 8 liv. 5 s. à 9 liv. 5 s. *le septier.*

IV.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 15 Février 1777 au Mercredi 19 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 20 à 21 liv.; *idem* à la Greve, de 19, 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 22 Février 1777, de 57 à 58 liv.; *id.* nouveau, de 55 à 56; le cent de paille vieille, de 25 à 26 l.; *id.* nouvelle, de 23 à 24 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 52 à 53; *idem* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 24 à 25; *id.* nouvelle, de 23 à 24; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 48 à 49; *id.* nouveau, de 46 à 47; le cent de paille vieille, de 23 à 24 liv.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le foin à la Grêve, de 41 à 42 l.

V.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 22 Février 1777.

Or de Portug. à	724	8	6	marc.
Du Mexique à	720			
Du Perou à	712			
Les guinées à	723			
Ducats à	98	1		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			
Or à 20 karats à	84	2		
L'argent à 11 & 20 g. à	54			marc.
Idem à 11 & 10 gr. à	52	3		
Piastres à	49	11		

VI.

Changes de Paris, *du 22 Février 1777.*

Amsterdam	54
Londres	31 ¼
Hambourg	188 ¼
Madrid	15 2 6 à 2
Cadix	15 0 6
Livourne	97 ½ à ¼
Gênes	95 ¼ à 95
Lyon *Rois*	⅝ à ½

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1776.

Du Merc. 12 Fév. 1777.

Messieurs

Cochin ..... pp^lles. M.
Desplaces ... pp^lles. B.

Du Vendredi 14.

Boscheron... pp^lles. N.
Viageres .... N.

Du Lundi 17.

Delamotte.. pp^lles. t. l.
Viageres ..... t. l.
Tontine. .... t. l.
Creuzé..... pp^lles. M.
Viageres .... N.
Tontine..... N.

Du Mardi 18.

Messieurs

Defays..... pp^lles. P.
Viageres ..... P.

Six derniers mois 1776.

Du Vendredi 7.

Patu..... Viageres. A.
Lempereur.. pp^lles. C.
Viageres .... C.

Du Samedi 8.

Caron..... v^res. F.
Despeignes. Viag. A.
Perpétuelles. A.
Tontine.... Y. Z.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Fév. 1777.	Jeudi 20.	Vendredi 21.	Samedi 22.
Comp. d. Ind.			
Actions	1757 ½	1750 55	1760
D°. 16es/25	1130		
D°. 8es.			
D°. 25es.		78	
Emprunt Oct.	415		
Rescriptions	15	15 ½ 16	16 15 ½ ¾
Bil. des Fermes.	4		4 ¾ 5 4 ¾
Bil. de la Lot. R.	1215 14 12	1212 14 13	1213 14 13

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnem de 24^ll pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annon deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 1 Mars.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 2 Février.*

POUR sçavoir ce que les hommes valent, il faut les peser. C'est ce que nous faisons. Notre balance est juste, l'utilité publique nous la fournit. Le Citoyen qui sert le mieux la Patrie, n'a pas à nos yeux un mérite équivoque; il peut se tenir pour assuré de notre estime. Un Paysan donc, qu'on insulte souvent ailleurs par des mépris, est chez nous un homme précieux; nous sçavons qu'il ne doit qu'à lui-même sa subsistance, & c'est par son travail que les autres Citoyens subsistent. Le Corps des Cultivateurs forme en Suede un Ordre respectable, mais ce n'est qu'en Suede qu'on leur accorde une pareille distinction. Nous serions tentés de dire à ceux qui n'abaissent jamais leurs regards jusqu'à un vil Laboureur: Fiers Citadins, dépouillez votre orgueil, l'homme de la campagne porte sur ses épaules les Habitans des Villes; ceux ci tombent dès que ceux-là refusent ou cessent de les soutenir. Si la terre vous prodigue ses richesses, faites-en l'aveu, a qui êtes-vous redevable de ces dons? Vos mains molles & délicates ont-elles conduit la charrue, sont-elles propres à manier la bêche & le hoyau? Vous sçavez quels bras vigoureux donnent à vos héritages tout leur prix: reconnoissez donc vos bienfaiteurs & respectez vos peres nourriciers. La conduite que nous tenons dans ce Royaume nous met en droit de donner de pareilles leçons.

Si notre Agriculture fait toujours de nouveaux progrès, nous les devons ces progrès, aux encouragemens que nous donnons sans cesse aux Laboureurs. Leur art, leur personne, leurs essais, leurs découvertes, rien de ce qui les concerne ne nous est indifférent & ne reste sans récompense. Par ordre exprès du Roi, l'Académie a décerné un Prix de 300 dahlers, monnoie de cuivre, à un Paysan qui vient d'imaginer une nouvelle charrue. L'Inventeur, Mathieu Joenson, est Habitant du village d'Obersaétra; nous rapportons cette circonstance parce qu'elle doit paroître à quelques Etrangers une espece de phénomene. Il y a plus d'une contrée où l'on ne trouve le mérite que dans les Villes & où il est peut être inoui que le nom d'un Paysan soit parvenu jusqu'à la Cour. La nouvelle invention a été examinée avec soin par notre Académie qui en a beaucoup approuvé le méchanisme. S. M. a distribué une somme assez considérable pour faire construire un certain nombre de charrues d'après le modele & sous la direction de l'Inventeur.

On mande d'Ascherfund & de Geffle que ces deux Villes incendiées continuent à recevoir des secours de divers endroits du Royaume; un Citoyen généreux, qui ne veut pas être nommé, leur a fait passer une somme de 15,000 dahlers, monnoie de cui-

vre, qu'il avoit gagnée à la Loterie de Halmstadt. Il a partagé ce lot & en a donné une égale portion aux pauvres des deux Villes infortunées. Une autre somme de 15,000 dahlers qui provenoit aussi d'un gain fait à la Loterie vient d'être destinée au même usage.

C'est pour la derniere fois que nous allons dresser l'état des honoraires des personnes employées dans les différens Colleges du Royaume, & des autres Officiers de l'Etat sur deux colonnes dont l'une marquera les sommes en dahlers, monnoie d'argent & l'autre en rixdales. Comme il circule encore plusieurs especes d'ancienne monnoie dont la valeur n'est pas connue de tout le monde, le Roi l'a fixée relativement à celle des nouvelles rixdales. Ces anciennes especes, tant du pays que de l'Etranger, n'auront cours que pour un tems. Il en est de même de plusieurs autres especes étrangeres d'or & d'argent qui n'ont pas le poids marqué. On pourra les prendre pour quelque chose de plus que leur valeur intrinseque; mais comme cette permission ne durera pas, on fera prudemment de se faire payer en nouvelles rixdales.

Notre Académie avoit proposé deux Prix dont la distribution devoit se faire à la fin de l'année précédente; un de vingt ducats, l'autre de dix. Le sujet du premier étoit de donner une maniere simple & peu coûteuse de composer les remedes les plus propres à guérir les maladies qui regnent ordinairement dans le pays; de montrer les causes qui ont retardé les progrès des établissemens formés pour cet objet en vertu d'une Ordonnance de 1774, & d'indiquer les moyens de lever ces obstacles. Le second Prix étoit destiné au Mémoire qui fixeroit avec plus de précision l'époque de la maturité du seigle, marqueroit le vrai tems de le moissonner, & prescriroit la méthode la plus sûre de le serrer sans perdre beaucoup de grains. Les Mémoires reçus sont au nombre de 9 pour la premiere question & de 16 pour la seconde. L'Académie n'a pas encore adjugé les Prix.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 3 Février.*

La navigation est ouverte par le Sund entre la Mer du Nord & la Mer Baltique. Plusieurs bâtimens ont déjà passé le Détroit; si le tems ne se remet pas au froid, nous en verrons chaque jour un plus grand nombre. Ce fut le 26 du mois dernier que partit d'Helsingor le premier vaisseau qui nous est arrivé, cette année, de la Mer du Nord. Il venoit de Norvege avec une cargaison de canons & de boulets pour l'Arsenal de cette Capitale. Nous avons appris de l'Equipage que les Norvégiens chargent dans tous leurs Ports des bâtimens destinés pour divers pays. On craint que ces opérations ne soient un peu trop prématurées; quoique les glaces aient disparu, on ne peut guères se flatter de n'avoir plus de froid vif. Les deux Belts sont entiérement dégagées; nos Commerçans voient avec plaisir le moment qui les tire de leur engourdissement & de leur inaction.

SILÉSIE.

De Breslau, *le 6 Février.*

Dans une des dernieres Assemblées de notre Société Patriotique, le Secretaire de cet Institut lut un excellent Mémoire sur la culture des jardins. L'Auteur entre dans de grands détails, & si l'on se tenoit à ses préceptes, les jardins seroient à coup sûr d'un plus grand rapport. Nous ne pouvons pas le suivre dans le détail de ses observations; elles sont d'un homme qui compte pour peu les raisonnemens, lorsque l'expérience ne vient pas à leur appui. Le chapitre qui traite de la culture des plantes exotiques est curieux & bien digéré. Notre Agronome veut que pour réussir dans la culture des plantes étrangeres on connoisse la nature du sol où elles croissent naturellement, & qu'on prépare ou qu'on compose d'une maniere analogue la terre où l'on se propose de les transplanter. C'est par cette imitation que l'Auteur a cultivé avec le plus grand succès le *lotus maritimus* qui croît en Saxe, sans culture. En suivant la même méthode, il s'est procuré dans son jardin l'*héracleum alpinum* & plusieurs autres plantes qui naissent sous un ciel bien différent du nôtre & dans des climats éloignés. Pour forcer ainsi la nature, le grand art consiste à rapprocher, le plus qu'il est possible, le sol étranger du sol natal, en procurant à l'un les qualités de l'autre; cette opération n'est pas toujours aussi difficile

qu'on se l'imagine ; il n'est besoin que d'être instruit & de procéder avec un zele qui ne se rebute pas dès les premiers essais. Vous avez pris des soins, la plante périt ; & bien recommencez, donnez encore plus de soins à la culture, & vous viendrez à bout de réussir.

ALLEMAGNE.

DE LUBECK, *le 7 Février.*

Il existe depuis quelque tems en Allemagne une branche de commerce qu'on n'y avoit pas encore connue. Dans plusieurs de nos contrées on trouve un grand nombre d'Ouvriers, d'Artisans, de Laboureurs qui ont peine à subsister du fruit de leurs travaux ; ces gens-là peuvent être d'une grande utilité aux Habitans de l'Amérique septentrionale ; on en fait aujourd'hui une espece de traite qui pourra bien remplacer un jour avec avantage celle des Negres. Ceux-ci ne sont transportés dans les Colonies que malgré eux & pour y être accablés sous le poids de la plus cruelle servitude ; ceux-là y vont d'eux-mêmes pour cultiver un sol moins ingrat & jouir d'un meilleur sort.

Le sieur Dalgréen, Serrurier de la Cour de Pétersbourg, a présenté à l'Académie Impériale une échelle de son invention, qui sera de la plus grande utilité dans les incendies. Elle a sur les autres échelles le double avantage d'être plus portative & d'un secours plus prompt, plus général, plus étendu. La nouvelle se brise en plusieurs endroits ; comme les parties se replient les unes sur les autres, on peut en renfermer plusieurs dans une caisse, & les transporter avec la plus grande facilité par-tout où le besoin est plus pressant. Par le moyen d'une roue, on les dresse sans qu'il soit nécessaire de les appuyer contre un mur ; on les place à droite, à gauche & dans toutes sortes de directions, sans autre appui que la roue. On ne peut rien imaginer de plus propre à faciliter le jeu des pompes & en rendre le service plus efficace. Les fréquens incendies dont les Villes où l'on est en usage de construire les maisons en bois, éprouvent les ravages, & le dernier désastre qui a réduit en cendres une partie des édifices d'un quartier de Pétersbourg, appellé *Wassiley Ostrow* (Isle de Saint-Basile) ont engagé l'Artiste à chercher un moyen qui puisse, sinon prévenir, du moins arrêter les terribles effets du feu : il a réussi comme il le desiroit. Dès qu'on aura le modele de cette échelle, on l'adoptera sans doute dans le Nord & dans les autres pays. L'Auteur devroit en faire insérer la description la plus fidele & la plus exacte dans les Papiers publics de Russie & d'Allemagne.

DE WITEMBERG, *le 8 Février.*

Il y a quelques années que le Pasteur Hartwitz a entrepris de présenter dans des tablettes avec des planches & des explications, tout ce qui concerne les Arts, tant libéraux que méchaniques. Ses premiers succès l'ont encouragé ; il continue son entreprise avec un zele infatigable. Il vient de publier la neuvieme collection de cet important Ouvrage ; on y trouve tout ce qui regarde les Arts du Paveur, du Faiseur de briques, du Tailleur de pierre, du Sculpteur, du Couvreur, du Potier de terre, du Faiseur de crayons &c. On voit d'abord les modeles de tous les matériaux, viennent ensuite ceux des instrumens, des outils, ustensiles, usines &c ; après quoi l'on en trouve la description ; on lit enfin les procédés qui sont en usage dans chaque Art. Cet Ouvrage est utile pour les Connoisseurs eux mêmes, & pique la curiosité de ceux qui ne le sont pas.

DE FRANCFORT, *le 10 Février.*

C'est par les listes exactes des naissances, des morts & des mariages qu'on peut calculer au juste la population des Etats. Nous avons déjà publié plusieurs de ces listes, en voici un grand nombre de nouvelles. Dans le Bailliage d'Aalbourg, il y a eu, l'année derniere, 2333 naissances, 1773 morts & 725 mariages. Dans la Ville d'Aalbourg, 101 naissances, 97 morts & 31 mariages. A Berlin, 4668 n., 4789 mo., & 917 mar. A Claustal sur la Herze, 303 n., 247 mo., 74 ma. Dans le Bailliage de Fionie, 5590 n., 5324 mo., 1734 ma. A Gotha, 295 n., 247 mo. A Gothenbourg, 431 n. ; 340 mo., 231 ma. A Hambourg, 2606 n. 2299 mo., 885 ma. A Harlem, 763 nais., 109 mo. A Aanau, 417 n., 313 mo. A Darmstadt, 194 nais., 213 mo. A Francfort, 900 n., 1168

mo., 165 ma. A Manheim, 796 n., 725 mo. Dans la Pruſſe Orientale, 30,239 n., 26,806 mo. Dans tous les Etats du Roi de Pruſſe, 187,660 n., 158,981 mo., 45,927 ma. A Ulm, 426 n., 572 mo., 95 ma. A Utrecht, 1556 n., 2148 mo., 600 ma. Dans le Bailliage de Wibourg, 1759 naiſſ., 1247 mo., 506 ma. A Stutgard, 784 n., 626 mo. A Zaardam, 193 n., 469 mo., 19 ma. Epidémie dans cette derniere Ville.

ITALIE.

De Rome, *le 1 Février.*

Tous les arrangemens ſont pris; nous allons mettre la main à une des plus belles entrepriſes qu'on ait jamais formées pour le bien de l'Etat. Nos côtes, nos campagnes ſont infectées de marais dont les eaux croupiſſantes donnent & perpétuent une foule de maladies contagieuſes. Ces mares ſeront deſſéchées; le plan eſt fort ancien; pluſieurs Souverains Pontifes, Boniface VIII, Eugene IV, Pie II, Léon X, Sixte V, Urbin VII, Innocent XII, ſe l'étoient propoſé, mais ils n'en vinrent jamais à l'exécution. Pie VI. aura la gloire du ſuccès; les ſommes néceſſaires pour commencer les travaux ſont déjà prêtes. Sa Sainteté a nommé une Commiſſion qui eſt chargée de tout examiner ſur les lieux & de faire ſon rapport le plutôt qu'il lui ſera poſſible. Comme il y a des riſques à courir, on doit procéder avec la plus grande circonſpection. Pour faire les ſaignées & donner un écoulement aux eaux, les Travailleurs uſeront des plus ſages précautions; mais de peur qu'ils ne ſe laiſſent entraîner à un zele aveugle ou téméraire, on aura ſoin de les ſurveiller, de les diriger, de les arrêter toutes les fois que l'infection ſera trop forte & trop dangereuſe. On n'omettra rien de ce qu'exige la prudence la plus ſcrupuleuſe: ſi les mêmes Ouvriers étoient habituellement employés à l'entrepriſe, il y auroit à craindre qu'ils ne contractaſſent bientôt de fâcheuſes maladies; ceux qui auront travaillé pendant quelque tems, ſeront remplacés par d'autres, & ceux-ci le ſeront à leur tour. Les difficultés n'effrayent pas, elles ſont prévues; nous viendrons à bout de les faire diſparoître, & nous ſommes preſqu'aſſurés de réuſſir. Le Gouvernement n'ignore pas qu'il faut de grandes avances & que ſans un levier d'or on ne tirera jamais de deſſous les eaux de ſi vaſtes étendues de terrein; mais il ſçait auſſi que ces avances ne tarderont pas à rentrer avec uſure, & que les fruits de l'entrepriſe dédommageront bientôt des dépenſes qu'elle aura exigées. Les marais ſont auſſi multipliés qu'étendus, ſi l'on peut calculer ce qu'il en coûtera pour les convertir en champs labourables, on ne calculera certainement pas ce qu'ils nous rapporteront lorſque la métamorphoſe ſera faite.

De Mantoue, *le 5 Février.*

De cinq en cinq ans nous donnons à bail le Mont de Piété & nous prenons d'autres Fermiers ou Régiſſeurs. On a publié & affiché que ce changement devoit avoir lieu au mois de Juin de cette année. A cette époque, les coupons, cédules, polices &c. qui ſe montent à un million de livres du pays & qui portent un intérêt de trois & demi pour cent devront être préſentés à la nouvelle Adminiſtration. On accorde pour cette opération un mois aux Habitans de cette Ville & de tout le Duché; le terme eſt prolongé juſqu'à deux mois pour les Citoyens abſens & pour les Etrangers. Les perſonnes qui ne ſe mettront pas en régle dans le tems preſcrit, ſeront punies de leur négligence & perdront les intérêts de leur capital. Les nouveaux billets auront cours aux mêmes conditions & de la même maniere qui ſont en uſage depuis l'etabliſſement du Mont de Piété.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 13 Février.*

Il y a eu de grands débats dans la Chambre des Communes au ſujet de la lecture du Bill pour autoriſer Sa Majeſté à faire ſaiſir & empriſonner les perſonnes accuſées ou ſoupçonnées du crime de haute trahiſon commis dans l'Amérique ſeptentrionale, ou en pleine mer, ou par des pirateries. Les Membres qui s'éleverent contre le Bill parlerent avec chaleur. Malgré leurs efforts & leurs oppoſitions, le parti contraire prévalut; la Chambre ordonna la lecture du Bill, à la pluralité de 195 voix contre 43.

La taxe pour les pauvres croît journellement parce que le nombre des pauvres ne cesse d'augmenter. Cet impôt a triplé dans un court espace de tems & c'est un des plus considérables que nous ayons à payer. On n'apporte aucun remede au mal, est-il surprenant qu'il empire ? Les revenus de nos terres sont venus graduellement à un grand tiers plus haut qu'ils ne l'étoient, il y a 40 ans ; les prix des vivres & des denrées ont suivi la même progression, mais il s'en faut bien que nous ayons augmenté en proportion les salaires des Ouvriers, des Journaliers & de tous les gens de la campagne. Autrefois un Paysan vivoit à l'aise du fruit de son travail, aujourd'hui en travaillant beaucoup plus il peut à peine subsister ; s'il a une femme & des enfans à nourrir, il lui est impossible de leur donner du pain. Après cela, nous devons nous attendre à voir nos Hôpitaux toujours pleins, & la foule des malheureux s'y précipiter sans cesse en demandant un asyle. Nous entendons mal nos intérêts ; le produit de nos terres ne tardera pas à diminuer, si nous refusons opiniâtrément d'en donner à ceux qui les cultivent une partie proportionnée à leurs travaux & à leurs besoins.

On mande de Salisbury que M. Edevan a mis la derniere main au canal qu'il avoit entrepris dans les terres occidentales de l'Angleterre. Quoique ce canal ait dix milles de longueur, & que dans certains endroits il ait fallu tailler le roc, cependant il n'a pas coûté au-delà de 3800 l. st., ce qui paroit presqu'incroyable. En bien méritant du Public, l'Entrepreneur n'en a pas moins assuré sa propre fortune ; par le moyen d'une machine très-ingénieusement imaginée, il transporte le sable de mer à une très-grande hauteur, il l'embarque sur son canal & le vend à un shelling le tonneau.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

Du Gevaudan, *le* 12 *Février.*

Durant tout le mois de Janvier il a fait un froid rigoureux ; les pauvres gens souffrent ; ils sont en grand nombre dans ce pays-ci ; ils ne peuvent travailler & cependant il faut vivre. Les personnes aisées leur donnent des secours ; mais il seroit à desirer que ces secours fussent plus abondans ou que les besoins diminuassent. Il est tombé de prodigieuses quantités de neige, ce n'est pas un mal pour les fruits de la terre ; nos bleds en seront plus beaux & mieux fournis. Les bêtes fauves manquent de pâture, & pressées par la faim, elles viennent jusques dans les habitations. Derniérement un loup affamé pénétra dans un village des environs ; il entra dans une petite cour de la maison d'un Fermier, & se jetta sur un enfant qui s'y trouvoit seul ; celui ci poussa des cris horribles, sa mere accourut, & le voyant attaqué par l'animal féroce, elle oublia le danger ; avec un courage héroïque, elle arracha son enfant d'entre les dents du loup qui lâcha prise & s'enfuit. Quoique l'enfant ait la tête meurtrie & qu'il ait été mordu au bras, les blessures ne paroissent pas mortelles ; on espere que s'il est bien traité, il en échappera. Quelques Paysans qui ont eu l'imprudence de sortir de leur village pour aller dans quelque autre village voisin n'ont pu résister au froid ; on les a trouvés morts.

De Toulon-sur-Aroux, *le* 19 *Février.*

Le 5 de ce mois, le sieur Claude Lavallée & la dame Claudine Petit sa femme ont fait renouveller dans l'Eglise Paroissiale de cette petite Ville, la cérémonie de leur mariage, qu'ils y avoient célébré le 5 Février 1727. Le mari est âgé de 75 ans, & la femme de 72 ; ils jouissent l'un & l'autre d'une parfaite santé, fruit précieux de leur sobriété, de leur amour pour le travail & de la vie douce & tranquille qu'ils ont toujours menée. Un seul trait suffira pour faire admirer leur vertu ; ils n'ont point eu d'enfans, mais ils ont adopté leurs neveux & leurs nieces qui avoient perdu leurs peres & leurs meres. Ils ont élevé chrétiennement ces orphelins, au nombre de onze ; par leurs soins, leurs leçons & leurs exemples, ils ont transmis leurs vertus à cette nombreuse famille qui n'étoit pas la leur ; les années n'ont pas lassé leur patience, ils ont toujours veillé avec une sage inquiétude sur ce précieux dépôt ; enfin ils ont eu la consolation de voir tous ces enfans répondre à leurs soins & de leur procurer à tous un établissement

honnête. Qu'on parcoure les Histoires & qu'on nous cite un pareil trait. Cependant cette générosité, cette bienfaisance, cet héroïsme de charité, uniques sans doute dans leur espece, ne seront pas consacrés dans nos fastes, à peine sont-ils connus dans notre Province (la Bourgogne).

C'est à nous, Habitans de cette Ville, qu'il appartient de peindre le bonheur qui regnoit dans ce ménage béni du Ciel. Si l'on n'en a pas été le temoin, l'imagination auroit beau prendre l'essor, les tableaux qu'elle traceroit, quoique magnifiques, quoique trop embellis en apparence, quoique même peu vraisemblables, seroient encore au-dessous de la vérité. Les neveux trouvoient toujours dans leur oncle le meilleur des peres & la plus tendre des meres dans leur tante; l'oncle & la tante voyoient avec délices dans leurs neveux des enfans dociles & dignes de leur amour. Chacun étoit toujours où le devoir l'appelloit; personne n'avoit la peine de commander & tout le monde étoit obéi. On se prévenoit mutuellement; le plaisir, même le plus innocent, s'il n'avoit pu être commun, auroit perdu ses attraits. Les peines inséparables de l'humanité, cette heureuse famille n'en étoit pas exempte; mais on s'y empressoit de partager les uns celles des autres; ces peines ainsi partagées devenoient légeres & même douces. Les jours couloient, les années se succédoient; c'étoient des jours purs qui amenoient des jours plus beaux encore; c'étoient des années tranquilles qui annonçoient des années encore plus heureuses. Jamais le moindre trouble n'altéra l'union des deux époux, jamais la plus petite jalousie n'affoiblit l'amitié des enfans. Nous avons été si long tems les témoins de ces prodiges qu'il nous seroit difficile de nous lasser d'en parler & d'en parler avec une espece d'enthousiasme.

Nous avons mis à la cérémonie tout l'appareil qu'il nous a été possible d'y mettre. Les Officiers Municipaux se sont rendus chez le sieur Lavallée, & après l'avoir félicité, ainsi que sa femme, sur leurs rares vertus & sur les bénédictions que le Ciel avoit toujours versé sur eux, ils les ont conduits à l'Eglise avec un nombreux cortege de Citoyens. Les tambours & les fanfares précédoient, venoit ensuite la Compagnie de l'Arquebuse sous les enseignes déployées de la Ville. Le Magistrat suivoit & les deux Epoux fermoient la marche. Après la cérémonie, on les a ramenés chez eux dans le même ordre. Des Seigneurs & des Dames des environs ont assisté à cette fête &c. &c.

De Poitiers, *le* 18 *Février.*

Extrait d'une Lettre de M. Pinceau, Docteur en Médecine, résidant à Champdeniers, près Niort, à M. Jouyneau Desloges, *Auteur des Affiches du Poitou.* On me mande, Monsieur, de plusieurs endroits que les écrits dont l'objet est de garantir les Citoyens du danger d'être enterrés vivans ne sçauroient être trop répandus, & qu'il seroit à souhaiter que MM. les Curés eussent chacun un exemplaire de mon Mémoire sur le danger des inhumations précipitées. Comme je n'ai rien de plus à cœur que de me rendre utile au Public, je me ferai un vrai plaisir, quoique je ne sois pas riche, de donner un exemplaire de ce Mémoire à tous MM. les Curés de la Généralité de Poitiers. Je serai d'autant plus flatté qu'ils veuillent bien l'accepter, que j'apprends de tems en tems avec la plus grande satisfaction, que ceux de nos Seigneurs les Evêques qui connoissent cet Ouvrage, sont très-disposés à en recommander la lecture; que dans les Paroisses où il est connu, on observe avec plus d'exactitude le réglement prescrit par le Rituel; qu'on y prend plus de précaution pour s'assurer de la mort réelle des personnes, avant de les enterrer; & qu'on y garde plus long-tems, sans les inhumer, celles qui sont mortes subitement. J'ai lieu de croire qu'on ne tardera pas à prendre des mesures pour faire cesser les abus homicides qui se commettent dans les enterremens, trop souvent précipités. M. Lieutaud, Conseillet d'Etat, premier Médecin du Roi, paroît disposé à employer tout son crédit pour faire réussir mon projet; il en a déjà parlé à Sa Majesté, & voici ce qu'il me marque dans une lettre en date du 15 du mois de Janvier de cette année. » Les Ministres de la Religion étant » bien persuadés des abus contre lesquels » vous avez écrit, prendront vraisemblable- » ment des mesures pour les détruire, & » vous verrez qu'insensiblement le Gouver- » nement sollicité par eux s'en occupera. » Le nombre considérable d'exemplaires de » votre Mémoire, que vous avez répandus,

» servira toujours, en attendant, à instruire » le Public, & vous aurez d'avance la satis- » faction d'avoir rendu à la vie beaucoup de » personnes &c.

De Paris, *le 23 Février.*

Suite de l'Arrêt du Conseil d'Etat &c.

III. Permet S. M. audit Ordre d'emprunter, soit en rentes perpétuelles à cinq pour cent, soit en rentes viageres sur deux têtes à sept pour cent, jusqu'à concurrence de *six cens mille livres* de jouissance annuelle, pour, la somme principale que produira ledit emprunt, être versée ensuite au Trésor Royal par ledit Ordre ; desquelles rentes, tant perpétuelles que viageres, la jouissance pourra être stipulée dans les contrats, à compter du premier jour du quartier dans lequel les capitaux en auront été fournis, avec l'exemption des dixieme, deux sous pour livre d'icelui, vingtiemes & autres impositions, dont lesdites rentes seront affranchies, & affectant par privilege spécial auxdits emprunts, non-seulement lesdites *six cens mille livres* de rentes sur le droit de marc d'or, & par supplément, en cas de besoin, sur les Postes, mais encore l'excédant des revenus dudit Ordre au-delà de sa dotation.

IV. Les *six cens mille livres* de rentes sur le Marc d'or, & par supplément, en cas de besoin, sur les Postes, que Sa Majesté vient de créer au profit dudit Ordre, seront employées uniquement au payement des arrérages des rentes, tant perpétuelles que viageres, qui seront constituées par ledit Ordre. (*La suite à l'Ordinaire prochain*).

I I.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Suite de la Lettre au Rédacteur de la Gazette &c.

M. l'Avocat Général ajouta que si l'on permettoit ce pâturage, il en résulteroit que les prés qui sont principalement destinés aux vaches & aux chevaux, ne serviroient bientôt plus qu'aux moutons, attendu que ceux-ci rendent l'herbe nuisible aux autres animaux &c.

Ce Magistrat alla même plus loin ; il agita la question si l'on devoit souffrir que les Particuliers fissent paître leurs moutons sur les terres dont ils sont Propriétaires ou Fermiers &c ?

Denizart au mot *pâturage* est d'une opinion contraire. Il dit que ceux qui soutiennent que le pâturage des moutons est nuisible aux prés, se trompent, & que si la salive des chevres est empestée & brûlante, il n'en est pas ainsi de celle des brebis. Les Rédacteurs des Coutumes des Provinces où le bétail forme une grosse branche de commerce auroient interdit ce pâturage au lieu de le permettre, s'il eût été pernicieux. L'expérience nous apprend au contraire qu'il est autant salutaire aux prés que dangereux aux moutons qui les paissent dans un tems humide, & si l'on ne voit point de moutons pâturer les prés dans certains endroits, c'est parce que cette pâture peut leur causer la pourriture, & que les Propriétaires des troupeaux prennent grand soin d'éviter ce danger.

Le même Auteur soutient aussi que supposé qu'il ne fût pas d'usage, qu'il fût même défendu à ceux qui ont des troupeaux de les faire paître dans les prés quand ils sont fauchés, cette défense ne doit pas empêcher un Particulier de faire paître son troupeau dans un pré dont il est Propriétaire ; qu'il peut à son gré user de son pré, y faire paître ses moutons en toute saison, sans que personne ait droit de s'y opposer ; parce que la multiplication des bestiaux est utile à la République ; que la Cour l'a ainsi jugé par un Arrêt rendu aux Eaux & Forêts, sur délibéré, le 15 Juillet 1762, en faveur de Jean-Jacques Broyard, contre le Prince de Condé, prenant fait & cause de son Procureur Fiscal au Duché de Guise.

(*La suite à l'Ordinaire prochain.*)

I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 19 Février 1777 au Samedi 22 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 21 à 23 l. ; le seigle, de 10 l. 5 s., 11 l. 5 s. à 12 l. ; l'orge, de 8 l. 15 s., 9 à 9 l. 5 s. Le froment au Port de la Greve, de 19 l. 5 s., 20 à 22 l. ; le seigle, de 10 l., 10 l. 10 s. à 11 liv. ; l'orge, de 8 liv. 5 s. à 9 liv. *le septier.*

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 19 Février 1777 au Samedi 22 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 l. 5 s.; *idem* à la Greve, de 19 liv. 5 s., 20 l. 5 s. à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 26 Février 1777, de 58 à 59 liv.; *id.* nouveau, de 56 à 57; le cent de paille vieille, de 26 à 27 l.; *id.* nouvelle, de 24 à 25 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 53 à 54; *idem* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 25 à 26; *id.* nouvelle, de 23 à 24; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 47 à 48; *id.* nouveau, de 45 à 46; le cent de paille vieille, de 24 à 25 liv.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le foin à la Grêve, de 42 à 43 l.

IV.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 26 Février 1777.

Or de Portug. à	724	# 6	marc.
Du Mexique à	720		
Du Perou à	712		
Les guinées à	723	2	
Ducats à	98	2	once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100		
Or à 20 karats à	84	3	
L'argent à 11 d. 20 g. à	54	1	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	2	
Piastres à	49	10	

V.

CHANGES DE PARIS, *du 26 Février 1777.*

Amsterdam	54
Londres	31 ¼
Hambourg	188 ¼
Madrid	15 2 6
Cadix	15 0 6
Livourne	97 ½
Gênes	95 ¼
Lyon *Rois*	½ à ⅜

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Mardi 11 Fév. 1777.

Messieurs

Vieillard.... pples.	A.
Viageres.....	A.
Tontine.....	A.
Marsollier.... vres.	A.

Du Mercredi 12.

Boutray .... pples.	A.
Viageres.....	A.
Tontine.....	B.

Du Jeudi 13.

Deschapelles.. vres.	D.
Perpétuelles..	D.
Tontine	D.

Suite du Jeudi 13.

Messieurs

De S. Janvier vres.	A.
Tontine.....	A.
Nau..... pples.	H.
Viageres	H.
Tontine.....	J.

Du Vendredi 14.

Lempereur.. pples.	C.
Viageres.....	A.
Peinchein.... vres.	A.
Perpétuelles.	A.
Tontine	A.
.....	
.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Fév. 1777.	Lundi 24.	Mardi 25.	Mercredi 26.
COMP. D. IND.			
Actions . . .	FESTE.	1760	1760 57½ .
Dc. 16es/25 . . .	. . . . .	1130	. . . . .
Dc. 8es. . . .	. . . . .	243	. . . . .
Dc. 25es. . .	. . . . .	78	. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	412	412 . . .
Rescriptions . .	. . . . .	15 ¾ 16 . . .	15 ¾ 16 . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	4 ¾.	. . . . .
Bil. de la Lot. R.	. . . . .	1213 14 . . .	1214 13 . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces, deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 19 Juillet.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le* 18 *Juin*.

SUITE *de la Réponse de la Commission du Trésor au Département des Finances de la Couronne*. Les especes manquent & les Sujets se trouvent dans l'impossibilité de payer les impôts. Au mois de Septembre de l'année derniere le Palatinat de Braclau en a fourni les tristes preuves. On y fit des exécutions militaires; les Habitans fournirent aux Soldats des vivres en abondance, mais ils n'avoient point d'argent, on ne vint pas à bout de leur en arracher. La saine politique exige qu'on diminue les impôts sur les biens-fonds.

Quant à la question sur les moyens de régler les impôts à l'avenir, il faut, pour y répondre, entrer dans quelques détails. Les biens héréditaires des Nobles sont assujettis à la taxe des maisons, au dixieme de la boisson, & à la capitation des Juifs. Les biens nommés Royaux, ou les Starosties, payent un & demi pour cent de plus que les précédens pour la taxe des maisons, tout le revenu de la premiere année de possession, la capitation des Juifs, la moitié du revenu de la boisson. Les biens emphitéotiques payent les trois quarts du revenu. Les droits de Douane sur les frontieres, les Accises, l'impôt sur le tabac, sur les moulins, sur les emprunts avec hypotheques, sur le papier timbré, le don gratuit du Clergé, voilà ce qui entre dans le Trésor.

Le poids des impositions tombe principalement sur ceux qui sont moins en état de le porter, sur les Laboureurs, les Artisans, les Fabricans, sur-tout s'ils ont des maisons. En forçant ainsi les hommes qui multiplient ou qui mettent en œuvre les richesses toujours renaissantes, nous les forcerons à renoncer à leur Patrie & bientôt la Pologne ne sera plus qu'un vaste désert. Les droits de Douane sur le bled & sur les autres productions de la terre, s'ils restent toujours les mêmes, précipiteront notre commerce, déjà languissant, vers sa ruine & sa destruction. Que seroit-ce donc si nous augmentions ces droits? Nos campagnes n'offriroient alors que des charues brisées; le Cultivateur s'enfuiroit loin d'une terre ingrate, & la source qui fait circuler dans le Royaume l'argent de l'Etranger, tariroit pour toujours. Le meilleur moyen qui se présente pour rétablir nos affaires, est de diminuer l'impôt sur les biens-fonds; on rempliroit abondamment ce vuide en soumettant aux autres impositions, les personnes qui en sont exemptes, sans en excepter le Conseil Permanent lui-même. Sur-tout point de monopoles; s'ils paroissent, pendant les premieres années, produire des effets avantageux pour l'Etat, ils n'en font pas moins au commerce des plaies dont le tems n'efface pas les cicatrices. Après avoir ainsi parlé, la Commission du Trésor offre au Département des Finances, de développer encore mieux les idées qu'elle n'a fait qu'ébaucher.

PRUSSE.

De Berlin, *le 17 Juin.*

On mande de Mémel que la mer y est très-orageuse. Une violente tempête y a fait périr sept vaisseaux qui se trouvoient dans la rade. On a sauvé l'équipage d'un bâtiment Hollandois; un navire Suédois a été encore plus malheureux; son équipage, sa cargaison, tout a été perdu. De divers Ports de mer on écrit des nouvelles non moins tristes. S'il faut s'en rapporter aux observations des Méthéorologistes, ils s'accordent presque tous à nous prédire des orages & des tempêtes sur mer & sur terre.

Il existe depuis quelques années dans cette Capitale une Société dont les Membres ont formé une caisse d'où l'on tire, après la mort de chaque personne intéressée, des sommes plus ou moins considérables au profit des enfans ou des héritiers du mort. Cette institution est approuvée par le Gouvernement, & il en résulte de bons effets. Moyennant une somme modique une fois payée & une légere contribution annuelle, tout Citoyen peut s'assurer que sa femme & ses enfans auront de quoi subsister, après sa mort, quand même il ne leur laisseroit d'autre bien que son action sur la caisse d'assurance. Cet établissement vient de servir de modele pour l'érection d'une autre Société dont le but ne peut être qu'avantageux à l'Etat. Il s'agit d'une autre caisse où les personnes qui auront fourni leur contingent, trouveront, en se mariant, des sommes proportionnées à leurs mises & qui les mettront en état de fournir aux frais de nôces, de gagner leur vie, ou même d'améliorer leur fortune. Cette Société a l'attache du Gouvernement; mais il lui est défendu de recevoir au nombre de ses Membres des personnes qui ne seroient pas d'une probité reconnue & d'une conduite irréprochable. Nous donnerons, l'Ordinaire prochain quelques, détails sur cet Institut.

SILÉSIE.

De Breslau, *le 21 Juin.*

Notre Société Patiotique vient de faire publier, en faveur des gens de la campagne, une maniere bien simple de guérir toutes sortes de plaies, de blessures & de contusions. Tout le remede consiste en une emplâtre de miel pur & sans aucun mélange de quelque ingrédient que ce puisse être. On étend le miel sur un morceau de linge plié en trois ou quatre & on l'applique sur la partie blessée. Ce qu'on recommande, c'est de ne point laver la plaie ni avec de l'eau, ni avec du vin, ni avec aucune autre espece de liquide. On défend aussi d'y mettre du sucre & d'autres calmans. Si la plaie est large & profonde, on aura soin, quatre ou cinq heures après avoir appliqué la premiere emplâtre, d'en mettre une seconde; on ôtera celle-ci après un égal espace de tems; alors on verra si la plaie se ferme, ou s'il est nécessaire de continuer le remede. Dans vingt-quatre heures la guérison doit être parfaite, à moins qu'il n'y eût quelque os endommagé.

C'est prodigieux de voir la quantité de mûriers blancs, d'arbres fruitiers, de chênes & d'autres arbres de toute espece que nos Economes ont plantés dans les forêts, dans les vergers & sur les bords des grands chemins, durant le cours seulement de l'année derniere. Nous mettons à profit des morceaux de terrein dont jusqu'à présent on n'avoit pas même pensé à tirer parti. Pour avoir plus d'engrais, nous donnons plus d'action à nos troupeaux, & nous élevons un plus grand nombre de bêtes à laine & à cornes. Les fourrages ne nous manquent pas depuis que nous multiplions les prairies artificielles & que nous partageons les communes. Cette derniere opération se fait, pour ainsi dire, d'elle-même; on n'emploie point la force, on n'use pas même d'autorité pour y résoudre les Bourgs & les Villages; on se contente de les éclairer sur leurs vraies intérêts. Les Communautés qui ne veulent pas mettre en valeur leurs terres vagues & en friches, les cédent aux Villages voisins, moyennant une certaine redevance; tout le monde y gagne. Il est libre aussi, quand les Villages voisins refusent de les faire valoir, de les vendre à de simples Particuliers.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, *le 21 Juin.*

On prétend qu'une des vues principales du Roi de Suede en faisant le voyage de Pé-

terbourg est de conclure avec la Russie un Traité de Commerce. Le bruit s'en accrédite & la conjecture paroît bien fondée. On voit en effet que les opérations du Monarque Suédois tendent principalement à étendre le commerce de ses Sujets. La plûpart des matieres brutes ne manquent pas à la Suede, mais il faut les mettre en œuvre, réveiller l'Industrie, la soutenir, l'animer & lui assurer le débit des marchandises tant au-dedans qu'au dehors du Royaume. La Russie peut ouvrir de grands débouchés; il ne s'agit que de lui faire voir & de la convaincre qu'il est de son intérêt de ne pas les fermer. On ne doute pas que ce projet ne réussisse & par son succès ne donne encore plus de consistance au nouveau systême de finances introduit par le bon GUSTAVE, au cours du change que ce Souverain a sçu relever & fixer, malgré tant d'obstacles, aux Fabriques & aux Manufactures qu'il ne cesse de faire élever dans les Villes de sa domination. A l'homme qui a eu le génie & la force de créer, il en coûte peu pour perfectionner ce qu'il a créé. Si l'un tient du prodige, l'autre ne doit plus être qu'un jeu. La Suede ne pouvoit pas autrefois subsister par elle-même & se voyoit obligée de se pourvoir chez l'Etranger des articles d'une absolue nécessité; aujourd'hui elle est en état de faire à ses voisins des livraisons considérables de grains & d'autres denrées. Cependant toutes ces belles métamorphoses ne doivent paroître surprenantes que lorsqu'on ignore ce que peut un Roi pour le bonheur de ses Peuples.

D'HANOVRE, *le 22 Juin.*

M. Zigler, Architecte de Damneberg, Ville de notre Electorat, vient de publier des instructions sur la méthode la plus facile, la moins coûteuse & la plus durable de bâtir les logemens des gens de la campagne. Celle qu'il propose réunit tous ces précieux avantages. De la chaux, du mortier, du bois beaucoup moins cher que celui de construction, voilà ce qu'il exige pour élever des murs aussi solides & non moins à l'abri des incendies & de l'humidité que ceux qui sont faits de pierres de taille. Cette nouvelle maniere de bâtir ne présente rien qui ne soit de la plus grande facilité pour l'exécution. Avec quelques légeres instructions, un Paysan tant soit peu intelligent peut bâtir un logement commode pour toute sa famille & tous les autres bâtimens nécessaires à une ferme. M. Zigler fait mention de plusieurs maisons qui, construites d'après sa méthode, ont essuyé toutes les intempéries des années 1771, 1772 & 1774 sans en avoir été endommagées. Il seroit à desirer que les principes donnés par notre habile Architecte fussent adoptés dans tout l'Electorat & dans les autres pays où l'on bâtit à plus de frais & d'une maniere moins solide. Non-seulement on épargne sur les dépenses qu'exige la construction, mais de plus il n'en coûte presque rien pour entretenir les bâtimens en bon état.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 5 Juillet.*

Nous paroissons contens de nos succès; les Américains paroissent l'être encore plus des leurs. Le nombre total des prises qu'ils nous ont faites durant les derniers six mois, se monte à 108 navires, dont plus de 50 sont estimés d'une grande valeur. On a publié dans la Gazette de la Cour qu'en six semaines 17 bâtimens Américains ont été saisis par nos vaisseaux de guerre; mais d'un autre côté, nous sçavons que par les calculs les plus modérés, les Insurgens nous font au moins trois prises par jour. Ils nous bravent jusques sur les côtes de la Grande-Bretagne, & c'est-là le grand théâtre de leurs succès; dans la Manche & le canal de Bristol ils nous ont pris ou coulé à fond en quatre jours 14 navires.

Le sieur Néale, Capitaine d'un de nos bâtimens de guerre, écrit de Boston à un de ses amis de Londres en ces termes: Dans ma derniere lettre je vous avois donné de bonnes nouvelles sur ma croisiere contre les Américains: ma fortune est bien changée. Le 2 de ce mois (Mai) le *Spy*, Corsaire Américain de dix canons me donna la chasse. Quoique la partie ne fût pas égale, il fallut se résoudre & se disposer à faire tête. Après un combat opiniâtre où je perdis mon Lieutenant & le tiers de mon équipage, je fus obligé de me rendre. Nous sommes détenus Prisonniers à Boston. Ces parages sont couverts d'Armateurs & de leurs prises nombreuses; rien de plus animé que ce Port; il

ressemble assez bien au Port de Portsmouth ou de Plymouth, dans la derniere guerre. Les Matelots & autres Marins qui montent les Corsaires, viennent ici de tems en tems pour dépenser l'argent immense qu'ils gagnent par leurs pirateries. L'abondance regne autant dans cette Ville que si c'étoit en plaine paix. Les vaisseaux étrangers arrivent de toutes parts avec des marchandises & des denrées de différens pays. A ce spectacle on seroit tenté de croire que la guerre loin de détruire, anime le commerce &c.

On reçoit avis de Lisbonne par le paquebot arrivé Lundi dernier que quatre vaisseaux Américains croisent à la hauteur des côtes de Portugal & nous ont pris plusieurs navires Marchands chargés de vin d'Oporto & destinés pour l'Irlande.

En allant d'Afrique à la Jamaïque, le vaisseau le *Saint-George* s'est rendu, après une demi heure de combat, à un Armateur Américain. On évalue cette perte à plus de 20,000 liv. st. La cargaison consistoit en 400 Negres, quantité de dents d'élephant, poudre d'or &c.

De nouveaux avis reçus derniérement par la Compagnie des Indes confirment la nouvelle de la découverte d'une Isle à qui nos Marins ont donné le nom de l'Isle de *Sable*. Ils y ont trouvé quelques Européens qui jettés depuis quelques années dans ce pays inhabité, y ont vécu d'herbes, de coquillages & de quelques poissons. Si ces infortunés sont, comme on le présume, le reste de l'équipage de la frégate l'*Aurore*, cette avanture n'en paroîtra que plus singuliere. La Compagnie a aussi reçu des nouvelles de Madras; tout est tranquille dans ces Comptoirs. Divers Papiers publics n'ont donné qu'un fausse nonvelle en assurant que le Nabab d'Arcate avoit fait massacrer tous les Anglois de Madras.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Lyon, *le* 28 *Juillet.*

Les cocons coûtent de 46 à 50 s. la livre, & les blancs vont même à 3 l. Un prix aussi excessif est d'autant plus inquiétant que les lettres des autres cantons où l'on nourrit des vers ne sont pas propres à nous rassurer; il y a lieu de craindre que la soie ne reste long-tems à un prix exorbitant. Cependant notre belle Fabrique s'est un peu ranimée & se soutient à ce point, malgré les circonstances.

Depuis nombre d'années, il n'y a qu'un seul attelier monté à Lyon pour la fabrication des filieres propres aux Tireurs d'or, & le Chef se prétendoit seul possesseur du secret de cet Art. Ses assertions avoient produit une prévention générale; mais M. de Flesselles, notre Intendant, dont le zele pour l'utilité publique est connu, a cherché à connoître la vérité. Le Ministre secondant ses vues, il a été fait des recherches. On a bien constaté que le sieur Taboureux, Maître Coutelier, & le sieur Tresset, Maître Tireur d'or ont fabriqué depuis peu d'années des filieres dont le service est très-bon.

Le sieur Tresset a fabriqué en présence de M. Brisson, Inspecteur des Manufactures, & devant plusieurs autres personnes, des filieres de différentes grandeurs, qu'il a percées & qui ont subi des épreuves rigoureuses. Il en résulte une certitude que l'Art de fabriquer les filieres n'est point dans les mains d'un seul homme; qu'aucun Ouvrier de ce genre ne doit se regarder comme un homme unique, & n'a eu en aucun tems raison de l'avancer.

La crue subite du Rhône, arrivée avant-hier, a fait quelques dégâts dans les travaux du nouveau projet; mais le fleuve diminue, & l'on espere que le mal n'augmentera pas.

De Metz, *le* 8 *Juillet.*

Notre Parlement a donné un Arrêt portant réglement pour les inhumations. Défenses de boucher avec du coton, du chanvre, & autres matieres, les narines & la bouche des personnes qu'on croit mortes; de les ensevelir ou mettre dans le cercueil, si ce n'est douze heures après la mort apparente, & 24 heures dans le cas de mort subite; de fermer à clous le dessus des cercueuils avant 24 heures. Défenses également aux Curés, Vicaires, & tous autres Prêtres de les inhumer avant ledit terme, excepté dans le cas de maladie contagieuse &c, sous peine contre chacun des contrevenans de 30 liv. d'amende, & de plus grande

s'il y échéoit. Ordre aux Fossoyeurs de creuser les fosses à raison de six pieds de profondeur, soit dans les Cimetieres ou terreins ouverts, soit dans les caveaux, tels qu'ils sont prescrits par la Déclaration du 10 Mars 1776; de mettre suffisamment de la chaux sur les corps inhumés dans lesdits caveaux: de placer les corps dans les Cimetieres à un pied au moins de distance les uns des autres; de disposer les fosses de telle maniere que la derniere faite ne puisse être renouvellée qu'après que tout le reste du terrein aura été successivement employé; le tout à peine de 10 liv. d'amende contre les Fossoyeurs; laquelle ne pourra être remise ni modérée en cas de contravention de leur part aux dispositions du présent Arrêt. Il est enjoint aux Echevins, Marguilliers &c. des Paroisses de destituer les Fossoyeurs & autres Employés aux inhumations qui ne se seroient pas conformés aux dispositions du présent Arrêt, & d'en nommer d'autres à leur place; on ne pourra plus les employer à faire les mêmes fonctions dans d'autres Paroisses &c.

DE CIVRAY (*en Poitou*), *le 7 Juillet.*

Lettre au Rédacteur de la Gazette. Si votre Feuille intéressante n'étoit lue, Monsieur, que par les Habitans de la Province, il ne seroit peut être pas d'une grande utilité d'y consigner le récit des désastres causés par les orages & les incendies; vous ne feriez tout au plus qu'exciter dans nos cœurs une compassion stérile pour les victimes de ces accidens; leur exemple ne nous serviroit pas de leçon, parce que de pareils malheurs viennent de causes sur lesquelles les hommes n'ont point d'empire. Mais votre Ouvrage, consacré uniquement au bonheur public, n'est pas inconnu au Gouvernement & se trouve entre les mains des personnes en place qui peuvent secourir les malheureux. Il est donc du plus grand intérêt pour les Habitans de ce canton de vous faire le récit du désastre qui vient de les ruiner. Un ouragan des plus furieux qu'on ait jamais éprouvés nous a tout enlevé le 3 de ce mois & nos pertes sont irréparables. Le tems étoit fort sérein; vers les six heures du soir il se couvrit tout-à-coup; le tonnerre gronda; le vent souffla d'abord avec violence & se renforça toujours plus; il en vint à un tel point qu'il renversa tout ce qu'il trouva sur son passage; on eût dit qu'une main invisible déracinoit les arbres & emportoit le toît des maisons. Il faut avoir vu cet horrible spectacle pour en avoir l'idée. Toute la campagne ressemble à une forêt dont on vient d'abattre le bois. La principale richesse de ce canton consiste en châtaigners & noyers; il n'en reste pas un sur pied dans une étendue de terrein de deux lieues en largeur & dont nous ne sçavons pas encore la longueur. Nos maisons, nos fermes & les autres bâtimens paroissent avoir été ravagés par le feu. Des arbres qui existoient depuis un siecle, d'autres qui étoient dans leur vigueur & leur plus grande beauté ont tous leurs racines hors de terre. Les chemins en sont tellement embarrassés qu'il faudra du tems pour nous y frayer un passage. Les foins alloient être serrés, le vent les a dissipés; il a renversé dans la riviere plusieurs charrettes chargées. Des hommes ont été portés & poussés avec tant de violence contre des murs ou des arbres qu'ils y ont été mis en pieces. La pluie, la grêle & le vent ont brisé ou couché les récoltes pendantes. Comme la premiere continue, le peu de bled qui reste ne mûrira pas & sera bientôt pourri. Je passe d'autres détails qu'il seroit trop long de rapporter.

Notre Ville ne présente pas un aspect moins propre à exciter la commisération. Les maisons, toutes découvertes & endommagées, ressemblent plus à des amas de ruines qu'à des habitations. Tous les meubles des étages les plus élevés sont entiérement dégradés; les lits sur-tout ne peuvent plus être d'aucun usage. Les cheminées renversées les unes sur les autres ont entr'ouvert & endommagé les maisons. Notre désolation ne peut s'exprimer; elle est égale à nos malheurs. Comment réparer les édifices; comment faire des avances pour la culture des terres; comment entreprendre de nouvelles plantations; comment subsister? Riches, pauvres, nous sommes tous également à plaindre puisque nous avons tout perdu. Représentez-vous des hommes jettés dans un pays désert ou entiérement dévasté; voilà notre situation. Le Gouvernement nous tendra sans doute une main secourable & paternelle; mais il ne faut pas moins que toute sa bienfaisance & sa générosité pour faire renaître l'espérance dans

nos cœurs ; tant nous sommes découragés, abattus, consternés. Les Fermiers menacent déjà les Propriétaires d'abandonner leurs domaines & de se retirer dans quelque canton moins malheureux. Il faudra nécessairement diminuer les prix des baux ; mais les Propriétaires sont peut-être encore plus à plaindre que les Fermiers. Plaignez-nous, Monsieur ; si vous aviez été le témoin de nos désastres, que vous sçauriez les peindre sous leurs vraies couleurs ! Vous intéresseriez infailliblement les personnes qui seules peuvent l'adoucir. Il n'y a rien d'exagéré dans ma lettre. J'ai compté dans un de mes domaines cent gros châtaigners & cinquante noyers superbes qui ont tous été arrachés de terre. Ailleurs je n'ai pas été moins maltraité. Dans plusieurs endroits les arbres de haute futaie ont eu le même sort. Les chênes qui se trouvoient isolés restent encore sur pied pour la plûpart. Mais ce n'est pas ici un dédommagement pour la perte de nos arbres fruitiers. *J'ai l'honneur d'être* &c.

De Paris, *le 13 Juillet.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, qui ordonne qu'il sera envoyé annuellement dans les Provinces de l'Isle de France, Picardie, Flandre, Normandie, Orléanois, Maine, Perche, Champagne, Bourgogne, cent boîtes de remedes disposées à l'usage des enfans, pour être distribuées gratuitement aux Nourrissons des pauvres Habitans de Paris élevés dans les campagnes.

Ordonnance du Roi, concernant les dettes des Officiers.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, qui commet le sieur Bertin, Trésorier des Revenus casuels, pour faire le recouvrement des droits établis au profit de S. M. par l'Edit de création des nouvelles Communautés d'Arts & Métiers des différentes Villes du ressort du Parlement de Paris, ainsi qu'il avoit été commis par Arrêt du Conseil des 24 Août 1776 & 31 Janvier dernier, à faire les recouvremens de pareille nature dans les Villes de Paris & Lyon.

Suite de la Lettre de M. le Roux, Docteur en Médecine & Chirurgien d'Etat &c.

» Tout le monde connoît, continue M. » de Mesmer, la propriété électrique de » l'homme, comme ses cheveux se dressent » & s'écartent par l'influence électrique, » comme le mouvement du sang le plus épais » est singuliérement accéléré, comme on peut » le faire jaillir par degré, selon qu'il est » plus ou moins impregné de matiere élec- » trique ; comme on peut tirer des étincel- » les de toutes les parties du corps humain » électrisé &c. On conçoit donc aisément » que l'homme est également pénétré par le » double torrent de fluide universel & qu'il » doit avoir ses pôles & ses surfaces, ainsi » que toutes les autres substances de la na- » ture qui sont plus ou moins pénétrées de ce » même fluide universel, suivant leur dif- » férente disposition, n'en déplaise à l'Au- » teur de la Lettre de Laubach que je res- » pecte cependant très-fort. Or l'existence » du fluide universel étant réel dans le corps » humain, son double courant, son renfor- » cement, son activité, son émanation étant » si manifeste, voyons maintenant le mécha- » nisme des maladies nerveuses & la marche » de l'influence magnétique.

» N'est il pas vrai que les humeurs gros- » sieres, pâteuses, visqueuses, produites par » les mauvaises digestions, occasionnent des » engorgemens, des obstructions ? C'est à » ces viscosités, c'est à ces obstructions que » l'on doit attribuer le défaut de liberté dans » le cours du fluide universel & dans l'acti- » vité qu'il doit imprimer aux nerfs & de là » aux vaisseaux : les fonctions languissent, » les sucs se dépravent & la machine se dé- » truit en tout ou en partie, ou bien s'al- » tere visiblement.

» De même qu'un fer qui se rouille & » tombe en efflorescence par succession de » tems, n'a plus la faculté magnétique, à » moins qu'on ne lui rende son phlogistique » en lui donnant sa premiere forme par le » moyen de la fonte, de même le fluide uni- » versel, détruit ou affoibli dans un corps » malade, doit être corroboré par addition, » pour pouvoir reprendre sa premiere vi- » gueur & dissiper les obstacles.

» De-là on peut conclure combien les sai- » gnées abondantes & les médicamens vis- » queux tendent à la destruction de la ma- » chine, puisqu'en énervant les forces, sous » prétexte de prévenir ou de remédier aux » inflammations imaginaires, on produit » souvent le mal là où il n'en existoit point » &c. &c. ».

On voit peu de maladies nerveuses qui ne soient produites par le ralentissement du fluide universel & qui ne puissent être diss-

pées par son rétablissement. Ce rétablissement du fluide universel s'opére visiblement par les manipulations de M. de Mesmer. Mais comment s'y prend-il pour augmenter, corroborer, renforcer, communiquer son fluide universel; quel procédé met-il en œuvre? C'est ce que nous sçaurions déjà si le propre du mérite n'étoit pas de faire ombrage & d'exciter la jalousie. Le fait existe, il n'est plus question de disputer sur la possibilité ni d'opposer à l'évidence des raisonnemens captieux. Il n'est question que d'encourager M. de Mesmer, de lui assurer la gloire de sa sublime découverte comme il en a le mérite; alors on le verra prêt à rompre le silence, de la façon la plus désintéressée, pour le bien public & le soulagement sur-tout de cette partie malheureuse de la Société que la Médcine est obligée, pour ainsi dire, d'abandonner à sa fatale destinée, par le peu de secours qu'elle a pour toutes les affections spasmodiques, nerveuses, épileptiques & convulsives. Les Médecins zélés seront donc les premiers à regarder cette importante découverte comme un présent des plus précieux qu'on puisse leur faire; & bien loin de voir M. de Mesmer avec les yeux farouches de l'envie, ils seront les premiers à prier, supplier, presser les Grands, les Princes & les Souverains même, pour qu'ils engagent, par leurs sollicitations bienfaisantes, un personnage si digne de l'estime publique, à parcourir les contrées, soulager les malheureux & former des Sujets qui puissent un jour remplacer leur Maître.

Voilà, Monsieur, ce que je sçais sur le magnétisme animal de M. de Mesmer. Je crois qu'un Citoyen zélé auroit à se reprocher toute sa vie de garder le silence, s'il est en état de répondre à la question que vous avez faite. Quoique livré depuis 32 années à la pratique de la Médecine & de la Chirurgie d'Armée, je ne me flatte point d'avoir rendu la chose avec toute la netteté, la sagacité, l'énergie, avec lesquelles on pourroit la rendre. Le cœur plus que l'esprit a parlé par le desir pur & sincere d'instruire les personnes de l'Art & de soulager l'humanité. Je suis maintenant occupé de la traduction de quelques lettres intéressantes sur ce sujet; M. de Mesmer a daigné m'aider à en faire une petite collection. Je me ferai la loi la plus scrupuleuse de ne rien dire que de vrai.

Beaucoup de personnes possédent la même propriété. J'ai vu à Vienne un homme du commun qui calmoit véritablement les douleurs de dents par le seul attouchement &c.

J'ai l'honneur d'être &c. *Signé*, LE ROUX, *Médecin Docteur, Chirurgien de S. M. l'Empereur & l'Impératrice-Reine.* A Paris, 24 Juin 1777.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Suite de la Lettre à l'Auteur de la Gazette, sur la Population &c.

Quoiqu'il en puisse être néanmoins, on ne prétend pas fixer la population du Royaume, mais seulement montrer que ceux qui ne la portent qu'à 14 ou 16 millions réduisant la population de chaque Paroisse à 350 ou 400 Habitans environ, car tel est le produit de 14 ou 16 millions divisés par 40,000 Paroisses, paroissent estimer la population du Royaume au-dessous de sa réalité & que leur estimation semble fausse.

Au reste, on n'a en vue, dans ces recherches, que de trouver la vérité d'un fait qui partage des Auteurs respectables; & s'il est difficile de la découvrir au juste & sans dénombrement général, d'en approcher du moins par les autres moyens possibles, en attendant qu'on en ait connoissance par ce moyen qui seul est incontestable & précis, pour qu'on le fasse avec soin.

(*La suite à l'Ordinaire prochain*).

II.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 9 Juillet 1777 au Samedi 12 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 21, 23 à 25 l.; le seigle, de 11 liv. 10 s., 12 liv. 5 s. à 13 l. 5 s.; l'orge, de 9 l. 10 s., 10 l. 5 s. à 11 l. Le froment au Port de la Greve, de 22, 23, 24 à 25 l. 10 s.; le seigle, de 10 liv. 10 s., 10 l. 15 s. à 11 l.; l'orge, de 9 liv. 5 s., 10 à 10 liv. 5 s. *le septier.*

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 9 Juillet 1777 au Samedi 12 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20 l. 5 s., 21 à 22 l. 5 s.; *idem* à la Greve, de 20, 21, 22 à 23 l. 5 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 16 Juillet 1777, de 61 à 62 l.; *idem* nouveau, de 59 à 60; le cent de paille vieille, de 23 à 24 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 54 à 55; *idem* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 24 à 25; *id.* nouvelle, de 23 à 24; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 51 à 52; *id.* nouv. de 49 à 50; le cent de paille vieille, de 23 l. 10 s. à 24 l. 10 s.; *id.* nouv., de 22 à 23 l. 5 s.; le foin à la Grève, de 41 à 42 l.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 16 Juillet 1777.

Or de Portug. à	724	11	6	marc.
Du Mexique à	716			
Du Pérou à	708			
Les guinées à	722			
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 k. 31 32.	99	15		
Or à 20 karats à	83	5		
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	15		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	17	6	
Piastres à	49	7	6	

V.

Changes de Paris, *du 16 Juillet 1777.*

Amsterdam	54
Londres	31 9 16e.
Hambourg	188 ½ à ¾
Madrid	15 3
Cadix	15 2 à 1
Livourne	97
Gênes	94 ¾
Lyon *Août*	⅞ à ¾ p. ⅝ p.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Lundi 7 Juillet 1777			Du Mercredi 9.		
Messieurs			*Messieurs*		
Delamotte.. Viag.	M.		Boutray..... pplies.	L.	
Perpétuelles.	M.		Viageres.....	L.	
Tontine.....	M.		Tontine.....	L.	
Du Mardi 8.			Du Jeudi 10.		
Marsollier..... vres.	J.		De S. Janvier vres.	L.	
			Tontine.....	L.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1777.	*Lundi 14.*	*Mardi 15.*	*Mercredi 16.*
Comp. d. Ind.			
Actions	1855	1860 57 ½ 55	1852 ½ 50
D°. 16es/25			
D°. 8es.			245
D°. 25es.			
Emprunt Oct.		407 406	406
Rescriptions	9 ½	9 ½ 10	9 ¾
Bil. des Fermes.	1 ½	1 ½	
Lots de 48 l.		820	825
Lots de 150 l.	1669 67	1667 68	1667 68 70

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24tt pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces, deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 27 Mai.

L.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, *le 15 Avril.*

NOTRE Cour a des vues pacifiques; si les Russes ne veulent que l'exécution des derniers Traités, nos démêlés avec la Cour de Pétersbourg ne nous conduiront ni les uns ni les autres à des coups d'éclat. Le Grand-Seigneur n'a jamais refusé de laisser libre le commerce de la Mer Noire; mais notre Souverain ne veut pas qu'au milieu de la paix on paroisse le menacer de la guerre. Pour montrer de plus en plus que sa conduite est irrépréhensible, il vient de faire compter à l'Impératrice de Russie une partie des sommes qu'il s'étoit engagé à lui payer. Tout ce que nous demandons c'est qu'on garde les conventions signées de part & d'autre. La Russie ne doit faire le commerce dans nos Etats qu'avec des vaisseaux Marchands, & ces vaisseaux ne peuvent être chargés que de marchandises ou de denrées; nous avons arrêté des navires chargés de munitions de guerre, ou des vaisseaux de guerre qu'on nous disoit être uniquement destinés à faire des achats, des ventes ou des échanges dans nos Ports de la Mer Noire; avons-nous passé les bornes prescrites par la modération, ou nos Adversaires ont-ils étendu leurs droits au-delà du terme qui étoit marqué? Quoiqu'il en soit, notre intérêt exige que nos incertitudes soient fixées; sans avoir la guerre, nous éprouvons une partie de ses funestes effets; le commerce suspend ses opérations; le soc de la charrue effleure à peine les terres qui sont menacées des incursions de l'ennemi; on n'ose enfin se jetter dans aucune entreprise, de peur d'élever un édifice à grands frais & à pure perte sur des fondemens ruineux. Le Gouvernement incline toujours vers la paix, mais le Peuple veut & demande la guerre. L'insensé, il ignore donc qu'il en sera lui seul la victime!

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 3 Mai.*

Le 23 du mois dernier, notre Compagnie Asiatique a pris dans son Assemblée générale la résolution de céder au Gouvernement les terres qu'elle possede sur la côte de Coromandel & tous ses établissemens dans les Indes. Pour cette cession ou plutôt cette vente, elle doit recevoir de la Couronne une obligation de 170,000 rixdales; comme cette somme ne lui sera point payée argent comptant, S. M. s'engage à en supporter un intérêt de 4 pour 100. La Compagnie conservera le privilege de faire le commerce des Indes en payant les droits fixés par les Edits & Déclarations du Roi. Ce privilege ne sera pourtant pas exclusif; il sera libre en même tems à tous les Sujets de nos Etats d'essayer de ce commerce, à condition que

pour les expéditions particulieres qu'ils feront de ce pays aux Indes, il ſera payé un droit de ſix pour cent, & pour celles qui auront lieu des Indes en Danemarck & dans nos autres poſſeſſions d'Europe, on acquittera fidelement un droit de huit pour cent. La moitié de ces impôts entrera dans les coffres du Roi & l'autre moitié ſera verſée dans la caiſſe de la Compagnie. Les bons Sujets ne voient jamais avec regret paſſer entre les mains de leur Souverain une partie de leurs gains ou de leurs revenus; mais ils ne ſupportent pas ſans quelque peine des charges qui ne leur ſont impoſées que pour enrichir quelques Particuliers, leurs égaux.

Il eſt démontré par cet arrangement que la Compagnie ſe trouve dans un état de foibleſſe qui ne lui permet pas de ſe ſoutenir ſans appui. On a donc raiſon de s'élever contre les Sociétés de Commerce à privileges excluſifs; elles ne s'enrichiſſent pas puiſqu'elles finiſſent toutes par avoir plus de dettes que de fonds; elles nuiſent à l'Etat puiſqu'un commerce moins gêné & par conſéquent plus étendu, plus floriſſant, doit néceſſairement groſſir le produit des droits; elles ſont funeſtes aux Particuliers puiſquelles les écartent d'un commerce qu'ils pourroient faire avec moins de dépenſes & plus de profit, puiſqu'enfin ces Compagnies font payer bien cher au Peuple des marchandiſes ou des denrées qu'il pourroit ſe procurer à des prix plus modérés. Dans le courant de ce mois, la Compagnie doit tenir encore une Aſſemblée pour régler le dernier dividende & arrêter les comptes des anciens Directeurs.

D'HELSINGOR, *le* 1 *Mai.*

Par un vaiſſeau qui nous eſt arrivé de Mémel, nous apprenons qu'il y a dans ce Port près de cent bâtimens Anglois qui chargent du bois de conſtruction & d'autres articles de commerce. La Grande-Bretagne trouvoit en abondance tous ces différens objets dans ſes Colonies de l'Amérique ſeptentrionale; mais depuis que celles-ci lui ont fermé leurs Ports, elle eſt obligée d'acheter dans les Etats du Nord de l'Europe tout ce qui eſt néceſſaire pour entretenir ſa Marine. Les demandes multipliées de cette Puiſſance font non-ſeulement que le bois de conſtruction eſt monté à des prix très-hauts, mais encore que les Ports de la Baltique en ſont dégarnis & que bientôt on aura de la peine à pouvoir s'en procurer. L'argent de l'Angleterre donne du nerf & de la vigueur au commerce de nos contrées ſeptentrionales.

ALLEMAGNE.

DE DRESDE, *le* 30 *Avril.*

Quoique le Gouvernement s'efforce de mettre quelque ordre dans les Finances, nous ne devons pas eſpérer de les voir de long-tems en bon état. Ce pays ne s'eſt pas encore relevé des funeſtes coups que la derniere guerre lui a portés. Depuis cette fatale époque, notre commerce n'a jamais pu atteindre ce haut point de proſpérité où nous l'avions vu autrefois. Nos Ouvriers & nos plus habiles Artiſtes tranſplantés à Berlin y ont ouvert de nouvelles ſources de richeſſes. Il s'eſt élevé, à notre préjudice, dans la Capitale de la Pruſſe des Fabriques de toute eſpece qui ſoutiennent avec avantage la concurrence des nôtres. Ses Manufactures ſurtout de porcelaine ſont aujourd'hui auſſi renommées que celles de Saxe. Cependant nous avons tiré quelque avantage de nos malheurs; pour les réparer, nous nous ſommes adonnés avec plus d'ardeur à toutes les parties de l'Agriculture; les inſtructions, les récompenſes, les Sociétés Economiques, rien ne nous manque pour rendre de plus en plus floriſſant l'Art par excellence. Cependant nos bons Cultivateurs conviennent que dans certaines Provinces du Nord les terres, beaucoup mieux gouvernées que dans l'Electorat, ſont d'un plus grand produit que les nôtres. On vante par-tout l'excellente culture de la Poméranie Suédoiſe. Les Habitans de cette Province tirent de leur ſol tout le parti qu'il eſt poſſible d'en tirer. En rendant juſtice à l'intelligence de ces Agriculteurs, on convient qu'on pourroit avoir ailleurs le même ſuccès ſi l'on y avoit les mêmes inſtrumens de labourage. Pluſieurs de nos Economes voudroient s'en procurer de pareils; il n'eſt pas à préſumer que les Poméraniens veuillent faire un myſtere de ce qu'ils ne peuvent cacher; ils labourent, béchent, herſent & font toutes les opérations d'Agriculture ſous les yeux des Etrangers qui voyagent dans leurs Villes,

Si nous pouvions nous procurer des modeles ou des dessins de leurs charrues & de tous les autres instrumens dont ils se servent, nous les verrions bientôt généralement adoptés en Saxe, au grand profit des Propriétaires & au grand avantage de tous les Sujets.

De Hambourg, *le* 1 *Mai.*

M. Heineck tient dans notre voisinage une école pour les sourds & muets de naissance. Il les instruit avec un zele & une intelligence qui lui assurent toujours de nouveaux succès. Une de ses Eleves, Mademoiselle Reiersen, d'une famille noble de Copenhague, vient de subir publiquement à Copenhague devant une nombreuse Assemblée un examen sur les principaux articles de la Religion ; elle a prononcé à haute voix & d'une maniere distincte sa profession de foi ; elle a passé ensuite à tous les actes, les formules &c. qu'on met dans la bouche des jeunes gens de son âge. On voit pourtant qu'elle fait effort en prononçant les mots. Elle appuye sur chaque syllabe & rend les finales un peu trop traînantes ; on croit que par l'usage elle pourra venir à bout de parler moins lentement.

Dans quelques unes des Provinces voisines, les épizooties continuent à faire périr beaucoup de bêtes à cornes. C'est pour cette raison qu'on vient de publier à Wansbeck, lieu peu éloigné de cette Ville, une Ordonnance par laquelle il est défendu à toute personne d'amener au Marché annuel qui se tient à Wansbeck, après la Pentecôte, aucune espece de bétail venant des lieux infectés de la contagion. Ce réglement ne souffre ni exception ni modification. Les certificats les plus authentiques que les bêtes sont en bonne santé & qu'elles n'ont pas été attaquées de la maladie ne seront pas reçus & ne mettront pas à couvert des peines portées contre les Contrevenans. Outre la confiscation du bétail, il y aura des amendes dont la moindre sera considérable.

De Cassel, *le* 2 *Mai.*

Nous avons dépeuplé nos campagnes & nous acheterions bien cher les bras que nous avons prêtés ou vendus à l'Etranger. La guerre n'a point dévasté ce pays, mais que nous importe ; si nos champs n'en présentent pas moins l'aspect de la désolation ? Les terres tombent en friches ou sont cultivées d'une maniere à ne nous pas faire espérer de bonnes récoltes. La Société d'Agriculture & des Arts de notre Ville fait tous ses efforts pour empêcher les progrès du mal & soutenir le reste d'un édifice dont une bonne partie s'est déjà écroulée. Elle vient de proposer dix-huit prix, presque tous assez considérables, pour encourager la Filature, les Fabriques, & les autres branches d Industrie ou de Commerce. Outre cela, elle destine une médaille d'or, de la valeur de dix pistoles, à l'Auteur qui aura le mieux répondu à la question suivante : *Les* monopoles, *de quelque nature qu'ils puissent être, sont-ils tous funestes au bien d'un Etat ? S'ils le sont, cette régle souffre t-elle ou peut-elle souffrir quelque exception dans des cas particuliers ; si ces cas peuvent se présenter, quels sont-ils & quelle espece de monopole dans telle ou telle circonstance auroit des effets qu'on ne doit regarder ni comme funestes ni comme dangereux ?* Voilà une question proposée d'une maniere bien prolixe & qu'il n'est pas difficile de résoudre en moins de mots que n'en renferme le sujet de Prix. Le bien d'un Etat est le bien de tous, ou du moins du plus grand nombre ; le monopole est le bien d'un seul : donc le monopole n'est ni ne peut être dans aucun cas le bien d'un Etat. Ces définitions ne peuvent être contestées ; on ne doit pas se refuser à l'évidence du raisonnement. De-là nous sommes en droit de conclure à coup sûr que le Mémoire de l'Auteur qui remportera le Prix aura certainement, s'il est bon, le mérite de la briéveté. Dans le triste état où notre Agriculture est plongée, dans la langueur qu'éprouve notre Commerce, la Société auroit pu trouver facilement une question plus analogue à nos besoins & à notre situation ; infiniment plus intéressante pour les Particuliers & plus utile à l'Etat.

Au retour de son voyage d'Italie, Son A. S. notre gracieux Souverain a fondé une Société pour *l'Etude des Antiquités* ; c'est dans notre Ville que sera le [illegible] ce nouvel établissement. Les Mem[illegible] une de la Société s'assembleront tous les Samdis ; S. A. se propose d'assister aux séances aussi souvent que des occupations plus essentielles pourront le permettre. Les Membres doivent d'abord se mettre en état de connoître, de dé-

crire & d'expliquer tout ce qui regarde les morceaux antiques qui se trouvent déjà dans notre Cabinet d'Histoire naturelle & de curiosités; ils feront aussi des recherches au sujet des pieces antiques que le Prince a eu soin de recueillir en Italie. Cette Société a tenu sa prmiere Séance le 10 du mois dernier.

De Hombourg-ez-Monts, *le 4 Mai.*

Quand le pauvre peut travailler, il faut lui offrir ou lui procurer du travail & par conséquent des salaires. S'il refuse de gagner son pain, il n'a plus droit de se plaindre d'en manquer, & sans blesser la charité on peut & l'on doit même fermer l'oreille à ses cris. Nous avons des pauvres dans cette Ville, mais ils seront désormais assurés de ne point éprouver les horreurs de la misere, à moins qu'ils ne veuillent traîner leurs jours dans l'oisiveté. Le premier de ce mois on a commencé a employer dans notre Hôpital tous les indigens de la Ville qui se présenterent pour avoir de l'ouvrage. Les Marchands & gros Fabricans se sont réunis pour fournir, à leurs propres risques, les matieres brutes qui doivent être mises en œuvre. Ils s'attendent bien à faire d'abord quelques pertes, mais ils espérent d'en être bientôt dédommagés. Cette foule de mendians commencera par user inutilement la laine, le fil, le chanvre, mais en travaillant ils apprendront à devenir Ouvriers; alors on augmentera leurs salaires pour qu'ils puissent vivre & subsister avec un peu moins de peine. Dans cet établissement on reçoit les vieilllards même & les enfans, pourvu qu'ils soient en état de faire tourner un rouet ou de manier une bobine. On les nourrit & de plus on les paye, selon leur application, leur intelligence, & la quantité ou la qualité de leur ouvrage. Quant à ceux qui ne veulent pas travailler, on les met dans un quartier séparé où on les nourrit assez mal pour qu'ils aient bientôt envie d'être mieux nourris en travaillant. Les enfans, quels que âge, les vieillards impotens, les infirmes sont entretenus & traités selon leurs besoins. Telles sont les mesures que nous avons prises pour exterminer la mendicité & soulager les malheureux.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 15 Mai.*

Il est ordonné par la Chambre des Communes de grossoyer le Bill pour accorder la remise des droits sur tout le thé qui sera exporté d'Angleterre en Irlande. On a fait dans la Chambre la troisieme lecture du Bill tendant à prévenir les fraudes des Marchands qui vendent le thé en détail. Le Comité des Subsides a voté la somme de 4879 liv. pour l'entretien des criminels condamnés à travailler sur la Thamise.

On trouve singulier que les Amis des deux Freres du Roi, les Ducs de Gloucester & de Cumberland, n'aient pas pu faire augmenter les revenus de ces deux Princes. Le Chevalier Louther parla vivement en leur faveur & paroît devoir, si ce n'est entraîner, du moins balancer les suffrages. Rien, dit-il, ne tourne plus à la honte du Gouvernement que cette constance avec laquelle on souffre que deux Princes, si près du Trône, traînent languissamment leur vie dans une vraie indigence. L'un dépouillé de toutes les marques de son rang, passe ses jours, comme un Voyageur, dans les pays lointains; l'autre vit, il est vrai, parmi nous, mais en simple Particulier & d'une maniere absolument indigne de sa naissance. Quel contraste! Tandis que nous ne donnons pas à des Fils d'Angleterre de quoi subsister, nous accordons au Roi les sommes les plus exorbitantes, sçachant bien que cet argent est employé par des Serviteurs à des objets qui ne répondent ni à la dignité de la Cour ni à l'usage qu'on devroit faire des deniers du Peuple. Malgré ces bonnes raisons, l'avis du parti opposé prévalut. Sur 175 Membres qui composoient alors l'Assemblée, on ne put compter que 45 voix pour accorder à chacun des deux Princes un supplément de 8000 liv. st. Le Lord North se décida contr'eux, il fit pancher la balance de son côté.

On parle beaucoup d'une Loterie de 50 mille billets; le gros Lot doit être de 10,000 liv. st. On ajoute qu'une personne qui a du crédit recevra un pour cent de bénéfice sur tous les billets qu'elle fera débiter. Il y a donc quelque apparence que la Loterie ne sera pas bien avantageuse, puisqu'on prend de paréilles mesures pour la faire réussir.

Dans le courant de cette saison il a été embarqué à Rotterdam pour divers Ports d'Irlande 9600 tonnes de graines de lin. Il y en avoit 3340 pour Dublin & 1450 pour Newry.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De la Rochelle, *le 16 Mai.*

Depuis plus de quinze jours nous avons des pluies douces & intermittantes qui font un bien infini à nos prairies & à nos bleds tardifs. Avant cette époque, les productions de la terre étoient altérées & commençoient à languir faute d'eau. Tout est changé, graces à Dieu ; la végétation s'anime, les plantes croissent à vue d'œil, nos espérances pour les récoltes de bleds & de fourrages deviennent aujourd'hui des certitudes ; nous aurons abondamment de foin, de froment & de seigle. La vigne, malgré la cruelle gelée qui lui a tant fait de tort, repousse de nouveaux bourgeons qui ne nous donneront poutant des fruits que l'année prochaine. On ne peut pas compter sur de bonnes vendanges ; plusieurs Propriétaires s'estimeroient heureux d'en faire de médiocres. Par bonheur le mal, quoique grand, n'est pas général ; il se trouve des cantons qui n'ont presque pas souffert. S'il n'arrive pas d'autres accidens, on y fera une assez bonne quantité de vin. Quelques Cultivateurs expérimentés prétendent qu'il y aura un fort coulage ; ils croient reconnoître à la vigne des indices qui l'annoncent ; Dieu veuille qu'ils se trompent ! Cette Province n'éprouve que trop la constance du malheur ; nous avons eu dix ans consécutifs de mauvaises récoltes ; il ne nous en faudroit plus que deux ou trois de la même espece pour nous ruiner entiérement. Les chaleurs commencent à se faire sentir. Le 3 de ce mois nous avons eu un orage assez fort pour la saison ; ce qui nous fait espérer que nous n'aurons plus à craindre le retour des gelées. Le tems est aussi favorable qu'il puisse l'être.

De Morlaix, *le 16 Mai.*

Si le Commerce de la Bretagne étoit aussi animé que les denrées y sont abondantes, depuis long-tems nous ne l'aurions pas vu à un si haut point de prospérité. Mais comme nous ne trouvons pas ailleurs de grands besoins, nous vendons assez peu. La Province regorge de grains de toute espece ; nos voisins ne sont pas moins riches que nous en denrées. Les vivres sont également à trop bas prix, tout cela est un mal ; mais encore aimons-nous mieux souffrir de l'abondance que de la disette.

Ce que nous trouvons à bien vendre, ce sont nos toiles ; cette branche de commerce décline beaucoup dans la Grande-Bretagne & sur-tout en Irlande. Les Manufactures de ce dernier Royaume seroient entiérement tombées, si le Gouvernement ne leur accordoit pas de tems en tems de grosses gratifications qui retardent leur chûte.

Si l'Angleterre perd d'un côté, elle prend des arrangemens pour gagner d'un autre. Elle est sur le point de porter le dernier coup à notre commerce des cuirs, déjà si languissant & si près de sa ruine. Dans une de ses dernieres Assemblées, la Chambre des Communes a donné de nouveaux encouragemens aux Manufactures de cuirs & a résolu d'accorder les plus grandes facilités pour qu'on puisse avoir à bon compte du tan dans toute l'Angleterre. Cette Nation industrieuse nous fournit beaucoup de cuirs dont il semble qu'il ne tiendroit qu'à nous de n'avoir pas besoin. Les entraves, les prohibitions, les droits multipliés, paroissent être les grands obstacles qui arrêtent le commerce des Tanneurs qui & ôtent aux Fabriques de cuirs toute leur activité. L'Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 3 Avril dernier donne beaucoup d'espérance. Encore quelques opérations de cette nature, & nous retiendrons dans les mains un bon commerce que l'Etranger s'efforce de nous enlever entiérement & dont il est déjà venu à bout de faire passer chez lui une si grande partie.

De Douai, *le 17 Mai.*

Les grains sont une des plus grandes richesses de notre Province ; nos terres, toujours cultivées avec autant de soin que d'intelligence, nous promettent cette année d'abondantes récoltes. Ce qui manque à nos

Propriétaires, c'eſt d'être aſſurés du bon débit de leurs denrées. Malgré nous, nos greniers ſont encore pleins de bled; ſi le beſoin d'autrui ne nous ouvre pas quelque débouché, le ſort de nos Cultivateurs ſera triſte. Il faut qu'ils ſubſiſtent eux & leur famille; la culture entraîne de grandes avances; s'ils ne vendent pas, il ne leur reſtera peut-être d'autre reſſource que celle des emprunts. L'abondance pourroit-elle conduire aux mêmes extrêmités que la diſette?

Nous avons eſſuyé le 9 du courant un violent orage qui s'eſt étendu de notre territoire à celui d'Arras. Quoiqu'il ſoit tombé beaucoup de grêle & aſſez groſſe, ce n'eſt pas ce qui a fait le mal. Des tourbillons de vent impétueux ont fait des ravages à la campagne & dans les villages. Le froment, le ſeigle & d'autres productions ſont couchées, & l'on trouve même des plantes dont la tige eſt briſée. C'étoit un vrai ouragan; des arbres ont été arrachés ou dépouillés d'une partie de leurs branches; des moulins n'ont pu réſiſter à l'impétuoſité du vent; il les a renverſés; on voit pluſieurs habitations dont les toits ſont emportés. Les dégâts paroiſſent conſidérables.

De Paris, *le 20 Mai.*

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, qui ordonne qu'à l'avenir les toiles de Nankin, provenant tant de l'Etranger que du Commerce de l'Inde, payeront les mêmes droits, & ſeront aſſujetties aux mêmes formalités que les toiles de coton blanches, venant auſſi, tant de l'Etranger que de l'Inde, conformément aux Réglemens rendus pour ces dernieres.

Ordonnance du Roi, qui enjoint à tous les Fermiers, Laboureurs & Cultivateurs de retirer le ſoir, après le travail, les coutres de leurs charrues, & de les enfermer chez eux. S. M. étant informée qu'un des inſtrumens qui ſert le plus aux malfaiteurs, pour forcer les portes, s'introduire dans les maiſons, briſer les coffres & commettre des délits, eſt le coutre des charrues, que les Laboureurs négligent de retirer, lorſqu'ils ont fini leur travail, & dont les malfaiteurs ſe ſaiſiſſent dans la nuit: le Roi ordonne aux Laboureurs &c. ce qui eſt énoncé dans le titre de l'Ordonnance, à peine de telle amende qui ſera arbitrée: leur enjoint, ſous pareille peine, de faire mettre leurs noms aux coutres, afin qu'on puiſſe en reconnoître les Propriétaires &c.

Suite de l'Ordonnance du Bureau des Finances &c, concernant le Canal de Bourgogne.

IV. Défendons aux Propriétaires des terreins ſur lequel paſſera le canal, d'enlever ou faire enlever la couche de terre végétale qui ſe trouve à la ſuperficie deſdits terreins, à moins de trente pieds de diſtance du bord extérieur des ouvrages; ces terres devant être réſervées, tant pour la conſtruction des levées & banquettes du canal, que pour en empêcher les pertes d'eau.

V. Défendons aux Seigneurs, Propriétaires, leurs Fermiers & à tous autres, d'entamer, en aucune façon, les berges des nouveaux lits de riviere, même celles des rivieres qui avoiſinent le canal, ſoit en les ouvrant pour y faire des ſaignées qui conduiſent l'eau ſur les prés, ſoit en coupant ou arrachant les ſouches & les arbres qui ſont & ſeront plantés par la ſuite, & dont les racines peuvent en conſerver les bords, & les empêcher d'être dégradés: Ne pourront leſdits Seigneurs & autres, faire dans les ſuſdites rivieres & nouveaux lits, des épis, barrages, batardeaux & autres ouvrages qui tendroient à détourner le cours de l'eau, & à le jetter plus ſur une rive que ſur l'autre, à moins qu'ils ne s'y ſoient fait dûment autoriſer, en ſuivant toutefois ce qui leur ſera preſcrit à cet égard par l'Ingénieur de Sa Majeſté pour les ponts & chauſſées, chargé de la conduite des travaux du canal, & par celui de Nous, Commiſſaire en cette partie.

VI. Il ne ſera fait aucuns dépôts de pierres, ſables, bois, décombres de bâtimens, gravas, fumiers & immondices ſur les digues, banquettes & contre-foſſés du canal & des nouveaux lits de riviere.

VII. Faiſons défenſes à toutes perſonnes, de pêcher dans les parties du canal nouvellement faites ou à faire, & d'y mettre rouir, ainſi que dans les nouveaux lits de riviere, aucuns chanvres & autres plantes de pareille nature.

(*La ſuite à l'Ordinaire prochain.*)

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Suite de l'Avis aux Bonnes Ménageres &c.

Ce n'eſt pas la qualité des eaux qui contribue à la bonté du pain, mais uniquement le degré de chaleur qu'on leur donne. Toutes ſortes d'eaux, pourvu qu'elles ſoient potables, peuvent ſervir indifféremment à la préparation du levain, au pêtriſſage de la pâte, à la fabrication du pain. En Province, une erreur trop générale eſt que l'eau fait le pain; s'il eſt mauvais, on l'attribue à cette cauſe, tandis qu'il ne peut l'être que par la qualité de la farine, l'imperfection du moulage, l'ignorance du Fabricant. Le pain de Paris eſt un des meilleurs qu'on mange en Europe, cependant la plûpart des Boulangers ne ſe ſervent que de l'eau de puits. Dans la fabrication du pain, l'eau doit être employée telle qu'elle eſt, quand il fait chaud, tiede en hiver & chaude dans les grandes gelées. Le pain à l'eau froide ou tiede eſt toujours plus délicat que le pain fait à l'eau chaude. Qu'on ſe donne bien de garde de verſer de l'eau bouillante ſur le levain, dans l'intention de la tiédir auſſi-tôt par le mêlange de l'eau froide; par-là on ſurprendroit la pâte, on la rendroit griſe, molle, & on lui ôteroit une partie de ſa fermeté & de ſa conſiſtance. Rien de plus vicieux que les procédés qu'on ſuit communément pour la préparation du levain. M. Parmentier combat ces procédés & en donne qu'il garantit. Le levain eſt la partie la plus eſſentielle, la plus délicate & la plus difficile de la fabrication du pain. Sans lui, cet aliment ne ſeroit qu'une galette plate, viſqueuſe, indigeſte & ſans goût. Nos Ménageres ne veulent employer que du levain vieux, c'eſt-à-dire aigre & ſans force; elles ſe trompent, ce n'eſt pas ainſi que fait le Boulanger, il ne ſe ſert que de levain nouveau & vineux. Dès le matin il met de côté un morceau de pâte à laquelle il ajoute pluſieurs fois, dans le cours de la journée, de nouvelle farine; il renouvelle pour l'ordinaire cette opération juſqu'à cinq fois. C'eſt ainſi, pour nous ſervir des termes de l'Art, qu'il *rafraîchit* ſon levain pour que trois heures avant de pêtrir, il le trouve ſpiritueux & propre à produire tous les bons effets qu'il deſire. Si l'on veut avoir du pain de bonne qualité, voici une méthode qu'il faudra ſuivre. La veille du jour où l'on doit cuire, on prendra le levain de la derniere fournée, on le délayera le ſoir avec de l'eau froide dans le tiers de la farine qui doit être employée; on formera du tout une pâte ferme qu'on laiſſera toute la nuit au coin de la huche ou du pêtrin, entourée de farine qu'on élevera & qu'on foulera pour qu'elle ait plus de ſolidité & qu'elle contienne mieux le levain dans ſes limites. Si la bonne Ménagere vouloit avoir un pain plus léger, plus blanc, plus parfait, elle pourroit, au lieu de mettre la main à la pâte à ſix heures du matin, différer juſqu'à neuf, & délayer ſon levain de la même maniere que la veille, en tenant toutefois ſa pâte plus douce & moins ferme. Dans la fabrication du pain, on ne peut pas établir des régles fixes & invariables. Il faut employer pour le levain de l'eau un peu chauffée, mettre ce levain dans une corbeille bien couverte, auprès du feu; voilà pour l'hiver. En été, dans les grandes chaleurs, on fait ce levain avec l'eau froide; on le met enſuite dans une corbeille & on le tient à la cave ou dans quelque autre lieu frais. Par cette méthode, jamais le levain n'eſt aigre, mat, déchiré, coulant. L'Auteur recommande de ne pas commencer à pêtrir la pâte, qu'on n'ait auparavant bien examiné l'état où ſe trouve le levain. S'il n'eſt pas bouffant, crenelé, d'une odeur vineuſe, & qu'il ſoit au contraire applati, crevaſſé, aigre, il faut abſolument le renouveller. C'eſt l'affaire de trois heures de plus pour avoir un pain meilleur, blanc, plus ſalubre.

(*La ſuite à l'Ordinaire prochain*).

II.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 17 Mai 1777 au Mercredi 21 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 18, 19, 22 à 23 liv.; le ſeigle, de 12 l. 5 ſ., 12 liv. 15 ſ. à 13 liv.; l'orge, de 8 l. 10 ſ., 9 à 9 liv. 5 ſ. Le froment au Port de la Greve, de 20, 21, 22 à 23 liv.; le ſeigle, de 11 livres 10 ſ., 12 à 12 liv. 10 ſ.; l'orge, de 9 liv., 9 liv. 10 ſ. à 9 l. 15 ſ. *le ſeptier.*

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 17 Mai 1777 au Mercredi 21 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19 l. 10 s., 20 à 21 l.; *idem* à la Greve, de 19, 20 à 21 l. 5 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 24 Mai 1777, de 62 à 63 liv.; *idem* nouveau, de 60 à 61; le cent de paille vieille, de 24 à 25 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 53 à 54; *idem* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 23 à 24; *id.* nouvelle, de 22 à 23; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 49 à 50; *id.* nouveau, de 47 à 48; le cent de paille vieille, de 22 à 23 liv.; *id.* nouvelle, de 21 à 22 l.; le foin à la Grêve, de 39 à 40 l.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 24 Mai 1777.

Or de Portug. à	723	11	8	marc.
Du Mexique à	716			marc.
Du Pérou à	708			marc.
Les guinées à	722			marc.
Ducats à	98	5		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à	83	10		once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	15		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52			marc.
Piastres à	49	7	6	marc.

V.

Changes de Paris, *du 24 Mai 1777.*

Amsterdam	54		
Londres	31	7	16d.
Hambourg	187	¼	
Madrid	15	2	6
Cadix	15	1	6
Livourne	97		
Gênes	95		
Lyon	⅜		

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Merc. 14 Mai 1777			Du Vendredi 16.		
Messieurs			*Messieurs*		
Boutray	pplles.	J.	Lempereur..	pplles.	J.
Viageres		J.	Viageres.....		J.
Tontine.....		J.	Creuzé.....	pplles.	F.
Cochin	pplles.	G.	Viageres		G.
			Tontine		G.
Du Jeudi 15.			Patu..... Viageres.		J.
Nau.....	pplles.	J.	.....		
Viageres.....		J.	.....		
Tontine.		J.	.....		
De S. Janvier vres.		J.	.....		
Tontine		J.	.....		
.....			.....		
.....			.....		
.....			.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai 1777.	Jeudi 22.	Vendredi 23.	Samedi 2
Comp.d.Ind.			
Actions . . .	1897 ½ . . .	1900 10 15 20 15	1920 12½
Do. 16es/25 . . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
Do. 8es. . . .	250	. . . . .	. . . .
Do. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	80 . . .
Emprunt Oct..	406	. . . . .	. . . .
Rescriptions . .	7¾ 8 7¾ . .	7¾ ½¾ . . .	7¾ 8 7¾
Bil. des Fermes.	2	1¾	1¾ . . .
Bil. de la Lot.R.	1050 55 60 . .	1075 72 . . .	1070 68 .
Lots de 150 l. de Rentes viageres.	1610	. . . . .	1612 15 .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnem de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annon deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 22 Mars.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le* 21 *Février.*

QUE les Etats seroient heureux, s'ils connoissoient toutes leurs ressources & s'ils sçavoient en profiter ! On se plaint presque par-tout que les hommes ne sont pas assez multipliés, & l'on ne manque pas d'attribuer à cette cause l'inexécution des plus beaux projets. Pour s'élever, les Manufactures n'ont besoin que de bras qui les soutiennent; les Arts deviendroient bientôt florissans, s'il y avoit plus d'Eleves & plus d'Artistes. Qu'on crée des mains industrieuses, que les productions brutes puissent être mises en œuvre, que les vaisseaux Marchands aient toujours un assez grand nombre de Matelots pour les monter, que les Travailleurs ne manquent pas pour ouvrir des communications, construire & entretenir les grands chemins, voilà tout ce que le Commerce demande pour vivifier la Capitale & les Provinces; grossissez la foule des Cultivateurs, la terre vous prodiguera ses richesses, les friches disparoîtront, les marais seront desséchés, l'Agriculture vous étonnera par ses progrès. Le défaut donc de population entraîne avec lui les plus grands malheurs; pour multiplier les prodiges, on ne veut que multiplier les hommes. Nous croirions plutôt que les hommes ne manquent pas, mais que malheureusement il est trop rare qu'on sçache les employer. Prenez le Royaume le plus riche de l'Europe, vous trouverez que la classe la plus nombreuse des Sujets est celle des mendians, de vagabonds, des pauvres, des gens de toute espece qui préferent une indigence oisive à une aisance laborieuse, & qui pour fuir le travail ne balancent pas à se dévouer aux horreurs de la misere. Il ne s'agiroit donc que de les tirer de leur fatale inaction pour grossir le nombre des Cultivateurs, des Artisans, des Manufacturiers, des Marins, des Matelots, des Pêcheurs. Les meilleurs moyens sont sans contredit ceux qui attaquent l'abus en détail & vont à faire saisir & couper une à une les racines du mal. Nous avons déjà, dans ce Royaume, plusieurs établissemens où ceux qui aiment le travail sont assurés de trouver du pain. Il s'en est formé d'autres où les personnes coupables de quelques délits expient leur faute par des travaux publics ou continus & par la perte de leur liberté. Nous en comptons plusieurs qui sont encore plus utiles & qui ne corrigent pas le mal, mais qui le préviennent; nous voulons parler de ces Maisons de charité où l'on éleve les Orphelins, où l'on instruit les enfans des deux sexes, où on les plie de bonne heure à tous les devoirs qu'un bon Citoyen est obligé de remplir. C'est sur tout par de pareilles institutions que, sans acquérir de nouveaux Sujets, un Etat voit accroître sa puissance; car

la force des Empires doit principalement se calculer, non par le nombre des Habitans, mais par celui des Citoyens vraiment Patriotes, instruits, appliqués, laborieux, aussi ennemis du vice que partisans de la vertu. Les pas que nous avons si heureusement faits, nous engagent à hâter notre marche. On voit ici une foule de jeunes-gens, fils de Soldats & de Matelots qui, faute de moyens d'avoir ou de gagner du pain, traînent dans la misere & la souffrance des jours qu'ils pourroient couler doucement si l'on s'intéressoit plus à leur sort, ou qu'on sçût les tirer de l'infortune en les employant au bien de l'Etat. Un bon Citoyen avoit proposé un plan qui consistoit à former ces jeunes gens aux travaux de la Marine & à s'en servir pour faire une espece de pépiniere d'où l'on tireroit des Matelots, non-seulement pour les vaisseaux de guerre, mais encore pour les vaisseaux Marchands. S. M. a voulu Elle-même examiner le projet; Elle l'a trouvé bien conçu & a donné ses ordres pour le faire exécuter. On instruira tout-à-la-fois les jeunes-gens & les enfans d'une maniere proportionnée à leur âge respectif. Tout ce que Sa Majesté prétend, quand ces Eleves seront en état de se décider & de travailler utilement, c'est qu'il leur soit parfaitement libre d'embrasser la profession de Matelots, ou tel autre état qui sera plus de leur goût & auquel ils conviendront mieux.

Dans un Bureau que le Gouvernement vient d'établir à l'Hôtel des Monnoies, on échange contre de nouvelles especes les anciennes qu'il n'est pas permis de faire circuler dans le commerce. C'est ici une perte pour les Habitans, mais elle n'excite pas les murmures parce qu'il n'est personne qui ne voye l'utilité ou plutôt la nécessité de cette opération. Le Bureau s'ouvre deux fois par semaine; on ne reçoit en monnoie courante que la valeur intrinseque des anciennes monnoies. Le concours de nos Habitans a été plus considérable qu'on ne s'y étoit d'abord attendu; le zele de l'intérêt public l'a emporté dans le cœur de nos bons Sujets sur l'amour de leur intérêt particulier. Nous éprouvons que quand on fait de bonnes loix, & qu'on en montre l'utilité, le Peuple, loin de s'y soustraire, en presse lui même l'exécution.

PRUSSE.

De Berlin, *le 28 Février.*

La juste estime que nous faisons ici des hommes nous engage, autant qu'il nous est possible, à attirer l'Etranger dans nos Etats. C'est par cette politique avantageuse que nous sommes venus à bout de peupler des cantons déserts & de convertir des friches en terres qui sont aujourd'hui d'un riche produit. Dans plusieurs contrées d'Allemagne on suit des maximes bien différentes des nôtres. Quoique pour la plûdart, ces Provinces aient été dévastées par de guerres longues & cruelles, elles semblent agir comme si elles étoient surchargées d'un excès de population. On arrache le Laboureur à la charrue, on parcourt les campagnes pour y enlever les jeunes gens dont plusieurs sont à peine sortis de l'enfance. L'objet qu'on se propose est de les faire passer dans des pays lointains d'où il est à craindre qu'ils ne retournent jamais dans leur patrie. Cette conjecture se présente si naturellement que les enfans suivent leurs peres & les femmes leurs maris, comme s'il s'agissoit de se fixer ailleurs pour toujours. Il n'est pas possible de se couper un bras sans éprouver des sentimens qui avertissent du moins qu'on se l'est coupé. Dans les Etats qu'on a dépeuplés, les campagnes sont désertes, l'Agriculture souffre & l'on voit les champs ou totalement négligés ou mal cultivés. On n'en sera pas étonnés quand on sçaura que des mains destinées par la nature à manier le fuseau, y conduisent la charrue & travaillent la terre. Dans la Basse-Hesse sur tout & dans les cantons voisins, par le défaut d'hommes, les femmes labourent & sont chargées de tenir la place & de remplir toutes les pénibles fonctions des Cultivateurs. Les Etats de Wirtemberg, d'après ces exemples, s'opposent avec autant de fermeté que de sagesse à ce qu'on laisse à la disposition de l'Etranger, des hommes absolument nécessaires au pays. A peine consentent ils qu'on fournisse aux Anglois 600 Chasseurs.

HONGRIE.

De Presbourg, *le 21 Février.*

Les nouvelles de Turquie portent qu'il y

regne une maladie contagieuſe qui dans divers cantons a fait périr un aſſez grand nombre d'Habitans. On obſerve que le bas peuple Muſulman en eſt plus facilement atteint & que la contagion lui eſt beaucoup plus funeſte qu'aux autres perſonnes. La raiſon qu'on apporte de cette différence, eſt que les Turcs de bas étage ſont mal-propres & que de plus ils n'ont preſque pas de foi aux remedes & refuſent d'en prendre. Les Chrétiens ont ſuivi les conſeils que donne une prudence éclairée; Ils conſultent des Médecins expérimentés; ils s'en tiennent au régime qu'on leur preſcrit & pour la plûpart ils échappent au danger de la maladie. On ne décide pas encore ſi c'eſt la peſte, mais on craint beaucoup que cette épidémie, ſi elle n'en a pas les ſymptômes, n'en ait les effets. Elle s'étend avec rapidité; elle a pénétré dans la Macédoine & y fait de grands ravages.

Dans les appréhenſions où les Marchands des frontieres ſont d'une guerre entre la Porte & la Ruſſie, ils ſuſpendent toute opération de commerce qui pourroit nuire à leur fortune. Il paroît que leur principale vue ſeroit d'avoir la navigation libre. Le commerce de terre leur tient beaucoup moins à cœur que celui de mer; mais il y a fort apparence qu'on ne les conſultera pas pour choiſir les lieux qui ſeront le théâtre de la guerre.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le 23 Février.*

C'eſt ſur-tout les vertus naiſſantes qu'il faudroit encourager, animer, récompenſer; en allumant ainſi la plus noble émulation parmi les enfans, on n'auroit pas la douleur de voir ſi petit le nombre des Citoyens vertueux. De tendres nourriſſons élevés par des mains pures, & accoutumés de bonne heure à des traits de généroſité, de charité, de bienfaiſance, d'amitié, nous feroient admirer dans un âge plus mûr de hautes qualités & de grandes vertus. Formons l'homme dans l'enfant & nous aurons des hommes.

L'Impératrice-Reine ayant donné cent ducats aux jeunes Eleves de l'Ecole Normale, ces enfans ſe partagerent cette ſomme & prirent unanimement la réſolution d'envoyer chacun leur portion à leurs familles. S. M. I. & R. inſtruite de ce petit arrangement, en a témoigné la plus vive ſatisfaction. Elle a fait donner une fête brillante aux Eleves; Elle leur a envoyé toutes ſortes de rafraîchiſſemens; Elle a fait ſervir par ſes propres gens, dans un feſtin ſplendide, & les Eleves & leurs parens qui avoient tous été invités à cette fête.

DE DRESDE, *le 26 Février.*

On fait ici de grands préparatifs pour la Séance publique de l'Académie d'Architecture, de Peinture, de Sculpture & de Gravure qui doit ſe tenir le 5 du mois prochain. Les ouvrages des Eleves ſeront expoſés aux yeux du Public juſqu'au 22 du même mois. Cette Académie & celle des Beaux Arts de Leipſick ont produit des Artiſtes qui ſe ſont fait une réputation non par l'abus de leurs talens, mais par des productions qui n'ont jamais fixé l'admiration aux dépens des mœurs.

Il faut néceſſairement qu'il y ait dans tout le Nord de prodigieuſes quantités de grains puiſque, malgré la multitude des magaſins qu'on forme en Pologne, en Ruſſie, dans l'Autriche & ailleurs, le prix de la denrée ne hauſſe pas. Les Monopoleurs n'oſent pas faire des acaparrhemens, quoique les Propriétaires vendent à bon marché. Les années précédentes nous ont laiſſé beaucoup de ſuperflu, & cette année nous aurons encore vraiſemblablement la ſurabondance. Il s'agira de trouver des Conſommateurs, ce qui ſera difficile, parce que l'Europe devient toujours plus riche en denrées.

Après trois mois conſécutifs de gelée & de neige, la campagne qui commence à ſe découvrir, préſente un ſpectacle agréable à tout le monde, mais particuliérement au Cultivateur.

DE FRANCFORT (*ſur l'Oder*), *le 28 Février.*

Rien de plus connu en Allemagne que la maladie des bêtes à cornes & à laine qui ſe déclare par des tournoiemens de tête & dont le ſiege eſt dans le cerveau. Mais ce qu'on ignore c'eſt un remede contre cette

cruelle épizootie qui a réduit à la misere un si grand nombre de Propriétaires & de Fermiers. Les Sociétés d'Agriculture ont proposé des Prix sur cet objet important : les Mémoires envoyés n'ont pas répondu d'une maniere satisfaisante à la question. Un Seigneur de Silésie qui possede de grandes terres où il éleve de nombreux troupeaux, suit une méthode particuliere dont il tire avantage & que pour cette raison il vient de faire connoître au Public. M. de Schélia, c'est le nom de cet illustre Cultivateur, fait valoir lui-même ses riches possessions & suit depuis quinze ans les travaux de ses Laboureurs & de ses Bergers. La maladie dont nous parlons n'a pas épargné ses troupeaux ; malgré toutes les précautions qu'il a pu imaginer, malgré tous les remedes qu'il a employés durant le cours de douze ans, il a vu périr un grand nombre de ses brebis & a fait des pertes considérables. Au commencement de la treizieme année, on lui envoya de Pologne un remede dont on lui vanta beaucoup les propriétés. Il en a fait usage avec tant de succès qu'il a cru devoir le publier. Il prie les Propriétaires qui l'adopteront de vouloir bien, à son exemple, faire insérer dans les Gazettes & les Journaux le résultat de leurs expériences. Plus on constatera la bonté du remede, plus on se hâtera de toutes parts de le donner au bétail. M. de Schélia assure que par sa méthode on guérit les bêtes malades & l'on préserve les autres de la maladie.

Voici les procédés qu'il faut suivre. Pour cent bêtes à laine on prend une metze de graine de lin séchée au four, qu'on broye jusqu'à ce qu'elle soit réduite en farine. On y joint un quart de metze de moutarde blanche bien pilée & autant de bois pourri de prunier, qu'il faut aussi réduire en poudre après l'avoir fait sécher. Quand on a bien mêlé ces ingrédiens, on y ajoute une metze de sel bouilli. Cela fait, on divise le tout en trois portions égales qu'on donne pendant trois jours consécutifs aux bêtes à laine avant qu'elles aillent aux pâturages. Elles mangent cette espece de pâte sans qu'on soit obligé de la leur faire prendre de force. Si l'on y joignoit un peu d'avoine, elles la mangeroient encore plus volontiers ; l'avoine n'est pas nécessaire pour rendre le remede efficace. Depuis que M. de Schélia s'en tient à cette méthode, il a guéri toutes les bêtes à laine de ses troupeaux qui étoient attaquées du tournoiement ; celles qui, sans être malades, ont pris ce remede, n'ont jamais eu la moindre atteinte de la maladie. Enfin depuis plus de deux ans, ce Seigneur n'a pas vu périr de l'épizootie en question une de ses brebis.

ITALIE.

De Milan, *le 13 Février.*

Ce n'est pas en multipliant les loix qu'on prend le meilleur moyen pour établir l'ordre, nous ne l'ignorons pas. Cependant depuis quelques années les Ordonnances se succédent rapidement les unes aux autres ; mais comme ces Ordonnances sont relatives à divers objets, & qu'un nouveau réglement anéantit plusieurs réglemens anciens, nous réduisons les volumes de notre code au lieu de les multiplier ou de les grossir. Le Gouvernement a mis sur un meilleur pied plusieurs articles de l'Administration publique, il vient d'en réformer d'autres. Par une Ordonnance nouvellement publiée, il corrigera divers abus dont on se plaignoit & qui étoient également préjudiciables à l'Etat & aux Particuliers. Tel sera l'effet d'un autre réglement, qu'il en coûtera beaucoup moins qu'auparavant pour obtenir un bonne & prompte justice.

Dans plusieurs Etats d'Italie les bons Citoyens voyent avec peine qu'on y fait venir de l'Etranger divers articles qui ne devroient pas faire un objet de commerce & qui servent uniquement à satisfaire le caprice, la fantaisie, l'humeur des personnes du sexe. Par ces dépenses vraiment de luxe, puisqu'elles sont totalement déplacées, il sort chaque année de ces Etats de grandes sommes qu'il seroit difficile de plus mal employer & qu'on pourroit employer très utilement. Les soies baissent de prix ; on voudroit que le goût se tournât vers les étoffes de soie ; l'argent resteroit alors dans le pays, & au lieu de le perdre, comme nous faisons, en le versant à pleines mains dans d'autres contrées de l'Europe, nous pourrions donner alors plus d'activité à l'industrie & nous en servir en un mot pour devenir plus riches.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 8 *Mars.*

Un Membre du Parlement a proposé dans la Chambre des Communes un Bill pour continuer un Acte de la sixieme anneé du regne de Sa Majesté, qui permettoit l'importation de la soie écrue & des velours jusqu'à une époque marquée. Dans le même Bill, on fait de sages dispositions pour empêcher que les Ouvriers en soie ne fassent manquer le bon effet que l'Acte pourroit produire.

On écrit de Dumfries, en Ecosse, que l'importation du bled & des grains de toute espece n'y sera plus permise. L'exportation de ces denrées y sera considérable, vu l'abondance des dernieres récoltes. Deux de nos bâtimens y viennent de prendre une cargaison de farine pour nos Troupes d'Amérique. La défense d'importer semble parfaitement inutile; les Marchands ne sont pas tentés d'importer la denrée où elle abonde; ils n'y trouveroient pas leur intérêt : c'est de-là qu'ils la tirent pour la vendre dans les lieux où le besoin se fait sentir.

Les Habitans de la Nouvelle-Angleterre & beaucoup plus encore ceux de Connecticut sont dans une grande détresse à cause de la disette & du prix excessif des comestibles. Le commerce y est entiérement suspendu & à peine y fait-on quelque misérable trafic. Ceux d'entre les Particuliers qui ont de l'or, de l'argent, ou même des especes de cuivre, loin de s'en dessaisir, cherchent à les accumuler. Ils ne veulent pas les échanger contre les papiers du Congrès, attendu que ceux-ci ont toujours moins de crédit & qu'il seroit difficile de les faire escomptet en bonnes especes, à moins qu'on ne fasse des remises plus ou moins considérables. Les Colons qui ont du rum & d'autres articles de commerce ne les vendent pas de peur d'être payés en papiers; ils les échangent contre les vivres & les productions qui leur sont nécessaires. Par ce moyen, ils ne sont pas dans le cas de payer les amendes infligées par un Acte de la derniere Assemblée de Connecticut, contre les personnes qui refusent de prendre en payement les papiers auxquels le Congrès a donné cours.

FR.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

D'ORANGE, *le* 8 *Mars.*

Une maladie épidémique a pénétré dans nos cantons; c'est une espece de fievres intermittentes dont on ne connoît pas assez la nature pour appliquer aux malades des remedes efficaces. Le nombre des personnes qui en sont attaquées dans cette Ville ne doit pas nous effrayer en lui-même; mais quoiqu'il soit petit, nous avons sujet de craindre que la contagion ne fasse des progrès. Elle a commencé d'abord ses ravages à Villeneuve-lez-Avignon où l'air est aussi corrompu & infect, depuis quelques années, qu'il étoit autrefois pur & salubre. Le Rhône en détournant son cours & s'éloignant de cette petite Ville, a laissé près des murs de grandes quantités d'eaux croupissantes qui répandent des vapeurs malignes & détruisent la santé des infortunés Habitans. On connoit le remede, mais on se contente de l'indiquer, parce qu'il en coûteroit trop pour se le procurer. Le moyen, seul infaillible, seroit de faire reprendre au fleuve son ancien cours. Il n'auroit pas plutôt baigné les murs de la Ville, que l'infection se dissiperoit, & que l'air recouvreroit son ancienne salubrité. Non-seulement les maladies regnent habituellement à Villeneuve, mais elles gagnent aussi les environs, & de proche en proche la contagion s'étend. Au sujet de la nouvelle maladie, les Médecins du pays ont envoyé des Mémoires à la Commission Royale de Médecine de Paris & à la Faculté de Médecine de Montpellier pour les consulter.

DU PAYS D'AUNIS, *le* 9 *Mars.*

On se plaint dans ce pays ci, avec raison, du peu de zele que montrent certains Particuliers & pour le bien public & pour leur propre intérêt. M. l'Intendant de notre Généralité avoit rendu, le 6 Novembre dernier, une Ordonnance pleine de sagesse pour faire écheniller les arbres. Ce Réglement a été fidélement suivi par les uns & totalement négligé par les autres; seroit-ce le propre des bonnes loix de n'être qu'imparfaitement exécutées? Il se trouve tou-

jours dans la Société des gens qui se regardent, pour ainsi dire, au-dessus des loix & qui s'arrogent le droit de s'en exempter. On diroit, à voir leur conduite, que les Ordonnances ne les regardent pas & qu'elles ne sont portées que pour instruire & guider le bas peuple. Les richesses & la condition deviendroient-ils des titres pour ne pas se soumettre, & l'obligation d'obéir ne tomberoit-elle que sur les états médiocres & la pauvreté? Les Fermiers, les Jardiniers, tous les gens de la campagne ont mis la main à l'ouvrage dès que la derniere Ordonnance a été publiée. Une amende, quelque légere qu'elle soit, les effraye; pour n'être pas dans le cas de la payer, ils font souvent plus qu'ils ne sont obligés de faire. Dans plusieurs endroits, comme il étoit difficile de pénétrer dans les hayes trop épaisses, on est allé jusqu'à en couper une partie, & l'on a pris alors sans peine les bourses à chenilles qu'on auroit été forcé d'y laisser, si les hayes n'avoient pas été un peu élaguées. Les Paroisses où l'Ordonnance a été ainsi exécutée par les pauvres, ne craindroient pas les ravages des insectes si les riches Propriétaires avoient rempli la même obligation. On pense qu'il faudroit en venir à une seconde Ordonnance & condamner les Infracteurs de la premiere à payer une très-forte amende, si dans la quinzaine leurs jardins, leurs vergers, leurs vignes n'étoient pas entiérement dépouillés de toutes les bourses à chenilles.

Dans certaines années nous avons vu ces insectes, après avoir rongé nos arbres à fruit, se jetter sur nos vignes & nous enlever jusqu'à l'espérance d'une récolte. Il faudra donc que tous souffrent par la négligence de quelques uns. Les chenilles, dans les lieux où l'on n'a pas voulu les détruire se métamorphoseront, aux premieres chaleurs, en papillons qui déposeront leurs œufs dans les cantons où l'on avoit pris les précautions nécessaires pour s'en garantir; & ces cantons seront désolés comme les autres où l'on aura dédaigné de prendre les mêmes mesures. Parmi les chenilles, il s'en trouve qui pondent plusieurs fois dans l'année; les papillons qui paroissent au printems déposent leurs œufs de bonne heure; ceux-ci éclosent dans les chaleurs de l'été & dans un court espace de tems ces insectes se multiplient à l'infini. Ils font encore une ponte, quand les chaleurs commencent à se faire sentir moins vivement; les œufs éclos dans peu de tems, on voit en automne fourmiller les chenilles qui dévorent les dernieres pousses du printems, & qui, lorsque la saison est belle, se jettent sur les vergers & les potagers où ils font de grands dégâts. Les chenilles qui viennent tard, ne pouvant parvenir au point de se métamorphoser en chrysalides, se construisent un nid ou bourse qui leur sert d'abri dans le tems du froid; si l'hiver est doux, elles reparoissent au commencement du printems & attaquent les premiers bourgeons des arbres. L'été dernier a été sec & très-beau; voilà d'où vient que les bourses à chenilles se sont multipliées. Nous n'avons presque pas eu d'hiver; les chenilles n'ont souffert ni la pluie ni le froid; elles sont toutes vivantes & commencent à sortir de leur retraite. Si l'on ne se hâte de les détruire, elles nous feront payer cher l'incurie d'une partie de nos Habitans. Les grands chemins & les avenues des Villes, bordés d'ormeaux, présentent à nos yeux un nombre prodigieux de ces bourses à chenilles. Quelques jours de travail suffiroient pour nous délivrer de tout sujet de crainte à cet égard. Quant à ceux qui ont dédaigné d'exécuter l'Ordonnance, il semble qu'on devroit se faire un devoir de les dénoncer? Pourroit-on ne pas sévir contre des personnes qui manquent si essentiellement à la Société? Les riches n'en devroient être punis que plus sévérement, quand ils refusent de remplir leurs obligations, sur-tout si leur faute produit de mauvais effets qui se font sentir aux pauvres & aux malheureux.

Nos bons Citoyens se flattent toutefois que l'ouvrage ne restera pas imparfait. Les personnes en place nommeront vraisemblablement des Commissaires pour examiner les contraventions & les réparer. On peut ordonner aux Syndics des Paroisses de faire leur rapport, ou même les autoriser à faire écheniller aux dépens de ceux qui auront contrevenu à l'Ordonnance. C'est bien le moins de forcer tout Citoyen à concourir au bien général.

Rien de plus favorable à la végétation que le tems dont nous continuons de jouir. On se hâte de tailler la vigne; ceux qui ont fait cette opération au mois de Février, ont opéré peut-être encore plus sagement; leurs vignes commencent à pleurer, & si les beaux jours se soutiennent, elles ne tarderont pas à pous-

ſer des bourgeons. En général les bleds ſont très-beaux ; les mars, ſemés le mois dernier, ſortent de terre & paroiſſent bien fournis. De tous les côtés, la campagne nous offre une très-belle perſpective. On ſeme encore des avoines & des baillarges ; les Laboureurs commencent à préparer les guérets pour les ſemailles d'automne. La terre eſt meuble & facile à travailler. Elle ſe prête au ſoc & ſe caſſe bien. Depuis bien des années, les Propiétaires & les Fermiers n'avoient pas eu de ſi belles eſpérances : Dieu veuille qu'elles ne ſoient pas trompées. Quoique la vigne ait ruiné une foule de Propriétaires, on ne ſe laſſe pas de la cultiver ; on défriche, on plante par-tout ; ce ſont de grandes avances qu'on eſpere de recouvrer.

I I.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Livre nouveau.

Les Rues & les Environs de Paris, 2 vol. in-12. Le premier tome eſt diviſé en deux parties ; la premiere de ces parties contient principalement tout ce qui renferme pluſieurs habitations & qui ne déſigne aucun domicile en particulier. La ſeconde renferme généralement tout ce qui déſigne un édifice particulier. Le ſecond tome eſt la nomenclature des Villes, Bourgs, Villages, Hameaux, Abbayes, Chapelles, Couvents, Monaſteres, Châteaux, belles Maiſons, Fermes, Forêts & Moulins, qui ſont aux environs de Paris & juſqu'à la diſtance de 18 lieues de cette Capitale. Le tout par ordre alphabétique. A Paris, chez Ph. D. Langlois, Libraire, rue du Petit-Pont, près la rue S. Severin, au Saint-Eſprit couronné. 1777. Avec Approbation & Privilege du Roi. Prix, 5 l. les deux volumes brochés & 6 l. reliés.

I I.

Suite de la Réponſe à la Lettre écrite du Pays d'Aunis à un Negociant de Picardie &c.

La ſuite de votre Lettre prouve que vous êtes bien peu inſtruit de ce qui ſe paſſe dans le pays de conſommation ; il n'arrive peut-être pas un ſeul Courrier qui n'apporte des plaintes très fondées ſur la continence défectueuſe de nos futailles d'eau-de-vie, tandis que celles qui viennent d'Eſpagne & d'autres lieux laiſſent toujours un excès de meſures qui compenſe la qualité ſupérieure des eaux-de-vie de l'Aunis. Les Négocians de la Picardie, de Normandie, de la Flandre &c. éprouvent un double déſagrément ; ils ſont fraudés dans le veltage, & d'un autre côté il leur faut payer les droits d'Aides de la liqueur qui manque dans les pieces. Cependant à ne calculer que ſur une velte de *deficit*, les droits pour cette velte & le prix d'achat, payés mal-à-propos, font un objet de plus de 9 l. Mais que ſera-ce du malheureux à qui il tombe une de ces pieces où il manque des 3 & 4 veltes ?

Prenez-y garde, Monſieur, les raiſonnemens les plus forts ne ſçauroient anéantir des faits établis par l'expérience. Le faux veltage des pieces, joint aux mauvaiſes récoltes de cette Province, ont habitué les Conſommateurs aux eaux-de-vie étrangeres, & euſſiez-vous déſormais dix bonnes années conſécutives, leur produit en eau-de-vie s'accumulera dans vos celliers ſi l'on ne parvient pas à obtenir le dépotage ; les Etrangers baiſſeront le prix des leurs en proportion du cours de la Rochelle.

(*La ſuite à l'Ordinaire prochain*).

Fautes à corriger dans la Gazette, N°. 20. 1re. col., ligne 33e. Puiſque nous ſommes ſuſceptibles, *liſez* puiſque nous ne ſommes pas ſuſceptibles. N°. 21, p. 163, 1re. col., ligne 10e. Ne nous eſtimons pas plus, *liſez* n'eſtimons pas plus.

I I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 12 Mars 1777 au Samedi 15 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 21, 22, 23 à 24 livres ; le ſeigle, de 10 liv. 5 ſ., 10 l. 15 ſ. à 11 l. ; l'orge, de 9 l. 5 ſ., 9 l. 15 ſ. à 10 l. Le froment au Port de la Greve, de 20 liv. 10 ſ., 21, 23 à 23 l. 10 ſ. ; le ſeigle, de 10, 10 l. 10 ſ. à 10 l. 15 ſ. ; l'orge, de 8 l. 15 ſ., 9 à 9 l. 5 ſ. *le ſeptier.*

IV.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 12 Mars 1777 au Samedi 15 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18 l. 15 s., 19 à 20 l. 5 s.; *id.* à la Greve, de 19, 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 19 Mars 1777, de 60 à 61 liv.; *idem* nouveau, de 58 à 59; le cent de paille vieille, de 25 à 26 l.; *id.* nouvelle, de 23 à 24 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 54 à 55; *idem* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 25 à 26; *id.* nouvelle, de 24 à 25; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 46 à 47; *id.* nouveau, de 44 à 45; le cent de paille vieille, de 23 à 24 liv.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le foin à la Grêve, de 42 à 43 l.

V.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 19 Mars 1777.

Or de Portug. à	724	8	6	marc.
Du Mexique à	720			
Du Perou à	712			
Les guinées à	722			
Ducats à	98	10		ecc.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			
Or à 20 karats à	84			
L'argent à 11 d. 20 g. à	54			marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	2	6	
Piastres à	49	12	6	

VI.

Changes de Paris, *du 19 Mars 1777.*

Amsterdam	54	
Londres	31 ¼	
Hambourg	188	
Madrid	15	2
Cadix	15	0 6
Livourne	97 ¼	
Gênes	95	
Lyon *Rois*	au pair.	

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Mardi 4 Mars 1777.		Suite du Vendredi 7.	
Messieurs		*Messieurs*	
Marsollier.... vres.	A.	Patu..... Viageres.	F.
Cauchy..... pples.	C.	Peinchein.... vres.	A.
Viageres	C.	Perpétuelles..	A.
Tontine	C.	Tontine.....	A.
Du Jeudi 6.		Du Samedi 8.	
Nau..... pples.	J.		
Viageres	J.	Caron..... vres.	C.
Tontine.....	J.	Lenoir..... pples.	A.
De S. Janvier vres.	J.	Viageres.....	A.
Viageres.....	J.	Despeignes. Viag.	E.
Du Vendredi 7.		Perpétuelles..	E.
		Tontine....	Y. Z.
Boscheron... pples.	A.	.....	
Viageres.....	A.	.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1777.	Lundi 17.	Mardi 18.	Mercredi 19.
Comp. d. Ind.			
Actions . . .	1762 ½ 65 . .	1765 70 . . .	1770 . . .
Dº. 16es/25 . . .	. . . . .	1135	1135 . . .
Dº. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
Dº. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
Emprunt Oct..	390	390	390 . . .
Rescriptions . .	14 13 ¾ 13 ½. .	13 ¾ 13 ½ . .	13 ½ ¾ . .
Bil. des Fermes.	3 ¼.	3 ¼ 3	3 . . . .
Bil. de la Lot. R.	1208	1208 1207 . .	1206 5 4 3 .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces, deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 24 Juin.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 21 *Mai.*

PAR les expéditions dans l'Archipel Russe que nous continuons avec une nouvelle ardeur, l'objet principal que notre Cour se propose est de découvrir un passage de ces mers dans celles de l'Amérique septentrionale. Les Anglois font depuis long-tems les mêmes recherches, mais jusqu'à présent nous n'avons eu ni les uns ni les autres aucun succès. Nos Politiques veulent qu'il s'agisse de réunir pour cet objet nos efforts avec ceux de la Grande-Bretagne. Ils appuyent leur conjecture sur ce que notre Cour fait armer plusieurs bâtimens de guerre qui doivent joindre ceux que l'Angleterre envoye en Amérique. Cette conjecture doit tomber d'elle-même, s'il est vrai, comme on l'assure, que nous équiperons quinze vaisseaux de guerre ou frégates. Dans les circonstances sur-tout où le Gouvernement se trouve, comment peut-on raisonnablement présumer que nous ferons partir une Escadre si considérable pour de simples découvertes?

En vertu d'un ordre de l'Impératrice, le Sénat a déclaré, le 8 de ce mois, que Sloboda-Pedrosowdskoja, dans le Cercle d'Olonetz, sera érigé en Ville, sous le nom de Pedrosowodsk & jouira des mêmes prérogatives que les autres nouvelles Villes du Gouvernement de Novogorod. Nos Commerçans n'ont peut-être jamais eu tant de débit des denrées de notre crû. C'est surtout avec les Anglois qu'ils font d'excellentes affaires.

Le 19 de ce mois, il s'éleva un vent d'Est très fort qui rompit les glaces de la Néva. Le rétablissement de la navigation a été annoncé, comme il se pratique chaque année, par trois coups de canon du petit Chantier.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le* 26 *Mai.*

Dans toutes les Provinces du Royaume on s'attend à de belles récoltes. Nous recevons ces nouvelles presqu'avec indifférence, parce que la denrée est encore abondante partout & qu'on ne peut en avoir du débit. Depuis long-tems nous n'avions pas vu le bled à si bas prix; en Podolie & en Volhinie le boisseau ne se vend que de 4 à 5 gros Polonois. Si les circonstances ne changent pas; malgré les bonnes récoltes, les Propriétaires n'en seront pas moins près de leur ruine; ils ont le plus grand besoin d'argent, il ne leur en rentre point. Ce qui paroîtra fort singulier, c'est que dans plusieurs de nos Provinces les Habitans voudroient qu'on mît de gros droits sur les grains. Cette politique paroît absurde; du moins ne peut elle pas se concilier avec l'intérêt des Cultivateurs. Ils ne sont pas en état de payer les autres impositions, comment peuvent ils en deman-

der de nouvelles ? Ils ne vendent pas leurs grains, quoique le prix en soit vil, comment les vendront-ils si les droits forcent à ne plus donner la denrée à bon marché ? Il faut l'avouer, nous n'entrevoyons pas le but où l'on peut tendre par une pareille voie ; si ce n'est pas ici un conseil inspiré par l'ignorance, si la politique à laquelle on propose d'avoir recours, peut avoir de bons effets ; nous ne le dissimulons pas, le motif qui fait agir, le fondement sur lequel on s'appuye, le bon succès qu'on attend, tout nous échappe. Nous laissons aux personnes plus habiles que nous à saisir le nœu de l'énigme.

Notre commerce ne se soutient qu'avec peine ; les branches d'industrie languissent & n'ont pas assez de force pour nous donner des fruits ; les Arts n'ont jamais été florissans ; le Roi vient de nommer une Commission particuliere pour la police & l'administration de ces grands objets. Ce qu'on doit se proposer d'abord, c'est de lever les obstacles (ils sont en grand nombre dans ce Royaume) & d'employer ensuite les moyens les plus efficaces. Heureusement les mauvais succès ne nous découragent pas ; nous méritons de mieux réussir par notre constance.

Jusqu'à présent nous n'avons pas eu lieu de nous appercevoir que le printems fût commencé. le froid continue ; il est même assez vif. Au commencement de la semaine nous avons essuyé un violent orage ; le vent souffloit avec tant de force que des édifices construits en bois ont été renversés ; à Mariemont un hôtellerie en croulant tua un homme & blessa deux autres personnes. Nos forêts ont souffert, & l'on y voit un assez grand nombre d'arbres déracinés ou ébranchés. La grêle acheva d'abîmer quelques cantons.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le* 27 *Mai.*

En vertu d'un arrangement fait avec la Cour il est permis à la Compagnie particuliere des Rentes de continuer à recevoir de nouveaux Membres jusqu'au 11 Décembre prochain. A cette époque, la Compagnie versera ses fonds dans le Trésor royal. Dans sa derniere Assemblée, la Compagnie Asiatique a fixé les coupons à 35 rixd. par action.

Il seroit difficile d'avoir un plus beau tems que celui dont nous jouissons. La saison ne sçauroit être plus favorable aux biens de la terre. Les grains d'hiver sont plus beaux que nous ne les avons vus depuis plusieurs années. Quoique les prix des denrées ne soient pas au-dessus même des moyens du bas peuple, ils continuent à baisser. Quand on a les greniers pleins & que les champs sont couverts de riches moissons, il est évident qu'il ne peut y avoir cherté que par les manœuvres du monopole.

Le *Souhait-des-Riches*, vaisseau de la Compagnie Asiatique commandé par le Capitaine Bagge, arriva le 9 Juillet de l'année derniere à Tranquebar & en repartit le 16 Octobre suivant : le 11 Janvier il étoit au Cap de-Bonne-Espérance, d'où il a dû mettre à la voile au commencement de Février pour retourner dans cette Capitale. Le Capitaine Bagge nous a fait sçavoir que le *Gange*, autre vaisseau de la Compagnie, & la *Minerve* qui appartient à de simples Particuliers, sont heureusement arrivés à Tranquebar d'où ils doivent passer dans le Bengale. Le sieur Henri Haste, Capitaine du vaisseau, la *Reine-Julie-Marie*, est aussi arrivé à la même destination sans aucun accident ; de là il doit poursuivre sa route jusqu'à Canton en Chine.

Un vaisseau de Hambourg qu'on croyoit avoir été pris par les Insurgens, est arrivé au lieu de sa destination.

ALLEMAGNE.

De Vienne, *le* 28 *Mai.*

Aux débordemens des rivieres se joignent les orages & les tempêtes. Ces jours derniers, il est tombé une grosse pluie mêlée de grêle : comme les grains de celle-ci étoient fort gros, ils ont fait des dégâts dans la campagne. La foudre est tombée dans quelques endroits ; elle a fait des ravages dans la maison d'un Boulanger de cette Capitale ; à Guntendorf elle a tué une femme.

Par des lettres de Hongrie, nous apprenons que la semaine derniere il y a eu un tremblement de terre. Les secousses réitérées ont duré assez long-tems. On y a pris l'alarme, mais heureusement cet accident n'a pas eu les suites qu'on avoit lieu d'appréhender.

De Danzick, *le 28 Mai.*

A peine notre commerce est-il l'ombre de ce qu'il étoit, il y a peu d'années; barré, gêné, tourmenté, il ne fait que de vains efforts pour se traîner. La politique de quelques-uns de nos Concitoyens nous a porté peut-être les plus grands coups. Ils ont vendu à la Prusse de vastes possessions qu'ils avoient dans le territoire & qui s'étendent jusqu'aux pieds de nos remparts. Dans toute la rigueur du terme, nous sommes bloqués. Tous les Sujets du Roi de Prusse ont la liberté de vendre & d'acheter dans notre Ville, mais les Artisans Prussiens, dont il est si difficile de pouvoir nous passer, n'osent pas travailler pour nous. On a tiré autour de nous une ligne de circonvallation, & l'on voudroit encore nous persuader que nous & notre commerce restons aussi libres que nous l'étions auparavant. A peine avons-nous embarqué nos marchandises qu'il faut les décharger aux Douanes du Roi de Prusse & payer des droits. Les bâtimens Prussiens arrivent & partent sans qu'ils aient à craindre de notre part la moindre visite. Plus nous usons de ménagemens, plus, ce semble, se fait-on une loi de nous traiter avec sévérité. Nos plaintes n'ont produit aucun effet; nous souffrons le mal & la nécessité nous force encore à nous taire. Notre Ville subsiste principalement par le commerce des grains; la plûpart des autres articles de consommation nous les achetons souvent de la troisieme & même de la quatrieme main; nous payons des droits énormes à nos voisins, si le commerce des bleds nous est enlevé, cette Ville ne peut échapper à la destruction.

De Laybac, *le 28 Mai.*

La Société d'Agriculture du Duché de Carniole propose un sujet de Prix qui paroitra vraisemblablement un peu trop compliqué. Elle demande *quels sont les avantages qu'on peut se promettre pour l'Agriculture & les Arts, en obligeant les personnes qui veulent entrer dans les emplois civils à prendre connoissance du pays en le parcourant; à quelles observations doivent principalement s'attacher les personnes qui font ce voyage pour se préparer aux fonctions de la Magistrature? Dans l'éxamen qu'on leur fera subir, quelles questions doit-on leur proposer sur les voyages qu'ils ont faits, pour juger plus solidement des services qu'ils pourront rendre à l'Etat?* L'Auteur qui développera le mieux toutes ces questions & qui satisfera la Société remportera un Prix de 36 ducats Impériaux. Les personnes qui voudront concourir auront soin d'envoyer leurs Mémoires avant la fin d'Avril 1778 & de les adresser à la Société Impériale & Royale d'Agriculture & des Arts utiles, à Laybac, dans le Duché de Carniole.

ITALIE.

De Mantoue, *le 27 Mai.*

Nous avons un territoire fertile en grains, en pâturages, en vins & beaucoup d'autres productions; cependant nous ne pouvons pas dire que nous ayons un grand commerce, & les Arts que nous desirons de voir fleurir ne font que des progrès bien lents. Nous croyons en trouver la cause dans un régime qui est évidemment trop surchargé de réglemens. Par la crainte d'éprouver quelque mal léger & momentané, nous nous sommes fait des maux aussi grands que durables. Il n'est presque point d'année que le Gouvernement ne force les Propriétaires à donner, sous des peines grieves, l'état de leurs récoltes; delà on régle l'approvisionnement des Marchés; on ne nous permet de vendre à l'Etranger, que lorsque nous ne trouvons plus à vendre dans le pays & que la surabondance nous rend réellement pauvres. A peine la denrée commence-t-elle à renchérir que nous fermons nos barrieres & qu'il n'est plus permis au Cultivateur d'ouvrir ses greniers à d'autres personnes qu'à ses Concitoyens. Nous faisons un pas, on nous arrête & l'on nous force à reculer; avec une pareille méthode il est impossible d'avancer.

Le Gouvernement qui veut le bien commence à le voir où il est; il essaye de dégager le commerce d'une paatie de ses entraves & travaille à ouvrir des communications. On fait à Milan un beau canal qui sera de la plus grande utilité pour le transport des marchandises. Les talens reçoivent les récompenses qu'ils méritent, & si l'on n'enflamme pas du moins on excite l'émulation. Ce pays est très-favorable à l'éducation des vers à soie; cette branche de commerce nous rapporte beaucoup, mais il s'en faut bien qu'elle soit aussi fertile qu'elle pourroit

l'être. Ce qui nous manque sur-tout pour la mieux cultiver, ce sont des connoissances réfléchies. La routine est notre unique guide; avec un pareil maître, on n'est pas toujours bien conduit & l'on ne perfectionne rien. Il ne tiendra pourtant pas au zele de la Société Economique de cette Ville que les ténébres de l'ignorance ne soient bientôt dissipées; elle s'efforce de nous instruire & n'oublie rien pour étendre de plus en plus l'instruction. Cette respectable Compagnie vient de faire imprimer, à ses frais, un excellent Mémoire sur l'éducation des vers à soie. On s'est principalement attaché dans cet écrit à donner des préceptes simples, à les présenter de la maniere la plus nette, à ne faire jamais de raisonnemens qui ne soient toujours à portée de tout le monde & appuyés sur l'expérience. La Société distribue *gratis* des exemplaires de ce Mémoire aux gens de la campagne qui veulent élever des vers à soie; elle leur donne aussi de bons thermometres pour qu'ils puissent plus facilement maintenir dans les appartemens le degré de chaleur le plus convenable à ces précieux insectes.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 11 *Juin*.

Il est bien rare que le Lord North fasse dans la Chambre des Communes des propositions qui ne soient pas acceptées. Pour obtenir, il n'a presque jamais d'autre peine que celle de demander. Jeudi dernier il fit une motion qui avoit pour objet de présenter une Requête à S. M. & de l'engager à donner les ordres nécessaires pour qu'on emploie la somme de 13,000 l. st. à l'entretien de nos Forts & de nos autres établissemens sur la côte d'Afrique. La motion passa à la pluralité des voix.

Vendredi, les deux Chambres du Parlement étant assemblées, S. M. après avoir donné des éloges aux Pairs sur leur discernement à saisir les vrais intérêts de la Nation & sur leur zele à maintenir les droits du pouvoir législatif, s'adressa aux Communes & leur parla en ces termes: » Messieurs, le » zele & l'esprit vraîment patriotique que » vous avez montrés en m'accordant des sub» sides extraordinaires & considérables, que » la nécessité m'a fait demander à mes fide» les Communes pour le service de l'année » courante, excitent dans moi des senti» mens que je ne puis assez manifester. Re» cevez mes remercîmens, je ne sçaurois » trop vous en faire. Je dois en même tems » reconnoître les marques particulieres que » vous m'avez données de votre affection, » en me fournissant les moyens de liquider » les dettes contractées pour le Gouverne» ment civil, & en faisant, pour le reste de » ma vie, une augmentation considérable » au revenu de la Liste civile ». Comme il reste beaucoup d'affaires à terminer, surtout relativement aux Finances, le Chancelier a intimé aux deux Chambres que la volonté & le bon plaisir du Roi étoient de proroger le Parlement jusqu'au 21 du mois prochain.

Selon toutes les apparences, l'Amirauté d'Angleterre prendra bientôt connoissance des disputes qui se sont élevées entre l'Amiral Young & quelques Particuliers d'Antigoa, au sujet des prises faites par ces derniers sur les Américains. Voici en peu de mots le fond de cette affaire: Au commencement des troubles de l'Amérique plusieurs Colons des Isles sous-le-Vent souffrirent beaucoup des actes d'hostilité des Corsaires Américains. Pour réparer leurs pertes, ils armerent quelques vaisseaux & userent de représailles. Les prises qu'ils firent, le Procureur Général d'Antigoa les déclara bonnes & valables. Cependant sous prétexte que les Armateurs ne s'étoient pas munis de Lettres de marque, l'Amiral réclama contre la prétendue légitimité des prises, força les Matelots à monter les vaisseaux du Roi, & déclara qu'il faisoit grace aux Colons en ne les traitant pas comme des Pirates.

Depuis le mois de Novembre 1775 jusqu'au premier Mai 1777 l'exportation d'Irlande excéde en valeur l'importation d'environ 600,000 liv. Il ne faudroit pourtant pas en conclure que le commerce de ce Royaume est florissant. Ses Manufactures, sur-tout celles de toile, déclinent si rapidement que nous sommes forcés de leur accorder, chaque année, des gratifications considérables, pour les soutenir & arrêter leur chûte. Ce n'est pas l'argent de l'Etranger, c'est le nôtre qui enrichit un certain nombre de Marchands Irlandois. Les viandes salées qu'ils nous vendent pour l'approvisionnement de nos Troupes en Amé-

que forment, depuis deux ou trois ans, la branche la plus considérable de leur commerce.

Nous avons quatorze vaisseaux de ligne qui croisent dans la Baie & sur les Côtes occidentales; aussi nos Politiques prétendent-ils que nous faisons beaucoup plus de prises aux Insurgens qu'ils ne nous en font. De 13 navires partis tous à la fois de Charlestown, nous nous sommes emparés de huit qui ont été conduits dans nos Ports, deux à Portsmouth, quatre à Plymouth, un à Witehaven & un autre à Liverpool.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Grenoble, *le* 11 *Juin.*

Les productions de la terre ne sont pas, à beaucoup près, aussi avancées qu'elles devroient l'être. La saison ne leur est rien moins que favorable; durant tout le mois de Mai & le commencement de celui-ci, nous avons essuyé toutes sortes de tems. Nous avons eu successivement des jours froids, d'autres pluvieux, quelques-uns même orageux. La seule chose dont nos récoltes auroient eu le plus grand besoin, la chaleur, ne s'est pas encore fait sentir. Quand il pleuvoit dans la plaine il neigeoit jusqu'à demi-côte sur les montagnes. Pendant plusieurs jours nous avons eu tout autour de nous une perspective éblouissante que nous ne voyons guères qu'en hiver. Les pluies aussi fortes que fréquentes ont mis une bonne partie de nos récoltes dans un état de souffrance. Les bleds sont couchés, les bas fonds noyés, les fourrages couverts de boue; il faut de la chaleur pour ranimer la végétation & mettre les plantes en voie de mûrir. Ce sont les vents du midi & du couchant qui nous ont fait une cruelle guerre durant près d'un mois; ils souffloient alternativement & nous donnoient de la pluie; quelquefois ils se battoient ensemble & nous amenoient les orages. Si le vent d'Est prend une fois le dessus, tout ira bien. Le 4 de ce mois a été un jour funeste. Les côteaux de la Tronche, de Meylan, de Coran, de Saint-Ismiers ont été entiérement ravagés. La grêle fit beaucoup de mal, mais une grosse pluie en fit encore plus. Les torrens enflés traînerent avec eux une grande quantité de gravier, de cailloux & de grosses pierres. Il y a eu des bâtimens renversés ou endommagés; des bestiaux ont été ensevelis sous les ruines d'une métairie &c. Nous desirons que la saison devienne belle & mette fin à ces désastres. A l'équinoxe de Mars nous eumes un mauvais tems; on observe assez généralement que les vents qui soufflent alors, regnent plus que les autres jusqu'au solstice. Ce que nous éprouvons & ce qu'on éprouve dans plusieurs Provinces du Royaume, vient à l'appui de cette opinion.

De Lyon, *le* 12 *Juin.*

Depuis la fin du mois dernier qu'il a commencé à faire chaud, il a plu fréquemment & nous avons eu plusieurs orages. Quelques cantons de la Généralité ont été grêlés: dans les endroits montagneux, les pluies ont dégradé les champs & en ont entraîné la terre dans les bas fonds. Ces mauvais tems sont arrivés dans l'époque de la fleur des fromens; la floraison des seigles avoit été tourmentée par de grands vents. Les semailles de chanvre sont si fort contrariées par les pluies qui battent la terre & par les chaleurs qui, la séchant trop promptement, y forment une croûte, que l'on a été obligé d'y semer une seconde fois en divers lieux; la plante ne pouvoit pas sortir de terre, & il eût été inutile de vouloir herser les chenevieres parce que les pieds des hommes ou des animaux auroient écrasé le chenevis qui est tendre. Les vignes ont beaucoup de grappes formées qui ont besoin d'une chaleur plus sèche & plus continue. Les vers à soie ne peuvent pas beaucoup réussir par une température aussi inégale. Avec des poëles & des thermometres on accélere & on détermine la marche de la nature, mais quand elle est ainsi forcée, quels foibles embrions ne donne-t-elle pas? Les prés se sont un peu rétablis de l'état de langueur où les avoient mis les gelées de la fin d'Avril & la durée du froid.

Si l'on excepte les vins, on peut dire que les produits de l'Agriculture dans cette Généralité sont en général trop peu considérables pour que l'état de nos campagnes influe sur les prix des denrées. Il n'y a que quelques Paroisses de la plaine du Forez qui

ſoient véritablement intéreſſantes pour les grains & pour le chanvre, mais leur abondance ou leur diſette ne ſont guères ſenſibles à une certaine diſtance.

Le froment eſt toujours à fort bas prix. Le pain a été taxé à Neuville & à Trévoux à 1 ſ. la livre de 14 onces. L'Artiſan & le Vigneron s'en réjouiſſent, mais le Cultivateur ſe plaint & les Fermiers ſont inquiets. Ils ont à payer des baux paſſés dans d'autres tems, & des impoſitions réglées d'après ces baux. Pourroit-on prendre aujourd'hui d'autres baſes ?

Un incendie arrivé dans cette Ville, il y a huit jours, a réduit plus de vingt familles du peuple à la derniere miſere. Elles reçoivent ces ſecours & ces conſolations auxquels le malheur donne des droits par-tout, mais que les Lyonnois portent avec un empreſſement ſi tendre, une générosité ſi ardente qu'on ne ſçauroit trop admirer les ſentimens qui les conduiſent, quand même on pourroit craindre, dans d'autres cas pourtant que celui ci, quelques erreurs dans l'application du bienfait. Des Sociétés de différens genres ſe piquent à l'envi de réparer les pertes que les flammes ont cauſées aux indigens.

Les Manufactures de cette Ville ne ſont pas dans un moment brillant, mais le goût du luxe n'en eſt pas moins exceſſif, il ſemble s'accroître de jour en jour dans le Peuple, & il n'eſt pas rare de voir que l'on ſe prive des choſes les plus utiles pour ſe procurer les parures les plus déſordonnées.

La filature de coton va toujours très-bien dans les montagnes du Beaujollois : il ſeroit à ſouhaiter qu'elle ſe répandît plus également dans ces campagnes maigres & peu cultivées, ſi voiſines des lieux où cet objet d'Induſtrie ſe concentre trop, & qui fourniſſent une nouvelle preuve que l'exemple & le beſoin ne ſuffiſent pas pour déterminer au travail.

D'AMIENS, *le 14 Juin.*

Quand les grains ſont à bon marché, les autres denrées, les comeſtibles, la plûpart même des marchandiſes ne doivent pas être cheres. Le bled, le prix du bled, voilà le thermometre ſur lequel ont toujours les yeux fixés toutes les claſſes de Citoyens, depuis les premieres juſqu'aux dernieres. D'après ce principe, le ſort des Habitans de cette Généralité n'eſt pas à plaindre puiſque nous avons par-tout l'abondance & le bas prix. Comme les récoltes s'annoncent bien, il eſt à préſumer que le bon marché durera long-tems. Le bled d'aſſez bonne qualité ne vaut ici que 4 l. le ſeptier, peſant 50 livres poids de marc ; nous en achetons d'une qualité inférieure à 3 liv. 10 ou 12 ſ. la même meſure. A Boulogne, le bled de premiere qualité ſe vend 23 liv. le ſeptier du poids de 270 livres, celui de ſeconde qualité 21 liv., celui de troiſieme qualité 19 l. Le ſeptier de ſeigle, peſant 250 livres, eſt à 13 l. ; celui d'orge, du poids de 200 livres, ne vaut que 10 liv. ; celui d'avoine, peſant 165 livres, roule entre 8 liv. 8 ſ. & 8 liv. 10 ſ. Dans les autres Marchés de la Province l'état des prix ne s'écarte pas beaucoup de celui que nous venons de donner.

DE PARIS, *le 16 Juin.*

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, qui ordonne que les réceptions des nouveaux Maîtres, faites dans les Communautés des Fabricans de bas & des Boulangers de la Ville de Lyon, depuis la publication de l'Arrêt du 26 Août dernier, & ſans qu'il ait été permis par le Conſulat auxdites Communautés de s'aſſembler à cet effet, ſeront & demeureront nulles.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Lettre à l'Auteur de la Gazette, ſur la population de la France ; écrite d'Orléans.

L'Auteur de la Lettre datée du 7 Janvier dernier, Monſieur, où l'on trouve l'état des naiſſances de cette Généralité, & que vous avez inſérée dans votre Gazette du 8 Février N°. 11, a raiſon de remarquer qu'il eſt très-étonnant que l'on ſoit ſi peu inſtruit de la population de la France, & que parmi les Ecrivains modernes qui ſe ſont occupés de cet objet, les uns la reſtreignent à 16 & même à 14 millions d'Habitans, tandis que d'autres la portent juſqu'à 20, 22, 24 millions & même plus. Un dénombrement exact par têtes ſeroit un moyen sûr de fixer à cet égard l'opinion publique. Mais au défaut de cette opération qui ne peut être faite par des Particuliers ſans autorité, n'a-t on pas aſſez d'é-

lément de ce problême dans quelques états de naissances non-contredits, connus & qui portent des caracteres de bonne foi très-marqués, pour se flatter de parvenir, sinon à résoudre, du moins à rapprocher les différences énormes qui se trouvent dans ces diverses estimations ?

Il est vrai qu'on n'est pas unanimement convenu du rapport des naissances à la population. Suivant quelques Auteurs qui se sont occupés de l'Arithmétique politique, il est comme d'un à 28 dans les Villes d'une grandeur médiocre, comme Breslau &c, d'un à 30 & même 32 dans les Villes Capitales, comme Paris, Londres &c. M. l'Abbé de la Croix, Chef du Chapitre des Barons de S. Just à Lyon, Grand-Vicaire de ce Diocese, de l'Académie de cette Ville & Auteur très-estimé d'un Ouvrage intitulé *Etat des Baptêmes, Mariages & Sépultures de la Ville de Lyon, depuis le premier Janvier* 1750 *jusqu'au* 31 *Décembre* 1774, y suppose qu'à Lyon la proportion des naissances à la population se trouve comme d'un à 34. Le Rédacteur de l'article daté de Berlin le 20 Janvier 1777, dans votre Gazette N°. 13, l'estime comme d'un à 28 dans la Marche Electorale de Brandebourg, en y comprenant la Capitale. Le dénombrement du Royaume de Suede, fait en 1763 & consigné dans les Mémoires de l'Académie des Sciences de Stockolm de l'année 1776, la veut d'un à 27 ½. L'Auteur de l'Ouvrage qui a pour titre *Ricerche d'ell antica e moderna Popolatione di Firenze*, ou *Recherches sur la Population ancienne & moderne de Florence*, la restreint d'un à 25. Si l'on combine un dénombrement fait tête par tête en 1762 dans les 121 Paroisses de l'Election d'Orléans, & dans lequel cette Ville & ses Fauxbourgs ne sont point compris, avec les naissances de cette Election de 1770 à 1774 inclusivement, on ne trouve la proportion que d'un à 22 ½. En effet, suivant ce dénombrement, qui vient d'une personne en place & instruite, & qui fait séparément est le même, à un très-petit nombre de personnes près, la population montoit à 69,747 Habitans, & le nombre des naissances des années 1770, 1771, 1772, 1773, 1774, malheureuses à la vérité, & dans lesquelles la misere, la cherté, la peur de la disette peuvent avoir frappé sur la population, n'a été que de 3095. Or 69,747, divisés par 3095, donnent 22 ½; avec une fraction indivisible que l'on néglige ainsi que toutes les autres de même nature qui se trouveront dans les calculs suivans, ou, ce qui est la même chose, 3095 multipliés par 22 ½, donnent 69,637 ½. Peut-être que dans l'intervalle du tems qui s'est écoulé entre 1762 & 1770, tout petit qu'il est, la proportion de la population a varié. Mais si elle a varié & que la population de l'Election d'Orléans ait suivi celle de la Ville & de ses Fauxbourgs, elle a plutôt diminué qu'augmenté. Celle de la Ville & des Fauxbourgs d'Orléans a réellement diminué depuis 25 ans. La somme de l'année commune des naissances de 1748, 1749, 1750, 1751, 1752, étoit de 1597, années communes, tandis que celles des années 1770-1774 n'est que de 1530; par conséquent la proportion des naissances à la population des années 1770-1774 doit être au plus d'un à 22 ½.

Quelle que soit néanmoins la différence entre le rapport des naissances à la population ci-dessus estimées dans les Villes & dans les Campagnes, si l'on ne peut assigner la population de la France avec une scrupuleuse exactitude, il semble du moins qu'on apperçoit qu'elle est beaucoup plus considérable que des Ecrivains d'une autorité d'ailleurs très-respectable ne l'estiment.

L'Ouvrage intitulé *Recherches sur la Population des Généralités d'Auvergne, de Lyon, de Rouen & de quelques Provinces & Villes du Royaume*, par M. Mesance, Receveur des Tailles de l'Election de Saint-Etienne en Forez, imprimé à Paris chez Durand en 1766, nous fournit à cet égard des élémens de calculs curieux, & en les fortifiant de quelques observations tirées d'autres sources, il paroît que ces élémens sont assez sûrs.

(*La suite à l'Ordinaire prochain*).

I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 14 Juin 1777 au Mercredi 18 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 20 à 22 livres; le seigle, de 10 liv. 5 s., 10 liv. 15 s. à 11 l. 5 s.; l'orge, de 8 liv. 10 s., 8 liv. 15 s. à 9 liv. Le froment au Port de la Greve, de 21, 22 à 23 liv.; le seigle, de 10 liv. 5 s., 10 l. 15 s. à 11 liv.; l'orge, de 8 liv. 5 s., 8 liv. 15 s. à 9 liv. *le septier*.

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 14 Mai 1777 au Mercredi 18 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 l.; *idem* à la Greve, de 20, 21 à 22 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 21 Juin 1777, de 60 à 61 liv.; *idem* nouveau, de 58 à 59; le cent de paille vieille, de 23 à 24 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 53 à 54; *idem* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 22 à 23; *id.* nouvelle, de 20 à 21; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 50 à 51; *id.* nouveau, de 48 à 49; le cent de paille vieille, de 21 à 22 liv.; *id.* nouvelle, de 20 à 21 l.; le foin à la Grêve, de 38 à 39 l.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 21 Juin 1777.

Or de Portug. à	. . .	725	8	6	marc.
Du Mexique à .	. . .	720			
Du Pérou à .	. . .	712			
Les guinées à .	. . .	722			
Ducats à . .	. . .	98	2		once.
Or fin à 23 k.	. . .				
31 32e. . .	. . .	100			
Or à 20 karats à	. . .	84	6		
L'argent à 11 d.	. . .				
20 g. à . .	. . .	53	15		marc.
Idem à 11 d. 10	. . .				
gr. à . . .	. . .	51	17		
Piastres à . .	. . .	49	6		

V.

Changes de Paris, *du 21 Juin 1777.*

Amsterdam	53 7 8e.
Londres	31 ½ à 9 16e.
Hambourg	188 ¼ à ½
Madrid	15 3
Cadix	15 2 à 2 6
Livourne	97 ¼
Gênes	94 ¾
Lyon	au pair.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Merc. 11 Juin 1777

Messieurs

Boutray	pples.	J.
Viageres.....		J.
Tontine.....		J.

Du Jeudi 12.

De S. Janvier	vres.	J.
Tontine		J.
Lempereur. Viag.		J.
Perpétuelles..		L.

Du Vendredi 13.

Peinchein	vres.	J.
Perpétuelles.		J.
Tontine.....		J.

Suite du Vendredi 13.

Messieurs

Patu.... Viageres.		M.
Perpétuelles.		t. l.

Du Samedi 14.

Caron	vres.	J.
Lenoir.....	pples.	J.
Viageres.....		J.
Despeignes. Viag.		J.
Perpétuelles..		J.
Tontine....		Y. Z.
.....		
.....		
.....		
.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1777.	*Jeudi 19.*	*Vendredi 20.*	*Samedi 21.*
Comp. d. Ind.			
Actions . . .	1925 27 ½ 32 ½ 35 (37 ½	1945 40 42 ½ .	1942 ½ 35 . .
D°. 16/25es . . .	. . . . .	1240	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	412	. . . . .
Rescriptions . .	9 ¾ 9 8 ¾. . .	9 ¾ 9 8 ¾. . .	9 . . . .
Bil. des Fermes.	2 1 ¾. . . .	. . . . .	. . . . .
Bil. de la Lot. R.	1096	1097 96 . . .	1097 96 . . .
Lots de 150 l. de Rentes viageres.	1648 50 . . .	1650	1653 . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24tt pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 30 Décembre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

RUSSIE.

DE MOSCOW, *le* 10 *Novembre.*

M. Hablitzil, Correſpondant de l'Académie Impériale de Pétersbourg, a écrit à M. Galdenſtaedt, Membre de cette Compagnie, les particularités ſuivantes. La Lettre eſt datée du 15 Août dernier.

» Il y a déjà vingt ans que la Ville d'Aſ» tracan & les contrées voiſines furent viſi» tées par une multitude de ſauterelles dont » on ne fut délivré qu'après qu'elles eurent » cauſé les plus affreux ravages. Cette mê» me Ville & ſes environs ſont aujourd'hui » dévaſtées depuis huit jours par ce même » fléau. Le neuf & le dix de ce mois, on » en vit paſſer une armée très-nombreuſe » venant de l'Oueſt des déſerts de Kiſlar. » Elles dirigerent leur marche au travers » du Volga vers l'Eſt. Elles épargnerent aſ» ſez les jardins d'Aſtracan & les champs » d'alentour où les Tartares ſement du riz. » Il y reſta beaucoup de ces inſectes qui péri» rent. On préſume que ce ſont ceux que » le paſſage du Volga avoit trop fatigués. » Il ſurvint enſuite une pluie qui acheva de » détruire le reſte de ces pernicieux ani» maux. Mais peu de jours après on en ap» perçut de nouvelles bandes qui défiloient » par pelotons. Leur paſſage fut aſſez paci» fique. D'ailleurs comme elles ne ſe por» terent que vers des cantons couverts de » roſeaux, elles ne purent pas nous cauſer » beaucoup de tort; ſi elles s'étoient aviſées » de gagner les prairies, leurs dégâts au» roient été d'une autre conſéquence. Cette » eſpece de ſauterelles eſt du nombre de » celles que M. le Chevalier de Linnée » nomme *gryllus migratorius* ».

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 2 *Décembre.*

Le dix-huit Mars dernier, lors de la ceſſion faite au Roi par la Compagnie des Indes, de la Forteresse & du Territoire de Tranquebar, on publia ici une Ordonnance relative à notre Commerce des Indes Orientales; il vient d'en paroître une ſeconde pour ſervir d'interprétation & de ſupplément à la premiere. Suivant cette nouvelle Ordonnance, la Ville de Tranquebar ſera regardée comme un entrepôt pour toutes les marchandiſes des Indes & de la Chine, & ces marchandiſes n'y ſeront ſujettes à aucun droit d'entrée ni de ſortie : mais les marchandiſes d'Europe, qui ne ſeront point du crû ou de la Fabrique de Danemarck, payeront 2 pour 100 d'entrée. Cet article regarde les Etrangers comme les Nationaux. Aucun vaiſſeau Danois ne pourra aller faire le commerce aux Indes ſans y porter au moins pour la valeur de 3000 rixdalers de marchandiſes fabriquées en Danemarck. Les marchandiſes exportées de ce Royaume dans les Indes ne payeront pour les droits de

recognition qu'un demi pour 100 au lieu de 2 pour 100 qu'elles étoient obligées de payer ci-devant. Enfin ces mêmes droits de *recognition* pour les marchandises exportées des Indes en Danemarck, qui s'acquittoient sur le pied de 8 pour 100, seront réduits à 6 pour cent, dont on payera un pour cent aux Indes, & cinq pour cent à Copenhague, d'après le prix de la vente.

SUEDE.

De Stockholm, *le 30 Novembre.*

Nous apprenons de Sundvall que le 14 Novembre, on y ressentit, ainsi que dans les lieux circonvoisins une forte secousse de tremblement de terre. Elle fut annoncée par un bruit violent qui parut se propager du Nord-Est au Sud-Est. Les maisons en furent ébranlées. A ce premier bruit en succéda un second dont le roulement dura fort long-tems. On vit aussi-tôt l'eau dans le Port s'élever avec beaucoup de rapidité à une grande hauteur. Elle retomba ensuite vers minuit. Alors le Ciel s'éclaircit & le tems devint très froid. On n'a point appris jusqu'à présent que ce phénomene ait causé aucun dommage.

AUTRICHE.

De Vienne, *le 6 Décembre.*

L'espace qui sépare cette Capitale du Fauxbourg Léopold, le Quartier de Jaegerzeil & le bois du Prater, étoient sujets à être inondés par les débordemens du Danube. Les eaux que le fleuve abandonnoit sur ce terrein en se retirant, y croupissoient & répandoient ensuite dans l'air des exhalaisons très préjudiciables à la santé des Habitans. Notre Ministere vient d'ordonner des travaux pour contenir le Danube dans son lit, & l'empêcher de se répandre dans la Ville; un grand nombre d'Ouvriers sont employés à ces travaux, & c'est le Prince lui même qui en fait tous les frais. Il sera construit un beau canal souterrein pour servir à l'écoulement des eaux dans les tems d'inondation.

On observe que malgré le grand nombre de magasins qu'on forme par-tout, tant sur les frontieres de Russie, que sur celles de Turquie, & dans les Pays Autrichiens, le prix des denrées n'a pas cependant haussé depuis la moisson. Quoique la fin de l'automne ait été très variable, les biens de la campagne offrent la plus belle perspective.

DIVERS CANTONS D'ALLEMAGNE.

De Muhlivitz (*en Silésie*), *le 3 Décembre.*

M. Treytag, Sçavant de cette Ville, a publié des observations météorologiques fort intéressantes. Nous ne citerons que celles qui peuvent avoir quelque rapport à l'Agriculture.

Le commencement de Septembre dernier a été très-orageux. Les mauvais tems & les tempêtes ont beaucoup nui à la récolte. D'ailleurs ces tempêtes ont eu sur l'état des biens de la terre une influence à laquelle peu de personnes ont fait attention. Les vents en soufflant avec impétuosité sur les terres nouvellement fumées, en ont enlevé, suivant notre Observateur, les particules fines du fumier, ce qui les a dépouillés d'une partie de leurs engrais. Cet accident a eu lieu dans plusieurs contrées de la Silésie. La violence du vent, en bouleversant le terrein, avoit, dans certains cantons, tellement rapproché les grains nouvellement semés qu'il a fallu passer dessus la herse pour les redistribuer par tout également. Cette opération a rétabli tout dans l'ordre. Dès les derniers jours de Septembre & pendant les vingt-quatre premiers jours du mois suivant, il survint pendant la nuit de fortes gelées qui retarderent les travaux des Laboureurs; cependant le tems s'étant remis vers la fin d'Octobre, on vit paroitre les grains qui jusqu'alors n'étoient pas encore sortis de terre, & les Cultivateurs reprirent leurs travaux.

De Leipsig (*en Saxe*), *le 2 Decembre.*

L'Electeur, notre Auguste Souverain, vient de faire une opération dont le but est d'enchaîner la chicane & d'empêcher ce monstre de dévorer les malheureux Plaideurs, après les avoir égarés dans le labyrinthe de mille formalités insidieuses. En conséquence du nouveau Réglement qu'il a

fait publier pour établir une ſalutaire réforme dans l'adminiſtration de la Juſtice, tous les Juges ſeront tenus de préſenter à la Cour un mois après le dernier jour de chaque année, un rôle exact des cauſes, tant au civil qu'au criminel, encore pendantes à leur Tribunal. Il eſt enjoint à ces mêmes Juges de marquer exactement le tems où chaque procès aura commencé, de rendre compte des raiſons pour leſquelles ils n'auront pas été terminés, de faire connoître le nom, l'âge, la condition & le domicile des Parties, la nature des faits & les circonſtances principales de chaque affaire.

De Darmstadt, *le 4 Décembre.*

Tous les Princes de l'Europe paroiſſent s'accorder aujourd'hui ſur la néceſſité de bannir la mendicité de leurs Etats. Notre Souverain l'a proſcrite des ſiens, ſans avoir pu encore l'y éteindre entiérement ; malgré les moyens que ſa ſageſſe lui a ſuggerés pour ménager des reſſources à la pauvreté, on mendie encore. Les Etrangers mendient, ſous prétexte d'affaires, dans le pays ; ceux du Pays font mendier leurs enfans. Pour reprimer cette obſtination, on a été obligé d'avoir recours aux voies de rigueur.

Tout Etranger qui ſera ſurpris à ſolliciter des aumônes, recevra pour la premiere fois la baſtonade & ſera chaſſé du pays. S'il eſt pris une ſeconde fois, on le renfermera dans une Maiſon de Force. Cependant tout Etranger en état de prouver qu'il a réellement des affaires dans le pays, & qu'il ne lui eſt pas poſſible de ſubſiſter autrement qu'en implorant l'aſſiſtance des perſonnes charitables, pourra demander l'aumône, mais après en avoir obtenu du Magiſtrat la permiſſion. Quant aux Habitans qui s'aviſeront de mendier ou de faire mendier leurs enfans, ils ſeront renfermés. Enfin, & cette diſpoſition de la loi n'eſt peut-être pas la moins efficace pour en aſſurer l'exécution, enfin les Particuliers qu'on ſurprendra donnant l'aumône à des mendians ſeront condamnés à payer un florin d'amende. Ceux qui receleront ou favoriſeront des mendians étrangers payeront cinq florins, chaque fois qu'ils tomberont dans cette contravention.

Le patriotiſme & l'eſprit de bienfaiſance qui étendent leur empire dans tous les pays, ont inſpiré, il y a déjà quelque tems, à un bon Citoyen le projet d'une Aſſociation dont les Membres ſe cotiſent pour fournir des ſecours aux infortunés qui ont le malheur d'être ruinés par quelque incendie. Un autre Citoyen vient, à l'exemple du premier, de fonder un établiſſement en faveur des Cultivateurs qui eſſuyeront des pertes occaſionnées par les épizooties dont les ravages ſont aujourd'hui ſi fréquens dans nos cantons.

De Munich (*en Baviere*), *le 10 Décembre.*

Son Alteſſe Electorale a cru devoir défendre ici l'exportation de l'orge, juſqu'à nouvel ordre. La Ville de Ratiſbonne, celle de Paſſaw & quelques autres Diſtricts de cet Electorat ne ſont point compris dans cette défenſe.

De Hambourg, *le 4 Décembre.*

Dans une Aſſemblée générale de la Bourgeoiſie, tenue le 27 du mois dernier, il fut arrêté qu'il ne ſeroit plus perçu aucun droit ſur le vin, l'eau de-vie & le vinaigre qu'on feroit paſſer ici pour être tranſporté dans un autre pays.

ITALIE.

De Florence, *le 2 Décembre.*

Nous avons conclu avec l'Empereur de Maroc un Traité de Paix dont on ne tardera pas à faire ici la publication. Ainſi notre commerce n'aura plus rien à craindre de la part des Sujets de cette Puiſſance Barbaresque.

De Rome, *le 5 Decembre.*

Les fouilles ordonnées par Sa Sainteté pans les Domaines de l'Etat de l'Egliſe, dour déterrer les monumens antiques qui peuvent être enſevelis dans les entrailles de la terre, ſe font toujours avec beaucoup d activité. C'eſt le Sçavant M. Wenceſlas Pezolly qui eſt chargé de la direction de ces travaux. Il n'y a pas long-tems qu'il fit ouvrir un caveau près d'Urbiſaglia ; » on y trou-

» va deux colonnes rompues & un morceau » d'albâtre fleuragé ; deux figures, l'une » d'un jeune homme, & l'autre d'un Fau- » ne ; un tronc de figure presque entiére- » ment gâté, & un aigle ; deux petites ido- » les de cuivre ; une autre figure de même » métal, représentant un Prêtre ancien ; » une petite lampe de cuivre, plusieurss » médailles parmi lesquelles il en est une » qui représente d'un côté l'apothéose de » Marc-Antoine le Pieux, & sur le revers » un char de triomphe tiré par quatre élé- » phants ; enfin un cachet antique, ayant la » forme d'une demi-lune, sur lequel sont » gravés ces mots, *Civili Rufini* ».

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 14 Décembre.*

Le neuf Décembre, les Pairs en Comité approuverent & passerent entre autres Bills ceux de la taxe des terres & de la dreche. En conséquence Sa Majesté se rendit à la Chambre Haute le dix, & y ayant mandé les Communes, donna son consentement royal à ces Bills. Le 11, les Pairs ordonnerent qu'on remît à la Chambre un compte exact & du produit des Douanes & des payemens faits dans l'Echiquier depuis 1760 ; qu'on lui présentât aussi un état des fers, bois & chanvres importés de l'Amérique, du thé importé pour la consommation du Royaume, des marchandises importées des Indes Orientales, & du tabac qu'on avoit tiré des plantations Angloises depuis la même époque.

Le Mercredi dix Décembre dernier, jour anniversaire de l'établissement de l'Académie Royale des Arts, cette Compagnie tint une Assemblée générale pour procéder à l'élection de ses Officiers pour l'an prochain. Elle adjugea en même tems les trois prix qu'elle devoit distribuer cette année, & qui consistent chacun dans une médaille d'argent. Le premier, destiné au meilleur dessin d'une figure d'étude, fut accordé à M. Peltro William Tomkins ; le second à M. Rowlandson qui a présenté à l'Académie le meilleur modele de Sculpture, pour servir aussi d'étude, & enfin M. Hobbs a obtenu le troisieme prix dont le sujet devoit être un dessin d'Architecture.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM, *le 18 Décembre.*

La Société d'Agriculture, établie en cette Ville, avoit proposé aux Amateurs de l'Agriculture la solution de cette question : » Pourroit-on, pour l'amélioration » des champs & des pâturages, se servir » avantageusement dans nos Provinces des » cendres de bois & de tourbe ? Pour quel- » les sortes de terrein & de quelle maniere » pourroit-on les employer avec le plus » d'utilité ? » Elle a déclaré que le meilleur de tous les Mémoires qui lui ont été adressés sur ce sujet, est de M. Eredrick Muller, Citoyen d'Amsterdam, & qu'en conséquence elle lui adjugeoit le prix. Elle a cru devoir accorder un *accessit* à M. Andreas Vos, Ministre du Saint Evangile, Auteur d'un Mémoire distingué par la Société.

Le sujet du prix qu'elle propose pour le premier Juillet 1779, consiste à examiner » quels sont les diagnostiques de la maladie » des brebis, connue sous le nom de *foye* » *douvé*, en Hollandois *ongans* ? Quelles » en sont les causes, les préservatifs & les » remedes ? ».

La Question du prix qu'elle doit distribuer le premier Juillet 1778, est celle-ci : » Quelles sont les propriétés des différen- » tes sortes de l'*equisetum*, connues chez » nous sous les noms d'*heermoes*, *unjer*, » *paardestaart* ou *roobol* ? En quoi consiste » la nature & la qualité des parties de cette » plante, & quel est son accroissement ? » Quel préjudice elle cause aux pâturages » & aux terres, & quel est le meilleur » moyen, prouvé par l'expérience, pour » l'extirper avec le moins de frais ? ».

Les prix consistent chacun en une médaille d'or frappée au coin de la Société, avec le nom de l'Auteur.

La Société gratifiera d'une médaille d'argent tous ceux qui lui fourniront quelques découvertes utiles à l'Agriculture, & constatées par l'expérience.

Les Auteurs qui concourront au prix auront soin d'ajouter à leurs Mémoires un billet cacheté, contenant leur nom & leur demeure, marqué en dehors d'une devise qui se trouvera repétée à la fin de leurs Mémoires.

Les Ouvrages seront écrits en Hollandois, en Latin, en François, en Anglois ou en Allemand, d'une main lisible, ainsi que toutes les autres Pieces ou Avis qui seront envoyés à la Société. On adressera le tout, franc de port, à M. Jerôme de Bosch Jeronimuz, Secretaire de la Société, demeurant sur le Keizers-Gragt, près du Rhee-Straat, à Amsterdam.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Limoges, *le 17 Décembre.*

La Société Royale d'Agriculture au Bureau de cette Ville s'est assemblée aujourd'hui chez M. l'Intendant qui a présidé à la Séance. MM. Nauriffard, Directeur de la Monnoie, Cornuau, Inspecteur des Manufactures, & Morin, Métallurgiste & Méchanicien, élus Associés le 24 Nouembre dernier, sont venus y prendre leur place en cette qualité.

M. le Secrétaire ouvrit la Séance par la lecture du Programme publié en 1774 pour le prix double destiné par la Société à un Mémoire où l'on enseigneroit *la meilleure maniere d'estimer exactement les revenus des biens-fonds dans les différens genres de culture.*

M de la Borderie, nommé Commissaire pour examiner six Mémoires présentés au Concours, en fit son rapport avec beaucoup d'exactitude & de précision; il y joignit des observations très judicieuses. Mais auparavant il paya à M. l'Intendant le juste tribut d'éloges que nous lui devons pour le zele avec lequel il s'occupe des progrès de l'Agriculture, pour l'intérêt qu'il prend à la gloire & aux progrès de notre Société, & pour les encouragemens qu'il donne à ses travaux. M. de la Borderie exhorta ses Confreres à répondre au zele de M. l'Intendant & à profiter de ces heureuses circonstances pour redoubler d'ardeur & travailler à se rendre de plus en plus utiles à la Patrie.

Le Mémoire qui fixa l'attention de l'Assemblée avoit pour devise : *Sic vos non vobis fertis aratra boves ;* mais on trouva que les vues de l'Auteur, ses expériences & sa doctrine pratique n'étoient applicables qu'au seul canton du Haut Limousin, au lieu que la Société avoit demandé une méthode dont l'usage fût général & convint à tous les pays. Elle crut cependant devoir rendre justice aux connoissances que l'Auteur paroit avoir sur l'Agriculture ; elle l'invita même à rendre public un Ouvrage qu'il annonce dans son Mémoire & qui doit intéresser tous les Cultivateurs du Haut-Limousin. Quant aux autres Mémoires, la Société jugea qu'ils avoient tous aussi le défaut de présenter des *formules d'estimation* trop bornées & trop circonscrites, & que la plûpart des Auteurs de ces Pieces s'étoient permis des excursions sur des matieres d'administration de finances dont il n'appartient pas à des Sociétés d'Agriculture de s'occuper, & qui sont tout-à-fait étrangeres à leur institution.

Au reste la Société déclara qu'elle abandonnoit ce sujet ; & en conséquence elle propose le suivant.

» Désigner un ou plusieurs fossiles propres » naturellement ou par des préparations quel- » conques, à fertiliser les terres du Haut- » Limousin & à remplacer la marne qui y » manque ». On ne recevra les Mémoires que jusqu'au premier Février 1779. Ils pourront être écrits en François ou en Latin. On les adressera à M. Daine, Intendant de Limoges.

De Paris, *le 25 Décembre.*

On vient de publier des Lettres Patentes en date du 9 Décembre, & enregistrées en Parlement le 12, lesquelles portent » qu'il sera incessamment établi dans cette Ville un Bureau général de caisse d'emprunt sur nantissement, sous l'inspection du Lieutenant Général de Police comme Chef, de quatre Administrateurs gratuits de l'Hôpital Général, attendu que le bénéfice de ce Mont-de-Piété sera affecté au soulagement des pauvres & à l'amélioration des Maisons de Charité. Les sommes prêtées seront relatives à la nature du nantissement, sur la vaisselle & les bijoux d'or & d'argent, à raison de quatre cinquiemes du prix de la valeur au poids, & pour tous autres effets, à raison de deux tiers de l'évaluation. Les Emprunteurs à l'instant du prêt, payeront pour droit de prisée un denier pour livre du montant de la somme prêtée &c. »

Lettres de M. Chabert, Inspecteur Général des Etudes des Ecoles Vétérinaires & Directeur particulier de celle de Paris, au Rédacteur de la Gazette. »Voir & observer, M., sont deux choses très-différentes: tous les hommes voyent il en est peu qui refléchissent sur les objets que leurs yeux apperçoivent, & il en est encore moins qui fassent un usage aussi utile & aussi généreux que M. Pingeron de leurs observations & de leurs découvertes. Ce Citoyen estimable à tous égards a enrichi le plus grand nombre de nos Ouvrages périodiques d'une infinité de faits & de descriptions qui intéressent également les Sciences & les Arts, & nous osons, M., nous joindre ici à tous ceux qui ont donné de justes éloges à ses talens & à son zele. Qu'il me soit permis néanmoins de vous proposer quelques réflexions sur l'article inséré dans votre Gazette du 11 Septembre 1777 au sujet d'un Travail de Maréchal-ferrant qu'il a vu dans les Provinces de Forez & de Bourgogne; nous vous supplions ainsi que lui, M., de ne point les improuver, nos vues ne sont point différentes des siennes & des vôtres, & ne tendent qu'à l'utilité & à l'avantage d'un Art naissant.

Le Travail dont il s'agit est entiérement consacré à la ferrure des bêtes à cornes. Vous le trouverez très-exactement décrit dans le Traité des Bandages que M. Bourgelat, notre Instituteur & notre Maitre, publia en 1770, p. 99, planche VI. Il est très-commun dans les trois Provinces du Lyonnois, Forez & Beaujolois, & en général dans tous les pays où l'on est obligé de ferrer les bœufs & les vaches. Dans ceux où ces animaux sont d'un volume & d'une force peu ordinaires, il pourroit être insuffisant; ainsi à Bordeaux où les bœufs employés à la décharge de la cargaison des vaisseaux, sont énormes, ils sont ferrés dans le Travail destiné aux chevaux.

M. Pingeron n'a pas sans doute remarqué toutes les dépendances de celui dont vous avez fait mention, telles que le poteau fixé en avant & auquel on assujettit la tête de l'animal par les cornes; le poteau fixé en arriere & sur lequel doivent reposer les pieds des extrêmités postérieures au moment où il s'agit de les parer & d'y attacher des fers; enfin l'espece de T placé en forme de cheville dans chacune des branches immobiles, & qui sert à affermir les pieds des extrêmités antérieures. S'il y eût fait attention, ou plutôt si le Travail qu'il a examiné eût été bien construit & complet, il n'auroit pas vraisemblablement pensé qu'il étoit élevé pour maîtriser des chevaux qui repugnent à la ferrure, & il auroit bientôt compris le véritable emploi qu'on en fait & qu'on en peut faire. D'ailleurs il est très-certain qu'il n'offriroit aucune ressource capable de captiver des chevaux rebelles & furieux dont on triomphe toujours moins par la force & par la gêne que par la douceur, l'adresse & la patience. En effet il en est qui au seul aspect du Travail dans lequel ils se sont trouvés contraints de céder à l'homme, en fuient l'approche de tout leur pouvoir, & brisent & rompent tout ce qui en dépend dès qu'on est parvenu à les y fixer. Plusieurs s'y estropient; il en est même dont l'obstination des Maréchaux a causé la mort. Aussi voyons-nous que dans la Flandre où l'on a assez volontiers l'habitude de ferrer tous les chevaux dans le Travail, on est fort éloigné de tenter d'y asservir ceux qui sont coleres, emportés & méchans, d'autant que quoique suspendus, ils trouvent toujours assez de point d'appui pour mettre en usage leur force qui en pareil cas est inappréciable.

Le Travail adopté dans nos Ecoles, & dont vous pourrez lire encore une description très-ample dans le Traité des Bandages de M. Bourgelat, est assurément l'ouvrage le mieux réfléchi, le plus solide, le mieux proportionné & le plus commode. On en a jugé du moins ainsi, puisqu'il a servi de modele à de pareilles constructions faites chez des Princes dans cette Cour ainsi que dans des Cours étrangeres. Quels que soient cependant les avantages des moyens qu'il nous offre pour nous assurer des chevaux dans les plus grandes & les plus douloureuses opérations, & quels qu'aient été les précautions d'y multiplier les especes de matelas & de coussinets pour prévenir tous les accidens, aussi-tôt qu'il s'agit de chevaux prompts à se révolter, nous préferons de les operer après les avoir abattus sur une bonne litiere, & jamais nous n'entreprenons de les y ferrer.

Je ne nierai point qu'il en est que cette derniere action gendarme au point que l'Ar-

tiste court les risques d'être estropié & même de perdre la vie, comme il en est encore qu'on ne peut ferrer qu'à l'écurie & à leur place, sans lunettes ou couvertures sur les yeux, ou à moins qu'ils ne soient totalement dégagés de tous liens, ou enfin sans leur prodiguer mille caresses ; mais cette répugnance naît le plus communément d'avoir été plus ou moins maltraités dans cette opération, ou de la négligence que l'on a eue, quand ils n'étoient que poulains, de ne pas leur lever les pieds chaque jour, & surtout dans les momens où on leur distribuoit la nourriture : quoiqu'il en soit de l'habitude que l'animal peut avoir contractée de résister en pareille circonstance ou, si l'on veut, de la disposition naturelle de son caractere à cet égard, nous avons eu recours à l'invention d'une sorte de bricole (1) à la faveur de laquelle nous les captivons sans aucun danger ; encore ne nous en servons nous que dans des cas de nécessité absolue.

Représentez-vous, à peu de chose près, la carcasse d'un harnois de carrosse, faite d'un cuir de Hongrie & doublée d'en cuir de vache infiniment doux. La piece principale proprement dite *bricole* tient ici lieu de sellette. A chacune de ses extrêmités elle reçoit par boucles un véritable poitrail ; de son extrêmité supérieure & postérieure partent quatre longes d'un cuir très fort & doublé de même ; les deux mitoyennes sont fixées par boucles à l'effet de pouvoir être racourcies & allongées suivant le besoin. Ces dernieres longes ont environ 3 pieds ½ de longueur & se terminent chacune par une boucle. En cet endroit il est un prolongement de cuir fortement bredi à l'une & à l'autre, qui a de longueur environ 2 pieds ; ces prolongemens sont percés comme les étrivieres d'une plus ou moins grande quantité de trous, & sont destinés à supporter à la maniere des porte-mords, une seule & unique piece de fer d'où résultent une poulie & sa chappe ; les autres longes qui sont les plus extérieures servent à recevoir & à maintenir une croupiere à fourchette par les boucles bredies à cette même croupiere, portant un trousse queue ; du reste ces quatre longes ne peuvent s'écarter les unes des autres qu'autant qu'il est nécessaire, attendu qu'elles sont bridées d'une part par une large piece de cuir de Russie cousue au surfaix, & par une autre longe bouclée à l'endroit où elles passent sur la croupe. Entre les extrêmités inférieures de la bricole ou sellette & celles des deux longes les plus extérieures des quatre dont nous venons de parler, on voit partir encore deux longes absolument pareilles aux autres dirigées de côté & dont la fonction est de passer sous les ars pour venir s'arrêter chacune dans une boucle fixée au bord inférieur du poitrail en se croisant l'une & l'autre en forme d'X ; enfin tout cet appareil est maintenu par un surfaix ordinaire. Dans le cas où nous trouvons des chevaux extraordinairement bas de reins, nous mettons un surfaix à l'endroit du second lien qui s'oppose à l'écartement des longes, & dans celui où la croupe est aussi défectueuse que celle des mulets, nous passons un sous cuisse que nous faisons partir de ce même lien & qui vient s'attacher à une des fourches de la croupiere. Ce sous-cuisse est composé d'une corde solide entourée de crin & recouverte d'une peau souple & douce.

L'animal habillé de cette bricole, on le conduit au milieu d'une cour non-pavée, s'il est possible, on le fait tenir par un Palfrenier au moyen d'un cavesson ou d'un fort bridon ; on arrête l'entravon dans le paturon du pied à ferrer ; la boucle de cet entravon doit être en dehors, & il doit porter un lac de trois toises de longueur ; on dirige ce lac de bas en haut & de dedans en dehors ; deux ou trois Aides sont chargés de le tirer jusqu'à ce que le pied soit en l'air ; un autre soutient la croupe du cheval du côté du pied portant. Si l'animal fait des efforts & résiste, on le flatte, & si la douceur n'opere rien, on a recours à la correction, on lui fait lever le pied de nouveau ; s'il s'abat, on le releve à coups de chambriere & ainsi de suite jusqu'à ce qu'on l'ait gagné & vaincu, ce qui ordinairement n'est pas très-long.

J'ai cru, M., que ces détails pourroient vous satisfaire & j'ai l'honneur &c.

---

(1) *La Cour d'Espagne & plusieurs autres en ont demandé le modele en petit.*

Errata. Dans la derniere Gazette, page 823, col. 1, lig. 15, on lit *Belgrave ;* lisez *Belgrade.*

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 12 Décembre 1777 au Samedi 16 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 21, 22, 24 à 25 l.; le seigle, de 10 l. 5 s., 10 l. 15 s., 11 à 12 l.; l'orge, de 10 l. 10 s., 11 à 11 l. 10 s. Le froment au Port de la Greve, de 22, 23, 24 à 25 livres; le seigle, de 10 liv. 10 s., 11 à 12 liv.; l'orge, de 10 liv., 10 liv. 5 s. à 11 liv. *le septier.*

II.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 16 Déc. 1777 au Samedi 19 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 liv.; *idem* à la Greve, de 20, 21 à 22 l. 10 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 27 Déc. 1777, de 55 à 56 liv.; *idem* nouveau, de 53 à 54; le cent de paille vieille, de 20 à 21 l.; *id.* nouvelle, de 19 à 20 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 44 à 45; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 40 à 41; *idem* nouveau, de 39 à 40; le cent de paille vieille, de 18 à 19; *idem* nouvvelle, de 16 à 17 l.; le foin à la Grêve, de 35 à 36 l.

III.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 27 Décembre 1777.

Or de Portug. à . . .	725	8	*marc.*
Du Mexique à . . .	718		
Du Pérou à	710		
Les guinées à . . .	723		
Ducats à	98	6	*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	100		
Or à 20 karats à . .	83	11	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	12	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	6	
Piastres à	49	3	

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1777.

Du Merc. 24 Déc. 1777.		Suite du Mercredi 24.	
Messieurs		*Messieurs*	
Deschapelles.. vres.	L.	Rouillard... ppltes.	L.
Perpétuelles..	L.	Viageres.....	J.
Peinchein..... vres.	J.	Delarue.... Viag.	M.
Perpétuelles..	J	Perpétuelles..	M.
Lempereur.. ppltes.	L.	Tontine.....	M.
Viageres.....	L.	.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1777.	*Jeudi 25.*	*Vendredi 26.*	*Samedi 27.*
COMP. D. IND.			
Actions. . . .	FESTE.	FESTE.	FESTE.
Do. 16 25es . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Do. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Do. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Rescriptions . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777 . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24ft pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

BIBLIOTHEQUE ROYALE I

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 31 Mai.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 25 *Avril.*

ON a publié notre nouveau Code ; il doit en paroître incessamment une traduction Françoise, ainsi que les Papiers d'Allemagne l'ont annoncé. Ce corps de loix a de quoi surprendre les Etrangers, sur-tout ceux qui n'ont pas une juste idée des Peuples qui composent notre vaste Empire. Il est nécessaire d'observer que nous avions formé un projet qui devoit être regardé comme impossible dans l'exécution, puisqu'il s'agissoit de donner des loix & de les faire accepter à plus de cent cinquante Nations dont les unes n'ont pas plus de ressemblance ou d'analogie avec les autres que l'Espagnol & le Scythe, le François & le Lapon. Quoique notre Gouvernement soit despotique, il ne faut pas s'imaginer que nous soyons conduits avec un sceptre de fer & que nous traînions malheureusement nos jours dans les horreurs d'un cruel esclavage ; nous sommes plus libres qu'on ne pense, dès que nous remplissons le devoir des Sujets & que nous respectons les loix. Si dans les pays qui se flattent & se vantent de jouir d'une pleine liberté, les Habitans ne supportoient pas des charges, des impositions plus fortes que les nôtres, ils les trouveroient bien légeres & se féliciteroient de leur sort. Nos Paysans, qu'on regarde ailleurs comme les plus infortunés des hommes parce qu'on ignore quelle est leur condition, ne payent par tête à l'Etat que de 5 à 6 roubles ; nous parlons ici de ceux qui sont les plus chargés. S'ils ne peuvent pas payer en especes, on se contente de quelques jours de leur travail. Loin de gêner l'Industrie, nous ne cessons au contraire de l'encourager ; nous appellons avec empressement les Arts, nous les accueillons favorablement, & l'homme à talens qui se fixe dans nos Etats est assuré non seulement de jouir de l'estime publique, mais d'obtenir, sans effort, les récompenses dues au mérite.

Par la nouvelle Législation, déjà introduite dans douze ou quinze Gouvernemens, ce qu'on a d'abord eu en vue, c'est de pourvoir, par les moyens les plus efficaces, à la sûreté de la vie, de l'honneur, des biens, de l'état de chaque sujet. La vraie cause de la prospérité des Empires n'est pas celle que nous donnent tant de personnes qui voient mal & qui sont intéressées à mal voir. On ne peut se le dissimuler, pourvu qu'on se laisse conduire au flambeau de la raison ; l'Etat le plus florissant seroit sans contredit celui où à la voix douce & persuasive de la vérité, on verroit les cœurs se réunir, les esprits se rapprocher, toutes les conditions se lier les unes aux autres malgré l'intervalle quelquefois immense qui les sépare, les vices s'enfuir, les vertus regner. Conduits par les mêmes vues, excités par les plus grands motifs, pressés par les craintes les plus salutaires, soutenus par les plus vives espéran-

ces, le Prince & les Sujets concourroient mutuellement & ſans relâche à leur gloire & à leur bonheur ; l'un ne verroit dans la Royauté que le devoir le plus pénible, mais le plus glorieux & le plus conſolant à remplir ; il ſe croiroit le plus malheureux des hommes s'il ne travailloit ſans ceſſe à rendre heureux ceux qu'il gouverne. Les autres, attachés au Trône par les liens les plus ſacrés, en ſeroient toujours l'inébranlable appui. Les mêmes principes produiroient les mêmes effets dans toutes les claſſes de Citoyens ; Commerce, Arts, Induſtrie, Agriculture, tout fleuriroit.

Dans notre Code on trace aux Gouverneurs les régles qu'ils doivent ſuivre ; leur pouvoir n'eſt donc que pour le bien ; ils ſeront reſponſables envers le Public de tout le mal qu'ils auroient fait ou qu'ils laiſſeroient faire. Sans léſer les droits des Seigneurs, on a ſoulagé leurs Vaſſaux. La culture des terres, trop négligée juſqu'à préſent, reçoit des encouragemens & ſe perfectionne. Des terres trop long-tems abandonnées ouvrent leur ſein à la fécondité ſous la main du Laboureur induſtrieux. Des Provinces autrefois iſolées tiennent les unes aux autres par des communications faciles & de belles routes. On deſſèche des marais, on perce des montagnes pour ouvrir de grands débouchés au commerce. Des lieux inhabités & déſerts, repaires des bêtes fauves, ſont aujourd'hui transformées en Fermes, en Villages, en Villes. Nous pourrons dans la ſuite reprendre ces détails intéreſſans.

POLOGNE.

De Varsovie, *le 2 Mai.*

Si nous n'avons pas des Manufactures précieuſes, du moins en aurons-nous de tabac & d'eau-de-vie. Ces deux branches de commerce ſeront confiées à des Etrangers ; nous n'avons dans le Royaume que des Nobles & des Eſclaves ; les uns ſont trop fiers pour ne pas dédaigner l'Induſtrie, les autres ſont trop avilis pour devenir induſtrieux. Les nouveaux Entrepreneurs ne donnent pas, pour la plûpart, de grandes idées de leur intelligence & de leur habileté. Pluſieurs ont commencé par circonſcrire un terrein d'une étendue énorme pour élever une Manufacture ou faire quelque plantation. Il faudroit aller du petit au grand ; en commençant ainſi par le grand, il eſt bien à craindre qu'on ne deſcende trop rapidement au petit. D'autres ſe bornent à un emplacement moins étendu ; mais ce qui paroîtra fort étrange, c'eſt qu'ils veulent commencer l'entrepriſe en élevant des monumens à la gloire des Entrepreneurs ; ſuperbes frontiſpices, inſcriptions faſtueuſes, magnifiques avenues, édifices ſomptueux, voilà ce qu'ils ſe propoſeroient d'exécuter avant que de préparer du tabac & diſtiller des eaux-de-vie. Heureuſement ce ne ſont encore ici que des projets. Les perſonnes prépoſées à les examiner n'auront garde d'adopter ces rêves d'une oſtentation ridicule ; elles ſe décideront pour les plans les plus ſimples, les mieux conçus, les moins onéreux au Peuple, les plus faciles & les moins coûteux pour l'exécution.

L'Adminiſtration des Poſtes de la Couronne a fait quelques changemens pour les ports de lettres qui nous viennent de Courlande ou que nous envoyons dans ce Duché. Au lieu de 12 florins Polonois & 18 pfennings qu'il en coûtoit pour une ſimple lettre de Varſovie à Miétau ou de Miétau à Varſovie, on paye à préſent 2 florins Polonois.

PRUSSE.

D'Elbing, *le 3 Mai.*

Samedi dernier, entre dix & onze heures du matin, il s'éleva un ouragan des plus violens & des plus ſinguliers que nous ayons jamais vus. Le vent ſouffloit avec une force épouvantable, le tonnerre grondoit & la grêle tomboit mêlée avec la neige. La foudre entra dans la partie ſupérieure du clocher de l'Egliſe de S. Nicolas. Elle y avoit mis le feu, mais on ne s'en apperçut qu'une demi-heure après. On ſe hâta d'apporter des ſecours pour l'éteindre ; toutes les peines qu'on prit furent inutiles ; les pompes à boyaux ne purent jamais porter l'eau juſqu'à une ſi grande hauteur ; on voulut faire uſage d'autres pompes, mais il falloit conſtruire un échaffaud, on n'eut pas le tems ; les flammes étendirent avec rapidité leurs ravages, & l'on déſeſpéra de les éteindre. Les tours des deux côtés furent bientôt en feu, l'incendie croiſſoit, on craignit pour la Ville. Dans 5 ou 6 heures l'Egliſe entiérement embraſée

présenta le plus horrible spectacle ; les Habitans des maisons voisines étoient dans la désolation & s'attendoient à les voir bientôt la proie des flammes. Par un bonheur singulier les tours (elles n'étoient que de bois) s'écroulerent perpendiculairement & dans l'enceinte des murs de l'Eglise. Si elles fussent tombées par côté, une grande partie de notre Ville n'existeroit plus. Cependant une des petites tours communiqua le feu à l'Hôtel-de-Ville, situé assez près & vis-à-vis de l'Eglise. Cet édifice & quatre ou cinq maisons furent réduits en cendre. L'incendie dura jusqu'au lendemain ; ce ne fut que vers les 4 heures du matin qu'on vint à bout de l'éteindre. Pendant quelques jours les alarmes ont continué, le feu gagnoit sous terre & touchoit aux caves de l'Hôtel-de-Ville qui étoient pleines de bois ; on n'osoit approcher, parce qu'il falloit aller à travers d'horribles amas de décombres encore à demi-embrasés. La pluie continua sans interruption ; la Garnison montra toute l'ardeur qu'on pouvoit attendre de braves Soldats ; les communications furent coupées & nous revinmes de notre frayeur.

Nous ne sommes pas les seuls qui ayons souffert de cet ouragan. Il a fait de grands dégâts dans toute la Prusse occidentale & dans les Districts de la Poméranie qui la touchent. Autant que la campagne offroit un bel aspect avant la tempête, autant fut-il triste d'y porter ses regards quand le calme fut revenu. Il y a peu de productions de la terre qui n'aient été mal-traitées. Il est aussi arrivé d'autres fâcheux accidens : à Colberg on n'entendit qu'un coup de tonnerre, & l'on vit, immédiatement après, que le feu étoit à la flèche de la tour de l'Eglise de Sainte Marie. Un Habitant eut le courage d'y monter avec une seringue pleine d'eau ; il éteignit le feu & descendit tranquillement après avoir fait admirer sa hardiesse & son zele. A Besckow la tour de l'Eglise fut aussi mise en feu par la foudre ; les secours ne se firent pas attendre ; des Citoyens zélés se mirent à la tête des Travailleurs & dirigerent les opérations. Dans trois heures on n'eut plus rien à craindre de l'incendie.

ALLEMAGNE.

De Leipsick, *le 4 Mai.*

On a inventé dans ce pays-ci des lampes & des chandeliers de diverses especes. Les personnes qui les ont imaginées ont eu en vue, les unes l'épargne & l'utilité, les autres la commodité, l'élégance & peut-être même le luxe. On desireroit que les Fabricans nous procurassent aussi des bougies & des chandelles mieux faites & à plus bas prix, attendu qu'il seroit très-possible d'y réussir. On a fait divers essais des nouvelles lampes avec de l'huile d'olive ou de navette, & avec différentes méches, les unes tricotées, les autres toutes simples. Le résultat de ces expériences a été publié pour instruire le Peuple & l'engager à se servir des lampes qui peuvent éclairer plus long-tems & à moins de frais. Le Bureau des Annonces s'applique avec autant de zele que de succès à faire surtout connoître les inventions qui peuvent être d'une plus grande utilité aux pauvres.

D'Erfort, *le 5 Mai.*

Notre Société Littéraire ne s'occupe pas seulement des productions agréables, mais elle accueille aussi & encourage les talens qui ont pour objet l'utilité. Dans la derniere Assemblée de cette Compagnie sçavante on présenta le modele d'une nouvelle machine pour nétoyer le lit des rivieres, quelle que soit la rapidité de leurs eaux, pourvu toutefois que ces rivieres n'aient qu'une largeur médiocre. L'instrument est très-bien imaginé ; il creuse & nétoye en même tems ; il est simple & n'exige pas de grands frais pour l'opération. Que de bras ne faut-il pas pour arracher les mauvaises herbes, enlever la vase & creuser plus profondément le lit d'une riviere dans le cours d'une médiocre étendue ! Deux hommes & deux chevaux suffisent pour faire aller la machine dont nous parlons ; l'ouvrage se fait vîte & n'en est que mieux fait. On doit cette invention au Docteur Scheele.

ESPAGNE.

De Cadix, *le 1 Mai.*

Nous ne sommes pas sans inquiétudes au sujet des armemens de l'Empereur de Maroc. Dans les circonstances nous prenons les mesures que la prudence exige ; la Cour de Madrid se met en devoir de faire face au Prince Africain, supposé qu'il en vienne à

nous attaquer. La crainte des hostilités influe sur notre commerce & en rallentit le cours. On ne nous laissera pas long-tems dans l'incertitude; en attendant le moment où les affaires seront décidées, nous continuerons à ne pas courir les risques de voir des navires tomber, avec de précieuses cargaisons, au pouvoir des Africains.

Un Officier du Roi de Maroc est arrivé à Gibraltar avec ordre de conduire à Larache la frégate Salétine qui se trouve dans ce Port. Les huit ou dix galiotes que le Roi de Maroc tient à Tanger pour croiser contre les Hollandois, sortent de tems en tems lorsque le calme le leur permet; mais elles ne vont jamais qu'à peu de distance des côtes.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 17 Mai.*

Par l'état que la Cour a fait publier & qui est signé du Lord Howe, du 31 Décembre au 10 Mars dernier nous avons pris aux Américains 140 bâtimens, sans comprendre dans cette liste 26 navires qu'ils nous avoient enlevés & que nous leur avons repris. Les Colons se contentent de nous faire des prises journalieres & s'embarrassent fort peu de les calculer. Un Armateur Américain s'est emparé d'un de nos navires, appellé le *Thomas*. Nous apprenons aussi qu'un autre vaisseau, du port de 170 tonneaux, chargé de limons, de vins de Portugal, de sel &c, est tombé au pouvoir d'un Armateur de la Baie de Massachusett. Le *Hollam* qui avoit pris à Lisbonne un chargement de vins & de fruits destinés pour Southampton & Portsmouth, a été saisi par un bâtiment Américain de 16 pieces de canons. Cette prise & celle de plusieurs autres navires qui font la navigation entre Oporto & les divers Ports d'Angleterre, ont fait hausser prodigieusement le prix des assurances & du frêt. Nous craignons que le vin, déjà fort cher, ne le devienne excessivement.

Le Lord North a communiqué à la Chambre des Communes les moyens qu'il a cru devoir adopter pour faire un emprunt de 5 millions st., somme nécessaire pour suppléer au *deficit* des subsides. L'intérêt de l'argent prêté sera de 5 pour 100 pendant dix ans; chaque Prêteur recevra aussi pendant ce terme une annuité de 10 shellings & un billet de Loterie qui lui sera passé pour 10 l. st. & qu'on suppose devoir en rapporter 13 au Prêteur. Cette maniere de supporter l'intérêt paroît un peu compliquée & auroit besoin de quelque explication pour pouvoir être comprise. Dans le cas où la proposition du Ministre seroit acceptée, on destineroit au payement des intérêts de l'emprunt le produit des taxes que nous allons indiquer & qui seroient ajoutées aux anciennes. Un impôt d'une guinée par an sur chaque domestique, excepté ceux qui servent à l'exploitation des terres; un nouveau droit sur les verres; une nouvelle taxe sur le papier timbré; une autre sur les meubles, marchandises, biens-fonds & autres effets vendus à l'enchere. On s'attendoit bien que de pareilles propositions occasionneroient des débats; ils furent assez vifs de part & d'autre; l'Assemblée se retira sans rien conclure de positif.

Plusieurs Citoyens ont requis le Lord Maire d'assembler le Conseil de Ville pour délibérer si l'on ne présentera pas une nouvelle supplique au Roi, où la Ville demandera à S. M. de vouloir bien faire cesser les troubles de l'Amérique, à quelque prix que ce puisse être. Quoique notre commerce décline & souffre de grandes pertes; quoique nos finances soient épuisées & que notre dette nationale grossisse tous les jours; quoique nous ayons le plus grand besoin de la paix, on ne croit point ici que la supplique de la Cité de Londres ait plus d'effet que celles qu'on a déjà présentées.

Dans ce pays-ci la liberté est toujours trop près de la licence; quand on a quelque sujet de mécontentement, c'est presque toujours hautement qu'on se plaint & qu'on murmure. Le Peuple ne s'en tient pas là, des plaintes & des murmures il passe bientôt aux émeutes & aux actes de violence. Les garçons Tailleurs se souleverent, il n'y a pas long-tems, sous le prétexte qu'en bien travaillant ils ne gagnoient pas assez pour vivre. Leur exemple vient d'être imité par les garçons Cordonniers. Ceux-ci s'attrouperent, Samedi dernier, dans différens quartiers de la Ville, & après avoir protesté qu'ils ne travailleroient pas à moins que les Maîtres ne leur donnassent six sous de plus pour chaque paire de souliers, ils se diviserent par bandes & coururent dans toute la Ville. En allant

d'une boutique à l'autre ; ils maltraiterent une grande partie des Compagnons qui ne voulurent pas entrer dans leurs projets, briserent leurs outils, découperent leurs cuirs, & commirent d'autres excès.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM, *le* 18 *Mai.*

Des vaisseaux de la Compagnie des Indes, nouvellement arrivés de Batavia, nous ont apporté les détails des ravages que le volcan de Tarnate a fait dans cette Isle, une des Moluques. Les éruptions commencerent au mois de Juillet de l'année 1775 & continuerent toujours avec une égale force jusqu'au mois de Novembre. La partie septentrionale de l'Isle a été la plus mal-traitée ; une grande étendue de terrien y est entiérement couverte de lave. 141 Habitans qui travailloient à des jardins, dans le moment où l'éruption devint plus horrible, crurent se sauver en se jettant dans de petits bateaux qui étoient au bord de la mer. Ils périrent tous & furent engloutis par les vagues que l'éruption agitoit & poussoit avec fureur. Plusieurs autres personnes ont été ou tuées ou blessées griévement par les pierres & autres matieres enflammées que la montagne vomissoit de ses gouffres. Le 1er Juillet 1776 il y eut un tremblement de terre, mais moins sensible que ceux des années précédentes.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE SAINTES, *le* 19 *Mai.*

Dans l'espace de quelques années, nous avons arraché une bonne partie de nos vignes pour les convertir en terres labourables. Nous recueillons au moins du bled & nous n'avons presque plus besoin d'en tirer des Provinces voisines. La culture de la vigne est très-coûteuse & nous fait courir trop de risques ; depuis une dixaine d'années nous n'avons eu que des vendanges mauvaises ou médiocres, & les Propriétaires étoient ruinés. Le froid survenu au commencement d'Avril, après des jours doux & peut-être trop chauds pour la saison, a fait dans cette Province les mêmes ravages que dans le Pays d'Aunis & une très-grande partie de la France. Les fruits précoces ont été si maltraités que nous renonçons à l'espérance d'en recueillir ; nous ne ferons qu'une très-petite quantité de vin, heureux encore s'il ne nous arrive pas quelque nouvel accident. Les denrées continuent à rester sans demande, pour la plûpart quoiqu'elles soient à bas prix ; nous ne pouvons guères compter que sur la consommation de la Province.

DE LOUDUN, *le* 20 *Mai.*

Nous avons payé cher les beaux jours du mois de Mars ; tout celui d'Avril a été froid & nous a même donné de fortes gelées. Il y a peu d'especes d'arbres qui n'aient souffert ; les noyers & les amandiers sont en mauvais état, ce qui fait hausser le prix de nos huiles. Les Propriétaires ou les Marchands qui avoient de bonnes provisions d'amandes les vendront bien. Dans ce canton & dans le Saumurois, les prunes ne donneront pas même une récolte médiocre. Heureusement à l'époque des gelées nos vignes n'avoient pas encore assez poussé pour en craindre les ravages. Nous sommes plus fortunés que nos voisins & les Habitans des Provinces plus méridionales ; nos vignobles ont une belle apparence, & si le tems est constamment favorable, nous ferons une assez bonne quantité de vin.

Après le froid nous avons eu des pluies ; elles ont trop duré ; nous aurions besoin d'un peu plus de chaleur ; les mauvaises herbes croissent en quantité dans nos champs de bled, il faut penser à les arracher. Si nos fromens & nos seigles sont favorisés par le tems, les récoltes en seront très-belles & nous aurons abondance de grains & de fourrages. Reste à sçavoir si l'abondance tournera au profit du Cultivateur & du Fermier ? Les grains ne circulent pas, malgré la liberté de commerce, & les prix en baissent. Les Fermiers qui commencent de nouveaux baux, voient leur ruine manifeste, à moins qu'on ne leur ouvre des débouchés. La stagnation totale du commerce des grains jette aussi ou retient dans l'inaction les autres branches de commerce. Voilà le froment au dessous de 300 liv., le seigle au-dessous de 200 liv., la baillarge aux environs de 140 l., la fourniture ; & l'on ne vend pas. Les plaintes se

font entendre de tous les côtés parce que l'argent devient toujours plus rare & que la souffrance est générale dans tous les états. On espére qu'après les moissons, les circonstances seront moins défavorables & que nous pourrons verser ailleurs notre superflu. Sans cela, notre Agriculrure qui étoit montée à un haut degré de perfection, déclinera avec la plus grande rapidité.

Quoique les denrées & les vivres soient à vil prix, jamais nous n'avons vu la mendicité plus commune dans les campagnes; les propriétaires ne sont plus en état de faire de grandes avances; ils renoncent, faute d'argent, à de nouvelles entreprises; le pauvre n'a pas des salaires, il vit dans une oisiveté forcée & demande un pain qu'il ne lui est plus possible de gagner.

DE SAINTE-MAURE, *le* 21 *Mai.*

Nos Marchés aux grains sont toujours bien fournis, mais les Marchands appellent envain les Acheteurs. Les denrées de toute espece diminuent de prix d'une maniere qui nous étonne & qui effraye la classe des Propriétaires. A chaque Marché les prix du bled diminuent; les autres grains suivent le même cours; le pain commun n'est qu'à un sou 9 den. la livre. Quoique les vignes des environs de notre Ville n'aient pas souffert des dernieres gelées, il n'y a pas plus de demandes de nos vins qu'avant cet accident; ils auroient dû augmenter de prix, ils se soutiennent au même taux. Les fromens & les seigles sont de la plus grande beauté & nous ne serons pas moins riches en orges & en avoines. Les fourrages abonderont; le foin qui s'est vendu jusqu'à 6 l. le quintal ne vaut à présent que de 3 l. 10 s. à 4 l. Durant toute l'année le commerce des grains est resté sans activité; à notre consommation près, nous avons encore tout le bled de la derniere récolte. Il en est de même dans la plûpart des cantons de cette Province (la Touraine) & nous voyons presque sans plaisir les richesses que la campagne offre de toutes parts à notre vue. Quand le Cultivateur souffre, toutes les autres classes de Citoyens s'en ressentent; l'Artisan reste sans travail, le Commerçant forme inutilement des spéculations &c. Tout iroit bien, si nous pouvions être assurés du bon débit de notre superflu.

DE PARIS, *le* 25 *Mai.*

Suite de l'Ordonnance du Bureau des Finances &c, concernant le Canal de Bourgogne.

VIII. Tous les matériaux, approvisionnés pour les ouvrages du canal, ne pourront être vendus ou repris, ni cédés par les Carriers, Marchands de bois & autres, sous prétexte de défaut de payement par les Entrepreneurs dudit canal; à moins qu'ils n'y soient autorisés par l'Ingénieur chargé de la conduite des ouvrages, & par celui de Nous, Commissaire en cette partie: défendons pareillement à tous Particuliers d'acheter & faire enlever lesdits matériaux, sans s'être assurés si les formalités ci-dessus prescrites ont été remplies.

IX. Défendons à tous Cabaretiers, Aubergistes, & autres de prendre ou recevoir en gages, & garder les équipages & outils qui auroient pu être détournés des ateliers; sauf à eux à se pourvoir pardevant nous, relativement à ce qui pourroit leur être dû par les Ouvriers.

X. Tous ceux qui contreviendront aux dispositions de la présente Ordonnance, seront assignés sur le champ, à la requête du Procureur du Roi en ce Bureau, pour être condamnés en telle amende qu'il appartiendra, & même en plus grande peine, suivant l'exigence des cas: A cet effet, enjoignons expressément aux Maires & Echevins des Villes, & aux Syndics des Paroisses limitrophes du canal de Bourgogne, de même qu'aux Entrepreneurs & autres Employés à la conduite des ouvrages dudit canal, d'informer exactement celui de Nous, Commissaire en cette partie, ou le Procureur du Roi, des contraventions, & des noms, domiciles & qualités des contrevenans; à peine de demeurer garans & responsables, en leur propre & privé nom, desdites contraventions & des amendes dûes pour icelles.

XI. Pour assurer l'exécution de la présente Ordonnance, autorisons tous Lieutenans, Officiers & Cavaliers de Maréchaussée à vérifier les contraventions du présent réglement; s'informer exactement des noms & domiciles des contrevenans; les dénoncer, soit audit sieur Commissaire, soit au Procureur du Roi, soit à l'Ingénieur chargé de la conduite des ouvrages du canal, pour, sur lesdites dénonciations, être assi-

gnés pardevant nous, à la requête du Procureur du Roi : Autorisons en outre lesdits Lieutenans, Officiers & Cavaliers de Maréchaussée, à saisir & arrêter les voitures, outils & équipages; comme aussi de mettre en fourriere les chevaux & autres bestiaux qui se trouveront en contravention aux articles I.er, II, IV & VII de la présente Ordonnance; même à arrêter & emprisonner les délinquans & contrevenans à l'article II, qui seront pris sur le fait, & ainsi qu'il est prescrit par les Ordonnances pour les cas de flagrant délit; à la charge par eux d'en dresser leur procès-verbal sommaire, de le remettre ou adresser dans le jour, audit sieur Commissaire ou au Procureur du Roi, pour y être pourvu ainsi qu'il appartiendra. Ordonnons que, conformément aux anciennes Ordonnances, & notamment aux Réglemens des 3 Mai 1720, 4 Août 1731, & 23 Août 1743, il appartiendra auxdits Officiers & Cavaliers de Maréchaussée, pour chaque saisie ou déclaration par eux faite, ou pour chaque assignation qu'ils feront donner à la requête du Procureur du Roi, les tiers des amendes qui seront prononcées par le jugement qui interviendra sur lesdites saisies, déclarations ou assignations; duquel tiers ils seront payés par celui qui fera le recouvrement des amendes, sur un simple certificat donné par le Commissaire & sur la simple quittance de l'Officier énoncé audit certificat.

I I I.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Suite de l'Avis aux Bonnes Ménageres &c.

Ce n'est pas une économie de faire entrer tout le son dans la composition du pain; non-seulement parce que le son ne nourrit pas par lui-même, mais encore à cause des obstacles qu'il apporte nécessairement à la bonne fabrication du pain. Il a encore un autre défaut capital, c'est d'exciter l'appétit & de passer en entier tel qu'on l'a pris & sans être digéré. Il est prouvé qu'une livre de pain, dans la composition duquel il n'entre point de son, nourrit plus qu'une livre & un quart de pain où l'on a mis du son. Cette observation, confirmée par un très-grand nombre d'expériences, & faite par des Entrepreneurs qui avoient beaucoup de gens à nourrir, leur a fait préférer de distribuer aux Ouvriers un pain moins bis & en moindre quantité. Les uns & les autres y ont gagné. On dit tous les jours, qu'un pain serré, grossier & bis, nourrit davantage parce qu'il tient long-tems dans l'estomac; mais c'est précisément le contraire : plus un pain a de volume, plus il doit occuper l'estomac; or le son est un moyen d'empêcher le volume du pain; par conséquent il fait perdre à cet aliment une partie de ses effets nutritifs, loin de les augmenter. La méthode de laisser la totalité du son dans la composition du pain, entraine après elle d'autres inconvéniens. Le son aide beaucoup à la fermentation de la farine avec laquelle il se trouve mêlé, il la fait bientôt gâter, si l'on n'a pas la précaution de la remuer souvent, premier inconvénient. Dans le pétrissage, le son toujours grossier, toujours étranger à la farine, empêche l'eau de s'incorporer dans cette derniere, d'une maniere intime & uniforme, d'où il résulte une pâte inégale, second inconvénient. Les levains dans lesquels il entre du son, deviennent toujours aigres; ils perdent trop promptement l'état vineux qui leur est nécessaire pour donner un bon apprêt à la pâte, troisieme inconvénient. Le pain qui contient trop de son, ne peut perdre son humidité au four, il reste presque toujours mat ou gras; ce qui en accélere la moisissure, quatrieme inconvénient. Tous ces inconvéniens & beaucoup d'autres, qu'il est inutile de rapporter, ont été sentis par le Gouvernement qui vient d'ordonner la séparation de vingt livres de son par sac de du poids de deux cens livres de grain qu'on emploie à la fabrication du pain de munition.

(*La suite à l'Ordinaire prochain*).

I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 21 Mai 1777 au Samedi 24 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 20, 21 à 23 liv.; le seigle, de 12, 12 liv. 15 s. à 13 liv.; l'orge, de 9 l., 9 l. 15 s. à 10 liv. Le froment au Port de la Greve, de 20 liv. 10 s., 21, 22 à 23 liv.; le seigle, de 11 livres 15 s., 12 à 13 liv.; l'orge, de 9 liv. 5 s. à 9 l. 15 s. *le septier*.

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 21 Mai 1777 au Samedi 24 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20 à 21 liv. 10 s.; *idem* à la Greve, de 19 l. 10 s., 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin tres-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 28 Mai 1777, de 60 à 61 liv.; *idem* nouveau, de 58 à 59; le cent de paille vieille, de 23 à 24 l.; *id.* nouvelle, de 21 à 22 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 52 à 53; *idem* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 21 à 22; *id.* nouvelle, de 20 à 21; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 47 à 48; *id.* nouveau, de 46 à 47; le cent de paille vieille, de 20 à 21 liv.; *id.* nouvelle, de 19 à 20 l.; le foin à la Grêve, de 37 à 38 l.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 28 Mai 1777.

Or de Portug. à	724	℔	ß	marc.
Du Mexique à	717			marc.
Du Pérou à	708			marc.
Les guinées à	722			marc.
Ducats à	98		6	once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à	83		12	once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	53		16	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52		2	marc.
Piastres à	49		8	marc.

V.

Changes de Paris, *du 28 Mai 1777.*

Amsterdam	54
Londres	31 7 16e.
Hambourg	187 ¼ à ½
Madrid	15 2 6
Cadix	15 1 6
Livourne	97
Gênes	95 à 94 ¾
Lyon	¼

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Sam. 17 Mai 1777.			Suite du Samedi 17.		
Messieurs			*Messieurs*		
Delamotte... Viag.	J.		Lenoir..... pplles.	J.	
Perpétuelles..	J.		Viageres	J.	
Tontine	J.		Caron ..... vres.	J.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai 1777.	Lundi 26.	Mardi 27.	Mercredi 28.
Comp.d.Ind.			
Actions	1915	1915 20 17½ 15 (17½	1920 17½ 20
D°. 16/25es			
D°. 8es.			
D°. 25es.			
Emprunt Oct..		406	406
Rescriptions	7¾ 8 7¾	8 7¾ 8	7¾ 8 7¾ 8 8¼
Bil. des Fermes.	1¾	1¾	1¾
Bil. de la Lot.R.	1068 70	1072 75	1075
Lots de 150 l. de Rentes viageres.	1612	1612	1612

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 18 Octobre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le* 28 *Septembre.*

LA Marine de ce Royaume a été jusqu'à présent fort négligée, quoique cependant cet Etat soit par sa position à portée d'en avoir une très-florissante. Notre Ministere qui porte un œil vigilant sur toutes les parties de l'Administration, s'occupe maintenant d'une maniere particuliere de cet important objet. Dans le cours des deux dernieres années nous avions tiré de la Prusse des bois de construction pour une somme assez considérable; mais cette quantité ne suffisant pas pour l'exécution des nouveaux projets de l'Amirauté, on vient de faire un traité avec un Agent du Roi de Prusse, qui s'est engagé à fournir pendant douze années consécutives des bois de chêne & d'autres qualités, suffisamment pour construire tous les ans un vaisseau de guerre & une frégate. On va faire en diligence les réparations nécessaires aux navires qui peuvent encore tenir la mer.

En mémoire de l'heureuse révolution opérée le 19 Août dernier 1772, pour le bonheur de la Suede, le Roi ordonna que tous les ans, à pareille époque, on distribueroit aux pauvres de cette Capitale 3000 liespfunds de farine de seigle. Cette distribution s'est faite cette année à l'ordinaire par M. le Baron Charles Sparre, Gouverneur de la Ville, & le Peuple a reçu cette gratification avec les démonstrations de la plus tendre reconnoissance pour un Monarque chéri.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le* 28 *Septembre.*

Le Commerce se porte naturellement vers les lieux où il trouve plus de pente & où il rencontre le moins d'obstacles. Convaincu de ce principe, notre Ministere prend des mesures tout opposées à celles qu'une autre Puissance voisine, très-fiscale, paroît avoir adoptées. Pour faire prendre la route des Etats Autrichiens à une partie de l'importation nécessaire à la Pologne, notre Cour a baissé nouvellement de deux pour cent les droits de *transit* que toutes les marchandises destinées pour cette République, seroient obligées de payer en Bohême; desorte que ces droits ne sont plus que le tiers de ce qu'ils étoient, il y a deux ans; cette opération nous a été déjà très-avantageuse, & la Pologne elle-même en ressent les salutaires effets.

Les vendanges donnent les plus grandes espérances La Hongrie sur-tout fera en vin la plus belle récolte qu'on ait vue depuis un grand nombre d'années; on nous a envoyé de ce pays des grappes de raisin qui, par leur beauté & leur grosseur, l'auroient disputé à celles que les Espions de Moyse apporterent du Pays de Chanaan. Le vin de

l'année derniere se donne presque pour rien; il ne se vend que trois kreutzers le pot. Aussi le Peuple boit-il copieusement; ce qui scandalise un peu nos sages modernes. Les anciens au contraire, ceux qui tiennent encore aux vieilles mœurs, aux vieux usages, & peut-être à une vieille habitude, s'en réjouissent. Ils craignent, disent-ils, que cette sobriété de mode qu'on affiche aujourd'hui avec tant d'ostentation, ne s'établisse au détriment de cette franchise Allemande qui a toujours fait l'attribut caractéristique de notre Nation; & pour s'autoriser, ils ne cessent de répéter cet axiome du Philosophe Genevois, que les *fourbes sont toujours sobres*.

ALLEMAGNE.

De Berlin, *le* 1 *Octobre*.

M. le Conseiller Willebrand va publier à Hambourg, en Langue Françoise, une *nouvelle Histoire de la Hanse Teutonique*. Cet Ouvrage est trop intéressant pour le Commerce pour que nous ne nous fassions pas un devoir de l'annoncer ici. Nous nous flattons que nos Lecteurs nous sçauront gré de leur donner une idée de cette entreprise littéraire, d'après le *Prospectus* de l'Auteur dont on aura soin de conserver les expressions en l'abrégeant.

L'histoire des Villes anséatiques est un monument précieux; c'est l'histoire du commerce, du génie, des mœurs & de l'héroïsme de plusieurs siecles intéressans. Etroitement liée à celle de la plûpart des états, elle lui prête du jour, & remontant à la source d'une foule d'ordonnances, de concessions & de franchises qui concernent le commerce & la navigation, elle rend raison d'une partie des droits maritimes qui subsistent encore, & de certains privileges confirmés par quelques Souverains actuels.

La Hanse Teutonique, cette Association célébre qui ne se proposoit d'abord que d'assurer son commerce, qui parvint ensuite à l'étendre, & qui fit bientôt celui de toute l'Europe; la Hanse Teutonique qui a jetté les fondemens du commerce actuel, & dont les réglemens, dictés par la sagesse, servent encore peut être à présent de modeles dans les cabinets, est un objet trop remarquable pour ne pas mériter d'être consigné dans l'histoire & pour n'avoir pas du moins les mêmes droits que les exploits d'Alexandre & les guerres de Carthage.

Dès le 13e. siecle, Lubec, Hambourg, Breme étoient des Villes considérables qui tenoient le premier rang parmi celles d'Allemagne: renommées par des actions héroïques, & riches par leur commerce, elles furent en état de se liguer contre les brigands & les pirates qui ne cessoient de les harceler. Cette confédération, dont toutes les traces ne sont pas encore effacées, contribua beaucoup à leur accroissement.

A ces trois Villes se joignirent dans la suite plusieurs autres, qui demanderent à être aggrégées à cette Association: on en compte quatre-vingt-deux.

Toutes ces Villes, dont la ligue avoit principalement pour objet ce qui pouvoit favoriser le commerce par mer & par terre ne tarderent pas à se rendre formidables. La confédération devint si puissante que les Princes même d'Allemagne, d'Angleterre & du Nord rechercherent son amitié & briguerent son alliance.

Pour se former une idée du point d'élévation & d'autorité auquel ces Villes étoient parvenues, il suffit de sçavoir que suivant le rapport de Holberg, Historien Danois, elles équiperent une flotte de 260 vaisseaux garnis de 12,000 hommes de guerre. On peut ajouter que la Hanse Teutonique s'employa avec ardeur à reconcilier le Roi Eric avec ses Sujets Suédois, à délivrer Albert, Roi de Suede, qui étoit Prisonnier en Danemarck; à remettre entre les mains de son époux Christine, Reine de Danemarck que les Suédois avoient retenue; à porter Gustave I. sur le Trône de Suede, à lui fournir des sommes considérables, & à secourir le Roi Frédéric I. contre son ennemi Christian &c.

Faut-il s'étonner, après cela, si les Villes anséatiques ont été honorées autrefois des distinctions les plus flatteuses, & si, à bien des égards, elles ont joui dans le monde politique de la considération dont jouissent aujourd'hui les Etats-Généraux des Provinces-Unies & des Cantons Suisses. Il y a eu des époques où les Souverains ont contracté avec ces Villes les alliances les plus solemnelles.

Les plus grands avantages que la Hanse Teutonique retira de l'amitié des Souverains, consisterent à établir des Comptoirs généraux à Londres, à Anvers, à Bergue,

à Nowogorod, au moyen desquels elle faisoit passer ses productions manufacturées & ses ouvrages d'Industrie par la Russie jusqu'à la Chine, & les distribuoit d'un autre côté à la Norwege, à la Suede, à l'Angleterre, à la France & à l'Espagne.

La concorde & la paix, les principes d'une saine morale, l'amour de la justice furent pendant long-tems les liens de l'union anséatique. Magnus, Roi de Norwege, offrit envain des avantages à la Ville de Lubeck en 1332; elle les rejetta uniquement parce que ses fideles Alliés ne devoient pas les partager. Brunswich, Cologne, Embden, Lubeck & Stade ressentirent au contraire les effets de la justice de la Hanse, par la punition éclatante qu'elle infligea à la premiere de ces Villes, & par l'exclusion qu'elle donna aux autres, pour quelques fautes dont les Bourgeois s'étoient rendus coupables: les Amiraux eux-mêmes, fussent-ils Bourguemestres de Lubeck, payoient de leurs têtes les démarches inconsidérées qu'ils faisoient.

Je crois, continue M. le Conseiller Willebrand, en avoir assez dit pour exciter une juste curiosité, & je me propose de la satisfaire par une histoire détaillée de la Hanse Teutonique. On y trouvera les commencemens, les progrès & la décadence de cette Association remarquable.

M. Willebrand publia en 1748 un Ouvrage Allemand qui fut imprimé à Lubeck sous le titre d'*Histoire chronologique de la Hanse*, & personne avant lui n'en avoit donné une histoire suivie.

Ce Livre qui a été accueilli & dont l'édition est épuisée depuis long-tems, servira de fondement à la nouvelle histoire qu'on propose au Public. Elle renfermera plusieurs articles nouveaux & remarquables.

» J'ai dessein, ajoute M. Willebrand, de » publier cet Ouvrage en François, afin » qu'une histoire si intéressante devienne un » monument pour d'autres Peuples que pour » les Allemands. Je ferai les frais de l'im» pression; mais pour être assuré du débit, » je propose aux Amis des Lettres la sous» cription d'un ducat de Hollande par exem» plaire. Je demande l'avance de cette som» me sous la garantie de celui qui présen» tera ce *Prospectus*. L'Ouvrage est tout prêt » à être mis sous presse ».

M. le Conseiller-Privé Formey reçoit les souscriptions à Berlin.

PORTUGAL.

De Lisbonne, *le 28 Septembre.*

La reine a rendu un Decret qui établit une réforme utile dans certaines parties de l'Administration dont étoit chargée la Junte du Commerce, & qui diminue le nombre des Employés de cette espece de Tribunal. Elle en a détaché en même tems l'inspection des Manufactures de ce Royaume & surtout de celles de la soierie, pour la confier à Don *Duart de Souza*. On espere que ce nouvel arrangement va redonner de la vigueur à nos Fabriques qui se trouvent actuellement dans un état de dépérissement qui n'auroit pas manqué de les conduire bientôt à une extinction presque totale.

PAYS-BAS.

De Bruxelles, *le 2 Octobre.*

La sur-abondance des grains que nous avons recueillis cette année, a déterminé le Conseil des Domaines & des Finances à permettre, par une Ordonnance du 6 Septembre dernier, l'exportation du froment, du seigle & du méteil par les Départemens de Turnhout, d'Anvers, de Saint-Nicolas, de Gand, de Bruges, de Nieuport, d'Ypres, de Courtray, de Tournay, de Mons & de Chimay, mais avec cette restriction toutefois que la sortie de ces grains n'aura lieu que par terre. Cette clause est une espece de digue dont la prudence du Conseil a cru devoir se servir pour ralentir le trop fort écoulement qui auroit pu se faire de cette denrée, au grand préjudice des Habitans du pays. Les Départemens de Charleroi, de Namur & de Tirlemont continueront cependant de jouir du privilege qu'ils avoient obtenu précédemment de faire cette même exportation par eau.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

Du Pays d'Aunis, *le 3 Octobre.*

Nous sommes à la veille de commencer nos vendanges qui, sans être absolument

mauvaises, ne répondront pas aux espérances dont nous nous étions flattés. En général, elles ne seront que médiocres; quelques cantons cependant ont été plus favorisés, & il en est où la récolte sera très-abondante. Les chaleurs & le tems sec qui ont duré constamment pendant les deux mois précédens, ont donné une excellente préparation au verjus, & les pluies douces qui sont survenues depuis quelques jours acheveront de mûrir parfaitement le raisin. Notre vin aura de la qualité; il rendra beaucoup à la chaudiere, & on en tirera plus d'eau-de-vie que ne le disent certaines gens qui prétendent qu'il ne s'en fera pas du tout.

Ces bruits qu'on se plaît à répandre sur la prétendue disette d'eau-de-vie dont on dit que nous sommes menacés, paroissent dictés par des vues d'intérêt particulieres. On assure qu'une Compagnie sollicite un privilege pour faire des eaux-de vie de genievre, avec la pleine liberté de vendre cette liqueur dans tout le Royaume. Il est certain que si cet établissement avoit lieu, le pays seroit ruiné. Il faudroit arracher nos vignes; & que mettre à la place sur un sol qui n'est propre qu'à ce seul genre de production? *Non fert omnia tellus*. C'est une vérité aussi ancienne que l'Agriculture, & qui est constatée par une expérience qu'aucune théorie ne contrebalancera jamais. Quoiqu'il en soit, cette nouvelle nous cause de vives inquiétudes, & tous les Corps de la Province se préparent à envoyer des mémoires où ils feront sentir le tort que nous causeroit la distillation du genievre.

DE FONTENAY-LE-COMTE (*en Poitou*), *le 4 Octobre.*

Extrait d'une Lettre au Rédacteur. » Je crois, M., que vous ne pouvez pas vous dispenser plus que tout autre Journaliste, d'insérer dans vos Feuilles qui sont consacrées au bien de l'humanité un fait qui vient de se passer dans un endroit situé à peu de distance de cette Ville & auquel on ne peut trop donner de publicité.

M. Giraud de la Chauvenniere, Chirurgien Accoucheur à Fontenay-le-Comte, fut appellé le 31 Juillet dernier au village de Pillot qui est à trois quarts de lieue d'ici, pour un accouchement très-laborieux. L'enfant sortit avec beaucoup de peine & portant les signes de la mort les plus marqués. Déjà les Assistans se disposoient à l'aller mettre en terre, & l'Accoucheur lui-même ne croyoit pas qu'il y eût rien de mieux à faire. Cependant une sorte de pressentiment ou plutôt cette espece d'inquiétude secrete qui agite toujours les ames bienfaisantes & les engage souvent à faire, même contre toute apparence de réussite, des tentatives pour remédier à des événemens fâcheux, détermina M. Giraud à tenter cette expérience à tout hasard. Il prit l'enfant, appliqua sa bouche contre la sienne, & lui inspira de l'air chaud dans la poitrine; en même tems il irrita par divers moyens la membrane pituitaire pour exciter une secousse dans le poumon, le décider, par cet ébranlement, à se déployer & à livrer passage à l'air & au sang; ce qui pouvoit mettre la circulation en jeu, dans le cas où l'enfant n'auroit pas été mort, & en effet il ne l'étoit pas. Après un quart d'heure de cet exercice, on le vit avec autant d'étonnement que de joie, donner quelques légers signes de vie. Cette lueur d'espérance ranima le courage de l'Accoucheur, il redoubla ses soins, & au bout d'une heure il eut la satisfaction de les voir couronnés du succès le plus complet. M. Giraud souffloit de tems en tems & de loin au visage de l'enfant de l'eau-de-vie qu'il mettoit dans sa bouche. Les particules de cette liqueur se mêlant à l'air étoient portées, par ce véhicule, sur les bronches du petit moribond, & y excitoient un picotement salutaire qui ne contribua pas peu à son parfait rétablissement.

Ce fait joint à plusieurs autres de cette espece dont les Papiers publics nous ont instruits, doit servir de leçon à tous ceux qui assistent ou comme spectateurs ou comme ministres à des accouchemens, & les engager à ne pas souffrir qu'on se presse de mettre au tombeau des enfans qui paroissent morts au sortir du sein de la mere, sans avoir essayé, à l'exemple de M. Giraud, de les rappeller à la vie. L'opération de cet Accoucheur est très aisée, & il n'est personne qui ne puisse l'exécuter. On recommande sur tout aux Sages-Femmes des campagnes d'y faire une singuliere attention & d'en profiter dans les occasions ».

DU HAVRE, *le 9 Octobre.*

Un Fermier de nos environs a trouvé »

cette année ; le moyen de se procurer une récolte d'un tiers plus abondante que celle de ses voisins, & de garantir ses bleds de la niolle ou nielle qui est la maladie habituelle de nos moissons. Cette espece de phénomene a excité la curiosité de tous ses Confreres qui ont voulu sçavoir l'expédient auquel il avoit eu recours. Obligé de céder à leurs importunités, il leur a avoué qu'il n'avoit employé d'autre secret que de faire tremper dans de l'eau de mer son grain, avant de le semer. Tous nos Laboureurs voudroient à présent qu'il leur fût permis d'user du même procédé ; mais il existe des Ordonnances qui défendent d'aller puiser de l'eau dans la mer, de crainte qu'on ne l'emploie à faire du faux sel. N'y auroit-il donc pas moyen de lever cet obstacle en assujettissant tous les Cultivateurs à certaines formalités qu'on jugeroit convenables, pour prévenir l'abus que l'on craint ? Non-seulement ils sont disposés à s'y soumettre, mais encore ils ne demandent pas mieux, dit-on, que de dédommager le Fermier des frais extraordinaires que pourroit lui occasionner un surcroît de vigilance, & même d'une maniere qui lui seroit profitable. Après cela, ils s'imaginent qu'il ne peut plus y avoir de raison pour les priver d'un avantage que la nature semble elle-même leur offrir, & qui produiroit le plus grand bien au pays.

Du Grenoble, *le 4 Octobre.*

Tous nos Manufacturiers du Dauphiné & ceux de nos Négocians qui faisoient le commerce de bonne foi, ont lieu de se féliciter de l'Arrêt du Conseil du 31 Juillet dernier, qui défend toute espece d'entrepôt & de magasins au Pont-de-Beauvoisin. Les Habitans de cette Ville, se trouvant placés sur la frontiere, abusoient de cette circonstance pour faire entrer furtivement & au mépris des réglemens différentes especes de marchandises étrangeres qu'ils répandoient ensuite dans notre Province & dans les cantons circonvoisins. Cette fraude leur assuroit un avantage considérable sur les autres Négocians qui se trouvoient dans l'impossibilité de soutenir la concurrence de la vente. Sa Majesté voulant remédier à un abus aussi préjudiciable au Commerce général du Royaume & à l'intérêt de ses Fermes, a rendu ledit Arrêt ; & pour en assurer l'exécution, Elle a ordonné » que tout Voi-» turier qui enlevera des marchandises du » Pont-de-Beauvoisin, sera tenu d'être por-» teur de l'acquit des droits, ou d'expédi-» tions justificatives qu'ils ont été payés ; à » peine de confiscation des marchandises & » équipages, & de cinq cents livres d'a-» mende ».

De Bordeaux, *le 5 Octobre.*

Il existe dans cette Ville un nommé Jacques Martinet, Italien de Nation, qui a l'art d'imiter le marbre avec une vérité qui trompe l'œil le plus exercé. Cette composition est très-solide & on peut la travailler avec les mêmes outils qui servent à façonner le marbre le plus dur. On en fait des tables pour couvrir des commodes & des encoignures ; on en fabrique des manteaux de cheminées, des jambages, des cadres, des corniches, des moulures, des autels, des tabernacles, & même des carreaux pour les Eglises, les salles, les perrons ; & ces carreaux ne craignent pas plus le frottement des pieds que s'ils étoient véritablement de marbre.

Les eaux-de-vie qui se vendoient ici le 7 Août dernier 190 liv. les 32 veltes, sont montées le 14, à 200 liv. Le 16, elles étoient redescendues à 190 liv., puis elles sont remontées le 11 Septembre à 200 liv. où elles étoient encore le 2 du présent mois d'Octobre.

De Paris, *le 15 Octobre.*

» Le Roi informé que les Habitans des Villes & Principauté de Sedan & de Raucourt séduits par une fausse interprétation de ses Lettres-Patentes du mois de Décembre dernier, confirmatives de leurs privileges, se sont crus affranchis des droits de ses Fermes & autres qui se percevoient avant la publication de ces Lettres-Patentes ; & comme cette prétention est absolument contraire à ses intentions, Sa Majesté a jugé nécessaire d'ordonner par de nouvelles Lettres-Patentes du 19 Juillet dernier, que tous lesdits droits continueront d'être perçus comme par le passé, se réservant S. M. de s'expliquer d'une maniere claire & positive sur l'étendue & l'application de leurs

privileges, aussi-tôt qu'ils seront rentrés dans l'ordre & l'obéissance qu'Elle a lieu d'attendre de leur fidélité ».

J'ai promis dans le dernier Ordinaire de donner un précis d'un très-vaste Mémoire de M. Carpentier sur un mastic & un ciment de son invention. Je vais m'acquitter de ma promesse, quoique je ne sois pas trop porté à annoncer tout ce qui me paroît se présenter sous un air de mystere. Mais comme la personne de l'Auteur se présente avec tout l'extérieur de la candeur, de la bonne foi, & que d'ailleurs il m'a montré une longue liste de Curieux qui attendent avec impatience le moment où il voudra bien leur faire part de son secret, j'ai cru devoir, pour obliger tout le monde, dire en peu de mots à quel point en sont les choses sur cet objet. D'abord je me dispenserai de rapporter ici la description énigmatique que M. Carpentier nous fait de son mastic & de son ciment. Quand je dirois, par exemple, que la composition du mastic » consiste dans la » partie d'une matiere & dans celle d'une » autre, fondues à petit feu, très-différen- » tes & cependant très susceptibles de leur » liaison requise & très connues » & autres choses semblables, le Public n'en seroit guères plus instruit; il vaut autant lui rappeller succinctement les avantages que la Société peut retirer de cette découverte. Le nouveau mastic dont il s'agit ici ne peut avoir aucune union avec l'eau, ce qui le rend très propre à lier les jointures des tuyaux qui servent de conduits aux eaux. Mêlé avec des ingrédiens particuliers, il devient un très-bon mortier pour enduire les citernes, les glacis & autres ouvrages destinés à contenir de l'eau ou qui sont exposés à son frottement.

Il ne faut pas une grande quantité de ce mastic & de ce ciment pour faire beaucoup d'ouvrage. Un seul homme peut suffire pour ce travail, & avec cinquante sous de dépense, il est possible de cimenter & de mastiquer une surface d'une assez grande étendue.

L'instant est donc arrivé où l'Auteur, qui se désigne dans son Ecrit sous le titre de *Dépositaire bénévole sous confiance*, est disposé à révéler son secret à qui voudra s'en accommoder, mais aux conditions toutefois ou qu'on le lui achetera 30,000 liv. ou qu'on lui prêtera cette somme; dans ce dernier cas, il accordera aux Prêteurs un intérêt raisonnable & légitime dans son entreprise. Il offre, pour constater l'excellence de ses deux compositions, d'ajouter de nouvelles expériences à celles qu'il a déjà faites en 1751 dans *un pays en France renommé*, & dont plusieurs Journaux ont parlé. Il me suffit d'avoir annoncé au Public les prétentions de l'Auteur; c'est maintenant à ceux qui voudront y répondre à s'adresser à lui pour en sçavoir davantage. Ni l'Auteur ni personne n'exigera de moi sans doute que je charge cette Feuille de tous les petits détails relatifs à toutes les conventions pécuniaires qu'il prétend faire avec ses Contractans.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Annonces de Livres.

Projet d'un Prix d'Agriculture. A Paris, chez Knapen, Libraire-Imprimeur au bas du Pont Saint Michel; & chez Ruault, Libraire rue de la Harpe. 1777. Broch. in-12 de 45 pag. avec figures.

Le grand chef-d'œuvre de l'Agriculture seroit de faire produire toujours & sans relâche du bled à une même terre. En effet il en résulteroit un profit considérable pour le Cultivateur. L'Auteur de cette Brochure fait voir par le calcul qu'une Ferme qui, dans l'état actuel des choses, seroit louée 5500 liv. pourroit être portée par la nouvelle culture qu'il propose à 15,300 livres. Mais est-il possible qu'un même champ soit capable de toujours produire du froment, sans se détériorer & sans s'épuiser? L'Auteur ne balance pas à répondre que rien n'est moins impossible, & il se fonde sur l'opinion où il est que la terre ne fournit pas un atome de sa substance pour nourrir ou faire croître les plantes. » Il ne la regarde que » comme la matrice où s'opere le jeu des » élémens qui se rassemblent autour du ger- » me & qui sont mis en activité par la vertu » productive & nutritive que renferme la » nature ». Il ne s'agit donc que de disposer la terre de maniere qu'elle puisse faciliter ce jeu des élémens; c'est ce qui peut &

doit s'opérer par le moyen d'une charrue d'une ſtructure particuliere qu'il eſt queſtion de trouver. La découverte de cet inſtrument aratoire eſt le vrai problême qu'il faudroit réſoudre pour remporter le prix dont on donne ici le projet. Il eſt néceſſaire d'obſerver que cette charrue (ou tout autre inſtrument qu'on voudra imaginer) pour qu'elle puiſſe produire l'effet qu'on en attend & remplir toutes les conditions du Programme, doit ne pas coûter plus de frais à mettre en œuvre & ne pas employer plus de tems que n'en demandent deux labours à la charrue ordinaire ; enfin il faut qu'elle puiſſe donner à la terre la même culture qu'on pourroit lui donner à la béche, c'eſt-à-dire l'entamer à une profondeur au moins de dix pouces, & en renverſer les tranches de maniere qu'elles ſoient miſes *ſens deſſus-deſſous*. Des gravures qui repréſentent un terrein remué comme il doit l'être, par la charrue demandée, rend tout cela très-ſenſible. Je ſuis fâché de ne pouvoir m'étendre davantage ſur cette Brochure qui eſt l'ouvrage d'un excellent Patriote & d'un Amateur qui paroît poſſéder ſupérieurement toutes les parties de la *Science Agricole*.

Clarke's true Theory and Pratice of Huſbandry deduced from philoſophical rechearches and experience &c. Véritables Théorie & Pratique d'Agriculture, fondées ſur des recherches philoſophiques & ſur l'expérience, par M. Clarke, un volume in-4°. Prix 10 shellings ou 12 liv. de France. A Londres, chez Robinſon, dans la rue du *Pater-noſter*.

Cet Ouvrage intéreſſant eſt diviſé en ttois ſections ou parties. La premiere renferme des recherches pratiques & philoſophiques ſur les objets les plus importans de l'Agriculture. Elles ſont accompagnées d'une méthode très-exacte pour évaluer les terres, & d'un plan d'inſtruction pour élever les jeunes gens qu'on deſtine à la profeſſion de Cultivateur. La ſeconde partie comprend des élémens de Méchanique, ornés de planches ſi bien gravées qu'elles ſuffiſent ſeules pour diriger les Fermiers dans la confection & dans la réparation des divers inſtrumens d'Agriculture. La troiſieme partie renferme une explication détaillée de pluſieurs figures tracées ſur cinq planches demi-in-folio, leſquelles repréſentent pluſieurs objets relatifs aux matieres traitées dans l'Ouvrage, tels que diverſes plantes avec leſquelles on forme des prairies artificielles, des charrues pour les différens terreins, des herſes &c. & ſur-tout ceux de ces inſtrumens de labourage qui ont mérité à leurs Inventeurs le prix de la Société établie à Londres pour l'encouragement des Arts, de l'Agriculture & des Manufactures.

I I.

A V I S.

Le Sr Trocheron, Opticien, Quai de l'Horloge du Palais, vis-à-vis le Méridien, à l'Enſeigne *du Teleſcope*, prévient le Public qu'on trouve chez lui, entre autres ouvrages de ſon Art, d'excellentes Lunettes achromatiques, depuis ſix pouces juſqu'à telle longueur qu'on deſirera ; plus divers inſtrumens d'Optique de ſon invention, tels que Téleſcopes & Microſcopes &c. Ces Microſcopes d'une nouvelle conſtruction & de la premiere force, ſont très-bons pour obſerver les objets opaques. Il fournit auſſi des Appareils d'Electricité, garnis de plateaux Anglois, des Pompes pneumatiques à étrier & à cramaillere ; il ſe charge de monter un Cabinet de Phyſique des inſtrumens néceſſaires pour faire toutes les expériences poſſibles. Il fabrique auſſi différentes Lunettes de ſpectales, à la Reine, achromatiques & ſimples, & en outre de bonnes Lunettes dites *Conſerves*, polies au papier, & aſſorties à tous les âges. Le ſieur Trochon fait des envois dans la Province, en gros & en détail, le tout à juſte prix.

I I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 8 Octobre 1777 au Samedi 11 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 19, 20, 21, 23 à 24 liv. ; le ſeigle, de 10 l. 5 ſ., 10 l. 15 ſ. à 11 l. ; l'orge, de 9 l. 5 ſ., 9 l. 15 ſ. à 10 l. Le froment au Port de la Greve, de 20, 21, 22 à 24 liv. ; le ſeigle, de 9 l. 10 ſ., 9 l. 15 ſ. à 10 l. ; l'orge, de 9 l., 9 l. 5 ſ. à 10 l. *le ſeptier*.

IV.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 8 Octobre 1777 au Samedi 11 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 l. 5 s. à 20 l.; *idem* à la Greve, de 19 l. 5 s., 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 15 Oct. 1777, de 56 à 57 liv.; *idem* nouveau, de 54 à 55; le cent de paille vieille, de 20 à 21 l.; *id.* nouvelle, de 18 à 19 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 41 à 42; *idem* nouveau, de 39 à 40; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 35 à 36; *idem* nouveau, de 33 à 34; le cent de paille vieille, de 17 à 18 l.; *id.* nouvelle, de 16 à 17 l.; le foin à la Grêve, de 30 à 31 l.

V.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 15 Octobre 1777.

Or de Portug. à	725	℔	ß	marc.
Du Mexique à	720			
Du Pérou à	712		2	
Les guinées à	722			
Ducats à	98		1	once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			
Or à 20 karats à	84			
L'argent à 11 d. 20 g. à	54		3	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52		1	
Piastres à	49		11	

VI.

Changes de Paris, *du 15 Octobre 1777.*

Amsterdam	54 7 8e.
Londres	31 11 16e.
Hambourg	188 ½ à ¾
Madrid	15 3
Cadix	15 1 6
Livourne	96 à 96 ¼
Gênes	94
Lyon *Août*	7 8e. p. ⅝ p.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1777.

Du Lundi 13 Oct. 1777		Du Mardi 14.	
Messieurs		*Messieurs*	
Thevenin... pples.	C.	Cauchy ..... pples.	C.
Viageres.....	D.	Viageres	E.
Masson ..... pples.	A.	Tontine	E.
Viageres	A.	Marsollier.... vres.	C.
Delamotte.. pples.	A.	Defays..... pples.	C.
Viageres.....	A.	Viageres.....	C.
Creuzé..... pples.	A.	Desplaces... pples.	C.
Viageres.....	A.	Viageres	C.
Tontine	A.	Tontine	E.
Certain..... pples.	A.	Vieillard.... pples.	J.
Viageres.....	A.	Viageres	J.
Tontine.....	B.	Tontine	J.
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1777.	Lundi 15.	Mardi 16.	Mercredi 17
Comp. d. Ind.			
Actions . . .	1920 22 ½ . .	1922 ½ . . .	1925 27 ½ 30 .
D°. 16es/25 . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	255.	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Rescriptions . .	8 ¾.	8 ¾ ½ ¾ . . .	8 ¾ ½. . . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	1	. . . . .
Lots de 48 l. .	808 5 3 10 . .	810 15 12 10 8	810 12 . . .
Lots de 150 l. .	1750 55 . . .	1755 60 . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24ft pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1777. Du Samedi 4 Janvier.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 5 Décembre.*

AVEC beaucoup de papiers & peu de numéraire, le commerce ne va pas & ne peut aller. Quand on joint à cela l'incertitude & la variation du cours des especes, non-seulement le commerce mais toutes les opérations de finance languissent dans un Etat ; la fortune des Citoyens n'a plus rien ni d'assuré ni de solide. Aujourd'hui l'on est riche, demain l'on n'a pas même les débris de son opulence : les coups qui écrasent les Particuliers se font sentir vivement à l'Etat lui-même ; le grand édifice s'ébranle, & si l'on ne se hâte de l'arrêter sur le penchant, la chûte en devient inévitable. Nous avions à craindre une pareille catastrophe ; notre sage Monarque à sçu la prévenir. Les lingots d'or & d'argent qu'Elle a tirés de l'Etranger sont convertis en bonnes especes ; cette opération s'est faite avec une promptitude qui étonne ; la sûreté est rétablie dans le commerce, l'argent monnoyé circule en abondance dans le Royaume, & les payemens ne souffrent ni difficulté ni retard. Un succès si complet a donné lieu à l'Ordonnance qui vient d'être publiée : elle renferme dix articles dont voici la substance.

Les billets de Banque qui circulent dans le commerce seront remboursés incessamment. On ne fera de payement en monnoie de cuivre que lorsqu'il s'agira de petits objets qui n'iront pas au-delà d'un demi-écu. Les sommes plus considérables, on sera tenu de les compter en écus & en escalins. Quand nous aurons des comptes à régler, nous ne parlerons plus de thalers & nous n'aurons plus, en supputant, cette distinction embarrassante de monnoie de cuivre & de monnoie d'argent. Il n'y aura qu'un seul & même taux dans toute l'étendue du Royaume. S. M. regle aussi par cette Ordonnance le cours des rixdales ou écus & des escalins, tant pour la circulation intérieure que relativement aux pays étrangers. L'exécution de ces réglemens doit commencer le 1er. Janvier de l'année où nous allons entrer.

Un Habitant de Faelbaka, dans la Province de Bahus, atteignit de trois bales, à vingt pas de distance, un baleinon, de ceux qu'on nomme ici *caglot*, c'est à dire sauteurs ; le poisson ne fit presqu'aucun mouvement, comme s'il étoit tout-à-coup tombé en foiblesse. Des Pêcheurs se jetterent dans trois chaloupes, s'approcherent de l'animal & le harponnerent. Au bout d'une vingtaine de minutes, la petite baleine s'agita avec tant de violence qu'on eut bien de la peine à s'en rendre maître. Après s'en être saisi, on le mesura ; il avoit neuf aunes & demie de long & six de large. Nous ne racontons ce fait que parce qu'il est singulier & suppose une grande adresse dans le

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Tircur. Comme il y a dans ce pays ci des encouragemens pour la pêche, on ne doute pas que celui qui le premier a blessé à mort l'animal ne soit récompensé.

SILÉSIE.

De Breslau, *le 6 Décembre.*

Dans un District de cette Province, plusieurs bêtes à cornes tomberent tout à-coup malades & l'on commença d'abord à craindre que ce ne fût une vraie épizootie. Après avoir bien examiné les symptômes & la nature de la maladie, on s'assura que c'étoit un flux de sang. Cependant le mal s'étendoit; dans une seule Communauté, le Seigneur du lieu avoit plus de cent bœufs, vaches ou veaux, atteints de la maladie. Voici le remede qu'on a employé avec le plus grand succès On a donné à chaque bœuf ou vache trois quarts de lot de rhubarbe rapée & délayée ensuite dans une petite quantité d'eau. Aux bêtes moins âgées on a diminué la dose & on l'a réduite à un demi-lot; enfin on s'est contenté de n'en faire prendre aux veaux qu'un quart. Quand la maladie avoit déjà fait des progrès, vingt-quatre heures après la premiere prise, on en donnoit une seconde à chaque bête malade. De même si le remede n'avoit pas son effet, dès la premiere fois, on le réitéroit après quelque intervalle de tems. La rhubarbe est un spécifique souverain contre cette maladie; toutes les bêtes attaquées du flux de sang en ont été bientôt guéries par ce remede, & il n'en est mort aucune. Un seul Propriétaire n'a pas voulu suivre cette méthode; il s'en est repenti: quatre vaches qui faisoient sa principale richesse, ont été, dans peu de jours, emportées par la maladie.

ALLEMAGNE.

De Prague, *le 7 Décembre.*

Les Députés de diverses Communautés de ce Royaume qui sollicitoient à Vienne pour obtenir du Gouvernement que les Seigneurs adoucissent le joug sous lequel leurs Vassaux gémissent depuis si long-tems, viennent d'obtenir la permission de retourner dans leur Patrie. Ils n'y seront pas plutôt arrivés qu'on publiera les ordres de la Cour. Les Nobles cessent d'agir vivement pour faire triompher leur cause; ils sçavent ou ils prévoyent que pour leur bien & pour celui de leurs Vassaux des loix douces & bienfaisantes vont ramener l'ordre qui ne sçauroit se trouver au milieu des violences inséparables de l'anarchie ou de la tyrannie féodale.

Nous avons encore, cette année, le malheur de voir nos campagnes dévastées par les souris & d'autres animaux de ce genre. Le Laboureur, après avoir bien travaillé la terre, se voit dans la nécessité de recommencer à nouveaux frais tous ses travaux. Ce fléau n'est pas général dans le Royaume, mais plusieurs de nos Provinces en souffrent beaucoup; elles craignent avec trop de raison que les récoltes de l'année prochaine ne soient nulles. Nous espérons pourtant que le mal ne durera pas: en Silésie les souris ont aussi ravagé une partie des semences jettées en terre; mais tout-à-coup elles ont disparu; les ravages n'y ont pas été assez considérables pour influer sur les prix des vivres & des denrées qui continuent à n'y être pas cheres.

De Magdebourg, *le 8 Décembre.*

Depuis le milieu du mois dernier nous avons essuyé des tempêtes si violentes qu'on ne se rappelle pas en avoir éprouvé de pareilles dans nos contrées. Celles de la nuit du 20 au 21 & du 26 nous ont plus effrayé que les précédentes. Les vents les plus furieux étoient déchaînés; les édifices & les maisons étoient ébranlés & nous avions peine à nous persuader que ces secousses rapides & réitérées ne fussent pas un tremblement de terre. Plusieurs bâtimens sont endommagés dans la Ville & aux environs; quelques uns même de ces derniers ont été entiérement renversés. Si ces ouragans nous ont mal-traités, les Habitans des villages en ont encore plus souffert que nous. La perte est très considérable, nous ne la connoissons pas assez en détail pour pouvoir l'estimer au juste.

De Munich, *le 10 Décembre.*

L'Electeur, notre Souverain, voyant que

les loix rélatives au commerce n'en corrigeoient ou n'en prévenoient pas les abus, a jugé à propos de les réformer. Le nouveau code de loix mercantiles que le Gouvernement vient de faire publier a été reçu avec plaisir & actions de graces de la part des honnêtes Commerçans. Tout ce qui regarde les lettres de change est réglé dans le plus grand détail. S'il s'éleve des démêlés, les personnes lésées ou qui croiront l'être ont devant eux la route qu'ils doivent suivre pour obtenir une bonne & prompte justice. Les fraudes seront punies d'autant plus sévérement que l'édifice du commerce porte tout entier sur la probité & la bonne foi &c.

ITALIE.

De Rome, *le 9 Décembre.*

Le S. Pere avoit ordonné le 28 Septembre dernier de frapper à la Monnoie de nouvelles especes d'or. Comme on trouvoit un bénéfice à porter les anciennes especes chez l'Etranger, bien des personnes faisoient ce trafic. L'abus n'existera plus désormais. Les nouvelles monnoies d'or sont sur le pied de 22 karats, les anciennes en avoient 24. On a publié & affiché une Ordonnance du Cardinal Camerlingue & du Président des Monnoies sur cet objet. La demi-pistole Romaine vaudra quinze paoli ; la pistole trente & la double pistole soixante. Les peines contre les personnes qui altéreront, falsifieront, contreferont les monnoies, sont détaillées dans la même Ordonnance. On pourra échanger, à la Monnoie, les anciennes especes contre les nouvelles.

Tout chef de famille, pere de douze enfans, & tout Propriétaire qui avoit des vignes dans le territoire de cette Capitale, ne payoient point de droit d'entrée pour le vin nécessaire à leur usage. Ces privileges viennent d'être supprimés.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 21 Décembre.*

Les Négocians des Isles du Nord de l'Ecosse se préparent, dit-on, à présenter une Requête au Parlement pour empêcher que les Interlopes Hollandois ne se trouvent en si grand nombre aux pêches du pays.

La Compagnie des Indes Orientales envoye à ses Etablissemens de grandes provisions de bouche ; elle vient d'en faire embarquer pour la valeur de 600,000 livres sterlings.

Le Congrès a voté cinq millions de livres sterl. pour fournir aux frais de la guerre.

Plusieurs Imprimeurs des Papiers du matin & du soir ont été cités, Mardi dernier, pour avoir inséré dans leurs Feuilles l'avis suivant. Dans l'Assemblée de la Société Constitutionnelle, un des Membres proposa d'ouvrir une souscription » pour lever une » somme de cent l. st. qui seroit destinée au » soulagement des veuves, orphelins, peres » & meres de nos très chers freres & Conci- » toyens les Américains qui, pour soutenir le » nom Anglois & préférer la mort à l'esclava- » ge, ont été cruellement massacrés par les » Troupes du Roi à Lexington & à Concorde, » dans la Province de la Baie de Massachuset » le 19 Avril dernier. » Ladite somme ayant été souscrite, la Société résolut que M. Horne remettroit cette somme entre les mains de MM. Browns & Collisson pour le compte du Docteur Franklin, & que celui-ci seroit prié de faire de cette somme l'usage ci-dessus énoncé.

Les Jurés ont déclaré coupables les Imprimeurs ; mais on ne déterminera que dans le courant de Janvier la peine qui leur sera infligée.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Toulouse, *le 19 Décembre.*

Notre Ville étoit depuis long-tems en possession du privilege de percevoir un droit de 12 sous pour chaque sac de grains que les Citoyens & les Etrangers faisoient moudre aux moulins du Château & du Bazacle. Le produit de cetre imposition alloit annuellement à la somme de 110,000 liv. La Ville en faisoit un bon usage & l'employoit en moins imposé sur les tailles & la capitation. Les Citoyens retrouvoient d'un côté ce qu'ils

avoient donné de l'autre; ils supportoient donc sans peine une imposition qui alloit à diminuer un impôt. Par l'Edit de 1775, en date du mois de Juin, le commerce de la denrée devint libre & les bleds furent affranchis de tous droits. Dès lors le privilege de la Ville n'exista plus & l'on cessa de percevoir les douze sous sur le sac de bled. Il fallut donc en venir à une augmentation des tailles & de la capitation; mais cette augmentation n'affecta pas nos Habitans, puisque ce poids étoit moindre que celui dont on venoit de les décharger. Ils ne payoient plus de droit sur bled, droit qui ne pouvoit être perçu qu'en sacrifiant une partie du produit. Ces frais de perception étoient épargnés au profit des Citoyens; loin de perdre par l'augmentation de la taille, ils y gagnoient donc évidemment.

Par-tout où l'on recueille plus qu'on ne peut consommer, la denrée n'est pas chere, à moins que des causes particulieres ne gênent, ne troublent, ne suspendent, n'intercepent le cours du commerce. Touchée d'une vérité si interressante pour le bien-être des Peuples, S. M. voulut exterminer le monopole & en détruire les manœuvres; en donnant aux grains, par l'Edit de 1775, une libre circulation, Elle assura la subsistance de ses Sujets; le commerce le plus nécessaire devint le plus vif; dans sa marche rapide il porta par-tout la joie & l'abondance; & si quelquefois les cris du besoin se faisoient entendre, il voloit à son secours, & les malheureux étoient soulagés. Le tems ne fait qu'ajouter à l'activité de ce commerce; c'est que celui-ci n'a plus à craindre le plus redoutable des ennemis, le plus funeste des fléaux: d'un seul coup les têtes de l'hydre ont été abattues pour ne jamais renaître. Depuis cette heureuse époque, nous avons été agréablement surpris de nous trouver beaucoup plus riches en grains que nous n'avions cru l'être; si par-tout l'on n'a pas du bled en abondance, du moins est-ce un fait certain qu'on ne l'achete cher nulle part. Dans cette Province, il s'en faut bien que notre récolte ait été belle, & cependant les grains sont à vil prix, & à vil prix on ne trouve pas même à les vendre. Comme nous mangeons le pain à très-bon marché, on a jugé à propos de demander & de solliciter le rétablissement du droit de douze sous sur le sac de bled. Ces pressantes sollicitations ont eu tout l'effet qu'on pouvoit desirer; la Ville a recouvré son ancien privilege par un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, donné le 9 du mois de Novembre dernier. Il ne nous reste qu'à faire un bon usage de cette branche de revenus que S. M. a bien voulu nous remettre entre les mains. L'Administration municipale s'occupe actuellement de cet objet.

Des Citoyens zélés sans doute, mais dont les lumieres ne correspondent pas au zele, voudroient que le produit du droit sur les bleds fût, sinon en totalité du moins en partie, employé à orner, décorer, embellir notre Ville. Si l'impôt n'étoit payé que par les personnes riches ou aisées, nous pourrions sans inconvénient destiner nos 110,000 l. à des ornemens, des décorations, des embellissemens; mais le nouveau droit pese presqu'entiérement sur la tête des pauvres & n'effleure pas les riches. Ceux-ci ne mangent presque pas de pain, parce que leur table est toujours bien fournie & que leur délicatesse ne s'accommode pas d'une nourriture grossiere & toujours la même. Ceux-là au contraire consomment beaucoup de pain; les mets délicats ne sont pas pour eux. Le Paysan, le Journalier, la grande partie des Artisans, tout le bas Peuple n'a presque pour toute nourriture, ou du moins pour nourriture principale, que du pain. Ce seroient donc ces misérables qui fourniroient aux dépenses pour l'embellissement de notre Ville; nous ne le voudrions pas. Ils supportent l'impôt; l'usage naturel que nous devons faire de son produit, c'est de le consacrer au soulagement de ces infortunés; c'est d'empêcher par cet acte d'humanité, s'il ne l'est pas de justice, que de misérables ils ne deviennent malheureux.

Un projet formé depuis long tems est de construire des fontaines dans les divers quartiers de la Ville. Son exécution seroit de la plus grande utilité pour tous les Habitans. Nous n'avons d'autres eaux pour boire que celles d'une riviere presque toujours sale & bourbeuse. Les personnes dont les logemens sont éloignés de la Garonne perdent une partie de leur journée pour aller prendre de l'eau, si elles sont pauvres, & la font perdre à leurs domestiques, si elles sont riches. De-là il résulte encore de fâcheux accidens; il faut avoir de la force pour puiser

de l'eau : combien de fois n'eſt-il pas arrivé que des filles ou de jeunes garçons, en voulant retirer leurs cruches ont été entraînés par le poids de celles-ci & ont péri malheureuſement ſous les eaux ? Il ne s'agit donc pas ici d'un projet de pur agrément ; tous les Habitans en deſirent l'exécution, parce qu'ils ſont beaucoup intéreſſés à le voir exécuter. Nous ne pouvons aſſurément rien faire de mieux que de conſacrer pendant quelques années à cet objet, le produit du droit ſur le bled qu'on fait moudre : le plan eſt déjà donné ; il ne tient qu'à nous de mettre la main à l'œuvre pour l'exécuter.

De Narbonne, *le* 20 *Décembre.*

On publie ſouvent des traits qui ne valent pas celui dont nous avons été les témoins dans le courant du mois dernier. Une femme pauvre, mais honnête, mais vertueuſe, vivoit tranquillement avec ſa fille qu'elle aime tendrement & dont elle eſt tendrement aimée. Elles travailloient toutes les deux, mais leurs ſalaires étoient ſi modiques qu'elles avoient peine à ſubſiſter. Malgré leur grande frugalité, elles n'avoient pas pu épargner durant le cours de l'année la petite ſomme qui étoit néceſſaire pour le payement de leur loyer. Le Propriétaire ou dur ou pauvre lui-même, exige qu'on le ſatisfaſſe, ſans quoi, il manifeſte qu'il va louer ſon petit appartement à d'autres perſonnes. Cette veuve déſolée cache ſa douleur à ſa fille & va confier ſa triſte ſituation à une perſonne de qualité dont les ſentimens de bienfaiſance & d'humanité ſont univerſellement connus dans cette Ville. Monſieur, lui dit-elle, nous ſommes ſur le point d'être renvoyées, moi & ma fille, du logement que nous occupons, parce que je dois cinquante livres au Propriétaire. Le ton du beſoin & de la vérité eſt bientôt reconnu. La réponſe de notre généreux Militaire ne ſe fit pas attendre ; il remet entre les mains de la bonne veuve un billet qu'il la prie de remettre à un Négociant de la Ville. Conſolée, elle s'acquitte de la commiſſion. Le Négociant lui compte 500 l. ; Monſieur, reprit-elle, c'eſt une erreur, je n'ai pas demandé une pareille ſomme ; je n'ai beſoin que de 50 liv. Le Négociant relit le billet qui portoit clairement 500 l. ; mais pour mieux s'aſſurer de l'intention du Bienfaiteur, il prend le parti d'aller avec cette femme chez le bon Chevalier pour lui demander une explication. Madame & vous, leur dit ce digne homme, vous avez tous les deux raiſon & je me ſuis trompé ; ce n'eſt ni 50 ni 500 l. dont il s'agit ; j'ai voulu mettre 100 piſtoles. Dans la crainte qu'elle ne les refuſât, ce n'eſt pas à vous, Madame, continua-t-il, que je prens la liberté de faire ce don ; je vous ſupplie de les prendre pour un autre objet ; ils feront partie de la dot de votre fille, quand vous voudrez la marier. Généreux Bienfaiteur, vertueuſe mere, vous partagez l'un & l'autre l'admiration de vos Concitoyens ; les ames nées pour le ſentiment, ſi elles ne vous connoiſſent pas, acheteroient bien cher le plaiſir de vous connoître.

De Saint-Brieuc, *le* 22 *Décembre.*

Les Négocians de cette Ville ainſi que ceux de Binic & de Porterieux, avoient deſiré & demandé la permiſſion de faire directement par leurs Ports reſpectifs le Commerce des Iſles & Colonies Françoiſes de l'Amérique. La faveur qu'ils ſollicitoient avec empreſſement leur fut accordée en faveur d'un Arrêt du Conſeil d'Etat, donné le 14 Mars de cette année. Par une ſuite de cet Arrêt, ils obtinrent tous la jouiſſance du privilege de l'entrepôt & des autres privileges & exemptions portés par les Lettres Patentes du mois d'Avril 1717. Depuis lors, S. M. étant informée que le Port de notre Ville eſt le ſeul de ces trois Ports qui ſoit en état de recevoir des bâtimens propres à faire le commerce des Iſles, & que les deux petits Ports de Binic & de Porterieux, qui en ſont très-voiſins, ne peuvent être conſidérés que comme des anſes où il ſe fait très-peu de commerce : conſidérant d'ailleurs que ce ſeroit, ſans aucun objet réel, donner lieu à une infinité d'abus & occaſionner des frais inutiles, que d'établir dans chacun deſdits Ports un Bureau auquel il faudroit donner la même conſiſtance qu'à celui de notre Ville, S. M. auroit en conſéquence reconnu que les Habitans de Binic & de Porterieux ne pouvoient qu'être admis

à participer à la faveur accordée, pour l'objet en question, à ceux de Saint Brieuc. Par un nouvel Arrêt du Conseil d'Etat, qui interprête celui du mois de Mars dernier, il est ordonné que les Habitans de Saint Brieuc, Binic & Porterieux ne pourront faire directement le commerce des Isles & Colonies Françoises de l'Amérique que par notre Port, dans lequel seul ils jouiront des privileges accordés par ledit Arrêt en se conformant aux conditions qui y sont prescrites.

La confirmation de notre privilege & la suppression de celui de deux autres Villes nos rivales, produira un excellent effet pour notre commerce & rendra notre Ville plus florissante. On ne doute pas que plusieurs Négocians de Binic & de Porterieux n'abandonnent leur Patrie pour venir faire chez nous un établissement avantageux. Ils avoient fait des spéculations ; ils avoient construit des bâtimens, ils avoient formé des correspondances : dans les circonstances actuelles, s'ils ne veulent pas en être pour leurs avances & s'ils prétendent s'en dédommager avec usure, il faut presque nécessairement qu'ils deviennent Habitans de notre Ville ; alors ils feront un commerce direct avec nos Colonies, ce qui entrainera moins de frais & leur donnera plus de bénéfice. S'ils ne prenoient pas ce sage parti, ils auroient bien de la peine à soutenir notre concurrence &c.

DE POITIERS, *le 24 Décembre.*

Dans nos Affiches, qu'on lit ailleurs peut-être avec autant de plaisir que dans cette Province, on trouve la lettre suivante : les Economes des autres pays qui s'adonnent à l'éducation des abeilles pourront y trouver des avis utiles. Elle est adressée à l'estimable Rédacteur de notre Feuille périodique par un Ecclésiastique de nos environs.

Les abeilles ont produit, cette année, une récolte médiocre ; ce qu'il faut attribuer à la sécheresse continuelle du printems & de l'automne. Je crois pouvoir annoncer que ces mouches seront exposées à une cruelle famine pendant les trois premiers mois de l'année prochaine, moins pourtant dans le voisinage des bruyeres que dans les autres cantons, par la raison toute simple qu'aux bruyeres l'insecte trouve un plus grand nombre de plantes qui lui fournissent sa nourriture. Je m'occupe avec soin de cette branche d'économie rurale trop négligée en Poitou (l'Auteur auroit pu ajouter dans toute la France). Depuis le commencement du mois ; je donne du miel à mes abeilles pour leur subsistance ; si je commence de bonne heure à les nourrir ainsi, c'est qu'elles périroient de faim, attendu que la sécheresse les a empêché de faire leur provision ordinaire. Un avantage singulier pour la conservation de cet insecte précieux, c'est qu'on le nourrit avec le fruit même de son travail.

Voici la méthode que je suis pour distribuer la nourriture aux mouches à miel. Je prens un gros roseau ou canne de jonc ; je le fends en deux ; j'en ôte la moële & je forme d'une des deux moitiés une espece de *chenal* ou baquet de la longueur de 8 ou 10 pouces. Après l'avoir rempli de miel, je le couvre de quelques brins de paille pour empêcher les abeilles de s'y embarrasser. Le soir, une demi-heure avant le coucher du soleil, je place à l'entrée de chaque ruche un de ces baquets ainsi préparé, & je le retire le lendemain, demi-heure après le lever du soleil. Je prends cette précaution parce que la picorée se fait la nuit de meilleure foi, entre ces insectes, qu'elle ne se feroit le jour. Les abeilles de diverses ruches se pilleroient les unes les autres. De-là, parmi ces mouches, une guerre cruelle qui ne se termineroit que par la dépopulation entiere de ce petit empire. Un bon Educateur d'abeilles doit tâcher de prévenir ces funestes dissentions. C'est-là l'image de la guerre que se font les hommes. La cupidité & l'ambition mettent le désordre dans toutes les Sociétés &c.

A l'entrée de l'hiver, avant les gelées, & au commencement du printems, lorsque les bleds sont trop forts & trop épais, on est en usage, dans certaines Provinces, de faire paître, pendant quelques jours, les moutons & même d'autres bestiaux dans les champs à bled, pour ménager les sucs de la terre, arrêter la végétation trop précipitée & trop vigoureuse des plantes, & empêcher qu'elles ne languissent ensuite faute de nourriture. Cette méthode justifiée par l'expérience & recommandée par d'habiles Agronomes, est fort connue en Beauce, dans l'Isle de France & ailleurs. M. de

Sutieres qui vient de faire quelque ſéjour dans notre Ville, penſe que dans la plûpart des lieux, les bleds ſont actuellement dans l'état où il eſt néceſſaire de les faire paître par des moutons. Il faut cependant que la terre ne ſoit pas molle, parce qu'alors le bétail pourroit endommager les plantes en les foulant. On voudroit ſçavoir ſi cette méthode eſt bonne à mettre en pratique dans les champs où le bled eſt ſemé clair, & ſi ſon utilité pour les bleds épais ne provient pas de ce que le bétail arrache, en paiſſant, une partie des plantes & empêche par-là qu'elles ne s'étouffent en groſſiſſant ? Ces deux queſtions, bien réſolues, peuvent guider le Cultivateur, & le déterminer à ſemer une moindre quantité de grains qu'on ne le fait ordinairement dans la plûpart des Provinces.

I I.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Lettre au Rédacteur ſur une Queſtion propoſée dans la Gazette.

Vous avez inſeré, Monſieur, dans votre Gazette du Mardi 17 Décembre la queſtion de ſçavoir ſi Pierre, Propriétaire d'un domaine qu'il a affermé pour neuf années qui commenceront au mois de Mars 1778 à Jacques & à Marguerite ſa femme, moyennant 3000 l. par an & 1200 l. de pot de vin qu'il a reçus comptant, ſuivant l'acte ſous ſeing privé ſigné ſeulement de Pierre & de Jacques, attendu que la femme de ce dernier, nommée dans le bail, n'étoit pas préſente alors, eſt fondé, en rendant à Jacques ſes 1200 l., à demander la nullité du bail quoique Marguerite ait offert de ſigner.

M. Pothier, dans ſon Traité des Obligations, chap. 1er., art. 2, nombre 11, dit; » lorſqu'il y a un acte ſous ſignatures » privées d'un marché qui n'a pas reçu ſa » perfection entiere par les ſignatures de » toutes les perſonnes nommées par l'acte, » quelqu'une d'elles s'étant retirée ſans ſi- » gner, celles qui ont ſigné peuvent ſe dire » & ſont crues à dire qu'elles ont eu inten- » tion de faire dépendre leur convention de » la perfection de cet acte.

» C'eſt ſur ce principe que par Arrêt du » 15 Décembre 1754, la vente d'un Office, » faite par une veuve, tant en ſon nom » que comme Tutrice de ſon fils mineur, » à un Particulier, par actes ſous ſignatures » privées, fut déclarée imparfaite, & ce » Particulier qui avoit ſigné l'acte, renvoyé » de la demande de la veuve aux fins d'exé- » cution de cet acte, parce qu'il n'avoit pas » reçu toute ſa perfection n'ayant point été » ſigné du Curateur du mineur qui avoit été » nommé dans l'acte comme y comparoiſ- » ſant pour le mineur, quoiqu'il y fût inu- » tile.

On voit que M. Pothier poſe pour principe que lorſque l'une des Parties nommées en l'acte s'eſt retirée ſans ſigner, les autres peuvent ſe dédire & donner pour raiſon que leur intention étoit de faire dépendre leur convention de la perfection de l'acte. Pierre ne peut pas ici appuyer ſa cauſe des mêmes moyens: ce n'eſt pas une Partie qui s'eſt retirée pour ne pas ſigner, c'eſt au contraire une Partie qui étoit abſente & qui offre de ſigner; Pierre ne peut pas dire non-plus que la convention ne devoit avoir lieu qu'autant que lors de ſa rédaction les Parties l'auroient ſignée, & il a ſi bien regardé ſon bail comme une choſe conſommée, ſauf à prendre la ſignature de Marguerite à la premiere occaſion, qu'il a reçu les 1200 l. de pot de vin.

(*La ſuite à l'Ordinaire prochain*).

I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 25 Décembre 1776 au Samedi 28 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 16, 18, 20 à 25 livres; le ſeigle, de 10, 11 à 12 livres; l'orge, de 9 liv. 10 ſ. à 9 liv. 15 ſ. Le froment au Port de la Greve, de 20, 22 à 24 liv.; le ſeigle, de 10, 11 à 11 liv. 15 ſ.; l'orge, de 9 livres 10 ſ. à 10 livres 10 ſ. auſſi *le ſeptier*.

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 25 Décembre 1776 au Samedi 28 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19 l. 5 s., 20 à 21 l.; *idem* à la Greve, de 18, 19 à 20 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 1 Janvier 1777, de 68 à 69 liv.; *id.* nouveau, de 66 à 67; le cent de paille vieille, de 24 à 25 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 49 à 50; *idem* nouveau, de 47 à 48; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 23 à 24; *id.* nouvelle, de 22 à 23; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 49 à 50; *id.* nouveau, de 47 à 48; le cent de paille vieille, de 23 à 24 liv.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le foin à la Grêve, de 45 à 46 l.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 31 Décembre 1776.

Or de Portug. à	723	℔ 6		marc.
Du Mexique à	720			marc.
Du Perou à	710			marc.
Les guinées à	722			marc.
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à	84			once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	54			marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	2	6	marc.
Piastres à	49	10		marc.

V.

Changes de Paris, *du 31 Décembre 1776.*

Amsterdam	54 à 53 $\frac{7}{8}$
Londres	31
Hambourg	188
Madrid	15 4 6
Cadix	15 3 6
Livourne	98 $\frac{1}{4}$
Gênes	97 $\frac{1}{4}$
Lyon *Rois*	1 p. % p.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1776.

Du Vend. 20 Déc. 1776

Messieurs

Caron... Viageres.	M.	
Patu ..... Viageres.	J.	
Boscheron... pp^{lles}.	L.	
Viageres	L.	
De S. Janvier v^{res}.	t. l.	
Tontine	t. l.	

Du Lundi 23.

Messieurs

Delamotte.. pp^{lles}.	J.	
Viageres.....	J.	
Tontine	J.	
Creuzé ..... pp^{lles}.	J.	
Viageres.....	J.	
Tontine.....	J.	

Du Mardi 24.

Cauchy ..... pp^{lles}.	L.	
Viageres.....	L.	
Tontine	M.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1776.	Lundi 30.	Mardi 31.	Merc. 1 Janv.
Comp.d.Ind.			
Actions	1770 65 67 $\frac{1}{2}$	1765 62 $\frac{1}{2}$ 60	FESTE.
D°. $\frac{16}{25}$es			
D°. 8es.		250	
D°. 25es.			
Emprunt Oct..	387	387	
Rescriptions	16 $\frac{1}{2}$	16 16 $\frac{1}{2}$ 17 16 $\frac{1}{2}$	
Bil. des Fermes.	5 $\frac{1}{2}$	5 $\frac{1}{2}$ 5 $\frac{3}{4}$	

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des D Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonce deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1776.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 29 Avril.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le* 30 *Mars*.

LA Commiſſion du Tréſor s'eſt enfoncée dans un dédale d'où elle a bien de la peine à ſe tirer. Elle ajoute réglement à réglement pour établir ſolidement la Ferme du tabac, mais le ſuccès ne répond pas à ſon zele; des difficultés imprévues naiſſent en foule, il faut les lever par de nouvelles opérations. C'eſt toujours à recommencer l'ouvrage quand il devroit être fini depuis long-tems. Un régime plus ſimple nous épargneroit bien des travaux & produiroit de meilleurs effets, on le dit, on l'aſſure, on offre même de nous en donner des preuves. Il faudroit nous montrer bien clairement que nous nous égarons pour nous faire revenir ſur nos pas. Engagés dans une route, nous ſommes réſolus de la parcourir; incertains ſi, arrivés au terme, nous n'appercevrons pas qu'en meſurant un plus grand eſpace nous n'avons laiſſé derriere nous qu'une plus longue ſuite d'erreurs. La Commiſſion du Tréſor, dès que notre Ferme du tabac ſera réglée, paſſera à d'autres travaux de la même nature. On doit mettre des droits ſur le café, le ſucre & d'autres productions que nous tirons des pays lointains; il s'agira donc de ſuivre pour la perception de ces impôts la méthode que nous avons adoptée. Dans le courant du mois prochain, nous commencerons à dreſſer un état de tout le commerce du pays; ce tableau général nous guidera pour mettre des taxes ſur certains articles de conſommation; nous donnerons enſuite un tarif des prix auxquels les Marchands pourront vendre les denrées ou les marchandiſes impoſées. Ces divers arrangemens n'ont pas l'approbation générale, mais on les croit néceſſaires au bien public. Il pourra très bien ſe faire que l'Etat ne s'en trouve pas mieux & qu'il n'en réſulte tout au plus que le bien de quelques Particuliers.

On a commencé à faire des courſes de chevaux dans les environs de cette Capitale. Tandis que nos Grands Seigneurs ne cherchent que leur amuſement, de bons Citoyens en ont pris occaſion de faire des établiſſemens utiles. Ils ont penſé à former des haras dans les cantons qui abondent en fourrages. Cette branche d'Economie devroit réuſſir dans ce Royaume au moins auſſi bien qu'en Danemarck & peut-être qu'en Angleterre. Il ne s'agit que d'avoir de l'intelligence & de bons étalons pour perfectionner les races. Les bons chevaux, ſur-tout d'Angleterre, ont beaucoup hauſſé de prix; cependant notre goût pour les courſes ne fait que de naître.

Nos campagnes ſont encore couvertes de neige; le 15 du mois la Viſtule étoit priſe; le froid eſt devenu plus piquant dans la ſaiſon où il commence pour l'ordinaire à ſe rallentir. Le 9 du courant, le thermometre marquoit le 9°. degré au-deſſous de la congélation. Pendant que nous éprouvons

ici toutes les rigueurs de l'hiver ; dans les contrées plus septentrionales on continue à jouir d'un tems fort doux. Ce prodige étonne d'autant plus que les personnes les plus âgées de Norvege & de Laponie ne se souvienent pas d'en avoir jamais vu de pareil.

NORWEGE.

De Drontheim, *le 18 Mars.*

Il n'est besoin que de récompenser le mérite & d'exciter l'émulation pour faire naître les talens, même dans les pays qui paroissent les moins propres à les produire & à les cultiver. Le Prince Frédéric à sçu tirer les esprits des Norvégiens de leur engourdissement en consacrant un fonds considérable dont les revenus sont employés, chaque année, à récompenser les Artisans, les Laboureurs & les autres Economes qui se distinguent le plus dans leur Profession ou dans leur Art. La Société Royale de Norvege a fait, dans sa derniere Assemblée publique, la distribution des Prix fondés par la munificence du Frere de notre Souverain. Les Auteurs eurent moins de plaisir à recevoir leurs récompenses qu'ils ne furent sensibles aux éloges qu'on leur donna publiquement. Après cette cérémonie qui se fait toujours avec le plus grand appareil, la Société annonça les sujets pour les Prix de cette année. 1°. On propose un Prix de 30 rixdales pour l'Auteur qui montrera le mieux que par des raisons physiques ou des observations astronomiques on peut trouver & prouver les causes des grandes variations du chaud & du froid en Norvege. 2°. On destine un Prix de 50 rixdales à celui qui fournira le meilleur modele de tuiles dont on puisse faire usage dans la partie septentrionale de la Norvege, & qui en même tems fera connoître la meilleure espece d'argile du pays qu'on puisse employer pour la confection de ces tuiles. 3°. On donnera aussi un Prix de 50 rixdales à l'Auteur qui présentera le meilleur plan pour construire les bâtimens des fermes, aussi solides & aussi commodes que ceux que nous avons en Norvege, mais moins coûteux pour la construction, moins vastes & moins sujets à éprouver les ravages des incendies.

Nous avons de riches mines de cuivre à Koéraas ; les personnes chargées de leur exploitation proposent un Prix de 100 rixdales à l'Auteur qui fournira les meilleures instructions & donnera les détails les plus justes pour l'établissement d'une forge entre Koéraas & Drontheim. Les personnes qui voudront concourir sont obligées de ne point se nommer & de faire transcrire leurs Mémoires par une main étrangere. On recevra les Ouvrages jusqu'au mois de Décembre prochain. Ils seront adressés, francs de port, à la Société Royale-Economique de Norvege.

La Commission établie en 1775 pour l'encouragement de l'Agriculture a aussi tenu son Assemblée chez le Grand-Baillif de Christiania pour distribuer différens Prix à ceux des Baillifs de la Province d'Aggerhuns & de leurs Substituts qui ont travaillé avec le plus de succès & de zele à perfectionner les branches de l'Economie rurale, dans le courant de l'année derniere. Les plus considérables de ces Prix étoient, un de 150 rixdales, & un autre de 100 rixdales, argent de Danemarck. On a mis beaucoup d'appareil dans cette distribution ; nous croyons ce point essentiel pour animer de plus en plus le zele & les talens. Le pays change de face ; cependant nous n'employons, pour y réussir, que des moyens peu coûteux & bien simples.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 2 Avril.*

C'est le beau tems que nous attendons pour commencer à construire le magnifique canal du Duché de Holstein. Le plan a été examiné avec le plus grand soin, il paroît bien conçu ; l'argent nécessaire pour l'exécution est déjà prêt. Les Particuliers qui seront obligés de céder leur terrein pour la confection du canal ne souffriront aucune perte ; il est réglé qu'on les dédommagera & qu'on leur donnera l'équivalent ou en fonds de terre, ou en argent, à leur choix.

Dans une de ses dernieres Assemblées, la Société Economique de Danemarck avoit résolu de donner au sieur Meyer, Apothicaire de Roege, une médaille d'or, s'il pouvoit réussir à faire sécher au soleil de grandes quantités de tabac, comme il l'avoit déjà fait en petit. M. Borre, Directeur du Magasin royal de tabac, avoit fait voir à la

Société qu'il s'agissoit ici d'une méthode avantageuse, attendu que le tabac séché au soleil est beaucoup préférable à celui de même qualité qu'on auroit fait sécher d'une autre maniere. Le sieur Meyer a rempli toutes les conditions que la Société exigeoit; on l'a félicité de son succès, & pour le récompenser, on lui a envoyé la médaille d'or.

La Chambre Royale des Rentes vient d'affermer les péages de la Capitale à Friédensbourg, 3350 rixdales, & ceux de cette même Ville à Rothschild, 1665 rixdales. L'adjudication s'est faite le 17 du courant.

Il est entré dans notre Port un vaisseau de Cagliari chargé de sel. Parmi nos vaisseaux qui sont prêts à faire voile, il y en a deux destinés pour la pêche du Groenland & un pour le commerce des Indes Occidentales.

D'HELSINGOR, *le* 1 *Avril.*

Si nous avons sauvé le vaisseau de la Compagnie Asiatique, le *Château de Friédensbourg*, ce n'est que par le courage héroïque & les grands efforts des Marins que nous envoyâmes à son secours. Près du Sund, ce bâtiment courut les plus grands risques; il n'y avoit pas moyen d'avancer parce que le passage étoit, non-seulement embarrassé, mais fermé par les glaces. Nos braves Matelots les fendirent à coups de hache & continuerent cette opération périlleuse jusqu'à ce que le vaisseau eût pu regagner la pleine mer. Les six navires destinés pour la pêche du Groenland ont eu aussi le bonheur d'être dégagés; ils doivent avoir passé le Catégat. Deux autres bâtimens que les glaces enveloppoient de toutes parts, ont été délivrés par un vaisseau Anglois qui alloit à Konisberg pour y charger des graines de lin. Nous espérons que nous ne verrons plus de cette année de pareil spectacle. Le tems s'est mis au beau depuis plusieurs jours, & les glaces ont entiérement disparu.

Le 22 de ce mois, nous avons vu aborder 25 bâtimens dont 10 Anglois, un de Dantzick, un de Suede & les autres Hollandois. Le lendemain, 24 vaisseaux passerent de la Mer du Nord dans le Sund. Quoique la navigation du Détroit soit parfaitement libre, il n'en est pas de même du passage de Corsoer; les glaces le rendent encore difficile & dangereux. Le 19 de ce mois, des glaçons furent poussés avec tant de violence de la rade de Slibshaven vers les parages de Corsoer que les cinq petits bâtimens qui servent à passer d'un Port à l'autre, embarrassés alors par les glaces, se trouverent entiérement délivrés. Ce coup fut heureux, les glaçons briserent les glaces sans endommager les barques. Il y avoit alors sur celles-ci de trente à quarante personnes de marque & 37 beaux chevaux destinés pour la Suede. Les Passagers ont beaucoup souffert; aux approches de Corsoer, ils coururent de nouveaux risques; on vint à leur secours, ils furent sauvés.

PRUSSE.

DE BERLIN, *le* 3 *Avril.*

Par les encouragemens donnés à l'Agriculture, cet Art précieux se perfectionne dans nos Provinces. Ce qui contribue aussi beaucoup à hâter ses progrès, c'est que nous donnons enfin une éducation aux gens de la campagne & que nous nous sommes départis de la maxime barbare qu'il n'y a pas du danger à les laisser croupir dans l'ignorance, & qu'il y en auroit peut-être à les en tirer. Depuis que nos Paysans sont un peu plus instruits, ils cultivent beaucoup mieux. En faisant leur bien, nous avons donc fait le nôtre. Les filatures établies dans la Marche vont à merveille; voilà une nouvelle branche de commerce qui pourra devenir d'un grand rapport. Ce qui nous fait encore plus de plaisir, c'est que nous n'employons dans ces établissemens que des bras qui nous étoient inutiles, ceux des enfans. A l'exemple du Gouvernement, de Grands Seigneurs excitent & récompensent l'industrie de leurs Vassaux.

Nos Sçavans propagent de plus en plus l'instruction. Le Docteur Krunitz vient de publier la neuvieme partie de son Encyclopédie Economique. Cet Ouvrage est regardé comme une collection précieuse qu'on ne manquera pas de traduire dans les autres Langues. On continue aussi de faire imprimer les meilleurs Mémoires de nos Auteurs sur l'Agriculture & les autres Sciences économiques.

Quoique nous fassions de grands approvisionnemens, les prix des grains & des autres denrées ne haussent pas.

ALLEMAGNE.

De Thuringue, *le* 3 *Avril.*

Comme l'hiver a été long & froid, le fourrage a été cher & rare. Les gens de la campagne craignoient de perdre leurs bestiaux, ils ont eu recours à l'industrie. Dans le Voigtland, les Habitans ont nourri le gros bétail de la maniere suivante. Ils lui donnoient tous les matins une bonne ration qui consistoit en un mêlange de regain, de feuilles de vigne & de quelques navets. Le soir ils faisoient tremper ce mêlange dans une auge de pierre pleine d'eau chaude; le lendemain, avant que de faire prendre cette nourriture au bétail, ils y ajoutoient de l'eau froide & une bonne poignée de farine de gros grain. Le soir on donnoit aussi à chaque bête une pareille ration. La paille qu'on leur fait manger, quand on les a mis à ce régime, doit être de seigle, du moins pour la plus grande partie. Ceux qui ont des choux en donnent aux vaches pendant qu'on les trait, après quoi ils leur font manger un peu de regain. Plusieurs Fermiers ont commencé à suivre cette méthode à la S. Martin, & comme elle a bien réussi & qu'elle leur épargne de grands frais, ils la continuent encore. Depuis qu'on a adopté dans pays-ci l'usage de laisser passer au bétail une grande partie de l'hiver dans les étables, & de ne les en faire sortir qu'à la Chandeleur, on ne leur donne à manger que deux fois par jour; comme rien ne nuit plus à la santé des animaux que la malpropreté, on a grand soin de nettoyer chaque jour les étables.

On a inventé en Saxe des chapeaux de cuir très-fin, qui sont fort propres & qu'on trouve aussi beaux que commodes. Ils ne perdent point leur couleur en vieillissant & ils ne se déforment pas. A la pluie ils ne se déteignent pas, & l'eau qui en découle alors ne tache point les habits. Ces chapeaux sont à bon marché; ils ne coûtent à Dresde que d'une rixale à une rixdale & huit gros.

ITALIE.

De Genes, *le* 3 *Avril.*

Depuis que nos mers ne sont plus infestées de Corsaires Barbaresques, notre commerce & celui de la plûpart des Etats d'Italie se font avec une plus grande activité. Nous commençons à appréhender que la tranquillité dont nous jouissons ne soit pas de longue durée. Les Algériens arment à force. Il est vrai qu'ils ne se proposent que de croiser contre les Hollandois; mais nous sçavons que ces Pirates sont sujets à se tromper & qu'ils prendront souvent pour Hollandois les vaisseaux des autres Nations. Les précautions que la prudence exige pour résister à la force ouverte, nous les prendrons contre la superchèrie & la mauvaise foi.

Il ne faut pas de grandes combinaisons pour anéantir le monopole; on auroit eu bien de la peine à se l'imaginer autrefois & presque par-tout on le regardoit comme une hydre dont les têtes renaissoient aussitôt qu'elles étoient abattues. Une loi la plus simple qu'on pût trouver & qui se présentoit, pour ainsi dire d'elle-même, a suffi pour écraser ce monstre, le plus cruel ennemi du bien public. En donnant aux grains une libre circulation, comme on le fait aujourd'hui dans plusieurs Etats, on n'a pas multiplié la denrée, mais on a multiplié les Marchands au grand avantage des Acheteurs. Nous voyons aujourd'hui dans toute l'Europe, ce qu'on n'y a peut-être pas vu depuis des siecles, c'est que nulle part le bled n'est cher, c'est que presque par tout il est à bas prix. Nous l'avions à bon marché, il le devient encore plus; cette progression sera toujours plus rapide, attendu que les récoltes nous promettent un surcroît d'abondance.

Dans le courant de la semaine derniere, il est entré dans notre Port 120 vaisseaux de différentes Nations chargés de bled, sucre, tabac, cacao, draperies &c.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 16 *Avril.*

Dans l'état suivant on voit les dépenses de S. M. depuis le 1er. Janvier 1776 jusqu'au 5 Janvier 1777 inclusivement. Pour la Reine 50,000 l. st. Pour chacun des deux Freres du 12,000 l. Pour la Princesse Amélie, Tante du Roi, 12,000 l. Aux Domestiques de la feue Princesse de Galles, à ceux de la Reine de Danemarck &c, 8000 l.

Trésorier de la Maison du Roi, 109,600 l. Trésorier de la Chambre, 60,200 l. Grande Garde robe, 36,400 l. Maître de la Garde-robe, 8800 liv. Grand-Ecuyer, 26,000 l. Intendant des Bâtimens, 76,000 l. Ministres Etrangers, 98,600 liv. Appointemens des Grands Officiers, Juges &c. 130,000 l. Pensions & rentes viageres, 127,000 l. Gratifications, 11,500 l. Compagnie des Gentilshommes Pensionnaires, 6000 l. Présens aux Ambassadeurs, 3000 l. Service secret, 86,000 liv. Menus Plaisirs 2500 l. A l'Orfevre, 60,000 l. Dépenses en procès, 60,000 l. Total, 984,100 l. st.

On vient de placer à la Fournaise de Rétherall un soufflet curieux dans son méchanisme. Il a été jetté en fonte à Birsham, près de Wexham, & pese 146 livres, sans comprendre la soupape. La quantité d'air qui sort du soufflet est prodigieuse; chaque mouvement de haut en bas produit 126,000 pouces cubes d'air; la roue qui le fait jouer tourne cinq fois dans une minute, & à chaque tour, la soupape aspire huit fois. Ainsi la quantité d'air produit dans l'espace d'une minute est de cinq millions quarante mille pouces cubes.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le 16 Avril.*

Les gelées des fêtes de Pâques ont fait des ravages dans notre territoire. C'est de l'huile & du vin que nous recueillons, car nous comptons pour peu les autres récoltes. Les vignes avoient déjà poussé, elles ont beaucoup souffert; quant aux oliviers, ils n'étoient pas assez avancés pour que le froid leur ait fait grand mal.

Les Habitans de la Guadeloupe ne sont pas en état de relever leur commerce. Nos Marins continuent à nous faire des relations déplorables de l'état de cette Isle. Les vivres y sont à des prix exorbitans & les Colons, ruinés en grand nombre, se trouvent dans l'impossibilité de s'en procurer. La plûpart des plantations n'existent plus, il s'agit d'en faire de nouvelles; & comment mertte la main à l'œuvre? Le bois ne manque pas, attendu que les arbres des forêts ont été presque tous ou déracinés ou dépouillés de leurs branches, mais il faut d'autres matériaux & beaucoup d'argent pour reconstruire les maisons, les fermes & autres bâtimens qui ont été détruits de fond en comble. Tous ces dommages ne seront pas entiérement réparés de long-tems.

Quatre galiotes du Roi de Maroc sont à la hauteur du Détroit de Gibraltar; vers le milieu du mois dernier, elles ont arrêté un de nos bâtimens; mais après avoir examiné les expéditions du Capitaine, ils le laisserent continuer tranquillement sa route. Nous avons armé plusieurs bâtimens dans notre Port; ils sont en état d'aller en rade; il ne reste plus à embarquer que les provisions de biscuit & de morue.

De la Rochelle, *le 17 Avril.*

Nous avons payé bien cher le beau tems qu'il a fait les derniers quinze jours de Mars. Presque tout-à-coup nous avons vu succéder le froid le plus rigoureux de l'hiver à la douce température du printems. Le 29, veille du jour de Pâques, il gela, & ce froid s'est ainsi soutenu jusqu'au 8 du courant. Les fruits de la terre étoient avancés & nous faisoient espérer d'abondantes récoltes. La vigne poussoit déjà ses bourgeons & les développoit avec force, les *formances* (les grappes qui se forment avant que le raisin soit en fleur) paroissoient, lorsqu'une forte gelée, durant la nuit du Samedi au Dimanche, 6 du courant, arrêta cette végétation trop hâtive & brûla même une partie des bourgeons. Dans plusieurs endroits le sep a souffert, mais les *raques* ou bois volans restent en assez bon état. Telle est la vue générale du mal; les Particuliers ont plus ou moins perdu, selon la position de leurs vignes ou de leurs domaines. On a observé que les Vignerons, qui se sont mis à labourer dans leurs vignes, durant ce froid, porteront la peine de leur imprudence. En remuant ainsi le terrein, ils l'ont plus exposé à l'action de la gelée. Les vignes garnies de mauvaises herbes ont été aussi plus maltraitées que les autres. La raison s'en présente assez naturellement; les herbes entretiennent une plus grande humidité autour des seps, & la gelée fait alors de plus grands

ravages. C'en eſt aſſez pour nous prouver combien il ſeroit de notre intérêt de n'employer que des Vignerons intelligens & honnêtes. Nos Payſans ne ſont pas aſſez inſtruits ; ſouvent ils ne cherchent qu'à gagner des ſalaires, & s'embarraſſent fort peu de travailler par un tems favorable ou contraire aux productions de la terre. Les Propriétaires devroient du moins veiller un peu plus ſur la maniere dont leurs Vignerons ou leurs Laboureurs conduiſent les opérations.

Tous les arbres fruitiers qui ſont précoces, les abricotiers ſur-tout, ſe ſont beaucoup reſſentis de la gelée. Les luſernes & les ſainfoins ont été un peu endommagés. On peut dire que ce tems fâcheux a pris un quart ſur les eſpérances que nous formions relativement aux récoltes prochaines. Nous aurions grand beſoin de pluie ; les prairies hautes ſouffrent de la ſéchereſſe : ſi dans le courant du mois la terre eſt ſuffiſamment humectée & qu'il ne ſurvienne plus de gelée, nous pouvons compter ſur une bonne récolte de vin, parce que dans pluſieurs cantons de la Province les vignes n'ont preſque pas pouſſé. Cependant nous ne pourrons évaluer au juſte nos pertes qu'à la fin du mois. Les bleds ſont par-tout de la plus grande beauté. Le prix des grains diminue, & toutefois le pauvre trouve qu'il achete le pain trop cher ; il a raiſon, attendu que le prix de l'un ne ſuit pas la diminution de celui des autres. Nous ne craignons pas que la denrée devienne chere ; on en a de grands magaſins dans le Poitou, & nos champs à bled préſentent aux Cultivateurs une belle perſpective.

De Paris, *le 23 Avril.*

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, portant réglement ſur les ventes & reventes des Domaines.

Art. I. Les Engagiſtes actuels des domaines & droits domaniaux appartenans à Sa Majeſté, ne pourront à l'avenir en être dépoſſédés que par des adjudications qui ſeront faites au plus offrant & dernier Enchériſſeur, dans la forme preſcrite au préſent Arrêt, à peine de nullité des reventes ; ſauf néanmoins le cas de réunion deſdits domaines & droits domaniaux engagés, à l'égard deſquelles réunions, & lorſqu'elles devront avoir lieu, les précédens Réglemens ſeront exécutés ſelon leur forme & teneur.

II. Les offres & ſoumiſſions de ceux qui deſireront provoquer la revente des domaines & droits domaniaux, continueront d'être faites dans la forme preſcrite par l'article II de l'Arrêt du Conſeil du 13 Mai 1724 ; elles contiendront l'obligation de rembourſer comptant & en un ſeul payement, les finances dûes aux anciens Engagiſtes, & de payer en outre annuellement une rente ou redevance au domaine de Sa Majeſté.

III. Lorſque ces offres & ſoumiſſions auront été admiſes par un Arrêt du Conſeil, il ſera, après trois publications de huitaine en huitaine, tant dans les Villes où réſident les ſieurs Intendans & Commiſſaires départis, que dans les lieux les plus prochains de la ſituation deſdits domaines, procédé pardevant leſdits ſieurs Intendans & Commiſſaires départis, à l'adjudication d'iceux, au plus offrant & dernier Enchériſſeur, ſauf une quatrieme & derniere publication, & l'adjudication définitive qui ſera faite au château des Tuileries, pardevant les ſieurs Commiſſaires généraux, nommés par S. M. pour la vente & revente des domaines & droits domaniaux.

IV. Les Arrêts du Conſeil qui auront admis les offres & ſoumiſſions qui ſeront faites pour la revente des domaines & droits domaniaux engagés, & qui, en conſéquence, auront ordonné ces reventes, ſeront ſignifiés aux Engagiſtes actuels deſdits domaines & droits domaniaux, ſoit à leur domicile, ſoit en la perſonne de leurs Fermiers ou Receveurs, qui ſeront chargés de le leur faire ſçavoir ; ceux qui ſe prétendroient fondés à s'oppoſer à ces reventes, ſeront tenus de former leurs oppoſitions devant les ſieurs Intendans & Commiſſaires départis, avant ou lors des publications qui ſe feront devant eux, deſquelles oppoſitions il leur ſera donné acte par leſdits ſieurs Intendans & Commiſſaires départis. Il ſera néanmoins paſſé outre aux adjudications, à la charge deſdites oppoſitions ; ceux qui n'auront point formé leurs oppoſitions pardevant les ſieurs Intendans & Commiſſaires départis, avant les adjudications, pourront les former au Greffe de la Commiſſion établie pour la vente & revente des domaines, dans les trois jours au plus tard avant ces

sur qui sera indiqué pour l'adjudication définitive.

(*La suite à l'Ordinaire prochain.*)

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Réponse du Cultivateur du Pays d'Aunis, à une Lettre de la Rochelle, sur le dépotage, insérée dans les Gazettes d'Agriculture, N°. 21, 22, 23 & 24, du 31 Mars 1777.

Vous vous êtes fait illusion, Monsieur, si vous avez cru me détromper sur le dépotage ; j'ai compté sur une réponse à ma lettre du 26 Octobre dernier, vous l'avez donnée, & vous avez trouvé bon de prendre la place d'un ami, qui vous a écrit, pour jouir seul de la gloire du triomphe, puisque *s'il eût voulu rentrer dans la lice, il étoit sûr de combattre avec avantage.* C'est donc à un Négociant, que je présume même être Commissionnaire d'eau-de-vie à la Rochelle, que j'ai l'honneur d'adresser cette réponse. Comme vraisemblablement vous devez être l'Auteur d'*un Mémoire imprimé où la matiere sera discutée à fond*, trouvez bon que je vous adresse quelques objections, que vous prenez pour des idées sans fondement, mais qui serviront de réponse à votre lettre. J'aurois desiré vous connoître, Monsieur, je vous eusse fait passer le Mémoire que vous demandez ; j'en ai une copie, & il n'existe point chez les Courtiers. C'est un Cultivateur qui l'a fait ; si la curiosité vous pique à ce sujet, vous pouvez en faire prendre une copie chez l'Auteur de la Gazette d'Agriculture, qui l'a entre les mains (1).

Vous avez cru sans doute, Monsieur, que c'étoit un Courtier qui avoit fait insérer la lettre du 26 Octobre dernier ; vous vous êtes mépris, je suis réellement Cultivateur, & comme tel j'ai pu avoir une connoissance exacte des inconvéniens qui peuvent devenir très-onéreux aux Cultivateurs & que vous pouvez ignorer. Je n'ai point prétendu dans ma lettre préconiser l'usage de la velte, dont vous me faites l'Apologiste, je n'en ai pas même parlé. Les détails que vous en donnez sont justes, & je pense comme vous là-dessus sans être convaincu sur la nécessité du dépotage. Je suis indigné, depuis long-tems, des friponneries qui se commettent sur cet obje. Mais, Monsieur, prétendriez-vous jetter sur le Cultivateur le reproche de toutes celles qui se font dans ce commerce ? Si vous êtes Négociant, vous ne devez pas ignorer qu'elles sont concentrées dans l'enceinte de votre Ville. Il seroit absurde de les faire tomber sur la masse des Cultivateurs, dont la plus grande partie, c'est-à-dire celle qui fournit le plus d'eau-de-vie dans la Province, est composée de Seigneurs de Paroisse, des Curés, Magistrats, Bourgeois & Particuliers aisés, Propriétaires de domaines dont le revenu consiste en vins, qu'ils transforment en eau-de-vie. Ce n'est donc que sur la classe inférieure qu'on peut avoir des soupçons ; encore se trouve-t-il dans cette classe nombre d'honnêtes gens incapables de faire une pareille fraude.

Si le Cultivateur se plaint lui-même des pertes qu'on lui occasionne par des manœuvres, auxquelles le Réglement a mis ordre, mais que la tolérance & l'inexécution ont rendu inutile, il faut convenir que la fraude se fait dans l'enceinte de la Ville. On n'a point vu de Cultivateur decrété pour des fraudes sur l'eau-de-vie ; ce ne peut donc être le Cultivateur qui les fait. Eh ! pourquoi le charger d'une opération qui peut lui devenir très-onéreuse ? Vous demandez en quoi, *sur-tout si l'Acheteur en paye les frais ?* Il n'est point ici question de ces frais (qu'on pourroit prouver être indirectement à la charge du Cultivateur) ; mais, Monsieur, supporterez vous la perte qu'entraîne le dépotage ? Puisque vous êtes dans l'usage de dépoter, vous ne devez pas ignorer que l'évaporation & le rassouillage (pardonnez-moi ce terme) emporte au moins une *demi-velte* sur une piece de 54 veltes. Si celui qui dépote est un mal-adroit, & que la presse au dépotage demande qu'il accélére son opération, ne peut-il pas en perdre davantage par trop de précipitation ? Le Dépoteur aura-t-il la main assez sûre pour ne pas incliner le broc de son *frelau* (nom du vase dont on se sert pour dépoter), & par-là lui don-

(1) *Nous avons ce Mémoire depuis plus d'un an ; il est trop long pour pouvoir être inséré dans la Gazette.* Note du Rédacteur.

ner une continence de plus ? Que ſera-ce ; ſi le Dépoteur s'entend avec l'Acheteur ? Ceci peut ſe préſumer, rien n'eſt impoſſible dans ce commerce. Ces pertes ne retomberoient-elles pas ſur le Cultivateur ?

(*La ſuite à l'Ordinaire prochain*).

II.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 19 Avril 1777 au Mercredi 23 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 18 l. 5 ſ., 20, 22 à 24 l.; le ſeigle, de 12 l. 5 ſ., 12 l. 15 ſ. à 13 l. 5 ſ.; l'orge, de 8 l. 10 ſ., 9 l. à 9 l. 10 ſ. Le froment au Port de la Greve, de 21, 22, 23 à 24 l.; le ſeigle, de 11 l. 15 ſ., 12 à 13 l.; l'orge, de 8 l. 15 ſ., 9 à 9 l. 10 ſ. *le ſeptier.*

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 19 Avril 1777 au Mercredi 23 dudit, l'avoine s'eſt vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Greve, de 18 l. 5 ſ., 19 l. 10 ſ. à 20 l. *le ſeptier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'eſt vendu Porte S. Michel, le 26 Avril 1777, de 61 à 62 liv.; *idem* nouveau, de 60 à 61; le cent de paille vieille, de 24 à 25 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 53 à 54; *idem* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 23 à 24; *id.* nouvelle, de 21 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 50 à 51; *id.* nouveau, de 48 à 49; le cent de paille vieille, de 22 à 23 liv.; *id.* nouvelle, de 21 à 22 l.; le foin à la Grêve, de 41 à 42 l.

V.

CHANGES DE PARIS, *du 26 Avril 1777.*

Amſterdam	54 ½ à 54
Londres	31 ½
Hambourg	187
Madrid	15 2 6
Cadix	15 1
Livourne	97
Gênes	94 ½
Lyon	½

IV.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 26 Avril 1777.

Or de Portug. à	725	8 6	marc.
Du Mexique à	718		
Du Pérou à	710		
Les guinées à	722		
Ducats à	98		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100		
Or à 20 karats à	84		
L'argent à 11 d. 20 g. à	54		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52		
Piaſtres à	49	10	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril 1777.	*Jeudi 24.*	*Vendredi 25.*	*Samedi 26.*
COMP. D. IND.			
Actions	1860	1865	1865 67½
D°. 16es/25es		1205	
D°. 8es.			
D°. 25es.	78 77	77	
Emprunt Oct.	402 400	402	
Reſcriptions	9 8 ¾	8 ½ ¼ ½	8 ¼ ½
Bil. des Fermes.		1 ½	
Bil. de la Lot. R.	1040	1040	1035 40
Lots de 150 l. de Rentes viageres.	1590 92	1590	1585 80 81

Cette Gazette paroît exactement deux fois par ſemaine. L'abonnement de 24tt pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adreſſer à Paris au Bureau Royal de Correſpondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne auſſi au même Bureau pour les Annonces, deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 1 Février.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 3 Janvier.*

AUtant que nous sommes éloignés de gêner le cours du commerce en traitant d'usure ce qui ne l'est pas, autant sommes-nous ardens à réprimer toute usure réelle. La peste de la Société, la ruine des fortunes même les plus brillantes, le fléau de la misere, sont évidemment ces hommes qui, aussi cruels qu'avides, profitent des besoins d'autrui pour s'enrichir plus sûrement, tirent un plus gros intérêt de leur argent, à mesure que ceux qui l'empruntent sont plus infortunés ou plus malheureux, & simaginent ne pas voler parce qu'ils déguisent leurs vols sous le nom de prêt. Les meilleures loix ne sont pas toujours celles qu'on exécute avec plus d'exactitude. A différentes époques, nous avions publié des Ordonnances pour arrêter les rapines des Usuriers, mais ces harpyes ont toujours éludé la force de ces Ordonnances. La constitution de 1768 contre l'usure contenoit les plus sages dispositions qui sont jusqu'à présent restées sans effet, pour des raisons qu'il seroit inutile de rapporter : cette loi vient d'être renouvellée dans toute son étendue. Un des articles qui nous tient le plus à cœur, c'est d'empêcher les mineurs de faire des emprunts ruineux. Le taux auquel nos Usuriers leur prêtent est pour l'ordinaire de cent pour cent. Nous comptons en Pologne un grand nombre de familles que ce brigandage a précipitées de l'opulence dans la détresse ou même dans la misere. Par la nouvelle loi les mineurs sont dégagés de leur parole & dispensés de payer l'intérêt usuraire que portent leurs obligations ou leurs billets. Quant aux Prêteurs, on les soumet à de grosses amendes, & dans certains cas, à des peines corporelles. Il faut nécessairement à de fortes passions opposer de fortes digues.

L'hiver est très-doux, cette année ; le dégel a commencé en Lithuanie depuis une quinzaine de jours ; la plûpart des rivieres sont débarrassées des glaces, & si le tems dure, elles seront navigables dans tout leur cours. La Vistule est dégelée en partie, & l'on se croit au moment d'une entiere débacle. C'est ici un phénomene que nous n'avons pas vu, depuis bien des années, au commencement du mois de Janvier.

Il y a eu dernierement à Vilna un incendie qui n'a pas fait de grands ravages, mais qui n'en laisse pas moins les Habitans dans de grandes alarmes ; le feu avoit été mis à dessein par des hommes qu'on n'a pas encore pu découvrir. Quelques jours auparavant, ces Incendiaires avoient fait des tas de matieres combustibles & les avoient ensuite allumées. Quoiqu'ils eussent fait leur détestable manœuvre durant la nuit, ils ne réussirent pas ; dès qu'on apperçut la flamme on accourut de toute part, & l'on arrêta bientôt les progrès du feu.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 8 Janvier.*

En vertu d'un orde patticulier de S. M., les trois Chefs & les autres principaux Officiers du College d'Economie & de Commerce ont été obligés de se démettre de leurs postes. Le Gouvernement vient de faire quelques changemens qui regardent les Douanes de Norvege ; il en fera régir à son profit quelques branches qui jusqu'à présent avoient été affermées. On a compté dans le Bailliage d'Aggérhuns, en Norvege, durant le cours de l'année derniere, 2954 mariages, 10,128 naissances & 6373 morts. La Province d'Arhuns en Jutlande, est moins peuplée ; les naissances, durant le même espace de tems, n'ont été que de 3919 ; les morts sont allés à 2809, & les mariages à 1021.

Le vaisseau de guerre le *Schleswig*, de 50 pieces de canon, est arrivé au Port de Donthreim ; dans son trajet de la Méditerranée à ce Royaume, il a été assailli de plusieurs tempêtes qui l'ont beaucoup endommagé ; & ce n est qu'avec les plus grands efforts qu'on l'a sauvé. Un vaisseau de la Compagnie des Indes Orientales a été aussi fort mal traité. Il avoit à son bord le nouveau Gouverneur de la Forteresse Danoise sur les côtes de Guinée. Après un gros coup de vent, il a été obligé de relâcher à Hull & de se faire radouber. Le *Prince Frédéric*, vaisseau de la Compagnie Asiatique, a fait voile, ces jours derniers, pour Tranquebar, d'où il fera le voyage de Chine. Deux de nos vaisseaux qui étoient en mer pour se rendre à nos Isles des Indes Occidentales, ont essuyé des tempêtes & de gros tems qui les ont forcés de s'arrêter en Hiltlande.

Il est tombé de prodigieuses quantités de neige ; les fortes gelées sont survenues, & quoique notre navigation ne soit pas entiérement fermée, cependant nos mers deviennent comme impraticables. Quoique l'hiver soit assez rigoureux, on a vu en Jutlande un phénomene d'Agriculture qu'on ne se rappelle pas y être jamais arrivé dans cette saison. Le Pasteur de Seest a cueilli, vers les Fêtes de Noël, dix pommes de la grosseur des noix ordinaires sur un arbre qui avoit donné du fruit en automne. En Angleterre ce n'est-là qu'un fait singulier ; mais il n'en est pas de même dans ce Royaume où le climat est bien plus rude que celui de la Grande-Bretagne.

D'un siecle à l'autre il se fait de grandes révolutions dans les mœurs, les Arts, le Commerce d'une Nation, mais celles des Finances l'emportent presque toujours sur les autres & elles suivent une progression qui étonne. On en jugera par nos revenus publics tels qu'ils étoient en 1602, & les mêmes revenus en 1769. Voici les recettes de nos différens Bailliages à ces deux époques. La recette du District de Copenhague ne fut en 1602 que de la somme de 9508 rixdales ; elle rendit en 1769 plus du double & se monta à 21,161 rixdales. Dans ce même espace de tems, la recette de Rothschild est allée de 6774 rixdales à 49,057 ; celle de Ringstodt a été poussée de 4653 à 27,099 rixd. ; celle de Nyborg & de Tranckier est montée de 7351 à 83449 rixdales ; celle d'Agérhuns se trouve, à la premiere époque, de 14,286, & à la seconde, de 458,686 rixd. ; celle d'Islande fut de 5298 en 1602, & de 13,406 rixd. en 1769.

PRUSSE.

De Berlin, *le 9 Janvier.*

M. Domhard, Président de notre Chambre Royale, a pris, au nom de S. M., possession de la Terre de Langefuhr, aux environs de Dantzick. Heiligebrunn & le Nouveau-Schottland, deux autres Seigneuries qui touchent au territoire de la même Ville, seront bientôt de notre dépendance. La Chambre des Finances est actuellement en négociation pour en conclure l'achat ; nous ne formons pas le moindre doute sur le succès de la négociation. Notre Souverain deviendra, par ces deux nouvelles acquisitions, seul Seigneur & Possesseur de toutes les terres qui s'étendent depuis le territoire de Dantzick jusqu'à la Vistule. Nos conjectures sont toujours mieux fondées & l'événement montrera qu'elles ne portent pas à faux ; d'une Nation guerriere nous allons devenir une Nation commerçante. Toutes les opérations tendent à ce but ; on ouvre des communications par terre & par eau ; les encouragemens ne sont pas épargnés

pour animer les Fabriques & mettre l'Agriculture sur un grand pied. On fait des avances & des dons aux Propriétaires fonciers, pour les engager à mieux cultiver leurs terres & à entreprendre des desséchemens &c. Le commerce intérieur nous occupe & nous n'omettons rien de ce qui pourra lui donner une constante activité. Nous penserons ensuite aux moyens de rendre florissant notre commerce extérieur. Les Dantzickois sçavent si nous tenons à ce dernier article.

ALLEMAGNE.

De Dantzick, *le* 10 *Janvier.*

La peur grossit les objets; la crainte les représente tels que les circonstances les annoncent; l'une, toujours destituée de raison, est le triste effet d'une imagination effarouchée; l'autre est toujours raisonnable, sans quoi elle dégénéreroit en peur. La premiere est le partage des enfans, la seconde, nous l'éprouvons, est souvent plus forte dans les hommes les plus sensés, parce qu'ils voyent mieux & que dans le principe ils tirent la conséquence, trouvent l'effet dans la cause &c. Nos meilleurs Politiques appréhendent que notre République ne soit bientôt plus que l'ombre de ce qu'elle a été jusqu'à présent. Le Roi de Prusse tire, pour ainsi dire, autour de nous des lignes de circonvallation, il bloque notre Port, il achete, il acquiert toutes les possessions qui tiennent aux nôtres. Ce n'est donc pas ici une vaine terreur; jamais crainte ne fut mieux fondée; sans acte d'hostilité, on va nous enlever notre commerce; privée de son commerce, cette Ville n'est plus rien.

Durant le cours de l'année qui vient de finir, il est entré dans notre Ville 28,277 last & 46 boisseaux de grains, dont 14,117 last 47 boisseaux de froment, & 8546 last 44 boisseaux de seigle. Dans le même espace de tems, il est sorti de notre Port 19,355 last 35 boisseaux de grains; 9333 last 52 boisseaux de froment, & 6362 last 17 boisseaux de seigle. On voit par cet état la quantité de grains que nous n'avons pas vendue & qui reste dans nos magasins. Nous vendions à bas prix & nous n'avons pas une grande foule d'Acheteurs parce que la denrée abondoit dans la plus grande partie de l'Europe & que nulle part on ne souffroit de la disette. Le nombre des bâtimens qui sont entrés dans notre Port durant la même année, se monte à 603, parmi lesquels nous avons compté 150 navires Hollandois. Nous voudrions bien être dans le cas de faire l'année prochaine un calcul qui pût approcher de celui de l'année derniere.

De Lautern, *le* 10 *Janvier.*

La Société Electorale Palatine, instituée pour l'encouragement des Sciences économiques, soit pour la théorie, soit pour tout ce qui a trait à la pratique, ouvrit une de ses dernieres Séances publiques par un discours sur l'Ordonnance publiée le 5 Novembre 1776 dans le Landgraviat de Hesse-Darmstadt. Par ce réglement dont l'Auteur loua beaucoup la sagesse, il est statué que les postes publics qui ont quelque rapport aux Finances, à l'Administration & à tous les objets compris en Allemagne sous le nom de Sciences camérales, ne seront désormais confiés qu'aux personnes qui auront fait un cours complet d'études sur ces matieres intéressantes. On a fondé des établissemens où les Particuliers peuvent puiser les connoissances qui les mettront en état de servir plus utilement la Patrie & de devenir hommes publics. Comme ces établissemens ne sont pas encore multipliés dans le Landgraviat de Hesse, & que celui de Lautern peut suppléer à ce qui manque en ce genre dans le Landgraviat de Hesse-Darmstadt, il est permis à tout sujet de ce dernier Landgraviat de venir étudier à Lautern l'Art de se rendre propre aux fonctions publiques. Le reste de la Séance fut rempli par la lecture de Mémoires, essais, expériences, sur la culture des arbres, des plantes &c. &c.

De Hambourg, *le* 11 *Janvier.*

Il y a long-tems qu'on n'a pas vu tomber dans ce pays ci une aussi prodigieuse quantité de neige que nous le voyons, cette année. Le froid devient toujours plus rigoureux & notre navigation est entiérement interrompue.

Les erreurs se répandent avec la rapidité

du torrent ; les vérités ont un cours plus tanquille, ce n'est qu'avec le tems qu'elles s'étendent de proche en proche ; il leur faut, pour ainsi dire, disputer le terrein ; mais enfin elles prennent pied & leur succès, pour avoir été lent, n'en est que plus assuré. Dans toute l'Allemagne, un orgueil funeste nous avoit fait placer le Laboureur, le Cultivateur, le Paysan, dans la derniere classe des hommes ; nous aurions même cru nous avilir que de jetter les yeux vers la terre qui nous porte & qui nous fournit nos subsistances. Ingrats, nous nous faisions une gloire de notre ingratitude. Cependant nous en étions punis ; nos revenus diminuoient tous les jours ; nos domaines mal cultivés ne produisoient que des ronces ou des épines ; nous semions & nous recueillions peu &c. Depuis quelques années, des esprits justes ont combattu ce préjugé ; nous les avons d'abord écoutés plutôt par curiosité que dans le dessein de reconnoître & d'abandonner l'erreur. Des zélés Citoyens ont osé écrire sur l'Agriculture, nous avons daigné les lire &c. De demi-pas en demi-pas, de degrés en degrés, d'efforts en efforts, on est parvenu à faire une heureuse révolution dans les esprits. Des Princes qui protégent l'Agriculture, des Sociétés qui en développent les principes & en inspirent le goût, des Seigneurs qui s'adonnent à l'étude de cet Art & qui ne rougissent pas du titre d'Agriculteurs ; voilà ce qu'offrent aujourd'hui la plûpart des contrées d'Allemagne. Autant qu'on est avide ailleurs de bagatelles & de frivolités, autant lisons-nous avec plaisir ceux de nos Auteurs qui nous apprennent à mieux cultiver nos champs & qui traitent des diverses branches de l'Economie rurale. Le Professeur Busching vient de nous donner un excellent Ouvrage qui porte en titre, *Connoissance générale de l'Economie domestique* &c. Il montre dans le plus grand détail aux jeunes Seigneurs, maîtres de leurs biens, par quelles voies ils sont assurés d'améliorer leurs terres & d'augmenter leurs revenus. Des grands Propriétaires fonciers, il passe à ceux qui n'ont que des domaines d'une médiocre étendue. Ici ses instructions sont plus bornées, mais elles n'en sont pas moins solides. Il en vient enfin à donner des leçons à celui qui ne possède qu'un petit coin de terre &c. Parmi M. Busching donne les principes les plus certains & les développe avec facilité, avec clarté, avec énergie &c.

De Spire, *le* 10 *Janvier*.

Nous avons ressenti, le 18 du mois dernier, des secousses assez violentes de tremblement de terre. Les portes & les fenêtres furent agitées comme elles pourroient l'être par des vents impétueux. La commotion dura deux minutes ; les murailles des maisons commencerent à s'ébranler & la terreur se répandit dans toute la Ville. Heureusement nous en avons été quittes pour la peur & il n'est arrivé aucun accident. Il faisoit un froid très-piquant & le ciel étoit pur & sérein. Les instrumens de Musique donnerent des sons comme si quelqu'un en eût pincé les cordes &c. Le lendemain on éprouva à Manheim de semblables secousses & non-moins violentes.

ITALIE.

De Florence, *le* 11 *Janvier*.

Nous avons appris par le Capitaine du brigantin Anglois, parti de Livourne avec le vaisseau le *Joseph & Thérese*, que ce dernier bâtiment est heureusement arrivé aux Isles Canaries, & qu'il n'attend qu'un vent favorable pour continuer sa route. Nos Marchands suivent, pour ainsi dire, de l'œil ce vaisseau ; s'il revient avec une bonne cargaison, voilà une nouvelle branche de commerce qui s'offre à eux ; ils la saisiront. Les Spéculateurs ne manquent pas quand ils sont moralement assurés de faire des gains plus ou moins considérables.

S. A. R. a donné un Rescrit pour faire expédier promptement & à moins de frais toutes les affaires qui sont portées à la Chancelerie. Les droits qu'on exigeoit à ce Tribunal, sont supprimés, excepté dans deux ou trois cas particuliers.

Un Capitaine de navire ayant été pris avec tout son équipage par les Algériens, un vaisseau Russe enleva à ces derniers le bâtiment Marchand & le conduisit à Livourne. Le Capitaine Russe ne voulant point profiter de cette prise, pria S. A. R. de vouloir bien en disposer. Le Grand Duc

a fait vendre le navire, & les sommes qu'on a retirées de la vente ont servi pour la rançon du Capitaine & de son équipage. Ces infortunés sont de retour dans leur Patrie & bénissent la main charitable qui a brisé leurs fers, & les a retirés d'entre les mains des Barbares.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 15 Janvier.*

La presse des Matelots a jetté notre commerce dans une cruelle stagnation. Les Marchands se plaignent amèrement de ne pouvoir pas équiper leur navires, même en offrant aux Marins de doubler, ou du moins d'augmenter considérablement leurs gages. On compte dans nos différens Ports près de deux cens navires dont les équipages ont été enrôlés de force pour le service de S. M. Tous ces bâtimens étoient sur le point de mettre à la voile pour nos Colonies des Indes Occidentales ou pour divers Ports de l'Europe. Quelle perte pour nos Marchands!

La semaine derniere, on trouva, près de Longborough, un jeune homme assez bien mis qui se mouroit de faim & de fatigue; des personnes charitables l'aborderent; cet infortuné leur dit d'une voix éteinte qu'il venoit de Londres & qu'il fuyoit, dans la crainte d'être saisi par les Officiers de la presse; après ces courtes paroles, il expira.

Durant le cours de l'année derniere, il est entré dans le Port de Londres 697,068 chaldrons (le chaldron fait 36 boisseaux d'Angleterre) de charbon de Newcastle & de Sunderland. Cette importation est plus forte que celle de 1775, de 37,237 chaldrons, & l'emporte de 77,237 chaldrons sur celle de 1774.

On mande de diverses Provinces de ce Royaume qu'il est tombé de grandes quantités de neige, & que le froid y est si rigoureux que des personnes en sont mortes à la campagne ou en route. Dans certains cantons, les rivieres sont si fortement gelées que les voitures passent sur la glace, sans qu'on ait à craindre qu'elle ne s'entr'ouvre &c.

Deux Juifs, accusés d'avoir fabriqué de faux billets de Loterie, ont été saisis & mis en prison; ils ont subi des interrogatoires juridiques; on pousse l'affaire, & s'ils sont coupables, on les punira d'une maniere proportionnée au délit.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le 18 Janvier.*

On éprouve sur les côtes d'Afrique une sécheresse des plus opiniâtres; le territoire de Tripoli est le canton qui en souffre le plus; si des pluies abondantes ne viennent au plutôt rafraîchir la terre, on y a tout à craindre peur les récoltes prochaines. L'intempérie de la saison a occasionné dans ce pays-là des maladies épidémiques; il y meurt chaque jour un grand nombre de malades.

Durant le cours de l'année derniere, il est entré dans notre Port 1193 bâtimens François, 84 Napolitains ou Siciliens, 147 Génois, 14 Vénitiens, 18 de l'Etat Ecclésiastique, 4 Ragusiens, 1 Malthois, 1 Toscan, 30 Espagnols, 28 Hollandois, 28 Suédois, 34 Anglois, 10 Danois, en tout, 1541. Dans le même espace de tems, il en est sorti 1665, dont la destination étoit comme il suit: 255 pour l'Espagne, 243 pour les Etats de la République de Gênes, 331 pour le Levant, 138 pour les côtes de Barbarie, 163 pour Naples & la Sicile, 18 pour Venise, 2 pour Raguse, 20 pour les Etats du Pape, 20 pour Malthe, 60 pour le Grand-Duché de Toscane, 101 pour les Etats du Roi de Sardaigne, 31 pour la Corse, 16 pour Minorque, 7 pour le Portugal, 154 pour le Ponent, 8 pour la Hollande, 3 pour la Suede, 3 pour le Danemarck, 1 pour la Russie, 1 pour l'Angleterre, 38 pour Saint-Domingue, 37 pour la Martinique, 10 pour la Guadeloupe, 2 pour Cayenne, 8 pour l'Inde, & 29 pour divers autres lieux.

De Rheims, *le 24 Janvier.*

Notre territoire est couvert de neige de-

puis le commencement du mois; il n'en eſt pas de même dans certains cantons de la Province. Notre commerce de vin ne va pas parce que la plûpart de nos chemins ſont impraticables, ſur-tout ceux de traverſe. Nous avons aux Rois une Foire qui nous attire communément une grande foule d'Acheteurs & de Vendeurs. Elle a été mauvaiſe & très-mauvaiſe cette année; les malheurs que la Province a eſſuyés par les orages de l'été dernier, nous mettent dans le cas d'avoir le plus grand beſoin de vendre. Les prix des vins ſe ſoutiennent; ils ne ſont ni trop haut ni trop bas. Ce n'eſt pas aſſez pour réparer nos pertes; quand on a ſi peu à vendre, en vendant même cher, on ne peut faire que de légers profits.

Il n'y a pas bien des années qu'un homme noyé étoit toujours un homme mort. Loin de lui adminiſtrer des ſecours, on n'oſoit pas en approcher, avant que les Officiers de Juſtice euſſent verbaliſé. On eſt revenu de ce préjugé barbare, & l'on ſauve tous les jours quelques uns de ces infortunés. Nous n'avions pas encore dans cette Ville de boîtes qui renferment les ſecours qu'on doit donner aux perſonnes qui ont été retirées de deſſous l'eau; nos Magiſtrats viennent de s'en procurer deux, & un particulier charitable a donné l'argent néceſſaire pour en avoir une troiſieme.

De Senlis, *le 24 Janvier.*

Lettre au Rédacteur de la Gazette. Je lis avec beaucoup de plaiſir, Monſieur, dans votre Gazette & dans pluſieurs Journaux des traits de générosité & de bienfaiſance. Soulager l'humanité ſouffrante & faire des heureux, voilà ce qui paroît former le caractere diſtinctif de la Nation depuis que nos Auguſtes Souverains nous en ont donné, les premiers, l'exemple, & c'eſt bien-là le cas d'appliquer cette penſée du Chantre de l'Enéide, *Regis ad exemplum totus componitur orbis.* Les grandes ames ſçavent répandre les bienfaits d'une maniere qui en releve infiniment le prix; les ames ſenſibles reçoivent les bienfaits avec une vivacité, un héroïſme de reconnoiſſancee qui les rend infiniment dignes d'en recevoir. Nous en voyons la preuve dans notre Ville; la voici.

Une veuve fort âgée, ſurnommée la Pauvreſſe de la Reine, étoit tellement plongée dans l'indigence qu'elle ne pouvoit, faute d'argent, ſe faire panſer un de ſes genoux qui avoit été griévement bleſſé d'une chûte très violente. On la voyoit, ſemblable à la miſere perſonnifiée, ſe traîner avec peine: elle ne donna pas long-tems ce ſpectacle attendriſſant; le mal augmente, bientôt il devient ſi conſidérable qu'elle ne peut plus ni marcher ni ſe ſoutenir. Sans aucune eſpece de ſecours, réduite à deſirer la guériſon & à la craindre en même tems parce qu'il auroit fallu ſacrifier ce qui étoit néceſſaire à ſa ſubſiſtance & beaucoup plus, cette veuve gémiſſoit en ſecret & attendoit la fin de ſes maux par celle de ſa vie. Un Officier du Roi & ſon Epouſe, demeurant à Senlis, apprennent l'état pitoyable de cette femme infortunée; ils envoyent auſſi-tôt leur Chirurgien, le chargent de travailler, à leurs dépens, à guérir la malade, & ne voulant pas qu'on apperçoive la main bienfaiſante qui verſoit le baume ſur la plaie, ils prient le Chirurgien de ne point les faire connoître à la pauvre affligée. Quel fut ſon étonnement de voir un Chirurgien qu'elle n'avoit pas appellé, & d'apprendre de cet homme, également charitable & habile, qu'elle marcheroit dans peu de tems ſans qu'il lui en coûtât rien.

Le mal, faute d'avoir été arrêté dans ſon principe, s'étoit fort aggravé, ce qui rendit la cure difficile & diſpendieuſe; mais enfin elle réuſſit. Rappellée à ſon premier état de ſanté, ayant parfaitement recouvré l'uſage de ſa jambe, la premiere démarche que fit cette bonne femme fut d'aller ſe jetter aux pieds du Chirurgien en lui demandant pour toute grace qu'il lui indiquât les perſonnes à qui elle avoit tant d'obligations; il ne put réſiſter au plaiſir de les nommer; & lui-même doit être cité puiſqu'il a fallu le forcer à recevoir au moins l'argent qu'il avoit déboursé pour les remedes & les drogues. Auſſi-tôt que cette victime de l'indigence a été inſtruite du nom & de la demeure de ſes Bienfaiteurs, elle eſt allée arroſer leurs pieds des larmes de la reconnoiſſance, préciſément dans un moment où ils étoient entourés d'une nombreuſe Compagnie; c'eſt ainſi que la ſenſibilité qui s'eſt manifeſtée d'une part a trahi la modeſtie qui ſe cachoit de l'autre. Nous pardonnons d'autant plus volontiers à la premiere d'avoir ainſi arra-

ché & publié un ſecret, qu'elle mérite par-là de partager notre admiration avec la ſeconde. Depuis que la veuve eſt guérie, elle s'eſt impoſée la loi d'aller tous les Samedis baiſer la premiere marche de l'eſcalier des honnêtes & vertueux Citoyens qui ont procuré ſa guériſon. J'ai l'honneur d'être &c. *Signé*, DESLANDE, *Lieutenant Général à Senlis.*

DE PARIS, *le 26 Janvier.*

Ordonnance du Roi, concernant les Conſuls & autres Officiers de Sa Majeſté dans les Echelles du Levant & de Barbarie. Par l'article quinzieme de cette Ordonnance, S. M. défend expreſſément à tous ſes Officiers employés dans les Echelles du Levant & de Barbarie de faire aucun commerce directement ou indirectement, ſous peine de révocation. La ſageſſe de cet article ſe remarque aiſément; les Conſuls & Vice-Conſuls ſont prépoſés pour veiller à la ſûreté du commerce de nos Marchands, & non pour faire eux-mêmes ce commerce. Si les Protecteurs ſe confondent avec les Protégés; s'ils entrent en concurrence avec eux, il eſt à craindre que cette concurrence ne ſoit auſſi funeſte aux derniers qu'elle ſeroit avantageuſe aux premiers. C'eſt aux Conſuls que les Commerçans doivent porter leurs plaintes contre ceux qui gênent leur commerce &c; s'ilt ont à ſe plaindre des Conſuls eux-mêmes, à qui pourroient-ils avoir recours &c. &c.

II.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Lettre au Rédacteur ſur une Queſtion de Commerce.

J'ai eu occaſion, Monſieur, de relire l'avis inſéré dans vos Feuilles N°. 99 & 100, touchant les Arrêts des Parlemens d'Aix & de Paris dont il étoit parlé dans les N°. 85 & 92, & qui ſembloient, comme ils me le paroiſſent encore, oppoſés l'un à l'autre, en ce que le premier décide que le Porteur d'un effet de commerce proteſté, dont le Tireur & les Endoſſeurs ſont en faillite, ne peut, après en avoir touché partie de l'un d'eux, figurer que pour le reſtant vis à vis d'un ſecond Obligé, au lieu que l'autre Arrêt autoriſe le Porteur à paroître pour la ſomme entiere dans chaque faillite.

Il paroît que dans cet avis on n'adopte pas la derniere déciſion; on obſerve, en réduiſant même le nombre des Obligés à trois (ils étoient quatre dans l'objet qui occaſionne l'Arrêt d'Aix), & ſuppoſant que chacun, par le traité fait avec ſes Créanciers, payât 50 pour 100, on obſerve, dis je, que le Porteur recevroit plus qu'il ne lui étoit dû.

Il eſt ſurprenant, Monſieur, qu'on haſarde une pareille objection, ne tombant pas ſous les ſens que le Créancier qui a touché de deux des Obligés le montant de ſon dû, oſe rien exiger du 3e., d'autant mieux qu'il le feroit inutilement puiſqu'il doit remettre ſon titre à celui qui le ſolde. Toute inquiétude là-deſſus eſt déplacée; l'Arrêt du Parlement de Paris n'y donne nul ſujet non-plus qu'à aucune autre eſpece d'inconvénient.

L'Auteur de l'avis propoſe une queſtion qu'il ne réſout pas & que n'ont dû lui ſuggérer ni l'un ni l'autre Arrêt. En limitant toujours à trois le nombre des Obligés, & ſuppoſant que chacun a compoſé à 50 pour 100 avec ſes Créanciers, il demande » ſi ce » ne ſeroit pas le cas de faire payer d'abord » 50 par le Tireur, premier Obligé, *& en-* » *ſuite* 25 *par chacun des deux autres*, pour » former la ſomme totale.

Je ſuis aſſuré que ſi Blanc eût traité à 50 pour 100, il n'auroit point eu la témérité de prétendre ne payer que 25 ſur cet effet & en faire ſupporter autant par Arnoux, à qui il l'avoit négocié & qu'il étoit de droit tenu de libérer; autrement il y auroit autant de raiſon à dire que s'il ſe trouvoit dix Endoſſeurs, ils devroient acquitter, par contributions égales, ce qui ne l'auroit pas été par le Tireur, quoique le plus ancien de ces dix eût des facultés ſuffiſantes pour le faire ſeul; propoſition qui ſeroit viſiblement abſurde.

(*La ſuite à l'Ordinaire prochain.*)

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 22 Janvier 1777 au Samedi 25 dudit, le froment s'eſt vendu à la

Halle, de 19 liv., 20 liv. 5 s., 22 liv. 5 s. à 24 l. 5 s.; le seigle, de 10 l. 5 s., 11 à 12 l. 5 s.; l'orge, de 9, 9 liv. 10 s. à 11 l. Le froment au Port de la Greve, de 19, 21 à 23 liv.; le seigle, de 9 liv. 15 s. à 10 l.; l'orge, de 9 à 9 l. 10 s. aussi *le septier*.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 22 Janvier 1777 au Samedi 25 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv. 5 s.; *idem* à la Greve, de 19, 20 l. 5 s. à 21 l. *le septier*.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 29 Janvier 1777, de 60 à 61 liv.; *id.* nouveau, de 58 à 59; le cent de paille vieille, de 29 à 30 l.; *id.* nouvelle, de 28 à 29 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 53 à 54; *idem* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 26 à 27; *id.* nouvelle, de 24 à 25; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 47 à 48; *id.* nouveau, de 45 à 46; le cent de paille vieille, de 24 à 25 liv.; *id.* nouvelle, de 23 à 24 l.; le foin à la Grève, de 42 à 43 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 29 Janvier 1777.

Or de Portug. à	725	11	6		marc.
Du Mexique à	716				
Du Perou à	708				
Les guinées à	723				
Ducats à	98	5			once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100				
Or à 20 karats à	83				
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	15			marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52				
Piastres à	49	7	6		

CHANGES DE PARIS, *du 29 Janvier 1777.*

Amsterdam	54 ½ à ¾
Londres	31 1 16e. à ⅛
Hambourg	188 ¼
Madrid	15 3 6
Cadix	15 2 6 à 1 6
Livourne	97 ½
Gênes	95 ½
Lyon *Rois*	⅞ à ⅞

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1776.

Du Mardi 21 Janv. 1777

Messieurs

Cauchy.... pplles.	t. l.	
Viageres.....	t. l.	
Tontine....	t. l.	

Six derniers mois 1776.

Du Mercredi 15.

Deschapelles.. vres.	A.
Perpétuelles.	A.
Tontine.....	A.
Nau..... pplles.	F.
Viageres.....	F.
Tontine.....	F.
Caron..... vres.	L.

Du Jeudi 16.

Messieurs

De S. Janvier vres.	A.
Tontine.....	A.
Lempereur. Viag.	A.
Perpétuelles..	A.
Nau..... Viageres.	J.
Perpétuelles..	F.
Tontine.....	J.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janv. 1777.	*Lundi 27.*	*Mardi 28.*	*Mercredi 29.*
GOMP. D. IND.			
Actions . . .	1760 65 . . .	1762 ½ 65 . .	1765 62 ½ 65 61
D°. 16es/25 . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt O&. .	410	410	410 . . . .
Rescriptions . .	13 ¼ 13 13 ¼ 13 ½ 13 ¼)	13 ½ 14 13 ½. .	13 ½ . . . .
Bil. des Fermes.	3	3	3 . . . . .
Bil. de la Lot. R.	1240 42 44 . .	1243 42 . . .	1242 41 42 . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24tt pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces, deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1776.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 25 Janvier.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, *le* 10 *Décembre.*

LE Peuple commençoit à murmurer dans cette Capitale & dans les Provinces; les malheurs de l'Etat l'intéressent peu, il les voit avec indifférence; mais il se plaint de ne pouvoir subsister du fruit de ses travaux: il demande à grands cris qu'on cesse d'aggraver & qu'on allége le poids des impositions qu'il prétend n'avoir plus la force de supporter. Un bruit sourd annonçoit l'orage, on a pris des mesures pour prévenir la tempête & assurer le calme. Les voies de rigueur auroient pu enflammer les esprits; le Gouvernement ne les a pas employées; il a recommandé aux Ismans de prêcher dans les Mosquées la soumission, l'obéissance & la fidélité. Ce moyen paroît une bien foible digue pour arrêter les flots tumultueux d'une populace irritée. On craint avec raison que tôt ou tard le mécontentement n'éclate: pour le faire cesser, il ne suffit pas sans doute, de dire aux mécontens, soyez fideles; il faudroit pouvoir ajouter, vous serez moins malheureux. Le remede est aussi connu que le mal; mais les besoins pressans de l'Etat ne permettent pas encore d'accorder des soulagemens aux besoins extrêmes du Peuple. Des circonstances moins tristes rameneront l'ordre au point où nous desirons de le voir.

Par une loi que la force avoit soutenue jusqu'à présent, les successions de tous les Sujets de l'Empire, qui mouroient sans enfans ou qui n'en avoient point adopté, tomboient de droit entre les mains du Fisc. Cette loi ne subsistera plus; un acte hardi qui dans d'autres tems ne seroit pas resté sans punition, a donné lieu de l'abroger. Un riche Particulier de cette Capitale étant mort, ces jours derniers sans enfans, ses neveux s'emparerent de sa succession; mais pour appuyer mieux leur droit ils avoient, à ce qu'on prétend, gagné la faveur du Peuple. On a craint que si la force ou la violence les dépossédoit de cet héritage, il ne s'en suivît quelque émeute. Le Gouvernement a débouté le Fisc de ses prétentions, & ce Jugement fera loi.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 24 *Décembre.*

Notre Cour continue à former de grands projets. Elle fait chercher à nos hardis Navigateurs par les mers du Nord un passage vers l'Amérique septentrionale; elle travaille à s'assurer une communication avec les Isles du Japon; elle prend des mesures pour communiquer plus directement avec l'Empire de la Chine, & par un commerce plus facile, épargner les grands frais des caravanes qu'entraîne nécessairement un voyage de près de deux ans. Ce n'étoit pas encore assez d'éviter les dépenses, il falloit écarter les périls que couroient les

Voyageurs & les Marchands en faisant un trajet immense. Dans cette vue, l'Impératrice établit des Colonies sur l'espace de terrein qui sépare les Villes d'Udinsk & de Selinsk, situées vers les frontieres de la Chine. Dès l'année 1766, des Paysans Polonois vinrent habiter ce pays désert & cultiver ces friches ; ils fuyoient la misere, ils l'échangerent contre le malheur. Le Gouvernement leur avoit fait des avances & son intention étoit que ces Etrangers jouissent d'un bien être qui leur fit oublier leur Patrie. Les ordres d'humanité, de charité, de bienfaisance ne sont que trop souvent le moins fidélement exécutés. Les nouveaux Colons n'ont trouvé dans les Officiers qui les gouvernoient ni des peres, ni des amis, ni des protecteurs; ils ont eu la douleur de voir à leur tête des hommes durs, inhumains, avares, qui n'ont cessé de les fouler, de les vexer, de les tourmenter par des exactions, des duretés de toute espece, des actes même tyranniques. Après plusieurs années de souffrance, ces infortunés sont venus à bout de porter leurs plaintes au pied du Trône, l'Impératrice n'a pu les entendre sans indignation contre les coupables. Elle a fait expédier des ordres severes pour punir ces hommes barbares qui ont si outrageusement abusé de sa confiance.

Pour animer & faciliter le commerce intérieur, on travaille sans relâche à construire de grands chemins, à faire des canaux, à rendre les rivieres navigables. Nous allons reprendre le projet de joindre le Volga au Don, par le moyen d'une autre riviere que nous appellons le Kamischenga. Le Professeur Lowitz avoit fourni ce plan & présenté les moyens de vaincre les difficultés. La mort de ce Sçavant avoit interrompu ces opérations ; on va les continuer incessamment.

Les loix sont pour le bonheur des Peuples; c'est-là le point central où doivent se réunir tous les rayons du cercle. Toute loi qui s'en écarte est à coup sûr mauvaise, & la sagesse exige qu'on se hâte de la rayer du nombre des loix. Dans son plan de législation, notre Auguste Souveraine avoit annoncé que les nouveaux réglemens dressés pour assurer le bien-être de ses Sujets, n'auroient force de loi que lorsqu'une heureuse expérience auroit démontré qu'ils concouroient tous à ce but par la prospérité du Commerce, de l'Agriculture, des Arts &c. Les Conseils des divers Gouvernemens avoient en conséquence été chargés de faire leurs représentations sur les articles dont l'exécution nuiroit à l'intérêt de la masse des Citoyens. Après avoir fait les corrections, les retranchemens, les additions qu'exigeoient les mœurs, le génie, le caractere des divers Peuples de l'Empire, le Gouvernement a ordonné la publication du nouveau code de loix. C'est ce qu'on vient d'exécuter dans le Duché de Pleskow avec toutes les cérémonies d'appareil & d'éclat qui peuvent relever cet acte authentique de la Puissance souveraine & imprimer au Peuple un respect religieux, une vénération profonde.

PRUSSE.

De Berlin, *le 30 Décembre.*

On avoit annoncé dans nos Papiers publics une espece de Bureau typographique pour imprimer avec la plus grande facilité des plans de villes, de camps, de maisons de plaisance, & d'autres objets de cette nature qu'on veut tirer sur les lieux. On publia aussi, presque dans le même tems, les premiers essais de la Typométrie ou de l'Art d'imprimer des cartes géographiques par le moyen de caracteres mobiles dont on peut se servir comme on employe les caracteres typographiques ordinaires. A peine ces deux inventions furent-elles annoncées que bien des personnes en soupçonnerent ou en attaquerent la réalité. Ce ne sont pas ici des faussetés dont on amuse la crédulité publique. On a fait divers essais de l'une & l'autre invention; ils ont également réussi. Dans une campagne, les évolutions militaires varient à chaque instant; les campemens se succédent souvent avec rapidité; il faut donner des plans; par la méthode ancienne, on les dresse avec beaucoup de peine & l'on y employe un tems considérable. Les nouvelles découvertes vous fournissent le moyen d'avoir presque dans la minute les cartes des lieux, des positions des armées &c. &c.

Les Propriétaires fonciers de la Marche ont reçu de S. M. la somme de 200,000 écus. Ils ne doivent employer cet argent qu'à l'amélioration de leurs domaines. Le Gouvernement a aussi destiné une pareille somme pour le desséchement des marais de la même Province.

ALLEMAGNE.

De Dresde, *le* 1 *Janvier*.

La derniere guerre avoit épuisé cet Electorat d'hommes & d'argent ; nous profitons de la paix pour réparer nos pertes : les Villes & Provinces se repeuplent, l'industrie & le commerce les vivifient, & nous faisons effort pour rétablir l'ordre dans nos Finances. Voici l'état de ces dernieres. La premiere branche des revenus de l'Etat produit annuellement 2,485,222 rixdales. Cette somme totale est formée des articles suivans. Le don gratuit de la Noblesse est de 30,000 rixd. ; les privileges pour vendre le vin & l'eau-de-vie rendent à l'Etat, année commune, 219,628 rixd. ; la capitation personnelle est un objet de 196,463 rixd. ; les droits sur la viande vont à 135,000 rixd. ; quelques autres droits sur les marchandises & les denrées complettent la somme ci-dessus marquée.

L'autre branche de revenus est plus féconde ; elle comprend divers impôts qui rendent 800,000 rixd., mais les frais de perception en absorbent la moitié ; reste donc net & clair 400,000 rixd. La caisse générale des Accises produit 800,000 rixd. dont la Basse-Lusace paye 150,000, & les Districts de Saxe 550,000 &c. Le Prince de Schaumbourg verse annuellement dans le Trésor 11,338 rixd. 8 gros ; les Chapitres de Mersebourg & de Zeitz donnent 88,666 rixd. 16 gros, enfin la Chambre rapporte 2,230,000 rixd. En tout 5,915,222 rixd.

Quant à la dépense, elle ne monte qu'à 5,414,771 rixd. ; ainsi la recette est excédente de 499,549 rixd. Le droit d'un pfenning sur la livre de viande produit, comme nous l'avons dit, 135,000 rixd. qui sont employés à fournir aux honoraires du Conseil-Privé & des autres Colleges supérieurs. Les revenus particuliers de l'Electeur vont à 96250 rix. Ce qu'on appelle les épingles de l'Electrice est de 4000 r., & pour les présens que fait l'Electeur, on destine un fonds de 30,000 rixd. ; on tire ces deux sommes de la caisse des impôts. La caisse générale militaire fournit 2,200,000 rixd. pour l'entretien du College de Guerre & de l'Armée ; elle tire la plus grande partie de cette somme, de deux autres Départemens, un million de la caisse générale des impôts & 400,000 rixd. du College Electoral des Finances. Celui-ci fournit de plus 150,000 rixd. pour l'amortissement de ses dettes ; 400,000 rixd. pour les appanages de la Maison Electorale ; 250,000 rixd. pour les dettes particulieres de la Cour, & 500,000 rixd. pour l'entretien de la Cour de l'Electeur, de l'Electrice & de la Famille Electorale.

Il n'y a pas long tems que la Cour a fait demander aux Etats la somme de 2,273,576 rixd. ; mais on a représenté à l'Electeur que le Peuple ne pouvoit qu'avec effort supporter les anciennes charges ; que lui en mettre de nouvelles ce seroit le ruiner, & que la chûte du Peuple entraîneroit celle de l'Electorat. En 1774, les Etats, pour payer les dettes du Gouvernement, s'étoient engagés à donner successivement 25,837,749 rixd. Depuis cette époque, ils ont payé 3,492,281 rixd. de ce Capital. Les dettes de la Chambre Electorale se montent à peu près à six millions, & celles de la Cour sont d'une pareille somme. Ce n'est que par les plus grands efforts qu'on est venu à bout, ces deux dernieres années, de trouver assez d'argent pour fournir à de nombreux besoins & à l'entretien d'une augmentation de Troupes.

ITALIE.

De Naples, *le* 3 *Janvier*.

L'éruption du Vésuve qui s'étoit rallentie pendant quelque tems se fait depuis quelques jours avec plus de force & de fracas. Le sommet de la montagne s'est entr'ouvert entre la Tour du Grec & celle de la *Nunziata* ; la crevasse est considérable & la lave s'en précipite à torrent.

Il paroît que le nouveau Ministre médite de grands projets pour la meilleure administration des Finances, la prospérité de notre Agriculture & de notre Commerce. Sûr d'être bien accueilli, le Peuple lui porte ses plaintes & lui expose ses besoins. Le nombre des suppliques qu'on lui présente de toutes parts grossit à chaque instant ; on le fait monter à 33,000. Heureux le Prince qui ne donneroit sa confiance qu'au zele, aux talens, aux lumieres, en un mot, aux grandes qualités réunies aux grandes vertus ! Heureux le Sujet qui honoré de la confiance de son Maître ne prendroit en main les rennes de l'Administration qu'en se re-

gardant comme une victime dévouée au bien public ! Heureux le Peuple qui seroit gouverné par un tel Prince & conduit par un tel Ministre ! Les Etats de l'Europe, graces au Ciel, en fournissent aujourd'hui plusieurs exemples.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 11 *Janvier*.

La misere se fait sentir plus ou moins dans cette saison, mais des personnes charitables ne laissent pas les misérables sans secours. La Duchesse de Cumberland a fait distribuer 600 l. st. aux pauvres de Cannon-Park dans le Hampshire ; la Princesse Amélie a fait une pareille aumône pour ceux de Gunnersbery. Le Duc de Newcastle a donné 300 liv. pour les pauvres de deux de ses Terres ; le Lord Weymouth & le Comte de Suffolk ont destiné pour le même objet, l'un 300 liv. & l'autre 200 &c. Nous avons soin de publier les libéralités de nos Grands Seigneurs pour exciter parmi nos Citoyens opulens une noble émulation de bienfaisance & de charité.

Un de nos vaisseaux de transport, très-richement chargé, a été pris par un Armateur Américain. Sa cargaison estimée 80 mille liv. sterl. consistoit en 16,000 habits pour nos Troupes du Canada, 30,000 chemises, 30,000 paires de bas, 30,000 paires de souliers &c. Cette perte mettra infailliblement nos Soldats dans la souffrance. Nous venons de mettre un embargo pour empêcher l'exportation des draps & d'autres étoffes de laine nécessaires pour l'habillement de nos Troupes.

Le taux courant des papiers du Congrès, dès que le Général Howe eut le pied à Staten-Island, fut, dans toute la Nouvelle-York, de douze pour un, c'est-à-dire que pour une livre en especes on donnoit douze livres en papiers ; encore bien des gens refusoient-ils de les prendre : mais d'autres personnes les recevoient avec plaisir & en grande quantité pour les faire passer dans la Nouvelle-Angleterre où ces papiers étoient plus en crédit, quoique le taux en eût aussi baissé.

On présume que, le printems prochain, Philadelphie sera le théâtre de la guerre. C'est une des plus belles Villes de l'Amérique ; en voici une courte description. Les maisons en sont bien bâties ; elles ont toutes une avant-cour & un beau jardin. Une grande rue de cent pieds de large la prend dans toute sa longueur ; huit autres rues paralleles en forment les différens quartiers ; celles-ci sont coupées à angles droits par vingt autres rues. Au centre de la Ville on trouve une belle place de dix acres d'étendue. Le quai est magnifique ; une foule de canaux arrosent les jardins & vont se perdre dans des rivieres qui circulent agréablement au dehors & au dedans de la Ville. On convient généralement que nous avons peu de Villes en Europe qui présentent un aspect aussi délicieux que celui de la Capitale de la Pennsylvanie.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

Du Pays d'Aunis, *le* 13 *Janvier*.

Nous sommes menacés d'un fléau qui désoleroit nos campagnes. Les grandes chaleurs de l'été dernier & une sécheresse opiniâtre qui a duré jusqu'à la fin de l'automne ont fait naître & fourmiller de prodigieuses quantités de chenilles. Ces insectes voraces se sont jettés sur les hayes, de-là ils ont passé aux arbres de haute futaye ; ils ont ensuite attaqué nos arbres fruitiers, & couvrent actuellement nos potagers. Quel sujet de crainte pour nos récoltes de l'année prochaine ! Avec le tems le mal croît, & avec le mal croissent nos inquiétudes & nos alarmes. Ces insectes ont déposé leurs œufs sur les hayes & les grands arbres ; on y voit des millions de bourses qui renferment ces œufs ; nos vignes en contiennent de moindres quantités &c. Nous sommes comme des enfans qui à la vue du danger sont effrayés, poussent de hauts cris, se lamentent, mais qui ne se détournent ni à droite ni à gauche pour y échapper, & qui en seroient les victimes si l'on ne se hâtoit de les prendre par la main & de les mettre en sûreté. Nous n'ignorons pas qu'il est possible de détruire ces œufs ou de les empêcher d'éclore, & qu'il ne faudroit que de la patience pour détacher les bourses. Il n'est qu'un bien petit nombre de Proprié-

taires qui aient mis la main à l'œuvre ; mais leurs soins quel effet pouvoient ils produire, si les autres Particuliers refusoient de suivre la même méthode ? Quand il ne reste plus d'autre voie, il faut forcer les hommes à faire leur propre bien. M. l'Intendant a porté une Ordonnance pour obliger tout Propriétaire, à peine de dix livres d'amende, de détruire dans leurs domaines ou dans leurs champs toutes les bourses à chenilles. L'Ordonnance a fait retrouver leurs doigts à tous nos gens de campagne, & l'on court à l'envi exterminer ces insectes pernicieux. C'est bien assez d'avoir à redouter les intempéries des saisons ; faudroit il encore que notre négligence nous exposât à tous les ravages d'un autre fléau que nous pouvons si facilement prévenir ? Si nous avions pris conseil de notre intérêt particulier, il auroit été fort inutile de nous donner des ordres. Puisque nous ne mettons le pied en avant que lorsqu'on nous commande de marcher, il seroit à desirer qu'on forçât aussi, par une Ordonnance, tout Propriétaire de vignes à détruire les vers qui s'attachent aux seps & rongent les bourgeons lorsqu'ils commencent à pousser.

Nous éprouvons depuis plus de 15 jours de fortes gelées ; la neige tombe par intervalle. Les gens de la campagne n'ont pu continuer leurs travaux ; la terre étoit trop dure pour la casser ; ils n'y perdent rien & profitent de ce tems-là pour faire la guerre aux chenilles. D'ailleurs ces gelées ameubliront la terre & la rendront ensuite plus propre à céder à la main du Journalier ou du Laboureur. Ce tems est extrêmement favorable aux bleds. Les premiers semés sont de la plus grande beauté ; forts & bien nourris, ils nous donnent la plus grande espérance pour la récolte prochaine. Mais on ne peut rien s'assurer ; le printems, encore plus que l'hiver, fait le bled & le bon bled.

Quoique nous n'ayons fait que très peu de vin, notre commerce d'eau-de-vie est très-animé. Ce n'est pas sans peine que nous pouvons suffire aux commissions ; les envois sont aussi considérables que multipliés pour la Normandie, la Picardie & la Flandre. Nous ne sommes pas jaloux du succès d'autrui, mais nous n'en avons que plus de droit à nous attendre qu'on ne nous contestera pas le nôtre. Nous voyons avec plaisir que les personnes désintéressées nous rendent justice & que loin de décréditer nos eaux-de-vie en reconnoissent la supériorité. Les 27 veltes sont à 139 liv. Depuis le premier Janvier jusqu'au huit, il est entré dans la Rochelle 1810 veltes, il en est sorti, dans le même espace de tems 1513 veltes. Ce n'est pas-là un commerce qui décline (1).

De Nancy, *le 14 Janvier.*

Ce pays est couvert de neige, & depuis long-tems nous n'en avions pas vu tomber d'aussi prodigieuses quantités. Dans une seule journée on en a mesuré de 18 à 20 pouces sur le pays-plat. Depuis cette époque nous avons encore eu des jours de neige. Il est plus que dangereux de voyager dans cette saison ; les traces des chemins ont disparu, & comme il a regné des vents impétueux, les creux, les précipices même sont comblés & tout est à niveau. Il se passe peu de jours que nous n'entendions parler de quelque funeste accident. Du côté de Layer, village à deux lieues de cette Capitale, deux filles de campagne s'étoient mises en chemin pour aller de leur habitation à un village voisin. Comme la nuit commençoit à tomber, elles prirent le parti de couper à travers champ ; elles ont été toutes les deux les victimes d'une résolution si imprudente. A très-peu de distance de l'endroit où elles quitterent le grand chemin, elles tomberent dans un précipice que la neige déroboit à leur vue, & où elles ont péri. Le lendemain on suivit leurs traces & on les trouva toutes les deux mortes & ensevelies sous un tas énorme de neige. Depuis cette époque on a aussi trouvé trois hommes & une femme qui ont eu le même sort. Tous ces malheurs ne corrigeront pas & n'arrêteront pas les imprudens.

De Nantes, *le 15 Janvier.*

Les Etats ont porté leurs vues bienfaisantes vers tous les objets intéressans. Ils ont destiné des fonds pour l'entretien des indigens, pour le soulagement de la pauvre Noblesse, pour des établissemens utiles, pour opposer des digues à la mer & sauver

(1) *Nous n'avons pas reçu les deux notes dont notre Correspondant fait mention dans sa Lettre. Si elles nous étoient parvenues, nous n'aurions pas manqué de les insérer dans la Gazette.*

des Villes qu'elle menaçoit d'engloutir; pour former des haras & tirer des étalons d'Angleterre &c. &c. Nous leur devons encore la liberté qu'ils nous ont obtenue de Sa Majesté, de pouvoir exporter nos grains & de les vendre ailleurs quand nous ne trouvons pas à les bien vendre chez nous. Ils n'ont pas cru se déshonorer en descendant jusqu'aux détails pour animer & faire fleurir l'Agriculture. On a lu dans cette illustre Assemblée un Mémoire sur la culture du bled noir de Sibérie qui donne deux récoltes dans un an. Cet excellent Mémoire sera bientôt imprimé & nos Cultivateurs seront plus assurés de réussir dans les essais qu'ils s'empresseront de faire. Rien n'a été omis de ce qui peut contribuer au bien général de la Province. On a lu & discuté des projets pour l'amélioration des terres, l'embellissement des Villes, l'encouragement des Manufactures & du Commerce. Un plan des plus utiles & des mieux conçus, est celui d'éteindre la mendicité en faisant travailler les pauvres & en leur assurant des salaires proportionnés à leurs travaux. On entre avec plaisir dans le détail des opérations, parce qu'elles sont belles, vraîment utiles & toujours dirigées par le zele patriotique vers le plus grand bien public.

DE PARIS, *le 19 Janvier.*

Déclaration du Roi, pour l'évaluation des Offices dans le Duché de Berry & la Vicomté de Ponthieu, donnée en supplément & en remplacement d'appanage à M. le Comte d'Artois.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, qui en ordonnant l'exécution des articles CI, CII, CIII, CIV & CV *du Réglement fait pour la Librairie, en* 1773, *fait défenses à tous Imprimeurs-Libraires, d'imprimer ou faire imprimer aucun Ouvrage, sans en avoir préalablement obtenu la permission.*

Autre qui ordonne que MONSIEUR *sera mis en possession des droits de Trépas de Loire & Traite par terre d'Anjou, comme lui appartenant en vertu de son Appanage.*

II.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Résultats des Observations météorologiques faites à Montmorenci pendant l'année 1776.

L'hiver très-froid & très-humide, le printems froid & sec, l'été chaud & humide, l'automne froide & humide.

Vent dominant nord est; ceux d'ouest, sud-ouest & nord ouest violens en Février, Mars, Octobre, Novembre & Décembre. Plus grand degré de chaleur 27 ½ dégrés le 5 Juillet; plus grand froid 15 ⅛ degrés de condensation le 28 Janvier; différence 45 ⅝ deg. Degré moyen de chaleur de chaque jour 8, 3 deg. au lieu de 8, 6 deg., terme de l'année commune. Plus grande élévation du mercure 28 pouces 5 lignes le 11 Décembre. Moindre élévation 26 pouc. 11 lignes le 13 Janvier; différence 18 lignes. Elévation moyenne au matin 27 p. 10, 0 l., à midi 27 pouc. 10, 0 lig., au soir 27 p. 10, 2 lignes, du jour 27 pouces 10, 1 lig. Grandes variations dans les mois de Janvier, Février, Septembre, Novembre & Décembre. Quantité de pluie & de neige 23 pouc. 5 ¾ lignes, excès de 5 pouc. 5 ¾ l. sur l'année commune fixée à 18 pouc. pour Paris. Evaporation 39 pouc., excès de 15 pouc. ¼ lig. sur la quantité de pluie.

Nombre de pluie & de neige 153. Le mois de Février le plus pluvieux & le mois d'Octobre le moins pluvieux. Sept aurores boréales les 13 & 28 Mars, le 8 Avril, le 14 Août, & les 5, 16 & 22 Septembre. Neuf lumieres zodiacales les 11, 12, 13, 18 & 21 Mars, les 6, 9 & 10 Avril & le 16 Septembre. Dix-neuf jours de tonnerre le 27 Février, le 18 Avril, les 5 & 30 Mai, les 3, 7 & 28 Juin, les 7, 11, 13, 17, 19 & 22 Juillet, les 5, 15 & 16 Août, les 15 & 18 Septembre, & le 20 Octobre. Le conducteur de l'électricité naturelle a toujours été électrisé pendant ces orages, & souvent même pendant des pluies d'orage sans tonnerre.

Plus grande déclinaison d'une aiguille aimantée de 10 pouc. 20 d. en Mars, Avril & Mai; moindre déclinaison 19 d. en Janvier & Février; déclinaison moyenne au matin 19 d. 30 m. 6 s., à midi 19 d. 40 m. 40 s., au soir 19 d. 25 m. 6 s., pendant le jour 19 d. 35 m. 31 s. La déclinaison diurne & périodique a continué d'être très-marquée. Il paroit qu'elle tend à se rapprocher du nord.

Récolte du bled assez abondante, mais d'une qualité inférieure à celui de l'année derniere, parce qu'il y en a eu d'échaudé & de mouillé. Le vin n'est pas non-plus aussi

abondant ni d'aussi bonne qualité que celui de 1775. Il y avoit peu d'ergots dans le seigle ; les avoines & les orges ont bien réussi. Les plantes légumineuses ont souffert de la sécheresse d'Avril ; il y a cependant eu beaucoup de pois ; les feves-haricots ont beaucoup souffert d'une espece de chenille qui s'est prodigieusement multipliée en Juillet. Les foins qui avoient souffert de la sécheresse du printems ont repris le dessus ; les pluies d'orage qui ont succédé à la sécheresse les ont tellement fait végéter que la récolte en a été meilleure que celle de l'année derniere.

La vigne n'a point souffert du grand froid. Elle étoit en bourre à la fin de Mars ; il y avoit beaucoup de grappes en Mai, le tems a été favorable à la fleur ; mais le raisin a tourné fort tard en Août ; la maturité s'est faite très-lentement en Septembre ; on a vendangé le 10 Octobre par un beau tems.

De tous les arbres fruitiers les figuiers seuls ont été gelés & les pêchers ont un peu souffert. Les arbres ont bien fleuri en Avril. Beaucoup de fruits sont tombés en Mai à cause de la sécheresse & du froid ; les vers & chenilles ont fait aussi du tort ; il y a eu beaucoup de prunes & d'abricots, peu de pêches, beaucoup de poires & de pommes. Les fruits ne sont point de garde. Les abeilles ont très-bien réussi. Beaucoup d'hannetons & de chenilles.

Point de maladies regnantes à Montmorenci, si ce n'est la petite vérole jusqu'en Avril. Dans nos environs beaucoup de fievres malignes ; putrides & pourprées en Avril & Mai, & un grand nombre de fievres tierces & double-tierces en Octobre.

Pendant l'année 1776, 51 naissances dont 29 garçons & 22 filles, 10 mariages, 33 sépultures dont 7 hommes, 5 femmes, 16 enfans-garçons & 5 enfans-filles.

Signé, COTTE, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorency, Correspondant de l'Académie des Sciences de Paris, de la Société Royale d'Agriculture de Laon, Adjoint à la Société & Correspondance Royale de Médecine.

II.

Réponse de M. Rogue à la Question proposée dans la Gazette du Commerce du 7 Décembre 1776, page 787.

Si le procédé de Henri étoit admis, il n'y auroit plus de Sentences Consulaires qu'on pût se flatter de mettre à exécution. Un Débiteur, pour éviter de payer, présenteroit requête aux Juges ordinaires, exposeroit qu'il lui est dû au lieu de devoir, & obtiendroit permission de se saisir ou retenir ce qu'il est condamné à payer : ce procédé de Henri contre Simon est contraire aux principes, & c'est de la part du Juge ordinaire une entreprise sur les Jurisdictions Consulaires, ce qui est absolument défendu par l'art. 15 du tit. 12 de l'Ordonnance de 1673, & contraire à ce qu'ont dit sur cet article M. Bornier, in-12, édition de 1749, pag. 715 & suiv., & M. Jousse, édition de 1756, pag. 164 & suiv. J'ai aussi parlé de cette question dans mon Ouvrage intitulé Jurisprudence Consulaire & Instruction des Négocians, pag. 5, 33, 36, 37 & 113 (1). Suivant l'Ordonnance, la Partie, le Procureur qui a signé la requête, & l'Huissier qui l'a signifiée, se sont exposés à une condamnation d'amende, & suivant l'art. 8 de l'Edit de 1565, qu'on trouve page 439 du tom. 2 de mon Ouvrage, le Juge est aussi responsable des dommages-intérêts de Simon ; l'Edit de 1611, cité par M. Bornier, en a aussi une disposition précise. Ainsi Simon peut appeller de l'Ordonnance du Juge ordinaire comme de Juge incompétent, ce qui ne doit pas l'empêcher de mettre à exécution la Sentence qu'il a obtenue des Consuls, attendu que Henri n'avoit que la voie de comparoir aux Consuls pour s'y défendre ou venir opposant à la Sentence, si elle est par défaut. A Angers, le 16 Décembre 1776. *Signé*, ROGUE, agréé pour plaider au Consulat & Membre de la Société Royale d'Agriculture au Bureau d'Angers.

III.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 15 Janvier 1777 au Samedi 18 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 20, 22 à 24 l. ; le seigle, de 11 à 12 l. ; l'orge, de 8 l. 10 s. à 9 l. 10 s. Le froment au Port de la Greve, de 19, 21 à 23 liv. ; le seigle, de 11 liv. 5 s., 11 l. 10 s. à 12 l. ; l'orge, de 8 liv. 10 s., 9 à 9 l. 10 s. aussi *le septier*.

---

(1) *Cet Ouvrage a été imprimé en 1773. On le trouve chez Guillin, Libraire, Quai des Augustins à Paris.*

IV.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 15 Janvier 1777 au Samedi 18 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 21 liv.; *idem* à la Greve, de 19, 20 à 20 l. 10 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 22 Janvier 1777, de 57 à 58 liv.; *id.* nouveau, de 55 à 56; le cent de paille vieille, de 28 à 29 l.; *id.* nouvelle, de 26 à 27 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 56 à 57; *idem* nouveau, de 54 à 55; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 29 à 30; *id.* nouvelle, de 27 à 28; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 47 à 48; *id.* nouveau, de 45 à 46; le cent de paille vieille, de 26 à 27 liv.; *id.* nouvelle, de 25 à 26 l.; le foin à la Grêve, de 44 à 45 l.

V.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 22 Janvier 1777.

Or de Portug. à	724	11	6	marc.
Du Mexique à	716			
Du Perou à	708			
Les guinées à	722			
Ducats à	98	5		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			
Or à 20 karats à	83	10		
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	17	6	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52			
Plastres à	49	7	6	

VI.

CHANGES DE PARIS, *du 22 Janvier 1777.*

Amsterdam	54 à 54 $\frac{1}{8}$
Londres	31 à 31 1 16e
Hambourg	188 $\frac{1}{4}$
Madrid	15 4
Cadix	15 2
Livourne	97 $\frac{3}{4}$ à $\frac{1}{2}$
Gênes	95 $\frac{3}{4}$ à $\frac{1}{2}$
Lyon *Rois*	$\frac{7}{8}$ p. $\frac{0}{0}$ p.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1776.

Du Sam. 11 Janv. 1777.

Messieurs

Delarue..... pplles.	P.	
Viageres.....	P.	
Tontine.....	P.	
Lenoir..... pplles.	M.	
Viageres.....	M.	
Caron..... vres.	t. let.	

Du Lundi 13.

Creuzé..... pplles.	J.	
Viageres.....	L.	
Tontine.....	L.	
Thevenin.... pplles.	L.	
Viageres....	M.	
.....		

Suite du Lundi 13.

Messieurs

Delamotte.. pplles.	L.	
Viageres.....	J.	
Tontine.....	J.	

Du Mardi 14.

Cauchy..... pplles.	P.	
Viageres.....	P.	
Tontine.....	P.	
Desplaces... pplles.	M.	
Viageres.....	M.	
Tontine.....	M.	
Vieillard.. pplles.	t. l.	
Viageres.....	P.	
Tontine....	t. l.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janv. 1777.	Lundi 20.	Mardi 21.	Mercredi 22.
COMP. D. IND.			
Actions	1740 43 42 $\frac{1}{2}$ 45	1750	1755 60
D°. $\frac{16}{25}$es		1115	
D°. 8es.			
D°. 25es.			78
Emprunt Oct.	402		406
Rescriptions	15 15 $\frac{1}{2}$ 15 15 $\frac{1}{2}$ 15 14 $\frac{1}{2}$ 15	14 $\frac{1}{2}$ 14 14 $\frac{1}{2}$ 14	13 $\frac{1}{2}$ 14 13 $\frac{1}{2}$
Bil. des Fermes.		4 3 $\frac{3}{4}$ 3 $\frac{1}{2}$	3
Bil. de la Lot. R.	1230 33 35 36	1245	1245 1240

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24ft pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces, deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1776.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 26 Avril.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 23 *Mars*.

NOUS allons faire de nouvelles tentatives pour pousser toujours plus loin nos découvertes dans l'Archipel septentrional. Si nos projets & nos entreprises étonnent, on doit faire attention que dans un grand Empire il y a de grandes ressources & de grands moyens. Nous sçavons d'ailleurs attendre & acheter le succès ; le caractere distinctif de la Nation n'est pas un courage impétueux & bouillant, c'est une fermeté qui résiste à tout, une constance que rien ne lasse. L'histoire de nos expéditions dans l'Archipel doit effrayer toute Nation qui ne sera pas la nôtre. On ne fixe pas encore l'époque où nos Navigateurs se mettront en mer pour aller affronter des dangers plus grands encore que tous ceux qu'ont couru leurs prédécesseurs. Il s'agit de pénétrer plus avant dans ce pays de glace, & de trouver, s'il est possible, un passage pour nous rendre directement au nord de l'Amérique septentrionale. Si nous étions assez heureux pour vaincre les difficultés & faire cette découverte, nous serions à portée d'ouvrir un commerce avec les Américains du Continent.

Notre Auguste Souveraine vient de faire présent d'une tabatiere d'or enrichie de diamans à M. Domaschnen, Directeur de l'Académie Impériale des Sciences. S. M. I. lui a écrit en même tems une lettre gracieuse pour lui témoigner combien Elle étoit satisfaite de ses soins & de son zele pour étendre dans l'Empire le goût des Lettres & la connoissance des Arts. Durant la derniere guerre contre les Turcs, ce brave & sçavant Militaire, après avoir combattu à la tête des Légions Grecques & Albanoises les Troupes ennemies, consacroit ses momens de loisirs à des études plus tranquilles & enrichissoit les Arts par de nouvelles découvertes qui étoient ou les fruits de ses lumieres & de son application, ou les effets de son zele à encourager les talens.

LAPONIE.

DE RUSAMO, *le* 10 *Mars*.

Quoique nous soyons placés au 65e degré 56 minutes du Pôle, nous n'avons presque pas eu de froid, cet hiver. C'est un prodige dont nous n'avons jamais été les témoins. A peine est-il tombé quelques pouces de neige; tandis que le pays en est entiérement couvert, dans les autres années, depuis le commencement de l'automne jusqu'après celui du printems. Dans la Norvege, on jouit d'un tems encore plus doux que dans nos contrées. Si nous avions pu prévoir cette température extraordinaire, nous aurions fait diverses expériences assez curieuses. Il ne paroît pas douteux que si nous

avions ſemé des grains ils ne fuſſent bien venus & ne nous euſſent donné de bonnes récoltes. On diroit que notre climat s'eſt tranſporté dans les Provinces d'Allemagne. L'hiver y eſt rigoureux; pluſieurs perſonnes y ont péri de froid, & l'on marque que des maiſons ſe ſont écroulées ſous des tas de neige. Les beaux jours dont nous continuons à jouir nous permettent de ſortir de nos habitations, d'aller à la chaſſe & de viſiter nos voiſins.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 27 Mars.*

Le Bureau Général des Rentes & des Douanes de la Compagnie Royale de Guinée a fait afficher un placard pour donner avis à tous les Négocians de cette Capitale que dans le courant du mois de Mai il partiroit, pour le compte du Roi, deux ou trois vaiſſeaux de la Compagnie, chargés de proviſions de bouche pour les Negres des Colonies que nous avons dans les Iſles de l'Amérique. Tous ceux qui ſe préſenteront au Bureau, quinze jours après la publication de l'avis, pourront faire paſſer, francs de port, dans nos Etabliſſemens des Indes Occidentales, ſur leſdits vaiſſeaux, depuis 70 juſqu'à 100 laſts de ſeigle de Danemarck, de feves, de pois, de haricots, de biſcuits & d'autres denrées.

Si la diſette a de funeſtes effets, la ſurabondance peut auſſi avoir des ſuites fâcheuſes. Nos Propriétaires ont de grandes quantités de grains; ils ont le plus grand beſoin de vendre; ils offrent à bas prix la denrée, mais ils ne la vendent pas. Quel parti prendre dans les circonſtances? Il ne dépend pas de nous de créer le beſoin chez nos voiſins & de les mettre dans le cas d'acheter notre ſuperflu. Dans l'embarras où nous ſommes, le Gouvernement a cru devoir prendre des meſures, du moins pour empêcher que le mal ne prenne de nouveaux accroiſſemens. Par une Ordonnance du 17 de ce mois, il eſt défendu, ſous peine d'une forte amende, d'importer du ſeigle étranger dans le Royaume de Danemarkc, les Duchés de Holſtein & de Schleſwig & nos Provinces de la Baltique. On préſume que nous ne retirerons pas grand avantage de ce nouveau réglement. Malgré le vil prix & la bonne qualité de notre ſeigle, nous ne trouvons pas à le vendre; eſt-il probable, dit-on, que l'Etranger veuille faire de grands frais pour tranſporter du ſeigle dans le Royaume? Il faudroit néceſſairement que le bon prix le dédommageât de ſes avances; & comment trouvera-t-il ce bon prix? Il n'y a donc pas à craindre qu'il oſe entrer en concurrence avec nos Propriétaires & qu'il entreprenne un commerce évidemment ruineux.

Il eſt permis aux Marchands de la Nation qui juſqu'à préſent ont fait le commerce des grains, de porter en Norvege & dans les pays étrangers, du ſeigle qui n'aura pas été recueilli en Danemarck; mais cette permiſſion ne leur eſt accordée qu'en payant certains droits aux Douanes & en donnant des aſſurances que le grain eſt deſtiné pour la Norvege ou pour des Provinces qui ne ſont pas ſoumiſes à notre domination. Tout Marchand étranger qui, ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, dépoſera des grains dans nos Ports ou nos Villes de Commerce, ſera puni avec rigueur. Les circonſtances obligent d'uſer de cette ſévérité qui, ſi elle étoit admiſe dans les autres pays, à l'égard de nos Marchands, nous ôteroit l'eſpérance de nous débarraſſer de notre ſuperflu.

Un de nos vaiſſeaux, le *Chriſtian VII*, deſtiné pour Sainte-Croix & commandé par le Capitaine Weſt, a péri au-deſſous de Valſei, Iſle ſituée à l'Eſt de celles de Hettlande. Ce bâtiment avoit pris au Sud de l'Iſle, mais des courans le détournerent de ſa route; la nuit ſurvint, les manœuvres furent inutiles; le vaiſſeau donna contre un écueil & ſe briſa. Des femmes & quelques Paſſagers eurent le bonheur d'être jettés ſur le rocher, ſans être griévement bleſſés; ils s'y tinrent durant l'obſcurité, en attendant qu'on pût leur porter du ſecours. Une partie du vaiſſeau reſtoit en bon état, elle fut conduite à terre, & ceux qui s'y trouvoient ne ſouffrirent que de la peur. Les Matelots ſe ſaiſirent de quelques planches ou du mât qu'ils avoient ſcié; ils échapperent à la mort. De tout l'équipage il n'a péri que deux ou trois perſonnes. Le Capitaine ne put gagner la terre que par les plus grands efforts. On n'a rien ſauvé de la cargaiſon. Les naufragés ont été ſecourus; ils attendent quelque vaiſſeau qui puiſſe les tranſ-

porter en Norvege d'où il leur sera facile de retourner dans cette Capitale.

ALLEMAGNE.

De Vienne, *le* 30 *Mars.*

En vertu d'un Rescrit Impérial & Royal, il est ordonné que la Banque & les autres Caisses publiques ne prendront désormais des fonds qu'à trois & demi pour cent. Les intérêts des anciens capitaux continueront d'être payés sur le taux de quatre pour cent jusqu'à ce qu'ils soient remboursés. Ils ne tarderont pas à l'être puisqu'on a déjà commencé les opérations & que le Trésor Impérial & Royal se sert des nouveaux fonds pour rembourser les anciens.

Quoique la saison avance, nous sentons encore les rigueurs de l'hiver. Nos campagnes sont couvertes de neige; il nous faudra de beaux jours pour rendre nos chemins praticables & faciliter le transport des denrées. Le dégel est venu rapidement dans quelques contrées; les rivieres se sont enflées & ont franchi leurs bords; les champs ont souffert de ces inondations. Quelques personnes ont péri en passant le Danube. La riviere de Vienne est plus haute que nous ne l'avons vue depuis long-tems. On a visité les ponts & l'on a pris des mesures pour qu'ils puissent résister à la débacle.

C'est sur-tout en hiver que la misere étend ses ravages. Un grand nombre de nos Ouvriers manquent de pain parce qu'ils manquent de travail. Leurs M. I. & R. touchées du sort de ces infortunés, ont ordonné d'ouvrir des travaux & d'offrir des salaires à tous ceux qui ne refuseront pas d'en gagner. On éleve plusieurs édifices sur les hauteurs des environs de cette Capitale. En soulageant la misere, nous embellissons & nous aggrandissons notre Ville. Le logement des gens de guerre étoit fort onéreux à nos Bourgeois & entraînoit, outre les dépenses, de grands inconvéniens. On va délivrer nos Habitans de ce lourd fardeau.

D'Hanovre, *le* 31 *Mars.*

Depuis dix-huit mois l'épizootie fait de cruels ravages dans l'Electorat. Les Economes ont du moins tâché de s'instruire & de tirer des lumieres de leur malheur. Nous avons observé (ce qu'on a déjà publié dans la Siléfie & l'Autriche) que les bêtes à cornes nées de celles qui ont eu la maladie épizootique, soit par contagion, soit par inoculation, ne la prennent pas, quelque violente & quelqu'étendue qu'elle soit. Dans un de nos Villages, toutes les bêtes à cornes ont péri de la maladie, excepté celles qui en avoient déjà été attaquées & leurs petits. Ce fléau dure encore; nous n'en avons pas vu de plus terrible. Nos Médecins conviennent tous que la maladie n'est qu'une fievre putride, mais aussi violente & maligne qu'elle puisse l'être. Le Docteur Callin, habile Médecin de Vienne, a publié un Mémoire où il prouve que le meilleur remede contre la fievre putride, soit pour les hommes, soit pour les animaux, est de faire usage de la plante connue par les Botanistes sous le nom Latin *Arnica*. Elle détache des poumons la matiere putride, & guérit radicalement les malades. On voudroit que l'Auteur fût entré dans de plus grands détails sur la maniere d'administrer le remede, sur la dose qu'on doit en faire prendre aux bêtes malades, sur le régime différent qu'on doit suivre pour les hommes & les animaux &c.

ITALIE.

De Trieste, *le* 28 *Mars.*

Des vents impétueux ont bouleversé nos mers; ils ont regné plus long-tems qu'à l'ordinaire; non-seulement les vaisseaux qui étoient en pleine mer ont couru de grands risques, mais plusieurs même de ceux qui avoient jetté l'ancre dans notre rade ont été endommagés. Deux vaisseaux, l'un d'Autriche, l'autre de Venise, ont failli à périr; il a fallu s'exposer à un grand danger pour leur porter du secours; nous avons bravé le péril, & après bien des efforts, nous les avons sauvés.

Malgré les grandes pluies, les débordemens n'ont pas fait des ravages notables. Les productions de la terre sont en bon état. L'hiver leur a été favorable; la saison est belle; nous nous attendons à recueillir beaucoup de grains & de fruits.

De Milan, *le* 31 *Mars.*

Un de nos Auteurs, le P. Fontana, vient de nous donner la traduction d'un Ouvrage Anglois sur la probabilité de la vie humaine, sur les annuités, les rentes viageres, les tontines &c. A la traduction de l'Ouvrage de M. Moivre, le P. Fontana a joint celle du Traité de T. Simpson, aussi Anglois, sur les pensions viageres; à la fin de celle-ci on trouve les tables de mortalité données par des Auteurs de différens pays de l'Europe. Sur le résultat de ces différentes productions, notre Auteur Italien croit qu'il meurt chaque année dans les campagnes une personne sur quarante; dans les grandes Villes une sur vingt-quatre ou vingt-cinq; dans les Villes commerçantes une sur vingt-huit; dans les petites Villes une sur trente deux, & dans les Provinces, prises en totalité une sur trente six. D'après les calculs du même Auteur, la vie des femmes est d'un vingt-cinquieme plus longue que celle des hommes.

Les Tontines tirent leur origine d'un Italien, nommé Laurent Tonti qui en introduisit l'usage en France dans l'année 1663. Cependant la premiere Tontine ne fut établie dans ce Royaume qu'en 1689. De trente-six personnes âgées de cinquante ans, il doit en mourir une dans le courant de l'année, une autre l'année suivante &c.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 12 *Avril.*

La Chambre des Pairs étant complette le 9 du courant, le Lord Suffolk présenta l'écrit suivant de la part de Sa Majesté, & l'on en fit la lecture. George Roi : S. M. s'appuyant sur le zele & l'affection de la Chambre, s'est déterminée à donner connoissance aux Pairs de la détresse où Elle se trouve, vu l'état embarrassant de la Liste civile dont les dettes excédoient au 5 Janvier dernier la somme de 600,000 l. st. Convaincue de l'attachement que la Chambre lui a si souvent montrée dans de pareilles circonstances, S. M. se flatte qu'on lui fournira les moyens de liquider les dettes en question, & qu'en même tems on augmentera les revenus de la Liste civile pour mettre S. M. en état de soutenir d'une maniere convenable l'honneur & la dignité de sa Couronne. Après cet exposé, le Lord Suffolk produisit plusieurs Mémoires pour justifier, 1°. l'emploi du revenu civil depuis le 5 Janvier 1769 jusqu'à pareil jour de l'année 1777; 2°. l'emploi de la Caisse d'épargne & du Service secret; 3°. un état de ce qu'auroit produit le revenu royal, si au lieu d'accorder une annuité de 800,000 l. st., on eût continué d'appliquer à l'usage de S. M. les taxes particulieres qui formoient autrefois son revenu. Le même Lord fit voir aussi que c'eût été une épargne considérable pour la Nation. La Chambre remit la décision de cette affaire au 16 de ce mois.

Les taxes pour le service de l'année courante sont déterminées; on dit qu'elles consistent dans les articles suivans : 1°. une excise de 5 shellings sur chaque mille briques; le Faiseur payera cet impôt, avant même que de vendre la marchandise; 2°. un droit d'une livre st. par an sur chaque domestique portant livrée; 3°. & pour qu'on ne puisse pas se soustraire à l'impôt précédent, les domestiques qui ne sont pas à livrée payeront annuellement 40 shellings; 4°. un droit additionnel d'une livre sterling par an sur les voitures à quatre roues. On a calculé que le produit annuel de l'excise sur les briques doit aller à 300,000 liv. st.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Toulouse, *le* 13 *Avril.*

Nous avons eu un hiver assez doux; les beaux jours ont commencé de bonne heure & hâté la végétation. Avec un tems si favorable aux biens de la terre, nous formions déjà de belles espérances sur les récoltes prochaines; en effet les apparences étoient pour nous & la campagne présentoit l'aspect le plus agréable & le plus riant. Le 6 de ce mois, le vent passa subitement de l'Est au Nord; la bise étoit froide & piquante. Dans les matinées du 7 & du 8 la gelée a fait les plus grands ravages dans les vignes, les champs de feves, & les vergers. Les arbres qui fleurissent de bonne heure ne nous donneront point de fruits. Nous ne croyons pas que les fromens & les seigles aient souffert.

Par bonheur, la terre étoit sèche ; s'il y avoit eu de l'humidité lorsque la gelée est survenue, elle auroit pénétré jusqu'aux racines des plantes, les auroit attaquées, & nous ne pourrions plus nous flatter d'avoir même une récolte médiocre de grains.

A la suite d'une longue & cruelle épizootie, il n'est pas étonnant que nos campagnes languissent dans la misere. Pour surcroit de malheur, nous eumes peu de bled l'année derniere; cependant il nous en reste encore à vendre, mais il ne se présente point d'Acheteur, quoique le prix de la denrée soit plus bas d'un tiers que nous ne l'avons vu depuis plusieurs années. Bordeaux, tout le Bas Languedoc & la Provence regorgent de bleds étrangers & dédaignent les nôtres. Dans cette situation, nous en sommes depuis long-tems à chercher des ressources que nous ne trouvons pas & que nous désespérons de trouver. Si nos vins se vendoient, comme nous en avons de grandes quantités, il nous rentreroit beaucoup d'argent; mais nous ne les vendons pas & nous ne retirons pas même les frais qu'entraine nécessairement une belle récolte. Le grand obstacle au débit de cette denrée, sont les gros droits qu'elle paye au sortir du Languedoc & d'une Province à l'autre. Nous répugnons à faire de nouvelles avances pour nous débarrasser de notre superflu, dans l'incertitude si nous vendrons au-dehors avec un bénéfice honnête. La diminution de l'impôt nous faciliteroit les moyens de trouver des Acheteurs; nous vendrions & nous acquitterions les charges; ce seroit un bien de part & d'autre.

D'Aix, *le* 14 *Avril*.

Au commencement de ce mois, nous avons eu le même tems qu'on a éprouvé dans la plûpart des Provinces septentrionales & méridionales du Royaume. Il a gelé par un vent du Nord très-vif; nous avons fait des pertes que nous ne pouvons pas encore estimer au juste. Ce qu'il y a de certain, c'est que nous ne recueillerons presque point d'amandes. Cette branche d'Economie rapporte beaucoup d'argent à la Province; nous vendons nos amandes aux Hollandois, & ils nous les payent bien. Les vignes ont aussi beaucoup souffert, nous ne pouvons pas encore prononcer sur les oliviers. On ne dit pas que nos bleds aient été endommagés; mais ce n'est pas-là ce qui fait la richesse de la Provence. D'ailleurs nous mangeons le pain à bon marché; la liberté de commerce nous assure l'abondance. L'Afrique & la Sicile sont fertiles en bleds; nous pouvons en tirer non-seulement ce qui est nécessaire pour la consommation de nos Habitans, mais de quoi fournir aussi aux besoins des Provinces limitrophes.

De Lyon, *le* 14 *Avril*.

Les gelées du commencement de ce mois nous ont alarmés sur le sort de presque toutes les productions de la terre qui y étoient exposées.

Quelques seigles que les chaleurs de la fin de Mars avoient déjà fait monter en épis sont perdus; mais c'est à quoi paroît s'être réduit le dommage sur les grains.

Les prés, dont les produits sont de si grande importance, ont souffert : le prix du foin avoit ici augmenté, mais il est retombé bientôt : cependant nous l'achetons encore trop cher, puisqu'il est à près d'un sou la livre.

Les arbres à fruit, & sur-tout les noyers, ont été endommagés. On dit que la vigne l'a été aussi, & l'on craint que la qualité de la feuille des mûriers ne se ressente de cette gelée. Au reste, il y a beaucoup d'exemples que des malheurs de ce genre n'ont pas l'universalité des effets que l'on redoute dans les premiers momens.

Le froment est toujours à un prix si bas que les Entrepreneurs de culture risquent de faire de grosses pertes.

La gaze & la broderie sont les ouvrages qui occupent actuellement le plus grand nombre des mains industrieuses dont notre Ville est remplie; cette occupation convient tout-à-fait aux personnes délicates à qui presque tous les emplois de la soie, de la laine & du lin devroient être réservés.

La Fabrique des étoffes ne paroît pas être dans une situation de prospérité. Il y a toujours beaucoup de métiers vacans & à vendre.

A voir l'industrie & l'activité des Lyonnois, on croiroit que la Ville renferme tous les Ouvriers dont le secours lui est nécessaire, & qu'il n'y a pas un des instrumens d'usage indispensable qui ne se fabri-

que à Lyon. Il ſeroit fâcheux, ſans doute, qu'ils fuſſent, à cet égard, dans une dépendance poſſible à éviter. Elle exiſte néanmoins cette dépendance, & il n'y a malheureuſement qu'un ſeul homme à Lyon qui pratique l'Art de fondre & forger les filieres pour tirer l'or & l'argent. Un ou deux autres au plus prétendent le ſçavoir auſſi, mais ils ne l'exercent pas. On n'y fabrique point les moulins ou laminoirs d'acier qui ſervent à écacher le trait pour faire la lame étroite; & s'il arrivoit que les outils de ce genre actuellement à Lyon fuſſent hors de ſervice, on ignore à qui l'on pourroit s'adreſſer pour les remplacer.

Il y 40 à 50 ans que les Freres Perret-Gentil, du Locle auprès de Valengin, excellens Fondeurs & Forgeurs d'acier, vinrent s'établir à Lyon & firent ſous les yeux les plus ſéveres leurs preuves de talens; on regarda les roues qu'ils fondirent & forgerent comme ſi bonnes, ſi eſſentielles qu'en leur permettant le 5 Janvier 1733 de s'établir à Lyon, il leur fût défendu d'envoyer aucune de ces roues hors du Royaume, à peine d'amende, interdiction &c. Les Communautés des Fondeurs & des Couteliers les tourmenterent, en leur impoſant des gênes, & les Freres Gentil quitterent Lyon où ils n'ont pas été remplacés. Ils retournerent dans leur pays. On trouve leur éloge dans une deſcription de Neufchâtel & du Valengin, imprimée en 1766 à Neufchâtel en Suiſſe.

De Paris, *le 20 Avril.*

Suite de la Séance de la Société d'Emulation &c. Le troiſieme encouragement de la ſomme de 200 l. a été adjugé à un fardier très ingénieux qui eſt à quatre roues, dont celles de derriere ont 8 pouces de gente, & celles de devant cinq. Il porte pour deviſe *Monte Cavalo.* L'Auteur eſt M. Philippe Everaert, ancien Inſpecteur des ouvrages de la Ville de Dunkerque, actuellement Directeur aux ouvrages dans les Moeres Autrichiennes en Flandre, du Fief de la Compargnie de Courtois.

Le quatrieme encouragement a été donné au modele qui a pour deviſe *Tutus ibis in medio.* Cette voiture eſt à quatre roues & porte ſa charge au-deſſus de l'eſſieu; ſi elle l'eût porté plus près de la terre, elle l'eût pu diſputer à toutes les autres. La Société a cru cette voiture très avantageuſe pour les longs voyages des Rouliers L'Auteur ſe nomme M. Braille, rue de Vendôme au Marais.

Après avoir ainſi encouragé ce qui lui a paru le plus utile, la Société a cru devoir exciter l'activité d'une imagination ſinguliere, en accordant ſon cinquieme encouragement de cent cinquante livres à la voiture qui porte la deviſe *opus opificem probat.* Cette voiture, quoique compliquée & peu uſuelle, mérite conſidération, parce qu'elle eſt fort ingénieuſe & dans un principe abſolument neuf. L'Auteur ſe nomme M. Freminet. Il eſt déjà connu par l'invention d'une machine avec laquelle il eſt deſcendu lui même à plus de 30 pieds de profondeur dans l'eau, s'y eſt tenu long tems, & y a fait des opérations ſurprenantes.

Dans la même Séance, la Société a annoncé les ſujets de quatre Prix.

M. l'Abbé Rozier, Auteur du Journal de Phyſique, a lu un Programme par lequel la Société propoſe un premier Prix de 900 l. & un de 300 l., pour être délivrés dans la premiere ſemaine de Décembre 1777 (1) en faveur des deux meilleurs Mémoires qui lui ſeront envoyés avant le premier Octobre de la préſente année, francs de port, à M. Comynet fils, Directeur général du Bureau de Correſpondance. Leſdits Mémoires doivent renfermer la deſcription & comparaiſon des différens rouets (accompagnés de modeles en grand) (2) employés dans les grandes

(1) *Nous apprenons que la Société, invitée par quelques Artiſtes, à donner pour la préſentation des Mémoires un délai plus long, a arrêté que les Prix ne ſeroient délivrés que dans la premiere ſemaine de Mars, même Séance que ceux du ſecond ſujet de Prix; conſéquemment qu'on recevra les Mémoires juſqu'au premier Janvier préfix.*

(2) *On nous marque auſſi que la Société a arrêté de diſpenſer les Concurrens d'envoyer des modeles des rouets dont ils décriroient le méchaniſme, les avantages & inconvéniens, mais qu'ils enverroient ſeulement de ſimples deſſins, s'ils ſont néceſſaires à l'intelligence de ces machines, & qu'en conſidération du plus long délai qu'elle accorde aux Concurrens, elle preſcrira par ſon Programme de lui adreſſer un projet de rouet plus parfait, avec un modele en grand.*

Manufactures du Royaume à la filature des laines peignées, connues dans les Provinces ſeptentrionales ſous le nom *d'eſtain* & ſous celui *d'eſtaime* dans les parties méridionales, en conſidérant ces rouets relativement à la commodité des Fileurs, à la quantité & qualité de la filature &c.

M. Jaillier de Savault, Architecte, a lu enſuite le ſecond Programme, par lequel la Société propoſe auſſi deux Prix, l'un de 900 l., l'autre de 300 l., qui ſeront délivrés en Mars 1778 aux Auteurs des deux meilleurs Mémoires, leſdits Mémoires accompagnés du détail des expériences & des inſtrumens & outils qui auront ſervi à les faire, leſquels lui ſeront envoyés avant le premier Janvier de ladite année, aux mêmes adreſſes & conditions que deſſus, ſur la conſtruction d'outils méchaniques créateurs, appellés *outils matrices*, pour la fabrication des aiguilles que nous tirons de l'Etranger, & dont la Société deſireroit voir établir des Manufactures en France.

Les 3e. & 4e. Programmes ont été lus auſſi par M. l'Abbé Rozier; la Société annonce pour le 3e. deux Prix, l'un de 900 l., l'autre de 300 liv., qui ſeront délivrés dans le mois de Juin 1778 en faveur des deux meilleurs Mémoires qui leur ſeront envoyés aux mêmes adreſſes & conditions que deſſus, avant le premier Mars de ladite année, & demande par ſon Programme l'indication des moyens les plus avantageux & les plus économiques de pourvoir au chauffage des pauvres & du Peuple, autres que ceux qu'ils employent actuellement.

Enfin par le 4e. Programme, la Societé annonce un premier Prix de 1200 liv. & un ſecond de 600 liv., qui ſeront délivrés dans le mois de Septembre 1778, aux deux meilleurs Mémoires qui lui ſeront envoyés aux mêmes adreſſe & conditions que deſſus, avant le premier Juin de ladite année. Elle demande, par le Programme, quelle eſt la forme la plus avantageuſe pour la conſtruction des fourneaux, des alambics & de tous les inſtrumens qui ſervent à la diſtillation des vins dans les grandes Brûleries?

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, qui caſſe & annulle les Sentences rendues par les Juges des Gabelles de Guiſe, le 18 Juin 1776; leur fait défenſes & à tous autres d'en rendre de ſemblables, & d'accorder aucune permiſſion d'employer en ſalaiſon le ſel d'impôt, lorſque l'impoſition totale de la Paroiſſe n'excédera pas la proportion d'un minot pour quatorze perſonnes: & ordonne que leſdites permiſſions d'employer le ſel d'impôt en ſalaiſon, lorſqu'il y aura lieu de les accorder, ne pourront être données que pour la quantité excédente ladite proportion ſur l'impoſition totale de la Paroiſſe, & qu'après que les requêtes auront été communiquées au Commis du Fermier.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

ANNONCE.

Collection précieuſe & enluminée des fleurs les plus belles & les plus curieuſes, qui ſe cultivent, tant dans les jardins de la Chine que dans ceux d'Europe, dirigée par les ſoins & ſous la conduite de M. Buc'hoz, Auteur des Dictionnaires des trois regnes de la France, de l'Hiſtoire univerſelle du regne végétal & de la collection de planches enluminées & non-enluminées d'Hiſtoire naturelle. Ouvrage également utile aux Naturaliſtes, aux Fleuriſtes, aux Peintres, aux Deſſinateurs, aux Directeurs des Manufactures en porcelaine, en fayance, & en étoffes de ſoie, de laine, de coton, & autres Artiſtes. Pour ſervir de ſuite à l'Hiſtoire naturelle & économique des trois regnes de la Nature. Ire. Partie. Plantes de la Chine peintes dans le pays. A Paris, chez l'Auteur, rue de la Harpe, preſque vis-à-vis celle de Richelieu-Sorbonne.

Le ſeptieme cahier de la Collection des plantes de la Chine paroît actuellement: il n'eſt donné qu'aux Curieux & aux Amateurs d'aprécier cette Collection tout ce qu'elle vaut. Nous connoiſſions peu les plantes de la Chine, & la plûpart même de ce recueil étoient entiérement inconnues. L'ouvrage eſt exécuté avec beaucoup de goût, de délicateſſe, & l'on peut dire que la plûpart des planches ſont finies. C'eſt une juſtice qu'on doit au zele de M. Buc'hoz & aux talens des Artiſtes qu'il employe.

II.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 16 Avril 1777 au Samedi 19 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 18 l. 10 ſ., 19, 21 à 23 l. 10 ſ.; le ſeigle, de 12 l. 5 ſ., 13 l. 5 ſ. à 13 l. 15 ſ.; l'orge, de 8 liv. 5 ſ., 8 l. 15 ſ. à 9 l. 5 ſ. Le froment au Port de la Greve, de 20, 22 à 23 l. 15 ſ.; le ſeigle, de 11, 11 l. 10 ſ. à 12 l.; l'orge, de 9 à 9 l. 10 ſ. *le ſeptier.*

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 16 Avril 1777 au Samedi 19 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 17 l. 10 s., 18 l. 5 s., 19 à 21 l.; *idem* à la Greve, de 18 l. 5 s., 19 à 20 l. 10 s. *le sept.*

Le cent de foin tres-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 23 Avril 1777, de 62 à 63 liv.; *idem* nouveau, de 60 à 61; le cent de paille vieille, de 25 à 26 l.; *id.* nouvelle, de 23 à 24 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 54 à 55; *idem* nouveau, de 53 à 54; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 24 à 25; *id.* nouvelle, de 22 à 23; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 51 à 52; *id.* nouveau, de 49 à 50; le cent de paille vieille, de 23 à 24 liv.; *id.* nouvelle, de 21 à 22 l.; le foin à la Grêve, de 42 à 43 l.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 23 Avril 1777.

Or de Portug. à	725	11	5	marc.
Du Mexique à	720			
Du Pérou à	712			
Les guinées à	723			
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			
Or à 20 karats à	84			
L'argent à 11 d. 20 g. à	54			marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	2	6	
Piastres à	49	10		

V.

Changes de Paris, *du 23 Avril 1777.*

Amsterdam	54
Londres	31 7 16e.
Hambourg	187
Madrid	15 2 6
Cadix	15 0 6 à 1
Livourne	97
Gênes	94 ½
Lyon	⅝

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Sam 12 Avril 1772			Du Mardi 15.		
Messieurs			*Messieurs*		
Caron	vres.	J.	Vieillard	ppltes.	E.
Lenoir	ppltes.	C.	Viageres		E.
Viageres		F.	Tontine		E.
			Cauchy	ppltes.	F.
Du Lundi 14.			Viageres		F.
			Tontine		F.
Delamotte	Viag.	F.			
Perpétuelles		F.	Du Mercredi 16.		
Tontine		F.			
Creuzé	ppltes.	C.	Boutray	ppltes.	J.
Viageres		C.	Viageres		J.
Tontine		C.	Tontine		J.
.....			.....		
.....			.....		
.....			.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril 1777.	*Lundi 21.*	*Mardi 22.*	*Mercredi 23.*
Comp.d.Ind.			
Actions	1860 65 67½ 65 60	1860 50	1855 57½ 60 57
D°. 16es/25		1205	
D°. 8es.			
D°. 25es.			
Emprunt Oct.	400	402 401	401
Rescriptions	9 8¾	8¾ 9.	9¾ 9 8¾
Bil. des Fermes.	1½	2	
Bil. de la Lot.R.	1090 85 80 75 70	1065 50	1040
Lots de 150 l. de Rentes viageres.	1606 3 4 3 1600 3 (65	1600 1602 1600	1598 95 91

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24ft pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces, deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 21 Juin.

L.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 20 *Mai.*

IL nous en a coûté cher pour étendre notre commerce au-delà des bornes de notre Empire; les droits que nous avons acquis au prix de notre sang c'est au même prix que nous sommes prêts à les défendre. Ou nous aurons le commerce parfaitement libre sur toutes les côtes de la Mer Noire, ou nous renouvellerons la guerre; voilà ce que la politique ne regarde plus aujourd'hui comme douteux. La Porte n'ose pas enfreindre ouvertement les articles du dernier Traité; mais elle paroît y mettre des modifications qui nous déplaisent & que nous regardons comme des infractions manifestes. Cependant les négociations continuent encore; mais les voies d'accommodement se rétrecissent toujours plus & nous touchons peut-être à l'époque où elles seront entiérement fermées.

Si notre Cour travaille efficacement à s'assurer un grand commerce avec les Etrangers, elle ne s'occupe pas avec moins de succès à rendre plus facile & plus florissant le commerce de l'intérieur des Provinces. Instruction, protection, encouragemens donnés aux Cultivateurs, desséchemens de marais, défrichemens de terres vagues ou incultes, confection de chemins & de grandes routes, tous les moyens sont mis en œuvre pour multiplier les denrées & en faciliter le transport. Il nous faudroit un plus grand nombre de Manufactures, mais nous en aurons puisque les matieres brutes ne nous manquent pas, puisque nous n'oublions rien pour former des Ouvriers, puisqu'enfin nous appellons à grands cris & que nous recevons à bras ouverts ceux de nos voisins qui se distinguent par leurs talens ou leurs connoissances dans les Arts.

Une partie de nos déserts se peuple & nous bâtissons des Villes. Nos Gouvernemens étoient les uns trop & les autres trop peu étendus. Il pouvoit en naître plusieurs inconvéniens; les Habitans des extrêmités d'une vaste Province étoient souvent foulés & vexés par des Officiers subalternes; la Capitale se trouvant trop éloignée, le recours au Gouverneur devenoit trop difficile. On prétend encore qu'il en résultoit des inégalités dans la répartition des impôts. L'Impératrice veut qu'on donne à chaque Province une juste étendue & qu'en reculant les bornes des Districts trop resserrés, on rapproche celles des Districts trop vastes. Cette belle opération est déjà commencée. Les Gouverneurs de Kaluga, de Smolensk, de Bielgorod, de Moscow viennent de marquer de concert les limites du Gouvernement de Kaluga. Il ne consistoit qu'en douze Villes & un assez petit nombre de Villages; pour en faire une Province d'une étendue raisonnable, on a pris sur les Cercles qui l'environnent. On a fait le dénombrement

des Paysans qui habitent les terres nouvellement ajoutées à ce Gouvernement. La portion fournie par le Cercle de Moscow renferme 85,250 Paysans; celle qu'on a détachée du Cercle de Bielgorod contient 20 mille Paysans; celle du Cercle de Mologjaroslaw est de 12,345 Paysans; celle d'Obolensk, du côté d'Oka est cultivée par 13,628 Paysans. A quoi il faut encore ajouter 5200 Paysans du Cercle de Moshaisk; 26,545 de Borowsk & 2760 d'Alexin.

Quoique nous vendions beaucoup de tabac le prix en hausse de jour en jour, parce que nous en avons un grand débit. L'été de l'année derniere, le pud de tabac (33 livres & demie d'Allemagne) ne coûtoit ici que 70 copeikes, ou un demi-écu à la couronne; aujourd'hui on le vend 160 copeikes. Il y a peu de tems que des Etrangers nous en ont acheté à ce prix plus de 30,000 puds.

SUEDE.

De Stockholm, *le 18 Mai.*

Pour avoir des Soldats plus robustes, & plus propres à soutenir les fatigues de la guerre, loin de souffrir qu'ils s'énervent par l'inaction, nous avons soin de les occuper durant la paix. En les employant à des travaux publics, l'Etat y trouve encore un grand avantage, celui d'épargner les deniers royaux. Cette méthode est trop manifestement utile pour qu'on ne l'adopte pas dans d'autres contrées. C'est le moyen le plus simple & le moins coûteux qu'on puisse imaginer pour laisser jouir les gens de la campagne & le bas peuple de toute leur tranquillité & les délivrer d'une foule de charges onéreuses qui aggravent leur misere & rendent si souvent leur sort déplorable.

Nous apprenons de Gothenbourg que 5 vaisseaux de la Compagnie du Groenland ont mis à la voile par un vent très-favorable. Ils sont destinés pour les pêches des mers septentrionales, notamment pour celle de la baleine.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 20 Mai.*

La Société des Sciences de cette Ville propose pour l'année 1777 les sujets suivans.

Pour le Prix de Mathématique. *Cùm nostris temporibus variæ innotuerint methodi distantiam non nimis magnam ex unâ statione ope unius vel duorum tuborum opticorum & speculorum mensurandi; desideratur optima & commodissima talis instrumenti dispositio & præcisionis gradus ejus subsidio obtinendus?*

Pour le Prix de Physique. *Utrum alcali vegetabile fixum sal simplex sit, an ex aliis substantiis compositum experimentis efficere?*

Pour le Prix d'Histoire. *Quæritur, quo tempore Danorum Imperium in Esthoniâ cœperit; quænam incrementa quasque mutationes habuerit à Valdemaro II ad Valdemarum usque III; quando penitus desierit; quis sub eâ potestate status hujus Regionis fuerit politicus & ecclesiasticus & quænam legum Danicarum vestigia ibi adhuc reperiantur?*

Le Prix que la Société donnera à celui qui aura le mieux traité chaque sujet consiste en une médaille d'or de la valeur de cent écus, argent de Danemarck.

Les Sçavans tant Etrangers que Danois, excepté les Membres de la Société, sont invités à concourir pour ces Prix & voudront bien écrire leurs Mémoires en François, Latin, Danois ou Allemand.

Les Concurrens adresseront leurs Mémoires, francs de port, à Son Excellence M. de Hielmstierne, Conseiller-Privé du Roi, Chevalier de l'Ordre de Dannebrog & Secretaire de la Société. Nul écrit ne sera reçu au concours passé le dernier d'Août 1778.

La distribution des Prix se fera vers la fin du mois d'Octobre, & le jugement de la Société sera publié incontinent après la Séance.

Les Auteurs sont priés de ne point se faire connoître, de mettre une devise à la tête ou à la fin du Mémoire & d'y joindre un billet cacheté qui contiendra la même devise, leur nom & le lieu de leur résidence.

ALLEMAGNE.

De Vienne, *le 24 Mai.*

Notre Cour prend toujours plus à cœur les progrès des Arts; elle a fait distribuer derniérement des récompenses à plusieurs Artistes qui se distinguent par leurs talens.

Le papier timbré rapporte annuellement à la Cour, dans tous les Etats Héréditaires, 250,000 rixdales. On a fait quelques chan-

gemens dans les impositions de la Bohême; quelques droits qui paroissoient trop onéreux ont été supprimés, mais le produit des revenus royaux n'en souffrira pas. Ces droits sont remplacés par d'autres sur les boissons. Il est réglé que désormais on fera de deux en deux ans un dénombrement général dans tous les Etats Héréditaires d'Allemagne.

DE GOTTINGUE, *le 25 Mai.*

Monsieur Jean Beckman, Professeur ordinaire d'Economie dans l'Université de cette Ville, vient de mettre au jour une *Introduction à la Technologie.* L'Auteur y traite des Arts, Métiers, Fabriques, Manufactures & de leur rapport à l'Economie rurale, à l'Administration publique, aux Finances. Ce Sçavant a donné à son Ouvrage toute la perfection dont il pouvoit être susceptible. Ce qu'on loue sur-tout, c'est qu'il n'ait pas oublié les gens de la campagne & qu'il leur ait présenté en raccourci & de la maniere la plus claire les instructions les plus nécessaires aux Cultivateurs. On peut regarder cette Introduction comme le résultat de toutes les leçons publiques que notre Professeur donne depuis plusieurs années dans notre Université. Il ne se borne pas à la théorie; comme il a beaucoup voyagé, qu'il a fait de longues observations, & que dans ses recherches il a toujours eu recours à l'expérience pour constater la bonté des principes, il satisfait le Lecteur en lui mettant sous les yeux les instructions les plus propres à le guider sûrement dans la pratique.

Dans une grande partie des Universités d'Allemagne, il y a des Professeurs pour les Sciences Economiques. L'utilité qui resulte de ces nouveaux établissemens engage à les multiplier. On commence à fonder des chaires de Méchanique; parmi les Eleves, il s'en trouve un grand nombre qui ne sont pas destinés à l'étude des sciences abstraites & qui, au sortir des Colleges, se déterminent à exercer des Métiers & des Arts. On ne pourra pas leur reprocher d'avoir perdu leurs premieres années, puisqu'ils seront instruits des principes généraux, & qu'avec ces connoissances ils feront plus aisément des progrès dans la pratique.

ITALIE.

DE VENISE, *le 22 Mai.*

Notre Foire qui commence aux approches de la Fête de l'Ascension fut ouverte avec le plus grand éclat. On comptoit dans la Place de Saint-Marc plus de deux cens boutiques construites en amphitéâtre. Il seroit difficile de voir plus de richesses étalées; de quelque côté qu'on portât les yeux, ils étoient éblouis. Le grand nombre des Marchands a attiré une grande foule d'Acheteurs; mais notre Ville étoit aussi remplie de filous, d'avanturiers, de mendians, de vagabonds. Dans la crainte qu'il ne se commît beaucoup de vols, les Provéditeurs ont renouvellé la loi portée en 1774 contre les mendians valides. On arrête en conséquence toutes les personnes qui demandent l'aumône sans en avoir obtenu la permission signée du Magistrat. Il est même spécialement recommandé aux personnes en place de ne donner de pareils billets qu'au pauvres qui sont infirmes & qui sont hors d'état de gagner leur vie. La Foire a été assez belle; dans un pays où tout est gêne, restriction, prohibition, chacun saisit avidement le moment libre d'acheter ou de vendre.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 6 Juin.*

On a fait dans la Chambre des Communes une motion pour présenter une Adresse à S. M. & la supplier de vouloir bien donner ordre aux Intendans de Commerce de recevoir & de prendre en considération les plans qu'on leur présentera sur les moyens de pourvoir encore mieux à la défense des Forts & donner plus d'activité au commerce que font nos Sujets sur la côte d'Afrique. La Chambre n'a pris encore aucune résolution sur cet objet.

L'Archevêque de Cantorbéry, le Chancelier & le Comte d'Harcourt, Commissaires nommés à cet effet, donnerent, Samedi dernier, l'approbation du Roi à plus de 25 Bills dont voici les principaux: le Bill pour faire un emprunt en billets d'Echiquier: le Bill pour empêcher qu'on ne débarque clandestinement des marchandises des Indes; le Bill pour mieux assurer les droits sur le savon & le rum importés des

Colonies; le Bill pour permettre l'exportation de la terre de pipe à tabac, de la Grande-Bretagne aux Isles des Indes Occidentales; le Bill pour régler les heures du travail des Apprentifs & le prix de leur apprentissage dans les Manufactures de chapeaux; le Bill pour permettre aux Fabricans de toiles peintes d'employer à leur commerce ou à leurs Manufactures des Ouvriers qui n'ont pas fait leur apprentissage en regle; le Bill pour la conservation du gibier en Ecosse; le Bill pour donner encore plus d'étendue à un Acte qui permet de faire un canal navigable depuis la riviere de Dee, près de Chester, jusqu'à Nantwich & Middlewich, dans le Chéshire &c. &c.

Les dernieres pluies ont fait un grand bien au houblon. Les plantes en sont belles, fortes, bien nourries, & l'on n'y apperçoit aucun vers, ce qui n'est pas arrivé depuis 1760, année abondante où les droits sur cette denrée rapporterent la somme de 118 mille liv. st. Le produit de ces mêmes droits sera bien plus considérable, cette année, puisque la récolte est magnifique & que nous avons un tiers de plus de plantations que nous n'en avions à l'autre époque. Les personnes le mieux instruites assurent que nous ne recueillerons pas moins de 160,000 sacs de houblon, ce qui feroit 21,000 sacs de plus que nous n'en recueillîmes en 1774 où nous eumes l'abondance.

Dans les environs de cette Capitale les Fermiers coupent déjà leurs foins, quoiqu'ils ne soient pas beaucoup au dessus de leur hauteur ordinaire. On ne voit pas la raison qui les engage à faire sitôt cette récolte. Il paroît que les fourrages seront très-abondans; l'herbe est touffue & pleine de sucs. Ceux qui ont pris le sage parti de ne pas faucher encore leurs prés, ne perdront rien à ce délai. Les pluies qui viennent de tomber ne peuvent que favoriser beaucoup l'accroissement des plantes.

On écrit de Glascow que le prix du tabac y augmente considérablement; c'est l'effet des commissions multipliées que les Marchands reçoivent de divers pays.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De S. Victurnien (*près de Limoges*) *le 8 Juin.*

Un accident funeste vient de nous jetter dans la désolation. Notre digne Prélat fait actuellement la visite de son Diocese; son arrivée dans ce Bourg avoit attiré une foule de Paysans des Paroisses situées de l'autre côté de la Vienne. Les pluies abondantes & continues avoient considérablement grossi la riviere; on l'avoit pourtant passée & repassée plusieurs fois sans aucun accident. Nous étions dans la plus grande sécurité à cet égard, attendu d'ailleurs que nous n'avons pas oui dire qu'il ait jamais péri personne dans cette traversée. Cependant nous entendimes des cris épouvantables & des hurlemens affreux; nous accourons à la hâte au bord de la riviere, quel spectacle se présente à nos yeux! Le bateau qui peut contenir de cent vingt à cent trente personnes, venoit de s'enfoncer à très-peu de distance du rivage, quoiqu'il ne fût chargé que de quatre-vingts passagers. Nous nous empressames tous de secourir ces infortunés, & M. l'Evêque se mit lui-même à notre tête. Malheureusement nous n'avions qu'un batelet; encore étoit il de l'autre côté de la riviere au dessous de l'écluse, & le naufrage étoit arrivé au-dessus. Notre empressement fut tel qu'il devoit être, mais nos efforts eurent peu de succès. Les personnes que nous retirames de l'eau ne donnerent aucun signe de vie; nous leur administrames des secours; M. l'Evêque chauffoit lui même les lits & animoit tous les Assistans par son exemple. Tous nos soins furent infructueux à leur égard & nous eumes la douleur de ne sauver aucun de ces infortunés. Le nombre des noyés alloit à trente-un; ils étoient presque tous des enfans de l'un & de l'autre sexe. On s'efforçeroit inutilement de peindre la désolation où se trouve un grand noubre de familles. M. l'Evêque verse libéralement les aumônes & a spécialement chargé notre Curé de ne rien oublier pour soulager ceux qui souffrent de cet accident & qui ont perdu leur pere, leur mere ou leurs enfans.

On a répandu dans toute la Généralité les instructions qu'on doit suivre pour le traitement des noyés; mais à quoi sert de sçavoir les secours qu'on doit leur administrer si l'on n'a pas ces secours? Par le moyen d'une ou de deux boîtes fumigatoires, il paroît presque certain que nous aurions eu la consolation de sauver au moins la plus grande partie des personnes que nous venions de voir tomber dans la riviere. Elles n'étoient pas

restées long-tems sous l'eau ; les Papiers publics rapportent tous les jours qu'on a réussi à rappeller à la vie des personnes qui étoient restées plusieurs heures dans l'eau & qui paroissoient avoir tous les symptômes de la mort. Vraisemblablement nous aurons dans la suite des boîtes pour les noyés ; le malheur qui vient de nous arriver nous fera prendre enfin une précaution qui, si nous l'eussions prise, nous auroit épargné des regrets & nous auroit procuré la plus douce satisfaction, celle d'avoir sauvé la vie à plusieurs de nos semblables.

De Sens, *le* 12 *Juin.*

Un Horloger de Sergines, lieu situé entre notre Ville & Bray-sur Seine, s'est appliqué à construire un moulin à moudre le bled d'une invention singuliere & dont le modele n'est certainement dû qu'à ses talens. Un cheval & un enfant de douze à quatorze ans, voilà ce qui suffit pour toutes les opérations. On y moud par heure quatre bichets de bled, mesure de Sens, & la farine est très-bien faite. Ce moulin est de la plus grande solidité, attendu que tous les rouages sont en fer. Quant au méchanisme, on ne peut rien voir de mieux imaginé. Les Artistes & les connoisseurs des environs s'empressent d'aller voir ce moulin & de l'examiner. Ils conviennent tous que jamais ils n'ont vu d'invention de cette espece qui les ait plus satisfaits. Le moulin est à vendre & les personnes qui voudroient en avoir de pareils peuvent s'adresser à l'Auteur même. Il se fera un plaisir de les satisfaire, pourvu qu'on lui donne le tems nécessaire à la construction.

De Soissons, *le* 13 *Juin.*

Extrait d'une Lettre de M. de la Haye, Curé de Pavant à M. de la Tournelle, Secretaire perpétuel de la Société d'Agriculture de Soissons, du 30 *Mai* 1777. Je vous avois mandé, mon cher Ami, que M. de la Bédoyere, Seigneur de Nogent, m'avoit envoyé l'acte de ma nomination à cette Cure qui me convient beaucoup plus que Pavant & où je trouvois de grands avantages ; mais la fortune ne balancera jamais votre estime ni la mienne que j'eusse perdue, changeant de Cure & retirant à mes Habitans la jouissance d'une pension qui fait leur bien être. La malignité publique eût dit que c'étoit-là le principal mobile de ma conduite ; mais j'aurois bien sçu me dérober à un pareil reproche ou plutôt à cette infâmie, & si j'eusse changé de Cure, la pension fût toujours restée (1) à la disposition de mes premiers Paroissiens.

Voici, mon ami, ce qui m'a décidé. Hier, mes Paroissiens instruits de ma nomination à la Cure de Nogent, vinrent dès le matin m'en faire compliment avec un air de joie dont je fus étonné, puisqu'ils devoient s'attendre à perdre, par mon départ, la jouissance de la pension.

La vertu, mon ami, habite la campagne ; c'est chez ces hommes simples qu'on la retrouve dans toute sa pureté ; ils sont sensibles, vertueux, & nous n'avons souvent que l'amour propre de le paroître. J'ai leur affection, toute leur confiance, parce que j'ai leur estime, je leur fais tout le bien qui dépend de moi pour avoir le droit d'exiger qu'ils fassent le bien à leur tour ; s'il est quelque méchant parmi eux, ils le plaignent & ne le haïssent pas ; assez heureux pour être persuadés qu'il est un Être suprême qui seul a le droit de punir ceux qui manquent aux vertus dont il impose la loi & qui récompense l'homme juste & bienfaisant. Ils couvrent d'un voile les défauts ou les vices de leurs freres parce qu'ils ont la charité. Je les chéris, ces bonnes gens. Je sens que je n'aurois pu vivre au milieu de ces hommes superbes & vains de leur fortune, qui ne voyent dans la position où le sort les met que le plaisir digne d'eux de pouvoir opprimer le foible & l'indigent. Ces hommes entraînés aux vices par cela même qui leur ouvroit toutes les voies de faire le bien ; forcés de rougir d'eux-mêmes & de se mépriser, dégradés par la bassesse de leurs sentimens, ils osent encore accabler de dédains le malheureux qu'ils sont forcés d'estimer. Sortons de ces humiliantes réflexions, mon Ami, abandonnons à eux-mêmes ces êtres vils qui affligent l'hu-

---

(1) *Le Roi ayant accordé à M. de la Haye, Curé de Pavant, 600 l. de pension, en récompense de ses services, ce Pasteur n'a gardé pour lui que l'honneur du bienfait & a abandonné l'utile à sa Paroisse tant qu'il sera Curé de Pavant. Cette pension est employée à faire travailler les pauvres à des ouvrages d'utilité publique.*

manité qu'ils devroient ſecourir, & revenons à nos bons Paroiſſiens !

Leur procédé me fit une grande ſenſation : mon cœur ſentit avec délices que ces bonnes gens me ſacrifioient leur intérêt. Je les conduiſois à l'Egliſe, c'étoit l'heure de dire la Meſſe ; ils y aſſiſterent avec plus d'attention qu'à l'ordinaire. J'en apperçus pluſieurs qui avoient les larmes aux yeux. Qu'il eſt doux, cher ami, d'être aimé avec déſintéreſſement ! Je ne pouvois m'y tromper en cette occaſion. Voulant oppoſer généroſité à généroſité, je montai en chaire auſſi-tôt après la Meſſe. Pour manifeſter mes ſentimens, je remerciai ma Paroiſſe de ſon amitié. Je laiſſai voir à mes bons amis toute ma ſenſibilité pour leurs procédés, & leur déclarai enfin que je renonçois à la Cure de Nogent pour reſter avec eux le reſte de ma vie. Le cri de joie fut univerſel & ſi expreſſif qu'attendri juſqu'aux larmes je fus obligé de deſcendre de chaire. Deſcendu, une mere de huit enfans s'approche & me ſaiſit la main pour la baiſer, je ne pus m'empêcher de lui témoigner ma ſenſibilité ; hommes & femmes, tout le village imita cette bonne femme ; il me fallut embraſſer, de mon côté, tous mes Paroiſſiens, juſqu'aux enfans. Après quoi, ils ſe jetterent au cou les uns des autres & voulurent ſe donner cette même marque d'amitié. Nous gardions tous un profond ſilence qui peignoit bien l'état de nos cœurs. Nous ne retrouvames l'uſage de la parole que lorſque des larmes eurent diminué cette délicieuſe oppreſſion : voilà des plaiſirs réſervés aux ames honnêtes & ſenſibles.

Après cette ſcéne attendriſſante que je m'efforcerois inutilement de vous dépeindre dans tous ſes détails, nous ne voulumes plus nous quitter de toute la journée. Nous dinames tous enſemble, comme nous fimes lorſque je leur annonçai la ſuppreſſion des corvées ; puis eux de brûler toute la poudre qu'ils purent trouver. Ils firent le ſoir un grand feu de fagots qui fut vraîment un feu de joie. Sçachez qu'ils veulent tous les ans renouveller cette Fête. Elle me ſera préſente à tous les inſtans de ma vie. Peines, travaux, ſoucis, tout cela ne ſçauroit payer ou balancer la vive ſenſation que j'ai éprouvée. Que je plains ceux dont l'ame ne s'eſt jamais ouverte à de ſemblables ſentimens, qui ne connoiſſent pas combien il eſt doux d'être aimé, & de pouvoir ſe dire j'ai fait le bien ! *Je ſuis* &c.

DE PARIS, *le* 15 *Juin.*

Lettres-Patentes du Roi, portant exemption du droit d'Aubaine en faveur de la Principauté de Schwartzenberg.

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, concernant l'Etabliſſement des Ramoneurs publics dans la Ville & les Fauxbourgs de Paris. Sur la Requête préſentée au Roi étant en ſon Conſeil, par le ſieur Joſeph Villemin, contenant que la plûpart des incendies qui arrivent dans la Ville & les Fauxbourgs de Paris, ſont occaſionnés par la négligenc avec laquelle les Ramoneurs nettoyent les cheminées, & que ſi les ſuites de ces incendies ne ſont pas auſſi conſidérables qu'on a lieu de le craindre, ce n'eſt que par la promptitude des ſecours, & ſur-tout par l'ordre établi dans la Compagnie des Gardes Pompes. Cependant les feux des cheminées donnent ſouvent lieu à des accidens particuliers, & occaſionnent au moins des alarmes qu'il eſt dans l'intérêt général de prévenir autant qu'il eſt poſſible. Le Public eſt obligé de ſe ſervir de Ramoneurs pris au hazard, la plûpart gens ſans aveu, & n'ayant ni motifs pour bien faire, ni craintes ſur le mal qu'ils peuvent occaſionner ; au lieu qu'un établiſſement public de ramonage ne préſenteroit aucun de ces inconvéniens & ſerviroit d'ailleurs à les rendre beaucoup plus rares ; le travail & les détails de cet établiſſement ſoumis à l'autorité & à la ſurveillance du Magiſtrat de Police, rempliront le vœu des Réglemens ſur le fait du ramonage, & inſpireront d'autant plus de confiance, qu'étant fondés ſur la liberté publique, l'Entrepreneur ſera obligé de mettre en uſage les moyens les plus convenables pour ſatisfaire chaque Particulier. Il en réſultera encore un avantage eſſentiel dans les incendies, celui de fournir aux Gardes des Pompes le nombre de Ramoneurs dont ils auront beſoin, & que l'on trouvera ſur le champ dans les dépôts que le ſieur Villemin ſe propoſe de placer dans les principaux endroits de la Ville & des Fauxbourgs. Requéroit à ces cauſes, le ſieur Villemin, qu'il plût à S. M. lui permettre, & à ſes ayant cauſe, d'entretenir à ſes frais, dans la Ville & Fauxbourgs de Paris, le nombre de Ramoneurs que bon lui ſemblera ; de les diſtri-

buer dans différens dépôts & quartiers pour le service de ceux des Habitans de ladite Ville & Fauxbourgs, qui jugeront à propos de les employer aux ramonages & entretien des cheminées de leurs maisons & appartemens, suivant les prix qui seront convenus de gré à gré entr'eux & le sieur Villemin ou ses ayant cause, à condition par ledit sieur Villemin, & suivant ses offres, d'envoyer aux incendies les Ramoneurs du dépôt le plus prochain du lieu qui exigera des secours, & ce, sans exiger aucun salaire ni rétribution: Ordonner que les Ordonnances de Police concernant le ramonage des cheminées, & notamment celles des 12 Janvier 1729 & 10 Février 1735, seront exécutées selon leur forme & teneur; Mander au sieur Lieutenant Général de Police de tenir la main à l'exécution de l'Arrêt qui interviendra sur la présente requête, & d'aviser aux Réglemens de Police qu'il croira nécessaires, pour donner à cet établissement la consistance dont il peut être susceptible pour le service du Public: Oui le rapport. Le Roi étant en son Conseil, a permis & permet au sieur Joseph Villemin & à ses ayant cause, d'entretenir, à leurs frais, dans la Ville & Fauxbourgs de Paris le nombre de Ramoneurs que bon leur semblera, de les distribuer dans différens dépôts & quartiers pour le service de ceux des Habitans de ladite Ville & Fauxbourgs qui jugeront à propos de les employer au ramonage & entretien des cheminées de leurs maisons, suivant les prix qui seront convenus de grè à gré entr'eux & le sieur Villemin ou ses ayant cause, à condition par ledit sieur Villemin & ses ayant cause, suivant leurs offres, d'envoyer anx incendies les Ramoneurs du dépôt le plus prochain du lieu qui exigera des secours, & ce, sans aucun salaire ni rétribution. Ordonne Sa Majesté que les Ordonnances de Police, concernant le ramonage des cheminées, & notamment celles des 12 Janvier 1729 & 10 Février 1735, seront exécutées selon leur forme & teneur. Enjoint au sieur Lieutenant Général de Police de la Ville, Prévôté & Vicomté de Paris de tenir la main à l'exécution du présent Arrêt, & de faire les Réglemens de Police qu'il croira nécessaires pour donner à cet établissement la consistance dont il peut être susceptible pour l'utilité publique. Fait au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le deux Février mil sept cent soixante-dix sept. *Signé*, AMELOT.

Nota. La Compagnie chargée de l'entreprise du Ramonage en publiera incessamment les détails.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Extrait des Observations météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 jusqu'au 31 Mai 1777.

Vents dominans, sud & nord ouest; plus grand degré de chaleur 20 degrés les 9 & 31; moindre degré de chaleur 2 ½ degrés le 13; plus grande élévation du mercure, 28 pouces 0 ¾ lignes le 8; moindre élévation 27 pouces 3 ½ lignes le 15; quantité de pluie, 39 ¾ lignes tombées en 24 jours; évaporation 36 lignes; déclinaison de l'aiguille aimantée, 19 °. 47 ' 12 ". Température. Froide, humide & très-pluvieuse. Maladies. Peu de fievres malignes & de fluxions de poitrine qui n'ont point été dangereuses. Productions de la Terre. Le froid les pluies continuelles ont altéré la végétation de la vigne & des arbres fruitiers; les bleds poussoient beaucoup en herbe & n'étoient pas encore épiés à la fin du mois; il y aura très-peu de fruits.

Signé, COTTE, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorenci, Correspondant de l'Académie royale des Sciences de Paris &c.

II.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 11 Juin 1777 au Samedi 14 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 livres 10 s.; le seigle, de 10 liv., 10 liv. 15 s. à 11 l. 10 s.; l'orge, de 8 liv. 5 s., 8 liv. 15 s. à 9 liv. 5 s. Le froment au Port de la Greve, de 20, 21, 22 à 23 l.; le seigle, de 10 l. 10 s., 10 l. 15 s. à 11 l.; l'orge, de 8 l. 5 s., 8 l. 10 s. à 9 liv. *le septier.*

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 11 Mai 1777 au Samedi 14 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18 l. 10 s., 19 à 20 l. 10 s.; *idem* à la Greve, de 20 l. 5 s., 20 l. 15 s. à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 18 Juin 1777, de 59 à 60 liv.; *idem* nouveau, de 57 à 58; le cent de paille vieille, de 24 à 25 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 52 à 53; *idem* nouveau, de 49 à 50; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 21 à 22; *id.* nouvelle, de 19 à 20; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 50 à 51; *id.* nouveau, de 48 à 49; le cent de paille vieille, de 20 à 21 liv.; *id.* nouvelle, de 19 à 20 l.; le foin à la Grêve, de 37 à 38 l.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 18 Juin 1777.

Or de Portug. à	724	11	8	marc.
Du Mexique à	720			
Du Pérou à	712			
Les guinées à	722			
Ducats à	98	1		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			
Or à 20 karats à	84	2		
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	16		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	16	6	
Piastres à	49	8		

V.

Changes de Paris, *du 18 Juin 1777.*

Amsterdam	53 7 8e.
Londres	31 ½
Hambourg	188 ½
Madrid	15 3
Cadix	15 2
Livourne	97 ¼
Gênes	94 ¾
Lyon	au pair.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Lundi 9 Juin 1777.			Du Mardi 10.		
Messieurs			*Messieurs*		
Delamotte... Viag.	J.		Desplaces... pplles.	J.	
Perpétuelles.	J.		Viageres.....	J.	
Tontine.....	J.		Tontine.....	J.	
Creuzé..... pplles.	J.		Vieillard .... pplles.	J.	
Viageres.....	J.		Viageres.....	J.	
Tontine.....	J.		Tontine.....	J.	
Thevenin.... pplles.	J.		Cochin..... pplles.	J.	
Viageres.....	J.		.....		
.....			.....		
.....			.....		
.....			.....		
.....			.....		
.....			.....		
.....			.....		
.....			.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PAR

Juin 1777.	*Lundi 16.*	*Mardi 17.*	*Mercre*
Comp. d. Ind.			
Actions	1942 ½	1937 ½ 35 32 ½ 30	1930 27
De. 16es/25es			1240
De. 8es.			
De. 25es.			
Emprunt O&.	412	412	
Rescriptions	8 ½	9 8 ¾ 9	9 9 ¾ 9
Bil. des Fermes.			2
Bil. de la Lot. R.	1092 95	1095	1095
Lots de 150 l. de Rentes viageres.	1650		1650

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abon de 24ft pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue d Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Ann deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 177

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 16 Septembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 29 Août.*

LE CONSEIL Permanent s'occupe des moyens de mettre une bonne réforme dans toutes les parties de l'Economie politique. Cet Ouvrage sera long; il ne le seroit pas, si l'on vouloit écouter certains Raisonneurs qui ne doutent de rien, qui ont toujours des projets à présenter sur tout, & qui s'imaginent qu'il est aussi aisé de gouverner des Etats qu'il l'est pour eux de conduire une plume sur le papier. Nous avons un caractere national qui nous est propre, des mœurs, des usages, des coutumes dont nous ne pourrons jamais nous détacher, & avec lesquels il faut par conséquent que les nouveaux plans de réforme projettés puissent quadrer, si on veut leur donner une assiette solide: voilà ce qui rend ce travail si difficile & si délicat, & ce qui fait qu'il n'est pas près d'arriver à sa fin.

C'est une chose bien étonnante que le produit de cette poussiere que nous portons partout avec nous, enfermée souvent dans ce que la nature & l'art produisent de plus précieux. Il est impossible de calculer la somme des richesses qu'elle a fait entrer dans les coffres des Souverains, depuis que les Espagnols nous l'ont apportée de l'Amérique. Comme nos Finances sont dans le plus grand état d'épuisement, que nous ne sçavons plus où trouver de l'argent, elle va devenir notre derniere ressource; en conséquence la République vient de se donner le privilege exclusif de la vendre. Il ne sera plus permis dorénavant d'acheter du tabac en poudre ou à fumer, que dans ses magasins. Il y en aura d'établis dans les principales Villes du Royaume. Il faudra payer argent comptant. Tout cela fait, dit on, murmurer le Peuple & raisonner quelques Politiques qui prétendent qu'un Etat ne doit jamais se faire Marchand, parce qu'il éloigne toujours la concurrence. D'autres au contraire approuvent fort ce nouvel arrangement; ils sont persuadés que c'est sur ces objets superflus qu'il faut permettre au Génie de la fiscalité de déployer toute son énergie, pourvu qu'il respecte les matieres de premiere nécessité. On peut très-bien vivre, disent-ils, sans tabac & sans toutes ces autres drogues qui nous viennent des deux Indes, & dont la plûpart, bien loin d'être utiles à la vie, nous empoisonnent lentement, pour nous punir sans doute de tout le mal que les Européens ont fait aux Habitans des terres où elles naissent.

ALLEMAGNE.

DE FRANCFORT (*sur le Meyn*), *le 3 Septembre.*

Le feu du ciel & les incendies ont causé d'affreux désastres dans plusieurs cantons de ce pays. La foudre tomba derniérement à

Dorflais, près du Bourg de Redwitz, fendit un arbre, en brûla les feuilles, s'enfonça ensuite dans la terre où elle fit plusieurs trous profonds en forme de croix; de-là elle passa dans une Forge où deux hommes étoient couchés ensemble. Elle les toucha dans plusieurs parties du corps qui en furent comme stigmatisées. Il s'est élevé dans tous les endroits frappés, des vessies qui font ressentir les douleurs les plus cuisantes à ces malheureux de la vie desquels on désespere. La foudre s'est contentée de découdre les coutures des bottes d'un autre homme qui étoit assis dans ce même lieu & qui en a été quitte pour la peur.

On apprend de Bude que le 12 Août, un incendie y a fait de grands dégâts. L'Empereur, qui revenoit de Styrie avec le Duc Albert de Saxe-Teschen, se trouva heureusement dans la Ville. On peut dire que les ordres & la présence de ce Prince l'ont préservée d'une entiere destruction; cependant quelque prompts qu'aient été les secours, quinze maisons n'en ont pas moins été la proie des flammes.

On mande qu'une partie du Comté de Zips a été dévasté par un orage violent qui a détruit en un instant dans plusieurs endroits les espérances de la plus belle récolte. La foudre a mis le feu dans quelques lieux de cette contrée, & dans d'autres les fruits de la terre ont été emportés par les torrens.

DE FRANCFORT (*sur l'Oder*), *le* 30 *Août*.

Un Particulier avoit, il y a quelques jours, fait tailler des ifs sur une terrasse qui fut fauchée le lendemain. Un de ses voisins obtint l'herbe qui venoit d'etre coupée, & la donna à trois de ses chevaux. Une demi-heure après qu'ils eurent mangé de ce fourage, ils commencerent à se débattre de maniere qu'ils rompirent leurs attaches. L'un deux tomba mort dans l'écurie qui étoit ouverte; l'autre à quelques pas de-là, & le troisieme au milieu de la cour. Ces chevaux étoient devenus prodigieusement *enflés*; on les ouvrit & l'on ne put découvrir d'autre cause de leur mort que les feuilles d'if qui avoient été mêlées avec l'herbe. Le Propriétaire de ces animaux leur avoit souvent fait manger l'herbe de cette même terrasse; mais jamais immédiatement après la tonte des ifs. On prie les personnes qui sçauroient quelque remede à cet accident, de vouloir bien le communiquer, d'autant plus qu'il a déjà eu lieu plusieurs fois & qu'il peut encore se renouveller. En effet Matthiole, célébre Médecin du seizieme siecle, assure avoir eu connoissance que des bœufs & des vaches étoient morts pour avoir brouté de l'if sur les montagnes du Trentin. Nous lisons dans l'Encylopédie » qu'un Par-» ticulier de Montbard, en Bourgogne, » ayant conduit sur un âne des plantes au » Jardin du Roi à Paris, au mois de Sep-» tembre 1751, il attacha son âne dans une » arriere-cour du château où il y avoit une » palissade d'if; pendant que le conducteur » s'occupa à transporter dans les serres les » plantes qu'il avoit amenées, l'animal qui » étoit pressé de la faim, brouta des rameaux » d'if qui étoient à sa portée, & lorsque le » conducteur revint pour prendre son âne » & le conduire à l'écurie, il le vit tomber » par terre & mourir subitement, malgré » les secours d'un Maréchal qui fut appellé » sur le champ & qui reconnut, par *l'en-» flure* qui étoit survenue à l'animal, & par » d'autres indices, qu'il falloit qu'il eût » mangé quelque chose de venimeux ». Jean Luzius, Apothicaire de Kirchen, petite Ville d'Allemagne, & non-pas Jean Bauhin, comme le dit le Dictionnaire Encyclopédique, cite un pareil fait d'un âne mort subitement au village d'Oberenzingen, pour avoir mangé de l'if. Il est étonnant qu'après ces deux exemples, l'Auteur de l'article de l'Encyclopédie, d'où nous les tirons, décide qu'il est plus raisonnable de pencher vers le sentiment de ceux qui prétendent que l'if n'a aucune qualité dangereuse. Au reste c'est aussi la façon de penser de l'Auteur du grand Ouvrage de Botanique connu sous le nom de *Phytanthosa Iconographia*, quoiqu'il ait ramassé un assez grand nombre d'exemples rapportés par les Anciens & les Modernes, qui déposent contre la prétendue innocence de l'if. Quant à nous, nous pensons en avoir assez dit pour établir au moins un doute raisonnable sur cette matiere, & pour en conclure que le plus sûr parti est d'écarter les animaux des endroits où se trouve cette espece d'arbre, & d'empêcher les enfans d'en manger les bayes; car nous nous ressouvenons aussi d'avoir vu dans quelques Livres économiques,

que le suc de ces bayes est mortel. Dioscoride assure qu'il donne au moins un flux de ventre, & que pris en certaine quantité, il glace le sang & conduit bientôt à la mort. César, dans son sixieme Livre de la guerre des Gaules, dit que Cativulcus, Roi des Eburons, s'ôta la vie en buvant du jus d'if.

De Grubenhague (*Pays d'Hanovre*), *le* 31 *Août.*

Il faut que les Peuples payent au Prince les tributs nécessaires pour le mettre en état de fournir aux dépenses publiques, mais il faut aussi que ces tributs soient proportionnés aux forces de ceux qui les doivent porter; & si quelquefois des circonstances malheureuses obligent d'en augmenter le poids, il ne faut pas que ce surcroît de charge aille jusqu'à écraser les Contribuables. C'est un principe que toute Administration bien réglée ne doit jamais perdre de vue; autrement les Peuples sont mécontens & ils employent toutes sortes de ruses & de stratagêmes pour se dispenser de payer. Voilà ce qui se passoit journellement ici. Malgré la vigilance & la sagacité de ceux qui sont préposés pour lever les contributions, beaucoup de Particuliers trouvoient le moyen de frauder les droits; aussi le Gouvernement, pour y mettre ordre, vient-il de rendre une Ordonnance qui est composée de douze articles, & tellement combinée qu'elle ne paroit plus laisser aucune ressource à l'industrie des Fraudeurs. Cette nouvelle loi fiscale met le complement à une multitude d'autres de son espece qui l'ont précédée en différens tems, & elle est faite pour cette Principauté, pour celle de Gottingue & celle de Calenberg.

On parle encore beaucoup dans ces contrées de nouvelles levées de Troupes pour le service de l'Angleterre en Amérique. Ces bruits nous inquietent; la disette d'hommes se fait déja sentir parmi nous d'une maniere frappante: dans l'Electorat d'Hanovre, à peine en compte-t-on quatre ou cinq sur vingt ou trente femmes. L'Agriculture & les Manufactures manquent de bras & la Population dépérit. Enlever à l'ancien Monde ses Habitans pour les envoyer détruire ceux du nouveau, ce n'est pas-là, disent les mécontens, chercher à la rendre florissante.

De Londres, *le* 3 *Septembre.*

Il court un bruit qui alarme un peu notre Clergé. Parmi les divers projets qui sont sur le tapis, pour trouver les moyens de subvenir aux frais de la campagne prochaine, il en est un qui propose d'imposer un dixieme sur tous les Bénéfices. Jusqu'à présent les Ecclésiastiques n'avoient payé leur part des charges publiques que d'après la taxe arrêtée sous le regne de Henri VIII. On voit combien il leur en coûtoit peu en proportion de leurs immenses revenus, & combien aussi ce nouveau projet, s'il a lieu, va soulager l'Etat.

La découverte d'une méthode exacte & facile pour trouver les longitudes en mer, fixe depuis long-tems l'attention des Mathématiciens & des Astronomes. Nous avons proposé des prix considérables pour ceux qui réussiroient dans cette recherche si importante pour la navigation. Notre exemple a été imité par les François. Plusieurs Sçavans de l'une & l'autre Nation ont approché assez près du but, mais aucun n'y a frappé juste; ce qui est cependant nécessaire, puisqu'ici une erreur de deux minutes seulement dans l'estimation de la distance d'un lieu à un autre, par la mesure des longitudes, produiroit un écart de trente milles. C'est dans le ciel qu'il faut chercher la solution de ce problême, si on veut le trouver, & non-pas dans des moyens purement méchaniques, tels que les montres & les pendules. C'est aussi la route qu'a prise le Rev. M. Smith qu'on nous assure avoir véritablement trouvé un procédé infaillible pour reconnoître les longitudes en mer. Une lettre arrivée par les derniers vaisseaux venus du Bengale, annonce cette grande nouvelle au Bureau de l'Amirauté, & réclame en faveur de l'Auteur qui est dans l'Inde, la récompense promise par le Gouvernement. Le principe sur lequel est appuyée la méthode de M. Smith consiste à sçavoir déterminer au juste la véritable hauteur de la lune.

La Société de Norfolk pour l'encouragement de l'Agriculture, a décerné un prix de neuf guinées à Elisabeth, femme de Jean Wilby, de Vallingtonhall, près de Downham-Market, pour avoir été celle qui, conformément au Programme publié à ce

ſujet, a élevé le plus grand nombre de veaux.

Les Membres d'une certaine Cotterie ou Société à quarante milles de Londres, ont adreſſé au Lord Maire un remerciment conçu en ces termes.

» Monſieur, daignez agréer nos remerciemens pour la ſageſſe de votre conduite dans l'exercice de cette partie de vos fonctions qui concerne non ſeulement les affaires de la Cité, mais encore le bien général de tous les Citoyens. Nous voulons parler des réglemens que vous avez faits pour fixer la taxe du pain. Nous ſçavons maintenant que la récolte de l'année derniere ne devoit pas ſuffire pour fournir à nos beſoins juſqu'au moment où les grains de la moiſſon de celle-ci pourroient être portés au Marché. Ce n'eſt qu'à votre ſage prévoyance que nous devons l'avantage d'avoir mangé le pain, pendant l'hiver dernier & juſqu'à préſent, à un prix modéré. Nous eſpérons que votre Succeſſeur, tel qu'il puiſſe être, imitera l'exemple de Votre Grandeur, & qu'il fera prévaloir le bien du pauvre & celui du Public en général ſur l'avarice des Marchands & les manœuvres de leurs Facteurs. Nous ſommes avec beaucoup d'eſtime, de Votre Grandeur, les très humbles Serviteurs ».

Les principaux Habitans du Devonshire, enflammés d'un zele vraiment patriotique, ont, à ce qu'on nous apprend, formé une ſouſcription pour l'établiſſement d'une Société d'Agriculture, à l'exemple de celle dont M. Rack a donné le plan, pour les Comtés de Sommerſet, de Wilts, de Dorſet & de Glocester.

La Société établie pour la délivrance des pauvres Débiteurs détenus dans les priſons, en a racheté en dernier lieu 97. C'étoient des Manufacturiers, des Laboureurs chargés de nombreuſes familles, des Domeſtiques, des Matelots & Gens de mer. On peut juger par là des avantages qui réſultent pour la Société de l'inſtitution d'une pareille Compagnie.

On vient d'établir ici un Bureau d'Adreſſe où tous les effets perdus & retrouvés ſeront dépoſés & où ils ſeront remis à ceux qui les auront perdus, moyennant une retribution de peu de valeur.

Un de ces Politiques Calculateurs dont notre Capitale fourmille, s'eſt occupé à faire des ſpéculations ſur les revenus annuels des principales Puiſſances de l'Europe. Il réſulte de ſes recherches, dont on eſt bien éloigné de garantir la juſteſſe, que la Maiſon d'Autriche jouit par an de 5 millions 260,000 liv. ſterl.; la Pruſſe de 4,600,000; la Ruſſie de 8,500,000. Ces ſommes réunies forment un total de 18,360,000 liv. ſterl. D'après cela, ajoute notre Politique, on peut juger des reſſources de la France qui jouit de plus de 17 millions ſterl. de revenu & dont par conſéquent la richeſſe égale preſque celle de ces trois grandes Puiſſances réunies.

Les grandes chaleurs que nous avons éprouvées dans le cours du mois dernier, ont invité un grand nombre de perſonnes à ſe baigner dans la Tamiſe, d'où il eſt arrivé que beaucoup ſe ſont noyées. Pour tâcher de diminuer la ſomme de ces accidens qui tous les ans ne ſont que trop nombreux, on a recommandé de la part de la Police, aux Baigneurs d'attacher autour d'eux une corde de la groſſeur d'une forte plume d'oie, longue d'environ douze ou quinze pieds, garnie à ſon extrêmité d'un morceau de liege d'environ trois pouces de diametre. Il eſt aiſé de comprendre combien cette précaution qui certainement n'eſt pas gênante, ſeroit avantageuſe. D'abord elle fourniroit la facilité & les moyens de ſecourir tout Baigneur qui ſe trouveroit en danger; en ſecond lieu, elle feroit retrouver ſur le champ les corps de ceux qui auroient le malheur de périr, & par conſéquent on pourroit leur adminiſtrer & plus promptement & plus efficacement les remedes d'uſage; au lieu que dans l'état actuel des choſes, il ſe paſſe beaucoup de tems avant qu'on puiſſe retirer des eaux ceux qui s'y ſont perdus, & ſouvent les inſtrumens avec leſquels on fait la recherche, les bleſſent au moins s'ils ne les tuent pas. Il ſeroit donc à ſouhaiter qu'on ne ſe contentât pas ſeulement de recommander les précautions dont on vient de parler, mais qu'on en fit une loi expreſſe. Jamais l'exercice du pouvoir coactif n'eſt plus reſpectable que lorſqu'il force les Citoyens de veiller à leurs propres intérêts, & ſur-tout à leur conſervation. Une autre loi qui ne ſeroit pas moins importante & qui préviendroit bien des accidens, ſeroit de ne permettre à perſonne d'entrer dans l'eau pour s'y baigner, ni même de voyager ſur mer, ſans ſçavoir nager. Quoi-

que nous ſoyons un des Peuples de l'Europe qui pratique davantage cet exercice, cependant il eſt encore trop négligé. Que n'imitons-nous les Anciens ? Ils le faiſoient entrer dans l'éducation de leurs enfans. C'eſt pourquoi lorſqu'ils vouloient faire entendre qu'un homme étoit un parfait ignorant & qu'il avoit été mal élevé, ils diſoient proverbialement : *il ne ſçait ni lire ni nager.*

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Lyon, *le 4 Septembre.*

Depuis quelque tems, on a cru devoir donner ici une nouvelle activité à d'anciennes Ordonnances qui défendent aux Revendeurs d'acheter dans les Marchés les fruits portés à la Ville avant huit heures du matin. Cette rigueur a donné lieu à des repréſentations qui ont mérité l'attention du Magiſtrat de la Police, qui en tout ne cherche que le bien public ; il a même permis à un honnête Citoyen dont il connoît le zele & les lumieres, de lui faire part de ſes réflexions à ce ſujet. Ces judicieuſes réflexions ſont conſignées dans une lettre imprimée dans les *Affiches de Lyon.* L'Auteur de cet écrit y prouve que le réglement en queſtion fait perdre beaucoup de tems aux gens de la campagne en les retenant trop tard à la Ville; que leur fruit en reſtant expoſé aux intempéries de l'air juſqu'à ce que l'heure de la vente ſoit venue, dépérit ou qu'au moins il perd cette fleur qui le rend auſſi agréable aux yeux qu'il peut l'être au goût ; avantage qu'il conſerveroit, s'il paſſoit, auſſi-tôt qu'il arrive, dans les magaſins des Revendeurs. A ces raiſons, l'Auteur en ajoute encore d'autres qui tendent à démontrer que le réglement dont il s'agit doit augmenter le prix du fruit, & que par conſéquent il bleſſe auſſi les intérêts du Conſommateur. » La liberté, ajoute-t-il en finiſſant, eſt » l'antidote de tous les maux. Et qui pourroit s'en plaindre ? Les Marchés ſeront » fournis ; les fruits, lorſque l'intempérie » des ſaiſons ne nous en aura pas privés, y » abonderont ; ils ſeront portés dans les magaſins des Fruitieres, ou dans les maiſons, » avant le lever du ſoleil ; les places & les » rues ſeront débarraſſés des mulets & chevaux, & de leurs conducteurs ; les mouches ſeules y perdront. Les Cuiſinieres » qui voudront acheter une charge entiere, » obligées, pour prévenir l'activité des Revendeurs, de ſe lever avant l'aurore, » pourront en murmurer d'abord, mais » elles s'accoutumeront bientôt à préférer » la fraîcheur du matin à celle du ſoir : » obligées de ſe lever avec le jour, elles ſe » coucheront plutôt ; elles ſe rappelleront » le tems où elles habitoient au village ; les » mœurs y gagneront, l'air du matin eſt » plus pur que celui du ſoir. J'ai des propriétés à la Ville & à la Campagne ; j'ai » habité l'une & l'autre, & j'ai peſé depuis » long-tems les raiſons que je mets ſous vos » yeux ».

De Vertus (*en Champagne*), *le 6 Septembre.*

Extrait d'une Lettre écrite de ce Lieu. Le mois d'Août auroit été très-favorable au vin, s'il y eût eu des raiſins aux ſeps. A peine aurons-nous ici le douzieme de ce que nous avons eu l'année derniere. Il eſt certain que votre vigne qui vous donne, année commune, deux à trois pieces de vin, ne vous en produira peut-être pas douze ou quinze bouteilles ; elle a cela de commun avec toutes celles du canton. Quant à moi, j'ai eu vingt-quatre à vingt-cinq pieces l'année derniere ; celle-ci, je ne compte pas ſur plus de deux ou trois ; & certainement je n'en recueillerois pas tant, ſi je ne poſſédois pas quelques vignes ſituées dans un côté oppoſé à celui où ſont les vôtres, & qui n'a pas été tout-à-fait ſi maltraité.

De Niort (*en Poitou*), *le 10 Septembre.*

Extrait d'une Lettre au Rédacteur de la Gazette. Dans une de vos dernieres Gazettes, on vous écrit de la Rochelle que » les pluies du printems ont fait pouſſer » quantité de mauvaiſes herbes dont la tête » s'eſt élevée à la hauteur des épis, deſorte » que lorſqu'on viendra à battre les gerbes, » les grains de ces plantes paraſites ſe confondront avec le bon grain ; ce qui n'eſt » pas un petit inconvénient ». En effet cet inconvénient eſt très-conſidérable ; c'eſt pourquoi, M., je crois rendre ſervice aux Habitans du Pays d'Aunis, nos voiſins, &

en général à tous les Fermiers & Propriétaires qui se trouvent dans le même cas, que de leur annoncer l'invention d'un couteau qui pourra leur sauver au moins une partie de l'inconvénient dont se plaint votre Correspondant de la Rochelle. Ce couteau a été inventé par M. Guyot, Receveur des Décimes à Poitiers; on en trouvera la description dans les *Affiches du Poitou* du Jeudi 28 Août dernier. Peut être sera-t-il plus court de s'adresser directement à l'Auteur à qui son amour pour les progrès de l'Agriculture & son zele pour le soulagement des gens de la campagne, inspireront certainement la complaisance d'expliquer dans le plus grand détail toutes les particularités de sa méthode. Au reste la dépense qu'elle exige, pour être mise en œuvre, se réduit à peu de chose. Le couteau pour couper les épis, qui fait la principale piece de cette invention, ne coûte que 6 l. Quatre buches bien droites & longues de 4 pieds, suffisent pour monter toute la machine. » Il » résulte de cette découverte plusieurs avan» tages pour l'Agriculture; le premier est » d'avoir du bled net; le second de faire » ranger quatre fois plus de gerbes dans la » cour à battre; le troisieme d'avoir de » bonne paille pour faire du fourage; le qua» trieme d'accélérer au moins de moitié le » tems pour battre les grains, par consé» quent une grande épargne pour le Fer» mier & le Laboureur, dont la préparation » des terres & la conduite des engrais au» roient été retardées par la longueur de la » batterie ».

De l'Orient, *le 5 Septembre.*

Le vaisseau l'*Aimable Nannette*, appartenant à MM. Admirauld & fils ainé, de la Rochelle, est arrivé le 2 Août, chargé d'une riche cargaison consistant en toiles des Indes de toutes les especes, telles que Guinées blanches de Pondichery, de Dyanaou, de Salempouris blancs, de Tarnatannes, basins de Goudelour, mouchoirs de Masulipatan & de Vintepaleon, de Guinées bleues, de Garras, de Baffetas de Jouddia, de mouchoirs Burgos, de 319 mille 48 liv. de salpêtre, 14516 liv. de cauris, 113 mille 818 livres de poivre, 34 mille 96 liv. de bois rouge, 2187 liv. de benjoin & 483 paquets cottins de Malac, & autres articles également précieux dont nous ne pouvons donner ici tous les détails.

Le 23 Août, est arrivé dans le même Port le vaisseau l'*Isle-de-France*, venant du Bengale; son chargement consiste, comme celui du précédent, dans des toileries des Indes au nombre de 45 mille 73 pieces, outre 16 balles & 19 sacs de café Moka, 317 caisses de gomme laque, 5 de borax & 2138 sacs de salpêtre. Il est venu aussi à fret plusieurs marchandises du même genre, par le vaisseau la *Brune* & autres bâtimens.

De Paris, *le 12 Septembre.*

Un éboulement arrivé dans la cave d'un Marchand de Vin à Vaugirard, bordant le pavé qui conduit de Paris à Versailles, a donné lieu de découvrir une ancienne carriere dont les branches s'étendent en plusieurs rameaux sous le grand chemin de Paris à Versailles. Pour prévenir les accidens qui peuvent résulter de ces sortes d'éboulemens qui deviennent assez fréquens, le Bureau des Finances de la Généralité de Paris a rendu une Ordonnance en date du 30 Juillet dernier, *concernant les fouilles & carrieres sous les rues & grands chemins*. Cette Ordonnance, après avoir pourvu aux réparations nécessaires pour la conservation & la sûreté du grand chemin de Paris à Versailles par Vaugirard, défend à toutes personnes d'ouvrir & faire exploiter aucune carriere dans l'intérieur de la Ville de Paris & de ses Fauxbourgs, ainsi que dans les Villes, Bourgs & Villages de la Généralité, sous les peines portées par les réglemens, & de tous dépens, dommages & intérêts en cas d'éboulemens. Elle enjoint de plus à tous ceux dont les caves ou puits auroient des communications ouvertes avec quelque carriere ancienne ou nouvelle, passant sous une rue ou sous un grand chemin, soit dans la Ville & Fauxbourgs de Paris, soit dans les Villes & Bourgs de la Généralité, de dénoncer lesdites communications dans le délai d'un mois. Cette Ordonnance a été précédée d'un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 4 du même mois de Juillet, portant réglement pour prévenir les contestations qui pourroient survenir entre les Commissaires que S. M. a nommés pour veiller aux opérations qu'exige l'état actuel des carrieres de Paris & des plaines adjacentes, & les Officiers de ses

Chasses, au sujet de l'exercice de leurs droits & pouvoirs respectifs.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Observations sur l'article daté de Petersbourg inseré dans la Gazette du Commerce N°. 70. 2 Septembre 1777.

» Le Correspondant qui a envoyé cet article à l'Auteur de la Gazette du Commerce, y rapporte le nombre des naissances & des morts du Gouvernement de Moscou, pendant les sept années qui se sont écoulées depuis 1769 jusques & compris 1775; & de ce que le nombre des naissances excéde celui des morts de plus d'un tiers, il en conclud que la population dans cette partie de l'Europe y augmente avec une rapidité incroyable. Il y a lieu de penser que pour se procurer le nombre des naissances & des morts, ce Correspondant en a fait le relevé sur les registres tenus dans les différentes Villes, Bourgs & Villages dépendants du Gouvernement de Moscou, ou, ce qui est plus vraisemblable, qu'il s'en est rapporté aux résultats des listes qui, suivant les apparences, s'impriment en Russie, dans la même forme de celles que nous voyons paroître tous les ans pour la Ville de Londres & pour celle que Paris; mais il ne s'est peut-être pas assuré si les morts de tous les âges sont exactement inscrits dans les registres. On sçait qu'en France, où il existe des Ordonnances qui obligent les Curés à tenir un compte exact sur des registres de toutes les naissances & de tous les enterremens de leurs Paroisses, il y en a cependant un grand nombre, principalement dans les campagnes, qui négligent d'y inscrire les enfans qui meurent avant leur premiere Communion, attendu que la mort d'un enfant de Paysan ne peut avoir de suite, & que l'extrait mortuaire n'en sera jamais demandé; mais ces mêmes Curés qui négligent de constater la mort des enfans de la campagne, ne manquent pas de porter exactement sur leurs registres toutes les naissances, parce qu'ils ignorent & ne peuvent prévoir quelle sera la destinée des enfans nouvellement nés, lesquels, par la suite de leur vie, peuvent être dans le cas lever leurs extraits baptistaires. Cette inexactitude d'un grand nombre de Curés de la campagne, à inscrire les enfans morts en bas âge, empêche qu'on puisse connoître le véritable état de la population d'une Province du Royaume par les registres mortuaires. Ceux où s'inscrivent les naissances & les mariages sont donc les seuls qui puissent en donner des renseignemens exacts. Il y a lieu de présumer que ceux qui sont chargés en Russie d'inscrire sur les registres publics les morts de chaque lieu particulier, n'y sont pas plus exacts qu'en France. L'énorme difference qui se trouve entre les naissances & les morts du Gouvernement de Moscou en est une preuve; l'ordre de la nature n'en admettant nulle part une aussi extraordinaire. Il seroit donc nécessaire, pour connoître d'une maniere exacte l'accroissement de la population dans le Gouvernement de Moscou, pendant les 7 années de 1769 jusqu'à la fin de 1775, que le Correspondant se procurât le relevé de toutes les naissances des sept années précédentes; & ce ne seroit que par la comparaison des sept années suivantes, qu'il seroit possible de connoître au juste l'accroissement de la population. La comparaison du nombre des mariages, pendant le même espace de tems, seroit également nécessaire pour avoir cette connoissance, ou du moins elle fourniroit une nouvelle combinaison pour juger de l'état de la population actuelle & pour fonder des espérances sur un nouvel accroissement ».

Cette observation est judicieuse, & nous remercions sincérement la personne qui nous l'a envoyée. Nous l'invitons à vouloir bien nous en adresser souvent de pareilles.

II.

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 12 Septembre.

Raye depuis 9 liv. jusqu'à 15; le panier de petites solles 9 liv. 10 s.; la lévée de six moyennes solles 13 liv.; une truite 19 liv. 10 s.; petits turbots depuis 12 jusqu'à 15 l.; le panier de limandes 10 liv.; trois maniveaux d'éperlans 7 liv.; le panier de moules depuis 2 liv. 10 s. jusqu'à 3 liv.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 6 Sept. 1777 au Mercredi 10 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 20 à 22 liv.; le seigle, de 9 l. 15 s., 10 à 10 l. 10 s.; l'orge, de 9 l. 5 s., 9 l. 10 s. à 10 l. Le froment au Port de la Greve, de 21, 22 à 23 l.; le seigle, de 10, 10 liv. 5 s. à 10 l. 10 s.; l'orge, de 9 l. 10 s. à 10 l. *le septier.*

Du Samedi 6 Sept. 1777 au Mercredi 10 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 l. 10 s.; *idem* à la Greve, de 20, 21 l. 10 s. à 22 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 13 Sept. 1777, de 59 à 60 l.; *idem* nouveau, de 57 à 58; le cent de paille vieille, de 22 à 23 l.; *id.* nouvelle, de 21 à 22 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 45 à 46; *idem* nouveau, de 43 à 44; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 22 à 23; *id.* nouvelle, de 21 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille, de 21 à 22 l.; *id.* nouvelle, de 20 à 21 l.; le foin à la Grêve, de 35 à 36 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 13 Septembre 1777.

Or de Portug. à	725	8	6	marc.
Du Mexique à	720			marc.
Du Pérou à	712			marc.
Les guinées à	722			marc.
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à	84			once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	15		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52			marc.
Piastres à	49	7	6	marc.

CHANGES DE PARIS, *du* 13 *Septembre* 1777.

Amsterdam	54 ¼ à ⅛		
Londres	31	13	16e.
Hambourg	188 ¼		
Madrid	15	1	6
Cadix	14	19	6
Livourne	95 ¼		
Gênes	93		
Lyon *Août*	¼		

LETTRES de MM les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1777.

Du Sam 6 Sept. 1777.

Messieurs

Thevenin... pplles.	A.	
Viageres.....	A.	
Delamotte.. pplles.	H.	
Viageres.....	C.	

Du Mardi 9.

Roberge... pplles.	t. l.	
Cauchy..... pplles.	A.	
Viageres.....	A.	
Tontine.....	B.	
Marsollier.. Viag.	A.	
Desplaces... pplles.	A.	
Viageres.....	A.	
Tontine.....	A.	

Suite du Mardi 9.

Messieurs

Vieillard... pplles.	C.	
Viageres.....	C.	
Tontine.....	C.	

Du Jeudi 11.

Deschapelles.. vres.	B.	
Perpétuelles..	B.	
Decourmont. pplles.	J.	
Viageres.....	C.	
Delagarde.. Viag.	A.	
Tontine.....	A.	
.....		
.....		
.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Sept. 1777.	Jeudi 11.	Vendredi 12.	Samedi 13.
COMP. D. IND.			
Actions . . .	1827 ½ 30 . .	1832 ½ . . .	1835 . . . .
D°. 16es/25 . . .	. . . . .	. . . . .	1195 . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	250 . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	405	406	405 . . . .
Rescriptions . .	10 ¼ ½. . . .	10 ¼ ½ . . .	10 ¼ . . . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	2	1 ¾ 2 1 ¾. . .
Lots de 48 l. .	799 800 799 .	800 799 . . .	799 . . . .
Lots de 150 l. .	1706 7 . . .	1715 18 17 16.	1718 17 . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24ft pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 22 Novembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 19 Octobre.*

LE Capitaine Hayer qui conduit le *Domsborg*, vaisseau de la Compagnie Asiatique, a fait sçavoir aux Négocians de cette Capitale que le 28 Avril de cette année il étoit parvenu à 35 degrés 20 minutes de latitude septentrionale & à 13 degrés & demi de longitude à l'Est devant le Cap de Bonne-Espérance; il mande en même tems qu'il se proposoit de faire voile pour l'Isle de Saint-Maurice, d'où il se rendra à Tranquebar par les Isles Maldives.

D'ELSINGOR, *le 29 Octobre.*

Du 21 au 23 de ce mois, il est arrivé dans ce Port vingt-deux vaisseaux Anglois; trente-huit Hollandois, venant la plûpart de Riga & de Konigsberg, avec des chargemens de bois pour l'Angleterre.

DIVERS CANTONS D'ALLEMAGNE.

DE BERLIN, *le 24 Octobre.*

La Société formée pour la distribution du bois de chauffage aux pauvres honteux de cette Ville, a commencé cette année à remplir ce devoir de bienfaisance. Elle a eu la douce satisfaction de se voir puissamment secondée par des personnes généreuses qui ont de beaucoup augmenté les sommes consacrées à cette œuvre de charité. Les Catholiques & les Luthériens se sont joints aux Réformés pour les mettre en état de soulager plus efficacement les pauvres, & en conséquence la distribution du bois a été faite entre les pauvres honteux des trois Communions. Si les pauvres de l'Eglise Françoise ont été secourus plus puissamment, c'est que la Maison de Charité qui a donné lieu à la Société dont on vient de parler, est un établissement formé par des François.

Un Etranger, qui s'est tenu caché sous le voile de l'anonyme, a fait parvenir 80 fréderics d'or à cette Maison où se forme un si grand nombre de Sujets que la générosité publique arrache à la misere, à l'ignorance & au vice.

Le 29 Septembre dernier, l'examen des Etudians du College François a eu lieu; on s'est convaincu plus que jamais que cet Institut n'a point dégénéré de son origine. On sçait qu'il s'est formé des débris des célébres Colleges de Saumur & de Sedan. M. Andoni qui a rempli le premier les fonctions de Principal de ce College François, avoit été Disciple du fameux Tannegui le Fevre, pere de l'illustre Madame de Dacier.

La pêche du hareng a été si fructueuse cette année pour la Compagnie d'Embden, que les Intéressés ont perçu des dividendes de cinq pour cent du montant de chaque action; l'Administration vient de prendre

encore de nouveaux moyens pour faciliter de plus en plus cet utile commerce.

De Dresde, *le 25 Octobre.*

Le Docteur Zeiher a remis au Cabinet de Curiosité de cette Ville un aimant qui passe pour une rareté en ce genre, & qui est le seul de ce volume qu'on connoisse. Cet aimant vient de Sibérie, & a été tiré des mines de fer de Solikomskoi, où il étoit regardé comme une espece de phénomene. Le Docteur Zeiher l'apporta de Pétersbourg en Saxe, mais encore brut; il pesoit alors près de 70 livres. Le Possesseur, après en avoir fait couper un morceau parallélipede d'environ vingt livres, long de près de dix pieds, large de cinq sur trois de haut, le fit armer suivant la méthode ordinaire; c'est ce morceau qui est le grand aimant de la Chambre des Curiosités de cette Capitale; il porte aujourd'hui au delà d'un quintal pesant. Le Docteur a fait faire du reste de la pierre d'aimant plusieurs autres aimants d'un volume encore assez considérable & qui sont d'une force extraordinaire.

De Minden, *le 5 Novembre.*

La maladie épizootique a causé de si grands ravages dans cette Province pendant le cours de plusieurs années que notre Gouvernement, pour en arrêter la communication, a cru devoir prendre à peu près les mêmes précautions dont on use pour empêcher les progrès de la peste. En conséquence il a fait publier un Réglement par lequel il est défendu d'introduire dans le pays aucuns bestiaux qu'il ne soit certifié, par de bons témoignages juridiques, qu'ils sont sains & qu'ils viennent de lieux non-suspects. Les passeports doivent contenir le nom du Vendeur, le jour de l'achat, le signalement de l'animal, avec l'indication de l'endroit d'où il vient, & il faut que cet endroit ait été exempt d'épizootie, au moins, pendant trois mois. De plus, le bétail sera assujetti à rester pendant huit jours sur la frontiere avant que d'aller plus loin. On aura soin cependant de le faire baigner trois fois par jour. Si durant cet espace de tems il ne meurt aucune bête, on pourra faire passer le troupeau à sa destination, après avoir marqué chaque animal des lettres F. R. à la corne droite, & s'être muni de nouveaux témoignages. On aura les mêmes attentions lorsqu'il s'agira de conduire des bêtes d'un Marché à un autre, & on leur fera faire une nouvelle quarantaine à chaque endroit. Cette nouvelle Ordonnance trace la route que doivent tenir les bestiaux, relativement au lieu d'où ils viennent, & elle défend, sous des peines très grièves, de vendre aucun animal qui soit infecté.

SILÉSIE.

De Breslau, *le 22 Octobre.*

La Société Patriotique de Silésie s'assembla ici le 18 Octobre dernier, & dans cette Séance, M. Zeplichal, Directeur, refuta l'opinion de ceux qui pensent que les grains poussent des racines également longues, quelle que soit la profondeur du labour qu'on donne à la terre. Voici l'expérience sur laquelle il se fonde; il l'a faite avec beaucoup de soin.

M. Zeplichal fit préparer au commencement d'Avril un petit terrein dont une partie étoit labourée à la profondeur de six pouces, une autre à la profondeur de quatre, & une troisieme partie à la profondeur de deux pouces seulement. Le sol étoit d'une qualité médiocre, & il y avoit eu du millet l'été précédent. Le terrein ainsi disposé, il y sema de l'orge & eut lieu de faire les observations suivantes. L'orge leva en même tems dans les trois quarrés du terrein. Lorsque les plants eurent acquis assez de force, sans être cependant parvenus à leur maturité, c'est-à dire vers le milieu du mois d'Août, M. Zeplichal les fit deterrer pour en examiner les racines. Il trouva que celles du premier quarré étoient les plus étendues; elles avoient depuis 5 jusqu'à 7 pouces & demi de longueur. Celles du second quarré en avoient jusqu'à 4 & même 5, & celle du dernier seulement 3 pouces. La Société exhorte les Cultivateurs à multiplier ces expériences, de maniere qu'on puisse en tirer une conséquence juste & solide, & s'assurer de l'avantage qui peut résulter des racines plus ou moins profondes.

M. de Beda parla ensuite de quelques essais que lui & d'autres ont faits sur la culture du seigle d'Archangel. M. de Beda a recueilli d'un quarteron de semence un schef-

fel & neuf metzes, & à Turarva, la même quantité de ſemence a produit un ſcheffel & demi. Ailleurs, une Dame a recueilli d'un quart de ſemence deux metzes, meſure de Breſlau ; deſorte que ce ſeigle a produit le quatorzieme grain : il avoit été ſemé ſur un champ où il y avoit eu auparavant de la navette. Ce ſeigle eſt diſtingué du ſeigle commun, en ce qu'il eſt d'une couleur plus claire & verte ; que la paille en eſt plus longue, & que le grain mûrit plus tard ; mais pour la beauté des grains, il eſt inférieur à celui de Siléſie. La Société demande encore d'autres expériences ſur ce ſujet. M. le Secretaire préſenta une nouvelle machine pour faire le beurre, beaucoup plus parfaite & plus expéditive que toutes celles dont on s'eſt ſervi juſqu'à ce jour. Le beurre qui en ſort eſt infiniment au-deſſus de tout autre. On rendit compte enſuite des progrès de la très-belle Bibliothéque économique que le Comité de Glatz a formée, & des Ouvrages précieux dont elle s'enrichit journellement. Puis on procéda à la lecture de quelques Mémoires envoyés par d'autres Comités. Le Comité d'Oels en a fourni deux, dont l'un eſt intitulé : *Le Juif conſideré d'un œil patriotique*, par M. Baſehke ; l'autre a pour titre : *Légalité de l'inoculation de la petite vérole*, par M. Stampe. Ces Sçavans ſont deux Eccléſiaſtiques : le premier voudroit qu'on rendît la Nation Juive utile à la Patrie en leur inſpirant de l'éloignement pour cet art de tromper qu'elle poſſéde à un haut degré ; & qu'on la mît dans le cas de mener une vie moins errante & moins vagabonde ; l'autre prouve contre quelques-uns de ſes Confreres qu'on peut en ſûreté de conſcience inoculer la petite vérole. La Société publiera ce ſecond Mémoire.

M. Bock propoſa la queſtion ſuivante.

» N'y auroit-il pas un moyen convenable » de peupler le pays par le moyen des Sujets » du pays même, & ne pourroit-on pas facili- » ter cette eſpece de population, en encoura- » geant les mariages, comme faiſoient autre- » fois certains Peuples de l'antiquité & en- » tre autres les Romains ? Ne conviendroit- » il pas d'accorder des prix aux familles fé- » condes, & de punir les célibataires en » leur impoſant certaines charges ?

De Nuremberg, *le 24 Octobre.*

M. de Murr continue avec ſuccès un Journal écrit en Langue Allemande ſur l'Hiſtoire des Arts & la Littérature univerſelle. Cet Ouvrage intéreſſant mériteroit bien d'être traduit en François, d'autant plus que les pieces qu'il contient ſont preſque toutes originales, & que ce n'eſt pas comme tant d'autres Journaux, une ſimple compilation des Ecrits périodiques bons ou mauvais qui paroiſſent en France.

ITALIE.

De Naples, *le 22 Octobre.*

L'Univerſité de cette Ville va recevoir une nouvelle forme & un nouveau luſtre. Le Gouvernement a augmenté le nombre des Profeſſeurs, & l'on y donnera des leçons ſur des objets utiles qui avoient été trop négligés juſqu'à préſent. Elle aura pour l'inſtruction des jeunes Eleves en Médecine & en Chirurgie, & généralement de tous ceux qui auront du goût pour les Sciences naturelles, un Cabinet de Phyſique expérimentale, un Jardin de Botanique, & un Amphithéatre Anatomique.

Nous n'aurons plus le déplaiſir de nous voir aſſaillis dans les rues & aux portes de nos Egliſes par une multitude de mendians, eſpece d'hommes qui s'eſt d'autant plus multipliée en Italie, que la mendicité y eſt devenue depuis long-tems preſque un état dont on ne rougit pas. Il a paru nouvellement une Ordonnance qui enjoint aux pauvres de ſe retirer dans des Maiſons de Charité où les Infirmes ſeront ſoignés, & où ceux qui peuvent travailler trouveront de l'ouvrage. Cette même Ordonnance a auſſi pour objet de purger cette Capitale des vagabonds & gens ſans aveu qui ne ſervent qu'à troubler la tranquillité publique.

De Florence, *le 19 Octobre.*

Dans la nuit du quinze au ſeize Octobre, il s'éleva ici un orage affreux, accompagné de grêle & de tonnerre. Cet ouragan a cauſé une perte immenſe. Il a ruiné les campagnes, renverſé des maiſons, abattu un grand nombre d'étables dont la chûte a fait périr une quantité conſidérable de beſtiaux. Le jour ſuivant la tempête a recommencé avec encore plus de furie, & l'on apprend que vers Taglia Ferro, ſur le fleuve Garza, les

torrens qui rouloient du haut des montagnes avec une impétuosité inexprimable, ont occasionné des éboulemens de terre & de pierre qui ont couvert le grand chemin dans un espace d'environ sept milles. Le Grand Duc se transporta le dix-sept au matin sur les lieux pour être témoin de ce triste spectacle, & pour juger par lui-même du dommage qui est inappréciable.

De Trieste, *le 2 Novembre.*

Il a péri près de Pola, dans l'Istrie Vénitienne, deux bâtimens du Pape; l'un étoit chargé de grain, l'autre de sommes considérables pour des Négocians de Trieste. Mais heureusement on est parvenu à sauver les équipages & une partie de leur cargaison. Cet accident est arrivé vers la fin du mois de Septembre.

Il y a eu au mois d'Octobre dernier, de grandes inondations dans plusieurs cantons de l'Italie, qui y ont causé des dégâts extraordinaires. Les rivieres de Polcevera, de Bisagno, de Musone, & de Brenta ont dévasté une grande étendue de terrein & privé le Cultivateur d'une partie de ses espérances. Cependant les vivres n'ont point augmenté, parce que ces malheurs se sont bornés à quelques lieux particuliers.

De Venise, *le 18 Octobre.*

Nous avons essuyé depuis peu des pluies excessives accompagnées de gros tems sur la mer. Les digues du fleuve Musone qui passe par Trevise ont été rompues, & les eaux se sont répandues avec impétuosité dans les campagnes. Elles ont emporté les maisons & les moulins qui se sont trouvés sur leur passage. Une grande quantité de bétail a été noyé. Toutes les belles métairies des Nobles du Trevison ont été inondées, & l'on ne pouvoit en approcher qu'en bateau.

L'Abbé Frisio & l'Abbé Ximenés ont reçu de la République chacun 500 sequins en présent, pour la peine qu'ils ont prise d'examiner le Plan du Colonel Lorgna, concernant les ouvrages qu'il est nécessaire de faire à nos rivieres de Terre-Ferme. Ces habiles Mathématiciens ont approuvé le plan du Colonel, & bientôt le Gouvernement va donner des ordres pour qu'il soit mis à exécution.

ESPAGNE.

De Madrid, *le 23 Octobre.*

L'amour du bien public s'empare de tous les cœurs, & chacun s'empresse de donner des preuves de son zele patriotique. La faveur que le Gouvernement accorde aux Manufactures & aux Arts ne contribue pas peu à faire naître & à entretenir ces heureuses dispositions, sur tout parmi les Citoyens riches des différentes Villes du Royaume. » Les trois freres, Sauveur-Marie, André & François Gomès Moreno » ont demandé au Roi la permission d'établir dans cette Ville une Ecole gratuite » avec différens Maîtres pour montrer à filer le lin, le chanvre & le coton, & à » faire des toiles &c. Sa Majesté, voulant » seconder le zele patriotique de ces trois » freres, a accueilli leur demande, & a ordonné en même tems aux principaux » Membres de l'Administration d'assister, » en son nom, à la premiere Séance publique de cet utile Etablissement. En conséquence, l'Archevêque, le Président » du Parlement, le Gouverneur de la Ville » & la Noblesse du Pays assisterent à cette » Assemblée qui eut lieu le 20 Septembre » dernier. L'Archevêque s'obligea volontairement à faire la dépense des tours à » filer & de vingt métiers de Tisserands, & » la Société Patriotique fonda trois prix » annuels qui seront distribués aux Tisserands ou Fileuses qui auront excellé dans » leur Art ».

Des lettres de Barcelonne du premier Octobre, portent que le Gouvernement Espagnol a fait prendre dans tous les Ports du Royaume la liste des vaisseaux Marchands qui se trouvent en état d'être armés sur le champ.

PORTUGAL.

De Lisbonne, *le 22 Octobre.*

La Reine qui paroît avoir pris la résolution de réformer l'ancienne Administration dans toutes ses parties, a supprimé la Compagnie qui étoit ci-devant chargée de la ré-

gie des Aqueducs & des Fabriques de ſoie, & en a créé en même tems une autre à qui elle confie cette même régie.

On a reſſenti ici le 1 Octobre, vers les ſix heures du matin, un tremblement de terre accompagné d'un bruit ſouterrein. Les ſecouſſes ont été beaucoup plus violentes à Cintra, Château qui avoit été abandonné depuis que le Roi Alphonſe VI. y avoit été arrêté dans le dernier ſiecle; mais le Roi actuellement regnant y va volontiers prendre le plaiſir de la chaſſe, pour diſſiper le préjugé qui tenoit la Cour éloignée de cette maiſon de plaiſance, quoiqu'elle ſoit aſſez agréable.

SUISSE.

DE BERNE, *le 26 Octobre.*

La Société Typographique de Berne a publié, il y a quelques mois, les Lettres Allemandes que des Gens diſtingués dans la Littérature ont écrites à M. de Haller. Quelques-unes de ces Lettres, ainſi que celles du même M. de Haller qui ont été publiées précédemment en Latin & en ſix volumes, ont pour objet la Médecine Pratique, l'Anatomie, la Phyſiologie & la Botanique.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

D'ORMES (*en Bourgogne*), *le 4 Novembre.*

Extraits de deux Lettres d'un Voyageur. Les nouvelles de ce pays ſont *aquatiques*; un vent aſſez violent s'éleva le vingt-neuf du du mois dernier, il augmenta dans la nuit, & il étoit ſi violent le trente, que tous les arbres de l'avenue des Capucins de Châlons-ſur-Saône furent ébranlés; cela faiſoit frémir. Une pluie orageuſe tomba ſur les ſept heures. Le vent dura juſqu'au 31 vers cinq heures que l'impétuoſité & la continuité de la pluie le fit finir. Il plut toute la journée du 31; la pluie ne ceſſa que le 1er. de ce mois vers midi. On peut dire qu'il a plû 48 heures de ſuite; ce qui a tellement fait gonfler la riviere qu'on aſſure qu'à Trevoux l'eau a monté de douze pieds en moins de trois heures. Aujourd'hui 4, l'eau a augmenté dans ce canton de quatre à cinq pouces. Le tems menace encore: cependant la Diligence par eau va toujours; mais ſi cela continue, elle s'arrêtera demain.

De Mâcon le 6 Novembre, par le même. Je vous ai marqué, par ma précédente, le ravage des eaux; l'inondation a éte ſi conſidérable que l'on ne peut point paſſer le bac de Tournus. L'eau a crû de dix pieds en moins de trois heures; elle a enlevé quantité d'effets, & ſur tout beaucoup de toile à Clugny. Il y avoit vingt ans qu'on n'avoit vu une inondation ſi conſidérable. Un Ouvrier qui étoit couché dans une chambre au deſſus d'un moulin, y fut retenu pendant trente heures ſans manger & ſans qu'on pût le ſecourir ni lui porter de la nourriture, malgré tout ce qu'on put faire, tant l'eau étoit forte & le courant impétueux. L'eau a entraîné des pierres qu'on n'auroit pu charger ſur une voiture. Enfin dans tout ce pays, elle a fait des dégâts trés-conſidérables.

DE LYON, *le 9 Novembre.*

M. Faiſſole qui s'eſt diſtingué ici par le zele avec lequel il a ſecouru les noyés en pluſieurs circonſtances, vient de recevoir de la part du Conſulat une marque bien flatteuſe de la reconnoiſſance publique. Ce Corps reſpectable lui a député M. Muguet, premier Echevin, pour le remercier de ſes peines & le féliciter ſur ſes ſuccès. Ce Magiſtrat lui a préſenté en même tems, de la part du Conſulat, une bourſe de jettons d'argent. Ils repréſentent d'un côté les Armes de la Ville de Lyon, & de l'autre une Couronne civique, au milieu de laquelle on lit ces mots: *Patria memor.*

PRIX des Marchandiſes de l'Amérique, vendues à Nantes & à la Rochelle.

Depuis le 16 Septembre juſqu'au 4 Novembre, le ſucre blanc de l'Amérique s'eſt vendu à Nantes, premiere ſorte, 66 à 68 liv. le quintal; deuxieme ſorte, 62 à 64 l.; troiſieme ſorte, 59 à 60 liv.; quatrieme ſorte, 55 à 57 liv.

Depuis le 16 Septembre juſqu'au 28 Octobre, le café de la Martinique, fin verd, s'eſt vendu 12 ſ. à 12 ſ. 6 den. la livre, & celui de Saint-Domingue, fin, 12 ſ.

Depuis le 28 Octobre juſqu'au 4 Novem-

bre, le café de la Martinique, fin verd, s'eſt vendu le même prix, & celui de Saint-Domingue, fin, 10 ſ. 6 den.

Depuis le 16 juſqu'au 30 Septembre, le ſucre blanc de Saint-Domingue s'eſt vendu à la Rochelle, premiere ſorte, 64 à 66 liv. le quintal; deuxieme ſorte, 62 à 64 liv.; troiſieme ſorte, 56 à 58 liv.; & celui de la Martinique, premiere ſorte, 62 à 64 liv. le quintal; deuxieme ſorte, 60 à 62 liv.; troiſieme ſorte, 56 à 58 liv.

Depuis le 30 Septembre juſqu'au 21 Octobre, le ſucre blanc de Saint-Domingue s'eſt vendu, premiere ſorte, 62 à 64 liv. le quintal; deuxieme ſorte, 60 à 62 liv.; troiſieme ſorte, 54 à 56 liv.; & celui de la Martinique, premiere ſorte, 60 à 62 liv. le quintal; deuxieme ſorte, 58 à 60 liv.; troiſieme ſorte, 52 à 54 liv.

Depuis le 16 Septembre juſqu'au 21 Octobre, le café de la Martinique, fin, s'eſt vendu à la Rochelle 11 ſ. 6 den. la livre, & celui de Saint-Domingue 10 ſ. 6 den. à 11 ſ.

Depuis le 16 Septembre juſqu'au 4 Novembre, le coton de Saint Domingue s'eſt vendu à Nantes 180 à 200 liv. le cent, & celui de la Martinique 160 à 170 liv.

Depuis le 16 Septembre juſqu'au 21 Octobre, le coton de Saint-Domingue s'eſt vendu à la Rochelle 180 à 190 liv. le cent, & celui de la Martinique 160 à 165 liv.

Depuis le 16 Septembre juſqu'au 4 Novembre ſuivant, les vins de Vallet, premiere qualité, ſe ſont vendus à Nantes 280 à 300 liv. le tonneau; deuxieme qualité & petits vins, 180 à 260 liv.

Depuis le 16 Septembre juſqu'au 4 Novembre, les eaux de-vie ſe ſont vendues 174 liv. les 27 veltes; & le 4 Novembre, elles ſe vendoient 185 liv.

De Paris, *le* 17 *Novembre*.

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, du 30 Août 1777, portant Réglement de Diſcipline pour les Compagnons Imprimeurs.

Cet Arrêt aſſujettit tous les Compagnons Imprimeurs à ſe faire inſcrire à la Chambre Syndicale de la Ville où ils travailleront; & s'ils étoient occupés dans une Ville où il n'y eût point de Chambre Syndicale, ils ſeront tenus de ſe faire enregiſtrer à celle dans l'arrondiſſement de laquelle ils demeureront. Il leur ſera délivré un cartouche qu'ils préſenteront toutes les fois qu'ils en ſeront requis par les Officiers de la Librairie. Chaque année il ſera fait aux Chambres Syndicales un appel ou *viſa* général de tous les Ouvriers travaillants dans les Imprimeries de leur reſſort. On y viſera leurs cartouches. Un Ouvrier qui ſeroit convaincu d'avoir pris le nom & de s'être ſervi du cartouche d'un autre, ſera puni exemplairement. Nul Ouvrier ne pourra travailler dans aucune Imprimerie en Province, s'il n'a fait viſer ſon cartouche au Bureau de la Chambre Syndicale dans l'arrondiſſement de laquelle il prétend travailler. Les Libraires, Fils de Libraires ou d'Imprimeurs-Libraires du Royaume, travaillants à l'Imprimerie, ſeront exempts des ſuſdits enregiſtremens & cartouches. Les Protes ou Directeurs des Imprimeries ſeront aſſujettis aux mêmes devoirs. Ils ne pourront, ainſi que les Ouvriers à la ſemaine, quitter leurs Maîtres, qu'en les avertiſſant un mois avant leur ſortie. Les Maîtres auſſi ne pourront les renvoyer qu'en les avertiſſant quinze jours d'avance. Les Imprimeurs pourront prendre tels ſujets qu'ils voudront, ſous le titre d'Alloués, pour devenir Ouvriers, d'après un brevet au moins de quatre années. Les plaintes reſpectives des Maîtres contre les Ouvriers & des Ouvriers contre les Maîtres, ſeront portées aux Chambres Syndicales, pour y être jugées par les Syndic & Adjoints. La ſomme réſultante de ce qui aura été payé pour les enregiſtremens, cartouches ou mutations, les frais prélevés, ſera diviſée annuellement en trois parties; la premiere, pour être diſtribuée par les Syndic & Adjoints aux anciens Ouvriers infirmes & hors d'état de travailler, dont la conduite aura été exempte de reproches. La ſeconde, aux Ouvriers obligés de ſuſpendre leur travail pour cauſe de maladie, & qui auroient beſoin de ſecours. La troiſieme enfin, aux Ouvriers qui ſeroient au moins depuis trente ans dans une Imprimerie.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Fabrique de Mouchoirs de fil rouge, bon teint, façon des Indes.

» On a fait depuis long-tems des recher-

ches pour donner une teinture ſolide au fil rouge, afin d'en faire des mouchoirs beaucoup plus ſains pour le nez que ne peuvent l'être ceux de coton. Les obſtacles inſurmontables qu'on a rencontrés dans l'exécution de ce projet l'avoient fait abandonner.

Le ſieur *Maraud*, Marchand Mercier à Paris, rue Mouffetard, près S. Marcel, prévient le Public qu'il a été aſſez heureux pour faire cette découverte avec un ſuccès qui lui a mérité le ſuffrage de MM. les Commiſſaires du Conſeil en cette partie, & l'applaudiſſement univerſel des connoiſſeurs, qui ont éprouvé la bonté de la teinture, & qui ont examiné la beauté des Mouchoirs qu'il fabrique.

Vu l'éloignement de ſon quartier, il a établi pour la commodité du Public un Magaſin de ſes nouveaux Mouchoirs chez M. Briard, Marchand Mercier & Parfumeur, rue S. Antoine, au coin de la vieille rue du Temple ».

I I.

Expérience très-facile à faire pour déterminer le degré de bonté de tel ou tel ſol par rapport à un autre, communiquée par M. Pingeron.

Pour concevoir la raiſon du procédé qu'on va décrire, il faut obſerver que les terres ſont d'autant meilleures, qu'elles s'imbibent plus parfaitement des eaux pluviales & ſuffiſamment pour fournir à la végétation l'humide radical qui lui eſt néceſſaire. Il n'en eſt pas de même des ſables qui étant compoſés de particules exceſſivement dures ne ſe laiſſent point pénétrer comme les molécules de la terre végétale, qui peuvent paſſer pour autant de petites éponges.

Ces connoiſſances préliminaires ſuppoſées, on aura pluſieurs piquets de bois qui ſeront tous de la même longueur & qu'on enfoncera juſqu'à la tête dans les terreins dont on voudra comparer la qualité. On tracera enſuite autour de ces piquets des cercles qui ſeront tous du même diamètre. Il faudra arroſer, avec la même quantité d'eau & aux mêmes heures, le petit terrein enfermé dans chaque eſpace circulaire. Quelque tems après, on examinera l'état des piquets. Ceux qui paroîtront les plus enfoncés ſe trouveront être dans les meilleures terres, parce que les meilleures ſeront toujours celles qui en ſe renflant auront acquis plus d'exhauſſement. Il eſt aiſé enſuite de juger, par les dégrés d'élévation reſpective de chaque terrein, des degrés de leur bonté. Cette expérience a été répétée avec ſuccès en Auvergne. On y a remarqué que le ſable ne renfloit en aucune maniere, & qu'au contraire il devenoit plus compact & diminuoit de volume.

I I I.

Remede infaillible contre la fievre.

Prenez une once de quinquina, une once de thériaque, une once de confection d'hyacinthe, un gros de jalap, un gros de criſtal minéral, deux onces de ſucre candi, un gros de ſafran.

Mettez le tout infuſer, du jour au lendemain, dans une bouteille de bon vin, ſoit de Bourgogne ou autre. Il faut prendre un verre de cette liqueur quand on ſent le friſſon de la fievre. Il eſt eſſentiel, lorſqu'on fait uſage de ce remede, de ne manger aucun fruit ni aucun herbage crus.

Cette recette nous a été donnée par une perſonne très digne de foi, qui nous aſſure ne l'avoir jamais employée ſans ſuccès. Elle a deſiré qu'elle fût inſérée dans cette Gazette, parce qu'elle croit faire un préſent au Public, & ſur-tout aux Laboureurs & aux gens de la campagne qu'on voit ſouvent attaqués de fievres opiniâtres qui les empêchent de vaquer à leurs occupations pendant des tems infinis. L'effet de ce remede eſt auſſi prompt qu'il eſt infaillible.

I V.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 8 Novebmre 1777 au Mercredi 12 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 20, 21, 22 à 24 l.; le ſeigle, de 11, 11 l. 10 ſ. à 12 liv.; l'orge, de 9 liv. 15 ſ., 10 à 11 liv. Le froment au Port de la Greve, de 21, 22 à 24 liv. 10 ſ.; le ſeigle, de 10 liv. 15 ſ., 11 à 12 l. 5 ſ.; l'orge, de 10 l. 5 ſ., 10 l. 15 ſ. à 11 l. *le ſeptier.*

V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 8 Nov. 1777 au Mercredi 12 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 l.; *idem* à la Greve, de 20, 20 l. 15 s. à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 19 Nov. 1777, de 54 à 55 liv.; *idem* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, de 17 à 18 l.; *id.* nouvelle, de 16 à 17 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 50 à 51; *idem* nouveau, de 48 à 49; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 17 à 18 l.; le foin à la Grêve, de 34 à 35 l.

VI.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 19 Novembre 1777.

Or de Portug. à	724	℔	ß	marc.
Du Mexique à	718			
Du Pérou à	710			
Les guinées à	722			
Ducats à	98	5		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			
Or à 20 karats à	83	10		
L'argent à 11 d. 20 g. à	54			marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	2	6	
Piastres à	49	12	6	

VII.

CHANGES DE PARIS, *du 19 Novembre 1777.*

Amsterdam	53 ¾ à 5 8e.
Londres	31 9 16e.
Hambourg	189 ½
Madrid	15 3
Cadix	15 1
Livourne	96
Gênes	94
Lyon *Août*	3 8e.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1777.	Lundi 17.	Mardi 18.	Mercredi
COMP. D. IND.			
Actions	1930 27 ½	1930 32 ½ 35	1935 37 ½
D°. 16es. 25	1225	1230	
D°. 8es.			
D°. 25es.			
Emprunt Oct.	410	410	
Rescriptions	8 ¾ ½	8 ½	8 ¾
Bil. des Fermes.	1	¾	
Lots de 48 l.			
Lots de 150 l.			
4 p. % 1777.			

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six mois 1777.

Du Sam. 15 Nov. 1777. Messieurs		Du Lundi 17. Messieurs		Du Mardi Messieurs
Caron ..... vres.	J.	Thevenin... pplles.	J.	Cauchy..... pp
Despeignes. Viag.	G.	Viageres	J.	Viageres
Perpétuelles..	G.	Masson..... pplles.	G.	Tontine
Tontine.....	t. l.	Viageres	J.	Marsollier.... v
Delarue..... Viag.	J.	Delamotte.. pplles.	F.	Defays..... pp
Perpétuelles..	J.	Viageres	F.	Viageres
Tontine	J.	Creuzé..... pplles.	F.	Desplaces... pp
Gossey..... pplles.	J.	Viageres	F.	Viageres
Viageres	J.	Tontine.	F.	Tontine
Lenoir..... pplles.	J.	Certain..... pplles.	G.	Vieillard.... pp
Viageres	J.	Viageres	E.	Viageres
.....		Tontine	J.	Tontine
.....		.....		.....
.....		.....		.....
.....		.....		.....

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonne de 24℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces, deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 21 Octobre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 26 Septembre.*

M. Koth, Graveur de l'Académie Impériale, vient de publier un plan de cette Capitale, par lequel on voit qu'elle a trois milles d'Allemagne de circonférence. On y compte 170,000 Habitans, non compris les Ouvriers étrangers.

Des Calculateurs politiques évaluent à trois millions de roubles le commerce d'exportation de cette Ville depuis trois ans. Ces mêmes Calculateurs donnent l'état suivant des revenus de l'Impératrice de Russie. Impôts généraux, 7,000,000 de roubles. Produits des domaines & des biens ecclésiastiques, 6,000,000 de roubles. Les Douanes, 6,000,000 de roubles. La Ferme de l'eau-de-vie, 4,000,000 de roubles. Enfin ils ajoutent plusieurs autres petits articles pour completter les 30 millions. Ils prétendent qu'il n'y a dans tout l'Empire que pour deux millions de fond idéal; ce qui est bien difficile à croire. Le Public au reste paroît avoir beaucoup de confiance dans les billets de Banque; il en donne volontiers un & demi pour cent. On croiroit qu'un Gouvernement aussi despotique que le nôtre ne devroit trouver aucun crédit chez l'Etranger; cependant en 1773 plusieurs Particuliers de Geneve offrirent au Comte Orlow 12 millions de livres qu'ils vouloient placer sur les fonds de l'Empire à titre de rentes viageres, & le Comte répondit que la Russie n'avoit pas besoin d'argent.

Les rôles actuels de l'état militaire, font monter les Troupes de terre à 430,000 hommes, & celles de mer à 30,000. Nous avons presque 150 galeres toutes prêtes à faire le service. On vient de tracer les plans de deux nouveaux Ports qui pourront recevoir des vaisseaux de guerre; l'un sera formé à Liman vis-à-vis d'Ocyakou, & l'autre sur le Don.

On observe que l'équipement de la Flotte & l'entretien des Armées ont à peine coûté 10 millions en 1770 & 1771, & cette somme fut presque toute payée du produit des marchandises qu'on exporta alors. Divers arrangemens qu'on a pris pour perfectionner le Commerce de Siberie, font naître les plus hautes espérances, & nous nous flattons de tirer de grands avantages des découvertes que nous avons déjà faites & que nous ferons encore dans l'Océan glacial. C'est alors que le Commerce de Russie prendra une nouvelle face, ainsi que nos Manufactures & nos Fabriques qui se trouvent déjà sur un pied florissant; mais il seroit bien essentiel de ralentir un peu le luxe qui se porte à des excès ruineux. Le luxe est sans doute utile & même nécessaire dans un grand Etat pour donner de l'activité à l'Industrie & au Commerce; mais il faut qu'il ait des bornes.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 27 Septembre.*

Envain nous donnera-t-on toujours de nouvelles méthodes générales sur l'Agriculture, pour l'instruction des gens de la campagne. Ces méthodes dont ils ne sçavent point appliquer les principes, ne servent ordinairement qu'à les embarrasser, ou plutôt ils refusent de les lire. On ne sçauroit trop particulariser les leçons qu'on veut donner à cette classe d'hommes; il faut en quelque sorte les conduire par la main partout où il est nécessaire qu'ils aillent; il faut, pour ainsi dire, traîner avec eux leur charrue, si l'on veut qu'ils la fassent sortir du cercle de leur ancienne routine. C'est pourquoi nous croyons qu'il seroit plus avantageux de composer sur l'Art de cultiver la terre de petits Traités écrits d'un stile clair, familier, qui continssent beaucoup de détails & qui fussent propres à chaque canton; car, ne nous abusons pas, telle culture qui réussit dans un terrein, échoue dans un autre, & voilà pourquoi nous avons sur l'Agriculture tant d'Ouvrages élémentaires qui sont si opposés entre eux. C'est sans doute d'après ces considérations que notre Société d'Agriculture s'est déterminée à faire composer par M. Jacques-Pierre Prahl un *Catéchisme d'Agriculture à l'usage des Cultivateurs de Bornholm.* Cet Ouvrage, qui se débite chez les Libraires de cette Capitale a du succès & fait desirer que le nombre de pareils Livres se multiplie dans le Royaume.

La Fabrique établie dans la maison des Pauvres de Christianshaven, qui fait partie de cette Capitale, continue à prosperer. Depuis le premier jour de cette année jusqu'au deux Août dernier, il s'y est fabriqué 283,877 pieces d'étoffe grossiere & de toile. Le fil qui a servi à cette derniere fabrication a été filé dans les Provinces de ce Royaume & particuliérement en Jutland.

Du Bailliage de Skalhol (*en Islande*), *le 20 Juin.*

Les Habitans de ce pays croient avoir reconnu, à différens indices, que le Mont Hécla menace de renouveller ses éruptions, & ils prennent toutes les mesures que la prudence peut leur suggerer pour se mettre à l'abri des accidens. Ce fut en 1766, que ce Volcan qui avoit été tranquille pendant long-tems, recommença à s'ébranler & à secouer avec violence les montagnes voisines.

AUTRICHE.

De Vienne, *le 29 Septembre.*

L'humanité qui fait le caractere de l'Auguste Souveraine qui nous gouverne, vient de l'engager à renouveller l'Ordonnance en vertu de laquelle il étoit enjoint aux Seigneurs de renfermer dans des parcs les sangliers & les autres bêtes fauves qui ont coutume de ravager les champs & qui souvent détruisent en un instant l'espérance d'une année entiere de travaux & de peines. La nouvelle Ordonnance ajoute à la premiere une circonstance très-favorable aux gens de la campagne. Elle permet aux Paysans de détruire par les moyens qu'ils jugeront convenables, ceux de ces animaux qui seront trouvés hors de l'enceinte des parcs.

Pour prévenir les malheurs inséparables de l'explosion des magasins à poudre, on a depuis peu placé des conducteurs électriques sur tous ceux des environs de cette Capitale, & on a donné des ordres pour en faire placer successivement sur tous les autres, de même que sur les tours des Eglises, & sur les édifices destinés à servir de magasins à des matieres combustibles.

ALLEMAGNE.

De Francfort, *le 30 Septembre.*

Il y a quelque tems que les Habitans de Cologne jugerent à propos de s'emparer insensiblement de la navigation du Rhin. Leurs bâtimens alloient à Amsterdam, décharger des marchandises, & y en prendre d'autres qu'ils transportoient ensuite à Treves & à Mayence. Les Sujets de ces deux Electorats voulurent user du même droit & en conséquence ils se présenterent pour faire des chargemens à Cologne; mais ils furent obligés de s'en retourner comme ils étoient venus. Les Electeurs de Treves & de Mayence, mécontens de ce procédé, ont défendu aux vaisseaux de Cologne de paroître sur le Rhin dans l'étendue de leur

territoire. L'Electeur de Cologne a de son côté fait de pareilles défenses aux navires de Treves & de Mayence. Desorte que la navigation du Rhin se trouve coupée au grand préjudice du Commerce. On attend avec impatience la fin de ces débats qui font également tort aux deux partis.

DE HAMBOURG, *le 30 Septembre.*

La Société de cette Ville pour l'encouragement des Arts, a tenu le 19 du mois d'Août dernier, une Assemblée solemnelle dans laquelle elle a distribué plusieurs médailles à des Artisans qui se sont le plus distingués dans la composition des ouvrages de leur état. Parmi ceux qui ont eu part à ces récompenses honorables, on remarque un Serrurier, un Menuisier & un Maréchal. Cette Compagnie encouragée elle même par les bons effets que produisent ces libéralités, a déterminé de fonder un certain nombre de prix en faveur des Eleves des différentes professions qui donneront des preuves signalées de leur industrie & de leurs talens.

ITALIE.

DE VENISE, *le 26 Septembre.*

Un Particulier a présenté un plan pour réunir dans un seul lit les eaux qui tombent dans les lagunes & en former un canal qui serviroit à la navigation depuis Padoue jusqu'ici. La République a chargé plusieurs Mathématiciens d'examiner ce projet; s'il peut réussir, elle donnera des ordres pour qu'il soit exécuté. Ce nouveau canal seroit très-avantageux au Commerce, & d'ailleurs il mettroit la Ville de Padoue & tout le terrein qui se trouve dans le voisinage des lagunes à l'abri des inondations.

La Cour d'Espagne vient d'abolir l'usage très-incommode de la quarantaine rigoureuse à laquelle nos vaisseaux étoient assujettis dans tous les Ports de cette Couronne. Cette nouvelle a répandu la joie parmi nos Commerçans, & déjà plusieurs se disposent à faire des chargemens considérables pour Cadix & Barcelonne. Ces envois qui se feront directement vers leur destination, passoient ci-devant par les mains des Génois qui en partageoient le bénéfice.

DE LIVOURNE, *le 13 Septembre.*

Un vaisseau Marchand de Hull, chargé de drap d'Angleterre pour la valeur de plus de 90 mille piastres, est tombé malheureusement au pouvoir d'un Armateur Américain. Cette riche cargaison étoit destinée à un Négociant de cette Ville.

DE FLORENCE, *le 6 Octobre.*

Le Grand-Duc a fait publier un Rescrit par lequel il ordonne de mettre fin à toutes les poursuites faites au nom des diverses Jurandes qu'il a jugé convenable d'abolir en 1770, pour favoriser la liberté du Commerce & de l'Industrie. Afin qu'il ne soit plus question de cette affaire, il a remis aux Artisans tout ce qu'ils devoient aux Officiers de leurs Communautés. Cette dette se montoit à 7000 écus.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 5 Octobre.*

Le Lord Mahon, Inventeur d'un secret très-utile contre les incendies; a répété depuis peu ses expériences à Chevening, dans le Kent, en présence du Lord Maire de cette Capitale, des Aldermans & d'une foule de Spectateurs du premier rang.

Un édifice en bois auquel il avoit appliqué son préservatif, fut rempli de fagots & d'autres choses combustibles; à peine y eut-on mis le feu qu'on vit des torrens de flammes en sortir par les portes & les fenêtres. Toutes les matieres qu'on y avoit mises furent consumées sans que la maison en fût aucunement endommagée. On éleva ensuite tout à côté de ce premier bâtiment un autre édifice à plusieurs étages, & également en bois; on le remplit de planches de sapins, de copeaux & d'autres substances semblables; enfin on le couvrit & on l'entoura d'environ onze cens fagots; ce qui produisit, lorsqu'on l'eût allumé, un embrasement si terrible qu'il n'étoit pas possible d'en approcher de plus près que de soixante & dix verges. L'édifice sur lequel on avoit fait la premiere expérience, quoique contigu à celui-ci, ne reçut aucune atteinte du feu; il arrêta tout-à-coup les progrès des flammes du côté où il touchoit à celui qui

étoit si fort embrasé. Une derniere expérience se fit sur un escalier de bois qui résista à la violence des flammes, comme s'il eût été de pierre. Les matieres dont se sert le Lord pour operer un effet si merveilleux, ne sont autre chose que des lattes de sapin, du foin haché, de la chaux & un peu de sable commun. On dit qu'il se propose de donner avant peu une description exacte & détaillée de sa découverte.

La Compagnie des Indes a reçu l'agréable nouvelle que dix de ses vaisseaux de l'Inde & de la Chine étoient entrés le 26 Septembre dernier dans la Manche. Ils étoient partis de Sainte-Hélene le 20 Juillet précédent sous l'escorte de quelques vaisseaux du Roi. Il ne paroît pas que les Insurgens qui avoient menacé cette Isle d'une invasion, se disposent à effectuer ce projet dont l'exécution au reste causeroit un dommage infini à notre commerce maritime.

Des bruits qui se sont répandus au sujet d'un avantage considérable qu'on disoit avoir été remporté en Amérique par les Troupes Royales, sur celles du Congrès, ont fait monter tout-à-coup nos fonds publics. Mais comme ces nouvelles sont sorties d'abord du Café voisin de la Bourse, nous craignons qu'elles n'aient d'autre fondement que l'intérêt de nos Agioteurs.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE GRENOBLE, *le 6 Octobre.*

Notre Parlement a enregistré le 25 Septembre dernier des Lettres-Patentes sur Arrêt, données à Versailles le 6 du même mois, qui ordonnent que le Marché des grains, légumes & denrées de Grenoble continuera de se tenir sur la Place de la Grenette de cette Ville, aux jours & heures accoutumés; & font défenses d'exposer lesdites denrées & marchandises en tout autre lieu, & notamment hors de la Porte de France, sous peine de confiscation.

Le pain de miche se vend actuellement à Grenoble 6 sous 9 deniers les deux livres. Le roffet, 4 sous 9 den. les deux livres. Celui avec le tout, 3 sous 9 den. aussi les deux livres.

DE POITIERS, *le 8 Octobre.*

Il y a dans les environs d'Availles, canton du Haut Poitou, beaucoup de terres incultes qui sont capables de recevoir une bonne culture, & qui paroissent promettre de payer avec usure les peines de ceux qui voudroient y donner leurs soins. Les Propriétaires de ces terreins ont fait annoncer dans les Papiers publics qu'ils étoient prêts à entrer en accommodement avec quiconque entreprendroit d'en défricher des portions. Deux familles de Cultivateurs de la Châtellenie de Lille en Flandres, attirées par l'appas de ces offres, ont pris, dit-on, le parti de quitter leur Patrie pour s'établir parmi nous. Ils ont député un d'entre eux pour venir reconnoître le terrein, & ce bon Flamand, après avoir tout bien examiné, a transigé avec les Propriétaires. En conséquence ces Cultivateurs font tous les préparatifs nécessaires pour leur transmigration; ils achetent des bestiaux, & font fabriquer des instrumens & outils de labourage à la mode de leur pays. Ils débuteront par le défrichement de deux mille arpens de terre, & ils continueront successivement ce travail. Ils se proposent aussi de faire avec nos laines & nos fils certaines étoffes qu'on ne sçait pas fabriquer dans cette Province. Nos *Affiches de Poitou* qui nous annoncent cette nouvelle, nous font envisager comme un très-grand avantage l'arrivée de ces Etrangers qui veulent bien quitter ainsi leurs foyers pour venir nous éclairer. Qui croiroit qu'après tant d'écrits sur l'Art de cultiver la terre, tant d'essais de défrichemens tentés dans cette Province, tant de Sociétés d'Agriculture répandues par-tout, nous soyons encore réduits à emprunter les lumieres de Paysans étrangers, qui peut-être ne se sont jamais avisés de lire un Livre sur l'Agriculture?

DE LIMOGES, *le 8 Octobre.*

» Le Roi a permis par un Arrêt du Conseil du cinq Juin dernier, à tous Marchands Forains ou autres, d'étaler & vendre du beure dans la Ville, Fauxbourgs & Cité de Limoges, sans que, sous aucun prétexte, on puisse en taxer le prix, ni donner à qui que ce soit le privilege exclusif de le vendre, soit en gros, soit en détail aux Habi-

vans. Sa Majesté autorise les Officiers-Municipaux à faire percevoir par forme d'octroi à l'entrée de ladite Ville, deux deniers par livre de beure, sur celui qui sera porté pour être vendu aux Habitans, & qui payera les droits au poids du Roi, pour le produit en être versé dans la caisse de la Ville, sur les revenus de laquelle S. M. a assigné une somme de 400 livres, pour le maintien & exercice de la Police, le paiement du papier timbré, l'impression & la publication des Ordonnances, l'enlevement des boues, les frais à faire en cas d'incendie, & enfin le payement des commissions extraordinaires & secretes, laquelle somme de 400 l. sera annuellement comptée par le Receveur de la Ville, sur une Ordonnance qui sera rendue à cet effet par le sieur Intendant & Commissaire départi ».

Le froment qui depuis le milieu d'Août jusqu'au milieu de Septembre ne s'étoit vendu ici que 6 liv. le setier pesant 80 livres, poids de marc, est augmenté de 10 sous. La même augmentation de 10 sous a lieu aussi pour le méteil.

De Besançon, *le* 10 *Octobre.*

Des loups très-féroces ont causé beaucoup de dégâts dans cette Province; ils ont dévoré plusieurs enfans & détruit une grande quantité de bestiaux. Ils se présentent hardiment dans les villages, & viennent relancer les moutons jusques dans les bergeries. Comme ils sçavent esquiver avec beaucoup d'adresse les coups qu'on leur porte, & qu'ils échappent à toutes les poursuites, les gens de la campagne ne manquent pas de les prendre pour des sorciers. M. l'Intendant a ordonné de faire une chasse dans les bois qui couvrent la montagne d'Arinto où ces bêtes cruelles font leur retraite. On en a déjà tué plusieurs.

Notre Académie avoit proposé pour le prix des Arts qu'elle devoit distribuer, cette année, » de déterminer les caracteres » & les causes d'une espece de maladie qui » commençoit à se répandre sur les vigno- » bles de la Province, & quels seroient les » moyens de prévenir cette maladie ou de » la guérir ». Elle a vu avec déplaisir qu'aucune des pieces qui lui ont été adressées sur cette question, n'y avoit répondu d'une maniere satisfaisante. Les Agriculteurs sont priés de ne pas abandonner un sujet qui intéresse si particuliérement notre Province.

De Paris, *le* 17 *Octobre.*

Edit du Roi, portant rétablissement de la Jurisdiction sur le fait des *Aides* & *Tailles* à Bar-sur-Seine, donné à Versailles au mois d'Avril dernier, & registré en Parlement le 17 Juin suivant.

Ordonnance du Roi, pour la conservation des *routes de chasse* dans les forêts de Saint-Germain, Marly, Fontainebleau, Compiegne, & autres forêts appartenantes à Sa Majesté, du 28 Septembre de la présente année. Il est défendu par cette Ordonnance à tous Voituriers de passer avec leurs voitures & chevaux dans les routes de traverse établies dans lesdites forêts; elle prescrit aussi les formalités que doivent observer les Adjudicataires des coupes de bois pour la conduite de leurs charrois. Fait de plus Sa Majesté défense à tous ceux qui ont des parcs, jardins, vergers & autres héritages clos de murs, dans l'étendue de ses Capitaineries, de faire en leurs murailles aucuns trous, coulisses, ni autres passages qui puissent donner entrée au gibier. Enjoint pareillement Sa Majesté aux dits Propriétaires de faire mailler à la hauteur de quatre pieds les portes ou autres ouvertures grillées de fer, qu'ils peuvent ou pourroient avoir sur la campagne.

Du mauvais traitement des bleds dans les granges, & des moyens d'y remédier.

» Rien ne nuit davantage à la conservation des grains dans les granges que la mauvaise habitude où l'on est dans plusieurs Provinces du Royaume de les faire battre presque aussi-tôt après la récolte. Cette pernicieuse méthode fait perdre une très-grande partie des fourages que procurent les différents grains, parce qu'il arrive qu'en entassant les pailles de toute espece, ainsi que cela se pratique, ces pailles prennent un goût d'évent, la vermine & les insectes en consomment une partie, & le *poussier* gâte le reste. Quand on en présente aux bestiaux &

qu'ils n'en veulent pas, on se croît autorisé à soutenir qu'il faut absolument des foins & d'autres fourages pour les bien nourrir, tandis que si l'on battoit le bled seulement à fur & à mesure qu'on en auroit besoin, les pailles qui en résulteroient non-seulement tiendroient lieu de toutes les autres especes de fourages, mais encore l'emporteroient sur eux en bonté, & les bestiaux qui s'en nourriroient y trouveroient un aliment plus salubre. De plus, si l'on bat les gerbes aussi-tôt qu'elles ont été coupées ou peu de tems après, le grain ne peut jamais avoir la même qualité que celui de la moisson précédente qui est resté accumulé dans la grange, parce que celui-ci a jetté tout son feu & a répandu dans tout le tas ses sels & ses sucs, ce que n'a pu faire le grain qui a été chassé de l'épi dès les premiers instans de la récolte. Pour s'en convaincre, il ne faut que mettre dans un grenier le bled qui a été traité comme on le conseille ici; certainement ce grain s'y conservera 15 & 18 mois sans être remué; qu'on place au contraire dans un autre grenier le grain dont les gerbes auront été battues aussi-tôt après la récolte, on le verra bientôt s'échauffer & se gâter, dès que la saison chaude arrivera, si on n'a pas l'attention de le bien remuer. D'ailleurs la chaleur intestine qui s'excite dans tout le tas ne tardera pas à faire éclore les œufs que pourront y avoir déposé des papillons, & les insectes qui sortiront de ces œufs, ne manqueront pas de dévorer les grains; de-là la nécessité d'entretenir à grands frais des moulins, des greniers à plusieurs étages, pour y faire passer les grains par des trous de l'étage supérieur à celui d'en bas; opérations qui exigent une main d'œuvre considérable. Pourquoi donc faire des dépenses aussi ruineuses qu'inutiles, puisque la nature toujours bienfaisante nous offre tant de ressources & de moyens faciles pour nous les épargner & pour conserver nos grains: on dit des moyens faciles, parce qu'il en est plusieurs d'indiqués dans *l'Ecole d'Agriculture pratique*. De tous ces expédiens qu'on ne rappellera point ici, le plus sûr pour conserver les bleds un aussi grand nombre d'années qu'on le voudra, en leur procurant même de la qualité, est de laisser le grain, après en avoir battu les gerbes à la façon ordinaire, dans sa paille au vent, & de ranger le tout dans un grenier ou un coin de la grange qu'on a soin de bien nétoyer. A peine a-t-on battu le reste de cette récolte que la nouvelle est prête d'arriver pour être également déposée dans la grange qu'il faut être toujours très-soigneux de tenir bien nette; il est même convenable d'y faire un soutrait avec de la paille & même d'en tapisser les murailles. Après ces préparatifs qui sont essentiels pour la conservation des grains, on rangera de cette maniere les gerbes dans le fond de chaque travée de la grange. On en formera trois lits, & sur le troisieme lit ou rang de gerbes, on répandra le plus également possible un muid ou deux du grain de l'ancienne récolte; on pourroit même en mettre trois ou quatre muids si la grange étoit d'une grandeur suffisante. On formera ensuite un nouveau rang de gerbes sur lequel on répandra encore du grain de la précédente récolte, & l'on continuera le même procédé tant qu'on voudra ou qu'il sera nécessaire. Cette opération terminée, les gerbes des grains nouvellement récoltés ne tarderont pas à s'échauffer & à rejetter leurs sels & leurs sucs sur ceux de l'ancienne récolte, de façon que ces derniers se régénéreront en quelque sorte, & acquerront de plus en plus de la qualité. Les grains ainsi entassés peuvent être gardés dans cet état autant d'années qu'on le souhaitera; l'air, les souris & les rats ne pourront y pénétrer que très-difficilement: cette méthode d'ailleurs est la seule que paroît indiquer la nature. On le répéte, c'est une vérité bien démontrée par l'expérience, que si l'on pratique exactement tout ce que nous venons de dire, jamais ces bleds ne seront endommagés ni corrompus, pourvu toutefois que les granges soient bien couvertes & que les eaux pluviales ne puissent y entrer. On peut aussi se servir des mêmes moyens pour conserver les bleds en meules, pourvu aussi que le sommet des meules soit bien couvert. Des bleds ainsi gardés pendant quelques années, non-seulement auront plus de qualité, rendront plus de farine, mais encore ils feront un pain & meilleur & plus sain que celui qui provient d'une récolte nouvelle pour laquelle on ne prend pas les mêmes précautions. On ne craint pas même d'avancer que ces bleds peuvent aussi bien servir de semence que ceux de la récolte nouvellement faite ».

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

AVIS.

1. Dans notre Gazette du Mardi 16 Septembre dernier, N°. 74, nous avons fait mention de la mort ſubite de trois chevaux qui avoient mangé de l'if, & nous obſervions, contre l'opinion de quelques Ecrivains, que cet arbre étoit réellement dangereux pour les animaux, & qu'il falloit avoir grand ſoin de les en écarter. Notre obſervation vient d'être confirmée par un nouvel accident de même nature qui ſe trouve rapporté en ces termes dans la Gazette de Santé du Jeudi 9 Octobre.

» On nous écrit de Bretagne que des che-
» vaux ayant mangé des feuilles d'un if qu'on
» venoit d'abattre, & qu'on avoit laiſſé ſur
» une route publique, n'ont pas tardé à mou-
» rir; le même accident eſt arrivé dans le
» même lieu & par l'effet de la même im-
» prudence, à d'autres bêtes de ſomme. Ces
» animaux, avant de mourir, ont éprouvé
» un gonflement conſidérable au bas ventre,
» des tiraillemens, des mouvemens convul-
» ſifs &c. On leur a trouvé la panſe très-diſ-
» tendue, quelques points rougeâtres à ſes
» parois, & les feuilles d'if à peine briſées ».

L'Auteur de la Gazette de Santé rappelle à cette occaſion le fait que nous avons cité; & comme nous avions demandé le remede à cet accident, il a bien voulu répondre ainſi à notre queſtion.

» Comme la ſtructure des eſtomacs du
» cheval, de l'âne & des animaux ruminants
» s'oppoſe, dit-il, au vomiſſement, & que
» l'émétique, dans ce cas, ſeroit le meilleur
» moyen de les ſecourir, on eſt obligé d'a-
» voir recours en pareilles circonſtances aux
» breuvages acides, ſur-tout au vinaigre &
» aux purgatifs ».

2. J'ai été informé de très-bonne part qu'une perſonne auſſi diſtinguée par le nom qu'elle porte que conſommée dans les connoiſſances relatives à l'Agriculture, avoit été étrangement ſcandaliſée du mot *ſtercoration* dont l'Auteur d'une Lettre inſérée dans une de nos précédentes Gazettes, s'eſt ſervi pour ſignifier l'*action* ou l'*art de fumer les terres*. Peu s'en faut que le Cenſeur ne regarde cette expreſſion comme un blaſphême contre l'Agriculture, & pour s'autoriſer dans ſa critique, il en fait la généalogie à ſa maniere & lui donne une origine auſſi rebutante qu'ignoble. Je pourrois me diſpenſer de défendre l'honneur de ce mot ſi *honni*, puiſqu'il ne m'appartient pas; mais quand même il ſeroit à moi, j'avoue que je n'en rougirois pas. En effet tous ceux qui ſont un peu familiariſés avec les Ecrivains Latins, & ſurtout avec Pline, Varron, Columelle &c. ne doivent voir dans le mot technique *ſtercoration* que la traduction littérale de *ſtercoratio* qui ſe trouve répétée très-ſouvent dans ces anciens Auteurs. Qu'on me diſe maintenant quel ſens il faut attacher à ce mot Latin? Sinon, j'ouvre tout ſimplement mon Boudot & j'y lis : STERCORATIO, *engraiſſement de la terre par le fumier; l'action de fumer les terres.*

3. M. de Leinte, Négociant, rue Salles-aux-Comptes, vis-à-vis la petite porte de S. Leu, vient de recevoir de la Louiſiane une ſuperbe collection des oiſeaux les plus eſtimés de cette contrée. Ils ſont tous remarquables ſoit par la beauté & par la variété de leur plumage, ſoit par la ſingularité de leur forme. Il en eſt peu de ſemblables dans les plus beaux cabinets de l'Europe. Le prix de chaque oiſeau eſt indiqué par un billet attaché à ſon bec ou à ſa patte. Les Amateurs pourront voir cette collection les Mercredis & Vendredis de chaque ſemaine, depuis dix heures du matin juſqu'à deux heures après midi.

N. B. Le véritable nom de l'Opticien dont nous avons annoncé & les inſtrumens & les talens, eſt *Trochon* & non-pas *Trocheron*. Nous prions les perſonnes qui nous envoyent des articles d'écrire correctement & liſiblement leurs noms.

Prix du Poiſſon vendu à la Halle le Vendredi 17 Octobre.

Eſturgeons, depuis 180 juſqu'à 290 liv.; ſaumons, depuis 30 juſqu'à 35 liv.; paniers de limandes, depuis 6 liv. juſqu'à 7 liv.; les trois maniveaux d'éperlans, depuis 2 liv. 5 ſ. juſqu'à 3 liv.; raye bouclée, depuis 4 l. juſqu'à 6 liv.; ſolles, depuis 2 liv. juſqu'à 3 liv. la piece; truites, depuis 1 l. 10 ſ. juſqu'à 2 liv. la piece; le hareng frais 3 ſous,

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 11 Octobre 1777 au Mercredi 15 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 20, 22 à 24 liv.; le seigle, de 10, 11 à 12 liv.; l'orge, de 10 liv. 5 s., 11 à 12 l. 5 s. Le froment au Port de la Greve, de 19, 21, 22 à 24 liv. 10 s.; le seigle, de 10 liv., 10 l. 5 s. à 11 l.; l'orge, de 9 l. 10 s. à 10 l. *le septier.*

Du Samedi 11 Octobre 1777 au Mercredi 15 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 l.; *idem* à la Greve, de 19, 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 18 Oct. 1777, de 57 à 58 liv.; *idem* nouveau, de 55 à 56; le cent de paille vieille, de 21 à 22 l.; *id.* nouvelle, de 20 à 21 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 20 à 21; *id.* nouvelle, de 19 à 20; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 37 à 38; *idem* nouveau, de 34 à 35; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 17 à 18 l.; le foin à la Grêve, de 31 à 32 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 18 Octobre 1777.

Or de Portug. à . .	725	℔	ß	marc.
Du Mexique à . . .	716			marc.
Du Pérou à	708			marc.
Les guinées à . . .	723			marc.
Ducats à	98	5		once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à . .	83	10		once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	2	6	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	2	6	marc.
Piastres à	49	10		marc.

CHANGES DE PARIS, *du* 18 *Octobre* 1777.

Amsterdam	53 7 8e.
Londres	31 11 16e.
Hambourg	188 ¾
Madrid	15 3
Cadix	15 1 6
Livourne	96 à 96 ¼
Gênes	94
Lyon *Août*	7 8e. à ¾

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1777.	Jeudi 16.	Vendredi 17.	Samedi 18.
COMP. D. IND.			
Actions . . .	1935 32 ½ 30 27 ½	1930 27 ½ . .	1927 ½ . .
D°. 16es/25es . . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	80	. . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	414	. . . .
Rescriptions . .	8 ¼ ½ ¾ ½ ¾ . .	8 ¾	8 ¾ . .
Bil. des Fermes.	½	. . . . .	½ ¾ . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, sur les mois 1777.

Du Merc. 15 Oct. 1777			Du Jeudi 16.			Du Vendredi 17.
Messieurs			*Messieurs*			*Messieurs*
Boutray..... pplles.	E.		Deschapelles.. vres.	F.		Lempereur.. pp[illegible]
Viageres	F.		Perpétuelles..	F.		Viageres....
Tontine	F.		Decourmont. pplles.	F.		Boscheron.. pp[illegible]
Cochin.... Perpét.	B.		Viageres	F.		Viageres....
Radix ..... pplles.	C.		Alissant..... Viag.	F.		Peinchein.... vres.
Viageres	C.		Tontine.....	F.		Perpétuelles.
Defrance... Viag.	A.		Nau..... pplles.	J.		Patu ..... Viag.
Perpétuelles.	A.		Viageres	J.		Rouillard.... pp[illegible]
Gauthier..... vres.	A.		Tontine	J.		Viageres....
Perpétuelles..	A.		De S. Janvier vres.	A.		.....
.....			Dutartre. Perpét. t. l.			.....
.....			de l'ancien Clergé.			.....
.....			.....			.....
.....			.....			.....
.....			.....			.....

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces, deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 8 Novembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 8 Octobre.*

L'Impératrice a donné des ordres pour venir au secours des infortunés qui ont tout perdu dans la derniere inondation, & pour réparer les dommages que cet événement funeste a causé, tant aux édifices publics qu'aux maisons particulieres de cette Ville. Cette sage Princesse a en même tems pris des mesures pour prévenir par la suite, autant qu'il seroit possible, de pareils malheurs. Conformément à ses intentions, notre Amirauté a publié une Ordonnance portant établissement de plusieurs signaux pour avertir, suivant les circonstances, les Habitans des lieux les plus exposés aux débordemens imprévus, de se tenir sur leur garde. Cette Ordonnance contient dans le plus grand détail les instructions nécessaires pour l'intelligence des signaux.

Comme la terrible catastrophe que vient d'essuyer cette Capitale, fixe maintenant sur elle l'attention de toutes les Nations, il ne sera peut-être pas inutile d'en donner ici une courte description. D'ailleurs ceux qui lisent notre Gazette ne seront pas fâchés qu'on leur rappelle l'origine & les accroissemens d'une des Villes les plus commerçantes de l'Europe & dont, pour cette raison, nous avons souvent occasion de parler.

Saint-Pétersbourg est à présent la Capitale de la Russie, le Siege du Gouvernement & la Résidence Impériale. Avant 1703, l'emplacement de cette nouvelle Ville, aujourd'hui si considérable, contenoit seulement deux petites cabanes de Pêcheurs. Mais Pierre le Grand, après la fameuse bataille de Pultavá où Charles XII fut défait, résolut d'y bâtir une Ville avec une Forteresse, & de lui faire porter son nom; il s'y détermina, sur le compte qu'on lui rendit qu'il n'étoit pas possible de trouver une situation plus favorable pour le commerce sur la Mer Baltique.

Le lieu où est situé Pétersbourg n'étoit qu'une Isle déserte qui, dans la courte saison de l'été, ne présentoit qu'un amas de fange infecte, & en hiver un étang glacé; on ne pouvoit y aborder par terre qu'en traversant d'épaisses forêts & des marais profonds.

Environ 300,000 Paysans, tant Russes que Tartares, Cosaques & autres que le Czar avoit fait venir de toutes les parties de ses vastes Domaines, furent employés à cet ouvrage.

Quand on commença cette grande entreprise, les Ouvriers avoient à peine les provisions & les outils nécessaires pour travailler; ils étoient sans cabanes pour se mettre à couvert des injures de l'air, & cependant les travaux furent conduits avec tant de rapidité qu'en cinq mois de tems la Forteresse fut achevée.

Le Czar dressa lui-même le plan de la

Ville, de la Forteresse, du Port, de ses Quais, & du Fort pour en défendre l'entrée. Tandis que la Forteresse se construisoit, on jetta les fondemens de la Ville, & ce Prince obligea non-seulement la Noblesse de Russie, mais encore des Commerçans, des Fabricans & des Ouvriers de toute espece, d'y venir résider & de la fournir de toutes les commodités & denrées dont elle avoit le plus de besoin. Il y attira aussi un grand nombre de gens de mer, dans l'intention d'y rendre le commerce maritime florissant. En une année de tems, il y eut environ 3000 maisons de construites; & avant la terrible inondation qu'elle vient d'essuyer, elle en contenoit presque le double.

Comme le Czar se proposoit d'attirer tout le commerce d'Archangel à Pétersbourg, il y fit venir en 1713 mille Habitans de Moscow. En même tems il offrit de grands avantages à tous les Etrangers qui viendroient demeurer dans sa nouvelle Cité. De plus il ordonna à toutes les Villes de Russie de transporter à Pétersbourg les denrées & marchandises qu'elles avoient coutume d'envoyer à Archangel, pour y être vendues aux Etrangers, ou échangées contre d'autres. Malgré ces Ordonnances & toutes ces mesures, ce ne fut qu'au bout de quelques années que le commerce passa entiérement d'Archangel à Pétersbourg. Un grand nombre de maisons ne furent d'abord bâties qu'en bois; mais en 1714 le Czar Pierre donna des ordres pour que les murs de celles qu'on construiroit par la suite, fussent en brique, & pour qu'on en couvrît les toits en tuile. Enfin tous les obstacles furent surmontés, & Pétersbourg devint une des plus grandes & des plus belles Villes d'Europe. Elle a environ seize milles d'Angleterre de circuit.

Le Palais du Czar & la Cathédrale sont des édifices superbes en leur genre. Le Palais du Prince Menzicoff est d'une magnificence peu commune, sans parler de plusieurs autres, qui sont ornés de très-beaux jardins &c.

La Neva sur laquelle est bâtie cette Ville, est dans quelques endroits large de plus de trois cents brasses ou d'un demi-mille d'Angleterre; mais elle n'a pas par-tout une égale profondeur. C'est pourquoi les grands navires Marchands sont chargés & déchargés à Cronstadt, où l'on envoye aussi les vaisseaux construits à Pétersbourg.

Cette riviere est divisée en deux branches principales, appellées la grande & la petite Neva; elles forment diverses Isles sur lesquelles Pétersbourg est assis.

Le Czar Pierre ne voulut pas permettre qu'on y construisit aucun pont de bateaux. Son dessein étoit par-là de former des Matelots, en obligeant une partie des Habitans à se livrer à la navigation, pour conduire les Citoyens qui voudroient passer d'un quartier dans un autre. Mais en même tems il défendit l'usage des rames à ceux qui se consacroient à cette occupation, pour les mettre dans la nécessité d'apprendre à faire manœuvrer des bâtimens à voiles; mais ces premiers Matelots étant des Paysans sans expérience, il en périt dans les premiers tems un grand nombre.

En 1724, l'Empereur fonda une Académie des Sciences & Belles-Lettres à Pétersbourg, & une Académie pour la Marine, où de jeunes Gentilshommes étoient instruits dans l'Art de la Navigation.

On y établit aussi des Manufactures de toile & de laine, avec des moulins à papier & à poudre; des laboratoires pour fabriquer la poudre à canon, des feux d'artifices, & des atteliers pour préparer le salpêtre; des corderies pour faire des cables & autres cordages à l'usage de la Marine; de plus une fonderie pour fondre de grands canons, des mortiers & autres armes; on découvrit une mine très-abondante de fer excellent dans les environs du lac Ladoga. La grande Forge établie à Pétersbourg fournit des ancres pour la Navigation.

Une Imprimerie fut introduite en même tems dans cette Ville & on y a déjà imprimé plusieurs bons ouvrages. Le projet du Gouvernement a été de fournir aux Sujets de l'Empire les moyens de s'instruire plus facilement & de sortir de cette ignorance où on les avoit laissés languir pendant tant de siecles par principes de politique.

Le Czar favorisa l'établissement des assemblées publiques, des jeux, des spectacles, des opéras, quoiqu'il n'eût pas lui-même beaucoup de goût pour ces sortes de divertissemens; mais il les regardoit comme très-propres à adoucir le caractere dur & sauvage des Russes.

Il y a dans la Ville de Pétersbourg vingt

Eglises Russes, quatre Luthériennes, outre celles des Réformés ; ceux qui suivent le Rit Anglican ou qui professent la Religion Catholique Romaine, de même que les Allemands, y ont aussi des Eglises particulieres.

Cette Capitale est divisée en cinq portions principales, sçavoir l'Isle de Pétersbourg, l'Isle de Basile, l'Isle de l'Amirauté, le Quartier de Moscou en Terre Ferme, & enfin le Quartier de Walbourg.

Le commerce de Pétersbourg est considérable ; son Port est fréquenté journellement par une multitude de vaisseaux qui s'y rendent de tous les pays, pour y commercer.

Le nombre total des Habitans se monte à plus de 150,000 ames ; la plûpart sont originairement des Etrangers de toutes les Nations.

En automne, le vent du sud-ouest y occasionne ordinairement des inondations qui causent des dommages plus ou moins considérables.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 9 Octobre.*

Les défrichemens des terreins incultes entrepris l'année derniere dans les différens cantons de ce Royaume, y ont fait gagner à l'Agriculture au moins deux cens quinze mille acres convertis en terres labourables & en prairies. C'est un fait que M. Bugge, Président de la Société Rurale, nous a publiquement appris dans un Discours prononcé en présence du Prince Royal. Ce zélé Patriote a ajouté qu'il pouvoit dire avec autant de raison que Columelle, que l'Agriculture étoit de toutes les Sciences celle qui manquoit le plus de bons Maîtres & de bons Eleves ; d'où il est parti pour insinuer qu'il ne falloit pas s'en tenir aux sages Réglemens du Gouvernement sur l'Agriculture, qu'il étoit de plus nécessaire de chercher les moyens de rendre cette Science plus familiere aux gens de la campagne. Ce Discours contenoit sur l'Economie rurale plusieurs observations également importantes, lesquelles furent universellement applaudies.

SUEDE.

De Stockholm, *le 8 Octobre.*

Le Roi vient encore d'enrichir la Bibliothéque Royale de cette Capitale d'un assez grand nombre de Livres qu'il a fait acheter à la vente de la précieuse collection que M. Langebeck, Conseiller d'Etat de Sa Majesté Danoise, mort depuis peu à Copenhague, avoit formée. Sa Majesté Suédoise ne néglige rien pour faire fleurir les Sciences & les Lettres, parce qu'Elle est persuadée qu'elles ne contribuent pas peu à former de bons Citoyens, en les éclairant sur leurs devoirs respectifs.

Nous avons reçu d'*Oergrund* la fâcheuse nouvelle qu'on y avoit essuyé le 20 Septembre dernier un ouragan furieux. Personne ne se souvient d'avoir jamais rien vu de semblable dans ces contrées. Les eaux refoulées par l'effort d'un vent furieux, se répandirent avec impétuosité dans l'intérieur des terres. Cet ouragan a tenu les Habitans de ce pays dans la consternation pendant environ une heure & demie qu'il a duré.

Les dernieres nouvelles de Castelholm, en Oland, nous ont rassuré sur le sort des moissons. Nous avions d'abord cru que les fortes gelées du printems dernier avoient trop maltraité les grains pour qu'on pût espérer d'y faire la moindre récolte. Mais, contre l'attente générale, on y a recueilli autant de seigle que l'année précédente, & les froments ont très-bien réussi, de même que tous les légumes les plus utiles aux usages de la vie.

On ne parle depuis quelque tems que de tempêtes & de naufrages dans nos mers. Nous apprenons de Gothenbourg que le Commandeur Rickert Hindrich de Hedder revenant de la pêche de la baleine sur les côtes du Groenland, a sauvé tout l'équipage d'un navire Hollandois, la *Baleine Dorée*, qui a eu le malheur de périr avec une cargaison de neuf baleines. Le même Commandeur de Hedder a rapporté qu'un autre vaisseau Marchand, aussi Hollandois, avoit eu le même sort que le précédent.

POLOGNE.

De Varsovie, *le 10 Octobre.*

Le Roi de Prusse a encore refusé d'écouter

les nouvelles représentations que nous lui avons faites pour l'engager à se prêter à des arrangemens sur l'objet du Commerce. Nos Négocians ne peuvent que souffrir un grand préjudice, si ce Prince persiste dans son refus de ne pas diminuer les droits de Douanes qu'il a imposés sur toutes les marchandises qui sont obligées de passer par ses Etats pour entrer sur les terres de la République ou pour en sortir.

Le plan d'Education nationale n'a point en Lithuanie le succès qu'on s'en étoit promis. Il paroît que les revenus affectés à l'entretien des Ecoles publiques n'ont pas été employés à leur vraie destination. On a nommé une Commission chargée d'examiner la cause des abus qui peuvent s'être glissés dans cette partie de l'Administration publique, & d'y rétablir en même tems un meilleur ordre.

ALLEMAGNE.

De Leipsick, *le* 12 *Octobre*.

Nous sommes dans un moment où chacun aime à faire des calculs sur la Population. C'est pour répondre à ce goût dominant que nous recueillons, autant qu'il nous est possible les observations relatives à cet objet, qui se font dans les divers Pays.

Le Duché de Wirtemberg, auquel on donne une étendue de 200 milles quarrés d'Allemagne, nourrit 500,000 Habitans; 255,000 bêtes à cornes; 30,000 chevaux, & environ 400,000 bêtes à laine. On observe que la Population de ce Duché a augmenté considérablement depuis le commencement de ce siecle. Nos Politiques remarquent qu'il en est de même par rapport à plusieurs autres Etats d'Allemagne & du Nord, & ils attribuent cet effet au systême de la tolerance qui s'établit presque partout dans ces contrées.

De Brunswick, *le* 14 *Octobre*.

L'art de cultiver la vigne a fait ici, depuis quelques années, des progrès sensibles. En général on s'applique beaucoup en Allemagne à perfectionner cette seconde branche d'Agriculture, malgré les réclamations de quelques Ecrivains qui desireroient qu'on mit toutes les terres en bled, & qui ne veulent pas faire attention que tel terrein qui produit du bon vin, ne rapporteroit souvent que du mauvais grain. Quoiqu'il en soit, nous voyons avec plaisir d'excellents vignobles couvrir maintenant plusieurs cantons où il n'y avoit jamais eu un seul pied de vigne. Nous avons aussi fait des découvertes heureuses sur la meilleure maniere de faire le vin.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 20 *Octobre*.

Dans le cours de l'été dernier, il est arrivé dans nos Ports dix-sept vaisseaux appartenants tous à la Compagnie des Indes Orientales. Ils venoient des divers Etablissemens que cette Compagnie possede en Asie. Nous n'attendons plus, cette année, d'autres navires, de ces Régions.

La nuit du Mercredi quinze Octobre, entre onze heures & minuit, une bande de Contrebandiers avec cinq chevaux chargés de thé & de dentelles, furent rencontrés par les Commis des Fermes sur le chemin de Kentish. Cette rencontre donna lieu à un combat très-vif. La victoire se déclara en faveur des Commis; leurs Adversaires furent obligés de prendre la fuite avec perte de tout leur convoi. Il y eut dans cette affaire un homme de tué & plusieurs furent blessés.

Une Lettre de Dublin, datée du 13 Octobre dernier, s'exprime ainsi. » Nous apprenons par un vaisseau arrivé ici des Indes Occidentales, que la récolte du sucre y a manqué au point que plusieurs Maîtres de navires ont été obligés de faire voile de la Jamaïque, des Barbades, Nevis, Antigoa & Monserrat, sans y avoir fait aucun chargement, & de s'en revenir en lest à Bristol, Liverpool, & autres Ports d'Angleterre; circonstance qui n'étoit pas encore arrivée depuis qu'on a fait des plantations de cannes à sucre dans ces Isles. En conséquence de quoi toutes les Manufactures à sucre établies dans cette Ville, sont arrêtées, jusqu'à ce que les avis envoyés aux Marchands du dehors, & particuliérement à Glascow, soient répondus. On dit que cette stérilité extraordinaire a été causée par une multitude d'insectes appellés fourmis noires (*black ants*) qui ont ruiné

pour près de quatre ans les plantations dans les Colonies tant Angloises que Françoises ».

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Paizai-le-Tort (*près Melle en Poitou*), *le 25 Octobre.*

Lettre au Rédacteur de la Gazette. » Je vous ai déjà fait part, Mr, dans une Lettre que vous avez insérée dans l'un des précédens Ordinaires, de quelques observations sur le tort que les droits féodaux font à notre Agriculture. Permettez qu'aujourd'hui je vous communique quelques réflexions sur le préjudice que nous cause la corvée dans le moment actuel. Ces réflexions pourront être utiles à d'autres qui seroient tentés de suivre notre exemple; car si nous avons à nous plaindre, c'est bien notre propre faute. En effet pourquoi avons-nous imprudemment accepté de faire l'ouvrage par nous-mêmes, plutôt que de subir la taxe pécuniaire qui nous étoit proposée? Ce dernier parti nous eût été beaucoup plus avantageux.

Comme la route des charrois qui conduit de Poitiers à Bordeaux, quoique commencée il y a près de trente ans, n'est pas encore finie, dans l'intention de l'achever, on a fait le devis de ce qui restoit encore à faire, & on a estimé le montant au quart de la taille à imposer sur chaque Paroisse, mais qu'il faut porter au tiers, vu les exemptions accordées au Syndic & aux Collecteurs tant anciens que nouveaux. En conséquence de la répartition faite par Monsieur l'Intendant, notre Paroisse qui est composée d'environ cent feux, a eu le choix ou de donner 430 liv. en argent, ou de faire par elle-même 124 toises d'empierrement pour lesquelles il faut 11 toises 2 tiers cubes de pierre qu'il est nécessaire d'aller prendre à une lieue du chantier; 30 toises 3 pieds cubes de déblais d'accotement à jetter & régaler hors la route; 82 toises 4 pieds cubes de déblais de fossés; 16 toises 4 pieds cubes pour l'ouverture de 50 fosses pour planter les arbres. Ce qui revient au total à 141 toises 3 pieds cubes de matieres à remuer, & cela à deux lieues de notre chantier. Il est aisé de voir que ces travaux qui demandent beaucoup de tems doivent causer un tort notable à l'Agriculture, sur tout dans des tems destinés à la récolte & aux semailles. Il est vrai que ces ouvrages une fois finis, nous n'aurons plus que l'entretien du cailloutis, du moins nous l'esperons. C'est cette raison, jointe à d'autres, qui nous a déterminés à prendre le parti dont nous avons lieu de nous repentir actuellement. Mais ces autres considérations que je tais ne peuvent plus avoir lieu aujourd'hui que nous avons le bonheur de vivre sous un Prince bienfaisant qui aime ses Sujets comme il en est aimé, & qui n'est entouré que de Ministres uniquement occupés du soulagement des Peuples.

Je persiste donc à soutenir qu'en général l'arrangement le moins onéreux pour les Habitans des campagnes, seroit de donner les grandes routes à l'entretien par bail & au rabais, comme il se pratique dans l'Intendance de Limoges où les chemins sont superbes. Il n'est pas difficile de comprendre pourquoi les routes de cette Province sont si belles. Un Entrepreneur a le plus grand intérêt que son canton soit toujours en bon état. Dès qu'il y survient la moindre défectuosité, il s'empresse sur le champ d'y remédier, & par ce moyen la route est toujours bien entretenue; au lieu qu'en ne raccommodant les chemins qu'à des époques marquées, c'est-à-dire au printems ou en automne, il arrive que pendant les saisons intermédiaires, ces chemins se dégradent au point qu'il en coûte ensuite beaucoup de peines & de travaux pour les rétablir. D'ailleurs il est rare que ceux qui travaillent à la corvée aient beaucoup le cœur à l'ouvrage; d'où il arrive qu'il n'est jamais bien fait.

Je crois d'ailleurs qu'il seroit à souhaiter qu'il y eût pour la corvée un rôle exprès dans chaque Paroisse, séparé de celui des Collecteurs de la Taille, afin que cette imposition ne fût confondue avec aucune autre. Je ne voudrois exempter aucun Taillable de cette taxe, parce qu'une fois imposée, elle seroit plus permanente. Personne ne pourroit se plaindre, puisque chacun supporte à son tour les charges de la Paroisse, excepté cependant les Syndics qui, dans cette Généralité, possédent leur Charge pendant toute leur vie, & quelque

fois même ont le crédit de la faire passer à leurs fils. Ils sont nommés à l'Intendance & non par les Habitans à la pluralité des voix. Cet usage pourroit ouvrir la porte à des abus, si M. l'Intendant n'étoit pas aussi attentif qu'il l'est à faire un bon choix. On sent que ces Officiers deviendroient aisément Despotes, s'ils vouloient user de leur pouvoir dans leur petit département, & qu'il seroit bien difficile d'obtenir leur destitution. J'ai l'honneur d'être &c. B***. »

Du Port de l'Orient, *le 29 Octobre.*

Arrivée en ce Port d'un navire François richement chargé. La *Bretagne* a amené de Pondichery, à la consignation de MM. Plantamour, Rilliet & Compagnie, 2400 pieces de guinées bleues, de Portonovo; 600 p. de guingamps, de Madrafs; 260 p. de guingamps flambés; 100 p. de patches chittes superfines, de Madrafs; 140 p. de guinées blanches, de Ceylan; 300 p. *dito*, Visagapatan, 15 conjones; 2195 p. *dito*, Dyanaon; 15, 19 & 23 conjones; 400 p. de basins, de Goudelour; 420 p. percales fins, d'Arny; 1440 p. de mouchoirs percales, de 12 à la piece; 660 p. *dito* bleus, de Pondichery, par 8; 200 p. *dito id.* grains de moutarde; 100 p. *dito*, de Pondichery, de 16; 300 p. *dito*, de Carical, de 10; 100 p. *dito*, *id.* de 16; 1197 p. *dito*, de Masulipatan, de 8, 10 & 12; 472 p. *dito*, Sassergatis, de 8 & 16; 100 p. *dito*, Paliacate; 100 p. doreas de côtes, de 16 aunes; 820 p. betilles diverses; 2740 p. tarnatannes; *id.* 260 p. organdis, de 1 aune & 1 aune 1 huit.

Marchandises au poids. 330,000 livres de salpetre rafiné, premiere sorte; 21,645 livres de bois rouge; 8050 liv. de tamarin, en 50 tierçons ou ancres; 19 caisses de soie écrue de Nankin.

A la consignation de MM. de l'Arche fils, & Bonnet du Rohu, 9720 pieces de guinées blanches, 27 caisses de soie écrue de Nankin, 13 caisses *dito*, *id* de Canton; 50,195 pieces de Nankin; 66,015 livres toutenague.

A la consignation de MM. Berard, freres & Compagnie, 3600 piec. de guinées blanches, 3080 p. salempouris *id.* 5620 p. de mouchoirs divers, 300 p. betilles, 578 p. sastracondis, 478 p. alejars, 246 p. callawaporis, 378 piec. guingamps fins, 160 p. foulards, 79 piec. chittes *dito* fines, 800 p. moris, 95 p. *dito* écrus.

A la consignation de M. Gerard, 4544 p. de guinées diverses, 345 p. stinkergues, 1100 p. de mouchoirs divers.

A la consignation de MM. Bouffé pere & fils, de Blessin & Dessaudrais, 2860 pieces de guinées blanches, 1400 p. de mouchoirs divers, 100 p. betilles.

Aux Porteurs de connoissemens, 309 balles, six demi-balles, trois malles & 11 caisses, dont le contenu est inconnu; une barrique de storax, 1400 pains de toutenague.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

AVIS.

Puisque l'Education & sur tout l'Education physique est une branche essentielle de l'Economie domestique, l'Avis suivant ne peut être regardé comme un article étranger à notre Gazette.

» De mûres réflexions sur les moyens de surmonter les obstacles que la nature semble avoir mis dans quelques Sujets pour un talent aussi agréable que celui de la danse, ont fixé l'attention de M. Bacquoy-Guédon, sur les Boiteux de naissance.

Cet Artiste, ci devant Danseur du Théâtre François, & Maitre de Danse à Paris, est parvenu à faire disparoître totalement, dans les personnes qui n'ont pas encore pris leur entiere croissance, certains vices de conformation qui les empêchent de danser ou de marcher droit; il n'employe pas les secours de la Chirurgie & ne sort point des bornes de son Art. Il a imaginé une marche particuliere qu'il fait suivre à ses Eleves, & qui insensiblement les ramene à celle de la nature.

On auroit peine à croire que cette découverte, annoncée dans le Mercure & autres Journaux, & dont l'utilité a toujours été démontrée par le succès, eût pu tourner au désavantage de son Auteur. Cependant des personnes mal instruites ont débité que M. Bacquoy-Guédon, uniquement occupé du soin de faire marcher droit les Boiteux,

avoit entiérement quitté ſon état de Maître de Danſe. Cette fauſſeté, ſi elle s'étoit accréditée, lui ſeroit devenue très préjudiciable. Les découvertes que l'expérience lui fait faire chaque jour dans ſa Profeſſion le portent au contraire à s'y conſacrer avec plus d'ardeur que jamais, bien loin qu'il ait l'intention de la négliger. Il eſt Eleve du célébre Matignon, Penſionnaire Académicien du Roi, & Danſeur de l'Opera.

Cet Artiſte a trouvé, pour faire danſer en meſure ceux qui n'ont point l'oreille juſte, un expédient ſi facile qu'au bout de trois mois de leçons, un Ecolier eſt en état de s'appercevoir de lui-même s'il danſe en meſure ou non, & de la reprendre ſans s'arrêter, s'il l'a perdue. Le moyen que ce Maître emploie conſiſte dans une maniere de faire battre la meſure, qui lui eſt particuliere & dont il eſt l'Inventeur. Cette méthode, qu'il ſe propoſe de faire connoître plus en détail avant peu, conſiſte en douze procédés pour la meſure du menuet, & ſix pour celle à deux tems, uſitée dans les contre-danſes.

M. Bacquoy-Guédon eſt auſſi parvenu, par le moyen de certains ſignes, à faire danſer les Sourds & Muets, & à leur faire battre la meſure; ce qu'il eſt en état de prouver par l'exemple de pluſieurs Muets de M. Peyrere, Interprête & Penſionnaire du Roi, dont on lui a confié l'enſeignement ».

Le Rédacteur peut aſſurer qu'il a été témoin des ſuccès de M. Bacquoy-Guédon dans l'art de faire marcher droit les Boîteux. Une jeune Demoiſelle avoit la jambe gauche plus courte que la droite d'un demi-pouce & en conſéquence elle boîtoit d'une maniere ſenſible. De plus elle ne pouvoit faire cent pas de ſuite ſans être obligée de s'arrêter; la contraction du *triceps* occaſionnoit ces fréquens repos. M. B. G. a fait diſparoître ce double vice, & maintenant cette Demoiſelle marche avec autant d'aiſance que ſi elle n'eût jamais boîté.

M. de Réaumur, examinant les vaiſſeaux qui contiennent la matiere ſoyeuſe que filent les vers à ſoie, a reconnu qu'elle étoit de la nature des gommes, & que cette gomme, en ſortant des filieres, acquéroit de la ſolidité & devenoit ſoyeuſe. Il penſoit qu'il ne ſeroit peut-être pas impoſſible de trouver des gommes ou réſines, qui étant filées puſſent donner de ſemblables produits. On annonce, dans les Papiers Anglois, qu'un Ouvrier a réaliſé les obſervations de M. de Réaumur; le fil qu'il tire d'une ſorte de gomme qu'il ne déſigne pas, a toutes les qualités de la ſoie, & le Gouvernement lui a, dit on, donné de très-grandes récompenſes.

» M. Joſeph Gaudin, fils, tenant une Fonderie à la deſcente de Richebourg, prévient MM. les Armateurs & Capitaines de vaiſſeaux qu'en l'avertiſſant quelques jours d'avance, ils y trouveront, à très-bon compte, de jolis pierriers de trois quarts de balles, bien montés & à toute épreuve; boulets ronds & ramés, de tous les calibres de canons; balles de pierriers, grenades, bombes, grappes de raiſins, chapelets, mitrailles, grenailles à giboyer, ſupérieures à celles de plomb, propres pour la côte; cheminées à la Pruſſienne, pour la chambre dans les navires; poëles de toutes grandeurs, fourneaux quarrés, & toutes autres ſortes d'ouvrages en fonte, qu'on pourra ſouhaiter, en donnant le modele. M. Gaudin fera valoir les vieilles matieres en coulées de fer ».

II.

Extrait des Obſervations météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 juſqu'au 31 Octobre 1777.

Vents dominans, ſud & ſud oueſt; plus grand degré de chaleur 16 ¾ degrés le 11; moindre degré de chaleur 1 ½ deg. de condenſation le 23; plus grande élévation du mercure, 28 pouces 1 ¼ lig. le 8; moindre élévation, 27 pouces 1 ligne le 30; quantité de pluie, 10 ½ lig. tombées en 10 jours; évaporation 29 lig.; déclinaiſon de l'aiguille aimantée, 19° 24' 57. Température, variable. Maladies. Aucune n'a regné. Productions de la Terre. Le tems a été favorable pour la vendange & pour les ſemailles. La récolte du vin a été des plus mauvaiſes; on eſpere que le vin ſera bon.

Signé, COTTE, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorenci, Correſpondant de l'Académie royale des Sciences, de la Société Royale de Médecine de Paris, & de la Société Royale d'Agriculture de Laon.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 25 Octobre 1777 au Mercredi 29 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 20, 21, 23 à 24 l.; le seigle, de 10 l. 5 s., 10 l. 15 s. à 11 l.; l'orge, de 10, 10 l. 10 s. à 11 l. Le froment au Port de la Greve, de 21, 22, 23 à 24 liv. 5 s.; le seigle, de 10 l. 10 s., 10 liv. 15 s. à 11 l.; l'orge, de 10 l. 10 s. à 11 l. *le septier.*

Du Samedi 25 Octobre 1777 au Mercredi 29 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19 l. 10 s., 20 à 21 liv.; *idem* à la Greve, de 20, 21 l. 5 s. à 22 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 5 Nov. 1777, de 54 à 55 liv.; *idem* nouveau, de 53 à 54; le cent de paille vieille, de 22 à 23 l.; *id.* nouvelle, de 20 à 21 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 21 à 22; *id.* nouvelle, de 19 à 20; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 39 à 40; *idem* nouveau, de 37 à 38; le cent de paille vieille, de 20 à 21 l.; *id.* nouvelle, de 19 à 20 l.; le foin à la Grêve, de 33 à 34 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 5 Novembre 1777.

Or de Portug. à	725	8	6	marc.
Du Mexique à	720			marc.
Du Pérou à	710			marc.
Les guinées à	722			marc.
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à	84			once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	54			marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	2	6	marc.
Piastres à	49	12	6	marc.

CHANGES DE PARIS, *du 5 Novembre 1777.*

Amsterdam	53 ¾ à 7 8e.
Londres	31 ¾
Hambourg	189 ¼ à ½
Madrid	15 3
Cadix	15 1 6
Livourne	96
Gênes	94
Lyon *Août*	5 8e.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1777.	*Lundi 3.*	*Mardi 4.*	*Mercredi 5.*
COMP. D. IND.			
Actions	FESTE	1915 12 ½	1910
Do. 16es/25es		1217 ½	
Do. 8es.			
Do. 25es.			
Emprunt Oct.			
Rescriptions		8 ¾ 9 8 ¾	8 ¾ 9
Bil. des Fermes.		¾	
Lots de 48 l.			
Lots de 150 l.			
4 p. 8 1777.			

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1777.

Du Vend. 31 Oct. 1777		Suite du Vend. 31.		Du Mardi 4 Nov.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Lempereur.. pplles.	F.	Thevenin... pplles.	J.	Cauchy..... pplles.	F.
Viageres	F.	Viageres	J.	Viageres	F.
Boscheron... pplles.	J.	Masson..... pplles.	G.	Tontine	F.
Viageres.....	G.	Viageres	J.	Marsollier.... vres.	E.
Peinchein.... vres.	C.	.....		Defays..... pplles.	G.
Perpétuelles.	C.	.....		Viageres	G.
Patu ..... Viag.	J.	.....		Desplaces... pplles.	F.
Rouillard.... pplles.	C.	.....		Viageres	F.
Viageres.....	C.	.....		Tontine	F.
Creuzé..... pplles.	C.	.....		Vieillard.... pplles.	E.
Viageres.....	C.	.....		Viageres	E.
Tontine	C.	.....		Tontine	J.
Delarue..... Viag.	J.	.....		.....	
Perpétuelles..	J.	.....		.....	
Tontine	J.	.....		.....	

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 4 Novembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 4 Octobre.*

LA nouvelle Législation a été publiée depuis peu à Jaroslaw. Cette publication y a fait naître les mêmes sentimens de joie & de reconnoissance que dans les autres Gouvernemens. Ce nouveau Code rétablit tous les Citoyens dans la possession de leur liberté, leur assure la propriété de leurs biens, & allege le joug de l'autorité despotique qui pesoit ci-devant de tout son poids sur leur tête. Sept Bourgs du Gouvernement de Jaroslaw ont obtenu en même tems les privileges dont jouissent les Villes.

Le Gouvernement va aussi s'occuper des moyens de détruire sans retour la mendicité, espece de fléau très-nuisible à la Société. On a déjà commencé à mettre la main à l'exécution de ce projet, & l'on établit par-tout des Maisons de travail où les pauvres seront occupés suivant leurs forces & leur industrie.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 6 Octobre.*

Le Roi, pour faciliter la correspondance entre les Duchés de Schleswick avec les autres contrées du Royaume, a établi depuis peu, trois nouveaux Bureaux de Poste à cheval & roulante pour le Duché de Holstein, deux Bureaux de Poste roulante & un de Poste à cheval pour le Duché de Schleswick.

Le Gouvernement qui craint que le Groenland ne soit tenté d'établir un commerce suivi avec les Nations étrangeres, s'est déterminé, pour prévenir le tort que nous feroit cet arrangement, de céder aux Groenlandois à un prix plus modique que ne pourroient le faire les autres Peuples, diverses marchandises & denrées dont ils ont besoin. Nous nous proposons aussi de payer avantageusement & argent comptant toutes les productions de ce pays. Il y a long-tems que nous faisons tous nos efforts pour entretenir des relations de commerce avec les Habitans de ces contrées sauvages, sans que nous puissions nous flatter d'y avoir beaucoup réussi. Cette Région produit d'excellens pâturages, quoiqu'elle soit sous un climat très-froid. Il y a quantité de menu & gros bétail, des chevaux, des lievres, des rennes, des loups cerviers, des renards, beaucoup d'ours blancs & noirs, des castors & des martres aussi belles que celles de la Grande-Russie. Tous ces animaux fournissent de bonnes fourures dont il nous seroit d'autant plus facile de tirer avantage, que les Groenlandois les négligent pour leur propre usage. Ils leur préferent les peaux de chiens & de veaux marins pour se faire des habits.

SUEDE.

De Stockholm, *le 6 Octobre.*

Quoique le nouveau bassin de Carlscron ne soit pas encore fini, cependant il a été ouvert à la fin du mois d'Août. La partie achevée est déjà en état de recevoir huit gros vaisseaux. La Ville de Carlscron est située sur la Mer Baltique, & a un très-bon Port défendu par deux Forts. C'est là où sont les Arsenaux de la Marine. Elle fut bâtie en 1679, par Charles XI, un des Princes les plus sages qui aient gouverné le Royaume de Suede.

Le produit des Douanes fait un des plus forts revenus de cet Etat; mais cette branche d'Administration a besoin de réforme. Le Comte Frédéric Scheffer a été chargé d'examiner ce qu'il conviendroit de faire pour la perfectionner. En conséquence de cette commission, il est parti pour aller visiter tous les Ports du Royaume. Ce sera d'après son rapport que Sa Majesté se décidera sur le parti qu'Elle prendra relativement à la réforme qu'Elle projette.

Les pelleteries font ici la matiere d'un commerce assez considérable. Des spéculations particulieres ont fait sentir combien il seroit avantageux de permettre l'exportation de cette marchandise. Le Roi, toujours disposé à écouter favorablement les représentations qui tendent au bien de ses Sujets, a rendu un Edit qui autorise à vendre hors de ses Etats toute espece de pelleteries préparées ou non.

Nous avons reçu d'Orebro, Ville de la Nericie, la fâcheuse nouvelle qu'au moment de faire la plus belle & la plus riche récolte en froment, en seigle & en avoine, il s'y étoit élevé tout-à-coup un vent fougueux qui avoit détruit toutes les espérances de la moisson. Des troupes de corneilles se sont jettées sur le reste des épis que l'ouragan avoit épargnés, & en ont dévoré les grains.

AUTRICHE.

De Vienne, *le 5 Octobre.*

Nous comptons dans les Royaumes de Hallicie & de Wladimir, échus à la Maison d'Autriche par le partage de la Pologne 254 Villes, 57 Bourgs, 6395 Villages, 486,081 maisons, dont 239 Couvents. Le nombre des personnes est de 2,580,796 têtes, dont 7,644 Ecclésiastiques; 16,503 Bourgeois; 28,168 Nobles; 144,200 Juifs; desorte que sur 18 Habitans il y a un Juif, sur 62 un Gentilhomme, sur 156 un Bourgeois, & sur 322 un Prêtre ou un Moine.

DIVERS CANTONS D'ALLEMAGNE.

De Gottingue, *le 8 Octobre.*

M. Jean Beckman, Professeur ordinaire d'Economie à Gottingue, vient d'y publier en Langue Allemande un Livre qui mérite d'être connu. Il est intitulé: » Introduction à la Technologie, ou à la » connoissance des Métiers, des Fabriques » & des Manufactures, sur-tout de celles » qui ont le plus de liaison avec l'Econo- » mie rurale, la Police & la Science *Came-* » *rale;* avec quelques additions sur l'His- » toire des Arts ». C'est un volume in-8°. Le titre seul suffit pour faire connoître cet Ouvrage; on nous assure qu'il est estimé des Connoisseurs, & qu'ils le mettent au nombre des bons Ouvrages classiques que doivent consulter ceux qui veulent être initiés dans toutes les parties de la Science Economique.

De Francfort (*sur le Meyn*), *le 9 Octobre.*

Une Gazette qui s'imprime en Allemagne nous apprend qu'il » vient de s'établir » près de Heilbronn 500 François tous Mar- » chands & gens de profession; ils y bâtis- » sent un Fauxbourg composé de 80 grands » édifices pour y fabriquer toutes sortes » d'étoffes. Ils donnent à la Ville 150 mille » florins pour l'emplacement, & 200 mille » autres pour leur servir de caution; on » évalue à deux millions en argent & en » bonnes lettres, le capital qu'ils possédent » entre eux, ce qui va former un des plus » beaux établissemens qu'on ait vus en Al- » lemagne. On ignore, ajoute l'Auteur de » cette Gazette, qui peut avoir donné lieu » à cette émigration; mais on présume que » ces François sont Protestans ». Heilbronn est une Ville du Cercle de Suabe, sur les confins du Palatinat.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 17 *Octobre.*

Nous lisons dans notre *London-Chronicle* l'article suivant. » Une Lettre écrite de la » Haye, & datée du 10 Octobre, nous ap- » prend que les Marchands d'Amsterdam » qui commercent avec l'Isle de S. Eusta- » che ont présenté une très-ample & très- » pressante Requête aux Etats de Hollande, » par laquelle, attendu que les Anglois » fouillent tous leurs vaisseaux & y pren- » nent tout ce qui est à leur bienséance, au » grand préjudice du commerce qu'ils font » dans cette Isle, ils supplient leur Hautes- » Puissances de leur accorder un convoi » pour les mettre à l'abri de toute insulte. » On dit que cette Requête embarrasse beau- » coup les Etats de Hollande qui d'un côté » desireroient fort de protéger leurs Sujets, » & de l'autre ne voudroient pas prendre un » parti qui pût donner le moindre prétexte de » plainte à la Cour de Londres. C'est la rai- » son pour laquelle il n'y a encore rien eu » de décidé à ce sujet; on attend avec im- » patience la nouvelle de la résolution que » prendront Leurs Hautes-Puissances ».

L'Entreprise, Corsaire Américain, armé de 16 canons & de cent hommes d'équipage, a été pris au Banc de Terre-Neuve, & conduit à New-Yorck.

Le *Héros*, Capitaine Coffin, chargé à Nantucket pour un Port d'Europe, a été saisi par la *Flore*, vaisseau de guerre, & mené à Rhode-Island.

Le *Prince d'Orange*, Capitaine Dibby, est revenu ici depuis peu du Portugal, & a rapporté que les Bostoniens s'étoient emparés de deux vaisseaux très-richement chargés, lesquels revenoient du Bresil & dirigeoient leur course vers Lisbonne; il ajoute que ces Corsaires courent sur tous les vaisseaux Marchands Portugais.

Un charriot attelé de trois chevaux & qui alloit de Surry à Londres, chargé de houblon en apparence, a été arrêté, il y a quelques jours, par les Commis. Ils examinerent les sacs qui avoient toutes les marques que doivent porter ceux qui sont destinés à contenir cette denrée; mais ils trouverent qu'ils étoient remplis de thé au lieu de houblon. On ne se souvient pas d'avoir jamais saisi une si grande quantité de cette marchandise à la fois.

SUISSE.

De Berne, *le* 19 *Octobre.*

Le Livre attribué à M. Beccaria sur *les délits & les peines*, a fixé l'attention du Public sur les vices qui défigurent essentiellement la Législation criminelle même chez les Nations où elle paroît être moins imparfaite. Cet Ecrit a fait aussi desirer qu'on travaillât à la confection d'un Code qui pût concilier les droits de l'humanité, quoique coupable, avec ceux de la Justice vengeresse. C'est pour préparer des matériaux à ce grand Ouvrage, que la Société Economique de Berne vient de proposer pour sujet d'un prix qu'elle distribuera à la fin de l'année 1779, *de former & rédiger un Plan complet & détaillé de Législation en matieres criminelles.* Ceux qui voudront concourir sont avertis de traiter cette importante matiere sous ce triple point de vue. 1°. » Des » crimes, & des peines proportionnées qu'il » convient de leur appliquer; 2°. de la na- » ture, & de la force des preuves & des pré- » somptions; 3°. de la maniere de les acqué- » rir par la voie de la procédure criminelle; » ensorte que la douceur de l'instruction & » des peines soit conciliée avec la certitude » d'un châtiment prompt & exemplaire, & » que la Société civile trouve la plus grande » sûreté possible combinée avec le plus grand » respect possible pour la sûreté & l'humani- » té ». Les Mémoires pourront être écrits, en Latin, en François, Allemand, Italien ou Anglois, au choix des Auteurs. Ils seront adressés, port franc, avant le 1 Juillet 1779, à M. Tribolet de la Lance, Médecin, Secretaire perpétuel de la Société Economique de cette Ville. Chaque Auteur aura l'attention de renfermer son nom & sa demeure dans un billet cacheté qui portera aussi la même devise que le Mémoire auquel il sera attaché. Le prix sera de la valeur de 2400 l. Cette somme est due à la générosité de deux Anonymes qui ont cru ne pouvoir mieux faire que de la consacrer à une destination si respectable.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Grenoble, *le* 20 *Octobre.*

La récolte des noix a été, cette année;

assez considérable. Cette production réussit communément dans ce pays, depuis que l'usage s'y est établi de greffer les noyers. On a remarqué que la floraison de ceux de ces arbres qui sont antés est plus tardive; ce qui procure aux chatons l'avantage d'être moins exposés aux accidens de la gelée. D'ailleurs les fruits sont d'une meilleure qualité. Le noyer supporte aisément cette opération, quoique déjà avancé en âge, pourvu qu'il soit sain.

De Limoges, *le 19 Octobre.*

Prix des Grains dans cette Généralité.

Limoges. Le setier de froment, deuxieme & moyenne qualité, pesant 80 liv. poids de marc, s'est vendu du dix-sept au vingt-quatre Septembre, 6 liv. 10 s. Le même, du vingt-quatre Septembre au premier Octobre, 7 liv. 10 s. Du premier Octobre au huit, 8 liv. 5 s. Du huit au quinze, 7 liv. 10 s.

Le setier de seigle, pesant 70 liv. poids de marc, s'est vendu du 17 au 24 Septembre, 4 liv. 10 s. Le même, du 24 au premier Octobre, 5 liv. Du premier au huit Octobre, 5 liv. 10 s. Du 8 au 15, 5 liv.

Angoulême. Le boisseau de froment, 2°. & moyenne qualité, pesant 80 liv. poids de marc, s'est vendu du 13 au 27 Août, 9 l. 2 s. 2 den. Du 27 Août au 17 Septembre, 8 liv. 11 s. 2 d. Du 17 au 24 Septembre, 7 liv. 12 s. 2 den. Du 24 Septembre au 8 Octobre, 7 liv. 18 s. 8 d. Du 8 au 15 Octobre, 7 liv. 10 s. 1 d.

Le boisseau de méteil, pesant 75 livres, poids de marc, s'est vendu du 13 au 27 Août, 6 liv. 14 s. 8 d. Du 27 Août au 17 Septembre, 5 liv. 17 s. 8 d. Du 17 au 24 Septembre, 5 liv. 12 s. 8 d. Du 24 Septembre au 8 Octobre, 6 liv. Du 8 au 15 Octobre, 5 liv. 18 s. 6 d.

Le boisseau de seigle, pesant 70 livres, poids de marc, s'est vendu du 13 Août au 24 Septembre, 5 liv. 14 s. Du 24 Septembre au 8 Octobre, 5 liv. 8 s. Du 8 au 15 Octobre, 6 liv. 6 s.

Tulle. Le setier de froment, pesant 60 l. poids de marc, s'est vendu du 13 Août au 8 Octobre, 7 liv. 10 s. Du 8 au 15 Octobre, 8 liv. 15 s.

Le setier de seigle, pesant 56 liv. poids de marc, du 13 Août au 24 Septembre, 4 liv. 6 s. 7 d. Du 24 Septembre au premier Octobre, 5 liv. 13 s. 9 d. Du 8 au 15 Octobre, 6 liv. 11 s. 3 d.

Brive. Le setier de froment, pesant 70 l. poids de marc, s'est vendu du 13 au 20 Août, 8 liv. Du 27 Août au 10 Septembre, 7 liv. 18 s. Du 17 au 24 Septembre, 9 liv. 10 s. Du 24 Septembre au 8 Octobre, 9 l. 15 s. Du 8 au 15 Octobre, 10 liv. 6 s.

Le setier de seigle, pesant 65 liv. poids de marc, s'est vendu du 13 au 20 Août, 6 liv. Du 27 Août au 10 Septembre, 5 l. Du 17 au 24 Septembre, 5 liv. 15 s. Du 24 Septembre au 8 Octobre, 6 liv. 16 s. Du 8 au 15 Octobre, 7 liv. 6 s.

On voit par ce relevé que la moisson n'a pas fait beaucoup tomber le prix des grains dans cette Généralité.

De Mortagne (*dans le Perche*), *le 21 Octobre.*

M. le Chevalier Tadini, Oculiste de Monsieur, Frere du Roi, parcourt les diverses Provinces du Royaume, en laissant par-tout des preuves de son habileté & de son généreux désintéressement. Pendant le séjour qu'il a fait dans notre Ville, il a opéré plusieurs personnes, même âgées, avec beaucoup de succès. Il a rendu la vue à cinq pauvres de l'Hôtel-Dieu. Mais la plus remarquable de toutes ses opérations, est celle qu'il a faite sur un jeune homme de quatorze ans, aveugle de naissance. M. le Chevalier Tadini lui enleva les cataractes avec la plus grande facilité, quoique les yeux de ce jeune sujet fussent dans une agitation perpétuelle. Si nous avions ici un second Chesselden, ce seroit pour lui une belle occasion de faire des découvertes sur la maniere dont se forment les idées que nous acquerons par l'organe des yeux, d'autant plus qu'un jeune homme de 14 ans pourroit mieux rendre raison de ce qui se passe dans son esprit, depuis qu'il a recouvré l'usage de la vue, que ne pouvoit le faire l'enfant de trois ans qui a servi aux expériences philosophiques de l'Oculiste Anglois.

De Nantes, *le 22 Octobre.*

Vaisseaux Marchands arrivés depuis peu en ce Port, M. Baudry, Cap. de la *Marie-Thérese,*

de Saint-Malo, du port de 250 tonneaux, a amené du Port-au-Prince & de S. Marc, 107 barriques de sucre brut, 73 barriques & 1 quart de sucre terré & tête, 187 futail- & huit sacs de café, 15 futailles d'indigo, 2 barriques & 1 quart de cacao, 181 balles & ballots de coton, 102 cuirs secs en poil, 78 dents de morphil, 9 madriers & 29 morceaux de bois d'acajou, 20 caves de sirop & de liqueur, 7 barils de confitures, 2 paniers de confitures & de tamarin, & 3 caisses de vin; le tout à la consignation de M. Espivent de la Villeboisnet.

M. Martin, Cap. du *Breton*, du port de 100 tonneaux, mouillé à Paimbœuf, a amené du Cap, pour MM. Chanseaulme, 27 barriques de sucre terré & tête, 145 futailles & 84 sacs de café, 5 futailles d'indigo, 2 futailles & 28 sacs de cacao, 10 milliers de bois de campêche, 15 pieces de taffia, grandes & petites; 10 milliers de riz en pagal. M. Durassier préposé à la décharge.

M. le Besque, Capit. du *Gaspard*, du port de 150 tonneaux, a amené de Marseille, pour M. le Masne, 30 futailles & 6 dame-jeannes d'huile d'olive, 13 barils d'huile de lin, 370,967 livres de savon, soufre en canon, coton en laine, laine, coton filé, vin, eau de-vie, fleurs artificielles, anchois, noix de galles, sumac, réglisse, jarres, bouchons de liege, verdet, jus de citron, canéfice, riz, manne, argent vif, encens, dattes, séné, gomme arabique, coloquinte, droguerie, tamarin, cheminées de marbre, maroquin, fromage, savonettes, eau d'odeur, pommade, liege en planches, assietes & pots de terre. M. Passart, Courtier.

De Paris, *le 30 Octobre.*

Déclaration du Roi, du 15 Mars, en faveur de l'Académie Royale de Peinture & Sculpture, registrée en Parlement le 2 Septembre suivant.

» Sa Majesté déclare que les Arts de Peinture & de Sculpture seront & continueront d'être libres, tant dans la Ville de Paris que dans tout le Royaume, lorsqu'ils seront exercés d'une maniere entiérement libérale. Ne seront réputés exercer libéralement les Arts de Peinture & de Sculpture que ceux qui, sans aucun mélange de commerce, s'adonneront à tous les différents genres desdits Arts qui sont susceptibles d'un degré de talent capable de mériter à celui qui le posséde l'admission à l'Académie de ces Arts. A l'égard de ceux qui, indépendamment de l'exercice de ces Arts, ou sans les exercer personnellement, voudront tenir boutique & faire commerce de tableaux, dessins, sculptures qui ne seroient pas leur ouvrage; débiter des couleurs, dorures & autres accessoires, qui s'immisceroient directement ou indirectement dans des ouvrages de bâtimens susceptibles d'être appréciés & payés au toisé, ils seront tenus de se faire recevoir dans la Communauté des Peintres-Sculpteurs, établie par l'Edit du mois d'Août 1776, & de se conformer aux dispositions dudit Edit ». Les autres articles de cette Déclaration, si honorable pour l'Académie de Peinture & de Sculpture, régle les privileges & distinction dont doivent jouir dorénavant les Membres de cette Compagnie. Sa Majesté accorde à trente de ces Membres l'exemption de tutelle, curatelle, guet & garde, & de plus le droit de *Committimus*.

Observations sur les prairies naturelles & artificielles, & sur les opérations qu'on doit pratiquer pour assurer les succès des unes & des autres, par un de nos Législateurs en Agriculture.

Personne ne conteste l'utilité des prairies naturelles & artificielles pour la nourriture des bestiaux, mais beaucoup de gens négligent certaines régles qu'il faut suivre pour en tirer tous les avantages qu'on en peut espérer. Communément on conseille aux Laboureurs de préférer le sainfoin à toute autre espece d'herbes pour former des prairies artificielles, & on veut qu'ils aient soin de les sarcler trois fois par an; sçavoir, au mois de Juillet, en Septembre & vers le quinze d'Avril. Si l'on y réfléchissoit davantage, on concevroit aisément que ces trois opérations sont bien dispendieuses, & qu'il seroit aisé de les rendre inutiles en donnant d'abord une bonne préparation au terrein qu'on veut semer en sainfoin; mais sur-tout, & de là dépend tout le succès de cette culture, il est essentiel d'examiner si le sol convient au sainfoin. En général cette plante ne se-

plait que dans des terreins courts & chauds, & même marneux ou crayonneux. Il eſt d'expérience que le ſainfoin ſemé dans de pareils terreins eſt moins ſujet aux évaporations peſtilentielles qui s'élevent de la terre, & aux influences malfaiſantes de l'air.

Quant à la graine de treffle, il faut la ſemer dans des terreins un peu humides, tels que les blancs-limons, les terres latteuſes & froides. Les landes de Bretagne, du Poitou, celles du Berri & de la Normandie ſont en général aſſez propres à cette production. Il eſt néceſſaire cependant d'obſerver qu'on ne peut ſans danger abandonner les beſtiaux ſur cette eſpece de pâturage, dans tous les tems, parce que le ſainfoin ſe couvre de vapeurs humides qu'on nomme roſée, qui viennent de la terre ou de l'air & qui toujours ſont plus ou moins nuiſibles à la ſanté du bétail. Il faut cependant faire une exception pour les landes ſituées le long des côtes de Normandie. Les évaporations & les influences de l'air qui empoiſonnent ailleurs les prairies artificielles, ſemblent au contraire bonnifier celles qui ſe trouvent dans ces cantons. Cela vient ſans doute des ſels marins dont l'humidité aérienne eſt impregnée.

Quant à la luzerne, elle demande un ſol qui ait une couche de bonne terre aſſez épaiſſe, parce que les racines de cette plante pivotent.

Lorſqu'on a deſſein de transformer ces prairies artificielles en prairies naturelles, il n'eſt pas néceſſaire de renverſer le terrein avec la charrue; il ſuffit d'abord de l'abandonner à lui-même, bientôt il ſe couvrira d'herbes analogues à ſa nature. Il faut ſeulement avoir ſoin pendant l'hiver de le herſer, après avoir entrelaſſé les dents de la herſe avec des épines, de maniere que la pointe des dents excéde les épines de trois pouces ou environ. C'eſt ſur-tout lorſqu'il eſt tombé de la neige qu'il faut ſe hâter de faire cette opération. La mouſſe qu'arrachent les dents de l'inſtrument, les fumiers qu'ont répandus les beſtiaux, mêlés avec la terre des taupinieres & la neige, forment un engrais excellent.

J'obſerverai cependant que ceux-là ſe trompent qui ſe félicitent des petites monticules que forment les taupes dans leurs prairies, parce que, diſent ils, cela donne plus de ſuperficie au terrein. Mais ils ne font pas attention qu'il eſt rare de voir les beſtiaux brouter l'herbe qui s'éleve ſur ces petites buttes, parce que communément elles ſervent de repaires à des troupes de fourmis & d'autres inſectes qui infectent cette herbe. Il en réſulte encore un autre inconvénient, c'eſt que ces inégalités gênent beaucoup le Faucheur, dans le tems de la fenaiſon, qu'elles lui rendent le travail plus pénible & expoſent ſa faulx à ſe caſſer. Pour éviter cet accident, il ne fait qu'effleurer l'herbe qui couvre ces monticules; ce qui diminue la récolte du fourrage & par conſéquent le profit. Il faut toujours égaliſer, autant qu'on peut, le ſol qu'on ſe propoſe de mettre en prairies, ſoit naturelles, ſoit artificielles.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Annonce de Livre.

Obſervations critiques ſur un Ouvrage intitulé: *Examen* de la houille, conſidérée comme engrais des terres, par M. Raulin, Docteur en Médecine &c. *Inſtruction* ſur l'uſage des houilles d'engrais & de leurs cendres. *Expériences* & *Obſervations* ſur la maladie du ſeigle, nommée *ergot*, & moyens ſimples de l'en préſerver, en ſe procurant de plus abondantes récoltes; par L. S. D. L. B. A Amſterdam, & ſe trouve à Meaux chez Charles, Libraire, rue Saint-Remy. 1777. In-12 de 160 pag. environ.

Ces Obſervations ne peuvent être l'ouvrage que d'un Amateur très-inſtruit de la matiere dont il traite. Elles ſont même ecrites avec une ſorte d'agrément; & ſi l'Auteur connoît les meilleurs procédés pour ſemer avec avantage le grain dans la terre, il ne poſſéde pas moins l'art de ſemer, quand il le veut, le ſel de la plaiſanterie dans ſes écrits.

II.

Moyen très-ſimple par lequel un Tourneur peut ſe procurer les avantages d'une longue Perche pour ſon tour, dans un eſpace borné, tiré des Mémoires manuſcrits de M. Pingeron, ſur les Arts utiles & agréables.

L'Inventeur du moyen que je vais décrire eſt un Portugais établi à Gênes où il

exerce la Profession de Tourneur en tabatiere d'écaille, & où il s'est acquis la réputation d'un des plus habiles Ouvriers dans ce genre. Se trouvant trop resserré dans sa chambre pour s'y servir d'une perche très-longue dont il avoit besoin, il eut recours à l'expédient que voici.

Cet Ouvrier fit planter vers le milieu du banc de son tour une piece de bois d'environ deux pouces d'équarrissage sur environ quatre pieds & demi de haut. Il fit ajuster dans la partie supérieure de cette piece une traverse de bon bois de chêne de la longueur du banc de son tour & presque aussi forte que la piece qui devoit la soutenir. Aux deux extrêmités de cette traverse, ce Tourneur fit assembler deux petites pieces de bois aussi grosses que cette derniere & d'environ six pouces de longueur. Ces deux morceaux étoient d'équerre avec la traverse & paralleles à la largeur du banc du tour.

C'est dans ces petites pieces qu'étoient fixés par un bout deux morceaux de perches très-élastiques, de la même longueur que le banc du tour. Chaque morceau saillant avoit par conséquent sa perche. On attachoit une corde au bout de ces dernieres par où l'on faisoit entrer un anneau attaché à la corde qui menoit circulairement la piece que l'on tournoit, c'est-à-dire le mandrin.

Il est facile de voir qu'une pareille disposition de perches produisoit le même effet que si ce Portugais eût eu une très longue perche. Ce tour avoit de plus l'avantage de pouvoir être transporté d'un endroit à l'autre avec son appareil.

Cette idée m'en rappelle une aussi ingénieuse, mais d'une exécution un peu plus chere, que j'ai vue à Passy dans le Laboratoire d'un célébre Chymiste.

Le ressort ou perche qui faisoit mouvoir le tour étoit formé par quatre lames de vieilles épées plates dont on avoit détrempé le bout pour y faire un crochet. Ces épées étoient fixées dans un morceau de bois assemblé dans une piece verticale pareille à celle dont on vient de parler.

On attachoit une grosse corde à boyau d'un bout de ces épées à l'autre, & l'archet ou arbalete se trouvoit ainsi formé. Cette maniere de tirer parti de vieilles lames d'espadons me parut également simple & ingénieuse.

Je me ressouviens encore d'avoir remarqué chez un Serrurier-Machiniste, attaché au fameux Abbé Nollet, une disposition de perche de tour très-heureuse. La boutique de cet Artisan étoit extrêmement basse, & il avoit besoin d'un fort tour dont la perche devoit avoir beaucoup d'*allée* & de *venue*. Or cela paroissoit impossible. Quel parti prit ce Serrurier? Il fit agir sa perche horisontalement & *couda* la direction de la corde par une poulie de renvoi placée au-dessus du tour. Cette méchanique si simple ne tenoit presque aucune place. Ce Serrurier qui me parut très-adroit, demeuroit vers le milieu du Fauxbourg Saint-Antoine à Paris.

Je conviens de bonne foi que de pareils détails ne devroient pas être offerts au Public élégant; mais je demande si, tout trivials qu'ils sont, ils ne peuvent pas être utiles, le tour étant sur-tout une machine très-utile même aux plus Grands Seigneurs qui se font un plaisir de tourner ».

Le Rédacteur ne peut trop témoigner sa reconnoissance à M. Pingeron, pour les articles sur les Arts & Métiers qu'il veut bien lui communiquer. Si ces articles n'ont pas l'avantage de plaire au Public élégant, ils ne peuvent manquer au moins d'être bien reçus de cette autre portion du Public qui pense assez solidement pour donner la préférence aux objets de premiere utilité. C'est à ceux-là que nous dévouons notre travail.

Nous croyons devoir avertir nos Lecteurs que cet Officier va publier incessamment un abrégé de la *Géographie ancienne & moderne*, en Italien & en François, à l'usage de la Jeunesse qui, en apprenant des mots, veut apprendre en même tems des choses.

III.

AVIS.

On mande d'Ollioules, en Provence, que la récolte des figues y a été assez avantageuse; & comme ce fruit n'a pas également bien réussi par-tout, elles se sont très-bien vendues. D'ailleurs les figues d'Ollioules sont fort recherchées à cause de leur excellente qualité.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 25 Octobre 1777 au Samedi 25 dudit, le froment s'est vendu à la Halle,

de 19, 20, 22 à 24 liv.; le seigle, de 10 l.; 10 l. 10 s. à 11 l.; l'orge, de 10, 10 l. 15 s. à 11 l. Le froment au Port de la Greve, de 20, 22, 23 à 24 l.; le seigle, de 10 l. 5 s., 10 liv. 15 s. à 11 liv.; l'orge, de 10 l. 5 s., 10 l. 15 s. à 11 l. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 22 Octobre 1777 au Samedi 25 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Greve, de 20, 21 à 22 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 1 Nov. 1777, de 55 à 56 liv.; *idem* nouveau, de 54 à 55; le cent de paille vieille, de 21 à 22 l.; *id.* nouvelle, de 19 à 20 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 41 à 42; *idem* nouveau, de 39 à 40; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 20 à 21; *id.* nouvelle, de 19 à 20; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 38 à 39; *idem* nouveau, de 36 à 37; le cent de paille vieille, de 20 à 21 l.; *id.* nouvelle, de 18 à 19 l.; le foin à la Grève, de 32 à 33 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 30 Octobre 1777.

Or de Portug. à	725	℔	ß
Du Mexique à	720		
Du Pérou à	710		
Les guinées à	722	11	
Ducats à	98	1	
Or fin à 23 k. 31 32.	100		
Or à 20 karats à	84	2	
L'argent à 11 d. 20 g. à	54	1	
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	6	
Piastres à	49	11	

marc. — *once.* — *marc.*

CHANGES DE PARIS, *du* 31 *Octobre* 1777.

Amsterdam	53 ¾ à 7 8e.
Londres	31 ¾
Hambourg	189 ¼
Madrid	15 3
Cadix	15 1
Livourne	96
Gênes	94 ¼ à 94
Lyon *Août*	5 8e.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1777.	*Jeudi 30.*	*Vendredi 31.*	*Sam. 1 Nov.*
COMP. D. IND.			
Actions	1910 15 17 ½ 15	1922 ½ 20	FESTE.
D°. 16es/25	1217 ½		
D°. 8es.	254		
D°. 25es.			
Emprunt Oct.			
Rescriptions	98 ¾	98 ¾	
Bil. des Fermes.			
Lots de 48 l.			
Lots de 150 l.			
4 p. % 1777.	67 p. % Esp.	67	

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1777.

Du Merc. 29 Oct. 1777

Messieurs		
Boutray..... pp^lles.	E.	
Viageres.....	F.	
Tontine.....	F.	
Cochin.... Perpét.	C.	
Radix..... pp^lles.	C.	
Viageres.....	D.	
Defrance... Viag.	C.	
Perpétuelles.	C.	
Gauthier..... v^res.	C.	
Perpétuelles..	C.	
Gossey..... pp^lles.	L.	
Viageres.....	L.	
Cauchy..... pp^lles.	F.	
Viageres....	F.	
Tontine.....	F.	

Suite du Merc 29.

Messieurs		
Vieillard.... pp^lles.	J.	
Viageres.....	J.	
Tontine.....	J.	
Marsollier.... v^res.	C.	
Desplaces... pp^lles.	F.	
Viageres.....	F.	
Tontine.....	F.	
Du Jeudi 30.		
Deschapelles.. v^res.	G.	
Viageres.....	G.	
Decourmont. pp^lles.	D.	
Viageres.....	F.	
Alissant..... Viag.	J.	
Tontine.....	J.	

Suite du Jeudi 30.

Messieurs	
Nau..... pp^lles.	
Viageres.....	
Tontine.....	
De S. Janvier v^res.	
Certain..... pp^lles.	
Viageres.....	
Tontine.....	
Lenoir..... pp^lles.	
Viageres.....	
Despeignes. Viag.	
Perpétuelles..	
Tontine....	
.....	
.....	
.....	

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 28 Janvier.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le* 31 *Décembre.*

UN Prince qui se dévoue au bonheur de ses Peuples devroit en être l'idole & avoir autant de Panégyristes & d'Admirateurs de ses vertus qu'il peut compter de Sujets. Mais ce ne seroit pas connoître les hommes que de s'attendre à ne pas faire des ingrats, quand on a fait des heureux. Il se trouve toujours & par-tout des cœurs mal faits, des esprits inquiets, qui préferent le trouble à l'ordre, se repaissent des maux d'un Etat, soufflent, attisent, enflamment le feu de la discorde & ne peuvent, ce semble, ni faire le bien, ni même soutenir la vue de celui qu'on fait. Par quelle fatalité arrive-t-il que les talens, sur-tout les grands talens, soient presque toujours plus près du vice que de la vertu ? Des Ecrivains qui pouvant aspirer à la gloire de devenir célebres se contentent du triste mérite de s'être rendus fameux, ont vendu lâchement leur plume aux mécontens du Royaume, & dans des libelles audacieux, s'élevent avec autant de chaleur que d'injustice contre le plus sage des Gouvernemens, le meilleur des Princes. Dans la Capitale & les Provinces, la curiosité maligne s'est fait un plaisir de lire avec avidité ces productions où l'art déguise adroitement le mensonge & où les charmes séduisans du stile tiennent lieu de toute preuve en faveur d'une cause injuste. Notre bon Roi n'a rien ignoré, mais il a sçu mépriser les ouvrages & regarder en pitié les Auteurs ; il n'a puni personne & s'est vengé. Tout ce que S. M. oppose à la calomnie c'est de continuer à faire le bien de son Peuple. Une conduite si généreuse, si douce, si paternelle acheveroit de gagner tous les cœurs, s'ils pouvoient être tous gagnés. Mais nous avons la douleur de voir qu'il existe encore de la fermentation. On devient, il est vrai, plus circonspect, & l'on craint la haine du Peuple & l'indignation du Roi ; mais pour s'y dérober, on se cache, on n'écrit plus dans le Royaume, & les ouvrages de ténébres ne sont plus confiés qu'à l'Etranger. Il paroit en Allemagne un nouvel écrit où l'on s'efforce de peindre comme les plus beaux jours de la Suede ce tems triste & sombre dont nous ne nous rappellons le souvenir qu'avec horreur. Il nous suffit de dire qu'à l'époque dont on fait un si magnifique tableau, tout, dans ce Royaume, depuis le trône jusqu'à la chaumiere du Laboureur, étoit chancelant & menaçoit d'une ruine prochaine. Point de finances, point de commerce, point de tranquillité, point de bonheur. Pourquoi nous rappeller une époque funeste ? Pourquoi vouloir nous la faire regretter ? Les opérations journalieres du Gouvernement sont les meilleures réfutations qu'on puisse opposer à tous ces libelles qui ne pa-

roiſſent au jour que marqués du ſceau de l'indignation publique.

Par une Ordonnance en date du 6 du mois dernier, S. M. fixe les ſommes qui formeront déſormais les revenus de la Couronne, & preſcrit la maniere de les lever pour éviter, autant qu'il ſera poſſible, les frais de perception. C'eſt encore ici un grand trait de l'amour du Souverain pour ſes Peuples; cet Edit réduit à la moitié toutes les contributions qui avoient été réglées par les Etats du Royaume dans leur derniere Aſſemblée. Nous avons peine à comprendre comment S. M. en déchargeant toujours plus ſes Sujets, ſe trouve toujours plus en état de leur accorder de nouveaux ſoulagemens. Il eſt ordonné que les anciens droits de la Couronne qu'on payoit ſur le pied de la monnoie qui avoit cours autrefois, ne ſeront payés déſormais qu'en rixdales; chaque rixdale ſera priſe pour trois dahlers, monnoie de cuivre. Cet article regarde toutes les redevances dont le titre eſt antérieur à l'année 1719. Pour toutes celles qui ſont poſtérieures à cette époque, la rixdale ſera évaluée à 6 dahlers, monnoie d'argent. La raiſon de cette différence eſt que le taux de la monnoie a toujours baiſſé dans ce Royaume, depuis 1719 juſqu'au regne de notre bon GUSTAVE.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 2 Janvier.*

Tout languit dans cette ſaiſon; notre commerce eſt preſqu'entiérement ſuſpendu; nous ne voyons plus les Américains du Continent; les glaces ont fermé le paſſage du Sund; nos Agriculteurs, nos Marchands reſtent dans l'inaction; ils attendent avec impatience le retour du printems, les uns pour reprendre les travaux de la campagne, les autres pour r'ouvrir leur commerce.

M. Niébuhr, Auteur célebre dans ce Royaume, vient de préſider à l'édition d'un excellent Ouvrage du feu Profeſſeur Farſkol. Cette nouvelle production ſuppoſe beaucoup de connoiſſances & de recherches; elle roule principalement ſur l'Hiſtoire Naturelle; on y trouve les deſcriptions exactes & raiſonnées des plantes & des animaux les plus rares de divers pays. L'Ouvrage eſt enrichi de 43 planches bien deſſinées & gravées avec autant de goût.

SILÉSIE.

DE BRESLAU, *le 4 Janvier.*

Cette Province, auſſi vaſte que belle & riche, eſt auſſi peu connue qu'on croit la connoître beaucoup. On en parle ſouvent parce qu'elle eſt ſouvent le théâtre de la guerre, mais cela ne ſuffit pas pour avoir une idée juſte de ce pays. M. le Major de Schébart vient de nous en donner une deſcription & une carte qui l'emportent infiniment ſur tout ce qu'on a publié juſqu'à préſent ſur cet objet. D'après cet Auteur, la Siléſie Pruſſienne, y compris le Comté de Glatz, renferme un eſpace d'environ 841 milles quarrés de Siléſie, ou 642 milles quarrés d'Allemagne. On y compte 53 Villes conſidérables & 108 Villes médiocres, en tout 161 Villes, & 5015 Villages. Il faut comprendre dans ce dénombrement les 62 Colonies que nous devons aux malheurs de la Pologne. Elles ſe ſont formées ſucceſſivement depuis l'année 1771. Les infortunés Polonois qui fuyoient leur Patrie ont toujours été bien accueillis dans cette Province. Le Roi de Pruſſe leur a fait des avances; on leur a donné des friches, ils les ont cultivées & ſont devenus nos Concitoyens.

De 4 milles en 4 milles quarrés on trouve communément, dans cette partie de la Siléſie, une Ville & 8 Villages. On comptoit en 1755 dans la Siléſie Pruſſienne 1,162,355 Habitans. Ce n'eſt pas exagérer que de mettre 2138 têtes pour chaque mille quarré géographique; ce qui forme une très belle population. Dans la Marche de Brandebourg il y a, par mille quarré, 563 perſonnes de moins qu'en Siléſie. Non-ſeulement cette derniere Province eſt beaucoup plus peuplée que la premiere, mais elle eſt encore plus riche & plus fertile. En 1773 & 1774, le nombre des naiſſances a été, relativement à la totalité des Habitans, comme un eſt à 22, & celui des morts comme un eſt à 27 ou 28.

La partie de Siléſie Autrichienne ou Bohémienne a l'étendue de 102 milles quar-

rés de Siléſie, ce qui fait à peu près 77 milles quarrés d'Allemagne. Après la grande diminution des impôts qui fut faite en 1771, cette partie rapportoit encore annuellement à l'Autriche des ſommes très-conſidérables &c. &c.

ALLEMAGNE.

De Vienne, *le 5 Janvier.*

Voici le tableau des Finances de nos Etats. La Bohême nous rend 15,736,063 florins 59 kreutzers; les dépenſes annuelles vont à 15,100,091 florins 2 $\frac{1}{8}$ krreutz. Reſte donc 535,672 flor. 57 $\frac{1}{8}$ kr. La recette de la Moravie, 5,793,120 florins 5 $\frac{1}{8}$ kreutz. Les dépenſes pour la même Province vont à 5 millions 482,857 florins 31 $\frac{1}{8}$ kreutzers; ſurplus 324,786 flor. 46 $\frac{4}{8}$ kr. La recette de la Siléſie Autrichienne n'eſt que de 557,209 flor. 1 $\frac{4}{8}$ kr.; dépenſes pour cet objet, 494,515 florins 31 $\frac{4}{8}$ kr.; ſurplus, 63,292 flor. 7 kr. Recette de la Baſſe-Autriche, 17,980,938 florrins; dépenſes, 16,241,427 fl.; ſurplus, 1,791,107 flor. 55 kr. Recette de la Haute-Autriche 5,033,330 florin. 19 kr.; dépenſes 4,913,915 flor. 57 $\frac{6}{8}$ kr.; ſurplus 119,423 flor. 33 $\frac{4}{8}$ kr. Recette de la Styrie, 5,889,221 flor. 39 kr.; dépenſes, 5,777,325 flor. 39 kr. Recette de la Carinthie, 2,036,884 fl. 32 k.; les dépenſes ſont ſi conſidérables pour cette Province qu'il ne reſte de la recette que 80,595 florins. Recette de la Carniole 2,086,952 florins; les dépenſes abſorbent preſque toute la recette, & le ſurplus ne va qu'à 36,295 flor. Recette de la Gorice & de Gradiſca, 4,357,363 florins; les dépenſes égalent preſque la recette, & le ſurplus de celle-ci ſe réduit à 4284 flor. La recette du Tyrol ſe monte à 3,658,712 flor.; après avoir fourni aux dépenſes, le reſtant eſt de 511,667 florins. La recette de l'Autriche Antérieure va à 2,876,117 florins & laiſſe un produit net de 513,202 florins. La recette de la Hongrie eſt la plus forte & donne 18,004,153 florins; mais les dépenſes vont ſi loin qu'elles ne laiſſent qu'un ſurplus de 102,269 fl.; elles ſe montent donc à 17,955,916 florins. La Tranſylvanie rend 3,941,707 florins; de cette ſomme il faut prélever pour les dépenſes 3,743,670 flor.; reſte donc un bénéfice de 198,037 flor. Les Etats d'Italie fourniſſent une recette annuelle de 2,909,171 florins; les dépenſes vont à 1,253,877 florins; le ſurplus eſt donc de 955,293 florins. La recette des Pays-Bas eſt de 3,184,135 florins; les dépenſes exigent la ſomme de 2,432,295 florins; le ſurplus ſe réduit à 753,635 florins.

Par le tableau que nous venons de préſenter, on voit que toutes les Provinces réunies donnent une recette de 90,398,156 florins 6 kreutzers; que les dépenſes vont à 83,544,030 flor. 54 kr., & que le ſurplus eſt de 7,085,161 flor. 54 kr. $\frac{4}{8}$. Cependant l'Etat a des dettes qu'il eſt chargé de liquider; c'eſt pour remplir cet objet que la Cour a ordonné de faire une caiſſe particuliere. Outre les revenus que nous avons détaillés, la Cour a d'autres reſſources. La Bohême, la Moravie, la Siléſie, les deux Autriches, la Styrie, la Carinthie, la Carniole, la Gorice & Gradiſca, l'Autriche Antérieure, fourniſſent des contributions particulieres. La premiere époque où elles furent levées ne remonte qu'à 1770. Elles rendirent, la premiere fois, 4,335,072 florins 48 kr. $\frac{1}{4}$. La Hongrie, la Tranſylvanie, les Etats d'Italie, les Pays-Bas & le Tyrol ont des privileges particuliers & n'entrent pour rien dans ces contributions.

De Leipsick, *le 6 Janvier.*

Une Société d'Agriculture d'Allemagne avoit demandé ſi la laine des brebis ceſſe de croître & tombe d'elle-même lorſqu'on ne les tond pas? On a répondu à cette queſtion. La laine n'eſt pas comme les fruits qui tombent de l'arbre lorſqu'ils ſont parvenus à leur pleine maturité. Les brebis ne muent pas ainſi que le font pluſieurs autres animaux. Dès que la laine d'une brebis tombe d'elle-même, vous pouvez en conclure à coup sûr qu'elle a beaucoup ſouffert de la faim ou qu'elle a éprouvé quelque forte maladie. Un de nos Economes s'eſt aſſuré par lui-même de la vérité de ces réponſes. Il ne fit pas tondre au téms ordinaire une de ſes brebis; la laine crût, mais elle ne fut point remplacée par une autre nouvelle; l'animal n'en reſſentit aucune incommodité; en hiver, il paroiſſoit moins ſenſible au froid, mais les chaleurs le rendoient un peu plus foible que les autres &c.

De Nurberg, *le 7 Janvier.*

Un de nos Sçavans, M. de Murrvient, fait de grandes recherches sur l'origine, les progrès & la perfection des Arts dans ce pays. L'essai qu'il vient de donner sur cette matiere intéressante est très-bien accueilli du Public. Dans cet ouvrage, l'Auteur ne remonte qu'à l'année 1285 & s'arrête à l'an 1504. Le papier fait avec des chiffons étoit connu chez nous dès l'an 1319. L'Art de couper les formes pour la gravure en bois touche à l'époque des cartes. On a trouvé dans la Bibliothéque des Chartreux de Bourheim, près Memmingen, plusieurs de ces formes chargées de figures &c. Elles datent de l'année 1245. On en a découvert d'autres postérieures, mais qui sont de 1443. On a douté jusqu'à présent qu'il y en eût avant 1450; c'est ce qui a fait attribuer à Laurent Koster l'invention des cartes à jouer & la gravure en bois. C'est une erreur manifeste & la derniere est antérieure à la premiere. La Sculpture & la Gravure ont été & sont encore des Arts bien cultivés dans notre Ville; mais Augsbourg nous le dispute, & l'emporte même sur nous à cet égard; nous n'avons plus que le mérite de l'ancienneté, peut-être faute d'encouragemens. Cependant nous faisons de prodigieuses quantités de petits ouvrages sculptés en bois; & c'est ici une des plus riches branches de notre commerce.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 12 Janvier.*

La saison est extraordinairement douce; la végétation des plantes est trop accélérée; il nous faudroit des jours froids pour l'arrêter & ne pas mettre nos Cultivateurs dans les alarmes; les gelées trop tardives nous feroient craindre pour nos récoltes. Un Habitant d'Exéter a dans son verger un pommier qui est aussi verd qu'il pourroit l'être dans le printems. Dans un jardin de la même Ville on a cueilli, ces jours derniers, des pommes parfaitement formées & grosses comme des noisettes. L'arbre avoit porté du fruit au tems ordinaire. Près de Cardingston, dans le Comté de Shrewsbery, un Propriétaire a dans son jardin un arbre couvert de cerises parfaitement mûres. Elles ne sont pas venues par le moyen du fumier chaud ou par artifice; l'arbre est en pleine terre & en plein air. Ce qui a plus surpris encore, c'est que dans le même endroit, un groseiller étoit en fleurs, il y a une quinzaine de jours; la fleur est tombée ensuite & le fruit a commencé à se former.

Le total des revenus héréditaires en Irlande, s'est monté, l'année derniere, à 551,000 liv. st. En y comprennant les nouveaux droits, ils doivent être allés à un million de livres sterling. Comme le produit des Accises y augmente chaque jour, les principaux revenus de la Couronne dans ce Royaume, seront portés, cette année, à plus d'un million.

La Compagnie des Indes Orientales a fait embarquer de grandes quantités de marchandises estimées 15,000 liv. st. C'est un envoi qu'elle fait pour ses établissemens. Les nouvelles qu'elle en a reçues par les vaisseaux derniérement arrivés, ne sont rien moins que bonnes. La mésintelligence regne parmi les principaux Officiers de la Compagnie & tout en souffre.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Mende, *le 14 Janvier.*

Nous ne sommes pas accoutumés dans ce pays-ci à jouir du printems au milieu de l'hiver. Cependant c'est ce qui nous arrive actuellement; jamais nous n'avons vu aux mois de Décembre & de Janvier le tems aussi beau qu'il l'est cette année. Les bleds sont de la plus grande beauté; il en est de même des autres productions de la terre. Un peu de froid ne leur nuiroit pas, & nous ne craindrions plus alors les tristes effets que produisent les gelées du printems.

Un de nos Habitans, pere d'une nombreuse famille & bon pere, a cinq garçons qu'il envoie successivement dans une Pension pour les y faire élever chrétiennement & selon leur état. Les trois aînés ont répondu aux soins de leurs Maîtres & ont rem-

pli les vues de leur pere ; il s'agissoit de faire partir le quatrieme des enfans pour le mettre en état de marcher sur les traces de ses freres ; mais la petite fortune du pere est déjà entamée, & ses revenus ne suffisent pas pour les dépenses de sa famille. Quelques-uns de ses amis vinrent le trouver & tâcherent de le détourner de son projet pour l'éducation de son quatrieme fils. Ils lui représenterent qu'il ne falloit pas se ruiner pour élever ses enfans, & que d'ailleurs, il pourroit leur donner une éducation en faisant moins de frais. Après les avoir bien écoutés ; votre façon de penser, leur répondit ce tendre & sage pere, ne sera jamais la mienne. Je tiens de mon bisayeul une maxime que je mets en pratique & dont je ne me départirai pas quoiqu'il m'en coûte ; c'est une grande économie, disoit ce respectable vieillard, que de sacrifier la moitié de ses biens, pour apprendre à ses enfans à faire un bon usage de l'autre moitié. Cette belle réponse jetta dans l'étonnement ceux qui la reçurent & les remplit de vénération pour l'ami qui qui la leur fit de la maniere la plus noble & la plus simple. Si les grandes vertus étoient récompensées, comme on récompense les grands talens, & souvent même les talens médiocres, ce digne Citoyen, ce généreux pere, ne seroit pas embarrassé pour fournir aux dépenses nécessaires à l'éducation de ses deux autres fils.

De Metz, *le 16 Janvier.*

Un Habitant de Longeville-lès-Metz, nommé Arnould, se noya dans la Moselle, le 27 du mois dernier. On accourut à son secours, mais l'on ne vint à bout de le retirer de dessous l'eau que bien du tems après qu'il y fut tombé. Il étoit sans pouls, sans mouvement & ne donnoit aucun indice qui pût faire soupçonner qu'il n'étoit pas mort. On ne s'empressa pas moins de lui administrer les secours indiqués dans la méthode que l'humanité a rendu publique depuis quelques années. Le Chirurgien de l'Hôpital Militaire présidoit aux opérations, & ce fut vraisemblablement à son zele & à son intelligence qu'on dût le plus heureux succès. On passa successivement d'un remede à l'autre pendant quatre heures ; enfin après ce long espace de tems le malade donna quelque signe de vie ; les soins de toute espece ne lui ont pas manqué ; il est parfaitement rétabli.

Nous avons beaucoup de grains ; nos Marchés en sont bien fournis ; ils le seroient encore mieux, si nos chemins n'étoient pas couverts de plus de deux pieds de neige en plusieurs endroits. Les prix des denrées sont assez bas ; le Peuple s'en trouve bien ; comme il trouve peu de travail dans la rigueur de la saison, il auroit peine à subsister si le pain n'étoit pas à bon marché.

De la Chapelle-d'Ose, *le 17 Janvier.*

Lettre au Rédacteur. Je m'applique, Monsieur, depuis plusieurs années, à préserver mes bleds de la maladie la plus redoutable, la carie. J'opere d'après les curieuses observations & les utiles instructions de M. du Tillet qui a si bien traité cette matiere & qui s'accorde parfaitement avec M. Olivier de Serre, Auteur que tout Cultivateur doit avoir souvent en main, s'il veut adopter & suivre les principes d'Agriculture les plus sûrs & les mieux vus. M. du Tillet conseille de faire choix, pour la semence, du grain le plus beau, le plus net & le plus sain ; il veut que tous les quatre ans au moins, on employe du bled qui n'ait pas été recueilli sur le terrein qu'on veut ensemencer ; le mieux, selon lui, seroit de tirer ce bled de quelque canton un peu éloigné. Mais ce qu'il prescrit sur tout, c'est de bien préparer le grain avant de le semer. J'ai pratiqué cette méthode & toujours avec le plus grand succès.

Mais quelque facile & quelque peu dispendieuse que soit la préparation des semences, puisqu'elle n'exige presque point de peine & qu'il n'en coûte que deux liv., prix ordinaire de cent livres de cendre, & quinze livres de chaux vive pour préparer dans deux cuviers soixante boisseaux de grains, mesure de Paris ; cependant comme on trouve encore un très-grand nombre de Laboureurs qui négligent de prendre cette légere peine & de faire ces petits frais, j'ai voulu essayer si par des moyens encore plus simples, & avec moins de dépenses, on pourroit venir-à-bout de préserver les bleds

de la carie ? Mes essais ont réussi. Voici la maniere de procéder.

Ayez de la lessive dont on a fait usage pour le linge ; la quantité prescrite est d'une pinte pour chaque boisseau, mesure de Paris. Que cette lessive soit faite depuis quinze jours ou même un mois, n'importe ; l'odeur en sera plus désagréable, mais l'effet en sera le même. Faites fondre dans cette lessive une livre de coupe-rose verte, prix 3 sous 6 den., pour vingt boisseaux de Paris. On assure que la coupe-rose est aussi propre à détruire le principe de la carie que peut l'être la chaux vive, & que de plus son amertume éloigne du grain les insectes, du moins pour quelque tems. Dès que la lessive sera sur le feu, vous aurez soin de la bien remuer ; lorsque la coupe-rose sera fondue & que la mixtion aura acquis le degré de chaleur qui convient, vous la verserez de la chaudiere dans un cuvier proportionné à la quantité de lessive qu'on veut employer. Vous y ferez alors dissoudre deux onces de chaux vive par pinte d'eau, un peu plus de chaux ne nuiroit pas. Dans l'incertitude de la quantité de lessive que la chaux absorbera, il est prudent de ne pas manquer de la premiere & d'en avoir en réserve.

Quand le mélange aura la blancheur & la chaleur requises, vous le remuerez bien & vous le jetterez peu à peu sur le grain que vous aurez soin de tourner & retourner à diverses reprises, pour qu'il en soit mieux imbibé. Après l'opération, vous mettrez la semence en tas ; vous pourrez l'employer dès le lendemain, mais il ne faut pas différer plus d'un mois d'en faire usage.

Je souhaite, Monsieur, que ma méthode aussi simple que peu coûteuse, engage enfin nos Laboureurs à prévenir les pertes auxquelles ils s'exposent chaque année. *J'ai l'honneur d'être* &c. *Signé*, ROUSSELOT.

DE PARIS, *le 22 Janvier.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, qui ordonne que dans un mois pour tout délai, les Porteurs des billets souscrits solidairement par les anciens Fermiers des voitures de la Cour, & visés par le sieur Rouillé de Marigny, Caissier de l'Administration des Messageries, seront tenus de les représenter audit Caissier pour en recevoir le montant.

Autre, portant suppression des Primes gratuites de la Loterie Royale, à compter du 1er. Janvier 1777 ; & augmentation des Lots. Il ne sera plus fait qu'un seul tirage, & les Lots seront portés à 5100, au lieu de 4900 fois la mise pour l'Ambe déterminé ; à 5500, au lieu de 5200 fois la mise pour le Terne, & à 75,000, au lieu de 70,000 fois la mise pour le Quaterne. Veut S. M. qu'il ne soit reçu aucun deniers ni fractions de denier dans les mises, de quelque quantité de numéros qu'elles soient composées. Ordonne pareillement S. M. que l'Extrait simple sera reçu de même que l'Extrait déterminé, à raison de dix sous & non au-dessous, & toujours successivement de dix sous en dix sous ; l'Ambe simple & l'Ambe déterminé, à raison de quatre sous ; le Terne à raison de deux sous ; le Quaterne & le Quine, à raison d'un sou &c. &c. &c.

Autre, portant Réglement pour la distribution dans les Provinces des billets de la Loterie Royale & de ceux des Loteries de Piété & des Enfans-Trouvés.

Autre, qui fixe la compétence des Officiers de l'Amirauté sur ce qui concerne les feux & signaux établis sur les côtes du Royaume, pour la sûreté de la navigation.

Départemens de MM. les Fermiers Généraux pour le service des Fermes unies, pendant la troisieme année du bail de Me. Laurent David ; arrêté à Paris le 12 Décembre 1776.

Déclaration du Roi portant Réglement en faveur des Ouvriers & Artisans du Fauxbourg Saint-Antoine de Paris.

Lettres-Patentes du Roi en faveur de la République de Raguse, pour l'exemption du droit d'Aubaine.

Autres, qui autorisent tous les Créanciers domiciliés en la Ville de Saint-Dizier, qui ont été compris dans l'incendie du 20 Août de l'année derniere, à se faire délivrer une seconde Grosse des Contrats passés en leur faveur. (Les autres Arrêts &c. pour l'Ordinaire prochain.)

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Livre nouveau.

Vues Economiques sur les moulins & pressoirs à huile d'olives, connus en France & en

Italie. Par M. l'Abbé Rozier, *Chevalier de l'Eglise de Lyon, de l'Académie Royale des Sciences, Beaux-Arts & Belles-Lettres de Lyon, de Villefranche, de Dijon, de Marseille, de Nismes, de Flessingue, de la Société Impériale de Physique & de Botanique de Florence, de Zurich, de Madrid, Correspondant de la Société des Arts de Londres, de la Société Philosophique de Philadelphie, & ancien Directeur de l'Ecole Royale de Médecine Vétérinaire de Lyon.*

A Paris, chez Ruault, *Libraire, rue de la Harpe.* 1776.

Nous sommes bien fâchés de ne pouvoir faire connoître cet excellent Ouvrage que par une simple annonce. Il faudroit nécessairement que le Lecteur, pour pouvoir nous entendre, eût sous les yeux les planches qu'on trouve à la fin du Mémoire. Le zele de l'Auteur pour l'utilité publique ne se rallentit pas; il semble même que les travaux, loin de l'affoiblir, ne servent qu'à lui donnner une nouvelle activité. Depuis bien des années, M. l'Abbé Rozier ne cesse de bien mériter de la Patrie; nous sçavons qu'il a d'abord trouvé des obstacles dans ses vues en ne se proposant que le bien public; il a sçu se roidir & les vaincre. La carriere lui est ouverte; il la parcourt avec rapidité, il vole vers son but; mais il s'en croit toujours éloigné, & ne pensant plus au bien qu'il a fait, il n'envisage que le bien qui lui reste à faire. Nous ne composons point un éloge; nous ne faisons que rendre justice. Les preuves de détail s'offrent en foule. La Provence recueille d'excellens vins; mais comme ils ne supportent pas le trajet sur mer, on est obligé de les consommer dans le pays où ils se vendent pour l'ordinaire à vil prix. M. l'Abbé Rozier a publié la méthode de rendre ces vins capables de s'améliorer même par le transport. Dans les Provinces méridionales on recueille de bonnes olives & l'on ne fait de la bonne huile que dans quelques cantons. M. l'Abbé Rozier a fait le voyage de Provence & de Languedoc; il a porté par-tout un œil observateur; il a vu les procédés défectueux, les mauvaises méthodes &c. Il donne au Public le résultat de ses observations, & fournit à nos Habitans du Midi les moyens infaillibles de faire par tout de l'huile excellente pour la qualité. Neus abrégeons ce détail pour dire un mot de son Journal de Physique, ce dépôt précieux de toutes les découvertes qui se font chaque jour dans les Sciences & les Arts. Ce qui doit suffire pour donner une idée de son utilité & du cas qu'on en fait dans l'Europe, c'est qu'on le traduit réguliérement en Allemagne & en Italie. Nous ne connoissons pas d'autre Ouvrage périodique de France à qui l'Etranger fasse un pareil accueil. Comme nous ne connoissons l'Auteur que par ses Ouvrages, le Public ne nous accusera pas de partialité.

II.

QUESTION.

Un Particulier dont l'habitation est située au milieu de pâturages communs & coupés de morceaux de terrein où il croit beaucoup de grosses herbes; position très-favorable pour élever des oies, voudroit sçavoir, avant de s'adonner à cette éducation, si les autres Habitans seroient bien fondés à s'en plaindre & à s'y opposer, non pas tant eu égard à l'herbe dont les oies, en se nourrissant dans les pâcages, priveroient les bestiaux, qu'à cause des maladies que leur fiente pourroit leur occasionner & du tort qu'elles feroient à l'herbe ou au sol? Peut-il réellement en résulter ces deux effets, comme le prétendent certains Economes? Est-ce ici un fait certain, ou ne seroit-ce qu'un préjugé sans fondement? Les personnes en état de répondre à ces questions, sont priées de donner leur avis par la voie de cette Gazette.

III.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 18 Janvier 1777 au Mercredi 22 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18 l. 5 s., 20 l. 5 s., 22 l. 10 s. à 24 liv. 10 s.; le seigle, de 10, 11 à 12 l.; l'orge, de 8 liv. 15 s. 9, à 10 l. Le froment au Port de la Greve, de 19 liv. 10 s., 21 à 23 l.; le seigle, de 10 l. 5 s., 11 à 12 l.; l'orge, de 8 l. 15 s., 9 à 9 l. 10 s. aussi *le sept.*

IV.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 18 Janvier 1777 au Mercredi 22 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Greve, de 19, 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 25 Janvier 1777, de 59 à 60 liv.; *id.* nouveau, de 57 à 58; le cent de paille vieille, de 30 à 31 l.; *id.* nouvelle, de 28 à 29 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 55 à 56; *idem* nouveau, de 54 à 55; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 28 à 29; *id.* nouvelle, de 26 à 27; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 49 à 50; *id.* nouveau, de 47 à 48; le cent de paille vieille, de 27 à 28 liv.; *id.* nouvelle, de 25 à 26 l.; le foin à la Grêve, de 45 à 46 l.

V.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 25 Janvier 1777.

Or de Portug. à	724	8	6	marc.
Du Mexique à	716			
Du Perou à	708			
Les guinées à	722			
Ducats à	98		6	once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			
Or à 20 karats à	83	11		
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	18		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52			
Piastres à	49	8		

VI.

CHANGES DE PARIS, *du 23 Janvier 1777.*

Amsterdam	54	$\frac{1}{8}$	à $\frac{1}{4}$
Londres	31	1	16e.
Hambourg	188	$\frac{1}{4}$	
Madrid	15	3	6
Cadix	15	2	
Livourne	97	$\frac{1}{2}$	
Gênes	95	$\frac{1}{2}$	
Lyon *Rois*		$\frac{7}{8}$	

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1776.

Du Mardi 14 Janv. 1777

Messieurs

Marsollier.... vres. P.
Defays..... pples. L.
Viageres..... L.

Du Mercredi 15.

Cochin..... pples. M.
Boutray .... pples. M.
Viageres..... M.
Tontine ..... M.

Du Vendredi 17.

Patu .... Viageres. L.
Rouillard.... pples. P.
Viageres.. t. let..

Suite du Vend. 17.

Messieurs

Boscheron... ppres. L.
Viageres .... L.

Du Samedi 18.

Delarue..... pples. t. l.
Viageres..... t. l.
Tontine .... t. l.

Du Lundi 20.

Creuzé..... pples. L.
Viageres..... L.
Tontine ..... L.
Delamotte.. pples. L.
Viageres ..... L.
Tontine ..... L.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janv. 1777.	*Jeudi 23.*	*Vendredi 24.*	*Samedi 25.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	1765 70 75 . .	1770 67 $\frac{1}{2}$ 60 .	1750 55 . .
D°. $\frac{16}{25}$es . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Ott..	. . . . .	410	410 . . .
Rescriptions . .	13 12 $\frac{1}{2}$ 12 12 $\frac{1}{2}$	12 $\frac{1}{2}$ 13 . . .	13 $\frac{3}{4}$ 13 $\frac{1}{2}$ . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	3	3 . . . . .
Bil. de la Lot. R.	1240	1245	1242 1240 . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces, deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1776.

GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 26 Juillet.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 25 Juin.*

IL ne faut pas remonter bien haut pour trouver l'époque où l'Agriculture languissante & sans force jusqu'alors dans tout le Royaume a commencé à reprendre une nouvelle vie & toute sa vigueur. Depuis l'établissement de l'Ordre de Vasa, les Grands Seigneurs se font une gloire, sous un Roi Protecteur de l'Economie rurale, de mériter le titre de Cultivateurs. Du Trône l'exemple s'est communiqué avec une rapidité surprenante à toutes les classes de Citoyens. Les encouragemens donnés de toute part & les Prix distribués à propos ont achevé la révolution & perpétuent le succès. Nous avons des grains en si grande abondance que le Gouvernement se voit forcé, pour empêcher la ruine des Propriétaires, de donner à l'exportation des bleds une liberté plus étendue. Nous attendons les plus grands effets d'un réglement dont l'expérience a toujours montré la sagesse & l'utilité. La saison est aussi favorable aux fruits de la terre que nous puissions le desirer. Il n'est presque point de récolte qui ne nous promette l'abondance. Riches en fourrages, nous ne le serons pas moins en bled. Rien de plus beau sur-tout que le territoire de la Province de Scanie; on mande de ces contrées qu'à Helsingor & dans plusieurs autres lieux on sera dans l'impossibilité de serrer les récoltes prochaines, à moins qu'on ne se hâte de vendre, à quelque prix que ce soit, une grande partie des grains qui restent des anciennes récoltes. En voyant diminuer sensiblement notre population & renchérir les denrées, les personnes qui n'approfondissent rien, loin d'attribuer ces malheurs aux guerres ou à l'anarchie, n'en appercevoient d'autre cause que le climat de la Suede. Cette erreur se dissipe; notre bon Roi ne cesse de lui porter de nouveaux coups, il ne tardera pas à la détruire. Qu'on lise les Histoires, on apprendra qu'anciennement ce Royaumé étoit aussi peuplé que fertile; pourquoi ne pourroit-il pas devenir ce qu'il fut autrefois?

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 30 Juin.*

Le Souverain a résolu d'établir dans cette Capitale un entrepôt général des marchandises étrangeres qui nous viennent par la Mer Baltique. On a déjà fait choix de l'emplacement pour construire un vaste édifice, & la direction de l'ouvrage sera confiée au sieur Harsdoerffer, Professeur d'Architecture. L'entrepôt sera privilégié & jouira de plusieurs franchises. Comme il sera peu éloigné du Bureau des Douanes, le transport des marchandises coûtera peu. Pour former cet établissement, la Cour ne mettra ni droit ni imposition; elle se charge de fournir elle seule aux frais de l'entreprise. Ce

magasin universel sera de la plus grande commodité pour les Habitans de la Capitale & de la Province. Nous y trouverons réunis tous les articles de commerce qu'on trouve dispersés çà & là dans les divers Ports de la Baltique.

Deux vaisseaux de Norvege ont fait naufrage près de Waterford ; mais on les a secourus si à propos que les cargaisons & les équipages ont été sauvés.

PRUSSE.

De Berlin, *le 1 Juillet.*

A notre grand étonnement, le commerce des grains vient de reprendre faveur à Dantzick. Les Hollandois prévoyent peut-être que les récoltes manqueront dans quelques contrées du Midi de l'Europe ; ils se hâtent de remplir leurs magasins & s'attendent vraisemblablement à vendre cher ce qu'ils achetent à très-bas prix. Quoiqu'il en soit, on les voit en grand nombre à Dantzick. Ils font des approvisionnemens si considérables que les navires commencent à leur manquer ; le frêt en est déjà monté à 24 florins de Hollande le last.

Notre Compagnie de Commerce maritime a compté aujourd'hui aux Intéressés le cinq pour cent de leurs actions & les coupons qui leur sont dus pour cette année. Comme l'opération est un peu compliquée, elle durera plusieurs jours. On sçait que Sa Majesté a établi une pareille Compagnie dans la Principauté de Magdebourg & que la Capitale de cette Principauté en fit le siege. Les principaux Actionnaires viennent d'être invités à une Assemblée générale où l'on réglera les articles essentiels pour donner de la consistance au nouvel établissement. La Séance doit se tenir le 16 de ce mois ; on n'admettra aux délibérations de la Compagnie que ceux de ses Membres qui ont au moins dix actions. Ils y assisteront ou en personne ou par Procureur.

SILÉSIE.

De Breslau, *le 2 Juillet.*

En publiant que le miel est un spécifique souverain pour toutes sortes de blessures, dans le cas toutefois où les os ne seroient pas fracturés, la Société Patriotique de cette Ville a donné les preuves de son assertion. M. de Kessel de Oberglanche vient de donner une liste des diverses personnes qui ont été parfaitement guéries en ne faisant usage que de ce remede ; nous en citerons quelques unes. L'année derniere, à la récolte des bleds, un Moissonneur mal adroit donna de sa faucille dans le ventre de son voisin & lui fit une ouverture profonde & de six pouces de longueur. Le blessé fut guéri dans très peu de tems & sans douleur, par le moyen des emplâtres de miel. Une autre personne blessée par des éclats de bois, au bras & aux pieds, n'appliqua que du miel sur les parties malades & reprit ses fonctions au bout de deux jours. Un homme se coupa à la main entre le pouce & l'index, de maniere que l'os paroissoit à découvert, il fut parfaitement guéri de la même maniere. Un jeune garçon fut froissé par les roues d'une charrette & reçut à la tête & à plusieurs autres membres du corps des blessures presque toutes profondes & dangereuses. Le miel ferma toutes les plaies & rendit à ce jeune homme l'usage de tous ses membres. M. de Kessel lui-même fit une lourde chûte, s'écorcha le genou & le coup fut si violent que peu de tems après il se forma sur la partie blessée une tumeur monstrueuse de la grosseur d'une tasse à café ; il y avoit à la plaie un amas de sang caillé &c. Au bout de trente-six heures, par le moyen du miel, la tumeur disparut & le genou reprit sa forme naturelle. La Société n'a rendu public ce remede qu'en faveur des gens de la campagne ; on présume pourtant qu'il ne perdra pas sa vertu quand on l'employera pour les Habitans des Villes. On n'a pas encore essayé ce topique pour les blessures faites par des armes à feu. M. de Kessel pense que l'efficacité en seroit la même, pourvu qu'il n'y eût pas du plomb dans la chair.

ALLEMAGNE.

D'Hanovre, *le 3 Juillet.*

En 1762, le Roi d'Angleterre, notre Souverain, avoit augmenté les droits sur le café, thé & autres articles de cette nature qui entroient dans la Principauté de Lunéb-

bourg. Le but que le Gouvernement se proposoit par cette imposition, étoit d'encourager & de faire multiplier les plantations de chicorée. On prétendoit alors que cette plante bien préparée pouvoit donner une boisson aussi agréable que le café. Mais tous ces droits & ces prétentions ne donnent pas à la chicorée le goût du café ; on continue à prendre celui-ci & l'on ne veut plus goûter de celle-là. Il n'y a guères que le Landgraviat de Hesse Cassel & le Brandebourg où le bas peuple cultive la chicorée & l'ait substituée au café. Notre Gouvernement ne renonce pas à son projet & vient de continuer les droits & l'augmentation des droits sur le café jusqu'en 1782. Il nous arrivera ce que nous éprouvons depuis bien des années; le café n'entre presque que par contrebande, & la fureur d'en prendre ne se rallentit pas.

DE HALLE, *le 3 Juillet.*

On a établi dans le Philantropin de Marchling une espece d'Ordre pour les Ecoliers qui se distinguent le plus par leur application, leur bonne conduite & leurs succés. Le but que le Gouvernement se propose est d'exciter l'émulation parmi les Eleves & de diminuer les châtimens en prévenant les fautes. Quelques personnes de rang ont pris occasion de proposer cette question à résoudre : » Les marques de distinction, demandent ces personnes, » qu'on accorde au » mérite & aux mœurs des jeunes Etudians, » suffisent-elles pour prévenir les fautes & » par conséquent les peines ? » En attendant que la question soit résolue, on adopte la même méthode dans d'autres Colleges, mais on s'apperçoit qu'elle n'a pas par-tout le même effet.

L'établissement de Marchling est pour des enfans de l'âge le plus tendre ; surveillés, traités avec douceur, pleins encore de cette douce sensibilité que donne l'innocence, la vue des récompenses est sans contredit le plus puissant aiguillon pour les exciter à faire le bien. Dans d'autres Colleges, on a voulu s'en tenir uniquement à la même méthode ; on a été bien surprts de voir qu'elle a produit des effets directement contraires à ceux qu'on s'en étoit promis. L'émulation n'est pas entrée dans des jeunes-gens gâtés; les manœuvres, l'intrigue, l'envie, la basse jalousie & mille autres vices ont pris la place de la vertu. Les récompenses ont été décernées plus d'une fois à ceux qui n'auroient été dignes que de châtimens, & le mérite, toujours modeste & presque toujours timide, est resté dans l'oubli. On demande donc » quels seroient les meilleurs » moyens d'entretenir dans les Maisons d'E- » ducation les mœurs & le goût pour l étude; » d'inspirer une vraie émulation aux Eleves » & de leur donner encore plus d'horreur » des fautes que des châtimens ? » Comme d'un côté il n'est pas possible que les jeunes Eleves ne voient de tems en tems leurs familles, & que de l'autre ils gagnent très-peu & perdent souvent beaucoup par des séjours trop fréquens ou trop longs chez leurs parens, on finit par demander » quels seroient » les moyens de prévenir la trop grande dis- » sipation des enfans & de maintenir parmi » eux l'ordre & la régle, sans toutefois les » priver de voir les personnes auxquelles ils » appartiennent ?

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 12 Juillet.*

Neus n'avons jamais perdu notre crédit ; nous sommes sur le point de le perdre. Nos troubles & nos malheurs font grossir journellement la dette Nationale & tout le monde ignore par quels moyens nous viendrons à bout de la payer. La conduite des Hollandois & celle de plusieurs autres Etrangers paroît inquiéter le Ministere & alarme toute la Nation. Les Hollandois sur-tout ont été jusqu'à présent le plus ferme appui de notre Banque ; notre exactitude à payer les rassuroit ; mais quoique nous continuions à faire les payemens, ils commencent à se défier ouvertement de notre crédit. Peu contens de ne pas entrer dans les souscriptions que nous venons d'ouvrir, ils s'empressent, pour la plûpart, de retirer leurs fonds. De-là vient que la disette d'argent comptant se fait toujours plus sentir, au grand préjudice de notre commerce. Le mal croît rapidement & nos Négocians souffrent. Les prises que les Armateurs du Continent ne cessent de nous faire aggravent notre situation & occasionnent la ruine de plusieurs de nos plus riches Commerçans. Les faillites sont aussi considérables que fréquentes. Hier on parloit d'une Maison opu-

lente qui ne peut faire face à ses engagemens. Après avoir réglé ses comptes, elle trouve un *deficit* de plus de 300,000 l. st.

On se plaint généralement que nous avons été nous-mêmes les premiers à éclairer les Etrangers sur le déplorable état de nos affaires. Ce sont nos Auteurs qui ont donné des tableaux de nos revenus, de nos impositions, de nos finances, de la modicité de nos ressources & de la grandeur de nos besoins. Ces Ouvrages ont pénétré dans toute l'Europe &, d'après nous, toute l'Europe a sçu que la Grande-Bretagne couroit à grands pas vers sa ruine. En conséquence la Hollande & la Suisse, les deux Républiques qui ont le plus grand nombre d'actions dans notre Banque, ont pris les résolutions que leur suggere la prudence. Elles ne veulent plus nous donner d'argent pour s'intéresser dans notre commerce, & retirent celui qu'elles nous avoient prêté.

Par ordre de l'Amirauté, on tient prêt à Portsmouth un convoi pour escorter la flotte Marchande que nous envoyons aux Indes Occidentales. Les vaisseaux destinés à ce service ne resteront à l'ancre que 48 heures pour attendre que la flotte mette à la voile.

Le bruit se répand que l'Impératrice de Russie a fait donner des Lettres de marque à plusieurs Négocians de ses Sujets qui arment des vaisseaux destinés à croiser contre les Américains. Selon les mêmes nouvelles on travaille à cet armement avec le plus grande activité à Pétersbourg.

Si nous ajoutons foi à des lettres écrites de la Dominique, les ravages faits par les Armateurs du Continent ont réduit les Colons à la plus grande détresse. Les Insurgens, suivant ces lettres, font de fréquentes incursions dans l'Isle, & après l'avoir pillée, vont vendre les Negres & les denrées à la Martinique.

Des pluies continues avoient couché nos bleds, le vent les a redressés; il ne leur faut que de la chaleur pour nous donner une belle récolte. Nous désespérions d'avoir des fourrages dont on pût nourrir le bétail. Les prés submérgés ne présentoient que des plantes presqu'à demi-pourries. Le beau tems vient à propos; nos foins en profitent & ils seront passables pour la qualité. Dans plusieurs de nos Provinces, les orages & les inondations ont fait des dégâts.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Bordeaux, *le 13 Juillet.*

Il seroit bien surprenant que dans une Ville comme la nôtre il n'y eût pas encore des boîtes qui renferment tous les secours qu'on doit administrer aux noyés; mais ce qui paroît sans doute inconcevable, c'est qu'ayant formé en 1775 un établissement si nécessaire, on ignore qu'il existe ou qu'on ne daigne pas en faire usage. Un Officier se noya derniérement près du Fauxbourg Saint-Seurin; on le retira de l'eau assez promptement pour pouvoir le rappeller à la vie, si l'on eût eu recours à la boîte fumigatoire. Ce fut une victime qu'on auroit sauvée facilement; l'ignorance ne pensa pas à l'arracher d'entre les bras de la mort. Les personnes charitables qui nous ont procuré cette boîte d'entrepôt, viennent de faire publier un avis par lequel ils promettent des récompenses proportionnées aux soins qu'on donnera aux noyés. Ceux qui retireront les noyés de l'eau, recevront 6 liv.; les personnes qui administreront les secours prescrits ou qui auront fourni la chambre pour y traiter les noyés, auront 18 l. Celui qui le premier avertira le Médecin chargé de traiter les noyés, aura 3 l. Tous les frais extraordinaires seront exactement remboursés aux personnes qui en auront fait les avances. Si les secours sont inutiles, les récompenses seront réduites à la moitié. Comme le zele des personnes peu instruites pourroit se rallentir trop tôt, on leur fait sçavoir que bien souvent des noyés n'ont commencé à donner quelque signe de vie qu'après trois ou quatre heures de secours employés sans relâche &c.

De la Rochelle, *le 14 Juillet.*

Nous avons éprouvé successivement, durant le cours du mois dernier, une alternative de bon & de mauvais tems; mais celui-ci a plus duré que celui-là; nos vignes s'en sont malheureusement un peu trop ressenties. Le coulage a fait encore plus de mal que la gelée, sur-tout aux jeunes vignes. On ne compte dans nos environs que sur la

moitié de la récolte précédente ; nous serons donc bien à plaindre, puisque nous l'étions l'année derniere. Les Paroisses de l'extrêmité de la Province sont peut-être un peu moins mal-traitées. Voilà onze années consécutives de mauvaises récoltes; & nous cultivons encore des vignes ! Plus opiniâtres que le malheur, les Propriétaires ne veulent pas renoncer à une culture si coûteuse & si ingrate. Ils espérent & se ruinent.

Les bleds étoient les plus beaux du monde; des orages & des vents furieux les ont couchés par terre, sur tout ceux qui étoient trop épais. Jamais le printems n'a été si contraire aux fruits de la terre; le commencement de l'été ne leur est rien moins que favorable. Nous avons coupé nos orges & nos avoines. Au premier jour nous en viendrons aux fromens. Nos eaux-de vie sont à 152 liv. les 27 veltes; celles de Cognac à 4 degrés se vendent 180 l ; les inférieures 175 liv. Dans tous nos cantons & dans les Provinces qui nous avoisinent, les vins augmentent de prix.

D'Amiens, *le 17 Juillet.*

Un bon Citoyen vient de faire publier l'avis suivant en faveur des pauvres gens. Un principe de charité nous porte à donner aux personnes une méthode simple & peu coûteuse par laquelle elles seront assez bien couchées & ne souffriront pas de la rigueur du froid durant les nuits d'hiver. Il ne s'agit que de couper de la mousse qui est par-tout si commune. On la fait sécher, après quoi l'on s'en sert pour faire des matelats qui servent en même tems de paillasses, & des especes de courtes-pointes piquées. Les vers ne les attaquent point : ainsi couché l'on est fort chaudement & l'on peut se passer de couvertures de laine qui sont trop cheres pour les pauvres. C'est à présent le tems propre à cueillir cette mousse dans les bois.

On donne avis aux Propriétaires que le sieur Poupart compose une eau qui a la vertu d'éloigner les rats & les souris des greniers & d'empêcher qu'ils ne touchent aux grains & aux fourrages. On assure que des expériences réitérées confirment la propriété de cette eau, & que les bleds ni les foins n'en souffrent aucun préjudice. Pour une récolte de cent acres il en faut six pots, & ainsi à proportion. Le prix est de 2 l. 10 s. le pot. Il faut s'en servir avant que de mettre le bled dans les greniers.

De Paris, *le 20 Juillet.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, qui en cassant une Sentence de l'Election de Roanne du 26 Avril 1776, fait nouvelles inhibitons & défenses à tous Notaires & Greffiers, Procureurs, Huissiers, Sergens & autres, d'écrire & rédiger aucuns actes sur des feuilles, demi-feuilles ou quarts de papier & parchemin timbré qui auroient déjà servi à d'autres actes, expéditions, écritures : Et condamne les héritiers du sieur Durelle, Procureur, & Tamnin, Huissier, au payement des droits de timbre de différens actes par eux rédigés & signifiés sur des feuilles dont il avoit été fait usage.

Suite de la seconde Lettre de M. le Roux, Docteur en Médecine & Chirurgien d'Etat &c.

Voici les notions sur quelques découvertes du Docteur Mesmer, touchant le *magnétisme animal*, qu'il a donné lui-même dans quelques Feuilles Périodiques.

1°. Les expériences que M. de Mesmer a faites l'ont conduit au point de pouvoir prouver qu'il y a dans la nature un principe matériel, inconnu jusqu'ici, qui agit *sur* & dans les nerfs du corps animal.

2°. Que moyennant ce même principe & après des loix méchaniques, il y a une influence mutuelle entre les corps animés, la terre & les corps célestes.

3°. Que par-là il se manifeste dans les animaux, sur-tout dans l'homme, des propriétés analogues à celles de l'aimant, par exemple, des pôles, leur variété, leurs communications, combinaisons, changemens, renforcemens : pour chacune desdites propriétés il a fixé des regles, & à cet égard il a nommé cette propriété de nos corps *magnétisme animal.*

4°. C'est dans le magnétisme animal que M. de Mesmer a trouvé le spécifique contre tous les maux de nerfs, & suivant son systême pratique qui contient les méthodes de déployer le magnétisme sur les malades, il prétend que la moitié de toutes les maladies peut être guérie par ce remede.

5°. Dans la théorie de l'attraction des planetes, du flux & reflux de l'aimant, de l'électricité, de l'usage médicinal de celle-ci, son systême fournit de nouveaux éclaircissemens.

6°. Que ce magnétisme est différent de celui de l'aimant par rapport au fer & à l'aiguille.

7°. Que ce n'est pas une propriété originelle de l'aimant, soit naturel ou artificiel, mais qu'il reçoit cette vertu d'agir sur le corps humain de ce corps même & qu'il est à proportion comme le *conducteur* de l'électricité.

8°. D'autres corps en sont plus ou moins susceptibles.

9°. La vertu magnétique animale peut être communiquée & propagée par d'autres corps.

10°. D'après les expériences, on observe un écoulement d'une matiere subtile qui n'est arrêtée par aucun corps ; il pénétre les murailles, portes, verres, métaux, sans perdre notablement sa force.

11°. Il est refléchi & augmenté par les miroirs comme la lumiere.

12°. La vertu magnétique peut être accumulée, concentrée & transportée dans l'eau & dans les verres.

13°. Elle est propagée, communiquée & augmentée par le son.

14°. Tous les corps animés ne sont pas également susceptibles de la vertu magnétique.

15°. Il y a des corps qui n'en sont non-seulement pas susceptibles, mais qui *ont une propriété toute opposée*, par laquelle ils détruisent toute l'efficacite du magnétisme animal dans les autres corps.

16°. Ladite *propriété anti-magnétique* peut être propagée, communiquée, augmentée, concentrée & transportée dans les verres ; elle se refléchit par le miroir, elle se communique & se propage par le son des instrumens.

17°. L'aimant à fer même est susceptible de cette vertu opposée ou anti-magnétique animale, sans qu'il souffre la moindre perte ou changement de son action sur le fer & l'aiguille.

Note sur les effets du magnétisme animal. » Ce » que les Papiers publics annoncent tou- » chant la maniere de guérir par la vertu » magnétique est fondé sur la vérité. Ce n'est » pas seulement de l'épilepsie qu'on peut être » guéri de cette maniere, mais aussi de tou- » tes les maladies de nerfs hystériques, hy- » pocondriaqnes, mélancoliques, hémor- » roïdales, convulsives & léthargiques ; en- » fin de la plûpart de celles qui jusqu'ici » ont été les écueils de la Médecine & que » l'on a regardées comme incurables. Ni » l'âge ni le sexe n'oppose des obstacles in- » vincibles à la vertu du magnétisme ; tou- » tes sortes de personnes en peuvent éprou- » ver l'efficace. Entre plusieurs guérisons » entreprises avec un succès pleinement heu- » reux sur les épileptiques, il y en a deux » qui ont été opérées en Suisse sur deux fil- » les, l'une de 15, l'autre de 19 ans, & sur » un jeune homme âgé de 24 ans. Quoique » sujets à cette terrible maladie dès leur » tendre enfance, ils se trouvent guéris ra- » dicalement. Cette maniere d'opérer les » guérisons les plus désespérées est fondée » sur un systême tout nouveau, constaté » néamoins par un grand nombre d'expé- » riences. Elle consiste principalement dans » le *magnétisme animal* qui déploye ses effets » sur les malades. Les aimans artificiels n'y » sont employés que pour entretenir les opé- » rations. Il s'ensuit de là que la présence » de l'Opérateur y est nécessaire, & que si » l'on n'est pas instruit de la méthode, on ne » parviendra pas à produire quelque effet » salutaire. La pleine connoissance du sys- » tême est requis pour diriger les opérations » selon les circonstances différentes où se » trouve le malade. Il faut observer de près » les périodes pour employer les divers de- » grés de force du magnétisme & pour opé- » rer dans les regles ».

Telles sont les notions que M. de Mesmer donne des causes & des effets du magnétisme animal. Il n'est point étonnant que la classe des incrédules sur un objet de cette importance soit la plus nombreuse. Cette découverte est si singuliere, si précieuse ; ses phénomenes paroissent au premier coup d'œil si éloignés de toute espece de vraisemblance que, sans une connoissance refléchie des agens physiques, on aura toujours de la peine à se familiariser avec de telles idées.

(*La suite à l'Ordinaire prochain*).

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Lettre au Rédacteur de la Gazette.

J'ai lu souvent, Monsieur, des articles de votre Gazette où vous rapportez des traits

de bienfaisance de différens particuliers ; mais vous ne vous êtes pas borné à ne parler que de ceux là. De semblables traits, quand ils viennent d'une Administration éclairée, ont au moins un droit égal à être connu du Public. Je n'entreprendrai pas de montrer l'utilité dont ils peuvent être, tout le monde en est convaincu ; si l'exemple a de bons effets, c'est sur tout lorsqu'il vient de personnes plus élevées. Le fait dont il s'agit mérite d'autant plus d'être connu qu'il paroît unique dans son espece. Que le mérite soit personnellement récompensé, il n'y a rien là que de fort ordinaire ; mais qu'on n'oublie pas, même après sa mort, un homme qui ne devoit, il est vrai son mérite qu'à lui-même, mais qui étoit d'une naissance obscure ; qu'on rende à ses parens non seulement une justice qu'ils avoient droit de demander ; qu'on leur donne des récompenses qu'ils ne demandoient pas & auxquelles ils ne croyoient pas même avoir des titres, voilà ce qui est certainement bien rare & ce que vous apprendrez par la copie de la lettre que j'ai l'honneur de vous envoyer & que je vous prie d'inserer dans vos Feuilles.

Copie d'une Lettre de M. le Marquis de Puysegur, Lieutenant Général des Armées du Roi. » Je suis fort aise, Monsieur Veron, » que vous vous soyez adressé à moi pour » demander au Ministre la réponse de votre » Placet pour réclamer la succession de vo- » tre frere, puisque je me trouve par-là » chargé de vous faire connoître cette ré- » ponse que j'ai prévue.

» M. de Sartine m'a fait l'honneur de m'é- » crire du 28 de ce mois (de Juin de cette » année) qu'il s'est fait rendre un compte » détaillé de tout ce qui regarde le feu sieur » Veron ; que les Administrateurs des Co- » lonies des Isles de France & de Bourbon » ont pu présumer que les instrumens d'As- » tronomie & autres qu'il avoit laissés ap- » partenoient au Roi & en conséquence les » séquestrer ; mais que les preuves qu'il a » depuis acquises là dessus ne lui permet- » tent plus de douter qu'ils ne fussent à lui » en toute propriété ; qu'il va donner des » ordres pour qu'ils soient remis à votre » disposition. Mais ce que vous n'avez cer- » tainement pas pu prévoir ; il me marque » encore ce qui suit : sur ce que j'ai appris » du mérite rare du sieur Veron qui de l'é- » tat de simple Pilote est parvenu, par son » courage & par un travail infatigable, à ac- » quérir les plus hautes connoissances dans » l'Astronomie ; connoissances qu'il avoit » dirigées vers l'utilité de la navigation en » les appliquant à perfectionner la méthode » d'observer les longitudes en mer, j'ai cru » devoir intéresser la bienfaisance du Roi » en faveur de la famille de cet estimable » Citoyen, & Sa Majesté informée que le » sieur Veron est mort victime de son zele » dans le milieu d'une carriere qu'il auroit » illustrée, a bien voulu, par une suite de » la protection qu'Elle accorde au mérite » distingué, gratifier les cinq freres & sœurs » du sieur Veron d'une pension de deux cens » cinquante livres sur les fonds de la Ma- » rine, dont ils jouiront à compter du pre- » mier Janvier de cette année.

» Il me charge de lui faire sçavoir les noms » de baptême de chacun de vous & où vous » voudrez être payés. Après la surprise que » cette nouvelle vous causera, vous ne pour- » rez vous empêcher de juger par ce trait » quelle est la bonté du cœur de votre Roi » & le zele de son Ministre pour seconder » ses vues bienfaisantes. Gardez la pré- » sente lettre dans laquelle je vous marque » les termes mêmes de celle du Ministre, » & vous la joindrez au titre de la pension » que j'aurai soin de vous envoyer sitôt qu'il » sera expédié. Je demeure très-content de » vous avoir obligé ».

Je ne rendrois, Monsieur, que bien foiblement les transports de joie & les sentimens de reconnoissance qu'ont excité dans toute la famille du sieur Veron les bontés du Roi & la faveur du Ministre.

J'ai l'honneur d'être &c.

I I.

Extrait des Observations météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 jusqu'au 30 Juin 1777.

Vents dominans, nord-ouest-nord & nord-est ; plus grand degré de chaleur 22 degrés le 5 ; moindre degré de chaleur 4 degrés le 10 ; plus grande élévation du mercure, 28 pouces 2 lignes le 25 ; moindre élévation 27 pouces 8 lignes le 12 ; quantité de pluie, 10 lignes tombées en 12 jours ; évaporation 65 lignes ; déclinaison de l'ai-

guille aimantée ; 19 °. 44' 22 ". Température. Froide & humide Maladies. Aucune n'a regné ici ni dans nos environs. Productions de la Terre. La vigne souffroit ; sa fleur a été tardive, & il paroît qu'elle durera long-tems. Les bleds sont beaux, mais on se plaint de la rouille & du charbon ; on a bien de la peine à faire les foins qui sont abondans.

Signé, COTTE, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorenci, Correspondant de l'Académie royale des Sciences, de la Société Royale de Médecine de Paris, & de la Société Royale d'Agriculture de Laon.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 16 Juillet 1777 au Samedi 19 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 20, 21 à 24 liv. ; le seigle, de 10, 11 à 12 liv. ; l'orge, de 9 liv. 10 s. à 9 l. 5 s. Le froment au Port de la Greve, de 20, 22 à 25 liv. 10 s. ; le seigle, de 10 liv. 5 s., 11 à 11 liv. 5 s. ; l'orge, de 9 liv. 10 s. à 11 liv. *le septier.*

Du Mercredi 16 Juillet 1777 au Samedi 19 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 22 l. ; *idem* à la Greve, de 18, 19 à 20 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 23 Juillet 1777, de 61 à 62 l. ; *idem* nouveau, de 60 à 61 ; le cent de paille vieille, de 23 à 24 l. ; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l. ; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 54 à 55 ; *idem* nouveau, de 53 à 54 ; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 22 à 23 ; *id.* nouvelle, de 21 à 22 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 51 à 52 ; *idem* nouveau, de 47 à 48 ; le cent de paille vieille, de 21 à 22 l. ; *id.* nouvelle, de 20 à 21 l. ; le foin à la Grève, de 41 à 42 l.

CHANGES DE PARIS, *du 23 Juillet 1777.*

Amsterdam	54	$\frac{1}{8}$	
Londres	31	9	16e.
Hambourg	188	$\frac{1}{2}$	
Madrid	15	3	
Cadix	15	1	6
Livourne	97		
Gênes	94	$\frac{3}{4}$	
Lyon *Août*	$\frac{7}{8}$ p.	$\frac{0}{0}$	

PRIX

DES matieres d'or & d'argent à Paris, du 24 Juillet 1777.

Or de Portug. à	725	#	ß	marc.
Du Mexique à	716			marc.
Du Pérou à	708			marc.
Les guinées à	723			marc.
Ducats à	98	5		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à	83	10		once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	10		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	17	6	marc.
Piastres à	49	7	6	marc.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS

Juillet 1777.	*Lundi 21.*	*Mardi 22.*	*Mercredi*
COMP. D. IND.			
Actions	1835	1825 20 22 $\frac{1}{2}$	1820 15 10
D°. $\frac{16es}{25}$			1185
D°. 8es.	245		
D°. 25es.			
Emprunt Oct.		406	403
Rescriptions	9 $\frac{3}{4}$ 10	9 $\frac{3}{4}$ 10	10 $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{2}$
Bil. des Fermes.	1 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$
Lots de 48 l.	855 53 50 49	835	822 20
Lots de 150 l.	1669 70	1670 72	1672

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonne de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annu deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 177

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 29 Juillet.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 2 Juillet.*

IL s'agit depuis long-tems d'accorder aux Juifs la permission de faire le commerce; cette affaire n'est pas encore décidée & peut traîner encore plus en longueur. Il nous faut un commerce, disent plusieurs personnes d'un haut rang; si nous ne le faisons pas, pourquoi refuser aux autres la liberté de le faire? La Bourgeoisie est d'avis qu'on rejette toute proposition faite par une Nation avide qui trouveroit infailliblement le moyen de s'enrichir aux dépens du Royaume. Ce parti paroît être le plus fort & a pour lui les plus Grands Seigneurs. Le Roi ne veut pas prononcer & craint de nuire à l'intérêt de ses Sujets. Cependant le commerce ne va pas; nous serions moins embarrassés de nos denrées si nous avions un plus grand nombre de Marchands qui voulussent se charger des commissions de l'Etranger.

Rien de plus inconstant que la température de l'air; nous disons ici comme on le dit ailleurs, que les saisons prennent la place les unes des autres; nous avons eu durant l'hiver de très-beaux jours, mais le printems nous les a fait payer bien cher; il nous a donné des gelées & des pluies. Au commencement de l'été le froid se faisoit sentir encore assez vivement. On s'attendoit à une récolte abondante de fruits; les espérances à cet égard ont bien diminué; les arbres fruitiers ont beaucoup souffert des gelées & des gros vents; ils ne donneront pas la moitié de ce qu'ils promettoient. Il n'en sera pas ainsi des grains; nos bleds sont magnifiques &, sauf nouvel accident, la quantité répondra parfaitement à la qualité. Les légumes d'hiver s'annoncent à merveille. Tout ce qui nous manque c'est l'argent; il paroît bien surprenant que la disette s'en fasse cruellement sentir, tandis que nos greniers regorgent de bled. Toutes les Puissances qui nous environnent, la Russie, la Prusse, l'Autriche, la Suede même font de grands approvisionnemens; & nous continuons à ne pas vendre ou à vendre à vil prix! Un peu plus d'industrie ne nous nuiroit pas.

NORWEGE.

DE DRONTHEIM, *le 27 Juin.*

On s'applque avec beaucoup de zele dans tout le Royaume à faire valoir nos différentes branches d'Industrie, sur tout les mines. Ces dernieres sont abondantes & riches; mais depuis long-tems on n'en tiroit pas tout le parti qu'on pouvoit en tirer. La mine de cuivre de Koeraas, qui se trouve dans ce Bailliage, est la principale, non-seulement de nos cantons, mais de tout le Royaume. Elle rapporte annuellement à notre Sou-

verain, pour les Douanes & autres droits royaux, 35,000 rixdales. Sans cette mine, toute la Province ne seroit bientôt qu'un désert. Les autres mines du pays sont peu considérables. Cependant celle d'Instaedt fournit d'excellent cuivre mais en petite quantité. Il y a environ 100 ans qu'elle étoit en bon état ; un accident détruisit tous les travaux & fit périr bien des gens. Le terrein suspendu s'écroula tout à coup & ensevelit la mine & les Mineurs. Depuis cette triste époque on s'est efforcé d'écarter les décombres pour découvrir les filons ; on n'en a trouvé qu'un petit nombre & ce ne sont pas les plus riches. La mine de Solbae que nous regardions comme la plus mauvaise de toutes celles de la Province, commença en 1767 à donner une plus grande quantité de minéral ; elle a prospéré de plus en plus & nous pouvons dire qu'elle est d'un bon rapport. On a donné un état du produit de nos mines depuis 1758 jusqu'en 1767 inclusivement. Ce détail est fort intéressant pour nous ; mais on apprendra peut être avec plaisir, si l'on est curieux, les dépenses que nous faisons, année commune, pour la mine de Koeraas, & le bénéfice que nous en retirons.

En 1767 nous avons employé pour cette mine 36,480 livres de fer ; 2217 d'acier ; 34,744 de poudre à tirer ; 38 tonnes & demie d'huile de baleine ; 128 livres de cuir pour les pompes ; 1136 toises de bois de construction ; 547 lasts de charbons ; 1011 toises de bois de chauffage &c. Les frais pour l'exploitation de la mine se sont montés à 27,925 rixdales 2 marcs 13 shellings ; ceux des forges ont été de 17,174 rixdales 2 marcs 13 shellings ; on a dépensé pour les autres travaux 88,473 rixdales 4 marcs 2 $\frac{2}{3}$ shellings ; la somme totale des dépenses, pour cette seule année, fut de 125,574 rixdales 1 marc 7 $\frac{2}{3}$ shellings. On tira des mines 14,869 tonnes de matieres ; 19,772 $\frac{2}{3}$ tonnes de fonte de la premiere qualité ; 3840 schipffpfund 15 lispfund de fonte de la seconde qualité, & 3397 schiffpfund & 4 lispfund 13 livres de cuivre. En évaluant le schiffpfund de cuivre au prix moyen de 80 rixdales, argent de Danemack, ce dernier article dut donner la somme 271,778 rixdales 5 marcs 3 shellings. Après avoir déduit 125,574 rixdales pour les frais, il reste un bénéfice de 146,204 rixd. 3 marcs 11 shellings.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, *le* 13 *Juillet*.

On mande de toutes parts que la pêche de la baleine a eu plus de succès qu'elle ne devoit en avoir naturellement, vu l'intempérie de la saison & le grand nombre de tempêtes qui ont bouleversé l'Océan septentrional. Ces succès ne dédommagent pourtant pas des pertes qu'on a faites. Plusieurs bâtimens ont fait naufrage & il a péri des équipages, quelquefois en entier, le plus souvent en partie. Sous un pareil jour, la peche est très-mauvaise & nous a plus coûté qu'elle ne peut nous rendre.

Dans tout le Nord les denrées & sur-tout les grains sont à bas prix. S'ils devenoient chers, ce ne pourroit être que par des manœuvres, puisqu'on trouve par tout l'abondance & nulle part la disette. Les Monopoleurs se sont trompés dans leur spéculation ; ils ont tenu leurs greniers fermés tant qu'ils ont pu ; mais comme le commerce n'en avoit pas un cours moins rapide, & que la circulation libre des bleds en assuroit le bon marché, ils ont ouvert leurs magasins, & pour ne pas courir les risques de se ruiner en différant de vendre, ils se sont mis au niveau des autres Marchands en vendant, comme eux, à bas prix. Tout ce qui nous manque aujourd'hui ce sont les débouchés. On continue à parler beaucoup de guerre ; bien des gens la desirent parce qu'elle pourroit donner un peu plus d'activité au commerce. Quand même elle produiroit cet effet, ce qui seroit difficile à prouver, elle n'en est pas moins un plus grand mal que tout le bien qui peut en résulter.

De Gottingue, *le* 4 *Juillet*.

Des épizooties ont ruiné, depuis quelques années, plusieurs contrées d'Allemagne ; s'il est impossible de prévenir ces cruels fléaux, du moins aurions nous dû nous appliquer à connoître les maladies, & à traiter les bêtes malades. Il est vrai que plusieurs Souverains ont établi des Ecoles Vétérinaires ; & que dans certaines Universités on ne

craint pas d'enſeigner cette partie ſi utile de la Médecine ; mais l'Art Vétérinaire ne fait que des progrès bien lents & vraiſemblablement il n'en ſera jamais de rapides. Les perſonnes qui exercent cet art, nous les appellons en Allemand *Medecins des bêtes* ; cette dénomination jette un certain ridicule qu'on n'a pas le courage de mépriſer. Voilà peut être la vraie raiſon pour laquelle nous avons ſi peu de gens qui veuillent & qui ſçachent traiter notre bétail, quand il eſt malade.

De jeunes Etudians de notre Univerſité ont formé une caiſſe pour faire ſoigner à leurs dépens les chevaux malades qui appartiennent à des perſonnes pauvres. On en prendra, ſelon l'avis qui vient d'être publié, autant que les écuries du Manege peuvent en contenir. Ceux des gens de la campagne & ſur-tout des Payſans pauvres, ſeront traités gratuitement de préférence à tous les autres. L'Aſſociation n'excepte aucune maladie ; les chevaux attaqués de quelque maladie contagieuſe n'auront aucune communication avec ceux dont les maladies ne le ſont pas.

ITALIE.

De Trieste, *le 2 Juillet.*

Le College de Santé de cette Ville ayant reçu des nouvelles certaines que la peſte regne dans pluſieurs Villes de l'Albanie Ottomane, nommément à Skutari & à Antivari, mais ſur tout dans les confins du territoire de la République de Veniſe, a porté une Ordonnance pour obliger tous les bâtimens qui nous viendront des Ports de Cattaro, de Caſtel-Novo, de Budua, de Kurzola & de Raguſe, à faire une quarantaine rigoureuſe avant que d'avoir la liberté de débarquer leurs marchandiſes. Nous apprenons auſſi qu'il s'eſt déclaré une épizootie dans quelques cantons, & qu'on y prend de ſages meſures pour en arrêter les progrès & empêcher qu'elle ne pénétre d'un endroit à un autre.

Notre commerce d'exportation & d'importation eſt plus vif que nous ne l'avons vu depuis bien des années, & les grains n'ont jamais été ni ſi abondans ni à ſi bas prix. Les autres denrées ſuivent pour la plûpart le cours des grains ; nous en avons peu qui ne ſoient à bon marché.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 13 Juillet.*

Le 8 de ce mois, une foule innombrable de perſonnes de tout état accourut, de 15 milles à la ronde, au château de Chevening, (Terre ſituée dans la Province de Kent & qui appartient au Comte de Stanhope) pour y être témoin d'une expérience fort ſinguliere. Il sagiſſoit de conſtater la bonté d'une nouvelle méthode découverte par le Lord Mahon, pour mettre à couvert les maiſons des ravages du feu. Rien n'eſt ni plus ſimple ni moins coûteux que l'invention de ce Seigneur ; il n'emploie, pour réuſſir, ni brique, ni tuile, ni pierre, ni aucune autre matiere incombuſtible de cette eſpece. Le bâtiment qu'on avoit conſtruit à deſſein, n'étoit que de bois & de lates liés enſemble par du plâtre ; ſur chaque plancher il y avoit du ſable en petite quantité, mais il faiſoit corps avec les autres matieres. Pour faire l'épreuve, on remplit tout le rez-de chauſſée, long de 26 pieds, de fagots de bois, de paille, de poix & d'autres matieres ſeches & inflammables. Cet amas alloit du ſol juſqu'au plafond & l'on ne douta preſque pas que dans peu de tems tout ce bâtiment ne fût réduit en cendres. A peine eût-on mis le feu à ces matieres que leur embraſement ſubit effraya la plûpart des Spectateurs. La flamme ſortoit à torrens des portes & des fenêtres & s'élevoit à une grande hauteur ; le bâtiment diſparut preſqu'en entier aux yeux des Spectateurs, & les flammes l'enveloppoient de tous les côtés. Quand elles s'appaiſerent & que l'aliment leur manqua, l'étonnement devint général ; le bâtiment qu'on croyoit détruit, ne fut pas même légérement endommagé. Le plafond & les endroits du ſol où la poix & les autres matieres avoient été amoncelées en plus grande quantité étoient beaucoup noircis par le feu ; point de crevaſſes aux murs, point de plâtre détaché ; tout ſe trouvoit en auſſi bon état qu'auparavant. Les perſonnes qui durant l'incendie avoient eu le courage de ſe tenir dans une chambre immédiatement au deſſus de celle qui étoit en feu, n'éprouverent d'au-

tre ſenſation, ſi ce n'eſt que l'air s'échauffoit un peu. Après cette épreuve on en fit une autre. Sur chaque degré de l'eſcalier on alluma de grands feux; le ſuccès fut conſtamment le même. Cette découverte eſt trop utile pour que le Lord Mahon en faſſe un myſtere, & l'on ſe flatte qu'il ne tardera pas de faire part au Public de ſes procédés.

On écrit de Blendworth, dans le Hampshire, que l'été y eſt auſſi froid que pluvieux. Cette intempérie opiniâtre de la ſaiſon a occaſionné dans le pays une maladie épidémique qui affecte principalement la tête & qui eſt mortelle.

Les dernieres pluies ont fait déborder les rivieres dans le Duché de Cornouaille. Ces inondations ont été ſi fortes & ont fait tant de dégâts que les pertes vont à cent mille livres ſterling.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE BAYONNE, *le* 14 *Juillet.*

Une fauſſe nouvelle nous avoit jettés dans l'alarme; comme on l'avoit reçue dans d'autres Ports, nous n'avons pas balancé à y ajouter foi. On nous avoit mandé fort inconſidérément que du conſentement de notre Cour, celle de Londres feroit ſaiſir ſur les navires François toutes les denrées du crû des Colonies du Continent de l'Amérique qui ſe trouveroient ſur leur bord, & que de plus les navires ſeroient regardés comme de bonne priſe. En conſéquence, nous commençions à ſuſpendre nos opérations de commerce & nous craignions beaucoup pour les vaiſſeaux que nous avions ſur mer. On vient de nous raſſurer & nos craintes ſont entiérement diſſipées. M. de Sartines, Miniſtre de la Marine, a écrit à toutes les Chambres de Commerce que la convention dont on a parlé eſt imaginaire & qu'elle n'a jamais exiſté entre la France & l'Angleterre. La lettre porte de plus que Sa Majeſté eſt déterminée à protéger le commerce de ſes Sujets & qu'Elle réclamera tout bâtiment François que les Anglois auroient arrêté ſous le prétexte qu'ils y auroient trouvé des marchandiſes ou des denrées de leurs Colonies. Des Négocians ont enſuite préſenté une Requête pour demander ſi Sa Majeſté, en réclamant les priſes ainſi faites, ne prétendoit réclamer que les navires, ou ſi les cargaiſons ſeroient également compriſes dans la réclamation. La réponſe eſt conforme à nos deſirs. La Cour revendiquera & les navires & les cargaiſons.

DE STRASBOURG, *le* 16 *Juillet.*

L'Adjudicataire des Fermes du Roi ayant acheté du tabac en feuilles du crû de cette Province, pour l'approviſionnement de ſes Manufactures, & ayant voulu en faire tranſporter une partie dans notre Ville, à deſſein d'être plus à portée de faire expédier ce tabac pour la Manufacture de Paris, le Receveur des droits de Douane & de Péage de la Ville ſe crut en droit d'exiger douze ſous par quintal ſur cette marchandiſe. Les Commettans de l'Adjudicataire préſenterent une Requête à notre Conſeil des Quinze, pour demander l'exemption conformément aux réglemens rendus pour les Fermes du Roi. Il intervint un Jugement de notre Tribunal qui, par grace, modéroit les droits à ſept ſous du quintal au lieu de douze. L'Adjudicataire s'eſt plaint de ce Jugement comme abſolument contraire aux réglemens qui exemptent de tous droits de péages, paſſages, octrois, & généralement de tous autres droits appartenant aux Villes, Corps & Communautés, tous les tabacs en feuille, en corde & en poudre, & tous autres fabriqués ou non-fabriqués que l'Adjudicataire fera entrer, ſortir, traverſer le Royaume &c. En conſéquence de cette Requête préſentée à Sa Majeſté, le Conſeil d'Etat a porté un Arrêt, qui, ſans s'arrêter au Jugement du Conſeil des Quinze de notre Ville, ordonne l'exécution des anciens réglemens rendus pour la Ferme du tabac; & fait défenſes au Receveur des droits patrimoniaux de cette Ville & à tous autres, de percevoir aucuns droits, ſous quelques dénominations que ce puiſſe être, ſur les tabacs voiturés ou emmagaſinés pour le compte de l'Adjudicataire des Fermes: ordonne la reſtitution de ceux qui pourroient avoir été perçus.

DE PARIS, *le* 23 *Juillet.*

Suite de la ſeconde Lettre de M. le Roux;

Docteur en Médecine, Chirurgien d'Etat &c.

Cependant les connoissances qui se multiplient tous les jours sur le magnétisme & l'électricité ne sont pas moins extraordinaires & portent à croire que nous ne sommes pas encore au point de sortir du dédale, & qu'en dévidant le peloton nous pourrions successivement approcher du terme & l'atteindre enfin avec certitude. Déjà M. de Mesmer paroît avoir frayé la route, peut-être toucherons-nous bientôt au but. De tout tems les airs de différentes especes ont existé; on a de tout tems éprouvé leur bienfaisance ou leur malignité. C'est à notre siecle qu'étoit réservé de faire l'analyse de ces différens airs, d'en assigner les qualités salubres & nuisibles par des raisons tirées de la Physique la plus éclairée, de rendre en un mot palpables des objets invisibles.

La découverte de l'électricité, du magnétisme & des airs, n'offre rien de moins merveilleux que celle du magnétisme animal; tout est fondé sur la nature qui nous enrichit tous les jours de quelque don précieux pour la conservation de l'espece humaine. Mais pour arracher son secret, il faut des hommes profonds & doués d'un génie fertile en ressource: souvent elle se plaît à couvrir ses mysteres d'un voile qui nous les dérobe entiérement; il n'apartient qu'à des hommes rares de soulever d'abord un coin du voile, d'appercevoir & par de nouveaux efforts de saisir enfin la vérité. Il s'agit alors de la faire connoitre & de préparer son triomphe; qu'il en coûte! L'ignorance, le préjugé, les passions même, tout se réunit pour contredire, pour attaquer, pour combattre les moyens de se perfectionner.

La difficulté de faire adopter son systême n'avoit point échappé d'avance à M. de Mesmer; il sçavoit que sa théorie seroit combattue, que les faits seroient niés. Il s'est donc vu dans la nécessité d'accumuler des guérisons, pour pouvoir donner lieu à la confiance. Les procédés de l'Astronome, de l'Inoculateur, & le Monde sçavant subjugué par ces deux hommes très célébres dans leur genre, porterent le coup le plus fatal au magnétisme animal. Les Médecins refusoient de voir & crioient à l'imposture, non sans quelque apparence de fondement; car notre plus célébre Astronome, révéré comme un des premiers hommes du siecle, étoit lui-même prévenu, & par sa grande autorité, entraînoit la foule. Génie vraiment fait pour l'Astronomie, il n'auroit pas dû, ce semble, sortir de sa sphere, pour aller s'occuper d'une découverte de Médecine. Le domaine qu'il s'est acquis dans les cieux ne lui suffisoit-il pas, sans vouloir encore étendre son empire sur les corps terrestres? Il n'a pas saisi le systême; il a mal vu d'abord & continue à mal voir. Qu'un Sçavant revienne de son erreur, rien peut-être de plus rare. Mais il ne se trompe jamais seul, ce qui est encore plus fâcheux & fait prendre aux autres son erreur pour la vérité. Plusieurs Médecins subjugués par ses écrits & ses discours particuliers, bien loin de rendre à M. de Mesmer la justice à laquelle il avoit lieu de prétendre, bien loin qu'ils s'honorassent d'avoir parmi eux un homme d'un si grand mérite, contribuoient au contraire à faire évanouir toute la confiance publique. Il n'étoit regardé que comme un Charlatan méprisable; il n'avoit pas un seul malade. Il auroit dû succomber dans l'opprobre & dans la misere sans pouvoir faire valoir son état, si lui-même, dans une honnête aisance, n'avoit point eu le bonheur d'épouser une personne d'un mérite distingué, qui par conséquent se connoissoit en mérite & qui de plus se trouvoit pourvue d'une fortune très-honnête. Cependant l'on en est venu jusqu'à faire passer M. de Mesmer pour un vagabond qui court de Ville en Ville pour tromper la crédulité publique. La lettre qui se trouve dans la Gazette d'Agriculture du 6 Février 1776, N°. 11, ne présente que cette idée. A la vérité M. de Mesmer, quoique Médecin consommé de la Faculté de Vienne, quoique reçu Docteur dans l'année 1776, avec les applaudissemens les plus flatteurs, quoique domicilié dans Vienne d'une façon très-honorable, est tombé dans un tel discrédit, par un effet de l'ignorance ou de la cabale, qu'il n'a pu trouver un seul malade dans l'endroit de son propre domicile, pour pouvoir faire connoître les bons effets de son utile découverte. Persécuté, comme le sublime Descartes parmi les siens, il est obligé de même de fuir chez l'Etranger pour pouvoir opérer des guérisons certaines, seul moyen de convaincre de la validité de son systême extraordinaire. *J'ai l'honneur d'être &c.*

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Annonce de Livre.

Prospectus *d'un Ouvrage intitulé : Traité sur les Enclos, les Prairies, artificielles, & sur l'Education des moutons de race Angloise. Par M. de Mante. A Paris, chez Hochereau, Libraire, Quai de Conti, à la descente du Pont-Neuf, au Phœnix.* 1777.

Il est de la plus grande évidence que l'Agriculture est la source de l'abondance, & la vraie cause de la prospérité d'un Etat, puisque par-tout où elle est encouragée, ménagée & florissante, le Commerce, les Arts & l'Industrie sont portés au plus haut degré de splendeur. On peut donc assurer qu'un Recueil d'observations & de découvertes sur une des principales branches de l'Agronomie, ne pourra qu'intéresser le Public, & qu'il voudra bien encourager l'Auteur, en agréant l'Ouvrage qu'il lui présente par souscription.

La premiere Partie contiendra la Démonstration des avantages résultans de l'usage des Enclos, de la nature des matériaux, & de la façon de perfectionner ces Enclos : Démonstration fondée sur une pratique expérimentale, & non sur de simples spéculations théoriques.

On traitera ensuite d'une nouvelle culture de la Luzerne, des Choux, des Pommes de terre, du Navet Anglois, gros, verd, rond; de la culture de la grande Primprenelle; de celle du Sainfoin, du Trefle, de la Carotte, du Persil, de la Vesce, & de Ray-grass.

La seconde traitera de l'Education des Moutons de race Angloise, de la nourriture qui leur convient, des soins que la délicatesse de l'Animal rend convenables & nécessaires à sa conservation, & le produit que doit rendre un Troupeau conduit par ces principes.

MM. Duhamel & Chateauvieux ont senti les avantages de la Culture Angloise & des Prairies artificielles. Leurs principes sont très-analogues à ceux de l'Auteur; mais il croit avoir trouvé des moyens plus simples, moins compliqués, pour obtenir des produits beaucoup plus considérables. Sa Charrue à semoir, de la plus facile exécution, & d'un prix très inférieur à celle de ces Messieurs, est par conséquent plus à la portée des facultés du Cultivateur.

Un des grands intérêts de l'Etat seroit d'avoir des laines égales en finesses, en beauté, en qualité à celles d'Angleterre. Les Moutons Anglois, que l'Auteur a nourris en France comme en Angleterre, soignés par des Bergers Anglois, sur un sol de même nature, exposés à un climat d'une égale température, donneront le même produit; les mauvaises races Françoises remplacées par les meilleures de l'Angleterre s'éteindront bientôt, ou seront perfectionnées par l'accouplement des Belliers Anglois ave des Brebis Francoises; expérience que l'Auteur fera pour servir d'exemple aux Fermiers, en attendant que son troupeau soit assez fort pour en pouvoir détacher quelques Brebis, ce qui cependant ne pourra s'exécuter qu'à la quatrieme année, vers 1781. Le bénéfice considérable que les Fermiers retireroient de cet objet, en engageroit d'autres à suivre leur exemple, ce qui tourneroit au profit des Propriétaires.

Tout véritable Patriote doit s'intéresser au succès d'un pareil établissement, puisqu'il en résulte de grands biens pour l'Etat.

Le premier seroit le défrichement d'un terrein par une nouvelle culture.

Le deuxieme, de n'être plus obligé à tirer des Etrangers les Moutons pour la consommation de Paris.

Le troisieme, de conserver dans le Royaume l'argent employé au dehors à l'achat des laines pour les Manufactures.

Les recherches, les travaux de l'Auteur ont été encouragés par le Gouvernement. Le Roi a bien voulu lui accorder une portion de terrein où il s'occupe à mettre en pratique la culture qu'il annnonce dans son Livre.

Il formera un volume *in-quarto*, orné des planches nécessaires pour rendre exactement la nature & la façon des ustenciles Anglois.

Le prix de la Souscription sera de douze livres.

On souscira chez le sieur Hochereau, Libraire, vis-à vis le Pont Neuf, Quai de Conty, jusqu'au 25 Juin.

L'Ouvrage sera livré à la fin du mois de Septembre 1777.

On ne livrera que des exemplaires pour les Souscripteurs.

Sa Majesté a daigné souscrire pour une centaine d'exemplaires de cet Ouvrage.

I I.

Lettre écrite du Pays d'Hanau.

Le Particulier qui voudroit élever des oies ne sçauroit, Monsieur, mieux s'y prendre, pour réussir, que de faire ramasser les grosses herbes dans son voisinage, de laisser les oies dans la basse-cour, & de les y nourrir. Il faut absolument un réservoir; mais il n'est pas besoin qu'il y ait beaucoup d'eau. Pourvu qu'une oie puisse se tourner & retourner, y jouer avec ses ailes étendues, cela suffit. Peu importe d'ailleurs que l'eau soit claire ou trouble. On doit bien se garder de les envoyer dans les communes pour y chercher leur nourriture. Cette méthode seroit mauvaise & l'on se verroit bientôt dans la nécessité de l'abandonner. Les oies font du dégât par-tout où elles séjournent, & l'expérience montre qu'à la longue elles nuisent à la fécondité du sol. Les communes produiroient moins d'herbes & le profit que donnent les oies ne dédommageroit pas de cette perte. Outre cela, le bétail ne s'approcheroit pas volontiers des communes; la fiente des oies les mettroit en fuite, si elle s'y trouvoit en grande quantité. Les endroits qui sont fertiles en pommes de terre paroissent merveilleux pour les oies. Les pommes de terre mêlées avec du son les engraissent bientôt, sur-tout en hiver.

I I I.

Chocolat blanc pour les poitrines délicates, par le sieur Martin, Apothicaire, rue & près la Croix-des Petits-Champs.

Le cacao a toujours été regardé avec raison comme un bon aliment très-utile dans l'ectisie & la phtysie, propre à adoucir l'acrimonie des humeurs & à fortifier l'estomac: cependant M. Lieutaud, dans sa Matiere Médicale, observe que si le cacao ne se trouvoit pas mêlé, comme il l'est dans l'usage ordinaire, avec des substances aromatiques, on ne pourroit pas le mettre au nombre des médicamens stomachiques. Suivant l'opinion de cet Auteur respectable, il mérite mieux une place parmi les remedes adoucissans: c'est à cause de cette propriété que l'on prépare quelquefois avec six ou huit amandes de cacao torréfiées une émulsion propre à soulager les personnes qui toussent beaucoup: à cet usage près, le cacao ne s'employe guères que pour le chocolat. Le sieur Martin a pensé qu'il étoit intéressant de préparer avec la partie huileuse essentielle du cacao un chocolat blanc qui ne reçoit dans sa composition aucune espece d'aromate, & que plusieurs personnes de l'Art ont administré fructueusement dans différentes maladies de la poitrine, sur-tout dans la toux & les catarres.

Cette espece particuliere de chocolat convient aussi aux personnes épuisées. La maniere d'en faire usage consiste à en dissoudre une prise (ce qui fait la quatrieme partie d'une tablette) dans une tasse d'eau bouillante. On la prend ordinairement en se mettant au lit, observant de mettre deux heures d'intervalle après le souper. Ce chocolat peut aussi servir de déjeûné, étant très-agréable au goût. La boisson qui paroit être la plus analogue pendant le cours de la journée est composée avec la poudre pectorale que l'on met dans une suffisante quantité d'eau.

I V.

A V I S.

Le sieur Riché offre au Public la Quintessence de l'Ambre de l'Abbaye de Saintes, dont l'odeur agréable est connue dans le Royaume & chez l'Etranger pour surpasser en délicatesse celle qu'on débite.

Son Bureau est à Saintes au Dauphin couronné; & à Paris, chez M. Rose, rue Saint-Victor, au coin de celle de Versailles.

Fautes à corriger dans la Gazette. Au *N°.* 55 page 438, 1re. colonne, ligne 39e.

M. Hoechel, Médecin; *lisez*, Physicien.

Au N°. 58, page 463, 1re. colonne, ligne 7e. Il le rend plus petit; *lisez*, il le renforce.

V.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 19 Juillet 1777 au Mercredi 22 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 20, 21, 23 à 24 liv.; le seigle, de 10 l., 11 l. 5 s. à 12 l. 10 s.; l'orge, de 8 l. 15 s., 9 l. 5 s. à 10 l. 10 s.; Le froment au Port de la Greve, de 20 l. 10 s., 22 à 24 l. 10 s.; le seigle, de 10 l., 10 l. 10 s. à 11 l.; l'orge, de 9 liv., 9 l. 15 s. à 10 l. *le septier.*

V I.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 19 Juillet 1777 au Mercredi 22 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21 à 21 liv. 10 s.; *idem* à la Greve, de 19, 21 à 22 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 25 Juillet 1777, de 60 à 61 l.; *idem* nouveau, de 58 à 59; le cent de paille vieille, de 24 à 25 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 53 à 54; *idem* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 23 à 24; *id.* nouvelle, de 22 à 23; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 50 à 51; *idem* nouveau, de 48 à 49; le cent de paille vieille, de 22 à 23 l.; *id.* nouvelle, de 21 à 22 l.; le foin à la Grêve, de 40 à 41 l.

V I I.

CHANGES DE PARIS, *du 26 Juillet 1777.*

Amsterdam	54 $\frac{3}{8}$
Londres	31 9 16e.
Hambourg	188 $\frac{1}{2}$
Madrid	15 3
Cadix	15 1 6 à 1
Livourne	97
Gênes	94 $\frac{3}{4}$
Lyon *Août*	$\frac{3}{4}$ p. %

P R I X

DES matieres d'or & d'argent à Paris, du 25 Juillet 1777.

Or de Portug. à	724	8	18
Du Mexique à	716		
Du Pérou à	708		
Les guinées à	723		
Ducats à	98	6	
Or fin à 23 k. 31 32.	100		
Or à 20 karats à	83	9	
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	11	
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	18	
Piastres à	49	8	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS

Juillet 1777.	*Jeudi 24.*	*Vendredi 25.*	*Samedi 2*
COMP. D. IND.			
Actions	1805 2 $\frac{1}{2}$ 5 7 $\frac{1}{2}$	FESTE.	1805 7 $\frac{1}{2}$
D°. $\frac{16}{25}$es	1185		
D°. 8es.			
D°. 25es.			
Emprunt Oct.	400		400
Rescriptions	10 $\frac{3}{4}$ 11 11 $\frac{1}{2}$ 12 (11 $\frac{1}{2}$		11 10 $\frac{1}{2}$ 10
Bil. des Fermes.	2		2
Lots de 48 l.	820 22 23 25		820 17 18
Lots de 150 l.	1672 73		1673 72 7

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonn de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue de Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Ann deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 17

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 25 Janvier.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, *le* 10 *Décembre.*

LE Peuple commençoit à murmurer dans cette Capitale & dans les Provinces; les malheurs de l'Etat l'intéressent peu, il les voit avec indifférence; mais il se plaint de ne pouvoir subsister du fruit de ses travaux: il demande à grands cris qu'on cesse d'aggraver & qu'on allége le poids des impositions qu'il prétend n'avoir plus la force de supporter. Un bruit sourd annonçoit l'orage, on a pris des mesures pour prévenir la tempête & assurer le calme. Les voies de rigueur auroient pu enflammer les esprits; le Gouvernement ne les a pas employées; il a recommandé aux Ismans de prêcher dans les Mosquées la soumission, l'obéissance & la fidélité. Ce moyen paroît une bien foible digue pour arrêter les flots tumultueux d'une populace irritée. On craint avec raison que tôt ou tard le mécontentement n'éclate: pour le faire cesser, il ne suffit pas sans doute, de dire aux mécontens, soyez fideles; il faudroit pouvoir ajouter, vous serez moins malheureux. Le remede est aussi connu que le mal; mais les besoins pressans de l'Etat ne permettent pas encore d'accorder des soulagemens aux besoins extrêmes du Peuple. Des circonstances moins tristes rameneront l'ordre au point où nous desirons de le voir.

Par une loi que la force avoit soutenue jusqu'à présent, les successions de tous les Sujets de l'Empire, qui mouroient sans enfans ou qui n'en avoient point adopté, tomboient de droit entre les mains du Fisc. Cette loi ne subsistera plus; un acte hardi qui dans d'autres tems ne seroit pas resté sans punition, a donné lieu de l'abroger. Un riche Particulier de cette Capitale étant mort, ces jours derniers sans enfans, ses neveux s'emparerent de sa succession; mais pour appuyer mieux leur droit ils avoient, à ce qu'on prétend, gagné la faveur du Peuple. On a craint que si la force ou la violence les dépossédoit de cet héritage, il ne s'en suivît quelque émeute. Le Gouvernement a débouté le Fisc de ses prétentions, & ce Jugement fera loi.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 24 *Décembre.*

Notre Cour continue à former de grands projets. Elle fait chercher à nos hardis Navigateurs par les mers du Nord un passage vers l'Amérique septentrionale; elle travaille à s'assurer une communication avec les Isles du Japon; elle prend des mesures pour communiquer plus directement avec l'Empire de la Chine, & par un commerce plus facile, épargner les grands frais des caravanes qu'entraîne nécessairement un voyage de près de deux ans. Ce n'étoit pas encore assez d'éviter les dépenses, il falloit écarter les périls que couroient les

Voyageurs & les Marchands en faisant un trajet immense. Dans cette vue, l'Impératrice établit des Colonies sur l'espace de terrein qui sépare les Villes d'Udinsk & de Selinsk, situées vers les frontieres de la Chine. Dès l'année 1766, des Paysans Polonois vinrent habiter ce pays désert & cultiver ces friches ; ils fuyoient la misere, ils l'échangerent contre le malheur. Le Gouvernement leur avoit fait des avances & son intention étoit que ces Etrangers jouissent d'un bien être qui leur fit oublier leur Patrie. Les ordres d'humanité, de charité, de bienfaisance ne sont que trop souvent le moins fidélement exécutés. Les nouveaux Colons n'ont trouvé dans les Officiers qui les gouvernoient ni des peres, ni des amis, ni des protecteurs; ils ont eu la douleur de voir à leur tête des hommes durs, inhumains, avares, qui n'ont cessé de les fouler, de les vexer, de les tourmenter par des exactions, des duretés de toute espece, des actes même tyranniques. Après plusieurs années de souffrance, ces infortunés sont venus à bout de porter leurs plaintes au pied du Trône, l'Impératrice n'a pu les entendre sans indignation contre les coupables. Elle a fait expédier des ordres severes pour punir ces hommes barbares qui ont si outrageusement abusé de sa confiance.

Pour animer & faciliter le commerce intérieur, on travaille sans relâche à construire de grands chemins, à faire des canaux, à rendre les rivieres navigables. Nous allons reprendre le projet de joindre le Volga au Don, par le moyen d'une autre riviere que nous appellons le Kamischenga. Le Professeur Lowitz avoit fourni ce plan & présenté les moyens de vaincre les difficultés. La mort de ce Sçavant avoit interrompu ces opérations ; on va les continuer incessamment.

Les loix sont pour le bonheur des Peuples; c'est-là le point central où doivent se réunir tous les rayons du cercle. Toute loi qui s'en écarte est à coup sûr mauvaise, & la sagesse exige qu'on se hâte de la rayer du nombre des loix. Dans son plan de législation, notre Auguste Souveraine avoit annoncé que les nouveaux réglemens dressés pour assurer le bien-être de ses Sujets, n'auroient force de loi que lorsqu'une heureuse expérience auroit démontré qu'ils concouroient tous à ce but par la prospérité du Commerce, de l'Agriculture, des Arts &c. Les Conseils des divers Gouvernemens avoient en conséquence été chargés de faire leurs représentations sur les articles dont l'exécution nuiroit à l'intérêt de la masse des Citoyens. Après avoir fait les corrections, les retranchemens, les additions qu'exigeoient les mœurs, le génie, le caractere des divers Peuples de l'Empire, le Gouvernement a ordonné la publication du nouveau code de loix. C'est ce qu'on vient d'exécuter dans le Duché de Pleskow avec toutes les cérémonies d'appareil & d'éclat qui peuvent relever cet acte authentique de la Puissance souveraine & imprimer au Peuple un respect religieux, une vénération profonde.

PRUSSE.

De Berlin, *le 30 Décembre.*

On avoit annoncé dans nos Papiers publics une espece de Bureau typographique pour imprimer avec la plus grande facilité des plans de villes, de camps, de maisons de plaisance, & d'autres objets de cette nature qu'on veut tirer sur les lieux. On publia aussi, presque dans le même tems, les premiers essais de la Typométrie ou de l'Art d'imprimer des cartes géographiques par le moyen de caracteres mobiles dont on peut se servir comme on employe les caracteres typographiques ordinaires. A peine ces deux inventions furent-elles annoncées que bien des personnes en soupçonnerent ou en attaquerent la réalité. Ce ne sont pas ici des faussetés dont on amuse la crédulité publique. On a fait divers essais de l'une & l'autre invention; ils ont également réussi. Dans une campagne, les évolutions militaires varient à chaque instant; les campemens se succédent souvent avec rapidité; il faut donner des plans; par la méthode ancienne, on les dresse avec beaucoup de peine & l'on y employe un tems considérable. Les nouvelles découvertes vous fournissent le moyen d'avoir presque dans la minute les cartes des lieux, des positions des armées &c. &c.

Les Propriétaires fonciers de la Marche ont reçu de S. M. la somme de 200,000 écus. Ils ne doivent employer cet argent qu'à l'amélioration de leurs domaines. Le Gouvernement a aussi destiné une pareille somme pour le desséchement des marais de la même Province.

ALLEMAGNE.

De Dresde, *le* 1 *Janvier.*

La derniere guerre avoit épuisé cet Electorat d'hommes & d'argent ; nous profitons de la paix pour réparer nos pertes: les Villes & Provinces se repeuplent, l'industrie & le commerce les vivifient, & nous faisons effort pour rétablir l'ordre dans nos Finances. Voici l'état de ces dernieres. La premiere branche des revenus de l'Etat produit annuellement 2,485,222 rixdales. Cette somme totale est formée des articles suivans. Le don gratuit de la Noblesse est de 30,000 rixd. ; les privileges pour vendre le vin & l'eau-de-vie rendent à l'Etat, année commune, 219,628 rixd. ; la capitation personnelle est un objet de 196,463 rixd. ; les droits sur la viande vont à 135,000 rixd. ; quelques autres droits sur les marchandises & les denrées complettent la somme ci-dessus marquée.

L'autre branche de revenus est plus féconde ; elle comprend divers impôts qui rendent 800,000 rixd., mais les frais de perception en absorbent la moitié ; reste donc net & clair 400,000 rixd. La caisse générale des Accises produit 800,000 rixd. dont la Basse-Lusace paye 150,000, & les Districts de Saxe 550,000 &c. Le Prince de Schaumbourg verse annuellement dans le Trésor 11,338 rixd. 8 gros ; les Chapitres de Mersebourg & de Zeitz donnent 88,666 rixd. 16 gros, enfin la Chambre rapporte 2,230,000 rixd. En tout 5,915,222 rixd.

Quant à la dépense, elle ne monte qu'à 5,414,771 rixd. ; ainsi la recette est excédente de 499,549 rixd. Le droit d'un pfenning sur la livre de viande produit, comme nous l'avons dit, 135,000 rixd. qui sont employés à fournir aux honoraires du Conseil-Privé & des autres Colleges supérieurs. Les revenus particuliers de l'Electeur vont à 96250 rix. Ce qu'on appelle les épingles de l'Electrice est de 4000 r., & pour les présens que fait l'Electeur, on destine un fonds de 30,000 rixd. ; on tire ces deux sommes de la caisse des impôts. La caisse générale militaire fournit 2,200,000 rixd. pour l'entretien du College de Guerre & de l'Armée ; elle tire la plus grande partie de cette somme, de deux autres Départemens, un million de la caisse générale des impôts & 400,000 rixd. du College Electoral des Finances. Celui-ci fournit de plus 150,000 rixd. pour l'amortissement de ses dettes ; 400,000 rixd. pour les appanages de la Maison Electorale; 250,000 rixd. pour les dettes particulieres de la Cour, & 500,000 rixd. pour l'entretien de la Cour de l'Electeur, de l'Electrice & de la Famille Electorale.

Il n'y a pas long tems que la Cour a fait demander aux Etats la somme de 2,273,576 rixd. ; mais on a représenté à l'Electeur que le Peuple ne pouvoit qu'avec effort supporter les anciennes charges ; que lui en mettre de nouvelles ce seroit le ruiner, & que la chûte du Peuple entraîneroit celle de l'Electorat. En 1774, les Etats, pour payer les dettes du Gouvernement, s'étoient engagés à donner successivement 25,837,749 rixd. Depuis cette époque, ils ont payé 3,492,281 rixd. de ce Capital. Les dettes de la Chambre Electorale se montent à peu près à six millions, & celles de la Cour sont d'une pareille somme. Ce n'est que par les plus grands efforts qu'on est venu à bout, ces deux dernieres années, de trouver assez d'argent pour fournir à de nombreux besoins & à l'entretien d'une augmentation de Troupes.

ITALIE.

De Naples, *le* 3 *Janvier.*

L'éruption du Vésuve qui s'étoit rallentie pendant quelque tems se fait depuis quelques jours avec plus de force & de fracas. Le sommet de la montagne s'est entr'ouvert entre la Tour du Grec & celle de la *Nunziata* ; la crevasse est considérable & la lave s'en précipite à torrent.

Il paroît que le nouveau Ministre médite de grands projets pour la meilleure administration des Finances, la prospérité de notre Agriculture & de notre Commerce. Sûr d'être bien accueilli, le Peuple lui porte ses plaintes & lui expose ses besoins. Le nombre des suppliques qu'on lui présente de toutes parts grossit à chaque instant ; on le fait monter à 33,000. Heureux le Prince qui ne donneroit sa confiance qu'au zele, aux talens, aux lumieres, en un mot, aux grandes qualités réunies aux grandes vertus ! Heureux le Sujet qui honoré de la confiance de son Maître ne prendroit en main les rennes de l'Administration qu'en se re-

gardant comme une victime dévouée au bien public ! Heureux le Peuple qui seroit gouverné par un tel Prince & conduit par un tel Ministre ! Les Etats de l'Europe, graces au Ciel, en fournissent aujourd'hui plusieurs exemples.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 11 *Janvier*.

La misere se fait sentir plus ou moins dans cette saison, mais des personnes charitables ne laissent pas les misérables sans secours. La Duchesse de Cumberland a fait distribuer 600 l. st. aux pauvres de Cannon-Park dans le Hampshire ; la Princesse Amélie a fait une pareille aumône pour ceux de Gunnersbery. Le Duc de Newcastle a donné 300 liv. pour les pauvres de deux de ses Terres ; le Lord Weymouth & le Comte de Suffolk ont destiné pour le même objet, l'un 300 liv. & l'autre 200 &c. Nous avons soin de publier les libéralités de nos Grands Seigneurs pour exciter parmi nos Citoyens opulens une noble émulation de bienfaisance & de charité.

Un de nos vaisseaux de transport, très-richement chargé, a été pris par un Armateur Américain. Sa cargaison estimée 80 mille liv. sterl. consistoit en 16,000 habits pour nos Troupes du Canada, 30,000 chemises, 30,000 paires de bas, 30,000 paires de souliers &c. Cette perte mettra infailliblement nos Soldats dans la souffrance. Nous venons de mettre un embargo pour empêcher l'exportation des draps & d'autres étoffes de laine nécessaires pour l'habillement de nos Troupes.

Le taux courant des papiers du Congrès, dès que le Général Howe eut le pied à Staten-Island, fut, dans toute la Nouvelle-York, de douze pour un, c'est-à-dire que pour une livre en especes on donnoit douze livres en papiers ; encore bien des gens refusoient-ils de les prendre : mais d'autres personnes les recevoient avec plaisir & en grande quantité pour les faire passer dans la Nouvelle-Angleterre où ces papiers étoient plus en crédit, quoique le taux en eût aussi baissé.

On présume que, le printems prochain, Philadelphie sera le théâtre de la guerre. C'est une des plus belles Villes de l'Amérique ; en voici une courte description. Les maisons en sont bien bâties ; elles ont toutes une avant-cour & un beau jardin. Une grande rue de cent pieds de large la prend dans toute sa longueur ; huit autres rues paralleles en forment les différens quartiers ; celles-ci sont coupées à angles droits par vingt autres rues. Au centre de la Ville on trouve une belle place de dix acres d'étendue. Le quai est magnifique ; une foule de canaux arrosent les jardins & vont se perdre dans des rivieres qui circulent agréablement au dehors & au dedans de la Ville. On convient généralement que nous avons peu de Villes en Europe qui présentent un aspect aussi délicieux que celui de la Capitale de la Pennsylvanie.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

Du Pays d'Aunis, *le* 13 *Janvier*.

Nous sommes menacés d'un fléau qui désoleroit nos campagnes. Les grandes chaleurs de l'été dernier & une sécheresse opiniâtre qui a duré jusqu'à la fin de l'automne ont fait naître & fourmiller de prodigieuses quantités de chenilles. Ces insectes voraces se sont jettés sur les hayes, de-là ils ont passé aux arbres de haute futaye ; ils ont ensuite attaqué nos arbres fruitiers, & couvrent actuellement nos potagers. Quel sujet de crainte pour nos récoltes de l'année prochaine ! Avec le tems le mal croît, & avec le mal croissent nos inquiétudes & nos alarmes. Ces insectes ont déposé leurs œufs sur les hayes & les grands arbres ; on y voit des millions de bourses qui renferment ces œufs ; nos vignes en contiennent de moindres quantités &c. Nous sommes comme des enfans qui à la vue du danger sont effrayés, poussent de hauts cris, se lamentent, mais qui ne se détournent ni à droite ni à gauche pour y échapper, & qui en seroient les victimes si l'on ne se hâtoit de les prendre par la main & de les mettre en sûreté. Nous n'ignorons pas qu'il est possible de détruire ces œufs ou de les empêcher d'éclore, & qu'il ne faudroit que de la patience pour détacher les bourses. Il n'est qu'un bien petit nombre de Proprié-

taires qui aient mis la main à l'œuvre ; mais leurs soins quel effet pouvoient ils produire, si les autres Particuliers refusoient de suivre la même méthode ? Quand il ne reste plus d'autre voie, il faut forcer les hommes à faire leur propre bien. M. l'Intendant a porté une Ordonnance pour obliger tout Propriétaire, à peine de dix livres d'amende, de détruire dans leurs domaines ou dans leurs champs toutes les bourses à chenilles. L'Ordonnance a fait retrouver leurs doigts à tous nos gens de campagne, & l'on court à l'envi exterminer ces insectes pernicieux. C'est bien assez d'avoir à redouter les intempéries des saisons ; faudroit il encore que notre négligence nous exposât à tous les ravages d'un autre fléau que nous pouvons si facilement prévenir ? Si nous avions pris conseil de notre intérêt particulier, il auroit été fort inutile de nous donner des ordres. Puisque nous ne mettons le pied en avant que lorsqu'on nous commande de marcher, il seroit à desirer qu'on forçât aussi, par une Ordonnance, tout Propriétaire de vignes à détruire les vers qui s'attachent aux seps & rongent les bourgeons lorsqu'ils commencent à pousser.

Nous éprouvons depuis plus de 15 jours de fortes gelées ; la neige tombe par intervalle. Les gens de la campagne n'ont pu continuer leurs travaux ; la terre étoit trop dure pour la casser ; ils n'y perdent rien & profitent de ce tems-là pour faire la guerre aux chenilles. D'ailleurs ces gelées ameubliront la terre & la rendront ensuite plus propre à céder à la main du Journalier ou du Laboureur. Ce tems est extrêmement favorable aux bleds. Les premiers semés sont de la plus grande beauté ; forts & bien nourris, ils nous donnent la plus grande espérance pour la récolte prochaine. Mais on ne peut rien s'assurer ; le printems, encore plus que l'hiver, fait le bled & le bon bled.

Quoique nous n'ayons fait que très peu de vin, notre commerce d'eau-de-vie est très-animé. Ce n'est pas sans peine que nous pouvons suffire aux commissions ; les envois sont aussi considérables que multipliés pour la Normandie, la Picardie & la Flandre. Nous ne sommes pas jaloux du succès d'autrui, mais nous n'en avons que plus de droit à nous attendre qu'on ne nous contestera pas le nôtre. Nous voyons avec plaisir que les personnes désintéressées nous rendent justice & que loin de décréditer nos eaux-de-vie en reconnoissent la supériorité. Les 27 veltes sont à 139 liv. Depuis le premier Janvier jusqu'au huit, il est entré dans la Rochelle 1810 veltes, il en est sorti, dans le même espace de tems 1513 veltes. Ce n'est pas-là un commerce qui décline (1).

De Nancy, *le 14 Janvier.*

Ce pays est couvert de neige, & depuis long-tems nous n'en avions pas vu tomber d'aussi prodigieuses quantités. Dans une seule journée on en a mesuré de 18 à 20 pouces sur le pays-plat. Depuis cette époque nous avons encore eu des jours de neige. Il est plus que dangereux de voyager dans cette saison ; les traces des chemins ont disparu, & comme il a regné des vents impétueux, les creux, les précipices même sont comblés & tout est à niveau. Il se passe peu de jours que nous n'entendions parler de quelque funeste accident. Du côté de Layer, village à deux lieues de cette Capitale, deux filles de campagne s'étoient mises en chemin pour aller de leur habitation à un village voisin. Comme la nuit commençoit à tomber, elles prirent le parti de couper à travers champ ; elles ont été toutes les deux les victimes d'une résolution si imprudente. A très peu de distance de l'endroit où elles quitterent le grand chemin, elles tomberent dans un précipice que la neige déroboit à leur vue, & où elles ont péri. Le lendemain on suivit leurs traces & on les trouva toutes les deux mortes & ensevelies sous un tas énorme de neige. Depuis cette époque on a aussi trouvé trois hommes & une femme qui ont eu le même sort. Tous ces malheurs ne corrigeront pas & n'arrêteront pas les imprudens.

De Nantes, *le 15 Janvier.*

Les Etats ont porté leurs vues bienfaisantes vers tous les objets intéressans. Ils ont destiné des fonds pour l'entretien des indigens, pour le soulagement de la pauvre Noblesse, pour des établissemens utiles, pour opposer des digues à la mer & sauver

(1) *Nous n'avons pas reçu les deux notes dont notre Correspondant fait mention dans sa Lettre. Si elles nous étoient parvenues, nous n'aurions pas manqué de les insérer dans la Gazette.*

des Villes qu'elle menaçoit d'engloutir; pour former des haras & tirer des étalons d'Angleterre &c. &c. Nous leur devons encore la liberté qu'ils nous ont obtenue de Sa Majesté, de pouvoir exporter nos grains & de les vendre ailleurs quand nous ne trouvons pas à les bien vendre chez nous. Ils n'ont pas cru se déshonorer en descendant jusqu'aux détails pour animer & faire fleurir l'Agriculture. On a lu dans cette illustre Assemblée un Mémoire sur la culture du bled noir de Sibérie qui donne deux récoltes dans un an. Cet excellent Mémoire sera bientôt imprimé & nos Cultivateurs seront plus assurés de réussir dans les essais qu'ils s'empresseront de faire. Rien n'a été omis de ce qui peut contribuer au bien général de la Province. On a lu & discuté des projets pour l'amélioration des terres, l'embellissement des Villes, l'encouragement des Manufactures & du Commerce. Un plan des plus utiles & des mieux conçus, est celui d'éteindre la mendicité en faisant travailler les pauvres & en leur assurant des salaires proportionnés à leurs travaux. On entre avec plaisir dans le détail des opérations, parce qu'elles sont belles, vraîment utiles & toujours dirigées par le zele patriotique vers le plus grand bien public.

De Paris, *le 19 Janvier.*

Déclaration du Roi, pour l'évaluation des Offices dans le Duché de Berry & la Vicomté de Ponthieu, donnée en supplément & en remplacement d'appanage à M. le Comte d'Artois.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, qui en ordonnant l'exécution des articles CI, CII, CIII, CIV *&* CV *du Réglement fait pour la Librairie, en* 1773, *fait défenses à tous Imprimeurs-Libraires, d'imprimer ou faire imprimer aucun Ouvrage, sans en avoir préalablement obtenu la permission.*

Autre qui ordonne que MONSIEUR *sera mis en possession des droits de Trépas de Loire & Traite par terre d'Anjou, comme lui appartenant en vertu de son Appanage.*

II.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Résultats des Observations météorologiques faites à Montmorenci pendant l'année 1776.

L'hiver très-froid & très-humide, le printems froid & sec, l'été chaud & humide, l'automne froide & humide.

Vent dominant nord est; ceux d'ouest, sud-ouest & nord ouest violens en Février, Mars, Octobre, Novembre & Décembre. Plus grand degré de chaleur 27 ½ dégrés le 5 Juillet; plus grand froid 15 ⅛ degrés de condensation le 28 Janvier; différence 45 ⅝ deg. Degré moyen de chaleur de chaque jour 8, 3 deg. au lieu de 8, 6 deg., terme de l'année commune. Plus grande élévation du mercure 28 pouces 5 lignes le 11 Décembre. Moindre élévation 26 pouc. 11 lignes le 13 Janvier; différence 18 lignes. Elévation moyenne au matin 27 p. 10, 0 l., à midi 27 pouc. 10, 0 lig., au soir 27 p. 10, 2 lignes, du jour 27 pouces 10, 1 lig. Grandes variations dans les mois de Janvier, Février, Septembre, Novembre & Décembre. Quantité de pluie & de neige 23 pouc. 5 ¾ lignes, excès de 5 pouc. 5 ¾ l. sur l'année commune fixée à 18 pouc. pour Paris. Evaporation 39 pouc., excès de 15 pouc. ¾ lig. sur la quantité de pluie.

Nombre de pluie & de neige 153. Le mois de Février le plus pluvieux & le mois d'Octobre le moins pluvieux. Sept aurores boréales les 13 & 28 Mars, le 8 Avril, le 14 Août, & les 5, 16 & 22 Septembre. Neuf lumieres zodiacales les 11, 12, 13, 18 & 21 Mars, les 6, 9 & 10 Avril & le 16 Septembre. Dix-neuf jours de tonnerre le 27 Février, le 18 Avril, les 5 & 30 Mai, les 3, 7 & 28 Juin, les 7, 11, 13, 17, 19 & 22 Juillet, les 5, 15 & 16 Août, les 15 & 18 Septembre, & le 20 Octobre. Le conducteur de l'électricité naturelle a toujours été électrisé pendant ces orages, & souvent même pendant des pluies d'orage sans tonnerre.

Plus grande déclinaison d'une aiguille aimantée de 10 pouc. 20 d. en Mars, Avril & Mai; moindre déclinaison 19 d. en Janvier & Février; déclinaison moyenne au matin 19 d. 30 m. 6 s., à midi 19 d. 40 m. 40 s., au soir 19 d. 25 m. 6 s., pendant le jour 19 d. 35 m. 31 s. La déclinaison diurne & périodique a continué d'être très-marquée. Il paroît qu'elle tend à se rapprocher du nord.

Récolte du bled assez abondante, mais d'une qualité inférieure à celui de l'année derniere, parce qu'il y en a eu d'échaudé & de mouillé. Le vin n'est pas non-plus aussi

abondant ni d'aussi bonne qualité que celui de 1775. Il y avoit peu d'ergots dans le seigle ; les avoines & les orges ont bien réussi. Les plantes légumineuses ont souffert de la sécheresse d'Avril ; il y a cependant eu beaucoup de pois ; les feves-haricots ont beaucoup souffert d'une espece de chenille qui s'est prodigieusement multipliée en Juillet. Les foins qui avoient souffert de la sécheresse du printems ont repris le dessus ; les pluies d'orage qui ont succédé à la sécheresse les ont tellement fait végéter que la récolte en a été meilleure que celle de l'année derniere.

La vigne n'a point souffert du grand froid. Elle étoit en bourre à la fin de Mars ; il y avoit beaucoup de grappes en Mai, le tems a été favorable à la fleur ; mais le raisin a tourné fort tard en Août ; la maturité s'est faite très-lentement en Septembre ; on a vendangé le 10 Octobre par un beau tems.

De tous les arbres fruitiers les figuiers seuls ont été gelés & les pêchers ont un peu souffert. Les arbres ont bien fleuri en Avril. Beaucoup de fruits sont tombés en Mai à cause de la sécheresse & du froid ; les vers & chenilles ont fait aussi du tort ; il y a eu beaucoup de prunes & d'abricots, peu de pêches, beaucoup de poires & de pommes. Les fruits ne sont point de garde. Les abeilles ont très-bien réussi. Beaucoup d'hannetons & de chenilles.

Point de maladies regnantes à Montmorenci, si ce n'est la petite vérole jusqu'en Avril. Dans nos environs beaucoup de fievres malignes ; putrides & pourprées en Avril & Mai, & un grand nombre de fievres tierces & double-tierces en Octobre.

Pendant l'année 1776, 51 naissances dont 29 garçons & 22 filles, 10 mariages, 33 sépultures dont 7 hommes, 5 femmes, 16 enfans-garçons & 5 enfans-filles.

Signé, COTTE, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorency, Correspondant de l'Académie des Sciences de Paris, de la Société Royale d'Agriculture de Laon, Adjoint à la Société & Correspondance Royale de Médecine.

II.

Réponse de M. Rogue à la Question proposée dans la Gazette du Commerce du 7 Décembre 1776, page 787.

Si le procédé de Henri étoit admis, il n'y auroit plus de Sentences Consulaires qu'on pût se flatter de mettre à exécution. Un Débiteur, pour éviter de payer, présenteroit requête aux Juges ordinaires, exposeroit qu'il lui est dû au lieu de devoir, & obtiendroit permission de se saisir ou retenir ce qu'il est condamné à payer : ce procédé de Henri contre Simon est contraire aux principes, & c'est de la part du Juge ordinaire une entreprise sur les Jurisdictions Consulaires, ce qui est absolument défendu par l'art. 15 du tit. 12 de l'Ordonnance de 1673, & contraire à ce qu'ont dit sur cet article M. Bornier, in-12, édition de 1749, pag. 715 & suiv., & M. Jousse, édition de 1756, pag. 164 & suiv. J'ai aussi parlé de cette question dans mon Ouvrage intitulé Jurisprudence Consulaire & Instruction des Négocians, pag. 5, 33, 36, 37 & 113 (1). Suivant l'Ordonnance, la Partie, le Procureur qui a signé la requête, & l'Huissier qui l'a signifiée, se sont exposés à une condamnation d'amende, & suivant l'art. 8 de l'Edit de 1565, qu'on trouve page 439 du tom. 2 de mon Ouvrage, le Juge est aussi responsable des dommages-intérêts de Simon ; l'Edit de 1611, cité par M. Bornier, en a aussi une disposition précise. Ainsi Simon peut appeller de l'Ordonnance du Juge ordinaire comme de Juge incompétent, ce qui ne doit pas l'empêcher de mettre à exécution la Sentence qu'il a obtenue des Consuls, attendu que Henri n'avoit que la voie de comparoir aux Consuls pour s'y défendre ou venir opposant à la Sentence, si elle est par défaut. A Angers, le 16 Décembre 1776. *Signé*, ROGUE, agréé pour plaider au Consulat & Membre de la Société Royale d'Agriculture au Bureau d'Angers.

III.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 15 Janvier 1777 au Samedi 18 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 20, 22 à 24 l. ; le seigle, de 11 à 12 l. ; l'orge, de 8 l. 10 s. à 9 l. 10 s. Le froment au Port de la Greve, de 19, 21 à 23 liv. ; le seigle, de 11 liv. 5 s., 11 l. 10 s. à 12 l. ; l'orge, de 8 liv. 10 s., 9 à 9 l. 10 s. aussi *le septier*.

(1) *Cet Ouvrage a été imprimé en 1773. On le trouve chez Guillin, Libraire, Quai des Augustins à Paris.*

IV.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 15 Janvier 1777 au Samedi 18 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 21 liv.; *idem* à la Greve, de 19, 20 à 20 l. 10 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 22 Janvier 1777, de 57 à 58 liv.; *id.* nouveau, de 55 à 56; le cent de paille vieille, de 28 à 29 l.; *id.* nouvelle, de 26 à 27 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 56 à 57; *idem* nouveau, de 54 à 55; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 29 à 30; *id.* nouvelle, de 27 à 28; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 47 à 48; *id.* nouveau, de 45 à 46; le cent de paille vieille, de 26 à 27 liv.; *id.* nouvelle, de 25 à 26 l.; le foin à la Grêve, de 44 à 45 l.

V.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 22 Janvier 1777.

Or de Portug. à	724	11	6	marc.
Du Mexique à	716			
Du Perou à	708			
Les guinées à	722			
Ducats à	98	5		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			
Or à 20 karats à	83	10		
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	17	6	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52			
Plastres à	49	7	6	

VI.

Changes de Paris, *du 22 Janvier 1777.*

Amsterdam	54 à 54 $\frac{1}{8}$
Londres	31 à 31 1 16e
Hambourg	188 $\frac{1}{4}$
Madrid	15 4
Cadix	15 2
Livourne	97 $\frac{3}{4}$ à $\frac{1}{2}$
Gênes	95 $\frac{3}{4}$ à $\frac{1}{2}$
Lyon *Rois*	$\frac{7}{8}$ p. $\frac{0}{0}$ p.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1776.

Du Sam. 11 Janv. 1777.

Messieurs

Delarue..... pplles.	P.	
Viageres.....	P.	
Tontine.....	P.	
Lenoir..... pplles.	M.	
Viageres.....	M.	
Caron..... vres.	t. let.	

Du Lundi 13.

Creuzé..... pplles.	J.
Viageres.....	L.
Tontine.....	L.
Thevenin.... pplles.	L.
Viageres....	M.
.....	

Suite du Lundi 13.

Messieurs

Delamotte.. pplles.	L.
Viageres.....	J.
Tontine.....	J.

Du Mardi 14.

Cauchy..... pplles.	P.
Viageres.....	P.
Tontine.....	P.
Desplaces... pplles.	M.
Viageres.....	M.
Tontine.....	M.
Vieillard.. pplles.	t. l.
Viageres.....	P.
Tontine....	t. l.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janv. 1777.	*Lundi 20.*	*Mardi 21.*	*Mercredi 22.*
Comp. d. Ind.			
Actions . . .	1740 43 42 $\frac{1}{2}$ 45	1750	1755 60 . . .
D°. $\frac{16}{25}$es . . .	. . . . .	1115	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	78 . . . .
Emprunt Oct..	402	. . . . .	406 . . . .
Rescriptions . .	15 15 $\frac{1}{2}$ 15 15 $\frac{1}{2}$ 15 14 $\frac{1}{2}$ 15	14 $\frac{1}{2}$ 14 14 $\frac{1}{2}$ 14 .	13 $\frac{1}{2}$ 14 13 $\frac{1}{2}$.
Bil. des Fermes.	. . . . .	4 3 $\frac{3}{4}$ 3 $\frac{1}{2}$ . . .	3 . . . . .
Bil. de la Lot. R.	1230 33 35 36 .	1245	1245 1240 . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24ll pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces, deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1776.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 1 Février.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 3 Janvier.*

AUtant que nous sommes éloignés de gêner le cours du commerce en traitant d'usure ce qui ne l'est pas, autant sommes-nous ardens à réprimer toute usure réelle. La peste de la Société, la ruine des fortunes même les plus brillantes, le fléau de la misere, sont évidemment ces hommes qui, aussi cruels qu'avides, profitent des besoins d'autrui pour s'enrichir plus sûrement, tirent un plus gros intérêt de leur argent, à mesure que ceux qui l'empruntent sont plus infortunés ou plus malheureux, & simaginent ne pas voler parce qu'ils déguisent leurs vols sous le nom de prêt. Les meilleures loix ne sont pas toujours celles qu'on exécute avec plus d'exactitude. A différentes époques, nous avions publié des Ordonnances pour arrêter les rapines des Usuriers, mais ces harpyes ont toujours éludé la force de ces Ordonnances. La constitution de 1768 contre l'usure contenoit les plus sages dispositions qui sont jusqu'à présent restées sans effet, pour des raisons qu'il seroit inutile de rapporter : cette loi vient d'être renouvellée dans toute son étendue. Un des articles qui nous tient le plus à cœur, c'est d'empêcher les mineurs de faire des emprunts ruineux. Le taux auquel nos Usuriers leur prêtent est pour l'ordinaire de cent pour cent. Nous comptons en Pologne un grand nombre de familles que ce brigandage a précipitées de l'opulence dans la détresse ou même dans la misere. Par la nouvelle loi les mineurs sont dégagés de leur parole & dispensés de payer l'intérêt usuraire que portent leurs obligations ou leurs billets. Quant aux Prêteurs, on les soumet à de grosses amendes, & dans certains cas, à des peines corporelles. Il faut nécessairement à de fortes passions opposer de fortes digues.

L'hiver est très-doux, cette année ; le dégel a commencé en Lithuanie depuis une quinzaine de jours ; la plûpart des rivieres sont débarrassées des glaces, & si le tems dure, elles seront navigables dans tout leur cours. La Vistule est dégelée en partie, & l'on se croit au moment d'une entiere débacle. C'est ici un phénomene que nous n'avons pas vu, depuis bien des années, au commencement du mois de Janvier.

Il y a eu derniérement à Vilna un incendie qui n'a pas fait de grands ravages, mais qui n'en laisse pas moins les Habitans dans de grandes alarmes ; le feu avoit été mis à dessein par des hommes qu'on n'a pas encore pu découvrir. Quelques jours auparavant, ces Incendiaires avoient fait des tas de matieres combustibles & les avoient ensuite allumées. Quoiqu'ils eussent fait leur détestable manœuvre durant la nuit, ils ne réussirent pas ; dès qu'on apperçut la flamme on accourut de toute part, & l'on arrêta bientôt les progrès du feu.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 8 Janvier.*

En vertu d'un orde patticulier de S. M., les trois Chefs & les autres principaux Officiers du College d'Economie & de Commerce ont été obligés de se démettre de leurs postes. Le Gouvernement vient de faire quelques changemens qui regardent les Douanes de Norvege ; il en fera régir à son profit quelques branches qui jusqu'à présent avoient été affermées. On a compté dans le Bailliage d'Aggérhuns, en Norvege, durant le cours de l'année derniere, 2954 mariages, 10,128 naissances & 6373 morts. La Province d'Arhuns en Jutlande, est moins peuplée ; les naissances, durant le même espace de tems, n'ont été que de 3919 ; les morts sont allés à 2809, & les mariages à 1021.

Le vaisseau de guerre le *Schleswig*, de 50 pieces de canon, est arrivé au Port de Donthreim ; dans son trajet de la Méditerranée à ce Royaume, il a été assailli de plusieurs tempêtes qui l'ont beaucoup endommagé ; & ce n est qu'avec les plus grands efforts qu'on l'a sauvé. Un vaisseau de la Compagnie des Indes Orientales a été aussi fort mal traité. Il avoit à son bord le nouveau Gouverneur de la Forteresse Danoise sur les côtes de Guinée. Après un gros coup de vent, il a été obligé de relâcher à Hull & de se faire radouber. Le *Prince Frédéric*, vaisseau de la Compagnie Asiatique, a fait voile, ces jours derniers, pour Tranquebar, d'où il fera le voyage de Chine. Deux de nos vaisseaux qui étoient en mer pour se rendre à nos Isles des Indes Occidentales, ont essuyé des tempêtes & de gros tems qui les ont forcés de s'arrêter en Hiltlande.

Il est tombé de prodigieuses quantités de neige ; les fortes gelées sont survenues, & quoique notre navigation ne soit pas entiérement fermée, cependant nos mers deviennent comme impraticables. Quoique l'hiver soit assez rigoureux, on a vu en Jutlande un phénomene d'Agriculture qu'on ne se rappelle pas y être jamais arrivé dans cette saison. Le Pasteur de Seest a cueilli, vers les Fêtes de Noël, dix pommes de la grosseur des noix ordinaires sur un arbre qui avoit donné du fruit en automne. En Angleterre ce n'est-là qu'un fait singulier ; mais il n'en est pas de même dans ce Royaume où le climat est bien plus rude que celui de la Grande Bretagne.

D'un siecle à l'autre il se fait de grandes révolutions dans les mœurs, les Arts, le Commerce d'une Nation, mais celles des Finances l'emportent presque toujours sur les autres & elles suivent une progression qui étonne. On en jugera par nos revenus publics tels qu'ils étoient en 1602, & les mêmes revenus en 1769. Voici les recettes de nos différens Bailliages à ces deux époques. La recette du District de Copenhague ne fut en 1602 que de la somme de 9508 rixdales ; elle rendit en 1769 plus du double & se monta à 21,161 rixdales. Dans ce même espace de tems, la recette de Rothschild est allée de 6774 rixdales à 49,057 ; celle de Ringstodt a été poussée de 4653 à 27,099 rixd. ; celle de Nyborg & de Tranckier est montée de 7351 à 83449 rixdales ; celle d'Agérhuns se trouve, à la premiere époque, de 14,286, & à la seconde, de 458,686 rixd. ; celle d'Islande fut de 5298 en 1602, & de 13,406 rixd. en 1769.

PRUSSE.

De Berlin, *le 9 Janvier.*

M. Domhard, Président de notre Chambre Royale, a pris, au nom de S. M., possession de la Terre de Langefuhr, aux environs de Dantzick. Heiligebrunn & le Nouveau-Schottland, deux autres Seigneuries qui touchent au territoire de la même Ville, seront bientôt de notre dépendance. La Chambre des Finances est actuellement en négociation pour en conclure l'achat ; nous ne formons pas le moindre doute sur le succès de la négociation. Notre Souverain deviendra, par ces deux nouvelles acquisitions, seul Seigneur & Possesseur de toutes les terres qui s'étendent depuis le territoire de Dantzick jusqu'à la Vistule. Nos conjectures sont toujours mieux fondées & l'événement montrera qu'elles ne portent pas à faux ; d'une Nation guerriere nous allons devenir une Nation commerçante. Toutes les opérations tendent à ce but ; on ouvre des communications par terre & par eau ; les encouragemens ne sont pas épargnés

pour animer les Fabriques & mettre l'Agriculture sur un grand pied. On fait des avances & des dons aux Propriétaires fonciers, pour les engager à mieux cultiver leurs terres & à entreprendre des desséchemens &c. Le commerce intérieur nous occupe & nous n'omettons rien de ce qui pourra lui donner une constante activité. Nous penserons ensuite aux moyens de rendre florissant notre commerce extérieur. Les Dantzickois sçavent si nous tenons à ce dernier article.

ALLEMAGNE.

De Dantzick, *le* 10 *Janvier.*

La peur grossit les objets ; la crainte les représente tels que les circonstances les annoncent ; l'une, toujours destituée de raison, est le triste effet d'une imagination effarouchée ; l'autre est toujours raisonnable, sans quoi elle dégénéreroit en peur. La premiere est le partage des enfans, la seconde, nous l'éprouvons, est souvent plus forte dans les hommes les plus sensés, parce qu'ils voyent mieux & que dans le principe ils tirent la conséquence, trouvent l'effet dans la cause &c. Nos meilleurs Politiques appréhendent que notre République ne soit bientôt plus que l'ombre de ce qu'elle a été jusqu'à présent. Le Roi de Prusse tire, pour ainsi dire, autour de nous des lignes de circonvallation, il bloque notre Port, il achete, il acquiert toutes les possessions qui tiennent aux nôtres. Ce n'est donc pas ici une vaine terreur ; jamais crainte ne fut mieux fondée ; sans acte d'hostilité, on va nous enlever notre commerce ; privée de son commerce, cette Ville n'est plus rien.

Durant le cours de l'année qui vient de finir, il est entré dans notre Ville 28,277 last & 46 boisseaux de grains, dont 14,117 last 47 boisseaux de froment, & 8546 last 44 boisseaux de seigle. Dans le même espace de tems, il est sorti de notre Port 19,355 last 35 boisseaux de grains ; 9333 last 52 boisseaux de froment, & 6362 last 17 boisseaux de seigle. On voit par cet état la quantité de grains que nous n'avons pas vendue & qui reste dans nos magasins. Nous vendions à bas prix & nous n'avons pas une grande foule d'Acheteurs parce que la denrée abondoit dans la plus grande partie de l'Europe & que nulle part on ne souffroit de la disette. Le nombre des bâtimens qui sont entrés dans notre Port durant la même année, se monte à 603, parmi lesquels nous avons compté 150 navires Hollandois. Nous voudrions bien être dans le cas de faire l'année prochaine un calcul qui pût approcher de celui de l'année derniere.

De Lautern, *le* 10 *Janvier.*

La Société Electorale Palatine, instituée pour l'encouragement des Sciences économiques, soit pour la théorie, soit pour tout ce qui a trait à la pratique, ouvrit une de ses dernieres Séances publiques par un discours sur l'Ordonnance publiée le 5 Novembre 1776 dans le Landgraviat de Hesse-Darmstadt. Par ce réglement dont l'Auteur loua beaucoup la sagesse, il est statué que les postes publics qui ont quelque rapport aux Finances, à l'Administration & à tous les objets compris en Allemagne sous le nom de Sciences camérales, ne seront désormais confiés qu'aux personnes qui auront fait un cours complet d'études sur ces matieres intéressantes. On a fondé des établissemens où les Particuliers peuvent puiser les connoissances qui les mettront en état de servir plus utilement la Patrie & de devenir hommes publics. Comme ces établissemens ne sont pas encore multipliés dans le Landgraviat de Hesse, & que celui de Lautern peut suppléer à ce qui manque en ce genre dans le Landgraviat de Hesse-Darmstadt, il est permis à tout sujet de ce dernier Landgraviat de venir étudier à Lautern l'Art de se rendre propre aux fonctions publiques. Le reste de la Séance fut rempli par la lecture de Mémoires, essais, expériences, sur la culture des arbres, des plantes &c. &c.

De Hambourg, *le* 11 *Janvier.*

Il y a long-tems qu'on n'a pas vu tomber dans ce pays ci une aussi prodigieuse quantité de neige que nous le voyons, cette année. Le froid devient toujours plus rigoureux & notre navigation est entiérement interrompue.

Les erreurs se répandent avec la rapidité

du torrent ; les vérités ont un cours plus tanquille, ce n'eſt qu'avec le tems qu'elles s'étendent de proche en proche ; il leur faut, pour ainſi dire, diſputer le terrein ; mais enfin elles prennent pied & leur ſuccès, pour avoir été lent, n'en eſt que plus aſſuré. Dans toute l'Allemagne, un orgueil funeſte nous avoit fait placer le Laboureur, le Cultivateur, le Payſan, dans la derniere claſſe des hommes ; nous aurions même cru nous avilir que de jetter les yeux vers la terre qui nous porte & qui nous fournit nos ſubſiſtances. Ingrats, nous nous faiſions une gloire de notre ingratitude. Cependant nous en étions punis ; nos revenus diminuoient tous les jours ; nos domaines mal cultivés ne produiſoient que des ronces ou des épines ; nous ſemions & nous recueillions peu &c. Depuis quelques années, des eſprits juſtes ont combattu ce préjugé ; nous les avons d'abord écoutés plutôt par curioſité que dans le deſſein de reconnoître & d'abandonner l'erreur. Des zélés Citoyens ont oſé écrire ſur l'Agriculture, nous avons daigné les lire &c. De demi-pas en demi-pas, de degrés en degrés, d'efforts en efforts, on eſt parvenu à faire une heureuſe révolution dans les eſprits. Des Princes qui protégent l'Agriculture, des Sociétés qui en développent les principes & en inſpirent le goût, des Seigneurs qui s'adonnent à l'étude de cet Art & qui ne rougiſſent pas du titre d'Agriculteurs ; voilà ce qu'offrent aujourd'hui la plûpart des contrées d'Allemagne. Autant qu'on eſt avide ailleurs de bagatelles & de frivolités, autant liſons-nous avec plaiſir ceux de nos Auteurs qui nous apprennent à mieux cultiver nos champs & qui traitent des diverſes branches de l'Economie rurale. Le Profeſſeur Buſching vient de nous donner un excellent Ouvrage qui porte en titre, *Connoiſſance générale de l'Economie domeſtique* &c. Il montre dans le plus grand détail aux jeunes Seigneurs, maîtres de leurs biens, par quelles voies ils ſont aſſurés d'améliorer leurs terres & d'augmenter leurs revenus. Des grands Propriétaires fonciers, il paſſe à ceux qui n'ont que des domaines d'une médiocre étendue. Ici les inſtructions ſont plus bornées, mais elles n'en ſont pas moins ſolides. Il en vient enfin à donner des leçons à celui qui ne poſſede qu'un petit coin de terre &c. Parmi tout Buſching donne les principes les plus certains & les développe avec facilité, avec clarté, avec énergie &c.

De Spire, *le* 10 *Janvier*.

Nous avons reſſenti, le 18 du mois dernier, des ſecouſſes aſſez violentes de tremblement de terre. Les portes & les fenêtres furent agitées comme elles pourroient l'être par des vents impétueux. La commotion dura deux minutes ; les murailles des maiſons commencerent à s'ébranler & la terreur ſe répandit dans toute la Ville. Heureuſement nous en avons été quittes pour la peur & il n'eſt arrivé aucun accident. Il faiſoit un froid très-piquant & le ciel étoit pur & ſérein. Les inſtrumens de Muſique donnerent des ſons comme ſi quelqu'un en eût pincé les cordes &c. Le lendemain on éprouva à Manheim de ſemblables ſecouſſes & non-moins violentes.

ITALIE.

De Florence, *le* 11 *Janvier*.

Nous avons appris par le Capitaine du brigantin Anglois, parti de Livourne avec le vaiſſeau le *Joſeph & Théreſe*, que ce dernier bâtiment eſt heureuſement arrivé aux Iſles Canaries, & qu'il n'attend qu'un vent favorable pour continuer ſa route. Nos Marchands ſuivent, pour ainſi dire, de l'œil ce vaiſſeau ; s'il revient avec une bonne cargaiſon, voilà une nouvelle branche de commerce qui s'offre à eux ; ils la ſaiſiront. Les Spéculateurs ne manquent pas quand ils ſont moralement aſſurés de faire des gains plus ou moins conſidérables.

S. A. R. a donné un Reſcrit pour faire expédier promptement & à moins de frais toutes les affaires qui ſont portées à la Chancelerie. Les droits qu'on exigeoit à ce Tribunal, ſont ſupprimés, excepté dans deux ou trois cas particuliers.

Un Capitaine de navire ayant été pris avec tout ſon équipage par les Algériens, un vaiſſeau Ruſſe enleva à ces derniers le bâtiment Marchand & le conduiſit à Livourne. Le Capitaine Ruſſe ne voulant point profiter de cette priſe, pria S. A. R. de vouloir bien en diſpoſer. Le Grand Duc

a fait vendre le navire, & les sommes qu'on a retirées de la vente ont servi pour la rançon du Capitaine & de son équipage. Ces infortunés sont de retour dans leur Patrie & bénissent la main charitable qui a brisé leurs fers, & les a retirés d'entre les mains des Barbares.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 15 Janvier.*

La presse des Matelots a jetté notre commerce dans une cruelle stagnation. Les Marchands se plaignent amèrement de ne pouvoir pas équiper leur navires, même en offrant aux Marins de doubler, ou du moins d'augmenter considérablement leurs gages. On compte dans nos différens Ports près de deux cens navires dont les équipages ont été enrôlés de force pour le service de S. M. Tous ces bâtimens étoient sur le point de mettre à la voile pour nos Colonies des Indes Occidentales ou pour divers Ports de l'Europe. Quelle perte pour nos Marchands!

La semaine derniere, on trouva, près de Longborough, un jeune homme assez bien mis qui se mouroit de faim & de fatigue; des personnes charitables l'aborderent; cet infortuné leur dit d'une voix éteinte qu'il venoit de Londres & qu'il fuyoit, dans la crainte d'être saisi par les Officiers de la presse; après ces courtes paroles, il expira.

Durant le cours de l'année derniere, il est entré dans le Port de Londres 697,068 chaldrons (le chaldron fait 36 boisseaux d'Angleterre) de charbon de Newcastle & de Sunderland. Cette importation est plus forte que celle de 1775, de 37,237 chaldrons, & l'emporte de 77,237 chaldrons sur celle de 1774.

On mande de diverses Provinces de ce Royaume qu'il est tombé de grandes quantités de neige, & que le froid y est si rigoureux que des personnes en sont mortes à la campagne ou en route. Dans certains cantons, les rivieres sont si fortement gelées que les voitures passent sur la glace, sans qu'on ait à craindre qu'elle ne s'entr'ouvre &c.

Deux Juifs, accusés d'avoir fabriqué de faux billets de Loterie, ont été saisis & mis en prison; ils ont subi des interrogatoires juridiques; on pousse l'affaire, & s'ils sont coupables, on les punira d'une maniere proportionnée au délit.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le 18 Janvier.*

On éprouve sur les côtes d'Afrique une sécheresse des plus opiniâtres; le territoire de Tripoli est le canton qui en souffre le plus; si des pluies abondantes ne viennent au plutôt rafraîchir la terre, on y a tout à craindre peur les récoltes prochaines. L'intempérie de la saison a occasionné dans ce pays-là des maladies épidémiques; il y meurt chaque jour un grand nombre de malades.

Durant le cours de l'année derniere, il est entré dans notre Port 1153 bâtimens François, 84 Napolitains ou Siciliens, 147 Génois, 14 Vénitiens, 18 de l'Etat Ecclésiastique, 4 Ragusiens, 1 Malthois, 1 Toscan, 30 Espagnols, 28 Hollandois, 28 Suédois, 34 Anglois, 10 Danois, en tout, 1541. Dans le même espace de tems, il en est sorti 1665, dont la destination étoit comme il suit: 255 pour l'Espagne, 243 pour les Etats de la République de Gênes, 331 pour le Levant, 138 pour les côtes de Barbarie, 163 pour Naples & la Sicile, 18 pour Venise, 2 pour Raguse, 20 pour les Etats du Pape, 20 pour Malthe, 60 pour le Grand-Duché de Toscane, 101 pour les Etats du Roi de Sardaigne, 31 pour la Corse, 16 pour Minorque, 7 pour le Portugal, 154 pour le Ponent, 8 pour la Hollande, 3 pour la Suede, 3 pour le Danemarck, 1 pour la Russie, 1 pour l'Angleterre, 38 pour Saint-Domingue, 37 pour la Martinique, 10 pour la Guadeloupe, 2 pour Cayenne, 8 pour l'Inde, & 29 pour divers autres lieux.

De Rheims, *le 24 Janvier.*

Notre territoire est couvert de neige de-

puis le commencement du mois; il n'en eſt pas de même dans certains cantons de la Province. Notre commerce de vin ne va pas parce que la plûpart de nos chemins ſont impraticables, ſur-tout ceux de traverſe. Nous avons aux Rois une Foire qui nous attire communément une grande foule d'Acheteurs & de Vendeurs. Elle a été mauvaiſe & très-mauvaiſe cette année; les malheurs que la Province a eſſuyés par les orages de l'été dernier, nous mettent dans le cas d'avoir le plus grand beſoin de vendre. Les prix des vins ſe ſoutiennent; ils ne ſont ni trop haut ni trop bas. Ce n'eſt pas aſſez pour réparer nos pertes; quand on a ſi peu à vendre, en vendant même cher, on ne peut faire que de légers profits.

Il n'y a pas bien des années qu'un homme noyé étoit toujours un homme mort. Loin de lui adminiſtrer des ſecours, on n'oſoit pas en approcher, avant que les Officiers de Juſtice euſſent verbaliſé. On eſt revenu de ce préjugé barbare, & l'on ſauve tous les jours quelques uns de ces infortunés. Nous n'avions pas encore dans cette Ville de boîtes qui renferment les ſecours qu'on doit donner aux perſonnes qui ont été retirées de deſſous l'eau; nos Magiſtrats viennent de s'en procurer deux, & un Particulier charitable a donné l'argent néceſſaire pour en avoir une troiſieme.

De Senlis, *le 24 Janvier.*

Lettre au Rédacteur de la Gazette. Je lis avec beaucoup de plaiſir, Monſieur, dans votre Gazette & dans pluſieurs Journaux des traits de généroſité & de bienfaiſance. Soulager l'humanité ſouffrante & faire des heureux, voilà ce qui paroît former le caractere diſtinctif de la Nation depuis que nos Auguſtes Souverains nous en ont donné, les premiers, l'exemple, & c'eſt bien-là le cas d'appliquer cette penſée du Chantre de l'Enéide, *Regis ad exemplum totus componitur orbis.* Les grandes ames ſçavent répandre les bienfaits d'une maniere qui en releve infiniment le prix; les ames ſenſibles reçoivent les bienfaits avec une vivacité, un héroïſme de reconnoiſſancee qui les rend infiniment dignes d'en recevoir. Nous en voyons la preuve dans notre Ville; la voici.

Une veuve fort âgée, ſurnommée la Pauvreſſe de la Reine, étoit tellement plongée dans l'indigence qu'elle ne pouvoit, faute d'argent, ſe faire panſer un de ſes genoux qui avoit été griévement bleſſé d'une chûte très violente. On la voyoit, ſemblable à la miſere perſonnifiée, ſe traîner avec peine: elle ne donna pas long-tems ce ſpectacle attendriſſant; le mal augmente, bientôt il devient ſi conſidérable qu'elle ne peut plus ni marcher ni ſe ſoutenir. Sans aucune eſpece de ſecours, réduite à deſirer la guériſon & à la craindę en même tems parce qu'il auroit fallu ſacrifier ce qui étoit néceſſaire à ſa ſubſiſtance & beaucoup plus, cette veuve gémiſſoit en ſecret & attendoit la fin de ſes maux par celle de ſa vie. Un Officier du Roi & ſon Epouſe, demeurant à Senlis, apprennent l'état pitoyable de cette femme infortunée; ils envoyent auſſi-tôt leur Chirurgien, le chargent de travailler, à leurs dépens, à guérir la malade, & ne voulant pas qu'on apperçoive la main bienfaiſante qui verſoit le baume ſur la plaie, ils prient le Chirurgien de ne point les faire connoître à la pauvre affligée. Quel fut ſon étonnement de voir un Chirurgien qu'elle n'avoit pas appellé, & d'apprendre de cet homme, également charitable & habile, qu'elle marcheroit dans peu de tems ſans qu'il lui en coûtât rien.

Le mal, faute d'avoir été arrêté dans ſon principe, s'étoit fort aggravé, ce qui rendit la cure difficile & diſpendieuſe; mais enfin elle réuſſit. Rappellée à ſon premier état de ſanté, ayant parfaitement recouvré l'uſage de ſa jambe, la premiere démarche que fit cette bonne femme fut d'aller ſe jetter aux pieds du Chirurgien en lui demandant pour toute grace qu'il lui indiquât les perſonnes à qui elle avoit tant d'obligations; il ne put réſiſter au plaiſir de les nommer; & lui-même doit être cité puiſqu'il a fallu le forcer à recevoir au moins l'argent qu'il avoit déboursé pour les remedes & les drogues. Auſſi-tôt que cette victime de l'indigence a été inſtruite du nom & de la demeure de ſes Bienfaiteurs, elle eſt allée arroſer leurs pieds des larmes de la reconnoiſſance, préciſément dans un moment où ils étoient entourés d'une nombreuſe Compagnie; c'eſt ainſi que la ſenſibilité qui s'eſt manifeſtée d'une part a trahi la modeſtie qui ſe cachoit de l'autre. Nous pardonnons d'autant plus volontiers à la premiere d'avoir ainſi arra-

ché & publié un ſecret, qu'elle mérite par-là de partager notre admiration avec la ſeconde. Depuis que la veuve eſt guérie, elle s'eſt impoſée la loi d'aller tous les Samedis baiſer la premiere marche de l'eſcalier des honnêtes & vertueux Citoyens qui ont procuré ſa guériſon. J'ai l'honneur d'être &c. *Signé*, DESLANDE, *Lieutenant Général à Senlis.*

DE PARIS, *le 26 Janvier.*

Ordonnance du Roi, concernant les Conſuls & autres Officiers de Sa Majeſté dans les Echelles du Levant & de Barbarie. Par l'article quinzieme de cette Ordonnance, S. M. défend expreſſément à tous ſes Officiers employés dans les Echelles du Levant & de Barbarie de faire aucun commerce directement ou indirectement, ſous peine de révocation. La ſageſſe de cet article ſe remarque aiſément; les Conſuls & Vice-Conſuls ſont prépoſés pour veiller à la ſûreté du commerce de nos Marchands, & non pour faire eux-mêmes ce commerce. Si les Protecteurs ſe confondent avec les Protégés; s'ils entrent en concurrence avec eux, il eſt à craindre que cette concurrence ne ſoit auſſi funeſte aux derniers qu'elle ſeroit avantageuſe aux premiers. C'eſt aux Conſuls que les Commerçans doivent porter leurs plaintes contre ceux qui gênent leur commerce &c; s'ilt ont à ſe plaindre des Conſuls eux-mêmes, à qui pourroient-ils avoir recours &c. &c.

II.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Lettre au Rédacteur ſur une Queſtion de Commerce.

J'ai eu occaſion, Monſieur, de relire l'avis inſéré dans vos Feuilles N°. 99 & 100, touchant les Arrêts des Parlemens d'Aix & de Paris dont il étoit parlé dans les N°. 85 & 92, & qui ſembloient, comme ils me le paroiſſent encore, oppoſés l'un à l'autre, en ce que le premier décide que le Porteur d'un effet de commerce proteſté, dont le Tireur & les Endoſſeurs ſont en faillite, ne peut, après en avoir touché partie de l'un d'eux, figurer que pour le reſtant vis à vis d'un ſecond Obligé, au lieu que l'autre Arrêt autoriſe le Porteur à paroître pour la ſomme entiere dans chaque faillite.

Il paroît que dans cet avis on n'adopte pas la derniere déciſion; on obſerve, en réduiſant même le nombre des Obligés à trois (ils étoient quatre dans l'objet qui occaſionne l'Arrêt d'Aix), & ſuppoſant que chacun, par le traité fait avec ſes Créanciers, payât 50 pour 100, on obſerve, dis je, que le Porteur recevroit plus qu'il ne lui étoit dû.

Il eſt ſurprenant, Monſieur, qu'on haſarde une pareille objection, ne tombant pas ſous les ſens que le Créancier qui a touché de deux des Obligés le montant de ſon dû, oſe rien exiger du 3e., d'autant mieux qu'il le feroit inutilement puiſqu'il doit remettre ſon titre à celui qui le ſolde. Toute inquiétude là-deſſus eſt déplacée; l'Arrêt du Parlement de Paris n'y donne nul ſujet non-plus qu'à aucune autre eſpece d'inconvénient.

L'Auteur de l'avis propoſe une queſtion qu'il ne réſout pas & que n'ont dû lui ſuggérer ni l'un ni l'autre Arrêt. En limitant toujours à trois le nombre des Obligés, & ſuppoſant que chacun a compoſé à 50 pour 100 avec ſes Créanciers, il demande » ſi ce » ne ſeroit pas le cas de faire payer d'abord » 50 par le Tireur, premier Obligé, *& en-» ſuite 25 par chacun des deux autres*, pour » former la ſomme totale.

Je ſuis aſſuré que ſi Blanc eût traité à 50 pour 100, il n'auroit point eu la témérité de prétendre ne payer que 25 ſur cet effet & en faire ſupporter autant par Arnoux, à qui il l'avoit négocié & qu'il étoit de droit tenu de libérer; autrement il y auroit autant de raiſon à dire que s'il ſe trouvoit dix Endoſſeurs, ils devroient acquitter, par contributions égales, ce qui ne l'auroit pas été par le Tireur, quoique le plus ancien de ces dix eût des facultés ſuffiſantes pour le faire ſeul; propoſition qui ſeroit viſiblement abſurde.

(*La ſuite à l'Ordinaire prochain.*)

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 22 Janvier 1777 au Samedi 25 dudit, le froment s'eſt vendu à la

Halle, de 19 liv., 20 liv. 5 ſ., 22 liv. 5 ſ. à 24 l. 5 ſ.; le ſeigle, de 10 l. 5 ſ., 11 à 12 l. 5 ſ.; l'orge, de 9, 9 liv. 10 ſ. à 11 l. Le froment au Port de la Greve, de 19, 21 à 23 liv.; le ſeigle, de 9 liv. 15 ſ. à 10 l.; l'orge, de 9 à 9 l. 10 ſ. auſſi *le ſeptier*.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 22 Janvier 1777 au Samedi 25 dudit, l'avoine s'eſt vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv. 5 ſ.; *idem* à la Greve, de 19, 20 l. 5 ſ. à 21 l. *le ſeptier*.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'eſt vendu Porte S. Michel, le 29 Janvier 1777, de 60 à 61 liv.; *id.* nouveau, de 58 à 59; le cent de paille vieille, de 29 à 30 l.; *id.* nouvelle, de 28 à 29 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 53 à 54; *idem* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 26 à 27; *id.* nouvelle, de 24 à 25; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 47 à 48; *id.* nouveau, de 45 à 46; le cent de paille vieille, de 24 à 25 liv.; *id.* nouvelle, de 23 à 24 l.; le foin à la Grêve, de 42 à 43 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 29 Janvier 1777.

Or de Portug. à	725	℔ 6		marc.
Du Mexique à	716			marc.
Du Perou à	708			marc.
Les guinées à	723			marc.
Ducats à	98	5		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à	83			once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	15		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52			marc.
Piaſtres à	49	7	6	marc.

CHANGES DE PARIS, *du 29 Janvier 1777.*

Amſterdam	54 ⅛ à ¼
Londres	31 1 16e. à ⅛
Hambourg	188 ¼
Madrid	15 3 6
Cadix	15 2 6 à 1 6
Livourne	97 ½
Gênes	95 ½
Lyon *Rois*	⅞ à ⅝

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix premiers mois 1776.

Du Mardi 21 Janv. 1777

Meſſieurs

Cauchy.... pplles.	t. l.	
Viageres.....	t. l.	
Tontine....	t. l.	

Six derniers mois 1776.

Du Mercredi 15.

Deſchapelles.. vres.	A.	
Perpétuelles.	A.	
Tontine.....	A.	
Nau..... pplles.	F.	
Viageres	F.	
Tontine.....	F.	
Caron..... vres.	L.	

Du Jeudi 16.

Meſſieurs

De S. Janvier vres.	A.
Tontine.....	A.
Lempereur. Viag.	A.
Perpétuelles..	A.
Nau..... Viageres.	J.
Perpétuelles..	F.
Tontine.....	J.
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janv. 1777.	*Lundi 27.*	*Mardi 28.*	*Mercredi 29.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	1760 65 . . .	1762 ½ 65 . .	1765 62 ½ 65 6
D°. 16es/25 . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	410	410	410 . . . .
Reſcriptions . .	13 ¼ 13 13 ¼ 13 ½ 13 ¼)	13 ½ 14 13 ½. .	13 ½ . . .
Bil. des Fermes.	3	3	3 . . . .
Bil. de la Lot. R.	1240 42 44 . .	1243 42 . . .	1242 41 42 .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par ſemaine. L'abonnement de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adreſſer à Paris au Bureau Royal de Correſpondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne auſſi au même Bureau pour les Annonces, deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1776.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 12 Août.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 13 *Juillet.*

NOTRE commerce fleurit ; il ne tiendroit qu'à nous de le rendre encore plus florissant puisqu'il ne dépend que de nous de l'encourager. Ce moyen, pour être simple n'en seroit pas moins efficace, nous le sçavons ; mais quelle espece d'encouragemens faut-il donner au commerce ? Voilà ce que nous ignorons ou ce que nous semblons ignorer. Il paroit un long Réglement pour les Douanes & le Commerce du Comté de Pinneberg. Des gens doutent beaucoup que son utilité réponde à sa longueur. Voici le dispositif de quelques articles. Les Douanes & les droits seront dans la Seigneurie de Pinneberg sur le même taux que dans la partie Royale du Duché de Schleswig. Tout Négociant, soit natif du pays, soit étranger, privilégié ou non privilégié, fera une exacte déclaration des marchandises, & s'il est *privilégié*, il produira le titre de son exemption. Ceux qui pour leur commerce voyageront dans la Seigneurie de Pinneberg & le Comté de Ranzau & y feront passer des marchandises par terre, ne prendront & ne pourront prendre que la *route* de Langelfeld & de Nérite. Tout chemin où il n'y auroit point de Bureau de Douane est absolument interdit aux Négocians. Il n'est permis qu'aux Habitans des lieux situés près de l'Elbe & à une certaine distance de Langelfeld de passer par le chemin qu'il étoit libre auparavant à tout Citoyen de fréquenter. Le Réglement spécifie ensuite les routes dont il ne sera pas permis de s'écarter en allant à Hambourg, Altona &c. Il désigne, après cela, les endroits où se tiendront les Commis des Douanes. On ne laissera passer ni chevaux ni bestiaux, à moins qu'au préalable le nombre, la valeur, la qualité &c. n'aient été déclarés & les droits payés. Sans une pareille déclaration & l'acquit des droits, on ne sera pas autorisé à charger des bestiaux ou des marchandises sur les bords de l'Elbe dans toute l'étendue de la Seigneurie de Pinneberg & la Prévôté d'Ultersen. Cet article regarde sur-tout les Pilotes Côtiers & autres Marins. Voilà, disent les Spéculateurs, le commerce chargé de lourds fardeaux, gêné, lié ; malgré tout cela, on se flatte qu'il ira bien. Si l'expérience nous éclaire & nous fait appercevoir quelque grande erreur, nous suivrons une route opposée & alors sans doute, nous parviendrons au but. L'Ordonnance est datée de Friedensbourg, le 22 du mois dernier.

Le *Tranquebar*, vaisseau de la Compagnie Asiatique, relâcha le 26 Avril à Madere, & remit à la voile le 4 Mai. Le *Gange*, autre bâtiment qui appartient à la même Compagnie, arriva au Bengale le 7 Novembre 1776 ; il en est parti pour Tranquebar, à la mi-Janvier de l'année courante. Ce vaisseau, après avoir essuyé plusieurs tempêtes,

a eu le bonheur d'échapper encore à de plus grands dangers dans la rade de Baliafox, où il a péri 21 bâtimens.

C'est aux troubles de l'Amérique que nous sommes redevables d'une nouvelle branche de commerce. Nous vendons aux Colons le bœuf & le porc salés qu'ils tiroient, avant la guerre, de diverses Villes maritimes d'Irlande. Ils sont contens de notre maniere de saler cette viande & nous en achetent de grandes quantités. Nos Négocians gagnent de grandes sommes à ce trafic.

D'HELSINGOR, *le* 12 *Juillet*.

On mande des côtes de Norvege que la frégate partie de Stockolm le 13 Avril dernier pour aller porter au Dei d'Alger les présens de Sa Majesté Suédoise, n'a pu résister à une furieuse tempête & a fait naufrage. Plusieurs Passagers dont quelques uns étoient des personnes de marque ont péri. On ne dit pas ce qu'on a sauvé de l'équipage & de la cargaison.

PRUSSE.

DE BERLIN, *le* 14 *Juillet*.

Un Gentilhomme de la Marche de Brandebourg qui s'applique avec succès à l'Economie rurale & qui ne montre pas moins de zele pour le bien public, propose un Prix de 20 ducats pour l'Auteur qui répondra d'une maniere satisfaisante à une question qu'on a déjà faite inutilement plusieurs fois. Il demande : » Quelle est la principale cause des épizooties ? Proviennent-elles d'un germe unique qui par telle modification devient telle maladie plutôt que telle autre ? Ce germe primitif, ou cette premiere cause d'épizooties n'existe-t-elle que dans la corruption de l'air, ou se trouve-t-elle dans le corps des animaux ? Peut-on prouver par des observations que des vers ou d'autres insectes forment cette matiere dans le corps des animaux, ou la mettent en mouvement & en excitent la fermentation » ? Voilà bien des questions dans une seule ; on ne peut les résoudre qu'en se jettant dans une foule de discussions dont il ne sera pas aisé d'apprécier le mérite. L'illustre Econome qui propose cette matiere à éclaircir, convient que le sujet n'est pas neuf, mais que jusqu'à présent on n'a rien trouvé ni même imaginé de plausible sur cette matiere. Les Auteurs pourront donner à leurs Mémoires toute l'étendue qu'ils voudront. Les Ouvrages seront adressés, francs de port, au Docteur Martini, Secretaire perpétuel des Curieux de la Nature à Berlin. On les recevra jusqu'au premier Mars de l'année prochaine 1778.

Le bruit court depuis long-tems & se confirme que notre Souverain ne tardera pas à faire de grandes opérations aux environs de Dantzick, & que par divers établissemens nous pourrons enlever aux Dantzikois tout leur commerce.

SILÉSIE.

DE FREYBOURG, *le* 14 *Juillet*.

Nous avions perdu & nous venons de retrouver la maniere de préparer le charbon de terre pour le rendre propre aux forges de fer & à d'autres usages de cette espece. Ce charbon brut & tel qu'on le tire de la mine ne convient à aucune opération métallurgique parce qu'il dégrade la qualité du métal & détruit une grande partie du métal même. Les Anglois ont les premiers trouvé une méthode pour purifier la houille ou le charbon de terre. Les François & les Liégeois les imiterent. Il paroit certain qu'on faisoit autrefois usage de cette méthode en Allemagne & sur tout dans la Silésie. Il nous reste des monumens qui attestent que le charbon de terre nous servoit pour les fours à chaux & à tuiles &c. Les guerres ayant dépeuplé cette Province, on perdit ce secret ou l'on cessa d'en profiter parce que le bois étoit alors plus que suffisant pour la consommation. En devenant plus rare le bois est devenu plus cher. On est revenu au charbon de terre ; mais comme on pourroit en tirer de plus grands avantages, le Comte de Hochberg avoit fait proposer les questions suivantes par la voie des Annonces de la Société Patriotique : » Le charbon de terre » des mines de Hochberg pourroit-il être » employé aux mêmes usages que celui » d'Angleterre, c'est à dire à chauffer les » les appartemens, aux fours à chaux, aux » tuileries, aux forges de fer blanc, aux » brandevineries, aux Brasseries, & même

» à ſécher la dreche ? Par quels procédés » viendroit on à bout de le dépouiller en» tiérement de ſa mauvaiſe odeur & de ſes » mauvaiſes qualités » ? En conſéquence on a fait diverſes épreuves ſur du fer nouvellement tiré des mines, ſur du vieux fer & ſur des quantités de métal plus ou moins conſidérables. Il en eſt réſulté que le charbon de terre bien préparé eſt même préférable à celui de bois, pour les forges & pour mettre le fer en œuvre. On a fait les mêmes eſſais pour le cuivre & l'on a également réuſſi. Un Fondeur, après s'être ſervi de l'un & de l'autre, atteſte que le charbon de terre eſt préférable à celui de bois, attendu qu'il donne un feu plus vif, plus continu & qui dure plus long tems. Toutes ces épreuves ont été faites à Furſtenſtein.

La Société Patriotique demande quelle eſt la proportion entre les prix du charbon de terre brut, du charbon de terre préparé & du charbon de bois ? Quels avantages peut on ſe promettre de la préparation du charbon de terre, & ces avantages compenſent ils, ſur tout pour les Forges & les Fabriques, les frais que cette préparation exige ? Les procédés qu'on ſuit pour préparer le charbon de terre nuiſent ils à la ſanté & ſont-ils même dangereux pour les perſonnes qui les mettent en pratique ? La Société ajoute que dans pluſieurs endroits on a renoncé à préparer le charbon de terre parce que cette méthode étoit funeſte aux Ouvriers qui la ſuivoient.

ALLEMAGNE.

De Brunn (*en Moravie*), *le* 15 *Juillet*.

Dans toutes les Villes commerçantes qui bordent le Danube, les Négocians ſont toujours plus attentifs aux bruits qui courent par-tout ſur les démêlés de la Ruſſie avec la Porte & ſur leur rupture prochaine. De-là ils forment leurs projets, attendu qu'une nouvelle guerre ne peut manquer d'influer beaucoup ſur le commerce de ces contrées. Ils tâchent de profiter de l'inertie & de l'indéciſion où languiſſent les Habitans de la Pologne. Dans ce Royaume on paroit ſans ceſſe occupé à tout régler & l'on ne régle rien. Quoi qu'on ait publié ſur les affaires de cette Nation, il n'en eſt pas moins vrai qu'on n'y a pas encore formé un ſyſtême ſolide & ſuivi pour rétablir les Finances, créer l'Induſtrie & ranimer le Commerce.

On écrit de diverſes contrées, entr'autres des plus riches Provinces de la Hongrie, que l'inconſtance & la variété de la ſaiſon fait évanouir une bonne partie des eſpérances qu'on avoit formées ſur les vendanges prochaines. Le mois de Juin a été preſque par-tout mêlé de jours pluvieux, froids, & de quelques-uns qui n'ont donné qu'une chaleur médiocre. Les pluies continues reculent l'époque des récoltes ; dans pluſieurs cantons les foins ſont encore ſur pied, ils ne ſont pas encore gâtés, mais ils ont un beſoin preſſant d'être ranimés par la chaleur. Nous ferons auſſi les moiſſons beaucoup plus tard qu'à l'ordinaire. Ce qu'il y a de ſurprenant c'eſt que les grains continuent à ſe vendre à des prix très-modiques. Nous n'achetons cher que le tabac, le café, le ſucre, les épices & les autres articles qui nous viennent de l'Amérique.

De Ritzingen, *le* 14 *Juillet*.

Un cruel orage a bouleverſé nos campagnes. La pluie tomboit à torrent, des vents impétueux ſe joignant à la pluie achevoient de ruiner ce qu'elle avoit entamé. Dans quelques cantons les vignobles n'exiſtent plus ; tous les ſeps ont été déracinés. On ne croit pas que de dix ans les infortunés Propriétaires puiſſent réparer leurs pertes. On parle auſſi de moulins emportés, de bâtimens renverſés, & d'autres malheurs de ce genre.

On apprend de Schwein qu'on y a éprouvé un pareil fléau & qu'il a étendu ſes ravages fort loin. De pluſieurs contrées, à une grande diſtance les unes des autres, on marque des nouvelles non moins triſtes. Dans la plus grande partie de l'Italie, le mois de Juin n'a donné que des pluies & des orages. Le tonnerre a mis feu à une bergerie ; dans peu de tems elle a été réduite en cendres : 149 moutons ou brebis s'y trouvoient renfermés ; ils ont tous été la proie des flammes. La grêle a beaucoup endommagé les récoltes du territoire de Weiden dans le Haut-Palatinat, de Schoenbrunn, & de Kallenbrun. Les grains de grêle étoient d'une telle groſſeur que deux enfans qui gardoient un troupeau aux environs de cette

derniere Ville, en ont été tués. Jamais saison ne fut si désastreuse.

De Francfort, *le* 18 *Juillet.*

Dans la crainte que les épizooties ne pénétrent jusqu'au territoire de cette Ville, le Magistrat vient de faire publier une Ordonnance qui renferme les dispositions & les instructions les plus sages. On ne tirera pas du bétail des contrées infectées de la contagion; celui qui nous viendra de lieux sains ne laissera pas que d'être examiné par les personnes de l'Art. Quelques articles indiquent la maniere dont on doit traiter les bestiaux pour les préserver de ce cruel fléau, & la méthode qu'il faut suivre quand ils en sont atteints. On desire beaucoup l'établissement d'une Ecole Vétérinaire; nous n'avons guères ici d'autre guide que la routine. Les ravages des épizooties diminuent dans le Palatinat du Rhin, mais ils continuent avec fureur dans d'autres contrées.

ITALIE.

De Trieste, *le* 10 *Juillet.*

On dit ailleurs que la saison est dérangée; peu s'en faut que nous ne disions que le dérangement est dans le globe. De toutes les parties de l'hémisphere on écrit qu'il n'y a point de mauvais tems qu'on n'essuye; du moins les plaintes sont générales depuis le Nord jusqu'au Midi de l'Europe.

Après des pluies opiniâtres qui ont ralenti la végétation des fruits de la terre, nous avons eu des jours froids qui l'ont suspendue. Nous ferons les moissons fort tard, & si nous recueillons assez de grains, il n'y a pas apparence qu'il soit de bonne qualité. Dans la Romagne & d'autres Provinces d'Italie les espérances ne sont pas au dessus des nôtres. On ne dit pourtant pas que le grain se pourrisse; mais avec des tems si contraires il ne peut pas mûrir. Toutes ces circonstances ne contribuent pas peu à donner de l'activité au commerce des bleds; il en arrive beaucoup dans notre Port & nous en vendons en plus grande quantité que nous n'étions accoutumés d'en vendre dans cette saison. La denrée n'est pas chere; mais on ne doute pas que bientôt le prix n'en augmente beaucoup.

De Naples, *le* 18 *Juillet.*

Depuis le commencement du mois dernier les Habitans de Messine & des environs sont dans les plus plus vives alarmes. Le 6 on y éprouva un tremblement de terre si violent qu'on eût dit que la terre alloit s'entr'ouvrir pour engloutir la Ville & ses Habitans. La commotion étoit accompagnée d'un grand bruit souterrein & dura 5 minutes. On peut bien s'imaginer que la consternation & l'effroi furent égaux au péril dont on étoit menacé. L'opinion est assez générale que si les secousses n'avoient pas été continues & toujours égales, Messine n'existeroit plus & seroit ensevelie sous ses ruines. La direction du mouvement se soutint durant tout le tems de l'Est à l'Ouest. On ne s'est pas apperçu que les maisons & les autres édifices aient souffert; cependant quelques vieux murs n'ont pu résister à l'ébranlement & se sont écroulés. Voilà à peu près tout le dommage. On assuroit que personne n'avoit péri dans ce triste accident, mais deux ou trois personnes ont perdu la vie. Les Habitans ont eu bien de la peine à se rassurer; ils craignoient sans cesse que les secousses ne recommençassent & que la catastrophe ne fût aussi funeste que celle de Lisbonne.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 24 *Juillet.*

Les Parlemens de la Grande-Bretagne & d'Irlande sont prorogés, le premier jusqu'au 18 Septembre prochain, & le second jusqu'au 14 Octobre. Ces délais paroissent d'autant plus nécessaires qu'il s'agit de discuter, de régler ou de terminer dans ces deux Assemblées Nationales des affaires très délicates & de la plus grande importance. On veut procéder avec lenteur pour avoir le tems de préparer, de ménager, de gagner les esprits & ne rien omettre en un mot de tout ce qui peut assurer le succès. Ce qui doit principalement occuper le Parlement d'Angleterre, c'est de voir l'état des affaires de la Compagnie des Indes tant au dedans qu'au dehors du Royaume, & d'aviser aux moyens de les mettre sur un pied plus avantageux pour la Nation en 1780, tems auquel la Chartre doit expirer. Comme notre commerce d'Afrique décheoit de jour en jour, il s'agira de

prendre les mesures convenables pour le relever. Enfin l'on tâchera de saisir de nouveau plusieurs branches de commerce qui nous sont échappées ou qu'on nous a enlevées. Quant au Parlement d'Irlande, on lui proposera de mettre une taxe fonciere; le Ministere prend beaucoup à cœur cet article & paroît résolu à mettre tout en œuvre pour le faire passer. Jusqu'à présent les Irlandois n'ont pas voulu entendre parler d'une pareille taxe; ils essuyent de grandes pertes; les Américains bloquent leurs Ports; malgré les plus grands efforts, ils ne peuvent retenir leur commerce qui roule sur le penchant de sa ruine: tout cela ne dispose pas la Nation à s'imposer elle-même de nouvelles charges. On voit bien que de pareilles raisons doivent donner à la répugnance des Irlandois & plus de force & plus d'activité. Les difficultés sont prévues & la Cour ne désespere pas de les vaincre. Si l'on demande d'un côté, on accordera de l'autre & l'on donnera pour obtenir. Encouragemens pour les fabriques & le commerce des toiles, diminution des droits; voilà les moyens qui seront employés.

Huit navires de la Compagnie des Indes, partis tous ensemble de Sainte-Hélene, ont fait le trajet sans aucun accident & sans avoir rencontré aucun Armateur Américain. Ils sont arrivés dans la Manche; on a pris la sage précaution de les faire escorter jusqu'à la Thamise.

Une frégate du Roi, de 28 canons & de 200 hommes d'équipage, après avoir escorté la flotte Marchande à la pêche de Terreneuve, rencontra à son retour un bâtiment Américain de 32 pieces de canon & de 300 hommes d'équipage, nommé le *Hancock*. Le *Fox*, c'est le nom de la frégate, étoit sur le point de sortir victorieux du combat, lorsqu'un autre Armateur de 28 canons & de 240 hommes vint fondre sur elle. La partie n'étoit plus égale, il fallut céder & se rendre. Les Vainqueurs ont conduit notre frégate dans un des Ports des Colonies.

Des lettres écrites du Fort Guillaume, dans le Bengale, nous ont donné la nouvelle qu'on a éprouvé à Calcutta un tremblement de terre. Point d'autre détail, si ce n'est que les secousses ont duré 3 ou 4 minutes & que les Habitans en ont été quittes pour l'effroi.

La tournure que les affaires semblent prendre en Portugal donne un rude coup à notre commerce, sur-tout à celui de draps & d'autres étoffes de laine. Nos Marchands en sont vivement affectés; après avoir perdu le commerce des Colonies, ils perdent encore celui du Portugal. En effet il paroît certain que si notre Cour n'a plus de liaison avec celle de Lisbonne, les Sujets de cette Puissance rompront aussi tout rapport d'intérêt avec les nôtres. Cet événement semble prochain, puisque déjà les Marchands de la Capitale du Portugal ont envoyé des lettres de change sur Londres pour des sommes considérables. Ces lettres sont payables à quelques jours de vue, ce qui ne se pratiquoit pas auparavant.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Lyon, *le 30 Juillet.*

Nous avons ici le tems le plus fâcheux; des pluies trop abondantes & si froides que l'on assure que Dimanche matin il est tombé de la neige auprès des portes de Trion. Ces intempéries sont de vraies calamités.

M. Grandchamp, Chirurgien de l'Hôpital de la Charité a eu la satisfaction, il y a 8 jours, d'administrer des secours efficaces à une femme noyée; elle avoit été, dit-on, plusieurs heures sous l'eau ou rejettée sur la rive. Il a fallu le zele & la constance de l'habile homme qui a conduit le traitement pour parvenir au succès qu'il a enfin obtenu; & ce n'est pas le premier. On lira peut-être volontiers la lettre de M. Grandchamp à M. Faissoles, Chirurgien du Roi, sur ce traitement; nous l'avons transcrite littéralement.

» Je vous envoie, Monsieur, les détails » des secours administrés ce matin à la Cha» rité pour une femme noyée. Cette femme » de cette Ville, âgée de 42 ans, & qui ne » veut point être nommée, ce matin à 4 heu» res, dans un moment de désespoir, s'est » précipitée dans le Rhône au-dessus des » moulins qui sont vis-à vis de la Charité. » Un Pêcheur qui étoit sur la chaussée de M. » Perrache, a apperçu, aux environs de cinq » heures, quelque chose qui flottoit & étoit » entraîné par les flots; il se leve, il examine,

» distingue un jupon & une coiffe ; il appelle » du secours, on atteint & l'on tire à terre » cette infortunée. Comme elle avoit tous » les signes de mort, on l'a couchée par terre » & laissée une demi-heure sans penser à ten- » ter aucun moyen ; cependant une femme a » passé, l'a déshabillée, lui a mis des linges, » & l'a fait apporter à la Charité. A six heu- » res elle étoit froide, livide, sans poulx, » sans aucune espece de mouvement ; je l'ai » sur le champ fait frotter avec des flannel- » les chaudes imbibées d'esprit-de vin : la » saignée avec les fumigations, l'émétique, » les frictions spiritueuses &c. ont été em- » ployées séparément & ensemble pendant » plus d'une heure sans succès ; mais à sept » heures & demie environ un frémissement » au poulx, un léger mouvement de respi- » ration a fait aussi-tôt chanter victoire, » elle s'est remise par gradation, en multi- » tipliant, en variant mes secours ; enfin à 9 » heures elle m'a parlé & m'a appris le su- » jet de son désespoir, pour lequel je lui ai » promis le secret le plus inviolable. Mais » une scéne bien attendrissante a succédé à » celle qui venoit de finir ; cette pauvre fem- » me, au moment où sa raison est venue » éclairer son esprit, au moment où son ame » a recouvré avec son corps sa vigueur, elle » a été si effrayée du danger qu'elle avoit » couru, si en horreur à elle même d'avoir » attenté à sa vie, que ce combat de senti- » ment & de sensation sur un corps si frêle, » a manqué à faire évanouir toutes mes es- » pérances & mes plaisirs : elle est tombée » dans une syncope dont j'ai eu beaucoup de » peine à la retirer ; mais enfin elle est bien » actuellement, son ame & son corps jouis- » sent du calme qui suit ordinairement une » si violente tempête. Voilà le vrai & le dé- » tail exact ; vous en ferez l'usage que bon » vous semblera. *J'ai l'honneur d'être &c.*

Pendant le cours de la semaine derniere, on a fait & l'on continue encore à présent des expériences nombreuses sur le charbon de terre de Moncenis en Bourgogne, préparé selon une méthode que M. le Comte Stuart paroît connoître seul. Ce charbon a été employé à la priere & sous les yeux de M. Brisson, Inspecteur des Manufactures, à fondre de l'argent, du cuivre & du fer dans des fourneaux à vent & dans des fourneaux à soufflet. On en a été universellement satisfait. Sa chaleur a une grande énergie & ne fatigue pas l'Ouvrier comme celle du charbon de bois. Il n'a presque pas d'odeur ni de fumée ; il ne laisse point de crasse à la forge. Il procurera une grande économie & pour le tems & pour les frais. En certains cas on n'a employé qu'une heure au lieu de trois ; en d'autres on a négligé absolument le secours du soufflet ; c'est épargner un homme. Partout il ne faut que la moitié au plus de ce que l'on consommoit de charbon de bois.

On a fait à la Monnoie plusieurs fontes de 4 à 500 marcs d'argent très bonnes ; on en a fait pareillement à l'affinage qui ont réussi. Suivant toutes les apparences, on va substituer l'usage de ce charbon préparé à l'usage du charbon de bois dans plusieurs opérations de Métallurgie ; on porte même déjà la vue plus loin, & jusqu'à tous les usages domestiques ; il faut continuer les essais, & nous le faisons.

De Dijon, *le* 31 *Juillet.*

La Fête Céréale instituée par M. Guenot dans les trois Paroisses dépendantes de sa Cure a été célébrée le 20 de ce mois. Cet établissement ne date que d'un an & déjà il produit les plus grands effets. Pour encourager l'Agriculture & exciter l'émulation de ses Paroissiens, M. Guenot s'engage à payer la taille des trois Cultivateurs qui ont le mieux travaillé leurs champs & se sont procuré par-là une récolte plus riche & pus abondante. L'impartialité des jugemens & l'appareil qu'on mit, l'année derniere, dans la distribution des Prix ; une gratification que M. Duplex de Bacquencourt, Intendant de cette Province a envoyée aux trois Laboureurs couronnés ; l'avantage que ceux ci ont eu de vendre constamment leurs grains 5 à 6 sous par mesure de plus que les autres dans les Marchés voisins, où chacun vouloit acheter du bled des *Rois*, c'est ainsi qu'on nomme les Vainqueurs ; tout a concouru à faire naître & entretenir la plus vive ardeur dans ces bons Paysans. Ils ont si bien réussi que dans un canton qui n'est pas, à beaucoup près, un des meilleurs de la Bourgogne, leurs champs présentoient de riches récoltes & pouvoient le disputer aux champs les plus fertiles de l'Auxois. Les Experts de cette année n'ont pu prononcer sur le Vainqueur parmi les Concurrens de Chevannay & en ont trouvé huit qui méritoient également le Prix.

Le Samedi au soir, 19 du courant, trois

tambours, un fifre & deux haux-bois annoncerent aux Laboureurs des trois Paroiſſes la Fête du lendemain. M. Guenot la commença par une Meſſe qu'il célébra dans l'Egliſe de Chevannay & à laquelle aſſiſterent tous les Paroiſſiens de l'endroit. Après la Meſſe, les Experts allerent reconnoître réciproquement, ceux de Chevannay les moiſſons de Saint-Hélié & de Champrenaut, & ceux des deux dernieres Paroiſſes, les moiſſons de Chevannay. Précédés d'une Brigade de Maréchauſſée, les Laboureurs de ce dernier Village ſe mirent en marche au ſon des inſtrumens. On portoit devant eux un étendard & les trois couronnes d'épis deſtinées aux Vainqueurs. Ils avoient tous le fuſil ſur l'épaule, & à leur chapeau une cocarde rouge ſurmontée d'un faiſceau d'épis en forme d'aigrette.

Dans cet ordre, ils arriverent à S. Hélié où les Experts avoient déclaré *Rois*, à Saint-Hélié Pierre Maſſenot, & à Champrenaut Michel Maſſenot, déjà couronnés tous les deux l'année derniere. Le cortege ſe rendit chez le Vainqueur de S. Hélié, celui de Champrenaut faiſant la reconnoiſſance de Chevannay. M. Guenot attacha au *Roi* des Laboureurs la couronne d'épis, lui préſenta une cocarde blanche pour la ſubſtituer à la rouge & lui parla en ces termes: » Mon cher » Ami, couronner vos travaux, ſera tou» jours pour moi un nouveau plaiſir. L'ar» deur, la louable émulation que j'ai vu, » cette année, regner parmi vos Concurrens » me dédommage bien au-dela des avances » que je puis faire. La joie que j'en reſſens » eſt trop grande pour que je la goûte ſeul. » Elle ſeroit imparfaite ſi je ne vous en fai» ſois part & ſi je ne vous aſſurois publique» ment de toute mon eſtime & de mon ami» tié. La marque la plus certaine que je » puiſſe vous en donner, eſt de vous décorer » du ſigne qui vous établit *Roi* d'un Art qui » fut ſi honoré dans l'enfance du monde, » parce qu'on en connoiſſoit alors tout le prix.

On alla faire enſuite la même cérémonie à Chevannay où les huit Laboureurs qui méritoient le Prix tirerent au ſort; il ſe décida pour Nicolas Bordet.

Tous les Concurrens, les Vainqueurs à leur tête, allerent dîner tous enſemble dans la *Salle de Cérès*, c'eſt une grange deſtinée à ce feſtin. On leur laiſſa le vin à diſcrétion, ſur la promeſſe qu'ils firent de ne pas en abuſer & de chaſſer honteuſement quiconque d'entr'eux manqueroit à la confiance qu'on leur témoignoit. Ils tinrent parole & ſe renfermerent dans les bornes d'une joie vive mais toujours décente. M. Guenot vint ſur la fin du repas & parla ainſi aux Convives: » La ſeule idée, mes bons Amis, de pouvoir » influer ſur votre bonheur, me ravit. Vous » le voyez: la terre veut être cultivée; elle » n'eſt ingrate que pour les pareſſeux: rien » ſans travail. Vos champs vous promettent » la plus riche récolte; c'eſt que vous y avez » tracé de pénibles ſillons. Comme vous avez » tous mérité le Prix, livrez-vous tous à » l'allégreſſe, en buvant à la ſanté du Roi ».

On ſe rendit enſuite à l'Egliſe pour y chanter Vêpres. Après le Salut, les trois Rois préſenterent leurs faiſceaux d'épis qui furent placés derriere le Tabernacle, où ils reſteront expoſés à la vue du Public juſqu'à l'année prochaine. Le digne Paſteur prononça enſuite un petit diſcours plein de ſentiment & de piété. Dans une priere qu'il adreſſa à Dieu, il fit entrer ce paſſage du Lévitique: *Quand vous ſerez entrés dans la terre que je dois vous donner, & que vous aurez commencé la moiſſon, vous en apporterez les prémices au Prêtre, qui élevera le faiſceau d'épis devant le Seigneur pour vous le rendre favorable.* M. Guenot entonna le *Te-Deum* qui fut chanté au bruit des inſtrumens & termina la cérémonie.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Extrait des Obſervations météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 juſqu'au 31 Juillet 1777.

Vents dominans, ſud oueſt; plus grand degré de chaleur 27 degrés le 18; moindre degré de chaleur 8 ¼ deg. le 27; plus grande élévation du mercure, 28 pouces 3 ¼ lig. le 14; moindre élévation 27 pouces 5 ¼ lig. le 3; quantité de pluie, 60 ½ lig. tombées en 19 jours; évaporation 53 lig.; déclinaiſon de l'aiguille aimantée, 19 °. 47 ' 43 ". Température. Très-froide & très-humide. Maladies. Quelques fievres continues accompagnées de fortes tranſpirations. Productions de la Terre. Les bleds verſés, peu de grains dans les épis de ſeigle, la vigne coulée en grande partie, les foins ſerrés ſans être bien ſecs, voilà les ſuites de la temperature ſinguliérement froide & humide que nous avons éprouvé. *Signé*, Cotte, Prêtre de l'Orat. &c.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 2 Août 1777 au Mercredi 6 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 20, 21, 23 à 24 l.; le seigle, de 10, 10 l. 10 s., 11 à 11 l. 10 s.; l'orge, de 9, 9 l. 5 s. à 9 l. 10 s.; Le froment au Port de la Greve, de 22, 23, 24 à 25 liv.; le seigle, de 9 l. 10 s., 10 à 11 liv. 10 s.; l'orge, de 8 liv. 10 s., 9 à 9 liv. 15 s. *le septier.*

Du Samedi 2 Août 1777 au Mercredi 6 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 21, 22 à 22 l. 10 s.; *idem* à la Greve, de 22 l. 5 s., 22 l. 10 s. à 23 l. *le septier.*

Le cent de foin tres-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 9 Août 1777, de 62 à 63 l.; *idem* nouveau, de 60 à 61; le cent de paille vieille, de 24 à 25 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 52 à 53; *idem* nouveau, de 50 à 51; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 23 à 24; *id.* nouvelle, de 22 à 23; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 49 à 50; *idem* nouveau, de 48 à 49; le cent de paille vieille, de 22 à 23 l.; *id.* nouvelle, de 21 à 22 l.; le foin à la Grève, de 41 à 42 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 9 Août 1777.

Or de Portug. à	724	8	8
Du Mexique à	716		
Du Pérou à	708		
Les guinées à	722	3	
Ducats à	98	6	
Or fin à 23 k. 31 32.	100		
Or à 20 karats à	83	11	
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	13	
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	18	
Piastres à	49	6	

MARC. MARC. ONCE. MARC.

CHANGES DE PARIS, *du 9 Août 1777.*

Amsterdam	54 ¼
Londres	31 11 16e. à ¾
Hambourg	188 à 187 ¾
Madrid	15 3
Cadix	15 1
Livourne	97 à 96 ¾
Gênes	94 ¾
Lyon *Août*	⅓ p. 8

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Mardi 5 Août 1777

Messieurs

Cauchy	pplles.	M.
Viageres		M.
Tontine		M.
Marsollier..	Viag.	M.
Defays	pplles.	M.
Viageres		M.
Desplaces..	pplles.	t. l.
Viageres		t. l.
Tontine		t. l.
Vieillard	pplles.	P.
Viageres		P.
Tontine		P.
.....		
.....		
.....		

Du Mercredi 6.

Messieurs

Boutray	pplles.	L.
Viageres		M.
Tontine		M.
Cochin	pplles.	L.
Radix	pplles.	M.
Viageres		M.
Defrance...	Viag.	M.
Perpétuelles.		L.
Gauthier	yres.	L.
Perpétuelles..		L.

Du Vendredi 8.

Lempereur..	pplles.	M.
Viageres		M.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1777.	*Jeudi 7.*	*Vendredi 8.*	*Samedi 9.*
COMP. D. IND.			
Actions	1750 47 ½ 50	1760 80 75 72 ½	1765 70
D°. 16es/25		70 67 ½ 65 62 ½	
D°. 8es.			
D°. 25es.			
Emprunt Oct.			
Rescriptions	14 13 ½ 12	13 12 ½ 13 13 ½	13 12 ½
Bil. des Fermes.			
Lots de 48 l.	782 84 85	790 92 90 85	785 86 87 ¾
Lots de 150 l.	1668 69 70	1670	1669

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24ft pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces, deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 22 Avril.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le* 23 *Mars*.

ON vient de faire la promulgation de plusieurs Edits. Par le premier, tous les Tribunaux de Pologne & de Lithuanie seront tenus, à la premiere requisition du Gouvernement, de rendre un compte exact de la maniere dont ils auront administré la Justice. Il leur est enjoint de suivre les loix à la lettre, & dans les cas douteux, d'avoir recours au Roi ou au Conseil Permanent. En vertu du second Edit, tous les Propriétaires d'immeubles présenteront un état fidele de leurs revenus & de l'administration publique dans les lieux de leur résidence. Il est réglé dans le troisieme que la Ferme des boissons fortes ne sera confiée qu'à des Citoyens établis dans les Villes Royales, assez riches pour pouvoir répondre de la recette, ou assez estimés pour être en état de donner de bonnes Cautions. Cette Ferme n'est pas encore établie; nous la mettrons sur le même pied que celle des eaux-de-vie en Suede. Quoique nous ne veulions pas des Fermiers étrangers, cependant s'il ne se présentoit personne parmi les Sujets du Royaume, S. M. déclare qu'on recevra les propositions des Etrangers. Quand il s'agit d'une entreprise lucrative, les Concurrens ne manquent pas; il est donc vraisemblable que nous n'aurons d'autre embarras que de fixer notre choix parmi la foule de nos Concitoyens. La nouvelle Ferme sera d'un grand rapport, vu qu'on fait en Pologne & dans le Duché de Lithuanie une énorme consommation de boissons fortes. Une partie du produit est destinée à faire réparer les grandes Villes que les désastres de la derniere guerre ont ruinées. On prendra sur la Ferme du tabac & sur d'autres branches des revenus publics les fonds nécessaires pour des établissemens utiles & rendre au Royaume son ancien éclat.

Nous nous attendions à voir imposer de gros droits sur les tabacs étrangers dont on permettra le débit dans le Royaume; mais nous n'avons jamais cru, du moins pour la plûpart, qu'on les fit monter aussi haut qu'on vient de le faire: en voici le tarif. L'entrée pour la livre de tabac d'Espagne est de 8 florins Polonois. Le tabac de Paris, autrement dit de Maroc dans ce pays-ci, payera trois florins par livre. Il en sera de même des tabacs de Saint-Omer, de Saint-Vincent, de Hollande & du Brésil. Le tabac ordinaire de Hollande en rouleau payera deux florins par livre. Comme le tabac d'Irlande est de mauvaise qualité, il ne payera que 8 gros de cuivre. Le tabac de Turquie à fumer, 3 florins; les tabacs à fumer de Russie, d'Autriche, d'Ukraine, de Valachie & de Hongrie en feuilles, un florin; tout autre tabac étranger, à fumer, sera sujet à un droit de deux florins. Le tabac du pays ne payera que 3 gros de cuivre, pourvu toutefois qu'on n'en fasse pas un

trafic. Des droits énormes doivent naturellement produire des effets plus mauvais encore que ceux d'une prohibition absolue. Des marchandises prohibées n'entrent pas dans un Royaume ou n'y entrent qu'en petite quantité. Mais quand on donne un grand intérêt à frauder les Douanes, on doit s'attendre que bien peu de gens acquitteront les droits & que le grand nombre trouvera toujours les moyens de s'y soustraire. Si nous avions encore quelque doute sur cet objet, l'expérience ne tardera pas vraisemblablement à les lever.

Tous nos Habitans sont dans les plus vives alarmes; nous sommes menacés d'une inondation aussi forte que celle du mois d'Août 1774. Les eaux de la Vistule sont à sept aunes de Pologne au-dessus de leur moyenne élévation; les isles de cette riviere sont submergées; l'eau a pénétré dans notre basse-Ville, & l'on n'y peut aller dans les rues qu'en bateaux. Les ravages sont encore plus grands à Cracovie. On mande de la Prusse occidentale que le Nogat & le Haf sont encore couverts de glace; si la débacle vient subitement, dans bien des endroits on courra de grands risques & l'on ne fera pas de moindres pertes.

SUEDE.

De Stockholm, *le 25 Mars.*

Il avoit été défendu par une Ordonnance de recevoir des ducats en payement des droits dans les Bureaux des Douanes. Des Particuliers qui se flattoient de tirer quelque profit de la différence entre les especes d'or & d'argent, ont répandu le bruit que les ducats n'avoient plus cours en Suede. Cette nouvelle est si fausse qu'on ne cesse de frapper des ducats à l'Hôtel des Monnoies. En réglant que les ducats ne seroient reçus ni aux Douanes ni au Trésor de la Couronne, & qu'ils n'auroient point de cours fixe à la Banque, S. M. ne se proposoit pas de faire tomber dans le décri les especes d'or, mais de multiplier celles d'argent. Il étoit dit dans l'Ordonnance qu'on payeroit ces droits en especes d'argent, quelles qu'elles fussent, ou même en argent en barres. Le but de notre Monarque étoit de faire monnoyer les especes étrangeres au coin des nouvelles rixdales, pour redonner ensuite aux ducats le même cours qu'ils avoient auparavant.

Comme les droits sur le papier timbré auroient pu devenir trop onéreux à plusieurs classes de Citoyens, le Roi a ordonné que ces droits seroient réglés désormais, non sur le montant des sommes, mais proportionnellement aux facultés respectives des Citoyens & dans une juste répartition. Pour être autorisé à passer une obligation de cent rixdales, par exemple, il suffira d'avoir en biens la valeur de cette somme. Par cette disposition, les Particuliers trouveront plus de facilité pour les emprunts, les achats &c.

C'est toujours une nouvelle affluence de monde à l'Hôtel des Monnoies pour y échanger les vielles especes. Les opérations alloient trop lentement parce que le Bureau ne s'ouvroit que deux fois par semaine. Le College Royal de la Chambre a fait publier qu'excepté le Dimanche & les jours de Fête, on recevra à l'Hôtel toutes les personnes qui voudront échanger leurs especes.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 29 Mars.*

Un vaisseau Hollandois a osé, malgré les risques, passer le Détroit, & est entré le 10 du courant dans le Port d'Helsingor. C'est le premier qu'on y ait vu de cette année; vraisemblablement il se passera quelque tems avant qu'on y en voye d'autres. La communication de la Mer du Nord à la Mer Baltique est fermée par les glaces du Sund. Cet accident a empêché que les navires destinés pour la pêche du Groenland & un vaisseau de la Compagnie des Indes Orientales ne continuassent leurs routes. Le dernier a couru les plus grands risques, près d'Helsingor, mais les secours ont été prompts; on l'a sauvé.

Au mois de Mars 1773, le Gouvernement avoit fait un emprunt de 800,000 rixdales, en obligations de 350 rixd. chacune. Nos Finances se trouvent en si bon état que la Cour a fait annoncer le remboursement de cet emprunt pour le 11 Juin de l'année prochaine.

SILÉSIE.

De Breslau, *le 27 Mars.*

Après avoir si utilement consacré ses tra-

vaux à encourager & perfectionner les Manufactures de la Province, notre Société a tourné ses vues, avec le même succès, du côté de l'Agriculture. Si nous avons de bons Cultivateurs & s'il s'en forme de nouveaux, c'est à son zele & à ses lumieres que nous en sommes redevables. Ce qui attire actuellement son attention, c'est l'éducation des troupeaux, jusqu'à présent trop négligée dans nos cantons. Elle a commencé par répandre l'instruction, & pour la rendre plus efficace, elle a sçu la mettre à la portée des gens les plus grossiers; elle a distribué des Prix pour ceux qui éleveroient les plus beaux troupeaux & recueilleroient la plus fine laine. A mesure que l'ignorance s'est dissipée, elle a donné des traités plus étendus. Enfin elle n'a rien omis de ce qui pouvoit la conduire plus sûrement & plus rapidement au but. Elle se propose de donner au Public le détail de ses opérations & de ses instructions sur la maniere d'élever & de perfectionner les troupeaux.

ALLEMAGNE.

De Lippe, *le 26 Mars.*

Ce pays est peu étendu, peu connu, mais il n'en est pas moins heureux. Le Comte de Schaumbourg, notre Souverain, vit au milieu de ses Sujets comme un bon pere avec ses enfans. On en jugera d'après quelques détails qui sont conformes à la plus exacte vérité. Nous avons par-tout des établissemens où quiconque manque de pain en trouve, pourvu qu'il veuille travailler; il y a des Hôpitaux pour les infirmes, les incurables, les pupiles. Les Maisons de force ne sont que pour les criminels & les vagabonds. Nous n'avons garde d'insulter aux malheureux jusqu'à les mêler & les confondre avec les coupables. Chaque District est pourvu d'habiles Médecins, payés par le Pere commun pour exercer *gratis* leur Art dans les Villes & les Campagnes. La Chambre des Domaines fournit aussi gratuitement les médicamens à tous ceux qui ne sont pas en état de s'en procurer. Nous allons au-devant des besoins; dans tous les tems, nous avons de grands magasins de bled & d'autres denrées nécessaires; quand l'argent manque pour l'approvisionnement, le Souverain fait les avances qu'on lui rembourse quand on se trouve en état de le faire. Dans tous les Villages il y a des personnes consacrées à l'instruction des enfans. Chaque année, on distribue des Prix aux Maîtres d'Ecole qui ont rempli leur devoir avec plus de zele & servi plus utilement la Patrie.

Le Gouvernement prend à cœur les succès de l'Agriculture; il a établi plus de 100 Fermes, dans des cantons fertiles à la vérité, mais abandonnés depuis long-tems. Il les a données en toute propriété à de vieux Soldats, ou déjà instruits des élémens de cet Art, ou qu'on a eu soin de faire travailler à la terre avant que de leur accorder une si belle récompense. Les Communes sont supprimées & personne ne s'en plaint; les chemins sont entretenus aux frais du Public & personne n'y perd. Chaque année on distribue avec le plus grand appareil des Prix & d'autres récompenses aux Paysans qui se sont le plus distingués dans quelque partie de l'Economie rurale. Quant à ceux qui ont trop négligé leur travail & qui sont convaincus d'avoir perdu le tems dans une funeste oisiveté, on les soumet publiquement à l'opprobre & on les force à porter un chapeau blanc jusqu'à ce qu'ils aient réparé leur faute en changeant de conduite. Les traits de bienfaisance & d'humanité, les actions honnêtes & vertueuses des Citoyens sont inscrits dans les registres de chaque Paroisse; tous les ans on en fait la lecture au Peuple. On n'admet pour cela aucune différence ni d'état ni d'âge, ni de sexe; pour obtenir cet honneur, il suffit de l'avoir mérité. A certains jours de l'année, le Peuple s'assemble en présence du Prince; chacun propose librement ce qu'il croit le plus utile au bien public; le Prince décide, mais il est toujours de l'avis du Citoyen qui pense le mieux. On croiroit ne lire ici qu'un des plus beaux morceaux de Thélémaque, & le Lecteur seroit tenté de nous demander si nous le transportons à Tarente? Ce n'est pourtant-là qu'une partie de ce qu'on voit dans le Comté de Lippe.

De Hambourg, *le 27 Mars.*

Nos vaisseaux pour la pêche du Groenland ont mis à la voile depuis une quinzaine de jours. Ils vont d'ici à Luxhaven pour

gagner ensuite la pleine mer. Vers la même époque, plusieurs autres bâtimens qui passoient l'Elbe, alors très-basse, toucherent sur des bancs de sable. Il y en eut un qui ne put soutenir le choc ; il s'entr'ouvrit & s'enfonça. On pensa d'abord à le décharger pour le dégager plus facilement. Il est dans un si mauvais état que même en le radoubant, il ne pourroit pas continuer sa route : plusieurs personnes qui alloient dernièrement dans un simple bateau de notre Ville à Haarbourg faillirent à périr toutes. Il étoit tard & l'on manœuvroit presqu'à l'aveugle. Un énorme glaçon heurta le bateau & le renversa. Un jeune Négociant d'Aix-la-Chapelle fut écrasé entre les glaces & le bateau, dans le moment où le reste de la compagnie qui avoit gagné un banc de sable, s'efforçoit de le tirer du danger.

DE WITTEMBERG, *le* 27 *Mars.*

En 1775, notre Société Economique avoit proposé un Prix à l'Auteur qui expliqueroit le mieux la question suivante : *D'où vient que la laine des brebis de Russie est si dure, & par quel moyen pourroit-on lui donner une certaine souplesse ?* On ne répondit pas à la question d'une maniere satisfaisante. Un Econome qui ne se nomme pas & qui a été instruit un peu trop tard du sujet de Prix, a fait insérer dans les Annonces de notre Ville un avis dans lequel il donne une cause assez singuliere de la dureté de la laine de Russie. Les brebis, dit-il, y mettent bas en hiver, du moins pour l'ordinaire. C'est de-là que provient le défaut de la laine. L'effet naturel du froid est de durcir la laine des agneaux; ceux qui naissent dans la belle saison ou en été n'ont pas à craindre le même inconvénient; la chaleur & l'herbe tendre qu'ils trouvent à paître, lorsqu'ils sont sevrés, rendent leur laine douce & molle. Je parle, ajoute-t-il, d'après l'expérience. J'ai fait divers essais sur la différence de la laine des agneaux nés à plusieurs époques de l'année. Ceux qui naissent dans les tems chauds ont, toute leur vie, une laine plus fine & plus douce que celle des autres nés dans l'hiver ; cette différence est comme de trois à un. La méthode de cet Econome est aussi de ne jamais faire traire ses brebis.

ESPAGNE.

DE BARCELONNE, *le* 28 *Mars.*

Le vaisseau le *Saint-Raphael* & la balandre la *Notre-Dame* sont arrivés à Cadix le 6 de ce mois ; le premier étoit parti, le 29 Décembre, de la Guayra, & l'autre sortit de Cumana le 22 Janvier. Leurs cargaisons consistent en 10,482 fanegues de cacao, 152 quintaux d'indigo, 137 quintaux de salsepareille, & 1900 cuirs en poil.

I I.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE POITIERS, *le* 11 *Avril.*

On vient de faire dans cette Ville l'essai de la méthode indiquée dans divers Réglemens, sur-tout dans les Déclarations des 13 Avril 1761 & 7 Février 1768, pour la répartition de la Taille & la confection des rôles. En prélevant l'arbitraire dans la cotisation, cette nouvelle méthode nous rendra les impositions moins onéreuses & mettra la plus grande egalité parmi les Taillablables, eu égard à leurs facultés respectives. Notre Intendant, M. de Blossac, qui joint le plus vif amour de la justice aux plus tendres sentimens d'humanité, a envoyé dans divers lieux un Commissaire non-moins équitable qu'intelligent, pour prendre les éclaircissemens nécessaires à l'opération. Sur son rapport, on a formé un rôle où les cotes, divisées en différens articles, contiennent la qualité de chaque Contribuable, ses biens réels, ses fermes & ses autres facultés. Une personne qui connoît un peu le pays, voit à la simple lecture du rôle si les cotes sont bien assises & s'il se trouve une juste proportion des unes avec les autres.

Le plus grand nombre de nos Habitans est très-satisfait de cette maniere de procéder à la répartition. Ceux qui croient avoir lieu de s'en plaindre, ont senti qu'il est impossible de conduire, dès la premiere année, une opération si compliquée au plus haut degré de perfection. Autrefois les plaintes étoient beaucoup plus multipliées ; il est donc évident qu'il faut préférer la nouvelle

méthode à l'ancienne. Le Commissaire continuera ses opérations de Paroisse en Paroisse ; nous serons bientôt en état d'apprécier au juste les revenus de chaque Village de la Généralité ; nous verrons si la proportion est gardée & si personne ne peut se plaindre de l'inégalité de la balance.

Parmi les Habitans des Paroisses, les uns ne subsistent que par le commerce ou l'industrie, les autres vivent du produit & du revenu de leurs terres. Bien des gens pensent que ces derniers sont presque toujours surchargés, eu égard non-seulement aux avances considérables qu'ils sont obligés de faire pour la culture, pour les réparations & l'entretien des habitations, mais encore aux pertes que leur occasionnent l'intempérie des saisons, la difficulté de conserver les grains, les variations fréquentes dans les prix des denrées. Vainement tâche-t on de nous persuader que tout le poids des impositions doit tomber sur les Propriétaires fonciers, sous prétexte que tout vient de la terre & que c'est elle seule qui fournit à la consommation journaliere & donne aux Arts les matieres qu'ils mettent en œuvre. Mais on ne fait pas assez d'attention à ce qu'il en coûte pour faire fructifier la terre ; il faudroit déduire les avances, apprécier les risques, évaluer les pertes &c. Sans doute, répondent les personnes d'un avis contraire, on doit faire toutes ces déductions & ne mettre l'impôt que sur le produit liquide des biens-fonds. Loin de combattre ce principe, c'est de ce principe même que nous partons. Que le Propriétaire préleve sur le produit de ses domaines les avances de culture, les frais pour l'entretien de sa famille, pour la réparation des bâtimens, les salaires des Laboureurs &c. Sur ce qui reste & uniquement sur cela, on établira l'impôt. Mais le Propriétaire sera lésé puisqu'il supportera lui seul l'impôt, tandis que le Commerçant, fût-il encore plus riche que le Propriétaire, jouira de ses gains énormes, sans contribuer en aucune maniere à supporter les charges de l'Etat ? Objection qui n'a de force & qui ne paroît spécieuse que parce qu'on ne veut pas se donner la peine de réfléchir un moment. Chargé de payer l'impôt, le Propriétaire foncier vend, sans contredit, ses denrées plus cher que s'il étoit exempt de contribution ; voilà donc un gain positif qui commence à rendre plus léger le poids des charges. Le Commerçant qui achete à plus haut prix les grains & autres denrées, paye donc réellement l'impôt, quoique celui-ci ne soit mis ni sur sa tête ni sur les articles de son commerce. Allons plus loin ; le Marchand qui ne porte pas directement la taxe des terres, vendra sans doute à plus bas prix sa marchandise. Le Propriétaire l'achetera donc cette marchandise à meilleur marché ; on n'osera pas le contester si l'on veut être de bonne foi. Voici donc un gain négatif pour le Propriétaire des fonds ; c'est ainsi que la plus parfaite égalité s'établit entre celui qu'on croyoit payer seul toutes les impositions & celui qu'on nous représentoit comme parfaitement libre de toute charge. Il résulte évidemment de là que la quotité de l'impôt seroit en raison & en proportion exacte de la consommation qu'on fait. Le riche qui consomme beaucoup sera beaucoup chargé ; les taxes n'effleureront presque pas celui qui consomme peu ; quoi de plus juste ? C'est ainsi qu'on agite dans ce pays-ci le pour & le contre.

Nos pauvres sont actuellement employés par le Gouvernement à réparer les chemins qui aboutissent aux Fauxbourgs de la Ville. On leur donne des salaires modiques, & toutefois ils se portent en foule au travail ; ce qui prouve également & leur bonne volonté & l'extrêmité de leurs besoins. Il nous reste encore beaucoup de bras dans l'inaction ; pour les faire mouvoir, il ne nous faudroit qu'un peu plus d'argent. Le commerce ne va pas, & nous n'entrevoyons pas les moyens de l'animer. A chaque Marché, le prix des bleds baisse considérablement. Nos greniers sont plus qu'à moitié pleins & nos terres nous annoncent l'abondance. S'il ne nous survient pas quelque débouché, les Propriétaires seront fort embarrassés pour acquitter leurs charges & faire les avances nécessaires à la culture. Les bestiaux qui étoient autrefois une grande ressource, ne se vendent pas. A la derniere Foire de Chinon, la foule des Marchands n'a pas attiré celle des Acheteurs. Malgré le bas prix, tout ce qu'on a pu faire, c'est de vendre quelques paires de bœufs pour la Normandie. Le Béarn a le plus grand besoin de gros bétail ; mais malheureusement cette Province est trop éloignée de la nôtre. C'est en vérité un spectacle bien singulier que de voir la misere au milieu de l'abondance.

On a découvert dans la Paroiſſe de Linazai, près Chaunai, une mine de cuivre jaune fort abondante. L'exploitation exige de grandes avances, on craint que pour cette raiſon elle n'ait pas lieu. Cependant le bénéfice dédommageroit bientôt avec uſure des frais de l'entrepriſe.

De Cherbourg, *le* 13 *Avril.*

La Société Littéraire-Académique de cette Ville, a tenu, le 10 du courant, ſa premiere Aſſemblée publique de cette année. Divers Membres y ont lu des Mémoires relatifs à l'inſtitution de cette Compagnie. Ces bons Citoyens s'occupent ſur-tout de ce qui a trait à la navigation. On procéda enſuite à la diſtribution des Prix deſtinés, chaque année, aux Eleves de l'Ecole d'Hydrographie. Celui qui remporte le premier Prix eſt diſpenſé par le Roi d'une année d'âge, ou d'un an de navigation ſur les vaiſſeaux Marchands, ou d'une campagne au ſervice de Sa Majeſté, pour être reçu Capitaine de long cours. Quelquefois les progrès & les talens d'un Eleve font étendre cette faveur encore plus loin. C'eſt ce qui arriva l'année derniere au ſieur Félix-Jacques-Antoine Poſtel, Officier Marinier de Cherbourg. Pour le récompenſer d'une maniere plus diſtinguée, le Roi lui accorda une diſpenſe extraordinaire de deux ans & neuf mois d'âge pour être reçu Capitaine de long cours.

Par le plan qui a été adopté, notre Port deviendra un des plus beaux & des plus sûrs du Royaume. Il en coûtera pour mettre la derniere main aux travaux, mais l'entrepriſe eſt évidemment ſi utile qu'on ne peut pas regretter les dépenſes.

De Paris, *le* 17 *Avril.*

Suite de la Séance de la Société d'Emulation &c. Enfin la Société qui avoit reçu 24 modeles de voitures, en a auſſi rendu compte, ainſi que du jugement qu'elle en avoit porté.

Quoique pluſieurs des modeles envoyés au concours continſſent des idées aſſez heureuſes, la Société a cependant obſervé qu'aucune ne rempliſſoit toutes les conditions propoſées, les Prix ne ſe trouvoient pas mérités; elle pouvoit ſans doute les ſuſpendre en continuant le concours; mais l'idée de conſerver, même pour un tems, des fonds qu'elle avoit conſacrés à l'utilité publique, a répugné au zele qui l'anime; elle a préféré de deſtiner d'autres fonds pour continuer à perfectionner le voiturage, & elle a pris le parti de partager en cinq encouragemens ſçavoir un de 300 l., un ſecond de 250 l., un troiſieme de 200 l. & deux de 150 l., la ſomme de 1050 à laquelle montoient les trois Prix.

Elle a décerné le premier encouragement de la ſomme de 300 liv. aux deux modeles préſentés par M. Arthur, Horloger Anglois, établi en France, Entrepreneur de la Manufacture de papier peint & Inventeur de ceux qui imitent les ornemens de Sculpture. Ces voitures ſont du genre des fardiers ou des voitures qui ſe chargent au-deſſous. C'eſt la maniere de charger qui a paru à la Société la plus propre à prévenir les plus grands accidens, tant pour les hommes que pour les chevaux, la charge touchant à terre au moindre accident. L'Auteur a ajouté par-deſſus ſes roues deux barres tranſverſales dont l'effet ordinaire eſt d'empêcher la roue de s'écarter, ſoit dans le cas où l'eſſieu caſſe, ſoit quand l'eſſe ſort de ſa place. Dans les deſcentes, l'Auteur employe ces mêmes barres à ſerrer plus ou moins les roues & y former un frottement qui tient lieu de ce qui s'appelle enrayer.

La Société a donné le ſecond encouragement de la ſomme de 250 liv. à la voiture nommée la Gabrielle; l'Auteur eſt feu M. le Comte de Montmorillon, Grand Cuſtode de l'Egliſe de Lyon. Cette voiture a été employée avec ſuccès pendant ſept ans au bâtiment de la Ménécanterie que MM. les Comtes de Lyon ont fait élever: c'eſt un fardier d'une excellente eſpece. La mort de M. le Comte de Montmorillon a rendu plus ſacrée aux yeux de la Société l'obligation de dépoſer ſur la tombe de ce bon Citoyen le tribut d'eſtime qu'il méritoit, & l'encouragement dû au génie bienfaiſant des Arts, MM. les héritiers de M. le Comte de Montmorillon ont été invités à le faire retirer de la caiſſe de la Société. (*La ſuite à l'Ordinaire prochain*).

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, qui caſſe celui de la Cour des Aides de Rouen du 14 du mois d'Octobre; déclare nulle, injurieuſe & tortionnaire la ſaiſie-exécution & vente du ſieur

Guérin de Vitry, Receveur du quart-bouillon à Avranches; ordonne la restitution des sommes qu'il auroit pu être contraint de payer; & pour la contravention à l'Arrêt du 6 Décembre 1757, interdit pendant un an le sieur Jean-Baptiste-François Mottay, Huissier-Audiencier audit Bailliage d'Avranches; le condamne en trois mille livres d'amende, & au coût de l'Arrêt.

Autre, qui réduit au quart de la finance des Huissiers des Requêtes du Palais; & ordonne le remboursement des quittances de finance qui leur ont été données au payement de leurs premieres liquidations; sçavoir, un quart en un récepissé à la décharge du Trésorier des Parties Casuelles, & le surplus en contrats à quatre pour cent de l'Edit de Février 1770.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Réponse à la Question de Commerce insérée dans la Gazette du Mardi 25 Février 1777, N°. 16.

Le Marchand de vin dont il s'agit avoit déposé son bilan, obtenu de ses Créanciers remise de moitié de ce qu'il leur devoit, & le traité généralement souscrit accordoit aux Propriétaires la distraction de leurs vins reconnus leur appartenir lorsque la contestation s'éleva entre les uns & les autres au sujet du remboursement des frais de voitures & droit de ces vins entrés dans cette Capitale.

Pour éviter de plus amples discussions, on convint qu'on s'en rapporteroit à la décision de trois Négocians qui furent désignés dans le traité. Mais soit qu'ils fussent indécis ou divisés de sentimens, étant entrés en examen de la question, ils se sont recusés; au moyen de quoi elle reste entiere.

Il importe cependant beaucoup pour le commerce que quelque Citoyen présente son avis, en attendant que la loi s'explique précisément & invariablement, pour lever désormais toutes difficultés sur ce point de Droit.

Quant à moi, je me persuade que la loi actuelle qui prononce la distraction des choses entieres est une loi de faveur qui ne peut s'étendre jusqu'à permettre aux Propriétaires de retirer, d'une masse dévolue aux Créanciers non-privilégiés, une portion de l'actif du Débiteur commun en faillite, en retirant lesdites marchandises non-dénaturées, sans en même tems rembourser à cette masse les frais qu'elles ont occasionnés. Cette loi, à la vérité, ne prononce point l'obligation de les rembourser, mais aussi elle ne dit rien qui en dispense; c'est sur quoi il est important que la nouvelle loi s'explique.

Les vins dont il s'agit ne peuvent souffrir de la restitution de ces frais; ils se trouvent entrés dans une Ville dont le débouché leur est ordinaire, & ils y acquiérent une valeur en conséquence au delà de ce qu'ils se vendent pris sur les lieux; ces frais doivent naturellement y être ajoutés & remis aux autres Créanciers, comme ils le demandent dans le traité; autrement il est évident que le vuide que feroit dans la masse commune le payement de ces frais, les priveroit surabondamment, injustement, d'une somme sortie de la caisse de leur Débiteur qui a mis sous leurs yeux un bilan qui tend à les déterminer à lui faire une remise quelconque, ayant balancé son débet par le crédit des sommes qu'il a payées sur ses marchandises; & le déficit qui en résulte à l'inspection de ce tableau seroit illusoire si, après le parti pris de lui faire remise de moitié, les Créanciers privilégiés retiroient leurs vins en nature, aux dépens des autres, en emportant, avec leurs vins, une somme considérable sortie de l'actif de ce Débiteur, pour des avances qui leur épargnent des frais.

Voilà mon sentiment, je le soumets à celui des personnes plus éclairées que moi; je n'ai aucune prétention; je ne suis ni Créancier ni parent d'aucun de ceux qui sont intéressés dans cette affaire, mais je souhaiterois qu'une loi précise prévînt toutes ces contestations pour en délivrer le commerce. Fait à Dijon le 7 Mars 1777. *Signé*, C. P.

II.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 12 Avril 1777 au Mercredi 16 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 21, 22 à 24 l.; le seigle, de 12, 13 à 13 liv. 10 s.; l'orge, de 8, 9 à 9 liv. 10 s. Le froment au Port de la Greve, de 19, 21, 22 liv. 10 s. à 23 l. 10 s.; le seigle, de 10 liv. 10 s., 12 l. à 12 liv. 15 s.; l'orge, de 8 l. 10 s., 9 l. à 9 l. 5 s. *le septier.*

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 12 Avril 1777 au Mercredi 16 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 17, 18, 19, 20 à 21 l.; *id.* à la Greve, de 19, 20 à 20 l. 15 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 19 Avril 1777, de 61 à 62 liv.; *idem* nouveau, de 59 à 60; le cent de paille vieille, de 24 à 25 l.; *id.* nouvelle, de 23 à 24 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 53 à 54; *idem* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 23 à 24; *id.* nouvelle, de 22 à 23; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 50 à 51; *id.* nouveau, de 49 à 50; le cent de paille vieille, de 22 à 23 liv.; *id.* nouvelle, de 21 à 22 l.; le foin à la Grêve, de 41 à 42 l.

IV.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 19 Avril 1777.

Or de Portug. à . . .	725	8	6	marc.
Du Mexique à . . .	720			
Du Perou à	712			
Les guinées à . . .	722			
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	100			
Or à 20 karats à . .	84			
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54			marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	2	6	
Piastres à	49	10		

V.

CHANGES DE PARIS, *du 19 Avril 1777.*

Amsterdam	54 ½ à 54
Londres	31 7 16e.
Hambourg	187 ¼
Madrid	15 2 6 à 3
Cadix	15 1
Livourne	97
Gênes	94 ½
Lyon	¼ à ½

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Jeudi 3 Avril 1772

Messieurs

Nau..... ppltes.	F.	
Viageres	J.	
Tontine.....	J.	

Du Mardi 8.

Cauchy..... ppltes.	F.	
Viageres	F.	
Tontine.....	F.	

Du Mercredi 9.

Boutray ..... ppltes.	J.	
Viageres.....	J.	
Tontine.	J.	
Cochin ..... ppltes.	C.	

Du Jeudi 10.

Messieurs

De S. Janvier vres.	J.	
Tontine	J.	
Nau..... Viageres.	J.	
Perpétuelles..	J.	
Tontine	J.	

Du Vendredi 11.

Patu.... Viageres.	G.	
Lempereur.. ppltes.	J.	
Viageres.....	F.	
.....		
.....		
.....		
.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril 1777.	*Jeudi 17.*	*Vendredi 18.*	*Samedi 19.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	1810 1805 . .	1820 30 35 40 35 37 ½)	1842 ½ 45 50 .
D°. 16es/25 . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	395	400	. . . . .
Rescriptions . .	9 ½ ¾	9 ½ ¾ ½ ¼ . . .	9 ¼ 9 . . . .
Bil. des Fermes.	2	. . . . .	2 . . . . .
Lots de 150 l. de Rentes viageres.	1590	1595	1600 1605 1603
Bil. de la Lot. R.	. . . . .	. . . . .	1080 1090 . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24ll pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 9 Décembre.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 7 Novembre.*

EN 1770, le Roi avoit défendu de tirer du tabac de l'Etranger & sur-tout de l'Angleterre. La rareté de cette denrée qui est devenue presqu'un besoin de premiere nécessité, a engagé S. M. à révoquer cette défense. Il est maintenant permis de faire entrer dans le Royaume du tabac, de quelque lieu qu'il vienne, pourvû qu'on paye les droits de Douane.

On assure que nos Naturalistes ont reconnu que les feuilles de pommes de terre pourroient très-bien remplacer dans la pipe celles du tabac. On spécule déjà sur cette découverte; on prétend même qu'il y a des arrangemens de pris pour faire de grandes plantations de ce végétal, & que beaucoup de gens fondent leur fortune sur la fumée que cette plante les mettra en état de vendre à bon marché au Public.

La Province d'Oelande est renommée pour ses chevaux. Quoiqu'ils soient d'une petite espece, ils sont excellens & d'une jolie taille; il y a quelque tems qu'il en est parti pour la Cour de Russie cent quarante, avec des voitures d'un travail très-élégant, lesquelles étoient proportionnées à la grandeur & à la force de ces chevaux.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 14 Novembre.*

Le College Royal d'Economie & de Commerce a publié le trois de ce mois un Réglement concernant le Commerce des Indes Occidentales. En vertu de cette Ordonnance, tous les Sujets du Roi, en état de faire le commerce maritime, pourront participer à celui qui se fait dans le Nouveau Monde. Le Gouvernement a tellement disposé les choses que les Etrangers ne feront plus leurs affaires au préjudice des Négocians Danois qui n'étoient souvent que leurs Facteurs. On espere que ce nouvel arrangement opérera dans le commerce nationale une révolution très-avantageuse.

Les mines d'argent de Konsberg rapportent aujourd'hui beaucoup plus qu'autrefois. La découverte en est dûe à un jeune Pâtre nommé Jacobson qui poursuivant un jour du bétail égaré, fut conduit dans cet endroit. Cet événement est de l'année 1623. Les travaux de ces mines qui avoient langui pendant long-tems, ont repris avec une nouvelle activité. Il y a maintenant 3500 hommes occupés à cette exploitation. Quoique le produit en soit augmenté, la dépense l'excéde encore. Mais on compte qu'avant peu le profit surpassera infiniment les avances.

PRUSSE.

DE BERLIN, *le 20 Novembre.*

M. Nicolaï vient de donner une belle description du Château & du Jardin du Prince

Henri, Frere du Roi, avec un plan superbement gravé. Cet Auteur qui est en même tems Libraire, travaille à une autre description de Berlin & de Postdam, dans laquelle il comprendra les châteaux de plaisance des environs. Les personnes qui ont vu la Capitale du Brandebourg, il y a six à huit ans, auroient aujourd'hui de la peine à la reconnoître. Le château de Reinsberg, qui appartient au Prince Henri, est un monument respectable pour quiconque s'intéresse aux progrès de l'Agriculture & sçait apprécier le mérite des Princes qui se font un devoir de la protéger. Ce n'étoit autrefois que le manoir d'un simple Gentilhomme. Fréderic-Guillaume en fit le séjour du Prince Royal, aujourd'hui le Roi de Prusse. Sa Majesté, après l'avoir fait rebâtir, le donna à son Frere. Le village voisin de cette maison de plaisance est devenu peu à peu une petite Ville fort jolie & florissante. Elle est habitée en partie par des Cultivateurs, & en partie par des Artisans qui annoncent l'aisance & qui jouissent en effet d'une fortune honnête.

SILÉSIE.

De Breslau, *le 15 Novembre.*

M. Scheidel a communiqué à la Société Patriotique de Silésie des Observations météorologiques dont nous croyons devoir extraire quelques notes. Les Observateurs sont d'accord que quand il fait un tems sérein vers l'équinoxe d'automne, on peut s'attendre que l'arriere-saison sera assez belle. Jusqu'à présent cette remarque a été vérifiée par l'événement. Le mois d'Octobre de cette année a été presque tout entier très-beau. Quand il survient des froids précoces pendant ce même mois, c'est ordinairement la marque d'un bon hiver; on en pourroit produire plusieurs exemples, mais on se borne à ceux que fournissent les années 1708 & 1739, d'après des observations faites à Dantzick. Il y eut, ces deux années, des froids prématurés en Octobre, & les deux hivers furent trés-doux. Il ne faut pas croire que ceci ne regarde que les environs de Dantzick, puisque les froids dont il est question se firent également sentir dans d'autres contrées plus éloignées, & que la température de l'un & l'autre hiver y fut la même. M. l'Abbé Felbiger, Prélat de Sagan, Sçavant distingué & qui a perfectionné le systême météorologique, soutient cette opinion, & son témoignage est du plus grand poids. Comme du 20 au 24 Octobre on a ressenti ici un froid extraordinaire pour la saison, nous devons donc nous promettre, d'après les principes dont on vient de parler, un hiver peu rigoureux.

Pendant tout le mois d'Octobre dernier, il n'est tombé que $\frac{3}{7}$ de pied d'eau. L'Oder n'avoit le deux de ce même mois que neuf pouces de profondeur. Depuis le cinq jusqu'au trente-un il resta constamment au-dessous de la marque ordinaire, ce qui a beaucoup nui à la navigation.

La Société Patriotique, dans une de ses Assemblées, a déclaré que M. Dreski de Stradam proposoit un prix de six ducats pour celui qui donneroit la meilleure description de la charrue de Silésie, qui en détailleroit exactement toutes les pieces, marqueroit avec précision le rapport de chacune, & mettroit les Ouvriers les moins expérimentés en état de construire cet instrument utile. Ce prix sera distribué le quinze Février prochain.

D'Hildesheim (*en Basse-Saxe*), *le 19 Novembre.*

Il existe ici un Paysan nommé Koening, qui a toujours joui d'une santé bien soutenue, quoiqu'il fût venu au monde sans crâne. Il y a quelque tems qu'il eut l'occiput fracassé par un corps fort pesant dont il fut frappé. Il resta comme mort sous le coup. Un Chirurgien vint à son secours & le traita avec tant d'habileté qu'il le guérit parfaitement. Ce Paysan se trouve maintenant dans le meilleur état possible & se porte très-bien, quoiqu'il n'ait ni crâne ni occiput. On ne voit à la place que devroient occuper ces parties qu'une simple membrane. Cet homme, pour garantir sa tête de tout accident, se la couvroit d'un casque de ferblanc fort léger. Depuis il a quitté ce casque, & présentement il ne porte plus qu'un bonnet de coton. Ce même Laboureur a été privé pendant plusieurs années de l'usage de la parole qu'il a recouvrée ensuite apres

avoir passé quelque tems aux eaux de Pyrmont.

ITALIE.

De Rome, *le 5 Novembre.*

Les derniers jours du mois d'Octobre ont été très-orageux. On a essuyé dans cette Capitale & dans tout l'Etat Ecclésiastique, des orages furieux accompagnés de vents dont l'impétuosité menaçoit de renverser tous les édifices. Plusieurs en ont beaucoup souffert. A ces fléaux se sont joints les ravages des torrens qui ont dévasté la campagne, entrainé des troupeaux entiers, déraciné les arbres, & enseveli plusieurs Habitans sous les débris de leurs maisons.

De Livourne, *le 10 Novembre.*

On ne se ressouvient pas d'avoir jamais essuyé ici un orage aussi violent que celui qui survint le 4 de ce mois. Vers les neuf heures du matin, la pluie commença à tomber avec une telle abondance qu'on ne voyoit en l'air qu'une nappe d'eau La lueur des éclairs & le bruit des coups de tonnerre ajoutoit encore à ce spectacle plein d'horreur. Cependant la pluie cessa vers les onze heures & demie avant midi. Mais sur les trois heures l'orage recommença avec une nouvelle fureur, & continua fort avant dans la nuit. Une jeune fille tomba dans les fossés de la Ville; quoique promptement secourue, elle n'a vécu que quelques momens après avoir été retirée de l'eau. On trouva aussi dans la campagne le cadavre d'un jeune Pâtre qui avoit été emporté par les torrens. Cependant les dommages causés par ce terrible orage n'ont pas été aussi considérables qu'on avoit lieu de le craindre.

De Milan, *le 6 Novembre.*

Tous ceux qui voyageront dorénavant dans ce Duché, seront obligés de payer une taxe dont le produit sera employé à l'entretien des Postes. Le tarif de cette nouvelle imposition est annexé à l'Edit Royal publié à ce sujet.

Les travaux entrepris tant de fois & toujours sans succès, pour rendre l'Adda navigable, sont enfin terminés; on pourra naviger sur cette riviere avec sûreté. Il a fallu percer des montagnes & des rochers pour y conduire un canal destiné à aller rejoindre l'Adda dans l'endroit où il reprend un cours moins difficile. Ces travaux ouvrent entre le Lac de Côme & Milan une circulation qui facilitera le commerce avec l'Etranger. Il est aisé aussi de sentir les avantages que le commerce extérieur doit en retirer.

IRLANDE.

De Dublin, *le 15 Novembre.*

Il paroît que notre Chambre des Communes a fort à cœur d'établir un plan de réforme pour la diminution des dépenses publiques. D'après les états qu'elle s'est fait remettre, il est démontré » que la recette » faite depuis le 25 Mars 1775 jusqu'à la » même époque en 1777, a été de deux » millions 162 mille 547 l. sterl. 17 schel. » & 4 sous, dont l'emploi a été exactement » détaillé. Il est également averé par les » mêmes états, qu'au 25 Mars de ladite an» née 1775, la dette nationale se montoit » à la somme de neuf cens 31 mille 690 l. » sterl. un schel. & neuf sous, & s'est ac» crue depuis ce tems jusqu'à celle de deux » millions cinq cens 61 mille 65 livres » sterl. 16 schel. 1 sou; à compte de la» quelle une somme d'un million 7 cens 35 » mille 639 liv. sterl. 8 schel. & 11 sous, » ayant été acquittée, il en résultoit qu'au » 25 Mars 1777, cette dette ne se montoit » plus qu'à huit cens 25 mille 426 l. sterl. » sept schel. & deux sous. Le Parti patrio» tique tâchera de faire liquider cette dette, » & de prendre en même tems des arran» gemens pour prévenir les abus qui l'ont » occasionnée ».

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Verneuil (*sous Couci*), *le 28 Novembre.*

Nous avons reçu de la part d'un Citoyen Patriote quelques observations relatives à

l'état de l'Agriculture dans le Soiſſonnois. Nous les donnerons ſucceſſivement. Voici la premiere.

» On s'apperçoit que depuis quelques années le nombre des Laboureurs diminue journellement dans le Soiſſonnois & dans les pays voiſins ; la cauſe en eſt ſenſible. Les Laboureurs riches tâchent de ſe procurer beaucoup d'héritages à faire valoir ; ils augmentent le prix des baux. Il eſt vrai que cela eſt très-profitable aux Propriétaires. Un autre avantage qui provient encore de cet uſage, eſt que ces Laboureurs étant en état de nourrir une grande quantité de beſtiaux, les terres qu'ils afferment ſont bien travaillées & bien fumées ; mais cette nouveauté a auſſi ſes inconvéniens. Il en réſulte qu'un grand nombre de Paroiſſes ſe dépeuplent, & que non-ſeulement les Laboureurs peu riches, mais même ceux de la ſeconde claſſe, qui ont une certaine aiſance, ne trouvant plus d'emploi, prennent le parti de quitter. On donne comme un fait certain qu'il y a eu depuis quelques années nombre de Laboureurs dans ce cas ; enſorte que beaucoup de Villages ne ſont plus habités que par des Manouvriers & par deux ou trois Laboureurs puiſſants. Ces riches Laboureurs ſe rendent maîtres du prix du grain : comme ils ne ſont point preſſés de vendre leur récolte pour payer leurs redevances, ils s'entendent & ils gardent leur bled juſqu'à ce qu'il ſoit au prix qui leur convient. Ainſi s'établit une eſpece de monopole qui n'auroit pas lieu ſi le labourage ſe trouvoit partagé entre un plus grand nombre de Cultivateurs : d'ailleurs s'il y avoit plus de Laboureurs, il y auroit auſſi plus de jeunes gens dans la campagne qui s'enrôleroient tous les ans dans la Cavalerie & dans les Dragons ; enſorte que ces Corps ſeroient plus aiſément & mieux recrutés. Si les Laboureurs ne pouvoient ſe charger que de trois, ou au plus de quatre charrues, ces différens inconvéniens n'auroient pas lieu, & la terre pourroit être miſe ſuffiſamment en valeur.

On obſerve de plus que la trop grande richeſſe des Laboureurs change les mœurs de la campagne. Les Laboureurs riches quittent leur ancienne ſimplicité & prennent peu à peu tous les vices qui n'accompagnent que trop ſouvent l'abondance. Les autres veulent les imiter, & de proche en proche la contagion s'étend. On accuſe auſſi certains Laboureurs riches d'exercer des vexations contre le pauvre Manouvrier. On ſe plaint, par exemple, que ſouvent ils ſe rendent maîtres du prix des ouvrages, & qu'ils ne les payent que ce qu'ils veulent, & toujours au-deſſous de leur valeur. Il y a encore deux autres injuſtices que ſe permettent les riches Laboureurs, & dont ils empêchent les pauvres de ſe plaindre, en les menaçant de ne pas les faire travailler. Pluſieurs ne ſe font aucun ſcrupule d'envoyer leurs troupeaux paître dans les terres qu'ils moiſſonnent avant que le tems accordé au Peuple pour glaner ſoit expiré ; il en eſt auſſi qui ne ſe contentent pas du tiers du chaume dont ils peuvent diſpoſer pour faire les réparations de leurs bâtimens ; ils en prennent ſans néceſſité le plus qu'ils peuvent pour le revendre enſuite au pauvre Peuple qui ſe trouve par-là privé du bénéfice de la loi.

La trop grande richeſſe des Laboureurs donne encore lieu à un autre abus. Beaucoup de gens de main-morte & pluſieurs autres, pour tenir cachée la valeur de leurs Fermes, ſont dans l'uſage de recevoir de gros pots de vin & d'exprimer dans les baux une ſomme modique. Comme il n'y a que de riches Laboureurs qui ſoient en état de faire de ſi groſſes avances, il en réſulte qu'il n'y a qu'eux auſſi qui puiſſent ſe procurer ces Fermes, & que les Laboureurs même du ſecond ordre n'y peuvent prétendre ; de ſorte que les Laboureurs riches ont encore ce moyen pour ſe mettre en poſſeſſion de quantité de groſſes Fermes, & en priver les autres.

Un autre inconvénient qui naît auſſi de la ſuppreſſion des Laboureurs d'un ordre inférieur, eſt que par-là le nombre de gens qui peuvent faire des charrois pour le Public diminue, & que les Habitans des petites Villes ou de la Campagne, qui peuvent être dans le cas d'avoir beſoin de voitures pour ſe procurer les choſes qui leur ſont néceſſaires, ſe trouvent obligés de recourir aux Laboureurs riches qui mettent un trop haut prix à leurs charrois ; autre eſpece de monopole qui devient fort à charge aux perſonnes peu aiſées.

C'étoit précédemment un uſage reçu que

dans plusieurs Provinces les moissons se fissent par les Manouvriers de chaque Paroisse. Comme on les payoit en grain, ils se procuroient par leur travail assez de bled pour vivre une grande partie de l'hiver. Les Laboureurs ont cru plus avantageux de se servir d'Etrangers & de les payer en argent. D'abord, parce qu'ils trouvent le moyen de les faire travailler au plus grand marché possible; en second lieu, parce qu'ils leur vendent les vivres dont ils ont besoin à un prix toujours fort haut. Troisiémement enfin parce que les pauvres Habitans des lieux qui n'ont d'autre ressource pour vivre que le travail de leurs mains, sont forcés, pour obtenir la préférence sur les Etrangers, de donner leur tems & leurs peines presque pour rien.

Au reste nous ne prétendons pas que ces reproches doivent tomber indistinctement sur tous les gros Laboureurs. Il en est parmi eux plusieurs qui sont bien éloignés d'imiter la conduite de ceux dont on vient de parler, & l'on en connoit qui se distinguent par leur bienfaisance envers les pauvres Habitans des lieux où ils résident, bien loin de s'en rendre les tyrans ».

De Gap, *le 23 Novembre.*

Le Jeudi vingt de ce mois, un vent du Nord commença, sur les quatre heures du soir, à souffler avec beaucoup d'impétuosité; sa violence augmenta si fort pendant la nuit, & il causa des ébranlemens si considérables aux maisons, que chaque Habitant s'attendoit à périr à tout instant sous les ruines de la sienne. Le quart des toits de la Ville a été emporté, ainsi que la moitié des cheminées. Deux clochers, celui des Capucins & celui de la Chapelle de Sainte Arey ont été renversés; une portion du mur qui sert d'enceinte à la grande cour des Casernes a été jettée à six pieds d'éloignement, toute d'une seule piece, quoiqu'elle eut 15 toises de longueur.

Le désastre que cet ouragan a causé dans la campagne est affreux. Environ deux mille noyers & autant d'arbres fruitiers ont été déracinés dans le territoire du voisinage de cette Ville. La perte des noyers est d'autant plus déplorable qu'ils forment dans ces cantons un objet de récolte qui, ann ée commune, paye plus de la moitié de s Tailles Royales.

On se rappelle qu'en 1719, le 28 Décembre, la Ville de Gap essuya aussi un ouragan furieux, mais les suites n'en furent pas si désastreuses.

De Vivonne (*en Poitou*), *le 30 Novembre.*

Quoique le prix du grain soit ici très-modéré, le Peuple n'a pu, sans prendre l'alarme, voir sortir de notre Marché deux charriots chargés de bled pour le compte d'une personne des environs qui fait un commerce considérable de cette marchandise. Il arrêta les voitures, & parut disposé à résister, si l'on entreprenoit de s'opposer à cette mutinerie; mais bientôt les esprits se calmerent d'eux-mêmes, tout rentra dans l'ordre, & le bled fut conduit à sa destination. Cependant on informe contre ceux qui paroissent avoir été les principaux instigateurs de cette démarche, aussi contraire à la tranquillité publique qu'à la liberté du Commerce.

Du Mans, *le 3 Décembre.*

Un des fléaux le plus destructeurs de la population est l'impéritie des personnes qui dans les campagnes se trouvent chargées du soin d'accoucher les femmes. Cet abus est trés-ancien; depuis long-tems on se plaint de ses funestes effets, & ce n'est que depuis quelques années qu'on pense sérieusement à y remédier.

La Dame Ducoudray, célébre Sage-Femme, & pensionnée du Roi pour enseigner l'Art des Accouchemens dans le Royaume, doit arriver ici incessamment. Elle fera un Cours public pour les Femmes de la campagne qui voudront s'instruire. M. notre Intendant qui favorise avec un zele vraiment patriotique toute entreprise qui a pour but le bien des Peuples qui sont confiés à ses soins, s'est empressé d'écrire à tous les Seigneurs des Paroisses de ce Diocèse, pour les engager à envoyer au Cours de la Dame Ducoudray des Sujets qui leur paroitront capables d'en profiter. Ces Fem-

mes trouveront dans cette Ville des logemens gratuits, & de plus elles recevront de la part de M. l'Intendant douze francs par mois pour les aider à subsister.

De Paris, *le 4 Décembre.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 23 Novembre 1777, concernant les Messageries.

» Par cet Arrêt, Sa Majesté ordonne qu'à compter du 1er Avril prochain, le bail passé par les anciens Administrateurs des Postes, sous le nom de Jean Baptiste de Leindre, pour un million, aux Sous-Fermiers actuels des Messageries, sous le nom de Claude Laure, cessera d'avoir lieu, & les nouveaux Administrateurs des Postes accepteront la soumission faite par lesdits Sous-Fermiers, de payer annuellement dix huit cens mille livres de bail fixe, avec renonciation expresse à demander jamais de compter de Clerc à Maître. En sus de ce prix du bail de dix huit cens mille livres, qui ne pourra jamais être diminué pour quelque cause que ce soit, Sa Majesté jouira de la moitié des bénéfices, le tout ainsi qu'il sera expliqué plus particuliérement dans le résultat du Conseil de Sa Majesté. L'augmentation de bénéfice provenant de ce nouveau Traité, quoique passé par les Administrateurs des Postes, appartiendra en entier à Sa Majesté, conformément à ce qui est porté par le résultat du Conseil du 28 Octobre 1777. Les Fermiers des Messageries seront autorisés à reprendre l'exploitation des parties qu'eux ou les précédens Régisseurs auroient affermées ».

Description d'une Machine inventée par M. Pingeron, pour tirer du fond de la mer les fardeaux les plus lourds, sans avoir besoin de les lier avec un cordage & sans craindre qu'ils puissent jamais échapper.

La simplicité de cet instrument & sa grande utilité dans les Ports de Mer & dans tous les endroits où il s'agit d'élever des poids considérables, a fait présumer à son Inventeur qu'il pouvoit en détacher la description, de son Ouvrage sur les Arts utiles & agréables qu'il se propose de publier un jour.

Cet instrument consiste dans un plateau de bois de chêne de forme rectangulaire, ayant environ deux pieds de long sur un pied & un quart de large, & deux pouces d'épaisseur. Ce plateau est ferré sur son épaisseur par les deux bouts avec une bande de fer.

On y pratique de plus deux entailles quarrées à chacun de ses deux longs côtés à quelques pouces de leurs extrémités : ces entailles sont destinées à recevoir quatre leviers de fer mobiles sur une cheville ou aiguille de même métal qui traverse le plateau dans le sens de ces longs côtés.

Ces leviers sont réunis par leur partie supérieure deux à deux par une traverse de fer, & garnis chacun d'un anneau de même métal dont on expliquera bientôt l'usage.

La partie inférieure de ces mêmes leviers se termine en forme de crochet peu fermé ou de pince. Ces parties se regardent les unes & les autres. On pratique au centre du plateau deux trous propres à recevoir un bon cordage, & l'on abat les arrêtes de cette portion du plateau qui se trouve entre ces deux ouvertures.

La seconde partie de cette machine est un plateau de quelques pouces plus large & plus long que le premier, & disposé de maniere que les côtés sont un peu inclinés en forme de pyramide quarrée à base tronquée.

Ce plateau sera encore percé de deux trous qui doivent répondre à ceux qui sont pratiqués dans le premier plateau.

Pour mettre cette machine en état de servir, on passe 1°. un cordage par un des trous du plateau simple & par celui des trous du plateau garni qui lui répond. On repasse ensuite le même cordage par le second trou de ce dernier plateau & par celui du plateau supérieur, & l'on y fait un gros nœud. 2°. On attache quatre petites cordes aux boucles qui sont à chaque levier, lesquelles vont se réunir à une seule qui est bien moins grosse que le cordage qui traverse les deux plateaux; la machine est alors finie.

Usage. Quand on veut tirer un ballot de marchandises ou un canon du fond de la mer,

on commence par retirer le plateau supérieur de maniere qu'il ne puisse pas empêcher les quatre leviers d'etre très-ouverts. On laisse descendre l'instrument sur le ballot, & un Plongeur l'y assujettit. On retire alors le gros cordage ; celui-ci roidi, attire le plateau supérieur qui fait fermer la double tenaille formée par les leviers & pincer le ballot. Il est aisé de voir que plus son poids sera grand, plus la pince serrera.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

AVIS.

Le sieur Georget, Serrurier, rue des Prêcheurs à Paris, a inventé de nouvelles serrures qui sont à l'épreuve des attentats du rossignol & à l'abri de toutes les manœuvres que les voleurs même les plus adroits pourroient mettre en usage. Elles ont obtenu le suffrage de l'Académie Royale des Sciences, de celle d'Architecture, & du sage Magistrat qui veille avec tant de vigilance à la sûreté des Habitans de la Capitale.

» Le sieur Moreau, Négociant à Paris, rue Saint-Martin, vis à-vis la Fontaine Maubuée, a l'honneur d'avertir les Dames, qu'il vient de fabriquer de nouveau un Rouge végétal *à la Reine*, qui est beaucoup plus fin que le *Rouge à la Dauphine* qu'il faisoit ci-devant. Il a l'avantage de prendre très-facilement sur la peau, & de s'y étendre également. Il adoucit par son onction la peau, en conserve la finesse, & lorsqu'il y est placé légérement & avec intelligence, il imite parfaitement & de maniere à tromper l'œil, le coloris naturel de la plus vive carnation ».

II.

Extrait des Observations météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 jusqu'au 30 Novembre 1777.

Vents dominans, nord ouest ; plus grand degré de chaleur 14 degrés le 4 ; moindre degré de chaleur 1 ½ deg. de condensation le 29 ; plus grande élévation du mercure, 28 pouces 3 ¼ lignes le 17 ; moindre élévation, 27 pouces 6 lignes le 30 ; quantité de pluie, 11 lignes tombées en 13 jours ; évaporation 15 lig. ; déclinaison de l'aiguille aimantée, 19° 12' 35". Température, douce & humide. Maladies. Quelques fievres malignes ; plusieurs vieillards sont morts. Productions de la Terre. Les bleds sont très beaux, quoique peu avancés, parce qu'on les a semés tard à cause de la sécheresse.

Signé, Cotte, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorenci, Correspondant de l'Académie royale des Sciences, de la Société Royale de Médecine de Paris, & de la Société Royale d'Agriculture de Laon.

III.

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 5 Décembre.

Le saumon, depuis 20 livres jusqu'à 40 ; le turbot, depuis 20 liv. jusqu'à 30 ; le panier de merlans, depuis 8 liv. jusqu'à 11 ; le panier de merlans Normands, depuis 15 liv. jusqu'à 19 ; le cabillot, depuis 9 liv. jusqu'à 15 ; la flotte, depuis 6 liv. jusqu'à 9 ; la raye bouclée, depuis 4 liv. jusqu'à 6 ; le panier de limandes 5 liv. ; le panier de solles, depuis 3 liv. jusqu'à 4 ; les grosses truites 3 liv. la piece ; les petites, depuis 1 liv. jusqu'à 1 liv. 10 s.

IV.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 25 Novembre 1777 au Samedi 28 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 20, 21, 22, 23 à 24 liv. ; le seigle, de 10 l. 5 s., 10 l. 15 s., 11 à 12 l. ; l'orge, de 9 l. 5 s., 9 l. 15 s., 10 à 10 l. 10 s. Le froment au Port de la Greve, de 21, 23, 24 à 25 liv. ; le seigle, de 10, 11 à 12 l. 5 s. ; l'orge, de 9 l. 10 s., 10 à 11 l. *le septier.*

V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 25 Nov. 1777 au Samedi 28 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv. 5 s.; *idem* à la Greve, de 20, 21 à 22 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 6 Déc. 1777, de 54 à 55 liv.; *idem* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, de 19 à 20 l.; *id.* nouvelle, de 18 à 19 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 40 à 41; *idem* nouveau, de 38 à 39; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *idem* nouvvelle, de 15 à 16 l.; le foin à la Grêve, de 36 à 37 l.

VI.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 6 Décembre 1777.

Or de Portug. à	725	8	6	marc.
Du Mexique à	720			marc.
Du Pérou à	708			marc.
Les guinées à	723			marc.
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à	84			once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	54	5		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	5		marc.
Piastres à	49	15		marc.

VII.

Changes de Paris, *du 6 Décembre 1777.*

Amsterdam	53 ½
Londres	31 9 16e.
Hambourg	190 ¼
Madrid	15 2 6
Cadix	15 0 6 à 15
Livourne	95 ¾
Gênes	93 ¾
Lyon *Août*	au pair.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1777.

Du Merc. 3 Déc. 1777. Messieurs		Du Jeudi 4. Messieurs	
Boutray.....pples.	J.	Deschapelles.. vres.	J.
Viageres.....	J.	Perpétuelles..	J.
Tontine	J.	Decourmont. pples.	J.
Cochin.... Perpét.	F.	Viageres	J.
Radix.....pples.	J.	Alissant ..... Viag.	J.
Viageres	J.	Tontine	J.
Defrance .. Viag.	G.	Nau.....pples.	L.
Perpétuelles.	G.	Viageres	L.
Gauthier ..... vres.	F.	Tontine.....	L.
Perpétuelles..	F.	De S. Janvier vres.	C.
.....		Certain..... pples.	J.
.....		Viageres	J.
.....		Tontine	J.
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1777.	Jeudi 4.	Vendredi 5.	Samedi 6.
Comp. d. Ind.			
Actions	1930	1930	1932 ½
D°. 16es/25	1232 ½		1232 ½
D°. 8es.			
D°. 25es.		80	
Emprunt Oct.			
Rescriptions	8 ¾	8 ¾	9 8 ¾
Bil. des Fermes.	1 1 ¼	1	1
Lots de 48 l.			
Lots de 150 l.			
4 p. 8/8 1777			

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 6 Décembre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 6 Novembre.*

LE Canal des Duchés de Schleſwig & de Holſtein dont on a déjà parlé, avance beaucoup plus qu'on auroit oſé l'eſperer. Il eſt déjà parvenu juſqu'à Knop, quoiqu'il n'aît été commencé que cette année. On eſpere que dans le courant de celle où nous allons entrer, il s'étendra juſqu'à Neu-Wittemberg qui eſt à une diſtance conſidérable de Knop.

Sa Majeſté qui ſent combien il eſt fâcheux pour les gens de la campagne de voir leurs champs ravagés par les bêtes fauves, a cru devoir apporter quelque remede à ce malheur en faiſant des réformes ſalutaires dans les diſpoſitions des Ordonnances, concernant la chaſſe.

On a célébré, avec beaucoup d'éclat, le Jubilé demi-ſéculaire de la fondation de la Maiſon des Orphelins de cette Capitale. Cette Maiſon eſt un des plus beaux monumens érigés en faveur de l'humanité. Pour faciliter le commerce entre cette Ville & celle d'Helſingor, le Gouvernement a fait quelques changemens au cours de la Poſte.

DE BERGHEN (*en Norwege*), *le 16 Octobre.*

Le 11 de ce mois, jour anniverſaire de la naiſſance du Prince Frédéric de Danemarck, notre Académie des Sciences & des Arts célébra cette fête avec appareil. Elle tint une Aſſemblée publique dans la ſalle de la Société Harmonique qui s'y trouva auſſi.

La Séance s'ouvrit par une très-belle Cantate analogue à la ſolemnité du jour. Après que les Eleves de l'Académie de Deſſin eurent été examinés, on diſtribua trente-trois prix à ceux qui en furent jugés dignes. Il y a peu de tems que cette Académie a été inſtituée, & déjà on y compte quatre vingts dix ſept Eleves. Elle acquiert journellement de nouveaux accroiſſemens.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 5 Novembre.*

Il a été réſolu de conſtruire une nouvelle Ville d'Etape dans la Contrée connue vulgairement ſous le nom de Kaſcou. Le plan en eſt déjà dreſſé & approuvé. Elle jouira des mêmes droits & des mêmes privileges que les Villes de Vaſa & de Chriſtina.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 8 Novembre.*

Le vin nouveau s'eſt d'abord débité à bon marché dans cette Ville. Mais on a changé de ſyſtême dès qu'on a pu s'appercevoir qu'il ſeroit de la plus grande qualité. Aujourd'hui il ſe vend quatre florins la piece. Il

eſt ſurvenu à Tokai & dans les environs une gelée qui a gâté une bonne partie du raiſin ; ce qui a contribué auſſi au renchériſſement du vin.

On a eſſuyé le 1 de ce mois à Modern un incendie qui, en peu de minutes, a détruit le tiers de l'endroit. Ces accidens ſe répétent ſi fréquemment qu'on ne peut pas croire ici qu'ils ſoient l'effet d'une cauſe ordinaire.

Le 3 du même mois, on apperçut ici une aurore boréale très lumineuſe. On prétend que le célébre Pere Hell, Aſtronome de la Cour, en a conclu que l'hiver ſeroit doux, & qu'il a même oſé aſſurer à l'Impératrice que le froid ne ſeroit dans aucun mois de cette ſaiſon, plus vif que celui qu'on a éprouvé vers la fin d'Octobre. C'eſt au tems à vérifier cette prédiction.

De Schemnite, (*en Hongrie*), *le 9 Novembre.*

Cette Ville, une des principales de ce Royaume, & très-célébre par les mines d'argent qu'on y exploite, ſe trouvoit comme iſolée du reſte de la Province, faute de pouvoir communiquer avec les autres Villes. Après pluſieurs années conſumées en délibérations inutiles & en négociations infructueuſes entre nos Magiſtrats & ceux des Comitats voiſins, M. le Baron Charles de Miſtronki eſt enfin parvenu à lever toutes les difficultés. Il a établi une communication aiſée entre nous & nos voiſins, tant pour procurer des vivres à bon compte aux Ouvriers des mines, que pour aſſurer aux Cultivateurs l'exportation de leurs denrées. Les ouvrages publics entrepris pour favoriſer cette communication, furent commencés en 1776, & ils ne tarderont pas à être achevés. Le Peuple n'a contribué en aucune maniere à cette dépenſe.

DIVERS CANTONS D'ALLEMAGNE.

De Manheim, *le 17 Novembre.*

Après avoir pris toutes les précautions néceſſaires pour remédier aux ravages épizootiques, Son Alteſſe Electorale a cru qu'il étoit eſſentiel auſſi de détruire un autre fléau qui n'eſt pas moins funeſte à la Société. Elle a rendu une Ordonnance pour purger la Médecine du charlataniſme dont elle eſt infectée. Il ne ſera plus permis dorénavant à qui que ce ſoit de s'ériger en Médecin, ſans pouvoirs & ſans avoir fait preuve de ſes talens. Les Apothicaires ne pourront plus, ſous peine de vingt-cinq rixd. d'amende, délivrer aucun remede, que ſur l'ordonnance de quelque Médecin gradué & approuvé. Il eſt également défendu de ſe ſervir de ces prétendus ſecrets dont on empoiſonne aujourd'hui impunément le petit Peuple en Allemagne, & quelquefois même les Grands. Les Charlatans qui voudront continuer leur pernicieux métier ſeront obligés de ſortir du pays ; il y aura même des peines contre ceux qui, malgré les défenſes, auront recours à ces aſſaſſins publics. La nouvelle Ordonnance ne laiſſe aucune reſſource aux ſubterfuges ; elle mériteroit, par la ſageſſe de ſes diſpoſitions, d'être adoptée dans tous les Etats bien policés.

Dans la derniere Aſſemblée de l'Académie Electorale de cette Ville, M. Hemmer, Conſeiller Eccléſiaſtique, lut un Mémoire intéreſſant ſur les effets de l'Electricité appliquée aux maladies & ſur-tout à la paralyſie. Il rapporta pluſieurs expériences qu'il a faites ſur divers malades, & qui ont été heureuſement guéris. Il s'étendit auſſi ſur les avantages du beau Cabinet que l'Electeur notre Souverain a établi, & il fit voir combien l'étude de l'Hiſtoire naturelle peut être utile à l'homme, dans quelque état qu'il ſe trouve, & dans quelque profeſſion qu'il embraſſe.

De Munich, *le 8 Novembre.*

L'Electeur a fait publier une Ordonnance qui porte que le café & le ſucre importés dans cet Electorat & dans le Haut-Palatinat, payeront dorénavant le droit d'un kreutzer ſur chaque livre. On formera de cette nouvelle impoſition un fonds deſtiné au ſoulagement des pauvres.

De Vittemberg (*en Saxe*), *le 10 Novembre.*

Parmi les ſucs de diverſe nature que l'induſtrie des hommes a ſçu tirer des fruits de la terre, il faut placer les huiles, tant celles qui entrent dans la préparation des alimens, que celles qui ſervent aux Arts &

Métiers. On a fait jusqu'à présent beaucoup de recherches, pour trouver le moyen de perfectionner ces substances oléagineuses. Un Cultivateur aussi éclairé que bon Patriote a publié nouvellement dans les Annonces de Giesen des Observations sur la maniere d'améliorer les huiles & sur-tout celle de lin dont on fait une assez forte récolte dans ce pays.

Les défauts de toutes les huiles viennent en général ou des parties terreuses dont elles sont chargées, ou d'une sorte d'acidité à laquelle elles sont sujettes. Le meilleur moyen pour remédier au premier de ces deux défauts, est un long repos qui donne le tems aux parties grossieres de se déposer au fond du vase. Quant à l'acide de l'huile, l'Auteur propose de l'en dégager par le moyen d'un alkali fixe. Cette opération doit sans doute être conduite avec bien de l'adresse, autrement on courroit les risques de faire du savon. Quant à l'huile qui est destinée pour la lampe, on peut employer la méthode du Docteur Degner, laquelle consiste à lui faire subir une sorte de digestion dans des vaisseaux de plomb. L'Auteur examine plusieurs anciennes recettes qui ont été proposées pour corriger les vices des huiles. Il en rejette plusieurs, mais aussi il en retient quelques-unes qui lui paroissent fondées sur une expérience bien constatée; par exemple, il approuve le procédé de certaines personnes qui, pour corriger le mauvais goût de l'huile, y font frire des pommes ou quelque autre fruit.

De Lubeck, *le* 12 *Novembre.*

On se plaint ici & dans différens cantons de l'Allemagne, que les productions de l'Amérique commencent à y devenir très-rares. On attribue cette disette & aux mauvaises récoltes, & aux prises que les Corsaires Américains font journellement sur les Sujets de la Grande-Bretagne. Le prix du sucre est augmenté à Hambourg, parce que les Anglois sont obligés de le vendre plus cher pour s'indemniser des frais d'assurance & de convoi qu'ils sont nécessités de faire. D'ailleurs on compte que cette année l'importation du sucre a été moindre de 60,000 tonneaux que l'an passé. Cependant on espere que le prix de cette denrée baissera bientôt, parce que les vaisseaux Américains commencent à établir un commerce suivi & avantageux dans divers Ports de la Mer Baltique, & sur-tout dans quelques Places libres de Suede où il est permis à tous les Peuples & à tous les Particuliers de venir négocier.

De Darmstadt, *le* 14 *Novembre.*

La Commission du Pays vient de rendre publique une Lettre circulaire par laquelle il est dit qu'à commencer au premier Janvier prochain tous les Sujets du Landgraviat seront obligés de nourrir leurs bestiaux dans les étables, avec cette restriction cependant que dans les endroits où il se trouvera des pâturages convenables, les jumens poulinieres & leurs petits y seront envoyés depuis le premier Mai jusqu'à la mi-Juillet. Il sera permis aussi d'y conduire pendant trois à quatre semaines les chevaux malades, pourvu toutefois que leurs maladies ne soient pas contagieuses. Il est enjoint aussi aux Habitans des champs de mettre les prairies tellement en valeur qu'elles puissent toujours fournir une abondance suffisante de fourage pour la nourriture des troupeaux. Ce Réglement est une suite de la vigilance avec laquelle on cherche ici tous les moyens qui paroissent propres à prévenir ou à intercepter le cours de la contagion épizootique, qui depuis tant d'années désole nos campagnes.

De Falkenberg (*en Silésie*), *le* 17 *Novembre.*

M. Staberon, de cette Ville, a inventé une laque très-belle & très fine qu'on peut appliquer sur toutes sortes de bois. Elle a la propriété de donner beaucoup d'éclat aux meubles, & de conserver le bois dont ils sont faits.

ITALIE.

De Genes, *le* 10 *Novembre.*

Les pluies coutinuelles ayant tout-à-fait dégradé les chemins publics, le Gouvernement avoit ordonné qu'on y fit les réparations les plus pressantes. La Famille Cambiaso dont le zele patriotique est trés-connu, s'étoit empressé de concourir de ses propres deniers, aux vues de l'Administration. Mais

la continuation de la pluie a tellement grossi les torrens & inondé les campagnes, que tous ces nouveaux ouvrages ont été emportés par la violence des eaux.

Le trois de ce mois, le feu prit au Palais Ducal avec une violence extrême. Les flammes firent des progrès si subits, qu'en peu de tems le grand Sallon & celui du petit Conseil furent presque consumés. Malgré la promptitude des secours, on ne put se rendre maître du feu que le lendemain. On fait monter à un demi million de livres, monnoie de Gênes, la perte causée par ce malheur. Parmi les choses précieuses qui ont été la proie des flammes & qui sont irréparablement perdues, il faut compter les fameux tableaux de Solimene qui faisoient l'ornement du Sallon & l'admiration de tous les Etrangers. La Famille Justiniani a offert une grande somme pour être employée à réparer, autant qu'il sera possible, ces dommages. Cette Famille y est d'autant plus intéressée, que ces peintures précieuses représentoient les exploits de ses ancêtres.

IRLANDE.

DE DUBLIN, *le* 10 *Novembre.*

Les Physiologistes ont beaucoup disputé sur les effets de l'imagination des femmes enceintes. Un fait singulier qu'on mande de Dublin, & dont il ne paroit pas qu'on puisse douter, vient à l'appui de l'opinion où l'on est depuis long-tems qu'effectivement l'imagination de la mere peut agir sur le fœtus qu'elle porte dans son sein. S'il en est ainsi, il est nécessaire que les femmes grosses se tiennent sur leurs gardes pour éviter tout ce qui pourroit leur occasionner des surprises fâcheuses & par conséquent troubler en elles cette faculté si active. C'est pour leur donner à ce sujet une nouvelle leçon qu'on rapportera l'aventure de Dublin. » Un » Marchand de cette Ville, ayant des affai» res à Londres, y conduisit sa femme qui » étoit enceinte. Pendant leur séjour, ils » virent tout ce qu'il y avoit de curieux, » & en particulier le Trésor où sont dépo» sés la couronne, les bijoux &c. La cou» ronne fit une telle impression sur la fem» me, qu'à son retour à Dublin, on a vu » sur l'enfant dont elle est accouchée une » couronne imprimée sur ses épaules, avec » les lettres G. R. sur le bord. Cet enfant, » qui se porte bien, avoit sept semaines » le dix sept du mois passé ».

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM, *le* 18 *Novembre.*

Sur les représentations des Négocians, les Etats-Généraux ont arrêté l'équippement d'une flotte pour convoyer les vaisseaux destinés à faire le voyage des Indes Occidentales. En conséquence le Bureau de l'Amirauté a fait publier un Réglement qui contient les formalités auxquelles doivent se conformer les bâtimens Marchands qui voudront profiter de cette escorte. Ce Réglement qui comprend cinq articles, est conçu en ces termes. » 1°. Il ne sera per» mis qu'aux vaisseaux appartenants à des » Sujets de cette République, de se met» tre sous ce convoi, tant à leur départ » qu'à leur retour, ainsi qu'à ceux partis » d'ici ou achetés dans les Indes Occiden» tales, & de l'achat desquels on doit don» ner des preuves incontestables. 2°. Leur » véritable destination doit être, soit pour » une des Colonies de cette République » en Amérique, soit pour la Côte d'Afri» que, soit enfin pour les Isles Danoises en » Amérique, & pour les lieux seulement » où la navigation est permise. Tous les » navires au surplus seront obligés de ne » pas s'écarter du convoi, ou en cas de » séparation, les Patrons seront tenus d'en » donner des raisons valables, sous peine » d'une amende de six mille florins. 3°. Il » sera fixé quelle quantité de poudre & de » munitions chaque navire pourra pren» dre à bord. 4°. Il est ordonné que pour » être en état de s'assurer de ce dont on » vient de parler dans l'article ci dessus, » il sera fait mention dans les connoisse» mens, états &c, du contenu des mar» chandises chargées sur lesdits navires, & » qu'en outre le Patron sera tenu d'être » muni de doubles lettres de mer, état de » marchandises à bord, connoissemens &c. » par où l'on puisse constater ce qu'ils peu» vent avoir chargé de munitions de guer» re, en conséquence de la permission qu'ils » en auront reçue des Colleges d'Amirauté; » & qu'en cas que quelques-uns des Patrons » de ces navires aient chargé plus de mu-

» nitions qu'ils n'en auroient déclaré, ils » puissent être livrés aux Colleges d'Ami- » rauté, du ressort desquels ils se trouve- » ront être, afin que toutes poursuites & » procédures nécessaires contre les Contre- » venans, puissent y être faites ».

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Loudun, *le* 18 *Novembre.*

Extrait d'une Lettre au Rédacteur. » Nous désespérions, M., vers la fin de Septembre, de nos vignes; l'intempérie du printems tout entier & celle du commencement de l'été, jusqu'aux premiers jours d'Août, avoient détruit la plus belle apparence; la sécheresse qui est venue ensuite, & qui a duré constamment jusques à la fin de Septembre, ôtoit toute espérance de voir mûrir le peu de raisin qui nous restoit, desorte qu'il n'y avoit pas un seul Propriétaire qui ne regardât la récolte du vin comme tout-à-fait nulle. Heureusement il est survenu des pluies douces accompagnées d'une température favorable, lesquelles ont humecté la terre & ranimé la seve; alors le raisin a grossi & a mûri à propos. Nos vendanges, commencées depuis quinze à vingt jours, finissent cette semaine. Le vin sera bon & liquoreux; quoique la saison ait été un peu tardive. Nous en aurons peu; cependant nous regardons notre canton comme un des plus favorisés. Nos vins blancs sont très recherchés pour Paris; ceux des environs de cette Ville à qui on n'avoit jamais fait l'honneur de les demander pour cette Capitale, y seront transportés; on les harre avant qu'ils soient entonnés ce qui prouve bien la disette générale. Depuis long tems les prix auxquels on les achette sont de 125 à 130 jusqu'à 140 liv. la pipe ou les deux barriques de 29 à 30 veltes chaque. Si le débit se soutient, comme le voilà établi, nous manquerons de vin pour les auberges dans la belle saison. Le prix qu'on offre tente tout Propriétaire qui ne balance pas à vendre, en prenant même sur sa provision ordinaire.

Comme chacun s'occupe de vin, la vente des grains reste dans une sorte de repos; l'eau qui est enfin revenue dans nos rivieres, va permettre de faire descendre à Nantes tout ce qui est acheté pour ce Port; l'affluence des bateaux qui vont y arriver, procurera une sorte d'abondance qui faisant un peu baisser les prix, influera aussi sur nos spéculations, & nous attendons l'effet qu'elle produira pour nous décider à de nouvelles opérations. Cependant comme une grande partie des bleds qui sont achetés ne restera point à Nantes, étant destinée pour Bordeaux, Bayonne &c, le cours pourra se soutenir, & notre superflu continuera à se bien placer: avantage très précieux pour cette même Province qui n'a d'autre objet de commerce que les vins & les grains, & le commerce ne peut fleurir qu'à raison de l'activité qui regne dans les spéculations, pour l'approvisionnement des cantons qui ont besoin. Cette certitude de débouché engage le Cultivateur à s'occuper des moyens qu'il croit les plus propres pour améliorer son domaine. Quand il vend bien & promptement sa récolte, alors il est plus en état de faire les frais qu'exigent un labour régulier & fréquent, les engrais &c, & alors la nature du terrein le plus ingrat se bonnifie. Aussi voyons nous depuis quelques années des terres qui autrefois restoient en friches, se couvrir maintenant de beaux épis dans l'été.

Le cours des grains n'est ni trop haut ni trop bas; il seroit à souhaiter que cet équilibre se soutint; tous les états y trouveroient leur avantage. L'Ouvrier ou l'Artisan se plaint quand la denrée monte trop haut; si elle descend trop bas, le Cultivateur se décourage & ne peut plus faire les premieres avances des frais de culture, si essentiels pour se préparer une heureuse récolte. On paye le beau froment 340 liv. la fourniture: le seigle 212; la baillarge ou orge de Mars 160 à 170; les feves 217 à 220; les harricots 425. Tous les objets de commerce qui consistent dans les productions de la terre sont excessivement chers, parce que la récolte en a été généralement mauvaise. Les prunes de Sainte Catherine ont manqué, & les pruneaux de Tours sont rares; aussi les beaux valent ils de 35 à 40 sous la livre.

Les corvées ont recommencé cette automne. L'Administration a tellement disposé les choses, que ces travaux sont bien moins à charge aux pauvres qu'ils ne l'é-

toient autrefois. La tâche de chacun est proportionnée à sa taxe sur le rôle de la Taille; desorte que tel Journalier qui ci-devant passoit plusieurs jours à la corvée, en est souvent quitte pour un seul jour de travail. Nos grandes routes pourroient être bordées d'arbres qui à la longue produiroient un bien essentiel dans cette contrée où le bois est rare & très-cher. C'est une partie trop négligée & qui auroit besoin d'encouragement. L'empressement de jouir fait abandonner les plantations, & en général toute espece de culture où l'on est long-tems sans recueillir. Telle est pour le moment la situation des objets de commerce de notre canton ».

De Brest, *le* 10 *Novembre*.

Un coup de vent furieux se fit sentir ici la nuit du vingt-neuf au trente Octobre. Plusieurs vaisseaux qui étoient en croisiere en ont été extrêmement fatigués. On craint que quelques vaisseaux Marchands qui sont attendus dans divers Ports de cette côte, n'aient éprouvé des malheurs.

De Marseille, *le* 10 *Novembre*.

Depuis le 15 jusqu'au 21 Octobre, il est entré dans ce Port, 27 bâtimens; 2150 charges de bled; 1100 charg. de feves; 300 quintaux de haricots; 300 ardels de riz; 1680 milliers d'huile, & 450 queues de morues; 2 bâtimens chargés de fruits secs; 2 chargés de sucre, café, cacao & indigo.

Depuis le 22 Octobre jusqu'au 2 Novembre, il est entré 55 bâtimens; 9 chargés de fruits secs; 4 chargés de sucre, café & cacao; 1027 milliers d'huile, & 33,700 quintaux de morues.

Depuis le 2 jusqu'au 9 Novembre, il est entré 35 bâtimens; 2030 charges de bled; 600 sacs de haricots; 172 barriques de vin; 2240 milliers d'huile; 5000 quintaux de morues; 1 bâtiment chargé de fruits secs; 2 chargés de sucre, café, cacao & indigo.

Depuis le 27 Octobre jusqu'au 10 Novembre, le bled s'est vendu 31 livres la charge pesant de 310 à 320 livres, poids de marc; le méteil 21 liv.; le seigle 18 l.

Depuis le 10 jusqu'au 17 Novembre, le bled s'est vendu 32 liv. la charge. Le prix du méteil & du seigle n'a pas changé.

De Perpignan, *le* 15 *Novembre*.

On a essuyé depuis deux mois, dans le Roussillon, des pluies presque continuelles. Les inondations qui ne pouvoient manquer d'en être la suite, ont causé un dommage considérable aux terres. Il n'a pas été possible de continuer les semailles, & le mauvais tems a fait périr celles qui étoient déjà faites. Dans le courant du mois de Juin dernier, la digue d'Orry, qui garantit la rive gauche de la Tett aux approches du pont de cette Ville, avoit été fort endommagée. On étoit parvenu avec beaucoup de peine à en conserver une petite partie; mais les crues d'eaux ont détruit tous les travaux. Dans la nuit du treize au quatorze, la riviere a augmenté subitement & a surmonté & entraîné avec elle le peu de terre qui étoit restée à la brêche. Les eaux ont actuellement pris deux cours séparés. Une partie coule dans son lit ordinaire, & l'autre remplit le champ de Mars, passe sous le pont des Eaux-vives, & va inonder les campagnes les plus fertiles de la Province. On craint que ces inondations, si elles continuent, n'interceptent bientôt tout commerce entre notre Province & le Languedoc.

De Paris, *le* 29 *Novembre*.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 2 Octobre 1777, concernant les Teinturiers.

» Les Communautés des Teinturiers n'ayant point été comprises parmi celles qui ont été créées & établies dans l'étendue du ressort du Parlement de Paris, par l'Edit du mois d'Avril 1777, on pourroit croire que l'exercice de cette profession est devenue libre à tout le monde. Sa Majesté voulant prévenir les inconvéniens qui pourroient résulter de cette liberté indéfinie, a en conséquence ordonné que, jusqu'à ce qu'Elle ait fait connoître ses intentions, il en sera usé, à l'égard des Communautés des Teinturiers qui existoient dans les différentes Villes du ressort de son Parlement de Paris, comme par le passé; veut Sa Majesté que les Membres desdites Communautés continuent à être assujettis aux Réglemens & Statuts qui leur avoient été ci-devant donnés. N'entend néanmoins Sa Majesté déroger par le présent Arrêt à la faculté

qu'Elle a cru devoir accorder aux Fabricans de toutes ſortes d'étoffes, de teindre & apprêter leurs marchandiſes, ſoit par eux-mêmes, ſoit par les Ouvriers qu'ils pourront employer dans l'intérieur de leur Fabrique ».

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Annonce de Livre.

The Complet Farmer or, a general Dictionary of Husbandry in all its branches &c. Le Parfait Fermier ou Dictionnaire d'Agriculture conſidérée dans toutes ſes branches, contenant les différentes méthodes de cultiver & d'améliorer les diverſes eſpeces de terres ſelon les principes de l'ancienne ou de la nouvelle Agriculture.

On trouve dans cet Ouvrage un précis de ce qu'ont écrit ſur l'Agriculture les meilleurs Auteurs dans ce genre, tels que MM. Linneus, Chateauvieux, le Marquis de Turbilly, Platt Evelyn, Wordlige, Mortimer, Tull, Ellis, Miller, Halle, Liſle-Roque, Mills, Young &c. On y a joint une grande quantité de nouvelles découvertes & de procédés utiles, avec des inſtructions pour nourrir & engraiſſer les beſtiaux; de plus des méthodes choiſies dans le nombre de celles qui ſont le plus approuvées pour guérir leurs maladies; une méthode particuliere pour élever les abeilles & pour recueillir le miel ſans être obligé de faire périr ces laborieux inſectes. Ce Dictionnaire contient encore le Calendrier des Jardiniers, rédigé pour l'uſage des Fermiers & des Seigneurs qui paſſent leur vie à la campagne. Cet Ouvrage qui forme un gros volume in-4°. eſt dû à une Société de Savans & de Laboureurs dont la plûpart ſont Membres de la Société des Arts. Il ſe vend 1 liv. & 5 ſchellings ou 30 liv. de France, chez Rivington, près de l'Egliſe de Saint Paul à Londres. Il eſt enrichi d'un grand nombre de planches qui repréſentent les nouveaux inſtrumens d'Agriculture, ſurtout ceux qui ont été préſentés à la Société Royale des Arts. Pluſieurs de ces inſtrumens n'ont point encore été publiés.

II.

AVIS.

Le ſieur Bacquoy-Guédon, ci-devant Danſeur du Théâtre François, & Maître de Danſe à Paris, Eleve de feu M. Matignon, Penſionnaire-Académicien du Roi, & Danſeur de l'Opéra, annonce un Cours public de Danſe.

» Ce Cours ſera diviſé en trois parties. Dans la premiere, on traitera des élémens de la Danſe, c'eſt-à-dire, du maintien du corps, de la maniere de marcher & de ſe préſenter, des poſitions, de leur origine, de la poſition reſpectueuſe & familiere, de la maniere d'ôter & de remettre le chapeau, ainſi que des révérences uſitées dans la Société. Dans la ſeconde, il ſera queſtion de prouver la néceſſité de danſer en meſure, & d'y diſpoſer les Ecoliers par un exercice qui ſera proportionné aux diſpoſitions des Sujets. Dans la troiſieme & derniere, on apprendra la théorie & la pratique du menuet, ainſi que celle des pas uſités dans la contre-danſe. Les jours indiqués ſont les Lundi, Mercredi & Vendredi de chaque ſemaine, depuis cinq heures du ſoir juſqu'à huit. On ſouſcrira pour le Cours entier & pour le demi, chez le ſieur Bacquoy-Guédon, rue de la Potterie, la premiere porte cochere à main gauche, en entrant par celle de la Tixeranderie. *Aucune Perſonne du Sexe n'y ſera admiſe* ».

III.

Prix du Poiſſon vendu à la Halle le Vendredi 27 Novembre.

Les trois maniveaux d'éperlans, depuis 5 juſqu'à 6 liv.; le ſaumon, depuis 19 juſqu'à 38 livres; la raye, depuis 6 juſqu'à 8 liv.; le turbot, depuis 22 juſqu'à 28 l.; la manne de truites, depuis 6 juſqu'à 11 l.; le panier de limandes 5 livres; le panier de merlans 10 liv.; le panier de limandes de Calais, depuis 4 juſqu'à 5 liv.; le panier de merlans de Calais, depuis 8 juſqu'à 10 l.; les merlans Normands, depuis 12 juſqu'à 17 liv.; *idem* Bas-Normands, depuis 24 juſqu'à 24 liv. 10 ſ.; la raye douce Normande, depuis 13 juſqu'à 16 liv.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 22 Novembre 1777 au Mercredi 25 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 20, 21 23 à 24 l. 10 s.; le seigle, de 10, 10 l. 10 s., 11 à 12 l.; l'orge, de 9, 9 l. 10 s. à 10 l. 15 s. Le froment au Port de la Greve, de 20, 22, 24 à 25 l.; le seigle, de 10 liv. 10 s., 11 l. 5 s. à 12 liv.; l'orge, de 9 l. 15 s., 10 à 11 l. *le septier.*

Du Samedi 22 Nov. 1777 au Mercredi 25 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Greve, de 19 l. 5 s., 20 à 21 l. 5 s. *le septier.*

Le cent de foin tres-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 3 Déc. 1777, de 53 à 54 liv.; *idem* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, de 21 à 22 l.; *id.* nouvelle, de 19 à 20 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 41 à 42; *idem* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille, de 18 à 19; *idem* nouvvelle, de 17 à 18 l.; le foin à la Grève, de 37 à 38 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 3 Décembre 1777.

Or de Portug. à	724	8	8
Du Mexique à	718		
Du Pérou à	706		
Les guinées à	722		
Ducats à	98	7	
Or fin à 23 k. 31 32.	100		
Or à 20 karats à	83	12	
L'argent à 11 d. 20 g. à	54	4	
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	2	
Piastres à	49	12	

marc. — *once.* — *marc.*

CHANGES DE PARIS, *du 3 Décembre 1777.*

Amsterdam	53 5 8e.
Londres	31 9 16e.
Hambourg	190 à 190 ¼
Madrid	15 3 à 2 6
Cadix	15 0 6
Livourne	95 ¼
Gênes	93 ¾
Lyon *Août*	⅛ P. ⅝ P.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1777.

Du Lundi 1 Déc. 1777.			Du Mardi 2.		
Messieurs			*Messieurs*		
Thevenin... pplles.	J.		Roberge... pplles.	t. l.	
Viageres	J.		de l'ancien Clergé.		
Masson..... pplles.	J.		Cauchy ..... pplles.	J.	
Viageres	J.		Viageres	J.	
Delamotte.. pplles.	F.		Tontine.....	J.	
Viageres	F.		Marsollier..... vres.	J.	
Creuzé ..... pplles.	G.		Defays..... pplles.	H.	
Viageres.....	G.		Viageres.....	H.	
Certain..... pplles.	J.		Desplaces... pplles.	J.	
Viageres.....	J.		Viageres	J.	
Tontine	J.		Tontine	J.	
.....			Vieillard .... pplles.	J.	
.....			Viageres	J.	
.....			Tontine	J.	
.....			.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1777.	*Lundi 1.*	*Mardi 2.*	*Mercredi 3.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	1935 30 . . .	1935 32 ½ . .	1932 ½ 30 . .
D°. 16/25es . . .	1232 ½ . . .	1232 ½ 30 . .	1232 ½ 30 . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	412	412	412 . . . .
Rescriptions . .	8 ¾.	8 ¾	8 ¾. . . . .
Bil. des Fermes.	1	1	1 . . . . .
Lot de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777 .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces de deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1777. Du Samedi 9 Août.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 4 Juillet.*

A la sollicitation de M. Domaschnew, Directeur de l'Académie Impériale des Sciences, notre Auguste Souveraine a donné une gratification de trois mille roubles au sieur Koulibin, Méchanicien de l'Académie, pour avoir construit le modele d'un pont sur la Néva, d'une seule arche de 140 toises de longueur. Les parois du pont sont en treillis, pour donner un passage libre aux vents & garantir le pont des secousses qu'ils lui occasionneroient quand ils soufflent avec impétuosité. Quoique le treillis ne soit composé que de petits morceaux de bois d'un demi-pouce d'épaisseur, cependant ce modele est d'une telle solidité qu'il a supporté un poids de 3400 pouds, c'est-à-dire 136,000 livres, sans qu'aucune de ses parties en ait été ébranlée. L'Académie, après avoir bien examiné l'ouvrage, a donné les plus grands éloges à l'Auteur. Ce Corps sçavant tourne toutes ses vues, depuis que M. Domaschnew est à sa tête, vers les objets d'une utilité publique. Nous devons aussi à ce même Seigneur l'établissement de cours gratuits de Physique, de Chymie, d'Histoire naturelle & de Mathématique.

Il paroît une nouvelle Carte géographique de cet Empire, où l'on trouve toutes nos découvertes de l'Archipel septentrional. On dit que cette Carte sera bientôt suivie d'une relation plus détaillée que tout ce que nous avons jusqu'à présent, sur les tentatives que nous avons faites pour trouver le passage de l'Amérique septentrionale & une nouvelle route de la Chine. En attendant qu'on satisfasse notre curiosité à cet égard, nous travaillons avec succès à augmenter nos découvertes dans les nouvelles Isles. Les profits qui nous reviennent de ces entreprises font passer par dessus les difficultés & multiplient les Entrepreneurs.

Il est réglé par le Gouvernement que 3 vaisseaux partiront, chaque année de Kamtschatka dans les Isles du nouvel Archipel pour pousser plus avant nos découvertes. Trois autres vaisseaux mettront à la voile pour l'Amérique; nous devons aussi en envoyer un pareil nombre à Ochorsk & un dans les Isles Kuriles. On présume avec beaucoup de fondement que les Officiers des vaisseaux destinés pour l'Amérique & ceux des bâtimens qui seront envoyés dans le nouvel Océan septentrional, agiront de concert & se communiqueront mutuellement leurs observations. C'est sur tout de leurs lumieres & de leur correspondance que nous devons attendre le succès de ces belles entreprises.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 10 Juillet.*

La Commission du Trésor a donné le 21 du mois dernier un Universel pour fixer

l'espece & le poids du timbre dont on devra se servir pour les lettres de change, les assignations, les mandats & autres papiers de cette nature. Ce sont-là de petites opérations; nous en aurions de grandes à faire; avec un riche & fertile territoire, avec une abondance prodigieuse de toutes sortes de denrées, nous n'avons pas encore trouvé les moyens d'avoir un commerce, quoique depuis long-tems nous fassions de grands efforts pour les trouver. Nous avons des voisins redoutables; par les droits qu'ils mettent sur nos denrées, ils nous forcent à vendre à très-bas prix; ils s'enrichissent, & nous restons toujours pauvres. Les mauvais succès nous font quitter la partie. Ce qui nous occupe beaucoup à présent, c'est de mettre les études sur un grand pied; nous faisons un code de réglemens tous relatifs à cet objet, & peut-être ne réussirons-nous pas mieux qu'à rétablir notre commerce & nos finances. Si nos vues étoient remplies, tout jeune homme au sortir du College seroit un homme universel. Versé dans les Langues anciennes & modernes, profond Moraliste, habile Politique, grand Naturaliste, instruit en détail de toutes les branches d'Agriculture, nullement étranger aux principes généraux de Médecine, familier avec toutes les regles de la Méchanique, Chymiste, Méchanicien, il doit encore se faire admirer par ses vastes connoissances sur l'Histoire. Malheureusement les prodiges sont rares, & nous voulons les rendre communs. Qu'on examine avec quelque attention les plans d'études que nous ne cessons de publier depuis bien du tems, & l'on verra si ce n'est pas-là notre but.

PRUSSE.

DE LA NOUVELLE-MARCHE, *le* 11 *Juillet.*

M. de Brenkenhof, Conseiller Privé des Finances, a le premier essayé la culture du seigle d'Archangel. Il a d'abord commencé par en semer dans son jardin une metze dont le produit a été de dix pour un. Cette petite récolte ayant été semée en entier, a donné 18 scheffels, & ceux-ci ont rapporté à leur tour 14 wispels & 18 scheffels. Enfin cette derniere quantité a si bien réussi que notre illustre Cultivateur a de cette espece de seigle en assez grande abondance pour en fournir à toute la Province où il s'étoit contenté, les années précédentes, d'envoyer des épreuves.

On ne doute pas que la culture de ce seigle ne s'étende bientôt dans les autres pays. Il donne d'abondantes récoltes; plusieurs épis provenus de la semence d'un seul grain contenoient chacun au moins 60 grains. Le pain qu'on en fait est d'un très-bon goût & n'est pas moins nourrissant. Voici quelques instructions sur la maniere de le cultiver. La quantité de semence doit être moindre de la moitié que celle du seigle ordinaire. Les semailles s'en font dans les premiers jours de Septembre. La terre doit être bien préparée & meuble. Ce qu'on recommande sur-tout c'est de donner des labours profonds. Si les racines ne pouvoient pas s'étendre à l'aise, elles ne suffiroient pas pour soutenir une tige haute de 8 pieds & qui se divise en plusieurs branches dont chacune porte son épi. Quoique ce grain soit mis en terre plutôt que le seigle ordinaire, puisqu'on peut le semer vers la fin d'Août, cependant il ne fleurit qu'une quinzaine de jours après l'autre. Tout sol lui convient; il réussit même dans les endroits les plus exposés au nord & où tout autre seigle auroit bien de la peine à croître & à mûrir. Quoique la paille soit forte, les bestiaux la mangent très-volontiers; si l'on en fait des litieres, elle donne un excellent engrais. Comme elle est fort haute, elle sert à beaucoup d'autres usages.

La Société Patriotique de Silésie prétend que pour réussir dans la culture du seigle d'Archangel, il suffit de labourer selon la méthode ordinaire, de herser ensuite la terre labourée, de semer clair, de donner, après cette opération, un labour superficiel dans le sens ordinaire & de faire repasser enfin la charrue dans une direction contraire, de maniere que les sillons soient un peu éloignés les uns des autres. Il faut abandonner le reste à la Providence.

Dans les Annonces de la même Société on lit l'analyse d'un Mémoire sur le labour profond que nous exigeons pour la culture du seigle en question. L'Auteur assure que ce labour n'est pas nécessaire & ne contribue pas à la bonne végétation des plantes.

Il prétend même que c'est un moyen d'ôter à la terre supérieure une partie de sa force, & que par-là le grain ne peut pas pousser, dès les commencemens, avec vigueur. Il soutient que la semence mise trop profondément en terre ne peut lever qu'en partie, & qu'il périt beaucoup de grains. Il attribue enfin à la même cause des effets qui ne paroissent pas y avoir le moindre rapport, comme les amas d'eau, le défaut de circulation de l'air, la multiplication & les ravages des insectes &c. Tout ceci paroît un peu paradoxe & auroit besoin de preuve.

ALLEMAGNE.

De Brandebourg, *le 12 Juillet.*

Pour mieux dissiper le préjugé barbare qui notoit d'infamie ou regardoit comme comptable à la Justice civile quiconque osoit toucher un noyé, le Roi de Prusse, notre Souverain, vient d'accorder des récompenses à tous ceux qui retireront quelque personne de l'eau & lui administreront des secours pour les rappeller à la vie. S. M. promet de pareilles gratifications pour tous les soins donnés aux personnes réduites à un état de mort apparente. Nous commençons à éprouver les bons effets de cette sage Ordonnance.

Il y a quelques jours qu'à Muggendorf, lieu de la dépendance de notre Bailliage un homme tomba dans la riviere de Wiesent. On accourut d'un moulin voisin de l'endroit où l'homme s'étoit noyé; mais on ne vint à bout de l'atteindre & de le retirer, qu'une demi heure après sa chûte. On le frotta avec du linge chaud; on lui souffla dans la bouche; on lui fit ensuite des fumigations. Cet infortuné ne tarda pas à donner des signes de vie & peu à peu il reprit tous ses sens. Le Meûnier qui a fait presque lui seul toute la bonne œuvre en a reçu la récompense par ordre du Gouvernement. Le Magistrat après lui avoir donné publiquement les éloges qu'il méritoit, lui mit dans la main dix rixdales. Le Peuple n'a pas craint d'applaudir à une action qu'il avoit coutume auparavant de blâmer & de condamner.

De Hambourg, *le 21 Juillet.*

On travaille ici à ériger une Société pour l'encouragement de l'Industrie & le soulagement de l'humanité souffrante. Le plan n'en est pas encore bien digéré. Il sera libre à tous les Particuliers de s'y intéresser, quand même ils seroient étrangers. On croit que cette Société, autorisée par le Gouvernement, n'admettra parmi ses Membres qu'un nombre déterminé de personnes; que chaque individu s'assurera des secours proportionnés aux avances qu'il aura faites & aux besoins où il se trouvera. C'est ici une espece de Loterie où l'on ne perd jamais que lorsqu'on n'a pas besoin de gagner, & où l'on gagne toujours dès qu'on n'est plus en état de perdre.

Si nous en croyons les Maîtres des bâtimens Pêcheurs, le hareng ne sera pas à bas prix, cette année. La pêche n'a réussi que dans la Mer du Nord, & encore le succès, dit-on, n'a rien que de fort ordinaire. Cependant il nous est arrivé plusieurs bâtimens chargés de cette espece de poisson. Le navire du sieur Christians avoit une cargaison de 57 tonnes de harengs Danois; celui du sieur Kleinhingst portoit 84 tonnes de harengs Hollandois; celui du sieur Schuiring est entré dans notre Port avec six tonnes de harengs Prussiens nouvellement pêchés; celui du sieur Neimann nous a apporté 57 tonnes de harengs Danois. Le poisson est de bonne qualité, on n'a pas eu de peine à le bien vendre.

De Rudelstadt (*Résidence du Prince de Scwartzbourg*), *le 13 Juillet.*

Les établissemens se multiplient pour l'inoculation & forment de nouvelles preuves de ses succés. Notre Souverain a fait inoculer la petite vérole, le printems dernier, à tous ses enfans. Ils n'en sont pas même le plus légérement marqués & se portent tous à merveille. Le Prince, après cette expérience, n'a pas balancé à conseiller & à étendre cette méthode salutaire. Il a fait faire la même opération à plus de quarante personnes, enfans ou adultes Malgré la différence de l'âge & du tempérament, elles ont toutes échappé aux cruels effets de cette maladie, & aucune n'en porte la moindre cicatrice. Ce fait est d'autant plus remarquable, que dans ce pays ci & dans le même tems, la petite vérole prise naturel-

lement a enlevé bien des personnes & en a laissé plusieurs autres ou défigurées ou avec des infirmités dont elles se ressentiront toute leur vie.

DE GOTTINGUE, *le 14 Juillet.*

Nous avons cultivé les pommes de terre avec beaucoup de succès; elles nous ont été d'une grande ressource dans les tems de disette & les gens de la campagne s'applaudissent de mettre dans leurs champs une plante si féconde. Cependant comme les palais délicats ne s'accommodent pas d'une pareille nourriture, on voit bien des gens qui ne voudroient pas qu'on eût transporté cette production d'Amérique en Europe. On se plaint hautement dans le Pays de Calenberg que les Cultivateurs plantent une trop grande quantité de pommes de terre & l'on craint beaucoup que les autres branches d'Agriculture n'en souffrent dans toute la contrée. Dans ces vives alarmes on en vient jusqu'à demander, *si l'Etat ne devroit pas prendre des mesures pour diminuer & rallentir la culture des pommes de terre?* On calomnie aujourd'hui cette production & l'on dit que non-seulement elle ne nous est pas d'une grande utilité, mais qu'elle ne sert qu'à entretenir la paresse des gens de la campagne. Insensiblement la mode s'étend à tout; la voilà qui s'empare même de l'Agriculture.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 26 Juillet.*

Les clameurs & les dangers de l'Irlande, la perte entiere de son commerce, la ruine d'un grand nombre de familles, tous ces objets réunis font prendre au Gouvernement des mesures qu'il eût été à desirer qu'on eût pu prendre plutôt. L'Amirauté vient de donner ordre que les vaisseaux l'*Albion*, l'*Exéter*, l'*Aréthuse*, & la sloupe la *Cérès* croiseront entre les côtes de la Grande-Bretagne & d'Irlande pour en écarter les Américains & veiller à la sûreté de notre commerce. Leurs croisieres sont réglées de la maniere suivante: l'*Albion* de 70 pieces de canon & la *Cérès*, devant Dublin & Campbelltown; l'*Exéter* de 65 canons, devant Milford & Corke alternativement; l'*Aréthuse* de 32 canons, devant Whitehaven, Campbelltown & Carrick-Fergus. On se propose d'établir d'autres croisieres entre Milford & l'Irlande.

Si nous ne donnons pas la chasse aux Armateurs du Continent, il faut qu'ils soient bien redoutables. Six frégates vont aussi établir leurs croisieres dans le canal Saint-George. En attendant, l'ennemi continue à faire des prises; il s'est emparé devant Dublin d'un navire de 500 tonneaux.

Une des plus belles Foires de toute l'Angleterre, la Foire de Chester, n'a pu avoir lieu cette année. Les toiles d'Irlande en forment le principal article, & dans ce moment de crise, tous les vaisseaux des divers Ports de ce Royaume se trouvent, pour ainsi dire, bloqués par les Américains.

Pour nous consoler de nos pertes en Europe, on nous parle des succès que nos vaisseaux de guerre & nos frégates ont en Amérique. Il leur seroit difficile, dit-on, de mieux réussir dans leur croisiere. Il y a des Capitaines qui s'enrichissent & qui ont gagné, chacun, plus de 10,000 l. st., les autres Officiers à proportion. Mais ces avantages de quelques Particuliers ne compensent pas la ruine & les malheurs du gros de la Nation.

Si les Américains troublent notre commerce, les banqueroutes qui deviennent toujours plus fréquentes l'affoiblissent & font perdre tout crédit. La faillite qui a fait le plus de sensation est celle du sieur Woolbridge, Alderman de la Cité de Londres. Appliqué aux affaires, ce digne Citoyen s'étoit assuré par son mérite l'estime publique & il fut choisi Alderman à l'unanimité des voix. Malgré la perte de sa fortune, il jouit encore de toute sa réputation & il lui reste des amis. Son principal commerce étoit avec l'Amérique; les Colons ne lui ont pas payé ce qu'ils lui devoient; quelques-uns de ses vaisseaux ont été pris par des Armateurs; il a perdu plus de cent mille livres sterling.

Depuis le commencement de cette année nous avons fait partir pour l'Amérique & pour protéger notre commerce 64 bâtimens de guerre.

Des lettres écrites du Fort Guillaume, dans le Bengale, font mention d'un trem-

blement de terre arrivé à Calcutta. Les secousses ont duré trois ou quatre minutes, mais elles n'ont fait d'autre mal que d'effrayer les Habitans.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Valence, *le 27 Juillet.*

Nous ne pouvions pas nous attendre à faire de riches moissons; un printems opiniâtrément pluvieux & froid avoit trop contrarié la végétation & nous faisoit même craindre de ne pas recueillir ce que nous avions semé. La chaleur est venue tard, mais elle n'a pas laissé que de nous faire beaucoup de bien. Les bleds se sont remis assez vîte en bon état & ont mûri. En général la récolte n'est que médiocre dans tous nos cantons, & la plûpart des Cultivateurs ne paroissent contens ni de la quantité ni même de la qualité des grains. Il n'est pas surprenant, après cela, que le prix des bleds augmente plus ou moins dans toute la Province. La denrée ne manque pourtant pas; il nous en reste encore beaucoup des années précédentes. Le Propriétaire avoit le plus grand besoin d'argent; il ne trouvoit que difficilement à vendre, même à bas prix; il ne se tourmente pas aujourd'hui pour avoir des Acheteurs, & il a de plus l'avantage de leur vendre assez bien.

Si l'année n'est pas abondante en bled, elle ne le sera guères plus en vin. Nos vignobles avoient beaucoup souffert des gelées du commencement d'Avril; le tems quil a fait ensuite pendant deux ou trois mois ne les a rien moins que favorisés. La perte est moins grande qu'on ne pense pour les Propriétaires; peu s'en faut qu'ils ne préférent la médiocrité à l'abondance. La raison qu'on en donne est que de belles vendanges entraînent de grands frais. Les tonneaux deviennent alors d'un prix exorbitant & le vin qui n'est pas alors, du moins pour l'ordinaire, de bonne qualité ne se vend pas. Il faut faire une exception pour les meilleurs cantons de la côte. On y est toujours assuré de faire de plus grands profits quand on y a plus à vendre.

De Vendôme, *le 29 Juillet.*

Malgré le mauvais tems, nous avons coupé nos seigles; la nécessité nous a fait la loi. A peine, durant tout l'été, avons-nous eu sept à huit jours un peu chauds. Avec un dérangement de saison tel que nous l'éprouvons depuis trois ou quatre mois, la plûpart des productions n'ont pu parvenir à leur maturité. S'il ne nous vient pas des jours secs & chauds, c'en est fait pour cette année de toutes les richesses de la Beauce. Les fromens ne sont pas assez mûrs & le tems continue à être pluvieux, à nous donner des vents froids &c. Les fruits nous manquent entiérement; l'hiver prochain sera vraisemblablement fort dur pour les pauvres gens. Les prix des grains devroient augmenter prodigieusement si nous comptions uniquement sur les récoltes actuelles; ils n'augmentent qu'insensiblement parce que bien des greniers sont encore pleins.

De Rouen, *le 30 Juillet.*

S'il faut s'empresser de publier les bonnes nouvelles, il faut encore plus se hâter de détruire les mauvaises quand elles sont fausses. On a donné comme certain dans des Feuilles hebdomadaires qu'un bateau parti à minuit du Bourg de la Bouille, le 12 de ce mois, avoit été violemment heurté par un navire, & qu'entr'ouvert par le choc, il disparut avec les cinq cens personnes qu'il renfermoit. Rien de plus faux; voici le fait. Des Habitans du Roumois, au nombre d'environ 500, s'étoient rendus à la Bouille dans la vue de s'y embarquer pour Saint-Adrien, où ils alloient satisfaire leur dévotion. Comme le nombre des Passagers étoit trop considérable pour qu'ils pussent tous entrer dans un seul bateau, le Directeur du Bureau des voitures se résolut à faire partir extraordinairement un second bateau, à l'heure marquée. Un Particulier inconnu se trouvant trop pressé dans le premier bateau, & ne sçachant peut-être pas qu'il devoit en partir un autre, voulut sortir & faire la route à pied. Pour se procurer sans doute un plus grand nombre de compagnons de voyage, il se mit à crier d'un ton effrayant; *sauvons-nous, le bateau s'enfonce* A ces mots, l'effroi s'empare de tous les Passagers; ils se

presserent de sortir ; ils tomboient pêle-mêle les uns sur les autres ; les Bateliers avoient beau crier pour les rassurer ; on ne les entendoit pas ou l'on ne les croyoit pas. Les ténebres de la nuit augmentoient le désordre. Un grand nombre de personnes se jetterent dans l'eau entre le bateau & le quai où il étoit attaché. Cependant on accourut de toute part pour donner des secours, & l'on s'efforça de faire revenir les esprits de cette terreur panique. On eut la consolation de retirer de l'eau tous ceux qui s'y étoient précipités. En se jettant les unes sur les autres ou en tombant sur des pierres, plusieurs personnes ont été plus ou moins blessées ; mais on assure qu'il n'en est mort aucune. Les Passagers, après qu'ils eurent reconnu leur illusion, s'embarquerent, pour la plûpart, dans les deux bateaux & arriverent ici sans aucun autre accident. Voilà tout le vrai ; c'en est assez pour faire tomber les bruits qu'on a si faussement répandus.

De Paris, *le 2 Août.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, concernant la Loterie Royale de France. Le Roi s'étant fait représenter l'état des dépenses relatives à cette Loterie, S. M. n'a pu voir sans étonnement que les intérêts des fonds, droits de présence & taxations des Administrateurs, les appointemens de l'Intendant, les remises du Receveur Général & les parts accordées par forme de croupes montoient à des sommes exorbitantes. En conséquence Elle s'est résolue à suivre, relativement à tous ces objets, un plan de réforme qui mette ses Finances sur le pied d'une plus grande économie. En attendant que les circonstances permettent d'examiner jusqu'à quel point l'établissement en lui même doit être maintenu & circonscrit, S. M. s'est déterminée à supprimer les croupes & la place d'Intendant, qui recevront jusqu'à cette époque le bénéfice qui leur reviendra ; à réduire le nombre des Administrateurs à six, & à diminuer leur traitement, ainsi que les remises du Receveur Général. L'intention du Roi étant que les fonds avancés par les Administrateurs supprimés, & qui avoient été versés au Trésor Royal, soient remboursés comptant avec leurs bénéfices ; & entend S. M. que le million qui devoit rester en caisse pour assurer la promptitude du payement des lots, y soit conservé, & qu'il soit même augmenté d'une pareille somme. Enfin pour donner à toutes les opérations de la Loterie encore plus d'authenticité, Sa Majesté en confie l'inspection générale au sieur de la Michodiere, Conseiller d'Etat. Par le quatrieme article de cet Arrêt, l'intérêt des fonds d'avance pour les six Administrateurs, sera fixé à cinq pour cent par an, & les honoraires qui leur seront accordés par forme de remise sur le produit net de cette Loterie, seront portés dans le résultat du Conseil de Sa Majesté.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Suite du Mémoire concernant les eaux-de vie &c.

On n'examine point ici en quoi le dépotage peut intéresser le tiers qui se trouve entre l'un & l'autre ; on dira seulement qu'il paroit bien surprenant que ce tiers intermédiaire qui n'a aucun interet à la chose, puisqu'il doit donner d'une main ce qu'il reçoit de l'autre, sollicite ce dépotage, qui portant préjudice au premier, n'empecheroit pas la fraude qui retombe sur ce dernier ; il paroitroit cependant que ce devroit etre à l'un & à l'autre qu'appartiendroit le droit de demander le dépotage ; l'un pour rétablir ses eaux-de vies décriées, l'autre pour obvier à la fraude dont il est la victime.

1°. Le dépotage ne peut s'établir sans préjudicier au Cultivateur.

Le dépotage est un transvasement d'une futaille d'eau de-vie, fait avec un frélau qui contient une velte ; on peut donc s'imaginer le tems qu'il faut pour dépoter velte à velte une piece qui contiendra de 54 à 60 veltes. Il résulte de-là pour premier inconvénient, qu'il n'est pas possible de dépoter cette piece sans qu'une partie de la liqueur s'évapore & sans qu'il s'en perde. On a évalué à une demi-velte au moins la perte que le dépotage peut occasionner sur une

piece de 50 à 60 veltes. Voilà donc une demi-velte en pure perte pour le Cultivateur sur une seule piece, outre la perte de la futaille qu'on ne lui paye point. Il résulte un second inconvénient ; si celui qui dépote est un maladroit & que la foule des gens au dépotage demande qu'il accélere son opération, ne peut-il pas en perdre infiniment davantage par défaut d'assurance ou trop de précipitation ? Cette perte retombe encore sur le Cultivateur. Il résulte un troisieme inconvénient ; le Dépoteur aura t-il la main assez sûre pour ne pas incliner le broc de son frélau ; cette inclinaison ne lui donne-t-elle pas une continence de plus, qui multipliée est encore préjudiciable au Cultivateur ? Que sera-ce encore si le Dépoteur s'entend avec l'Acheteur ? Rien n'est impossible dans ce commerce.

2°. Le dépotage entraine un autre inconvénient très-considérable pour le Cultivateur.

La forte saison des expéditions d'eau de-vie dure depuis le commencement de Novembre jusqu'en Mars. Il s'en expédie plus en Novembre & Décembre que pendant le reste de l'année. On a vu des années où pendant ces deux mois seulement il s'en est expédié de 4 à 5000 pieces ; on doit juger du tems considérable qu'il faudroit pour dépoter un pareil nombre de futailles. On en verra l'impossibilité, si l'on considere que c'est la saison des jours les plus courts de l'année, qu'on ne peut dépoter cette liqueur à la chandelle ; il y auroit trop de risques. On ne peut donc dépoter que pendant huit heures de jour, tout au plus, qu'on a dans cette saison.

La plûpart des Cultivateurs, qui vendent à cette époque de l'année, sont des Fermiers forcés d'acquitter le prix de leurs fermes aux approches de Noël ; la plûpart de ces Fermiers sont éloignés de plusieurs lieues ; ils envoient leurs eaux-de-vie, les accompagnent eux-mêmes pour recevoir leur argent dès qu'elles sont agréées, s'en retournent le même jour avec le prix de leur récolte, & se trouvent à même de remplir leurs engagemens. Si le dépotage est établi, peuvent-ils avoir la même aisance ? L'éloignement de leur domicile les fait arriver tard ; en arrivant ils n'auront pas la commodité de faire dépoter leurs eaux-de-vie sur le champ ; parce qu'il y en aura d'autres arrivées avant les leurs, qui doivent passer les premieres. Il faudra donc de nécessité attendre au lendemain, dépenser de l'argent à l'auberge & perdre son tems ; s'ils ont des affaires indispensables chez eux, ils s'en retournent pour revenir encore le lendemain ; le même inconvénient peut subsister plusieurs jours ; il y en aura de favorisés pour la préférence au dépotage, & ce malheureux Fermier qui compte sur la réception de son argent à l'arrivée de son eau-de-vie, voit avec chagrin qu'il perd son tems à ne rien faire de ce qu'il veut.

S'il s'en rapporte au dépotage qu'on fera en son absence, à quoi ne s'expose-t-il pas, puisque son intérêt exige qu'il soit présent à l'agréage qu'on fait aujourd'hui de son eau-de-vie, qu'il ne cesse pas d'avoir sous les yeux jusqu'à ce qu'elle soit acceptée ? Quand il a des soupçons & de la crainte qu'on ne le trompe à l'agréage, que ne doit-il pas craindre s'il abandonne son eau-de-vie en attendant le dépotage, & si celle-ci demeure dans un magasin à la discrétion d'un homme qu'il ne connoit presque pas, qui, fût-il de la plus exacte probité, aura chez lui plusieurs garçons Tonneliers qui peuvent dissiper cette eau-de-vie, l'altérer &c ? Ne peut-il pas arriver dans cet intervalle un froid vif qui diminuera non-seulement l'eau-de-vie, mais l'affoiblira considérablement ? Une gelée forte, un vent froid peuvent ôter une demi-velte sur une piece d'eau-de-vie ; voilà encore une perte pour le Cultivateur, sans parler de tous les inconvéniens ci-dessus auxquels il se trouve exposé, pour n'avoir pu faire dépoter son eau-de-vie d'abord après son arrivée.

(*La suite à l'Ordinaire prochain*).

I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 30 Juillet 1777 au Samedi 2 Août, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 20, 21, 23 à 24 l. ; le seigle, de 10 l. 5 s., 11 à 11 l. 10 s. ; l'orge, de 8 l. 10 s., 9 à 9 l. 10 s. ; Le froment au Port de la Greve, de 21, 23, 24 à 25 liv. ; le seigle, de 10 l. 10 s., 11 à 12 l. ; l'orge, de 9 liv. 10 s. à 10 liv. 10 s. *le septier*.

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 30 Juillet 1777 au Samedi 2 Août, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv. 5 s.; *idem* à la Greve, de 20, 22 à 22 l. 10 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 6 Août 1777, de 63 à 64 l.; *idem* nouveau, de 61 à 62; le cent de paille vieille, de 24 à 25 l.; *id.* nouvelle, de 23 à 24 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 53 à 54; *idem* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 23 à 24; *id.* nouvelle, de 22 à 23; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 50 à 51; *idem* nouveau, de 48 à 49; le cent de paille vieille, de 22 à 23 l.; *id.* nouvelle, de 21 à 22 l.; le foin à la Grêve, de 40 à 41 l.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 6 Août 1777.

Or de Portug. à	724	8	6	marc.
Du Mexique à	716			
Du Pérou à	708			
Les guinées à	722			
Ducats à	98	5		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			
Or à 20 karats à	83	10		
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	12	6	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	17	6	
Piastres à	49	5		

V.

Changes de Paris, *du 6 Août 1777.*

Amsterdam	54 $\frac{1}{4}$
Londres	31 $\frac{5}{8}$ à 11 16°.
Hambourg	188
Madrid	15 3 à 2 6
Cadix	15 1
Livourne	97
Gênes	94 $\frac{1}{4}$
Lyon *Août*	$\frac{1}{8}$ p. 0

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Vend. 1 Août 1777		Suite du Samedi 2.	
Messieurs		*Messieurs*	
Lempereur.. pp^lles.	M.	Despeignes. Viag.	P.
Viageres.....	M.	Perpétuelles..	P.
Boscheron.. pp^lles.	M.	Tontine....	t. l.
Viageres	M.	Delarue..... pp^lles.	M.
Peinchein ... v^res.	M.	Viageres.....	M.
Perpétuelles.	M.	Tontine.....	M.
Patu..... Viag.	t. let.	Gosfey..... pp^lles.	M.
Rouillard.... pp^lles.	L.	Viageres	M.
Viageres.....	M.	Lenoir..... pp^lles.	M.
		Viageres.....	M.
Du Samedi 2.		.....	
		.....	
Caron ..... v^res.	P.	.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1777.	*Lundi 4.*	*Mardi 5.*	*Mercredi 6.*
Comp. d. Ind.			
Actions . . .	1790 85 80 . .	1770 65 60 . .	1750 45 . . .
D°. $\frac{16}{25}$es . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	. . . . .	395 . . . .
Rescriptions . .	12 11 $\frac{1}{2}$ 12 12 $\frac{1}{2}$	12 12 $\frac{1}{2}$ $\frac{3}{4}$ 13 .	13 $\frac{1}{8}$ . . . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	2	2 . . . . .
Lots de 48 l. .	802 4 800 799 .	796 95 92 90 92	785 82 80 81 .
Lots de 150 l. .	1672	1670 68 70 . .	1669 68 69 . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces, deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 1 Mars.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 2 Février.*

POUR sçavoir ce que les hommes valent, il faut les peser. C'est ce que nous faisons. Notre balance est juste, l'utilité publique nous la fournit. Le Citoyen qui sert le mieux la Patrie, n'a pas à nos yeux un mérite équivoque; il peut se tenir pour assuré de notre estime. Un Paysan donc, qu'on insulte souvent ailleurs par des mépris, est chez nous un homme précieux; nous sçavons qu'il ne doit qu'à lui-même sa subsistance, & c'est par son travail que les autres Citoyens subsistent. Le Corps des Cultivateurs forme en Suede un Ordre respectable, mais ce n'est qu'en Suede qu'on leur accorde une pareille distinction. Nous serions tentés de dire à ceux qui n'abaissent jamais leurs regards jusqu'à un vil Laboureur: Fiers Citadins, dépouillez votre orgueil, l'homme de la campagne porte sur ses épaules les Habitans des Villes; ceux ci tombent dès que ceux-là refusent ou cessent de les soutenir. Si la terre vous prodigue ses richesses, faites-en l'aveu, a qui êtes-vous redevable de ces dons? Vos mains molles & délicates ont-elles conduit la charrue, sont-elles propres à manier la bêche & le hoyau? Vous sçavez quels bras vigoureux donnent à vos héritages tout leur prix: reconnoissez donc vos bienfaiteurs & respectez vos peres nourriciers. La conduite que nous tenons dans ce Royaume nous met en droit de donner de pareilles leçons.

Si notre Agriculture fait toujours de nouveaux progrès, nous les devons ces progrès, aux encouragemens que nous donnons sans cesse aux Laboureurs. Leur art, leur personne, leurs essais, leurs découvertes, rien de ce qui les concerne ne nous est indifférent & ne reste sans récompense. Par ordre exprès du Roi, l'Académie a décerné un Prix de 300 dahlers, monnoie de cuivre, à un Paysan qui vient d'imaginer une nouvelle charrue. L'Inventeur, Mathieu Joenson, est Habitant du village d'Obersaétra; nous rapportons cette circonstance parce qu'elle doit paroître à quelques Etrangers une espece de phénomene. Il y a plus d'une contrée où l'on ne trouve le mérite que dans les Villes & où il est peut être inoui que le nom d'un Paysan soit parvenu jusqu'à la Cour. La nouvelle invention a été examinée avec soin par notre Académie qui en a beaucoup approuvé le méchanisme. S. M. a distribué une somme assez considérable pour faire construire un certain nombre de charrues d'après le modele & sous la direction de l'Inventeur.

On mande d'Aschersund & de Geffle que ces deux Villes incendiées continuent à recevoir des secours de divers endroits du Royaume; un Citoyen généreux, qui ne veut pas être nommé, leur a fait passer une somme de 15,000 dahlers, monnoie de cui-

vre, qu'il avoit gagnée à la Loterie de Halmstadt. Il a partagé ce lot & en a donné une égale portion aux pauvres des deux Villes infortunées. Une autre somme de 15,000 dahlers qui provenoit aussi d'un gain fait à la Loterie vient d'être destinée au même usage.

C'est pour la derniere fois que nous allons dresser l'état des honoraires des personnes employées dans les différens Colleges du Royaume, & des autres Officiers de l'Etat sur deux colonnes dont l'une marquera les sommes en dahlers, monnoie d'argent & l'autre en rixdales. Comme il circule encore plusieurs especes d'ancienne monnoie dont la valeur n'est pas connue de tout le monde, le Roi l'a fixée relativement à celle des nouvelles rixdales. Ces anciennes especes, tant du pays que de l'Etranger, n'auront cours que pour un tems. Il en est de même de plusieurs autres especes étrangeres d'or & d'argent qui n'ont pas le poids marqué. On pourra les prendre pour quelque chose de plus que leur valeur intrinseque; mais comme cette permission ne durera pas, on fera prudemment de se faire payer en nouvelles rixdales.

Notre Académie avoit proposé deux Prix dont la distribution devoit se faire à la fin de l'année précédente; un de vingt ducats, l'autre de dix. Le sujet du premier étoit de donner une maniere simple & peu coûteuse de composer les remedes les plus propres à guérir les maladies qui regnent ordinairement dans le pays; de montrer les causes qui ont retardé les progrès des établissemens formés pour cet objet en vertu d'une Ordonnance de 1774, & d'indiquer les moyens de lever ces obstacles. Le second Prix étoit destiné au Mémoire qui fixeroit avec plus de précision l'époque de la maturité du seigle, marqueroit le vrai tems de le moissonner, & prescriroit la méthode la plus sûre de le serrer sans perdre beaucoup de grains. Les Mémoires reçus sont au nombre de 9 pour la premiere question & de 16 pour la seconde. L'Académie n'a pas encore adjugé les Prix.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 3 Février.*

La navigation est ouverte par le Sund entre la Mer du Nord & la Mer Baltique. Plusieurs bâtimens ont déjà passé le Détroit; si le tems ne se remet pas au froid, nous en verrons chaque jour un plus grand nombre. Ce fut le 26 du mois dernier que partit d'Helsingor le premier vaisseau qui nous est arrivé, cette année, de la Mer du Nord. Il venoit de Norvege avec une cargaison de canons & de boulets pour l'Arsenal de cette Capitale. Nous avons appris de l'Equipage que les Norvégiens chargent dans tous leurs Ports des bâtimens destinés pour divers pays. On craint que ces opérations ne soient un peu trop prématurées; quoique les glaces aient disparu, on ne peut guères se flatter de n'avoir plus de froid vif. Les deux Belts sont entiérement dégagées; nos Commerçans voient avec plaisir le moment qui les tire de leur engourdissement & de leur inaction.

SILÉSIE.

De Breslau, *le 6 Février.*

Dans une des dernieres Assemblées de notre Société Patriotique, le Secretaire de cet Institut lut un excellent Mémoire sur la culture des jardins. L'Auteur entre dans de grands détails, & si l'on se tenoit à ses préceptes, les jardins seroient à coup sûr d'un plus grand rapport. Nous ne pouvons pas le suivre dans le détail de ses observations; elles sont d'un homme qui compte pour peu les raisonnemens, lorsque l'expérience ne vient pas à leur appui. Le chapitre qui traite de la culture des plantes exotiques est curieux & bien digéré. Notre Agronome veut que pour réussir dans la culture des plantes étrangeres on connoisse la nature du sol où elles croissent naturellement, & qu'on prépare ou qu'on compose d'une maniere analogue la terre où l'on se propose de les transplanter. C'est par cette imitation que l'Auteur a cultivé avec le plus grand succès le *lotus maritimus* qui croît en Saxe, sans culture. En suivant la même méthode, il s'est procuré dans son jardin l'*héracleum alpinum* & plusieurs autres plantes qui naissent sous un ciel bien différent du nôtre & dans des climats éloignés. Pour forcer ainsi la nature, le grand art consiste à rapprocher, le plus qu'il est possible, le sol étranger du sol natal, en procurant à l'un les qualités de l'autre; cette opération n'est pas toujours aussi difficile

qu'on se l'imagine ; il n'est besoin que d'être instruit & de procéder avec un zele qui ne se rebute pas dès les premiers essais. Vous avez pris des soins, la plante périt ; & bien recommencez, donnez encore plus de soins à la culture, & vous viendrez à bout de réussir.

ALLEMAGNE.

DE LUBECK, *le 7 Février.*

Il existe depuis quelque tems en Allemagne une branche de commerce qu'on n'y avoit pas encore connue. Dans plusieurs de nos contrées on trouve un grand nombre d'Ouvriers, d'Artisans, de Laboureurs qui ont peine à subsister du fruit de leurs travaux ; ces gens-là peuvent être d'une grande utilité aux Habitans de l'Amérique septentrionale ; on en fait aujourd'hui une espece de traite qui pourra bien remplacer un jour avec avantage celle des Negres. Ceux-ci ne sont transportés dans les Colonies que malgré eux & pour y être accablés sous le poids de la plus cruelle servitude ; ceux-là y vont d'eux-mêmes pour cultiver un sol moins ingrat & jouir d'un meilleur sort.

Le sieur Dalgréen, Serrurier de la Cour de Pétersbourg, a présenté à l'Académie Impériale une échelle de son invention, qui sera de la plus grande utilité dans les incendies. Elle a sur les autres échelles le double avantage d'être plus portative & d'un secours plus prompt, plus général, plus étendu. La nouvelle se brise en plusieurs endroits ; comme les parties se replient les unes sur les autres, on peut en renfermer plusieurs dans une caisse, & les transporter avec la plus grande facilité par-tout où le besoin est plus pressant. Par le moyen d'une roue, on les dresse sans qu'il soit nécessaire de les appuyer contre un mur ; on les place à droite, à gauche & dans toutes sortes de directions, sans autre appui que la roue. On ne peut rien imaginer de plus propre à faciliter le jeu des pompes & en rendre le service plus efficace. Les fréquens incendies dont les Villes où l'on est en usage de construire les maisons en bois, éprouvent les ravages, & le dernier désastre qui a réduit en cendres une partie des édifices d'un quartier de Pétersbourg, appellé *Wassiley Ostrow* (Isle de Saint-Basile) ont engagé l'Artiste à chercher un moyen qui puisse, sinon prévenir, du moins arrêter les terribles effets du feu : il a réussi comme il le desiroit. Dès qu'on aura le modele de cette échelle, on l'adoptera sans doute dans le Nord & dans les autres pays. L'Auteur devroit en faire insérer la description la plus fidele & la plus exacte dans les Papiers publics de Russie & d'Allemagne.

DE WITEMBERG, *le 8 Février.*

Il y a quelques années que le Pasteur Hartwitz a entrepris de présenter dans des tablettes avec des planches & des explications, tout ce qui concerne les Arts, tant libéraux que méchaniques. Ses premiers succès l'ont encouragé ; il continue son entreprise avec un zele infatigable. Il vient de publier la neuvieme collection de cet important Ouvrage ; on y trouve tout ce qui regarde les Arts du Paveur, du Faiseur de briques, du Tailleur de pierre, du Sculpteur, du Couvreur, du Potier de terre, du Faiseur de crayons &c. On voit d'abord les modeles de tous les matériaux, viennent ensuite ceux des instrumens, des outils, ustensiles, usines &c ; après quoi l'on en trouve la description ; on lit enfin les procédés qui sont en usage dans chaque Art. Cet Ouvrage est utile pour les Connoisseurs eux mêmes, & pique la curiosité de ceux qui ne le sont pas.

DE FRANCFORT, *le 10 Février.*

C'est par les listes exactes des naissances, des morts & des mariages qu'on peut calculer au juste la population des États. Nous avons déjà publié plusieurs de ces listes, en voici un grand nombre de nouvelles. Dans le Bailliage d'Aalbourg, il y a eu, l'année derniere, 2333 naissances, 1773 morts & 725 mariages. Dans la Ville d'Aalbourg, 101 naissances, 97 morts & 31 mariages. A Berlin, 4668 n., 4789 mo., & 917 mar. A Claustal sur la Herze, 303 n., 247 mo., 74 ma. Dans le Bailliage de Fionie, 5590 n., 5324 mo., 1734 ma. A Gotha, 295 n., 247 mo. A Gothenbourg, 431 n. ; 340 mo., 231 ma. A Hambourg, 2606 n. 2299 mo., 885 ma. A Harlem, 763 nais., 109 mo. A Aanau, 417 n., 313 mo. A Darmstadt, 194 nais., 213 mo. A Francfort, 900 n., 1168

mo., 165 ma. A Manheim, 796 n., 725 mo. Dans la Pruſſe Orientale, 30,239 n., 26,806 mo. Dans tous les Etats du Roi de Pruſſe, 187,660 n., 158,981 mo., 45,927 ma. A Ulm, 426 n., 572 mo., 95 ma. A Utrecht, 1556 n., 2148 mo., 600 ma. Dans le Bailliage de Wibourg, 1759 naiſſ., 1247 mo., 506 ma. A Stutgard, 784 n., 626 mo. A Zaardam, 193 n., 469 mo., 19 ma. Epidémie dans cette derniere Ville.

ITALIE.

De Rome, *le* 1 *Février.*

Tous les arrangemens ſont pris; nous allons mettre la main à une des plus belles entrepriſes qu'on ait jamais formées pour le bien de l'Etat. Nos côtes, nos campagnes ſont infectées de marais dont les eaux croupiſſantes donnent & perpétuent une foule de maladies contagieuſes. Ces mares ſeront deſſéchées; le plan eſt fort ancien; pluſieurs Souverains Pontifes, Boniface VIII, Eugene IV, Pie II, Léon X, Sixte V, Urbin VII, Innocent XII, ſe l'étoient propoſé, mais ils n'en vinrent jamais à l'exécution. Pie VI. aura la gloire du ſuccès; les ſommes néceſſaires pour commencer les travaux ſont déjà prêtes. Sa Sainteté a nommé une Commiſſion qui eſt chargée de tout examiner ſur les lieux & de faire ſon rapport le plutôt qu'il lui ſera poſſible. Comme il y a des riſques à courir, on doit procéder avec la plus grande circonſpection. Pour faire les ſaignées & donner un écoulement aux eaux, les Travailleurs uſeront des plus ſages précautions; mais de peur qu'ils ne ſe laiſſent entrainer à un zele aveugle ou téméraire, on aura ſoin de les ſurveiller, de les diriger, de les arrêter toutes les fois que l'infection ſera trop forte & trop dangereuſe. On n'omettra rien de ce qu'exige la prudence la plus ſcrupuleuſe: ſi les mêmes Ouvriers étoient habituellement employés à l'entrepriſe, il y auroit à craindre qu'ils ne contractaſſent bientôt de fâcheuſes maladies; ceux qui auront travaillé pendant quelque tems, ſeront remplacés par d'autres, & ceux-ci le ſeront à leur tour. Les difficultés n'effrayent pas, elles ſont prévues; nous viendrons à bout de les faire diſparoître, & nous ſommes preſqu'aſſurés de réuſſir. Le Gouvernement n'ignore pas qu'il faut de grandes avances & que ſans un levier d'or on ne tirera jamais de deſſous les eaux de ſi vaſtes étendues de terrein; mais il ſçait auſſi que ces avances ne tarderont pas à rentrer avec uſure, & que les fruits de l'entrepriſe dédommageront bientôt des dépenſes qu'elle aura exigées. Les marais ſont auſſi multipliés qu'étendus, ſi l'on peut calculer ce qu'il en coûtera pour les convertir en champs labourables, on ne calculera certainement pas ce qu'ils nous rapporteront lorſque la métamorphoſe ſera faite.

De Mantoue, *le* 5 *Février.*

De cinq en cinq ans nous donnons à bail le Mont de Piété & nous prenons d'autres Fermiers ou Régiſſeurs. On a publié & affiché que ce changement devoit avoir lieu au mois de Juin de cette année. A cette époque, les coupons, cédules, polices &c. qui ſe montent à un million de livres du pays & qui portent un intérêt de trois & demi pour cent devront être préſentés à la nouvelle Adminiſtration. On accorde pour cette opération un mois aux Habitans de cette Ville & de tout le Duché; le terme eſt prolongé juſqu'à deux mois pour les Citoyens abſens & pour les Etrangers. Les perſonnes qui ne ſe mettront pas en régle dans le tems preſcrit, ſeront punies de leur négligence & perdront les intérêts de leur capital. Les nouveaux billets auront cours aux mêmes conditions & de la même maniere qui ſont en uſage depuis l'etabliſſement du Mont de Piété.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 13 *Février.*

Il y a eu de grands débats dans la Chambre des Communes au ſujet de la lecture du Bill pour autoriſer Sa Majeſté à faire ſaiſir & empriſonner les perſonnes accuſées ou ſoupçonnées du crime de haute trahiſon commis dans l'Amérique ſeptentrionale, ou en pleine mer, ou par des pirateries. Les Membres qui s'éleverent contre le Bill parlerent avec chaleur. Malgré leurs efforts & leurs oppoſitions, le parti contraire prévalut; la Chambre ordonna la lecture du Bill, à la pluralité de 195 voix contre 43.

La taxe pour les pauvres croît journellement parce que le nombre des pauvres ne cesse d'augmenter. Cet impôt a triplé dans un court espace de tems & c'est un des plus considérables que nous ayons à payer. On n'apporte aucun remede au mal, est-il surprenant qu'il empire ? Les revenus de nos terres sont venus graduellement à un grand tiers plus haut qu'ils ne l'étoient, il y a 40 ans ; les prix des vivres & des denrées ont suivi la même progression, mais il s'en faut bien que nous ayons augmenté en proportion les salaires des Ouvriers, des Journaliers & de tous les gens de la campagne. Autrefois un Paysan vivoit à l'aise du fruit de son travail, aujourd'hui en travaillant beaucoup plus il peut à peine subsister ; s'il a une femme & des enfans à nourrir, il lui est impossible de leur donner du pain. Après cela, nous devons nous attendre à voir nos Hôpitaux toujours pleins, & la foule des malheureux s'y précipiter sans cesse en demandant un asyle. Nous entendons mal nos intérêts ; le produit de nos terres ne tardera pas à diminuer, si nous refusons opiniâtrément d'en donner à ceux qui les cultivent une partie proportionnée à leurs travaux & à leurs besoins.

On mande de Salisbury que M. Edevan a mis la derniere main au canal qu'il avoit entrepris dans les terres occidentales de l'Angleterre. Quoique ce canal ait dix milles de longueur, & que dans certains endroits il ait fallu tailler le roc, cependant il n'a pas coûté au-delà de 3800 l. st., ce qui paroit presqu'incroyable. En bien méritant du Public, l'Entrepreneur n'en a pas moins assuré sa propre fortune; par le moyen d'une machine très-ingénieusement imaginée, il transporte le sable de mer à une très-grande hauteur, il l'embarque sur son canal & le vend à un shelling le tonneau.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

Du Gevaudan, *le 12 Février.*

Durant tout le mois de Janvier il a fait un froid rigoureux ; les pauvres gens souffrent ; ils sont en grand nombre dans ce pays-ci : ils ne peuvent travailler & cependant il faut vivre. Les personnes aisées leur donnent des secours ; mais il seroit à desirer que ces secours fussent plus abondans ou que les besoins diminuassent. Il est tombé de prodigieuses quantités de neige, ce n'est pas un mal pour les fruits de la terre ; nos bleds en seront plus beaux & mieux fournis. Les bêtes fauves manquent de pâture, & pressées par la faim, elles viennent jusques dans les habitations. Derniérement un loup affamé pénétra dans un village des environs ; il entra dans une petite cour de la maison d'un Fermier, & se jetta sur un enfant qui s'y trouvoit seul ; celui ci poussa des cris horribles, sa mere accourut, & le voyant attaqué par l'animal féroce, elle oublia le danger ; avec un courage héroïque, elle arracha son enfant d'entre les dents du loup qui lâcha prise & s'enfuit. Quoique l'enfant ait la tête meurtrie & qu'il ait été mordu au bras, les blessures ne paroissent pas mortelles ; on espere que s'il est bien traité, il en échappera. Quelques Paysans qui ont eu l'imprudence de sortir de leur village pour aller dans quelque autre village voisin n'ont pu résister au froid ; on les a trouvés morts.

De Toulon-sur-Aroux, *le 19 Février.*

Le 5 de ce mois, le sieur Claude Lavallée & la dame Claudine Petit sa femme ont fait renouveller dans l'Eglise Paroissiale de cette petite Ville, la cérémonie de leur mariage, qu'ils y avoient célébré le 5 Février 1727. Le mari est âgé de 75 ans, & la femme de 72 ; ils jouissent l'un & l'autre d'une parfaite santé, fruit précieux de leur sobriété, de leur amour pour le travail & de la vie douce & tranquille qu'ils ont toujours menée. Un seul trait suffira pour faire admirer leur vertu ; ils n'ont point eu d'enfans, mais ils ont adopté leurs neveux & leurs nieces qui avoient perdu leurs peres & leurs meres. Ils ont élevé chrétiennement ces orphelins, au nombre de onze ; par leurs soins, leurs leçons & leurs exemples, ils ont transmis leurs vertus à cette nombreuse famille qui n'étoit pas la leur ; les années n'ont pas lassé leur patience, ils ont toujours veillé avec une sage inquiétude sur ce précieux dépôt ; enfin ils ont eu la consolation de voir tous ces enfans répondre à leurs soins & de leur procurer à tous un établissement

honnête. Qu'on parcoure les Histoires & qu'on nous cite un pareil trait. Cependant cette générosité, cette bienfaisance, cet héroïsme de charité, uniques sans doute dans leur espece, ne seront pas consacrés dans nos fastes, à peine sont-ils connus dans notre Province (la Bourgogne).

C'est à nous, Habitans de cette Ville, qu'il appartient de peindre le bonheur qui regnoit dans ce ménage béni du Ciel. Si l'on n'en a pas été le temoin, l'imagination auroit beau prendre l'essor, les tableaux qu'elle traceroit, quoique magnifiques, quoique trop embellis en apparence, quoique même peu vraisemblables, seroient encore au-dessous de la vérité. Les neveux trouvoient toujours dans leur oncle le meilleur des peres & la plus tendre des meres dans leur tante; l'oncle & la tante voyoient avec délices dans leurs neveux des enfans dociles & dignes de leur amour. Chacun étoit toujours où le devoir l'appelloit; personne n'avoit la peine de commander & tout le monde étoit obéi. On se prévenoit mutuellement; le plaisir, même le plus innocent, s'il n'avoit pu être commun, auroit perdu ses attraits. Les peines inséparables de l'humanité, cette heureuse famille n'en étoit pas exempte; mais on s'y empressoit de partager les uns celles des autres; ces peines ainsi partagées devenoient légeres & même douces. Les jours couloient, les années se succédoient; c'étoient des jours purs qui amenoient des jours plus beaux encore; c'étoient des années tranquilles qui annonçoient des années encore plus heureuses. Jamais le moindre trouble n'altéra l'union des deux époux, jamais la plus petite jalousie n'affoiblit l'amitié des enfans. Nous avons été si long tems les témoins de ces prodiges qu'il nous seroit difficile de nous lasser d'en parler & d'en parler avec une espece d'enthousiasme.

Nous avons mis à la cérémonie tout l'appareil qu'il nous a été possible d'y mettre. Les Officiers Municipaux se sont rendus chez le sieur Lavallée, & après l'avoir félicité, ainsi que sa femme, sur leurs rares vertus & sur les bénédictions que le Ciel avoit toujours versé sur eux, ils les ont conduits à l'Eglise avec un nombreux cortege de Citoyens. Les tambours & les fanfares précédoient, venoit ensuite la Compagnie de l'Arquebuse sous les enseignes déployées de la Ville. Le Magistrat suivoit & les deux Epoux fermoient la marche. Après la cérémonie, on les a ramenés chez eux dans le même ordre. Des Seigneurs & des Dames des environs ont assisté à cette fête &c. &c.

De Poitiers, *le* 18 *Février.*

Extrait d'une Lettre de M. Pinceau, Docteur en Médecine, résidant à Champdeniers, près Niort, à M. Jouyneau Desloges, *Auteur des Affiches du Poitou.* On me mande, Monsieur, de plusieurs endroits que les écrits dont l'objet est de garantir les Citoyens du danger d'être enterrés vivans ne sçauroient être trop répandus, & qu'il seroit à souhaiter que MM. les Curés eussent chacun un exemplaire de mon Mémoire sur le danger des inhumations précipitées. Comme je n'ai rien de plus à cœur que de me rendre utile au Public, je me ferai un vrai plaisir, quoique je ne sois pas riche, de donner un exemplaire de ce Mémoire à tous MM. les Curés de la Généralité de Poitiers. Je serai d'autant plus flatté qu'ils veuillent bien l'accepter, que j'apprends de tems en tems avec la plus grande satisfaction, que ceux de nos Seigneurs les Evêques qui connoissent cet Ouvrage, sont très-disposés à en recommander la lecture; que dans les Paroisses où il est connu, on observe avec plus d'exactitude le réglement prescrit par le Rituel; qu'on y prend plus de précaution pour s'assurer de la mort réelle des personnes, avant de les enterrer; & qu'on y garde plus long-tems, sans les inhumer, celles qui sont mortes subitement. J'ai lieu de croire qu'on ne tardera pas à prendre des mesures pour faire cesser les abus homicides qui se commettent dans les enterremens, trop souvent précipités. M. Lieutaud, Conseillet d'Etat, premier Médecin du Roi, paroît disposé à employer tout son crédit pour faire réussir mon projet; il en a déjà parlé à Sa Majesté, & voici ce qu'il me marque dans une lettre en date du 15 du mois de Janvier de cette année. » Les Ministres de la Religion étant » bien persuadés des abus contre lesquels » vous avez écrit, prendront vraisemblable- » ment des mesures pour les détruire, & » vous verrez qu'insensiblement le Gouver- » nement sollicité par eux s'en occupera. » Le nombre considérable d'exemplaires de » votre Mémoire, que vous avez répandus,

» servira toujours, en attendant, à instruire » le Public, & vous aurez d'avance la satis- » faction d'avoir rendu à la vie beaucoup de » personnes &c.

De Paris, *le* 23 *Février.*

Suite de l'Arrêt du Conseil d'Etat &c.

III. Permet S. M. audit Ordre d'emprunter, soit en rentes perpétuelles à cinq pour cent, soit en rentes viageres sur deux têtes à sept pour cent, jusqu'à concurrence de *six cens mille livres* de jouissance annuelle, pour, la somme principale que produira ledit emprunt, être versée ensuite au Trésor Royal par ledit Ordre; desquelles rentes, tant perpétuelles que viageres, la jouissance pourra être stipulée dans les contrats, à compter du premier jour du quartier dans lequel les capitaux en auront été fournis, avec l'exemption des dixieme, deux sous pour livre d'icelui, vingtiemes & autres impositions, dont lesdites rentes seront affranchies, & affectant par privilege spécial auxdits emprunts, non-seulement lesdites *six cens mille livres* de rentes sur le droit de marc d'or, & par supplément, en cas de besoin, sur les Postes, mais encore l'excédant des revenus dudit Ordre au-delà de sa dotation.

IV. Les *six cens mille livres* de rentes sur le Marc d'or, & par supplément, en cas de besoin, sur les Postes, que Sa Majesté vient de créer au profit dudit Ordre, seront employées uniquement au payement des arrérages des rentes, tant perpétuelles que viageres, qui seront constituées par ledit Ordre. (*La suite à l'Ordinaire prochain*).

II.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Suite de la Lettre au Rédacteur de la Gazette &c.

M. l'Avocat Général ajouta que si l'on permettoit ce pâturage, il en résulteroit que les prés qui sont principalement destinés aux vaches & aux chevaux, ne serviroient bientôt plus qu'aux moutons, attendu que ceux-ci rendent l'herbe nuisible aux autres animaux &c.

Ce Magistrat alla même plus loin; il agita la question si l'on devoit souffrir que les Particuliers fissent paître leurs moutons sur les terres dont ils sont Propriétaires ou Fermiers &c?

Denizart au mot *pâturage* est d'une opinion contraire. Il dit que ceux qui soutiennent que le pâturage des moutons est nuisible aux prés, se trompent, & que si la salive des chevres est empestée & brûlante, il n'en est pas ainsi de celle des brebis. Les Rédacteurs des Coutumes des Provinces où le bétail forme une grosse branche de commerce auroient interdit ce pâturage au lieu de le permettre, s'il eût été pernicieux. L'expérience nous apprend au contraire qu'il est autant salutaire aux prés que dangereux aux moutons qui les paissent dans un tems humide, & si l'on ne voit point de moutons pâturer les prés dans certains endroits, c'est parce que cette pâture peut leur causer la pourriture, & que les Propriétaires des troupeaux prennent grand soin d'éviter ce danger.

Le même Auteur soutient aussi que supposé qu'il ne fût pas d'usage, qu'il fût même défendu à ceux qui ont des troupeaux de les faire paître dans les prés quand ils sont fauchés, cette défense ne doit pas empêcher un Particulier de faire paître son troupeau dans un pré dont il est Propriétaire; qu'il peut à son gré user de son pré, y faire paître ses moutons en toute saison, sans que personne ait droit de s'y opposer; parce que la multiplication des bestiaux est utile à la République; que la Cour l'a ainsi jugé par un Arrêt rendu aux Eaux & Forêts, sur délibéré, le 15 Juillet 1762, en faveur de Jean-Jacques Broyard, contre le Prince de Condé, prenant fait & cause de son Procureur Fiscal au Duché de Guise.

(*La suite à l'Ordinaire prochain.*)

II.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 19 Février 1777 au Samedi 22 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 21 à 23 l.; le seigle, de 10 l. 5 s., 11 l. 5 s. à 12 l.; l'orge, de 8 l. 15 s., 9 à 9 l. 5 s. Le froment au Port de la Greve, de 19 l. 5 s., 20 à 22 l.; le seigle, de 10 l., 10 l. 10 s. à 11 liv.; l'orge, de 8 liv. 5 s. à 9 liv. *le septier.*

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 19 Février 1777 au Samedi 22 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 l. 5 s.; *idem* à la Greve, de 19 liv. 5 s., 20 l. 5 s. à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin tres-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 26 Février 1777, de 58 à 59 liv.; *id.* nouveau, de 56 à 57; le cent de paille vieille, de 26 à 27 l.; *id.* nouvelle, de 24 à 25 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 53 à 54; *idem* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 25 à 26; *id.* nouvelle, de 23 à 24; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 47 à 48; *id.* nouveau, de 45 à 46; le cent de paille vieille, de 24 à 25 liv.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le foin à la Grêve, de 42 à 43 l.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 26 Février 1777.

Or de Portug. à	724	11	6	marc.
Du Mexique à	720			
Du Perou à	712			
Les guinées à	723		2	
Ducats à	98		2	once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			
Or à 20 karats à	84		3	
L'argent à 11 d. 20 g. à	54		1	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52		2	
Piastres à	49		10	

V.

Changes de Paris, *du 26 Février 1777.*

Amsterdam	54		
Londres	31	¼	
Hambourg	188	¼	
Madrid	15	2	6
Cadix	15	0	6
Livourne	97	½	
Gênes	95	¼	
Lyon *Rois*	½	à ⅛	

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Mardi 11 Fév. 1777.

Messieurs

Vieillard.... pplles.	A.	
Viageres.....	A.	
Tontine.....	A.	
Marsollier.... vres.	A.	

Du Mercredi 12.

Boutray .... pplles.	A.	
Viageres.....	A.	
Tontine.....	B.	

Du Jeudi 13.

Deschapelles.. vres.	D.	
Perpétuelles..	D.	
Tontine	D.	

Suite du Jeudi 13.

Messieurs

De S. Janvier vres.	A.	
Tontine.....	A.	
Nau..... pplles.	H.	
Viageres	H.	
Tontine.....	J.	

Du Vendredi 14.

Lempereur.. pplles.	C.	
Viageres.....	A.	
Peinchein.... vres.	A.	
Perpétuelles.	A.	
Tontine	A.	
.....		
.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Fév. 1777.	Lundi 24.	Mardi 25.	Mercredi 26.
Comp. d. Ind.			
Actions . . .	FESTE.	1760	1760 57½ . .
D°. 16es/25 . . .	. . . . .	1130	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	243	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	78	. . . . .
Emprunt O&. .	. . . . .	412	412 . . . .
Rescriptions . .	. . . . .	15 ¾ 16 . . .	15 ¾ 16 . . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	4¾.	. . . . .
Bil. de la Lot. R.	. . . . .	1213 14 . . .	1214 13 . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces, deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 3 Mai.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 31 *Mars.*

UN Auteur connu, le Professeur Galdenstaedt, vient de nous donner une description détaillée d'une belle carte de la Mer Caspienne. On croira d'abord que c'est ici un pays étranger pour nous, on se trompe. Nous faisons un commerce sur les côtes de cette Mer, & il s'agit de lui donner de nouveaux accroissemens. Il n'est pas étonnant que les Etrangers ignorent que nous commerçons dans ces contrées lointaines, puisqu'une bonne partie de notre Nation n'en a pas la moindre connoissance. Si nous commençons à en parler, c'est que la Perse & notre Cour cherchent mutuellement à former entr'elles de plus étroites liaisons & à conclure des Traités également avantageux aux deux Nations. Notre commerce avec les Persans est lucratif; mais jusqu'à présent sa marche n'a pu être que fort lente; des obstacles trop difficiles à vaincre s'opposoient à ses progrès. A Ispahan, comme à Constantinople, une grande circonspection qui tient beaucoup de la méfiance est l'ame du Gouvernement; nous ne pouvions pas obtenir des franchises, & l'on ne nous auroit pas même permis d'acheter à haut prix une pleine liberté pour nos Marchands. Outre cela, les Provinces qui bordent la Mer Caspienne ou qui l'avoisinent, sont habitées par des Peuplades isolées, peu industrieuses, la plûpart Nomades, sans goût pour le commerce & à demi-sauvages. La Cour d'Ispahan n'ose pas se fier à ces Peuples; elle paroît craindre également & de les asservir & d'étendre trop leur liberté. Les circonstances présentes ont fait naître le projet, non de dompter, mais de civiliser ces hommes farouches. On se propose de mêler parmi eux de nouveaux Colons en état de les instruire par leurs leçons & de les animer par leurs exemples. Cependant pour empêcher que les esprits inquiets ne remuent, & ne travaillent sourdement à déconcerter des mesures si bien prises, on aura soin de renforcer les Garnisons du pays pour en contenir les Habitans dans le devoir. C'est ainsi qu'on nous applanit les voies pour hâter les progrès de notre commerce dans ces contrées éloignées. Mais ce n'est pas encore assez; comme les ennemis d'une même Puissance contractent bientôt entr'eux des liaisons d'amitié, la Perse regarde déjà la Russie comme son alliée; & disposée à nous accorder tous les privileges que nous pouvons desirer pour rendre plus florissant notre commerce de la Mer Caspienne, elle ne bornera pas à cet objet les marques de sa reconnoissance & de son amitié.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le* 3 *Avril.*

Par une Déclaration du Roi nouvellement publiée, il est défendu aux Juifs de tenir

des cabarets où l'on vend en détail la biere & où l'on en donne à boire au Public. Cette liberté ne sera désormais accordée qu'à des Chrétiens, moyennant certains droits qui seront versés dans le Trésor de la Couronne. Il est spécialement ordonné, d'après le même Réglement, de n'avoir aucune brûlerie dans les grandes Villes, à cause des accidens qui peuvent en résulter. Personne, sans en avoir obtenu la permission du Gouvernement, permission qui ne sera jamais accordée qu'à certaines conditions, ne pourra ni distiller des eaux-de-vie, ni brasser de la biere. Cette Ordonnance auroit paru plutôt si le Roi avoit été libre de la porter; mais il a fallu s'arranger auparavant avec les Starostes qui s'attribuent le droit exclusif de faire distiller & brasser.

On a essayé, il y a quelques jours, de remettre le pont sur la Vistule; mais les eaux se sont élevées si haut, qu'il n'a pas été possible d'en venir à bout. Cette riviere est encore prodigieusement enflée; les eaux qui sont à sept aunes au dessus de leur moyenne élévation ne cessent pas de croître. Toute l'étendue de terrein, connue sous le nom de Szoler, est submergée. On continue à craindre en Prusse de grands débordemens dans les terres basses & voisines des rivieres de Nogat & de Hat. Nous ne pouvons encore ni évaluer nos pertes ni juger au juste de nos espérances.

La Commission d'Education, pour fournir aux dépenses nécessaires à cet important objet, vient d'en retrancher quelques-unes qui lui sont inutiles & onéreuses. Elle a supprimé plusieurs pensions obtenues par l'intrigue & la faveur.

SUEDE.

De Stockholm, *le 5 Avril.*

En vertu de ses privileges, la Ville de Marstrand se croyoit exempte de l'obligation d'acheter des eaux de vie du pays. En conséquence, elle en faisoit venir de l'Etranger non-seulement pour sa consommation, mais encore pour en vendre à tous ceux qui se présenteroient pour en acheter. S. M. a désapprouvé cette conduite comme directement opposée à ses vues; cette importation n'aura plus lieu désormais; cependant ceux qui l'ont faite ne sont soumis à aucune peine. On ne peut douter à présent de la promulgation de la loi; les contraventions seront punies.

Un Ouvrage excellent & de la plus grande utilité est celui qu'on vient de publier ici sous le titre de *Pharmacie Suédoise*. Il est si bien rédigé que dans toute l'Europe on en fera bientôt le cas que nous en faisons nous-mêmes. On n'y trouve rien de témérairement avancé; les méthodes y sont claires, succintes & digérées par d'habiles Maîtres. Pour les plantes, on y suit la nomenclature du Chevalier Linné; ce Sçavant n'est pas mort, ainsi qu'on l'a faussement publié dans des Feuilles périodiques; il avoit été attaqué d'une dangereuse maladie, mais depuis quelques jours il est parfaitement rétabli.

La premiere partie de cet Ouvrage contient les diverses matieres médicales ou les remedes simples. La seconde présente en détail l'art de préparer les remedes composés, ou la Pharmacie proprement dite. Tous ler articles sont rangés par ordre alphabétique. L'Ouvrage est écrit en Latin.

DANEMARCK.

D'Hellsingor, *le 6 Avril.*

Nous touchons enfin au printems & la navigation devient toujours plus libre au grand avantage du commerce. Les 28 & 29 du mois dernier, il arriva dans notre Rade 44 bâtimens qui venoient de la Mer du Nord pour entrer dans le Sund. De ce nombre étoit le vaisseau du Cap. Belfours, de Liverpool, qui avoit été arrêté par les glaces dans l'anse de Hornebeck, d'où il n'est sorti que par bien des efforts & après bien des risques. Avant que d'arriver à Merdal, en Norvege, il avoit perdu deux ancres & une partie de ses agrès. Après s'être radoubé à Ahrendal, il a heureusement fait voile pour Dantzick, lieu de sa destination. On ne parle presque plus du commerce de cette derniere Ville, tant il est tombé depuis les troubles de la Pologne.

PRUSSE.

De Berlin, *le 10 Avril.*

En voyant nos préparatifs de guerre, on diroit que c'est-là le seul objet qui occupe

le Gouvernement. Cependant il n'en travaille pas avec moins d'activité à faire fleurir les diverses branches d'Agriculture & de Commerce. Par ses soins & ses encouragemens, la culture des mûriers, connue depuis si peu de tems dans nos Etats, s'étend & se perfectionne beaucoup plus que nous n'osions l'espérer. La Maison des Orphelins de Francfort-sur-l'Oder vend, chaque année, un grand nombre de jeunes plants; le bon débit fait qu'on y redouble d'ardeur pour cette culture. Dans les jardins de cet Hôpital, on compte actuellement jusqu'à cinq mille pieds de mûriers propres à être transplantés & qui sont à vendre. Nous avons plusieurs autres Villes où l'on a de belles plantations de cette précieuse espece d'arbres. A mesure que nous recueillons de plus grandes quantités de cocons, nous multiplions les Fabriques de soie & nous faisons plus d'effort pour attirer & fixer chez nous d'habiles Ouvriers. Non-seulement l'éducation des vers à soie est connue & pratiquée dans nos nouvelles possessions de Pologne, mais nous y avons envoyé des Fabricans en soie pour y élever des Manufactures. Le sol y convient aux mûriers; comme les Habitans ignoroient l'art de cultiver cet arbre, nous leur avons donné des gens en état de les instruire. Nous espérons de nous pouvoir passer, dans la suite, des soies des contrées méridionales.

Dans ce pays-ci, nous portons quelquefois des réglemens qu'on n'imagineroit peut-être pas ailleurs. Par une nouvelle Ordonnance, on vient de fixer les gages des Domestiques & de prescire les devoirs qu'ils auront à remplir. Si quelqu'un d'entr'eux s'avise d'exiger pour son payement au-delà du taux marqué dans le tarif, ou de recevoir ses gages sans avoir bien servi, il sera irrémissiblement condamné aux travaux publics pour trois mois. Cette peine ne sera pourtant pas infamante. On enveloppe également dans cette Ordonnance les Domestiques des deux sexes, mais on n'y ménage pas aussi les Maîtres & les Maîtresses, & on les soumet à des amendes pécuniaires s'ils imposent à leurs Domestiques des obligations qui ne sont pas marquées, ou s'ils refusent de leur payer en entier les gages qu'ils auront gagnés par leurs services. Il est à présumer que les Maîtres & les Domestiques auront de l'indulgence les uns pour les autres, les premiers par la crainte de payer des amendes, les seconds par celle de se voir traîner à des travaux pénibles.

ALLEMAGNE.

De Leipsick, *le* 11 *Avril.*

Nos Foires, qui suivent celles de Francfort, sont fréquentées par des Marchands de toutes les Nations de l'Europe. Comme il est déjà arrivé beaucoup d'Etrangers dans notre Ville, on a cru devoir publier & afficher l'avis suivant. Le Gouvernement a mis hors de cours les écus & les florins portant l'effigie, le nom & les armes du Duc de Saxe Gotha, frappés en 1774. Les écus annoncent quinze marcs d'argent fin, & les florins trente marcs; mais ces especes ne sont pas de bon aloi & se trouvent bien inférieures pour la valeur au taux marqué à l'article XIV de l'Ordonnance sur l'argent de convention introduit en 1763. Il est défendu de donner & de recevoir en payement lesdites especes, sous peine de confiscation. Nous étions instruits de la défense, mais les Etrangers peuvent l'ignorer.

Par la voie des Annonces de cette Ville, on avoit demandé si les ponts couverts sont préférables aux autres, pour la commodité, la durée & les frais d'entretien? C'est par des faits qu'on vient de répondre à cette question. Le pont sur l'Elbe, près de Dessau, qui est découvert, n'a pas coûté 10,000 rixdales, & depuis 50 ans qu'il existe, on n'a pas dépensé annuellement plus de 200 rixd. pour l'entretenir en bon état; tandis que d'autres ponts, plus petits que celui là, mais couverts, ont été construits à plus grands frais, dans des lieux où les matériaux ne sont par rares, & en entraînent de considérables pour les réparations.

De Francfort, *le* 12 *Avril.*

Après un long hiver, le tems se radoucit le 6 de ce mois, mais la nuit il y eut une gelée qui a porté quelques dommages aux arbres. Les bourgeons de ceux qui se trouvent à l'abri du vent ont été brûlés. Les denrées sont assez abondantes & les prix modérés. La campagne paroît belle; mais nous aurions besoin d'une pluie douce & un peu chaude. Comme le tems est beau, nous

commençons à ne plus craindre les gelées ; & s'il tombe de la pluie, elle aura vraisemblablement le degré de chaleur que nous desirons.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 19 Avril.*

A la Chambre des Pairs on a pris en considération la demande que le Roi a faite de lui accorder 600,000 liv. st. pour liquider les dettes de la Liste civile, & une augmentation de revenus de 200,000 liv. Cette proposition n'étoit pas de nature à passer sans contestation; il y a eu de grands débats. Les Lords Suffolk & Derby furent d'avis de présenter une adresse à S. M. pour lui témoigner que la Chambre se faisoit un plaisir & un devoir de lui accorder l'objet de sa demande. Le Marquis de Rockingham, consentit à ce qu'on présentât une adresse ; mais il en donna l'esquisse suivante. Après avoir donné, dit-il, de nouvelles assurances de son inviolable attachement à la Personne sacrée de S. M., la Chambre protestera qu'elle se voit forcée par le devoir & la nécessité des circonstances de refuser ce qu'on lui demande. Ensuite elle s'élevera contre la profusion des Ministres, sur tout dans un tems où les dettes de la Nation augmentent & ses ressources diminuent. Après quoi on exposera que le Parlement, à l'avénement de S. M. à la Couronne, liquida, pour de bonnes raisons sans doute, les dettes de la Liste civile qui se montoient à des sommes énormes; mais que porter une seconde fois les dépenses au-delà des revenus, sans être autorisé par le Parlement, c'est un abus. On a payé des dettes, il est vrai ; mais on en a contracté d'autres infiniment plus onéreuses que les premieres; & cela dans un très court espace de tems. Quant à l'augmentation du revenu annuel de S. M., la Chambre déclarera que nous sommes obligés de la refuser, non seulement par des motifs d'économie, mais aussi parce que nous craignons que ce ne soit-là compromettre l'honneur & l'intégrité du Parlement. En mettant des sommes considérables à la disposition du Ministre, nous confirmerons l'opinion générale où l'on est que le revenu de la Liste civile est employé à gagner & entretenir un parti considérable dans l'une & l'autre Chambre. Nous ne pouvons donc voter, sans les plus fortes raisons, des sommes immenses que les fideles Sujets de Sa Majesté payeroient, dans la triste persuasion que cet argent seroit appliqué à notre profit. Il s'agit ici de veiller à notre honneur &c.

Après de longs discours, prononcés de part & d'autre, on recueillit les voix sur la motion qui avoit pour objet de présenter une adresse à Sa Majesté pour l'assurer de l'obéissance de son Parlement, & lui témoigner qu'il étoit disposé à remplir les vues du Souverain ; elle passa à la pluralité de 96 voix. Il y en eut 122 pour & seulemet 26 contre.

On a inventé à Manchester une nouvelle maniere de préparer & de teindre le coton & d'en faire des étoffes qui ont le brillant de la soie & sont d'un plus grand usage. Les Marchands font grand cas de cette découverte, & ne doutent pas qu'elle ne forme dans la suite une riche branche de commerce.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Saint-Dizier, *le 20 Avril.*

Lettre à l'Auteur de la Gazette. Je n'ai vu que depuis peu, Monsieur, une question proposée dans votre Gazette & à laquelle on a déjà répondu. Comme mon avis différe de celui qu'on a donné, je vais le proposer. On demande si la méthode de faire paître le bétail dans les champs à bled est bonne à mettre en pratique lorsque le bled est clair-semé; & si l'utilité de cette méthode dans les bleds trop épais ne provient pas de ce que le bétail arrache, en paissant, une partie des plantes & les empêche par-là de s'étouffer en grossissant?

La premiere question n'étant qu'une circonstance particuliere de la 2e, il faut commencer par la décision de celle ci.

On sçait que les Romains étoient habiles Cultivateurs : s'ils cultivoient bien, c'est parce qu'ils s'appliquoient à bien observer.

Nous obſervons peu, voilà d'où vient que nous cultivons mal. C'eſt ſans doute d'après les obſervations de ces grands Maîtres de l'Art que Virgile nous a laiſſé dans les Géorgiques tant de préceptes importans ſur l'Agriculture. La queſtion dont il s'agit n'a pas été oubliée. En très-peu de mots, cet Auteur dit tout ce que l'on peut deſirer à cet égard.

.... Ne gravidis procumbat culmen ariſtis,
Luxuriem ſegetum tenuâ depaſcit in herbâ.
Cùm primùm ſulcos æquant ſata.

Car on voit par là, 1°. que le motif qui engage à faire paître les troupeaux dans les bleds trop forts, eſt d'empêcher le verſement lorſqu'ils ſont épiés. *Ne procumbat culmen ariſtis.*

2°. Que l'uſage étoit de faire manger par le bétail, ſeulement le feuillage trop épais. *Luxuriem ſegetum*, & non-pas de maniere à faire arracher une partie des plantes.

3°. Que ce n'eſt pas dans le mois de Décembre ni pendant l'hiver que les Romains faiſoient manger les bleds forts; ce qui effectivement ne pourroit produire alors l'effet que l'on eſpere, qui conſiſte à affoiblir les plantes. Cette opération doit ſe faire lorſque les bleds ont commencé à pouſſer avec vigueur au printems, c'eſt-à-dire dans notre climat, au commencement d'Avril, un peu plutôt ou un peu plus tard, ſuivant que la ſaiſon eſt avancée, lorſque les bleds couvrent les ſillons par leurs feuillages épais, *cùm ſulcos æquant ſata.*

On conçoit que pour lors le bétail mangeant une partie plus ou moins grande des feuilles, les plantes ſe trouvent affoiblies par cette ſuppreſſion qu'il faut qu'elles réparent : elles doivent, par cette raiſon, pouſſer des tiges moins hautes & moins garnies de grands feuillages. Or il n'eſt pas douteux que c'eſt la grande hauteur des tiges & la force des feuillages qui occaſionne le reverſement des bleds, lorſqu'il ſurvient de grands vents accompagnés de pluies.

Ce que l'on vient d'avancer ſe trouve confirmé par l'opération qui ſe fait dans les pays où les portions d'héritages ſont peu conſidérables. Comme il n'eſt pas poſſible de conduire des troupeaux dans de petits morceaux de terrein, on eſt obligé, lorſque les bleds ſont très-forts & épais, de couper les ſommités des feuilles avec la faucille; on fait cette opération au mois de Mai : ces feuilles coupées ſervent très-utilement pour nourrir les beſtiaux. L'expérience fait juger avec aſſez de certitude quels ſont les bleds dont il eſt néceſſaire de prévenir le verſement par l'un ou l'autre des deux procédés.

Quant à la queſtion par laquelle on demande ſi la méthode dont il s'agit eſt bonne à mettre en pratique dans les champs où le bled eſt ſemé clair? on peut conclure de ce qui vient d'être dit, qu'il en faut uſer de même que pour les bleds ſemés épais, c'eſt-à-dire qu'il faut ſe décider pour l'affirmative dans le cas où les bleds, quoique ſemés clairs, ſont devenus, en tallant, très-forts & épais, comme il arrive communément aux bons Cultivateurs qui diminuent la quantité de ſemence. *J'ai l'honneur d'être* &c.

D'AUXERRE, *le* 21 *Avril.*

Au commencement de ce mois, le village de Bazarnes a éprouvé les ravages d'un cruel incendie. Le feu prit à une maiſon voiſine du Preſbytere, couverte de chaume, & ſe communiqua bientôt aux bâtimens voiſins. Les Habitans étoient alors à Vêpres; ceux des Paroiſſes voiſines accouroient déjà que les autres n'étoient pas encore informés de l'accident. Il faiſoit un gros vent; les flammes pouſſées avec impétuoſité, étendirent rapidement l'incendie; des charbons furent portés ſur les toits des bâtimens éloignés & le feu s'y communiqua. L'embraſement ſeroit devenu général, ſans les ſecours des Habitans de quatre ou cinq villages. Les Seigneurs ſe mirent à leur tête & dirigerent les opérations. On forma une double chaîne de Travailleurs qui vinrent heureuſement à bout de couper d'abord les communications. Enfin, par de grands efforts & après bien des travaux, on éteignit le feu. Suivant le procès-verbal, dreſſé le lendemain par le Bailli de Bazarnes, environ ſoixante bâtimens, tant habitations que granges, celliers, écuries &c. ont été la proie des flammes. Les malheureux incendiés ont perdu la plus grande partie de leurs effets, leurs proviſions & leurs denrées. Il a péri même une aſſez grande quantité de bétail.

Dans cet incendie, ce qui a frappé tout le monde, c'eſt le zele, l'ardeur, l'intrépidité d'un Charpentier de Vermenton, nommé Boudard; dès qu'il eût apperçu les flammes, il vola au ſecours des malheureux; arrivé au bord de la riviere, il trouve que le bateau étoit du côté oppoſé; il appelle, il crie, on ne vient par aſſez vîte, il ſe jette dans l'eau, tout habillé, & traverſe la riviere; il continue à courir à perte d'haleine, entre dans Bazarnes, & ſans ſe dépouiller de ſes habits, il monte au haut d'un bâtiment, & la hache à la main, il abat les toits enflammés; le feu gagne ſon poſte, on lui crie de tous les côtés qu'il eſt perdu & qu'il ſe hâte de deſcendre; laiſſez-moi faire, dit-il, je ſuis Ouvrier, je ſçais mon métier. Cependant il redouble d'activité, & en frappant avec autant de force que d'adreſſe à certains endroits de la charpente, il la fait tomber tout-à-la-fois avec la couverture, & lui reſte ſur le mur. Le feu fut alors étouffé par la chûte de cette lourde maſſe, & l'on n'eut pas grand peine pour achever de l'éteindre dans cet endroit.

De Paris, *le 27 Avril.*

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, portant commiſſion à M. le Lieutenant-Général de Police & à M. le Comte d'Angivillers, pour veiller à la ſuite des opérations qu'exige l'état actuel des carrieres des environs de Paris.

Lettres-Patentes du Roi, qui réglent la forme des comptes à rendre par les Receveurs des Conſignations des Cours & Juriſdictions de Paris.

Déclaration du Roi, qui ordonne la continuation de la fabrication des eſpeces de cuivre dans les Monnoies d'Aix, Montpellier, Lille & la Rochelle, en conſéquence de l'Edit du mois d'Août 1768.

Suite de l'Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, portant réglement ſur les ventes & reventes des Domaines. Art. V. Les oppoſitions ne pourront être reçues qu'en rapportant les pieces juſtificatives d'icelles, ſoit devant les ſieurs Intendans & Commiſſaires départis, ſoit au Greffe de la Commiſſion; ces pieces ſeront remiſes enſuite au ſieur Contrôleur Général des Finances, pour, après qu'elles auront été communiquées à l'un des Inſpecteurs généraux du Domaine, être enſuite ſtatué par Sa Majeſté, ainſi qu'il appatiendra; & juſqu'à ce, il ſera ſurſis par leſdits ſieurs Commiſſaires généraux, à l'adjudication définitive: Veut Sa Majeſté, que faute par les Engagiſtes d'avoir formé leurs oppoſitions, & d'en avoir remis les pieces juſtificatives dans les délais ci-deſſus fixés, il ſoit paſſé outre par leſdits ſieurs Commiſſaires généraux, aux adjudications définitives; leſquelles ſeront exécutées par proviſion, & ſans que les anciens Engagiſtes puiſſent prétendre aucun intérêt de leurs finances contre les Adjudicataires, juſqu'au jugement des oppoſitions qu'ils viendroient à former après leſdites adjudications.

VI. Les encheres & ſur-encheres aux adjudications qui ſe feront au Château des Tuileries, pardevant les ſieurs Commiſſaires généraux nommés par Sa Majeſté pour la vente & revente de ſes domaines & droits domaniaux, ne pourront être faites que par le miniſtere des Avocats aux Conſeils, leſquels ſeront tenus de ſigner ſur le champ au pied du procès-verbal de l'adjudication; leur fait Sa Majeſté très-expreſſes inhibitions & défenſes d'enchérir ſur des pouvoirs illimités, ni pour d'autres perſonnes que pour des gens connus & domiciliés.

VII. Il ne pourra, après l'adjudication faite en préſence deſdits ſieurs Commiſſaires généraux, être reçu de tiercement, s'il n'eſt fait dans le mois de l'adjudication, & s'il n'eſt au moins du tiers en ſus de la rente, moyennant laquelle ladite adjudication aura été faite: l'adjudication ſur le tiercement, ſera remiſe à la premiere aſſemblée des ſieurs Commiſſaires généraux, après laquelle il ne pourra plus être reçu d'encheres que par le doublement, qui ne pourra être moindre de moitié du montant de l'adjudication, ni être reçu que dans le délai de ſix ſemaines; ſauf néanmoins le doublement du prix total & principal de l'adjudication définitive, qui pourra être reçu à l'avenir, lorſqu'il ſera fait & ſignifié dans le délai de deux mois, & ce, nonobſtant ce qui eſt preſcrit à cet égard par l'Arrêt du Conſeil du 12 Juin 1725. Veut Sa Majeſté, que dans le cas où ſur le même domaine il auroit été fait un tiercement ou doublement ſimple, ou doublement au total, il ſoit procédé à l'adjudication ſur l'offre la plus forte, & que cette adjudication ſoit définitive, lorſquelle ſera faite ſur doublement au total.

(*La ſuite à l'Ordinaire prochain*).

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Suite de la Réponse du Cultivateur du Pays d'Aunis &c.

Quel est l'objet du dépotage, demandez-vous? *C'est de constater avec la derniere précision la quantité d'eau de-vie renfermée dans une futaille, par le moyen d'un vase qui, rempli de liqueur, contient exactement une velte.* Cette définition est très-juste; mais tous les vases, dont on se servira pour dépoter, *contiendront ils exactement une velte, pour constater avec la derniere précision la quantité d'eau-de-vie renfermée dans une futaille?* Vous pouvez lire à ce sujet un Mémoire imprimé de M. Boutiron, Avocat, fait en 1760, dans une discussion élevée entre un Négociant de la Rochelle & un Marchand de Mauzé. Vous y verrez que le dépotege est susceprible de fraude; vous y verrez que ce Négociant convaincu que son frélau étoit faux, & trop grand de *sept pots*, faisant *une velte trois quarts*, sur chaque piece de 54 à 60 veltes; vous y verrez que le dépotage n'est pas sûr, puisqu'on dépota plusieurs fois & que chaque résultat fut différent.

Cependant je veux bien vous accorder que celui qui dépotera ne puisse jamais se tromper. Le dépotage se fera sans doute, à l'arrivée des eaux-de-vie du Cultivateur, chez le Négociant ou le Courtier qui les aura achetées. Ces futailles sont mal rabattues pour l'ordinaire; une fois dépotées & déposées dans le magasin de l'Acheteur, on les reliera en plein & on les rabattra; on sçait que ce rabattage diminue *une demi-velte* au moins de la continence de la futaille; on sçait (à la Rochelle) qu'il y a une maniere de rabattre les futailles qui en ôte encore davantage; on sçait qu'on peut réformer cette futaille sans toucher à la marque du dépotage, & lui ôter deux veltes de sa continence; on sçait &c. &c. Ces futailles une fois marquées par le Dépoteur, il faudra que le Consommateur les reçoive & s'en contente, sans espoir de recours pour s'en faire faire raison. Peut-être aussi y aura-t-il un frélau pour le Cultivateur & un autre pour le Consommateur? La cupidité est assez ingénieuse pour en venir jusques-là; c'est un raffinement de la Ville, les gens de la campagne ont des *idées trop obscures* pour une pareille invention.

La forte saison des expéditions d'eau-de-vie dure depuis le commencement de Novembre jusqu'en Mars; il s'en expédie plus en Novembre & Décembre que dans le reste de l'année. On a vu des années où l'on expédioit pendant ces deux mois seulement, 4 à 5 mille pieces. On peut juger du tems considérable qu'il faut pour dépoter une pareille quantité de liqueur; on en verra presque l'impossibilité si l'on considere que c'est la saison des jours les plus courts de l'année, & qu'on ne peut pas dépoter cette liqueur à la chandelle. On a vu des 10 & 15 navires à la fois en charge; on a vu des expéditions si promptes qu'on n'a pu se donner le tems de rabattre les barriques arrivant de la campagne; il a fallu les embarquer à la descente de la charrette qui les avoit apportées.

La plûpart des Cultivateurs qui vendent dans cette saison, sont des Fermiers, forcés d'acquitter leurs fermes & leurs impositions à Noël. Les Négocians ne l'ignorent pas. Ces Fermiers envoyent leurs eaux-de-vie, les accompagnent eux-mêmes pour recevoir leur argent lorsqu'elles sont acceptées, s'en retournent le même jour avec le prix de leur vente & sont à même de remplir leurs engagemens. Si le dépotage est établi, auront-ils la même aisance? L'éloignement de leur domicile les fait arriver tard, ce qui leur fait manquer la commodité & le tems de faire dépoter leur eau-de-vie sur le champ, parce qu'il y en aura d'autres arrivées avant les leurs; il faudra de nécessité attendre au lendemain, dépenser à l'auberge & perdre son tems. S'ils ont des affaires indispensables chez eux, ils s'en retourneront pour revenir le lendemain; le même inconvénient peut subsister plusieurs jours; il y en aura de favorisés au dépotage, & ce malheureux Fermier, qui comptoit sur son argent à l'arrivée de son eau-de-vie, voit avec chagrin qu'il perd son tems & ne fait rien.

(*La suite à l'Ordinaire prochain*).

II.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 23 Avril 1777 au Samedi 27 dudit, le froment s'est vendu à la

Halle, de 19, 21, 22 à 24 l.; le seigle, de 12, 12 l. 15 s. à 13 l.; l'orge, de 9, 9 l. 10 s. à 9 l. 15 s. Le froment au Port de la Greve, de 20, 22 à 24 l.; le seigle, de 12 l. 5 s., 13 à 13 liv. 10 s.; l'orge, de 9 l. 5 s. à 9 l. 10 s. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 23 Avril 1777 au Samedi 26 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 l. 5 s.; *idem* à la Greve, de 18 l. 5 s., 19 à 20 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 30 Avril 1777, de 60 à 61 liv.; *idem* nouveau, de 59 à 60; le cent de paille vieille, de 23 à 24 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 55 à 56; *idem* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 22 à 23; *id.* nouvelle, de 21 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 49 à 50; *id.* nouveau, de 47 à 48; le cent de paille vieille, de 22 à 23 liv.; *id.* nouvelle, de 21 à 22 l.; le foin à la Grêve, de 40 à 41 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 30 Avril 1777.

Or de Portug. à	725	℔ 6	*marc.*
Du Mexique à	718		
Du Pérou à	710		
Les guinées à	722		
Ducats à	98	1	*once.*
Or fin à 23 k. 31 32.	100		
Or à 20 karats à	84		
L'argent à 11 d. 20 g. à	54	2	*marc.*
Idem à 11 d. 10 gr. à	52		
Piastres à	49	11	

CHANGES DE PARIS, *du 30 Avril 1777.*

Amsterdam	54
Londres	31 ½
Hambourg	187
Madrid	15 2 6
Cadix	15 1
Livourne	97
Gênes	94 ½
Lyon	⅝

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril 1777.	*Lundi 28.*	*Mardi 29.*	*Mercredi 30.*
COMP. D. IND.			
Actions	1865 62 ½	1862 ½ 60	1860 62 ½
D°. 16es/25es			
D°. 8es.		248.	
D°. 25es.			78.
Emprunt Oct.	401.		
Rescriptions	8 ½	8 ½	8 ¾
Bil. des Fermes.			1 ¾.
Bil. de la Lot. R.	1040	1035	1030
Lots de 150 l. de Rentes viageres.	1583 84	1584 83	1584 85

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Vend. 11 Avril 1772		Du Mardi 15.		Du Vendredi 18.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Peinchein.... vres.	E.	Marsollier.... vres.	E.	Lempereur.. pplles.	
Perpétuelles..	C.	Desplaces... pplles.	C.	Viageres....	
Tontine.....	E.	Viageres.....	C.	Patu.... Viageres.	
		Tontine.....	C.		
Du Samedi 12.		Du Mercredi 16.		Du Samedi 19.	
Despeignes. Viag.	H.	Cochin..... pplles.	D.	Caron..... vres.	
Perpétuelles.	H.			Lenoir..... pplles.	
Tontine....	Y. Z.	Du Jeudi 17.		Viageres....	
				Despeignes. Viag.	
Du Lundi 14.		Nau..... Viageres.	J.	Perpétuelles.	
		Perpétuelles..	J.	Tontine....	
Thevenin.... pplles.	E.	Tontine.....	J.	.....	
Viageres.....	E.	De S. Janvier vres.	J.	.....	
Tontine.....	E.	Tontine.....	J.	.....	

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces, deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 6 Mai.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 8 Avril.*

LE Gouvernement inspire le goût de l'Agriculture aux Sujets du Royaume qui se faisoient une gloire de l'ignorer & de mépriser ceux qui s'adonnoient à cet Art. Dans l'éducation nationale, un article spécialement recommandé est d'instruire les jeunes gens non seulement de l'Economie rurale en général, mais de leur donner des traités en régle sur les parties les plus essentielles, le labourage, le jardinage, la culture des productions les plus nécessaires &c. La Société chargée du choix des Livres élémentaires pour l'éducation générale tint, il y a quelque tems, son Assemblée où présida le Comte de Potocki. On y couronna deux ouvrages pour l'Histoire naturelle de ce Royaume; le premier du Conseiller du Bois, Professeur à l'Hôtel des Cadets; le second de M. Carosi, Capitaine du Régiment du Grand-Général de Lithuanie.

Il se présente tous les jours un grand nombre de Concurrens pour obtenir de la Commission du Trésor le privilege d'établir des Fabriques de tabac. Cependant nous n'avons pas l'embarras du choix parce que la plûpart de ces gens-là sont sans fortune & ne peuvent donner des cautions valables. On sçait pourtant que quelques-uns d'entr'eux ne manqueroient pas de moyens suffisans pour former l'entreprise; de Grands-Seigneurs les protégent & s'engageroient à leur fournir tout l'argent qui leur seroit nécessaire. Dans toutes ces manœuvres, nous n'entrevoyons ni l'avantage de la Ferme ni le bien du Public. Il faudroit que ces Seigneurs fissent de grands profits; il faudroit que leurs Agens s'enrichissent; il faudroit que tous les Subalternes fissent des gains assez considérables; il faudroit sur-tout que la Ferme n'en donnât pas un moindre produit au Trésor. Que d'impôts sur les Sujets pour un seul impôt!

SILÉSIE.

DE BRESLAU, *le 10 Avril.*

Dans les Mémoires de notre Société Patriotique on trouve une longue instruction & de sages réglemens qu'il suffira de suivre pour porter l'éducation des troupeaux au plus haut degré de perfection. On a recueilli avec soin & rédigé avec méthode tout ce qui regarde cette riche branche d'Economie. L'ouvrage est divisé en deux parties, & chaque partie en plusieurs sections. Nous ne pouvons pas suivre les Auteurs dans les détails intéressans qu'ils présentent. Nourriture du bétail, qualité des pâturages, tems où il faut mener les troupeaux à la campagne, saisons où l'on doit parquer, époque marquée pour la tonte, moyens de prévenir les maladies du bétail, régime qu'on doit employer pour la guérison de celles qu'on n'auroit pas pu prévenir, remedes &

leurs vertus, plantes médicinales & leurs propriétés, rien n'eſt omis dans cet excellent Traité. Si nous habitions un auſſi beau pays que la France, nous aurions bientôt les plus beaux troupeaux de bêtes à cornes & à laine. Il eſt ſurprenant que dans un Royaume où les Sciences, les Arts, & l'Agriculture ſont ſi floriſſans, on y néglige entiérement l'éducation des beſtiaux, & que l'on s'en repoſe uniquement ſur des Pâtres ignorans qui n'ont pour toute regle qu'une miſérable routine. Avec des encouragemens & des inſtructions telles que celles dont nous parlons, on recueilleroit bientôt dans les Provinces méridionales de France des laines auſſi fines que celles d'Eſpagne, & dans les Provinces ſeptentrionales, des laines qui pour la beauté pourroient le diſputer à celles d'Angleterre.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le* 11 *Avril.*

Il ne faut qu'une bonne loi pour appaiſer & peut-être pour éteindre à jamais de longs troubles. La Bohême eſt tranquille & ceſſe enfin d'inquiéter ou d'occuper notre Cour. Les Payſans ſe conduiſent en Citoyens & en bons Citoyens depuis que nous les traitons en hommes. Nous eſpérons que l'état actuel des choſes durera. Les Seigneurs humains & qui voyent bien leur intérêt n'ont garde de ſe plaindre du nouvel arrangement; ils goûtent le plaiſir d'avoir ſoulagé des malheureux; ils n'ont plus droit, il eſt vrai, d'exiger tout le travail de leurs Vaſſaux, mais ils n'y perdront pas. De vils Eſclaves ne ſont jamais attachés aux intérêts de leurs Maîtres; s'ils ne peuvent leur dérober le tems du travail, ils s'en dédommagent par la maniere languiſſante avec laquelle ils mettent la main à l'œuvre. Auſſi n'étoit-il beſoin que de voir dans le pays la mauvaiſe culture des terres pour en conclure évidemment que les Laboureurs étoient opprimés ſous le joug de la ſervitude. Des hommes libres ſeront bientôt plus inſtruits, plus zélés, plus actifs, plus intelligens; ils cultiveront mieux leurs champs & les terres des Seigneurs; en faiſant leur bien ils feront celui des autres, & en ne donnant que la moitié de leur tems à leurs Maîtres, ils l'employeront ſi bien qu'ils feront voir qu'on ne pourroit ſans injuſtice les empêcher de jouir de l'autre moitié.

Le Fauxbourg Léopold de cette Capitale étoit déjà fort beau; nous allons y ajouter encore de nouveaux embelliſſemens. On travaille à une rue qui aura dix verges de largeur & dont chaque rang de maiſons s'étendra fort loin. De part & d'autre on comptera quarante trois maiſons ou hôtels avec des cours & jardins. Comme le terrein eſt ſitué dans une iſle du Danube, nous employons beaucoup de bras à l'élever pour le mettre à l'abri des inondations du fleuve. On pouſſera l'entrepriſe avec ardeur, elle ſera bientôt achevée.

DE LEIPSICK, *le* 11 *Avril.*

On prend à cœur dans ce pays-ci de recommander aux Maîtres qui préſident aux Ecoles de l'Electorat d'enſeigner la Méchanique à leurs Eleves; on croit cette étude très utile à toutes les claſſes de Citoyens, ſoit des Villes, ſoit de la Campagne. Comme il ne ſuffit pas de montrer l'utilité d'un Art & d'une Science ſi l'on ne donne en même tems des moyens & des méthodes pour les apprendre, on vient de publier un Ouvrage intéreſſant ſur cette matiere; il eſt intitulé, *Maniere de rendre l'étude de la Méchanique univerſelle.* Ce titre paroîtra ſans doute un peu ſingulier & difficile à remplir; les Auteurs ne prétendent pas ſans doute nous prouver que ſans la Méchanique tout reſte imparfait; que c'eſt-là une Science qui doit marcher toujours à côté des autres Sciences ou même les précéder; que ſans elle nous n'aurons ni Militaires, ni Littérateurs, ni Hommes de Loix, ni Sçavans &c; qu'enfin on ne ſera jamais rien qu'à demi ſi l'on n'eſt pas en même tems Méchanicien. Nous ſommes donc forcés d'abandonner le titre de l'Ouvrage pourvu toutefois qu'on n'en attaque pas le fond. Il ſuffira de le lire pour être de notre avis. On ſe propoſe un double plan, l'inſtruction générale & l'inſtruction particuliere. Dans la premiere partie, les principes généraux de l'Art ſont préſentés avec netteté, expliqués avec préciſion, développés avec méthode & avec toute la clarté qu'on peut deſirer. Dans la ſeconde, on fait l'application des principes aux différens Arts. Pour amuſer la curioſité & exciter même les gens ordinaires à

l'étude de la Méchanique, on donne un précis historique des découvertes utiles que nous devons à des gens de métier. Cependant on ne refuse pas de parler des inventions dues à des personnes qui n'avoient aucun principe de théorie. Une machine des plus compliquées, les métiers à bas, c'est à un Artisan que nous en sommes redevables, & cet Artisan ignoroit, ou du moins n'avoit jamais étudié les principes de la Méchanique. Les exemples de ce genre, qu'on rapporte en grand nombre, font regarder comme difficile à résoudre la question suivante : *La Méchanique doit-elle plus à la théorie qu'à la pratique?* Cette question ne peut être résolue que par les faits ; mais les faits se trouvent des deux côtés. Sans vouloir s'appesantir sur le problême dont la solution la plus certaine ne seroit d'aucune utilité, on demande dans quel tems il faut apprendre la Méchanique, & si la pratique doit précéder la théorie, ou si celle-là ne doit aller qu'après celle-ci. Cette proposition fait le sujet d'un Mémoire très-bien raisonné sur l'éducation publique qu'on veut diriger par-tout vers la plus grande utilité. Les ouvrages sur l'éducation se multiplient à l'infini, & les plaintes sont générales sur l'éducation ; c'est qu'il est bien plus aisé de donner des plans de perfection que de perfectionner. Dans les siecles les plus vicieux on ne parle que de vertus, mais à des époques plus heureuses on en parle moins, on la pratique. En seroit-il de même de l'éducation ? N'auroit-on si souvent dans la bouche le mot de bonne éducation que parce qu'on en reçoit ou qu'on en donne une mauvaise ?

De Francfort (*sur le Meyn*), *le* 13 *Avril.*

Notre Foire est assez bonne, mais elle ne l'est pas autant que nous l'avons vue dans d'autres années. Deux grandes causes concourent à la rendre moins brillante ; la premiere est que l'argent commence à manquer & que la circulation en est foible ; la seconde est le haussement des prix des denrées & des marchandises qui nous viennent des Indes Occidentales & Orientales ; le tabac, le café, le thé, l'indigo, le cacao, le rum &c. sont fort chers. Nous ne voyons pas trop la raison de cette cherté, attendu que les Villes maritimes d'Allemagne ont profité, la plûpart, des circonstances pour faire avec les deux Indes un plus grand commerce que dans les tems où la Grande-Bretagne étoit en paix avec ses Colonies.

La saison est encore très-rude ; il gele à glace toutes les nuits depuis la seconde fête de Pâque ; le même froid s'est fait sentir dans une très-grande partie de l'Europe.

Persuadé que les récompenses assurent & hâtent les progrès de l'Industrie, l'Electeur Palatin vient de céder en toute propriété la Fabrique de laine de Franckendal, établie aux dépens du Gouvernement, à ceux qui en ont eu jusqu'à présent la direction & dont l'intelligence a fait le principal succès de l'entreprise. Celle de la Société de Worms vient aussi d'être donnée aux personnes qui l'avoient montée sous les auspices de S. A., mais qui n'avoient fait aucune avance pour cet établissement.

ESPAGNE.

De Madrid, *le* 10 *Avril.*

On mande de Cadix qu'il est arrivé de Carthagenes des Indes la frégate le *Saint-Laurent* avec une cargaison de 84,759 piastres fortes en or & en argent, 4234 cuirs en poil & 200 tannés, 171 quintaux de tabac & 787 quintaux de coton en graine. Les nouvelles du même endroit portent que l'Empereur de Maroc a chargé les Gouverneurs de Tanger & de Tétuan de faire construire deux grandes galiotes ; en même tems il a renouvellé l'ordre qu'il avoit envoyé à Salé de mettre sur les chantiers deux frégates de 24 à 30 canons. Il y a dans le premier de ces trois Ports quatre frégates armées & en état de croiser vers le Détroit, au premier jour.

Depuis quelques années, on cultive le séné en plein champ dans plusieurs Provinces du Royaume. Cette culture a parfaitement réussi & l'on préfere notre séné pour la qualité à celui même du Levant. Non-seulement nous en consommons de grandes quantités, mais nous en faisons des expéditions considérables pour la France, l'Angleterre & la Hollande. S. M. voulant encourager cette branche de commerce, a exempté de tout droit le séné que nous exporterons dans les pays étrangers. Il y a dans cette Capitale un grand Bureau où l'on

vend cette drogue à beaucoup meilleur marché que le ſené du Levant.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 21 *Avril.*

On a donné l'état ſuivant des revenus du Roi : la Liſte civile, 800,000 l. ; l'Electorat d'Hanovre, toute déduction faite des dépenſes pour les Troupes, les Magiſtrats &c, rend au moins 100,000 l. ; l'Irlande, 60,000 liv. ; le Pays de Galles, 10,000 l. ; le Duché de Lancaſter, 20,000 l. Le Pays de Cornouaille, les dépenſes prélevées, donne au moins un produit de 70,000 l. Le droit de quatre & demi pour cent ſur les marchandiſes des Indes Occidentales ne rend pas moins, année commune, de 50,000 l. Les mines de charbon de Louiſbourg font un revenu de 12,000 l. Le feu Roi a, de ſes épargnes, fait des acquiſitions ou placé des fonds dont l'intérêt ou le revenu va à 150 mille liv. Ce tableau donne la ſomme totale de 1,320,000 l. ſterl. Bien des gens penſent qu'on fait ici le Roi un peu plus riche qu'il n'eſt.

Il nous eſt arrivé de grandes quantités d'avoine de Hollande ; comme on préſume que le deſſein des perſonnes intéreſſées dans ce commerce eſt de mêler l'avoine étrangere avec celle du pays, on a fait avertir les Capitaines des vaiſſeaux & les Marchands de grains que s'ils ſe rendoient coupables d'une pareille fraude, on leur feroit payer une groſſe amende, conformément à l'Acte du Parlement, ou qu'on les puniroit de quelque autre maniere, ſelon la grieveté de la faute.

Quoique nous n'ayons pas beſoin de bled, cependant il entre dans la Thamiſe un plus grand nombre de vaiſſeaux chargés de cette denrée, que nous ne ſommes accoutumés d'en voir.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Montpellier, *le* 22 *Avril.*

Un Profeſſeur de l'Univerſité de Valence avoit propoſé de ſe ſervir des fours à fumier pour étouffer les chryſalides dans les cocons. Le zelé Citoyen de cette Ville, M. Arnauld, qui a trouvé une autre méthode, vient de publier une lettre où, ſans combattre directement l'opinion du Profeſſeur, il fait des obſervations qu'il ne ſeroit peut-être pas aiſé de réſoudre. La vapeur ſale qui s'exhale des fours à fumier ne terniroit-elle pas la couleur naturelle des cocons ? Leur chaleur néceſſairement humide ne les ramolliroit-elle pas trop, pour ne rien dire de plus ? Les Jardiniers ſont journellement dans le cas de réchauffer les couches ; ne ſeroit il donc pas à craindre que la chaleur des fours ne ſe diſſipât trop vite & qu'il ne fût trop difficile de l'entretenir au degré néceſſaire ? Comment ſe procurer une aſſez grande quantité de fumier de cheval dans un pays tel que le nôtre, où il eſt rare & cher ? Les gens de la campagne ſeroient-ils capables d'avoir les attentions & de prendre tous les ſoins qu'exigeroit une pareille opération ? Quelque ſûre & quelque avantageuſe que cette méthode paroiſſe pour faire éclore les poulets, a-t-elle jamais bien pris ? N'eſt-il pas vrai que perſonne ne la met en uſage, ſi ce n'eſt peut-être quelque curieux qui l'eſſaye une fois pour ne pas y revenir ? Telles ſont les queſtions embarraſſantes qu'on propoſe & auxquelles on voudroit des réponſes ſatisfaiſantes.

Il eſt certain qu'une chaleur forte (c'eſt toujours notre Auteur qui parle), de quelque cauſe qu'elle provienne, doit néceſſairement étouffer les chryſalides. Perſonne n'ignore que le fumier pourroit produire cet effet puiſqu'il fait éclore les poulets & fait lever plus vite les graines ſur les couches. On ſçait auſſi qu'on eſt venu à bout de faire périr les chryſalides en expoſant les cocons à un ſoleil ardent. Mais toutes ces méthodes ont des inconvéniens qu'il faut éviter ; c'eſt ce qui m'a engagé à faire des recherches pour découvrir quelque moyen facile, ſûr, peu coûteux de remplir cet important objet. Je puis aſſurer que je ſuis des procédés tout différens des autres & que je ne fais uſage ni de la chaleur du bois brûlé, ni de celle du fumier, ni de celle du ſoleil. J'ai déjà indiqué les principaux avantages de ma méthode dans le Mémoire que j'ai préſenté à la derniere Aſſemblée de nos Etats. On l'a bien accueilli & l'on a nommé M. le Marquis de Montferrier & M. de Joubert, tous deux Syndics du Languedoc, pour

examiner la bonté de ma nouvelle découverte. J'en ferai l'expérience, le mois prochain, devant ces deux Officiers de la Province, aussi distingués par leurs lumieres, que par leur zele pour le bien public. Quand ils auront donné la sanction à ma méthode & qu'ils en auront reconnu l'utilité, je n'en ferai plus un secret, il sera libre à quiconque d'en faire usage. Si je me suis occupé de cet objet, c'est uniquement dans la vue de me rendre utile en procurant un nouveau degré d'activité au commerce des soies. Le succès me récompensera de mes travaux.

De Lyon, *le 26 Avril.*

Lettre à l'Auteur de la Gazette. L'usage le plus noble, le plus grand & en même tems le plus doux qu'un Particulier puisse faire de sa fortune est de la consacrer à l'utilité publique. Un de nos Concitoyens qui possede une petite maison de campagne à quelques lieues de cette Ville, vient d'y former une Ecole pour l'instruction gratuite des enfans du lieu, & particuliérement de ceux qui appartiennent aux bonnes gens de la campagne. Dans cet établissement, il marque une prédilection spéciale pour les derniers, qu'il regarde, avec raison, comme la portion la plus négligée & néanmoins la plus précieuse de l'Etat. L'Instituteur se consacre généreusement à leur faire des leçons sur l'Economie rurale dont il est bien instruit. On apprendra aux enfans à lire & à écrire; on les formera d'abord à tous les devoirs de la Religion, pour les plier ensuite à ceux du Citoyen. De tels établissemens font le plus grand éloge de ceux qui en sont les Auteurs, & les placent aux yeux de l'homme qui pense bien, au-dessus des Conquérans ou des Dévastateurs des Provinces & des Empires.

Nos Officiers Municipaux ont vendu à l'enchere, il y a quelque tems, environ huit mille années de bled à 21 l. 10 s., qui furent achetées, il y a deux ans, pour l'approvisionnement de notre Ville. C'est à coup sûr la plus mauvaise des voies pour subvenir aux besoins des pauvres; nous en avons la preuve; des greniers d'abondance sont ou des greniers de cherté pour le Public ou des magasins ruineux pour les Villes. On calcule que ce bled est revenu, en y comprenant les frais de transport & de garde, à 50 l. l'année. C'est donc 228,000 l. que nous avons perdus sur la vente de ces grains; & cela pour n'avoir soulagé personne & n'avoir fait autre chose que nourrir des charensons & des rats. Voilà un terrible argument de fait qu'on doit ajouter à ceux qu'on avoit déjà donnés contre les greniers publics & qui sont restés sans replique. Dieu nous préserve d'avoir souvent de pareils exemples à citer en faveur de la vérité! Nous ferons désormais un meilleur usage de nos revenus, & nous n'irons pas les dissiper en pareils projets inutiles aux Particuliers & si nuisibles à l'intérêt public. *J'ai l'honneur d'être* &c.

De Sivrai, *le 27 Avril.*

Le Lieutenant Général de notre Sénéchaussée a porté une Ordonnance pour prévenir les malheurs qui sont la suite fréquente des inhumations précipitées. Les représentations du Procureur du Roi, pour faire donner ce Réglement, méritent d'être connues; on en verra le précis avec plaisir.

Rien de plus déplorable, dit ce Magistrat, que le sort d'une personne renfermée vivante dans un cercueil & qui se voit réduite à périr d'une mort dont les horreurs surpassent tout ce que peut souffrir un homme à qui l'on fait subir le dernier supplice. L'imagination effrayée ne peut soutenir une idée si triste. Cependant ce malheur n'est pas rare, & il n'en faut chercher la cause que dans la précipitation avec laquelle on est en usage de faire les enterremens.

La plûpart des maladies, les grands mouvemens de certaines passions, telles que la colere, la joie, la tristesse &c, peuvent jetter dans un état qui a toutes les apparences de la mort, & qui peuvent durer très-longtems. Il faut beaucoup d'attention & de sagacité pour connoître cet état, & le distinguer de la mort réelle. Il n'y a que des Médecins & des Chirurgiens habiles qui ne puissent pas s'y méprendre.

M. Pineau, Médecin à Champdeniers, près Niort, a mis cette vérité hors de doute, dans un excellent Mémoire que son amour pour l'humanité lui a fait entreprendre & qui lui méritera infailliblement la bienveillance du Gouvernement, comme il lui a mérité la reconnoissance de ses Concitoyens. Cette remontrance n'est que l'extrait de son ouvrage. Ce Médecin rapporte une

foule d'exemples de personnes enterrées vivantes, & d'autres qui après avoir été assez long-tems dans un état de mort ont repris leur sens ou naturellement ou par des secours administrés à propos.

Il seroit à souhaiter que l'Ouvrage d'un autre Médecin (M. Bruhier) dont l'objet étoit de faire différer les enterremens jusqu'à la putréfaction des corps morts, eût laissé dans les esprits assez d'impression pour faire adopter la regle qu'il prescrit.

Il existe par-tout des loix relatives aux enterremens. A Londres, il est défendu d'enterrer les morts avant trois jours révolus & sans qu'au préalable les personnes commises à l'inspection des morts, aient fait leur visite & en aient donné le certificat.

A Geneve, il y a aussi des personnes préposées à la visite des corps avant de les faire enterrer. Leurs fonctions consistent à examiner si la mort est certaine & si elle est naturelle ou violente.

A Rome, il y avoit autrefois des personnes chargées non-seulement de faire la visite des morts, mais de faire des épreuves, pendant plusieurs jours, pour en constater l'état.

Dans le Nord & à Gênes, l'usage est aussi de n'enterrer qu'au bout de trois jours révolus. En Hollande, on pousse encore les précautions plus loin & l'on enterre plus tard.

En France, on doit inhumer les personnes décédées après 24 heures, lorsqu'il est question d'une mort extraordinaire, & après 48 heures au moins si la mort a été subite. Outre que le délai de 24 heures est insuffisant dans bien des cas, il est encore très-mal observé.

Comme la présence d'un corps mort attriste, on voudroit pouvoir s'en débarrasser sur le champ, & l'on attend avec impatience le moment fixé pour les funérailles. On trouve trop long le délai ordinaire & l'on ne réussit que trop souvent à le faire abréger.

Cependant il peut arriver quelquefois que la putréfaction oblige d'enterrer avant l'expiration du terme. La prudence exige même qu'on le fasse, pour mettre les vivans à l'abri du danger auquel ils seroient exposés, s'ils respiroient un air chargé d'exhalaisons putrides; mais ces cas sont fort rares, & encore faut-il user alors d'une grande circonspection pour ne pas se tromper, en prenant la putréfaction qui attaque un corps vivant pour celle qui survient à un mort.

Dès qu'un malade a paru rendre le dernier soupir, on se hâte de l'ensevelir, on le tire d'un lit fort chaud pour le mettre sur de la paille extrêmement froide, sans avoir pris auparavant les mesures que la prudence & l'humanité suggérent pour s'assurer de la réalité de la mort. On se contente tout au plus de lui tâter le pouls, d'appliquer la main sur sa poitrine & de lui présenter un miroir devant le visage. Si l'on ne sent point le battement du cœur, si l'on n'apperçoit aucun indice de respiration, on décide qu'il est réellement mort. Mais, comme le remarque un sçavant Médecin, M. Portal, le cœur & les arteres perdent leur mouvement sans qu'on puisse pour cela certifier la mort du sujet; la circulation du sang peut être rallentie & même suspendue, du moins en apparence, pendant un tems plus ou moins long, sans que pour cela le principe de la vie soit éteint; il suffit de ranimer la circulation pour voir revivre le sujet (*La suite à l'Ordinaire prochain*).

De Paris, *le 23 Avril.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, qui casse une Sentence de l'Election de Vitry-le-François, du 20 Mars 1776; & ordonne, conformément à l'article VII de la Déclaration du Roi du 19 Juin 1691, que les Sentences de nominations de Tuteurs & Curateurs, celles portant réception d'Officiers, & généralement tous autres actes, Sentences & Jugemens définitifs, rendus, soit au Bailliage Royal de Vitry, soit dans toutes autres Jurisdictions Royales, seront expédiées & délivrées en parchemin timbré, à peine de cent livre d'amende pour chaque contravention.

Suite de l'Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, portant réglement sur les ventes & reventes des Domaines.

VIII. Les Avocats aux Conseils qui demeureront Adjudicataires, seront tenus de faire, dans les vingt-quatre heures de l'adjudication, sur le registre tenu à cet effet par le Greffier de la Commission, leur déclaration des noms, qualités & demeures de ceux au profit desquels ils se seront rendus Adjudicataires; & faute par eux d'y satisfaire dans ledit délai, il sera procédé à une nouvelle adjudication, & ils seront contraints, en leur propre & privé nom, au payement de la folle enchere.

IX. Ceux aux noms desquels les Avocats aux Conseils se seront rendus Adjudicataires & auront fait leur adjudication, seront tenus, dans un mois au plus tard, à compter du jour de l'expiration du délai de deux mois, réglé par l'article V du présent Arrêt, pour la réception du doublement, de payer entre les mains du Caissier de la Commission pour la vente & revente des domaines, le sou pour livre du capital au denier Trente, de la rente moyennant laquelle l'adjudication leur aura été faite, & de lever & retirer du Greffe de la Commission, l'expédition du contrat qui leur sera passé par les sieurs Commissaires généraux, en conséquence de l'adjudication définitive.

X. Faute par lesdits Adjudicataires de se conformer à ce qui est prescrit par l'article ci-dessus, & dans les délais qui y sont fixés, il sera, après un seule publication dans les lieux où les domaines se trouveront situés, procédé par les sieurs Intendans & Commissaires départis, à une nouvelle adjudication des mêmes domaines, au plus offrant & dernier Enchérisseur, à la folle enchere desdits Adjudicataires, sauf une derniere publication & adjudication qui sera faite au Château des Tuileries, devant lesdits sieurs Commissaires généraux; & seront lesdits adjudicataires contraints, à la diligence de Jean Berthaux, Régisseur des domaines de Sa Majesté, au payement, suivant le montant de la folle enchere, du principal, à raison du denier Trente de la totalité, ou de la portion des rentes, à la charge desquelles les adjudications leur auront été faites.

(*La suite à l'Ordinaire prochain.*)

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Suite de la Réponse du Cultivateur du Pays d'Aunis &c.

Si le Propriétaire s'en rapporte au dépotage qu'on fera dans son absence, à quoi ne s'expose-t-il pas? Que ne doit-il pas craindre d'abandonner ainsi son eau-de vie à la disposition de celui qu'il ne connoît presque pas, qui, quand il seroit de la plus exacte probité, aura chez lui plusieurs garçons Tonnelliers qui peuvent dissiper cette eau-de-vie, l'altérer &c. Ce sont *des fantômes*, dites-vous, Monsieur, mais le dépotage les réalisera.

Il se peut très-bien *qu'il n'arrive peut être pas un seul Courrier qui n'apporte des plaintes très fondées sur la continence défectueuse des futailles d'eau-de vie*, j'en suis très-persuadé; mais ces plaintes ne regardent pas les Cultivateurs : on doit s'en prendre à l'inexécution du Réglement qui étoit bien fait pour arrêter les fraudes, s'il eût été maintenu avec rigueur. Il y a malheureusement longtems qu'il est dans l'oubli.

Si Barcelonne *donne un excès de mesure qui compense la qualité supérieure des eaux-de-vie d'Aunis*, c'est pour donner un crédit à son eau-de-vie & engager les Consommateurs à lui donner la préférence; c'est la marche ordinaire d'un nouvel établissement qui veut se mettre en réputation & attirer les Acheteurs. Cet établissement n'eût jamais eu lieu, si nous n'eussions pas éprouvé dix années consécutives des plus mauvaises récoltes, si on n'eût pas indiqué le chemin de Barcelonne aux pays de consommation, & si nos Négocians ne se fussent pas eux-mêmes intéressés dans les chargemens. Ce n'est point un reproche que je prétens faire, je n'ignore pas qu'il est de l'industrie du véritable Négociant de donner de l'étendue à son commerce, de faire des entreprises qui favorisent la circulation des denrées en tout genre, & de procurer l'abondance où la disette peut se rencontrer; mais ces spéculations pouvoient aussi-bien se faire sur les denrées nationales, sans porter nore argent chez l'Etranger.

(*La suite à l'Ordinaire prochain*).

II.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 26 Avril 1777 au Mercredi 30 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 18, 22 à 23 l.; le seigle, de 13, 13 liv. 10 s. à 14 l.; l'orge, de 7 l. 15 s., 8 liv. 10 s. à 9 liv. Le froment au Port de la Greve, de 20, 21, 22 à 23 l.; le seigle, de 12 l. 10 s., 13 à 14 l.; l'orge, de 8, 8 l. 10 s. à 9 l. *le septier.*

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 26 Avril 1777 au Mercredi 30 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 17, 18, 19 à 21 l.; *idem* à la Greve, de 18, 19 à 20 l. 10 s *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 3 Mai 1777, de 59 à 60 liv.; *idem* nouveau, de 58 à 59; le cent de paille vieille, de 22 à 23 l.; *id.* nouvelle, de 21 à 22 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 50 à 51; *idem* nouveau, de 48 à 49; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 21 à 22; *id.* nouvelle, de 20 à 21; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 47 à 48; *id.* nouveau, de 45 à 46; le cent de paille vieille, de 21 à 22 liv.; *id.* nouvelle, de 20 à 21 l.; le foin à la Grève, de 38 à 39 l.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 3 Mai 1777.

Or de Portug. à	724	11	6	marc.
Du Mexique à	716			
Du Pérou à	708			
Les guinées à	722			
Ducats à	98	5		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			
Or à 20 karats à	83	10		
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	17	6	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	2	6	
Piastres à	49	10		

V.

Changes de Paris, *du 3 Mai 1777.*

Amsterdam	54
Londres	30 ½
Hambourg	187
Madrid	15 2 6
Cadix	15 1
Livourne	97
Gênes	94 ½
Lyon	⅛ à ½

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai 1777.	*Jeudi 1.*	*Vendredi 2.*	*Samedi 3.*
Comp.d.Ind.			
Actions	FESTE.	1862 ½ 65	1870 75 72 ½ 71
D°. 16es/25		1205	1210
D°. 8es.		248.	
D°. 25es.			
Emprunt O&.			
Rescriptions		8 ¾ ½ ¾ ½	8 ¼
Bil. des Fermes.			
Bil. de la Lot. R.		1030 28	1028 26
Lots de 150 l. de Rentes viageres.		1585 88 90	1595 98

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Lundi 21 Avril 1777.

Messieurs

Thevenin.... pplles. E.
Viageres..... E.
Tontine..... E.
Delamotte... Viag. F.
Perpétuelles.. F.
Tontine..... F.

Du Mardi 22.

Cauchy..... pplles. F.
Viageres..... F.
Tontine..... G.
Marsollier.. Viag. F.
Vieillard.... pplles. F.
Viageres..... F.
Tontine..... F.

Du Mercredi 23.

Messieurs

Boutray..... pplles. J.
Viageres..... J.
Tontine..... J.
Cochin..... pplles. E.

Du Jeudi 24.

De S. Janvier vres. J.
Tontine..... J.
Nau..... Viageres. J.
Perpétuelles.. J.
Tontine..... J.
.....
.....
.....

Du Vendredi 25.

Messieurs

Lempereur.. pplles. J.
Viageres..... F.
Boscheron... pplles. F.
Viageres..... F.
Patu.... Viageres. H.

Du Samedi 26.

Lenoir..... pplles. F.
Viageres..... F.
Caron..... vres. J.
Despeignes. Viag. J.
Perpétuelles.. J.
Tontine.... Y. Z.
.....

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 15 Novembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 12 Octobre.*

LES conjonctures présentes ont fait du commerce du chanvre un article si considérable, qu'on présume que la Cour va dresser un Tarif en vertu duquel les droits d'exportation sur cette marchandise seront augmentés du double. Il en sera de même par rapport à plusieurs autres productions du pays. On assure que ce nouveau projet de Finances doit avoir lieu au commencement de l'année prochaine.

On sçait avec quel zele notre Gouvernement travaille à créer, pour ainsi dire, une nouvelle génération de Citoyens. Ce qu'on a dit jusqu'ici du nouveau Code de Législation en est une preuve signalée. Mais ce Code ne suffisoit pas pour remplir ce grand projet. En effet ce n'est pas assez que le Souverain porte de bonnes loix, qu'il fasse de sages réglemens, il faut encore, s'il veut leur assurer une entiere exécution, qu'il trouve les moyens d'y accoutumer les esprits. D'ailleurs les loix peuvent bien retenir les hommes & les empêcher de tomber dans le crime, mais elles ne les feront jamais entrer dans les routes de la vertu. C'est de la bonne éducation seule qu'on peut attendre ce dernier effet. Aussi notre Auguste Souveraine, convaincue de ce principe, ne néglige rien pour que ses jeunes Sujets soient bien élevés. En conséquence Elle a institué de nouvelles Ecoles & a établi dans les anciennes une réforme salutaire. Parmi les établissemens de ce genre qui ont mérité plus particuliérement son attention, l'Ecole de S. Pierre, fondée en mémoire de Pierre le Grand, mérite d'être connue.

L'objet principal de cette Ecole est d'élever les jeunes gens de maniere qu'ils puissent y acquérir avec de bonnes mœurs, les lumieres, le sçavoir & les talens nécessaires pour être en état un jour de servir utilement la Patrie. On y suit une méthode uniforme, par le moyen de laquelle les jeunes gens sont conduits de connoissances en connoissances, en passant graduellement des plus simples aux plus composées. Cette méthode a de plus l'avantage de prévenir l'inconvénient où ils sont exposés ailleurs, d'oublier, à mesure qu'ils avancent, tout ce qu'ils laissent successivement derriere eux.

Les Eleves de l'Ecole de S. Pierre sont partagés en quatre classes; mais on a soin de ne les faire monter d'une classe inférieure à la suivante, qu'après s'être assuré qu'ils sont assez forts pour en suivre les exercices. Car on ne souffre pas de Traîneurs; il faut que tous les Eleves marchent ensemble & presque sur la même ligne; si un jeune homme ne montre absolument aucune disposition, il est congédié & remis à ses parens. Chaque Professeur suit ses Eleves & passe avec eux d'une classe dans une autre. A la fin de chaque Semestre, il y a

des exercices publics où les jeunes gens sont examinés par tous les Maîtres, en présence du College d'Education. Un jeune homme, après avoir achevé dans cette Ecole son cours d'étude, se trouve suffisamment instruit de sa Religion & des principes de la Morale; il sçait très-bien écrire; il possède l'Arithmétique, la Géométrie & les autres parties des Mathématiques, les plus utiles. Il sçait l'Histoire moderne, un peu l'ancienne, la Géographie & sur-tout celle de son pays. Il sçait aussi par principes le Russe, le François & l'Allemand, & il peut écrire avec facilité dans ces trois Langues. On enseigne dans la plus haute classe les élémens de la Méchanique, de l'Optique, de l'Architecture, des Fortifications & ceux de la Philosophie. Lorsqu'un Eleve quitte cette classe, il est assez avancé pour se perfectionner de lui-même dans les diverses connoissances qu'il a acquises. Le tems des leçons est si bien réglé qu'il en reste encore pour ceux qui veulent étudier le Grec, l'Hébreu, l'Italien, & apprendre le Dessin, la Danse & la Musique. Il ne faut que six ans pour parcourir cette carriere. Quatre années peuvent même suffire à un Ecolier qui a la conception aisée & de la bonne volonté. Outre sept Professeurs & un Inspecteur, il y a des Maîtres particuliers pour le Dessin, la Danse, la Musique & les autres exercices. Un Prêtre Russe est commis pour enseigner la Religion.

Outre ces quatre classes pour les Garçons, il y en a deux pour les Filles. Elles y apprennent leur Religion, l'Arithmétique, l'Ortographe, l'Histoire, la Géographie, l'Allemand, le François & leur Langue maternelle. On les exerce aussi à écrire, c'est à-dire à mettre leurs idées sur le papier. Mais en même tems qu'on leur forme le cœur & l'esprit, on leur apprend à faire tous les ouvrages manuels qui conviennent aux personnes du sexe. C'est une Françoise qui est chargée de cette derniere tâche. Si une jeune fille est entrée dans cette Ecole à huit ou neuf ans, elle peut à l'âge de douze ou treize être une personne utile, & se perfectionner par elle-même dans la pratique de ce qu'elle sçait, jusqu'au moment où elle prendra un état. C'est au commencement de Septembre de cette année que ce nouvel Institut pour les Filles a été ouvert.

Le College d'Education s'assemble tous les mois pour prendre connoissance de tout ce qui se passe dans les Ecoles; pour examiner les progrès que font les Maîtres & les Eleves; pour voir s'il ne s'y glisse pas des abus & pour les réformer.

On prend dans ces Ecoles les jeunes gens à pension & à demi-pension. Mais lorsqu'il se rencontre dans la classe des Citoyens peu avantagés des biens de la fortune, quelques jeunes gens qui annoncent des dispositions marquées, & qui se distinguent par leur sagesse, on les y reçoit gratuitement.

ALLEMAGNE.

De Dresde, *le* 18 *Octobre.*

Un de nos Economes a publié nouvellement quelques observations importantes sur la semence de lin qu'on fait venir en tonneau par mer; nous croyons devoir en donner ici un précis, parce qu'elles peuvent être utiles aux Cultivateurs de tous les pays.

Nous sommes dans l'usage de faire venir de l'Etranger & à grands frais de la graine de lin, parce que nous nous persuadons que la qualité & l'abondance de la filasse qu'elle produira dédommagera amplement de cette dépense. Cependant il n'arrive que trop souvent que nous sommes trompés dans nos spéculations. C'est pour obvier à cet inconvénient que la Société Economique de Leipsick s'est occupée de la recherche d'un moyen sûr pour procurer aux gens de la campagne une graine de lin qui soit d'aussi bonne qualité que celle qu'ils tirent des Régions étrangeres. Ce procédé est très-simple, il n'exige ni plus de frais, ni plus de travail que la culture ordinaire du lin national. Tout le succès dépend du choix du terrein, du tems où l'on ensemence & de celui où l'on fait la récolte, & enfin de la maniere de traiter la graine.

En Livonie, qui est un des pays de l'Europe où la culture du lin est dans l'état le plus florissant, on a soin de choisir un sol un peu humide, qui ne soit pas trop compact & qui soit en même tems exposé aux rayons du soleil pendant la plus grande partie du jour. On le laboure profondément & on le purge, autant qu'il est possible, des mauvaises herbes. Lorsqu'on se propose de ne récolter que de la graine, & qu'on veut qu'elle soit de la meilleure qualité, on ne

verſe dans la terre que la moitié de la ſemence qu'on y auroit jettée ſi on eût eu deſſein d'y recueillir de beau lin. En ſecond lieu, on n'arrache les tiges que lorſque la coſſe qui renferme la graine a pris une couleur tout-à-fait brune. Il eſt vrai qu'en répendant peu de ſemence, on recueille un lin plus groſſier, mais auſſi la quantité & la bonté de la ſemence dédommage bien de la médiocrité du lin. D'ailleurs le lin qui provient enſuite de cette bonne ſemence eſt très-beau, très-long & très-fin. Enfin dès que le lin eſt récolté, on le met en petites javelles; on en coupe les coques qui contiennent la ſemence; on les froiſſe pour en faire ſortir la graine qu'on expoſe pendant quelques jours au ſoleil. Cette graine eſt dépoſée enſuite dans une grange préparée de maniere qu'on puiſſe la ſécher par l'action du feu, en prenant bien garde toutefois de ne pas l'alterer par une trop forte chaleur.

En Allemagne on ne connoît pas les granges à fourneau, mais il eſt aiſé d'y ſuppléer par le moyen des fours, en obſervant de n'y introduire la graine de lin qu'une heure ou deux après que le pain en a été retiré. Dès qu'elle eſt ſuffiſamment ſéchée, on peut la mettre en tonneau & l'y conſerver deux ou trois ans, ſi l'on veut, pourvu qu'elle ſoit dans un endroit ſec.

La Société Economique de Saxe ne doute nullement que la méthode obſervée en Livonie pour cultiver le lin, ne réuſſiſſe parfaitement dans cet Electorat & dans les contrées adjacentes. En conſéquence elle a propoſé des primes à ceux des Propriétaires qui prouveront par des certificats authentiques que dans le cours de la préſente année & de celle qui va commencer, ils auront obtenu de la graine & de la filaſſe de lin d'une auſſi bonne qualité que celle qu'obtiennent les Cultivateurs Livoniens. Les primes ſeront proportionnées à la quantité des produits.

De Vittemberg (*en Haute Saxe*), *le* 23 *Octobre*.

L'Art du Jardinage fait dans ce pays les progrès les plus ſenſibles. On en peut juger par le nombre des différentes eſpeces d'arbres fruitiers qui s'élevent dans les vergers de Dennſtaedt, Terre à une lieue de Veymar, qu'on peut regarder comme le Montreuil de ces cantons. Il s'y trouve actuellement quinze différentes ſortes de pêchers; quatorze ſortes de pruniers; cinq ſortes d'abricotiers; vingt-ſept ſortes de poiriers; trente cinq ſortes de pommiers, dont ſept ſortes à pommes de reinettes, & vingt-deux ſortes de ceriſiers, la plûpart étrangers.

ITALIE.

De Rome, *le* 15 *Octobre*.

La Cour de Rome dont la Politique ne s'étoit jamais beaucoup occupé des intérêts du Commerce, commence à changer de ſyſtême. Il exiſte maintenant dans les divers cantons de l'Etat Eccléſiaſtique pluſieurs Manufactures qui mettent les Sujets de Sa Sainteté en état de ſe paſſer des Etrangers pour ſe procurer un grand nombre de marchandiſes qu'on ne trouvoit pas dans le pays. La nouvelle Fabrique de calencas, demi-calencas, baſin, demi-baſin & mouchoirs, qui s'eſt établie depuis peu dans cette Ville, acquiert chaque jour de nouveaux degrés de perfection, & les ouvrages qui en ſortent le diſputent à tout ce qui ſe fait de plus beau en ce genre dans les Manufactures étrangeres. Pour favoriſer un Etabliſſement auſſi utile & aſſurer la préférence aux marchandiſes qui s'y fabriquent, Sa Sainteté a fait publier un Edit qui impoſe un droit d'entrée, aſſez fort, ſur les objets de pareille nature qui viendront de l'Etranger.

De Naples, *le* 19 *Octobre*.

Le ſervice de la Poſte aux lettres qui ci-devant ne ſe faiſoit que par les Meſſagers & les Poſtillons, vient de recevoir une nouvelle forme qui le rendra & plus sûr & plus prompt. Ce ſera dorénavant les Couriers du Roi qui ſeront chargés de tranſporter les lettres. En conſéquence le Directeur de la Poſte Napolitaine à Rome n'expédiera plus les Courriers les Mardi & Vendredi à minuit, mais les Mercredi & Samedi, afin qu'on puiſſe recevoir à Naples, par la même voie, les lettres d'Angleterre, de France, d'Allemagne & d'Italie. Les Courriers ſeront tenus d'arriver ici en vingt-quatre heures, c'eſt à dire les Jeudi & Dimanche; & ceux qui ſeront expédiés de Naples, les

Dimanche & Mercredi matin, arriveront à Rome le lendemain de leur départ, c'eſt-à-dire les Lundi & Jeudi. On ſent combien un pareil arrangement doit être avantageux pour les affaires & le commerce.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 25 Octobre.*

Dans les cantons de Surry, de Kent & de Hampshire, des Inconnus vont chez les Fermiers & leur achetent tout le bled qu'ils poſſédent à un prix plus haut que celui du Marché. C'eſt ſans doute dans la vue d'en faire des magaſins, pour enſuite le vendre auſſi cher qu'il leur plaira. Ce monopole, obſerve-t-on, mériteroit bien l'animadverſion du Gouvernement.

On trouve dans le 69e. volume des Tranſactions Philoſophiques pour l'année 1777, qui vient de paroître, la deſcription d'un Coucou Africain qui eſt fort ſingulier. Ce Coucou n'eſt pas auſſi mal-famé que le nôtre; il ſe donne la peine de conſtruire lui-même ſon nid & ne fait aucun outrage à l'honneur des autres oiſeaux, mais auſſi il eſt le plus cruel ennemi des abeilles ſauvages: c'eſt ce qu'on va voir par les détails ſuivans que nous devons à M. André Sparrman, de l'Académie Royale de Stockolm, qui a fait un aſſez long ſéjour en Afrique.

» Cette curieuſe eſpece de Coucou ſe trouve, dit-il, à une grande diſtance du Cap de Bonne-Eſpérance, dans l'intérieur des terres. Il eſt tout-à fait inconnu dans cet Etabliſſement. La premiere fois que j'en ai entendu parler, c'étoit dans un endroit appellé *the groot Vaader's Boſch*, le grand Bois du Pere, ſitué dans un déſert proche la riviere que les Hottentots appellent *T'kant'ka*. Les Colons Hollandois des environs ont donné à cet oiſeau le nom de *Honnig-wyſer* ou *Indicateur de miel*, à cauſe de la propriété qu'il a d'indiquer aux Voyageurs les lieux où ils trouveront du miel ſauvage. Sa couleur n'a rien de remarquable, & ſon plumage n'eſt pas fort beau; il eſt beaucoup plus petit de corſage que notre Coucou d'Europe; mais en récompenſe l'inſtinct qui le porte à rechercher le miel d'une maniere très-ſinguliere, eſt véritablement admirable. Ce ne ſont pas ſeulement les Hollandois & les Hottentots à qui il ſert de guide ou de pilote pour diriger leur courſe dans la recherche des abeilles ſauvages, il rend auſſi le même ſervice à une eſpece de quadrupedes que les Hollandois nomment *Ratel*. Comme le miel eſt ſa nourriture favorite, ſon propre intérêt le porte à ſervir d'inſtrument pour découvrir les ruches de miel ſauvage, parce qu'on a coutume de lui en abandonner quelques portions pour ſa récompenſe. Le matin & le ſoir eſt le tems où il ſe fait voir plus volontiers, & c'eſt alors qu'on l'entend crier d'un ton aigre *cherr*, *cherr*. Les Chercheurs de miel regardent ce cri comme le ſignal de la chaſſe. De tems en tems ils répondent au Coucou par un ſifflement qui l'excite à répéter ſon cri. Lorſque les Chaſſeurs & l'oiſeau ſont à portée de ſe voir, ce dernier ſe met en mouvement & s'avance inſenſiblement vers l'endroit où il y a un nid d'abeilles & continuellement il crie *cherr*, *cherr*. Mais s'il lui arrivoit d'avoir trop d'avance ſur les Chaſſeurs qui peuvent être arrêtés par des broſſailles, des ruiſſeaux ou d'autres obſtacles ſemblables, il retrograde vers eux & redouble ſes cris comme pour leur reprocher leur lenteur. Enfin on voit l'oiſeau ſe repoſer pendant quelques moments ſur un certain endroit, d'où enſuite il ſe retire en ſilence dans un buiſſon voiſin, ou dans quelque autre retraite. Les Chaſſeurs ſont sûrs de trouver un nid d'abeilles dans ce même endroit où il s'eſt arrêté d'abord, & c'eſt ou ſur un arbre, ou dans les fentes de quelque rocher, ou plus communément dans la terre. Tandis que les Chaſſeurs ſont occupés à ſe ſaiſir du miel, l'oiſeau épie attentivement ce qui ſe paſſe, en attendant ſa part du butin. Les hommes ne manquent jamais d'abandonner une petite portion de miel à leur guide, mais ordinairement ils ont ſoin de n'en pas laiſſer aſſez pour ſatisfaire ſa faim. L'appétit de l'oiſeau étant ſeulement aiguiſé par cette petite quantité de miel qu'on lui abandonne, il recommence ſon ſtratagême pour découvrir un autre nid d'abeilles, dans l'eſpérance d'être mieux récompenſé. Enfin on obſerve que plus il approche d'une ruche cachée, plus il redouble ſes cris & plus il paroît impatient.

J'ai eu fréquemment occaſion, ajoute M. Sparrman, de voir cet oiſeau, & j'ai été témoin de la deſtruction de pluſieurs ré-

publiques d'abeilles ; occasionnée par ses ruses : je l'ai même tiré dans deux rencontres, mais ce ne fut pas sans causer beaucoup d'indignation à mes Hottentots ; c'est d'après ces deux individus que je tuai & qui me parurent être des femelles, que j'en ai donné une description. Les Habitans en général accusent ce même oiseau de conduire quelquefois ceux qui le suivent dans des endroits où des bêtes féroces & des serpens venimeux se retirent. Quoiqu'il en soit, je n'ai jamais été à portée de m'assurer par moi-même de ce fait ; mais je suis disposé à croire qu'il n'arrive qu'accidentellement, & je pense que c'est le hasard qui fait rencontrer quelquefois ces animaux dangereux dans le voisinage d'un nid d'abeilles ».

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Civray (*en Poitou*), *le* 25 *Octobre.*

Lettre au Rédacteur de la Gazette. Il s'est élevé, Mr, depuis peu entre les Marchands de cette Ville & les Marchands Forains une discussion qui intéresse essentiellement le Commerce ; comme la question qui y a donné lieu peut naître chaque jour dans beaucoup d'autres endroits, je crois rendre service au Public en consignant dans vos Feuilles la copie d'une Lettre qui décide parfaitement cette question. Elle a été adressée le 14 de ce mois à un de nos Officiers qui l'a notifiée au Fermier des droits de Halles. La sagesse qui a présidé à la rédaction de cette Lettre la rendra précieuse aux Officiers de Police & aux Commerçans.

» J'ai reçu votre Lettre du 4 de ce mois, » au sujet de la difficulté que vous me mar- » quez s'être élevée entre les Marchands » de votre Ville & les Marchands Forains, » pour des places que vous me mandez avoir » été affermées sous les Halles à des Mar- » chands de votre Ville, desquelles les Mar- » chands Forains prétendent devoir avoir la » préférence, & même que le Fermier des » Halles ne peut louer aucun emplacement » à qui que ce soit, & que les Marchands » Forains doivent être placés dans l'ordre » qu'ils se sont présentés ou qu'ils sont ar- » rivés.

» Les Foires ayant été établies pour pro- » curer l'abondance aux Habitans, soit du » lieu, soit des environs, & les mettre à » portée d'acheter les marchandises & ef- » fets dont ils peuvent avoir besoin, on ne » peut disconvenir qu'on doit avoir des » égards pour les Marchands Forains qui » apportent leurs marchandises en Foire, » & qu'on doit leur faciliter, autant qu'il » est possible, les moyens de mettre leurs » marchandises à couvert des injures de » l'air.

» On ne peut disconvenir que les Mar- » chands du lieu doivent aussi être favori- » sés, afin de leur procurer la vente de » leurs marchandises & effets dans l'empla- » cement où les Foires & Marchés peuvent se » tenir, parce que leurs boutiques pouvant » être éloignées de cet emplacement, il » est à présumer que ceux qui ont à ache- » ter iront plutôt dans l'endroit où il y a » plusieurs marchandises de la même nature » étalées, par la faculté qu'ils ont du choix, » & il paroit juste que le Marchand du lieu » qui supporte les charges publiques, puisse » avoir la concurrence pour la vente avec » les Marchands Forains qui ne contri- » buent pas à ces mêmes charges : ainsi je » pense qu'on devroit accorder sous les Hal- » les partie des places aux Marchands de vo- » tre Ville, & l'autre partie aux Marchands » Forains. Cette concurrence ne peut qu'ê- » tre avantageuse au Public, parce qu'il est » certain que le desir de vendre fera que les » Marchands de votre Ville & les Marchands » Forains devront veiller pour que leurs » marchandises soient de bonne qualité, & » le Public ne pourra qu'en être mieux ser- » vi. Je suis &c. ».

De Nevers, *le* 30 *Octobre.*

Dans différentes Villes & Provinces du Royaume, & notamment dans le Nivernois, il se distribue depuis quelque tems une espece de monnoie étrangere qui paroît être du billon. Des Marchands inconnus en ont introduit une grande quantité qu'ils répandent ouvertement. Pour arrêter le cours de cette distribution aussi préjudiciable au bien de l'Etat qu'aux Particuliers & aux intérêts du Commerce, la Cour des Monnoies de

Paris a rendu le quinze de ce mois un Arrêt qui permet au Substitut de son Procureur-Général d'informer pardevant le Prévôt Royal de Coulanges-sur-Yonne, & autorise ce Prévôt à faire toutes perquisitions, saisies & enlevemens des especes prohibées, à l'effet de quoi il pourra se transporter par-tout où il sera nécessaire, même dans les lieux situés hors de son ressort : » Et cependant fait défenses à toutes personnes, » de quelque qualité & condition qu'elles » soient, de recevoir ni donner en payement aucunes desdites especes, à peine » d'être poursuivis extraordinairement & » punis comme Billonneurs ».

De Tours, *le 31 Octobre.*

Il existe dans notre Ville une Communauté de Maîtres Passementiers très-nombreuse. Comme elle n'a point été comprise dans le nombre de celles qui ont été créées ou rétablies par l'Edit du mois d'Avril dernier, il étoit à craindre qu'on n'en conclût qu'il devenoit libre à tout le monde d'exercer à Tours cette profession sans être assujetti à aucun Statut ; d'où il auroit pu résulter plusieurs abus contraires à la bonne foi, & nuisibles à la réputation de nos Fabriques chez l'Etranger. Pour prévenir tout inconvénient à cet égard, le Roi, par un Arrêt de son Conseil du 2 de ce mois, vient d'ordonner » que jusqu'à ce qu'il lui ait plu » de faire connoître ses intentions, il en » sera usé à l'égard de la Communauté des » Fabricans - Passementiers de la Ville de » Tours comme par le passé ; Veut en con- » séquence Sa Majesté que les Membres de » ladite Communauté continuent d'être as- » sujettis aux Réglemens & Statuts qui leur » avoient été ci-devant donnés ».

De Paris, *le 7 Novembre.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, portant Réglement sur la durée des priviléges en Librairie, du 30 Août 1777.

Défend Sa Majesté à tous Libraires, Imprimeurs ou autres qui auront obtenu des Lettres de privilege pour imprimer un Livre nouveau, de solliciter aucune continuation de ce privilege, à moins qu'il n'y ait dans le Livre augmentation au moins d'un quart, sans que pour ce sujet on puisse refuser aux autres la permission d'imprimer les anciennes éditions non-augmentées.

Les privileges qui seront accordés à l'avenir, pour imprimer des Livres nouveaux, ne pourront etre d'une moindre durée que de dix ans.

Ceux qui auront obtenu des privileges, en jouiront non-seulement pendant tout le tems qui y sera porté, mais encore pendant la vie des Auteurs, en cas que ceux ci survivent à l'expiration des privileges.

Tout Auteur qui obtiendra en son nom le privilege de son Ouvrage, aura le droit de le vendre chez lui, sans qu'il puisse, sous aucun prétexte, vendre ou négocier d'autres Livres, & jouira de son privilege, pour lui & ses hoirs, à perpétuité, pourvu qu'il ne le rétrocéde à aucun Libraire ; auquel cas la durée du privilege sera, par le fait seul de la cession, réduite à celle de la vie de l'Auteur.

Tous Libraires & Imprimeurs pourront obtenir, après l'expiration du privilege d'un Ouvrage & la mort de son Auteur, une permission d'en faire une édition, sans que la même permission accordée à un ou à plusieurs, puisse empêcher aucun autre d'en obtenir une semblable &c.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Description d'une nouvelle Machine inventée par M. Pingeron, Capitaine d'Artillerie & Ingénieur au service de Pologne, pour découvrir très-facilement la nature du bled qui se trouve au fond des plus grands tas, sans être obligé de les ouvrir avec la pêle.

Il y a quelques années que l'Inventeur de la nouvelle Machine qu'on va décrire en imagina une qui remplissoit le même objet ; son intention étoit de prévenir les fraudes trop communes dans les approvisionnemens des Armées où le dessus des sacs de bled ou d'avoine est souvent rempli de très-beau grain, tandis que le fond & même le milieu recele le grain le plus mauvais. Le nombre prodigieux des sacs, la célérité du service empêchent qu'on ne puisse les renverser ; le Fournisseur infidele sçait profiter de cette circonstance & spécule en conséquence ; cependant le Prince est lézé & ses Soldats sont

mal nourris. Le zele de M. Pingeron pour le bien public l'engagea à publier dans le tems son importante découverte dont on peut voir la description dans le Journal Encyclopédique. Cette découverte qui consistoit dans une espece de tarriere qu'on faisoit agir aisément & à volonté, fixa alors l'attention d'un des premiers Princes de l'Europe. Comme M. Pingeron jugea cet instrument un peu cher pour le commun des Fermiers, cet Ingénieur en imagina un autre qui peut très bien remplacer le premier. On ne sçauroit rien voir de plus simple.

Qu'on se représente une petite boîte de cuivre ou de fer d'environ quatre pouces de longueur sur un pouce de large & un pouce de hauteur. Sur la partie supérieure de cette boîte qui forme un quarré, est ajustée une petite douille destinée à recevoir le bout d'un bâton ou d'une canne, qui s'y arrêtera, au moyen d'une vis de compression, comme les pointes de compas s'arrêtent dans le quarré qui les reçoit.

Le fond de la boîte s'ouvre en dedans & forme l'effet d'une soupape. La longue face qui est opposée à la charniere de cette partie mobile est percée vers son bord inférieur d'un petit trou circulaire.

Cete ouverture est destinée à laisser passer une ficelle très forte ou une petite corde à boyau qui va s'attacher à un bouton placé vers le bord du fond mobile qui est le plus près du trou. Voila toute la machine.

Usage. Veut-on juger de la qualité du bled qui est au fond d'un tas, sans être obligé de l'ouvrir, on commence par fixer la boite en question au bout de la canne, & l'on y attache le cordon auquel on met un petit anneau.

On tient ce dernier assez ferme pour qu'il fasse fermer le fond mobile de la boîte; on enfonce ensuite la canne dans le tas de bled. Dès que l'on est parvenu à l'endroit où l'on veut atteindre, on lâche le cordon & l'on pousse la canne en avant; la petite boite se remplit alors de grain, & quand on juge qu'elle en est pleine, on retire le cordon pour que la soupape se ferme. On retire ensuite la canne & l'on voit le bled qu'on vouloit examiner.

On pourroit donner à cette boîte une forme cylindrique, mais la soupape ne seroit plus alors aussi solidement attachée. Si l'on trouvoit que la petite face de la boite qui est quarrée, opposât trop de résistance quand on l'enfonce dans le grain, on pourroit y adapter une pointe formée par trois plans triangulaires que l'on placeroit dans le corps même de la boîte quand on ne voudroit plus s'en servir. Ces trois triangles seroient ajustés sur une base quarrée qui demanderoit un quatrieme plan triangulaire pour former la pyramide à base quarrée. Mais il faut nécessairement un vuide pour que le grain entre dans la boîte. Cette disposition expose à ramener dans la boîte le grain qui est dessus le tas. En ce cas, il vaut mieux prendre un peu plus de peine pour faire entrer cette sonde.

I I.

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 7 Novembre.

Saumons, depuis 24 liv. jusqu'à 28; les tires ou grandes rayes, depuis 20 jusqu'à 22 liv.; raye bouclée, depuis 3 l. jusqu'à 5; raye douce depuis 8 liv. jusqu'à 11; turbot, depuis 9 liv. jusqu'à 15; le panier de harengs frais de Dieppe, depuis 14 l. jusqu'à 22; *idem* du Treport, depuis 10 l. jusqu'à 14; *idem* de Calais, depuis 6 l. jusqu'à 8; panier de petites solles, 9 liv.; panier de limandes, depuis 6 l. jusqu'à 7; panier de limandes de Calais, depuis 5 l. jusqu'à 5 l. 10 s.; panier de flets, depuis 3 liv. jusqu'à 5; manne de merlans, depuis 6 liv. jusqu'à 12; truites, depuis 2 livres jusqu'à 3 liv.

Dans la derniere Gazette, premiere ligne du premier article, on lit: *le Roi de Suede honora l'Académie*; lisez *honora de sa présence* &c.

I I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 1 Novebmre 1777 au Mercredi 5 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 20 à 24 l.; le seigle, de 11, 12 à 12 liv. 10 s.; l'orge, de 9, 10 à 11 liv. Le froment au Port de la Greve, de 20, 21, 22 à 24 liv.; le seigle, de 10 l. 10 s., 11 l. 5 s. à 12 l.; l'orge, de 9 l. 15 s. 10 à 11 l. *le septier.*

IV.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 1 Nov. 1777 au Mercredi 5 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 liv.; *idem* à la Greve, de 19, 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 12 Nov. 1777, de 55 à 56 liv.; *idem* nouveau, de 53 à 54; le cent de paille vieille, de 21 à 22 l.; *id.* nouvelle, de 19 à 20 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 19 à 20; *id.* nouvelle, de 18 à 19; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 40 à 41; *idem* nouveau, de 38 à 39; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 16 à 17 l.; le foin à la Grêve, de 34 à 35 l.

V.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 12 Novembre 1777.

Or de Portug. à	725	8	6	marc.
Du Mexique à	720			
Du Pérou à	710			
Les guinées à	722	10		
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			
Or à 20 karats à	84			
L'argent à 11 d. 20 g. à	54	2	6	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	2	6	
Piastres à	49	10		

VI.

Changes de Paris, *du 12 Novembre 1777.*

Amsterdam	53	¾
Londres	31	11 16e.
Hambourg	189	½
Madrid	15	3
Cadix	15	1
Livourne	96	
Gênes	94	
Lyon *Août*		¾

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1777.

Du Lundi 10 Nov. 1777			Suite du Lundi 10.		
Messieurs			*Messieurs*		
Thevenin... pplles.	J.		Creuzé..... pplles.	E.	
Viageres.....	J.		Viageres.....	F.	
Masson..... pplles.	G.		Tontine.....	F.	
Viageres.....	J.		Certain..... pplles.	G.	
Delamotte.. pplles.	F.		Viageres.....	H.	
Viageres.....	F.		Tontine.....	J.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1777.	*Lundi 10.*	*Mardi 11.*	*Mercredi 12.*
Comp. d. Ind.			
Actions	1907 ½	FESTE.	1910 12 ½ 15
D°. 16es/25			1220
D°. 8es.			
D°. 25es.			
Emprunt Oct..			
Rescriptions	99 ¾ 9		98 ¾
Bil. des Fermes.			½
Lots de 48 l.			
Lots de 150 l.			
4 p. 8 1777.			

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24tt pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces, deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 29 Mars.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 26 Février.*

ON a publié un état des produits des Douanes de cette Capitale, & de nos principales Villes de Commerce, durant l'espace de plus de 30 ans. Ce tableau est curieux pour les personnes qui veulent s'instruire du Commerce & des Finances des diverses Nations. Quand on voit que les droits sur les marchandises & les denrées suffirent d'abord à peine pour fournir aux frais de leur perception, & qu'ils se monterent ensuite à des sommes immenses, leur progression n'en devient que plus étonnante. Il seroit trop long de la suivre année par année, mais nous en dirons assez pour satisfaire le commun des Lecteurs. En 1724, les Douanes de cette Capitale ne rapporterent que la modique somme de 10,335 roubles. L'année suivante elles rendirent presque le double & leur produit fut de 19,283. Douze ans après, en 1737, elles nous donnerent un bénéfice de 84,695 roubles. Elles passerent 100,000 roubles l'année suivante. Par des événemens particuliers, elles baisserent en 1741, & leur produit ne fut que de 89,149 roubles. En 1752, elles allerent à 203,734 roubles. On voit déjà dans l'espace d'une dixaine d'années une différence de plus de cent mille roubles. A mesure qu'on avance, la progression devient plus rapide. Elles nous rendirent en 1754 la somme exorbitante de 768,058 roubles. En 1755 elles rapporterent 837,191 roubles; en 1756 elles diminuerent un peu & ne nous rapporterent que 806,533 roubles. Nous en fumes bien dédommagés l'année suivante & leur produit se monta à près de deux cens mille roubles de plus; il fut en 1757 de 1,000,713 roubles. L'état qu'on vient de communiquer au Public ne va pas au-delà de cette époque. Il est bien certain que notre commerce ayant plus que doublé depuis lors, le produit des Douanes doit avoir crû en proportion; il doit donc produire aujourd'hui à l'Empire plus de 2,000,000 de roubles; nous ne parlons ici que des Douanes de la Capitale. En 1755, il est entré dans notre Port pour la valeur de 3,335,788 roubles en denrées ou en marchandises étrangeres; il est sorti du même Port, durant la même époque, des marchandises & des denrées de notre crû pour la somme de 4,544,631 roubles. L'importation de 1756 est allée à 3,628,756 roub. & l'exportation à 4,398,145 roubles. Les marchandises & denrées importées en 1757 ont été estimées 3,193,375 roubles, & celles d'exportation ont été évaluées à 4,598,120 roubles. Il en résulte que la balance du commerce panche en notre faveur, & que nous vendons plus aux autres Nations de l'Europe que les autres Nations de l'Europe ne nous vendent. Depuis 1757, le commerce a versé dans notre Pays de plus grandes richesses, parce

que nous avons saisi des branches que nous ne connoissions pas auparavant & que nous avons trouvé les moyens d'en rendre d'autres plus productives. Le commerce que nous avions ouvert avec la Turquie nous avoit fait concevoir les plus belles espérances; mais ces espérances, à peine conçues, commencent à s'évanouir; la guerre nous avoit procuré ce commerce, ce commerce est près de faire renaître la guerre; ce que nous craignons le plus, c'est de dépeupler nos campagnes déjà si peu habitées; nous avons encore plus besoin de Laboureurs que de Soldats.

NORWEGE.

De Drontheim, *le 28 Fevrier.*

Ne sçauroit-on célébrer les jours de fête, les époques heureuses que par l'appareil & l'éclat; ne pourroit on pas en perpétuer autrement le souvenir que par des dépenses frivoles & excessives? La joie la plus légitime doit avoir ses bornes; ne nous y trompons pas, l'expression la plus forte en apparence ne suppose pas toujours le sentiment le plus vif, le plus pur, le plus vrai. Que les Peuples témoignent aux Princes leur amour & leur reconnoissance, rien de plus juste; mais qu'en remplissant un devoir, ils ne violent pas les droits de la modération, ils ne s'écartent pas des regles de la prudence & de la sagesse; en un mot, que pour étaler des vertus ils n affichent pas des vices. Nous combattons une erreur qui a jetté de profondes racines, qui s'est répandue chez tous les Peuples & que les siecles se transmettent les uns aux autres. Mais enfin des exemples qui deviennent tous les jours moins rares, commencent à nous prouver qu'elle n'est pas universelle & qu'il n'est pas impossible de la corriger.

Notre Société Royale des Sciences n'a pas cru pouvoir mieux célébrer le jour anniversaire de la naissance du Roi que par des actes de bienfaisance & des œuvres de charité. Après avoir donné ce jour-là un grand repas à 58 Orphelins, elle fit des largesses aux trois Ecoles fondées dans cette Ville pour l'instruction des pauvres. Elle distribua aussi des Prix & des récompenses pour exciter l'émulation des Artisans & des gens de la campagne. Voici les divers objets pour lesquels la Société fit cette distribution.

Après avoir loué quelques Agriculteurs qui au lieu de clore de haies leurs héritages, les ont entourés de murs, la Société leur décerna aussi des Prix plus ou moins considérables, selon l'étendue des champs qui ont été clos. Elle a récompensé de la même maniere un Artisan qui a trouvé une méthode pour faire sécher promptement les appartemens des maisons nouvellement construites en pierre, de sorte qu'on peut les habiter bientôt après qu'elles sont bâties, sans avoir à craindre de contracter des maladies ou des infirmités. Les autres Prix ont été distribués à des Particuliers qui ont mis en valeur des terreins vagues & des communes, à l'Inventeur d'un moulin à foulon, à un Propriétaire qui a recueilli la plus grande quantité de laine, à un Fermier qui a le mieux réussi dans la culture du houblon. Ce qui a flatté le plus les personnes ainsi couronnées, c'est moins la valeur des Prix que l'appareil qu'on a mis dans la distribution & les éloges publics qu'on leur a donnés.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 2 Mars.*

Il avoit paru, depuis environ un mois, une Ordonnance pour fixer le tarif des Douanes dans le Duché de Holstein. Elle regardoit indistinctement tous les Habitans de cet Etat & soumettoit à la même taxe la partie du Duché qui appartenoit ci-devant au Grand Duc de Russie & que notre Cour a acquise par la voie d'échange. Comme il est stipulé formellement dans le Traité de cession qu'il ne sera fait aucun changement aux constitutions & aux libertés du Holstein Ducal, les Habitans de Kiel se sont réunis pour faire des représentations au Roi sur l'Ordonnance qui les concerne & ont même contraint le Magistrat de se joindre à eux. Dans un Etat despotique, comme le nôtre, ces démarches surprennent beaucoup; on ne sçait pas encore l'effet que produiront les remontrances des personnes intéressées. Le Gouvernement est juste; il ne touchera pas aux privileges dont il s'agit, si ces privileges sont authentiques & fondés sur la justice.

Nous avons besoin de Marins qui montent nos vaisseaux de guerre & nos bâtimens Marchands: dans la vue de nous en procurer, le Gouvernement a donné une

amnistie pour tous les Matelots qui ont déserté depuis 1748. La Cour avoit accordé la même grace en 1774, mais peu de Déserteurs en profiterent. On se flatte d'être plus heureux cette fois-ci. Malgré les agitations de nos voisins, notre commerce va toujours également bien, & nous ne craignons pas qu'il soit troublé par la guerre.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le 3 Mars.*

On parle beaucoup de prendre incessamment des moyens efficaces pour appaiser les troubles & terminer les différends qui durent depuis plusieurs années entre les Paysans de Bohême & les Seigneurs du même Royaume. Toutes les tentatives que nous avons faites jusqu'à présent n'ont pu réussir à guérir le mal. Le grand point sera toujours d'adoucir la servitude des uns & de réprimer le despotisme des autres.

Un de nos Politiques avoit présenté à la Cour un plan pour rendre la Province de Transylvanie beaucoup plus florissante qu'elle ne l'a jamais été. Le projet a plû. On assure que le Gouvernement est résolu de le faire exécuter. Il faudra nécessairement destiner à cet objet de grandes sommes, car il ne s'agit pas d'une entreprise legere, mais de bâtir, dans cette Province, de douze à quinze Villes. Quand elles existeront, l'Etat sera bientôt dédommagé avec usure de ses grandes avances. La Transylvanie est coupée d'une grande multitude de fleuves & de rivieres; les nouvelles Villes, distribuées sur leurs bords & dans les lieux les plus favorables, procureront à cette Province les facilités nécessaires pour faire un commerce aussi lucratif qu'étendu.

D'HANOVRE, *le 4 Mars.*

Une longue paix ne suffit pas toujours pour réparer les ravages d'une guerre, même de peu de durée. Cet Electorat en est encore à faire des efforts pour réparer les pertes & les malheurs que nous avons essuyés depuis plusieurs années. Malgré les encouragemens multipliés, nous n'avons pas encore rétabli notre Agriculture; la douleur nous saisit encore en voyant de vastes friches dans des cantons où nous avions de beaux domaines & de riches fermes. Grace au zele de nos Sociétés d'Agriculture, on entreprend dans divers lieux de remettre en valeur des terres qui depuis long-tems n'étoient plus d'aucun rapport. L'industrie ne manque pas aux Habitans du pays; mais ils craignent de ne travailler que pour autrui; ils restent pauvres, dans l'appréhension de n'acquérir des richesses que pour se les voir enlever. Nos habitans se bornent donc pour la plûpart, à gagner leur vie au jour la journée; naturellement actifs, ils deviennent paresseux par réflexion & par principe. Il est presqu'inoui que le même homme s'occupe de deux objets différens; s'il est Berger, il passe dans l'inaction tout le tems qu'il ne donne pas à l'éducation des troupeaux; s'il est Laboureur, il ne pense qu'à la charrue, & dans la saison où il ne peut pas travailler la terre, il se fait une espece de loi de ne pas mettre à profit son loisir. De-là il arrive qu'au tems des moissons & de la fenaison, on ne trouve pas de bras pour couper les bleds & les foins. Les Habitans des contrées voisines se répandent alors en foule dans l'Electorat, & s'en retournent ensuite chez eux avec beaucoup d'argent. Les Paysans étrangers viennent de 60 & même 80 lieues pour moissonner, & dans des cantons d'une médiocre étendue, ils gagnent quelquefois de trois à quatre mille rixdales. Le tabac réussit à merveille & nous pourrions en faire une grosse branche de commerce; les Habitans de Brême nous achetent celui de Northeim & le fabriquent. Altheneim, qui n'est qu'un de nos villages, vend toutes les années pour 18 ou 20,000 florins de chanvre. Ce pays sera riche quand nous jouirons d'une tranquillité assurée.

DE MEINUNGEN, *le 5 Mars.*

Sans doute, il ne faut pas laisser les gens de la campagne dans l'ignorance; mais peut-être faudroit il encore moins en faire des Sçavans? Un Paysan qui n'a reçu aucune sorte d'instruction & qui n'est conduit que par la routine, ne reculera certainement pas les bornes de son Art & ne méritera jamais le titre de Cultivateur, à prendre ce terme dans la signification qu'on doit lui donner. Mais du moins il travaillera la terre & pourra devenir un bon Laboureur. A coup sûr, il ne labourera jamais, jamais il

ne sera propre aux travaux rustiques, si dans l'enfance il reçoit une éducation peu conforme à sa condition, & que peu contens de l'instruire des principes de l'Economie rurale, nous veulions encore qu'il soit versé dans les secrets de la nature, initié dans les secrets de la belle Physique, enfoncé dans les profondeurs du calcul &c. On admire le plan que plusieurs personnes distinguées par leurs lumieres & leur zele ont présenté à notre Souverain pour l'éducation des enfans de la campagne. Il a été approuvé; un de nos Sçavans est non-seulement chargé de veiller à son exécution, mais de l'étendre & de le perfectionner encore, s'il est possible. Dans nos Villages on a déjà établi plusieurs Ecoles où les Maitres sont obligés de suivre les regles tracées dans le plan d'éducation. Pour former des Eleves, il faut avoir formé de bons Instituteurs. C'est dans cette derniere vue que nous avons établi une espece de Séminaire d'où l'on tirera les Maîtres d'Ecoles & où ils apprendront avant que d'enseigner. La direction de cette Maison est confiée à M. Ernesse-Jule Walch. Pour donner une légere idée de l'éducation brillante de nos jeunes Villageois, il suffira d'indiquer quelques-uns des Livres élémentaires qu'on mettra dans leurs mains. Les Ouvrages du Docteur Busching serviront de guides pour l'Histoire Naturelle; dans la Physique on suivra les principes de M. Richter; la *Science des calculs*, publiée à Jena, entrera dans la classe des Livres des Eleves; on les réduit an Catéchisme Agricole de M. Meyer, pour tout ce qui concerne les Sciences économiques &c. &c.

ESPAGNE.

De Cadix, *le 4 Mars.*

Nous avons reçu la nouvelle que le Vice-Roi du Mexique a fait arrêter six navires Anglois qui étoient chargés de marchandises prohibées & qui, pour induire en erreur, avoient arboré le pavillon de Maroc. Il n'a pas été difficile de prouver que les marchandises étoient réellement de contrebande. En conséquence les six bâtimens ont été déclarés de bonne prise. On estime leur cargaison 800,000 piastres. Les mêmes lettres portent que les équipages de ces bâtimens sont détenus en prison. Comme la contravention est manifeste, nous ne craignons pas que notre commerce avec les Anglois souffre de cette affaire.

Il paroît certain qu'il y avoit eu dans la Capitale du Chily une émeute, mais qu'elle a été presqu'aussi tôt appaisée. L'imposition d'une nouvelle taille n'avoit pas été du goût des Habitans; leurs têtes chaudes commençoient à s'enflammer; le Viceroi a ôté l'impôt, le feu s'est éteint.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 15 Mars.*

Le Bill qui autorise les Lords de l'Amirauté a donner des Lettres de marque renferme les articles suivans. Permis aux navires Marchands qui auront obtenu de pareilles Lettres de courir sus & prendre les vaisseaux appartenans aux Colonies rebelles, ainsi que les bâtimens Anglois ou Irlandois qui entretiennent avec elles un commerce prohibé. Les prises appartiendront aux Intéressés & aux équipages, sauf les droits de Douane & autres impôts royaux. On prendra des sûretés avant que d'accorder des commissions ou lettres de marque. Les Maîtres de navire donneront un état exact du port, de l'artillerie, de l'équipage de leurs vaisseaux & présenteront leur commission aux Collecteurs des Douanes. Si la commission étoit fausse, le Maître sera emprisonné. Tout Collecteur qui délivrera un faux certificat perdra son poste & payera une amende de 100 l. st. applicable moitié au Délateur & moitié aux Matelots blessés ou pauvres. Le Maître d'un navire qui consentiroit à prendre une rançon pour un vaisseau dont il se seroit emparé & qui le relâcheroit, sera regardé comme Pirate & condamné à mort. Sous peine de 500 l. d'amende, les Chargés de procurations pour les bâtimens déclarés de bonne prise feront enregistrer leurs procurations au Bureau de l'Amirauté qui aura adjugé les bâtimens saisis, & cela dans l'espace de six mois. Le Trésorier de la Marine payera aux Maîtres, Matelots &c. servant à bord des vaisseaux de guerre ou des navires qui auront des lettres de marque, la somme de 5 liv. st. pour chaque personne qui se trouvera dans les bâtimens saisis. Tout navire pris sur les Sujets de S. M. qui ne sont pas en rebellion ouverte, sera rendu aux

Intéressés, à charge par eux de payer un huitieme de la valeur totale de la cargaison dudit navire &c.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

Du Pont-Beauvoisin, *le 16 Mars.*

Au commecement du mois dernier, il tomba une prodigieuse quantité de neige; quoique nous soyons accoutumés à en voir beaucoup dans ce pays-ci, nous n'en avons pas tant vu depuis vingt ans. Ce tems est favorable aux biens de la terre & d'un bon augure pour le Cultivateur. Toute la neige a disparu & nos champs nous présentent le plus bel aspect. Il est rare que dans cette saison les récoltes de toute espece s'annoncent si bien & nous fassent concevoir de si grandes espérances. Rien de plus beau que nos bleds; verds, bien nourris, vigoureux, ils nous promettent l'abondance. Nous jouissons d'un tems à souhait; les travaux de la campagne sont poussés avec ardeur; on donne de tous côtés les labours pour les trémois. La nature a fait la moitié des frais; la terre se trouve bien préparée; la neige nous a tenu presque lieu d'engrais; du moins elle a répandu beaucoup de sels & nous épargne une partie du fumier. Le Laboureur trouve le chaume des champs dans l'état qu'il desire, & ce que nous regardons comme un bon pronostic, il travaille la terre par un tems sec. Nous ne pouvons rien desirer de plus pour présumer que nos ensemencemens de Mars réussiront.

Cet hiver a été funeste aux abeilles; nous avons perdu beaucoup de jeunes essaims; ils ont péri, non par la rigueur du froid, mais par le défaut de nourriture. L'automne derniere fut très pluvieuse; ces insectes ne purent pas faire leur cueillette; ils sont morts de faim. Les prix des grains baissent à chaque Marché; le plus beau froment ne se vend que 3 l. 4 s. la mesure de 40 livres, poids de marc; le seigle n'est qu'à 1 l. 18 s.; les autres grains sont encore à meilleur marché. C'est ici un phénomene qui surprend agréablement le Peuple; il s'attendoit à voir le pain fort cher, attendu que les récoltes de l'année derniere avoient été la plûpart au-dessous du médiocre. Que ne doit donc pas le pauvre à la libre circulation des denrées? Aussi bénit-il le jour où l'on brisa les entraves de ce commerce & où il recouvra une précieuse liberté qui semble prévenir les besoins & diminue tous les jours le nombre des misérables. Par-tout on éprouve les mêmes effets; par-tout on a cessé de crier contre une loi si sage & si bien vue pour l'intérêt public. Nulle part on ne craint ni la disette ni la cherté, & ce qu'on paroissoit redouter autrefois on le sollicite aujourd'hui comme une faveur. Les Provinces demandent qu'il leur soit permis de vendre à l'Etranger un superflu qu'elles ne trouvent pas à vendre au Citoyen. Le mot d'exportation n'effarouche plus les esprits; on parle tranquillement d'exporter; on fait plus, on exporte, seul moyen peut-être de prévenir la ruine des Propriétaires & la décadence de l'Agriculture.

De Bordeaux, *le 16 Mars.*

Dans le courant du mois dernier, nous avons expédié 1279 barriques & quinze quarts de sucre brut, 2948 barriques & 107 quarts de sucre blanc; 72,388 livres d'indigo, poids net; 3,252,844 livres de café; 15,169 livres de cacao; 1847 livres de roucou. Nous avons envoyé ces marchandises ou denrées, par terre, en Suisse, à Manheim, Geneve & Strasbourg, & par mer à Hambourg, Brême, Dantzick, Amsterdam, Bruges, Francfort, Drontheim, Altona, Londres, Stétin, Embden, Konisberg, Stralsund, Abo, Saint-Sébastien, Bilbao, Trieste &c. Nos vins continuent à se bien vendre; nos eaux de-vie ont beaucoup de cours, elles sont à 145 l. les 32 veltes.

De Loudun, *le 17 Mars.*

L'hiver a été admirable pous les biens de la terre. Nous n'avons pas eu des froids trop violens, & au lieu de pluie il est tombé beaucoup de neige. Sous cette enveloppe, formée par la nature, nos bleds se sont conservés dans le meilleur état. L'année derniere, des pluies abondantes & trop continues délaverent la terre & la laisserent sans vigueur. La neige a eu des effets tout opposés; à mesure qu'elle se fondoit, nos champs s'imbiboient tout doucement & la terre s'impreignoit de sucs & de sels. En répandant moins d'engrais, épargne considérable dans ce pays-ci, loin que la végétation en ait souffert,

elle eſt forte & vigoureuſe. Les bleds pouſſent preſqu'à vue d'œil.

Rien de mieux préparé que les guérets ; ils ſont très-meubles & ſans peine on les travaille à merveille. Le tems eſt très-beau ; nous en profitons pour ſemer les mars. L'activité des Laboureurs & le zele des Propriétaires répondent parfaitement l'une à l'autre. Dans tous nos cantons, il ſeroit difficile de trouver un petit coin de terre ſans culture. Ce que nous voyons avec le plus grand plaiſir, c'eſt que nos bas fonds, preſque toujours couverts d'eau, dans cette ſaiſon, ne ſont ni trop ſecs ni trop humides. Si le printems ne nous eſt pas contraire, nous ferons, cette année, de riches récoltes. Cette perſpective nous auroit beaucoup réjoui autrefois ; elle n'excite pas dans nous aujourd'hui les mêmes ſenſations. La raiſon s'en préſente aſſez naturellement : nous avons de grandes quantités de grains & nous ne faiſons que de vains efforts pour les vendre. La liberté d'exporter nous eſt inutile parce que nous n'exportons pas. Pour vendre, il faut trouver le beſoin ; nous ne le trouvons nulle part. Nous en ſommes réduits à la confommation intérieure ; elle eſt trop bornée & ne ſuffit pas pour le débit & ſur-tout le bon débit de la denrée. Notre commerce des grains eſt donc dans l'inaction ; avec lui tout ſouffre ou languit. Il ſeroit néceſſaire de le vivifier, mais nous n'entrevoyons pas même les moyens d'en venir à bout. Nos fromens reſtent ſans demande ; la fourniture roule autour de 345 ou 350 liv. ; celle de ſeigle eſt à 240 l. ; les baillarges vont de 160 à 180 l.

Nos vins pour Paris n'ont pas été portés à des prix aſſez hauts ; on s'empreſſe beaucoup moins que l'année derniere, de nous les acheter. La pipe de vins blancs ſe vend de 60 à 70 l. ſelon leur qualité ; les rouges vont entre 80 & 90 l. les deux poinçons. L'eau-de-vie, quoique rare, ne paſſe pas 5 l. 5 ſ. la velte. La branche de commerce qui ſe ſoutient le mieux, eſt celle des huiles de noix & d'amandes. On nous en demande d'aſſez bonnes quantités pour Paris. Les prix des fruits ſecs ſont prodigieuſement tombés ; la Capitale eſt toujours notre grand débouché ; mais comme elle s'eſt trouvée abondamment pourvue de ces denrées par les Provinces plus méridionales que la nôtre, ceux de nos Marchands qui y ont fait des envois, loin d'avoir un bénéfice, feront des pertes.

Tel eſt en raccourci le tableau de l'Agriculture & du Commerce de nos cantons.

Du Mans, *le* 18 *Mars.*

Dans tout le reſſort du Parlement de Paris, on eſt obligé d'écheniller les arbres ; cette ſage précaution eſt auſſi priſe dans diverſes Provinces. A la derniere Séance de notre Bureau d'Agriculture, un des Membres a rapporté un fait qu'il eſt intéreſſant pour l'humanité de faire connoître & de publier. En pareil cas d'un échenillage ordonné, un Habitant d'Arpajon, empreſſé d'exécuter la loi, ſe mit avec ardeur à écheniller ſon terrein qui, comme tout le reſte du canton, étoit infecté d'inſectes. Imprudemment, il fit des bourſes à chenilles pluſieurs bourrées qu'il emporta chez lui à deſſein de les y brûler. Cette économie mal entendue & dont il ne connoiſſoit pas le danger lui devint funeſte. L'ardeur du travail avoit mis ce Payſan tout en ſueur ; arrivé chez lui, il demande à changer de chemiſe ; ſa femme lui en fit chauffer une avec des bourrées remplies de bourſes à chenilles ; il la prit très-chaude & impregnée du venin de ces inſectes. Cet infortuné fut la victime de ſon imprudence ; le poiſon s'inſinua facilement dans ſon corps par les pores extrêmement ouverts ; bientôt après il reſſentit des douleurs très-vives & qui augmenterent ſi violemment qu'il tomba ſans connoiſſance ; on alla chercher des ſecours, mais ils arriverent trop tard. Le malheureux étoit mort ; il expira dans des convulſions.

D'autres gens de la campagne, toujours par ignorance & avec beaucoup de danger, ſe ſervent des échenillages pour chauffer leur four & faire cuire leur pain. On voit aſſez que par-là ils s'expoſent à éprouver de pareils malheurs. Il eſt impoſſible que le pain ne s'imbibe du venin des chenilles & qu'il ne ſoit un vrai poiſon pour ceux qui le mangent. Plein de zele pour la conſervation de nos Payſans, notre Bureau d'Agriculture s'eſt hâté de les inſtruire de ces dangers pour les engager de plus en plus à prendre les précautions ordonnées par l'Arrêt du Parlement de Paris. On ne peut donc aſſez le répéter ; il faut brûler les échenillages en plein air, dans les champs, & même aſſez loin des habitations, pour éviter le danger du feu & celui d'une fumée empeſtée ; il ſeroit

également pernicieux aux hommes & au bétail de la respirer.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Suite de la Réponse à la Lettre écrite du Pays d'Aunis à un Negociant de Picardie &c.

P. S. On m'avertit, dans ce moment, que l'on objecte aussi contre le dépotage l'évaporation à laquelle il assujettit l'eau de vie, ce qui en affoibliroit la qualité... Cet inconvénient, qui doit exister par tout, a-t-il fait renoncer à Cognac, à Charente & ailleurs, à dépoter les eaux-de-vie? Et cependant celles du premier endroit sont les plus prisées de l'Europe. Si l'eau-de-vie est au degré de force convenable, le dépotage, qui ne l'expose guères que pendant 12 à 15 minutes au plus à l'action de l'air, ne lui fera pas perdre un trentieme de sa force: c'est encore-là une vérité de fait que ne pourront détruire les raisonnemens les plus spécieux.

II.

Réponse de M. Rogue à la question proposée dans la Gazette du Commerce du 25 Février dernier, page 127.

On demande si ceux qui réclament leurs vins vendus à un Failli, en ce qui s'en trouve en nature, sont obligés de payer les frais que ces vins ont coûté?

A quoi j'ajoute, si ceux qui revendiquent n'ont pas trouvé le total, & qu'il leur soit dû pour cet objet ou autrement, peuvent-ils opposer la compensation jusqu'à concurrence?

Réponse. Ceux qui réclament les vins qu'ils ont vendu au Failli ne peuvent se dispenser de supporter les frais de voiture, droits de route & d'entrée, eu égard à ce qu'ils en ont réclamé. La diminution du prix de la chose, survenue depuis la vente, ne doit être d'aucune considération pour décider ce point de contestation. Il suffit que ce soit la chose revendiquée qui ait occasionné les frais pour qu'on soit en droit de prétendre le remboursement de ce qu'il en a coûté; c'est un privilege que les Créanciers ont sur la chose, de même qu'un Voiturier l'auroit si les Vendeurs eussent réclamé leurs vins avant qu'ils fussent entrés dans le magasin du Failli. Il en seroit de même encore si l'Acheteur n'eût pas failli. Que les Vendeurs, par défaut de payement, voulussent reprendre leurs vins au lieu de les faire vendre judiciairement, afin d'éviter des frais, l'Acheteur seroit bien en droit de leur demander le remboursement de ce qu'il lui en auroit coûté; car reprenant la chose, ils doivent indemniser celui à qui ils l'ont confiée: ici les Créanciers le représentent. D'ailleurs quoique les vins aient diminué de prix, ils seront toujours vendus plus cher, entrés & voiturés, qu'ils ne le seroient hors Ville, & les Acheteurs, Habitans de Ville considéreront dans les achats les déboursés de moins qu'ils n'auront plus à faire.

Mais si ceux qui ont réclamé ne trouvent pas la totalité de leurs vins & qu'il leur soit dû par le Failli, pour ce qui s'en manque ou pour autres objets, ils peuvent compenser ce qu'ils devront pour les frais de la chose réclamée jusqu'à concurrence avec ce qui leur est dû, attendu que la compensation a lieu en tout état de cause, même en cas de faillite. C'est le sentiment des Auteurs, & ce que je dis d'après eux dans mon Ouvrage intitulé *Jurisprudence Consulaire & Instruction des Négocians*, Tome I, chapitre 9, article 4, page 84. Cet Ouvrage, imprimé en 1773, se vend chez Guillin, Libraire, Quai des Augustins à Paris. Délibéré à Angers le 4 Mars 1777.

Signé, ROGUE, *agréé pour plaider au Consulat, & Membre de la Société Royale d'Agriculture au Bureau d'Angers.*

Fautes à corriger dans la Gazette, N°. 23. Pag. 177, à la 7e. ligne de la 2e. col., *de* vagabonds, lisez *des* vagabonds. Même colonne, lig. 25e., travaux *publics*, lisez travaux *pénibles*. Pag. 178, lig. 11e. de la 2e. col., *la plûdart*, lisez *la plupart*.

III.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 19 Mars 1777 au Samedi 22 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 20, 22 à 24 livres; le seigle, de 10, 11 à 12 l.; l'orge, de 8 l. 5 s., 9 liv. 5 s. à 9 l. 10 s. Le froment au Port de la Greve, de 20, 21, 22 à 23 liv.; le seigle, de 10 liv. 5 s., 10 liv. 15 s. à 11 l. 10 s.; l'orge, de 8 l. 10 s., 9 à 9 l. 10 s. *le septier.*

IV.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 19 Mars 1777 au Samedi 22 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 l. 10 s.; *id.* à la Greve, de 19, 20 à 22 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 26 Mars 1777, de 58 à 59 liv.; *idem* nouveau, de 56 à 57; le cent de paille vieille, de 23 à 24 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 52 à 53; *idem* nouveau, de 50 à 51; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 23 à 24; *id.* nouvelle, de 22 à 23; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 47 à 48; *id.* nouveau, de 45 à 46; le cent de paille vieille, de 22 à 23 liv.; *id.* nouvelle, de 20 à 21 l.; le foin à la Grève, de 40 à 41 l.

V.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 26 Mars 1777.

Or de Portug. à	725	℔	5		marc.
Du Mexique à	716				
Du Perou à	708				
Les guinées à	723				
Ducats à	98				once.
Or fin à 23 k. 31 32.	99	15			
Or à 20 karats à	83	10			
L'argent à 11 d. 20 g. à	54				marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	2	6		
Piastres à	49	10			

VI.

Changes de Paris, *du* 24 *Mars* 1777.

Amsterdam	54
Londres	31 ¼ à 5 16e.
Hambourg	188 lettres.
Madrid	15 2
Cadix	15 0 6
Livourne	97 ¼ à 97
Gênes	94 ¾
Lyon *Rois*	au pair.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Jeudi 13 Mars 1777

Messieurs

Nau	pplles.	A.
Viageres		J.
Tontine		J.
De S. Janvier	vres.	J.
Tontine		J.

Du Vendredi 14.

Lempereur	pplles.	C.
Viageres		C.
Patu	Viageres.	G.
Peinchein	vres.	A.
Perpétuelles		A.
Tontine		A.

Du Samedi 15.

Messieurs

Despeignes. Viag.		C.
Perpétuelles		C.
Tontine	Y.	Z.
Lenoir	pplles.	A.
Viageres		A.
Caron	vres.	F.

Du Lundi 17.

Thevenin	pplles.	A.
Viageres		C.
Delamotte	pplles.	C.
Viageres		C.
Tontine		C.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1777.	Lundi 24.	Mardi 25.	Mercredi 26
Comp. d. Ind.			
Actions	1777 ½ 80 77 ½	1785 90 92 ½ 95	1800 1797 ½
D°. 16es/25	1150		
D°. 8es.		242	
D°. 25es.			
Emprunt Oct.	390		
Rescriptions	13 12 ¾ ½ ¾	12 ½ ¼ 12	12 11 ⅝ 12
Bil. des Fermes.	3	3 2 ¾	2 ¾ 2 ½
Bil. de la Lot. R.	1200	1200	1200

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces, deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 15 Juillet.

L.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 16 Juin.*

LE Département des Finances de la Couronne avoit demandé à la Commission du Trésor si les Finances de l'État pourroient être augmentées dans les circonstances présentes & par quels impôts il faudroit se procurer cette augmentation? La réponse à ces deux questions mérite d'être connue. Augmenter les revenus publics par des impôts, c'est, dit la Commission, une opération louable, si par-là on se propose d'assurer la tranquillité de l'Etat, de mettre ses forces sur un bon pied & de ranimer le commerce. Envisagée sous tout autre aspect, l'augmentation des impôts est une surcharge qui en faisant plier les Sujets affoiblit l'Etat lui-même. Dès-lors les Propriétaires moins riches en argent & sur tout en denrées, ne pourront plus faire les mêmes entreprises, & le déclin du commerce ne pourra manquer d'être rapide. Dans un Etat bien gouverné on soulage les Citoyens, les Villes, les Provinces qui ont souffert; on les affranchit des impôts, du moins pour un tems, dans la vue de leur fournir les moyens de rétablir plutôt leurs affaires. Nous ne pouvons nous le dissimuler; les infortunés Habitans de ce Royaume ont perdu la moitié de leur commerce, ou pour mieux dire, leur commerce rapporte la moitié moins qu'il ne rapportoit avant ces derniers troubles. Prenons les principaux articles, le bled, le bois, le chanvre, les cuirs, le miel, la cire, le suif; il est certain que le bénéfice que nous en retirions est réduit à la moitié, depuis que le Roi de Prusse a établi sur la Vistule d'énormes droits de *transit*. Si les impôts étoient au même taux qu'en 1770, il s'ensuivroit que le Propriétaire seroit actuellement deux fois plus chargé, puisqu'un domaine dont le revenu étoit en 1770 de mille ducats, n'en rapporte aujourd'hui que cinq cens. A quoi il faut ajouter que les malheurs des tems nous ont forcés d'aggraver les charges; les Sujets payent en impositions le quadruple de ce qu'ils payoient en 1772.

A cette derniere époque, le revenu du Trésor étoit de 11,689,000 florins Polonois. Le pays qui conserve le nom de *Pologne*, paye annuellement au Trésor 13,848,000 fl. Il ne faut pas oublier que le démembrement du Royaume, la perte de nos Salines & la diminution du produit de notre commerce sur la Vistule, réduisent à la moitié la somme totale des revenus de la Pologne. Le Citoyen supporte de plus lourdes impositions, a moins de revenu, achete le sel qu'il vendoit autrefois; & par un calcul qui n'est que trop conforme à la vérité, ses charges réunies sont huit fois plus fortes qu'elles ne l'étoient avant le démembrement de 1773.

Tout Citoyen donne une partie des revenus à l'Etat, pour s'assurer la proprité du reste de ses revenus & celle de son commerce, du moins au-dedans du Royaume. C'est

ici une espece de contrat entre celui qui gouverne & ceux qui sont gouvernés. Je donne, par exemple, la dixieme partie de mon revenu pour avoir la jouissance tranquille & assurée des neuf autres dixiemes. Le Polonois qui donne au moins un cinquieme, peut il se promettre qu'il ne sera pas troublé dans la possession du reste de ses biens? La Commission montre que non & continue ensuite sa réponse. Le sel nous donnoit, avant 1772, un produit annuel de 300,000 ducats. A présent nous voilà forcés à l'acheter de l'Etranger; & comme il s'agit d'un article de la plus grande nécessité, il sort annuellement hors du pays, pour nous le procurer, autant d'argent qu'il nous en rapportoit. Disons plus & nous dirons encore vrai; tout le commerce actuel de la Pologne ne fait pas entrer dans le Royaume des sommes égales à celles que nous comptons à nos voisins pour ce seul article de consommation. Mais nous tirons de l'Etranger d'autres denrées & d'autres marchandises qui nous épuisent d'argent. Par ce court exposé, on voit clairement que nos dépenses l'emportent sur nos revenus. (*La suite à l'Ordinaire prochain*).

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 17 Juin.*

Par les libéralités du Roi & les dons de quelques Particuliers, la Société Economique de Danemarck se voit en état d'exciter une plus grande émulation parmi les Cultivateurs. Elle distribuera, cette année, 39 Prix pour des sujets de théorie, & 23 pour des Mémoires qui doivent rouler uniquement sur la pratique. Il ne suffit pas, pour remporter les premiers, de présenter de simples spéculations; mais il faut qu'on puisse les suivre avec avantage quand il s'agira d'en venir à l'expérience. Depuis que dans ce Royaume & dans celui de Norvege on fait beaucoup de cas d'un bon Cultivateur & qu'on lui donne les encouragemens qu'il mérite, l'Agriculture tend avec rapidité à sa perfection, au grand avantage de toutes les classes de Citoyens.

Nous avons fait de l'ancien Hôpital des Matelots un vaste magasin Royal où l'on vend au profit du Roi toutes sortes de marchandises. S. M. a nommé les Directeurs, les Administrateurs, les Commis & autres personnes qui doivent être chargés des ventes & en rendre à la Cour un compte fidele. Tous ces Officiers ont des appointemens considérables, & l'on craint avec raison que les frais n'absorbent une grande & peut-être la plus grande partie du produit. D'ailleurs, disent les Spéculateurs, c'est ici une redoutable concurrence pour nos Marchands; un Sujet qui voit son Souverain s'élancer dans la carriere, n'a garde de l'y suivre; il ose à peine parcourir de l'œil l'espace qu'il faudroit mesurer; il désespere d'atteindre au but & s'il est prudent, loin d'afficher une fausse hardiesse, il retire le pied avant que d'avoir achevé le premier pas. D'ailleurs, ajoutent les mêmes personnes, ce n'est ici ni le bien des Particuliers ni celui de l'Etat. L'expérience l'a toujours montré; un Souverain qui fait le commerce ne s'enrichit pas & ruine ses propres Sujets. Les Marchands qui vendent en détail viendront se fournir au magasin du Roi; on ne les y force pas, mais pour attirer les chalands, on leur fera d'abord crédit pour six mois, & dans la suite on leur accordera pour le payement un terme un peu plus long; ils auront un an de crédit.

Il est entré le 7 du mois dans notre Port le vaisseau de la Compagnie Asiatique *les Vœux du-Riche*. Son voyage a été aussi heureux qu'il pouvoit l'être; il est venu de Tranquebar & du Bengale sans éprouver aucun accident. Le 9 du mois prochain, la cargaison de ce vaisseau, qui consiste en marchandises & effets précieux, sera mise en vente à l'Hôtel de la Compagnie. Le *Roi-de-Danemarck*, autre vaisseau de la même Société, est arrivé, le 9 du courant, de Canton avec des denrées & des marchandises de Chine.

ALLEMAGNE.

De Donderstadt, *le 18 Juin.*

Des personnes bien informées de l'Etat du commerce de Dantzick confirment l'idée qu'on en a déjà dans toute l'Europe. Le commerce de Dantzick qui étoit autrefois comparable à celui que l'Angleterre a fait quelque tems avec le Portugal ou à celui que Hambourg faisoit avant 1713 avec la

Silésie & la Pologne n'est aujourd'hui rien moins que brillant. Trop nobles pour travailler & pour mettre en œuvre les productions de leur crû, les Polonois vendoient à très-bas prix leurs denrées & achetoient fort cher les marchandises étrangeres, même de la plus mauvaise qualité. C'est à Dantzick qu'ils concluoient la plûpart de leurs marchés & souvent on abusoit de leur foible pour faire avec eux un commerce plus lucratif. C'est sur-tout durant le regne des Electeurs de Saxe que des Marchands Dantziquois ont fait des fortunes immenses ; le luxe fut porté alors en Pologne à un grand excès. La Ville de Dantzik avoit non-seulement les grains & les autres denrées de la Pologne, mais elle gagnoit considérablement sur le cours du change avec ce Royaume & avec Riga. La Hollande tiroit le bled de Dantzick & y versoit les ducats à pleines mains. Ces heureuses circonstances ne sont plus & les conjonctures présentes n'ont rien qui leur ressemble. Depuis que la liberté de l'exportation a rendu les Russes Cultivateurs, les Habitans de Dantzick ont perdu une grande partie de leur commerce en bleds, & ce qui leur en reste tombe encore tous les jours. La Prusse & ses Douanes, les Russes & leur industrie naissante, la Pologne & ses malheurs, tout contribue à ruiner Dantzick. La nécessité force les Polonois à élever des Manufactures & des Fabriques. On a déjà vu des Seigneurs & les Chevaliers de Saint-Stanislas en uniformes de drap du pays. Les broderies même de leurs habits avoient été faites par des Ouvriers Polonois ou établis dans la Pologne. Ces progrès des Arts, quoique lents, sont encore trop rapides aux yeux des Dantziquois.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 1 *Juillet.*

Sur des avis reçus par le Gouvernement que des Armateurs Américains avoient formé le projet d'enlever le vaisseau de guerre le *Conquestador* qui est à l'embouchure de la Thamise & qui sert d'entrepôt pour les Matelots saisis de force & destinés à completter l'équipage des vaisseaux du Roi, le Commandant a fait doubler la Garde & pris des précautions pour se mettre à l'abri de toute crainte.

On écrit de la Providence qu'un violent ouragan a fait des ravages dans les Isles de Bahama. Deux Armateurs du Continent ont été poussés vers la côte où ils ont fait naufrage. Plusieurs vaisseaux des Bermudes ont eu le même sort. Cette même tempête n'a pas été moins furieuse dans le Golfe de la Floride ; un vaisseau de guerre y a péri sans qu'on ait pu rien sauver ni de l'équipage ni des provisions ; les autres bâtimens ont tous plus ou moins souffert.

Il paroît que les Insurgens grossissent tous les jours la liste des prises qu'ils nous font. Un seul de leurs Armateurs s'est emparé dans une croisiere de six semaines d'un bâtiment dont la cargaison est estimée plus de 30,000 l. st. Il a saisi cinq autres navires & les a conduits à Salem, après en avoir débarqué les équipages dans les Isles Canaries. Le *Mercure* est entré dans le Port de Boston avec trois de nos vaisseaux dont un étoit principalement chargé de toiles pour les Troupes du Roi. Un autre vaisseau de 18 pieces de canon, qui portoit des provisions à New-York, est aussi tombé entre les mains de l'ennemi. L'Armateur le *Bumper* s'est rendu maître de deux bâtimens dont l'un destiné pour Québec avoit sur son bord 8000 habits complets, plusieurs tonneaux de poudre & d'autres munitions de guerre ; l'autre étoit un brigantin, chargé de provisions pour la Garnison d'Hallifax. On évalue à 5000 l. sterl. la cargaison de ce dernier. Les prisons de Boston sont remplies de nos Matelots.

PROVINCES-UNIES.

De Leyde, *le* 1 *Juillet.*

On a fait publiquement dans cette Ville l'essai d'une machine hydraulique inventée & exécutée par M. Barkley. Le feu en est le principal moteur. Les vapeurs de l'eau bouillante donnent à l'atmosphere en se condensant la force de faire élever l'eau d'un puits ou d'une riviere jusqu'à la hauteur de 30 pieds. Pour tirer l'eau des fossés & d'autres réservoirs profonds, il n'est besoin que d'y plonger un tuyau qui communique avec la machine. Les leviers & les pompes qui entrent dans la plûpart des machines de cette espece n'ont pas lieu dans la nouvelle invention. Elle n'a pas besoin de

pareils ſecours pour être miſe en jeu ; d'où il ſuit que celle-ci doit être plus durable, attendu qu'il ne s'y fait d'autre frottement que celui des détentes. On peut la tranſporter facilement d'un lieu à un autre. En augmentant ſon volume on lui fait élever à peu de frais telle quantité d'eau qu'on veut & auſſi long-tems qu'on le veut. Comme cette invention peut être de la plus grande utilité dans ce pays ci, tant pour faire des deſſéchemens plus vîte & avec beaucoup moins de dépenſes, que dans toutes les circonſtances où il s'agit de faire parvenir l'eau à une certaine hauteur, les Etats de Hollande & de Weſtfriſe ont accordé à l'Inventeur le privilege d'en faire conſtruire de pareilles. Ce qui nous a ſurpris, c'eſt la quantité prodigieuſe d'eau qu'elle donne dans un très-petit eſpace de tems.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

Du Saint-Esprit, *le 3 Juillet.*

Nous avons été mieux partagés pour la récolte des cocons que ne le ſont les Cultivateurs du Haut-Languedoc & de la Provence. Nous ferons autant de ſoie que nous en fîmes l'année derniere, & la marchandiſe ſe vendra mieux. La livre de cocons a valu dans nos Marchés juſqu'à 2 l. 4 ſous ; il y a long-tems qu'on ne les avoit pas vus à ſi haut prix. Si les pluies trop fréquentes n'avoient pas nui aux vers à ſoie & que le tems eût été un peu plus chaud, nous aurions beaucoup d'argent dans nos cantons. Nous ne pouvons pas dire que nous ſoyons pauvres, mais nous ne ſommes pas ſans crainte de le devenir. L'Agriculture languit beaucoup ; ce n'eſt pas faute d'argent ; nous pouvons faire des avances. Mais ce qui n'eſt pas moins eſſentiel que l'argent nous manque, l'engrais & les bras. Ailleurs on deſire les défrichemens, ici nous les craignons ; ſi les pâturages nous ſont enlevés, comment nourrirons nous les troupeaux, & comment viendrons nous à bout d'amender nos terres ? On tâche de nous raſſurer par des raiſons qui paroiſſent bonnes, mais qui font peu d'impreſſion ſur nos riches Propriétaires. Si les communes ſont miſes en valeur, ils y perdront beaucoup & ne ſçauront plus ou envoyer paitre leurs brebis.

Le plus grand mal pour nous eſt que nous n'avons pas aſſez de Vignerons & de Laboureurs. Le tirage de la Milice jette la frayeur dans nos campagnes & les dépeuple. Pour ſe mettre à l'abri de toute pourſuite, nos jeunes Payſans gagnent les grandes Villes, ils y trouvent leurs amis, leurs parens, leurs camarades bien vêtus, bien nourris, ſans avoir rien à faire ni à craindre. Ils veulent goûter cette vie commode & tranquille ; les voilà qui ne balancent pas à quitter leurs jaquettes de bure pour ſe revêtir de beaux habits de livrée. De bons Laboureurs ils deviennent ſouvent de mauvais Valets. Pour juger de notre embarras, dans cette diſſertation des gens de la campagne, il ſuffira de ſçavoir que même les plus riches Propriétaires des environs n'ont pas pu faire donner la ſeconde culture à leurs vignes. Ils ont fait publier à ſon de trompe dans notre Ville, à Bagnol & dans d'autres lieux qu'ils offroient des ſalaires au-deſſus du taux ordinaire à tous les Journaliers qui viendroient travailler dans leurs domaines. Ces promeſſes & ces offres n'ont pas multiplié les bras, & la plûpart de nos vignes n'ont pas reçu les labours néceſſaires. Nos vues ſe tournent du côté du Gouvernement ; nous eſpérons qu'il voudra bien venir à notre ſecours.

De l'Isle-Bouchard, *le 4 Juillet.*

Rien de plus triſte que cette ſaiſon : depuis plus d'un mois le tems eſt pluvieux ou couvert. Nous avons eu des orages ; le tonnerre eſt tombé deux fois près de la Ville, mais heureuſement ſans faire aucun dommage. Il n'en eſt pas de même des inondations ; elles nous ont occaſionné des pertes. Nos rues étoient ſous l'eau & dans certains quartiers les maiſons en avoient juſqu'au premier étage. Comme les débordemens ont été ſubits, on n'a pas eu le tems de prendre des précautions ; pluſieurs Habitans ont perdu leurs meubles & leurs grains. Nous ne parlons pas de l'état où ſe trouve la campagne ; tout ſouffre par des tems ſi contraires & ſi déſaſtreux.

Cependant le bled n'augmente pas de

prix ; il se soutient à un taux qui réjouit le Peuple, mais qui ne doit pas faire plaisir aux Propriétaires. L'avoine se vend encore à meilleur marché : cette légere diminution provient des fourrages nouveaux qui sont assez abondans quoique d'une médiocre qualité. Le foin baisse beaucoup plus de prix que la paille. Nos vins prennent crédit ; la pipe de vin blanc roule entre 70 & 75 liv., celle du rouge entre 90 & 95 l. Ils hausseront encore de prix ; nos vignes si mal-traitées par les gelées ne peuvent pas sa rétablir. Dans l'espace d'un mois le pain a diminué de trois deniers par livre.

DE ROCHEFORT, *le 4 Juillet.*

Extrait des Annonces, Affiches & Avis divers qui s'impriment à l'Isle-de-France. Nouvelles particulieres du Port-Louis, Isle de France, du 16 Octobre 1776. » Le Lundi 14 » de ce mois, MM. les Chefs de la Colonie, » accompagnés de plusieurs personnes de » considération, se sont rendus au Jardin du » Roi à Monplaisir, où M. Ceré, Major du » Quartier des Pemplemouses, à qui le Roi » a confié la direction de ce Jardin, leur a » fait voir treize géroffliers en rapport & en » fleurs, & a détaché de dessus un d'eux un » bouquet composé de 27 cloux parvenus à » la grosseur requise pour être effet com- » merçable. M. le Chevalier de Ternay s'en » est chargé pour, à son retour en France, » le présenter à Sa Majesté, comme une » preuve du succès complet de cette épice- » cerie à l'Isle-de-France, & comme un ga- » ge de la reconnoissance des Habitans de » la Colonie ».

Ce premier succès de la culture des épiceries fines introduites dans la Colonie depuis 1771 par M. Poivre, est dû au zele vraiment patriotique & à l'intelligence de M. Ceré, Major des Milices de l'Isle-de-France, & l'un des plus notables Habitans de la Colonie, qui par ses soins & une vigilance continuelle pour cette culture, a bien mérité du Gouvernement.

M. le Chevalier de Ternay a été présenté au Roi le 25 Mai 1777, & lui a remis le bouquet de 27 cloux de géroffle ; il a pareillement remis à M. de Sartines, Ministre de la Marine, un autre bouquet de 17 cloux de géroffle.

DE PARIS, *le 9 Juillet.*

Déclaration du Roi pour les Professions de la Pharmacie & de l'Epicerie à Paris.

Lettres-Patentes du Roi, concernant les droits à percevoir par les premier & principaux Commis au Greffe du Parlement.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, qui accorde un nouveau délai aux Maîtres & Maîtresses des anciens Corps & Communautés d'Arts & Métiers de la Ville de Lyon, pour profiter des modifications accordées par l'article V de l'Edit du mois de Janvier dernier.

Suite de la Lettre de M. le Roux, Docteur en Médecine, Chirurgien d'Etat &c. Pour ce qui concerne l'explication du magnétisme animal, je dois me borner au résultat des conversations que je me suis trouvé dans le cas d'avoir avec M. de Mesmer ; c'est donc lui qui va parler ; & si je m'écarte, sans le sçavoir, de son opinion, que je crois avoir saisie ; si ce Sçavant y trouve à reprendre, je passe d'avance condamnation, & je souscris en tout ce qu'il pourra relever, persuadé qu'une telle correction tourneroit à l'avantage de l'humanité.

» Depuis long tems, dit M. de Mesmer, » j'ai présumé qu'il existoit dans la nature » un fluide universel qui pénétroit tous les » corps animés & inanimés ; les phénome- » nes de l'électricité de même que ceux du » magnétisme m'avoient tellement pénétré » de cette opinion que j'adoptai le systême » de l'attraction du Chevalier Neuton pour » le mouvement des corps célestes, & c'est » en conséquence que je soutins mon acte » sur cette matiere dans l'Université de » Vienne en 1766 pour recevoir le grade » de Docteur. Cependant je n'étois point sa- » tisfait de mes propres explications & le » hasard me procura le moyen de rectifier » mes idées. Un jour me trouvant près d'u- » ne personne que l'on saignoit, je m'ap- » perçus qu'en m'approchant & en m'éloi- » gnant, le cours du sang varioit d'une fa- » çon remarquable, & ayant répété cette » manœuvre dans d'autres circonstances avec » les mêmes phénomenes, je conclus que je » possédois une qualité magnétique qui n'é- » toit peut-être point si frappante chez d'au- » tres, mais qu'ils pouvoient posséder à quel- » ques degrés de plus ou de moins, tels que » l'on voit certains fers ou aciers différer

» dans les propriétés magnétiques, quoique » formés du même lingot & trempés de la » même maniere. Je conçois très-bien qu'il » peut se faire de nos corps & d'autres subs- » tances des émanations d'une matiere sub- » tile, telle que la magnétique, comme il » s'en fait de l'aimant ou d'un fer aimanté. » La cire d'Espagne, l'ambre gris & d'au- » tres matieres semblables desséchées, ren- » dues plus aigres par le frottement, devien- » nent magnétiques, pourquoi n'aurions- » nous point cette propriété?

» On parle de tems immémorial de sim- » pathie, d'antipathie, d'attraction, de ré- » pulsion, de matiere éthérée, de phlogis- » tique, de matiere subtile, d'esprits ani- » maux, de matiere électrique, de matiere » magnétique, tous ces agens dont l'action » est aussi réelle que l'existence de de la lu- » miere, n'annoncent-t-ils point la matiere » universelle, le fluide universellement ré- » pandu, mais combiné différemment sui- » vant les substances & la maniere d'être ou » d'action? Cette opinion n'a rien qui ré- » volte la raison. Quand on considere l'ac- » tivité de nos mouvemens automates ou » réfléchis, cette promptitude avec laquelle » la volonté s'exécute depuis la tête jusqu'à » l'extrêmité de notre corps, on sent bien » que cette célérité n'est point due au fluide » limphatique & séreux qui n'est destiné qu'à » l'entretien de la souplesse des nerfs, mais » au fluide nerveux, aux esprits animaux, » conséquemment au fluide universel qui » nous pénétre & dont l'activité immense » est connue par les phénomenes électri- » ques.

» D'ailleurs les parties les plus électriques » de nos corps ce sont les nerfs, lorsqu'ils » sont desséchés; les membranes le sont » moins & ne doivent vraisemblablement » cette propriété que par leur contexture » dans laquelle il entre beaucoup de nerfs. » Les nerfs paroissent donc les organes ou » conducteurs immédiats du fluide électri- » que, du fluide universel dans nos corps. » De plus, le fluide est susceptible d'émana- » tion frappante. On a vu mourir des pi- » geons entre les mains des épileptiques, & » des lapins appliqués contre leurs extrêmi- » tés inférieures dans le moment des ac- » cès. Il y a tout lieu de croire que ce phé- » nomene n'a eu lieu qu'à cause du feu élec- » trique tiré de l'épileptique, par le con- » tact. Sans parler des corpuscules que nous » semons après nous & dont le chien recon- » noît la trace à 30 ou 40 lieues, par la fi- » nesse & la subtilité de son odorat, tout le » monde connoît la propriété qui se trouve » dans les jeunes gens bien constitués pour » rajeunir les vieillards & les fortifier par » leur émanation; l'Ecriture Sainte en parle. » La Physique de nos jours est trop éclairée » pour attribuer l'effet salutaire de tels » moyens à toute autre cause qu'au feu élé- » mentaire dont la jeunesse est abondam- » ment pourvue & dont les émanations sont » repompées par les pores périclitans & re- » lâchés du vieillard. Et ne pourroit-on point » avancer, sans blesser la vraisemblance, » que c'est dans ces émanations réciproques » & mutuelles que consiste la sympathie qui » n'est autre chose qu'un penchant, une » douce impulsion qui nous porte l'un vers » l'autre, de même que deux aimants s'at- » tirent réciproquement. Ainsi, de même » qu'un aimant foible est ranimé par un ai- » mant plus fort, de même aussi la matiere » principe qui s'éteint chez un vieillard, » par la débilité de ses organes, se trouve » ranimée par une matiere principe plus » vigoureusement élancée par des vaisseaux » & des nerfs élastiques frais & dispos.

» Il est plus que probable que tous les » corps & les élémens de la nature sont pé- » nétrés par cette matiere premiere. Créée » par l'Être Suprême & mise en action par » sa toute puissance, c'est sans doute de ce » principe universel que dépend la forme, » l'existence & le mouvement régulier & » combiné des globes qui roulent dans l'o- » céan de l'espace.

» Je conçois très-facilement que plusieurs » éponges arrondies qui rouleroient l'une » sur l'autre & l'une par l'autre dans un bas- » sin rempli d'un liquide fort agité, impri- » meroient cependant à ce liquide une di- » rection particuliere vers les pôles, par la » pression de leur circonférence diamétrale. » Le refoulement qui résulteroit de cette » pression établiroit avec évidence l'écoule- » ment de ce fluide d'un pôle à l'autre. Ne » conçoit-on pas aussi que les substances qui » se trouveroient sur la surface de l'éponge, » entraînées par le courant qui vient du sud, » auroient plus d'analogie ou de tendance à » s'approcher d'une autre substance d'une » nature à peu près égale & qui seroit pous-

» ſée par le courant qui vient du nord & » qui ſe croiſe avec celui du ſud ?

» Cette comparaiſon, toute groſſiere » qu'elle eſt, paroît rendre l'idée que l'on » peut ſe former de l'action du principe uni- » verſel dans l'aimant ; la courbe que ce » fluide doit naturellement décrire vers les » pôles, étant exactement calculée, peut » rendre raiſon de l'inclinaiſon & de la dé- » clinaiſon de l'aiguille. Tous les phénome- » nes du magnétiſme offrent moins de dif- » ficulté dans l'explication. Ce n'eſt plus une » attraction incompréhenſible & tout-à-fait » ſemblable aux facultés occultes d'Ariſtote, » qui agit ; c'eſt une impulſion naturelle » également reçue par les ſens & par la rai- » ſon. Chaque corps a ſes pôles & ſes ſurfa- » ces ; le fluide univerſel dont le double tor- » rent pénétre ce corps par chaque pôle ob- » ſerve toujours la même direction tant que » celle-ci n'eſt point variée par un courant » plus violent que le premier. Voilà ce qui » conſtitue le renforcement du magnétiſme » minéral auſſi-bien que celui du magnétiſ- » me animal. Prenez une quantité d'aiguil- » les aimantées ; diſpoſez-les dans la même » direction l'une à la ſuite de l'autre, le pôle » nord de l'une vers le pôle ſud de l'autre, » elles tendront toutes à ſe rapprocher ; chan- » gez la direction de ces aiguilles & diſpo- » poſez le pôle ſud de l'une vers le pôle nord » de l'autre, elles tendront pareillement à » ſe rapprocher. Dira-t-on que c'eſt par une » vertu attractive vuide de ſens, ou ne l'at- » tribuera-t-on pas plutôt à l'impulſion du » torrent magnétique double, lequel entraî- » ne dans ſon cours rapide les aiguilles qui » en ſont pénétrées, qui les preſſe l'une con- » tre l'autre, l'une par le nord, l'autre par » le ſud ? Par l'électricité, on change la » direction des pôles, comme on le ſçait.

» Si l'on frappe une barre de fer aimantée » par le milieu, on détruit le magnétiſme » par l'effet du choc ; ſi l'on frappe la même » barre de fer avec un marteau ſept fois plus » peſant ſur une des extrêmités, on rappelle » le magnétiſme, tout s'explique par le dou- » ble torrent magnétique. La matiere élec- » trique & tous ſes phénomenes tombent pa- » reillement ſous les ſens. Le double torrent » de matiere mis en action par le frottement, » coule avec la rapidité la plus ſurprenante » d'un bout du conducteur à l'autre par les » deux extrêmités. Tant qu'aucun obſtacle » ne s'oppoſe à cet écoulement double, tout » reſte dans un état apparent de tranquillité : » mais vient-on à mettre le moindre obſta- » cle à ce double écoulement, de maniere à » le faire varier par l'interpoſition de quel- » que corps que ce ſoit, alors ces deux tor- » rens doivent, par leur choc, produire l'ex- » ploſion & la ſecouſſe électrique.

(La ſuite à l'Ordinaire prochain).

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Suite de la Lettre à l'Auteur de la Gazette, ſur la Population &c.

La Provence, dont le dénombrement a été fait en 1765, contenoit dans 688 Paroiſſes 692,293 Habitans & 1006 par Paroiſſe.

La Flandre Vallone (non compriſes les Villes de Lille, Douai & Orchies qui enſemble ſont peuplées de plus de 80,000 perſonnes) dont le dénombrement a été fait en 1764 par feu M. le Maréchal du Mui, contenoit dans 190 Paroiſſes, 158,024 & 831 par Paroiſſe.

Ainſi, ſuivant M. l'Abbé Expilly, ces Provinces contenant enſemble 5126 Paroiſſes & 3,353,464 Habitans, les Habitans diviſés par 5126 ſe trouveroient dans chaque Paroiſſe au nombre de 654, & ſi l'on multiplioit les 40,407 Paroiſſes du Royaume par 654, ſans faire attention à la très-grande population des Paroiſſes des Villes de Paris, Lyon, Rouen, Lille & Douai, toujours exceptées dans les calculs ci-deſſus, la population du Royaume monteroit à 26,426,178.

Joignant, ſi l'on veut, les deux réſultats ci-deſſus, c'eſt-à-dire les 7712 Paroiſſes d'une part aux 5126 de l'autre, formant enſemble 12,838 Paroiſſes, ainſi que leur population qui eſt de 7,046,934, & diviſant ce nombre par celui des Paroiſſes, on auroit encore par Paroiſſe 548 Habitans, & pour la population de 40,407 Paroiſſes, 22,143,036.

(La ſuite à l'Ordinaire prochain).

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 5 Juillet 1777 au Mercredi 9 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 20, 22, 24 à 26 l.; le seigle, de 11, 12, 12 liv. 15 s. à 13 liv.; l'orge, de 9 l. 5 s., 10 liv. à 10 liv. 15 s. Le froment au Port de la Greve, de 21, 23, 25 à 26 l.; le seigle, de 10, 10 l. 15 s. à 11 l.; l'oroge, de 9 liv., 9 liv. 10 s. à 10 l. *le septier.*

Du Samedi 5 Juillet 1777 au Mercredi 9 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20 l. 10 s., 21 à 22 liv.; *idem* à la Greve, de 21 l. 5 s., 22 à 23 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 12 Juillet 1777, de 62 à 63 l.; *idem* nouveau, de 60 à 61; le cent de paille vieille, de 24 à 25 l.; *id.* nouvelle, de 23 à 24 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 55 à 56; *idem* nouveau, de 53 à 54; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 25 à 26; *id.* nouvelle, de 24 à 25; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 50 à 51; *id.* nouveau, de 48 à 49; le cent de paille vieille, de 23 à 24 liv.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le foin à la Grêve, de 40 à 41 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 12 Juillet 1777.

Or de Portug. à	724	8	6	MARC.
Du Mexique à	720			MARC.
Du Pérou à	712			MARC.
Les guinées à	722			MARC.
Ducats à	98			ONCE.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			ONCE.
Or à 20 karats à	84			ONCE.
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	15		MARC.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	17	6	MARC.
Piastres à	49	7	6	MARC.

CHANGES DE PARIS, *du 12 Juillet 1777.*

Amsterdam	54		
Londres	31	9	16e.
Hambourg	188	½	
Madrid	15	3	
Cadix	15	2	
Livourne	97		
Gênes	94	¾	
Lyon *Août*	1 p.	⅝ p.	

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Lundi 30 Juin 1777

Messieurs

Creuzé..... pplles.	J.	
Viageres.....	L.	
Tontine.....	L.	

Du Mercredi 2 Juillet.

Cochin..... pplles.	L.	

Du Jeudi 3.

De S. Janvier vres.	L.	
Tontine.....	L.	
Nau ..... pplles.	M.	
Viageres.....	M.	
Tontine.....	M.	

Du Vendredi 4.

Messieurs

Lempereur.. pplles.	L.	
Viageres.....	L.	
Patu.... Viageres.	M.	
Perpétuelles.	t. l.	

Du Samedi 5.

Despeignes. Viag.	L.	
Perpétuelles..	L.	
Tontine....	Y.	Z.
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1777.	*Jeudi 10.*	*Vendredi 11.*	*Samedi 12.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	1875 72 ½ 70 .	1865 60 65 67 ½	1865 60 . . .
D°. 16es/25 . . .	. . . . .	. . . . .	1200 . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	78	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	406	. . . . .	407 . . . .
Rescriptions . .	9 ¾.	9 ¾.	9 ½ . . . .
Bil. des Fermes.	1 ½.	1 ½.	. . . . .
Bil. de la Lot. R.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. de Rentes viageres.	1665 66 . . .	1666	1666 68 . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces, deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 30 Septembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 6 Septembre.*

LES épizooties qui ont parcouru dans ces derniers tems plusieurs cantons de ce Royaume ont fait naître une multitude de recettes, de secrets & d'amulettes pour guérir les bestiaux; mais le succès n'a pas répondu à la confiance que les Propriétaires des animaux malades ont bien voulu donner à tous ces spécifiques. Malgré cette armée de Charlatans qui se sont élevés de toutes parts pour combattre l'ennemi, il n'en a pas moins fait des progrès rapides. D'un autre côté l'art de traiter les chevaux est livré chez nous comme ailleurs à des hommes sans principes qui souvent rendent ces animaux victimes de leur routine meurtriere. Notre Gouvernement a enfin ouvert les yeux sur de pareils abus; il a cru que le seul moyen de les détruire étoit d'établir une Ecole Vétérinaire dans cette Capitale. Les bons effets que produisent ces sortes d'établissemens dans les pays où ils ont lieu, l'ont déterminé à prende ce parti.

Jamais le pavillon François ne s'étoit montré aussi souvent dans nos parages que depuis quelques années. On voit très-fréquemment des vaisseaux de cette Nation passer le Sund, pour aller porter son commerce dans les Mers du Nord. Ce qui fait esperer que la Cour de France ne tardera pas à établir un Consul à Elsingor. Déjà la Russie & l'Espagne lui en ont donné l'exemple.

La pêche du Groenland a été des plus fâcheuses cette année. Deux de nos vaisseaux en sont revenus sans avoir fait aucune capture. Les équipages de ces navires, pour se consoler sans doute, assurent que les Anglois & les Hollandois n'ont pas été plus heureux.

Au mois de Juillet dernier, un homme connu sous le nom de Jacques Lilia, est mort à Gothenbourg en Suede à l'âge de 104 ans. Il s'étoit marié deux fois. Sa premiere femme lui avoit donné vingt enfans qui n'ont pas poussé aussi loin leur carriere que leur pere. De tous ces enfans il n'en reste plus qu'un seul âgé de 60 ans, qui en a lui-même huit actuellement vivans.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 8 Septembre.*

Les corvées & les autres charges tributaires sous le poids desquelles gémissoient les Paysans des Domaines de la Couronne en Bohême, vont enfin être supprimées. L'Impératrice a fait publier un Ecrit qui en annonçant cette grace à ses vassaux, expose les moyens dont elle compte se servir & pour exécuter un projet si digne de son humanité, & pour substituer à l'ancienne servitude à laquelle ses Sujets de la campagne étoient assujettis, d'autres redevances plus utiles à l'Etat & beaucoup moins onéreuses

pour eux. On assure que le dessein de Sa Majesté est de changer en biens taillables toutes les terres de son Domaine en Bohême.

Le Commerce prend dans tous les Pays Héréditaires une activité qu'il n'avoit jamais eue. Il s'établit avec succès dans plusieurs cantons où il n'en existoit pas la moindre trace, & il se revivifie par-tout où il languissoit. Il ne peut manquer de trouver faveur & protection auprès d'un Prince qui connoît les vrais moyens capables de faire le bonheur des Peuples & la prospérité des Etats. L'Empereur a expédié des ordres pour acheter à Trieste, Place maritime de l'Istrie sur le Golfe de Venise, douze vaisseaux Marchands qui sont destinés à transporter des marchandises du Pays chez l'Etranger. Le projet d'etablir un commerce réglé avec la Turquie par le Danube, & qui n'avoit pris que foiblement d'abord, se représente aujourd'hui avec tous ses avantages ; notre Ministere vient de prendre des mesures pour lui assurer une réussite infaillible. Déjà deux vaisseaux sont partis pour se rendre, par cette voie, dans la Capitale de l'Empire Ottoman. Leur cargaison consiste dans les productions de la Hongrie & des autres Pays de la Domination Autrichienne. Le commerce de la Mer Noire qui a tant d'appas pour les Russes, n'en a pas moins pour nous, & nous nous en occupons sérieusement.

De Ratisbonne, *le 12 Septembre.*

On écrit de Vienne qu'il y existe un exemple de ce que peut l'envie de réussir & l'active industrie, & qui en même tems confond tant de paresseux qui pourvus de tous leurs membres ne veulent être capables de rien. Un jeune homme qu'on dit être de notre Ville & qui s'est établi dans la Capitale de l'Autriche, y peint parfaitement le portrait en se servant des orteils de ses pieds, parce que la nature lui a refusé des mains ; il est né sans bras. On avoit bien vu quelques Peintres tels que le célébre Jouvenet en France, se servir pour travailler, de leur main gauche après avoir perdu l'usage de leur main droite ; mais on n'en avoit encore connu aucun qui peignît avec les pieds. Ce phénomene fait l'admiration de l'Académie de Peinture de Vienne ; on ajoute même qu'elle s'est fait un honneur d'admettre ce jeune Artiste à ses Séances.

ITALIE.

De Florence, *le 7 Septembre.*

Il seroit à desirer que MM. les Curés des campagnes employassent le tems qui leur reste, après avoir labouré le champ du Seigneur, à s'occuper de l'art si intéressant de cultiver la terre. L'Agriculture est une profession dont l'exercice même ne les déshonoreroit pas aux yeux du Sage, puisqu'il a été commandé par le Maître de la Nature au premier Souverain & premier Pontife de l'Univers. Cependant comme il faut avoir quelque complaisance pour nos préjugés, nous n'exigerons pas que nos Prêtres mettent eux-mêmes la main à la charue, mais au moins auroit-on quelque droit d'attendre d'eux qu'ils voulussent bien suivre les travaux champêtres de leurs Paroissiens & les aider à raisonner sur leurs opérations, qu'ils observassent avec soin leurs pratiques, leurs usages, leurs routines, pour leur en faire remarquer les abus, les inconvéniens, les désavantages ; qu'ils leur enseignassent ensuite la maniere dont ils devroient s'y prendre pour procéder plus avantageusement ; enfin qu'ils tâchassent d'établir, d'après les expériences que leur fourniroit la culture journaliere des Habitans de leur Paroisse, une bonne théorie locale. Voilà précisément ce qu'a fait un de leurs Confreres, M. Ferdinand Paoletti, Curé de Villamagna. Ce respectable Ecclésiastique vient de publier un Ouvrage qui doit être très-utile à ses Paroissiens, s'ils ont assez de docilité pour en profiter ; mais qui certainement lui méritera l'estime des honnêtes gens. Ce n'est point un Traité complet sur l'Agriculture qu'il a eu dessein de composer. Son unique but a été de donner à ses Paroissiens des instructions qui leur fussent appropriées & particulieres. En conséquence il leur conseille de préferer la culture de l'orge de Sibérie à celle de tout autre grain. Des épreuves réitérées l'ont convaincu que cette espece d'orge qu'on reconnoît à ses épis plats & à ses feuilles qui ressemblent un peu à celles du chiendent, réussit complettement dans les environs de Florence ; qu'il y mûrit promptement, qu'il y donne des

moissons abondantes, sans exiger beaucoup de semence. M. Paoletti voudroit aussi que ses Parossiens cultivassent l'iris de Florence, parce que la nature de leur sol y est très propre. Cette plante forme pour les Florentins une branche de commerce très-fructueuse. L'Auteur enseigne à ses Paroissiens la meilleure maniere de la cultiver, de dépouiller la racine de son écorce & de la lessiver. L'iris est une des plantes odoriférantes qui a toujours été le plus recherchée, soit à cause de la suavité de son parfum, soit à cause des vertus médicinales qu'on lui attribue. Les Anciens en faisoient un grand usage. Ils en mettoient infuser la racine dans de l'huile; on sçait que l'huile a la propriété de se charger de la partie odorante des substances aromatiques.

Il ne paroît pas cependant que du tems des Romains on cultivât beaucoup cette plante dans les environs de Florence. L'iris la plus renommée se tiroit, comme nous le voyons dans Théophraste & dans Pline, de l'Illirie; la seconde espece venoit de Macédoine & la troisieme d'Afrique. Dioscoride nous apprend que de son tems on coupoit les racines de l'iris par tranches & qu'ensuite on les enfiloit avec un fil pour les faire sécher à l'ombre.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 15 Septembre.*

Faire trois fois le tour de l'Angleterre, parcourir la France, l'Allemagne, la Flandres, la Hollande, uniquement pour visiter ces séjours ténébreux où regne le désespoir, où l'on n'entend que le bruit des fers, que les frémissemens du scélerat qui attend le supplice dû à ses crimes, & les gémissemens de l'innocence qui soupire après sa délivrance, voilà certainement une maniere de voyager inconnue jusqu'à nos jours. Il étoit réservé à M. Jean Howard de nous en donner le premier exemple. Cependant quel que soit la singularité de son projet, il n'en paroît pas moins respectable lorsqu'on en considere le motif. M. Howard ayant été Sherif dans sa Patrie, a eu occasion de remarquer combien est vicieuse l'administration de nos prisons; il résulte de ses observations à ce sujet qu'il n'y a peut-être pas de Nation en Europe où ces funestes demeures soient plus mal gouvernées que chez nous, qu'il n'en est peut être pas non-plus où l'humanité y soit plus outragée & le caractere de Citoyen plus flétri. C'est dans la vue d'engager notre Ministere à établir une réforme nécessaire dans cette partie de la Police que M. Howard a entrepris de visiter nos prisons & celles des Pays étrangers, de les examiner toutes par comparaison, pour voir celles qui étoient ou mieux ou moins bien régies. Il rend compte de ses observations dans un Ouvrage qui a pour titre: » Etat » des prisons en Angleterre & dans la Pro- » vince de Galles, avec des remarques pré- » liminaires & une notice de quelques pri- » sons étrangeres ». Un grand abus qui a lieu ici comme dans presque tous les pays de l'Europe, est l'usage odieux de confondre avec les criminels les plus affreux & des prisonniers qui souvent ne sont enfermés que pour de légeres fautes, & l'homme infortuné que de fâcheux revers ont livré à la merci de ses Créanciers. Il est étonnant que le Commerce paroissant être si fort en honneur chez nous, il soit néanmoins ainsi dégradé dans la personne des Commerçans malheureux.

Reconnoître & mesurer avec certitude le sillage d'un navire qui vogue sur les flots, c'est un problême de Géométrie nautique sur lequel on a beaucoup travaillé & qui n'a encore été résolu qu'imparfaitement. On nous annonce qu'un Membre de l'Université de Dublin a imaginé des instrumens d'une costruction particuliere qu'il nomme *fluximetres* à cause de leur usage, au moyen desquels il prétend être en état de déterminer avec la plus grande précision les degrés de vîtesse d'un vaisseau, en quelque tems & sous quelque climat que ce soit. Ce Particulier s'est remis pour la troisieme fois en mer, afin de mettre à une derniere epreuve ces instrumens; après quoi s'ils lui sont aussi fideles que les deux autres fois, il les soumettra à l'examen des Officiers de l'Amirauté.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De la Ferté-Bernard, *le 2 Juillet.*

Les Habitans d'un certain canton de l'Acadie, s'étoient engagés sous Louis XIV à

demeurer toujours neutres entre la France & l'Angleterre. Dans la derniere guerre, les Anglois voulurent les forcer de prendre les armes en leur faveur ; mais ils refuserent de violer leur ancienne convention. Les Anglois les traiterent en prisonniers de guerre & plusieurs furent envoyés en Angleterre. A la paix ils repasserent en France ; le Roi leur assigna une solde pour les faire subsister. Quelque tems après, le Gouvernement les envoya en Poitou pour y défricher les landes des environs de Chatellerault. On leur bâtit des habitations, on leur donna des bestiaux, des instrumens aratoires, en un mot, tout ce qui étoit nécessaire pour défricher & cultiver ces terreins incultes. C'est de l'état actuel de cette Colonie naissante qu'il s'agit dans la Lettre suivante.

Lettre à M. de Sutieres.

» Je desirois, Mr, depuis long-tems voir par moi-même les progrès que fait votre culture dans le Poitou, & particuliérement dans l'établissement des Acadiens dont j'avois entendu parler. Je viens d'y faire un voyage. Je me flattois d'avoir l'honneur de vous y saluer, & je n'ai appris qu'en y arrivant que vous étiez parti pour la Normandie, où vous dirigez l'Agriculture naissante dans les défrichemens de la forêt de Brix.

Je vous avouerai, M., que ce n'a pas été sans étonnement que j'ai vu les succès de vos nouveaux Cultivateurs dans les différens essais qu'ils ont faits tant en bled froment, méteil & avoine, qu'en chanvre, lin & autres productions utiles. Ces terreins incultes & inhabités, dont on eût dit auparavant que la nature s'étoit retirée, vont, moyennant vos principes & par vos soins, se changer en campagnes fertiles & se couvrir de Cultivateurs.

C'est ainsi que vous contribuez à l'augmentation des richesses & de la population de l'Etat en augmentant la somme de ses productions ; & l'on sera forcé d'en convenir, M., des principes de culture plus réfléchis, plus épurés, plus conformes à la marche de la nature que ceux auxquels le commun des Cultivateurs n'est que trop opiniâtrément attaché, sont seuls capables de produire ces heureux effets, que vainement on tentera d'obtenir par des méthodes contraires à celle que vous prescrivez.

Il ne faut pas, M., être Economiste, ni beaucoup versé dans les connoissances qu'exigent la culture des terres & leur stercoration, pour sentir toute l'utilité qui résulte du nouvel établissement : il fait le plus grand honneur à M. le Marquis des Cars de Pérusse qui en a conçu le projet ; & si le Gouvernement veut bien seconder son zele, il n'y a pas de doute que cette entreprise n'ait tous les succès qu'elle promet. Mais qui eût jamais pensé qu'on éprouveroit tant de difficultés de la part de gens qui s'imaginent être intéressés à la traverser ; qui auroit cru que l'aveuglement se seroit porté au point de cabaler contre les défrichemens, & contre la culture à cause des défrichemens ; que les privileges accordés aux Cultivateurs qui défrichent auroient excité leur mécontentement & les auroient portés à susciter des rixes & des disputes pour les en priver ? Je vous assure, M., que toutes ces choses m'ont étrangement surpris.

J'ai entendu les futiles objections que font ces gens-là contre vos principes ; je ne vous les répéterai pas, vous les connoissez sans doute : mais voici ce qu'ils publient sur la situation future des Colons de la nouvelle Acadie. » Que feront ces misérables, disent-» ils, quand le Gouvernement leur aura re-» tiré ses secours ? Ils se trouveront au mi-» lieu de campagnes encore incultes en par-» tie, n'ayant qu'une fort petite portion de » terre en valeur, manquant absolument de » prairies, n'ayant presque pas d'eau, avec » une insuffisante quantité de fourages pour » alimenter les bestiaux qu'on leur aura lais-» sés, dans des bâtimens peu solides & qui » s'écrouleront bientôt, dépourvus enfin de » toutes ces commodités qui sont si avanta-» geuses & si nécessaires au Cultivateur. Ils » ne pourront se procurer les fourages qu'on » leur fournit actuellement, leurs bestiaux » périront, leurs bâtimens tomberont en » ruine, & leurs facultés ne leur permet-» tront pas de les faire relever : une partie » de ces gens-là languissant dans la misere, » abandonnera des terres qu'ils regardent » déjà comme ingrates & très-mauvaises ; » l'autre laissera la charue de Brie & pren-» dra l'Araire du Poitou, qu'ils disent plus » commode & moins dispendieux ».

Voilà, M., des propos & des bruits qui pourroient bien préparer & amener ces fu-

nesses effets, si vous n'aviez des ressources qui sont inconnues à vos Antagonistes. Je ne doute pas que vous n'ayez prévu tous les inconvéniens qu'entraine cet établissement, par sa constitution & par la localité.

Comme je me propose de cultiver dans un pays qui peut, à quelque chose près, être comparé à celui dont il s'agit; que ce sera suivant votre méthode, je vous aurois la plus grande obligation si vous daigniez, M., me communiquer vos vues à cet égard, & les moyens que vous employez ordinairement pour remédier aux difficultés qu'éprouve le Cultivateur dans de semblables lieux. Je ne manquerois pas de les faire tourner à mon profit & à la perfection d'un Art dont l'utilité & la nécessité ne sont point assez senties.

Ma reconnoissance égaleroit le profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être &c.

Signé, VÉRITÉ fils ».

DU GRENOBLE, *le 16 Septembre.*

L'inoculation commence à triompher des contradictions qu'elle a éprouvées ici comme ailleurs, & cette pratique se répand généralement. Ceux même qui l'avoient combattue avec plus de chaleur, sont les premiers à y avoir recours. Peut-être même se familiarise-t-on déjà un peu trop avec cette pratique & n'apporte-t-on pas assez de précautions dans l'usage qu'on en fait.

M. le Procureur-Général informé qu'on inoculoit communément dans l'intérieur de cette Ville, a cru devoir présenter à la Chambre des Vacations une Requête contenant que, malgré l'utilité reconnue de cette méthode, il pensoit que de pareils traitemens faits dans le sein des Villes, n'étoient pas sans danger, qu'ils pouvoient nuire à la salubrité de l'air & par conséquent à la santé des Citoyens, & qu'ainsi cet objet lui paroissoit mériter l'attention du ministere public. En conséquence la Chambre, en attendant qu'il y soit pourvu par un réglement général, a rendu aujourd'hui un Arrêt provisoire qui défend à toutes personnes de faire inoculer leurs enfans ou autres parens, & à tous Médecins, Chirurgiens & Gens de l'Art d'inoculer qui que ce soit dans l'enceinte de la Ville.

D'AMIENS, *le 17 Septembre.*

Les Négocians de la Généralité d'Amiens ont fait, de tout tems, un commerce considérable d'eaux-de-vie. Le Roi voulant favoriser ce commerce leur a, par Arrêt de son Conseil du 30 Mai 1724, revêtu de Lettres-Patentes enregistrées le 6 Juillet suivant, accordé permission » de prendre crédit pendant deux mois sur leurs soumissions pour le payement des droits des eaux-de-vie qu'ils feront venir par mer par le Port de Saint-Valery, avec injonction au Fermier de leur accorder ce délai ». Ils avoient toujours joui paisiblement de cette grace, lorsqu'il plut au Receveur du Port d'entreprendre de les en priver. Le 5 Avril 1775, quatre pieces d'eaux-de-vie arriverent au Port pour le compte du sieur d'Argent; dans le moment qu'on se disposoit à les enlever pour les conduire dans les magasins de ce Négociant, le Receveur survient & déclare qu'il saisit les barriques d'eaux-de-vie du sieur d'Argent *pour sûreté des droits dus* à raison de ces quatre pieces & de quatre autres qui lui étoient arrivées deux jours auparavant, & sans délai il les fait transporter avec éclat dans le magasin de l'Adjudicataire des Fermes.

Le sieur d'Argent informé de ce qui se passe, se presse d'envoyer au Bureau un sac d'argent pour y consigner par provision tout ce que le Receveur exigeroit. Le Receveur demande une somme de 593 liv. 16 sols, & aussi-tôt il est satisfait. Après ce payement il paroissoit naturel qu'on remît au sieur d'Argent les quatre pieces d'eaux-de-vie qui lui avoient été enlevées; cependant le sieur d'Argent éprouve un refus, il est obligé d'avoir recours à l'autorité de la Justice; il présente sa Requête en l'Election d'Amiens, & après y avoir articulé les faits relatifs à l'enlevement de ses eaux-de-vie, il en demande la restitution avec 10,000 l. de dommages & intérêts. Un premier Jugement contradictoire du 7 Avril condamne par provision le Receveur à rendre les quatre pieces d'eaux-de-vie. A la suite de ce Jugement est intervenu une Sentence de l'Election du 17 Février 1776, qui déclare le sieur d'Argent non-recevable en la demande qu'il avoit formée contre le Receveur, » afin du crédit forcé de deux mois » pour le payement des droits des eaux-de-

» vie qui arriveront en cette Ville à sa desti-
» nation ». Et sur le surplus des demandes respectives, elle prononce un hors de Cour, les dépens compensés.

Le sieur d'Argent en a sur le champ interjetté appel, en ce que 1°. il avoit été déclaré non recevable dans sa demande afin de crédit de deux mois; 2°. en ce que les Parties avoient été mises hors de Cour sur la demande en dommages & intérets, radiation d'injures, & affiche de la Sentence; 3°. en ce que les dépens avoient été compensés.

La Cour des Aides de Paris, faisant droit sur l'intervention des Négocians d'Amiens qui étoient intervenus au procès, & sur l'appel du sieur d'Argent, a, par son Arret du 5 Septembre dernier, déclaré l'enlevement des quatre barriques d'eau de-vie, nulle, injuste & déraisonnable; a condamné l'Adjudicataire des Fermes en trois cens livres de dommages & interets, pour avoir contrevenu à l'Arrêt du Conseil qui autorise les Négocians en gros à ne payer les droits pour les eaux-de-vie qu'ils font venir par le Port de Saint-Valery, que deux mois après leur arrivée, & a de plus ordonné que le présent Arrêt seroit imprimé & affiché jusqu'à concurrence de cent exemplaires, aux frais & aux dépens de la Partie du sieur d'Argent, & enfin a condamné ladite Partie en tous les dépens.

Cette affaire, qui n'est pas fort considérable en elle même, suffit cependant pour faire voir combien le plus petit obstacle peut nuire au Commerce & en arreter le mouvement. Le sieur d'Argent, pour donner une idée de l'étendue de son commerce, remarque dans un Mémoire qu'il a publié à l'occasion de son procès, que depuis le premier Octobre 1773 jusqu'à pareil jour 1774, il a fait venir & entrer dans son magasin 12 mille 793 veltes d'eaux de vie, dont les droits font un objet de plus de 62,000 liv. Puis il observe que l'éclat de la saisie faite sur lui a porté un si terribl coup à son crédit que depuis le mois d'Octobre 1774 à pareil jour 1775, il n'a reçu que 3474 veltes d'eaux de vie. La différence en *deficit* est par conséquent de 9319 veltes, qui, à raison 111 liv. la velte, font un objet de 102 mille 509 liv.

Voilà les effets de la démarche inconsidérée d'un Commis. Cet homme a tout-à-la fois nui au Commerce d'une Ville, altéré la fortune d'un Citoyen, compromis les intérets de ses Commettans qui ont moins profité du commerce du sieur d'Argent qu'à l'ordinaire; de plus il leur a attiré le désagrément de la perte d'un procès & les murmures du Peuple qui, naturellement indisposé contre ceux qui sont chargés de lever les impositions, a toujours l'injustice de rendre les Chefs responsables des écarts de leurs subalternes.

De Paris, *le 26 Septembre.*

Nous continuons à nous appercevoir & à jouir des heureux effets de la derniere Ordonnance rendue par Sa Majesté pour bannir la mendicité de cette Ville. Le Public n'est plus assailli dans les Eglises & dans les promenades par une foule de mendians importuns. Nous n'avons plus sous les yeux le triste spectacle de ces malheureux qui affreusement mutilés inspiroient plutot l'horreur que la pitié. Enfin nous ne sommes plus indignés de voir ces troupes de fainéans de l'un & l'autre sexe qui, pleins de santé & de vigueur, cherchoient à surprendre la charité publique en se couvrant des livrées de la misere ou en feignant des infirmités qu'ils n'avoient pas. Pour enlever à ces derniers tout prétexte d'excuser leur oisiveté, le Roi, par le dernier article de la nouvelle Ordonnance, veut » que les pauvres valides soient
» reçus dans les atteliers de charité ou aux
» travaux que S. M. a établis dans les diffé-
» rentes Paroisses de cette Ville & Faux-
» bourgs, pour leur procurer leur entretien
» & leur subsistance ».

La police concernant les pauvres & les mendians est un objet qui a toujours mérité l'attention des Législateurs chez tous les Peuples. On pourroit, pour le prouver, citer ici un grand nombre d'exemples tirés de l'Histoire de toutes les Nations & de tous les âges; on se contentera de quelques uns qui ne déplairont peut-être pas à nos Lecteurs.

Nous lisons dans Herodote qu'il y avoit en Egypte des loix très-sévéres contre ceux qui vivoient dans l'oisiveté; un paresseux y étoit traité comme un criminel d'Etat. Ce même Historien remarque que Solon emprunta cette loi des Egyptiens & qu'il l'établit à Athenes, où elle s'observoit scrupuleusement. En général tous les Peuples de la

Grece avoient adopté les mêmes maximes. Ils regardoient les fainéans comme des parties mortes qu'il falloit se hâter de retrancher du corps de l'Etat. Platon les bannissoit de sa République. » Il n'y aura pas, dit-il, » dans notre Etat de mendians. S'il s'y trou- » ve des gens qui veuillent suivre ce genre » de vie, & qui se mettent sur le pied de » demander l'aumône aux Citoyens, en es- » sayant de toucher leur commisération par » des prieres, les Gouverneurs des Provin- » ces les chasseront, afin de purger le pays » de cette espece d'animal nuisible. En ef- » fet, ajoute-t-il ailleurs, il faut néces- » sairement que dans une Ville où il y a » des mendians, il se rencontre aussi des » filous cachés, des coupeurs de bourse, » des sacrileges & des malfaiteurs de toute » espece ». Les anciens Romains étoient à cet égard dans les mêmes principes, ainsi qu'il seroit aisé de le montrer par plusieurs traits de leur histoire.

Les Anciens ne se contentoient pas de rendre des Ordonnances contre les vagabonds, les fainéans & les mendians; ils avoient l'attention de leur fournir les moyens de s'occuper & de les mettre dans la nécessité de travailler de gré ou de force. Par exemple, il y avoit à Alexandrie des Atteliers ou l'on occupoit tous ceux qui manquoient d'ouvrage. Il n'est personne dans cette Ville, disoit l'Empereur Adrien, qui vive dans l'oisiveté. Les uns coulent du verre, les autres préparent le *papyrus*, d'autres travaillent à des ouvrages de lin; puis il ajoute une circonstance qui mérite d'être remarquée. » Les » gouteux, les aveugles & ceux même qui » sont privés de l'usage de leurs mains, y » trouvent de quoi s'occuper, malgré leur » état d'infirmité. *Podagrosi quod agant habent; habent cæci quod faciant: ne chira- » grici quidem apud eos otiosi vivunt* ».

Notre Administration n'a jamais négligé non-plus les moyens de détruire la mendicité, & l'on peut dire qu'il n'y a point de projet auquel elle soit revenue plus souvent. Si on rassembloit toutes les Ordonnances & Réglemens qui ont été faits, à commencer seulement au regne de Charles IX, pour faire cesser la mendicité & pour obliger les mendians valides à travailler, on en formeroit un recueil très-volumineux. Mais diverses circonstances ont toujours empêché que ces sages réglemens eussent une exécution parfaite & durable. Nous voyons qu'une des principales causes de leur cessation a communément été le défaut de fonds. Cependant n'y auroit-il pas moyen de s'assurer des ressources toujours subsistantes pour entretenir les pauvres infirmes dans les Hôpitaux, & pour soutenir des Atteliers publics où l'on feroit travailler les pauvres valides, sans charger l'Etat & sans fatiguer les Citoyens?

Cette multitude innombrable de pauvres qui vaguoient dans les rues & les places publiques, & que la derniere Ordonnance a fait disparoitre, ne vivoient que des libéralités des Citoyens. Il existe donc réellement entre les mains du Public un fonds capable de faire subsister ces malheureux par-tout où ils peuvent être. Il ne s'agiroit que de trouver les moyens (& ils ne sont point introuvables) de recueillir ce fonds; mais il seroit à desirer que ces moyens ne changeassent rien à la maniere dont il étoit perçu ci-devant, c'est-à dire qu'il faudroit que les Citoyens eussent la liberté de contribuer ou non, suivant leur bon plaisir; de ne donner que quand ils le jugeroient à propos, & aussi peu à la fois qu'il leur plairoit. En effet tel Particulier mal-aisé qui peut-être tiroit de sa bourse dix sous tous les ans pour les pauvres, sans s'appercevoir que cette somme l'incommodât, parce qu'il ne la donnoit qu'en distribuant de loin en loin quelques pieces de notre plus petite monnoie, se trouveroit gêné si on exigeoit de lui cette même somme en un seul paiement. Il n'est certainement personne qui ne se fit un plaisir de continuer comme auparavant ses libéralités, pour concourir au maintien d'un réglement & d'établissemens dont les avantages sont déjà si sensibles. D'ailleurs les personnes pieuses qui étoient dans l'usage de faire des distributions d'argent aux pauvres mendians seroient sûres que leur charité ne contribueroit plus à entretenir la paresse & tous les vices dont elle est la mere. Au reste nous hasardons ces idées sans aucune prétention & avec toute la réserve qui nous convient; nous n'avons pas la présomption de vouloir suggérer des vues à la sagesse de ceux qui nous gouvernent.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 20 Sept. 1777 au Mercredi 24 dudit, le froment s'est vendu à la Halle,

de 20, 21, 22, 23 à 24 l.; le ſeigle, de 9 l. 15 ſ., 10 à 10 l. 10 ſ.; l'orge, de 9 l. 15 ſ., 10 à 10 liv. 10 ſ. Le froment au Port de la Greve, de 20 l. 10 ſ., 21, 23 à 25 l.; le ſeigle, de 9 liv. 10 ſ., 10 l. à 10 l. 5 ſ.; l'orge, de 9 l. 10 ſ. à 10 l. 5 ſ. *le ſeptier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 20 Sept. 1777 au Mercredi 24 dudit, l'avoine s'eſt vendue à la Halle, de 20, 21 l. 5 ſ. à 22 l.; *idem* à la Greve, de 20 l. 5 ſ., 21 à 22 l. *le ſeptier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'eſt vendu Porte S. Michel, le 27 Sept. 1777, de 56 à 57 l.; *idem* nouveau, de 54 à 55; le cent de paille vieille, de 22 à 23 l.; *id.* nouvelle, de 20 à 21 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 46 à 47; *idem* nouveau, de 44 à 45; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 19 à 20; *id.* nouvelle, de 18 à 19; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 40 à 41; *idem* nouveau, de 39 à 40; le cent de paille vieille, de 19 à 20 l.; *id.* nouvelle, de 17 à 18 l.; le foin à la Grêve, de 35 à 36 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 24 Septembre 1777.

Or de Portug. à	725	℔	ß	marc.
Du Mexique à	716			marc.
Du Pérou à	708			marc.
Les guinées à	722			marc.
Ducats à	98	5		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à	83	10		once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	17	6	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52			marc.
Piaſtres à	49	7	6	marc.

CHANGES DE PARIS, *du 27 Septembre 1777.*

Amſterdam	54
Londres	31 11 16e.
Hambourg	188 ¼ *lettres.*
Madrid	15 2 à 2 6
Cadix	15 0 à 15 0 6
Livourne	95 ¾
Gênes	93 ¼ à ½
Lyon *Août*	1 ⅛ p. ⅝ p.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix premiers mois 1777.

Du Jeudi 25 Sept. 1777. *Meſſieurs*			Du Vendredi 26. *Meſſieurs*		
Deſchapelles.. vres.	F.		Lempereur.. pplles.	C.	
Perpétuelles..	F.		Viageres.....	C.	
Decourmont. pplles.	J.		Boſcheron... pplles.	C.	
Viageres.....	J.		Viageres.....	B.	
Aliſſant..... Viag.	C.		Peinchein.... vres.	A.	
Tontine.....	C.		Perpétuelles.	A.	
Nau..... pplles.	H.		Patu..... Viag.	H.	
Viageres....	H.		Rouillard.... pplles.	C.	
Tontine.....	H.		Viageres.....	A.	
De S. Janvier vres.	C.		Creuzé..... pplles.	A.	
.....			Viageres.....	A.	
.....			Tontine.....	A.	
.....			Thevenin... pplles.	C.	
.....			Viageres....	F.	
.....			.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Sept. 1777.	Jeudi 25.	Vendredi 26.	Samedi 27.
COMP. D. IND.			
Actions . . .	1880 75 80 . .	1887 ½ 90 87 ½ .	1882 ½ 85 87 ½
D°. 16es/25es . . .	. . . . .	. . . . .	1215 . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	408	. . . . .
Reſcriptions . .	9 ½	9 ¾ ½	9 ½ ¼ ½ . .
Bil. des Fermes.	1 ½	1 ¾	. . . . .
Lots de 48 l. .	842 36 31 30 28 26	832 36 32 30 28 27	827 26 25 24 (24
Lots de 150 l. .	1756	1775 80 77 . .	1767 60 58 .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par ſemaine. L'abonnement de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adreſſer à Paris au Bureau Royal de Correſpondance, rue des Portes S. Sauveur. On s'abonne auſſi au même Bureau pour les Annonces, deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 18 Novembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 17 Octobre.*

LE Roi a fait publier une Ordonnance concernant les baux des biens nobles, dans le cas où ils seroient proposés à l'enchere. Cette loi met dans un juste équilibre les intérêts & des Fermiers & des Propriétaires. Par une autre Déclaration, Sa Majesté soumet à une nouvelle police l'administration des magasins à grain dans les Duchés de Schleswick, de Holstein & dans la Seigneurie de Pinneberg. Ce sage Réglement a pour objet d'assurer des approvisionnemens immanquables dans des tems de disette. Mais il est si bien combiné qu'il ne portera aucun préjudice aux Agriculteurs qui plus d'une fois se sont vus forcés à contribuer de leur bourse pour former de pareils emmagasinemens, lorsqu'ils ne pouvoient pas fournir du grain en espece.

DIVERS CANTONS D'ALLEMAGNE.

DE BERLIN, *le 19 Octobre.*

Il s'est élévé un grand démêlé entre le Docteur Barth de Heydesheim, & M. Nicolaï, Sçavant très-distingué de Berlin, à l'occasion du projet que le premier a formé de faire réimprimer pour son compte, avec des supplémens de sa façon, la partie Théologique de la Bibliothéque Universelle Allemande. M. Nicolaï pense que toute contrefaçon est un vol, une piraterie. Le Docteur soutient une autre thèse, il prétend au contraire qu'en faisant un nouveau titre à un Livre & y ajoutant quelques légeres additions, ou quelque *errata*, on peut s'approprier un Ouvrage qu'on n'a pas fait. Il soutient même que c'est un moyen d'enrichir le commerce de la Librairie. Mais il n'a pas pour lui le Public qui en général paroit persuadé que tous les Contrefacteurs doivent être regardés comme des Brigands & des Corsaires. Les François sur-tout auroient bien lieu de se plaindre de cette espece de brigandage, si les contrefaçons qui se font de leurs Livres en Allemagne, n'étoient pas exécutées de maniere à dégoûter ceux qui ont le moyen de se procurer les originaux.

DE LEIPSICK, *le 18 Octobre.*

On voit actuellement au Bureau des Annonces de cette Ville, plusieurs nouveaux modeles d'instrumens & de machines utiles qui font honneur à l'industrie de leurs Inventeurs. Sçavoir. 1°. Le modele d'un fourneau imaginé d'après ceux de M. Franklin. Ce fourneau est orné comme une cheminée fixe; il échauffe très bien les appartemens, & on peut en modérer la chaleur à volonté. 2°. Une petite machine pour faire tenir droits les enfans & empêcher que leurs

membres ne prennent une mauvaise forme. 3°. Le modele d'une machine pour donner de l'air aux greniers où l'on conserve du grain. 4°. Le modele de sceaux pour les incendies. Ces sceaux sont faits de paille & d'osier étroitement entrelacés; ils ne laissent point échapper l'eau, & d'ailleurs ils ont l'avantage d'être très-légers. On en doit l'invention à un Aveugle qui demeure près de Zeitz. 5°. Le modele d'une table à écrire, plus commode que celles qu'on connoît. Cette découverte doit intéresser sur-tout les Gens de Lettres.

Le Docteur Weiz de Quedlinbourg a trouvé un moyen infaillible pour guérir les cancers. Le Bureau des Annonces de Leipsick est en état de fournir des preuves de l'efficacité de ce remede.

De Seenhauzen (*dans la Vieille-Marche*), *le* 19 *Octobre*.

Malgré l'abondance de la récolte, le prix du grain hausse considérablement, parce qu'on s'apperçoit que celui de la derniere moisson est presque généralement ergoté. Voilà une belle occasion pour M. Paalzon, Recteur Emérite de cette Ville, de tirer avantage du secret qu'il possede de purifier le bled attaqué de cette maladie, de maniere qu'on peut en composer du pain aussi bon & aussi sain que celui qui se fait avec le grain le plus pur. Ce même grain, lorsqu'il a été traité conformément à la méthode de cet Agronome, peut aussi trés bien servir pour les semailles.

M. Paalzon de plus sçait un moyen de sauver les jeunes poulains auxquels les pieds enflent lorsqu'ils sont trop chargés de nourriture, & que cet accident fait souvent mourir. Mais, dit notre Correspondant, le Recteur Emérite ne confie son secret qu'à ceux qui lui confient aussi une petite discrétion.

De Lautern, *le* 21 *Octobre*.

La Société Electorale Physico-Economique Palatine ne s'occupe pas seulement à cultiver elle-même les Sciences qui tiennent à l'Economie, elle s'applique encore à former des Eleves dans la théorie & la pratique de ces connoissances utiles. Il existe déjà plusieurs Etablissemens en faveur de l'Agriculture & des Arts qui sont sous sa direction. Elle encourage sur-tout la culture des différens arbres étrangers dont les Ouvriers en bois peuvent tirer parti. De ce nombre sont l'Erable Negundo qu'on a vu fleurir pour la premiere fois à Manheim, au Jardin de l'Electeur en 1775; l'Erable de Montpellier; l'Erable moucheté, l'Amorpha en buisson; le Tragacanthe Astragalus, différentes sortes de buis, & plusieurs autres especes d'arbres d'Asie & d'Amérique.

De Hambourg, *le* 20 *Octobre*.

Quelques Pêcheurs ont trouvé, dans le cours du mois de Septembre dernier, près de Weser, un gros poisson que la tempête avoit jetté sur la côte. Ils en ont tiré une quantité prodigieuse de graisse qu'on a chargée dans sept barques & qui a fourni beaucoup d'huile. Il paroît que ce monstre est un Cacholat.

ITALIE.

De Venise, *le* 16 *Octobre*.

Le Couvent de S. Antoine de Castello, occupé ci-devant par des Religieuses supprimées, va devenir l'asile des Matelots qui, par leur grand âge ou par leurs infirmités ne sont plus en état de servir la République.

De Florence, *le* 18 *Octobre*.

Le second jour de Janvier de l'année prochaine sera l'époque où les morts seront enfin séparés ici des vivans. Dès ce jour, on commencera à transferer dans un Cimetiere public assez éloigné de l'enceinte de la Ville tous les cadavres qui pourront être transportés, sans en excepter, dit-on, ceux qui reposent fastueusement dans des tombeaux élevés à grands frais.

Le cinq du mois d'Août dernier on ressentit à Radicofani de fortes secousses de tremblement de terre qui ont causé des dommages considérables aux Fabriques du pays & ont renversé une maison dont la chûte a écrasé une femme avec son enfant. Il y a non-loin de ce lieu un volcan qui jadis vomissoit des flammes. On appréhende fort qu'il ne recommence ses irruptions, & ces craintes sont fondées sur ce qu'on a en-

rendu après les secousses des mugissemens souterreins qui ont duré assez long-tems. Les Habitans ont été si fort alarmés qu'ils ont pris le parti d'aller s'établir dans la plaine.

DE ROME, *le* 18 *Octobre.*

Le desséchement des Marais Pontins qui avoit fixé l'attention des anciens Romains, est une entreprise que la Cour de Rome poursuit avec beaucoup d'activité. Il paroît qu'il étoit réservé à Sa Sainteté actuellement regnante de la conduire à sa perfection. Un très-grand nombre d'Ouvriers sont commandés pour ces travaux, & le Saint-Pere a ordonné de leur construire sur les lieux mêmes, des demeures commodes pour leur servir de retraite contre l'intempérie des saisons.

La coupe des bois qui environnent ces marais, & qu'il est nécessaire d'abattre pour en faciliter le desséchement, vient d'être adjugée à M. Charles Giorgi, Négociant. Ce marché s'est conclu aux conditions qu'il donneroit dix-neuf paoli de chaque canne de terrein boisé qu'il exploiteroit, & trois écus pour chaque millier de fagots qui lui reviendroit de cette exploitation.

ESPAGNE.

DE MADRID, *le* 21 *Octobre.*

Nous attendons avec impatience la flotte de la Vera-Cruz. On assure qu'elle sera une des plus riches qui soit arrivée ici depuis long tems de l'Amérique. Elle apporte 30 millions de piastres; mais on n'est pas sans quelque inquiétude sur son sort. Il s'est répandu un bruit qu'elle pourroit bien être attaquée sur sa route par des vaisseaux étrangers. Quoique ce bruit paroisse, comme tant d'autres, destitué de fondement, cependant, pour tranquilliser les esprits, le Gouvernement a eu la condescendance d'expédier à la Vera-Cruz un *Aviso* qui suspend jusqu'à nouvel ordre le départ de cette flotte.

Le Roi a donné des ordres au Vice-Roi du Mexique pour faire réparer les Chantiers de Tocotalpan situé dans le Golfe à seize lieues au sud de la Vera-Cruz; & pour y construire des vaisseaux de ligne comme dans le siecle passé; on est actuellement occupé à ce grand travail. Chaque Etat du Mexique, pour donner à Sa Majesté des preuves de son zele, lui a offert de contribuer, de ses propres deniers, aux frais qu'exigeront ces travaux. La Chambre Consulaire de cette Colonie donne, dit on, 300,000 piastres fortes; le Corps des Mineurs 300 mille; le Comte de Regla 200,000; l'Archevêque & le Chapitre 80,000; la Ville de la Puebla 80,000, & celle de la Vera-Cruz 50,000; ce qui fait en tout une somme de cinq millions de France. Le Vice-Roi se propose aussi de faire construire à ses frais un vaisseau de ligne.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 10 *Novembre.*

Au commencement de ce mois de Novembre, le Lord Maire donna des ordres pour que le pain continuât à se vendre le même prix. Les Boulangers se plaignirent. Le Lord Maire leur répondit que pendant longtems ils avoient eu l'avantage de le vendre beaucoup plus cher qu'il n'avoit été ordonné, par Acte du Parlement. Ils lui repliquerent que plusieurs d'entr'eux, vu la modicité de leur gain, avoient été obligés de quitter leur commerce. Le Lord leur répartit que cela devoit procéder de quelque autre cause que du manque de profit actuel, parce que celui qu'ils faisoient étoit raisonnable, & il ne changea pas de résolution.

Le Capitaine d'un navire arrivé de Bordeaux ici, dans les derniers jours d'Octobre, nous apprend que plusieurs vaisseaux François sont entrés dans ce Port avec une grande quantité de morue qu'ils avoient chargée au Banc de Terre Neuve. Les équipages de ces bâtimens paroissoient très-contens de leur pêche.

Sur la fin du mois d'Octobre dernier, Anne Johnson, veuve de Robert Johnson, Tisserand, mourut à Askew, proche Bedale, dans la Province d'York, âgée, dit-on, de cent cinquante ans. Environ trois mois avant sa mort, elle jouissoit encore de tous ses sens, excepté de l'ouie. Tous les jours elle faisoit plusieurs milles dans les champs où elle alloit ramasser des petits morceaux de bois. C'étoit son occupaton journaliere.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Lyon, *le 6 Novembre.*

Il y a eu à la fin de la ſemaine derniere dans cette Généralité des ouragans & des pluies d'une violence extrême. Pluſieurs bâtimens ont été renverſés; pluſieurs murs de terraſſe ſe ſont écroulés. Pluſieurs torrens ont groſſi avec tant de promptitude qu'il n'a pas été poſſible de ſauver ni les meubles ni les proviſions dans les maiſons qui ſe ſont trouvées expoſées les premieres à leurs ravages. En quelques endroits les vins qu'on venoit de recueillir ont été entiérement perdus. Les eaux de la Saône ſe ſont accrues ſi ſubitement quelles ont entrainé, ſans qu'on ait pu s'y oppoſer, une grande quantité de tonneaux amenés ſur ſes bords pour être chargés ſur des bateaux. Enfin tous ces dégâts, qu'on ne peut cependant regarder que comme des malheurs particuliers, montent à des ſommes conſidérables.

Les Manufactures de ſoierie ſont toujours dans une eſpece de langueur très-fâcheuſe. A peine oſe-t-on eſpérer que la diminution prochaine du prix des ſoies, dont on ſe flatte, puiſſe ſuffire pour remettre les choſes ſur un meilleur pied. Il faudroit, avec l'abondance des matieres premieres, voir revenir le goût des bonnes & ſuperbes étoffes dont le tiſſu très-varié occupoit utilement & pendant long-tems nombre d'Ouvriers qui maintenant perdent dans une inaction forcée leurs beaux jours & leurs talens. Mais l'empire de la mode a tout ſubjugué. Nous n'avons plus que de petits deſſins, de petites étoffes & de petits Ouvriers qui meurent de faim.

On fait ici le plus grand éloge des vertus des eaux de la Boiſſe, près Chambéry. Nombre de perſonnes de cette Ville y ſont allées, & quelques-unes en ſont revenues fort contentes. C'eſt principalement contre l'hydropiſie, les obſtructions, les maladies cutanées, la gravelle & les vapeurs qu'on prétend que ces eaux ſont ſouveraines.

A n'enviſager les eaux minérales que politiquement, il eſt très-utile de faire la recherche de celles qui ſe trouvent dans chaque canton; car indépendamment du bien qu'elles peuvent faire aux malades, elles en font auſſi au pays, en y répandant beaucoup d'argent, ſur-tout ſi on a ſoin de leur donner de la réputation.

D'Orléans, *le 7 Novembre.*

Lettre au Rédacteur de la Gazette. » Les récoltes de toute eſpece de grains ſont finies, Mr, dans les Provinces qui avoiſinent Orléans. Celle du froment eſt la plus forte en paille qu'on ait faite depuis 1763. Quelle que ſoit la grandeur des granges, elles ont été preſque par toute la Beauce trop petites pour la contenir. Il n'y a preſque pas de fermes où l'on ne voie un ou pluſieurs tas de gerbes qu'on appelle des mailles en dehors de ces bâtimens, & ſi l'épi étoit auſſi grainu qu'il pourroit l'être, l'abondance eût été complette. Mais les pluies répétées & froides que nous avons eſſuyées vers la fin de Juin & dans le tems de la floraiſon, ont fait couler la fleur, & celles de Juillet qui ont couché les pailles en beaucoup d'endroits, ont empêché une quantité aſſez conſidérable du grain qui étoit formé, de groſſir. Heureuſement que le mois d'Août a réparé une partie des torts des mois précédens. La chaleur ſurvenue quelques jours avant la pleine moiſſon, & qui a continué, a donné au grain la plus parfaite maturité & le tems ſec a un peu relevé les pailles qui étoient couchées. On peut aſſurer qu'en général les grains ſont très peſants & très-ſecs; & ſi les Fermiers ont ſoin de ſéparer les pailles qui ont été verſées de celles qui ſe ſont ſoutenues, ou s'ils font cribler leur grain avec attention, ils ſeront d'une vente ſûre & d'une conſervation facile. Il réſulte des obſervations faites depuis la moiſſon, que la grainaiſon eſt plus foible d'un quart & plus que dans les années où elle eſt complette. Douze gerbes qui dans les très-bonnes récoltes rendent 75 à 80 livres de grain, poids de marc, ne donnent cette année que 60 à 65, & encore ſont ce les gerbes les plus riches, car la plûpart ne produiſent guères que de 40 à 50 livres. Mais il y a tant de paille que la récolte, ſans être une des plus avantageuſes poſſible, eſt encore excellente. Quoiqu'il en ſoit, les beſoins connus des Provinces du midi de la France, maltraitées par l'intempérie des ſaiſons,

paroiſſent ſoutenir le prix du bled & le ſoutiendront vraiſemblablement au même taux ou à peu près, le reſte de l'hiver. Ce ſera le fruit de la libre circulation. Si nous verſons nos bleds au midi, ceux des Provinces du haut de la Loire deſcendront chez nous & nos approviſionnemens ſe compenſeront. On obtiendroit de plus grands avantages de l'exportation ſi elle étoit ouverte & connue.

Les ſeigles n'ont pas été auſſi féconds en paille que les froments; ils le ſont plus en grain. Il n'y a que que quelques Paroiſſes maltraitées par la gelée du 20 Avril où l'on ſe plaint de la récolte du grain en proportion de la paille. C'eſt un ſi petit objet ſur la quantité, que le prix n'en a reçu que très-peu d'augmentation.

L'orge n'eſt pas auſſi abondante que le froment; néanmoins le prix en eſt bas, & il eſt probable qu'on ne l'employera qu'à engraiſſer les volailles & les autres animaux de baſſe-cour.

La récolte de l'avoine eſt la même que celle du froment, très-fertile en pailles & moins en grain; celle des pois & des veſces ne laiſſe rien à deſirer. Les avoines ont éprouvé, ſuivant l'imagination de nos Fermiers, une ſorte de déchet, faute d'avoir été mouillées auſſi-tôt après avoir été fauchées & avant d'avoir été ſerrées dans les granges. C'eſt une pratique de la Beauce tout-à-fait oppoſée à celle de beaucoup de Provinces, & en particulier du Berri, de laiſſer pénétrer par la pluie les avoines coupées, avant de les enlever. On prétend qu'il en réſulte deux avantages; le premier, c'eſt que le grain enflé par l'humidité remplit davantage la meſure; le ſecond, c'eſt d'en rendre le battage plus aiſé & de fournir le moyen de tirer le grain des pailles plus complettement. Mais il n'eſt pas bien ſûr que l'augmentation ſur le volume de l'avoine groſſie par l'eau ſoit une richeſſe. il eſt vrai qu'il faut moins de grain mouillé que de grain ſec pour remplir la meſure. Mais auſſi le grain ſec n'eſt-il pas une nourriture plus ſubſtantielle que celui dont le volume a été gonflé par l'humidité? Il doit en être de l'avoine comme du vin qui augmente en quantité ſi on y mêle de l'eau, mais dont la qualité diminue en proportion. Si le Fermier craint que la quantité ordinaire d'avoine ſeche ſoit trop nourriſſante, & que ſa proviſion ne ſuffiſe plus à l'entretien de ſes chevaux pendant le cours de l'année, qu'il diminue plutôt la meſure qu'il a coutume de leur faire diſtribuer; ſes chevaux ne ſeront pas moins nourris & ſa proviſion ſera ſuffiſante. Quant au battage, s'il n'eſt pas auſſi facile ni auſſi parfait, lorſque l'avoine n'a pas été humectée par la pluie, cet inconvénient ſe trouve bien compenſé par la qualité des pailles qui valent mieux ſeches que mouillées, & qui en conſervant encore un peu de grain, fourniſſent une meilleure nourriture aux vaches de notre Beauce, leſquelles n'en ont pas d'autre à l'étable.

Les bleds noirs ou ſarraſins, brûlés par la ſéchereſſe des mois d'Août & de Septembre, n'ont point rempli les belles eſpérances qu'ils avoient données & la récolte en a été preſque nulle.

Celle des foins, quoique bonne en général pour la quantité, ne l'eſt pas auſſi univerſellement pour la qualité. Les prés hauts & hâtifs, qui ont mûri les premiers, ont eſſuyé en grande partie les pluies des mois de Juin & de Juillet. Les prés tardifs & bas qu'on a fauchés en Août ont très-bien réuſſi. Le prix du foin n'eſt pas haut & varie ſuivant qu'il eſt mieux ou moins bien conſervé.

Les vendanges ont été miſérables. On ne les a jamais vues ſi mauvaiſes dans cette Province de mémoire d'homme. On n'y a pas fait un ſeizieme, peut-être même un vingtieme d'année, tout compenſé. Le peu de vin qu'on a recueilli, nourri de chaleur, a du feu peut-être plus que de délicateſſe. Nos Vignerons, & ſur-tout ceux qui ſont Propriétaires & pour qui par conſéquent les frais de culture ont été en pure perte, ſe trouvent dans une poſition très-fâcheuſe. Heureuſement que le pain n'eſt pas cher. Le pain commun de neuf livres ne vaut aujourd'hui que 15 ſous, & il eſt vraiſemblable qu'il n'augmentera pas.

La vigne n'a pas ſouffert ſeule de l'intempérie des ſaiſons. Preſque tous les autres fruits ont manqué. La poire a un peu plus donné que le reſte. La châtaigne dont la culture s'étend dans notre Province, a été aſſez abondante dans quelques cantons, mais elle eſt petite preſque par-tout.

La nourriture des beſtiaux a eu de bons ſuccès. Les laines, les brebis, les moutons,

les bêtes aumailles ont été vendues avantageusement. En général la Sologne n'a été maltraitée ni l'année derniere ni celle-ci, & l'espérance renaît un peu dans cette malheureuse Province qui a été écrasée par une multitude de fléaux de toute nature pendant les sept années antérieures.

De Rouen, *le* 10 *Novembre.*

Un Arrêt du Conseil du 24 Juin dernier, rendu dans une contestation entre les Négocians de cette Ville & les Commis des Fermes, a donné lieu au Rédacteur d'une Feuille périodique, de commettre une erreur qu'il est très important de rectifier. Comme cette erreur intéresse essentiellement le Commerce, nous croyons ne pouvoir mieux faire, pour détromper le Public, que d'inserer dans cette Gazette l'article suivant, où il sera à sa place naturelle.

Les sieurs Taillet & Payenville, en déclarant aux Commis des Fermes, des marchandises, les avoient données, par méprise, pour être d'un poids plus fort que celui qu'elles se sont trouvées véritablement avoir à la pesée à la romaine lors du recensement. Ces Commerçans ont soutenu ne devoir les droits que sur le poids constaté par la pesée, & non sur celui de la déclaration qu'ils avoient faite à leur préjudice. Les Commis du Fermier ont eu d'autres prétentions. Sur cette contestation est intervenu Arrêt de la Cour des Aides de Rouen le 24 Mai 1776, lequel 1°. a jugé *bonnes & suffisantes* les offres faites par les sieurs Taillet & Payenville, de payer les droits proportionnellement au poids constaté par la pesée. 2°. Cet Arrêt a déclaré » que dans le cas où il n'aura pas été fait de » pesée au lieu du chargement, le Fermier » sera tenu, sur la simple déclaration du » nombre des ballots, des marques & nu- » méros qui y seront, & de la qualité des » marchandises, de donner un permis de » décharger, & de souffrir que la pesée des » marchandises soit faite avant d'en faire la » déclaration, quant au poids ». 3°. Par ce même Arrêt, le Fermier a été condamné aux dépens des causes principale & d'appel envers toutes les Parties.

Le Fermier a jugé à propos d'appeller de ce Jugement au Conseil, qui a rendu le 24 Juin un Arrêt qui casse à la vérité celui de la Cour des Aides de Rouen, mais non dans toutes ses parties, & seulement par rapport à la seconde disposition portant injonction au Fermier de délivrer des permis de décharger, avant même qu'il lui soit fourni une déclaration du poids des marchandises. Quant aux deux autres dispositions de l'Arrêt de la Cour des Aides, elles sont confirmées par celui du Conseil. Après cet exposé, on est étonné que l'Auteur du Journal de Paris ait pu dire dans sa Feuille, N°. 286, que l'Arrêt du Conseil » juge que les Maîtres de » bâtimens doivent fournir dans les Bureaux » des Fermes, avant le débarquement, une » déclaration détaillée, par qualité, poids, » mesure ou nombre, suivant l'espece des » marchandises, & que *cette déclaration dé-* » *termine la perception, sans égard au résultat* » *de la pesée, quand il se trouveroit inférieur* » *au poids déclaré* ».

Puisque l'Arrêt du Conseil reconnoît *bonnes & valables* les offres faites par les sieurs Taillet, Payenville &c, il n'a pu, par une suite nécessaire, autoriser le Fermier à percevoir les droits sur le poids déclaré des marchandises, lorsque celui constaté au recensement sera trouvé inférieur au poids de la déclaration.

De Paris, *le* 15 *Novembre.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 30 Août 1777, portant suppression & création de différentes Chambres Syndicales dans le Royaume.

Sa Majesté ayant reconnu qu'il seroit dangereux de laisser subsister les Imprimeries isolées, dans un état d'indépendance qui y facilite les abus, & qu'il pourroit être utile, pour établir l'uniformité dans les opérations qu'exige la manutention de la Librairie & de l'Imprimerie, de supprimer quelques Chambres Syndicales, d'en créer plusieurs autres, & de former de toutes celles qui seront conservées autant de chef-lieux dont dépendront tous les Libraires & Imprimeurs établis dans les Villes moins considérables. En conséquence les Chambres Syndicales établies à Limoges, à Rennes & à Vitry, seront & demeureront supprimées. Sa Majesté a créé cinq Chambres Syndicales : sçavoir, une à Besançon, une à Caen, une à Poitiers, une à Strasbourg & une à Nancy, à l'instar de la Chambre Syndicale de Paris : chacune de ces Chambres Syndi-

cales sera composée d'un Syndic & de quatre Adjoints.

Au moyen de la suppression & de la création ci-dessus, Sa Majesté a fixé le nombre des Chambres Syndicales à vingt, & leurs résidences dans les Villes ci-après. Amiens, Angers, Besançon, Bordeaux, Caen, Châlons sur-Marne, Dijon, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Nantes, Orléans, Paris, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg, Toulouse. Les Libraires & Imprimeurs établis dans les autres Villes, seront dans la dépendance d'une des vingt Chambres Syndicales. Tous les Imprimeurs des Villes où il n'y a point de Chambre Syndicale, seront tenus d'envoyer, huitaine avant de mettre un Ouvrage sous presse, le titre de l'Ouvrage & la permission dont il est revêtu, à l'Inspecteur établi près la Chambre Syndicale dans le ressort de laquelle ils demeurent.

Il a été fait mention dans une de nos précédentes Gazettes d'une discussion que le Sr. d'Argent a eue avec les Commis des Fermes, & l'on a donné un extrait d'un Arrêt de la Cour des Aides, rendu en sa faveur, lequel, entre autres dispositions, obligeoit le Fermier à accorder aux Commerçans d'eau de-vie deux mois de crédit pour acquitter les droits. L'impartialité dont nous faisons profession veut que nous nous empressions d'annoncer que le Fermier s'étant pourvu au Conseil d'Etat du Roi, en a obtenu à son tour un Arrêt en date du 30 Septembre dernier, qui casse celui de la Cour des Aides, décharge l'Adjudicataire des Fermes générales, des condamnations contre lui prononcées, avec restitution des sommes qu'il avoit été contraint de payer : Ordonne l'exécution de la Sentence de l'Election d'Amiens du 17 Février 1776, » qui » déboute le sieur d'Argent de sa demande » afin de crédit du droit principal de quinze » livres dû sur les eaux-de-vie à leur arri» vée dans la Généralité d'Amiens ; » le condamne, ainsi que plusieurs Négocians intervenants, aux frais faits en la Cour des Aides, & au coût dudit Arrêt dont il ordonne l'impression & l'affiche à leurs frais.

Le Vendredi quatorze de ce mois, l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettre tint son Assemblée publique d'après la S. Martin. Elle y proposa pour sujet du prix qu'elle doit distribuer à Pâques 1779, de *rechercher ce que les monumens historiques nous apprennent des changemens arrivés sur la surface du Globe par le déplacement des eaux de la mer.* Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 400 l. Les Pieces affranchies de tout port jusqu'à Paris, seront remises entre les mains du Secretaire perpétuel de l'Académie, avant le premier Décembre 1778, & passé le tems fixé, on n'en recevra absolument aucun.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

AVIS.

M. Hell, Astronome de la Cour de Vienne, a trouvé contre le scorbut un préservatif aussi sûr que facile. Il consiste dans l'usage du sucre. M. Hell. a fait plusieurs traversées sur la Mer Glaciale en 1768 & 1769 où cette terrible maladie ne manque jamais d'attaquer les Equipages, sans qu'un seul des Matelots du vaisseau qu'il montoit en ait reçu la moindre atteinte, parce qu'il leur avoit fait ou manger du sucre ou prendre beaucoup de syrop. Cette recette est aujourd'hui très-recommandée à tous ceux qui navigent dans ces mers. Tous les Médecins de Copenhague le recommandent aussi, & l'expérience journaliere en constate de plus en plus l'efficacité.

II.

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 14 Novembre.

Le panier de harengs Normands, depuis 20 jusqu'à 27 livres ; le grand saumon, depuis 22 jusqu'à 36 livres ; turbot moyen 15 liv. ; le panier de flets, depuis 5 jusqu'à 6 liv. ; la raye bouclée, depuis 3 jusqu'à 4 liv 10 s. ; le panier de limandes de Calais, depuis 5 jusqu'à 6 liv. 10 s. ; le panier de moules, depuis 2 liv. 5 s. jusqu'à 2 liv. 15 s. ; les truites 2 liv. chaque ; les trois maniveaux d'éperlans 4 liv. 10 s. ; la paire de solles 4 liv.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 5 Novebmre 1777 au Samedi 8 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 21, 22 à 24 l.; le seigle, de 11 l. 5 s., 11 liv. 15 s. à 12 l.; l'orge, de 9 l. 10 s. à 11 liv. 5 s. Le froment au Port de la Greve, de 21 l. 5 s., 22, 23 à 24 l. 5 s.; le seigle, de 10 l. 5 s., 11 l. 10 s. à 12 l.; l'orge, de 10, 10 l. 15 s. à 11 l. *le septier.*

Du Mercredi 5 Nov. 1777 au Samedi 8 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18 l. 5 s., 19 l. 5 s. à 20 l. 10 s.; *idem* à la Greve, de 20 à 21 l. 10 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 15 Nov. 1777, de 53 à 54 liv.; *idem* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, de 20 à 21 l.; *id.* nouvelle, de 19 à 20 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 41 à 42; *idem* nouveau, de 38 à 39; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 51 à 52; *idem* nouveau, de 47 à 48; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 16 à 17 l.; le foin à la Grêve, de 33 à 34 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 15 Novembre 1777.

Or de Portug. à	725	℔ ß	marc.
Du Mexique à	720		
Du Pérou à	710		
Les guinées à	722	8	
Ducats à	98	2	once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100		
Or à 20 karats à	84	1	
L'argent à 11 d. 20 g. à	54	3	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	3	
Piastres à	49	11	

CHANGES DE PARIS, *du* 15 *Novembre* 1777.

Amsterdam	53 ¾
Londres	31 11 16e.
Hambourg	189 ½
Madrid	15 3
Cadix	15 1
Livourne	96
Gênes	94
Lyon *Août*	½ à 3 8e.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1777.	*Jeudi 13.*	*Vendredi 14.*	*Samedi 15.*
COMP. D. IND.			
Actions	1920 17 ½	1922 ½ 25 22 ½ 20	1922 ½ 25
D°. 16es. 25	1220		
D°. 8es.			256
D°. 25es.			
Emprunt Oct.	408	410	410
Rescriptions	9	9	8 ¾ 9 8 1/11
Bil. des Fermes.	1		¾
Lots de 48 l.			
Lots de 150 l.			
4 p. % 1777			

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1777.

Du Merc. 12 Nov. 1777

Messieurs

Boutray..... pplles.	F.	
Viageres.....	J.	
Tontine.....	J.	
Cochin.... Perpét.	F.	
Radix ..... pplles.	E.	
Viageres	F.	
Defrance ... Viag.	E.	
Perpétuelles..	E.	
Gauthier..... vres.	C.	
Perpétuelles..	C.	
Marsollier.... vres.	F.	
Vieillard .... pplles.	J.	
Viageres	J.	
Tontine	J.	
.....		

Suite du Mercredi 12.

Messieurs

Desplaces... pplles.	J.	
Viageres	J.	
Tontine	J.	
Du Jeudi 13.		
Deschapelles.. vres.	J.	
Perpétuelles..	J.	
Decourmont. pplles.	J.	
Viageres.....	G.	
Alissant ..... Viag.	J.	
Tontine.....	J.	
Nau..... pplles.	J.	
Viageres.....	J.	
Tontine	J.	
De S. Janvier vres.	F.	

Du Vendredi 14.

Messieurs

Lempereur... pplles.	
Viageres.....	
Boscheron... pplles.	
Viageres.....	
Peinchein .... vres.	
Perpétuelles..	
Patu ..... Viag.	
Rouillard.... pplles.	
Viageres.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 7 Octobre.

L

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 9 Septembre.*

LES plans que la Société Economique a reçus de plusieurs habiles gens établis chez l'Etranger, pour l'amélioration des fourneaux dont on se sert ici pour chauffer les appartemens, n'ont pas répondu à ses vues. Ceux qu'on a construits ou rectifiés d'après ces plans, donnent à la vérité beaucoup de chaleur, mais ils ont le défaut très-incommode de fumer & de répandre des exhalaisons aussi désagréables à l'odorat que nuisibles à la santé. La Société invite les Auteurs à faire de nouveaux efforts pour trouver les moyens de parer à cet inconvénient. Elle demande aussi que l'on imagine en faveur des gens de la campagne une construction particuliere de poële ou de fourneau qui joigne au mérite de répandre la plus grande chaleur possible, celui de ne produire ni fumée ni odeur, & qui ait en même tems l'avantage d'être peu dispendieuse. La Société accordera une médaille d'or de la valeur de douze ducats à celui qui aura le mieux satisfait à ces deux questions.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 12 Septembre.*

La Chambre Générale des Douanes du Département des Indes Occidentales & de Guinée a publié un Réglement qui fixe les honoraires des Pilotes Côtiers du Jutland, & qui détermine ce que chaque vaisseau navigeant dans ces parages sera obligé de payer, tant pour ces Pilotes que pour l'entretien des signaux qui servent à diriger la marche des bâtimens & les empêchent de donner sur des écueils.

Le vingt-sept Août dernier, il arriva au Sund pendant une violente tempête soixante-treize navires Marchands, venus de différens pays, parmi lesquels il y en avoit cinquante six Anglois. Peu de tems après, on en vit paroître plusieurs autres de la même Nation, escortés par des vaisseaux de guerre. Plusieurs Armateurs Américains se promennent sur les côtes de la Norvege, & y inquiétent beaucoup le Commerce de l'Angleterre.

ALLEMAGNE.

D'ARMSTADT, *le 18 Septembre.*

Voici encore une nouvelle dénonciation à joindre au procès qu'on instruit depuis long-tems contre les champignons & qui pourra peut-être contribuer à dégouter de cette vile production de la terre. Que nos friands cessent de répéter que dans le plus grand nombre d'exemples qu'on leur cite, il ne s'agit que de champignons sauvages, au lieu que ceux qu'ils se font servir ont été cultivés. Qu'ils sçachent que les uns & les autres sont au fonds, de la même nature.

La culture peut bien adoucir ou masquer les qualités malfaisantes qui sont propres à toutes les especes de ce genre de production terrestre, mais elle peut aussi, par des circonstances particulieres, manquer son effet & ne donner au champignon qu'un extérieur perfide & séducteur, en lui laissant toute la perversité de son naturel. De-là tous ces accidens occasionnés même par des champignons élevés sur couche. Le parti le plus sage seroit donc de proscrire à jamais de nos cuisines cet aliment équivoque. Quoiqu'il en soit, nous allons rapporter le fait qui a donné lieu à ces réflexions.

Il y a quelques jours que deux enfans, l'un de trois & l'autre de quatre ans, jouant sur la place verte de la Porte neuve de cette Ville, trouverent de ces petits champignons qui ont l'air de noisettes franches ou d'avelines. Le plus âgé des deux en cueillit une certaine quantité; la curiosité le porta à en manger; il y prit goût & en donna à son camarade qui les trouva aussi fort bons, & malheureusement la provision étoit copieuse. Peu de tems après on les vit revenir à la maison en pleurant. Ils avoient la tête enflée; leurs yeux étoient fixes; on auroit dit qu'ils étoient ivres, & tout leur corps ainsi que leur visage paroissoit rouge comme du sang. Aussi-tôt qu'ils furent arrivés, ils tomberent dans un sommeil léthargique d'où on eut beaucoup de peine à les tirer. A peine avoient-ils été éveillés une minute qu'ils rentroient dans leur premier assoupissement. On a remarqué que le réveil & les rechûtes léthargiques avoient lieu chez ces deux enfans en même tems. Ce ne fut pas sans beaucoup de difficultés qu'on put sçavoir d'eux ce qu'ils avoient mangé. Un Médecin d'ici leur fit prendre du lait avec de l'huile d'amande douce; on leur donna, par son ordre, des clysteres, & on employa toutes sortes de moyens pour les tenir éveillés. Après un traitement fort long & fort pénible, ces enfans rendirent par en haut tous les champignons qu'ils avoient mangés & furent ainsi sauvés. Si cet exemple n'est pas encore capable de faire renoncer à l'usage des champignons, au moins doit il servir de leçon aux parens & les engager à bien recommander à leurs enfans de se tenir en garde, non-seulement contre les champignons, mais encore contre toutes les graines, fruits & plantes qu'ils trouvent dans les champs ou dans les jardins.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 27 Septembre.*

On a découvert que plusieurs Fermiers sont dans l'usage de couronner la tête des sacs de bled qu'ils envoient au Marché, d'une couche de grain de la meilleure qualité, tandis que le reste ne contient que de la mauvaise grenaille. Celui qui se présente pour acheter est séduit par la belle apparence de l'échantillon qu'il a sous les yeux, & fait son prix en conséquence; mais lorsqu'il vuide ses sacs, il s'apperçoit bientôt qu'il a été trompé. Cette fraude est très-punissable; c'est une espece de sacrilege puisqu'elle se commet sur une matiere qui devroit être regardée comme sacrée, étant presque le seul aliment que tant de milliers d'hommes ont pour soutenir ce principe de vie que l'Auteur de la Nature a mis en eux. Le Public est prévenu de prendre ses mesures pour n'être pas la dupe de pareilles friponneries, & on l'exhorte fortement à dénoncer & même à livrer à la Justice, s'il est possible, tous ceux qui s'en rendront coupables.

La Société établie pour l'encouragement des Arts, Manufactures & Commerce, vient de faire une perte irréparable dans la personne du Comte d'Harcourt, l'un de ses Membres les plus distingués & de ses Protecteurs les plus zélés. Ce Seigneur a eu le malheur de se noyer dans un puits de sa maison. On présume que ce fâcheux accident lui est arrivé pour avoir voulu tirer de ce puits un petit chien qui probablement y étoit tombé & qu'on a trouvé posté sur ses pieds. On a administré au malheureux Comte les remedes d'usage en pareil cas, mais toutes les tentatives ont été inutiles. On sçait qu'il a rempli les plus hauts emplois à la Cour & qu'il a été revêtu des plus grandes dignités du Royaume. Mais ce qu'il y a de plus remarquable dans sa conduite, c'est qu'il rentroit, en quittant ses places, dans la condition de simple Particulier, avec la même sérénité d'ame que s'il eût toujours vécu dans cet état. Alors il reprenoit avec plaisir ses occupations champêtres, car il aimoit l'Agriculture, & on peut même dire qu'il étoit en cette partie un grand Maître,

La Ville de Newham, dans la Province d'Oxford, fera un monument éternel de son patriotisme. Cette Ville ayant été réduite en cendre il y a quelque tems, il la fit rebâtir à ses dépens. Il en dressa lui-même le plan, & voulut qu'on y établit un petit jardin entre chaque maison, comme un moyen propre à prévenir la communication des flammes dans les incendies.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

D'Amiens, *le* 30 *Septembre.*

L'Ecole des Arts, établie depuis plusieurs années dans cette Ville, se soutient toujours avec gloire. M. Sellier qui est à la tête de cet utile établissement, le gouverne avec autant de succès que de zele. La distribution des prix qui a coutume de se faire tous les ans dans cette Ecole, a eu lieu le dix de ce mois. Elle s'est faite avec les solemnités ordinaires. Nos Officiers Municipaux y ont assisté en Corps & ont paru très-satisfaits ainsi que la nombreuse & brillante Assemblée qui étoit présente à cette cérémonie. Les Sujets couronnés sont le sieur Coquelet, Peintre; le sieur Carpentier, Sculpteur; il a présenté le modele de la fontaine des Rabuissons, laquelle s'exécute actuellement; le sieur Morgan aussi Sculpteur; le sieur Desmarest, Plafonneur. Cet Artiste qui se distingue, par des talens peu communs, avoit déjà mérité des récompenses de la part du Corps de Ville. » Il a » imaginé de faire des lambris, des plafons » & des ornemens en carton qui réussissent » très-bien, qui acquierent une grande du- » reté & résistent autant au frottement & au » choc que le bois le plus dur, & sont bien » moins coûteux ». Le Sr Solloy, quoiqu'il ne soit encore âgé que de quinze ans, a obtenu le premier prix dans l'Architecture & le Dessin; les autres Athletes qui ont remporté aussi des couronnes, sont le sieur Dupont, Géometre & Mechanicien; le sieur Masse, Menuisier; le sieur Delamarre, fils d'un Fermier des environs d'Amiens, pour l'Arpentage & le Dessin; le sieur Boucher, pour l'Architecture; le sieur Sellier, Compagnon Menuisier, pour des ouvrages de son état; le sieur Painblan, serrurier; les sieurs l'Homme, Bafé & Girou, tous trois Eleves en Architecture, ont eu des *Accessit.*

La médaille qui se distribue en prix dans cette Ecole est d'argent & aux armes de la Ville. Elle ne differe pas de celle qui se donne en or à l'Académie. Quand on l'a reçue une fois dans une classe, il ne faut plus prétendre l'obtenir dans la même classe.

D'Alençon, *le* 29 *Septembre.*

Dans la Paroisse de Saint-Denis sur Sarton, Diocese de Seez, Election d'Alençon, il se fait une distribution de prix qui est bien propre à exciter l'émulation parmi les Cultivateurs. Cette institution patriotique se soutient par le zele & les libéralités de M. Coulombet, Curé du lieu, Docteur de Sorbonne & Doyen d'Alençon. Ce généreux Pasteur paye en totalité ou en partie la taille & les impositions des Vainqueurs; il leur accorde des gratifications d'argent, leur fait la remise des dixmes qu'il est en droit d'exiger d'eux ou leur abandonne les grains qu'il peut leur avoir avancés. On nous sçaura gré de faire connoître ici ceux qui se sont distingués, cette année dans ce nouveau genre de lutte.

Denis Gosmas étant celui qui a récolté le plus beau froment, il a en conséquence obtenu le premier prix *du bled.* Le second prix a été distribué entre les nommés Royer, tous de la même famille. Le premier prix *de l'orge* a été adjugé à la veuve François Cusson, Fermiere de M. le Marquis de Lambert, & le second au sieur Martin Dupiserot. René Launay, Fermier de M. le Prieur de Saint-Denis, a mérité le prix *du chanvre* qui consiste dans la remise de la dixme. La veuve François Cusson, que nous avons déjà citée, en a beaucoup approché. M. le Curé accorde un cent de gerbes de grosse paille à celui qui éleve le plus beau *poulain*, & il lui fait remise entiere de la dixme du trefle. Ce prix a été partagé entre Michel Philippe, Fermier de M. Clouet, & le sieur Pillon, Fermier de M. Dumesnil, Seigneur & Patron de Saint-Denis. Michel Philippe a obtenu le prix *des moutons*, comme ayant le plus beau troupeau & les plus beaux agneaux; en conséquence M. le Curé l'a exempté de la dixme de la laine des agneaux. Cent gerbes de menues pailles sont le partage de celui qui a remporté le prix *du co-*

chon. Le sieur Pillon a encore obtenu ce prix. M. le Curé fait la remise du trefle à tous ceux qui nourrissent deux *veaux mâles;* il accorde des récompenses pécuniaires aux femmes & aux filles qui filent le plus beau *fil.* Il distribue de bons Livres aux enfans qui sçavent lire. Enfin ce qui mérite peut-être encore plus que tout le reste d'être remarqué, c'est qu'il récompense les Collecteurs qui ont assez de ressources dans l'esprit ou de douceur dans le caractere pour sçavoir se faire payer de la taille sans occasionner des frais.

DE PARIS, *le 2 Octobre.*

Je n'ai pu abréger le morceau suivant, parce que l'extrême précision qui y regne m'en a ôté les moyens; je n'ai pu non-plus le couper pour le donner en deux fois, parce qu'il fait tellement un tout que cette division eût été une vraie mutilation. J'ai donc cru devoir le présenter ici dans toute son étendue quoiqu'il soit un peu long. Au reste l'importance de la matiere & les observations aussi curieuses que solides qu'il contient sur un des objets les plus intéressans dont la Politique puisse s'occuper, me font croire qu'on applaudira au parti que j'ai pris. Pour lire ce Mémoire avec plus de fruit & avec plus d'agrément, il seroit à propos de revoir la Lettre sur *la Population de la France*, insérée dans la Gazette d'Agriculture de cette année, depuis le N°. 50 & suivans jusqu'au N°. 58 inclusivement, parce que c'est à cette Lettre que les observations qu'on va lire se rapportent.

OBSERVATIONS sur la Lettre à l'Auteur de la Gazette du Commerce, concernant la Population de la France.

L'objet de l'Auteur de cette Lettre est de donner une idée du nombre des Habitans du Royaume par celui des Paroisses qu'il suppose ne pouvoir pas être composées les unes dans les autres de moins de 548 Habitans. Or comme il compte dans le Royaume 40 mille 407 Paroisses, il en conclut *que la population de la France est de 22,143,036 Habitans*, & que l'estimation de ceux qui ne la portent qu'à 14 ou 16 millions est fausse.

Le calcul de la Lettre est appuyé sur une base qui ne paroît pas fort solide.

1°. On ne connoît pas le nombre exact des Paroisses dont le Royaume est composé. En effet l'Auteur de la Lettre en suppose 40,407, d'après l'Ouvrage intitulé *la France Ecclésiastique*, & il convient en même tems que, suivant le relevé général des Paroisses de chaque Généralité, le Royaume n'en contient que 38,730, ce qui fait une différence de 1673. Le principe qui sert de fondement à ce calcul est donc incertain, & les conséquences qu'on en tire ne peuvent être également qu'incertaines.

2°. Le nombre des Habitans des Paroisses est trop différent d'une Province à une autre, pour qu'on en puisse tirer une regle de proportion applicable à celui des Habitans de toutes les Provinces réunies. Il suffit d'avoir parcouru une partie de la France pour être assuré qu'il n'y a pas de comparaison à faire entre les diverses Provinces du Royaume, par rapport à leur division en Paroisses. En effet nous voyons dans quelques cantons les Paroisses être très multipliées, tandis que dans d'autres elles sont fort éloignées les unes des autres. Dans les Provinces où les Paroisses sont multipliées, leurs Habitans sont en petit nombre; au lieu que dans les Provinces où elles se trouvent éloignées les unes des autres, la population y est très-nombreuse. Le plus grand ou le moindre nombre de Paroisses de chaque Province dépend de leur genre de culture, de la fertilité du terroir, de l'espece de commerce que font les Colons, & d'autres causes semblables qui varient souvent dans un très petit espace de terrein. Le calcul employé par l'Auteur ne peut donc être d'aucune utilité pour connoître la population du Royaume, & laisse la même incertitude sur la question de sçavoir s'il ne contient que seize millions d'Habitans, comme le soutiennent quelques personnes, ou si au contraire il est peuplé de plus de 20 millions d'Habitans, suivant l'opinion de quelques autres; question qui depuis quelques années fait la matiere d'un problême très-curieux, mais qu'on n'a pas encore pu résoudre jusqu'à présent.

Les écrits sur l'Economie politique, sur les Finances & sur le Commerce se sont fort multipliés depuis environ vingt ans; mais il est arrivé à leurs Auteurs de tomber souvent en contradiction les uns vis-à-vis des autres, & souvent aussi ils ont hasardé des

propositions que leurs systêmes les forçoient d'admettre, sans qu'il leur fût trop possible d'en démontrer la vérité. Les premiers qui ont écrit sur l'Economie politique ont prétendu que l'Etat le plus peuplé dans la proportion de son territoire étoit le plus riche & le plus puissant. Pour prouver que l'administration des Finances adoptée depuis deux siecles étoit contraire aux véritables intérêts de l'Etat, & qu'il étoit nécessaire de la réformer, ils ont soutenu que la France, dans un bon état de culture, pouvoit, par la fertilité de son terroir & l'abondance de ses productions, fournir la subsistance à plus de 30 millions d'Habitans; que cependant elle en renfermoit à peine seize millions, quoique du tems de Charles IX, & avant la réunion de plusieurs Provinces, on y eût compté 20 millions d'Habitans. D'autres Auteurs ont soutenu au contraire que le prétendu dénombrement du Royaume, fait sous le regne de Charles IX, n'avoit jamais existé; que ce fait devoit être mis au nombre des mensonges imprimés dont la liste est si grande; que la France étoit plus peuplée & mieux cultivée qu'elle ne l'avoit jamais été; que le Royaume contenoit plus de 20 millions d'Habitans, & que la population y avoit fait des progrès sensibles depuis la fin du dernier siecle.

M. l'Abbé Teray, persuadé qu'il existoit une proportion constante entre le nombre des naissances, des mariages & des morts, & le nombre réel & existant des Habitans d'une Province, a pensé qu'on pourroit parvenir à une connoissance au moins très-vraisemblable de la population du Royaume, en se procurant le nombre des naissances, des mariages & des morts de chaque Généralité, & il en a fait faire la recherche pour les années 1770, 1771 & 1772. Le relevé géneral de ces trois années lui a produit un résultat de 2,753,058 naissances, 541,627 mariages & 2,340,130 morts; ce qui donne par année commune 919,019 naissances, 180,549 mariages & 780,043 morts.

Ce résultat de trois années est suffisant pour avoir une apperçue de la population du Royaume bien plus vraisemblable que par le calcul de l'Auteur de la Lettre insérée dans la Gazette d'Agriculture : en effet, ainsi que le remarque cet Auteur au commencement de son Mémoire, il y a un rapport certain entre les naissances & la population. Il cite les différens Ouvrages qui font mention de ce rapport, & toutes les expériences rapportées dans ces différens Ouvrages donnent la preuve que ce rapport pour la totalité d'un Royaume ou d'une grande Province, ne peut pas être estimé au-dessus d'un à 28. Aux citations rapportées par l'Auteur de la Lettre, on en peut ajouter une autre d'une grande autorité sur cette matiere, & qui paroît prouver que le nombre de 28 est encore trop fort, & que si pour la totalité d'un Etat ou d'une grande Province, le rapport d'un à 25 est au dessous de la population réelle, celui d'un à 26 est trop considérable, c'est-à-dire qu'en employant le nombre 25 pour multiplier les naissances d'un Royaume, on trouve moins d'Habitans qu'il n'y en existe réellement, & qu'en employant le nombre 26, on trouve au contraire plus d'Habitans que n'en donne le dénombrement fait tête par tête.

Le dénombrement du Royaume de Naples, fait au commencement de 1769, sert de preuve à cette proposition. Ce dénombrement est rapporté dans la Gazette de France du dix-sept Mars 1769. On y lit que tous les Habitans de ce Royaume se sont trouvés monter au nombre de 3 millions 873,975 personnes de tout sexe & de tout âge, & on lit dans ce même article de la Gazette, que le nombre commun des naissances de ce même Royaume en 1767 & 1768 étoit de 151,198. Or en le multipliant par 25, on trouve 3,779,950, nombre inférieur au dénombrement; & en le multipliant par 26, on trouve 3,931,148, nombre supérieur à celui des Habitans.

En appliquant cette expérience au résultat que s'est procuré M. l'Abbé Teray, on aura le nombre vraisemblable des Habitans du Royaume. L'année commune des naissances des trois années monte à 919,019; en la multipliant par 25, on trouve 22 millions 975,475 Habitans, & par 26, on trouve 23 millions 854; mais comme la multiplication par 26 donne un nombre un peu trop fort, & que celle par 25 en donne un trop foible, il en résulte la preuve que la France contient réellement plus de 23 millions d'Habitans.

Quoique dans l'ordre de la nature le nom-

bre des morts soit avec celui des Habitans dans un rapport aussi déterminé que celui des naissances, on ne pourroit cependant en faire usage pour connoître la population que dans le cas où on seroit assuré que les registres mortuaires sont tenus avec la même exactitude que ceux des naissances; mais comme l'a observé l'Auteur de la Lettre insérée dans la Gazette du Commerce de cette anné, N°. 74, un grand nombre de Curés néglige d'inscrire sur les registres les enfans de la campagne qui meurent dans un âge peu avancé. Les recherches faites par M. l'Abbé Teray dans toutes les Généralités, pour les années 1770, 1771 & 1772, en offre une preuve sans replique. La totalité des morts du Royaume dans ces trois années n'a monté, année commune, qu'à 780,043. Il y a par conséquent entre les morts & les naissances une différence de 138,976. Cette différence est encore plus remarquable entre les naissances & les morts de la Généralité de Limoges dans les années 1774 & 1775, qu'on trouve dans le N°. 11 de la Gazette du Commerce de la présente année. On lit dans cette Gazette que ces deux années 1774 & 1775 ont produit dans la Généralité de Limoges 49,690 naissances & 37,932 morts. Il se trouve par conséquent, dans cette Généralité, que dans deux années les naissances surpassent les morts de plus d'un quart. Une pareille différence est contre l'ordre de la nature & paroît démontrer qu'elle ne peut provenir que de la négligence des Curés, & que le calcul par les morts seroit défectueux, si on l'employoit pour connoître les Habitans d'une Province.

On finira ces observations par une réflexion. La plûpart de ceux qui parlent de la population portent toujours trop haut celle des Villes particulieres, & toujours trop bas la population de la totalité du Royaume. En effet les mêmes personnes qui sont dans l'opinion que la France contient au plus 18 millions d'Habitans, ne peuvent pas se persuader qu'il y en ait moins de 800,000 à Paris; cependant cette grande Ville n'a fourni dans aucune année 20 mille naissances, & l'année commune y est certainement inférieure à ce nombre. Or comme l'année commune des naissances de tout le Royaume est de 919,019, il en résulte nécessairement que le nombre des naissances de la Ville de Paris ne forme que la 45e. partie de celles de la totalité du Royaume; & que dans le rapport des naissances à la population, Paris ne contiendroit que la 45e. partie des Habitans de la France. Il est vrai que dans une Ville telle que Paris qui renferme un grand nombre de Célibataires, le rapport des naissances à la population ne peut être le meme que dans la campagne; mais en supposant que ce rapport fût d'un à 30, & qu'il soit dans la campagne d'un à 24, il s'en faudroit beaucoup qu'il y eût 800,000 Habitans à Paris. On en peut dire autant de toutes les Villes du Royaume dont la population est généralement estimée beaucoup au dessus de ce qu'elles contiennent d'Habitans, tandis que la population générale des Provinces est estimée au dessous de ce qu'elles en renferment réellement.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

AVIS.

1. Un Patriote de la Ville de Provins m'a adressé une Lettre contenant des observations sur la nécessité de faire quelques réformes dans notre maniere de gouverner les brebis. Il veut sur tout qu'on ait l'attention d'entretenir leur toison dans le plus grand état de propreté possible. Les sueurs de l'été, les pluies mêlées à la poussiere, les boues que l'animal ramasse nécessairement, tout cela croupissant sur son corps pendant le cours d'une année entiere ne peut manquer de nuire à sa santé & d'altérer sa laine. Pour remédier à ce double inconvénient, il propose de tondre les brebis d'abord au commencement du mois d'Avril, tems où les froids sont assez modérés pour ne pas trop les faire souffrir. D'ailleurs les pluies passageres de cette saison seroient pour les brebis des bains salutaires qui nétoyeroient leur peau des immondices de l'hiver. Les Bergers auroient cependant l'attention de ne pas rester trop tard aux champs & de se conformer aux caprices du tems. On tondroit les brebis une seconde fois au commencement de Septembre, afin qu'elles fussent revêtues pendant l'hiver. L'Auteur croit

que la laine d'été qui auroit été favorisée de l'aspect du soleil, des influences de l'air, & qui se seroit formée pendant que l'animal se nourrissoit de bons pâturages, pourroit presque égaler en qualité celle d'Espagne ou d'Angleterre ; enfin il finit par desirer qu'on engage les Particuliers *à élever comme animaux domestiques des brebis ; elles ne coûteroient pas plus que des chiens & elles seroient d'un plus grand avantage.* Je voudrois que l'Auteur eût développé un peu plus son idée. Prétend-il que les brebis soient substituées dans nos maisons aux chiens utiles, tels sont les chiens de garde, ceux de basse-cour ou de chasse ? Il n'y a pas d'apparence. Il ne reste donc plus que les chiens qu'on a pour l'amusement dont les brebis puissent prendre la place. Mais je doute que ce projet fasse fortune, & je ne crois pas que nos Dames veuillent nourrir dans leur appartement & faire reposer sur le sopha avec elles un gros mouton au lieu d'un joli petit chien.

2. Encore quelques semaines & la Nature, pour réparer ses forces épuisées & pour se disposer, en quelque sorte, à un nouvel enfantement, entrera, pour plusieurs mois, dans un état de repos & d'inaction. Nous la verrons seulement laisser tomber de son sein quelques fleurs qu'elle voudra bien accorder aux importunités de l'art, pour flatter des yeux qui souvent n'ont pas sçu dans la belle saison contempler ces grandes & majestueuses productions dont elle enrichit alors la terre. Bien loin cependant de vouloir blâmer le goût de ceux qui se font un plaisir de voir dans l'hiver leurs appartemens parés de fleurs, nous y applaudissons très fort, & c'est pour les mettre à portée de le satisfaire que nous nous empressons de leur annoncer qu'ils trouveront chez le S^r. Andrieux, Marchand Grainier Fleuriste du Roi tout ce qu'on peut desirer de plus rare & de plus beau en oignons de toute espece. Il a reçu de Hollande différens assortimens dont il communique la liste aux Curieux. On y verra une collection très-riche de Jacintes. Le sieur Andrieux demeure Quai de la Mégisserie à côté de l'Arche-Marion.

3. M. le Vicomte de Riffardeau, Seigneur de la Mine d'ochre de Saint Georges en Berry, connue sous le nom de Vieille-Mine, annonce qu'il la fait exploiter lui-même & qu'il vend l'ochre 24 liv. la tonne pesant six cens livres, prise au Port de Nantes ; si on la prend sur le lieu même de Saint Georges, elle ne coûte que 18 l. On s'adressera directement à M. le Vicomte de Riffardeau, en son hôtel, rue d'Enfer à Paris, pour convenir avec lui du tems de la livraison.

4. Le sieur Dufour, Maître Menuisier-Méchanicien, demeurant à Paris dans la rue des Fossoyeurs, près de Saint Sulpice, à côté de l'Epicier, au fond de la cour, vient d'imaginer une table très propre pour servir de bureau, laquelle s'éleve & s'abaisse à volonté & se fixe au point où on la desire. Son méchanisme n'exclut point les tiroirs. On peut la voir chez lui à toute heure. Ce Méchanicien fait toutes sortes de modeles & continue à offrir ses services dans ce genre à Messieurs les Ingénieurs, Architectes & Maîtres de Mathématiques. On est prié de lui écrire franc de port.

II.

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 3 Octobre.

Un esturgeon 220 liv. ; un autre 206 l. ; le panier de petites solles 10 liv. ; le panier de limandes 7 l. ; la manne de truites 11 l. 10 s. ; les trois maniveaux d'éperlans 4 liv. 10 s. ; le pannier de moules, depuis 2 liv. jusqu'à 2 l. 10 s. ; la belle raye bouclée 8 l. ; celle au-dessous 4 liv. ; les tires ou grosses rayes, depuis 20 l. jusqu'à 32 ; les anges, depuis 10 l. jusqu'à 14 ; la raye douce 2 l. 10 s. ; le maquereau 1 liv.

III.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 27 Sept. 1777 au Mercredi 1 Octobre, le froment s'est vendu à la Halle, de 22, 23, 24 à 25 liv. ; le seigle, de 9 l. 15 s., 10 à 10 l. 5 s. ; l'orge, de 9 l. 15 s., 10 à 10 liv. 5 s. Le froment au Port de la Greve, de 21, 22, 24 à 25 l. 10 s. ; le seigle, de 10 l., 10 l. 10 s. à 10 l. 15 s. ; l'orge, de 9 l. 5 s., 9 l. 15 s. à 10 l. *le septier.*

IV.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 27 Sept. 1777 au Mercredi 1 Octobre, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21 à 22 liv.; *idem* à la Greve, de 20 l. 5 s. à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 4 Oct. 1777, de 55 à 56 liv.; *idem* nouveau, de 54 à 55; le cent de paille vieille, de 22 à 23 l.; *id.* nouvelle, de 20 à 21 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 44 à 45; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 19 à 20; *id.* nouvelle, de 18 à 19; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 40 à 41; *idem* nouveau, de 38 à 39; le cent de paille vieille, de 17 à 18 l.; *id.* nouvelle, de 16 à 17 l.; le foin à la Grêve, de 33 à 34 l.

V.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 4 Octobre 1777.

Or de Portug. à	725	8	6	marc.
Du Mexique à	720			marc.
Du Pérou à	710			marc.
Les guinées à	722	10		marc.
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à	84			once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	54			marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52			marc.
Piastres à	49	10		marc.

VI.

Changes de Paris, *du 4 Octobre 1777.*

Amsterdam	54
Londres	31 5 8e.
Hambourg	188 ¼ à ½
Madrid	15 2 6
Cadix	15 1
Livourne	95 ¾
Gênes	94 ½
Lyon *Août*	1 p. ⅜

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1777.	Jeudi 2.	Vendredi 3.	Samedi 4.
Comp. d. Ind.			
Actions	1892 ½ 95 97 ½ 1900 (1897 ½ 1900	1905 7 ½ 10 12 ½ (15 12 ½ 10	1910 12 ½ 10
Do. 16es. 25			
Do. 8es.			
Do. 25es.			
Emprunt Oct.		410	410
Rescriptions	9 ¾ 9	9 8 ¾ 9	9 8 ¾ 9 8 ¾
Bil. des Fermes.	1 ½	1 ¾	1 ¾
Lots de 48 l.	815	820	815
Lots de 150 l.	1755	1760	1765 70

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1777.

Du Merc. 1 Oct. 1777. Messieurs		Du Jeudi 2. Messieurs		Du Vendredi 3. Messieurs	
Boutray..... pplles.	C.	Deschapelles. vres.	G.	Lempereur.. pplles.	C.
Viageres	C.	Perpétuelles..	G.	Viageres.....	C.
Tontine	C.	Decourmont. pplles.	J.	Boscheron... pplles.	C.
Cochin... Perpét.	A.	Viageres	J.	Viageres.....	C.
Radix ..... pplles.	A.	Alissant..... Viag.	C.	Peinchein.... vres.	C.
Viageres	C.	Perpétuelles.	C.	Viageres	C.
Defrance... Viag.	A.	Nau..... pplles.	G.	Patu.. ..... Viag.	G.
Perpétuelles.	A.	Viageres	G.	Rouillard.... pplles.	C.
Gauthier..... vres.	A.	Tontine.....	G.	Viageres.....	A.
Perpétuelles..	A.	De S. Janvier vres.	C.	Pincemaille pplles t. l. de l'ancien Clergé.	
		Dutartre. Perpét. t. l. de l'ancien Clergé.			

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24ft pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 20 Mai.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le* 20 *Avril*.

DANS les grandes opérations, dans les projets compliqués, c'eſt communément par trop de précipitation qu'on manque le but; en procédant avec lenteur on n'en eſt que plus aſſuré de l'atteindre. La réforme des Acciſes & des Douanes n'eſt pas encore conſommée. Le Roi s'occupe toujours plus ſérieuſement de cet important objet; S. M. ne prend l'avis que des perſonnes de ce département les plus capables de ſeconder ſes vues par leur déſintéreſſement & leurs lumieres. Si nous eſpérons beaucoup, nous ne ſommes pas ſans quelques ſujets de crainte; par les nouvelles qu'on répand, le mal doit être corrigé du moins en partie, mais le bien ne ſera pas porté au point où on le déſireroit. Il eſt queſtion d'un tarif volumineux de tous les articles d'exportation & d'importation par mer & par terre. Viendra ſans doute le tems où, par une méthode plus ſimple, l'Etat percevra ſes revenus avec moins de frais. La Couronne n'y perdra pas & nous y gagnerons. Les droits, à ce qu'on prétend, ſeront uniformes dans tout le Royaume, & l'on ne pourra les payer qu'en rixdales ou autres nouvelles eſpeces. On ne peut qu'applaudir à ces deux articles, l'un mettra l'égalité dans la répartition, l'autre aſſurera toujours plus le cours des monnoies que nous faiſons frapper. La Compagnie générale des Octrois a reçu des aſſurances du Gouvernement que dans peu de tems les droits d'exportation ſur le hareng ſeront diminués de 3 shellings & 4 pfenings par tonne. Cette diminution aura d'auſſi bons effets pour les Particuliers que pour l'Etat. De gros droits ſur le hareng ſalé ne nous permettoient pas de ſoutenir la concurrence avec l'Etranger; il n'étoit pas poſſible d'acquitter les charges & de vendre avec avantage. De-là cette branche de commerce qui auroit pu devenir fertile ſe deſſéchoit de plus en plus & nous menaçoit d'une entiere ſtérilité. Les arrangemens qu'on ſollicite à cet égard, pourront lui donner une nouvelle vigueur. Nous le voyons évidemment; il y a des circonſtances où réduire l'impôt eſt le ſeul moyen d'en augmenter le produit.

On commence à ſe plaindre aſſez généralement dans ce Royaume de la longueur de l'hiver. A l'époque où nous ſommes on avoit commencé, dans les autres années, les travaux de la campagne, & dans nos Provinces méridionales ils étoient beaucoup avancés. La contrée de Nordlande jouit au contraire des douceurs du printems; le Cultivateur en profite pour pouſſer avec ardeur les labours & emblaver ſes champs. Nous en ſommes d'autant plus ſurpris que le pays eſt plus ſeptentrional & que le froid y eſt pour l'ordinaire bieu plus rigoureux que dans cette Capitale & la plûpart de nos Etats. Nous avons vu périr derniérement un bâtiment chargé de grains; on préſume, avec raiſon, que

cet accident n'eſt provenu que du trop grand poids de la cargaiſon. Le tems étoit fort ſérein & le vent qui ſouffloit doucement ne faiſoit craindre aucun naufrage.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 23 Avril.*

Il paroît plusieurs Ordonnances relatives à divers objets. Il y en a une qui modifie, pour la plus grande activité de la navigation, différens articles de l'Ordonnance du 19 Mars 1763 concernant le pilotage. Une autre roule ſur les enrôlemens des gens de mer. Nous allons faire connoître en détail celle qui concerne le commerce entre nos Etats d'Europe & nos Colonies des Indes Occidentales, Sainte-Croix, Saint-Thomas & Saint-Jean. Comme juſqu'à préſent (article 1) la navigation entre Sainte-Croix & l'Europe n'a été permiſe qu'à des vaiſſeaux appartenant à nos Sujets, on ne pourra non-plus à l'avenir faire aucun commerce avec les Iſles de Saint-Thomas & de Saint-Jean, que des Villes & des lieux de commerce ſitués dans nos Royaumes de Danemarck & de Norvege, ou dans nos Duchés de Sleſwig & de Holſtein, y compris la Ville d'Altona. Il ne ſera permis de faire aucun commerce d'Europe avec ces trois Colonies, ſi ce n'eſt de nos Etats & ſur des vaiſſeaux de nos Sujets, ſous peine de confiſcation des navires & des cargaiſons.

Tout commerce (art. 2) de ces trois Iſles avec l'Europe, demeure excluſivement réſervé à notre Ville de Copenhague; de ſorte que les bâtimens chargés des productions de nos Iſles ne pourront jamais ſe rendre dans aucun Port du Royaume ou d'Europe : il ne leur ſera permis d'aborder qu'à Copenhague. Les peines portées contre les Contrevenans ſont les mêmes que celle du premier article. Toutes les productions, ſans exception quelconque, des ſuſdites Iſles, telles que le coton, le café, le ſucre, l'indigo &c, ne pourront être portées à Copenhague que ſur des navires appartenant à des Sujets regnicoles.

A l'arrivée des bâtimens (art. 3) les cargaiſons ſeront déchargées à Copenhague & dépoſées dans des magaſins, ſous l'inſpection des Employés, pour qu'elles ſoient confrontées avec les acquits des Douanes dans nos Iſles. Sans ce préalable, les cargaiſons en tout ou en partie ne pourront pas être exportées ailleurs. Toutes les primes accordées à l'exportation de diverſes marchandiſes de nos Etats d'Europe aux Indes Occidentales, reſteront ſur l'ancien pied. Nous accordons de plus une prime de 5 pour 100 à l'exportation des douves & du merrein, du crû de nos Etats, payable comme les autres ſur des certificats en bonne forme par lequel l'exportation de ces articles de commerce dans nos Colonies ſera conſtatée. L'exportation (art. 5) des marchandiſes d'Europe auxdites Iſles demeure également réſervée à nos Villes de commerce : mais à l'exportation, au lieu des droits ci-devant établis, il ne ſera payé déſormais qu'un demi pour cent en eſpeces de la valeur des marchandiſes. Quant à l'importation aux Indes Occidentales, on payera un droit de 3 pour 100 de leur valeur eſtimée en argent des Colonies. Le commerce (art. 6) des marchandiſes des Colonies de la Chine & de celles de la Chine à nos Colonies, eſt auſſi excluſivement réſervé à la Ville de Copenhague. Ces marchandiſes jouiront du même privilege que celles de nos Etats & ſeront par conſéquent franches de tout droit d'exportation. Permis (art. 7) d'exporter les marchandiſes d'une de ces Iſles à l'autre, moyennant l'acquit des droits. Les Colons (art. 8) pourront s'intéreſſer dans le commerce de nos Sujets d'Europe. Il ſera libre (art. 9) de payer les droits en ſucre, s'ils ſe montent à 50 rixdales & au-delà; mais ce ſucre ne ſera évalué, pour les droits du Gouvernement, qu'à 50 rixd. & un quart, argent des Indes. Si la confiſcation (art. 10) ne peut avoir lieu, on y ſubſtituera des peines proportionnées, ſelon l'échéance des cas. Ordre aux Officiers des Douanes de veiller & de tenir la main à l'exécution de la préſente Ordonnance, ſous peine de privation de leurs emplois. Les autres Ordonnances, en tout ce qui n'eſt pas contraire à celle-ci, reſteront dans toute leur vigueur.

SILÉSIE.

De Breslau, *le 24 Avril.*

M. de Borrwitz, riche Seigneur de cette Province, s'adonne à l'Agriculture avec un

zele qui l'honore autant aux yeux des justes Appréciateurs du mérite qu'il peut déplaire aux personnes de rang dont le titre de Cultivateur blesseroit la délicatesse & irriteroit la vanité. Possesseur de vastes héritages, M. de Borrwitz ne se regarde que comme le Chef ou plutôt le Pere des Laboureurs qu'il emploie dans ses terres. Il ne craint pas de s'instruire auprès d'eux, & se fait une gloire, quand il a trouvé quelque utile découverte, de les en instruire lui-même. Il vient de publier une méthode pour conserver plus long-tems en bon état le fumier de cheval, dont on ne tire pas un grand parti dans plusieurs de nos cantons, parce qu'on l'y laisse réduire en cendres. Notre usage est de bien nettoyer les écuries, chaque semaine; dentasser le fumier dans des creux exposés à l'air, & de ne l'en retirer que vers le mois de Juin pour le répandre sur les terres. A cette époque, on trouve, au lieu de fumier, une espece de cendres qui peut bien servir d'engrais, mais dont nos Cultivateurs ne s'accommodent pas. Ce qui auroit dû leur donner huit voitures de bon fumier se réduit à une voiture de cette espece de poussiere. Pour obvier à cet inconvénient, M. Borrwitz fait ajouter à chaque lit de fumier de cheval qu'on forme de huit en huit jours dans les creux, une bonne quantité de bruyere, de rameaux de pin & de sapin, de mousse, de brossailles & d'autres pareilles matieres. Par-là non-seulement il empêche le fumier de se consumer, mais il en augmente la masse. Il observe pourtant qu'il ne faudroit pas que les couches faites sur celles de fumier fussent trop hautes; alors les matieres en trop grande quantité n'arriveroient pas à un état de putréfaction suffisante, & même avec le fumier de cheval ne formeroient qu'un mauvais engrais.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le 25 Avril.*

On a publié dans des Papiers étrangers que notre Gouvernement avoit supprimé les haras de l'Archiduché. Cette nouvelle est si fausse qu'on s'applique de plus en plus à en augmenter le nombre & à perfectionner ceux qui sont établis depuis plusieurs années. Nous croyons aussi devoir avertir le Public qu'il ne peut faire aucun fond sur les états qu'on trouve de notre population dans plusieurs Feuilles périodiques. Nous ne sçavons pas nous-mêmes à quoi nous en tenir sur cet article essentiel. On n'a qu'une table exacte de la population de la Lombardie (le Milanez & le Mantouan) qui doit paroître toutes les années, mais qui est peu connue. A peine commence-t-on à faire des recensemens dans la Gallicie & le Bannat de Temesswar; ils ne peuvent pas être portés du premier coup à la plus grande exactitude; & quand ils le seroient, bien peu de personnes ont connoissance de ces états. On se plaint que le dénombrement de la Hongrie & de la Transylvanie se fait avec trop de négligence pour qu'il ne renferme pas des erreurs notables. La Cour va prendre les mesures nécessaires pour avoir un état juste de tous les Sujets de nos différentes possessions. On fait monter notre population jusqu'à 19 ou 20 millions de personnes. Nous sçaurons enfin à quoi il faudra réduire les listes qu'on publie indiscretement.

On mande de Cremnitz en Hongrie qu'un incendie a détruit dans cette Ville plus de 90 maisons ou édifices publics; l'Hôtel des Monnoies est du nombre de ceux qui ont été la proie des flammes. On ne sçait d'autre détail, si ce n'est que plusieurs Particuliers ont fait de grandes pertes.

DE DRESDE, *le 25 Avril.*

Dans la Maison de force & de travail de la Ville de Torgau, on a construit un moulin à moudre le bled qui a peu coûté & est d'une grande économie. On y réduit en farine 7 scheffels de grain par jour. Ce moulin est à bras & l'on n'y emploie que six personnes pour le faire aller. Celui dont on se servoit auparavant ne donnoit que la même quantité de farine; comme il étoit plus compliqué, il en avoit beaucoup plus coûté pour le construire, & son entretien exigeoit des frais assez considérables. Outre cela, il ne falloit pas moins de 14 hommes pour le mettre en mouvement. Les dépenses pour la construction du nouveau moulin n'ont pas été au delà de 375 rixd. 4 gros. On peut s'en procurer le modele en s'adressant au Bureau des Annonces de Leipsick. Les six hommes qu'on emploie à ce moulin, ne sont pas obli-

gés de faire de grands efforts, ils travaillent assez commodément & sans ête incommodés par la poussiere ou par quelque situation gênante. Quoiqu'ils ne fassent tourner le moulin qu'une partie de la journée, ils gagnent pour la Maison 1 rixd. & 11 gros, c'est-à-dire deux fois & demi plus que les 15 hommes de l'ancien moulin. On ne laissoit à ceux-ci que 2 gros & 4 phenings de bénéfice, on donne plus du double aux autres & la Maison ne perd rien à cet arrangement. Un autre avantage qui n'est pas moins estimable se trouve du côté de la farine; il ne s'en perd pas, elle est beaucoup miuex faite & sort du moulin avec tout le degré de perfection qu'on peut desirer. La Maison de correction de Torgau se charge de faire construire de pareils moulins au prix ci-dessus marqué, c'est-à-dire de 375 rixd. 4 gros.

ITALIE.

De Rome, *le 25 Avril.*

Notre régime change enfin pour le bien du commerce; on n'accorde plus si aisément des privileges exclusifs & l'on a osé en abolir plusieurs. Les grains trouvent moins d'obstacles à circuler; nous en vendons assez librement à l'Etranger & l'Etranger peut nous en vendre; tout doit être ici réciproque. Après un mois d'un beau printems nous avons eu au commencement de ce mois quelques jours de gelées qui ont endommagé les vignes de notre territoire & des environs. Les autres productions de la terre paroissent dans un très-bon état.

Par ordre du Saint-Pere, on a signifié à tous les Propriétaires des droits de passage qui gênent la circulation & affectent le commerce dans le territoire des cinq Provinces, de produire leurs titres dans le terme de trois mois devant la Congrégation de la Chambre. Les titres acquis à prix d'argent ou à des conditions onéreuses seront déclarés valides; mais on rejettera tous ceux qui n'auront été accordés qu'en vue & en récompense de quelques services. Cependant les personnes qui se trouveront dans ce dernier cas recevront de Sa Sainteté une honnête compensation. Quant aux titres légitimes, la Chambre examinera s'il se trouve une juste proportion entre le prix de l'acquisition & le produit des droits acquis. Dans le cas où celui-ci excéderoit celui-là, on diminuera les droits ou l'on en appliquera le produit au remboursement des fonds. Les Propriétaires n'auront pas sujet de se plaindre puisqu'on ne donne aucune atteinte à leur propriété, mais les Sujets affranchis de droits onéreux auront encore l'avantage de ne rencontrer aucun obstacle à la plus rapide circulation des denrées & des marchandises.

De Florence, *le 26 Avril.*

Au commencement de ce mois une pauvre femme tomba dans l'Arno; la voyant sur le point de périr, un homme qui étoit sur le bord se jetta tout habillé dans la riviere; il plonge; malgré le danger qu'il couroit lui-même, il ne se décourage pas & vient à bout de saisir cette femme qu'il conduisit au bord pleine de vie. S. A. R. informée de ce trait fit venir en sa présence celui qui en étoit l'Auteur. Après lui avoir donné de grands éloges, Elle mit vingt sequins entre les mains de cet honnête homme, nommé Cypoli. Le Grand-Duc a fait ensuite publier qu'il promettoit la même récompense à quiconque exposeroit ainsi généreusement sa vie pour sauver celle d'autrui.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 7 Mai.*

L'addition qu'on se propose de faire aux revenus des deux Freres du Roi ne les mettra guères en état de soutenir leur dignité. Ils ne reçoivent chacun de la Nation que 12 mille liv. st. annuellement; on leur en donnera 20,000.

On écrit des Colonies que les billets du Congrès ont toujours moins de crédit parce qu'il en circule un très-grand nombre de faux. Selon ces mêmes lettres, la plûpart des marchandises & des denrées y sont de la plus grande cherté. Un habillement complet de drap commun ne revient pas à moins de 18 ou 20 l. st. Une pipe de vin se vend 150 l.; le reste à proportion. Malgré cette disette d'étoffes, les Colons n'enlevent jamais des habits à ceux de leurs Prisonniers qui en ont plusieurs. Le Congrès a donné des ordres

pour faire rentrer dans les Ports du Continent tous les Armateurs qui ne sont pas assez considérables pour se mesurer avec les nôtres. Cette Assemblée ne permettra de croiser qu'aux bâtimens montés de plusieurs pieces de canon & bien équipés.

Il semble que notre guerre avec l'Amérique auroit dû faire hausser le prix du tabac, attendu que nous n'en tirons plus du Continent. Cependant nous en avions de grandes quantités avant la guerre, & comme nous ne trouvons pas à le vendre, il s'en faut bien qu'il ne soit cher. A Glascow il vient de baisser de 2 pences par livre. Comme l'Etranger ne donne point de commission, il y a fort apparence que le prix en baissera. Les Colons fournissent l'Europe; nous ne pourrons jamais entrer en concurrence avec eux.

Lundi dernier, un pauvre homme tomba dans la riviere; des personnes charitables vinrent à son secours & le retirerent de l'eau; non-seulement il ne donna d'abord aucun signe de vie, mais on crut appercevoir la plûpart des symptômes d'une mort réelle. Cependant on dépêcha quelqu'un pour apporter en diligence une boîte des remedes destinés aux noyés. On travailla d'abord inutilement, mais au bout d'une heure cet homme donna quelque léger signe de vie; on redoubla de zele & d'attention; enfin il revint insensiblement à lui & reprit l'usage de tous ses sens.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Lyon, *le* 10 *Mai.*

Les alarmes qu'on avoit eues sur les effets des gelées du commencement du mois dernier se sont peu à peu dissipées. Cependant il paroît certain que plusieurs arbres fruitiers ont beaucoup souffert, entr'autres les noyers & les cerisiers; plusieurs poiriers sont en différens cantons fort endommagés. La feuille des mûriers a reçu aussi quelqu'atteinte; la vigne fort peu; les prés n'ont point de mal bien sensible. Les bleds sont très-beaux. Aucune denrée essentielle n'a renchéri, si ce n'est le foin dans les premiers jours, mais il est revenu à son prix de tout l'hiver.

Nos Ouvriers ont imaginé de faire des galons sur les métiers larges, & ils y emploient à leur gré des laines unies, colorées, ondées ou frisées dans la quantité qu'ils veulent. Elles n'ont plus besoin d'y être passées après coup & dans une espece de case réservée, comme on y étoit obligé en travaillant sur le métier des Rubanniers. On les passe avec la navette comme une trame. Il y a cet inconvénient que chaque piece de ruban ne peut être que d'une aune ou 5 quarts de longueur au plus; mais cette dimension suffit pour garnir sans couture un habit de haut en bas. Ces galons en lames brillantes & colorées se vendent à raison de 8 à 10 s. la ligne de largeur sur environ 5 quarts de long.

La Chapellerie est une autre branche de notre Industrie qui a le grand avantage d'employer des matieres que d'autres Arts ne lui disputent presque point. Cette branche est depuis long-tems fort considérable ici & s'y soutient par les grands débouchés que les Fabricans en ce genre ont sçu se procurer dans les pays étrangers, où ils envoyent beaucoup de Commis-Voyageurs. Les belles matieres manquent, mais certains procédés de l'Art y suppléent. Des poils de lievre & de lapin deviennent, sous des mains habiles, aussi souples, aussi doux que le poil de castor, & les réglemens ne s'y opposent point; chacun y trouve son compte & son agrément.

D'Arras, *le* 11 *Mai.*

Il regne dans cette Ville & les environs une maladie qui fait périr un grand nombre d'enfans; elle attaque plus généralement ceux qui sortent de la rougeole ou de la petite vérole. Les malades sentent d'abord des douleurs dans tous les membres, mais principalement à la tête & au dos; ils ont froid, ensuite chaud; la langue est blanchâtre, la fievre continue, & marquée par des redoublemens qui reviennent deux fois, mais plus souvent une fois dans 24 heures. Ils sont dans un assoupissement continuel, souvent dans les convulsions, & presque toujours en sueur. Le symptôme le plus fâcheux de cette maladie est l'assoupissement; le malade dort d'un profond sommeil, il ne parle point, il ne répond pas lorsqu'on l'interroge; si on l'agite, à peine ouvre-t-il les yeux; il pousse

de tems en tems des cris. Cette maladie eſt aſſez longue ; elle ne dure pas moins d'une quinzaine de jours ; on n'entre même quelquefois en convulſion qu'après un mois.

Une malheureuſe circonſtance n'a pas peu contribué à multiplier les victimes. Le Peuple eſt crédule, & malgré les plus funeſtes expériences qui devroient du moins le tenir en garde, il reſte tel qu'il étoit, toujours prêt à donner ſa confiance à l'ignorance ou à l'impoſture & à devenir la dupe de quiconque trouve ſon intérêt à le tromper. Dans le tems où la maladie s'eſt déclarée & commençoit à faire ſes ravages, il nous eſt arrivé un Etranger ſe diſant Docteur en Médecine. Comme il alloit en carroſſe, la foule s'attroupoit autour de lui. Il a fait un pompeux étalage de ſa ſcience, ou plutôt de ſa charlatanerie, & a prononcé définitivement que toutes les maladies provenoient des vers. En même tems il diſtribuoit une poudre purgative & vermifuge qu'on s'eſt empreſſé d'acheter & de faire prendre aux malades, quel que pût être leur mal. C'étoit vraiſemblablement un poiſon pour tous ceux qui ſe trouvoient attaqués de la fievre dont on a parlé. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que de tous ces malades qui ont pris le prétendu reméde, aucun n'a échappé à la mort. Pourroit-on uſer d'une trop grande ſévérité contre ces avanturiers qui paroiſſent ſe jouer ainſi de la vie des hommes?

Un de nos habiles Médecins, M. Retz, a employé dans la maladie en queſtion les toniques amers & ſtomachiques, parce qu'elle jette bientôt l'eſtomac & les inteſtins dans une atonie mortelle. Le quinquina a eu quelque ſuccès ; mais le plus grand ſpécifique que notre Docteur ait découvert contre cette maladie, eſt l'écorce de caſcarille. Il en faiſoit prendre aux malades une doſe d'une demi-drachme délayée dans le vin, de 4 en 4 heures, excepté dans les tems de redoublement. Quand cette maladie eſt compliquée avec la rougeole, il n'y a qu'un ſeul moyen de ſauver les malades ; il faut négliger totalement la rougeole & traiter uniquement l'autre maladie. On évite avec le plus grand ſoin de donner des purgatifs ; on preſcrit la caſcarille de la maniere ci deſſus marquée en ajoutant les émulſions rafraîchiſſantes, nitrées, camphrées, avec le ſyrop de violette qu'on fait prendre tous les ſoirs au malade. Cette méthode a conſtamment réuſſi.

DE PARIS, *le* 11 *Mai.*

Suite de l'Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi ; portant réglement ſur les ventes & reventes des Domaines.

Art. XIX. Les Communautés qui voudront enchérir les domaines & droits domaniaux qui ſeront mis en revente, ne pourront y être admiſes, qu'au préalable elles n'aient repréſenté aux ſieurs Intendans & Commiſſaires départis, les délibérations qu'elles ſeront tenues de prendre à cet effet, & qui contiendront les motifs qui les engagent à acquérir ces domaines, l'utilité qu'elles peuvent en retirer, & les fonds avec leſquels elles ſe propoſent de rembourſer les anciens Engagiſtes & payer les rentes dont elles ſe trouveront chargées, pour être leſdites délibérations approuvées ou rejettées par leſdits ſieurs Intendans & Commiſſaires départis, ſuivant qu'ils le jugeront convenable pour le plus grand avantage deſdites Communautés. Fait Sa Majeſté défenſes à tous Avocats aux Conſeils, de requérir aucune adjudication pour & au profit deſdites Communautés, ſi ce n'eſt en vertu de délibérations bien & dûment autoriſées par leſdits ſieurs Intendans & Commiſſaires départis ; à peine par leſdits Avocats d'être tenus en leur propre & privé nom, du payement, tant de la finance des anciens Engagiſtes que des rentes annuelles envers le domaine de Sa Majeſté, ſans qu'ils puiſſent ni eux, ni ceux qui leur auroient donné des pouvoirs, en faire dans aucun tems ceſſion ou déclaration au profit deſdites Communautés ; & en cas que leſdites délibérations aient été autoriſées par les ſieurs Intendans, & l'adjudication faite au profit deſdites Communautés, elles ſeront tenues d'obtenir des Lettres Patentes avant que le contrat puiſſe leur être expédié.

XX. Ceux qui, par le paſſé, ſe ſont rendus définitivement Adjudicataires d'aucuns domaines & droits domaniaux, & qui n'ont pas fait expédier leurs contrats, ſeront tenus d'y ſatisfaire dans le délai de trois mois, à compter du jour de la publication du préſent Arrêt ; ſinon & faute de ce faire dans ledit tems, & icelui paſſé, veut Sa Majeſté que ſur le certificat qui ſera donné par le Greffier de la Commiſſion pour la vente & re-

vente des domaines, portant que lesdits Adjudicataires n'ont point fait expédier les contrats, il soit procédé à la revente & adjudication à leur folle enchere, conformément à ce qui est prescrit par l'article VII du présent Arrêt. Ordonne en conséquence Sa Majesté, que les Avocats aux Conseils qui se sont rendus ci-devant Adjudicataires des domaines & droits domaniaux, & qui n'ont point passé leur déclaration, seront tenus de faire lesdites déclarations au Greffe de la Commission dans huitaine, à compter du jour de la signification du présent Arrêt, qui leur sera faite à la requête & diligence des Régisseurs des domaines de Sa Majesté; sinon & faute par eux de faire lesdites déclarations dans ledit délai, il sera procédé à la revente desdits domaines, & lesdits Avocats seront contraints en leur propre & privé nom, au payement du montant des folles encheres.

XXI. Ordonne Sa Majesté que les nouveaux Engagistes, leurs veuves & héritiers, ou autres qui succéderont à leurs engagemens, continueront de jouir de l'exemption du droit de franc-fief pour les domaines & droits domaniaux tenus à titre d'engagement, ainsi & de la même maniere qu'en ont joui ou dû jouir les précédens Engagistes. Enjoint Sa Majesté aux sieurs Intendans & Commissaires départis dans les Provinces & Généralités, & aux Procureurs de S. M. dans les Bureaux des Finances, de tenir, chacun en droit soi, la main à l'exécution du présent Arrêt, qui sera imprimé, publié & affiché par-tout où besoin sera. Fait au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le sept Mars mil sept cent soixante-dix-sept.

Signé, AMELOT.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Annonce de Livre.

Avis aux Bonnes Ménageres des Villes & des Campagnes, sur la meilleure maniere de faire leur pain. Par M. Parmentier. *Avec cette épigraphe*, Travaillez, prenez de la peine; c'est le fonds qui manque le moins; *La Fontaine. Se trouve à Paris chez* Monory, *Libraire, rue de la Comédie Françoise. Prix 24 sous, broché.*

Si l'estime qu'on fait des Ouvrages est en raison de leur utilité, on fera grand cas de cette Brochure ainsi que des autres productions de M. Parmentier qui, depuis bien des années, consacre ses travaux au plus grand bien de ses semblables. Nous allons donner une légere notice de l'Avis aux Bonnes Ménageres. Le pain que les Habitans des Provinces fabriquent chez eux est presque toujours aigre, mat & bis, malgré la bonté du grain qu'on y employe. Les défauts de ce pain de ménage proviennent d'une farine mal faite, de l'eau trop chaude & des levains trop vieux. En employant de l'eau froide ou tiede, des levains nouveaux & en plus grande quantité, on peut, sans augmenter les embarras & les frais, obtenir du bled même le plus médiocre, un pain savoureux, léger & blanc. C'est une économie mal entendue que de préférer les bleds de moyenne qualité aux bons bleds, à cause du prix; les produits en farine & en pain de ces derniers, dédommagent abondamment de ce qu'ils coûtent de plus que les autres. Le meilleur bled est sec, dur, pesant, ramassé, bien nourri, plus rond qu'ovale, ayant la rainure peu profonde, lisse & clair à sa surface, d'un blanc jaunâtre dans son intérieur; il sonne lorsqu'on le fait sauter dans la main, & céde aisément à l'introduction du bras dans le sac qui le renferme.

(*La suite à l'Ordinaire prochain*).

II.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 10 Mai 1777 au Mercredi 14 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18 liv. 10 s., 19, 21 à 23 liv. 5 s.; le seigle, de 12, 12 liv. 10 s. à 13 liv.; l'orge, de 9 liv. 5 s., 9 liv. 10 s. à 10 liv. Le froment au Port de la Greve, de 21, 22 à 23 liv. 10 s.; le seigle, de 11 liv. 5 s., 12 à 12 liv. 10 s.; l'orge, de 9, 9 liv. 15 s. à 10 liv. *le septier.*

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 10 Mai 1777 au Mercredi 14 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Greve, de 18 l. 15 s., 19 à 22 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 17 Mai 1777, de 61 à 62 liv.; *idem* nouveau, de 60 à 61; le cent de paille vieille, de 24 à 25 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 52 à 53; *idem* nouveau, de 50 à 51; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 23 à 24; *id.* nouvelle, de 21 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 48 à 49; *id.* nouveau, de 46 à 47; le cent de paille vieille, de 22 à 23 liv.; *id.* nouvelle, de 20 à 21 l.; le foin à la Grêve, de 38 à 39 l.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 17 Mai 1777.

Or de Portug. à	724	#	5	marc.
Du Mexique à	716			
Du Pérou à	708			
Les guinées à	722			
Ducats à	98	9		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			
Or à 20 karats à	83	10		
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	16		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	12		
Piastres à	49	12		

V.

Changes de Paris, *du 17 Mai 1777.*

Amsterdam	54
Londres	31 ½ à 7 16e.
Hambourg	187 ¼
Madrid	15 2 6
Cadix	15 1 6 à 1
Livourne	97 ¼
Gênes	94 ¾
Lyon	½

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Samedi 3 Mai 1777

Messieurs

Despeignes. Viag.	J.	
Perpétuelles..	J.	
Tontine....	Y. Z.	

Du Mardi 6.

Marsollier.... vres.	G.	

Du Mercredi 7.

Nau..... pplles.	J.	
Viageres.....	L.	
Tontine.....	L.	
.....		
.....		

Du Vendredi 9.

Messieurs

Boscheron... pplles.	J.	
Viageres.....	J.	
Patu..... Viageres.	J.	
Perpétuelles..	G.	
Peinchein .... vres.	J.	
Perpétuelles..	J.	
Tontine.....	J.	

Du Samedi 10.

Lenoir..... pplles.	G.	
Viageres.....	J.	
Caron..... vres.	J.	
Despeignes.. Viag.	J.	
Perpétuelles.	J.	
Tontine....	Y. Z.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARI

Mai 1777.	*Jeudi 15.*	*Vendredi 16.*	*Samedi*
Comp. d. Ind.			
Actions . . .	1890 96 . . .	1885 87 . . .	1890 . .
D°. 16es/25 . . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	250	. . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
Emprunt Oct..	400	406	. . . .
Rescriptions . .	8 ½.	8 ½.	8 . . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	2	. . . .
Bil. de la Lot. R.	1040	1037	1036 34
Lots de 150 l. de Rentes viageres.	1600	1600 1598 . .	1598 . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonn. de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue de Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Ann. deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 177

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 15 Mars.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

De Varsovie, *le 12 Fevrier.*

EN attendant que nous ayons un commerce intérieur, nous réglons celui que l'Etranger fait dans nos Etats. Il n'eſt pas de notre politique de repouſſer ou de dégoûter les Marchands des contrées limitrophes qui nous apportent leur ſuperflu : nous tâcherons au contraire de les attirer par des encouragemens. S'ils nous vendent les denrées & les marchandiſes dont nous avons beſoin, nous leur vendons auſſi les grains qui ſurabondent dans ce Royaume & qui font notre principale richeſſe. Le bien eſt ici réciproque, il doit l'être, ſans quoi le commerce porteroit ſur un fondement ruineux & ne tarderoit pas à crouler. Le Grand Chancelier de la Couronne & M. Blanchot, Miniſtre du Roi de Pruſſe auprès de notre Cour, ont de fréquentes conférences par ordre de leurs Souverains reſpectifs. L'unique objet de ces entrevues eſt d'ouvrir entre les deux Nations un commerce plus ſolide & plus animé qu'on ne l'a vu juſqu'à préſent. Nous en avons fait la triſte & trop longue expérience, les opérations les plus incertaines & les plus variables ſont à coup sûr les plus mauvaiſes. Tantôt on nous permettoit l'entrée des Provinces de la Pruſſe, & tantôt on en fermoit les barrieres. Les droits qu'on exigeoit pendant quelques tems étoient bientôt doublés & devenoient exceſſifs. Telle marchandiſe qu'il étoit libre d'importer, ſe trouvoit bientôt reléguée dans la claſſe des articles prohibés. Avec de pareilles viciſſitudes, les Marchands couroient de trop grands riſques de ſe ruiner ; ils prenoient le ſage parti de ſe tenir dans l'inaction & d'attendre des tems plus heureux. On ſe flatte que le nouveau Traité de Commerce ſera conclu à la ſatisfaction des Sujets des deux Etats.

SUEDE.

De Stockholm, *le 8 Février.*

Les hommes ſe trompent, mais rarement ſouffrent-ils avec patience qu'on leur faſſe appercevoir, même avec des ménagemens, qu'ils ſe ſont trompés : plus rarement encore ont-ils la droiture & la bonne foi de reconnoître leurs erreurs, la candeur & la ſimplicité d'en faire l'aveu, le courage & la généroſité de les corriger. Nous parlons ici du commun des hommes, des ames vulgaires, des eſprits petits & pleins d'eux-mêmes, de la foule. L'exemple dont rougiroit cette claſſe immenſe, notre Monarque ne craint pas & ſe fait même une gloire de le donner. Dans la derniere Ordonnance ſur les Acciſes, il s'eſt trouvé quelques articles obſcurs & qui avoient beſoin d'explication ; d'autres ne paroiſſoient pas aſſez bien digérés & dans la pratique auroient ſouffert de grandes difficultés; d'autres enfin pouvoient four-

nir matiere à des chicanes, à des abus, à des vexations. S. M., mieux informée, a suspendu l'exécution de l'Ordonnance jusqu'à nouvel ordre. Le réglement n'aura force de loi dans le Royaume, qu'après qu'on aura fait les corrections & les additions nécessaires.

Une Dame de qualité, de cette Capitale, Epouse d'un Officier de marque, Chevalier des Ordres du Roi, a bien voulu se distinguer des personnes, sinon de son sexe, du moins de son rang, en préférant aux Manufactures de modes des Manufactures plus utiles. Nos Fabriques d'étoffes de laine ont besoin d'encouragement & nous manquons de doigts qui sçachent ou qui veuillent préparer les matieres brutes. Cette bonne Dame à idées moins que bourgeoises, s'est mise à la tête de ses propres filles; elles ont toutes pris une certaine quantité de notre laine de Suede, l'ont filée avec tant d'intelligence qu'elle peut servir à faire les étoffes les plus fines. Notre Société Patriotique a examiné l'ouvrage, & pour en témoigner sa satisfaction, a décerné une très belle médaille à la respectable Ouvriere qui n'a pas dédaigné de l'accepter. Ce trait, si loué dans la femme forte, est une espece de prodige dans un siecle de rafinement & de molesse comme le nôtre. Parmi les Dames, les unes admirent la personne qui la premiere a osé donner l'exemple & se mettre au-dessus du préjugé; les autres, sans approuver hautement cette conduite, ne vont pourtant pas jusqu'à la blâmer. De-là nous inférons que si notre Héroïne Patriote n'allume pas une ardente ambition dans tous les cœurs des personnes de son sexe, du moins avons-nous lieu d'espérer qu'elle aura des Imitatrices. La voie est frayée, on ne craindra plus de s'engager; de plus petites causes ont produit souvent de plus grands effets, & des événemens beaucoup moindres ont opéré peut être plus d'une fois d'heureuses révolutions dans les mœurs.

Il est parti, ces jours derniers, de Gothenbourg pour Canton, en Chine, deux vaisseaux de notre Compagnie des Indes, la *Terre-Neuve* & le *Château de Stockolm*. Ils ont appareillé par un très-beau tems. La navigation est entiérement rétablie dans la Baltique, & de-là par le Sund, dans la Mer du Nord.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 15 Février.*

Par un nouvel Edit, le Roi vient de régler les taxes que les Capitalistes payeront désormais à l'Etat. S. M. veut qu'ils partagent, dans une juste proportion, les charges avec les Cultivateurs, ces hommes si nécessaires. Jusqu'à présent les derniers portoient la plus grande partie des impositions; autant que l'intérêt public exige qu'on les ménage beaucoup, autant une fausse politique nous avoit-elle engagés à les ménager peu.

Dans la plûpart des contrées septentrionales les denrées, sur tout les grains, abondent & sont à bas prix. La tonne de seigle ne vaut ici que 11 marcs Danois; celle d'orge est à 6 marcs 8 shellings, & celle d'avoine à 6 marcs 4 shellings. Il y a fort apparence que les prix haufferont, parce qu'on paroît craindre de toutes parts que la guerre ne vienne troubler la tranquillité du commerce. D'ailleurs on fait dans plusieurs Etats de grands approvisionnemens.

Au commencement de ce mois, la Société Rurale Economique tint sa Séance publique & distribua les Prix dont elle avoit annoncé les sujets dans le mois de Janvier de l'année derniere. Le Prince Royal honora l'Assemblée de sa présence, & ceux des Vainqueurs qui se trouvoient à cette Séance furent couronnés des mains de S. A. R. Ne devroit-il pas entrer dans l'éducation des Princes, de leur apprendre de bonne heure, non à prodiguer des faveurs à des talens purement agréables, presque toujours dangereux & souvent funestes, mais à connoître tout le prix de la terre, à estimer, encourager, récompenser & ceux qui la cultivent avec intelligence & ceux qui enseignent aux autres l'Art de la bien cultiver?

Il est né, l'année derniere, dans la Province de Bergen 3499 personnes & il en est mort 2478; la population y croît d'une maniere bien sensible. Parmi les morts, on en a compté 25 qui avoient vécu plus de 90 ans; deux seulement ont vu la révolution entiere d'un siecle. Durant le même espace de tems, il y a eu dans le Royaume de Danemarck 27,255 naissances; 23,519 morts; 7925 mariages: dans le Royaume de Nor-

vege, 21,422 naiſſances; 15,270 morts; 6231 mariages: dans nos Etats d'Allemagne, 62,918 naiſſances; 53,507 morts; 18,028 mariages.

Comme le tems eſt fort doux, on équipe dans nos Ports les bâtimens qui doivent faire voile pour la pêche du Groenland.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le* 21 *Février.*

Corrigeons les erreurs ſimples des anciens tems, mais n'inſultons pas à la ſimplicité de nos peres; ils valoient mieux que nous, ne les mépriſons pas & ne nous eſtimons pas plus notre petit mérite que leurs grandes qualités & leurs vertus. Depuis pluſieurs ſiecles, il exiſtoit à Kloſter-Neubourg une fondation ſinguliere: on y nourriſſoit une aſſez grande quantité de chiens qui deſcendent, à ce qu'on prétend, de ceux qui ſe mirent à aboyer lorſque la femme d'un Empereur ſe découvrit, malgré elle le viſage, en paſſant près d'un arbriſſeau où ſon voile s'accrocha & reſta ſuſpendu. Dans le ſéjour que l'Empereur a fait derniérement à Kloſter-Neubourg, ce Prince a changé l'objet de la fondation pour laquelle il y a des fonds aſſez conſidérables. Déſormais on nourrira & l'on entretiendra autant d'enfans de Chaſſeurs qu'on nourriſſoit auparavant de chiens.

D'OFFENHEIM, *le* 18 *Février.*

Nous n'avons pas vu depuis long-tems, dans la Franconie, tomber autant de neige qu'il en eſt tombé cet hiver. Il étoit plus qu'imprudent de ſe mettre en route, parce qu'on ne découvroit nulle part les traces des grands chemins. On a trouvé dans divers endroits des Voyageurs morts & cachés ſous des monceaux de neige: quelques-uns de nos Habitans qui ne ſe propoſoient que de faire un court trajet & d'aller dans les lieux voiſins, ont auſſi eu le malheur de périr. Le tems s'eſt mis au beau depuis quelques jours; toute cette neige a diſparu, nos campagnes ſont couvertes d'eau. Les productions de la terre n'ont pas ſouffert & s'annoncent bien. Si le tems ſe ſoutient, la végétation ſera prompte. Nous n'avons pas eu des froids auſſi rigoureux que nous en éprouvons ordinairement dans cette ſaiſon.

ITALIE.

DE NAPLES, *le* 14 *Février.*

Nous avons vu entrer dans notre Port les deux frégates Eſpagnoles que nous attendions depuis quelque tems & qui étoient richement chargées. Une partie des ſommes qu'elles nous ont apportées doit ſervir à payer les Officiers de la Maiſon de D. Philippe, Frere du Roi. Le Public a toujours les yeux ſur le nouveau Miniſtre; les premieres opérations tendent évidemment au bien des Peuples; on les regarde comme les préludes des plus heureux événemens. Les malverſations punies ſévérement deviennent plus rares. Le meilleur ordre commence à s'établir dans les Tribunaux; les conteſtations y ſont terminées & plus vîte & à moins de frais. Les vues du Miniſtre ſont d'encourager les Manufactures & d'animer le Commerce. Nous ne ſçavons pas encore en détail les meſures qu'il prendra, mais nous ſommes aſſurés qu'elles répondront à la bonté de ſon cœur & à l'étendue de ſes lumieres. Il a déjà donné aux Cultivateurs des marques de ſa bienfaiſance; on ne ſçauroit trop multiplier les moyens de relever notre Agriculture; elle eſt très éloignée du degré de perfection qu'elle auroit atteint ſi le Gouvernement s'étoit plus occupé du ſoin de la rendre floriſſante. Le Véſuve continue ſes éruptions avec beaucoup de violence.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 29 *Février.*

Dans un Comité des Subſides, la Chambre des Communes a pris les réſolutions ſuivantes. On accordera la ſomme de 3000 liv. ſterl. pour la défenſe de l'Iſle de Saint-Jean; 2816 liv. pour l'Etabliſſement civil de la Géorgie; 4596 liv. pour la Nouvelle Ecoſſe; 5950 liv. pour la Floride Orientale; 5900 liv. pour la Floride Occidentale; 5550 liv. pour Sénégambie; 2993 l. pour divers objets qui regardent l'Amérique Septentrionale. Ce qui nous embarraſſe toujours plus, c'eſt d'augmenter toujours plus le produit des impôts en proportion de l'augmentation exceſſive des dépenſes.

Un Auteur célébre, le Docteur Price, qui a beaucoup écrit ſur les affaires du tems,

vient de nous donner des observations sur les dettes de la Nation, les taxes, les revenus de l'Etat, le crédit public, la circulation des especes & du papier. Les Partisans du Ministere regardent la plûpart des calculs de cet Auteur comme faux & enflés, mais ils conviennent qu'on ne peut attaquer la vérité de l'article suivant sur les dettes publiques. En 1740, la dette nationale se montoit à 46,382,650 liv. st., les intérêts qu'elle supportoit alors n'étoient que de 1,903,961 liv. st. En 1749, elle alloit à 76,166,906 liv., & les intérêts faisoient un objet de 2,765,608 liv. Au commencement de la derniere guerre, notre dette ne passoit pas 75,707,264 liv. A la fin de la guerre, en 1763, elle fut énorme & montoit à 146,582,844 liv.; les intérêts nous emportoient annuellement la somme de 4,840,821 liv. st. Nous nous ruinames donc dans une guerre dont les succès furent si brillans & passerent nos espérances. Pour triompher de nos ennemis, nous ajoutames à nos dettes anciennes une nouvelle dette de 71,505,580 l. Depuis 1763 jusqu'en 1775, nous avons remboursé 10,639,793 liv., & diminué les intérêts de 400,000 liv. La totalité de nos dettes, en 1775, formoit juste la somme de 195,943,051 liv.; les intérêts étoient réduits à 4,440,821 liv. st.

On écrit de Birmingham que l'argent y est de la plus grande rareté. Quelques Habitans de cette Ville ont frappé une certaine quantité de nouvelles especes de bas aloi, qu'on reçoit pourtant dans le commerce sur le pied de 4 shellings 6 den. Elles n'auront cours que dans la Ville & les environs.

Il y a eu à Greenwhic, le 13 du courant, un incendie qui a fait beaucoup de ravages. Plusieurs maisons ont été réduites en cendres, d'autres sont endommagées; quelques familles ont été réduites par cet accident à la derniere misere. Des personnes charitables ont reçu dans leurs maisons les enfans des Incendiés. Touchées du pitoyable état de ces infortunés, de jeunes Dames leur ont envoyé des habits & fait parvenir d'autres secours.

HOLLANDE.

De Flessingue, 24 *Février*.

La Société Zélandoise des Sciences, établie dans notre Ville, propose pour sujet du Prix qu'elle doit adjuger l'année prochaine 1778, la question suivante: *Quelles sont les causes des pertes considérables que les Habitans de cette Province ont à souffrir, par le cours désavantageux du Change? Quels seroient les moyens de les prévenir, sans exposer la Province au danger de manquer d'especes comptantes; de sorte qu'elle fût au contraire en état de monnoyer les nouvelles especes nécessaires? Par quelle voie on réussiroit à mettre les especes sur le même pied, quant au titre & à l'évaluation, dans toute la République: de maniere que dans toutes les Monnoyeries on pût, sans interruption, monnoyer les especes tant d'or que d'argent, selon le titre & l'évaluation établis ou à établir?* Le Prix est une médaille d'or frappée au coin de la Société. Les Auteurs envoyeront leurs Mémoires avant le premier Janvier 1778; ils mettront à la tête une devise qu'ils répéteront dans un billet cacheté qui renfermera aussi leur nom & leur adresse. Il sera libre d'écrire en Flamand, en François ou en Latin. Les Ouvrages seront envoyés, francs de port, au sieur Tust Tyeenk, Secretaire de la Société. On exige que l'Auteur qui aura remporté le Prix ne fasse pas imprimer son Ouvrage ni en tout ni en partie, sans en avoir obtenu le consentement formel de la Compagnie qui l'aura couronné. Cette condition paroît un peu dure & ne sera vraisemblablement pas du goût de bien des Auteurs. On n'exclud du concours que les Membres de la Société; s'ils écrivent sur les questions proposées, ce doit être sans aucune prétention pour le prix. Pour se distinguer des Concurrens, ils mettront sur leur Mémoire: *Fait par un Membre de la Société Zélandoise.*

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Nismes, *le* 1 *Mars*.

Une grande partie de notre territoire n'est rien moins que riche; nous y recueillons du vin & de l'huile en médiocre quantité; nous ne gagnerions pas à forcer un terrein sec, aride, pierreux, rocailleux à nous donner des productions telles que le

bled. Nous avons eu des jours très-beaux durant cet hiver, & nous concevions de grandes espérances pour les récoltes prochaine ; mais le Cultivateur est dans les plus vives alarmes & se voit sur le point de perdre déjà tout le fruit de ses avances & de ses travaux. Les rats & les taupes font d'étranges ravages dans nos meilleurs cantons ; la sécheresse avoit regné pendant longtems ; enfin il a plu durant quelques jours, mais il n'est pas tombé une assez grande quantité d'eau pour noyer ces animaux destructeurs. Ce fléau est assez commun en Allemagne & dans d'autres contrées. On nous rendroit un bon office si l'on nous indiquoit quelque moyen propre à exterminer ces animaux, ou du moins à arrêter leurs ravages.

D'EMBRUN, *le* 28 *Mars*.

Resserrés dans nos montagnes & sans autres ressources que leur produit, nous vivons tout doucement lorsque les récoltes sont bonnes. Mais dans les tems de disette, un tableau des plus tristes & des plus affligeans est celui de notre misere. Nos gens de la campagne seroient, pour la plûpart, exposés à mourir de faim, s'ils ne prenoient le parti de s'expatrier. Industrieux, ils vont ailleurs chercher du pain & y trouvent quelquefois la fortune. Ceux qui ne peuvent alors quitter leurs foyers, souffrent & sont presque assurés de ne recevoir aucun soulagement, puisqu'ils ne voient autour d'eux que des malheureux qui sollicitent les mêmes secours. Si des personnes riches habitoient ce pays-ci, elles feroient bientôt un bel usage de leurs richesses. Quoiqu'en puissent dire les sombres détracteurs de l'humanité, l'homme est naturellement bon & sensible. Si dans son opulence il étoit témoin de l'indigence de ses Freres, s'il les voyoit souffrans & malheureux, la pitié pénétreroit bientôt son cœur & sa main s'ouvriroit d'elle-même pour répandre libéralement des bienfaits. Voyez les Seigneurs qui habitent leurs Terres, ils sont presque tous humains, & le titre qui les flatte le plus est celui non de Maîtres ou de Protecteurs de leurs Vassaux, mais d'Amis, de Consolateurs de peres de leurs semblables.

En 1774, la récolte de bled manqua dans ces cantons ; la denrée étoit chere, & comme nous avons peu d'argent parce que nous sommes absolument sans commerce, la misere étoit presque générale. Notre charitable Archevêque, M. de Leyssins, établit dans cette Métropole une espece de Mont-de-Piété ou Magasin d'abondance. Les pauvres Citoyens furent pourvus des grains qui leur étoient nécessaires pour subsister & ensemencer leurs champs. Tout ce qu'on exigeoit d'eux c'est qu'après la récolte prochaine ils donnassent le prix du bled qu'on leur avoit livré, ou qu'ils en rendissent une pareille quantité en nature. Pour donner plus de consistance au nouvel établissement on fit homologuer au Parlement de Grenoble, le 5 Mai 1774 & la fondation & les réglemens faits à ce sujet. Nous avons éprouvé tous les bons effets que devoit produire une institution inspirée tout-à-la-fois par la sagesse & la charité. Notre Prélat, animé par ce succès, veut étendre & perpétuer le bien dans son Diocèse. Il vient d'établir un autre Magasin d'abondance à Guillestre, lieu considérable & la principale Seigneurie de l'Archevêché. Les gens de la campagne, les Habitans pauvres bénissent les ames généreuses qui s'intéressent à leur sort ; ils sont assurés de trouver de prompts secours dans les besoins imprévus & dans les tems de disette ou de cherté ; ce point de vue les tranquillise & ils se croyent plus heureux parce qu'ils ne craignent pas de se trouver plus malheureux. On a suivi, pour cette bonne œuvre, les mêmes réglemens qui nous ont si bien réussi relativement au même objet.

DE NANCY, *le* 3 *Mars*.

Après avoir été confinés une partie de cet hiver dans nos maisons, nous pouvons enfin aller respirer le bon air de la campagne. La neige qui nous déroboit le vue de nos champs est entiérement fondue. Les grandes routes sont pratiquables depuis quelque tems, & les chemins de traverse, quoiqu'ils ne soient pas encore bien secs, permettent pourtant aux Habitans des Villages de venir à nos Marchés & d'approvisionner nos Villes. Les denrées ne sont pas cheres & ne peuvent l'être, parce que nous avons toutes sortes de grains & de légumes en beaucoup plus grande quantité qu'il ne nous en faut pour notre consommation. Les fourrages se soutiennent à des prix assez hauts,

nous craignons même de les voir devenir plus rares & par conséquent plus chers. Ils ont manqué l'année derniere en Bourgogne ; la disette fait qu'on y en tire à tout prix de notre Province & des contrées voisines. L'hiver a favorisé toutes les productions de la terre ; le tems est beau & anime les espérances des Propriétaires & des Fermiers.

Il paroît des Lettres Patentes du Roi, sur Arrêt du Conseil, qui ordonnent qu'à compter du premier Janvier dernier, l'Adjudicataire de la Ferme des Postes percevra en argent de France les droits des lettres & paquets destinés pour les Duchés de Lorraine & de Bar. Quoique ces Lettres-Patentes aient été données le 30 Décembre, notre Parlemen ne les a enregistrées que le 8 de Février.

De Méry, *le 8 Mars.*

Lettre au Rédacteur de la Gazette. Très-souvent pour ne pas connoître la propriété des choses, non-seulement nous ne jouissons pas, Monsieur, des grands avantages que nous en pouvons retirer, mais encore nous nous constituons en dépenses absolument inutiles. J'allois faire enlever d'un demi arpent défriché les racines de sainfoin & de plantes parasites ; je me proposois ensuite d'y faire répandre du fumier, seul moyen à moi connu de fertiliser mon champ, lorsqu'un Laboureur mon voisin, qui joint la pratique à la théorie, vint me voir à l'instant où je mettois la main à l'ouvrage : il me conseilla de faire de distance en distance des tas de ces différentes plantes qu'il regardoit comme choses très précieuses & dont je ne connoissois pas l'utilité ; d'y faire mettre le feu, de l'entretenir jusqu'à ce que tout fût réduit en cendres, & de répandre celles-ci aussi également que faire se pourroit. J'exécutai le tout sans frais, je fis semer peu de jours après, assez tard, au 10 du mois d'Avril dernier, un boisseau d'avoine & par-dessus de la graine de luserne, & j'ai récolté vingt-neuf boisseaux de grains de premiere qualité, le boisseau pesant 40 livres, & la paille avoit 4 & 5 pieds de hauteur, tandis que je ne recueille que de 7 à 8 boisseaux par arpent sur mes autres terres qui sont à peu près de même qualité ; la luserne qui a parfaitement levé est forte, abondante & me promet, pour cette année, bonne récolte.

Comme l'on ne peut, Monsieur, trop multiplier les preuves pour convaincre les personnes de mon état que l'on ne persuade pas aisément, j'ai pensé qu'un pareil succès connu par votre Gazette pourroit engager d'autres de mes Confreres à se procurer les mêmes avantages, en usant des mêmes moyens. Je le souhaite. *J'ai l'honneur d'être* &c. *Signé*, Claude Villeu, *Laboureur.*

De Paris, *le 9 Mars.*

Suite de la Déclaration du Roi, concernant les réparations des grands chemins.

Nous nous y sommes déterminés d'autant plus volontiers, qu'occupés du bonheur de nos Peuples, nous nous proposons de porter une attention particuliere à leur procurer des soulagemens réels sur cette partie essentielle du service public. A ces causes, & autres à ce nous mouvant, de l'avis de notre Conseil, & de notre certaine science, pleine puissance & autorité royale ; Nous avons dit, déclaré & ordonné ; & par ces présentes signées de notre main, disons, déclarons & ordonnons, voulons & nous plait : Qu'immédiatement après les récoltes, tous travaux & ouvrages nécessaires pour les réparations & entretiens des grandes routes, continuent d'être faits dans les diverses Provinces de notre Royaume, comme avant notre Edit du mois de Février dernier &c.

II.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Réponse à la Lettre écrite du Pays d'Aunis à un Négociant de Picardie, insérée dans la Gazette du Commerce N°. 93 & 94 de l'année 1776.

Vous êtes, je pense, bien satisfait, Monsieur, de ce que votre lettre du 26 Octobre dernier est restée sans replique. Avouez que vous avez attribué au défaut de raisons solides le silence du Négociant d'Amiens à qui elle étoit adressée. Je viens vous détromper ; ce n'est point un motif de cette espece qui l'a retenu ; j'ai vu par la lettre qu'il m'a

écrite, que s'il eût voulu rentrer dans la lice, il étoit sûr de vous combattre avec avantage & vous arracher des mains la victoire que vous croyez sans doute avoir remportée. Comme il s'agit d'un objet intéressant pour le commerce, vous trouverez bon que je prenne la place de mon ami & que je discute une question qu'on devroit, ce semble, regarder comme résolue.

Quoique vous vous éleviez, Monsieur, avec zele contre le dépotage, vos raisonnemens n'ont point la force que vous croyez leur avoir donnée. Je vais en faire voir le peu de solidité, en attendant l'impression d'un Mémoire où la matiere sera discutée à fond.

D'abord, quel est l'objet du dépotage? C'est de constater avec la derniere précision la quantité d'eau-de-vie renfermée dans une futaille, par le moyen d'un vase qui, rempli de liqueur, en contient exactement une velte; par-là le Vendeur sçait au juste combien de veltes il livre à l'Acheteur, & celui ci est également assuré du nombre de veltes qu'on lui vend; l'un ne peut tromper, l'autre ne peut être trompé; tel doit être le bon effet du dépotage, tel est le but qu'on se propose en l'établissant. Je ne crois pas qu'on puisse raisonnablement contester ce que j'avance & la définition que je donne.

Qui ne voit, d'après ce simple énoncé, que la méthode du dépotage est en elle-même préférable à celle que la routine consacre & que peut-être la cupidité s'efforce de retenir. Celle-ci consiste à plonger obliquement dans la piece d'eau-de-vie une verge de fer graduée dont les différentes divisions sont destinées à indiquer la quantité de liqueur qui devroit y être contenue, mais qui n'y est presque jamais, par les raisons suivantes. D'un côté, cette verge est graduée d'après le calcul de courbes absolument différentes de celles que décrivent les douves des futailles; & de l'autre, il est plusieurs manieres de rendre l'effet de la verge illusoire; tantôt ce sera en élevant la douve du bondon & celles qui l'avoisinent; tantôt on applatira celles du dessous de la piece; tantôt on tiendra ces dernieres un peu plus longues que les supérieures; une autre fois on fera plus mince le tour du bondon, ou l'on creusera l'extrémité des douves contre laquelle appuye la verge de fer, afin que le bout de cet instrument y entre: un Tonnelier peu délicat se contentera d'employer des douves de bois fort épais... En voilà assez, je crois, pour convaincre les personnes les plus difficiles.

Cependant, Monsieur, pour me prévenir en quelque sorte, vous cherchez à insinuer que le dépotage entraîne mille inconvéniens, & que même il n'est point exempt de fraude. Pour le persuader d'autant mieux au Négociant d'Amiens, vous ajoutez qu'il existe des Mémoires (à la Rochelle & chez quelque Courtier sans doute) qui le démontrent. Permettez qu'en passant je vous demande une grace, c'est de rendre publics les Mémoires dont vous prétendez vous étayer. Vous trahiriez la bonté de votre cause, si, ayant en mains des armes aussi formidables, vous refusiez d'en faire usage.

Il y a eu des frippons assez hardis pour employer des buches au lieu de douves, & cette supercherie, que le plus clairvoyant n'auroit pas découverte à l'extérieur ou par le secours de la velte, diminuoit la quantité d'eau-de-vie depuis 8 jusqu'à 13 veltes. Mais je veux que le dépotage n'écarte pas la possibilité de se tromper. Mettez-vous dans la classe des synonimes *possibilité* & *nécessité* presqu'inévitable; il doit suffire que la méthode que je défens s'emploie au grand jour pour qu'on doive la préférer à la vôtre qui opere en dedans des futailles sans que l'Acquéreur le plus expert puisse éviter l'erreur, si l'on a eu intention de le surprendre: d'ailleurs, Monsieur, l'expérience de nos voisins de la Saintonge, d'Oleron & de Ré nous rassure.

(*La suite à l'Ordinaire prochain*).

II.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 5 Mars 1777 au Samedi 8 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 20, 22 à 23 l. 10 s.; le seigle, de 10 l. 5 s., 11 l. 10 s. à 12 l. 5 s.; l'orge, de 8 l. 15 s., 9 à 9 l. 5 s. Le froment au Port de la Greve, de 20, 21, 22 liv. 10 s. à 23 l. 5 s.; le seigle, de 10, 10 l. 10 s. à 11 l.; l'orge, de 8 liv. 10 s., 8 liv. 15 s. à 9 l. *le septier*.

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 5 Mars 1777 au Samedi 8 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18 l. 5 s., 19 à 20 l.; *id.* à la Greve, de 19, 20 à 21 l. 5 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 12 Mars 1777, de 55 à 56 liv.; *idem* nouveau, de 53 à 54; le cent de paille vieille, de 26 à 27 l.; *id.* nouvelle, de 24 à 25 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 52 à 53; *idem* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 25 à 26; *id.* nouvelle, de 23 à 24; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 46 à 47; *id.* nouveau, de 44 à 45; le cent de paille vieille, de 24 à 25 liv.; *id.* nouvelle, de 23 à 24 l.; le foin à la Grêve, de 42 à 43 l.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 12 Mars 1777.

Or de Portug. à	724 ℔	6	marc.
Du Mexique à	720		
Du Perou à	712		
Les guinées à	722		
Ducats à	98	2	once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100		
Or à 20 karats à	84	5	
L'argent à 11 d. 20 g. à	54	2	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	4	
Piastres à	49	11	

V.

Changes de Paris, *du 12 Mars 1777.*

Amsterdam	53 7 8e. à 54
Londres	31 ¼ à 5 16e.
Hambourg	188
Madrid	15 2
Cadix	15
Livourne	97 ¾
Gênes	95
Lyon *Rois*	⅛ p. ⅝ p.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Jeudi 27 Fév. 1777.

Messieurs

De S. Janvier vres. A.
Tontine..... A.
Nau..... pples. J.
Viageres..... J.
Tontine..... J.

Du Vendredi 28.

Boscheron... pples. A.
Viageres..... A.
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Du Samedi 1 Mars.

Messieurs

Despeignes. Viag. C.
Perpétuelles. C.
Tontine.... Y. Z.

Du Lundi 3.

Delamotte.. pples. A.
Viageres..... A.
Tontine..... A.
.....
.....
.....
.....
.....
.....

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1777.	Lundi 9.	Mardi 10.	Mercredi 11.
Comp. d. Ind.			
Actions	1747 ½	1747 ½	1745
D°. 16es/25es			
D°. 8es.			
D°. 25es.			
Emprunt Oct.			
Rescriptions	15 15 ¼ 15	14 ¾	15 14 ¾
Bil. des Fermes.	3 ½	3 ½	
Bil. de la Lot. R.	1202 1201	1200	1200

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnem. de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annon. deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 1er. Juillet.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 29 Mai.*

LE Gouvernement fait voyager des Sçavans dans les contrées de l'extrêmité de l'Empire & les charge de ne rien épargner pour s'instruire des mœurs des Habitans, des productions & des qualités des différens sols, de l'Histoire naturelle, de l'étendue & de la population des Provinces. Nous attendons incessamment quelques-uns de ces Voyageurs; leurs relations seront curieuses pour nous & nous apprendrons enfin à connoître un peu mieux les Peuples soumis à notre domination. Quant à l'Archipel Russe, nous poussons toujours plus avant nos découvertes; nous ne regardons plus comme douteux le passage de ces mers à l'Amérique septentrionale, & ce qui paroit occuper principalement notre Cour, c'est de le franchir avec moins de risques, dès qu'on l'aura découvert. Il est certain qu'il existe sur cet objet important des Mémoires que le Gouvernement juge encore à propos de tenir secrets. Il est certain que nous sommes plus avancés qu'on ne le croit; il est peu d'années que nous ne découvrions quelques nouvelles Isles; notre méthode est, quand nous avons pris possession d'un pays, d'examiner les avantages que nous pouvons en retirer, de gagner ou de soumettre les Habitans & de nous assurer de leur fidélité avant que de faire de nouvelles tentatives. Enfin si le passage, une fois découvert, ne nous oppose pas de grands risques à courir ou de grandes difficultés à surmonter, il est certain qu'il se fera une révolution dans le commerce de l'Europe avec l'Amérique, & que cette révolution ne sera pas à notre désavantage.

Nos affaires avec la Porte restent toujours indécises; notre Cour paroît plus résolue que jamais à ne rien céder de ses droits; elle est en état de soutenir par la force les libertés de son commerce. Nous jouirons tranquillement du fruit de nos victoires, si nous en croyons certains Politiques; la raison sur laquelle ils s'appuyent est que le Grand-Seigneur ne pourra nous faire tête, vu d'ailleurs que la peste ravage plusieurs Provinces de son Empire.

Pour faciliter le commerce du Gouvernement de Twer nous avons construit des écluses; on les a ouvertes au commencement du printems, elles vont bien & assurent le cours de la navigation. Le Volga a été de bonne heure débarrassé de ses glaces; on a compté dans un court espace de tems plus de deux cens barques qui sont arrivées à Twer avec des cargaisons de toutes sortes de vivres, de denrées & de marchandises. En dépensant peu, nous avons fait un grand bien à tous les Habitans de cette Province.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 3 Juin.*

On a publié, par ordre du Roi, un Régle-

ment relatif à la construction des maisons dans les grandes Villes. Les Particuliers seront obligés de les bâtir sur un plan uniforme; nous ne voulons pas qu'il y ait des bâtimens dont les uns soient fort élevés & les autres à un simple étage; cette grande inégalité choque l'œil, il sera satisfait; de belles & grandes rues formées par deux rangs de maisons de la même hauteur, voilà ce qu'il appercevra de quelque côté qu'il se porte. Les édifices & les habitations ne se nuiront pas les uns aux autres, & dans la maniere de les construire, ce qu'on doit ne jamais perdre de vue, c'est qu'il soit de la plus grande facilité de porter des secours par tout en cas d'incendie ou d'inondation.

La Commission chargée par le Roi de veiller à l'encouragement des Arts, des Fabriques & des Manufactures, s'occupe de ces grands objets. Elle va donner une ample constitution pour diriger l'Industrie, l'animer & lui donner les encouragemens qu'elle mérite. Toutes ces Ordonnances peuvent être bien vues, bien concertées, très-sages, mais il y a à craindre que leur exécution ne produise jamais de grands effets. Nous serons toujours nous-mêmes vraisemblablement le plus grand obstacle aux progrès des Arts; nous faisons trop peu de cas d'un Artiste & d'un Artisan puisque nous lui préférons un Cocher, un Domestique &c. Les talens utiles des premiers les avilit à nos yeux; la profession basse & oisive des seconds n'a rien qui les dégrade. Ce préjugé, presqu'aussi ancien que la Nation & qui a jetté de si profondes racines, n'est pas aisé à détruire. Mais tant qu'il subsistera parmi nous, pouvons-nous raisonnablement espérer de voir fleurir dans ce Royaume l'Industrie & les Arts?

Un Faux-Monnoyeur qui étoit sur le point de se voir condamné à perdre la vie, obtiendra sa grace après avoir obtenu qu'on différât de le juger. Il s'est dit habile Méchanicien, & pour en donner les preuves, il a construit une barque assez considérable que deux hommes pourront conduire aisément de Varsovie à Cracovie. Deux roues adaptées à un même axe & qui vont par le moyen d'un ressort, voilà le fond du méchanisme. Les deux hommes mettent en mouvement le ressort, & la barque, quoique chargée, doit remonter le fleuve. On n'a pas encore fait l'essai de cette nouvelle invention; mais on doute que l'Auteur ait assez bien calculé la force des eaux de la Vistule; ce doute sera bientôt levé.

C'est à un acte de sa charité que la Princesse Poniatowska, Belle-Sœur du Roi, doit vraisemblablement la conservation de sa propre vie. Durant un grand orage que nous eumes la semaine derniere, une femme âgée & infirme fit une chûte devant le Palais de la Princesse; comme cette pauvre vieille ne pouvoit se relever, la Princesse accourut pour lui faire donner du secours. Pendant qu'elle présidoit à la bonne œuvre, la foudre tombe, pénétre dans l'appartement d'où elle ne faisoit que de sortir, & y fait des ravages.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 2 Juin.*

Le nouveau tarif pour les Douanes & les Accises de la Finlande est dressé, & l'on ne tardera pas à le rendre public. Les personnes qui l'ont lu & examiné assurent que non-seulement les Habitans du pays mais encore les Commerçans du Royaume y trouveront de grands avantages, & que de plus les revenus de la Couronne n'en souffriront pas. Les anciens droits étoient fort onéreux aux Sujets sans être d'un grand rapport pour le Roi. Les opérations où les Peuples & les Gouvernemens trouvent ou peuvent trouver également leur avantage, sont beaucoup moins rares qu'on ne pense.

Par des encouragemens accordés à propos, l'exploitation des belles mines de cuivre de Gustavsberg & de Carlesberg (mines de Gustave & de Charles) qui commençoit à languir, va se ranimer. Le Roi accorde aux Entrepreneurs, pour plusieurs années, une exemption entiere de Douane & d'Accise.

On mande de Christinehaven que le 25 du mois dernier, à deux heures du matin, le feu prit à une maison; l'incendie se communiqua aux bâtimens voisins & les flammes s'étendirent avec une rapidité effrayante. Le soir à 9 heures, au départ de la Poste, la plus grande partie de cette petite Ville étoit consumée. L'Eglise & la plûpart des édifices publics existoient encore, mais on craignoit que tous les efforts ne fussent inutiles pour les défendre des atteintes du feu,

Nous apprendrons peut-être au premier Courrier que cette Ville a eu le même sort que celle de Geffle & qu'elle est entiérement réduite en cendres. La plûpart des habitations des Villages & même des Villes de ce Royaume sont construites en bois ; on ne doit pas être étonné qu'il arrive souvent des incendies & qu'il nous soit impossible d'en arrêter les progrès. Cependant avec de sages précautions, on pourroit, si ce n'est les prévenir, les rendre du moins beaucoup plus rares. Voilà de nouveaux malheurs qui sollicitent de nouveaux secours.

PRUSSE.

De Berlin, *le 4 Juin.*

Il semble que pour augmenter la consommation d'une denrée ou d'une marchandise, il n'est besoin que d'en défendre l'usage ou d'en gêner le commerce. Le Souverain voit avec peine que ses Sujets achetent de prodigieuses quantités de café, & que cette branche de commerce fasse passer annuellement une bonne partie de notre argent entre les mains des Etrangers. C'est sur-tout dans la Capitale qu'on prend le café avec une espece de fureur, & l'on y compte, parmi les Citoyens aisés, un très-grand nombre de personnes qui en prennent plusieurs fois le jour. Ce que le chocolat est en Italie & en Espagne, le café l'est en Prusse. La Capitale donne le ton à la Province ; de Berlin le goût s'est étendu aux Villes subalternes. Le Gouvernement a porté plusieurs Ordonnances à diverses époques pour défendre à toute personne de faire le commerce du café sans en avoir obtenu une permission spéciale du Souverain. Tout Marchand, pour pouvoir vendre en gros ou en détail cette denrée, devoit en acquitter les droits, déclarer la quantité qu'il en achetoit, les lieux où il la vendoit, le débit qu'il en avoit &c. Il ne suffit pas de vouloir tout sçavoir pour sçavoir tout ; on a trompé la Cour & les Ordonnances n'ont pas eu l'effet qu'elle attendoit de leur sévérité. Les Particuliers ont trouvé le moyen d'éluder la loi & d'échapper aux poursuites des Officiers des Douanes ; ils ont fait la contrebande ; c'est la nuit qu'on a presque toujours choisi pour faire des importations & des exportations même considérables de café ; les Marchands qui ont acquitté les droits sont accusés de n'avoir pas toujours fait des déclarations exactes & conformes à la vérité. Ces abus & une foule d'autres qu'il seroit inutile de rapporter sont mentionnés dans le préambule d'une nouvelle Ordonnance qui tend à mieux régler & à restreindre le commerce du café dans nos Etats. Les anciennes défenses sont renouvellées avec une plus grande rigueur. Pour être autorisé à faire ce commerce, il faudra nécessairement en avoir la permission par écrit. Les Employés feront des visites chez tous les Marchands de café & dresseront avec le dernier scrupule un état de tout le café qu'ils trouveront dans les magasins. Outre cela, chaque Marchand sera obligé de déclarer & de montrer, s'il le faut, par ses livres de compte, la quantité de café qu'il vend chaque année. On ne fera point passer de la Capitale dans la Province, une quantité de café qui seroit au-dessous de 25 livres, pesant, sous peine de confiscation de la marchandise & d'une amende de cent rixdales : cet article regarde tous les Marchands en détail. Aucun Marchand, soit en gros soit en détail, ne pourra plus recevoir qu'à la Douane le café qu'il auroit acheté de l'Etranger ; ils y payeront les droits & les Employés vérifieront si les déclarations se trouvent en régle. Quand il s'agira d'exporter, on renouvellera les mêmes opérations. L'intention principale de S. M. est que tous ceux qui participent au bénéfice de ce commerce supportent dans une juste proportion les charges de l'Etat. Cette Ordonnance, datée de Potsdam le 19 Avril dernier, regarde toute la Prusse & le Brandebourg.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, *le 6 Juin.*

Si nous profitons des troubles de la Grande-Bretagne avec ses Colonies, il faut avouer que notre commerce en avoit grand besoin. Nous avons une redoutable rivale qui s'enrichit de nos dépouilles. Altona nous touche & soutient avec avantage notre concurrence ; cette Ville qui appartient au Roi de Danemarck reçoit de son Souverain toutes sortes d'encouragemens ; elle a peu d'impôts, elle jouit de grands privileges, son com-

merce est puissamment protégé sans qu'il en coûte aux Habitans pour obtenir cette protection. Notre République supporte elle-seule toutes les dépenses nécessaires pour notre navigation, pour notre commerce, pour la défense de nos possessions. Il faut donc nécessairement que les Sujets fournissent de grandes sommes & qu'ils supportent des impôts considérables. Il est bien évident qu'avec de pareilles charges nous sommes forcés à vendre plus cher que des rivaux exempts presque de toute imposition. Les Marchands d'Altona doivent donc être redoutables pour la concurrence aux Marchands de Hambourg; nous ne l'éprouvons que trop.

On tremble dans l'Electorat d'Hanovre que les ordres du Roi d'Angleterre ne dépeuplent entiérement le pays; on y fait des levées de Troupes; il y a tout à craindre que pour avoir des Soldats, c'est-à-dire des hommes à nourrir, on ne prenne les Laboureurs, les Cultivateurs, les gens de la campagne, c'est-à-dire les hommes qui se nourrissent & nourrissent les autres.

D'AUSBOURG, *le 7 Juin.*

Des Naturalistes & des Médecins Allemands s'appliquent à connoître de plus en plus les rapports qu'ont entr'elles la matiere électrique & celle de la foudre. D'expériences en expériences, d'inductions en inductions, ils se flattent de parvenir à des connoissances utiles & de faire des découvertes qui pourront accélérer & assurer la guérison de certaines maladies qu'on a regardées jusqu'à présent comme incurables, ou du moins comme très-difficiles à guérir. Un événement assez singulier a confirmé ces Messieurs dans leur opinion & les a fait redoubler de zele & de courage. Une jeune Dame du lieu d'Abraken fut attaquée d'une maladie à la suite de laquelle il lui resta une grosse tumeur qui l'incommodoit & la faisoit même souffrir. Un homme habile, le Docteur Hicks, entreprit de la guérir; il employa toutes sortes de remedes & la malade ne s'en trouva pas mieux. Il continua ses soins & le mal empira; le Médecin craignant que la tumeur ne dégénérât en cancer, pria Madame Wynne, c'est le nom de cette jeune Dame, d'aller à Dublin & de consulter Messieurs Daunt & Linster, deux des plus fameux Chirurgiens de la Capitale d'Irlande. Ceux-ci, après avoir bien examiné, répondirent que M. Hicks avoit sagement procédé & que la malade n'avoit rien de mieux à faire que de se remettre entre les mains de son ancien Médecin.

Peu de jours après qu'elle fut de retour dans sa Patrie, Madame Wynne se mit à la fenêtre pendant un tems d'orage; la foudre éclate, tombe sur l'épaule gauche de la Dame, atteint la tumeur & sillone tout le dos. On la crut morte; cependant on lui donna beaucoup de soins; elle reprit ses sens peu à peu, mais de toute la nuit elle ne put faire usage de ses mains & de ses jambes; on craignit qu'elle ne restât perclose de quelques-uns de ses membres. Non seulement cette crainte fut vaine, mais deux jours après cet accident, la tumeur se trouva ramolie & considérablement diminuée; la malade ne fit plus aucun remede, elle alla toujours de mieux en mieux, elle ne ressentit bientôt aucune douleur; la tumeur devint toujous moindre & se dissipa enfin d'elle-même.

Ce fait une fois connu, nos Médecins ont observé avec plus de soin les effets de la foudre; ils ont trouvé que d'autres personnes avoient été guéries de la même maniere de maladies contre lesquelles toutes les ressources de l'Art avoient échoué. Ils concluent de leurs observations que la plûpart des morts qu'on croit certaines (ils ne parlent ici que des personnes frappées de la foudre) ne sont que des morts apparentes. Ils assurent qu'on ne sçauroit faire une étude trop profonde de l'électricité; qu'on peut employer avec efficacité ce moyen pour guérir les tumeurs, les paralysies & autres maladies de ce genre; il n'y a rien là de neuf. Enfin ils conjecturent que l'électricité pourroit avoir la même vertu pour guérir d'autres maladies contre lesquelles on n'a point encore trouvé de remede. M. de Mesmer, aujourd'hui si célébre, embrasse cette derniere opinion.

ITALIE.

DE GENES, *le 8 Juin.*

Le Baron de Tott, Inspecteur Général du Commerce de France dans les Echelles du

Levant, après avoir fait quelque séjour dans notre Ville, en est parti pour Constantinople.

Il est arrivé, le mois dernier, à Livourne des Esclaves natifs de différentes Provinces d'Autriche; des Religieux Trinitaires les ont rachetés des Algériens; on a donné des secours à ces infortunés, & après qu'ils auront fait leur quarantaine, ils ne manqueront pas d'argent pour se rendre dans leurs Patries respectives. Le Gouvernement, les personnes charitables leur ont fait des largesses & des aumônes.

En allant d'Espagne dans les Indes Orientales, la Flotte de Dom Cévallos s'est emparée, dans la traversée, de plusieurs bâtimens Anglois dont l'un étoit chargé de marchandises de contrebande & les autres portoient aux Habitans des Provinces du Brésil toutes sortes de munitions de bouche & de guerre.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 17 Juin.*

Les subsides accordés dans la derniere Session du Parlement pour le service de l'année courante, se montent, calculés article par article, à la somme de 12,952,534 l. 12 sh. 8 d. ½ sterl.; c'est beaucoup trop pour nous, vu l'épuisement où se trouve la Nation, mais ce n'est pas assez pour faire face à toutes les dépenses. Nous chargerons encore & multiplierons nos dettes.

Mardi dernier, des Commissaires de la Cour conclurent leur marché pour acheter une grande quantité de grosses couvertures de lit qu'on doit envoyer en Amérique pour nos Soldats. Si le nombre de ces couvertures est de 25,000, comme l'assurent des personnes instruites, il s'ensuit évidemment que nos Troupes passeront encore l'hiver prochain dans l'Amérique septentrionale.

Deux prises faites sur les Américains viennent d'être adjugées au Roi par une décision de la Cour de l'Amirauté. S. M., outre la gratification promise, a fait distribuer à l'équipage les deux tiers des cargaisons & de la valeur des navires.

Nous apprenons de Liverpool que deux Armateurs de cette Ville ont saisi, dans un assez court espace de tems, treize bâtimens Américains & les ont conduits dans plusieurs de nos Ports. Cependant toutes ces prises ne sont pas estimées au-delà de 10,000 liv. sterling.

Pour affoiblir le parti des Insurgens, le Lord Howe fait proposer, à ce qu'on dit, par des Emissaires, aux bas-Officiers des Colons, de leur céder en toute propriété deux cens acres de terre, s'ils veulent passer dans l'Armée Royale; il tâche aussi d'attirer les Soldats par de pareilles promesses.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Bayonne, *le 16 Juin.*

Avec des efforts nous réparerions bientôt nos pertes, s'il ne nous arrivoit pas de nouveaux malheurs. La saison a été variable & le tems n'a pas favorisé les productions de la terre. Nous avons des pluies fortes & continues qui ont fait beaucoup de mal; le froid l'a augmenté & des inondations ont achevé dans une considérable étendue de pays de désoler & ruiner un grand nombre de Propriétaires. Ce n'étoit que par de bonnes années que nous pouvions espérer de relever notre Agriculture & d'effacer les traces profondes des dernieres épizooties. Nos vins, nos eaux-de-vie se vendent bien, mais cette branche de commerce ne nous rapporte pas l'argent dont nous aurions besoin. Si nous avions beaucoup de superflu, nous ne serions pas embarrassé de trouver des Acheteurs.

De Perpignan, *le 17 Juin.*

Nous pouvons enfin parcourir nos campagnes; mais nous ne les parcourons qu'avec la plus grande tristesse. Les pluies continues du mois de Mai & les inondations du commencement de celui-ci ont entiérement renversé les belles espérances que nous formions sur les récoltes de tout genre. Nos prairies étoient bien fournies d'herbes; les bleds étoient magnifiques & la vigne se développoit avec énergie. Quelques jours de mauvais tems ont suffi pour nous dérober cette riante perspective & la remplacer par un spectacle bien affligeant pour les Propriétaires & les Cultivateurs. Les grosses pluies ont noyé les terres de la plaine & n'ont pas moins porté de préjudice aux

vignes de nos côteaux. On voit dans celles-ci des ſeps dont les racines paroiſſent à découvert; l'eau a creuſé de profonds ſillons & a emporté la terre des endroits les plus élevés dans ceux qui l'étoient moins. Les vins ſont la plus grande richeſſe de cette Province; nos côteaux ainſi maltraités nous annonçoient des pertes conſidérables; mais le mal n'étoit pas à ſon comble. Les premiers jours du mois, des inondations fortes & preſque générales ont porté la déſolation par-tout. Le Tett s'eſt enflé prodigieuſement; depuis long-tems nous ne l'avions pas vu à une pareille hauteur. La digue qui le retient dans ſon lit fut forcée la nuit du 1er. au 2 du mois. Nous craignimes que les riches & les fertiles terres qui s'étendent juſqu'à la mer ne fuſſent entiérement ſubmergées. Tous les Habitans ſe mirent à l'ouvrage pour conſerver le reſte de la digue & en réparer les breches autant qu'il étoit poſſible. Les Troupes que nous avons en garniſon ſeconderent par détachement leurs efforts, & nous avons eu plus de ſuccès que nous n'oſions nous en promettre. Si la riviere ſe fût ſoutenue à la même élévation, malgré nos travaux, la digue déjà ſi fort entamée n'auroit pas réſiſté. Heureuſement les eaux baiſſerent le 3 du courant & rentrerent inſenſiblement dans leur lit.

De Couche-Vérac, *le 20 Juin.*

Les bleds, ſur-tout les fromens, ſont très-beaux dans ce canton. Les menus grains ne donnent pas la même eſpérance; ils ſont étouffés par une plante qui a quelque reſſemblance avec la rave. Jamais nous ne l'avons vu pulluler, comme cette année; le mal eſt général dans toute la Province (le Poitou).

Quelques-uns de nos riches Cultivateurs font uſage depuis quelque tems de la charrue de Brie & s'en trouvent bien. Leurs voiſins ſe ſont d'abord moqués de leur méthode & ils rioient quand ils les voyoient labourer en planches, mais ils ont fini par adopter cette maniere de ſemer, convaincus par le fait que les bleds en réuſſiſſent mieux.

Notre uſage eſt de donner une année de repos à la terre de quatre en quatre ans, quelquefois même plutôt. Des Particuliers ont eſſayé de tirer quelque fruit de leurs champs dans la cinquieme année; ils y ſement du treffle qu'ils laiſſent en terre pendant deux ans pour reprendre enſuite la méthode ordinaire. Par ce moyen, ils recueillent de bons fourrages ſans nuire aux récoltes de bled poſtérieures. Comme la graine de treffle s'attache moins opiniâtrément à la terre que celle de ſainfoin, ils ont moins de peine à convertir ces prairies artificielles en champs à bled.

Il vient d'arriver une heureuſe révolution pour les Propriétaires dans le commerce des grains; dans une quinzaine de jours les prix en ont augmenté d'un dixieme. Les Cultivateurs reprennent haleine & conçoivent des eſpérances; comment vivre & ſupporter les charges ſi l'on ne tire rien de la terre? C'eſt elle qui nous fournit de quoi ſubſiſter & qui paye tous les impôts.

On voudroit établir ici comme ailleurs une nouvelle forme pour les réparations des grands chemins. On aimeroit mieux que le Peuple ne fît point les corvées & payât une taxe proportionnée à la taille. Mais les pauvres gens aiment mieux donner leur travail que de compter de l'argent pour ne point travailler. Une nouvelle impoſition les effraye, & ils s'imaginent gagner quand ils ne déboursent pas. Cependant il en coûteroit moins & les chemins ſeroient mieux faits & mieux entretenus, ſi l'on employoit de bons Ouvriers & que des Ingénieurs préſidaſſent aux travaux. On a déjà propoſé un moyen de lever l'argent néceſſaire ſans fouler aucun Propriétaire & ſans ſurcharger les claſſes de Citoyens qui méritent d'autant plus d'égard qu'elles ſont tout-à-la-fois & plus pauvres & plus utiles.

De Paris, *le 26 Juin.*

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, qui annulle un Arrêt du Parlement de Bretagne du 13 Décembre 1776, comme incompétemment rendu & comme contraire aux Réglemens concernant la perception des droits de contrôle; ordonne, conformément auxdits Réglemens, que les relations & quittances des contrôles, ne pourront être miſes & appoſées que ſur les minutes ou les originaux même des contrats & actes, ſoit publics, ſoit ſous ſignatures privées; leſquels minutes & originaux ſeront repréſentés à cet effet aux Commis établis pour les contrôles: Enjoint aux Notaires, Greffiers & autres Officiers ayant la faculté d'inſtrumenter en la mê-

me qualité, de transcrire en entier les quittances ou certificats du Contrôle, au bas des expéditions qu'ils délivreront des contrats & actes qui auroient été passés devant eux, à peine de deux cens livres d'amende pour chaque contravention.

Ordonne que le registre des délibérations de la Paroisse de l'Orient, sera rapporté au Bureau du Contrôle de l'Orient, pour, la délibération qui y a été insérée le 10 Novembre 1776, y être contrôlée; ordonne en outre la restitution par les Habitans de ladite Paroisse, des sommes qu'ils auroient pu se faire payer pour les frais & dépens prononcés par l'Arrêt du 13 Décembre dernier.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Suite de la Lettre à l'Auteur de la Gazette, sur la Population &c.

L'état des naissances de 248 Paroisses de la Généralité d'Auch qui ont monté, année commune, pendant onze ans, de 1752 à 1763, à 5513, & qui mutipliées par 25, donnent 137,825 Habitans ou 555 par Paroisse.

Celui des naissances de 308 Paroisses de la Généralité de Bourgogne qui ont monté, année commune, pendant onze ans, de 1752 à 1763, à 8790, & qui multipliées par 25, donnent 219,250 Habitans ou 711 par Paroisse.

Celui des naissances de 384 Paroisses de la Généralité d'Alençon qui ont monté, année commune, pendant onze ans, de 1752 à 1763, à 7602, & qui multipliées par 25, donnent 190,000 Habitans & 595 par Paroisse.

Celui des naissances de la Principauté de Dombes, comprenant 60 Paroisses qui ont monté, année commune, pendant onze ans, de 1752 à 1763, à 1236, & qui multipliées par 25, donnent 30,900 Habitans ou 515 par Paroisse.

Celui des naissances de 1955 Communautés de la Province de Franche-Comté qui ont monté, année commune, pendant dix ans, de 1753 à 1763, à 26,177, & qui multipliées par 25, donnent 654,425 Habitans & 334 par Paroisse.

On trouve dans votre Gazette du 3 Février dernier l'état des naissances de la Généralité de Limoges, composée de 907 Paroisses, pendant les années 1774 & 1775. Celui de 1774, qui est le plus foible, monte à 24,814, qui multipliées par 25, donnent 620,350 Habitans & 682 par Paroisse.

Il faut observer 2°. que l'on suppose que les Paroisses de toutes les Villes de ces Généralités & probablement de plusieurs autres Villes des Généralités dont on n'a rapporté l'état des naissances qu'en partie, sont comprises dans le nombre de celles qui ont fourni ces états, à l'exception seulement des Villes de Lyon & de Rouen que l'Auteur dont on suit les relevés excepte positivement. Cette observation est à l'avantage des Auteurs qui croient la population de la France moins nombreuse.

Enfin on ajoute à ces états celui des naissances de l'Election d'Orléans composée de 121 Paroisses qui ont monté, année commune, pendant cinq ans, de 1770 à 1774, à 3095, qui multipliées par 22 ½, donnent 69,637, nombre un peu plus foible que celui de 69,747 auquel la population de cette Election montoit par le dénombrement fait, tête par tête, en 1762, comme il a été exposé ci dessus, & qui donnoit 576 par Paroisse.

Celui des naissances des 25 Paroisses de la Ville & des Fauxbourgs d'Orléans à la même époque qui ont monté à 1530, année commune, & qui multipliées par 27, proportion au dessous de la proportion ordinaire des Villes de moyenne grandeur, & que l'on fixe ainsi à cause d'une grande quantité de Jardiniers & de Vignerons domiciliés dans les Fauxbourgs parmi lesquels on compte fort peu de Célibataires, donnent 41,310 Habitans ou 1652 par Paroisse.

Celui des naissances des 49 Paroisses de l'Election de Beaugenci, qui renferme les deux Villes de Beaugenci & de Meung sur Loire que l'on suppose de 1372 parce que la population de cette Election trouvée par un dénombrement fait, tête par tête, en 1762, montoit à 30,881 Habitans, & qu'en estimant que les naissances de cette Election soient à sa population dans la proportion d'un à 22 ½, comme dans l'Election d'Orléans, 30,881, donnent pour année commune des naissances de toute l'Election 1372 & 630 Habitans par Paroisse.

(*La suite à l'Ordinaire prochain*).

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 21 Juin 1777 au Mercredi 25 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 20, 21, 22 à 23 livres; le seigle, de 9 l. 10 s., 10 l. 5 s. à 11 l.; l'orge, de 8 l. 10 s., 9 à 9 liv. 10 s. Le froment au Port de la Greve, de 21, 23 à 24 l.; le seigle, de 10 liv. 5 s., 10 liv. 10 s. à 11 l.; l'orge, de 8 liv. 5 s., 9 à 10 liv. *le septier.*

Du Samedi 21 Mai 1777 au Mercredi 25 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 l.; *id.* à la Greve, de 19, 21 à 21 l. 10 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 28 Juin 1777, de 60 à 61 liv.; *idem* nouveau, de 58 à 59; le cent de paille vieille, de 23 à 24 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 53 à 54; *idem* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 22 à 23; *id.* nouvelle, de 21 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 48 à 49; *id.* nouveau, de 46 à 47; le cent de paille vieille, de 21 à 22 liv.; *id.* nouvelle, de 20 à 21 l.; le foin à la Grêve, de 36 à 37 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 28 Juin 1777.

Or de Portug. à . . .	724	℔	ß	MARC.
Du Mexique à . . .	716			
Du Pérou à	708			
Les guinées à . . .	722			
Ducats à	98		5	OUCE.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	100			
Or à 20 karats à . .	83		10	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53		15	MARC.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	17	6	
Piastres à	49		5	

CHANGES DE PARIS, *du 28 Juin 1777.*

Amsterdam	53 7 8e.
Londres	31 9 16e. à $\frac{5}{8}$
Hambourg	188 $\frac{1}{2}$ à $\frac{1}{4}$
Madrid	15 3 à 2 6
Cadix	15 2 6 à 2
Livourne	97 $\frac{1}{4}$
Gênes	94 $\frac{3}{4}$
Lyon *Août*	1 $\frac{1}{8}$ P. $\frac{2}{8}$ P.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Mardi 17 Juin 1777

Messieurs

Defays..... pples. J.
Viageres..... J.

Du Mercredi 18.

Boutray..... pples. L.
Viageres..... L.
Tontine..... L.
Cochin..... pples. J.

Du Jeudi 19.

De S. Janvier vres. J.
Tontine..... J.
Nau ..... pples. J.
Viageres..... M.
Tontine..... M.

Du Vendredi 20.

Messieurs

Lempereur.. pples. L.
Viageres..... L.
Patu.... Viageres. M.
Perpétuelles. t. l.

Du Samedi 21.

Lenoir..... pples. J.
Viageres..... J.
Caron..... vres. J.
Despeignes. Viag. J.
Perpétuelles.. J.
Tontine.... Y. Z.
.....
.....

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1777.	*Jeudi 26.*	*Vendredi 27.*	*Samedi 28.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	1925 20 15 . .	1920 22 $\frac{1}{2}$ 20 17 $\frac{1}{2}$ (15 12 $\frac{1}{2}$	1920 25 30 27 $\frac{1}{2}$
De. $\frac{16es}{25}$ . . .	. . . . .	1235	. . . . .
De. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
De. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt O&.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Rescriptions . .	9 $\frac{1}{4}$ 9 $\frac{1}{2}$ . . .	10 10 $\frac{1}{4}$ . . .	10 $\frac{1}{2}$ 10 9 $\frac{1}{2}$.
Bil. des Fermes.	. . . . .	1 $\frac{3}{4}$ 2 1 $\frac{3}{4}$ . . .	1 $\frac{3}{4}$ . . .
Bil. de la Lot. R.	1094 92 90 . .	1090	1090 . . .
Lots de 150 l. de Rentes viageres.	1650	1650	1650 . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1777. Du Mardi 19 Août.

AVIS.

ON avertit le Public que la rédaction de cette Gazette passe en d'autres mains, à compter de l'Ordinaire de Samedi prochain 23 du courant.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 21 Juillet.*

Par la puissante médiation des Cours de Vienne & de Pétersbourg, nos différends avec le Roi de Prusse au sujet de la démarcation de ce qui nous reste de nos anciens Etats, viennent d'être enfin terminés. L'issue de cette grande affaire n'est pas aussi désavantageuse pour le Royaume que nous avions sujet de le craindre. Nous recouvrons, par le nouvel arrangement, une assez bonne étendue de pays & nous rentrons en possession de 15 villages. M. de Gaudi, Conseiller Privé de Sa Majesté Prussienne, a mis la derniere main à cette négociation avec le suffrage des deux Puissances & à la satisfaction des Sujets réciproques. Ce Magistrat est parti de cette Ville pour retourner à Berlin.

Un objet non moins important qui nous reste à régler avec la Cour de Berlin, c'est le commerce. On se flattoit ici que cette affaire seroit traitée en même tems que la précédente; les conjectures ont porté à faux; il n'en sera question, selon toutes les apparences, qu'à la Diete qui doit avoir lieu l'année prochaine. On mettra sous les yeux de cette Assemblée Nationale les Mémoires présentés au Roi & au Conseil Permanent, sur les gênes de toute espece qu'éprouve notre commerce.

Depuis qu'il est libre à nos bateaux chargés de grains de descendre la Vistule, le nombre de ceux qui ont payé les droits à la Douane de Fordan, est de deux mille. Sept cens y ont débarqué leur cargaison & l'y ont vendue. Les autres sont allés jusqu'à Dantzick; mais plusieurs d'entr'eux ayant trouvé les grains à trop bas prix dans cette Ville, ont remonté la riviere pour vendre leurs cargaisons aux Marchands Prussiens.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 20 Juillet.*

De nouveaux encouragemens promettent de nouveaux succès. Les Fabriques se multiplient dans la Capitale & dans la Province; notre Roi les soutient & anime les Entrepreneurs. Pour aiguillonner toujours plus l'Industrie & la récompenser de ses travaux & de ses efforts, le Gouvernement vient d'accorder une gratification de 10 pour 100 à tous ceux qui fabriquent dans ce Royaume certaines étoffes dont nous avons grand besoin. On tirera du fonds des Manufactures les sommes nécessaires pour payer ces primes.

Sur les représentations faites par la Direction Royale de la distillation des eaux-

de-vie, S. M. a nommé quatre Commiſſaires qui, dans l'abſence des Capitaines Provinciaux, auront l'œil ſur ce commerce & veilleront aux intérêts de la Cour & du Public. L'intention de S. M. eſt que les Fermiers ne vendent que de bonnes liqueurs & à des prix modérés.

Nous n'avions point de Manufactures de reſſorts de montre. Le ſieur Becklin en a établi une où il forme de très bons Ouvriers. C'eſt encore ici un établiſſement que nous devons au Souverain & dont il a fait lui-même toutes les avances.

Un vaiſſeau de la Compagnie Aſiatique, nommé la *Finlande*, eſt parti derniérement de Gothenbourg pour Canton en Chine. Il mit à la voile par un très-beau tems.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 22 Juillet.*

Il vient de paroître une Ordonnance pour régler les ſucceſſions, ſoit que les héritiers entrent, comme enfans en poſſeſſion des biens de leurs peres, ſoit qu'ils ne viennent qu'en ligne collatérales. Les terres & tous les biens-fonds ne pourront pas être partagés entre pluſieurs perſonnes. Cette coutume exiſte depuis long-tems & l'on ne fait ici que la confirmer. En diviſant les héritages, on craindroit trop d'affoiblir l'état ou de diminuer l'opulence des maiſons & des familles.

Le Roi poſſede dans l'Iſle de Seelande, de vaſtes domaines qui rendent peu parce qu'ils ſont mal cultivés. Comme le ſol eſt de nature à produire beaucoup, la Cour veut en tirer un meilleur parti. Toutes ces poſſeſſions ſeront diviſées en pluſieurs fermes d'une médiocre étendue, & l'on tâchera de ne les donner à bail qu'à des Cultivateurs auſſi laborieux qu'intelligens. On préſume avec beaucoup de raiſon que dans peu d'années ces terres qui n'étoient preſque d'aucun rapport, donneront un revenu très-conſidérable à la Couronne.

Notre commerce tire les plus grands avantages des troubles qui agitent le Continent de l'Amérique ſeptentrionale. Nos Iſles des Indes occidentales ne ſont ſéparées de la Pennſylvanie que par un trajet peu conſidérable en comparaiſon de la traverſée d'Europe en Amérique. Les Négocians de ce Royaume ſçavent mettre à profit les circonſtances & font avec les Colonies de la Grande-Bretagne un commerce qui facile devient toujours plus vif & plus lucratif. Notre Gouvernement voit leurs opérations & ne les contrarie point. Ce commerce de nos Iſles avec les Colonies Unies fait peu de ſenſation en Europe ; il n'en va que mieux ; on ne penſe pas à le traverſer.

Si nous en croyons nos Correſpondans d'Irlande, la quantité prodigieuſe de viandes ſalées qu'on tire de ce Royaume pour l'approviſionnement de l'Armée Royale, y fait renchérir les vivres & bientôt on ne ſera plus en état de remplir les commiſſions & les intentions de la Cour de Londres. Il faudra néceſſairement que les Anglois prennent la route du Nord pour ſe procurer du bœuf & du cochon ſalés. Ils doivent s'attendre à ne pas acheter à bon marché ; leurs Colons font depuis long-tems des affaires avec nos Marchands pour cet article eſſentiel. Nous donnerons la préférence à ceux qui nous acheteront plus & nous payeront mieux.

PRUSSE.

De Berlin, *le 23 Juillet.*

Ce n'eſt jamais par les ſoulagemens accordés aux Peuples & les bienfaits répandus ſur les Sujets que s'épuiſent les tréſors des Rois. Depuis l'année 1763 juſques à celle qui court, notre Monarque n'a ceſſé de faire de grandes libéralités aux Villes & aux Villages qui avoient ſouffert de la guerre, des incendies, des inondations & d'autres déſaſtres. Les ſommes que S. M. a employées pour ces bonnes œuvres dans l'eſpace de ces quinze derniere années, ſe montent à 2 millions 561,752 rixdales. Cependant les fonds ne manquent pas & la Cour en trouve toujours quand il s'agit de faire le bien. Elle a réſolu de former quelques nouveaux établiſſemens dans la Marche Electorale ; une ſomme de 200,000 thalers eſt déjà comptée pour faire mettre la main à l'œuvre. L'exécution ſuit toujours ici de fort près les réſolutions.

C'eſt auſſi par ordre de S. M. qu'on va bâ-

tir en Silésie plusieurs Villages dans des cantons qui ne sont pas assez bien cultivés. L'argent pour la construction est prêt; mais ce qui nous surprend, c'est que déjà l'on sçait comment se formeront les nouvelles Colonies. A peine les habitations seront-elles construites que des familles s'y établiront. Le Gouvernement a la liste des personnes qui doivent peupler ces cantons & les cultiver.

SILÉSIE.

De Breslau, *le 23 Juillet.*

Dans la derniere Assemblée de notre Société Patriotique, M. Schmetz de Klein-Tschanisch lut des observations sur les souris qui font quelquefois de si affreux ravages dans nos champs. Cette Province & plusieurs autres contrées d'Allemagne ne virent jamais ces animaux en plus grand nombre qu'en 1764 & firent des pertes immenses. De tous les côtés on s'arma pour leur faire la guerre; on en tua beaucoup, mais en parcourant les champs & foulant aux pieds les plantes, on se fit encore plus de mal qu'ils n'en auroient fait. Dans quelques cantons, on suivit les souris à la trace & l'on pénétra dans leurs retraites. On y trouva des crapeaux, des grenouilles, & des bêtes venimeuses qui s'y étoient refugiés pour se nourrir dans les magasins des souris. M. Schmetz prétend que celles-ci nous viennent de loin puisqu'on ne les voit paroître que dans les tems où les récoltes mûrissent & qu'à certaine époque on n'en trouve plus dans le pays, quand même on ne leur auroit pas donné la chasse. Ces hôtes fâcheux reviennent de tems en tems & mettent toute la campagne à contribution. L'Auteur assure qu'ils nuiroient moins aux récoltes si l'on préparoit mieux la terre, pour accélérer la végétation des plantes, & sur-tout si l'on semoit plutôt qu'on n'est en usage de le faire. Comme les souris ne reviennent pas chaque année, on ne prendra certainement pas chaque année la précaution qui est ici indiquée. Ces animaux ne touchent presque pas aux grains, c'est principalement aux feuilles qu'ils en veulent; notre Académicien le prouve par des faits. Une année où nous avions nourri à nos dépens ces armées innombrables, M. Schmetz trouva dans ses domaines plusieurs morceaux de terrein tellement dévastés qu'il n'y restoit pas une plante sur pied. Il ne les fit pas labourer, n'y sema pas & voulut voir ce qui en résulteroit. Il y fit l'année suivante une récolte abondante qui le dédommagea des pertes qu'il avoit essuyées. Il ne veut pas qu'on fasse des battues pour les détruire plus facilement; ce remede lui paroît encore pire que le mal, vu d'ailleurs qu'on ne peut venir à bout que d'en tuer un petit nombre. Ce seroit ici ajouter dégât à dégât.

Une autre dissertation du même Auteur roula sur l'ergot. Il dit que plusieurs Economes en préservent leur seigle en faisant sécher sur l'épi les grains qu'ils destinent aux semences. Ils ont soin de ne les recueillir que par un tems bien sec, ne les font battre que fort tard, & les mettent dans un grenier bien aëré, où ils les laissent mêlés avec de la menue paille jusqu'à l'année suivante. Cette méthode leur réussit parfaitement, & jamais, à ce qu'ils assurent, on ne voit sur leurs champs des grains ergotés.

ALLEMAGNE.

De Vienne, *le 24 Juillet.*

Il circule un grand nombre de fausses especes de l'année 1774 qui ont passé de la Haute-Saxe dans les Etats Héréditaires. S. M. I. & R. vient de défendre par une Ordonnance de les donner ou de les recevoir en payement.

Enfin le tems s'est mis au beau & se soutient. Rien de plus variable que le printems que nous avons eu & même le commencement de l'été. Vers la fin du mois il tomboit encore de la neige; au territoire de Krems, Ville qui n'est éloignée que de 15 lieues de cette Capitale, il y en avoit un pied dans certains endroits. Les grains ont souffert de ces contre-tems, mais les vignes s'en trouvent encore plus mal. Nous aurons assez de bled, mais nous ne comptons que sur des vendanges bien médiocres. En cas d'événemens, nous avons des greniers & des magasins bien remplis. Les prix des denrées & des vivres sont presqu'aussi bas qu'ils puissent l'être, & l'on trouveroit aujourd'hui peu d'Etats dans l'Europe où l'on puisse vivre à moins de frais que dans l'Autriche. Grains, farine, pains de toute qualité,

viande, biere, vin même, tout est à bon marché dans cette Capitale. Avec de petits revenus on vit encore plus à l'aise dans nos Provinces.

D'HANOVRE, *le 23 Juillet.*

Un de nos plus habiles Agronomes, M. Muller, continue à nous donner les tables des prix des grains dans l'Electorat & y jette de tems en tems des réflexions ou des obobservations utiles & judicieuses. A la tête des prix du seigle & de l'avoine dans une partie de la Principauté de Gottingue, il met un discours rempli d'excellentes instructions pour les gens du Pays & peut-être aussi pour les Etrangers. Cet Auteur voudroit qu'on s'appliquât à naturaliser dans chaque pays les plantes les plus utiles des autres contrées, qu'on s'adonnât avec soin à la culture de celles qui peuvent résister aux intempéries des saisons, & qu'on se ménageât ainsi des ressources dans les tems de cherté ou de disette &c. En 1624 la mesure de seigle ne valoit à Gottingue que 4 gros; les dettes occasionnées alors par la guerre & qu'il falloit payer, forcerent les Habitans à vendre leurs denrées aux prix qu'on voulut bien leur en donner. En 1625, il n'y eut point de récolte pour les Propriétaires; l'Armée de Tilly fit les moissons & recueillit ce qu'elle n'avoit pas semé. Les trois années suivantes on ne travailla pas la terre; l'ennemi occupoit une partie de l'Electorat; les Habitans aimerent mieux rester dans l'inaction & dans la misere que de travailler pour être encore plus misérables. En 1659 les souris firent de grands ravages dans les granges & les greniers; le boisseau de seigle se vendit six gros & celui d'avoine quatre. Chacun s'empressoit de vendre sa denrée au prix qu'on lui en offroit. En 1757 commença la derniere guerre qui fut une des plus fatales pour le pays dont nous parlons. Les prix des grains haussoient & baissoient prodigieusement d'une semaine à l'autre, parce que d'une semaine à l'autre il y avoit une grande variation dans la valeur des especes. A cette époque le boisseau de seigle monta jusqu'au prix exorbitant de 5 rixdales, sans y comprendre les frais de transport de Nordhausen à Gottingue. Les especes étoient si rares, qu'une pistole avoit cours pour 15 rixdales. Les Habitans des Villes & les pauvres gens de la campagne furent obligés de payer au Souverain les mêmes droits qu'en tems de paix. Cette époque fut si fatale au pays qu'il ne s'est pas encore relevé de ses pertes. L'année où nous sommes ne nuit pas moins à l'Electorat. Le Roi d'Angleterre le dépeuple parce qu'il a besoin de Soldats. Que deviendront nos terres sans Laboureurs & sans Fermiers &c?

ITALIE.

DE LIVOURNE, *le 20 Juillet.*

Dans la plûpart des contrées d'Italie les étoffes de soie augmentent beaucoup de prix & l'on n'espere pas de les voir diminuer jusqu'à l'année prochaine. La récolte des cocons a manqué presque par tout; Naples, Genes, Turin, Milan &c. en ont très peu recueilli; aussi les soies ont-elles haussé de prix subitement dans plusieurs endroits & sont montées à 20, 25 & meme 30 pour 100 au-dessus du prix où on les vendoit avant la récolte des cocons.

Les débordemens du Pô dans cette saison doivent être regardés comme un phénomene. Les pluies continues ont rendu les inondations plus fortes & plus longues. Les eaux se sont répandues avec impétuosité dans la campagne & dans bien des endroits l'ont entiérement dévastée. Les cantons les plus maltraités sont ceux de Casal-Maggior & de Gloré.

Cette année est bien désastreuse pour l'Italie; il est peu de fléaux qui n'y aient fait leurs ravages. La grêle a aussi détruit de belles récoltes qu'on étoit sur le point de couper. Vers la fin du mois dernier un cruel orage abîma tous les environs d'Anagnie & de Frosione. Il tomba des grelons qui pesoient jusqu'à 10 ou 12 onces. Les grains, la vigne, les oliviers & les arbres fruitiers n'ont pu résister à cette horrible tempête. Les granges, les fermes, les maisons de plaisance ont été endommagées.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 3 Août.*

On établira à Bath une Société pour l'encouragement de l'Agriculture, des plantations, des Manufactures, du Commerce

& des Arts. Les personnes qui ont formé ce projet tiennent des assemblées pour dresser des réglemens convenables à leur institution. Elles doivent ouvrir incessamment une souscription générale pour se procurer les sommes nécessaires aux objets qu'ils embrassent.

Une Flotte Marchande des Isles sous le Vent est heureusement arrivée. Elle appareilla le 16 du mois de Juin à l'Isle de Saint-Christophe. Le *Hind*, vaisseau de guerre de 20 pieces de canon, & la *Sylphe*, sloupe de guerre de 14, l'ont escortée dans toute la route. De 140 voiles qui composent cette flotte, il y en a 63 dont la destination est pour cette Capitale.

On a eu l'imprudence à Rotherite de mettre des biscuits tout chauds dans des sacs. Le feu y prit & l'on eut bien de la peine à l'éteindre. Il y avoit 3000 sacs & chaque sac renfermoit cent livres de biscuits. La perte est assez considérable; on l'estime 7000 l. st. Le feu s'y mit encore le lendemain, mais on s'en apperçut aussi-tôt, & par les précautions qu'on prit, cet accident n'eut pas de suites.

Des lettres écrites d'Halifax portent que le *Milford*, frégate de 28 pieces de canon, commandée par le sieur William Burnatus, a pris, repris, coulé à fond ou détruit 42 bâtimens Américains, parmi lesquels on compte trois Armateurs, que le Gouvernement a achetés & fait armer en forme de sloupes de guerre.

De divers lieux de la Province on écrit que les inondations, les orages, la grêle &c. y font de grands ravages. Plusieurs Propriétaires y sont ruinés. Dans un petit endroit, nommé Holmfirth, près Hudderfield, les Habitans ont perdu presque toutes leurs récoltes par un orage des plus violens. On fait monter les dommages à plus de 10,000 l. st. A ces accidens près, les récoltes sont généralement belles dans nos Provinces. Le froment sur-tout promet l'abondance &c.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

D'ARLES, *le 7 Août.*

Le spectacle dont nous avons joui avant l'ouverture de la Foire de Beaucaire, nous avons le plaisir d'en jouir encore après la tenue de cette Foire. Les bâtimens descendent le Rhône & nous avons tous les jours le plaisir d'en voir passer un grand nombre. La plûpart n'ont presque rien de leur cargaison, mais ils s'en retournent avec beaucoup d'argent. Les marchandises qu'on a vendues, peut-être en plus grande quantité & à bon prix, sont les toiles de toute qualité, les draps, les étoffes de laine, sur-tout les grossieres. Proportion gardée, aucun article ne s'est vendu plus cher que la soie & les étoffes de soie. Depuis bien des années on ne les avoit pas vues à si haut prix. Comme la récolte des cocons a totalement manqué dans plusieurs contrées de l'Europe & que dans les autres elle n'a tout au plus été que médiocre, on doit s'attendre qu'il en coûtera beaucoup pour se vêtir magnifiquement. Le faste & le luxe payeront cher le plaisir de satisfaire leurs fantaisies & leurs caprices; ce n'est peut être pas un mal. Il n'en résulte pas moins que dans tout le midi de la France nous avons fait de grandes pertes. L'éducation des vers à soie nous rapporte annuellement de grandes sommes. Nos Paysans s'y adonnent presque tous & comptent sur un bénéfice qui, pour six semaines de travail, les met à l'aise le reste de l'année. Il en est peu qui ne retirent chacun de leurs avances & de leurs peines un profit clair & net de 100 & même de 150 liv. Quand les vers à soie ne réussissent pas, les Propriétaires font des pertes & les gens de la campagne souffrent.

Nous voyons que les Marchands s'en retournent très-contens de la Foire. L'argent étoit fort commun & la plûpart des Acheteurs payoient en especes pour avoir un peu à meilleur marché. On n'a presque point parlé de banqueroutes; bonne preuve en faveur de la Foire. Elle n'est que trop souvent une époque funeste pour bien des familles.

DE METZ, *le 8 Août.*

Cette Ville jouissoit de quelques droits qui lui fournissoient annuellement une assez bonne branche de revenu. Le fâcheux étoit que cette imposition tomboit sur les pauvres beaucoup plus que sur les riches, puisqu'il s'agissoit d'un droit sur les grains, & que les pauvres consomment plus de pain

que les personnes dont la table est fournie de plusieurs mets. Bien des personnes avoient vu avec peine que par les Arrêts du Conseil, en date du 12 Mai & 3 Juin 1775, ces droits étoient suspendus. Comment, disoient-elles, fournir aux dépenses de la Ville, si la Ville est dépouillée de ses revenus ? On ne s'est pas contenté de parler & de se plaindre, les personnes en crédit se sont mises en devoir d'agir ; elles ont enfin obtenu ce qu'elles desiroient avec tant d'ardeur. Par un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 20 Juin de cette année, la Ville de Metz est autorisée à reprendre la perception de ses anciens droits de quartage & de maltôte sur les grains & celui de maltôte sur la pâtisserie. Les Citoyens dont le cœur est aussi bon que les vues sont saines, voudroient qu'on employât principalement au soulagement des pauvres le produit d'un impôt dont les pauvres payent la plus grande partie.

Les Maîtres en Chirurgie, de notre Ville, viennent de prendre une résolution qui fait également l'éloge de leur désintéressement & de leur zele pour le soulagement des pauvres. Tous les Lundis, ils s'assembleront, à deux heures après midi, dans une sale de l'Hôtel-de-Ville, pour y recevoir, visiter les pauvres malades tant de la Ville que de la campagne, & leur donner *gratis* des consultations par écrit sur les maladies qui sont du ressort de la Chirurgie. L'exemple qu'ils donnent sera vraisemblablement suivi dans les autres Villes non seulement par les Chirurgiens mais encore par les Médecins. N'auroit-on des secours que lorsqu'on est en état de payer la main qui les porte ? Quel plus bel usage peut-on faire de ses talens ou de ses connoissances que de les consacrer au service de ceux qui sont doublement à plaindre & du côté de la misere & du côté des infirmités.

De Saint-Malo, *le 9 Août.*

La libre circulation des grains a mis de l'activité dans ce commerce que les gênes & les prohibitions avoient rendu si languissant. Sous le régime précédent, on eût dit que le besoin se faisoit sentir par-tout, dans les années même d'abondance. Nous avons la consolation de voir que le besoin n'est presque nulle part, même après de mauvaises récoltes. Nous avons ici beaucoup de grains à vendre ; plusieurs autres Ports de la Bretagne en regorgent. Le tonneau de froment se vend depuis 192 jusqu'à 203 l., selon les qualités de la denrée ; celui de seigle roule entre 125 & 133 l. ; celui de méteil va de 158 à 168 liv. ; celui d'orge, de 171 à 179 l. ; de bled noir, de 102 à 109 l. ; d'avoine, de 90 à 94 l. Le cent pesant de farine de froment varie de prix selon la qualité ; il se vend de 13 l. 15 s. à 14 l. 5 s. La livre de pain moussault blanc est à 2 s. 1 d. ; celle du pain de méteil à 1 s. 9 d. ; celle du pain de seigle à 1 s. 5 d. On conjecture que vu la médiocrité des récoltes dans la plûpart des Provinees, les prix des grains hausseront dans peu de tems.

Il paroît une Ordonnance de nos Seigneurs de l'Amirauté de France, en date du 7 du mois dernier, qui proroge le délai accordé par celle du 16 Avril de l'année courante, aux personnes, ayant à leur service des Négres, Négresses, Mulâtres, ou autres gens de couleur ; ainsi qu'aux Négres, Négresses, Mulâtres n'étant au service de personne, pour faire leur déclaration au Greffe de l'Amirauté de France à Paris, ou aux Greffes des Amirautés particulieres de son ressort, à peine de 300 liv. d'amende contre les Maîtres, & de prison contre les Négres, Négresses, Mulâtres, ou autres gens de couleur.

De Rouen, *le 10 Août.*

Les bons Maîtres & les bons Seigneurs font les bons Domestiques & les bons Vassaux. Pour s'en convaincre, il ne faudroit que voir ce qui se passe dans la Terre de Merval. M. & Mesdames d'Hédouville & de Chambry-de-Revillon, qui en sont Seigneurs, ne prennent à leur service que des gens natifs de leur Terre, & ces Domestiques ne quittent guères la maison que pour quelque établissement avantageux. L'année derniere il mourut dans leur château un ancien Serviteur âgé de 98 ans. Dans sa vieillesse & ses maladies, il reçut de la part de ses Maîtres tous les soins qu'il auroit pu attendre de ses propres enfans. Vers la fin de la même année, ces dignes Seigneurs présiderent à la fête qui fut donnée pour célébrer la cinquantieme année du mariage de Pierre Noé & Marie-Magdeleine la Manche, tous deux à leur service, âgés chacun de 80

ans & jouiſſant de la meilleur ſanté. Les deux époux furent conduits a l'Egliſe en grande cérémonie & ſuivis de leurs enfans ou petits-enfans, au nombre de douze. M. le Comte d'Hédouville donnoit la main a la bonne vieille femme, & Mademoiſelle de Chambry-de-Revillon accompagnoit le vieillard. Après la cérémonie, tout le cortege revint au château, où l'on avoit dreſſé une table de 40 couverts. Les Convives burent tous de grand cœur à la ſanté des Epoux & des Seigneurs. Si les tranſports marquoient la vivacité de leur joie, il étoit auſſi & peut-être encore plus l'expreſſion de leur reconnoiſſance.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Suite du Mémoire concernant les eaux-de-vie &c.

Il paroît donc que les eaux-de-vie dépotées à leur arrivée n'arrêteront point la fraude, & que le Débitant du pays de conſommation en ſera également la victime. Le dépotage fait, on rabattra & on reliera en plein les futailles; on ſçait que ce rabattage diminue *une demi-velte* au moins; on ſçait qu'il y a une maniere de rabattre ces futailles qui en ôte encore davantage, ce qu'on ne peut même découvrir à l'agréage actuel. Ces futailles une fois dépotées & marquées, il faudra que le Conſommateur les reçoive & s'en contente, quelque perte que puiſſe lui faire éprouver un dépotage mal fait ou frauduleux, ſans eſpoir de recours pour s'en faire rendre raiſon.

5°. Le dépotage eſt nuiſible au commerce. Tout ce qui peut rallentir les opérations du commerce eſt très-préjudiciable; de ſon activité dépend ſon ſuccès. Une expédition lente retardée occaſionne des inconvéniens & des pertes conſidérables: on en a des preuves tous les jours, ſur-tout dans les expéditions par mer.

Le dépotage eſt contraire à la prompte expédition, parce qu'il faut un tems infini pour dépoter. Comment pourroit-on fournir aux chargemens conſidérables qui ſe font en Novembre & Décembre? On a vu quelquefois nos quais remplis de barriques d'eau-de-vie à n'y pouvoir paſſer; on a vu en charge des dix, quinze & vingt navires à la fois; on a vu des expéditions ſi promptes qu'on n'a pu ſe donner le tems de rabattre les barriques en arrivant de la campagne, & qu'on s'eſt vu obligé de les envoyer embarquer telles qu'elles étoient a la deſcente de la charrette qui les avoit apportées. Pourroit-on le faire ſi le dépotage avoit lieu? Que de lenteur n'entraîne-t-il pas avec lui? Que de frais pour les navires qui ſont retardés dans leurs chargemens? Ce retard leur fait manquer très-ſouvent le tems favorable de mettre en mer & d'arriver chez eux ſans accident. N'en a-t-on pas vu, quoique chargés, être obligés d'attendre très-long tems que le beau tems leur permît de ſuivre leur deſtination? C'eſt ſur de pareils inconvéniens qu'eſt fondée une partie des raiſons qui ont décidé le Parlement de Bordeaux à s'oppoſer à l'établiſſement du dépotage dans cette même Ville. Celui de Rennes en a fait autant pour la Ville de Nantes. Ces deux Villes font auſſi un commerce conſidérable de cette denrée.

Si le Cultivateur, par le dépotage, ſe trouve expoſé à des inconvéniens vis-à-vis la Régie des Fermes, Octrois &c, à l'entrée en Ville de ſon eau-de-vie, le Négociant-Commiſſionnaire ne peut-il pas éprouver les mêmes inconvéniens à la ſortie des eaux-de-vie qu'il expédiera, à moins qu'on ne veuille s'en rapporter au dépotage qu'il voudra déclarer; ce qui eſt fort douteux, puiſqu'aujourd'hui les acquits d'expédition ne ſe délivrent que ſur la vérification du veltage des futailles, faite par les Agréeurs à l'embarquement, commis par la Ferme? Même inconvénient à l'entrée en Picardie, où les droits ſont aſſez conſidérables pour qu'on ſoit dans le cas de vérifier le veltage établi ſur les expéditions. Pourra-t-on faire cette vérification ſans dépoter de nouveau? Il faudroit donc, pour éviter ces inconvéniens, ſolliciter la ſuppreſſion des Agréeurs à l'embarquement & l'examen de la Régie, ſans quoi ce commerce au dépotage ſouffrira toujours des difficultés de vérification. Reſte à ſçavoir alors ſi le crédit de nos eaux-de-vie ſe rétabliroit & ſi ces moyens une fois établis empêcheroient les fraudes, les manœuvres illicites & les mêlanges?.

(*La ſuite à l'Ordinaire prochain*).

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 9 Août 1777 au Mercredi 13 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 20, 22, 23 l. 15 s. à 24 l. 10 s.; le seigle, de 10 l. 5 s., 10 l. 15 s. à 11 l.; l'orge, de 9 liv. 10 s., 9 l. 15 s. à 10 l. Le froment au Port de la Greve, de 21, 22, 23 à 25 l.; le seigle, de 10, 10 l. 10 s. à 11 l.; l'orge, de 9 l. 5 s., 9 l. 15 s. à 10 l. *le septier.*

Du Samedi 9 Août 1777 au Mercredi 13 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 liv.; *idem* à la Greve, de 21, 22 l. 5 s. à 23 l. *le septier.*

Le cent de foin tres-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 16 Août 1777, de 61 à 62 l.; *idem* nouveau, de 60 à 61; le cent de paille vieille, de 24 à 25 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 52 à 53; *idem* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 23 à 24, *id.* nouvelle, de 21 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 49 à 50; *idem* nouveau, de 47 à 48; le cent de paille vieille, de 22 à 23 l.; *id.* nouvelle, de 21 à 22 l.; le foin à la Grêve, de 41 à 42 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 16 Août 1777.

Or de Portug à . . .	724	8	8
Du Mexique à . . .	720		
Du Pérou à	710		
Les guinées à . . .	722		
Ducats à	98	2	
Or fin à 23 k. . . 31 32.	100		
Or à 20 karats à . .	84	3	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	16	
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	16	
Piastres à	49	8	

marc. — *once.* — *marc.*

CHANGES DE PARIS, *du 14 Août 1777.*

Amsterdam	54	3	8e.
Londres	31	¾	
Hambourg	137	½	
Madrid	15	3	à 2 6
Cadix	15	1	à 15 0 6
Livourne	96	¾	
Gênes	94	½	
Lyon *Août*	⅝	à	⅝

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Mardi 12 Août 1777

Messieurs

Defays..... pplles.	M.	
Viageres,....	M.	
Desplaces.. pplles.	t. l.	
Viageres...	t. l.	
Tontine....	t. l.	
Vieillard .. pplles.	t. l.	
Viageres...	t. l.	
Tontine	t. l.	

Du Jeudi 14.

Desplaces .. pplles.	N.	
Viageres.....	N.	
De S. Janvier vres.	M.	
Boscheron.. pplles.	M.	
Viageres.....	M.	

Suite du Jeudi 14.

Messieurs

Rouillard.... pplles.	M.	
Viageres	M.	
Lenoir..... pplles.	M.	
Viageres	P.	
Patu..... Viag.	t. let.	

Six premiers mois 1777.

Decourmont. pplles.	A.	
Viageres.....	A.	
Nau..... pplles.	A.	
Viageres.....	A.	
Tontine.....	A.	
Caron ..... vres.	J.	
.....		
.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1777.	*Jeudi 14.*	*Vendredi 15.*	*Samedi 16.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	1827 ½ 30 . .	FESTE.	FESTE
D°. 16es/25 . . .	1200	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt O&.	400	. . . . .	. . . . .
Rescriptions . .	10 ½ 11 . . .	. . . . .	. . . . .
Bil. des Fermes.	2	. . . . .	. . . . .
Lots de 48 l. .	793 92 . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	1662 64 . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24 ft pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 11 Janvier.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 8 Décembre.*

LETTRE *d'un Officier Russe en garnison à Kamczatka, dans l'Archipel septentrional, le 2 Juin* 1773. Cette presqu'Isle, située à l'extrêmité septentrionale de l'ancien Monde, est à une distance à peu près égale de la Pennsilvanie, en Amérique, & de la Vétéravie, en Europe. Depuis que nous sommes arrivés ici, le poisson sec que nous préparons avec de l'huile de baleine & de chien marin, fait notre principale nourriture. Nous buvons de l'eau de neige & nous mangeons du pain de racines. Aux plus grandes chaleurs de l'été, la neige ne manque pas dans ce pays-ci. Un horrible volcan vomit des cendres, il y a quelques années, & en couvrit la neige jusqu'à la distance de 44 milles d'Allemagne. Les Habitans & les animaux qui burent de cette eau de neige mêlée avec des cendres furent saisis de toux violentes dont ils eurent bien de la peine à se délivrer; mais ce ne fut-là qu'un accident passager. On vend au profit de la Couronne une espece d'eau-de-vie faite avec une plante connue chez les Botanistes sous le nom d'*Heracleum sybondylium*; cette liqueur n'a quelque chose d'agréable qu'autant qu'elle est fraîche; on ne peut pas la conserver; au second ou au troisieme jour elle devient âpre, & si on la garde plus longtems elle répand une mauvaise odeur. Tous les ans il nous vient du Port d'Ochotz un un petit bâtiment chargé de beurre, de gruau & de viande salée. Ce sont-là des mets réservés pour les principaux Officiers de la Garnison; les Soldats & les Naturels du pays sont trop pauvres pour pouvoir s'en procurer; on les vend à des prix exorbitans: il en est de même des autres provisions qui nous viennent de l'Etranger. Une mesure d'eau-de-vie de France coûte jusqu'à 48 roubles.

La culture de l'orge a réussi dans ces contrées; mais on s'est inutilement efforcé de cultiver le froment & le seigle. On ne sera peut-être pas surpris de ce mauvais succès, lorsqu'on sçaura qu'il géle à glace dès les premiers jours de Juin. Les choux blancs, les carotes, les bettes-raves, les raves donnent d'assez bonnes récoltes. Le sol paroit encore plus propre à la culture du chanvre; on en recueille de grandes quantités. On voit ici par-tout les traces de la misere; les Habitans n'ont pas les moyens d'acheter des bas fourrés, des souliers &c; les rennes leur fournissent tout ce qui leur est nécessaire pour s'habiller. Nos Soldats n'ont point d'uniforme; ils s'enveloppent dans de bonnes fourrures; nous-mêmes, nous ne sommes pas assez riches pour nous vêtir selon que notre état l'exigeroit. Il n'en est pas ainsi de nos Marchands; on diroit qu'ils affectent d'insulter à notre misere; ils ne paroissent presque jamais devant nous sans être magnifiquement vêtus; les riches étoffes de

Chine & du Japon n'ont rien de trop précieux pour former leur habillement ordinaire. Il ne faut pat s'étonner qu'ils nous vendent si chérement leurs marchandises ; s'ils nous les donnoient à meilleur marché, comment pourroient - ils fournir à leur faste ?

Autrefois, on ne connoissoit dans cette presqu'Isle ni les bêtes à laine, ni celles à cornes. Depuis une quarantaine d'années on en a tiré quelques-unes de l'Etranger ; elles se multiplient, mais lentement. L'éducation des troupeaux est une branche d'économie qui ne deviendra jamais fertile dans des pays aussi glacés que celui-ci. On ne compte dans toutes les Peuplades que 587 bêtes à cornes. Ce qu'il y a de bien singulier, c'est que ces animaux se sont pliés à la façon de vivre des hommes ; ils mangent, comme nous, toutes sortes de poissons, & insensiblement ils en sont venus jusqu'à les préférer aux pâturages. Le poisson les engraisse beaucoup plus que ne pourroient faire les meilleurs fourrages. On a ici des bœufs plus gras que ceux de Russie ; mais quoiqu'ils soient très-bien en chair, ils ne donnent que peu de suif. Le prix d'une vache est communément de 70 roubles, & celui d'un bœuf de 130. Un cheval qui ne coûte à Irkutzk que 7 roubles en vaut ici 70 ; cependant Irkutzk n'est pas à un grand éloignement de Kamczatka. La petite vérole est aussi commune que dans les contrées de l'Europe ; cette maladie contagieuse n'est connue de nos Insulaires que depuis le milieu de ce siecle. En 1768 & 1769, elle fit de grands ravages & enleva 5568 personnes ; la population ne s'est pas encore relevée de ce funeste coup. (*La suite à l'Ordinaire prochain*).

SUEDE.

D'HELSINBOURG, *le* 10 *Décembre*.

Le Roi qui n'est pas le Pere de ses Peuples n'a jamais sçu regner. Sans un amour vraîment paternel pour tous ceux qui lui sont soumis, sans cette tendresse, source féconde de bienfaits toujours renaissans, un Prince peut bien commander, mais il ne regne pas : cette grande science notre Souverain ne l'étudie pas, il la possede depuis long-tems ; il ne voit dans tous ses Sujets que ses enfans, & n'aspire à d'autre gloire qu'à celle de se dévouer à leur bonheur. Il n'y a pas bien long-tems que déchiré par une cruelle anarchie ce Royaume touchoit à sa ruine ; le voilà parvenu rapidement à un haut point de splendeur. Le fardeau des impositions allégé, les dettes immenses de l'Etat acquittées, le commerce entiérement relevé, le crédit parfaitement rétabli, les Manufactures créées ou encouragées, des établissemens de toute espece utilement formés, l'Agriculture en honneur &c. Telles sont les heureuses révolutions que nous n'osions pas même espérer, & que nous avons vu s'opérer dans l'espace de quelques années. C'est que depuis quelques années nous avons un Roi ; & que ne peut pas un Roi quand il veut ?

Cependant de si belles opérations ne plaisent pas à ceux qui n'aiment que le désordre. Un jeune Ecrivain, gagné par des hommes mécontens, a fait couler de sa plume le fiel de la calomnie ; dans ses écrits imposteurs, les plus pures vertus n'offrent que des taches qui les déshonorent & l'éclat du plus beau des regnes est entiérement obscurci. Instruite de cette audace S. M. a mandé l'Auteur ; il est venu tout tremblant & comme un criminel qui vient subir le châtiment de son attentat : » mon ami, lui dit » le Roi en le voyant, il vous sied bien d'é» crire, mais l'essentiel vous manque, dé» sormais vous aurez du pain, je vous fais » mon Bibliotéhcaire. Ce que vous avez écrit » & ce que vous pourrez écrire contre votre » Roi, votre Roi vous le pardonne. Cultivez » vos talens, on dit que vous lisez bien, » vous serez mon Lecteur ». Si ce jeune homme n'est pas un monstre, le voilà cruellement puni.

Le bruit est général dans ce Royaume que le Gouvernement affermera la vente des eaux-de-vie. Le privilege exclusif passera de la Couronne aux Fermiers ; nous n'y gagnerons pas. Dans des tems plus heureux, nous nous flattons d'obtenir la permission de distiller nos grains & d'avoir ainsi à meilleur marché les eaux-de-vie nécessaires à notre consommation.

On a réduit à trois les dépôts d'où nous tirions de jeunes Matelots & des Marins. Ces trois dépôts seront à Stockolm, à Gothenbourg & à Abo.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le* 12 *Décembre.*

L'Amirauté a défendu, par une Ordonnance, à tous Maitres de navires, nés Sujets de S. M., d'arborer, sous quelque prétexte que ce puisse être, aucune espece ni de pavillon ni de banderoles. La défense doit avoir lieu, soit que les bâtimens en question se trouvent en pleine mer ou dans nos Ports, soit même qu'ils aient mouillé dans les Ports étrangers. On n'excepte de la loi que les vaisseaux dont il est fait mention dans les deux premiers paragraphes de l'Ordonnance du 11 Juillet 1758. La peine portée contre les Infracteurs est l'amende de cinquante rixdales, conformément à l'Ordonnance de 1741.

ALLEMAGNE.

De Leipsick, *le* 14 *Décembre.*

On s'applique depuis long-tems en Allemagne à perfectionner les fourneaux économiques. Un Habitant d'Eisenach peut se flatter d'avoir le mieux réussi. Le fourneau qu'il a fait construire peut servir de modele; avec une moindre quantité de bois, la chaleur s'entretient plus long tems, & s'étend plus loin. La forme du fourneau n'est pas ce qui intéresse principalement, puisqu'elle doit varier selon le plus ou le moins d'étendue du local. Le point essentiel est la construction intérieure. Il s'agit, par différens tuyaux dont les uns vont en droite ligne, les autres se replient sur eux-mêmes, de faire circuler rapidement la flamme & de porter la chaleur par tout. On ménage aussi divers conduits pour que la fumée ne s'engorge pas & sorte librement. Les fourneaux de brique sont infiniment préférables aux autres; ils coûtent moins, conservent mieux la chaleur & peuvent plus aisément s'adapter à toutes sortes d'emplacement.

Les prix des denrées n'ont éprouvé aucune variation depuis quelques mois. Nous avons des grains en abondance; ils ne sont pas chers; mais comme nos voisins ont aussi plus besoin de vendre que d'acheter, les débouchés nous manquent.

Des personnes charitables ont fait passer des sommes assez considérables aux infortunés Habitans de Weisenfels dont un grand nombre a été ruiné par un cruel incendie.

On a trouvé, ou du moins publié dans cette Province, la recette suivante pour détruire dans les greniers les vers qui rongent les grains & en font un grand dégât. Ces insectes se refugient en hiver dans les fentes des poutres & du plancher, ils ne sortent qu'au commencement de la belle saison pour aller continuer leurs ravages. Pour les faire périr, il suffit d'enduire le plancher avec une composition dont voici la recette. Mêlez de la chaux vive avec du sel commun, du foie de bœuf & de la terre grasse, le tout en égale quantité. Les Particuliers qui ont usé de cette méthode se sont entiérement délivrés de ces insectes voraces.

ITALIE.

De Florence, *le* 16 *Décembre.*

Des bras flétris par la douleur ou desséchés par la misere ne sont pas propres à travailler les champs, & la terre ne prodigue ses productions qu'à des bras forts & vigoureux. Nous sommes partis de cette vérité bien simple, mais trop peu connue, pour adoucir le sort des Laboureurs & leur donner des encouragemens. Nous recueillons les fruits précieux d'une si sage politique, l'Agriculture fleurit dans tout le Duché, & nous sommes en état de vendre à l'Etranger les denrées qu'il nous vendoit autrefois. La marche de notre commerce est toujours plus rapide, à mesure que nous le dégageons toujours plus de ses entraves: nous le comparons à l'homme; l'un & l'autre ne peuvent agir que foiblement s'ils ne sont libres. Les Arts ont aussi pris l'essor, depuis que les talens peuvent se développer avec énergie, & que loin de rencontrer des obstacles, ils sont assurés d'une généreuse protection &c.

Le Grand-Duc qui a mis un si bel ordre dans les Finances va descendre dans toutes les parties de l'Administration. S. A. R. se propose de concilier deux grands objets qui paroissent d'abord inconciliables & qui ne le sont pourtant pas; il s'agit de soulager les Peuples & de ne pas diminuer, d'augmenter même les revenus du Fisc. Il vient d'être ordonné que tous les Régisseurs ou Administrateurs des biens de la Couronne présenteront au Secretaire d'Etat, dans

deux mois, à compter du jour de la publication de l'Ordonnance, un état exact & fidele de leur recette & de leur dépense. Chaque année ils seront tenus de faire au Directeur des Finances ou au Secretaire d'Etat une pareille reddition de compte.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 27 Décembre.*

La Société pour l'administration des secours qu'on donne aux noyés a décerné dans sa derniere Assemblée diverses médailles d'or & d'argent pour les personnes qui ont le plus contribué au succès & à la propagation de cette œuvre de charité. Dans un court espace de tems, on a rappellé à la vie trente-quatre noyés; on suit ici exactement les méthodes qui sont connues & mises en pratique avec tant de succès en France & en Hollande.

On va construire dans cette Capitale un magnifique Bureau général des Postes. La somme destinée à cet objet est de 180,000 l. sterl. dont 80,000 liv. serviront à faire l'acquisition des maisons qu'il faudra abattre pour former l'emplacement. Les autres 100,000 liv. seront employés à construire l'édifice. D'habiles Architectes ont présenté divers plans; le choix n'est pas encore fixé, mais il doit l'être incessamment.

Les Barbades & quelques autres Colonies continuent à souffrir de notre guerre avec les Américains du Continent. Leur commerce languit doublement; nous ne leur apportons que de très-petites quantités des denrées qui leur manquent, & celles qu'ils ont en abondance, ils ne peuvent s'en débarrasser parce qu'ils n'ont ni caisses, ni barriques ni tonneaux. Pour comble de malheur, les Barbades ne recueilleront point de bled de Turquie; cette récolte qui forme un objet essentiel dans cette Colonie a été entiérement détruite par les vers.

Malgré leurs mauvais succès, les Américains nous font sur mer une cruelle guerre; il ne se passe presque pas de jour que nous n'apprenions que plusieurs de nos navires Marchands sont tombés entre leurs mains; il est fort rare qu'on nous donne pour nouvelles que nous leur avons pris quelque vaisseau.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE CHALONS-SUR-SAÔNE, *le 31 Décembre.*

Lettre d'un Voyageur au Rédacteur de la Gazette. Je ne suis point surpris, Monsieur, que votre Correspondant de Lyon se félicite dans sa lettre du 11 de ce mois du bas prix du bled. Lyon est une des Villes du Royaume les mieux traitées pour ne jamais manquer de subsistances, quand les frayeurs de ses Citoyens, aussi vaines que mal-entendues, n'en éloigneront pas le commerce. Qui est plus à portée que cette Ville d'en recevoir les services, & quelle plus grande sûreté qu'il ne les lui refusera jamais, peut-elle avoir que le pressant intérêt qu'il a de les lui offrir? On n'a jamais vu personne qui ait eu des besoins, qui ait eu le moyen d'acheter, qui ait été entourée de toute part de ceux qui pouvoient vendre avec avantage, & qui n'ait pu satisfaire ses besoins.

Voilà, Monsieur, la position de Lyon. Que cette Ville ait des besoins, on l'a prouvé quand on a dit que c'est une Ville très-peuplée, la seconde Ville de France. Qu'elle ait le moyen d'acheter, c'est une autre vérité incontestable. Elle est opulente, elle a de grandes & belles Manufactures. Les étoffes qu'on y fabrique contribuent à la magnificence de toutes les Cours, forment la parure de toutes les Nations. Plus recherchées par leur goût que par leurs richesses, inimitables par l'Etrnger, elles s'assurent une sorte de privilege qu'il n'a pu jusqu'ici leur enlever. Lyon a d'ailleurs un commerce de toute autre espece de marchandises très-actif & très-étendu. Plus à portée peut-être qu'aucune Ville du Royaume de l'Italie & de l'Allemagne, elle a les relations les plus lucratives avec ces deux grandes & riches Régions. A juger de ses accroissemens successifs, on a droit de croire que la fortune de ses Habitans augmente avec leur nombre.

Lyon se trouvant dans une position aussi brillante, les Provinces qui l'environnent, qui sont si fertiles en dénrées de toute nature, les lui refuseront-elles pour l'argent

que cette Ville fait luire à leurs yeux ? Je ne parle pas seulement du Lyonnois proprement dit, du Beaujolois, du Forez, de la Perche, du Dauphiné qui l'avoisinent. Ces Provinces lui portent naturellement le produit de leurs terres, c'est leur débouché le plus à portée, c'est presque leur seul débouché. Tous leurs intérêts se réunissent pour approvisionner Lyon de tout ce qu'elles peuvent lui procurer.

Mais si elles ne sont pas aussi grandes & aussi fertiles que plusieurs autres Provinces, une partie du Bassigny, la Franche-Comté, la Bourgogne, la Bresse, le Bugey, l'Auvergne même suppléent abondamment à leur défaut. La Saône qui coule, l'espace de 50 lieues, au milieu de plusieurs de ces Provinces, qui traverse la plaine la plus féconde en toutes sortes de productions, en assure le transport à Lyon. Gray où cette riviere commence à porter bateau, Auxonne, Saint-Jean-de-Laune, Bellegarde, Verdun où la navigation du Doux se réunit à celle de la Saône, Châlon, Mâcon, sont des Ports toujours ouverts au commerce qui s'empresse à transporter les denrées. La navigation du Rhône offre encore à Lyon de puissans secours. Les bleds que Marseille tire de l'Etranger, tandis qu'elle pourroit lui fournir plus utilement une grande partie des nôtres, peuvent toujours, en cas de disette, remonter ce fleuve & assurer la tranquillité de cette grande Ville. Qu'elle ne s'inquiete donc jamais. Elle est au centre où les richesses des Provinces orientales du Royaume & d'une partie de celles du Midi vont se réunir, & sans approvisionnement coûteux, sans greniers d'abondance d'un entretien également difficile & dispendieux, sa situation & le commerce sont des garans infaillibles qu'elle n'aura jamais rien à desirer pour ses besoins.

Et quelle y seroit l'abondance, si plusieurs des Provinces énoncées ci-dessus, d'un fonds si riche & si fertile, étoient cultivées comme les Provinces des environs de Paris, la Normandie, la Picardie, l'Isle de France, le Soissonnois, la Brie, la Beauce ; si de vigoureux chevaux donnoient des labours profonds & multipliés ; si des troupeaux nombreux fournissoient la quantité d'engrais nécessaires à la fécondité ; si la dépense d'un Charretier oisif, uniquement occupé à fouetter trois ou quatre minces haridelles pendant que le Laboureur qui les conduiroit aisément tout seul tient la charue, étoit employée en amélioration de marnes, de parcs &c ; si les bœufs qui, dans la très-grande partie de ces pays assez privilégiés en bien des cantons particuliers pour que les terres ne se reposent pas, portoient deux récoltes par an ou de chanvre ou de froment, ou de méteil & de froment, ou de froment & de sarasin, ou de froment & de grosses raves destinées à l'engrais des aumailles ; si les bœufs, dis je, qui sont presque les seuls agens de la culture, n'en étoient sans cesse détournés pour le roulage ; si au foible araire on substituoit la charue ordinaire par-tout où l'on néglige de s'en servir ; si les Habitans, accoutumés depuis long-tems aux plus maigres nourritures, laissoient le mahis aux volailles & au reste des bestiaux de la basse cour, mangeoient du froment qui naît en proportion de ce que l'on en consomme, ou du moins du seigle suivant le nature du sol, en fournissoient aux Habitans des côtes des vignobles & des montagnes répandues au milieu & autour de ces Provinces, recevoient d'eux en échange l'avoine dont ils nourriroient d'excellens chevaux, ou les autres productions que leur terrein comporte ; si les terres en proie au chiendent, que la herse dont on ignore en plusieurs endroits l'usage n'enleve pas même, quand la charue l'a un peu déraciné, étoient plus que grattées par des Cultivateurs ou moins foibles ou moins indolens ; si leurs bleds criblés, vannés, nettoyés, soignés comme ils doivent l'être pouvoient sinon soutenir à Marseille la concurrence des bleds du Levant, de Sicile, d'Afrique, du moins diminuer l'énorme différence d'un tiers ou environ dans leurs prix respectifs ; si les pauvres Colons de cette partie de la France, autrefois découragés par les non-valeurs de leurs denrées, continuoient de s'animer (car l'espérance renaît) par un prix convenable, montoient insensiblement, par leur intelligence & l'augmentation de leurs avances bien employées, au niveau des Fermiers des Provinces septentrionales ; si &c. &c ? Quelle seroit alors, je le répéte, l'abondance de la Ville de Lyon ?

On ne peut pas imaginer pourquoi Lyon a toujours tremblé d'éprouver la disette, &

s'il m'eſt permis de me ſervir d'une expreſſion bien triviale mais bien expreſſive, de mourir de faim ſur un tas immenſe de bled. C'eſt une terreur panique qui a été trop malheureuſement répandue dans le reſte de la France. On ne manquera de ſubſiſtance dans ce beau Royaume, que quand on voudra en manquer, que quand on concentrera la circulation des denrées dans des limites étroites, que quand on s'interdira les ſecours réciproques, &c. Mais comme il n'eſt plus, graces à une heureuſe expérience, dans l'eſprit de ceux qui ont intérêt à l'abondance, de ſe tromper d'une maniere trop long-tems funeſte; comme toutes les vérités contraires ſont connues, ſenties, honorées, ne nous attendons plus qu'à une égalité de prix, ou à peu près, de nos bleds, non moins favorable aux Habitans des campagnes qu'à ceux des Villes, au Colon qu'au Conſommateur. *J'ai l'honneur d'être* &c.

De Loudun, *le 2 Janvier.*

Deux grands projets, dont nous deſirions ardemment l'exécution, vont avoir lieu; nos marais qui infectent l'air & occaſionnent ſi ſouvent des maladies mortelles ſeront deſſéchés & l'on rendra la Dive navigable depuis Montcontour juſqu'à ſon embouchure dans le Thoué. L'Arrêt du Conſeil eſt donné pour autoriſer ces deux belles entrepriſes; une Compagnie s'engage d'ouvrir cette navigation & d'y mettre la derniere main dans l'eſpace de cinq ans. Le ſieur Lafaye, Ingénieur, eſt à la tête de la Compagnie & va diriger les opérations. Le bien qu'on nous fait ne peut s'eſtimer; l'Agriculture, le Commerce, l'Induſtrie, tout ſe ranimera, non-ſeulement dans ces cantons, mais dans toute la partie ſeptentrionale du Poitou. Des marais immenſes convertis en champs à bled nous aſſureront l'abondance des denrées, & une riviere navigable nous en facilitera le tranſport. Le bien eſt ici général pour les Propriétaires fonciers, pour les Conſommateurs, pour toute la contrée & pour les Provinces limitrophes. Nous donnons l'exemple; il excitera vraiſemblablement l'émulation de nos Compatriotes; ceux qui habitent les bords du Clain ſe feront une gloire de nous imiter & de rétablir la navigation de cette riviere. Ce projet ne ſouffrira pas de plus grandes difficultés que le nôtre & produira les mêmes avantages.

Il eſt auſſi queſtion de faire ou de rétablir de grandes routes. La plûpart de celles qui exiſtent ne ſont preſque pas praticables durant l'hiver; cependant nous avons, en tout tems, beſoin d'avoir des communications libres avec Saumur, Chinon, Cande, Monſoreau &c. La circulation des denrées ne peut que languir ſi les débouchés ne ſont ouverts en tout tems.

Nous manquons de bois & nous négligeons trop d'en planter; auſſi l'achetons-nous très-cherement. Comme il devient toujours plus rare dans la Province & que le beſoin eſt toujours le même, le prix du bois augmente en raiſon de ſa rareté & du beſoin que nous en avons. On voudroit que nos grands chemins fuſſent bordés de peupliers, d'ormes, de ſaules &c, ſelon la nature du ſol. Ce ſeroit nous ménager une reſſource: quand on a, pour ainſi dire, les richeſſes ſous la main & qu'on refuſe de les ſaiſir, on a mauvaiſe grace de ſe plaindre enſuite de ſa pauvreté. La culture du mûrier a bien pris; elle s'étend de jour en jour. On reproche à nos Economes de ne pas s'appliquer aſſez à l'éducation des abeilles &c.

De Paris, *le 5 Janvier.*

Réglement pour la liquidation des dettes & le payement des dépenſes courantes de la Maiſon de S. M. Du 22 Décembre.

Le Roi, perſuadé que l'ordre & l'économie dans l'adminiſtration de ſes Finances, forment une des principales ſources du bonheur des Nations & de leur puiſſance, s'eſt fait rendre compte des dépenſes de ſa Maiſon; & S. M. a reconnu que le retard dans les payemens occaſionnoit le renchériſſement général des fournitures & des entrepriſes de toute eſpece. S. M. a de plus apperçu que la néceſſité où l'on étoit de ne payer les dépenſes ordinaires & extraordinaires que trois ou quatre ans après qu'elles avoient été faites, pouvoit donner lieu à bien des abus & ôtoit aux Adminiſtrateurs de ſes Finances le moyen de comparer annuellement ſes dépenſes avec ſes reſſources, & de l'avertir à tems de la diſproportion qui pouvoit ſe trouver entr'elles.

En conſéquence, S. M. a pris la réſolution de rapprocher le terme des payemens de l'é-

poque des dépenses; mais Elle a senti en même tems la nécessité de prendre des mesures convenables pour liquider d'une maniere certaine les créances de ce genre qui se trouvent arriérées; & sur l'apperçu qui lui en a été présenté, S. M. a pensé qu'elle pourroit les acquitter dans l'espace de six années, en y destinant, pendant les trois premieres, à commencer de 1777, un fonds de quatre millions qui sera augmenté, les trois autres années.

S. M. s'est déterminée d'autant plus volontiers à cet arrangement, qu'il en résultera un véritable avantage pour les Entrepreneurs & Fournisseurs de sa Maison, puisque de cette maniere ils verront un terme à la liquidation parfaite de leurs créances, tandis que dans l'état actuel, ils se trouveroient obligés de remplacer, chaque année, un remboursement par un nouveau crédit.

Si S. M. a cru devoir s'occuper d'abord de l'acquittement de cette nature de dettes, parce que c'est l'objet qui produit ou entretient davantage le désordre & qui met le plus d'obstacle à l'économie, Elle ne perd point de vue les gages & appointemens de sa Maison, qui sont arrierés, & qui ont un droit égal à sa protection. Elle se propose de les acquitter en entier aussitôt que l'état de ses Finances pourra le permettre. Après avoir rétabli l'ordre & la clarté dans une partie essentielle de son service, Sa Majesté attend du zele des Ordonnateurs de sa Maison, qu'ils s'empresseront de seconder ses vues, en lui remettant incessamment un plan général d'économie sur la partie confiée à leur surveillance, afin qu'éclairée par leur expérience & par leurs lumieres, Elle fasse connoître ses intentions à cet égard. Et S. M. veut que les dépenses une fois fixées, tous les objets de dépenses extraordinaires soient accompagnés à l'avenir d'un état qui indique la somme à laquelle elles pourront s'élever; son intention même est de renvoyer au commencement de chaque année à statuer sur toutes les parties de ces dépenses qui ne seront pas pressées, parce que c'est l'époque où Elle pourra juger plus sûrement de la situation générale de ses Finances.

(*La suite à l'Ordinaire prochain.*)

I I.
Avis, Annonces, Notes, &c.
I.
Lettre au Rédacteur de la Gazette.

Je suis, Monsieur, un de vos Abonnés, depuis plusieurs années. Souvent l'on a proposé dans votre Feuille des questions auxquelles j'aurois pu répondre; j'ai toujours différé, & en différant j'ai laissé échapper l'occasion. Je commence aujourd'hui par répondre à la demande que vous avez insérée au N°. 89. On desire d'avoir sur le maron d'Inde des instructions que je suis en état de donner. On peut non-seulement en nourrir mais en engraisser les cochons, la volaille, & sur-tout les canards & les pigeons. Voici la méthode qu'il faut suivre. Faites d'abord tremper les marons d'Inde dans de l'eau bouillante où vous aurez mêlé de la chaux. Vous les en retirerez quelque tems après, & vous les dépouillerez de leur premiere enveloppe brune; si elle ne se détachoit pas aisément, ce seroit une marque que vous ne les auriez pas laissé tremper assez long-tems. Vous les remettrez dans cette même lessive, pourvu qu'elle soit chaude, & vous les dépouillerez ensuite de la seconde peau. Après cette seconde opération, vous couperez chaque maron en quatre morceaux, & vous ferez tremper tous ces morceaux, comme auparavant, dans de l'eau chaude & mêlée avec une certaine quantité de chaux; le maron perd alors son amertume. Vous les laverez ensuite avec de l'eau froide. Si vous voulez que la volaille, les cochons &c. les mangent avec plus d'appétit, vous y jetterez un peu de sel & vous ajouterez une douzieme partie de farine de bled de Turquie & autant de carotes jaunes cuites. Ces procédés sont simples & réussissent à merveille. *J'ai l'honneur d'être &c.* Signé, Ehrmann, *Assesseur de la Chambre des Finances dans le Comté de Hanau.*

I I.
Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mardi 31 Janvier 1777 au Samedi 3 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 20, 22 à 24 l.; le seigle, de 11, 12 à 13 liv.; l'orge, de 9 l. 10 s., 10 à 10 l. 10 s. Le froment au Port de la Greve, de 20, 22 à 24 l.; le seigle, de 10 l. 5 s., 11 à 12 l.; l'orge, de 9, 9 l. 10 s. à 11 liv. aussi *le septier.*

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mardi 31 Janvier 1777 au Samedi 3 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 22 à 24 l.; *idem* à la Greve, de 19 l. 10 s., 20 à 23 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 8 Janvier 1777, de 60 à 61 liv.; *id.* nouveau, de 59 à 60; le cent de paille vieille, de 30 à 31 l.; *id.* nouvelle, de 28 à 29 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 51 à 52; *idem* nouveau, de 50 à 51; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 28 à 29; *id.* nouvelle, de 26 à 27; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 49 à 50; *id.* nouveau, de 47 à 48; le cent de paille vieille, de 25 à 26 liv.; *id.* nouvelle, de 24 à 25 l.; le foin à la Grêve, de 48 à 49 l.

IV.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 8 Janvier 1777.

Or de Portug. à	724	℔ 6		marc.
Du Mexique à	716			marc.
Du Perou à	710			marc.
Les guinées à	723			marc.
Ducats à	98	10		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100	5		once.
Or à 20 karats à	83	10		once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	54			marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	2	6	marc.
Piastres à	49	10		marc.

V.

CHANGES DE PARIS, *du 8 Janvier 1777.*

Amsterdam	53 7/8 à 54
Londres	31
Hambourg	188
Madrid	15 4
Cadix	15 3
Livourne	98
Gênes	96
Lyon *Rois*	1 p. 0.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1776.

Du Lundi 30 Déc. 1776 — *Messieurs*		Du Mardi 31. — *Messieurs*	
Cochin..... pplles.	L.	Boutray..... pplles.	L.
Creuzé..... pplles.	J.	Viageres....	L.
Viageres.....	J.	Tontine.....	L.
Tontine.....	J.	.....	
Delamotte.. pplles.	J.	.....	
Viageres.....	J.	.....	
Tontine.....	J.	.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janv. 1777.	*Lundi 6.*	*Mardi 7.*	*Mercredi 8.*
COMP. D. IND.			
Actions	FESTE.	1700 1695 90	1700
D°. 16/25es			
D°. 8es			
D°. 25es			
Emprunt Oct.		387	
Rescriptions		17 17 1/2 18	16 1/2 17
Bil. des Fermes		4 3/4	

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces, deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1776.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 2 Septembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, *le 28 Juillet.*

LES ſpéculations des Négocians, tant nationnaux qu'étrangers, établis dans cette Ville, ſe trouvent un peu dérangées par les différends ſurvenus entre notre Cour & celle de Pétersbourg. Il eſt certain qu'il s'éleve entre ces deux Puiſſances des nuages dont on appréhende les ſuites. Les Ruſſes inſiſtent fort pour que le paſſage de la Mer Noire ſoit ouvert à leurs vaiſſeaux, & notre Miniſtere, de ſon côté, paroît très-décidé à ne pas ſe relâcher ſur cet article. On eſpere toutefois que la bonne intelligence ſe rétablira entre les deux Empires, par la médiation de la Grande-Bretagne, qui ſemble avoir un intérêt particulier à ce que la guerre ne s'allume pas entre les Ruſſes & nous.

Nous apprenons que dans les derniers jours du mois de Juin il eſt tombé aux environs de Smyrne, à Megneſie, à Pergame, & dans les campagnes circonvoiſines une multitude effroyable de ſauterelles. On étoit ſans inquiétude pour la récolte de cette année, parce que les biens de la terre étoient alors fort avancés & qu'on ſe préparoit à faire la moiſſon. Mais ſi le froid de l'hiver n'extermine pas ces inſectes, on a tout à craindre d'eux ou de leur poſtérité pour l'année prochaine.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 18 Juillet.*

Notre population s'augmente avec une rapidité incroyable, on en peut juger par le dénombrement qui ſuit: Pendant ſept ans, à compter depuis 1769 juſqu'à la fin de 1775, il eſt né dans le Gouvernement de Moſcou 340,886 garçons & 240,770 filles Ruſſes, 484 garçons & 519 filles de parens étrangers; en tout 588,659 enfans. Il y eſt mort, dans le même eſpace de tems, 196,380 Ruſſes & 583 Etrangers du ſexe maſculin; 169,420 femmes Ruſſes & 521 étrangeres, ce qui fait en tout 366,904 enterremens; de ſorte que le nombre des naiſſances a ſurpaſſé de 221,755 celui des morts. Pendant le cours de la même époque, il s'eſt célébré 208,100 mariages entre perſonnes Ruſſes, & 223 entre perſonnes étrangeres. Voilà l'effet naturel d'une Adminiſtration ſage & pleine de douceur, des encouragemens que notre Souveraine ne ceſſe de donner à l'Agriculture, au Commerce & aux Arts, & enfin de ſon empreſſement à ſaiſir toutes les occaſions de diminuer le poids des charges publiques. Elle vient encore de nous donner une nouvelle preuve de cette attention bienfaiſante, lors des fêtes qui ſe ſont célébrées le neuf Juillet dernier, pour l'anniverſaire de ſon avénement au Trône. Loin de faire payer à ſes Peuples les frais des réjouiſſances qui ont eu lieu dans ce jour ſolemnel, Elle a rendu au contraire un Edit qui ſupprime pluſieurs taxes onéreuſes ſur

la vente des chevaux, sur la biere, sur certaines denrées & sur quelques objets de Commerce. Notre Gouvernement se flatte toujours de l'espérance de faire des découvertes importantes dans le nouvel Archipel septentrional ; il a réglé qu'en conséquence on y enverroit annuellement 3 vaisseaux qui partiroient de Kamschatka. On a depuis peu publié une nouvelle Carte Géographique, où se trouve fixée, avec toute la précision possible, la hauteur du Pôle par rapport à plusieurs Villes de Russie ; elle sera très-utile aux Voyageurs & sur tout aux Commerçans qui quelquefois étoient égarés dans leurs routes par les anciennes Cartes dont ils se servoient pour se guider.

Le 29 Juin dernier, le feu prit à Archangel, dans des chaudieres où l'on faisoit chauffer de la poix ; en un instant l'attelier fut embrasé, & l'on en vit sortir des torrens de flammes qui menaçoient d'engloutir la Ville entiere. Heureusement les secours furent si prompts & si bien administrés que l'incendie ne put dévorer que trois bâtimens. Cependant il y a détruit une grande quantité de grain, de cordages & d'huile de baleine ; ce qui fait une perte considérable.

POLOGNE.

De Varsovie, *le 3 Août.*

C'est ici, comme ailleurs, un usage universellement reçu parmi les Artisans & gens de métier de *faire*, comme ils disent, *le Lundi.* Il est incroyable combien cette fete de leur institution, & dont ils ne sont que trop fideles observateurs, fait perdre de tems, nuit aux travaux des Manufactures & cause de désordre dans la Société. Notre Police avoit jugé à propos, sinon de détruire tout-à-fait cet usage, au moins d'en moderer les excès. Quelques Garçons Tailleurs, qui avoient contrevenu avec un peu trop de scandale aux réglemens, furent arrêtés par les Officiers de Police qui les maltraiterent peut-être plus qu'il ne convenoit. Alors tous les Garçons Tailleurs quitterent leurs Maîtres. Ceux des autres métiers en firent autant, & se refugierent au Magasin de Saxe d'où ils ne voulurent sortir qu'après que le Magistrat les eût assurés lui même que les Officiers de Police & autres dont ils avoient lieu de se plaindre, seroient punis. Après cette espece de capitulation, ces Ouvriers sont sortis de leur asyle & ont traversé la Ville en triomphe, divisés par bandes, qui avoit chacune à sa tête un Corps de Musiciens, & portants tous des bouquets à la main. Le Roi les a rencontrés dans leur marche & leur a promis sa protection royale. Cet événement étonne fort tous nos Magnats qui trouvent fort singulier que des garçons Tailleurs étrangers prétendent nous faire la loi chez nous.

SUEDE.

De Stockholm, *le 4 Août.*

Notre Cour a renouvellé, ainsi qu'elle le pratique tous les deux ans, les témoignages respectifs d'amitié & de concorde qu'elle desire d'entretenir toujours avec le Roi de Maroc. Ainsi nous n'avons rien à craindre pour notre Commerce dans la Méditerranée, de la part de cette Puissance.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 6 Août.*

Du premier Avril au vingt-quatre Juillet de cette année, il est arrivé ici treize vaisseaux de nos Isles de Sainte-Croix, Saint-Thomas & Saint-Jean, chargés de sucre, de tabac, de café, de bois des Indes Occidentales, de riz, de rum, de coton & autres productions de ces contrées. Le 2 Août, la *Reine Juliane*, vaisseau de la Compagnie Asiatique, entra dans ce Port ; il vient de Tranquebar & de la Chine, & est richement chargé.

L'esprit de paix qui dirige toutes les démarches de notre Cour dans les circonstances présentes, l'ont déterminée à rendre un Edit qui défend l'entrée de nos Ports à tous les vaisseaux des Insurgens. Cet Edit ne permet de les y recevoir que dans les cas de détresse & aux conditions qu'ils se retireront au bout de vingt-quatre heures.

Le Haras que la Maison de Bidstrup a formé près de Kanders soutient toujours sa réputation. Il en sort continuellement un grand nombre de chevaux de la plus belle espece. Il en sera vendu le 13 de ce mois 368 qui ne laissent rien à desirer pour la bonté. Les succès de cet établissement sont

bien propres à exciter l'émulation des personnes qui voudroient se ménager, par un pareil moyen, une fortune presque certaine. Les Suédois qui connoissent le mérite de nos chevaux continuent d'en acheter dans la Ville d'Elsingor, avec l'agrément du Roi, pour remonter leur Cavalerie & pour peupler leurs Haras.

AUTRICHE.

De Vienne, *le 30 Juillet.*

De tous les moyens de communication qui peuvent servir à répandre le Commerce intérieur d'une Province dans une autre, il n'en est pas de plus naturels ni de plus commodes que les rivieres. C'est donc avec raison que l'Impératrice vient d'établir un Conseil de Navigation pour veiller à la police & pour entretenir la facilité du transport des marchandises, non-seulement sur le Danube, mais encore sur toutes les rivieres des Pays Autrichiens. Ce Conseil, pour remplir l'objet de son institution, doit se faire rendre compte de l'état des ponts & des rivages; il donnera des ordres pour qu'on coupe les souches & les arbres qui se trouvants trop avancés sur le bord des rivieres, pourroient nuire au tirage & aux manœuvres des Mariniers; il marquera aux moulins établis sur bateaux d'autres emplacemens, s'ils embarrassent dans les endroits qu'ils occupent maintenant; enfin il connoîtra de tous les différends qui pourroient s'élever entre les Navigateurs.

Ces jours derniers, on a amené ici & offert à la curiosité du Public un bœuf monstrueux pour la grosseur. Cet animal pese dix huit cens. Quoique la fatigue du voyage lui ait fait perdre un peu de sa graisse, il est encore si pesant qu'il a beaucoup de peine à se tenir sur ses pieds.

PRUSSE.

De Berlin, *le 5 Août.*

Il y a long tems qu'on cherche un remede efficace contre la rage, & si l'on rassembloit tous les spécifiques qu'on a débités depuis que ce cruel fléau afflige les humains, on en feroit un recueil très-volumineux. En voici encore un nouveau qu'on dit être infaillible. Nous desirons, pour le bien de l'humanité, qu'il n'ait pas le sort de tous ceux qui l'ont précédé & auxquels on avoit attribué aussi cette prérogative. Au reste il a tous les caracteres d'authenticité dont une nouvelle découverte peut être susceptible. Une personne de l'Art a été chargée de faire des enquêtes sur les bons effets qu'il a déjà produits. Une foule de témoignages non-suspects ont déposé en sa faveur, & ce n'est que d'après des informations juridiques que notre Souverain s'est déterminé à l'acheter. Il est dû à un Paysan de Silésie. Le principal ingrédient de ce spécifique est un insecte des champs du genre des coléopteres. Les autres parties du remede sont du miel, de la thériaque, de la poudre de bois d'ébene, de la serpentaire de Virginie, de la mousse de frêne & enfin de la limaille de plomb. Ce dernier ingrédient n'est pas trop fait pour accréditer le remede. Mais il n'y a pas de raisonnement à opposer à l'évidence des faits. Ce n'est, nous l'avons déjà dit, qu'après avoir pris toutes les mesures possibles pour s'assurer de la vertu du nouveau remede que Sa Majesté a pris le parti d'en faire l'acquisition. D'ailleurs notre College de Médecine vient de publier un avis, contenant la maniere de le préparer & de l'administrer tant aux hommes, femmes & enfans, qu'aux différentes especes d'animaux. Une Compagnie, si instruite & si sage, n'auroit pas certainement voulu se compromettre en accréditant un spécifique équivoque & qui ne seroit que le fruit du charlatanisme.

ITALIE.

De Venise, *le 8 Août.*

Quoique le chanvre qui croît dans nos contrées ne soit pas aussi estimé que celui des pays septentrionaux, il n'est pourtant pas sans qualité, & M. Duhamel, dans son grand Ouvrage de *l'Art de la Corderie*, ne balance pas à adjuger aux chanvres d'Italie la préférence sur ceux que produisent certaines Provinces de France. Au reste, nous tâchons de suppléer par l'art à ce que la nature peut avoir refusé à nos chanvres. On trouve dans le *Journal d'Agriculture de Venise* une recette pour leur donner la plus grande perfection possible; elle peut être utile à tous ceux qui mettent en valeur

cette production de la terre & qui en font la matiere de leur commerce ; la voici.

» On fait d'abord une lessive avec de bonne » cendre, dans laquelle on met un peu de » chaux vive, selon la quantité de chanvre » qu'il s'agit de raffiner. Lorsqu'elle est » éclaircie, on y verse pour dix livres de » chanvre, une livre & demie de savon ra- » tissé, que l'on fait tremper pendant vingt- » quatre heures. C'est dans ce mélange qu'on » fait bouillir le chanvre deux heures de » suite ; puis on le retire, & on le fait sécher » à l'ombre. Lorsqu'il est sec, on le froisse » pour le mettre en petites poignées ; enfin » on le prépare comme le lin. Il en acquiert » la couleur & la finesse ; il lui est même su- » périeur, parce que les fibres en sont plus » fortes. C'est à M. Muratori que nous de- » vons la publication de cette découverte » importante ».

PAYS-BAS.

D'ANVERS, *le* 1er. *Août*.

M. Jean Ellis, Membre de l'Académie Royale de Londres, & de celle d'Upsal, a reçu de M. le Chevalier de Linnée une plante fort extraordinaire. Elle porte une espece de gousse ou petit bouton rouge rempli d'un suc très-doux dont les insectes sont extrêmement friands. Quand le bouton sent les approches de quelque insecte, il s'ouvre pour le laisser entrer, puis aussi-tôt il se referme & engloutit l'animal, qui est mis en pieces par les petites épines ou pointes aiguës dont le bouton est hérissé intérieurement. S'il en arrive un autre, le bouton s'ouvre encore & fait éprouver à ce nouvel hôte le même sort qu'au premier ; ce qui se répéte toutes les fois que des insectes se présentent pour succer le bouton perfide. Voilà certainement une des plantes les plus merveilleuses que l'on connoisse. C'est cette singuliere propriété qu'on lui atttribue, d'attraper les insectes ou les mouches, qui lui a fait donner le nom de *diacona muscipula*, sous laquelle on la désigne.

N. B. L'Auteur de la Gazette prévient qu'en rédigeant cet article qui lui vient d'Allemagne, & qu'il tient d'un Correspondant exact & accoutumé à tout voir d'un œil qui n'est point ébloui par l'enthousiasme, il a eu le plus grand soin de ne rien ajouter au merveilleux de la relation qui lui a été envoyée. Il est certain que nous connoissons déjà une plante du genre des Apocins, nommée *muscipula* ou *attrape mouche*, parce que ces insectes s'y prennent à la glu que contient son calice. D'un autre côté, nous sçavons qu'il existe des plantes qui ont, s'il est permis de hasarder cette façon de s'exprimer, le genre nerveux si délicat qu'elles tombent en convulsion au moindre attouchement de quelque corps étranger. De là peuvent venir dans celle qu'on vient de décrire, ces épanouissemens & ces resserremens dont les pauvres mouches sont les victimes. Ces circonstances rapprochées doivent servir à écarter tout esprit de défiance sur la vérité du fait qu'on vient de rapporter. D'ailleurs si la plante qui fait le sujet de cette observation n'étoit pas tout-à-fait extraordinaire, M le Chevalier de Linnée n'en auroit pas fait un présent à M. Ellis, & notre Correspondant ne l'auroit pas jugée digne de la curiosité de nos Lecteurs.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 17 *Août*.

Nos Politiques raisonnent beaucoup sur la bonne intelligence qu'ils voyent regner entre les Portugais & les Espagnols. Ils craignent fort que l'Isle de Sainte Catherine, dont ces derniers se sont mis en possession, ne reste entre leurs mains, parce qu'alors ceux de nos vaisseaux qui commercent dans la Mer du Sud ne jouiroient peut être plus de la facilité qu'ils avoient ci-devant, de relâcher dans cette Isle & d'y prendre tous les rafraîchissemens qui leur étoient nécessaires.

Nous sommes toujours dans l'attente de quelque événement décisif. Les embarquemens de Troupes & de munitions pour l'Amérique se continuent avec activité. Ces jours derniers, les Officiers commis à la fourniture des vivres, firent marché avec plusieurs Jardiniers qui s'engagerent de leur fournir 200 charriots de choux destinés à faire de la *sour croud* pour les Equipages des vaisseaux de Sa Majesté, qui servent contre les Rebelles.

Le Capitaine Swords, commandant le vaisseau le *Neptune*, a rapporté du Groen-

land d'où il revient, la triste nouvelle, que le 6 Avril dernier le navire la *Providence*, qui appartient à des Négocians de Witby, avoit péri au milieu des glaces. De toutes les personnes qui composoient l'Equipage de ce bâtiment, neuf seulement ont été sauvées par le Capitaine Swords qui les a recueillies sur son bord & ramenées dans leur Patrie. Le reste, au nombre de vingt-six, a été englouti dans les flots.

L'humidité de la saison ayant gâté les foins, le prix des fourages est prodigieusement augmenté; ce qui a fait beaucoup tomber celui des chevaux. Dans les dernieres ventes, les Marchands en livroient pour 15 liv. sterl. qu'ils n'auroient pas voulu, il y a peu de tems, céder pour le double.

Le Dimanche, 17 Août, il y eut prédication & prieres publiques dans l'Eglise Sainte Marie, où se trouva la Société d'Humanité, instituée pour le rétablissement des noyés. A peine y a-t-il trois ans que cette respectable Compagnie est établie dans le Royaume, & déjà, sur 214 personnes secourues par ses soins, on en compte 134 qui ont eu le bonheur d'être rendues à la vie. Ceux qui prêtent leurs secours à un noyé reçoivent cinq guinées de récompense, s'il en réchappe, & trois seulement si les remedes lui sont administrés sans succès. La Société n'a d'autres fonds, pour suffire à cette dépense, que les souscriptions des bons Citoyens & des ames humaines qui veulent bien concourir à cette bonne œuvre.

M. Nathanael Hulme, l'un des plus célébres Médecins de cette Capitale, ayant réfléchi sur la propriété qu'on attribue à l'air fixe de dissoudre les matieres pierreuses, imagina d'essayer s'il ne pourroit pas en tirer parti pour le soulagement d'une personne attaquée de la pierre, qui s'étoit mise entre ses mains. Ce malade, âgé de 73 ans, souffroit depuis environ quatre années des tourmens inouis. Il s'agissoit de faire passer de l'air fixe dans le siege du mal, c'est-à-dire dans sa vessie. A cet effet, M. Hulme lui prescrivit de prendre quatre fois par jour quinze grains d'alkali fixe végétal dissous dans trois onces d'eau pure, & immédiatement après chaque prise, vingt goutes d'acide vitriolique foible, étendues dans une égale quantité d'eau. On sçait que ces deux substances salines, en se réunissant, font éclore de l'air fixe. Peu de jours après, les urines du malade commencerent à charier quantité de gravier, accompagné de mucosités blanchâtres. Au bout d'un mois les douleurs cesserent entiérement, & ne se sont plus fait ressentir depuis. Dans le cours du traitement, le malade a rendu 180 fragmens dont la configuration indiquoit qu'ils avoient fait partie d'une pierre d'un volume très-considérable.

Les Curieux vont admirer dans le jardin de la Dame Wyrley à Hampstead, village près de Birmingham, un concombre que le Fabuliste Lamotte n'auroit pas manqué d'appeller un *phénomene potager*; il est de l'espece nommée ici *serpentine*. Quelqu'un l'ayant mesuré, il trouva que sa longueur étoit de 52 pouces; le lendemain il étoit crû d'un pouce, & deux jours après il en avoit 58. Ce légume, que l'on dit ne pas differer du concombre ordinaire, quant à son odeur, est le produit de quelque graine apportée de Moka, dans l'Arabie heureuse, où sa longueur ordinaire est de 10 ou 12 pieds.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Civray (*en Poitou*), *le 19 Août.*

Lettre au Rédacteur. » Vous avez parlé dans votre Gazette, Mr, des travaux ordonnés par le Gouvernement sous le Ministere de M. Turgot, pour rendre la Charente navigable depuis cette Ville jusques à Angoulême. Les vues bienfaisantes de ce Ministre éclairé & patriote ne se bornoient pas à établir une communication entre cette Province & celle de l'Angoumois; il avoit encore pour objet de l'étendre jusques dans l'Orléanois, l'Anjou & la Touraine &c. &c. &c. en joignant le Clain à la Charente & en le rendant navigable jusqu'à la Vienne qui, comme on sçait, se jette dans la Loire.

Il paroît que ce projet va être suivi: deux Ingénieurs se transporterent ici, la semaine derniere, pour visiter les lieux & lever les plans: il y a grande apparence que la jonction se fera à Sommieres; il n'y a pas plus de 8000 toises de ce Bourg à Civray, & dans cet intervalle se trouve une gorge qui semble être un canal creusé par les mains de la nature. Il commence à moins de 2000

toiſes de Sommieres, & la pente ſe continue jusqu'à la Charente au deſſous du château de l'Airé.

Ce canal extrêmement profond, large & la majeure partie inculte, ſert de lit à un petit ruiſſeau qui n'a cours que dans les années pluvieuſes & ſe décharge dans la Charente. Il ſembleroit, ſuivant le ſyſtême de Mr de Buffon, que ce lit auroit été autrefois rempli par une riviere très-conſidérable; les angles rentrants d'un côté, les angles ſaillants de l'autre, y ſont exactement marqués.

Si l'on fait attention qu'à 500 toiſes du commencement de cette gorge, il s'en trouve une autre dans laquelle paſſe un petit ruiſſeau qui parcourt 2000 toiſes de terrein pour ſe jetter dans le Clain au deſſous du château de Vareilles-Sommieres, on s'apperçoit que, pour former cette jonction, il ne s'agit que de creuſer les 500 toiſes de terrein pour joindre ces deux gorges & changer enſuite la pente de celle qui conduit à Sommieres; ce qui ſeroit d'une facile & peu diſpendieuſe opération.

Les Ingénieurs ont parcouru ces différens terreins; les lumieres qu'on leur connoit leur auront sûrement préſenté tous les avantages de cette poſition: nous eſperons qu'ils ne ſeront pas long tems à mettre la main à l'œuvre, & nous nous félicitons de l'idée de ce projet comme s'il avoit déjà été mis à exécution. Le bien que nous en retirerons, ainſi que tout le Poitou, eſt immenſe & ſe fait ſuffiſamment appercevoir. On pourra, par ce moyen, tranſporter avec facilité dans tout le Royaume les beaux marbres de la Bonardeliere qui ne ſont pas aſſez connus, parce qu'ils n'ont pas été ſuffiſamment répandus.

M. le Duc de la Rochefoucault & Madame la Ducheſſe d'Anville, conduits par leur goût pour les Arts, ſe ſont tranſportés le 11 de ce mois de leur Terre de Verteuil au château de la Bonardeliere; ils ont vu & examiné les différentes carrieres avec l'attention de vrais Naturaliſtes; ils ont trouvé ces marbres de toute beauté; ils ont fait emplette de pluſieurs ouvrages & en ont commandé beaucoup d'autres. Le ſuffrage de pareils Amateurs, auſſi éclairés qu'ils ſont illuſtres, eſt d'un grand poids & ne peut que contribuer infiniment à la réputation & au débit de ce marbre pour lequel on s'adreſſe au ſieur Chereau, Maître Marbrier à Civray.

Un Particulier de cette Ville reçut il y deux mois beaucoup de coton en poil, les flocons étoient encore entiers, on n'en avoit point ſéparé la graine qui étoit noire & de la groſſeur d'une baye de laurier. Ce coton n'étoit pas parfaitement blanc, il avoit une teinte couleur de roſe. Pluſieurs perſonnes ont eu la curioſité d'eſſayer ſi ces graines leveroient, elles ont toutes réuſſi; de ſorte que nous avons actuellement pluſieurs pieds de coton qui, s'ils étoient conſervés avec ſoin & mis à l'abri de l'intempérie du climat, pourroient peut-être donner du fruit».

De Nantes, *le 19 Août.*

Le ſieur Lemay, Mechanicien, fait voir dans cette Ville une voiture qui eſt unique en ſon genre. Elle va ſans le ſecours d'aucun cheval, par le moyen d'un balancier. Cette voiture eſt d'une grandeur ordinaire & peut contenir deux perſonnes placées à côté l'une de l'autre, & une troiſieme pour le faire mouvoir & gouverner la roue du devant.

Par Ordonnance de Police du 31 Juillet, la livre de pain blanc, fine fleur, a été fixée à 26 den.; de méteil à 20, & de ſeigle à 3.

A Saint-Malo, *le 8 Août.* Le pain de fine fleur, léger, étoit à 3 ſ. la livre; le moins léger à 2 ſ. 6 d.; le fetis à 2 ſ. 3 d.; le mouſlault blanc à 2 ſ. 1 d.; le méteil à 1 ſ. 9 d.; le ſeigle à 1 ſ. 5 d.

Le 15 Août Les deux premieres eſpeces de pain étoient augmentées de 2 den. & les autres d'un denier.

Le prix de la viande, dans la même Ville, n'a pas varié de l'une à l'autre époque. Le bœuf ſeul s'y eſt toujours vendu 6 ſ. 9 den.; veau ſeul 4 ſ. 3 d.; mouton ſeul 4 ſ. 3 den.; les trois enſemble 5 ſ. 6 den.

De Paris, *le 25 Août.*

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi du 17 Août 1777, qui ordonne qu'à compter du premier Janvier 1778, les revenus des Poſtes ſeront régis pour le compte de Sa Majeſté.

Le Roi, toujours attentif aux plans de réforme & d'économie néceſſaires pour préſerver ſes Peuples de nouveaux impôts, & pour ſe procurer le moyen de les ſoulager, ſe fait rendre compte ſucceſſivement des divers objets qui peuvent concourir à l'exé-

cution de ses vues, & Sa Majesté n'a pu remarquer, sans étonnement, les profits considérables qu'avoit donnés la Ferme des Postes particulierement dans ces derniers tems. En effet la Ferme des Postes, ainsi qu'on le fait observer dans le préambule de cet Arrêt, n'est point comme celle de la Ferme générale dont les produits, dépendants d'une infinité de circonstances, se trouvent continuellement exposés à l'intempérie des saisons, aux vicissitudes du Commerce & à l'influence de la Politique; le produit de la Ferme des Postes n'est soumis à aucun de ces hasards, parce que les motifs de s'écrire & de se communiquer, qui peuvent varier dans le cours d'une année, avec le nombre des événemens, sont les mêmes dans un espace de tems donné, & que ces motifs, loin de s'affoiblir, doivent toujours aller en croissant par l'effet naturel de l'augmentation des richesses & des progrès des Arts, du Commerce & de l'Industrie. Ces considérations ont déterminé Sa Majesté à faire régir pour son compte, cette partie de ses revenus: Elle a jugé en même tems que six personnes suffiroient parfaitement à cette administration. Enfin le préambule de cet Arrêt finit par ces paroles si consolantes pour le Peuple.

» Sa Majesté voit avec satisfaction que par » les économies qu'Elle a déjà faites, & cel» les dont Elle est assurée, Elle pourra sub» venir, avec ses revenus, aux besoins ordi» naires de l'Etat; & lorsque les circons» tances, qui exigent de sa prudence des dé» penses extraordinaires seront calmées, » Elle s'occupera efficacement de répandre » sur la classe la plus indigente des Contri» buables, une partie des bénéfices dont » Elle est impatiente de les faire jouir: & » c'est dans les momens où Sa Majesté peut se » livrer à une semblable espérance, qu'Elle » sent plus fortement que les bénéfices de » Finance, qui n'ont aucune proportion ni » avec le travail ni avec les risques, sont » une véritable injustice envers ses Peu» ples ».

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Annonce de Livre.

Nouvelle Méthode pour opérer les Changes de la France, avec toutes les Places de sa correspondance, contenant 1°. des nombres fixes, pour tous les prix de change en usage dans le Commerce, avec les opérations faites par une seule multiplication & prouvées par la méthode ordinaire. 2°. Des nombres fixes pour faire les escomptes des soies par une seule multiplication, depuis un & demi pour cent jusqu'à dix & demi. 3°. Des nombres fixes pour réduire les piastres d'Espagne & autres matieres, au titre de 10 deniers 20 grains, par une seule multiplication, avec des exemples des uns & des autres par cette méthode abrégée, & leurs preuves par la méthode ordinaire. Par M. Joseph René Ruelle, Arithméticien & Teneur de Livres. A Lyon, chez les Freres Perisse, Libraires, rue Merciere; & chez l'Auteur, rue Longue, au coin de la rue Sirene. 1776. In-8°. de 420 pag. Prix 6 l. broché.

Le titre de cet Ouvrage en fait assez connoître l'objet & les avantages. » Il contient, » dit l'Auteur, des nouveaux moyens d'o» pérations que personne n'avoit encore mis » au jour, & j'ose avancer que l'usage en » sera très-utile aux Négocians, en ce qu'il » abrégera considérablement le tems qu'on » est obligé d'employer pour faire les chan» ges par la méthode ordinaire, & qu'il » leur pourra servir sans cesse de preuve » abrégée de l'exactitude de leurs calculs ». M. Ruelle prévient qu'il désapprouve comme contrefaits tous les exemplaires de son Livre, qui ne seront pas signés de sa main.

II.

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 29 Août.

Raye, de 3 liv. 10 s. à 5 liv.; panier de moules, de 1 liv. 10 s. à 2 liv.; panier de limandes 5 liv.; panier de flets 4 liv.; panier de solles 9 l.; anges 16 l. 10 s.; saumon entier, de 21 liv. à 32; un esturgeon 120 liv.

III.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 23 Août 1777 au Mercredi 27 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 20, 22 à 24 liv.; le seigle, de 10, 11 à 12 liv.; l'orge, de 9 liv. 5 s., 9 liv. 11 s. à 10 liv. Le froment au Port de la Greve, de 20, 21, 23 à 24 liv.; le seigle, de 10 liv. 5 s., 11 à 12 liv.; l'orge, de 9 l. 10 s., 10 à 11 l. *le septier.*

IV.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 23 Août 1777 au Mercredi 27 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 l.; *idem* à la Greve, de 20, 21, 22 à 23 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 30 Août 1777, de 61 à 62 l.; *idem* nouveau, de 59 à 60; le cent de paille vieille, de 24 à 25 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 52 à 53; *idem* nouveau, de 50 à 51; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 23 à 24; *id.* nouvelle, de 21 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 46 à 47; *idem* nouveau, de 45 à 46; le cent de paille vieille, de 22 à 23 l.; *id.* nouvelle, de 21 à 22 l.; le foin à la Grève, de 37 à 38 l.

V.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 30 Août 1777.

Or de Portug. à	724	8	6
Du Mexique à	716		
Du Pérou à	708	1	
Les guinées à	722	2	
Ducats à	98	2	
Or fin à 23 k. 31 32.	100		
Or à 20 karats à	83	11	
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	13	
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	18	
Piastres à	49	8	

VI.

Changes de Paris, *du 30 Août 1777.*

Amsterdam	54 3 8e. à ¼
Londres	31 13 16e.
Hambourg	187 ½ à ¾
Madrid	15 2
Cadix	15
Livourne	95 ½
Gênes	93 ¼
Lyon *Août*	½

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Merc. 27 Août 1777

Messieurs

Boutray.....	pplles.	M.
Viageres...		t. l.
Tontine....		t. l.
Cochin.....	pplles.	M.
Radix.....	pplles.	M.
Viageres		M.
Defrance... Viag.		N.
Perpétuelles.		M.
Gauthier.....	vres.	M.
Viageres.....		M.
Deschapelles.	vres.	t. l.
Perpétuelles.		t. l.
De S. Janvier	vres.	P.
.....		
.....		

Six premiers mois 1777.

Du Jeudi 28.

Messieurs

Decourmont.	pplles.	P.
Viageres.....		D.
Alissant.... Viag.		A.
Tontine.....		A.
Nau.....	pplles.	C.
Viageres		C.
Tontine		C
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1777.	Jeudi 28.	Vendredi 29.	Samedi 30.
Comp. d. Ind.			
Actions . . .	1812 ½ 10 . .	1810 15 17 ½ 20 (17 ½	1820 25 22 ½ .
D°. 16/25es . . .	. . . . .	. . . . .	1195 . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	406	403	403 . . . .
Rescriptions . .	11	11	10 ¾ . . . .
Bil. des Fermes.	1 ½.	1 ¾	1 ½. . . . .
Lots de 48 l. .	792	793 94 . . .	794 95 96 97 98
Lots de 150 l. .	1681 80 . . .	1681 82 83 85 .	1686 87 88. .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24ft pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 1 Avril.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

D'ARCHANGEL, *le 27 Février.*

AVANT la fondation de la Ville de Pétersbourg, le commerce de notre Ville l'emportoit considérablement sur celui des autres Ports de l'Empire. On ne parloit presqu'alors que d'Archangel, & toutes les Nations de l'Europe fréquentoient notre Port comme elles fréquentent aujourd'hui les Indes Occidentales. Depuis l'établissement de Pétersbourg, notre commerce a décliné rapidement; il n'est pas même l'ombre de ce qu'il fut autrefois. Il n'existeroit même plus, si la Société Patriotique de Russie n'avoit sollicité en notre faveur la libre exportation des grains. Cette riche branche produit encore assez pour fournir aux besoins du Peuple & faire même la fortune de quelques-uns de nos Marchands. Cette année, elle nous a été d'un moindre rapport, & il s'en faut bien que nous ayons vendu les denrées que nous avions à vendre. Nous craignons que les années suivantes ne ressemblent trop à celle-ci; le sujet de nos craintes n'est que trop fondé. La Suede qui ne recueilloit pas de froment a trouvé les moyens de le cultiver avec succès; elle cessera bientôt d'en tirer de l'Etranger. Il y a peu d'Etats plus riches que la Pologne en toutes sortes de grains. Le Danemarck, la Prusse, l'Allemagne & tous les pays du Nord n'ont pas besoin d'acheter la denrée. Les Américains en apportent de grandes quantités en Europe. Ainsi nous n'avons pas la moindre espérance de voir relever notre commerce.

DE RIGA, *le 1 Mars.*

Quoique notre commerce ne soit pas aussi brillant qu'il l'a été, il se soutient encore. L'Etranger prendra toujours la route de notre Port, parce que nous possédons un secret utile qu'on ne connoît presque pas ailleurs. Depuis long-tems nous avons trouvé la méthode de faire sécher les graines de lin & de chanvre de maniere qu'elles ont le double avantage de se conserver long-tems sans que le germe en souffre, & de pouvoir être transportées par mer & par terre dans les pays les plus éloignés, sans qu'elles en soient moins propres à être semées & sans avoir à craindre les ravages des insectes. Le commerce du lin & du chanvre forme toujours un article considérable & lucratif pour les Propriétaires fonciers & pour les Marchands. Toutes les Nations étrangeres prennent aussi dans notre Port une assez bonne quantité de froment, de seigle, d'avoine, de malt, d'orge & de farine, sur tout depuis que le Gouvernement a rendu libre l'exportation des denrées du pays. Nous profitons beaucoup plus qu'aucun autre Port de la Baltique des troubles qui se sont élevés entre la Grande Bretagne & les Colonies du Continent de l'Amérique. C'est principalement à nous que les Anglois donnent

leurs commissions pour des mâts, toutes sortes de bois de construction, de la poix, du goudron & plusieurs articles nécessaires à la Marine.

L'état des Douanes qu'on a publié dernièrement nous met sous les yeux les variations que notre commerce a éprouvées; en voici une idée succinte. En 1746, nous vendîmes à l'Etranger des tonnes de graines de lin pour la valeur de 33,147 rixdales. Cette exportation fut énorme en 1749 & nous rendit 241,115 rixdales; elle devint encore plus forte en 1754 & nous rapporta 261,654 rixdales. Depuis cette époque elle baissa prodigieusement; dès l'année 1757, elle fut réduite à 19,389 rixdales. Enfin dans l'année 1760 l'Etranger ne nous en acheta que pour la somme de 12,934 rixdales. Les graines de chanvre ne forment pas un article qui approche du précédent; jamais elles ne nous ont rendu au delà de 16,288 rixdales; ce fut en 1754 que cette branche nous rapporta la somme que nous venons de marquer. L'année 1756 a été la plus favorable, & l'Etranger ne nous acheta des tonnes de cette graine que pour la valeur de 5827 r. L'exportation du lin à filer n'a pas éprouvé des vicissitudes extraordinaires; son plus grand produit fut de 33,621 rixdales dans le courant de l'année 1754; son moindre rapport, qui eut lieu en 1751, ne tomba pas au-dessous de 20,394 rixdales. Dans l'exportation du chanvre, nous trouvons quelquefois d'une année à l'autre des différences notables: en 1755 nous n'en vendîmes que pour la valeur de 37,713 rixdales; l'année précédente nous en avions vendu pour 57,812 rixdales, & nous en vendîmes l'année suivante 1756 pour la somme de 51,776. Le meilleur débit que nous en ayons eu fut en 1748; l'Etranger nous en acheta pour 73,646 rixdales. Les étoupes de lin & de chanvre sont des articles qui méritent qu'on en fasse quelque mention. Les premieres ne nous rendent pas, année commune, au-delà de 3 ou 400 rixd. Les autres vont beaucoup plus loin; elles ne nous ont jamais rapporté moins de 1404 rixdales, & dans l'année 1760, elles furent un objet de 4018 rixd. Il y a des années où nous vendons à l'Etranger d'assez bonnes quantités de seigle, mais dans d'autres nous ne lui en vendons presque point. En 1759, cette exportation ne passa pas 936 rixd., & en 1754 elle n'en avoit produit que 35. Elle fut assez considérable en 1756 & nous rapporta 11,838 rixd. Les autres especes de grains ne sont qu'un très petit objet de commerce. L'exportation de la farine n'a commencé à devenir un peu considérable qu'en 1753. Depuis cette époque, ce commerce a toujours pris des accroissemens.

POLOGNE.

De Varsovie, *le 4 Mars.*

Nous n'aurons pas recours à la convocation d'une nouvelle Diete; le bruit s'étoit répandu qu'elle auroit lieu; on a d'abord ajouté foi à cette nouvelle; heureusement elle se trouve fausse. Si les loix dressées par la derniere Assemblée souffrent des difficultés dans l'exécution, il ne s'ensuit pas qu'elles soient mauvaises & qu'il faille les abroger. En prenant d'autres mesures, le succès n'en seroit pas plus rapide; il faut du tems pour réparer un vaste édifice qui a reçu de si violentes secousses. Les esprits ardens ne s'accommodent pas des longueurs, les esprits inquiets se plaisent dans les changemens perpétuels & les grandes révolutions; ce ne sont pas ces sortes de gens qui composent le gros de la Nation; voilà ce qui nous rassure. Le désordre se corrige tous les jours, & nous espérons de voir dans peu d'années les revenus de la Nation au niveau des dépenses publiques.

Sur la fin du mois dernier, la Commission de la Tréforerie porta une Ordonnance pour enjoindre à tous les Marchands de tabac de donner une déclaration exacte de l'espece & de la quantité de tabac qu'ils ont vendues, depuis le 13 Avril 1766 jusqu'au 7 Mars 1777. Ils doivent aussi donner au juste l'état de la quantité & des différentes especes de tabac qui leur restent encore à vendre. Chaque Marchand sera obligé de payer à la République l'impôt établi sur la marchandise, & de plus il attestera sous serment au Grod, dont il dépendra, que sa déclaration est en tout point conforme à la vérité. Les tabacs étrangers seront désormais pésés aux Bureaux des Douanes qui se trouvent sur les frontieres, & c'est aussi à leur entrée qu'on en payera les droits. La Commission de la Tréforerie est chargée de faire préparer & débiter le tabac; par ce moyen, elle

pourra facilement employer un grand nombre de pauvres qui manquent de travail & que la misere force à s'expatrier. Les Etrangers ne seront admis ni à préparer le tabac ni à le vendre en détail. Il est naturel de soulager les besoins de nos Citoyens indigens avant que de penser à porter des secours aux pauvres qui sont nés hors de nos Etats. Nous n'avons garde d'afficher une générosité déplacée.

On croyoit que nous touchions au moment de voir terminer tout différend avec la Prusse au sujet de nos limites. Cette affaire prend un mauvais tour & éprouve de nouvelles oppositions. Nos Commissaires ont écrit que, supposé même que les Prussiens vinssent à nous faire la restitution de la forêt de Gorsno, ce qui fait un grand sujet de contestation, nous ne recouvrerons qu'un terrein dévasté. Les Sujets du Roi de Prusse abattent les arbres de cette forêt & enlevent tout le bois de construction qu'ils peuvent trouver depuis Gorsno jusqu'à Graudentz. Le Conseil en a porté des plaintes aux Cours de Vienne & de Pétersbourg, mais ces deux Etats gardent un profond silence & n'ont pas même répondu aux griefs que nous leur avons exposés depuis long tems sur les difficultés qu'on ne cesse d'opposer à notre commerce, & sur les malheurs des Villes de Thorn & de Dantzick.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, *le 6 Mars.*

Un de nos habiles Artistes, M. Brausch, a inventé un instrument de Chirurgie pour remettre parfaitement dans leur assiete naturelle les membres démis ou déboités, sans occasionner au malade de vives souffrances. La force de l'instrument consiste dans une vis droite qui en réunit les parties plates qui servent à redresser le membre disloqué. Cette vis est de la longueur d'un pied; quoique mince & légere, elle ne plie pas & ne sçauroit être brisée par aucune force contraire. L'écrou, de cuivre battu & de deux pouces & demi de long, tourne à volonté, soit en avant, soit en arriere. La vis tourne sur son axe & passe dans un conduit de cuivre fendu dans sa longueur, pour laisser libre l'aneau de l'écrou. A la partie supérieure du conduit on visse une branche de métal de la longueur d'une aune; & celle-ci aboutit par l'autre bout à une plaque de cuivre qui pose sur le membre malade. Le haut de la plaque est armé de deux cornes qui servent à donner à l'instrument toute la prise nécessaire sur le membre qu'on veut rétablir dans son état naturel. Ces cornes sont d'acier & doublées d'une peau fourrée de poil, elles sont affermies de chaque côté de la plaque. L'instrument est donc une espece de levier en forme de fourche qu'on dirige comme on veut par le moyen d'une vis circulaire, selon la longueur & la largeur du membre démis. Si c'est une épaule, par exemple, qu'on veuille remettre à sa place, on commence par assujettir le bras du malade avec des courroies: on met ensuite un bandage large & bourré au coin du bras plié, & l'on adapte une chaîne de métal à l'anneau du bandage & à celui de l'écrou. Cette chaîne est de métal pliant, à chaînons plats comme ceux d'une chaîne de montre, mais assez forts pour ne pas casser. Dès que l'instrument est appliqué, on visse peu à peu & avec les plus grandes précautions jusqu'à ce que le bras soit remis dans sa premiere situation. Cette machine est très-chere; il n'y a donc que les Maisons de charité bien dotées qui puissent se la procurer. Il est fâcheux que de pareilles inventions deviennent presqu'inutiles par le haut prix qu'on y met.

De Wirtemberg, *le 7 Mars.*

Quelques Sçavans de notre Université publient chaque année des observations météorologiques faites avec le plus grand soin. Voici quelques-uns des articles les plus intéressans dans celles de l'année derniere. La derniere moitié du mois de Janvier le froid fut très-violent; l'épaisseur de la glace dans nos environs étoit de 30 pouces, mesure de Leipsick. Le mois de Mars nous donna des chaleurs précoces; c'est à cette cause qu'on attribue une prodigieuse quantité d'insectes qui dépouillerent nos arbres fruitiers. Les cantons qui n'en éprouverent pas les ravages recueillirent beaucoup de fruits & les vendirent bien. Le grand froid ne nuisit qu'aux noyers & aux mûriers noirs. Ces derniers furent presque tous gelés; on les étêta pour les faire repousser par le pied. Les mûriers blancs n'eurent pas de mal.

Quoique les épizooties aient respecté notre territoire, cependant nos bêtes à cornes ont eu des maladies; les vaches & les bœufs sont revenus des pâturages très-foibles & en mauvais état; de sorte qu'ils ont eu bien de la peine à se remettre dans les étables. Vers le tems de la moisson, il a péri une grande quantité de porcs, ce qu'on attribue à la grande sécheresse qui avoit fait manquer l'eau dans plusieurs endroits. Les bêtes à laine ont parfaitement réussi; les abeilles élevées auprès des fermes ont eu peu de succès; les ruches que nous laissons dans les bois nous ont dédommagés des autres; en totalité, cette branche d'économie n'a été ni bonne ni mauvaise. Les vers à soie n'ont aussi donné qu'une récolte médiocre; ils n'avoient pas souffert du défaut de nourriture, mais du froid. Les Paysans qui en élevent de très-petites quantités n'ont presque pas fait de gain; il n'en est pas de même des gros Fermiers qui entreprennent cette éducation en grand; leur récolte de cocons a été bonne, ils ont bien vendu leur soie.

Dans les terreins d'une qualité médiocre, le seigle nous a rapporté six pour un, il a donné huit dans les bonnes terres; le froment nous a rendu le huit, l'orge précoce le cinq, la petite orge du quatre à cinq, les pois & les vesces le six & dans quelques endroits le sept. La richesse des récoltes a été sur tout en grains d'hiver. Ce qui pourra peut-être surprendre, c'est que les Propriétaires & les Fermiers se plaignent d'avoir eu l'abondance; les prix des denrées sont très-bas, & les frais de transport sont exorbitans; dans ce pays-ci, on ne doit compter que sur la consommation intérieure. Dans les bonnes années, cette consommation ne nous suffit pas. L'expérience démontre que dans la plûpart des contrées d'Allemagne le Cultivateur s'appauvrit & l'Agriculture souffre, dès que les prix des grains sont trop bas & que la mesure de bled se vend au dessous d'une rixdale. Le boisseau de froment ne vaut ici que 23 gros; le seigle est à 18 gros, la meilleure orge à 14, celle de moindre qualité à 13 ou même 12. Dans certains Papiers publics, on a voulu nous faire craindre la disette ou du moins la cherté. Des personnes intéressées répandent adroitement de pareils bruits; nous voyons les motifs qui les animent & nous ne sommes pas les dupes de leurs supercheries.

ESPAGNE.

De Bilbao, *le 9 Mars.*

Malgré les bruits de guerre qui se soutiennent depuis long-tems, notre commerce est aussi vif que si nous étions assurés de la paix. Les Américains sur-tout fréquentent volontiers notre Port. Ces jours derniers, nous en avions plusieurs qui, après avoir débarqué leurs denrées & leurs marchandises, ont pris en retour des vins, des étoffes de laine & d'autres articles de commerce dont les Colons ont le plus grand besoin dans les conjonctures présentes. Si l'Espagne étoit mieux fournie de Manufactures, ce commerce nous rapporteroit de grandes richesses.

Des lettres de Cadix portent que vers le milieu du mois dernier le mauvais tems a jetté dans la Baie 28 bâtimens de transport qui faisoient partie d'un grand convoi que la Grande-Bretagne envoie en Amérique sous l'escorte de deux vaisseaux de guerre.

Par l'incendie du Bureau des Douanes de Barcelonne, plusieurs Marchands ont fait de grandes pertes. Si la Cour ne les indemnisoit pas, il y auroit à craindre que quelques-uns d'entr'eux ne fissent faillite. Les marchandises & autres effets qui ont été la proie des flammes, sont estimés 6,00,000 l.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 19 Mars.*

Il faut que notre Trésor soit une mine bien abondante puisqu'il peut fournir aux énormes dépenses qu'exige notre malheureuse guerre avec les Colonies du Continent de l'Amérique. Chaque année, nous faisons passer dans les Etats du Nord de grandes sommes pour l'achat du bois de construction, des voiles de vaisseau, du goudron & d'autres articles nécessaires à la Marine. Les Troupes étrangeres que nous avons prises à notre solde nous jettent aussi dans de grands frais. Quelque heureux que puisse être le succès de la guerre, il est certain que nous l'aurons acheté bien cher. Les Lords de la Trésorerie ont compté, ces jours derniers, 150,000 livres sterl. pour

des objets qui ne regardent que la Marine.

Notre commerce éprouve des variations perpétuelles ; apprend-on que nos affaires en Amérique ont reçu quelque échec ; la plûpart de nos Marchands sont alors abattus & n'osent presque plus faire des entreprises. Le moindre événement favorable suffit aussi pour relever leur courage ; ils oublient alors l'objet de leurs craintes & se jettent dans le commerce avec une nouvelle ardeur. Les avantages que les Insurgens avoient remportés firent baisser les prix des assurances ; il n'a fallu, pour les remettre sur l'ancien pied, que des nouvelles de quelque succès. Nous avons appris que nos vaisseaux de guerre s'étoient emparés de plusieurs bâtimens de l'Amérique ; on en a presque conclu que les Américains n'armoient en course que pour tomber entre nos mains ; les assurances ont prodigieusement haussé.

Il s'est formé dans cette Capitale une Société particuliere qui se propose de fournir des secours & même des commodités aux Soldats que nous avons en Amérique. Le dernier envoi que cette Compagnie leur a fait consistoit en couvertures de lit, manteaux &c.

Le Vice-Amiral Young, commandant les vaisseaux de Sa Majesté aux Isles-sous-le-Vent, a écrit qu'outre le *Putnam*, Armateur de l'Amérique, son Escadre a pris douze navires qui appartenoient aux Colons. Nous apprenons aussi par une lettre du Vice-Amiral Gayton, Commandant en Chef des forces de Sa Majesté à la Jamaïque, que les vaisseaux de son Escadre ont enlevé quinze bâtimens aux Insurgens. La lettre est en date du 8 Janvier.

On écrit des Indes Occidentales que ces mers fourmillent d'Armateurs Américains qui troublent beaucoup le commerce. Ils s'approchent des Ports, & quand ils ne voient ni vaisseaux de guerre ni batteries pour en défendre l'entrée, ils envoyent leurs chaloupes armées pour s'emparer des navires qui sont à l'ancre. Ces Armateurs, pour avoir moins à craindre & se rendre plus redoutables, ne font jamais leur coup qu'en se réunissant au nombre de quatre ou cinq. Leurs vaisseaux sont bien construits & peut-être encore mieux équipés.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Montpellier, *le 16 Mars.*

Pleins de zele pour les progrès des Arts & l'encouragement du Commerce, les Etats de la Province avoient unanimement résolu de donner un Prix de 1200 liv. à l'Auteur qui, au jugement de la Société Royale des Sciences de notre Ville, auroit répondu avec le plus de solidité aux deux questions suivantes : 1°. *Pourquoi la même mine travaillée avec de la houille ou charbon de terre, donne un fer de qualité inférieure à celui qu'on en retire, lorsqu'elle est travaillée avec le charbon de bois ?* 2°. *Quels sont les moyens d'approprier le charbon de terre aux minéraux ferrugineux, quels qu'ils soient, pour en tirer du fer propre à tous les usages économiques, & pareil à celui qu'on retire du charbon de bois ?* Ces deux questions étoient fort intéressantes pour la Province & nous desirions qu'on les résolût avec succès.

Les recherches des Auteurs n'ont pas satisfait la Société. Pour engager les Concurrens à faire de nouveaux efforts, elle propose le même sujet pour cette année 1777. On exhorte les Auteurs à profiter des lumieres que la théorie & la pratique de la Chymie leur fourniront. C'est toujours l'expérience qui doit les guider ; le but surtout est de ne présenter, autant qu'il sera possible, que des procédés simples & peu coûteux. Il s'agit ici d'une découverte utile, elle cesseroit de l'être si elle entraînoit trop de frais. Le charbon de bois devenant tous les jours plus rare & plus cher, un grand objet d'économie seroit de pouvoir lui substituer le charbon de terre ; mais le point essentiel consiste à donner toujours au fer la même qualité. Les personnes instruites feront encore plus d'observations qu'on ne pourroit leur en suggérer. Il est libre d'écrire les Mémoires en Latin ou en François ; on les adressera, francs de port, à M. de Ratte, Secretaire perpétuel de la Société Royale des Sciences à Montpellier. Au-delà du 30 Septembre de cette année, ils ne seront plus reçus. Les Auteurs sont instamment priés d'écrire d'une maniere lisible.

En publiant ce ſujet de Prix, l'Académie annonça qu'elle en deſtinoit un autre de 300 l. au Mémoire où, après avoir traité d'une maniere ſatisfaiſante les deux premieres queſtions, l'Auteur répondroit le mieux à l'article qui ſuit. *Y a-t-il dans les mines de charbon ou de fer du Languedoc, comparées aux autres mines des mêmes matieres, quelques qualités qui rendent l'appropriation du charbon de terre plus ou moins facile?* Les Auteurs qui ont concouru ne ſe ſont pas donné la peine de traiter à fond cette derniere queſtion; les uns n'en ont preſque point parlé, & les autres l'ont touchée encore trop légérement. Forcée de renvoyer à une autre année la diſtribution de ce Prix de 300 liv., l'Académie a délibéré de ne le propoſer de nouveau qu'après qu'elle aura adjugé le Prix de 1200 L. On avertit en conſéquence ceux qui veulent concourir, de ne pas s'occuper de la ſolution du dernier problême qui intéreſſe encore d'une maniere plus ſpéciale la Province du Languedoc. Dans ſon Aſſemblée publique qui aura lieu, durant la tenue des Etats de cette année 1777, l'Académie proclamera l'Ouvrage qui aura mérité le Prix de 1200 l. Elle invite les Sçavans du Royaume & des pays étrangers à concourir.

De Bourg-en-Bresse, *le* 18 *Mars*.

Cette Province eſt aſſez fertile; mais ſa fertilité ne nous rend pas auſſi riches que nous le ſerions ſi nous étions aſſurés conſtamment du bon débit de nos denrées. Cependant nous touchons preſqu'à la ſeconde Ville du Royaume qui devroit être pour nous un grand débouché. Elle l'eſt en effet dans le beau tems; mais dans l'hiver, durant même les pluies du printems, la plûpart de nos chemins de traverſe ſont impraticables; ſi l'on en excepte les Villages qui bordent la Saône & notre Ville, le reſte de la Province n'a preſque plus de communication avec Lyon durant une grande partie de l'année. Nos terres ſont graſſes & fortes, les routes de traverſe ne ſont ni pavées ni ferrées, une pluie un peu abondante ſuffit pour interrompre pendant pluſieurs ſemaines le tranſport de nos denrées. L'année derniere, un Seigneur entreprit, à ſes frais, de conſtruire un chemin dans la partie montagneuſe de la Province; cette entrepriſe a vivifié tout le canton. Nous deſirerions que cet exemple fît beaucoup d'Imitateurs. La Province a conſtruit ou réparé quelques chemins; mais il en reſte beaucoup à faire. Bled, pain, bois, rien n'eſt cher dans ce pays-ci; nous avons encore beaucoup de grains à vendre, & nous les donnerions à bon marché. Les apparences pour toutes les récoltes ſont belles; ſi elles ſe ſoutiennent, nous ſerons très riches, cette année.

Le Parlement de Dijon a enregiſtré le 4 de ce mois des Lettres-Patentes en forme de Déclaration, du 2 Décembre 1776, qui permettent à tous les Propriétaires de Breſſe de ſe mettre en poſſeſſion des chemins uſurpés ſur leurs fonds & de les clore, attendu qu'ils ſont devenus inutiles, par le moyen du rétabliſſement des chemins de communication. Le même Parlement a auſſi enrégiſtré une Déclaration de même date que la précédente, qui ordonne que pendant trois années, aucun Taillable de la Province de Bourgogne ne ſera reçu à ſe pourvoir en ſurtaux de taille, à moins que ſa quote ne ſoit augmentée d'un douzieme, relativement aux rôles des trois années précédentes. Autre Déclaration enregiſtrée audit Parlement, par laquelle il eſt ordonné que les actes d'échanges de terreins au-deſſous de dix arpens, qui ſe feront tant en Bourgogne, Comtés & Pays en dépendans, que dans les Pays de Breſſe & Gex, continueront de jouir juſqu'au 31 Décembre 1780, des exemptions & modérations des droits portés par l'Edit du mois d'Août 1770, & la Déclaration du 3 Février 1771, rendus pour les mêmes pays.

Des Grandes-Chapelles (*près de Troyes*), *le* 20 *Mars*.

Lettre au Rédacteur de la Gazette. Il s'en faut de beaucoup, Monſieur, que le pays que j'habite & où je ſuis Cultivateur (entre Troyes & Châlons, mauvais canton de la Champagne) égale en fertilité celui du Perthois dont eſt queſtion dans votre Gazette du Mardi 11 Mars, N°. 20; puiſque pour récolter dans les années les plus favorables 30 ou 40 boiſſeaux de froment par arpent de terre, nous ſommes forcés, après cinq labours, de faire les frais de 25 voitures de fumier. Cependant, ſans craindre le feu deſtructeur que répand l'haleine brûlante & corroſive des moutons, ſans appréhender

même que ce bétail en broutant les bleds ne les déracine & ne les détruise, nous suivons tranquillement les leçons de nos premiers Maîtres dans l'Art, & nous laissons paître les agneaux & leurs meres, les moutons même malades dans nos bleds, fromens, seigles qui sont le plus à portée de nos habitations. Cette méthode a lieu jusqu'au 15 ou 20 Avril, selon que la saison est plus ou moins avancée. Sans frais ni soins, nous voyons alors nos bleds acquérir les uns de nouvelles forces & les autres recouvrer celles qu'ils avoient perdues. Le bétail foible ou malade se fortifie par cette nourriture qu'il trouve autour de nos fermes, & bientôt il est en état de joindre le troupeau. C'est ici un précieux avantage dont nous jouissons sans que la récolte des champs où nous avons fait paître le bétail soit moins abondante que celle des champs qui ne lui a pas servi de pâturage. Le fait que j'avance, Monsieur, est de notoriété publique ; on ne peut raisonnablement le contester.

Ce que nous pratiquons étoit en usage du tems de Virgile & dans des siecles encore plus reculés. Avant que de taxer d'erreur une méthode si constamment suivie, il faudroit une espece de démonstration qu'elle est mauvaise. Pour moi, je ne me rendrois pas même à la démonstration, parce que j'en ai une toute contraire sous les yeux & que je l'ai depuis plusieurs années. Un de mes champs, situé près d'un chemin fréquenté par des troupeaux, fut à la fin de Mars 1774 brouté à moitié & de façon à me faire douter s'il ne vaudroit pas mieux l'ensemencer tout de suite en orge, que d'attendre d'y recueillir du froment, vu qu'il ne paroissoit que très-peu de pieds. Je pris ce dernier parti, en faisant toutefois clore de haye le champ, pour empêcher les bestiaux d'y venir encore brouter. La partie du champ où les troupeaux de brebis avoient pâturé fut mieux fournie d'épis & me donna plus de grain & de beau grain que celle dont on avoit écarté le bétail. J'avoue que les épis des deux parties de ce terrein se montrerent en des tems bien différens ; ceux de la premiere commencerent à peine à se former qu'ils furent puissamment aidés par des pluies bienfaisantes, tandis que ceux de la seconde éprouverent la sécheresse & de grandes chaleurs. Il en résulte du moins évidemment que l'haleine & la dent des moutons & des brebis ne font pas aux bleds autant de mal qu'on le dit, & qu'il y a des époques dans l'année où l'on peut peut faire estaner les bleds forts par le bétail, non-seulement sans inconvénient mais avec avantage. *J'ai l'honneur d'être* &c.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

AVIS.

Le sieur Brunel, Marchand Teinturier à Paris, & le sieur Godagny, natif de Florence, ont le secret de faire en soie de toutes qualités, plusieurs couleurs bon teint, c'est-à-dire à l'épreuve des acides tels que le citron, le vinaigre & autres ; sçavoir, des gris de toutes nuances, pour la Bonneterie, pour la fabrique des étoffes &c. Personne n'avoit encore imaginé la possibilité de faire des gris aussi solides que les couleurs fines ; des cramoisis fins, plus beaux & plus solides que ceux qu'on fait actuellement, au-dessous du prix ordinaire ; des roses, plus beaux que ceux de Lyon, depuis le plus clair jusqu'au ponceau le plus riche ; de l'écarlate, couleur inconnue en Europe jusqu'à présent, aussi belle que le plus beau drap écarlate des Gobelins ; enfin des noirs, plus beaux que ceux des teintures de Gênes, & qui rendront dix huit onces pour seize.

On rendra toutes lesdites couleurs dans la huitaine & même plutôt, s'il le falloit : elles s'exécutent dans le Laboratoire du sieur Brunel, rue de la Pelleterie, au Soleil d'Or, le premier Teinturier à gauche en entrant par le Pont-au Change.

II.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 22 Mars 1777 au Mercredi 26 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 20, 22 à 23 livres ; le seigle, de 10, 11 à 12 l. ; l'orge, de 8 l. 10 s., 9 liv. à 9 liv. 15 s. Le froment au Port de la Greve, de 20 l. 10 s., 22 à 24 l. ; le seigle, de 10 liv. 5 s., 10 liv. 15 s. à 11 liv. ; l'orge, de 8 liv. 15 s., 9 à 10 liv. *le septier.*

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 22 Mars 1777 au Mercredi 26 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 l. 5 s.; *id.* à la Greve, de 18 l. 15 s., 19 à 20 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 29 Mars 1777, de 58 à 59 liv.; *idem* nouveau, de 56 à 57; le cent de paille vieille, de 27 à 26 l.; *id.* nouvelle, de 24 à 25 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 54 à 55; *idem* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 25 à 26, *id.* nouvelle, de 23 à 24; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 49 à 50; *id.* nouveau, de 47 à 48; le cent de paille vieille, de 23 à 24 liv.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le foin à la Grève, de 42 à 43 l.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 29 Mars 1777.

Or de Portug. à	724	8	8
Du Mexique à	720		
Du Perou à	712		
Les guinées à	722		
Ducats à	98	11	
Or fin à 23 k.			
31 32.	100		
Or à 20 karats à	83	10	
L'argent à 11 d.			
20 g. à	54	1	
Idem à 11 d. 10			
gr. à	52	4	
Piastres à	49	12	

V.

Changes de Paris, *du 29 Mars 1777.*

Amsterdam	54 à 54 ⅛
Londres	31 5 16e. à ⅛
Hambourg	188 à 187 ¾
Madrid	15 2 6
Cadix	15 0 6
Livourne	97.
Gênes	94 ¾
Lyon *Rois*	au pair.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Mardi 18 Mars 1777			Suite du Mercredi 19.		
Messieurs			*Messieurs*		
Vieillard.... pp^{lles}.		C.	Boutray .... pp^{lles}.		C.
Viageres.....		B.	Viageres.....		C.
Tontine.....		C.	Tontine		C.
Marsollier.... v^{res}.		B.			
Defays..... pp^{lles}.		A.	Du Jeudi 20.		
Viageres.....		A.			
Cauchy..... pp^{lles}.		C.	De S. Janvier v^{res}.		J.
Viageres		C.	Tontine		J.
Tontine		C.	.....		
			.....		
Du Mercredi 19.			.....		
			.....		
Cochin..... pp^{lles}.		A.	.....		
Desplaces... pp^{lles}.		C.	.....		
Viageres.....		C.	.....		
Tontine		C.	.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1777.	*Jeudi 27.*	*Vendredi 28.*	*Samedi 29.*
Comp. d. Ind.			
Actions	.....	.....	1795 97 ½ 1800 2 ½ 5)
D°. $\frac{16}{25}$es	.....	.....	.....
D°. 8es	.....	.....	.....
D°. 25es	.....	.....	.....
Emprunt Oct.	.....	.....	390 ....
Rescriptions	.....	.....	11 ½ ¼ 11 11 ½
Bil. des Fermes.	.....	.....	.....
Bil. de la Lot. R.	.....	.....	1200 ....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24^{tt} pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces, deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 3 Juin.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

D'HELSIMBOURG, *le 2 Mai.*

RIches en grains, nous n'en recevons presque plus de l'Etranger, & dans la crainte d'une funeste abondance nous avons soin de la repousser. La tonne de seigle ne vaut que deux rixdales ; le prix en baisseroit infailliblement si nos voisins avoient la liberté de nous vendre cette denrée. Pour obvier à cet inconvénient, nous avons cru ne pouvoir mieux faire que d'adopter le systême des Anglois pour le commerce des grains. Par une Ordonnance royale, les droits perçus à l'entrée du seigle étranger dans le Royaume viennent d'être remis sur l'ancien pied. On les avoit beaucoup diminués, parce que nous étions dans le besoin ; à présent que le grain ne nous manque pas, on juge à propos de les augmenter. Quant aux droits payables à l'exportation de notre denrée, comme ils avoient éprouvé depuis peu une diminution assez considérable, on les laisse sur le même taux ; en les diminuant encore, ce seroit montrer un peu trop sensiblement & à découvert le plus mauvais de tous les systêmes politiques, une administration versatile. Nous sçavons que rien ne porte de plus funestes coups au bien d'un Etat que l'inconstance, les variations, la mobilité du régime. Le nouveau réglement n'aura pas un effet momentané ; il peut donner lieu à des spéculations un peu plus solides puisqu'il ne cessera d'avoir lieu qu'au mois d'Octobre prochain.

Si nous recueillons assez de grains pour notre consommation, on l'attribue assez généralement, dabord aux encouragemens donnés à l'Agriculture, en second lieu à la défense absolue que le Gouvernement a faite aux Particuliers de convertir leurs grains en eaux-de-vie. Il est bien certain que favoriser, animer, récompenser le Cultivateur, c'est prendre la voie la plus sûre, le moyen le plus efficace pour hâter les progrès de la culture, doubler le produit des terres, assurer la reproduction & la multiplication des denrées. De quelque côté & sous quelque prétexte qu'on envisage cette proposition, elle paroîtra toujours trop évidente pour qu'on ose en contester la vérité. Mais de ce qu'il n'est pas permis aux Sujets de distiller des eaux-de-vie, inférer que nous en avons de plus grandes quantités de grains, ou que nous pouvons fournir plus aisément à notre consommation, voilà, à ce qu'il semble, une conclusion qui n'est rien moins que renfermée dans le principe & qui paroît même en être à une très grande distance. Il y a lieu de croire qu'en permettant aux Particuliers de faire de leurs grains tout usage qu'ils croiroient conforme à leur intérêt, en adoptant une loi dictée par la nature, on donneroit par cela seul une plus grande activité à l'Agriculture,

un encouragement presque nécessaire au Cultivateur. D'après ces vues, un réglement directement opposé à cette loi doit produire un mauvais effet ; ceux qui les adoptent raisonnent ainsi : vous découragez le Propriétaire dès que par des prohibitions vous gênez ses droits, vous en restreignez l'usage, vous en circonscrivez l'exercice dans une sphere plus étroite. Les Particuliers ne fabriquent plus d'eaux de-vie & la Couronne s'est réservée exclusivement cette fabrication ; mais la la Couronne emploie-t-elle une moindre quantité de grains pour la distillation que les Particuliers ne le faisoient autrefois ? On ne l'affirme pas ; comment peut-il donc se faire que nous en soyons plus en état de fournir à notre consommation ? Ces raisons semblent suffire & dispensent d'en apporter d'autres qui se présentent naturellement & qui paroissent n'avoir pas moins de force que les précédentes.

Ce qu'on ne voit pas sans quelque peine, disent les mêmes Spéculateurs, c'est que nous ayons pris trop aisément l'alarme & que pour éviter un inconvénient qui n'existoit pas, nous ayons pris des mesures qui pourroient nous nuire. Le seigle est à vil prix dans le Royaume ; nous n'avions donc pas à craindre que l'Etranger nous apportât de grandes quantité de cette denrée. D'ailleurs nous restons toujours libres d'acheter ou de ne pas acheter ; si nous avions pris le seigle de nos voisins, ce seroit dans la vue & dans l'espérance de le mieux vendre ; nous leur aurions donné en échange des marchandises ou des denrées qui font une partie de notre superflu & que nous ne vendrons peut-être pas ailleurs avec le même avantage. Et si l'exemple que nous donnons est suivi par les autres Peuples à notre égard, quelles ne seront pas nos pertes ? On mettra des droits sur les articles de commerce que nous importerons dans les autres Etats. Nous gênons le commerce d'autrui, on gênera le notre. Il ne faut jamais oublier cette maxime ; de Nations à Nations on peut tout se rendre mutuellement, le bien & le mal. Faisons donc le bien pour engager à nous en faire ; c'est notre intérêt qui l'exige ; ne nuisons pas si nous consultons encore notre intérêt, car on pourra toujours nous porter encore plus de préjudice que nous n'en aurons porté aux autres.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 3 Mai.*

Comme nous consommons beaucoup de tabac, loin d'en défendre la culture, nous l'encourageons, autant qu'il est possible, pour fournir à notre consommation & même en vendre aux Etrangers. Nous avons déjà de belles plantations, mais nous pouvons en avoir de plus belles & en plus grand nombre. La Compagnie du Commerce général du tabac, pour animer les Cultivateurs, commence par les bien instruire & leur montre la route qu'ils doivent suivre pour s'assurer le plus grand succès. En 1773 elle avoit fait imprimer une ample instruction sur la maniere de cultiver le tabac. Quoique les préceptes eussent été donnés par les plus habiles Agronomes, cependant la Société a voulu s'assurer de la bonté des méthodes par la pratique & par des expériences réitérées. Telle est la marche qu'on doit suivre pour n'être point trompé soi-même & ne pas induire les autres en erreur. Tous les Propriétaires qui veulent s'adonner à cette culture reçoivent *gratis* de la Compagnie l'instruction dont nous venons de parler & une certaine quantité de bonnes graines de tabac. Les Particuliers ne seront pas inquiets sur le bon débit du tabac de leur crû ; la Compagnie se charge non-seulement de le leur acheter, mais de leur donner encore des primes plus ou moins considérables, selon qu'ils auront plus ou moins recueilli. Outre le prix d'achat, elle accorde une gratification de 32 shellings par quintal. Il est libre aux Propriétaires d'accepter ces offres ou de les rejetter. S'ils y trouvent un plus grand intérêt, ils pourront vendre leur tabac aux Marchands soit du pays soit étrangers.

SILÉSIE.

De Breslau, *le 8 Mai.*

Dans les premiers mois de l'année derniere, notre Société Patriotique avoit proposé la question suivante à résoudre : *Le bois coupé dans telle saison est-il exposé à la piqûre des vers, & coupé dans telle autre, en est-il préservé ?* L'opinion la plus générale

de ce pays-ci étoit que le bois n'avoit pas à craindre les ravages des vers quand on a eu soin de le couper, au tems de la pleine lune. Quelques personnes pensoient au contraire que le bois abattu au terme prescrit par les Cultivateurs à préjugés couroit également risque d'être attaqué par les vers. On est donc venu à demander quelle époque de l'année & quel tems on doit choisir pour la coupe du bois de construction? M. Heller de Fursteinstein a fait diverses expériences pour éclaircir la matiere & conduire insensiblement à la solution des questions proposées. Comme c'est le soleil, nous parlons ici d'après l'Auteur, qui fait éclore les vers, je crus qu'il ne falloit pas faire couper le bois dans les mois chauds & sur-tout durant la grande chaleur du jour, je renvoyai donc l'opération au mois de Janvier. Je fis abattre divers arbres, les uns dans des endroits bien exposés au midi, les autres dans des lieux plus froids. Tous ces arbres jeunes, vieux, coupés durant la pleine lune ou aux autres quartiers, ont également éprouvé les ravages des vers; mais aucun de ces insectes n'a paru avant le mois de Juin. Le côté des arbres exposé aux rayons du soleil contenoit un bien plus grand nombre de vers que le côté qui se trouvoit à l'ombre. J'ai observé la même différence entre les arbres coupés dans des lieux découverts & ceux que j'avois tirés du centre d'épaisses forêts; les vers fourmilloient dans les premiers, les seconds en avoient aussi, mais en bien moindre quantité. J'ai eu soin, autant qu'il m'a été possible, de ne faire couper dans un même jour que des arbres de la même grosseur; outre cela, j'ai toujours fait choix d'arbres sains & propres à la construction. Il sera nécessaire de multiplier les observations; une seule expérience ne peut donner que des connoissances incertaines. D'ailleurs la température varie à l'infini; les années sont plus ou moins humides, plus ou moins séches, froides, chaudes &c. La grande sécheresse de l'année derniere peut avoir favorisé la multiplication de ces insectes. Tout ce que je puis assurer c'est qu'aucun arbre, dans quelque tems que j'en aye fait couper, n'a été exempt de vers tant qu'on l'a laissé revêtu de son écorce. Dès qu'on enleve celle-ci, les insectes commencent à fuir, & souvent ils ne tardent pas à disparoître entiérement. Il seroit bon qu'on fit de pareilles expériences dans diverses contrées, dans des années différentes & dans toutes les saisons. Le résultat général des observations pourroit fournir des regles sûres & donner la solution de ces questions intéressantes pour tous les pays, mais encore plus pour ceux du Nord.

Tout ce que je puis dire avec certitude, c'est que les vers s'engendrent principalement dans l'écorce & que j'en ai trouvé fort peu dans le bois. Il paroît qu'on devroit employer le bois de construction immédiatement après qu'on l'a coupé. Nous ne voyons pas sur quoi l'Auteur peut appuyer son opinion; il aime à parler d'après l'expérience, mais ici l'expérience se décide évidemment contre lui. Des arbres dépouillés de leur écorce & ainsi exposés pendant un an à l'air fournissent un bois plus dur, moins sujet à la corruption, très peu exposé à être attaqué par les vers, & qui mis en œuvre se conserve beaucoup plus long-tems que le bois nouvellement coupé &c. De ce que les vers ne paroissent qu'au mois de Janvier, M. Heller conclut que la coupe des bois ne doit jamais se faire en été. Il termine sa dissertation en combattant de nouveau avec avantage l'opinion de ceux qui donnent comme un moyen de préserver le bois des atteintes des vers, le soin qu'on auroit de ne le couper que durant la pleine lune &c.

ALLEMAGNE.

De Lubeck, *le 9 Mai.*

On diroit, à voir l'état de la Pologne, que la prospérité s'éloigne toujours plus de cet infortuné Royaume à mesure que le Gouvernement y fait de plus grands efforts pour l'atteindre. Cependant malgré ce peu de succès, le Roi & le Conseil Permanent ne se découragent pas; ils travaillent de concert à créer un Commerce, à faire élever des Manufactures, à rétablir l'ordre dans les Finances, à multiplier les ressources. L'édifice avanceroit beaucoup plus si l'on avoit commencé par l'asseoir sur des fondemens plus solides. Tout pays qui n'est pas Agricole, ne peut jamais avoir qu'une existence précaire, du moins ne sera t il jamais un Etat florissant: les regards devroient donc se fixer principalement sur le Cultivateur;

mais les Polonois daignent à peine le regarder ; il les punit de leurs mépris, par son indolence, & continue à travailler sans goût, sans zele, sans application, pour des hommes qui ne sçavent estimer ni sa profession, ni son travail, ni sa personne. Une petite République pourroit peut-être se soutenir par l'industrie de ses Habitans ; mais dans un vaste pays, dans un grand Etat, l'Agriculture est, pour ainsi dire, la source dont le Commerce, les Arts, l'Industrie doivent être regardés comme les canaux ; si l'une est desséchée, les autres restent toujours vuides. Qu'on y réfléchisse bien, la Pologne se rétablira, non en suivant la route qu'elle s'est tracée, mais en prenant les moyens efficaces que nous venons de lui indiquer. Des terres incultes ou mal cultivées feront toujours d'un Etat, quelque vaste qu'il soit, un pays pauvre & misérable.

DE DARMSTADT, *le* 10 *Mai.*

Le Landgrave, notre Souverain, a fait divers réglemens dont on se promet d'heureux effets. Les Sujets en seront désormais plus tranquilles dans la légitime possession de leurs biens. S'il s'éleve à ce sujet des contestations, la décision ne se fera pas long-tems attendre & l'on ne se verra plus forcé de l'acheter à haut prix. S. A. S. vient d'établir un Tribunal à peu près sur le même modele que celui de Hesse-Cassel. La bonne foi n'aura presque plus à craindre les vexations de la supercherie & de la cupidité. D'une main plus ferme & plus assurée, la Justice tiendra la balance où elle pese les droits des Citoyens ; elle n'aura plus la douleur de voir la chicane, l'autorité, le crédit rendre, par leurs efforts, cette balance inégale & la faire pancher ou l'entraîner de leur côté. Par d'autres Ordonnances, on a fait quelque réforme pour donner une meilleure éducation à la jeunesse.

DE FRANCFORT, *le* 12 *Mai.*

Nous avons été beaucoup alarmés des variations du tems ; le froid, le chaud, les tempêtes même se sont succédé rapidement. Il geloit à glace vers la fin d'Avril, le 3 du courant nous avons essuyé un violent orage ; vent impétueux ; pluie abondante ; coups de tonnerre, voilà comment le printems s'est annoncé. Après cette tempête, nous avons eu des jours chauds accompagnés de pluies douces. Durant les dernieres gélées la plûpart des arbres fruitiers étoient en fleurs depuis plusieurs jours ; on ne doutoit pas qu'ils n'eussent beaucoup souffert ; nous sommes agréablement détrompés, il n'y a presque pas eu de mal. Dans notre territoire & les environs les Propriétaires s'attendent avec raison à de belles récoltes. Nous n'avons ni épizootie qui détruise nos troupeaux, ni armée de souris qui dévaste nos terres ; on se plaint encore de ces deux terribles fléaux dans plusieurs contrées de l'Allemagne, moins pourtant du premier que du second.

ITALIE.

DE NAPLES, *le* 8 *Mai.*

Enfin les vérités parviennent jusqu'à nous & nous sçavons les adopter. Depuis bien des années le Gouvernement suivoit le systême alors universel de consulter l'abondance ou la disette pour permettre ou défendre l'exportation des grains. Cette seule branche de commerce nous faisoit porter, chaque année, plusieurs réglemens qui rouloient perpétuellement les uns sur les autres, dérangeoient toute l'économie de ce commerce, & nuisoient au bien général des Sujets. A ce régime funeste nous substituons une loi également sage, simple & d'une utilité qu'on n'oseroit pas révoquer en doute. Sa Majesté, après avoir fait examiner tous les avantages qui résultent d'une liberté pleine & entiere, vient d'adresser au Vice-Roi de Sicile un Rescrit pour ordonner que désormais il sera permis d'exporter toutes sortes de grains de ce Royaume, sans payer aucun droit. Cette liberté est aussi étendue qu'elle puisse l'être ; elle regarde indifféremment toutes sortes de personnes & rien n'est limité, ni le tems, ni la quantité de grains. Sans remonter bien haut on trouveroit l'époque où dans toute l'Europe le bon Citoyen, l'homme éclairé qui demandoit, qui sollicitoit la liberté du commerce des bleds, jettoit par-tout l'épouvante & excitoit contre lui les clameurs. Pour s'établir plus lentement,

pour trouver de grands obstacles ; la vérité n'en est pas moins assurée de triompher, pourvu que ses Partisans ne se lassent pas & la défendent toujours avec le même courage. Aujourd'hui dans la plus grande partie de l'Europe on parle sans effroi de la liberté d'exporter, on va plus loin, on ne craint pas de la permettre. La Suede, le Danemack, la Pologne, la Hollande, les Pays-Bas, la France, les Etats du Roi de Sardaigne, le Grand-Duché de Toscane, l'Etat Ecclésiastique &c. ont renoncé au régime prohibitif. Par la nouvelle Ordonnance de S. M. il est réglé que les greniers publics de Palermes & les magasins des autres Villes seront assez fournis de grains pour la consommation locale. Ce sont-là des frais qu'on peut s'épargner & qui n'ont d'autre effet que de faire renchérir la denrée.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 21 Mai.*

Comme il s'agit de nouvelles taxes pour payer les intérêts du nouvel emprunt de 5 millions de liv. st., le Lord North s'efforça dans le Parlement de gagner les suffrages de la Chambre des Communes par diverses raisons. Pour justifier la capitation des domestiques, il s'appuya sur l'exemple de quelques autres Nations. Il ajouta que la livrée étoit un objet de luxe qui supposoit l'opulence, & qu'on ne risquoit rien de taxer. Quant aux droits sur le verre & sur le timbre, le Ministre prouva qu'ils ne retomboient pas sur la classe industrieuse du Peuple. A l'égard des effets vendus à l'enchere, il fit voir que cet usage ou plutôt cet abus nuisoit considérablement au commerce & que par conséquent on ne pouvoit qu'applaudir aux moyens qui tendoient, si ce n'est à le retrancher, du moins à le diminuer.

On a fait à la même Chambre le rapport des résolutions prises pour lever de nouveaux subsides. Ces résolutions consistent dans les articles suivans. On levera 5 millions 50,000 l. st. en annuités, & 5,000,000 par la voie d'une Loterie ; par des billets sur l'Echiquier, on se procurera 1,500,000 liv. On versera dans la caisse des subsides 193,963 liv. st. qui seront tirés de la caisse d'amortissement, & 13,919 livres que produisent les droits sur le riz. A toutes ces sommes on ajoutera le produit des octrois accordés pour l'Amérique, c'est-à-dire, 13,631 liv., & celui des droits sur la gomme qui est de 1361 liv. st. Tout Huissier-Priseur de Londres ou de Westminster payera une capitation annuelle d'une livre sterling, & chaque Huissier-Priseur de Province payera cinq shellings annuellement. Tout domestique qui n'est pas employé dans le Commerce, les Manufactures, la culture des terres, des Arts & des Sciences, payera une capitation annuelle d'une guinée &c. Le Comité des Subsides a accordé la somme de cent mille livres sterling pour liquider les dettes de la Marine & celle de quatre mille livres pour être remise aux Directeurs de l'Hôpital de Greenwich.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE BORDEAUX, *le 21 Mai.*

Les circonstances sont trop favorables à notre commerce pour ne pas enrichir nos Commerçans. Nous avons peine à faire face au grand nombre de commissions dont nous sommes chargés. Si nous vendons beaucoup nous sommes encore mieux payés ; aussi n'entendons-nous presque plus parler de faillite ; ce qui est bien rare dans une Ville de commerce comme la nôtre. Le désastre de la Martinique se répare insensiblement ; mais il faudra bien des années pour en effacer les traces ; cette Isle est aujourd'hui un grand débouché pour la plûpart de nos marchandises & de nos denrées. Il faut créer des plantations & celles qui tiennent encore n'ont pu résister au dernier ouragan sans éprouver de grands dommages. Dans l'espace des deux ou trois années précédentes, la population de cette Isle & de nos autres Colonies s'est beaucoup accrue. Des Habitans de l'Amérique septentrionale s'y sont retirés, en grand nombre & y ont apporté les restes de leur fortune. Les Anglois se trompent quand ils avancent dans leurs Papiers publics que les Insurgens ont porté dans nos Isles du riz & d'autres denrées en si prodigieuses quantités que nos Colons peuvent s'en nourrir pendant trois

ans. Si cela étoit, comment ferions-nous avec Saint Domingue, la Martinique & la Guadeloupe un commerce plus vif & plus animé peut-être que nous n'en avons fait depuis plusieurs années.

Dans le courant du mois d'Avril nous avons expédié pour l'intérieur du Royaume & pour l'Etranger, tant par mer que par terre, 990 barriques & 9 quarts de sucre brut, 4525 barriques & 164 quarts de sucre blanc; 61,667 livres d'indigo; 2 millions 117,443 livres de café; 16,783 livres de cacao; 6737 livres de rocou. Les principales Villes pour lesquelles nous avons rempli les commissions étoient Marseille, Strasbourg, Amsterdam, Breme, Hambourg, Konisberg, Flensbourg, Lubeck, Copenhague, Stockolm, Elsineur, Mémel &c.

Depuis le 1er. jusqu'au 15 du courant, il nous est arrivé de Saint-Domingue le *Petit Solide*, du port de 150 tonneaux; le *Duc de Penthievre*, de 300 tonneaux; le *Féal*, de 300 tonneaux; la *Madeleine*, de 250 tonneaux; la *Blayaise*, de 150 tonneaux, & deux autres bâtimens. Dans le même espace de tems, il est entré dans notre Port quatre navires venant de la Martinique, deux du Cap, un de la Guadeloupe &c. Leur cargaison consistoit principalement en café, sucre, cuirs tannés, indigo, cacao, pelleteries, sirops, confitures, quelques peaux de tigre &c.

De Noirmoutier, *le 22 Mai.*

Rien de plus déplorable que l'état de cette Isle. Dans le mois de Mars nous avions essuyé un ouragan furieux; la mer s'éleva par un vent de nord-est, elle força une partie de nos digues & couvrit de ses eaux plusieurs domaines. Les récoltes de toute espece avoient de magnifiques apparences dans ce petit canton; cet horrible tems n'a pas même laissé l'espérance de recueillir. Les dommages furent estimés cinquante mille écus. Il s'agissoit de réparer promptement les digues; pour pousser plus vivement les travaux, nous y employames douze cens hommes. Trois semaines après, le 8 d'Avril, un ouragan plus violent encore que le premier a détruit nos travaux & nous a enlevé toutes nos ressources. Nous ne recueillerons ni grain ni sel; les Habitans sont ruinés. Une digue, que nous avions élévée il y a cinq ans & qui avoit résisté à la premiere inondation, a été emportée par la seconde. La consternation est générale; effrayés, nous craignons que notre Isle, ouverte à présent de plusieurs côtés, ne soit engloutie par la mer. Nous n'avons ni le courage, ni la force, ni les fonds nécessaires pour recommencer à nouveaux frais d'immenses travaux. Non-seulement le Peuple est réduit à la plus grande misere, mais les Habitans les plus aisés se trouvent dans l'impossibilité de payer les charges de l'Etat. Toute notre espérance est dans la bonté du Gouvernement.

Du Mans, *le 24 Mai.*

Quelques jours très-beaux & d'une chaleur extraordinaire pour la saison avoient fait avancer tous les végétaux au commencement du printems. Ces chaleurs précoces ne durerent pas, elles furent bientôt suivies du vent de nord-est qui rafraîchit le tems. La terre se trouvoit déjà dans un état de sécheresse; des pluies survinrent, & comme elles étoient froides, elles arrêterent les progrès trop rapides de la végétation: bien humectés nos champs étoient d'une verdeur qui montroit la vigueur des productions. Le froid survint, il gela plusieurs nuits à glace; le mal a été considérable dans plusieurs cantons de la Province. Les seigles qui montoient alors en épis, les arbres en fleurs ou dont les fruits étoient à peine noués, la vigne, les mûriers avancés, les noyers, presque tout a souffert. D'autres cantons n'ont pas fait les mêmes pertes, mais ils se ressentent du désastre général. Cependant les fromens ont résisté à la rigueur du tems; ils sont de la plus grande beauté. Les ensemencés de Mars se sont bien faits & vont à merveille. Depuis le 10 de ce mois nous avons des pluies d'orage assez fréquentes; elles nuisent aux seigles en fleurs, ainsi qu'aux fromens qui se trouvent forts & n'ont pas été *effouillés*. Cet usage n'est ni généralement adopté ni bien pratiqué dans cette Province. Depuis l'hiver, le prix du froment roule entre 2 liv. 5 s. & 2 liv. 8 s., la mesure de 30 livres; le méteil est à 2 liv.; le seigle sans cours; l'orge à 1 liv. 3 s.; l'avoine à 1 liv. 8 s. Ces prix n'ont point de proportion avec ceux des autres grains; ce que nous attribuons

bien moins à la différence des récoltes qu'à un surcroît de consommation, dû à la multiplicité des nouvelles routes qui coupent ou traversent le pays; sans toutes ces communications, nous regorgerions de bleds & nous en consommerions beaucoup moins. La disette de fourrage avoit avili le prix du bétail de toute espece. Nous commençons à le mieux vendre; les Propriétaires avoient grand besoin de cette augmentation de prix; c'est ici la plus grosse branche de notre commerce.

I I I.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Suite de l'Avis aux Bonnes Ménageres &c.

On n'est pas en usage par-tout d'employer la levure & le sel dans la fabrication du pain. Il y a même lieu de présumer, selon notre Auteur, que cet usage, jamais indispensable, est rarement utile, sur-tout lorsque les grains sont parfaits & qu'ils ont été recueillis dans une saison favorable. Dans quelques endroits où l'on brasse, la biere est la seule espece de levain qu'on employe pour faire le pain blanc. Pour peu qu'on y en mette, c'est toujours trop; la pâte s'apprête trop promptement, si elle a passé à son point, elle s'applatit & ne bouffe plus au four. D'ailleurs, quand même il n'arriveroit aucun accident, le pain qui en résulte n'est pas comparable à celui qui a été fait avec du levain, au lieu de levure. S'il est bon le premier jour, le lendemain il est sec, gris, d'une saveur amere & très-souvent désagréable. La levure employée en moindre quantité & avec du levain, ne produit pas de si mauvais effets, mais alors même le pain est moins savoureux que s'il étoit fait sans levure. Le levain soutient la pâte, la levure au contraire la relâche: si cette derniere est quelquefois nécessaire, ce n'est que dans les grands froids où la fermentation a besoin d'être aidée; alors un peu de levure réussit assez bien; on la délaye, non pas dans le levain, comme trop de gens le font, mais dans l'eau tiede; sans quoi la levure n'est pas essentielle, & l'on peut, sans risques, s'épargner cette dépense.

Il est des Provinces où l'on ne fait pas de pain, de quelque espece qu'il soit, sans y mettre du sel; on y donne presque toujours dans l'excès & le pain n'a plus alors d'une maniere sensible cette saveur agréable qui lui est naturelle. C'est particuliérement vers le Midi que l'usage de mettre du sel dans le pain est adopté & généralement suivi. Cependant les bleds de ces contrées sont ceux qui ont le moins besoin de cet assaisonnement; ils portent avec eux une saveur infiniment préférable à celle du sel, qui n'augmente pas, autant qu'on l'assure, la quantité & la qualité du pain. S'il est vrai que des bleds récoltés dans des pays chauds & dans des saisons séches peuvent très-bien donner sans sel un excellent pain, il faut convenir que ceux des pays froids & des années humides doivent gagner par cette addition, parce que leurs farines ont moins de saveur & qu'elles donnent une pâte qui n'a pas de soutien; or le sel remédiera à ces deux inconvéniens; mais il faut en proportionner la dose, afin que le bon goût du pain se trouve plutôt développé que masqué ou détruit par l'âcreté du sel quand il s'y trouve en surabondance. La dose est à peu près une demi-livre par quintal de farine des Provinces septentrionales.

Nous ne suivrons pas l'Auteur dans les détails où il entre sur le pétrin, le four, le pétrissage, la cuisson du pain. Ce n'est pas en voyant seulement la croûte du pain qu'on peut juger toujours de sa qualité. Il faut examiner l'intérieur; si la mie est séche, spongieuse, parsemée de trous égaux, si elle a un goût de noisette, si en la coupant elle est lisse, c'est une preuve que le pain est bon & bien fait. On ne peut pas s'en assurer quand le pain vient d'être tiré du four, il faut attendre qu'il soit parfaitement refroidi. M. Parmentier traite aussi des farines de seigle, d'orge, de bled de Turquie, de sarrasin, de pomme de terre &c. &c.

I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 24 Mai 1777 au Mercredi 28 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 18, 20 à 24 liv.; le seigle, de 10, 12 à 13 liv.; l'orge, de 8 liv. 5 s., 8 liv. 10 s. à 9 liv. Le froment au Port de la Greve, de 20, 21 à 23 liv.; le seigle, de 11 liv. 5 s., 11 liv. 10 s. à 12 liv.; l'orge, de 8 liv. 10 s., 8 l. 15 s. à 9 l. *le septier.*

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 24 Mai 1777 au Mercredi 28 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 17, 18, 19 à 20 liv.; *idem* à la Greve, de 18 l. 10 s., 19 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 31 Mai 1777, de 61 à 62 liv.; *idem* nouveau, de 59 à 60; le cent de paille vieille, de 22 à 23 l.; *id.* nouvelle, de 21 à 22 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 53 à 54; *idem* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 20 à 21; *id.* nouvelle, de 19 à 20; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 49 à 50; *id.* nouveau, de 47 à 48; le cent de paille vieille, de 20 à 21 liv.; *id.* nouvelle, de 19 à 20 l.; le foin à la Grêve, de 38 à 39 l.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 31 Mai 1777.

Or de Portug. à	723	℔	ß	marc.
Du Mexique à	716			marc.
Du Pérou à	708			marc.
Les guinées à	722			marc.
Ducats à	98	5		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à	83	10		once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	15		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52			marc.
Piastres à	49	5		marc.

V.

Changes de Paris, *du 31 Mai 1777.*

Amsterdam	54
Londres	31 7 16e.
Hambourg	187 ¼ à ½
Madrid	15 2 6
Cadix	15 1 6 à 2
Livourne	97
Gênes	95
Lyon	¼ à ⅜

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Sam. 17 Mai 1777.

Messieurs

Despeignes. Viag. J.
Perpétuelles.. J.
Tontine.... Y. Z.

Du Mercredi 21.

Boutray..... ppllles. J.
Viageres..... J.
Tontine..... J.
Marsollier.. Viag. J.
Cauchy..... ppllles. J.
Viageres..... J.
Tontine..... J.
Cochin..... ppllles. J.
.....

Suite du Mercredi 21.

Messieurs

Desplaces... ppllles. J.
Viageres..... J.
Tontine..... J.

Du Jeudi 22.

Nau..... ppllles. J.
Viageres..... J.
Tontine..... J.
De S. Janvier vres. L.
Tontine..... L.

Du Vendredi 23.

Patu.....Viageres. J.
.....

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS

Mai 1777.	Jeudi 29.	Vendredi 30.	Samedi
Comp. d. Ind.			
Actions	FESTE.	1925 27 ½	1932 ½ 35
D°. 16/25es			
D°. 8es			
D°. 25es		80	
Emprunt Oct.			
Rescriptions		8 8 ¼ 8	8 ¼ 8
Bil. des Fermes		2	1 ¾
Bil. de la Lot. R.		1075	1075 78
Lots de 150 l. de Rentes viageres		1615	1615 18 20

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnem. de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annon. deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 22 Mars.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le* 21 *Février.*

QUE les Etats seroient heureux, s'ils connoissoient toutes leurs ressources & s'ils sçavoient en profiter ! On se plaint presque par-tout que les hommes ne sont pas assez multipliés, & l'on ne manque pas d'attribuer à cette cause l'inexécution des plus beaux projets. Pour s'élever, les Manufactures n'ont besoin que de bras qui les soutiennent; les Arts deviendroient bientôt florissans, s'il y avoit plus d'Eleves & plus d'Artistes. Qu'on crée des mains industrieuses, que les productions brutes puissent être mises en œuvre, que les vaisseaux Marchands aient toujours un assez grand nombre de Matelots pour les monter, que les Travailleurs ne manquent pas pour ouvrir des communications, construire & entretenir les grands chemins, voilà tout ce que le Commerce demande pour vivifier la Capitale & les Provinces; grossissez la foule des Cultivateurs, la terre vous prodiguera ses richesses, les friches disparoîtront, les marais seront desséchés, l'Agriculture vous étonnera par ses progrès. Le défaut donc de population entraîne avec lui les plus grands malheurs; pour multiplier les prodiges, on ne veut que multiplier les hommes. Nous croirions plutôt que les hommes ne manquent pas, mais que malheureusement il est trop rare qu'on sçache les employer. Prenez le Royaume le plus riche de l'Europe, vous trouverez que la classe la plus nombreuse des Sujets est celle des mendians, de vagabonds, des pauvres, des gens de toute espece qui préferent une indigence oisive à une aisance laborieuse, & qui pour fuir le travail ne balancent pas à se dévouer aux horreurs de la misere. Il ne s'agiroit donc que de les tirer de leur fatale inaction pour grossir le nombre des Cultivateurs, des Artisans, des Manufacturiers, des Marins, des Matelots, des Pêcheurs. Les meilleurs moyens sont sans contredit ceux qui attaquent l'abus en détail & vont à faire saisir & couper une à une les racines du mal. Nous avons déjà, dans ce Royaume, plusieurs établissemens où ceux qui aiment le travail sont assurés de trouver du pain. Il s'en est formé d'autres où les personnes coupables de quelques délits expient leur faute par des travaux publics ou continus & par la perte de leur liberté. Nous en comptons plusieurs qui sont encore plus utiles & qui ne corrigent pas le mal, mais qui le préviennent; nous voulons parler de ces Maisons de charité où l'on éleve les Orphelins, où l'on instruit les enfans des deux sexes, où on les plie de bonne heure à tous les devoirs qu'un bon Citoyen est obligé de remplir. C'est sur tout par de pareilles institutions que, sans acquérir de nouveaux Sujets, un Etat voit accroître sa puissance; car

la force des Empires doit principalement se calculer, non par le nombre des Habitans, mais par celui des Citoyens vraiment Patriotes, instruits, appliqués, laborieux, aussi ennemis du vice que partisans de la vertu. Les pas que nous avons si heureusement faits, nous engagent à hâter notre marche. On voit ici une foule de jeunes-gens, fils de Soldats & de Matelots qui, faute de moyens d'avoir ou de gagner du pain, traînent dans la misere & la souffrance des jours qu'ils pourroient couler doucement si l'on s'intéressoit plus à leur sort, ou qu'on sçût les tirer de l'infortune en les employant au bien de l'Etat. Un bon Citoyen avoit proposé un plan qui consistoit à former ces jeunes gens aux travaux de la Marine & à s'en servir pour faire une espece de pépiniere d'où l'on tireroit des Matelots, non-seulement pour les vaisseaux de guerre, mais encore pour les vaisseaux Marchands. S. M. a voulu Elle-même examiner le projet; Elle l'a trouvé bien conçu & a donné ses ordres pour le faire exécuter. On instruira tout-à-la-fois les jeunes-gens & les enfans d'une maniere proportionnée à leur âge respectif. Tout ce que Sa Majesté prétend, quand ces Eleves seront en état de se décider & de travailler utilement, c'est qu'il leur soit parfaitement libre d'embrasser la profession de Matelots, ou tel autre état qui sera plus de leur goût & auquel ils conviendront mieux.

Dans un Bureau que le Gouvernement vient d'établir à l'Hôtel des Monnoies, on échange contre de nouvelles especes les anciennes qu'il n'est pas permis de faire circuler dans le commerce. C'est ici une perte pour les Habitans, mais elle n'excite pas les murmures parce qu'il n'est personne qui ne voye l'utilité ou plutôt la nécessité de cette opération. Le Bureau s'ouvre deux fois par semaine; on ne reçoit en monnoie courante que la valeur intrinseque des anciennes monnoies. Le concours de nos Habitans a été plus considérable qu'on ne s'y étoit d'abord attendu; le zele de l'intérêt public l'a emporté dans le cœur de nos bons Sujets sur l'amour de leur intérêt particulier. Nous éprouvons que quand on fait de bonnes loix, & qu'on en montre l'utilité, le Peuple, loin de s'y soustraire, en presse lui même l'exécution.

PRUSSE.

De Berlin, *le 28 Février.*

La juste estime que nous faisons ici des hommes nous engage, autant qu'il nous est possible, à attirer l'Etranger dans nos Etats. C'est par cette politique avantageuse que nous sommes venus à bout de peupler des cantons déserts & de convertir des friches en terres qui sont aujourd'hui d'un riche produit. Dans plusieurs contrées d'Allemagne on suit des maximes bien différentes des nôtres. Quoique pour la plûdart, ces Provinces aient été dévastées par de guerres longues & cruelles, elles semblent agir comme si elles étoient surchargées d'un excès de population. On arrache le Laboureur à la charrue, on parcourt les campagnes pour y enlever les jeunes gens dont plusieurs sont à peine sortis de l'enfance. L'objet qu'on se propose est de les faire passer dans des pays lointains d'où il est à craindre qu'ils ne retournent jamais dans leur patrie. Cette conjecture se présente si naturellement que les enfans suivent leurs peres & les femmes leurs maris, comme s'il s'agissoit de se fixer ailleurs pour toujours. Il n'est pas possible de se couper un bras sans éprouver des sentimens qui avertissent du moins qu'on se l'est coupé. Dans les Etats qu'on a dépeuplés, les campagnes sont désertes, l'Agriculture souffre & l'on voit les champs ou totalement négligés ou mal cultivés. On n'en sera pas étonnés quand on sçaura que des mains destinées par la nature à manier le fuseau, y conduisent la charrue & travaillent la terre. Dans la Basse-Hesse sur-tout & dans les cantons voisins, par le défaut d'hommes, les femmes labourent & sont chargées de tenir la place & de remplir toutes les pénibles fonctions des Cultivateurs. Les Etats de Wirtemberg, d'après ces exemples, s'opposent avec autant de fermeté que de sagesse à ce qu'on laisse à la disposition de l'Etranger, des hommes absolument nécessaires au pays. A peine consentent ils qu'on fournisse aux Anglois 600 Chasseurs.

HONGRIE.

De Presbourg, *le 21 Février.*

Les nouvelles de Turquie portent qu'il y

regne une maladie contagieuſe qui dans divers cantons a fait périr un aſſez grand nombre d'Habitans. On obſerve que le bas peuple Muſulman en eſt plus facilement atteint & que la contagion lui eſt beaucoup plus funeſte qu'aux autres perſonnes. La raiſon qu'on apporte de cette différence, eſt que les Turcs de bas étage ſont mal-propres & que de plus ils n'ont preſque pas de foi aux remedes & refuſent d'en prendre. Les Chrétiens ont ſuivi les conſeils que donne une prudence éclairée; Ils conſultent des Médecins expérimentés; ils s'en tiennent au régime qu'on leur preſcrit & pour la plûpart ils échappent au danger de la maladie. On ne décide pas encore ſi c'eſt la peſte, mais on craint beaucoup que cette épidémie, ſi elle n'en a pas les ſymptômes, n'en ait les effets. Elle s'étend avec rapidité; elle a pénétré dans la Macédoine & y fait de grands ravages.

Dans les appréhenſions où les Marchands des frontieres ſont d'une guerre entre la Porte & la Ruſſie, ils ſuſpendent toute opération de commerce qui pourroit nuire à leur fortune. Il paroît que leur principale vue ſeroit d'avoir la navigation libre. Le commerce de terre leur tient beaucoup moins à cœur que celui de mer; mais il y a fort apparence qu'on ne les conſultera pas pour choiſir les lieux qui ſeront le théâtre de la guerre.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le 23 Février.*

C'eſt ſur-tout les vertus naiſſantes qu'il faudroit encourager, animer, récompenſer; en allumant ainſi la plus noble émulation parmi les enfans, on n'auroit pas la douleur de voir ſi petit le nombre des Citoyens vertueux. De tendres nourriſſons élevés par des mains pures, & accoutumés de bonne heure à des traits de généroſité, de charité, de bienfaiſance, d'amitié, nous feroient admirer dans un âge plus mûr de hautes qualités & de grandes vertus. Formons l'homme dans l'enfant & nous aurons des hommes.

L'Impératrice-Reine ayant donné cent ducats aux jeunes Eleves de l'Ecole Normale, ces enfans ſe partagerent cette ſomme & prirent unanimement la réſolution d'envoyer chacun leur portion à leurs familles. S. M. I. & R. inſtruite de ce petit arrangement, en a témoigné la plus vive ſatisfaction. Elle a fait donner une fête brillante aux Eleves; Elle leur a envoyé toutes ſortes de rafraîchiſſemens; Elle a fait ſervir par ſes propres gens, dans un feſtin ſplendide, & les Eleves & leurs parens qui avoient tous été invités à cette fête.

DE DRESDE, *le 26 Février.*

On fait ici de grands préparatifs pour la Séance publique de l'Académie d'Architecture, de Peinture, de Sculpture & de Gravure qui doit ſe tenir le 5 du mois prochain. Les ouvrages des Eleves ſeront expoſés aux yeux du Public juſqu'au 22 du même mois. Cette Académie & celle des Beaux Arts de Leipſick ont produit des Artiſtes qui ſe ſont fait une réputation non par l'abus de leurs talens, mais par des productions qui n'ont jamais fixé l'admiration aux dépens des mœurs.

Il faut néceſſairement qu'il y ait dans tout le Nord de prodigieuſes quantités de grains puiſque, malgré la multitude des magaſins qu'on forme en Pologne, en Ruſſie, dans l'Autriche & ailleurs, le prix de la denrée ne hauſſe pas. Les Monopoleurs n'oſent pas faire des acaparrhemens, quoique les Propriétaires vendent à bon marché. Les années précédentes nous ont laiſſé beaucoup de ſuperflu, & cette année nous aurons encore vraiſemblablement la ſurabondance. Il s'agira de trouver des Conſommateurs, ce qui ſera difficile, parce que l'Europe devient toujours plus riche en denrées.

Après trois mois conſécutifs de gelée & de neige, la campagne qui commence à ſe découvrir, préſente un ſpectacle agréable à tout le monde, mais particuliérement au Cultivateur.

DE FRANCFORT (*ſur l'Oder*), *le 28 Février.*

Rien de plus connu en Allemagne que la maladie des bêtes à cornes & à laine qui ſe déclare par des tournoiemens de tête & dont le ſiege eſt dans le cerveau. Mais ce qu'on ignore c'eſt un remede contre cette

cruelle épizootie qui a réduit à la misere un si grand nombre de Propriétaires & de Fermiers. Les Sociétés d'Agriculture ont proposé des Prix sur cet objet important: les Mémoires envoyés n'ont pas répondu d'une maniere satisfaisante à la question. Un Seigneur de Silésie qui possede de grandes terres où il éleve de nombreux troupeaux, suit une méthode particuliere dont il tire avantage & que pour cette raison il vient de faire connoître au Public. M. de Schélia, c'est le nom de cet illustre Cultivateur, fait valoir lui-même ses riches possessions & suit depuis quinze ans les travaux de ses Laboureurs & de ses Bergers. La maladie dont nous parlons n'a pas épargné ses troupeaux; malgré toutes les précautions qu'il a pu imaginer, malgré tous les remedes qu'il a employés durant le cours de douze ans, il a vu périr un grand nombre de ses brebis & a fait des pertes considérables. Au commencement de la treizieme année, on lui envoya de Pologne un remede dont on lui vanta beaucoup les propriétés. Il en a fait usage avec tant de succès qu'il a cru devoir le publier. Il prie les Propriétaires qui l'adopteront de vouloir bien, à son exemple, faire insérer dans les Gazettes & les Journaux le résultat de leurs expériences. Plus on constatera la bonté du remede, plus on se hâtera de toutes parts de le donner au bétail. M. de Schélia assure que par sa méthode on guérit les bêtes malades & l'on préserve les autres de la maladie.

Voici les procédés qu'il faut suivre. Pour cent bêtes à laine on prend une metze de graine de lin séchée au four, qu'on broye jusqu'à ce qu'elle soit réduite en farine. On y joint un quart de metze de moutarde blanche bien pilée & autant de bois pourri de prunier, qu'il faut aussi réduire en poudre après l'avoir fait sécher. Quand on a bien mêlé ces ingrédiens, on y ajoute une metze de sel bouilli. Cela fait, on divise le tout en trois portions égales qu'on donne pendant trois jours consécutifs aux bêtes à laine avant qu'elles aillent aux pâturages. Elles mangent cette espece de pâte sans qu'on soit obligé de la leur faire prendre de force. Si l'on y joignoit un peu d'avoine, elles la mangeroient encore plus volontiers; l'avoine n'est pas nécessaire pour rendre le remede efficace. Depuis que M. de Schélia s'en tient à cette méthode, il a guéri toutes les bêtes à laine de ses troupeaux qui étoient attaquées du tournoiement; celles qui, sans être malades, ont pris ce remede, n'ont jamais eu la moindre atteinte de la maladie. Enfin depuis plus de deux ans, ce Seigneur n'a pas vu périr de l'épizootie en question une de ses brebis.

ITALIE.

De Milan, *le* 13 *Février*.

Ce n'est pas en multipliant les loix qu'on prend le meilleur moyen pour établir l'ordre, nous ne l'ignorons pas. Cependant depuis quelques années les Ordonnances se succédent rapidement les unes aux autres; mais comme ces Ordonnances sont relatives à divers objets, & qu'un nouveau réglement anéantit plusieurs réglemens anciens, nous réduisons les volumes de notre code au lieu de les multiplier ou de les grossir. Le Gouvernement a mis sur un meilleur pied plusieurs articles de l'Administration publique, il vient d'en réformer d'autres. Par une Ordonnance nouvellement publiée, il corrigera divers abus dont on se plaignoit & qui étoient également préjudiciables à l'Etat & aux Particuliers. Tel sera l'effet d'un autre réglement, qu'il en coûtera beaucoup moins qu'auparavant pour obtenir un bonne & prompte justice.

Dans plusieurs Etats d'Italie les bons Citoyens voyent avec peine qu'on y fait venir de l'Etranger divers articles qui ne devroient pas faire un objet de commerce & qui servent uniquement à satisfaire le caprice, la fantaisie, l'humeur des personnes du sexe. Par ces dépenses vraiment de luxe, puisqu'elles sont totalement déplacées, il sort chaque année de ces Etats de grandes sommes qu'il seroit difficile de plus mal employer & qu'on pourroit employer très utilement. Les soies baissent de prix; on voudroit que le goût se tournât vers les étoffes de soie; l'argent resteroit alors dans le pays, & au lieu de le perdre, comme nous faisons, en le versant à pleines mains dans d'autres contrées de l'Europe, nous pourrions donner alors plus d'activité à l'industrie & nous en servir en un mot pour devenir plus riches.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 8 *Mars.*

Un Membre du Parlement a proposé dans la Chambre des Communes un Bill pour continuer un Acte de la sixieme anneé du regne de Sa Majesté, qui permettoit l'importation de la soie écrue & des velours jusqu'à une époque marquée. Dans le même Bill, on fait de sages dispositions pour empêcher que les Ouvriers en soie ne fassent manquer le bon effet que l'Acte pourroit produire.

On écrit de Dumfries, en Ecosse, que l'importation du bled & des grains de toute espece n'y sera plus permise. L'exportation de ces denrées y sera considérable, vu l'abondance des dernieres récoltes. Deux de nos bâtimens y viennent de prendre une cargaison de farine pour nos Troupes d'Amérique. La défense d'importer semble parfaitement inutile; les Marchands ne sont pas tentés d'importer la denrée où elle abonde; ils n'y trouveroient pas leur intérêt : c'est de-là qu'ils la tirent pour la vendre dans les lieux où le besoin se fait sentir.

Les Habitans de la Nouvelle-Angleterre & beaucoup plus encore ceux de Connecticut sont dans une grande détresse à cause de la disette & du prix excessif des comestibles. Le commerce y est entiérement suspendu & à peine y fait-on quelque misérable trafic. Ceux d'entre les Particuliers qui ont de l'or, de l'argent, ou même des especes de cuivre, loin de s'en dessaisir, cherchent à les accumuler. Ils ne veulent pas les échanger contre les papiers du Congrès, attendu que ceux-ci ont toujours moins de crédit & qu'il seroit difficile de les faire escomptet en bonnes especes, à moins qu'on ne fasse des remises plus ou moins considérables. Les Colons qui ont du rum & d'autres articles de commerce ne les vendent pas de peur d'être payés en papiers; ils les échangent contre les vivres & les productions qui leur sont nécessaires. Par ce moyen, ils ne sont pas dans le cas de payer les amendes infligées par un Acte de la derniere Assemblée de Connecticut, contre les personnes qui refusent de prendre en payement les papiers auxquels le Congrès a donné cours.

FR.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

D'Orange, *le* 8 *Mars.*

Une maladie épidémique a pénétré dans nos cantons; c'est une espece de fievres intermittentes dont on ne connoît pas assez la nature pour appliquer aux malades des remedes efficaces. Le nombre des personnes qui en sont attaquées dans cette Ville ne doit pas nous effrayer en lui-même; mais quoiqu'il soit petit, nous avons sujet de craindre que la contagion ne fasse des progrès. Elle a commencé d'abord ses ravages à Villeneuve-lez-Avignon où l'air est aussi corrompu & infect, depuis quelques années, qu'il étoit autrefois pur & salubre. Le Rhône en détournant son cours & s'éloignant de cette petite Ville, a laissé près des murs de grandes quantités d'eaux croupissantes qui répandent des vapeurs malignes & détruisent la santé des infortunés Habitans. On connoit le remede, mais on se contente de l'indiquer, parce qu'il en coûteroit trop pour se le procurer. Le moyen, seul infaillible, seroit de faire reprendre au fleuve son ancien cours. Il n'auroit pas plutôt baigné les murs de la Ville, que l'infection se dissiperoit, & que l'air recouvreroit son ancienne salubrité. Non-seulement les maladies regnent habituellement à Villeneuve, mais elles gagnent aussi les environs, & de proche en proche la contagion s'étend. Au sujet de la nouvelle maladie, les Médecins du pays ont envoyé des Mémoires à la Commission Royale de Médecine de Paris & à la Faculté de Médecine de Montpellier pour les consulter.

Du Pays d'Aunis, *le* 9 *Mars.*

On se plaint dans ce pays ci, avec raison, du peu de zele que montrent certains Particuliers & pour le bien public & pour leur propre intérêt. M. l'Intendant de notre Généralité avoit rendu, le 6 Novembre dernier, une Ordonnance pleine de sagesse pour faire écheniller les arbres. Ce Réglement a été fidélement suivi par les uns & totalement négligé par les autres; seroit-ce le propre des bonnes loix de n'être qu'imparfaitement exécutées? Il se trouve tou-

jours dans la Société des gens qui se regardent, pour ainsi dire, au-dessus des loix & qui s'arrogent le droit de s'en exempter. On diroit, à voir leur conduite, que les Ordonnances ne les regardent pas & qu'elles ne sont portées que pour instruire & guider le bas peuple. Les richesses & la condition deviendroient-ils des titres pour ne pas se soumettre, & l'obligation d'obéir ne tomberoit-elle que sur les états médiocres & la pauvreté? Les Fermiers, les Jardiniers, tous les gens de la campagne ont mis la main à l'ouvrage dès que la derniere Ordonnance a été publiée. Une amende, quelque légere qu'elle soit, les effraye; pour n'être pas dans le cas de la payer, ils font souvent plus qu'ils ne sont obligés de faire. Dans plusieurs endroits, comme il étoit difficile de pénétrer dans les hayes trop épaisses, on est allé jusqu'à en couper une partie, & l'on a pris alors sans peine les bourses à chenilles qu'on auroit été forcé d'y laisser, si les hayes n'avoient pas été un peu élaguées. Les Paroisses où l'Ordonnance a été ainsi exécutée par les pauvres, ne craindroient pas les ravages des insectes si les riches Propriétaires avoient rempli la même obligation. On pense qu'il faudroit en venir à une seconde Ordonnance & condamner les Infracteurs de la premiere à payer une très-forte amende, si dans la quinzaine leurs jardins, leurs vergers, leurs vignes n'étoient pas entiérement dépouillés de toutes les bourses à chenilles.

Dans certaines années nous avons vu ces insectes, après avoir rongé nos arbres à fruit, se jetter sur nos vignes & nous enlever jusqu'à l'espérance d'une récolte. Il faudra donc que tous souffrent par la négligence de quelques uns. Les chenilles, dans les lieux où l'on n'a pas voulu les détruire se métamorphoseront, aux premieres chaleurs, en papillons qui déposeront leurs œufs dans les cantons où l'on avoit pris les précautions nécessaires pour s'en garantir; & ces cantons seront désolés comme les autres où l'on aura dédaigné de prendre les mêmes mesures. Parmi les chenilles, il s'en trouve qui pondent plusieurs fois dans l'année; les papillons qui paroissent au printems déposent leurs œufs de bonne heure; ceux-ci éclosent dans les chaleurs de l'été & dans un court espace de tems ces insectes se multiplient à l'infini. Ils font encore une ponte, quand les chaleurs commencent à se faire sentir moins vivement; les œufs éclos dans peu de tems, on voit en automne fourmiller les chenilles qui dévorent les dernieres pousses du printems, & qui, lorsque la saison est belle, se jettent sur les vergers & les potagers où ils font de grands dégâts. Les chenilles qui viennent tard, ne pouvant parvenir au point de se métamorphoser en chrysalides, se construisent un nid ou bourse qui leur sert d'abri dans le tems du froid; si l'hiver est doux, elles reparoissent au commencement du printems & attaquent les premiers bourgeons des arbres. L'été dernier a été sec & très-beau; voilà d'où vient que les bourses à chenilles se sont multipliées. Nous n'avons presque pas eu d'hiver; les chenilles n'ont souffert ni la pluie ni le froid; elles sont toutes vivantes & commencent à sortir de leur retraite. Si l'on ne se hâte de les détruire, elles nous feront payer cher l'incurie d'une partie de nos Habitans. Les grands chemins & les avenues des Villes, bordés d'ormeaux, présentent à nos yeux un nombre prodigieux de ces bourses à chenilles. Quelques jours de travail suffiroient pour nous délivrer de tout sujet de crainte à cet égard. Quant à ceux qui ont dédaigné d'exécuter l'Ordonnance, il semble qu'on devroit se faire un devoir de les dénoncer? Pourroit-on ne pas sévir contre des personnes qui manquent si essentiellement à la Société? Les riches n'en devroient être punis que plus sévérement, quand ils refusent de remplir leurs obligations, sur-tout si leur faute produit de mauvais effets qui se font sentir aux pauvres & aux malheureux.

Nos bons Citoyens se flattent toutefois que l'ouvrage ne restera pas imparfait. Les personnes en place nommeront vraisemblablement des Commissaires pour examiner les contraventions & les réparer. On peut ordonner aux Syndics des Paroisses de faire leur rapport, ou même les autoriser à faire écheniller aux dépens de ceux qui auront contrevenu à l'Ordonnance. C'est bien le moins de forcer tout Citoyen à concourir au bien général.

Rien de plus favorable à la végétation que le tems dont nous continuons de jouir. On se hâte de tailler la vigne; ceux qui ont fait cette opération au mois de Février, ont opéré peut-être encore plus sagement; leurs vignes commencent à pleurer, & si les beaux jours se soutiennent, elles ne tarderont pas à pous-

ſer des bourgeons. En général les bleds ſont très-beaux ; les mars, ſemés le mois dernier, ſortent de terre & paroiſſent bien fournis. De tous les côtés, la campagne nous offre une très-belle perſpective. On ſeme encore des avoines & des baillarges ; les Laboureurs commencent à préparer les guérets pour les ſemailles d'automne. La terre eſt meuble & facile à travailler. Elle ſe prête au ſoc & ſe caſſe bien. Depuis bien des années, les Propiétaires & les Fermiers n'avoient pas eu de ſi belles eſpérances : Dieu veuille qu'elles ne ſoient pas trompées. Quoique la vigne ait ruiné une foule de Propriétaires, on ne ſe laſſe pas de la cultiver ; on défriche, on plante par-tout ; ce ſont de grandes avances qu'on eſpere de recouvrer.

I I.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Livre nouveau.

Les Rues & les Environs de Paris, 2 vol. in-12. Le premier tome eſt diviſé en deux parties ; la premiere de ces parties contient principalement tout ce qui renferme pluſieurs habitations & qui ne déſigne aucun domicile en particulier. La ſeconde renferme généralement tout ce qui déſigne un édifice particulier. Le ſecond tome eſt la nomenclature des Villes, Bourgs, Villages, Hameaux, Abbayes, Chapelles, Couvents, Monaſteres, Châteaux, belles Maiſons, Fermes, Forêts & Moulins, qui ſont aux environs de Paris & juſqu'à la diſtance de 18 lieues de cette Capitale. Le tout par ordre alphabétique. A Paris, chez Ph. D. Langlois, Libraire, rue du Petit-Pont, près la rue S. Severin, au Saint-Eſprit couronné. 1777. Avec Approbation & Privilege du Roi. Prix, 5 l. les deux volumes brochés & 6 l. reliés.

I I.

Suite de la Réponſe à la Lettre écrite du Pays d'Aunis à un Negociant de Picardie &c.

La ſuite de votre Lettre prouve que vous êtes bien peu inſtruit de ce qui ſe paſſe dans le pays de conſommation ; il n'arrive peut-être pas un ſeul Courrier qui n'apporte des plaintes très fondées ſur la continence défectueuſe de nos futailles d'eau-de-vie, tandis que celles qui viennent d'Eſpagne & d'autres lieux laiſſent toujours un excès de meſures qui compenſe la qualité ſupérieure des eaux-de-vie de l'Aunis. Les Négocians de la Picardie, de Normandie, de la Flandre &c. éprouvent un double déſagrément ; ils ſont fraudés dans le veltage, & d'un autre côté il leur faut payer les droits d'Aides de la liqueur qui manque dans les pieces. Cependant à ne calculer que ſur une velte de *deficit*, les droits pour cette velte & le prix d'achat, payés mal-à-propos, font un objet de plus de 9 l. Mais que ſera-ce du malheureux à qui il tombe une de ces pieces où il manque des 3 & 4 veltes ?

Prenez-y garde, Monſieur, les raiſonnemens les plus forts ne ſçauroient anéantir des faits établis par l'expérience. Le faux veltage des pieces, joint aux mauvaiſes récoltes de cette Province, ont habitué les Conſommateurs aux eaux-de-vie étrangeres, & euſſiez-vous déſormais dix bonnes années conſécutives, leur produit en eau-de-vie s'accumulera dans vos celliers ſi l'on ne parvient pas à obtenir le dépotage ; les Etrangers baiſſeront le prix des leurs en proportion du cours de la Rochelle.

(*La ſuite à l'Ordinaire prochain*).

Fautes à corriger dans la Gazette, N°. 20. 1re. col., ligne 33e. Puiſque nous ſommes ſuſceptibles, *liſez* puiſque nous ne ſommes pas ſuſceptibles. N°. 21, p. 163, 1re. col., ligne 10e. Ne nous eſtimons pas plus, *liſez* n'eſtimons pas plus.

I I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 12 Mars 1777 au Samedi 15 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 21, 22, 23 à 24 livres ; le ſeigle, de 10 liv. 5 ſ., 10 l. 15 ſ. à 11 l. ; l'orge, de 9 l. 5 ſ., 9 l. 15 ſ. à 10 l. Le froment au Port de la Greve, de 20 liv. 10 ſ., 21, 23 à 23 l. 10 ſ. ; le ſeigle, de 10, 10 l. 10 ſ. à 10 l. 15 ſ. ; l'orge, de 8 l. 15 ſ., 9 à 9 l. 5 ſ. *le ſeptier.*

IV.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 12 Mars 1777 au Samedi 15 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18 l. 15 s., 19 à 20 l. 5 s.; *id.* à la Greve, de 19, 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 19 Mars 1777, de 60 à 61 liv.; *idem* nouveau, de 58 à 59; le cent de paille vieille, de 25 à 26 l.; *id.* nouvelle, de 23 à 24 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 54 à 55; *idem* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 25 à 26; *id.* nouvelle, de 24 à 25; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 46 à 47; *id.* nouveau, de 44 à 45; le cent de paille vieille, de 23 à 24 liv.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le foin à la Grêve, de 42 à 43 l.

V.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 19 Mars 1777.

Or de Portug. à	724	8	8	marc.
Du Mexique à	720			
Du Perou à	712			
Les guinées à	722			
Ducats à	98	10		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			
Or à 20 karats à	84			
L'argent à 11 d. 20 g. à	54			marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	2	6	
Piastres à	49	12	6	

VI.

Changes de Paris, *du 19 Mars 1777.*

Amsterdam	54	
Londres	31	¼
Hambourg	188	
Madrid	15	2
Cadix	15	0 6
Livourne	97	¼
Gênes	95	
Lyon *Rois*	au pair.	

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Mardi 4 Mars 1777.

Messieurs

Marsollier.... vres.	A.	
Cauchy..... ppltes.	C.	
Viageres	C.	
Tontine	C.	

Du Jeudi 6.

Nau..... ppltes.	J.	
Viageres	J.	
Tontine.....	J.	
De S. Janvier vres.	J.	
Viageres.....	J.	

Du Vendredi 7.

Boscheron... ppltes.	A.	
Viageres.....	A.	

Suite du Vendredi 7.

Messieurs

Patu..... Viageres.	F.	
Peinchein.... vres.	A.	
Perpétuelles..	A.	
Tontine.....	A.	

Du Samedi 8.

Caron..... vres.	C.	
Lenoir..... ppltes.	A.	
Viageres.....	A.	
Despeignes. Viag.	E.	
Perpétuelles..	E.	
Tontine....	Y.	Z.
.....		
.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1777.	*Lundi 17.*	*Mardi 18.*	*Mercredi 19.*
Comp. d. Ind.			
Actions . . .	1762 ½ 65 . .	1765 70 . . .	1770 . . . .
D°. 16es/25 . . .	. . . . .	1135	1135 . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	390	390	390 . . . .
Rescriptions . .	14 13 ¾ 13 ½ . .	13 ¾ 13 ½ . .	13 ½ ¾ . . .
Bil. des Fermes.	3 ¼	3 ¼ 3	3 . . . . .
Bil. de la Lot. R.	1208	1208 1207 . .	1206 5 4 3 . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24tt pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces, deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 30 Septembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 6 Septembre.*

LES épizooties qui ont parcouru dans ces derniers tems plusieurs cantons de ce Royaume ont fait naître une multitude de recettes, de secrets & d'amulettes pour guérir les bestiaux; mais le succès n'a pas répondu à la confiance que les Propriétaires des animaux malades ont bien voulu donner à tous ces spécifiques. Malgré cette armée de Charlatans qui se sont élevés de toutes parts pour combattre l'ennemi, il n'en a pas moins fait des progrès rapides. D'un autre côté l'art de traiter les chevaux est livré chez nous comme ailleurs à des hommes sans principes qui souvent rendent ces animaux victimes de leur routine meurtriere. Notre Gouvernement a enfin ouvert les yeux sur de pareils abus; il a cru que le seul moyen de les détruire étoit d'établir une Ecole Vétérinaire dans cette Capitale. Les bons effets que produisent ces sortes d'établissemens dans les pays où ils ont lieu, l'ont déterminé à prende ce parti.

Jamais le pavillon François ne s'étoit montré aussi souvent dans nos parages que depuis quelques années. On voit très-fréquemment des vaisseaux de cette Nation passer le Sund, pour aller porter son commerce dans les Mers du Nord. Ce qui fait esperer que la Cour de France ne tardera pas à établir un Consul à Elsingor. Déjà la Russie & l'Espagne lui en ont donné l'exemple.

La pêche du Groenland a été des plus fâcheuses cette année. Deux de nos vaisseaux en sont revenus sans avoir fait aucune capture. Les équipages de ces navires, pour se consoler sans doute, assurent que les Anglois & les Hollandois n'ont pas été plus heureux.

Au mois de Juillet dernier, un homme connu sous le nom de Jacques Lilia, est mort à Gothenbourg en Suede à l'âge de 104 ans. Il s'étoit marié deux fois. Sa premiere femme lui avoit donné vingt enfans qui n'ont pas poussé aussi loin leur carriere que leur pere. De tous ces enfans il n'en reste plus qu'un seul âgé de 60 ans, qui en a lui-même huit actuellement vivans.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 8 Septembre.*

Les corvées & les autres charges tributaires sous le poids desquelles gémissoient les Paysans des Domaines de la Couronne en Bohême, vont enfin être supprimées. L'Impératrice a fait publier un Ecrit qui en annonçant cette grace à ses vassaux, expose les moyens dont elle compte se servir & pour exécuter un projet si digne de son humanité, & pour substituer à l'ancienne servitude à laquelle ses Sujets de la campagne étoient assujettis, d'autres redevances plus utiles à l'Etat & beaucoup moins onéreuses

pour eux. On assure que le dessein de Sa Majesté est de changer en biens taillables toutes les terres de son Domaine en Bohême.

Le Commerce prend dans tous les Pays Héréditaires une activité qu'il n'avoit jamais eue. Il s'établit avec succès dans plusieurs cantons où il n'en existoit pas la moindre trace, & il se revivifie par-tout où il languissoit. Il ne peut manquer de trouver faveur & protection auprès d'un Prince qui connoit les vrais moyens capables de faire le bonheur des Peuples & la prospérité des Etats. L'Empereur a expédié des ordres pour acheter à Trieste, Place maritime de l'Istrie sur le Golfe de Venise, douze vaisseaux Marchands qui sont destinés à transporter des marchandises du Pays chez l'Etranger. Le projet d'etablir un commerce réglé avec la Turquie par le Danube, & qui n'avoit pris que foiblement d'abord, se représente aujourd'hui avec tous ses avantages ; notre Ministere vient de prendre des mesures pour lui assurer une réussite infaillible. Déjà deux vaisseaux sont partis pour se rendre, par cette voie, dans la Capitale de l'Empire Ottoman. Leur cargaison consiste dans les productions de la Hongrie & des autres Pays de la Domination Autrichienne. Le commerce de la Mer Noire qui a tant d'appas pour les Russes, n'en a pas moins pour nous, & nous nous en occupons sérieusement.

De Ratisbonne, *le 12 Septembre.*

On écrit de Vienne qu'il y existe un exemple de ce que peut l'envie de réussir & l'active industrie, & qui en même tems confond tant de paresseux qui pourvus de tous leurs membres ne veulent être capables de rien. Un jeune homme qu'on dit être de notre Ville & qui s'est établi dans la Capitale de l'Autriche, y peint parfaitement le portrait en se servant des orteils de ses pieds, parce que la nature lui a refusé des mains ; il est né sans bras. On avoit bien vu quelques Peintres tels que le célébre Jouvenet en France, se servir pour travailler, de leur main gauche après avoir perdu l'usage de leur main droite ; mais on n'en avoit encore connu aucun qui peignît avec les pieds. Ce phénomene fait l'admiration de l'Académie de Peinture de Vienne ; on ajoute même qu'elle s'est fait un honneur d'admettre ce jeune Artiste à ses Séances.

ITALIE.

De Florence, *le 7 Septembre.*

Il seroit à desirer que MM. les Curés des campagnes employassent le tems qui leur reste, après avoir labouré le champ du Seigneur, à s'occuper de l'art si intéressant de cultiver la terre. L'Agriculture est une profession dont l'exercice même ne les déshonoreroit pas aux yeux du Sage, puisqu'il a été commandé par le Maître de la Nature au premier Souverain & premier Pontife de l'Univers. Cependant comme il faut avoir quelque complaisance pour nos préjugés, nous n'exigerons pas que nos Pretres mettent eux-mêmes la main à la charue, mais au moins auroit-on quelque droit d'attendre d'eux qu'ils voulussent bien suivre les travaux champêtres de leurs Paroissiens & les aider à raisonner sur leurs opérations, qu'ils observassent avec soin leurs pratiques, leurs usages, leurs routines, pour leur en faire remarquer les abus, les inconvéniens, les désavantages ; qu'ils leur enseignassent ensuite la maniere dont ils devroient s'y prendre pour procéder plus avantageusement ; enfin qu'ils tâchassent d'établir, d'après les expériences que leur fourniroit la culture journaliere des Habitans de leur Paroisse, une bonne théorie locale. Voilà précisément ce qu'a fait un de leurs Confreres, M. Ferdinand Paoletti, Curé de Villamagna. Ce respectable Ecclésiastique vient de publier un Ouvrage qui doit être très-utile à ses Paroissiens, s'ils ont assez de docilité pour en profiter ; mais qui certainement lui méritera l'estime des honnêtes gens. Ce n'est point un Traité complet sur l'Agriculture qu'il a eu dessein de composer. Son unique but a été de donner à ses Paroissiens des instructions qui leur fussent appropriées & particulieres. En conséquence il leur conseille de préferer la culture de l'orge de Sibérie à celle de tout autre grain. Des épreuves réitérées l'ont convaincu que cette espece d'orge qu'on reconnoit à ses épis plats & à ses feuilles qui ressemblent un peu à celles du chiendent, réussit complettement dans les environs de Florence ; qu'il y mûrit promptement, qu'il y donne des

moissons abondantes, sans exiger beaucoup de semence. M. Paoletti voudroit aussi que ses Parossiens cultivassent l'iris de Florence, parce que la nature de leur sol y est très propre. Cette plante forme pour les Florentins une branche de commerce très-fructueuse. L'Auteur enseigne à ses Paroissiens la meilleure maniere de la cultiver, de dépouiller la racine de son écorce & de la lessiver. L'iris est une des plantes odoriférantes qui a toujours été le plus recherchée, soit à cause de la suavité de son parfum, soit à cause des vertus médicinales qu'on lui attribue. Les Anciens en faisoient un grand usage. Ils en mettoient infuser la racine dans de l'huile; on sçait que l'huile a la propriété de se charger de la partie odorante des substances aromatiques.

Il ne paroît pas cependant que du tems des Romains on cultivât beaucoup cette plante dans les environs de Florence. L'iris la plus renommée se tiroit, comme nous le voyons dans Théophraste & dans Pline, de l'Illirie; la seconde espece venoit de Macédoine & la troisieme d'Afrique. Dioscoride nous apprend que de son tems on coupoit les racines de l'iris par tranches & qu'ensuite on les enfiloit avec un fil pour les faire sécher à l'ombre.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 15 Septembre.*

Faire trois fois le tour de l'Angleterre, parcourir la France, l'Allemagne, la Flandres, la Hollande, uniquement pour visiter ces séjours ténébreux où regne le désespoir, où l'on n'entend que le bruit des fers, que les frémissemens du scélerat qui attend le supplice dû à ses crimes, & les gémissemens de l'innocence qui soupire après sa délivrance, voilà certainement une maniere de voyager inconnue jusqu'à nos jours. Il étoit réservé à M. Jean Howard de nous en donner le premier exemple. Cependant quel que soit la singularité de son projet, il n'en paroît pas moins respectable lorsqu'on en considere le motif. M. Howard ayant été Sherif dans sa Patrie, a eu occasion de remarquer combien est vicieuse l'administration de nos prisons; il résulte de ses observations à ce sujet qu'il n'y a peut-être pas de Nation en Europe où ces funestes demeures soient plus mal gouvernées que chez nous, qu'il n'en est peut être pas non-plus où l'humanité y soit plus outragée & le caractere de Citoyen plus flétri. C'est dans la vue d'engager notre Ministere à établir une réforme nécessaire dans cette partie de la Police que M. Howard a entrepris de visiter nos prisons & celles des Pays étrangers, de les examiner toutes par comparaison, pour voir celles qui étoient ou mieux ou moins bien régies. Il rend compte de ses observations dans un Ouvrage qui a pour titre: » Etat » des prisons en Angleterre & dans la Pro» vince de Galles, avec des remarques pré» liminaires & une notice de quelques pri» sons étrangeres ». Un grand abus qui a lieu ici comme dans presque tous les pays de l'Europe, est l'usage odieux de confondre avec les criminels les plus affreux & des prisonniers qui souvent ne sont enfermés que pour de légeres fautes, & l'homme infortuné que de fâcheux revers ont livré à la merci de ses Créanciers. Il est étonnant que le Commerce paroissant être si fort en honneur chez nous, il soit néanmoins ainsi dégradé dans la personne des Commerçans malheureux.

Reconnoître & mesurer avec certitude le sillage d'un navire qui vogue sur les flots, c'est un problême de Géométrie nautique sur lequel on a beaucoup travaillé & qui n'a encore été résolu qu'imparfaitement. On nous annonce qu'un Membre de l'Université de Dublin a imaginé des instrumens d'une costruction particuliere qu'il nomme *fluximetres* à cause de leur usage, au moyen desquels il prétend être en état de déterminer avec la plus grande précision les degrés de vitesse d'un vaisseau, en quelque tems & sous quelque climat que ce soit. Ce Particulier s'est remis pour la troisieme fois en mer, afin de mettre à une derniere epreuve ces instrumens; après quoi s'ils lui sont aussi fideles que les deux autres fois, il les soumettra à l'examen des Officiers de l'Amirauté.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De la Ferté-Bernard, *le 2 Juillet.*

Les Habitans d'un certain canton de l'Acadie, s'étoient engagés sous Louis XIV à

demeurer toujours neutres entre la France & l'Angleterre. Dans la derniere guerre, les Anglois voulurent les forcer de prendre les armes en leur faveur ; mais ils refuserent de violer leur ancienne convention. Les Anglois les traiterent en prisonniers de guerre & plusieurs furent envoyés en Angleterre. A la paix ils repasserent en France ; le Roi leur assigna une solde pour les faire subsister. Quelque tems après, le Gouvernement les envoya en Poitou pour y défricher les landes des environs de Chatellerault. On leur bâtit des habitations, on leur donna des bestiaux, des instrumens aratoires, en un mot, tout ce qui étoit nécessaire pour défricher & cultiver ces terreins incultes. C'est de l'état actuel de cette Colonie naissante qu'il s'agit dans la Lettre suivante.

Lettre à M. de Sutieres.

» Je desirois, Mr, depuis long-tems voir par moi-même les progrès que fait votre culture dans le Poitou, & particuliérement dans l'établissement des Acadiens dont j'avois entendu parler. Je viens d'y faire un voyage. Je me flattois d'avoir l'honneur de vous y saluer, & je n'ai appris qu'en y arrivant que vous étiez parti pour la Normandie, où vous dirigez l'Agriculture naissante dans les défrichemens de la forêt de Brix.

Je vous avouerai, M., que ce n'a pas été sans étonnement que j'ai vu les succès de vos nouveaux Cultivateurs dans les différens essais qu'ils ont faits tant en bled froment, méteil & avoine, qu'en chanvre, lin & autres productions utiles. Ces terreins incultes & inhabités, dont on eût dit auparavant que la nature s'étoit retirée, vont, moyennant vos principes & par vos soins, se changer en campagnes fertiles & se couvrir de Cultivateurs.

C'est ainsi que vous contribuez à l'augmentation des richesses & de la population de l'Etat en augmentant la somme de ses productions ; & l'on sera forcé d'en convenir, M., des principes de culture plus réfléchis, plus épurés, plus conformes à la marche de la nature que ceux auxquels le commun des Cultivateurs n'est que trop opiniâtrément attaché, sont seuls capables de produire ces heureux effets, que vainement on tentera d'obtenir par des méthodes contraires à celle que vous prescrivez.

Il ne faut pas, M., être Economisse, ni beaucoup versé dans les connoissances qu'exigent la culture des terres & leur stercoration, pour sentir toute l'utilité qui résulte du nouvel établissement : il fait le plus grand honneur à M. le Marquis des Cars de Pérusse qui en a conçu le projet ; & si le Gouvernement veut bien seconder son zele, il n'y a pas de doute que cette entreprise n'ait tous les succès qu'elle promet. Mais qui eût jamais pensé qu'on éprouveroit tant de difficultés de la part de gens qui s'imaginent être intéressés à la traverser ; qui auroit cru que l'aveuglement se seroit porté au point de cabaler contre les défrichemens, & contre la culture à cause des défrichemens ; que les privileges accordés aux Cultivateurs qui défrichent auroient excité leur mécontentement & les auroient portés à susciter des rixes & des disputes pour les en priver ? Je vous assure, M., que toutes ces choses m'ont étrangement surpris.

J'ai entendu les futiles objections que font ces gens-là contre vos principes ; je ne vous les répéterai pas, vous les connoissez sans doute : mais voici ce qu'ils publient sur la situation future des Colons de la nouvelle Acadie. » Que feront ces misérables, disent-» ils, quand le Gouvernement leur aura re-» tiré ses secours ? Ils se trouveront au mi-» lieu de campagnes encore incultes en par-» tie, n'ayant qu'une fort petite portion de » terre en valeur, manquant absolument de » prairies, n'ayant presque pas d'eau, avec » une insuffisante quantité de fourages pour » alimenter les bestiaux qu'on leur aura lais-» sés, dans des bâtimens peu solides & qui » s'écrouleront bientôt, dépourvus enfin de » toutes ces commodités qui sont si avanta-» geuses & si nécessaires au Cultivateur. Ils » ne pourront se procurer les fourages qu'on » leur fournit actuellement, leurs bestiaux » périront, leurs bâtimens tomberont en » ruine, & leurs facultés ne leur permet-» tront pas de les faire relever : une partie » de ces gens-là languissant dans la misere, » abandonnera des terres qu'ils regardent » déjà comme ingrates & très-mauvaises ; » l'autre laissera la charue de Brie & pren-» dra l'Araire du Poitou, qu'ils disent plus » commode & moins dispendieux ».

Voilà, M., des propos & des bruits qui pourroient bien préparer & amener ces fu-

nesses effets, si vous n'aviez des ressources qui sont inconnues à vos Antagonistes. Je ne doute pas que vous n'ayez prévu tous les inconvéniens qu'entraine cet établissement, par sa constitution & par la localité.

Comme je me propose de cultiver dans un pays qui peut, à quelque chose près, être comparé à celui dont il s'agit; que ce sera suivant votre méthode, je vous aurois la plus grande obligation si vous daigniez, M., me communiquer vos vues à cet égard, & les moyens que vous employez ordinairement pour remédier aux difficultés qu'éprouve le Cultivateur dans de semblables lieux. Je ne manquerois pas de les faire tourner à mon profit & à la perfection d'un Art dont l'utilité & la nécessité ne sont point assez senties.

Ma reconnoissance égaleroit le profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être &c.

Signé, VÉRITÉ fils ».

DU GRENOBLE, *le 16 Septembre.*

L'inoculation commence à triompher des contradictions qu'elle a éprouvées ici comme ailleurs, & cette pratique se répand généralement. Ceux même qui l'avoient combattue avec plus de chaleur, sont les premiers à y avoir recours. Peut-être même se familiarise-t-on déjà un peu trop avec cette pratique & n'apporte-t-on pas assez de précautions dans l'usage qu'on en fait.

M. le Procureur-Général informé qu'on inoculoit communément dans l'intérieur de cette Ville, a cru devoir présenter à la Chambre des Vacations une Requête contenant que, malgré l'utilité reconnue de cette méthode, il pensoit que de pareils traitemens faits dans le sein des Villes, n'étoient pas sans danger, qu'ils pouvoient nuire à la salubrité de l'air & par conséquent à la santé des Citoyens, & qu'ainsi cet objet lui paroissoit mériter l'attention du ministere public. En conséquence la Chambre, en attendant qu'il y soit pourvu par un réglement général, a rendu aujourd'hui un Arrêt provisoire qui défend à toutes personnes de faire inoculer leurs enfans ou autres parens, & à tous Médecins, Chirurgiens & Gens de l'Art d'inoculer qui que ce soit dans l'enceinte de la Ville.

D'AMIENS, *le 17 Septembre.*

Les Négocians de la Généralité d'Amiens ont fait, de tout tems, un commerce considérable d'eaux-de-vie. Le Roi voulant favoriser ce commerce leur a, par Arrêt de son Conseil du 30 Mai 1724, revêtu de Lettres-Patentes enregistrées le 6 Juillet suivant, accordé permission » de prendre crédit pendant deux mois sur leurs soumissions pour le payement des droits des eaux-de-vie qu'ils feront venir par mer par le » Port de Saint-Valery, avec injonction au » Fermier de leur accorder ce délai ». Ils avoient toujours joui paisiblement de cette grace, lorsqu'il plut au Receveur du Port d'entreprendre de les en priver. Le 5 Avril 1775, quatre pieces d'eaux-de-vie arriverent au Port pour le compte du sieur d'Argent; dans le moment qu'on se disposoit à les enlever pour les conduire dans les magasins de ce Négociant, le Receveur survient & déclare qu'il saisit les barriques d'eaux de-vie du sieur d'Argent *pour sûreté des droits dus* à raison de ces quatre pieces & de quatre autres qui lui étoient arrivées deux jours auparavant, & sans délai il les fait transporter avec éclat dans le magasin de l'Adjudicataire des Fermes.

Le sieur d'Argent informé de ce qui se passe, se presse d'envoyer au Bureau un sac d'argent pour y consigner par provision tout ce que le Receveur exigeroit. Le Receveur demande une somme de 593 liv. 16 sols, & aussi-tôt il est satisfait. Après ce payement il paroissoit naturel qu'on remît au sieur d'Argent les quatre pieces d'eaux-de-vie qui lui avoient été enlevées; cependant le sieur d'Argent éprouve un refus, il est obligé d'avoir recours à l'autorité de la Justice; il présente sa Requête en l'Election d'Amiens, & après y avoir articulé les faits relatifs à l'enlevement de ses eaux-de-vie, il en demande la restitution avec 10,000 l. de dommages & intérêts. Un premier Jugement contradictoire du 7 Avril condamne par provision le Receveur à rendre les quatre pieces d'eaux-de-vie. A la suite de ce Jugement est intervenu une Sentence de l'Election du 17 Février 1776, qui déclare le sieur d'Argent non-recevable en la demande qu'il avoit formée contre le Receveur, » afin du crédit forcé de deux mois » pour le payement des droits des eaux-de-

» vie qui arriveront en cette Ville à sa desti-
» nation ». Et sur le surplus des demandes respectives, elle prononce un hors de Cour, les dépens compensés.

Le sieur d'Argent en a sur le champ interjetté appel, en ce que 1°. il avoit été déclaré non recevable dans sa demande afin de crédit de deux mois; 2°. en ce que les Parties avoient été mises hors de Cour sur la demande en dommages & intérets, radiation d'injures, & affiche de la Sentence; 3°. en ce que les dépens avoient été compensés.

La Cour des Aides de Paris, faisant droit sur l'intervention des Négocians d'Amiens qui étoient intervenus au procès, & sur l'appel du sieur d'Argent, a, par son Arret du 5 Septembre dernier, déclaré l'enlevement des quatre barriques d'eau de-vie, nulle, injuste & déraisonnable; a condamné l'Adjudicataire des Fermes en trois cens livres de dommages & interets, pour avoir contrevenu à l'Arrêt du Conseil qui autorise les Négocians en gros à ne payer les droits pour les eaux-de-vie qu'ils font venir par le Port de Saint-Valery, que deux mois après leur arrivée, & a de plus ordonné que le présent Arrêt seroit imprimé & affiché jusqu'à concurrence de cent exemplaires, aux frais & aux dépens de la Partie du sieur d'Argent, & enfin a condamné ladite Partie en tous les dépens.

Cette affaire, qui n'est pas fort considérable en elle même, suffit cependant pour faire voir combien le plus petit obstacle peut nuire au Commerce & en arreter le mouvement. Le sieur d'Argent, pour donner une idée de l'étendue de son commerce, remarque dans un Mémoire qu'il a publié à l'occasion de son procès, que depuis le premier Octobre 1773 jusqu'à pareil jour 1774, il a fait venir & entrer dans son magasin 12 mille 793 veltes d'eaux-de-vie, dont les droits font un objet de plus de 62,000 liv. Puis il observe que l'éclat de la saisie faite sur lui a porté un si terribl coup à son crédit que depuis le mois d'Octobre 1774 à pareil jour 1775, il n'a reçu que 3474 veltes d'eaux de vie. La différence en *deficit* est par conséquent de 9319 veltes, qui, à raison 111 liv. la velte, font un objet de 102 mille 509 liv.

Voilà les effets de la démarche inconsidérée d'un Commis. Cet homme a tout-à-la fois nui au Commerce d'une Ville, altéré la fortune d'un Citoyen, compromis les intérets de ses Commettans qui ont moins profité du commerce du sieur d'Argent qu'à l'ordinaire; de plus il leur a attiré le désagrément de la perte d'un procès & les murmures du Peuple qui, naturellement indisposé contre ceux qui sont chargés de lever les impositions, a toujours l'injustice de rendre les Chefs responsables des écarts de leurs subalternes.

De Paris, *le 26 Septembre.*

Nous continuons à nous appercevoir & à jouir des heureux effets de la derniere Ordonnance rendue par Sa Majesté pour bannir la mendicité de cette Ville. Le Public n'est plus assailli dans les Eglises & dans les promenades par une foule de mendians importuns. Nous n'avons plus sous les yeux le triste spectacle de ces malheureux qui affreusement mutilés inspiroient plutôt l'horreur que la pitié. Enfin nous ne sommes plus indignés de voir ces troupes de fainéans de l'un & l'autre sexe qui, pleins de santé & de vigueur, cherchoient à surprendre la charité publique en se couvrant des livrées de la misere ou en feignant des infirmités qu'ils n'avoient pas. Pour enlever à ces derniers tout prétexte d'excuser leur oisiveté, le Roi, par le dernier article de la nouvelle Ordonnance, veut » que les pauvres valides soient
» reçus dans les atteliers de charité ou aux
» travaux que S. M. a établis dans les diffé-
» rentes Paroisses de cette Ville & Faux-
» bourgs, pour leur procurer leur entretien
» & leur subsistance ».

La police concernant les pauvres & les mendians est un objet qui a toujours mérité l'attention des Législateurs chez tous les Peuples. On pourroit, pour le prouver, citer ici un grand nombre d'exemples tirés de l'Histoire de toutes les Nations & de tous les âges; on se contentera de quelques uns qui ne déplairont peut-être pas à nos Lecteurs.

Nous lisons dans Herodote qu'il y avoit en Egypte des loix très-sévéres contre ceux qui vivoient dans l'oisiveté; un paresseux y étoit traité comme un criminel d'Etat. Ce même Historien remarque que Solon emprunta cette loi des Egyptiens & qu'il l'établit à Athenes, où elle s'observoit scrupuleusement. En général tous les Peuples de la

Grece avoient adopté les mêmes maximes. Ils regardoient les fainéans comme des parties mortes qu'il falloit se hâter de retrancher du corps de l'Etat. Platon les bannissoit de sa République. » Il n'y aura pas, dit-il, » dans notre Etat de mendians. S'il s'y trou» ve des gens qui veuillent suivre ce genre » de vie, & qui se mettent sur le pied de » demander l'aumône aux Citoyens, en es» sayant de toucher leur commisération par » des prieres, les Gouverneurs des Provin» ces les chasseront, afin de purger le pays » de cette espece d'animal nuisible. En ef» fet, ajoute-t-il ailleurs, il faut néces» sairement que dans une Ville où il y a » des mendians, il se rencontre aussi des » filous cachés, des coupeurs de bourse, » des sacrileges & des malfaiteurs de toute » espece ». Les anciens Romains étoient à cet égard dans les mêmes principes, ainsi qu'il seroit aisé de le montrer par plusieurs traits de leur histoire.

Les Anciens ne se contentoient pas de rendre des Ordonnances contre les vagabonds, les fainéans & les mendians; ils avoient l'attention de leur fournir les moyens de s'occuper & de les mettre dans la nécessité de travailler de gré ou de force. Par exemple, il y avoit à Alexandrie des Atteliers où l'on occupoit tous ceux qui manquoient d'ouvrage. Il n'est personne dans cette Ville, disoit l'Empereur Adrien, qui vive dans l'oisiveté. Les uns coulent du verre, les autres préparent le *papyrus*, d'autres travaillent à des ouvrages de lin; puis il ajoute une circonstance qui mérite d'être remarquée. » Les » gouteux, les aveugles & ceux même qui » sont privés de l'usage de leurs mains, y » trouvent de quoi s'occuper, malgré leur » état d'infirmité. *Podagrosi quod agant ha» bent; habent cæci quod faciant: ne chira» grici quidem apud eos otiosi vivunt* ».

Notre Administration n'a jamais négligé non-plus les moyens de détruire la mendicité, & l'on peut dire qu'il n'y a point de projet auquel elle soit revenue plus souvent. Si on rassembloit toutes les Ordonnances & Réglemens qui ont été faits, à commencer seulement au regne de Charles IX, pour faire cesser la mendicité & pour obliger les mendians valides à travailler, on en formeroit un recueil très-volumineux. Mais diverses circonstances ont toujours empêché que ces sages réglemens eussent une exécution parfaite & durable. Nous voyons qu'une des principales causes de leur cessation a communément été le défaut de fonds. Cependant n'y auroit-il pas moyen de s'assurer des ressources toujours subsistantes pour entretenir les pauvres infirmes dans les Hôpitaux, & pour soutenir des Atteliers publics où l'on feroit travailler les pauvres valides, sans charger l'Etat & sans fatiguer les Citoyens?

Cette multitude innombrable de pauvres qui vaguoient dans les rues & les places publiques, & que la derniere Ordonnance a fait disparoitre, ne vivoient que des libéralités des Citoyens. Il existe donc réellement entre les mains du Public un fonds capable de faire subsister ces malheureux par-tout où ils peuvent être. Il ne s'agiroit que de trouver les moyens (& ils ne sont point introuvables) de recueillir ce fonds; mais il seroit à desirer que ces moyens ne changeassent rien à la maniere dont il étoit perçu ci-devant, c'est-à dire qu'il faudroit que les Citoyens eussent la liberté de contribuer ou non, suivant leur bon plaisir; de ne donner que quand ils le jugeroient à propos, & aussi peu à la fois qu'il leur plairoit. En effet tel Particulier mal-aisé qui peut-être tiroit de sa bourse dix sous tous les ans pour les pauvres, sans s'appercevoir que cette somme l'incommodât, parce qu'il ne la donnoit qu'en distribuant de loin en loin quelques pieces de notre plus petite monnoie, se trouveroit gêné si on exigeoit de lui cette même somme en un seul paiement. Il n'est certainement personne qui ne se fit un plaisir de continuer comme auparavant ses libéralités, pour concourir au maintien d'un réglement & d'établissemens dont les avantages sont déjà si sensibles. D'ailleurs les personnes pieuses qui étoient dans l'usage de faire des distributions d'argent aux pauvres mendians seroient sûres que leur charité ne contribueroit plus à entretenir la paresse & tous les vices dont elle est la mere. Au reste nous hasardons ces idées sans aucune prétention & avec toute la réserve qui nous convient; nous n'avons pas la présomption de vouloir suggérer des vues à la sagesse de ceux qui nous gouvernent.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 20 Sept. 1777 au Mercredi 24 dudit, le froment s'est vendu à la Halle,

de 20, 21, 22, 23 à 24 l.; le seigle, de 9 l. 15 s., 10 à 10 l. 10 s.; l'orge, de 9 l. 15 s., 10 à 10 liv. 10 s. Le froment au Port de la Greve, de 20 l. 10 s., 21, 23 à 25 l.; le seigle, de 9 liv. 10 s., 10 l. à 10 l. 5 s.; l'orge, de 9 l. 10 s. à 10 l. 5 s. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 20 Sept. 1777 au Mercredi 24 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21 l. 5 s. à 22 l.; *idem* à la Greve, de 20 l. 5 s., 21 à 22 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 27 Sept. 1777, de 56 à 57 l.; *idem* nouveau, de 54 à 55; le cent de paille vieille, de 22 à 23 l.; *id.* nouvelle, de 20 à 21 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 46 à 47; *idem* nouveau, de 44 à 45; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 19 à 20; *id.* nouvelle, de 18 à 19; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 40 à 41; *idem* nouveau, de 39 à 40; le cent de paille vieille, de 19 à 20 l.; *id.* nouvelle, de 17 à 18 l.; le foin à la Grêve, de 35 à 36 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 24 Septembre 1777.

Or de Portug. à	725	8	8	marc.
Du Mexique à	716			marc.
Du Pérou à	708			marc.
Les guinées à	722			marc.
Ducats à	98	5		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à	83	10		once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	17	6	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52			marc.
Piastres à	49	7	6	marc.

CHANGES DE PARIS, *du 27 Septembre 1777.*

Amsterdam	54
Londres	31 11 16e.
Hambourg	188 ¼ *lettres.*
Madrid	15 2 à 2 6
Cadix	15 0 à 15 0 6
Livourne	95 ¾
Gênes	93 ¼ à ½
Lyon *Août*	1 ½ p. ⅝ p.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1777.

Du Jeudi 25 Sept. 1777. *Messieurs*		Du Vendredi 26. *Messieurs*	
Deschapelles.. vres.	F.	Lempereur.. pples.	C.
Perpétuelles..	F.	Viageres.....	C.
Decourmont. pples.	J.	Boscheron... pples.	C.
Viageres.....	J.	Viageres.....	B.
Alissant..... Viag.	C.	Peinchein.... vres.	A.
Tontine.....	C.	Perpétuelles.	A.
Nau..... pples.	H.	Patu..... Viag.	H.
Viageres....	H.	Rouillard.... pples.	C.
Tontine.....	H.	Viageres.....	A.
De S. Janvier vres.	C.	Creuzé..... pples.	A.
.....		Viageres.....	A.
.....		Tontine.....	A.
.....		Thevenin... pples.	C.
.....		Viageres....	F.
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Sept. 1777.	*Jeudi 25.*	*Vendredi 26.*	*Samedi 27.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	1880 75 80 . .	1887 ½ 90 87 ½.	1882 ½ 85 87½.
D°. 16es/25 . . .	. . . . .	. . . . .	1215 . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	408	. . . . .
Rescriptions . .	9 ½.	9 ¾ ½. . . .	9 ½ ¾ ½. . .
Bil. des Fermes.	1 ½.	1 ¾.	. . . . .
Lots de 48 l. .	842 36 31 30 28 26	832 36 32 30 28 27	827 26 25 24 23 (24 23)
Lots de 150 l. .	1756	1775 80 77 . .	1767 60 58. .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24ft pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 18 Octobre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le* 28 *Septembre.*

LA Marine de ce Royaume a été jusqu'à présent fort négligée, quoique cependant cet Etat soit par sa position à portée d'en avoir une très-florissante. Notre Ministere qui porte un œil vigilant sur toutes les parties de l'Administration, s'occupe maintenant d'une maniere particuliere de cet important objet. Dans le cours des deux dernieres années nous avions tiré de la Prusse des bois de construction pour une somme assez considérable; mais cette quantité ne suffisant pas pour l'exécution des nouveaux projets de l'Amirauté, on vient de faire un traité avec un Agent du Roi de Prusse, qui s'est engagé à fournir pendant douze années consécutives des bois de chêne & d'autres qualités, suffisamment pour construire tous les ans un vaisseau de guerre & une frégate. On va faire en diligence les réparations nécessaires aux navires qui peuvent encore tenir la mer.

En mémoire de l'heureuse révolution opérée le 19 Août dernier 1772, pour le bonheur de la Suede, le Roi ordonna que tous les ans, à pareille époque, on distribueroit aux pauvres de cette Capitale 3000 liespfunds de farine de seigle. Cette distribution s'est faite cette année à l'ordinaire par M. le Baron Charles Sparre, Gouverneur de la Ville, & le Peuple a reçu cette gratification avec les démonstrations de la plus tendre reconnoissance pour un Monarque chéri.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le* 28 *Septembre.*

Le Commerce se porte naturellement vers les lieux où il trouve plus de pente & où il rencontre le moins d'obstacles. Convaincu de ce principe, notre Ministere prend des mesures tout opposées à celles qu'une autre Puissance voisine, très-fiscale, paroît avoir adoptées. Pour faire prendre la route des Etats Autrichiens à une partie de l'importation nécessaire à la Pologne, notre Cour a baissé nouvellement de deux pour cent les droits de *transit* que toutes les marchandises destinées pour cette République, seroient obligées de payer en Bohême; desorte que ces droits ne sont plus que le tiers de ce qu'ils étoient, il y a deux ans; cette opération nous a été déjà très-avantageuse, & la Pologne elle-même en ressent les salutaires effets.

Les vendanges donnent les plus grandes espérances La Hongrie sur-tout fera en vin la plus belle récolte qu'on ait vue depuis un grand nombre d'années; on nous a envoyé de ce pays des grappes de raisin qui, par leur beauté & leur grosseur, l'auroient disputé à celles que les Espions de Moyse apporterent du Pays de Chanaan. Le vin de

l'année derniere se donne presque pour rien; il ne se vend que trois kreutzers le pot. Aussi le Peuple boit il copieusement; ce qui scandalise un peu nos sages modernes. Les anciens au contraire, ceux qui tiennent encore aux vieilles mœurs, aux vieux usages, & peut-être à une vieille habitude, s'en réjouissent. Ils craignent, disent-ils, que cette sobriété de mode qu'on affiche aujourd'hui avec tant d'ostentation, ne s'établisse au détriment de cette franchise Allemande qui a toujours fait l'attribut caractéristique de notre Nation; & pour s'autoriser, ils ne cessent de répéter cet axiome du Philosophe Genevois, que les *fourbes sont toujours sobres*.

ALLEMAGNE.

De Berlin, *le 1 Octobre.*

M. le Conseiller Willebrand va publier à Hambourg, en Langue Françoise, une *nouvelle Histoire de la Hanse Teutonique*. Cet Ouvrage est trop intéressant pour le Commerce pour que nous ne nous fassions pas un devoir de l'annoncer ici. Nous nous flattons que nos Lecteurs nous sçauront gré de leur donner une idée de cette entreprise littéraire, d'après le *Prospectus* de l'Auteur dont on aura soin de conserver les expressions en l'abrégeant.

L'histoire des Villes anséatiques est un monument précieux; c'est l'histoire du commerce, du génie, des mœurs & de l'héroïsme de plusieurs siecles intéressans. Etroitement liée à celle de la plûpart des états, elle lui prête du jour, & remontant à la source d'une foule d'ordonnances, de concessions & de franchises qui concernent le commerce & la navigation, elle rend raison d'une partie des droits maritimes qui subsistent encore, & de certains privileges confirmés par quelques Souverains actuels.

La Hanse Teutonique, cette Association célébre qui ne se proposoit d'abord que d'assurer son commerce, qui parvint ensuite à l'étendre, & qui fit bientôt celui de toute l'Europe; la Hanse Teutonique qui a jetté les fondemens du commerce actuel, & dont les réglemens, dictés par la sagesse, servent encore peut être à présent de modeles dans les cabinets, est un objet trop remarquable pour ne pas mériter d'être consigné dans l'histoire & pour n'avoir pas du moins les mêmes droits que les exploits d'Alexandre & les guerres de Carthage.

Dès le 13e. siecle, Lubec, Hambourg, Breme étoient des Villes considérables qui tenoient le premier rang parmi celles d'Allemagne: renommées par des actions héroïques, & riches par leur commerce, elles furent en état de se liguer contre les brigands & les pirates qui ne cessoient de les harceler. Cette confédération, dont toutes les traces ne sont pas encore effacées, contribua beaucoup à leur accroissement.

A ces trois Villes se joignirent dans la suite plusieurs autres, qui demanderent à être aggrégées à cette Association: on en compte quatre-vingt-deux.

Toutes ces Villes, dont la ligue avoit principalement pour objet ce qui pouvoit favoriser le commerce par mer & par terre ne tarderent pas à se rendre formidables. La confédération devint si puissante que les Princes même d'Allemagne, d'Angleterre & du Nord rechercherent son amitié & briguerent son alliance.

Pour se former une idée du point d'élévation & d'autorité auquel ces Villes étoient parvenues, il suffit de sçavoir que suivant le rapport de Holberg, Historien Danois, elles équiperent une flotte de 260 vaisseaux garnis de 12,000 hommes de guerre. On peut ajouter que la Hanse Teutonique s'employa avec ardeur à reconcilier le Roi Eric avec ses Sujets Suédois, à délivrer Albert, Roi de Suede, qui étoit Prisonnier en Danemarck; à remettre entre les mains de son époux Christine, Reine de Danemarck que les Suédois avoient retenue; à porter Gustave I. sur le Trône de Suede, à lui fournir des sommes considérables, & à secourir le Roi Frédéric I. contre son ennemi Christian &c.

Faut-il s'étonner, après cela, si les Villes anséatiques ont été honorées autrefois des distinctions les plus flatteuses, & si, à bien des égards, elles ont joui dans le monde politique de la considération dont jouissent aujourd'hui les Etats-Généraux des Provinces-Unies & des Cantons Suisses. Il y a eu des époques où les Souverains ont contracté avec ces Villes les alliances les plus solemnelles.

Les plus grands avantages que la Hanse Teutonique retira de l'amitié des Souverains, consisterent à établir des Comptoirs généraux à Londres, à Anvers, à Bergue,

à Nowogorod, au moyen desquels elle faisoit passer ses productions manufacturées & ses ouvrages d'Industrie par la Russie jusqu'à la Chine, & les distribuoit d'un autre côté à la Norwege, à la Suede, à l'Angleterre, à la France & à l'Espagne.

La concorde & la paix, les principes d'une saine morale, l'amour de la justice furent pendant long-tems les liens de l'union anséatique. Magnus, Roi de Norwege, offrit envain des avantages à la Ville de Lubeck en 1332; elle les rejetta uniquement parce que ses fideles Alliés ne devoient pas les partager. Brunswich, Cologne, Embden, Lubeck & Stade ressentirent au contraire les effets de la justice de la Hanse, par la punition éclatante qu'elle infligea à la premiere de ces Villes, & par l'exclusion qu'elle donna aux autres, pour quelques fautes dont les Bourgeois s'étoient rendus coupables: les Amiraux eux-mêmes, fussent-ils Bourguemestres de Lubeck, payoient de leurs têtes les démarches inconsidérées qu'ils faisoient.

Je crois, continue M. le Conseiller Willebrand, en avoir assez dit pour exciter une juste curiosité, & je me propose de la satisfaire par une histoire détaillée de la Hanse Teutonique. On y trouvera les commencemens, les progrès & la décadence de cette Association remarquable.

M. Willebrand publia en 1748 un Ouvrage Allemand qui fut imprimé à Lubeck sous le titre d'*Histoire chronologique de la Hanse*, & personne avant lui n'en avoit donné une histoire suivie.

Ce Livre qui a été accueilli & dont l'édition est épuisée depuis long-tems, servira de fondement à la nouvelle histoire qu'on propose au Public. Elle renfermera plusieurs articles nouveaux & remarquables.

» J'ai dessein, ajoute M. Willebrand, de » publier cet Ouvrage en François, afin » qu'une histoire si intéressante devienne un » monument pour d'autres Peuples que pour » les Allemands. Je ferai les frais de l'im» pression; mais pour être assuré du débit, » je propose aux Amis des Lettres la sous» cription d'un ducat de Hollande par exem» plaire. Je demande l'avance de cette som» me sous la garantie de celui qui présen» tera ce *Prospectus*. L'Ouvrage est tout prêt » à être mis sous presse ».

M. le Conseiller-Privé Formey reçoit les souscriptions à Berlin.

PORTUGAL.

De Lisbonne, *le 28 Septembre.*

La reine a rendu un Decret qui établit une réforme utile dans certaines parties de l'Administration dont étoit chargée la Junte du Commerce, & qui diminue le nombre des Employés de cette espece de Tribunal. Elle en a détaché en même tems l'inspection des Manufactures de ce Royaume & surtout de celles de la soierie, pour la confier à Don *Duart de Souza*. On espere que ce nouvel arrangement va redonner de la vigueur à nos Fabriques qui se trouvent actuellement dans un état de dépérissement qui n'auroit pas manqué de les conduire bientôt à une extinction presque totale.

PAYS-BAS.

De Bruxelles, *le 2 Octobre.*

La sur-abondance des grains que nous avons recueillis cette année, a déterminé le Conseil des Domaines & des Finances à permettre, par une Ordonnance du 6 Septembre dernier, l'exportation du froment, du seigle & du méteil par les Départemens de Turnhout, d'Anvers, de Saint-Nicolas, de Gand, de Bruges, de Nieuport, d'Ypres, de Courtray, de Tournay, de Mons & de Chimay, mais avec cette restriction toutefois que la sortie de ces grains n'aura lieu que par terre. Cette clause est une espece de digue dont la prudence du Conseil a cru devoir se servir pour ralentir le trop fort écoulement qui auroit pu se faire de cette denrée, au grand préjudice des Habitans du pays. Les Départemens de Charleroi, de Namur & de Tirlemont continueront cependant de jouir du privilege qu'ils avoient obtenu précédemment de faire cette même exportation par eau.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

Du Pays d'Aunis, *le 3 Octobre.*

Nous sommes à la veille de commencer nos vendanges qui, sans être absolument

mauvaises, ne répondront pas aux espérances dont nous nous étions flattés. En général, elles ne seront que médiocres; quelques cantons cependant ont été plus favorisés, & il en est où la récolte sera très-abondante. Les chaleurs & le tems sec qui ont duré constamment pendant les deux mois précédens, ont donné une excellente préparation au verjus, & les pluies douces qui sont survenues depuis quelques jours acheveront de mûrir parfaitement le raisin. Notre vin aura de la qualité; il rendra beaucoup à la chaudiere, & on en tirera plus d'eau-de-vie que ne le disent certaines gens qui prétendent qu'il ne s'en fera pas du tout.

Ces bruits qu'on se plaît à répandre sur la prétendue disette d'eau-de-vie dont on dit que nous sommes menacés, paroissent dictés par des vues d'intérêt particulieres. On assure qu'une Compagnie sollicite un privilege pour faire des eaux-de vie de genievre, avec la pleine liberté de vendre cette liqueur dans tout le Royaume. Il est certain que si cet établissement avoit lieu, le pays seroit ruiné. Il faudroit arracher nos vignes; & que mettre à la place sur un sol qui n'est propre qu'à ce seul genre de production? *Non fert omnia tellus*. C'est une vérité aussi ancienne que l'Agriculture, & qui est constatée par une expérience qu'aucune théorie ne contrebalancera jamais. Quoiqu'il en soit, cette nouvelle nous cause de vives inquiétudes, & tous les Corps de la Province se préparent à envoyer des mémoires où ils feront sentir le tort que nous causeroit la distillation du genievre.

DE FONTENAY-LE-COMTE (*en Poitou*), *le 4 Octobre.*

Extrait d'une Lettre au Rédacteur. » Je crois, M., que vous ne pouvez pas vous dispenser plus que tout autre Journaliste, d'insérer dans vos Feuilles qui sont consacrées au bien de l'humanité un fait qui vient de se passer dans un endroit situé à peu de distance de cette Ville & auquel on ne peut trop donner de publicité.

M. Giraud de la Chauvenniere, Chirurgien Accoucheur à Fontenay-le-Comte, fut appellé le 31 Juillet dernier au village de Pillot qui est à trois quarts de lieue d'ici, pour un accouchement très-laborieux. L'enfant sortit avec beaucoup de peine & portant les signes de la mort les plus marqués. Déjà les Assistans se disposoient à l'aller mettre en terre, & l'Accoucheur lui-même ne croyoit pas qu'il y eût rien de mieux à faire. Cependant une sorte de pressentiment ou plutôt cette espece d'inquiétude secrete qui agite toujours les ames bienfaisantes & les engage souvent à faire, même contre toute apparence de réussite, des tentatives pour remédier à des événemens fâcheux, détermina M. Giraud à tenter cette expérience à tout hasard. Il prit l'enfant, appliqua sa bouche contre la sienne, & lui inspira de l'air chaud dans la poitrine; en même tems il irrita par divers moyens la membrane pituitaire pour exciter une secousse dans le poumon, le décider, par cet ébranlement, à se déployer & à livrer passage à l'air & au sang; ce qui pouvoit mettre la circulation en jeu, dans le cas où l'enfant n'auroit pas été mort, & en effet il ne l'étoit pas. Après un quart d'heure de cet exercice, on le vit avec autant d'étonnement que de joie, donner quelques légers signes de vie. Cette lueur d'espérance ranima le courage de l'Accoucheur, il redoubla ses soins, & au bout d'une heure il eut la satisfaction de les voir couronnés du succès le plus complet. M. Giraud souffloit de tems en tems & de loin au visage de l'enfant de l'eau-de-vie qu'il mettoit dans sa bouche. Les particules de cette liqueur se mêlant à l'air étoient portées, par ce véhicule, sur les bronches du petit moribond, & y excitoient un picotement salutaire qui ne contribua pas peu à son parfait rétablissement.

Ce fait joint à plusieurs autres de cette espece dont les Papiers publics nous ont instruits, doit servir de leçon à tous ceux qui assistent ou comme spectateurs ou comme ministres à des accouchemens, & les engager à ne pas souffrir qu'on se presse de mettre au tombeau des enfans qui paroissent morts au sortir du sein de la mere, sans avoir essayé, à l'exemple de M. Giraud, de les rappeller à la vie. L'opération de cet Accoucheur est très aisée, & il n'est personne qui ne puisse l'exécuter. On recommande sur tout aux Sages-Femmes des campagnes d'y faire une singuliere attention & d'en profiter dans les occasions ».

DU HAVRE, *le 9 Octobre.*

Un Fermier de nos environs a trouvé,

cette année ; le moyen de se procurer une récolte d'un tiers plus abondante que celle de ses voisins, & de garantir ses bleds de la niolle ou nielle qui est la maladie habituelle de nos moissons. Cette espece de phénomene a excité la curiosité de tous ses Confreres qui ont voulu sçavoir l'expédient auquel il avoit eu recours. Obligé de céder à leurs importunités, il leur a avoué qu'il n'avoit employé d'autre secret que de faire tremper dans de l'eau de mer son grain, avant de le semer. Tous nos Laboureurs voudroient à présent qu'il leur fût permis d'user du même procédé ; mais il existe des Ordonnances qui défendent d'aller puiser de l'eau dans la mer, de crainte qu'on ne l'emploie à faire du faux sel. N'y auroit-il donc pas moyen de lever cet obstacle en assujettissant tous les Cultivateurs à certaines formalités qu'on jugeroit convenables, pour prévenir l'abus que l'on craint ? Non-seulement ils sont disposés à s'y soumettre, mais encore ils ne demandent pas mieux, dit-on, que de dédommager le Fermier des frais extraordinaires que pourroit lui occasionner un surcroît de vigilance, & même d'une maniere qui lui seroit profitable. Après cela, ils s'imaginent qu'il ne peut plus y avoir de raison pour les priver d'un avantage que la nature semble elle-même leur offrir, & qui produiroit le plus grand bien au pays.

Du Grenoble, *le 4 Octobre.*

Tous nos Manufacturiers du Dauphiné & ceux de nos Négocians qui faisoient le commerce de bonne foi, ont lieu de se féliciter de l'Arrêt du Conseil du 31 Juillet dernier, qui défend toute espece d'entrepôt & de magasins au Pont-de-Beauvoisin. Les Habitans de cette Ville, se trouvant placés sur la frontiere, abusoient de cette circonstance pour faire entrer furtivement & au mépris des réglemens différentes especes de marchandises étrangeres qu'ils répandoient ensuite dans notre Province & dans les cantons circonvoisins. Cette fraude leur assuroit un avantage considérable sur les autres Négocians qui se trouvoient dans l'impossibilité de soutenir la concurrence de la vente. Sa Majesté voulant remédier à un abus aussi préjudiciable au Commerce général du Royaume & à l'intérêt de ses Fermes, a rendu ledit Arrêt ; & pour en assurer l'exécution, Elle a ordonné » que tout Voi-» turier qui enlevera des marchandises du » Pont-de-Beauvoisin, sera tenu d'être por-» teur de l'acquit des droits, ou d'expédi-» tions justificatives qu'ils ont été payés ; à » peine de confiscation des marchandises & » équipages, & de cinq cents livres d'a-» mende ».

De Bordeaux, *le 5 Octobre.*

Il existe dans cette Ville un nommé Jacques Martinet, Italien de Nation, qui a l'art d'imiter le marbre avec une vérité qui trompe l'œil le plus exercé. Cette composition est très-solide & on peut la travailler avec les mêmes outils qui servent à façonner le marbre le plus dur. On en fait des tables pour couvrir des commodes & des encoignures ; on en fabrique des manteaux de cheminées, des jambages, des cadres, des corniches, des moulures, des autels, des tabernacles, & même des carreaux pour les Eglises, les salles, les perrons ; & ces carreaux ne craignent pas plus le frottement des pieds que s'ils étoient véritablement de marbre.

Les eaux-de-vie qui se vendoient ici le 7 Août dernier 190 liv. les 32 veltes, sont montées le 14, à 200 liv. Le 16, elles étoient redescendues à 190 liv., puis elles sont remontées le 11 Septembre à 200 liv. où elles étoient encore le 2 du présent mois d'Octobre.

De Paris, *le 15 Octobre.*

» Le Roi informé que les Habitans des Villes & Principauté de Sedan & de Raucourt séduits par une fausse interprétation de ses Lettres-Patentes du mois de Décembre dernier, confirmatives de leurs privileges, se sont crus affranchis des droits de ses Fermes & autres qui se percevoient avant la publication de ces Lettres-Patentes ; & comme cette prétention est absolument contraire à ses intentions, Sa Majesté a jugé nécessaire d'ordonner par de nouvelles Lettres-Patentes du 19 Juillet dernier, que tous lesdits droits continueront d'être perçus comme par le passé, se réservant S. M. de s'expliquer d'une maniere claire & positive sur l'étendue & l'application de leurs

privileges, auſſi-tôt qu'ils ſeront rentrés dans l'ordre & l'obéiſſance qu'Elle a lieu d'attendre de leur fidélité ».

J'ai promis dans le dernier Ordinaire de donner un précis d'un très-vaſte Mémoire de M. Carpentier ſur un maſtic & un ciment de ſon invention. Je vais m'acquitter de ma promeſſe, quoique je ne ſois pas trop porté à annoncer tout ce qui me paroît ſe préſenter ſous un air de myſtere. Mais comme la perſonne de l'Auteur ſe préſente avec tout l'extérieur de la candeur, de la bonne foi, & que d'ailleurs il m'a montré une longue liſte de Curieux qui attendent avec impatience le moment où il voudra bien leur faire part de ſon ſecret, j'ai cru devoir, pour obliger tout le monde, dire en peu de mots à quel point en ſont les choſes ſur cet objet. D'abord je me diſpenſerai de rapporter ici la deſcription énigmatique que M. Carpentier nous fait de ſon maſtic & de ſon ciment. Quand je dirois, par exemple, que la compoſition du maſtic » conſiſte dans la » partie d'une matiere & dans celle d'une » autre, fondues à petit feu, très-différen- » tes & cependant très ſuſceptibles de leur » liaiſon requiſe & très connues » & autres choſes ſemblables, le Public n'en ſeroit guères plus inſtruit; il vaut autant lui rappeller ſuccinctement les avantages que la Société peut retirer de cette découverte. Le nouveau maſtic dont il s'agit ici ne peut avoir aucune union avec l'eau, ce qui le rend très propre à lier les jointures des tuyaux qui ſervent de conduits aux eaux. Mêlé avec des ingrédiens particuliers, il devient un très-bon mortier pour enduire les citernes, les glacis & autres ouvrages deſtinés à contenir de l'eau ou qui ſont expoſés à ſon frottement.

Il ne faut pas une grande quantité de ce maſtic & de ce ciment pour faire beaucoup d'ouvrage. Un ſeul homme peut ſuffire pour ce travail, & avec cinquante ſous de dépenſe, il eſt poſſible de cimenter & de maſtiquer une ſurface d'une aſſez grande étendue.

L'inſtant eſt donc arrivé où l'Auteur, qui ſe déſigne dans ſon Ecrit ſous le titre de *Dépoſitaire bénévole ſous confiance*, eſt diſpoſé à révéler ſon ſecret à qui voudra s'en accommoder, mais aux conditions toutefois ou qu'on le lui achetera 30,000 liv. ou qu'on lui prêtera cette ſomme; dans ce dernier cas, il accordera aux Prêteurs un intérêt raiſonnable & légitime dans ſon entrepriſe. Il offre, pour conſtater l'excellence de ſes deux compoſitions, d'ajouter de nouvelles expériences à celles qu'il a déjà faites en 1751 dans *un pays en France renommé*, & dont pluſieurs Journaux ont parlé. Il me ſuffit d'avoir annoncé au Public les prétentions de l'Auteur; c'eſt maintenant à ceux qui voudront y répondre à s'adreſſer à lui pour en ſçavoir davantage. Ni l'Auteur ni perſonne n'exigera de moi ſans doute que je charge cette Feuille de tous les petits détails relatifs à toutes les conventions pécuniaires qu'il prétend faire avec ſes Contractans.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Annonces de Livres.

Projet d'un Prix d'Agriculture. A Paris, chez Knapen, Libraire-Imprimeur au bas du Pont Saint Michel; & chez Ruault, Libraire rue de la Harpe. 1777. Broch. in-12 de 45 pag. avec figures.

Le grand chef-d'œuvre de l'Agriculture ſeroit de faire produire toujours & ſans relâche du bled à une même terre. En effet il en réſulteroit un profit conſidérable pour le Cultivateur. L'Auteur de cette Brochure fait voir par le calcul qu'une Ferme qui, dans l'état actuel des choſes, ſeroit louée 5500 liv. pourroit être portée par la nouvelle culture qu'il propoſe à 15,300 livres. Mais eſt-il poſſible qu'un même champ ſoit capable de toujours produire du froment, ſans ſe détériorer & ſans s'épuiſer? L'Auteur ne balance pas à répondre que rien n'eſt moins impoſſible, & il ſe fonde ſur l'opinion où il eſt que la terre ne fournit pas un atome de ſa ſubſtance pour nourrir ou faire croître les plantes. » Il ne la regarde que » comme la matrice où s'opere le jeu des » élémens qui ſe raſſemblent autour du ger- » me & qui ſont mis en activité par la vertu » productive & nutritive que renferme la » nature ». Il ne s'agit donc que de diſpoſer la terre de maniere qu'elle puiſſe faciliter ce jeu des élémens; c'eſt ce qui peut &

doit s'opérer par le moyen d'une charrue d'une ſtructure particuliere qu'il eſt queſtion de trouver. La découverte de cet inſtrument aratoire eſt le vrai problême qu'il faudroit réſoudre pour remporter le prix dont on donne ici le projet. Il eſt néceſſaire d'obſerver que cette charrue (ou tout autre inſtrument qu'on voudra imaginer) pour qu'elle puiſſe produire l'effet qu'on en attend & remplir toutes les conditions du Programme, doit ne pas coûter plus de frais à mettre en œuvre & ne pas employer plus de tems que n'en demandent deux labours à la charrue ordinaire ; enfin il faut qu'elle puiſſe donner à la terre la même culture qu'on pourroit lui donner à la béche, c'eſt-à-dire l'entamer à une profondeur au moins de dix pouces, & en renverſer les tranches de maniere qu'elles ſoient miſes *ſens deſſus-deſſous*. Des gravures qui repréſentent un terrein remué comme il doit l'être, par la charrue demandée, rend tout cela très-ſenſible. Je ſuis fâché de ne pouvoir m'étendre davantage ſur cette Brochure qui eſt l'ouvrage d'un excellent Patriote & d'un Amateur qui paroît poſſéder ſupérieurement toutes les parties de la *Science Agricole*.

Clarke's true Theory and Pratice of Huſbandry deduced from philoſophical rechearches and experience &c. Véritables Théorie & Pratique d'Agriculture, fondées ſur des recherches philoſophiques & ſur l'expérience, par M. Clarke, un volume in-4°. Prix 10 shellings ou 12 liv. de France. A Londres, chez Robinſon, dans la rue du *Pater-noſter*.

Cet Ouvrage intéreſſant eſt diviſé en ttois ſections ou parties. La premiere renferme des recherches pratiques & philoſophiques ſur les objets les plus importans de l'Agriculture. Elles ſont accompagnées d'une méthode très-exacte pour évaluer les terres, & d'un plan d'inſtruction pour élever les jeunes gens qu'on deſtine à la profeſſion de Cultivateur. La ſeconde partie comprend des élémens de Méchanique, ornés de planches ſi bien gravées qu'elles ſuffiſent ſeules pour diriger les Fermiers dans la confection & dans la réparation des divers inſtrumens d'Agriculture. La troiſieme partie renferme une explication détaillée de pluſieurs figures tracées ſur cinq planches demi-in-folio, leſquelles repréſentent pluſieurs objets relatifs aux matieres traitées dans l'Ouvrage, tels que diverſes plantes avec leſquelles on forme des prairies artificielles, des charrues pour les différens terreins, des herſes &c. & ſur-tout ceux de ces inſtrumens de labourage qui ont mérité à leurs Inventeurs le prix de la Société établie à Londres pour l'encouragement des Arts, de l'Agriculture & des Manufactures.

I I.

A V I S.

Le Sr Trocheron, Opticien, Quai de l'Horloge du Palais, vis-à-vis le Méridien, à l'Enſeigne *du Teleſcope*, prévient le Public qu'on trouve chez lui, entre autres ouvrages de ſon Art, d'excellentes Lunettes achromatiques, depuis ſix pouces juſqu'à telle longueur qu'on deſirera ; plus divers inſtrumens d'Optique de ſon invention, tels que Téleſcopes & Microſcopes &c. Ces Microſcopes d'une nouvelle conſtruction & de la premiere force, ſont très-bons pour obſerver les objets opaques. Il fournit auſſi des Appareils d'Electricité, garnis de plateaux Anglois, des Pompes pneumatiques à étrier & à cramaillere ; il ſe charge de monter un Cabinet de Phyſique des inſtrumens néceſſaires pour faire toutes les expériences poſſibles. Il fabrique auſſi différentes Lunettes de ſpectales, à la Reine, achromatiques & ſimples, & en outre de bonnes Lunettes dites *Conſerves*, polies au papier, & aſſorties à tous les âges. Le ſieur Trochon fait des envois dans la Province, en gros & en détail, le tout à juſte prix.

I I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 8 Octobre 1777 au Samedi 11 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 19, 20, 21, 23 à 24 liv. ; le ſeigle, de 10 l. 5 ſ., 10 l. 15 ſ. à 11 l. ; l'orge, de 9 l. 5 ſ., 9 l. 15 ſ. à 10 l. Le froment au Port de la Greve, de 20, 21, 22 à 24 liv. ; le ſeigle, de 9 l. 10 ſ., 9 l. 15 ſ. à 10 l. ; l'orge, de 9 l., 9 l. 5 ſ. à 10 l. *le ſeptier*.

IV.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 8 Octobre 1777 au Samedi 11 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 l. 5 s. à 20 l.; *idem* à la Greve, de 19 l. 5 s., 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 15 Oct. 1777, de 56 à 57 liv.; *idem* nouveau, de 54 à 55; le cent de paille vieille, de 20 à 21 l.; *id.* nouvelle, de 18 à 19 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 41 à 42; *idem* nouveau, de 39 à 40; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 35 à 36; *idem* nouveau, de 33 à 34; le cent de paille vieille, de 17 à 18 l.; *id.* nouvelle, de 16 à 17 l.; le foin à la Grêve, de 30 à 31 l.

V.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 15 Octobre 1777.

Or de Portug. à	725	8	6	marc.
Du Mexique à	720			marc.
Du Pérou à	712	2		marc.
Les guinées à	722			marc.
Ducats à	98	1		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à	84			once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	54	3		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	1		marc.
Piastres à	49	11		marc.

VI.

Changes de Paris, *du 15 Octobre 1777.*

Amsterdam	54 7 8e.
Londres	31 11 16e.
Hambourg	188 ½ à ¾
Madrid	15 3
Cadix	15 1 6
Livourne	96 à 96 ¼
Gênes	94
Lyon *Août*	7 8e. p. 8 p.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1777.

Du Lundi 13 Oct. 1777			Du Mardi 14.		
Messieurs			*Messieurs*		
Thevenin... pplles.		C.	Cauchy ..... pplles.		C.
Viageres.....		D.	Viageres		E.
Masson ..... pplles.		A.	Tontine		E.
Viageres		A.	Marsollier.... vres.		C.
Delamotte.. pplles.		A.	Defays..... pplles.		C.
Viageres.....		A.	Viageres.....		C.
Creuzé..... pplles.		A.	Desplaces... pplles.		C.
Viageres.....		A.	Viageres		C.
Tontine.....		A.	Tontine		E.
Certain..... pplles.		A.	Vieillard.... pplles.		J.
Viageres.....		A.	Viageres		J.
Tontine.....		B.	Tontine		J.
.....			.....		
.....			.....		
.....			.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1777.	Lundi 15.	Mardi 16.	Mercredi 17
Comp. d. Ind.			
Actions	1920 22 ½	1922 ½	1925 27 ½ 30
D°. 16es/25			
D°. 8es.		255.	
D°. 25es.			
Emprunt Oct.			
Rescriptions	8 ¾	8 ¾ ½ ¾	8 ¾ ½
Bil. des Fermes.		1	
Lots de 48 l.	808 5 3 10	810 15 12 10 8	810 12
Lots de 150 l.	1750 55	1755 60	

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24 ft pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 11 Novembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 15 Octobre.*

LE jour que le Roi de Suede honora l'Académie Impériale des Sciences de cette Ville, M. le Professeur Pallas, l'un des plus illustres Membres de cette Compagnie, lut un Mémoire intitulé : *Observations sur la formation des montagnes & sur les changemens arrivés au Globe particuliérement à l'égard de l'Empire Russe.*

Quoique, suivant l'institution de cette Gazette, nous devions nous occuper beaucoup plus, si on peut s'exprimer ainsi, de la parure de ce grand Corps sur lequel nous vivons, que du soin d'examiner sa structure, son organisation, & d'en connoître en quelque sorte l'anatomie, nous croyons cependant qu'on ne trouvera pas déplacé ici le précis que nous allons donner du Discours de l'Académicien de Pétersbourg, d'après un article qui nous a été adressé par un de nos Correspondans en Allemagne. D'ailleurs les observations de M. Pallas sur le cours des montagnes, pourra peut-être ou suggerer des vues sur les moyens d'ouvrir au Commerce des routes faciles pour passer d'un pays dans un autre, ou faire voir l'impossibilité de pénétrer dans certaines régions par des voies dont la recherche a déjà coûté beaucoup de dépense & de travaux. Il faut convenir que le Mémoire de ce Sçavant, considéré sous ce dernier rapport, mérite l'attention de nos Lecteurs.

» Plusieurs Sçavans, tant en Suede qu'en Allemagne & dans d'autres pays de l'Europe, ont établi sur l'origine & la structure des montagnes des hypotheses beaucoup plus ingénieuses que solides. Les découvertes que M. Pallas a eu occasion de faire en voyageant dans cette grande partie de l'Asie qui appartient à l'Empire Russe & surtout en suivant deux chaînes de montagnes qu'on peut mettre au nombre des plus considérables de notre Globe, l'ont mis en état de porter sur ces parties élevées du Globe, des jugemens beaucoup plus conséquents & plus conformes aux loix de la nature, que tous les raisonnemens qu'on a hasardés depuis tant d'années sur cette importante matiere.

» En réunissant les découvertes qu'on a faites sur les montagnes de Suede, de Suisse, du Tyrol, de Bohême, sur l'Appennin, le Caucase, les montagnes de Siberie & même les Andes, on s'est assuré que les hautes montagnes qui forment des chaînes sont composées de granit qui repose sur du quartz, sur des fragments de basalte distribués irréguliérement, ainsi que sur une espece de rocher ; le sable résultant du *tritus* de toutes ces matieres, operé par le laps de tems, forme le fond de toute terre ferme & fait la partie essentielle de l'intérieur de notre Globe : cela posé, il est difficile d'établir l'existence d'un feu central dans les entrail-

les de la terre ; il y auroit plus d'apparence qu'il y existe une masse de diamant. Comme le granit ne présente aucune empreinte de corps qui aient appartenus ou au regne animal ou au regne végétal, il est vraisemblable qu'il a existé avant la nature organisée, ou qu'il a été au moins formé par la fusion qui a détruit tous les êtres pourvus d'organisation ; le sommet des montagnes les plus hautes ne contenant ni argille ni couches de chaux, il paroît naturel d'en conclure que dès leur origine elles étoient à sec, & qu'elles s'élevoient au-dessus de la mer.

» Le Caucase est une des principales montagnes formées de granit ; l'Ural que Strahlenberg regarde avec raison comme les limites naturelles qui séparent l'Europe de l'Asie, est composé aussi de granit & de quartz, & s'étend du sud au nord ; sa plus grande largeur est dans la partie où commencent les rivieres de Jaïk & de Bielaga ; il va en se retrécissant à mesure qu'il s'avance vers la Mer Glaciale ; il forme le grand promontoire qui se trouve sur la côte occidentale du Golfe où tombe l'Ob ; il prend ensuite vers le nord-est, & on peut croire que la Nova-Semilia, située au-delà du détroit, en fait partie. La montagne d'Ural, eu égard à ses côtés mêlés de roc, ressemble aux grandes chaînes des montagnes du nord de l'Europe, qui s'étendent par toute la Scandinavie en forme de fer à cheval, qui pénétrent vraisemblablement de l'autre côté du Cap-Nord en Norvege par le Spitzberg, & qui sont composées de rocailles de granit dont elles remplissent les terreins bas de la Finlande : on présume que de-là il s'étend des écueils & des isles au travers de la Mer du Nord au-dessous du Pôle jusqu'aux extrêmités septentrionales & orientales de l'Asie & de l'Amérique septentrionale.

Cette opinion paroît à M. le Professeur Pallas conforme aux loix que la nature a coutume de suivre, relativement au gissement des chaînes de montagnes qui s'étendent sur le Globe ; mais cette opinion détruit l'espérance de pouvoir passer par mer à la Chine & au Japon au-dessous du Pôle.

Le Mont Ural va toujours en s'abaissant vers le sud jusqu'à l'autre rive du Jaïk, & laisse des montagnes basses & des côteaux entre l'est & l'ouest, vers la Russie septentrionale, du côté du lac d'Ural & du bras occidental de la grande chaîne de montagne d'Altaï qui renferme la Sibérie au sud de l'Irtisch jusqu'à l'Océan oriental.

» Dans l'Asie méridionale, la montagne située au nord de l'Inde & qui parcourt le Tibet & Cachemire, est la plus haute ; elle donne naissance aux grands fleuves connus sous le nom d'Inde, de Gange & de Sohango ; elle étend ensuite ses bras vers l'ouest par la Perse, vers le sud par les deux presqu'isles de l'Inde, & vers l'est par la Chine ; de même la montagne nommée Boghdo est la plus élevée de l'Asie septentrionale ; il en sort deux grandes & deux moyennes chaînes de montagnes qui en partent comme d'un centre commun. Celle qui s'étend vers le sud, & qu'on nomme Moussart, va aboutir aux montagnes du Tibet ; une petite chaîne appellée Alak se partage vers l'ouest entre les déserts des Tartares indépendants & la Bucharie, & tient par des montagnes d'une grandeur moyenne avec les extrêmités du Mont Ural & avec la grande montagne *Oulou Taou*, qui gît au milieu de la Tartarie déserte, & va enfin se perdre vers les montagnes de Perse. La troisieme chaîne nommée Rhangai, s'avance en droite ligne vers l'est entre le Pays d'Ortous ou de Barkol, dans le Mogol, qu'elle remplit de rocs & de montagnes ; elle sépare, sous le nom de Rhinghan, les eaux du fleuve d'Amur de celles du Sohango, & elle se termine en Corée & forme les isles & les écueils du Japon. Enfin la quatrieme chaîne de montagnes est l'Altaï dont il a été parlé ci-dessus. Sa partie la plus élevée est hors de la Russie ; mais c'est dans cet Empire qu'elle fournit de riches mines d'or & d'argent, & qu'elle en prépare d'autres de cuivre pour l'avenir.

On a, dit M. Pallas, tout lieu de croire, d'après des avis authentiques, que le grand désert qui s'étend du Tibet jusqu'à Nert-Schinsk, & qui porte le nom de Sobee ou de Charmo, n'est qu'une des surfaces les plus élevées, à laquelle peut être comparée, avec quelque espece de raison, la surface de Quito. On n'y voit point de côteaux remarquables, très-peu de sources, point d'arbres, mais seulement quelques marais salés. Les observations qu'on y a faites avec le barometre, & le froid qui y regne conti-

nuellement, ſont des preuves de ſa grande élévation. On ſçait que les plantes qui viennent naturellement dans les Alpes, croiſſent dans les plaines & les vallées de Sibérie ; mais ce qui eſt plus remarquable encore, c'eſt que les plantes & les arbriſſeaux particuliers à la Sibérie, ne commencent à paroître que dans les environs de la montagne d'Altaï.

» M. Pallas croit être en droit de conclure de ſes recherches & de ſes découvertes, que la Ruſſie a été uniquement un fond de mer, & il lui paroît probable que la Baltique & la Mer Blanche ſe ſont formées de l'écoulement des eaux qui couvroient la ſurface de l'Empire Ruſſe ; il attribue donc les collines de terre calcaire qui ſe trouvent dans les plaines, aux eaux de la mer dont elles ont été couvertes, & les hautes montagnes aux éruptions de quelque feu ſouterrein. M. le Profeſſeur Pallas veut que le berceau du genre humain ait d'abord été établi dans le Tibet, d'où les deſcendans des premiers hommes ſe ſont répandus dans la Chine, la Perſe & les Indes ».

SUEDE.

DE GOTHENBOURG, *le 17 Octobre.*

La Société Royale des Sciences & des Belles-Lettres de cette Ville, admit dans ſon Aſſemblée du 20 Août dernier, au nombre de ſes Membres ordinaires, M. Paradis, Conſeiller Aulique de LL. AA. S. & Elec. de Baviere & de Heſſe-Hombourg, Membre & Correſpondant des Sociétés Royales Britannique & de Suede ; des Sociétés Electorales de Baviere, de Brunſwick-Lunébourg & de Saxe, Secretaire perpétuel de la Société Patriotique de Heſſe-Hombourg. M. Wallen Straele & quelques autres Académiciens de la Société Royale de cette Ville ont été déſignés Membres de l'Inſtitut de Heſſe-Hombourg, ainſi que M. l'Abbé de Baſſinet, M. Goulin, M. l'Abbé Grandidier. L'objet de ces Aſſociations réciproques, eſt d'établir une correſpondance facile & ſuivie entre les Pays ſeptentrionaux & les autres contrées de l'Europe, pour la propagation de l'Agriculture, des Sciences, des Arts & de l'Induſtrie.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 22 Octobre.*

La récolte du ſucre ayant manqué, cette année, dans toute les Iſles de l'Amérique, & les Inſurgens nous ayant enlevé pluſieurs vaiſſeaux chargés de cette marchandiſe, le prix en eſt prodigieuſement augmenté. Il eſt bien à craindre que les approviſionnemens actuels ne ſuffiſent pas pour notre conſommation juſqu'au tems de l'envoi des nouveaux ſucres qui ne peuvent arriver que vers la fin de Juillet de l'an prochain.

On parle beaucoup d'un poirier qui, cette année, a rapporté deux fois du fruit. Cet arbre ſe voit dans le jardin de M. Davidſon, à Saint-Antoine, proche Newcaſtle. La ſeconde récolte a été auſſi abondante que la premiere, & les poires ſe ſont trouvées également bonnes toutes les deux fois.

Ce phénomene au reſte n'eſt pas ſans exemple, comme le prouve une obſervation de Borrichius, inſérée dans les Actes de Copenhague pour l'année 1673, & que les Editeurs de la Collection Académique rapportent en ces termes.

» Il n'eſt pas rare, dit ce ſçavant Médecin, de voir dans nos pays les pommiers & les cerifiers donner une ſeconde fois des fleurs lorſque l'automne eſt douce ; mais cette année-ci (1673) comme l'été a été fort pluvieux, on a vu pluſieurs arbres produire deux fois des fruits, contre l'ordinaire. Ce que j'ai remarqué de plus ſingulier, c'eſt un pommier qui, après avoir pouſſé ſon bois & ſes fleurs au printems, & avoir donné des fruits en Juillet, pouſſa de nouveaux rejettons & de nouvelles branches ſur les premieres, & refleurit encore une fois pour porter de nouveaux fruits. Ainſi il ſupporta, dans un ſeul été, les travaux de deux années. Il eſt vraiſemblable que certains arbres feroient conſtamment la même choſe, ſi la température du climat le permettoit, puiſqu'on voit en Italie, en France & même en Hollande des orangers & des citronniers porter toute l'année ou des fleurs ou des fruits, quand on a ſoin de les bien cultiver. Je me ſouviens d'avoir vu à Vienne dans les jardins du Comte de Brederode un même arbre chargé tout-à-la-fois de fleurs ſur quelques-unes de ſes branches, de fruits verds ſur quelques au-

ires, & de fruits mûrs sur d'autres. Les Voyageurs disent que cela se voit communément dans les Indes ».

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM, *le 23 Octobre.*

Les affaires de notre Compagnie des Indes Orientales sont aujourd'hui dans la situation la plus florissante. L'année derniere les Etats-Généraux renouvellerent ses privileges à des conditions très-avantageuses pour elle. Comme cette Compagnie prouva qu'elle avoit beaucoup souffert soit par la décadence du commerce, soit par des pertes particulieres, les Etats voulurent bien se contenter de la somme de deux millions de florins, au lieu de trois millions qu'ils en avoient reçus lors du dernier bail.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE MARSEILLE, *le 20 Octobre.*

Depuis le 2 Septembre jusqu'au 9, il est entré dans ce Port 37 vaisseaux, dont 7 chargés de sucre, café, indigo & coton; 4850 charges de bled, 3242 mill. d'huile.

Depuis le 9 jusqu'au 17 du même mois, 36 bâtimens, 6934 ch. de bled, 100 sacs de farine, dont 2350 ch. d'Arles, le surplus de l'Etranger; 2350 mill. d'huile & 77 bar.

Depuis le 17 jusqu'au 23 du même mois, 33 bâtimens, 1450 ch. de bled, 700 ch. gros millet, 150 sacs de légumes, 1826 mill. d'huile.

Le 23 Septembre, le vaisseau le *César*, venant de Terre-Neuve, entra chargé de 3000 quintaux de morues; c'est le premier revenu de la pêche.

Du 24 au 30 du même mois, 36 bâtimens, 2100 ch. de bled, 1100 ch. de feves, 500 char. & 400 quintaux d'haricots, 200 sacs de légumes; un bâtiment chargé de bled pour Toulon, 1980 mill. d'huile & 520 barriques de vin.

Du 30 Septembre au 8 Octobre, 48 bâtimens, 2810 charges de bled, 4030 ch. de feves, 1000 ch. d'orge, 190 balles de légumes, 6310 mill. d'huile, 600 mill. & 221 barr. de vin; 3 vaisseaux venant du Port-au-Prince & de Jacmelle, chargés de sucre, café, coton & indigo.

Du 8 au 14 du même mois, 37 bâtimens, 4050 charg. de bled, 1800 ch. de feves, 150 sacs de légumes, 3507 mill. d'huile; 5 bâtimens chargés de fruits secs; 3 bâtimens chargés de 10,400 quintaux de morues, & 100 barils d'huile de poisson; 1 bâtiment venant du Port-au-Prince, chargé de sucre, café, coton & indigo.

DU CHATEAU DE VILLIERS, *le 26 Octobre.*

Lettre à l'Auteur de la Gazette. » Dire, Mr, que de tous les Papiers publics votre Gazette d'Agriculture est une des plus utiles, c'est assurément dire la vérité, & j'espere que ma Lettre va en donner une nouvelle preuve, en exposant pour le bien public la certitude des opérations intéressantes que j'y ai puisées. Mon objet n'est point ici d'être louangeur, mais d'être rapporteur impartial du vrai & du faux. C'est à ce titre que je commencerai par convenir qu'il seroit à desirer que dans la quantité des Annonces qui vous sont adressées, il ne s'en trouvât aucune de hasardée ou d'inconsidérée; car de pareilles Annonces qui sont le fruit d'un zele trop précipité, font perdre beaucoup de tems & causent souvent beaucoup de dépense en pure perte à ceux qui veulent mettre en pratique ce qu'elles enseignent. Je ne peux m'empêcher de reconnoître que c'est ce qui m'est arrivé en voulant suivre quelques procédés qui ont été préconisés plus qu'ils ne le méritoient; tels sont entre autres la culture du riz de montagne, de la garance &c. J'aurois pu croire qu'il y auroit eu de ma faute, si je n'avois appris depuis que les Auteurs qui avoient annoncé si avantageusement cette culture merveilleuse, l'avoient eux-mêmes abandonnée entiérement, n'ayant jamais pu la faire réussir en grand.

Mais il faut convenir qu'il en est tout autrement d'un grand nombre d'autres Annonces qui sont parvenues à notre connoissance par la voie de vos Gazettes & de vos Journaux; je pourrois faire ici mention de plusieurs Auteurs auxquels nous sommes redevables d'excellentes découvertes qu'ils ont eu la générosité de publier; mais je n'en

citerai qu'un ſeul, parce que j'ai ſuivi & répété plus particuliérement ſes expériences, & toujours avec le plus conſtant & le plus heureux ſuccès.

Les Tranſactions Philoſophiques de la Société Royale de Londres, pluſieurs Journaux & ſur tout les Gazettes d'Agriculture, ont ſouvent rapporté les recherches de M. le Chevalier Muſtel ſur l'Economie rurale. Je ne parlerai point de ſon Mémoire qui a ouvert les yeux ſur l'utile culture des pommes de terre; tout le monde ſçait l'obligation qu'on lui a dans pluſieurs Provinces à ce ſujet, & notamment dans la Capitale, puiſqu'il eſt certain que ce n'eſt que depuis la publication de cet excellent Mémoire qui a été traduit en pluſieurs Langues, qu'on voit aujourd'hui des pommes de terre dans les Marchés de Paris où il n'en paroiſſoit point auparavant.

Votre Gazette nous a annoncé pluſieurs autres obſervations nouvelles de ce digne & eſtimable Académicien, qui n'ont pas eu la même authenticité, parce qu'elles ſont diamétralement oppoſées aux préjugés reçus. Il nous a dit qu'il avoit obſervé que les fourmis, loin de nuire aux orangers, aux pêchers, ne venoient ſur les premiers que pour ſe repaître des punaiſes ou galle-inſectes, & ſur les autres que pour dévorer les pucerons qui les tourmentent, & que d'ailleurs elles ne cauſent aucun préjudice aux arbres ſur leſquels elles font leurs expéditions. L'attention avec laquelle je ſuis cette obſervation depuis trois ans, m'a convaincu de la vérité du fait, à l'avantage de mes pêchers qui languiſſoient ci-devant & perdoient beaucoup de branches au printems, parce que mon Jardinier, qui croyoit bien faire, uſoit de tous les moyens poſſibles pour détruire les fourmis qui ne fréquentent, ainſi que je l'ai déjà dit, ces arbres que pour les délivrer de leurs ennemis, & qui les abandonnent auſſi-tôt qu'il n'y en a plus.

C'eſt encore dans votre Gazette que j'ai trouvé le moyen indiqué par M. Muſtel pour la préparation des engrais, moyen qui réunit pluſieurs avantages, mais ſur-tout celui de nous avoir entiérement préſervés des inſectes, chryſalides, des hannetons, qui faiſoient auparavant les plus grands ravages dans nos jardins.

Enfin c'eſt dans la même ſource où j'ai puiſé l'importante découverte de M. Muſtel pour faire fructifier abondamment les arbres, en coupant au printems les pétailles des fleurs épanouies. Je peux certifier les heureux effets de cette intéreſſante expérience, je la ſuis & pratique depuis quatre ans avec un plein ſuccès, & notamment cette année mes arbres & ceux de mes voiſins qui ont voulu profiter du même avantage ont été chargés de très-beaux fruits, tandis que les autres qui n'ont point été ſoumis à la même opération ont très-peu fructifié. Nous éprouvons de plus que ces fruits mieux formés ſe conſervent mieux auſſi que les autres qui mûriſſent & pourriſſent cette année beaucoup plutôt qu'à l'ordinaire. En reconnoiſſant les obligations multipliées que nous avons à M. Muſtel, il ne trouvera pas mauvais que nous ayons cherché à enchérir ſur ſa découverte. Il nous a propoſé de couper les pétalles des fleurs avec des ciſeaux, moyen qui a dû lui paroître à lui-même bien lent & même dangereux pour les étamines qu'il faut bien ſe garder d'abattre ou même de bleſſer, puiſque, comme il l'obſerve, cela feroit manquer la fructification. Pour obvier à ces inconvéniens & opérer avec plus de celérité, nous avons imaginé une machine qui nous a très bien réuſſi; la gravure que je me propoſe d'en faire exécuter & de vous adreſſer, M., en donnera d'un coup d'œil, l'intelligence beaucoup mieux que ne pourroit le faire une vague explication; & en aſſurant les Cultivateurs du ſuccès de la découverte de M. Muſtel, j'aurai la ſatisfaction de leur donner le moyen d'opérer avec plus de facilité.

Mon objet ſera entiérement rempli ſi j'ai pu, en rendant hommage à la vérité, concourir à perſuader du ſuccès de ces expériences importantes dont je ne prétends dérober rien à la gloire & au mérite de leur eſtimable Auteur; & je vous prie, M., en publiant cette Lettre pour l'avantage de ceux qui voudront en profiter comme j'ai fait, de me procurer les moyens de lui rendre publiquement le tribut de l'eſtime & de la reconnoiſſance que je lui dois en mon particulier. Ce ſeroit acquérir encore de nouveaux droits à notre gratitude, ſi M. Muſtel vouloit bien nous communiquer, par la voie de votre Gazette, la ſuite de ſes obſervations. Les ſecours & les encouragemens bien mérités qu'il a reçus, dit-on, de

la part du Gouvernement, auront sans doute excité de nouveau son zele & sa bienfaisance, & nous en profiterons. *Signé*, le Marquis DE VALCOUR, de plusieurs Sociétés d'Agriculture.

DE PARIS, *le 4 Novembre.*

Il vient de paroître plusieurs Arrêts du Conseil, très-importans, sur le commerce & la discipline de la Librairie. Nous en donnerons successivement la notice.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 30 Août 1777, concernant les contrefaçons de Livres.

Par le premier article de cet Arrêt, Sa Majesté défend à tous Imprimeurs-Libraires du Royaume de contrefaire les Livres pour lesquels il aura été accordé des privileges, pendant la durée desdits privileges, ou même de les imprimer sans permission, après leur expiration & le décès de l'Auteur, à peine de six mille livres d'amende pour la premiere fois, de pareille amende & de déchéance d'état en cas de récidive.

Sur ce qui a été représenté au Roi, qu'il existoit » un grand nombre de Livres con» trefaits antérieurement au présent Arrêt, » & que ces Livres formoient la fortune » d'une grande partie des Libraires de Pro» vince, qui n'avoient que cette ressource » pour satisfaire à leurs engagemens; S. M. » a pensé qu'il étoit de sa bonté de relever » les possesseurs desdites contrefaçons de la » rigueur portée par les Réglemens, & que » cet acte d'indulgence, à leur égard, seroit » pour l'avenir le gage de leur circonspec» tion ». En conséquence les Possesseurs des contrefaçons antérieures au présent Arrêt, seront tenus de les représenter dans le délai de deux mois, à l'Inspecteur & à l'un des Adjoints de la Chambre Syndicale dans l'arrondissement de laquelle ils sont domiciliés, pour être la premiere page de chaque exemplaire estampillée par l'Adjoint & signée par l'Inspecteur.

Description d'un Travail d'une construction très-simple, pour ferrer les chevaux difficiles, vu dans divers endroits du Forez & de la Bourgogne. Extrait des Voyages manuscrits de M. Pingeron.

Lorsqu'il se présente chez un Maréchal un cheval difficile à ferrer, on n'hésite pas à le mettre au Travail dans les Villes & dans les endroits un peu considérables où cette espece d'Ouvrier est ordinairement assez riche pour faire la dépense d'un pareil bâtiment. S'il n'y a point de Travail, la vie du Maréchal est souvent exposée, ou cet Artisan prend tant de précautions que le cheval, bien loin d'être simplement assujetti & mis hors d'état de nuire, souffre réellement une véritable torture. Qu'en résulte-t-il? Beaucoup de risques pour les hommes, des souffrances infinies pour l'animal qui ne devient que plus terrible. Ces considérations m'ont fait présumer que je rendrois service à la Société en faisant connoître un Travail très-simple & facile à construire, qui coûte infiniment moins que les autres.

Ce Travail consiste dans deux grosses pieces de bois, formant chacune la fourche, plantées verticalement dans la terre ou plutôt dans de la maçonnerie, pour les rendre plus solides. Ces especes de fourches ont les branches un peu courbées en dedans, de maniere que si elles étoient attachées par le haut, l'ouverture qu'elles laisseroient formeroit un ovale. Chaque fourche a l'une de ses branches qui fait charniere avec sa compagne dans l'endroit de la bifurcation de cet instrument.

Les branches mobiles des deux especes de fourches qui forment le Travail sont du même côté. Le haut des deux branches de chaque fourche est percé d'un trou ou mortaise dans le sens de la largeur de la fourche. On passe ensuite une petite piece de bois percée de plusieurs trous, que l'on retient avec des chevilles. Voilà toute la méchanique.

Veut on mettre un cheval au Travail, on abbaisse les branches mobiles des deux fourches, & l'on approche ensuite l'animal de la branche fixe de chaque fourchette. A peine y est-il arrivé qu'on leve les branches qui étoient par terre, & qu'on les resserre, par le secours de la traverse dont j'ai déjà parlé & par celui de fortes chevilles.

Comme la distance qui se trouve entre les épaules & la hanche du cheval est plus grande que celle qui est entre les deux fourches, il s'ensuit que cet animal est pris sans pouvoir se blesser, de même que s'il étoit entre deux tenailles. Tout mouvement lui est alors interdit & il ne peut plus remuer. On le ferre pour lors avec la plus grande aisance & sans le moindre risque. Il y a certains endroits

où les branches des fourches sont rembourées pour ne pas blesser l'animal.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

Annonce de Livre.

Doutes & Assertions Agricoles, par M. Allenet de l'Ile, ancien Directeur de la Poste à Saint-Domingue. A Paris, chez Demonville, Imprimeur de l'Académie Françoise, & chez les Libraires qui vendent les Nouveautés. 1777. In-8°. 44 pag.

L'Auteur rappelle dans cet Ouvrage les principes de nos plus célébres Agronomes; il jette sur quelques-uns de ces principes, des doutes qu'il appuye d'expériences qu'il a faites; car il s'annonce pour être lui-même un Cultivateur, circonstance qui doit donner du poids à ses observations; en effet ce n'est pas avec la plume mais avec la charrue qu'il faut réfuter des Agriculteurs. A propos de charrue, nous remarquerons ici que M. Allenet de l'Ile est étonné de ce qu'on n'adopte pas celle qui est en usage dans les environs de l'Isle Jourdain; il la compare aux charrues inventées ou perfectionnées par deux de nos plus grands Maîtres en Agriculture, & il lui donne la préférence.

En général l'Auteur paroît persuadé que l'Agriculture est encore bien peu avancée, & il croit qu'elle ne fera jamais de grands progrès, tant qu'on ne se rapprochera pas davantage des vrais principes qui, selon lui, » se réduisent à ne semer que dans la terre » très-ameublie, en donnant de l'espace à » chaque plante, & de tems à autre des la» bours, qui entretiennent la terre toujours » légere ». C'est en suivant cette méthode qu'il a réussi dans plusieurs branches d'Agriculture. Ces doutes sont adressés à MM. de l'Académie des Sciences qui voudront bien les lever.

Avis du Rédacteur. Dans une note qui se trouve au bas de la page 31 de la Brochure dont on vient de donner la notice, M. Allenet de l'Ile, après avoir remarqué que l'Auteur actuel de cette Gazette est *Anonyme*, ajoute que cela *est mal*, parce qu'il *faut connoître son Précepteur.*

S'il veut se donner la peine de jetter les yeux sur le Supplément qui suit, ses plaintes cesseront bientôt. Il y connoîtra l'Auteur; mais il n'y connoîtra ni son Précepteur, ni celui de personne. Si lorsqu'on est venu nous proposer la rédaction de cette Gazette & du Journal qui doit l'accompagner, on nous eût annoncé en même tems la nécessité de représenter le personnage de Précepteur du Public, nous aurions très certainement refusé, soit parce que ce rôle n'entre pas dans notre caractere, soit parce qu'il nous eût paru aussi déplacé qu'il est impraticable. En effet qu'un Journaliste dont la plume s'exerce sur des matieres de Belles-Lettres, ait du goût & une connoissance suffisante des vrais principes de la Littérature, qui après tout ne sont pas excessivement nombreux, on conçoit qu'il peut, sans sortir de son Cabinet, faire la leçon aux Auteurs, & exercer contre eux une critique même brillante; mais doit-on raisonnablement attendre la même chose de celui qui se trouve chargé de rédiger une Gazette & un Journal d'*Agriculture*, de *Commerce*, d'*Arts* & de *Finances*, c'est-à-dire deux Ouvrages qui réunissent les matieres les plus disparates, dont les détails sont infinis & qui doivent comprendre beaucoup plus de faits, d'expériences & de pratique que de théorie? Pour nous, nous croyons que nos fonctions se bornent à présenter au Public, dans l'ordre le plus méthodique & le plus clair qu'il nous sera possible, les pieces que tous ceux qui prendront quelque intérêt à nos deux Ouvrages périodiques voudront bien nous adresser; & si, dans certaines circonstances, nous nous permettons d'y joindre quelques observations, ce sera seulement sur le petit nombre d'objets que nous croirons bien connoître, & jamais sans prendre le ton de Précepteur Nous ne pouvons trop le répéter ici: le Rédacteur s'impose la loi d'observer la plus parfaite impartialité. En conséquence il recevra & mettra en œuvre tous les matériaux qui lui seront envoyés, sans distinction ni des personnes, ni des systêmes particuliers.

Tros Rutulus ve fuat nullo discrimine habebo.

Sans doute que l'erreur se glissera plus d'une fois dans nos deux Ouvrages périodiques, c'est un inconvénient tout-à-fait inévitable; mais aussi elle n'y trouvera pas un asile bien sûr, puisqu'elle pourra y être poursuivie par la critique publique à laquelle nous tiendrons toujours les portes ouvertes. Au reste nous aurons soin en même tems que les discussions qui s'éleveront entre des Ecrivains d'opinions opposées se passent toujours avec l'honnêteté convenable & ne dégénerent jamais en rixes personnelles.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 29 Octobre 1777 au Samedi 1 Nov., le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 20, 22 à 24 l. 10 s.; le seigle, de 10 l. 10 s., 10 l. 15 s. à 11 l.; l'orge, de 10 l. 5 s., 10 l. 15 s. à 11 l. Le froment au Port de la Greve, de 20, 22, à 24 l. 10 s.; le seigle, de 10 l. 5 s., 10 l. 15 s. à 11 l.; l'orge, de 10 l. 10 s. à 11 l. *le septier.*

Du Mercredi 29 Octobre 1777 au Samedi 1 Nov., l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19 liv. 5 s., 20 à 21 liv.; *idem* à la Greve, de 20, 21 à 22 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 8 Nov. 1777, de 52 à 53 liv.; *idem* nouveau, de 50 à 51; le cent de paille vieille, de 20 à 21 l.; *id.* nouvelle, de 19 à 20 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 46 à 47; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 48 à 49; *idem* nouveau, de 46 à 47; le cent de paille vieille, de 17 à 18 l.; *id.* nouvelle, de 15 à 16 l.; le foin à la Grève, de 31 à 32 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 8 Novembre 1777.

Or de Portug. à	725	℔	ß	*marc.*
Du Mexique à	720			
Du Pérou à	710			
Les guinées à	722			
Ducats à	98	2		*once.*
Or fin à 23 k. 31 32.	100			
Or à 20 karats à	84	1		
L'argent à 11 d. 20 g. à	54	2		*marc.*
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	3		
Piastres à	49	13		

CHANGES DE PARIS, *du 8 Novembre 1777.*

Amsterdam	53 ¾ à 7 8e.
Londres	31 ¾
Hambourg	189 ½
Madrid	15 3
Cadix	15 1
Livourne	96
Gênes	94
Lyon-*Août*	5 8e. à ¾

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1777.	*Jeudi 6.*	*Vendredi 7.*	*Samedi 8.*
COMP. D. IND.			
Actions	1912 ½ 15	1910 7 ½	1912 ½
D°. 16es/25es	1217 ½ 20		
D°. 8es.			254
D°. 25es.		82	
Emprunt Oct.			407
Rescriptions	9 9 ¾	9	9 8 ¾ 9
Bil. des Fermes.	½		¾
Lots de 48 l.			
Lots de 150 l.			
4 p. % 1777			

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six pre mois 1777.

Du Merc. 5 Nov. 1777. *Messieurs*		Du Jeudi 6. *Messieurs*		Du Vendredi *Messieurs*
Boutray..... pples.	F.	Deschapelles.. vres.	J.	Lempereur... pp
Viageres.....	J.	Perpétuelles..	J.	Viageres....
Tontine.....	J.	Decourmont. pples.	F.	Boscheron... pp
Cochin.... Perpét.	E.	Viageres.....	F.	Viageres....
Radix..... pples.	E.	Alissant..... Viag.	J.	Peinchein.... vres.
Viageres.....	E.	Perpétuelles..	J.	Viageres....
Defrance... Viag.	D.	Nau..... pples.	J.	Patu..... Viag.
Perpétuelles.	D.	Viageres.....	J.	Rouillard.... pp
Gauthier..... vres.	C.	Tontine.....	J.	Viageres....
Perpétuelles..	C.	De S. Janvier vres.	F.	

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des De Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 16 Août.

AVIS.

ON avertit le Public que la rédaction de cette Gazette passe en d'autres mains, à compter de l'Ordinaire de Samedi prochain 23 du courant.

L.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE WEXIO, *le 20 Juin.*

Le Chevalier Nackrey, Gouverneur de cette Province (la Gothie), ayant fait convoquer les Députés du Gouvernement, ils se sont tous rendus aujourd'hui dans cette Ville. Le but de cette convocation étoit d'examiner les comptes de l'année derniere & de prendre inspection de la Maison des Malades établie dans cette Ville des deniers de la Province, munie de réglemens pour l'administration, & sous la direction du Comte Beckfries, Sénateur du Royaume. L'Assemblée a vu avec plaisir que les deniers de la Province, donnés pour cet établissement, ont été sagement employés. Depuis le 1er. Juin de l'année derniere jusqu'au 1er. du courant, 99 personnes, parmi lesquelles il s'en trouvoit quelques-unes dangereusement blessées ou atteintes de maladies mortelles, ont été reçues à ladite Maison de Charité & guéries par les soins infatigables du sieur Colliander, Médecin Provincial, & du sieur Kollner, Chirurgien-Major. Les Députés ont appris avec une nouvelle satisfaction que 93 pauvres Habitans de campagne ont reçu *gratis* les médicamens qui leur étoient nécessaires, & que les Médecins leur ont donné des instructions sur la maniere de s'en servir. Ils ont vu que les bâtimens étoient bien entretenus, qu'on n'avoit rien épargné pour les réparations, qu'on avoit monté de nouveau les lits & que malgré toutes ces dépenses il restoit, des fonds destinés à cette bonne œuvre, la somme de 852 rixdalers 44 escalins & 11 runstyk, qui a été remise au Trésor Provincial. Après cette opération, le Chevalier Nackrey a distribué à plusieurs Habitans de la Province les présens que l'Académie Royale des Sciences & la Société Patriotique leur avoient destinés pour récompenser leur industrie & les soins avec lesquels ils se sont appliqués à l'Economie rurale. 1°. Le Paysan Joens Jonsson de Krusabeuke a reçu de la part de l'Académie des Sciences 100 dalers, monnoie de cuivre, & de la part de la Société Patriotique un cuiller & un jetton d'argent pour le zele qu'il a eu, le soin & l'intelligence qu'il a montrés, le succès qu'il a obtenu en établissant sur son domaine une grande & belle salpétriere, & pour le récompenser aussi de divers autres arrangemens économiques. 2°. L'Inspecteur Ahlstroem a reçu de la part de la Société Patriotique un jetton d'argent, pour avoir le mieux réussi à planter & à cultiver des arbres fruitiers. 3°. Une domestique nommée Brita Laisdotter, de Reppe, a reçu de la part de la Société Patriotique une cuiller d'argent pour son intelligence à traiter le bétail, à le nourrir, à l'élever. 4°. Le Paysan Jonas Hemmingsson a reçu de la part de la Société Patriotique une cuiller d'argent pour récompense des soins qu'il a

mis dans plusieurs articles d'Economie rurale. Après la distribution de ces présens, le Chevalier Nackrey a adressé aux Assistans un discours sur les grands avantages qui résulteroient pour l'État, si de bons Citoyens s'appliquoient de concert à l'Economie & se communiquoient leurs lumieres. Leur exemple auroit bientôt des Imitateurs ; les instructions se répandroient de proche en proche & l'Agriculture se perfectionneroit.

DE SCHOFDR, *le 26 Juin.*

Voici l'extrait d'une disposition testamentaire qu'un Habitant du Diocese de Scara a faite en faveur de l'Ecole Vétérinaire de cet endroit. Comme Sa Majesté a daigné accorder la gracieuse permission d'établir ici la premiere Ecole Vétérinaire, établissement qui, comme toutes les nouvelles institutions, a besoin d'appui, moi & ma chere femme avons cru qu'il étoit de notre devoir de soutenir cette Ecole & de lui destiner un fonds de 300 rixdalers que nous mettons sous l'administration de l'Evêque & du Consistoire pour être employé de la maniere suivante. 1°. Attendu que le sieur Hernquist, premier Médecin du nouvel établissement est si occupé d'ailleurs qu'il ne peut suffire lui seul à l'établissement de l'Ecole Vétérinaire, nous voulons que la moitié de la rente de la susdite somme soit donnée, comme un petit encouragement, à un homme habile & industrieux qui ait étudié l'Art Vétérinaire ; notre intention est qu'il en jouisse durant la vie dudit premier Médecin. Quant à l'autre moitié de la rente, elle sera distribuée entre trois pauvres jeunes-gens qu'on trouvera être portés à une sage économie & qui annonceront de bonnes qualités & des vertus. S'il se trouve un Eleve de la Paroisse de Ryda qui soit tel que nous le desirons, il doit être mis au nombre des trois qui se partageront cette moitié de la rente. 2°. Comme il est à croire que l'établissement de l'Ecole Vétérinaire sera un jour sur un meilleur pied, le total de la rente sera, après la mort du sieur Hernquist, partagé entre six jeunes Eleves. 3°. Si dans l'avenir quelques-uns de mes parens ou de ceux de ma chere femme vouloient étudier l'Art Vétérinaire, le total de ladite rente sera donné à chacun d'entr'eux alternativement pour le terme de trois ans. 4°. Si, contre toute attente, il ne se trouvoit pas à l'avenir de bons Eleves dans le Diocese de Scara pour l'Ecole Vétérinaire, la susdite rente sera partagée entre six des plus pauvres fils de Paysans qui étudient avec zele au College & qui se distinguent par leur vertu & leur application. On fera aussi dans ce cas attention aux plus proches de ma famille, qui devront être préférablement admis à ce bénéfice. 5°. Ladite rente sera distribuée pour la premiere fois le 6 Décembre 1777, & la distribution annuelle se fera les années suivantes à pareil jour.

SILÉSIE.

DE TESCHEN, *le 18 Juillet.*

Le projet seroit de rendre notre Ville une des plus riches de toute l'Allemagne, & de la mettre en possession de tout le commerce de la Gallicie, de la Lodomerie & d'une partie de celui de la Pologne proprement dite. On a commencé par y établir des Foires dans le même goût que celles de Francfort sur l'Oder. Pour attirer les Marchands, on a diminué les droits sur les marchandises ; on a ouvert les communications ; on a même accordé quelques franchises & divers autres encouragemens. Notre Ville s'est ranimée tout à coup. Le Gouvernement & les riches Particuliers ont fait construire un grand nombre de maisons, de boutiques & de magasins. Les avances n'ont pas effrayé, & l'on ne cesse d'en faire encore de nouvelles. Peu contens de réparer les anciennes routes & de les mettre en bon état, nous avons fait plusieurs chemins qui entroient dans l'exécution de notre plan. Pour mieux pourvoir à la sûreté des Voyageurs, nous avons abattu les forêts trop voisines des grandes routes & qui auroient pu servir de retraite aux voleurs & aux brigands. De distance en distance la Cour a fait mettre sur les grandes routes des piquets de Troupes légeres. En un mot, rien n'a été omis des mesures, des précautions & des moyens que peuvent inspirer ou fournir le zele, la prudence & la plus grande envie de réussir. Dans la vue de nous assurer la préférence, de la part des Acheteurs, nous avions eu soin de faire de grands amas de denrées que nous étions dans le cas de donner au plus bas prix. Nos peines & nos travaux ne sont pas perdus & nous faisons beaucoup plus de commerce que nous n'en avons jamais fait ;

cependant nous sommes forcés d'avouer que nous n'avons pas, à beaucoup près, le succès que nous desirions avec tant d'ardeur, & que nos efforts sembloient nous promettre. Les Marchands ne quittent pas facilement les routes qu'ils ont coutume de suivre ; ils continuent, pour la plûpart, à fréquenter les Foires de Francfort-sur-l'Oder & ne daignent pas se détourner pour voir les nôtres. Dès que les gênes & les droits commencerent à repousser le commerce loin de Dantzick, la foule se rendit à Elbingen : cette derniere Ville jouit toujours des mêmes privileges, elle voit donc encore la foule accourir de tous côtés dans ses murs, pour y acheter ou pour y vendre. Il n'y a guères que les Marchands Sujets de l'Autriche qui prennent le chemin de notre Ville, & encore ne se prêtent-ils pas tous de bonne grace à nos vues. Il n'est pas difficile de s'appercevoir que s'ils consultoient moins la politique, ils ne viendroient pas à Teschen. Il faut espérer qu'avec le tems & la protection de la Cour d'Autriche on parlera de nos Foires dans toute l'Europe, comme on y parle de celles de Leipsick & de Francfort.

HONGRIE.

DE BUDE, *le 17 Juillet.*

Sous l'empire de la paix, le cours du commerce est tranquille, égal, uniforme. Les Négocians n'ont alors besoin que de prudence ; ils s'enrichissent moins vîte, mais ils s'enrichissent à coup sûr. La prudence ne leur suffit pas au milieu des horreurs de la guerre ; c'est alors qu'arrivent les grandes variations, les fortunes rapides, les coups décisifs, les chûtes précipitées, la ruine subite des familles riches, & l'élévation inespérée des familles qui n'étoient pas même dans l'aisance. Il faut alors qu'à la prudence vienne se joindre le bonheur. On conjecture dans ce Royaume, avec assez de vraisemblance, que la Cour de Vienne, dans le cas où la guerre se rallumeroit entre la Russie & la Porte, ne gardera pas la neutralité. Comme le Gouvernement fait de grands approvisionnemens dans nos Provinces, divers Particuliers font aussi de grands amas de bled & d'autres denrées ; ils achetent à très bon marché ; si la rupture éclate, ils peuvent se promettre de faire des gains immenses. Quoiqu'il en soit, nous ne tarderons pas à sçavoir sur quoi nous devons compter ; du moins le bruit en est public & se confirme de jour en jour.

Quoique nos récoltes de grains ne soient pas en général fort belles, nos Propriétaires s'estimeroient fort heureux s'ils pouvoient faire de pareilles vendanges. La plûpart de nos riches vignobles ont été assez maltraités par les gelées, les grosses pluies, les orages & la grêle. Le vin de Hongrie sera cher cette année.

Un incendie a réduit presqu'entiérement en cendres deux villages du Comté de Hontense, dans la Haute Hongrie. Le feu prit à une grange du village d'Obéralmasch, Terre qui appartient au Prince Esthérasi. Il étoit nuit & la plûpart des Habitans étoient déjà couchés. Dans le désordre & l'effroi, chacun ne pensa qu'a sauver sa personne. Les flammes se communiquerent d'une habitation à l'autre. La plûpart des Incendiés ont tout perdu, logement, meubles, provisions, bestiaux ; il ne reste que 20 maisons sur pied. Le vent porta des étincelles jusques dans le village voisin, nommé Unteralmasch ; le feu s'y communiqua & fit encore de plus cruels ravages ; il n'a épargné que quatre maisons ; tous les autres bâtimens ont été détruits de fond en comble. La situation de tous les Habitans est déplorable ; on sollicite des secours pour les soulager.

ALLEMAGNE.

D'ULM, *le 20 Juillet.*

Plusieurs Villes d'Allemagne tirent de grands avantages des dissentions & des troubles de l'Amérique septentrionale. La nôtre n'est pas de ce nombre, & cette guerre ne produit pour nous que de mauvais effets. Non-seulement le sucre, le café, le tabac, le rhum & les autres denrées des Colonies, mais encore les productions des Indes Orientales, le poivre, la canelle, le géroffle & toutes les épiceries renchérissent journellement. Tout ceci nous paroît une énigme que nous ne pouvons expliquer que par les manœuvres des monopoleurs. Il est certain que les Colons font un grand commerce avec toutes nos Villes maritimes ; ils échangent leurs richesses territoriales contre les draps, les autres étoffes de laine, les toiles &c. de

nos Fabriques. Comment donc arrive-t-il qu'on nous revende extrêmement cher ce qu'on leur achete à bas prix ? Si nous avions un plus grand nombre de Marchands; si nous laissions aux Etrangers une pleine liberté de nous apporter les denrées & marchandises dont nous avons besoin, le monopole disparoîtroit & avec lui tomberoient tous nos sujets de plainte.

Quant au tabac, nous pourrions absolument nous passer de celui de l'Amérique. On en cultive d'excellent dans diverses contrées d'Allemagne, & par la préparation qu'on lui donne, on est venu à bout de lui donner la couleur & presque le goût des diverses especes de tabac qui nous viennent des Indes Occidentales. Ce qu'il y a de singulier, c'est que le faux tabac de la Virginie, ou de Saint-Vincent, qu'on cultive dans nos contrées, augmente aussi de prix à mesure & à proportion que le vrai tabac de ces Colonies devient plus cher. On en feroit vraisemblablement de même pour le café de chicorée, si l'artifice étoit moins grossier & qu'il fût possible de faire passer cette drogue pour du vrai café.

D'HOESCT, *le 22 Juillet.*

Extrait d'une Lettre d'un Cultivateur du Pays. Tous nos légumes furent, l'année derniere, dévorés par des chenilles. Aux mois de Juin & de Juillet, je vis des papillons blancs qui par troupes fondoient sur les fleurs de chardon & en tiroient les sucs. J'en conclus que le chardon nous procuroit ces hôtes incommodes & fâcheux : le Dictionnaire de Beaumare me confirma dans cette idée. Pour me débarrasser de ces insectes qui annonçoient & me faisoient craindre une nouvelle génération plus nombreuse & plus redoutable, je fis arracher tous les chardons qui se trouvoient aux environs des jardins que je cultive. Huit jours après, j'aurois eu bien de la peine à trouver un de ces papillons. Ces insectes allerent faire leur ponte dans d'autres jardins assez voisins des miens & où il se trouvoit du chardon. Les chenilles y firent de grands ravages & y rongerent tous les choux. Cette année, à la mi-Juin, je me suis mis à la tête de cinq ou six Journaliers; nous avons détruit tous les chardons à un demi-quart de lieue à la ronde. Ce travail nous a occupé pendant trois jours, tant nous avons trouvé de ces plantes à couper. Dès le commencement de ce mois, il a paru quelques centaines de papillons blancs; mais ne trouvant pas autour de nos jardins leur nourriture ordinaire, ils sont allés la chercher ailleurs. Hier la curiosité me porta à parcourir les beaux jardins de Singlingen, lieu situé à peu de distance de notre Ville; j'y trouvai des armées de papillons; je revins chez moi & en visitant tous mes jardins, je n'apperçus qu'un seul de ces insectes. L'observation que j'ai faite peut être d'une grande utilité pour les Jardiniers. Quant aux autres papillons qui se nourrissent du suc des fleurs de plantes sauvages, on pourra s'en délivrer par la même opération. Dans plusieurs contrées d'Allemagne on fait des plantations de chardon pour les Fabricans en laine. Il seroit nécessaire de les faire un peu loin des potagers, si l'on ne veut pas que les chenilles dévorent les herbages & les légumes &c.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 30 Juillet.*

Une flotte de 30 Armateurs & de trois frégates, la premiere de 28 canons, la seconde de 32, & la troisieme de 38 appareillerent le 12 Mai dernier à la Baie de Massachusett & firent voile pour Terreneuve. Deux Armateurs qui faisoient partie de cette flotte ont rencontré un navire François & ont dit au Capitaine que dans l'espace de cinq à six jours ils avoient pris ou coulé à fond 60 bâtimens, les uns Pêcheurs, les autres de transport. Si le reste de la flotte a autant de succès, nous ne devons pas compter sur la pêche de cette année. C'est encore une riche branche de commerce qui devient stérile pour la Grande-Bretagne. Mais ce n'est pas-là que se bornent les succès de nos ennemis. Un de leurs Armateurs a conduit dans un des Ports de la Province de Connecticut deux sloupes qu'il nous a prises & qui étoient chargées de farine, d'autres provisions & de 20,000 l. st. en especes. Sept bâtimens de transport qui faisoient partie d'une flotte destinée à porter des provisions de bouche à New-York sont aussi tombés au pouvoir des Colons. Cette prise est à l'Isle de Saint-Eustache. Les Bostoniens ont vu avec le plus grand plaisir entrer dans leur

Fort à la suite d'un Armateur un navire Marchand que des Particuliers de Londres avoient fait partir pour les Indes Occidentales. La cargaison de ce bâtiment étoit précieuse ; la facture d'un seul article montoit à 46,000 l. st.

Les Américains croient toucher au moment où il leur sera libre d'avoir un grand commerce avec plusieurs Etats de l'Europe. Fausse ou vraie, cette nouvelle produit un grand effet sur les esprits. Ils redoublent d'ardeur pour étendre leur commerce & ruiner le nôtre. L'argent leur manque ; ils font les plus grands efforts pour s'en procurer. Leur projet seroit de faire un gros emprunt en Europe ; on doute ici qu'ils aient assez de crédit pour réussir.

Pour bien juger de l'état de notre commerce, il suffit de jetter un coup d'œil sur la situation des affaires de nos principaux Marchands. Le nombre des faillites grossit journellement, & nous voyons tomber les édifices de fortune qui paroissoient le plus solidement établis. Une des plus riches Maisons de cette Capitale & peut-être, ajoute-on, de l'Europe, vient de faire un emprunt de 50,000 liv. st. Sept banqueroutes considérables dont on parle déjà publiquement, seront déclarées au premier jour. Nous pouvons citer un grand nombre de Particuliers qui se ruinent ; nous serions peut être fort embarrassés d'en nommer un qui s'enrichisse. Les bons Citoyens un peu politiques ne voient dans ces malheurs que le prélude de malheurs encore plus grands.

Une Capitale d'une prodigieuse étendue & d'une population immense n'est-elle pas dans un Etat dont on apperçoit facilement les bornes, ce que seroit sur un petit corps une tête monstrueuse ? Voilà certainement la question qu'on pourra nous faire en lisant les détails suivans : on compte dans cette Ville 130,000 maisons & un million d'Habitans ; dans Londres & les environs cent Maisons de Charité où les pauvres de divers états sont logés, nourris, entretenus & reçoivent même une petite gratification pécuniaire ; vingt Hôpitaux dont quelques-uns sont destinés à recevoir les pauvres femmes qui sont sur le point d'accoucher ; 30 Marchés pour les différentes especes de denrées ; 10 Prisons ; 15 Colleges pour les Avocats & les Procureurs ; 27 Places publiques ; 49 Hôtels où les Communautés ou Corps de Méciers tiennent leurs assemblées ; trois Colleges ; 131 Ecoles de Charité où 5054 pauvres enfans reçoivent gratuitement leur éducation ; 207 Auberges ; 447 Tavernes ; 551 Cafés ; 5675 Cabarets à biere ; 1000 fiacres ; 400 chaises-à-Porteurs ; 7000 rues, cours fermées ou passages &c. D'après les registres pour la perception des droits, voici quelle est notre consommation de vivres : bœufs, 98,244 ; moutons & agneaux, 277,123 ; veaux, 194,760 ; cochons 186,932 ; cochons de lait, 52,000 ; boisseaux d'huitres, 115,696 ; maqueraux, 14,740,000 ; livres de beurre, 1,600,000 ; livres de fromage, 20,000,000 ; gallons de lait, 500,000 (le gallon est une mesure qui varie pour les liquides ; celui de vin contient 131 pouces cubes) ; barriques de biere forte, 1,171,494 ; barriques de petite biere, 798,495 ; tonneaux de vin, 30,044 ; gallons de taffia, d'eau-de-vie & d'autres liqueurs fortes, 11,000,000. Les petits bateaux qui nous apportent le poisson tant de mer que d'eau douce sont au nombre de 11,398. Il faut ajouter à cet état tout ce qui entre dans la Ville par contrebande.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Nantes, *le 3 Août.*

Depuis quelques années les paralysies deviennent plus communes non-seulement dans cette Ville, mais dans tout le Comté Nantois. On y voit presque chaque jour de nouveaux paralytiques de tout âge, & l'on emploie inutilement les remedes ordinaires pour les guérir. Dans plusieurs Villes de l'Europe on a essayé de faire usage de l'électricité contre cette maladie, mais le peu de succès qu'on a eu dans ces essais a fait abandonner la nouvelle méthode & décrédité le remede. Cependant un de nos Habitans a osé faire de nouvelles tentatives pour sçavoir par lui-même si réellement il n'étoit pas possible de réussir ; il a trouvé que non-seulement la guérison n'est pas impossible, mais qu'elle est même assez facile, par le seul moyen de l'électricité ; tout dépend de la maniere de procéder. M. Groleau (c'est le nom de ce zélé Citoyen), In-

génieur des ponts & chaussées au département de Nantes, a employé efficacement l'électricité pour guérir les douleurs rhumatismales, catereuses & même de simples paralysies de mouvement ; il en a conclu que ce devoit être un remede sûr contre toute espece de paralysies. Il paroît, par l'expérience, qu'il ne s'est pas trompé.

Voici un fait certain. M. Groleau entreprit la guérison d'une personne dont la paralysie étoit complette & bien constatée ; il a réussi au grand étonnement de toute la Ville, attendu que toute la Ville connoissoit la malade qu'il a traitée. Nous allons entrer dans quelques détails. Françoise Gaultier, de la Paroisse de Saint-Georges, entre Fougeray & Martigné-Fer-Chaud en Bretagne, fut subitement attaquée d'une paralysie à l'âge de dix-huit ans. On voulut la saigner au bras & au pied du côté malade, qui étoit le gauche, mais il ne vint point de sang. On la saigna au bras droit & le lendemain au pied droit ; après lui avoir tiré beaucoup de sang, on lui fit tous les remedes usités ; mais la malade n'en reçut aucun soulagement & resta paralytique de tout le côté gauche.

Cette paralysie, connue sous le nom d'hémiplégie, renfermoit les deux especes de paralysie à la fois, celle du mouvement & celle du sentiment (cas assez rare, les paralysies ordinaires n'étant que de mouvement, ou quelquefois de sentiment). Elle avoit la bouche torse, l'épaule affaissée, la main fermée le pouce sous le doigt, le poignet étoit plié d'une maniere que les secondes phalanges touchoient l'avant-bras ; la hanche étoit considérablement remontée ; la jambe & le pied étoient, comme le bras, roides, sans mouvement ni sensibilité, de sorte qu'on lui enfonçoit une aiguille à coudre jusqu'à six lignes de profondeur dans la chair, sans qu'il en sortît du sang ni que la malade éprouvât la moindre sensation. Il y avoit quatre ans & demi qu'elle étoit dans ce pitoyable état, demandant l'aumône dans notre Ville, lorsque M. Groleau a commencé à l'électriser, le 31 Mars de cette année 1777. Il faisoit cette opération deux fois par semaine : à la fin de la troisieme semaine, le pouls fut en mouvement sensible ; depuis ce moment la malade alla de mieux en mieux jusqu'au 12 du mois dernier ou la guérison a été parfaite. Ce jour-là même elle a cessé de mendier, & depuis cette époque elle vit du travail de ses mains. Il ne lui reste aucune incommodité ; elle marche aussi-bien que si elle n'avoit jamais eu d'attaque de paralysie. Il est nécessaire d'observer qu'on ne lui a fait aucun remede ni intérieur ni extérieur & qu'on s'en est tenu uniquement à l'électricité. Il y a tout lieu de croire que si le tems n'eût pas été aussi pluvieux que nous l'avons eu pendant trois mois, la guérison eût été plus prompte, puisque les beaux jours que nous a donné le commencement du mois de Juillet, en ont accéléré visiblement les progrès.

De Limoges, *le 4 Août.*

Nous nous attendions à faire de riches moissons ; le tems a trop opiniâtrément contrarié la végétation des fruits de la terre. L'abondance n'aura lieu, cette année, pour aucune sorte de productions. Cependant les denrées ne sont pas cheres & ne haussent pas de prix, comme elles le feroient, si nous n'avions pour tout secours & toute ressource que les récoltes actuelles. Les grains ne manquent ni dans la Généralité, ni dans les Provinces qui nous environnent ; le froment se vend ici 6 liv. le septier du poids de 80 livres. Celui de seigle, pesant 70 livres, est à 3 l. 15 s. L'éminal d'avoine, de 35 livres, vaut 1 l. 8 s. Le quintal de foin, 2 l. ; celui de paille, 1 l. 2 s. Les prix sont plus hauts à Angoulême ; le froment va jusqu'à 8 l. 7 s. 6 den. le boisseau de 80 livres ; le méteil, 6 l. 2 s. 9 d. le boisseau de 75 livres ; le seigle, 5 l. 5 s. le boisseau de 70 livres ; l'avoine, 3 l. 6 s. le boisseau de 55 livres ; le quintal de foin, 3 l. ; celui de paille, 2 l. Dans les autres Marchés de la Généralité les prix ne s'écartent pas beaucoup du taux de nos Marchés & de ceux d'Angoulême. C'est l'époque où se font les grands achats ; il est bon de donner les prix des denrées.

D'Arras, *le 5 Août.*

La Flandre & l'Artois ne feront pas des récoltes aussi médiocres que sembloit l'annoncer l'intempérie de la saison. Les chaleurs qui commencent avec force hâteront la maturité des grains qui sont encore sur pied. Nous ne pouvons pas encore prononcer sur l'état des récoltes ; mais selon toutes les apparences nous aurons de quoi fournir à notre consommation & un superflu hon-

nête que nous tâcherons de bien vendre. Le froment de premiere qualité se vend 12 l. 6 s. la rasiere pesant 131 livres, poids de marc. Celui de seconde qualité, du poids de 129 livres, est à 11 liv. 18 s. Celui de troisieme qualité, du poids de 126 livres, 11 l. 8 s. Bled-méteil, pesant 121 livres, 10 l. 11 s. Seigle, pesant 116 livres, 7 l. 3 s. Orge, pesant 90 livres, 6 l. 4 s. Avoine, pesant 70 livres, 4 l. 17 s. On conjecture que vu la médiocrité des récoltes dans le midi du Royaume, il pourra très-bien se faire que nos denrées augmentent de prix.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Suite du Mémoire concernant les eaux-de-vie &c.

3°. Le dépotage expose le Cultivateur vis-à-vis de la Régie des Fermes, Octrois &c.

Si le dépotage est rigoureusement établi, il est à présumer que le Cultivateur ne prendra plus de précautions pour la fabrication des futailles. Par la maniere dont se fait le commerce actuel de l'eau-de-vie, le Vendeur est obligé & astreint à faire ses futailles d'une jauge exacte. Au dépotage il n'aura plus la meme exactitude; il lui importera très-peu que les futailles contiennent plus ou moins & qu'elles soient bien ou mal conditionnées; il n'aura plus égard à la longueur exacte & au contour; pourvu qu'elles soient bien jointes & bien scellées, cela lui deviendra égal dès qu'il faudra dépoter. Mais quelle difficulté ne sera t-il pas dans le cas d'éprouver à l'entrée de la Ville, de la part des Employés chargés de la perception des droits du Roi? Les Employés pourront-ils vérifier sa déclaration à la verge de fer usitée? S'en rapporteront-ils à la déclaration de tel ou tel veltage que le Cultivateur aura fait faire sur la permission donnée? ne pourra-t-on pas présumer la fraude? Pour la vérifier, il faudra donc aussi dépoter à l'entrée de la Ville? Les Employés ne peuvent-ils pas l'exiger; & si la vérification n'est pas conforme à la déclaration, quelles suites ne peut-il pas en résulter? D'ailleurs le Cultivateur pourra-t il sçavoir ce que contiendra sa futaille dès qu'elle ne sera pas de jauge exacte? Il sera donc exposé, sans le sçavoir, aux saisies, amendes &c. Voilà un Cultivateur ruiné parce qu'il est pris en contravention, parce qu'il n'a pas sçu au juste ce que contenoit sa futaille. Autrement il faudra qu'il soit gêné d'un côté par la jauge exacte de ses futailles qui ne lui serviront à rien de l'autre puisqu'il faut dépoter. Les entraves & la gêne seront donc toujours pour le Cultivateur. Ajoutez à tout cela qu'on lui fait encore la loi pour le prix de la denrée; car ce n'est pas lui qui en décide: on n'ignore pas les manœuvres des Spéculateurs pour le faire hausser ou baisser au gré de leurs intérêts.

4°. Le dépotage ne prévient point toute occasion de fraude.

Il sera très-facile de démontrer que le dépotage est autant susceptible de fraude que la forme actuelle, avec cette différence que le dépotage la couvre mieux. Sans détailler ici toutes les manieres qui pourroient être imaginées dans la suite de frauder sur le dépotage, on donnera un exemple que le dépotage n'en est pas exempt.

En 1750, un Commissionnaire de la Rochelle fit acheter à Mauzé 130 pieces d'eau-de-vie pour son compte, qu'il fit transporter à la Rochelle. Comme il en trouva quelques futailles qui paroissoient ne pas contenir précisément leur veltage, ce Commissionnaire les fit dépoter par son Commis & Tonnelier; ceux ci trouverent sur 30 pieces un *deficit* dont l'autre envoya la note au Marchand de Mauzé qui les avoit envoyées, & demanda de lui en faire raison. Ce Marchand trouva ce *deficit* extraordinaire; cependant il consentit à donner indemnité à ce Commissionnaire & se rendit à la Rochelle pour demander qu'un nouveau dépotage fût fait par un homme entendu & nommé par Justice. On procéda à ce nouveau dépotage, par lequel il fut prouvé & constaté qu'on avoit mal dépoté, puisque ce prétendu *deficit* se trouva réduit à peu de chose, & l'on convainquit ce Commissionnaire que son frélau étoit faux & se trouvoit plus grand de *sept pots*, qui font *une velte trois quarts*, sur une barrique de 54 à 60 veltes. Ce seul exemple, dont on peut s'assurer dans les mémoires du procès que cette affaire occasionna, & dont le Commissionnaire paya tous les dépens, ne suffit il pas pour démontrer combien le dépotage n'est pas sûr, puisque ces eaux-de-vie furent dépotées plusieurs fois avec le même frélau, & que le résultat fut tout différent. Que de procès ne peut donc pas occasionner le dépotage?

(*La suite à l'Ordinaire prochain*).

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 6 Août 1777 au Samedi 9 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 20, 22 à 24 l.; le seigle, de 10, 10 l. 5 s., 10 liv. 15 s. à 11 l. 5 s.; l'orge, de 9 l. 5 s., 9 l. 10 s. à 10 l. Le froment au Port de la Greve, de 21, 23, 24 à 25 liv.; le seigle, de 9 l. 15 s., 10 à 11 l.; l'orge, de 9, 9 l. 10 s. à 10 l. *le septier.*

Du Mercredi 6 Août 1777 au Samedi 9 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21 à 22 liv. 5 s.; *idem* à la Greve, de 22, 22 l. 10 s. à 23 l. *le septier.*

Le cent de foin tres-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 13 Août 1777, de 63 à 64 l.; *idem* nouveau, de 61 à 62; le cent de paille vieille, de 23 à 24 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 53 à 54; *idem* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 22 à 23; *id.* nouvelle, de 21 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 48 à 49; *idem* nouveau, de 47 à 48; le cent de paille vieille, de 22 à 23 l.; *id.* nouvelle, de 20 à 21 l.; le foin à la Grève, de 40 à 41 l.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 13 Août 1777.

Or de Portug. à	724	8	8	marc.
Du Mexique à	720			
Du Pérou à	710			
Les guinées à	722			
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			
Or à 20 karats à	84			
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	15		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	17	6	
Piastres à	49	7	6	

Changes de Paris, *du 13 Août 1777.*

Amsterdam	54 ¼ à 3 8e.
Londres	31 11 16e. à ¾
Hambourg	187 ¾ à ½
Madrid	15 3
Cadix	15 1
Livourne	96 ¾ à ½
Gênes	94 ½ à ¼
Lyon *Août*	⅝ P. 8

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Vend. 8 Août 1777

Messieurs

Boscheron.. pples.	M.	
Viageres....	M.	
Peinchein ... vres.	M.	
Perpétuelles.	M.	
Patu..... Viag.	t. let.	
Rouillard.... pples.	L.	
Viageres....	M.	

Du Lundi 11.

Thevenin ... pples.	M.	
Viageres	M.	
Masson..... pples.	M.	
Viageres.....	M.	
Delamotte.. pples.	t. l.	
Viageres	P.	

Suite du Lundi 11.

Messieurs

Creuzé..... pples.	M.	
Viageres.....	M.	
Tontine	M.	
Certain..... pples.	M.	
Viageres	P.	
Tontine....	t. l.	
Gosley..... pples.	M.	
Viageres.....	M.	

Du Mardi 12.

Cauchy ..... pples.	P.	
Viageres	M.	
Tontine	P.	
Marsollier.. Viag.	M.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1777.	*Lundi 11.*	*Mardi 12.*	*Mercredi*
Comp. d. Ind.			
Actions . . .	1775 85 87 ½ 80 (77 ½	1787 ½ 90 95 1800	1820 25 30 (25 27
D°. 16es/25 . . .	. . . . .	1185	1210 . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
Emprunt Oct..	398	. . . . .	400 405 . .
Rescriptions . .	13 12 ½ ¾ ½ ¼	12 11 ¾ 12 . .	11 ½ 11 10 ½
Bil. des Fermes.	2	. . . . .	2 . . . .
Lots de 48 l. .	786 88 90 89 .	789 90 . . .	790 92 95 9
Lots de 150 l. .	1668	1668 67 . . .	1660 . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnem de 24ft pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annon deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 7 Janvier.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 8 Décembre.*

IL s'agissoit d'affermer les Douanes & les Accises sur les boissons ; les concurrens se présentoient en foule ; plusieurs même d'entr'eux, par une fausse spéculation, étoient allés jusqu'à faire des offres exravagantes. Heureusement on ne les a pas acceptées ; ils n'auroient pu les remplir que par des manœuvres évidemment injustes, ou en sacrifiant leur fortune. La Diete a fait de sages Ordonnances. Elle veut assurer les revenus de l'Etat, mais elle ne veut pas aussi que des Citoyens hasardent témérairement leur fortune, ou pourvoyent à leurs propres intérêts aux dépens de ceux d'autrui. Dans cette vue, notre Assemblée générale a tracé la regle dont on ne doit pas s'écarter dans la perception de l'impôt. Toute menée qui, dans cette partie aussi délicate qu'essentielle, tendroit à molester les Citoyens, à troubler leurs opérations de commerce, à déranger ou faire échouer leurs entreprises, à leur faire acheter la tranquillité à prix d'argent s'ils sont riches, à les fouler s'ils sont pauvres, ne restera pas impunie. Les objets trop étendus doivent être pris en détail ; notre projet n'est donc pas de ne faire qu'une seule ferme des Douanes & des Accises ; nous en donnerons aux plus offrans les principales branches. L'opération est déjà commencée. Nous avons affermé le tabac & la vente en détail des boissons ; les Juifs ont la ferme du tabac ; les boissons, ainsi que d'autres articles, seront sur le compte du Clergé

Les personnes accoutumées à voir tout de mauvais côté ne manquent pas de prêter aux Ecclésiastiques de Pologne les mêmes intentions qu'elles trouvent manifestement dans les Juifs. Nous n'entreprenons pas de justifier ces derniers ; les faits parlent trop hautement contre eux : dans tous les siecles on a justement accusé cette Nation d'être avide, les preuves ne sont que trop évidentes. Mais qu'on se garde bien de faire le même procès au Clergé de Pologne, ce seroit une injustice. Si nos Ecclésiastiques ont la ferme des boissons, cet usage qu'on blâmeroit ailleurs n'a rien que de conforme aux mœurs du pays ; leur vue n'est certainement pas de s'enrichir ; non-seulement ils donnent plus que les autres n'ont offert, mais le produit du droit leur rendra beaucoup moins qu'il ne rendroit à tout autre Fermier. Leur unique objet est, non un desir immoderé des richesses, mais un amour sincere & vrai de l'ordre. Les jeux publics, qu'on a fait entrer aussi dans les articles qui sont sur leur compte, ne seront pas ouverts à toute heure & en tout tems ; on pourra s'y amuser, mais ces amusemens, autant qu'il est possible de l'empêcher, ne deviendront pas ruineux. Tout homme qui tiendra billard, s'il fait

de ſa maiſon un lieu ſuſpect, ſera puni de ſon crime par la privation du privilege qu'il avoit obtenu. Les cabarets ſeront fermés, les jours de Dimanches & de Fêtes, durant l'Office Divin; dans ces heures consacrées plus ſpécialement à la piété, on ne ſera plus témoin, ſur tout auprès des Egliſes, de mille ſcenes ſcandaleuſes. Les Cabaretiers donneront ou caution ou des preuves non-ſuſpectes de leur probité; ils refuſeront de vendre du vin & des liqueurs à toute perſonne dont la raiſon commence à ſe troubler. Si par l'appas du gain ils coopérent aux excès d'autrui, ſi d'une main ils ne ceſſoient de verſer du poiſon, pourvu que dans l'autre on ne ceſsât de vuider des bourſes, leur faute connue ſeroit auſſi-tôt punie. Ces ſages diſpoſitions & une foule d'autres que le Clergé Polonois ſe propoſe de faire, doivent être plus que ſuffiſantes pour le laver de tout le ſoupçon injurieux. Mais ſi la prevention & la calomnie s'obſtinent à ne voir dans lui qu'un eſprit d'intérêt, de cupidité, d'avarice; loin de ſe décourager il n'en ira que plus rapidement à ſon but. Quand on a de bonnes vues, quand le cœur eſt pur, on ſe conſole de n'être pas univerſellement applaudi. Quoi de plus beau d'ailleurs, que de joindre au mérite de faire le bien le mérite plus grand encore de ſe voir tranquillement en bute à la critique, d'eſſuyer courageuſement les mépris, de ſouffrir patiemment pour l'avoir fait.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le* 12 *Décembre.*

Le vaiſſeau de la Compagnie Aſiatique, le *Château de Dansbourg*, a mis derniérement à la voile pour Tranquebar. Le bruit s'étoit répandu qu'il y auroit bientôt des changemens dans la Chambre des Domaines & des Finances, & que cette partie de l'adminiſtration ſeroit preſqu'entiérement réformée. Ce n'eſt qu'une fauſſe nouvelle. Cé département reſtera ſur le même pied où il étoit; le Gouvernement ne fera d'autre opération que de donner des ſucceſſeurs aux chefs & aux principaux Officiers.

Les tempêtes continuent à regner avec violence dans la Baltique: pluſieurs bâtimens ont fait naufrage vers les côtes de Lubeck & de Mémel. Nous venons de perdre dans ces mers deux vaiſſeaux; deux navires Hollandois, un de Brême & d'autres de différentes Nations y ont péri.

Parmi les vaiſſeaux qui, ces jours derniers ont paſſé le Sund, on en a compté un bon nombre qui étoient Anglois & Hollandois. Leur cargaiſon conſiſtoit principalement en chanvre & en graines de lin. Cette branche de commerce devient toujours plus floriſſante dans les Ports de la Baltique. Le prix de ces denrées y augmente parce qu'on en exporte de grandes quantités en Ecoſſe & en Irlande. Depuis leur guerre avec le Continent de l'Amérique, les Anglois tirent du Nord & des autres contrées de l'Europe les denrées & les marchandiſes que les Colonies leur fourniſſoient auparavant.

ALLEMAGNE.

D'Erlangen, *le* 13 *Décembre.*

Le ſieur Zier, Marchand de la Ville de Hof, dans le Margraviat de Bareuth, a trouvé le ſecret de teindre le coton en rouge Turc. Il a ſoumis ſa découverte à diverſes épreuves; de l'aveu des connoiſſeurs, il eſt réſulté de ces épreuves que la couleur tient long-tems & peut, pour la beauté, le diſputer au plus beau rouge Turc, ſoit clair ſoit obſcur. Dans cette teinture, il n'entre que des drogues du pays; elle coûte fort peu.

De Wittemberg, *le* 14 *Décembre.*

Une longue ſéchereſſe qui a duré depuis la fin de l'été juſques au mois d'Octobre nous a fait retarder les travaux de la campagne. Dans tout le territoire on n'a pu ſemer le ſeigle & le froment qu'après la mi-Novembre. La ſaiſon étoit aſſez avancée lorſque nous avons eu des orages avec des coups de tonnerre. Les glands n'ont pas donné, cette année; c'eſt une perte pour nos gens de la campagne qui élevent beaucoup de cochons. Les gelées & la neige nous ont forcés à retirer les troupeaux des pâturages, plutôt

qu'à l'ordinaire. Ce froid précoce nous a vraisemblablement délivrés des fievres d'automne qui toutes les années font de grands ravages dans ces contrées. La petite vérole a regné dans quelques cantons, & dans d'autres on a éprouvé de violens maux de gorge. Les vivres & les denrées de toutes sortes continuent à se vendre à trop bas prix pour l'intérêt des Propriétaires.

ITALIE.

De Trieste, *le 14 Décembre.*

Un Marchand Turc, nommé Comina, de Dulcigno, s'est emparé, à six lieues de notre Port, d'un bâtiment Pêcheur de Pisano, chargé de poisson, & monté par quarante hommes d'équipage. Ce Turc vint dans notre Port, il y a peu de tems, avec une cargaison de tortues, de feves, de semence de lin & de tabac; on lui confisqua ce dernier, parce qu'il en avoit fait une déclaration fausse. Il fit serment de s'en venger; & il a tenu parole. Cet événement à part, nos parages sont assez tranquilles ainsi que ceux de Fioume & toute la Mer Adriatique où le commerce va fort bien, sur-tout celui des grains. La République de Venise a permis, sans aucune restriction & sans droit, l'exportation du bled. Le Roi de Naples l'a bornée à quatre cens mille mesures, dont la moitié sera tirée de Sicile, & l'autre moitié du Royaume de Naples.

De Milan, *le 16 Décembre.*

Le canal que nous creusions pour faire entrer l'Adda dans la Martesana qui entoure presqu'entiérement notre Ville, étoit bien avancé, lorsqu'une grande partie de l'ouvrage s'est écroulée. Ce malheur ne fera pas échouer le projet que nous avons formé d'ouvrir une navigation sûre jusqu'à Côme. Pour assurer cette communication si nécessaire au commerce de tout le Duché, nous allons conduire le canal par une autre voie. L'entreprise est une des plus belles & des plus hardies qu'on ait jamais osé tenter en Italie; il s'agit de percer une montagne & d'y faire passer le canal dans la longueur d'environ deux mille pieds. On va faire jouer la mine; les décombres de la montagne serviront à combler la partie du canal qui a été ruinée.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 25 Décembre.*

Nos Commerçans des Indes Occidentales ont pris soin de donner une liste exacte de leurs pertes. Elles se montent beaucoup plus haut qu'on ne l'auroit jamais imaginé. Il n'y a pas long tems qu'elles alloient à un million de livres sterling. Depuis cette époque, les prises que les Américains ont faites sur ces Marchands sont estimées 360000 liv. Cependant on ne cesse de publier que les frégates du Roi sont en état de bloquer tous les Ports des Américains. Le fait suivant mettra à portée de juger si les Colons ont à redouter nos vaisseaux qui bordent leurs côtes.

Le Port de Charlestown, dans la Caroline méridionale a lui seul en mer treize Armateurs & en fait construire quatre autres; cependant depuis le commencement de la guerre elle n'a fait aucune perte.

Le riz & le tabac que le Congrès a permis d'embarquer pour un des Etats de l'Europe sont évalués à 530,000 l.; le riz 250,000 l., & le tabac 280,000 liv.

Les différens bruits qu'on fait courir, influent prodigieusement sur les actions. Elles haussent & baissent souvent d'une heure à l'autre. De ces variations perpétuelles résultent de mauvais effets pour les opérations de commerce.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Montpellier, *le 23 Décembre.*

Au commencement de ce mois, les Commissaires de Sa Majesté ont fait dans l'Assemblée de nos Etats la demande de trois millions de don gratuit, & de seize cens mille livres de capitation, non compris le

ſou pour livre de cette impoſition. Le Roi fait, ſur cette ſomme, une remiſe de huit cens mille livres qui ſerviront au rembourſement des emprunts pour leſquels les Etats ont prêté leur crédit à Sa Majeſté. Le Jeudi 5 du courant, les Etats ayant délibéré accorderent unanimement les ſommes demandées. Le ſoir, M. de Querelles, Lieutenant du Roi à Sete, partit pour aller porter au Roi la délibération des Etats de la Province. L'Aſſemblée a arrêté d'une voix unanime de faire imprimer le procès verbal de ſes Séances, en commençant par celui de cette année.

L'Aſſemblée de nos Etats rend notre Ville beaucoup plus animée qu'elle ne l'eſt dans les autres tems de l'année. Nous avons ici un grand nombre d'Etrangers, les uns attirés par des affaires d'intérêt, les autres par la ſimple curioſité. Leur motif importe peu à nos Habitans; mais ce qui leur fait grand plaiſir, c'eſt qu'ils laiſſent beaucoup d'argent dans notre Ville.

De Lyon, *le 26 Décembre.*

Quelques bateaux de charbon de pierre arrivés de la Bourgogne ont commencé à réaliſer les eſpérances que l'on nous avoit données de profiter des travaux entrepris à Moncenis & aux environs. On a parlé aſſez diverſement de la qualité de ce minéral & de l'économie de ſa conſommation, par comparaiſon avec le charbon de pierre dont nous avons uſé juſqu'à préſent. Malgré les détracteurs ſuſpects ou non-ſuſpects, il y a lieu de ſe flatter que le charbon de pierre de Moncenis trouvera dans notre Ville un débouché conſidérable & avantageux aux Entrepreneurs de ſon extraction. Toutes les matieres à chauffer ſont fort cheres ici.

La ſoie greze a diminué de 15 pour cent de ſon prix du commencement de l'automne; elle vaut encore 27 l. la livre: auſſi notre Fabrique eſt toujours dans un état de ſouffrance. Elle renferme néanmoins toujours dans ſon ſein une portion de ce génie inventif dont les fruits variés à chaque ſaiſon, & toujours plus agréables à voir, lui ont mérité la préférence dans l'empire du goût ſur ſes rivales. En vain la mode fugitive ſemble accélérer ſes mouvemens, précipiter ſa courſe, le crayon de nos Deſſinateurs ne ceſſe de l'accompagner. Nos deſſins naiſſent, tombent & renaiſſent comme on voit dans les feux d'artifice luire, s'éteindre & reluire une grande variété d'objets. Ceux de nos Maîtres-Ouvriers qui ſont nés avec des talens, en ſentent l'heureuſe impulſion, & lui obéiſſent, ſelon leur portée, dans la partie méchanique à laquelle ils ſont fixés. On a monté pluſieurs métiers en grande largeur, avec le ſecours de la navette Angloiſe, dont la conſtruction & les parties acceſſoires ont été perfectionnées. Il y en a un entr'autres qui travaille en ſatin blanc broché, qui a ſept quarts de largeur, *chez le ſieur Rouſſet, rue Buiſſon.*

On s'occupe ſérieuſement ici de la grande affaire des inhumations hors de la Ville. Un Académicien de Lyon, le même auquel on doit des obſervations météorologiques & des recherches ſur les naiſſances, les mariages & les morts depuis vingt-cinq ans, a publié des réflexions relatives à cet objet. Il indique ce qu'il croit de plus convenable ſur le choix de l'emplacement d'un Cimetiere preſqu'unique, ſur les moyens à prendre pour accoutumer les yeux & l'eſprit du Peuple à une exportation très-ſalutaire aux vivans; mais c'eſt une nouveauté qui peut bleſſer la multitude, toujours plus ſenſible & plus irritable qu'éclairée. On voit que l'Académicien eſt d'accord dans tout ce qu'il expoſe avec la Religion, le Gouvernement, le *reſpect pour les morts*, la phyſique & les obſervations morales les plus certaines. Malgré ces bonnes raiſons, l'on pourroit même dire malgré les démonſtrations, il y a des perſonnes qui trouvent, à ce qu'on dit, de grands inconvéniens à changer l'uſage actuel. Nos Médecins ſe réuniſſent tous à le juger pernicieux; ils different ſur l'emplacement dont on doit faire choix, & ſur les détails de la conſtruction du Cimetiere général; mais ſa néceſſité une fois prononcée par eux, & le local déterminé, un habile Architecte ſçaura bien apprécier les divers conſeils que leurs lumieres éparſes ou réunies peuvent donner, pour atténuer autant qu'il ſera poſſible les émigrations de ce vaſte foyer de redoutables vapeurs.

Il ſeroit digne de la ſeconde Ville du Royaume de donner à la Nation le premier exemple d'un édifice qui répondit à l'éten-

due, à la triſteſſe & à la ſainteté de l'objet dont il s'agit.

Du Havre, *le 27 Décembre.*

Dans toutes nos Villes de commerce on ne s'entretient depuis quelque tems que du funeſte accident arrivé à la Martinique, à la Guadeloupe & à Marie-Galande.

Quelques Iſles voiſines des nôtres & de la domination d'Angleterre ont auſſi beaucoup ſouffert du dernier ouragan. On plaint, dans la Grande-Bretagne, les infortunés Habitans de ces Colonies, & on leur porte des ſecours. Pluſieurs Négocians de Londres attriſtés à cette nouvelle s'aſſemblerent & réſolurent tout d'une voix d'ouvrir une ſouſcription dont le produit ſeroit diſtribué aux Colons qui ont leur réſidence à Baſſe-Terre, dans l'Iſle de Saint-Chriſtophe. Les plantations de cette partie de l'Iſle ſont preſqu'entiérement détruites. Le Roi d'Angleterre a donné mille livres ſterling pour le ſoulagement de ceux qui ont le plus ſouffert. Depuis le 29 Novembre dernier, les perſonnes nommées pour recueillir les contributions deſtinées au même objet, ont déjà reçu de différens Souſcripteurs la ſomme de 1555 liv. ſt. Jamais libéralités ne furent mieux placées; il s'agit d'aider des malheureux à ramaſſer les triſtes débris de leur fortune. Nos Négocians ont un intérêt de plus à en uſer de même; en mettant nos Colons en état de rétablir leurs plantations, notre commerce avec ces Colonies ſe relevera plus vite. Les ſecours que nos Commerçans fourniroient, tourneroient donc bientôt à leur propre avantage. Ils ne feroient que ſemer pour recueillir.

De Paris, *le 1 Janvier.*

Réglement concernant les penſions & autres graces pécuniaires. Du 22 Décembre 1776. De l'Imprimerie Royale. Le Roi, eſt-il dit dans ce Réglement, en examinant la ſituation de ſon Tréſor Royal, a vu avec peine que des libéralités ſucceſſives avoient extrêmement chargé l'état de ſes finances, & S. M. a ſenti la néceſſité de prévenir cet inconvénient dans la ſuite.

Dans cette vue, Elle ſe propoſe de renvoyer à une ſeule époque de l'année la diſtribution des graces pécuniaires, de quelques eſpeces qu'elles ſoient: Elle pourra découvrir ainſi toute l'étendue des demandes. Et en raſſemblant ſous ſes yeux la ſomme des différentes extinctions, Elle pourra remplir le deſſein qu'Elle a formé de n'en appliquer qu'une partie à la diſtribution des graces nouvelles, afin de ramener inſenſiblement cet objet de dépenſe à une meſure convenable. Eclairée par la réunion de ces circonſtances & par la connoiſſance de la ſituation de ſes finances, S. M. ſera plus certaine de concilier toujours ſa bienfaiſance avec cette juſtice générale, le premier de ſes devoirs; en ſe réſervant néanmoins de prononcer Elle-même ſur ce petit nombre d'exceptions où la promptitude eſt une condition eſſentielle du bienfait.

S. M. a remarqué de plus que la multitude de Caiſſes & de Tréſoriers, qui s'eſt introduite dans ſes recettes & dans ſes dépenſes, a permis d'aſſigner d'autant de manieres différentes, le payement des penſions & des gratifications annuelles; d'où il réſulte une plus grande difficulté de les raſſembler ſous ſes yeux, & une plus grande facilité pour obtenir des graces ſous différens rapports. Ainſi, pour prévenir ce genre d'abus, & dans la réſolution où eſt S. M. d'établir au Tréſor Royal une exactitude qui ne laiſſe rien à deſirer, Elle veut que toutes les penſions nouvelles y ſoient aſſignées, & que toutes les perſonnes qui ſolliciteront des graces pécuniaires, faſſent connoître en même tems les divers traitemens dont elles jouiſſent déjà, à quelque titre que ce ſoit.

C'eſt avec de pareilles précautions que S. M. ſe ménagera les moyens de ne jamais refuſer des faveurs véritablement méritées, & qu'Elle pourra même aller au devant des hommes modeſtes, qui ne demanderoient ni la récompenſe de leurs ſervices, ni l'encouragement auquel des talens diſtingués peuvent prétendre.

S. M. eſt informée que, par une ſuite de circonſtances malheureuſes, les penſions ne commencent à être payées que trois ou quatre

tre ans après qu'elles ont été accordées; ce qui laisse dans la souffrance les personnes à qui ces pensions sont véritablement nécessaires, & la prive ainsi Elle-même de la satisfaction qui lui est la plus chere : Ainsi déterminée à n'accorder des graces qu'avec justice & modération, Elle croit pouvoir rapprocher le payement des pensions qu'Elle donnera à l'avenir. Et si les circonstances ne lui permettent point encore de changer l'ordre établi pour celles qui sont antérieures au présent Réglement, S. M. n'a pas moins à cœur d'en diminuer les arrérages. Dans cette intention, Elle destine, dès l'année prochaine, un fonds extraordinaire de cinq cens mille livres, applicable par préférence, au payement des plus petites parties. S. M. n'ignore pas qu'on fait au Trésor Royal différentes déductions : comme cette méthode, en donnant à ses bienfaits un capital fictif, s'éloigne de la simplicité vers laquelle S. M. desire ramener toutes ses affaires ; Elle veut que, sans rien changer à cet usage, pour les pensions déjà accordées, il ne subsiste plus pour les nouvelles &c. &c. Par ces différentes considérations, S. M. ordonne ce qui suit. Article 1er. Les demandes de graces pécuniaires de toute nature, soit sous la dénomination de pensions, gratifications, traitemens, augmentations d'appointemens, soit par forme d'échanges ou titre d'anciennes prétentions, ne pourront à l'avenir être représentées à S. M. que dans le mois de Décembre de chaque année, S. M. se proposant de faire connoître ses intentions à cet égard, aussi-tôt qu'elle aura fait l'examen de ces demandes. Art. 2. Les pensions nouvelles & autres graces pécuniaires, ne seront plus accordées que sur le Trésor Royal; elles se payeront au bout de l'année révolue, & ne seront sujettes à aucune diminution. Art. 3. Il sera fait, à commencer de l'année prochaine, un fonds extraordinaire de cinq cens mille livres, applicables à la liquidation des pensions arriérées, par préférence au payement des plus petites parties; se réservant S. M. d'augmenter ce fonds aussi-tôt que les circonstances pourront le permettre. Art. 4. S. M. défend toute demande & attribution d'intérêt dans les Fermes ou les Régies de ses revenus. Ainsi que dans toute espece d'affaires de finance, à moins qu'on n'en soit Administrateur.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Réflexions de M. Rogue sur les Arrêts des Parlemens de Paris & d'Aix qui ont jugé différemment la même question sur un point de faillite.

Il a été inséré dans la Gazette du Commerce du 22 Octobre 1776 un Arrêt du Parlement d'Aix du 18 Juin précédent, confirmatif de Sentence Consulaire rendue à Marseille le 16 Mars 1775. Par la lettre circulaire de MM. les Juge-Consuls de ladite Ville, imprimée dans les Affiches d'Angers du 25 Octobre dernier, ils expliquent les motifs de leur Sentence, & disent, entre autres choses, » qu'il faut que les Porteurs » demeurent en perte de quelque chose de » leur créance relativement à la perte que » souffrent les autres Créanciers, *de laquelle » ils seroient affranchis* s'ils pouvoient entrer » dans chaque direction pour la totalité de » la somme primitive portée par leur titre ». De ce raisonnement on doit conclure que si un Porteur d'effet a pour Obligés solidaires trois Faillis qui ne payent que chacun un tiers, qu'il soit dû au Porteur 9000 l.; que ne pouvant retirer dans le premier contrat que 3000 l., il ne lui resteroit dû que 6000 liv., desquels dans le second concordat il ne retireroit que 2000 l., & dans le troisieme contrat ne lui étant plus dû que 4000 liv., il n'en recevroit que le tiers, montant à 1333 l. 6 s. 8 d., ensorte qu'il ne recevroit de ses trois Débiteurs que 6333 l. 6 s. 8 d. & perdroit sur ces 9000 liv. la somme de 2666 l. 13 s. 4 d.; ce qui me paroît injuste, pour plusieurs raisons.

1°. Est-ce que tous les co-Débiteurs ne doivent pas être traités de la même façon ?

2°. Pourquoi celui qui fera le premier son contrat d'attermoiement, payera-t-il plus que le second, & le second plus que le dernier ?

3°. L'art. 33 du tit. 5 de l'Ordonnance de 1673 qui prononce la solidité n'auroit donc aucun effet. Ne doivent-ils pas tous, un seul pour le tout, la somme totale ? Il seroit donc plus équitable que le Porteur de

l'effet entrât dans tous les contrats pour la somme totale de sa créance, avec déclaration dans chaque contrat des réserves nécessaires, & de ce qu'il doit recevoir des autres Faillis dans les contrats desquels il est entré; & si, par événement, les Faillis payoient chacun une portion, qui toutes réunies, excéderoient la créance du Porteur, il pourroit être fait mention dans les derniers contrats où il entreroit, que ce ne seroit qu'à défaut de payement par les premiers, & pour sa sûreté & conservation de son droit de solidité; à ce moyen, tout seroit équitable; on ne pourroit craindre que le Porteur se fit payer plus qu'il ne lui est dû. D'ailleurs, comme solidairement obligés, ne peuvent-ils pas s'informer les uns & les autres de ce que chacun d'eux doit payer ou aura payé?

Par la Gazette de Commerce du 16 Novembre dernier on a annoncé un Arrêt du Parlement de Paris, rendu le même jour que celui d'Aix, qui a jugé la même question d'une maniere toute contraire, & qui décide *que le Porteur avoit droit de répéter* la totalité *de ce qui est dû contre* tous les co-Débiteurs, *& jusqu'à concurrence de ce que tous collectivement payent à leurs Créanciers.* Ce qui me paroît conforme à l'art. 33 de l'Ordonnance ci-dessus citée; & l'objection dans la lettre circulaire de MM. les Juge & Consuls de Marseille » que le Porteur d'effet doit » être soumis à la loi du concordat & doit » demeurer en perte de quelque chose de » sa créance, relativement à la perte que » souffrent les autres Créanciers » ne peut s'appliquer ici, attendu que les autres Créanciers n'ont que le Failli pour obligé, dans le contrat duquel ils sont entrés; & qu'en notre circonstance, le Porteur de l'effet a non-seulement ce Failli, mais encore les autres co-obligés solidaires aussi Faillis. A Angers le 19 Décembre 1776. *Signé*, ROGUE, agréé pour plaider au Consulat, & Membre de la Société Royale d'Agriculture au Bureau d'Angers.

I I.

Annonce.

Lettre de M. Prevost de Saint-Lucien, Avocat au Parlement, Auteur du Livre intitulé, *Moyens d'extirper l'usure*, à M. l'Abbé Ameilhon, où l'on prouve qu'il faut traduire le 35e. vers. du chap. 6 de S. Luc par *fœnerate nihil desperantes*, & non par *mutuum date nihil indè sperantes.*

Cette Lettre se distribue *gratis* chez l'Auteur, rue Sainte-Apolline, à ceux qui ont acheté l'Ouvrage.

I I I.

Suite de la Lettre au Rédacteur sur une Question proposée dans la Gazette.

Tout le monde sçait que quand un Propriétaire fait un bail & qu'il exige la signature de la femme du Preneur, c'est qu'il veut deux Obligés solidairement au lieu d'un seul Débiteur, & que si la femme refuse de signer, il est reçu à se dédire parce qu'il n'a pas la sûreté qu'il desiroit. Pierre, dans son espece, ne peut pas faire cette allégation puisque la femme de Jacques est prête à signer.

Ainsi, Monsieur, j'estime, 1°. que l'acte tel qu'il est n'est qu'imparfait, mais n'est pas nul & ne peut pas l'être. L'obligation de Pierre de faire jouir est entiere, celle de Jacques d'exécuter le bail & payer les fermages l'est pareillement, & Marguerite signant l'acte le rendra parfait; ce ne sera pas un écrit nul auquel on donnera une nouvel existence, parce que rien ne peut couvrir une nullité absolue; 2°. que Marguerite demandant acte de son offre de signer, il doit lui être accordé & le bail déclaré valable pour être exécuté selon sa forme & teneur.

Voilà, Monsieur, mon avis; si vous le jugez à propos vous pourrez le rendre public. J'ai l'honneur d'être &c. *Ce 20 Décembre 1776.*

I V.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 28 Décembre 1776 au Mardi 31 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 22 l. 10 s., 23 à 24 l. 5 s.; le seigle, de 10, 10 l. 10 s. à 11 l.; l'orge, de 8 liv. 15 s., 9 à 9 l. 10 s. Le froment au Port de la Greve, de 21 l. 15 s., 23 à 24 l.; le seigle, de 9 l. 10 s., 10 à 11 l.; l'orge, de 8 liv. 10 s., 8 liv. 15 s. à 9 liv. aussi *le septier.*

V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 28 Décembre 1776 au Mardi 31 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21 à 22 l.; *idem* à la Greve, de 19 l. 10 s., 20 à 21 l. 10 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 4 Janvier 1777, de 68 à 69 liv.; *id.* nouveau, de 66 à 67; le cent de paille vieille, de 24 à 25 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 48 à 49; *idem* nouveau, de 46 à 47; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 23 à 24; *id.* nouvelle, de 22 à 23; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 47 à 48; *id.* nouveau, de 46 à 47; le cent de paille vieille, de 23 à 24 liv.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le foin à la Grève, de 44 à 45 l.

VI.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 4 Janvier 1777.

Or de Portug. à . . .	724	8 6	marc.
Du Mexique à . . .	720		
Du Perou à	710		
Les guinées à . . .	722		
Ducats à	98	2	once.
Or fin à 23 k. . .			
31 32.	100		
Or à 20 karats à . .	84	1	
L'argent à 11 d. . .			
20 g. à	53	15	marc.
Idem à 11 d. 10 . .			
gr. à	52	4	
Piastres à	49	12	

VII.

Changes de Paris, *du 4 Janvier 1777.*

Amsterdam	53 $\frac{7}{8}$
Londres	31 à 30 15 16e
Hambourg	184
Madrid	15 4
Cadix	15 3
Livourne	98 $\frac{1}{4}$ à 98
Gênes	96 $\frac{1}{4}$ à 96
Lyon *Rois*.....	1 p. 0.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1776.

Du Vend. 20 Déc. 1776		Du Mardi 24.	
Messieurs		*Messieurs*	
Despeignes. Viag.	L.	Lempereur.. pp^{lles}.	T.
Perpétuelles..	L.	Viageres.....	T.
Tontine....	Y. Z.	Deschapelles.. v^{res}.	M.
		Perpétuelles.	M.
Du Lundi 23.		Tontine	M.
		Caron..... v^{res}.	P.
Nau ..... pp^{lles}.	Z.	Patu .... Viageres.	L.
Viageres.....	Z.	Delagarde.. Viag.	Z.
Tontine.....	Z.	Tontine.....	Z.
Lenoir ..... pp^{lles}.	L.	Marsollier.... v^{res}.	J.
Viageres.....	L.	.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janv. 1777.	*Jeudi 2.*	*Vendredi 3.*	*Samedi 4.*
Comp. d. Ind.			
Actions . . .	1702 10 1700 .	FESTE.	1700 . . .
D°. $\frac{16es}{25}$ . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Rescriptions . .	16 $\frac{1}{2}$ 17 16 $\frac{1}{2}$.	. . . . .	16 $\frac{1}{2}$ 17 . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24ft pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces, deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1776.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 22 Février.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 18 *Janvier*.

ON connoît peut être moins en Europe les forces de notre Empire que celles de l'Amérique septentrionale. Nous n'avons fait qu'à trois époques, en 1725, 1745 & 1766 le dénombrement des Sujets de l'Empire, & dans ce recensement, nous n'avons jamais compris que les hommes qui payent tribut. Les listes dressées en 1766 n'ont été publiées dans cette Capitale que depuis très-peu de tems. Elles seront un objet curieux pour les Etrangers qui donnent dans cette partie de la politique & qui veulent sçavoir, du moins à peu près, quelle est la population & la puissance des divers Etats de l'Europe. On ne doit pas s'effrayer des noms barbares que portent plusieurs de nos Provinces & qui le sont même pour nous. Des Peuples qui habitent des contrées deux fois plus éloignées de cette Capitale, qu'elle ne l'est elle-même de l'Espagne & de l'Italie, nous doivent être aussi étrangers pour les mœurs, le langage &c. que nous le sommes aux Espagnols & aux Italiens. Cet article sera long quoique nous nous contentions de mettre le nombre des Contribuables & le produit du tribut. Le premier chiffre marquera le nombre des Sujets qui payoient la capitation en 1766; le second chiffre & le troisieme désigneront la somme totale qu'a produit la capitation; l'un indiquera les roubles, l'autre les copeikes. Moskwa 573,472 Contribuables; produit de la capitation dans ce District, 415,556 roubles 90 copeikes. Kostroma — 153,723 — 110,075 — 60. Suzdal — 124,886 — 88,160 — 70. Volodimer — 174,879 — 174,712 — 80. Iurgevpolskoi & Pereslawl — 51,813. Zaleskoj — 150,392 — 106,285 — 90. Pereslawl & Rezanskoj — 178,171 — 139,175 — 20. Ugliez — 178,210 — 126,830. Tula — 173,752 — 135,453 — 40. Jaroslaw — 211,976 — 152,533 — 70. Kaluga — 239,306 — 174,399 — 20. Belgorod — 242,158 — 340,994 — 60. Orlon — 202,213 — 163,592 — 10. Sewsk — 271,621 — 212,006 — 20. Kazan — 258,085 — 329169 — 50. Penza — 237,088 — 213,011 — 15. Swijashsk — 162,756 — 229,004 — 70. Watka — 182,359 266,555 — 80. Perm — 128,391 — 136,436 — 60. Sinbirsk — 185,009 — 196,823 — 10. Orenbourg — 12,434 — 12,475 — 20. Stawrapol — 31,347 — 46,890 — 90. Ufa — 19,087 — 22,852 — 40. Isett — 53,216 — 72,768 — 50. Nishegorod — 222,986 — 158,653 — 20. Alatyr — 120,805 — 105,339. Arzamas — 107,110 — 78,209. Woronesk — 111,302 — 162,803 — 40. Szatzk — 241,273 — 215,478 — 60. Tambov — 270,611 — 302,297 — 20. Icletz — 175,289 — 195,894 — 30. Bachmut — 3663 — 5968 — 10. Novgorod — 321,957 — 264,117 — 40. Welikoluki — 80,011 — 57,922 — 20. Twer — 191,459 — 141,038 — 30. Pskov —

137,906—97,164—50. Bélozero—113,643—109,470—10. Archangelogorod—85,520—98665—50. Galiez—131,625—94,050—50. Usting—107,128—167,520—60. Wologda—113,888—93,679—10. Astrachan—12,550—15,263—50. Smolensk 288,033—207,971—60. Riga & Narva—68—47. Wiborg—58—59—60. Saint-Pétersbourg—4310—4474. Kien—21389—10. Sibir—169,974—256,622—80. Ienisejsk—26317—40,125—40. Irkutzk—37,599—57,273—80. Iekaterinbourg—12,704—21,524—30. Les Ouvriers des Mines—80,585—89,313—50.

Le nombre total des Contribuables, à l'époque dont il s'agit, fut de 7,365,478; la somme totale de la capitation alla à 6 millions 440,001 roubles & 85 kopeikes. Il est évident que la population croit, quoique ses progrès ne soient pas aussi rapides que nous le voudrions. En 1745, les listes des Sujets imposés ne donnerent que le nombre de 6,200,832 têtes; & en 1725, elles n'avoient été que de 5,118,226. On ne comprend pas dans ces états les Paysans qui composent la Milice, les Tartares Mordouins & divers autres qui, au nombre de 44,834, travaillent dans les chantiers, & un grand nombre de Paysans employés aux mêmes ouvrages. Les Mineurs du Gouvernement de Bachmut, 33,642 Habitans du Gouvernement d'Olonetz, les Paysans chargés de fournir les fourrages à la garde à cheval, & un grand nombre d'autres personnes sont exemptes de la contribution en argent. Les Paysans qui s'adonnent au commerce payent double Capitation, & comme Paysans & comme Marchands. La taxe differe selon l'état, la profession, les facultés des Sujets. Les uns payent leur contribution en argent, les autres donnent une partie de leur travail &c.

ALLEMAGNE.

D'HANOVRE, *le 22 Janvier.*

Quand on connoît bien la nature du mal, on est pour l'ordinaire assez près du remede. Un Médecin de ce pays-ci, après de longues observations sur l'épizootie qui ravage encore ces contrées, a découvert qu'elle est de même nature qu'une épidémie qui souvent désole l'Electorat & lui enleve une partie de ses Habitans. Les personnes attaquées de lépidémie en question perdent l'appétit, leurs yeux deviennent troubles & jaunâtres; elles tombent bientôt dans un affaissement total, rendent beaucoup de matieres jaunes &c. Les meilleurs remedes qu'on ait employés contre cette maladie, sont la crême de tartre, la rhubarbe, le kermès minéral, le quinquina, l'esprit de vitriol &c. Notre habile Médecin veut qu'on use des mêmes remedes contre l'épizootie, en augmentant ou diminuant les doses, selon la force de l'animal. Il prescrit de donner de trois en trois heures aux bêtes malades, deux lots de crême de tartre, un demi-lot de rhubarbe, à la place de kermès minéral, un scrupule d'une drogue que les Apothicaires connoissent sous le nom d'*hipar antimonii*; le tout délayé dans du vinaigre mêlé avec une petite quantité d'eau. On continue ainsi jusqu'à ce que l'évacuation ait lieu. Quand elle sera faite, il faut donner tous les matins à l'animal une poudre composée de deux lots de crême de tartre & d'un lot de rhubarbe qu'on détrempera dans du vinaigre & de l'eau, comme ci-dessus. Après cela, on aura soin de faire prendre à la bête malade, de six en six heures, une demi-pinte de décoction d'écorce de saule ordinaire, de celle de chêne, & de la racine appellée *radix valeriana*; c'est toujours dans du vinaigre & de l'eau qu'il faut faire infuser ces écorces; on y jettera aussi une petite quantité de camphre. Si l'animal avoit des rougeurs aux yeux, on auroit recours à la saignée. C'est, jusqu'à présent, la meilleure méthode que nous ayons suivie pour guérir les bestiaux; le vinaigre mêlé avec un peu d'eau est non-seulement un remede, mais un préservatif.

DE DARMSTADT, *le 24 Janvier.*

Les erreurs ne prescrivent pas, & pour être plus anciennes, elles n'en sont quelquefois que plus funestes. On pense enfin dans ce pays-ci à abolir les Communes, malgré les cris de certaines personnes qui n'entendent ni l'intérêt public ni le leur. Il ne faut pas être bien habile pour voir que les Communes sont préjudiciables à un Etat; un terrein en friche, où il croît quelques mauvaises herbes, ne peut valoir ce même terrein bien cultivé, rapportant de bonnes ré-

coltes de grains, donnant de bons fourrages &c. &c. En divisant les Communes en petites portions dont les Habitans des lieux deviendront Propriétaires & qu'ils feront valoir à leur profit, on fait évidemment le bien de tous. Le Gouvernement paroît déterminé à faire cette belle opération & ne la differe que pour la rendre plus générale & lui donner plus de consistance. En attendant que la loi soit portée, on vient de défendre aux Habitans des Villes, Bourgs & Villages, de faire aucune sorte d'emprunt, en donnant les Communes pour hypothéques.

De Hombourg-ez-Monts, *le 26 Janvier.*

S. A. S. le Landgrave, notre Souverain, vient de confirmer de nouveau les loix & statuts de la Société Patriotique de Hesse-Hombourg, affiliée à la Société Royale Patriotique de Suede, & a bien voulu donner des appartemens convenables pour la tenue des Assemblées publiques de cet utile Institut. Il n'y a pas un an que notre Société a pris naissance & déjà elle compte trente Comités dans de grandes Villes dont voici les plus connues; Abo en Finlande, Amsterdam, Augsbourg, Baade, Berne, Bexhéda en Suede, Deux-Ponts, Fribourg en Brisgaw, Gothenbourg en Gothie, Guntzbourg en Souabe, Laholm dans la Province de Hallande en Suede, Leipsick, la Rochelle, Lyon, Lund en Scanie, Moscow, Nancy, Pétersbourg, Ratisbonne, Stockolm, Upsal &c. La correspondance est vaste & son utilité doit être en raison de son étendue. Notre Ville va devenir le centre de réunion pour toutes les découvertes de l'Europe dans tous les genres. Les Sçavans & les Artistes ne rencontreront plus d'obstacles & la voie leur est applanie pour communiquer leurs lumieres & les faire circuler avec la plus grande rapidité. Un pareil établissement leur manquoit; il sera solide, notre Souverain l'honore de sa protection & y prend un intérêt aussi vif qu'on peut l'attendre de son amour pour les Sciences & pour les Arts. Les Mémoires que la Société a reçus de diverses contrées de l'Europe roulent tous sur des objets intéressans; on en compte plusieurs sur l'Economie rurale, l'Histoire moderne, les Arts, les Manufactures &c.

ITALIE.

De Raguse, *le 26 Janvier.*

Cette République ne peut exister que par le commerce; aussi est ce vers le commerce que nous dirigeons principalement nos vues & nos opérations. Pour obtenir des faveurs des autres Nations, il faudroit les favoriser à notre tour; nous ne paroissons cependant pas adopter cette maxime, si l'on en juge par la défense qui vient d'être portée par le Magistrat. Les Etrangers ne pourront plus s'intéresser ni en leur nom, ni sous celui de quelque Habitant de la République, à aucun de nos vaisseaux. Si les Nations avec lesquelles nous sommes en liaison d'intérêt suivent notre exemple, elles ne permettront pas que nous ayons la moindre part aux entreprises de leurs Commerçans. Isolés & n'ayant pour nous que nous-mêmes, n'est-il pas à craindre que la République ne décline bientôt avec son commerce? Il est vrai que notre Magistrat ne s'est proposé que de corriger des abus, d'assurer l'intérêt de nos Marchands, & de rendre notre navigation plus indépendante. Mais pour ôter l'abus, disent ceux qui blâment son opération, il ne faut pas s'exposer à détruire la chose; & pour empêcher que le voisin ne vienne cueillir le fruit, on ne doit pas mettre la coignée au pied de l'arbre.

De Livourne, *le 24 Janvier.*

Les loix les plus simples sont toujours les meilleures; le Gouvernement part d'un principe qui se présente assez naturellement & qui sembleroit devoir être universellement adopté. Les Particuliers lui paroissent assez éclairés sur leur propre intérêt pour n'avoir pas besoin de grandes instructions sur la marche qu'ils doivent suivre: il pense que la protection & des encouragemens leur suffisent; qu'on peut après cela les laisser agir librement & se reposer entiérement sur eux du soin de leur fortune. Plus il adopte ces vues, plus notre Agriculture fleurit, notre Commerce s'étend, nos Manufactures s'animent. Le Grand Duc vient de publier un Edit pour l'encouragement de la pêche sur la côte; non-seulement on ne fait pas ache-

ter le droit de pêcher, mais il sera libre à quiconque de le faire, & ceux qui réussiront le mieux obtiendront, outre leur bénéfice, des récompenses proportionnées à leurs succès.

Dans l'Etat Ecclésiastique, le Gouvernement commence à tourner ses vues du côté du commerce; il lui a donné quelques encouragemens; l'exportation des grains y est permise pour un tems limité; les bons effets qu'elle ne peut manquer de produire engageront peut-être le Gouvernement à prolonger, à perpétuer même cette permission.

PORTUGAL.

De Lisbonne, 22 *Janvier*.

Quoique nos démêlés avec l'Espagne ne soient pas terminés, le commerce que nous faisons avec nos Colonies n'en est pas moins vif. Dans un court espace de tems, nous avons vu entrer dans le Tage cinq vaisseaux richement chargés, trois de Fernambuco, un de Parahio, & un autre de Maranhao. Ceux qui conjecturent que nous sommes en voie d'accommodement pourroient se fonder sur ce que nous expédions beaucoup de vaisseaux Marchands pour les Colonies qui sont ménacées de devenir le théâtre de la guerre. Il y a peu de tems que nous avons fait partir deux navires pour la Baye de tous les Saints, un pour Rio-Janeiro & 3 pour Fernambuco. Nous avons soin d'éloigner toujours de nos Ports les Américains du Continent; les Anglois semblent nous dédommager de cette perte en venant en plus grand nombre dans nos Villes de Commerce.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 6 Février*.

Sur des avis particuliers qu'on a reçus dernièrement, les Lords de l'Amirauté ont expédié des ordres pour faire partir 3 frégates qui croiseront à l'ouest de la Grande-Bretagne: elles se tiendront à 130, 140 ou tout au plus 200 lieues de distance de nos côtes.

On écrit de Saint-Eustache que deux vaisseaux Américains croisent à la hauteur de cette Isle & nous ont pris deux bâtimens des Indes Occidentales.

Près des Isles situées à l'occident de l'Ecosse, un gros bâtiment bien équipé se tient depuis quelque tems en croisiere & a pillé plusieurs navires de différentes Nations. On ignore si c'est un Corsaire ou un Armateur Américain. Tout ce qu'on a pu découvrir, c'est qu'il arbore divers pavillons, Anglois, Espagnols, Américains &c. Il ne fait aucun mauvais traitement aux équipages des bâtimens dont il s'empare; on est quitte pour lui livrer les liqueurs, les vivres, l'argent, les habits & les effets précieux qui sont à bord des vaisseaux.

L'*Aurore*, vaisseau de Glascow, nous avoit été pris par les Insurgens qui le conduisirent à la Virginie, avec une partie du septieme Régiment qui s'y étoit embarqué. Ce même bâtiment vient d'arriver à Liverpool d'une maniere singuliere. Il venoit en Europe & n'étoit monté que par 15 hommes. Il avoit sur son bord huit Anglois qui tous étoient tombés entre les mains des Colons, & ceux-ci les avoient détenus pendant quelque tems comme prisonniers. Un de ces Anglois, nommé Turner, forme le projet d'amener le vaisseau en Angleterre: il sonde ses camarades & les trouve disposés à le seconder. Le secret fut bien gardé & la manœuvre reussit. Au moment désigné, Turner tombe sur le Capitaine Hutchinson, s'en rend maître & le confine à fond de cale. Les autres Matelots Anglois surprennent en même tems les Matelots Colons & les mettent hors de défense. Turner alors n'ayant plus rien à craindre se met à la tête de la manœuvre & dirige sa course vers Liverpool où il est arrivé le 29 du mois dernier. A son arrivée, on s'est saisi de tous les papiers qui se trouvoient dans le vaisseau. La cargaison de ce bâtiment consistoit en tabac; elle est précieuse, attendu que le tabac devient plus rare & que le prix en augmente tous les jours.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De la Rochelle, *le 8 Février*.

Notre commerce maritime, loin de se rallentir, acquiert avec le tems une nou-

velle activité. Si la paix dure, nous espérons de le voir dans quelques années aussi florissant qu'il l'étoit dans des tems plus heureux. Nos armemens ne discontinuent pas; il est fâcheux pour nous que la plûpart soient pour la Traite des Negres. Faut-il que notre fortune soit fondée sur le malheur d'autrui? Des richesses qu'on ne peut acquérir sans faire couler des larmes, nous adoucissons les termes, ne valent pas ce qu'elles coûtent. De la côte d'Afrique, la plûpart des vaisseaux qui font la Traite vont à Saint-Domingue & prennent des retours; c'est un double gain. Nous faisons d'autres entreprises de commerce: toutes ces expéditions animent notre Port & nous donnent les plus grandes espérances. Nous verrons bientôt revenir dans cette Ville une grande partie des Ouvriers qui nous avoient quittés pour aller ailleurs chercher du travail.

La Rochelle, célébre autrefois par la vaste étendue de son commerce, a beaucoup souffert des deux dernieres guerres. La perte du Canada & de Louisbourg à été pour nos Commerçans une époque funeste; mais enfin ce qu'ils ont perdu d'un côté, ils peuvent le regagner d'un autre. Des rades aussi belles que sûres offrent à nos navires & à ceux de nos voisins d'excellens mouillages &c. Nous commençons à nous ressentir des bienfaits du Gouvernement & des bonnes intentions qu'il ne cesse d'avoir pour notre Ville. Les nouveaux ouvrages & les chantiers nous facilitent la construction des vaisseaux du plus grand port. Le mois dernier, nous avons eu le plaisir d'en voir lancer à l'eau un de cinq cens tonneaux; le succès fut complet. Avant cette époque, nous étions obligés de faire construire chez nos voisins les gros bâtimens, & nous versions de grandes sommes dans les caisses de nos Concurrens. Le curement du canal d'entrée & de notre havre éloigne des navires jusqu'à l'ombre du danger. Les bâtimens les plus considérables pour la grosseur, trouvent dans notre Port toutes les sûretés & les commodités qu'on peut desirer pour les radoubs. On va construire un bassin de carénage; cet ouvrage est le seul qui nous manque.

Avant la derniere guerre, notre navigation occupoit plus de 8000 hommes. Notre Ville a été dépeuplée depuis; mais on peut trouver les moyens d'y rappeller une nombreuse population. Les établissemens de toute espece y sont réunis; elle peut se relever & reprendre son ancien éclat. Il n'est besoin que d'exciter l'industrie qui est la mere du commerce. Nous avons des Manufactures qui pourroient occuper un plus grand nombre d'Ouvriers; nos bons Spéculateurs se tournent de ce côté-là; mais il faut du tems pour amener les choses au point où nous desirons qu'elles parviennent. Nous ne doutons pas que bientôt un grand nombre de Négocians ne viennent des Villes ou des Provinces voisines se fixer chez nous. Notre commerce d'Afrique, en devenant plus vif, anime en même tems celui que nous faisons avec nos Colonies de l'Amérique Nos eaux-de-vie sont à 133 liv. les 27 veltes. Quelques bonnes années répareroient les pertes que nous faisons depuis si long-tems.

Des Environs de Chaunay, *le 10 Février.*

Il vient de s'élever dans ce canton une question sur laquelle on desireroit avoir l'avis des personnes en état de la décider. Elle intéresse les enfans d'un Laboureur; cette qualité seule rendroit leur cause intéressante, mais celle de Mineurs & en quelque sorte d'Orphelins, doit engager encore plus les personnes instruites & charitables à les aider de leurs lumieres.

Deux jeunes Paysans; l'un âgé de 21 ans & l'autre de 20, étant sous la tutelle de leur mere, prirent à bail, il y a trois ans, un domaine assez considérable, ou plutôt leur mere, voulant leur donner du travail & du pain, chercha à se procurer cette ferme. Le Propriétaire exigea que les deux enfans s'engageassent dans l'acte réciproquement avec leur mere. Cette pauvre veuve n'a pas réussi dans son entreprise & a contracté des dettes. Se voyant sur le point d'être poursuivie par ses Créanciers, & ses enfans étant les premiers de tous, elle a rendu compte à ceux-ci de la succession de leur pere, & leur a livré, par acte passé devant Notaire, différens meubles & effets. Le Propriétaire instruit de ce qui s'étoit passé a commencé des poursuites juridiques & attaque également la mere & les enfans. Il prétend être fondé même contre ces derniers, attendu que dans le bail ils se sont person-

rellement obligés & liés. Les Mineurs répondent que leur engagement est nul, vu qu'ils n'avoient pas l'âge prescrit par la loi pour former des engagemens valables. On leur objecte que les fermes des biens de campagne doivent être assimilées à des marchés, à des sociétés de Marchands, & qu'en fait de commerce on est majeur à 20 ans.

On a conseillé aux deux Mineurs de solliciter des Lettres de rescision. Peuvent-ils espérer qu'elles seront entérinées? Quand à la comparaison d'une mere qui prend conjointement avec ses fils une ferme, à une société de commerce elle ne paroît pas juste; si l'on consulte la loi qui autorise celle ci & ne prononce pas sur le fait dont il s'agit. D'ailleurs, ajoute-t-on, si c'étoit ici une espece de société de commerce, l'affaire seroit portée devant les Juges Consuls & seroit de leur compétence. Or tous les Propriétaires sçavent trés-bien que quand ils donnent leurs domaines à ferme, ils ne peuvent, pour se faire payer, avoir recours aux Juges de commerce. On peut donc faire valoir contre le demandeur la raison même dont il se sert pour étayer sa cause.

De Paris, *le 15 Février.*

Arrêt contradictoire de la Cour des Aides, qui infirme une Sentence des Elus d'Amiens, du 17 Novembre 1774; évoquant le principal & y faisant droit, déclare bonne & valable la saisie de deux barriques d'eau de-vie, les confisque au profit de Julien Alaterre, Adjudicataire des Fermes générales: fait défenses à Marie-Margerite Fresmont, Marchande d'eau de-vie à Vignancourt, de plus à l'avenir faire la marchandise & la commission, sous les peines portées par l'Ordonnance, & la condamne en cent livres d'amende & aux dépens.

Autre de la même Cour, qui confirme avec amende & dépens, une Sentence des Elus de Troies, du 14 Octobre 1775; & néanmoins, par grace, modere à vingt-cinq livres, l'amende de trois cens livres prononcée par ladite Sentence.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, qui défend de faire payer, soit par imposition, soit par la Caisse de la Chambre du Commerce de Marseille, les Avanies, les emprunts demandés à la Nation dans les Echelles du Levant & de Barbarie &c; & qui défend également aux Négocians établis dans lesdites Echelles, d'emprunter en Corps de Nation. Tous les événemens (art. 1), de quelque espece qu'ils puissent être, comme avanies, emprunts demandés à la Nation, sacs, incendies, révolutions, invasions, & généralement tous les autres cas & accidens imprévus qui pourront arriver dans les Echelles du Levant & de Barbarie, & toutes les pertes, dommages, avances, dépenses & fournitures, ne pourront être supportés par la Caisse de la Chambre du Commevce de Marseille. Défend (art. 2) expressément S. M. aux Maire, Echevins, Assesseur & Députés du Commerce de Marseille, & à leurs Préposés dans les Echelles, de payer aucunes sommes, ni d'établir sur le Commerce général du Levant & de Barbarie, ou tout autre, aucune levée & contribution pour les objets énoncés en l'article précédent. Défend (art. 3) pareillement S. M. à ses Consuls & à ses Vice Consuls établis dans lesdites Echelles, de souffrir qu'il soit mis aucune imposition sur le Commerce desdites Echelles, & qu'il soit fait des emprunts par les Négocians en Corps de Nation &c. Ordonne S. M. (art. 4) à tous François établis dans les Echelles du Levant & de Barbarie, & à tous Capitaines, Patrons, Navigateurs & Passagers, d'être très-réservés dans leur conduite, sous peine de punition exemplaire contre ceux qui compromettroient la tranquillité de la Nation & troubleroient l'ordre public &c. &c.

II.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Suite de la maniere de garantir les bleds de la nielle.

S'il falloit attribuer cette maladie à l'une de ces deux causes, il s'ensuivroit évidemment qu'on n'en verroit pas les symptômes dès le mois de Novembre, comme on les voit souvent. Voilà la cause primitive de cette maladie accidentelle; celle qui se perpétue par la contagion à été décrite par M. Tillet dans un Mémoire imprimé à ce sujet, auquel on peut recourir. Il n'y a rien à ajouter à ce qu'il dit, & on ne peut que conseiller la lessive qu'il a prescrite pour garantir le grain de la contagion. Comme tout le monde n'est pas à portée d'extraire la recette de son Ouvrage, je vais la

mettre en note (1). Quant à la destruction de la cause primitive, elle est simple & facile ; il faut bien laisser mûrir la partie de bled que l'on destine pour les semences, ne la moissonner & sur-tout ne la lier que pendant la plus grande chaleur du jour, mettre les gerbes sur bout afin que les épis se séchent mieux, les porter à la grange avant que le sérein tombe, & les battre sur le champ sans les délier. On n'aura, par ce procédé, que le meilleur grain qu'on laissera dans quelque coin de l'aire jusqu'au tems des semailles. Alors on le vannera, on le criblera & on le fera tremper, pour plus de sûreté, dans la lessive de M. Tillet. Le peu de grain qui restera dans les gerbes ainsi battues, sera mis avec les grains de moindre qualité, destinés au pain des domestiques. Si l'on m'allégue qu'il n'est pas possible à un Fermier qui aura 150 ou 200 journaux à ensemencer de prendre ces précautions, je réponds qu'il peut se contenter d'essayer cette méthode sur quelque champ à bled. Quand il aura vu la réussite de ce procédé, ainsi que la différence de cette partie ainsi ensemencée avec celle où il ne l'aura pas suivi, je ne doute pas un instant qu'il n'en fasse usage dans la suite pour la totalité de la semence.

II.

Lettre au Rédacteur de la Gazette. De Civray en Poitou, le 29 Novembre 1776.

Les Réflexions, Monsieur, qui terminent l'article de Poitiers, N°. 88 de vos Feuilles, au sujet des pâturages des moutons, ne sont pas applicables à la question proposée N°. 75. Elle ne consiste point, cette question, à sçavoir s'il est plus permis d'envoyer paître ses moutons que ses bœufs ou ses chevaux dans le pré clos & fermé de son voisin. Présentée sous ce point de vue relatif au droit de propriété, il n'est pas douteux que les premieres lueurs de bon sens suffisent pour la décider. Le cas étoit de sçavoir s'il est permis légalement de faire paître les moutons dans des prairies ouvertes & communes pour les autres bestiaux ; si ces pacages ne sont pas nuisibles aux moutons, & si les moutons ne nuisent pas eux-mêmes aux pacages ; enfin si l'herbe en étoit moins bonne pour les autres animaux quand les moutons en avoient mangé ?

Ces diverses questions ont été différemment décidées non-seulement par les Arrêts de différens Tribunaux, mais par ceux des mêmes Cours. Les Rédacteurs des Coutumes sont entr'eux d'un avis diamétralement opposé, de sorte que la question, bien loin d'être entiérement résolue, reste encore très problématique. Pour vous mettre à même d'en juger, Monsieur, je vais vous rapporter l'opinion de nos Auteurs, les Arrêts & les Coutumes où il est parlé de cet objet.

Parmi les Coutumes, il s'en trouve de trois sortes ; les unes, comme celle de Touraine, tit. 18, art. 202 ; celle de Nevers, chap. 14, art. 1 ; celle de Troyes, art. 170, & celle d'Auvergne ; tit. 28, art. 4, permettent le pâturage des moutons dans les prés communs ; les autres comme celle d'Amiens, art. 10, le défendent ; les troisiemes n'en disent mot.

(La suite à l'Ordinaire prochain.)

III.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 12 Février 1777 au Samedi 15 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18 l. 10 s., 19, 20 l. 5 s. à 22 l. ; le seigle, de 10 l. 5 s., 11 à 11 l. 5 s. ; l'orge, de 8 l. 15 s. à 9 l. 15 s. Le froment au Port de la Greve, de 20 l. 5 s., 21 à 23 l. ; le seigle, de 9 liv. 15 s., 10 à 10 liv. 10 s. ; l'orge, de 8 l. 10 s., 9 à 9 l. 10 s. *le septier.*

(1) *Prenez cent livres de cendre de bois neuf que vous mettrez dans un cuvier ; ajoutez-y 200 pintes d'eau de riviere, remuez le tout avec une palette & laissez-le infuser deux fois 24 heures ; passez cette lessive dans une grande chaudiere, & après qu'elle aura été chauffée, faites-y fondre 15 livres de chaux & remuez le tout ; tirez ensuite cette lessive &, pour y mettre votre bled, attendez que vous puissiez y tenir la main : alors, après avoir lavé en plusieurs eaux votre grain, vous plongerez dans la lessive le panier à deux anses où il sera contenu ; vous ne le retirerez, pour le laisser égouter, qu'après l'avoir remué fortement & l'étendrez ensuite sur l'aire ou sur des tables, afin de lui donner le degré de siccité convenable. Une pareille lessive suffit pour 60 boisseaux, le boisseau étant du poids de 30 livres.*

IV.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 12 Février 1777 au Samedi 15 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20 l. 5 s., 21 à 22 l.; *idem* à la Greve, de 19 l. 10 s. 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 19 Février 1777, de 58 à 59 liv.; *id.* nouveau, de 56 à 57; le cent de paille vieille, de 24 à 25 l.; *id.* nouvelle, de 23 à 24 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 50 à 51; *idem* nouveau, de 48 à 49; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 23 à 24; *id.* nouvelle, de 22 à 23; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 46 à 47; *id.* nouveau, de 45 à 46; le cent de paille vieille, de 22 à 23 liv.; *id.* nouvelle, de 21 à 22 l.; le foin à la Grêve, de 40 à 41 l.

V.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 20 Février 1777.

Or de Portug. à			724	℔ 6		marc.
Du Mexique à			720			marc.
Du Perou à			712			marc.
Les guinées à			723			marc.
Ducats à			98			once.
Or fin à 23 k. 31 32.			100			once.
Or à 20 karats à			84			once.
L'argent à 11 d. 20 g. à			54			marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à			52	2	6	marc.
Piastres à			49	10		marc.

VI.

Changes de Paris, *du 19 Février 1777.*

Amsterdam	53 7 8e. à 54
Londres	31 ¼
Hambourg	188 ¼
Madrid	15 3
Cadix	15 1
Livourne	97 ½
Gênes	95 ½
Lyon *Rois*	⅝ à ¾

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Sam. 1 Fév. 1777.		Du Mercredi 5.	
Messieurs		*Messieurs*	
Caron ..... vres.	A.	Boutray .... ppltes.	M.
		Viageres	t. l.
Du Mardi 4.		Tontine.	t. l.
Cauchy ..... ppltes.	A.		
Viageres	A.	Du Jeudi 6.	
Tontine	B.		
Vieillard .... ppltes.	A.	Nau ..... ppltes.	F.
Viageres	A.	Viageres	H.
Tontine	A.	Tontine	J.
Marsollier .... vres.	A.	De S. Janvier vres.	A.
Desplaces ... ppltes.	A.	Tontine	A.
Viageres	A.	Deschapelles .. vres.	C.
Tontine	A.	Perpétuelles ..	C.
		Tontine	C.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Fév. 1777.	Lundi 17.	Mardi 18.	Mercredi 19.
Comp. d. Ind.			
Actions	1765	1760 62½ 60	1757½
D°. 16es/25			
D°. 8es.	243		
D°. 25es.			
Emprunt Oct.	415	415	415
Rescriptions	14 14¼ 14½	14½ 15	15 14¾
Bil. des Fermes.	3¾	3¾ 3½	3½
Bil. de la Lot. R.	1220	1220 19	1218

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces, deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 22 Juillet.

L.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le* 20 *Juin*.

QUoique le Gouvernement multiplie les Loix & les Ordonnances; quoiqu'il fasse presque tous les jours des changemens dans les différentes parties de l'Administration publique & que les opérations se succédent rapidement les unes aux autres, il ne faudroit pas en conclure que notre régime n'a point de consistance, & que mobile, inconstant, variable il n'a pas encore un but fixe & déterminé, ou qu'il ignore & cherche avec inquiétude la voie qui doit l'y conduire. Quand on sçaura que tout dans ce Royaume étoit abus ou renfermoit des abus, & qu'il falloit par conséquent réformer tout, on sera surpris qu'une révolution si difficile ait été non seulement conçue mais opérée avec tant de promptitude & de succès. Si en suivant de près notre marche, on trouve que nous pourrions abréger le chemin & que nous paroissons quelquefois nous écarter de la route; avant de nous condamner, qu'on jette les yeux sur notre situation & l'on verra infailliblement que nous ne faisons pas mieux parce qu'il nous est comme impossible de mieux faire. Quand il s'agit d'aller du mal au bien & au plus grand bien, l'espace est quelquefois immense; le franchir cet espace & le parcourir d'un seul trait, ce seroit peu consulter la prudence & s'exposer au danger évident de faire des chûtes dont on auroit bien de la peine à pouvoir se relever.

Avant de quitter cette Capitale pour aller à Pétersbourg, le Roi a fait quelques changemens au nouveau tarif des Douanes & des Accises. S. M. veut nous faciliter les moyens de pourvoir à nos besoins, mais Elle n'en est que plus éloignée de vouloir favoriser nos goûts & nos caprices. Dans cette vue, Elle vient de diminuer les droits sur les marchandises étrangeres & qui nous sont ou nécessaires ou d'une grande utilité. Quant aux articles de luxe dont il est facile de se passer, nous ne pourrons les introduire dans le Royaume qu'en payant des droits plus considérables que nous ne les avons payés jusqu'à présent.

On doit bientôt former un corps de toutes les Ordonnances, Edits, Déclarations, portés par notre Souverain, depuis l'époque de la derniere révolution. Cette précieuse collection ne sera pas du goût des personnes qui occupoient autrefois les premieres places & les postes les plus lucratifs du Royaume, mais elle n'en sera pas moins un monument de la profonde sagesse de notre jeune Monarque & de son ardent amour pour ses Peuples. Nous aurons bientôt en mains la chaine de son systême & nous pourrons en compter à loisir tous les précieux anneaux.

Si l'on se plaint ailleurs de l'intempérie de la saison, nous n'en avons que plus de sujet de remercier la Providence du beau

tems dont elle nous gratifie. Les récoltes de toute espece nous présentent le plus bel aspect ; nous recueillons de grandes quantités de grains ; on prétend que nous serions en état de fournir à notre consommation & même de faire des exportations considérables, supposé que les récoltes de cette année trompassent nos espérances & vinssent à nous manquer. Voilà le tableau de notre prospérité ; il peut bien être un peu embelli, mais l'aisance où se trouvent toutes les classes de Citoyens, le bonheur dont elles jouissent & qu'elles n'entrevoyoient même pas, attestent qu'il est ressemblant & que l'imagination n'en a pas broyé les couleurs.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 23 Juin.*

Enfin on commence à mettre la main à l'œuvre pour construire le grand canal du Duché de Holstein. Cette belle entreprise ouvrira une nouvelle communication avec la Mer Baltique & celle d'Ouest : on n'a pu jusqu'à présent passer de l'une à l'autre que par le Sund & le périlleux détroit de Schaaperkade. Outre qu'on étoit forcé d'affronter des écueils marqués par un nombre infini de naufrages, on faisoit par-là un détour de plusieurs centaines de milles d'Allemagne. Du tems de Frédéric IV, Duc de Holstein, on pensoit à se procurer un passage plus court, plus commode & plus sûr, en faisant un canal de jonction entre la riviere de Slia, près de Schleswig & celle de Traeune, près de Frédéricstadt. Ce beau projet resta sans exécution. Les longs troubles qui désolerent ensuite le Nord & plusieurs autres causes firent perdre de vue cette entreprise. Elle devint même toujours plus difficile, parce que les Duchés de Schleswig & de Holstein passerent sous la domination de deux Princes différens & qu'il auroit fallu leur concours pour faire le canal.

Christian VII réunit les deux Duchés sous sa puissance. Le plus grand obstacle étant ainsi levé, on ne s'est plus occupé que des moyens & on les a trouvés. M. Wegener, Intendant de la Cour, a renouvellé ce projet, en a formé le plan & a démontré la possibilité de l'exécution. Le Gouvernement a chargé ce Ministre de la direction de l'ouvrage. Ce canal aura six milles de longueur & cent pieds de largeur ; il sera si profond que les plus gros bâtimens auront toujours au moins neuf pieds d'eau sous leur quille. D'une mer à l'autre le trajet ne sera plus que de 16 milles d'Allemagne. Cependant il y a de grandes difficultés à vaincre ; sur la route on trouve un lac plus haut de 25 pieds que la Baltique, & la riviere d'Eider est, près de Rendsbourg, de 22 pieds plus basse que cette mer. Pour faire remonter & descendre les vaisseaux, on construira six magnifiques écluses en pierres. Si les travaux sont bien conduits & que le tems favorise les Travailleurs, il ne faudra que 3 ans pour creuser ce canal. Il sera sans contredit un des plus beaux & des plus utiles de toute l'Europe.

PRUSSE.

De Berlin, *le 24 Juin.*

La Société qui vient de former une caisse d'assurance où ses Membres trouveront, en se mariant des sommes assez considérables dont ils pourront disposer, a dressé des réglemens que nous allons faire connoître. Le nouvel établissement n'est autorisé qu'à recevoir 451 Membres, dont chacun, à sa réception, mettra dans la caisse trois rixdales & 12 gros. Au mariage d'un des Membres, les Associés fourniront chacun une nouvelle contribution de 22 gros & 4 pfennings. On tirera de la caisse pour le nouveau marié, une somme qui ira depuis 50 jusqu'à 400 rixdales ; mais on ne la lui comptera qu'en divers payemens de trois en trois mois. Huit jours après la célébration de ses nôces, il touchera le premier quartier. Il faudra, pour être admis dans la Société, avoir un état ou un emploi, ou enfin exercer une profession qui assure au Récipiendaire une honnête subsistance. Quand deux Membres se marieront à la même époque, le plus riche des deux renoncera au droit d'être doté par la Société. Si une personne meurt sans être mariée & qu'elle ait fourni deux mille fois sa quote part ; tout cet argent sera restitué aux héritiers du mort. Celui qui auroit, avant que de se marier, donné 451 fois son contingent, recevra en se mariant, une indemnité de 400 rixd. Dès que le fonds de la Société se montera à 1500 rixd., on le versera dans la Banque Royale, pour que la

lot de chaque nouveau marié soit toujours prête, & payée avec plus d'exactitude. Il est libre à la Société de mettre des Etrangers au nombre de ses Membres. Mais il faut qu'au préalable ceux-ci donnent des assurances de leur état civil & produisent des certificats en bonne forme de leur conduite & de leurs mœurs.

SILÉSIE.

De Breslau, *le 25 Juin.*

On continue à faire dans cette Province des observations météorologiques avec plus de soin & d'exactitude qu'on ne les y faisoit autrefois. Dans la Capitale on recueille celles des autres Villes; on les compare ensemble & l'on tâche d'en tirer des résultats utiles aux Cultivateurs. Nous ne nous en tenons pas seulement à observer la température de l'air, mais à certaines époques nous donnons un état des maladies des hommes & des bestiaux, qui font le plus de ravage; nous faisons connoître les remedes les plus propres à les guérir efficacement; nous entrons aussi dans d'autres détails intéressans; nous parlons de la prospérité ou de la décadence de la population, des fruits de la terre, des plantes qu'on cultive ou qu'on peut cultiver avec plus de profit, des bestiaux, des découvertes utiles &c. La Société Patriotique a chargé ses divers Membres répandus dans toute la Province, de ne rien épargner pour remplir ces vues d'utilité publique. Nos plus sçavans Astronomes, nos meilleurs Physiciens, nos plus habiles Cultivateurs s'appliquent avec un zele infatigable à rendre ces observations plus complettes. Comme il s'agit ici d'un Corps, l'ouvrage ne restera pas imparfait & l'on est assuré de le continuer long-tems avec succès. Quelques Sçavans avoient autrefois entrepris de remplir le même but; mais isolés ils n'avoient pas assez de communications les unes avec les autres; leurs travaux étoient souvent interrompus par des accidens qu'il n'étoit pas en leur pouvoir de prévenir, & il restoit toujours du vuide. La chaîne ne sera plus interrompue & nous aurons une longue suite d'observations propres à jetter un grand jour sur l'Agriculture, la Médecine, les Arts & même le Commerce. L'établissement se forme, les correspondances ne manqueront pas dans la suite.

Durant le mois d'Avril il s'est manifesté des fievres inflammatoires qui n'ont pourtant pas fait de grands ravages. Les fievres intermittentes & les points de côté ont fait périr un certain nombre de personnes. Nous avons eu des rhumes opiniâtres & fâcheux; ils ont regné dans toute la Province & les environs. Il y en avoit encore beaucoup au mois de Mai & même à celui de Juin. Le printems a été froid & a retardé les progrès des grains, mais sans leur nuire. Des tems plus favorables les ont fait pousser avec plus de vigueur & ont donné les plus belles espérances. Les abeilles dont on néglige tant l'éducation dans d'autres pays & qui font une branche de nos revenus, ont souffert de l'irrégularité des saisons &c.

ALLEMAGNE.

De Hombourg-ez-Monts, *le 30 Juin.*

A Dietz, Ville de la Vétéravie, on a ressenti derniérement des secousses de tremblement de terre. Assez violentes & assez continues pour faire tinter les cloches, elles n'ont eu aucune fâcheuse suite; l'effroi n'a été que momentané. La commotion fut précédée d'une furieuse tempête qui fit d'abord craindre pour les fruits de la terre, mais qui dura trop peu pour leur porter un préjudice notable.

Avant-hier entre les deux & trois heures après midi, il s'éleva ici un vent impétueux qui fut accompagné d'une pluie froide. On diroit que nous sortons à peine de l'hiver; il a gelé durant deux ou trois nuits consécutives. Il y a quelques jours que le sommet de nos montagnes commença à se couvrir de neige. Nous n'avons peut-être jamais éprouvé de dérangemens aussi remarquables dans les saisons que ceux de cette année. L'hiver nous a jettés dans le plus grand étonnement, & l'été devient une énigme pour nous.

Notre Société de Hesse-Hombourg deviendra insensibement, selon le plan qu'elle s'est formé, la Société universelle. Quoiqu'elle n'admette que les personnes qui demandent d'y être admises, dans toutes les contrées de l'Europe il se forme un grand nombre de Comités qui aspirent à cet honneur. Pourvu qu'on nous communique des

connoissances, des lumieres & des découvertes utiles, voilà tout ce que nous demandons. Comme notre but est d'instruire le Public de l'Europe sur les objets les plus intéressans, l'Agriculture, les Arts & les Sciences, nous prions avec instance nos Correspondans de ne nous présenter jamais rien de faux, ni de hasardé, ni de problématique. Nous visons à répandre les vérités & non à semer les erreurs. Nous venons de nommer les Secretaires perpétuels des Comités de Lunéville, de Calais, de Grenoble, de Poitiers, de Vienne en Autriche, de Saverne &c.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 9 Juillet.*

Au mois de Janvier de cette année, huit Anglois qui se trouvoient à bord de l'*Aurore*, vaisseau qui appartenoit aux Insurgens, formerent le projet de se rendre maîtres de l'équipage; ils y réussirent, & aidés de cinq Matelots Américains, ils conduisirent le vaisseau à Liverpool. Les Lords de l'Amirauté viennent de récompenser ce trait singulier de bravoure; ils ont décidé que les deux tiers des sommes provenues de la vente du tabac trouvé sur l'*Aurore* seroient distribués de la maniere suivante. Les huit Anglois auront chacun pour leur part 1828 l. 2 sh. 9 d. st.; les cinq Matelots du Continent toucheront la moitié moins que les autres, c'est-à-dire, 914 l. 1 sh. 4 d. Ces derniers furent, à leur arrivée, enrôlés pour monter un petit bâtiment de guerre de S. M. On ne doute pas qu'ils ne reçoivent la récompense qui leur est adjugée, à la premiere requisition qu'ils en feront au Bureau de l'Amirauté.

Des lettres écrites de Jersey portent que les Américains croisent entre cette Isle & celle de Guernsey, & qu'ils interceptent la plûpart des vaisseaux qui en partent avec des cargaisons de provisions de bouche. Nous n'avons dans ces parages pour leur faire tête qu'une sloupe de guerre de 14 canons; ce n'est pas assez pour protéger le commerce des Habitans. On dit que la Cour, sur cette nouvelle, a expédié des ordres pour mettre en croisiere quelques bâtimens plus considérables & rassurer les esprits.

Seize gros bâtimens munis de Lettres de marques & armés à Deptford sont en chargement. Le Gouvernement les a pris à son service; dès qu'ils seront en état de tenir la mer, ils partiront pour aller joindre la flotte qui est destinée à porter des provisions de bouche à New-York. La Cour paroît être dans la persuasion que nos Troupes hiverneront en Amérique; elle continue à faire de grands approvisionnemens; 15 ou 20 navires doivent mettre à la voile pour Cork; ils y prendront des viandes salées & d'autres comestibles achetés pour ravitailler notre Armée.

On parle, non de décharger le Peuple, mais de lui faire supporter de nouveaux impôts. Il est question de mettre de gros droits sur le sel; les pauvres gens qui ont tant de peine à vivre ne peuvent se passer de cette denrée; la charge va donc tomber encore sur eux: il faudroit trouver le moyen d'avoir l'argent des riches sans toucher aux deniers de l'indigence. Cela n'est pas aisé, quand on considere que ce sont des gens opulens qui mettent les charges publiques.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Grenoble, *le 10 Juillet.*

Des pluies presque continues durant trois mois ne nous laissoient pas de grandes espérances sur les récoltes prochaines; plusieurs cantons avoient été dévastés par la grêle, les inondations & d'autres fléaux. Nous desirions de la chaleur, elle est venue tard; mais nous avons passé trop rapidement du froid au chaud. Au commencement de ce mois la cime de nos montagnes étoit encore couverte de neige; le 2 il s'éleva un vent du midi qui la fit fondre à vue d'œil; nos torrens & nos rivieres se sont prodigieusement enflés & ont achevé de ruiner un grand nombre de Propriétaires. En moins de 24 heures l'Izere franchit ses bords, couvrit nos campagnes & inonda plusieurs quartiers de notre Ville. Nos récoltes étoient toutes pendantes; cette perte nous accableroit si les denrées étoient moins abondantes & si elles n'étoient pas à si bas prix. L'exportation des bleds qu'on nous a permis de faire en Savoie, & les circonstances fâcheuses où nous nous trouvons, doivent faire

hausser les prix des denrées. Les Propriétaires ont le plus grand besoin d'argent ; il est certain que la culture des terres auroit souffert si le pain, au lieu de renchérir, eût encore diminué de prix.

Par les dénombremens faits l'année derniere dans cette Province, nous avons la preuve que la population y croît d'une maniere bien sensible, quand même les états donnés par les Villes & les Villages ne seroient pas de la plus grande exactitude. Il est né dans le Dauphiné, durant le cours de l'année 1776, le nombre total de 25,315 enfans, dont 13,129 garçons & 12,186 filles. Dans le même période de tems, il est mort 8843 hommes & 9109 personnes de l'autre sexe ; en tout 17,942 personnes. Le nombre des naissances excéde donc celui des morts de 7363. On a célébré 6019 mariages ; il y en a eu 1018 de plus qu'en 1775 où l'on n'en compte que 5001.

De Dijon, *le* 11 *Juillet.*

Le tonnerre a produit de singuliers effets à Saint-Martin, Village situé à cinq lieues de notre Ville. Il tomba sur la pointe du clocher où la matiere fulminante se divisa en trois parties, dont l'une alla couper la corne du chapeau d'un enfant de quatre ans & renversa l'enfant par terre sans lui faire aucun mal. La seconde partie rencontra dans sa direction une jeune femme qui tenoit son enfant entre les bras, & une bonne vieille ; elle ne toucha pas à celle ci & transporta celle-là à huit pas de distance ; ni la mere ni l'enfant n'eure d'autre mal que l'effroi. La troisieme brisa les tuiles du clocher dans un espace de huit à dix pieds de circonférence & n'endommagea aucune des lattes. Elle fendit ensuite de haut en bas le pivot de la charpente du clocher, fit sauter en éclats par une fenêtre une partie du bois ; alla mettre en pieces deux des piliers du beffroi des cloches & ne toucha pas au troisieme. De-là le tonnerre descend par le trou de la corde des cloches & renverse le Marguillier & un enfant de six ans. On les crut morts tous les deux, mais ils en ont été quittes pour des douleurs vives & de plusieurs jours aux bras, aux jambes & à la nuque. Le tonnerre continua ses ravages ; il gerça l'angle d'un mur, alla briser aux deux côtés la boiserie d'un petit Autel. Une jeune fille qui étoit à genoux sur le marche pied ne fut qu'effrayée ; il lui sembla pendant quelques jours qu'elle avaloit de la fumée de soufre & de bitume. La matiere prit sa direction vers le Maître-Autel, en frappa la table de pierre, enleva du marbre de devant l'Autel un morceau d'environ 3 pouces en triangle, noircit une partie du Tabernacle, fit voler en éclat quelque panneau de la boiserie du Chœur, passa à travers un mur de pierre de taille & se dissipa. M. le Curé qui étoit dans son confessional, sentit, quand la foudre pénétra dans l'Eglise, que ses genoux se heurtoient l'un l'autre avec tant de violence, qu'il se crut blessé. Cependant voyant le Marguillier par terre, il alla vers lui & eut assez de force pour le porter hors de l'Eglise qui étoit alors remplie de fumée d'une très-mauvaise odeur.

De Loudun, *le* 12 *Juillet.*

Ce que nous desirions est arrivé, mais par une cause que nous ne desirions pas. Les prix des denrées augmentent ; ce seroit un grand bien si nous n'avions pas perdu beaucoup pour gagner peu. Un printems & les commencemens d'un été qui ne nous ont donné que des jours froids ou pluvieux, des gelées, des vents aussi froids que violens, ont détruit presque toutes les belles apparences des récoltes. Nos vignes ont été gelées ou si mal-traitées qu'elles nous donneront tout au plus quelques mauvais fruits. Nos vins bons, mauvais, se vendent assez bien ; de 55 à 60 l. où ils étoient, les voilà montés à 90 & même à 100 liv. La velte d'eau-de-vie est passée presque tout-à-coup de 4 l. 15 s. ou 5 l. à 7 l. Nous ne recueillerons que fort peu de fruits ; les pruneaux noirs ne se vendoient que de 64 à 65 liv. le millier ; ils roulent entre 95 & 100 l. Les amandes, de 45 à 48 l. sont venues à 60. Ces hauts prix & la modicité des récoltes nous annoncent un hiver bien languissant pour le commerce.

Nos fromens ont le mieux résisté aux intempéries des saisons ; ils avoient bien pris & se trouvoient fort avancés au commencement du mois de Mai ; aussi est-ce la seule denrée qui ne renchérisse pas & qu'il seroit de notre intérêt de voir un peu plus chere.

Après l'inconſtance perpétuelle des ſaiſons, nous ne devons plus eſpérer de faire une magnifique récolte ; les fromens ont ſouffert ; les mauvaiſes herbes ont gagné le terrein, leur ont intercepté les ſucs, & en ont fait périr une bonne partie. Des vents forts qui regnent depuis une douzaine de jours, & qui ſont de tems en tems accompagnés de pluies, ont couché beaucoup de bleds qui ne pourront peut être pas ſe relever & ſeront rouillés. Les circonſtances nous annoncent dans les prix des grains une variation favorable aux Propriétaires. Aux derniers Marchés il y a eu une légere augmentation ; la fourniture de froment commun pour la qualité s'eſt vendue 300 l. ; celle de ſeigle, de 165 à 170 l. ; celle de baillarge, de 125 à 130 l. Les Boulangers achetent le beau froment au prix de 315 ou 320 l. Ce hauſſement ira plus loin, à moins que les chaleurs ne viennent vite. Selon toutes les apparences, le bled n'aura pas de la qualité, il ſera mêlé de grains étrangers. Il eſt bien triſte de voir ainſi diſſiper nos eſpérances dans le moment où elles alloient ſe réaliſer. Nous n'attendons que quelques jours de chaleur pour commencer à couper les ſeigles.

DE PARIS, *le 16 Juillet.*

Arrêt de la Cour des Monnoies, qui fait défenſes à toutes perſonnes, de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, de faire entrer dans le Royaume des eſpeces de billon & de cuivre de fabrique étrangere, à peine de confiſcation deſdites eſpeces, & de trois mille livres d'amende contre chacun des Contrevenans ; comme auſſi de donner ni recevoir en payement leſdites eſpeces, à peine de cinq cens livres d'amende, payables ſolidairement par ceux qui les auront reçues ou données.

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, concernant les droits établis ſur tous les ſuifs & chandelles qui ſont vendus & conſommés dans la Banlieue de Paris.

Seconde Lettre de M. le Roux, Docteur en Médecine, Chirurgien d'Etat &c. Vous me permettrez, Monſieur, de faire à la Lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire, quelques additions que le Public lira peut-être avec plaiſir & qui donneront plus de jour à la matiere que j'ai traitée. Chaque individu, ſelon M. de Meſmer, poſſede la vertu magnétique plus ou moins ; cette vertu dépend de l'émanation du fluide univerſel, eſprit recteur ou feu élémentaire, comme on voudra l'appeller. Les corps ont plus ou moins de diſpoſition à le recevoir, ſelon leur différente conſtitution, ſelon même les circonſtances ; telles que celles des digeſtions, des paſſions, des divers degrés de ſanté. Ne voit-on pas en effet des perſonnes qui ſont plus électriques dans un tems que dans un autre, quoique la température de l'atmoſphere ſoit la même ? Cette propriété ne nous eſt donc échappée que faute d'y faire attention : combien de fois peut-être l'écoulement du ſang d'une ſaignée n'a-t-il point changé de direction à l'approche d'une perſonne, ſans qu'on ait jamais porté la réflexion ſur la cauſe de cette variation ? Il falloit donc des yeux obſervateurs à qui rien n'échappe, tels que ceux de M. de Meſmer, pour ſaiſir ce phénomene. Mais je ſuppoſe que le haſard eût fait connoître la propriété, dont certaines perſonnes jouiſſent, de varier le cours du ſang d'une perſonne que l'on ſaigne ; cette découverte fût demeurée ſtérile & n'auroit porté aucun fruit pour le bien de l'humanité, ſi content d'avoir fait ce pas on n'eût point penſé à en faire d'autres. N'en a-t-on pas une preuve dans la fluidité ſurprenante du ſang d'un électriſé ? Ces bonds que le ſang produit à la ſortie du vaiſſeau dès qu'on met la machine électrique en mouvement, ne pouvoient-ils point éclairer les Phyſiciens & les conduire à des découvertes précieuſes pour la ſanté ? C'eſt à M. de Meſmer qu'étoit réſervée la gloire de pénétrer plus avant, non par un effet du haſard, mais par un travail infatigable, par une ſuite non-interrompue d'expériences & par des ſuccès conſtans. Ses profondes méditations ſur un objet ſi important l'ont conduit, par une phyſique éclairée, juſqu'à découvrir non-ſeulement l'analogie du magnétiſme animal avec le magnétiſme minéral, mais encore des propriétés inconnues juſqu'ici dans les phénomenes de l'aimant, telles que celles d'être refléchies par les miroirs, ſuivant l'angle d'incidence, de même que la lumiere ; celle d'acquérir une force ſurprenante par le ſon des inſtrumens touchés par le Magnétiſte, quel que ſoit l'inſtrument dont il joue. (le ſon de ſa voix, le feu de ſes yeux fixés ſur les yeux du malade ou la partie affectée,

produit des effets finguliers.) Celle enfin de faturer l'eau, de la rendre elle-même magnétique. M. de Mefmer a trouvé le fecret de s'approprier une plus grande quantité de feu élémentaire, que celle qui paroît néceffaire pour entretenir les êtres de la nature dans leur intégrité. Il le rend plus petit fur lui-même & fur les autres, il le communique, il le propage.

(*La fuite à l'Ordinaire prochain*).

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Suite de la Lettre à l'Auteur de la Gazette, fur la Population &c.

On a dit fouvent que la population du Royaume, du tems de Charles IX, étoit de 20,000,000 d'Habitans dans un fiecle où le Royaume qui ne comprenoit pas la Flandre, l'Artois, le Hainaut, la Lorraine, l'Alface, la Franche-Comté, la Breffe, Bugey, Valromey, Gex & le Rouffillon, étoit moins grand d'un cinquieme. On ajoute que la plûpart des Propriétaires de plufieurs Provinces du Royaume, fur-tout de celles de l'intérieur, prouvoient par les titres de leurs propriétés que ces Provinces font bien moins peuplées qu'elles ne l'étoient il y a deux fiecles, & que les mêmes domaines qui renfermoient deux ou trois exploitations & nourriffoient deux ou trois ménages, font réduits à un feul dans beaucoup de cantons.

Mais fi l'on a pu dire une vérité fur la population de la France telle qu'elle étoit du tems des troubles du Calvinifme, quoiqu'on ne trouve nulle part la preuve de cette affertion, & que la population ait pu être beaucoup plus confidérable; fi l'on a dit une vérité malheureufement trop réelle, en affurant que plufieurs Provinces font moins peuplées qu'elles ne l'étoient il y a deux fiecles, & que l'on en a la preuve très-complette dans l'Orléanois par la fuppreffion d'un grand & très grand nombre, peut-être de la moitié des manoirs des Laboureurs, il ne s'enfuit pas que la population actuelle de la France ne foit pas de 20 millions d'Habitans. En fuppofant même la population à 22 millions, il eft probable que le Royaume ayant été aggrandi d'un cinquieme, fa population devroit être de 25 millions. Dans le fait, la population feroit donc diminuée de trois millions au moins, & elle l'eft de 4 ou 5 millions & peut-être de beaucoup davantage, fi la population n'eft que de vingt millions; ce qui paroît être le dernier terme auquel on puiffe la reftreindre.

Enfin on obfervera en dernier lieu qu'il ne faut pas toujours argumenter de la population de quelques Provinces contre la population générale. Il eft certain que plufieurs Provinces, fur-tout les Provinces de vignobles fe font enrichies des pertes de celles qui fe font dépeuplées. Les environs de Paris, les grandes Villes, la Capitale principalement, les Provinces qui confinent nos principaux Ports de mer ont pu encore gagner du côté de la population; les débouchés plus faciles & plus abondans qu'ils ont offert aux fruits de la culture ont pu exciter l'émulation parmi les Cultivateurs de leurs environs, foutenir & même augmenter leurs avances, & en leur fourniffant plus de moyens de travailler & de vivre, groffir leur nombre.

On termine cette difcuffion en difant qu'on a droit de penfer que la population n'eft pas diminuée dans le Royaume depuis le fiecle où nous vivons; qu'il y a eu plutôt quelque échec dans certains cantons, mais que l'augmentation dans quelques autres compenfe le *deficit*, & que le Royaume dans fa totalité, eft plus riche & du moins auffi peuplée depuis le commencement & malgré les malheurs du commencement du dix-huitieme fiecle.

II.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 12 Juillet 1777 au Mercredi 16 dudit, le froment s'eft vendu à la Halle, de 20, 21, 23 à 25 l.; le feigle, de 11 liv. 5 f., 12 liv. 10 f. à 13 l. 5 f.; l'orge, de 9 l. 10 f., 10 l. à 11 l. 5 f. Le froment au Port de la Greve, de 21, 22 l. 10 f., 23 à 25 l. 5 f.; le feigle, de 10 liv. 15 f., 11 l. 5 f. à 11 l. 10 f.; l'orge, de 9 liv. 10 f., 10 liv. à 10 liv. 10 f. *le feptier.*

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 12 Juillet 1777 au Mercredi 16 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19 l. 10 s., 21 à 22 l. 10 s.; *idem* à la Greve, de 20, 22 à 23 l. *le septier.*

Le cent de foin tres-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 19 Juillet 1777, de 62 à 63 l.; *idem* nouveau, de 60 à 61; le cent de paille vieille, de 24 à 25 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 53 à 54; *idem* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 23 à 24, *id.* nouvelle, de 22 à 23; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 50 à 51; *idem* nouveau, de 48 à 49; le cent de paille vieille, de 22 à 23 l.; *id.* nouvelle, de 21 à 22 l.; le foin à la Grêve, de 40 à 41 l.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 19 Juillet 1777.

Or de Portug. à			724	8	6	marc.
Du Mexique à			716			
Du Pérou à			708		2	
Les guinées à			722			
Ducats à			98		3	once.
Or fin à 23 k. 31 32.			99		16	
Or à 20 karats à			83		6	
L'argent à 11 d. 20 g. à			53		16	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à			51		18	
Piastres à			42		8	

V.

Changes de Paris, *du 19 Juillet 1777.*

Amsterdam	54		
Londres	31	9	16d.
Hambourg	188	½	
Madrid	15	3	
Cadix	15	2	
Livourne	97		
Gênes	94	¾	
Lyon *Août*	⅞	à ¾ p.	8 p.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Mardi 8 Juillet 1777

Messieurs

Vieillard ... pp^lles.	M.	
Viageres.....	M.	
Tontine.....	M.	

Du Mercredi 9.

Cochin..... pp^lles.	L.	

Du Jeudi 10.

Nau ..... pp^lles.	M.	
Viageres	P.	
Tontine.	P.	

Du Vendredi 11.

Messieurs

Patu.... Viageres.	M.	
Perpétuelles.	t. l.	

Du Samedi 14.

Creuzé..... pp^lles.	L.	
Viageres.....	L.	
Tontine.....	L.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1777.	*Jeudi 17.*	*Vendredi 18.*	*Samedi 19.*
Comp. d. Ind.			
Actions			1835 37½ 40 37
D°. 16/25es	1185		1185
D°. 8es.			
D°. 25es.			
Emprunt Oct.	401		
Rescriptions	10 9¾	10 9¾ 10 9¾	9¾ 10 9¾
Bil. des Fermes.		2	2½
Lots de 48 l.	825 28 9	835 40	845 50 55
Lots de 150 l.	1670	1669 70 69	1670

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces, deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 14 Octobre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 15 *Septembre.*

LA contagion du luxe continue à corrompre tous les états. Elle semble s'étendre ici en proportion des accroissemens du Commerce, auquel elle commence à porter des coups mortels; l'argent devient rare; les payemens se font difficilement & les banqueroutes se multiplient. L'année derniere elles monterent à un million & demi de roubles. Depuis peu il s'en est fait une de 122 mille, dont on a payé à peine quinze à vingt pour cent. Un Marchand Allemand vient d'en faire une autre encore plus complette; elle est de 300,000 roubles, & les Créanciers n'en retireront pas un copec.

Les troubles qui agitent l'Amérique Septentrionale sont très-avantageux au commerce de plusieurs Nations étrangeres. Celui que les Hollandois font ici en est augmenté considérablement. On a remarqué que pendant le cours de la présente année il est entré dans ce Port plus de vaisseaux de cette Nation qu'on n'y en avoit vus dans l'espace de trente ans. On en compte environ quatre cents trente qui sont partis chargés de riches cargaisons, soit pour s'en retourner en Hollande, soit pour se rendre en France.

Nous apprenons que le sieur Eatum, un des Associés de la Maison Russe établie à Constantinople, est parti de cette Ville sur un petit bâtiment chargé principalement de vins, dans l'intention de parcourir les différens Ports de la Crimée. Il se propose d'y faire des arrangemens relatifs au commerce de sa Compagnie.

Enfin la statue de Pierre-le-Grand vient de recevoir son dernier degré de perfection. Ce morceau dont le Cavalier & le cheval ont été fondus d'un seul jet, avoit quelques défauts que le célébre Falconnet a trouvé le secret de réparer en refondant près de la moitié de son ouvrage. Il a exécuté ce hardi projet avec tout le succès possible, & le nouveau bronze se trouve si artistement réuni à l'ancien, par le moyen d'arondes, qu'il n'est presque pas possible d'appercevoir les sutures.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 19 *Septembre.*

Le College Royal d'Economie & de Commerce vient de rendre publique une Déclaration du Roi de Maroc, que notre Consul qui réside dans les Etats de ce Prince a envoyée ici. Elle porte que l'Empereur de Maroc regardera comme une infraction faite aux Traités de Paix l'action de tout Patron de navire étranger qui recevra sur son bord quelqu'un de ses Sujets pour les transporter dans d'autres Ports que ceux de sa domination. Comme il est de l'intérêt de notre com-

merce de ne pas exciter le couroux de Sa Majesté Maroquine, notre Ministere a cru qu'il étoit essentiel que nos Navigateurs fussent instruits au plutôt de ces dispositions menaçantes.

POLOGNE.

De Varsovie, *le* 12 *Septembre.*

Notre Administration fait de tems en tems des efforts pour encourager le Commerce & pour forcer les Nationaux à s'y livrer. La Commission de la Couronne a rendu public un Universal en vertu du quel ceux qui assistent aux Etats de chaque Province doivent y paroitre couverts d'un uniforme fait de draps fabriqués dans le pays. Il a été aussi décidé que les Troupes ne seroient habillées dorénavant que d'étoffes sorties des Manufactures nationales. En conséquence il est enjoint à nos Manufacturiers & à nos Marchands de se mettre en état de faire ces fournitures aussitôt qu'on en aura besoin. C'est au premier Mai de l'année prochaine que doit commencer l'exécution de ces réglemens.

SILÉSIE.

De Breslau, *le* 20 *Septembre.*

On est ici fort attaché aux observations météorologiques. Elles sont même regardées par nos Agronomes comme une partie essentielle de la Science rurale. Voici le résultat de celles qui ont été faites en dernier lieu. La température de l'air du mois d'Août a été aussi seche & aussi fixe que celle de Juillet a été inconstante & humide. Ce fut le trois Août à la nouvelle lune que commença le tems sec, qui depuis cette époque dura dix jours consécutifs; ce qui arriva fort à propos pour la moisson. Cette sécheresse finit le douze; mais les pluies qui survinrent ne furent ni excessives ni continuelles. En général le volume d'eau tombée du ciel pendant le cours de ce même mois n'a pas été considérable. Les pluies précédentes avoient fait monter l'Oder à quatre pieds quatre pouces au dessus de sa hauteur ordinaire; le changement de tems l'a fait ensuite baisser insensiblement, de sorte qu'il est descendu au-dessous du degré où il a coutume d'être lorsqu'il est au plus bas. Tant que les pluies de Juillet ont duré, le vent a toujours resté à l'ouest; il a conservé la même direction pendant la sécheresse du mois d'Août. Le dix-neuf Juillet a été le jour où s'est fait sentir la plus forte chaleur. Nous avons eu pendant ce mois dix-sept jours extrêmement chauds. Les orages qu'on a essuyés pendant le mois d'Août sont au nombre de six; ils ont eu lieu le deux, le six, le dix, le treize, le quinze, & le trente & un; mais aucun n'a été aussi terrible que le dernier, ses suites ont été très-fâcheuses.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

Des Environs de Charoux (*en Poitou*) *le* 27 *Septembre.*

Ce canton, en allant à Meauprevoir, est tout couvert de brande melée de bruiere, de bruieres & d'ajoncs; on le croiroit, au premier aspect, incapable de produire aucune récolte: cette idée jointe à la misere des Habitans du pays & au défaut de bras, l'a fait laisser sans culture. Cependant M. Imbert, Aumonier de l'Abbaye de Charoux, a entrepris le défrichement de quelques portions de ce terrein, & il a réussi au-delà de toute espérance; il lui a fait même produire du froment qui donne une farine plus blanche & plus savoureuse que celui des cantons dont le terrein paroît meilleur & plus propre à cette sorte de production. Il y a environ cinq ans qu'il y planta plusieurs boisselées de vignes qui sont actuellement de toute beauté & dont la verdure étonne & contraste singuliérement avec la couleur triste des terreins d'alentour couverts d'une bruiere inutile & qui n'attendent que des bras pour prendre un aspect aussi agréable.

Cet Aumonier, qui en mérite vraiment le titre par l'emploi qu'il sçait faire de son revenu, a déjà fait construire plusieurs bâtimens & se propose d'en élever encore d'autres dans ce canton. Pour tâcher de continuer ces défrichemens, il a dessein d'y employer les pauvres des environs qui venoient à sa porte manger un pain qu'ils n'avoient pas gagné. Il compte mettre à profit la terreur que l'Ordonnance concernant les mendians a répandu dans les cam-

pagnes, d'où l'on voyoit sortir des troupes de fainéans inutiles & que la crainte d'être renfermés déterminera à s'adonner au travail. Il seroit à souhaiter que les dépôts destinés à recevoir ces malheureux fussent ainsi distribués dans les campagnes ou tout au moins dans les petites Villes de chaque Province ; on pourroit les employer à la culture des terres ; ce travail seroit plus dans leur genre, plus de leur goût que celui des Manufactures ; ils s'y livreroient d'abord avec moins de peine & finiroient ensuite par l'aimer : les uns seroient occupés à la garde des troupeaux, les autres à arracher les mauvaises herbes, à cercler les bleds d'Espagne, chacun seroit employé suivant son âge & ses forces. Le nombre ne peut en être que fort grand. On feroit donc une chose utile en établissant des Hôpitaux, comme je l'ai déjà dit, dans chaque petite Ville, à Civray, par exemple, où il y en a eu un autrefois, & dont les revenus ont été réunis à celui de Lusignan. On pourroit en établir encore un autre à Charoux où l'on trouveroit un emplacement commode dans celui de l'Abbaye supprimée ; on pourroit y restituer les aumônes considérables que cette Abbaye distribuoit & que l'on fait porter chaque année à l'Hôpital de Poitiers. En un mot, rien ne seroit plus facile que de doter ces dépôts sans charger l'Etat.

De Montreuil-sur Mer, *le* 1 *Octobre.*

Il est utile de faire connoître au Public les Jugemens, Ordonnances & Sentences qui émanent des divers Tribunaux, même dans des cas particuliers. C'est le moyen souvent d'empêcher beaucoup de personnes de s'engager dans des procès & de soutenir des prétentions mal fondées.

En 1775 il s'étoit élevé une contestation entre l'Adjudicataire Général des Fermes & un Brasseur d'Etaples. Il s'agissoit de sçavoir si ce Brasseur avoit pu faire charger, sans déclaration ni congé, sur un bateau qui séjournoit dans le Port d'Etaples, deux pieces de biere qu'il supposoit destinées à l'avitaillement de l'équipage. Cette contestation, qui a duré assez long-tems, vient d'être terminée par un Arrêt de la Cour des Aides du onze Juillet dernier, qui infirme une Sentence de la Jurisdiction des Traites de Montreuil, intervenue dans cette affaire, en ce qu'elle n'a pas ordonné l'exécution de l'article XI du titre II de l'Ordonnance de 1687. Cet Arrêt juge en conséquence que la déclaration est due pour toute espece de denrées & marchandises chargées sur des bâtimens, tel que soit l'usage de ces objets, & qu'aucun chargement ne peut se faire sans congé de l'Adjudicataire.

De Paris, *le* 11 *Octobre.*

Le Roi considérant que rien ne pourroit mieux servir à accélerer les progrès de la Colonie naissante établie à la Guyane Françoise, que de lui concéder le privilege exclusif de la Traite des Négres, du commerce en l'Isle de Gorée, & de celui des côtes d'Afrique, depuis le Cap Verd jusqu'à la riviere de Casamance, a bien voulu accorder, par son Arrêt de son Conseil d'Etat, du 14 Août dernier, pour le terme de quinze années, ce privilege exclusif aux Syndics, Administrateurs & Intéressés dans la Compagnie de la Guyane Françoise. » Sa Majesté s'est » d'autant plus déterminée à lui faire cet » avantage, qu'Elle est parfaitement infor- » mée que les côtes sur lesquelles doit s'é- » tendre ce commerce, ne sont presque » plus fréquentées par nos Négocians, & » que les entreprises de ladite Compagnie » ayant pour objet d'étendre les différentes » cultures de la Guyane & d'y en introduire » de nouvelles, auxquelles le sol paroîtroit » être le plus convenable, ne pourroient » que produire les meilleurs effets pour cette » Colonie ».

Réponse de M. de Sutieres à la Lettre de M. Vérité sur la nouvelle Colonie des Acadiens du Poitou, insérée dans la Gazette d'Agriculture du Mardi 30 *Septembre dernier, N°.* 78.

Je vous dois, M^r, des remercîmens pour les choses obligeantes que vous voulez bien me dire dans votre Lettre ; je vous dois aussi & au Public quelques éclaircissemens sur les mauvaises difficultés que vous avez entendu faire par des personnes qui ont leurs motifs particuliers pour ne pas approuver un établissement qui a cependant la faveur du Ministere & que pour cette raison elles devroient respecter davantage. Ces Censeurs se plaisent à répéter que dans le cas où

le Gouvernement cesseroit de fournir des fourages à la Colonie Acadienne du Poitou, elle seroit fort embarrassée pour s'en procurer du produit de ses récoltes en bleds & autres menus grains. J'ai l'honneur de vous répondre que j'avois prévu, il y a longtems, cet inconvénient, & que j'ai tâché d'y appliquer le remede. C'est ce dont il seroit aisé de vous convaincre en vous remettant sous les yeux les divers Ecrits que j'ai publiés à ce sujet dans différentes Brochures, ou que j'ai fait insérer dans les Journaux, Gazettes & autres Feuilles périodiques. Pour vous épargner la peine d'en faire la recherche, je vais vous en donner ici le précis.

Pour prévenir la disette de fourages à laquelle je m'attendois bien que les Acadiens alloient nécessairement être exposés, je leur ai fait semer du trefle sur quelques portions de leur terrein; le succès de cette culture a répondu à mon attente, car j'en avois fait déjà une heureuse expérience sur les terreins de plusieurs métairies considérables, lesquels se trouvoient aussi froids & aussi humides que ceux des Acadiens.

Il ne s'ensuit pas cependant, M., que ces prairies factices, ni même les naturelles soient d'une telle nécessité pour les bestiaux qu'ils ne puissent absolument s'en passer; l'exemple de plusieurs Provinces du Royaume qui n'ont pas cette ressource en est une preuve. En effet on peut suppléer aux fourages des prairies en leur substituant les pailles des différens grains qu'on bat tous les jours, c'est à-dire les pailles du froment, celles du méteil & des menus grains; les pailles au vent & du hauton : on peut y ajouter le fouarre, les pailles au vent des avoines, les pailles d'orge, de baillarge & celles des bleds de Mars. Je ne crains pas d'assurer ici qu'avec ces seuls fourages tous les bestiaux d'une grosse Ferme ont été nourris l'hiver de 1774 à 1775; j'ajoute qu'ils l'ont été & plus abondamment & plus sainement qu'ils n'auroient pu l'être avec toute autre espece de fourage. Les bœufs, les vaches & les brebis se trouvent bien de cette nourriture. Elle convient également aux chevaux, sur-tout si on y ajoute un peu d'avoine : d'ailleurs ce traitement, en rendant ces animaux plus vigoureux, leur procurera aussi des poils plus beaux & plus fins. Si ces fourages ne suffisent pas, rien n'empêche d'y joindre des vesces, des fevelotes, des lentillons, des bisailles & de la dragée. Tout cela fournit un excellent fourage pour les bestiaux de quelque espece qu'ils soient; mais avant de leur donner ces fourages, il faut avoir soin de les secouer avec une fourche pour en faire partir une sorte de poudre ou de *poussier* qui pourroit nuire à leur santé, & pour en détacher une partie de la graine surabondante, laquelle sert ensuite pour les semailles.

D'après ce que je viens d'exposer, on peut conclure, M., que quand même les Acadiens seroient dépourvus de prairies artificielles, ils trouveroient des ressources pour alimenter aisément leurs bestiaux dans les moyens que j'ai indiqués.

Pour revenir aux propos que vous pouvez avoir entendu tenir contre le nouvel établissement des Acadiens & contre moi, je vous assure qu'ils ne me blessent nullement. Dans tous mes travaux je ne cherche que l'avantage de mes Concitoyens sans compter sur leur reconnoissance; je n'en attends pas même de ceux qui en ont été l'objet immédiat. Nous devons nous estimer trop heureux quand ceux à qui nous voulons faire du bien ne deviennent pas nos persécuteurs. La réponse du loup de la fable à la cigogne qui lui demandoit une récompense, après lui avoir fait au gosier une opération qui lui sauvoit la vie, est une leçon que je ne perds jamais de vue. Cependant je ne veux pas finir cette Lettre sans repousser quelques traits de critiques dirigés contre ma maniere de défricher.

Ceux de mes Antagonistes qui ne peuvent s'empêcher de convenir de la bonté de ma culture, se dédommagent du chagrin que leur coûte cet aveu en disant que mes défrichemens sont trop dispendieux. Cependant il est démontré qu'ils coûtent beaucoup moins que la culture ordinaire dans plusieurs Provinces du Royaume telles que la Normandie, le Berry, l'Anjou, le Bourbonnois où on laboure toujours les terres en attelant à une grosse charrue six bœufs ou quatre avec deux chevaux; or pour défricher avec la charue de Brie rectifiée, des terreins où il y a du jonc marin, des brandes, des bruyeres ou fougeres, je n'emploie d'abord que six bœufs, un chartier & un touche. Pour recouper ce premier défrichement avec la

même charrue ; quatre bœufs suffisent ; pour les autres labours, il ne faut plus que deux bœufs & un Laboureur avec une charrue de Brie, sans roue ni avant-train, & cette charrue ne coûte que 15 l. Comment peut-on dire que ces défrichemens soient trop coûteux ? S'il en est à qui on puisse faire ce reproche, ce sont ceux qui se sont faits avec les piardes ou autres instrumens différens de la charrue.

Quant aux observations de ceux qui prétendent que les bâtimens des Acadiens ne peuvent manquer de s'écrouler bientôt à cause de leur peu de solidité, j'ose les assurer que ces habitations dureront plus que toutes celles des pays des Brandes ».

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Annonce de Livre.

Clef de la Circulation ou *du Mouvement universel*, en faveur de la conservation entre la liberté des possessions & du commerce, pour servir de supplément à l'Art de l'Archiviste Expert-Féodiste ; à l'usage des Seigneurs & de leurs Gens d'affaires ; par le Sr Carpentier de Beauvais. A Paris, chez N. F. Valleyre le jeune, Imprimeur-Libraire, rue Saint Severin. 1777, petit in-8°. de 44 pag. avec trois planches dont deux gravées. Prix 2 liv. 8 s. br.

L'Auteur fait d'abord des observations sur les talens nécessaires à un Archiviste. Il souhaiteroit qu'il connût parfaitement les matieres féodales. M. Carpentier, pour faciliter cette étude à ceux qui voudront l'entreprendre, donne ici une liste des meilleurs Ouvrages qui ont paru sur les Fiefs. Il indique ensuite les autres objets dont la connoissance est nécessaire à un Régisseur de Terres ; puis il lui trace des plans qu'il a cru propres à le diriger dans ses opérations.

Le but principal de l'Auteur est de faciliter la confection d'un Terrier. Le surplus de son Ouvrage ne contient que des notes & des idées qui lui sont particulieres sur le Commerce. Nous aurions desiré que M. Carpentier n'eût pas eu tant de confiance dans l'intelligence de son Lecteur, & qu'il eût daigné se mettre un peu plus à sa portée. Il n'est pas toujours aisé de l'entendre.

M. Carpentier nous a adressé un très-long Ecrit sur un nouveau mastic dont il a fait la découverte & qu'il a déjà annoncé au Public. Nous en donnerons un précis l'Ordinaire prochain.

II.

Lettre de M. Pingeron, Capitaine d'Artillerie & Ingénieur au service de Pologne, sur la maniere dont on fait à Malthe les chaînes d'or tres-fines dont les Dames de cette Isle, de même que celles de Corfou & de Venise font des bracelets & des colliers, & dont quelques Chevaliers de Malthe se servent pour suspendre leur croix.

La délicatesse des chaînes d'or que les Malthaises & les Vénitiennes emploient pour se faire des bracelets ou des colliers & dont l'usage commence à se répandre en France & dans tout le reste de l'Europe, doit exciter l'étonnement de tous ceux qui les voyent pour la premiere fois. S'ils refléchissent ensuite sur la médiocrité du prix d'un pareil ouvrage, leur surprise deviendra encore plus grande. On ne pourra s'empêcher d'admirer aussi la simplicité des procédés d'après lesquels on fabrique ces chaînes.

Comme, selon toute apparence, ces procédés sont peu connus en France, puisque les Orfevres de ce Royaume tirent ces chaînes d'Italie & même de Malthe, je crois qu'on ne sera pas fâché d'en trouver ici la description ; ils sont d'ailleurs si faciles à suivre qu'un Ouvrier médiocrement intelligent peut les mettre sur le champ en pratique.

On prend du fil d'or qui est assez dur pour ne pas céder au premier effort, comme le feroit de l'or trop pur ; on le fait passer par une filiere dont les trous sont quarrés & plus ou moins grands, selon le degré de finesse qu'on veut donner à la chaîne. Cette opération étant faite, on applique deux de ces fils l'un sur l'autre, & l'Orfevre les fait ensuite passer ainsi réunis par une filiere percée de plusieurs trous circulaires. Il est alors évident que ces fils étant séparés, sont convexes ou ronds d'un côté & plats du côté où ils se touchoient.

L'Orfevre roule ensuite un de ces fils sur

ſon côté plat autour d'une verge d'acier du diametre qu'il veut donner aux anneaux de la chaîne qu'il ſe propoſe de faire. Ce fil doit être roulé très exactement & ne laiſſer aucun vuide entre les hélices ou révolutions qu'il forme.

L'Orfevre aſſujettit enſuite cette verge d'acier ainſi couverte dans une rainure qu'il recouvre avec une eſpece de régle creuſe ſur laquelle eſt une fente très-déliée; il paſſe un outil tranchant le long de cette fente & coupe le fil d'or. Ce fil forme alors une grande quantité de demi-chaînons, quand on a retiré la verge de fer qu'il couvroit auparavant. Certains Orfevres prennent moins de précautions, & ſe contentent de paſſer une petite ſcie à dents très-fines ſur la longueur de la verge d'acier, ce qui produit preſque le même effet, mais avec moins d'exactitude.

Comme ces demi-chaînons ſont un peu courbés, on les remet dans le même ſens en les comprimant tant ſoit peu avec une pince dont les mâchoires ſont plates; on ſe diſpenſe même de faire cette opération.

Les chaînons étant ainſi préparés, on les conſerve dans une petite boîte ou dans du papier pour en former des chaînes.

L'Orfevre prend alors un de ces demi-chaînons avec une pince & en applique un autre avec une ſeconde pince dans un ſens qui croiſe perpendiculairement le plan du premier demi-chaînon. Ceux-ci doivent ſe toucher dans l'endroit où il y a ſolution de continuité, c'eſt-à-dire dans l'endroit où ils ont été coupés. L'Ouvrier prend enſuite un peu de ſoudure d'or avec un petit pinceau & la met ſur l'endroit où ſe joignent les deux demi chaînons, & les ſoude enſuite avec un chalumeau, à la lumiere d'une lampe qu'il tient toujours allumée devant lui.

Comme le principal mérite de ces petites chaînes eſt d'être bien égales, & qu'il n'y ait point de chaînons remplis ou embarraſſés par la ſoudure, l'Ouvrier a le plus grand ſoin de paſſer un petit poinçon d'acier dans chaque chaînon, après l'avoir ſoudé; il tient ce chaînon inférieur ainſi enfilé juſqu'à ce qu'il ait fait paſſer le demi chaînon qui doit être mobile dans celui où ne paſſe pas le poinçon; l'Orfevre retire enſuite cet inſtrument, reprend ſa chaîne avec ſes pinces & ſoude le reſte des anneaux comme à l'ordinaire. L'Ouvrier éclaircit enſuite ſa chaîne, la luſtre & la met en vente.

Je remarquerai ici que le contrôle n'ayant pas lieu à Malthe, & une marque ne pouvant d'ailleurs être miſe ſur des ouvrages auſſi délicats, l'Orfevre qui vend une chaîne ne doit vous la livrer qu'avec un certificat d'un Juré avoué par le Gouvernement qui garantit le poids de ladite chaîne avec le titre de l'or dont elle eſt faite. Cette police s'obſerve avec la plus grande rigueur.

Le prix de ces chaînes varie ſelon la délicateſſe de l'ouvrage. On en voit qui ſont d'une fineſſe ſurprenante, ſur-tout dans l'Iſle de Corfou. Quoique les Arts aient abſolument dégénéré dans le Levant, les Grecs y ont cependant conſervé celui de faire des bijoux d'or tels que des chaînes, des boutons, des boucles d'oreilles (1) d'un goût très riche & des ouvrages en filigrame (2). Ce genre de travail ſe ſoutient encore avec quelque ſupériorité à Malthe, en Sicile, dans pluſieurs Villes d'Italie & ſur-tout à Gênes.

J'aurois pu m'étendre ici ſur l'ancienneté de l'uſage des colliers & des bracelets, & même ſur celui de ces grandes boucles d'oreilles que les Italiens nomment *orechini* & dont les hommes & les femmes ſe parent indiſtinctement; mais j'abandonne cette tâche à quelque Antiquaire.

Comme vous vous occupez, M., du ſoin de répandre dans la Société tout ce qui a rapport aux Arts utiles & d'agrément, je prends la liberté de vous adreſſer cette Lettre; je vous prie de la rendre publique ſi vos préſumez qu'elle en ſoit digne.

J'ai l'honneur d'être &c. PINGERON.

Notes de M. Pingeron pour la Lettre précédente.

(1) J'ai vu à Naples entre les mains d'un Abbé qui ſe donnoit pour Antiquaire, une boucle d'oreille d'or véritablement antique, dont l'idée étoit très-heureuſe. On y voyoit au lieu de pandeloque un petit amour ayant les aîles déployées & ſuſpendu par le dos. Cette *figurine* étoit ſupérieurement exécutée & paroiſſoit d'un travail Grec. Les Anciens employoient volontiers l'or dans leurs bijoux & le laiſſoient mat. Nous voyons avec plaiſir nos Artiſtes de Paris revenir à

ce goût ſage pour les figures de cuivre qu'on leur fait dorer.

(1) On conſerve dans le Tréſor de l'Egliſe de Saint Jean à Malthe un chef-d'œuvre en ce genre ; c'eſt un Oſtenſoir d'or d'environ trois pieds de haut, d'une délicateſſe extrême & très-léger, au travers duquel on voit le jour. L'Ouvrier perdit la vue peu de tems après l'avoir fait, par une ſuite de la trop grande application qu'avoit exigée un pareil travail.

N. B. Nous croyons faire plaiſir à nos Lecteurs de leur apprendre que M. Pingeron va publier inceſſamment la continuation du Voyage dans la partie ſeptentrionale de l'Europe, qu'il a traduit de l'Anglois de M. Marshall, & dont le premier volume a été reçu favorablement du Public. Il donnera en même tems la traduction du nouveau Voyage de Dalmatie, traduit de l'Italien du célébre Naturaliſte M. Fortis.

III.

AVIS.

1. M. Dupont a recommencé le Dimanche 5 Octobre, dans ſon Ecole rue Saint-Médéric, trois Cours gratuits ; ſçavoir, l'Arithmétique, la Géométrie & la Méchanique. Il continue toujours ſes Cours particuliers ſur les élémens & ſur la haute Géométrie ; il fait des leçons à la campagne ſur tout ce qui concerne la Géométrie pratique. M. Dupont réunit à cet avantage celui de faire des applications à ſes Eleves ſur les ouvrages publics de Méchanique & d'Hydraulique. Il enſeigne auſſi la maniere de ſe ſervir de tous les inſtrumens mathématiques dont il a une fort belle collection.

L'on trouve dans la même Ecole un excellent Maître de Deſſin pour la Carte, les Fortifications & le Payſage, lequel Maître forme des Eleves pour les Plans & les Terriers.

2. Les tentures en papier peint ſont auſſi économiques qu'agréables ; c'eſt ce qui en a rendu l'uſage ſi commun. Mais il manquoit à cet avantage celui de pouvoir faire accorder avec elle les autres parties de l'ameublement, tels que les lits, rideaux, fauteuils. Le Sr Windſor a trouvé le moyen de peindre ſur telle qualité de toile ou d'étoffe de ſoie que ce puiſſe être, les mêmes deſſins que ſur le papier. Il n'en coûte que la façon à ceux qui fourniſſent la toile ou la ſoie.

Le ſieur Windſor tient un aſſortiment de toiles peintes dans tous les genres & à un prix raiſonnable. Son Magaſin eſt au Préau de la Foire Saint Germain, en entrant par la rue du Four.

3 Le Public eſt prié de faire attention que des trois prix propoſés par l'Académie de Rouen, & que nous avons annoncés dans la Gazette du 4 de ce mois, N°. 77, le prix dont le ſujet conſiſte » dans la notice » des Hiſtoriens anciens & modernes de la » Neuſtrie & Normandie, depuis l'origine » connue juſqu'à ce ſiecle, » eſt pour l'année 1779 & non pas pour 1778. L'Académie en a prolongé la diſtribution juſqu'à ce terme, pour donner aux Auteurs le tems de faire les recherches néceſſaires pour traiter d'une maniere ſatisfaiſante, ce prix d'érudition hiſtorique.

IV.

Prix du Poiſſon vendu à la Halle le Vendredi 10 Octobre.

La raye bouclée, depuis 4 livres juſqu'à 5 liv. 10 ſ. ; le panier de moules, depuis 2 liv. 5 ſ. juſqu'à 3 liv. 15 ſ. ; le panier de flets 6 liv. ; le panier de limandes, depuis 7 liv. juſqu'à 8 ; la manne de carrelets 8 l. ; le turbot 20 liv. ; la paire de belles ſolles 6 liv. ; le maquereau 1 liv. ; la belle truite 3 liv. ; la truite ordinaire, depuis 1 l. juſqu'à 2 ; les trois maniveaux d'éperlans 4 l. 10 ſ. ; le ſaumon, depuis 38 liv. juſqu'à 45.

V.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 4 Octobre 1777 au Mercredi 8 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 18, 19, 20, 22 à 24 liv. ; le ſeigle, de 10, 11 à 12 liv. ; l'orge, de 9 l. 10 ſ., 10 à 10 liv. 5 ſ. Le froment au Port de la Greve, de 19, 21, 22 à 24 liv. 10 ſ. ; le ſeigle, de 9 l. 10 ſ., 10 l. 10 ſ. à 11 l. ; l'orge, de 10 à 10 l. 10 ſ. *le ſeptier.*

V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 4 Octobre 1777 au Mercredi 8 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 liv.; *idem* à la Greve, de 19, 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 11 Oct. 1777, de 57 à 58 liv.; *idem* nouveau, de 55 à 56; le cent de paille vieille, de 22 à 23 l.; *id.* nouvelle, de 20 à 21 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 19 à 20; *id.* nouvelle, de 18 à 19; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 37 à 38; *idem* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 17 à 18 l.; le foin à la Grève, de 31 à 32 l.

VI.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 11 Octobre 1777.

Or de Portug. à	725	℔	ß	marc.
Du Mexique à	720			marc.
Du Pérou à	712			marc.
Les guinées à	722	10		marc.
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à	84			once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	54	2		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52			marc.
Piastres à	49	10		marc.

VII.

Changes de Paris, *du 11 Octobre 1777.*

Amsterdam	54 7 8e.
Londres	31 11 16e.
Hambourg	188 ½
Madrid	15 3
Cadix	15 1
Livourne	96
Gênes	94
Lyon *Août*	1 p. 8 à 7 8e.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1777.

Du Merc. 8 Oct. 1777.

Messieurs

Boutray..... pplles.		C.
Viageres		F.
Tontine		F.
Cochin... Perpét.		A.
Radix ..... pplles.		A.
Viageres		C.
Defrance... Viag.		A.
Perpétuelles.		A.
Gauthier..... vres.		A.
Perpétuelles..		A.
Nau..... pplles.		F.
Viageres		F.
Tontine		F.
Aliffant..... Viag.		E.
Tontine		E.

Du Vendredi 10.

Messieurs

Lempereur.. pplles.		C.
Viageres.....		D.
Boscheron... pplles.		C.
Viageres		C.
Peinchein.... vres.		C.
Perpétuelles.		C.
Patu..... Viag.		G.
Rouillard.... pplles.		C.
Viageres		C.
Decourmont. pplles.		J.
Viageres		C.
De S. Janvier vres.		F.
.....		
.....		
.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1777.	Jeudi 9.	Vendredi 10.	Samedi 11.
Comp. d. Ind.			
Actions . . .	FESTE.	1920 15 12½ 15 20	1917 10 . . .
D°. 16es/25 . . .	. . . . .	1220	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	258 . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	80 . . . .
Emprunt Oct.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Rescriptions . .	. . . . .	8¾ 9 9¼ 9 8¾ 9 (8¾	8¾. . . . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	1¼	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	820 15 . . .	820 18 . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	1765	1765 60 . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 6 Décembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 6 Novembre.*

LE Canal des Duchés de Schleſwig & de Holſtein dont on a déjà parlé, avance beaucoup plus qu'on auroit oſé l'eſperer. Il eſt déjà parvenu juſqu'à Knop, quoiqu'il n'aît été commencé que cette année. On eſpere que dans le courant de celle où nous allons entrer, il s'étendra juſqu'à Neu-Wittemberg qui eſt à une diſtance conſidérable de Knop.

Sa Majeſté qui ſent combien il eſt fâcheux pour les gens de la campagne de voir leurs champs ravagés par les bêtes fauves, a cru devoir apporter quelque remede à ce malheur en faiſant des réformes ſalutaires dans les diſpoſitions des Ordonnances, concernant la chaſſe.

On a célébré, avec beaucoup d'éclat, le Jubilé demi-ſéculaire de la fondation de la Maiſon des Orphelins de cette Capitale. Cette Maiſon eſt un des plus beaux monumens érigés en faveur de l'humanité. Pour faciliter le commerce entre cette Ville & celle d'Helſingor, le Gouvernement a fait quelques changemens au cours de la Poſte.

DE BERGHEN (*en Norwege*), *le 16 Octobre.*

Le 11 de ce mois, jour anniverſaire de la naiſſance du Prince Frédéric de Danemarck, notre Académie des Sciences & des Arts célébra cette fête avec appareil. Elle tint une Aſſemblée publique dans la ſalle de la Société Harmonique qui s'y trouva auſſi.

La Séance s'ouvrit par une très-belle Cantate analogue à la ſolemnité du jour. Après que les Eleves de l'Académie de Deſſin eurent été examinés, on diſtribua trente-trois prix à ceux qui en furent jugés dignes. Il y a peu de tems que cette Académie a été inſtituée, & déjà on y compte quatre vingts dix ſept Eleves. Elle acquiert journellement de nouveaux accroiſſemens.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 5 Novembre.*

Il a été réſolu de conſtruire une nouvelle Ville d'Etape dans la Contrée connue vulgairement ſous le nom de Kaſcou. Le plan en eſt déjà dreſſé & approuvé. Elle jouira des mêmes droits & des mêmes privileges que les Villes de Vaſa & de Chriſtina.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 8 Novembre.*

Le vin nouveau s'eſt d'abord débité à bon marché dans cette Ville. Mais on a changé de ſyſtême dès qu'on a pu s'appercevoir qu'il ſeroit de la plus grande qualité. Aujourd'hui il ſe vend quatre florins la piece. Il

eſt ſurvenu à Tokai & dans les environs une gelée qui a gâté une bonne partie du raiſin ; ce qui a contribué auſſi au renchériſſement du vin.

On a eſſuyé le 2 de ce mois à Modern un incendie qui, en peu de minutes, a détruit le tiers de l'endroit. Ces accidens ſe répétent ſi fréquemment qu'on ne peut pas croire ici qu'ils ſoient l'effet d'une cauſe ordinaire.

Le 3 du même mois, on apperçut ici une aurore boréale très lumineuſe. On prétend que le célébre Pere Hell, Aſtronome de la Cour, en a conclu que l'hiver ſeroit doux, & qu'il a même oſé aſſurer à l'Impératrice que le froid ne ſeroit dans aucun mois de cette ſaiſon, plus vif que celui qu'on a éprouvé vers la fin d'Octobre. C'eſt au tems à vérifier cette prédiction.

De Schemnite, (*en Hongrie*), *le 9 Novembre.*

Cette Ville, une des principales de ce Royaume, & très-célébre par les mines d'argent qu'on y exploite, ſe trouvoit comme iſolée du reſte de la Province, faute de pouvoir communiquer avec les autres Villes. Après pluſieurs années conſumées en délibérations inutiles & en négociations infructueuſes entre nos Magiſtrats & ceux des Comitats voiſins, M. le Baron Charles de Miſtronki eſt enfin parvenu à lever toutes les difficultés. Il a établi une communication aiſée entre nous & nos voiſins, tant pour procurer des vivres à bon compte aux Ouvriers des mines, que pour aſſurer aux Cultivateurs l'exportation de leurs denrées. Les ouvrages publics entrepris pour favoriſer cette communication, furent commencés en 1776, & ils ne tarderont pas à être achevés. Le Peuple n'a contribué en aucune maniere à cette dépenſe.

DIVERS CANTONS D'ALLEMAGNE.

De Manheim, *le 17 Novembre.*

Après avoir pris toutes les précautions néceſſaires pour remédier aux ravages épizootiques, Son Alteſſe Electorale a cru qu'il étoit eſſentiel auſſi de détruire un autre fléau qui n'eſt pas moins funeſte à la Société. Elle a rendu une Ordonnance pour purger la Médecine du charlataniſme dont elle eſt infectée. Il ne ſera plus permis dorénavant à qui que ce ſoit de s'ériger en Médecin, ſans pouvoirs & ſans avoir fait preuve de ſes talens. Les Apothicaires ne pourront plus, ſous peine de vingt-cinq rixd. d'amende, délivrer aucun remede, que ſur l'ordonnance de quelque Médecin gradué & approuvé. Il eſt également défendu de ſe ſervir de ces prétendus ſecrets dont on empoiſonne aujourd'hui impunément le petit Peuple en Allemagne, & quelquefois même les Grands. Les Charlatans qui voudront continuer leur pernicieux métier ſeront obligés de ſortir du pays ; il y aura même des peines contre ceux qui, malgré les defenſes, auront recours à ces aſſaſſins publics. La nouvelle Ordonnance ne laiſſe aucune reſſource aux ſubterfuges ; elle mériteroit, par la ſageſſe de ſes diſpoſitions, d'être adoptée dans tous les Etats bien policés.

Dans la derniere Aſſemblée de l'Académie Electorale de cette Ville, M. Hemmer, Conſeiller Eccléſiaſtique, lut un Mémoire intéreſſant ſur les effets de l'Electricité appliquée aux maladies & ſur-tout à la paralyſie. Il rapporta pluſieurs expériences qu'il a faites ſur divers malades, & qui ont été heureuſement guéris. Il s'étendit auſſi ſur les avantages du beau Cabinet que l'Electeur notre Souverain a établi, & il fit voir combien l'étude de l'Hiſtoire naturelle peut être utile à l'homme, dans quelque état qu'il ſe trouve, & dans quelque profeſſion qu'il embraſſe.

De Munich, *le 8 Novembre.*

L'Electeur a fait publier une Ordonnance qui porte que le café & le ſucre importés dans cet Electorat & dans le Haut-Palatinat, payeront dorénavant le droit d'un kreutzer ſur chaque livre. On formera de cette nouvelle impoſition un fonds deſtiné au ſoulagement des pauvres.

De Vittemberg (*en Saxe*), *le 10 Novembre.*

Parmi les ſucs de diverſe nature que l'induſtrie des hommes a ſçu tirer des fruits de la terre, il faut placer les huiles, tant celles qui entrent dans la préparation des alimens, que celles qui ſervent aux Arts &

Métiers. On a fait jusqu'à présent beaucoup de recherches, pour trouver le moyen de perfectionner ces substances oléagineuses. Un Cultivateur aussi éclairé que bon Patriote a publié nouvellement dans les Annonces de Giesen des Observations sur la maniere d'améliorer les huiles & sur-tout celle de lin dont on fait une assez forte récolte dans ce pays.

Les défauts de toutes les huiles viennent en général ou des parties terreuses dont elles sont chargées, ou d'une sorte d'acidité à laquelle elles sont sujettes. Le meilleur moyen pour remédier au premier de ces deux défauts, est un long repos qui donne le tems aux parties grossieres de se déposer au fond du vase. Quant à l'acide de l'huile, l'Auteur propose de l'en dégager par le moyen d'un alkali fixe. Cette opération doit sans doute être conduite avec bien de l'adresse, autrement on courroit les risques de faire du savon. Quant à l'huile qui est destinée pour la lampe, on peut employer la méthode du Docteur Degner, laquelle consiste à lui faire subir une sorte de digestion dans des vaisseaux de plomb. L'Auteur examine plusieurs anciennes recettes qui ont été proposées pour corriger les vices des huiles. Il en rejette plusieurs, mais aussi il en retient quelques-unes qui lui paroissent fondées sur une expérience bien constatée; par exemple, il approuve le procédé de certaines personnes qui, pour corriger le mauvais goût de l'huile, y font frire des pommes ou quelque autre fruit.

De Lubeck, *le 12 Novembre.*

On se plaint ici & dans différens cantons de l'Allemagne, que les productions de l'Amérique commencent à y devenir très-rares. On attribue cette disette & aux mauvaises récoltes, & aux prises que les Corsaires Américains font journellement sur les Sujets de la Grande-Bretagne. Le prix du sucre est augmenté à Hambourg, parce que les Anglois sont obligés de le vendre plus cher pour s'indemniser des frais d'assurance & de convoi qu'ils sont nécessités de faire. D'ailleurs on compte que cette année l'importation du sucre a été moindre de 60,000 tonneaux que l'an passé. Cependant on espere que le prix de cette denrée baissera bientôt, parce que les vaisseaux Américains commencent à établir un commerce suivi & avantageux dans divers Ports de la Mer Baltique, & sur-tout dans quelques Places libres de Suede où il est permis à tous les Peuples & à tous les Particuliers de venir négocier.

De Darmstadt, *le 14 Novembre.*

La Commission du Pays vient de rendre publique une Lettre circulaire par laquelle il est dit qu'à commencer au premier Janvier prochain tous les Sujets du Landgraviat seront obligés de nourrir leurs bestiaux dans les étables, avec cette restriction cependant que dans les endroits où il se trouvera des pâturages convenables, les jumens poulinieres & leurs petits y seront envoyés depuis le premier Mai jusqu'à la mi-Juillet. Il sera permis aussi d'y conduire pendant trois à quatre semaines les chevaux malades, pourvu toutefois que leurs maladies ne soient pas contagieuses. Il est enjoint aussi aux Habitans des champs de mettre les prairies tellement en valeur qu'elles puissent toujours fournir une abondance suffisante de fourage pour la nourriture des troupeaux. Ce Réglement est une suite de la vigilance avec laquelle on cherche ici tous les moyens qui paroissent propres à prévenir ou à intercepter le cours de la contagion épizootique, qui depuis tant d'années désole nos campagnes.

De Falkenberg (*en Silésie*), *le 17 Novembre.*

M. Staberon, de cette Ville, a inventé une laque très-belle & très fine qu'on peut appliquer sur toutes sortes de bois. Elle a la propriété de donner beaucoup d'éclat aux meubles, & de conserver le bois dont ils sont faits.

ITALIE.

De Genes, *le 10 Novembre.*

Les pluies coutinuelles ayant tout-à-fait dégradé les chemins publics, le Gouvernement avoit ordonné qu'on y fit les réparations les plus pressantes. La Famille Cambiaso dont le zele patriotique est trés-connu, s'étoit empressé de concourir de ses propres deniers, aux vues de l'Administration. Mais

la continuation de la pluie a tellement grossi les torrens & inondé les campagnes, que tous ces nouveaux ouvrages ont été emportés par la violence des eaux.

Le trois de ce mois, le feu prit au Palais Ducal avec une violence extrême. Les flammes firent des progrès si subits, qu'en peu de tems le grand Sallon & celui du petit Conseil furent presque consumés. Malgré la promptitude des secours, on ne put se rendre maître du feu que le lendemain. On fait monter à un demi million de livres, monnoie de Gênes, la perte causée par ce malheur. Parmi les choses précieuses qui ont été la proie des flammes & qui sont irréparablement perdues, il faut compter les fameux tableaux de Solimene qui faisoient l'ornement du Sallon & l'admiration de tous les Etrangers. La Famille Justiniani a offert une grande somme pour être employée à réparer, autant qu'il sera possible, ces dommages. Cette Famille y est d'autant plus intéressée, que ces peintures précieuses représentoient les exploits de ses ancêtres.

IRLANDE.

DE DUBLIN, *le* 10 *Novembre.*

Les Physiologistes ont beaucoup disputé sur les effets de l'imagination des femmes enceintes. Un fait singulier qu'on mande de Dublin, & dont il ne paroit pas qu'on puisse douter, vient à l'appui de l'opinion où l'on est depuis long-tems qu'effectivement l'imagination de la mere peut agir sur le fœtus qu'elle porte dans son sein. S'il en est ainsi, il est nécessaire que les femmes grosses se tiennent sur leurs gardes pour éviter tout ce qui pourroit leur occasionner des surprises fâcheuses & par conséquent troubler en elles cette faculté si active. C'est pour leur donner à ce sujet une nouvelle leçon qu'on rapportera l'aventure de Dublin. » Un » Marchand de cette Ville, ayant des affai» res à Londres, y conduisit sa femme qui » étoit enceinte. Pendant leur séjour, ils » virent tout ce qu'il y avoit de curieux, » & en particulier le Trésor où sont dépo» sés la couronne, les bijoux &c. La cou» ronne fit une telle impression sur la fem» me, qu'à son retour à Dublin, on a vu » sur l'enfant dont elle est accouchée une » couronne imprimée sur ses épaules, avec » les lettres G. R. sur le bord. Cet enfant, » qui se porte bien, avoit sept semaines » le dix sept du mois passé ».

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM, *le* 18 *Novembre.*

Sur les représentations des Négocians, les Etats-Généraux ont arrêté l'équippement d'une flotte pour convoyer les vaisseaux destinés à faire le voyage des Indes Occidentales. En conséquence le Bureau de l'Amirauté a fait publier un Réglement qui contient les formalités auxquelles doivent se conformer les bâtimens Marchands qui voudront profiter de cette escorte. Ce Réglement qui comprend cinq articles, est conçu en ces termes. » 1°. Il ne sera per» mis qu'aux vaisseaux appartenants à des » Sujets de cette Républiqne, de se met» tre sous ce convoi, tant à leur départ » qu'à leur retour, ainsi qu'à ceux partis » d'ici ou achetés dans les Indes Occiden» tales, & de l'achat desquels on doit don» ner des preuves incontestables. 2°. Leur » véritable destination doit être, soit pour » une des Colonies de cette Répubiqne » en Amérique, soit pour la Côte d'Afri» que, soit enfin pour les Isles Danoises en » Amérique, & pour les lieux seulement » où la navigation est permise. Tous les » navires au surplus seront obligés de ne » pas s'écarter du convoi, ou en cas de » séparation, les Patrons seront tenus d'en » donner des raisons valables, sous peine » d'une amende de six mille florins. 3°. Il » sera fixé quelle quantité de poudre & de » munitions chaque navire pourra pren» dre à bord. 4°. Il est ordonné que pour » être en état de s'assurer de ce dont on » vient de parler dans l'article ci dessus, » il sera fait mention dans les connoisse» mens, états &c, du contenu des mar» chandises chargées sur lesdits navires, & » qu'en outre le Patron sera tenu d'être » muni de doubles lettres de mer, état de » marchandises à bord, connoissemens &c. » par où l'on puisse constater ce qu'ils peu» vent avoir chargé de munitions de guer» re, en conséquence de la permission qu'ils » en auront reçue des Colleges d'Amirauté; » & qu'en cas que quelques-uns des Patrons » de ces navires aient chargé plus de mu-

» nitions qu'ils n'en auroient déclaré, ils » puissent être livrés aux Colleges d'Ami- » rauté, du ressort desquels ils se trouve- » ront être, afin que toutes poursuites & » procédures nécessaires contre les Contre- » venans, puissent y être faites ».

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Loudun, *le* 18 *Novembre.*

Extrait d'une Lettre au Rédacteur. » Nous désespérions, M., vers la fin de Septembre, de nos vignes; l'intempérie du printems tout entier & celle du commencement de l'été, jusqu'aux premiers jours d'Août, avoient détruit la plus belle apparence; la sécheresse qui est venue ensuite, & qui a duré constamment jusques à la fin de Septembre, ôtoit toute espérance de voir mûrir le peu de raisin qui nous restoit, desorte qu'il n'y avoit pas un seul Propriétaire qui ne regardât la récolte du vin comme tout-à-fait nulle. Heureusement il est survenu des pluies douces accompagnées d'une température favorable, lesquelles ont humecté la terre & ranimé la seve; alors le raisin a grossi & a mûri à propos. Nos vendanges, commencées depuis quinze à vingt jours, finissent cette semaine. Le vin sera bon & liquoreux, quoique la saison ait été un peu tardive. Nous en aurons peu; cependant nous regardons notre canton comme un des plus favorisés. Nos vins blancs sont très recherchés pour Paris; ceux des environs de cette Ville à qui on n'avoit jamais fait l'honneur de les demander pour cette Capitale, y seront transportés; on les harre avant qu'ils soient entonnés ce qui prouve bien la disette générale. Depuis long tems les prix auxquels on les achette sont de 125 à 130 jusqu'à 140 liv. la pipe ou les deux barriques de 29 à 30 veltes chaque. Si le débit se soutient, comme le voilà établi, nous manquerons de vin pour les auberges dans la belle saison. Le prix qu'on offre tente tout Propriétaire qui ne balance pas à vendre, en prenant même sur sa provision ordinaire.

Comme chacun s'occupe de vin, la vente des grains reste dans une sorte de repos; l'eau qui est enfin revenue dans nos rivieres, va permettre de faire descendre à Nantes tout ce qui est acheté pour ce Port; l'affluence des bateaux qui vont y arriver, procurera une sorte d'abondance qui faisant un peu baisser les prix, influera aussi sur nos spéculations, & nous attendons l'effet qu'elle produira pour nous décider à de nouvelles opérations. Cependant comme une grande partie des bleds qui sont achetés ne restera point à Nantes, étant destinée pour Bordeaux, Bayonne &c, le cours pourra se soutenir, & notre superflu continuera à se bien placer: avantage très précieux pour cette même Province qui n'a d'autre objet de commerce que les vins & les grains, & le commerce ne peut fleurir qu'à raison de l'activité qui regne dans les spéculations, pour l'approvisionnement des cantons qui ont besoin. Cette certitude de débouché engage le Cultivateur à s'occuper des moyens qu'il croit les plus propres pour améliorer son domaine. Quand il vend bien & promptement sa récolte, alors il est plus en état de faire les frais qu'exigent un labour régulier & fréquent, les engrais &c, & alors la nature du terrein le plus ingrat se bonnifie. Aussi voyons nous depuis quelques années des terres qui autrefois restoient en friches, se couvrir maintenant de beaux épis dans l'été.

Le cours des grains n'est ni trop haut ni trop bas; il seroit à souhaiter que cet équilibre se soutînt; tous les états y trouveroient leur avantage. L'Ouvrier ou l'Artisan se plaint quand la denrée monte trop haut; si elle descend trop bas, le Cultivateur se décourage & ne peut plus faire les premieres avances des frais de culture, si essentiels pour se préparer une heureuse récolte. On paye le beau froment 340 liv. la fourniture: le seigle 212; la baillarge ou orge de Mars 160 à 170; les feves 217 à 220; les harricots 425. Tous les objets de commerce qui consistent dans les productions de la terre sont excessivement chers, parce que la récolte en a été généralement mauvaise. Les prunes de Sainte Catherine ont manqué, & les pruneaux de Tours sont rares; aussi les beaux valent ils de 35 à 40 sous la livre.

Les corvées ont recommencé cette automne. L'Administration a tellement disposé les choses, que ces travaux sont bien moins à charge aux pauvres qu'ils ne l'é-

toient autrefois. La tâche de chacun est proportionnée à sa taxe sur le rôle de la Taille; desorte que tel Journalier qui ci-devant passoit plusieurs jours à la corvée, en est souvent quitte pour un seul jour de travail. Nos grandes routes pourroient être bordées d'arbres qui à la longue produiroient un bien essentiel dans cette contrée où le bois est rare & très-cher. C'est une partie trop négligée & qui auroit besoin d'encouragement. L'empressement de jouir fait abandonner les plantations, & en général toute espece de culture où l'on est long-tems sans recueillir. Telle est pour le moment la situation des objets de commerce de notre canton ».

De Brest, *le* 10 *Novembre*.

Un coup de vent furieux se fit sentir ici la nuit du vingt-neuf au trente Octobre. Plusieurs vaisseaux qui étoient en croisiere en ont été extrêmement fatigués. On craint que quelques vaisseaux Marchands qui sont attendus dans divers Ports de cette côte, n'aient éprouvé des malheurs.

De Marseille, *le* 10 *Novembre*.

Depuis le 15 jusqu'au 21 Octobre, il est entré dans ce Port, 27 bâtimens; 2150 charges de bled; 1100 charg. de feves; 300 quintaux de haricots; 300 ardels de riz; 1680 milliers d'huile, & 450 queues de morues; 2 bâtimens chargés de fruits secs; 2 chargés de sucre, café, cacao & indigo.

Depuis le 22 Octobre jusqu'au 2 Novembre, il est entré 55 bâtimens; 9 chargés de fruits secs; 4 chargés de sucre, café & cacao; 1027 milliers d'huile, & 33,700 quintaux de morues.

Depuis le 2 jusqu'au 9 Novembre, il est entré 35 bâtimens; 2030 charges de bled; 600 sacs de haricots; 172 barriques de vin; 2240 milliers d'huile; 5000 quintaux de morues; 1 bâtiment chargé de fruits secs; 2 chargés de sucre, café, cacao & indigo.

Depuis le 27 Octobre jusqu'au 10 Novembre, le bled s'est vendu 31 livres la charge pesant de 310 à 320 livres, poids de marc; le méteil 21 liv.; le seigle 18 l.

Depuis le 10 jusqu'au 17 Novembre, le bled s'est vendu 32 liv. la charge. Le prix du méteil & du seigle n'a pas changé.

De Perpignan, *le* 15 *Novembre*.

On a essuyé depuis deux mois, dans le Roussillon, des pluies presque continuelles. Les inondations qui ne pouvoient manquer d'en être la suite, ont causé un dommage considérable aux terres. Il n'a pas été possible de continuer les semailles, & le mauvais tems a fait périr celles qui étoient déjà faites. Dans le courant du mois de Juin dernier, la digue d'Orry, qui garantit la rive gauche de la Tett aux approches du pont de cette Ville, avoit été fort endommagée. On étoit parvenu avec beaucoup de peine à en conserver une petite partie; mais les crues d'eaux ont détruit tous les travaux. Dans la nuit du treize au quatorze, la riviere a augmenté subitement & a surmonté & entraîné avec elle le peu de terre qui étoit restée à la brêche. Les eaux ont actuellement pris deux cours séparés. Une partie coule dans son lit ordinaire, & l'autre remplit le champ de Mars, passe sous le pont des Eaux-vives, & va inonder les campagnes les plus fertiles de la Province. On craint que ces inondations, si elles continuent, n'interceptent bientôt tout commerce entre notre Province & le Languedoc.

De Paris, *le* 29 *Novembre*.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 2 Octobre 1777, concernant les Teinturiers.

» Les Communautés des Teinturiers n'ayant point été comprises parmi celles qui ont été créées & établies dans l'étendue du ressort du Parlement de Paris, par l'Edit du mois d'Avril 1777, on pourroit croire que l'exercice de cette profession est devenue libre à tout le monde. Sa Majesté voulant prévenir les inconvéniens qui pourroient résulter de cette liberté indéfinie, a en conséquence ordonné que, jusqu'à ce qu'Elle ait fait connoître ses intentions, il en sera usé, à l'égard des Communautés des Teinturiers qui existoient dans les différentes Villes du ressort de son Parlement de Paris, comme par le passé; veut Sa Majesté que les Membres desdites Communautés continuent à être assujettis aux Réglemens & Statuts qui leur avoient été ci-devant donnés. N'entend néanmoins Sa Majesté déroger par le présent Arrêt à la faculté

qu'Elle a cru devoir accorder aux Fabricans de toutes sortes d'étoffes, de teindre & apprêter leurs marchandises, soit par eux-mêmes, soit par les Ouvriers qu'ils pourront employer dans l'intérieur de leur Fabrique ».

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Annonce de Livre.

The Complet Farmer or, a general Dictionary of Husbandry in all its branches &c. Le Parfait Fermier ou Dictionnaire d'Agriculture considérée dans toutes ses branches, contenant les différentes méthodes de cultiver & d'améliorer les diverses especes de terres selon les principes de l'ancienne ou de la nouvelle Agriculture.

On trouve dans cet Ouvrage un précis de ce qu'ont écrit sur l'Agriculture les meilleurs Auteurs dans ce genre, tels que MM. Linneus, Chateauvieux, le Marquis de Turbilly, Platt Evelyn, Wordlige, Mortimer, Tull, Ellis, Miller, Halle, Lisle-Roque, Mills, Young &c. On y a joint une grande quantité de nouvelles découvertes & de procédés utiles, avec des instructions pour nourrir & engraisser les bestiaux; de plus des méthodes choisies dans le nombre de celles qui sont le plus approuvées pour guérir leurs maladies; une méthode particuliere pour élever les abeilles & pour recueillir le miel sans être obligé de faire périr ces laborieux insectes. Ce Dictionnaire contient encore le Calendrier des Jardiniers, rédigé pour l'usage des Fermiers & des Seigneurs qui passent leur vie à la campagne. Cet Ouvrage qui forme un gros volume in-4°. est dû à une Société de Sçavans & de Laboureurs dont la plûpart sont Membres de la Société des Arts. Il se vend 1 liv. & 5 schellings ou 30 liv. de France, chez Rivington, près de l'Eglise de Saint Paul à Londres. Il est enrichi d'un grand nombre de planches qui représentent les nouveaux instrumens d'Agriculture, surtout ceux qui ont été présentés à la Société Royale des Arts. Plusieurs de ces instrumens n'ont point encore été publiés.

II.

AVIS.

Le sieur Bacquoy-Guédon, ci-devant Danseur du Théâtre François, & Maître de Danse à Paris, Eleve de feu M. Matignon, Pensionnaire-Académicien du Roi, & Danseur de l'Opéra, annonce un Cours public de Danse.

» Ce Cours sera divisé en trois parties. Dans la premiere, on traitera des élémens de la Danse, c'est-à-dire, du maintien du corps, de la maniere de marcher & de se présenter, des positions, de leur origine, de la position respectueuse & familiere, de la maniere d'ôter & de remettre le chapeau, ainsi que des révérences usitées dans la Société. Dans la seconde, il sera question de prouver la nécessité de danser en mesure, & d'y disposer les Ecoliers par un exercice qui sera proportionné aux dispositions des Sujets. Dans la troisieme & derniere, on apprendra la théorie & la pratique du menuet, ainsi que celle des pas usités dans la contre-danse. Les jours indiqués sont les Lundi, Mercredi & Vendredi de chaque semaine, depuis cinq heures du soir jusqu'à huit. On souscrira pour le Cours entier & pour le demi, chez le sieur Bacquoy-Guédon, rue de la Potterie, la premiere porte cochere à main gauche, en entrant par celle de la Tixeranderie. *Aucune Personne du Sexe n'y sera admise* ».

III.

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 27 Novembre.

Les trois maniveaux d'éperlans, depuis 5 jusqu'à 6 liv.; le saumon, depuis 19 jusqu'à 38 livres; la raye, depuis 6 jusqu'à 8 liv.; le turbot, depuis 22 jusqu'à 28 l.; la manne de truites, depuis 6 jusqu'à 11 l.; le panier de limandes 5 livres; le panier de merlans 10 liv.; le panier de limandes de Calais, depuis 4 jusqu'à 5 liv.; le panier de merlans de Calais, depuis 8 jusqu'à 10 l.; les merlans Normands, depuis 12 jusqu'à 17 liv.; *idem* Bas-Normands, depuis 24 jusqu'à 24 liv. 10 s.; la raye douce Normande, depuis 13 jusqu'à 16 liv.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 22 Novembre 1777 au Mercredi 25 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 20, 21 23 à 24 l. 10 s.; le seigle, de 10, 10 l. 10 s., 11 à 12 l.; l'orge, de 9, 9 l. 10 s. à 10 l. 15 s. Le froment au Port de la Greve, de 20, 22, 24 à 25 l.; le seigle, de 10 liv. 10 s., 11 l. 5 s. à 12 liv.; l'orge, de 9 l. 15 s., 10 à 11 l. *le septier.*

Du Samedi 22 Nov. 1777 au Mercredi 25 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Greve, de 19 l. 5 s., 20 à 21 l. 5 s. *le septier.*

Le cent de foin tres-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 3 Déc. 1777, de 53 à 54 liv.; *idem* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, de 21 à 22 l.; *id.* nouvelle, de 19 à 20 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 41 à 42; *idem* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille, de 18 à 19; *idem* nouvvelle, de 17 à 18 l.; le foin à la Grève, de 37 à 38 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 3 Décembre 1777.

Or de Portug. à	724 ℔	ß	*marc.*
Du Mexique à	718		
Du Pérou à	706		
Les guinées à	722		
Ducats à	98	7	*once.*
Or fin à 23 k. 31 32.	100		
Or à 20 karats à	83	12	
L'argent à 11 d. 20 g. à	54	4	*marc.*
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	2	
Piastres à	49	12	

CHANGES DE PARIS, *du 3 Décembre 1777.*

Amsterdam	53 5 8e.
Londres	31 9 16e.
Hambourg	190 à 190 ¼
Madrid	15 3 à 2 6
Cadix	15 0 6
Livourne	95 ¾
Gênes	93 ¾
Lyon *Août*	⅛ P. % P.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1777.

Du Lundi 1 Déc. 1777.		Du Mardi 2.	
Messieurs		*Messieurs*	
Thevenin... pplles.	J.	Roberge... pplles.	t. I.
Viageres.....	J.	de l'ancien Clergé.	
Masson..... pplles.	J.	Cauchy..... pplles.	J.
Viageres.....	J.	Viageres.....	J.
Delamotte.. pplles.	F.	Tontine.....	J.
Viageres.....	F.	Marsollier..... vres.	J.
Creuzé..... pplles.	G.	Defays..... pplles.	H.
Viageres.....	G.	Viageres.....	H.
Certain..... pplles.	J.	Desplaces... pplles.	J.
Viageres.....	J.	Viageres.....	J.
Tontine.....	J.	Tontine.....	J.
.....		Vieillard.... pplles.	J.
.....		Viageres.....	J.
.....		Tontine.....	J.
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1777.	*Lundi 1.*	*Mardi 2.*	*Mercredi 3.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	1935 30 . . .	1935 32 ½ . .	1932 ½ 30 . .
D°. 16es/25 . . .	1232 ½ . . .	1232 ½ 30 . .	1232 ½ 30 . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	412	412	412 . . . .
Rescriptions . .	8 ¾.	8 ¾	8 ¾. . . .
Bil. des Fermes.	1	1	1 . . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777 .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 24 Mai.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 25 Avril.*

NOUS voulons assurer de plus en plus la propriété des Particuliers; autrefois il n'étoit pas difficile d'y donner atteinte; on intentoit des procès pour les plus légeres causes, & si on les perdoit, on s'en consoloit, dans l'espérance de les gagner en les renouvellant dans d'autres circonstances. C'est ainsi que les troubles & les divisions se perpétuoient, & jamais aucune affaire n'étoit jugée définitivement. On s'arme contre ces abus crians, mais il en coûtera pour rétablir l'ordre & l'asseoir sur des fondemens plus solides. Le Gouvernement vient de publier des Universaux, l'un pour la meilleure administration de la Justice, l'autre pour restreindre le droit de distiller des eaux-de-vie & de brasser la biere. On n'accordera cette permission qu'à certaines personnes autorisées par le Magistrat & encore à des conditions qu'elles seront obligées de remplir, si elles ne veulent pas perdre leur privilege. Les contrats qu'on passera avec elles n'auront de force & d'exécution que pour un an; ce terme expiré, le bail n'existera plus. Il sera libre alors aux Magistrats des Villes de le renouveller pour deux ans. On ne croit pas que les Concurrens se présentent en foule; il n'y a guères d'hommes qui veuillent faire les avances nécessaires pour monter des brasseries, dans l'incertitude si au bout d'un an ils pourront obtenir la continuation de leur privilege? La vue que l'on se propose est pourtant bonne, en tenant les privilégiés dans l'incertitude, on voudroit les engager plus efficacement à user d'une plus grande circonspection & à mieux servir le Public.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 24 Avril.*

Un Etat bien gouverné est bientôt un Etat où tout fleurit; nous en avons des preuves auxquelles on ne peut se refuser. L'Agriculture, ce fondement de la prospérité des Empires, fait toujours de nouveaux progrès, à proportion des récompenses & de la protection que notre Monarque donne aux Cultivateurs. L'émulation devient générale; on cultive mieux, on fait d'utiles découvertes, on tente avec succès de nouvelles méthodes; les Propriétaires, les Paysans recueillent des fruits abondans, les uns de leur zele, les autres de leurs travaux. Notre Commerce ne reçoit pas de moindres accroissemens, & ses principales branches sont d'une fertilité qui nous étonne. Il faudroit remonter à des tems bien reculés pour trouver une époque où nous ayons vendu à l'Etranger d'aussi grandes quantités de fer que nous lui en vendons cette année. Pour remplir nos magasins nous employons une prodigieuse quantité de bras à nos mines. Quoiqu'ils soient bien fournis,

nous ne croyons pas qu'ils puissent nous suffire pour les commissions que nous recevons de toute part. Le prix de ce métal hausse en raison de son débit; nos Marchands ne peuvent manquer de faire de grands profits; ils ont également la certitude de bien vendre & de vendre beaucoup. Les payemens se font avec la plus grande exactitude; aussi n'entendons nous presque plus parler dans ce Royaume ni de faillites ni d'affires dérangées parmi nos Commerçans. La poix, le goudron, le cambouis sont montés à des prix exorbitans; ce dernier article est aujourd'hui plus cher de trois rixdales & demie par tonne que nous ne l'avons vu depuis plusieurs années.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 28 Avril.*

C'est un service que M. Lons, Directeur de la Navigation, vient de rendre à toutes les Nations commerçantes de l'Europe, en faisant publier une nouvelle Carte, plus exacte que toutes celles que nous avions déjà, du passage du Sund & des deux Belts. On sçait combien ce pas est difficile, surtout dans le tems des glaces. Tout Navigateur qui connoîtra parfaitement la Carte de M. Lons, courra beaucoup moins de risque de faire naufrage.

Rien de plus animé que la navigation de nos mers; le 15 de ce mois, 117 vaisseaux partirent d'Helsingor; parmi ces bâtimens, il s'en trouvoit 65 Hollandois & 38 Anglois, presque tous destinés pour Mémel. Le lendemain on en compta 67 qui leverent l'ancre & mirent à la voile; 34 de ces navires avoient leurs cargaisons pour Amsterdam. Le 17, on vit passer le Sund, pour se rendre dans la Mer du Nord, à 83 navires, 45 Anglois & 37 d'Amsterdam. Si le commerce du Nord éprouve des changemens avantageux, on ne peut guères les attribuer qu'aux troubles qui désolent la Grande-Bretagne & ses Colonies.

SILÉSIE.

De Breslau, *le 29 Avril.*

Dans la derniere Assemblée de notre Société Patriotique il fut question d'objets intéressans pour notre Agriculture. Il y a des années où divers cantons de cette Province sont ravagés par des souris; la Société avoit demandé par quels moyens on pourroit venir à bout de détruire ces animaux. M. Muller prétendit que la meilleure méthode pour en délivrer nos campagnes, seroit peut-être de bécher les fossés qui séparent les champs les uns des autres & les grands sillons qui bordent les bandes des arpens. C'est là que ces animaux trouvent une retraite assurée, & d'où ils sortent ensuite pour ravager les diverses productions de la terre. Quant aux champs d'hiver, ils devroient être sillonés en ligne droite, selon le même Agronome, & il ne faudroit les mettre en planches qu'après les avoir si bien travaillés que les souris ne pussent plus s'y loger, lorsque le froid commence à se faire sentir. Le même Auteur assure que, d'après l'expérience qu'il en a faite, les souris ne touchent pas aux grains semés vers la mi-Octobre ou au commencement de Novembre, mais qu'en revanche elles n'en font que de plus horribles dégâts dans les champs ensemencés avant la S. Michel. Les premiers moyens proposés par M. Muller, la Société les approuve pour les terres légeres & sablonneuses; mais elle est d'avis qu'on ne doit pas les mettre en pratique dans les terres grasses & fortes. Quant aux semences tardives, comme elles ne sont pas favorables aux progrès de la végétation, la Société ne conseille de semer tard, que lorsqu'on a quelque indice qui peut faire craindre les ravages des souris; de deux maux le moindre. Plusieurs Membres de l'Assemblée combattirent par des raisons péremptoires l'opinion de ceux qui soutiennent que les souris ne s'engendrent pas sur notre territoire & qu'elles nous viennent des pays voisins. La Bohême & la Moravie qui nous touchent n'éprouvoient aucun dégât de la part de ces animaux, tandis que toute notre Province en étoit infestée. Le meilleur moyen de les exterminer seroit de les surprendre dans leurs quartiers d'hiver; en conséquence, notre Société desireroit que le Gouvernement enjoignît à tous les gens de la campagne de faire des recherches pour découvrir les retraites de ces animaux malfaisans & les y faire périr.

On parla beaucoup aussi de l'ergot dans cette même Séance. Un des Membres les plus instruits a fait des recherches pour en

découvrir l'origine dans le bled & s'assurer des qualités de cette singuliere production. Il embrasse l'opinion de ceux qui attribuent à l'ergot les plus funestes effets. On adopte ici assez généralement le systême de MM. de Manchausen & de Linné qui veulent que le bled ergoté ne soit autre chose que de grains remplis d'insectes infiniment petits ; voici le développement de leur assertion qu'on regarde dans bien des endroits comme une pure hypothese. Les petits vers renfermés dans un grain ergoté en sortent quand on bat le bled ; de-là ils vont s'attacher à d'autres grains où ils trouvent le moyen de pénétrer & de s'établir. De ces grains, lorsqu'ils sont semés & qu'ils poussent, ces insectes s'insinuent dans la tige & de là dans l'épi. Ainsi trouvent ils le moyen de se perpétuer dans le bled. Tout ceci auroit grand besoin de preuve, mais comment seroit-il possible d'en donner ? Pour ne point recueillir de bled ergoté, nous dit-on, il faudroit ne point semer de grain qui soit rempli de ces petits insectes ; mais on ne nous donne aucun indice pour nous faire connoître le grain rempli de ces vers imperceptibles. On peut détruire l'ergot en conservant le grain qui en auroit été infecté par contagion, dans un lieu bien sec pendant l'espace d'un an. Un moyen encore plus infaillible est de faire tremper la semence dans une lessive de chaux & d'une petite quantité de sel. Pendant vingt ans, M. Muller a suivi ces méthodes avec le plus grand succès. Il n'a jamais recueilli de grain infecté de l'ergot dans les années même où ses voisins avoient perdu une bonne partie de leur récolte, par les ravages des insectes dont nous parlons.

On agita beaucoup ensuite la question, s'il est avantageux ou non de faire paître le bétail dans les champs à bled ? Les uns soutinrent que cette méthode est nuisible aux plantes ; les autres prétendirent qu'elle nuit aux troupeaux. L'opinion de ceux qui veulent qu'elle contribue beaucoup à faire pousser les bleds avec plus de force eut aussi ses Partisans. La Société ne prononça pas sur la question & se contenta d'exhorter ses différens Membres à faire des expériences plus décisives.

PRUSSE.

De Berlin, *le* 3 *Mai.*

On vient de publier dans cette Capitale la méthode qu'il faut suivre pour faire l'eau de Cologne. Voici l'avis, tel que M. de Francheville l'a fait insérer dans nos Feuilles périodiques. Le crédit singulier qu'a l'eau de Cologne, depuis bien des années ; le grand usage qu'on en fait relativement à divers objets ; les fraudes que commettent certains Fabricans ou par ignorance ou par cupidité dans la composition qu'ils en font, forment autant de raisons qui nous engagent à communiquer au Public la véritable recette de l'eau de Cologne. On peut la suivre sans ombre de crainte, parce qu'elle est sûre. Un habile Chymiste a fait les analyses de l'eau faite d'après notre instruction & d'une même quantité d'eau de Cologne qu'il avoit tirée d'une des meilleures Fabriques. Toutes les deux elles ont donné le même résultat à même dose. Ces preuves sont authentiques & l'on ne doit pas s'en défier.

Prenez de l'esprit-de-vin rectifié, 24 livres ; de l'esprit de romarin, 6 livres ; de l'eau de mélisse composée, quatre livres & demie ; de l'essence de bergamote 4 onces ; du néroli 3 gros ; de l'essence de cédrat une demi-once ; de l'essence de citron, 4 gros ; de l'essence de romarin, aussi 4 gros. Mettez le tout ensemble dans une grande bouteille ; remuez quelque tems ce mélange, après quoi votre eau de Cologne sera faite. Si l'on veut lui donner plus de force & de perfection, il faut la rectifier au bain-marie & à petit feu ; on retirera ensuite la liqueur à deux pintes près.

ALLEMAGNE.

De Vienne, *le* 1 *Mai.*

Il avoit été réglé en 1774 que les Sujets de Bohême payeroient une contribution de 500,000 rixdales ; Leurs Majestés I. & R. délivrent à perpétuité ce Royaume d'une pareille charge & ne bornent pas là les effets de leur bienveillance ; Elles abolissent aussi dans ce pays même le droit sur la viande ; droit qui devoit rapporter à l'Etat de grandes sommes puisqu'il étoit d'un kreutzer par livre. Les Habitans sont affranchis de certains droits de passage qui leur étoient onéreux, rallentissoient les opérations de commerce & retardoient le transport des denrées. On leur remet enfin un autre droit connu sous

le nom *d'impôt des classes ;* l'Edit porte que ces graces ne seront jamais révoquées.

On a éprouvé quelques secousses assez fortes de tremblement de terre à Témeswar & à Pétervaradin. Par bonheur elles n'ont pas duré.

Nous continuons à faire de grands approvisionnemens, ce qui donne lieu à bien des conjectures : malgré ces emmagasinemens, les denrées ne haussent pas de prix ; elles sont toujours à bon marché.

De Leipsick, *le 2 Mai.*

On sçait que le Bureau des Annonces de cette Ville s'applique depuis plusieurs années à rassembler tous les desseins & modeles des inventions & des machines utiles qui parviennent à notre connoissance, soit que nous les devions à des Auteurs de ce pays, soit qu'elles nous viennent de l'Etranger. Cette collection précieuse vient d'être enrichie des articles suivans : un instrument commode pour mesurer la hauteur des maisons, des arbres &c, quoiqu'on se trouve à une certaine distance de l'objet ; avec les instructions nécessaires pour se servir de cet instrument. Modele complet d'une nouvelle espece de fourneau, le plus économique & le plus commode qu'on connoisse ; avec la description exacte & détaillée de toutes les parties qui le composent & de la maniere de construire de pareils fourneaux. Modele d'une charrue du pays de Nassau, par le moyen de laquelle on laboure avec la plus grande facilité de haut en bas & de bas en haut, sans que le Laboureur soit obligé de perdre du tems à retourner la charrue & à donner une autre position au soc. Cette charrue paroît de la plus grande utilité pour mieux labourer & avec plus de facilité les terreins qui vont en pente & qui sont situés sur des hauteurs. Un manteau de voyage à l'Anglo-Italienne, qui ne coûte que 7 rixdales & qui est aussi commode & d'un aussi bon usage que ceux d'Italie & d'Angleterre qu'on vend 30 rixdales & même plus. On peut s'en servir également en voiture & à cheval. Une caisse dans laquelle on emboîte tous les petits meubles nécessaires dans un voyage ; elle tient très-peu d'espace & l'on a peine à concevoir comment elle peut renfermer un si grand nombre d'articles. Une boîte qui contient une petite table où deux personnes peuvent manger en voyage, & dans laquelle on trouve aussi tout ce qui est nécessaire pour mettre le couvert. Le Bureau se charge d'envoyer dans l'Electorat & à l'Etranger les dessins qu'on lui demandera.

ITALIE.

De Fioum, *le 1 Mai.*

Un Pyrate qui exerçoit toutes sortes de brigandages sur nos mers & devenoit la terreur de nos Commerçans par les meurtres qu'il commettoit, est enfin tombé entre nos mains. Ce monstre, nommé Abrahamowic, s'étoit emparé derniérement d'une barque Vénitienne chargée de grains, & montée seulement par 7 hommes d'équipage ; il fit tuer sous ses yeux six de ces infortunés ; le septieme lui échappa en se jettant dans la mer ; l'effroi qui auroit dû, ce semble, affoiblir les forces de ce malheureux, les ranima ; après avoir nagé pendant long-tems, il eut le bonheur de gagner le rivage. Dès qu'il eût raconté son avanture nous expédiames en toute diligence un bâtiment qui atteignit ce Corsaire & s'en saisit. A Trieste & dans tous les Ports soumis à la domination d'Autriche sur la Méditérannée, on a donné des ordres pour découvrir & punir selon leurs crimes les compagnons de cet insigne scélérat. En conséquence nous visitons avec la plus grande sévérité tous les bâtimens qui entrent dans notre Port ou qui en sortent. Dans les contrées voisines on fait les mêmes recherches.

Dans peu de tems, la Ville de Trieste sera propre à faire le plus grand commerce ; on travaille non-seulement à l'embellir, mais à lui procurer les plus grandes facilités pour le transport des marchandises. On construit de grands chemins, on fait des canaux qui lui assureront en tout tems une communication aisée avec les Provinces limitrophes.

ESPAGNE.

De Madrid, *le 30 Avril.*

Il est entré le 10 de ce mois dans le Port de Cadix le vaisseau de guerre *le Péruvien*, parti de Lima le 3 Novembre de l'année derniere avec une cargaison de 1,599,706

piastres fortes en argent monnoyé ou en barres; de 1311 quintaux de cuivre & 780 quintaux d'étain; le total est évalué à 1,623,000 piastres. Quelques jours auparavant il étoit arrivé dans la même Baie la frégate *le S. François-de-Paule*. Elle avoit mis à la voile à Carthagene des Indes le 7 Décembre dernier & avoit sur son bord 325,459 piastres fortes en or & en argent, 1044 livres de carey, 5679 arobes de cacao & 313 cuirs en poil.

Les Algériens ont paru sur les côtes de Dénia; les schébecs de la division de Dom Félix de Texada qui étoient entrés dans le Port de Carthagene en doivent sortir incessamment pour donner la chasse aux Africains. De riches Habitans de Salé ont offert au Roi de Maroc de faire construire à leurs dépens sept frégates pour aller en course.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 11 *Mai*.

Nous regardions les Américains comme des Sujets faciles à soumettre & non comme des ennemis capables de nous faire tête; nous n'avons eu que trop le tems & les raisons de nous détromper; ces Peuples sont braves & ils le sont jusqu'à la témérité; leurs Corsaires viennent saisir nos bâtimens jusques sous nos yeux; ils viennent de nous en prendre plusieurs sur les côtes de la Grande-Bretagne. L'Amirauté a expédié des ordres pour faire croiser dans la Manche la frégate du Roi *la Zébra*. On prétend que c'est inutile d'envoyer de gros bâtimens contre de petits Armateurs; ceux-ci échappent aisément à la poursuite de ceux-là; comme ils prennent peu d'eau, ils s'approchent de très près des côtes, & les vaisseaux de guerre sont obligés de rester en haute mer. Nous apprenons la fâcheuse nouvelle que dix navires Marchands des Indes Occidentales sons tombés entre les mains des Insurgens.

Vendredi dernier, les Communes en Comité approuverent le Bill pour permettre l'exportation des denrées dans les Indes Occidentales. Elles ordonnerent ensuite de dresser un Bill pour établir dans certains Ports de l'Amérique des Tribunaux qui décideroient de la validité des prises qu'on y ameneroit. Comme les résolutions prises relativement à l'exportation de la futaille de la Mer Baltique & de l'Amérique pourroient donner lieu à la contrebande des toiles & des étoffes d'Allemagne, ce qui porteroit un grand préjudice à notre commerce, la Chambre fit quelques changemens à ces résolutions. Dans les Indes Occidentales les Planteurs ont le plus grand besoin de douves & de futailles; moyennant une gratification ou plutôt un droit que les Colons seront obligés de payer, il sera libre de leur apporter les articles en question, de la Nouvelle-Ecosse, de la Foride, du Canada & de l'Isle de Saint-Jean. Le Lord North ayant fait une motion pour obtenir qu'il seroit compté à S. M. la somme de 41,000 l. st. due au Prince de Hesse-Cassel depuis la paix de Paris en 1762. La proposition passa à la pluralité de 38 voix contre 20. Le Ministre demanda 30,000 liv. st. pour des indemnités à ceux qui avoient perdu leurs emplois en Amérique. On lui accorda l'objet de sa demande.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

D'AVIGNON, *le* 11 *Mai*.

Les gelées blanches qui ont fait beaucoup de mal aux productions de la terre dans quelques cantons de ce petit Etat, semblent avoir respecté le territoire de notre Ville. Pour l'ordinaire, c'est la sécheresse qui nous fait la guerre & nous enleve une partie de nos récoltes; nous n'avons pas sujet de nous en plaindre cette année; des pluies douces & fréquentes accélérent la végétation & nous annoncent une abondante récolte de bled. Nos vignes n'ont pas souffert comme celles de la Provence; elles sont dans le meilleur état & n'ont plus guères de risques à courir. Un vent du Nord qui a soufflé long-tems avec violence avoit endommagé nos mûriers; nous avons moins de feuilles & sur-tout de bonnes feuilles qu'il ne nous en faudroit pour les vers à soie; cependant ces précieux insectes nous donnent l'espérance de nous faire recueillir une grande quantité de cocons.

Nous avons essuyé le 4 du courant un orage assez fort & mêlé d'éclairs & de tonnerre,

Il nous alarma d'abord, mais heureusement il n'a pas eu de mauvais effets. Comme les pluies continuent, l'air sans être froid, est plus frais qu'il ne le faudroit pour hâter les progrès de la végétation. La récolte de la plûpart des fruits sera au-dessous du médiocre. Les denrées, & sur-tout les grains, sont plus abondans & à meilleur marché que nous ne les avions autrefois. Depuis que les bleds circulent librement dans les Provinces voisines, nous ne craignons ni le monopole ni la cherté. Nos Propriétaires, dès que la denrée est à bon prix, ne refusent jamais de vendre. Nous en voyons même qui donnent à meilleur marché, dans la persuasion que la concurrence libre des Marchands ne peut qu'assurer une plus grande abondance. Ce qui nous surprend un peu, c'est que le bled diminuant de prix, celui du pain ne diminue pas en proportion. Nous n'ignorons pas que la livre de pain ne doit pas plus coûter que la livre de bled, lorsqu'il n'y a pas des droits ou des impôts intermédiaires entre l'achat du bled & la fabrication du pain.

De Dijon, *le* 14 *Mai.*

On écrit du Port de la Motte Saint-Jean sur l'Arroux que le 19 du mois dernier, une barque où il se trouvoit environ 70 personnes qui alloient à la Foire de Digoin, coula à fond presqu'à la vue du Port. Quelques-uns des Passagers se sauverent en nageant; onze autres qu'on retira de l'eau furent étendus sur le rivage; quoiqu'ils ne donnassent aucun signe de vie, le Subdélégué de Bourbon les fit transporter au Bourg de la Motte où un Médecin leur administra les secours indiqués en pareil cas. Ses soins ne furent pas infructueux; il eut le bonheur d'en rappeller trois à la vie; les huit autres avoient été froissés & blessés par le bac; on a tout lieu de croire qu'ils étoient réellement morts, puisque les secours n'ont point eu d'effet. On prétend qu'il a péri cinquante personnes par ce triste accident; mais le nombre doit aller à près de 60, puisqu'on n'en a pu trouver que onze qui jouissent encore de la vie.

D'Amboise, *le* 14 *Mai.*

Nous avons éprouvé dans le commencement du mois dernier les mauvais effets d'un froid vif & piquant. Nous crumes d'abord nos vignes entiérement perdues; mais le mal n'a pas été aussi grand que nous avions lieu de le craindre. Le vent du Nord a soufflé pendant plusieurs jours; la glace a eu jusqu'à trois lignes d'épaisseur. La plus grande partie des fruits à noyaux est gelée, les mars ont été endommagés, & le Cultivateur a balancé s'il ne prendroit pas le parti d'ensemencer une seconde fois. Par bonheur la terre étoit sèche; si elle se fût trouvée humide, le mal auroit été universel & par conséquent irréparable. Toutes les plantes ont souffert, les unes plus, les autres moins. Les jours chauds que nous avions eu vers la fin de Mars avoient prodigieusement accéléré la végétation. Les pois & les feves étoient avancés lorsqu'ils ont été surpris par le froid. Malgré ce tems désastreux, les grains sont à des prix modiques & ne renchérissent pas; les autres denrées suivent le cours du bled & du pain.

De Paris, *le* 17 *Mai.*

Lettres-Patentes du Roi portant confirmation de l'acquisition faite au nom du Roi, des anciens Fermiers des voitures à la suite de la Cour, des bâtimens & terreins servant à leur exploitation.

Lettres-Patentes du Roi, qui valident les les payemens faits aux Officiers des Maisons de Monseigneur le Comte & de Madame la Comtesse d'Artois.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi & Lettres-Patentes sur icelui, qui ordonnent qu'à compter de huitaine après la publication desdites Lettres-Patentes, il sera payé au profit de l'Hôpital Général, un droit de vingt livres par quintal, sur toute mélasse qui entrera dans la Ville, Fauxbourgs & Banlieue de Paris.

Ordonnance du Bureau des Finances de la Généralité de Paris, concernant la police & la conservation des travaux, pour la construction du Canal de Bourgogne. Art. I. Défendons à toutes personnes, de traverser d'un bord à l'autre, des parties faites ou commencées du canal de Bourgogne, en descendant & remontant les glacis, dans le dessein d'abréger leur route; comme aussi de passer avec des voitures, chevaux, bœufs, vaches, moutons & autres bestiaux, & de laisser paître ces bestiaux sur les banquettes, les ber-

mes, & le long des glacis & talus du canal; de même que sur ceux des nouveaux lits de riviere ouverts pour la conservation dudit canal.

II. Faisons défenses de fouiller, prendre ni enlever aucunes terres, sables ou gravois déposés sur les bords du canal, ou des nouveaux lits de riviere, & servant à y former des digues & banquettes; & pareillement de dégrader les différens ouvrages de maçonnerie déjà faits, & ceux à faire par la suite; ainsi que de couper, rompre & endommager, en quelque façon que ce soit, les arbres qui sont ou seront plantés sur les bords du canal.

III. Il ne pourra être ouverts de terriers, sablieres, carrieres & autres fouilles quelconques, à moins de trente toises de distance des bords extérieurs des ouvrages du canal; ordonnons de remplir & combler, dans le délai de trois mois, à compter du jour de la publication de la présente Ordonnance, les fouilles de toutes especes, faites depuis le commencement des travaux.

(*La suite à l'Ordinaire prochain*).

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Suite de l'Avis aux Bonnes Ménageres &c.

L'expérience a souvent prouvé que les grains en général, peuvent occasionner des désordres dans l'économie animale, lorsqu'on les mange trop nouveaux, & qu'ils sont d'une année froide & humide. C'est même à cette cause qu'il faut attribuer certaines maladies épidémiques qui ont désolé quelques unes de nos Provinces septentrionales, sans qu'on ait pu d'abord en découvrir l'origine. On ne sçauroit trop recommander à ceux que la nécessité force à se nourrir de grains trop nouveaux, de les exposer auparavant à la chaleur du soleil & du four. Par-là on dépouilleroit le grain d'une espece d'humidité (appartenant encore à la végétation) qui se trouve en plus grande abondance dans le seigle, plus gras & plus visqueux de sa nature que ne l'est le froment. Il ne faut pas répandre sur le plancher la farine au sortir du moulin, ainsi qu'on est en usage de le faire quelquefois pour le bled. Toutes ses parties volatiles & savoureuses s'évaporeroient bientôt, si l'on ne la tenoit pas renfermée dans des sacs. La farine en tombant de la trémie dans la huche, perd la chaleur qu'elle avoit sous la meule; ainsi l'on ne doit pas craindre qu'elle contracte aucune odeur. Si elle n'a pas été blutée au moulin, il faut se hâter de faire cette opération; quand on la laisse trop long-tems avec le son, elle s'échauffe & devient d'un mauvais goût. On blutera la farine par un tems sec; si l'air étoit chargé de beaucoup d'humidité, celle ci s'attacheroit aux bluteaux & les parties les moins fines ne passeroient pas. Il ne faut laisser le son mêlé avec la farine que le tems nécessaire pour que celle ci se détache de celui-là, c'est-à-dire à peu près huit jours en été & le double en hiver. L'Auteur conseille d'acheter de la farine plutôt que du bled; on courroit alors moins de risque d'être trompé. La meilleure farine est d'un jaune citron, séche, grenue, pesante; elle s'attache aux doigts, & pressée dans la main, elle reste en une espece de pelote. Pour juger de sa bonté d'une maniere encore plus exacte, il faut en faire une boulette avec de l'eau; si la pâte qui en résulte, après l'avoir bien maniée, s'affermit promptement à l'air, prend du corps & s'allonge sans se séparer, c'est un signe alors que la farine est de la meilleure espece. Celle de moyenne qualité a un coup d'œil moins vif; elle fait une pâte qui mollit & tient aux mains; elle est courte & se rompt facilement lorsqu'on veut l'étendre. Quant aux farines altérées, elles s'annoncent assez par leur odeur qui est ordinairement aigre & infecte.

(*La suite à l'Ordinaire prochain*).

II.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 14 Mai 1777 au Samedi 17 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 17, 19, 20 à 22 liv.; le seigle, de 12, 12 liv. 10 s. à 13 liv.; l'orge, de 8 l. 10 s., 9 liv. à 9 liv. 10 s. Le froment au Port de la Grove, de 19, 20, 21 à 22 liv. 10 s.; le seigle, de 11 livres 15 s., 12 à 12 liv. 10 s.; l'orge, de 9 liv. 5 s. à 9 liv. 15 s. *le septier.*

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 14 Mai 1777 au Samedi 17 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Greve, de 18 l. 15 s., 19 à 20 l. 15 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 21 Mai 1777, de 60 à 61 liv.; *idem* nouveau, de 58 à 59; le cent de paille vieille, de 23 à 24 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 51 à 52; *idem* nouveau, de 50 à 51; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 22 à 23; *id.* nouvelle, de 21 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 47 à 48; *id.* nouveau, de 45 à 46; le cent de paille vieille, de 21 à 22 liv.; *id.* nouvelle, de 20 à 21 l.; le foin à la Grêve, de 37 à 38 l.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 21 Mai 1777.

Or de Portug. à	725	8	6	marc.
Du Mexique à	720			marc.
Du Pérou à	712			marc.
Les guinées à	722			marc.
Ducats à	98	10		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à	84			once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	17	6	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52			marc.
Piastres à	49	7	6	marc.

V.

Changes de Paris, *du 21 Mai 1777.*

Amsterdam	54 à 53 7 8e.
Londres	31 7 16e.
Hambourg	187 ¼
Madrid	15 2 6
Cadix	15 1 6 à 1
Livourne	97 ¼
Gênes	96 ¾
Lyon	½ à 3 8e.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Lundi 12 Mai 1777			Du Mardi 13.		
Messieurs			*Messieurs*		
Thevenin.... pplles.	J.		Vieillard .... pplles.	J.	
Viageres	J.		Viageres.....	J.	
Delamotte.. Viag.	G.		Tontine	J.	
Perpétuelles..	G.		Marsollier.... vres.	G.	
Tontine	G.		Cauchy..... pplles.	J.	
Creuzé..... pplles.	F.		Viageres.....	J.	
Viageres	F.		Tontine.	J.	
Tontine	F.		.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai 1777.	*Lundi 19.*	*Mardi 20.*	*Mercredi 21.*
Comp.d.Ind.			
Actions . . .	FESTE.	FESTE.	1897 ½ . . .
D°. 16/25es . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	250 . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	. . . . .	406 . . . .
Rescriptions . .	. . . . .	. . . . .	8 7 ¾ 8 . . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	. . . . .	1 ¾. . . . .
Bil. de la Lot.R.	. . . . .	. . . . .	1045 . . . .
Lots de 150 l. de Rentes viageres.	. . . . .	. . . . .	1608 1610 . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 4 Janvier.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 5 Décembre.*

AVEC beaucoup de papiers & peu de numéraire, le commerce ne va pas & ne peut aller. Quand on joint à cela l'incertitude & la variation du cours des especes, non-seulement le commerce mais toutes les opérations de finance languissent dans un Etat; la fortune des Citoyens n'a plus rien ni d'assuré ni de solide. Aujourd'hui l'on est riche, demain l'on n'a pas même les débris de son opulence: les coups qui écrasent les Particuliers se font sentir vivement à l'Etat lui-même; le grand édifice s'ébranle, & si l'on ne se hâte de l'arrêter sur le penchant, la chûte en devient inévitable. Nous avions à craindre une pareille catastrophe; notre sage Monarque à sçu la prévenir. Les lingots d'or & d'argent qu'Elle a tirés de l'Etranger sont convertis en bonnes especes; cette opération s'est faite avec une promptitude qui étonne; la sûreté est rétablie dans le commerce, l'argent monnoyé circule en abondance dans le Royaume, & les payemens ne souffrent ni difficulté ni retard. Un succès si complet a donné lieu à l'Ordonnance qui vient d'être publiée: elle renferme dix articles dont voici la substance.

Les billets de Banque qui circulent dans le commerce seront remboursés incessamment. On ne fera de payement en monnoie de cuivre que lorsqu'il s'agira de petits objets qui n'iront pas au-delà d'un demi-écu. Les sommes plus considérables, on sera tenu de les compter en écus & en escalins. Quand nous aurons des comptes à régler, nous ne parlerons plus de thalers & nous n'aurons plus, en supputant, cette distinction embarrassante de monnoie de cuivre & de monnoie d'argent. Il n'y aura qu'un seul & même taux dans toute l'étendue du Royaume. S. M. regle aussi par cette Ordonnance le cours des rixdales ou écus & des escalins, tant pour la circulation intérieure que relativement aux pays étrangers. L'exécution de ces réglemens doit commencer le 1er. Janvier de l'année où nous allons entrer.

Un Habitant de Faelbaka, dans la Province de Bahus, atteignit de trois bales, à vingt pas de distance, un baleinon, de ceux qu'on nomme ici *caglot*, c'est à dire sauteurs; le poisson ne fit presqu'aucun mouvement, comme s'il étoit tout-à-coup tombé en foiblesse. Des Pêcheurs se jetterent dans trois chaloupes, s'approcherent de l'animal & le harponnerent. Au bout d'une vingtaine de minutes, la petite baleine s'agita avec tant de violence qu'on eut bien de la peine à s'en rendre maître. Après s'en être saisi, on le mesura; il avoit neuf aunes & demie de long & six de large. Nous ne racontons ce fait que parce qu'il est singulier & suppose une grande adresse dans le

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Tircur. Comme il y a dans ce pays ci des encouragemens pour la pêche, on ne doute pas que celui qui le premier a blessé à mort l'animal ne soit récompensé.

SILÉSIE.

De Breslau, *le 6 Décembre.*

Dans un District de cette Province, plusieurs bêtes à cornes tomberent tout à-coup malades & l'on commença d'abord à craindre que ce ne fût une vraie épizootie. Après avoir bien examiné les symptômes & la nature de la maladie, on s'assura que c'étoit un flux de sang. Cependant le mal s'étendoit; dans une seule Communauté, le Seigneur du lieu avoit plus de cent bœufs, vaches ou veaux, atteints de la maladie. Voici le remede qu'on a employé avec le plus grand succès On a donné à chaque bœuf ou vache trois quarts de lot de rhubarbe rapée & délayée ensuite dans une petite quantité d'eau. Aux bêtes moins âgées on a diminué la dose & on l'a réduite à un demi-lot; enfin on s'est contenté de n'en faire prendre aux veaux qu'un quart. Quand la maladie avoit déjà fait des progrès, vingt-quatre heures après la premiere prise, on en donnoit une seconde à chaque bête malade. De même si le remede n'avoit pas son effet, dès la premiere fois, on le réitéroit après quelque intervalle de tems. La rhubarbe est un spécifique souverain contre cette maladie; toutes les bêtes attaquées du flux de sang en ont été bientôt guéries par ce remede, & il n'en est mort aucune. Un seul Propriétaire n'a pas voulu suivre cette méthode; il s'en est repenti: quatre vaches qui faisoient sa principale richesse, ont été, dans peu de jours, emportées par la maladie.

ALLEMAGNE.

De Prague, *le 7 Décembre.*

Les Députés de diverses Communautés de ce Royaume qui sollicitoient à Vienne pour obtenir du Gouvernement que les Seigneurs adoucissent le joug sous lequel leurs Vassaux gémissent depuis si long-tems, viennent d'obtenir la permission de retourner dans leur Patrie. Ils n'y seront pas plutôt arrivés qu'on publiera les ordres de la Cour. Les Nobles cessent d'agir vivement pour faire triompher leur cause; ils sçavent ou ils prévoyent que pour leur bien & pour celui de leurs Vassaux des loix douces & bienfaisantes vont ramener l'ordre qui ne sçauroit se trouver au milieu des violences inséparables de l'anarchie ou de la tyrannie féodale.

Nous avons encore, cette année, le malheur de voir nos campagnes dévastées par les souris & d'autres animaux de ce genre. Le Laboureur, après avoir bien travaillé la terre, se voit dans la nécessité de recommencer à nouveaux frais tous ses travaux. Ce fléau n'est pas général dans le Royaume, mais plusieurs de nos Provinces en souffrent beaucoup; elles craignent avec trop de raison que les récoltes de l'année prochaine ne soient nulles. Nous espérons pourtant que le mal ne durera pas: en Silésie les souris ont aussi ravagé une partie des semences jettées en terre; mais tout-à-coup elles ont disparu; les ravages n'y ont pas été assez considérables pour influer sur les prix des vivres & des denrées qui continuent à n'y être pas cheres.

De Magdebourg, *le 8 Décembre.*

Depuis le milieu du mois dernier nous avons essuyé des tempêtes si violentes qu'on ne se rappelle pas en avoir éprouvé de pareilles dans nos contrées. Celles de la nuit du 20 au 21 & du 26 nous ont plus effrayé que les précédentes. Les vents les plus furieux étoient déchaînés; les édifices & les maisons étoient ébranlés & nous avions peine à nous persuader que ces secousses rapides & réitérées ne fussent pas un tremblement de terre. Plusieurs bâtimens sont endommagés dans la Ville & aux environs; quelques uns même de ces derniers ont été entiérement renversés. Si ces ouragans nous ont mal-traités, les Habitans des villages en ont encore plus souffert que nous. La perte est très considérable, nous ne la connoissons pas assez en détail pour pouvoir l'estimer au juste.

De Munich, *le 10 Décembre.*

L'Electeur, notre Souverain, voyant que

les loix relatives au commerce n'en corrigeoient ou n'en prévenoient pas les abus, a jugé à propos de les réformer. Le nouveau code de loix mercantiles que le Gouvernement vient de faire publier a été reçu avec plaisir & actions de graces de la part des honnêtes Commerçans. Tout ce qui regarde les lettres de change est réglé dans le plus grand détail. S'il s'éleve des démêlés, les personnes lésées ou qui croiront l'être ont devant eux la route qu'ils doivent suivre pour obtenir une bonne & prompte justice. Les fraudes seront punies d'autant plus sévérement que l'édifice du commerce porte tout entier sur la probité & la bonne foi &c.

ITALIE.

De Rome, *le 9 Décembre.*

Le S. Pere avoit ordonné le 28 Septembre dernier de frapper à la Monnoie de nouvelles especes d'or. Comme on trouvoit un bénéfice à porter les anciennes especes chez l'Etranger, bien des personnes faisoient ce trafic. L'abus n'existera plus désormais. Les nouvelles monnoies d'or sont sur le pied de 22 karats, les anciennes en avoient 24. On a publié & affiché une Ordonnance du Cardinal Camerlingue & du Président des Monnoies sur cet objet. La demi-pistole Romaine vaudra quinze paoli; la pistole trente & la double pistole soixante. Les peines contre les personnes qui altéreront, falsifieront, contreferont les monnoies, sont détaillées dans la même Ordonnance. On pourra échanger, à la Monnoie, les anciennes especes contre les nouvelles.

Tout chef de famille, pere de douze enfans, & tout Propriétaire qui avoit des vignes dans le territoire de cette Capitale, ne payoient point de droit d'entrée pour le vin nécessaire à leur usage. Ces privileges viennent d'être supprimés.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 21 Décembre.*

Les Négocians des Isles du Nord de l'Ecosse se préparent, dit-on, à présenter une Requête au Parlement pour empêcher que les Interlopes Hollandois ne se trouvent en si grand nombre aux pêches du pays.

La Compagnie des Indes Orientales envoye à ses Etablissemens de grandes provisions de bouche; elle vient d'en faire embarquer pour la valeur de 600,000 livres sterlings.

Le Congrès a voté cinq millions de livres sterl. pour fournir aux frais de la guerre.

Plusieurs Imprimeurs des Papiers du matin & du soir ont été cités, Mardi dernier, pour avoir inséré dans leurs Feuilles l'avis suivant. Dans l'Assemblée de la Société Constitutionnelle, un des Membres proposa d'ouvrir une souscription » pour lever une » somme de cent l. st. qui seroit destinée au » soulagement des veuves, orphelins, peres » & meres de nos très chers freres & Conci- » toyens les Américains qui, pour soutenir le » nom Anglois & préférer la mort à l'esclava- » ge, ont été cruellement massacrés par les » Troupes du Roi à Lexington & à Concorde, » dans la Province de la Baie de Massachuset » le 19 Avril dernier. » Ladite somme ayant été souscrite, la Société résolut que M. Horne remettroit cette somme entre les mains de MM. Browns & Collisson pour le compte du Docteur Franklin, & que celui-ci seroit prié de faire de cette somme l'usage ci-dessus énoncé.

Les Jurés ont déclaré coupables les Imprimeurs; mais on ne déterminera que dans le courant de Janvier la peine qui leur sera infligée.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Toulouse, *le 19 Décembre.*

Notre Ville étoit depuis long-tems en possession du privilege de percevoir un droit de 12 sous pour chaque sac de grains que les Citoyens & les Etrangers faisoient moudre aux moulins du Château & du Bazacle. Le produit de cetre imposition alloit annuellement à la somme de 110,000 liv. La Ville en faisoit un bon usage & l'employoit en moins imposé sur les tailles & la capitation. Les Citoyens retrouvoient d'un côté ce qu'ils

avoient donné de l'autre; ils supportoient donc sans peine une imposition qui alloit à diminuer un impôt. Par l'Edit de 1775, en date du mois de Juin, le commerce de la denrée devint libre & les bleds furent affranchis de tous droits. Dès lors le privilege de la Ville n'exista plus & l'on cessa de percevoir les douze sous sur le sac de bled. Il fallut donc en venir à une augmentation des tailles & de la capitation; mais cette augmentation n'affecta pas nos Habitans, puisque ce poids étoit moindre que celui dont on venoit de les décharger. Ils ne payoient plus de droit sur bled, droit qui ne pouvoit être perçu qu'en sacrifiant une partie du produit. Ces frais de perception étoient épargnés au profit des Citoyens; loin de perdre par l'augmentation de la taille, ils y gagnoient donc évidemment.

Par-tout où l'on recueille plus qu'on ne peut consommer, la denrée n'est pas chere, à moins que des causes particulieres ne gênent, ne troublent, ne suspendent, n'intercepent le cours du commerce. Touchée d'une vérité si interressante pour le bien-être des Peuples, S. M. voulut exterminer le monopole & en détruire les manœuvres; en donnant aux grains, par l'Edit de 1775, une libre circulation, Elle assura la subsistance de ses Sujets; le commerce le plus nécessaire devint le plus vif; dans sa marche rapide il porta par-tout la joie & l'abondance; & si quelquefois les cris du besoin se faisoient entendre, il voloit à son secours, & les malheureux étoient soulagés. Le tems ne fait qu'ajouter à l'activité de ce commerce; c'est que celui-ci n'a plus à craindre le plus redoutable des ennemis, le plus funeste des fléaux: d'un seul coup les têtes de l'hydre ont été abattues pour ne jamais renaître. Depuis cette heureuse époque, nous avons été agréablement surpris de nous trouver beaucoup plus riches en grains que nous n'avions cru l'être; si par-tout l'on n'a pas du bled en abondance, du moins est-ce un fait certain qu'on ne l'achete cher nulle part. Dans cette Province, il s'en faut bien que notre récolte ait été belle, & cependant les grains sont à vil prix, & à vil prix on ne trouve pas même à les vendre. Comme nous mangeons le pain à très-bon marché, on a jugé à propos de demander & de solliciter le rétablissement du droit de douze sous sur le sac de bled. Ces pressantes sollicitations ont eu tout l'effet qu'on pouvoit desirer; la Ville a recouvré son ancien privilege par un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, donné le 9 du mois de Novembre dernier. Il ne nous reste qu'à faire un bon usage de cette branche de revenus que S. M. a bien voulu nous remettre entre les mains. L'Administration municipale s'occupe actuellement de cet objet.

Des Citoyens zélés sans doute, mais dont les lumieres ne correspondent pas au zele, voudroient que le produit du droit sur les bleds fût, sinon en totalité du moins en partie, employé à orner, décorer, embellir notre Ville. Si l'impôt n'étoit payé que par les personnes riches ou aisées, nous pourrions sans inconvénient destiner nos 110,000 l. à des ornemens, des décorations, des embellissemens; mais le nouveau droit pese presqu'entiérement sur la tête des pauvres & n'effleure pas les riches. Ceux-ci ne mangent presque pas de pain, parce que leur table est toujours bien fournie & que leur délicatesse ne s'accommode pas d'une nourriture grossiere & toujours la même. Ceux-là au contraire consomment beaucoup de pain; les mets délicats ne sont pas pour eux. Le Paysan, le Journalier, la grande partie des Artisans, tout le bas Peuple n'a presque pour toute nourriture, ou du moins pour nourriture principale, que du pain. Ce seroient donc ces misérables qui fourniroient aux dépenses pour l'embellissement de notre Ville; nous ne le voudrions pas. Ils supportent l'impôt; l'usage naturel que nous devons faire de son produit, c'est de le consacrer au soulagement de ces infortunés; c'est d'empêcher par cet acte d'humanité, s'il ne l'est pas de justice, que de misérables ils ne deviennent malheureux.

Un projet formé depuis long tems est de construire des fontaines dans les divers quartiers de la Ville. Son exécution seroit de la plus grande utilité pour tous les Habitans. Nous n'avons d'autres eaux pour boire que celles d'une riviere presque toujours sale & bourbeuse. Les personnes dont les logemens sont éloignés de la Garonne perdent une partie de leur journée pour aller prendre de l'eau, si elles sont pauvres, & la font perdre à leurs domestiques, si elles sont riches. De-là il résulte encore de fâcheux accidens; il faut avoir de la force pour puiser

de l'eau : combien de fois n'eſt-il pas arrivé que des filles ou de jeunes garçons, en voulant retirer leurs cruches ont été entraînés par le poids de celles-ci & ont péri malheureuſement ſous les eaux ? Il ne s'agit donc pas ici d'un projet de pur agrément ; tous les Habitans en deſirent l'exécution, parce qu'ils ſont beaucoup intéreſſés à le voir exécuter. Nous ne pouvons aſſurément rien faire de mieux que de conſacrer pendant quelques années à cet objet, le produit du droit ſur le bled qu'on fait moudre : le plan eſt déjà donné ; il ne tient qu'à nous de mettre la main à l'œuvre pour l'exécuter.

De Narbonne, *le* 20 *Décembre.*

On publie ſouvent des traits qui ne valent pas celui dont nous avons été les témoins dans le courant du mois dernier. Une femme pauvre, mais honnête, mais vertueuſe, vivoit tranquillement avec ſa fille qu'elle aime tendrement & dont elle eſt tendrement aimée. Elles travailloient toutes les deux, mais leurs ſalaires étoient ſi modiques qu'elles avoient peine à ſubſiſter. Malgré leur grande frugalité, elles n'avoient pas pu épargner durant le cours de l'année la petite ſomme qui étoit néceſſaire pour le payement de leur loyer. Le Propriétaire ou dur ou pauvre lui-même, exige qu'on le ſatisfaſſe, ſans quoi, il manifeſte qu'il va louer ſon petit appartement à d'autres perſonnes. Cette veuve déſolée cache ſa douleur à ſa fille & va confier ſa triſte ſituation à une perſonne de qualité dont les ſentimens de bienfaiſance & d'humanité ſont univerſellement connus dans cette Ville. Monſieur, lui dit-elle, nous ſommes ſur le point d'être renvoyées, moi & ma fille, du logement que nous occupons, parce que je dois cinquante livres au Propriétaire. Le ton du beſoin & de la vérité eſt bientôt reconnu. La réponſe de notre généreux Militaire ne ſe fit pas attendre ; il remet entre les mains de la bonne veuve un billet qu'il la prie de remettre à un Négociant de la Ville. Conſolée, elle s'acquitte de la commiſſion. Le Négociant lui compte 500 l. ; Monſieur, reprit-elle, c'eſt une erreur, je n'ai pas demandé une pareille ſomme ; je n'ai beſoin que de 50 liv. Le Négociant relit le billet qui portoit clairement 500 l. ; mais pour mieux s'aſſurer de l'intention du Bienfaiteur, il prend le parti d'aller avec cette femme chez le bon Chevalier pour lui demander une explication. Madame & vous, leur dit ce digne homme, vous avez tous les deux raiſon & je me ſuis trompé ; ce n'eſt ni 50 ni 500 l. dont il s'agit ; j'ai voulu mettre 100 piſtoles. Dans la crainte qu'elle ne les refuſât, ce n'eſt pas à vous, Madame, continua-t-il, que je prens la liberté de faire ce don ; je vous ſupplie de les prendre pour un autre objet ; ils feront partie de la dot de votre fille, quand vous voudrez la marier. Généreux Bienfaiteur, vertueuſe mere, vous partagez l'un & l'autre l'admiration de vos Concitoyens ; les ames nées pour le ſentiment, ſi elles ne vous connoiſſent pas, acheteroient bien cher le plaiſir de vous connoître.

De Saint-Brieuc, *le* 22 *Décembre.*

Les Négocians de cette Ville ainſi que ceux de Binic & de Porterieux, avoient deſiré & demandé la permiſſion de faire directement par leurs Ports reſpectifs le Commerce des Iſles & Colonies Françoiſes de l'Amérique. La faveur qu'ils ſollicitoient avec empreſſement leur fut accordée en faveur d'un Arrêt du Conſeil d'Etat, donné le 14 Mars de cette année. Par une ſuite de cet Arrêt, ils obtinrent tous la jouiſſance du privilege de l'entrepôt & des autres privileges & exemptions portés par les Lettres Patentes du mois d'Avril 1717. Depuis lors, S. M. étant informée que le Port de notre Ville eſt le ſeul de ces trois Ports qui ſoit en état de recevoir des bâtimens propres à faire le commerce des Iſles, & que les deux petits Ports de Binic & de Porterieux, qui en ſont très-voiſins, ne peuvent être conſidérés que comme des anſes où il ſe fait très-peu de commerce : conſidérant d'ailleurs que ce ſeroit, ſans aucun objet réel, donner lieu à une infinité d'abus & occaſionner des frais inutiles, que d'établir dans chacun deſdits Ports un Bureau auquel il faudroit donner la même conſiſtance qu'à celui de notre Ville, S. M. auroit en conſéquence reconnu que les Habitans de Binic & de Porterieux ne pouvoient qu'être admis

à participer à la faveur accordée, pour l'objet en question, à ceux de Saint Brieuc. Par un nouvel Arrêt du Conseil d'Etat, qui interprête celui du mois de Mars dernier, il est ordonné que les Habitans de Saint Brieuc, Binic & Porterieux ne pourront faire directement le commerce des Isles & Colonies Françoises de l'Amérique que par notre Port, dans lequel seul ils jouiront des privileges accordés par ledit Arrêt en se conformant aux conditions qui y sont prescrites.

La confirmation de notre privilege & la suppression de celui de deux autres Villes nos rivales, produira un excellent effet pour notre commerce & rendra notre Ville plus florissante. On ne doute pas que plusieurs Négocians de Binic & de Porterieux n'abandonnent leur Patrie pour venir faire chez nous un établissement avantageux. Ils avoient fait des spéculations; ils avoient construit des bâtimens, ils avoient formé des correspondances: dans les circonstances actuelles, s'ils ne veulent pas en être pour leurs avances & s'ils prétendent s'en dédommager avec usure, il faut presque nécessairement qu'ils deviennent Habitans de notre Ville; alors ils feront un commerce direct avec nos Colonies, ce qui entrainera moins de frais & leur donnera plus de bénéfice. S'ils ne prenoient pas ce sage parti, ils auroient bien de la peine à soutenir notre concurrence &c.

DE POITIERS, *le 24 Décembre.*

Dans nos Affiches, qu'on lit ailleurs peut-être avec autant de plaisir que dans cette Province, on trouve la lettre suivante: les Economes des autres pays qui s'adonnent à l'éducation des abeilles pourront y trouver des avis utiles. Elle est adressée à l'estimable Rédacteur de notre Feuille périodique par un Ecclésiastique de nos environs.

Les abeilles ont produit, cette année, une récolte médiocre; ce qu'il faut attribuer à la sécheresse continuelle du printems & de l'automne. Je crois pouvoir annoncer que ces mouches seront exposées à une cruelle famine pendant les trois premiers mois de l'année prochaine, moins pourtant dans le voisinage des bruyeres que dans les autres cantons, par la raison toute simple qu'aux bruyeres l'insecte trouve un plus grand nombre de plantes qui lui fournissent sa nourriture. Je m'occupe avec soin de cette branche d'économie rurale trop négligée en Poitou (l'Auteur auroit pu ajouter dans toute la France). Depuis le commencement du mois; je donne du miel à mes abeilles pour leur subsistance; si je commence de bonne heure à les nourrir ainsi, c'est qu'elles périroient de faim, attendu que la sécheresse les a empêché de faire leur provision ordinaire. Un avantage singulier pour la conservation de cet insecte précieux, c'est qu'on le nourrit avec le fruit même de son travail.

Voici la méthode que je suis pour distribuer la nourriture aux mouches à miel. Je prens un gros roseau ou canne de jonc; je le fends en deux; j'en ôte la moële & je forme d'une des deux moitiés une espece de *chenal* ou baquet de la longueur de 8 ou 10 pouces. Après l'avoir rempli de miel, je le couvre de quelques brins de paille pour empêcher les abeilles de s'y embarrasser. Le soir, une demi-heure avant le coucher du soleil, je place à l'entrée de chaque ruche un de ces baquets ainsi préparé, & je le retire le lendemain, demi-heure après le lever du soleil. Je prends cette précaution parce que la picorée se fait la nuit de meilleure foi, entre ces insectes, qu'elle ne se feroit le jour. Les abeilles de diverses ruches se pilleroient les unes les autres. De-là, parmi ces mouches, une guerre cruelle qui ne se termineroit que par la dépopulation entiere de ce petit empire. Un bon Educateur d'abeilles doit tâcher de prévenir ces funestes dissentions. C'est-là l'image de la guerre que se font les hommes. La cupidité & l'ambition mettent le désordre dans toutes les Sociétés &c.

A l'entrée de l'hiver, avant les gelées, & au commencement du printems, lorsque les bleds sont trop forts & trop épais, on est en usage, dans certaines Provinces, de faire paitre, pendant quelques jours, les moutons & même d'autres bestiaux dans les champs à bled, pour ménager les sucs de la terre, arrêter la végétation trop précipitée & trop vigoureuse des plantes, & empêcher qu'elles ne languissent ensuite faute de nourriture. Cette méthode justifiée par l'expérience & recommandée par d'habiles Agronomes, est fort connue en Beauce, dans l'Isle de France & ailleurs. M. de

Sutieres qui vient de faire quelque ſéjour dans notre Ville, penſe que dans la plûpart des lieux, les bleds ſont actuellement dans l'état où il eſt néceſſaire de les faire paître par des moutons. Il faut cependant que la terre ne ſoit pas molle, parce qu'alors le bétail pourroit endommager les plantes en les foulant. On voudroit ſçavoir ſi cette méthode eſt bonne à mettre en pratique dans les champs où le bled eſt ſemé clair, & ſi ſon utilité pour les bleds épais ne provient pas de ce que le bétail arrache, en paiſſant, une partie des plantes & empêche par-là qu'elles ne s'étouffent en groſſiſſant ? Ces deux queſtions, bien réſolues, peuvent guider le Cultivateur, & le déterminer à ſemer une moindre quantité de grains qu'on ne le fait ordinairement dans la plûpart des Provinces.

I I.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Lettre au Rédacteur ſur une Queſtion propoſée dans la Gazette.

Vous avez inſeré, Monſieur, dans votre Gazette du Mardi 17 Décembre la queſtion de ſçavoir ſi Pierre, Propriétaire d'un domaine qu'il a affermé pour neuf années qui commenceront au mois de Mars 1778 à Jacques & à Marguerite ſa femme, moyennant 3000 l. par an & 1200 l. de pot de vin qu'il a reçus comptant, ſuivant l'acte ſous ſeing privé ſigné ſeulement de Pierre & de Jacques, attendu que la femme de ce dernier, nommée dans le bail, n'étoit pas préſente alors, eſt fondé, en rendant à Jacques ſes 1200 l., à demander la nullité du bail quoique Marguerite ait offert de ſigner.

M. Pothier, dans ſon Traité des Obligations, chap. 1er., art. 2, nombre 11, dit; » lorſqu'il y a un acte ſous ſignatures » privées d'un marché qui n'a pas reçu ſa » perfection entiere par les ſignatures de » toutes les perſonnes nommées par l'acte, » quelqu'une d'elles s'étant retirée ſans ſi- » gner, celles qui ont ſigné peuvent ſe dire » & ſont crues à dire qu'elles ont eu inten- » tion de faire dépendre leur convention de » la perfection de cet acte.

» C'eſt ſur ce principe que par Arrêt du » 15 Décembre 1754, la vente d'un Office, » faite par une veuve, tant en ſon nom » que comme Tutrice de ſon fils mineur, » à un Particulier, par actes ſous ſignatures » privées, fut déclarée imparfaite, & ce » Particulier qui avoit ſigné l'acte, renvoyé » de la demande de la veuve aux fins d'exé- » cution de cet acte, parce qu'il n'avoit pas » reçu toute ſa perfection n'ayant point été » ſigné du Curateur du mineur qui avoit été » nommé dans l'acte comme y comparoiſ- » ſant pour le mineur, quoiqu'il y fût inu- » tile.

On voit que M. Pothier poſe pour principe que lorſque l'une des Parties nommées en l'acte s'eſt retirée ſans ſigner, les autres peuvent ſe dédire & donner pour raiſon que leur intention étoit de faire dépendre leur convention de la perfection de l'acte. Pierre ne peut pas ici appuyer ſa cauſe des mêmes moyens: ce n'eſt pas une Partie qui s'eſt retirée pour ne pas ſigner, c'eſt au contraire une Partie qui étoit abſente & qui offre de ſigner; Pierre ne peut pas dire non-plus que la convention ne devoit avoir lieu qu'autant que lors de ſa rédaction les Parties l'auroient ſignée, & il a ſi bien regardé ſon bail comme une choſe conſommée, ſauf à prendre la ſignature de Marguerite à la premiere occaſion, qu'il a reçu les 1200 l. de pot de vin.

(*La ſuite à l'Ordinaire prochain*).

I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 25 Décembre 1776 au Samedi 28 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 16, 18, 20 à 25 livres; le ſeigle, de 10, 11 à 12 livres; l'orge, de 9 liv. 10 ſ. à 9 liv. 15 ſ. Le froment au Port de la Greve, de 20, 22 à 24 liv.; le ſeigle, de 10, 11 à 11 liv. 15 ſ.; l'orge, de 9 livres 10 ſ. à 10 livres 10 ſ. auſſi *le ſeptier*.

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 25 Décembre 1776 au Samedi 28 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19 l. 5 s., 20 à 21 l.; *idem* à la Greve, de 18, 19 à 20 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 1 Janvier 1777, de 68 à 69 liv.; *id.* nouveau, de 66 à 67; le cent de paille vieille, de 24 à 25 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 49 à 50; *idem* nouveau, de 47 à 48; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 23 à 24; *id.* nouvelle, de 22 à 23; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 49 à 50; *id.* nouveau, de 47 à 48; le cent de paille vieille, de 23 à 24 liv.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le foin à la Grêve, de 45 à 46 l.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 31 Décembre 1776.

Or de Portug. à	723	8	8		marc.
Du Mexique à	720				
Du Perou à	710				
Les guinées à	722				
Ducats à	98				once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100				
Or à 20 karats à	84				
L'argent à 11 d. 20 g. à	54				marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	2	6		
Piastres à	49	10			

V.

Changes de Paris, *du 31 Décembre 1776.*

Amsterdam	54 à 53 $\frac{7}{8}$
Londres	31
Hambourg	188
Madrid	15 4 6
Cadix	15 3 6
Livourne	98 $\frac{1}{4}$
Gênes	97 $\frac{1}{4}$
Lyon *Rois*	1 p. $\frac{0}{0}$ p.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1776.

Du Vend. 20 Déc. 1776

Messieurs

Caron... Viageres.	M.	
Patu ..... Viageres.	J.	
Boscheron... pplles.	L.	
Viageres.....	L.	
De S. Janvier vres.	t. l.	
Tontine....	t. l.	

Du Lundi 23.

Messieurs

Delamotte.. pplles.	J.
Viageres.....	J.
Tontine.	J.
Creuzé ..... pplles.	J.
Viageres.....	J.
Tontine.....	J.

Du Mardi 24.

Cauchy ..... pplles.	L.
Viageres.....	L.
Tontine	M.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1776.	Lundi 30.	Mardi 31.	Merc. 1 Janv.
Comp. d. Ind.			
Actions	1770 65 67 $\frac{1}{2}$	1765 62 $\frac{1}{2}$ 60	FESTE.
D°. $\frac{16}{25}$es			
D°. 8es		250	
D°. 25es			
Emprunt Oct.	387	387	
Rescriptions	16 $\frac{1}{2}$	16 16 $\frac{1}{2}$ 17 16 $\frac{1}{2}$	
Bil. des Fermes	5 $\frac{1}{2}$	5 $\frac{1}{2}$ 5 $\frac{3}{4}$	

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24ft pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Dames Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces, deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1776.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Madi 25 Février.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 21 *Janvier.*

LES forces des Etats se calculent par le nombre de ceux qui les habitent : cette régle paroît infaillible, elle est universellement adoptée ; & loin de s'en écarter, on n'imagine pas qu'il puisse en exister d'autre qui ne soit pas sujette à l'erreur. Nous nous y tiendrons pour les dénombremens que nous allons faire.

Dans les trois Eparchies de l'Ukraine le nombre des morts, l'année derniere, est allé à 50,984, celui des naissances à 74,191, & celui des mariages à 22,942. Les progrès de la population y sont visibles ; il y a eu près de trois nouveaux-nés pour deux morts. Le nombre total des Habitans se monte à 955,228 ; la plûpart sont Cosaques & payent annuellement à l'Etat un rouble par tête. On compte dans ce pays 2085 Eglises Grecques & 10,000 Ecclésiastiques. Des maisons, les unes sont avec de grandes cours, ou des especes de fermes, & vont à 118,459, les autres n'ont point de cour & le nombre en est de 299,828.

Nous sçavons au juste les revenus annuels & les dépenses annuelles de l'Empire. La Chancelerie de l'Ukraine rend 253,059 roubles. Le produit de la Ferme des eaux-de-vie est pour Pétersbourg & Moscou de deux millions 100,000 roubles, & pour les autres Provinces de l'Empire on peut l'estimer à 1,000,000 roubles. La capitation forme un objet de 3,472,000 roubles. Les Douanes de Pétersbourg, d'Archangel, de Riga, de Réval, de Wiborg & des frontieres de Pologne donnent la somme de deux millions 800,000 roubles. Les droits sur le sel vont à 1,579,161 roubles. Nous tirons de nos mines 506,208 roubles. On frappe annuellement à Pétersbourg & à Moscou des especes de cuivre pour la valeur de 2 millions 500,000 roubles. Les Douanes des frontieres de la Chine, les droits sur les pelleteries, & autres impôts, produisent 591,495 roubles. Les taxes sur les moulins, les maisons, les terres, la pêche, la vente des biens fonds, des chevaux &c. montent à 1,733,744 roubles. Les Provinces conquises, c'est-à-dire la Livonie, l'Ingrie & la Finlande donnent 595,052 roubles &c. Le total de ces revenus est de 24,074,710 roubles. Chaque année il devient plus considérable.

Il s'en faut bien que nos dépenses absorbent nos revenus ; voici l'état des premieres. Pour le Trésor Impérial des Menus Plaisirs 3,000,000 roubles. Pour le Sénat, les pensions secretes & la Chancelerie 2 cens 56,090. Pour le College des Affaires étrangeres 270,000. Pour le College & les emplois civils dans l'Empire & les Pays conquis 143,524. Pour la Maison Militaire de l'Impératrice, les pensions, secretes l'entre-

tien des casernes &c. 208,000. Pour la grande & petite écuries, la chasse, les voyages, la bouche, la Musique &c. 1,112,560. Pour l'état fixe du Grand-Duc, non compris les biens héréditaires d'Allemagne, 225,000. Pour l'Armée, y compris le grand & petit uniformes, les armes, les équipages, frais de marche, 4,124,060. Pour les Garnisons & les Milices 295,808. Pour le Corps des Cadets & celui de l'Artillerie 1,086,400 Pour l'entretien des fortifications 70,000. Pour le Corps des Ingénieurs, Pionniers & Mineurs 212,000. Pour la flotte, le canal de Cronstadt & du Ladoya, l'entretien des Ports de la Baltique &c. 1,265,000. Pour l'entretien & le service des Hôpitaux, les honoraires des Médecins, Chirurgiens &c. 110,000. Pour les frais des Douanes, le College de Commerce & tout ce qui le concerne 55,400. Pour l'exploitation des bois de construction 28,470. Pour le travail des mines & la pêche du sable d'or & des perles, 124,547. Pour les Académies, Universités, Couvent des Dames à Pétersbourg 88,690. Pour les Fabriques, dont la dépense excéde la recette, 62,000. Pour les gratifications des Seigneurs derangés dans leurs affaires & pour les pensions des veuves & des enfans des Officiers 200,000. Pour les pensions faites au Roi & à la République de Pologne 216,000. Pour les présens destinés annuellement à la Porte 150,000. Pour les travaux publics, tels que les chemins, les canaux, les desséchemens 1,000,000. Rien n'est omis dans ce détail; & toutefois nos dépenses totales ne passent pas annuellement la somme de 14,305,548 roubles.

Les revenus de l'Empire n'allerent, en 1725, qu'à 8,779,750 roubles; ils en rapportent aujourd'hui plus de vingt-quatre millions. Outre ces sommes d'argent, le Gouvernement reçoit, chaque année, de grandes quantités de denrées en nature, du bled, du foin, de l'avoine, des herbages, du poisson, des fruits, du sel &c. On prépare par jour pour 140 tables, au Palais Impérial, 2000 plats. On y consomme annuellement 90,000 livres de sucre, 16,000 livres de café &c.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 29 Janvier.*

Durant le cours de l'année derniere, il a passé par le Sund 7472 navires & autres bâtimens de diverses Nations de l'Europe. On en a compté jusqu'à 2263 Anglois; il n'y en a eu que 37 François, 12 Espagnols & 8 Portugais. Les autres étoient pour la plûpart Danois, Suédois ou Hollandois. Il s'en faut bien que les Anglois & les Hollandois ayent tiré des Ports de la Baltique d'aussi grandes quantités de grains qu'ils l'ont fait dans l'année 1775; aussi les vaisseaux qui passerent le Sund durant la derniere époque furent-ils en plus grand nombre, ils allerent à 8384. Il n'est pas surprenant que, l'année derniere, le commerce des grains n'ait pas été vif dans le Nord. Les récoltes n'avoient manqué nulle part, & dans plusieurs contrées de l'Europe elles avoient été magnifiques. A quoi il faut ajouter que l'Afrique & les Colonies du Continent de l'Amérique ont versé avec abondance leurs denrées en Danemarck, en Hollande, en Espagne &c. Les Anglois ont laissé des sommes immenses à Riga, à Archangel, à Stockolm, dans nos Ports, à Hambourg &c. Ils en ont exporté de prodigieuses quantités de bois de construction, de cordages, de poix, de chanvre, de voiles de vaisseau. Nous leur avons fourni ce qu'ils tiroient auparavant de leurs Colonies; s'ils n'en viennent au plutôt à un accommodement, la balance de leur commerce panchera toujours plus en faveur des autres Nations de l'Europe. On doit rendre cette justice à l'Angleterre que malgré les dettes immenses qu'elle contracte, son crédit ne souffre pas. Elle achete, elle emprunte, mais elle a toujours trouvé les moyens de payer.

SILÉSIE.

De Breslau, *le 30 Janvier.*

Est-il nuisible ou avantageux de faire paître le bétail dans les champs à bled, lorsque l'herbe est encore tendre, c'est une question qu'on a souvent agitée dans tous les pays & que notre Société Patriotique avoit aussi proposée. Le problême, si c'en est un, ne doit être résolu que par les faits & l'expérience. Les raisonnemens & les discussions n'éclairent pas le Cultivateur, quand il s'agit de pareil objet; ils peuvent même l'égarer. Un Econome des plus habiles de la

Province a fait insérer dans les Annonces de cette Ville le fait suivant : voici comme il le raconte lui-même. J'eus, dit-il, le printems dernier, une vingtaine d'agneaux qui avoient été mis bas quelques semaines après les autres de mon troupeau. Il me restoit alors peu de fourrage sec ; les meres commençoient à souffrir de la disette de bonne nourriture, & je risquois de perdre mes agneaux. Le seigle & le froment étoient si beaux & si épais vers la fin de Février, qu'on ne découvroit plus les traces des sillons. J'avois un petit champ séparé du reste de mon domaine ; il portoit du seigle & du froment ; les plantes étoient déjà fortes, mais extrêmement serrées. Comme le froid survint au mois de Mars & que mes agneaux auroient péri, je me déterminai, pour les sauver, à renoncer au produit de mon petit champ. J'y fis conduire les meres & leurs petits, pendant une douzaine de jours, & chaque jour on les y laissa paître une heure ou même plus. L'herbe disparut & l'on eût dit que ce champ n'avoit pas été ensemencé. Mes brebis reprirent du lait & mes agneaux se porterent à merveille. Quelque tems après, les plantes repousserent avec vigueur & devinrent plus belles qu'elles ne l'avoient jamais été. Je recueillis sur ce terrein du froment & du seigle en plus grande quantité & de meilleure qualité que sur les autres champs qui étoient de la même nature pour le sol, & qui avoient reçu les mêmes labours & les mêmes engrais. Il s'agiroit maintenant de sçavoir si la méthode de faire paître les brebis réussiroit dans les champs qui ont été semés clairs ? Qu'on la suive avec avantage, quand les plantes s'étouffent les unes les autres & s'interceptent les sucs, il n'y a rien-là qui ne se présente naturellement. Les brebis arrachent, en paissant, une partie des plantes, l'autre s'en trouve mieux, a plus de nourriture & pousse des tiges plus fortes. Mais si les plantes sont rares, les brebis qui en arracheront, ne pourront que nuire, ce semble, au produit de la récolte prochaine.

De Hambourg, *le* 31 *Janvier.*

Le Roi de Suede presse toujours avec succès les opérations qui regardent le rétablissement des Finances. Déjà la nouvelle monnoie en rixdales, demi-rixdales, quarts de rixdale a cours dans tout le Royaume. La Banque paye en ces sortes d'especes les billets de transport qu'on lui présente. Il y aura de deux sortes de ces billets ; les uns de deux ou trois rixdales ne seront signés que d'un des Commissaires de la Banque ; on pourra les regarder comme billets de caisse : les autres seront de vrais billets de change ; les moindres vaudront cinq rixdales ; leur payement ne souffrira pas de retard, & l'on pourra les mettre au nom de tel Endosseur qu'il plaira. Les fractions doivent être faites en schellings & en pfennings. On a saisi un Faux Monnoyeur qui avoit dejà contrefait les nouvelles rixdales & différentes autres pieces. Le Tribunal de la Justice de la Cour a fait publier, avec l'agrément de S. M. Suédoise, qu'à l'avenir pour le payement des amendes on sera obligé de ne donner que de nouvelles especes. La rixdale sera prise sur le pied de 9 dahlers, monnoie de cuivre. Cette réforme produit les meilleurs effets pour le bien du commerce.

De Francfort, *le* 8 *Février.*

On avoit annoncé que le mois de Février de cette année seroit très-froid. Ces prédictions ne coûtent pas beaucoup à faire & l'on ne court pas, en les faisant, le risque de se tromper. Nous sommes à la saison la plus rude de l'année ; il fait des froids très-vifs dans la plûpart des contrées d'Allemagne, cela doit être ; les routes sont impraticables, la neige tombe, il gele : point de communications, point de commerce, voilà ce qu'on écrit des Provinces du Nord & ce qui vérifie la prédiction. Cependant il dégele dans certains cantons ; les rivieres ont franchi leurs bords, les écluses sont emportées, les inondations ravagent les campagnes ; voilà ce qui devroit un peu embarrasser nos faiseurs d'almanachs. C'est par de pareils accidens que la Ville de Bréme & les Habitans des environs viennent de faire de grandes pertes.

ITALIE.

De Genes, *le* 1 *Février.*

Par une Ordonnance qu'on a publiée & affichée dans tous les quartiers de la Ville, il

est défendu à tout Etranger de s'établir dans cette Capitale, à moins qu'au préalable il n'en ait obtenu la permission du Magistrat préposé au maintien de la Police. Il est pareillement enjoint à tout Citoyen de ne pas donner asyle aux Etrangers, sous quelque prétexte que ce puisse être. Il faudra s'adresser au Magistrat pour chaque permission qui ne sera jamais donnée que par écrit. L'exécution paroît tenir au cœur des hommes en place, puisqu'ils infligent de grandes peines à tous ceux qui ne l'exécuteront pas avec la plus grande exactitude. La moindre contravention sera punie par une amende de 50 l.; les fautes plus graves attireront de plus séveres punitions, l'exil, le fouet, les galeres, la mort même.

Le Mole de Civitavechia est parfaitement réparé; c'est une excellente opération pour le commerce des Sujets du Souverain Pontife. Dans des tems de calamité, plusieurs Villes de l'Etat Ecclésiastique avoient fait de gros emprunts; Sa Sainteté a chargé la Chambre de supporter les intérêts de ces emprunts & de rembourser même les capiaux. La charité avoit contracté ces dettes, la bienfaisance, la générosité, la tendresse vraiment paternelle les acquitteront.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 12 Février.*

Dans les crises violentes, les grands efforts du malade hâtent son rétablissement ou précipitent sa ruine. Ce cas est à peu près le nôtre. Les efforts que nous avons faits dans nos tristes conjonctures ne paroissent rien en comparaison de ceux que nous allons faire: quel sera le succès? Nous laissons au tems à le décider. On arme dans tous nos Ports un nombre prodigieux de bâtimens de toute espece, & l'Amirauté vient d'expédier des ordres pour faire équiper en toute diligence les vaisseaux qu'on pourra trouver à Cork. Pour aller au-devant des conjectures, nous ne cachons pas le plan de nos opérations. La plus grande partie de ces bâtimens est destinée à croiser devant tous les Ports de la Méditerranée, & s'il se peut de l'Océan, pour couper entiérement le commerce des Colons de l'Amérique. Il y a deux ans que nous étions déterminés à bloquer tous les Ports du Continent de l'Amérique: jamais on ne forma de projet plus vaste, mais ce ne fut-là qu'un projet.

Il est constaté par les papiers qu'on a trouvés à bord de l'*Aurore*, que les Américains ont un commerce secret avec des Marchands de nos Provinces. Ceux-ci leur ont vendu de grandes quantités de marchandises dont les Colonies ont le plus grand besoin. On écrit de Birmingham que les Américains ont dans cette Ville des Emissaires chargés de leur faire de pareils achats.

Nous apprenons qu'une des résolutions du Congrès est que dans tous les Ports des Colonies-unies on commence par prélever sur les prises qu'on nous fait les sommes nécessaires pour payer les gages des Matelots Anglois qui montent les vaisseaux pris. Cette politique ne peut que nous devenir funeste; nos Matelots n'auront rien à perdre en tombant entre les mains des Colons; il est bien à craindre qu'ils ne se battent pas contr'eux comme on le fait avec des ennemis.

Le droit sur le houblon a produit, l'année derniere la somme de 125,691 liv. 13 shel. 7 ½ den. sterling.

On a mis le feu à quelques magasins de Bristol. Cette fureur opiniâtre des Incendiaires tient les Habitans de la Ville dans des craintes perpétuelles.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Langres, *le 16 Février.*

Un Curé de ce Diocese vient de mourir au milieu de ses Paroissiens, comme un bon pere au milieu de ses enfans. Jamais Pasteur n'a mieux mérité les regrets & les larmes de ses Ouailles. Quand il fut chargé de cette Paroisse, il trouva beaucoup de pauvres & peu de secours; il se regarda dès-lors comme l'ami & le protecteur de ces infortunés. Son premier soin, pour les soulager, fut d'user de la plus grande économie; par ses épargnes, il se vit bientôt en état de faire quelques avances aux plus in-

digens. Autant qu'il étoit empressé de tendre une main paternelle à ceux qui aimoient le travail, autant repoussoit il ces hommes coupables qui ne doivent leur misere qu'à l'oisiveté. Dans peu de tems il eut la consolation d'avoir banni de sa Paroisse l'indigence, la misere, la mendicité, & avec elles les désordres, les malheurs, les crimes qui les accompagnent ou qui les suivent. On a compté jusqu'à trois cens de ses Paroissiens qui lui devoient leur aisance & leur petite fortune. Quand le besoin ne fut plus nulle part, ce digne Curé continua sa maniere de vivre & son superflu lui servit à faire d'utiles fondations. On a observé que ses instructions rouloient souvent sur l'amour du travail, l'union, la charité fraternelle. Ses exhortations n'étoient pas infructueuses; la paix regnoit parmi ses Paroissiens, & si de tems en tems il s'élevoit quelques discussions d'intérêt, il les décidoit; on n'étoit pas même tenté d'appeller de sa décision. On pourroit pousser ces détails bien plus loin; mais il suffit de dire que respecté, aimé de ses Paroissiens qui lui devoient leur bonheur, il les a tous plongés par sa mort dans la désolation.

DE REMIER, *le 15 Février.*

Lettre au Rédacteur de la Gazette. Je lis, Monsieur, j'écris & calcule mieux que les autres Habitans de cette Paroisse; voilà pourquoi le Seigneur de ce Village m'a donné la place de Procureur Fiscal. Je remplis mes fonctions avec zele, mais je sens que je ne suis pas encore assez instruit. Dans des tems marqués, je fais faire exactement la visite des cheminées pour prévenir les incendies; je veille à la propreté des rues pour entretenir la salubrité de l'air; j'ai soin que les chemins du village soient bien entretenus. Avec tout cela, comme je n'ai aucune idée de ce qu'on appelle chicane, il y a des cas où je me trouve embarrassé, & ne sçachant que faire alors, je ne fais rien. Par le moyen de votre Gazette qui va près & loin & que beaucoup de personnes de la Campagne, de la Ville, & de tous les états lisent avec tant de plaisir, j'apprendrai, par exemple, comment on doit procéder contre un Laboureur qui, avec la charrue, nuit à l'emblavement de son voisin & détruit une partie des plantes ou les empêche de lever. Puis-je, en qualité de Procureur Fiscal, faire assigner & requerir l'amende, sur une simple dénonciation, ou sur le procès-verbal du Garde des emblavemens, sans examiner si le délinquant a a empiété sur le champ de son voisin, sauf à celui-ci de se pourvoir en dédommagement?

Dans les pays où l'on ne laboure pas à plat, cet abus a peut-être rarement lieu; mais ceux qui connoissent la maniere dont nous labourons en Champagne, où notre village est situé, ne seront pas surpris quand je dirai que ce même abus y est énorme. C'est un fait que sur 100 arpens emblavés en quelque espece de grain que ce soit, il y en a près de dix qui sont de nulle valeur ou de nul rapport, par les manœuvres de nos Laboureurs. Pour vous le prouver, Monsieur, je crois devoir ajouter que les héritages sont morcelés: vingt arpens qu'un Particulier possede, sont souvent divisés en 60 ou 80 pièces de 4, 6, 10 perches de longueur ou de largeur.

Les Paysans de ce village & de la plûpart des autres sont de tout tems dans l'usage de parcourir leur emblavure quelques semaines après qu'ils ont semé le froment, le seigle, l'avoine ou quelque autre grain. Ils examinent bien les champs qui leur appartiennent; ils les mesurent de l'œil ou au pas; pourpeu qu'ils soupçonnent que leur voisin qui a semé plus tard a empiété sur leur terrein, ils se font prompte justice; ils attelent aussitôt leur charrue & retournent du côté de leur héritage quelques sillons du champ voisin, quoique le grain ait déjà commencé à lever. Les voisins non-moins vigilans viennent ensuite, font la même opération & tâchent de prendre un peu plus qu'on ne leur a pris, de peur de se tromper à leur désavantage. C'est ainsi qu'ils se font perpétuellement une guerre cruelle.

Vous le voyez, Monsieur, il résulte de là une grande perte pour le Public & pour les Particuliers. On crie de toutes parts contre l'abus & l'on ne prend aucun moyen pour le corriger. Les Paysans craignent les frais des procédures; ils n'ont garde de porter leurs plaintes; ils corrigent le mal par le mal & prennent à ceux qui leur ont pris. Je ne puis voir le désordre sans en être affligé; je desire sincérement de l'arrêter, mais comment faire? Je ne connois que trop le mal, mais j'ignore par quel remede

on peut le guérir. Je prie inſtamment les perſonnes inſtruites & éclairées de vouloir bien m'aider de leurs conſeils. Elles me rendront un bon office en m'indiquant, par la voie de votre Gazette, les moyens que je dois employer pour faire ceſſer l'abus & procurer le bien de tous. *J'ai l'honneur d'être* &c. *Signé*, Favinien Laurent, *Laboureur & Procureur Fiſcal.*

De Paris, *le* 20 *Février.*

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, qui en déclarant les Eccléſiaſtiques conſtitués dans les Ordres Sacrés, qui ſont partie du Clergé de France, exempts de Franc-Fief, tant pour les biens nobles dépendans de leurs Bénéfices & leurs biens patrimoniaux, que pour ceux de même genre qu'ils auront acquis ou qu'ils pourront acquérir; leur fait défenſes de prêter leurs noms à aucuns Particuliers, pour les faire profiter de cette exemption, à peine du triple droit de Franc-Fief & de deux cens livres d'amende payable ſolidairement par les Contrevenans.

Arrêt de la Cour des Aides, qui faiſant droit ſur les concluſions du Procureur Général, ordonne l'exécution de l'aticle II du titre VII des déclarations & du payement des droits, & de l'article V du titre VII des déclarations, déprix & congés, de l'Ordonnance de 1680 : *en conſéquence fait défenſes aux Maîtres des navires du Port de Saint-Valery & à tous autres, de plus à l'avenir tranſporter des eaux-de-vie & autres boiſſons, ſans être munis de congés & acquits des droits, ſous les peines portées par leſdits articles.*

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, qui autoriſe l'Ordre du Saint-Eſprit à faire un emprunt de ſix cens mille livres de rentes perpétuelles & viageres. Du 7 *Février* 1777.

Vu par le Roi, étant en ſon Conſeil, la délibération priſe au Chapitre de l'Ordre & Milice du Saint Eſprit, tenu en préſence de Sa Majeſté le 2 Février 1777; par laquelle ledit Ordre, plein du zele & de l'attachement dont il a, dans tous les tems donné des preuves au Roi, ayant reconnu que les rembourſemens ſucceſſifs qu'il a faits depuis pluſieurs années, avoient diminué les rentes à ſa charge, & deſirant concourir aux ſages économies que S. M. ſe propoſe de faire par le rembourſement des emprunts qui lui ſont le plus onéreux, a arrêté que S. M. ſeroit ſuppliée d'agréer les offres que faiſoit ledit Ordre, de faire porter au Tréſor Royal, à titre de prêt, les ſommes principales qu'Elle voudroit bien lui permettre d'emprunter, ſoit en rentes perpétuelles à cinq pour cent, ſoit en rentes viageres ſur deux têtes à ſept pour cent, le tout ſans retenue, & juſqu'à concurrence de *ſix cens mille livres* par an, avec privilege, tant ſur ſes revenus, au-delà de ſa dotation, que ſur *ſix cens mille livres* de rente que S. M. ſeroit ſuppliée de conſtituer à ſon profit, par privilege, ſur le produit du marc d'or, & par ſupplément, en cas de beſoin, ſur le produit de la ferme générale des Poſtes, juſqu'à l'extinction totale des rentes viageres & des rentes perpétuelles que l'Ordre racheteroit par les rembourſemens que ſes épargnes annuelles lui permettroient de faire : S. M. auroit agréé les offres dudit Ordre, pour appliquer le montant de ſes avances uniquement à la diminution des anticipations faites ſur ſes revenus. A quoi voulant pourvoir : Oui le rapport du ſieur Taboureau, Conſeiller d'Etat ordinaire, & au Conſeil Royal, Contrôleur Général des Finances; Le Roi étant en ſon Conſeil, a ordonné & ordonne ce qui ſuit;

Art. I. Le Roi a homologué & homologue la délibération priſe par l'Ordre du Saint Eſprit, le 2 du préſent mois, dont l'extrait eſt annexé à la minute du préſent Arrêt; & en conſéquence, S. M. a accepté & accepte le prêt qui lui eſt offert par ledit Ordre, juſqu'à concurrence de *ſix cens mille livres* de jouiſſance annuelle.

II. Sa Majeſté a créé au profit dudit Ordre & Milice du Saint-Eſprit, *ſix cens mille livres* de rentes exemptes de toutes retenues de dixieme, deux ſous pour livre d'icelui, & vingtiemes, & de toutes autres impoſitions; à avoir & prendre leſdites rentes par privilege & même par préférence à la partie du Tréſor Royal, à compter du 1er. Janvier dernier, ſur le produit du marc d'or, & par ſupplément, en cas de beſoin, ſur le produit de la ferme générale des Poſtes : en conſéquence, veut Sa Majeſté, que par les Commiſſaires de ſon Conſeil, qui ſeront par Elle inceſſamment députés, leſdites *ſix cens mille livres* de rentes ſoient vendues & aliénées audit Ordre & Milice du Saint-Eſprit, entre les mains des Com-

mandeurs-Grands-Officiers dudit Ordre. (*La suite à l'Ordinaire prochain*).

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Question de Commerce.

Un Marchand de Vin a mis son bilan au Greffe ; son actif consiste en plusieurs pieces de vin déposées dans ses magasins, & plusieurs de ceux qui les lui ont vendues demandent la distraction de celles qui n'ont point été dénaturées.

On a reconnu ces pieces aux renseignemens donnés par les Vendeurs, & les Créanciers ont consenti à les relâcher. Mais le transport & l'entrée de ces pieces de vin ont coûté des frais qui font un objet considérable. La Direction exige que ceux qui réclament leur vin s'obligent à tenir compte de ces frais, parce que c'est une avance qui fait partie de l'actif du Failli, & sur laquelle les Créanciers pris collectivement ont des droits. On répond, pour se soustraire à cette obligation, que la baisse du prix de ces mêmes vins cause aux Vendeurs une perte assez considérable pour qu'ils n'en supportent pas une seconde par le remboursement des frais de transport, vu que les vins ont réellement diminué de valeur, malgré leur déplacement dispendieux.

On prie MM. les Négocians de vouloir bien donner leur avis sur cette question, & de la rendre publique, le plutôt qu'il sera possible, par la voie de la Gazette.

II.

Suite de la Lettre au Rédacteur de la Gazette &c.

Les Arrêts qui semblent permettre ce pâturage sont du 29 Novembre 1652, 8 Mars 1653, 4 Juin 1658, 13 Août 1661, 4 Avril 1669, & 19 Août 1704. Les Arrêts qui le défendent sont ceux du 7 Août 1638, 23 Juillet 1721, & 28 Février 1722. Le premier est rapporté par Saligny aux articles 122 & 123 de la Coutume de Vitry ; les deux autres se trouvent au tome septieme du Journal des Audiences. De tous les Auteurs qui ont traité cette matiere il n'en est point qui l'ait fait avec autant d'étendue & d'habileté que M. l'Avocat Général Daguesseau, lors de l'Arrêt du 28 Février 1722. Il observa dans ses conclusions qu'il s'agissoit d'expliquer le sens & l'étendue des réglemens de la Cour ; de décider s'ils devoient être restreints aux lieux pour lesquels ils avoient été rendus, ou s'ils avoient établi une Jurisprudence générale ? Il dit que tout ce qui regarde l'ordre & la conservation des pâturages avoit toujours fait un des principaux objets de l'attention des Législateurs & de celle des Magistrats ; qu'on ne devoit pas s'arrêter aux dispositions des Coutumes ; que dans les unes & les autres c'est la disposition des Arrêts qu'il faut suivre ; que le principe général établi par les Arrêts est que les moutons nuisent aux près non-seulement parce qu'ils enfoncent l'herbe avec les pieds, & parce qu'ils l'arrachent ou qu'ils la mangent jusqu'à la racine, mais parce qu'ils ont la dent contagieuse, l'haleine brûlante & que l'herbe est moins bonne pour les autres animaux, dès que les moutons y ont touché ; que ces considérations avoient fait rendre les divers Arrêts qu'on rapportoit sur cette matiere ; que c'étoit la Jurisprudence du Parlement de Paris & de celui de Rouen, comme on le voit par un Arrêt du 16 Novembre 1655, rapporté par Basnage sur l'article 84 de la Coutume de Normandie ; Arrêt d'autant plus remarquable qu'il avoit été rendu pour une Coutume qui semble n'exclure que les porcs & non les moutons. Cet Arrêt décide qu'on ne devoit point mener les moutons paître dans les prairies, nonobstant que la possession immémoriale fût prouvée.

(*La suite à l'Ordinaire prochain.*)

III.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 15 Février 1777 au Mercredi 19 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 20, 22 à 23 l. ; le seigle, de 10, 11 à 12 liv. ; l'orge, de 8 l. 10 s. à 9 l. Le froment au Port de la Greve, de 19, 21 à 22 liv. ; le seigle, de 10 l. 5 s., 11 l. 5 s. à 12 liv. ; l'orge, de 8 liv. 5 s. à 9 liv. 5 s. *le septier.*

IV.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 15 Février 1777 au Mercredi 19 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 20 à 21 liv.; *idem* à la Greve, de 19, 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 22 Février 1777, de 57 à 58 liv.; *id.* nouveau, de 55 à 56; le cent de paille vieille, de 25 à 26 l.; *id.* nouvelle, de 23 à 24 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 52 à 53; *idem* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 24 à 25; *id.* nouvelle, de 23 à 24; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 48 à 49; *id.* nouveau, de 46 à 47; le cent de paille vieille, de 23 à 24 liv.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le foin à la Grève, de 41 à 42 l.

V.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 22 Février 1777.

Or de Portug. à	724	8	6	marc.
Du Mexique à	720			
Du Perou à	712			
Les guinées à	723			
Ducats à	98	1		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			
Or à 20 karats à	84	2		
L'argent à 11 d. 20 g. à	54			marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	3		
Piastres à	49	11		

VI.

Changes de Paris, *du 22 Février 1777.*

Amsterdam	54
Londres	31 ¼
Hambourg	188 ¼
Madrid	15 2 6 à 2
Cadix	15 0 6
Livourne	97 ½ à ¼
Gênes	95 ¼ à 95
Lyon *Rois*	⅝ à ½

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1776.

Du Merc. 12 Fév. 1777.

Messieurs

Cochin	pples.	M.
Desplaces	pples.	B.

Du Vendredi 14.

Boscheron	pples.	N.
Viageres		N.

Du Lundi 17.

Delamotte	pples.	t. l.
Viageres		t. l.
Tontine		t. l.
Creuzé	pples.	M.
Viageres		N.
Tontine		N.

Du Mardi 18.

Messieurs

Defays	pples.	P.
Viageres		P.

Six derniers mois 1776.

Du Vendredi 7.

Patu	Viageres.	A.
Lempereur	pples.	C.
Viageres		C.

Du Samedi 8.

Caron	vres.	F.
Despeignes. Viag.		A.
Perpétuelles.		A.
Tontine		Y. Z.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Fév. 1777.	Jeudi 20.	Vendredi 21.	Samedi 22.
Comp. d. Ind.			
Actions	1757 ½	1750 55	1760
D°. 16es/25	1130		
D°. 8es.			
D°. 25es.		78	
Emprunt Oct.	415		
Rescriptions	15	15 ½ 16	16 15 ½ ¾ ½ 16
Bil. des Fermes.	4		4 ¾ 5 4 ¾
Bil. de la Lot. R.	1215 14 12	1212 14 13	1213 14 13

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces, deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 9 Septembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 30 *Juillet.*

NOus avons dit en général dans le dernier Ordinaire que l'Impératrice avoit accordé à ses Peuples plusieurs exemptions de droits onéreux, aujourd'hui nous allons spécifier plus particulierement quelques-unes de ces exemptions, sur-tout celles dont le Commerce doit retirer le plus d'avantage. Le Decret qui annonce ce nouveau bienfait de notre Auguste Princesse, & qui a été publié dans tous les Gouvernemens, porte 1°. la suppression des droits, auxquels étoit assujettie la vente des chevaux, exemption qui va encourager l'établissement des Haras. 2°. Suppression du dixieme imposé sur les boutiques construites sur des terreins appartenants à des Particuliers. Ce droit empêchoit un grand nombre de personnes de faire le commerce de détail. 3°. Suppression de certains droits qui se levoient sur les métiers des Fabriques formées par des Particuliers. Cette imposition, dont le but étoit de favoriser les établissemens publics, ne tendoit qu'à étouffer l'Industrie & à détruire la concurrence que nous regardons comme l'ame du Commerce & le seul moyen de conduire les Arts à la perfection, sur-tout dans un pays où ils ne sont encore que de sortir de l'enfance. 4°. Suppression d'un droit sur la biere & sur l'hydromel qu'on exigeoit de ceux qui en faisoient une provision considérable, soit pour vendre soit pour leur propre usage. 5°. Abolition du droit d'un rouble auquel étoit contraint tout Ouvrier en or ou argent qui vouloit entrer en boutique. 6°. Suppression des droits sur le transport des marchandises qu'on faisoit passer des Gouvernemens de Nishney, Novogorod & de Tscherdyn, pour les vendre aux Foires de Makarien & de Petscherski. 7°. Suppression des droits de marque ou de timbre appliqué sur les chaudieres destinées à la distillation des eaux de-vie, dans toute l'étendue du Gouvernement de Wibourg. 8°. Suppression du tribut que les Vassaux affranchis étoient obligés de solder pour avoir la liberté de se transporter d'une Province de l'Empire à l'autre. 9°. Suppression d'un impôt ou espece de péage que l'on faisoit payer aux pauvres Plaideurs sur les routes tortueuses par où la chicane étoit chargée de les traîner, pour les conduire au sanctuaire de la Justice. 10°. Enfin, suppression du tribut le plus étrange que le pouvoir arbitraire ait jamais fait porter aux hommes soumis à ses caprices; on veut parler de ce droit que les malheureux exilés de Siberie étoient forcés de payer lorsqu'ils vouloient obtenir la permission de faire dresser & d'envoyer à la Cour une Requête ou pour défendre leur innocence, ou pour solliciter leur grace, ou pour demander quelque soulagement aux peines qu'on souffre dans cette terre de larmes & d'affliction,

Quelle reconnoiſſance ne devons-nous pas à notre Auguſte Souveraine d'avoir détruit tous ces gothiques monumens de notre ancienne barbarie !

BOHÊME.

De Brunn (*en Moravie*), *le* 14 *Août.*

Une femme de ce pays, nommée Sedelmagerin, a confié au Baron de Nefzern, Gouverneur du Margraviat de Moravie, un ſecret qu'elle poſſede pour tirer de l'exploitation du lin le double de ce qu'elle a produit juſqu'à préſent, & cela avec moins de monde & de travail. M. le Baron a communiqué ce ſecret à la Cour qui l'a examiné & approuvé. Quoique la généreuſe Citoyenne à qui on devra cette utile découverte, n'ait rien demandé, cependant le Gouvernement lui a fait un préſent honnête, à condition qu'elle enſeignera ſa maniere d'operer à dix perſonnes du Canton. On a déjà commencé ce travail dans la maiſon des Orphelins de cette Ville. Il paroît que cette nouvelle manipulation eſt très-aiſée, mais le Miniſtere n'a point encore jugé à propos de la rendre publique.

SILÉSIE.

De Troppau, *le* 15 *Août.*

Si quelquefois nous faiſons mention dans nos Feuilles des effets terribles du feu du ciel, c'eſt que nous deſirerions qu'on ſentît enfin la néceſſité d'avoir recours, pour s'en garantir, aux conducteurs électriques dont la ſaine Phyſique nous démontre depuis ſi long-tems les avantages.

Il y a peu de jours que la foudre tomba ſur un village peu diſtant d'ici. On la vit d'abord ſe gliſſer le long de la tour du clocher, puis ſe diviſer en pluſieurs parties qui ſe réuniſſant enſuite, ſuivirent un fil d'archal lequel deſcendoit juſqu'au pied du bâtiment, pour faire mouvoir une clochette. On entendit en même tems un coup de tonnerre terrible; l'air auſſi-tôt s'obſcurcit, & tout préſageoit un orage furieux. La peur ſaiſit tous les Habitans, & chacun ſe retira ſous ſon toît. Deſorte qu'aucun d'eux n'a été témoin de ce qui s'eſt paſſé pendant que la frayeur les a tenus enfermés. Tout ce qu'ils ont pu dire, c'eſt qu'ils entendirent un fracas horrible qui dura environ une minute. Lorſque le calme fut un peu rétabli, les plus hardis ſortirent de leur retraite, & ils virent tous les toits du village découverts; la tour du clocher détachée de ſes fondemens & couchée le long de l'Egliſe, ſans avoir d'ailleurs été autrement endommagée. Un grand tilleul qui étoit dans la cour du Preſbytere, fut emporté de ſa place & incruſté, pour ainſi dire, juſqu'à la moitié de ſon diametre dans l'épaiſſeur du mur d'une Chapelle. Des ſtatues de bois qui décoroient une eſpece de Calvaire qu'on nomme le Mont des Oliviers, ont diſparu, & l'on trouva une cheminée avec la partie du toît auquel elle tenoit, retournée du midi au couchant. Un Garçon Laboureur dormoit dans un grenier à foin, ſon habit ſur ſes pieds. La foudre emporta au loin l'habit qui ne fut retrouvé qu'au bout de trois jours, & elle découvrit en même tems la couverture du grenier, ſans que ce Dormeur fût réveillé. Il n'y a eu heureuſement perſonne de tué. Le bétail qui étoit dans les champs a beaucoup ſouffert. Les Habitans de Troppau ont été voir en foule les débris de ce déſaſtre. Ceux qui prétendent connoître les opérations de la Nature, aſſurent que rien n'annonce qu'un tremblement de terre ſe ſoit joint à l'orage, pour produire les terribles phénomenes dont on vient de donner le récit.

ITALIE.

De Genes, *le* 4 *Août.*

Un homme, connu ſous le nom de Ciffredi, tomba, par accident, le mois dernier, dans la mer. Deux Matelots le tirerent de l'eau, ſans qu'il donnât le plus petit ſigne de vie. Un Apothicaire, nommé Negri, s'empreſſa de lui adminiſtrer les ſecours établis en France pour les noyés. Ses tentatives eurent le ſuccès le plus heureux; en moins de deux jours le malade ſe trouva entiérement hors d'affaire. Un bon Citoyen, touché de cet acte d'humanité, envoya, ſans ſe faire connoître, à M. Negri un cœur d'or, ſur lequel ſont gravés d'un côté ces mots : *au vrai mérite*, & de l'autre ceux-ci : *tribut patriotique.* Ce préſent étoit accompagné d'une lettre dans laquelle ce généreux Anonyme faiſoit dans les termes les plus affec-

tueux & les plus énergiques l'éloge de la bienfaisance du charitable Apothicaire.

Si ces sortes de résurrections doivent nous pénétrer de reconnoissance pour ces Bienfaiteurs de l'humanité qui ont contribué à l'établissement des secours en faveur des personnes submergées, elles nous font faire aussi des réflexions bien affligeantes, quand on pense à la multitude innombrable de malheureux qui, avant ces salutaires institutions, ont été jettés dans le tombeau, quoique la mort n'eût point encore éteint pour eux le flambeau de la vie.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 25 Août.*

Lorsque les hommes se lasserent de cette boisson dont la nature seule fait les frais & qu'elle leur a préparée comme au reste des animaux pour étancher leur soif, ils imaginerent divers breuvages artificiels parmi lesquels la biere est un des plus anciens. On en attribue communément l'invention à Osiris, ce Héros Egyptien qui, suivant Diodore de Sicile, apprit aux Peuples le secret de composer une liqueur qui put suppléer au vin, en faisant fermenter de l'orge dans de l'eau. La biere d'Egypte étoit fort en recommandation; on estimoit sur-tout celle qui se faisoit à Peluse. Les Bretons, nos ancêtres, en composoient aussi d'excellente, & nous pouvons nous flatter d'avoir conservé jusqu'à présent cet avantage. Notre biere l'emporte encore sur celle de toutes les autres Nations, sans en excepter même la bierre de Flandres. Quant à celle qui se fabrique en France, à peine mérite-t-elle qu'on en fasse mention. Ce n'est qu'une médecine dégoutante, & ceux qui la composent n'y entendent rien; ils ne connoissent seulement pas les premiers élémens de l'art. Telle est au moins l'idée qu'on nous en donne dans un Livre qui vient de paroître ici sur la meilleure maniere de perfectionner l'art de brasser. Si l'on en croit M. John Richardson, Auteur de cet Ouvrage & Brasseur lui-même, les Brasseurs de Paris, si vantés dans leur Patrie, ne réussiront jamais tant qu'ils ne sçauront pas faire le malt ou la dreche. A peine laissent-ils à l'orge le tems de germer; ils se pressent trop de le faire sécher, ensorte que ce grain n'acquiert qu'imparfaitement les principes qui font naître la fermentation. L'Auteur, après avoir beaucoup décrié les Brasseurs François, expose sa doctrine. Il examine d'abord la nature & les propriétés des différentes substances qui entrent dans la composition de la biere. Les observations qu'il fait sur le choix de l'eau qui doit servir à cette composition, & sur les moyens d'en corriger les défauts, peuvent être utiles même dans les cas où l'on ne rencontre que des eaux malsaines pour les usages ordinaires de la vie. On s'arrêtera avec plaisir à ce qu'il dit sur le malt ou la dreche, c'est-à-dire cette partie sucrine que les Brasseurs Anglois sçavent si bien extraire de l'orge & de laquelle dépend le mérite de la biere. L'Auteur traite ensuite du houblon. Il indique le tems le plus propice pour le recueillir; il enseigne comment il faut le serrer dans les sacs, afin qu'il ne perde pas sa partie oléagineuse & les autres principes qui en font un ingrédient si utile pour conserver la biere & lui donner un parfum agréable. Après avoir examiné les diverses substances qui concourent à la composition de ce breuvage, l'Auteur considere la maniere de les employer avec le plus de succès. Il détermine le degré de feu qu'il faut donner aux chaudieres; il indique les signes auxquels on peut reconnoître que la liqueur est arrivée au point de fermentation qui lui est nécessaire. Cependant M. Richardson ne donne ses leçons qu'avec une sorte de réserve, & il paroît qu'il garde pour lui certains procédés dans lesquels il fait consister le sublime de son art, ou au moins qu'il n'est disposé à les communiquer qu'autant que cette complaisance pourra lui être lucrative. Il y a même toute apparence qu'il compte faire beaucoup mieux ses affaires en apprenant aux autres à fabriquer de la biere qu'en en fabriquant lui même, & c'est sans doute pour aller commercer de ses connoissances qu'il va faire un voyage en Ecosse & en Irlande, & ensuite en France où, suivant lui, on a si grand besoin de ses leçons.

Toutes les lettres que nous recevons des diverses Provinces du Royaume, parlent, dans les termes les plus satisfaisans, de la richesse des moissons & de la beauté des bleds. La récolte des grains a été abondante par-tout & même dans les campagnes qui

avoient été le plus maltraitées par les pluies. Une lettre écrite de Honiton, dans le Devonshire, nous marque ce qui suit. » La » moisson a commencé ici avec le tems le » plus favorable qu'on put desirer. Je dois » cependant vous informer que les buveurs » de cidre n'ont pas lieu de se réjouir ; il » s'en fera, cette année, encore moins que » dans celles des dernieres années qui ont » été les plus mauvaises. Les pommes ont » manqué universellement ».

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Lyon, *le 16 Août.*

Quoiqu'on ait déjà fait mention dans une de nos précédentes Gazettes, de charbon de terre préparé par M. le Comte Stuart, nous ne balançons pas cependant d'y revenir encore, en publiant la lettre suivante. On y trouvera sur les effets de cette utile préparation des détails plus étendus & plus authentiques que tout ce qu'on a publié jusqu'à présent. Ce sera d'ailleurs une preuve qu'en rappellant, comme nous l'avons fait dans une note, la méthode de préparer le charbon de terre, décrite par M. de Genssane, nous n'avons eu aucune intention de nuire à celle de M. le Comte Stuart.

Lettre au Rédacteur de la Gazette d'Agriculture. » L'art de rendre le charbon de terre propre à remplacer le charbon de bois dans les travaux de la Métallurgie, est sans doute un des plus puissans moyens que l'industrie ait pu imaginer pour retarder & peut-être même pour empêcher la destruction des bois du Royaume. Les Anglois avoient trouvé le secret d'enlever au charbon de terre une partie de ses principes nuisibles aux métaux. Ils obtenoient un fer coulé excellent, mais ce fer n'étoit pas forgeable. (Voyez le Mémoire imprimé à l'Imprimerie Royale en 1770, & qui contient le procédé des Anglois ; par M. Jars).

M. le Comte Stuart va beaucoup plus loin; il sçait préparer le charbon de terre de maniere que le fer fondu au feu de ce charbon, est malléable. On croit pouvoir assurer qu'il en est de même par rapport aux autres métaux. Ces avantages me paroissent trop importans pour ne pas faire connoître, au moins sommairement, les expériences auxquelles a été soumis le charbon de terre de Moncenis, près d'Autun, préparé conformément à la méthode que suit M. le Comte Stuart.

Suivant des copies en bonne forme des procès-verbaux des opérations exécutées à Paris le 12 Avril 1775, à Aisy, près Monbard, depuis le 29 Avril 1776 jusqu'au 5 du mois suivant, & à Mévrain en Bourgogne, le 30 Avril 1777, le charbon préparé a été employé avec le plus gand succès dans les fourneaux & dans les forges, sur l'argent & sur le fer. Ce dernier métal sur-tout y a été traité de toutes les manieres. Mais voici d'autres faits dont j'ai été l'un des témoins oculaires, & qui confirmeroient les précédens, s'il le falloit.

Le 25 Juillet dernier, dans les atteliers de l'affinage de cette Ville, on a chargé deux creusets semblables chacun, de 110 marcs 15 deniers d'argent de piastres, au nouveau coin, & on les a placés dans deux fourneaux à vent aussi semblables. L'un a été chauffé avec le charbon de bois dont il a consommé trois mesures & demie ; l'autre a été chauffé avec le charbon de terre préparé, & n'en a consommé qu'environ une mesure & un quart. La durée des deux opérations a été d'une heure 34 minutes.

Le 26, encore aux atteliers de l'affinage, on a mis dans chacun de deux creusets semblables 122 marcs six onces trois deniers d'argent fin de coupelle ; on les a placés dans deux fourneaux à vent semblables; l'un chauffé avec le charbon de bois, en a dépensé 5 mesures, & il a fallu trois heures & un quart pour l'opération ; l'autre creuset n'a consommé qu'une mesure & demie de charbon préparé, & l'opération n'a duré que deux heures.

Le 28, M. Blond, Echevin, & M. de Royer, Lieutenant de Police, virent charger à l'affinage deux creusets, chacun de 55 marcs 18 deniers de piastres, au nouveau coin. Les creusets furent mis dans deux fourneaux à vent semblables ; l'un chauffé avec le charbon de bois, en consomma deux mesures & demie ; l'autre chauffé avec le charbon préparé, n'en a pas consommé tout-à-fait une mesure. Les opérations furent également bonnes & achevées ensemble.

Dans le meme tems, on faisoit fondre aussi avec le charbon préparé, dans un four-

neau à vent & dans un creuſet couvert d'un enduit, 117 marcs 3 onces 21 deniers d'argent fin de coupelle. En deux heures vingt minutes & avec deux meſures & demie ſeulement de charbon, la matiere avoit acquis un tel degré de chaleur qu'il fallut tenir le creuſet pluſieurs minutes hors du feu avant qu'elle fût revenue au point où elle doit être coulée.

Le lendemain on fit avec le même charbon forger un des lingots de cette fonte, & il a été enſuite tiré à la filiere; on en a fait du trait de la plus grande fineſſe & de la meilleure qualité.

Pendant les mêmes jours, on a fait à l'Hôtel des Monnoies pluſieurs fontes conſidérables avec ſuccès.

Chez le ſieur Lecour, Fabricant privilégié en clinquaillerie, on a fondu de la vieille fonte fort dure, & une autre fois du cuivre dans des fourneaux à vent. Il eſt à remarquer que le charbon préparé diſpenſe d'employer le ſecours du ſoufflet. Ainſi l'on voit qu'il eſt économique ſous toutes ſortes de rapports.

Différens Fondeurs de cette Ville en ont auſſi eſſayé; ils ſe ſont laiſſés tromper par ſon activité. Ne pouvant ſe perſuader ce qu'on leur diſoit de l'intenſité de ſa chaleur, ils donnoient de grands coups de ſoufflet; l'un vitrifia ſon creuſet, l'autre détruiſit les parois de ſon fourneau. Ils travaillerent enſuite avec plus de précaution; ils tempererent l'ardeur du charbon préparé, en y ajoutant du charbon de bois, & ils ont économiſé beaucoup de tems & de dépenſes. Je terminerai ces détails par une derniere expérience.

Le 31 Juillet, chez le ſieur Révol, Fabricant de porcelaine, on a fait cuire les couleurs ſur des pieces de porcelaine ſemblables, dans deux pots ſemblables mis dans deux fourneaux à vent également ſemblables: l'un a été chauffé au charbon de terre, & il en a fallu deux meſures, dont une demie ſeulement a été conſumée; l'opération a duré 40 minutes. L'autre fourneau a été chauffé au charbon de bois, & il en a fallu quatre meſures, dont trois entieres ont été conſumées. L'opération a duré 45 minutes; les réſultats ont été également bons.

Je n'ai pas beſoin d'ajouter, Mr, que pendant ce cours d'expériences déciſives, un bateau de charbon préparé, envoyé par les Intéreſſés aux mines de Moncenis fut débité très-promptement. On en attend d'autres avec impatience. MM. les Prévôt des Marchands & Echevins ont promis de fournir gratuitement un chantier couvert, qui pourra contenir au moins 30 mille voies. M. le Comte Stuart a fait eſſayer ſon charbon dans la Fabrique d'acier de M. Verne, à Vienne en Dauphiné, & on m'aſſure que ces eſſais ont été des plus ſatisfaiſans.

On a travaillé, ces jours derniers, à l'affinage dans un fourneau à manche, pendant cinq jours & ſix nuits, uniquement avec le charbon préparé, & à l'avenir on n'y employera certainement plus de charbon de bois que dans des circonſtances particulieres.

Le charbon préparé flotte ſur l'eau. Il ne donne, en brûlant, preſque pas d'odeur & point de fumée. On dit que la préparation n'a point diminué ſon volume.

Le prix actuel eſt de 3 liv. la même meſure qui en charbon de bois coûte 4 l. & peſe environ 112 livres. J'ai l'honneur d'être &c. BRISSON, Inſpecteur des Manufactures.

P. S. Je crois, Monſieur, eſſentiel d'ajouter ici que dans un des procès-verbaux des opérations faites hors de Lyon, je trouve que M. le Comte Stuart a employé du charbon de la Province du Forez, qu'il avoit préparé à ſa maniere, & qui a très-bien réuſſi ».

DE CHALONS-SUR-MARNE, *le 1 Septembre.*

Ce n'eſt qu'en multipliant les moyens de tranſporter facilement d'une Province à l'autre les productions de la nature & de l'art, qu'on peut donner de l'activité au Commerce intérieur, & mettre toutes les parties d'un grand Royaume en état de ſe ſecourir mutuellement. L'entretien des routes & la facilité du cours des rivieres ne peuvent donc trop mériter l'attention d'un ſage Gouvernement. On peut dire qu'il n'eſt point de pays où le Miniſtere porte un œil plus attentif ſur ces deux objets d'économie politique, qu'en France. Nous venons d'en faire l'expérience d'une maniere qui nous intéreſſe particuliérement. Notre riviere étoit, pour ainſi dire, ſemée d'obſtacles qui en rendoient la navigation très-difficile. Tous ces obſtacles vont diſparoître, graces à un Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi du 24

Juin dernier, & déjà nous commençons à en ſentir les ſalutaires effets, quoique le tems n'ait pas encore permis d'en exécuter toutes les diſpoſitions. Cet Arrêt ordonne la deſtruction de tous les moulins, pertuis & autres ouvrages nuiſibles à la navigation ſur la Marne; elle enjoint à tous Propriétaires riverains de livrer 24 pieds de largeur pour le hallage des bateaux & pour le tirage des chevaux le long des bords de cette riviere. Il eſt ordonné au Fermier du canal de Cornillon-lès-Meaux d'en faire curer le ſas & les foſſes à profondeur ſuffiſante, & de faire avec ſoin & vigilance la manœuvre du paſſage des bateaux dans ce canal, en donnant toute préférence aux Coches & Diligences. Les autres articles reglent la police qui doit être obſervée & par les Voyageurs & par les Conducteurs des Coches. Ces voitures, qui partent maintenant de Chalons tous les Mercredis & Vendredis à ſix heures du matin, pour arriver le troiſieme jour à Paris, paſſent par Epernay, Dommery, Château-Thierry, la Ferté, Meaux & Lagny.

De Paris, *le 1 Septembre.*

Les accidens occaſionnés journellement par l'uſage des vaiſſeaux de cuivre, ne ſeront-ils donc jamais capables de nous faire prendre le parti de bannir abſolument ce métal de nos cuiſines? Notre obſtination tiendra-t-elle encore contre la leçon frappante que nous venons de recevoir? Le 25 du mois dernier, quarante-cinq Manœuvres ou Compagnons Maçons, après avoir pris leur repas chez un Aubergiſte du vieux Marché d'Agueſſeau, reſſentirent des foibleſſes, des anxiétés, quelques-uns une forte tenſion au bas-ventre, avec des coliques; preſque tous éprouverent des vomiſſemens, & la plûpart un vrai *cholera* accompagné de crampes, de mouvemens convulſifs. On alla à la ſource du mal, & l'on découvrit qu'il venoit d'un mauvais ragoût de viande & de haricots, qui avoit ſéjourné dans une baſſine de cuivre. En conſéquence, on fit prendre à ces infortunés du lait, de l'eau de ſavon, du vin & de la thériaque, qui ont produit de bons effets. Aucun d'eux n'a juſqu'à ce jour ſuccombé à la malignité du poiſon.

Comme on ne ſçauroit trop multiplier ces ſortes d'exemples, nous ajouterons à ce qu'on vient de lire le fait ſuivant que nous tirons du *London-Chronicle* du 16 Août dernier. » Un Laboureur, ſa femme & trois enfans, près de Cockermouth, dans le Cumberland, ſe trouverent tout d'un coup à toute extrêmité, & en peu d'heures deux de ces enfans moururent; mais de prompts ſecours adminiſtrés aux autres malades leur conſerverent la vie, quoiqu'avec beaucoup de peine. On alla aux informations & l'on reconnut que le mal dont ils avoient été ſi ſubitement atteints, venoit de ce qu'ils avoient mangé une ſoupe ſervie dans un vaſe de cuivre où l'on avoit confit des cornichons, exprès pour leur communiquer une belle teinte verte, par le moyen du verd-de-gris que l'acide du vinaigre ne manque pas de former, en rongeant le cuivre ». C'eſt encore-là une de ces manœuvres puniſſables contre leſquelles le Public doit bien ſe tenir en garde. En général il faut ſe défier de tous ces cornichons confis dont on ne connoît pas la ſource & qui ont une couleur verte ſi agréable à l'œil. *Nimiùm ne crede colori.*

Description d'un ſecond Veau monſtrueux, par M. Henon, Eleve de l'Ecole Royale Vétérinaire de Paris, & Profeſſeur d'Anatomie en cette Ecole.

» Le 8 Juillet 1775, un Particulier du Village de Valenton apporta à l'Ecole le monſtre dont il s'agit & qui n'a vécu que quatre heures.

Il avoit deux têtes attachées à un ſeul cou, elles étoient parfaitement réunies à leur ſommet; l'une & l'autre avoient deux oreilles, deux yeux, une bouche & deux narines.

Telle étoit l'intimité de la jonction de l'oreille droite de l'une & de l'oreille gauche de l'autre, qu'un ſeul cartilage mitoyen en ſéparoit les conques.

La poſition des deux yeux dans chaque tête n'offroit rien que de naturel, ces organes paroiſſoient exactement beaux.

La narine gauche de la tête droite étoit fendue juſques à la bouche en forme de bec de lievre, comme la levre ſupérieure du lama, du vigogne & de quelques hommes atteints de cette difformité.

Les deux bouches étoient bien conformées & garnies de leurs dents; quelques-unes d'elles étoient prêtes à percer la gencive.

La communication des arriere-narines & de l'arriere bouche, qui étoit unique pour les deux têtes, étoit d'autant plus sensible que la voute palatine étoit partagée en deux jusques au-delà même du milieu de sa longueur.

La direction du cou & sa conformation n'avoient rien de monstrueux; mais à commencer d'environ un tiers de la longueur de la colonne dorsale, on appercevoit une voussure en contre-bas dont les vertebres lombaires se ressentoient encore, & de plus toute la colonne vertébrale étoit en général faussée & déterminée à droite.

La poitrine étoit dirigée à gauche ainsi que l'abdomen & le sternum à droite; le thorax de ce dernier côté étoit plat & avoit peu de capacité.

Les quatre extrêmités étoient complettes; on observoit seulement dans les postérieures un allongement d'où résultoit une élévation considérable de la croupe, & d'ailleurs celles-ci étoient fortement rejettées en dehors.

Les muscles de ces deux têtes se confondoient de maniere que ceux de la mâchoire postérieure d'un côté se croisoient en forme d'X avec ceux de la même mâchoire de la tête opposée.

On remarquoit deux langues & par conséquent deux os hyoïdes, dont la grande branche droite dans une tête, & la grande branche gauche dans l'autre se trouvoient réunies, dès leur baze, pendant un certain trajet, après lequel elles se séparoient & s'écartoient pour se fixer chacune à l'os temporal.

Les deux occipitaux ne formoient entre eux qu'une seule ouverture.

Le larynx & le pharynx étoient seuls & uniques, mais le diametre en étoit plus vaste qu'il ne l'est ordinairement.

Les cerceaux cartilagineux de la trachée artere se trouvoient réunis dans leurs parties postérieures par une espece d'arrête, & cette particularité avoit lieu jusques à l'endroit de l'insertion de ce tube dans les poumons.

Les côtes du côté droit étoient beaucoup plus courtes que du côté gauche.

A compter de la sixieme vertebre dorsale antérieure, chaque vertebre avoit deux apophises épineuses, & il en étoit de même jusques à la derniere vertebre lombaire où ces apophises étoient encore assez sensibles.

Les visceres contenus dans la poitrine & dans le bas-ventre ne nous ont présenté aucune singularité, leur position étoit seulement plus à gauche qu'à droite dans chacune de ces cavités qui, du reste, étoient l'une & l'autre moins amples qu'elles ne le sont communément & dans l'état naturel ».

Il y a déjà quelque tems que ce morceau, ainsi que le premier, avoit été envoyé pour être inséré dans cette Gazette; mais il n'a pas été possible d'en faire usage aussitôt que nous l'aurions desiré.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

AVIS.

M. Weston, sçavant Chymiste à Londres, annonce un secret pour empêcher que les chiens ne soient attaqués de la rage. Il faut verser, dit-il, deux pintes d'eau bouillante sur quatre onces de vif-argent mises dans un vase de terre. On place ensuite le vase dans l'endroit où les chiens ont coutume d'aller boire. Lorsqu'ils ont épuisé l'eau, on en remet de la nouvelle en même quantité & aussi toute bouillante, sans renouveller la dose du vif-argent qui, après une année de service, n'a rien perdu de son poids. M. Weston s'est, sans doute, assuré, par plusieurs expériences, quoique son annonce ne le dise pas, que des chiens ainsi abreuvés, avoient été garantis de la rage, dans des cas où ils l'auroient infailliblement prise, sans ce préservatif. Autrement il resteroit des doutes sur l'efficacité de son remede.

II.

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 5 Septembre.

Le panier de moules 2 liv. 10 s.; la raye bouclée 7 liv. 10 s.; la raye douce 8 liv.; la paire de moyennes solles de Boulogne 2 l.; la manne de crevettes, avec trois homarts, 10 l.; le panier de flets 5 l. 10 s.; les deux maniveaux d'éperlans 7 l. 15 s. Cette semaine, la poignée de grande morue s'est vendue depuis 4 jusqu'à 5 liv.; la poignée de petite 2 liv. 10 s.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 30 Août 1777 au Mercredi 3 Sept., le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 21 à 23 l.; le seigle, de 10 l., 10 l. 10 s. à 11 l.; l'orge, de 9 l. 5 s., 9 l. 15 s. à 10 liv. Le froment au Port de la Greve, de 20 l. 5 s., 21, 22 à 23 l.; le seigle, de 10 l. 5 s., 10 l. 15 s. à 11 l.; l'orge, de 9 l. 10 s., 10 l. à 10 l. 10 s. *le septier.*

Du Samedi 30 Août 1777 au Mercredi 3 Sept., l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21 à 22 liv.; *idem* à la Greve, de 21, 22 à 23 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 6 Sept. 1777, de 60 à 61 l.; *idem* nouveau, de 58 à 59; le cent de paille vieille, de 22 à 23 l.; *id.* nouvelle, de 21 à 22 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 47 à 48; *idem* nouveau, de 44 à 45; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 22 à 23; *id.* nouvelle, de 20 à 21; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille, de 20 à 21 l.; *id.* nouvelle, de 19 à 20 l.; le foin à la Grêve, de 35 à 36 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 6 Septembre 1777.

Or de Portug. à	724 ℔	ß	marc.
Du Mexique à	718		
Du Pérou à	710	2	
Les guinées à	723		
Ducats à	98	2	once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100		
Or à 20 karats à	84	1	
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	15	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	2	
Piastres à	49	8	

CHANGES DE PARIS, *du 6 Septembre 1777.*

Amsterdam	54 ¼
Londres	31 13 16e.
Hambourg	187 ¾
Madrid	15 2
Cadix	15
Livourne	95 ½ à ¼
Gênes	93 ¼
Lyon *Août*	⅜

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Merc. 3 Sept. 1777.

Messieurs

Boutray	pples.	P.
Viageres		P.
Tontine		P.
Cochin	pples.	M.
Radix	pples.	M.
Viageres		M.
Defrance	Viag.	M.
Perpétuelles		M.
Gauthier	vres.	M.
Perpétuelles		M.

Du Jeudi 4.

De S. Janvier	vres.	t. l.

Six premiers mois 1777.

Du Mardi 2.

Messieurs

Desplaces	pples.	A.
Viageres		A.
Tontine		A.
Vieillard	pples.	A.
Viageres		A.
Tontine		A.

Du Jeudi 4.

Deschapelles	vres.	A.
Perpétuelles		A.
Decourmont	pples.	J.
Viageres		C.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Sept. 1777.	*Jeudi 4.*	*Vendredi 5.*	*Samedi 6.*
COMP. D. IND.			
Actions	1832 ½ 35 37 ½ 35	1832 ½ 35	1835
D°. 16/25es	1195		
D°. 8es.			248
D°. 25es.	78		
Emprunt Oct.	406		406
Rescriptions	10 ½ ¾	10 ½ ¾	10 ½ ¾
Bil. des Fermes.	1 ¾	1 ¾	1 ¾
Lots de 48 l.	801 800 801	801 800 801	800 801
Lots de 150 l.	1715 18 20 22	1725 24 25	1720 17 15 12

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 8 Février.

L.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 6 Janvier.*

QUelques momens d'aisance ou de bien-être suffisent aux Peuples, aux bons Peuples pour leur faire oublier de longues années de misere & de souffrance. Il ne faut même que faire luire à leurs yeux quelques rayons d'espérance pour exciter dans leurs cœurs les plus vives émotions, & les faire passer de l'affaissement de la tristesse aux transports de la joie. On continue à faire dans les Provinces, avec les cérémonies les plus capables d'en imposer, la promulgation des nouvelles loix. A la publication de ce code si long-tems attendu, Novogorod, Pleskow, Twer & plusieurs autres Villes ont retenti des acclamations redoublées de leurs Habitans. Tous les Sujets s'imaginent déjà voir les propriétés assurées, le commerce libre & florissant, l'Agriculture tirée à jamais de son état d'avilissement & de langueur, les Arts encouragés par l'estime, couronnés par la fortune. Chacun, selon son état & ses facultés, forme des projets conformes à ses desirs, à son goût, à ses inclinations. En voyant les révolutions qui s'opérent dans les esprits, on diroit que l'Empire va se renouveller, que nos moissons ne tomberont plus sous la faulx du despotisme; que la liberté a brisé les fers de nos Esclaves; que le soleil, après des saisons tristes, sombres, orageuses, se levera toujours pur & brillant sur notre horison; qu'en un mot, l'âge d'or ne sera plus une fable pour les heureux Sujets de cet Empire.

Cependant nous ne pouvons jetter les yeux sur les Provinces où la contrainte préside aux recrues, sans être frappés & affligés du contraste. Ces pays infortunés se dépeuplent; si nous arrachons quelques Paysans d'entre les bras de leurs familles, le plus grand nombre nous échappe, s'enfonce dans les bois & commet d'horribles brigandages. Les terres n'y reçoivent point de culture, les fermes y sont abandonnées &c. L'on seroit tenté de croire que la guerre ou quelque autre fléau a dévasté ces contrées. Tandis qu'on exerce ces violences, qu'apparemment les circonstances rendent nécessaires, nous continuons à former de nouvelles Colonies de tous les malheureux qui lutent inutilement contre la rigueur de leur sort & cherchent à l'adoucir. Par ces émigrations de Pologne & d'autres contrées de l'Europe, le Gouvernement de Novogorod reçoit des accroissemens considérables. On y compte au moins de sept à huit cens mille Habitans; les Colons reçoivent des secours & des encouragemens; ils ont desséché des marais & défriché de grandes étendues de terrein; plus ils ont souffert, plus ils goûtent les douceurs d'une honnête aisance, plus ils s'efforcent de rendre leur condition toujours meilleure.

Un Commerçant de cette Capitale vient de mourir à Twer où il s'étoit établi depuis plusieurs années. Il a laissé une fortune assez considérable, une belle maison, des domaines, des capitaux en argent &c. Il a institué ses héritiers, les pauvres de la Ville où il faisoit sa résidence.

SUEDE.

De Stockholm, *le 16 Janvier.*

On va donner pour seize ans à une Compagnie la Ferme des Douanes, des Accises, de l'exploitation des mines, des droits sur les objets de commerce, de la pêche, des Manufactures & des autres branches des revenus publics. S. M. a déjà nommé le Président & les autres Officiers qui doivent se trouver à la tête de l'entreprise. Il paroît que cette Société qui formera une espece de Bureau universel, sera composée de plusieurs autres Compagnies qui auront chacune leur département. Pour décider de la bonté de l'opération, il faut attendre que l'expérience nous ait instruits : on a voulu simplifier la machine, peut-être ne l'est-elle que par le nom ; peut-être y a-t-il trop de ressorts capables de la déranger.

On a publié de nouveaux réglemens de Police qui produisent déjà les meilleurs effets. Il regne un bel ordre dans nos Marchés & l'on veille de près pour empêcher que les Acheteurs & les Vendeurs ne se trompent mutuellement. Dans la derniere Foire que nous avons eue, vers les Fêtes de Noël, on a saisi un grand nombre de filoux qui les autres années échappoient aisément aux recherches & amusoient le Public aux dépens des dupes qu'ils avoient faites.

PRUSSE.

De Berlin, *le 12 Janvier.*

La Typométrie, ou l'Art d'imprimer des cartes géographiques par le moyen de caracteres mobiles, réussit au-delà de ce qu'on pouvoit attendre de cette nouvelle invention, due à M. Preusschen, Diacre de la Cour de Carlsroue. La premiere carte qu'on nous a donnée est celle du canton de Bâle; rien ne manque pour l'exécution, & quoique renfermée dans un petit quarré de papier, elle présente tout ce que contient la grande carte de Walser, les fleuves, les rivieres, les frontieres, les montagnes, les grandes routes &c Les caracteres dont l'Auteur s'est servi pour imprimer cette carte, sont de différentes sortes, mais si bien imaginés qu'ils se répondent les uns aux autres, se lient & forment un tout qui fait admirer le génie de l'Inventeur. Un de nos Sçavans, M. Busching, trouve que dans ce premier essai on apperçoit quelques imperfections, mais il avoue qu'elles étoient presqu'inévitables, vu que c'étoit ici une premiere épreuve & qu'il s'agit d'un Art qui présente les plus grandes difficultés.

Deux Menuisiers de France, l'un d'Avalon en Bourgogne, l'autre de Mirebeau en Poitou, viennent d'inventer, dans le même espace de tems & sans s'être communiqué leur projet, une voiture que le Conducteur met lui-même en mouvement & qui va par le moyen des ressorts. Il en est de même de l'invention dont nous avons parlé. M. Preusschen & M. Breitropf ont eu la même idée & l'ont exécutée en même tems, le premier à Carlsroue, le dernier à Leipsick. Les deux Inventeurs différent entr'eux dans leur maniere ; il est impossible en voyant les essais de l'un & de l'autre, de ne pas voir qu'ils procédent différemment. Ces deux hommes de génie n'ont eu garde de se contester le mérite qu'ils ont tous les deux de l'invention. Ils se sont écrit des lettres de la plus grande honnêteté ; ils se rendent mutuellement justice &c. Ces procédés relevent beaucoup la gloire qu'ils viennent de s'acquérir & leur attirent de la part du Public les plus grands éloges. Cet exemple devroit servir de leçon & étouffer les petites rivalités de tant de gens qui ne cherchent qu'à déprimer ceux qu'ils rencontrent dans la carriere & qui leur font ombrage. Le vrai mérite a toujours été & sera toujours fort rare ; ce n'est certainement pas en s'efforçant de rendre les autres petits qu'on en devient plus grand aux yeux du Public éclairé.

M. Preusschen va nous donner une seconde carte ; c'est celle du Royaume de Sicile. On l'attend avec impatience, & l'on ne doute pas qu'elle ne soit encore mieux

exécutée que la premiere. La carte de Sicile coûte 2 florins & 22 gros. Le prix en baissera à mesure que l'invention s'étendra & deviendra plus commune.

ALLEMAGNE.

De Dantzick, *le* 14 *Janvier.*

Notre navigation est interrompue par les grands froids qui ont commencé à se faire sentir avant le commencement de ce mois. Nos Marchands sont tous dans l'inaction ; ils desirent ardemment le retour du beau tems pour r'ouvrir leur commerce. Les prix des denrées baissent & il n'y a pas apparence qu'ils puissent augmenter. Nous avons dans nos magasins de prodigieuses quantités de bled ; par l'état qu'on vient d'en dresser, il nous reste près de 7000 last de froment & du 5 à 6000 last de seigle.

De Hanau, *le* 14 *Janvier.*

Les ravages des épizooties continuent à désoler quelques cantons voisins de Friedberg en Vétéravie. On a cru trouver la cause du mal dans la mauvaise qualité des pâturages de l'année derniere. Les pertes sont grandes, il périt tous les jours beaucoup de bêtes à cornes. Jusqu'à présent on a peu vu de maladie comme celle qui les attaque. Avant d'en ressentir les atteintes, l'animal ne donne aucun signe de langueur, de dégoût &c ; il paroît se porter à merveille, mange avec appétit &c ; dans le tems où l'on s'y attend le moins on le voit refuser tout aliment. La vessie attachée au fiel se gonfle, se remplit d'eau, s'étend toujours plus ; elle se fend, & dès qu'elle est crevée l'animal expire. Du moment où la maladie se déclare à la mort des bêtes malades, l'espace n'est guères que de 24 heures.

Depuis deux ans, les épizooties ravagent presque sans interruption la partie de l'Electorat de Mayence qui confine au territoire de Hoechst sur le Meyn, à l'Electorat Palatin & à la Vétéravie. Elles se sont ainsi manifestées dans les Etats de l'Electeur Palatin. On attribue ces maladies à l'imprudence des conducteurs qui ont fait paître trop tôt les bêtes à cornes dans nos campagnes ; l'herbe n'avoit pas alors assez de consistance & leur a occasionné des maladies que nous ne connoissons pas & que nous ne pouvons ni prévenir ni guérir.

Dans un village de nos environs il est mort un Paysan à l'âge de 105 ans révolus ; depuis plusieurs années, il ne se nourrissoit que de pommes de terre & de soupes à l'eau. Jusqu'à sa derniere maladie, il a joui d'une bonne santé & se préparoit lui-même matin & soir son petit repas.

De Hombourg ez-Monts, *le* 15 *Janvier.*

Nous n'avons pas vu, depuis bien des années, la terre couverte d'une si grande quantité de neige. Les communications sont suspendues dans bien des endroits & les Postes arrêtées. Le pont de Neker, près Manheim, a été emporté par la débacle. Quoique nous n'ayons pas à craindre les inondations dans notre Ville, nous touchons à plusieurs cantons qui y sont sujets. Quand nos voisins en souffrent, il en résulte un mauvais effet pour notre commerce. Nous n'achetons pas de nos voisins & nous ne pouvons pas leur vendre, quand ils se trouvent bloqués par les eaux.

Notre Société remplira l'objet immense qu'elle s'est proposé. Une foule de Compagnies sçavantes doivent la seconder dans ses vues. Nous avons d'excellentes rélations dans toute l'Europe ; nous comptons déjà un grand nombre de Bureaux dans les principales Villes d'Allemagne & dans d'autres contrées. Nous serons exactement informés de toutes les découvertes utiles qui se feront dans tous les pays où l'on cultive les Sciences & les Arts. Tout ce qui nous reste à faire & ce que le Public attend de nous, c'est de mettre du choix dans les recueils que nous lui présenterons.

ITALIE.

De Naples, *le* 14 *Janvier.*

Pendant quelques jours le Vésuve avoit rallenti ses éruptions, mais elles viennent de recommencer avec plus de fureur. Il sort de trois nouvelles cavités des torrens de

laves qui ont fait des dégâts dans les campagnes voisines. Le mal n'est pas encore bien considérable, mais on craint qu'il ne le devienne.

Il paroît divers Edits pour le maintien de la Police & du bon ordre. Le Ministre travaille aussi à rétablir l'ordre dans les Finances.

DE FLORENCE, *le 16 Janvier.*

Notre Souverain ne voudroit pas que tous les Habitans du Duché vinssent fondre dans cette Capitale, mais il veut que Florence l'emporte infiniment sur toutes celles du Duché, & qu'en la voyant on ne soit pas même tenté de soupçonner que les Villes de la Province puissent le lui disputer. Il est permis, par une nouvelle Ordonnance, à tous les Sujets, & même aux Etrangers, qui le demanderont, de faire bâtir des maisons aux environs de cette Capitale. Les personnes qui voudront faire de pareilles entreprises jouiront de quelques exemptions, & de plus le Gouvernement leur céde en toute propriété le terrein dont elles auront besoin pour bâtir; tout ce qu'on exige c'est que les nouvelles maisons ne soient pas construites sur les ponts, n'empiétent pas sur les chemins publics &c. &c.

DE LIVOURNE, *le 17 Janvier.*

L'*Aigle du Nord*, frégate Russe, arriva de Ténédos, vers la fin du mois dernier; elle repartit ensuite pour Malthe; de là elle ira escorter trois vaisseaux Marchands de la même Nation, qui sont destinés pour l'Archipel. Elle a ordre de ne pas s'en séparer jusqu'à ce qu'ils soient entrés dans le Port de Constantinople. Les Turcs voyent toujours de mauvais œil les Marchands Russes qui viennent faire le commerce dans les Etats de la Porte; mais ils ont subi la loi du Vainqueur & les Traités sont conclus. Il semble d'ailleurs qu'il devroit être assez indifférent à une Nation qui ne veut pas être commerçante, que tel ou tel Etranger vienne lui acheter les denrées & les marchandises qu'elle cherche à vendre, & lui apporte les denrées & les marchandises dont elle a besoin.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 25 Janvier.*

On pense sérieusement ici à la maniere dont on gouvernera les Colonies qui ne sont pas, à la vérité encore soumises, mais dont on regarde la défaite comme assurée. On attribue à deux Membres du Conseil-Privé les deux plans suivans, que nous ne présentons que dans les rapports qu'ils ont avec cette Gazette. Le premier seroit d'établir en Amérique une Vice Royauté pareille à celle d'Irlande, & d'y avoir toujours sur pied 30,000 hommes de Troupe: les impôts seroient établis dans tout le Continent; le Vice-Roi seroit Gouverneur de chaque Colonie & présideroit aux Conseils & aux Assemblées. Les chartres seroient revues & corrigées. Le second projet consiste à défendre aux Colons tout commerce avec les Etrangers; à leur interdire la pêche au delà des côtes de l'Amérique; à assujettir les Américains à la presse, enfin à les taxer, mais seulement pour fournir aux dépenses des établissemens civils & militaires de l'Amérique. Le Gouverneur ne feroit que la demande des sommes nécessaires; les Colonies se taxeroient alors elles-mêmes & leveroient l'impôt par telle voie qui leur paroîtroit la plus juste & la plus convenable. Mais si les Colonies ne fournissent qu'aux dépenses qu'elles occasionnent, comment viendra-t-on à bout de payer la dette nationale?

Un vaisseau Marchand de 16 pieces de canon & de 40 hommes d'équipage a été pris par un Armateur Américain de 8 pieces de canon & monté par un nombre d'hommes bien inférieur. Il s'est rendu sans se battre & sans avoir tiré un coup de canon. Les Assureurs outrés de cette lâcheté ne veulent pas payer le prix de leur assurance. On croit que cette affaire aura des suites; il paroît en effet que les Assureurs sont fondés dans leur refus. Cette nouvelle fait du bruit, elle intéresse tous nos Commerçans.

Toute la Ville de Bristol est plongée dans la désolation; des Incendiaires avoient pris leurs mesures pour brûler les vaisseaux du Port; heureusement on arrêta les progrès du feu. Le 29 du courant, ces malheureux ont

mieux réussi dans dans un autre détestable projet ; ils ont mis le feu au magasin du Sr. Brown, Libraire ; l'incendie s'est communiqué dans un instant à deux autres magasins remplis de laine d'Espagne ; quatre fois le feu prit à une taverne voisine, & quatre fois on vint à bout de l'éteindre, par le moyen des pompes. On craignit de voir réduire en cendre une grande partie de la Ville. On a trouvé sur le quai des amas de matieres combustibles qu'on avoit faits entre des barils d'huile ; on a retiré de plusieurs autres endroits de la poix, du goudron, de la poudre à canon, de la crasse d'huile mêlés ensemble. La perte qu'ont fait les Incendiés est montée à 1500 l. st. On ne paroît pas douter que les Incendiaires de Bristol & ceux de Portsmouth ne soient les mêmes ou n'aient agi d'intelligence. On découvrit à Portsmouth une boîte qui renfermoit des matieres inflammables ; on vient d'en trouver une pareille à bord d'un des vaisseaux mis en feu dans le Port de Bristol. On a fait des recherches, & l'on a trouvé dans les magasins à poudre des mêches allumées ; si l'on eût négligé de prendre cette précaution, de quel désastre n'auroit-on pas été ou témoin, ou victime. Le Magistrat a promis des récompenses à quiconque décelera les coupables ; on fait des perquisitions ; les moindres soupçons suffisent pour faire arrêter les gens &c.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Vienne, *le 26 Janvier.*

Pour exciter ou engager à bien faire, il faut avoir soin de recueillir, de rapporter, de louer les exemples, parce que rarement on pense à nous en donner connoissance, & que malheureusement la vertu compte aujourd'hui bien moins d'apôtres & de panégyristes, que n'en ont le vice & la frivolité. Mademoiselle Roux, Bourgeoise de Roussillon, dans le Viennois, a formé dans sa patrie un établissement qui embrasse deux grands objets, l'éducation des jeunes filles & le soulagement des malades : elle a consacré à cette fondation une maison commode, meublée proprement, assez vaste, & des rentes foncieres & perpétuelles. La donation est revêtue de Lettres Patentes qui viennent d'être enregistrées dans notre Bailliage. Trois filles de Communauté rempliront les vues de la Fondatrice ; deux éleveront chrétiennement les jeunes filles de la Paroisse ; la troisieme visitera les pauvres malades, & leur administrera des secours : ces trois personnes qui se dévoueront à la bonne œuvre, seront nourries & entretenues des revenus de la fondation. L'instruction manque dans nos Villages ; & quels désordres n'entraîne pas avec elle l'ignorance ? Les malades, s'ils sont à l'aise, n'y trouvent pas toujours les secours nécessaires ; leur sort ne peut donc qu'être déplorable, quand ils sont pauvres. L'établissement dont nous parlons n'exige pas de grandes sommes, & il en résulte de grands biens : nous verrons d'autres institutions de cette espece se former dans les Villages ; il y a par tout des gens riches & charitables.

De Limoges, *le 7 Janvier.*

Voici l'état de la population de le Généralité pour l'année 1775. Election de Limoges ; naissances, 9035, dont 4763 garçons & 4272 filles ; morts, 7310, dont 3731 hommes, & 3579 personnes de l'autre sexe ; mariages, 2570. Election d'Angoulême ; naissances, 6470, dont 3390 garçons & 3080 filles ; morts, 6521, dont 3365 hommes, & 3156 personnes de l'autre sexe ; mariages, 1337. Election de Tulle ; naissances, 4418, dont 2211 garçons & 2207 filles ; morts, 2969, dont 1415 hommes, & 1516 individus de second sexe ; mariages, 966. Election de Brive ; naissances, 3914, dont 2048 garçons & 1866 filles ; morts, 2023, dont 1453 hommes & 1508 filles ou femmes ; mariages, 844. Election de Bourganeuf ; naissances, 1339, dont 553 garçons & 486 filles ; morts, 856, dont 403 hommes, & 455 personnes de l'autre sexe ; mariages, 299. Le total des naissances dans la Généralité est donc de 24,876, dont 12,965 garçons & 11,911 filles ; celui des morts se monte à 20,581, dont 10,367 hommes & 10,214 femmes mariées ou non-mariées ; celui des mariages donne la somme de 6016 : il s'ensuit, à en juger par approximation,

que la population totale de la Généralité doit aller de 7 à 800,000 personnes.

En 1774 le nombre total des naissances fut de 24,814, dont 12,950 garçons & 11,864 filles; celui des morts alla à 17,351 personnes, dont 8720 hommes, & 8621 femmes mariées ou non mariées : les mariages allerent au nombre de 6759.

Il paroit par ces deux résultats, 1°. que le nombre des naissances en 1775 a surpassé de 62 celui des naissances en 1774; 2°. que le nombre des mariages contractés en 1775, est moindre de 743 que celui des mariages contractés en 1774 : à la premiere époque, la population avoit augmenté; s'il y a eu moins de mariages, on ne peut guere l'attribuer qu'à la misere. Cette conjecture ne paroît pas invraisemblable. Le Paysan, le Journalier, l'Artisan qui peuvent à peine subsister en travaillant, ne veulent pas augmenter leur misere en se chargeant de nourrir une femme & des enfans; 3°. que le nombre des morts en 1775, surpasse celui des morts en 1774, de 3230. Ces différens états sont dressés sur les registres des morts & des baptêmes des différentes Paroisses; on ne peut donc en soupçonner le défaut d'exactitude. Par cette voie, on peut avoir un tableau fidele de la population de la France. Il est singulier que sur ce point on donne dans des erreurs monstrueuses; les uns ne mettent dans le Royaume que de quatorze à quinze millions d'ames, les autres font monter la population à vingt & même vingt-deux millions d'Habitans.

DE POITIERS, *le 28 Janvier.*

Extrait d'une Lettre de M. Gallot, Médecin à Saint Maurice-le-Girard, adressée à l'Auteur des Affiches de cette Ville. Dans les observations que je vous envoie réguliérement tous les mois, j'ai omis relativement aux grains un article dont j'aurois dû faire mention. Nos bleds de cette année sont d'une bonne qualité; le seigle est net & l'on n'y trouve point de grain vicié connu sous le nom d'ergot ou bled cornu. Cette derniere production, qu'on regarde ordinairement comme monstrueuse, est plus commune dans les années pluvieuses & dans les terres légeres. Les Gens de l'Art sont partagés sur la nature de l'ergot; les uns prétendent que les effets en sont funestes, & s'appuyent sur des faits qu'ils regardent comme certains. Dans la Sologne, disent ils, & dans plusieurs autres cantons, les paysans qui ont mangé du pain de seigle mêlé d'ergot, ont eu des maladies dont les détails sont effrayans; il n'est pas rare de voir des malheureux qui, par l'usage d'une pareille nourriture, ont perdu quelques-uns de leurs membres : les animaux contractent par la même nourriture les mêmes maladies. Des personnes qui se prétendent mieux instruites, & qui ont fait l'analyse de ce grain, assurent qu'il n'est que farineux, qu'il ne donne aucun mauvais goût au pain, & qu'il ne peut occasionner ni maladie, ni incommodité : on a fait des volumes de part & d'autre sur cette matiere, & la question n'en reste que plus indécise. La Société Royale de Médecine de Paris a invité, par la voie de la Gazette de Santé, les Médecins à lui communiquer leurs observations, pour la mettre en état de porter un jugement plus sûr & plus capable de fixer les doutes. La question est intéressante pour l'humanité.

Malgré les admirables effets que produisent tous les jours les secours qu'on administre aux noyés, on néglige dans bien des endroits d'avoir des boîtes fumigatoires. La barbarie, le préjugé, l'ignorance prévalent encore, & il n'est pas rare d'apprendre qu'on a suspendu quelque noyé par les pieds, qu'on l'a fait rouler dans un tonneau &c, c'est-à-dire qu'on l'a tué, supposé qu'il ne fut pas mort : je n'avance rien que de conforme à la vérité; & plût au Ciel que ce ne fût ici qu'une erreur!

Le 26 du mois dernier, un enfant âgé de 7 à 8 ans tomba dans l'eau, à une lieue de la Ville que j'habite. On accourut à son secours & il fut retiré de l'eau trés-promptement. Il donnoit encore des signes de vie, mais par la maniere dont on le traita, il cessa bientôt de les donner. On le suspendit, on l'agita, on le coucha sur le dos, enfin on n'oublia aucune des manœuvres meurtrieres que l'ignorance n'a que trop long-tems accréditées. Après quatre heures de pareilles opérations, on avertit des personnes instruites qui, sur les apparences, jugerent qu'il étoit trop tard pour m'appeller. Elles indiquerent seulement quelques moyens assez bons qu'on pourroit employer; elles ne sçavoient pas qu'il y en avoit encore de plus

efficaces ; elles ignoroient qu'il ne faut pas se rebuter après cinq ou six heures de soins, puisqu'on voit par les relations de Hollande & de Paris, depuis les nouveaux établissemens formés pour les noyés, qu'on en a sauvé après douze ou quinze heures, & même plus d'une mort apparente. Je ne doute pas que si l'on m'eût fait appeller, je n'eusse rendu cet enfant à la vie, en lui administrant les secours indiqués & faisant usage de la machine fumigatoire.

De Paris, *le 2 Février.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, qui sans s'arrêter à la tierce-opposition formée par le sieur Retau de la Budoriere, *à l'Arrêt du Conseil du 9 Octobre 1759, ni à l'appel qu'il a interjetté des Ordonnances de M. l'Intendant de Bretagne, des 16 Novembre 1773 & 21 Mars 1774, le condamne à payer les droits de franc-fief de la Terre de la Champagniere, & des portions de maisons & magasins situés à Chézines, dont il se prétendoit exempt en sa qualité d'ancien Receveur & de Payeur des gages de la Chambre des Comptes de Nantes.*

Déclaration du Roi, portant établissement d'un Syndic & d'un Adjoint dans chacune des Professions déclarées libres.

II.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Suite de la Lettre au Rédacteur sur une question de Commerce.

Une loi, s'il en étoit, qui présenteroit tant de difficultés, & ce ne sont rien moins que des chimeres, mériteroit assurément d'être abrogée ; il est beaucoup plus simple & en même tems plus juste de faciliter au Créancier les moyens de se faire payer par ceux de ses Obligés qui se trouvent les premiers en état, d'autant mieux que si c'étoient les derniers Endosseurs, il n'y a aucun doute qu'ils ne fussent subrogés dans ses droits, pour les exercer contre les premiers & contre le Tireur, leurs garands.

Mais, Monsieur, en prennant pour regle qu'on doit observer un ordre graduel dans les recours, je n'apperçois point encore la conséquence qu'on en a voulu tirer, & les deux Arrêts n'en sont pas moins en opposition ; car, dans le cas proposé, si, suivant l'esprit de l'Arrêt du Parlement de Paris, B... se fût présenté pour sa créance totale chez les quatre Obligés, payant chacun 25 pour 100, il auroit été entiérement remboursé, au lieu qu'il perdra près d'un tiers en se conformant à l'Arrêt du Parlement d'Aix, ainsi qu'on peut le voir par ce tableau.

	l.	s.	d.
Sur 2421 l. 6 s. 9 d. de principal, B... recevra de D... . .	605	6	8
Reste 1816 liv. 1 d. dont il touchera chez B...	454		
Sur 1362 liv. 1 d. restant, A... lui payera	410	10	
Et sur 1021 liv. 10 s. 1 den. il lui sera payé par V... . .	255	7	6
Recette totale. . . .	1655	4	2
Perte effective	766	2	9
	2421	6	9

S'il est donc encore vrai que la matiere ait été jugée différemment, & s'il est permis à un Particulier d'en dire son avis, je crois, Monsieur, que la décision du Parlement de Paris est celle qui mériteroit d'être prise pour regle. La cause du Porteur d'un effet protesté ne sçauroit, à mon sens, être trop favorable : en prennant cet effet, il a cru que le Tireur & les Endosseurs conjointement, & chacun en particulier, lui étoient garands de la somme entiere ; c'est ainsi qu'eux-mêmes l'ont entendu en le négociant, & ce n'est point exiger trop de les assujettir à en payer au moins une portion égale à ce qu'ils donnent pour leurs autres dettes.

(*La suite à l'Ordinaire prochain*).

II.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 29 Janvier 1777 au Samedi 1 Février, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 20, 22 à 23 liv. ; le seigle, de 10, 11 à 12 liv. ; l'orge, de 8 liv. 10 s. à 9 liv. Le froment au Port de la Greve, de 19, 21 à 23 liv. ; le seigle, de 10 liv. 10 s. à 11 liv. ; l'orge, de 8 l. 5 s. à 9 l. aussi *le septier*.

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 29 Janvier 1777 au Samedi 1 Février, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Greve, de 19, 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 5 Février 1777, de 57 à 58 liv.; *id.* nouveau, de 55 à 56; le cent de paille vieille, de 24 à 25 l.; *id.* nouvelle, de 23 à 24 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 50 à 51; *idem* nouveau, de 48 à 49; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 23 à 24, *id.* nouvelle, de 22 à 23; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 45 à 46; *id.* nouveau, de 43 à 44; le cent de paille vieille, de 22 à 23 liv.; *id.* nouvelle, de 21 à 22 l.; le foin à la Grève, de 40 à 41 l.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 5 Février 1777.

Or de Portug. à	725	11	6	marc.
Du Mexique à	716			
Du Perou à	708			
Les guinées à	723			
Ducats à	98	5		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			
Or à 20 karats à	83	2		
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	15		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	2		
Piastres à	49	7		

V.

Changes de Paris, *du 5 Février 1777.*

Amsterdam	54		
Londres	31	½	
Hambourg	188	¼	
Madrid	15	3	6
Cadix	15	0	6
Livourne	97	½	
Gênes	95	½	
Lyon *Rois*		¾	

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1776.

Du Lund 27 Janv. 1777

Messieurs

Thevenin.... pp^{lles}.	M.	
Viageres....	M.	
Delamotte.. pp^{lles}.	M.	
Viageres.....	M.	
Tontine.....	M.	

Du Mardi 28.

Marsollier.... v^{res}.	P.	

Du Mercredi 29.

Boutray.... pp^{lles}.	M.	
Viageres.....	M.	
Tontine.....	M.	

Du Samedi 18.

Six derniers mois 1776.

Messieurs

Despeignes. Viag.	Y	Z.
Perpétuelles	Y	Z.
Tontine....	Y.	Z.

Du Mardi 21.

Marsollier.. Viag.	A.	
Vieillard.. pp^{lles}.	t.	l.
Viageres.....	P.	
Tontine....	t.	l.

Du Jeudi 23.

De S. Janvier v^{res}.	A.	
Tontine.....	A.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Fév. 1777.	Lundi 3.	Mardi 4.	Mercredi 5.
Comp. d. Ind.			
Actions . . .	1762 ½ . . .	1765 60 . . .	1765 62 ½ . .
D°. $\frac{16es}{25}$ . . .	. . . . .	. . . . .	1130 . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	240 . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	415	415	415 . . . .
Rescriptions . .	12 ¼ 12 ½ . . .	12 ½ 14 ½ . . .	12 ½ . . . .
Bil. des Fermes.	3	3 ¾	4 . . . . .
Bil. de la Lot. R.	1240 38 . . .	1238 36 . . .	1230 33 32 . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24^{h} pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 4 Novembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 4 Octobre.*

LA nouvelle Législation a été publiée depuis peu à Jaroslaw. Cette publication y a fait naître les mêmes sentimens de joie & de reconnoissance que dans les autres Gouvernemens. Ce nouveau Code rétablit tous les Citoyens dans la possession de leur liberté, leur assure la propriété de leurs biens, & allege le joug de l'autorité despotique qui pesoit ci-devant de tout son poids sur leur tête. Sept Bourgs du Gouvernement de Jaroslaw ont obtenu en même tems les privileges dont jouissent les Villes.

Le Gouvernement va aussi s'occuper des moyens de détruire sans retour la mendicité, espece de fléau très-nuisible à la Société. On a déjà commencé à mettre la main à l'exécution de ce projet, & l'on établit par-tout des Maisons de travail où les pauvres seront occupés suivant leurs forces & leur industrie.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 6 Octobre.*

Le Roi, pour faciliter la correspondance entre les Duchés de Schleswick avec les autres contrées du Royaume, a établi depuis peu, trois nouveaux Bureaux de Poste à cheval & roulante pour le Duché de Holstein, deux Bureaux de Poste roulante & un de Poste à cheval pour le Duché de Schleswick.

Le Gouvernement qui craint que le Groenland ne soit tenté d'établir un commerce suivi avec les Nations étrangeres, s'est déterminé, pour prévenir le tort que nous feroit cet arrangement, de céder aux Groenlandois à un prix plus modique que ne pourroient le faire les autres Peuples, diverses marchandises & denrées dont ils ont besoin. Nous nous proposons aussi de payer avantageusement & argent comptant toutes les productions de ce pays. Il y a long-tems que nous faisons tous nos efforts pour entretenir des relations de commerce avec les Habitans de ces contrées sauvages, sans que nous puissions nous flatter d'y avoir beaucoup réussi. Cette Région produit d'excellens pâturages, quoiqu'elle soit sous un climat très-froid. Il y a quantité de menu & gros bétail, des chevaux, des lievres, des rennes, des loups cerviers, des renards, beaucoup d'ours blancs & noirs, des castors & des martres aussi belles que celles de la Grande-Russie. Tous ces animaux fournissent de bonnes fourures dont il nous seroit d'autant plus facile de tirer avantage, que les Groenlandois les négligent pour leur propre usage. Ils leur préferent les peaux de chiens & de veaux marins pour se faire des habits.

SUEDE.

De Stockholm, *le 6 Octobre.*

Quoique le nouveau bassin de Carlscron ne soit pas encore fini, cependant il a été ouvert à la fin du mois d'Août. La partie achevée est déjà en état de recevoir huit gros vaisseaux. La Ville de Carlscron est située sur la Mer Baltique, & a un très-bon Port défendu par deux Forts. C'est-là où sont les Arsenaux de la Marine. Elle fut bâtie en 1679, par Charles XI, un des Princes les plus sages qui aient gouverné le Royaume de Suede.

Le produit des Douanes fait un des plus forts revenus de cet Etat; mais cette branche d'Administration a besoin de réforme. Le Comte Frédéric Scheffer a été chargé d'examiner ce qu'il conviendroit de faire pour la perfectionner. En conséquence de cette commission, il est parti pour aller visiter tous les Ports du Royaume. Ce sera d'après son rapport que Sa Majesté se décidera sur le parti qu'Elle prendra relativement à la réforme qu'Elle projette.

Les pelleteries font ici la matiere d'un commerce assez considérable. Des spéculations particulieres ont fait sentir combien il seroit avantageux de permettre l'exportation de cette marchandise. Le Roi, toujours disposé à écouter favorablement les représentations qui tendent au bien de ses Sujets, a rendu un Edit qui autorise à vendre hors de ses Etats toute espece de pelleteries préparées ou non.

Nous avons reçu d'Orebro, Ville de la Nericie, la fâcheuse nouvelle qu'au moment de faire la plus belle & la plus riche récolte en froment, en seigle & en avoine, il s'y étoit élevé tout-à-coup un vent fougueux qui avoit détruit toutes les espérances de la moisson. Des troupes de corneilles se sont jettées sur le reste des épis que l'ouragan avoit épargnés, & en ont dévoré les grains.

AUTRICHE.

De Vienne, *le 5 Octobre.*

Nous comptons dans les Royaumes de Hallicie & de Wladimir, échus à la Maison d'Autriche par le partage de la Pologne 254 Villes, 57 Bourgs, 6395 Villages, 486,081 maisons, dont 239 Couvents. Le nombre des personnes est de 2,580,796 têtes, dont 7,644 Ecclésiastiques; 16,503 Bourgeois; 28,168 Nobles; 144,200 Juifs; desorte que sur 18 Habitans il y a un Juif, sur 62 un Gentilhomme, sur 156 un Bourgeois, & sur 322 un Prêtre ou un Moine.

DIVERS CANTONS D'ALLEMAGNE.

De Gottingue, *le 8 Octobre.*

M. Jean Beckman, Professeur ordinaire d'Economie à Gottingue, vient d'y publier en Langue Allemande un Livre qui mérite d'être connu. Il est intitulé: » Introduction à la Technologie, ou à la » connoissance des Métiers, des Fabriques » & des Manufactures, sur-tout de celles » qui ont le plus de liaison avec l'Econo- » mie rurale, la Police & la Science *Came-* » *rale*; avec quelques additions sur l'Hist- » toire des Arts ». C'est un volume in-8°. Le titre seul suffit pour faire connoître cet Ouvrage; on nous assure qu'il est estimé des Connoisseurs, & qu'ils le mettent au nombre des bons Ouvrages classiques que doivent consulter ceux qui veulent être initiés dans toutes les parties de la Science Economique.

De Francfort (*sur le Meyn*), *le 9 Octobre.*

Une Gazette qui s'imprime en Allemagne nous apprend qu'il » vient de s'établir » près de Heilbronn 500 François tous Mar- » chands & gens de profession; ils y bâtis- » sent un Fauxbourg composé de 80 grands » édifices pour y fabriquer toutes sortes » d'étoffes. Ils donnent à la Ville 150 mille » florins pour l'emplacement, & 200 mille » autres pour leur servir de caution; on » évalue à deux millions en argent & en » bonnes lettres, le capital qu'ils possédent » entre eux, ce qui va former un des plus » beaux établissemens qu'on ait vus en Al- » lemagne. On ignore, ajoute l'Auteur de » cette Gazette, qui peut avoir donné lieu » à cette émigration; mais on présume que » ces François sont Protestans ». Heilbronn est une Ville du Cercle de Suabe, sur les confins du Palatinat.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 17 *Octobre.*

Nous lisons dans notre *London-Chronicle* l'article suivant. » Une Lettre écrite de la » Haye, & datée du 10 Octobre, nous ap- » prend que les Marchands d'Amsterdam » qui commercent avec l'Isle de S. Eusta- » che ont présenté une très-ample & très- » pressante Requête aux Etats de Hollande, » par laquelle, attendu que les Anglois » fouillent tous leurs vaisseaux & y pren- » nent tout ce qui est à leur bienséance, au » grand préjudice du commerce qu'ils font » dans cette Isle, ils supplient leur Hautes- » Puissances de leur accorder un convoi » pour les mettre à l'abri de toute insulte. » On dit que cette Requête embarrasse beau- » coup les Etats de Hollande qui d'un côté » desireroient fort de protéger leurs Sujets, » & de l'autre ne voudroient pas prendre un » parti qui pût donner le moindre prétexte de » plainte à la Cour de Londres. C'est la rai- » son pour laquelle il n'y a encore rien eu » de décidé à ce sujet; on attend avec im- » patience la nouvelle de la résolution que » prendront Leurs Hautes-Puissances ».

L'Entreprise, Corsaire Américain, armé de 16 canons & de cent hommes d'équipage, a été pris au Banc de Terre-Neuve, & conduit à New-Yorck.

Le *Héros*, Capitaine Coffin, chargé à Nantucket pour un Port d'Europe, a été saisi par la *Flore*, vaisseau de guerre, & mené à Rhode-Island.

Le *Prince d'Orange*, Capitaine Dibby, est revenu ici depuis peu du Portugal, & a rapporté que les Bostoniens s'étoient emparés de deux vaisseaux très-richement chargés, lesquels revenoient du Bresil & dirigeoient leur course vers Lisbonne; il ajoute que ces Corsaires courent sur tous les vaisseaux Marchands Portugais.

Un charriot attelé de trois chevaux & qui alloit de Surry à Londres, chargé de houblon en apparence, a été arrêté, il y a quelques jours, par les Commis. Ils examinerent les sacs qui avoient toutes les marques que doivent porter ceux qui sont destinés à contenir cette denrée; mais ils trouverent qu'ils étoient remplis de thé au lieu de houblon. On ne se souvient pas d'avoir jamais saisi une si grande quantité de cette marchandise à la fois.

SUISSE.

De Berne, *le* 19 *Octobre.*

Le Livre attribué à M. Beccaria sur *les délits & les peines*, a fixé l'attention du Public sur les vices qui défigurent essentiellement la Législation criminelle même chez les Nations où elle paroît être moins imparfaite. Cet Ecrit a fait aussi desirer qu'on travaillât à la confection d'un Code qui pût concilier les droits de l'humanité, quoique coupable, avec ceux de la Justice vengeresse. C'est pour préparer des matériaux à ce grand Ouvrage, que la Société Economique de Berne vient de proposer pour sujet d'un prix qu'elle distribuera à la fin de l'année 1779, *de former & rédiger un Plan complet & détaillé de Législation en matieres criminelles.* Ceux qui voudront concourir sont avertis de traiter cette importante matiere sous ce triple point de vue. 1°. » Des » crimes, & des peines proportionnées qu'il » convient de leur appliquer; 2°. de la na- » ture, & de la force des preuves & des pré- » somptions; 3°. de la maniere de les acqué- » rir par la voie de la procédure criminelle; » ensorte que la douceur de l'instruction & » des peines soit conciliée avec la certitude » d'un châtiment prompt & exemplaire, & » que la Société civile trouve la plus grande » sûreté possible combinée avec le plus grand » respect possible pour la sûreté & l'humani- » té ». Les Mémoires pourront être écrits, en Latin, en François, Allemand, Italien ou Anglois, au choix des Auteurs. Ils seront adressés, port franc, avant le 1 Juillet 1779, à M. Tribolet de la Lance, Médecin, Secretaire perpétuel de la Société Economique de cette Ville. Chaque Auteur aura l'attention de renfermer son nom & sa demeure dans un billet cacheté qui portera aussi la même devise que le Mémoire auquel il sera attaché. Le prix sera de la valeur de 2400 l. Cette somme est due à la générosité de deux Anonymes qui ont cru ne pouvoir mieux faire que de la consacrer à une destination si respectable.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Grenoble, *le* 20 *Octobre.*

La récolte des noix a été, cette année,

assez considérable. Cette production réussit communément dans ce pays, depuis que l'usage s'y est établi de greffer les noyers. On a remarqué que la floraison de ceux de ces arbres qui sont antés est plus tardive; ce qui procure aux chatons l'avantage d'être moins exposés aux accidens de la gelée. D'ailleurs les fruits sont d'une meilleure qualité. Le noyer supporte aisément cette opération, quoique déjà avancé en âge, pourvu qu'il soit sain.

De Limoges, *le 19 Octobre.*

Prix des Grains dans cette Généralité.

Limoges. Le setier de froment, deuxieme & moyenne qualité, pesant 80 liv. poids de marc, s'est vendu du dix-sept au vingt-quatre Septembre, 6 liv. 10 s. Le même, du vingt-quatre Septembre au premier Octobre, 7 liv. 10 s. Du premier Octobre au huit, 8 liv. 5 s. Du huit au quinze, 7 liv. 10 s.

Le setier de seigle, pesant 70 liv. poids de marc, s'est vendu du 17 au 24 Septembre, 4 liv. 10 s. Le même, du 24 au premier Octobre, 5 liv. Du premier au huit Octobre, 5 liv. 10 s. Du 8 au 15, 5 liv.

Angoulême. Le boisseau de froment, 2e. & moyenne qualité, pesant 80 liv. poids de marc, s'est vendu du 13 au 27 Août, 9 l. 2 s. 2 den. Du 27 Août au 17 Septembre, 8 liv. 11 s. 2 d. Du 17 au 24 Septembre, 7 liv. 12 s. 2 den. Du 24 Septembre au 8 Octobre, 7 liv. 18 s. 8 d. Du 8 au 15 Octobre, 7 liv. 10 s. 1 d.

Le boisseau de méteil, pesant 75 livres, poids de marc, s'est vendu du 13 au 27 Août, 6 liv. 14 s. 8 d. Du 27 Août au 17 Septembre, 5 liv. 17 s. 8 d. Du 17 au 24 Septembre, 5 liv. 12 s. 8 d. Du 24 Septembre au 8 Octobre, 6 liv. Du 8 au 15 Octobre, 5 liv. 18 s. 6 d.

Le boisseau de seigle, pesant 70 livres, poids de marc, s'est vendu du 13 Août au 24 Septembre, 5 liv. 14 s. Du 24 Septembre au 8 Octobre, 5 liv. 8 s. Du 8 au 15 Octobre, 6 liv. 6 s.

Tulle. Le setier de froment, pesant 60 l. poids de marc, s'est vendu du 13 Août au 8 Octobre, 7 liv. 10 s. Du 8 au 15 Octobre, 8 liv. 15 s.

Le setier de seigle, pesant 56 liv. poids de marc, du 13 Août au 24 Septembre, 4 liv. 6 s. 7 d. Du 24 Septembre au premier Octobre, 5 liv. 13 s. 9 d. Du 8 au 15 Octobre, 6 liv. 11 s. 3 d.

Brive. Le setier de froment, pesant 70 l. poids de marc, s'est vendu du 13 au 20 Août, 8 liv. Du 27 Août au 10 Septembre, 7 liv. 18 s. Du 17 au 24 Septembre, 9 liv. 10 s. Du 24 Septembre au 8 Octobre, 9 l. 15 s. Du 8 au 15 Octobre, 10 liv. 6 s.

Le setier de seigle, pesant 65 liv. poids de marc, s'est vendu du 13 au 20 Août, 6 liv. Du 27 Août au 10 Septembre, 5 l. Du 17 au 24 Septembre, 5 liv. 15 s. Du 24 Septembre au 8 Octobre, 6 liv. 16 s. Du 8 au 15 Octobre, 7 liv. 6 s.

On voit par ce relevé que la moisson n'a pas fait beaucoup tomber le prix des grains dans cette Généralité.

De Mortagne (*dans le Perche*), *le 21 Octobre.*

M. le Chevalier Tadini, Oculiste de Monsieur, Frere du Roi, parcourt les diverses Provinces du Royaume, en laissant par-tout des preuves de son habileté & de son généreux désintéressement. Pendant le séjour qu'il a fait dans notre Ville, il a opéré plusieurs personnes, même âgées, avec beaucoup de succès. Il a rendu la vue à cinq pauvres de l'Hôtel-Dieu. Mais la plus remarquable de toutes ses opérations, est celle qu'il a faite sur un jeune homme de quatorze ans, aveugle de naissance. M. le Chevalier Tadini lui enleva les cataractes avec la plus grande facilité, quoique les yeux de ce jeune sujet fussent dans une agitation perpétuelle. Si nous avions ici un second Chesselden, ce seroit pour lui une belle occasion de faire des découvertes sur la maniere dont se forment les idées que nous acquerons par l'organe des yeux, d'autant plus qu'un jeune homme de 14 ans pourroit mieux rendre raison de ce qui se passe dans son esprit, depuis qu'il a recouvré l'usage de la vue, que ne pouvoit le faire l'enfant de trois ans qui a servi aux expériences philosophiques de l'Oculiste Anglois.

De Nantes, *le 22 Octobre.*

Vaisseaux Marchands arrivés depuis peu en ce Port, M. Baudry, Cap. de la *Marie-Thérese*,

de Saint-Malo, du port de 250 tonneaux, a amené du Port-au-Prince & de S. Marc, 107 barriques de sucre brut, 73 barriques & 1 quart de sucre terré & tête, 187 futail- & huit sacs de café, 15 futailles d'indigo, 2 barriques & 1 quart de cacao, 181 balles & ballots de coton, 102 cuirs secs en poil, 78 dents de morphil, 9 madriers & 29 morceaux de bois d'acajou, 20 caves de sirop & de liqueur, 7 barils de confitures, 2 paniers de confitures & de tamarin, & 3 caisses de vin; le tout à la consignation de M. Espivent de la Villeboisnet.

M. Martin, Cap. du *Breton*, du port de 100 tonneaux, mouillé à Paimbœuf, a amené du Cap, pour MM. Chanseaulme, 27 barriques de sucre terré & tête, 145 futailles & 84 sacs de café, 5 futailles d'indigo, 2 futailles & 28 sacs de cacao, 10 milliers de bois de campêche, 15 pieces de taffia, grandes & petites; 10 milliers de riz en pagal. M. Durassier préposé à la décharge.

M. le Besque, Capit. du *Gaspard*, du port de 150 tonneaux, a amené de Marseille, pour M. le Masne, 30 futailles & 6 dame-jeannes d'huile d'olive, 13 barils d'huile de lin, 370,967 livres de savon, soufre en canon, coton en laine, laine, coton filé, vin, eau de-vie, fleurs artificielles, anchois, noix de galles, sumac, réglisse, jarres, bouchons de liege, verdet, jus de citron, canéfice, riz, manne, argent vif, encens, dattes, séné, gomme arabique, coloquinte, droguerie, tamarin, cheminées de marbre, maroquin, fromage, savonettes, eau d'odeur, pommade, liege en planches, assietes & pots de terre. M. Passart, Courtier.

De Paris, *le 30 Octobre.*

Déclaration du Roi, du 15 Mars, en faveur de l'Académie Royale de Peinture & Sculpture, registrée en Parlement le 2 Septembre suivant.

» Sa Majesté déclare que les Arts de Peinture & de Sculpture seront & continueront d'être libres, tant dans la Ville de Paris que dans tout le Royaume, lorsqu'ils seront exercés d'une maniere entiérement libérale. Ne seront réputés exercer libéralement les Arts de Peinture & de Sculpture que ceux qui, sans aucun mélange de commerce, s'adonneront à tous les différents genres desdits Arts qui sont susceptibles d'un degré de talent capable de mériter à celui qui le posséde l'admission à l'Académie de ces Arts. A l'égard de ceux qui, indépendamment de l'exercice de ces Arts, ou sans les exercer personnellement, voudront tenir boutique & faire commerce de tableaux, dessins, sculptures qui ne seroient pas leur ouvrage; débiter des couleurs, dorures & autres accessoires, qui s'immisceroient directement ou indirectement dans des ouvrages de bâtimens susceptibles d'être appréciés & payés au toisé, ils seront tenus de se faire recevoir dans la Communauté des Peintres-Sculpteurs, établie par l'Edit du mois d'Août 1776, & de se conformer aux dispositions dudit Edit ». Les autres articles de cette Déclaration, si honorable pour l'Académie de Peinture & de Sculpture, régle les privileges & distinction dont doivent jouir dorénavant les Membres de cette Compagnie. Sa Majesté accorde à trente de ces Membres l'exemption de tutelle, curatelle, guet & garde, & de plus le droit de *Committimus*.

Observations sur les prairies naturelles & artificielles, & sur les opérations qu'on doit pratiquer pour assurer les succès des unes & des autres, par un de nos Législateurs en Agriculture.

Personne ne conteste l'utilité des prairies naturelles & artificielles pour la nourriture des bestiaux, mais beaucoup de gens négligent certaines régles qu'il faut suivre pour en tirer tous les avantages qu'on en peut espérer. Communément on conseille aux Laboureurs de préférer le sainfoin à toute autre espece d'herbes pour former des prairies artificielles, & on veut qu'ils aient soin de les sarcler trois fois par an; sçavoir, au mois de Juillet, en Septembre & vers le quinze d'Avril. Si l'on y réfléchissoit davantage, on concevroit aisément que ces trois opérations sont bien dispendieuses, & qu'il seroit aisé de les rendre inutiles en donnant d'abord une bonne préparation au terrein qu'on veut semer en sainfoin; mais sur-tout, & de là dépend tout le succès de cette culture, il est essentiel d'examiner si le sol convient au sainfoin. En général cette plante ne se-

plait que dans des terreins courts & chauds, & même marneux ou crayonneux. Il eſt d'expérience que le ſainfoin ſemé dans de pareils terreins eſt moins ſujet aux évaporations peſtilentielles qui s'élevent de la terre, & aux influences malfaiſantes de l'air.

Quant à la graine de treffle, il faut la ſemer dans des terreins un peu humides, tels que les blancs-limons, les terres latteuſes & froides. Les landes de Bretagne, du Poitou, celles du Berri & de la Normandie ſont en général aſſez propres à cette production. Il eſt néceſſaire cependant d'obſerver qu'on ne peut ſans danger abandonner les beſtiaux ſur cette eſpece de pâturage, dans tous les tems, parce que le ſainfoin ſe couvre de vapeurs humides qu'on nomme roſée, qui viennent de la terre ou de l'air & qui toujours ſont plus ou moins nuiſibles à la ſanté du bétail. Il faut cependant faire une exception pour les landes ſituées le long des côtes de Normandie. Les évaporations & les influences de l'air qui empoiſonnent ailleurs les prairies artificielles, ſemblent au contraire bonnifier celles qui ſe trouvent dans ces cantons. Cela vient ſans doute des ſels marins dont l'humidité aérienne eſt impregnée.

Quant à la luzerne, elle demande un ſol qui ait une couche de bonne terre aſſez épaiſſe, parce que les racines de cette plante pivotent.

Lorſqu'on a deſſein de transformer ces prairies artificielles en prairies naturelles, il n'eſt pas néceſſaire de renverſer le terrein avec la charrue; il ſuffit d'abord de l'abandonner à lui-même, bientôt il ſe couvrira d'herbes analogues à ſa nature. Il faut ſeulement avoir ſoin pendant l'hiver de le herſer, après avoir entrelaſſé les dents de la herſe avec des épines, de maniere que la pointe des dents excéde les épines de trois pouces ou environ. C'eſt ſur-tout lorſqu'il eſt tombé de la neige qu'il faut ſe hâter de faire cette opération. La mouſſe qu'arrachent les dents de l'inſtrument, les fumiers qu'ont répandus les beſtiaux, mêlés avec la terre des taupinieres & la neige, forment un engrais excellent.

J'obſerverai cependant que ceux-là ſe trompent qui ſe félicitent des petites monticules que forment les taupes dans leurs prairies, parce que, diſent ils, cela donne plus de ſuperficie au terrein. Mais ils ne font pas attention qu'il eſt rare de voir les beſtiaux brouter l'herbe qui s'éleve ſur ces petites buttes, parce que communément elles ſervent de repaires à des troupes de fourmis & d'autres inſectes qui infectent cette herbe. Il en réſulte encore un autre inconvénient, c'eſt que ces inégalités gênent beaucoup le Faucheur, dans le tems de la fenaiſon, qu'elles lui rendent le travail plus pénible & expoſent ſa faulx à ſe caſſer. Pour éviter cet accident, il ne fait qu'effleurer l'herbe qui couvre ces monticules; ce qui diminue la récolte du fourrage & par conſéquent le profit. Il faut toujours égaliſer, autant qu'on peut, le ſol qu'on ſe propoſe de mettre en prairies, ſoit naturelles, ſoit artificielles.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Annonce de Livre.

Obſervations critiques ſur un Ouvrage intitulé: *Examen* de la houille, conſidérée comme engrais des terres, par M. Raulin, Docteur en Médecine &c. *Inſtruction* ſur l'uſage des houilles d'engrais & de leurs cendres. *Expériences* & *Obſervations* ſur la maladie du ſeigle, nommée *ergot*, & moyens ſimples de l'en préſerver, en ſe procurant de plus abondantes récoltes; par L. S. D. L. B. A Amſterdam, & ſe trouve à Meaux chez Charles, Libraire, rue Saint-Remy. 1777. In-12 de 160 pag. environ.

Ces Obſervations ne peuvent être l'ouvrage que d'un Amateur très-inſtruit de la matiere dont il traite. Elles ſont même ecrites avec une ſorte d'agrément; & ſi l'Auteur connoît les meilleurs procédés pour ſemer avec avantage le grain dans la terre, il ne poſſéde pas moins l'art de ſemer, quand il le veut, le ſel de la plaiſanterie dans ſes écrits.

II.

Moyen très-ſimple par lequel un Tourneur peut ſe procurer les avantages d'une longue Perche pour ſon tour, dans un eſpace borné, tiré des Mémoires manuſcrits de M. Pingeron, ſur les Arts utiles & agréables.

L'Inventeur du moyen que je vais décrire eſt un Portugais établi à Gênes où il

exerce la Profession de Tourneur en tabatiere d'écaille, & où il s'est acquis la réputation d'un des plus habiles Ouvriers dans ce genre. Se trouvant trop resserré dans sa chambre pour s'y servir d'une perche très-longue dont il avoit besoin, il eut recours à l'expédient que voici.

Cet Ouvrier fit planter vers le milieu du banc de son tour une piece de bois d'environ deux pouces d'équarrissage sur environ quatre pieds & demi de haut. Il fit ajuster dans la partie supérieure de cette piece une traverse de bon bois de chêne de la longueur du banc de son tour & presque aussi forte que la piece qui devoit la soutenir. Aux deux extrêmités de cette traverse, ce Tourneur fit assembler deux petites pieces de bois aussi grosses que cette derniere & d'environ six pouces de longueur. Ces deux morceaux étoient d'équerre avec la traverse & paralleles à la largeur du banc du tour.

C'est dans ces petites pieces qu'étoient fixés par un bout deux morceaux de perches très-élastiques, de la même longueur que le banc du tour. Chaque morceau saillant avoit par conséquent sa perche. On attachoit une corde au bout de ces dernieres par où l'on faisoit entrer un anneau attaché à la corde qui menoit circulairement la piece que l'on tournoit, c'est-à-dire le mandrin.

Il est facile de voir qu'une pareille disposition de perches produisoit le même effet que si ce Portugais eût eu une très longue perche. Ce tour avoit de plus l'avantage de pouvoir être transporté d'un endroit à l'autre avec son appareil.

Cette idée m'en rappelle une aussi ingénieuse, mais d'une exécution un peu plus chere, que j'ai vue à Passy dans le Laboratoire d'un célébre Chymiste.

Le ressort ou perche qui faisoit mouvoir le tour étoit formé par quatre lames de vieilles épées plates dont on avoit détrempé le bout pour y faire un crochet. Ces épées étoient fixées dans un morceau de bois assemblé dans une piece verticale pareille à celle dont on vient de parler.

On attachoit une grosse corde à boyau d'un bout de ces épées à l'autre, & l'archet ou arbalete se trouvoit ainsi formé. Cette maniere de tirer parti de vieilles lames d'espadons me parut également simple & ingénieuse.

Je me ressouviens encore d'avoir remarqué chez un Serrurier-Machiniste, attaché au fameux Abbé Nollet, une disposition de perche de tour très-heureuse. La boutique de cet Artisan étoit extrêmement basse, & il avoit besoin d'un fort tour dont la perche devoit avoir beaucoup d'*allée* & de *venue*. Or cela paroissoit impossible. Quel parti prit ce Serrurier? Il fit agir sa perche horisontalement & *couda* la direction de la corde par une poulie de renvoi placée au-dessus du tour. Cette méchanique si simple ne tenoit presque aucune place. Ce Serrurier qui me parut très-adroit, demeuroit vers le milieu du Fauxbourg Saint-Antoine à Paris.

Je conviens de bonne foi que de pareils détails ne devroient pas être offerts au Public élégant; mais je demande si, tout trivials qu'ils sont, ils ne peuvent pas être utiles, le tour étant sur-tout une machine très-utile même aux plus Grands Seigneurs qui se font un plaisir de tourner».

Le Rédacteur ne peut trop témoigner sa reconnoissance à M. Pingeron, pour les articles sur les Arts & Métiers qu'il veut bien lui communiquer. Si ces articles n'ont pas l'avantage de plaire au Public élégant, ils ne peuvent manquer au moins d'être bien reçus de cette autre portion du Public qui pense assez solidement pour donner la préférence aux objets de premiere utilité. C'est à ceux-là que nous dévouons notre travail.

Nous croyons devoir avertir nos Lecteurs que cet Officier va publier incessamment un abrégé de la *Géographie ancienne & moderne*, en Italien & en François, à l'usage de la Jeunesse qui, en apprenant des mots, veut apprendre en même tems des choses.

III.

AVIS.

On mande d'Ollioules, en Provence, que la récolte des figues y a été assez avantageuse; & comme ce fruit n'a pas également bien réussi par-tout, elles se sont très-bien vendues. D'ailleurs les figues d'Ollioules sont fort recherchées à cause de leur excellente qualité.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 25 Octobre 1777 au Samedi 25 dudit, le froment s'est vendu à la Halle,

de 19, 20, 22 à 24 liv.; le ſeigle, de 10 l.; 10 l. 10 ſ. à 11 l.; l'orge, de 10, 10 l. 15 ſ. à 11 l. Le froment au Port de la Greve, de 20, 22, 23 à 24 l.; le ſeigle, de 10 l. 5 ſ., 10 liv. 15 ſ. à 11 liv.; l'orge, de 10 l. 5 ſ., 10 l. 15 ſ. à 11 l. *le ſeptier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 22 Octobre 1777 au Samedi 25 dudit, l'avoine s'eſt vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Greve, de 20, 21 à 22 l. *le ſeptier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'eſt vendu Porte S. Michel, le 1 Nov. 1777, de 55 à 56 liv.; *idem* nouveau, de 54 à 55; le cent de paille vieille, de 21 à 22 l.; *id.* nouvelle, de 19 à 20 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 41 à 42; *idem* nouveau, de 39 à 40; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 20 à 21; *id.* nouvelle, de 19 à 20; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 38 à 39; *idem* nouveau, de 36 à 37; le cent de paille vieille, de 20 à 21 l.; *id.* nouvelle, de 18 à 19 l.; le foin à la Grêve, de 32 à 33 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 30 Octobre 1777.

Or de Portug. à	725	#	ß
Du Mexique à	720		
Du Pérou à	710		
Les guinées à	722	11	
Ducats à	98	1	
Or fin à 23 k. 31 32.	100		
Or à 20 karats à	84	2	
L'argent à 11 d. 20 g. à	54	1	
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	6	
Piaſtres à	49	11	

marc. — once. — marc.

CHANGES DE PARIS, *du 31 Octobre 1777.*

Amſterdam	53 ¾ à 7 8e.
Londres	31 ¾
Hambourg	189 ¼
Madrid	15 3
Cadix	15 1
Livourne	96
Gênes	94 ¼ à 94
Lyon *Août*	5 8e.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1777.	Jeudi 30.	Vendredi 31.	Sam. 1 No
COMP. D. IND.			
Actions	1910 15 17 ½ 15	1922 ½ 20	FESTI
D°. 16es/25	1217 ½		
D°. 8es.	254		
D°. 25es.			
Emprunt Oct.			
Reſcriptions	9 8 ¾	9 8 ¾	
Bil. des Fermes.			
Lots de 48 l.			
Lots de 150 l.			
4 p. % 1777.	67 p. % Eſp.	67	

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix pr mois 1777.

Du Merc. 29 Oct. 1777			Suite du Merc 29.			Suite du Jeudi
Meſſieurs			*Meſſieurs*			*Meſſieurs*
Boutray..... pp^lles.	E.		Vieillard.... pp^lles.	J.		Nau..... pp^lles.
Viageres.....	F.		Viageres.....	J.		Viageres....
Tontine.....	F.		Tontine.....	J.		Tontine....
Cochin.... Perpét.	C.		Marſollier.... v^res.	C.		De S. Janvier v^res.
Radix..... pp^lles.	C.		Deſplaces... pp^lles.	F.		Certain..... pp^lles.
Viageres.....	D.		Viageres.....	F.		Viageres....
Defrance... Viag.	C.		Tontine.....	F.		Tontine....
Perpétuelles.	C.		Du Jeudi 30.			Lenoir..... pp^lles.
Gauthier..... v^res.	C.					Viageres....
Perpétuelles..	C.		Deſchapelles.. v^res.	G.		Deſpeignes. Viag.
Goſſey..... pp^lles.	L.		Viageres.....	G.		Perpétuelles.
Viageres.....	L.		Decourmont. pp^lles.	D.		Tontine....
Cauchy..... pp^lles.	F.		Viageres.....	F.		.....
Viageres....	F.		Aliſſant..... Viag.	J.		.....
Tontine.....	F.		Tontine.....	J.		.....

Cette Gazette paroît exactement deux fois par ſemaine. L'abonnem de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adreſſer à Paris au Bureau Royal de Correſpondance, rue des D Portes S. Sauveur. On s'abonne auſſi au même Bureau pour les Annonc deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 13 Décembre.

L.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 21 *Novembre*.

IL va partir de ce Port pour les Indes Orientales deux vaisseaux qui en allant à la Chine, débarqueront à Tranquebar le nouveau Gouverneur & le Conseil que le Roi a choisi pour régir les Possessions que la Compagnie des Indes a remises à la Couronne. On remarque que notre Architecture navale fait chaque jour de nouveaux progrès & que nos Constructeurs se perfectionnent de plus en plus. Depuis quelque tems ils sont très occupés. Treize vaisseaux Marchands assez considérables viennent d'être construits dans les Chantiers d'Arendhal en Norwege, neuf de ces bâtimens sont prêts à être lancés à la mer. Dix autres construits nouvellement à Christiania ne tarderont pas non-plus à être mis à flot. D'ailleurs notre Ministere a fait acheter une quantité considérable de matériaux & de bois de construction, pour le service de notre Marine. Les Négocians de ce Royaume, de concert avec ceux de Hambourg, ont fait des spéculations de commerce, en conséquence des bruits qui courent que la Russie ne peut manquer d'avoir bientôt la guerre avec la Porte.

La multitude de vaisseaux étrangers qui se sont trouvés rassemblés cette automne dans le Sund, a fait augmenter considérablement ici le prix des comestibles & des autres marchandises. A Helsingbourg, le liespfund de viande de bœuf pesant dix-huit livres de ce pays, coûtoit un marc & demi, argent de Lubeck, ou trois marcs Danois, dont six font l'écu de Danemarck; ce qui revient, à peu de chose près, à deux florins de l'Empire.

SUEDE.

DE MARSTRAND, *le* 4 *Novembre*.

Journellement nous voyons arriver dans ce Port des vaisseaux de l'Amérique Septentrionale qui y font de très-bonnes affaires. Ils y débarquent aussi un grand nombre d'Habitans des Colonies Anglo-Américaines, lesquels se proposent de rester parmi nous, jusqu'à ce que la paix soit rétablie dans leur Patrie. Le *Roi Gustave*, vaisseau de guerre du premier rang, construit ici, a été lancé à la mer depuis peu, & déjà il est prêt à faire voile. Il sera suivi de plusieurs autres de la même grandeur.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le* 19 *Novembre*.

Il n'est presque pas de jour qu'il ne se fasse des vols considérables dans cette Capitale. Dernièrement encore, on a vuidé les magasins & les coffres d'un des plus Grands Seigneurs de l'Etat. Comme toute espece de

commerce a été interdit aux Juifs qui d'ailleurs sont en grand nombre ici, que cependant ils trouvent & de quoi vivre & de quoi payer exactement un demi-écu de capitation tous les mois, on les a soupçonnés d'être les auteurs ou du moins les receleurs de ces larcins. En conséquence, il est ordonné aux anciens de la Sinagogue de fournir une note qui fasse connoître & la profession de chaque Juif domicilié à Varsovie, & ses moyens de subsister. Les Juifs étrangers ont reçu ordre de sortir de la Ville, à moins qu'ils ne soient en état de prouver qu'ils y sont pour des affaires importantes.

Une grosse somme d'argent qu'on transportoit pour être remise à la Commission du Trésor de Warsovie, a été enlevée en route par une troupe de Paysans & de Tartares. On a déjà arrêté à cette occasion six personnes suspectes. On tâche de trouver des preuves pour les convaincre; mais comme les formalités sont un peu longues, on aura le tems de faire sortir l'argent hors du Royaume, avant qu'on ait pu faire aucune découverte.

Nos Finances sont dans un état toujours très-déplorable. Les sources qui pourroient les alimenter s'épuisent & se perdent journellement. L'Industrie qui ne vient que de naître, languit écrasée sous le poids des impositions, & nos voisins se sont emparés de notre commerce extérieur. Il nous resteroit la ressource de l'Agriculture, si nous sçavions en tirer avantage; mais que peut-on attendre de malheureux Cultivateurs qui n'ont pas la liberté de vendre leurs denrées aux Etrangers, & dont la plûpart gémissent encore sous l'esclavage de la Glebe.

AUTRICHE.

De Vienne, *le* 18 *Novembre*.

Les travaux entrepris à Presbourg en Hongrie pour faciliter la navigation sur le Danube, se continuent avec la plus grande activité. Le bras de Karlbourg va être incessamment fermé. Neuf cens hommes ont été employés nuit & jour à ce grand ouvrage. Le Lecteur ne sera peut-être pas fâché qu'on lui rappelle quelques unes des principales circonstances de cette vaste entreprise.

En 1776, plusieurs Commissaires & Ingénieurs furent chargés de reconnoître l'état du Danube qui vers Karlbourg se partage en plusieurs branches. Ils trouverent que le bras de Neuhauss, absolument nécessaire à la navigation, alloit devenir tout-à-fait impraticable, si on ne se hâtoit de boucher par une forte digue le bras de Karlbourg. Cet avis fut approuvé, & dès l'hiver suivant, on commença à faire les préparatifs convenables; desorte que vers le mois d'Avril dernier, on se trouva en état de mettre la main à l'ouvrage. Cette digue est très-solide; on y a employé 11,500 pieds cubes de pierre. Sa longueur est de 166 toises, sa largeur de 26, & sa hauteur de 8. Elle a coûté 200,000 florins. La Cour a résolu de faire boucher encore un autre bras connu sous le nom de Hoelwasser, *Eau-d'Enfer*, parce que c'est un passage très-dangereux. Le projet en est arrêté, & déjà on travaille à conduire sur les lieux les matériaux nécessaires; ce qui occupe un grand nombre de gens & de voitures que le Ministere paye très-libéralement.

La Cour se propose aussi de prendre de sages mesures pour mettre les Navigateurs & les Voyageurs à l'abri des insultes auxquelles ils sont exposés sur les frontieres de la Turquie. Souvent il arrive que les Turcs se font un jeu de blesser ou même de tuer à coups d'arquebuse les Marchands qui côtoyent les rives du Danube. Il est assurément très-essentiel pour notre commerce de faire cesser ce jeu féroce.

Une Ordonnance de Police, nouvellement publiée, condamne tous ceux qu'on pourra convaincre d'avoir endommagé de propos délibéré les lanternes qui éclairent la Ville, à être exposés pendant une heure au pilori, & conduits ensuite dans la maison de correction, pour y rester pendant une année les fers aux pieds.

De Menden (*en Westphalie*), *le* 10 *Novembre*.

Il se fait dans ces cantons un commerce de cochons très-considérable. Les jambons de Westphalie, connus en France sous le nom de *jambons de Mayence*, parce que cette derniere Ville en étoit autrefois l'entrepôt dans la Haute-Allemagne, forment une branche d'exportation des plus lucratives, & les Hollandois prennent ici tout

le lard & tout le porc ſalé qui font partie de l'approviſionnement de leurs vaiſſeaux. Il arrive ſouvent que les eſpérances de ceux qui nourriſſent ces animaux ſont trompées, à cauſe des funeſtes effets d'une maladie contagieuſe qui, ſur-tout dans les tems de ſéchereſſe, emporte en peu de jours des troupeaux entiers. Cette maladie appellée communément la lépre ou le *grain*, ayant cauſé cette année des ravages terribles dans nos campagnes, la Régence de cette Principauté a fait publier le remede ſuivant.

A la premiere apparence du mal, il faut extirper avec un couteau le grain qui ſe forme au palais, à la langue ou ailleurs dans la gueule de l'animal, & couper entiérement les bords de l'ulcere; après quoi on lave & on frotte la plaie avec du fort vinaigre. En ſecond lieu, on lui prépare une boiſſon compoſée d'eau tiede & de farine de froment, dans laquelle on mêle 60 à 80 goutes d'eſprit de vitriol par chaque ſceau. On y peut ſubſtituer un breuvage fait de laitue, d'oſeille & de cette eſpece de treffle nommée pain de coucou, & en Botanique *oxitriphyllum* ou *alleluia*; on fait cuire ces herbes dans l'eau, en y mêlant, ſuivant l'âge de l'animal, depuis deux juſqu'à quatre gros de nitre épuré. Enfin pour préſerver les porcs de cette contagion, on conſeille de les ſaigner ſous la langue lorſque les grandes chaleurs ou la ſéchereſſe commencent. Il faut auſſi les abreuver abondamment de boiſſons acidules faites avec des ſubſtances du regne végétal. On a déjà eſſayé avec ſuccès ce traitement, & le College Provincial de Santé l'a reconnu pour être infaillible.

PRUSSE.

De Berlin, *le 22 Novembre.*

M. de Brenkendorf, Conſeiller Privé au ſervice du Roi de Pruſſe, s'eſt fait ſur l'Agriculture & l'Economie une méthode particuliere dont il tire les plus grands avantages. Il ſeroit à deſirer qu'il voulût bien inſtruire le Public des procédés qu'il ſuit & des principes d'après leſquels il opere. Cet illuſtre Agricole a recueilli, cette année, dans les quatre terres dont il eſt Propriétaire 32,027 ſcheffels de grain. Il y nourrit 269 chevaux; 469 bœufs; 19 buffles; 3872 bêtes à laine; 24 chevres; un chameau, & 241 porcs.

ESPAGNE.

De Cadix, *le 1 Novembre.*

Un violent orage jetta l'épouvante dans cette Ville le 12 Octobre dernier. La foudre frappa la haute tour du Palais du Comte Ricano, abattit & brûla le grand pavillon qui ſert de ſignal aux vaiſſeaux pour les conduire dans le Port. Elle pénétra enſuite dans l'intérieur du Palais & embraſa une des plus groſſes ſolives. On eut cependant le bonheur d'arrêter les progrès des flammes, & aucun des vaiſſeaux qui étoient en rade dans cette Baye, n'a été endommagé par la tempête.

ITALIE.

De Naples, *le 9 Novembre.*

D'après le nouveau plan d'études que notre Miniſtere vient de former, les petites Ecoles publiques ſeront unies comme les autres à l'Univerſité. Ainſi toute eſpece d'enſeignement, depuis les premiers élémens de la lecture, juſqu'aux plus hautes ſciences, dépendra déſormais de ce Corps Académique. Sa Majeſté a deſtiné une ſomme de 5613 écus par an pour fonder les honoraires des nouveaux Maîtres & augmenter ceux des anciens.

L'arrivée de deux bâtimens chargés de morue, a fait tomber ici le prix de cette denrée qui y étoit devenue rare depuis quelque tems. Cette diſette étoit l'effet de la guerre qui regne en Amérique.

HOLLANDE.

D'Amsterdam, *le 28 Novembre.*

Le 23 de ce mois, on eſſuya ici un ouragan qui fut cauſe que les eaux ſubmergerent une partie du Port nommé le Buytekant, ainſi que les Iſles qui environnent cette Ville. Elles augmenterent tellement qu'à onze heures du ſoir elles étoient à 48 pouces au-deſſus de la marque ordinaire; pendant la nuit, elles reſterent à cette hauteur; mais le lendemain matin,

entre ſix & ſept heures, on les vit s'élever juſqu'qu'à 60 pouces, & à midi elles étoient à 70 au-deſſus de la marque. Heureuſement cette inondation n'a pas cauſé de grands dommages en cette Ville; mais on apprend que pluſieurs navires ont fait naufrage ſur nos côtes, & entre autres deux bâtimens dont la cargaiſon conſiſtoit en ſucre qu'ils avoient chargé, l'un à Bordeaux & l'autre à Morlaix. » Un fait au reſte digne de re» marque, c'eſt que le vaiſſeau le *Midden*» *hof* qui dans la tempête de l'année der» niere, ſurvenue à peu près dans le mê» me tems que celle-ci, avoit été jetté à » une hauteur très-élevée ſur la côte méri» dionale du Texel, a été remis à flot par » cette nouvelle inondation, & ramené dans » la Rade ».

PAYS-BAS AUTRICHIENS.

De Bruxelles, *le 27 Novembre.*

Le Conſeil des Finances des Pays-Bas Autrichiens a rendu le 15 de ce mois une Ordonnance dont l'objet eſt annoncé par ce préambule. » Ceux du Conſeil des Domai» nes & Finances de l'Impératrice Douai» riere & Reine Apoſtolique, en confor» mité des réſolutions que la ſollicitude & » l'attention maternelle de cette Auguſte » Souveraine l'ont engagée à prendre, pour » procurer de nouveaux avantages aux Peu» ples qui ont le bonheur d'être ſous ſa do» mination, au moyen de l'établiſſement » d'un commerce réciproque entre ſes Pro» vinces Belgiques & ſes Provinces d'Alle» magne, de Hongrie & de Galicie, par » lequel ces diverſes Provinces puiſſent, » avec plus de facilité, s'entre-ſecourir » des choſes néceſſaires à leurs beſoins, » trouver des débouchés plus étendus au » débit de leurs productions & Manufac» tures, & reſſerrer par ces reſſources mu» tuelles les liens qui les uniſſent ſi heu» reuſement, ont pour & au nom de Sa » Majeſté, déclaré, comme ils déclarent » par les préſentes, les points & articles » ſuivans ». Ces articles contiennent différens Réglemens pour l'avantage réciproque du Commerce entre les Co-Etats Autrichiens. Par l'article premier, il eſt ſtatué entre autres choſes, que les marchandiſes, manufactures & denrées, tant des Provinces Héréditaires Allemandes & Hongroiſes, que des Provinces Belgiques qui paſſeront des unes dans les autres, ne payeront que la moitié des droits impoſés aux entrées pour les marchandiſes étrangeres, & que les défenſes d'importation n'opéreront point à leur égard. Dans les autres articles il eſt fait cependant quelques exceptions à cette faveur générale.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

Du Pays d'Aunis, *le 30 Novembre.*

» Chacun a profité des beaux jours que nous avons eus depuis les vendanges, pour faire ſes ſemailles; il y a même déja beaucoup de grains qui ſont ſortis de terre; ils ont la plus belle apparence. On craignoit que la continuité du beau tems ne fût trop favorable aux inſectes & que les bleds enſemencés ne devinſſent la proie de leur voracité; mais des gelées aſſez fortes qui ſe ſont fait ſentir la ſemaine derniere, ont diſſipé nos craintes à ce ſujet. Il y a lieu de croire qu'elles auront détruit une grande partie de cette vermine.

On a déjà commencé à donner les premiers labours aux vignes, pour les diſpoſer à recevoir les influences des neiges & des pluies de l'hiver; en outre cela détruit les mauvaiſes herbes. Quelques Cultivateurs prétendent que cette façon qu'on nomme ici *antivernaille*, n'eſt d'aucune utilité à la vigne, qu'elle eſt même dangereuſe quand l'hiver eſt vif & de durée, parce qu'en dégarniſſant le pied du ſep on l'expoſe à geler & à périr. C'eſt une opinion particuliere qui ne paroît ni fondée en raiſon, ni juſtifiée par l'expérience. L'alternative de la gelée & du dégel peut bien produire de fâcheux effets ſur des bourgeons nouvellement ſortis, parce qu'ils ſont extrêmement tendres & pleins d'eau; mais on doute que les ſeps, quoique le bois en ſoit très-poreux, puiſſent être expoſés au même accidens, ſur-tout lorſqu'ils ne ſont pas en ſeve. S'il y avoit à craindre, ce ſeroit plutôt pour les ſeps au pied deſquels on n'auroit pas labouré, parce que la terre étant plus compacte doit alors reſter plus long tems ſer-

rée par la gelée, lorſqu'une fois elle en a été ſaiſie, & par conſéquent les ſeps demeurent auſſi plus long-tems ſous l'impreſſion de la glace. Quelques uns regardent l'*antivernaille* comme une façon imaginée uniquement pour occuper le Laboureur pendant l'hiver & lui donner du pain. Sous ce point de vue, quel eſt le Propriétaire qui s'y refuſera? Il eſt de l'humanité de ſoulager les malheureux. Quel que ſoit le motif de ceux qui font *antiverner* leurs vignes, ils ne peuvent que bien faire, quand ce ne ſeroit, comme on l'a déjà obſervé, que pour détruire les mauvaiſes herbes. D'ailleurs ce premier labour ameublit la terre, & fait que les labours ſubſéquens s'exécutent plus facilement & qu'ils ne tourmentent pas le pied des ſeps par de trop grands efforts.

La récolte en vin n'a pas été cette année auſſi malheureuſe que quelques gens qui crient toujours ont voulu le faire croire. Suivant eux, il n'y en avoit pas aſſez pour la conſommation de la Province; il ne devoit point ſe faire d'eau de-vie. Il eſt vrai que les côtes ont été très-maltraitées, & qu'on n'y a pas recueilli le quart de l'an dernier qui paſſa pour demi récolte. Mais dans l'intérieur des terres, les vendanges ont été aſſez honnêtes pour ne pas s'en plaindre, d'autant mieux que ceux qui ont été favoriſés profitent de la circonſtance où ſe trouvent les Propriétaires des vignobles ſitués ſur les côtes, leſquels ont coutume d'approviſionner la Ville. Quoiqu'il en ſoit, les vins n'ont par augmenté en proportion des plaintes qu'on fait ſur la diſette, & les eaux-de-vie ont diminué au lieu d'augmenter; preuve certaine qu'il en arrive tous les jours dans notre Ville où elle eſt aſſez commune.

C'eſt donc à tort qu'on s'eſt livré à des plaintes prématurées; & ce ſont peut être ces plaintes qui ont occaſionné l'introduction des guildives ou taffias en France; elles auront probablement ſervi de prétexte pour la ſolliciter & l'obtenir au grand préjudice de notre Province & de tous les pays vignobles. On ſçait qu'en 1710 & 1713 on fit des tentatives pour avoir la permiſſion d'importer en France des taffias de l'Amérique; mais elles ne réuſſirent pas, parce qu'il fut reconnu alors que l'uſage de cette liqueur étoit préjudiciable à la ſanté. C'eſt une circonſtance ſur laquelle inſiſtent les Arrêts du Conſeil qui furent rendus dans le tems à ce ſujet. Ces mêmes Arrêts ajoutoient que dans tous les cas on devoit toujours préferer la Métropole; qu'il étoit naturel & juſte que les Cultivateurs, lorſqu'ils ont éprouvé des pertes conſidérables occaſionnées par une mauvaiſe récolte, puiſſent s'en dédommager en vendant plus chere leur denrée ».

On voit que l'Auteur de cet article a en vue ici la nouvelle Déclaration du 6 Mars 1777 qui permet l'entrée & l'entrepôt, dans les différens Ports du Royaume, des taffias venants des Colonies Françoiſes de l'Amérique.

Les principes qui ont ſervi de motifs à cette Déclaration ſont bien différens de ceux ſur leſquels notre Obſervateur appuye ſa réclamation. Il n'eſt peut-être pas inutile de les remettre ici ſous les yeux des Lecteurs pour plus grand éclairciſſement. Les voici tels qu'ils ſont expoſés dans le préambule de la Déclaration.

» Le commerce des eaux-de-vie extraites des ſirops & mélaſſes, & connues ſous » le nom de taffias a été prohibé, dit Sa » Majeſté, dans toute l'étendue de notre » Royaume, par la Déclaration du 24 Janvier 1713. L'opinion répandue alors que » cette liqueur étoit dangereuſe & nuiſible » à la ſanté, l'avoit même fait exclure de » l'entrepôt dans les Ports de notre Domination (à la charge de la réexportation). » Mais l'expérience ayant depuis long-tems » prouvé qu'elle étoit utile & ſalubre, & » le motif principal de la prohibition ne » ſubſiſtant pas, il eſt de notre juſtice d'accorder aux Habitans de nos Colonies la » faculté d'échanger librement & avec avantage une partie intéreſſante de leur production qui étoit exclue du Commerce » national, & qui peut y entrer très-utilement. Nous nous portons d'autant plus » volontiers à accorder cette faveur qu'elle » eſt ſollicitée par le vœu des Chambres » de Commerce des principales Villes maritimes du Royaume ».

De Lyon, *le 29 Novembre.*

Les gaſes, les mouchoirs, la broderie ſont aujourd'hui les objets les plus conſidérables de nos travaux; voilà ce qui remplace ces célébres étoffes qui avoient porté

si loin la réputation de notre Industrie. On en fabrique aujourd'hui très-peu, & peut-être même ne seroit-il bientôt plus question ici de ces belles étoffes, si plusieurs Princes étrangers n'en commandoient à nos Fabricans. C'est un hommage bien flatteur rendu aux talens des Lyonnois qui seront toujours les premiers Artistes de l'Univers pour la fabrication des étoffes précieuses.

Il y a plusieurs années que le hasard fit découvrir ici, à peu de profondeur en terre, sur les bords de la Saône, près du Couvent de Sainte Claire, la jambe droite de devant d'un cheval de bronze. Quelques personnes se sont réunies pour faire la dépense de la recherche du cheval. Malheureusement il faut entrer dans le lit de la riviere & former un batardeau, afin de fouiller à découvert. L'Entrepreneur n'a pu jusqu'à présent réussir, & depuis plusieurs mois nous perdons l'espérance de voir un beau monument antique sortir des entrailles de la terre où il doit être enseveli depuis plusieurs siecles. En effet ce cheval qu'on cherche ne peut manquer d'être, à en juger par la jambe trouvée, l'ouvrage d'un habile Artiste. Il n'en est pas de même d'une autre jambe de cheval aussi en bronze, qui a été découverte dans un endroit qu'on dit être dans l'intérieur de cette Ville, sans le désigner davantage. Cette jambe est comme l'autre, la droite de devant, ou, en termes de manege, celle de devant hors du montoir; ainsi elle n'appartient pas au même cheval. De plus, la premiere est celle d'un cheval de 5 pieds 2 pouces environ, & elle est bien dessinée. La derniere est celle d'un cheval de taille gigantesque, & elle est très-mal faite. Elle a été dorée, & quelques parties de cette dorure sont restées très-belles. Les Naturalistes y ont remarqué des cristaux & d'autres accidens que le séjour dans la terre a occasionnés.

De Nantes, *le 29 Novembre.*

Arrivée de Vaisseaux Marchands dans ce Port.

M. David, Capitaine du *Juste*, du port de 500 tonneaux, Armateur M. Arnous, a amené du Port-au-Prince 624 barriques de sucre brut, 25 barriques & 8 quarts de sucre terré & tête, 244 futailles & 91 sacs de café, 16 futailles d'indigo, 31 balles & ballots de coton, 109 futailles de cacao, 65 madriers d'acajou, 455 buches de bois de gayac, 2 caves de sirop, 2 barriques de taffia. M. Durassier préposé à la décharge.

M. Rice, Capitaine du *Saint Michel*, du port de 400 tonneaux, Armateurs MM. Murphy & d'Haveloose, a amené du Cap 229 barriques & 1 quart de sucre terré & tête, 16 barriq. de sucre brut, 125 futailles & 498 sacs de café, 48 balles & ballots de coton, 17 futailles d'indigo, 6 quarts de cacao, 5 barils & 1 caisse de confitures, 5 caves de sirop, 4 caisses de liqueurs, 1 caisse de chocolat & indienne, 1 baril de farine de mahis. M. Durassier préposé à la décharge.

M. Hammont de Courchant, Capitaine de la *Baronne de Baye*, du port de 400 tonneaux, Armateurs MM. Delaire, Pimparay & Lamaigniere, a amené de la Guadeloupe 419 barriques & dix-neuf quarts de sucre terré & tête, 9 barriques & un quart de sucre brut, 4 futailles & 1 sac de café, 33 balles de coton, 1 dent de morphil, 3 chaudieres de vieux cuivre, vieil étain, 6 caisses de liqueurs, 3 barils de confitures, 4 caisses de coquillages, 1 baril de noix d'acajou, & 1 cave de sirop. MM. Luce & Gauthier, préposés à la décharge.

De Paris, *le 7 Décembre.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 5 Octobre dernier, concernant les Communautés d'Arts & Métiers dans les Villes du ressort du Parlement de Paris.

» Sa Majesté informée que l'Edit du mois d'Avril dernier, concernant les Communautés d'Arts & Métiers dans les Villes du ressort du Parlement de Paris, n'avoit été enregistré que le 20 Juin, & que la publication de cet Edit dans les différens Bailliages, avoit été faite à différentes époques, ce qui pouvoit jetter de l'incertitude sur la durée des délais accordés pour le payement des droits de réception, fixés par les tarifs, Sa Majesté a cru devoir expliquer ses intentions, tant sur lesdits délais que sur ce qui concerne les veuves des Maîtres qui seront reçus à l'avenir, à l'intérêt desquelles S. M. a déjà pourvu, pour la Ville de Paris, par sa Déclaration du dix-huit Août dernier, & qu'Elle se propose d'étendre à tout le res-

ſort du Parlement de Paris. En conſéquence Sa Majeſté ordonne que les délais fixés par les articles VIII. & IX. de l'Edit du mois d'Avril dernier, ſoient prorogés juſqu'en Janvier prochain, paſſé lequel tems il n'en ſera plus accordé. Veut au ſurplus S. M. que les veuves des Maitres des Communautés ſupprimées par ſes Edits des mois de Janvier & Avril derniers, dont les maris auront été admis dans les Communautés créées par leſdits Edits, puiſſent continuer d'exercer le commerce, métier ou profeſſions de leurs maris, ſans payer aucun nouveau droit ».

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Maniere de donner au Lin les propriétés & la beauté de la Soie, tirée des Mémoires manuſcrits de M. Pingeron, ſur les Arts utiles & agréables.

» Le ſçavant Jéſuite Athanaſe Kircher rapporte dans le ſecond volume de ſon Ouvrage intitulé *Mundus ſubterraneus*, page 486, édition d'Hollande, un procédé très ſimple pour donner au Lin les mêmes propriétés qu'à la ſoie. Préparez, dit-il, une forte leſſive avec de la chaux & avec de la cendre de la plante nommée guede ou paſtel. Faites-y bouillir votre lin. Cette matiere étant ſéchée ſera pour-lors auſſi éclatante, auſſi fine que la ſoie & pourra être filée avec la même facilité. Ce procédé peut encore s'appliquer aux plumes des oiſeaux qui ayant bouilli pendant quelque tems dans la même leſſive, pourront ſe filer & former un tiſſu comme le coton.

Rien de plus certain que l'exiſtence des tiſſus faits avec de la plume ou plutôt avec du duvet. J'ai vu en Pologne entre les mains de ſon Excellence feue Madame la Comteſſe Wielhorska de l'illuſtre Famille des Jagellons, une paire de bas faite avec du fil tiré de plumes. Ces bas offroient un coup d'œil très-déſagréable; ils étoient groſſiers, mais d'une chaleur extraordinaire, & ſinguliérement doux au toucher. Cette Dame m'aſſura qu'on en faiſoit de pareils à Orokow dans la Podolie, plutôt pour la curioſité que pour l'uſage. Ces mêmes bas furent enſuite donnés au ſieur Cazelli, célébre Compoſiteur attaché à la République de Lucques, ſa Patrie, lequel vit encore.

Maintenant, pour revenir au P. Kircher, quoiqu'il crut aux monſtres & aux dragons ailés & qu'il en rappore des hiſtoires, ſur le témoignage de bons Suiſſes bien crédules ou bien ſuperſtitieux, on ne peut s'empêcher de reconnoître que ce Jéſuite avoit ſur la Phyſique & ſur l'Hiſtoire naturelle des connoiſſances très-étendues pour le tems où il vivoit. J'ai ſouvent deſiré que des Compagnies de Sçavans fiſſent éprouver les procédés relatifs aux Arts que cet Auteur & une foule d'autres rapportent, & qu'on les rendit publics quand ils ſeroient reconnus bons. On ne lit plus les *in-folio*, & ces Sçavans ne connoiſſoient point d'autres formats. Quelques perſonnes y furetent encore & y trouvent des recettes; de-là le charlataniſme, parce qu'elles n'ont plus leur ancienne publicité. On forme auſſi-tôt des Compagnies, leurs Membres dupés plaident entre eux, on éclaircit les faits & l'on voit que le ſecret en queſtion étoit jadis connu de tout le monde. Il n'y a de découvertes réelles que celles qui ne ſe trouvent nulle part. Je crois donc que ce ſeroit rendre un très-grand ſervice à la Société & ſur-tout à ceux qui dirigent des Manufactures, que de ſuivre cette idée. Maintenant que la Chymie a fait les plus grands progrès en France & que l'on ne marche plus dans les ténébres, les analyſes & les expériences ſeroient peu diſpendieuſes, & les gens à ſecret rentreroient bientôt dans l'obſcurité d'où ils ſortent. Les Allemands ont en général la manie des ſecrets ».

II.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 28 Novembre 1777 au Mercredi 2 Déc., le froment s'eſt vendu à la Halle, de 19, 20, 21, 23 à 24 liv.; le ſeigle, de 10, 10 l. 10 ſ., 11 à 11 l. 15 ſ.; l'orge, de 9 l. 10 ſ., 10 l. 15 ſ., à 11 l. 15 ſ. Le froment au Port de la Greve, de 20, 22, 23, 24 l. 5 ſ. à 25 liv.; le ſeigle, de 10 l. 5 ſ., 10 l. 15 ſ. à 11 l. 10 ſ.; l'orge, de 9 l. 15 ſ., 10 à 11 l. 5 ſ. *le ſeptier.*

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 28 Nov. 1777 au Mercredi 2 Déc., l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21 à 22 liv.; *idem* à la Greve, de 21, 22 à 23 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 10 Déc. 1777, de 52 à 53 liv.; *idem* nouveau, de 50 à 51; le cent de paille vieille, de 19 à 20 l.; *id.* nouvelle, de 18 à 19 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 16 à 17; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 41 à 42; *idem* nouveau, de 39 à 40; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *idem* nouvvelle, de 15 à 16 l.; le foin à la Grêve, de 35 à 36 l.

IV.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 10 Décembre 1777.

Or de Portug. à	725	11	6	marc.
Du Mexique à	720			
Du Pérou à	708			
Les guinées à	723			
Ducats à	98	1		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			
Or à 20 karats à	84	2		
L'argent à 11 d. 20 g. à	54	6		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	6		
Piastres à	49	16		

V.

CHANGES DE PARIS, *du 10 Décembre 1777.*

Amsterdam	53 ½		
Londres	31	9	16e.
Hambourg	190 ½		
Madrid	15	3	
Cadix	15	0	6
Livourne	96		
Gènes	94		
Lyon *Août*	au pair.		

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1777.

Du Mardi 9 Déc. 1777			Suite du Mardi 9.		
Messieurs			*Messieurs*		
Cauchy	pplles.	J.	Vieillard	pplles.	J.
Viageres		J.	Viageres		J.
Tontine		J.	Tontine		J.
Marsollier	vres.	J.	Delarue	Viag.	C.
Defays	pplles.	J.	Perpétuelles.		H.
Viageres		J.	.....		
Desplaces	pplles.	J.	.....		
Viageres		J.	.....		
Tontine		J.	.....		
.....			.....		
.....			.....		
.....			.....		
.....			.....		
.....			.....		
.....			.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1777.	Lundi 8.	Mardi 9.	Mercredi 10.
COMP. D. IND.			
Actions	FESTE	1927 ½ 25 20	1920 22½ 21
D°. 16es/25			1230
D°. 8es.		258	25
D°. 25es.			
Emprunt Oct.			
Rescriptions		9	9
Bil. des Fermes.		1	¾
Lots de 48 l.			
Lots de 150 l.			
4 p. % 1777			

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24ft pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces de deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 1 Novembre.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 2 Octobre.*

LES tempêtes qui se sont fait sentir dans les mers du Nord vers la fin du mois d'Août dernier, & dont les effets ont été si fâcheux, n'étoient qu'un léger prélude du désastre que cette Ville vient d'essuyer. Les détails de ce malheureux événement se trouvent exposés avec autant de vérité que d'énergie dans la Lettre suivante.

» Dimanche dernier 21 Septembre, jour malheureux dont le souvenir ne s'effacera de long-tems, nous essuyames ici un ouragan tel que de mémoire d'homme on n'en a vu. L'eau a monté à deux brasses plus haut que de coutume & a couvert généralement tous les quartiers de la Ville, & toutes les habitations ayant été en moins de deux heures remplies de près de quatre pieds d'eau, le dégât & la perte qui sont résultés de cette inondation sont incroyables. Les infortunés Habitans d'une infinité de maisons renversées par la fureur des ondes, s'efforçant envain de s'échapper aux flots qui les assailloient de toutes parts, ont été misérablement submergés, ainsi que quantité d'animaux de toutes especes. Les vagues ayant enlevé grand nombre de barques & de navires Marchands hors de leurs places, les ont jettés au loin parmi la campagne. Les vaisseaux pour lors dans le Port de Cronstatd, agités & battus violemment par la tempête, ont aussi beaucoup souffert; mais les marchandises dont ils étoient chargés n'en ont pas heureusement été avariées. Dans cette calamité, nous avons cependant eu le bonheur que nos magasins de pierre, élevés & construits avec beaucoup de solidité, aient résisté à l'effort de l'eau qui n'y a pas pu pénétrer. Ainsi rien de tout ce qu'ils renfermoient n'a essuyé le moindre dommage. Au reste la terreur que ce malheur, aussi affreux qu'imprévu, a répandu dans tous les esprits, a été telle que depuis cette effrayante journée tout commerce a été suspendu. On ne peut pas encore prévoir quelles seront les suites d'un aussi funeste événement; mais tout ce qu'on peut dire jusqu'à ce moment, c'est que la plus grande partie des petits Marchands, vendant au détail ou en boutique, ont perdu considérablement en cette malheureuse rencontre. Au surplus la consternation continue d'être générale, & l'on ne sçauroit donner aucun détail circonstancié des malheurs que cette inondation a causés. On sçait seulement que les magasins qui contiennent le chanvre, le suif & l'huile ont été emportés par les eaux, & l'on a remarqué qu'elles ont surpassé le débordement de 1752 de 16 pouces, étant parvenues jusqu'à la hauteur des appuis des premieres fenêtres du Palais. Enfin les deux ponts de bateaux ont été arrachés & emportés hors de leur place par l'impétuosité des flots, & toutes

les rues de la Ville ont été couvertes de planches, de poutres & autres débris que l'inondation y avoit répandus. Cependant le mal ne s'est pas borné à Pétersbourg seulement, & les dehors de cette Ville désolée offrent aussi un spectacle non-moins affligeant. Plusieurs villages & tout ce qu'ils contenoient ont été engloutis en grande partie par ce déluge subit, & on ne peut voir sans horreur flotter sur les ondes les corps de ceux qui sont devenus la proie de ce redoutable élément ».

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 3 Octobre.*

Les affaires de la Compagnie du Commerce de Guinée se trouvant fort dérangées, elle a offert au Roi de lui remettre les forteresses & autres établissemens qu'elle tient en Afrique au nom de la Couronne. Le Roi a nommé des Commissaires pour examiner l'état actuel de ces établissemens, reconnoître les dettes de la Compagnie & les prétentions de ses Créanciers. Sa Majesté paroit avoir fort à cœur de terminer promptement cette affaire importante.

SUEDE.

De Stockholm, *le 4 Octobre.*

Le Roi continue à s'occuper sérieusement des moyens d'éteindre les dettes de la Couronne. En conséquence il a ordonné qu'à commencer au premier Janvier prochain, il seroit établi une caisse particuliere pour cet objet. Mais comme les fonds qui jusqu'à présent ont été consacrés à cette destination, pourroient bien ne pas suffire, Sa Majesté a décidé qu'on y ajouteroit une certaine somme prise sur ses propres revenus, aimant mieux porter Elle-même cette charge, que de la faire porter à ses Peuples. Elle a en même tems nommé une Commission composée de personnes choisies parmi ses premiers Officiers, pour veiller à l'exécution de ce projet économique. Le Sénateur Fréderic Scheffen est à la tête de la Commission.

Ce Ministre vient de recevoir des marques bien flatteuses des sentimens dont la Nation est pénétrée pour le zele infatigable avec lequel il se livre à tout ce qui peut contribuer au bonheur & à la prospérité de l'Etat. La Société Patriotique de Stockolm s'est chargée de s'acquitter, en quelque sorte, de la reconnoissance publique envers cet illustre Citoyen, en faisant frapper en son honneur une médaille. D'un côté on a gravé son portrait, & autour son nom & ses principales qualités. Le revers représente une Minerve, Déesse des Sciences & des Arts, sur lesquels cette Divinité paroît fixer les yeux, avec ces mots à l'entour : *Quod Patriæ studuit*, & à l'exergue on lit : *Regia Societas Patria Sueca.* Cette médaille a été portée à ce Sénateur, dans sa Terre de Fareso en Sudermanie, par le Baron Jean Lilienkrantz, Secretaire d'Etat. Ce Seigneur étoit accompagné de plusieurs Membres de la Société, & il s'est acquitté de cette Commission de la maniere la plus gracieuse.

Le contrat que l'Amirauté a fait avec un Agent du Roi de Prusse pour la livraison d'une certaine quantité de bois de construction, ne durera que six ans au lieu de douze, comme on l'avoit dit d'abord. La quantité de bois que cet Agent s'engage à fournir, montera à 630,000 rixd. argent de Banque. L'Amirauté a de plus arrêté de faire construire à l'entreprise cinq à six frégates de guerre, pour mettre promptement notre Marine sur un pied respectable.

AUTRICHE.

De Vienne, *le 3 Octobre*

On apprend par des lettres de Klagenfurth en Carinthie, qu'un incendie a réduit en cendres soixante & quatorze maisons dans la petite Ville de Villach appartenante à l'Evêque de Bamberg. L'Eglise de la Paroisse, celle de l'Hôpital, les Casernes, l'Hôtel des Postes ont été la proie du feu. Un malheureux Cordonnier est péri au milieu des flammes avec toute sa famille. Beaucoup de personnes ont été dangereusement blessées des suites de ce désastre. On n'est point encore en état d'évaluer la perte occasionnée par ce fâcheux accident. Les mêmes nouvelles nous apprennent que le feu a pris dans une forêt située aux environs de Ferlach, lieu renommé pour sa Manufacture d'armes à feu, & que depuis sept à

huit jours, il y exerce ses ravages, sans qu'on ait pu encore l'arrêter.

Un Citoyen nommé M. de Sonnenfels qui s'est déjà fait connoître ici par plusieurs inventions économiques très-utiles, a publié dernièrement l'annonce d'une nouvelle lampe qui ne consume qu'environ six deniers d'huile dans l'espace de douze heures, & ne répand en brûlant aucune vapeur; elle est d'ailleurs incapable de mettre le feu à rien. A tous ces avantages elle réunit celui de donner une lumiere aussi forte que trois chandelles ordinaires.

Les nouvelles lanternes qui éclairent actuellement les rues de cette Capitale, ont tout le succès qu'on en pouvoit attendre. Elles s'allument très-commodément & elles répandent beaucoup de clarté.

M. le Docteur Busching, si connu par ses ouvrages géographiques & politiques, avoit fixé à quinze millions le nombre des personnes répandues dans tous les Etats de la Maison d'Autriche. Un autre Observateur prétend que la Population des Pays Héréditaires n'va pas au-delà de douze millions: ce Particulier ajoute que tous les revenus de cette Puissance réunis ne se montent qu'à 52 millions au lieu de 90 que lui supposent plusieurs Politiques. M. Busching ne dissimule pas que beaucoup de personnes pensent à ce sujet comme son Antagoniste, mais il croit avoir de fortes raisons pour persister dans son opinion, & il s'appuie sur des calculs qu'il a tirés des sources les plus authentiques.

ESPAGNE.

De Madrid, *le 5 Octobre.*

Le tirage des 250 mille billets de la Lotere du Canal Royal de Murcie s'est terminé le 9 Septembre dernier. Le lot de 60 mille livres de rente viagere est échu, l'un des derniers jours du tirage, au n°. 239,093. Afin que les Intéressés puissent recevoir le payement prompt & effectif des rentes qui sont échues à leurs billets, sans éprouver aucun rétard, frais ni embarras, l'Administration a fait publier en leur faveur un avis qui les instruit de toutes les formalités qu'ils ont à observer pour toucher leur argent. Cette instruction se trouve imprimée dans un grand nombre de Papiers publics.

Il est arrivé à la rade de Cadix le 18 du mois d'Août dernier, un vaisseau de registre, nommé le *Bon-Conseil*, faisant partie de la Flotte de la Vera-Cruz. La cargaison de ce bâtiment consiste en 96,278 piastres fortes en argent monnoyé ou travaillé; 6312 arrobes de cochenille fine; 479 arrobes de poudre de cochenille; 432 arrobes d'annil; 1,706 arrobes de jalap; 181 arrobes de vanille; 4,756 cuirs & quelques autres productions, le tout évalué à 764,700 piastres. D'après les avis donnés par ce bâtiment, on est fort incertain si toute la Flotte arrivera cette année en Europe.

ITALIE.

De Rome, *le 3 Octobre.*

Le concours d'Etrangers que la curiosité attire de toutes parts dans cette Capitale y faisoit circuler une quantité prodigieuse de toutes sortes de monnoies. Comme la nôtre est à un titre supérieur à celui de toutes les autres, chacun de son côté en faisoit par échange la plus grande extraction possible; desorte que les especes nationales auroient bientôt disparu tout-à-fait, si un Edit du Cardinal Camerlingue du 22 Août dernier n'eût arrêté cette manœuvre. Cette nouvelle loi défend, sous peine de confiscation & de cent écus d'amende, d'introduire dans les Etats de l'Eglise des monnoies étrangeres. Il est enjoint à ceux qui en auroient de les porter aux Hôtels des Monnoies de Rome & de Boulogne pour en recevoir l'équivalent. Le même Edit décrie les anciennes monnoies papales qui sont usées, ordonne qu'il en sera fait une refonte, & de plus que la *baioque* ne vaudra que cinq *quatrini*.

Le tremblement de terre qu'on éprouva vers la fin du mois de Juillet dernier dans divers cantons de l'Etat Ecclésiastique, a été très-sensible à Veroli; il y a fort endommagé le Séminaire de l'Evêché. La même secousse s'est fait aussi sentir très-violemment dans plusieurs Villes du Royaume de Naples, sur-tout à Sora & à Isola.

De Venise, *le 7 Octobre.*

Il s'est élevé ici contre les Juifs un orage semblable à celui qu'ils ont déjà essuyés en

Pologne. Le Sénat a fait publier récemment un Decret qui leur défend d'affermer les Gabelles ou autres impôts, & même d'avoir aucun intérêt dans ces Fermes ni directement ni indirectement; de vendre de la viande ou autres comestibles quelconques, d'entretenir des Fabriques & des Manufactures, d'avoir aucun magasin de marchandises, ni de posséder des maisons, chambres & autres demeures ailleurs que dans le quartier qui leur est destiné & que l'on appelle le *Ghetto*.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 14 Octobre.*

L'*Asie* & le *Bedford*, deux vaisseaux de guerre, sortirent le trois du présent mois d'Octobre du Port de Plymouth, avec ordre d'aller croiser dans le Golphe de Biscaye, pour protéger notre Commerce de Portugal contre plusieurs Corsaires Bostoniens qui ont établi leur croisiere dans ces parages. Ces Corsaires interceptoient journellement nos vaisseaux qui alloient à Lisbonne ou en revenoient.

L'équipage du *Sally*, Capitaine Rose, sorti de Philadelphie avec un chargement de tabac pour un Port d'Europe, s'est rendu maître du bâtiment & l'a conduit au Havre de Milford.

La *Minerve*, Capitaine Torrice, allant de Newcastle à Konisberg en Prusse, a fait naufrage proche Dantzick. On a sauvé heureusement les gens de l'équipage.

La fureur pour les jeux de hasard fait chaque jour de nouveaux progrès, & bientôt il ne se vendra plus rien dans les Marchés que par le moyen des Loteries. Il n'y a pas long-tems qu'à Clare-Market il y en avoit une pour de la viande, une pour du beurre, une pour de la fayance, & une autre pour des pommes de terre.

D'YORCK, *le 29 Septembre.*

Un Serruier vient d'inventer à Newcastle une voiture qui ira sans chevaux, & qui ressemble à une chaise montée sur quatre roues. Elle peut faire environ six milles ou deux lieues de France en une heure. Outre la place destinée au Voyageur, il y a un siege en forme de selle pour celui qui met les ressorts en jeu, & des étriers pour que ses pieds ne touchent point à terre. Cette voiture, si l'on en croit le Rédacteur des Papiers Anglois, est très-sûre & de plus capable de porter les personnes les plus pesantes.

Observation de M. Pingeron. Il y a longtems qu'on cherche les moyens de faire aller des voitures sans chevaux. On a employé pour agent le feu (1), le vent (2), les poids, les ressorts, & jusques à présent on n'a pu parvenir qu'à faire mouvoir des chariots très-légers sur des plans parfaitement horisontaux. Les Méchaniciens qui s'occupent de ces recherches devroient s'appercevoir que dès que le plan devient incliné à l'horison, le poids de la voiture forme une nouvelle résistance beaucoup plus difficile à vaincre que le simple frottement de la machine sur le plan horisontal, frottement qui n'est pas anéanti pour cela; or la puissance de l'agent n'augmente pas. Voilà une terrible difficulté à surmonter; elle nuira toujours au succès de toutes les découvertes en ce genre.

(1) Machine de M. Cugnot, qui se voit encore à l'Arsenal de Paris.

(2) On peut voir dans les Voyages du Nord publiés par M. Pingeron, à l'article de la Hollande, la description d'un fameux chariot qui alloit à la voile & qui fut inventé par Stevin, célébre Mathématicien, pour le Prince d'Orange de Nassaw. Peu s'en fallut qu'il ne fût entraîné dans la mer par un coup de vent.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE MONTPELLIER, *le 16 Octobre.*

M. Poitevin, de la Société Royale des Sciences de Montpellier, a calculé la quantité moyenne de pluie qui tombe annuellement dans cette Ville; & il résulte de ses observations que cette quantité se monte à 28 pouces 8 lignes & quelques portions de ligne de plus. On voit aussi qu'il y a année commune 79 jours pluvieux. Les vents qui amenent à Montpellier les pluies les plus abondantes sont le sud-est & l'est-

nord-eſt. » Cette Ville placée dans un ré-
» ſervoir, bornée d'un côté par la mer, &
» de l'autre par les montagnes du Rouer-
» gue & des Sevennes, éprouve tour à tour
» de longues ſéchereſſes ou des pluies ex-
» ceſſives ».

M. Poitevin a fait encore des recherches ſur l'influence lunaire conſidérée comme cauſe générale des grandes variations de l'atmoſphere. Il ſuit de ces ſecondes obſervations que la révolution de l'apogée lunaire qui eſt d'environ neuf ans, ramene les marées & les mouvemens extraordinaires de l'atmoſphere dans le même ordre. En effet on peut remarquer, d'après les Tables que l'Auteur a fait imprimer dans le Journal de Phyſique de M. l'Abbé Rozier, que les pluies du mois de Novembre 1766, qui cauſerent tant de déſaſtres à Montpellier & aux environs, ſont revenues à la fin de Septembre 1775 L'intervalle eſt de huit ans dix mois & quelques jours. Ces dernieres pluies détruiſirent la récolte des raiſins. Il tomba du 25 Septembre au 5 Octobre, dix pouces quatre lignes d'eau. Les pluies aſſez conſidérables du mois de Février de la préſente année 1777, répondent à celles de 1768. Enfin l'année 1767, qui a donné 24 pouces 3 lig. d'eau, paroît ſe ranger ſous cette loi & s'être reproduit en 1776, dont la quantité d'eau a été de 24 pouc. 1 lig., ſenſiblement égale à la premiere, après une période de neuf ans.

Avec le ſecours de pareilles obſervations multipliées & pouſſées auſſi loin qu'il eſt poſſible de les conduire, on pourra peut-être un jour faire des Almanachs qui prédiront avec une ſorte de certitude les variations de l'atmoſphere, & qui mettront les hommes en état de ſe garantir des accidens qu'occaſionnent ſouvent les pluies, les inondations, les gélées, les glaces, & tous les météores tant céleſtes que terreſtres. Il eſt certain que l'Agriculture pourroit tirer de cette nouvelle Aſtrologie des avantages beaucoup plus réels que ceux qu'elle attendoit de l'ancienne.

De Paizai-le-Tort (*près Melle en Poitou*), *le* 18 *Octobre*.

Quoique la récolte des grains n'ait pas répondu aux apparences, nous avons eu néanmoins plus qu'année commune. La baillarge ſur-tout a donné abondamment & eſt d'une aſſez bonne qualité. Il n'en eſt pas de même du froment; nous ſerons forcés de le vendre à quelque prix que ce puiſſe être, il ne ſera point de garde. D'ailleurs il faut aux Cultivateurs de l'argent comptant. En effet comment pourroient-ils ſatiſfaire aux diverſes impoſitions & payer les Propriétaires de leurs fermes, dont les baux ſont montés à des prix exceſſifs? Au reſte pour que nous puiſſions parer à tout, il eſt néceſſaire que le froment ſoit à deux ſous la livre en grain; il faudroit auſſi que nous euſſions de bons débouchés pour établir un commerce d'exportation pour cette denrée. Notre Province recueille de quoi ſe nourrir pendant trois années, bon an, mal an, & communément nos voiſins n'ont pas beſoin de nous. Ce commerce rendroit l'Agriculture plus floriſſante: car quoique ce pays ſoit un des mieux cultivés du Royaume, il pourroit l'être encore davantage; mais il faudroit qu'il fût affranchi, s'il étoit poſſible, de tous ces droits féodaux qui étouffent l'Agriculture dans ſon principe. Il faudroit ſur-tout qu'il n'y fût plus queſtion du terrage qu'on appelle ailleurs champart. Peut-il y avoir de néceſſité plus gênante pour un Agriculteur que celle qui l'empêche de cultiver ſa terre, ou comme il le voudroit, ou comme la nature du terrein l'exigeroit? Que ceux qui ſoutiennent que les droits féodaux ne portent aucun préjudice à l'Agriculture, viennent viſiter nos plaines, & je ſuis sûr qu'ils y diſtingueront eux-mêmes, ſans qu'on les en avertiſſe, les terres qui ſont exceſſivement chargées d'evec celles qui le ſont peu; qu'ils calculent les avantages que les Seigneurs peuvent retirer de la perception de pareils droits, & ils verront s'il ne ſeroit pas beaucoup plus profitable pour ces Seigneurs de prendre d'autres arrangemens avec leurs Contribuables. En effet ſuppoſons qu'un Seigneur perçoive le ſixieme des fruits, qui forme le terrage le plus ordinaire; dans ce cas, ſur douze cens boiſſelées de terre il en retirera chaque année environ cent boiſſeaux de grains de toute eſpece; tandis que s'il étoit Propriétaire foncier des deux cens boiſſelées qui lui reviennent ſur ce total, il auroit une bonne Métairie qui lui produiroit annuellement 300 boiſſeaux de bled. On offre la preuve de cette aſſer-

tion. N'ai je pas raison de dire que si les Seigneurs vouloient composer avec leurs redevables & leur permettre de racheter ces droits à des conditions raisonnables, ils pourroient y gagner beaucoup? L'Agriculture y gagneroit aussi infiniment, parce qu'elle seroit délivrée d'une servitude qui nuit nécessairement à ses progrès.

De Cette (*en Languedoc*), *le* 17 *Octobre*.

Un des premiers jours du mois de Septembre la mer effraya les Habitans de cette Ville par un phénomene singulier. Elle se gonfla tout-à coup, monta à une toise au-dessus de son niveau ordinaire & versa dans ce Port. Heureusement cet accident ne fut pas de longue durée. Les eaux se retirerent promptement & la mer rentra dans son état ordinaire. On sçait que la Méditerranée n'est point sujette au flux & reflux; c'est ce qui fait paroître cet événement si surprenant & qui le rend digne de l'attention des Physiciens.

De Nantes, *le* 19 *Octobre*.

Il est arrivé successivement dans ce Port plusieurs vaisseaux François chargés de marchandises de l'Amérique, & entr'autres les suivans.

M. Maugeais, Capitaine de la *Duchesse de Duras*, du port de 200 tonneaux, Arm. M. Desridellieres-le-Roux, a amené de Leogane 85 barriques de sucre brut, 39 barriques & quatre quarts de sucre terré, 60 futailles 51 quarts & 100 sacs de café, 47 balles & 16 ballots de coton.

M. Macé, Capitaine du *Baron d'Arros*, du port de 300 tonneaux, Armat. M. Bouteiller, a amené des Cayes 323 barriques & un quart de sucre brut, une barrique & trois quarts de sucre terré, 88 futailles de café, 79 balles de coton, 1 baril de caret, 2 dents de morphil, 1 caisse de chocolat, 11 cuirs en poil, 1 baril de confitures, & 4 caves de sirop.

M. Duplessis, Cap. du *Duc de Choiseul*, du port de 400 tonneaux, Arm. MM. Hamart & Lamaignere, a amené du Cap 13 barriques de sucre brut, 404 barriques & 9 quarts de sucre terré & tête, 42 futailles d'indigo, 305 futailles & 632 sacs de café, 18 balles & ballots de coton, 22 futailles de cacao; un quart de riz, 8 barils de confitures, 8 caisses de liqueurs, 9 caves de sirop, 1 barrique d'eau-de-vie, 1 caisse de sucre candi, & 9 futailles de tabac.

M. Gillet, Capitaine du *Marquis de Levy*, du port de 300 tonneaux, Armateur M. Richard, a amené de Leogane 211 barriques & un quart de sucre terré & tête, 148 barriques & 4 quarts de sucre brut, 116 futailles & 57 sacs de café, 1 barrique d'indigo, 41 balles & ballots de coton, 38 planches de bois de gayac, 1 panier & 4 caisses de sirops & de confitures, 2 barils de confitures, 2 barriques de vin de Bordeaux.

De Dreux, *le* 21 *Octobre*.

Le 3 du présent mois, six Sœurs de l'Hôtel-Dieu de cette Ville ayant mangé du porc acheté d'un Chaircuitier de cette Ville, s'en trouverent fort incommodées. La Médecine vint promptement à leur secours, & l'on ne fut pas long-tems à s'appercevoir qu'elles avoient tous les symptômes de personnes qui ont pris quelque poison. On alla aux informations & on découvrit que le petit-salé dont elles avoient fait leur repas avoit séjourné dans une chaudiere de cuivre. Moyennant les prompts secours qu'on leur administra, elles ne tarderent pas à être hors de danger. Huit autres personnes qui avoient aussi mangé de cette viande empoisonnée, en ont été aussi malades. On parle encore de beaucoup de gens de la campagne qui avoient fait ce jour là leur provision chez le même Chaircuitier. On a des inquiétudes sur le sort de ces inconnus, & il est fort à craindre que, faute d'avoir été secourus à tems, il ne leur soit arrivé quelque fâcheux accident.

De Paris, *le* 28 *Octobre*.

Arrêts du Conseil d'Etat du Roi, rendus en faveur de l'Adjudicataire des Fermes, lesquels jugent que la Lorraine étant assimilée à l'Etranger effectif, les papiers qui passent de cette Province dans les cinq grosses Fermes, doivent les droits uniformes d'entrée du Royaume, comme s'ils venoient de l'Etranger, & non-pas ceux du tarif de 1664, qui n'ont lieu que pour les marchandises ve-

nant du réputé Etranger dans les cinq grosses Fermes.

Ordonnance du Roi, du premier Juillet dernier, par laquelle Sa Majesté accorde une amnistie générale à tous les Officiers-Mariniers & Matelots qui ont déserté tant de ses vaisseaux & autres bâtimens, que des Ports & Arsenaux de Marine, soit qu'ils soient passés chez l'Etranger, soit qu'ils soient demeurés dans le Royaume & dans les Isles Françoises de l'Amérique.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Annonces de Livres.

A Description of a pulverizing mill lately invented for the use of Apothecaries, to supply the pestle and mortar, by Stephen Hemsted, Surgeon, with a copper plate explaining the different parts of the machine. Description d'un moulin pour pulvériser des matieres, inventé derniérement en Angleterre pour l'usage des Apothicaires, & les dispenser de se servir de pilon & de mortier, avec une planche représentant les différentes parties de la machine. Découverte due à M. Etienne Hemsted, Chirurgien.

Ce petit Ouvrage se vend un schelling ou 24 sous, monnoie de France, chez le sieur Jean Bew, demeurant à Londres, dans la rue du *Pater-noster*, au numéro 28.

Ceux qui aiment à faire des recherches & des spéculations sur la Population, sur les causes qui peuvent contribuer à ses accroissemens ou à son dépérissement, feront bien de jetter les yeux sur la *nouvelle Méthode* de M. l'Abbé du Contant, *pour entrer dans le vrai sens de l'Ecriture Sainte*, & de s'y arrêter à un morceau intitulé : » *Histoire Philosophique* de la lon» gueur de la vie humaine & de sa dé» cadence, pour servir d'éclaircissement » aux chapitres cinq, huit & onze de la Ge» nese ». On y trouve des observations curieuses sur la longue vie des Patriarches. Il résulte des calculs que l'Auteur a faits sur la propagation du genre humain dans ces premiers âges du monde, que la terre au tems du déluge devoit être peuplée de deux billiards au moins d'Habitans. Ceux qui font monter au plus haut la population actuelle du Globe, ne la portent pas au delà d'un milliard quatre-vingt millions. D'où il suit que le monde, avant la terrible catastrophe du déluge, étoit infiniment plus peuplé qu'il ne l'est de nos jours. Avant cette époque, la température de l'air & les saisons étoient toujours uniformes. Il regnoit sur la terre un équinoxe perpétuel, il n'y pleuvoit jamais. Une pareille température devoit contribuer beaucoup à conserver la vie des hommes. Mais lorsque Dieu voulut punir la race humaine, il posa son doigt tout puissant sur l'axe de la terre, cet axe s'inclina & aussi tôt disparut cette égalité bienfaisante des saisons. D'ailleurs les légumes, les plantes & les fruits qui, avant l'inondation générale du Globe, faisoient la seule nourriture des hommes, perdirent presque tout leur suc & ne fournirent plus qu'un aliment terreux & sans saveur. Les hommes furent alors obligés d'égorger les animaux pour s'en nourrir, mais ils ne trouverent pas dans la chair de ces animaux qui se nourrissoient eux-mêmes d'herbes & de plantes dégénérées des sucs bien substantiels. L'homme est donc devenu moins fort & moins vigoureux, parce que sa nourriture s'est altérée. D'ailleurs il cessa de respirer un air pur. Les eaux stagnantes & croupissantes du déluge corrompirent l'atmosphere. La vie des hommes ayant été prodigieusement abrégée par le déluge, a diminué encore, suivant certaines proportions, jusqu'à David. Tout le monde connoît ce verset du Pseaume où le Prophete Roi dit *que nos jours ne vont ordinairement qu'à 70 années. Que si les plus forts vivent jusqu'à 80 ans, leur vie n'est plus que peine & que douleur.* L'Auteur nous assure que la nature humaine en restera là, qu'elle ne se dégradera pas davantage. » Elle s'est mise, dit» il, dans ce nouveau climat, au point de mé» diocrité où elle eût toujours été, si elle y » avoit d'abord été créée. Elle s'y maintien» dra donc invariablement ; nous pouvons » l'assurer avec confiance, d'après une ex» périence constante de 30 siecles, où elle » n'a pas souffert la moindre altération ».

N. B. Faute d'impression à corriger dans la derniere Gazette. Au 1er. alinea de la 1re. colonne de la premiere page, on lit ces mots : *qui les font ressembler à des Etres dont la volonté est toute puissante.* Le Lecteur a bien compris qu'il falloit lire ainsi : *qui le font ressembler à un Etre* &c.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 18 Octobre 1777 au Mercredi 22 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 20, 21, 22 à 23 liv. 15 s.; le seigle, de 10 l. 5 s., 10 l. 10 s. à 11 l.; l'orge, de 10, 10 liv. 5 s., 11 à 12 l. Le froment au Port de la Greve, de 21, 22, 23 l. 5 s. à 24 l.; le seigle, de 10, 10 l. 10 s. à 11 l.; l'orge, de 10, 10 l. 5 s. à 11 l. *le septier.*

Du Samedi 18 Octobre 1777 au Mercredi 22 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21 à 22 liv.; *idem* à la Greve, de 19 l. 5 s., 20 à 21 l. 5 s. *le septier.*

Le cent de foin tres-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 29 Oct. 1777, de 54 à 55 liv.; *idem* nouveau, de 53 à 54; le cent de paille vieille, de 19 à 20 l.; *id.* nouvelle, de 18 à 19 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 40 à 41; *idem* nouveau, de 38 à 39; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 35 à 36; *idem* nouveau, de 33 à 34; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 16 à 17 l.; le foin à la Grêve, de 31 à 32 l.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 29 Octobre 1777.

Or de Portug. à . .	725	8	6
Du Mexique à . . .	716		
Du Pérou à	708		
Les guinées à . . .	723		
Ducats à	98	7	
Or fin à 23 k. . . 31 32.	100		
Or à 20 karats à . .	83	12	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	6	
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	4	
Piastres à	49	12	

marc. — once. — marc.

Changes de Paris, *du 29 Octobre 1777.*

Amsterdam	53 ¾ à 7 8e.
Londres	31 ¾
Hambourg	189 ¼
Madrid	15 3
Cadix	15 1
Livourne	96
Gênes	94 ¼
Lyon *Août*	¾ à 5 8e. p. ⅝ p.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel de Ville, six premiers mois 1777.

Du Sam. 25 Oct. 1777.		Suite du Samedi 25.	
Messieurs		*Messieurs*	
Caron ..... vres.	J.	Goffey..... ppres.	J.
Despeignes. Viag.	C.	Viageres	J.
Perpétuelles..	C.	Lenoir ..... ppres.	F.
Tontine	t. l.	Viageres	F.
Delarue..... Viag.	J.	Defays ..... ppres.	F.
Perpétuelles..	J.	Viageres	F.
Tontine	J.	.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1777.	Lundi 27.	Mardi 28.	Mercredi 29.
Comp. d. Ind.			
Actions . . .	1912 ½ 10 5 .	FESTE	1905 7 ½. . .
D°. 16es/25 . . .	. . . . .	. . . . .	1210 15 . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	. . . . .	406 . . . .
Rescriptions . .	. . . . .	. . . . .	9 ¾ 9. . . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces de deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 1 Novembre.

L

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 2 Octobre.*

LES tempêtes qui se sont fait sentir dans les mers du Nord vers la fin du mois d'Août dernier, & dont les effets ont été si fâcheux, n'étoient qu'un léger prélude du désastre que cette Ville vient d'essuyer. Les détails de ce malheureux événement se trouvent exposés avec autant de vérité que d'énergie dans la Lettre suivante.

» Dimanche dernier 21 Septembre, jour malheureux dont le souvenir ne s'effacera de long-tems, nous essuyames ici un ouragan tel que de mémoire d'homme on n'en a vu. L'eau a monté à deux brasses plus haut que de coutume & a couvert généralement tous les quartiers de la Ville, & toutes les habitations ayant été en moins de deux heures remplies de près de quatre pieds d'eau, le dégât & la perte qui sont résultés de cette inondation sont incroyables. Les infortunés Habitans d'une infinité de maisons renversées par la fureur des ondes, s'efforçant envain de s'échapper aux flots qui les assailloient de toutes parts, ont été misérablement submergés, ainsi que quantité d'animaux de toutes especes. Les vagues ayant enlevé grand nombre de barques & de navires Marchands hors de leurs places, les ont jettés au loin parmi la campagne. Les vaisseaux pour lors dans le Port de Cronstatd, agités & battus violemment par la tempête, ont aussi beaucoup souffert; mais les marchandises dont ils étoient chargés n'en ont pas heureusement été avariées. Dans cette calamité, nous avons cependant eu le bonheur que nos magasins de pierre, élevés & construits avec beaucoup de solidité, aient résisté à l'effort de l'eau qui n'y a pas pu pénétrer. Ainsi rien de tout ce qu'ils renfermoient n'a essuyé le moindre dommage. Au reste la terreur que ce malheur, aussi affreux qu'imprévu, a répandu dans tous les esprits, a été telle que depuis cette effrayante journée tout commerce a été suspendu. On ne peut pas encore prévoir quelles seront les suites d'un aussi funeste événement; mais tout ce qu'on peut dire jusqu'à ce moment, c'est que la plus grande partie des petits Marchands, vendant au détail ou en boutique, ont perdu considérablement en cette malheureuse rencontre. Au surplus la consternation continue d'être générale, & l'on ne sçauroit donner aucun détail circonstancié des malheurs que cette inondation a causés. On sçait seulement que les magasins qui contiennent le chanvre, le suif & l'huile ont été emportés par les eaux, & l'on a remarqué qu'elles ont surpassé le débordement de 1752 de 16 pouces, étant parvenues jusqu'à la hauteur des appuis des premieres fenêtres du Palais. Enfin les deux ponts de bateaux ont été arrachés & emportés hors de leur place par l'impétuosité des flots, & toutes

les rues de la Ville ont été couvertes de planches, de poutres & autres débris que l'inondation y avoit répandus. Cependant le mal ne s'est pas borné à Pétersbourg seulement, & les dehors de cette Ville désolée offrent aussi un spectacle non-moins affligeant. Plusieurs villages & tout ce qu'ils contenoient ont été engloutis en grande partie par ce déluge subit, & on ne peut voir sans horreur flotter sur les ondes les corps de ceux qui sont devenus la proie de ce redoutable élément ».

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 3 Octobre.*

Les affaires de la Compagnie du Commerce de Guinée se trouvant fort dérangées, elle a offert au Roi de lui remettre les forteresses & autres établissemens qu'elle tient en Afrique au nom de la Couronne. Le Roi a nommé des Commissaires pour examiner l'état actuel de ces établissemens, reconnoître les dettes de la Compagnie & les prétentions de ses Créanciers. Sa Majesté paroit avoir fort à cœur de terminer promptement cette affaire importante.

SUEDE.

De Stockholm, *le 4 Octobre.*

Le Roi continue à s'occuper sérieusement des moyens d'éteindre les dettes de la Couronne. En conséquence il a ordonné qu'à commencer au premier Janvier prochain, il seroit établi une caisse particuliere pour cet objet. Mais comme les fonds qui jusqu'à présent ont été consacrés à cette destination, pourroient bien ne pas suffire, Sa Majesté a décidé qu'on y ajouteroit une certaine somme prise sur ses propres revenus, aimant mieux porter Elle-même cette charge, que de la faire porter à ses Peuples. Elle a en même tems nommé une Commission composée de personnes choisies parmi ses premiers Officiers, pour veiller à l'exécution de ce projet économique. Le Sénateur Fréderic Scheffen est à la tête de la Commission.

Ce Ministre vient de recevoir des marques bien flatteuses des sentimens dont la Nation est pénétrée pour le zele infatigable avec lequel il se livre à tout ce qui peut contribuer au bonheur & à la prospérité de l'Etat. La Société Patriotique de Stockolm s'est chargée de s'acquitter, en quelque sorte, de la reconnoissance publique envers cet illustre Citoyen, en faisant frapper en son honneur une médaille. D'un côté on a gravé son portrait, & autour son nom & ses principales qualités. Le revers représente une Minerve, Déesse des Sciences & des Arts, sur lesquels cette Divinité paroît fixer les yeux, avec ces mots à l'entour : *Quod Patriæ studuit*, & à l'exergue on lit : *Regia Societas Patria Sueca.* Cette médaille a été portée à ce Sénateur, dans sa Terre de Fareso en Sudermanie, par le Baron Jean Lilienkrantz, Secretaire d'Etat. Ce Seigneur étoit accompagné de plusieurs Membres de la Société, & il s'est acquitté de cette Commission de la maniere la plus gracieuse.

Le contrat que l'Amirauté a fait avec un Agent du Roi de Prusse pour la livraison d'une certaine quantité de bois de construction, ne durera que six ans au lieu de douze, comme on l'avoit dit d'abord. La quantité de bois que cet Agent s'engage à fournir, montera à 630,000 rixd. argent de Banque. L'Amirauté a de plus arrêté de faire construire à l'entreprise cinq à six frégates de guerre, pour mettre promptement notre Marine sur un pied respectable.

AUTRICHE.

De Vienne, *le 3 Octobre*

On apprend par des lettres de Klagenfurth en Carinthie, qu'un incendie a réduit en cendres soixante & quatorze maisons dans la petite Ville de Villach appartenante à l'Evêque de Bamberg. L'Eglise de la Paroisse, celle de l'Hôpital, les Casernes, l'Hôtel des Postes ont été la proie du feu. Un malheureux Cordonnier est péri au milieu des flammes avec toute sa famille. Beaucoup de personnes ont été dangereusement blessées des suites de ce désastre. On n'est point encore en état d'évaluer la perte occasionnée par ce fâcheux accident. Les mêmes nouvelles nous apprennent que le feu a pris dans une forêt située aux environs de Ferlach, lieu renommé pour sa Manufacture d'armes à feu, & que depuis sept à

huit jours, il y exerce ses ravages, sans qu'on ait pu encore l'arrêter.

Un Citoyen nommé M. de Sonnenfels qui s'est déjà fait connoître ici par plusieurs inventions économiques très-utiles, a publié dernièrement l'annonce d'une nouvelle lampe qui ne consume qu'environ six deniers d'huile dans l'espace de douze heures, & ne répand en brûlant aucune vapeur; elle est d'ailleurs incapable de mettre le feu à rien. A tous ces avantages elle réunit celui de donner une lumiere aussi forte que trois chandelles ordinaires.

Les nouvelles lanternes qui éclairent actuellement les rues de cette Capitale, ont tout le succès qu'on en pouvoit attendre. Elles s'allument très-commodément & elles répandent beaucoup de clarté.

M. le Docteur Busching, si connu par ses ouvrages géographiques & politiques, avoit fixé à quinze millions le nombre des personnes répandues dans tous les Etats de la Maison d'Autriche. Un autre Observateur prétend que la Population des Pays Héréditaires n'va pas au-delà de douze millions: ce Particulier ajoute que tous les revenus de cette Puissance réunis ne se montent qu'à 52 millions au lieu de 90 que lui supposent plusieurs Politiques. M. Busching ne dissimule pas que beaucoup de personnes pensent à ce sujet comme son Antagoniste, mais il croit avoir de fortes raisons pour persister dans son opinion, & il s'appuie sur des calculs qu'il a tirés des sources les plus authentiques.

ESPAGNE.

De Madrid, *le 5 Octobre.*

Le tirage des 250 mille billets de la Lotere du Canal Royal de Murcie s'est terminé le 9 Septembre dernier. Le lot de 60 mille livres de rente viagere est échu, l'un des derniers jours du tirage, au n°. 239,093. Afin que les Intéressés puissent recevoir le payement prompt & effectif des rentes qui sont échues à leurs billets, sans éprouver aucun rétard, frais ni embarras, l'Administration a fait publier en leur faveur un avis qui les instruit de toutes les formalités qu'ils ont à observer pour toucher leur argent. Cette instruction se trouve imprimée dans un grand nombre de Papiers publics.

Il est arrivé à la rade de Cadix le 18 du mois d'Août dernier, un vaisseau de registre, nommé le *Bon-Conseil*, faisant partie de la Flotte de la Vera-Cruz. La cargaison de ce bâtiment consiste en 96,278 piastres fortes en argent monnoyé ou travaillé; 6312 arrobes de cochenille fine; 479 arrobes de poudre de cochenille; 432 arrobes d'annil; 1,706 arrobes de jalap; 181 arrobes de vanille; 4,756 cuirs & quelques autres productions, le tout évalué à 764,700 piastres. D'après les avis donnés par ce bâtiment, on est fort incertain si toute la Flotte arrivera cette année en Europe.

ITALIE.

De Rome, *le 3 Octobre.*

Le concours d'Etrangers que la curiosité attire de toutes parts dans cette Capitale y faisoit circuler une quantité prodigieuse de toutes sortes de monnoies. Comme la nôtre est à un titre supérieur à celui de toutes les autres, chacun de son côté en faisoit par échange la plus grande extraction possible; desorte que les especes nationales auroient bientôt disparu tout-à-fait, si un Edit du Cardinal Camerlingue du 22 Août dernier n'eût arrêté cette manœuvre. Cette nouvelle loi défend, sous peine de confiscation & de cent écus d'amende, d'introduire dans les Etats de l'Eglise des monnoies étrangeres. Il est enjoint à ceux qui en auroient de les porter aux Hôtels des Monnoies de Rome & de Boulogne pour en recevoir l'équivalent. Le même Edit décrie les anciennes monnoies papales qui sont usées, ordonne qu'il en sera fait une refonte, & de plus que la *baioque* ne vaudra que cinq *quatrini*.

Le tremblement de terre qu'on éprouva vers la fin du mois de Juillet dernier dans divers cantons de l'Etat Ecclésiastique, a été très-sensible à Veroli; il y a fort endommagé le Séminaire de l'Evêché. La même secousse s'est fait aussi sentir très-violemment dans plusieurs Villes du Royaume de Naples, sur-tout à Sora & à Isola.

De Venise, *le 7 Octobre.*

Il s'est élevé ici contre les Juifs un orage semblable à celui qu'ils ont déjà essuyés en

Pologne. Le Sénat a fait publier récemment un Decret qui leur défend d'affermer les Gabelles ou autres impôts, & même d'avoir aucun intérêt dans ces Fermes ni directement ni indirectement; de vendre de la viande ou autres comestibles quelconques, d'entretenir des Fabriques & des Manufactures, d'avoir aucun magasin de marchandises, ni de posséder des maisons, chambres & autres demeures ailleurs que dans le quartier qui leur est destiné & que l'on appelle le *Ghetto*.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 14 Octobre.*

L'*Asie* & le *Bedford*, deux vaisseaux de guerre, sortirent le trois du présent mois d'Octobre du Port de Plymouth, avec ordre d'aller croiser dans le Golphe de Biscaye, pour protéger notre Commerce de Portugal contre plusieurs Corsaires Bostoniens qui ont établi leur croisiere dans ces parages. Ces Corsaires interceptoient journellement nos vaisseaux qui alloient à Lisbonne ou en revenoient.

L'équipage du *Sally*, Capitaine Rose, sorti de Philadelphie avec un chargement de tabac pour un Port d'Europe, s'est rendu maître du bâtiment & l'a conduit au Havre de Milford.

La *Minerve*, Capitaine Torrice, allant de Newcastle à Konisberg en Prusse, a fait naufrage proche Dantzick. On a sauvé heureusement les gens de l'équipage.

La fureur pour les jeux de hasard fait chaque jour de nouveaux progrès, & bientôt il ne se vendra plus rien dans les Marchés que par le moyen des Loteries. Il n'y a pas long-tems qu'à Clare-Market il y en avoit une pour de la viande, une pour du beurre, une pour de la fayance, & une autre pour des pommes de terre.

D'YORCK, *le 29 Septembre.*

Un Serruier vient d'inventer à Newcastle une voiture qui ira sans chevaux, & qui ressemble à une chaise montée sur quatre roues. Elle peut faire environ six milles ou deux lieues de France en une heure. Outre la place destinée au Voyageur, il y a un siege en forme de selle pour celui qui met les ressorts en jeu, & des étriers pour que ses pieds ne touchent point à terre. Cette voiture, si l'on en croit le Rédacteur des Papiers Anglois, est très-sûre & de plus capable de porter les personnes les plus pesantes.

Observation de M. Pingeron. Il y a longtems qu'on cherche les moyens de faire aller des voitures sans chevaux. On a employé pour agent le feu (1), le vent (2), les poids, les ressorts, & jusques à présent on n'a pu parvenir qu'à faire mouvoir des chariots très-légers sur des plans parfaitement horisontaux. Les Méchaniciens qui s'occupent de ces recherches devroient s'appercevoir que dès que le plan devient incliné à l'horison, le poids de la voiture forme une nouvelle résistance beaucoup plus difficile à vaincre que le simple frottement de la machine sur le plan horisontal, frottement qui n'est pas anéanti pour cela; or la puissance de l'agent n'augmente pas. Voilà une terrible difficulté à surmonter; elle nuira toujours au succès de toutes les découvertes en ce genre.

(1) Machine de M. Cugnot, qui se voit encore à l'Arsenal de Paris.

(2) On peut voir dans les Voyages du Nord publiés par M. Pingeron, à l'article de la Hollande, la description d'un fameux chariot qui alloit à la voile & qui fut inventé par Stevin, célébre Mathématicien, pour le Prince d'Orange de Nassaw. Peu s'en fallut qu'il ne fût entrainé dans la mer par un coup de vent.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE MONTPELLIER, *le 16 Octobre.*

M. Poitevin, de la Société Royale des Sciences de Montpellier, a calculé la quantité moyenne de pluie qui tombe annuellement dans cette Ville; & il résulte de ses observations que cette quantité se monte à 28 pouces 8 lignes & quelques portions de ligne de plus. On voit aussi qu'il y a année commune 79 jours pluvieux. Les vents qui amenent à Montpellier les pluies les plus abondantes sont le sud-est & l'est-

nord-eſt. » Cette Ville placée dans un ré-
» ſervoir, bornée d'un côté par la mer, &
» de l'autre par les montagnes du Rouer-
» gue & des Sevennes, éprouve tour à tour
» de longues ſéchereſſes ou des pluies ex-
» ceſſives ».

M. Poitevin a fait encore des recherches ſur l'influence lunaire conſidérée comme cauſe générale des grandes variations de l'atmoſphere. Il ſuit de ces ſecondes obſervations que la révolution de l'apogée lunaire qui eſt d'environ neuf ans, ramene les marées & les mouvemens extraordinaires de l'atmoſphere dans le même ordre. En effet on peut remarquer, d'après les Tables que l'Auteur a fait imprimer dans le Journal de Phyſique de M. l'Abbé Rozier, que les pluies du mois de Novembre 1766, qui cauſerent tant de déſaſtres à Montpellier & aux environs, ſont revenues à la fin de Septembre 1775 L'intervalle eſt de huit ans dix mois & quelques jours. Ces dernieres pluies détruiſirent la récolte des raiſins. Il tomba du 25 Septembre au 5 Octobre, dix pouces quatre lignes d'eau. Les pluies aſſez conſidérables du mois de Février de la préſente année 1777, répondent à celles de 1768. Enfin l'année 1767, qui a donné 24 pouces 3 lig. d'eau, paroît ſe ranger ſous cette loi & s'être reproduit en 1776, dont la quantité d'eau a été de 24 pouc. 1 lig., ſenſiblement égale à la premiere, après une période de neuf ans.

Avec le ſecours de pareilles obſervations multipliées & pouſſées auſſi loin qu'il eſt poſſible de les conduire, on pourra peut-être un jour faire des Almanachs qui prédiront avec une ſorte de certitude les variations de l'atmoſphere, & qui mettront les hommes en état de ſe garantir des accidens qu'occaſionnent ſouvent les pluies, les inondations, les gélées, les glaces, & tous les météores tant céleſtes que terreſtres. Il eſt certain que l'Agriculture pourroit tirer de cette nouvelle Aſtrologie des avantages beaucoup plus réels que ceux qu'elle attendoit de l'ancienne.

De Paizai-le-Tort (*près Melle en Poitou*), *le* 18 *Octobre*.

Quoique la récolte des grains n'ait pas répondu aux apparences, nous avons eu néanmoins plus qu'année commune. La baillarge ſur-tout a donné abondamment & eſt d'une aſſez bonne qualité. Il n'en eſt pas de même du froment; nous ſerons forcés de le vendre à quelque prix que ce puiſſe être, il ne ſera point de garde. D'ailleurs il faut aux Cultivateurs de l'argent comptant. En effet comment pourroient-ils ſatiſfaire aux diverſes impoſitions & payer les Propriétaires de leurs fermes, dont les baux ſont montés à des prix exceſſifs? Au reſte pour que nous puiſſions parer à tout, il eſt néceſſaire que le froment ſoit à deux ſous la livre en grain; il faudroit auſſi que nous euſſions de bons débouchés pour établir un commerce d'exportation pour cette denrée. Notre Province recueille de quoi ſe nourrir pendant trois années, bon an, mal an, & communément nos voiſins n'ont pas beſoin de nous. Ce commerce rendroit l'Agriculture plus floriſſante: car quoique ce pays ſoit un des mieux cultivés du Royaume, il pourroit l'être encore davantage; mais il faudroit qu'il fût affranchi, s'il étoit poſſible, de tous ces droits féodaux qui étouffent l'Agriculture dans ſon principe. Il faudroit ſur-tout qu'il n'y fût plus queſtion du terrage qu'on appelle ailleurs champart. Peut-il y avoir de néceſſité plus gênante pour un Agriculteur que celle qui l'empêche de cultiver ſa terre, ou comme il le voudroit, ou comme la nature du terrein l'exigeroit? Que ceux qui ſoutiennent que les droits féodaux ne portent aucun préjudice à l'Agriculture, viennent viſiter nos plaines, & je ſuis sûr qu'ils y diſtingueront eux-mêmes, ſans qu'on les en avertiſſe, les terres qui ſont exceſſivement chargées d'evec celles qui le ſont peu; qu'ils calculent les avantages que les Seigneurs peuvent retirer de la perception de pareils droits, & ils verront s'il ne ſeroit pas beaucoup plus profitable pour ces Seigneurs de prendre d'autres arrangemens avec leurs Contribuables. En effet ſuppoſons qu'un Seigneur perçoive le ſixieme des fruits, qui forme le terrage le plus ordinaire; dans ce cas, ſur douze cens boiſſelées de terre il en retirera chaque année environ cent boiſſeaux de grains de toute eſpece; tandis que s'il étoit Propriétaire foncier des deux cens boiſſelées qui lui reviennent ſur ce total, il auroit une bonne Métairie qui lui produiroit annuellement 300 boiſſeaux de bled. On offre la preuve de cette aſſer-

tion. N'ai je pas raiſon de dire que ſi les Seigneurs vouloient compoſer avec leurs redevables & leur permettre de racheter ces droits à des conditions raiſonnables, ils pourroient y gagner beaucoup? L'Agriculture y gagneroit auſſi infiniment, parce qu'elle ſeroit délivrée d'une ſervitude qui nuit néceſſairement à ſes progrès.

DE CETTE (*en Languedoc*), *le 17 Octobre.*

Un des premiers jours du mois de Septembre la mer effraya les Habitans de cette Ville par un phénomene ſingulier. Elle ſe gonfla tout-à coup, monta à une toiſe au-deſſus de ſon niveau ordinaire & verſa dans ce Port. Heureuſement cet accident ne fut pas de longue durée. Les eaux ſe retirerent promptement & la mer rentra dans ſon état ordinaire. On ſçait que la Méditerranée n'eſt point ſujette au flux & reflux; c'eſt ce qui fait paroître cet événement ſi ſurprenant & qui le rend digne de l'attention des Phyſiciens.

DE NANTES, *le 19 Octobre.*

Il eſt arrivé ſucceſſivement dans ce Port pluſieurs vaiſſeaux François chargés de marchandiſes de l'Amérique, & entr'autres les ſuivans.

M. Maugeais, Capitaine de la *Ducheſſe de Duras*, du port de 200 tonneaux, Arm. M. Deſridellieres-le-Roux, a amené de Leogane 85 barriques de ſucre brut, 39 barriques & quatre quarts de ſucre terré, 60 futailles 51 quarts & 100 ſacs de café, 47 balles & 16 ballots de coton.

M. Macé, Capitaine du *Baron d'Arros*, du port de 300 tonneaux, Armat. M. Bouteiller, a amené des Cayes 323 barriques & un quart de ſucre brut, une barrique & trois quarts de ſucre terré, 88 futailles de café, 79 balles de coton, 1 baril de caret, 2 dents de morphil, 1 caiſſe de chocolat, 11 cuirs en poil, 1 baril de confitures, & 4 caves de ſirop.

M. Dupleſſis, Cap. du *Duc de Choiſeul*, du port de 400 tonneaux, Arm. MM. Hamart & Lamaignere, a amené du Cap 13 barriques de ſucre brut, 404 barriques & 9 quarts de ſucre terré & tête, 42 futailles d'indigo, 305 futailles & 632 ſacs de café, 18 balles & ballots de coton, 22 futailles de cacao, un quart de riz, 8 barils de confitures, 8 caiſſes de liqueurs, 9 caves de ſirop, 1 barrique d'eau-de-vie, 1 caiſſe de ſucre candi, & 9 futailles de tabac.

M. Gillet, Capitaine du *Marquis de Levy*, du port de 300 tonneaux, Armateur M. Richard, a amené de Leogane 211 barriques & un quart de ſucre terré & tête, 148 barriques & 4 quarts de ſucre brut, 116 futailles & 57 ſacs de café, 1 barrique d'indigo, 41 balles & ballots de coton, 38 planches de bois de gayac, 1 panier & 4 caiſſes de ſirops & de confitures, 2 barils de confitures, 2 barriques de vin de Bordeaux.

DE DREUX, *le 21 Octobre.*

Le 3 du préſent mois, ſix Sœurs de l'Hôtel-Dieu de cette Ville ayant mangé du porc acheté d'un Chaircuitier de cette Ville, s'en trouverent fort incommodées. La Médecine vint promptement à leur ſecours, & l'on ne fut pas long-tems à s'appercevoir qu'elles avoient tous les ſymptômes de perſonnes qui ont pris quelque poiſon. On alla aux informations & on découvrit que le petit-ſalé dont elles avoient fait leur repas avoit ſéjourné dans une chaudiere de cuivre. Moyennant les prompts ſecours qu'on leur adminiſtra, elles ne tarderent pas à être hors de danger. Huit autres perſonnes qui avoient auſſi mangé de cette viande empoiſonnée, en ont été auſſi malades. On parle encore de beaucoup de gens de la campagne qui avoient fait ce jour là leur proviſion chez le même Chaircuitier. On a des inquiétudes ſur le ſort de ces inconnus, & il eſt fort à craindre que, faute d'avoir été ſecourus à tems, il ne leur ſoit arrivé quelque fâcheux accident.

DE PARIS, *le 28 Octobre.*

Arrêts du Conſeil d'Etat du Roi, rendus en faveur de l'Adjudicataire des Fermes, leſquels jugent que la Lorraine étant aſſimilée à l'Etranger effectif, les papiers qui paſſent de cette Province dans les cinq groſſes Fermes, doivent les droits uniformes d'entrée du Royaume, comme s'ils venoient de l'Etranger, & non-pas ceux du tarif de 1664, qui n'ont lieu que pour les marchandiſes ve-

nant du réputé Etranger dans les cinq grosses Fermes.

Ordonnance du Roi, du premier Juillet dernier, par laquelle Sa Majesté accorde une amnistie générale à tous les Officiers-Mariniers & Matelots qui ont déserté tant de ses vaisseaux & autres bâtimens, que des Ports & Arsenaux de Marine, soit qu'ils soient passés chez l'Etranger, soit qu'ils soient demeurés dans le Royaume & dans les Isles Françoises de l'Amérique.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Annonces de Livres.

A Description of a pulverizing mill lately invented for the use of Apothecaries, to supply the pestle and mortar, by Stephen Hemsted, Surgeon, with a copper plate explaining the different parts of the machine. Description d'un moulin pour pulvériser des matieres, inventé derniérement en Angleterre pour l'usage des Apothicaires, & les dispenser de se servir de pilon & de mortier, avec une planche représentant les différentes parties de la machine. Découverte due à M. Etienne Hemsted, Chirurgien.

Ce petit Ouvrage se vend un schelling ou 24 sous, monnoie de France, chez le sieur Jean Bew, demeurant à Londres, dans la rue du *Pater-noster*, au numéro 28.

Ceux qui aiment à faire des recherches & des spéculations sur la Population, sur les causes qui peuvent contribuer à ses accroissemens ou à son dépérissement, feront bien de jetter les yeux sur la *nouvelle Méthode* de M. l'Abbé du Contant, *pour entrer dans le vrai sens de l'Ecriture Sainte*, & de s'y arrêter à un morceau intitulé : » *Histoire Philosophique* de la longueur de la vie humaine & de sa décadence, pour servir d'éclaircissement » aux chapitres cinq, huit & onze de la Genese ». On y trouve des observations curieuses sur la longue vie des Patriarches. Il résulte des calculs que l'Auteur a faits sur la propagation du genre humain dans ces premiers âges du monde, que la terre au tems du déluge devoit être peuplée de deux billiards au moins d'Habitans. Ceux qui font monter au plus haut la population actuelle du Globe, ne la portent pas au delà d'un milliard quatre-vingt millions. D'où il suit que le monde, avant la terrible catastrophe du déluge, étoit infiniment plus peuplé qu'il ne l'est de nos jours. Avant cette époque, la température de l'air & les saisons étoient toujours uniformes. Il regnoit sur la terre un équinoxe perpétuel, il n'y pleuvoit jamais. Une pareille température devoit contribuer beaucoup à conserver la vie des hommes. Mais lorsque Dieu voulut punir la race humaine, il posa son doigt tout puissant sur l'axe de la terre, cet axe s'inclina & aussi tôt disparut cette égalité bienfaisante des saisons. D'ailleurs les légumes, les plantes & les fruits qui, avant l'inondation générale du Globe, faisoient la seule nourriture des hommes, perdirent presque tout leur suc & ne fournirent plus qu'un aliment terreux & sans saveur. Les hommes furent alors obligés d'égorger les animaux pour s'en nourrir, mais ils ne trouverent pas dans la chair de ces animaux qui se nourrissoient eux-mêmes d'herbes & de plantes dégénérées des sucs bien substantiels. L'homme est donc devenu moins fort & moins vigoureux, parce que sa nourriture s'est altérée. D'ailleurs il cessa de respirer un air pur. Les eaux stagnantes & croupissantes du déluge corrompirent l'atmosphere. La vie des hommes ayant été prodigieusement abrégée par le déluge, a diminué encore, suivant certaines proportions, jusqu'à David. Tout le monde connoît ce verset du Pseaume où le Prophete Roi dit *que nos jours ne vont ordinairement qu'à 70 années. Que si les plus forts vivent jusqu'à 80 ans, leur vie n'est plus que peine & que douleur.* L'Auteur nous assure que la nature humaine en restera là, qu'elle ne se dégradera pas davantage. » Elle s'est mise, dit-» il, dans ce nouveau climat, au point de mé-» diocrité où elle eût toujours été, si elle y » avoit d'abord été créée. Elle s'y maintien-» dra donc invariablement ; nous pouvons » l'assurer avec confiance, d'après une ex-» périence constante de 30 siecles, où elle » n'a pas souffert la moindre altération ».

N. B. Faute d'impression à corriger dans la derniere Gazette. Au 1er. alinea de la 1re. colonne de la premiere page, on lit ces mots : *qui les font ressembler à des Etres dont la volonté est toute puissante.* Le Lecteur a bien compris qu'il falloit lire ainsi : *qui le font ressembler à un Etre* &c.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 18 Octobre 1777 au Mercredi 22 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 20, 21, 22 à 23 liv. 15 s.; le seigle, de 10 l. 5 s., 10 l. 10 s. à 11 l.; l'orge, de 10, 10 liv. 5 s., 11 à 12 l. Le froment au Port de la Greve, de 21, 22, 23 l. 5 s. à 24 l.; le seigle, de 10, 10 l. 10 s. à 11 l.; l'orge, de 10, 10 l. 5 s. à 11 l. *le septier.*

Du Samedi 18 Octobre 1777 au Mercredi 22 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21 à 22 liv.; *idem* à la Greve, de 19 l. 5 s., 20 à 21 l. 5 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 29 Oct. 1777, de 54 à 55 liv.; *idem* nouveau, de 53 à 54; le cent de paille vieille, de 19 à 20 l.; *id.* nouvelle, de 18 à 19 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 40 à 41; *idem* nouveau, de 38 à 39; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 35 à 36; *idem* nouveau, de 33 à 34; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 16 à 17 l.; le foin à la Grêve, de 31 à 32 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 29 Octobre 1777.

Or de Portug. à	725	℔	ß	marc.
Du Mexique à	716			marc.
Du Pérou à	708			marc.
Les guinées à	723			marc.
Ducats à	98	7		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à	83	12		once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	54	6		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	4		marc.
Piastres à	49	12		marc.

CHANGES DE PARIS, *du 29 Octobre 1777.*

Amsterdam	53 ¾ à 7 8e.
Londres	31 ¾
Hambourg	189 ¼
Madrid	15 3
Cadix	15 1
Livourne	96
Gênes	94 ¾
Lyon *Août*	¾ à 5 8e. p. 8 p.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1777.

Du Sam. 25 Oct. 1777.			Suite du Samedi 25.		
Messieurs			*Messieurs*		
Caron	vres.	J.	Gossey.....	pplles.	J.
Despeignes. Viag.		C.	Viageres		J.
Perpétuelles..		C.	Lenoir	pplles.	F.
Tontine		t. l.	Viageres		F.
Delarue..... Viag.		J.	Defays	pplles.	F.
Perpétuelles..		J.	Viageres		F.
Tontine		J.	.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1777.	Lundi 27.	Mardi 28.	Mercredi 29.
COMP. D. IND.			
Actions . . .	1912 ½ 10 5 .	FESTE	1905 7 ½.
D°. 16/25es . . .	. . . . .	. . . . .	1210 15.
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	. . . . .	406 .
Rescriptions . .	. . . . .	. . . . .	9 ¾ 9.
Bil. des Fermes.	. . . . .	. . . . .	. . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces, deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 23 Septembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 4 Septembre.*

NOus ne négligeons rien pour étendre notre Commerce & nous saisissons toutes les ouvertures qui se présentent pour en propager les branches aussi loin qu'il nous est possible. On parle ici de l'établissement d'une Compagnie de Commerce pour la Perse. Elle doit obtenir de beaux privileges exclusifs, mais c'est tout; il ne lui sera accordé aucun secours de la part de la Couronne; il faut & qu'elle naisse d'elle-même & qu'elle se soutienne par ses propres forces; aussi ne compte-t-elle commencer ses opérations que lorsqu'elle sera assurée de l'emploi de 1250 actions. Chaque action sera de 200 roubles. Il doit être permis aux Etrangers de s'intéresser dans cette entreprise, mais personne ne pourra prendre un nombre d'actions qui excéde la vingtieme partie de la totalité.

Nous attendons avec impatience le moment où nous pourrons franchir les barrieres que les Turcs nous opposent pour nous empêcher d'entrer dans la Mer Noire. Notre Flotte reste toujours à l'ancre dans le canal des Dardanelles, tandis que nos Ministres négocient avec ceux de Sa Hautesse. Cependant quelques-uns de nos petits vaisseaux Marchands trouvent le moyen de pénétrer dans cette Mer; ils sont bien reçus des Habitans de ses bords, & ils font avec eux de très-bonnes affaires. Ce qui ne diminue pas le desir que nous avons de pouvoir fréquenter ces parages en toute liberté.

Si nous donnons à notre Commerce la plus grande activité, d'un autre côté nous tâchons de perfectionner nos Fabriques. Nous pouvons nous flatter que chaque jour elles font de nouveaux progrès. L'Industrie de nos Ouvriers & de nos Artistes se signale aussi. Plusieurs d'entr'eux peuvent, sans redouter la comparaison, se placer à côté de ceux qui sont les plus vantés chez l'Etranger. La beauté & le fini des étoffes dont notre Auguste Impératrice a fait présent à M. le Comte de Gotland, font, au jugement même de ce Prince, le plus grand honneur à nos Manufactures.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 6 Septembre.*

On chercheroit en vain chez nous autant de Livres, de prospectus, de plans, de systêmes, de rêveries sur l'Education qu'on en pourroit trouver ailleurs; mais aussi, & nous le disons hardiment, on y trouve plus de jeunes gens bien élevés & plus de Maîtres capables de faire de bons Disciples. Quand quelques sages de notre tems commencerent à faire remarquer les défauts de la vieille & routiniere éducation, & la nécessité d'y remédier, on ne tarda pas à voir

dans certains pays une multitude innombrable d'Ecrivains de tous les Ordres de la Hiérarchie Littéraire raisonner ou déraisonner sur cette matiere à perte de vue & inonder l'Univers de projets souvent aussi bisarres qu'impraticables. Pour nous, nous crumes qu'il valoit mieux agir qu'écrire. Notre Auguste Souveraine, qui nous gouverne avec tant de sagesse, chargea des hommes éclairés d'examiner ce qu'il convenoit de faire pour mettre l'éducation publique sur un meilleur pied. C'est d'après leur travail que s'est établi dans nos Ecoles cette sage réforme qu'on y admire & qui y durera long-tems parce qu'elle pose sur des fondemens qui sont eux-mêmes élevés sur la saine raison & sur la nature. Nous nous appliquons sur-tout à former notre jeune Noblesse. On sçait que toute la science de nos Gentilshommes consistoit, il n'y a pas encore long tems, dans une légere connoissance du Droit public d'Allemagne, & que le reste de leur sçavoir se réduisoit à connoitre parfaitement l'arbre de leur généalogie, & à pouvoir dire combien il y avoit eu dans leur famille, de Barons, de Comtes, de Marquis & de Princes du S. Empire. Aujourd'hui les choses sont bien changées. Ils apprennent avec les Lettres, ce qu'il faut faire pour être bons citoyens, bons fils, bons maris, bons peres de famille; enfin nous les initions dans toutes les parties de l'Economie domestique, bien persuadés de la justesse de cette réflexion d'un ancien Philosophe Grec qui disoit, en parlant des enfans des premieres familles de la République, *comment veut-on qu'ils sçachent régler l'Etat, s'ils n'entendent pas seulement à conduire leur maison?* Aussi avons-nous la satisfaction de recueillir chaque jour les fruits de cette salutaire méthode.

Le 5 du mois dernier, le Prince d'Oettingen, M. de Pichelstein, le Baron de Lempruch, le Comte d'Aichold, le Baron Ulm d'Erbach, le Comte de Bethlen, le Baron de Kulmer, & plusieurs Gentilshommes de distinction, tous Eleves du College Imp. & Royal de Savoie, soutinrent, sous la direction de M. de Mitternbourg, Professeur de ce College & du College Thérésien, un long examen sur l'histoire naturelle des animaux & sur l'éducation des bestiaux. Une nombreuse & brillante Assemblée assista à cet acte solemnel. Tout le monde fut très-satisfait de la maniere dont ces illustres Eleves répondirent aux diverses questions qui leur furent proposées, & de l'intelligence avec laquelle ils firent plusieurs expériences curieuses. Cette méthode sera introduite dans tous les autres établissemens érigés en faveur de la jeune Noblesse des Etats Héréditaires.

Dans les Ecoles Normales, les Enfans des Bourgeois & du Peuple, de l'un & de l'autre sexe, sont instruits, chacun selon ses talens & son génie, de tout ce qu'il faut sçavoir pour s'appliquer avec succès à l'Agriculture, à l'Economie, au Commerce, aux Arts & aux Métiers.

HONGRIE.

De Bude, *le 5 Septembre.*

Les incendies sont très-fréquens dans les Pays Héréditaires de la Maison d'Autriche. Nous avons déjà fait mention de celui qui a mis la Ville de Bude à deux doigts de sa perte. Il en est encore parvenu depuis à notre connoissance deux autres dont les suites ont été plus fâcheuses. Le 16 Juillet, le feu prit à Wolfberg, Ville de la Carniole. Les flammes parcoururent en peu de tems un espace considérable & consumerent dans leur trajet seize maisons. Plusieurs Habitans perdirent la vie dans ce désastre. Le dix-sept du mois suivant, un autre incendie maltraita encore davantage la Ville de Klagenfurth qui, en peu d'heures, fut presque totalement réduite en cendres. Par une rencontre aussi singuliere que fatale, cette Capitale de la Carniole avoit essuyé le même malheur il y a 54 ans à pareil jour. On a observé que les toits couverts d'ardoise ont moins résisté à la violence du feu que ceux couverts en tuile. On a eu le tems de sauver la caisse & les papiers de l'administration de la Banque; mais on craint qu'un très-grand nombre de personnes ne soit péri dans les flammes.

SILÉSIE.

De Breslau, *le 7 Septembre.*

Depuis que l'Agriculture, comme tant d'autres choses, est devenue presqu'une affaire de mode, & que nos beaux esprits ont

voulu aussi s'en mêler, on a cru qu'il étoit du bon ton de mépriser toutes ces observations qui dirigent en partie les gens de la campagne dans leurs opérations rurales. Dans la foule de ces observations, il en est sans doute qui portent un caractere d'absurdité si marqué qu'on fait très-bien de n'y avoir aucun égard; mais aussi n'y en auroit-il pas un grand nombre qui, si on les examinoit de plus près, se trouveroient avoir été enveloppées un peu légérement dans la proscription générale? L'expérience met si souvent en défaut les plus belles théories, qu'on ne sçauroit être trop réservé lorsqu'il s'agit de prononcer sur le sort de certaines pratiques qui ont pour elles un long usage. Que de faits & de remarques dans les Anciens, que nous avons traités d'abord avec tant de mépris, & que nous défendons maintenant avec tant de chaleur! Que n'a-t-on pas dit contre Pline pour avoir écrit qu'avec de l'huile on pouvoit appaiser les tempêtes sur mer, & aujourd'hui que ne dit-on pas pour prouver qu'il avoit raison? Combien le passage de cet Auteur qui autrefois paroissoit si absurde, n'a-t-il pas déjà fait couler & d'encre sur le papier & d'huile sur les flots? Imitons donc l'exemple de cet honnête Gentilhomme Siléſien à qui le Public sera redevable de l'article que nous allons lui mettre sous les yeux. On y verra qu'en homme sage il ne dédaigne pas les observations du simple Paysan.

Les Habitans des montagnes de Siléſie jugent de la température de l'air de toute une année, par l'espece & la nature des brouillards du mois de Mars. Voilà leur barometre, & ils se trompent rarement. C'est d'après la densité plus ou moins considérable de ces brouillards qu'ils décident si l'année sera seche ou humide, s'il y aura des pluies sans orages ou si les pluies seront accompagnées d'orages. Il faut, pour asseoir à cet égard un jugement sûr, que le brouillard continue à être de la même espece pendant les trois jours qu'il a coutume de durer, tems auquel il se dissout en neige ou en pluie, & tombe tout entier ou en partie: ils observent ensuite si le centieme jour après, c'est à dire si vers la fin de Juin ou au commencement de Juillet, qui est le tems de la fenaison, il tombe peu ou beaucop de pluie. La seule différence qu'il y a, c'est que les uns marquent ce jour vingt-quatre heures plutôt, & les autres vingt quatre heures plus tard. Quelques exemples feront mieux comprendre que tout ce qu'on pourroit dire, en quoi consistent ces observations, & comment elles se font; cela pourra servir dans les autres contrées où il y a des montagnes.

En 1774, le 9 Mars à midi, il y eut un brouillard; le jour d'après il tomba une pluie de 50 grains, & les deux jours suivans une neige de 369 grains. Le centieme jour fut orageux depuis le matin jusqu'à la nuit, & on calcula dans une observation faite à midi, qu'il étoit tombé 54 grains de pluie. Le 12 à midi, il y eut un brouillard pendant la matinée; le reste du jour fut clair & sec. Le 19 Juin fut le centieme jour; il fut beau & sec. Le 20 il y eut plusieurs orages, dont celui de neuf heures du soir se trouva le plus proche; les autres s'éloignerent: il tomba ce jour-là 9 grains de pluie, & le lendemain 86. Le 22 Mars matin, nouveau brouillard; le reste du jour & les quatre suivants furent clairs & secs. Le 29 Juin fut le centieme jour: ce jour là il tomba 116 grains de pluie, & pendant la nuit 220. Il y eut l'après midi différents orages qui produisirent 174 grains de pluie. La pluie se trouva, dans l'espace de 24 heures, monter à 510 grains.

En 1775, le brouillard parut le 15 Mars au soir; dès la nuit il tomba 73 grains de neige; le 16 on compta 24 grains de pluie; au bout de vingt-quatre heures, l'eau du ciel se trouva être de 97 grains: les jours suivans furent secs. Le centieme jour arriva le 12 Juin; il y eut l'après-midi un orage, mais qui resta éloigné: le 23 il y en eut d'autres, & le soir du même jour, une pluie de 28 grains.

En 1776, le 2 Mars au matin, le brouillard se montra; il plut & neigea tout le jour; l'eau qui tomba du ciel fut de 48 grains. Le 9 Juin fut le centieme jour; il plut tout ce jour-là, & le 10, pendant la nuit, & toute la matinée suivante jusqu'à midi, le volume de pluie fut de 400 grains. Le 12 au matin il y eut brouillard; il plut & neigea tout le jour jusqu'à la concurrence de 50 grains; les jours suivans furent secs. Le 19 Juin qui fut le centieme, il plut pendant la nuit & le lendemain jusqu'à midi. Le volume de pluie fut de 48 grains, & le 20, encore de 8 grains.

On voit que ce n'est pas à tort que les Si

léſiens Montagnards jugent de la ſécheresſe ou de l'humidité d'une année par la nature des brouillards du mois de Mars ; car le centieme ou le cent-unieme jour marqué dans ces obſervations, a conſtamment été pluvieux & orageux.

Il réſulte de ces remarques que lorſque pendant les trois jours ce brouillard ſe réſout en pluie ou en neige, le centieme jour eſt peu ou point pluvieux ; mais qu'il l'eſt au contraire plus ou moins, lorſque pendant ces trois jours le brouillard ne tombe pas en pluie ou en neige. L'Auteur obſerve judicieuſement deux choſes ; 1°. que les obſervations de trois années ne ſuffiſent pas pour aſſeoir un jugement certain ; 2°. que n'ayant été faites que dans les montagnes, on ne peut rien en conclure pour le plat pays. Il ſeroit donc néceſſaire de les multiplier dans pluſieurs endroits différemment ſitués, & enſuite de les rapprocher les unes des autres pour en tirer des conſéquences convenables. On obſerve que le volume d'eau a été, cette année, plus conſidérable en Siléſie que ne l'ont été la pluie & la neige pendant les quatre années précédentes ; ce qui n'a pas empêché qu'elle n'ait été très-abondante, ſur-tout en grains.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 8 Septembre.*

Au mois d'Août dernier, il eſt ſorti des Ports d'Irlande & de l'Iſle de Man un grand nombre de bâtimens pour aller ſur nos côtes à la pêche du hareng qui paroiſſoit devoir être une des plus abondantes qu'on ait eu depuis long tems. Ce ſera un grand ſoulagement pour le pauvre qui ſe nourrit volontiers de cet aliment. Depuis quelques années, cette pêche réuſſit beaucoup & les Irlandois s'y livrent avec activité. On peut juger de ſes progrès par la circonſtance ſuivante.

L'année derniere, il a été diſtribué plus de 19 mille livres ſterl. en primes aux vaiſſeaux Irlandois qui ont été à la pêche du hareng. En 1774, il n'en avoit coûté que 7300 liv. pour le même objet.

Le bled abonde dans le Port de Londres ; chaque jour il y arrive des bâtimens, tant nationaux qu'étrangers, qui en ſont chargés. Auſſi le Lord Maire fait-il baiſſer le prix du pain en proportion de cette abondance ; ce qui le rend très-agréable au Peuple.

Quelque attention qu'on apporte pour obliger les Propriétaires des maiſons de les tenir en bon état, & de rétablir celles qui menacent ruine, l'avarice de quelques-uns leur fait trouver les moyens ou d'éluder les recherches, ou de ne pas obéir aux Ordonnances ; ce qui occaſionne de tems en tems de fâcheux accidens dans cette Capitale. Un des derniers jours du mois précédent, une maiſon s'écroula dans le Kent-Street, & elle enſevelit ſous ſes décombres une pauvre femme nouvellement accouchée, & ſon enfant.

Une lettre de Dublin, du 26 Août, nous apprend qu'un homme du voiſinage de Clonegal, dans le Comté de Vexford, ayant par haſard découvert un nid d'abeilles ſauvages, dans le tronc d'un vieil arbre, ſe mit en devoir de leur enlever leur miel ; mais que cette entrepriſe les irrita ſi fort qu'elles ſortirent de leur retraite en foule & le pourſuivirent avec tant de furie que certainement elles l'auroient tué à coups d'aiguillons, s'il n'eût pas eu la préſence d'eſprit de ſe plonger dans l'eau & de les écarter de lui en leur en jettant avec les mains. Les abeilles ne pouvant ſe venger de leur ennemi, tournerent leur colere contre un cheval qui ſe rencontra là, par haſard. La douleur qu'elles lui firent éprouver le rendit furieux, & elles le laiſſerent dans l'état le plus déplorable ; ſon cou & ſa gorge enflerent prodigieuſement, parce que c'étoit principalement à ces parties que les abeilles s'étoient attachées. On lui appliqua ſur le champ de l'huile & de l'eau de la Reine d'Hongrie ; ce qui l'a guéri preſqu'auſſi-tôt. On aſſure que c'eſt un remede excellent contre les bleſſures de tous les inſectes de cette eſpece.

Une lettre de Kingſton à la Jamaïque, datée du 10 Juillet dernier, annonce l'arrivée d'un vaiſſeau venu de Saint-Domingue, dont le Patron rapporte qu'on a reſſenti dans la partie du Sud de cette derniere Iſle trois ſecouſſes de tremblements de terre aſſez violentes. Elles y ont renverſé pluſieurs maiſons, & quelques perſonnes ont été noyées par les eaux de la mer qui eſt ſortie de ſon lit, & a englouti auſſi un grand nombre de beſtiaux qui ſe trouvoient ſur ſes bords.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Gesvres, *le* 14 *Septembre.*

Il y a environ 150 ans que le Château de Gesvres, situé près Meaux, & à 15 lieues de Paris, a été bâti sur la riviere d'Ourq.

Ce Château est dans une vallée très-spacieuse; les plans en sont grands, & il est entouré de fossés qui ont environ mille toises de circuit.

Lors de sa construction, on avoit disposé d'une partie des eaux de la petite riviere d'Ourq. Elles se rendoient d'abord dans un avant-fossé d'où elles se distribuoient ensuite dans les grands fossés par quatre petites coquilles, de maniere que l'eau de ces fossés se trouvoit perpétuellement renouvellée.

En 1732, Monseigneur le Duc d'Orléans fit faire de la riviere d'Ourq un canal pour conduire à Paris les marchandises du pays, & notamment les bois de la forêt de Villers-Coterets; alors on intercepta la communication de la riviere d'Ourq avec les fossés du Château de Gesvres qui ne reçurent plus d'autres eaux que celles du ciel. Ces eaux stagnantes se croupirent, infecterent l'air & rendirent le Château presque inhabitable.

D'un autre côté, l'eau du canal élévée nécessairement par les écluses, se filtroit à travers les terres & inondoit le parc & les environs. Il étoit impossible d'y marcher à pied sec, même dans les plus beaux mois de l'été.

M. le Duc de Gesvres voulant rendre à son Château & aux Villages voisins la salubrité, a cherché les moyens de faire venir de l'eau vive dans ses fossés. Il sçavoit qu'il pouvoit & tirer un filet d'eau de l'écluse supérieure du canal, & disposer d'une petite riviere qui, après avoir fait tourner deux moulins appellés les moulins de May, venoit se perdre dans l'Ourq. Il fit venir à Gesvres le sieur Dransy, Ingénieur, pour juger de ce qui seroit le plus utile.

Le sieur Dransy trouva qu'en prenant l'eau de la petite riviere de May au dessous du second moulin, il étoit possible de la conduire le long du pont de la riviere d'Ourq, en lui faisant croiser cette riviere seize pieds au-dessus du courant de l'eau.

En conséquence cet Ingénieur fit ouvrir un lit pour recevoir cette nouvelle riviere, à commencer au-dessous du second moulin jusqu'à l'entrée de la chaussée de Gesvres. A partir de ce dernier point, il lui a conservé son niveau le long de la chaussée sur une digue jusqu'au pont; au bout de cette digue, l'eau est reçue dans un canal de bois de trois pieds de largeur, qui s'étend le long de l'arche maritime; sortant de ce canal, elle descend dans un espace de cinquante toises, de cascades en cascades, & va tomber dans les avant-fossés dont on a parlé plus haut, d'où elle se distribue ensuite dans les grands par quatre coquilles; par-là les fossés se trouvent renouvellés au moins une fois en 24 heures.

Ces fossés à leur tour se déchargent dans une immense piece d'eau au bout de laquelle le sieur Dransy a posé une vis hydraulique, connue sous le nom de vis d'Archimede. Cette machine tourne par la décharge de l'eau de cette piece; au moyen du puisard dans lequel elle est placée, & d'un fossé où aboutissent toutes les eaux qui inondoient le parc de Gesvres, ce parc se trouve absolument desséché ainsi que les terres adjacentes. Cette vis enleve par jour plus de huit cens muids d'eau.

Prix des Marchandises de l'Amérique.

Le 9 Septembre, le sucre blanc de l'Amérique se vendoit à Nantes, premiere sorte, 66 à 68 liv. le cent; seconde sorte, 62 à 64; troisieme sorte, 59 à 60; quatrieme sorte, 55 à 57.

Le café de la Martinique, fin verd, se vendoit 12 s. à 12 s. 6 d. la livre, & celui de S. Domingue fin, 11 s. 3 d. à 11 s. 10 den.

Si l'on rapproche cet article de celui que nous avons donné dans notre Gazette du Samedi 23 Août dernier, on verra que dans l'espace de cinq semaines le sucre de la premiere sorte est diminué de 2 liv. par quintal; que celui de la seconde sorte est demeuré au même taux, tandis que le sucre de la troisieme est augmenté de 4 liv. & celui de la quatrieme de 6 liv. & plus. Quant au café de la Martinique, il est diminué d'un sou par livre, & celui de Saint-Domingue est augmenté de 3 à 10 den.

Le coton de Saint-Domingue se vendoit à la même époque, 180 à 200 liv. le cent pesant; celui de la Martinique & de la Guadeloupe, 160 à 170 liv.

Les vins de Vallet, & premiere qualité, 280 à 300 liv. le tonneau; seconde qualité & petits vins, 180 à 260. Eau de-vie, les 29 veltes, 174 liv.

VAISSEAUX arrivés dans quelques Ports du Royaume.

DUNKERQUE. Il est entré dans ce Port, depuis le 19 Août jusqu'au 1er. Septembre inclusivement, 39 bâtimens, du nombre desquels le *Saint Saturnin*, Cap. Constantin, venu de la Martinique, chargé de café, tabac en feuilles, cuirs secs en poil & douves; le *Silvain*, Cap. Jean Morel, venu du Cap-François, chargé de sucre brut, sucre terré, café, riz, coton, cuirs secs en poil & bois d'acajou; l'*Espérance*, Cap. Et. Morin, venu de la Martinique; chargé de café & sucre brut.

MARSEILLE. Depuis le 20 Août jusques & y compris le 25, il est arrivé ici 27 bâtimens, du nombre desquels le senau la *Nymphe*, Cap. Michel Potet Chevalier, venu de la Basse-Terre, Isle de la Guadeloupe, chargé de sucre, café & coton; le vaisseau le *Gedeon*, Cap. Jacques Laurent Reynaud, venu du Cap François, chargé de café, de sucre, indigo & coton. Cinq des autres navires étoient chargés de bleds venants d'Agde, d'Alicante, d'Arles, de Georgenti & de Cagliari.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Annonce de Livre.

Puisque nous sommes dans l'usage de nous occuper quelquefois des objets qui peuvent intéresser l'éducation de la jeunesse, parce que c'est une des branches les plus essentielles de l'Economie domestique, à plus forte raison devons-nous y donner place à l'annonce des Livres suivans; ces Ouvrages ont été composés par ordre de feu M. le Dauphin pour l'instruction des Princes ses enfans. Ils contiennent les principes de la plus saine politique, & l'on ne sçauroit trop en conseiller la lecture sur tout à ceux de nos jeunes gens que la Providence a fait naître dans des conditions d'où ils peuvent être appellés au gouvernement des Peuples. Enfin on peut dire qu'ils ne seront déplacés dans les mains de personne, parce que les Princes ont aussi à remplir bien des devoirs qui leur sont communs avec leurs Sujets. C'est donc dans l'intention de faciliter au Public l'acquisition de ces Ouvrages utiles, qu'on les a réduits à un prix médiocre & uniforme, tant pour la Capitale que pour toutes les Provinces du Royaume.

» Le premier de ces Ouvrages parut en 1773, il est intitulé: *Leçons de Morale, de Politique & de Droit public, puisées dans l'histoire de notre Monarchie;* ou *nouveau Plan d'étude de l'histoire de France, rédigé par les ordres & d'après les vues de feu M. le Dauphin.* Il se vend à Paris chez *Moutard*, Lib. de la Reine, *rue du Hurpoix*, 2 liv. 8 s. C'est un abrégé raisonné de l'histoire de la Monarchie; c'est l'esquisse de quarante Discours destinés à faire connoître, de siecle en siecle, le Gouvernement François à toutes les époques de la France, & qui ont pour but d'attacher aux faits toutes les connoissances de Morale, de Politique & de Droit public qui conviennent aux Princes.

Le second parut en 1775, & a pour titre: *Les Devoirs du Prince, réduits à un seul principe;* ou *Discours sur la Justice*, dédié au Roi. Il se vend à Paris, chez le même Libraire, 3 liv. 12. broché. Ce Discours renferme & toute la Morale qui doit former les Princes, & son application à toutes les parties du Gouvernement François. Il est la théorie des vérités qui seront prouvées par l'expérience de l'Histoire dans les Discours dont on va parler.

Le troisieme de ces Ouvrages & le plus important, soit par l'étendue des recherches, soit par le nombre des volumes dont il doit être composé, a pour titre: *Principes de Morale, de Politique & de Droit public, puisés dans l'histoire de notre Monarchie;* ou *Discours sur l'histoire de France*, dédiés au Roi par M. Moreau, Historiographe de France.

Il y a déjà quatre tomes de cet Ouvrage; il en paroîtra quatre autres dans le cours de l'année prochaine, deux au commencement & deux à la fin. Et tous les ans ensuite on en

donnera trois nouveaux volumes. Cet Ouvrage est l'exécution du plan conçu par feu Monseigneur le Dauphin en 1764, & imprimé en 1773. Il contient les faits & la morale qu'on en doit tirer; il développe les principes du Gouvernement à chaque époque; il est l'histoire & de la Constitution Françoise & des Monumens qui l'établissent. C'est principalement cet Ouvrage dont on veut faciliter le débit à un prix modique. Chaque volume est un *in*-8°. de quatre à cinq cents pages, en caracteres & en papier parfaitement beaux. Chaque tome ne se vendra, soit à Paris, soit dans toutes les Villes de Province, que 3 l. 12 s. broché ».

I I.

Lettre à l'Auteur de la Gazette.

» Voici, M^r, une observation qui peut être de quelque utilité; si vous en jugez comme moi, je vous prie de l'insérer dans votre Gazette où je trouve toujours des choses fort intéressantes.

Je suis possesseur d'un sol très-ingrat. La terre végétale y est mêlée d'argille & d'une prodigieuse quantité de cailloux ou pierres à fusil. Je formai le dessein de mettre en bled trois arpens de ce terrein d'où je venois de récolter de l'avoine; la charrue eut peine à entamer la terre à cause de la sécheresse, d'où il résulta un mauvais labour. Cinq semaines après, je fis donner le second. N'ayant d'autre fumier que celui qui s'étoit fait pendant & après la moisson, j'aimai mieux m'en passer, parce que ce fumier si neuf ne se combinant jamais bien avec la terre, & la tenant souvent creuse, la plante se trouve par là exposée à souffrir dans le tems de la forte végétation. Après ce second labour, je fis semer 300 livres de bled-froment, chaulé comme je vais le dire.

Je fis bouillir pendant une heure vingt livres de cendres neuves dans quarante pintes de jus de fumier. Lorsque ma lessive fût reposée, j'en pris le plus clair, j'y éteignis dix livres de chaux vive, & j'y ajoutai en même tems trois livres de salpêtre brut. Je fis verser sur mes 300 livres de bled toute ma liqueur, & le troisieme jour il fut mis en terre. A la récolte qui vient d'en être faite, mon bled s'est trouvé très-garni, portant de 40 à 60 grains de bled à l'épi, & me promettant, au jugement des meilleurs Laboureurs de ce canton, 45 minots, pesants 48 livres, à l'arpent, tandis qu'à terrein égal, on a souvent de la peine à en obtenir 15, & en semant 500 livres de bled par arpent.

Je suis &c. C. R. D. C. ».

I I I.

A V I S.

Toutes nos Feuilles Economiques ont rapporté les unes après les autres un remede dont elles garantissent le succès, pour les tranchées & les coliques des chevaux & bêtes à cornes. Le voici. » Dès qu'on apperçoit que l'animal est malade, on fait bouillir une chauderonnée d'eau dans laquelle on fait tremper un grand sac ou un gros drap plié en quatre; on porte la chauderonnée d'eau auprès de l'animal, & l'on en tire le sac ou drap qu'on lui applique en long sur les reins & que l'on recouvre d'une couverture de laine pliée en deux. Il faut que l'animal soit dans un endroit chaud & bien fermé. Il doit être guéri dans moins d'un demi-quart d'heure, & dès qu'on le voit uriner, on peut être assuré de l'effet du remede ».

I V.

Prix du Poisson vendu à la Halle le Mercredi 17 Septembre.

Belle raye douce 6 liv.; moyenne raye bouclée 4 l.; la paire de solles 5 l.; le panier de limandes 4 liv.; le panier de petites solles 10 liv.; le panier de rayons ou petites rayes à frire 2 liv. 10 s.; la tire ou grande raye 14 liv.; l'ange 9 liv.; un esturgeon 164 l.; les trois maniveaux d'éperlans 4 l.; saumons 28 liv. 10 s. la piece.

Le Vendredi 19.

Un esturgeon 80 liv.; la paire de solles 6 liv.; le panier de petites solles 10 liv.; le panier de turbotins 5 liv.; le panier de flets 4 liv. 10 s.; saumons depuis 25 l. 10 s. jusqu'à 34 liv. 10 s.; le lot de trois belles truites 12 liv.; le lot de trois moyennes 8 l.; le lot de trois petites 5 l.; rayes depuis 6 l. jusqu'à 12; le panier de merlans depuis 12 l. jusqu'à 15; le panier de moules 3 l. 10 s.; les trois maniveaux d'éperlans 4 liv. 10 s.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 14 Sept. 1777 au Mercredi 18 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 22, 23 à 24 l.; le seigle, de 9 liv. 5 s., 9 l. 15 s. à 10 l.; l'orge, de 9 l. 10 s., 9 l. 15 s. à 10 l. Le froment au Port de la Greve, de 20 l. 10 s., 22, 23 à 24 l.; le seigle, de 9 liv. 10 s., 9 l. 15 s. à 10 l.; l'orge, de 9 l. 10 s. à 10 l. *le septier.*

Du Samedi 14 Sept. 1777 au Mercredi 18 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19 l. 15 s., 20 à 21 l.; *idem* à la Greve, de 20, 20 l. 10 s. à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin tres-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 19 Sept. 1777, de 58 à 59 l.; *idem* nouveau, de 56 à 57; le cent de paille vieille, de 22 à 23 l.; *id.* nouvelle, de 20 à 21 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 46 à 47; *idem* nouveau, de 44 à 45; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 21 à 22, *id.* nouvelle, de 19 à 20; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille, de 20 à 21 l.; *id.* nouvelle, de 19 à 20 l.; le foin à la Grêve, de 35 à 36 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 20 Septembre 1777.

Or de Portug. à	724	#	ß	marc.
Du Mexique à	716			marc.
Du Pérou à	712	1		marc.
Les guinées à	722			marc.
Ducats à	98	5		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à	83	10		once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	15		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	17	6	marc.
Piastres à	49	7	6	marc.

CHANGES DE PARIS, *du 20 Septembre 1777.*

Amsterdam	54 $\frac{1}{8}$
Londres	31 $\frac{3}{4}$ à 11 16e.
Hambourg	188 $\frac{1}{2}$
Madrid	15 2
Cadix	15
Livourne	95 $\frac{1}{2}$
Gênes	93 $\frac{1}{4}$
Lyon *Août*	au pair.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Sept. 1777.	*Jeudi 18.*	*Vendredi 19.*	*Samedi 20.*
COMP. D. IND.			
Actions	1840 42 $\frac{1}{2}$ 45 50	1870 80 85 70	1865 70 75
D°. $\frac{16}{25}$es		1205	1205
D°. 8es		246 50	250
D°. 25es			
Emprunt Oct.	405	405	405
Rescriptions	10 10 $\frac{1}{4}$ 10	9 $\frac{3}{4}$ $\frac{1}{2}$ 10	9 $\frac{1}{2}$
Bil. des Fermes.	1 $\frac{3}{4}$		1 $\frac{3}{4}$
Lots de 48 l.	803 4 5 10 8 7	810 12 13	813 14 15 16 (18
Lots de 150 l.	1726 28	1729 30	1730 29

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1777.

Du Mardi 16 Sept. 1777. *Messieurs*		Du Jeudi 18. *Messieurs*		Du Vendredi 19. *Messieurs*
Cauchy ..... pplles.	A.	Deschapelles. vres.	D.	Lempereur.. pplles.
Viageres.....	A.	Perpétuelles..	D.	Viageres.....
Tontine.....	C.	Decourmont. pplles.	J.	Boscheron... pplles.
Marsollier.... vres.	A.	Viageres	J.	Viageres.....
Defays..... pplles.	A.	Alissant.... Viag.	A.	Peinchein.... vres.
Viageres	A.	Tontine.....	A.	Perpétuelles.
Desplaces... pplles.	A.	Nau..... pplles.	F.	Patu..... Viag.
Viageres	A.	Viageres	F.	Rouillard.... pplles.
Tontine.....	A.	Tontine	F.	Viageres....
Vieillard ... pplles.	C.	De S. Janvier vres.	A.	Pincemaille pplles
Viageres	C.	.....		de l'ancien Clerg
Tontine	C.	.....		.....
.....		.....		.....
.....		.....		.....
.....		.....		.....

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces, deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 25 Mars.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 24 Février.*

CET Empire, tout florissant qu'il est, le seroit encore plus, si nous avions suivi la voie que la nature nous a tracée pour nous conduire & plus vîte & plus sûrement à la prospérité. Assurer aux Citoyens leurs subsistances, tel est le premier pas qu'on doit faire dans la carriere : pourvu du nécessaire, on passe à l'utile ; de l'utile, on peut descendre à l'agréable, pourvu toutefois que l'amusement & le plaisir se renferment dans les bornes que la décence & l'honnêteté leur ont marquées. Les Gouvernemens les plus sages donnent donc leurs premiers soins à l'Agriculture pour fixer ensuite leur attention sur l'Industrie & le Commerce : occupés principalement de ces grands objets, ils ne refusent pourtant pas de faire accueil aux beaux Arts, de leur accorder même des encouragemens & de leur dispenser avec poids & mesure des récompenses & des faveurs. En nous proposant le même but, notre marche a été bien différente. Pierre-le-Grand nous apprit d'abord à construire des vaisseaux & à bâtir des Villes. Nous n'avons vu dans le Commerce que d'immenses richesses ; dans la vue de devenir riches, nous avons fait les plus grands efforts pour avoir un commerce ; l'encourager & l'étendre. L'Industrie ne nous a pas présenté une perspective aussi attrayante, nous avons peu fait pour elle. Cependant on ne peut pas nous accuser de l'avoir entiérement négligée ; il nous en a coûté pour la faire naître ; ses progrès, quoique lents, sont dus à nos soins ; elle tomberoit si nous cessions un moment de la soutenir. Eblouis de l'éclat des Sciences, nous avons aspiré à la gloire de les attirer & de les fixer dans nos Etats ; jaloux de cette gloire, nous n'avons pas cru pouvoir l'acheter à trop haut prix. Il existe dans la Capitale & dans les Provinces plusieurs Sociétés sçavantes sur lesquelles le Gouvernement se plaît à verser avec profusion ses largesses & ses bienfaits. Les beaux Arts nous ont séduits par leurs charmes ; dans l'enthousiasme, nous avons prodigué les honneurs, les distinctions, les récompenses aux Artistes, & ceux qui nous amusent ont été placés infiniment au-dessus de ceux qui nous servent. Quant à l'Agriculture qui auroit dû attirer nos premiers regards & méritoit notre plus sérieuse attention, nous en avons long-tems détourné la vue. Par la plus funeste des erreurs, nous n'avons pas voulu abaisser nos yeux vers la terre ; le grand Bienfaiteur de ses semblables, l'homme de la campagne, le Laboureur est resté dans l'avilissement & l'ignorance. C'est depuis peu que nous avons pensé à établir notre prospérité sur un fondement solide : dans quelques coins de ce vaste Empire, on commence à mieux cultiver & l'on ose entreprendre des défrichemens. Pour détruire

les mauvaiſes routines & répandre l'inſtruction parmi les Cultivateurs, la méthode que nous avons enfin adoptée eſt de faire écrire ſur les différentes parties de l'Economie rurale & d'exciter dans nos campagnes, par l'appas des récompenſes, une émulation que nos Payſans ne connoiſſoient pas. Quoique l'établiſſement de notre Société d'Agriculture ne remonte qu'à quelques années, cependant elle a commencé une heureuſe révolution dans les eſprits; la preuve la plus forte qu'on puiſſe en donner, c'eſt que nos Seigneurs du premier rang, malgré les plus forts préjugés de leur éducation, s'inſtruiſent des principes du premier des Arts, & que nous voyons parmi eux de très-habiles Agronomes. Notre Société Economique a célébré le 18 de ce mois le jour anniverſaire de ſon établiſſement. Dans la Séance qu'elle tint, nous avons eu le plaiſir de voir un grand concours de Citoyens de tous les états. La Société diſtribua pluſieurs Prix aux Auteurs dont les Mémoires répondoient le mieux à diverſes queſtions d'Agriculture. Le plus conſidérable de ces Prix étoit de 50 ducats; il fut remporté par M. Kaeſerſtein, Profeſſeur de Mathématiques au College noble de Brandebourg: cet Auteur a donné la meilleure maniere de bâtir les habitations des Payſans Ruſſes. M. Graſtman reçut une médaille d'or de la valeur de 35 ducats pour avoir marqué avec plus de préciſion l'étendue de terrein qu'on doit donner à chaque famille de Payſan pour la cultiver. Ce Paſteur de Synziow, près Stétin, a trouvé le juſte milieu; l'expérience lui a montré que le Payſan ne cultive bien que lorſqu'il eſt chargé de travailler des champs ni trop ni trop peu étendus. On a adjugé une autre médaille d'or, & de la même valeur que la précédente, à M. George, Adjoint de l'Académie Impériale, qui a propoſé une méthode pour dépouiller de ſon amertume le ſel des côtes marines de la Ruſſie. D'autres Agronomes ont reçu des récompenſes proportionnées à leur intelligence & à leurs travaux.

POLOGNE.

De Varsovie, *le 27 Février.*

Par ordre de la Cour de Vienne, on tranſporte de grandes quantités de grains dans la Gallicie. Le Roi de Pruſſe en tire auſſi beaucoup de la Grande-Pologne. Les Habitans des Dantzick en ont de grands amas; l'époque eſt favorable; ils ſe flattent de vendre.

Un Juif s'étoit préſenté pour prendre notre Ferme du tabac, & il avoit fait des propoſitions avantageuſes. Cependant la Commiſſion de la Tréſorerie a cru qu'il valoit encore mieux ſe charger elle-même de la régie de cette branche de revenus. Pour en augmenter le produit, cette Commiſſion a mis un impôt ſur tout le tabac qui nous viendra de l'Etranger. De plus elle ſe propoſe d'établir diverſes Fabriques de tabac dans le Royaume & d'attirer les Acheteurs par le bon prix & la qualité de la marchandiſe.

SUEDE.

De Stockholm, *le 25 Février.*

Tous les Colleges du Royaume s'occupent à mettre ſur un meilleur pied les diverſes parties de leur adminiſtration. Il eſt réglé qu'on affermera les Fabriques d'eau-de-vie dans toutes les Villes du Royaume, ainſi qu'on l'a déjà fait dans cette Capitale. On prétend que cette méthode, ſi elle préſente moins d'inconvéniens & procure plus d'avantages, aura lieu pour pluſieurs autres articles des revenus de la Couronne.

S. M. a fait ſignifier au Tribunal de Vaſa que déſormais dans le payement des amendes, chaque rixdale ſera comptée pour ſix dahlers, monnoie de cuivre. Par cette opération, les amendes ſont réduites à moitié moins qu'elles n'avoient été fixées par l'Ordonnance Royale des Monnoies. A l'époque où cette Ordonnance fut portée, les eſpeces qui avoient cours n'étoient pas de grande valeur.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 21 Février.*

Le prix du tabac, ſoit en poudre, ſoit pour fumer, vient de hauſſer tout-à-coup. En conſéquence le Gouvernement a donné un nouveau tarif à la Douane; ſi le prix baiſſe, un autre tarif ſuccédera bientôt à celui-ci. On veut que les troubles de l'Angleterre avec l'Amérique, aient occaſionné la rareté du tabac dans ce pays-ci & nous le faſſent acheter plus cher. Jamais conjecture ne fut plus invraiſemblable; les Colons du

Continent fréquentent nos Ports; ce n'eſt pas ſans doute pour ne pas nous vendre le tabac qu'ils recueillent en ſi grande abondance.

Après de beaux jours, le froid a repris avec force. Le Sund & les Belts commencent à être de nouveau embarraſſés par les glaces; notre commerce eſt encore interrompu pour quelque tems. Un de nos vaiſſeaux, le *Chriſtian VII*, qui étoit parti de notre Port pour nos Colonies des Indes Occidentales, a fait naufrage ſur les côtes de l'Ecoſſe; nous ignorons ſi l'on a ſauvé en totalité ou en partie l'équipage & la cargaiſon.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le 27 Février.*

Deux des plus ſçavans Hommes d'Allemagne, le Docteur de Meſmer & le P. Hell, étoient d'un ſentiment oppoſé ſur la vertu de l'aimant pour la guériſon de diverſes maladies. L'expérience a décidé la queſtion en faveur du premier & l'habile Docteur a fait de grandes cures que les moins crédules n'oſent plus conteſter. En voici une pourtant qui paroît ſi ſinguliere que les perſonnes même qui voyent la guériſon ne peuvent ni croire ni s'imaginer que l'aimant en ſoit la vraie cauſe. Le fait mérite d'être publié. Nous avons, dans cette Capitale, une jeune Demoiſelle qui excelle dans l'Art de toucher le clavecin, quoique la petite vérole lui ait fait perdre la vue depuis l'âge de 3 ans. M. de Meſmer entreprit de la guérir; il commença, l'année derniere, le traitement de cette Demoiſelle, âgée alors de 17 ans, & aveugle depuis 14. Le Docteur & la malade ont eu également beaucoup de patience; enfin la vertu de l'aimant s'eſt manifeſtée & la Demoiſelle eſt parfaitement guérie de ſa cécité. Elle y voit parfaitement bien; dans les premiers jours, elle étoit comme dans une ſituation violente; comme elle ne ſe rappelloit pas avoir jamais vu d'objet, tout ce qui ſe préſentoit à elle lui cauſoit des ſenſations vives & fortes. Inſenſiblement elle s'eſt familiariſée avec les divers objets; ils ſont preſque tous agréables pour elle & excitent ſa joie. Quand elle ſe regarde au miroir elle ne peut s'empêcher de rire; elle n'avoit pas la moindre idée de la figure humaine. Tout eſt nouveau pour elle, juſqu'à ſon clavecin; cependant elle en joue toujours avec la même délicateſſe, pourvu qu'elle ait la précaution de ſe bander les yeux. Quand elle les tient ouverts, elle eſt fort embarraſſée & ne ſçait plus trouver à point les différentes touches. Cette jeune perſonne eſt un objet de curioſité pour nous, comme nous auſſi à notre tour nous ſommes des objets de curioſité pour elle. Au reſte, M. de Meſmer ne fait pas un ſecret de ſa méthode; ce qu'il y a de plus ſurprenant, c'eſt que ce Docteur prétend que la vertu de l'aimant eſt également efficace pour un très-grand nombre de maladies; peu s'en faut qu'il ne nous donne l'aimant comme un remede univerſel.

DE SAUERENITZ (*près de Dreſde*), *le 28 Février.*

Un Agent du Comté de Zinzindorff avoit fait venir du Canton de Zurich de très-beaux taureaux. Le croiſement des races a fort bien réuſſi & nous avons des bêtes à cornes d'une groſſeur énorme. Nous envoyames à un des derniers Marchés de Dreſde un bœuf de trois ans & demi qu'on peſa par curioſité; il étoit du poids de 17 quintaux & demi. Notre Electeur l'a fait acheter, & a ordonné qu'on le nourrît encore quelque tems dans une de ſes Terres pour voir ſi cet animal, déjà monſtrueux par ſa groſſeur, ne deviendra pas encore plus gros & plus gras.

D'HANOVRE, *le 28 Février.*

Nous connoiſſions peu Gibraltar; les Ttroupes que nous y avons en garniſon nous envoient ſouvent des détails ſur ce pays & nous commençons à préſent à le connoître. La façon de vivre des Habitans, la valeur des eſpeces, le prix des denrées ſont des articles ſur leſquels nous ſommes aſſez bien inſtruits. Les Tréſoriers des Régimens tirent en lettres de change ſur les Marchands du pays les ſommes néceſſaires pour payer les appointemens des Officiers & les gages des Soldats. Le cours de change d'Eſpagne ſert pour l'ordinaire de regle à Gibraltar. Les Capitaines reçoivent leurs appointemens du Gouverneur, les Sergens des Capitaines, & les Soldats des Sergens. Le ſervice ne ruine pas dans ce pays-là, & un Officier, s'il n'eſt pas diſſipateur, peut faire des épargnes. Outre leur paye qu'elles re-

çoivent en argent, les Troupes ont chaque jour leurs rations, depuis les premiers Officiers jusqu'aux Soldats. Le Gouverneur a pour lui & ses gens 18 rations, le Major-Général 12, le Lieutenant-Colonel 7, le Major 4, les Capitaines 3, les Lieutenans 2 par tête, les Sergens, les Caporaux & les Soldats n'en ont qu'une. La ration d'un Soldat, pour une semaine, consiste en 7 livres de pain, deux livres 8 onces de bœuf, une livre de porc, dix onces de beurre, 4 pintes de vin & quatre livres de gruau. Les Soldats mettent chacun deux réaux par semaine pour avoir dans leur chambrée de la viande fraiche, des légumes & autres articles d'une nourriture saine. La Barbarie & l'Espagne fournissent à très-bas prix d'excellente viande, de bons légumes, du poisson & d'autres comestibles. Le vin est à très bon marché & ne paye aucun droit d'entrée. Les Officiers ne dépensent pas beaucoup au-delà de 2 liv. st. pour la nourriture d'un mois; leur table est très-bien & très-proprement servie. Nos Soldats aiment beaucoup ce pays-là & le préférent sans peine à l'Allemagne. Ils sont logés dans des barraques saines & commodes. Ils y sont mieux qu'ils ne pourroient être dans les plus belles casernes. Durant la nuit ils se couvrent d'un bon manteau; cette précaution n'est pas déplacée; quoique le climat soit chaud, il tombe la nuit des rosées très-fraîches. Si les vivres & les denrées coûtent fort peu, il n'en est pas de même des marchandises. Il n'y a pas de Manufactures dans toutes les possessions Angloises & les Artisans y sont très-rares. On tire de l'Etranger les bas, les souliers, les toiles pour faire des chemises, les étoffes &c. La Russie & l'Allemagne fournissent aux Habitans & à la Garnison la plus grande partie de ces articles de commerce. On ne les fait pas venir d'Angleterre, parce que dans ce Royaume denrées, comestibles, marchandises, tout est à des prix excessifs. La multiplicité des impôts sera toujours le grand fléau du Commerce. L'Artisan & le Marchand Anglois supportent de lourdes charges, il leur est donc impossible, à l'un de donner son travail à bas prix, à l'autre de ne pas vendre cher ses marchandises.

ESPAGNE.

De Barcelonne, *le* 1 *Mars*.

Les Sociétés Patriotiques, dont la Capitale a fourni le modele, se multiplient dans les Provinces & tirent l'Agriculture & les Arts de l'état de langueur & presque d'anéantissement où les mines du Pérou les avoient jettés depuis plus d'un siecle. Nous commençons à entrevoir que les principales richesses ne sont pas des métaux qui n'ont qu'un prix de convention, & qu'on doit leur préférer les denrées qui toujours nécessaires ne cessent jamais de se reproduire. Depuis quelques années, nous nous appercevons des progrès que l'agriculture fait dans divers cantons du Royaume; de nouveaux encouragemens nous assureroient de plus grands succès. Les Manufactures nous manquent; il ne seroit rien moins que difficile d'en établir; les matieres brutes sont abondantes; il ne nous faut que des mains habiles pour les mettre en œuvre. Nous en aurons quand nous voudrons efficacement en avoir. L'Industrie est de tous les pays, mais dans tous les pays on ne sçait pas user également des moyens propres à l'animer. Accordons à propos des distinctions, distribuons libéralement des récompenses, & bientôt on rougiroit de nous faire le reproche que nos Arts sont tombés dans l'enfance. La Société de Jaen a réveillé dans cette Ville & les environs l'esprit du Peuple & l'a tourné vers des objets utiles. Elle vient d'adjuger deux Prix à deux jeunes personnes du sexe dont l'une a filé avec plus d'adresse la laine du pays & l'autre a travaillé les dentelles les plus belles & les plus fines. Pour faire encore plus de bien, il ne s'agiroit que de multiplier ces sortes de récompenses.

Un incendie a réduit en cendres, le 19 du mois dernier, le Bureau des Douanes de notre Ville. La perte est immense puisqu'il y avoit dans le Bureau pour plus d'un million de piastres en marchandises. Dans toute l'Espagne, les denrées & les marchandises, à l'exception du bled & du poisson, restent à la Douane jusqu'à ce que les droits soient acquittés. Ce qui paroitra fort étonnant, c'est que le feu ayant pris à une heure après midi, le lendemain à huit heures du matin on ne s'étoit pas encore mis en devoir de l'éteindre. Alors même toutes les mesures qu'on prit, ce fut de faire jouer une pompe, foible secours pour arrêter un embrasement. Les instrumens nécessaires & un peu d'activité nous auroient suffi pour éteindre les flammes & prévenir ainsi la ruine d'une

foule de Marchands. Il étoit d'autant moins difficile de ſauver ce bâtiment qu'il ne tenoit à aucun autre édifice & qu'on pouvoit porter des ſecours de tous les côtés. On ſoupçonne que le feu a été mis à deſſein, mais on n'en a point de preuve. C'eſt aſſez pour nous que nous ayons des malheureux ſans ajouter à notre affliction la douleur d'avoir des coupables. Nous ſerions encore moins ſuſceptibles de conſolation ſi nos malheurs étoient l'effet d'un crime & d'un attentat.

Il y a toute apparence que la Cour dédommagera les Marchands des pertes qu'ils ont faites. Il eſt arrivé des ordres de Madrid pour faire dreſſer aux Intéreſſés un état des marchandiſes qu'ils ont perdues par cet incendie. Comme le Bureau appartient au Roi & que les marchandiſes ſont en dépôt ſous la ſauve-garde du Gouvernement, nous ne ſerions pas ſurpris que S. M. voulût Elle-même ſupporter les dommages occaſionnés par l'incendie.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 10 *Mars.*

Ils s'agit de mettre pluſieurs additions ou corrections au Bill pour prévenir les abus qui réſultent des emprunts faits à titre d'annuités payables durant la vie de l'Emprunteur. Ces contrats, par la maniere dont on les faiſoit le plus ſouvent, étoient uſuraires. On voudroit donc que toute annuité ou rente viagere hypothéquée ſur des biens-fonds, fût enregiſtrée à la Chancelerie, & qu'à défaut de cette formalité le contrat fût cenſé nul; que les perſonnes qui s'engageront à payer de pareilles rentes aient toujours la liberté de les racheter, moyennant une indemnité raiſonnable, en s'adreſſant à la Chancelerie; que le Prêteur, s'il refuſe l'indemnité, ſoit condamné à tous les frais de la procédure; que tout Prêteur qui paſſeroit un pareil contrat avec un Mineur (la majorité eſt fixée à 21 ans révolus) en lui faiſant prêter ſerment de ne pas révoquer la convention, fût condamné à une amende, ainſi que toute perſonne qui, par des voies directes ou indirectes, engageroit un Mineur à faire de pareils contrats.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Besançon, *le* 14 *Mars.*

Tout le monde ſçait que depuis pluſieurs années les Habitans du Mont-Jurat, ſe regardant comme Eſclaves, parce qu'ils ſont main-mortables, s'efforcent de ſecouer ce joug. Malgré les raiſons qu'ils alléguent, notre Parlement a trouvé que celles du Chapitre de Saint-Claude étoient encore plus fortes & a porté un Arrêt favorable aux Chanoines de ce Chapitre. Les montagnes de Saint-Claude étoient autrefois déſertes & l'on ne pouvoit y trouver que des bêtes fauves ou venimeuſes. De ſaints Solitaires ne craignirent pas de s'expoſer à mille dangers & fixerent leurs ſéjours dans ces lieux d'horreur & d'effroi. A force de travaux & de patience, ils rendirent cette retraite douce & paiſible; ils abattirent les bois, ils mirent en fuite ou détruiſirent les bêtes féroces; ils défricherent de vaſtes étendues de terrein, ils conſtruiſirent un Abbaye, bâtirent des Fermes &c. Comme inſenſiblement leurs poſſeſſions ſe multiplierent & qu'il leur fût impoſſible de les cultiver par eux-mêmes, ils firent des conceſſions à des Payſans & d'autres gens de la campagne, ſous la condition que les Acquéreurs ſeroient aſſujettis à la main-morte. La force ne préſida pas au contrat; pendant pluſieurs ſiecles les Religieux ont joui de tous leurs droits ſans que jamais perſonne ait oſé les leur conteſter. La poſſeſſion eſt immémoriale & des cris ne ſuffiſent pas pour faire tomber ce titre. L'Abbaye a été ſécularisée; les Chanoines ſont les Repréſentans des anciens Religieux; ils ont hérité de tous leurs droits &c. Tels ſont quelques-uns des motifs ſur leſquels porte l'Arrêt du Parlement de cette Ville.

Il paroît une Requête des Habitans du Mont-Jurat, au nombre de douze mille, qu'on ne lit pas du moins ſans les plaindre. Ils expoſent avec énergie les charges onéreuſes ſous leſquelles ils ſont forcés de plier; ils peignent d'une maniere vive toute la rigueur de leur ſort; ils préſentent le droit de main-morte ſous l'aſpect le plus hideux;

ils font valoir en leur faveur les loix qui vont à l'abroger. Peu contens d'exciter la pitié, ils réclament la Justice. Il ne s'agit pas ici, disent-ils avec assurance, d'un droit légitime ou solidement établi; nous nous élevons contre une usurpation manifeste; c'est par des entreprises multipliées & successives qu'on est venu à bout de nous dépouiller de notre liberté &c. Voilà le point essentiel & qu'il faut prouver. Les malheurs peuvent bien attendrir, mais ils ne suffisent pas pour régler les décisions de la Justice; elle ne prononce & ne doit jamais prononcer qu'en faveur du bon droit & de la vérité.

Du Chatellard (*près de Saint-Junien, dans le Limousin*), *le* 15 *Mars.*

Nous avons vu derniérement, dans ces cantons, un phénomene qui nous a beaucoup étonnés. A huit heures du soir, nous apperçumes sur l'horison un hémicycle qui s'étendoit du nord-nord-ouest au nord, & qui changeoit de couleur en s'aggrandissant; de gris-noir qu'il étoit, nous le vimes devenir, par gradation, d'un rouge enflammé. Il s'ouvrit toujours plus, & à huit heures & demie il occupoit un si grand espace que d'un côté il touchoit à l'ouest & de l'autre à l'est-nord-est. A chaque extrêmité de l'arc, il s'élevoit une espece de gerbe de même couleur, mais la partie supérieure étoit d'un rouge plus vif; le reste présentoit des teintes très-variées mais beaucoup moins fortes, jusqu'à ce qu'enfin elles se déroboient à l'œil. On observa que la partie occidentale de l'arc étoit beaucoup moins éclairée que la partie orientale: on eut d'autant plus lieu d'en être surpris que la nuit n'étoit pas avancée & que le crépuscule n'avoit disparu que depuis une heure & demie. La terre ne pouvoit donc pas avoir fait alors une révolution suffisante pour que la partie orientale pût être éclairée. Une autre singularité c'est que dans la gerbe rembrunie, qui servoit comme de support à ce grand arc, on appercevoit une infinité de feux distincts & vacillans qui se croisoient en tout sens & qui, par leur choc, répandoient une légere lueur sur l'horison. La gerbe lumineuse n'avoit rien de pareil & ne frappoit que par son éclat. Ces feux follets ne durerent que trois minutes & se dissiperent dans l'air. Le grand hémycicle acquéroit toujours plus de largeur, excepté du côté du Pôle, il perdit peu à peu sa couleur rouge & reprit sa premiere couleur d'un gris foncé: enfin il se convertit en un nuage qui pendant l'espace de deux heures conserva la forme d'un arc. Les Physiciens pourront faire leurs observations sur ce météore.

Du Chateau de Melzeard (*près Melle en Poitou*), *le* 15 *Mars.*

Tout commerce languit dans cette Province; & nous sommes autant dans le cas de demander l'exportation que les Provinces qui l'ont obtenue. Le froment est à 4 liv. le boisseau pesant 50 livres, le seigle & le méteil à 3 l., la baillarge à 2 l. 10 s. Ces prix, quoique modérés, nous suffiroient, si nous avions un bon débit. Nous espérions de verser dans la Saintonge une grande partie de nos bleds; nous nous sommes trop flattés; les denrées y sont à très-bon marché, ce qui suppose l'abondance. La récolte des grains s'annonce peut-être trop bien pour nos intérêts; le besoin de vendre devient toujours plus pressant; nous serons obligés vraisemblablement de garder encore nos bleds, nous en avions beaucoup de deux ans; nous nous trouverons donc avec trois récoltes consécutives. Les Saintongeois éprouvent le même sort que nous relativement à leurs vins; ils en ont de grandes quantités & ne trouvent pas à les vendre. Si nous avions des débouchés pour nos bleds, nous acheterions du vin qui est à notre portée & à très-bon marché; il seroit même de notre intérêt d'en faire provision pour long-tems. Si nos voisins ne prennent plus nos bleds, c'est que depuis plusieurs années voyant que les gros droits mis sur leurs vins en empêchoient le débit, ils ont pris le parti de convertir leurs vignes en terres labourables. Peu s'en faut qu'ils ne puissent se passer entiérement de nous. Le Peuple ne reste pas toujours dans des erreurs nuisibles; insensiblement on s'est tourné vers la culture qui donne un plus grand bénéfice. Nos Blatiers renoncent à leur trafic; les uns vendent leurs bêtes de charge pour se procurer leur subsistance, les autres voiturent des marchandises & gagnent leur vie comme ils peuvent. Nos Journaliers ne trouvent point de travail; l'inaction les

précipite dans la misere ; loin d'être utiles à la Société, ils lui deviennent à charge.

Sans le commerce, rien ne prospere ; avec lui tout s'anime. Assuré de bien vendre ses denrées, le Propriétaire foncier fait toujours de nouveaux efforts pour porter l'Agriculture au plus haut point de perfection. Un Etat est florissant ou ne tarde pas à le devenir, lorsque le commerce, dégagé des entraves qui lui nuisent essentiellement, marche tranquillement d'un pas égal & n'éprouve d'autres révolutions que celles que la nature fait naître.

Dès que le Commerce s'arrête, les Arts languissent, & l'Agriculture ne sçauroit alors pousser ses opérations avec vigueur. Comment fera le Propriétaire, quelque riche qu'il soit, si la denrée ne se vend pas ? Un Seigneur, qui possede une Terre de dix mille livres de revenus, paye pour le vingtieme & les deux sous pour livre onze cens francs ; ses Métayers, s'il en a dix, payent chacun 200 l. pour la taille & la capitation, ce qui fait 2000 liv. Il n'y pas un d'entr'eux qui ne donnât volontiers 50 liv. à son Maître pour l'exempter des autres charges publiques ; c'est une addition de 500 l. Le Propriétaire payera donc annuellement 3600 liv. A quoi il faut ajouter les charges que le Seigneur supporte au lieu de sa résidence, les droits de sortie de la denrée ou des marchandises &c. En considérant jusqu'où peut aller ce calcul, on doit convenir qu'il ne sçauroit se tirer d'affaire que par un bon commerce. Il s'en faut bien que nous l'ayons dans ce pays-ci tel que nous le desirerions.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Suite de la Réponse à la Lettre écrite du Pays d'Aunis à un Négociant de Picardie &c.

Rendez donc à chacun ce qui lui appartient, donnez telle quantité d'eau-de vie à celui qui en achete cette quantité, vous verrez comme on reviendra à vous, fallût-il même payer vos eaux-de-vie beaucoup au-dessus de celles d'Espagne, de Cette & de Bayonne. Voyez ce qui se passe à Cognac. La Province a été en quelque sorte plus maltraitée encore que la nôtre l'année derniere ; aussi l'eau-de-vie y est-elle montée jusqu'à 190 l. les 27 veltes à 4 degrés, au dépotage. Eh bien, malgré ce prix, si fort supérieur à celui des lieux de fabrication cités tout-à-l'heure, les eaux-de-vie de Cognac sont constamment demandées par l'Angleterre, quoiqu'elles soient assujetties à un droit excessif de de 16 à 17 l. par 27 veltes qu'elles payent à Charente ; ce que vous paroissez ignorer, car vous n'en avez point parlé. Cette circonstance méritoit d'être rapportée.

Comme cette lettre est déjà trop longue, je ne m'arrêterai pas plus long-tems à dissiper vos inquiétudes à l'égard des saisies, amendes, droits d'octrois & autres fantômes dont on apperçoit aisément que votre esprit étoit effrayé. Je veux seulement, avant de finir, vous détromper, ou les personnes que vos craintes auront peut-être alarmées sur l'opposition au dépotage que vous supposez chez *tous les Cultivateurs & ceux qui aiment le bien public*. Il est un nombre très-considérable de Cultivateurs que le dépotage ne blesse point du tout, qui même préférent de le mettre en pratique lorsqu'ils vendent leurs eaux-de-vie. Ne croyez pas cette assertion hasardée. Je ne serois nullement embarrassé d'en nommer plusieurs. Quant aux vrais amis du bien public, leur vœu est assez connu pour que j'insiste à vous en parler. Consultez à votre tour les Négocians les plus integres, interrogez ceux qui président à notre commerce ; leur persévérance à solliciter le dépotage vous démontrera qu'ils sont intimement convaincus non-seulement de son utilité, mais encore de son indispensable nécessité.

A la Rochelle le 8 Février 1777.

II.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 15 Mars 1777 au Mercredi 19 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 20, 22 à 24 livres ; le seigle, de 10, 12 à 12 l. 5 s. ; l'orge, de 8 l. 5 s., 9 l. 5 s. à 10 l. Le froment au Port de la Greve, de 20 liv. 5 s., 21, 23 à 24 liv. ; le seigle, de 10 liv. 5 s., 10 l. 10 s. à 10 l. 15 s. ; l'orge, de 8 l. 15 s., 9 à 9 l. 5 s. *le septier*.

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 15 Mars 1777 au Mercredi 19 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 l.; *id.* à la Greve, de 18 l. 10 s., 19 à 20 l. 10 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 22 Mars 1777, de 59 à 60 liv.; *idem* nouveau, de 57 à 58; le cent de paille vieille, de 24 à 25 l.; *id.* nouvelle, de 23 à 24 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 53 à 54; *idem* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 24 à 25; *id.* nouvelle, de 22 à 23; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 48 à 49; *id.* nouveau, de 45 à 46; le cent de paille vieille, de 22 à 23 liv.; *id.* nouvelle, de 21 à 22 l.; le foin à la Grêve, de 41 à 42 l.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 22 Mars 1777.

Or de Portug. à	724	H 6	marc.
Du Mexique à	720		
Du Perou à	712		
Les guinées à	722		
Ducats à	98	10	once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100		
Or à 20 karats à	84	1	
L'argent à 11 & 20 g. à	54	2	marc.
Idem à 11 & 10 gr. à	52	3	
Piastres à	49	13	

V.

Changes de Paris, *du 22 Mars 1777.*

Amsterdam	54
Londres	31 ¾
Hambourg	188
Madrid	15 2 à 2 6
Cadix	15 0 6 à 1
Livourne	97 ¼ à 97
Gênes	94 ¾
Lyon *Rois*	au pair.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Lundi 10 Mars 1777

Messieurs

Creuzé..... pp^lles.	A.	
Viageres.....	A.	
Tontine.....	A.	
Delamotte.. pp^lles.	A.	
Viageres.....	A.	
Tontine.	A.	
Thevenin.... pp^lles.	A.	
Viageres	A.	

Du Mardi 11.

Cauchy..... pp^lles.	C.
Viageres	C.
Tontine	C.
Marsollier.... v^res.	B.

Suite du Mardi 11.

Messieurs

Defays..... pp^lles.	A.
Viageres.....	A.
Vieillard.... pp^lles.	C.
Viageres.....	A.
Tontine.....	C.

Du Mercredi 12.

Cochin..... pp^lles.	A.
Desplaces... pp^lles.	C.
Viageres.....	C.
Tontine	C.
Boutray .... pp^lles.	C.
Viageres.....	C.
Tontine	C.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1777.	Jeudi 20.	Vendredi 21.	Samedi 22.
Comp.d.Ind.			
Actions . . .	1775 80 85 90 95 90	1780 85 . . .	1775 80 . . .
D°. 16/25es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	390	390	. . . . .
Rescriptions . .	13 12 ¾ 12 ½. .	12 ¾ 13 13 ½ 13 ¼	13 . . . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	3	3 . . . .
Bil. de la Lot.R.	1200	1200	1200 . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 21 Juin.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 20 *Mai.*

IL nous en a coûté cher pour étendre notre commerce au-delà des bornes de notre Empire; les droits que nous avons acquis au prix de notre sang c'est au même prix que nous sommes prêts à les défendre. Ou nous aurons le commerce parfaitement libre sur toutes les côtes de la Mer Noire, ou nous renouvellerons la guerre; voilà ce que la politique ne regarde plus aujourd'hui comme douteux. La Porte n'ose pas enfreindre ouvertement les articles du dernier Traité; mais elle paroît y mettre des modifications qui nous déplaisent & que nous regardons comme des infractions manifestes. Cependant les négociations continuent encore; mais les voies d'accommodement se rétrecissent toujours plus & nous touchons peut-être à l'époque où elles seront entiérement fermées.

Si notre Cour travaille efficacement à s'assurer un grand commerce avec les Etrangers, elle ne s'occupe pas avec moins de succès à rendre plus facile & plus florissant le commerce de l'intérieur des Provinces. Instruction, protection, encouragemens donnés aux Cultivateurs, desséchemens de marais, défrichemens de terres vagues ou incultes, confection de chemins & de grandes routes, tous les moyens sont mis en œuvre pour multiplier les denrées & en faciliter le transport. Il nous faudroit un plus grand nombre de Manufactures, mais nous en aurons puisque les matieres brutes ne nous manquent pas, puisque nous n'oublions rien pour former des Ouvriers, puisqu'enfin nous appellons à grands cris & que nous recevons à bras ouverts ceux de nos voisins qui se distinguent par leurs talens ou leurs connoissances dans les Arts.

Une partie de nos déserts se peuple & nous bâtissons des Villes. Nos Gouvernemens étoient les uns trop & les autres trop peu étendus. Il pouvoit en naître plusieurs inconvéniens; les Habitans des extrêmités d'une vaste Province étoient souvent foulés & vexés par des Officiers subalternes; la Capitale se trouvant trop éloignée, le recours au Gouverneur devenoit trop difficile. On prétend encore qu'il en résultoit des inégalités dans la répartition des impôts. L'Impératrice veut qu'on donne à chaque Province une juste étendue & qu'en reculant les bornes des Districts trop resserrés, on rapproche celles des Districts trop vastes. Cette belle opération est déjà commencée. Les Gouverneurs de Kaluga, de Smolensk, de Bielgorod, de Moscow viennent de marquer de concert les limites du Gouvernement de Kaluga. Il ne consistoit qu'en douze Villes & un assez petit nombre de Villages; pour en faire une Province d'une étendue raisonnable, on a pris sur les Cercles qui l'environnent. On a fait le dénombrement

des Paysans qui habitent les terres nouvellement ajoutées à ce Gouvernement. La portion fournie par le Cercle de Moscow renferme 85,250 Paysans; celle qu'on a détachée du Cercle de Bielgorod contient 20 mille Paysans; celle du Cercle de Mologja-roslaw est de 12,345 Paysans; celle d'Oblensk, du côté d'Oka est cultivée par 13,628 Paysans. A quoi il faut encore ajouter 5200 Paysans du Cercle de Moshaisk; 26,545 de Borowsk & 2760 d'Alexin.

Quoique nous vendions beaucoup de tabac le prix en hausse de jour en jour, parce que nous en avons un grand débit. L'été de l'année derniere, le pud de tabac (33 livres & demie d'Allemagne) ne coûtoit ici que 70 copeikes, ou un demi-écu à la couronne; aujourd'hui on le vend 160 copeikes. Il y a peu de tems que des Etrangers nous en ont acheté à ce prix plus de 30,000 puds.

SUEDE.

De Stockholm, *le 18 Mai.*

Pour avoir des Soldats plus robustes, & plus propres à soutenir les fatigues de la guerre, loin de souffrir qu'ils s'énervent par l'inaction, nous avons soin de les occuper durant la paix. En les employant à des travaux publics, l'Etat y trouve encore un grand avantage, celui d'épargner les deniers royaux. Cette méthode est trop manifestement utile pour qu'on ne l'adopte pas dans d'autres contrées. C'est le moyen le plus simple & le moins coûteux qu'on puisse imaginer pour laisser jouir les gens de la campagne & le bas peuple de toute leur tranquillité & les délivrer d'une foule de charges onéreuses qui aggravent leur misere & rendent si souvent leur sort déplorable.

Nous apprenons de Gothenbourg que 5 vaisseaux de la Compagnie du Groenland ont mis à la voile par un vent très-favorable. Ils sont destinés pour les pêches des mers septentrionales, notamment pour celle de la baleine.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 20 Mai.*

La Société des Sciences de cette Ville propose pour l'année 1777 les sujets suivans.

Pour le Prix de Mathématique. *Cùm nostris temporibus variæ innotuerint methodi distantiam non nimis magnam ex unâ statione ope unius vel duorum tuborum opticorum & speculorum mensurandi; desideratur optima & commodissima talis instrumenti dispositio & præcisionis gradus ejus subsidio obtinendus?*

Pour le Prix de Physique. *Utrum alcali vegetabile fixum sal simplex sit, an ex aliis substantiis compositum experimentis efficere?*

Pour le Prix d'Histoire. *Quæritur, quo tempore Danorum Imperium in Esthoniâ cœperit; quænam incrementa quasque mutationes habuerit à Valdemaro II ad Valdemarum usque III; quando penitus desierit; quis sub eâ potestate status hujus Regionis fuerit politicus & ecclesiasticus & quænam legum Danicarum vestigia ibi adhuc reperiantur?*

Le Prix que la Société donnera à celui qui aura le mieux traité chaque sujet consiste en une médaille d'or de la valeur de cent écus, argent de Danemarck.

Les Sçavans tant Etrangers que Danois, excepté les Membres de la Société, sont invités à concourir pour ces Prix & voudront bien écrire leurs Mémoires en François, Latin, Danois ou Allemand.

Les Concurrens adresseront leurs Mémoires, francs de port, à Son Excellence M. de Hielmstierne, Conseiller-Privé du Roi, Chevalier de l'Ordre de Dannebrog & Secretaire de la Société. Nul écrit ne sera reçu au concours passé le dernier d'Août 1778.

La distribution des Prix se fera vers la fin du mois d'Octobre, & le jugement de la Société sera publié incontinent après la Séance.

Les Auteurs sont priés de ne point se faire connoître, de mettre une devise à la tête ou à la fin du Mémoire & d'y joindre un billet cacheté qui contiendra la même devise, leur nom & le lieu de leur résidence.

ALLEMAGNE.

De Vienne, *le 24 Mai.*

Notre Cour prend toujours plus à cœur les progrès des Arts; elle a fait distribuer dernièrement des récompenses à plusieurs Artistes qui se distinguent par leurs talens.

Le papier timbré rapporte annuellement à la Cour, dans tous les Etats Héréditaires, 250,000 rixdales. On a fait quelques chan-

gemens dans les impositions de la Bohême; quelques droits qui paroissoient trop onéreux ont été supprimés, mais le produit des revenus royaux n'en souffrira pas. Ces droits sont remplacés par d'autres sur les boissons. Il est réglé que désormais on fera de deux en deux ans un dénombrement général dans tous les Etats Héréditaires d'Allemagne.

De Gottingue, *le 25 Mai.*

Monsieur Jean Beckman, Professeur ordinaire d'Economie dans l'Université de cette Ville, vient de mettre au jour une *Introduction à la Technologie.* L'Auteur y traite des Arts, Métiers, Fabriques, Manufactures & de leur rapport à l'Economie rurale, à l'Administration publique, aux Finances. Ce Sçavant a donné à son Ouvrage toute la perfection dont il pouvoit être susceptible. Ce qu'on loue sur-tout, c'est qu'il n'ait pas oublié les gens de la campagne & qu'il leur ait présenté en raccourci & de la maniere la plus claire les instructions les plus nécessaires aux Cultivateurs. On peut regarder cette Introduction comme le résultat de toutes les leçons publiques que notre Professeur donne depuis plusieurs années dans notre Université. Il ne se borne pas à la théorie; comme il a beaucoup voyagé, qu'il a fait de longues observations, & que dans ses recherches il a toujours eu recours à l'expérience pour constater la bonté des principes, il satisfait le Lecteur en lui mettant sous les yeux les instructions les plus propres à le guider sûrement dans la pratique.

Dans une grande partie des Universités d'Allemagne, il y a des Professeurs pour les Sciences Economiques. L'utilité qui resulte de ces nouveaux établissemens engage à les multiplier. On commence à fonder des chaires de Méchanique; parmi les Eleves, il s'en trouve un grand nombre qui ne sont pas destinés à l'étude des sciences abstraites & qui, au sortir des Colleges, se déterminent à exercer des Métiers & des Arts. On ne pourra pas leur reprocher d'avoir perdu leurs premieres années, puisqu'ils seront instruits des principes généraux, & qu'avec ces connoissances ils feront plus aisément des progrès dans la pratique.

ITALIE.

De Venise, *le 22 Mai.*

Notre Foire qui commence aux approches de la Fête de l'Ascension fut ouverte avec le plus grand éclat. On comptoit dans la Place de Saint-Marc plus de deux cens boutiques construites en amphitéâtre. Il seroit difficile de voir plus de richesses étalées; de quelque côté qu'on portât les yeux, ils étoient éblouis. Le grand nombre des Marchands a attiré une grande foule d'Acheteurs; mais notre Ville étoit aussi remplie de filous, d'avanturiers, de mendians, de vagabonds. Dans la crainte qu'il ne se commît beaucoup de vols, les Provéditeurs ont renouvellé la loi portée en 1774 contre les mendians valides. On arrête en conséquence toutes les personnes qui demandent l'aumône sans en avoir obtenu la permission signée du Magistrat. Il est même spécialement recommandé aux personnes en place de ne donner de pareils billets qu'au pauvres qui sont infirmes & qui sont hors d'état de gagner leur vie. La Foire a été assez belle; dans un pays où tout est gêne, restriction, prohibition, chacun saisit avidement le moment libre d'acheter ou de vendre.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 6 Juin.*

On a fait dans la Chambre des Communes une motion pour présenter une Adresse à S. M. & la supplier de vouloir bien donner ordre aux Intendans de Commerce de recevoir & de prendre en considération les plans qu'on leur présentera sur les moyens de pourvoir encore mieux à la défense des Forts & donner plus d'activité au commerce que font nos Sujets sur la côte d'Afrique. La Chambre n'a pris encore aucune résolution sur cet objet.

L'Archevêque de Cantorbéry, le Chancelier & le Comte d'Harcourt, Commissaires nommés à cet effet, donnerent, Samedi dernier, l'approbation du Roi à plus de 25 Bills dont voici les principaux: le Bill pour faire un emprunt en billets d'Echiquier: le Bill pour empêcher qu'on ne débarque clandestinement des marchandises des Indes; le Bill pour mieux assurer les droits sur le savon & le rum importés des

Colonies; le Bill pour permettre l'exportation de la terre de pipe à tabac, de la Grande-Bretagne aux Isles des Indes Occidentales; le Bill pour régler les heures du travail des Apprentifs & le prix de leur apprentissage dans les Manufactures de chapeaux; le Bill pour permettre aux Fabricans de toiles peintes d'employer à leur commerce ou à leurs Manufactures des Ouvriers qui n'ont pas fait leur apprentissage en regle; le Bill pour la conservation du gibier en Ecosse; le Bill pour donner encore plus d'étendue à un Acte qui permet de faire un canal navigable depuis la riviere de Dee, près de Chester, jusqu'à Nantwich & Middlewich, dans le Chéshire &c. &c.

Les dernieres pluies ont fait un grand bien au houblon. Les plantes en sont belles, fortes, bien nourries, & l'on n'y apperçoit aucun vers, ce qui n'est pas arrivé depuis 1760, année abondante où les droits sur cette denrée rapporterent la somme de 118 mille liv. st. Le produit de ces mêmes droits sera bien plus considérable, cette année, puisque la récolte est magnifique & que nous avons un tiers de plus de plantations que nous n'en avions à l'autre époque. Les personnes le mieux instruites assurent que nous ne recueillerons pas moins de 160,000 sacs de houblon, ce qui feroit 21,000 sacs de plus que nous n'en recueillîmes en 1774 où nous eumes l'abondance.

Dans les environs de cette Capitale les Fermiers coupent déjà leurs foins, quoiqu'ils ne soient pas beaucoup au dessus de leur hauteur ordinaire. On ne voit pas la raison qui les engage à faire sitôt cette récolte. Il paroît que les fourrages seront très-abondans; l'herbe est touffue & pleine de sucs. Ceux qui ont pris le sage parti de ne pas faucher encore leurs prés, ne perdront rien à ce délai. Les pluies qui viennent de tomber ne peuvent que favoriser beaucoup l'accroissement des plantes.

On écrit de Glascow que le prix du tabac y augmente considérablement; c'est l'effet des commissions multipliées que les Marchands reçoivent de divers pays.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De S. Victurnien (*près de Limoges*) le 8 Juin.

Un accident funeste vient de nous jetter dans la désolation. Notre digne Prélat fait actuellement la visite de son Diocese; son arrivée dans ce Bourg avoit attiré une foule de Paysans des Paroisses situées de l'autre côté de la Vienne. Les pluies abondantes & continues avoient considérablement grossi la riviere; on l'avoit pourtant passée & repassée plusieurs fois sans aucun accident. Nous étions dans la plus grande sécurité à cet égard, attendu d'ailleurs que nous n'avons pas oui dire qu'il ait jamais péri personne dans cette traversée. Cependant nous entendimes des cris épouvantables & des hurlemens affreux; nous accourons à la hâte au bord de la riviere, quel spectacle se présente à nos yeux! Le bateau qui peut contenir de cent vingt à cent trente personnes, venoit de s'enfoncer à très-peu de distance du rivage, quoiqu'il ne fût chargé que de quatre-vingts passagers. Nous nous empressames tous de secourir ces infortunés, & M. l'Evêque se mit lui-même à notre tête. Malheureusement nous n'avions qu'un batelet; encore étoit il de l'autre côté de la riviere au dessous de l'écluse, & le naufrage étoit arrivé au-dessus. Notre empressement fut tel qu'il devoit être, mais nos efforts eurent peu de succès. Les personnes que nous retirames de l'eau ne donnerent aucun signe de vie; nous leur administrames des secours; M. l'Evêque chauffoit lui même les lits & animoit tous les Assistans par son exemple. Tous nos soins furent infructueux à leur égard & nous eumes la douleur de ne sauver aucun de ces infortunés. Le nombre des noyés alloit à trente-un; ils étoient presque tous des enfans de l'un & de l'autre sexe. On s'efforçeroit inutilement de peindre la désolation où se trouve un grand noubre de familles. M. l'Evêque verse libéralement les aumônes & a spécialement chargé notre Curé de ne rien oublier pour soulager ceux qui souffrent de cet accident & qui ont perdu leur pere, leur mere ou leurs enfans.

On a répandu dans toute la Généralité les instructions qu'on doit suivre pour le traitement des noyés; mais à quoi sert de sçavoir les secours qu'on doit leur administrer si l'on n'a pas ces secours? Par le moyen d'une ou de deux boîtes fumigatoires, il paroît presque certain que nous aurions eu la consolation de sauver au moins la plus grande partie des personnes que nous venions de voir tomber dans la riviere. Elles n'étoient pas

restées long-tems sous l'eau ; les Papiers publics rapportent tous les jours qu'on a réussi à rappeller à la vie des personnes qui étoient restées plusieurs heures dans l'eau & qui paroissoient avoir tous les symptômes de la mort. Vraisemblablement nous aurons dans la suite des boîtes pour les noyés ; le malheur qui vient de nous arriver nous fera prendre enfin une précaution qui, si nous l'eussions prise, nous auroit épargné des regrets & nous auroit procuré la plus douce satisfaction, celle d'avoir sauvé la vie à plusieurs de nos semblables.

De Sens, *le* 12 *Juin.*

Un Horloger de Sergines, lieu situé entre notre Ville & Bray-sur Seine, s'est appliqué à construire un moulin à moudre le bled d'une invention singuliere & dont le modele n'est certainement dû qu'à ses talens. Un cheval & un enfant de douze à quatorze ans, voilà ce qui suffit pour toutes les opérations. On y moud par heure quatre bichets de bled, mesure de Sens, & la farine est très-bien faite. Ce moulin est de la plus grande solidité, attendu que tous les rouages sont en fer. Quant au méchanisme, on ne peut rien voir de mieux imaginé. Les Artistes & les connoisseurs des environs s'empressent d'aller voir ce moulin & de l'examiner. Ils conviennent tous que jamais ils n'ont vu d'invention de cette espece qui les ait plus satisfaits. Le moulin est à vendre & les personnes qui voudroient en avoir de pareils peuvent s'adresser à l'Auteur même. Il se feraun plaisir de les satisfaire, pourvu qu'on lui donne le tems nécessaire à la construction.

De Soissons, *le* 13 *Juin.*

Extrait d'une Lettre de M. de la Haye, Curé de Pavant à M. de la Tournelle, Secretaire perpétuel de la Société d'Agriculture de Soissons, du 30 *Mai* 1777. Je vous avois mandé, mon cher Ami, que M. de la Bédoyere, Seigneur de Nogent, m'avoit envoyé l'acte de ma nomination à cette Cure qui me convient beaucoup plus que Pavant & où je trouvois de grands avantages ; mais la fortune ne balancera jamais votre estime ni la mienne que j'eusse perdue, changeant de Cure & retirant à mes Habitans la jouissance d'une pension qui fait leur bien être. La malignité publique eût dit que c'étoit-là le principal mobile de ma conduite ; mais j'aurois bien sçu me dérober à un pareil reproche ou plutôt à cette infâmie, & si j'eusse changé de Cure, la pension fût toujours restée (1) à la disposition de mes premiers Paroissiens.

Voici, mon ami, ce qui m'a décidé. Hier, mes Paroissiens instruits de ma nomination à la Cure de Nogent, vinrent dès le matin m'en faire compliment avec un air de joie dont je fus étonné, puisqu'ils devoient s'attendre à perdre, par mon départ, la jouissance de la pension.

La vertu, mon ami, habite la campagne ; c'est chez ces hommes simples qu'on la retrouve dans toute sa pureté ; ils sont sensibles, vertueux, & nous n'avons souvent que l'amour propre de le paroître. J'ai leur affection, toute leur confiance, parce que j'ai leur estime, je leur fais tout le bien qui dépend de moi pour avoir le droit d'exiger qu'ils fassent le bien à leur tour ; s'il est quelque méchant parmi eux, ils le plaignent & ne le haïssent pas ; assez heureux pour être persuadés qu'il est un Être suprême qui seul a le droit de punir ceux qui manquent aux vertus dont il impose la loi & qui récompense l'homme juste & bienfaisant. Ils couvrent d'un voile les défauts ou les vices de leurs freres parce qu'ils ont la charité. Je les chéris, ces bonnes gens. Je sens que je n'aurois pu vivre au milieu de ces hommes superbes & vains de leur fortune, qui ne voyent dans la position où le sort les met que le plaisir digne d'eux de pouvoir opprimer le foible & l'indigent. Ces hommes entraînés aux vices par cela même qui leur ouvroit toutes les voies de faire le bien ; forcés de rougir d'eux-mêmes & de se mépriser, dégradés par la bassesse de leurs sentimens, ils osent encore accabler de dédains le malheureux qu'ils sont forcés d'estimer. Sortons de ces humiliantes réflexions, mon Ami, abandonnons à eux-mêmes ces êtres vils qui affligent l'hu-

(1) *Le Roi ayant accordé à M. de la Haye, Curé de Pavant, 600 l. de pension, en récompense de ses services, ce Pasteur n'a gardé pour lui que l'honneur du bienfait & a abandonné l'utile à sa Paroisse tant qu'il sera Curé de Pavant. Cette pension est employée à faire travailler les pauvres à des ouvrages d'utilité publique.*

manité qu'ils devroient ſecourir, & revenons à nos bons Paroiſſiens !

Leur procédé me fit une grande ſenſation : mon cœur ſentit avec délices que ces bonnes gens me ſacrifioient leur intérêt. Je les conduiſois à l'Egliſe, c'étoit l'heure de dire la Meſſe ; ils y aſſiſterent avec plus d'attention qu'à l'ordinaire. J'en apperçus pluſieurs qui avoient les larmes aux yeux. Qu'il eſt doux, cher ami, d'être aimé avec déſintéreſſement ! Je ne pouvois m'y tromper en cette occaſion. Voulant oppoſer généroſité à généroſité, je montai en chaire auſſi-tôt après la Meſſe. Pour manifeſter mes ſentimens, je remerciai ma Paroiſſe de ſon amitié. Je laiſſai voir à mes bons amis toute ma ſenſibilité pour leurs procédés, & leur déclarai enfin que je renonçois à la Cure de Nogent pour reſter avec eux le reſte de ma vie. Le cri de joie fut univerſel & ſi expreſſif qu'attendri juſqu'aux larmes je fus obligé de deſcendre de chaire. Deſcendu, une mere de huit enfans s'approche & me ſaiſit la main pour la baiſer, je ne pus m'empêcher de lui témoigner ma ſenſibilité ; hommes & femmes, tout le village imita cette bonne femme ; il me fallut embraſſer, de mon côté, tous mes Paroiſſiens, juſqu'aux enfans. Après quoi, ils ſe jetterent au cou les uns des autres & voulurent ſe donner cette même marque d'amitié. Nous gardions tous un profond ſilence qui peignoit bien l'état de nos cœurs. Nous ne retrouvames l'uſage de la parole que lorſque des larmes eurent diminué cette délicieuſe oppreſſion : voilà des plaiſirs réſervés aux ames honnêtes & ſenſibles.

Après cette ſcéne attendriſſante que je m'efforcerois inutilement de vous dépeindre dans tous ſes détails, nous ne voulumes plus nous quitter de toute la journée. Nous dînames tous enſemble, comme nous fimes lorſque je leur annonçai la ſuppreſſion des corvées ; puis eux de brûler toute la poudre qu'ils purent trouver. Ils firent le ſoir un grand feu de fagots qui fut vraîment un feu de joie. Sçachez qu'ils veulent tous les ans renouveller cette Fête. Elle me ſera préſente à tous les inſtans de ma vie. Peines, travaux, ſoucis, tout cela ne ſçauroit payer ou balancer la vive ſenſation que j'ai éprouvée. Que je plains ceux dont l'ame ne s'eſt jamais ouverte à de ſemblables ſentimens, qui ne connoiſſent pas combien il eſt doux d'être aimé, & de pouvoir ſe dire j'ai fait le bien ! *Je ſuis* &c.

De Paris, *le* 15 *Juin.*

Lettres-Patentes du Roi, portant exemption du droit d'Aubaine en faveur de la Principauté de Schwartzenberg.

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, concernant l'Etabliſſement des Ramoneurs publics dans la Ville & les Fauxbourgs de Paris. Sur la Requête préſentée au Roi étant en ſon Conſeil, par le ſieur Joſeph Villemin, contenant que la plûpart des incendies qui arrivent dans la Ville & les Fauxbourgs de Paris, ſont occaſionnés par la négligenc avec laquelle les Ramoneurs nettoyent les cheminées, & que ſi les ſuites de ces incendies ne ſont pas auſſi conſidérables qu'on a lieu de le craindre, ce n'eſt que par la promptitude des ſecours, & ſur-tout par l'ordre établi dans la Compagnie des Gardes Pompes. Cependant les feux des cheminées donnent ſouvent lieu à des accidens particuliers, & occaſionnent au moins des alarmes qu'il eſt dans l'intérêt général de prévenir autant qu'il eſt poſſible. Le Public eſt obligé de ſe ſervir de Ramoneurs pris au haſard, la plûpart gens ſans aveu, & n'ayant ni motifs pour bien faire, ni craintes ſur le mal qu'ils peuvent occaſionner ; au lieu qu'un établiſſement public de ramonage ne préſenteroit aucun de ces inconvéniens & ſerviroit d'ailleurs à les rendre beaucoup plus rares ; le travail & les détails de cet établiſſement ſoumis à l'autorité & à la ſurveillance du Magiſtrat de Police, rempliront le vœu des Réglemens ſur le fait du ramonage, & inſpireront d'autant plus de confiance, qu'étant fondés ſur la liberté publique, l'Entrepreneur ſera obligé de mettre en uſage les moyens les plus convenables pour ſatisfaire chaque Particulier. Il en réſultera encore un avantage eſſentiel dans les incendies, celui de fournir aux Gardes Pompes le nombre de Ramoneurs dont ils auront beſoin, & que l'on trouvera ſur le champ dans les dépôts que le ſieur Villemin ſe propoſe de placer dans les principaux endroits de la Ville & des Fauxbourgs. Requéroit à ces cauſes, le ſieur Villemin, qu'il plût à S. M. lui permettre, & à ſes ayant cauſe, d'entretenir à ſes frais, dans la Ville & Fauxbourgs de Paris, le nombre de Ramoneurs que bon lui ſemblera ; de les diſtri-

buer dans différens dépôts & quartiers pour le service de ceux des Habitans de ladite Ville & Fauxbourgs, qui jugeront à propos de les employer aux ramonages & entretien des cheminées de leurs maisons & appartemens, suivant les prix qui seront convenus de gré à gré entr'eux & le sieur Villemin ou ses ayant cause, à condition par ledit sieur Villemin, & suivant ses offres, d'envoyer aux incendies les Ramoneurs du dépôt le plus prochain du lieu qui exigera des secours, & ce, sans exiger aucun salaire ni rétribution: Ordonner que les Ordonnances de Police concernant le ramonage des cheminées, & notamment celles des 12 Janvier 1729 & 10 Février 1735, seront exécutées selon leur forme & teneur; Mander au sieur Lieutenant Général de Police de tenir la main à l'exécution de l'Arrêt qui interviendra sur la présente requête, & d'aviser aux Réglemens de Police qu'il croira nécessaires, pour donner à cet établissement la consistance dont il peut être susceptible pour le service du Public: Oui le rapport. Le Roi étant en son Conseil, a permis & permet au sieur Joseph Villemin & à ses ayans cause, d'entretenir, à leurs frais, dans la Ville & Fauxbourgs de Paris le nombre de Ramoneurs que bon leur semblera, de les distribuer dans différens dépôts & quartiers pour le service de ceux des Habitans de ladite Ville & Fauxbourgs qui jugeront à propos de les employer au ramonage & entretien des cheminées de leurs maisons, suivant les prix qui seront convenus de gré à gré entr'eux & le sieur Villemin ou ses ayant cause, à condition par ledit sieur Villemin & ses ayant cause, suivant leurs offres, d'envoyer aux incendies les Ramoneurs du dépôt le plus prochain du lieu qui exigera des secours, & ce, sans aucun salaire ni rétribution. Ordonne Sa Majesté que les Ordonnances de Police, concernant le ramonage des cheminées, & notamment celles des 12 Janvier 1729 & 10 Février 1735, seront exécutées selon leur forme & teneur. Enjoint au sieur Lieutenant Général de Police de la Ville, Prévôté & Vicomté de Paris de tenir la main à l'exécution du présent Arrêt, & de faire les Réglemens de Police qu'il croira nécessaires pour donner à cet établissement la consistance dont il peut être susceptible pour l'utilité publique. Fait au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le deux Février mil sept cent soixante-dix sept. *Signé*, AMELOT.

Nota. La Compagnie chargée de l'entreprise du Ramonage en publiera incessamment les détails.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Extrait des Observations météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 jusqu'au 31 Mai 1777.

Vents dominans, sud & nord ouest; plus grand degré de chaleur 20 degrés les 9 & 31; moindre degré de chaleur 2 ½ degrés le 13; plus grande élévation du mercure, 28 pouces 0 ¼ lignes le 8; moindre élévation 27 pouces 3 ½ lignes le 15; quantité de pluie, 39 ¼ lignes tombées en 24 jours; évaporation 36 lignes; déclinaison de l'aiguille aimantée, 19 °. 47 ' 12 ". Température. Froide, humide & très-pluvieuse. Maladies. Peu de fievres malignes & de fluxions de poitrine qui n'ont point été dangereuses. Productions de la Terre. Le froid les pluies continuelles ont altéré la végétation de la vigne & des arbres fruitiers; les bleds poussoient beaucoup en herbe & n'étoient pas encore épiés à la fin du mois; il y aura très-peu de fruits.

Signé, COTTE, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorenci, Correspondant de l'Académie royale des Sciences de Paris &c.

II.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 11 Juin 1777 au Samedi 14 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 livres 10 s.; le seigle, de 10 liv., 10 liv. 15 s. à 11 l. 10 s.; l'orge, de 8 liv. 5 s., 8 liv. 15 s. à 9 liv. 5 s. Le froment au Port de la Greve, de 20, 21, 22 à 23 l.; le seigle, de 10 l. 10 s., 10 l. 15 s. à 11 l.; l'orge, de 8 l. 5 s., 8 l. 10 s. à 9 liv. *le septier.*

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 11 Mai 1777 au Samedi 14 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18 l. 10 s., 19 à 20 l. 10 s.; *idem* à la Greve, de 20 l. 5 s., 20 l. 15 s. à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 18 Juin 1777, de 59 à 60 liv.; *idem* nouveau, de 57 à 58; le cent de paille vieille, de 24 à 25 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 52 à 53; *idem* nouveau, de 49 à 50; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 21 à 22; *id.* nouvelle, de 19 à 20; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 50 à 51; *id.* nouveau, de 48 à 49; le cent de paille vieille, de 20 à 21 liv.; *id.* nouvelle, de 19 à 20 l.; le foin à la Grêve, de 37 à 38 l.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 18 Juin 1777.

Or de Portug. à	724	8	6	marc.
Du Mexique à	720			
Du Pérou à	712			
Les guinées à	722			
Ducats à	98	1		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			
Or à 20 karats à	84	2		
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	16		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	16	6	
Piastres à	49	8		

V.

Changes de Paris, *du 18 Juin 1777.*

Amsterdam	53 7 8e.
Londres	31 ½
Hambourg	188 ½
Madrid	15 3
Cadix	15 2
Livourne	97 ¼
Gênes	94 ¼
Lyon	au pair.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Lundi 9 Juin 1777.			Du Mardi 10.		
Messieurs			*Messieurs*		
Delamotte... Viag.	J.		Desplaces... pp^lles.	J.	
Perpétuelles.	J.		Viageres.....	J.	
Tontine.....	J.		Tontine.....	J.	
Creuzé..... pp^lles.	J.		Vieillard .... pp^lles.	J.	
Viageres.....	J.		Viageres.....	J.	
Tontine.....	J.		Tontine.....	J.	
Thevenin.... pp^lles.	J.		Cochin..... pp^lles.	J.	
Viageres.....	J.		.....		
.....			.....		
.....			.....		
.....			.....		
.....			.....		
.....			.....		
.....			.....		
.....			.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1777.	*Lundi 16.*	*Mardi 17.*	*Mercredi 18.*
Comp. d'Ind.			
Actions	1942 ½	1937 ½ 35 32 ½ 30	1930 27 ½ 21
D°. 56es/25			1240
D°. 8es.			
D°. 25es.			
Emprunt O&.	412	412	
Rescriptions	8 ½	98 ½ 9	99 ½ 9½
Bil. des Fermes.			2
Bil. de la Lot. R.	1092 95	1095	1095
Lots de 150 l. de Rentes viageres.	1650		1650

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces, deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 2 Août.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

NORVEGE.

D'AGGERHUS, *le 20 Juin.*

ON mande de Thorſahun, dans l'Iſle de Ferro, que les Habitans y ont été les témoins d'un ſpectacle fort ſingulier, & dont pluſieurs d'entr'eux ont avantageuſement profité. Ils virent tout-à-coup la mer agitée dans une certaine étendue, tandis qu'elle étoit par-tout ailleurs fort tranquille. Ce phénomene attira leur attention; la partie en mouvement s'approcha des côtes ſans s'étendre jamais davantage. On ſçut bientôt à quoi s'en tenir; c'étoit une armée de plus de ſept cens baleines qui entra dans le Havre de Valgo. La conjecture fut qu'elles venoient de ſe battre avec d'autres monſtres marins & que ceux-ci les ayant forcées à céder la place s'étoient mis à les pourſuivre. Si cela eſt, les baleines n'échapperent à leurs vainqueurs que pour aller trouver des ennemis encore plus redoutables. Elles ne pouvoient pas choiſir un aſyle plus dangereux que le Havre de Valgo: l'entrée en eſt grande; mais le Havre va toujours en ſe retréciſſant; c'étoit pour les baleines une eſpece de filet où elles ſe jettoient pour ne plus en ſortir. Une circonſtance encore plus défavorable, c'eſt que le flux les ſurprit à leur arrivée. A peine les Inſulaires eurent-ils vu ces baleines, que toute perſonne en état de monter un bateau, de manier un harpon, ou une fourche de fer ou toute arme meurtriere ſe mit en devoir d'attaquer ſa proie. Dépuis le matin juſqu'au ſoir on ne ceſſa de tuer des baleines, & la ſcéne dura même tant que le crépuſcule permit de voir où l'on portoit les coups. Sabres, broches, coutelas, tout ſervit pour augmenter le carnage. On ne marque pas au juſte combien on tua de baleines, mais le nombre étoit bien conſidérable puiſqu'il a ſuffi pour enrichir pluſieurs Inſulaires & mettre d'autres dans un état d'aiſance pour longues années. Les plus groſſes baleines avoient de dix à douze aunes de longueur, les plus petites étoient de deux ou trois aunes. Si les Habitans avoient été plus nombreux & que les armes ne leur euſſent pas manqué, il auroit échappé peu de baleines au carnage. Après en avoir chargé tous les bâtimens, on fut obligé d'en laiſſer pluſieurs ſur le rivage où elles ſe gâterent & ſe corrompirent. Le reflux en emporta quelques-unes en pleine mer. Le ſieur Schroeder, Chirurgien de l'Iſle fit l'anatomie de quelques-unes de ces baleines, mais il ne dit rien de curieux relativement à cet objet. Le lard de ces baleines, c'eſt le Chirurgien qui parle, reſſembloit à celui du porc, & leur chair ne me parut pas différer de celle du bœuf. Tant que ce lard & cette viande furent frais, j'en mangeai apprêtés de toutes ſortes de façons, & je les trouvai toujours aſſez délicats & bien nourriſſans. Le cœur, les inteſtins & d'autres parties internes de ces animaux reſſemblent à celles du bœuf. Dans

leur poitrine on trouve une tumeur d'où, en la pressant, il découle du lait &c.

Plusieurs Habitans de Thorshaun assurent que ce fait singulier n'est pas inoui dans l'Isle, qu'ils ont été les témoins d'un événement pareil, il y a trente huit ans, & qu'un certain nombre d'entr'eux font remonter à cette époque la fortune dont ils jouissent encore aujourd'hui Cinq ans aprés, on apperçut aussi une grande troupe de baleines à quelque distance de la côte, mais elles n'entrerent pas dans le Havre.

PRUSSE.

De Berlin, *le 5 Juillet.*

Pendant quelque tems une cruelle épizootie a fait beaucoup de ravage dans la Marche Electorale. A peine la contagion avoit-elle fini que l'imprudence des Paysans & des Fermiers l'a ramenée. Privés d'une partie de leurs bestiaux, ces malheureux sont allés en acheter dans les contrées voisines, sans trop examiner s'ils étoient sains. L'épizootie a recommencé avec plus de fureur que jamais & acheve de ruiner les gens de la campagne & même beaucoup de Propriétaires. En conséquence la Direction des Finances de la Guerre & des Domaines a porté une Ordonnance pour défendre à tout Particulier de tirer des bestiaux de l'Etranger jusqu'à nouvel ordre. On n'accordera la permission d'en acheter que six semaines ou deux mois après qu'il ne restera plus de vestige de la contagion. Alors même faudra-t-il prouver par les certificats les plus authentiques que le nouveau bétail est en bon état & ne vient pas de lieux infectés de quelque épizootie. Les Habitans de la Marche esperent avec raison que le Gouvernement les soulagera dans leur malheur; ils sçavent trop bien que jamais notre Monarque ne manque de venir au secours de ceux d'entre ses Sujets qui souffrent.

Toutes les Compagnies particulieres brillent dès leur naissance, mais une longue & funeste expérience prouve que cet éclat ne tarde pas à s'éclipser. La Société établie depuis peu à Magdebourg pour le commerce des grains a beaucoup de succès. Ses commencemens ressemblent à ceux des autres Compagnies; le tems nous apprendra si, comme les autres elle aura un déclin rapide, triste augure, mais augure certaine d'une lourde chûte. Cette Compagnie doit tenir, le 16 du courant, son Assemblée générale pour aviser aux moyens de donner à son établissement plus de consistance, & plus de confiance aux Intéressés dont le nombre se multiplie de jour en jour. La Société ne prend l'argent des Particuliers qu'après leur avoir donné toutes les sûretés qu'ils peuvent desirer. On présume qu'il ne sera pas difficile, cette année, de vendre les bleds à de bons prix.

ALLEMAGNE.

De Vienne, *le 6 Juillet.*

Un cruel incendie vient de réduire en cendres Marialafel, lieu situé à quelques milles de cette Capitale. Les flammes poussées par le vent étendirent leurs ravages: malgré la désolation où étoient les Habitans, ils firent effort pour arrêter les progrès du mal; mais les secours furent inutiles & le feu se communiqua de proche en proche. Bâtimens, denrées, meubles &c, tout a été consumé. Il ne reste que trois maisons sur pied.

On montroit ces jours derniers dans cette Capitale, par curiosité & pour de l'argent, un bœuf monstrueux qui pesoit dix-huit quintaux. Il avoit peine à se tenir sur ses pieds tant il étoit gras. La fatigue le fait diminuer sensiblement de sa grosseur.

L'Impératrice-Reine alla visiter dernièrement la Maison d'Inoculation établie pour les enfans des personnes de qualité ou de distinction. Mademoiselle de Jacobi, fille du Résident de Prusse, âgée de 8 ans, lui fit un petit discours analogue au lieu & aux circonstances; elle parla sur-tout des salutaires effets de l'inoculation qu'elle venoit d'éprouver elle même. S. M. I. charmée de la harangue, embrassa l'Orateur & lui fit présent d'une montre d'or.

De Leipsick, *le 8 Juillet.*

Un excellent Ouvrage, qu'on traduira sans doute dans les autres Langues & qui vient d'être publié dans notre Ville, est le Recueil de divers Mémoires sur l'Economie,

la Médecine, la Chymie &c. Voici quelques-uns des titres des matieres. 1°. Méthode pour tirer de toutes sortes de fruits une huile bonne & savoureuse qui puisse le disputer à l'huile d'olive de Provence. 2°. Maniere de rendre le sel propre à cuire plus promptement la viande & les légumes. 3°. Instructions sur la culture des plantes propres à donner de l'huile. 4°. Moyens de teindre plus facilement les étoffes de soie, de fil & de coton. 5°. Rapports essentiels entre l'Histoire naturelle & l'Economie. 6°. Encouragemens nécessaires pour perfectionner l'éducation des bêtes à laine. 7°. Observations sur la meilleure maniere de blanchir les toiles & de leur donner une couleur éclatante. 8°. Recherches sur les causes qui ôtent ou diminuent les effets & la vertu du sel &c.

Les grains & les autres denrées sont assez abondans & à très-bon marché dans tout l'Electorat; vraisemblablement ils ne renchériront pas; les récoltes s'annoncent bien.

D'ERFORT, *le 9 Juillet.*

A Elleben, dans la Thuringe, on vient d'essuyer un orage furieux. Par bonheur il ne s'est pas étendu fort au loin; sans quoi, toute cette Province étoit entiérement ruinée. Non-seulement les récoltes sont abîmées, mais il y a d'autres pertes qu'on ne réparera pas de longues années. On a compté jusqu'à plus de deux mille arbres déracinés. Plusieurs Fermes & autres bâtimens se sont écroulés. Ce qu'il y a de plus triste c'est qu'il en a coûté la vie à bien des personnes. Dans une seule maison, la mere, la fille & la petite fille ont été toutes les trois ensevelies sous les ruines de leur appartement &c.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 19 Juillet.*

Quelques-uns de nos plus riches Négocians ont présenté au Lord North un état exact des pertes que les Commerçans ont faites depuis le commencement de la guerre d'Amérique. La valeur totale des prises faites par les Américains se monte à 3,600,000 liv. st.

Une flotte d'Armateurs est partie le 25 Mai pour aller croiser, ainsi qu'on le conjecture, près des côtes de l'Angleterre. Cette flotte consiste en deux vaisseaux de 32 pieces de canon, deux de 30, douze de 16, & plusieurs brigantins, sloupes & goëlettes.

Les Habitans de Norfolk, dans la Virginie, ont traité avec les Génois pour en acheter un vaisseau de 70 canons. Le marché n'étoit pas difficile à conclure, mais il s'agissoit de trouver la somme nécessaire pour l'achat. On se l'est procurée par le moyen d'une souscription. A peine fut-elle ouverte qu'on eut le plaisir de la voir toute remplie.

Si nous en croyons des lettres d'Antigoa, la flotte Marchande qu'on y attendoit a été prise ou détruite par des Armateurs du Continent. Au nombre de dix-neuf ils ont attaqué la flotte & ont pris ou coulé à fond presque tous les bâtimens.

Les nouvelles que nous recevons d'Irlande sont toujours plus alarmantes pour le commerce. Un seul Armateur de l'Amérique a pris, le 6 de ce mois, trois navires dans la Baie même de Dublin. Toute la côte est dans la plus grande désolation. Les Lords de l'Amirauté reçevant coup sur coup de pareils avis, ont pris des mesures pour donner la chasse à ces Armateurs qui, semblant oublier qu'ils ont la guerre chez eux, osent venir la faire chez nous. Les Marchands de toiles de Dublin agissent de leur côté; ils ont obtenu des Lettres de marque pour être autorisés à faire armer un vaisseau qui protége leur commerce.

C'est un fait certain que deux Armateurs Insurgens nous ont pris neuf vaisseaux Marchands dans la Baie d'Air & presque sous les yeux des Habitans de cette Ville. Cinq autres bâtimens, parmi lesquels il s'en trouvoit trois de transport, sont aussi tombés au pouvoir des Américains qui les ont conduits à Boston. Toutes ces nouvelles redoublent nos inquiétudes au sujet des vaisseaux de la Compagnie des Indes qui sont en route pour retourner dans la Grande-Bretagne. Les assurances sur ces navires sont à un taux qui prouve évidemment jusqu'à quel point on est alarmé. Dans l'espace de huit jours elles ont haussé de dix pour cent.

On écrit de Berlin que deux Américains, envoyés du Congrès, achetent dans cette Capitale de la Prusse de grandes quantités de toiles, de draps, de tentes, d'armes &

d'autres articles qui manquent dans le Continent. On ajoute que leur commission ne doit pas se borner à faire ces achats, & qu'il s'agit de conclure un Traité de Commerce entre le Roi de Prusse & les Colonies-Unies. On assure même que ces Députés sont chargés de la part du Congrès de présenter à S. M. P. un Mémoire relatif à cet objet. Si ce ne sont pas ici de simples conjectures, nous prévoyons tous les tristes effets que ces démarches peuvent avoir pour nous & pour notre commerce.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

D'Arles, *le* 20 *Juillet.*

Nous sommes beaucoup moins occupés de nos récoltes que de la Foire de Beaucaire. Depuis plus d'un mois nous voyons un nombre prodigieux de bâtimens qui remontent le Rhône & qui sont chargés de toutes sortes de marchandises. Si notre curiosité est satisfaite, en voyant passer des Marchands de toutes les Nations de l'Europe, notre intérêt ne s'en trouve pas moins bien. Les Voyageurs laissent beaucoup d'argent dans notre Ville & sur toute la route. Nous ne pouvons pas encore décider si la Foire sera plus belle que dans les années précédentes. Tout ce que nous voyons semble nous annoncer que les Marchands ne manqueront pas. Les Gênois, les Vénitiens paroissent en plus grand nombre que les Commerçans des autres contrées de l'Europe. Graces aux précautions qu'on avoit prises, nous n'avons pas oui dire que les Barbaresques se soient emparés de bâtimens destinés pour la Foire. Celles de nos frégates qui croisoient dans la Méditerranée ont écarté ces Pirates & les ont empêchés d'approcher des côtes. Les Marchands de toiles, de draps & d'autres marchandises de laine esperent de vendre beaucoup & avec un bénéfice considérable. Il n'y a pas apparence qu'ils soient trompés dans leur attente. On croit aussi que les Hollandois se trouveront à Beaucaire en plus grand nombre qu'on ne les a vus, les années précédentes. Quoique nous touchions à l'ouverture de la Foire, tout est fort tranquille. Il regne une Police exacte; nous n'avons pas encore entendu parler, ni de vols, ni de filouteries, ni de violences. C'est un bon augure; ce n'est pas ordinairement par celui-là que les Foires s'annoncent.

De Poitiers, *le* 21 *Juillet.*

Le terrible ouragan du 3 de ce mois a été encore plus terrible dans tout le Haut Poitou qu'on ne l'avoit d'abord publié. Rien de plus lamentable que les nouvelles que nous recevons tous les jours de divers lieux. On compte de trente à quarante Paroisses qui sont presque sacagées. Aux détails qu'on a déjà donnés nous pouvons en ajouter d'autres qui ne sont malheureusement que trop conformes à la plus exacte vérité. La chaleur de la journée du 3 fut si excessive qu'on avoit peine à respirer. On s'attendoit à un orage, mais non à un ouragan furieux. Vers les six heures du soir de sombres nuages s'éleverent sur l'horison & s'amoncelerent. On fut déjà effrayé; ce n'étoit pourtant-là que le prélude de cet horrible spectacle. Un grand coup de tonnerre fut le premier signal; les vents du sud-ouest & du nord-ouest soufflerent avec fureur & s'entre-choquerent. Le tonnerre devint continu; l'horison étoit tout en feu, il tomboit un déluge de pluie mêlée de quelque quantité de grêle. Les maisons s'ébranlerent & les Habitans pensoient à les quitter; mais ils n'auroient échappé à un danger que pour en courir un plus grand. Ils n'auroient pu faire deux pas sans être écrasés par une grêle de tuiles qui tomboit, par les cheminées qui s'écrouloient & les toits même qui étoient emportés. Il fallut donc s'enfermer ou dans les caves ou dans les appartemens les plus bas. Durant quinze ou vingt minutes que dura ce tems affreux, c'étoit par-tout les hurlemens de l'effroi, & par-tout, après ce désastre, regna un vaste & morne silence, le silence d'une douleur profonde & d'une consternation générale, si ce n'etoit pas même celui du désespoir. Plusieurs châteaux sont inhabitables & il en coûtera de grandes sommes pour les réparer. Des maisons & même quelques clochers ont été entiérement renversés. La campagne est telle par-tout qu'on l'a déjà décrite. Arbres arrachés, seps de vigne brisés, foins emportés ou perdus.

bleds renverſés ou coupés, habitations & autres bâtimens ruinés, chemins dégradés &c. Voilà en raccourci le tableau qui ſe preſente quelque part qu'on porte les yeux. Toute cette partie de la Province eſt en un mot dans un ſi pitoyable état qu'il s'agit de la rendre habitable.

Dans leur déſolation, les Habitans des Paroiſſes ravagées envoyent des Requêtes pour ſolliciter des ſecours. Les Officiers de l'Election ſe ſont tranſportés ſur les lieux & y font dreſſer des procès-verbaux. L'opération ne peut être que fort longue & les beſoins de pluſieurs infortunés ſont très-preſſans.

D'ANGERS, *le 23 Juillet.*

Nous commençons à éprouver les bons effets des réglemens de Police renfermés dans un Arrêt du Parlement de Paris que nous avions ſollicité pour corriger bien des abus. Il eſt défendu à quiconque de s'établir dans notre Ville pour y tenir auberge & cabaret, pour y exercer la profeſſion de Limonadier, & pour y tenir jeu de billard, ſans en avoir obtenu la permiſſion de notre Lieutenant-Général de Police, à peine contre les Contrevenans de telle amende qui ſera fixée par ledit Juge, & d'être en outre obligés de ſortir & vuider les lieux. Il eſt également défendu aux perſonnes deſdites profeſſions de donner à boire les Dimanches & Fêtes pendant le tems du Service Divin, ni en hiver après huit heures du ſoir & en été après dix heures, à peine de cinquante livres d'amende contre leſdits Aubergiſtes &c, même d'être pourſuivis extraordinairement, ſuivant l'exigence des cas, & de vingt livres d'amende contre ceux qui auroient fréquenté les cabarets ou cafés. Défenſes pareillement aux Maîtres des jeux de billard de donner à jouer les Dimanches & Fêtes pendant le tems du Service Divin; il leur eſt auſſi enjoint de fermer les billards à ſept heures du ſoir en hiver & à neuf en été, à peine d'être les Contrevenans condamnés en l'amende, ſuivant l'exigence des cas, même d'être pourſuivis extraordinairement, ſi le cas y échet. Les Orfevres, Regratiers & autres gens du même état, ſeront tenus d'avoir un regiſtre qui ſera paraphé ſans frais par le Lieutenant de Police, ſur lequel ils ſeront obligés d'inſcrire les marchandiſes & effets qu'ils acheteront, & les noms & demeures des perſonnes de qui ils auront acheté; le tout ſous telle peine qu'il appartiendra. Ordre d'avoir un pareil regiſtre à toutes les perſonnes qui tiennent des chambres garnies &c. &c.

Par le même Arrêt, nos Officiers de Police doivent dreſſer procès-verbal des enfans qui ſeront expoſés dans la Ville & aux Fauxbourgs, pour être par leſdits Officiers pourvu, ainſi qu'il appartiendra, à l'éducation, nourriture & entretien deſdits enfans, dont exécutoire ſera par eux décerné à cet effet ſur les domaines des Juſtices où leſdits enfans auront été trouvés expoſés. Défenſes à toutes perſonnes, ſous peine de punition corporelle, d'enlever furtivement leſdits enfans, ni de les porter dans d'autres endroits. Ordre à ceux qui trouveront des enfans expoſés, d'en donner auſſi-tôt avis aux Officiers de Police, pour en être par leſdits Officiers dreſſé procès-verbal, ainſi qu'il appartiendra. Tous ces réglemens ſont très-ſages & corrigent ou préviennent de grands abus. Il ſeroit bien à deſirer que dans les autres Villes de la Province, où les mêmes abus & peut-être de plus grands encore, nuiſent au bien de la Société, on porte des Ordonnances capables de les réprimer. Mais ce qu'il importeroit ſur-tout, ce ſeroit de tenir la main à l'exécution de ces Ordonnances. Les réglemens & les bons réglemens ne manquent pas, ils ſont en aſſez grand nombre; mais ſouvent par la négligence des perſonnes prépoſées à les faire exécuter, & par d'autres cauſes dans leſquelles il eſt inutile d'entrer, toutes ces belles diſpoſitions deviennent nulles & ne produiſent aucun effet.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Mémoire ou Parallele ſur les différentes formes du commerce d'eau-de-vie, tel qu'il ſe pratique aujourd'hui à la Rochelle. Abus & inconvéniens du dépotage.

On crie depuis long-tems contre la forme actuelle de vendre & d'acheter les eaux-de-

vie ; on se plaint des fraudes journalieres qui se font dans ce commerce ; on attribue à ces fraudes le discrédit dans lequel nos eaux-de-vie sont tombées dans les pays de consommation. Pour les rétablir, on desireroit le dépotage, comme un moyen nécessaire, & sur ce prétexte, on sollicite vivement pour l'obtenir. Si le motif qui engage à le solliciter a pour but le bien de la Province, il est très louable ; mais il est probable qu'on s'est laissé entraîner par ce motif, peut être spécieux, sans calculer les abus, inconvéniens & préjudices qui résulteront immanquablement du dépotage, si l'on réussit à l'obtenir. Il est donc nécessaire de démontrer ces inconvéniens, de leur donner tous les points de vue dont ils sont susceptibles, d'en faire un parallele exact avec le commerce actuel, d'examiner la forme de la vente, telle qu'elle s'est pratiquée jusqu'à ce jour, & de présenter en masse tous les mauvais effets qui suivront l'établissement d'un dépotage rigoureux.

Nos eaux-de-vie sont décriées dans les pays de consommation ; on s'en est plaint & avec raison. C'est pour les rétablir dans leur crédit qu'on demande le dépotage ; ce sont nos Négocians-Commissionnaires d'eaux de-vie, dont quelques-uns sont à la tête de la Chambre du Commerce, qui le sollicitent, comme un moyen de prévenir toutes les fraudes & manœuvres qui se commettent journellement dans ce commerce.

Il est question d'examiner ce qui peut avoir donné lieu à ce discrédit. Il n'y a que deux objets sur lesquels la plainte puisse être fondée ; sur le défaut de *quantité* & sur la *qualité* ; si c'est sur le Cultivateur qui fabrique & vend son eau de-vie, ou si c'est sur le Commissionnaire & son Courtier que doit retomber la plainte ; si c'est aux dépens du Cultivateur qu'on doit établir un dépotage, qui peut lui devenir très onéreux, sujet à mille inconvéniens & dont les conséquences sont trés-préjudiciables à la culture des vignobles ; enfin si le dépotage est un moyen de prévenir toutes les fraudes & manœuvres, tant de la part du Cultivateur que du Commissionnaire ou son Courtier ? On observera que la plûpart des Commissionnaires font eux-mêmes acheter des eaux-de-vie dans les campagnes, les font agréer & rabattre dans leurs magasins, comme les Courtiers ; ensorte qu'ils sont Marchands, Courtiers & Commissionnaires tout-à-la-fois.

Avant l'époque du Réglement fait en 1743 par M. de Barentin, alors Intendant à la Rochelle, pour la fabrication des futailles à eau-de-vie, il se faisoit des manœuvres & des fraudes qui décrierent nos eaux-de-vie dans les pays de consommation. Ces manœuvres & ces fraudes portoient sur ce que les futailles contenoient beaucoup moins qu'elles ne veltoient ; la friponnerie étoit évidente ; plusieurs plaintes réitérées à ce sujet donnerent lieu à ce Réglement. Cependant les mêmes manœuvres recommencerent ; on imagina un moyen de se retourner ; ne pouvant que bien peu bénéficier sur le veltage des barriques, on jugea à propos d'altérer la qualité de l'eau-de-vie & de l'affoiblir ; ce qui fut poussé au point qu'il y eut des procès considérables intentés. La Justice intervint & plusieurs Particuliers furent poursuivis criminellement pour ce fait. Cette rigueur arrêta pour quelque tems les fourbes & les fripons. On recommença les tentatives ; enfin M. de Boisemont, Intendant à la Rochelle, sur les représentations de tous les Corps, tant de la Ville que des Campagnes, fit en 1753, en présence des Députés de ces mêmes Corps, le sage Réglement qui devoit réprimer l'avidité des mal-honnêtes gens. Il établit des Agréeurs, tant à l'entrée de la Ville qu'à l'embarquement, fixa la fabrication des futailles, obligea les Tonneliers, Cultivateurs & Courtiers à étamper les pieces qui sortiroient de chez eux, & les Agréeurs à marquer exactement celles qu'ils auroient trouvées conformes au Réglement, & à rejetter les autres.

Cette disposition étoit la plus sage pour prévenir toute fraude ; la marque à feu que les Tonneliers, Cultivateurs & Courtiers étoient obligés de mettre aux futailles, les rendoit responsables des vices cachés que le Débitant du pays de consommation ne manqueroit pas de découvrir, & lui donnoit son recours sur celui qui se trouvoit coupable de la fraude. Tout paroissoit prévu ; nos eaux-de vie devoient reprendre leur crédit ; la même forme subsiste encore aujourd'hui. Qui croiroit cependant que l'avidité insatiable & injuste de certaines gens pût encore trouver les moyens de se satisfaire aux dépens du Public ?

On inventa un autre moyen de tromper qui décria considérablement nos eaux-de-

vie, & qui pensa détruire ce commerce; on trouva des ressources pour altérer la qualité & se soustraire à la vérification des Agréeurs à l'embarquement, qui constatent si l'eau-de-vie est de force requise. On fit venir à bas prix des eaux-de-vie d'Oleron & autres Isles circonvoisines, qui sont des eaux-de-vie dures & âcres; on les mêla avec des eaux-de-vie de la Rochelle & on les expédia comme étant du crû du pays, qui est très renommé pour la qualité & l'excellence de son eau-de-vie. Ce mélange fut reconnu & attira des désagrémens à ceux qui l'avoient pratiqué. Nos eaux de-vie furent décriées au point qu'on recevoit des plaintes de toutes parts & que les Consommateurs se jetterent du côté de Cette & de Barcelonne; ce qui nuisit considérablement à notre commerce: on ne vouloit plus de nos eaux-de-vie; le prix en vint très-bas, & ce commerce, le seul presque de la Province, se trouva comme détruit. Nos Négocians même, si zelés pour le bien de la Province, indiquerent le chemin de Barcelonne aux Débitans des pays de consommation, leur donnerent des adresses & s'intéresserent dans leurs chargemens.

C'est ici le lieu d'examiner si c'est sur le Cultivateur, qui fabrique les eaux-de-vie de son crû & les vend, que doit retomber le reproche de toutes ces différentes manœuvres, & si le dépotage, à cette époque, peut rétablir le crédit de nos eaux-de-vie.

On sçait que quelques Cultivateurs ont fraudé dans la fabrication des futailles, tant par l'épaisseur considérable des douves, que par de gros morceaux de bois façonnés, dont la saillie intérieure empêchoit de découvrir la fraude, qui ôtoit considérablement du contenu de la barrique. Mais quels Cultivateurs ont pu faire de pareilles fraudes? Ce sont de malheureux Paysans, ou plutôt de cette espece de Paysans Tonneliers qui fabriquent eux-mêmes leurs futailles & font leurs eaux-de-vie (car la plûpart des Paysans empruntent à loyer des futailles à eau-de-vie des Courtiers auxquels ils vendent ces mêmes eaux-de-vie); d'ailleurs le Réglement a prévenu cette espece de fraude cachée; s'en est il commis dans ce genre depuis ce Réglement? La marque à feu du Vendeur ne le rend-elle pas responsable & garand de sa futaille? Plusieurs ont été découverts & punis.

On ne peut jetter un pareil reproche sur la masse des Cultivateurs dont la plus grande partie, c'est-à-dire celle qui fournit le plus d'eau-de-vie dans la Province, sont des Seigneurs de Paroisse, Curés, Magistrats, Bourgeois & Particuliers aisés, qui possédent des domaines dont le revenu consiste en vins qu'ils transforment en eaux-de-vie; il seroit absurde de jetter sur eux un reproche si odieux; il seroit fort difficile & même impossible de pouvoir le démontrer. Ce n'est donc que sur la classe inférieure qu'on peut avoir des soupçons; encore se trouve-t il dans cette classe nombre d'honnêtes gens qui sont incapables de faire une pareille fraude. Le nombre se réduira donc à bien peu. Faut-il écraser une Province entiere pour punir quelques malheureux fripons? On les connoît à peu près; qu'on s'en défie, qu'on prenne des précautions, qu'on les punisse & le mal s'arrêtera de lui-même.

On fait beaucoup de fraudes, il est vrai, on ne peut le dissimuler; mais comment seroit-il possible qu'on rejettât ce reproche sur le Cultivateur; lui qu'on entend tous les jours crier à la friponnerie & se plaindre amèrement des pertes qu'on lui occasionne par des manœuvres auxquelles le Réglement a mis ordre, mais que la tolérance & l'inexécution ont rendu inutile? Si le Cultivateur se plaint de celui qui achete son eau-de-vie, ce ne peut donc être que l'individu intermédiaire, entre le Consommmateur & lui, qui fait cette fraude. On peut examiner ce point.

Le Cultivateur envoie son eau-de-vie chez le Commissionnaire ou son Courtier; elle est alors soumise à l'examen de l'Agréeur Juré qui vérifie très-scrupuleusement (on peut dire qu'aujourd'hui les Agréeurs sont plus difficiles que jamais) la qualité, la force de l'eau de-vie & si la futaille est conforme aux Réglemens. On voit souvent ces Agréeurs, sur le simple soupçon que la futaille peut n'être pas bien conditionnée, diminuer sur le veltage de la piece, & pour peu que l'eau-de-vie paroisse foible, évaluer à une somme raisonnable ce qu'il en pourroit coûter ou ce qu'il faudroit d'eau-de-vie supérieure pour la mettre au degré de l'Ordonnance. Le Cultivateur s'en rapporte à leur décision & paye. N'a-t-il pas accompli le Réglement? est il responsable des fraudes postérieures à la livraison de son eau-de vie?

Cependant ayant mis la marque à feu sur la futaille qui contient son eau-de-vie, il n'est pas déchargé de sa garantie.

(*La suite à l'Ordinaire prochain*).

I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 22 Juillet 1777 au Samedi 25 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 21, 22, 23 à 24 l. 10 s.; le seigle, de 10, 11 l. 5 s. à 12 liv. 5 s.; l'orge, de 8 l. 15 s., 9 à 10 l.; Le froment au Port de la Greve, de 21, 22, 24 à 25 liv.; le seigle, de 10 l. 15 s., 11 à 12 liv.; l'orge, de 9 liv., 9 l. 10 s. à 10 livres *le septier*.

I I I.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 22 Juillet 1777 au Samedi 25 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Greve, de 19 l. 5 s., 20 à 21 l. 10 s. *le septier*.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 30 Juillet 1777, de 63 à 64 l.; *idem* nouveau, de 62 à 63; le cent de paille vieille, de 25 à 26 l.; *id.* nouvelle, de 23 à 24 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 55 à 56; *idem* nouveau, de 53 à 54; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 24 à 25; *id.* nouvelle, de 22 à 23; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 51 à 52; *idem* nouveau, de 49 à 50; le cent de paille vieille, de 23 à 24 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le foin à la Grêve, de 41 à 42 l.

V I.

CHANGES DE PARIS, *du* 30 *Juillet* 1777.

Amsterdam	54 ¼
Londres	31 9 16e. à ⅝
Hambourg	188 ½ à ¼
Madrid	15 3
Cadix	15 1 6
Livourne	97
Gênes	94 ¾
Lyon *Août*	¾ P. ⅝

P R I X

DES matieres d'or & d'argent à Paris, du 30 *Juillet* 1777.

Or de Portug. à . .	724	11	6	marc.
Du Mexique à . . .	716			
Du Pérou à	708			
Les guinées à . . .	722			
Ducats à	98	5		orce.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	100			
Or à 20 karats à . .	83	10		
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	12		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	17		
Piastres à	49	9		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1777.	*Lundi* 28.	*Mardi* 29.	*Mercredi* 3
COMP. D. IND.			
Actions . . .	1822 ½ 20 17 ½ 15	1820 15 12 ½ .	1815 10 7 ½ 1 (2
D°. 16es/25 . . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
Emprunt Oct..	400 395 . . .	395	394 . .
Rescriptions . .	10 10 ¼ . . .	10 10 ¼ 10 ½ . .	10 ¼ ½ ¾ ½
Bil. des Fermes.	. . . . .	. . . . .	2 ¼ . .
Lots de 48 l. .	806 800 790 785 (80	800 795 800 798	798 95 96
Lots de 150 l. .	1673 74 73 . .	1673 72 74 72 71	1670 69 70
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonn de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue de Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Ann deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 177

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 25 Novembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, *le 5 Septembre.*

ON continue avec la plus grande activité les ouvrages nécessaires pour garantir de toute insulte les fortifications construites le lung du canal du côté de la Mer Noire. Le Capitan Bacha veille lui-même à ces travaux, & il se transporte souvent sur les lieux pour encourager les Travailleurs. Dernièrement, ce Capitan faisant sa ronde, fut surpris de trouver tous les Ouvriers dans l'inaction. Il en demande la raison. On lui répond que ces hommes n'étant pas payés, ils ne veulent plus travailler. Il mande aussi-tôt l'Architecte chargé de la direction des ouvrages; il l'interroge, & n'en reçoit aucune réponse satisfaisante. Alors procédant suivant les principes de la Justice Musulmane qui est très-expéditive, il fait pendre sur le champ ce Directeur infidele, & ordonne en même tems d'aller saisir dans sa maison les sommes qu'il a retenues. Le Capitan a fait distribuer en sa présence cet argent aux Ouvriers qui ont repris le travail avec beaucoup de joie, & le continuent avec le plus grand zele.

DE TRIPOLY, *le 15 Octobre.*

La disette des vivres continue encore à se faire sentir dans cette contrée. La misere y est excessive. O prétend qu'il y a déjà plus de cinquante mille Habitans du canton qui, pour éviter les horreurs de la famine, ont pris le parti d'abandonner leur Patrie & de se refugier à Tunis.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 26 Octobre.*

L'éducation des chevaux a été extrêmement négligée pendant plusieurs années en Scanie. Pour remédier à une négligence aussi préjudiciable à l'Etat, il a plu au Roi de rétablir le Réglement fait pour les haras, en 1680, par le Comte d'Ascheberg, Gouverneur Général & Feld-Maréchal. En conséquence, il est ordonné qu'à l'avenir les Villages & les Paroisses seront d'abord distribués en différens Départemens par les Gouverneurs Provinciaux, & qu'ensuite les Paysans de chaque Département seront tenus d'entretenir un cheval entier de neuf quarts & quatre pouces de hauteur, & sans défaut, qui leur sera délivré par le Gouvernement, & cela sous peine de 60 risd. d'amende. Si le cheval vient à périr par la faute des Paysans, ils seront contraints d'en fournir un autre de la même qualité & qui sera approuvé par le Gouverneur de la Province. Pour distinguer ces chevaux des autres, on les marquera d'une couronne sur la cuisse. Sa Majesté promet en même tems un prix de cinq risdalers pour chaque jeune cheval qui sortira das haras de Scanie,

pourvû qu'il soit propre à la Cavalerie.

Un grand nombre de Particuliers tiennent cachée une quantité considérable de plaques de cuivre, & au mépris des défenses, on en envoye beaucoup hors du Royaume. Sa Majesté voyant que les Ordonnances publiées en différens tems n'ont pas été capables d'arrêter ces abus, Elle a jugé à propos de déclarer que dorénavant ces plaques seront reçues en payement pour les droits & contributions auxquels sont soumis les Habitans du Royaume. On espere que ce Réglement fera sortir peu à peu un grand nombre de ces plaques des coffres des Propriétaires où elles sont ensevelies, & qu'elles serviront à faire de la monnoie de cuivre sur le taux de la nouvelle.

De Gothenbourg, *le* 28 *Octobre.*

Il est arrivé derniérement au Port de Marstrand un navire Américain, avec une cargaison consistante en trente-six mille livres de riz, vingt-cinq mille livres de tabac, treize mille livres d'indigo, cinq caisses de bougies fabriquées de *sperma Ceti*, quatorze caisses de cacao, & sept ou huit cens livres de poivre. Cette vente s'est faite le 8 de ce mois. On ne l'avoit affichée qu'à Gothenbourg. Les marchandises s'y sont vendues à un prix fort modique. Ce sont les Négocians de cette derniere Ville qui en ont fait seuls l'acquisition. Cependant les Américains ont paru très satisfaits du produit de cette cargaison.

AUTRICHE.

De Vienne, *le* 28 *Octobre.*

A quelques jours froids que nous avons eus, a succédé une température humide & assez douce. Ces jours derniers, on a fait avec beaucoup de cérémonie la Dédicace de la Maison des Orphelins, située sur la nouvelle route. Cette Maison contiendra un grand nombre d'enfans délaissés, que Leurs Majestés feront élever pour la Patrie.

Le projet d'établir une Université à Bude est sur le point d'avoir son entiere exécution. Déjà pour lui procurer un emplacement commode, le Couvent des Dames Angloises qui sont chargées de l'éducation des jeunes filles de la Ville a été transferé à Waitzen où on leur a préparé une demeure convenable. Elles y ont été installées avec beaucoup d'appareil. On suivra dans la nouvelle Université la même méthode qui s'observe dans tous les Etats Héréditaires de la Maison d'Autriche, depuis l'extinction des Jésuites.

SICILE.

De Salerne, *le* 3 *Novembre.*

Quoique les Commerçans Anglois n'aient pas paru cette année à la Foire de Salerne, elle n'en a pas été moins brillante. Il s'y est rendu un grand nombre de Négocians François qui y ont apporté sur cinq vaisseaux des marchandises de toute espece dont ils ont eu un prompt débit, & sur lesquelles ils ont dû faire un profit considérable.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 12 *Novembre.*

Le 14 Octobre dernier, le Parlement d'Irlande s'étant assemblé, le Lord Vice-Roi vint prendre sa place dans la Chambre des Pairs & y prononça un discours dans lequel il dit entre autres choses » que c'é-
» toit avec la plus grande satisfaction qu'il
» apprenoit que l'Agriculture faisoit jour-
» nellement dans ce Royaume de grands
» progrès, & que les Manufactures de toile
» qui sont une des principales sources de la
» prospérité du pays, continuoient à y être
» dans l'état le plus florissant; il ajouta que
» rien ne méritoit plus l'attention des deux
» Chambres que ces objets ». Il insista ensuite sur la nécessité de procurer aux enfans des pauvres une éducation fondée sur des principes solides, & de les élever dans l'habitude d'un travail utile; en conséquence il pria les Chambres d'accorder leur protection aux Ecoles de Charité Protestantes.

Un Fabricant avoit souvent remarqué qu'il s'élevoit sur la surface du chocolat nouvellement fait une petite lumiere qui se rendoit très sensible, sur-tout vers le soir, dans des tems de gelée, & qu'en même tems ce chocolat avoit la propriété d'attirer les corps légers, tels que les petits grains de poussiere, les petits morceaux de papier, les petits brins de fil ou de paille & autres

choses semblables. Ce phénomene le frappa & il en instruisit un Physicien de ses amis. Celui ci fit plusieurs expériences, par le moyen desquelles il s'assura que le chocolat étoit véritablement doué de la vertu électrique à un degré assez considérable. En le soumettant à l'expérience de Leyde, il en tira des étincelles qui produisirent sur sa main une sensation assez marquée.

Lorsque le chocolat est réduit en poudre seche, il perd sa vertu électrique; mais il est aisé de la lui rendre en le paitrissant avec de l'huile d'olive. Ce qui donne lieu à l'Auteur de faire la remarque suivante. » On » sçait que l'huile contient une grande » quantité de phlogistique; & puisqu'en mê- » lant de l'huile au chocolat, on lui rend » complettement toute la vertu électrique » qu'il avoit perdue, n'est-ce pas une preu- » ve de la grande affinité qui se trouve en- » tre le phlogistique & le fluide électrique, » s'ils ne sont pas plutôt une seule & même » chose? »

Le détail de ces curieuses expériences se trouve dans le volume des *Transactions Philosophiques* de cette année.

Un pommier, dans le verger de M. Hackman de Lindfield en Sussex, a rendu cette année 74 boisseaux de pommes. Le fruit a été pesé, & on a trouvé que le poids d'un boisseau étoit de 56 livres. Desorte que cet arbre a produit 4144 livres de fruits; ce qu'on regarde comme un exemple de fécondité extraordinaire.

Peut-être n'est-il pas de pays où les Statuts des Corps & Métiers soient plus nombreux & plus gênans que dans cette Capitale, & où il y ait moins de cette liberté que les autres Nations accordent aujourd'hui aux Artisans.

Un Maître Tailleur de Londres fut obligé de comparoître, il n'y a pas long-tems, devant le Magistrat, pour avoir payé les journées de ses Garçons plus cher que ne le permettent les Réglemens. Le fait étant prouvé, on lui demanda ce qu'il avoit à dire pour sa défense; il répondit qu'à la vérité il avoit accordé à ses Journaliers un salaire plus fort que ne le comportoient les Statuts, mais qu'ayant voulu cesser cette prévarication & rentrer dans l'ordre, il avoit essuyé toutes sortes de persécutions de leur part; qu'au reste il aimoit encore mieux s'abandonner à la merci des Juges que de continuer à violer les Ordonnances & à vivre dans la dépendance de ses Ouvriers. Les Magistrats le condamnerent à quatre jours de prison. La loi ne peut infliger cette peine pour un tems plus court à ceux qui se rendent coupables d'une semblable faute.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

D'Avignon, *le 5 Novembre.*

Les nouvelles de cette Ville contiennent les détails suivans. » Les pluies continuelles » qui ont eu lieu pendant tout le mois d'Oc- » tobre, nous ont fait craindre de voir re- » nouveller les calamités de 1755. Dès le 1 » de ce mois, le Rhône grossit en peu de » tems, & le lendemain matin les eaux » étoient aux portes de la Ville. Comme le » vent continuoit à être au Sud, Monsei- » gneur le Vice-Légat, se concertant avec » MM. les Viguier & Consuls sur les pré- » cautions à prendre en cas d'inondation, » on distribua par-tout des bateaux pour » porter des secours dans les quartiers bas. » Les Boulangers, les Bouchers eurent or- » dre de se tenir prêts pour fournir à la » subsistance des Citoyens qui ne pourroient » sortir de leurs maisons; enfin l'Adminis- » tration ne négligea rien de ce que son » zele lui dicta pour assurer la tranquillité » & l'abondance dans tous les quartiers de » la Ville. Heureusement vers midi du Di- » manche, les eaux commencerent à s'écou- » ler & le Rhône rentra dans son lit.

» Pendant tout le mois d'Octobre la Du- » rance, qui borde notre territoire, a été » grossie par les mêmes pluies, & les Voya- » geurs n'ont pas pu passer.

» L'immense étendue du lit de cette ri- » viere empêche également d'y trouver dans » le tems des grandes eaux des bacs & des » gués; cependant comme il n'y a pas » d'autres routes pour la Provence, les gens » pressés se hasardent quelquefois de passer » une partie de la riviere, dans l'espérance » de parvenir à passer l'autre, & des crues » subites les enferment souvent dans des is- » lots; c'est ce qui est arrivé dans le mois » dernier auprès de Cavaillon où cette ri- » viere investit ainsi les troupeaux destinés

» pour les boucheries d'Aix, de Marseille » & de Toulon, & où elle les retint pen- » dant sept jours dans une petite isle, » n'ayant pour secours que ceux qu'on put » leur porter à la nage. Peu de jours après, « quarante personnes se trouverent dans le » même cas à l'Isle du Loup. Enfin le trois » de ce mois, un grand nombre de charet- » tes a été également investi par les mêmes » eaux, & elles sont obligées d'attendre que » les passages soient réparés à force de bras. » Ce qu'il y a de plus malheureux, c'est » que cette riviere, grossie subitement par » les torrens qui se précipitent des mon- » tagnes du Dauphiné, ne sçauroit permet- » tre la navigation, & le commerce souf- » fre beaucoup lorsque les voitures sont » obligées de séjourner ainsi pendant plu- » sieurs jours sur les bords de la Durance ».

DE NANTES, *le* 12 *Novembre.*

Suite de l'arrivée de vaisseaux François dans ce Port.

M. Bazille, Capitaine du *Saint-Augustin*, du port de 400 tonneaux, Armateur M. de Luynes, a amené de Léogane 482 barriques & 1 quart de sucre brut, 25 barriques de sucre terré & tête, 224 futailles & 14 sacs de café, 5 quarts d'indigo, 23 balles & ballots de coton, 8 barriques de sirop de mélasse, 1 quart de cacao, 1 baril de casse, 19 madriers de bois d'acajou, & 1 baril de pistaches. M. Renard, Courtier.

M. Griffé, Capitaine du *Duguesclin*, du port de 400 tonneaux, Armat. M. Guiho de Kerlegan, a amené du Port-au-Prince 476 barriques & 11 quarts de sucre brut, 10 barriques & 4 quarts de sucre tête, 200 futailles & 56 sacs de café, 42 futailles de cacao, 17 futailles d'indigo, 35 balles & ballots de coton, 405 buches de bois de gayac, 300 cuirs secs en poil, 2 ballots de peaux de chevreuils, 119 madriers & 18 planches de bois d'acajou, 15 dents de morphil, 9 caisses & 16 barils de confitures & de sirops, 1 baril de vieux cuivre, 2 barils de canéfice, 1 ancre de riz, 1 baril de sirop de mélasse, & 2 formes de sucre terré. M. Duraffier préposé à la décharge.

M. Rio, Capitaine du *Zéphir*, du port de 200 tonneaux, a amené de la Martinique, pour M. Ducros, 14 barriques & 2 quarts de sucre brut, 74 barriques 4 tierçons & 1 quart de sucre terré & tête, 29 futailles & 1 sac de café, 3 futailles & 1 quart de cacao, 143 futailles de tabac en feuilles, 13 carottes & 12 bouteilles de tabac, 2 sacs & 20 balles & ballots de coton, 27 caisses de liqueurs, 3 caisses de sirops, 4 barils & 4 pots de confitures, & 2 barriques de sirop de mélasse. M. Passart, Courtier.

DES ENVIRONS DE VERNEUIL, *sous Couci en Picardie, le* 1 *Novembre.*

Extrait d'une Lettre au Rédacteur, dans laquelle on trouve un précis de la maniere dont on cultive dans ce canton de la Picardie.

» Je suis venu, M., trop tard habiter les champs pour me jetter dans l'examen des différens systêmes qui se sont élevés depuis vingt ou trente ans sur la meilleure maniere de cultiver la terre. J'ai suivi bonnement la routine ou la méthode ordinaire.

Rendre la terre très meuble, donner le nombre de labours que l'expérience dans chaque pays a constaté devoir être nécessaire, fumer & semer suivant la nature du sol, semer rarement le même grain qu'on recueille, & tirer d'un autre pays celui qu'on destine pour les semailles, bien nétoyer la semence, la bien préparer, c'est à-dire en termes de Laboureur usités ici, la bien *échaufourer*, choisir, autant que l'on peut, un tems convenable pour semer, c'est à peu près à quoi se borne dans ces cantons la prudence du Cultivateur. Il a encore l'attention, suivant la nature du sol qu'il doit cultiver, d'établir des prairies artificielles pour pouvoir nourrir plus de bestiaux & multiplier ses engrais; enfin il ne néglige aucun moyen pour détruire les mauvaises herbes qui nuisent aux grains, & pour dessécher les terreins bas & en faire écouler les eaux.

Quant aux plantations, tout ce qu'on sçait faire dans ce pays se réduit à bien préparer la terre avant de planter ou de semer, à ne planter ou ne semer que les arbres & les graines qui conviennent au sol, à suivre pendant plusieurs années avec beaucoup de soin l'éducation des jeunes arbres & des jeunes plants. L'expérience a appris qu'en labourant la terre au pied des jeunes arbres en automne, qu'en y ménageant un bassin qui reçoive les eaux du ciel, il s'y introduit une humidité bienfaisante qui fait pousser les racines, & les met en état de

fournir à la tige beaucoup de nourriture. En suivant cette méthode, on voit croître rapidement les plantations ; au lieu que c'est perdre sa dépense que de planter sans ces attentions. C'est à ces formalités, M., que se borne tout mon sçavoir ».

DE PARIS, *le 20 Novembre.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 30 Août 1777, qui régle les formalités à observer pour la réception des Libraires & Imprimeurs.

» Aucun ne pourra tenir Imprimerie ou boutique de Librairie, ni même prendre la qualité de Libraire ou d'Imprimeur, en conséquence d'aucunes lettres ou d'aucuns privileges, tel qu'il puisse être, s'il n'a été reçu Maître dans une Chambre Syndicale ; à laquelle Maîtrise il ne pourra être admis qu'après avoir fait appprentissage pendant le tems & espace de quatre années, & servi les Maîtres, en qualité de Compagnon, au moins durant trois ans, après le tems de son apprentissage, qu'il n'ait au moins vingt ans accomplis, qu'il ne soit congru en Langue Latine, & qu'il ne sçache lire le Grec, dont il sera tenu de rapporter un certificat du Recteur de l'Université dans la Ville où est établie la Chambre Syndicale, ou du Principal du College, s'il n'y a pas Université. Les fils de Maîtres ne sont pas compris dans cette disposition, en ce qui concerne l'apprentissage & le compagnonage. Les fils de Maîtres, ainsi que ceux dont il est parlé ci-dessus, outre le certificat du Recteur de l'Université ou du Principal du College, qu'ils doivent rapporter, seront encore tenus de subir, sçavoir ceux qui aspirent à la Librairie, un examen sur le fait de la Librairie ; & ceux qui aspirent à être reçus Imprimeurs, après l'examen sur le fait de la Librairie, en subiront un autre sur le fait de l'Imprimerie & des choses qui en dépendent ».

Jugement contre un Particulier qui avoit fait venir du tabac sur sa fenêtre.

» Ce Jugement, rendu le 4 Septembre 1777, par MM. les Commissaires du Conseil, ordonne que les Déclarations du Roi, Arrêts de son Conseil, & autres Réglemens qui défendent à tous Particuliers de planter & faire venir du tabac, seront exécutés selon leur forme & teneur, & qui déclare en conséquence bonne & valable la saisie faite sur le sieur Méteyer, Marchand Tabletier à Paris, de quarante-huit pieds de tabac vert qu'il faisoit venir dans deux caisses sur ses fenêtres. Lesdits pieds seront acquis & confisqués au profit de l'Adjudicataire des Fermes ; ledit Méteyer est condamné en même tems à trois mille livres d'amende, & aux dépens liquidés à la somme de six livres dix sous ».

Comme le tems des frimats approche, le morceau suivant nous paroît fort de saison ; c'est pourquoi nous nous empressons de le faire imprimer ici, quoiqu'il soit un peu long.

NOTICE sur différens moyens de rendre les cheminées plus commodes & plus économiques, tirée des Mémoires manuscrits de M. Pingeron, sur les Arts utiles & agréables.

De tous les inconvéniens auxquels une cheminée peut être sujette, il n'y en a pas de plus grand que celui de répandre la fumée dans les appartemens, au grand préjudice des yeux & de la poitrine de ceux qui s'y trouvent & même des meubles qui les décorent. Je ne répéterai point ici la théorie d'après laquelle tout Architecte un peu Physicien devroit partir pour construire de bonnes cheminées. J'en ai parlé ailleurs lorsque j'ai décrit le procédé qu'on suit en Lorraine pour s'opposer à la fumée, en construisant ce qu'on y appelle un *systême*. Je vais me contenter de rappeller ce que j'ai vu pratiquer à Marseille au Fort Saint-Jean qui est très-exposé à être battu par les vents.

On ne pouvoit faire du feu dans une cheminée sans que l'appartement ne fût aussitôt rempli de fumée. Pour remédier à cette incommodité, on s'avisa d'avoir recours à l'expédient qui suit, & qui eut, comme cela devoit être, le plus heureux succès. On prolongea la guaine de cette cheminée en y adaptant un tuyau cylindrique de tôle ou fer battu. Ce tuyau étoit traversé, vers son extrêmité supérieure, par deux autres tuyaux de moindre diamètre qui formoient une croix horisontale à branches égales. Chacune de ces branches regardoit un des quatre points cardinaux, c'est-à-dire qu'un des

tubes horiſontaux répondoit au nord, l'autre au ſud &c.

Chacun d'eux étoit fermé par une plaque de fer circulaire attachée par ſa partie ſupérieure au tuyau, & ſe mouvant à charniere.

Au centre de ces plaques étoit fixée une petite verge de fer (1) un peu plus longue que le tuyau, laquelle réuniſſoit les plaques directement oppoſées.

Cette diſpoſition étant bien conçue, il ſera facile de voir que le vent ne ſoufflant pas, chacune des plaques ne touchoit point l'orifice qu'elle devoit fermer ; dès qu'il ſouffloit au contraire il faiſoit fermer la plaque qui lui étoit oppoſée, laquelle ouvroit à ſon tour la plaque qui étoit vis à-vis, au moyen de la verge de fer dont on a parlé. La fumée avoit donc une libre iſſue, & le vent ne pouvoit plus l'obliger à refouler dans la chambre. Un plus grand nombre de tuyaux ainſi fermés eût encore mieux répondu à cet objet ; mais la dépenſe eût été alors trop grande.

Les Allemands (2) concentrent chez eux la chaleur que procure le bois dans leurs cheminées, au moyen d'une plaque de fer de la grandeur de l'ouverture de la guaine de ces dernieres, qui *baſcule* ſur un axe de fer qui ſe leve de deſſus ſes appuis quand on ramone la cheminée.

Un des côtés de cette plaque peſe beaucoup plus que l'autre, pour que la plaque reſte dans le plan vertical quand elle eſt abandonnée à elle-même.

Vis-à-vis de la plaque, dans les deux parties latérales de la cheminée, ſont deux rebords en pierre ou en brique ayant la forme d'un triangle rectangle. L'angle droit de ce rebord regarde le bas de la cheminée du côté le plus peſant de la plaque, & le rebord placé du côté le plus léger eſt dans une ſituation contraire.

Un bon fil de fer eſt attaché enſuite au côté le plus léger de la plaque & ſe prolonge juſques dans la chambre. Veut-on fermer le tuyau de la cheminée, on n'a qu'à tirer ce fil, la plaque en queſtion ſe trouve alors dans une ſituation horiſontale, & au moyen des rebords dont on a parlé, la chaleur ne peut plus ſe diſſiper. On adapte quelquefois une pareille plaque dans la partie ſupérieure du tuyau de la cheminée ; elle ſert à étouffer le feu dans le cas de l'embraſement de la ſuie, après qu'on a fermé la premiere plaque.

Les Hollandois opulens doublent l'intérieur de leurs cheminées juſqu'au haut de la guaine avec des plaques ou lames de cuivre, pour éviter l'embraſement de la ſuie qui d'un autre côté s'attache bien plus difficilement aux metaux qu'à l'enduit qui recouvre les murs.

Nombre de perſonnes en Lorraine laiſſent le revers de la plaque de leur cheminée à découvert ; ce qui ſert, ſans ſurcroît de dépenſe, à chauffer la piece voiſine ; une petite baluſtrade empêche ordinairement qu'on ne puiſſe approcher de trop près de cette plaque ou *taque*, ſelon l'idiome Lorrain

A Riom en Auvergne, l'âtre de la cheminée eſt fermé par une grande plaque de fonte ſous laquelle on laiſſe une cavité qui ſert de four. (3) Dans les grandes cuiſines, l'âtre forme un gradin de quelques pouces de haut ſur lequel on met le bois. Dans les maiſons bourgeoiſes, on voit une pierre quarrée en forme de pyramide tronquée devant l'âtre, qui peut s'enlever & qui ſert à boucher l'ouverture du four pratiqué ſous la plaque qui forme l'âtre. Cette petite commodité épargne beaucoup de bois, ſurtout ſi l'on pratique dans les angles de la cheminée un endroit pour mettre une petite chaudiere d'un côté & une marmite de l'autre.

Quelques perſonnes tirent parti de la ſimple fumée en la dévoyant du tuyau de la cheminée pour la faire paſſer dans les pieces qu'ils veulent échauffer ; ils l'y retiennent même au moyen de globes creux de cuivre au milieu deſquels elles font paſſer leurs tuyaux.

Les Ruſſes mettent un tuyau de fer fondu en guiſe de buche, lequel traverſe les deux appuis de la cheminée & touchent l'âtre ; l'air qui circule alors dans ce tube ſe répand dans la chambre & l'échauffe bien vîte.

Notes relatives au morceau précédent.

(1) Si cette verge eût pu faire charniere vers la plaque, elle eût bien mieux chaſſé la plaque.

(2) Les Allemands préfèrent communément les poëles, ſoit de fayance, ſoit de fonte aux cheminées. Ils en ont imaginé de très-commodes dont on peut voir la deſ-

cription dans l'Architecture de Goldman ou dans le *Vulcanus famulans*. On trouve chez eux des poëles échauffés par de l'eau bouillante, & d'autres où l'air échauffe du sable ; ce qui donne une chaleur très-douce. Les enfans tirent un assez bon parti de ces derniers, puisqu'ils font rôtir leurs marrons ou châtaignes dans ce bain de sable. Ces fruits n'y brûlent jamais, se cuisent très-bien & n'exigent pas qu'on y fasse une fente, selon l'usage ordinaire.

(3) Si l'on craint que le bois ne casse la plaque de fonte en le jettant dessus, on la garantit par des barreaux de fer.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Annonces de Livres.

Le Mitron de Vaugirard, Dialogues sur le bled, la farine & le pain ; avec un Traité de la Boulangerie. Par M. Lacombe d'Avignon. Nouvelle Edition. A Paris, rue de Tournon, Hôtel du S. Esprit, & au Palais Royal. 1777. Broch. in-8°. de 100 pages. *Prix 30 sous.*

La fortune de cet opuscule est faite. Il est connu de tous ceux qui ont du goût pour les Ouvrages économiques. On sçait que ces Dialogues contiennent des observations sur le commerce des bleds, sur l'exportation de cette denrée, sur la conservation du grain, sur la mouture, sur la fabrique du pain, sur la possibilité de donner du bon pain blanc à 10 s. 6 den. les quatre livres, en achetant le bled de 24 à 26 liv., & sur d'autres objets de cette nature.

Le Traité de la Boulangerie détaille les diverses opérations du Boulanger. On y propose quelques changemens à faire pour perfectionner cet Art qui, après l'Agriculture, est le plus utile à la Société. L'Auteur insiste sur la nécessité d'empêcher les Boulangers de Paris de se servir d'eau de puits pour paitrir leur farine ; parce que la plûpart des puits de cette Capitale ne fournit qu'une eau mal-saine & infectée par le voisinage des latrines. Ce petit Ecrit renferme aussi des remarques sur la construction des fours à pain, & l'Auteur y invite les Sçavans à chercher les moyens de les perfectionner. » J'en ai vu, dit il, un dans le nord de l'Angleterre qu'on chauffoit en-dessous & qui » cuisoit sans interruption douze à treize » fois par jour. Chaque fournée contenoit » soixante pains de six livres ronds. Près » d'Oldembrugg, on voit des fours construits l'un sur l'autre, à voute plate, de » six pieds de largeur sur huit de longueur, qui chauffent à la fois, & qui cuisent bien le pain dans soixante-cinq minutes ».

Relation fidelle & historique du Voyage de M. le Comte de Falckenstein dans nos Provinces. Seconde partie. A Paris, chez Ruault, Libraire, rue de la Harpe. 1777. In-12 de 120 pages.

M. le Chevalier du Coudray, Auteur de cette nouvelle Relation, a cru que nous pouvions l'annoncer dans nos Feuilles, sans doute parce qu'on voit, dans le cours de son voyage, l'illustre Voyageur honorer souvent nos Manufactures de sa présence, leur donner des éloges & des encouragemens. Au reste un Livre qui contient tant de traits de bienfaisance de la part d'un Prince qui protége avec zele le Commerce & l'Agriculture, les Arts & les Talens, ne peut être étranger à nos Feuilles ; c'est pourquoi nous n'avons pas fait difficulté d'entrer dans les vues de M. le Chev. D. C. Nous croyons que le Public recherchera cette seconde partie avec le même empressement qu'il a témoigné pour la premiere.

Nous prévenons cependant l'Auteur de faire disparoître dans la seconde édition qu'il médite déjà, une méprise qui lui est échappée. Il place le *Colloque de Poissy sous Louis IX. que l'Eglise a mis au nombre de ses Saints*. L'anachronisme est un peu fort. On sçait que cette Assemblée se tint sous Charles IX, pour travailler à la réunion des Catholiques avec les Protestans.

Errata. Dans la précédente Gazette, page 744, art. de Venise, ligne 10e, on lit : *Nobles du Trevison* ; il faut lire : *Nobles du Trevisan.*

II.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 12 Novebmre 1777 au Samedi 15 dudit, le froment s'est vendu à la Halle,

de 18, 20, 22, 24 à 25 l.; le seigle, de 10 l. 10 s., 11 à 12 liv.; l'orge, de 9, 10 l. 5 s. à 10 l. 10 s. Le froment au Port de la Greve, de 19, 20, 22 à 24 l. 10 s.; le seigle, de 10 l. 10 s., 10 l. 15 s. à 11 l. 5 s.; l'orge, de 9 l. 10 s., 10 à 11 l. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 12 Nov. 1777 au Samedi 15 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 17, 18, 19 à 20 liv.; *idem* à la Greve, de 19, 21 à 22 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 22 Nov. 1777, de 54 à 55 liv.; *idem* nouveau, de 53 à 54; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 16 à 17 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 44 à 45; *idem* nouveau, de 43 à 44; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 47 à 48; *idem* nouveau, de 45 à 46; le cent de paille vieille, de 17 à 18 l.; *id.* nouvelle, de 16 à 17 l.; le foin à la Grève, de 33 à 34 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 22 Novembre 1777.

Or de Portug. à	724 ₶	8	marc.
Du Mexique à	718		
Du Pérou à	710		
Les guinées à	722		
Ducats à	98	6	once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100		
Or à 20 karats à	83	11	
L'argent à 11 d. 20 g. à	54	2	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	3	
Piastres à	49	13	

CHANGES DE PARIS, *du 22 Novembre 1777.*

Amsterdam	53 ¾ à 5 8e.
Londres	31 9 16e.
Hambourg	189 ½
Madrid	15 3 à 2 6
Cadix	15 1
Livourne	95 ¾ à ½
Gênes	93 ¾ à ½
Lyon *Août*	¾

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1777.	*Jeudi 20.*	*Vendredi 21.*	*Samedi 22.*
COMP. D. IND.			
Actions	1945 47 ½ 45 47 ½	1942 ½ 40 35 37 ½	1935 37 ½ 35 37
D°. 16/25es.	1235	1232 ½	
D°. 8es.	258	258	
D°. 25es.			82
Emprunt Oct.	410		410
Rescriptions	8 8 ¼	8 ¼ 9	8 ¾ ½ ¾
Bil. des Fermes.	¾	¾	¾
Lots de 48 l.			
Lots de 150 l.			
4 p. % 1777.			

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six p. mois 1777.

Du Merc. 19 Nov. 1777 *Messieurs*		Du Jeudi 20. *Messieurs*		Du Vendredi *Messieurs*
Boutray..... pp^lles.	G.	Deschapelles.. v^res.	J.	Lempereur... pp^lles
Viageres.....	J.	Perpétuelles..	J.	Viageres
Tontine.....	J.	Decourmont. pp^lles.	J.	Boscheron... pp^lles
Cochin.... Perpét.	F.	Viageres.....	G.	Viageres
Radix..... pp^lles.	F.	Alissant..... Viag.	J.	Peinchein.... v^res.
Viageres.....	G.	Tontine.....	J.	Perpétuelles
Defrance... Viag.	F.	Nau..... pp^lles.	L.	Patu..... Viag.
Perpétuelles..	E.	Viageres.....	L.	Rouillard... pp^lles
Gauthier..... v^res.	E.	Tontine.....	L.	Viageres
Perpétuelles..	E.	De S. Janvier v^res.	G.	

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24 ₶ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces, deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 29 Novembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, *le 20 Septembre.*

LES fortes contributions qui se levent dans les Etats du Grand-Seigneur sont regardées comme les présages d'une guerre prochaine ; ce qui donne lieu à de nombreuses émigrations. Beaucoup de Chrétiens sur-tout prennent le parti de s'expatrier.

La peste s'est manifestée à Tarse, Ville de la Caramanie, située sur le Cnyde à peu de distance de son embouchure dans la Méditerranée. On a pris toutes les précautions requises en pareil cas pour que les vaisseaux qui viennent de ces contrées, n'aient de communication avec qui que ce soit.

Les Habitans des montagnes de Zayan & ceux de la Province de Jaffa refusent de payer le tribut au Roi de Maroc. Ce Prince a mis sur pied deux Corps d'Armée pour aller châtier ces Rebelles & lever sur eux l'impôt qu'ils lui doivent. Cette maniere de percevoir les impositions n'est pas sans doute fort économique.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 2 Novembre.*

L'affreuse tempête que nous avons essuyée ici le 6 du mois d'Octobre dernier, y a occasionné une disette qui a duré quelques jours, mais que les sages mesures prises par le Gouvernement ont fait bientôt cesser. L'abondance y est revenue comme auparavant, & on ne s'apperçoit plus de la cherté des vivres. Notre Auguste Souveraine a nommé le Colonel Swimonow pour recevoir toutes les requêtes que voudront lui faire parvenir les malheureux qui ont été les victimes de ce désastre, lequel a coûté, dit-on, la vie à plus de mille personnes.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 30 Octobre.*

Il s'est formé à Sundmohr en Norwege une Société Economique, qui a principalement pour but les progrès de l'Agriculture dans cette terre abandonnée depuis trop long-tems à une triste stérilité. Cette Compagnie a tenu sa premiere Séance le 8 Juillet dernier. Elle a fait distribuer dix-huit cens exemplaires d'une espece de Catéchisme contenant des leçons élémentaires sur l'art de cultiver les champs. Ces instructions paroissent redigées avec autant de clarté que de précision. La nouvelle Société, pour exciter l'émulation parmi les Cultivateurs, a proposé divers prix à ceux qui se distingueront par leurs succès. Elle a la douce satisfaction de voir tous les Pasteurs des Districts circonvoisins, concourir avec le plus grand zele à ses vues.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 29 Octobre.*

Il a paru depuis peu une Ordonnance con-

cernant les Domeſtiques, pour reprimer pluſieurs abus qui s'étoient gliſſés parmi cette claſſe d'hommes, & dont on ſe plaignoit beaucoup. Il n'eſt plus permis à ceux qui veulent quitter les Maîtres qu'ils ſervent, de s'en choiſir d'autres. Lorſqu'un Domeſtique veut ſortir de ſa condition, il eſt obligé d'expoſer le motif qui l'y détermine; enſuite on lui tire au ſort un Maître parmi les perſonnes qui ont beſoin de Domeſtiques. Ce Réglement qui s'exécute déjà dans la Capitale, eſt fort applaudi, & on ne doute pas qu'il ne s'établiſſe promptement dans toute l'étendue du Royaume.

BOHÊME.

DE PRAGUE, *le* 1 *Novembre.*

Depuis qu'on eſt convenu que la Nobleſſe oiſive & inutile eſt un titre qui n'honore perſonne, on voit en Allemagne comme en Angleterre des Seigneurs du premier rang faire valoir différentes branches d'Induſtrie & ſe confondre parmi les Cultivateurs qu'ils encouragent & qu'ils inſtruiſent.

Le Comte de Thun, un des premiers Seigneurs du Royaume de Bohême, vient d'établir ſur ſes Terres une très-belle Fabrique d'acier du pays. Il en eſt déjà ſorti des ouvrages unis, façonnés & damaſquinés qui, pour le goût & le fini, ne ſont peut-être pas inférieurs à ceux que produiſent les Manufactures d'Angleterre.

DE VITTEMBERG (*en Saxe*), *le* 28 *Octobre.*

Il y a quelques jours que nous avons eſſuyé ici un orage qui a eu des ſuites ſi ſingulieres que nous croyons faire plaiſir aux Lecteurs de les rapporter.

Le tonnerre tomba dans la plaine de Reinharz à environ mille pas du château de Loeſer, ſur un poirier dont la couronne avoit bien trente aunes de circonférence & le tronc plus d'une aune & demie de diametre, meſure du pays. En un clin d'œil cet arbre monſtrueux fut coupé & enlevé par la foudre. Il ne reſta attaché à la terre qu'une portion du tronc, de la hauteur à peu près d'un homme; mais en même tems ce tronc ſe trouva découpé en mille & mille verges auſſi petites que des brins de chenevotes. Les tiges principales n'avoient été jettées loin du tronc que d'environ cinquante pas; beaucoup d'autres branches moins conſidérables avoient été tranſportées à plus de cent cinquante. Les branches ne paroiſſoient nullement endommagées vers leur ſommet, mais elles étoient toutes mutilées vers le bas; de maniere qu'on voyoit que la foudre avoit agit en s'élevant du bas en haut. Nos Phyſiciens ont remarqué que lorſqu'elle ſuit cette direction, elle produit des effets toujours plus terribles ſur les corps qu'elle attaque. Au moment que la foudre éclata, il y avoit dans le voiſinage un Chaſſeur qui admiroit la groſſeur de cet immenſe poirier. Cet homme le vit diſparoitre ſi ſubitement qu'il ne ſçauroit ſe rappeller d'avoir vu voler la moindre parcelle ni de la couronne ni des branches de l'arbre.

DE WURTEMBERG (*en Souabe*), *le* 27 *Octobre.*

On voit aujourd'hui avec plaiſir les Grands de la terre quitter quelquefois la pompe qui les environne pour prendre part aux plaiſirs innocens des gens de la campagne.

Madame la Ducheſſe voulant célébrer l'hymen de quelques couples de Payſans qu'elle avoit dotés, donna, il n'y a pas longtems, dans un petit déſert non loin de ſon château de plaiſance, une fête ſymbolique & agréablement imaginée. La ſcene commença au milieu d'un vallon couvert de pins & de ſapins, qui aboutit à une belle prairie environnée de toutes parts de côteaux délicieux. Ce local eſt orné par la nature & par l'art; allées, caſcades, boſquets, tout y concourt à ſatisfaire le plaiſir des yeux. Au milieu de la prairie, il y avoit un rocher auprés duquel on avoit élevé l'Autel de l'hymen: c'eſt-là que Son Alteſſe ſe rendit pour préſider à cette fête paſtorale. Autour de l'Autel étoient de jeunes enfans qui repréſentoient des Génies; d'autres plus loin cueilloient des fleurs & en faiſoient des guirlandes; d'autres plus âgés danſoient au ſon des inſtrumens champêtres. Les hommes & les vieillards avec les femmes ſe livroient à des amuſemens analogues à leur âge & à leur état. Les enfans des Gentilshommes & la Nobleſſe des environs repréſentoient auſſi différens perſonnages, &

partageoient la joie des Paysans. A l'approche de la Princesse, on vit sortir de sa grotte un vénérable Hermite qui se plaignit avec douceur de ce qu'on venoit le troubler dans sa solitude. On lui expliqua la cause de cet événement qui paroissoit si fort l'étonner ; on tâcha en même tems de lui faire entendre que c'est le mariage qui fait la force d'un Etat & le bonheur des gens de la campagne, sur-tout lorsqu'ils sont gouvernés par des Maîtres qui les aiment. Le bon Hermite, touché de cette réponse, invita la Princesse, sa Cour & les nouveaux Epoux à venir prendre dans sa grotte un repas frugal, mais où regnoit la propreté & une sorte d'élégance, tel en un mot qu'on pouvoit l'attendre d'un Solitaire. Pendant la collation, ce bon vieillard présenta aux nouveaux Epoux des présens champêtres sous lesquels étoit cachée la dot que la Princesse leur donnoit. Le repas fut suivi de danses & de toutes sortes d'amusemens ; la Princesse retint à souper non-seulement la Noblesse, mais encore plusieurs des Paysans qui avoient contribué aux plaisirs de la fête.

ITALIE.

DE ROME, *le 29 Octobre.*

Sa Sainteté ne prétend pas que les Maisons de Charité soient l'asile de l'oisiveté. Son intention est que désormais ceux qui les habitent s'occupent utilement. En conséquence Elle se donne la peine de visiter Elle-même ces Hôpitaux pour s'assurer si ses vues à cet égard sont remplies, & pour encourager par sa présence les travaux. Mercredi dernier, le S. P. se transporta au Conservatoire des Mendiantes. Le lendemain Il honora de sa visite celui de Notre-Dame du Mont Carmel : Il étoit accompagné du Cardinal Cazali, Protecteur de cette Œuvre-pie. Sa Sainteté sentant les avantages de ce dernier Etablissement, a ordonné de faire à ses frais les machines à rouet, nécessaires pour le service de cette Manufacture.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE CHATELLERAULT, *le 29 Octobre.*

» Permettez-moi, Mr, de vous faire part de quelques réflexions que m'a donné lieu de faire la lecture d'une Annonce de Livres, insérée dans votre Feuille, N°. 83 : il s'y agit du projet d'un prix d'Agriculture. Le grand chef d'œuvre de cet Art, dites vous, M., seroit de faire produire toujours & sans relâche du bled à une même terre : cela est vrai ; mais je crois qu'on peut le regarder comme le grand œuvre des Alchymistes, c'est-à-dire comme la pierre philosophale.

Ferre negat segetes irrequietus ager.

La terre, à la vérité, ne fournit rien ou très peu de sa substance pour la nutrition & l'accroissement des plantes, comme il le paroît par les expériences qui ont été faites pour le prouver ; mais indépendamment de cela, quelle que soit sa force, sa bonté & la quantité possible d'engrais dont elle sera saturée, elle a besoin de repos pour digerer, pour ainsi dire, les fumiers que l'on enferme dans son sein, pour s'imprégner des sels & des huiles que les pluies y déposent, pour reprendre enfin de nouvelles forces productives dans les influences de l'air & des météores (1). Pour que ces influences aient un effet plus complet, on façonne la terre, on la retourne, on la laboure, & par ces opérations, on divise la surface & l'on en expose successivement à l'air toutes les parties.

Sera-ce pendant le court espace de tems qui se passe depuis la fin de la récolte des grains jusqu'au moment où il convient de les semer, c'est-à-dire du 15 ou 20 d'Août jusqu'à pareil quantieme du mois d'Octobre, que tout cela pourra s'exécuter ? Je ne le crois pas. On sçait d'ailleurs, & c'est un principe généralement reçu, qu'il faut un certain intervalle (2) entre un labour & le suivant pour que le premier produise tout son effet, sans quoi les deux n'en valent pas souvent un bon.

Se contentera-t-on de semer alternativement des bleds de Mars & des bleds d'hiver ? On aura pour lors le tems de donner trois labours ; mais ce seront les bleds de Mars qui en profiteront, & ceux d'hiver n'en seront pas beaucoup mieux : cela ne sera toujours rien moins que suffisant pour redonner du nerf à la terre, la revivifier & la tenir continuellement en état de produire.

Y suppléra-t-on par une plus grande quantité d'engrais qui seront enterrés pendant l'hi-

ver? Je conçois que de cette façon ils seroient presqu'entiérement au profit des gros bleds. Mais où les prendra t-on ces engrais? Déjà la plûpart des Cultivateurs n'en ont que très-insuffisamment pour fumer des terres qu'ils laissent reposer un & même deux ans; & l'on avoit proposé d'y subvenir par un plus grand nombre de labours. D'ailleurs il n'en est pas d'un champ comme d'un jardin qui produit sans cesse, parce que les labours & les engrais y sont prodigués; ce qui se fait aisément sur un terrein de peu d'étendue. Ici l'on peut, autant qu'on le veut, employer l'art & ses moyens pour hâter & accélérer la production & l'accroissement des plantes; là c'est le domaine de la nature qui nous défend de marcher à trop grands pas & nous assujettit à ses loix.

La seule & derniere ressource seroit donc dans la découverte d'une charrue particuliere dont les effets approcheroient le plus qu'il seroit posible de ceux que la béche produit; mais cet instrument aratoire étant inventé, je ne vois pas qu'on en fût plus avancé relativement au systême dont il s'agit. Dans la plûpart des Provinces, bien des Paysans ne se servent-ils pas de la béche pour cultiver de petites portions de terrein? Malgré l'excellence & la bonté de leurs labours, ils ne récoltent pas sans cesse dans un même champ. Au reste, M., le problême que l'on propose me paroît résolu: en effet un instrument qui s'enfonce & glisse horisontalement sur la surface de la terre, à 4, 6, 8 & 10 pouces de profondeur, si l'on veut, qui la souleve par bandes de telle largeur qu'il convient, selon les différens cas, qui la renverse ensuite sens dessus dessous en la portant à droite de 10, 12 & 14 pouces du lieu où elle étoit, un tel instrument, dis je, n'est il pas celui qu'on demande & qui satisfait à la question? Or la charrue de Brie rectifiée par M. Sarcey de Sutieres (3) produit évidemment tous ces effets, par le moyen d'un soc plat, surmonté d'un reversoir dont les élémens sont une portion de cône, moindre qu'un quart, qui forme la partie antérieure du reversoir, & un plan qui lui est contigu, lequel est retourné de maniere à faire, avec la ligne de direction de la charrue, un angle d'environ 5 degrés, par son côté inférieur, & par le supérieur, un angle de 40 degrés ou environ. Chacune des lignes qui forment ce plan renversé est tangente de la section conique horisontale, ou parallele à la base qui lui correspond. La terre monte, sans éprouver beaucoup de résistance, sur la partie antérieure ou patte du reversoir; de-là elle est déterminée à droite, glisse le long du plan, se renverse comme lui & tombe dans la raye parfaitement bien retournée (4).

Il ne s'agit plus, M., pour perfectionner cet instrument, le meilleur que nous ayons, que de déterminer rigoureusement toutes les dimensions qu'il doit avoir, d'assigner à chacune des pieces qui le composent des proportions invariables, de donner enfin aux Charrons des principes & une méthode de construction, au moyen desquels ils seroient en état d'en exécuter de toutes les grandeurs nécessaires, & qui seroient exactement semblables.

Indépendamment, M., de tout ce que je viens de dire relativement au systême proposé, je n'ai garde de douter du zele patriotique, des lumieres & des connoissances de son Auteur; je vous expose seulement ma maniere de penser sur la possibilité d'obtenir d'une nouvelle culture, par le moyen d'une charrue particuliere, les résultats qu'on s'en promet.

Permettez, M., qu'elle soit suivie de quelques réflexions sur la difficulté, je dirois même l'impossibilité, de faire exécuter aux Charrons les instrumens aratoires quelconques d'après des principes & une méthode de construction raisonnée, & sur les moyens d'y remédier.

Il n'est personne qui ait tenté de les assujettir à des régles, de les rectifier, qui n'ait trouvé les plus grands obstacles dans leur ignorance & leur opiniâtreté à y persister & à ne jamais abandonner une routine invétérée. Quelle que soit la bonté des principes sur lesquels on aura pu déterminer la forme & les dimensions d'une charrue & de tout autre instrument aratoire, il n'en résultera pas un beaucoup plus grand bien si on leur en abandonne l'exécution; ils n'en feront pas deux semblables, parce qu'ils ne sçavent pas travailler avec exactitude, justesse & précision. C'est cependant ce qui peut seul conduire à la perfection: dans les instrumens comme dans les opérations, les plus petites

choſes ne ſont point à négliger, tout eſt eſſentiel & concourt à produire les effets qu'on veut obtenir.

Les progrés des Arts, de l'Agriculture particuliérement, ſeront-ils donc encore long-tems arrêtés par les routines & les préjugés? Oui, tant que les hommes ne ſeront pas plus inſtruits, tant que les lumieres ne ſeront pas plus répandues, ſur-tout dans les campagnes dont les Habitans ne ſont point à portée d'en acquérir.

L'établiſſement des Ecoles d'Agriculture eſt une des plus grandes & des plus utiles inſtitutions de notre ſiecle, & l'on ne peut que par leur moyen apporter des remedes aux inconvéniens dont je viens de parler. mais elles ne ſont pas aſſez multipliées: il eſt aiſé de ſentir qu'il en faudroit une en chaque Province; on y joindroit une Ecole de Charronnage dans laquelle, ainſi que dans l'Ecole d'Agriculture, on formeroit des Eleves qui, répandus dans les divers cantons de chaque pays, y porteroient l'émulation & des lumieres, avec les bons principes dont on les auroit imbus.

Aux bons Ouvrages que nous avons déjà ſur la culture des terres (5), il ſeroit important & utile d'ajouter des leçons ſimples & claires de Calcul, de Géométrie & de Méchanique qui, miſes ainſi que celles d'Agriculture, à la portée des gens de la campagne, leur ſeroient enſeignées dans l'Ecole, & dans leſquelles ils apprendroient les proportions & les regles qui ſont relatives à leur Art.

Car pourquoi ne porteroit-on pas dans l'Agriculture, le Charronnage & tout ce qui y a rapport le flambeau de la Géométrie & du Calcul qui a jetté de ſi grandes lumieres ſur les autres Arts? Les expériences ſeront toujours très-ſtériles tant que ceux qui ſont le plus dans le cas d'en faire ignoreront l'art de les combiner & d'en tirer les conſéquences qui en découlent.

Ces diverſes leçons, M., pourroient être communes, au moins en partie, à tous les Eleves: ceux qui ſe deſtineroient à la culture des terres acquerroient des connoiſſances géométriques & méchaniques qui leur ſeroient d'une grande utilité dans bien des circonſtances, particuliérement pour mieux ſentir la bonté ou les défauts des inſtrumens aratoires & corriger ces derniers; ils apprendroient en même tems quelques régles de Charronnage qui les mettroient en état de conſtruire eux-mêmes bien des pieces qui ne ſont pas d'une difficile exécution.

Voilà, M., l'idée que je me ſuis formée d'une Ecole d'Agriculture & Charronnage, propre à étendre & perfectionner la Science Agricole, & capable de détruire & d'extirper les abus & les préjugés qui s'oppoſent à ſes progrès.

Je ſens qu'on peut faire à ſon égard bien des objections fondées ſur l'ignorance & la groſſiereté des gens de campagne, mais cela ne doit point être un motif de découragement: *Labor improbus omnia vincit.*

D'ailleurs on trouve dans les Payſans, ſur-tout dans certaines Provinces, plus de diſpoſitions, plus de génie même que bien des gens n'ont voulu le croire J'ai l'honneur d'être &c. VÉRITÉ, Cultivateur à la Blanchardiere, près Chatellerault ».

Notes relatives à la Lettre précédente.

» (1) M. de Sutieres a moiſſonné juſqu'à ſept années de ſuite dans un même terrein, mais c'étoit un défrichement, & après ces ſept récoltes, il n'a pas manqué d'accorder à ſa terre le repos qu'il lui a jugé néceſſaire & de lui donner les labours convenables.

(2) Pour que les labours ne ſoient pas inutilement faits, il faut qu'il ſe paſſe au moins deux mois entre chacun d'eux; mais un peu plus ou moins, ſelon le tems & la ſaiſon.

(3) On peut en voir une deſcription ſuccincte dans *l'Ecole d'Agriculture Pratique.*

(4) Malgré la bonté de cette charrue, M. de Sutieres, ce Maître en Agriculture, qui poſſéde excellemment les principes de ſon Art, n'a jamais cru qu'elle fût propre à forcer la terre de produire ſans diſcontinuité.

(5) L'Ecole d'Agriculture Pratique ».

DE FONTENAY-LE-COMTE, *le 27 Octobre.*

La Foire dite de Saint-Venant, qui s'eſt tenue ici le 11 de ce mois, a été très fioriſſante. Il y a eu un grand concours de perſonnes tant pour acheter que pour vendre. On mande qu'il s'y eſt débité environ douze cens pieces d'étoffes du Poitou; neuf cens de celles des autres Provinces; cent cin-

quante d'étoffes de ſoie de différentes Fabriques ; cinq cens cinquante de toiles blanches & coutils ; cinq cens cinquante douzaines de bas ou bonnets de laine au tricot; pareille quantité de mouchoirs ; pour dix mille livres de laines; pour cinq mille liv. de peaux en chamois, apprêtées à Niort ; pour trente mille livres de rubannerie & de paſſementerie ; pour vingt mille livres de mercerie de différentes qualités; pour vingt-cinq mille livres de quincaillerie & bijouterie ; pour ſix mille cinq cens livres de dorures de Paris ou de Lyon ; deux cens paires de chevaux d'attelage ou de monture; cent cinquante paires de mules ou mulets, & cent trente paires de bœufs ou vaches. Ces détails ſont extraits des *Affiches du Poitou.*

DES SABLES D'OLONNE, *le 30 Octobre.*

Dans le courant de ce mois, il eſt entré dans ce Port huit bateaux qui ont apporté trente milliers de morues, provenant de la pêche au Banc de Terre-Neuve. L'exportation des ſels n'a pas pas été fort conſidérable ; dix charges ſeulement de cette denrée ſont ſorties d'ici ſur deux barques pour être tranſportées à Libourne & à Marans. Les ſels valent actuellement de 180 à 200 l. la charge.

DE PARIS, *le 24 Novembre.*

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, en date du 30 Août dernier, par lequel S. M. » ordonne que depuis le 15 Novembre juſqu'au 30 du même mois, & depuis le 15 Mai juſqu'au 31 Mai de chaque année, il ſera ouvert à la Chambre Syndicale de Paris, *deux ventes* publiques, au plus offrant & dernier Enchériſſeur, des fonds de Librairie, des parties de fonds & des privileges ou portions d'iceux, dont les Libraires & Imprimeurs, ſoit de Paris, ſoit des Provinces voudront ſe défaire. Les Libraires & Imprimeurs des différentes Provinces du Royaume ſeront admis, concurremment avec les Libraires & Imprimeurs de Paris, à acheter les fonds de Librairie, les parties de fonds, les privileges ou portions d'iceux. Les Libraires étrangers pourront même acheter les fonds de Librairie ou partie d'ceux &c. ».

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, du 2 Novembre 1777, *concernant la répartition des Vingtiemes.*

Le premier article de cet Arrêt porte que les vérifications générales des biens fonds & droits réels, continueront d'avoir lieu, & toutes celles de cette eſpece qui ont été faites depuis 1771, & celles qui ſe feront à l'avenir, ne pourront plus être renouvellées avant vingt années révolues, à compter de la date du procès-verbal de ces vérifications. Les articles ſuivans réglent les formalités qui doivent s'obſerver afin de rendre ces vérifications auſſi exactes & auſſi impartiales qu'elles doivent l'être, & pour que les Vingtiemes ſoient en même tems proportionnés au produit des fonds & droits réels qui y ſont ſujets. Veut Sa Majeſté, par le cinquieme article, que l'évaluation du produit des biens non-affermés continue d'être faite avec modération: Sa Majeſté confirme d'ailleurs tout ce qui a été ordonné par les Edits & Déclarations pour les déductions à faire dans le produit de certains biens : Et S. M. veut auſſi qu'à l'égard de ceux pour leſquels il n'a rien été preſcrit dans ces mêmes loix, on continue à diminuer un quinzieme ſur le montant des baux faits à prix d'argent, lequel quinzieme ſera exempt de toute impoſition. Il ne ſera rien innové, quant-à-préſent, pour la répartition des Vingtiemes des maiſons dans les Villes. A compter du premier Janvier prochain, les Vingtiemes d'Induſtrie ne ſeront plus perçus dans les Bourgs, les Villages & les Campagnes.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Extrait d'une Lettre au Rédacteur de la Gazette, ſur la Population.

» Souffrez, Monſieur, que l'Auteur de la Lettre ſur la Population, imprimée dans votre Gazette du 24 Juin, N°. 50 & ſuiv., vous communique quelques réflexions ſur les obſervations qui ſe trouvent dans votre N°. 80 du 7 Octobre.

1°. L'Auteur des obſervations n'a pas ſaiſi le but de la Lettre. L'Auteur de celle-ci, loin de ſe propoſer de donner une idée préciſe du nombre des Habitans du Royaume,

dit expressément le contraire, N°. 57, page 455. Tels sont ses termes. *Quoiqu'il en puisse être néanmoins, on ne prétend pas fixer la population du Royaume, mais seulement montrer que ceux qui ne la portent qu'à 14 ou 16 millions, paroissent l'estimer au-dessous de sa réalité & que leur estimation est fausse.*

2°. L'Auteur des observations insinue encore que celui de la Lettre voulant donner une idée du nombre des Habitans du Royaume n'emploie à cet effet d'autre preuve que la supposition gratuite du nombre de ses Paroisses & du nombre des Habitans de chaque Paroisse, l'un & l'autre étant également incertains.

L'Auteur de la Lettre ne convient pas que la suppositiun du nombre des Paroisses du Royaume & de celui des Habitans de chaque Paroisse soit gratuite. Il ne prétend pas, à la vérité, que le nombre des Paroisses qu'il fixe, soit exact au point qu'il ne se trouve quelque légere erreur dans l'état des Paroisses de chaque Diocese qu'il a consulté, & que sur la totalité il ne puisse y avoir dans le Royaume entier une centaine de Paroisses plus ou moins, au-delà du nombre auquel il s'est attaché. Mais il prétend à une très-grande approximation qui, relativement au but qu'il s'est proposé, équivaut ou à peu près à une exactitude rigoureuse.

On n'auroit pas dû à cet égard lui faire l'objection de la différence du nombre des Paroisses comptées sur les états des Dioceses ou comptées sur ceux des Généralités, puisqu'il y a répondu d'avance & qu'il donne, page 431 de votre Gazette, la raison de cette différence qui n'existe pas dans le fait.

Il est notoire qu'ordinairement dans les états des Généralités les Villes & Bourgs ne sont réputés que pour une seule Paroisse, quoiqu'ils en renferment plusieurs. La Généralité d'Orléans en particulier en fournit la preuve. Les chefs-lieux des douze Elections de cette Généralité contiennent ensemble 62 Paroisses; cependant ils ne sont comptés que pour 16. Il est certain que si on vouloit dédoubler celles des Paroisses de cette Généralité qui sont réunies sur les états, le nombre en seroit augmenté de 53 au moins; desorte qu'en supposant une augmentation proportionnelle pour les 31 Généralités de France, il en résulteroit aussi une augmentation de plus de 1640 Paroisses dans tout le Royaume, & alors les deux calculs ou états de Paroisses des Généralités & des Dioceses seroient très-à peu près les mêmes.

3°. Ce n'est pas simplement sur le nombre des Paroisses du Royaume que l'Auteur de la Lettre établit sa supputation, c'est sur ce nombre en général, *comparé* avec la population connue, très vraisemblablement, de 7712 Paroisses particulieres de diverses Généralités, formant presqu'un cinquieme de de la totalité des Paroisses du Royaume; *comparé* avec la population de ces Paroisses, calculée exactement & extraite de différentes sources respectables, & sur tout d'un Ouvrage sur la population des Généralités d'Auvergne, de Lyon & de Rouen, fait sous les yeux d'un Magistrat éclairé qui a géré successivement ces trois Intendances; *comparé* enfin avec la population de ces Paroisses choisies indifféremment dans toutes les parties du Royaume, dont plus de la moitié n'ont qu'un fort petit nombre d'Habitans; ce qui ne pouvant produire des calculs exagerés, assigne cependant à la France entiere une population beaucoup plus nombreuse qu'un grand nombre d'Auteurs très dignes de considération ne le croient, & prouve, conformément au seul but que s'est proposé l'Auteur de la Lettre, *que ceux qui ne portent la population du Royaume qu'à 14 ou 16 millions, paroissent l'estimer au-dessous de sa réalité, & que leur estimation semble fausse.*

Du reste l'Auteur de la Lettre n'est point éloigné de penser que le Royaume renferme plus de 20 millions d'Habitans, nombre auquel il se restreint dans ses calculs. Il présente à la page 447 de votre Gazette un autre calcul qui n'est pas dénué de vraisemblance, & qui porte la population du Royaume à 22,143,036 Habitans. Ce calcul ne differe que de 832,439 du nombre de 22 millions 975,475, auquel l'Auteur des Observations prétend qu'on peut & qu'on doit le faire monter &c. &c. ».

Nous sommes en état d'assurer qu'il a été réellement fait sous le Ministere de M. l'Abbé Terray, un relevé de tous les registres de baptêmes du Royaume, & que l'Auteur des Observations en a eu communication. Par conséquent les doutes que l'Auteur de cette Lettre nous a témoigné avoir à ce sujet, ne doivent plus subsister.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 15 Novembre 1777 au Mercredi 19 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 20, 22, 24 à 25 l.; le seigle, de 10, 11 l. 15 s. à 12 liv.; l'orge, de 9, 9 l. 10 s. à 10 l. 5 s. Le froment au Port de la Greve, de 20, 22, 24 à 25 liv.; le seigle, de 11 liv. 5 s., 12 l. à 12 l. 10 s.; l'orge, de 9 l. 5 s., 9 l. 15 s. à 10 l. *le septier.*

Du Samedi 15 Nov. 1777 au Mercredi 19 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 16, 17, 18 à 20 liv.; *idem* à la Greve, de 18, 19 à 20 l. 10 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 26 Nov. 1777, de 53 à 54 liv.; *idem* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, de 19 à 20 l.; *id.* nouvelle, de 18 à 19 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 44 à 45; *idem* nouveau, de 43 à 44; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 16 à 17 l.; le foin à la Grêve, de 34 à 35 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 26 Novembre 1777.

Or de Portug. à	725	℔	ß	marc.
Du Mexique à	718			marc.
Du Pérou à	706			marc.
Les guinées à	722			marc.
Ducats à	98	5		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à	83	10		once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	54	2	6	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	2	6	marc.
Piastres à	49	10		marc.

CHANGES DE PARIS, *du 26 Novembre 1777.*

Amsterdam	53 ¾ à 5 8e.
Londres	31 9 16e.
Hambourg	189 ¾
Madrid	15 3
Cadix	15 1
Livourne	95 ¾
Gênes	93 ¾
Lyon *Août*	⅛ p. % p.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1777.

Du Sam. 22 Nov. 1777			Du Lundi 24.		
Messieurs			*Messieurs*		
Caron ..... vres.	J.		Thevenin... pples.	J.	
Despeignes. Viag.	G.		Viageres.....	J.	
Perpétuelles..	G.		Masson..... pples.	J.	
Tontine.....	t. l.		Viageres.....	J.	
Delarue.... Viag.	G.		Delamotte.. pples.	G.	
Perpétuelles..	J.		Viageres.....	F.	
Tontine.....	J.		Creuzé..... pples.	F.	
Gossey..... pples.	J.		Viageres.....	F.	
Viageres.....	J.		Tontine.....	F.	
Lenoir..... pples.	J.		Certain..... pples.	J.	
Viageres.....	J.		Viageres.....	F.	
.....			Tontine.....	J.	
.....			.....		
.....			.....		
.....			.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1777.	Lundi 24.	Mardi 25.	Mercredi 26.
COMP. D. IND.			
Actions . . .	. . . . .	1932 ½	1925 22 ½ 25
D°. 16es/25 . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	411 12 . . .	412	412 . . . .
Rescriptions . .	8 ¾ 9	8 ¾ 9	8 ¾ . . . .
Bil. des Fermes.	¾	¾	1 . . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces, deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNEE 1777. Du Mardi 23 Décembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 12 *Novembre*.

M. Lépechin, Membre de l'Académie Impériale de cette Ville, pour se rendre aux vœux de l'illustre Corps auquel il appartient, va dans peu publier une *Description générale de tout l'Empire Russe*. Il y a déjà plusieurs années que cette Compagnie s'occupe à rassembler les matériaux nécessaires pour former une histoire complette de cette vaste Monarchie. Il seroit à desirer que ce grand Ouvrage auquel celui de M. Lépechin doit servir de préliminaire, parût bientôt.

Dans la Séance du 29 Octobre dernier, le même jour où le Roi de Suede fut proclamé Membre de l'Académie, M. Euler pere annonça que cette Compagnie accorderoit en 1779 une médaille d'or de la valeur de cent ducats à un Mémoire dont l'objet est de déterminer la nature & l'origine de la différence essentielle qui se trouve entre les sons des cinq voyelles, avec des observations sur leur prononciation.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 30 *Novembre*.

On a publié ici depuis peu en Langue Allemande une Ordonnance contenant ce qui doit être observé par les Admodiateurs de Terres nobles & autres bien-fonds, dans le cas où les Propriétaires les abandonneroient à leurs Créanciers. Cette Ordonnance regarde les Duchés de Holstein & de Schleswick, la Seigneurie de Pinneberg, la Ville d'Altona & le Comté de Rantzau.

Il a paru un autre Edit par lequel Sa Majesté Danoise diminue l'imposition sur le *krap*, drogue à l'usage des Teinturiers. Cet Edit établit aussi une différence dans la quotité des droits qu'on sera tenu de payer pour cet objet, suivant la maniere dont on le commercera. Ceux qui tireront cette teinture pour le Danemarck & la Norwege, de la premiere main, & qui en feront l'importation sur des navires nationaux, payeront moins que ceux qui la tireront d'une d'une autre façon, & qui l'importeront sur des vaisseaux étrangers.

Pour favoriser nos Fabriques de papiers en tapisserie, on a mis un droit de quatre schellings par aune, sur tous les papiers de cette espece, qui viendront de l'Etranger. Un autre Edit diminue les droits sur les plumes de cigne, qui seront exportées du Danemarck & de la Norwege.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le* 25 *Novembre*.

Le prix des grains se soutient ici sur un bon pied. Autrefois il ne manquoit jamais de tomber très-bas après une moisson abondante, ce qui faisoit beaucoup de tort au La-

boureur. Aujourd'hui le Miniſtere ſe propoſe de prendre des meſures pour qu'à tout événement, la vente des bleds ſoit toujours à un taux fixe & raiſonnable de maniere que le Cultivateur y trouve ſon compte & que le Conſommateur n'ait pas lieu de ſe plaindre. On ſera en ſorte que cet équilibre ſi deſirable ſoit indépendant des viciſſitudes des récoltes.

Les nouvelles eſpeces qui ſont de la force de celles de Danemarck & de Lubeck, circulent ici abondamment. On ſe diſpoſe à en faire paſſer une quantité ſuffiſante dans les Provinces où il n'y en a pas encore aſſez. On a porté des plaintes contre un des principaux Officiers de la Province de Gothie qui a eu l'imprudence de proſcrire les anciennes eſpeces avant qu'on en eût de nouvelles.

POLOGNE.

De Varsovie, *le 22 Novembre.*

On a beaucoup parlé, il y a quelque tems, d'une Compagnie de Commetce que la Cour de Berlin vouloit établir ici. D'abord tout le monde a cru que ce projet étoit une chimere, mais aujourd'hui on commence à en juger autrement. Il a été nommé une Commiſſion compoſée de pluſieurs Membres du Conſeil Permanent pour examiner ce projet. Les Commiſſaires s'attacheront ſur tout à déterminer le degré d'utilité qui pourroit réſulter de cet établiſſement pour la Pologne. On ne doute preſque plus qu'il n'ait lieu, & quoique ce ſoit une reſſource fâcheuſe en elle-même, on en eſt cependant réduit à deſirer que cette affaire réuſſiſſe, vu l'indifférence ou plutôt l'éloignement de la Nation pour le Commerce & pour les Arts d'induſtrie. La Nobleſſe croiroit ſe dégrader ſi elle s'en méloit ; le Payſan eſt Serf ; le Bourgeois, gêné de toutes les manieres, ne peut guères être ni Commerçant ni Artiſan. Les Juifs tiennent à peu près toutes les auberges & tous les cabarets, à la faveur de Domeſtiques Chrétiens que ces Circoncis traitent comme des eſclaves. Il faut donc que le Commerce paſſe néceſſairement entre des mains étrangeres. Ce ſont auſſi des Etrangers qui le font en effet. Mais comme ſouvent on les tourmente, ils ſçavent ſe ménager des banqueroutes qui les mettent en état de ſortir du pays chargés de richeſſes. Une Compagnie de Commerce, ſoumiſe à des Réglemens dont la conduite pourra être éclairée, qui d'ailleurs aura pour Protecteur un Roi puiſſant, ſera moins dans le cas de ſe livrer à des manœuvres frauduleuſes, & ſera moins expoſée auſſi à eſſuyer de ces avanies qui découragent les talens & l'induſtrie.

AUTRICHE.

De Vienne, *le 30 Novembre.*

Il vient de paroître un Edit en vertu duquel les honoraires de ceux qui ont des emplois à la Cour ne ſeront plus ſaiſiſſables pour dette. La faculté que les Créanciers avoient ci devant d'arrêter les appointemens de ces Officiers, les reduiſoit quelquefois à la plus grande miſere : de-là il arrivoit ſouvent qu'ils négligeoient leur ſervice pour ſe livrer à d'autres occupations capables de leur procurer de l'argent, & que ſouvent auſſi ils commettoient des prévarications aviliſſantes. On eſpere que cette faveur les garantira de ces événemens fâcheux qui les déshonoroient eux & leurs places. Perſonne ne peut ſe plaindre de ce Réglement, parce qu'il ne force perſonne à faire crédit à ces Officiers.

On a ſupprimé ici depuis peu un ancien droit connu ſous le nom de *Dazio del Bollino*. En conſéquence il eſt permis à chacun, moyennant une légere redevance, de faire le commerce du vin en détail ; ce qui eſt très-avantageux au Peuple.

ALLEMAGNE.

De Francfort (*ſur l'Oder*), *le 30 Novembre.*

Il s'eſt commis des vols conſidérables dans cette Ville pendant la derniere Foire de la S. Martin. Quelques-uns des coupables ont été arrêtés. Le lendemain de leur détention, leurs complices ont répandu dans le Public des billets par leſquels ils menaçoient de mettre le feu par-tout, ſi on ne rendoit pas la liberté à leurs camarades. Mais la Police a pris de ſi bonnes meſures que ces menaces ne nous ont cauſé aucune inquiétude.

DE LINGENHEIM, *le 2 Décembre.*

On voit avec plaisir tous les Souverains de l'Europe se faire un devoir de protéger l'Agriculture. Quelques uns même ne dédaignent pas d'accorder des distinctions honorables à ceux qui se signalent dans l'exercice de cette Profession.

Voici un trait qui méritera certainement de passer à la postérité comme une des plus grandes marques d'honneur que ce premier de tous les Arts ait reçues de notre tems.

Un honnête Cultivateur nommé Georges Adam Lang, est venu à bout de dessécher un marais dont les exhalaisons dangereuses incommodoient le voisinage, & il en a fait un champ très-fertile. Non-seulement le Prince s'est fait un plaisir de lui en abandonner la jouissance, ainsi qu'à ses enfans, mais il lui a fait encore élever un monument sur lequel on lit cette inscription: *Ce monument est consacré à Georges-Adam Lang, Bourgeois de Lingenheim, surnommé le Pere des Abeilles, par Charles-Frédéric qui lui marque sa reconnoissance de ce qu'il a desséché les marais de Damnfeld.* Le Prince a voulu de plus que cette Famille fût déclarée exempte à perpétuité de toute dixme, pour le terrein qu'elle a rendu à l'Agriculture.

DE LANDSHUTH, (*en Baviere*), *le 2 Décembre.*

Les Annonces de cette Ville font mention de l'établissement d'une nouvelle Société Littéraire dont les Lettres, les Sciences & les Arts utiles, tels que l'Agriculture, le Commerce &c. doivent tirer un grand avantage. Cette Société sera composée de personnes à talens de tous les pays, qui se proposent de fondre dans un Ouvrage particulier la masse de leurs travaux communs. Les Membres de cette Association ont établi dans les principales Villes de l'Europe & jusques dans le fond du Nord, des correspondances très-étendues dont Landshuth doit être le point de réunion. Les réglemens, les vues & les intentions de la nouvelle Compagnie sont consignées dans un avis dont voici quelques traits.

Les Auteurs se proposent de garder l'anonyme » parce que, disent-ils, nous vou» lons nous ménager le plaisir de rire, sans » être découverts, des sarcasmes de nos Zoi» les, de profiter de la critique de nos Aris» tarques, & d'humilier les Herostrates, » jusqu'à ne jamais nommer le Temple de » Diane en leur présence. Nous ne manie» rons jamais ni le glaive du Fanatique, » ni le poison du Libelliste. Le Public pren» dra à nos amusemens autant & aussi peu de » part qu'il voudra; nous ne gênerons pas » les goûts; il ne commandera pas les nô» tres.

» Notre Commerce tout aussi consacré » aux intérêts du cœur qu'au délassement » de l'esprit, sera en effet une *correspon» dance sentimentale, un amusement de Société*; » cela nous délivre de l'embarras de faire un » Titre pour un Prospectus, ou un Pros» pectus pour un Titre ».

Cette espece de Journal paroîtra de quinzaine en quinzaine, à commencer au quinze Janvier prochain. Chaque N°. sera composé de deux feuilles au moins. Il n'en coûtera, pour souscrire, que douze livres de France. Les feuilles ne seront livrées franches de port que jusqu'aux frontieres de l'Empire. On s'adressera à Landshuth en Baviere, au Bureau des Postes Impériales & ailleurs, tant aux Bureaux des Postes, qu'aux personnes autorisées à cet effet.

ITALIE.

DE ROME, *le 30 Novembre.*

Le Pape voulant donner à la Ville de Cesene sa Patrie des marques de son attachement, a adressé aux Habitans une Lettre par laquelle il leur annonce qu'il leur assure le don de sa Bibliothéque après sa mort, mais aux conditions qu'elle sera rendue publique. Le Saint Pere a déjà assigné des fonds pour faire construire un vaisseau capable de recevoir & cette Bibliothéque & le Public studieux. Depuis que cette nouvelle s'est répandue, chacun s'empresse, pour plaire à Sa Sainteté, de lui faire présent de Livres rares & précieux.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 2 Décembre.*

Les fâcheuses nouvelles arrivées de l'Amérique ont fait tomber ici les Actions d'un & demi pour cent.

Les Séances du Parlement sont très orageuses ; les Partisans de l'opposition s'y plaignent sur-tout des dépenses énormes que cause à l'Etat nos débats avec les Américains. Dans une des dernieres Sessions, M. David Hartley prétendit qu'il ne faudroit rien moins qu'une somme de 9 millions 713,000 liv. sterl. pour faire la campagne prochaine, & il ajouta que quand même elle seroit suivie de la paix, cette malheureuse guerre auroit coûté à la Nation 33,880,000 liv. sterl., somme prodigieuse sur ajoutée à la masse énorme de la dette nationale à laquelle nous ne pouvons penser sans être effrayés.

Le Lord Vicomte Howe, Vice Amiral, a écrit à nos Ministres que depuis le 27 Mai jusqu'au 24 Octobre, le total des prises faites sur les Américains se montoit à 118, & que nous leur avions repris 18 bâtimens du nombre de ceux qu'ils nous avoient enlevés.

Dans la semaine du 9 au 15 Novembre, il est né à Londres 166 garçons & 154 filles, en tout 320. Il y est décédé 449 personnes, dont 206 du sexe masculin, & 243 du sexe féminin. Le nombre des morts l'a emporté sur celui des naissances de 149. On compte 17 personnes mortes de vieillesse ; 93 de consomption ; 114 de convulsions ; 21 d'hydropisie ; 67 de la fievre ; 1 de la folie ; 2 de la gangrenne ; 43 de la petite vérole. Il y a eu 12 enfans mort-nés & 25 que les dents ont fait périr. Une personne a été écrasée & une autre noyée.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Limoges, *le 4 Décembre.*

Le Bureau de la Société Royale d'Agriture de cette Ville s'assembla extraordinairement le 24 Novembre dernier. Il étoit composé de M. l'Intendant, Président ; de M. l'Evêque de Limoges, & de plusieurs Membres de la Société.

M. l'Intendant ouvrit la Séance par un Discours dans lequel, après avoir jetté un coup d'œil sur l'établissement de la Société, sur ses travaux & ses progrès depuis son origine jusqu'à présent, il annonça que son dessein étoit de donner une nouvelle activité à une Association aussi utile ; que c'étoit là l'objet des délibérations qu'il s'agissoit de prendre dans cette Séance extraordinaire. Cette proposition fut accueillie avec un applaudissement général.

M. le Secretaire représenta ensuite qu'il avoit reçu six Mémoires pour le prix destiné à couronner le meilleur Ouvrage sur *la maniere d'estimer les fonds*. Après quoi M. l'Intendant proposa de délibérer sur le sujet d'un nouveau prix pour l'an prochain, & l'on s'arrêta à celui-ci : *Indiquer les substances fossiles qui, par leurs qualités connues ou par leur analyse, peuvent suppléer à la marne, dont le Limousin est dépourvu.*

M. l'Intendant annonça » qu'ayant destiné à l'établissement d'une Pépiniere » Royale le terrein sur lequel on s'étoit » proposé de construire des Casernes, il » desiroit que cet établissement pût procurer au Public tout l'avantage possible ; » que pour cet effet il prioit l'Assemblée » de former un avis sur le choix des arbres, » des plantes même d'une utilité constatée, » soit à l'usage des hommes, soit à celui des » animaux, soit pour les Fabriques, & dont » il seroit plus convenable de multiplier » l'espece & d'encourager la culture, sans » forcer la nature du sol & du climat & sans » constituer les Cultivateurs dans de trop » grandes dépenses ». La Société nomma deux de ses Membres pour dresser un état des arbres & des plantes qu'ils jugeront les plus convenables pour remplir les vues de M. l'Intendant.

On s'est ensuite occupé de plusieurs objets sur lesquels MM. les Associés avoient promis de faire des recherches. On fit entre autres lectures, celle d'un Mémoire sur la destruction des papillons des bleds, & d'un autre sur la culture du burnet ou pimprenelle du Canada. M. le Noir, l'un des Associés, Auteur de cet Ecrit, » observa » que cette espece de fourrage croissoit na» turellement dans les prés, & que les bes» tiaux refusoient de s'en nourrir, à moins » qu'ils n'y fussent forcés par quelque tems » d'abstinence, & qu'enfin il ne voyoit au» cune utilité à la culture de cette plante ».

Cette décision paroît bien opposée à ce qu'on lit dans quelques Livres sur l'Agriculture. On y parle du *burnet* comme d'une plante qui est cultivée avec beaucoup

de ſuccès en Angleterre, & dont le bétail eſt très-friand. Peut-être celui dont il s'agit ici eſt-il d'une eſpece différente.

Dans cette même Séance il fut décidé que dorénavant les Aſſemblées ſe tiendroient le plus fréquemment qu'il ſeroit poſſible, & qu'il y en auroit réguliérement une le premier Mercredi ou Jeudi de chaque mois. M. l'Intendant offrit une ſalle dans ſon hôtel, pour que la Société y tint ſes Aſſemblées, & un cabinet, pour qu'elle y déposât ſes Livres & ſes effets. Cette offre a été acceptée avec les ſentimens de la plus vive reconnoiſſance.

De Compasseur (*en Bourgogne*), *le* 20 *Novembre*

Il eſt arrivé dans ce Village un accident dont ont on ne peut trop être averti dans les campagnes. Quatre enfans ayant, un des derniers jours de Septembre, rencon-ré de la Belladona, en mangerent les bayes. Bientôt ils ſentirent les effets cruels de ce fruit venéneux. L'un de ces enfans étoit déjà mort lorſque M. Perrenet, Chirurgien fut appellé à leur ſecours. Les trois autres avoient la vue égarée; ils étoient dans une violente agitation accompagnée d'un délire continuel. Ils s'imaginoient voir des phantômes dont l'apparition paroiſſoit les effrayer beaucoup; leur pouls étoit petit, concentré, fréquent; ils avoient la bouche ſeche, la reſpiration entrecoupée, le ventre tendu & douloureux. Tous ces accidens céderent peu à peu à l'émétique, aux lavemens, à la limonade, & au lait d'amande.

De Paris, *le* 15 *Décembre.*

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, du 9 Août 1777, concernant la remiſe par les Propriétaires des titres des moulins, pertuis, vannes &c. ſur & au long des rivieres navigables.

» Le Roi s'étant fait repréſenter l'Arrêt rendu en ſon Conſeil, le 24 Juin dernier, portant réglement pour la navigation de la Marne, a jugé néceſſaire de faire connoître ſes intentions ſur la forme dont il ſera procédé à la vérification des titres qui ſeront produits en conſéquence de l'article 1er. dudit Arrêt. A quoi voulant pourvoir, S. M. a ordonné que les Propriétaires mentionnés en l'article premier de l'Arrêt du Conſeil du 24 Juin dernier ſeront tenus, ſi fait n'a été, de remettre, dans le délai porté audit Arrêt, les titres & renſeignemens des moulins, pertuis, vannes, écluſes, arches, bouchis, gors ou pêcheries par eux jouis ſur & au long des rivieres navigables, au ſieur Dupont, Greffier de la Commiſſion des Péages, pour, ſur le vu d'iceux & l'avis des Commiſſaites établis pour la vérification des droits de péages, bacs, pertuis & autres de cette nature, & ſur les concluſions du ſieur de Bezance, Maître des Requêtes, Procureur Général en ladite Commiſſion, être par S. M. ſtatué ce qu'il appartiendra, & pourvu à leur indemnité, s'il y échet ».

Écoles Royales Vétérinaires.

Réponſe à une Lettre en date du 4 *Décembre* 1777. » Vous deſirez de ſavoir, M., ſi les Eleves des Ecoles Royales Vétérinaires ne courent pas quelquefois des riſques en traitant les animaux attaqués de certaines maladies, & ſi les maux qui ſont l'objet de leurs ſoins ne paſſent pas dans quelques circonſtances de l'animal infecté à l'homme ſain qui les combat. Nous n'avons que trop d'exemples de cette funeſte communication; auſſi prévenons-nous de ce danger tous les Sujets que nous envoyons au ſecours des Cultivateurs, & leur indiquons nous avec ſoin toutes les précautions à prendre & que la prudence ſuggere & doit ſuggérer en pareille occaſion. Les faits ſur leſquels je puis appuyer la poſſibilité de cette contagion, ſont conſignés dans nos regiſtres. Le nommé Brachet, de la Province du Bugey, fut atteint en 1762 d'un charbon très violent au bras, & ſans le ſecours de M. Flurant, l'un des Chirurgiens les plus renommés de la Ville de Lyon, ſa perte eût été auſſi prompte que certaine. Le nommé Mathieu Joly, de la Province du Dauphiné, mourut en 1768 de la même maladie dont il venoit de triompher ſur une infinité de bêtes à cornes, & rien ne put le ſauver. Enfin le nommé Vinſon, de la Province du Vivarais, & que l'Ecole Vétérinaire de Paris vient de renvoyer très-inſtruit & très-éclairé dans ſa Patrie, éprouve au moment même où je vous écris les cruels effets d'une fatale tranſmiſſion, & l'on déſeſpere de ſa vie.

S'il étoit beſoin d'ajouter, M., d'autres

preuves à celles-ci, vous les trouverez dans la Lettre que me fit l'honneur de m'adresser M. de Sainte-Colombe le 18 Août 1772. J'ai celui de vous en envoyer l'original. Au sur plus quelques personnes ont, ce me semble, assez mal à-propos pensé qu'en publiant ces fâcheux événemens, on effrayeroit tous les hommes dont on peut attendre des secours dans des occurrences aussi fatales qu'urgentes, en leur faisant entrevoir le péril auquel ils s'exposent; je crois au contraire qu'il est plutôt de l'humanité de le montrer tel qu'il est aux Eleves qui se livrent à la guérison des bestiaux, & sur tout à des intrus qui s'ingerent le plus souvent, sans la moindre lumiere, dans le traitement de leurs maladies, afin de rendre les uns & les autres plus circonspects, & de les mettre à l'abri de malheurs dont ils peuvent être les victimes. Je suis &c. ».

Lettre de M. de Sainte-Colombe, annoncée dans la précédente. » Je passai, M., hier à Alfort pour avoir l'honneur de vous saluer &conférer avec vous sur une épidémie naissante en un canton fort proche de votre résidence; étant trop matin pour qu'il fût loisible d'entrer à votre appartement, on me conduisit chez M. Flandrin, qui s'est bien voulu charger de vous communiquer mes craintes. Voici à peu près le résultat de la conversation que j'ai eue avec ce Monsieur, & que sans doute il vous aura rendu.

Marolles est un très-petit Village environ de 40 feux, situé sur la route de Brie-Comte Robert, précisément au bout des murs du parc de Grosbois. Le sieur Bonnevin, Maitre de Poste de Grosbois est seul Fermier à Marolles & y réside, ne tenant à sa Poste qu'un Maitre-Valet sous ses ordres. Ce Fermier a presque habituellement 25 à 30 vaches. L'an dernier, vers la fin de l'automne, il se déclara dans son troupeau une maladie contagieuse qui, en peu de jours, lui enleva 12 a 15 vaches. Il en périt en même tems chez différentes personnes du Village. On dépouilloit chaque animal aussi-tôt après sa mort, & l'on en traînoit le corps du côté des murs du parc. La contagion étoit telle qu'un des chiens du Garde-Chasse de ce canton devint tout malade & comme lépreux, pour en avoir mangé; en sorte que son maitre se vit dans l'obligation de le tuer. On trouva même près d'une de ces carcasses un corbeau roide mort de cette nourriture empoisonnée.

L'attaque comme coup sur coup de ces vaches, leur mort précipitée, l'odeur pestilentielle qu'elles exhaloient, tout prouvoit l'existence d'une épidémie fatale pour tout le canton. Cependant le Fermier ne put se résoudre à avoir recours à vos lumieres, crainte de la dépense que le voyage de l'Eleve pourroit occasionner, s'il requéroit le transport de quelqu'un de votre Ecole: D'ailleurs il paroît que tous les Fermiers des alentours n'ont pas encore les yeux assez ouverts sur leurs propres intérêts, & qu'ils ont peine à donner leur confiance. Aucun Habitant de ces cantons ne fit donc la moindre démarche auprès de vous pour obtenir un secours qui sans doute eût sauvé la vie à la majeure partie des bestiaux qui périrent de cette épidémie. Heureusement les froids, quoique médiocres, de l'hiver dernier la firent cesser.

Mais les chaleurs & la grande sécheresse de cet été viennent de faire renaître cette contagion. Le Berger du sieur Bonnevin a la liberté d'avoir quelques vaches à son profit dans une maison séparée de la Ferme; il en avoit deux fort belles & fort bien entretenues, l'une d'elles vint à paroître malade; la femme du Berger crut pouvoir l'arranger & médicamenter, comme l'on fait à l'égard des chevaux. Elle enfonça, à plusieurs reprises, son bras jusqu'aux aisselles dans le corps de cet animal, qui, malgré tous les soins qu'en prenoit ainsi sa maitresse, mourut en fort peu de jours. Il vivoit encore lorsque cette femme s'apperçut que son bras étoit attaqué d'un charbon. Au lieu d'y porter à tems les remédes convenables, elle s'est laissée conduire par le même Charlatan à qui elle avoit eu recours pour sa vache. Cet homme, qui se donne pour avoir les plus grands secrets, est un autre Berger, fort enthousiasmé de sorts, & qui ne voyant dans toute maladie inconnue que sortilege, à recours à des sortes de conjurations plus ou moins considérables, suivant la force des maladies, ou plutôt en proportion de la confiance qu'il remarque que le Paysan a en lui.

Aussi en est il résulté que cette premiere vache est morte, que la Bergere sans doute périra, parce que le charbon a déjà monté jusqu'au haut du bras, & que la seconde

vache, quoique changée d'étable, est morte en près de vingt-quatre heures d'attaque.

Différentes autres vaches de ce même Village de Marolles sont malades, & je ne doute pas qu'à mon retour, pour les Fêtes prochaines, je n'entende dire qu'il en est mort beaucoup, si vous ne daignez porter à ce pays un secours favorable, même malgré les Habitans.

Ce qui contribuera sans doute à propager cette épidémie naissante (s'il est vrai que c'en soit une), est que l'on dépouille l'animal, & qu'on le conduit à environ 200 pas au bord d'un champ; ensorte que les exhalaisons & les corpuscules pestilentiels s'étendent çà & là & infectent l'air d'alentour.

Santeni, Village sur la même ligne, & à environ un bon quart de lieue de Marolles, aussi près de la grande route en allant à Brie, se ressent également de quelque contagion, tant sur les vaches que sur les chevaux, ensorte qu'il est à craindre que le mal ne prenne croissance & n'infecte ce pays.

C'est à raison de cette crainte, & pour vous inviter à constater l'état réel de ces maladies & y apporter les remedes ou préservatifs nécessaires, que j'avois pris la liberté de vous aller consulter hier matin, en m'en revenant à Paris.

M. Flandrin me dit que vous vous étiez imposé à vous-même de n'envoyer en quelque endroit que ce soit quelqu'un de vos Eleves, que sur la demande expresse de MM. les Intendans, chacun en droit soi, dans sa Généralité (1). Pour me conformer à vos vues, j'ai eu l'honneur d'aller présenter à M. de Sauvigni un Mémoire expositif de mes soupçons, ne prétendant aucunement statuer ni sur les caracteres ni sur les différens degrés de malignité de cette maladie; je n'ai fais que prier M. l'Intendant de vous écrire, à ce que vous ayez à envoyer sur les lieux reconnoître l'état des choses, donner des préservatifs ou des médicamens curatoires, suivant l'exigence des cas. M. de Sauvigni m'a fait la grace de me promettre de vous faire parvenir ses ordres à cet effet; en conséquence j'espere, M., qu'à peu près instruit par ce que je viens d'avoir l'honneur de vous écrire, vous enverrez sur le champ à Marolles l'un de vos Eleves le plus au fait, & ainsi le plus en état de parer à tout.

Vous connoissez, M., encore mieux que moi toute l'importance de cet axiome applicable en nombre de circonstances: *Principiis obsta, serò Medicina paratur.* On ne sçauroit trop se hâter pour prévenir le mal. Attend-on trop tard, on est sûr de ne pas réussir.

Marolles n'est qu'à deux bonnes heures de distance d'Alfort; votre Eleve, en y allant du matin, seroit en état, dès le soir même, de vous donner un détail satisfaisant, au moyen duquel vos ordonnances ne pourroient manquer de procurer les salutaires effets qui sont le but de cette importante fondation.

Puissent vos soins être couronnés d'un plein succès. Outre le bien qui en résulteroit pour les bestiaux de ce canton, les Habitans en retireroient encore un nouvel avantage en se défaisant de ce déraisonnable préjugé qui les empêche de donner pleine confiance à des Sujets formés sous vos ordres, dans un Etablissement fait pour le bien-être particulier des gens de la campagne. Puisse le Paysan renoncer à cette folle manie à laquelle il n'est que trop généralement asservi, de tout attribuer à des sorts, à des enchantemens, à des maléfices, au lieu d'aller droit au fait, en ayant directement recours aux gens vraiment de l'Art, tels que vous, M., qui donnez si généreusement vos soins à une Ecole qui, tant qu'elle existera, fera un éloge vivant du Ministre qui a eu le courage & la générosité de l'établir. J'ai l'honneur d'être &c. DE SAINTE-COLOMBE. *A Paris, ce 18 Août 1772.*

J'omettois de vous dire que les Maréchaux empêchent sans doute les gens de la campagne de recourir à vos Ecoles. En effet que deviendroient ils, s'ils perdoient le traitement des bestiaux & chevaux? Uniquement resserrés à la ferrure, il est clair qu'ils mourroient de faim: ce qui occasionne vraisemblablement, dans les circonstances actuelles, qu'ils ne témoignent pas toutes leurs craintes sur ces maladies ou épidémiques, ou tout au moins qui leur sont inconnues; de-là vient leur progrès & leurs ravages ».

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 9 Décembre 1777 au Samedi 12 dudit, le froment s'est vendu à la Halle,

(1) *Trois Eleves ont été envoyés sur les lieux & ont arrêté en très-peu de tems les progrès de la contagion.*

de 19, 20, 22 à 24 liv. 10 ſ.; le ſeigle, de 10 liv. 5 ſ., 11 à 12 liv.; l'orge, de 10, 10 liv. 10 ſ. à 11 liv. Le froment au Port de la Greve, de 20, 21, 23 à 24 livres; le ſeigle, de 10 liv. 10 ſ., 11 à 12 livres 5 ſ.; l'orge, de 9 livres 15 ſ., 10 à 11 liv. *le ſeptier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 9 Déc. 1777 au Samedi 12 dudit, l'avoine s'eſt vendue à la Halle, de 19, 20 à 20 liv. 10 ſ.; *idem* à la Greve, de 20 l. 5 ſ., 21 à 22 l. *le ſeptier.*

Le cent de foin tres beau & de premiere qualité, s'eſt vendu Porte S. Michel, le 20 Déc. 1777, de 55 à 56 liv.; *idem* nouveau, de 53 à 54; le cent de paille vieille, de 20 à 21 l.; *id.* nouvelle, de 19 à 20 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 44 à 45; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille, de 16 à 17; *idem* nouvelle, de 15 à 16 l.; le foin à la Grève, de 34 à 35 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 20 Décembre 1777.

Or de Portug. à	725	℔	ß	marc.
Du Mexique à	718			marc.
Du Pérou à	710			marc.
Les guinées à	723			marc.
Ducats à	98	6		onces.
Or fin à 23 k.				onces.
31 32.	100			onces.
Or à 20 karats à	83	11		onces.
L'argent à 11 d.				marc.
20 g. à	54	12		marc.
Idem à 11 d. 10				marc.
gr. à	52	6		marc.
Piaſtres à	49	1		marc.

CHANGES DE PARIS, *du 20 Décembre 1777.*

Amſterdam	53 ½
Londres	31 9 16e. à 5 8e
Hambourg	190 ½ à ¼
Madrid	15 2 6
Cadix	15 à 14 19 6
Livourne	96
Gênes	94
Lyon *Août*	au pair.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1777.	*Jeudi 18.*	*Vendredi 19.*	*Samedi 20.*
COMP. D. IND.			
Actions	1915 10	1910 5 1900 2 ½	1900 1895 90 95
D°. 16es/25			
D°. 8es.	256		
D°. 25es.			
Emprunt Oct.			409
Reſcriptions	9 ½ 10 9 ¾	10	10 ½
Bil. des Fermes	1	1	1 ¼
Lot. de 48 l.			
Lots de 150 l.			
4 p. % 1777			

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix premiers mois 1777.

Du Mardi 17 Déc. 1777		Du Mercredi 18.		Du Jeudi 19.
Meſſieurs		*Meſſieurs*		*Meſſieurs*
Boutray..... pplles.	J.	Deſchapelles.. vres.	L.	Lempereur.. pplles.
Viageres.....	J.	Perpétuelles..	L.	Viageres.....
Tontine.....	J.	Decourmont. pplles.	L.	Boſcheron... pplles.
Cochin.... Perpét.	H.	Viageres.....	L.	Viageres.....
Radix..... pplles.	J.	Aliſſant..... Viag.	J.	Peinchein..... vres.
Viageres.....	J.	Tontine.....	J.	Perpétuelles..
Defrance ... Viag.	J.	Nau..... pplles.	L.	Patu ..... Viag.
Perpétuelles..	G.	Viageres.....	L.	Rouillard.... pplles.
Gauthier..... vres.	J.	Tontine.....	L.	Viageres.....
Perpétuelles..	J.	De S. Janvier vres.	J.	.....
.....		.....		.....
.....		.....		.....
.....		.....		.....
.....		.....		.....
.....		.....		.....

Cette Gazette paroît exactement deux fois par ſemaine. L'abonnement de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adreſſer à Paris au Bureau Royal de Correſpondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne auſſi au même Bureau pour les Annonces, deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 9 Décembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 7 Novembre.*

EN 1770, le Roi avoit défendu de tirer du tabac de l'Etranger & sur-tout de l'Angleterre. La rareté de cette denrée qui est devenue presqu'un besoin de premiere nécessité, a engagé S. M. à révoquer cette défense. Il est maintenant permis de faire entrer dans le Royaume du tabac, de quelque lieu qu'il vienne, pourvû qu'on paye les droits de Douane.

On assure que nos Naturalistes ont reconnu que les feuilles de pommes de terre pourroient très-bien remplacer dans la pipe celles du tabac. On spécule déjà sur cette découverte ; on prétend même qu'il y a des arrangemens de pris pour faire de grandes plantations de ce végétal, & que beaucoup de gens fondent leur fortune sur la fumée que cette plante les mettra en état de vendre à bon marché au Public.

La Province d'Oelande est renommée pour ses chevaux. Quoiqu'ils soient d'une petite espece, ils sont excellens & d'une jolie taille ; il y a quelque tems qu'il en est parti pour la Cour de Russie cent quarante, avec des voitures d'un travail très-élégant, lesquelles étoient proportionnées à la grandeur & à la force de ces chevaux.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 14 Novembre.*

Le College Royal d'Economie & de Commerce a publié le trois de ce mois un Réglement concernant le Commerce des Indes Occidentales. En vertu de cette Ordonnance, tous les Sujets du Roi, en état de faire le commerce maritime, pourront participer à celui qui se fait dans le Nouveau Monde. Le Gouvernement a tellement disposé les choses que les Etrangers ne feront plus leurs affaires au préjudice des Négocians Danois qui n'étoient souvent que leurs Facteurs. On espere que ce nouvel arrangement opérera dans le commerce nationale une révolution très-avantageuse.

Les mines d'argent de Konsberg rapportent aujourd'hui beaucoup plus qu'autrefois. La découverte en est dûe à un jeune Pâtre nommé Jacobson qui poursuivant un jour du bétail égaré, fut conduit dans cet endroit. Cet événement est de l'année 1623. Les travaux de ces mines qui avoient langui pendant long-tems, ont repris avec une nouvelle activité. Il y a maintenant 3500 hommes occupés à cette exploitation. Quoique le produit en soit augmenté, la dépense l'excéde encore. Mais on compte qu'avant peu le profit surpassera infiniment les avances.

PRUSSE.

DE BERLIN, *le 20 Novembre.*

M. Nicolaï vient de donner une belle description du Château & du Jardin du Prince

Henri, Frere du Roi, avec un plan superbement gravé. Cet Auteur qui est en même tems Libraire, travaille à une autre description de Berlin & de Postdam, dans laquelle il comprendra les châteaux de plaisance des environs. Les personnes qui ont vu la Capitale du Brandebourg, il y a six à huit ans, auroient aujourd'hui de la peine à la reconnoître. Le château de Reinsberg, qui appartient au Prince Henri, est un monument respectable pour quiconque s'intéresse aux progrès de l'Agriculture & sçait apprécier le mérite des Princes qui se font un devoir de la protéger. Ce n'étoit autrefois que le manoir d'un simple Gentilhomme. Fréderic-Guillaume en fit le séjour du Prince Royal, aujourd'hui le Roi de Prusse. Sa Majesté, après l'avoir fait rebâtir, le donna à son Frere. Le village voisin de cette maison de plaisance est devenu peu à peu une petite Ville fort jolie & florissante. Elle est habitée en partie par des Cultivateurs, & en partie par des Artisans qui annoncent l'aisance & qui jouissent en effet d'une fortune honnête.

SILÉSIE.

De Breslau, *le 15 Novembre.*

M. Scheidel a communiqué à la Société Patriotique de Silésie des Observations météorologiques dont nous croyons devoir extraire quelques notes. Les Observateurs sont d'accord que quand il fait un tems sérein vers l'équinoxe d'automne, on peut s'attendre que l'arriere-saison sera assez belle. Jusqu'à présent cette remarque a été vérifiée par l'événement. Le mois d'Octobre de cette année a été presque tout entier très-beau. Quand il survient des froids précoces pendant ce même mois, c'est ordinairement la marque d'un bon hiver; on en pourroit produire plusieurs exemples, mais on se borne à ceux que fournissent les années 1708 & 1739, d'après des observations faites à Dantzick. Il y eut, ces deux années, des froids prématurés en Octobre, & les deux hivers furent trés-doux. Il ne faut pas croire que ceci ne regarde que les environs de Dantzick, puisque les froids dont il est question se firent également sentir dans d'autres contrées plus éloignées, & que la température de l'un & l'autre hiver y fut la même. M. l'Abbé Felbiger, Prélat de Sagan, Sçavant distingué & qui a perfectionné le systême météorologique, soutient cette opinion, & son témoignage est du plus grand poids. Comme du 20 au 24 Octobre on a ressenti ici un froid extraordinaire pour la saison, nous devons donc nous promettre, d'après les principes dont on vient de parler, un hiver peu rigoureux.

Pendant tout le mois d'Octobre dernier, il n'est tombé que $\frac{3}{7}$ de pied d'eau. L'Oder n'avoit le deux de ce même mois que neuf pouces de profondeur. Depuis le cinq jusqu'au trente-un il resta constamment au-dessous de la marque ordinaire, ce qui a beaucoup nui à la navigation.

La Société Patriotique, dans une de ses Assemblées, a déclaré que M. Dreski de Stradam proposoit un prix de six ducats pour celui qui donneroit la meilleure description de la charrue de Silésie, qui en détailleroit exactement toutes les pieces, marqueroit avec précision le rapport de chacune, & mettroit les Ouvriers les moins expérimentés en état de construire cet instrument utile. Ce prix sera distribué le quinze Février prochain.

D'Hildesheim (*en Basse-Saxe*), *le 19 Novembre.*

Il existe ici un Paysan nommé Koening, qui a toujours joui d'une santé bien soutenue, quoiqu'il fût venu au monde sans crâne. Il y a quelque tems qu'il eut l'occiput fracassé par un corps fort pesant dont il fut frappé. Il resta comme mort sous le coup. Un Chirurgien vint à son secours & le traita avec tant d'habileté qu'il le guérit parfaitement. Ce Paysan se trouve maintenant dans le meilleur état possible & se porte très-bien, quoiqu'il n'ait ni crâne ni occiput. On ne voit à la place que devroient occuper ces parties qu'une simple membrane. Cet homme, pour garantir sa tête de tout accident, se la couvroit d'un casque de ferblanc fort léger. Depuis il a quitté ce casque, & présentement il ne porte plus qu'un bonnet de coton. Ce même Laboureur a été privé pendant plusieurs années de l'usage de la parole qu'il a recouvrée ensuite apres

avoir passé quelque tems aux eaux de Pyrmont.

ITALIE.

De Rome, *le 5 Novembre.*

Les derniers jours du mois d'Octobre ont été très-orageux. On a essuyé dans cette Capitale & dans tout l'Etat Ecclésiastique, des orages furieux accompagnés de vents dont l'impétuosité menaçoit de renverser tous les édifices. Plusieurs en ont beaucoup souffert. A ces fléaux se sont joints les ravages des torrens qui ont dévasté la campagne, entrainé des troupeaux entiers, déraciné les arbres, & enseveli plusieurs Habitans sous les débris de leurs maisons.

De Livourne, *le 10 Novembre.*

On ne se ressouvient pas d'avoir jamais essuyé ici un orage aussi violent que celui qui survint le 4 de ce mois. Vers les neuf heures du matin, la pluie commença à tomber avec une telle abondance qu'on ne voyoit en l'air qu'une nappe d'eau La lueur des éclairs & le bruit des coups de tonnerre ajoutoit encore à ce spectacle plein d'horreur. Cependant la pluie cessa vers les onze heures & demie avant midi. Mais sur les trois heures l'orage recommença avec une nouvelle fureur, & continua fort avant dans la nuit. Une jeune fille tomba dans les fossés de la Ville; quoique promptement secourue, elle n'a vécu que quelques momens après avoir été retirée de l'eau. On trouva aussi dans la campagne le cadavre d'un jeune Pâtre qui avoit été emporté par les torrens. Cependant les dommages causés par ce terrible orage n'ont pas été aussi considérables qu'on avoit lieu de le craindre.

De Milan, *le 6 Novembre.*

Tous ceux qui voyageront dorénavant dans ce Duché, seront obligés de payer une taxe dont le produit sera employé à l'entretien des Postes. Le tarif de cette nouvelle imposition est annexé à l'Edit Royal publié à ce sujet.

Les travaux entrepris tant de fois & toujours sans succès, pour rendre l'Adda navigable, sont enfin terminés; on pourra naviger sur cette riviere avec sûreté. Il a fallu percer des montagnes & des rochers pour y conduire un canal destiné à aller rejoindre l'Adda dans l'endroit où il reprend un cours moins difficile. Ces travaux ouvrent entre le Lac de Côme & Milan une circulation qui facilitera le commerce avec l'Etranger. Il est aisé aussi de sentir les avantages que le commerce extérieur doit en retirer.

IRLANDE.

De Dublin, *le 15 Novembre.*

Il paroît que notre Chambre des Communes a fort à cœur d'établir un plan de réforme pour la diminution des dépenses publiques. D'après les états qu'elle s'est fait remettre, il est démontré » que la recette » faite depuis le 25 Mars 1775 jusqu'à la » même époque en 1777, a été de deux » millions 162 mille 547 l. sterl. 17 schel. » & 4 sous, dont l'emploi a été exactement » détaillé. Il est également averé par les » mêmes états, qu'au 25 Mars de ladite an» née 1775, la dette nationale se montoit » à la somme de neuf cens 31 mille 690 l. » sterl. un schel. & neuf sous, & s'est ac» crue depuis ce tems jusqu'à celle de deux » millions cinq cens 61 mille 65 livres » sterl. 16 schel. 1 sou; à compte de la» quelle une somme d'un million 7 cens 35 » mille 639 liv. sterl. 8 schel. & 11 sous, » ayant été acquittée, il en résultoit qu'au » 25 Mars 1777, cette dette ne se montoit » plus qu'à huit cens 25 mille 426 l. sterl. » sept schel. & deux sous. Le Parti patrio» tique tâchera de faire liquider cette dette, » & de prendre en même tems des arran» gemens pour prévenir les abus qui l'ont » occasionnée ».

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Verneuil (*sous Couci*), *le 28 Novembre.*

Nous avons reçu de la part d'un Citoyen Patriote quelques observations relatives à

l'état de l'Agriculture dans le Soissonnois. Nous les donnerons successivement. Voici la premiere.

» On s'apperçoit que depuis quelques années le nombre des Laboureurs diminue journellement dans le Soissonnois & dans les pays voisins ; la cause en est sensible. Les Laboureurs riches tâchent de se procurer beaucoup d'héritages à faire valoir ; ils augmentent le prix des baux. Il est vrai que cela est très-profitable aux Propriétaires. Un autre avantage qui provient encore de cet usage, est que ces Laboureurs étant en état de nourrir une grande quantité de bestiaux, les terres qu'ils afferment sont bien travaillées & bien fumées ; mais cette nouveauté a aussi ses inconvéniens. Il en résulte qu'un grand nombre de Paroisses se dépeuplent, & que non-seulement les Laboureurs peu riches, mais même ceux de la seconde classe, qui ont une certaine aisance, ne trouvant plus d'emploi, prennent le parti de quitter. On donne comme un fait certain qu'il y a eu depuis quelques années nombre de Laboureurs dans ce cas ; ensorte que beaucoup de Villages ne sont plus habités que par des Manouvriers & par deux ou trois Laboureurs puissants. Ces riches Laboureurs se rendent maîtres du prix du grain : comme ils ne sont point pressés de vendre leur récolte pour payer leurs redevances, ils s'entendent & ils gardent leur bled jusqu'à ce qu'il soit au prix qui leur convient. Ainsi s'établit une espece de monopole qui n'auroit pas lieu si le labourage se trouvoit partagé entre un plus grand nombre de Cultivateurs : d'ailleurs s'il y avoit plus de Laboureurs, il y auroit aussi plus de jeunes gens dans la campagne qui s'enrôleroient tous les ans dans la Cavalerie & dans les Dragons ; ensorte que ces Corps seroient plus aisément & mieux recrutés. Si les Laboureurs ne pouvoient se charger que de trois, ou au plus de quatre charrues, ces différens inconvéniens n'auroient pas lieu, & la terre pourroit être mise suffisamment en valeur.

On observe de plus que la trop grande richesse des Laboureurs change les mœurs de la campagne. Les Laboureurs riches quittent leur ancienne simplicité & prennent peu à peu tous les vices qui n'accompagnent que trop souvent l'abondance. Les autres veulent les imiter, & de proche en proche la contagion s'étend. On accuse aussi certains Laboureurs riches d'exercer des vexations contre le pauvre Manouvrier. On se plaint, par exemple, que souvent ils se rendent maîtres du prix des ouvrages, & qu'ils ne les payent que ce qu'ils veulent, & toujours au-dessous de leur valeur. Il y a encore deux autres injustices que se permettent les riches Laboureurs, & dont ils empêchent les pauvres de se plaindre, en les menaçant de ne pas les faire travailler. Plusieurs ne se font aucun scrupule d'envoyer leurs troupeaux paître dans les terres qu'ils moissonnent avant que le tems accordé au Peuple pour glaner soit expiré ; il en est aussi qui ne se contentent pas du tiers du chaume dont ils peuvent disposer pour faire les réparations de leurs bâtimens ; ils en prennent sans nécessité le plus qu'ils peuvent pour le revendre ensuite au pauvre Peuple qui se trouve par-là privé du bénéfice de la loi.

La trop grande richesse des Laboureurs donne encore lieu à un autre abus. Beaucoup de gens de main-morte & plusieurs autres, pour tenir cachée la valeur de leurs Fermes, sont dans l'usage de recevoir de gros pots de vin & d'exprimer dans les baux une somme modique. Comme il n'y a que de riches Laboureurs qui soient en état de faire de si grosses avances, il en résulte qu'il n'y a qu'eux aussi qui puissent se procurer ces Fermes, & que les Laboureurs même du second ordre n'y peuvent prétendre ; de sorte que les Laboureurs riches ont encore ce moyen pour se mettre en possession de quantité de grosses Fermes, & en priver les autres.

Un autre inconvénient qui naît aussi de la suppression des Laboureurs d'un ordre inférieur, est que par-là le nombre de gens qui peuvent faire des charrois pour le Public diminue, & que les Habitans des petites Villes ou de la Campagne, qui peuvent être dans le cas d'avoir besoin de voitures pour se procurer les choses qui leur sont nécessaires, se trouvent obligés de recourir aux Laboureurs riches qui mettent un trop haut prix à leurs charrois ; autre espece de monopole qui devient fort à charge aux personnes peu aisées.

C'étoit précédemment un usage reçu que

dans plusieurs Provinces les moissons se fissent par les Manouvriers de chaque Paroisse. Comme on les payoit en grain, ils se procuroient par leur travail assez de bled pour vivre une grande partie de l'hiver. Les Laboureurs ont cru plus avantageux de se servir d'Etrangers & de les payer en argent. D'abord, parce qu'ils trouvent le moyen de les faire travailler au plus grand marché possible ; en second lieu, parce qu'ils leur vendent les vivres dont ils ont besoin à un prix toujours fort haut. Troisiémement enfin parce que les pauvres Habitans des lieux qui n'ont d'autre ressource pour vivre que le travail de leurs mains, sont forcés, pour obtenir la préférence sur les Etrangers, de donner leur tems & leurs peines presque pour rien.

Au reste nous ne prétendons pas que ces reproches doivent tomber indistinctement sur tous les gros Laboureurs. Il en est parmi eux plusieurs qui sont bien éloignés d'imiter la conduite de ceux dont on vient de parler, & l'on en connoit qui se distinguent par leur bienfaisance envers les pauvres Habitans des lieux où ils résident, bien loin de s'en rendre les tyrans ».

De Gap, *le 23 Novembre.*

Le Jeudi vingt de ce mois, un vent du Nord commença, sur les quatre heures du soir, à souffler avec beaucoup d'impétuosité ; sa violence augmenta si fort pendant la nuit, & il causa des ébranlemens si considérables aux maisons, que chaque Habitant s'attendoit à périr à tout instant sous les ruines de la sienne. Le quart des toits de la Ville a été emporté, ainsi que la moitié des cheminées. Deux clochers, celui des Capucins & celui de la Chapelle de Sainte Arey ont été renversés ; une portion du mur qui sert d'enceinte à la grande cour des Casernes a été jettée à six pieds d'éloignement, toute d'une seule piece, quoiqu'elle eut 15 toises de longueur.

Le désastre que cet ouragan a causé dans la campagne est affreux. Environ deux mille noyers & autant d'arbres fruitiers ont été déracinés dans le territoire du voisinage de cette Ville. La perte des noyers est d'autant plus déplorable qu'ils forment dans ces cantons un objet de récolte qui, ann ée commune, paye plus de la moitié de s Tailles Royales.

On se rappelle qu'en 1719, le 28 Décembre, la Ville de Gap essuya aussi un ouragan furieux, mais les suites n'en furent pas si désastreuses.

De Vivonne (*en Poitou*), *le 30 Novembre.*

Quoique le prix du grain soit ici très-modéré, le Peuple n'a pu, sans prendre l'alarme, voir sortir de notre Marché deux charriots chargés de bled pour le compte d'une personne des environs qui fait un commerce considérable de cette marchandise. Il arrêta les voitures, & parut disposé à résister, si l'on entreprenoit de s'opposer à cette mutinerie ; mais bientôt les esprits se calmerent d'eux-mêmes, tout rentra dans l'ordre, & le bled fut conduit à sa destination. Cependant on informe contre ceux qui paroissent avoir été les principaux instigateurs de cette démarche, aussi contraire à la tranquillité publique qu'à la liberté du Commerce.

Du Mans, *le 3 Décembre.*

Un des fléaux le plus destructeurs de la population est l'impéritie des personnes qui dans les campagnes se trouvent chargées du soin d'accoucher les femmes. Cet abus est trés-ancien ; depuis long-tems on se plaint de ses funestes effets, & ce n'est que depuis quelques années qu'on pense sérieusement à y remédier.

La Dame Ducoudray, célébre Sage-Femme, & pensionnée du Roi pour enseigner l'Art des Accouchemens dans le Royaume, doit arriver ici incessamment. Elle fera un Cours public pour les Femmes de la campagne qui voudront s'instruire. M. notre Intendant qui favorise avec un zele vraiment patriotique toute entreprise qui a pour but le bien des Peuples qui sont confiés à ses soins, s'est empressé d'écrire à tous les Seigneurs des Paroisses de ce Diocèse, pour les engager à envoyer au Cours de la Dame Ducoudray des Sujets qui leur paroîtront capables d'en profiter. Ces Fem-

mes trouveront dans cette Ville des logemens gratuits, & de plus elles recevront de la part de M. l'Intendant douze francs par mois pour les aider à subsister.

DE PARIS, *le 4 Décembre.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 23 Novembre 1777, concernant les Messageries.

» Par cet Arrêt, Sa Majesté ordonne qu'à compter du 1er Avril prochain, le bail passé par les anciens Administrateurs des Postes, sous le nom de Jean Baptiste de Leindre, pour un million, aux Sous-Fermiers actuels des Messageries, sous le nom de Claude Laure, cessera d'avoir lieu, & les nouveaux Administrateurs des Postes accepteront la soumission faite par lesdits Sous-Fermiers, de payer annuellement dix huit cens mille livres de bail fixe, avec renonciation expresse à demander jamais de compter de Clerc à Maître. En sus de ce prix du bail de dix huit cens mille livres, qui ne pourra jamais être diminué pour quelque cause que ce soit, Sa Majesté jouira de la moitié des bénéfices, le tout ainsi qu'il sera expliqué plus particuliérement dans le résultat du Conseil de Sa Majesté. L'augmentation de bénéfice provenant de ce nouveau Traité, quoique passé par les Administrateurs des Postes, appartiendra en entier à Sa Majesté, conformément à ce qui est porté par le résultat du Conseil du 28 Octobre 1777. Les Fermiers des Messageries seront autorisés à reprendre l'exploitation des parties qu'eux ou les précédens Régisseurs auroient affermées ».

Description d'une Machine inventée par M. Pingeron, pour tirer du fond de la mer les fardeaux les plus lourds, sans avoir besoin de les lier avec un cordage & sans craindre qu'ils puissent jamais échapper.

La simplicité de cet instrument & sa grande utilité dans les Ports de Mer & dans tous les endroits où il s'agit d'élever des poids considérables, a fait présumer à son Inventeur qu'il pouvoit en détacher la description, de son Ouvrage sur les Arts utiles & agréables qu'il se propose de publier un jour.

Cet instrument consiste dans un plateau de bois de chêne de forme rectangulaire, ayant environ deux pieds de long sur un pied & un quart de large, & deux pouces d'épaisseur. Ce plateau est ferré sur son épaisseur par les deux bouts avec une bande de fer.

On y pratique de plus deux entailles quarrées à chacun de ses deux longs côtés à quelques pouces de leurs extrêmités : ces entailles sont destinées à recevoir quatre leviers de fer mobiles sur une cheville ou aiguille de même métal qui traverse le plateau dans le sens de ces longs côtés.

Ces leviers sont réunis par leur partie supérieure deux à deux par une traverse de fer, & garnis chacun d'un anneau de même métal dont on expliquera bientôt l'usage.

La partie inférieure de ces mêmes leviers se termine en forme de crochet peu fermé ou de pince. Ces parties se regardent les unes & les autres. On pratique au centre du plateau deux trous propres à recevoir un bon cordage, & l'on abat les arrêtes de cette portion du plateau qui se trouve entre ces deux ouvertures.

La seconde partie de cette machine est un plateau de quelques pouces plus large & plus long que le premier, & disposé de maniere que les côtés sont un peu inclinés en forme de pyramide quarrée à base tronquée.

Ce plateau sera encore percé de deux trous qui doivent répondre à ceux qui sont pratiqués dans le premier plateau.

Pour mettre cette machine en état de servir, on passe 1°. un cordage par un des trous du plateau simple & par celui des trous du plateau garni qui lui répond. On repasse ensuite le même cordage par le second trou de ce dernier plateau & par celui du plateau supérieur, & l'on y fait un gros nœud. 2°. On attache quatre petites cordes aux boucles qui sont à chaque levier, lesquelles vont se réunir à une seule qui est bien moins grosse que le cordage qui traverse les deux plateaux; la machine est alors finie.

Usage. Quand on veut tirer un ballot de marchandises ou un canon du fond de la mer,

on commence par retirer le plateau supérieur de maniere qu'il ne puisse pas empêcher les quatre leviers d'être très-ouverts. On laisse descendre l'instrument sur le ballot, & un Plongeur l'y assujettit. On retire alors le gros cordage ; celui-ci roidi, attire le plateau supérieur qui fait fermer la double tenaille formée par les leviers & pincer le ballot. Il est aisé de voir que plus son poids sera grand, plus la pince serrera.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

AVIS.

Le sieur Georget, Serrurier, rue des Prêcheurs à Paris, a inventé de nouvelles serrures qui sont à l'épreuve des attentats du rossignol & à l'abri de toutes les manœuvres que les voleurs même les plus adroits pourroient mettre en usage. Elles ont obtenu le suffrage de l'Académie Royale des Sciences, de celle d'Architecture, & du sage Magistrat qui veille avec tant de vigilance à la sûreté des Habitans de la Capitale.

» Le sieur Moreau, Négociant à Paris, rue Saint-Martin, vis à-vis la Fontaine Maubuée, a l'honneur d'avertir les Dames, qu'il vient de fabriquer de nouveau un Rouge végétal *à la Reine*, qui est beaucoup plus fin que le *Rouge à la Dauphine* qu'il faisoit ci-devant. Il a l'avantage de prendre très-facilement sur la peau, & de s'y étendre également. Il adoucit par son onction la peau, en conserve la finesse, & lorsqu'il y est placé légérement & avec intelligence, il imite parfaitement & de maniere à tromper l'œil, le coloris naturel de la plus vive carnation ».

II.

Extrait des Observations météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 jusqu'au 30 Novembre 1777.

Vents dominans, nord ouest ; plus grand degré de chaleur 14 degrés le 4 ; moindre degré de chaleur 1 ½ deg. de condensation le 29 ; plus grande élévation du mercure, 28 pouces 3 ¼ lignes le 17 ; moindre élévation, 27 pouces 6 lignes le 30 ; quantité de pluie, 11 lignes tombées en 13 jours ; évaporation 15 lig. ; déclinaison de l'aiguille aimantée, 19° 12' 35". Température, douce & humide. Maladies. Quelques fievres malignes ; plusieurs vieillards sont morts. Productions de la Terre. Les bleds sont très-beaux, quoique peu avancés, parce qu'on les a semés tard à cause de la sécheresse.

Signé, COTTE, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorenci, Correspondant de l'Académie royale des Sciences, de la Société Royale de Médecine de Paris, & de la Société Royale d'Agriculture de Laon.

III.

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 5 Décembre.

Le saumon, depuis 20 livres jusqu'à 40 ; le turbot, depuis 20 liv. jusqu'à 30 ; le panier de merlans, depuis 8 liv. jusqu'à 11 ; le panier de merlans Normands, depuis 15 liv. jusqu'à 19 ; le cabillot, depuis 9 liv. jusqu'à 15 ; la flotte, depuis 6 liv. jusqu'à 9 ; la raye bouclée, depuis 4 liv. jusqu'à 6 ; le panier de limandes 5 liv. ; le panier de solles, depuis 3 liv. jusqu'à 4 ; les grosses truites 3 liv. la piece ; les petites, depuis 1 liv. jusqu'à 1 liv. 10 s.

IV.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 25 Novembre 1777 au Samedi 28 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 20, 21, 22, 23 à 24 liv. ; le seigle, de 10 l. 5 s., 10 l. 15 s., 11 à 12 l. ; l'orge, de 9 l. 5 s., 9 l. 15 s., 10 à 10 l. 10 s. Le froment au Port de la Greve, de 21, 23, 24 à 25 liv. ; le seigle, de 10, 11 à 12 l. 5 s. ; l'orge, de 9 l. 10 s., 10 à 11 l. *le septier.*

V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 25 Nov. 1777 au Samedi 28 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv. 5 s.; *idem* à la Greve, de 20, 21 à 22 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 6 Déc. 1777, de 54 à 55 liv.; *idem* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, de 19 à 20 l.; *id.* nouvelle, de 18 à 19 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 40 à 41; *idem* nouveau, de 38 à 39; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *idem* nouvvelle, de 15 à 16 l.; le foin à la Grêve, de 36 à 37 l.

VI.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 6 Décembre 1777.

Or de Portug. à	725	ff	s	marc.
Du Mexique à	720			
Du Pérou à	708			
Les guinées à	723			
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			
Or à 20 karats à	84			
L'argent à 11 d. 20 g. à	54	5		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	5		
Piastres à	49	15		

VII.

CHANGES DE PARIS, *du 6 Décembre 1777.*

Amsterdam	53 ½
Londres	31 9 16e.
Hambourg	190 ¼
Madrid	15 2 6
Cadix	15 0 6 à 15
Livourne	95 ¾
Gênes	93 ¾
Lyon *Août*	au pair.

LETTRES de MM les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1777.

Du Merc. 3 Déc. 1777 — *Messieurs*		Du Jeudi 4. — *Messieurs*	
Boutray.....pplles.	J.	Deschapelles.. vres.	J.
Viageres.....	J.	Perpétuelles..	J.
Tontine	J.	Decourmont. pplles.	J.
Cochin.... Perpét.	F.	Viageres	J.
Radix .....pplles.	J.	Alissant ..... Viag.	J.
Viageres	J.	Tontine	J.
Defrance .. Viag.	G.	Nau.....pplles.	L.
Perpétuelles.	G.	Viageres	L.
Gauthier ..... vres.	F.	Tontine.....	L.
Perpétuelles..	F.	De S. Janvier vres.	C.
.....		Certain..... pplles.	J.
.....		Viageres	J.
.....		Tontine	J.
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1777.	*Jeudi 4.*	*Vendredi 5.*	*Samedi 6.*
COMP. D. IND.			
Actions	1930	1930	1932 ½
D°. 16es/25	1232 ½		1232 ½
D°. 8es.			
D°. 25es.		80	
Emprunt Oct.			
Rescriptions	8 ¾	8 ¾	9 8 ¾
Bil. des Fermes.	1 1 ¼	1	1
Lots de 48 l.			
Lots de 150 l.			
4 p. % 1777			

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 ff pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 20 Mai.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le* 20 *Avril*.

DANS les grandes opérations, dans les projets compliqués, c'eſt communément par trop de précipitation qu'on manque le but; en procédant avec lenteur on n'en eſt que plus aſſuré de l'atteindre. La réforme des Acciſes & des Douanes n'eſt pas encore conſommée. Le Roi s'occupe toujours plus ſérieuſement de cet important objet; S. M. ne prend l'avis que des perſonnes de ce département les plus capables de ſeconder ſes vues par leur déſintéreſſement & leurs lumieres. Si nous eſpérons beaucoup, nous ne ſommes pas ſans quelques ſujets de crainte; par les nouvelles qu'on répand, le mal doit être corrigé du moins en partie, mais le bien ne ſera pas porté au point où on le déſireroit. Il eſt queſtion d'un tarif volumineux de tous les articles d'exportation & d'importation par mer & par terre. Viendra ſans doute le tems où, par une méthode plus ſimple, l'Etat percevra ſes revenus avec moins de frais. La Couronne n'y perdra pas & nous y gagnerons. Les droits, à ce qu'on prétend, ſeront uniformes dans tout le Royaume, & l'on ne pourra les payer qu'en rixdales ou autres nouvelles eſpeces. On ne peut qu'applaudir à ces deux articles, l'un mettra l'égalité dans la répartition, l'autre aſſurera toujours plus le cours des monnoies que nous faiſons frapper. La Compagnie générale des Octrois a reçu des aſſurances du Gouvernement que dans peu de tems les droits d'exportation ſur le hareng ſeront diminués de 3 shellings & 4 pfenings par tonne. Cette diminution aura d'auſſi bons effets pour les Particuliers que pour l'Etat. De gros droits ſur le hareng ſalé ne nous permettoient pas de ſoutenir la concurrence avec l'Etranger; il n'étoit pas poſſible d'acquitter les charges & de vendre avec avantage. De-là cette branche de commerce qui auroit pu devenir fertile ſe deſſéchoit de plus en plus & nous menaçoit d'une entiere ſtérilité. Les arrangemens qu'on ſollicite à cet égard, pourront lui donner une nouvelle vigueur. Nous le voyons évidemment; il y a des circonſtances où réduire l'impôt eſt le ſeul moyen d'en augmenter le produit.

On commence à ſe plaindre aſſez généralement dans ce Royaume de la longueur de l'hiver. A l'époque où nous ſommes on avoit commencé, dans les autres années, les travaux de la campagne, & dans nos Provinces méridionales ils étoient beaucoup avancés. La contrée de Nordlande jouit au contraire des douceurs du printems; le Cultivateur en profite pour pouſſer avec ardeur les labours & emblaver ſes champs. Nous en ſommes d'autant plus ſurpris que le pays eſt plus ſeptentrional & que le froid y eſt pour l'ordinaire bieu plus rigoureux que dans cette Capitale & la plûpart de nos Etats. Nous avons vu périr derniérement un bâtiment chargé de grains; on préſume, avec raiſon, que

cet accident n'eſt provenu que du trop grand poids de la cargaiſon. Le tems étoit fort ſérein & le vent qui ſouffloit doucement ne faiſoit craindre aucun naufrage.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le* 23 *Avril.*

Il paroît pluſieurs Ordonnances relatives à divers objets. Il y en a une qui modifie, pour la plus grande activité de la navigation, différens articles de l'Ordonnance du 19 Mars 1763 concernant le pilotage. Une autre roule ſur les enrôlemens des gens de mer. Nous allons faire connoître en détail celle qui concerne le commerce entre nos Etats d'Europe & nos Colonies des Indes Occidentales, Sainte-Croix, Saint-Thomas & Saint-Jean. Comme juſqu'à préſent (article 1) la navigation entre Sainte-Croix & l'Europe n'a été permiſe qu'à des vaiſſeaux appartenant à nos Sujets, on ne pourra non-plus à l'avenir faire aucun commerce avec les Iſles de Saint-Thomas & de Saint-Jean, que des Villes & des lieux de commerce ſitués dans nos Royaumes de Danemarck & de Norvege, ou dans nos Duchés de Sleſwig & de Holſtein, y compris la Ville d'Altona. Il ne ſera permis de faire aucun commerce d'Europe avec ces trois Colonies, ſi ce n'eſt de nos Etats & ſur des vaiſſeaux de nos Sujets, ſous peine de confiſcation des navires & des cargaiſons.

Tout commerce (art. 2) de ces trois Iſles avec l'Europe, demeure excluſivement réſervé à notre Ville de Copenhague; de ſorte que les bâtimens chargés des productions de nos Iſles ne pourront jamais ſe rendre dans aucun Port du Royaume ou d'Europe : il ne leur ſera permis d'aborder qu'à Copenhague. Les peines portées contre les Contrevenans ſont les mêmes que celle du premier article. Toutes les productions, ſans exception quelconque, des ſuſdites Iſles, telles que le coton, le café, le ſucre, l'indigo &c, ne pourront être portées à Copenhague que ſur des navires appartenant à des Sujets regnicoles.

A l'arrivée des bâtimens (art. 3) les cargaiſons ſeront déchargées à Copenhague & dépoſées dans des magaſins, ſous l'inſpection des Employés, pour qu'elles ſoient confrontées avec les acquits des Douanes dans nos Iſles. Sans ce préalable, les cargaiſons en tout ou en partie ne pourront pas être exportées ailleurs. Toutes les primes accordées à l'exportation de diverſes marchandiſes de nos Etats d'Europe aux Indes Occidentales, reſteront ſur l'ancien pied Nous accordons de plus une prime de 5 pour 100 à l'exportation des douves & du merrein, du crû de nos Etats, payable comme les autres ſur des certificats en bonne forme par lequel l'exportation de ces articles de commerce dans nos Colonies ſera conſtatée. L'exportation (art. 5) des marchandiſes d'Europe auxdites Iſles demeure également réſervée à nos Villes de commerce : mais à l'exportation, au lieu des droits ci-devant établis, il ne ſera payé déſormais qu'un demi pour cent en eſpeces de la valeur des marchandiſes. Quant à l'importation aux Indes Occidentales, on payera un droit de 3 pour 100 de leur valeur eſtimée en argent des Colonies. Le commerce (art. 6) des marchandiſes des Colonies de la Chine & de celles de la Chine à nos Colonies, eſt auſſi excluſivement réſervé à la Ville de Copenhague. Ces marchandiſes jouiront du même privilege que celles de nos Etats & ſeront par conſéquent franches de tout droit d'exportation. Permis (art. 7) d'exporter les marchandiſes d'une de ces Iſles à l'autre, moyennant l'acquit des droits. Les Colons (art. 8) pourront s'intéreſſer dans le commerce de nos Sujets d'Europe. Il ſera libre (art. 9) de payer les droits en ſucre, s'ils ſe montent à 50 rixdales & au-delà; mais ce ſucre ne ſera évalué, pour les droits du Gouvernement, qu'à 50 rixd. & un quart, argent des Indes. Si la confiſcation (art. 10) ne peut avoir lieu, on y ſubſtituera des peines proportionnées, ſelon l'échéance des cas. Ordre aux Officiers des Douanes de veiller & de tenir la main à l'exécution de la préſente Ordonnance, ſous peine de privation de leurs emplois. Les autres Ordonnances, en tout ce qui n'eſt pas contraire à celle-ci, reſteront dans toute leur vigueur.

SILÉSIE.

De Breslau, *le* 24 *Avril.*

M. de Borrwitz, riche Seigneur de cette Province, s'adonne à l'Agriculture avec un

tele qui l'honore autant aux yeux des justes Appréciateurs du mérite qu'il peut déplaire aux personnes de rang dont le titre de Cultivateur blesseroit la délicatesse & irriteroit la vanité. Possesseur de vastes héritages, M. de Borrwitz ne se regarde que comme le Chef ou plutôt le Pere des Laboureurs qu'il emploie dans ses terres. Il ne craint pas de s'instruire auprès d'eux, & se fait une gloire, quand il a trouvé quelque utile découverte, de les en instruire lui-même. Il vient de publier une méthode pour conserver plus long-tems en bon état le fumier de cheval, dont on ne tire pas un grand parti dans plusieurs de nos cantons, parce qu'on l'y laisse réduire en cendres. Notre usage est de bien nettoyer les écuries, chaque semaine; dentasser le fumier dans des creux exposés à l'air, & de ne l'en retirer que vers le mois de Juin pour le répandre sur les terres. A cette époque, on trouve, au lieu de fumier, une espece de cendres qui peut bien servir d'engrais, mais dont nos Cultivateurs ne s'accommodent pas. Ce qui auroit dû leur donner huit voitures de bon fumier se réduit à une voiture de cette espece de poussiere. Pour obvier à cet inconvénient, M. Borrwitz fait ajouter à chaque lit de fumier de cheval qu'on forme de huit en huit jours dans les creux, une bonne quantité de bruyere, de rameaux de pin & de sapin, de mousse, de brossailles & d'autres pareilles matieres. Par-là non-seulement il empêche le fumier de se consumer, mais il en augmente la masse. Il observe pourtant qu'il ne faudroit pas que les couches faites sur celles de fumier fussent trop hautes; alors les matieres en trop grande quantité n'arriveroient pas à un état de putréfaction suffisante, & même avec le fumier de cheval ne formeroient qu'un mauvais engrais.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le 25 Avril.*

On a publié dans des Papiers étrangers que notre Gouvernement avoit supprimé les haras de l'Archiduché. Cette nouvelle est si fausse qu'on s'applique de plus en plus à en augmenter le nombre & à perfectionner ceux qui sont établis depuis plusieurs années. Nous croyons aussi devoir avertir le Public qu'il ne peut faire aucun fond sur les états qu'on trouve de notre population dans plusieurs Feuilles périodiques. Nous ne sçavons pas nous-mêmes à quoi nous en tenir sur cet article essentiel. On n'a qu'une table exacte de la population de la Lombardie (le Milanez & le Mantouan) qui doit paroître toutes les années, mais qui est peu connue. A peine commence-t-on à faire des recensemens dans la Gallicie & le Bannat de Temesswar; ils ne peuvent pas être portés du premier coup à la plus grande exactitude; & quand ils le seroient, bien peu de personnes ont connoissance de ces états. On se plaint que le dénombrement de la Hongrie & de la Transylvanie se fait avec trop de négligence pour qu'il ne renferme pas des erreurs notables. La Cour va prendre les mesures nécessaires pour avoir un état juste de tous les Sujets de nos différentes possessions. On fait monter notre population jusqu'à 19 ou 20 millions de personnes. Nous sçaurons enfin à quoi il faudra réduire les listes qu'on publie indiscretement.

On mande de Cremnitz en Hongrie qu'un incendie a détruit dans cette Ville plus de 90 maisons ou édifices publics; l'Hôtel des Monnoies est du nombre de ceux qui ont été la proie des flammes. On ne sçait d'autre détail, si ce n'est que plusieurs Particuliers ont fait de grandes pertes.

DE DRESDE, *le 25 Avril.*

Dans la Maison de force & de travail de la Ville de Torgau, on a construit un moulin à moudre le bled qui a peu coûté & est d'une grande économie. On y réduit en farine 7 scheffels de grain par jour. Ce moulin est à bras & l'on n'y emploie que six personnes pour le faire aller. Celui dont on se servoit auparavant ne donnoit que la même quantité de farine; comme il étoit plus compliqué, il en avoit beaucoup plus coûté pour le construire, & son entretien exigeoit des frais assez considérables. Outre cela, il ne falloit pas moins de 14 hommes pour le mettre en mouvement. Les dépenses pour la construction du nouveau moulin n'ont pas été au delà de 375 rixd. 4 gros. On peut s'en procurer le modele en s'adressant au Bureau des Annonces de Leipsick. Les six hommes qu'on emploie à ce moulin, ne sont pas obli-

gés de faire de grands efforts, ils travaillent assez commodément & sans ête incommodés par la poussiere ou par quelque situation gênante. Quoiqu'ils ne fassent tourner le moulin qu'une partie de la journée, ils gagnent pour la Maison 1 rixd. & 11 gros, c'est-à-dire deux fois & demi plus que les 15 hommes de l'ancien moulin. On ne laissoit à ceux-ci que 2 gros & 4 phenings de bénéfice, on donne plus du double aux autres & la Maison ne perd rien à cet arrangement. Un autre avantage qui n'est pas moins estimable se trouve du côté de la farine; il ne s'en perd pas, elle est beaucoup miuex faite & sort du moulin avec tout le degré de perfection qu'on peut desirer. La Maison de correction de Torgau se charge de faire construire de pareils moulins au prix ci-dessus marqué, c'est-à-dire de 375 rixd. 4 gros.

ITALIE.

De Rome, *le 25 Avril.*

Notre régime change enfin pour le bien du commerce; on n'accorde plus si aisément des privileges exclusifs & l'on a osé en abolir plusieurs. Les grains trouvent moins d'obstacles à circuler; nous en vendons assez librement à l'Etranger & l'Etranger peut nous en vendre; tout doit être ici réciproque. Après un mois d'un beau printems nous avons eu au commencement de ce mois quelques jours de gelées qui ont endommagé les vignes de notre territoire & des environs. Les autres productions de la terre paroissent dans un très-bon état.

Par ordre du Saint-Pere, on a signifié à tous les Propriétaires des droits de passage qui gênent la circulation & affectent le commerce dans le territoire des cinq Provinces, de produire leurs titres dans le terme de trois mois devant la Congrégation de la Chambre. Les titres acquis à prix d'argent ou à des conditions onéreuses seront déclarés valides; mais on rejettera tous ceux qui n'auront été accordés qu'en vue & en récompense de quelques services. Cependant les personnes qui se trouveront dans ce dernier cas recevront de Sa Sainteté une honnête compensation. Quant aux titres légitimes, la Chambre examinera s'il se trouve une juste proportion entre le prix de l'acquisition & le produit des droits acquis. Dans le cas où celui-ci excéderoit celui-là, on diminuera les droits ou l'on en appliquera le produit au remboursement des fonds. Les Propriétaires n'auront pas sujet de se plaindre puisqu'on ne donne aucune atteinte à leur propriété, mais les Sujets affranchis de droits onéreux auront encore l'avantage de ne rencontrer aucun obstacle à la plus rapide circulation des denrées & des marchandises.

De Florence, *le 26 Avril.*

Au commencement de ce mois une pauvre femme tomba dans l'Arno; la voyant sur le point de périr, un homme qui étoit sur le bord se jetta tout habillé dans la riviere; il plonge; malgré le danger qu'il couroit lui-même, il ne se décourage pas & vient à bout de saisir cette femme qu'il conduisit au bord pleine de vie. S. A. R. informée de ce trait fit venir en sa présence celui qui en étoit l'Auteur. Après lui avoir donné de grands éloges, Elle mit vingt sequins entre les mains de cet honnête homme, nommé Cypoli. Le Grand-Duc a fait ensuite publier qu'il promettoit la même récompense à quiconque exposeroit ainsi généreusement sa vie pour sauver celle d'autrui.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 7 Mai.*

L'addition qu'on se propose de faire aux revenus des deux Freres du Roi ne les mettra guères en état de soutenir leur dignité. Ils ne reçoivent chacun de la Nation que 12 mille liv. st. annuellement; on leur en donnera 20,000.

On écrit des Colonies que les billets du Congrès ont toujours moins de crédit parce qu'il en circule un très-grand nombre de faux. Selon ces mêmes lettres, la plûpart des marchandises & des denrées y sont de la plus grande cherté. Un habillement complet de drap commun ne revient pas à moins de 18 ou 20 l. st. Une pipe de vin se vend 150 l.; le reste à proportion. Malgré cette disette d'étoffes, les Colons n'enlevent jamais des habits à ceux de leurs Prisonniers qui en ont plusieurs. Le Congrès a donné des ordres

pour faire rentrer dans les Ports du Continent tous les Armateurs qui ne sont pas assez considérables pour se mesurer avec les nôtres. Cette Assemblée ne permettra de croiser qu'aux bâtimens montés de plusieurs pieces de canon & bien équipés.

Il semble que notre guerre avec l'Amérique auroit dû faire hausser le prix du tabac, attendu que nous n'en tirons plus du Continent. Cependant nous en avions de grandes quantités avant la guerre, & comme nous ne trouvons pas à le vendre, il s'en faut bien qu'il ne soit cher. A Glascow il vient de baisser de 2 pences par livre. Comme l'Etranger ne donne point de commission, il y a fort apparence que le prix en baissera. Les Colons fournissent l'Europe; nous ne pourrons jamais entrer en concurrence avec eux.

Lundi dernier, un pauvre homme tomba dans la riviere; des personnes charitables vinrent à son secours & le retirerent de l'eau; non-seulement il ne donna d'abord aucun signe de vie, mais on crut appercevoir la plûpart des symptômes d'une mort réelle. Cependant on dépêcha quelqu'un pour apporter en diligence une boîte des remedes destinés aux noyés. On travailla d'abord inutilement, mais au bout d'une heure cet homme donna quelque léger signe de vie; on redoubla de zele & d'attention; enfin il revint insensiblement à lui & reprit l'usage de tous ses sens.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Lyon, *le* 10 *Mai.*

Les alarmes qu'on avoit eues sur les effets des gelées du commencement du mois dernier se sont peu à peu dissipées. Cependant il paroît certain que plusieurs arbres fruitiers ont beaucoup souffert, entr'autres les noyers & les cerisiers; plusieurs poiriers sont en différens cantons fort endommagés. La feuille des mûriers a reçu aussi quelqu'atteinte; la vigne fort peu; les prés n'ont point de mal bien sensible. Les bleds sont très-beaux. Aucune denrée essentielle n'a renchéri, si ce n'est le foin dans les premiers jours, mais il est revenu à son prix de tout l'hiver.

Nos Ouvriers ont imaginé de faire des galons sur les métiers larges, & ils y emploient à leur gré des laines unies, colorées, ondées ou frisées dans la quantité qu'ils veulent. Elles n'ont plus besoin d'y être passées après coup & dans une espece de case réservée, comme on y étoit obligé en travaillant sur le métier des Rubanniers. On les passe avec la navette comme une trame. Il y a cet inconvénient que chaque piece de ruban ne peut être que d'une aune ou 5 quarts de longueur au plus; mais cette dimension suffit pour garnir sans couture un habit de haut en bas. Ces galons en lames brillantes & colorées se vendent à raison de 8 à 10 s. la ligne de largeur sur environ 5 quarts de long.

La Chapellerie est une autre branche de notre Industrie qui a le grand avantage d'employer des matieres que d'autres Arts ne lui disputent presque point. Cette branche est depuis long-tems fort considérable ici & s'y soutient par les grands débouchés que les Fabricans en ce genre ont sçu se procurer dans les pays étrangers, où ils envoyent beaucoup de Commis-Voyageurs. Les belles matieres manquent, mais certains procédés de l'Art y suppléent. Des poils de lievre & de lapin deviennent, sous des mains habiles, aussi souples, aussi doux que le poil de castor, & les réglemens ne s'y opposent point; chacun y trouve son compte & son agrément.

D'Arras, *le* 11 *Mai.*

Il regne dans cette Ville & les environs une maladie qui fait périr un grand nombre d'enfans; elle attaque plus généralement ceux qui sortent de la rougeole ou de la petite vérole. Les malades sentent d'abord des douleurs dans tous les membres, mais principalement à la tête & au dos; ils ont froid, ensuite chaud; la langue est blanchâtre, la fievre continue, & marquée par des redoublemens qui reviennent deux fois, mais plus souvent une fois dans 24 heures. Ils sont dans un assoupissement continuel, souvent dans les convulsions, & presque toujours en sueur. Le symptôme le plus fâcheux de cette maladie est l'assoupissement; le malade dort d'un profond sommeil, il ne parle point, il ne répond pas lorsqu'on l'interroge; si on l'agite, à peine ouvre-t-il les yeux; il pousse

de tems en tems des cris. Cette maladie est assez longue ; elle ne dure pas moins d'une quinzaine de jours ; on n'entre même quelquefois en convulsion qu'après un mois.

Une malheureuse circonstance n'a pas peu contribué à multiplier les victimes. Le Peuple est crédule, & malgré les plus funestes expériences qui devroient du moins le tenir en garde, il reste tel qu'il étoit, toujours prêt à donner sa confiance à l'ignorance ou à l'imposture & à devenir la dupe de quiconque trouve son intérêt à le tromper. Dans le tems où la maladie s'est déclarée & commençoit à faire ses ravages, il nous est arrivé un Etranger se disant Docteur en Médecine. Comme il alloit en carrosse, la foule s'attroupoit autour de lui. Il a fait un pompeux étalage de sa science, ou plutôt de sa charlatanerie, & a prononcé définitivement que toutes les maladies provenoient des vers. En même tems il distribuoit une poudre purgative & vermifuge qu'on s'est empressé d'acheter & de faire prendre aux malades, quel que pût être leur mal. C'étoit vraisemblablement un poison pour tous ceux qui se trouvoient attaqués de la fievre dont on a parlé. Ce qu'il y a de certain, c'est que de tous ces malades qui ont pris le prétendu remède, aucun n'a échappé à la mort. Pourroit-on user d'une trop grande sévérité contre ces avanturiers qui paroissent se jouer ainsi de la vie des hommes?

Un de nos habiles Médecins, M. Retz, a employé dans la maladie en question les toniques amers & stomachiques, parce qu'elle jette bientôt l'estomac & les intestins dans une atonie mortelle. Le quinquina a eu quelque succès ; mais le plus grand spécifique que notre Docteur ait découvert contre cette maladie, est l'écorce de cascarille. Il en faisoit prendre aux malades une dose d'une demi-drachme délayée dans le vin, de 4 en 4 heures, excepté dans les tems de redoublement. Quand cette maladie est compliquée avec la rougeole, il n'y a qu'un seul moyen de sauver les malades ; il faut négliger totalement la rougeole & traiter uniquement l'autre maladie. On évite avec le plus grand soin de donner des purgatifs ; on prescrit la cascarille de la maniere ci dessus marquée en ajoutant les émulsions rafraîchissantes, nitrées, camphrées, avec le syrop de violette qu'on fait prendre tous les soirs au malade. Cette méthode a constamment réussi.

De Paris, *le* 11 *Mai.*

Suite de l'Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, portant réglement sur les ventes & reventes des Domaines.

Art. XIX. Les Communautés qui voudront enchérir les domaines & droits domaniaux qui seront mis en revente, ne pourront y être admises, qu'au préalable elles n'aient représenté aux sieurs Intendans & Commissaires départis, les délibérations qu'elles seront tenues de prendre à cet effet, & qui contiendront les motifs qui les engagent à acquérir ces domaines, l'utilité qu'elles peuvent en retirer, & les fonds avec lesquels elles se proposent de rembourser les anciens Engagistes & payer les rentes dont elles se trouveront chargées, pour être lesdites délibérations approuvées ou rejettées par lesdits sieurs Intendans & Commissaires départis, suivant qu'ils le jugeront convenable pour le plus grand avantage desdites Communautés. Fait Sa Majesté défenses à tous Avocats aux Conseils, de requérir aucune adjudication pour & au profit desdites Communautés, si ce n'est en vertu de délibérations bien & dûment autorisées par lesdits sieurs Intendans & Commissaires départis ; à peine par lesdits Avocats d'être tenus en leur propre & privé nom, du payement, tant de la finance des anciens Engagistes que des rentes annuelles envers le domaine de Sa Majesté, sans qu'ils puissent ni eux, ni ceux qui leur auroient donné des pouvoirs, en faire dans aucun tems cession ou déclaration au profit desdites Communautés ; & en cas que lesdites délibérations aient été autorisées par les sieurs Intendans, & l'adjudication faite au profit desdites Communautés, elles seront tenues d'obtenir des Lettres Patentes avant que le contrat puisse leur être expédié.

XX. Ceux qui, par le passé, se sont rendus définitivement Adjudicataires d'aucuns domaines & droits domaniaux, & qui n'ont pas fait expédier leurs contrats, seront tenus d'y satisfaire dans le délai de trois mois, à compter du jour de la publication du présent Arrêt ; sinon & faute de ce faire dans ledit tems, & icelui passé, veut Sa Majesté que sur le certificat qui sera donné par le Greffier de la Commission pour la vente & re-

vente des domaines, portant que lesdits Adjudicataires n'ont point fait expédier les contrats, il soit procédé à la revente & adjudication à leur folle enchere, conformément à ce qui est prescrit par l'article VII du présent Arrêt. Ordonne en conséquence Sa Majesté, que les Avocats aux Conseils qui se sont rendus ci-devant Adjudicataires des domaines & droits domaniaux, & qui n'ont point passé leur déclaration, seront tenus de faire lesdites déclarations au Greffe de la Commission dans huitaine, à compter du jour de la signification du présent Arrêt, qui leur sera faite à la requête & diligence des Régisseurs des domaines de Sa Majesté; sinon & faute par eux de faire lesdites déclarations dans ledit délai, il sera procédé à la revente desdits domaines, & lesdits Avocats seront contraints en leur propre & privé nom, au payement du montant des folles encheres.

XXI. Ordonne Sa Majesté que les nouveaux Engagistes, leurs veuves & héritiers, ou autres qui succéderont à leurs engagemens, continueront de jouir de l'exemption du droit de franc-fief pour les domaines & droits domaniaux tenus à titre d'engagement, ainsi & de la même maniere qu'en ont joui ou dû jouir les précédens Engagistes. Enjoint Sa Majesté aux sieurs Intendans & Commissaires départis dans les Provinces & Généralités, & aux Procureurs de S. M. dans les Bureaux des Finances, de tenir, chacun en droit soi, la main à l'exécution du présent Arrêt, qui sera imprimé, publié & affiché par-tout où besoin sera. Fait au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le sept Mars mil sept cent soixante-dix-sept.

Signé, AMELOT.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Annonce de Livre.

Avis aux Bonnes Ménageres des Villes & des Campagnes, sur la meilleure maniere de faire leur pain. Par M. Parmentier. *Avec cette épigraphe*, Travaillez, prenez de la peine; c'est le fonds qui manque le moins; *La Fontaine. Se trouve à Paris chez* Monory, *Libraire, rue de la Comédie Françoise. Prix 24 sous, broché.*

Si l'estime qu'on fait des Ouvrages est en raison de leur utilité, on fera grand cas de cette Brochure ainsi que des autres productions de M. Parmentier qui, depuis bien des années, consacre ses travaux au plus grand bien de ses semblables. Nous allons donner une légere notice de l'Avis aux Bonnes Ménageres. Le pain que les Habitans des Provinces fabriquent chez eux est presque toujours aigre, mat & bis, malgré la bonté du grain qu'on y employe. Les défauts de ce pain de ménage proviennent d'une farine mal faite, de l'eau trop chaude & des levains trop vieux. En employant de l'eau froide ou tiede, des levains nouveaux & en plus grande quantité, on peut, sans augmenter les embarras & les frais, obtenir du bled même le plus médiocre, un pain savoureux, léger & blanc. C'est une économie mal entendue que de préférer les bleds de moyenne qualité aux bons bleds, à cause du prix; les produits en farine & en pain de ces derniers, dédommagent abondamment de ce qu'ils coûtent de plus que les autres. Le meilleur bled est sec, dur, pesant, ramassé, bien nourri, plus rond qu'ovale, ayant la rainure peu profonde, lisse & clair à sa surface, d'un blanc jaunâtre dans son intérieur; il sonne lorsqu'on le fait sauter dans la main, & céde aisément à l'introduction du bras dans le sac qui le renferme.

(*La suite à l'Ordinaire prochain*).

II.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 10 Mai 1777 au Mercredi 14 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18 liv. 10 s., 19, 21 à 23 liv. 5 s.; le seigle, de 12, 12 liv. 10 s. à 13 liv.; l'orge, de 9 liv. 5 s., 9 liv. 10 s. à 10 liv. Le froment au Port de la Greve, de 21, 22 à 23 liv. 10 s.; le seigle, de 11 liv. 5 s., 12 à 12 liv. 10 s.; l'orge, de 9, 9 liv. 15 s. à 10 liv. *le septier.*

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 10 Mai 1777 au Mercredi 14 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Greve, de 18 l. 15 s., 19 à 22 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 17 Mai 1777, de 61 à 62 liv.; *idem* nouveau, de 60 à 61; le cent de paille vieille, de 24 à 25 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 52 à 53; *idem* nouveau, de 50 à 51; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 23 à 24; *id.* nouvelle, de 21 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 48 à 49; *id.* nouveau, de 46 à 47; le cent de paille vieille, de 22 à 23 liv.; *id.* nouvelle, de 20 à 21 l.; le foin à la Grêve, de 38 à 39 l.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 17 Mai 1777.

Or de Portug. à	724	8	6	marc.
Du Mexique à	716			
Du Pérou à	708			
Les guinées à	722			
Ducats à	98	9		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			
Or à 20 karats à	83	10		
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	16		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	12		
Piastres à	49	12		

V.

Changes de Paris, *du 17 Mai 1777.*

Amsterdam	54
Londres	31 ½ à 7 16e.
Hambourg	187 ¼
Madrid	15 2 6
Cadix	15 1 6 à 1
Livourne	97 ¼
Gênes	94 ¾
Lyon	½

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Samedi 3 Mai 1777

Messieurs

Despeignes. Viag. J.
Perpétuelles.. J.
Tontine.... Y. Z.

Du Mardi 6.

Marsollier.... vres. G.

Du Mercredi 7.

Nau..... pples. J.
Viageres..... L.
Tontine..... L.
.....
.....

Du Vendredi 9.

Messieurs

Boscheron... pples. J.
Viageres..... J.
Patu..... Viageres. J.
Perpétuelles.. G.
Peinchein .... vres. J.
Perpétuelles.. J.
Tontine..... J.

Du Samedi 10.

Lenoir..... pples. G.
Viageres..... J.
Caron..... vres. J.
Despeignes.. Viag. J.
Perpétuelles. J.
Tontine.... Y. Z.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai 1777.	*Jeudi 15.*	*Vendredi 16.*	*Samedi 17.*
Comp. d. Ind.			
Actions	1890 96	1885 87	1890
Do. 16es/25es			
Do. 8es.		250	
Do. 25es.			
Emprunt Oct.	400	406	
Rescriptions	8 ½	8 ½	8
Bil. des Fermes.		2	
Bil. de la Lot. R.	1040	1037	1036 34
Lots de 150 l. de Rentes viageres.	1600	1600 1598	1598

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 25 Mars.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 24 *Février.*

CET Empire, tout florissant qu'il est, le seroit encore plus, si nous avions suivi la voie que la nature nous a tracée pour nous conduire & plus vîte & plus sûrement à la prospérité. Assurer aux Citoyens leurs subsistances, tel est le premier pas qu'on doit faire dans la carriere : pourvu du nécessaire, on passe à l'utile ; de l'utile, on peut descendre à l'agréable, pourvu toutefois que l'amusement & le plaisir se renferment dans les bornes que la décence & l'honnêteté leur ont marquées. Les Gouvernemens les plus sages donnent donc leurs premiers soins à l'Agriculture pour fixer ensuite leur attention sur l'Industrie & le Commerce : occupés principalement de ces grands objets, ils ne refusent pourtant pas de faire accueil aux beaux Arts, de leur accorder même des encouragemens & de leur dispenser avec poids & mesure des récompenses & des faveurs. En nous proposant le même but, notre marche a été bien différente. Pierre-le-Grand nous apprit d'abord à construire des vaisseaux & à bâtir des Villes. Nous n'avons vu dans le Commerce que d'immenses richesses ; dans la vue de devenir riches, nous avons fait les plus grands efforts pour avoir un commerce ; l'encourager & l'étendre. L'Industrie ne nous a pas présenté une perspective aussi attrayante, nous avons peu fait pour elle. Cependant on ne peut pas nous accuser de l'avoir entiérement négligée ; il nous en a coûté pour la faire naître ; ses progrès, quoique lents, sont dus à nos soins ; elle tomberoit si nous cessions un moment de la soutenir. Eblouis de l'éclat des Sciences, nous avons aspiré à la gloire de les attirer & de les fixer dans nos Etats ; jaloux de cette gloire, nous n'avons pas cru pouvoir l'acheter à trop haut prix. Il existe dans la Capitale & dans les Provinces plusieurs Sociétés sçavantes sur lesquelles le Gouvernement se plait à verser avec profusion ses largesses & ses bienfaits. Les beaux Arts nous ont séduits par leurs charmes ; dans l'enthousiasme, nous avons prodigué les honneurs, les distinctions, les récompenses aux Artistes, & ceux qui nous amusent ont été placés infiniment au-dessus de ceux qui nous servent. Quant à l'Agriculture qui auroit dû attirer nos premiers regards & méritoit notre plus sérieuse attention, nous en avons long-tems détourné la vue. Par la plus funeste des erreurs, nous n'avons pas voulu abaisser nos yeux vers la terre ; le grand Bienfaiteur de ses semblables, l'homme de la campagne, le Laboureur est resté dans l'avilissement & l'ignorance. C'est depuis peu que nous avons pensé à établir notre prospérité sur un fondement solide : dans quelques coins de ce vaste Empire, on commence à mieux cultiver & l'on ose entreprendre des défrichemens. Pour détruire

les mauvaiſes routines & répandre l'inſtruction parmi les Cultivateurs, la méthode que nous avons enfin adoptée eſt de faire écrire ſur les différentes parties de l'Economie rurale & d'exciter dans nos campagnes, par l'appas des récompenſes, une émulation que nos Payſans ne connoiſſoient pas. Quoique l'établiſſement de notre Société d'Agriculture ne remonte qu'à quelques années, cependant elle a commencé une heureuſe révolution dans les eſprits; la preuve la plus forte qu'on puiſſe en donner, c'eſt que nos Seigneurs du premier rang, malgré les plus forts préjugés de leur éducation, s'inſtruiſent des principes du premier des Arts, & que nous voyons parmi eux de très-habiles Agronomes. Notre Société Economique a célébré le 18 de ce mois le jour anniverſaire de ſon établiſſement. Dans la Séance qu'elle tint, nous avons eu le plaiſir de voir un grand concours de Citoyens de tous les états. La Société diſtribua pluſieurs Prix aux Auteurs dont les Mémoires répondoient le mieux à diverſes queſtions d'Agriculture. Le plus conſidérable de ces Prix étoit de 50 ducats; il fut remporté par M. Kaeſerſtein, Profeſſeur de Mathématiques au College noble de Brandebourg: cet Auteur a donné la meilleure maniere de bâtir les habitations des Payſans Ruſſes. M. Graſtman reçut une médaille d'or de la valeur de 35 ducats pour avoir marqué avec plus de préciſion l'étendue de terrein qu'on doit donner à chaque famille de Payſan pour la cultiver. Ce Paſteur de Synziow, près Stétin, a trouvé le juſte milieu; l'expérience lui a montré que le Payſan ne cultive bien que lorſqu'il eſt chargé de travailler des champs ni trop ni trop peu étendus. On a adjugé une autre médaille d'or, & de la même valeur que la précédente, à M. George, Adjoint de l'Académie Impériale, qui a propoſé une méthode pour dépouiller de ſon amertume le ſel des côtes marines de la Ruſſie. D'autres Agronomes ont reçu des récompenſes proportionnées à leur intelligence & à leurs travaux.

POLOGNE.

De Varsovie, *le 27 Février.*

Par ordre de la Cour de Vienne, on tranſporte de grandes quantités de grains dans la Gallicie. Le Roi de Pruſſe en tire auſſi beaucoup de la Grande-Pologne. Les Habitans des Dantzick en ont de grands amas; l'époque eſt favorable; ils ſe flattent de vendre.

Un Juif s'étoit préſenté pour prendre notre Ferme du tabac, & il avoit fait des propoſitions avantageuſes. Cependant la Commiſſion de la Tréſorerie a cru qu'il valoit encore mieux ſe charger elle-même de la régie de cette branche de revenus. Pour en augmenter le produit, cette Commiſſion a mis un impôt ſur tout le tabac qui nous viendra de l'Etranger. De plus elle ſe propoſe d'établir diverſes Fabriques de tabac dans le Royaume & d'attirer les Acheteurs par le bon prix & la qualité de la marchandiſe.

SUEDE.

De Stockholm, *le 25 Février.*

Tous les Colleges du Royaume s'occupent à mettre ſur un meilleur pied les diverſes parties de leur adminiſtration. Il eſt réglé qu'on affermera les Fabriques d'eau-de-vie dans toutes les Villes du Royaume, ainſi qu'on l'a déjà fait dans cette Capitale. On prétend que cette méthode, ſi elle préſente moins d'inconvéniens & procure plus d'avantages, aura lieu pour pluſieurs autres articles des revenus de la Couronne.

S. M. a fait ſignifier au Tribunal de Vaſa que déſormais dans le payement des amendes, chaque rixdale ſera comptée pour ſix dahlers, monnoie de cuivre. Par cette opération, les amendes ſont réduites à moitié moins qu'elles n'avoient été fixées par l'Ordonnance Royale des Monnoies. A l'époque où cette Ordonnance fut portée, les eſpeces qui avoient cours n'étoient pas de grande valeur.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 21 Février.*

Le prix du tabac, ſoit en poudre, ſoit pour fumer, vient de hauſſer tout-à-coup. En conſéquence le Gouvernement a donné un nouveau tarif à la Douane; ſi le prix baiſſe, un autre tarif ſuccédera bientôt à celui-ci. On veut que les troubles de l'Angleterre avec l'Amérique, aient occaſionné la rareté du tabac dans ce pays-ci & nous le faſſent acheter plus cher. Jamais conjecture ne fut plus invraiſemblable; les Colons du

Continent fréquentent nos Ports; ce n'eſt pas ſans doute pour ne pas nous vendre le tabac qu'ils recueillent en ſi grande abondance.

Après de beaux jours, le froid a repris avec force. Le Sund & les Belts commencent à être de nouveau embarraſſés par les glaces; notre commerce eſt encore interrompu pour quelque tems. Un de nos vaiſſeaux, le *Chriſtian VII*, qui étoit parti de notre Port pour nos Colonies des Indes Occidentales, a fait naufrage ſur les côtes de l'Ecoſſe; nous ignorons ſi l'on a ſauvé en totalité ou en partie l'équipage & la cargaiſon.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le 27 Février.*

Deux des plus ſçavans Hommes d'Allemagne, le Docteur de Meſmer & le P. Hell, étoient d'un ſentiment oppoſé ſur la vertu de l'aimant pour la guériſon de diverſes maladies. L'expérience a décidé la queſtion en faveur du premier & l'habile Docteur a fait de grandes cures que les moins crédules n'oſent plus conteſter. En voici une pourtant qui paroît ſi ſinguliere que les perſonnes même qui voyent la guériſon ne peuvent ni croire ni s'imaginer que l'aimant en ſoit la vraie cauſe. Le fait mérite d'être publié. Nous avons, dans cette Capitale, une jeune Demoiſelle qui excelle dans l'Art de toucher le clavecin, quoique la petite vérole lui ait fait perdre la vue depuis l'âge de 3 ans. M. de Meſmer entreprit de la guérir; il commença, l'année derniere, le traitement de cette Demoiſelle, âgée alors de 17 ans, & aveugle depuis 14. Le Docteur & la malade ont eu également beaucoup de patience; enfin la vertu de l'aimant s'eſt manifeſtée & la Demoiſelle eſt parfaitement guérie de ſa cécité. Elle y voit parfaitement bien; dans les premiers jours, elle étoit comme dans une ſituation violente; comme elle ne ſe rappelloit pas avoir jamais vu d'objet, tout ce qui ſe préſentoit à elle lui cauſoit des ſenſations vives & fortes. Inſenſiblement elle s'eſt familiariſée avec les divers objets; ils ſont preſque tous agréables pour elle & excitent ſa joie. Quand elle ſe regarde au miroir elle ne peut s'empêcher de rire; elle n'avoit pas la moindre idée de la figure humaine. Tout eſt nouveau pour elle, juſqu'à ſon clavecin; cependant elle en joue toujours avec la même délicateſſe, pourvu qu'elle ait la précaution de ſe bander les yeux. Quand elle les tient ouverts, elle eſt fort embarraſſée & ne ſçait plus trouver à point les différentes touches. Cette jeune perſonne eſt un objet de curioſité pour nous, comme nous auſſi à notre tour nous ſommes des objets de curioſité pour elle. Au reſte, M. de Meſmer ne fait pas un ſecret de ſa méthode; ce qu'il y a de plus ſurprenant, c'eſt que ce Docteur prétend que la vertu de l'aimant eſt également efficace pour un très-grand nombre de maladies; peu s'en faut qu'il ne nous donne l'aimant comme un remede univerſel.

DE SAUERENITZ (*près de Dreſde*), *le 28 Février.*

Un Agent du Comté de Zinzindorff avoit fait venir du Canton de Zurich de très-beaux taureaux. Le croiſement des races a fort bien réuſſi & nous avons des bêtes à cornes d'une groſſeur énorme. Nous envoyames à un des derniers Marchés de Dreſde un bœuf de trois ans & demi qu'on peſa par curioſité; il étoit du poids de 17 quintaux & demi. Notre Electeur l'a fait acheter, & a ordonné qu'on le nourrît encore quelque tems dans une de ſes Terres pour voir ſi cet animal, déjà monſtrueux par ſa groſſeur, ne deviendra pas encore plus gros & plus gras.

D'HANOVRE, *le 28 Fevrier.*

Nous connoiſſions peu Gibraltar; les Ttroupes que nous y avons en garniſon nous envoient ſouvent des détails ſur ce pays & nous commençons à préſent à le connoître. La façon de vivre des Habitans, la valeur des eſpeces, le prix des denrées ſont des articles ſur leſquels nous ſommes aſſez bien inſtruits. Les Tréſoriers des Régimens tirent en lettres de change ſur les Marchands du pays les ſommes néceſſaires pour payer les appointemens des Officiers & les gages des Soldats. Le cours de change d'Eſpagne ſert pour l'ordinaire de regle à Gibraltar. Les Capitaines reçoivent leurs appointemens du Gouverneur, les Sergens des Capitaines, & les Soldats des Sergens. Le ſervice ne ruine pas dans ce pays-là, & un Officier, s'il n'eſt pas diſſipateur, peut faire des épargnes. Outre leur paye qu'elles re-

çoivent en argent, les Troupes ont chaque jour leurs rations, depuis les premiers Officiers jusqu'aux Soldats. Le Gouverneur a pour lui & ses gens 18 rations, le Major-Général 12, le Lieutenant-Colonel 7, le Major 4, les Capitaines 3, les Lieutenans 2 par tête, les Sergens, les Caporaux & les Soldats n'en ont qu'une. La ration d'un Soldat, pour une semaine, consiste en 7 livres de pain, deux livres 8 onces de bœuf, une livre de porc, dix onces de beurre, 4 pintes de vin & quatre livres de gruau. Les Soldats mettent chacun deux réaux par semaine pour avoir dans leur chambrée de la viande fraiche, des légumes & autres articles d'une nourriture saine. La Barbarie & l'Espagne fournissent à très-bas prix d'excellente viande, de bons légumes, du poisson & d'autres comestibles. Le vin est à très bon marché & ne paye aucun droit d'entrée. Les Officiers ne dépensent pas beaucoup au-delà de 2 liv. st. pour la nourriture d'un mois; leur table est très-bien & très-proprement servie. Nos Soldats aiment beaucoup ce pays-là & le préférent sans peine à l'Allemagne. Ils sont logés dans des barraques saines & commodes. Ils y sont mieux qu'ils ne pourroient être dans les plus belles casernes. Durant la nuit ils se couvrent d'un bon manteau; cette précaution n'est pas déplacée; quoique le climat soit chaud, il tombe la nuit des rosées très-fraîches. Si les vivres & les denrées coûtent fort peu, il n'en est pas de même des marchandises. Il n'y a pas de Manufactures dans toutes les possessions Angloises & les Artisans y sont très-rares. On tire de l'Etranger les bas, les souliers, les toiles pour faire des chemises, les étoffes &c. La Russie & l'Allemagne fournissent aux Habitans & à la Garnison la plus grande partie de ces articles de commerce. On ne les fait pas venir d'Angleterre, parce que dans ce Royaume denrées, comestibles, marchandises, tout est à des prix excessifs. La multiplicité des impôts sera toujours le grand fléau du Commerce. L'Artisan & le Marchand Anglois supportent de lourdes charges, il leur est donc impossible, à l'un de donner son travail à bas prix, à l'autre de ne pas vendre cher ses marchandises.

ESPAGNE.

De Barcelonne, *le* 1 *Mars*.

Les Sociétés Patriotiques, dont la Capitale a fourni le modele, se multiplient dans les Provinces & tirent l'Agriculture & les Arts de l'état de langueur & presque d'anéantissement où les mines du Pérou les avoient jettés depuis plus d'un siecle. Nous commençons à entrevoir que les principales richesses ne sont pas des métaux qui n'ont qu'un prix de convention, & qu'on doit leur préférer les denrées qui toujours nécessaires ne cessent jamais de se reproduire. Depuis quelques années, nous nous appercevons des progrès que l'agriculture fait dans divers cantons du Royaume; de nouveaux encouragemens nous assureroient de plus grands succès. Les Manufactures nous manquent; il ne seroit rien moins que difficile d'en établir; les matieres brutes sont abondantes; il ne nous faut que des mains habiles pour les mettre en œuvre. Nous en aurons quand nous voudrons efficacement en avoir. L'Industrie est de tous les pays, mais dans tous les pays on ne sçait pas user également des moyens propres à l'animer. Accordons à propos des distinctions, distribuons libéralement des récompenses, & bientôt on rougiroit de nous faire le reproche que nos Arts sont tombés dans l'enfance. La Société de Jaen a réveillé dans cette Ville & les environs l'esprit du Peuple & l'a tourné vers des objets utiles. Elle vient d'adjuger deux Prix à deux jeunes personnes du sexe dont l'une a filé avec plus d'adresse la laine du pays & l'autre a travaillé les dentelles les plus belles & les plus fines. Pour faire encore plus de bien, il ne s'agiroit que de multiplier ces sortes de récompenses.

Un incendie a réduit en cendres, le 19 du mois dernier, le Bureau des Douanes de notre Ville. La perte est immense puisqu'il y avoit dans le Bureau pour plus d'un million de piastres en marchandises. Dans toute l'Espagne, les denrées & les marchandises, à l'exception du bled & du poisson, restent à la Douane jusqu'à ce que les droits soient acquittés. Ce qui paroitra fort étonnant, c'est que le feu ayant pris à une heure après midi, le lendemain à huit heures du matin on ne s'étoit pas encore mis en devoir de l'éteindre. Alors même toutes les mesures qu'on prit, ce fut de faire jouer une pompe, foible secours pour arrêter un embrasement. Les instrumens nécessaires & un peu d'activité nous auroient suffi pour éteindre les flammes & prévenir ainsi la ruine d'une

foule de Marchands. Il étoit d'autant moins difficile de ſauver ce bâtiment qu'il ne tenoit à aucun autre édifice & qu'on pouvoit porter des ſecours de tous les côtés. On ſoupçonne que le feu a été mis à deſſein, mais on n'en a point de preuve. C'eſt aſſez pour nous que nous ayons des malheureux ſans ajouter à notre affliction la douleur d'avoir des coupables. Nous ſerions encore moins ſuſceptibles de conſolation ſi nos malheurs étoient l'effet d'un crime & d'un attentat.

Il y a toute apparence que la Cour dédommagera les Marchands des pertes qu'ils ont faites. Il eſt arrivé des ordres de Madrid pour faire dreſſer aux Intéreſſés un état des marchandiſes qu'ils ont perdues par cet incendie. Comme le Bureau appartient au Roi & que les marchandiſes ſont en dépôt ſous la ſauve-garde du Gouvernement, nous ne ſerions pas ſurpris que S. M. voulût Elle-même ſupporter les dommages occaſionnés par l'incendie.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 10 *Mars.*

Ils s'agit de mettre pluſieurs additions ou corrections au Bill pour prévenir les abus qui réſultent des emprunts faits à titre d'annuités payables durant la vie de l'Emprunteur. Ces contrats, par la maniere dont on les faiſoit le plus ſouvent, étoient uſuraires. On voudroit donc que toute annuité ou rente viagere hypothéquée ſur des biens-fonds, fût enregiſtrée à la Chancelerie, & qu'à défaut de cette formalité le contrat fût cenſé nul; que les perſonnes qui s'engageront à payer de pareilles rentes aient toujours la liberté de les racheter, moyennant une indemnité raiſonnable, en s'adreſſant à la Chancelerie; que le Prêteur, s'il refuſe l'indemnité, ſoit condamné à tous les frais de la procédure; que tout Prêteur qui paſſeroit un pareil contrat avec un Mineur (la majorité eſt fixée à 21 ans révolus) en lui faiſant prêter ſerment de ne pas révoquer la convention, fût condamné à une amende, ainſi que toute perſonne qui, par des voies directes ou indirectes, engageroit un Mineur à faire de pareils contrats.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Besançon, *le* 14 *Mars.*

Tout le monde ſçait que depuis pluſieurs années les Habitans du Mont-Jurat, ſe regardant comme Eſclaves, parce qu'ils ſont main-mortables, s'efforcent de ſecouer ce joug. Malgré les raiſons qu'ils alléguent, notre Parlement a trouvé que celles du Chapitre de Saint-Claude étoient encore plus fortes & a porté un Arrêt favorable aux Chanoines de ce Chapitre. Les montagnes de Saint-Claude étoient autrefois déſertes & l'on ne pouvoit y trouver que des bêtes fauves ou venimeuſes. De ſaints Solitaires ne craignirent pas de s'expoſer à mille dangers & fixerent leurs ſéjours dans ces lieux d'horreur & d'effroi. A force de travaux & de patience, ils rendirent cette retraite douce & paiſible; ils abattirent les bois, ils mirent en fuite ou détruiſirent les bêtes féroces; ils défricherent de vaſtes étendues de terrein, ils conſtruiſirent un Abbaye, bâtirent des Fermes &c. Comme inſenſiblement leurs poſſeſſions ſe multiplierent & qu'il leur fût impoſſible de les cultiver par eux-mêmes, ils firent des conceſſions à des Payſans & d'autres gens de la campagne, ſous la condition que les Acquéreurs ſeroient aſſujettis à la main-morte. La force ne préſida pas au contrat; pendant pluſieurs ſiecles les Religieux ont joui de tous leurs droits ſans que jamais perſonne ait oſé les leur conteſter. La poſſeſſion eſt immémoriale & des cris ne ſuffiſent pas pour faire tomber ce titre. L'Abbaye a été ſécularisée; les Chanoines ſont les Repréſentans des anciens Religieux; ils ont hérité de tous leurs droits &c. Tels ſont quelques-uns des motifs ſur leſquels porte l'Arrêt du Parlement de cette Ville.

Il paroît une Requête des Habitans du Mont-Jurat, au nombre de douze mille, qu'on ne lit pas du moins ſans les plaindre. Ils expoſent avec énergie les charges onéreuſes ſous leſquelles ils ſont forcés de plier; ils peignent d'une maniere vive toute la rigueur de leur ſort; ils préſentent le droit de main-morte ſous l'aſpect le plus hideux;

ils font valoir en leur faveur les loix qui vont à l'abroger. Peu contens d'exciter la pitié, ils réclament la Justice. Il ne s'agit pas ici, disent-ils avec assurance, d'un droit légitime ou solidement établi; nous nous élevons contre une usurpation manifeste; c'est par des entreprises multipliées & successives qu'on est venu à bout de nous dépouiller de notre liberté &c. Voilà le point essentiel & qu'il faut prouver. Les malheurs peuvent bien attendrir, mais ils ne suffisent pas pour régler les décisions de la Justice; elle ne prononce & ne doit jamais prononcer qu'en faveur du bon droit & de la vérité.

Du Chatellard (*près de Saint-Junien, dans le Limousin*), *le* 15 *Mars.*

Nous avons vu derniérement, dans ces cantons, un phénomene qui nous a beaucoup étonnés. A huit heures du soir, nous apperçumes sur l'horison un hémicycle qui s'étendoit du nord-nord-ouest au nord, & qui changeoit de couleur en s'aggrandissant; de gris-noir qu'il étoit, nous le vimes devenir, par gradation, d'un rouge enflammé. Il s'ouvrit toujours plus, & à huit heures & demie il occupoit un si grand espace que d'un côté il touchoit à l'ouest & de l'autre à l'est-nord-est. A chaque extrêmité de l'arc, il s'élevoit une espece de gerbe de même couleur, mais la partie supérieure étoit d'un rouge plus vif; le reste présentoit des teintes très-variées mais beaucoup moins fortes, jusqu'à ce qu'enfin elles se déroboient à l'œil. On observa que la partie occidentale de l'arc étoit beaucoup moins éclairée que la partie orientale: on eut d'autant plus lieu d'en être surpris que la nuit n'étoit pas avancée & que le crépuscule n'avoit disparu que depuis une heure & demie. La terre ne pouvoit donc pas avoir fait alors une révolution suffisante pour que la partie orientale pût être éclairée. Une autre singularité c'est que dans la gerbe rembrunie, qui servoit comme de support à ce grand arc, on appercevoit une infinité de feux distincts & vacillans qui se croisoient en tout sens & qui, par leur choc, répandoient une légere lueur sur l'horison. La gerbe lumineuse n'avoit rien de pareil & ne frappoit que par son éclat. Ces feux follets ne durerent que trois minutes & se dissiperent dans l'air. Le grand hémycicle acquéroit toujours plus de largeur, excepté du côté du Pôle, il perdit peu à peu sa couleur rouge & reprit sa premiere couleur d'un gris foncé: enfin il se convertit en un nuage qui pendant l'espace de deux heures conserva la forme d'un arc. Les Physiciens pourront faire leurs observations sur ce météore.

Du Chateau de Melzeard (*près Melle en Poitou*), *le* 15 *Mars.*

Tout commerce languit dans cette Province; & nous sommes autant dans le cas de demander l'exportation que les Provinces qui l'ont obtenue. Le froment est à 4 liv. le boisseau pesant 50 livres, le seigle & le méteil à 3 l., la baillarge à 2 l. 10 s. Ces prix, quoique modérés, nous suffiroient, si nous avions un bon débit. Nous espérions de verser dans la Saintonge une grande partie de nos bleds; nous nous sommes trop flattés; les denrées y sont à très-bon marché, ce qui suppose l'abondance. La récolte des grains s'annonce peut-être trop bien pour nos intérêts; le besoin de vendre devient toujours plus pressant; nous serons obligés vraisemblablement de garder encore nos bleds, nous en avions beaucoup de deux ans; nous nous trouverons donc avec trois récoltes consécutives. Les Saintongeois éprouvent le même sort que nous relativement à leurs vins; ils en ont de grandes quantités & ne trouvent pas à les vendre. Si nous avions des débouchés pour nos bleds, nous acheterions du vin qui est à notre portée & à très-bon marché; il seroit même de notre intérêt d'en faire provision pour long-tems. Si nos voisins ne prennent plus nos bleds, c'est que depuis plusieurs années voyant que les gros droits mis sur leurs vins en empêchoient le débit, ils ont pris le parti de convertir leurs vignes en terres labourables. Peu s'en faut qu'ils ne puissent se passer entiérement de nous. Le Peuple ne reste pas toujours dans des erreurs nuisibles; insensiblement on s'est tourné vers la culture qui donne un plus grand bénéfice. Nos Blatiers renoncent à leur trafic; les uns vendent leurs bêtes de charge pour se procurer leur subsistance, les autres voiturent des marchandises & gagnent leur vie comme ils peuvent. Nos Journaliers ne trouvent point de travail; l'inaction les

précipite dans la misere; loin d'être utiles à la Société, ils lui deviennent à charge.

Sans le commerce, rien ne prospere; avec lui tout s'anime. Assuré de bien vendre ses denrées, le Propriétaire foncier fait toujours de nouveaux efforts pour porter l'Agriculture au plus haut point de perfection. Un Etat est florissant ou ne tarde pas à le devenir, lorsque le commerce, dégagé des entraves qui lui nuisent essentiellement, marche tranquillement d'un pas égal & n'éprouve d'autres révolutions que celles que la nature fait naître.

Dès que le Commerce s'arrête, les Arts languissent, & l'Agriculture ne sçauroit alors pousser ses opérations avec vigueur. Comment fera le Propriétaire, quelque riche qu'il soit, si la denrée ne se vend pas? Un Seigneur, qui possede une Terre de dix mille livres de revenus, paye pour le vingtieme & les deux sous pour livre onze cens francs; ses Métayers, s'il en a dix, payent chacun 200 l. pour la taille & la capitation, ce qui fait 2000 liv. Il n'y pas un d'entr'eux qui ne donnât volontiers 50 liv. à son Maître pour l'exempter des autres charges publiques; c'est une addition de 500 l. Le Propriétaire payera donc annuellement 3600 liv. A quoi il faut ajouter les charges que le Seigneur supporte au lieu de sa résidence, les droits de sortie de la denrée ou des marchandises &c. En considérant jusqu'où peut aller ce calcul, on doit convenir qu'il ne sçauroit se tirer d'affaire que par un bon commerce. Il s'en faut bien que nous l'ayons dans ce pays-ci tel que nous le desirerions.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Suite de la Réponse à la Lettre écrite du Pays d'Aunis à un Négociant de Picardie &c.

Rendez donc à chacun ce qui lui appartient, donnez telle quantité d'eau-de vie à celui qui en achete cette quantité, vous verrez comme on reviendra à vous, fallût-il même payer vos eaux-de-vie beaucoup au-dessus de celles d'Espagne, de Cette & de Bayonne. Voyez ce qui se passe à Cognac. La Province a été en quelque sorte plus maltraitée encore que la nôtre l'année derniere; aussi l'eau-de-vie y est-elle montée jusqu'à 190 l. les 27 veltes à 4 degrés, au dépotage. Eh bien, malgré ce prix, si fort supérieur à celui des lieux de fabrication cités tout-à-l'heure, les eaux-de-vie de Cognac sont constamment demandées par l'Angleterre, quoiqu'elles soient assujetties à un droit excessif de de 16 à 17 l. par 27 veltes qu'elles payent à Charente; ce que vous paroissez ignorer, car vous n'en avez point parlé. Cette circonstance méritoit d'être rapportée.

Comme cette lettre est déjà trop longue, je ne m'arrêterai pas plus long-tems à dissiper vos inquiétudes à l'égard des saisies, amendes, droits d'octrois & autres fantômes dont on apperçoit aisément que votre esprit étoit effrayé. Je veux seulement, avant de finir, vous détromper, ou les personnes que vos craintes auront peut-être alarmées sur l'opposition au dépotage que vous supposez chez *tous les Cultivateurs & ceux qui aiment le bien public*. Il est un nombre très-considérable de Cultivateurs que le dépotage ne blesse point du tout, qui même préférent de le mettre en pratique lorsqu'ils vendent leurs eaux-de-vie. Ne croyez pas cette assertion hasardée. Je ne serois nullement embarrassé d'en nommer plusieurs. Quant aux vrais amis du bien public, leur vœu est assez connu pour que j'insiste à vous en parler. Consultez à votre tour les Négocians les plus integres, interrogez ceux qui président à notre commerce; leur persévérance à solliciter le dépotage vous démontrera qu'ils sont intimement convaincus non-seulement de son utilité, mais encore de son indispensable nécessité.

A la Rochelle le 8 Février 1777.

II.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 15 Mars 1777 au Mercredi 19 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 20, 22 à 24 livres; le seigle, de 10, 12 à 12 l. 5 s.; l'orge, de 8 l. 5 s., 9 l. 5 s. à 10 l. Le froment au Port de la Greve, de 20 liv. 5 s., 21, 23 à 24 liv.; le seigle, de 10 liv. 5 s., 10 l. 10 s. à 10 l. 15 s.; l'orge, de 8 l. 15 s., 9 à 9 l. 5 s. *le septier*.

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 15 Mars 1777 au Mercredi 19 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 l.; *id.* à la Greve, de 18 l. 10 s., 19 à 20 l. 10 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 22 Mars 1777, de 59 à 60 liv.; *idem* nouveau, de 57 à 58; le cent de paille vieille, de 24 à 25 l.; *id.* nouvelle, de 23 à 24 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 53 à 54; *idem* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 24 à 25; *id.* nouvelle, de 22 à 23; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 48 à 49; *id.* nouveau, de 45 à 46; le cent de paille vieille, de 22 à 23 liv.; *id.* nouvelle, de 21 à 22 l.; le foin à la Grève, de 41 à 42 l.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 22 Mars 1777.

Or de Portug. à	724	8	6	marc.
Du Mexique à	720			marc.
Du Perou à	712			marc.
Les guinées à	722			marc.
Ducats à	98	10		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à	84	1		once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	54	2		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	3		marc.
Piastres à	49	13		marc.

V.

Changes de Paris, *du 22 Mars 1777.*

Amsterdam	54
Londres	31 ¼
Hambourg	188
Madrid	15 2 à 2 6
Cadix	15 0 6 à 1
Livourne	97 ¼ à 97
Gênes	94 ¼
Lyon *Rois*	au pair.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Lundi 10 Mars 1777

Messieurs

Creuzé..... pplles.	A.	
Viageres.....	A.	
Tontine.....	A.	
Delamotte.. pplles.	A.	
Viageres.....	A.	
Tontine.	A.	
Thevenin.... pplles.	A.	
Viageres	A.	

Du Mardi 11.

Cauchy..... pplles.	C.	
Viageres	C.	
Tontine	C.	
Marsollier.... vtes.	B.	

Suite du Mardi 11.

Messieurs

Defays..... pplles.	A.	
Viageres.....	A.	
Vieillard.... pplles.	C.	
Viageres.....	A.	
Tontine.....	C.	

Du Mercredi 12.

Cochin..... pplles.	A.	
Desplaces... pplles.	C.	
Viageres.....	C.	
Tontine	C.	
Boutray .... pplles.	C.	
Viageres.....	C.	
Tontine	C.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1777.	*Jeudi 20.*	*Vendredi 21.*	*Samedi 22.*
Comp.d.Ind.			
Actions . . .	1775 80 85 90 95 90)	1780 85 . . .	1775 80 . . .
D°. $\frac{16}{25}$es . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	390	390	. . . . .
Rescriptions . .	13 12 ¾ 12 ½. .	12 ¾ 13 13 ½ 13 ¼	13 . . . . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	3	3 . . . . .
Bil. de la Lot. R.	1200	1200	1200 . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24ft pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 18 Janvier.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

D'HELSINBOURG, *le 19 Décembre.*

NOUS ne sommes plus étrangers dans notre propre Patrie & nous sçavons enfin ce qui s'y passe. On ne nous laisse pas, il est vrai, pénétrer dans les secrets qu'il est de la prudence de nous cacher, mais aussi on s'empresse de nous faire part de tout ce que l'intérêt public exige d'être publiquement connu : on ne refuse pas même de satisfaire une curiosité modérée, & ce qu'il nous est permis de sçavoir, on se fait un plaisir de nous l'apprendre. Un bon pere de famille n'a garde de confier à ses enfans toutes les affaires domestiques, mais il ne les traite pas en étrangers, & s'il se taît quelquefois devant eux, ce n'est jamais que lorsque la sagesse, la nécessité, la discretion lui imposent la loi de ne point parler. Ces tems sombres & nébuleux où nous ne voyions pas les objets, où nous craignions même de les entrevoir, sont passés. Des jours purs & sereins leur ont succédé; nous promenons partout nos regards tranquilles; partout l'œil du Citoyen ne voit près de lui que des objets gracieux & dans le lointain que de belles perspectives. Le Cultivateur se plaît à contempler la terre qui lui prodigue aujourd'hui les productions qu'il avoit tant de peine à lui arracher autrefois; le Négociant suit avec délice le cours libre & rapide du commerce, il se félicite de n'avoir plus que le choix sur les moyens de s'enrichir; l'Artiste a devant lui des encouragemens & des récompenses proportionnés à ses talens ou à ses efforts; l'Artisan, le Journalier, tout le Peuple laisse loin de lui la misere d'où il espéroit à peine de sortir un jour & se fond de joie en se trouvant comme investi de tous les avantages d'une douce aisance. Nous connoissons, nous bénissons, nous baisons avec les transports de la reconnoissance, la main bienfaisante & paternelle qui a sçu nous ouvrir les sources précieuses de tant de biens. Dépendroit-il donc d'un Roi de faire la richesse de son Peuple, comme il ne tient qu'à lui d'en assurer le bonheur? Ce n'est plus-là pour nous ni un problême, ni même une question. La Suede trop long-tems pauvre, trop long-tems malheureuse doit également au grand Roi qui la gouverne & le bonheur qu'elle goûte & l'abondance dont elle jouit.

On vient de publier un état des produits de nos mines, de nos forêts, de notre commerce, de nos manufactures, de nos monnoies, du cours du change & de nos dettes. Nous allons parcourir rapidement les divers objets de ce tableau intéressant.

Les mines d'or d'Aedelfors ne nous ont fourni en 1770 que ce qu'il falloit pour frapper 374 ducats; nous fumes plus heureux en 1771, elles nous donnerent de quoi faire 1565 ducats. Leur prduit baissa en 1772, nous n'eumes de l'or que pour 805

ducats : en 1773 nous en fabriquames environ 840, & 546 dans l'année 1774. Ces mines, comme on le voit, ne sont rien moins qu'abondantes ; les frais de leur exploitation en absorbent presque tout le produit. La plus riche mine d'argent de tout le Royaume est à Sabla ; en 1770 elle a rapporté 1743 marcs & un lot de ce métal, en 1771 elle en a donné 1928 marcs & 2 lots ; en 1772 nous en avons tiré 1725 marcs 6 ½ lots ; en 1773 on en a extrait 1817 marcs 10 ½ lots.

Nous sommes très-pauvres en plomb : durant toute l'année 1769 & une partie de 1770 nous n'avons retiré de nos mines que 9 schiffpfund de ce métal. L'Angleterre nous en vend, année commune, 980 schiffpfund. Nos mines de cuivre rendent beaucoup plus ; voici leur produit de plusieurs années ; en 1770 il fut de 4441 schiffpfund 4 lispfund & 2 marcs ; en 1771 il fut de 4530 schiff. 19 l. 19 marcs ; en 1772 il fut de 4666 schiff. 16 l. & 11 marcs ; en 1773 il fut de 4907 schiff. 6 l. 6 marcs. Depuis 1765 jusqu'en 1768 nous avons tiré de nos mines 144 s. 9 lots de vitriol. En 1770 nous avons exporté 296 tonnes d'alun ; en 1773 cette exportation alla jusqu'à 2767 tonnes ; en 1774 elle fut de 2420 tonnes. On n'exporte annuellement de tout le Royaume qu'environ 300,000 schiffpfund de barres de fer dont les Etrangers payent sur les lieux 1,914,750 écus de banque de Hambourg. Cette exportation seroit bien plus considérable si nous n'avions pas à soutenir la concurrence de la Russie. Le fer des Provinces de cet Empire est aussi bon & à aussi bon marché que le nôtre. Autrefois il n'étoit pas assez connu, mais depuis l'année 1768 les Russes en font un grand commerce. Ils en vendent annuellement à l'Etranger de 270 à 280,000 schiffpfund.

La résine & la poix tirées de nos forêts, la potache, les cendres, les planches, les poutres & autres objets de cette nature qui sortirent de Suede dans toute l'année 1770 & furent vendus aux Nations commerçantes nous rapporterent la somme de 1,744,132 ½ dahlers, monnoie d'argent, ou 387,585 écus de banque. Cette branche de commerce devient plus florissante, sur-tout depuis les démêlés de la Grande-Bretagne avec ses Colonies.

(*La suite à l'Ordinaire prochain.*)

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 27 Décembre.*

La Norvege fournit du bois de construction à la plûpart des autres Etats de l'Europe ; c'est là sa plus grande ressource & la plus riche branche de son commerce. Cependant les Habitans de ce Royaume & les Etrangers se plaignoient des difficultés, sans nombre, qui arrêtoient souvent & rallentissoient sans cesse le cours des opérations. Ces plaintes trop bien fondées n'auront plus lieu désormais. Le Gouvernement vient de porter une Ordonnance pour rendre ce commerce plus florissant en levant les obstacles & lui donnant toute l'activité dont il est susceptible. Les expéditions ne languiront plus ; on a pourvu également à l'intérêt des acheteurs & des vendeurs ; les uns ne seront plus obligés de séjourner si long-tems ; & outre qu'on les servira plus vîte, on les servira mieux. Les autres pourront facilement se charger d'un plus grand nombre de commissions ; ils les rempliront sans doute fidélement puisque le dispositif de l'Ordonnance leur procurera le double avantage d'être & sûrement & promptement payés.

Il paroît un autre Réglement non moins sage, mais plus utile encore, & nécessaire pour la santé d'une partie des Citoyens de notre Capitale. Nous ne verrons plus couler des ruisseaux de sang dans les quartiers les plus peuplés, les boucheries n'y répandront plus l'infection & la puanteur. Il est ordonné à tous les Bouchers de quitter leurs anciens logemens & de se retirer aux extrêmités de la Ville qu'ils habiteront seuls. On aura soin que les maisons qu'ils feront bâtir soient construites de maniere à ne pas nuire à la santé de ceux qui les habiteront ; elles seront vastes & aérées ; on y pratiquera des conduits pour l'écoulement du sang des animaux &c. Comme c'est d'ailleurs un excellent engrais, on pourra le mêler avec du fumier & le transporter aisément à la campagne. L'exemple que nous donnons devroit faire beaucoup d'Imitateurs ; l'abus est presque général dans les grandes Villes ; & c'est pourtant dans les grandes Villes qu'on devroit prendre encore plus de précaution pour conserver la salubrité de l'air autant qu'il est possible. Quoi de plus propre à le

corrompre que des boucheries ? En réléguant les Bouchers dans des quartiers inhabités, leur santé, celle des autres Citoyens s'en trouveront mieux, & nous n'aurons plus sous les yeux un spectacle hideux, dégoûtant, révoltant même &c.

PRUSSE.

De Berlin, *le 23 Décembre.*

Cette Capitale s'aggrandit tous les jours; il semble que nous jugeons de notre puissance par son aggrandissement; nous calculons toutes les années avec grand soin le nombre de ceux qui l'habitent; & comme il croît prodigieusement, nous nous imaginons qu'il en est ainsi de la population des autres Villes du Royaume. Il peut se faire que nous soyons dans l'erreur, mais cette erreur nous plaît trop pour que nous pensions à nous en déprendre. Il est libre aux autres de penser que les grandes Villes sont le fléau de la population; qu'elles se trouveroient bientôt désertes si elles ne dévastoient les campagnes pour réparer leurs pertes & soutenir au même degré le nombre de leurs Habitans; qu'une Capitale enfin trop étendue, trop vaste épuise les campagnes & les Villes voisines, entame les Provinces & menace, pour ainsi dire de les engloutir; & pour parler sans hyperbole mais d'une maniere vraie, quoique figurée, qu'une tête colossale placée sur le corps d'un Nain ne peut en faire qu'un monstre; qu'il en est parfaitement de même d'une Capitale qui n'a aucune proportion avec l'étendue du reste du Royaume &c. C'est-là ce qu'on dit ailleurs & ce que nous ne paroissons pas vouloir adopter. Nous continuons de bâtir comme si notre Ville commençoit à s'élever; nous formons de nouvelles rues, nous reculons les bornes; de tous les côtés l'opulence construit de magnifiques hôtels &c. Par une Ordonnance en date du 12 de ce mois, S. M. condamne à la brouete ou aux travaux publics des forteresses, quiconque aura volé des pierres, de la chaux, du sable, ou d'autres matériaux, les outils des Maçons & d'autres Ouvriers &c. On inflige la même peine aux personnes qui acheteront les matériaux & les effets volés, quand même elles ignoreroient qu'on les a volés. Il y a lieu d'appréhender que ce dernier article n'enveloppe quelquefois l'innocent dans la punition qui ne doit être que pour les coupables. Les Citoyens, il est vrai, n'en seront que plus sur leur garde & n'acheteront que des personnes dont ils n'auront pas le moindre sujet de soupçonner la probité; mais la prudence, même la plus scrupuleuse, les mettra-t-elles à l'abri de toute crainte ?

SILÉSIE.

De Breslau, *le 22 Décembre.*

Dans un de nos jardins, M. Koerner, personnage distingué par ses connoissances, a trouvé sur une plante un insecte fort rare, c'est le *Meloe monoceros* de Linné ou le *Notokus monoceros* de Geoffroy. Notre Naturaliste ne le reconnut pas d'abord, il crut même y appercevoir quelques traits différens, mais après un examen plus exact il se convainquit que c'étoit réellement le *Meloe monoceros*. Cet insecte, quoique connu, ne forme pas encore une classe particuliere chez les Naturalistes; ses traits variés & singuliers lui donnent de la ressemblance avec divers autres insectes; c'est ce qui a donné lieu de le mettre tantôt dans une classe & tantôt dans une autre. M. Koerner se propose de nous en donner l'histoire, mais d'une maniere qui sera neuve; il tâchera de découvrir les propriétés de cet insecte relativement à la Médecine & à l'Agriculture. Comme il s'agit d'un insecte presqu'inconnu dans cette Province, l'histoire qu'on nous en donnera ne sçauroit être d'une grande utilité ni pour nos Médecins ni pour nos Cultivateurs. Elle n'intéressera que les Curieux.

Quelques maladies ont attaqué nos bêtes à cornes; mais elles n'ont rien de contagieux. Le systême qu'on suit à présent est de purifier la masse du sang de ces animaux; il réussit & l'on remarque que ce moyen trop négligé prévient une foule de maladies & met plutôt les bêtes en voie de guérison quand elles tombent malades.

ALLEMAGNE.

De Leipsick, *le 24 Décembre.*

Dans le physique comme dans le moral, rien de plus barbare que l'ignorance. On ne

se rappelle qu'avec horreur le trait qu'on a publié, l'année derniere, dans tous les Papiers publics de France & qu'on a sçu dans toute l'Europe. Un malheureux Paysan des environs de Chartres avoit eu les mains gelées au mois de Janvier qui fut si rigoureux l'hiver dernier; il va trouver le Chirurgien de son village; celui-ci n'imagine d'autre moyen que de lui couper les deux mains; comme il n'avoit point d'instrument pour faire l'opération avec promptitude, il s'en déchargea sur le Maréchal du lieu qui eut la barbarie & la stupidité d'en venir a l'exécution. Et c'est aux environs, à la porte presque de Paris où il y a tant de lumieres, que s'est passée une scéne aussi cruelle qu'incroyable! Nous n'en devons être que plus empressés de publier la méthode que nous employons avec un succès infaillible pour remettre dans leur état naturel les membres gelés. On prend un morceau de savon qu'on met en très-petites pieces; on y joint du beurre frais de la grosseur d'un œuf de poule; on verse ensuite la quantité de lait fraichement tiré qui peut suffire à bien délayer le beurre; on répand après cela sur ce mélange autant de sel qu'on peut en prendre avec les cinq doigts; on fait chauffer le tout sur du charbon, jusqu'à ce qu'il se forme une espece de bouillie. Voici la maniere de se servir du remede: on en fait des emplâtres qu'on applique très-chaudes sur les membres gelés; quand elles commencent à se refroidir, on les retire pour en mettre d'autres aussi chaudes. On continue ainsi quelquefois pendant toute une journée, selon que le membre est plus ou moins gelé. Lorsqu'en levant l'emplâtre, on s'apperçoit que le progrès du mal est arrêté, on peut se tenir pour assuré de la guérison du malade. Nous venons d'essayer le même remede pour les engelures, il a parfaitement réussi; un jeune homme qui en souffroit cruellement depuis son enfance, & qui avoit inutilement employé toutes sortes de remedes, est entiérement guéri depuis qu'il a fait usage de notre recette.

De Hambourg, *le* 23 *Décembre*.

On prétend que l'Empire Russe se peuple; il a grand besoin de se peupler; quand on regarde son étendue immense, on est surpris du petit nombre de ses Habitans. Quoiqu'on en puisse dire, il sera toujours désert s'il ne devient pacifique; une longue paix suffit à peine pour réparer les ravages d'une courte guerre. Des émigrations de Pologne & d'autres pays ont formé des Colonies dans certains cantons, mais ces Colonies se perdent dans un Empire où les Provinces valent souvent plus pour l'étendue que de grands Royaumes. Dans le Gouvernement de Novogorod la population a reçu quelque accroissement. En 1774 le nombre des naissances fut de 25,733, celui des morts n'alla qu'à 13,693, & celui des mariages se monta à 822. Dans le même District il y a eu en 1775 une différence assez notable; on a compté 274,80 naissances; on n'a trouvé que 12,530 morts, & l'on a célébré 10,622 mariages. Cette progression est si lente, relativement à tout l'Empire, qu'on ne doit pas la regarder comme sensible.

De Muncheberg, *le* 21 *Décembre*

Notre Ville vient d'être presqu'entiérement réduite en cendres; ce n'est ni l'effet d'une imprudence ni de quelque accident imprévu. Des Incendiaires ont mis le feu en même tems à différens quartiers. Leurs mesures n'étoient malheureusement que trop bien prises; ils ont réussi dans leur detestable projet. Nous n'avons pensé qu'à sauver nos vies; & d'ailleurs comment porter des secours dans l'embrasement d'une Ville entiere. Comme nous avons de violens soupçons contre certaines personnes, on a nommé deux Commissaires pour tâcher de découvrir les auteurs de cet attentat.

ITALIE.

De Livourne, *le* 22 *Décembre*.

On ne parle ici que de naufrages; il y a peu de côtes où des navires n'aient été brisés, coulés à fond ou endommagés. En rapprochant les dates de ces tristes évènemens, il est aisé de voir que les mêmes tempêtes, les mêmes vents furieux ont regné successivement par terre & par mer dans une très-grande partie de l'Europe. Les secousses de tremblement de terre qu'on a aussi éprouvées se rapportent à la même époque. Tout semble se tenir dans la chaîne du monde physique;

vous touchez à un anneau, le mouvement se communique successivement aux autres anneaux de la chaîne. Le moindre dérangement se fait plus ou moins sentir presque par-tout.

De Pise, *le 23 Décembre.*

Le compte que S. A. R. veut faire rendre annuellement au Secretaire d'Etat par les différens Administrateurs, doit être plus étendu qu'on ne le croyoit. Tout y est compris, les Douanes, les Accises, les Fermes, tous les revenus fiscaux, ceux même des Villes, Bourgs & autres Communautés. D'après ces états, le Gouvernement se propose d'en venir à de grandes opérations pour le bien des Peuples, & par conséquent pour celui du Souverain; car l'un & l'autre se confondent & ne forment qu'un seul & même bien.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 4 Janvier.*

Le Ministere paroît déterminé à demander au Parlement une augmentation assez considérable des fonds destinés annuellement pour la liste civile. Cette augmentation des revenus royaux servira à fonder une Académie des Sciences, Incriptions & Belles-Lettres. On se plaint que le bon goût se perd, & l'on veut en arrêter la décadence. Le projet consiste à établir une Académie divisée en trois classes & dont chaque classe sera composée d'un Président & de dix Membres. Les appointemens de chaque Président seront de 500 l. st. Les Membres recevront chacun une rétribution annuelle, dans la premiere classe de 400 l., dans la seconde de 300 l., & dans la troisieme de 200 l. st.

Des personnes bien instruites assurent que le nombre des Corsaires Américains se monte à 240, dont tous les équipages réunis donnent la somme de 26,000 Matelots. Ce calcul n'est assurément pas enflé; si nous croyons d'autres Politiques, les Américains ont sur mer un nombre de bâtimens bien plus considérable. Les Colonies ont outre cela une escadre composée de frégates depuis 36 jusqu'à 44 canons. Au mois d'Octobre elle a mis à la voile, on ne sçait pour quelle expédition. Tout ce qu'on peut conjecturer, c'est qu'elle doit croiser à la hauteur du Cap de Bonne-Espérance, dans la vue de nous enlever quelques vaisseaux de la Compagnie des Indes.

D'après des calculs même modérés, notre guerre avec les Colonies nous a jettés dans des dépenses énormes & nous fait essuyer des pertes immenses. L'entretien des Troupes & les différens subsides accordés pour dompter les Insurgens, vont aux environs de 15,000,000 l. st. Les Américains nous ont fait des prises qui sont estimées 5,000,000 liv. A quoi il faut ajouter la perte de tout le bénéfice que nous retirions de notre commerce avec l'Amérique. Il résulte de ces trois objets réunis que nos malheureuses dissentions coûtent à l'Angleterre 40,000,000 liv. st.

L'emprunt des cinq millions de florins que le Congrès a résolu de faire, pour pousser la guerre avec vigueur, sera à quatre pour cent.

IV.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Cette, *le 5 Janvier.*

Notre Ville, presque toute nouvelle, s'étend & se peuple. Le commerce y est vif, & comme nous faisons un bon accueil aux personnes qui veulent s'établir chez nous, les Artisans de toute espece ne nous manquent pas.

Le mois dernier a été orageux. Les vents ont jetté sur la côte des débris de vaisseaux, nous ignorons encore à qui ces derniers appartenoient, & nous ne pouvons fournir aucun détail sur les naufrages.

Notre commerce de vin & sur-tout d'eau-de-vie devient toujours plus actif & plus étendu. Il est peu de Nations de l'Europe avec qui nous n'ayons des liaisons d'intérêt. On vient de toute part à nous avec empressement, c'est que nous tâchons de ne donner que de bonnes marchandises, & de les vendre au meilleur marché qu'il nous est possible. Voilà toute notre politique: elle ne nuit certainement pas aux autres, & elle nous sert bien.

De Limoges, *le 7 Janvier.*

Nous travaillons avec succès à l'embellissement de notre Ville; on vient de prendre les plus sages mesures pour former l'alignement de nos rues. Les personnes qui bâtiront des maisons ne pourront pas s'écarter du plan qui est tracé. Il paroît ici une Ordonnance de Police qui pourroit servir de modele aux autres Villes pour y entretenir le bon ordre, pourvoir à la propreté des rues & des quartiers, prévenir les accidens, corriger les abus &c. Elle est divisée en 18 articles qui embrassent les plus grands détails. Elle sera fidelement exécutée; les moindres contraventions ne resteroient pas impunies. D'ailleurs c'est ici le bien public, & nous sommes tous intéressés à y concourir. Pourrions-nous voir sans déplaisir le trouble & la confusion dans nos Marchés, l'embarras des voitures & la mal-propreté dans les rues, les scénes grossieres, bisarres, choquantes & si souvent indécentes des gens du bas peuple dans nos Places publiques &c. Le zele du Magistrat sera sans doute secondé par celui des Citoyens; le Magistrat a droit de se le promettre, & les Citoyens ne seront pas assez injustes pour le refuser.

Les denrées sont a bon marché: le froment de moyenne qualité ne vaut que 6 liv. 10 s. le setier, pesant 80 livres. Il est plus cher à Angoulême; le froment de même qualité s'y vend 7 l. 19 s., le boisseau pesant aussi 80 livres. Il est à plus bas prix à Bourganeuf, le setier de froment de même qualité & de même poids, y est à 4 l. 5 s. La différence des prix dans ces deux dernieres Villes est près du double. Elle seroit certainement beaucoup moindre si les communications étoient plus faciles; si de l'une à l'autre Ville il y avoit quelque riviere ou quelque canal navigable &c. Quand les débouchés sont fermés, les chemins difficiles ou impraticables &c, il n'est pas étonnant que de deux Villes d'une même Province, l'une souffre de la disette & l'autre de la surabondance.

De Rouen, *le 9 Janvier.*

Un de nos Habitans s'applique avec autant de zele que de succès à guérir, par le moyen de l'électricité, les personnes attaquées de rhumatisme & de paralysie. Les guérisons qu'il opere, depuis quelques années, sont incontestables & se multiplient tous les jours. Il applique le même remede pour guerir les sourds, pourvu qu'ils ne le soient pas de naissance, & il réussit. Nous venons de voir une personne qui avoit cette incommodité depuis vingt ans; elle entend aujourd'hui assez bien & peut lier une conversation. Il a fallu avoir beaucoup de patience & appliquer souvent le remede, mais enfin les humeurs figées se sont insensiblement dissipées & l'organe s'est remis. Il ne s'agissoit pas ici d'une surdité commencée, elle étoit arrivée au dernier période. La personne en question ne pouvoit entendre, quelque haut qu'on parlât, elle ne distinguoit pas même le son des cloches; elle traite aujourd'hui de ses affaires avec tout le monde, elle fait elle-seule son commerce, vend, achete &c. en convenant du prix. Il est vrai pourtant que l'organe ne se trouve pas dans le même état où il étoit il y a plus de vingt ans, mais l'incommodité qui reste est très-légere.

De Paris, *le 12 Janvier.*

Les Lettres-Patentes pour la nouvelle Loterie ont été enrégistrées le 7 de ce mois. Le 9 à 7 heures du soir, elle fut remplie; on ne peut qu'applaudir aux vues patriotiques qui ont fait écarter de la roue de fortune les pauvres qui en sont trop souvent écrasés. Cette Loterie ne pouvoit regarder que les personnes riches, & les riches peuvent, sans conséquence, courir des risques. Chaque billet étoit de 1200 livres; vingt mille de ces billets ont donné la somme de 24,000,000 liv. Avec la même facilité qu'on a trouvé les vingt-quatre millions, on en auroit eu cent. Il a fallu se hâter pour prendre les devans; & malgré même toute leur diligence, la plûpart de ceux qui demandoient des billets ont été obligés de s'en retourner avec leur argent. Si l'on n'a peut-être jamais vu tant d'empressement à mettre à la Loterie, c'est qu'on n'a peut-être jamais vu de Loterie dont les avantages aient approché des avantages de celle-ci en faveur des Acquéreurs des billets. En voici la preuve bien claire. De vingt mille billets quinze mille n'auront point de lots; mais si ces quinze mille billets ne gagnent pas, ils

ne perdront rien, puiſque les Propriétaires en retireront à perpétuité l'intérêt à quatre pour cent; c'eſt le taux ordinaire auquel Sa Majeſté emprunte. Pour les autres cinq mille billets qui ont produit ſeulement la ſomme de ſix millions, il y aura cinq mille lots, tous en rentes viageres, dont le plus conſidérable ſera de 50,000 l., & le moindre de 150 l. Le calcul des perſonnes qui ont de l'argent en bourſe n'a pas été difficile à faire: ou j'aurai la rente perpétuelle de 4 pour cent, ou j'aurai au moins la rente viagere de 12 $\frac{1}{3}$ pour 100 de mon argent; outre que je cours la chance d'avoir pour 1200 liv. une rente viagere de quarante & même cinquante mille livres.

Il y aura deux tirages; l'un au mois d'Avril prochain, & l'autre au mois de Juillet ſuivant. On deſtine pour le premier trois mille lots, dont l'un de 40,000 livres; d'autres de 30, 20,000 livres &c., & les moindres de 150 liv. On réſerve pour le ſecond deux mille lots; le gros lot de ce dernier tirage ſera de 50,000 liv.

I I.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Lettre au Rédacteur ſur une demande inſérée dans la Gazette.

Votre Feuille, Monſieur, N°. 89, préſente une demande ſur l'uſage du maron d'Inde pour la nourriture des beſtiaux; ſi la perſonne qui l'a fait avoit des maronniers d'Inde ſur ſon domaine, elle ſe ſeroit diſpenſée de la faire; car, comme ailleurs, elle auroit apperçu ſes vaches ſe jetter ſur ces fruits & les manger avec avidité, ſans y en laiſſer un ſeul. Elles s'en nourriſſent même plus volontiers que des pommes dont elles ſont d'ailleurs très-friandes; elles oublient alors quelquefois le treffle qu'elles appercevroient aux environs; enfin leur goût eſt ſi analogue au maron d'Inde qu'elles ne le lâchent pas au premier coup de bâton qu'on leur donne pour le leur faire rendre, & elles y reviennent toujours après. Il eſt auſſi prouvé & conſtant que lorſque les vaches en mangent d'habitude, elles donnent plus de lait & de bon beurre. Je l'éprouve depuis 1761 annuellement; mais je me donne de garde de leur laiſſer manger ces marons d'Inde ſous les arbres: il faut en faire un uſage plus utile & en tirer un meilleur parti. Je les fait cueillir à leur maturité & lorſqu'ils ſont ſecs: on les tranſporte enſuite dans un lieu ſain, à couvert & un peu aéré ou dans un grenier; on a ſoin de les y remuer de tems en en tems comme on le pratique pour le bled, afin d'empêcher que le maron ne prenne de mauvais gout. Lorſque dans l'hiver on manque d'herbe fraîche pour les beſtiaux, que la terre eſt fermée par les gelées, ou couverte de neige, alors on donne le matin & même le ſoir à ces bêtes une ou deux jointées de marons d'Inde, tous entiers & ſans prendre la peine de les mettre en morceaux; cette nourriture convient mieux aux vieilles vaches; elles mangent ces marons avec le plus grand appétit, & quoique nourries au fourrage ſec dans cette ſaiſon, leur lait & le beurre en ſeront auſſi bons que dans le printems. C'eſt pourquoi ſi on n'a pas une grande quantité de ces fruits, on ſe diſpenſe d'en donner aux jeunes bêtes qui quelquefois n'ont point encore la dent aſſez ferme pour les briſer. Pour celles-ci il faudroit les concaſſer, ainſi qu'on le peut pratiquer pour les chevaux qui y prennent quelquefois du goût, mais non-pas toujours. Pluſieurs Maréchaux prétendent que le maron d'Inde leur eſt ſalutaire, ſur-tout aux chevaux pouſſifs; qu'il contient beaucoup de ſucs aſtringens &c.

(*La ſuite à l'Ordinaire prochain*).

I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 8 Janvier 1777 au Samedi 11 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 20, 21, 22 à 24 l.; le ſeigle, de 11, 11 liv. 10 ſ. à 12 l.; l'orge, de 10, 10 l. 10 ſ. à 11 l. Le froment au Port de la Greve, de 20 l. 5 ſ., 21 à 23 l.; le ſeigle, de 11 l. 5 ſ. à 11 l. 15 ſ.; l'orge, de 9 l. 10 ſ. à 10 liv. 10 ſ. auſſi *le ſeptier*.

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 8 Janvier 1777 au Samedi 11 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21 à 22 liv.; *idem* à la Greve, de 20, 21 à 23 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 15 Janvier 1777, de 60 à 61 liv.; *id.* nouveau, de 58 à 59; le cent de paille vieille, de 32 à 33 l.; *id.* nouvelle, de 30 à 31 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 53 à 54; *idem* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 30 à 31; *id.* nouvelle, de 29 à 30; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 47 à 48; *id.* nouveau, de 45 à 46; le cent de paille vieille, de 28 à 29 liv.; *id.* nouvelle, de 27 à 28 l.; le foin à la Grève, de 46 à 47 l.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 15 Janvier 1777.

Or de Portug. à	724	8	6	marc.
Du Mexique à	718			marc.
Du Perou à	710	1		marc.
Les guinées à	723			marc.
Ducats à	98	2		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à	84			once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	54	2		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	1		marc.
Piastres à	49	8	6	marc.

V.

Changes de Paris, *du 15 Janvier 1777.*

Amsterdam	53 $\frac{7}{8}$ à 54
Londres	31
Hambourg	188
Madrid	15 4
Cadix	15 2 6 à 2
Livourne	98 à 97 $\frac{3}{4}$
Gênes	96 à 95 $\frac{3}{4}$
Lyon *Rois*	$\frac{7}{8}$ p. $\frac{8}{0}$.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1776.

Du Sam. 4 Janv. 1777.		Du Mardi 7.	
Messieurs		*Messieurs*	
Lenoir ..... pp^{lles}.	L.	Defays..... pp^{lles}.	L.
Viageres.....	M.	Viageres	J.
Delamotte.. pp^{lles}.	J.		
Viageres.....	J	Du Mercredi 8.	
Tontine.....	J.		
Boscheron... pp^{lles}.	L.	Boutray..... pp^{lles}.	L.
Viageres	L.	Viageres.....	M.
Creuzé ..... pp^{lles}.	L.	Tontine	M.
Viageres.....	L.	.....	
Tontine	L.	.....	
Patu .... Viageres.	M.	.....	
Caron..... v^{res}.	P.	.....	
Delarue..... pp^{lles}.	M.	.....	
Viageres	M.	.....	
Tontine	M.	.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janv. 1777.	*Lundi 13.*	*Mardi 14.*	*Mercredi 15.*
Comp.d.Ind.			
Actions . . .	1710 15 25 . .	1735 40 45 40 .	1730 27 $\frac{1}{2}$ 35 4
D°. $\frac{16}{25}$es . . .	. . . . .	1205	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	400	400 . . . .
Rescriptions . .	16 15 $\frac{1}{2}$ 15 . .	14 $\frac{1}{2}$ 14 14 $\frac{1}{2}$ 15.	15 16 15 $\frac{1}{8}$ . .
Bil. des Fermes.	4 $\frac{1}{2}$	4	4 . . . . .
Bil. de la Lot. R.	1260	1256 54 56 . .	1250 48 . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24^{ft} pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces, deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1776.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 1er. Juillet.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 29 Mai.*

LE Gouvernement fait voyager des Sçavans dans les contrées de l'extrêmité de l'Empire & les charge de ne rien épargner pour s'instruire des mœurs des Habitans, des productions & des qualités des différens sols, de l'Histoire naturelle, de l'étendue & de la population des Provinces. Nous attendons incessamment quelques-uns de ces Voyageurs; leurs relations seront curieuses pour nous & nous apprendrons enfin à connoître un peu mieux les Peuples soumis à notre domination. Quant à l'Archipel Russe, nous poussons toujours plus avant nos découvertes; nous ne regardons plus comme douteux le passage de ces mers à l'Amérique septentrionale, & ce qui paroit occuper principalement notre Cour, c'est de le franchir avec moins de risques, dès qu'on l'aura découvert. Il est certain qu'il existe sur cet objet important des Mémoires que le Gouvernement juge encore à propos de tenir secrets. Il est certain que nous sommes plus avancés qu'on ne le croit; il est peu d'années que nous ne découvrions quelques nouvelles Isles; notre méthode est, quand nous avons pris possession d'un pays, d'examiner les avantages que nous pouvons en retirer, de gagner ou de soumettre les Habitans & de nous assurer de leur fidélité avant que de faire de nouvelles tentatives. Enfin si le passage, une fois découvert, ne nous oppose pas de grands risques à courir ou de grandes difficultés à surmonter, il est certain qu'il se fera une révolution dans le commerce de l'Europe avec l'Amérique, & que cette révolution ne sera pas à notre désavantage.

Nos affaires avec la Porte restent toujours indécises; notre Cour paroît plus résolue que jamais à ne rien céder de ses droits; elle est en état de soutenir par la force les libertés de son commerce. Nous jouirons tranquillement du fruit de nos victoires, si nous en croyons certains Politiques; la raison sur laquelle ils s'appuyent est que le Grand-Seigneur ne pourra nous faire tête, vu d'ailleurs que la peste ravage plusieurs Provinces de son Empire.

Pour faciliter le commerce du Gouvernement de Twer nous avons construit des écluses; on les a ouvertes au commencement du printems, elles vont bien & assurent le cours de la navigation. Le Volga a été de bonne heure débarrassé de ses glaces; on a compté dans un court espace de tems plus de deux cens barques qui sont arrivées à Twer avec des cargaisons de toutes sortes de vivres, de denrées & de marchandises. En dépensant peu, nous avons fait un grand bien à tous les Habitans de cette Province.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 3 Juin.*

On a publié, par ordre du Roi, un Régle-

ment relatif à la construction des maisons dans les grandes Villes. Les Particuliers seront obligés de les bâtir sur un plan uniforme ; nous ne voulons pas qu'il y ait des bâtimens dont les uns soient fort élevés & les autres à un simple étage ; cette grande inégalité choque l'œil, il sera satisfait ; de belles & grandes rues formées par deux rangs de maisons de la même hauteur, voilà ce qu'il appercevra de quelque côté qu'il se porte. Les édifices & les habitations ne se nuiront pas les uns aux autres, & dans la maniere de les construire, ce qu'on doit ne jamais perdre de vue, c'est qu'il soit de la plus grande facilité de porter des secours par tout en cas d'incendie ou d'inondation.

La Commission chargée par le Roi de veiller à l'encouragement des Arts, des Fabriques & des Manufactures, s'occupe de ces grands objets. Elle va donner une ample constitution pour diriger l'Industrie, l'animer & lui donner les encouragemens qu'elle mérite. Toutes ces Ordonnances peuvent être bien vues, bien concertées, très-sages, mais il y a à craindre que leur exécution ne produise jamais de grands effets. Nous serons toujours nous-mêmes vraisemblablement le plus grand obstacle aux progrès des Arts ; nous faisons trop peu de cas d'un Artiste & d'un Artisan puisque nous lui préférons un Cocher, un Domestique &c. Les talens utiles des premiers les avilit à nos yeux ; la profession basse & oisive des seconds n'a rien qui les dégrade. Ce préjugé, presqu'aussi ancien que la Nation & qui a jetté de si profondes racines, n'est pas aisé à détruire. Mais tant qu'il subsistera parmi nous, pouvons-nous raisonnablement espérer de voir fleurir dans ce Royaume l'Industrie & les Arts ?

Un Faux-Monnoyeur qui étoit sur le point de se voir condamné à perdre la vie, obtiendra sa grace après avoir obtenu qu'on différât de le juger. Il s'est dit habile Méchanicien, & pour en donner les preuves, il a construit une barque assez considérable que deux hommes pourront conduire aisément de Varsovie à Cracovie. Deux roues adaptées à un même axe & qui vont par le moyen d'un ressort, voilà le fond du méchanisme. Les deux hommes mettent en mouvement le ressort, & la barque, quoique chargée, doit remonter le fleuve. On n'a pas encore fait l'essai de cette nouvelle invention ; mais on doute que l'Auteur ait assez bien calculé la force des eaux de la Vistule ; ce doute sera bientôt levé.

C'est à un acte de sa charité que la Princesse Poniatowska, Belle-Sœur du Roi, doit vraisemblablement la conservation de sa propre vie. Durant un grand orage que nous eumes la semaine derniere, une femme âgée & infirme fit une chûte devant le Palais de la Princesse ; comme cette pauvre vieille ne pouvoit se relever, la Princesse accourut pour lui faire donner du secours. Pendant qu'elle présidoit à la bonne œuvre, la foudre tombe, pénétre dans l'appartement d'où elle ne faisoit que de sortir, & y fait des ravages.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 2 Juin.*

Le nouveau tarif pour les Douanes & les Accises de la Finlande est dressé, & l'on ne tardera pas à le rendre public. Les personnes qui l'ont lu & examiné assurent que non-seulement les Habitans du pays mais encore les Commerçans du Royaume y trouveront de grands avantages, & que de plus les revenus de la Couronne n'en souffriront pas. Les anciens droits étoient fort onéreux aux Sujets sans être d'un grand rapport pour le Roi. Les opérations où les Peuples & les Gouvernemens trouvent ou peuvent trouver également leur avantage, sont beaucoup moins rares qu'on ne pense.

Par des encouragemens accordés à propos, l'exploitation des belles mines de cuivre de Gustavsberg & de Carlesberg (mines de Gustave & de Charles) qui commençoit à languir, va se ranimer. Le Roi accorde aux Entrepreneurs, pour plusieurs années, une exemption entiere de Douane & d'Accise.

On mande de Christinehaven que le 25 du mois dernier, à deux heures du matin, le feu prit à une maison ; l'incendie se communiqua aux bâtimens voisins & les flammes s'étendirent avec une rapidité effrayante. Le soir à 9 heures, au départ de la Poste, la plus grande partie de cette petite Ville étoit consumée. L'Eglise & la plûpart des édifices publics existoient encore, mais on craignoit que tous les efforts ne fussent inutiles pour les défendre des atteintes du feu,

Nous apprendrons peut-être au premier Courrier que cette Ville a eu le même sort que celle de Geffle & qu'elle est entiérement réduite en cendres. La plûpart des habitations des Villages & même des Villes de ce Royaume sont construites en bois ; on ne doit pas être étonné qu'il arrive souvent des incendies & qu'il nous soit impossible d'en arrêter les progrès. Cependant avec de sages précautions, on pourroit, si ce n'est les prévenir, les rendre du moins beaucoup plus rares. Voilà de nouveaux malheurs qui sollicitent de nouveaux secours.

PRUSSE.

DE BERLIN, *le 4 Juin.*

Il semble que pour augmenter la consommation d'une denrée ou d'une marchandise, il n'est besoin que d'en défendre l'usage ou d'en gêner le commerce. Le Souverain voit avec peine que ses Sujets achetent de prodigieuses quantités de café, & que cette branche de commerce fasse passer annuellement une bonne partie de notre argent entre les mains des Etrangers. C'est sur-tout dans la Capitale qu'on prend le café avec une espece de fureur, & l'on y compte, parmi les Citoyens aisés, un très-grand nombre de personnes qui en prennent plusieurs fois le jour. Ce que le chocolat est en Italie & en Espagne, le café l'est en Prusse. La Capitale donne le ton à la Province ; de Berlin le goût s'est étendu aux Villes subalternes. Le Gouvernement a porté plusieurs Ordonnances à diverses époques pour défendre à toute personne de faire le commerce du café sans en avoir obtenu une permission spéciale du Souverain. Tout Marchand, pour pouvoir vendre en gros ou en détail cette denrée, devoit en acquitter les droits, déclarer la quantité qu'il en achetoit, les lieux où il la vendoit, le débit qu'il en avoit &c. Il ne suffit pas de vouloir tout sçavoir pour sçavoir tout ; on a trompé la Cour & les Ordonnances n'ont pas eu l'effet qu'elle attendoit de leur sévérité. Les Particuliers ont trouvé le moyen d'éluder la loi & d'échapper aux poursuites des Officiers des Douanes ; ils ont fait la contrebande ; c'est la nuit qu'on a presque toujours choisi pour faire des importations & des exportations même considérables de café ; les Marchands qui ont acquitté les droits sont accusés de n'avoir pas toujours fait des déclarations exactes & conformes à la vérité. Ces abus & une foule d'autres qu'il seroit inutile de rapporter sont mentionnés dans le préambule d'une nouvelle Ordonnance qui tend à mieux régler & à restreindre le commerce du café dans nos Etats. Les anciennes défenses sont renouvellées avec une plus grande rigueur. Pour être autorisé à faire ce commerce, il faudra nécessairement en avoir la permission par écrit. Les Employés feront des visites chez tous les Marchands de café & dresseront avec le dernier scrupule un état de tout le café qu'ils trouveront dans les magasins. Outre cela, chaque Marchand sera obligé de déclarer & de montrer, s'il le faut, par ses livres de compte, la quantité de café qu'il vend chaque année. On ne fera point passer de la Capitale dans la Province, une quantité de café qui seroit au-dessous de 25 livres, pesant, sous peine de confiscation de la marchandise & d'une amende de cent rixdales : cet article regarde tous les Marchands en détail. Aucun Marchand, soit en gros soit en détail, ne pourra plus recevoir qu'à la Douane le café qu'il auroit acheté de l'Etranger ; ils y payeront les droits & les Employés vérifieront si les déclarations se trouvent en régle. Quand il s'agira d'exporter, on renouvellera les mêmes opérations. L'intention principale de S. M. est que tous ceux qui participent au bénéfice de ce commerce supportent dans une juste proportion les charges de l'Etat. Cette Ordonnance, datée de Potsdam le 19 Avril dernier, regarde toute la Prusse & le Brandebourg.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le 6 Juin.*

Si nous profitons des troubles de la Grande-Bretagne avec ses Colonies, il faut avouer que notre commerce en avoit grand besoin. Nous avons une redoutable rivale qui s'enrichit de nos dépouilles. Altona nous touche & soutient avec avantage notre concurrence ; cette Ville qui appartient au Roi de Danemarck reçoit de son Souverain toutes sortes d'encouragemens ; elle a peu d'impôts, elle jouit de grands privileges, son com-

merce est puissamment protégé sans qu'il en coûte aux Habitans pour obtenir cette protection. Notre République supporte elle-seule toutes les dépenses nécessaires pour notre navigation, pour notre commerce, pour la défense de nos possessions. Il faut donc nécessairement que les Sujets fournissent de grandes sommes & qu'ils supportent des impôts considérables. Il est bien évident qu'avec de pareilles charges nous sommes forcés à vendre plus cher que des rivaux exempts presque de toute imposition. Les Marchands d'Altona doivent donc être redoutables pour la concurrence aux Marchands de Hambourg; nous ne l'éprouvons que trop.

On tremble dans l'Electorat d'Hanovre que les ordres du Roi d'Angleterre ne dépeuplent entiérement le pays; on y fait des levées de Troupes; il y a tout à craindre que pour avoir des Soldats, c'est-à-dire des hommes à nourrir, on ne prenne les Laboureurs, les Cultivateurs, les gens de la campagne, c'est-à-dire les hommes qui se nourrissent & nourrissent les autres.

D'AUSBOURG, *le 7 Juin.*

Des Naturalistes & des Médecins Allemands s'appliquent à connoître de plus en plus les rapports qu'ont entr'elles la matiere électrique & celle de la foudre. D'expériences en expériences, d'inductions en inductions, ils se flattent de parvenir à des connoissances utiles & de faire des découvertes qui pourront accélérer & assurer la guérison de certaines maladies qu'on a regardées jusqu'à présent comme incurables, ou du moins comme très-difficiles à guérir. Un événement assez singulier a confirmé ces Messieurs dans leur opinion & les a fait redoubler de zele & de courage. Une jeune Dame du lieu d'Abraken fut attaquée d'une maladie à la suite de laquelle il lui resta une grosse tumeur qui l'incommodoit & la faisoit même souffrir. Un homme habile, le Docteur Hicks, entreprit de la guérir; il employa toutes sortes de remedes & la malade ne s'en trouva pas mieux. Il continua ses soins & le mal empira; le Médecin craignant que la tumeur ne dégénérât en cancer, pria Madame Wynne, c'est le nom de cette jeune Dame, d'aller à Dublin & de consulter Messieurs Daunt & Linster, deux des plus fameux Chirurgiens de la Capitale d'Irlande. Ceux-ci, après avoir bien examiné, répondirent que M. Hicks avoit sagement procédé & que la malade n'avoit rien de mieux à faire que de se remettre entre les mains de son ancien Médecin.

Peu de jours après qu'elle fut de retour dans sa Patrie, Madame Wynne se mit à la fenêtre pendant un tems d'orage; la foudre éclate, tombe sur l'épaule gauche de la Dame, atteint la tumeur & sillone tout le dos. On la crut morte; cependant on lui donna beaucoup de soins; elle reprit ses sens peu à peu, mais de toute la nuit elle ne put faire usage de ses mains & de ses jambes; on craignit qu'elle ne restât percluse de quelques-uns de ses membres. Non seulement cette crainte fut vaine, mais deux jours après cet accident, la tumeur se trouva ramolie & considérablement diminuée; la malade ne fit plus aucun remede, elle alla toujours de mieux en mieux, elle ne ressentit bientôt aucune douleur; la tumeur devint toujous moindre & se dissipa enfin d'elle-même.

Ce fait une fois connu, nos Médecins ont observé avec plus de soin les effets de la foudre; ils ont trouvé que d'autres personnes avoient été guéries de la même maniere de maladies contre lesquelles toutes les ressources de l'Art avoient échoué. Ils concluent de leurs observations que la plûpart des morts qu'on croit certaines (ils ne parlent ici que des personnes frappées de la foudre) ne sont que des morts apparentes. Ils assurent qu'on ne sçauroit faire une étude trop profonde de l'électricité; qu'on peut employer avec efficacité ce moyen pour guérir les tumeurs, les paralysies & autres maladies de ce genre; il n'y a rien là de neuf. Enfin ils conjecturent que l'électricité pourroit avoir la même vertu pour guérir d'autres maladies contre lesquelles on n'a point encore trouvé de remede. M. de Mesmer, aujourd'hui si célébre, embrasse cette derniere opinion.

ITALIE.

DE GENES, *le 8 Juin.*

Le Baron de Tott, Inspecteur Général du Commerce de France dans les Echelles du

Levant, après avoir fait quelque séjour dans notre Ville, en est parti pour Constantinople.

Il est arrivé, le mois dernier, à Livourne des Esclaves natifs de différentes Provinces d'Autriche; des Religieux Trinitaires les ont rachetés des Algériens; on a donné des secours à ces infortunés, & après qu'ils auront fait leur quarantaine, ils ne manqueront pas d'argent pour se rendre dans leurs Patries respectives. Le Gouvernement, les personnes charitables leur ont fait des largesses & des aumônes.

En allant d'Espagne dans les Indes Orientales, la Flotte de Dom Cévallos s'est emparée, dans la traversée, de plusieurs bâtimens Anglois dont l'un étoit chargé de marchandises de contrebande & les autres portoient aux Habitans des Provinces du Brésil toutes sortes de munitions de bouche & de guerre.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 17 Juin.*

Les subsides accordés dans la derniere Session du Parlement pour le service de l'année courante, se montent, calculés article par article, à la somme de 12,952,534 l. 12 sh. 8 d. ½ sterl.; c'est beaucoup trop pour nous, vu l'épuisement où se trouve la Nation, mais ce n'est pas assez pour faire face à toutes les dépenses. Nous chargerons encore & multiplierons nos dettes.

Mardi dernier, des Commissaires de la Cour conclurent leur marché pour acheter une grande quantité de grosses couvertures de lit qu'on doit envoyer en Amérique pour nos Soldats. Si le nombre de ces couvertures est de 25,000, comme l'assurent des personnes instruites, il s'ensuit évidemment que nos Troupes passeront encore l'hiver prochain dans l'Amérique septentrionale.

Deux prises faites sur les Américains viennent d'être adjugées au Roi par une décision de la Cour de l'Amirauté. S. M., outre la gratification promise, a fait distribuer à l'équipage les deux tiers des cargaisons & de la valeur des navires.

Nous apprenons de Liverpool que deux Armateurs de cette Ville ont saisi, dans un assez court espace de tems, treize bâtimens Américains & les ont conduits dans plusieurs de nos Ports. Cependant toutes ces prises ne sont pas estimées au-delà de 10,000 liv. sterling.

Pour affoiblir le parti des Insurgens, le Lord Howe fait proposer, à ce qu'on dit, par des Emissaires, aux bas-Officiers des Colons, de leur céder en toute propriété deux cens acres de terre, s'ils veulent passer dans l'Armée Royale; il tâche aussi d'attirer les Soldats par de pareilles promesses.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Bayonne, *le 16 Juin.*

Avec des efforts nous réparerions bientôt nos pertes, s'il ne nous arrivoit pas de nouveaux malheurs. La saison a été variable & le tems n'a pas favorisé les productions de la terre. Nous avons des pluies fortes & continues qui ont fait beaucoup de mal; le froid l'a augmenté & des inondations ont achevé dans une considérable étendue de pays de désoler & ruiner un grand nombre de Propriétaires. Ce n'étoit que par de bonnes années que nous pouvions espérer de relever notre Agriculture & d'effacer les traces profondes des dernieres épizooties. Nos vins, nos eaux-de-vie se vendent bien, mais cette branche de commerce ne nous rapporte pas l'argent dont nous aurions besoin. Si nous avions beaucoup de superflu, nous ne serions pas embarrassé de trouver des Acheteurs.

De Perpignan, *le 17 Juin.*

Nous pouvons enfin parcourir nos campagnes; mais nous ne les parcourons qu'avec la plus grande tristesse. Les pluies continues du mois de Mai & les inondations du commencement de celui-ci ont entiérement renversé les belles espérances que nous formions sur les récoltes de tout genre. Nos prairies étoient bien fournies d'herbes; les bleds étoient magnifiques & la vigne se développoit avec énergie. Quelques jours de mauvais tems ont suffi pour nous dérober cette riante perspective & la remplacer par un spectacle bien affligeant pour les Propriétaires & les Cultivateurs. Les grosses pluies ont noyé les terres de la plaine & n'ont pas moins porté de préjudice aux

vignes de nos côteaux. On voit dans celles-ci des ſeps dont les racines paroiſſent à découvert; l'eau a creuſé de profonds ſillons & a emporté la terre des endroits les plus élevés dans ceux qui l'étoient moins. Les vins ſont la plus grande richeſſe de cette Province; nos côteaux ainſi maltraités nous annonçoient des pertes conſidérables; mais le mal n'étoit pas à ſon comble. Les premiers jours du mois, des inondations fortes & preſque générales ont porté la déſolation par-tout. Le Tett s'eſt enflé prodigieuſement; depuis long-tems nous ne l'avions pas vu à une pareille hauteur. La digue qui le retient dans ſon lit fut forcée la nuit du 1er. au 2 du mois. Nous craignimes que les riches & les fertiles terres qui s'étendent juſqu'à la mer ne fuſſent entiérement ſubmergées. Tous les Habitans ſe mirent à l'ouvrage pour conſerver le reſte de la digue & en réparer les breches autant qu'il étoit poſſible. Les Troupes que nous avons en garniſon ſeconderent par détachement leurs efforts, & nous avons eu plus de ſuccès que nous n'oſions nous en promettre. Si la riviere ſe fût ſoutenue à la même élévation, malgré nos travaux, la digue déjà ſi fort entamée n'auroit pas réſiſté. Heureuſement les eaux baiſſerent le 3 du courant & rentrerent inſenſiblement dans leur lit.

De Couche-Vérac, *le 20 Juin.*

Les bleds, ſur-tout les fromens, ſont très-beaux dans ce canton. Les menus grains ne donnent pas la même eſpérance; ils ſont étouffés par une plante qui a quelque reſſemblance avec la rave. Jamais nous ne l'avons vu pulluler, comme cette année; le mal eſt général dans toute la Province (le Poitou).

Quelques-uns de nos riches Cultivateurs font uſage depuis quelque tems de la charrue de Brie & s'en trouvent bien. Leurs voiſins ſe ſont d'abord moqués de leur méthode & ils rioient quand ils les voyoient labourer en planches, mais ils ont fini par adopter cette maniere de ſemer, convaincus par le fait que les bleds en réuſſiſſent mieux.

Notre uſage eſt de donner une année de repos à la terre de quatre en quatre ans, quelquefois même plutôt. Des Particuliers ont eſſayé de tirer quelque fruit de leurs champs dans la cinquieme année; ils y ſement du treffle qu'ils laiſſent en terre pendant deux ans pour reprendre enſuite la méthode ordinaire. Par ce moyen, ils recueillent de bons fourrages ſans nuire aux récoltes de bled poſtérieures. Comme la graine de treffle s'attache moins opiniâtrément à la terre que celle de ſainfoin, ils ont moins de peine à convertir ces prairies artificielles en champs à bled.

Il vient d'arriver une heureuſe révolution pour les Propriétaires dans le commerce des grains; dans une quinzaine de jours les prix en ont augmenté d'un dixieme. Les Cultivateurs reprennent haleine & conçoivent des eſpérances; comment vivre & ſupporter les charges ſi l'on ne tire rien de la terre? C'eſt elle qui nous fournit de quoi ſubſiſter & qui paye tous les impôts.

On voudroit établir ici comme ailleurs une nouvelle forme pour les réparations des grands chemins. On aimeroit mieux que le Peuple ne fît point les corvées & payât une taxe proportionnée à la taille. Mais les pauvres gens aiment mieux donner leur travail que de compter de l'argent pour ne point travailler. Une nouvelle impoſition les effraye, & ils s'imaginent gagner quand ils ne déboursent pas. Cependant il en coûteroit moins & les chemins ſeroient mieux faits & mieux entretenus, ſi l'on employoit de bons Ouvriers & que des Ingénieurs préſidaſſent aux travaux. On a déjà propoſé un moyen de lever l'argent néceſſaire ſans fouler aucun Propriétaire & ſans ſurcharger les claſſes de Citoyens qui méritent d'autant plus d'égard qu'elles ſont tout-à-la-fois & plus pauvres & plus utiles.

De Paris, *le 26 Juin.*

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, qui annulle un Arrêt du Parlement de Bretagne du 13 Décembre 1776, comme incompétemment rendu & comme contraire aux Réglemens concernant la perception des droits de contrôle; ordonne, conformément auxdits Réglemens, que les relations & quittances des contrôles, ne pourront être miſes & appoſées que ſur les minutes ou les originaux même des contrats & actes, ſoit publics, ſoit ſous ſignatures privées; leſquels minutes & originaux ſeront repréſentés à cet effet aux Commis établis pour les contrôles: Enjoint aux Notaires, Greffiers & autres Officiers ayant la faculté d'inſtrumenter en la mê-

me qualité, de transcrire en entier les quittances ou certificats du Contrôle, au bas des expéditions qu'ils délivreront des contrats & actes qui auroient été passés devant eux, à peine de deux cens livres d'amende pour chaque contravention.

Ordonne que le registre des délibérations de la Paroisse de l'Orient, sera rapporté au Bureau du Contrôle de l'Orient, pour, la délibération qui y a été insérée le 10 Novembre 1776, y être contrôlée; ordonne en outre la restitution par les Habitans de ladite Paroisse, des sommes qu'ils auroient pu se faire payer pour les frais & dépens prononcés par l'Arrêt du 13 Décembre dernier.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Suite de la Lettre à l'Auteur de la Gazette, sur la Population &c.

L'état des naissances de 248 Paroisses de la Généralité d'Auch qui ont monté, année commune, pendant onze ans, de 1752 à 1763, à 5513, & qui mutipliées par 25, donnent 137,825 Habitans ou 555 par Paroisse.

Celui des naissances de 308 Paroisses de la Généralité de Bourgogne qui ont monté, année commune, pendant onze ans, de 1752 à 1763, à 8790, & qui multipliées par 25, donnent 219,250 Habitans ou 711 par Paroisse.

Celui des naissances de 384 Paroisses de la Généralité d'Alençon qui ont monté, année commune, pendant onze ans, de 1752 à 1763, à 7602, & qui multipliées par 25, donnent 190,000 Habitans & 595 par Paroisse.

Celui des naissances de la Principauté de Dombes, comprenant 60 Paroisses qui ont monté, année commune, pendant onze ans, de 1752 à 1763, à 1236, & qui multipliées par 25, donnent 30,900 Habitans ou 515 par Paroisse.

Celui des naissances de 1955 Communautés de la Province de Franche-Comté qui ont monté, année commune, pendant dix ans, de 1753 à 1763, à 26,177, & qui multipliées par 25, donnent 654,425 Habitans & 334 par Paroisse.

On trouve dans votre Gazette du 3 Février dernier l'état des naissances de la Généralité de Limoges, composée de 907 Paroisses, pendant les années 1774 & 1775. Celui de 1774, qui est le plus foible, monte à 24,814, qui multipliées par 25, donnent 620,350 Habitans & 682 par Paroisse.

Il faut observer 2°. que l'on suppose que les Paroisses de toutes les Villes de ces Généralités & probablement de plusieurs autres Villes des Généralités dont on n'a rapporté l'état des naissances qu'en partie, sont comprises dans le nombre de celles qui ont fourni ces états, à l'exception seulement des Villes de Lyon & de Rouen que l'Auteur dont on suit les relevés excepte positivement. Cette observation est à l'avantage des Auteurs qui croient la population de la France moins nombreuse.

Enfin on ajoute à ces états celui des naissances de l'Election d'Orléans composée de 121 Paroisses qui ont monté, année commune, pendant cinq ans, de 1770 à 1774, à 3095, qui multipliées par 22 ½, donnent 69,637, nombre un peu plus foible que celui de 69,747 auquel la population de cette Election montoit par le dénombrement fait, tête par tête, en 1762, comme il a été exposé ci dessus, & qui donnoit 576 par Paroisse.

Celui des naissances des 25 Paroisses de la Ville & des Fauxbourgs d'Orléans à la même époque qui ont monté à 1530, année commune, & qui multipliées par 27, proportion au dessous de la proportion ordinaire des Villes de moyenne grandeur, & que l'on fixe ainsi à cause d'une grande quantité de Jardiniers & de Vignerons domiciliés dans les Fauxbourgs parmi lesquels on compte fort peu de Célibataires, donnent 41,310 Habitans ou 1652 par Paroisse.

Celui des naissances des 49 Paroisses de l'Election de Beaugenci, qui renferme les deux Villes de Beaugenci & de Meung sur Loire que l'on suppose de 1372 parce que la population de cette Election trouvée par un dénombrement fait, tête par tête, en 1762, montoit à 30,881 Habitans, & qu'en estimant que les naissances de cette Election soient à sa population dans la proportion d'un à 22 ½, comme dans l'Election d'Orléans, 30,881, donnent pour année commune des naissances de toute l'Election 1372 & 630 Habitans par Paroisse.

(*La suite à l'Ordinaire prochain*).

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 21 Juin 1777 au Mercredi 25 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 20, 21, 22 à 23 livres; le seigle, de 9 l. 10 s., 10 l. 5 s. à 11 l.; l'orge, de 8 l. 10 s., 9 à 9 liv. 10 s. Le froment au Port de la Greve, de 21, 23 à 24 l.; le seigle, de 10 liv. 5 s., 10 liv. 10 s. à 11 l.; l'orge, de 8 liv. 5 s., 9 à 10 liv. *le septier.*

Du Samedi 21 Mai 1777 au Mercredi 25 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 l.; *id.* à la Greve, de 19, 21 à 21 l. 10 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 28 Juin 1777, de 60 à 61 liv.; *idem* nouveau, de 58 à 59; le cent de paille vieille, de 23 à 24 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 53 à 54; *idem* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 22 à 23; *id.* nouvelle, de 21 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 48 à 49; *id.* nouveau, de 46 à 47; le cent de paille vieille, de 21 à 22 liv.; *id.* nouvelle, de 20 à 21 l.; le foin à la Grêve, de 36 à 37 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 28 Juin 1777.

Or de Portug. à	724	℔	ß	*marc.*
Du Mexique à	716			
Du Pérou à	708			
Les guinées à	722			
Ducats à	98	5		*once.*
Or fin à 23 k. 31 32.	100			
Or à 20 karats à	83	10		
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	15		*marc.*
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	17	6	
Piastres à	49	5		

CHANGES DE PARIS, *du 28 Juin 1777.*

Amsterdam	53 7 8e.
Londres	31 9 16e. à $\frac{5}{8}$
Hambourg	188 $\frac{1}{2}$ à $\frac{1}{4}$
Madrid	15 3 à 2 6
Cadix	15 2 6 à 2
Livourne	97 $\frac{1}{4}$
Gênes	94 $\frac{3}{4}$
Lyon *Août*	1 $\frac{1}{8}$ p. $\frac{0}{8}$ p.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Mardi 17 Juin 1777

Messieurs

Defays..... pplles.	J.	
Viageres.....	J.	

Du Mercredi 18.

Boutray..... pplles.	L.	
Viageres.....	L.	
Tontine.....	L.	
Cochin..... pplles.	J.	

Du Jeudi 19.

De S. Janvier vres.	J.	
Tontine.....	J.	
Nau..... pplles.	J.	
Viageres.....	M.	
Tontine.....	M.	

Du Vendredi 20.

Messieurs

Lempereur.. pplles.	L.	
Viageres.....	L.	
Patu.... Viageres.	M.	
Perpétuelles.	t. l.	

Du Samedi 21.

Lenoir..... pplles.	J.	
Viageres.....	J.	
Caron..... vres.	J.	
Despeignes. Viag.	J.	
Perpétuelles..	J.	
Tontine....	Y. Z.	
.....		
.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS

Juin 1777.	*Jeudi 26.*	*Vendredi 27.*	*Samedi*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	1925 20 15 . .	1920 22 $\frac{1}{2}$ 20 17 $\frac{1}{2}$ (15 12 $\frac{1}{2}$	1920 25 30
D°. $\frac{16}{25}$es . . .	. . . . .	1235	. . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	. . . . .	. . . .
Rescriptions . .	9 $\frac{1}{4}$ 9 $\frac{3}{4}$ . . .	10 10 $\frac{1}{8}$ . . .	10 $\frac{1}{2}$ 10 9
Bil. des Fermes.	. . . . .	1 $\frac{3}{4}$ 2 1 $\frac{3}{4}$ . .	1 $\frac{3}{4}$ . .
Bil. de la Lot. R.	1094 92 90 . .	1090	1090 .
Lots de 150 l. de Rentes viageres.	1650	1650	1650 .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abon de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue c Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les An deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 17

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 22 Février.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, le 18 Janvier.

ON connoît peut être moins en Europe les forces de notre Empire que celles de l'Amérique septentrionale. Nous n'avons fait qu'à trois époques, en 1725, 1745 & 1766 le dénombrement des Sujets de l'Empire, & dans ce recensement, nous n'avons jamais compris que les hommes qui payent tribut. Les listes dressées en 1766 n'ont été publiées dans cette Capitale que depuis très-peu de tems. Elles seront un objet curieux pour les Etrangers qui donnent dans cette partie de la politique & qui veulent sçavoir, du moins à peu près, quelle est la population & la puissance des divers Etats de l'Europe. On ne doit pas s'effrayer des noms barbares que portent plusieurs de nos Provinces & qui le sont même pour nous. Des Peuples qui habitent des contrées deux fois plus éloignées de cette Capitale, qu'elle ne l'est elle-même de l'Espagne & de l'Italie, nous doivent être aussi étrangers pour les mœurs, le langage &c. que nous le sommes aux Espagnols & aux Italiens. Cet article sera long quoique nous nous contentions de mettre le nombre des Contribuables & le produit du tribut. Le premier chiffre marquera le nombre des Sujets qui payoient la capitation en 1766; le second chiffre & le troisieme désigneront la somme totale qu'a produit la capitation; l'un indiquera les roubles, l'autre les copeikes. Moskwa 573,472 Contribuables; produit de la capitation dans ce District, 415,556 roubles 90 copeikes. Kostroma — 153,723 — 110,075 — 60. Suzdal — 124,886 — 88,160 — 70. Volodimer — 174,879 — 174,712 — 80. Iurgevpolskoi & Pereslawl — 51,813. Zaleskoj — 150,392 — 106,285 — 90. Pereslawl & Rezanskoj — 178,171 — 139,175 — 20. Ugliez — 178,210 — 126,830. Tula — 173,752 — 135,453 — 40. Jaroslaw — 211,976 — 152,533 — 70. Kaluga — 239,306 — 174,399 — 20. Belgorod — 242,158 — 340,994 — 60. Orlon — 202,213 — 163,592 — 10. Sewsk — 271,621 — 212,006 — 20. Kazan — 258,085 — 329169 — 50. Penza — 237,088 — 213,011 — 15. Swijashsk — 162,756 — 229,004 — 70. Watka — 182,359 266,555 — 80. Perm — 128,391 — 136,436 — 60. Sinbirsk — 185,009 — 196,823 — 10. Orenbourg — 12,434 — 12,475 — 20. Stawrapol — 31,347 — 46,890 — 90. Ufa — 19,087 — 22,852 — 40. Isett — 53,216 — 72,768 — 50. Nishegorod — 222,986 — 158,653 — 20. Alatyr — 120,805 — 109,339. Arzamas — 107,110 — 78,209. Woronesh — 111,302 — 162,803 — 40. Szatzk — 241,273 — 215,478 — 60. Tambov — 270,611 — 302,297 — 20. Icletz — 175,289 — 195,894 — 30. Bachmut — 3663 — 5968 — 10. Novgorod — 321,957 — 264,117 — 40. Welikoluki — 80,011 — 57,922 — 20. Twer — 191,459 — 141,038 — 30. Pskov —

137,906—97,164—50. Bélozero—113,643—109,470—10. Archangelogorod—85,520—98665—50. Galiez—131,625—94,050—50. Usting—107,128—167,520—60. Wologda—113,888—93,679—10. Astrachan—12,550—15,263—50. Smolensk 288,033—207,971—60. Riga & Narva—68—47. Wiborg—58—59—60. Saint-Pétersbourg—4310—4474. Kien—21389—10. Sibir—169,974—256,622—80. Ienisejsk—26317—40,125—40. Irkutzk—37,599—57,273—80. Iekaterinbourg—12,704—21,524—30. Les Ouvriers des Mines—80,585—89,313—50.

Le nombre total des Contribuables, à l'époque dont il s'agit, fut de 7,365,478; la somme totale de la capitation alla à 6 millions 440,001 roubles & 85 kopeikes. Il est évident que la population croit, quoique ses progrès ne soient pas aussi rapides que nous le voudrions. En 1745, les listes des Sujets imposés ne donnerent que le nombre de 6,200,832 têtes; & en 1725, elles n'avoient été que de 5,118,226. On ne comprend pas dans ces états les Paysans qui composent la Milice, les Tartares Mordouins & divers autres qui, au nombre de 44,834, travaillent dans les chantiers, & un grand nombre de Paysans employés aux mêmes ouvrages. Les Mineurs du Gouvernement de Bachmut, 33,642 Habitans du Gouvernement d'Olonetz, les Paysans chargés de fournir les fourrages à la garde à cheval, & un grand nombre d'autres personnes sont exemptes de la contribution en argent. Les Paysans qui s'adonnent au commerce payent double Capitation, & comme Paysans & comme Marchands. La taxe differe selon l'état, la profession, les facultés des Sujets. Les uns payent leur contribution en argent, les autres donnent une partie de leur travail &c.

ALLEMAGNE.

D'Hanovre, *le 22 Janvier.*

Quand on connoit bien la nature du mal, on est pour l'ordinaire assez près du remede. Un Médecin de ce pays-ci, après de longues observations sur l'épizootie qui ravage encore ces contrées, a découvert qu'elle est de même nature qu'une épidémie qui souvent désole l'Electorat & lui enleve une partie de ses Habitans. Les personnes attaquées de lépidémie en question perdent l'appétit, leurs yeux deviennent troubles & jaunâtres; elles tombent bientôt dans un affaissement total, rendent beaucoup de matieres jaunes &c. Les meilleurs remedes qu'on ait employés contre cette maladie, sont la crême de tartre, la rhubarbe, le kermès minéral, le quinquina, l'esprit de vitriol &c. Notre habile Médecin veut qu'on use des mêmes remedes contre l'épizootie, en augmentant ou diminuant les doses, selon la force de l'animal. Il prescrit de donner de trois en trois heures aux bêtes malades, deux lots de crême de tartre, un demi-lot de rhubarbe, à la place de kermès minéral, un scrupule d'une drogue que les Apothicaires connoissent sous le nom d'*hipar antimonii*; le tout délayé dans du vinaigre mêlé avec une petite quantité d'eau. On continue ainsi jusqu'à ce que l'évacuation ait lieu. Quand elle sera faite, il faut donner tous les matins à l'animal une poudre composée de deux lots de crême de tartre & d'un lot de rhubarbe qu'on détrempera dans du vinaigre & de l'eau, comme ci-dessus. Après cela, on aura soin de faire prendre à la bête malade, de six en six heures, une demi-pinte de décoction d'écorce de saule ordinaire, de celle de chêne, & de la racine appellée *radix valeriana*; c'est toujours dans du vinaigre & de l'eau qu'il faut faire infuser ces écorces; on y jettera aussi une petite quantité de camphre. Si l'animal avoit des rougeurs aux yeux, on auroit recours à la saignée. C'est, jusqu'à présent, la meilleure méthode que nous ayons suivie pour guérir les bestiaux; le vinaigre mêlé avec un peu d'eau est non-seulement un remede, mais un préservatif.

De Darmstadt, *le 24 Janvier.*

Les erreurs ne prescrivent pas, & pour être plus anciennes, elles n'en sont quelquefois que plus funestes. On pense enfin dans ce pays-ci à abolir les Communes, malgré les cris de certaines personnes qui n'entendent ni l'intérêt public ni le leur. Il ne faut pas être bien habile pour voir que les Communes sont préjudiciables à un Etat; un terrein en friche, où il croît quelques mauvaises herbes, ne peut valoir ce même terrein bien cultivé, rapportant de bonnes ré-

coltes de grains, donnant de bons fourrages &c. &c. En divisant les Communes en petites portions dont les Habitans des lieux deviendront Propriétaires & qu'ils feront valoir à leur profit, on fait évidemment le bien de tous. Le Gouvernement paroît déterminé à faire cette belle opération & ne la differe que pour la rendre plus générale & lui donner plus de consistance. En attendant que la loi soit portée, on vient de défendre aux Habitans des Villes, Bourgs & Villages, de faire aucune sorte d'emprunt, en donnant les Communes pour hypothéques.

De Hombourg-ez-Monts, *le 26 Janvier.*

S. A. S. le Landgrave, notre Souverain, vient de confirmer de nouveau les loix & statuts de la Société Patriotique de Hesse-Hombourg, affiliée à la Société Royale Patriotique de Suede, & a bien voulu donner des appartemens convenables pour la tenue des Assemblées publiques de cet utile Institut. Il n'y a pas un an que notre Société a pris naissance & déjà elle compte trente Comités dans de grandes Villes dont voici les plus connues; Abo en Finlande, Amsterdam, Augsbourg, Baade, Berne, Bexhéda en Suede, Deux-Ponts, Fribourg en Brisgaw, Gothenbourg en Gothie, Guntzbourg en Souabe, Laholm dans la Province de Hallande en Suede, Leipsick, la Rochelle, Lyon, Lund en Scanie, Moscow, Nancy, Pétersbourg, Ratisbonne, Stockolm, Upsal &c. La correspondance est vaste & son utilité doit être en raison de son étendue. Notre Ville va devenir le centre de réunion pour toutes les découvertes de l'Europe dans tous les genres. Les Sçavans & les Artistes ne rencontreront plus d'obstacles & la voie leur est applanie pour communiquer leurs lumieres & les faire circuler avec la plus grande rapidité. Un pareil établissement leur manquoit; il sera solide, notre Souverain l'honore de sa protection & y prend un intérêt aussi vif qu'on peut l'attendre de son amour pour les Sciences & pour les Arts. Les Mémoires que la Société a reçus de diverses contrées de l'Europe roulent tous sur des objets intéressans; on en compte plusieurs sur l'Economie rurale, l'Histoire moderne, les Arts, les Manufactures &c.

ITALIE.

De Raguse, *le 26 Janvier.*

Cette République ne peut exister que par le commerce; aussi est ce vers le commerce que nous dirigeons principalement nos vues & nos opérations. Pour obtenir des faveurs des autres Nations, il faudroit les favoriser à notre tour; nous ne paroissons cependant pas adopter cette maxime, si l'on en juge par la défense qui vient d'être portée par le Magistrat. Les Etrangers ne pourront plus s'intéresser ni en leur nom, ni sous celui de quelque Habitant de la République, à aucun de nos vaisseaux. Si les Nations avec lesquelles nous sommes en liaison d'intérêt suivent notre exemple, elles ne permettront pas que nous ayons la moindre part aux entreprises de leurs Commerçans. Isolés & n'ayant pour nous que nous-mêmes, n'est-il pas à craindre que la République ne décline bientôt avec son commerce? Il est vrai que notre Magistrat ne s'est proposé que de corriger des abus, d'assurer l'intérêt de nos Marchands, & de rendre notre navigation plus indépendante. Mais pour ôter l'abus, disent ceux qui blâment son opération, il ne faut pas s'exposer à détruire la chose; & pour empêcher que le voisin ne vienne cueillir le fruit, on ne doit pas mettre la coignée au pied de l'arbre.

De Livourne, *le 24 Janvier.*

Les loix les plus simples sont toujours les meilleures; le Gouvernement part d'un principe qui se présente assez naturellement & qui sembleroit devoir être universellement adopté. Les Particuliers lui paroissent assez éclairés sur leur propre intérêt pour n'avoir pas besoin de grandes instructions sur la marche qu'ils doivent suivre: il pense que la protection & des encouragemens leur suffisent; qu'on peut après cela les laisser agir librement & se reposer entiérement sur eux du soin de leur fortune. Plus il adopte ces vues, plus notre Agriculture fleurit, notre Commerce s'étend, nos Manufactures s'animent. Le Grand Duc vient de publier un Edit pour l'encouragement de la pêche sur la côte; non-seulement on ne fait pas ache-

ter le droit de pêcher, mais il sera libre à quiconque de le faire, & ceux qui réussiront le mieux obtiendront, outre leur bénéfice, des récompenses proportionnées à leurs succès.

Dans l'Etat Ecclésiastique, le Gouvernement commence à tourner ses vues du côté du commerce; il lui a donné quelques encouragemens; l'exportation des grains y est permise pour un tems limité; les bons effets qu'elle ne peut manquer de produire engageront peut-être le Gouvernement à prolonger, à perpétuer même cette permission.

PORTUGAL.

De Lisbonne, 22 *Janvier*.

Quoique nos démêlés avec l'Espagne ne soient pas terminés, le commerce que nous faisons avec nos Colonies n'en est pas moins vif. Dans un court espace de tems, nous avons vu entrer dans le Tage cinq vaisseaux richement chargés, trois de Fernambuco, un de Parahio, & un autre de Maranhao. Ceux qui conjecturent que nous sommes en voie d'accommodement pourroient se fonder sur ce que nous expédions beaucoup de vaisseaux Marchands pour les Colonies qui sont ménacées de devenir le théâtre de la guerre. Il y a peu de tems que nous avons fait partir deux navires pour la Baye de tous les Saints, un pour Rio-Janeiro & 3 pour Fernambuco. Nous avons soin d'éloigner toujours de nos Ports les Américains du Continent; les Anglois semblent nous dédommager de cette perte en venant en plus grand nombre dans nos Villes de Commerce.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 6 Février*.

Sur des avis particuliers qu'on a reçus dernièrement, les Lords de l'Amirauté ont expédié des ordres pour faire partir 3 frégates qui croiseront à l'ouest de la Grande-Bretagne: elles se tiendront à 130, 140 ou tout au plus 200 lieues de distance de nos côtes.

On écrit de Saint-Eustache que deux vaisseaux Américains croisent à la hauteur de cette Isle & nous ont pris deux bâtimens des Indes Occidentales.

Près des Isles situées à l'occident de l'Ecosse, un gros bâtiment bien équipé se tient depuis quelque tems en croisiere & a pillé plusieurs navires de différentes Nations. On ignore si c'est un Corsaire ou un Armateur Américain. Tout ce qu'on a pu découvrir, c'est qu'il arbore divers pavillons, Anglois, Espagnols, Américains &c. Il ne fait aucun mauvais traitement aux équipages des bâtimens dont il s'empare; on est quitte pour lui livrer les liqueurs, les vivres, l'argent, les habits & les effets précieux qui sont à bord des vaisseaux.

L'*Aurore*, vaisseau de Glascow, nous avoit été pris par les Insurgens qui le conduisirent à la Virginie, avec une partie du septieme Régiment qui s'y étoit embarqué. Ce même bâtiment vient d'arriver à Liverpool d'une maniere singuliere. Il venoit en Europe & n'étoit monté que par 15 hommes. Il avoit sur son bord huit Anglois qui tous étoient tombés entre les mains des Colons, & ceux-ci les avoient détenus pendant quelque tems comme prisonniers. Un de ces Anglois, nommé Turner, forme le projet d'amener le vaisseau en Angleterre: il sonde ses camarades & les trouve disposés à le seconder. Le secret fut bien gardé & la manœuvre reussit. Au moment désigné, Turner tombe sur le Capitaine Hutchinson, s'en rend maître & le confine à fond de cale. Les autres Matelots Anglois surprennent en même tems les Matelots Colons & les mettent hors de défense. Turner alors n'ayant plus rien à craindre se met à la tête de la manœuvre & dirige sa course vers Liverpool où il est arrivé le 29 du mois dernier. A son arrivée, on s'est saisi de tous les papiers qui se trouvoient dans le vaisseau. La cargaison de ce bâtiment consistoit en tabac; elle est précieuse, attendu que le tabac devient plus rare & que le prix en augmente tous les jours.

FL.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De la Rochelle, *le 8 Février*.

Notre commerce maritime, loin de se rallentir, acquiert avec le tems une nou-

velle activité. Si la paix dure, nous espérons de le voir dans quelques années aussi florissant qu'il l'étoit dans des tems plus heureux. Nos armemens ne discontinuent pas; il est fâcheux pour nous que la plûpart soient pour la Traite des Negres. Faut-il que notre fortune soit fondée sur le malheur d'autrui? Des richesses qu'on ne peut acquérir sans faire couler des larmes, nous adoucissons les termes, ne valent pas ce qu'elles coûtent. De la côte d'Afrique, la plûpart des vaisseaux qui font la Traite vont à Saint-Domingue & prennent des retours; c'est un double gain. Nous faisons d'autres entreprises de commerce: toutes ces expéditions animent notre Port & nous donnent les plus grandes espérances. Nous verrons bientôt revenir dans cette Ville une grande partie des Ouvriers qui nous avoient quittés pour aller ailleurs chercher du travail.

La Rochelle, célébre autrefois par la vaste étendue de son commerce, a beaucoup souffert des deux dernieres guerres. La perte du Canada & de Louisbourg à été pour nos Commerçans une époque funeste; mais enfin ce qu'ils ont perdu d'un côté, ils peuvent le regagner d'un autre. Des rades aussi belles que sûres offrent à nos navires & à ceux de nos voisins d'excellens mouillages &c. Nous commençons à nous ressentir des bienfaits du Gouvernement & des bonnes intentions qu'il ne cesse d'avoir pour notre Ville. Les nouveaux ouvrages & les chantiers nous facilitent la construction des vaisseaux du plus grand port. Le mois dernier, nous avons eu le plaisir d'en voir lancer à l'eau un de cinq cens tonneaux; le succès fut complet. Avant cette époque, nous étions obligés de faire construire chez nos voisins les gros bâtimens, & nous versions de grandes sommes dans les caisses de nos Concurrens. Le curement du canal d'entrée & de notre havre éloigne des navires jusqu'à l'ombre du danger. Les bâtimens les plus considérables, pour la grosseur, trouvent dans notre Port toutes les sûretés & les commodités qu'on peut desirer pour les radoubs. On va construire un bassin de carénage; cet ouvrage est le seul qui nous manque.

Avant la derniere guerre, notre navigation occupoit plus de 8000 hommes. Notre Ville a été dépeuplée depuis; mais on peut trouver les moyens de rappeller une nombreuse population. Les établissemens de toute espece y sont réunis; elle peut se relever & reprendre son ancien éclat. Il n'est besoin que d'exciter l'industrie qui est la mere du commerce. Nous avons des Manufactures qui pourroient occuper un plus grand nombre d'Ouvriers; nos bons Spéculateurs se tournent de ce côté-là; mais il faut du tems pour amener les choses au point où nous desirons qu'elles parviennent. Nous ne doutons pas que bientôt un grand nombre de Négocians ne viennent des Villes ou des Provinces voisines se fixer chez nous. Notre commerce d'Afrique, en devenant plus vif, anime en même tems celui que nous faisons avec nos Colonies de l'Amérique Nos eaux-de-vie sont à 133 liv. les 27 veltes. Quelques bonnes années répareroient les pertes que nous faisons depuis si long-tems.

Des Environs de Chaunay, *le 10 Février.*

Il vient de s'élever dans ce canton une question sur laquelle on desireroit avoir l'avis des personnes en état de la décider. Elle intéresse les enfans d'un Laboureur; cette qualité seule rendroit leur cause intéressante, mais celle de Mineurs & en quelque sorte d'Orphelins, doit engager encore plus les personnes instruites & charitables à les aider de leurs lumieres.

Deux jeunes Paysans; l'un âgé de 21 ans & l'autre de 20, étant sous la tutelle de leur mere, prirent à bail, il y a trois ans, un domaine assez considérable, ou plutôt leur mere, voulant leur donner du travail & du pain, chercha à se procurer cette ferme. Le Propriétaire exigea que les deux enfans s'engageassent dans l'acte réciproquement avec leur mere. Cette pauvre veuve n'a pas réussi dans son entreprise & a contracté des dettes. Se voyant sur le point d'être poursuivie par ses Créanciers, & ses enfans étant les premiers de tous, elle a rendu compte à ceux-ci de la succession de leur pere, & leur a livré, par acte passé devant Notaire, différens meubles & effets. Le Propriétaire instruit de ce qui s'étoit passé a commencé des poursuites juridiques & attaque également la mere & les enfans. Il prétend être fondé même contre ces derniers, attendu que dans le bail ils se sont gerson-

rellement obligés & liés. Les Mineurs répondent que leur engagement est nul, vu qu'ils n'avoient pas l'âge prescrit par la loi pour former des engagemens valables. On leur objecte que les fermes des biens de campagne doivent être assimilées à des marchés, à des sociétés de Marchands, & qu'en fait de commerce on est majeur à 20 ans.

On a conseillé aux deux Mineurs de solliciter des Lettres de rescision. Peuvent-ils espérer qu'elles seront entérinées? Quand à la comparaison d'une mere qui prend conjointement avec ses fils une ferme, à une société de commerce elle ne paroît pas juste; si l'on consulte la loi qui autorise celle ci & ne prononce pas sur le fait dont il s'agit. D'ailleurs, ajoute-t-on, si c'étoit ici une espece de société de commerce, l'affaire seroit portée devant les Juges Consuls & seroit de leur compétence. Or tous les Propriétaires sçavent trés-bien que quand ils donnent leurs domaines à ferme, ils ne peuvent, pour se faire payer, avoir recours aux Juges de commerce. On peut donc faire valoir contre le demandeur la raison même dont il se sert pour étayer sa cause.

De Paris, *le 15 Février.*

Arrêt contradictoire de la Cour des Aides, qui infirme une Sentence des Elus d'Amiens, du 17 Novembre 1774; évoquant le principal & y faisant droit, déclare bonne & valable la saisie de deux barriques d'eau de-vie, les confisque au profit de Julien Alaterre, Adjudicataire des Fermes générales: fait défenses à Marie-Margerite Fresmont, Marchande d'eau de-vie à Vignancourt, de plus à l'avenir faire la marchandise & la commission, sous les peines portées par l'Ordonnance, & la condamne en cent livres d'amende & aux dépens.

Autre de la même Cour, qui confirme avec amende & dépens, une Sentence des Elus de Troies, du 14 Octobre 1775; & néanmoins, par grace, modere à vingt-cinq livres, l'amende de trois cens livres prononcée par ladite Sentence.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, qui défend de faire payer, soit par imposition, soit par la Caisse de la Chambre du Commerce de Marseille, les Avanies, les emprunts demandés à la Nation dans les Echelles du Levant & de Barbarie &c; & qui défend également aux Négocians établis dans lesdites Echelles, d'emprunter en Corps de Nation. Tous les événemens (art. 1), de quelque espece qu'ils puissent être, comme avanies, emprunts demandés à la Nation, sacs, incendies, révolutions, invasions, & généralement tous les autres cas & accidens imprévus qui pourront arriver dans les Echelles du Levant & de Barbarie, & toutes les pertes, dommages, avances, dépenses & fournitures, ne pourront être supportés par la Caisse de la Chambre du Commevce de Marseille. Défend (art. 2) expressément S. M. aux Maire, Echevins, Assesseur & Députés du Commerce de Marseille, & à leurs Préposés dans les Echelles, de payer aucunes sommes, ni d'établir sur le Commerce général du Levant & de Barbarie, ou tout autre, aucune levée & contribution pour les objets énoncés en l'article précédent. Défend (art. 3) pareillement S. M. à ses Consuls & à ses Vice Consuls établis dans lesdites Echelles, de souffrir qu'il soit mis aucune imposition sur le Commetce desdites Echelles, & qu'il soit fait des emprunts par les Négocians en Corps de Nation &c. Ordonne S. M. (art. 4) à tous François établis dans les Echelles du Levant & de Barbarie, & à tous Capitaines, Patrons, Navigateurs & Passagers, d'être très-réservés dans leur conduite, sous peine de punition exemplaire contre ceux qui compromettroient la tranquillité de la Nation & troubleroient l'ordre public &c. &c.

II.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Suite de la maniere de garantir les bleds de la nielle.

S'il falloit attribuer cette maladie à l'une de ces deux causes, il s'ensuivroit évidemment qu'on n'en verroit pas les symptômes dès le mois de Novembre, comme on les voit souvent. Voilà la cause primitive de cette maladie accidentelle; celle qui se perpétue par la contagion à été décrite par M. Tillet dans un Mémoire imprimé à ce sujet, auquel on peut recourir. Il n'y a rien à ajouter à ce qu'il dit, & on ne peut que conseiller la lessive qu'il a prescrite pour garantir le grain de la contagion. Comme tout le monde n'est pas à portée d'extraire la recette de son Ouvrage, je vais la

mettre en note (1). Quant à la destruction de la cause primitive, elle est simple & facile ; il faut bien laisser mûrir la partie de bled que l'on destine pour les semences, ne la moissonner & sur-tout ne la lier que pendant la plus grande chaleur du jour, mettre les gerbes sur bout afin que les épis se séchent mieux, les porter à la grange avant que le sérein tombe, & les battre sur le champ sans les délier. On n'aura, par ce procédé, que le meilleur grain qu'on laissera dans quelque coin de l'aire jusqu'au tems des semailles. Alors on le vannera, on le criblera & on le fera tremper, pour plus de sûreté, dans la lessive de M. Tillet. Le peu de grain qui restera dans les gerbes ainsi battues, sera mis avec les grains de moindre qualité, destinés au pain des domestiques. Si l'on m'allégue qu'il n'est pas possible à un Fermier qui aura 150 ou 200 journaux à ensemencer de prendre ces précautions, je réponds qu'il peut se contenter d'essayer cette méthode sur quelque champ à bled. Quand il aura vu la réussite de ce procédé, ainsi que la différence de cette partie ainsi ensemencée avec celle où il ne l'aura pas suivi, je ne doute pas un instant qu'il n'en fasse usage dans la suite pour la totalité de la semence.

II.

Lettre au Rédacteur de la Gazette. De Civray en Poitou, le 29 Novembre 1776.

Les Réflexions, Monsieur, qui terminent l'article de Poitiers, N°. 88 de vos Feuilles, au sujet des pâturages des moutons, ne sont pas applicables à la question proposée N°. 75. Elle ne consiste point, cette question, à sçavoir s'il est plus permis d'envoyer paître ses moutons que ses bœufs ou ses chevaux dans le pré clos & fermé de son voisin. Présentée sous ce point de vue relatif au droit de propriété, il n'est pas douteux que les premieres lueurs de bon sens suffisent pour la décider. Le cas étoit de sçavoir s'il est permis légalement de faire paître les moutons dans des prairies ouvertes & communes pour les autres bestiaux ; si ces pacages ne sont pas nuisibles aux moutons, & si les moutons ne nuisent pas eux-mêmes aux pacages ; enfin si l'herbe en étoit moins bonne pour les autres animaux quand les moutons en avoient mangé ?

Ces diverses questions ont été différemment décidées non-seulement par les Arrêts de différens Tribunaux, mais par ceux des mêmes Cours. Les Rédacteurs des Coutumes sont entr'eux d'un avis diamétralement opposé, de sorte que la question, bien loin d'être entiérement résolue, reste encore très problématique. Pour vous mettre à même d'en juger, Monsieur, je vais vous rapporter l'opinion de nos Auteurs, les Arrêts & les Coutumes où il est parlé de cet objet.

Parmi les Coutumes, il s'en trouve de trois sortes ; les unes, comme celle de Touraine, tit. 18, art. 202 ; celle de Nevers, chap. 14, art. 1 ; celle de Troyes, art. 170, & celle d'Auvergne ; tit. 28, art. 4, permettent le pâturage des moutons dans les prés communs ; les autres comme celle d'Amiens, art. 10, le défendent ; les troisiemes n'en disent mot.

(La suite à l'Ordinaire prochain.)

III.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 12 Février 1777 au Samedi 15 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18 l. 10 s., 19, 20 l. 5 s. à 22 l. ; le seigle, de 10 l. 5 s., 11 à 11 l. 5 s. ; l'orge, de 8 l. 15 s. à 9 l. 15 s. Le froment au Port de la Greve, de 20 l. 5 s., 21 à 23 l. ; le seigle, de 9 liv. 15 s., 10 à 10 liv. 10 s. ; l'orge, de 8 l. 10 s., 9 à 9 l. 10 s. *le septier.*

(1) *Prenez cent livres de cendre de bois neuf que vous mettrez dans un cuvier ; ajoutez-y 200 pintes d'eau de riviere, remuez le tout avec une palette & laissez-le infuser deux fois 24 heures ; passez cette lessive dans une grande chaudiere, & après qu'elle aura été chauffée, faites-y fondre 15 livres de chaux & remuez le tout ; tirez ensuite cette lessive &, pour y mettre votre bled, attendez que vous puissiez y tenir la main : alors, après avoir lavé en plusieurs eaux votre grain, vous plongerez dans la lessive le panier à deux anses où il sera contenu ; vous ne le retirerez, pour le laisser égouter, qu'après l'avoir remué fortement & l'étendrez ensuite sur l'aire ou sur des tables, afin de lui donner le degré de siccité convenable. Une pareille lessive suffit pour 60 boisseaux, le boisseau étant du poids de 30 livres.*

IV.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 12 Février 1777 au Samedi 15 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20 l. 5 s., 21 à 22 l.; *idem* à la Greve, de 19 l. 10 s. 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 19 Février 1777, de 58 à 59 liv.; *id.* nouveau, de 56 à 57; le cent de paille vieille, de 24 à 25 l.; *id.* nouvelle, de 23 à 24 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 50 à 51; *idem* nouveau, de 48 à 49; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 23 à 24; *id.* nouvelle, de 22 à 23; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 46 à 47; *id.* nouveau, de 45 à 46; le cent de paille vieille, de 22 à 23 liv.; *id.* nouvelle, de 21 à 22 l.; le foin à la Grêve, de 40 à 41 l.

V.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris; du 20 Février 1777.

Or de Portug. à	724	8	6		MARC.
Du Mexique à	720				
Du Perou à	712				
Les guinées à	723				
Ducats à	98				OBRIZE.
Or fin à 23 k. 31 32.	100				
Or à 20 karats à	84				
L'argent à 11 d. 20 g. à	54				MARC.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	2	6		
Piastres à	49	10			

VI.

Changes de Paris, *du 19 Février 1777.*

Amsterdam	53	7	8e. à 54
Londres	31	¾	
Hambourg	188	¾	
Madrid	15	3	
Cadix	15	1	
Livourne	97	½	
Gênes	95	½	
Lyon *Rois*	½	à ½	

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Sam. 1 Fév. 1777.			Du Mercredi 5.		
Messieurs			*Messieurs*		
Caron ..... vres.		A.	Boutray .... pplles.		M.
			Viageres	t. l.	
Du Mardi 4.			Tontine.	t. l.	
Cauchy ..... pplles.		A.			
Viageres		A.	Du Jeudi 6.		
Tontine		B.			
Vieillard.... pplles.		A.	Nau..... pplles.		F.
Viageres		A.	Viageres		H.
Tontine		A.	Tontine		J.
Marsollier.... vres.		A.	De S. Janvier vres.		A.
Desplaces... pplles.		A.	Tontine		A.
Viageres		A.	Deschapelles.. vres.		C.
Tontine		A.	Perpétuelles..		C.
.....			Tontine		C.
.....			.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Fév. 1777.	Lundi 17.	Mardi 18.	Mercredi 19.
Comp. d. Ind.			
Actions . . .	1765	1760 62½ 60 .	1757½ . . .
De. 16es/25 . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
De. 8es. . . .	243	. . . . .	. . . . .
De. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	415	415	415 . . . .
Rescriptions . .	14 14¼ 14½ . .	14½ 15 . . .	15 14¾ . . .
Bil. des Fermes.	3¾	3¾ 3½ . . .	3½. . . . .
Bil. de la Lot. R.	1220	1220 19 . . .	1218 . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24tt pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Dames Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces, deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 27 Septembre.

L.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 3 Septembre.*

M. Jean-Frédéric Lindſtædt eſt arrivé, il y a quelque tems, à Malmoe en Scanie, du Bengale où il a réſidé pendant treize ans. Il y a fait un grand nombre d'obſervations ſur l'hiſtoire naturelle du pays; il a ſur-tout examiné les diverſes productions du ſol, dans le deſſein de découvrir les moyens que l'induſtrie pourroit employer pour en naturaliſer quelques-unes dans nos contrées, malgré la différence du climat. En conſéquence des heureuſes découvertes qu'il prétend avoir faites en ce genre, il a rapporté beaucoup de plantes avec leurs fruits & leurs graines; il aſſure que la culture de ces plantes réuſſira en Suede auſſi bien que dans leur pays natal, pourvu qu'on les ſoigne ſuivant la méthode qu'il indique. Ce ſçavant Navigateur eſt revenu chargé de tout ce que la nature produit de plus rare dans les Indes Orientales. Toutes ſortes d'animaux à coquilles, beaucoup de pétrifications, une grande quantité de vers d'inſectes & de petits animaux Indiens, qu'il a ſçu très-bien conſerver dans de l'eſprit de-vin, font partie de ſa curieuſe pacotille. Sa Majeſté qui ſe fait un plaiſir d'honorer tous les genres de talens, & de récompenſer ceux qui ſe rendent utiles à la Patrie, avoit envoyé, avant ſon voyage de Pétersbourg, au Gouverneur de Scanie, une magnifique tabatiere d'or, pour être remiſe de ſa part à M. Lindſtædt auſſi-tôt qu'il arriveroit.

ALLEMAGNE.

D'HANOVRE, *le 6 Septembre.*

M. Riem, qui eſt ſi connu par ſes ouvrages ſur l'éducation des abeilles, vient de publier un remede ſouverain contre les maladies des beſtiaux: il le doit à M. Wentz, Paſteur Evangélique du Duché des Deux-Ponts, grand connoiſſeur dans tout ce qui tient à l'Economie rurale. L'expoſition de ce remede eſt précédée de quelques obſervations intéreſſantes pour ceux qui ſe livrent au *nourriſſage* des beſtiaux & qui fondent leur fortune ſur ce genre d'occupation. Ne pouvant nous y arrêter, nous nous contenterons de remarquer que, ſuivant M. Wentz, un des principaux moyens pour prévenir les épizooties, ſeroit de nourrir les beſtiaux dans les étables, parce qu'il eſt prouvé qu'une des premieres cauſes de la contagion vient de la nature des pâturages, de la corruption de l'air, de la nielle, du givre & de la roſée qui, en certaines ſaiſons, gâtent les herbes. On doit encore attribuer à l'uſage des Communes la plus grande partie des maladies qui attaquent les troupeaux. C'eſt pourquoi les gens de la campagne feroient mieux de partager entre eux ces Communes pour en tirer un parti plus avantageux. Quant au nouveau remede qu'il s'agit de

faire connoître ici, rien de plus simple & de plus facile exécution. Il faut prendre une cuillerée de miel, l'envelopper dans une feuille de quelque plante qui soit assez flexible pour contenir le miel sans le laisser couler en se cassant; pendant trois semaines consécutives on fait avaler cette potion à chaque bête à corne; pour qu'elle ne puisse pas la rejetter, on la lui enfonce jusqu'au gosier. MM. Wentz & Riem assurent que ce remede est un préservatif infaillible contre l'épizootie.

Chacun sçait que le miel est un anti-putride: or il est constant que la putridité joue le principal rôle dans la plûpart des épizooties. Il est nécessaire d'observer que cette potion ne se donne à l'animal qu'une fois chaque semaine pendant le tems ci-dessus indiqué.

Le Possesseur de ce secret en a fait mystere jusqu'à sa mort; il le mettoit en pratique tous les ans, & toujours ses bêtes à cornes ont été garanties de la maladie, quoiqu'elles se trouvassent dans le centre même de la contagion. M. Wentz nous répond de la vérité de ce fait. Il ajoute de plus que les animaux sains alloient avec les autres, & qu'ils buvoient & mangeoient impunément avec eux au même ratelier & à la même auge.

M. Riem, qui affectionne beaucoup ce remede, & qui ne néglige rien pour le mettre en faveur, demande, par la voie de la Société Patriotique de Breslau, » si on ne » pourroit pas se servir du même remede » pour les bêtes à cornes déjà attaquées de » l'épizootie? » A cette question il en ajoute une autre: » si on ne pourroit pas rendre ce » remede plus souverain encore, si outre » l'usage du miel, on mêloit du plâtre & du » sel dans la nourriture des bestiaux? »

On conçoit aisément qu'il peut être avantageux de saupoudrer de sel & d'arroser d'eau salée le fourage des bestiaux, mais on est un peu surpris d'entendre recommander l'usage du plâtre mêlé à leur nourriture. Cependant ce singulier assaisonnement a pour lui l'exemple des Paysans de Barkheim qui font prendre à leurs bêtes du plâtre moulu & qui s'en trouvent très-bien. Il est vrai que cette coutume provient d'une ancienne superstition, mais elle n'en est pas moins salutaire. Voici le fait.

Pendant une longue épizootie qui avoit causé dans le pays des ravages affreux, il arriva que les bêtes à cornes d'un Paysan fort religieux furent les seules préservées de la contagion générale. Il ne dit pas d'abord son secret, cependant on découvrit que cet homme faisoit des neuvaines pour la conservation de ses bestiaux, & qu'après sa priere, il détachoit de l'Autel tout ce qu'il pouvoit en tirer avec son couteau, & faisoit prendre cette poudre à son bétail. Dès qu'on eût appris son secret, tout le monde voulut en faire usage; chacun devint dévot comme lui, & l'Autel souffrit si fort de cette dévotion qu'il fallut le réparer à diverses reprises; cependant tous les animaux à qui on en faisoit manger les débris continuoient à n'être point attaqués de la contagion. Il est essentiel d'observer qu'il s'agit ici de plâtre crud, c'est-à-dire de gyps, car du plâtre cuit se changeroit en pierre dans l'estomac des animaux.

ITALIE.

De Pavie, *le 25 Août.*

On s'attend que les Foires aux chevaux qui se tiennent ici tous les ans le vingt-sept de ce mois, & le trois Octobre, seront très-fréquentées cette année. Le Gouvernement leur procure toutes les facilités possibles. Sa Majesté Impériale & Royale vient de déclarer qu'elle exempte de tous droits de passage, péage & autres tous les chevaux qui seront conduits à ces Foires pour y être vendus.

De Florence, *le 10 Septembre.*

Nos anciennes Ordonnances sur le fait de la contrebande sont extrêmement rigoureuses; elles autorisent la saisie par corps pour les plus légeres contraventions. Le Grand Duc, pour en modérer la rigueur, a rendu au mois d'Août dernier un Edit qui ordonne qu'à l'avenir on ne pourra entreprendre sur la liberté de ses Sujets, lorsqu'on ne trouvera pas chez eux une certaine quantité de marchandises prohibées: sçavoir pour le tabac étranger, au moins quatre onces; pour le fer, cinq livres; pour la ferrure, une livre; & pour les cartes à jouer, au moins deux jeux. Ceux qui ne seront en faute que pour une moindre quantité, n'en-

courront qu'une peine pécuniaire. Cet Edit régle la maniere de constater les contraventions. Les Commis pourront saisir la marchandise de contrebande & exiger des Délinquants une déclaration par écrit, ou certifier par deux témoins que la marchandise saisie a été réellement trouvée chez eux.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 10 *Septembre.*

Le Commerce du Bengale & des Indes Orientales, fixe d'une maniere particuliere l'attention de notre Gouvernement. Il paroît même qu'il se propose de changer de systême dans sa conduite à l'égard des Naturels de ces contrées. Il veut substituer les voies d'insinuation à ces principes un peu trop despotiques qui lui ont servi jusqu'à présent de guides dans sa maniere de traiter avec les Indiens. La tolérance la plus universelle a été en effet le moyen dont les Romains, ces grands maîtres dans l'Art de conquérir, se sont servis autrefois pour étendre leur domination, & pour se faire chez les Nations étrangeres & lointaines, des Sujets fideles ou de Amis zélés. Souvent ils leur permettoient de se gouverner eux-mêmes, & toujours ils sçavoient respecter leurs usages, leur religion & même leurs préjugés. C'est pour nous mettre à portée de suivre un pareil exemple, que M. Hastings, Gouverneur Général de nos Possessions dans le Bengale, a fait composer par les plus sçavans Bramines qu'il a pu réunir des différens cantons de l'Inde, un recueil de leurs Loix. Cette collection, écrite d'abord dans la Langue sçavante des Prêtres Indiens, a été traduite en Persan, sous les yeux même de l'un de ceux qui ont travaillé à la confection de ce Code. Il a été ensuite mis en Anglois par M. Halked, jeune Littérateur. Les Agens du Ministere dans l'Inde seront par là en état de mieux connoître la Jurisprudence Indienne & par conséquent de traiter avec les Indiens sans s'exposer à choquer leurs principes. Cette sage politique à laquelle nous aurions dû penser plutôt, nous conciliera la bienveillance de ces Orientaux & produira certainement les meilleurs effets pour notre commerce. Cet Ouvrage qui se trouve chez nos Libraires de Londres, intéresse également les Sçavans, les Philosophes & les Politiques.

Il doit être fait au Parlement dans la prochaine Séance, des représentations sur la nécessité de réparer promptement plusieurs chemins publics. Le mauvais état où ils se trouvent gêne la communication entre les diverses Provinces du Royaume; ce qui ne peut manquer de nuire beaucoup à la circulation du commerce intérieur. Les réparations & l'entretien du pont bâti sur la Saverne dans la Ville de Bridgnorth au Comté de Salop, seront aussi du nombre des objets que notre Parlement sera supplié de prendre en considération.

Les Boulangers de Londres ont représenté à la Cour des Aldermans qu'ils ne pouvoient plus, sans se ruiner, donner le pain au taux auquel il a été fixé par le Lord-Maire, si la farine continuoit à se vendre un si haut prix. On leur a répondu qu'on auroit égard à leur requête dans la Session suivante.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

Du Pont-Beauvoisin, *le* 8 *Septembre.*

Lettre à l'Auteur de la Gazette d'Agriculturr &c. » J'ai l'honneur, M^r, de vous envoyer quelques réflexions d'un Cultivateur judicieux, sur la maniere vicieuse dont on exploite les terres dans nos cantons. Je ne doute pas que la méthode qu'il propose ne fût très-avantageuse pour ce pays, si on parvenoit jamais à la faire adopter. Nous ferions beaucoup plus de chanvre, marchandise toujours très-chere, & nos terres sont excellentes pour cette production.

Ce sont les engrais qui fournissent aux Cultivateurs le plus sûr moyen d'obtenir des succès; mais malheureusement ils sont trop peu abondants. Parmi les Propriétaires & les Fermiers, il n'y a que ceux qui habitent près des Villes qui peuvent s'en procurer une quantité suffisante; pour les autres n'ayant de fumier que celui qu'ils tirent de leurs écuries, ils en manquent ordinairement. Par surcroît de malheur, le mauvais emploi des engrais vient encore se joindre

à leur rareté. Un court exposé de la maniere dont on cultive dans ces cantons, en convaincra facilement.

Presque tous les Cultivateurs divisent leurs terres en trois portions égales dont chacune, à son tour, est ensemencée la premiere année en chanvre & en tremois, la seconde en froment, & la troisieme en seigle, après la récolte duquel cette portion demeure vacante pour être encore traitée de même. C'est donc sur la portion des terres ensemencées précédemment en chanvre & en tremois que se fait en automne la semaille du froment: mais comme la plus grande partie des terres qui ont porté des tremois, n'avoient point été fumées auparavant, & qu'ainsi elles ne pourroient donner que de très-mauvais froment, on emploie à les amender tout le fumier qu'on a pu faire depuis la S. Jean, qui est le tems auquel on a fini de semer les tremois. Il est rare qu'à la fin d'Octobre on puisse avoir une quantité de fumier proportionnée à l'étendue des champs qui en ont besoin. On est donc obligé d'attendre, & il arrive souvent que la semaille du froment ne s'acheve que vers Noël. Il est manifeste que cette façon de faire est très vicieuse. Premiérement les tremois semés dans des champs qui n'ont point été fumés, ne donnent presque rien. En second lieu, les fromens que l'on seme tard ne réussissent, pour ainsi dire jamais, & ceux sur-tout qui ont été semés les derniers, sont toujours très-mauvais; il est même rare qu'ils ne soient pas infectés du charbon. Il y a un moyen bien simple de parer à chacun de ces inconvéniens; c'est de réserver tous les fumiers qu'on peut recueillir dans l'intervalle d'une S. Jean à l'autre, pour les employer à la semaille du chanvre & des tremois. En opérant ainsi, on semera une quantité de chanvre beaucoup plus grande; tous les tremois réussiront parfaitement, parce qu'ils seront tous semés dans des terres fumées, & l'on ne fera plus de semaille tardive en froment dont la récolte sera par conséquent beaucoup plus abondante. Pour se mettre au courant de cette méthode, il faut ne semer en tremois que celles des terres de la portion en jachere qu'on aura pu fumer, & laisser les autres vacantes pour leur donner autant de labours que le tems le permettra, & les préparer ainsi à recevoir le froment auquel elles sont destinées. Ce grain y prospérera immanquablement & dédommagera de la petite perte qu'on aura faite en tremois. S'il reste encore quelque déchet à essuyer en adoptant cette maniere de cultiver, ce sera par rapport au seigle qui suivra les fromens semés dans les terres non-fumées. Son produit sera visiblement moindre; mais cette perte qu'on n'éprouvera qu'une premiere année, ne peut être que très-légere, & ne sçauroit l'emporter sur les avantages de la méthode qu'on propose ici. On ose assurer, d'après l'expérience, que ces avantages forment un objet très-considérable & qu'ils peuvent beaucoup améliorer le sort du Cultivateur. J'ai l'honneur d'être &c. ».

DE LYON, *le 13 Septembre.*

» La Société Royale d'Agriculture de Lyon n'ayant trouvé parmi les Mémoires qui lui ont été envoyés pour le concours au Prix qu'elle devoit distribuer cette année, aucune Piece qui ait rempli parfaitement ses vues, elle a jugé nécessaire de proposer de nouveau le même sujet pour l'année 1778. Le Prix sera double & consistera dans une médaille d'or de 600 liv. Il sera adjugé à celui des Concurrens qui aura le mieux répondu à cette question.

» Quels sont les avantages qui résulte-
» roient de la confection ou réparation des
» chemins de traverse, autres que les gran-
» des routes entretenues aux frais de S. M.;
» & quels sont les moyens les plus simples
» & les moins dispendieux de pourvoir à
» cet objet?

Parmi les divers Mémoires que la Société a reçus pour le concours de cette année, & qui étoient au nombre de dix-sept, elle a distingué 1°. le Mémoire N°. 5 avec la devise: *Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci*; 2°. le Mémoire N°. 8, ayant pour devise: *Hercule veut qu'on se remue, puis il aide les gens*; 3°. le Mémoire N°. 14, avec la devise: *Primò demus necessaria, deindè utilia, deindè jucunda, utiquè mansura*; 4°. le Mémoire N°. 15, qui a pour devise: *Si verè, utiliterque, benè.*

La Société, en donnant de justes éloges à la maniere dont ces Mémoires sont rédigés & aux recherches qu'ils renferment, n'a pu s'empêcher d'observer que les Auteurs

n'ont pas assez travaillé la seconde partie du Programme. Elle auroit desiré qu'ils eussent indiqué des moyens plus doux que celui d'une imposition : ils ont presque tous adopté ce systême, dans la crainte sans doute que les Communautés ne fussent trop fatiguées de faire par elles-mêmes les réparations des chemins de leur arrondissement. Mais ne peut-on pas démontrer que les avantages résultants de ce travail l'emporteroient de beaucoup sur les frais ; & que, dans ce cas, l'Agriculteur ne feroit qu'une avance des plus fructueuses ? Si l'on parvenoit à prouver cette proposition, il seroit aisé de dissiper l'effroi qu'inspire le projet de la réparation des chemins exécutés par les Communautés : alors on abandonneroit la ressource d'un impôt pour remplir cet objet ; car en supposant cette ressource, le Programme n'avoit presque plus d'objet. L'idée d'un impôt est malheureusement la premiere qui se présente dans toutes sortes de projets ; mais c'est celle que la Société d'Agriculture croit devoir adopter la derniere.

En remettant le même sujet à l'année prochaine, la Société conservera les Mémoires qui lui ont été présentés pour le concours de celle-ci, dans l'espérance qu'elle a que les Auteurs les rendront, de plus en plus, dignes d'une matiere aussi importante pour l'Agriculture & le Commerce.

Les Mémoires ne seront admis que jusqu'au premier Février 1778. Ils seront adressés à M. de Flesselles, Intendant de Lyon, ou à M. de Juis, Secretaire perpétuel de la Société Royale d'Agriculture, en observant d'en affranchir le port. Les autres conditions sont les memes que celles du Programme de l'année derniere ».

DE PARIS, *le 23 Septembre.*

On l'a déjà dit & écrit bien des fois, & une triste expérience ne l'a que trop prouvé, qu'il n'y a rien de plus dangereux que la dissolution de plomb & le verd-de-gris pris intérieurement. C'est en vertu de ces considérations que Sa Majesté qui s'intéresse, avec une bonté vraiment paternelle, à tout ce qui peut contribuer à la conservation de ses Sujets, a ordonné par sa Déclaration du 23 Juin dernier, enregistrée en Parlement le 2 de ce mois, que les comptoirs des Marchands de vins, revêtus de lames de plomb, les vaisseaux de cuivre dont les Laitieres & autres personnes vendant du lait font usage pour leur commerce, & les balances aussi de cuivre dont se servent les Regratiers de sel & Débitans de tabac, seront supprimés. Pourront les Marchands de vins substituer des cuvettes de fer-blanc ou battu aux lames de plomb dont leurs comptoirs sont revêtus ; comme aussi les Laitieres & autres personnes vendant du lait, au lieu de vaisseaux en cuivre, faire usage de vaisseaux de fayance ou de terre vernissée, ou même de simple bois ; & à l'égard des Regratiers de sel & Débitans de tabac, ils ne pourront se servir que de balances de fer-blanc ou battu.

On observe dans le préambule de cette Déclaration qu'il sera d'autant plus facile aux Laitieres de substituer aux pots de cuivre dont elles se servent communément, des vaisseaux de bois, que par les expériences qui en ont été faites par les ordres de M. le Lieutenant Général de Police, il a été reconnu que le lait s'y conserve mieux que dans les vaisseaux de cuivre, & que d'ailleurs il lui en auroit été présenté des modeles en bois dont la forme est aussi commode & dont le prix est fort au dessous des pots de cuivre.

On a sans doute eu des raisons particulieres pour laisser aux Cabaretiers & Marchands de vins l'usage de leurs mesures d'étain, quoiqu'on reconnoisse ici que ce métal ne peut être employé sans danger à cause des parties arsénicales qu'il contient, & que pour cette raison on leur ait défendu de substituer l'étain à leurs cuvettes de plomb.

Letres-Patentes du Roi en forme de Déclaration, du 2 Août dernier, qui prorogent pour dix ans, à compter du premier Janvier 1778, la perception des Octrois municipaux ; en conséquence ordonnent pendant les dernieres dix années la perception des droits & octrois, impositions ou sommes fixes, désignés & employés au tarif y annexé, dans les lieux dénommés audit tarif. Ces Lettres Patentes ont été enregistrées en la Cour des Aides le 30 du même mois ; elles se trouvent à Paris, chez Knapen & fils, Libraires-Imprimeur de la Cour des Aides, au bas du Pont Saint-Michel.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Remarques sur le versement des bleds & de ses causes, adressées à l'Auteur de la Gazette.

On se plaint presque par-tout, M., du versement des bleds; mais se plaindre d'un mal sans s'attacher à le prévenir en en recherchant l'origine, c'est s'exposer volontairement à voir renouveller tous les ans les mêmes accidents; c'est vouloir courir les mêmes dangers: car il est très possible qu'il pleuve l'année prochaine comme il a plu celle ci, & certainement les récoltes seront exposées aux mêmes inconvéniens, parce qu'il faut nécessairement que les mêmes causes produisent toujours les mêmes effets. On l'a déjà dit bien des fois, & il ne faut pas se lasser de le répéter, la culture des terres a ses regles & ses principes comme tous les autres Arts; on a dit aussi que le versement des bleds avoit ses causes; les voici.

La premiere provient de la mauvaise forme du labour & de sa mauvaise qualité. La deuxieme de ce qu'on gorge trop les terres d'engrais. La troisieme, de ce qu'on enterre la semence à la charue. Enfin la quatrieme & derniere, de ce qu'on répand sur le sol une plus grande quantité de semence qu'il n'en faudroit, & de ce que cette semence n'est point analogue à la qualité du terrein.

Lorsqu'on dit que le versement des bleds dépend de la forme & de la nature du labour, c'est qu'il est d'expérience qu'un sol quelconque labouré à plat est exposé à conserver les eaux sur sa superficie: or ces eaux ne sçauroient y séjourner un peu de tems que le pied de la plante du bled n'en soit amoli: alors les vents & les pluies qui surviennent n'ont pas de peine à faire pencher les épis qui ensuite n'ont pas la force de se relever; accident qui n'auroit jamais lieu si on labouroit la terre en planches plus ou moins bombées, suivant que le terrein est plus ou moins aqueux, & si l'on traversoit ces planches d'une tranchée plus ou moins profonde, suivant que chaque raie qui sépare les planches aura elle-même plus ou moins de profondeur. Voilà le premier & le plus sûr moyen d'empêcher le versement des grains. En effet il n'est personne qui ne comprenne aisément qu'un terrein ainsi disposé est très-éloigné de favoriser le séjour des eaux sur le sol; il est clair que si à mesure que la pluie tombe elle s'écoule, elle ne sçauroit amolir le pied de la plante qui alors conserve toute sa force & sa roideur: les ouragans & les pluies subites & violentes peuvent bien faire fléchir les épis, mais ils ne sçauroient jamais les renverser totalement à terre, ou, dès que le beau tems reparoitra, on verra ces plantes se relever d'elles-mêmes & reprendre leur premiere vigueur.

La seconde cause du versement des différentes especes de grains provient, comme nous l'avons déjà dit, de ce qu'on charge trop les terres d'engrais. Cette surabondance de nourriture fait prendre à la plante un accroissement trop subit, de façon que la paille n'a ni corps ni force: de-là vient qu'on voit tant de bleds verser même en fanage, & d'autres verser par place, parce que l'engrais ayant été mal distribué sur le sol, il est plus abondant dans certains endroits que dans d'autres, & que par conséquent dans les lieux où il abonde, il y produit les mauvais effets que nous avons attribués à l'excès d'engrais. Ces effets se font remarquer principalement dans les places où le Cultivateur a déposé les tas de fumier avant que de les étendre sur la surface du champ. Il est aussi des grains qui versent, parce que l'engrais n'a pas été analogue à la nature & à la qualité du terrein: en effet si l'on met dans un terrein chaud par lui-même un engrais qui l'est pareillement, les pluies exciteront une sorte de fermentation intérieure qui fera pousser la plante trop précipitamment; alors elle se trouvera dans le cas de tous les fruits précoces qui n'ont ni force ni vigueur; le moindre vent la couchera par terre sans que ni le soleil ni le beau tems puisse la relever. Combien de bleds sont *chablés* parce que la culture n'en a pas été faite suivant les bons principes. C'est faute d'avoir égard à ces principes que l'on voit les plants de bled succomber si souvent sous leur propre poids ou jettés par terre par les coups de vents & les pluies: de-là il arrive qu'en moissonnant, la faucille rencontre beaucoup d'épis inclinés &

les abat par la tête, desorte qu'ils ne peuvent être ramassés avec la gerbe; ce qui cause une perte considérable au Propriétaire.

La troisieme cause du versement des bleds provient (même dans le cas où l'on auroit labouré en planches bombées) de ce qu'on a enterré la semence avec la charue. Par cette opération, la crête de la planche se trouve chargée d'une trop grande quantité de semence; en second lieu, les coups de charue laissent nécessairement des raies ouvertes, & les eaux qui n'ont pas d'issue pour s'écouler, y séjournent & amolissent le pied de la plante qui ne pouvant plus se soutenir, verse nécessairement. D'ailleurs cette mauvaise méthode de recouvrir la semence avec la charue fait que les raies de chaque côté des planches ne reçoivent qu'une petite quantité de semence, que celles qui coupent ces memes planches n'en ont pas du tout ou fort peu. Alors les plantes, les herbes & autres graines parasites prennent le dessus, subjuguent le petit nombre d'épis qui croissent parmi elles, & les fatiguent prodigieusement; lorsqu'elles mêmes sont battues par les orages, & souvent elles les entrainent dans leur chûte.

La quatrieme cause du versement des bleds provient non seulement du trop d'engrais, mais encore de ce que ni la qualité ni la quantité de la semence n'ont aucun rapport avec la nature du terrein; si, par exemple, dans une terre qui par sa nature, par les engrais qu'on y a mis & par les préparations qu'on lui a données, est propre à recevoir du froment, du bled ramé ou gros méteil, on s'avise de semer du seigle, il faut s'attendre à voir ce seigle verser tout à plat, parce que pour cette espece de grain il ne faut pas une aussi grande abondance d'engrais, ni une terre aussi substantielle que pour le froment.

La preuve que le versement des bleds n'est occasionné que par les causes qu'on vient de détailler, c'est que dans les Provinces de la Normandie, de la Beauce, de l'Isle-de-France, de la Brie, du Poitou, &c. tous les terreins labourés en planches bombées, où les fumiers ont été bien distribués & dans lesquels on n'en a pas mis pour six années, ainsi que le pratiquent certains Cultivateurs maladroits, les bleds n'ont pas versé comme ont fait assez généralement ceux des terreins qui ont été labourés & cultivés de toute autre maniere.

II.

AVIS.

Lettre à l'Auteur de la Gazette. » Je lis, M., dans le Livre de la Guerre d'Afrique que la Cavalerie de César manquant de fourrage, on y suppléa en nourrissant les chevaux avec de l'algue marine, après l'avoir lavée dans de l'eau douce. *Algâ è littore collectâ & aquâ dulci elutâ, & ita jumentis esurientibus datâ, vitam eorum producebant.* Je voudrois sçavoir si, dans un cas de disette, cette plante marine pourroit réellement servir de nourriture aux chevaux & aux bestiaux? Peut-être cette question a-t elle déjà été examinée, mais je ne connois aucun Ouvrage où il en soit fait mention; s'il en existe quelques-uns, je prie les personnes qui les connoissent de me les indiquer ou de me donner elles mêmes des lumieres sur cet objet, par la voie de votre Gazette. J'ai l'honneur d'être &c. ».

La Gazette des Deux-Ponts nous apprend qu'on voit à Pétersbourg une piece de Méchanique très-curieuse, quoiqu'elle ne soit pas encore comparable au Fluteur de M. de Vaucanson; mais elle ne nous dit pas si cette piece est due à l'industrie Russe ou bien à celle de quelque Etranger. Quoiqu'il en soit elle mérite d'être connue.

» C'est une Demoiselle artificielle très-» bien exécutée. Elle est représentée en che-» veux, assise devant un petit clavecin, sur » lequel elle joue supérieurement trois me-» nuets, quatre trio, deux Polonoises & une » marche. Elle touche ce clavecin avec au-» tant de rapidité que de justesse, & chaque » fois qu'elle commence & finit, elle fait » une inclination à tous les Assistans & les » salue avec beaucoup de grace; il faut s'ap-» procher assez près de cet automate, pour » s'assurer que ce n'est pas une personne en » vie ».

III.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 17 Sept. 1777 au Samedi 20 dudit, le froment s'est vendu à la Halle,

de 19, 20, 22, 23 à 25 l.; le seigle, de 9 l. 10 s., 10 à 10 l. 10 s.; l'orge, de 9 l. 15 s., 10 à 10 liv. 15 s. Le froment au Port de la Greve, de 21, 23 à 25 l.; le seigle, de 9 liv. 5 s., 9 l. 15 s. à 10 l.; l'orge, de 9 l. 15 s. à 10 l. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 17 Sept. 1777 au Samedi 20 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21 à 21 liv. 10 s.; *idem* à la Greve, de 21, 21 l. 15 s. à 22 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 24 Sept. 1777, de 57 à 58 l.; *idem* nouveau, de 55 à 56; le cent de paille vieille, de 21 à 22 l.; *id.* nouvelle, de 20 à 21 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 45 à 46; *idem* nouveau, de 43 à 44; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 20 à 21; *id.* nouvelle, de 19 à 20; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 41 à 42; *idem* nouveau, de 39 à 40; le cent de paille vieille, de 19 à 20 l.; *id.* nouvelle, de 18 à 19 l.; le foin à la Grève, de 34 à 35 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 24 Septembre 1777.

Or de Portug. à	724	℔	ß	marc.
Du Mexique à	716		5	marc.
Du Pérou à	712			marc.
Les guinées à	722		3	marc.
Ducats à	98		6	once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à	83		12	once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	53		16	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51		18	marc.
Piastres à	49		8	6 marc.

CHANGES DE PARIS, *du 24 Septembre 1777.*

Amsterdam	54 ½ à 54
Londres	31 11 16e.
Hambourg	188 ½
Madrid	15 2
Cadix	15
Livourne	95 ½
Gênes	93 ¼
Lyon *Août*	⅛ p. ⅝ b.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1777.

Du Lundi 22 Sept. 1777			Du Mardi 23.		
Messieurs			*Messieurs*		
Thevenin... pplles.	C.		Cauchy ..... pplles.	C.	
Viageres	F.		Viageres	C.	
Masson ..... pplles.	A.		Tontine	C.	
Viageres.....	A.		Marsollier.. Viag.	A.	
Delamotte.. pplles.	A.		Defays ..... pplles.	A.	
Viageres.....	A.		Viageres	A.	
Creuzé..... pplles.	A.		Desplaces... pplles.	A.	
Viageres.....	A.		Viageres	A.	
Tontine.....	A.		Tontine	A.	
Certain..... pplles.	A.		Vieillard ... pplles.	C.	
Viageres.....	A.		Viageres.....	C.	
Tontine.....	A.		Tontine.....	F.	
.....			Pincemaille pplles de l'ancien Clergé.	t. l.	
.....			.....		
.....			.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Sept. 1777.	*Lundi 22.*	*Mardi 23.*	*Mercredi 24.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	1880 82½ 85 82½	1885 87½ . .	1890 95 95 . .
D°. 16es/25 . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	405 406 . . .	408 10 . . .	. . . . .
Rescriptions . .	9¼ 9 9¼ 9 . .	9	9 . . . . .
Bil. des Fermes.	1½.	. . . . .	1½. . . . .
Lots de 48 l. .	820 22 . . .	830 35 38 40 .	842 45 46 48 47 (45 42
Lots de 150 l. .	1728 29 30 . .	1730 55 40 . .	1750 53 . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 12 Juillet.

L.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le* 13 *Juin*.

DE toutes les Provinces du Royaume nous recevons les meilleures nouvelles sur les récoltes prochaines. A quelques inondations près qui ont fait du dégât dans quelques cantons du Royaume, nous n'avons pas pas à nous plaindre de la saison ; nous jouissons d'un très-beau tems, & les fruits de la terre avancent beaucoup. Les grains & les autres denrées restent toujours à vil prix ; peu s'en faut que les Propriétaires ne desirent de voir ruiner les récoltes qui vont leur occasionner de nouveaux frais & les jetter dans un plus grand embarras. Nos Villes regorgent de bled ; elles appellent envain des Acheteurs, ils ne se présentent pas. Cependant le besoin d'argent se fait toujours plus sentir à tous les Sujets ; ils ont à payer de grosses impositions ; ils offriroient volontiers des denrées ; mais ce ne sont pas des denrées, c'est de l'argent que l'Etat leur demande. Si les circonstances ne changent pas, nous verrons bientôt réduits à l'indigence nos Cultivateurs & nos Marchands. Ce qu'on voit avec douleur, c'est que des gens opulens ne font servir leurs richesses qu'à leurs plaisirs. Nous avons des Magnats qui semblent insulter à la misere publique ; le principal usage qu'ils font de leurs immenses revenus, est de faire élever de superbes édifices, d'embellir des maisons de plaisance, d'étaler un faste asiatique. Il ne leur vient pas dans l'idée d'établir des Fabriques & d'encourager les différentes branches d'Economie ; cette politique est celle de nos voisins ; ils en éprouvent les bons effets & s'enrichissent. Leur exemple devroit nous éclairer & nous servir de regle ; mais nous ne penserons peut-être à le suivre, que lorsqu'il ne sera plus tems d'y penser. En examinant de près notre conduite, on seroit tenté de croire que notre maxime est de ne jamais adopter les systêmes ou les méthodes que nous n'avons pas inventés ; que nous tiendrions à déshonneur d'entrer dans les routes que les autres auroient frayées ; qu'en un mot nous mettons notre gloire à ne ressembler qu'à nous-mêmes.

DE THORN, *le* 12 *Juin*.

Depuis que la navigation de la Vistule est libre, la plûpart des vaisseaux Polonois chargés de grains ou de marchandises s'arrêtent dans le territoire de Culm & ne vont pas plus loin. Le commerce prend ce cours pour se soustraire au droit de douze pour cent qu'il faudroit payer en passant par les Etats du Roi de Prusse, toutes les fois que les cargaisons doivent être débarquées à Dantzick. Peu à peu Culm va devenir l'entrepôt général de notre commerce, & Dantzick ne sera plus rien pour nous. Ce n'est pas une perte pour nos Marchands ; ils trouvent dans l'une de ces deux Villes la même facilité

pour le débit que dans l'autre ; & de plus ; la premiere leur offre des avantages qu'il ne dépend plus de la seconde de leur offrir. Les vaisseaux qui passent par Elbingen reçoivent des passeports du Roi de Prusse & ne payent qu'un droit de péage de 4 pour cent de la valeur des cargaisons. Il est bien évident que nos Marchands ne tardetont pas à oublier entiérement la route de Dantzick ; cette Ville doit s'être accoutumée aux malheurs.

SUEDE.

De Lund (*en Scanie*), *le* 14 *Juin*.

La Société Physiographique de cette Ville propose pour Prix d'Economie rurale la question suivante. » Quelle seroit la méthode la plus sûre qu'on pourroit donner » aux Paysans, pour monder parfaitement » les grains de semence, avant que de les » mettre en vente, & quels seroient les procédés les plus faciles & les moins coûteux » qu'on dût faire suivre aux Cultivateurs » des cantons où il n'y a point de bois, pour » sécher les grains de semence mondés, de » maniere qu'ils se conservent deux ou trois » ans, sans qu'on soit obligé de les remuer, » & sans qu'ils courent risque de se gâter » ? Le Prix destiné à l'Auteur qui résoudra le mieux cette question, est de dix ducats d'especes. On ne recevra plus les Mémoires après le 1er. Juin 1778 ; il faut les adresser à M. Jean Rezius, Secretaire de la Société & Démonstrateur à l'Académie Royale de Lund en Scanie. Les Concurrens ne se feront pas connoître ; il auront soin seulement de mettre leur nom & leur adresse dans un billet cacheté où se trouvera répétée l'épigraphe qu'ils auront mis à la tête de leurs dissertations. Comme le sujet intéresse beaucoup les Cultivateurs du pays, la Société desireroit que les Auteurs présentassent des procédés qu'on pût suivre plus facilement dans les contrées de plaines, riches en grains & pauvres en bois. Ce dernier article est très-cher dans la Scanie, & l'on ne doit pas proposer de construire des bâtimens pour y faire sécher les grains destinés aux semailles. Si quelque Etranger se déterminoit à concourir, il lui est libre de le faire ; on le prie d'adresser son Mémoire, franc de port, au Secretaire de la Société ; par la voie de Hambourg.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le* 16 *Juin*.

Quelques tempêtes & quelques orages nous avoient fait craindre que la saison ne fût aussi contraire à la navigation qu'aux fruits de la terre. Le tems s'est mis au beau tout-à-coup & se soutient ; les grains en ont bien profité ; nos seigles sur-tout donneront une excellente récolte. Dans ce Royaume, ainsi que dans la plûpart des contrées du Nord, les denrées baissent de prix. Si le Midi de l'Europe n'est pas fertile en grains cette année, il ne souffrira certainement pas du besoin, nous avons de quoi lui vendre & même à bon marché. Les nouvelles que nous recevons du Groenland ne sont rien moins que bonnes ; les tempêtes ont fréquemment bouleversé les mers ; comme celles ci n'étoient pas tenables, on n'a pu faire qu'une très-mauvaise pêche.

On n'a jamais exporté de Russie & de Suede autant de bois de construction, de fer, de cordages, de chanvre, de goudron & d'autres matériaux pour la Marine qu'on en exporte depuis quelque tems. Nos Marchands d'Altona sont intéressés dans ce commerce & y font des gains aussi considérables qu'assurés ; la pêche du hareng & d'autres pêches contribuent encore plus à les enrichir. Plusieurs Villes maritimes voient d'un œil jaloux les succès de cette Ville toute récente ; elle ne devroit qu'exciter leur émulation.

PRUSSE.

De Berlin, *le* 17 *Juin*.

Ce n'est pas seulement en Russie qu'on sent la nécessité de construire des canaux navigables pour faciliter le commerce de Province à Province & de Ville à Ville. Notre Cour s'occupe aussi de ce grand objet & y travaille efficacement. Dans le Comté de Lawembourg qui appartient à notre Souverain, le commerce intérieur étoit difficile, & l'on y étoit obligé, pour transporter les marchandises, de faire de grands circuits, au grand préjudice des Habitans

du pays. Pour ouvrir des communications faciles, il falloit nécessairement dessécher en grande partie un marais de 7 milles d'Allemagne de circonférence & qui s'étend depuis notre Ville jusqu'au lac de Léba. Il étoit nécessaire de couper ce marais par un canal, conduire celui-ci jusqu'au lac & du lac à la Mer Baltique. S. M. avoit adopté le plan de cette grande entreprise ; Elle chargea, l'année derniere, M. de Brenkenhof, Conseiller Privé des Finances, des Domaines & de la Guerre de le faire exécuter. On mit tout de suite la main à l'œuvre ; les travaux conduits avec autant d'ardeur que d'habileté viennent d'être terminés par le succès le plus complet. La navigation du canal fut ouverte, au commencement du mois dernier, avec le plns grand appareil en présence de M. de Brenkenhof, de M. le Président de Schoemming & des personnes les plus distinguées de la Régence de la Poméranie Prussienne. On fit voguer sur le nouveau canal qui porte le nom de *Riviere de Brenkenhof* des bâtimens assez considérables & lourdement chargés. Ils sont tous arrivés promptement & heureusement à leurs destinations respectives. On a jetté sur le canal plusieurs ponts qui facilitent le commerce par terre dans tout l'intérieur du Comté. Le transport des marchandises de cette contrée à Dantzick sera désormais beaucoup moins lent & par conséquent moins coûteux. Le terrein qu'on a desséché deviendra bientôt fertile entre les mains d'habiles Cultivateurs. On y bâtira d'espace en espace des Fermes, des Hôtelleries, des Villages même. Les Voyageurs & les Navigateurs trouveront sur leur route toutes les commodités qu'ils peuvent desirer. Cette entreprise n'a pas coûté de grands frais à l'Etat & lui rapportera de grandes sommes.

ALLEMAGNE.

D'ANSPACH, *le* 18 *Juin*.

Un des Chasseurs de notre Souverain tua derniérement un oiseau très-joli & si rare, du moins dans ces contrées, qu'on ne se rappelle pas y en avoir jamais vu de pareil. Après l'avoir bien empaillé, on l'a mis dans le magnifique Cabinet d'Histoire naturelle de S. A. S. Cet oiseau est un peu plus petit que la hupe ; il en a le bec, excepté que le sien est un peu plus pointu. Sur le haut de la tête il a une tache verte & bleue ; un peu au-dessus du bec commence une raie noire qui fait ensuite le tour des yeux & se termine à la naissance du cou. On voit au cou & à la gorge une tache jaune de la largeur d'une piece de douze sous. La queue est de la couleur du vitriol de Venise & parsemée de taches vertes ; les jambes sont courtes, écaillées & de couleur noire. Le corps de l'oiseau est d'un brun de canelle depuis la tête jusqu'au dos ; cette couleur s'altere ensuite & tire sur le blanc. Les aîles sont brunes, à l'exception des plumes qui présentent à l'œil un bleu clair & se terminent en une pointe noire. Sa queue est composée de treize plumes, & pour la forme a beaucoup de ressemblance avec celle de la grive ; elle est verte & bleue ; les deux plumes du milieu s'étendent plus que les autres & forment une espece de fourche. Celui qu'on a tué est une femelle ; on présume que le mâle doit être encore plus beau. Nous venons de voir une volée de ces oiseaux au nombre de plus de douze ; nos Chasseurs les poursuivent ; nous ne conjecturons même pas de quel pays ils peuvent nous être venus. Nos Naturalistes font leurs recherches, peut-être viendront-ils à bout de satisfaire notre curiosité.

DE FRANCFORT, *le* 12 *Juin*.

De tout le mois de Mai le soleil n'a pu percer qu'une ou deux fois les nuages qui le déroboient à nos yeux. Le tems s'est tenu opiniâtrément à la pluie & les Cultivateurs commençoient à s'alarmer sur les récoltes prochaines. Enfin les nuages ont disparu ; les beaux jours sont venus précisément à l'époque de la floraison des seigles. Des chaleurs douces ont fait un grand bien à nos campagnes, les grains de toute espece nous annoncent de riches moissons, & les fruits seront abondans, quand même il n'en resteroit que la moitié sur les arbres. Il n'y a que les pêchers & les abricotiers qui aient souffert des dernieres gelées ; encore le mal n'est-il pas aussi considérable qu'on l'avoit dit. Les bruits de guerre se soutiennent dans les contrées du Nord ; nos Marchands font leurs spéculations ; comme les denrées sont à bas prix, ils en remplissent leurs magasins dans l'espérance de les mieux vendre.

ITALIE.

De Genes, *le* 15 *Juin.*

Les droits sur le poisson, la disette de ce comestible dans cette Capitale, le découragement & la misere de nos Pêcheurs ont déterminé le Gouvernement à prendre les mesures convenables pour que le poisson ne manque pas aux Habitans de la Ville & que les pêches rendent à ceux qui les font un bénéfice proportionné tout-à-la-fois à leurs avances & à leurs travaux. On diminuera les droits; voilà l'obstacle levé; mais comme cela ne suffiroit pas dans les circonstances, on accorde aux Pêcheurs des encouragemens particuliers dont ils ont le plus grand besoin. Cette résolution a été approuvée par le Grand & le Petit Conseils. Les revenus de la République n'en souffriront pas; en diminuant les droits sur le poisson, le produit en sera plus considérable. Nous avions peu de poisson, nous en aurons beaucoup.

Quelques vaisseaux ont souffert dans notre Port d'un gros tems qui dura plusieurs heures. Le vent souffloit avec tant de force qu'on craignit que des bâtimens ne coulassent à fond. On leur porta des secours; ils furent sauvés. Cet orage a ravagé quelques cantons de notre territoire.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 27 *Juin.*

Vraies ou fausses, les nouvelles amusent toujours le Public. On ne parloit ces jours derniers que d'accomodement avec les Américains & l'on eût dit que nous touchions au moment de conclure un Traité avantageux; mais aujourd'hui tous ces bruits sont tombés; nous continuerons, disent les Politiques, à ruiner nos affaires par les efforts même que nous ferons pour les rétablir. Le gros de la Nation desire ardemment la paix, parce que le gros de la Nation souffre beaucoup de la guerre. Pour appaiser sans doute les Commerçans, Fabricans, Artisans de toute espece, & enfin toutes les classes du Peuple, on répand dans le Public que les Américains proposent des conditions qu'il est de l'honneur de la Grande-Bretagne de rejetter. Ils ne parlent pas, ajoute-t-on, en Sujets vaincus & soumis qui demandent à rentrer en grace, mais en Maîtres victorieux qui veulent donner la loi.

Des Marchands de Cork qui se trouvent à Londres pour leurs affaires particulieres, assurent que la premiere de ces deux Villes n'est pas dans un état aussi florissant qu'on pourroit bien le croire. Les prix de toutes les denrées y ont doublé depuis le commencement de la guerre; il est vrai qu'on y reçoit des commissions non-seulement de la Grande-Bretagne, mais encore de plusieurs Puissances étrangeres; mais ces commissions n'enrichissent que les Commerçans. Le Bourgeois, l'Artisan, le Peuple a bien de la peine à pouvoir subsister.

Les avis reçus d'Irlande portent que deux Armateurs Américains, chacun de 20 pieces de canon, & plusieurs autres bâtimens moins considérables croisent à la hauteur des côtes d'Irlande & troublent le commerce de ce Royaume. En conséquence deux frégates de S. M. ont reçu ordre de mettre incessamment à la voile pour aller poursuivre ces bâtimens ennemis.

Quoique nous ne manquions pas de grains, cependant il nous en arrive de grandes quantités de divers pays de l'Europe. Dans le courant de la semaine derniere il est entré dans le Port de Liverpool 1150 quarters & 760 sacs de froment de Rotterdam; 500 quarters de froment de Middlebourg; 860 quarters d'Ostende; 1240 de Nieuport; 145 de Strangford; 600 quarters & 420 sacs de Stralsund; 740 quarters de froment & 130 de pois de Wismar.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Lyon, *le* 28 *Juin.*

Les bestiaux se sont très-bien vendus dans les diverses Foires de cette Généralité pendant le mois qui finit. Ce haut prix est l'effet des apparences d'une bonne récolte de fourrages, & de la disette que l'épizootie a produite l'année derniere dans les Provinces méridionales où celle d'Auvergne a envoyé des bestiaux qui nous auroient été amenés.

La terre eſt couverte de foins, de bleds, de ſeps chargés de grappes; mais des orages fréquens, des pluies rarement interrompues & des nuits froides font beaucoup de mal à tous les végétaux. Les foins fauchés perdent de leur qualité dans l'humidité; les épis battus par les vents ſont couchés ſans pouvoir mûrir; la vigne manquant de chaleur n'avance point. On aura encore cette année un nouvel exemple du peu de convenance de notre pays pour l'éducation des vers à ſoie: auſſi arrache-t-on plus de mûriers que l'on n'en plante, au moins pour l'utilité.

La Fabrique de ratines à Neuville en Franc-Lyonnois ſe fortifie autant qu'on peut l'attendre de quelques Entrepreneurs qui, à cauſe de la modicité de leur fortune, ſont dans une dépendance inévitable des Marchands qui leur vendent les laines & de ceux qui achetent leurs étoffes. Dans tous les traités la partie la moins puiſſante eſt ordinairement léſée, ou, ſi l'on veut, traitée avec moins d'avantages.

On voit à Neuville une Papeterie montée à cilindres, & dont le ſieur Barge, Entrepreneur a diſpoſé toutes les parties avec une intelligence qui rend cet établiſſement bien ſupérieur à tous ceux que l'on connoît dans la Généralité. Les droits impoſés depuis quelques années ſur les papiers empêchent que les Marchands ne veuillent ſe charger d'une certaine quantité de cette marchandiſe, de peur que la diminution, toujours eſpérée de cet impôt arrivant, ils ne recouvrent rien de ce qui auroit été perçu; comme auſſi dans la vue de ne pas faire des avances conſidérables d'argent, ſi par ſpéculation, comme autrefois, on enlevoit tout ce qu'une Papeterie peut avoir fabriqué de marchandiſe. L'avance d'argent eſt devenue bien plus forte à cauſe des droits à payer, & un magaſin bien fourni de papier chargé d'impôts, conſomme beaucoup en intérêts: d'un autre côté le Fabricant qui n'a pas un débit prompt ne peut travailler avec un certain profit.

De l'Orient, *le 1 Juillet.*

Nous attendions les vaiſſeaux de l'Inde; il en eſt entré trois dans notre Port. Leur cargaiſon eſt complette & précieuſe. La vente des marchandiſes ſera bonne, ſelon toutes les apparences. Les commiſſions ne manquent pas & nous en recevons chaque jour de nouvelles. La foule des Acheteurs raſſure les Marchands. Il doit nous arriver inceſſamment d'autres navires; nous apprenons que quelques-uns d'entr'eux ont ſouffert de quelque violente tempête; ils peuvent avoir été endommagés, mais aucun d'eux n'a péri; ſauf nouvel accident, nous les verrons bientôt mouiller dans notre rade.

De Bléré, *le 2 Juillet.*

Dans pluſieurs cantons de la Touraine & dans d'autres Provinces les vignes ont été ſi fort gelées qu'elles ne donneront des raiſins ni cette année ni l'année prochaine. Les nôtres ſont en grande partie dans ce triſte état; un de nos Propriétaires a rendu la vigueur à ſes vignes par des procédés qui méritent d'être connus. Voici comme il les détaille lui-même. J'ai, dit-il, dans mon domaine deux clos de vignes dont l'un mieux expoſé que l'autre, avoit, à la mi-Avril, des jets de plus de 2 pouces, tandis que les jets du ſecond avoient à peine percé leur bourre. Je crus que celui-ci me dédommageroit de la perte de celui-là que la gelée du 19 au 20 Avril avoit entiérement calciné. Cependant je voulus eſſayer de tirer quelque parti de ma vigne entiérement gelée. Comme je n'avois aucun lieu d'eſperer qu'elle pouſſeroit d'arriere-bourgeons, je fis couper tout le bois ancien & nouveau, mettant les ſouches à nud. Ma vigne s'eſt entiérement renouvellée; le bois pouſſe avec force & l'on voit ſur chaque jet deux ou trois raiſins. J'aurai cette année une récolte & je me ſuis procuré du très-beau bois pour l'année prochaine. La maniere dont j'ai gouverné ma vigne eſt très ſimple. Les ſeps que j'avois dépouillés de leurs bois me donnerent de ſix à ſept jets vigoureux. Si je les euſſe tous laiſſé croître, j'aurois épuiſé mon plant; je fis ébourgeonner & je réduiſis les jets de chaque ſep à deux ou trois. Ils pouſſent preſqu'à vue d'œil; je ferai du vin aux vendanges prochaines & j'en ferai vraiſemblablement encore plus les vendanges ſuivantes.

En voyant à la mi-Mai que les ſeps de mon ſecond clos tenoient encore leurs jets renfermés dans leur bourre, cette lenteur me ſurprit. Au commencement de Juin ils

n'avoient donné encore aucun ſigne de vie ; alors je fus convaincu que ce n'étoit pas ſeulement lenteur dans les ſeps, mais que la gelée les avoit pénétrés juſqu'au cœur. J'ai fait faire à ce ſecond clos la même opération qu'au premier, & même d'une maniere un peu plus forte. Toute ma vigne a été coupée à un pouce près de terre ; j'ai eu ſoin de mettre de bon engrais auprès des ſeps. Huit ou dix jours après l'opération, les ſeps ont pullulé avec une vigueur ſurprenante ; j'eſpere d'avoir d'excellens bois pour la taille prochaine. Je ne me ſuis point repoſé pour ces opérations ſur l'expérience de mon Vigneron ; j'ai pris avec lui de bons Journaliers qui ont travaillé ſous mes yeux. Il eſt certain que l'ignorance de nos Vignerons nous porte beaucoup de préjudice.

De Paris, *le 7 Juillet.*

Suite de la Lettre de M. le Roux, Docteur en Médecine & Chirurgien d'Etat &c.

Après tant de preuves de l'exiſtence & de l'efficacité de la matiere magnétique animale, cependant j'ai été bien aiſe de viſiter à Munich & à Auſbourg les perſonnes dont nous nous ſommes ſouvent entretenus M. de Meſmer & moi. J'avois déjà traduit avec plaiſir, de l'Allemand, la lettre de M. le Conſeiller d'Oſtervald à M. Brander, célebre Méchanicien d'Auſbourg, Phyſicien conſommé. Je fus ravis de voir M. d'Oſtervald jouiſſant de la meilleur ſanté du monde, ſans ſe reſſentir d'aucune des infirmités dont il donne la deſcription dans ſa lettre. Les deux filles de Madame la Conſeillere de B... ſe portoient auſſi très bien. A Auſbourg M. Brander étoit abſent, mais je trouvai M. Hoeſchel, ſon gendre, Médecin d'un rare mérite & qui jouit déjà de la réputation célebre de ſon beau pere, par l'étendue de ſes connoiſſances. Il me ſurprit bien agréablement en me racontant tout ce que M. de Meſmer avoit opéré de merveilleux dans ſa maiſon, tant ſur lui que ſur Mademoiſelle ſa fille & Mademoiſelle de P.., fille d'un gros Négociant. D'abord M. Brander ne vouloit point croire au magnétiſme animal, & les effets que M. de Meſmer opéroit ſur Mademoiſelle de P... il les attribuoit à l'effet du haſard ou de la timidité de la jeune Demoiſelle. Mademoiſelle de P.... ſouffroit des ſpaſmes très-violens ; c'étoient des convulſions univerſelles. M. de Meſmer, par la ſeule indication de ſon doigt, renouvelloit ſur le champ les mêmes ſpaſmes avec des tremblemens, changemens de couleur, défaut de reſpiration dans la malade. Pour montrer que la timidité n'avoit aucune part dans ces ſpaſmes, notre Médecin pria M. Brander de ſe placer avec Mademoiſelle de P... derriere la porte. Dès que M. de Meſmer préſenta ſon doigt vers la porte fermée, Mademoiſelle de P... éprouva les mêmes effets qu'auparavant. Madame de P..., mere de la malade, qui ſe trouvoit d'un tempérament anti-magnétique, détruiſoit d'abord par le ſimple attouchement tout l'effet du ſpaſme produit par M. de Meſmer. M. Brander voulant s'aſſurer s'il n'auroit point en lui la même propriété, ſe plaça du côté de M. de Meſmer, laiſſant Mademoiſelle de P... avec Madame ſa mere, & préſentant le doigt alternativement l'un après l'autre vers la porte, Mademoiſelle de P... ne manquoit pas de jetter les hauts cris chaque fois que M. de Meſmer préſentoit ſon doigt vers la porte ; ce qui n'arrivoit point lorſque c'étoit M. Brander. Après que M. Brander fut ébranlé dans ſon pyrroniſme, M. de Meſmer plaça Mademoiſelle de P... derriere un piller de l'épaiſſeur de 4 pieds ; l'action magnétique eut ſon effet au travers du piller comme au travers de la porte. Ce jour-là M. de Meſmer devoit encore partir vers les 6 heures pour Coſtanz, ſa Patrie ; il s'apperçut, par le maintien de M. Brander & le fond de ſon teint, qu'il étoit hémorroïdaire ; il ſe chargea de diſſiper ſa mélancolie en faiſant fluer ſes hémorroïdes ; M. Brander s'en défendit beaucoup, aimant mieux, diſoit-il ; laiſſer agir la nature que de la violenter. Cependant M. de Meſmer voyant que la crainte laiſſoit encore quelque doute dans l'eſprit de M. Brander, il lui propoſa de danſer un rondeau pour l'amuſer avant de partir, & tenant la main de M. Brander, ils danſerent tous de très-bon cœur. Quand M. de Meſmer fut ſur le point de partir, il dit à M. Brander en prenant congé : » ſouvenez-» vous que vos hémorroïdes couleront vers » les dix heures du ſoir, & que demain, » après avoir bien dormi, vous ſerez leſte » comme un jeune homme ». M. Brander ne fit que rire de ce préſage, & lui ſouhaita bon voyage en l'embraſſant. Mais à peine

étoit-il hors de table qu'il sentit des tranchées, annonce que les hémorroïdes alloient fluer; il crut alors à la prédiction qui s'accomplit bientôt à la lettre. M. de Mesmer, à son retour, entreprit la guérison de Mademoiselle Brander & de Mademoiselle de P... & y réussit. Quand je passai à Ausbourg ni l'une ni l'autre n'avoit éprouvé le moindre ressentiment de ses anciennes douleurs. Elles étoient pourtant sujettes à quelques douleurs de dents chaque fois qu'elles n'avoient plus des aimants artificiels que M. de Mesmer leur avoit recommandé de porter sous le genou. Ces fers étant arrondis & polis ne gênent point les personnes qui en portent; ils servent de préservatifs & ont plus d'efficace après que la matiere magnétique animale a produit ses effets. Je me suis entretenu beaucoup avec M. Hoeschel sur cette propriété merveilleuse du magnétisme animal, & je lui demandai s'il n'avoit point fait quelque tentative pour découvrir la maniere dont M. de Mesmer le faisoit agir à sa volonté. Il me dit qu'il avoit souvent rebattu cette matiere avec M. Brander & M. d'Ostervald, sans pouvoir parvenir à quelque notion sur les procédés. Tout ce que M. d'Ostervald a observé, c'est que M. de Mesmer, le premier jour qu'il lui fit faire usage des bains à Mariabrunn, il lui mit un jonc à la main, & tout le tems du bain, il lui recommandoit de frotter ce jonc de haut en bas & de bas en haut. Le lendemain il lui mit en main un moule de chandelle, en fer blanc, dont il lui recommanda de diriger la pointe vers la poitrine en frottant jusqu'à lassitude, sans violence. Le troisieme jour il lui mit entre les deux pieds une bouteille d'eau chargée de magnétisme animal; il lui recommandoit de serrer cette bouteille de toutes ses forces, & chaque fois ses douleurs augmentoient. M. d'Ostervald, après sa guérison, conduisit M. de Mesmer à sa campagne. Celui-ci voulant essayer, en badinant, de lui renouveller quelques douleurs, il lui fit étendre les bras en croix & le visage en face d'un des points de l'horison. (M. Hoeschel n'a pas pu se rappeller quel étoit ce point.) M. de Mesmer, par la seule indication de son doigt dans un éloignement de quelques pas, faisoit naître des douleurs, & ces douleurs n'étoient nullement sensibles dans toute autre position, quelque près que fût le doigt du Magnétiste.

J'ai cru, Monsieur, devoir entrer dans ce détail pour tâcher d'établir une relation plus sensible entre les effets & la cause, & donner lieu aux Gens de l'Art de faire des observations utiles. La découverte de M. de Mesmer seroit déjà publique sans l'indiscrétion de deux de ses anciens amis.

(*La suite à l'Ordinaire prochain*).

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Suite de la Lettre à l'Auteur de la Gazette, sur la Population &c.

Il faut observer en septieme lieu qu'on croit avoir droit de penser, par les détails qu'on a suivis, que les Provinces où les Paroisses sont multipliées & par conséquent peu étendues, & dont la population est foible, par cette même raison, composent un peu plus du quart de la France; que si l'on en excepte les trois Généralités de Normandie, celle de Paris, celle d'Amiens, celle de Soissons, la moitié de celle d'Orléans, la Franche-Comté & peut-être quelques autres petites portions du Royaume où la culture est riche & les Paroisses aussi pressées que dans ces Généralités, le reste du Royaume & les pays de vignobles ont une population bien plus nombreuse.

En effet si l'on employoit les calculs de population de plusieurs grandes Provinces du Royaume que l'on trouve dans le Dictionnaire de la France de M. l'Abbé Expilly, article population, on jugeroit que celle de la France est de beaucoup plus de 20,000,000.

Selon cet Auteur, le Languedoc dont le dénombrement a été fait, tête par tête, en 1767, & qui renferme 2626 Paroisses, est peuplé de 1,690,195 Habitans & de 651 par Paroisse.

Le Dauphiné contenoit de même en 1767 dans 1212 Paroisses 638,172 Habitans & 527 par Paroisse.

Le Roussillon de même en 1767, dans 410 Paroisses, contenoit 147,780 Habitans & 426 par Paroisse; & si l'on doit croire une lettre de M. Bon, Premier Président du Conseil & Intendant de cette Province, que M. d'Expilli insere dans son ouvrage, on s'étoit trompé dans le dénombrement de près de 12,000 Habitans de moins, & leur nombre étoit réellement de 186,282.

(*La suite à l'Ordinaire prochain*).

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 2 Juillet 1777 au Samedi 5 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 21, 22, 23 à 24 l.; le seigle, de 9 l. 10 s., 10 liv., 10 l. 10 s. à 11 l. 5 s.; l'orge, de 9 liv., 9 liv. 10 s. à 10 l. Le froment au Port de la Greve, de 22, 24 à 25 l.; le seigle, de 9 l. 15 s., 10 l. 10 s. à 11 l.; l'orge, de 8 liv. 15 s., 9 liv. 5 s. à 10 l. *le septier.*

Du Mercredi 2 Juillet 1777 au Samedi 5 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21 à 22 liv.; *idem* à la Greve, de 21, 22 à 23 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 9 Juillet 1777, de 61 à 62 l.; *idem* nouveau, de 60 à 61; le cent de paille vieille, de 23 à 24 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 54 à 55; *idem* nouveau, de 53 à 54; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 23 à 24, *id.* nouvelle, de 21 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 49 à 50; *id.* nouveau, de 47 à 48; le cent de paille vieille, de 22 à 23 liv.; *id.* nouvelle, de 21 à 22 l.; le foin à la Grêve, de 39 à 40 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 9 Juillet 1777.

Or de Portug. à	724	8	6	*marc.*
Du Mexique à	719			*marc.*
Du Pérou à	711			*marc.*
Les guinées à	722			*marc.*
Ducats à	98			*once.*
Or fin à 23 k. 31 32.	100			*once.*
Or à 20 karats à	83	12		*once.*
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	15		*marc.*
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	17		*marc.*
Piastres à	49	8		*marc.*

CHANGES DE PARIS, *du 9 Juillet 1777.*

Amsterdam	54	
Londres	31	9 16e.
Hambourg	188	¼ à ⅜
Madrid	15	3
Cadix	15	2
Livourne	97	
Gênes	94	¾
Lyon *Août*	1 p.	8 p.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Lundi 30 Juin 1777			Du Mercredi 2.		
Messieurs			*Messieurs*		
Delamotte.. Viag.	L.		Boutray..... pplles.	L.	
Perpétuelles.	L.		Viageres.....	L.	
Tontine.....	L.		Tontine.....	L.	
Du Mardi 1 Juillet.			.....		
Cauchy ..... pplles.	M.		.....		
Viageres.....	M.		.....		
Tontine.....	M.		.....		
Marsollier..... vres.	J.		.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1777.	*Lundi 7.*	*Mardi 8.*	*Mercredi 9.*
COMP. D. IND.			
Actions	1877 ½	1875 72 ½ 70	1877 ½ 75
D°. 16/25es	1200	1200	
D°. 8es			
D°. 25es			
Emprunt Oct.	403		406
Rescriptions	9	99 ¼ 9	99 ¾
Bil. des Fermes.	1 ¾	1 ¾	1 ¾
Bil. de la Lot. R.			
Lots de 150 l. de Rentes viageres.	1660 1665	1670 72 75	

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces, deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 19 Avril.

L.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, le 17 Mars.

LA politique se flatteroit envain de changer la face d'un Etat & de ne pas y faire des mécontens. Plus elle est habile, plus elle désespere d'atteindre jamais à un pareil chef-d'œuvre. Mais quand elle veut opérer de grandes & d'utiles révolutions, elle prépare de loin les esprits, elle annonce des vues de bienfaisance, sans toutefois les manifester trop tôt; elle gagne insensiblement le grand nombre des Intéressés, elle enflamme les desirs du Peuple en faisant luire à ses yeux l'espérance du bonheur. Le moment est alors favorable, elle le saisit pour porter le grand coup; les voies sont bien préparées, elle ne peut manquer le succès. Notre nouveau code ne favorise pas également toutes les classes de Citoyens; mais le plus grand nombre y a son intérêt, il l'a reçu avec les transports & les acclamations de la joie. Les mécontens ont étouffé leurs murmures; entraînés, pour ainsi dire, par le torrent ils ont suivi la direction générale, se sont tous fait un devoir rigoureux de plier aux circonstances, & pour ne pas se distinguer de la foule, ils ont montré du moins au dehors des sentimens qu'ils ne trouvoient pas dans leur cœur. Le District de Kaluga vient de faire à nos nouvelles loix le même accueil qu'elles ont déjà reçu dans plusieurs autres Gouvernemens. Les Provinces s'efforcent même de l'emporter les unes sur les autres par les vives expressions de leur enthousiasme & en laissant à la postérité des monumens de leur reconnoissance. A Kaluga les premiers ordres de Citoyens n'ont cru pouvoir mieux célébrer cette fête qu'en soulageant un plus grand nombre de malheureux. Ils ont fait distribuer aux pauvres des sommes considérables d'argent & de grandes quantités de farine. Le Magistrat a donné 1200 roubles pour cet objet, & un simple Particulier en a fourni 1000. Peu contente de cette libéralité, la Noblesse a demandé à S. M. I. de vouloir bien lui permettre d'élever un monument pour rendre plus mémorable cette heureuse époque. Si les 50,000 roubles qu'elle destine à cette entreprise n'y sont pas entiérement employées, elle sollicite la permission d'ajouter au reste de cette somme les fonds nécessaires pour établir une Ecole Equestre en faveur de la jeune Noblesse du pays. Elle desireroit aussi que notre Souveraine l'autorisât à fournir de ses propres revenus aux honoraires des Juges dont le choix est donné aux Habitans de la Province. Ces différens articles forment le contenu d'une lettre que la Noblesse de cette contrée a écrite au Gouverneur de Kaluga. Dans une autre lettre, les Seigneurs demandent au Gouvernement la permission de former des magasins pour fournir plus sûrement au besoin, & de veiller à l'entretien des grandes routes & des autres che-

mins, ſans fouler ni moleſter même les Artiſans & les gens de la campagne. On ne voit pas trop le bon effet que pourroient produire les magaſins, puiſque les Habitans qui viendroient s'y fournir de grains, lés acheteroient, argent comptant, & au prix des Marchés. Pour ce qui concerne les chemins, on n'employeroit qu'un Payſan ſur trois cens de ceux qui appartiennent à la Nobleſſe. Cette extraction ſuffiroit; les Seigneurs ſont fort riches en hommes, la valeur de leurs terres ne s'eſtime que par le nombre des Payſans qui les habitent.

POLOGNE.

De Varsovie, *le 20 Mars.*

En écartant la concurrence, les privileges excluſifs étouffent l'émulation, c'eſt déjà un grand mal; mais un mal plus grand encore & qu'on ne peut ſe diſſimuler, puiſque ces ſortes de privileges l'entraînent néceſſairement & qu'ils en font même l'eſſence, c'eſt que par-là, après avoir mis dans la balance d'un côté l'intérêt public, & l'intérêt particulier de l'autre, on la décide en faveur du dernier. Nous n'ignorons pas que dans toute Société le bien d'un ſeul ne doit jamais faire la loi & l'emporter ſur le bien de tous; auſſi n'eſt-ce pas à un ſimple Particulier que nous avons mis en main une riche branche de nos revenus: l'événement nous apprendra ſi nous avons mieux ou plus mal fait en nous en repoſant ſur la Commiſſion du Tréſor. On a publié le 6 de ce mois une Ordonnance en date du 21 de Février, qui regarde principalement les Commis, Directeurs & autres perſonnes qui ſeront employés dans la Ferme. Voici le précis des 9 articles que ce Réglement renferme. Les différens Grods du Royaume fourniront aux Officiers de la Ferme les doubles regiſtres qui leur ſeront néceſſaires pour tenir dans le meilleur ordre l'état des recettes. Ces mêmes Tribunaux recevront le ſerment des Employés & veilleront à ce qu'ils ne s'écartent pas de leur devoir. La caiſſe du produit de l'impôt ſur le tabac étranger & de la vente de celui du pays ſera dépoſée chez le Magiſtrat. Les Employés feront actuellement dans tout le Royaume les viſites les plus exactes & les recherches les plus rigoureuſes pour dreſſer un état fidele du tabac en poudre, en corde & à fumer que les Marchands ont dans leurs magaſins. Sur le produit du tabac vendu on prélevera le ſix pour cent, à quoi l'on ajoutera un gros par florin ſur la ſomme totale des droits payés aux Douanes pour l'entrée du tabac étranger. C'eſt-là ce qu'on deſtine aux gages des Commis. Sans une permiſſion particuliere de la Commiſſion, perſonne ne pourra vendre du tabac étranger. Ce qui jette dans un grand embarras, c'eſt que nous recueillons peu de tabac & que nous en conſommons beaucoup. La Commiſſion travaille à prendre les moyens propres à lever cette difficulté. Elle doit porter dans peu de tems une ſeconde Ordonnance pour régler en détail la nouvelle Ferme, encourager la culture du tabac, établir des Fabriques & répandre les inſtructions néceſſaires pour ces divers objets.

SUEDE.

De Stockholm, *le 19 Mars.*

Si les démêlés de la Ruſſie avec la Porte ne ſe terminent pas à l'amiable, on publie déjà que nous céderons le Duché de Poméranie au Roi de Pruſſe & que l'Impératrice de Ruſſie nous donnera le Duché de Finlande. Le pays que nous poſſédons dans la Poméranie eſt fort beau; il a 24 milles quarrés de Suede, & l'on y compte 80,000 perſonnes, ſans comprendre dans ce nombre les enfans & tous les jeunes gens qui n'ont pas atteint l'âge de majorité. Stalſund, qui en eſt la Ville principale, a plus de 20,000 Habitans. Dans ce riche canton la miſere & la pauvreté ne ſe font jamais ſentir & tous les Particuliers vivent dans une honnête aiſance. De quel autre pays de l'Europe pourroit-on dire qu'on n'y voit perſonne mendier ſon pain ou même n'en avoir pas à donner? La Ruſſie poſſede en Finlande un pays moins riche, mais plus étendu; l'un compenſe l'autre. Les pâturages y ſont excellens & l'on y éleve de nombreux troupeaux. Cet échange nous conviendroit aſſez; le tems nous apprendra s'il aura lieu.

Nous ne manquerons pas d'eau-de-vie dans cette Capitale; pour l'approviſionnement des Habitans, le Roi cédera chaque année 160,000 cannes de cette liqueur. Il

leur sera libre de la préparer comme ils voudront & de la vendre à qui bon leur semblera.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 21 Mars.*

Les beaux jours que nous avons eus sembloient annoncer le printems & ne nous préparoient pas aux variations que nous commençons à éprouver. Le tems s'est remis au froid ; il est tombé beaucoup de neige, il gele à glace. Le cours des Postes est interrompu ; nous craignons que si la navigation ne nous est pas entiérement fermée, elle ne devienne trop difficile & périlleuse.

Par une Ordonnance du 26 Mai 1775, il avoit été défendu aux Habitans du Holstein de recevoir dans le commerce des especes de mauvais aloi ou altérées qu'on y faisoit circuler. Comme ce Réglement n'a pas eu tout son effet & qu'on donne encore cours à quelque fausse monnoie dans les Duchés de Holstein & de Schleswig, Sa Majesté vient de confirmer l'ancien Réglement. Pour le faire suivre avec plus d'exactitude, on décerne de plus grandes peines contre ceux qui oseront s'en écarter.

Un objet intéressant pour nous est la pêche du Groenland. Avec des encouragemens, cette source de richesses pourroit devenir plus abondante. Le Prince Frédéric voulut visiter tous les bâtimens qui étoient sur le point de partir pour cette destination; S. A. R. parla, avec cette affabilité qui la caractérise, aux divers équipages pour les exciter à ne rien omettre de ce qui pourroit leur assurer le plus grand succès. Cette bonté du Prince produisit sur ces bons Matelots un effet sensible ; on lisoit sur leur visage la nouvelle ardeur dont ils étoient animés ; résolus à faire de nouveaux efforts, ils en partirent avec la plus grande joie. Que les Princes font de bien quand ils ne dédaignent pas de se prêter aux moyens d'en faire ! Un mot gracieux de leur part, une légere marque de bonté, un simple regard anime les cœurs sensibles & vaut pour eux les plus belles récompenses.

PRUSSE.

De Berlin, *le 22 Mars.*

Un Gentilhomme de la Marche, qui s'applique avec succès à l'Economie rurale & qui n'a pas moins de zele pour l'intérêt public, propose un Prix de vingt ducats pour l'Auteur qui répondra le mieux à la question suivante : *Quelle est la principale cause des épizooties ? Consiste-t-elle dans un germe unique qui par telle modification devient telle maladie plutôt que telle autre ? Ce germe primitif, ou cette premiere cause des épizooties, provient-elle originairement de l'air, ou se trouve-t'elle dans le corps des animaux ? Peut-on prouver par des observations que des vers ou d'autres insectes forment cette matiere dans le corps des animaux, ou la mettent en mouvement ou en fermentation ?* L'illustre Econome qui propose ce sujet, déclare qu'il n'est pas neuf, qu'on a déjà fait bien des recherches à cet égard, mais que jusqu'à présent on n'a rien trouvé ni même imaginé qui éclaircisse la matiere. Il est libre aux Auteurs de donner à leurs Mémoires toute l'étendue qu'ils voudront. Les Ouvrages seront adressés, francs de port, à M. le Docteur Martini, Secretaire Perpétuel de la Société des Curieux de la Nature à Berlin. Les Concurrens ne se feront pas connoître & mettront une épigraphe au commencement de leurs Mémoires qui seront reçus jusqu'au 1er. Mars 1778.

La Compagnie formée à Embden pour la pêche du hareng vient d'obtenir du Roi la continuation de son privilege. Comme elle envoyera, cette année, un plus grand nombre de bâtimens, elle a créé, pour trouver les fonds nécessaires, 130 nouvelles actions, chacune de 220 florins. Le commerce de cette Compagnie se fait principalement à Berlin, à Magdebourg & dans les autres Villes que nous avons sur l'Elbe.

ALLEMAGNE.

De Vienne, *le 23 Mars.*

Enfin l'on espere que la Bohême sera tranquille ; la Cour vient de décider le grand procès entre les Seigneurs de ce Royaume & leurs Vassaux. Par l'ancien abus, les Serfs n'avoient qu'un jour dans la semaine où ils pussent travailler pour eux ; tout le reste du tems, leurs bras n'étoient mis en mouvement qu'à la volonté & au profit de leurs Maîtres. Par le nouveau Réglement, le fardeau des Paysans est beaucoup

allégé ; ils distribueront leur tems en deux portions égales ; ils employeront trois jours de la semaine au gré de leurs Seigneurs ; les autres trois jours ils en disposeront librement à leur profit. Il est très-sévérement défendu aux uns & aux autres de s'écarter de la regle qui leur est prescrite.

De Leipsic, *le 22 Mars.*

Si les épizooties n'ont pas fait de grands ravages dans ce pays-ci, nous avons éprouvé d'autres accidens qui ont porté coup à la fortune des Propriétaires. Les avances que nous faisons pour l'entretien du gros bétail ne nous rentreront pas ; par une singularité inouie dans ce pays-ci, l'avortement des vaches a été presque général ; malgré toutes nos recherches, nous ignorons encore quelle en est la cause, & nous n'avons pu trouver des remedes ou des moyens pour arrêter le cours du mal. Les Economes seroient bien aises d'apprendre si dans d'autres pays on a jamais éprouvé de pareils accidens ; à quelle cause on pourroit l'attribuer, de quel remede a-t-on fait usage & quel en a été le succès ? Les personnes qui sont en état de donner des éclaircissemens sur ces divers articles, nous rendroient un bon office s'ils les faisoient insérer dans les Papiers publics du pays qu'ils habitent. Ce que nous desirons principalement c'est de connoître la cause du mal ; dès-lors il nous sera plus aisé d'appliquer des remedes efficaces.

De Hombourg-ez-Monts, *le 24 Mars.*

Nous avons essuyé derniérement un orage assez violent pour la saison. Dans d'autres contrées d'Allemagne on se plaint beaucoup du dérangement des saisons. Par-tout on en cherche les causes & l'on ne les a pas encore trouvées. Depuis l'orage que nous avons eu, les beaux jours ont commencé ; le printems naît. Nous en goûtons d'autant plus les douceurs que l'hiver a été long & froid. Les fruits de la terre offrent dans ces contrées la perspective la plus agréable que le Cultivateur puisse desirer. Sauf les accidens imprévus, l'année sera bonne. Les bruits de guerre qui se soutiennent font que les Marchands ne s'empressent pas de vendre ; plusieurs même d'entr'eux ne balancent pas à se procurer de grandes quantités de denrées ; leurs pertes ou leurs gains, leur fortune même ou leur ruine, dépendent des événemens ; ils ne l'ignorent pas & se déterminent à courir les risques. Point de variation dans les prix de nos grains ; ils ne sont ni trop haut ni trop bas. Le Peuple vit à l'aise, s'il ne refuse pas de travailler.

ITALIE.

De Genes, *le 10 Mars.*

Dans le dernier Chapitre général de Malthe il a été réglé que pour payer les dettes de l'Ordre, qui sont très-considérables, & pour mettre l'Isle en meilleur état de défense, on percevroit désormais le 18 pour cent sur toutes les Commanderies.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 3 Avril.*

Il paroît que les Américains sont embarrassés pour ravitailler les Troupes qu'ils ont sur pied ; on peut en juger par la résolution que le Congrès a prise & qui est conçue en ces termes. » Comme il sera très-difficile & » même impossible de fournir aux Armées » des Etats Unis, le bœuf salé, le porc, le sa- » von, le suif, les chandelles qui leur sont » nécessaires, le Congrès défend l'exporta- » tion de tous ces articles, jusqu'au premier » Novembre prochain, à moins que ce ne soit » pour les équipages des Armateurs. Ordre à » tous ceux qui ont la puissance exécutrice » en main dans les Provinces des Etats-Unis » de veiller à l'exécution du présent Régle- » ment ».

Une personne qui arrive de Philadelphie nous assure que les Insurgens n'ont plus de sel, manquent de rum & achetent les vivres à des prix exorbitans. Elle ajoute qu'il y a parmi eux beaucoup de malades & qu'il en meurt chaque jour un grand nombre. Elle dit aussi qu'au moment de son départ le bruit couroit que le Congrès avoit résolu d'envoyer les Hessois Prisonniers à la Virginie & de les y employer à la culture des plantations.

On écrit de Dublin que les esprits y sont en agitation & qu'il y a beaucoup de manœuvres parmi des Membres du Parlement pour former une forte opposition à la taxe fonciere que le Gouvernement voudroit obtenir des Communes.

On ne peut guere douter que le Lord Pigot n'obtienne satisfaction contre le Conseil de Madras. Les Directeurs de la Compagnie des Indes s'assemblerent, Lundi dernier, pour délibérer sur la motion suivante: Que la Cour des Directeurs prenne les mesures les plus efficaces pour rétablir le Lord Pigot dans le plein exercice de son pouvoir, & ordonne des informations sur la conduite de ceux qui ont eu le plus de part à l'emprisonnement de ce Seigneur. La motion fut approuvée à la pluralité de 382 voix contre 140. Le bruit court & se confirme que ce Gouverneur a été mis à bord d'un navire qui revient des Indes dans la Grande-Bretagne.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De l'Orient, *le 7 Avril.*

Nous avons reçu plusieurs Déclarations qui contiennent divers réglemens pour nos établissemens dans l'Inde. S. M. approuve les Arrêts rendus par le Conseil Supérieur de Pondichéry, par lesquels il est ordonné que le produit des biens meubles ou immeubles d'un Débiteur, en cas de déconfiture, seront distribués entre la femme & les autres Créanciers hypothécaires, suivant les dates de leurs différens titres authentiques, & que le superflus sera reparti au marc la livre entre les Créanciers chirographaires. Il n'est accordé aucune suite pour hypothéque sur les meubles qui ne se trouveront plus en la possession du Débiteur à son décès, ou à l'époque de l'abandon qui aura été fait de ses biens aux Créanciers.

Les biens des Mineurs, dans le cas où le Conseil Supérieur de Pondichéry n'auroit point nommé de Tuteurs, seront déposés au Greffe avec leurs titres & papiers. Ces biens seront régis & administrés par les ordres du Procureur Général. Lorsqu'il se trouvera des occasions de placer avec sûreté les biens desdits Mineurs, pour leur faire produire des intérêts, on convoquera devant le Conseil Supérieur une Assemblée de sept des plus proches parens desdits Mineurs; au défaut de parens, on prendra des amis. Sur l'avis des personnes assemblées, le Procureur prononcera telle conclusion qu'il appartiendra &c.

D'Auxerre, *le 8 Avril.*

Quoique nous n'ayons pas fait beaucoup de vin, l'année derniere, il nous en reste encore à vendre. Plusieurs autres cantons de la Bourgogne sont dans le même cas que nous. En Champagne on a aussi besoin de vendre; les vins de la premiere qualité s'y soutiennent pourtant à de bons prix. L'hiver a été doux & favorable aux productions de la terre; nous espérons de réparer les pertes que le grand froid de 1776 nous avoit occasionnées. Nos vignes furent gelées en grande partie; le beau tems les a remises, elles poussent avec vigueur. Dans plusieurs cantons, les Propriétaires forment de nouvelles plantations & forcent la terre à produire dans des lieux que la nature sembloit avoir dévoués à la stérilité. L'industrie met tout à profit; on regarde les Habitans de ce pays ci comme très industrieux; on leur rend justice. Rien de plus beau, de mieux cultivé, de plus soigné que nos vignobles; ce n'est pas nous qui le disons: tous les Etrangers qui ont parcouru l'Auxerrois ne cessent de faire l'éloge de nos Cultivateurs. Des gelées ont nuit aux vignes dans plusieurs cantons; tout-à-coup le prix du vin y a beaucoup haussé.

De Lille, *le 9 Avril.*

La prospérité de cette Ville & de la Province, fondée tout-à-la-fois sur l'Agriculture & le Commerce, se soutient constamment & paroît être à l'abri des événemens. Les abondantes récoltes de grains que nous avons eues les années précédentes ont moins enrichi les Propriétaires qu'on ne croyoit d'abord; les Acheteurs ne se sont pas présentés en foule. Quand la denrée abonde, elle ne peut pas être chere, pourvu que la circulation en soit libre. Nous avons la consolation de

voir dans ce pays-ci peu de miſérables ; & beacoup de gens ſont en état de les ſoulager. Le Payſan vit à l'aiſe, & l'Artiſan qui eſt vraiment laborieux ne manque ni de travail ni de ſalaires. Notre commerce de draps & d'autres étoffes ne ſouffre pas, quoiqu'il s'éleve des Manufactures dans d'autres pays & que nous ayons à ſoutenir la concurrence. Nous ne ſommes pas jaloux des ſuccès des autres ; s'ils font bien, c'eſt un motif & un aiguillon pour nous engager à faire mieux.

De Paris, *le* 13 *Avril.*

Suite de la Séance de la Société d'Emulation &c. M. de Berniere, faiſant les fonctions de Secretaire de la Société, a fait enſuite lecture d'un abrégé du procès verbal de l'examen des Mémoires ſur les voitures & des modeles qui avoient été envoyés au concours pour les trois Prix annoncés par le Programme de la Société du mois de Mai 1776.

Par ce Programme, les Artiſtes avoient été invités à imaginer une voiture ou charriot le plus propee à tranſporter les pierres, moilons & autres fardeaux conſidérables dans la Ville de Paris & ailleurs, en évitant tous les dangers & inconvéniens des charrettes & tombereaux ; à conſidérer les craintes fondées que ces charrettes ou tombereaux inſpirent continuellement au Public, & les malheurs qu'ils occaſionnent, ſoit en briſant d'autres voitures, ſoit en écraſant les Paſſans par leur verſement, chûte & rupture ; enfin à s'occuper de la meilleure conſtruction des voitures, des eſſieux & des roues, de l'épargne des frais, de la plus grande facilité pour tourner, reculer, charger, de la plus grande commodité pour les chevaux de traits, & des moindres dégâts pour les chemins &c.

On voit, par l'énoncé ci-deſſus, que la Société a reçu pluſieurs Mémoires contenant des obſervations générales ſur ce ſujet de Prix ; entre ces Mémoires, elle en a diſtingué deux. Le premier eſt de M. Veron du Verger, Secretaire Perpétuel du Bureau d'Agriculture du Mans. Elle s'eſt empreſſée de lui en témoigner ſa reconnoiſſance publique. Le ſecond eſt de M. Cailler, Sellier-Carroſſier à Paris. Il contient quelques obſervations curieuſes ſur la pratique de la conſtruction des voitures.

La Société a reçu en outre quatre autres Mémoires, accompagnés de deſſins ſans modeles. Un d'entr'eux étoit du même M. Cailler ; en y faiſant pluſieurs changemens, il ſe ſeroit fort approché du projet de voiture auquel la Société a donné la préférence. Un autre avoit une grande reſſemblance avec celui qui a paru mériter la ſeconde place. Le troiſieme propoſoit un changement facile à faire aux voitures ordinaires ; changement peu coûteux & propre à prévenir les plus redoutables accidens auxquels elles expoſent. Il a paru à la Société mériter, par ſa ſimplicité, une très-grande conſidération. L'Auteur eſt M. Nicolas François Renault, Peintre, qui a donné au Public *la Botanique miſe à la portée de tout le monde.* La Société n'auroit pas balancé à accorder un encouragement à cet Artiſte, s'il avoit accompagné ſon Mémoire d'un modele, comme elle l'avoit preſcrit. Elle a cru, en donnant des éloges aux vues d'utilité qui l'animent, devoir s'en tenir aux conditions rigoureuſes de ſon Programme, parce qu'on auroit pu croire, dans une autre occaſion, que l'obſervation n'en étoit pas eſſentielle. Le quatrieme Mémoire a été envoyé par M. de Marbois, anciennement chargé des affaires de France à la Cour de Saxe, & préſentement employé à celles de Baviere. Il donne la deſcription d'une voiture infiniment ſimple, qui a ſervi à tranſporter les pierres de la grande Egliſe de Dreſde, dont pluſieurs avoient 14 pieds de long ſur 4 de large & 4 de hauteur, ce qui ſuppoſe un poids de plus de 35 milliers. Cette voiture doit être très-peu coûteuſe. M. de Marbois n'a pas prétendu concourir en la faiſant connoître à la Société ; mais la Société ne s'en eſt pas moins cru obligée d'en faire une mention honorable. (*La ſuite à l'Ordinaire prochain*).

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, qui ordonne la réunion, à compter du 1er. *Octobre prochain, des Régies des droits réunis, des Greffes, des Hypotheques, des Droits réſervés, des quatre Membres de Flandre, & des Papiers & Cartons, en une ſeule Régie, ſous le titre de Régie générale.*

Autre, qui ordonne que les Armes blanches, venant de l'Etranger, continueront à payer, pendant ſix années, à toutes les entrées du Royaume, ſoixante livres du cent peſant ; & permet, pendant le même tems, la circulation,

en exemption de tous droits dans toute l'étendue du Royaume, des Armes blanches fabriquées dans la Manufacture de Clingental en Alsace, jusqu'à la concurrence de vingt milliers pesant par an, au lieu de douze milliers accordés par l'Arrêt du 16 Août 1769.

Suite de la Déclaration du Roi, concernant la Contrebande.

V. Confirmons les dispositions des Réglemens qui prononcent des peines contre les Contrebandiers, Faux-Sauniers & autres Fraudeurs & Particuliers qui forceront les postes des Employés, & leur feront rébellion dans l'exercice de leurs fonctions.

VI. Confirmons également les dispositions des Lettres Patentes du 4 Mai 1723, rendues sur les Arrêts des 30 Septembre 1719 & 26 Mars 1720 : Voulons en conséquence, qu'en cas de rébellion & voie de fait contre les Employés à la perception & à la conservation de nos droits, lesdits Employes puissent arrêter & emprisonner les contrevenans dans l'instant de la rébellion, sans autre permission particuliere ; & que le procès soit instruit, fait & parfait aux prévenus & complices, suivant la rigueur des Ordonnances, par les Juges auxquels la connoissance en est attribuée par nos Édits & Réglemens. Faisons défenses auxdits Juges, de mettre en liberté lesdits prévenus & complices, qu'après l'instruction & jugement définitif, & en cas d'appel, qu'après le jugement dudit appel ; à peine de répondre par lesdits Juges, en leur propre & privé nom, des dommages & intérêts du Fermier, même des amendes & confiscations encourues par les Fraudeurs.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Réponse de M. Rogue *à la Question proposée dans la Gazette du Commerce du* 11 *Mars* 1777, *page* 159.

Ceux qui ont confié leur argent aux sieurs ***, pour employer en achats de fil en société, à moitié profit ou perte, doivent être traités comme les autres Créanciers. Pour le payement de leur dû au marc la livre, & pour fixer leurs créances, on doit leur fournir à chacun un compte de l'emploi de leur argent en achats & ventes, & ces comptes doivent être fondés sur des Livres tenus en bon état. Par-là on connoîtra s'il y a profit ou perte, pour augmenter ou diminuer les créances. De la façon que sont consentis les billets, c'étoit autant de Sociétés anonymes & particulieres que ces Banqueroutiers avoient contractées, avant leurs déroutes, avec chacun de ceux qui avoient de pareils billets.

Si par le dépouillement des Livres des Banqueroutiers on ne peut fournir comptes pour prouver les pertes ou profits, au moins doit-on considérer les Porteurs desdits billets comme Créanciers des sommes y contenues, & les faire participer au marc la livre de ce qui peut revenir de l'actif des Banqueroutiers.

Il est facile de voir que ces Banqueroutiers frauduleux (car c'est l'être que de fuir & ne pas déposer de bilan, sur-tout lorsqu'il se trouve des billets faux) prenoient de l'argent de toutes mains & aux conditions qu'on vouloit, soit à Société ou autrement, & qu'ils n'ont pas tenu sur leurs Livres de comptes particuliers pour chacun de ceux dont ils avoient les fonds en Société ; enfin qu'ils ne cherchoient qu'à duper, comme ils ont fait, ceux qui leur ont confié leurs marchandises à crédit ou leur argent à simple prêt ; ce qui n'arrive malheureusement que trop souvent pour la destruction du commerce, & ce qui ne fera qu'augmenter si le Ministere public n'interpose son autorité pour arrêter ces pirateries. A Angers, le 17 Mars 1777. *Signé*, Rogue, *agréé pour plaider au Consulat & Membre de la Société Royale d'Agriculture au Bureau d'Angers.*

Faute à corriger dans la Gazette, N°. 29. Page 228, avant-derniere ligne, *deux* Armateurs ; lisez *douze* Armateurs.

II.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 9 Avril 1777 au Samedi 12 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 21 à 23 l. 10 s. ; le seigle, de 10 l. 5 s., 11 à 11 l. 15 s. ; l'orge, de 8 liv. 5 s., 8 l. 15 s. à 9 liv. Le froment au Port de la Greve, de 20, 21, 22 l. 5 s. à 23 l. 5 s. ; le seigle, de 10 l. 5 s., 10 l. 15 s. à 11 liv. ; l'orge, de 8 l. 10 s., 9 à 9 l. 5 s. *le septier.*

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 9 Avril 1777 au Samedi 12 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21 à 21 l. 15 s.; *id.* à la Greve, de 20 liv. 10 s., 21 à 22 l. *le septier.*

Le cent de foin tres-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 16 Avril 1777, de 60 à 61 liv.; *idem* nouveau, de 58 à 59; le cent de paille vieille, de 25 à 26 l.; *id.* nouvelle, de 24 à 25 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 54 à 55; *idem* nouveau, de 53 à 54; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 24 à 25, *id.* nouvelle, de 22 à 23; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 51 à 52; *id.* nouveau, de 49 à 50; le cent de paille vieille, de 22 à 23 liv.; *id.* nouvelle, de 21 à 22 l.; le foin à la Grêve, de 42 à 43 l.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 16 Avril 1777.

Or de Portug. à	725	8	6	marc.
Du Mexique à	720			
Du Perou à	712			
Les guinées à	722			
Ducats à	98	1		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			
Or à 20 karats à	84			
L'argent à 11 d. 20 g. à	54	1		marc.
idem à 11 d. 10 gr. à	52	3		
Piastres à	49	10		

V.

Changes de Paris, *du 16 Avril 1777.*

Amsterdam	54 $\frac{1}{8}$	
Londres	31 $\frac{3}{8}$	à 7 16e.
Hambourg	187	
Madrid	15 2 6	
Cadix	15 0 6	
Livourne	97	
Gênes	94 $\frac{1}{2}$	
Lyon	$\frac{7}{8}$	à $\frac{3}{4}$

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Sam. 5 Avril 1772. Messieurs		Du Mardi 8. Messieurs	
Caron ..... vres.	G.	Marsollier.... vres.	E.
Despeignes. Viag.	G.	Vieillard.... ppltes.	E.
Perpétuelles..	G.	Viageres.....	E.
Tontine....	Y. Z.	Tontine.....	E.
Delamotte .. ppltes.	F.	.....	
Viageres	F.	.....	
Tontine.....	F.	.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril 1777.	Lundi 14.	Mardi 15.	Mercredi 16.
Comp. d. Ind.			
Actions . . .	1860	1845 40 35 . .	1825 20 . .
Do. $\frac{16es}{25}$ . . .	. . . . .	. . . . .	1200 . . .
Do. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Do. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	405	. . . . .	. . . . .
Rescriptions . .	8 $\frac{1}{2}$ 9	9	9 9 $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{2}$ . .
Bil. des Fermes.	1 $\frac{3}{4}$	2	2 . . . .
Lots de 150 l. de Rentes viageres.	. . . . .	1579 . . .	1600 1595 1[illegible]
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnem[illegible] de 24 ft pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des D[illegible] Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annon[illegible] deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 2 Décembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

MOLDAVIE.

De Jassy, *le 5 Novembre.*

Cette Province vient de faire une perte irréparable par la mort tragique de l'Hospodar Gregoire Ghica. Ce Prince qui avoit eu le malheur de déplaire à la Porte, a été mis à mort, par ordre du Grand-Seigneur, dans le moment où il s'occupoit des moyens les plus efficaces pour bannir de sa Principauté la barbarie, & pour y faire fleurir l'Agriculture, le Commerce & les Arts. Déjà il avoit donné des ordres pour former dans ses Etats des Ecoles publiques, des Manufactures & des Fabriques de toute espece. Déjà plusieurs familles Allemandes étoient venues y faire leur demeure, & avoient reçu de sa libéralité des sommes considérables pour les aider à monter des établissemens dont on se promettoit de grands avantages. Mais toutes ces belles espérances se sont évanouies tout-à-coup. Les Etrangers pensent déjà à se défaire de leurs acquisitions & à se retirer ailleurs. Sa Majesté Prussienne, quelque tems avant la mort de cet Hospodar, lui avoit fait présent d'une magnifique horloge, d'un très-beau service de porcelaine de la Fabrique de Berlin, & de quelques étoffes d'un travail exquis.

POLOGNE.

De Varsovie, *le 5 Novembre.*

La nouvelle Fabrique de tabac établie à Varsovie, travaille, sans relâche, pour se mettre en état d'en fournir l'année prochaine à toute la Pologne. C'est, comme on sçait, à compter du 1er. Janvier prochain qu'il ne sera plus permis d'en vendre d'autre dans le Royaume. Cependant il sera libre à chaque Particulier d'en faire venir de l'Etranger pour son propre usage seulement. Cette permission excite l'émulation des Entrepreneurs de la nouvelle Fabrique, & les engage à faire les plus grands efforts pour préparer du tabac qui soit & d'une qualité assez supérieure & d'un prix assez modique pour obtenir une préférence exclusive.

AUTRICHE.

De Vienne, *le 30 Octobre.*

Les nouveaux Etats qui ont été cédés à Leurs Majestés Impériales en Pologne, prennent chaque jour une nouvelle face. Le Commerce & les Arts qui jusqu'à présent y avoient langui, étouffés sous la servitude du régime féodal, ont déja acquis une activité jusqu'alors inconnue dans ces contrées. M. Degelman, Conseiller Aulique, y a été envoyé avec une somme de dix mille florins qu'il doit employer à jetter les fondemens des premiers établissemens économiques que nos Augustes Souverains se proposent d'ériger dans ces nouveaux Domaines.

L'Impératrice-Reine vient d'assigner quarante mille florins pour la fondation de huit places en faveur des jeunes Demoiselles dans le Couvent des Ursulines de Waradin.

PRUSSE.

De Berlin, *le* 11 *Novembre.*

La méthode de se passer de fumier pour engraisser les champs, vient d'être introduite dans nos environs par M. le Chanoine Woellner, qui a fait servir une partie de sa terre à féconder l'autre. Voici son procédé; c'est lui même qui l'explique.

» Au milieu du mois d'Octobre, j'ordonnai de labourer dans un terrein qui devoit porter l'année suivante du grain d'hiver & rester ensuite en jachere, selon l'usage du pays, un espace d'environ trente pieds de long sur vingt sept de large. Je fis prendre la terre labourée à la profondeur où avoit pu parvenir le soc de la charrue, & je la fis ramasser en monceaux de six pieds de largeur de base en forme de cône, sans la fouler. Ces monceaux étoient placés parallelement de l'Orient à l'Occident à la distance d'environ six pieds l'un de l'autre. Le sol étoit argilleux, ou plutôt c'étoit une terre forte & grasse; il avoit été fumé deux ans auparavant, & avoit porté deux fois. Je laissai ces monceaux passer ainsi l'été & l'hiver. J'observai seulement de faire remplir au printems les places que la pluie pouvoit y avoir creusées, & j'eus soin qu'on arrachât l'herbe qui y avoit crû. Cette derniere précaution est nécessaire, parce que la mauvaise herbe absorbe les parties fécondantes de la terre. J'empêchai aussi qu'il ne s'en appprochât ni porc ni autre animal qui auroient pu la fouler. Je laissai ces monceaux tels qu'ils étoient lorsqu'on donna le labour à la terre destinée à rester en jachere; je fis seulement promener entre ces monceaux une charrue légere, tirée par un seul cheval. Dès que l'espace en question fût prêt à recevoir la semence, on défit les monceaux avec la pêle & on en étendit la terre sur cet espace, puis on donna un léger labour qui ne s'enfonça qu'à deux pouces de profondeur. Cette attention est absolument essentielle. Cela fait, le seigle fut semé, & on passa la herse à l'ordinaire; mes peines furent payées avec usure, & le succès alla au-delà de mes espérances.

Voici quelques précautions que je recommande à ceux qui voudront suivre cette méthode. 1°. Il faut bien se garder de choisir une terre sablonneuse pour cette expérience, parce qu'il est très-vraisemblable qu'elle manqueroit dans un terrein léger. 2°. Il faut former les monceaux avant que la saison d'automne commence à être rude. 3°. Il faut les placer, autant qu'il est possible, en long de l'Orient à l'Occident. 4°. Choisir le bled ou le seigle le plus pesant pour ensemencer un champ disposé de cette maniere. 5°. Il faut encore sçavoir quand un pareil champ a été fumé pour la derniere fois, quelle espece d'engrais on y a mis, & quelle sorte de grains il a porté. 6°. Il est bon de faire recueillir & battre à part le grain provenu d'un champ ainsi préparé, pour s'assurer davantage du succès, en comparant la qualité & la quantité de la récolte. 7°. Enfin il est essentiel d'observer quelles ont été les vicissitudes de la saison dans l'endroit où on aura fait de pareils essais.

J'ai recommencé cette expérience, & j'en rendrai compte après la récolte de 1779 ».

Il semble que M. Woellner auroit dû s'étendre davantage tant sur le produit de son opération que sur les motifs des précautions qu'il recommande. Il insinue seulement dans son introduction qu'on a omise, parce qu'elle ne renferme que des détails particuliers adressés à un ami, qu'un champ préparé selon sa méthode rapporte une récolte plus abondante & meilleure en qualité que tout autre terrein semblable quelque bien fumé qu'on le suppose.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 18 *Novembre.*

Notre Commerce commence à reprendre sa premiere activité à Bassora. Deux vaisseaux de la Compagnie des Indes Orientales y sont arrivés l'été dernier, avec de riches cargaisons. Cependant c'est à Bender-Boucher que se fait notre plus grand commerce, parce qu'il y regne plus de tranquillité qu'à Bassora.

La Compagnie de la Baye d'Hudson a reçu la nouvelle que le *Roi Georges*, Capitaine Fowler, vaisseau de leurs Etablissemens dans la Mer du Sud, est entré en bon état dans le Port de Gravesand. C'est le dernier des navires de cette Compagnie qui doit arriver dans cette saison.

L'Amirauté a fait publier un Avis par le-

quel elle instruit le Public que sur la demande des Négocians, elle avoit fait expédier des bâtimens d'escorte qui devoient partir de Spithead le 15 Décembre prochain pour protéger les vaisseaux Marchands qui font le commerce en Portugal, en Espagne & dans les autres Ports de la Méditerranée.

C'est une grande indiscretion que de se jouer avec des armes qu'on ne connoît pas. On ne sçauroit nombrer la multitude d'accidens auxquels une pareille imprudence a donné lieu. Voici encore un événement de cette nature, arrivé depuis peu à Sheepshead, dans la Province de Leicestre; il est bon que le Public en soit instruit, pour qu'on se tienne davantage sur ses gardes.

Une jeune femme prit un fusil qu'elle ne sçavoit pas être chargé, & voulant faire peur à trois jeunes garçons qui étoient peu éloignés d'elle, elle les coucha en joue; malheureusement l'arme partit, & celui sur lequel le coup porta directement & qui étoit âgé de douze ans, fut si griévement blessé qu'il fallut le trépanner sur le champ, & on trouva que le plomb avoit pénétré dans le cerveau. Depuis le moment où il fut frappé jusqu'à celui de sa mort, il ne donna aucun signe de douleur; il étoit dans un état d'insensibilité ou de stupeur complet. Son frere, âgé d'environ quinze ans, n'a reçu que quelques grains de plomb, & on a espérance de le sauver. Le troisieme a reçu aussi de la grenaille dans les yeux; cependant on a lieu d'espérer qu'il ne perdra pas la vue.

Dans la semaine du 26 Octobre au premier Novembre, il est né à Londres 185 garçons & 156 filles, en tout 336. Il y est décédé 524 personnes, dont 278 du sexe masculin & 246 du sexe féminin. On en compte 23 qui sont morts de vieillesse; 113, de consomption; 137, de convulsions; 14, d'hydropisie; 88, de la fievre; 1, de folie; 5, de la gangrene ou du scorbut; 47, de la petite vérole: il y a eu 17 enfans mort-nés, & dix-neuf que les dents ont fait périr. Dans le nombre de ceux qui ont fini par une mort violente, on compte une personne tuée, une autre brûlée, une troisieme noyée, deux qui sont morts par Sentence de Justice, & deux suicides.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

Du Pont-Beauvoisin, *le 21 Novembre.*

Lettre au Rédacteur de la Gazette. » Pour mettre, M., l'Agriculture dans un état florissant, il n'est pas nécessaire, comme le voudroient quelques Ecrivains d'ailleurs fort respectables, de faire de grands changemens dans la maniere de labourer & d'ensemencer les terres, ni dans les instrumens aratoires. Des engrais abondans & utilement employés peuvent operer ce grand bien. Nous avons déjà tâché, dans une de vos Feuilles précédentes, d'indiquer quelle est la meilleure façon d'employer les engrais: nous nous occuperons présentement des moyens de les multiplier. Nous n'hésiterons pas d'avancer que le meilleur de ces moyens nous est fourni par les prairies artificielles. Nous sçavons que cette maniere de se procurer des engrais n'est pas nouvelle; mais nous n'ignorons pas non-plus que peu de personnes en font usage. Cette indifférence pour une source aussi abondante de richesses, ne peut avoir pour cause que l'opinion où l'on est communément, qu'il n'est pas possible d'établir des prairies artificielles dans une Ferme sans en diminuer la récolte en grains. Cette opinion est une erreur. Les produits d'une Ferme dépourvue de prés artificiels, mis en parallele avec ceux de cette même Ferme abondamment fournie de prés de cette espece, ne laisseront là-dessus aucun doute. Nous prendrons pour faire cette comparaison, une Ferme composée de cent journaux (1) de terre de moyenne bonté, & nous examinerons d'abord quels peuvent être les produits de cette Ferme, en supposant qu'elle n'a aucun pré artificiel.

On ne sçauroit dans la Ferme dont il s'agit fumer annuellement plus de vingt journaux de terre, même avec le secours d'une quantité de prairies naturelles, assez grande pour entretenir cinq à six vaches, outre les bestiaux nécessaires à la culture des champs. Cela supposé, la meilleure maniere de cul-

(1) *Le journal est composé de 600 toises.*

tiver cette Ferme, eſt de la diviſer en cinq portions égales, dont quatre ſeront deſtinées à être fumées en quatre années, ſçavoir, une par chaque année. On fera porter à chaque portion, après qu'elle aura été fumée, trois récoltes conſécutives, une de froment & deux de ſeigle, & on la laiſſera vaquer enſuite pendant une année pour être fumée de nouveau; ne reſtant point de fumier pour la cinquieme portion, elle ſera miſe en deux parties égales, dont une ſera enſemencée chaque année en froment, après y avoir été préparée par trois ou quatre labours. Cette Ferme ainſi exploitée, donnera annuellement trente journaux de froment & quarante de ſeigle. Le froment ſemé dans le terrein fumé ſera toujours beau & donnera aſſez conſtammment douze bichets (1) par journal; mais la récolte de froment que l'on fera ſur la terre ſimplement préparée par des labours, ſera chetive & ne donnera jamais plus de douze bichets par journal. En conſéquence nous porterons la récolte des trente journaux de froment à trois cents vingt bichets, ci . . 320

Le ſeigle ne ſera point non-plus d'une beauté égale; celui qui ſuivra immédiatement le froment donnera communément quinze bichets par journal: pour l'autre, il n'en donnera pas plus de dix. Ainſi nous porterons le produit des quarante journaux de ſeigle à cinq cens bichets: pour rendre la comparaiſon plus aiſée, nous réduirons le ſeigle en froment, en retranchant, ſuivant l'uſage, le tiers du produit du premier, ci 333

Total. 653

Etabliſſons dans cette Ferme une prairie artificielle de vingt journaux, & voyons quel ſera le produit de ſes récoltes en grains. Qu'en conſervant la diviſion que nous avons faite de ſes terres en cinq portions égales, on faſſe jetter vers les derniers jours de Mars & à la veille d'une pluie, ſur le froment ſemé en terre fumée, quatre à cinq livres de graine de treffle par journal; qu'on laiſſe ſubſiſter la prairie que le treffle formera, juſqu'à l'automne de l'année ſuivante; que pour lors on la rompe avec une forte charrue, & que ſans autre préparation on y ſeme du froment auquel, après deux labours préparatoires, on fera ſuccéder immédiatement du ſeigle. Dans cet arrangement, la récolte de la Ferme dont toutes les terres ſeront fumées à leur tour, ſera chaque année de quarante journaux de froment & de vingt journaux de ſeigle. Tous ces bleds ſeront magnifiques, & même le froment qui ſuivra le treffle ſera ſouvent plus beau & toujours plus grené que l'autre. Cependant nous ne porterons pas plus haut leur produit que celui des bleds de l'autre méthode: ainſi les quarante journaux de froment, à douze bichets par journal, donneront quatre cens quatre-vingt bichets, ci 480

Les vingt journaux de ſeigle, à quinze bichets par journal, rendront trois cens bichets, leſquels étant auſſi réduits en froment, en donneront la quantité de . . . 200

Total. 680

Produit de la premiere méthode. 653

Bénéfice en faveur de la derniere. 27

La récolte d'une Ferme augmente donc au lieu de diminuer par l'établiſſement d'une prairie artificielle. Cet avantage, quelque réel qu'il ſoit, n'eſt rien en comparaiſon de quantité d'autres que procure ſûrement cette maniere de cultiver. Les frais de culture ſont moindres, puiſque l'on a à labourer, en moins, chaque année plus de quarante journaux. Toutes les terres étant fumées à leur tour, elles s'amélioreront d'année en année. La ſemaille du ſeigle qui eſt expoſée à être endommagée, l'automne, par les limaçons, & le printems, par les gelées, tandis que le froment réſiſte preſque à toutes les intempéries, étant diminuée de moitié, la ſomme des accidens auxquels les récoltes ne ſont que trop ſujettes, ſe trouve auſſi notablement diminuée. Mais le grand avantage conſiſte dans une très-belle prairie qu'on ſe procure ſans qu'il en coûte ni ſacrifices ni avances: le treffle étant ſemé dans des terres récemment fumées, réuſſira parfaitement. Cependant ſi l'on s'appercevoit que dans quel-

(1) *Le bichet peſe 40 livres, poids de marc.*

ques endroits de la prairie il ne promît pas, il ſeroit indiſpenſable d'y faire répandre quelques engrais. Le meilleur de tout eſt le plâtre. Cet engrais ne coûte nulle part plus de trente ſous le quintal, & quatre quintaux ſuffiſent parfaitement pour un journal. Avec ce peu de dépenſe, on peut compter annuellement ſur une récolte de foin de plus de ſix cens quintaux, ſans y comprendre une coupe que donnera la prairie l'année qu'elle aura été ſemée, & qui ſera très-belle ſi le tems eſt favorable. Cette augmentation conſidérable de fourage préſente des profits immenſes qui s'apperçoivent aiſément & que, par cette raiſon, nous ne détaillerons pas : car nous ſentons que nous ne ſommes déjà que trop longs ».

De Toulouse, *le* 14 *Novembre.*

On vient de faire encore ici la fatale épreuve des effets pernicieux des champignons. Une famille toute entiere, compoſée de cinq Maîtres & de deux Domeſtiques, s'eſt trouvée empoiſonnée pour en avoir mangé qui avoient été cueillis par des perſonnes peu capables de diſcerner les mauvais des bons, ſi toutefois il en exiſte de cette derniere eſpece. Ce n'eſt qu'à force de ſoin & de contrepoiſon qu'on a réuſſi à conſerver la vie à ces infortunés.

De Nantes, *le* 15 *Novembre.*

Arrivée de Vaiſſeaux Marchands dans ce Port.

M. Challon, Capitaine du *Haſard*, du port de 250 tonneaux, a amené du Port-au-Prince, à la conſignation de M. G. Richard, 161 barriques de ſucre brut, 80 barriques de ſucre terré & tête, 155 futailles de café, 4 futailles d'indigo, 18 balles & ballots de coton, 330 pieux de bois marbré, & 1 cave de ſirop. M. Renard, Courtier.

M. la Cour, Capit. du *Judicieux*, du port de 350 tonneaux, Armat. M. Teſſier, a amené du Port au-Prince 288 barriques de ſucre brut, 92 barriques & 4 quarts de ſucre terré & tête, 432 futailles, & 22 ſacs de café, 15 futailles d'indigo, 59 balles & ballots de coton, 253 billes de bois de gayac, 22 madriers d'acajou, 27 futailles de cacao, 1 quart de caret, 24 dents de morphil, 1 barrique de vieux cuivre, 1 ancre de riz & 5 quarts de patates. M. Renard, Courtier.

M. Thibaud, Capitaine de la *Suzanne-Elizabeth*, du port de 300 tonneaux, Arm. M. Lieutaud de Troiſvilles, a amené du Port-au Prince 287 barriques & 4 quarts de ſucre brut, 103 barriques de ſucre terré & tête, 174 futailles & 4 ſacs de café, 13 futailles d'indigo, 7 futailles de cacao, 3 balles & ballots de coton, 7 futailles & 1 caiſſe d'aloës, 3 ballots de barbes de baleines, 3 caiſſes de ſirops, 1 baril de confitures, 3 barils de patates & ignams, 1 table de bois des Iſles, & 1 baignoire. M. Paſſart, Courtier.

Depuis le 7 de ce mois juſqu'au 14, il eſt monté à Nantes, par mer, 360 milliers de ſeigle, venant de Roſloek; il y eſt deſcendu par la Loire 216 muids de froment, 169 muids de ſeigle, 66 muids de feves, & 25 muids de pois, venant de Chatellerault, Saumur, Angers & autres Villes du haut de la riviere.

De Valenciennes, *le* 17 *Novembre.*

Depuis pluſieurs années, le Corps des Apothicaires & Ciriers de cette Ville vouloient empêcher les Fruitiers de vendre en détail des pains d'épice, des croquants, des dragées & des ſuccades ou ſucreries. La longue poſſeſſion où étoient les Fruitiers de débiter ces marchandiſes, ne permettoit pas de prononcer des condamnations contre eux, ſans avoir entendu leurs raiſons; en conſéquence, il fut arrêté que les Parties conteſtantes fourniroient des Mémoires où ils expoſeroient leurs droits reſpectifs.

Après un examen ſérieux de ces pieces, MM. les Prévôt, Jurés & Echevins de Valenciennes prononcerent, le 30 Mai 1775, un Jugement qui ne fut publié que le deux Octobre dernier, par lequel » ils maintiennent les Apothicaires & Ciriers dans le droit de faire & de vendre des dragées & ſuccades; & les Ciriers, dans celui de faire des pains d'épice, à l'excluſion même des Apothicaires; mais en même tems ils n'entendent pas interdire aux Fruitiers le pouvoir de faire des bâtons de ſucre & du ſucre au caramel, ni préjudicier à la faculté qu'ont les Pâtiſſiers de faire & vendre des biſcuits & macarons; & à la liberté qui eſt laiſſée à cha-

cun de faire & vendre des dragées parfumées, des paſtilles & des confitures; & aux Etrangers, d'étaler & vendre, tous les Vendredis & Samedis, ſur la Place, des marchandiſes dépendantes du Corps des Apothicaires & Ciriers. Ils permettent aux Fruitiers & à chacun de vendre à l'ordinaire des dragées & ſucades, pains d'épice & croquans en détail. Cependant il leur eſt défendu de faire venir & acheter des pains d'épice & croquans étrangers, pour les revendre en Ville. Cet article ne regarde point les pains d'épice & croquans qui ſe vendent pendant les Foires de cette Ville. Tout le monde étant libre d'en acheter ».

De Paris, *le 27 Novembre.*

Le Bureau des Finances de la Généralité de Paris a rendu le 17 Octobre dernier une Ordonnance par laquelle » il eſt défendu aux Conducteurs de Coches, Guimbardes, Diligences & groſſes Voitures publiques, aux Rouillers & Conducteurs de charrettes chargées de linge, denrées & marchandiſes, ou venant à vuide, & généralement à tous Conducteurs de voitures, autres que les chaiſes de poſte, carroſſes, voitures Bourgeoiſes, de remiſe ou de louage, d'entrer dans Paris par la *Grille des Champs Eliſées*, à peine de confiſcation de leurs chevaux, charrettes, voitures, marchandiſes & denrées, & de cent livres d'amende. Il eſt ordonné aux Gardes des ponts & chauſſées, & à ceux des barrieres, d'arrêter les voitures qui ſe trouveront en contravention contre le préſent Réglement, d'en dreſſer leurs procès verbaux, & de les remettre au Procureur du Roi, pour être punis conformément à ce qui eſt dit ci-deſſus ».

Deſcription ſommaire d'une Voiture nouvellement imaginée à Paris, pour tranſporter les gros fardeaux avec plus de facilité & plus de ſûreté que par le moyen de celles qu'on avoit inventées juſques à préſent pour cet objet.

» Il faut ſe repréſenter un grand cadre rectangulaire, fait avec quatre fortes pieces de bois ſolidement aſſemblées. Les deux côtés longs ſont fixés par le milieu ſur un fort eſſieu de bois deſtiné pour les roues qui ſont deux fois plus hautes que celles dont on ſe ſert ordinairement.

On fixe aux deux extrêmités du cadre deux treuils ou tours dont l'uſage eſt de ſoulever le fardeau qu'on charge ſur une eſpece de civiere ou treillage qui eſt ſuſpendue par quatre cordes aux deux treuils.

Comme il s'agit de donner la plus grande ſolidité au cadre ſupérieur, on y adapte encore deux fortes pieces de bois qui ſont aſſujetties par les extrêmités des treuils, c'eſt-à-dire par les rebords qu'on y a pratiqués. Ces pieces ſont paralleles au brancard du charriot & embraſſent les roues avec les côtés du cadre; peut-être ont-elles la facilité de ſe rapprocher de la roue pour gêner le mouvement de cette derniere dans les deſcentes.

La partie antérieure du cadre ou charriot poſe ſur un aſſemblage de pieces de bois formant une eſpece de liſoir; la partie mobile de ce dernier, c'eſt-à-dire la partie inférieure porte une troiſieme roue plus petite de la moitié, & même davantage, que les deux roues de derriere. On en voit de pareilles dans les carrioles des jardins ou dans les fauteuils des goutteux.

Les pieces de bois qui retiennent l'eſſieu de cette petite roue ſont jointes à la volée où l'on place le cheval de limon.

Cette nouvelle conſtruction de charriot a beaucoup d'avantage dans une Ville ſituée en plaine comme Paris. 1°. Elle admet un très-gros eſſieu de bois qui eſt moins ſujet à ſe caſſer qu'un eſſieu de fer, & qui ne rompt jamais *net*. Ce mérite épargne des accidens fréquens & affreux. 2°. La pierre ou fardeau conſidérable eſt plus facile à charger & à décharger, car pour la charger, il ne s'agit que de la faire aller avec des rouleaux ſur l'eſpece de civiere dont on a parlé. On la charge enſuite en élevant ledit brancard par le moyen des deux treuils. Pour décharger la pierre, on lâche le treuil qui eſt derriere la voiture, la civiere forme alors un plan incliné, & la pierre coule par ſon propre poids, ſans aucun effort: s'il y avoit quelque reſiſtance, il n'y auroit, pour la vaincre, qu'à relever un peu la civiere avec le treuil du devant de la voiture; le plan deviendra plus incliné, & la pierre coulera plus facilement.

On ne ſçauroit diſconvenir que les roues énormes, que la maniere de ſuſpendre le

fardeau rend néceſſaires, n'ayent beaucoup d'abattage en deſcendant, & n'opposent beaucoup de difficultés en montant. Ce nouveau charriot ne peut donc être regardé comme bon, que dans le cas où il travaillera dans une Ville bâtie comme Paris, dans une vaſte plaine ».

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Lettre au Rédacteur de la Gazette, ſur l'Etabliſſement d'une nouvelle Verrerie.

» Tout ce qui peut contribuer au bien public & à l'avantage des Citoyens, mérite à juſte titre, M., de tenir une place dans vos Feuilles. La plus belle Verrerie du Royaume pour ſa ſituation (ſans cependant être la plus conſidérable), vient d'établir ſon Magaſin rue Traverſiere Saint-Honoré, ſous le nom de *Verrerie de Sainte-Anne*; c'eſt là où cette Uſine fait le dépôt des verres de ſa fabrication. On y trouve du verre, façon de Bohême, & du verre nommé d'Alſace; l'un & l'autre eſt digne d'être recherché pour la décoration des hôtels, ſoit à raiſon de leur qualité, ſoit à raiſon de la grandeur des carreaux qu'ils peuvent fournir. On fabrique également dans cette Verrerie des bocaux de forme cylindrique d'une ſeule piece, & dont la matiere a l'éclat du cryſtal. Ces bocaux ſont faits pour l'ornement des cabinets d'Hiſtoire naturelle; pour couvrir les vaſes, buſtes, pendules, girandolles & autres bijoux & ouvrages de prix. On en fait de tout étage & de toute grandeur. Il y a même de ces bocaux qui ont juſqu'à 36 pouces de haut ſur 13 pouces de diametre.

Lors de l'établiſſement de ce Magaſin, le Directeur fit imprimer un tarif ſur lequel il avoit eu ſoin de faire marquer la grandeur des carreaux & leur prix; il en adreſſa des exemplaires aux Menuiſiers de Paris, pour qu'ils ſe conformaſſent aux meſures indiquées; d'où il devoit réſulter un avantage pour le Public. Les gens qui penſent lui ſçurent gré de cette attention; mais l'intérêt particulier, toujours ennemi de l'intérêt général, déſapprouva cette démarche, ſous prétexte d'un prétendu tort que cette publicité faiſoit aux Coupeurs de verre: ces derniers, pour ſe venger, diſent que le verre de cette fabrication eſt de mauvaiſe qualité, qu'il eſt trop dur, & qu'à peine le diamant peut le couper. Vous ſentez, M., combien de pareilles raiſons ſont frivoles & ridicules, puiſque loin de décrier le nouveau verre, elles ne ſervent au contraire qu'à en prouver la bonté d'une maniere qui n'eſt nullement équivoque. En effet, vous n'ignorez pas, M., que plus le verre eſt dur ſous le diamant, plus auſſi il réſiſte à l'intempérie de l'air, & moins par conſéquent il eſt ſujet à ſe *tayer*. J'ai l'honneur d'être &c. ALBERT ».

II.

Annonce de Livre.

Le Maréchal de Poche, qui apprend comment il faut traiter ſon cheval en voyage, & quels ſont les remedes pour les accidens ordinaires qui peuvent lui arriver en route; avec une Planche qui montre l'âge du cheval par ſes dents. Traduit de l'Anglois. A Paris, chez la veuve Thibouſt, Imprimeur du Roi, Place de Cambrai. 1777. In-12 de 70 pages. Prix 1 liv. 4 ſ. broché, 1 l. 16 ſ. relié.

III.

AVIS.

M. Perier, le jeune, a inventé pour les perſonnes qui ont un côté du corps eſtropié une eſpece de ſupport dont le méchaniſme eſt auſſi ſimple qu'ingénieux. Cette machine, en rendant un ſervice plus sûr & moins incommode que la bequille ou potence, n'a pas l'inconvénient de déformer le corps. Elle a été approuvée de l'Académie des Sciences, & les perſonnes qui juſqu'à préſent en ont fait uſage, ſont très-contentes. M. Perier prie ceux qui lui écriront d'affranchir leurs lettres. Son adreſſe eſt au Château de Villeroi, route de Fontainebleau, près d'Eſſonne.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 19 Novembre 1777 au Samedi 22 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle,

de 20, 21, 22 à 25 liv.; le seigle, de 10 l. 5 s., 11 à 12 l. 5 s.; l'orge, de, 9 l. 5 s., 9 liv. 15 s. à 10 l. 10 s. Le froment au Port de la Greve, de 21, 22, 24 à 25 l. 5 s.; le seigle, de 11, 11 l. 10 s. à 12 l.; l'orge, de 9 l. 10 s., 10 à 10 l. 10 s. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 19 Nov. 1777 au Samedi 22 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 17, 18, 19 à 20 liv. 5 s.; *idem* à la Greve, de 19, 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 29 Nov. 1777, de 54 à 55 liv.; *idem* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, de 20 à 21 l.; *id.* nouvelle, de 18 à 19 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 44 à 45; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 19 à 20; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l. 10 s.; *id.* nouv., de 17 à 18 l.; le foin à la Grève, de 35 à 36 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 29 Novembre 1777.

Or de Portug. à	725	11	6	*marc.*
Du Mexique à	718			
Du Pérou à	706			
Les guinées à	722			
Ducats à	98	6		*once.*
Or fin à 23 k. 31 32.	100			
Or à 20 karats à	83	11		
L'argent à 11 d. 20 g. à	54	3		*marc.*
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	3		
Piastres à	49	11		

CHANGES DE PARIS, *du 29 Novembre 1777.*

Amsterdam	53 5 8e.
Londres	31 9 16e.
Hambourg	189 ¾ à 190
Madrid	15 3 à 2 6
Cadix	15 1 à 15 0 6
Livourne	95 ¾
Gênes	93 ¾
Lyon *Août*	au pair.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1777.	*Jeudi 27.*	*Vendredi 28.*	*Samedi 29.*
COMP. D. IND.			
Actions	1925	1925 27 ½ 30	1935 37 ½
D°. 16es/25			1232 ½
D°. 8es.			
D°. 25es.			
Emprunt Oct.			412
Rescriptions	9	8 ¾ 9	8 ¾ 9 8 ¾
Bil. des Fermes.	1	1	
Lots de 48 l.			
Lots de 150 l.			
4 p. % 1777			

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1777.

Du Mardi 25 Nov. 1777. *Messieurs*		Du Mercredi 26. *Messieurs*		Du Vendredi 28. *Messieurs*	
Cauchy..... pplles.	F.	Boutray.....pplles.	J.	Lempereur...pplles.	
Viageres.....	F.	Viageres.....	J.	Viageres.....	
Tontine.....	G.	Tontine.....	J.	Boscheron... pplles.	
Marsollier..... vres.	J.	Cochin.... Perpét.	F.	Viageres.....	
Defays..... pplles.	G.	Radix..... pplles.	G.	Peinchein .... vres.	
Viageres.....	G.	Viageres.....	G.	Perpétuelles..	
Desplaces... pplles.	J.	Defrance ... Viag.	E.	Patu ..... Viag.	
Viageres.....	J.	Perpétuelles..	E.	Rouillard.... pplles.	
Tontine.....	J.	Gauthier ..... vres.	F.	Viageres....	
Vieillard.... pplles.	J.	Perpétuelles..	F.	.....	
Viageres.....	J.	.....		.....	
Tontine.....	J.	.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 # pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 27 Mai.

L

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, *le 15 Avril.*

NOTRE Cour a des vues pacifiques; si les Russes ne veulent que l'exécution des derniers Traités, nos démêlés avec la Cour de Pétersbourg ne nous conduiront ni les uns ni les autres à des coups d'éclat. Le Grand-Seigneur n'a jamais refusé de laisser libre le commerce de la Mer Noire; mais notre Souverain ne veut pas qu'au milieu de la paix on paroisse le menacer de la guerre. Pour montrer de plus en plus que sa conduite est irrépréhensible, il vient de faire compter à l'Impératrice de Russie une partie des sommes qu'il s'étoit engagé à lui payer. Tout ce que nous demandons c'est qu'on garde les conventions signées de part & d'autre. La Russie ne doit faire le commerce dans nos Etats qu'avec des vaisseaux Marchands, & ces vaisseaux ne peuvent être chargés que de marchandises ou de denrées; nous avons arrêté des navires chargés de munitions de guerre, ou des vaisseaux de guerre qu'on nous disoit être uniquement destinés à faire des achats, des ventes ou des échanges dans nos Ports de la Mer Noire; avons-nous passé les bornes prescrites par la modération, ou nos Adversaires ont-ils étendu leurs droits au-delà du terme qui étoit marqué? Quoiqu'il en soit, notre intérêt exige que nos incertitudes soient fixées; sans avoir la guerre, nous éprouvons une partie de ses funestes effets; le commerce suspend ses opérations; le soc de la charrue effleure à peine les terres qui sont menacées des incursions de l'ennemi; on n'ose enfin se jetter dans aucune entreprise, de peur d'élever un édifice à grands frais & à pure perte sur des fondemens ruineux. Le Gouvernement incline toujours vers la paix, mais le Peuple veut & demande la guerre. L'insensé, il ignore donc qu'il en sera lui seul la victime!

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 3 Mai.*

Le 23 du mois dernier, notre Compagnie Asiatique a pris dans son Assemblée générale la résolution de céder au Gouvernement les terres qu'elle possede sur la côte de Coromandel & tous ses établissemens dans les Indes. Pour cette cession ou plutôt cette vente, elle doit recevoir de la Couronne une obligation de 170,000 rixdales; comme cette somme ne lui sera point payée argent comptant, S. M. s'engage à en supporter un intérêt de 4 pour 100. La Compagnie conservera le privilege de faire le commerce des Indes en payant les droits fixés par les Edits & Déclarations du Roi. Ce privilege ne sera pourtant pas exclusif; il sera libre en même tems à tous les Sujets de nos Etats d'essayer de ce commerce, à condition que

pour les expéditions particulieres qu'ils feront de ce pays aux Indes, il sera payé un droit de six pour cent, & pour celles qui auront lieu des Indes en Danemarck & dans nos autres possessions d'Europe, on acquittera fidelement un droit de huit pour cent. La moitié de ces impôts entrera dans les coffres du Roi & l'autre moitié sera versée dans la caisse de la Compagnie. Les bons Sujets ne voient jamais avec regret passer entre les mains de leur Souverain une partie de leurs gains ou de leurs revenus; mais ils ne supportent pas sans quelque peine des charges qui ne leur sont imposées que pour enrichir quelques Particuliers, leurs égaux.

Il est démontré par cet arrangement que la Compagnie se trouve dans un état de foiblesse qui ne lui permet pas de se soutenir sans appui. On a donc raison de s'élever contre les Sociétés de Commerce à privileges exclusifs; elles ne s'enrichissent pas puisqu'elles finissent toutes par avoir plus de dettes que de fonds; elles nuisent à l'Etat puisqu'un commerce moins gêné & par conséquent plus étendu, plus florissant, doit nécessairement grossir le produit des droits; elles sont funestes aux Particuliers puisquelles les écartent d'un commerce qu'ils pourroient faire avec moins de dépenses & plus de profit, puisqu'enfin ces Compagnies font payer bien cher au Peuple des marchandises ou des denrées qu'il pourroit se procurer à des prix plus modérés. Dans le courant de ce mois, la Compagnie doit tenir encore une Assemblée pour régler le dernier dividende & arrêter les comptes des anciens Directeurs.

D'Helsingor, *le* 1 *Mai.*

Par un vaisseau qui nous est arrivé de Mémel, nous apprenons qu'il y a dans ce Port près de cent bâtimens Anglois qui chargent du bois de construction & d'autres articles de commerce. La Grande-Bretagne trouvoit en abondance tous ces différens objets dans ses Colonies de l'Amérique septentrionale; mais depuis que celles-ci lui ont fermé leurs Ports, elle est obligée d'acheter dans les Etats du Nord de l'Europe tout ce qui est nécessaire pour entretenir sa Marine. Les demandes multipliées de cette Puissance font non-seulement que le bois de construction est monté à des prix très-hauts, mais encore que les Ports de la Baltique en sont dégarnis & que bientôt on aura de la peine à pouvoir s'en procurer. L'argent de l'Angleterre donne du nerf & de la vigueur au commerce de nos contrées septentrionales.

ALLEMAGNE.

De Dresde, *le* 30 *Avril.*

Quoique le Gouvernement s'efforce de mettre quelque ordre dans les Finances, nous ne devons pas espérer de les voir de long-tems en bon état. Ce pays ne s'est pas encore relevé des funestes coups que la derniere guerre lui a portés. Depuis cette fatale époque, notre commerce n'a jamais pu atteindre ce haut point de prospérité où nous l'avions vu autrefois. Nos Ouvriers & nos plus habiles Artistes transplantés à Berlin y ont ouvert de nouvelles sources de richesses. Il s'est élevé, à notre préjudice, dans la Capitale de la Prusse des Fabriques de toute espece qui soutiennent avec avantage la concurrence des nôtres. Ses Manufactures surtout de porcelaine sont aujourd'hui aussi renommées que celles de Saxe. Cependant nous avons tiré quelque avantage de nos malheurs; pour les réparer, nous nous sommes adonnés avec plus d'ardeur à toutes les parties de l'Agriculture; les instructions, les récompenses, les Sociétés Economiques, rien ne nous manque pour rendre de plus en plus florissant l'Art par excellence. Cependant nos bons Cultivateurs conviennent que dans certaines Provinces du Nord les terres, beaucoup mieux gouvernées que dans l'Electorat, sont d'un plus grand produit que les nôtres. On vante par-tout l'excellente culture de la Poméranie Suédoise. Les Habitans de cette Province tirent de leur sol tout le parti qu'il est possible d'en tirer. En rendant justice à l'intelligence de ces Agriculteurs, on convient qu'on pourroit avoir ailleurs le même succès si l'on y avoit les mêmes instrumens de labourage. Plusieurs de nos Economes voudroient s'en procurer de pareils; il n'est pas à présumer que les Poméraniens veuillent faire un mystere de ce qu'ils ne peuvent cacher; ils labourent, béchent, hersent & font toutes les opérations d'Agriculture sous les yeux des Etrangers qui voyagent dans leurs Villes,

Si nous pouvions nous procurer des modeles ou des dessins de leurs charrues & de tous les autres instrumens dont ils se servent, nous les verrions bientôt généralement adoptés en Saxe, au grand profit des Propriétaires & au grand avantage de tous les Sujets.

De Hambourg, *le* 1 *Mai.*

M. Heineck tient dans notre voisinage une école pour les sourds & muets de naissance. Il les instruit avec un zele & une intelligence qui lui assurent toujours de nouveaux succès. Une de ses Eleves, Mademoiselle Reiersen, d'une famille noble de Copenhague, vient de subir publiquement à Copenhague devant une nombreuse Assemblée un examen sur les principaux articles de la Religion ; elle a prononcé à haute voix & d'une maniere distincte sa profession de foi ; elle a passé ensuite à tous les actes, les formules &c. qu'on met dans la bouche des jeunes gens de son âge. On voit pourtant qu'elle fait effort en prononçant les mots. Elle appuye sur chaque syllabe & rend les finales un peu trop trainantes ; on croit que par l'usage elle pourra venir à bout de parler moins lentement.

Dans quelques unes des Provinces voisines, les épizooties continuent à faire périr beaucoup de bêtes à cornes. C'est pour cette raison qu'on vient de publier à Wansbeck, lieu peu éloigné de cette Ville, une Ordonnance par laquelle il est défendu à toute personne d'amener au Marché annuel qui se tient à Wansbeck, après la Pentecôte, aucune espece de bétail venant des lieux infectés de la contagion. Ce réglement ne souffre ni exception ni modification. Les certificats les plus authentiques que les bêtes sont en bonne santé & qu'elles n'ont pas été attaquées de la maladie ne seront pas reçus & ne mettront pas à couvert des peines portées contre les Contrevenans. Outre la confiscation du bétail, il y aura des amendes dont la moindre sera considérable.

De Cassel, *le* 2 *Mai.*

Nous avons dépeuplé nos campagnes & nous acheterions bien cher les bras que nous avons prêtés ou vendus à l'Etranger. La guerre n'a point dévasté ce pays, mais que nous importe ; si nos champs n'en présentent pas moins l'aspect de la désolation ? Les terres tombent en friches ou sont cultivées d'une maniere à ne nous pas faire espérer de bonnes récoltes. La Société d'Agriculture & des Arts de notre Ville fait tous ses efforts pour empêcher les progrès du mal & soutenir le reste d'un édifice dont une bonne partie s'est déjà écroulée. Elle vient de proposer dix-huit prix, presque tous assez considérables, pour encourager la Filature, les Fabriques, & les autres branches d Industrie ou de Commerce. Outre cela, elle destine une médaille d'or, de la valeur de dix pistoles, à l'Auteur qui aura le mieux répondu à la question suivante : *Les* monopoles, *de quelque nature qu'ils puissent être, sont-ils tous funestes au bien d'un Etat ? S'ils le sont, cette régle souffre t-elle ou peut-elle souffrir quelque exception dans des cas particuliers ; si ces cas peuvent se présenter, quels sont-ils & quelle espece de monopole dans telle ou telle circonstance auroit des effets qu'on ne doit regarder ni comme funestes ni comme dangereux ?* Voilà une question proposée d'une maniere bien prolixe & qu'il n'est pas difficile de résoudre en moins de mots que n'en renferme le sujet de Prix. Le bien d'un Etat est le bien de tous, ou du moins du plus grand nombre ; le monopole est le bien d'un seul : donc le monopole n'est ni ne peut être dans aucun cas le bien d'un Etat. Ces définitions ne peuvent être contestées ; on ne doit pas se refuser à l'évidence du raisonnement. De-là nous sommes en droit de conclure à coup sûr que le Mémoire de l'Auteur qui remportera le Prix aura certainement, s'il est bon, le mérite de la briéveté. Dans le triste état où notre Agriculture est plongée, dans la langueur qu'éprouve notre Commerce, la Société auroit pu trouver facilement une question plus analogue à nos besoins & à notre situation ; infiniment plus intéressante pour les Particuliers & plus utile à l'Etat.

Au retour de son voyage d'Italie, Son A. S. notre gracieux Souverain a fondé une Société pour *l'Etude des Antiquités* ; c'est dans notre Ville que sera le [illegible] ce nouvel établissement. Les Mem[illegible] la Société s'assembleront tous les [illegible]mdis ; S. A. se propose d'assister aux séances aussi souvent que des occupations plus essentielles pourront le permettre. Les Membres doivent d'abord se mettre en état de connoître, de dé-

crire & d'expliquer tout ce qui regarde les morceaux antiques qui se trouvent déjà dans notre Cabinet d'Histoire naturelle & de curiosités; ils feront aussi des recherches au sujet des pieces antiques que le Prince a eu soin de recueillir en Italie. Cette Société a tenu sa prmiere Séance le 10 du mois dernier.

DE HOMBOURG-EZ-MONTS, *le 4 Mai.*

Quand le pauvre peut travailler, il faut lui offrir ou lui procurer du travail & par conséquent des salaires. S'il refuse de gagner son pain, il n'a plus droit de se plaindre d'en manquer, & sans blesser la charité on peut & l'on doit même fermer l'oreille à ses cris. Nous avons des pauvres dans cette Ville, mais ils seront désormais assurés de ne point éprouver les horreurs de la misere, à moins qu'ils ne veuillent traîner leurs jours dans l'oisiveté. Le premier de ce mois on a commencé a employer dans notre Hôpital tous les indigens de la Ville qui se présenterent pour avoir de l'ouvrage. Les Marchands & gros Fabricans se sont réunis pour fournir, à leurs propres risques, les matieres brutes qui doivent être mises en œuvre. Ils s'attendent bien à faire d'abord quelques pertes, mais ils espérent d'en être bientôt dédommagés. Cette foule de mendians commencera par user inutilement la laine, le fil, le chanvre, mais en travaillant ils apprendront à devenir Ouvriers; alors on augmentera leurs salaires pour qu'ils puissent vivre & subsister avec un peu moins de peine. Dans cet établissement on reçoit les vieilllards même & les enfans, pourvu qu'ils soient en état de faire tourner un rouet ou de manier une bobine. On les nourrit & de plus on les paye, selon leur application, leur intelligence, & la quantité ou la qualité de leur ouvrage. Quant à ceux qui ne veulent pas travailler, on les met dans un quartier séparé où on les nourrit assez mal pour qu'ils aient bientôt envie d'être mieux nourris en travaillant. Les enfans ou jusqu'à l'âge, les vieillards impotens, les infirmes sont entretenus & traités selon leurs besoins. Telles sont les mesures que nous avons prises pour exterminer la mendicité & soulager les malheureux.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 15 Mai.*

Il est ordonné par la Chambre des Communes de grossoyer le Bill pour accorder la remise des droits sur tout le thé qui sera exporté d'Angleterre en Irlande. On a fait dans la Chambre la troisieme lecture du Bill tendant à prévenir les fraudes des Marchands qui vendent le thé en détail. Le Comité des Subsides a voté la somme de 4879 liv. pour l'entretien des criminels condamnés à travailler sur la Thamise.

On trouve singulier que les Amis des deux Freres du Roi, les Ducs de Gloucester & de Cumberland, n'aient pas pu faire augmenter les revenus de ces deux Princes. Le Chevalier Louther parla vivement en leur faveur & paroît devoir, si ce n'est entraîner, du moins balancer les suffrages. Rien, dit-il, ne tourne plus à la honte du Gouvernement que cette constance avec laquelle on souffre que deux Princes, si près du Trône, traînent languissamment leur vie dans une vraie indigence. L'un dépouillé de toutes les marques de son rang, passe ses jours, comme un Voyageur, dans les pays lointains; l'autre vit, il est vrai, parmi nous, mais en simple Particulier & d'une maniere absolument indigne de sa naissance. Quel contraste! Tandis que nous ne donnons pas à des Fils d'Angleterre de quoi subsister, nous accordons au Roi les sommes les plus exorbitantes, sçachant bien que cet argent est employé par des Serviteurs à des objets qui ne répondent ni à la dignité de la Cour ni à l'usage qu'on devroit faire des deniers du Peuple. Malgré ces bonnes raisons, l'avis du parti opposé prévalut. Sur 175 Membres qui composoient alors l'Assemblée, on ne put compter que 45 voix pour accorder à chacun des deux Princes un supplément de 8000 liv. st. Le Lord North se décida contr'eux, il fit pancher la balance de son côté.

On parle beaucoup d'une Loterie de 50 mille billets; le gros Lot doit être de 10,000 liv. st. On ajoute qu'une personne qui a du crédit recevra un pour cent de bénéfice sur tous les billets qu'elle fera débiter. Il y a donc quelque apparence que la Loterie ne sera pas bien avantageuse, puisqu'on prend de paréilles mesures pour la faire réussir.

Dans le courant de cette saison il a été embarqué à Rotterdam pour divers Ports d'Irlande 9600 tonnes de graines de lin. Il y en avoit 3340 pour Dublin & 1450 pour Newry.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De la Rochelle, *le 16 Mai.*

Depuis plus de quinze jours nous avons des pluies douces & intermittantes qui font un bien infini à nos prairies & à nos bleds tardifs. Avant cette époque, les productions de la terre étoient altérées & commençoient à languir faute d'eau. Tout est changé, graces à Dieu ; la végétation s'anime, les plantes croissent à vue d'œil, nos espérances pour les récoltes de bleds & de fourrages deviennent aujourd'hui des certitudes ; nous aurons abondamment de foin, de froment & de seigle. La vigne, malgré la cruelle gelée qui lui a tant fait de tort, repousse de nouveaux bourgeons qui ne nous donneront poutant des fruits que l'année prochaine. On ne peut pas compter sur de bonnes vendanges ; plusieurs Propriétaires s'estimeroient heureux d'en faire de médiocres. Par bonheur le mal, quoique grand, n'est pas général ; il se trouve des cantons qui n'ont presque pas souffert. S'il n'arrive pas d'autres accidens, on y fera une assez bonne quantité de vin. Quelques Cultivateurs expérimentés prétendent qu'il y aura un fort coulage ; ils croient reconnoître à la vigne des indices qui l'annoncent ; Dieu veuille qu'ils se trompent ! Cette Province n'éprouve que trop la constance du malheur ; nous avons eu dix ans consécutifs de mauvaises récoltes ; il ne nous en faudroit plus que deux ou trois de la même espece pour nous ruiner entiérement. Les chaleurs commencent à se faire sentir. Le 3 de ce mois nous avons eu un orage assez fort pour la saison ; ce qui nous fait espérer que nous n'aurons plus à craindre le retour des gelées. Le tems est aussi favorable qu'il puisse l'être.

De Morlaix, *le 16 Mai.*

Si le Commerce de la Bretagne étoit aussi animé que les denrées y sont abondantes, depuis long-tems nous ne l'aurions pas vu à un si haut point de prospérité. Mais comme nous ne trouvons pas ailleurs de grands besoins, nous vendons assez peu. La Province regorge de grains de toute espece ; nos voisins ne sont pas moins riches que nous en denrées. Les vivres sont également à trop bas prix, tout cela est un mal ; mais encore aimons-nous mieux souffrir de l'abondance que de la disette.

Ce que nous trouvons à bien vendre, ce sont nos toiles ; cette branche de commerce décline beaucoup dans la Grande-Bretagne & sur-tout en Irlande. Les Manufactures de ce dernier Royaume seroient entiérement tombées, si le Gouvernement ne leur accordoit pas de tems en tems de grosses gratifications qui retardent leur chûte.

Si l'Angleterre perd d'un côté, elle prend des arrangemens pour gagner d'un autre. Elle est sur le point de porter le dernier coup à notre commerce des cuirs, déjà si languissant & si près de sa ruine. Dans une de ses dernieres Assemblées, la Chambre des Communes a donné de nouveaux encouragemens aux Manufactures de cuirs & a résolu d'accorder les plus grandes facilités pour qu'on puisse avoir à bon compte du tan dans toute l'Angleterre. Cette Nation industrieuse nous fournit beaucoup de cuirs dont il semble qu'il ne tiendroit qu'à nous de n'avoir pas besoin. Les entraves, les prohibitions, les droits multipliés, paroissent être les grands obstacles qui arrêtent le commerce des Tanneurs qui & ôtent aux Fabriques de cuirs toute leur activité. L'Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 3 Avril dernier donne beaucoup d'espérance. Encore quelques opérations de cette nature, & nous retiendrons dans les mains un bon commerce que l'Etranger s'efforce de nous enlever entiérement & dont il est déjà venu à bout de faire passer chez lui une si grande partie.

De Douai, *le 17 Mai.*

Les grains font une des plus grandes richesses de notre Province ; nos terres, toujours cultivées avec autant de soin que d'intelligence, nous promettent cette année d'abondantes récoltes. Ce qui manque à nos

Propriétaires, c'eſt d'être aſſurés du bon débit de leurs denrées. Malgré nous, nos greniers ſont encore pleins de bled; ſi le beſoin d'autrui ne nous ouvre pas quelque débouché, le ſort de nos Cultivateurs ſera triſte. Il faut qu'ils ſubſiſtent eux & leur famille; la culture entraîne de grandes avances; s'ils ne vendent pas, il ne leur reſtera peut-être d'autre reſſource que celle des emprunts. L'abondance pourroit-elle conduire aux mêmes extrêmités que la diſette?

Nous avons eſſuyé le 9 du courant un violent orage qui s'eſt étendu de notre territoire à celui d'Arras. Quoiqu'il ſoit tombé beaucoup de grêle & aſſez groſſe, ce n'eſt pas ce qui a fait le mal. Des tourbillons de vent impétueux ont fait des ravages à la campagne & dans les villages. Le froment, le ſeigle & d'autres productions ſont couchées, & l'on trouve même des plantes dont la tige eſt briſée. C'étoit un vrai ouragan; des arbres ont été arrachés ou dépouillés d'une partie de leurs branches; des moulins n'ont pu réſiſter à l'impétuoſité du vent; il les a renverſés; on voit pluſieurs habitations dont les toits ſont emportés. Les dégâts paroiſſent conſidérables.

DE PARIS, *le* 20 *Mai*.

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, qui ordonne qu'à l'avenir les toiles de Nankin, provenant tant de l'Etranger que du Commerce de l'Inde, payeront les mêmes droits, & ſeront aſſujetties aux mêmes formalités que les toiles de coton blanches, venant auſſi, tant de l'Etranger que de l'Inde, conformément aux Réglemens rendus pour ces dernieres.

Ordonnance du Roi, qui enjoint à tous les Fermiers, Laboureurs & Cultivateurs de retirer le ſoir, après le travail, les coutres de leurs charrues, & de les enfermer chez eux. S. M. étant informée qu'un des inſtrumens qui ſert le plus aux malfaiteurs, pour forcer les portes, s'introduire dans les maiſons, briſer les coffres & commettre des délits, eſt le coutre des charrues, que les Laboureurs négligent de retirer, lorſqu'ils ont fini leur travail, & dont les malfaiteurs ſe ſaiſiſſent dans la nuit: le Roi ordonne aux Laboureurs &c. ce qui eſt énoncé dans le titre de l'Ordonnance, à peine de telle amende qui ſera arbitrée: leur enjoint, ſous pareille peine, de faire mettre leurs noms aux coutres, afin qu'on puiſſe en reconnoître les Propriétaires &c.

Suite de l'Ordonnance du Bureau des Finances &c, concernant le Canal de Bourgogne.

IV. Défendons aux Propriétaires des terreins ſur lequel paſſera le canal, d'enlever ou faire enlever la couche de terre végétale qui ſe trouve à la ſuperficie deſdits terreins, à moins de trente pieds de diſtance du bord extérieur des ouvrages; ces terres devant être réſervées, tant pour la conſtruction des levées & banquettes du canal, que pour en empêcher les pertes d'eau.

V. Défendons aux Seigneurs, Propriétaires, leurs Fermiers & à tous autres, d'entamer, en aucune façon, les berges des nouveaux lits de riviere, même celles des rivieres qui avoiſinent le canal, ſoit en les ouvrant pour y faire des ſaignées qui conduiſent l'eau ſur les prés, ſoit en coupant ou arrachant les ſouches & les arbres qui ſont & ſeront plantés par la ſuite, & dont les racines peuvent en conſerver les bords, & les empêcher d'être dégradés: Ne pourront leſdits Seigneurs & autres, faire dans les ſuſdites rivieres & nouveaux lits, des épis, barrages, batardeaux & autres ouvrages qui tendroient à détourner le cours de l'eau, & à le jetter plus ſur une rive que ſur l'autre, à moins qu'ils ne s'y ſoient fait dûment autoriſer, en ſuivant toutefois ce qui leur ſera preſcrit à cet égard par l'Ingénieur de Sa Majeſté pour les ponts & chauſſées, chargé de la conduite des travaux du canal, & par celui de Nous, Commiſſaire en cette partie.

VI. Il ne ſera fait aucuns dépôts de pierres, ſables, bois, décombres de bâtimens, gravas, fumiers & immondices ſur les digues, banquettes & contre-foſſés du canal & des nouveaux lits de riviere.

VII. Faiſons défenſes à toutes perſonnes, de pêcher dans les parties du canal nouvellement faites ou à faire, & d'y mettre rouir, ainſi que dans les nouveaux lits de riviere, aucuns chanvres & autres plantes de pareille nature.

(*La ſuite à l'Ordinaire prochain.*)

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Suite de l'Avis aux Bonnes Ménageres &c.

Ce n'eſt pas la qualité des eaux qui contribue à la bonté du pain, mais uniquement le degré de chaleur qu'on leur donne. Toutes ſortes d'eaux, pourvu qu'elles ſoient potables, peuvent ſervir indifféremment à la préparation du levain, au pêtriſſage de la pâte, à la fabrication du pain. En Province, une erreur trop générale eſt que l'eau fait le pain; s'il eſt mauvais, on l'attribue à cette cauſe, tandis qu'il ne peut l'être que par la qualité de la farine, l'imperfection du moulage, l'ignorance du Fabricant. Le pain de Paris eſt un des meilleurs qu'on mange en Europe, cependant la plûpart des Boulangers ne ſe ſervent que de l'eau de puits. Dans la fabrication du pain, l'eau doit être employée telle qu'elle eſt, quand il fait chaud, tiede en hiver & chaude dans les grandes gelées. Le pain à l'eau froide ou tiede eſt toujours plus délicat que le pain fait à l'eau chaude. Qu'on ſe donne bien de garde de verſer de l'eau bouillante ſur le levain, dans l'intention de la tiédir auſſi-tôt par le mélange de l'eau froide; par-là on ſurprendroit la pâte, on la rendroit griſe, molle, & on lui ôteroit une partie de ſa fermeté & de ſa conſiſtance. Rien de plus vicieux que les procédés qu'on ſuit communément pour la préparation du levain. M. Parmentier combat ces procédés & en donne qu'il garantit. Le levain eſt la partie la plus eſſentielle, la plus délicate & la plus difficile de la fabrication du pain. Sans lui, cet aliment ne ſeroit qu'une galette plate, viſqueuſe, indigeſte & ſans goût. Nos Ménageres ne veulent employer que du levain vieux, c'eſt-à-dire aigre & ſans force; elles ſe trompent, ce n'eſt pas ainſi que fait le Boulanger, il ne ſe ſert que de levain nouveau & vineux. Dès le matin il met de côté un morceau de pâte à laquelle il ajoute pluſieurs fois, dans le cours de la journée, de nouvelle farine; il renouvelle pour l'ordinaire cette opération juſqu'à cinq fois. C'eſt ainſi, pour nous ſervir des termes de l'Art, qu'il *rafraîchit* ſon levain pour que trois heures avant de pêtrir, il le trouve ſpiritueux & propre à produire tous les bons effets qu'il deſire. Si l'on veut avoir du pain de bonne qualité, voici une méthode qu'il faudra ſuivre. La veille du jour où l'on doit cuire, on prendra le levain de la derniere fournée, on le délayera le ſoir avec de l'eau froide dans le tiers de la farine qui doit être employée; on formera du tout une pâte ferme qu'on laiſſera toute la nuit au coin de la huche ou du pêtrin, entourée de farine qu'on élevera & qu'on foulera pour qu'elle ait plus de ſolidité & qu'elle contienne mieux le levain dans ſes limites. Si la bonne Ménagere vouloit avoir un pain plus léger, plus blanc, plus parfait, elle pourroit, au lieu de mettre la main à la pâte à ſix heures du matin, différer juſqu'à neuf, & délayer ſon levain de la même maniere que la veille, en tenant toutefois ſa pâte plus douce & moins ferme. Dans la fabrication du pain, on ne peut pas établir des régles fixes & invariables. Il faut employer pour le levain de l'eau un peu chauffée, mettre ce levain dans une corbeille bien couverte, auprès du feu; voilà pour l'hiver. En été, dans les grandes chaleurs, on fait ce levain avec l'eau froide; on le met enſuite dans une corbeille & on le tient à la cave ou dans quelque autre lieu frais. Par cette méthode, jamais le levain n'eſt aigre, mat, déchiré, coulant. L'Auteur recommande de ne pas commencer à pêtrir la pâte, qu'on n'ait auparavant bien examiné l'état où ſe trouve le levain. S'il n'eſt pas bouffant, crenelé, d'une odeur vineuſe, & qu'il ſoit au contraire applati, crevaſſé, aigre, il faut abſolument le renouveller. C'eſt l'affaire de trois heures de plus pour avoir un pain meilleur, blanc, plus ſalubre.

(*La ſuite à l'Ordinaire prochain*).

II.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 17 Mai 1777 au Mercredi 21 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 18, 19, 22 à 23 liv.; le ſeigle, de 12 l. 5 ſ., 12 liv. 15 ſ. à 13 liv.; l'orge, de 8 l. 10 ſ., 9 à 9 liv. 5 ſ. Le froment au Port de la Greve, de 20, 21, 22 à 23 liv.; le ſeigle, de 11 livres 10 ſ., 12 à 12 liv. 10 ſ.; l'orge, de 9 liv., 9 liv. 10 ſ. à 9 l. 15 ſ. *le ſeptier.*

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 17 Mai 1777 au Mercredi 21 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19 l. 10 s., 20 à 21 l.; *idem* à la Greve, de 19, 20 à 21 l. 5 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 24 Mai 1777, de 62 à 63 liv.; *idem* nouveau, de 60 à 61; le cent de paille vieille, de 24 à 25 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 53 à 54; *idem* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 23 à 24; *id.* nouvelle, de 22 à 23; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 49 à 50; *id.* nouveau, de 47 à 48; le cent de paille vieille, de 22 à 23 liv.; *id.* nouvelle, de 21 à 22 l.; le foin à la Grêve, de 39 à 40 l.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 24 Mai 1777.

Or de Portug. à	723	11	6	marc.
Du Mexique à	716			marc.
Du Pérou à	708			marc.
Les guinées à	722			marc.
Ducats à	98	5		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à	83	10		once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	15		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52			marc.
Piastres à	49	7	6	marc.

V.

Changes de Paris, *du 24 Mai 1777.*

Amsterdam	54		
Londres	31	7	16e.
Hambourg	187	¼	
Madrid	15	2	6
Cadix	15	1	6
Livourne	97		
Gênes	95		
Lyon	⅜		

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Merc. 14 Mai 1777			Du Vendredi 16.		
Messieurs			*Messieurs*		
Boutray	pplles.	J.	Lempereur..	pplles.	J.
Viageres		J.	Viageres.....		J.
Tontine.....		J.	Creuzé.....	pplles.	F.
Cochin	pplles.	G.	Viageres		G.
			Tontine		G.
Du Jeudi 15.			Patu.....	Viageres.	J.
			.....		
Nau.....	pplles.	J.	.....		
Viageres.....		J.	.....		
Tontine.		J.	.....		
De S. Janvier vres.		J.	.....		
Tontine		J.	.....		
.....			.....		
.....			.....		
.....			.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai 1777.	*Jeudi 22.*	*Vendredi 23.*	*Samedi 24.*
Comp.d.Ind.			
Actions . . .	1897 ⅝ . . .	1900 10 15 20 15	1920 12½ . .
D°. 16es/25 . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	250	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	80 . . . .
Emprunt Oct..	406	. . . . .	. . . . .
Rescriptions . .	7¾ 8 7⅝ . .	7¾ ½¾ . . .	7¾ 8 7⅝ . .
Bil. des Fermes.	2	1¾	1¾ . . . .
Bil. de la Lot.R.	1050 55 60 . .	1075 72 . . .	1070 68 . . .
Lots de 150 l. de Rentes viageres.	1610	. . . . .	1612 15 . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24tt pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1777. Du Samedi 4 Octobre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 9 Septembre.*

IL est arrivé ici d'Amsterdam vers la fin du mois d'Août, trois vaisseaux chargés principalement de harengs de Hollande. Cette cargaison a eu un prompt débit.

Des Observateurs étrangers ont prétendu avoir apperçu dans le soleil des taches d'un volume extraordinaire. On a même lu dans quelques Papiers publics que c'étoit à ces taches qu'il falloit attribuer les irrégularités & les intempéries des saisons dont on s'est plaint, cette année, dans tous les pays de l'Europe. Mais un de nos Astronomes qui a de très bons yeux & d'excellens télescopes, assure qu'il n'a vu dans cet astre d'autres taches que celles qui ont coutume de s'y montrer de tems en tems, & auxquelles on ne fait plus maintenant attention.

Le vingt-neuf & le trente Juin, il y a eu à Tornea en Bothnie une chaleur excessive. Les thermometres placés à l'ombre étoient au vingt-huitieme ou vingt-neuvieme degré au dessus de la congélation. Cette chaleur extraordinaire ne s'est fait sentir que pendant deux jours. Les Habitans les plus âgés n'ont pas connoissance qu'on en ait jamais éprouvé de pareille dans ce climat qui est naturellement très-froid.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 6 Septembre.*

Les denrées de toute espece se soutiennent à un prix exorbitant dans cette Capitale. Tout le monde s'en plaint, sans en excepter même le nouvel Envoyé de la Porte. Ce Ministre prétend qu'à raison de cette excessive cherté, les cinquante quatre ducats qui lui sont fournis chaque jour par la République, pour son entretien & celui de sa Maison, ne lui suffisent pas. Seroit-ce pour y suppléer que ses Domestiques se sont faits Commerçans? Son hôtel est devenu un magasin public où se débitent les plus belles marchandises de la Turquie. Au reste les Turcs ne sont pas les seuls Etrangers qui fassent chez nous le commerce. Depuis que nous avons proscrit les Juifs qui étoient en possession de cette source abondante de richesses, des Particuliers Prussiens s'en sont emparés. Quelque effort que l'on fasse pour changer nos idées & pour nous ramener à des principes raisonnables, on aura bien de la peine à nous inspirer du goût pour l'Agriculture & pour le Commerce. Toute autre profession que celle des armes nous paroît presque ignoble, & nos mains refuseront encore long-tems d'abandonner le sabre pour conduire la charue, ou pour tenir des balances.

Les Douanes Prussiennes continuent à charger du droit de trente & quarante pour cent toutes les marchandises qui passent en Pologne ou qui en sortent.

Le Clergé ayant occordé un don gratuit au Roi & à la République, le Conseil Permanent a décidé qu'en considération de cet acte de patriotisme, les biens écclésiastiques seroient affranchis de l'augmentation à laquelle l'ancien impôt sur toutes les cheminées vient d'être assujetti.

AUTRICHE.

De Vienne, *le 10 Septembre.*

Le Royaume de Hongrie est presque celui de tous les Pays Héréditaires de la Maison d'Autriche qui jusqu'à présent à eu le moins de débouchés. Les nouveaux travaux ordonnés par la Cour pour lui en procurer s'exécutent avec la plus grande diligence. Il s'agit d'abord d'établir une communication entre le Danube & le lac Balaton ; une petite riviere du cours de laquelle il est aisé de disposer, facilitera cette jonction. On joindra ensuite à ce même fleuve un autre lac qui porte le nom de Platensée. Ce lac, renommé par la bonté & l'abondance du poisson qu'il nourrit dans ses eaux, est situé dans le Comté de Simegh. Les terres qui l'environnent se couvrent chaque année de riches moissons, & ses bords sont couronnés d'excellens vignobles. On sent combien sera avantageuse aux Habitans de cette contrée l'union du lac Platensee avec le Danube. Le Ministere a donné aussi des ordres pour rendre navigable la riviere de Sio dans le Comté de Toln, & pour mettre à sec celle de Servize dont on ne peut tirer aucun parti. De plus on desséchera plusieurs marais qui par leurs exhalaisons infectes corrompent l'air ; ce qui nuit beaucoup à la santé des Habitans de Vesprim, de Sthul & Weissembourg. Ces terreins desséchés tourneront au profit de l'Agriculture que notre Administration continue à favoriser beaucoup & qui vient de recevoir un nouvel honneur par l'établissement d'un monument qui mérite d'être connu.

On n'a pas oublié que l'Empereur, dans un voyage qu'il fit il y a quelques années en Moravie, daigna labourer un arpent de terre pour donner de l'émulation aux Cultivateurs. Dans le dessein de perpétuer la mémoire d'un événement si honorable pour l'Agriculture, les Etats du Pays ont fait élever dans l'endroit même où il s'est passé, un obélisque, chargé d'une inscription écrite en Allemand & en François. Voici la leçon Françoise. » Au souvenir de *Joseph II*, Em» pereur Romain, qui en 1769, le 19 Août, » menoit la charue avec la main par cet ar» pent de terre, pour encourager l'Agricul» ture. Consacré avec le consentement des » Etats de Moravie & de Joseph Wenzel, » Prince de Lichtenstein ».

PRUSSE.

De Berlin, *le 10 Septembre.*

Le crédit de l'Ordre Equestre de la Marche Electorale & de la Nouvelle-Marche de Brandebourg étoit prodigieusement tombé depuis bien des années, soit à cause de la mauvaise administration des biens de cet Ordre, soit à cause des dettes considérables qu'il avoit contractées. Sa Majesté Prussienne a pris des arrangemens pour rétablir le bon ordre dans les affaires de ces deux Provinces; Elle a commencé par leur faire présent d'une somme de 100 mille risd., & Elle a ensuite créé un nouveau College d'Administrateurs chargés de régir les possessions de l'Ordre Equestre des deux Marches. Ce Prince a déja relevé de cette maniere plusieurs autres Provinces de ses Etats qui étoient accablées du poids de leurs dettes particulieres.

ALLEMAGNE.

D'Hanovre, *le 12 Septembre.*

La derniere épizootie qui vient de désoler l'Electorat d'Hanovre a donné lieu à plusieurs remarques & expériences de la part de personnes qui s'intéressent au soulagement des gens de la campagne. Dans le grand nombre des observations qui ont été faites à ce sujet, nous distinguons ici celles que nous devons à M. Plate, Chef du Bailliage de Gifhorn qui, dans l'espace de deux ans, a vu périr 2900 bêtes à cornes dans ce seul Bailliage. Ce Patriote observe qu'en général l'épizootie est beaucoup moins funeste aux bestiaux maigres qu'à ceux qui sont gras & charnus ; qu'en leur donnant des nourritures plus choisies & moins grossieres, on avoit beaucoup diminué les effets de la maladie. Il observe encore qu'on s'est servi

utilement d'huile de poiſſon, ſoit pour prévenir la conſtipation à laquelle les animaux attaqués de la contagion ſont ſujets, ſoit pour y remédier. La doſe qu'on leur en donnoit pour les faire évacuer étoit d'une livre. Quelques Agriculteurs ont ſoulagé leurs beſtiaux malades en mêlant de l'huile de lin & du vinaigre de cidre dans leur breuvage, mais ſéparément; c'eſt-à-dire qu'ils mettoient l'huile ſans le vinaigre ou le vinaigre ſans l'huile. Il en eſt qui ont employé avec ſuccès le bain fumigatoire d'eau-de-vie. Enfin M. Plate qui depuis plus de vingt ans fait des obſervations ſur les cadavres des animaux morts de la maladie, a toujours trouvé un dérangement dans le foie, une inflammation aux boyaux grêles, & une aridité extraordinaire dans les parties qui doivent être le plus humides.

De Leipsick, *le 14 Septembre.*

Notre Adminiſtration continue toujours à s'occuper beaucoup du projet de ſupprimer, autant qu'il eſt poſſible, les Communes, parce qu'elle en ſent tous les abus. Il eſt étonnant que malgré les avantages reconnus de cette ſuppreſſion, elle s'opere cependant avec tant de lenteur, & qu'elle éprouve même des obſtacles. Cependant un de nos Concitoyens qui a voyagé dans l'intention d'étudier toutes les parties de l'Economie rurale, aſſure avoir vu des endroits qui n'étoient pas en état de nourrir vingt bœufs dans le tems que les Communes ſubſiſtoient, en entretenir très-aiſément 180, depuis qu'elles n'ont plus lieu.

ESPAGNE.

De Bilbao, *le 17 Septembre.*

Les Corſaires Barbareſques ne ſont pas les ſeuls qui troublent la tranquillité de la navigation dans nos mers. Nous n'avons pas moins lieu d'être inquiets de la préſence d'autres Corſaires, ſi les faits ſuivans ſont vrais dans toutes leurs circonſtances.

Le Corſaire Anglo-Américain l'*Olivier-Cromwel*, du Port de Boſton, armé de 16 canons & commandé par le Capitaine William Coles, arriva ici il y a environ un mois; il avoit été précédé quelques jours auparavant par une priſe chargée de raiſins, & une autre, chargée de beurre, entra peu de tems après lui. On prétend que ces deux navires n'étoient pas les ſeuls dont il ſe fût emparé, & que pendant une croiſiere ſeulement de 28 jours, il en avoit pris huit autres, y compris un Danois & le brigantin François, nommé la *Ville de Bayonne*, du Port de Rouen, Cap. Pierre Regnier, qu'il avoit enlevés malgré la neutralité de leurs pavillons.

Le brigantin François étoit ſorti d'Exon entierement chargé de balloterie, priſe à fret, & alloit à Gênes & à Livourne. Le Corſaire William Coles, après s'en être emparé, l'a envoyé à Boſton; il en avoit retiré tous ceux qui le montoient, à l'exception du Capitaine & de deux Matelots. On ajoute qu'ayant rencontré enſuite un navire François qui alloit de Saint-Malo à Cadix, il y a tranſbordé l'équipage de ſa capture. Ces avis nous ont été donnés de Cadix même où cet équipage a fait, dit-on, une déclaration circonſtanciée du fait.

Au reſte le Corſaire Olivier Cromwell eſt encore ici aujourd'hui; mais il doit mettre à la voile ſous peu de jours.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Loudun, *le 20 Septembre.*

Extrait d'une Lettre à l'Auteur de la Gazette, par M. Malherbe, Négociant à Loudun.

» Les pluies continuelles qui ont regné pendant le cours de Juillet juſqu'au 10 ou 12 Août ſuivant, nous avoient fait craindre de n'avoir qu'une très-mauvaiſe récolte, ou au moins de ne recueillir que des bleds pourris ou germés ſur pied; mais les heureuſes influences du beau tems ont réparé promptement tous les dommages; notre moiſſon a été très-belle & très-abondante. Cependant les prix des grains qui avoient baiſſé d'abord, ſe relevent ſenſiblement. Les fromens qu'on eſpéroit avoir à moins de 300 l. ſont montés à 335 juſqu'à 340 l. La fourniture eſt de vingt-un ſeptiers, & chaque ſeptier peſe environ 210 liv. poids de marc. La fourniture de ſeigle ſe vend 210 liv. à peu près, & celle de feves 216 liv. Ce hauſſement eſt attribué aux demandes de grains

qu'on fait ici pour Bordeaux, Libourne, Blaye & Bayonne par la voie de Nantes. D'ailleurs on assure que Toulouse, Montauban, & tout le Rouergue auront besoin de notre superflu ; ce qui donnera de l'activité à cette espece de commerce. Au reste il est nécessaire que les Propriétaires & les Cultivateurs puissent vendre leurs grains un bon prix ; car ce sera presque la seule denrée de débouché pour ce pays & les environs pendant cette automne & l'hiver prochain. Il n'y a aucune sorte de fruits ; les prunes, les pruneaux, les noix, les amandes, les pommes, les poires, tout a manqué, & à raison de cette disette, le prix de toutes ces choses a augmenté de 50 à 100 pour cent. Les eaux & sur-tout celles de la Loire, sont si basses, que toutes les expéditions un peu pesantes sont arrêtées ; la sécheresse est vive, elle détruit le peu de raisin qui étoit resté à nos vignes ; s'il ne vient pas d'eau, il ne pourra mûrir, & après la pluie, il ne faudroit point de gelée. Le vin devient de plus en plus rare ; il se vend 115 à 110 liv. la pipe de 60 veltes, & l'eau-de-vie 8 l. la velte. Les grainages rendent assez. Je m'occupe de l'achat & de l'expédition de toutes les denrées & productions de cette Province, de la Touraine & de l'Anjou, pour comptant, à la commission de deux pour cent. Je m'attache à obtenir au meilleur marché possible les marchandises qu'on me demande. Les principaux articles que je me charge d'expédier sont 1°. *Grains* de toute espece, sur-tout du froment, du seigle &c. Ils se vendent, comme je l'ai déjà dit, à la fourniture de vingt-un setiers réputés peser en froment 4 mille à 4 mille 200 liv. poids de marc. 2°. *Grains*, comme anis, coriandre, fenugrec, luzerne, tresle, saintoin, oignon, lin, chanvre, mil, maïs, tournesol. Ces articles s'achetent au cent, à la livre ou au boisseau. 3°. *Fruits*, prunes Sainte-Catherine, premiere, seconde & troisieme sortes, au cent pesant ; pruneaux noirs au millier pesant ; poires, pêches, pommes, cerises, raisins, au cent ou à la livre. C'est au mois d'Octobre que s'en fixent les prix. Amandes cassées, au cent ; noix en coque, au boisseau. 4°. *Huiles* de noix, de lin, de chanvre, au cent pesant. Le barriquage se paye 20 sous du cent. 5°. *Laines* en toison de tonte, d'agneaux, à la livre. 6°. *Plumes* d'oie, de canard &c. à la livre. 7°. *Cire jaune* non-propre, bonne au blanc, blanche, à la livre. 8°. *Miel*, au cent. 9°. *Gomme* d'arbre en pain & en grenaille, au cent. 10°. *Eau-de-vie*, à la barrique de vingt-neuf veltes & en grosses barriques de cinquante à soixante veltes ; *vins blancs* pour Paris. 11°. *Peaux* d'agneau, chevre, chevreau, basanes, parchemins, soit en écru, ou apprêtées, pour fourrure, ganterie &c. 12°. *Lins* & *chanvres* en poil ou filés. Je fournis aussi des graines & fleurs de Harlem, de même que plusieurs objets de Fabrique, tels que des dentelles communes, des toiles, des serges, des étamines &c. On charge sur la Loire par bateau jusqu'à Orléans, au prix de 10 à 12 liv. du millier pesant, ou jusqu'à Nantes à celui de 6 à 7 l. aussi du millier pesant.

L'hiver dernier a été fort sec ; ce qui a fait que nous nous sommes peu apperçus du mauvais état de nos grandes routes ; on nous fait esperer qu'elles seront réparées incessamment. Il est bien à desirer que ces réparations se fassent promptement ; car si le tems se mettoit à la pluie, les chemins deviendroient impraticables ; alors il en coûteroit beaucoup de peine & de dépense pour conduire les marchandises de ce pays jusqu'à la Loire & à la Vienne.

Les Entrepreneurs du desséchement de nos marais & du canal navigable de la Dive ont fait leur arpentage ce printems. Ils se proposoient de mettre la main à l'œuvre, le mois d'Août passé ; mais ils sont à Paris, pour solliciter, dit-on, la levée des oppositions que font les grands Propriétaires. Le bien général de la Province demande qu'ils réussissent ; on a des doutes à ce sujet, le tems les levera ».

Le Rédacteur accepte très-volontiers les offres obligeantes que lui fait M. Malherbe dans sa lettre, de lui envoyer des articles pour sa Gazette. Cette Feuille & ceux qui la lisent ne pourront qu'y gagner.

DE ROUEN, *le 26 Septembre.*

Notre Académie, dans sa derniere Séance publique, a annoncé qu'elle distribueroit l'année prochaine une médaille d'or de trois cents livres à celui qui indiquera » le » moyen le moins dispendieux de percer la » terre, jusqu'à une source supposée à trois

» cents pieds de profondeur, & d'élever » l'eau de cette source jusqu'à la surface du » terrein ».

Cette Compagnie a remis à l'année prochaine le prix des Belles-Lettres qu'elle devoit distribuer celle-ci, & dont le sujet consiste » dans la notice critique & raisonnée » des Historiens anciens & modernes de la » Neustrie & Normandie, depuis l'origine » connue, jusqu'à ce siecle ». Le prix sera double. L'Académie propose aussi une médaille d'or de la valeur de 300 liv. pour une piece de Poësie Françoise de deux cents vers au plus, & dont elle laisse le sujet au choix des Auteurs. Les Ouvrages seront adressés à Rouen, francs de port, & dans la forme ordinaire, avant le premier Juillet de chaque année, pour les Belles-Lettres, à M. Haillet de Couronne, Secretaire perpétuel de l'Académie; & pour les Sciences, à M. Dambourney, aussi Secretaire perpétuel.

De Paris, *le 30 Septembre.*

On a donné successivement dans les Gazettes précédentes, à commencer à celle du Samedi 2 Août dernier N°. 61, un long Mémoire *sur les différentes formes du commerce d'eau-de-vie, tel qu'il se pratique aujourd'hui à la Rochelle, & sur les abus & inconvéniens du dépotage.* C'est à cet écrit que la lettre suivante fait allusion.

Lettre à l'Auteur de la Gazette d'Agriculture &c. » Votre zele, M[r], pour le bien du Commerce, vous a déterminé à insérer dans vos Feuilles les divers & assez longs écrits qu'on vous a envoyés relativement à celui des eaux-de-vie qui se fait à la Rochelle: on s'y plaint que ce commerce y est considérablement diminué; ce qu'on attribue à deux causes qui ne pouvoient manquer de produire ce fâcheux effet.

La premiere est le défaut de qualité dans les eaux-de-vie, occasionné par les manœuvres qu'on emploie pour en augmenter la quantité. On a prétendu remédier à cet inconvénient en établissant des Agréeurs qui les vérifient.

La seconde, ce sont les fraudes qui se commettent au mesurage; ce qui fait que les Consommateurs tirent d'ailleurs les eaux-de-vie dont ils ont besoin.

Les Cultivateurs, qui sont les Vendeurs, & les Commissionnaires qui achetent pour les Consommateurs, rejettent les uns sur les autres ces abus.

Sans s'arrêter ici à leurs récriminations, il suffit d'observer que les Commissionnaires voudroient qu'au lieu de jauger simplement les tonneaux, comme on l'a pratiqué jusqu'à présent pour déterminer leur veltage & leur continence, on dépotât, c'est-à-dire qu'on mesurât l'eau-de-vie velte à velte, en la transvasant d'un tonneau dans un autre avec un frélau contenant quatre pots qui font la velte. Ce moyen seroit en effet excellent pour constater le nombre de veltes que le Vendeur délivre & qu'on lui paye; ce que la jauge ne peut pas faire avec la même précision, parce qu'elle est sujette à différens vices & à plusieurs irrégularités presqu'imperceptibles & néanmoins considérables, qui peuvent se trouver & qui ne se trouvent que trop fréquemment dans la construction des tonneaux.

Les Cultivateurs ne font pas difficulté de reconnoître qu'il est non-seulement juste, mais encore de leur intérêt d'empêcher toute fraude dans le mesurage comme dans la qualité des eaux-de-vie, afin de rappeller les Acheteurs, de ranimer cette branche de commerce, & de maintenir & augmenter même la culture de leurs vignes qui sont presque la seule production à laquelle la nature de leur sol soit propre. Ils conviennent aussi que » le dépotage en lui-même seroit » très-juste si on pouvoit l'établir sans qu'il » en résultât aucun préjudice tant pour le » Cultivateur que pour le Consommateur ».

Mais ils prétendent & ils font même voir que » le dépotage dont il s'agit ne seroit » pas moins susceptible de fraude que la » forme actuelle; qu'il seroit un nouveau » prétexte pour couvrir de nouvelles fraudes; qu'on ne sçauroit l'établir sans causer aux Cultivateurs de très-grands préjudices; qu'il ne garantiroit pas les Consommateurs d'être trompés sur la mesure par » leurs Commissionnaires; que l'eau-de-vie » s'affoibliroit & diminueroit en s'évaporant » nécessairement par le dépotage velte à » velte; que cette opération seroit très-longue, très-difficile & presqu'impossible » dans la saison que se font les embarquemens; qu'elle les retarderoit beaucoup, » au grand préjudice du Commerce; que » par ces différentes raisons les Parlemens

» de Bordeaux & de Nantes s'étoient oppo-
» sés à son établissement ». Enfin les Cultivateurs témoignent desirer d'un côté que, conformément aux réglemens, on empêche les Courtiers d'être en même tems Marchands & Commissionnaires; ce qui favorise visiblement le monopole par rapport aux prix dont ils se rendent les maîtres; & de l'autre, qu'on trouve le moyen d'empêcher les fraudes qui se commettent par rapport au mesurage. Quant à ce dernier objet, je crois qu'il y a un moyen très-simple pour le remplir. Il se présente de lui même. Au lieu de mesurer les eaux-de-vie velte à velte, il faut les peser; dès qu'on sçaura bien au juste ce que pese une velte, & qu'on sçaura ce qu'un tonneau plein pese net, on sçaura aussi exactement, déduction faite du poids de la futaille, combien il contient de veltes; car si en faisant rabattre le poids de la futaille, le poids de l'eau-de-vie diminue, ce sera une preuve que la quantité nécessaire de la liqueur ne s'y trouve pas. D'un autre côté, si l'on méloit des eaux-de-vie foibles avec celles qui sont plus fortes & raffinées, & qui auroient été agréées, alors la liqueur seroit plus pesante, & le tonneau étant plein, peseroit plus qu'il ne doit peser; ce qui révéleroit la fraude & en feroit connoître l'Auteur. Depuis quelque tems, on se sert à Paris d'un aréometre, ou pese-liqueur, pour découvrir le plus ou moins de force des eaux-de-vie: ainsi quand les Agréeurs auroient vérifié & constaté leur qualité, on reconnoîtroit, avec le pese-liqueur, la fraude du mélange relativement au plus ou moins de force.

Pour remédier à tout, autant qu'il est possible, voici, ce semble, ce qu'il faut faire.

1°. Obliger les Tonneliers d'observer les Réglemens pour la construction des tonneaux, sur les deux fonds desquels ils imprimeront leur nom en toutes lettres, avec une marque à feu; & outre cela ils graveront sur la même planche avec une rainete le numéro; ce qui désignera chaque tonneau en particulier, & rendra le Tonnelier responsable des pertes qui pourroient résulter de leur mal-façon & du vice des douves.

2°. L'Agriculteur ou Distillateur pesera le tonneau vuide qu'il aura fait rabattre & gravera son poids sur la même planche avec une rainete; il pesera aussi l'eau-de vie, avant ou après avoir rempli le tonneau, & gravera pareillement sur la même planche son poids net; le poids du tonneau sera précédé de la lettre T, & celui de la liqueur de la lettre L, lesquels deux poids étant joints, feront exactement le poids brut qu'il sera bien aisé de vérifier, si l'on ne veut pas s'en rapporter au Vendeur; & à l'égard du poids net, qui est le principal & le plus essentiel, s'il étoit faux & qu'on l'eût augmenté en diminuant celui du tonneau, cette fraude seroit infailliblement reconnue ou par le Commissionnaire ou par le Consommateur lorsqu'il vuideroit le tonneau, & alors il faudroit condamner à une amende celui qui l'auroit commise, attendu que la bonne foi est l'ame du commerce qu'on ne sçauroit mettre trop à couvert de toute espece de friponnerie.

3°. Les Agréeurs imprimeront au-dessous & sur la même planche, avec une marque à feu, les armes de la Ville avec la date de l'année; & s'ils trouvent que l'eau-de-vie soit trop foible & qu'il faille l'améliorer, ce qui influe sur le poids, ou que les tonneaux eussent encore besoin d'être rabattus, ce qui peut en diminuer la continence & le poids, alors ils ne les marqueront qu'après qu'on aura satisfait à ce qu'ils auront décidé relativement à ces deux objets, & on marquera avec une rainete le vrai poids net de la liqueur & sa qualité.

Il faut que les Agréeurs tiennent un registre exact de leurs opérations, en y exprimant le numéro de chaque tonneau & le nom du Tonnelier, afin d'y avoir recours au besoin, & qu'on établisse sur les quais plusieurs balances ou romaines pour les peser, s'il le faut.

Tout ce qu'on vient de proposer est très-facile à exécuter, ne causera aucun retardement, dispensera du dépotage & du transvasement, si ce n'est dans le cas d'un soupçon de fraude bien fondé, & permettra en tout tems de la constater & de la punir; ce qui la préviendra infailliblement.

Au surplus on peut continuer de se servir surabondamment de la jauge, & observer les mêmes dimensions prescrites pour les tonneaux; ce qui ôtera tout prétexte aux Commis d'en suspecter la continence, qu'ils pourront, s'ils veulent, vérifier avec la jauge qui, par rapport aux droits, ne peut

jamais faire une différence qui mérite le dépotage.

Enfin lorſque le tranſvaſement ſeroit néceſſaire, au lieu de le faire velte à velte, il faudroit le faire au moyen d'un ſyphon ; ce qui empêcheroit l'eau de vie de s'évaporer, de s'affoiblir & de ſe répandre, & obvieroit à tout ce qu'on peut appréhender du dépotement & tranſvaſement.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Annonce de Livre.

Eſſai de Jean Rey, Docteur en Médecine, ſur la recherche de la cauſe pour laquelle l'étain & le plomb augmentent de poids quand on les calcine ; nouvelle édition, revue ſur l'exemplaire original, & augmenté ſur les manuſcrits de la Bibliotheque du Roi & des Minimes de Paris, avec des notes par M. Gobet. A Paris, chez Ruault, Libraire, rue de la Harpe, 1777. In-8°. d'environ 260 pag. Prix br. 3 liv. 12 ſ.

L'Ouvrage de Jean Rey étoit tombé preſque entiérement dans l'oubli. On ſçaura gré à M. Gobet de l'en avoir tiré. Il y a un ſiecle & demi que cet Auteur vivoit, & déjà il avoit trouvé la vraie ſolution d'un problême qui fait aujourd'hui beaucoup de bruit dans le monde chymique. Il a le premier avancé que l'augmentation de peſanteur dans les métaux calcinés, devoit être attribuée à l'air fixe ; découverte dont nous aurions peut-être été tentés de nous adjuger l'honneur ſans cette apparition de Jean Rey.

II.

PARERE.

Adrien, Négociant, a fait faillite ; ſes Créanciers ont été convoqués pour juſtifier & affirmer leur dû ; on a remarqué beaucoup de bonne foi & d'exactitude dans le bilan d'*Adrien*.

Cinq huitiemes des Créanciers en ſommes, c'eſt-à dire des Créanciers auxquels il eſt dû cinq huitiemes du total des dettes, conſentent de faire remiſe d'un quart de leur créance & d'accorder quatre ans à *Adrien* pour payer les autres trois quarts.

D'autres Créanciers auxquels il eſt dû trois ſeiziemes environ du total des dettes, ont déclaré s'en réferer à Ordonnance de Juſtice ou à ce que par le Juge il ſera reglé, décidé ou ordonné.

Les autres Créanciers s'oppoſent à cette remiſe d'un quart & ne veulent accorder quatre ans pour payer le total, que ſous bonne caution qu'*Adrien* ne peut fournir.

On demande ſi les Créanciers qui s'en réferent à Juſtice, peuvent être regardés comme conſentants à l'accord ; ſi le Juge peut les mettre dans la claſſe des Créanciers favorables à *Adrien*, & par ce moyen donner être à une délibération pour être enſuite homologuée comme ſi tous les Créanciers l'avoient ſignée ?

III.

AVIS.

Le ſieur Delaiſtre donne avis qu'il continue toujours à vendre de la batterie de cuiſine de fer étamé en dehors & en dedans ; il en fait des envois en Province aux perſonnes qui s'adreſſent à lui directement. Son magaſin eſt à Paris, rue du Bout du Monde, la troiſieme porte cochere à droite, par la rue Montorgueil.

Le ſieur Delaiſtre ne pouvoit choiſir, pour renouveller l'annonce de ſa batterie de cuiſine, un moment plus favorable que celui où tout conſpire à décrier l'uſage du cuivre.

IV.

Prix du Poiſſon vendu à la Halle le Vendredi 26 Septembre.

La raye bouclée, depuis 4, 5 juſqu'à 6 livres ; le moyen eſturgeon 100 livres ; le ſaumon, depuis 27 liv. juſqu'à 31 ; la paire de belles ſolles, 6 liv. ; les carrelets moyens, depuis 10 ſ. juſqu'à 15, la piece ; le panier de flets 6 liv. ; le panier de moules, depuis 3 liv. 10 ſ. juſqu'à 4 l. ; le maquereau, depuis 1 liv. juſqu'à 1 l. 5 ſ. ; les trois maniveaux d'éperlans 6 liv. ; le panier de limandes 10 liv.

V.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 24 Sept. 1777 au Samedi 27 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle,

de 21, 22, 24 à 25 liv.; le seigle, de 9 l. 15 s., 10 à 10 l. 5 s.; l'orge, de 9 l. 10 s., 10 à 10 liv. 5 s. Le froment au Port de la Greve, de 22, 23 à 25 l.; le seigle, de 9 l. 15 s., 10 liv. à 10 liv. 5 l.; l'orge, de 9 l. 10 s., 9 liv. 15 s. à 10 l. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercred. 24 Sept. 1777 au Samedi 27 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 liv.; *idem* à la Greve, de 20, 21 à 22 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 1 Oct. 1777, de 57 à 58 liv.; *idem* nouveau, de 55 à 56; le cent de paille vieille, de 23 à 24 l.; *id.* nouvelle, de 21 à 22 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 45 à 46; *idem* nouveau, de 43 à 44; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 20 à 21, *id.* nouvelle, de 19 à 20; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 41 à 42; *idem* nouveau, de 39 à 40; le cent de paille vieille, de 21 à 22 l.; *id.* nouvelle, de 19 à 20 l.; le foin à la Grève, de 34 à 35 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 1 Octobre 1777.

Or de Portug. à	725 ℔	6	marc.
Du Mexique à	716		
Du Pérou à	708	1	
Les guinées à	722		
Ducats à	98	6	once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100		
Or à 20 karats à	83	11	
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	18	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	2	
Piastres à	49	8	

CHANGES DE PARIS, *du 1 Octobre 1777.*

Amsterdam	54
Londres	31 5 8e.
Hambourg	188 ¼
Madrid	15 2 6
Cadix	15 0 6
Livourne	95 ¾
Gênes	93 ½
Lyon *Août*	1 ⅛ à 1 p. ⅝ p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS

Sept. 1777.	Lundi 29.	Mardi 30.	Merc. 1 Oct.
COMP. D. IND.			
Actions	FESTE	1885 82 ½ 85	1885 87 ½ 9
D°. 16es/25			
D°. 8es.			
D°. 25es.			
Emprunt Oct.			408
Rescriptions		9 ¾ ½	9 ¾
Bil. des Fermes.			1 ¾ ½
Lots de 48 l.		820 10 6 8 10	810
Lots de 150 l.		1750 35 30 35 40	1767 70

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six pr. mois 1777.

Du Sam. 27 Sept. 1777		Suite du Samedi 27.		Suite du Lundi
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*
Caron ..... vres.	t. l.	Certain..... pples.	A.	Desplaces... pples.
Despeignes. Viag.	D.	Viageres.....	A.	Viageres....
Perpétuelles.	D.	Tontine.....	B.	Tontine....
Tontine.....	L.	Thevenin... pples.	E.	Vieillard.... pples.
Delarue..... Viag.	C.	Viageres	J.	Viageres....
Perpétuelles..	C.			Tontine....
Tontine	C.	Du Lundi 29.		.....
Gossey..... pples.	C.			.....
Viageres.....	C.	Cauchy ..... pples.	C.	.....
Lenoir ..... pples.	C.	Viageres	C.	.....
Viageres.....	D.	Tontine	C.	.....
Delamotte.. pples.	A.	Marsollier.... vres.	A.	.....
Viageres.....	A.	Defays ..... pples.	C.	.....
.....		Viageres	C.	.....
.....		.....		.....

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnem. de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des D. Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonc. deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 14 Janvier.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 11 *Décembre.*

SUITE *de la Lettre écrite de Kamczatka.* Cette presqu'Isle est divisée en quatre Cercles dont le plus petit a plus d'étendue que le plus grand Electorat d'Allemagne, & qui tous réunis comptent moins d'Habitans que n'en renferme une de nos Villes médiocres. La population étoit plus considérable autrefois, trois fléaux l'ont épuisée, les Cosaques, l'eau-de-vie & la petite vérole. Il y a 40 ans que cette contrée auroit pu mettre sur pied trois mille hommes, aujourd'hui elle n'en a qu'environ 700 en état de porter les armes. 300 Soldats Russes gardent tout le pays; on me dispensera sans doute, après cela, de dire que les Habitans sont doux & humains. Nos gens de guerre aiment beaucoup à prendre à crédit, mais il n'est guère de leur goût de payer ensuite ce qu'ils ont ainsi acheté. Nos Marchands ne s'accommodent pas d'une pareille méthode; aussi ne veulent-ils vendre qu'argent comptant. La cupidité fuit les pays pauvres; elle ne franchit pas les mers & n'affronte pas les périls pour s'y transporter. Il ne nous vient qu'une fois l'an un paquebot d'Ochotz, chargé de quelques marchandises, de viandes salées & d'eau-de-vie. Sans nos pelleteries nous ne verrions pas d'autres bâtimens. C'est-là l'unique objet qui peut attirer les Marchands Russes.

Les habitations ne sçauroient être d'une plus grande simplicité; ce sont de vraies chaumieres plutôt que des maisons; toutes construites en bois, elles ne présentent presqu'aucune commodité; on s'y loge, & voilà tout. Nos voitures n'ont rien d'élégant; on ne les charge pas beaucoup; en voici la raison, c'est qu'elles sont traînées par des dogues. On s'est un peu perfectionné pour la construction des bâtimens de mer & l'on réussit à fabriquer des anchres. Avant nos découvertes, les côtes étoient inhabitées; il s'y fait, depuis quelques années, un commerce assez considérable. En 1761, un Marchand Russe équipa un bâtiment pour ce pays-ci; les Actionnaires au nombre de cinq firent un gain qui les dédommagea avec usure des frais de l'entreprise; le navire revint chargé de peaux de castors & de renards pour la valeur de 50,000 roubles. Depuis lors on a pris quelquefois la même route, mais on ne s'en est pas toujours retourné avec des cargaisons aussi riches. Il se tient une grande Foire de pelleteries à Kjachta, village qui sépare l'Empire Russe d'avec celui de Chine. C'est-là que plusieurs de nos Habitans font vendre leurs marchandises. Presque tous les ans il part de ce pays-ci plusieurs bâtimens chargés de peaux précieuses; les uns gagnent les Isles de l'Amérique, les autres vont vers celles du Japon. Les peaux de castor se vendent sur les lieux depuis 15 jus-

qu'à 60 roubles, selon l'âge ou l'espece de l'animal. Les zibelines coûtent une, deux & même trois roubles; les renards rouges & noirs sont à meilleur marché. Cette presqu'Isle donne pour tribut annuel à la Russie 2792 zibelines, 464 renards rouges & environ 90 castors; ce qu'on peut estimer à peu peu près 20,000 roubles.

L'éducation des enfans est ici entiérement négligée; il n'y a aucune Ecole & les Habitans ne sçavent ni lire ni écrire. On trouve beaucoup de temples; ils ne sont guères plus ornés que les habitations ordinaires. Une espece d'Archi-Prêtre en a l'intendance ou l'inspection générale; on lui donne par an 400 roubles & neuf quintaux de farine & de gruau. Pour nous qui sçavons écrire, il nous en coûte beaucoup de le faire; une livre de très-mauvaise cire à cacheter se vend dix roubles; la main de papier, fort grossier, n'est plus qu'à deux roubles, elle en valoit cinq il y a trois ans. Cette dépense seroit considérable, si nous écrivions beaucoup & souvent. Ce pays étoit quelquefois dévasté par de prodigieuses quantités de souris, ainsi qu'on l'éprouve dans plusieurs contrées d'Allemagne. Depuis quelques années, nous sommes délivrés de ce fléau. On voit ici deux volcans qui vomissoient autrefois des torrens de flammes ardentes, ils ne jettent plus aujourd'hui que des flammes extrêmement pâles. Je ne pousse pas plus loin ma description; j'en ai dit assez pour les Curieux, & trop pour ceux qui ne le sont pas.

SUEDE.

De Stockholm, *le* 15 *Décembre.*

Nous attendions depuis long-tems l'Ordonnance qui devoit fixer le cours des especes; elle est enfin publiée. Il faut préparer de longue main les grandes opérations, sans quoi l'on s'expose à prendre de fausses mesures & à manquer le succès. Notre Souverain n'a voulu rendre son Edit qu'après avoir fait frapper une assez grande quantité d'especes pour retirer du commerce les billets de banque qui faisoient notre principale monnoie. Les vicissitudes & les variations énormes qui se succédoient perpétuellement dans le cours du change ont frappé, depuis plusieurs années, d'aussi grands coups sur l'état des finances que sur celui du commerce. Le mal étoit grand, il paroissoit irréparable; mais les grands hommes ont de grandes ressources; notre Monarque a sondé toute la profondeur du mal & vient d'y appliquer le remede. Voici une courte notice de la nouvelle Ordonnance. La rixdale Suédoise, du poids & du titre marqués par l'Ordonnance de 1664, vaudra six dahlers, monnoie d'argent, & 18 dhalers, monnoie de cuivre. Les pieces de moindre valeur seront sur un taux proportionné & relatif à celui de la rixdale. Tous les billets de banque qui ont cours dans le commerce, seront échangés, non tous à la fois, mais successivement & à mesure que le numéraire augmentera; en attendant que cette suppression totale puisse avoir lieu, on pourra faire circuler ces billets & compter leur valeur sur le taux ci-dessus marqué. Les payemens se feront de la même maniere, à compter du 1er. Janvier prochain. Dès cette époque on calculera les liquidations & l'on fera les comptes par rixdales, chacune de 48 escalins & l'escalin de 12 den. C'en sera de même pour toutes les opérations de commerce, ventes, achats &c. Le cours des especes est fixé à peu près de la maniere suivante: la rixdale, argent de banque, ne vaudra à Amsterdam que 47 escalins Suédois, & argent courant que 43 escalins. La rixdale de banque à Hambourg sera reçue à 47 $\frac{1}{2}$ escalins. Pour Londres, la livre sterling sera évaluée à 4 rixd. 15 escalins Suédois. L'écu de trois livres tournois, soit pour Paris, Rouen, Lyon & les autres principales Villes de France, sera sur le pied de 25 esc. Suédois. 133 rixd. de la Poméranie ne seront comptées à Stralsund que pour 100 rixd. Suédoises. Les 124 rixd. Danoises ne feront aussi que 100 rixd. Suédoises. La crusade Portugaise est à 22 esc.; le ducat de change ne sera compté à Cadix que pour 47 escalins Suédois. La piastre de 8 réaux sera estimée à Livourne 40 de nos escalins. La monnoie de cuivre continuera d'avoir cours, mais on sera en droit de n'en prendre que pour la valeur d'une demi-rixdale, chaque fois. Les ducats Suédois & les ducats cordonnés de Hollande seront pris dans le commerce pour une rixdale & 47 escalins Suédois. Toutes

les autres monnoies ſont miſes hors de cours & doivent être refondues. Les amendes pécuniaires ſeront payées en rixdales, évaluées à 6 dahlers, monnoie d'argent, & à 18 dahlers, monnoie de cuivre.

SILÉSIE.

DE BRESLAU, *le 17 Décembre.*

Les découvertes ſont les fruits des recherches; les premieres deviennent tous les jours moins rares dans l'Agriculture, parce que les ſecondes ſont aujourd'hui aſſez communes & qu'on ne rougit pas de s'appliquer au plus utile & par conſéquent au premier des Arts. Notre Société Patriotique s'étoit aſſurée par des expériences que l'orge d'été réſiſte aux rigueurs de l'hiver, lorſqu'il eſt en terre & donne alors ſa récolte l'été ſuivant. Par des expériences ultérieures, on s'eſt convaincu que le ſeigle réuſſit à merveille dans les champs où l'on vient de recueillir l'orge d'été. Un Cultivateur qui avoit ſemé du ſeigle ſur un terrein où il venoit de recueillir de cette orge, vit, contre ſon attente, que les grains de celle-ci qui étoient reſtés ſur la terre après la récolte, pouſſerent d'abord aſſez bien, s'éleverent & fleurirent au printems, donnerent des épis, mais que ceux-ci furent tous très-foibles. Il s'agiroit à préſent de ſçavoir ſi cette même orge, ſemée en automne, auroit tenu contre le froid, ſeroit parvenue à maturité, & en la ſemant de nouveau, ſeroit devenue orge d'hiver? De nouvelles expériences donneront les éclairciſſemens qu'on deſire.

Un de nos Cultivateurs ſema du ſeigle, l'automne derniere, dans un champ qui avoit porté de l'orge d'hiver. La grêle étoit tombée ſur cette orge déjà mûre, & avoit fait tomber des épis une bonne quantité de grains. A peine le ſeigle commença-t-il à lever, que l'orge leva auſſi mais en plus grande quantité que le ſeigle. La ſaiſon ayant été chaude, l'orge ſeroit montée ſans doute, ſi le Fermier n'eût pas fait paître le bétail dans ce champ & que les troupeaux n'euſſent coupé les tiges rez-terre. Ce qu'il y eut de ſingulier, c'eſt que l'orge ne repouſſa plus & que le ſeigle devint fort beau & donna une excellente récolte. L'orge avec laquelle on a fait cette épreuve eſt le *Hordeum diſtichon* du Chevalier Linné; cette eſpece eſt oppoſée à celle qu'on connoît ſous le nom de *Hordeum vulgare*. La premiere eſpece n'eſt guères cultivée en Silésie, non-plus que le *Hordeum polyſtichum hibernum*. Nos habiles Agriculteurs ont appris par divers eſſais qu'il y a d'autres grains d'été qui peuvent paſſer l'hiver en terre; l'eſpece de ſeigle que le Naturaliſte Suédois déſigne par le nom de *Polygonum fagopynum* eſt de ce nombre.

ALLEMAGNE.

DE LEIPSICK, *le 16 Décembre.*

Quelques-uns de nos Auteurs ont entrepris de nous donner un état de la population des grandes Villes de l'Europe. Il n'eſt pas difficile de donner de pareils états; mais ce qui ne paroît pas aiſé, c'eſt de les faire avec exactitude. On travaille pour l'ordinaire ſur les mémoires de Voyageurs ou de gens du pays; ces derniers cherchent à exagérer leur puiſſance, les premiers ne ſont pas toujours de grands politiques, & pour l'ordinaire, loin de diminuer les objets, ils ſe plaiſent à les groſſir. Liſez les Livres ſur cette matiere; l'état de la population de l'Europe eſt preſque toujours plus ou moins enflé. M. Taube, un de nos Ecrivains, ne donne pas dans l'erreur, relativement à cet objet, quand il parle de Berlin. En 1774 il y avoit dans cette Capitale 134,414 Habitans, & l'année ſuivante on y en compta 136,137. Cet Auteur ſe trompe quand il dit qu'on voit à Berlin quantité de maiſons qui ne ſont pas encore occupées. Tout y eſt habité, à l'exception de quelques vieilles maiſons que S. M. Pruſſienne a ſoin de faire abattre pour en faire conſtruire d'autres à la moderne & beaucoup plus commodes. Depuis la derniere guerre, la Ville de Berlin s'eſt prodigieuſement aggrandie & peuplée. A cette époque on y établit des Manufactures de ſuperbes porcelaines; les dépouilles de la Saxe ont enrichi la Capitale de la Pruſſe. Le Souverain y donne des encouragemens aux Arts, protége & récompenſe les Artiſtes &c. Il n'eſt pas ſurprenant qu'avec une pareille politique la population de Berlin aille toujours croiſſant.

ITALIE.

De Naples, *le* 18 *Décembre.*

Notre nouveau Ministre a jetté ses premiers regards sur les malheureux ; le bled abonde dans ce Royaume, le pain ne doit donc pas être cher ; le prix en est fixé, mais s'il n'éprouve pas de variation, le poids du pain augmente ou diminue selon que la denrée se vend cherement ou à bon marché. On vient d'augmenter d'une once la livre de pain. Le Peuple bénit son Bienfaiteur, ce petit soulagement l'a jetté dans des transports de joie. Pour être heureux ou pour le devenir bientôt, il n'a besoin que de voir en place des hommes sensibles. Cette premiere opération semble lui annoncer de nouvelles faveurs.

Le Gouvernement s'occupe des Finances & travaille sans relâche à y mettre le plus grand ordre. Nous ne sçavons pas encore en détail quelles doivent être les opérations; quelques coups de vigueur portés déjà pour punir les malversations, nous font conjecturer qu'on veut efficacement corriger les abus.

HOLLANDE.

D'Amsterdam, *le* 3 *Janvier.*

Il est mort dans cette Ville, durant le cours de l'année derniere, 8982 personnes ; en 1775, il n'y en avoit eu que 7895 ; le nombre des morts de l'année derniere l'emporte de 1087 sur celui de l'année précédente. On a compté à l'Hôtel-de-Ville 1075 mariages de proclamés & 661 de célébrés, 1476 dans les Eglises réformées & 288 dans l'Eglise Luthérienne. Les baptêmes, dans toutes ces Eglises, sont allés, durant la même époque, à 4430.

Dans le même espace de tems, il est entré dans le Port du Texel 1645 vaisseaux des différentes Nations.

Les maisons, vaisseaux & autres objets qui ont été vendus publiquement aux vieux & nouveau *Heere-Logemens* vont à 4,571,611 florins.

PAYS-BAS.

De Bruxelles, *le* 4 *Janvier.*

Le 13 Juillet de l'année derniere, la sortie du pain & de la bouquete fut permise ; le 21 Août suivant on autorisa l'exportation des farines par Bruxelles & diverses autres Villes ; le 28 Octobre la sortie du froment & du seigle fut autorisée, mais seulement dans les départemens de Namur & de Charleroy &c. Il paroît une nouvelle Ordonnance dont voici les principaux articles. Permis d'exporter l'épeautre, tant brut que mondé, par Namur, Charleroy &c. Permis d'exporter le froment, le seigle, le méteillon & l'épeautre, tant par eau que par terre, mais seulement par les départemens de Namur, de Mons, de Chimay &c. Permis d'exporter les mêmes denrées, mais par terre seulement, par quelques Bureaux du département d'Anvers. Permis d'exporter le froment seul & seulement par terre, par les départemens de Saint-Nicolas, de Bruges, de Gand, d'Ypres &c ; le tout en payant les droits qui avoient lieu avant l'Ordonnance.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Mende, *le* 1 *Janvier.*

Des Naturalistes pensent que si la Salamandre n'est pas un animal dont la morsure soit dangereuse, puisqu'il n'a point de venin. Voilà ce qu'ils assurent ; les expériences qu'ils ont faites viennent à l'appui de leur sentiment. Ou ils se trompent, ou il faut nécessairement dire qu'il y a des Salamandres de différentes especes, dont les unes ne peuvent blesser & dont les autres répandent un venin des plus subtils & des plus dangereux. Le fait suivant exercera sans doute les recherches des personnes de l'Art. Un Paysan de notre voisinage, en ramassant à la campagne quelques brossailles, éprouva tout à-coup dans tout son corps une vive impression, sans pouvoir en soupçonner la cause. L'impression alla toujours en augmentant ; le pauvre malheureux commença à frissonner de tout son corps. Il s'en retourne chez lui avec beaucoup de peine ; le mal fit des progrès rapides ; la main s'enfla & bientôt il n'y eut plus de sentiment ; de la main l'engourdissement & l'enflûre passent à d'autres membres ; dans l'espace d'une

heure, le malade fut paralytique de la moitié du corps. Le Médecin accourt, il examine ; en voyant de petites taches sur les parties affectées, il conjectura que le malade avoit été piqué par une Salamandre ou qu'il avoit touché quelque buisson infecté du venin de cet animal. Par un heureux hasard, un autre homme de la campagne venoit de tuer une Salamandre; on la fait apporter ; le Médecin en prend la tête & l'applique sur la main du malade. Elle se désenfla & reprit insensiblement tous ses mouvemens ; on fit la même opération pour les autres membres & ce fut avec le même succès. Les personnes qui soutiennent que la Salamandre n'est pas venimeuse n'ont plus d'autre ressource que de s'inscrire contre ce fait ; mais il sera aisé de le constater. La maladie nous a moins étonnés que la guérison. Le Paysan assure qu'il n'avoit senti la piqûre d'aucun animal. Il s'ensuivroit donc encore que non-seulement la Salamandre fait des blessures mortelles, mais que la bave venimeuse qu'elle laisse après elle peut produire les plus funestes effets.

De Macon, *le 3 Janvier.*

Un de nos Artistes vient d'inventer une machine qui sert à enlever & transporter facilement de lourds fardeaux, & principalement les tonneaux de vin & d'autres liqueurs. Cette machine a cela d'avantageux que le vin ou la liqueur n'est presque pas agitée dans le tonneau, quand on le transporte, & ne se mêle pas avec la lie. On la monte & on la démonte dans un demi-quart d'heure ; le transport se fait avec autant de facilité que de promptitude. Cette nouvelle invention consiste en un quadre où sont adaptés divers rouages & plusieurs autres pieces qui donnent à un homme seul le moyen d'enlever les plus gros tonneaux. Ce quadre, sur six pieds de hauteur, fait monter un tonneau à cinq pieds & demi & avancer de deux pieds & demi : en détournant une manivelle, le tonneau va encore à deux autres pieds & demi & ainsi toujours dans la même progression. Le vin, quoique sur sur la lie, reste aussi clair que s'il venoit d'être soutiré. Par le moyen de la machine, on peut sans peine mettre les tonneaux les uns sur les autres, charger une guimbarde, descendre les tonneaux dans les caves, ou les en retirer. Un homme seul suffit pour toutes ces opérations. On voit assez de quelle utilité la machine en question sera pour tous les Marchands de vins, les Propriétaires de vignobles, les Bureaux où l'on dépose & où l'on charge de lourds fardeaux.

De Saint-Brieuc, *le 3 Janvier.*

Pourquoi faut-il que le bien des uns se fasse presque toujours aux dépens des autres ? Notre commerce avec les Isles Françoises de l'Amérique va devenir plus florissant qu'il n'a jamais été, puisque Binic & Porterieux ne peuvent plus faire ce commerce que par notre Port. Ces deux Villes jouissoient du même privilege que nous, elles viennent de le perdre, le nôtre n'en sera que plus précieux. Saint-Domingue, la Martinique, la Guadeloupe & Marie-Galande manquent de la plûpart des denrées d'Europe : jamais circonstance ne fut plus favorable pour nous puisque nous avons beaucoup à vendre, comme on peut le voir par le tableau suivant.

Nos récoltes ont été en général assez bonnes ; les fromens ont beaucoup donné ; le grain est net & d'une bonne qualité. Nous avons aussi recueilli beaucoup d'orge & de sarrasin. Les seigles, les pois, les feves ont un peu moins rendu que les fromens ; l'avoine a presque généralement manqué dans ce canton. Les lins que nous semons en grande quantité ont assez produit & sont bons. Pour des fruits, nous en avons eu à discrétion en tout genre ; notre vendange de cidre est si abondante qu'on a bien de la peine à se procurer des tonneaux pour l'y renfermer.

La livre de froment, poids de 16 onces, vaut environ 20 deniers ; l'avoine, malgré sa rareté, n'est pas encore à un prix exorbitant ; le boisseau, pesant 30 livres, se vend 33 sous. Les foins ont été rares, le millier se vend 30 l. La barrique de cidre de 240 pintes ne va pas au-delà de 10 livres.

Pendant le cours de l'année, les bestiaux se sont fort mal vendus ; les chevaux surtout sont au prix le plus bas. Les bêtes à

cornes & les bêtes à laine, quoique le prix en ait baissé, se sont un peu mieux soutenues. Le beurre a été fort cher, & nous ne l'avons pas vu au-dessous de 50 livres le quintal.

Sur les sollicitations réitérées des Etats de notre Province actuellement assemblés, le Gouvernement vient d'y permettre l'exportation des grains à l'Etranger.

Les 25 bâtimens partis de ce Département le printems dernier pour la pêche de la morue à Terreneuve, ont fait une assez bonne année. Quelques-uns ont fait pêche complette, c'est-à-dire, ont employé tout leur sel; le plus grand nombre a fait deux tiers de pêche, & deux ou trois seulement n'ont pu aller qu'à la demi-pêche. Nos Pêcheurs doivent être d'autant plus contens de leurs succès que la morue se vend à Marseille & aux Isles Françoises à un prix avantageux.

Les bruits de guerre, quoique sans fondement réel, ont un peu rallenti l'activité de nos Négocians; il y a bien apparence que l'armement de quatre vaisseaux que notre Port projettoit d'envoyer de plus à Terreneuve, cette année, n'aura pas lieu, par la crainte des événemens. Dès qu'on aura reconnu la fausseté de ces nouvelles, on reprendra vraisemblablement ce projet. Les mêmes bruits ont également influé sur le commerce des toiles. Le prix en a baissé ainsi que celui des toiles; cependant cette baisse n'est pas encore assez considérable pour qu'il n'y ait pas quelque avantage à s'occuper de ce commerce.

Nous n'avons eu, cette année, ni épidémie ni épizootie dans ce Diocese. Il y a long-tems que les listes mortuaires n'ont été aussi peu nombreuses qu'elles l'ont été cette année.

La sécheresse & la douceur soutenues de l'automne ont bien servi nos Laboureurs. Ailleurs on peut avoir besoin de grandes pluies; la nature de notre sol ne les exige pas; elles ne pourroient même que lui nuire beaucoup. Rien de plus beau que nos campagnes: nous avons fait les semailles par le plus beau tems qu'il fût possible de souhaiter. Les bleds qui sont en terre ont la plus belle apparence; le Cultivateur se plaint même de la trop prompte végétation & desire assez généralement des gelées qui puissent la retarder. En général il a plu assez peu dans ce canton depuis quatre mois; toutes les sources & les rivieres sont très-basses.

De Saint-Valery, *le 4 Janvier.*

Il est entré derniérement dans notre Port un vaisseau Anglois, nommé le *Kakai*, qui a échappé de la maniere la plus heureuse à un naufrage qui paroissoit inévitable. Le Maître du navire se croyoit à plus de trente lieues de nos côtes, lorsqu'il apperçut la terre; le vent du nord-ouest souffloit alors avec violence & la mer montoit. Par-là il se trouvoit également dans l'impossibilité & de s'éloigner & d'aller prendre le passage du sud-ouest le plus connu & le plus sûr. En tenant la mer, sa perte étoit assurée; en entrant dans le Port, il couroit les plus grands risques, parce que la mer n'étoit qu'à moitié montée, qu'on étoit au moment de la plus basse marée, & que les vagues s'élevoient avec fureur. Il prit sagement le parti le moins périlleux, & se mit en devoir de chercher la premiere tonne du passage: il fut assez heureux pour la trouver, quoique la mer battue par la tempête montonnât de tous les côtés, il cingla sur la seconde tonne & sortit des bancs, sans avoir éprouvé aucun accident considérable. Le vaisseau auroit péri infailliblement sans les tonnes que M. le Duc de Penthievre, Amiral, a fait mettre dans le passage, pour la conservation des Navigateurs & le grand intérêt de notre commerce.

De Paris, *le 8 Janvier.*

Suite du Réglement pour la liquidation des dettes &c. de la Maison de Sa Majesté.

Sa Majesté témoigne d'avance qu'elle recevra avec intérêt & satisfaction les moyens qui lui seront présentés pour concilier avec une sage économie les dépenses que l'éclat de sa Couronne peut exiger; mais voulant que la plus parfaite justice soit la condition inséparable de toutes ses dispositions, Elle déclare qu'elle rejetteroit des plans d'économie où d'anciens Serviteurs ne recevroient pas la retraite raisonnable qui leur seroit dûe, & où des Charges seroient supprimées avant qu'on eût assuré le remboursement comptant de leur finance &c.

Par ces considérations, S. M. ordonne ce qui suit : Art. 1er. L'année révolue de toutes les dépenses de la Maison du Roi, tant par entreprises que par fournitures, sera à l'avenir payée comptant au Trésor Royal, dans le courant de l'année suivante, à raison du douzieme par mois, & ce, à commencer du 1er. Janvier 1777 ; pour les dépenses de 1776, & ainsi de suite d'année en année.

Toutes les créances (art. 2) antérieures au 1er. Janvier 1776, pour ces mêmes objets de fournitures & entreprises, seront acquittées dans l'espace de six années, & il sera fait à cet effet un fonds de quatre millions pendant les trois premieres années, jusqu'à la concurrence du montant entier de ces créances : S. M. se réservant d'indiquer l'ordre des remboursemens, d'après la connoissance précise qui lui sera donnée de la date de ces créances & de leur objet.

Il ne sera (art. 3) délivré aucun effet négociable pour totalité ni partie des remboursemens indiqués par l'article précédent; mais ils seront faits, suivant l'usage, sur des états de distribution, à chacune des époques fixées pour le payement.

Indépendamment (art. 4) du fonds ordinaire, destiné à payer chaque année une année des gages & appointemens de la Maison de S. M., il sera fait, à commencer de l'année prochaine, un fonds extraordinaire de cinq cens mille livres, applicable à la liquidation des autres arrérages de ces mêmes gages, & par préférence au payement des plus petites parties; se réservant S. M. d'augmenter ce fonds aussi-tôt que les circonstances pourront le permettre.

Les diverses personnes (art. 5) qui prennent directement les ordres de S. M. pour les dépenses de sa Maison, lui remettront, avant deux mois, du jour de la publication du présent réglement, un projet général d'économie, relatif à leur département, sur lequel projet S. M. fera connoître ses intentions.

A moins (art. 6) de circonstances particulieres, tous les projets de dépenses extraordinaires ne seront présentés à S. M. qu'au mois de Décembre de chaque année, pour l'année suivante ; & dans tous les cas, il y sera joint un état des fonds que ces dépenses pourront exiger &c. &c.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Livre nouveau.

Etrennes de la Noblesse, ou état actuel des Familles nobles de France, & des Maisons & Princes Souverains de l'Europe, pour l'année 1777. A Paris ; chez Desnos, *Libraire, Géographe, rue Saint-Jacques, au Globe.* Vol. in-12 de 215 pages.

II.

Extrait des Observations météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 jusqu'au 31 Décembre 1776.

Vents dominans, nord-est ; plus grand degré de chaleur 10 ¼ degrés le 1e., moindre degré de chaleur 6 ½ deg. de condensation le 31 ; plus grande élévation du mercure, 28 pouces 5 lig. le 11 ; moindre élévation 27 pouc. 4 lignes le 29 ; quantité de pluie, 15 ½ lig., dont 4 lignes fournies par la neige ; évaporation 8 lig. ; déclinaison de l'aiguille aimantée 19 degrés 27 m. 22 ". Température. Froide & humide. Maladies. Aucune n'a regné ici ni dans les environs, quoique les brouillards aient été aussi épais qu'au mois de Décembre de l'année derniere. Productions de la Terre. Les bleds sont beaux & ils ont bien profité des brouillards.

Signé, Cotte, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorency, Correspondant de l'Académie des Sciences de Paris, de la Société Royale d'Agriculture de Laon, Adjoint à la Société & Correspondance Royale de Médecine.

III.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 4 Janvier 1777 au Mercredi 8 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 21, 23 à 24 l. ; le seigle, de 11 liv. 5 s., 12 à 12 l. 15 s. ; l'orge, de 9 l. 15 s. ; 10 à 10 l. 10 s. Le froment au Port de la Greve, de 21, 23 à 24 l. ; le seigle, de 11 à 11 l. 10 s. ; l'orge, de 9 l. 10 s. à 10 liv. aussi *le septier.*

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 11 Octobre.

Le

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 13 *Septembre.*

AU mois d'Août dernier, nos Négocians virent avec la plus grande satisfaction rentrer comme en triomphe dans ce Port le vaisseau le *Prince Wasemskoy*, commandé par le Capitaine Neuman. Il venoit de Constantinople & étoit chargé de toutes les productions les plus précieuses de la nature & de l'art qui se trouvent dans le Levant. Ces Marchandises étoient pour le compte de la Compagnie des Commerçans Russes établis dans la Capitale de l'Empire Ottoman. C'est le premier vaisseau qui ait été expédié d'ici à Constantinople par le Golphe de Finlande, en vertu du dernier Traité de Paix conclu entre notre Cour & celle du Grand Sultan.

Le commerce des pelleteries sera toujours un objet très-important pour cet Empire. Il est très-probable qu'en poussant encore plus loin qu'on ne l'a fait jusqu'à présent, la découverte des Isles situées entre Kamtschatka & les côtes septentrionales de l'Amérique, on découvriroit un grand nombre d'animaux capables de nous fournir des fourrures rares & précieuses. On se rappelle qu'en 1775 une Société de Marchands Russes rapporta de ces Isles à Kamtschatka 317 loutres marines, 1588 renards noirs & 3478 renards ordinaires. Il se rencontre dans nos contrées certains petits animaux dont les peaux paroissent mériter quelque attention & que nous avons tort de négliger. Tels sont entre autres le bouroundouck ou l'écureuil rayé, le koulon ou la belette dorée qui abondent dans la Sibérie, le souslick, la pereveska, & le spalax qui se trouvent en quantité dans les pays situés entre le Dnieper & le Volga; les taupes qui fourmillent dans toute la Russie septentrionale où elles font même beaucoup de tort aux jardins. Les peaux rayées ou tachetées du bouroundouk, du souslick & de la Pereveska sont du goût des François. Il y a lieu de présumer que le poil doré du koulon feroit fortune en Perse où les cheveux rouges sont si estimés. La peau du spalax & de la taupe pourroient très-bien servir à faire du petit-gris commun. Mais pour soutenir le commerce des pelleteries sur un pied florissant, il faudroit que l'Autorité Souveraine défendît la chasse des bêtes sauvages dans les mois où elles portent, & dans les tems où leurs petits sont encore trop jeunes. Il faudroit aussi qu'on respectât davantage les forêts qui servent ordinairement de retraite à ces animaux.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 16 *Septembre.*

Tous ceux qui s'appliquent ici à faire des spéculations sur les progrès de l'Agricul-

ture & à calculer la quantité des productions de la terre, prétendent qu'on peut récolter annuellement dans l'Isle Calande 90,000 tonnes de froment, 10,000 de seigle, 135,000 d'orge, 20,000 d'avoine, 40,000 de pois, 100 liespfunds de houblon; ils ajoutent qu'il est aisé d'y nourrir 10,000 pieces de bétail, & d'en exporter 500 tonneaux de beurre.

D'HELSINGOR, *le 19 Septembre.*

Le vingt Août dernier, il entra dans cette rade 132 vaisseaux, dont 64 Anglois & 42 Hollandois. Le lendemain nous y vimes arriver encore 50 vaisseaux Anglois & 40 Hollandois qui venoient de la Baltique. Ils ont tous fait voile pour la Mer du Nord, excepté quatre vaisseaux Anglois destinés pour Gothenbourg, lesquels avoient ordre d'attendre un convoi qui devoit arriver ici d'un moment à l'autre.

Du cinq au dix-huit de ce mois, huit vaisseaux Danois sont entrés dans le Port de Copenhague. Ils venoient de l'Isle Sainte-Croix & étoient chargés de marchandises des Isles Occidentales.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 20 Septembre.*

Un des projets de notre Administration est de perfectionner la fabrication du papier, de rendre cette espece de marchandise plus belle, plus commune & moins chere. En conséquence le College Royal du Commerce vient de répandre un Ecrit par lequel il annonce que la Banque payera à l'avenir un risdaler cinq schellings quatre pfennings de chaque liespfund de chiffons de la meilleure espece qui seront apportés à ses moulins à papier, & que les autres seront payés proportionnellement à leur qualité. De plus la Banque promet d'accorder une prime de vingt-cinq pour cent de toute la quantité de chiffons qui sera recueillie dans les Provinces, en laissant à ceux qui les auront ramassés la liberté de les vendre à tel moulin qu'ils jugeront à propos.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 25 Septembre.*

Les troubles de l'Amérique sont cause que le tabac est devenu très-rare dans tout le Levant. Nos plantations de Hongrie & des autres Pays Héréditaires tirent avantage de cette disette. A peine peut-on trouver dans le Port de Trieste le nombre de vaisseaux suffisant pour transporter en Orient les feuilles de tabac de notre crû qui nous sont demandées.

Un Etranger qu'on ne nomme pas, a proposé, dit-on, un plan pour établir ici un Hôtel des Enfans-Trouvés. On ne doute pas que Leurs Majestés ne favorisent un établissement qui est si digne de leur tendresse pour les malheureux.

ALLEMAGNE.

DE DRESDE, *le 10 Septembre.*

Les Amateurs de l'histoire naturelle, & sur tout ceux qui se livrent à l'étude des insectes, ont eu lieu cette année d'observer dans les environs de cette Ville une espece particuliere de chenilles dont les mœurs & les allures sont dignes de remarque. Elles paroissent former entre elles une sorte de république & vivre en société. Elles font ordinairement leur séjour dans les forêts garnies de pins, sapins & autres arbres résineux. Elles passent leur enfance sur les jeunes rejettons de ces arbres. Lorsqu'elles sont parvenues à un certain âge, elles se précipitent en bas par pelottons; c'est alors qu'on en voit des armées entieres parcourir les bois; mais elles marchent par colonnes qui se sous-divisent en troupes de cent ou de deux cents. C'est le matin qu'elles ont coutume de se mettre en route. Elles vont à la queue les unes des autres & se suivent de si près qu'on croiroit qu'elles ne font qu'une seule & même chenille. Leur marche est très-lente. Quand elles sont arrivées le soir au gîte où elles veulent passer la nuit, elles se replient les unes sur les autres & ne forment plus alors qu'un monceau. Lorsqu'elles sont près de subir leur métamorphose, elles s'enterrent, & l'animal qui

provient de leur chrysalide est de la classe des papillons qui volent la nuit. Au reste ces insectes n'apparoissent que de loin en loin dans nos contrées. On ne les y avoit pas vus depuis 1756.

DE DARMSTADT, *le 22 Septembre.*

Lorsque les abeilles essaiment, on a coutume de leur souffler de la fumée pour les attirer en bas; ce qui empêche encore qu'elles ne piquent : cette méthode est pénible, sur-tout pour ceux qui ont la poitrine foible. Un Paysan du nombre de ceux qui appartiennent à notre Cour & qui a beaucoup de ruches, vient d'imaginer un expédient plus commode & qui n'est point dispendieux. Il adapte un soufflet ordinaire à une boîte de cuivre qui contient avec du feu les matieres fumigatoires dont on veut faire usage. Cette boîte est percée à son autre extrêmité d'une ouverture garnie d'un petit tuyau par lequel la vapeur sort pour entrer dans la ruche qu'on veut enfumer.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 30 Septembre.*

Nous apprenons que huit Ouvriers de la Manufacture de toiles peintes, établie à Darven, près Blackburn dans le Lancashire, qui vivoient ensemble, mangerent un des jours du mois de Septembre, une soupe faite avec de l'eau qui avoit séjourné dans un vase de cuivre. A peine eurent-ils fini leur repas qu'ils se trouverent tous très-mal. Trois d'entr'eux expirerent le jour même, & l'on n'avoit aucune espérance de sauver les autres.

Quoique quelques Ecrivains étrangers nous aient qualifié dans leurs Livres de *Nation Philosophe* par excellence, il s'en faut cependant beaucoup que le Peuple chez nous puisse avoir la plus petite part à ce beau titre, & nous pouvons assurer qu'il est encore pour le moins aussi Peuple qu'ailleurs; c'est ce que prouve le fait suivant.

Il n'y a pas long-tems qu'il s'attroupa, pendant plusieurs nuits, autour d'une maison située à l'extrêmité de la Ville, & qui n'est pas habitée, en cassa les vitres, & y causa d'autres dommages, parce qu'il s'étoit répandu un bruit qu'il y revenoit des esprits. Pour dissiper cette idée absurde & superstitieuse, on proposa de donner deux guinées à deux hommes de cette populace qui voudroient y passer une nuit; mais personne n'a osé accepter ces offres.

PAYS-BAS.

D'ANVERS, *le 30 Septembre.*

On a publié ici au commencement de ce mois une Ordonnance de l'Impératrice-Reine qui fixe la majorité, hors le cas de mariage, à vingt-cinq ans. Cette même Ordonnance déclare » nuls & de nulle va» leur tous emprunts, avances d'argent, » & ventes à crédit, faits à la charge de » mineurs ou d'enfans qui sont encore sous » la tutelle de leurs parens; il n'importe » quel âge ils aient atteint ».

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE LA ROCHELLE, *le 28 Septembre.*

Lettre à l'Auteur de la Gazette. » Je regarde vos Feuilles, M., comme une espece de magasin politique où chaque Citoyen peut venir déposer les vues que son amour pour le bien public lui suggere, pourvu qu'il le fasse avec la sagesse & les ménagemens convenables, & sans prétendre faire la loi à personne; en conséquence, permettez-moi de vous adresser quelques observations que je crois pouvoir être utiles à mes Concitoyens.

Depuis long-tems on se plaint à la Rochelle de l'insalubrité de l'air, & c'est à cette cause qu'on attribue les fievres qui y regnent régulierement tous les ans dans les mois d'Août, Septembre & Octobre; mais cette insalubrité de l'air d'où vient-elle, quelle en est la source? C'est ce qu'il étoit important de rechercher. Pour moi je crois qu'elle est due à plusieurs causes qu'il est aisé de reconnoître & qu'il seroit également aisé de détruire.

Le terrein de notre Ville est plat & uni, c'est pourquoi les ruisseaux n'y ont pas de

pente ; les eaux ne peuvent s'écouler, y séjournent long-tems, y croupissent pendant les chaleurs de l'été & répandent des exhalaisons infectes qui empoisonnent l'air. Pourquoi n'imitons-nous pas ce qui se pratique à Paris où la Police se fait avec un ordre que les Etrangers ne peuvent se lasser d'admirer & qui est bien digne de servir d'exemple à toutes les autres Villes du Royaume. Que n'oblige-t-on chaque Particulier de faire balayer tous les jours devant sa porte, de nétoyer les ruisseaux & d'y jetter de l'eau. Il seroit bon aussi, pendant les chaleurs de l'été, d'arroser le pavé ; mais bien loin d'avoir recours à ces moyens salutaires, on tolere dans la plûpart des rues des tas de fumier qui répandent une odeur insupportable, & l'on souffre dans certains quartiers des amas de chiens morts & d'autres charognes d'où s'élevent des vapeurs putrides qui infectent nécessairement l'atmosphere & sement des germes de maladies dans le sein des Citoyens.

DE CIVRAY (*en Poitou*), *le 27 Septembre.*

Extrait d'une Lettre à l'Auteur de la Gazette. » Quelques Particuliers ont introduit depuis peu dans ce canton l'usage de faire brûler le chaume dans les champs immédiatement après la moisson, au lieu de l'arracher comme on le faisoit précédemment. Cet usage, déjà très-répandu dans la Province, ne produit, je crois, aucun des bons effets qu'on en attendoit & donne lieu au contraire à des événemens fâcheux qu'on auroit dû prévoir.

Dès qu'un champ couvert de chaume est en partie embrasé, il est impossible, s'il survient tant soit peu de vent, d'arrêter le cours des flammes ; les hayes ou buissons qui servent de clôture en sont toujours incendiés ou notamment endommagés ; heureux lorsqu'il ne se trouve pas dans le voisinage quelque bois taillis, parce qu'il éprouveroit immanquablement le même sort.

Le danger peut s'étendre plus loin & causer même l'embrasement des villages, ainsi que va le prouver le fait suivant.

Deux Particuliers du Bourg de Champagné-le-Sec, dans les environs de cette Ville, avoient au commencement de la semaine été chercher à une lieue de-là une charretée de paille pour la conduire dans leur grange ; la charette étoit attelée de trois chevaux : ils passerent près d'un champ où des enfans, par ordre de leurs parens, faisoient brûler le chaume ; quelques étincelles de feu furent portées sans qu'on s'en apperçût sur cette charette, soit par le vent soit autrement ; elles y firent insensiblement des progrès qui devinrent tels que la paille s'embrasa tout-à-coup aux approches du Bourg, & cela à un tel point qu'il fut impossible d'éteindre le feu qui consuma une partie de la charette & brûla à moitié le premier cheval que l'on n'avoit pu avoir le tems de détacher. On étoit parvenu heureusement à couper les traits des deux autres & à renverser la charette, & on avoit prévenu par-là l'embrasement que les chevaux, animés par les flammes, auroient pu porter dans quelques habitations du Bourg, en y conduisant sans guide la charette enflammée.

Si le feu s'étoit tenu caché quelques momens de plus, le même accident auroit encore pu avoir lieu, en ce que cette charetée de paille auroit été conduite dans une grange ou l'embrasement auroit eu des suites bien plus fâcheuses.

Il seroit donc à desirer, M., que le Gouvernement, qui ne s'occupe qu'à prévenir les événemens nuisibles à la Société, ainsi qu'il vient de nous en donner une nouvelle preuve en prohibant l'usage public du cuivre, tournât aussi son attention de ce côté-là & défendît, sous des peines graves, toutes especes de feux dans la campagne, soit pour l'embrasement des chaumes, soit pour celui des bruieres, soit même pour chauffer les Bergers.

Il seroit aussi à souhaiter que cette prohibition de l'usage du cuivre fût encore plus générale. Il n'est parlé dans la Déclaration du Roi que des balances des Débitans de tabac & des Regratiers de sel. Nous avons une quantité de Marchands qui se servent aussi de balances de cuivre pour peser des matieres grasses telles que du beurre, de la viande &c. bien plus capables encore de donner naissance au verd-de-gris que le tabac. Les casseroles sur-tout & les jaux ou robinets des barriques de vin devroient être promptement supprimés ; il n'est pas une

Ville, pas un Bourg qui ne puisse compter plus d'une victime publique de leur usage meurtrier. Eh ! combien y en a-t-il parmi leurs Habitans qui tombent dans un état de langueur sans qu'on en soupçonne le principe, & qui cependant ne doivent pas à d'autre cause le dépérissement de leur santé ».

DE NANCY, *le 30 Septembre.*

L'affaire concernant l'établissement d'un nouvel Evêché à Saint-Diez, comme à Nancy, est enfin consommée, & les Lettres-Patentes du Roi confirmatives de la Bulle d'érection, données à Versailles au mois d'Août de cette année, ont été enregistrées ici le six du présent mois. Ces Lettres sont suivies de la Bulle du Pape & du Concordat entre l'Evêque de Toul & les futurs Evêques de Nancy & de Saint Diez. Les limites respectives de ces trois Evêchés y sont déterminées de la maniere suivante.

» Les Evêchés de Toul & de Nancy se» ront séparés & auront pour limites com» munes la riviere de Moselle, depuis les » limites de l'Evêché de Metz jusqu'à l'em» bouchure de la riviere de Madon dans la » Moselle à Pont-Saint-Vincent, & depuis » cette embouchure, en remontant du nord » au midi, ladite riviere du Madon jusqu'à » Mirecourt, qui restera au Diocese de » Toul, enfin, depuis cette Ville, en sui» vant la grande route jusqu'à Iche, dernier » village du Diocese de Toul, sur les limi» tes de celui de Besançon ; tout ce qui est » situé au-delà de ces limites, formera le » Diocese de Nancy, à l'exception des Pa» roisses de Chaudenay, Dommartin, Gon» drevillie, Fontenoy, Sexey-lès-Bois & » Mattencourt, qui avec leurs annexes, » continueront d'être du Diocese de Toul, » quoique situées au-delà des limites dont » on vient de parler. Ces mêmes limites sé» pareront aussi le Diocese de Saint-Diez de » celui de Toul, en cas qu'ils y aboutissent » par quelque partie.

» Le Diocese de Saint-Diez est composé » du territoire de la Grande Prévôté de » Saint Diez & de ceux où les Abbayes & » Monasteres de Domévre, Chaumousay, » Etival, Moyen-Moutier & Senones, exer» çoient une Jurisdiction quasi Episcopale, » à laquelle ces Abbayes & Monasteres ont » renoncé. La dotation de cet Evêché est » composée des revenus de la Grande Pré» vôté de Saint-Diez & de ceux des Abbayes » d'Autrey dont les titres sont éteints, & de » ceux de l'Abbaye d'Etival, qui apparte» noient avant à l'Evêché de Toul ; & Sa » Majesté a donné en échange à ce dernier » Evêché la Manse Abbatiale de l'Abbaye » de Saint-Mansuy ».

DE PARIS, *le 5 Octobre.*

» Sa Majesté a vu avec regret que l'Art de la nitrification qu'Elle a cherché à encourager par un prix de six mille livres, & par une protection toute particuliere, n'étoit pas encore porté au point de permettre l'abolition de la fouille dans les maisons au 1 Janvier prochain : mais si les besoins des Arsenaux de terre & de mer, & ceux du commerce intérieur & extérieur ne permettent pas de renoncer, à cette époque, à un droit établi par la nécessité ; si la défense de ses Peuples exige la durée d'une charge que sa bonté voudroit supprimer, S. M. veut du moins leur accorder, dès ce moment-ci, le soulagement que la prudence ne contrarie point ; & en attendant que la distribution du prix qu'Elle a doublé, & que l'Académie a jugé à propos de remettre à cinq ans, ait fourni des découvertes qui confirment la confiance des Entrepreneurs de nitrieres, déjà excitée par l'instruction des Régisseurs des poudres, en attendant que le nombre de ces établissemens suffise pour remplacer ce que la cessation totale de la fouille feroit perdre, S. M. ne veut consulter que le desir qu'Elle a de décharger les Peuples, sinon de l'embarras entier de la fouille encore indispensable, du moins des dépenses réelles qui l'accompagnent dans plusieurs Provinces, & de donner aux Communautés les plus fatiguées par l'exercice de ce droit les moyens de s'en redimer dès-à-présent & pour toujours ». En conséquence Elle ordonne par son Arrêt du Conseil du 8 Août dernier, 1°. qu'à commencer du premier Janvier prochain, les Salpêtriers ne pourront faire la recherche des terres salpêtrées dans les caves & celliers, en aucun tems de l'année, ni dans les lieux d'habitations personnelles. 2°. Sa Majesté fait défenses aux Salpêtriers

d'exiger, après le premier Janvier prochain, des Communautés ou Particuliers, aucunes fournitures de bois ni aucunes voitures gratuitement, ou à un prix inférieur à celui courant, à peine de cent livres d'amende. 3°. Toute Communauté qui voudra faire, pour une fois seulement, construire une seule nitriere artificielle, & y faire transporter à ses frais les terres salpêtées des maisons, granges, écuries, bergeries, jouira à toujours de l'exemption de la fouille & des charges qui en sont la suite. 4°. Seront également exemptes de la fouille & de toutes les fournitures aux Salpêtriers, les Communautés & Maisons Religieuses qui auront établi des nitrieres artificielles, produisant au moins mille livres de salpêtre par an. 5°. Les Salpêtriers continueront à prendre, comme ci devant, sans rien payer, les pierres, terres, plâtres & matériaux salpêtrés provenants des démolitions, & jouiront aussi de cet avantage, en concurrence avec les Salpêtriers, ceux qui seront autorisés à établir des nitrieres artificielles. 6°. Les Salpêtriers ou Exploitateurs de nitrieres artificielles seront tenus de porter leur salpêtre brut au magasin de la Régie le plus voisin de leur attelier, qui leur sera indiqué, toutes les quinzaines ou au plus tard une fois chaque mois, sans pouvoir le rafiner en quelque façon ou sous quelque prétexte que ce soit 7°. Le sel marin provenant des atteliers à salpêtre, sera remis à l'Adjudicataire des Fermes Générales dans le lieu où le salpêtre sera livré. 8°. A commencer au premier Janvier prochain, le salpêtre brut provenant de la fouille sera payé huit sous la livre dans toutes les Provinces du Royaume : le salpêtre provenant des démolitions, sans faire usage du droit de fouille, sera payé neuf sous la livre : le salpêtre provenant des nitrieres construites & formées par des Particuliers ou Communautés, & à leurs dépens, sera payé à raison de dix sous la livre &c. &c. L'article X porte que les Particuliers autorisés par les Régisseurs des poudres à l'établissement des nitrieres artificielles, ne pourront être augmentés à la taille, capitation, ni assujettis aux vingtiemes de l'Industrie pour l'exploitation des nitrieres. Jouiront lesdits Particuliers de l'exemption personnelle de la Milice & du logement en nature de gens de guerre dans leurs atteliers &c.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Extrait des Observations météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 jusqu'au 30 Septembre 1777.

Vents dominans, nord-est; plus grand degré de chaleur 22 degrés les 7 & 28; moindre degré de chaleur 4 ½ deg. le 24; plus grande élévation du mercure, 28 pouces 3 lig. le 11; moindre élévation, 27 pouces 8 lignes le 22; quantité de pluie, 8 ¾ lig. tombées en 5 jours; évaporation 52 lig.; déclinaison de l'aiguille aimantée, 19° 38' 3 ". Température, très-sèche & variable, avec de grands froids & de grandes chaleurs pour la saison. Maladies. Aucune n'a regné ici ni dans nos environs. Productions de la Terre. Le raisin mûrissoit, mais il diminuoit en même tems, à cause de la sécheresse. La pluie du 29 a fait grand bien. Quelques pieces de vignes & de feves ont été gelées. Les Fermiers ne pouvoient ni fumer ni labourer leurs terres à cause de la sécheresse.

Signé, Cotte, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorenci, Correspondant de l'Académie royale des Sciences, de la Société Royale de Médecine de Paris, & de la Société Royale d'Agriculture de Laon.

II.

Observations sur une espece de mortier attribué aux Anciens.

Mon dessein n'est pas de rechercher ici d'où dépendoit la solidité des édifices de l'antiquité dont nous voyons encore avec étonnement les restes, mais simplement de faire part au Public de quelques remarques sur une espece de mortier qu'on a dit avoir été mis en usage par les Anciens.

On a cru que les Anciens employoient le lait, les blancs d'œufs & leurs coquilles pour en former un enduit très-durable. Le vulgaire prétend que c'est de cette espece

de mortier dont les Romains se sont servis pour faire le crepi d'un bâtiment souterrein qui subsiste encore près de Naples & qu'on y connoît sous le nom de *Piscine admirable*.

Ce bâtiment, fait pour y conserver de l'eau, est vouté en arcade & construit solidement. Les pierres qui le composent sont couvertes d'un crépi très dur & très fin jusqu'à la hauteur de quatre à cinq pieds au-dessus du niveau de son sol. L'outil ne l'entame que difficilement, & ce n'est qu'après bien des tentatives & des efforts que je suis parvenu à en enlever de petites portions.

Sur l'inspection de ces morceaux que j'ai rapportés à Paris, & en conséquence des observations faites sur le lieu, je puis assurer que le vrai mortier de ce bâtiment ne differe point de beaucoup d'autres mortiers anciens faits avec soin & que j'ai eu plusieurs fois occasion d'examiner. Son extrême dureté actuelle est due à une stalactite ou espece de selenite pierreuse qui le recouvre. Cette matiere pierreuse & sur-ajoutée au mortier, tapisse aujourd'hui jusqu'à une certaine hauteur le contour des murailles de ce souterrein.

En supposant, comme toutes les circonstances le démontrent, que l'enduit de la *Piscine admirable* ne soit qu'une stalactite ou matiere séléniteuse que les eaux de la Piscine ont déposée avec le tems sur ses murailles, on concevra aisément pourquoi le grain en est si fin, & en même tems si dur, sans être obligé de recourir à un mortier fait avec du lait & avec des blancs d'œufs. D'ailleurs où les Romains auroient-ils trouvé assez de vaches & assez de poules pour leur fournir de pareils matériaux en suffisante quantité?

J'ai cru devoir publier cette note pour engager les Amateurs qui vont admirer en Italie les curiosités de la Nature & de l'Art à jetter un coup d'œil attentif sur la *Piscine admirable*, pour voir si leurs observations s'accorderont avec les miennes.

Quant à l'idée du vulgaire, que les Anciens se sont quelquefois servis de lait & de blancs d'œufs pour former les enduits de certains bâtimens, je ne trouve rien dans l'Antiquité qui puisse l'avoir fait naître, si ce n'est peut-être ce passage du 36e. Liv. de Pline, c. 23, où on lit ces mots: *in Elide ædes est Minervæ in quâ frater Phidiæ Panœnus tectorium induxit lacte & croco subactum, ut ferunt; ideoque si teratur in eâ hodieque salivâ pollice, odorem croci saporemque reddere traditur*; c'est-à-dire » il y a dans l'Elide un » temple de Minerve dont Panenus, frere » de Phidias a enduit l'intérieur d'un mor- » tier fait, à ce qu'on prétend, avec du lait » & du safran; si l'on mouille son pouce » avec de la salive, qu'on le frotte ensuite » sur la muraille, on en détache, dit on, » une matiere qui a l'odeur & le goût du » safran ».

Il n'y a rien ici qui suppose quelque ressemblance entre le crépi de la *Piscine admirable* & celui du temple de Minerve dont Pline fait mention. Comme cet Ecrivain parle dans le chapitre d'où est tiré le passage qu'on vient de citer, des différentes especes de mortiers en usage chez les Romains pour la construction des Piscines, il n'est pas probable qu'il y eût oublié celui où entroit le lait & les blancs d'œufs, si véritablement on l'eût employé de son tems. Ce mortier au lait & aux blancs d'œufs eût autant mérité son attention que celui du temple de Minerve qu'il cite comme une particularité qui lui a paru digne de remarque, mais à laquelle cependant il n'ajoutoit pas beaucoup de foi. *Par M. F. B.*

III.

Faute essentielle à corriger dans la derniere Gazette.

Page 637, ligne 8 du troisieme alinea, on lit 23 *millions* 854; il faut lire 23 *millions* 894,494 *Habitans*.

IV.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 1 Octobre 1777 au Samedi 4 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 21, 23, 24 à 25 liv.; le seigle, de 9 l. 10 s., 10 à 10 l. 5 s.; l'orge, de 9 l. 15 s., 10 à 10 liv. 5 s. Le froment au Port de la Greve, de 22, 23, 24 à 25 liv.; le seigle, de 9 l. 5 s., 9 l. 15 s. à 10 l. l'orge, de 9 l. 10 s., 10 l. à 10 l. 10 s. *le septier*.

V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 1 Octobre 1777 au Samedi 4 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20 l. 5 s., 21 à 22 l. 10 s.; *idem* à la Greve, de 20, 20 l. 10 s. à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 8 Oct. 1777, de 58 à 59 liv.; *idem* nouveau, de 55 à 56; le cent de paille vieille, de 21 à 22 l.; *id.* nouvelle, de 20 à 21 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 39 à 40; *idem* nouveau, de 37 à 38; le cent de paille vieille, de 16 à 17 l.; *id.* nouvelle, de 15 à 16 l.; le foin à la Grêve, de 32 à 33 l.

VI.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 8 Octobre 1777.

Or de Portug. à	725	℔	ß
Du Mexique à	720		
Du Pérou à	710		
Les guinées à	722	10	
Ducats à	98		
Or fin à 23 k. 31 32.	100		
Or à 20 karats à	84		
L'argent à 11 d. 20 g. à	54	2	
Idem à 11 d. 10 gr. à	52		
Piastres à	49	9	

marc. — once. — marc.

VII.

Changes de Paris, *du 8 Octobre 1777.*

Amsterdam	54 à 53 7 8e.
Londres	31 5 8e.
Hambourg	188 ¼
Madrid	15 2 6 à 3
Cadix	15 1
Livourne	95 ¾
Gênes	94 ½ à ¾
Lyon *Août*	1 p. % à 7 8e.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes à l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1777.

Du Lundi 6 Oct. 1777.			Du Mardi 7.		
Messieurs			*Messieurs*		
Thevenin... pplles.		C.	Cauchy ..... pplles.		C.
Viageres		C.	Viageres		C.
Masson ..... pplles.		A.	Tontine		C.
Viageres		A.	Marsollier.... vres.		A.
Delamotte.. pplles.		A.	Defays ..... pplles.		C.
Viageres.....		A.	Viageres		C.
Creuzé..... pplles.		A.	Desplaces... pplles.		C.
Viageres.....		A.	Viageres.....		C.
Tontine		A.	Tontine		C.
Certain..... pplles.		A.	Vieillard... pplles.		H.
Viageres.....		A.	Viageres....		H.
Tontine.....		B.	Tontine.....		H.
.....			Roberge... pplles.	t. l.	
.....			de l'ancien Clergé.		
.....			.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1777.	Lundi 6.	Mardi 7.	Mercredi 8.
Comp. d. Ind.			
Actions . . .	1915 17 ½ 15. .	1915 17 ½ 20 22 ½	1927 ½ 25 . .
D°. 16/25es . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct.	. . . . .	412	. . . . .
Rescriptions . .	8 ¾ ½	8 ¼	8 ¼ ½ ¾ . .
Bil. des Fermes.	1 ½	. . . . .	1 ¼ . . .
Lots de 48 l. .	818 19 . . .	820 24 25 26 .	828 26 24 . .
Lots de 150 l. .	1760	1765 66 . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces, deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 21 Janvier.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 22 Décembre.*

EN 1768, l'exportation totale de nos denrées ou marchandises nous rendit 11,730,998 ½ dahlers, monnoie d'argent, ou 3,927,997 écus de banque. L'importation ne nous coûta que 7,605,875 dahlers, monnoie d'argent, à quoi l'on doit ajouter environ 40 tonnes d'or pour le commerce de contrebande. Sur cet article, la balance du commerce pencha en notre faveur de 1,725,123 dahlers, monnoie de cuivre, ou 575,041 écus de banque de Hambourg. Mais tout ce profit a été absorbé par les pertes que nous ont occasionné les variations perpétuelles du cours du change. Le commerce des Indes Orientales nous donne annuellement un bénéfice de 1,070,210 dahlers, monnoie de cuivre. Les Villes de Stockolm & de Gothenbourg font presque seules tout ce commerce.

On comptoit, en 1761, dans tout le Royaume 18,000 Manufactures; dix ans après cette époque, elles étoient réduites à la moitié, & l'on n'en comptoit, en 1771, guere plus de 9000: quelle prodigieuse décadence! Depuis 1727 jusqu'en 1764, nous avons fabriqué d'étoffes & d'autres marchandises pour la valeur de 104,906,840 dahlers, monnoie d'argent; le bénéfice clair & net a été pour la Nation, de 58,125,114 dahlers, même monnoie. Les factions qui se formerent parmi les divers Etats du Royaume, porterent le plus grand coup aux Manufactures. Les impôts mis sur les marchandises forcerent les Entrepreneurs & les Marchands non-seulement à vendre plus cher, mais encore à faire des emprunts. De-là les plus tristes effets; les Manufactures déclinerent rapidement; le commerce de contrebande fut encouragé, on ne fabriqua plus en Suede que de très-petites quantités de marchandises & de mauvaise qualité.

Depuis le commencement de ce siecle, quelques Nations de l'Europe nous ont fait passer des sommes très-considérables. En 1717, l'Angleterre nous remit entre les mains un subside de 150,000 l. st. Le Roi Frédéric tira de la Hesse 5,500,000 rixdales. Notre alliance avec la France nous a valu annuellement (pendant vingt-deux ans consécutifs à compter de l'année 1739) cent mille dahlers, monnoie d'argent, ou environ huit millions de livres. D'autres Puissances nous ont aussi fourni des subsides à diverses époques.

De 1731 à 1762, on a frappé à l'Hôtel-des Monnoies de cette Capitale 151,803 ducats, 774,143 écus, 431,048 carolins, 3,570,016 ½ écus en especes courantes d'argent.

Les dettes de la Couronne se montoient en 1770 à la somme exorbitante de 11 millions 737,146 écus de banque de Hambourg. Par la sagesse & l'économie de notre Souverain, ces dettes que nous désespérions pres-

que de pouvoir jamais acquitter diminuent tous les jours. L'année où nous allons entrer, S. M. commencera à payer en écus courans les Officiers des Départemens civils & militaires. On ſubſtitue aux papiers de bonnes eſpeces d'or & d'argent. La Banque a offert de donner en plaques de cuivre la valeur des billets qui portent de groſſes ſommes, & d'eſcompter en monnoie de cuivre ceux qui ſont moins conſidérables. L'exportation des plaques de cuivre ne ſera plus ſujette à aucun droit particulier, & ce commerce ne ſupportera que les mêmes charges impoſées à celui du cuivre commun. A la place des anciens billets il en circulera de nouveaux en écus de banque dont le moindre ſera de 100 dahlers. Pour réaliſer les ſix millions de rixdales en billets de banque qui reſtent encore dans le commerce, on va frapper 180,000 écus; ce qui joint à la dixme que la Couronne perçoit ſur le cuivre, ſuffira pour rembourſer les billets en queſtion. Ce projet, qu'on attribue à M. de Lilienkrans éprouve des contractions. Les perſonnes d'un avis oppoſé aſſurent que la Banque n'eſt pas aſſez riche : elles prétendent d'ailleurs que les Etrangers qui ont en main la plus grande partie des actions, des papiers du Bureau d'Etat, & même des billets de banque de la plus grande valeur, retireront leurs capitaux, dés qu'ils ne pourront plus tirer avantage des variations du cours du change; elles ſoutiennent enfin que la réaliſation des billets ſera funeſte à la Banque & nuira au crédit public &c. Toutes ces opérations paradoxes auroient beſoin de preuves.

POLOGNE.

De Varsovie, *le 24 Décembre.*

Un Etat qui perd ſon crédit a déjà perdu, pour ainſi dire, la moitié de ſon exiſtence. Tout l'éclat de ſa gloire s'éclipſe aux yeux des autres Nations; dans ſes beſoins il gémit inutilement & ſans eſpérance de ſecours; il ſe précipite d'abîme en abîme, & ſa ruine entiere ne tarde pas à ſe conſommer. Si d'un côté nous avons ſçu montrer une fermeté au-deſſus de nos malheurs & capable de les réparer, de l'autre nous avons, par la plus ſage & la plus juſte des politiques, pouſſé la fidélité juſqu'à l'héroïſme, en aſſurant ſoit au Citoyen ſoit à l'Etranger le rembourſement des ſommes immenſes qu'ils nous avoient prêtées, & le payement des intérêts qui leur ſont dus. Dans les conjonctures les plus critiques, le délabrement des Finances, l'épuiſement du Tréſor, ne nous laiſſoient voir qu'un parti extrême & injuſte, mais l'amour de la Patrie s'eſt allumé dans tous les cœurs & nous a fait trouver de grandes reſſources. Le Roi a donné le premier l'exemple; les Sujets ſe ſont fait une gloire & un devoir de le ſuivre. Nous avons tous, par de généreux ſacrifices, contribué à ſauver l'honneur de l'Etat. La Diete s'eſt occupée des grands objets, elle a pourvu d'abord au rembourſement des dettes les plus conſidérables; mais les autres dettes ont également fixé nottre atention & nous y ferons face. La Commiſſion érigée en 1775, pour prendre des arrangemens à l'égard des dettes du ſecond ordre, n'avoit pas encore réglé cet objet intéreſſant pour un ſi grand nombre de Particuliers. Elle eſt continuée juſqu'à ce que les affaires ſe trouvent en ordre. On vient en conſéquence d'afficher un placard, pour avertir toutes les perſonnes qui ont de pareilles créances, de produire leurs titres d'ici au mois d'Avril prochain. Ce terme expiré, ſi elles ont négligé de ſatisfaire à l'Ordonnance, elles ſeront déchues de tout droit ou prétention.

Le Roi de Pruſſe avoit fait l'acquiſition de la Terre de Lungefurth, ſituée dans le Fauxbourg de Dantzick. Les Habitans de cette Ville en furent alarmés; leurs craintes ſe réaliſent. Le Monarque Pruſſien ne ſe propoſoit pas de ne tirer d'un terrein ſi avantageux aucun parti; il y va faire creuſer un canal qui nuira beaucoup au Port de Dantzick & le rendra preſqu'inutile. On parle auſſi d'établir une Compagnie Pruſſienne de commerce pour ce Diſtrict. Les Dantzickois en ont délà tiré la concluſion qui ne ſçauroit échapper aux perſonnes le moins clairvoyantes.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 25 Décembre.*

La Ville d'Altona, quoique très-moderne, devient toujours plus conſidérable par l'étendue de ſon commerce & le nombre de

ſes Habitans. Dans le courant de l'année derniere, on y a compté 587 naiſſances, 621 morts & 139 mariages; dans le Comté de Pinneberg, il eſt né 398 garçons & 354 filles, en tout 752; il y eſt mort 751 perſonnes, 379 hommes & 372 perſonnes de l'autre ſexe; on y a célébré 169 mariages. La totalité, pour Altona & Pinneberg, eſt donc de 1339 naiſſances, 1332 morts, & 308 mariages. Parmi les morts, 28 perſonnes avoient atteint l'âge de 80 ans, deux ſeulement en avoient 90. Il regne une grande rivalité de commerce entre Altona & Hambourg. Quand il s'agit d'élever l'une, l'autre fit des repréſentations au Gouvernement & donna pour raiſon que la nouvelle Ville ſeroit *trop près*, en mauvais Allemand *All to na*: le Roi n'eut pas égard à leurs remontrances; il fonda la Ville, & celle-ci reçut le nom d'Altona. Les Hambourgeois éprouvent ce qu'ils avoient craint pour le bien de leur commerce; Altona eſt *trop près* de Hambourg.

La Chambre des Finances a fait vendre à très-bon marché 7783 tonnes de malt qui ſeront embarquées pour le Magaſin royal de Drammen en Norvege, dès que nos mers permettront de r'ouvrir la navigation.

SILÉSIE.

De Breslau, *le 25 Décembre.*

La guerre épuiſe les Vainqueurs eux-mêmes; & l'on fait encore la guerre, & les Peuples aſpirent encore au titre de Guerriers, comme au comble de leur gloire! La Poméranie & la Nouvelle-Marche avoient été ruinées par la derniere guerre où nous eumes de ſi grands ſuccès; il s'agiſſoit de rétablir ces provinces; on a profité d'une longue paix pour y faire refleurir l'Agriculture, y rappeller les Arts qui s'en étoient enfui, & y relever le commerce que le fracas tumultueux des armes avoit fait tomber. Divers Membres de notre Société Patriotique, auſſi zélés qu'inſtruits, ont propoſé des vues, des moyens, des projets pour rappeller ces Provinces infortunées à leur état primitif. Le Roi de Pruſſe, notre Souverain, a loué les efforts & applaudi aux ſuccès de ces bons Patriotes. S. M. ne veut pas que l'ouvrage reſte imparfait, & il ne tiendra pas à ſa vigilance que les deux Provinces en queſtion ne parviennent à une brillante proſpérité. En conſéquence Elle a chargé notre Société Patriotique de rédiger les mémoires de ſes Membres ſur les moyens de rendre à la Poméranie & à la Nouvelle Marche leur ancien éclat. La commiſſion eſt remplie; on voit par-là une nouvelle preuve de l'utilité que ſont à un Etat les Sociétés Economiques. Les ſervices qu'elles ont rendus deviennent des aiguillons puiſſans qui les excitent à rendre de nouveaux ſervices. Le zele eſt un feu qui, loin de s'affoiblir par l'action, s'anime & s'enflamme par l'action même.

ALLEMAGNE.

De Vienne, *le 26 Décembre.*

Des Commiſſionnaires ont acheté pour le compte d'une Puiſſance alliée 60,000 meſures d'avoine. Ils ont auſſi demandé d'en acheter à Wirtzbourg, mais ils n'ont pu en obtenir la permiſſion. Ces commiſſions auxquelles on ne s'attendoit pas ont donné lieu à bien des conjectures & ont occaſionné une révolution ſubite dans le commerce de cette denrée. De riches Marchands ſe ſont jettés dans des ſpéculations qui, ſelon les circonſtances, pourront leur être avantageuſes ou nuiſibles. Ils ont acheté dans pluſieurs Villes des quantités immenſes d'avoine, & ils en ont formé des magaſins. Cet acaparrhement a fait hauſſer le prix de la denrée.

Un Commis de la Banque a fabriqué de faux billets pour la ſomme de 180,000 florins qu'il a reçus comptant. Sous prétexte d'affaires preſſantes, il a obtenu, après avoir fait ſon coup, d'aller paſſer une quinzaine de jours à la campagne. Il eſt parti pour ne plus revenir dans cette Capitale. On n'a découvert la fraude que long tems après ſon départ; les billets faux étoient ſi bien contrefaits qu'on a eu bien de la peine à pouvoir les reconnoître. On fait des perquiſitions pour découvrir le lieu où ce voleur s'eſt retiré.

On parle de la ſuppreſſion prochaine de la Ferme des minéraux & des métaux. Elle rendoit beaucoup, mais elle coûtoit encore plus. On ne penſe qu'en friſſonnant au nombre de malheureux qui ont trouvé leur tombeau dans ces mines. Tout l'or de l'Univers ne vaut pas la vie d'un homme; & cependant on continue de ſacrifier la vie des hommes

pour arracher des entrailles de la terre quelques parcelles de ce métal plus funeste encore qu'il n'est précieux.

D'OSNABRUCK, *le 26 Décembre.*

Un de nos Conseillers, M. Meusel, vient de composer un Dictionnaire qui renferme un dénombrement exact des Sçavans d'Allemagne actuellement vivans. Cette République est beaucoup plus peuplée qu'on ne croiroit ; on y compte, d'après notre Auteur, ou plutôt notre Auteur y compte 4308 Habitans ; on ne dira pas après cela que les Sçavans sont rares. L'ouvrage de M. Meusel n'a pas l'approbation universelle ; l'objection qu'on lui fait paroît avoir de la force ; les Sçavans qui méritent d'être connus le sont toujours assez ; ceux qui ne méritent pas de l'être le sont toujours trop ; pourquoi donc nous donner la nomenclature de nos Sçavans ? Un Dictionnaire à faire & qu'on pourroit continuer chaque année, ce seroit de nous donner & de nous peindre avec les couleurs de la vérité les grands traits des personnes qui se distinguent par leur tendresse paternelle, par leur amour filial, par une compassion attendrissante & bienfaisante à l'égard des malheureux, par une générosité constante envers les indigens, par un zele vif & éclairé pour les établissemens utiles, par des vertus poussées jusqu'à l'héroïsme. Voilà les personnes qui restent le plus souvent inconnues, & qu'on ne sçauroit trop s'appliquer à faire connoître. Un pareil ouvrage seroit lu, & s'il étoit fait avec choix, nous pourrions presque, malgré la décadence des mœurs, en garantir le succès. On y liroit des noms de Rois (& la flatterie ne les y auroit point placés), de Princes, de Guerriers, de Magistrats &c, mais ceux qui grossiroient peut-être le plus le volume, ce seroient nos bonnes gens de la campagne. Que de traits admirables ne donnent pas ces bons Paysans, & ces traits restent pour toujours couverts du voile épais de l'oubli ! C'est-là que nous trouvons encore des vertus pures & simples, nobles & grandes, héroïques même. Seront-elles toujours ignorées, ces vertus, ainsi que les noms de ceux qui les pratiquent ?

DE GOTTINGUE, *le 27 Décembre.*

M. Spangell, jeune Auteur, mais très-versé dans l'Histoire & les autres connoissances qui y sont relatives, vient de donner au Public une description aussi courte qu'ingénieuse des Colonies Angloises du Continent de l'Amérique. Cette description est renfermée en deux feuilles, grand format, qu'on peut joindre ensemble. Ce sont ici des tablettes, très bien exécutées, qui présentent les Colonies Angloises sur cinq colonnes disposées de telle maniere que la premiere offre d'abord la position géographique & les frontieres de chaque Colonie ; la seconde renferme les noms des Villes & des Fleuves ; la troisieme contient la maniere dont elles sont administrées ; la quatrieme donne l'état du commerce, des productions, du climat, du nombre des Habitans ; la cinquieme indique les Auteurs qui ont écrit sur les Colonies & les cartes géographiques qu'on en a dressées en différens tems & dans divers pays.

ITALIE.

DE FLORENCE, *le 27 Décembre.*

Le moyen le plus infaillible pour faire fleurir les Arts, c'est d'honorer, d'encourager, de récompenser les Artistes. Nous suivons cette méthode, elle nous réussit & l'industrie fait des progrès rapides. S. A. R. a fait compter derniérement mille écus à un Entrepreneur qui a établi dans cette Capitale une Manufacture où l'on fabrique de très-beaux draps & d'autres étoffes de laine.

On mande de Venise que le Conseil s'occupe d'un plan pour augmenter les revenus de la République sans aggraver les charges du Peuple.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 8 Janvier.*

On vient de nous donner un nouvel état des prises que les Américains nous ont faites depuis le commencement de la guerre ; on les estime en détail comme il suit : vaisseaux des Indes Occidentales, 1,069,009 l. st. ; — de Terreneuve 58,000 l. ; — d'Afrique 187,000 l. ; — du Canada & de la Nouvelle-Ecosse 16,500 liv. ; — de transports 167,000 l. ; — d'Irlande 3500 l. ; —

de la Méditerranée 14,000 l. ; — de plusieurs Commerçans pris dans divers endroits 600,000 l. Ces articles réunis donnent la somme totale de 1,575,500 l. Les Curieux desirent qu'on nous donne aussi la liste & l'estime des bâtimens que nous avons pris aux Américains. Il est bien juste qu'après avoir calculé nos pertes, nous calculions aussi nos avantages.

Depuis le 12 Décembre 1775 jusqu'au 10 Décembre 1776, il est né dans cette Capitale 8859 garçons & 8421 filles ; total, 17,280. Il est mort 9499 hommes & 9549 personnes de l'autre sexe ; total, 19,048. Parmi les morts, on en a compté 6857 au-dessous de deux ans ; entre deux & cinq ans 1670 ; de cinq à dix ans 592 ; de dix à vingt ans 588 ; de vingt à trente ans 1350 ; de trente à quarante ans 1615 ; de quarante à cinquante ans 1893 ; de cinquante à soixante ans 1673 ; de soixante à soixante & dix ans 1325 ; de soixante & dix à quatre-vingts ans 960 ; de quatre-vingt à quatre-vingt-dix ans 367 ; de quatre vingt dix à cent ans 50 ; un de cent ans révolus, un de cent & un ans ; deux de cent deux ans ; deux de cent-quatre ans ; deux de cent cinq ans ; un de cent dix ans. Il y a eu, cette année, 1446 morts de moins que dans le courant de l'année précédente 1775.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Bordeaux, *le 9 Janvier.*

Nos Marchands sont un peu inquiets de ne pas recevoir depuis quelque tems des nouvelles de la Martinique & de la Guadeloupe ; ils expédient en toute diligence des vaisseaux pour ces Colonies. Les grands malheurs demandent de prompts secours.

Nous n'avons jamais vu dans notre Port un si grand nombre de bâtimens Hollandois ; 7 de ces bâtimens y sont entrés derniérement ; les Capitaines nous ont vendu des pelleteries, du froment, de la poix &c. Ils avoient aussi de grandes quantités de tabac. Ils ont pris en retour des vivres & autres provisions de bouche, des vins, des eaux-de-vie &c ; ils partirent ensuite pour Rotterdam. Le commerce de cette derniere denrée va trés-bien ; nous vendons les 32 veltes 140 l. Les grains ne sont pas chers ; nous en tirons beaucoup du Languedoc & d'autres Provinces voisines.

De Montpellier, *le 11 Janvier.*

Un de nos Habitans a présenté aux Etats un Mémoire sur un objet intéressant pour toutes les Provinces où l'on éleve des vers-à-soie. L'Auteur y rappelle qu'un Négociant d'Annonay avoit présenté, l'année derniere, à l'Assemblée un écrit où il parloit d'une nouvelle méthode pour étouffer les chrysalides dans les cocons, sans avoir recours ni au feu ni aux vapeurs de l'eau bouillante. L'Inventeur n'eut pas l'accueil qu'il attendoit, soit que sa méthode eût paru défectueuse, soit pour d'autres raisons qu'on ignore. Un de nos bons Citoyens se proposa dès-lors de faire des essais pour parvenir au même but ; il ne s'est pas rebuté des difficultés qui se présentoient, & il a la gloire de les avoir vaincues. Les Connoisseurs assurent que le succès ne pouvoit être plus complet. Il a d'abord essayé sa méthode sur des cocons doubles ; il les a rendus si parfaitement étouffés, pour nous servir des termes de l'Art, que les Fabricans en ont été dans la plus grande surprise. On en est venu aux cocons simples, & le succès a été le même.

La maniere de procéder est aussi simple que peu coûteuse, ce qui releve infiniment le prix de la découverte. La soie ne perd rien du côté de l'éclat, & son poids ne diminue point ; deux avantages inestimables. On desire que la nouvelle méthode soit rendue publique ; elle sera bientôt universellement adoptée dans toutes les Provinces méridionales.

Des Environs d'Usson (*Haut Poitou*), *le 10 Janvier.*

Un Seigneur de la Province ou des environs a envoyé dans ces cantons un homme intelligent & versé dans l'Agriculture, pour voir si l'on ne trouveroit pas dans les mouvances du Roi des terres incultes d'une étendue considérable. Le projet de ce Seigneur est d'obtenir de S. M. la concession d'un pareil terrein, de le faire défricher & d'y établir une vingtaine de Fermes. On avoit indiqué nos landes au Commissionnaire, il

les a parcourues, & de-là il va examiner celles de Ferriere & de Luſſabeau qui tiennent aux nôtres. Il eſt bien à deſirer, pour l'intérêt de ce pays-ci, qu'un projet ſi utile ſoit mis à exécution. Ce ſont là des entrepriſes où tout le monde gagne; nous deſirons avec ardeur le moment où l'on mettra la main à l'œuvre pour faire porter de riches moiſſons à une vaſte étendue de terrein entiérement perdu pour l'Agriculture. Si les riches Particuliers faiſoient un pareil uſage de leurs richeſſes, ils groſſiroient leurs tréſors, & ils auroient tout à la-fois la gloire & l'avantage d'avoir fait le bien public & le leur. Les friches diſparoîtroient dans toutes les Provinces, l'aiſance s'y répandroit de proche en proche, & la France éprouveroit heureuſement que ſes reſſources ſont encore plus grandes & plus étendues qu'on ne le penſe.

De Paris, *le* 15 *Janvier*.

Les billets de la nouvelle Loterie hauſſerent de prix dès le lendemain que la Loterie eût été remplie. Ils furent d'abord à 1260 livres; ils ont enſuite baiſſé & ſont venus à 1256, 1254, 1250. Aujourd'hui 15 du mois, on les a vendus 1248. Quoique nous ayons donné une idée ſuffiſante de cette Loterie dans notre derniere Gazette, cependant comme nos Abonnés des Villes de Province, où l'Edit n'eſt pas encore parvenu, pourroient deſirer d'être mieux inſtruits, nous allons rapporter tout au long les principaux articles de cet Edit.

Art. 3. Le premier de ces Tirages, compoſé de trois mille Lots de rentes viageres, ſe fera dans les premiers jours d'Avril prochain. Le ſecond de deux mille Lots de rentes viageres & de quinze mille Lots de rentes perpétuelles, dans les premiers jours de Juillet prochain, conformément à la table annexée à l'Edit.

Art. 4. Les trois mille Billets qui auront gagné des Lots au premier Tirage, ne participeront point au ſecond qui ſe fera uniquement en faveur des dix-ſept mille billets reſtans.

Art. 5. Les Porteurs des Billets pourront ſe faire délivrer les Lots qui leur ſeront échus en autant de Récépiſſés qu'ils voudront, leſquels Récépiſſés ſeront au Porteur & négociables juſqu'à l'époque de la conſtitution en contrats.

Art. 6. Les rentes viageres pourront être conſtituées ſur telles têtes & en autant de parties que les Porteurs des Lots ou des Récépiſſés donnés en échange le jugeront à propos.

Art. 7 & 8. Les Porteurs des Lots de rentes perpétuelles pourront également les conſtituer en un ou pluſieurs contrats de telles ſommes qu'ils voudront. Aucun contrat ne pourra cependant être moindre de 16 liv. de rente perpétuelle, ou de 30 l. de rente viagere.

Art. 9. Les arrérages de ces diverſes rentes commenceront à courir du 1er. Juillet prochain, pour ceux qui conſtitueront avant la fin de Septembre, paſſé lequel tems les arrérages ne commenceront que du premier jour du quartier dans lequel les conſtitutions ſeront faites.

Art. 10. Leſdites rentes, tant viageres que perpétuelles, ſeront affectées ſur les Fermes générales unies, & le payement en ſera fait à l'Hôtel-de-Ville de ſix mois en ſix mois, ſans retenue & impoſitions, & ne pourront être réduites pour cauſe & prétexte quelconques.

Art. 11. Toutes perſonnes pourront acquérir leſdites rentes & faire paſſer les contrats ſous les noms des perſonnes qu'elles voudront choiſir, avec les réſerves des jouiſſances & autres clauſes qui ſeront portées aux contrats, & pour en jouir pendant la vie des perſonnes choiſies, tant par elles que par celles qu'elles nommeront quand & ainſi qu'elles aviſeront.

Art. 12. Les Etrangers non naturaliſés, même ceux demeurant hors du Royaume, & Pays ſoumis à S. M., pourront acquérir & poſſéder leſdites rentes ainſi que les Sujets du Roi, & en jouiront avec les mêmes privileges; renonçant S. M. au droit d'Aubaine & autres droits, même à celui de confiſcation, au cas qu'ils fuſſent Sujets de Princes & Etats avec leſquels S. M. pourroit être en guerre. Si donnons en mandement &c.

S'enſuit après l'enregiſtrement, la table de la diſtribution des vingt mille Lots de rentes viageres. Dans le premier tirage eſt un Lot de 40,000 l., un de 30,000, un de 20,000, un de 15,000, un de 12,000, un de 10,000, un de 6000, deux de 4000, quatre de 3000, quatre de 2000, onze de

1000, vingt de 600, trente-deux de 500, cent vingt de 200, & deux mille huit cens de 150 liv.

Dans le second tirage un Lot de 50,000 l., un de 30,000, un de 20,000, un de 12,000, un de 10,000, un de 6000, un de 5000, deux de 3000, deux de 1000, cinq de 600, six de 500, dix de 300, seize de 200, & dix-neuf cens cinquante-deux de 150 liv.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Suite de la Lettre au Rédacteur sur une demande insérée dans la Gazette.

Pour nourrir & engraisser les cochons, les dindes & les volailles avec la chair du maron d'Inde, il faut en enlever l'écorce brune, en raper la chair grossiérement avec une grosse rape de fer blanc, la faire bouillir, laisser déposer le marc, ensuite en transvaser l'eau qui a son utilité. Le sédiment fait une espece de pâte à laquelle on peut ajouter des restes de laitage ou de lavages de cuisine, ou quelques poignées de son; des navets ou des pommes de terre, si on le veut, pour donner aux cochons & volailles.

Cette eau de maron devient bleuâtre, elle est très-savonneuse, elle peut très-bien servir à blanchir le linge, le fil &c.

Une des bonnes qualités du maron d'Inde est de perfectionner & blanchir les chanvres qui ont été noircis à certains rouissages des eaux croupies & qui par-là trouvent difficilement du débit; le fil & la toile qu'on en fait ne peuvent jamais devenir bien blanches. Ces chanvres gâtés (1) reprennent, par le moyen d'une lessive faite avec la pâte & le bouillon du maron d'Inde, toutes leurs anciennes propriétés, prennent un beau blanc &c, & se vendent autant que ceux de la plus parfaite qualité.

Ce savonnage réussit parfaitement au foulage & au dégraissement des étoffes de laine, des bas & des bonnets; plusieurs Hôpitaux s'en servent avec succès.

(1) *Voyez le Traité du Chanvre par M. Marcandier, petit in-12. Chez Nyon, Quai des Augustins.*

Pour connoître les autres propriétés du fruit & du bois du maronnier d'Inde, on peut avoir recours à un ample Mémoire inséré dans le premier recueil des délibérations de la Société Royale d'Agriculture de la Généralité de Tours, 3e. partie du Bureau du Mans, pag. 120 à 130 in-8°., imprimé à Paris chez Lambert 1773.

D'après des avantages aussi constans, est-il raisonnable à notre Nation de proscrire partout un arbre utile à tous égards, qui d'ailleurs fait les délices du printems &c. *J'ai l'honneur d'être* &c.

P. S. Monsieur, je passois sous silence une autre propriété que l'on attribue au maron d'Inde, parce que quelquefois les gens de l'Art la tournent en ridicule. Mais par réflexion, je la hasarde d'après l'exemple qui vient de m'être cité par les Affiches de Touraine N°. 49, qu'un Seigneur du pays se trouve radicalement guéri des hémorroïdes depuis huit mois, pour avoir porté dans sa poche deux marons d'Inde. Quoiqu'il en soit, je puis affirmer, sur moi-même, qu'étant originairement attaqué & incommodé d'hémorroïdes, fluantes à la vérité, il y a environ 50 ans qu'un ami attaqué autrefois de ce même mal, en me citant plusieurs exemples alors récens & de plus anciens, tira en ma présence de sa poche deux marons d'Inde qu'il conservoit pour préservatif du mal; il me conseilla, en riant, d'en faire le même usage; je le crus, aussi en riant, & j'en ramassai deux dans la même promenade, je n'ai jamais cessé d'en être muni, en les renouvellant quelquefois d'une année à l'autre; & j'atteste, en finissant ma 82e. année, de n'avoir jamais été attaqué de cette fâcheuse maladie depuis ce tems-là, si ce n'est une fois depuis 20 ans (mais par une occasion d'une circonstance forcée) & je ne m'en ressentis pas pendant deux jours. Que ce soit par sympathie ou par anthypathie, que ce soit l'effet réel du remede ou celui du desir de la guérison, je n'en sçais rien, mais je m'en trouve bien & je continuerai jusqu'à la fin. *Signé*, du Farges, *Secretaire perpétuel du Bureau d'Agriculture du Mans.*

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 11 Janvier 1777 au Mercredi 15 dudit, le froment s'est vendu à la

Halle, de 16, 18, 20 à 24 l.; le seigle, de 11 à 12 liv.; l'orge, de 8 l. 10 s. à 9 l. Le froment au Port de la Greve, de 19, 20 à 23 liv.; le seigle, de 11 liv. 5 s., 11 l. 10 s. à 12 l.; l'orge, de 8 liv. 15 s., 9 à 9 l. 15 s. aussi *le septier*.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 11 Janvier 1777 au Mercredi 15 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 liv.; *idem* à la Greve, de 20, 21 à 22 l. *le septier*.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 18 Janvier 1777, de 58 à 59 liv.; *id.* nouveau, de 55 à 56; le cent de paille vieille, de 29 à 30 l.; *id.* nouvelle, de 27 à 28 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 51 à 52; *idem* nouveau, de 49 à 50; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 30 à 31; *id.* nouvelle, de 27 à 28; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 45 à 46; *id.* nouveau, de 43 à 44; le cent de paille vieille, de 27 à 28 liv.; *id.* nouvelle, de 25 à 26 l.; le foin à la Grève, de 45 à 46 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 18 Janvier 1777.

Or de Portug. à	724 ℔	6	marc.
Du Mexique à	718		
Du Perou à	710		
Les guinées à	723	1	
Ducats à	98		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100		
Or à 20 karats à	84	2	
L'argent à 11 d. 20 g. à	54		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	2	
Piastres à	49	9	

CHANGES DE PARIS, *du 18 Janvier 1777.*

Amsterdam	53 7/8 à 54
Londres	31
Hambourg	188 3/4
Madrid	15 4
Cadix	15 2
Livourne	97 3/4
Gênes	95 3/4
Lyon *Rois*	7/8 p. %

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1776.

Du Sam. 4 Janv. 1777.

Messieurs

Despeignes. Viag. M.
Perpétuelles.. L.
Tontine.... Y. Z.

Du Mardi 7.

Cauchy..... pplles. M.
Viageres..... M.
Tontine..... M.
Vieillard... pplles. M.
Viageres..... J.
Tontine..... M.
Marsollier... vres. M.
Desplaces... pplles. L.
Viageres..... L.
Tontine..... L.

Du Mercredi 8.

Messieurs

Cochin..... pplles. L.

Du Jeudi 9.

De S. Janvier vres. t. l.
Tontine.... t. l.

Du Vendredi 10.

Boscheron... pplles. L.
Viageres.... L.
Patu.... Viageres. M.

Du Samedi 11.

Despeignes. Viag. Y Z.
Perpétuelles.. M.
Tontine.... Y. Z.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janv. 1777.	Jeudi 16.	Vendredi 17.	Samedi 18.
COMP. D. IND.			
Actions	1740 35	1725 30	1735
D°. 16es/25		1110	
D°. 8es.			
D°. 25es.			
Emprunt Oct.	402 400	402	
Rescriptions	15 15 1/2	15	15 15 1/2 15
Bil. des Fermes.		4 1/2 4 3/4	4 1/2
Bil. de la Lot. R.	1248 45 42 40	1240 36	1230 25 26

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1776.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 20 Décembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 19 Novembre.*

NOS différens avec la Cour de Berlin par rapport au commerce subsistent toujours, & malheureusement cette Cour ne paroît pas disposée à nous donner sur cet objet aucune satisfaction. Cependant nous venons de faire encore un nouvel effort auprès de Sa Majesté Prussienne. Le Président au Département des Affaires étrangeres a remis à M. Blanchot, Résident de ce Prince, une note qu'on croit devoir rapporter, parce qu'elle donne une idée plus précise que tout ce qu'on a encore dit jusqu'ici de la situation fâcheuse où se trouve notre commerce, & des entraves qu'y mettent les Douaniers Prussiens.

» On se flattoit qu'après les notes, des 14 » & 28 Octobre 1776, remises au Sr Benoit, » Ministre Plénipotentiaire de S. M. le Roi » de Prusse, au sujet des droits exorbitans » que les Polonois, conduisant de la potasse » ou cendre gravelée à Dantzick, étoient » obligés de payer aux Douanes Prussien- » nes, on auroit rectifié les abus dont on » s'étoit plaint dans ces notes, & qu'on au- » roit même fait restituer aux Polonois ce » qu'on avoit exigé d'eux au-delà de ce qui » est prescrit par l'Edit de Sa Majesté Pruf- » sienne, en date du 14 Septembre 1775. » On avoit d'autant plus lieu d'esperer une » pleine satisfaction à cet égard, que le sieur » Blanchot, Résident de la Cour de Berlin » avoit annoncé, par sa note du 15 No- » vembre 1776, *que les plaintes du sieur Tr-* » *zeciak contre les Douaniers Prussiens avoient* » *été mises sous les yeux du Roi, & que S. M.* » *avoit ordonné qu'il fût pris sur cet objet des* » *informations d'après lesquelles elle pût déci-* » *der cette affaire.* Cependant les Polonois, » loin d'avoir reçu depuis aucune satisfac- » tion des dommages que leur avoient causé » les exactions arbitraires des Douaniers » Prussiens, se trouvent encore chaque jour » exposés à voir absorber, par les droits de » Douane qu'ils sont forcés de payer, ce » qu'ils peuvent retirer des productions qu'ils » conduisent à Dantzick ».

» Le Soussigné par ordre du Roi, & de » l'avis de son Conseil, est chargé de réi- » térer au sieur Blanchot les plaintes déjà » exprimées dans les notes du 14 & du 28 » Octobre 1776, en y ajoutant un exposé » des nouvelles exactions du même genre » exercées sur les Polonois dans le cours de » la présente année. On n'ajoutera rien à » cet exposé ci-joint, sous cote A. B. C. D. » qui porte les caracteres de l'évidence. Les » faits qu'il contient ne sont point con- » trouvés à plaisir pour donner lieu à des » plaintes sans fondement. Celles qu'on est » malheureusement forcé de renouveller » sont attestées par les quittances même des » Douaniers Prussiens ; & en les rappro- » chant de la taxe fixée par Sa Majesté le » Roi de Prusse, du 14 Octobre 1775, on

» ne peut voir, ſans la plus vive inquiétude, » juſqu'où ſont portés aujourd'hui les droits » de Douane exigés des Polonois ſur les » objets de commerce qu'ils importent à » Dantzick. Ces droits ſont tels qu'ils les » forceront à abandonner tout trafic aſſer- » vi aux Douanes Pruſſiennes ».

» Le Souſſigné eſt donc chargé de re- « querir le Réſident de S. M. le Roi de » Pruſſe de donner à ſa Cour communica- » tion de la préſente note, & de ce qui y » eſt annexé. On eſpere que S. M. le Roi » de Pruſſe, conſultant ſa juſtice, non ſeu- » lement donnera des ordres pour réprimer » les abus qui ne peuvent avoir eu lieu » qu'à ſon inſçu, mais encore qu'étant in- » formé des atteintes données à ſon propre » Edit de 1775, il ſera enjoint aux Doua- » niers Pruſſiens de s'y conformer, & qu'il » ſera même pourvu effectivement au dé- » dommagement des perſonnes nommées » dans l'expoſé joint à la préſente note, » ainſi qu'en celui du ſieur Trzeciak pour » les pertes qu'il a ſupportées l'année der- » niere, & qui n'ont point été réparées, » quoique les plaintes qu'il en a portées » euſſent mérité l'attention du Roi de Pruſ- » ſe par le caractere d'évidence que por- » toient avec elles les preuves qu'il avoit » produites ».

» A cette occaſion, le Souſſigné eſt obligé » de rappeller au Réſident de S. M. Pruſ- » ſienne la note qui lui a été remiſe le 9 » Août dernier, ſur les arrangemens à pren- » dre pour le commerce en général, & à la- » quelle on ſe réfere, en demandant une ré- » ponſe catégorique à la propoſition, de » convenir des moyens propres à rectifier le » Traité de Commerce de 1775, confor- » mément à l'article XII. du même Traité, » & à l'article VI. de la convention du 22 » Août 1776, pour les avantages des deux » Hautes Parties contractantes, dont la Po- » logne ſeule ſe trouve privée par les en- » traves qu'on vient d'expoſer, & qui pro- » duiront l'anéantiſſement de ſon commer- » ce avec les Etats Pruſſiens, objet de trop » d'importance pour qu'on le néglige plus » long-tems à Varſovie ». *Signé*, MLODZIEJOWSKI, Evêque de Poſnanie.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 27 Novembre.*

La Société d'Agriculture de Styrie vient de propoſer un prix de 40 ducats pour celui qui lui fournira le meilleur Ouvrage ſur *l'amélioration de la culture des forêts*. D'abord on demande quelle eſt la maniere la plus avantageuſe d'arranger les arbres; par quels moyens on peut en accélerer l'accroiſſement & en aſſurer la conſervation? Les Auteurs auront ſoin de s'étendre ſur la nature des différens arbres qui peuvent ſervir à peupler les forêts; ils indiqueront les motifs qui doivent faire préferer les uns aux autres, relativement à la qualité du ſol & à la conſtitution du climat. Il leur eſt ſurtout recommandé de joindre à la théorie des expériences bien conſtatées. Ils traiteront auſſi de la coupe des bois & de tout ce qui a rapport à l'exploitation des forêts &c. Les Mémoires pourront être écrits en Allemand, en Italien, en Latin ou en François. Ils ſeront adreſſés, avec les formalités ordinaires, avant le dernier du mois de Mars 1779 à la Société Royale & Impériale d'Agriculture de Graentz en Styrie.

La degradation des forêts eſt preſque générale en Allemagne; le bois commence à y devenir très-rare. Les effets de cette dégradation ſe font ſentir ſur tout dans les cantons où les forêts ſont communes entre les Sujets des différens Princes de ce pays; car il arrive ſouvent qu'on ne peut faire deux lieues, principalement dans l'Empire, ſans être obligé de paſſer ſur quatre ou cinq territoires différens. Il ſeroit fort à deſirer qu'on prît des arrangemens pour ſupprimer ces ſortes de Communes qui font beaucoup de tort aux forêts; mais des raiſons fondées ſur l'étiquette s'y oppoſent.

SILÉSIE.

DE BRESLAU, *le 20 Novembre.*

Il y a quelque tems que dans un Diſtrict conſidérable de la Siléſie un nombre prodigieux de bêtes à cornes ſe trouverent attaquées tout-à-coup d'un flux de ſang dont on ignoroit la cauſe. On fit prendre à chaque animal trois gros de rhubarbe rapée & infuſée dans de l'eau, obſervant de n'en donner que deux gros aux bêtes les plus jeunes, & un gros ſeulement aux veaux. Au bout de vingt-quatre heures, on adminiſtra de nouveau ce même remede aux bê-

tes que la premiere potion n'avoit pu guérir. Tous ceux de ces animaux à qui on a fait ce traitement, ont été parfaitement rétablis en peu de tems. Un seul Propriétaire méprisa ce remede. Il avoit quatre vaches qui prirent toutes la maladie & qui en moururent quelques jours après. On s'est empressé de répandre ici ce spécifique parce qu'il est en effet très-efficace contre le flux de sang des bêtes à corne. On a joint à l'annonce qu'on en a faite une multitude de témoignages authentiques, parce que sa trop grande simplicité pourroit le décréditer dans l'esprit de plusieurs personnes accoutumées à ne donner leur confiance qu'à des Charlatans, espece d'hommes intéressés à ne faire valoir auprès du Peuple que des remedes compliqués, à la faveur desquels ils font très-bien leurs affaires, en faisant très-mal celles des autres.

DE STUDGARD, *le* 24 *Novembre.*

Il est survenu ici pendant les dernieres vendanges un froid excessif pour la saison. Il a causé quelque tort au vin; mais il n'en a diminué que la quantité; car pour la qualité, elle est telle qu'il y a très-long-tems qu'on n'en a recueilli d'aussi parfait. Le prix du vin nouveau hausse selon la différence des vignobles; il se vend depuis vingt-huit jusqu'à soixante-quinze florins l'Eimer. Il a tant de feu qu'on n'ose presqu'entrer dans les endroits où il est déposé, sans courir les risques d'y perdre la vie. Le dix-sept de ce mois, deux personnes descendirent dans une cave où il n'y en avoit que deux Eimers, & on eut bien de la peine à les en retirer; elles étoient déjà presque suffoquées.

ITALIE.

DE PARME, *le* 19 *Novembre.*

Il est tombé ici une pluie extraordinaire qui a duré trois jours consécutifs. Les dommages causés par le débordement de la riviere de Parme ont été très-considérables. Les campagnes des environs de cette Capitale sont si dévastées qu'on craint beaucoup que la récolte prochaine ne se réduise presqu'à rien. Pour prévenir un pareil malheur, on a entrepris de faire creuser un canal qui servira de décharge à la riviere dans le tems des grosses eaux. Le Régiment des Gardes, celui de Parme & douze cens Paysans sont commandés pour ces travaux.

PORTUGAL.

DE LISBONNE, *le* 18 *Novembre.*

Certains vices qui se sont glissés dans la police des grains, ont excité des plaintes auxquelles la Cour a cru devoir faire une sérieuse attention. En conséquence S. M. a chargé Don Louis de Vasconcellos d'examiner quels sont les abus dont on se plaint, & de proposer les moyens qui lui paroîtront les plus propres à y remédier. Il exercera cette fonction sous le titre d'Inspecteur Général de la Police des grains.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE DIJON, *le* 11 *Décembre.*

Extrait d'une Lettre au Rédacteur. » J'ai lu avec plaisir, dans votre N°. 98, une Lettre sur l'abus qui résulte de l'exploitation trop en grand faite par des Fermiers entreprenans. Voici un fait si favorable à la petite culture, qu'il peut rendre sensible, par le contraste, l'abus contre lequel on s'éleve.

Un Particulier de cette Ville a un Domaine considérable à Reneve, Village dans lequel on cultive les terres en les laissant une année en jacheres, & en les semant les deux suivantes en froment & en avoine.

Un Laboureur n'a voulu prendre que la moitié environ de ce Domaine consistant en soixante quinze journaux, faisant vingt-cinq par épis. Il a donné tous ses soins à leur culture. Il ne s'est pas permis d'employer son bétail à d'autres charrois qu'à ceux qui sont nécessaires pour ses champs. Il fait toujours des récoltes supérieures à celles de ses voisins, & de pauvre qu'il étoit en commençant, il est maintenant fort à son aise, tandis que dans le même pays, des Cultivateurs qui ont exploité un plus grand nombre de journaux, ont appauvri les petits Laboureurs, sans s'enrichir eux-mêmes, ni les Propriétaires ».

Voici, M., un fait très-intéressant qui mérite d'être mis au nombre de ces traits de bienfaisance que vous promettez dans votre Prospectus.

» M le Duc de Charost possede dans le Charollois une Terre dans laquelle il y a une mine de charbon fossile. Les Habitans du lieu jardinoient cette mine & en tiroient leur subsistance. Un Entrepreneur avoit obtenu de M. le Duc la concession de cette mine, & en avoit commencé l'exploitation. Les Paysans voyant que cette entreprise leur enlevoit presque leur seule ressource, chasserent les Ouvriers & détruisirent leurs travaux. La Justice instruisoit leur procès & ils ne pouvoient éviter d'être punis ; ils sont allés se jetter aux pieds de leur Seigneur, lui ont exposé leur misere, & lui ont fait observer qu'ils seroient obligés de déserter le Village, parce qu'ils ne pourroient pas y vivre si l'exploitation commencée avoit lieu.

M. le Duc de Charost, dont l'humanité s'est déjà signalée par mille autres traits de bienfaisance, a été touché de ces représentations. Il a dédommagé l'Entrepreneur auquel il avoit concédé sa mine, & en a laissé l'exploitation à ces Paysans, mais en même tems il leur a fait enseigner la maniere d'en tirer un meilleur parti ».

DU BEAUJOLOIS, *le* 11 *Décembre*.

Lettre au Rédacteur. » Je vous prie, M., de rendre publique la Lettre que j'ai l'honneur de vous écrire au sujet d'une erreur qui s'est glissée dans votre Gazette du 28 Octobre dernier à l'article *de Lyon le* 15 *Octobre*. Vous jugerez vous même que cette erreur mérite d'être relevée, parce qu'elle peut être préjudiciable au commerce de la Province que j'habite. On n'a pu voir sans surprise, dans le Beaujolois, votre Gazette annoncer que *les vins de cette Province étoient dans les bons cantons en partie vendus avant d'être recueillis ; c'est*, ajoutoit-elle, *la meilleure preuve que l'on puisse avoir de la vivacité du commerce* &c.

Il faut que la personne qui vous a adressé l'article dont il s'agit, ne soit pas instruite des usages du Beaujolois. Elle ignore sans doute qu'un marché fait d'un vin qui n'est pas recueilli, n'a jamais lieu dans le Beaujolois, qu'il y est expressément défendu & qu'il seroit résilié de plein droit, si l'un des Contractans le demandoit. Cette personne n'ignoroit pas moins ce qui se passoit alors dans *les bons cantons* du Beaujolois, quisqu'il est de notoriété publique qu'au 15 Octobre il n'y avoit pas encore une piece de vin vendue dans le Haut-Beaujolois, où les vendanges ne faisoient que de finir ; que les ventes n'ont commencé qu'à la fin de ce mois, & que dans cette partie Beaujoloise où se recueillent les vins de la premiere qualité, il y en a encore à présent beaucoup à vendre, eu égard à ce qu'on en a fait. Il n'y a donc aucune exactitude dans ce que vous a écrit sur le commerce de nos vins votre Correspondant de Lyon. Il y auroit à craindre qu'un pareil avis ne nuisit au commerce des vins de notre Province, en écartant les Marchands qui, sur cette assertion, seroient peut être tentés de ne se pas présenter pour acheter des vins qu'ils croiroient avoit été vendus ou en totalité ou en plus grande partie. C'est ce motif qui me détermine à vous prier d'insérer ma Lettre dans votre Gazette.

Quant à la quantité & à la qualité des vins du Beaujolois, voici quelle est au juste la vérité. En général nous avons à peine recueilli le tiers d'une bonne année. La qualité des vins est très-bonne, & l'on estime que depuis 1762 on en a pas fait de meilleurs. Nous avons tout lieu d'esperer qu'ils seront de garde, & la preuve s'en tire de ce que le vin s'est coloré dans le tonneau & que la lie est tellement adhérente aux parois que l'on a de la peine à l'en détacher. J'ai l'honneur d'être &c. »

N. B. Le Rédacteur prie instamment toutes les personnes qui lui enverront des avis de n'y mettre rien qui soit hasardé. On sent qu'il est obligé de s'en rapporter à ceux qui lui écrivent, & qu'il lui seroit aussi impossible de vérifier que de deviner si ce qui lui vient des diverses Provinces du Royaume & des Pays étrangers, contient l'exacte vérité. Tout ce qu'il doit & peut faire, & ce à quoi il ne manquera jamais, c'est de se hâter de rendre publiques les réclamations qui lui seront adressées.

DE PARIS, *le* 12 *Décembre*.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 1er.

Décembre 1777, pour l'élection des Gardes Jurés des Marchands & Fabricans.

» Sa Majesté informée que depuis la publication de l'Edit du mois d'Avril dernier, par lequel Elle a supprimé les Communautés d'Arts & Métiers, établies dans les Villes du ressort du Parlement de Paris, il s'est élevé des doutes par rapport à l'élection des Gardes-Jurés des Marchands & Fabricans, qui doit être faite chaque année, en exécution des Réglemens de Manufactures : Et Sa Majesté ayant reconnu que la police & inspection qui se fait par les Gardes-Jurés des Marchands & Fabricans, est très-utile au progrès des Manufactures ; que le Commerce en a tiré de grands avantages ; que cette Police n'a rien de commun avec celle qui est confiée aux Gardes & Adjoints des Communautés d'Arts & Métiers, sur leur régime intérieur, & qu'il est à propos de la maintenir non-seulement dans les Villes dans lesquelles S. M. a rétabli des Communautés d'Arts & Métiers, mais encore dans tous les lieux dans lesquels Sa Majesté n'a pas encore jugé à propos d'en établir. A quoi voulant pourvoir, S. M. ordonne que les Réglemens concernant la police & inspection qui doit être faite par les Gardes-Jurés des Marchands & Fabricans, seront exécutés ; & qu'en conséquence il continuera d'être procédé, en la maniere accoutumée, à l'élection desdits Gardes-Jurés, comme auparavant l'Edit du mois d'Avril dernier, & ce dans toutes les Villes & autres lieux où il étoit d'usage d'en nommer, soit que lesdites Villes aient été comprises dans l'état annexé à l'Edit, soit qu'elles n'y aient pas été comprises ».

Observation de M. Sarcey de Sutieres, sur l'Expérience pour déterminer le degré de bonté de tel ou tel sol, par rapport à un autre, insérée dans le N°. 93 de la Gazette, p. 747.

» Mon dessein n'est point d'attaquer ici l'homme de mérite qui a communiqué à M. le Rédacteur l'expérience dont il s'agit. Je l'ai toujours estimé, & je fais le plus grand cas de ses connoissances & de ses talens ; mais je ne puis m'empêcher, pour le bien de l'Agriculture, de relever les principes qu'il avance sur les diverses qualités des terres.

S'il est vrai, comme on n'en peut douter, que les meilleurs terreins sont les plus compacts & les plus serrés, il suit nécessairement qu'ils doivent être aussi les plus difficiles à se laisser pénétrer par les eaux du Ciel ; telles sont en général les terres de la bonne Brie, du Pays Chartrain, d'une grande partie de l'Isle de France, de la Normandie &c. Si ces terres qui sont cependant excellentes pour le froment, n'étoient pas d'une consistance forte & serrée, les bons Cultivateurs ne se trouveroient pas dans la nécessité de les labourer en planches bombées ou en sillons, pour faciliter l'écoulement des eaux, puisque dans les principes que suppose l'expérience en question, les meilleurs sols seroient ceux qui boiroient mieux les eaux pluviales. Pourquoi ceux qui labourent à plat ces mêmes terres ont-ils le chagrin de les voir inondées dans les hivers pluvieux ; preuve donc que les eaux ne s'y filtrent pas facilement ? Deux choses s'opposent à l'imbibition des eaux ; d'abord la nature compacte de ces bonnes terres ; en second lieu la qualité du fonds sur lequel elles reposent. Souvent elles sont couchées sur de l'argille, du tuf, de la marne, du crayon, du sable argilleux, & des terres rouges de Bornais.

Les terres à travers lesquelles l'eau passe comme par une éponge ou par un crible, sont les terres creuses, veules, meubles, légeres, graveleuses, ou bien sableuses & caillouteuses &c. Plusieurs terres de cette espece ne peuvent produire que du seigle. Quant à celles qui sont creuses, meubles, veules & légeres, aussi-tôt qu'on les a ensemencées, le Laboureur, s'il est intelligent, ne manque pas d'y établir le parc ou de faire passer son troupeau plusieurs fois par-dessus afin d'en affermir le sol ; cette opération réunit la terre à la semence & empêche les pluies de soulever la terre, autrement la racine du bled s'en détacheroit. Comme les mêmes inconvéniens sont à craindre dans ces sortes de terreins lorsqu'il survient de grandes sécheresses au printems, qui font soulever & gonfler la terre au point qu'elle se détache en partie des racines des bleds, d'où il arrive que la végétation est interceptée & que la plante languit, il faut, pour remédier au mal,

commencer par faire poutrer ſon bled & enſuite le faire rouler. La premiere opération ramenera de la terre dans les fentes que la ſéchereſſe aura occaſionnées ; la ſeconde qui conſiſte à faire traîner un gros rouleau de bois par deſſus le ſol dans tous les ſens, conſolidera, affaiſſera, & réunira la terre à la racine du bled qui ne recevant plus que l'air néceſſaire, fera une bonne production.

L'Auteur de la note voit que je dis le contraire de ce qu'il a avancé, & il peut ſe convaincre par lui-même de la vérité de ce que je dis, en examinant les terres dont il s'agit ; il verra que les bonnes ſe battent & s'affaiſſent par les pluies, & que les mauvaiſes au contraire ſe gonflent facilement & abſorbent enſuite les eaux. Aucun bon Cultivateur ne s'aviſera de dire que des terres fortes, franches, à blancs limons, latteuſes &c. qui cependant ſont les meilleures, ſoient ſpongieuſes. Lorſque celles-ci ne ſont pas labourées en planches bombés, elles produiſent rarement une bonne moiſſon dans les années pluvieuſes, parce qu'alors l'eau qui reſte ſur la terre détrempe le pied & la racine du bled, & s'il ſurvient une groſſe pluie ou un grand vent, les épis ſont renverſés à plat ſans pouvoir ſe relever ; s'ils n'éprouvent pas cet accident, ils produiſent beaucoup de paille & peu de grain, & ce peu de grain eſt glacé & ridé, & il ne rend qu'une petite quantité de farine ; c'eſt ce qu'on a éprouvé cette année en beaucoup d'endroits.

Au lieu d'employer des piquets, des cercles, des arroſemens, moyens très-diſpendieux, longs & infructueux, il eſt pour connoître la nature de chaque eſpece de terre, une maniere plus ſimple & plus prompte, que j'ai annoncée depuis nombre d'années. Cette méthode conſiſte à examiner les plantes naturelles que chaque canton produit. A leur inſpection, on peut porter un jugement sûr, & je puis certifier, d'après mille expériences répétées, qu'on ne ſe trompera pas. Non-ſeulement il ſera poſſible de décider des qualités des terres par la nature de leurs productions ſpontanées, mais on pourra encore en tirer des inductions pour déterminer le degré de bonté de tel ou tel ſol par rapport à un autre ».

Maniere de lier les gerbes & les marchandiſes ſur les grandes voitures, en uſage dans le Royaume de Naples, tirée des Voyages manuſcrits de M. Pingeron, Capitaine d'Artillerie au ſervice de Pologne.

» Comme l'objet de mes recherches eſt d'examiner & de faire connoître tout ce qui peut diminuer la peine des hommes & même celle des animaux dans les travaux relatifs à l'Economie civile & champêtre, je crois devoir remarquer ici que les Napolitains ſerrent les cordes deſtinées à aſſujettir la charge des grandes voitures d'une maniere très-ſimple & qui ne les coupe pas, comme il arrive dans la méthode uſitée en Languedoc & en Provence. Cette façon de lier les marchandiſes ſur les voitures, que je me propoſe de faire connoître, diſpenſe encore de ſe ſervir de treuil.

Les Payſans Napolitains préparent un cylindre en bon bois d'orme ou de hêtre, d'environ quatre ou cinq pouces de diametre & de la longueur de toute la diſtance qu'on laiſſe ordinairement entre les deux cordes qui doivent ſerrer ou les gerbes ou les ſacs qui ſeront mis ſur la voiture. S'ils mettent ce cylindre ſur le tour, ils y laiſſent un petit rebord ou ſaillie d'environ ſix lignes aux deux extrêmités. Ils fendent enſuite ce ſolide ou rouleau par les deux bouts, & y laiſſent un intervalle capable de recevoir une groſſe corde ; ce qui forme une ſorte d'enfourchure. On perce enſuite pluſieurs trous ſur ce cylindre pour pouvoir y placer une forte cheville ou levier de fer. Lorſque les Voituriers veulent ſerrer la charge de leurs charrettes avec cette machine, ils commencent à placer deux cordes bien paralleles & à les tendre avec la main le plus qu'il leur eſt poſſible. On place enſuite le cylindre bien horiſontalement, après avoir fait entrer les deux cordes dans les fourchures qui le terminent. Il faut ſe ſervir de deux leviers pour faire tourner le cylindre ; les cordes ſe roulent alors ſur ce dernier. Elles ſe roidiſſent & ſerrent la charge de la charrette. On peut mettre ce cylindre où l'on veut, c'eſt-à-dire devant ou derriere la voiture. On arrête un des leviers avec une petite corde à l'une des deux cordes principales, & la charge eſt bien aſſujettie ».

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Livres nouveaux.

Saggio sullo scorbuto di mare in cui si propone un methodo facile di curare questa malattia anche in mare e di preservare l'acqua dolce per qualunque viaggio. In 8°. Livorno, presso Tomaso Masi.

Essai sur le scorbut de mer, dans lequel on propose une maniere facile de traiter cette maladie, même sur mer, & de conserver l'eau douce pendant un voyage quelconque. 1 vol. in 8°. A Livourne, chez Thomas Masi. Prix 2 paules ou 23 sous.

Trattato Rustico Economico del Pollajo, e della colombaja in cui s'insegna la vera maniera di trarre un profitto abondantissimo dal polli e colombi. In 8°. Livorno.

Traité Economique du Poulaillier & du Colombier, où l'on enseigne la véritable maniere de retirer un profit considérable de ses poulets & de ses pigeons, par Jacques Antoine Bonfanti. 1 vol. in 8°. A Livourne, chez Thomas Masi. 3 paules ou 34 sous.

Dell' uso, e abuso del caffe, Trattato historico, fizico, medico con diverse aggiunte sopra la cioccolata e i rosoli. In 4°. Livorno.

Traité historique & physique de l'usage & de l'abus du café, auquel on a ajouté plusieurs observations sur le chocolat & les liqueurs. 1 vol. in-4°, très-mince. A Livourne. Prix 3 paules ou 34 sous.

La Sitologia, o vero raccolta di osservazioni sopra la natura e qualità dei grani e delle farine per il panificio con l'aggiunta, di altri Trattati utilissimi agli Agricoltori, e Mercanti &c. 2 vol. in-8°.

La Sitologie, ou recueil d'observations sur la nature & les qualités des grains & des farines pour faire le pain, auquel on a ajouté plusieurs autres Traités très-utiles aux Cultivateurs & aux Marchands. 2 grands volumes in-8°. A Livourne. Prix 8 paules. Cet Ouvrage est dû au Docteur Jean Gentili.

Osservazioni sopra la coltura degli alberi, da Theirar.

Observations sur la culture des arbres, par Theirar. 1 vol. in-8°. 3 paules ou 34 s. A Livourne, chez Thomas Masi.

Il seroit à souhaiter que les personnes qui sçavent l'Italien s'occupassent à nous donner de bonnes traductions de ces Ouvrages utiles. C'est même en partie dans cette intention que nous les indiquons ici.

II.

AVIS.

» Le sieur Chevalier, Négociant, rue Saint-Louis S. Honoré, se charge de faire les achats de *Saffran Gâtinois*, tant pour cette Ville que pour l'Etranger, & malgré la disette de cette marchandise & sa rareté relativement à la gelée survenue en 1775, il s'engage à fournir à un prix honnête tout ce qu'il y a de plus beau & de plus supérieur en ce genre ».

N. B. Dans la derniere Gazette, page 801, col. 1, lig. 30, *on lit* : un autre abus qui regne dans le Soissonnois, comme dans beaucoup d'autres du Royaume ; *lisez* : comme dans beaucoup d'autres Provinces du Royaume &c.

III.

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 12 Décembre.

Le saumon, depuis 25 livres jusqu'à 45 ; le cabillot, depuis 11 liv. jusqu'à 16 ; le panier de merlans Normands, depuis 20 liv. jusqu'à 25 ; le panier de merlans Picards, depuis 11 liv. jusqu'à 13 ; le panier de merlans de Calais, depuis 6 liv. jusqu'à 7 ; le panier de harengs Normands, depuis 19 liv. jusqu'à 24 ; la flotte, depuis 8 livres jusqu'à 10 ; la raye bouclée, depuis 5 liv. jusqu'à 7 ; la paire de solles, depuis 3 liv. jusqu'à 12 ; le panier de limandes, depuis 4 liv. 10 s. jusqu'à 5 liv. ; la truite, depuis 1 liv. jusqu'à 4.

IV.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 5 Décembre 1777 au Mercredi 9 dudit, le froment s'est vendu à la Halle,

de 18, 19, 20, 23 à 24 liv.; le seigle, de 10 liv., 10 liv. 10 s. à 12 liv.; l'orge, de 9 liv., 10 liv., à 10 liv. 10 s. Le froment au Port de la Greve, de 21, 22, 24 à 25 liv.; le seigle, de 10 liv. 5 s., 11 à 12 liv. 5 s.; l'orge, de 9 livres 10 s., 10 à 11 liv. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 5 Déc. 1777 au Mercredi 9 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 liv.; *idem* à la Greve, de 20, 21 à 22 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 17 Déc. 1777, de 54 à 55 liv.; *idem* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, de 19 à 20 l.; *id.* nouvelle, de 18 à 19 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 45 à 46; *idem* nouveau, de 43 à 44; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 41 à 42; *idem* nouveau, de 39 à 40; le cent de paille vieille, de 16 à 17; *idem* nouvvelle, de 15 à 16 l.; le foin à la Grêve, de 33 à 34 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 17 Décembre 1777.

Or de Portug. à . .	725	℔	ß	marc.
Du Mexique à . . .	718			
Du Pérou à	710			
Les guinées à . . .	723			
Ducats à	98		5	once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	100			
Or à 20 karats à . .	83		10	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54		10	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52		5	
Piastres à	49			

CHANGES DE PARIS, *du 17 Décembre 1777.*

Amsterdam	53 ½		
Londres	31	9	16e.
Hambourg	190 ½ à ¼		
Madrid	15	2	6
Cadix	15		
Livourne	96		
Gênes	94		
Lyon *Août*	au pair.		

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1777.

Du Lundi 15 Déc. 1777.			Suite du Lundi 15.		
Messieurs			*Messieurs*		
Thevenin... pplles.	L.		Creuzé ..... pplles.	J.	
Viageres	L.		Viageres	J.	
Masson ..... pplles.	L.		Tontine	J.	
Viageres.....	L.		Certain..... pplles.	J.	
Delamotte.. pplles.	J.		Tontine	J.	
Viageres	J.		Tontine	J.	
.....			.....		
.....			.....		
.....			.....		
.....			.....		
.....			.....		
.....			.....		
.....			.....		
.....			.....		
.....			.....		
.....			.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1777.	*Lundi 15.*	*Mardi 16.*	*Mercredi 17.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	1900 1897 ½ 1900	1905 7 ½ 5 .	1910 15 17 ½ x (17½
D°. 16es/25 . . .	1200	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	256 . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	82 . . . . .
Emprunt Oct..	408 9	. . . . .	410 . . . .
Rescriptions . .	10	9 ¾ ½ ¾ ½ . .	9 ½ ¾ ½ . . .
Bil. des Fermes.	1	1 ¼.	1 ¼ 1 . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777 .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24ft pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE; ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 11 Mars.

AVIS.

CEUX de nos Abonnés qui desirent d'avoir des planches de la nouvelle charrue appellée Bicorne *pourront s'adresser à M. Comynet, Directeur du Bureau de Correspondance à Paris, rue des Deux-Portes Saint-Sauveur. La planche ne leur coûtera rien d'achat On les prie d'affranchir leurs lettres.*

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, *le* 30 *Janvier.*

Il n'est pas surprenant que les abus subsistent & se multiplient quand les personnes préposées à les corriger ne les voyent pas ou ne veulent pas les voir. Les Habitans de cette Capitale se plaignoient depuis longtems que les réglemens de Police n'étoient pas observés & que dans les achats des denrées & des comestibles ils se trouvoient tous les jours dupes de la fraude & de la mauvaise foi. Ces plaintes n'étoient pas écoutées parce que les hommes en place, occupés de plus grands objets, se croyoient en droit de ne pas descendre jusqu'à des attentions minutieuses. Notre nouveau Grand-Visir Derent-Deli Méhémet ne distingue pas le bien du Peuple du bien de l'Etat, & pense qu'assurer l'un c'est avoir établi plus solidement l'autre. Il surveille de près les Officiers subalternes; il porte un œil attentif sur toutes les parties de l'Administration civile; de proche en proche il attaque & met en fuite les abus, lorsqu'il ne peut pas les détruire. Les bons Citoyens l'aiment autant que les mauvais le redoutent; voilà son éloge. Pour être mieux instruit, il voit par lui-même les objets de détail, & pour y mieux réussir, il ne craint pas d'user quelquefois d'adresse ou de stratagême. Ces jours derniers, il prit des habits simples & d'un homme du Peuple; ainsi travesti, il se confondit dans la foule & parcourut les Marchés de la Ville. Il observa que des Boulangers & des Bouchers vendoient les uns le pain, les autres la viande au-dessus du prix marqué par le tarif. Indigné, il mit bas le masque & fit pendre sur le champ deux des plus coupables; il ordonna aussi de punir par la bastonnade des Marchands de vivres & de denrées qui avoient de faux poids & de fausses mesures. Ces actes d'une justice aussi prompte que severe ont effrayé; le cours du mal s'arrête bientôt quand on lui oppose de si fortes digues. Ce premier Ministre dont le mérite a fait l'élévation ne doit être que plus sensible aux miseres du Peuple, puisqu'il les a lui-même éprouvées.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le* 10 *Février.*

Notre usage étoit de porter devant les Tribunaux du Royaume les démêlés qui s'é-

levoient au sujet des dommages survenus aux vaisseaux étrangers dont la cargaison ne devoit pas être débarquée dans quelque Port Suédois. Il en résultoit des inconvéniens que S. M. veut prévenir désormais. En conséquence le Tribunal de Justice de la Cour a fait publier que ces sortes de procès ne pourroient être décidés que par les Tribunaux des Villes où les vaisseaux auroient pris leur cargaison.

Dans toute Administration, multiplier les Préposés n'est pas pour l'ordinaire un moyen de mieux réussir. Le nombre des Officiers & des Employés qui doivent composer nos différens Colleges sera fixé beaucoup plus tard qu'on ne le croyoit. S. M. se propose vraisemblablement de le réduire pour avoir le double avantage d'être mieux servi en dépensant moins. Les Capitaines Provinciaux ont reçu des ordres pour envoyer à la Cour une liste des personnes employées par le Gouvernement. On les charge spécialement dé détailler les objets auxquels ces Officiers sont absolument nécessaires dans les différens Districts.

PRUSSE.

De Berlin, *le* 14 *Février*.

Il s'en faut bien que la Poméranie fût autrefois aussi florissante que nous la voyons aujourd'hui. C'est par degrés que le Gouvernement a conduit cette Province à un état de prospérité. En 1746 on y trouvoit encore plusieurs cantons déserts ou peu habités : notre Souverain pensa dès-lors à les peupler, il y réussit en donnant des encouragemens & promettant un meilleur sort aux Habitans des Etats voisins qui viendroient s'établir dans les Bailliages dépeuplés. Il se forma bientôt diverses Colonies qui n'ont cessé, depuis cette époque, de prendre de nouveaux accroissemens, excepté dans les tems de guerre. Les Artisans & Fabricans de toute espece se rendirent en foule dans les Villes ; les Manufactures se releverent & l'on en établit de nouvelles ; la filature & la préparation des laines formerent bientôt un des plus grands articles d'industrie. Ce pays souffrit beaucoup de la derniere guerre de Silésie ; les opérations, interrompues durant ces troubles, commencerent, dès que la paix fut conclue, à reprendre leur cours. Depuis 1740 jusqu'en 1756, il s'est établi sur les terres défrichées dans les Bailliages Royaux 831 familles ou 6881 personnes ; la filature des laines & les Manufactures ont attiré dans les Villes 109 familles étrangeres qui étoient composées en totalité de 523 personnes. Dans ce même période de tems, 595 familles, ou 3772 têtes, ont converti en terres labourables les friches qui se trouvoient aux environs des Villes ; 147 autres familles, qui consistoient en 635 membres, ont fait des défrichemens plus éloignés des Villes. Les communes supprimées & d'autres terreins desséchés ou mis en valeur, & quelque branche de commerce ont suffi pour mettre dans l'aisance 430 familles, ou 1892 personnes étrangeres.

Une guerre heureuse dévasta cette Province ; 59,179 de ses Habitans en furent les victimes. On compta 465 maisons, 442 granges, 373 étables ou écuries que les flammes réduisirent en cendres. S. M. donna 1,363,000 rixdales pour dédommager la Poméranie des pertes qu'elle avoit faites ; mais l'argent ne crée pas les hommes ; il a fallu de longues années pour faire oublier les malheurs de nos armes victorieuses. Le Roi vient d'accorder, tout récemment, une somme considérable à la Noblesse que ces tems fâcheux avoient ruinée. Voici quel a été, durant les dix dernieres années, l'état de la population. En 1767, les naissances allerent à 13,418, les morts à 10,271, les mariages à 2765. En 1768, naissances 12,865, morts 10,290, mariages 2575. En 1769 n. 13,737, mo. 8596, ma. 2744. En 1770 n. 13,772, mo. 7978, ma. 2664. En 1771 n. 12,540, mo. 9185, ma. 2460. En 1772 n. 11,517, mo. 13,300, ma. 2939. En 1773 n. 12,631, mo. 10,526, ma. 3006. En 1774 n. 13,531, mo. 9345, ma. 3246. En 1775 n. 14,611, mo. 9622, ma. 3152. En 1776 n. 12,228, mo. 8756, ma. 3056.

On a déjà dit que la population, depuis 1755 jusqu'en 1762, souffrit un échec considérable par les fureurs de la guerre, mais dès l'année 1771 il étoit entiérement réparé, & l'on trouva même à cette époque un excédent de population, qui l'emportoit sur toutes les autres années, de 30,584 personnes. Après la guerre, S. M. livra à la Province tous les magasins pour la modique somme de 306,550 rixdales. En vendant les

vivres & les denrées à bas prix, elle eut encore un bénéfice très-considérable. Par les bienfaits & le zele du Gouvernement, la Poméranie Prussienne est une Province aussi peuplée que fertile. Des épidémies la ravagerent en 1767-68-72 & 73. Ces tristes accidens ont rendu moins vif le cours de sa prospérité. Le nombre des Villages appartenant à la Noblesse se montoit en 1768 à 1331; celui des Villages royaux alloit à 660, & celui des Villages dépendans des Villes étoit de 204. On comptoit dans les premiers 21,438 chefs de famille; dans les seconds 12,808, & dans les troisiemes 3068. Enfin dans 2195 Villages, les familles adonnées à l'Agriculture & aux autres branches d'économie donnoient la somme totale de 37,214 chefs. On ne comprenoit pas dans cet état les Seigneuries de Lauenbourg & & de Buton. Après avoir assuré aux Cultivateurs & à tous les gens de la campagne le sort que méritent leurs travaux, Sa Majesté s'occupe des moyens de relever la fortune des Nobles qui, à ce qu'on prétend, doivent attribuer le dérangement de leurs affaires, beaucoup moins à des accidens imprévus & aux ravages de la guerre, qu'à une administration peu économique & fondée sur de faux principes.

HONGRIE.

De Bude, *le* 10 *Février.*

Qu'un Prince aime tendrement ses Peuples; qu'il desire sincérement d'en faire le bonheur, rien de moins rare, quoi qu'en puissent dire des esprits faux, sombres, atrabilaires. Mais que les intentions droites & paternelles du Souverain soient pleinement suivies & que leurs Sujets n'aient pas à se plaindre de leur sort; on est forcé de l'avouer avec douleur, voilà ce qui malheureusement n'est rien moins que commun. Il faut donc nécessairemsnt que la Puissance qui ordonne & l'autorité qui exécute, marchent de concert, agissent dans le même sens, & que jamais l'homme en place ne s'écarte de la ligne qu'aura tracé, pour le bien des Peuples, la main charitable & généreuse de son Roi.

On mande de la Transylvanie que le Prince Upsilanti fait bénir son administration aux Habitans de la Valachie: pour les rendre heureux, il n'a besoin que de suivre de point en point les instructions de la Cour. Conformément aux ordres que l'Impératrice lui avoit donnés, il a commencé par diminuer les impôts. Ce premier pas fait, il a donné ses attentions au Commerce; d'abord il a commencé par lever les obstacles qui en barroient le cours; ensuite il a donné les facilités de le rendre plus vif & plus animé. Les Arts & les Manufactures l'occupent actuellement; ils languissoient; pour les tirer de leur engourdissement, il exhorte, il presse, il encourage, il récompense. Ces moyens sont trop puissans pour ne pas produire de grands effets.

ALLEMAGNE.

De Dunderstadt, *le* 19 *Février.*

Depuis que nous administrons des secours aux noyés & aux personnes qui ont été suffoquées, gelées &c, nous avons la consolation d'en rappeller plusieurs à la vie. Les réglemens que nous avons publiés & que nous suivons exactement sont à peu près les mêmes que ceux d'Angleterre, de France & de Hollande relativement au même objet. Dans le courant de l'année derniere, nous avons, par ce moyen, arraché d'entre les bras de la mort 19 personnes, dont les unes s'étoient noyées, les autres avoient été étouffées par les vapeurs du charbon, quelques-unes avoient perdu le sentiment par l'action violente du froid; quelques-autres même s'étoient pendues &c. S. A. S. a fait distribuer les récompenses ordinaires soit à ceux qui ont réussi en donnant les secours, soit à ceux qui se sont inutilement efforcés de rendre à la vie quelques-uns de ces infortunés. Pour exciter plus sûrement une ardente émulation de charité, il faut non-seulement couronner les succès, mais encourager les efforts.

De Francfort, *le* 21 *Février.*

On mande de Muhlausen en Suisse qu'après un orage accompagné d'éclairs & de coups de tonnerre, on y ressentit, le mois dernier, quelques secousses de tremblement de terre. Elles furent assez fortes, mais elles n'occasionnerent pas de grands dommages. On en fut quitte pour la peur & pour quelques cheminées abattues.

Quoique les droits imposés sur les mar-

chandiſes qu'on porte à Brunſvig, dans les tems de Foire, ſoient aſſez modiques, cependant pluſieurs perſonnes ont eu l'adreſſe de frauder les Douanes. Il eſt entré clandeſtinement de grandes quantités de marchandiſes qu'on a expoſées en vente à l'ouverture de la Foire & qu'on a vendues. Il s'eſt conclu beaucoup d'affaires, & cependant les Douanes ont peu produit.

ITALIE.

De Rome, *le 12 Février.*

Ce qui excite les murmures des Sujets, c'eſt bien plus la répartition inégale de l'impôt que l'impôt lui-même. Le Saint-Pere veut abſolument qu'on établiſſe la plus grande égalité poſſible & que perſonne n'ait lieu de ſe plaindre d'être foulé ou de payer plus qu'il ne doit. On va faire une nouvelle eſtime des biens de tous les Particuliers établis dans l'Etat Eccléſiaſtique. D'après cette regle, on fixera les impoſitions & l'on déterminera la portion que chaque Particulier en ſupportera.

Il exiſte dans le Duché de Ferrare un droit de regiſtre établi en 1371 & que les Habitans ont toujours payé depuis cette époque. Des perſonnes que leur intérêt rend ingénieuſes ont trouvé les moyens de ſe ſouſtraire à cette taxe ; il s'agit actuellement de corriger cet abus. Le droit de regiſtre regarde les contrats de vente & d'achat des marchandiſes. Ce ne fut qu'après le 14°. ſiecle que ce droit commença à être éludé, parce qu'alors on introduiſit une nouvelle maniere de contracter. Ces actes ſont appellés contrats de change oblique ; ils ſe font même parmi des gens qui ne ſont ni Marchands ni Banquiers, mais qui ne veulent pas laiſſer leur argent mort & qui ſont bien aiſes de le faire valoir. Le Souverain prétend non-pas (comme on pourroit ſe l'imaginer) que le contrat de change oblique eſt uſuraire, mais qu'il doit être ſoumis au droit en queſtion.

Il y aura déſormais dans le Duché, pour la commodité de ceux qui en fréquentent les Foires, une eſpece de Banque de *Giro*, où l'on recevra les contrats obliques de change pour les faire circuler juſqu'au terme de l'échéance. Contrat & lettre oblique de change ne ſeront déſormais qu'une ſeule & même choſe ; ils n'étoient diſtingués auparavant que de nom, mais cette diſtinction ſuffiſoit à ceux qui l'admettoient pour être exempts d'un droit que payoient ceux qui avoient moins de ſubtilité dans l'eſprit.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 26 Février.*

La Compagnie des Indes a fait embarquer pour ſes Etabliſſemens 28,000 onces d'eſpeces d'argent étrangeres. Les vaiſſeaux qu'elle doit faire partir dans cette ſaiſon complettent leurs cargaiſons à Graveſend.

Les deux vaiſſeaux le *Culloden* & le *Mars*, qu'on a équipés à la hâte, vont croiſer entre Liſbonne & Gibraltar pour intercepter quelques navires de la Virginie, chargés de tabac.

La Flotte Marchande, deſtinée pour les Indes Occidentales, eſt partie de Portſmouth le 20 du courant. Les deux bâtimens qui l'eſcortent, ſont le vaiſſeau de guerre l'*Eole* & la ſloupe appellée le *Sylphe*.

Dans la derniere Aſſemblée de la Chambre des Communes, le Lord Barrington a mis ſur la table un état des dépenſes de l'Armée. Dans les différens articles on trouve l'emploi de 970,000 livres ſterl. pour l'extraordinaire des Troupes. La Chambre avoit accordé un million pour cet objet.

On a fait une motion pour préſenter à la Chambre un Bill tendant à défendre aux Particuliers d'emprunter à rentes viageres, ou du moins de ne le leur permettre qu'avec des reſtrictions. Le Bill qui fixe les ſalaires des Ouvriers Chapeliers & Teinturiers a été lu pour la premiere fois. Une des réſolutions du Comité des Aides & de celui des Voies & Moyens, eſt qu'on accordera la ſomme de 1,200,602 liv. pour l'extraordinaire de l'Armée.

On s'occupe de la rédaction d'un Bill qui donnera plus d'étendue à un Acte qui permet de faire circuler les reconnoiſſances & les promeſſes de payer, tout comme on donne cours aux lettres de change. Le plan conſiſte à permettre de porter ces reconnoiſſances à de plus fortes ſommes qu'il n'eſt marqué par l'Acte. Cependant la liberté ne ſera pas indéfinie & l'on fixera les bornes où elle doit s'arrêter.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE VILLIERSENLIEU (*près Saint-Dizier*), *le 1 Mars.*

Lettre au Rédacteur. Je conviens, Monsieur, que dans plusieurs Provinces du Royaume, on est en usage au commencement du printems, lorsque les bleds sont trop forts, d'y faire paître les moutons ou d'autres bestiaux. Cette méthode est même presque aussi ancienne que l'Agriculture. Les Romains du tems de Virgile, dans ces beaux jours de leur Empire où le Cultivateur étoit quelquefois assis à côté du Trône, étoient très-soigneux d'affoiblir les fromens trop touffus en les faisant paître aux bestiaux. Cet usage est consigné dans ce beau vers des Géorgiques. *Luxuriem segetum tenuâ depascit in herbâ.*

Cependant quoique cette opération soit recommandée par d'habiles Agronomes & en quelque sorte justifiée dans certaines Provinces par l'expérience, nous la regardons ici (canton nommé le Perthois d'environ six lieues en quarré d'étendue, très-fertile en bons fromens) comme très-préjudiciable & sujette à mille inconvéniens; 1°. parce que les moutons ayant l'haleine corrosive & brûlante répandent par-tout un feu destructeur, qui arrête la progression des fromens & les jette dans un état de langueur dont ils ont peine à se tirer; 2°. parce que les moutons pinçant l'herbe trop près de terre, broutent les bleds jusqu'à la racine & quelquefois au-dessous du nœud, & par-là détruisent une grande partie des meilleurs pieds; 3°. les autres bestiaux font à peu près les mêmes dégâts.

Pour parer à ces inconvéniens & sans courir aucuns risques, nous suivons un autre procédé qui conduit au même but; quand nos bleds, pendant l'hiver, ont fait des progrès trop rapides & sont devenus trop forts au printems, nous les *effanons* dans le courant d'Avril, c'est-à-dire que nous coupons toute la fane ou l'herbe superflue des fromens trop épais, *luxuriem segetum.* Cette opération les arrête, la végétation trop vigoureuse se rallentit & les sucs nourriciers, ménagés, sont réservés pour porter les plantes à leur maturité.

Après ce préalable nécessaire, je vais vous dire mon sentiment sur les deux questions proposées, N°. 1er.

1°. Il ne faut jamais, Monsieur, faire paître ni *effaner* les bleds semés clairs, ce seroit à coup sûr une méthode destructive: la raison en est simple. Pourquoi fait-on ou effane t-on les bleds? C'est ou pour en arrêter & ménager les sucs nourriciers ou pour les empêcher de verser. Mais les semés clairs n'ont pas besoin de cette nourriture; 1°. parce que les plantes se trouvant à leur aise, séparées les unes des autres par des intervalles, peuvent s'étendre de toutes parts, taler avec facilité & trouver par-tout une nourriture abondante; 2°. parce que les bleds semés clairs ne versent jamais. L'année derniere, j'avois une piece de terre semée très-clair (*à soixante-sept livres & demie* de semence par journal, celui-ci faisant les quatre cinquiemes de l'arpent de Paris); ellle étoit très forte à l'entrée du printems; je ne voulus jamais qu'on l'*effanât*, & elle me rendit la plus belle récolte possible.

2°. Quant à la seconde question, il est très-certain que si les bleds sont semés trop drus, & par-là devenus trop épais, c'est une opération indispensable, sur-tout dans les terres susceptibles de favoriser une trop grande végétation, de les faire manger, fouler, même arracher par les bestiaux ou de les *effaner*, comme nous faisons ici, pour les affoiblir & éclaircir; autrement l'expérience nous apprend que ces bleds trop épais verseront ou ne rendront que des épis vuides ou remplis de grains maigres & chetifs & conséquemment une récolte misérable.

De-là il résulte que c'est un avantage de semer clair; j'en conviens, si l'on entend par-là qu'il ne faut pas semer trop dru; le point essentiel est d'éviter avec soin les deux excès, *ni trop ni peu.* En semant trop clair en effet, il seroit à craindre que les mauvaises herbes, levant dans les intervalles des pieds de froment, ne parvinssent enfin à les étouffer & à les ruiner presque entiérement; ce que j'ai vu arriver quelquefois.

Régle générale. Dans les bonnes terres grasses, bien soignées de longue main & susceptibles d'un forte végétation, il faut semer clair. Dans les terres médiocres, maigres & effrittées, il faut semer assez dru; la raison de cette différence est trop sensi-

ble pour avoir besoin d'être développée.

Nos fromens, cette année, depuis la fonte des neiges, sont très beaux sans être forts. Les vers dans nos bleds premiers semés, sur tout dans les terres douces, & les souris dans plusieurs de nos cantons, ont fait des ravages : on ne peut encore décider si l'année sera favorable ; le mois de Mars nous instruira. Si vous estimez, Monsieur, que ces observations puissent être de quelque utilité, vous en ferez l'usage que vous jugerez à propos. *J'ai l'honneur d'être* &c.

De Boulogne, *le 2 Mars.*

On plaint les malheureux & l'on regarderoit comme un acte barbare de les punir même de leur malheur. Dans ce siecle d'humanité, il existe pourtant encore des loix en conséquence desquelles plusieurs contrées profitent des naufrages, & le Marchand qui a vu briser son vaisseau contre les côtes n'en est pas quitte pour la perte qu'il a faite de ses marchandises ; il paye encore un droit d'échouage ; & ce droit est quelquefois exorbitant. Est-ce une contravention, un délit, un crime, que de n'avoir pas la faculté de commander aux flots, de faire taire les vents, d'enchaîner les orages ou de mettre en fuite les tempêtes ? Croiroit-on qu'un homme qui a lutté inutilement contre l'impétuosité des vagues & qui s'est vu forcé de sacrifier une partie de ses richesses pour sauver l'autre, ne sçauroit payer trop cher son infortune? Sur quel principe donc peut-on se fonder lorsqu'on met à contribution un Maître de navire que les tems contraires ont obligé de se faire échouer ? Certainement une pareille loi n'a reçu la sanction ni de la Religion, ni de la compassion pour les malheureux, ni de l'amour du bien public. Elle vient, dit-on, d'être exercée avec rigueur à l'égard d'un navire qui a échoué dans le Nord, sur une côte peu fréquentée par les Marchands à qui il appartenoit : c'est ce qui nous a arraché les réflexions précédentes. Faute de convention, d'usage, faute d'un réglement fixe sur les échouages, les Propriétaires de ce navire ont été obligés d'en passer par la décision des personnes intéressées ; & celles-ci ont exigé des droits énormes. L'humanité réclame hautement contre cet abus.

De Paris, *le 5 Mars.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, qui ordonne que les Provinces de Flandre, Haynault & Artois demeureront exceptées de l'exécution de l'Edit du mois de Février 1771, & des Arrêts du Conseil qui l'ont suivis, rendus pour ordonner l'évaluation des Offices & le payement des droits de centieme denier & de mutation.

Autre, pour accorder à la Province d'Alsace la même exemption.

Autre, concernant l'établissement des voitures, pour desservir, par la Ferme des Messageries, les environs de Paris.

Déclaration du Roi, qui rétablit, par provision, l'ancien usage observé pour les réparations des grands chemins. Donnée à Versailles le 11 Août 1776. La nécessité de réparer, avant l'hiver, les grandes routes de notre Royaume, Nous a engagés à examiner les moyens d'y pourvoir ; & Nous avons reconnu qu'il étoit impossible de mettre en usage, quant à présent, ceux qui sont ordonnés par notre Edit du mois de Février dernier : Nous avons cru d'ailleurs devoir donner une attention particuliere aux représentations de nos Cours, sur les inconvéniens qui pourroient résulter des dispositions de notre Edit, suivant la réserve que Nous en avons faite.

La résolution que Nous avons prise de faire examiner le tout en notre Conseil, ne Nous permettant pas, avant le temps destiné aux travaux nécessaires pour les réparations & l'entretien des chemins, de pouvoir prendre un parti définitif sur un objet aussi essentiel au bien général de nos Sujets ; & considérant, d'un autre côté, combien il importe que ces réparations & entretiens, négligés & presqu'entiérement suspendus depuis près de deux ans, ne souffrent pas un plus long retardement ; Nous avons jugé plus convenable de rétablir, par provision, l'ancien usage observé pour les réparations des grands chemins.

(*La suite à l'Ordinaire prochain.*)

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Lettre au Rédacteur de la Gazette.

Je suis de tout tems, Monsieur, abonné pour votre Gazette, & je la lis constam-

ment avec le vif intérêt qu'elle inſpire ; puiſqu'elle eſt utile au genre humain.

Je crois, Monſieur, que vous pourriez lui donner un degré d'utilité de plus en diſtribuant tous les trois ou quatre mois un extrait de celles qui auroient paru dans cet intervalle, relatif ſeulement à l'inſtruction d'un Fermier pour le ſoin du bétail & de la culture. Par exemple, le N°. 14 ne fourniroit à cet extrait que l'article de *Brunn* du 20 Janvier & l'article *maniere de garantir les bleds de la nielle;* ce qui n'eſt qu'une très-petite partie de ce N°.

Les Propriétaires feroient circuler ces extraits parmi leurs Fermiers & les Curés. Ces Fermiers, à force de voir des leçons ſur l'adminiſtration qui leur eſt perſonnelle, abandonneroient à la longue leurs vieilles routines auxquelles la tradition & l'habitude les attachent d'une maniere ſi funeſte aux progrès de l'Agriculture.

Je vous propoſe un extrait parce que j'ai ſouvent envoyé vos Gazettes à mes Fermiers, leſquels y voyant d'abord beaucoup d'objets qui leur ſont étrangers, & qu'ils n'entendent pas, aiment bien mieux jetter la Gazette que de ſe donner la peine de voir s'il n'y a pas quelque choſe qui les intéreſſe, car ils ne comprennent pas ce qui n'eſt pas cela.

Je ſens très-bien que chacun de vos Abonnés pourroit faire faire ce que je vous propoſe. Mais cela ne ſe fait pas ; puiſque nous ſommes ſuſceptibles de cette attention, il faut y ſuppléer pour le bien général. Je ſuis perſuadé que bien des perſonnes feront comme moi ſi cet extrait paroit. J'en ferai toujours acheter pluſieurs exemplaires pour les diſtribuer, à meſure, à mes Fermiers. *Je ſuis* &c. A Paris, le 20 Février (1).

(1) *Nous ſentons toute l'utilité de l'idée qui nous eſt propoſée. Ce moyen ſeroit le plus court & le plus efficace pour faire circuler dans les campagnes les connoiſſances utiles & propager l'inſtruction. La marche qu'on nous fait l'honneur de nous marquer eſt ſûre ; nous nous ferons un devoir de ne pas nous en écarter, s'il ne tient qu'à nous de la ſuivre. La principale difficulté qui ſe préſente, c'eſt qu'il faudroit d'abord s'aſſurer que le débit des extraits ſuffira du moins pour fournir aux frais d'impreſſion. Si les riches Propriétaires avoient le même zele que la perſonne de haute qualité qui nous écrit, la difficulté ſeroit bientôt levée.* Note du Rédacteur.

I I.

Queſtion ſur une Faillite.

Dans la faillite des ſieurs *** qui ont décampé ſans dépoſer de bilan, les Créanciers ſe ſont arrangés avec la famille ; ils ont conſenti à perdre environ 75 pour 100, & les Porteurs de quelques billets faux environ 30 pour 100. Au nombre des Créanciers, ſont pluſieurs Porteurs de billets, dans la forme ci-après, ou en termes équivalens.

» Je reconnois que N... m'a ce jour dé» livré & compté la ſomme de ..... pour » employer en achat de fils écrus, à moi» tié perte ou profit ». Les uns ſont ainſi conçus, ſans termes, les autres ſont avec cette addition, *dont je lui tiendrai compte de ce jour en un an.*

Il faut obſerver que pluſieurs de ces billets étoient échus lorſque la faillite s'eſt ouverte. Les Porteurs de ces billlets demandent payement dans la faillite, ſous leur offre de perdre au marc la livre. On demande s'ils peuvent y être admis ?

Meſſieurs les Négocians ſont priés de donner leur avis ſur cette queſtion.

I I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 1er. Mars 1777 au Mercredi 5 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 18, 20, 22 à 24 livres ; le ſeigle, de 10, 11 à 12 liv. ; l'orge, de 8 liv. 10 ſ. à 9 liv. 5 ſ. Le froment au Port de la Greve, de 19, 21, 23 à 24 liv. 5 ſ. ; le ſeigle, de 10 liv. 5 ſ., 11 à 12 liv. 5 ſ. ; l'orge, de 8 liv. 5 ſ. à 9 liv. 10 ſ. *le ſeptier.*

IV.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 1er. Mars 1777 au Mercredi 5 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 l.; *id.* à la Greve, de 19, 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 8 Mars 1777, de 54 à 55 liv.; *idem* nouveau, de 53 à 54; le cent de paille vieille, de 25 à 26 l.; *id.* nouvelle, de 23 à 24 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 51 à 52; *idem* nouveau, de 50 à 51; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 24 à 25; *id.* nouvelle, de 22 à 23; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 45 à 46; *id.* nouveau, de 44 à 45; le cent de paille vieille, de 23 à 24 liv.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le foin à la Grève, de 41 à 42 l.

V.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 8 Mars 1777.

Or de Portug. à	724	11	6
Du Mexique à	720		
Du Perou à	712		
Les guinées à	722		
Ducats à	98	1	
Or fin à 23 k. 31 32.	100		
Or à 20 karats à	84	2	
L'argent à 11 d. 20 g. à	54	1	
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	3	
Piastres à	49	11	

VI.

Changes de Paris, *du 8 Mars 1777.*

Amsterdam	54
Londres	31 ¼
Hambourg	188 ¼
Madrid	15 2
Cadix	15
Livourne	97 ¼
Gênes	95 ¾
Lyon *Rois*	¼

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Vend. 21 Fév. 1777

Messieurs

Peinchein.... vres.	A.	
Perpétuelles..	A.	
Tontine.....	A.	

Du Samedi 22.

Despeignes. Viag.	C.	
Perpétuelles.	C.	
Tontine....	Y.	Z.

Du Mardi 25.

Cauchy....., pplles.	C.	
Viageres	C.	
Tontine	C.	
Defays..... pplles.	A.	
Viageres.....	A.	

Suite du Mardi 25.

Messieurs

Marsollier.... vres.	A.	
Vieillard.... pplles.	C.	
Viageres	A.	
Tontine.....	C.	
Desplaces... pplles.	C.	
Viageres.....	C.	
Tontine.....	E.	

Du Mercredi 26.

Boutray .... pplles.	A.	
Viageres.....	A.	
Tontine.....	A.	
.....		
.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1777.	*Jeudi 6.*	*Vendredi 7.*	*Samedi 8.*
Comp. d. Ind.			
Actions . . .	1755	1750	1750 . . . .
D°. 16es/25 . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt O&. .	390	390	390 . . . .
Rescriptions . .	15 15 ¼ . . .	15 ¼ ½ ¾ 16 15 ½ ¾	15 ½ ¼ . . .
Bil. des Fermes.	3 ½.	. . . . .	3 ½. . . . .
Bil. de la Lot. R.	1208 7 8. . .	1206 1205 . .	1203 2 . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 liv. pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 22 Juillet.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le* 20 *Juin*.

QUoique le Gouvernement multiplie les Loix & les Ordonnances; quoiqu'il fasse presque tous les jours des changemens dans les différentes parties de l'Administration publique & que les opérations se succédent rapidement les unes aux autres, il ne faudroit pas en conclure que notre régime n'a point de consistance, & que mobile, inconstant, variable il n'a pas encore un but fixe & déterminé, ou qu'il ignore & cherche avec inquiétude la voie qui doit l'y conduire. Quand on sçaura que tout dans ce Royaume étoit abus ou renfermoit des abus, & qu'il falloit par conséquent réformer tout, on sera surpris qu'une révolution si difficile ait été non seulement conçue mais opérée avec tant de promptitude & de succès. Si en suivant de près notre marche, on trouve que nous pourrions abréger le chemin & que nous paroissons quelquefois nous écarter de la route; avant de nous condamner, qu'on jette les yeux sur notre situation & l'on verra infailliblement que nous ne faisons pas mieux parce qu'il nous est comme impossible de mieux faire. Quand il s'agit d'aller du mal au bien & au plus grand bien, l'espace est quelquefois immense; le franchir cet espace & le parcourir d'un seul trait, ce seroit peu consulter la prudence & s'exposer au danger évident de faire des chûtes dont on auroit bien de la peine à pouvoir se relever.

Avant de quitter cette Capitale pour aller à Pétersbourg, le Roi a fait quelques changemens au nouveau tarif des Douanes & des Accises. S. M. veut nous faciliter les moyens de pourvoir à nos besoins, mais Elle n'en est que plus éloignée de vouloir favoriser nos goûts & nos caprices. Dans cette vue, Elle vient de diminuer les droits sur les marchandises étrangeres & qui nous sont ou nécessaires ou d'une grande utilité. Quant aux articles de luxe dont il est facile de se passer, nous ne pourrons les introduire dans le Royaume qu'en payant des droits plus considérables que nous ne les avons payés jusqu'à présent.

On doit bientôt former un corps de toutes les Ordonnances, Edits, Déclarations, portés par notre Souverain, depuis l'époque de la derniere révolution. Cette précieuse collection ne sera pas du goût des personnes qui occupoient autrefois les premieres places & les postes les plus lucratifs du Royaume, mais elle n'en sera pas moins un monument de la profonde sagesse de notre jeune Monarque & de son ardent amour pour ses Peuples. Nous aurons bientôt en mains la chaine de son systême & nous pourrons en compter à loisir tous les précieux anneaux.

Si l'on se plaint ailleurs de l'intempérie de la saison, nous n'en avons que plus de sujet de remercier la Providence du beau

tems dont elle nous gratifie. Les récoltes de toute espece nous présentent le plus bel aspect ; nous recueillons de grandes quantités de grains ; on prétend que nous serions en état de fournir à notre consommation & même de faire des exportations considérables, supposé que les récoltes de cette année trompassent nos espérances & vinssent à nous manquer. Voilà le tableau de notre prospérité ; il peut bien être un peu embelli, mais l'aisance où se trouvent toutes les classes de Citoyens, le bonheur dont elles jouissent & qu'elles n'entrevoyoient même pas, attestent qu'il est ressemblant & que l'imagination n'en a pas broyé les couleurs.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 23 Juin.*

Enfin on commence à mettre la main à l'œuvre pour construire le grand canal du Duché de Holstein. Cette belle entreprise ouvrira une nouvelle communication avec la Mer Baltique & celle d'Ouest : on n'a pu jusqu'à présent passer de l'une à l'autre que par le Sund & le périlleux détroit de Schaaperkade. Outre qu'on étoit forcé d'affronter des écueils marqués par un nombre infini de naufrages, on faisoit par-là un détour de plusieurs centaines de milles d'Allemagne. Du tems de Frédéric IV, Duc de Holstein, on pensoit à se procurer un passage plus court, plus commode & plus sûr, en faisant un canal de jonction entre la riviere de Slia, près de Schleswig & celle de Traeune, près de Frédéricstadt. Ce beau projet resta sans exécution. Les longs troubles qui désolerent ensuite le Nord & plusieurs autres causes firent perdre de vue cette entreprise. Elle devint même toujours plus difficile, parce que les Duchés de Schleswig & de Holstein passerent sous la domination de deux Princes différens & qu'il auroit fallu leur concours pour faire le canal.

Christian VII réunit les deux Duchés sous sa puissance. Le plus grand obstacle étant ainsi levé, on ne s'est plus occupé que des moyens & on les a trouvés. M. Wegener, Intendant de la Cour, a renouvellé ce projet, en a formé le plan & a démontré la possibilité de l'exécution. Le Gouvernement a chargé ce Ministre de la direction de l'ouvrage. Ce canal aura six milles de longueur & cent pieds de largeur ; il sera si profond que les plus gros bâtimens auront toujours au moins neuf pieds d'eau sous leur quille. D'une mer à l'autre le trajet ne sera plus que de 16 milles d'Allemagne. Cependant il y a de grandes difficultés à vaincre ; sur la route on trouve un lac plus haut de 25 pieds que la Baltique, & la riviere d'Eider est, près de Rendsbourg, de 22 pieds plus basse que cette mer. Pour faire remonter & descendre les vaisseaux, on construira six magnifiques écluses en pierres. Si les travaux sont bien conduits & que le tems favorise les Travailleurs, il ne faudra que 3 ans pour creuser ce canal. Il sera sans contredit un des plus beaux & des plus utiles de toute l'Europe.

PRUSSE.

De Berlin, *le 24 Juin.*

La Société qui vient de former une caisse d'assurance où ses Membres trouveront, en se mariant des sommes assez considérables dont ils pourront disposer, a dressé des réglemens que nous allons faire connoître. Le nouvel établissement n'est autorisé qu'à recevoir 451 Membres, dont chacun, à sa réception, mettra dans la caisse trois rixdales & 12 gros. Au mariage d'un des Membres, les Associés fourniront chacun une nouvelle contribution de 22 gros & 4 pfennings. On tirera de la caisse pour le nouveau marié, une somme qui ira depuis 50 jusqu'à 400 rixdales ; mais on ne la lui comptera qu'en divers payemens de trois en trois mois. Huit jours après la célébration de ses nôces, il touchera le premier quartier. Il faudra, pour être admis dans la Société, avoir un état ou un emploi, ou enfin exercer une profession qui assure au Récipiendaire une honnête subsistance. Quand deux Membres se marieront à la même époque, le plus riche des deux renoncera au droit d'être doté par la Société. Si une personne meurt sans être mariée & qu'elle ait fourni deux mille fois sa quote part ; tout cet argent sera restitué aux héritiers du mort. Celui qui auroit, avant que de se marier, donné 451 fois son contingent, recevra en se mariant, une indemnité de 400 rixd. Dès que le fonds de la Société se montera à 1500 rixd., on le versera dans la Banque Royale, pour que la

dot de chaque nouveau marié soit toujours prête, & payée avec plus d'exactitude. Il est libre à la Société de mettre des Etrangers au nombre de ses Membres. Mais il faut qu'au préalable ceux-ci donnent des assurances de leur état civil & produisent des certificats en bonne forme de leur conduite & de leurs mœurs.

SILÉSIE.

DE BRESLAU, *le 25 Juin.*

On continue à faire dans cette Province des observations météorologiques avec plus de soin & d'exactitude qu'on ne les y faisoit autrefois. Dans la Capitale on recueille celles des autres Villes; on les compare ensemble & l'on tâche d'en tirer des résultats utiles aux Cultivateurs. Nous ne nous en tenons pas seulement à observer la température de l'air, mais à certaines époques nous donnons un état des maladies des hommes & des bestiaux, qui font le plus de ravage; nous faisons connoître les remedes les plus propres à les guérir efficacement; nous entrons aussi dans d'autres détails intéressans; nous parlons de la prospérité ou de la décadence de la population, des fruits de la terre, des plantes qu'on cultive ou qu'on peut cultiver avec plus de profit, des bestiaux, des découvertes utiles &c. La Société Patriotique a chargé ses divers Membres répandus dans toute la Province, de ne rien épargner pour remplir ces vues d'utilité publique. Nos plus sçavans Astronomes, nos meilleurs Physiciens, nos plus habiles Cultivateurs s'appliquent avec un zele infatigable à rendre ces observations plus complettes. Comme il s'agit ici d'un Corps, l'ouvrage ne restera pas imparfait & l'on est assuré de le continuer long-tems avec succès. Quelques Sçavans avoient autrefois entrepris de remplir le même but; mais isolés ils n'avoient pas assez de communications les unes avec les autres; leurs travaux étoient souvent interrompus par des accidens qu'il n'étoit pas en leur pouvoir de prévenir, & il restoit toujours du vuide. La chaîne ne sera plus interrompue & nous aurons une longue suite d'observations propres à jetter un grand jour sur l'Agriculture, la Médecine, les Arts & même le Commerce. L'établissement se forme, les correspondances ne manqueront pas dans la suite.

Durant le mois d'Avril il s'est manifesté des fievres inflammatoires qui n'ont pourtant pas fait de grands ravages. Les fievres intermittentes & les points de côté ont fait périr un certain nombre de personnes. Nous avons eu des rhumes opiniâtres & fâcheux; ils ont regné dans toute la Province & les environs. Il y en avoit encore beaucoup au mois de Mai & même à celui de Juin. Le printems a été froid & a retardé les progrès des grains, mais sans leur nuire. Des tems plus favorables les ont fait pousser avec plus de vigueur & ont donné les plus belles espérances. Les abeilles dont on néglige tant l'éducation dans d'autres pays & qui font une branche de nos revenus, ont souffert de l'irrégularité des saisons &c.

ALLEMAGNE.

DE HOMBOURG-EZ-MONTS, *le 30 Juin.*

A Dietz, Ville de la Vétéravie, on a ressenti derniérement des secousses de tremblement de terre. Assez violentes & assez continues pour faire tinter les cloches, elles n'ont eu aucune fâcheuse suite; l'effroi n'a été que momentané. La commotion fut précédée d'une furieuse tempête qui fit d'abord craindre pour les fruits de la terre, mais qui dura trop peu pour leur porter un préjudice notable.

Avant-hier entre les deux & trois heures après midi, il s'éleva ici un vent impétueux qui fut accompagné d'une pluie froide. On diroit que nous sortons à peine de l'hiver; il a gelé durant deux ou trois nuits consécutives. Il y a quelques jours que le sommet de nos montagnes commença à se couvrir de neige. Nous n'avons peut-être jamais éprouvé de dérangemens aussi remarquables dans les saisons que ceux de cette année. L'hiver nous a jettés dans le plus grand étonnement, & l'été devient une énigme pour nous.

Notre Société de Hesse-Hombourg deviendra insensibement, selon le plan qu'elle s'est formé, la Société universelle. Quoiqu'elle n'admette que les personnes qui demandent d'y être admises, dans toutes les contrées de l'Europe il se forme un grand nombre de Comités qui aspirent à cet honneur. Pourvu qu'on nous communique des

connoiſſances, des lumieres & des découvertes utiles, voilà tout ce que nous demandons. Comme notre but eſt d'inſtruire le Public de l'Europe ſur les objets les plus intéreſſans, l'Agriculture, les Arts & les Sciences, nous prions avec inſtance nos Correſpondans de ne nous préſenter jamais rien de faux, ni de haſardé, ni de problématique. Nous viſons à répandre les vérités & non à ſemer les erreurs. Nous venons de nommer les Secretaires perpétuels des Comités de Lunéville, de Calais, de Grenoble, de Poitiers, de Vienne en Autriche, de Saverne &c.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 9 Juillet.*

Au mois de Janvier de cette année, huit Anglois qui ſe trouvoient à bord de l'*Aurore*, vaiſſeau qui appartenoit aux Inſurgens, formerent le projet de ſe rendre maîtres de l'équipage; ils y réuſſirent, & aidés de cinq Matelots Américains, ils conduiſirent le vaiſſeau à Liverpool. Les Lords de l'Amirauté viennent de récompenſer ce trait ſingulier de bravoure; ils ont décidé que les deux tiers des ſommes provenues de la vente du tabac trouvé ſur l'*Aurore* ſeroient diſtribués de la maniere ſuivante. Les huit Anglois auront chacun pour leur part 1828 l. 2 sh. 9 d. ſt.; les cinq Matelots du Continent toucheront la moitié moins que les autres, c'eſt-à-dire, 914 l. 1 sh. 4 d. Ces derniers furent, à leur arrivée, enrôlés pour monter un petit bâtiment de guerre de S. M. On ne doute pas qu'ils ne reçoivent la récompenſe qui leur eſt adjugée, à la premiere requiſition qu'ils en feront au Bureau de l'Amirauté.

Des lettres écrites de Jerſey portent que les Américains croiſent entre cette Iſle & celle de Guernſey, & qu'ils interceptent la plûpart des vaiſſeaux qui en partent avec des cargaiſons de proviſions de bouche. Nous n'avons dans ces parages pour leur faire tête qu'une ſloupe de guerre de 14 canons; ce n'eſt pas aſſez pour protéger le commerce des Habitans. On dit que la Cour, ſur cette nouvelle, a expédié des ordres pour mettre en croiſiere quelques bâtimens plus conſidérables & raſſurer les eſprits.

Seize gros bâtimens munis de Lettres de marques & armés à Deptford ſont en chargement. Le Gouvernement les a pris à ſon ſervice; dès qu'ils ſeront en état de tenir la mer, ils partiront pour aller joindre la flotte qui eſt deſtinée à porter des proviſions de bouche à New-York. La Cour paroît être dans la perſuaſion que nos Troupes hiverneront en Amérique; elle continue à faire de grands approviſionnemens; 15 ou 20 navires doivent mettre à la voile pour Cork; ils y prendront des viandes ſalées & d'autres comeſtibles achetés pour ravitailler notre Armée.

On parle, non de décharger le Peuple, mais de lui faire ſupporter de nouveaux impôts. Il eſt queſtion de mettre de gros droits ſur le ſel; les pauvres gens qui ont tant de peine à vivre ne peuvent ſe paſſer de cette denrée; la charge va donc tomber encore ſur eux: il faudroit trouver le moyen d'avoir l'argent des riches ſans toucher aux deniers de l'indigence. Cela n'eſt pas aiſé, quand on conſidere que ce ſont des gens opulens qui mettent les charges publiques.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Grenoble, *le 10 Juillet.*

Des pluies preſque continues durant trois mois ne nous laiſſoient pas de grandes eſpérances ſur les récoltes prochaines; pluſieurs cantons avoient été dévaſtés par la grêle, les inondations & d'autres fléaux. Nous deſirions de la chaleur, elle eſt venue tard; mais nous avons paſſé trop rapidement du froid au chaud. Au commencement de ce mois la cime de nos montagnes étoit encore couverte de neige; le 2 il s'éleva un vent du midi qui la fit fondre à vue d'œil; nos torrens & nos rivieres ſe ſont prodigieuſement enflés & ont achevé de ruiner un grand nombre de Propriétaires. En moins de 24 heures l'Izere franchit ſes bords, couvrit nos campagnes & inonda pluſieurs quartiers de notre Ville. Nos récoltes étoient toutes pendantes; cette perte nous accableroit ſi les denrées étoient moins abondantes & ſi elles n'étoient pas à ſi bas prix. L'exportation des bleds qu'on nous a permis de faire en Savoie, & les circonſtances fâcheuſes où nous nous trouvons, doivent faire

hausser les prix des denrées. Les Propriétaires ont le plus grand besoin d'argent ; il est certain que la culture des terres auroit souffert si le pain, au lieu de renchérir, eût encore diminué de prix.

Par les dénombremens faits l'année derniere dans cette Province, nous avons la preuve que la population y croît d'une maniere bien sensible, quand même les états donnés par les Villes & les Villages ne seroient pas de la plus grande exactitude. Il est né dans le Dauphiné, durant le cours de l'année 1776, le nombre total de 25,315 enfans, dont 13,129 garçons & 12,186 filles. Dans le même période de tems, il est mort 8843 hommes & 9109 personnes de l'autre sexe ; en tout 17,942 personnes. Le nombre des naissances excéde donc celui des morts de 7363. On a célébré 6019 mariages ; il y en a eu 1018 de plus qu'en 1775 où l'on n'en compte que 5001.

De Dijon, *le* 11 *Juillet.*

Le tonnerre a produit de singuliers effets à Saint-Martin, Village situé à cinq lieues de notre Ville. Il tomba sur la pointe du clocher où la matiere fulminante se divisa en trois parties, dont l'une alla couper la corne du chapeau d'un enfant de quatre ans & renversa l'enfant par terre sans lui faire aucun mal. La seconde partie rencontra dans sa direction une jeune femme qui tenoit son enfant entre les bras, & une bonne vieille ; elle ne toucha pas à celle ci & transporta celle-là à huit pas de distance ; ni la mere ni l'enfant n'eure d'autre mal que l'effroi. La troisieme brisa les tuiles du clocher dans un espace de huit à dix pieds de circonférence & n'endommagea aucune des lattes. Elle fendit ensuite de haut en bas le pivot de la charpente du clocher, fit sauter en éclats par une fenêtre une partie du bois ; alla mettre en pieces deux des piliers du beffroi des cloches & ne toucha pas au troisieme. De-là le tonnerre descend par le trou de la corde des cloches & renverse le Marguillier & un enfant de six ans. On les crut morts tous les deux, mais ils en ont été quittes pour des douleurs vives & de plusieurs jours aux bras, aux jambes & à la nuque. Le tonnerre continua ses ravages ; il perça l'angle d'un mur, alla briser aux deux côtés la boiserie d'un petit Autel. Une jeune fille qui étoit à genoux sur le marche pied ne fut qu'effrayée ; il lui sembla pendant quelques jours qu'elle avaloit de la fumée de soufre & de bitume. La matiere prit sa direction vers le Maître-Autel, en frappa la table de pierre, enleva du marbre de devant l'Autel un morceau d'environ 3 pouces en triangle, noircit une partie du Tabernacle, fit voler en éclat quelque panneau de la boiserie du Chœur, passa à travers un mur de pierre de taille & se dissipa. M. le Curé qui étoit dans son confessional, sentit, quand la foudre pénétra dans l'Eglise, que ses genoux se heurtoient l'un l'autre avec tant de violence, qu'il se crut blessé. Cependant voyant le Marguillier par terre, il alla vers lui & eut assez de force pour le porter hors de l'Eglise qui étoit alors remplie de fumée d'une très-mauvaise odeur.

De Loudun, *le* 12 *Juillet.*

Ce que nous desirions est arrivé, mais par une cause que nous ne desirions pas. Les prix des denrées augmentent ; ce seroit un grand bien si nous n'avions pas perdu beaucoup pour gagner peu. Un printems & les commencemens d'un été qui ne nous ont donné que des jours froids ou pluvieux, des gelées, des vents aussi froids que violens, ont détruit presque toutes les belles apparences des récoltes. Nos vignes ont été gelées ou si mal-traitées qu'elles nous donneront tout au plus quelques mauvais fruits. Nos vins bons, mauvais, se vendent assez bien ; de 55 à 60 l. où ils étoient, les voilà montés à 90 & même à 100 liv. La velte d'eau-de-vie est passée presque tout-à-coup de 4 l. 15 s. ou 5 l. à 7 l. Nous ne recueillerons que fort peu de fruits ; les pruneaux noirs ne se vendoient que de 64 à 65 liv. le millier ; ils roulent entre 95 & 100 l. Les amandes, de 45 à 48 l. sont venues à 60. Ces hauts prix & la modicité des récoltes nous annoncent un hiver bien languissant pour le commerce.

Nos fromens ont le mieux résisté aux intempéries des saisons ; ils avoient bien pris & se trouvoient fort avancés au commencement du mois de Mai ; aussi est-ce la seule denrée qui ne renchérisse pas & qu'il seroit de notre intérêt de voir un peu plus chere.

Après l'inconſtance perpétuelle des ſaiſons, nous ne devons plus eſpérer de faire une magnifique récolte ; les fromens ont ſouffert ; les mauvaiſes herbes ont gagné le terrein, leur ont intercepté les ſucs, & en ont fait périr une bonne partie. Des vents forts qui regnent depuis une douzaine de jours, & qui ſont de tems en tems accompagnés de pluies, ont couché beaucoup de bleds qui ne pourront peut être pas ſe relever & ſeront rouillés. Les circonſtances nous annoncent dans les prix des grains une variation favorable aux Propriétaires. Aux derniers Marchés il y a eu une légere augmentation ; la fourniture de froment commun pour la qualité s'eſt vendue 300 l. ; celle de ſeigle, de 165 à 170 l. ; celle de baillarge, de 125 à 130 l. Les Boulangers achetent le beau froment au prix de 315 ou 320 l. Ce hauſſement ira plus loin, à moins que les chaleurs ne viennent vite. Selon toutes les apparences, le bled n'aura pas de la qualité, il ſera mêlé de grains étrangers. Il eſt bien triſte de voir ainſi diſſiper nos eſpérances dans le moment où elles alloient ſe réaliſer. Nous n'attendons que quelques jours de chaleur pour commencer à couper les ſeigles.

De Paris, *le 16 Juillet.*

Arrêt de la Cour des Monnoies, qui fait défenſes à toutes perſonnes, de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, de faire entrer dans le Royaume des eſpeces de billon & de cuivre de fabrique étrangere, à peine de confiſcation deſdites eſpeces, & de trois mille livres d'amende contre chacun des Contrevenans ; comme auſſi de donner ni recevoir en payement leſdites eſpeces, à peine de cinq cens livres d'amende, payables ſolidairement par ceux qui les auront reçues ou données.

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, concernant les droits établis ſur tous les ſuifs & chandelles qui ſont vendus & conſommés dans la Banlieue de Paris.

Seconde Lettre de M. le Roux, Docteur en Médecine, Chirurgien d'Etat &c. Vous me permettrez, Monſieur, de faire à la Lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire, quelques additions que le Public lira peut-être avec plaiſir & qui donneront plus de jour à la matiere que j'ai traitée. Chaque individu, ſelon M. de Meſmer, poſſede la vertu magnétique plus ou moins ; cette vertu dépend de l'émanation du fluide univerſel, eſprit recteur ou feu élémentaire, comme on voudra l'appeller. Les corps ont plus ou moins de diſpoſition à le recevoir, ſelon leur différente conſtitution, ſelon même les circonſtances ; telles que celles des digeſtions, des paſſions, des divers degrés de ſanté. Ne voit-on pas en effet des perſonnes qui ſont plus électriques dans un tems que dans un autre, quoique la température de l'atmoſphere ſoit la même ? Cette propriété ne nous eſt donc échappée que faute d'y faire attention : combien de fois peut-être l'écoulement du ſang d'une ſaignée n'a-t-il point changé de direction à l'approche d'une perſonne, ſans qu'on ait jamais porté la réflexion ſur la cauſe de cette variation ? Il falloit donc des yeux obſervateurs à qui rien n'échappe, tels que ceux de M. de Meſmer, pour ſaiſir ce phénomene. Mais je ſuppoſe que le haſard eût fait connoître la propriété, dont certaines perſonnes jouiſſent, de varier le cours du ſang d'une perſonne que l'on ſaigne ; cette découverte fût demeurée ſtérile & n'auroit porté aucun fruit pour le bien de l'humanité, ſi content d'avoir fait ce pas on n'eût point penſé à en faire d'autres. N'en a-t-on pas une preuve dans la fluidité ſurprenante du ſang d'un électriſé ? Ces bonds que le ſang produit à la ſortie du vaiſſeau dès qu'on met la machine électrique en mouvement, ne pouvoient-ils point éclairer les Phyſiciens & les conduire à des découvertes précieuſes pour la ſanté ? C'eſt à M. de Meſmer qu'étoit réſervée la gloire de pénétrer plus avant, non par un effet du haſard, mais par un travail infatigable, par une ſuite non-interrompue d'expériences & par des ſuccès conſtans. Ses profondes méditations ſur un objet ſi important l'ont conduit, par une phyſique éclairée, juſqu'à découvrir non-ſeulement l'analogie du magnétiſme animal avec le magnétiſme minéral, mais encore des propriétés inconnues juſqu'ici dans les phénomenes de l'aimant, telles que celles d'être refléchies par les miroirs, ſuivant l'angle d'incidence, de même que la lumiere ; celle d'acquérir une force ſurprenante par le ſon des inſtrumens touchés par le Magnétiſte, quel que ſoit l'inſtrument dont il joue. (le ſon de ſa voix, le feu de ſes yeux fixés ſur les yeux du malade ou la partie affectée,

produit des effets singuliers.) Celle enfin de saturer l'eau, de la rendre elle-même magnétique. M. de Mesmer a trouvé le secret de s'approprier une plus grande quantité de feu élémentaire, que celle qui paroît nécessaire pour entretenir les êtres de la nature dans leur intégrité. Il le rend plus petit sur lui-même & sur les autres, il le communique, il le propage.

(*La suite à l'Ordinaire prochain*).

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Suite de la Lettre à l'Auteur de la Gazette, sur la Population &c.

On a dit souvent que la population du Royaume, du tems de Charles IX, étoit de 20,000,000 d'Habitans dans un siecle où le Royaume qui ne comprenoit pas la Flandre, l'Artois, le Hainaut, la Lorraine, l'Alsace, la Franche-Comté, la Bresse, Bugey, Valromey, Gex & le Roussillon, étoit moins grand d'un cinquieme. On ajoute que la plûpart des Propriétaires de plusieurs Provinces du Royaume, sur-tout de celles de l'intérieur, prouvoient par les titres de leurs propriétés que ces Provinces sont bien moins peuplées qu'elles ne l'étoient il y a deux siecles, & que les mêmes domaines qui renfermoient deux ou trois exploitations & nourrissoient deux ou trois ménages, sont réduits à un seul dans beaucoup de cantons.

Mais si l'on a pu dire une vérité sur la population de la France telle qu'elle étoit du tems des troubles du Calvinisme, quoiqu'on ne trouve nulle part la preuve de cette assertion, & que la population ait pu être beaucoup plus considérable; si l'on a dit une vérité malheureusement trop réelle, en assurant que plusieurs Provinces sont moins peuplées qu'elles ne l'étoient il y a deux siecles, & que l'on en a la preuve très-complette dans l'Orléanois par la suppression d'un grand & très grand nombre, peut-être de la moitié des manoirs des Laboureurs, il ne s'ensuit pas que la population actuelle de la France ne soit pas de 20 millions d'Habitans. En supposant même la population à 22 millions, il est probable que le Royaume ayant été aggrandi d'un cinquieme, sa population devroit être de 25 millions. Dans le fait, la population seroit donc diminuée de trois millions au moins, & elle l'est de 4 ou 5 millions & peut-être de beaucoup davantage, si la population n'est que de vingt millions; ce qui paroît être le dernier terme auquel on puisse la restreindre.

Enfin on observera en dernier lieu qu'il ne faut pas toujours argumenter de la population de quelques Provinces contre la population générale. Il est certain que plusieurs Provinces, sur-tout les Provinces de vignobles se sont enrichies des pertes de celles qui se sont dépeuplées. Les environs de Paris, les grandes Villes, la Capitale principalement, les Provinces qui confinent nos principaux Ports de mer ont pu encore gagner du côté de la population; les débouchés plus faciles & plus abondans qu'ils ont offert aux fruits de la culture ont pu exciter l'émulation parmi les Cultivateurs de leurs environs, soutenir & même augmenter leurs avances, & en leur fournissant plus de moyens de travailler & de vivre, grossir leur nombre.

On termine cette discussion en disant qu'on a droit de penser que la population n'est pas diminuée dans le Royaume depuis le siecle où nous vivons; qu'il y a eu plutôt quelque échec dans certains cantons, mais que l'augmentation dans quelques autres compense le *deficit*, & que le Royaume dans sa totalité, est plus riche & du moins aussi peuplée depuis le commencement & malgré les malheurs du commencement du dix-huitieme siecle.

II.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 12 Juillet 1777 au Mercredi 16 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 20, 21, 23 à 25 l.; le seigle, de 11 liv. 5 s., 12 liv. 10 s. à 13 l. 5 s.; l'orge, de 9 l. 10 s., 10 l. à 11 l. 5 s. Le froment au Port de la Greve, de 21, 22 l. 10 s., 23 à 25 l. 5 s.; le seigle, de 10 liv. 15 s., 11 l. 5 s. à 11 l. 10 s.; l'orge, de 9 liv. 10 s., 10 liv. à 10 liv. 10 s. *le septier.*

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 12 Juillet 1777 au Mercredi 16 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19 l. 10 s., 21 à 22 l. 10 s.; *idem* à la Greve, de 20, 22 à 23 l. *le septier.*

Le cent de foin tres-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 19 Juillet 1777, de 62 à 63 l.; *idem* nouveau, de 60 à 61; le cent de paille vieille, de 24 à 25 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 53 à 54; *idem* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 23 à 24, *id.* nouvelle, de 22 à 23; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 50 à 51; *idem* nouveau, de 48 à 49; le cent de paille vieille, de 22 à 23 l.; *id.* nouvelle, de 21 à 22 l.; le foin à la Grêve, de 40 à 41 l.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 19 Juillet 1777.

Or de Portug. à	.	.	724	8	6	marc.
Du Mexique à	.	.	716			
Du Pérou à	.	.	708		2	
Les guinées à	.	.	722			
Ducats à	.	.	98		3	once.
Or fin à 23 k. 31 32.	.	.	99		16	
Or à 20 karats à	.	.	83		6	
L'argent à 11 d. 20 g. à	.	.	53		16	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	.	.	51		18	
Piastres à	.	.	42		8	

V.

Changes de Paris, *du 19 Juillet 1777.*

Amsterdam	54		
Londres	31	9	16e.
Hambourg	188	½	
Madrid	15	3	
Cadix	15	2	
Livourne	97		
Gênes	94	¾	
Lyon *Août*	⅞ à ¾ p.		

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Mardi 8 Juillet 1777

Messieurs

Vieillard ... pplles. M.
Viageres..... M.
Tontine..... M.

Du Mercredi 9.

Cochin..... pplles. L.

Du Jeudi 10.

Nau ..... pplles. M.
Viageres ..... P.
Tontine. ..... P.
.....
.....

Du Vendredi 11.

Messieurs

Patu.... Viageres. M.
Perpétuelles. t. l.

Du Samedi 14.

Creuzé..... pplles. L.
Viageres..... L.
Tontine..... L.
.....
.....
.....
.....
.....
.....

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARI

Juillet 1777.	*Jeudi 17.*	*Vendredi 18.*	*Samedi*
Comp.d.Ind.			
Actions	. . . . .	. . . . .	1835 37½
D°. 16es/16es	1185	. . . . .	1185 . .
D°. 8es.	. . . . .	. . . . .	. . . .
D°. 25es.	. . . . .	. . . . .	. . . .
Emprunt Oct.	401	. . . . .	. . . .
Rescriptions	10 9¾ . . .	10 9¾ 10 9¾ .	9¾ 10 9¾
Bil. des Fermes.	. . . . .	1	1½ . .
Lots de 48 l.	825 28 9. . .	835 40 . . .	845 50 55
Lots de 150 l.	1670	1669 70 69 . .	1670 . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abon de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue d Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les An deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 17

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 28 Janvier.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le* 31 *Décembre.*

UN Prince qui se dévoue au bonheur de ses Peuples devroit en être l'idole & avoir autant de Panégyristes & d'Admirateurs de ses vertus qu'il peut compter de Sujets. Mais ce ne seroit pas connoître les hommes que de s'attendre à ne pas faire des ingrats, quand on a fait des heureux. Il se trouve toujours & par-tout des cœurs mal faits, des esprits inquiets, qui préferent le trouble à l'ordre, se repaissent des maux d'un Etat, soufflent, attisent, enflamment le feu de la discorde & ne peuvent, ce semble, ni faire le bien, ni même soutenir la vue de celui qu'on fait. Par quelle fatalité arrive-t-il que les talens, sur-tout les grands talens, soient presque toujours plus près du vice que de la vertu? Des Ecrivains qui pouvant aspirer à la gloire de devenir célebres se contentent du triste mérite de s'être rendus fameux, ont vendu lâchement leur plume aux mécontens du Royaume, & dans des libelles audacieux, s'élevent avec autant de chaleur que d'injustice contre le plus sage des Gouvernemens, le meilleur des Princes. Dans la Capitale & les Provinces, la curiosité maligne s'est fait un plaisir de lire avec avidité ces productions où l'art déguise adroitement le mensonge & où les charmes séduisans du stile tiennent lieu de toute preuve en faveur d'une cause injuste. Notre bon Roi n'a rien ignoré, mais il a sçu mépriser les ouvrages & regarder en pitié les Auteurs; il n'a puni personne & s'est vengé. Tout ce que S. M. oppose à la calomnie c'est de continuer à faire le bien de son Peuple. Une conduite si généreuse, si douce, si paternelle acheveroit de gagner tous les cœurs, s'ils pouvoient être tous gagnés. Mais nous avons la douleur de voir qu'il existe encore de la fermentation. On devient, il est vrai, plus circonspect, & l'on craint la haine du Peuple & l'indignation du Roi; mais pour s'y dérober, on se cache, on n'écrit plus dans le Royaume, & les ouvrages de ténébres ne sont plus confiés qu'à l'Etranger. Il paroît en Allemagne un nouvel écrit où l'on s'efforce de peindre comme les plus beaux jours de la Suede ce tems triste & sombre dont nous ne nous rappellons le souvenir qu'avec horreur. Il nous suffit de dire qu'à l'époque dont on fait un si magnifique tableau, tout, dans ce Royaume, depuis le trône jusqu'à la chaumiere du Laboureur, étoit chancelant & menaçoit d'une ruine prochaine. Point de finances, point de commerce, point de tranquillité, point de bonheur. Pourquoi nous rappeller une époque funeste? Pourquoi vouloir nous la faire regretter? Les opérations journalieres du Gouvernement sont les meilleures réfutations qu'on puisse opposer à tous ces libelles qui ne pa-

roiſſent au jour que marqués du ſceau de l'indignation publique.

Par une Ordonnance en date du 6 du mois dernier, S. M. fixe les ſommes qui formeront déſormais les revenus de la Couronne, & preſcrit la maniere de les lever pour éviter, autant qu'il ſera poſſible, les frais de perception. C'eſt encore ici un grand trait de l'amour du Souverain pour ſes Peuples; cet Edit réduit à la moitié toutes les contributions qui avoient été réglées par les Etats du Royaume dans leur derniere Aſſemblée. Nous avons peine à comprendre comment S. M. en déchargeant toujours plus ſes Sujets, ſe trouve toujours plus en état de leur accorder de nouveaux ſoulagemens. Il eſt ordonné que les anciens droits de la Couronne qu'on payoit ſur le pied de la monnoie qui avoit cours autrefois, ne ſeront payés déſormais qu'en rixdales; chaque rixdale ſera priſe pour trois dahlers, monnoie de cuivre. Cet article regarde toutes les redevances dont le titre eſt antérieur à l'année 1719. Pour toutes celles qui ſont poſtérieures à cette époque, la rixdale ſera évaluée à 6 dahlers, monnoie d'argent. La raiſon de cette différence eſt que le taux de la monnoie a toujours baiſſé dans ce Royaume, depuis 1719 juſqu'au regne de notre bon GUSTAVE.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 2 Janvier.*

Tout languit dans cette ſaiſon; notre commerce eſt preſqu'entiérement ſuſpendu; nous ne voyons plus les Américains du Continent; les glaces ont fermé le paſſage du Sund; nos Agriculteurs, nos Marchands reſtent dans l'inaction; ils attendent avec impatience le retour du printems, les uns pour reprendre les travaux de la campagne, les autres pour r'ouvrir leur commerce.

M. Niébuhr, Auteur célebre dans ce Royaume, vient de préſider à l'édition d'un excellent Ouvrage du feu Profeſſeur Farſkol. Cette nouvelle production ſuppoſe beaucoup de connoiſſances & de recherches; elle roule principalement ſur l'Hiſtoire Naturelle; on y trouve les deſcriptions exactes & raiſonnées des plantes & des animaux les plus rares de divers pays. L'Ouvrage eſt enrichi de 43 planches bien deſſinées & gravées avec autant de goût.

SILÉSIE.

DE BRESLAU, *le 4 Janvier.*

Cette Province, auſſi vaſte que belle & riche, eſt auſſi peu connue qu'on croit la connoître beaucoup. On en parle ſouvent parce qu'elle eſt ſouvent le théâtre de la guerre, mais cela ne ſuffit pas pour avoir une idée juſte de ce pays. M. le Major de Schébart vient de nous en donner une deſcription & une carte qui l'emportent infiniment ſur tout ce qu'on a publié juſqu'à préſent ſur cet objet. D'après cet Auteur, la Siléſie Pruſſienne, y compris le Comté de Glatz, renferme un eſpace d'environ 841 milles quarrés de Siléſie, ou 642 milles quarrés d'Allemagne. On y compte 53 Villes conſidérables & 108 Villes médiocres, en tout 161 Villes, & 5015 Villages. Il faut comprendre dans ce dénombrement les 62 Colonies que nous devons aux malheurs de la Pologne. Elles ſe ſont formées ſucceſſivement depuis l'année 1771. Les infortunés Polonois qui fuyoient leur Patrie ont toujours été bien accueillis dans cette Province. Le Roi de Pruſſe leur a fait des avances; on leur a donné des friches, ils les ont cultivées & ſont devenus nos Concitoyens.

De 4 milles en 4 milles quarrés on trouve communément, dans cette partie de la Siléſie, une Ville & 8 Villages. On comptoit en 1755 dans la Siléſie Pruſſienne 1,162,355 Habitans. Ce n'eſt pas exagérer que de mettre 2138 têtes pour chaque mille quarré géographique; ce qui forme une très belle population. Dans la Marche de Brandebourg il y a, par mille quarré, 563 perſonnes de moins qu'en Siléſie. Non-ſeulement cette derniere Province eſt beaucoup plus peuplée que la premiere, mais elle eſt encore plus riche & plus fertile. En 1773 & 1774, le nombre des naiſſances a été, relativement à la totalité des Habitans, comme un eſt à 22, & celui des morts comme un eſt à 27 ou 28.

La partie de Siléſie Autrichienne ou Bohêmienne a l'étendue de 102 milles quar-

rés de Siléſie, ce qui fait à peu près 77 milles quarrés d'Allemagne. Après la grande diminution des impôts qui fut faite en 1771, cette partie rapportoit encore annuellement à l'Autriche des ſommes très-conſidérables &c. &c.

ALLEMAGNE.

De Vienne, *le 5 Janvier.*

Voici le tableau des Finances de nos Etats. La Bohême nous rend 15,736,063 florins 59 kreutzers; les dépenſes annuelles vont à 15,100,091 florins 2 $\frac{1}{8}$ krreutz. Reſte donc 535,672 flor. 57 $\frac{3}{8}$ kr. La recette de la Moravie, 5,793,120 florins 5 $\frac{5}{8}$ kreutz. Les dépenſes pour la même Province vont à 5 millions 482,857 florins 31 $\frac{3}{8}$ kreutzers; ſurplus 324,786 flor. 46 $\frac{4}{8}$ kr. La recette de la Siléſie Autrichienne n'eſt que de 557,209 flor. 1 $\frac{4}{8}$ kr.; dépenſes pour cet objet, 494,515 florins 31 $\frac{4}{8}$ kr.; ſurplus, 63,292 flor. 7 kr. Recette de la Baſſe-Autriche, 17,980,938 florrins; dépenſes, 16,241,427 fl.; ſurplus, 1,791,107 flor. 55 kr. Recette de la Haute-Autriche 5,033,330 florin. 19 kr.; dépenſes 4,913,915 flor. 57 $\frac{6}{8}$ kr.; ſurplus 119,423 flor. 33 $\frac{4}{8}$ kr. Recette de la Styrie, 5,889,221 flor. 39 kr.; dépenſes, 5,777,325 flor. 39 kr. Recette de la Carinthie, 2,036,884 fl. 32 k.; les dépenſes ſont ſi conſidérables pour cette Province qu'il ne reſte de la recette que 80,595 florins. Recette de la Carniole 2,086,952 florins; les dépenſes abſorbent preſque toute la recette, & le ſurplus ne va qu'à 36,295 flor. Recette de la Gorice & de Gradiſca, 4,357,363 florins; les dépenſes égalent preſque la recette, & le ſurplus de celle-ci ſe réduit à 4284 flor. La recette du Tyrol ſe monte à 3,658,712 flor.; après avoir fourni aux dépenſes, le reſtant eſt de 511,667 florins. La recette de l'Autriche Antérieure va à 2,876,117 florins & laiſſe un produit net de 513,202 florins. La recette de la Hongrie eſt la plus forte & donne 18,004,153 florins; mais les dépenſes vont ſi loin qu'elles ne laiſſent qu'un ſurplus de 102,269 fl.; elles ſe montent donc à 17,955,916 florins. La Tranſylvanie rend 3,941,707 florins; de cette ſomme il faut prélever pour les dépenſes 3,743,670 flor.; reſte donc un bénéfice de 198,037 flor. Les Etats d'Italie fourniſſent une recette annuelle de 2,909,171 florins; les dépenſes vont à 1,253,877 florins; le ſurplus eſt donc de 955,293 florins. La recette des Pays-Bas eſt de 3,184,135 florins; les dépenſes exigent la ſomme de 2,432,295 florins; le ſurplus ſe réduit à 753,635 florins.

Par le tableau que nous venons de préſenter, on voit que toutes les Provinces réunies donnent une recette de 90,398,156 florins 6 kreutzers; que les dépenſes vont à 83,544,030 flor. 54 kr., & que le ſurplus eſt de 7,085,161 flor. 54 kr. $\frac{4}{8}$. Cependant l'Etat a des dettes qu'il eſt chargé de liquider; c'eſt pour remplir cet objet que la Cour a ordonné de faire une caiſſe particuliere. Outre les revenus que nous avons détaillés, la Cour a d'autres reſſources. La Bohême, la Moravie, la Siléſie, les deux Autriches, la Styrie, la Carinthie, la Carniole, la Gorice & Gradiſca, l'Autriche Antérieure, fourniſſent des contributions particulieres. La premiere époque où elles furent levées ne remonte qu'à 1770. Elles rendirent, la premiere fois, 4,335,072 florins 48 kr. $\frac{1}{4}$. La Hongrie, la Tranſylvanie, les Etats d'Italie, les Pays-Bas & le Tyrol ont des privileges particuliers & n'entrent pour rien dans ces contributions.

De Leipsick, *le 6 Janvier.*

Une Société d'Agriculture d'Allemagne avoit demandé ſi la laine des brebis ceſſe de croître & tombe d'elle-même lorſqu'on ne les tond pas? On a répondu à cette queſtion. La laine n'eſt pas comme les fruits qui tombent de l'arbre lorſqu'ils ſont parvenus à leur pleine maturité. Les brebis ne muent pas ainſi que le font pluſieurs autres animaux. Dès que la laine d'une brebis tombe d'elle-même, vous pouvez en conclure à coup ſûr qu'elle a beaucoup ſouffert de la faim ou qu'elle a éprouvé quelque forte maladie. Un de nos Economes s'eſt aſſuré par lui-même de la vérité de ces réponſes. Il ne fit pas tondre au téms ordinaire une de ſes brebis; la laine crût, mais elle ne fut point remplacée par une autre nouvelle; l'animal n'en reſſentit aucune incommodité; en hiver, il paroiſſoit moins ſenſible au froid, mais les chaleurs le rendoient un peu plus foible que les autres &c.

DE NURBERG, *le 7 Janvier.*

Un de nos Sçavans, M. de Murrvient, fait de grandes recherches sur l'origine, les progrès & la perfection des Arts dans ce pays. L'essai qu'il vient de donner sur cette matiere intéressante est très-bien accueilli du Public. Dans cet ouvrage, l'Auteur ne remonte qu'à l'année 1285 & s'arrête à l'an 1504. Le papier fait avec des chiffons étoit connu chez nous dès l'an 1319. L'Art de couper les formes pour la gravure en bois touche à l'époque des cartes. On a trouvé dans la Bibliothéque des Chartreux de Bourheim, près Memmingen, plusieurs de ces formes chargées de figures &c. Elles datent de l'année 1245. On en a découvert d'autres postérieures, mais qui sont de 1443. On a douté jusqu'à présent qu'il y en eût avant 1450; c'est ce qui a fait attribuer à Laurent Koster l'invention des cartes à jouer & la gravure en bois. C'est une erreur manifeste & la derniere est antérieure à la premiere. La Sculpture & la Gravure ont été & sont encore des Arts bien cultivés dans notre Ville; mais Augsbourg nous le dispute, & l'emporte même sur nous à cet égard; nous n'avons plus que le mérite de l'ancienneté, peut-être faute d'encouragemens. Cependant nous faisons de prodigieuses quantités de petits ouvrages sculptés en bois; & c'est ici une des plus riches branches de notre commerce.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 12 Janvier.*

La saison est extraordinairement douce; la végétation des plantes est trop accélérée; il nous faudroit des jours froids pour l'arrêter & ne pas mettre nos Cultivateurs dans les alarmes; les gelées trop tardives nous feroient craindre pour nos récoltes. Un Habitant d'Exéter a dans son verger un pommier qui est aussi verd qu'il pourroit l'être dans le printems. Dans un jardin de la même Ville on a cueilli, ces jours derniers, des pommes parfaitement formées & grosses comme des noisettes. L'arbre avoit porté du fruit au tems ordinaire. Près de Cardingston, dans le Comté de Shrewsbery, un Propriétaire a dans son jardin un arbre couvert de cerises parfaitement mûres. Elles ne sont pas venues par le moyen du fumier chaud ou par artifice; l'arbre est en pleine terre & en plein air. Ce qui a plus surpris encore, c'est que dans le même endroit, un groseiller étoit en fleurs, il y a une quinzaine de jours; la fleur est tombée ensuite & le fruit a commencé à se former.

Le total des revenus héréditaires en Irlande, s'est monté, l'année derniere, à 551,000 liv. st. En y comprennant les nouveaux droits, ils doivent être allés à un million de livres sterling. Comme le produit des Accises y augmente chaque jour, les principaux revenus de la Couronne dans ce Royaume, seront portés, cette année, à plus d'un million.

La Compagnie des Indes Orientales a fait embarquer de grandes quantités de marchandises estimées 15,000 liv. st. C'est un envoi qu'elle fait pour ses établissemens. Les nouvelles qu'elle en a reçues par les vaisseaux derniérement arrivés, ne sont rien moins que bonnes. La mésintelligence regne parmi les principaux Officiers de la Compagnie & tout en souffre.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE MENDE, *le 14 Janvier.*

Nous ne sommes pas accoutumés dans ce pays-ci à jouir du printems au milieu de l'hiver. Cependant c'est ce qui nous arrive actuellement; jamais nous n'avons vu aux mois de Décembre & de Janvier le tems aussi beau qu'il l'est cette année. Les bleds sont de la plus grande beauté; il en est de même des autres productions de la terre. Un peu de froid ne leur nuiroit pas, & nous ne craindrions plus alors les tristes effets que produisent les gelées du printems.

Un de nos Habitans, pere d'une nombreuse famille & bon pere, a cinq garçons qu'il envoie successivement dans une Pension pour les y faire élever chrétiennement & selon leur état. Les trois aînés ont répondu aux soins de leurs Maîtres & ont rem-

pli les vues de leur pere ; il s'agissoit de faire partir le quatrieme des enfans pour le mettre en état de marcher sur les traces de ses freres ; mais la petite fortune du pere est déjà entamée, & ses revenus ne suffisent pas pour les dépenses de sa famille. Quelques-uns de ses amis vinrent le trouver & tâcherent de le détourner de son projet pour l'éducation de son quatrieme fils. Ils lui représenterent qu'il ne falloit pas se ruiner pour élever ses enfans, & que d'ailleurs, il pourroit leur donner une éducation en faisant moins de frais. Après les avoir bien écoutés ; votre façon de penser, leur répondit ce tendre & sage pere, ne sera jamais la mienne. Je tiens de mon bisayeul une maxime que je mets en pratique & dont je ne me départirai pas quoiqu'il m'en coûte ; c'est une grande économie, disoit ce respectable vieillard, que de sacrifier la moitié de ses biens, pour apprendre à ses enfans à faire un bon usage de l'autre moitié. Cette belle réponse jetta dans l'étonnement ceux qui la reçurent & les remplit de vénération pour l'ami qui qui la leur fit de la maniere la plus noble & la plus simple. Si les grandes vertus étoient récompensées, comme on récompense les grands talens, & souvent même les talens médiocres, ce digne Citoyen, ce généreux pere, ne seroit pas embarrassé pour fournir aux dépenses nécessaires à l'éducation de ses deux autres fils.

De Metz, *le 16 Janvier.*

Un Habitant de Longeville-lès-Metz, nommé Arnould, se noya dans la Moselle, le 27 du mois dernier. On accourut à son secours, mais l'on ne vint à bout de le retirer de dessous l'eau que bien du tems après qu'il y fut tombé. Il étoit sans pouls, sans mouvement & ne donnoit aucun indice qui pût faire soupçonner qu'il n'étoit pas mort. On ne s'empressa pas moins de lui administrer les secours indiqués dans la méthode que l'humanité a rendu publique depuis quelques années. Le Chirurgien de l'Hôpital Militaire présidoit aux opérations, & ce fut vraisemblablement à son zele & à son intelligence qu'on dût le plus heureux succès. On passa successivement d'un remede à l'autre pendant quatre heures ; enfin après ce long espace de tems le malade donna quelque signe de vie ; les soins de toute espece ne lui ont pas manqué ; il est parfaitement rétabli.

Nous avons beaucoup de grains ; nos Marchés en sont bien fournis ; ils le seroient encore mieux, si nos chemins n'étoient pas couverts de plus de deux pieds de neige en plusieurs endroits. Les prix des denrées sont assez bas ; le Peuple s'en trouve bien ; comme il trouve peu de travail dans la rigueur de la saison, il auroit peine à subsister si le pain n'étoit pas à bon marché.

De la Chapelle-d'Ose, *le 17 Janvier.*

Lettre au Rédacteur. Je m'applique, Monsieur, depuis plusieurs années, à préserver mes bleds de la maladie la plus redoutable, la carie. J'opere d'après les curieuses observations & les utiles instructions de M. du Tillet qui a si bien traité cette matiere & qui s'accorde parfaitement avec M. Olivier de Serre, Auteur que tout Cultivateur doit avoir souvent en main, s'il veut adopter & suivre les principes d'Agriculture les plus sûrs & les mieux vus. M. du Tillet conseille de faire choix, pour la semence, du grain le plus beau, le plus net & le plus sain ; il veut que tous les quatre ans au moins, on employe du bled qui n'ait pas été recueilli sur le terrein qu'on veut ensemencer ; le mieux, selon lui, seroit de tirer ce bled de quelque canton un peu éloigné. Mais ce qu'il prescrit sur tout, c'est de bien préparer le grain avant de le semer. J'ai pratiqué cette méthode & toujours avec le plus grand succès.

Mais quelque facile & quelque peu dispendieuse que soit la préparation des semences, puisqu'elle n'exige presque point de peine & qu'il n'en coûte que deux liv., prix ordinaire de cent livres de cendre, & quinze livres de chaux vive pour préparer dans deux cuviers soixante boisseaux de grains, mesure de Paris ; cependant comme on trouve encore un très-grand nombre de Laboureurs qui négligent de prendre cette légere peine & de faire ces petits frais, j'ai voulu essayer si par des moyens encore plus simples, & avec moins de dépenses, on pourroit venir-à-bout de préserver les bleds

de la carie ? Mes essais ont réussi. Voici la maniere de procéder.

Ayez de la lessive dont on a fait usage pour le linge ; la quantité prescrite est d'une pinte pour chaque boisseau, mesure de Paris. Que cette lessive soit faite depuis quinze jours ou même un mois, n'importe ; l'odeur en sera plus désagréable, mais l'effet en sera le même. Faites fondre dans cette lessive une livre de coupe-rose verte, prix 3 sous 6 den., pour vingt boisseaux de Paris. On assure que la coupe-rose est aussi propre à détruire le principe de la carie que peut l'être la chaux vive, & que de plus son amertume éloigne du grain les insectes, du moins pour quelque tems. Dès que la lessive sera sur le feu, vous aurez soin de la bien remuer ; lorsque la coupe-rose sera fondue & que la mixtion aura acquis le degré de chaleur qui convient, vous la verserez de la chaudiere dans un cuvier proportionné à la quantité de lessive qu'on veut employer. Vous y ferez alors dissoudre deux onces de chaux vive par pinte d'eau, un peu plus de chaux ne nuiroit pas. Dans l'incertitude de la quantité de lessive que la chaux absorbera, il est prudent de ne pas manquer de la premiere & d'en avoir en réserve.

Quand le mélange aura la blancheur & la chaleur requises, vous le remuerez bien & vous le jetterez peu à peu sur le grain que vous aurez soin de tourner & retourner à diverses reprises, pour qu'il en soit mieux imbibé. Après l'opération, vous mettrez la semence en tas ; vous pourrez l'employer dès le lendemain, mais il ne faut pas différer plus d'un mois d'en faire usage.

Je souhaite, Monsieur, que ma méthode aussi simple que peu coûteuse, engage enfin nos Laboureurs à prévenir les pertes auxquelles ils s'exposent chaque année. *J'ai l'honneur d'être* &c. *Signé*, ROUSSELOT.

DE PARIS, *le 22 Janvier.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, qui ordonne que dans un mois pour tout délai, les Porteurs des billets souscrits solidairement par les anciens Fermiers des voitures de la Cour, & visés par le sieur Rouillé de Marigny, Caissier de l'Administration des Messageries, seront tenus de les représenter audit Caissier pour en recevoir le montant.

Autre, portant suppression des Primes gratuites de la Loterie Royale, à compter du 1er. Janvier 1777 ; & augmentation des Lots. Il ne sera plus fait qu'un seul tirage, & les Lots seront portés à 5100, au lieu de 4900 fois la mise pour l'Ambe déterminé ; à 5500, au lieu de 5200 fois la mise pour le Terne, & à 75,000, au lieu de 70,000 fois la mise pour le Quaterne. Veut S. M. qu'il ne soit reçu aucun deniers ni fractions de denier dans les mises, de quelque quantité de numéros qu'elles soient composées. Ordonne pareillement S. M. que l'Extrait simple sera reçu de même que l'Extrait déterminé, à raison de dix sous & non au-dessous, & toujours successivement de dix sous en dix sous ; l'Ambe simple & l'Ambe déterminé, à raison de quatre sous ; le Terne à raison de deux sous ; le Quaterne & le Quine, à raison d'un sou &c. &c. &c.

Autre, portant Réglement pour la distribution dans les Provinces des billets de la Loterie Royale & de ceux des Loteries de Piété & des Enfans-Trouvés.

Autre, qui fixe la compétence des Officiers de l'Amirauté sur ce qui concerne les feux & signaux établis sur les côtes du Royaume, pour la sûreté de la navigation.

Départemens de MM. les Fermiers Généraux pour le service des Fermes unies, pendant la troisieme année du bail de Me. Laurent David ; arrêté à Paris le 12 Décembre 1776.

Déclaration du Roi portant Réglement en faveur des Ouvriers & Artisans du Fauxbourg Saint-Antoine de Paris.

Lettres-Patentes du Roi en faveur de la République de Raguse, pour l'exemption du droit d'Aubaine.

Autres, qui autorisent tous les Créanciers domiciliés en la Ville de Saint-Dizier, qui ont été compris dans l'incendie du 20 Août de l'année derniere, à se faire délivrer une seconde Grosse des Contrats passés en leur faveur. (Les autres Arrêts &c. pour l'Ordinaire prochain.)

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Livre nouveau.

Vues Economiques sur les moulins & pressoirs à huile d'olives, connus en France & en

Italie. Par M. l'Abbé Rozier, *Chevalier de l'Eglise de Lyon, de l'Académie Royale des Sciences, Beaux-Arts & Belles-Lettres de Lyon, de Villefranche, de Dijon, de Marseille, de Nismes, de Flessingue, de la Société Impériale de Physique & de Botanique de Florence, de Zurich, de Madrid, Correspondant de la Société des Arts de Londres, de la Société Philosophique de Philadelphie, & ancien Directeur de l'Ecole Royale de Médecine Vétérinaire de Lyon.*

A Paris, chez Ruault, *Libraire, rue de la Harpe.* 1776.

Nous sommes bien fâchés de ne pouvoir faire connoître cet excellent Ouvrage que par une simple annonce. Il faudroit nécessairement que le Lecteur, pour pouvoir nous entendre, eût sous les yeux les planches qu'on trouve à la fin du Mémoire. Le zele de l'Auteur pour l'utilité publique ne se rallentit pas; il semble même que les travaux, loin de l'affoiblir, ne servent qu'à lui donnner une nouvelle activité. Depuis bien des années, M. l'Abbé Rozier ne cesse de bien mériter de la Patrie; nous sçavons qu'il a d'abord trouvé des obstacles dans ses vues en ne se proposant que le bien public; il a sçu se roidir & les vaincre. La carriere lui est ouverte; il la parcourt avec rapidité, il vole vers son but; mais il s'en croit toujours éloigné, & ne pensant plus au bien qu'il a fait, il n'envisage que le bien qui lui reste à faire. Nous ne composons point un éloge; nous ne faisons que rendre justice. Les preuves de détail s'offrent en foule. La Provence recueille d'excellens vins; mais comme ils ne supportent pas le trajet sur mer, on est obligé de les consommer dans le pays où ils se vendent pour l'ordinaire à vil prix. M. l'Abbé Rozier a publié la méthode de rendre ces vins capables de s'améliorer même par le transport. Dans les Provinces méridionales on recueille de bonnes olives & l'on ne fait de la bonne huile que dans quelques cantons. M. l'Abbé Rozier a fait le voyage de Provence & de Languedoc; il a porté par-tout un œil observateur; il a vu les procédés défectueux, les mauvaises méthodes &c. Il donne au Public le résultat de ses observations, & fournit à nos Habitans du Midi les moyens infaillibles de faire par tout de l'huile excellente pour la qualité. Neus abrégeons ce détail pour dire un mot de son Journal de Physique, ce dépôt précieux de toutes les découvertes qui se font chaque jour dans les Sciences & les Arts. Ce qui doit suffire pour donner une idée de son utilité & du cas qu'on en fait dans l'Europe, c'est qu'on le traduit réguliérement en Allemagne & en Italie. Nous ne connoissons pas d'autre Ouvrage périodique de France à qui l'Etranger fasse un pareil accueil. Comme nous ne connoissons l'Auteur que par ses Ouvrages, le Public ne nous accusera pas de partialité.

II.

QUESTION.

Un Particulier dont l'habitation est située au milieu de pâturages communs & coupés de morceaux de terrein où il croît beaucoup de grosses herbes; position très-favorable pour élever des oies, voudroit sçavoir, avant de s'adonner à cette éducation, si les autres Habitans seroient bien fondés à s'en plaindre & à s'y opposer, non pas tant eu égard à l'herbe dont les oies, en se nourrissant dans les pâcages, priveroient les bestiaux, qu'à cause des maladies que leur fiente pourroit leur occasionner & du tort qu'elles feroient à l'herbe ou au sol? Peut-il réellement en résulter ces deux effets, comme le prétendent certains Economes? Est-ce ici un fait certain, ou ne seroit-ce qu'un préjugé sans fondement? Les personnes en état de répondre à ces questions, sont priées de donner leur avis par la voie de cette Gazette.

III.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 18 Janvier 1777 au Mercredi 22 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18 l. 5 s., 20 l. 5 s., 22 l. 10 s. à 24 liv. 10 s.; le seigle, de 10, 11 à 12 l.; l'orge, de 8 liv. 15 s. 9, à 10 l. Le froment au Port de la Greve, de 19 liv. 10 s., 21 à 23 l.; le seigle, de 10 l. 5 s., 11 à 12 l.; l'orge, de 8 l. 15 s., 9 à 9 l. 10 s. aussi *le sept.*

IV.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 18 Janvier 1777 au Mercredi 22 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Greve, de 19, 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 25 Janvier 1777, de 59 à 60 liv.; *id.* nouveau, de 57 à 58; le cent de paille vieille, de 30 à 31 l.; *id.* nouvelle, de 28 à 29 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 55 à 56; *idem* nouveau, de 54 à 55; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 28 à 29; *id.* nouvelle, de 26 à 27; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 49 à 50; *id.* nouveau, de 47 à 48; le cent de paille vieille, de 27 à 28 liv.; *id.* nouvelle, de 25 à 26 l.; le foin à la Grêve, de 45 à 46 l.

V.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 25 Janvier 1777.

Or de Portug. à	724	℔	ß	marc.
Du Mexique à	716			marc.
Du Perou à	708			marc.
Les guinées à	722			marc.
Ducats à	98	6		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à	83	11		once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	18		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52			marc.
Piastres à	49	8		marc.

VI.

Changes de Paris, *du 23 Janvier 1777.*

Amsterdam	54 $\frac{1}{8}$ à $\frac{1}{4}$
Londres	31 1 16c.
Hambourg	188 $\frac{1}{4}$
Madrid	15 3 6
Cadix	15 2
Livourne	97 $\frac{1}{2}$
Gênes	95 $\frac{1}{2}$
Lyon *Rois*	$\frac{7}{8}$

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1776.

Du Mardi 14 Janv. 1777

Messieurs

Marsollier.... vres.	P.	
Defays..... pplles.	L.	
Viageres.....	L.	

Du Mercredi 15.

Cochin..... pplles.	M.	
Boutray .... pplles.	M.	
Viageres.....	M.	
Tontine	M.	

Du Vendredi 17.

Patu .... Viageres.	L.	
Rouillard.... pplles.	P.	
Viageres.. t. let..		

Suite du Vend. 17.

Messieurs

Boscheron... pplles.	L.	
Viageres	L.	

Du Samedi 18.

Delarue..... pplles.	t. l.	
Viageres.....	t. l.	
Tontine	t. l.	

Du Lundi 20.

Creuzé..... pplles.	L.	
Viageres.....	L.	
Tontine	L.	
Delamotte.. pplles.	L.	
Viageres	L.	
Tontine	L.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janv. 1777.	Jeudi 23.	Vendredi 24.	Samedi 25
Comp. d. Ind.			
Actions . . .	1765 70 75 . .	1770 67 $\frac{1}{2}$ 60 .	1750 55 . .
D°. $\frac{16es}{25}$ . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	410	410 . . .
Rescriptions . .	13 12 $\frac{1}{2}$ 12 12 $\frac{1}{2}$	12 $\frac{1}{2}$ 13 . . .	13 $\frac{3}{4}$ 13 $\frac{1}{2}$.
Bil. des Fermes.	. . . . .	3	3 . . . .
Bil. de la Lot. R.	1240	1245	1242 1240 .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1776.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 16 Août.

AVIS.

ON avertit le Public que la rédaction de cette Gazette passe en d'autres mains, à compter de l'Ordinaire de Samedi prochain 23 du courant.

L.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE WEXIO, *le 20 Juin.*

Le Chevalier Nackrey, Gouverneur de cette Province (la Gothie), ayant fait convoquer les Députés du Gouvernement, ils se sont tous rendus aujourd'hui dans cette Ville. Le but de cette convocation étoit d'examiner les comptes de l'année derniere & de prendre inspection de la Maison des Malades établie dans cette Ville des deniers de la Province, munie de réglemens pour l'administration, & sous la direction du Comte Beckfries, Sénateur du Royaume. L'Assemblée a vu avec plaisir que les deniers de la Province, donnés pour cet établissement, ont été sagement employés. Depuis le 1er. Juin de l'année derniere jusqu'au 1er. du courant, 99 personnes, parmi lesquelles il s'en trouvoit quelques-unes dangereusement blessées ou atteintes de maladies mortelles, ont été reçues à ladite Maison de Charité & guéries par les soins infatigables du sieur Colliander, Médecin Provincial, & du sieur Kollner, Chirurgien-Major. Les Députés ont appris avec une nouvelle satisfaction que 93 pauvres Habitans de campagne ont reçu *gratis* les médicamens qui leur étoient nécessaires, & que les Médecins leur ont donné des instructions sur la maniere de s'en servir. Ils ont vu que les bâtimens étoient bien entretenus, qu'on n'avoit rien épargné pour les réparations, qu'on avoit monté de nouveau les lits & que malgré toutes ces dépenses il restoit, des fonds destinés à cette bonne œuvre, la somme de 852 rixdalers 44 escalins & 11 runstyk, qui a été remise au Trésor Provincial. Après cette opération, le Chevalier Nackrey a distribué à plusieurs Habitans de la Province les présens que l'Académie Royale des Sciences & la Société Patriotique leur avoient destinés pour récompenser leur industrie & les soins avec lesquels ils se sont appliqués à l'Economie rurale. 1°. Le Paysan Joens Jonsson de Krusabeuke a reçu de la part de l'Académie des Sciences 100 dalers, monnoie de cuivre, & de la part de la Société Patriotique un cuiller & un jetton d'argent pour le zele qu'il a eu, le soin & l'intelligence qu'il a montrés, le succès qu'il a obtenu en établissant sur son domaine une grande & belle salpétriere, & pour le récompenser aussi de divers autres arrangemens économiques. 2°. L'Inspecteur Ahlstroem a reçu de la part de la Société Patriotique un jetton d'argent, pour avoir le mieux réussi à planter & à cultiver des arbres fruitiers. 3°. Une domestique nommée Brita Laisdotter, de Reppe, a reçu de la part de la Société Patriotique une cuiller d'argent pour son intelligence à traiter le bétail, à le nourrir, à l'élever. 4°. Le Paysan Jonas Hemmingsson a reçu de la part de la Société Patriotique une cuiller d'argent pour récompense des soins qu'il a

mis dans plusieurs articles d'Economie rurale. Après la distribution de ces présens, le Chevalier Nackrey a adressé aux Assistans un discours sur les grands avantages qui résulteroient pour l'État, si de bons Citoyens s'appliquoient de concert à l'Economie & se communiquoient leurs lumieres. Leur exemple auroit bientôt des Imitateurs; les instructions se répandroient de proche en proche & l'Agriculture se perfectionneroit.

De Schofde, *le 26 Juin.*

Voici l'extrait d'une disposition testamentaire qu'un Habitant du Diocese de Scara a faite en faveur de l'Ecole Vétérinaire de cet endroit. Comme Sa Majesté a daigné accorder la gracieuse permission d'établir ici la premiere Ecole Vétérinaire, établissement qui, comme toutes les nouvelles institutions, a besoin d'appui, moi & ma chere femme avons cru qu'il étoit de notre devoir de soutenir cette Ecole & de lui destiner un fonds de 300 rixdalers que nous mettons sous l'administration de l'Evêque & du Consistoire pour être employé de la maniere suivante. 1°. Attendu que le sieur Hernquist, premier Médecin du nouvel établissement est si occupé d'ailleurs qu'il ne peut suffire lui seul à l'établissement de l'Ecole Vétérinaire, nous voulons que la moitié de la rente de la susdite somme soit donnée, comme un petit encouragement, à un homme habile & industrieux qui ait étudié l'Art Vétérinaire; notre intention est qu'il en jouisse durant la vie dudit premier Médecin. Quant à l'autre moitié de la rente, elle sera distribuée entre trois pauvres jeunes-gens qu'on trouvera être portés à une sage économie & qui annonceront de bonnes qualités & des vertus. S'il se trouve un Eleve de la Paroisse de Ryda qui soit tel que nous le desirons, il doit être mis au nombre des trois qui se partageront cette moitié de la rente. 2°. Comme il est à croire que l'établissement de l'Ecole Vétérinaire sera un jour sur un meilleur pied, le total de la rente sera, après la mort du sieur Hernquist, partagé entre six jeunes Eleves. 3°. Si dans l'avenir quelques-uns de mes parens ou de ceux de ma chere femme vouloient étudier l'Art Vétérinaire, le total de ladite rente sera donné à chacun d'entr'eux alternativement pour le terme de trois ans. 4°. Si, contre toute attente, il ne se trouvoit pas à l'avenir de bons Eleves dans le Diocese de Scara pour l'Ecole Vétérinaire, la susdite rente sera partagée entre six des plus pauvres fils de Paysans qui étudient avec zele au College & qui se distinguent par leur vertu & leur application. On fera aussi dans ce cas attention aux plus proches de ma famille, qui devront être préférablement admis à ce bénéfice. 5°. Ladite rente sera distribuée pour la premiere fois le 6 Décembre 1777, & la distribution annuelle se fera les années suivantes à pareil jour.

SILÉSIE.

De Teschen, *le 18 Juillet.*

Le projet seroit de rendre notre Ville une des plus riches de toute l'Allemagne, & de la mettre en possession de tout le commerce de la Gallicie, de la Lodomerie & d'une partie de celui de la Pologne proprement dite. On a commencé par y établir des Foires dans le même goût que celles de Francfort sur l'Oder. Pour attirer les Marchands, on a diminué les droits sur les marchandises; on a ouvert les communications; on a même accordé quelques franchises & divers autres encouragemens. Notre Ville s'est ranimée tout à coup. Le Gouvernement & les riches Particuliers ont fait construire un grand nombre de maisons, de boutiques & de magasins. Les avances n'ont pas effrayé, & l'on ne cesse d'en faire encore de nouvelles. Peu contens de réparer les anciennes routes & de les mettre en bon état, nous avons fait plusieurs chemins qui entroient dans l'exécution de notre plan. Pour mieux pourvoir à la sûreté des Voyageurs, nous avons abattu les forêts trop voisines des grandes routes & qui auroient pu servir de retraite aux voleurs & aux brigands. De distance en distance la Cour a fait mettre sur les grandes routes des piquets de Troupes légeres. En un mot, rien n'a été omis des mesures, des précautions & des moyens que peuvent inspirer ou fournir le zele, la prudence & la plus grande envie de réussir. Dans la vue de nous assurer la préférence, de la part des Acheteurs, nous avions eu soin de faire de grands amas de denrées que nous étions dans le cas de donner au plus bas prix. Nos peines & nos travaux ne sont pas perdus & nous faisons beaucoup plus de commerce que nous n'en avons jamais fait;

cependant nous sommes forcés d'avouer que nous n'avons pas, à beaucoup près, le succès que nous desirions avec tant d'ardeur, & que nos efforts sembloient nous promettre. Les Marchands ne quittent pas facilement les routes qu'ils ont coutume de suivre; ils continuent, pour la plûpart, à fréquenter les Foires de Francfort-sur-l'Oder & ne daignent pas se détourner pour voir les nôtres. Dès que les gênes & les droits commencerent à repousser le commerce loin de Dantzick, la foule se rendit à Elbingen: cette derniere Ville jouit toujours des mêmes privileges, elle voit donc encore la foule accourir de tous côtés dans ses murs, pour y acheter ou pour y vendre. Il n'y a guères que les Marchands Sujets de l'Autriche qui prennent le chemin de notre Ville, & encore ne se prêtent-ils pas tous de bonne grace à nos vues. Il n'est pas difficile de s'appercevoir que s'ils consultoient moins la politique, ils ne viendroient pas à Teschen. Il faut espérer qu'avec le tems & la protection de la Cour d'Autriche on parlera de nos Foires dans toute l'Europe, comme on y parle de celles de Leipsick & de Francfort.

HONGRIE.

De Bude, *le 17 Juillet.*

Sous l'empire de la paix, le cours du commerce est tranquille, égal, uniforme. Les Négocians n'ont alors besoin que de prudence; ils s'enrichissent moins vite, mais ils s'enrichissent à coup sûr. La prudence ne leur suffit pas au milieu des horreurs de la guerre; c'est alors qu'arrivent les grandes variations, les fortunes rapides, les coups décisifs, les chûtes précipitées, la ruine subite des familles riches, & l'élévation inespérée des familles qui n'étoient pas même dans l'aisance. Il faut alors qu'à la prudence vienne se joindre le bonheur. On conjecture dans ce Royaume, avec assez de vraisemblance, que la Cour de Vienne, dans le cas où la guerre se rallumeroit entre la Russie & la Porte, ne gardera pas la neutralité. Comme le Gouvernement fait de grands approvisionnemens dans nos Provinces, divers Particuliers font aussi de grands amas de bled & d'autres denrées; ils achetent à très bon marché; si la rupture éclate, ils peuvent se promettre de faire des gains immenses. Quoiqu'il en soit, nous ne tarderons pas à sçavoir sur quoi nous devons compter; du moins le bruit en est public & se confirme de jour en jour.

Quoique nos récoltes de grains ne soient pas en général fort belles, nos Propriétaires s'estimeroient fort heureux s'ils pouvoient faire de pareilles vendanges. La plûpart de nos riches vignobles ont été assez maltraités par les gelées, les grosses pluies, les orages & la grêle. Le vin de Hongrie sera cher cette année.

Un incendie a réduit presqu'entiérement en cendres deux villages du Comté de Hontense, dans la Haute Hongrie. Le feu prit à une grange du village d'Obéralmasch, Terre qui appartient au Prince Esthérasi. Il étoit nuit & la plûpart des Habitans étoient déjà couchés. Dans le désordre & l'effroi, chacun ne pensa qu'a sauver sa personne. Les flammes se communiquerent d'une habitation à l'autre. La plûpart des Incendiés ont tout perdu, logement, meubles, provisions, bestiaux; il ne reste que 20 maisons sur pied. Le vent porta des étincelles jusques dans le village voisin, nommé Unteralmasch; le feu s'y communiqua & fit encore de plus cruels ravages; il n'a épargné que quatre maisons; tous les autres bâtimens ont été détruits de fond en comble. La situation de tous les Habitans est déplorable; on sollicite des secours pour les soulager.

ALLEMAGNE.

D'Ulm, *le 20 Juillet.*

Plusieurs Villes d'Allemagne tirent de grands avantages des dissentions & des troubles de l'Amérique septentrionale. La nôtre n'est pas de ce nombre, & cette guerre ne produit pour nous que de mauvais effets. Non-seulement le sucre, le café, le tabac, le rhum & les autres denrées des Colonies, mais encore les productions des Indes Orientales, le poivre, la canelle, le géroffle & toutes les épiceries renchérissent journellement. Tout ceci nous paroît une énigme que nous ne pouvons expliquer que par les manœuvres des monopoleurs. Il est certain que les Colons font un grand commerce avec toutes nos Villes maritimes; ils échangent leurs richesses territoriales contre les draps, les autres étoffes de laine, les toiles &c. de

nos Fabriques. Comment donc arrive-t-il qu'on nous revende extrêmement cher ce qu'on leur achete à bas prix ? Si nous avions un plus grand nombre de Marchands; si nous laissions aux Etrangers une pleine liberté de nous apporter les denrées & marchandises dont nous avons besoin, le monopole disparoitroit & avec lui tomberoient tous nos sujets de plainte.

Quant au tabac, nous pourrions absolument nous passer de celui de l'Amérique. On en cultive d'excellent dans diverses contrées d'Allemagne, & par la préparation qu'on lui donne, on est venu à bout de lui donner la couleur & presque le goût des diverses especes de tabac qui nous viennent des Indes Occidentales. Ce qu'il y a de singulier, c'est que le faux tabac de la Virginie, ou de Saint-Vincent, qu'on cultive dans nos contrées, augmente aussi de prix à mesure & à proportion que le vrai tabac de ces Colonies devient plus cher. On en feroit vraisemblablement de même pour le café de chicorée, si l'artifice étoit moins grossier & qu'il fût possible de faire passer cette drogue pour du vrai café.

D'HORSCT, *le 22 Juillet.*

Extrait d'une Lettre d'un Cultivateur du Pays. Tous nos légumes furent, l'année derniere, dévorés par des chenilles. Aux mois de Juin & de Juillet, je vis des papillons blancs qui par troupes fondoient sur les fleurs de chardon & en tiroient les sucs. J'en conclus que le chardon nous procuroit ces hôtes incommodes & fâcheux : le Dictionnaire de Beaumare me confirma dans cette idée. Pour me débarrasser de ces insectes qui annonçoient & me faisoient craindre une nouvelle génération plus nombreuse & plus redoutable, je fis arracher tous les chardons qui se trouvoient aux environs des jardins que je cultive. Huit jours après, j'aurois eu bien de la peine à trouver un de ces papillons. Ces insectes allerent faire leur ponte dans d'autres jardins assez voisins des miens & où il se trouvoit du chardon. Les chenilles y firent de grands ravages & y rongerent tous les choux. Cette année, à la mi-Juin, je me suis mis à la tête de cinq ou six Journaliers, nous avons détruit tous les chardons à un demi-quart de lieue à la ronde. Ce travail nous a occupé pendant trois jours, tant nous avons trouvé de ces plantes à couper. Dès le commencement de ce mois, il a paru quelques centaines de papillons blancs; mais ne trouvant pas autour de nos jardins leur nourriture ordinaire, ils sont allés la chercher ailleurs. Hier la curiosité me porta à parcourir les beaux jardins de Singlingen, lieu situé à peu de distance de notre Ville; j'y trouvai des armées de papillons; je revins chez moi & en visitant tous mes jardins, je n'apperçus qu'un seul de ces insectes. L'observation que j'ai faite peut être d'une grande utilité pour les Jardiniers. Quant aux autres papillons qui se nourrissent du suc des fleurs de plantes sauvages, on pourra s'en délivrer par la même opération. Dans plusieurs contrées d'Allemagne on fait des plantations de chardon pour les Fabricans en laine. Il seroit nécessaire de les faire un peu loin des potagers, si l'on ne veut pas que les chenilles dévorent les herbages & les légumes &c.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 30 Juillet.*

Une flotte de 30 Armateurs & de trois frégates, la premiere de 28 canons, la seconde de 32, & la troisieme de 38 appareillerent le 12 Mai dernier à la Baie de Massachusett & firent voile pour Terreneuve. Deux Armateurs qui faisoient partie de cette flotte ont rencontré un navire François & ont dit au Capitaine que dans l'espace de cinq à six jours ils avoient pris ou coulé à fond 60 bâtimens, les uns Pêcheurs, les autres de transport. Si le reste de la flotte a autant de succès, nous ne devons pas compter sur la pêche de cette année. C'est encore une riche branche de commerce qui devient stérile pour la Grande-Bretagne. Mais ce n'est pas-là que se bornent les succès de nos ennemis. Un de leurs Armateurs a conduit dans un des Ports de la Province de Connecticut deux sloupes qu'il nous a prises & qui étoient chargées de farine, d'autres provisions & de 20,000 l. st. en especes. Sept bâtimens de transport qui faisoient partie d'une flotte destinée à porter des provisions de bouche à New-York sont aussi tombés au pouvoir des Colons. Cette prise est à l'Isle de Saint-Eustache. Les Bostoniens ont vu avec le plus grand plaisir entrer dans leur

Port à la suite d'un Armateur un navire Marchand que des Particuliers de Londres avoient fait partir pour les Indes Occidentales. La cargaison de ce bâtiment étoit précieuse ; la facture d'un seul article montoit à 46,000 l. st.

Les Américains croient toucher au moment où il leur sera libre d'avoir un grand commerce avec plusieurs Etats de l'Europe. Fausse ou vraie, cette nouvelle produit un grand effet sur les esprits. Ils redoublent d'ardeur pour étendre leur commerce & ruiner le nôtre. L'argent leur manque ; ils font les plus grands efforts pour s'en procurer. Leur projet seroit de faire un gros emprunt en Europe ; on doute ici qu'ils aient assez de crédit pour réussir.

Pour bien juger de l'état de notre commerce, il suffit de jetter un coup d'œil sur la situation des affaires de nos principaux Marchands. Le nombre des faillites grossit journellement, & nous voyons tomber les édifices de fortune qui paroissoient le plus solidement établis. Une des plus riches Maisons de cette Capitale & peut-être, ajoute-on, de l'Europe, vient de faire un emprunt de 50,000 liv. st. Sept banqueroutes considérables dont on parle déjà publiquement, seront déclarées au premier jour. Nous pouvons citer un grand nombre de Particuliers qui se ruinent ; nous serions peut être fort embarrassés d'en nommer un qui s'enrichisse. Les bons Citoyens un peu politiques ne voient dans ces malheurs que le prélude de malheurs encore plus grands.

Une Capitale d'une prodigieuse étendue & d'une population immense n'est-elle pas dans un Etat dont on apperçoit facilement les bornes, ce que seroit sur un petit corps une tête monstrueuse ? Voilà certainement la question qu'on pourra nous faire en lisant les détails suivans : on compte dans cette Ville 130,000 maisons & un million d'Habitans ; dans Londres & les environs cent Maisons de Charité où les pauvres de divers états sont logés, nourris, entretenus & reçoivent même une petite gratification pécuniaire ; vingt Hôpitaux dont quelques-uns sont destinés à recevoir les pauvres femmes qui sont sur le point d'accoucher ; 30 Marchés pour les différentes especes de denrées ; 10 Prisons ; 15 Colleges pour les Avocats & les Procureurs ; 27 Places publiques ; 49 Hôtels où les Communautés ou Corps de Méciers tiennent leurs assemblées ; trois Colleges ; 131 Ecoles de Charité où 5054 pauvres enfans reçoivent gratuitement leur éducation ; 207 Auberges ; 447 Tavernes ; 551 Cafés ; 5675 Cabarets à biere ; 1000 fiacres ; 400 chaises-à-Porteurs ; 7000 rues, cours fermées ou passages &c. D'après les registres pour la perception des droits, voici quelle est notre consommation de vivres : bœufs, 98,244 ; moutons & agneaux, 277,123 ; veaux, 194,760 ; cochons 186,932 ; cochons de lait, 52,000 ; boisseaux d'huîtres, 115,696 ; maqueraux, 14,740,000 ; livres de beurre, 1,600,000 ; livres de fromage, 20,000,000 ; gallons de lait, 500,000 (le gallon est une mesure qui varie pour les liquides ; celui de vin contient 13.1 pouces cubes) ; barriques de biere forte, 1,171,494 ; barriques de petite biere, 798,495 ; tonneaux de vin, 30,044 ; gallons de taffia, d'eau-de-vie & d'autres liqueurs fortes, 11,000,000. Les petits bateaux qui nous apportent le poisson tant de mer que d'eau douce sont au nombre de 11,398. Il faut ajouter à cet état tout ce qui entre dans la Ville par contrebande.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Nantes, *le 3 Août.*

Depuis quelques années les paralysies deviennent plus communes non-seulement dans cette Ville, mais dans tout le Comté Nantois. On y voit presque chaque jour de nouveaux paralytiques de tout âge, & l'on emploie inutilement les remedes ordinaires pour les guérir. Dans plusieurs Villes de l'Europe on a essayé de faire usage de l'électricité contre cette maladie, mais le peu de succès qu'on a eu dans ces essais a fait abandonner la nouvelle méthode & décrédité le remede. Cependant un de nos Habitans a osé faire de nouvelles tentatives pour sçavoir par lui-même si réellement il n'étoit pas possible de réussir ; il a trouvé que non-seulement la guérison n'est pas impossible, mais qu'elle est même assez facile, par le seul moyen de l'électricité ; tout dépend de la maniere de procéder. M. Groleau (c'est le nom de ce zélé Citoyen), In-

génieur des ponts & chaussées au département de Nantes, a employé efficacement l'électricité pour guérir les douleurs rhumatismales, catereuses & même de simples paralysies de mouvement ; il en a conclu que ce devoit être un remede sûr contre toute espece de paralysies. Il paroît, par l'expérience, qu'il ne s'est pas trompé.

Voici un fait certain. M. Groleau entreprit la guérison d'une personne dont la paralysie étoit complette & bien constatée ; il a réussi au grand étonnement de toute la Ville, attendu que toute la Ville connoissoit la malade qu'il a traitée. Nous allons entrer dans quelques détails. Françoise Gaultier, de la Paroisse de Saint-Georges, entre Fougeray & Martigné-Fer-Chaud en Bretagne, fut subitement attaquée d'une paralysie à l'âge de dix-huit ans. On voulut la saigner au bras & au pied du côté malade, qui étoit le gauche, mais il ne vint point de sang. On la saigna au bras droit & le lendemain au pied droit ; après lui avoir tiré beaucoup de sang, on lui fit tous les remedes usités ; mais la malade n'en reçut aucun soulagement & resta paralytique de tout le côté gauche.

Cette paralysie, connue sous le nom d'hémiplégie, renfermoit les deux especes de paralysie à la fois, celle du mouvement & celle du sentiment (cas assez rare, les paralysies ordinaires n'étant que de mouvement, ou quelquefois de sentiment). Elle avoit la bouche torse, l'épaule affaissée, la main fermée le pouce sous le doigt, le poignet étoit plié d'une maniere que les secondes phalanges touchoient l'avant-bras ; la hanche étoit considérablement remontée ; la iambe & le pied étoient, comme le bras, roides, sans mouvement ni sensibilité, de sorte qu'on lui enfonçoit une aiguille à coudre jusqu'à six lignes de profondeur dans la chair, sans qu'il en sortit du sang ni que la malade éprouvât la moindre sensation. Il y avoit quatre ans & demi qu'elle étoit dans ce pitoyable état, demandant l'aumône dans notre Ville, lorsque M. Groleau a commencé à l'électriser, le 31 Mars de cette année 1777. Il faisoit cette opération deux fois par semaine : à la fin de la troisieme semaine, le pouls fut en mouvement sensible ; depuis ce moment la malade alla de mieux en mieux jusqu'au 12 du mois dernier ou la guérison a été parfaite. Ce jour-là même elle a cessé de mendier, & depuis cette époque elle vit du travail de ses mains. Il ne lui reste aucune incommodité ; elle marche aussi-bien que si elle n'avoit jamais eu d'attaque de paralysie. Il est nécessaire d'observer qu'on ne lui a fait aucun remede ni intérieur ni extérieur & qu'on s'en est tenu uniquement à l'électricité. Il y a tout lieu de croire que si le tems n'eût pas été aussi pluvieux que nous l'avons eu pendant trois mois, la guérison eût été plus prompte, puisque les beaux jours que nous a donné le commencement du mois de Juillet, en ont accéléré visiblement les progrès.

De Limoges, *le 4 Août.*

Nous nous attendions à faire de riches moissons ; le tems a trop opiniâtrément contrarié la végétation des fruits de la terre. L'abondance n'aura lieu, cette année, pour aucune sorte de productions. Cependant les denrées ne sont pas cheres & ne haussent pas de prix, comme elles le feroient, si nous n'avions pour tout secours & toute ressource que les récoltes actuelles. Les grains ne manquent ni dans la Généralité, ni dans les Provinces qui nous environnent ; le froment se vend ici 6 liv. le septier du poids de 80 livres. Celui de seigle, pesant 70 livres, est à 3 l. 15 s. L'éminal d'avoine, de 35 livres, vaut 1 l. 8 s. Le quintal de foin, 2 l. ; celui de paille, 1 l. 2 s. Les prix sont plus hauts à Angoulême ; le froment va jusqu'à 8 l. 7 s. 6 den. le boisseau de 80 livres ; le méteil, 6 l. 2 s. 9 d. le boisseau de 75 livres ; le seigle, 5 l. 5 s. le boisseau de 70 livres ; l'avoine, 3 l. 6 s. le boisseau de 55 livres ; le quintal de foin, 3 l. ; celui de paille, 2 l. Dans les autres Marchés de la Généralité les prix ne s'écartent pas beaucoup du taux de nos Marchés & de ceux d'Angoulême. C'est l'époque où se font les grands achats ; il est bon de donner les prix des denrées.

D'Arras, *le 5 Août.*

La Flandre & l'Artois ne feront pas des récoltes aussi médiocres que sembloit l'annoncer l'intempérie de la saison. Les chaleurs qui commencent avec force hâteront la maturité des grains qui sont encore sur pied. Nous ne pouvons pas encore prononcer sur l'état des récoltes ; mais selon toutes les apparences nous aurons de quoi fournir à notre consommation & un superflu hon-

nête que nous tâcherons de bien vendre. Le froment de premiere qualité se vend 12 l. 6 s. la rasiere pesant 131 livres, poids de marc. Celui de seconde qualité, du poids de 129 livres, est à 11 liv. 18 s. Celui de troisieme qualité, du poids de 126 livres, 11 l. 8 s. Bled-méteil, pesant 121 livres, 10 l. 11 s. Seigle, pesant 116 livres, 7 l. 3 s. Orge, pesant 90 livres, 6 l. 4 s. Avoine, pesant 70 livres, 4 l. 17 s. On conjecture que vu la médiocrité des récoltes dans le midi du Royaume, il pourra très-bien se faire que nos denrées augmentent de prix.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Suite du Mémoire concernant les eaux-de-vie &c.

3°. Le dépotage expose le Cultivateur vis-à-vis de la Régie des Fermes, Octrois &c.

Si le dépotage est rigoureusement établi, il est à présumer que le Cultivateur ne prendra plus de précautions pour la fabrication des futailles. Par la maniere dont se fait le commerce actuel de l'eau-de-vie, le Vendeur est obligé & astreint à faire ses futailles d'une jauge exacte. Au dépotage il n'aura plus la meme exactitude; il lui importera très-peu que les futailles contiennent plus ou moins & qu'elles soient bien ou mal conditionnées; il n'aura plus égard à la longueur exacte & au contour; pourvu qu'elles soient bien jointes & bien scellées, cela lui deviendra égal dès qu'il faudra dépoter. Mais quelle difficulté ne sera t-il pas dans le cas d'éprouver à l'entrée de la Ville, de la part des Employés chargés de la perception des droits du Roi? Les Employés pourront-ils vérifier sa déclaration à la verge de fer usitée? S'en rapporteront-ils à la déclaration de tel ou tel veltage que le Cultivateur aura fait faire sur la permission donnée? ne pourra-t-on pas présumer la fraude? Pour la vérifier, il faudra donc aussi dépoter à l'entrée de la Ville? Les Employés ne peuvent-ils pas l'exiger; & si la vérification n'est pas conforme à la déclaration, quelles suites ne peut-il pas en résulter? D'ailleurs le Cultivateur pourra-t il sçavoir ce que contiendra sa futaille dès qu'elle ne sera pas de jauge exacte? Il sera donc exposé, sans le sçavoir, aux saisies, amendes &c. Voilà un Cultivateur ruiné parce qu'il est pris en contravention, parce qu'il n'a pas sçu au juste ce que contenoit sa futaille. Autrement il faudra qu'il soit gêné d'un côté par la jauge exacte de ses futailles qui ne lui serviront à rien de l'autre puisqu'il faut dépoter. Les entraves & la gêne seront donc toujours pour le Cultivateur. Ajoutez à tout cela qu'on lui fait encore la loi pour le prix de la denrée; car ce n'est pas lui qui en décide: on n'ignore pas les manœuvres des Spéculateurs pour le faire hausser ou baisser au gré de leurs intérêts.

4°. Le dépotage ne prévient point toute occasion de fraude.

Il sera très-facile de démontrer que le dépotage est autant susceptible de fraude que la forme actuelle, avec cette différence que le dépotage la couvre mieux. Sans détailler ici toutes les manieres qui pourroient être imaginées dans la suite de frauder sur le dépotage, on donnera un exemple que le dépotage n'en est pas exempt.

En 1750, un Commissionnaire de la Rochelle fit acheter à Mauzé 130 pieces d'eau-de-vie pour son compte, qu'il fit transporter à la Rochelle. Comme il en trouva quelques futailles qui paroissoient ne pas contenir précisément leur veltage, ce Commissionnaire les fit dépoter par son Commis & Tonnelier; ceux ci trouverent sur 30 pieces un *deficit* dont l'autre envoya la note au Marchand de Mauzé qui les avoit envoyées, & demanda de lui en faire raison. Ce Marchand trouva ce *deficit* extraordinaire; cependant il consentit à donner indemnité à ce Commissionnaire & se rendit à la Rochelle pour demander qu'un nouveau dépotage fût fait par un homme entendu & nommé par Justice. On procéda à ce nouveau dépotage, par lequel il fut prouvé & constaté qu'on avoit mal dépoté, puisque ce prétendu *deficit* se trouva réduit à peu de chose, & l'on convainquit ce Commissionnaire que son frélau étoit faux & se trouvoit plus grand de *sept pots*, qui font *une velte trois quarts*, sur une barrique de 54 à 60 veltes. Ce seul exemple, dont on peut s'assurer dans les mémoires du procès que cette affaire occasionna, & dont le Commissionnaire paya tous les dépens, ne suffit il pas pour démontrer combien le dépotage n'est pas sûr, puisque ces eaux-de-vie furent dépotées plusieurs fois avec le même frélau, & que le résultat fut tout différent. Que de procès ne peut donc pas occasionner le dépotage?

(*La suite à l'Ordinaire prochain*).

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 6 Août 1777 au Samedi 9 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 20, 22 à 24 l.; le seigle, de 10, 10 l. 5 s., 10 liv. 15 s. à 11 l. 5 s.; l'orge, de 9 l. 5 s., 9 l. 10 s. à 10 l. Le froment au Port de la Greve, de 21, 23, 24 à 25 liv.; le seigle, de 9 l. 15 s., 10 à 11 l.; l'orge, de 9, 9 l. 10 s. à 10 l. *le septier.*

Du Mercredi 6 Août 1777 au Samedi 9 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21 à 22 liv. 5 s.; *idem* à la Greve, de 22, 22 l. 10 s. à 23 l. *le septier.*

Le cent de foin tres-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 13 Août 1777, de 63 à 64 l.; *idem* nouveau, de 61 à 62; le cent de paille vieille, de 23 à 24 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 53 à 54; *idem* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 22 à 23; *id.* nouvelle, de 21 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 48 à 49; *idem* nouveau, de 47 à 48; le cent de paille vieille, de 22 à 23 l.; *id.* nouvelle, de 20 à 21 l.; le foin à la Grève, de 40 à 41 l.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 13 Août 1777.

Or de Portug. à . . .	724	11	6	marc.
Du Mexique à . . .	720			
Du Pérou à	710			
Les guinées à . . .	722			
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 k. . .				
31 32.	100			
Or à 20 karats à . .	84			
L'argent à 11 d. . .				
20 g. à	53	15		marc.
Idem à 11 d. 10 . .				
gr. à	51	17	6	
Piastres à	49	7	6	

Changes de Paris, *du 13 Août 1777.*

Amsterdam	54 ¼ à 3 8e.
Londres	31 11 16e. à ¼
Hambourg	187 ¾ à ½
Madrid	15 3
Cadix	15 1
Livourne	96 ¼ à ½
Gênes	94 ½ à ¼
Lyon *Août*	½ P. 8

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Vend. 8 Août 1777

Messieurs

Boscheron.. pples.	M.	
Viageres.....	M.	
Peinchein ... vres.	M.	
Perpétuelles.	M.	
Patu..... Viag.	t. let.	
Rouillard.... pples.	L.	
Viageres	M.	

Du Lundi 11.

Thevenin ... pples.	M.	
Viageres	M.	
Masson..... pples.	M.	
Viageres.....	M.	
Delamotte.. pples.	t. l.	
Viageres	P.	

Suite du Lundi 11.

Messieurs

Creuzé..... pples.	M.	
Viageres.....	M.	
Tontine	M.	
Certain..... pples.	M.	
Viageres	P.	
Tontine....	t. l.	
Gosley..... pples.	M.	
Viageres.....	M.	

Du Mardi 12.

Cauchy ..... pples.	P.	
Viageres	M.	
Tontine	P.	
Marsollier.. Viag.	M.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1777.	*Lundi 11.*	*Mardi 12.*	*Mercredi 13.*
Comp. d. Ind.			
Actions . . .	1775 85 87 ½ 80 (77 ½	1787 ½ 90 95 1800	1820 25 30 35 30 (25 27 ½ 30
D°. 16es. . . .	. . . . .	1185	1210 . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	398	. . . . .	400 405 . . .
Rescriptions . .	13 12 ½ ¾ ½ ¼	12 11 ¾ 12 . .	11 ½ 11 10 ½ 11
Bil. des Fermes.	2	. . . . .	2 . . . . .
Lots de 48 l. .	786 88 90 89 .	789 90 . . .	790 92 95 90 .
Lots de 150 l. .	1668	1668 67 . . .	1660 . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24tt pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 16 Décembre.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

D'HELSINGOR, *le 20 Novembre.*

LE Capitaine d'un vaisseau qui vient d'arriver ici de Russie, & qui est destiné pour Londres, rapporte que plusieurs bâtimens seront obligés d'hiverner à Pétersbourg, faute de pouvoir s'y approvisionner en ce moment de diverses sortes de marchandises qu'ils devoient y prendre. Il ajoute cependant que, graces aux sages précautions prises par le Ministere de Russie, les Habitans de Pétersbourg jouissent d'une heureuse abondance, & l'on espere que le commerce de cette Ville reprendra bientôt l'équilibre que la violente secousse de la derniere catastrophe lui a fait perdre.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 15 Novembre.*

Chaque jour notre Auguste Souverain nous donne des nouvelles preuves de sa vigilance paternelle. Le College Royal de Médecine vient d'annoncer par son ordre l'établissement d'un certain nombre de Sages-Femmes dans toutes les Villes, Bourgs & Villages du Royaume. Pour pouvoir exercer cette importante profession, il faudra faire dorénavant preuve de ses talens. La Société Patriotique de cette Ville s'occupe avec M. le Baron de Scheffer de divers projets pour l'institution d'un asyle où seront élevés les enfans qui naîtront dans la Maison des Accouchemens.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le 23 Novembre.*

Nous éprouvons d'une maniere bien sensible les salutaires effets de l'établissement des Chaires d'Economie & d'Agriculture fondées en Allemagne. Ceux qui les occupent, s'appliquent avec un zele infatigable à former d'excellens Eleves & à éclairer leurs Citoyens par de bons Ouvrages sur les divers objets des Sciences utiles & surtout sur l'Economie rurale. M. Fabricius, l'un de ces Maîtres zélés, a publié un volume sur les insectes, qui est très-estimé & qui convient très-fort à tous les Agriculteurs, puisqu'on y trouve les moyens de détruire ces petits animaux qui ne sont que trop souvent le fléau des campagnes. Ce qui distingue cet Ouvrage de tous ceux du même genre qui l'ont précédé, c'est que l'Auteur s'y est appliqué à décrire dans le plus grand détail & avec la plus grande exactitude, les parties & le jeu des organes de la manducation dans les insectes, & à indiquer les matieres qu'ils recherchent pour en faire leur nourriture. L'article intitulé *Mantissa* contient plus de trois cens nouvelles especes décrites avec tout le soin possible. Ce Traité est fait d'après

les principes & ſuivant le ſyſtême de M. de Linnée.

D'HANOVRE, *le 16 Novembre.*

Les Annonces de cette Ville auxquelles travaillent pluſieurs Sçavans, & entre autres divers Membres de la Société Royale Britannique & Electorale de Bruniwig-Lunébourg, nous préſentent des obſervations tout-à-fait intéreſſantes ſur la population de l'Allemagne, & en particulier ſur la proportion qui doit ſe trouver entre le nombre des Cultivateurs & celui des Manouvriers, pour que l'Agriculture ſe ſoutienne ſur un pied floriſſant.

L'Auteur de ces obſervations remarque qu'on voyoit, il n'y a pas encore longtems, en Allemagne des cantons d'une vaſte étendue qui étoient preſque entiérement dépeuplés, mais que la population commence à y refleurir, depuis que pluſieurs Princes ſe ſont déclarés pour le ſyſtême de la tolérance. D'ailleurs dans tous les lieux ou la Religion Proteſtante eſt profeſſée, on ne voit ni Moines ni Religieuſes, & le nombre de ceux qui ſe vouent à la domeſticité n'eſt dans aucun endroit de l'Allemagne auſſi exceſſif que dans les autres pays. D'un autre côté, dans preſque toutes les Troupes Allemandes, les Soldats ont la liberté de ſe marier. Tout cela contribue beaucoup à rendre les Célibataires plus rares en Allemagne qu'ailleurs.

Malgré ces avantages, il n'exiſte pas encore une vraie proportion entre les Habitans des Villes & ceux de la Campagne. Quelques immunités, le deſir de faire fortune ou de ſe ſouſtraire au travail attirent beaucoup de Payſans dans les Cités. D'autres circonſtances, la guerre, par exemple, dépeuplent ſouvent encore les Campagnes; ce qui diminue le nombre des Manouvriers & des Artiſans néceſſaires pour ſeconder les Cultivateurs dans leurs travaux. Dans pluſieurs Diſtricts de l'Allemagne, & ſur tout dans l'Electorat d'Hanovre, il n'y a pas une juſte proportion entre ces deux claſſes d'hommes. Cette proportion eſt pourtant un objet plus important qu'on ne croit, & l'Adminiſtration ne peut trop s'occuper des moyens de l'entretenir partout. Pour rendre cette vérité plus ſenſible, l'Obſervateur a recours à des exemples.

Il exiſte, dit-il, non-loin de Hanovre un Village compoſé de trente Laboureurs & de dix Manouvriers ſeulement. Dans le tems de la récolte, les Agriculteurs eux-mêmes ſont obligés, faute d'aides, de prendre la faucille & la faulx. La moiſſon dure plus de tems qu'il ne ſeroit convenable; d'où il arrive ſouvent des pertes conſidérables occaſionnées par les mauvais tems qui ſurprennent les récoltes dans les champs lorſqu'elles devroient être ſerrées. D'autre part, la ſaiſon des ſemailles s'avance; alors il faut faire des efforts incroyables pour diſpoſer la terre à les recevoir. Ces travaux forcés excédent les hommes & les animaux; on travaille à la hâte, & rien ne ſe fait avec ordre & dans ſon tems. Il arrive de-là que l'Agriculture languit dans les mains de pareils Cultivateurs; que par une ſuite néceſſaire ces hommes ne ſont jamais au courant de leurs affaires, & que la plûpart traînent une vie pauvre & miſérable. Ils laiſſent leurs enfans ſans leur donner la moindre éducation; ce qui perpétue une race d'hommes groſſiers & vicieux.

Un autre endroit ſitué à peu de diſtance du premier offre un ſpectacle tout différent. C'eſt une terre qui nourrit trente Manouvriers & qui n'eſt cultivée que par dix Agriculteurs. Tout y eſt bien réglé. Les enfans y ſont bien nourris, bien vêtus, bien inſtruits. Les domeſtiques, bien payés & bien entretenus, font deux fois plus d'ouvrage que les autres. Le Maître & la Maîtreſſe de chaque Métairie s'occupent, l'un des travaux champêtres, & l'autre des détails domeſtiques, & tout eſt en bon état. Les trente Manouvriers ne manquent jamais d'occupation, & jamais auſſi on ne manque de moyens pour les bien payer.

Ce petit Village abonde de toutes les choſes néceſſaires à l'entretien des hommes & des animaux. C'eſt une eſpece de petite terre promiſe où coulent le lait & le miel. Les Manouvriers y ont chacun un petit jardin. Ils entretiennent tous une ou deux vaches, nourriſſent de la volaille & des porcs; ils vivent dans l'aiſance, & ils n'ont pas de peine à payer les impoſitions. L'Econome zélé, Auteur de ces obſervations, finit par deſirer que les Baillifs & toutes les perſonnes prépoſées à la Police rurale s'appliquent à rétablir, autant qu'il peut dépendre d'eux cet équilibre ſi deſirable. On ajoutera ici que

dans le Nord ; en Russie, par exemple, les Paysans sont presque par-tout divisés en Cultivateurs & en Manouvriers ; qu'ils sont les uns & les autres dans la proportion convenable, & que tout n'en va que mieux. Le territoire de Munster & d'Osnabruck fournit des Manouvriers à une partie de la Hollande & de l'Allemagne ; mais le pays retient ceux qui lui sont nécessaires, & il ne laisse aller que les surnuméraires.

PRUSSE.

De Berlin, *le 24 Novembre.*

Peut il être utile à un Peuple d'être tellement trompé qu'on l'induise en de nouvelles erreurs, ou qu'on le fortifie dans celles qui lui étoient déjà propres ? Telle est la très-curieuse & en même tems très-délicate question que l'Académie Royale des Sciences de Prusse propose d'examiner pour sujet d'un prix qu'elle distribuera en 1780.

Les Sçavans de tous les pays, excepté les Membres ordinaires de la Compagnie, sont invités à traiter cette question. Le prix consiste en une médaille d'or de la valeur de 50 ducats. Les Mémoires seront reçus jusqu'au 31 Décembre 1779 ; ils pourront être écrits en Allemand, en François ou en Latin, au choix des Auteurs.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 11 Novembre.*

Nos Négocians ont reçu de Hollande des commissions pour fournir une grande quantité de camisoles de laine. On prétend qu'elles doivent être envoyées dans l'Isle de Saint-Eustache, & qu'elles sont destinées à garantir les pauvres Negres de cette Colonie, des rigueurs du froid qui y est assez vif.

On mande de Northampton que le 6 Novembre dernier, il arriva un fâcheux accident dans une mine appellée *Hell Car*, proche Winster, dans le Derbyshire. Six hommes étant occupés à leur travail ordinaire, c'est-à-dire à détacher le minerais, une source d'eau perça tout-à-coup & les inonda de maniere qu'il ne fut pas possible de les sauver. Ils furent tous noyés.

C'est une vérité fâcheuse, mais qui malheureusement n'est que trop bien constatée, que notre commerce maritime souffre prodigieusement de nos démêlés avec les Américains. Le seul Port de Liverpool qui tous les ans expédioit environ 200 navires pour les côtes de la Guinée, n'y en a pas envoyé, cette année, plus de 56.

Dans la semaine du 2 au 8 Novembre, il est né à Londres 132 garçons & 139 filles, en tout 271. Il y est décédé 398 personnes dont 206 du sexe masculin & 192 du sexe féminin. Le nombre des morts l'a emporté sur celui des naissances de 127. On compte 20 personnes mortes de vieillesse ; 81 de consomption ; 118 de convulsions ; 6 d'hydropisie ; 66 de la fievre ; 32 de la petite vérole. Il y a eu 16 enfans mort-nés & 17 que les dents ont fait périr. Dans le nombre de ceux qui ont fini par une mort violente, on compte 2 noyés, une personne étouffée par la chûte d'un ballot de soie, & une autre qui s'est tuée en tombant.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Reims, *le 8 Décembre.*

Extrait d'une Lettre au Rédacteur, sur l'état actuel des Manufactures de Reims. » Les Manufactures de Reims consistoient vers le milieu du siecle précédent en couvertures de laine, en draps communs de différentes largeurs, en serges de tissu croisé & non-croisé, dont la consommation se faisoit dans l'intérieur du Royaume. Depuis cette époque & dans les tems postérieurs, les Arrêts du Conseil d'Etat rendus pour le maintien, l'agrandissement & la perfection de nos Fabriques, les Statuts & Réglemens relatifs, l'augmentation du numéraire, le progrès du luxe, l'industrie des Fabricans, l'émulation & l'activité des Négocians, le commerce ouvert avec l'Espagne & le Portugal ont graduellement augmenté le nôtre, au point qu'il est au moins triplé depuis le commencement du siecle ; il est même susceptible de nouveaux accroissemens, si le Ministere daigne y donner plus d'encouragement & quelques secours.

Les plus belles étoffes de ses Manufactures sont des étamines de diverses sortes en demi-aune de large. Les premieres dites

étamines foulées, ſont ſuſceptibles de recevoir la teinture en toutes couleurs ; elles ont un débouché très-conſidérable en Eſpagne où elles ſont vulgairement appellées flanelles : les prix de fabrique ſont depuis 35 ſ. juſqu'à 3 l. 10 ſ. l'aune.

Les ſecondes, nommées buratées, ne peuvent être foulées, afin de conſerver la parfaite égalité de leur grain ; elles ont une conſommation de préférence dans toute l'Europe pour les robes de Palais, les habits de deuil en été, & les vêtemens des Eccléſiaſtiques en noir, blanc ou écarlate. Les prix ſont de 55 ſ. à 6 l. l'aune.

Les troiſiemes, ſous le nom de buras, ſont plus liſſes & plus raſes ; elles ſont employées aux mêmes uſages ; elles ont la même perfection, & elle eſt à tel point que, malgré leurs efforts, les Anglois ni tous autres Manufacturiers n'ont jamais pu en approcher. La Fabrique de Reims doit cet avantage ſingulier à la Filature qui l'emporte de beaucoup en tous genres ſur celles des autres Manufactures de l'Europe.

Les étoffes d'une conſommation plus générale ſont, ſous le nom de Marocs, des ſerges raſes croiſées & non croiſées en demi-aune de large ; les prix ſont relatifs aux qualités, & proportionnellement depuis 36 ſous juſqu'à 3 liv. 15 ſ. l'aune. Les premieres ſortes appellées ſouvent ras de caſtor, ſont exportées en très-grand nombre pour l'Eſpagne & le Portugal, d'où elles paſſent en majeure partie dans leurs Colonies reſpectives.

L'émulation a fait imiter ici, depuis trente ans environ, une étoffe dite drap de Siléſie dont l'origine a commencé cependant dans le Duché de Limbourg. Cette étoffe qui ailleurs n'a que demi-aune de large, porte dans la Fabrique de Reims, pour la plus grande facilité de la coupe des habits, la demi-largeur des draps d'Elbeuf &c, c'eſt-à dire 5 huitiemes d'aune : elle drape bien, elle eſt de bon ſervice, & au moyen de ſa largeur, le prix en eſt de 30 pour 100 au-deſſous de toutes les Manufactures connues de ſon eſpece. Un calcul exact & proportionnel en a été fait pluſieurs fois, & pouvant tenir lieu de drap d'Elbeuf. La preuve en eſt auſſi évidente par comparaiſon faite avec celui-ci : ce drap coûte dans la Fabrique 15 l. l'aune, & le drap de Siléſie, qui porte exactement ſa demi-largeur, ne ſe vend à Reims que 5 l. l'aune dans la plus belle qualité. On y en fabrique en chaînes & trammes de toutes les couleurs, excepté en écarlate, bleu, verd & noir, dont la teinture, comme partout ailleurs, ne peut avoir lieu qu'en pieces entieres : il s'en fait auſſi en cannelé, rayé & à fleurs ; cet article peut encore recevoir plus de perfection & acquérir conſéquemment un débouché plus conſidérable. L'Eſpagne & le Portugal en font une aſſez grande conſommation, & déjà le Nord & l'Allemagne en ont utilement eſſayé, quoiqu'ils ſoient plus à portée de diverſes Manufactures de même eſpece qui les avoiſinent davantage. Il ſeroit important que le Miniſtere portât un coup d'œil attentif ſur celle de Reims : il n'y a point de Réglemens à faire pour la filature & la texture qui ſont auſſi bien qu'elles peuvent être ; mais cette étoffe a le défaut de flotter un peu quand le luſtre de l'apprêt eſt tombé, & ce défaut provient ſur-tout du foulon & du Tondeur : pour y remédier ſûrement, il ne faudroit que les aſſujettir à faire leurs opérations à deux repriſes différentes.

Je ne dois pas vous laiſſer ignorer qu'entre le nombre des flanelles blanches de nos Fabriques, il en eſt une ſorte croiſée & non croiſée, faite de la plus belle laine d'Eſpagne, que l'on porte ſans incommodité ſur la peau, ſoit pour ſe préſerver du froid pendant l'hiver, abſorber pendant l'été une tranſpiration trop forte, ou diminuer les douleurs de nerfs ou de rhumatiſme auxquels on peut être ſujet. Cette flanelle, auſſi moëlleuſe que déliée, ſoutient en qualité la concurrence avec celle d'Angleterre qui eſt propre aux mêmes uſages ; mais elle a la préférence au moins de 35 pour cent ſur le prix.

Je ſerai toujours très-flatté, M., de ſeconder vos vues patriotiques & de vous donner les renſeignemens qui dépendront de moi ; je vous prie de compter ſur mon zele & ſur l'exactitude dont je peux être capable. J'ai l'honneur d'être &c. J.**, ancien Echevin ».

N. B. Le Rédacteur ne peut trop remercier, au nom du Public, l'Auteur de cette Lettre. Il l'invite à vouloir bien perſévérer dans les favorables diſpoſitions qu'il lui annonce ; il exhorte en même tems les bons Citoyens à imiter cet exemple.

De Verneuil (*sous Couci*), *le* 28 *Novembre.*

Suite des Observations d'un Citoyen Patriote » Plus on a lieu de se féliciter des mesures que le Ministere a prises pour détruire la mendicité dans les campagnes, plus aussi il seroit fâcheux qu'elles cessassent de produire leur effet. Il est certain qu'un Laboureur de trois charrues étoit obligé de sacrifier tous les ans quatre muids de grain pour se garantir des menaces des vagabonds, & pour les empêcher de mettre le feu aux granges. On conçoit combien ce surcroit de dépense devoit être à charge aux Cultivateurs. Pour consolider l'excellente opération qu'on vient de faire, & pour la rendre durable, il conviendroit, ce semble, de prendre des arrangemens pour que dans chaque Village les vrais pauvres fussent secourus. Il faudroit que dans les Paroisses, le Seigneur, le Curé, le Décimateur, & les Laboureurs, s'accordassent entre eux pour former un fonds qui seroit employé à secourir les indigens & ceux à qui il arriveroit des malheurs imprévus. Il est sûr que si on vouloit bien s'entendre, il en coûteroit fort peu à chacun, pour contribuer à cette bonne œuvre.

Un autre abus qui regne dans le Soissonnois, comme dans beaucoup d'autres du Royaume, c'est que dans les cantons où les gens de fortune achetent des terres, la Noblesse a disparu peu à peu. Au commencement de ce siecle, il y avoit encore dans la plûpart de nos Villages, plusieurs Fiefs qui servoient d'habitation à des Gentilshommes. Ils n'étaloient pas à la vérite le luxe ni la magnificence des nouveaux Possesseurs, mais aussi ils n'étoient pas si dangereux pour l'Agriculture. Les terreins que ces bons Gentilshommes possédoient étoient ordinairement bien cultivés & produisoient du grain & des fruits comme ceux des autres Habitans. Aujourd'hui ces mêmes champs sont voués à une fastueuse stérilité ; ils sont couverts par d'immenses édifices, ou chargés d'ornemens frivoles, & ne donnent plus que des productions qui ne peuvent servir qu'au plaisir des yeux ; en un mot, la terre, sous ces nouveaux maîtres, est devenue, si l'on veut nous passer l'expression, une coquette inféconde.

De Rennes, *le* 1 *Décembre.*

La plûpart des fondations dues à la pieuse libéralité de nos ancêtres ne servoient qu'à entretenir la mendicité. Aujourd'hui que nous sommes plus éclairés, nous comprenons qu'il est indécent de rendre la premiere de toutes les vertus, protectrice, pour ainsi dire, de la mere de tous les vices, la paresse. Les établissemens en faveur de l'humanité ou souffrante ou indigente, ne sont peut-être pas si communs qu'autrefois, mais ils sont mieux entendus; ils ont pour but de former, autant qu'il est possible, des Citoyens vertueux & des hommes dont les bras ou les talens puissent servir utilement la Patrie. Dans le nombre des Institutions de cette espece que nous aurons vues se former dans cette Province, il faudra distinguer les deux suivantes.

M. l'Abbé de Kergu, Fondateur en partie de l'Hôtel des Gentilshommes à Rennes, a engagé quelques-unes des personnes qui sçavent faire un noble emploi de leur argent, à concourir avec lui pour former un nouvel établissement en faveur d'un certain nombre de jeunes Demoiselles dépourvues des biens de la fortune. L'éducation qu'on se propose de donner aux jeunes Eleves, sera à peu près la même que celle qu'on reçoit à l'Enfant-Jesus.

Le second établissement dont nous voulons parler, est celui d'une Maison de Charité pour une trentaine d'Adolescens de l'un & de l'autre sexe, qui vient de se former à Josselin, Capitale du Comté de Perhoet, sous les auspices & par les bienfaits du Duc & de la Duchesse de Rohan, ainsi que par les soins de Madame la Comtesse Douairiere de Chassonville & de M. Alain, Directeur. Ces jeunes gens seront choisis dans les familles les plus indigentes de la Ville de Josselin & de sa Banlieue. Ils trouveront dans cette Maison une éducation convenable à leur état. On les y occupera à des ouvrages de laine, dont le produit doit servir en partie à leur subsistance & à leur habillement. M. le Duc & Madame la Duchesse leur ont accordé un logement dans leur château, en attendant qu'on leur ait trouvé un emplacement convenable.

De Paris, *le* 9 *Décembre.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 16 Oc-

tobre 1777, concernant la liquidation des finances des Offices de Mouleurs & Aides-Mouleurs de bois de la Ville de Lyon.

» Sa Majesté fixe par cet Arrêt à la somme de quatre cens quatre-vingt-neuf mille cent treize livres les finances, tant des soixante Offices de Mouleurs & Aides-Mouleurs de bois de la Ville de Lyon, que celles par eux payées en commun, soit pour réunion d'Offices à leur Corps, soit pour augmentation de gages; ordonne S. M. que sur les liquidations particulieres qui seront délivrées à chacun desdits Officiers pour leurs finances personnelles, il leur sera expédié par le Garde du Trésor Royal en exercice en la présente année des quittances de finance du montant desdites liquidations, portant intérêt à quatre pour cent sans retenue, payables par le Receveur de la Ville de Lyon, sur les Octrois de ladite Ville, avec jouissance, à compter du 1er. Janvier 1773: à l'égard des finances communes appartenantes auxdites deux Communautés, & qui montent ensemble à la somme de quatre-vingt-dix-neuf mille cent treize livres, il en sera pareillement expédié par le Garde du Trésor Royal des quittances de finance à quatre pour cent, sans retenue, avec pareille jouissance du premier Janvier 1773 payables par le Receveur de la Ville de Lyon, du montant desquelles quittances de finance, lesdits Syndics feront, jusqu'à dûe concurrence, les déclarations nécessaires au profit des Créanciers desdites Communautés. Ladite somme de quatre cens quatre-vingt-neuf mille cent treize livres sera remboursée des fonds desdits octrois, dans le cours de six années; sçavoir au premier Janvier 1780, quatre-vingt-dix-neuf mille cent treize livres, formant le total des finances communes desdits Officiers, & les trois cens quatre-vingt-dix mille livres de surplus, à raison du cinquieme, montant à soixante dix-huit mille livres, par chacune des années suivantes; desorte que chaque année on éteindra les finances de six Mouleurs & de six Aides-Mouleurs de bois ».

Tous les Papiers Publics retentissent depuis long-tems du bruit que fait ici l'opération de la Femme Souchot. Si jusqu'à présent nous n'en avons pas parlé, c'est parce que nous avons voulu attendre que le succès en fût constaté de maniere à ne pas souffrir la plus petite contradiction. C'est ainsi que nous nous conduirons toutes les fois qu'il s'agira de quelque découverte qui intéressera essentiellement la vie des hommes. Si nos Annonces n'ont pas le mérite de la nouveauté, elles auront celui de la certitude.

La Femme Souchot avoit déjà eu quatre accouchemens si fâcheux que tous ses enfans étoient péris au passage. Il faut observer que cette Femme est rachitique & très-mal conformée. M. Sigault, Médecin de la Faculté de Paris, & qui d'ailleurs est très-versé dans l'Art des accouchemens, fut appellée pour l'accoucher d'un cinquieme enfant. Arrivé auprès de cette Femme, il ne vit que des symptômes très-effrayans & qui ne lui présageoient qu'une issue malheureuse. Ce fut alors qu'il prit le parti de tenter une expérience qu'il méditoit depuis long-tems & que la nature elle-même semble indiquer. Ceux qui secourent les Femmes en couche sçavent que dans quelques-unes où le passage est trop étroit, la symphyse des os pubis s'écarte d'elle-même; ce qui facilite la sortie de l'enfant. M. Sigault, déterminé par cette indication, essaya donc de faire la section de la symphyse sur sa malade. L'opération & l'accouchement n'ont pas duré plus de quatre minutes. L'enfant est venu très bien & a été remis à sa mere qui l'a nourri.

Le trois de ce mois, la Femme Souchot s'est présentée à la Faculté de Médecine, accompagnée de son fils. Elle a monté, appuyée foiblement sur les bras de son mari, une vingtaine de marches pour se rendre à la salle de l'Assemblée; elle a marché seule en présence de tous les Docteurs, & a fait tous les mouvemens qu'on a exigés d'elle; ce qui prouve que les cartilages de la symphyse qui avoient été coupés se sont parfaitement réunis: s'il en étoit autrement, cette Femme n'auroit pu marcher seule ou sans appui.

M. Sigault a lu dans cette même Séance un Mémoire où il a exposé les motifs qui l'ont engagé à entreprendre l'opération de symphyse sur la Femme Souchot, les procédés qu'il a suivis, & enfin le résultat de cette même tentative. Il a terminé son rapport, en intéressant la Faculté & toutes les ames honnêtes & sensibles au sort de la mere & de l'enfant.

La Faculté s'étant assemblée le six pour

délibérer ſur cette affaire, décida qu'il ſeroit fait un Decret conçu dans les termes les plus honorables pour M. Sigault, & qu'il ſeroit frappé aux frais de la Compagnie une médaille ſur l'exergue de laquelle on graveroit la date de la découverte de ce Médecin, dont l'époque remonte à l'année 1768, & celle de l'opération qui eſt du 1 Octobre 1777. Cent de ces médailles ſeront remiſes à M. Sigault, & cinquante à M. Alphonſe le Roi, pour ſes bons ſervices, & pour avoir coopéré aux ſuccès de ſon Confrere. La Faculté arrêta encore qu'elle accorderoit quelques ſecours pécuniaires à la Femme Souchot juſqu'à ce qu'elle en eût obtenus du Gouverne- qui ſeroit ſupplié de lui accorder cette grace; que le rapport de M. Sigault & celui de MM. Granclas & Deſcemet qui avoient été chargés par la Faculté de ſuivre la Femme Souchot depuis le moment de l'opération juſqu'à préſent, ſeroient inceſſamment imprimés, préſentés au Roi & à la Famille Royale, & diſtribués au Public.

Il ne ſera donc plus ſi ſouvent queſtion de l'opération cézarienne, opération très douloureuſe & qui ne réuſſit que ſur un très-petit nombre de Femmes. Celle de la ſymphyſe au contraire ne cauſe preſque aucune ſouffrance, parce qu'elle ſe fait ſur une partie qui a peu de ſenſibilité. Elle n'intéreſſe eſſentiellement aucune des parties vitales; il faut ſeulement, en la faiſant, prendre garde de bleſſer le meat urinaire : d'ailleurs il ne peut ſe rencontrer aucun ſujet ſur qui cette opération ne puiſſe réuſſir, puiſqu'elle a eu un pareil ſuccès ſur la Femme Souchot qui étoit dans l'état le plus déplorable qu'il ſoit poſſible d'imaginer. Voilà une découverte qui doit faire époque dans les faſtes de la Médecine & de la Chirurgie; c'eſt une des plus avantageuſes qu'on ait faites depuis longtems pour l'humanité. La population y gagnera auſſi beaucoup, puiſque la nouvelle opération doit conſerver la vie à un grand nombre d'enfans qui ſouvent périſſoient en naiſſant.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Annonce de Livre.

Introduction aux Obſervations ſur la Phyſique, ſur l'Hiſtoire Naturelle & ſur les Arts, avec des planches en taille-douce, dédiée à Monſeigneur le Comte d'Artois, par M. l'Abbé Rozier, Chevalier de l'Egliſe de Lyon, & Membre des principales Académies de l'Europe. 2 Vol. in-4°. Chez l'Auteur, Place Sainte-Genevieve, & chez Lejay, Barrois, Ruault, Libraires à Paris. Prix 24 liv. & 30 l. pour la Province, franc de port par la Poſte.

Ce Journal ou Recueil commença à paroître au mois de Juillet 1771 ſous le format in-12, & fut ainſi continué juſqu'à la fin de 1772. En Janvier 1773, & à la demande de tous les Souſcripteurs, il fut imprimé ſous le format in-4°. parce qu'il multiplie moins le nombre des volumes, & les gravures étant plus grandes, détaillent mieux les objets : d'ailleurs ce format convient mieux à un Livre de Bibliothéque qui fait ſuite aux Collections Académiques.

Depuis long-tems cette édition in-12 étoit épuiſée, & le Public étoit privé d'une ſuite d'excellens Mémoires qu'on ne trouve point ailleurs. Les demandes réitérées ont engagé M. l'Abbé Rozier à réimprimer les 18 vol. in-12 en deux volumes in-4°. & à les faire paroître ſous le nom d'*Introduction* &c, afin de ne point déranger l'ordre des dix autres volumes ſuivans. Ces deux nouveaux volumes ſeront diſtribués à dater dater du premier Janvier 1778.

On ſouſcrit chez l'Auteur & chez les principaux Libraires du Royaume, pour l'année 1778. Pour plus grande facilité, on peut remettre au Bureau des Poſtes aux lettres de chaque Ville le montant de la ſouſcription, même ſans l'affranchir, mais *ſeulement la lettre* qui donne avis du jour, de la ſomme, & indique le Bureau où la ſomme aura été remiſe.

Cet Ouvrage périodique devient de plus en plus intéreſſant par le choix des morceaux qui le compoſent, & par la maniere dont ils ſont rédigés. Une preuve non-équivoque qu'il a le ſuccès le plus étendu, c'eſt qu'on le traduit chaque mois en Allemand, en Italien, & qu'on le contrefait en François.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mereredi 2 Décembre 1777 au Samedi 5 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle,

de 19, 20, 22 à 24 liv. 10 ſ.; le ſeigle, de 10, 10 liv. 10 ſ. à 11 liv. 10 ſ.; l'orge, de 9 liv. 5 ſ., 9 liv. 15 ſ., 10 à 11 l. Le froment au Port de la Greve, de 20, 22, 23 à 25 l.; le ſeigle, de 10 l. 10 ſ., 11 à 11 l. 10 ſ.; l'orge, de 10 liv., 10 l. 10 ſ. à 11 l. *le ſeptier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 2 Déc. 1777 au Samedi 5 dudit, l'avoine s'eſt vendue à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 liv.; *idem* à la Greve, de 20, 21 à 22 l. 10 ſ. *le ſeptier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'eſt vendu Porte S. Michel, le 13 Déc. 1777, de 53 à 54 liv.; *idem* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, de 20 à 21 l.; *id.* nouvelle, de 19 à 20 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 44 à 45; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *idem* nouvvelle, de 16 à 17 l.; le foin à la Grêve, de 36 à 37 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 13 Décembre 1777.

Or de Portug. à	725	℔ ß	marc.
Du Mexique à	718		
Du Pérou à	710		
Les guinées à	722		
Ducats à	98		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100		
Or à 20 karats à	83	10	
L'argent à 11 d. 20 g. à	54	5	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	5	
Piaſtres à	49	10	

CHANGES DE PARIS, *du 13 Décembre 1777.*

Amſterdam	53 ½
Londres	31 9 16e.
Hambourg	190 ¼
Madrid	15 2 6
Cadix	15 0 6 à 15
Livourne	96
Gênes	94
Lyon *Août*	au pair.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1777.	*Jeudi 11.*	*Vendredi 12.*	*Samedi 13.*
COMP. D. IND.			
Actions	1922 ½ 20 15 12 ½ (10 5 10	1900 1890 80 70 (1900	1895 92 ½ 95
D°. 16/25es.			
D°. 8es.	258		
D°. 25es.	82		
Emprunt Oct.			408
Reſcriptions	9 9 ¼ 10 9 ¾ ½	10 10 ½	10 ½ ¼
Bil. des Fermes.	1	1	1
Lots de 48 l.			
Lots de 150 l.			
4 p. % 1777			

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix premiers mois 1777.

Du Merc 10 Déc. 1777		Du Jeudi 11.		Du Vendredi 12.	
Meſſieurs		*Meſſieurs*		*Meſſieurs*	
Boutray..... pp^lles.	J.	Deſchapelles.. v^res.	J.	Lempereur... pp^lles.	J.
Viageres	J.	Perpétuelles..	J.	Viageres	J.
Tontine	J.	Decourmont. pp^lles.	L.	Boſcheron... pp^lles.	L.
Cochin.... Perpét.	G.	Viageres	J.	Viageres.....	L.
Radix ..... pp^lles.	J.	Aliſſant ..... Viag.	J.	Peinchein .... v^res.	G.
Viageres.....	J.	Tontine.....	J.	Perpétuelles.	H.
Defrance ... Viag.	J.	Nau..... pp^lles.	L.	Patu ..... Viag.	J.
Perpétuelles..	F.	Viageres	L.	Rouillard.... pp^lles.	J.
Gauthier..... v^res.	G.	Tontine.....	L.	Viageres	J.
Perpétuelles..	G.	De S. Janvier v^res.	G.	.....	

Cette Gazette paroît exactement deux fois par ſemaine. L'abonnement eſt de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adreſſer à Paris au Bureau Royal de Correſpondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne auſſi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 20 Décembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 19 Novembre.*

NOS différens avec la Cour de Berlin par rapport au commerce subsistent toujours, & malheureusement cette Cour ne paroît pas disposée à nous donner sur cet objet aucune satisfaction. Cependant nous venons de faire encore un nouvel effort auprès de Sa Majesté Prussienne. Le Président au Département des Affaires étrangeres a remis à M. Blanchot, Résident de ce Prince, une note qu'on croit devoir rapporter, parce qu'elle donne une idée plus précise que tout ce qu'on a encore dit jusqu'ici de la situation fâcheuse où se trouve notre commerce, & des entraves qu'y mettent les Douaniers Prussiens.

» On se flattoit qu'après les notes, des 14 » & 28 Octobre 1776, remises au Sr Benoit, » Ministre Plénipotentiaire de S. M. le Roi » de Prusse, au sujet des droits exorbitans » que les Polonois, conduisant de la potasse » ou cendre gravelée à Dantzick, étoient » obligés de payer aux Douanes Prussien- » nes, on auroit rectifié les abus dont on » s'étoit plaint dans ces notes, & qu'on au- » roit même fait restituer aux Polonois ce » qu'on avoit exigé d'eux au-delà de ce qui » est prescrit par l'Edit de Sa Majesté Pruf- » sienne, en date du 14 Septembre 1775. » On avoit d'autant plus lieu d'esperer une » pleine satisfaction à cet égard, que le sieur » Blanchot, Résident de la Cour de Berlin » avoit annoncé, par sa note du 15 No- » vembre 1776, *que les plaintes du sieur Tr-* » *zeciak contre les Douaniers Prussiens avoient* » *été mises sous les yeux du Roi, & que S. M.* » *avoit ordonné qu'il fût pris sur cet objet des* » *informations d'après lesquelles elle pût déci-* » *der cette affaire.* Cependant les Polonois, » loin d'avoir reçu depuis aucune satisfac- » tion des dommages que leur avoient causé » les exactions arbitraires des Douaniers » Prussiens, se trouvent encore chaque jour » exposés à voir absorber, par les droits de » Douane qu'ils sont forcés de payer, ce » qu'ils peuvent retirer des productions qu'ils » conduisent à Dantzick ».

» Le Soussigné par ordre du Roi, & de » l'avis de son Conseil, est chargé de réi- » térer au sieur Blanchot les plaintes déjà » exprimées dans les notes du 14 & du 28 » Octobre 1776, en y ajoutant un exposé » des nouvelles exactions du même genre » exercées sur les Polonois dans le cours de » la présente année. On n'ajoutera rien à » cet exposé ci-joint, sous cote A. B. C. D. » qui porte les caracteres de l'évidence. Les » faits qu'il contient ne sont point con- » trouvés à plaisir pour donner lieu à des » plaintes sans fondement. Celles qu'on est » malheureusement forcé de renouveller » sont attestées par les quittances même des » Douaniers Prussiens; & en les rappro- » chant de la taxe fixée par Sa Majesté le » Roi de Prusse, du 14 Octobre 1775, on

» ne peut voir, ſans la plus vive inquiétude, » juſqu'où ſont portés aujourd'hui les droits » de Douane exigés des Polonois ſur les » objets de commerce qu'ils importent à » Dantzick. Ces droits ſont tels qu'ils les » forceront à abandonner tout trafic aſſer- » vi aux Douanes Pruſſiennes ».

» Le Souſſigné eſt donc chargé de re- « querir le Réſident de S. M. le Roi de » Pruſſe de donner à ſa Cour communica- » tion de la préſente note, & de ce qui y » eſt annexé. On eſpere que S. M. le Roi » de Pruſſe, conſultant ſa juſtice, non ſeu- » lement donnera des ordres pour réprimer » les abus qui ne peuvent avoir eu lieu » qu'à ſon inſçu, mais encore qu'étant in- » formé des atteintes données à ſon propre » Edit de 1775, il ſera enjoint aux Doua- » niers Pruſſiens de s'y conformer, & qu'il » ſera même pourvu effectivement au dé- » dommagement des perſonnes nommées » dans l'expoſé joint à la préſente note, » ainſi qu'en celui du ſieur Trzeciak pour » les pertes qu'il a ſupportées l'année der- » niere, & qui n'ont point été réparées, » quoique les plaintes qu'il en a portées » euſſent mérité l'attention du Roi de Pruſ- » ſe par le caractere d'évidence que por- » toient avec elles les preuves qu'il avoit » produites ».

» A cette occaſion, le Souſſigné eſt obligé » de rappeller au Réſident de S. M. Pruſ- » ſienne la note qui lui a été remiſe le 9 » Août dernier, ſur les arrangemens à pren- » dre pour le commerce en général, & à la- » quelle on ſe réfere, en demandant une ré- » ponſe catégorique à la propoſition, de » convenir des moyens propres à rectifier le » Traité de Commerce de 1775, confor- » mément à l'article XII. du même Traité, » & à l'article VI. de la convention du 22 » Août 1776, pour les avantages des deux » Hautes Parties contractantes, dont la Po- » logne ſeule ſe trouve privée par les en- » traves qu'on vient d'expoſer, & qui pro- » duiront l'anéantiſſement de ſon commer- » ce avec les Etats Pruſſiens, objet de trop » d'importance pour qu'on le néglige plus » long-tems à Varſovie ». *Signé*, MLODZIEJOWSKI, Evêque de Poſnanie.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 27 Novembre.*

La Société d'Agriculture de Styrie vient de propoſer un prix de 40 ducats pour celui qui lui fournira le meilleur Ouvrage ſur *l'amélioration de la culture des forêts*. D'abord on demande quelle eſt la maniere la plus avantageuſe d'arranger les arbres; par quels moyens on peut en accélerer l'accroiſſement & en aſſurer la conſervation ? Les Auteurs auront ſoin de s'étendre ſur la nature des différens arbres qui peuvent ſervir à peupler les forêts; ils indiqueront les motifs qui doivent faire préferer les uns aux autres, relativement à la qualité du ſol & à la conſtitution du climat. Il leur eſt ſurtout recommandé de joindre à la théorie des expériences bien conſtatées. Ils traiteront auſſi de la coupe des bois & de tout ce qui a rapport à l'exploitation des forêts &c. Les Mémoires pourront être écrits en Allemand, en Italien, en Latin ou en François. Ils ſeront adreſſés, avec les formalités ordinaires, avant le dernier du mois de Mars 1779 à la Société Royale & Impériale d'Agriculture de Graentz en Styrie.

La degradation des forêts eſt preſque générale en Allemagne; le bois commence à y devenir très-rare. Les effets de cette dégradation ſe font ſentir ſur tout dans les cantons où les forêts ſont communes entre les Sujets des différens Princes de ce pays; car il arrive ſouvent qu'on ne peut faire deux lieues, principalement dans l'Empire, ſans être obligé de paſſer ſur quatre ou cinq territoires différens. Il ſeroit fort à deſirer qu'on prît des arrangemens pour ſupprimer ces ſortes de Communes qui font beaucoup de tort aux forêts; mais des raiſons fondées ſur l'étiquette s'y oppoſent.

SILÉSIE.

DE BRESLAU, *le 20 Novembre.*

Il y a quelque tems que dans un Diſtrict conſidérable de la Siléſie un nombre prodigieux de bêtes à cornes ſe trouverent attaquées tout-à-coup d'un flux de ſang dont on ignoroit la cauſe. On fit prendre à chaque animal trois gros de rhubarbe rapée & infuſée dans de l'eau, obſervant de n'en donner que deux gros aux bêtes les plus jeunes, & un gros ſeulement aux veaux. Au bout de vingt-quatre heures, on adminiſtra de nouveau ce même remede aux bê-

tes que la premiere potion n'avoit pu guérir. Tous ceux de ces animaux à qui on a fait ce traitement, ont été parfaitement rétablis en peu de tems. Un seul Propriétaire méprisa ce remede. Il avoit quatre vaches qui prirent toutes la maladie & qui en moururent quelques jours après. On s'est empressé de répandre ici ce spécifique parce qu'il est en effet très-efficace contre le flux de sang des bêtes à corne. On a joint à l'annonce qu'on en a faite une multitude de témoignages authentiques, parce que sa trop grande simplicité pourroit le décréditer dans l'esprit de plusieurs personnes accoutumées à ne donner leur confiance qu'à des Charlatans, espece d'hommes intéressés à ne faire valoir auprès du Peuple que des remedes compliqués, à la faveur desquels ils font très-bien leurs affaires, en faisant très-mal celles des autres.

DE STUDGARD, *le* 24 *Novembre.*

Il est survenu ici pendant les dernieres vendanges un froid excessif pour la saison. Il a causé quelque tort au vin ; mais il n'en a diminué que la quantité ; car pour la qualité, elle est telle qu'il y a très-long-tems qu'on n'en a recueilli d'aussi parfait. Le prix du vin nouveau hausse selon la différence des vignobles ; il se vend depuis vingt-huit jusqu'à soixante-quinze florins l'Eimer. Il a tant de feu qu'on n'ose presqu'entrer dans les endroits où il est déposé, sans courir les risques d'y perdre la vie. Le dix-sept de ce mois, deux personnes descendirent dans une cave où il n'y en avoit que deux Eimers, & on eut bien de la peine à les en retirer ; elles étoient déjà presque suffoquées.

ITALIE.

DE PARME, *le* 19 *Novembre.*

Il est tombé ici une pluie extraordinaire qui a duré trois jours consécutifs. Les dommages causés par le débordement de la riviere de Parme ont été très-considérables. Les campagnes des environs de cette Capitale sont si dévastées qu'on craint beaucoup que la récolte prochaine ne se réduise presqu'à rien. Pour prévenir un pareil malheur, on a entrepris de faire creuser un canal qui servira de décharge à la riviere dans le tems des grosses eaux. Le Régiment des Gardes, celui de Parme & douze cens Paysans sont commandés pour ces travaux.

PORTUGAL.

DE LISBONNE, *le* 18 *Novembre.*

Certains vices qui se sont glissés dans la police des grains, ont excité des plaintes auxquelles la Cour a cru devoir faire une sérieuse attention. En conséquence S. M. a chargé Don Louis de Vasconcellos d'examiner quels sont les abus dont on se plaint, & de proposer les moyens qui lui paroîtront les plus propres à y remédier. Il exercera cette fonction sous le titre d'Inspecteur Général de la Police des grains.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE DIJON, *le* 11 *Décembre.*

Extrait d'une Lettre au Rédacteur. » J'ai lu avec plaisir, dans votre N°. 98, une Lettre sur l'abus qui résulte de l'exploitation trop en grand faite par des Fermiers entreprenans. Voici un fait si favorable à la petite culture, qu'il peut rendre sensible, par le contraste, l'abus contre lequel on s'éleve.

Un Particulier de cette Ville a un Domaine considérable à Reneve, Village dans lequel on cultive les terres en les laissant une année en jacheres, & en les semant les deux suivantes en froment & en avoine.

Un Laboureur n'a voulu prendre que la moitié environ de ce Domaine consistant en soixante quinze journaux, faisant vingt-cinq par épis. Il a donné tous ses soins à leur culture. Il ne s'est pas permis d'employer son bétail à d'autres charrois qu'à ceux qui sont nécessaires pour ses champs. Il fait toujours des récoltes supérieures à celles de ses voisins, & de pauvre qu'il étoit en commençant, il est maintenant fort à son aise, tandis que dans le même pays, des Cultivateurs qui ont exploité un plus grand nombre de journaux, ont appauvri les petits Laboureurs, sans s'enrichir eux-mêmes, ni les Propriétaires ».

Voici, M., un fait très-intéressant qui mérite d'être mis au nombre de ces traits de bienfaisance que vous promettez dans votre Prospectus.

» M le Duc de Charost possede dans le Charollois une Terre dans laquelle il y a une mine de charbon fossile. Les Habitans du lieu jardinoient cette mine & en tiroient leur subsistance. Un Entrepreneur avoit obtenu de M. le Duc la concession de cette mine, & en avoit commencé l'exploitation. Les Paysans voyant que cette entreprise leur enlevoit presque leur seule ressource, chasserent les Ouvriers & détruisirent leurs travaux. La Justice instruisoit leur procès & ils ne pouvoient éviter d'être punis ; ils sont allés se jetter aux pieds de leur Seigneur, lui ont exposé leur misere, & lui ont fait observer qu'ils seroient obligés de déserter le Village, parce qu'ils ne pourroient pas y vivre si l'exploitation commencée avoit lieu.

M. le Duc de Charost, dont l'humanité s'est déjà signalée par mille autres traits de bienfaisance, a été touché de ces représentations. Il a dédommagé l'Entrepreneur auquel il avoit concédé sa mine, & en a laissé l'exploitation à ces Paysans, mais en même tems il leur a fait enseigner la maniere d'en tirer un meilleur parti ».

DU BEAUJOLOIS, *le* 11 *Décembre*.

Lettre au Rédacteur. » Je vous prie, M., de rendre publique la Lettre que j'ai l'honneur de vous écrire au sujet d'une erreur qui s'est glissée dans votre Gazette du 28 Octobre dernier à l'article *de Lyon le* 15 *Octobre*. Vous jugerez vous même que cette erreur mérite d'être relevée, parce qu'elle peut être préjudiciable au commerce de la Province que j'habite. On n'a pu voir sans surprise, dans le Beaujolois, votre Gazette annoncer que *les vins de cette Province étoient dans les bons cantons en partie vendus avant d'être recueillis ; c'est*, ajoutoit-elle, *la meilleure preuve que l'on puisse avoir de la vivacité du commerce* &c.

Il faut que la personne qui vous a adressé l'article dont il s'agit, ne soit pas instruite des usages du Beaujolois. Elle ignore sans doute qu'un marché fait d'un vin qui n'est pas recueilli, n'a jamais lieu dans le Beaujolois, qu'il y est expressément défendu & qu'il seroit résilié de plein droit, si l'un des Contractans le demandoit. Cette personne n'ignoroit pas moins ce qui se passoit alors dans *les bons cantons* du Beaujolois, quisqu'il est de notoriété publique qu'au 15 Octobre il n'y avoit pas encore une piece de vin vendue dans le Haut-Beaujolois, où les vendanges ne faisoient que de finir ; que les ventes n'ont commencé qu'à la fin de ce mois, & que dans cette partie Beaujoloise où se recueillent les vins de la premiere qualité, il y en a encore à présent beaucoup à vendre, eu égard à ce qu'on en a fait. Il n'y a donc aucune exactitude dans ce que vous a écrit sur le commerce de nos vins votre Correspondant de Lyon. Il y auroit à craindre qu'un pareil avis ne nuisit au commerce des vins de notre Province, en écartant les Marchands qui, sur cette assertion, seroient peut être tentés de ne se pas présenter pour acheter des vins qu'ils croiroient avoit été vendus ou en totalité ou en plus grande partie. C'est ce motif qui me détermine à vous prier d'insérer ma Lettre dans votre Gazette.

Quant à la quantité & à la qualité des vins du Beaujolois, voici quelle est au juste la vérité. En général nous avons à peine recueilli le tiers d'une bonne année. La qualité des vins est très-bonne, & l'on estime que depuis 1762 on en a pas fait de meilleurs. Nous avons tout lieu d'esperer qu'ils seront de garde, & la preuve s'en tire de ce que le vin s'est coloré dans le tonneau & que la lie est tellement adhérente aux parois que l'on a de la peine à l'en détacher. J'ai l'honneur d'être &c. »

N. B. Le Rédacteur prie instamment toutes les personnes qui lui enverront des avis de n'y mettre rien qui soit hasardé. On sent qu'il est obligé de s'en rapporter à ceux qui lui écrivent, & qu'il lui seroit aussi impossible de vérifier que de deviner si ce qui lui vient des diverses Provinces du Royaume & des Pays étrangers, contient l'exacte vérité. Tout ce qu'il doit & peut faire, & ce à quoi il ne manquera jamais, c'est de se hâter de rendre publiques les réclamations qui lui seront adressées.

DE PARIS, *le* 12 *Décembre*.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 1er.

Décembre 1777 ; pour l'élection des Gardes Jurés des Marchands & Fabricans.

» Sa Majesté informée que depuis la publication de l'Edit du mois d'Avril dernier, par lequel Elle a supprimé les Communautés d'Arts & Métiers, établies dans les Villes du ressort du Parlement de Paris, il s'est élevé des doutes par rapport à l'élection des Gardes-Jurés des Marchands & Fabricans, qui doit être faite chaque année, en exécution des Réglemens de Manufactures : Et Sa Majesté ayant reconnu que la police & inspection qui se fait par les Gardes-Jurés des Marchands & Fabricans, est très-utile au progrès des Manufactures ; que le Commerce en a tiré de grands avantages ; que cette Police n'a rien de commun avec celle qui est confiée aux Gardes & Adjoints des Communautés d'Arts & Métiers, sur leur régime intérieur, & qu'il est à propos de la maintenir non-seulement dans les Villes dans lesquelles S. M. a rétabli des Communautés d'Arts & Métiers, mais encore dans tous les lieux dans lesquels Sa Majesté n'a pas encore jugé à propos d'en établir. A quoi voulant pourvoir, S. M. ordonne que les Réglemens concernant la police & inspection qui doit être faite par les Gardes-Jurés des Marchands & Fabricans, seront exécutés ; & qu'en conséquence il continuera d'être procédé, en la maniere accoutumée, à l'élection desdits Gardes-Jurés, comme auparavant l'Edit du mois d'Avril dernier, & ce dans toutes les Villes & autres lieux où il étoit d'usage d'en nommer, soit que lesdites Villes aient été comprises dans l'état annexé à l'Edit, soit qu'elles n'y aient pas été comprises ».

Observation de M. Sarcey de Sutieres, sur l'Expérience pour déterminer le degré de bonté de tel ou tel sol, par rapport à un autre, insérée dans le N°. 93 de la Gazette, p. 747.

» Mon dessein n'est point d'attaquer ici l'homme de mérite qui a communiqué à M. le Rédacteur l'expérience dont il s'agit. Je l'ai toujours estimé, & je fais le plus grand cas de ses connoissances & de ses talens ; mais je ne puis m'empêcher, pour le bien de l'Agriculture, de relever les principes qu'il avance sur les diverses qualités des terres.

S'il est vrai, comme on n'en peut douter, que les meilleurs terreins sont les plus compacts & les plus serrés, il suit nécessairement qu'ils doivent être aussi les plus difficiles à se laisser pénétrer par les eaux du Ciel ; telles sont en général les terres de la bonne Brie, du Pays Chartrain, d'une grande partie de l'Isle de France, de la Normandie &c. Si ces terres qui sont cependant excellentes pour le froment, n'étoient pas d'une consistance forte & serrée, les bons Cultivateurs ne se trouveroient pas dans la nécessité de les labourer en planches bombées ou en sillons, pour faciliter l'écoulement des eaux, puisque dans les principes que suppose l'expérience en question, les meilleurs sols seroient ceux qui boiroient mieux les eaux pluviales. Pourquoi ceux qui labourent à plat ces mêmes terres ont-ils le chagrin de les voir inondées dans les hivers pluvieux ; preuve donc que les eaux ne s'y filtrent pas facilement ? Deux choses s'opposent à l'imbibition des eaux ; d'abord la nature compacte de ces bonnes terres ; en second lieu la qualité du fonds sur lequel elles reposent. Souvent elles sont couchées sur de l'argille, du tuf, de la marne, du crayon, du sable argilleux, & des terres rouges de Bornais.

Les terres à travers lesquelles l'eau passe comme par une éponge ou par un crible, sont les terres creuses, veules, meubles, légeres, graveleuses, ou bien sableuses & caillouteuses &c. Plusieurs terres de cette espece ne peuvent produire que du seigle. Quant à celles qui sont creuses, meubles, veules & légeres, aussi-tôt qu'on les a ensemencées, le Laboureur, s'il est intelligent, ne manque pas d'y établir le parc ou de faire passer son troupeau plusieurs fois par-dessus afin d'en affermir le sol ; cette opération réunit la terre à la semence & empêche les pluies de soulever la terre, autrement la racine du bled s'en détacheroit. Comme les mêmes inconvéniens sont à craindre dans ces sortes de terreins lorsqu'il survient de grandes sécheresses au printems, qui font soulever & gonfler la terre au point qu'elle se détache en partie des racines des bleds, d'où il arrive que la végétation est interceptée & que la plante languit, il faut, pour remédier au mal,

commencer par faire poutrer ſon bled & enſuite le faire rouler. La premiere opération ramenera de la terre dans les fentes que la ſéchereſſe aura occaſionnées ; la ſeconde qui conſiſte à faire traîner un gros rouleau de bois par deſſus le ſol dans tous les ſens, conſolidera, affaiſſera, & réunira la terre à la racine du bled qui ne recevant plus que l'air néceſſaire, fera une bonne production.

L'Auteur de la note voit que je dis le contraire de ce qu'il a avancé, & il peut ſe convaincre par lui-même de la vérité de ce que je dis, en examinant les terres dont il s'agit ; il verra que les bonnes ſe battent & s'affaiſſent par les pluies, & que les mauvaiſes au contraire ſe gonflent facilement & abſorbent enſuite les eaux. Aucun bon Cultivateur ne s'aviſera de dire que des terres fortes, franches, à blancs limons, latteuſes &c. qui cependant ſont les meilleures, ſoient ſpongieuſes. Lorſque celles-ci ne ſont pas labourées en planches bombés, elles produiſent rarement une bonne moiſſon dans les années pluvieuſes, parce qu'alors l'eau qui reſte ſur la terre détrempe le pied & la racine du bled, & s'il ſurvient une groſſe pluie ou un grand vent, les épis ſont renverſés à plat ſans pouvoir ſe relever ; s'ils n'éprouvent pas cet accident, ils produiſent beaucoup de paille & peu de grain, & ce peu de grain eſt glacé & ridé, & il ne rend qu'une petite quantité de farine ; c'eſt ce qu'on a éprouvé cette année en beaucoup d'endroits.

Au lieu d'employer des piquets, des cercles, des arroſemens, moyens très-diſpendieux, longs & infructueux, il eſt pour connoître la nature de chaque eſpece de terre, une maniere plus ſimple & plus prompte, que j'ai annoncée depuis nombre d'années. Cette méthode conſiſte à examiner les plantes naturelles que chaque canton produit. A leur inſpection, on peut porter un jugement sûr, & je puis certifier, d'après mille expériences répétées, qu'on ne ſe trompera pas. Non-ſeulement il ſera poſſible de décider des qualités des terres par la nature de leurs productions ſpontanées, mais on pourra encore en tirer des inductions pour déterminer le degré de bonté de tel ou tel ſol par rapport à un autre ».

Maniere de lier les gerbes & les marchandiſes ſur les grandes voitures, en uſage dans le Royaume de Naples, tirée des Voyages manuſcrits de M. Pingeron, Capitaine d'Artillerie au ſervice de Pologne.

» Comme l'objet de mes recherches eſt d'examiner & de faire connoître tout ce qui peut diminuer la peine des hommes & même celle des animaux dans les travaux relatifs à l'Economie civile & champêtre, je crois devoir remarquer ici que les Napolitains ſerrent les cordes deſtinées à aſſujettir la charge des grandes voitures d'une maniere très-ſimple & qui ne les coupe pas, comme il arrive dans la méthode uſitée en Languedoc & en Provence. Cette façon de lier les marchandiſes ſur les voitures, que je me propoſe de faire connoître, diſpenſe encore de ſe ſervir de treuil.

Les Payſans Napolitains préparent un cylindre en bon bois d'orme ou de hêtre, d'environ quatre ou cinq pouces de diametre & de la longueur de toute la diſtance qu'on laiſſe ordinairement entre les deux cordes qui doivent ſerrer ou les gerbes ou les ſacs qui ſeront mis ſur la voiture. S'ils mettent ce cylindre ſur le tour, ils y laiſſent un petit rebord ou ſaillie d'environ ſix lignes aux deux extrêmités. Ils fendent enſuite ce ſolide ou rouleau par les deux bouts, & y laiſſent un intervalle capable de recevoir une groſſe corde ; ce qui forme une ſorte d'enfourchure. On perce enſuite pluſieurs trous ſur ce cylindre pour pouvoir y placer une forte cheville ou levier de fer. Lorſque les Voituriers veulent ſerrer la charge de leurs charrettes avec cette machine, ils commencent à placer deux cordes bien paralleles & à les tendre avec la main le plus qu'il leur eſt poſſible. On place enſuite le cylindre bien horiſontalement, après avoir fait entrer les deux cordes dans les fourchures qui le terminent. Il faut ſe ſervir de deux leviers pour faire tourner le cylindre ; les cordes ſe roulent alors ſur ce dernier. Elles ſe roidiſſent & ſerrent la charge de la charrette. On peut mettre ce cylindre où l'on veut, c'eſt-à-dire devant ou derriere la voiture. On arrête un des leviers avec une petite corde à l'une des deux cordes principales, & la charge eſt bien aſſujettie ».

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Livres nouveaux.

Saggio sullo scorbuto di mare in cui si propone un methodo facile di curare questa malattia anche in mare e di preservare l'acqua dolce per qualunque viaggio. In 8°. Livorno, presso Tomaso Masi.

Essai sur le scorbut de mer, dans lequel on propose une maniere facile de traiter cette maladie, même sur mer, & de conserver l'eau douce pendant un voyage quelconque. 1 vol. in 8°. A Livourne, chez Thomas Masi. Prix 2 paules ou 23 sous.

Trattato Rustico Economico del Pollajo, e della colombaja in cui s'insegna la vera maniera di trarre un profitto abondantissimo dal polli e colombi. In 8°. Livorno.

Traité Economique du Poulaillier & du Colombier, où l'on enseigne la véritable maniere de retirer un profit considérable de ses poulets & de ses pigeons, par Jacques Antoine Bonfanti. 1 vol. in 8°. A Livourne, chez Thomas Masi. 3 paules ou 34 sous.

Dell' uso, e abuso del caffe, Trattato historico, fizico, medico con diverse aggiunte sopra la cioccolata e i rosoli. In 4°. Livorno.

Traité historique & physique de l'usage & de l'abus du café, auquel on a ajouté plusieurs observations sur le chocolat & les liqueurs. 1 vol. in-4°, très-mince. A Livourne. Prix 3 paules ou 34 sous.

La Sitologia, o vero raccolta di osservazioni sopra la natura e qualità dei grani e delle farine per il panificio con l'aggiunta, di altri Trattati utilissimi agli Agricoltori, e Mercanti &c. 2 vol. in-8°.

La Sitologie, ou recueil d'observations sur la nature & les qualités des grains & des farines pour faire le pain, auquel on a ajouté plusieurs autres Traités très-utiles aux Cultivateurs & aux Marchands. 2 grands volumes in-8°. A Livourne. Prix 8 paules. Cet Ouvrage est dû au Docteur Jean Gentili.

Osservazioni sopra la coltura degli alberi, da Theirar.

Observations sur la culture des arbres, par Theirar. 1 vol. in-8°. 3 paules ou 34 s. A Livourne, chez Thomas Masi.

Il seroit à souhaiter que les personnes qui sçavent l'Italien s'occupassent à nous donner de bonnes traductions de ces Ouvrages utiles. C'est même en partie dans cette intention que nous les indiquons ici.

II.

AVIS.

» Le sieur Chevalier, Négociant, rue Saint-Louis S. Honoré, se charge de faire les achats de *Saffran Gâtinois*, tant pour cette Ville que pour l'Etranger, & malgré la disette de cette marchandise & sa rareté relativement à la gelée survenue en 1775, il s'engage à fournir à un prix honnête tout ce qu'il y a de plus beau & de plus supérieur en ce genre ».

N. B. Dans la derniere Gazette, page 801, col. 1, lig. 30, *on lit* : un autre abus qui regne dans le Soissonnois, comme dans beaucoup d'autres du Royaume ; *lisez* : comme dans beaucoup d'autres Provinces du Royaume &c.

III.

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 12 Décembre.

Le saumon, depuis 25 livres jusqu'à 45 ; le cabillot, depuis 11 liv. jusqu'à 16 ; le panier de merlans Normands, depuis 20 liv. jusqu'à 25 ; le panier de merlans Picards, depuis 11 liv. jusqu'à 13 ; le panier de merlans de Calais, depuis 6 liv. jusqu'à 7 ; le panier de harengs Normands, depuis 19 liv. jusqu'à 24 ; la flotte, depuis 8 livres jusqu'à 10 ; la raye bouclée, depuis 5 liv. jusqu'à 7 ; la paire de solles, depuis 3 liv. jusqu'à 12 ; le panier de limandes, depuis 4 liv. 10 s. jusqu'à 5 liv. ; la truite, depuis 1 liv. jusqu'à 4.

IV.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 5 Décembre 1777 au Mercredi 9 dudit, le froment s'est vendu à la Halle,

de 18, 19, 20, 23 à 24 liv.; le ſeigle, de 10 liv., 10 liv. 10 ſ. à 12 liv.; l'orge, de 9 liv., 10 liv., à 10 liv. 10 ſ. Le froment au Port de la Greve, de 21, 22, 24 à 25 liv.; le ſeigle, de 10 liv. 5 ſ., 11 à 12 liv. 5 ſ.; l'orge, de 9 livres 10 ſ., 10 à 11 liv. *le ſeptier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 5 Déc. 1777 au Mercredi 9 dudit, l'avoine s'eſt vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 liv.; *idem* à la Greve, de 20, 21 à 22 l. *le ſeptier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'eſt vendu Porte S. Michel, le 17 Déc. 1777, de 54 à 55 liv.; *idem* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, de 19 à 20 l.; *id.* nouvelle, de 18 à 19 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 45 à 46; *idem* nouveau, de 43 à 44; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 41 à 42; *idem* nouveau, de 39 à 40; le cent de paille vieille, de 16 à 17; *idem* nouvvelle, de 15 à 16 l.; le foin à la Grève, de 33 à 34 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 17 Décembre 1777.

Or de Portug. à	725	℔	ß	marc.
Du Mexique à	718			marc.
Du Pérou à	710			marc.
Les guinées à	723			marc.
Ducats à	98	5		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à	83	10		once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	54	10		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	5		marc.
Piaſtres à	49			marc.

CHANGES DE PARIS, *du 17 Décembre 1777.*

Amſterdam	53 ½
Londres	31 9 16e.
Hambourg	190 ½ à ¼
Madrid	15 2 6
Cadix	15
Livourne	96
Gênes	94
Lyon *Août*	au pair.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix premiers mois 1777.

Du Lundi 15 Déc. 1777.

Meſſieurs		
Thevenin... pplles.	L.	
Viageres	L.	
Maſſon ..... pplles.	L.	
Viageres.....	L.	
Delamotte.. pplles.	J.	
Viageres	J.	
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

Suite du Lundi 15.

Meſſieurs	
Creuzé ..... pplles.	J.
Viageres	J.
Tontine	J.
Certain..... pplles.	J.
Tontine	J.
Tontine	J.
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1777.	*Lundi 15.*	*Mardi 16.*	*Mercredi 17.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	1900 1897 ½ 1900	1905 7 ½ 5 .	1910 15 17 ½ 20 (17 ½
D°. 16es/25 . . .	1200	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	256 . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	82 . . . .
Emprunt Oct..	408 9	. . . . .	410 . . . .
Reſcriptions . .	10	9 ¾ ½ ¾ ½ . .	9 ½ ¾ ½ . . .
Bil. des Fermes.	1	1 ¼.	1 ¼ 1 . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777 .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par ſemaine. L'abonnement eſt de 24℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adreſſer à Paris au Bureau Royal de Correſpondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne auſſi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 13 Mai.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le* 15 *Avril*.

ON a mis au jour en un volume *in-folio* le détail de tout ce qui s'est passé dans la derniere Diete. Cet ouvrage très-curieux pour nous a été rédigé par une habile main & par un homme bien instruit, le Secretaire de cette Assemblée. Nous attendons avec impatience qu'on publie aussi le Journal de la Diete de 1773. Il est encore sous presse & ne paroîtra tout au plus que dans le courant de l'été. On dit que les frais d'impression sont immenses & que l'ouvrage aura de quoi effrayer le Lecteur le plus avide; on lui présentera au moins sept volumes *in-folio* à dévorer. Ce Recueil & le précédent formeront notre nouveau Code public. En le réduisant à quelques petits volumes, il nous embarrasseroit moins & n'en deviendroit que plus utile. Le cercle des bonnes loix n'est pas étendu; il s'ensuivroit donc que notre Code ne pourroit être que bien défectueux. En effet, malgré les efforts de la Diete & le zele du Conseil Permanent, nous ne sçavons pas trop nous-mêmes quelle est la forme de notre Gouvernement, & les désordres qui regnent encore ne ressemblent que trop à ceux de l'anarchie.

Dans ces dernieres années, plusieurs Magnats s'étoient emparés de biens qui ne leur appartenoient pas; le Roi & le Conseil ont pris toutes sortes de voies pour les engager à faire une restitution que la justice & tant d'autres motifs leur prescrivoient; les uns ont obéi, mais les autres n'ont tenu compte ni des sollicitations, ni des ordres, ni des menaces. Le Conseil est obligé de faire des réglemens pour la meilleure administration de la Justice. Les Grands continuent à se croire au-dessus des loix & quelquefois on ne vient à bout de les y soumettre que par la force. Le Palatin de Gnesne avoit contracté de grosses dettes & ne les payoit pas; comme ce Seigneur voyage en Italie, quatre de ses Créanciers se sont emparés de la Ville de Lissa, dans la Grande Pologne qui lui appartient, & s'en partagent les revenus pour les intérêts de leurs créances. Les Habitans de Lissa ne se sont pas mis en voie de s'opposer à cet acte de rigueur & payent à leurs nouveaux Maîtres ce qu'ils doivent à l'ancien. M. *Saturgus*, Conseiller de Commerce à Konisberg, prétendoit qu'il lui étoit dû 80,000 ducats par la Maison de Radzivil. La derniere Diete approuva les titres de la créance & autorisa le Conseiller à se saisir, après un délai marqué, des biens du Palatin de Vilna, jusqu'à la concurrence de la somme qui lui est due. Le terme est expiré. En conséquence le Conseil a expédié des ordres aux Régisseurs des biens de la Maison du Prince Radzivil, pour qu'ils cédent au Conseiller de Konisberg, des terres de la valeur de 80,000 ducats; sans quoi ils y seront contraints par des expéditions militaires. Le même Tribunal a

également enjoint au Magistrat de prêter main forte à M. Saturgus pour le mettre en possession des domaines qui lui sont adjugés.

Parmi les personnes qui ont essuyé des pertes par la derniere inondation de la Vistule, on compte plusieurs pauvres gens qui se trouvent réduits à la plus grande misere. Le Meûnier qui offrit & donna un asile au Roi, durant cette nuit fatale dont nous ne rappellons qu'avec horreur l'accablant souvenir, est aussi du nombre de ceux qui ont souffert de ce désastre. S. M. qui fait une pension à ce fidele Sujet, n'a pas été plutôt informée de sa situation, qu'Elle a demandé à le voir lui & sa femme. Après les avoir consolés par des paroles obligeantes, notre Souverain a voulu leur donner d'autres marques de sa bonté en leur faisant un présent de cent ducats. Cette somme est plus que suffisante pour les mettre en état de réparer les dommages que la crue des eaux a faits à leur moulin. La Vistule baisse rapidement & nous la verrons bientôt à sa hauteur ordinaire.

SUEDE.

De Stockholm, *le* 14 *Avril*.

Quand une grande machine, long-tems ébranlée par de violentes secousses, fait craindre une lourde chûte, c'est par quelque grand coup donné à propos qu'on vient pour l'ordinaire à bout de la raffermir. Mais le coup ne se porte pas sans occasionner dans le moment une plus vive agitation. Nos especes d'argent & de cuivre étoient de trop bas aloi pour avoir cours dans les autres Etats de l'Europe; il a fallu en venir à une refonte de notre monnoie. Durant cette opération, nous avons vu des variations aussi énormes que rapides dans le commerce du Royaume. Les prix des denrées, sur-tout des grains, ont baissé & haussé considérablement à diverses reprises. Si la crise eût duré, les suites pouvoient en être funestes; la prudence arrêtoit nos Marchands, & comme ils ne voyoient devant eux que de grandes pertes ou de gros profits à faire d'un moment à l'autre, ils aimoient mieux renoncer à l'espérance de s'enrichir dans un moment que de s'exposer à perdre dans le même intervalle une grande partie de leur fortune. Ce flux & ce reflux ne nous ont pas long-tems alarmés; le commerce a repris un cours uniforme; les grains se soutiennent à des prix modérés & il en est à peu près de même des autres denrées. Le cours du change prend aussi de la consistance & nous espérons de le voir fixé à un taux qui nous fera soutenir peut-être avec avantage la concurrence des autres Nations de l'Europe. Le Gouvernement pense à donner de l'activité à diverses branches d'Economie ou de Commerce languissantes & trop négligées.

On va mettre notre Marine sur un meilleur pied; les ordres sont expédiés pour faire construire un assez bon nombre de vaisseaux. S. M. a permis à une Compagnie de Marchands de la Ville de Marstrand d'établir un chantier, près du Port, & dans un lieu propre à cet objet. L'emplacement est vaste, on peut y construire plusieurs bâtimens tous en même tems, & les vaisseaux y sont à l'abri des tempêtes. On va aussi entreprendre de grands travaux sur les frontieres. L'argent circulera dans les Provinces; tous les Ouvriers occupés par le Gouvernement seront payés en rixdales & autres nouvelles especes du même aloi. Peu à peu l'ancienne monnoie sort du commerce.

SILÉSIE.

De Zullichau, *le* 15 *Avril*.

Nous avons planté des vignes depuis quelques années; elles ont réussi, malgré les clameurs de l'ignorance & du préjugé. De ce que nous n'avions jamais recueilli de vin, on en concluoit hardiment qu'il étoit impossible d'en recueillir. Nous sommes redevables du succès au zele intrépide & à l'intelligence de quelques-uns de nos principaux Agriculteurs. Un homme de distinction, M. de Manchow, a donné le premier l'exemple; il entend si bien la culture de la vigne qu'il pourroit le disputer, pour cette partie, aux Habitans même des pays de vignobles. Cette contrée doit beaucoup aux soins & à l'habileté de ce respectable Seigneur; peu content de mieux cultiver ses terres, il étend les lumieres & forme lui-même des Cultivateurs. Il ne dédaigne pas d'instruire les gens de la campagne, & par les encouragemens

qu'il leur donne à propos, il hâte les progrès de l'Art, au grand avantage des Payſans & des Propriétaires.

Ce pays eſt fertile en grains, mais à une époque peu ancienne, il l'étoit beaucoup moins parce que nous cultivions mal & que nous ne ſçavions pas amender nos terres. Dans l'eſpace de quelques années, en redoublant d'application, nous avons doublé nos revenus. On a fait uſage des meilleures méthodes pour préparer les ſemences, former des engrais analogues aux différentes qualités du ſol, donner de meilleurs labours, extirper les mauvaiſes plantes &c. La culture même de la vigne eſt déjà perfectionnée, mais nous n'avons pas encore pu trouver de méthode propre à obvier à un inconvénient qui ôte à notre vin toute ſa qualité. Nous voudrions que les perſonnes mieux inſtruites nous fourniſſent quelque moyen de conſerver notre vin ſans qu'en vieilliſſant il en devienne plus mauvais. A peine eſt-il dans les tonneaux qu'il ſe forme à la ſuperficie une eſpece de croûte, ou plutôt de crême légere qui donne un mauvais goût à la liqueur & l'altere. Pour corriger le mal, pluſieurs Propriétaires ont fait uſage de méthodes pires que le mal même. Des mêlanges de drogues qu'ils ne connoiſſoient pas ont eu les plus mauvais effets ; leur vin n'étoit que déſagréable au goût, il eſt devenu pernicieux à tous ceux qui en ont bu. Voici l'expédient que M. de Manchow a trouvé, il le communique au Public & deſire qu'on lui indique de meilleurs procédés, s'il eſt poſſible. Quand il a fait ſon vin, il met le marc à l'alambic & en tire une eau-de-vie qui, ſans avoir beaucoup de force, n'a pourtant rien qui puiſſe la faire rejetter. C'eſt le ſeul Propriétaire qui ait diſtillé le marc du raiſin. En tirant le vin du preſſoir, il le met dans des tonneaux qu'il a ſoin d'achever de remplir avec du vin d'un an, ou du vin doux qu'il a fait bouillir pendant quelques heures. Il laiſſe fermenter le vin dans les tonneaux, pendant une quinzaine de jours, ayant ſoin de réparer le déchet en ajoutant du vin vieux ou du vin cuit. Il met enſuite dans chaque tonneau trois pintes d'eau-de-vie du marc, diſtillée deux fois. Le vin ne ſe moiſit plus à la ſurface, quand l'on y ajoute cette eau-de-vie ; celle-ci plus légere ſurnage & empêche la croûte de ſe former. Cependant les parties qui formoient cette croûte reſtent dans le vin & peuvent lui donner quelque mauvais goût, du moins quand le vin vieillit. M. de Manchow conſeille de ſe ſervir de l'eau-de-vie de France; mais comme elle eſt auſſi chere que rare dans nos cantons, il exhorte les Propriétaires à ne pas trop preſſer les grapes de raiſins pour que le marc ſoit plus gras, & qu'ayant plus de ſubſtance, il donne une eau de-vie qui ait plus de corps & qui ſoit ſupérieure pour la qualité aux eaux-de-vie du pays.

ALLEMAGNE.

De Leipsick, *le* 15 *Avril.*

Dans pluſieurs contrées, on a obſervé que les vaches qui ont échappé à quelque épizootie ne reprennent plus la maladie & que les veaux qui en naiſſent n'y ſont pas ſujets, ſoit que les vaches aient été attaquées naturellement de la contagion, ſoit qu'on la leur ait procurée par la voie de l'inoculation. De 51 vaches qu'on nourriſſoit à Nenſcherbitz, Terre ſituée dans cet Electorat, 10 avoient eu une maladie contagieuſe ; il ſurvint une autre épizootie, les dix vaches & leurs veaux n'en furent pas atteints ; les autres quarante & une en périrent toutes. On a offert au Propriétaire dont il s'agit de lui acheter ſes 10 vaches à 50 rixdales chacune, ce qui *eſt* un prix exorbitant. D'habiles Agronomes voudroient que, dès qu'une épizootie commence à ſe déclarer, on ſe hâtât de l'inoculer à toutes les bêtes ſaines. Ils apportent en faveur de leur opinion des preuves qui la rendent bonne, & qu'il paroît bien difficile de réfuter.

De Francfort, *le* 22 *Avril.*

On a inventé & exécuté à Zwickau une roue à tirer de l'eau, qui eſt poſée ſur un échaffaud & dont le diametre a 9 aunes ; 24 ſceaux adaptés à cette roue puiſent l'eau qui eſt reçue dans ſix grandes caiſſes. Chacune de ces caiſſes a trois aunes de long ſur douze pieds de hauteur & onze pouces de largeur. Elles tiennent à la roue & la dépaſſent. La capacité intérieure de chacune de ces caiſſes eſt de 7700 pieds cubiques; au côté long de devant il y a une ouverture de 3 pouces de hauteur pour puiſer l'eau ; aux deux extrê-

mités transversales, on a pratiqué d'autres ouvertures pour la vuider. Cette roue fournit, dans l'espace d'une heure, 2673 $\frac{1}{5}$ pieds cubiques d'eau, & en 24 heures 64,166 $\frac{1}{2}$. Elle porte l'eau à la hauteur de dix pieds & fait aller à quelque distance de là un moulin à plusieurs meules. Cette invention, quoique très-utile, l'est encore moins qu'elle ne paroît ingénieuse.

Un Chirurgien des Troupes du Roi de Prusse vient de publier d'excellentes Observations sur *les dangers de l'usage du pain trop frais*. Aux bonnes raisons il joint des exemples funestes qui feront encore plus d'impression. Un Grenadier affamé mangea en une seule fois & avec beaucoup d'avidité le pain de munition qu'il venoit de recevoir. Quelques heures après il sentit une violente pression dans le bas ventre qui se gonfla & devint à l'attouchement aussi dur qu'une pierre. L'envie de vomir le prit, on l'excita en donnant de l'eau tiede au malade, mais il ne rendit que l'eau qu'on lui faisoit avaler. Le pouls s'affoiblissoit & devenoit en même tems plus dur; les douleurs du bas ventre augmentoient; on employa la saignée & l'on n'épargna pas les remedes. Tout fut inutile; le malade mourut au bout de quelques heures. Le même Chirurgien parle aussi d'un autre Soldat qui avoit mangé neuf livres de pain frais. Cet horrible excès lui coûta la vie, malgré tous les secours qu'on lui fit administrer. On lui donna des lavemens d'huile de lin & d'autres émolliens; on l'arrosa d'eau fraîche, à plusieurs reprises, depuis le bas ventre jusqu'aux pieds; on le mit enfin dans un bain d'eau tiede; il y mourut. La circulation du sang avoit été arrêtée par la trop grande expansion des boyaux & la trop grande quantité de vent; ce qui fut la cause d'un coup d'apoplexie qui tua ce malheureux.

PORTUGAL.

De Lisbonne, 17 *Avril*.

Dans l'appréhension d'une guerre prochaine, le feu Roi avoit suspendu le payement des dettes de la Couronne pour que l'argent ne manquât pas & qu'on pût faire face à toutes les dépenses. Nous aurions pu soutenir long-tems les efforts de l'ennemi, puisqu'on a trouvé dans le Trésor Royal 48 millions de crusades & 30,000,000 dans la caisse des décimes; en tout 78,000,000 de crusades, 195,000,000 de liv. de France, la crusade évaluée à 2 liv. 10 s. Les dettes payées, il restera de grandes sommes entre les mains du Gouvernement; elles serviront à ranimer notre Agriculture, à exciter l'Industrie & à donner une plus grande activité à notre Commerce. Nous avons jusqu'à présent accordé aux Etrangers des droits, des libertés, des privileges que nous refusions aux Sujets de l'Etat; il n'est donc pas surprenant que tant de Marchands Anglois se soient enrichis à nos dépens. Pour avoir des Cultivateurs, des Fabricans, des Artistes, des Négocians, il suffira de donner à la Nation les mêmes encouragemens que nous avons prodigués à des Sujets qui ne sont pas les nôtres.

On a fait arrêter des personnes de considération qu'on accuse d'avoir fait le monopole & d'avoir établi leur fortune en écrasant le Peuple. Si leurs richesses ont été acquises par des voies illégitimes, nous verrons les coupables punis selon la griéveté de leurs crimes. Peut-on user d'une trop grande sévérité envers des hommes barbares qui se sont engraissés de la substance des pauvres & des malheureux?

Par un dénombrement qu'on vient de faire dans ce Royaume, le nombre des Habitans se monte à 2,234,000.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 28 *Avril*.

Quoique l'Agriculture soit bien perfectionnée dans la Grande-Bretagne, cependant il s'agit de porter un Bill pour donner de nouveaux encouragemens à la culture des terres. Le principal objet de ce Bill est de rendre d'un plus grand produit les terres labourables, les prairies & les pâturages qui appartiennent aux Communautés. Mais d'un autre côté on va porter un Bill pour l'Ecosse qui nuira beaucoup aux Cultivateurs. Après le 15 Juin de cette année 1777, tout Ecossois qui, sans avoir les titres requis, sera convaincu par la déposition sous serment d'un ou de plusieurs témoins devant trois Juges

de Paix, d'avoir tué du gibier, payera pour la premiere contravention une amende de 40 shellings appliquable, moitié au *Délateur* & moitié aux pauvres de la Paroiſſe; ceux qui ne payeront pas l'amende ſeront mis en priſon pour un mois. La peine pour une récidive eſt de 3 liv. ſt. ou de deux mois de priſon, & pour une troiſieme faute, de 5 l. ou de trois mois de priſon. Tout Propriétaire qui aura 100 l. de revenu, pourra, ainſi que ſes fils, tuer le gibier, les bêtes fauves &c. ſur ſes domaines &c.

Un Jardinier de cette Capitale s'eſt ſervi de ſable de mer, au lieu de motes de tannerie, pour la culture des ananas. Ceux qu'il a traités de cette maniere ont cru beaucoup plus vîte, ſont devenus plus vigoureux & produiſent davantage. Cependant il emploie une moindre quantité de bois ou de houille pour chauffer ſes ſerres.

Comme les papiers du Congrès avoient toujours moins de crédit, cette Aſſemblée a fait un réglement pour leur donner le plus grand cours. On ne pourra refuſer de les prendre en payement ſans s'expoſer à payer une amende ou à ſubir quelque peine encore plus forte. Malgré toutes les défenſes, on ne croit pas que ce papier-monnoie ſoit reçu dans le commerce avec autant de facilité que les bonnes eſpeces.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Lyon, *le* 1 *Mai.*

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de cette Ville tint le Mardi, 15 Avril, une Aſſemblée publique. M. Perrache, Directeur, ouvrit la Séance par un diſcours ſur *les beſoins réciproques qu'ont les Sciences, les Belles-Lettres & les Arts.* C'eſt principalement aux Académies qu'il appartient de ſaiſir la chaîne qui les lie les unes aux autres & d'en montrer les anneaux. Ces inſtitutions doivent s'occuper ſans ceſſe d'objets utiles, répandre les inſtructions & les lumieres, réduire en corps les connoiſſances éparſes & leur donner par-là une force qu'elles n'auroient jamais ſi elles reſtoient concentrées dans des individus; fournir enfin chaque jour de nouvelles preuves que ſans le ſecours des Sciences la marche des Arts ſera toujours lente, foible, incertaine, & que ſans les Arts les Sciences ne brilleront jamais de tout leur éclat. On lut enſuite un précis des ouvrages de pluſieurs Académiciens ordinaires & aſſociés: voici le titre de quelques-unes de ces productions. Mémoires ſur *l'origine des réglemens des Manufactures*, par M. Briſſon. L'Auteur montre avec autant d'érudition que de ſagacité les vraies cauſes de cet énorme code de réglemens dont on a chargé les Manufactures & le Commerce. Si les réglemens renfermoient des inſtructions ſolides & bien préſentées, s'ils étoient dirigés à conduire plus ſûrement le Manufacturier à un plus grand ſuccès, s'ils traçoient la ligne dont il ne doit pas s'écarter pour atteindre au but, notre Académicien ſe feroit le Partiſan zélé des réglemens. Mais ſi loin d'être utiles ils ſont évidemment nuiſibles, s'ils ne ſervent qu'à gêner la main de l'Ouvrier, s'ils reſſerrent les talens dans un cercle étroit & s'ils empêchent le génie de prendre un heureux eſſor, qui oſeroit s'en déclarer l'Apologiſte? Un coup d'œil juſte, un bon eſprit, une longue expérience, ont fait ſaiſir à M. Briſſon le vrai principe de la proſpérité du Commerce & des Manufactures. Jamais leur mouvement ne ſera vif & rapide ſi la liberté ne leur donne pas la premiere impulſion; avec des entraves on ne court pas, on ne marche même pas, tout ce qu'on peut faire par de grands efforts, c'eſt de ſe traîner. Tel ſera toujours le Commerce s'il ne peut briſer ou au moins ſecouer ſes chaînes.

Mémoire de M. l'Abbé Bertolon ſur une nouvelle *roue électrique* de ſon invention. Epoques de la *végétation*, durant le cours de l'année 1776, par M. de la Tourette. Mémoires ſur *l'étendue & l'emplacement* qu'il convient de donner aux Cimetieres, par M. Maret; Réflexions ſur ce Mémoire & application des principes de M. Maret relativement à la Ville de Lyon, par M. de la Tourette. Obſervation ſur trois *aimants* de force différente, dont le plus fort détruit la vertu des plus foibles, par M. l'Abbé Rozier. M. Barbier a fait la lecture d'un Mémoire ſur la *Méchanique.* Après avoir rappellé l'ancienneté de la Méchanique & les inventions d'Archimede, l'Auteur établit pour principe fondamental

de cette ſcience, la théorie du *levier*. Il prouve que dans toute machine, ce qu'on gagne en force, on le perd en viteſſe & en tems; que les machines ſimples ſont ſuſceptibles de la plus grande perfection; que les machines compoſées en ont d'autant plus, que la force mouvante ſe tranſmet au fardeau avec moins de déchet. M. Barbier traitant enſuite de la *réſiſtance des ſolides*, donne un précis de la théorie de Galilée, en démontre l'utilité pour les Arts & en déduit la cauſe pour laquelle les machines en petit ne réuſſiſſent pas toujours en grand.

De Nancy, *le 2 Mai.*

Dans tout le Royaume le commerce des cuirs décline rapidement; le nombre des Tanneries diminue également dans la Capitale & dans les Provinces. L'Etranger nous vend cette marchandiſe; il ſort toutes les années du Royaume des ſommes très-conſidérables pour cet objet, tandis que nous pourrions vendre à l'Etranger ce qu'il nous vend à haut prix. Ce commerce ſe ſoutient encore dans la Lorraine, mais il y ſeroit bientôt anéanti ſi l'on venoit à-bout, comme on s'efforce de le faire, de ſoumettre nos Tanneurs aux droits d'importation & d'exportation. Voici le raiſonnement ſur lequel on s'appuie pour nous faire ſupporter cet impôt. La Lorraine touche au pays étranger; donc ſes Habitans doivent être compris dans la claſſe des Etrangers effectifs. De ce principe on tire deux conſéquences; la premiere, que les matieres brutes qui paſſent de l'intérieur du Royaume dans la Lorraine & le Barrois, pour y être apprêtées, doivent payer le droit d'exportation, comme ſi elles étoient tranſportées réellement chez l'Etranger; la ſeconde, que les mêmes objets reportés en France pour y être vendus, doivent auſſi le droit d'importation, comme s'ils ſortoient des Fabriques étrangeres. Le motif qu'on met en avant pour aſſujettir la Lorraine & le Barrois à ces deux nouveaux impôts eſt qu'il peut ſe faire que les Habitans de ces Provinces faſſent la contrebande. Nos Tanneurs ont fait un Mémoire pour combattre ces raiſons & demandent de n'être aſſujettis qu'aux droits fixés par l'Edit de 1759. On ne peut ſe le diſſimuler, ſi leur Requête n'eſt pas appointée, la chûte de nos Tanneries devient inévitable. Par le nouvel ordre de choſes qu'on voudroit introduire, il n'exiſteroit plus d'égalité entre ces deux Provinces & les autres du Royaume. Qu'un Tanneur Lorrain achete un cuir verd en Champagne ou en Bourgogne, il payera d'abord le droit d'exportation de 8 pour cent; dès que ce cuir aura reçu la façon, il ſera impoſé au droit de marque, & ſi on le tranſporte dans quelqu'une de nos Provinces intérieures pour l'y vendre, il payera encore un droit d'importation de 20 pour 100, outre les huit ſous pour livre. Ce malheureux Fabricant pourra-t-il entrer en concurrence avec les autres Fabricans du Royaume? Le premier payera trois eſpeces de droits tandis que les autres ne ſont ſoumis qu'à une ſeule impoſition.

Nous ne pourrions pas même ſoutenir la concurrence de l'Etranger, puiſque celui-ci ne paye qu'un droit très-modique en introduiſant ſes cuirs dans les Duchés de Lorraine & de Bar. Mais nos craintes ſeront bientôt diſſipées, puiſque nous avons pour nous tout ce qui peut nous raſſurer. On avoit commencé à percevoir dans la Haute-Alſace les droits d'entrée & de ſortie ſur les cuirs. Les Tanneurs de la Province obtinrent en leur faveur un Arrêt du Conſeil, en date du 4 Octobre 1774, par lequel il fut ordonné, que l'Edit de 1759 ſeroit exécuté ſelon ſa forme & teneur; que les cuirs & peaux ne ſeroient aſſujettis qu'au droit porté par les anciennes Déclarations; que les Receveurs des péages d'Alſace ſeroient tenus de remettre un acquit en exemption des droits d'entrée & de ſortie aux Tanneurs d'Alſace, qui feront venir ou tranſporter des cuirs de Province à Province, y compris les Duchés de Lorraine & de Bar. Cet Arrêt décide évidemment la conteſtation actuelle.

De Paris, *le 7 Mai.*

Suite de l'Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, portant réglement ſur les ventes & reventes des Domaines. Art. XVI. Indépendamment de la remiſe qui ſera faite par les nouveaux Engagiſtes aux Régiſſeurs des domaines de Sa Majeſté, des expéditions des contrats qui leur auront été paſſés par les ſieurs Commiſſaires généraux, & de l'enregiſtrement qui en ſera fait aux Greffes des Bureaux des Finances, ou à ceux des Chambres des Comptes des Généralités où il n'y a point de Bu-

reaux des Finances, les nouveaux Engagiſtes ſeront tenus de remettre dans l'année qui ſuivra leur entrée en jouiſſance, au Receveur général des domaines de la Généralité, dans l'étendue de laquelle les domaines ou droits domaniaux par eux acquis ſe trouveront ſitués, une copie du contrat de revente qui leur aura été paſſé par les ſieurs Commiſſaires généraux, & un état en détail, par eux certifié véritable, des fonds & droits par eux acquis; ils ſeront pareillement tenus de fournir tous les dix ans au même Receveur général des domaines, un ſemblable état en détail, à peine de réunion deſdit domaines, ou des parties qui pourroient avoir été omiſes dans leſdits états.

XVII. Ordonne S. M. que l'Arrêt du Conſeil du 6 Juin 1722, ſera exécuté ſelon ſa forme & teneur; en conſéquence, que les Engagiſtes de ſes domaines, même ceux à vie, continueront d'être tenus d'entretenir les bâtimens dépendans deſdits domaines, de toutes réparations néceſſaires auxdits bâtimens, de quelque nature qu'elles ſoient; à quoi faire ils ſeront contraints par ſaiſie des revenus deſdits domaines, en vertu des Ordonnances qui ſeront rendues par les Bureaux des Finances, à la requête des Procureurs de S. M. auxdits Bureaux: Faute par leſdits Engagiſtes de faire faire leſdites réparations dans le délai de ſix mois du jour de la ſaiſie de leurs revenus, l'adjudication deſdites réparations au rabais par les Officiers des Bureaux des Finances, ou par ceux des Cours & Juriſdictions où il n'y a point de Bureaux des Finances, à la requête des Procureurs de S. M.; & le montant de l'adjudication, ainſi que celui de l'exécutoire qui ſera décerné des frais qui auront été faits, ſeront payés ſur le produit deſdits domaines, par préférence à toutes autres charges & dettes.

(*La ſuite à l'Ordinaire prochain.*)

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Suite de la Réponſe du Cultivateur du Pays d'Aunis &c.

Le même inconvénient ne peut-il pas arriver à l'embarquement ou à l'entrée en Picardie, où les droits ſont aſſez conſidérables pour que la Régie y veille de près? Ne peut-on pas vous vendre des pieces d'un faux dépotage? Il faudra donc dépoter encore au magaſin.

L'exemple de Cognac, que vous citez, n'a aucun rapport à nous. Si ſes eaux-de-vie ſont conſtamment demandées en Angleterre, malgré le prix exceſſif où elles ſont montées, c'eſt que les Anglois n'eſtiment que les eaux-de-vie de Cognac; vous attribuez cette différence au dépotage: d'ailleurs le dépotage n'y eſt point de rigueur, il a été volontaire; & comme les commiſſions y ſont partagées entre trois ou quatre Négocians, ils ſe ſont entendus pour ne pas acheter autrement; voilà l'établiſſement de ſon dépotage: partout on fait la loi au Cultivateur.

Il eſt, dites-vous, Monſieur, *un nombre très-conſidérable de Cultivateurs que le dépotage ne bleſſe point du tout, qui même préfèrent de le mettre en pratique lorſqu'ils vendent leurs eaux-de-vie.* Je le ſçais; mais l'Acheteur leur donne 3 à 5 liv. par 27 veltes au-deſſus du cours; comme Négociant, *je ſuis ſurpris que vous paroiſſiez l'ignorer, car vous n'en avez point parlé; cette circonſtance méritoit d'être rapportée.*

Vous me permettrez de ne point *conſulter vos Négocians qui préſident à votre commerce;* comme ils ſont pour la plûpart Commiſſionnaires d'eau-de-vie, *leur perſévérance à ſolliciter le dépotage*, rendroit leur déciſion ſuſpecte; on ne peut être Juge & Partie dans ſa propre cauſe.

Je déteſte certainement, Monſieur, autant que vous, toutes les fraudes & friponneries qui ſe commettent dans le commerce d'eau-de-vie. Je deſire de tout mon cœur qu'on puiſſe redreſſer les griefs du pays de conſommation & rétablir le crédit de nos eaux-de-vie; j'y ſuis peut-être plus intéreſſé que vous. Mais, Monſieur, laiſſez la liberté à chacun de vendre ſa denrée; n'achetez qu'au dépotage, vous ferez bien. Si par fois vous achetez au veltage, le réglement vous autoriſe à percer la futaille où bon vous ſemblera; dès-lors l'élévation du bondon, l'applatiſſement des douves du deſſous & leur longueur n'influeront plus ſur le contenu de la piece, par là vous découvrirez aiſément les fripons. *J'ai l'honneur d'être &c.*

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 3 Mai 1777 au Mercredi 7 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle,

de 18, 19; 21 à 22 liv. 10 s.; le seigle, de 12 liv. 5 s., 13 à 13 l. 10 s.; l'orge, de 9, 9 l. 5 s. à 9 liv. 10 s. Le froment au Port de la Greve, de 21 l. 10 s., 22 à 23 l.; le seigle, de 11 l. 5 s., 11 l. 10 s. à 12 l.; l'orge, de 8 l. 10 s., 9 à 9 l. 10 s. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 3 Mai 1777 au Mercredi 7 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18 l. 5 s., 18 l. 10 s. à 19 l.; *idem* à la Greve, de 18 l. 5 s., 18 l. 15 s. à 19 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 10 Mai 1777, de 59 à 60 liv.; *idem* nouveau, de 57 à 58; le cent de paille vieille, de 22 à 23 l.; *id.* nouvelle, de 21 à 22 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 52 à 53; *idem* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 22 à 23; *id.* nouvelle, de 21 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 47 à 48; *id.* nouveau, de 45 à 46; le cent de paille vieille, de 21 à 22 liv.; *id.* nouvelle, de 20 à 21 l.; le foin à la Grêve, de 38 à 39 l.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 10 Mai 1777.

Or de Portug. à	724	8 6	marc.
Du Mexique à	716		marc.
Du Pérou à	708		marc.
Les guinées à	722		marc.
Ducats à	98	9	once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100		once.
Or à 20 karats à	83	12	once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	16	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	6	marc.
Piastres à	49	12	marc.

Changes de Paris, *du 10 Mai 1777.*

Amsterdam	54 à 53 7 8e.
Londres	31 7 16e.
Hambourg	187 à ¼
Madrid	15 2 6
Cadix	15 1
Livourne	97 à 97 ¼
Gênes	96 ¼
Lyon	½

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Vend. 25 Avril 1777

Messieurs

Peinchein .... vres. F.
Viageres ..... F.
Tontine ..... F.

Du Lundi 28.

Thevenin.... pplles. G.
Viageres..... G.

Du Mardi 29.

Vieillard.... pplles. F.
Viageres..... F.
Tontine..... F.
.....

Du Mercredi 30.

Messieurs

Nau..... Viageres. J.
Perpétuelles.. J.
Tontine ..... J.
Cochin ..... pplles. F.

Du Vendredi 2 Mai.

Lempereur.. pplles. J.
Viageres .... G.
Patu..... Viageres. J.
Perpétuelles.. A.

Du Samedi 3.

Lenoir..... pplles. F.
Viageres.... G.
Caron..... vres. J.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai 1777.	*Jeudi 8.*	*Vendredi 9.*	*Samedi 10.*
Comp. d. Ind.			
Actions . . .	FESTE.	1872 ½ 75 77 ½.	1877 ½ 80 . .
De. 16es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
De. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
De. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Rescriptions . .	. . . . .	8 ¼ 8 ½ . . .	8 ½ ¼ . . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	. . . . .	2 . . . .
Bil. de la Lot. R.	. . . . .	1030 33 40 45 50	1050 40 . .
Lots de 150 l. de Rentes viageres.	. . . . .	1096 97 . . .	1597 98 . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces, deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 22 Novembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 19 Octobre.*

LE Capitaine Hayer qui conduit le *Domsborg*, vaisseau de la Compagnie Asiatique, a fait sçavoir aux Négocians de cette Capitale que le 28 Avril de cette année il étoit parvenu à 35 degrés 20 minutes de latitude septentrionale & à 13 degrés & demi de longitude à l'Est devant le Cap de Bonne-Espérance ; il mande en même tems qu'il se proposoit de faire voile pour l'Isle de Saint-Maurice, d'où il se rendra à Tranquebar par les Isles Maldives.

D'ELSINGOR, *le 29 Octobre.*

Du 21 au 23 de ce mois, il est arrivé dans ce Port vingt-deux vaisseaux Anglois ; trente-huit Hollandois, venant la plûpart de Riga & de Konigsberg, avec des chargemens de bois pour l'Angleterre.

DIVERS CANTONS D'ALLEMAGNE.

DE BERLIN, *le 24 Octobre.*

La Société formée pour la distribution du bois de chauffage aux pauvres honteux de cette Ville, a commencé cette année à remplir ce devoir de bienfaisance. Elle a eu la douce satisfaction de se voir puissamment secondée par des personnes généreuses qui ont de beaucoup augmenté les sommes consacrées à cette œuvre de charité. Les Catholiques & les Luthériens se sont joints aux Réformés pour les mettre en état de soulager plus efficacement les pauvres, & en conséquence la distribution du bois a été faite entre les pauvres honteux des trois Communions. Si les pauvres de l'Eglise Françoise ont été secourus plus puissamment, c'est que la Maison de Charité qui a donné lieu à la Société dont on vient de parler, est un établissement formé par des François.

Un Etranger, qui s'est tenu caché sous le voile de l'anonyme, a fait parvenir 80 fréderics d'or à cette Maison où se forme un si grand nombre de Sujets que la générosité publique arrache à la misere, à l'ignorance & au vice.

Le 29 Septembre dernier, l'examen des Etudians du College François a eu lieu ; on s'est convaincu plus que jamais que cet Institut n'a point dégénéré de son origine. On sçait qu'il s'est formé des débris des célébres Colleges de Saumur & de Sedan. M. Andoni qui a rempli le premier les fonctions de Principal de ce College François, avoit été Disciple du fameux Tannegui le Fevre, pere de l'illustre Madame de Dacier.

La pêche du hareng a été si fructueuse cette année pour la Compagnie d'Embden, que les Intéressés ont perçu des dividendes de cinq pour cent du montant de chaque action ; l'Administration vient de prendre

encore de nouveaux moyens pour faciliter de plus en plus cet utile commerce.

De Dresde, *le 25 Octobre.*

Le Docteur Zeiher a remis au Cabinet de Curiosité de cette Ville un aimant qui passe pour une rareté en ce genre, & qui est le seul de ce volume qu'on connoisse. Cet aimant vient de Sibérie, & a été tiré des mines de fer de Solikomskoi, où il étoit regardé comme une espece de phénomene. Le Docteur Zeiher l'apporta de Pétersbourg en Saxe, mais encore brut; il pesoit alors près de 70 livres. Le Possesseur, après en avoir fait couper un morceau parallélipede d'environ vingt livres, long de près de dix pieds, large de cinq sur trois de haut, le fit armer suivant la méthode ordinaire; c'est ce morceau qui est le grand aimant de la Chambre des Curiosités de cette Capitale; il porte aujourd'hui au delà d'un quintal pesant. Le Docteur a fait faire du reste de la pierre d'aimant plusieurs autres aimants d'un volume encore assez considérable & qui sont d'une force extraordinaire.

De Minden, *le 5 Novembre.*

La maladie épizootique a causé de si grands ravages dans cette Province pendant le cours de plusieurs années que notre Gouvernement, pour en arrêter la communication, a cru devoir prendre à peu près les mêmes précautions dont on use pour empêcher les progrès de la peste. En conséquence il a fait publier un Réglement par lequel il est défendu d'introduire dans le pays aucuns bestiaux qu'il ne soit certifié, par de bons témoignages juridiques, qu'ils sont sains & qu'ils viennent de lieux non-suspects. Les passeports doivent contenir le nom du Vendeur, le jour de l'achat, le signalement de l'animal, avec l'indication de l'endroit d'où il vient, & il faut que cet endroit ait été exempt d'épizootie, au moins, pendant trois mois. De plus, le bétail sera assujetti à rester pendant huit jours sur la frontiere avant que d'aller plus loin. On aura soin cependant de le faire baigner trois fois par jour. Si durant cet espace de tems il ne meurt aucune bête, on pourra faire passer le troupeau à sa destination, après avoir marqué chaque animal des lettres F. R. à la corne droite, & s'être muni de nouveaux témoignages. On aura les mêmes attentions lorsqu'il s'agira de conduire des bêtes d'un Marché à un autre, & on leur fera faire une nouvelle quarantaine à chaque endroit. Cette nouvelle Ordonnance trace la route que doivent tenir les bestiaux, relativement au lieu d'où ils viennent, & elle défend, sous des peines très grieves, de vendre aucun animal qui soit infecté.

SILÉSIE.

De Breslau, *le 22 Octobre.*

La Société Patriotique de Silésie s'assembla ici le 18 Octobre dernier, & dans cette Séance, M. Zeplichal, Directeur, refuta l'opinion de ceux qui pensent que les grains poussent des racines également longues, quelle que soit la profondeur du labour qu'on donne à la terre. Voici l'expérience sur laquelle il se fonde; il l'a faite avec beaucoup de soin.

M. Zeplichal fit préparer au commencement d'Avril un petit terrein dont une partie étoit labourée à la profondeur de six pouces, une autre à la profondeur de quatre, & une troisieme partie à la profondeur de deux pouces seulement. Le sol étoit d'une qualité médiocre, & il y avoit eu du millet l'été précédent. Le terrein ainsi disposé, il y sema de l'orge & eut lieu de faire les observations suivantes. L'orge leva en même tems dans les trois quarrés du terrein. Lorsque les plants eurent acquis assez de force, sans être cependant parvenus à leur maturité, c'est-à dire vers le milieu du mois d'Août, M. Zeplichal les fit deterrer pour en examiner les racines. Il trouva que celles du premier quarré étoient les plus étendues; elles avoient depuis 5 jusqu'à 7 pouces & demi de longueur. Celles du second quarré en avoient jusqu'à 4 & même 5, & celle du dernier seulement 3 pouces. La Société exhorte les Cultivateurs à multiplier ces expériences, de maniere qu'on puisse en tirer une conséquence juste & solide, & s'assurer de l'avantage qui peut résulter des racines plus ou moins profondes.

M. de Beda parla ensuite de quelques essais que lui & d'autres ont faits sur la culture du seigle d'Archangel. M. de Beda a recueilli d'un quarteron de semence un scheff-

fel & neuf metzes, & à Turarva, la même quantité de ſemence a produit un ſcheffel & demi. Ailleurs, une Dame a recueilli d'un quart de ſemence deux metzes, meſure de Breſlau ; deſorte que ce ſeigle a produit le quatorzieme grain : il avoit été ſemé ſur un champ où il y avoit eu auparavant de la navette. Ce ſeigle eſt diſtingué du ſeigle commun, en ce qu'il eſt d'une couleur plus claire & verte ; que la paille en eſt plus longue, & que le grain mûrit plus tard ; mais pour la beauté des grains, il eſt inférieur à celui de Siléſie. La Société demande encore d'autres expériences ſur ce ſujet. M. le Secretaire préſenta une nouvelle machine pour faire le beurre, beaucoup plus parfaite & plus expéditive que toutes celles dont on s'eſt ſervi juſqu'à ce jour. Le beurre qui en ſort eſt infiniment au-deſſus de tout autre. On rendit compte enſuite des progrès de la très-belle Bibliothéque économique que le Comité de Glatz a formée, & des Ouvrages précieux dont elle s'enrichit journellement. Puis on procéda à la lecture de quelques Mémoires envoyés par d'autres Comités. Le Comité d'Oels en a fourni deux, dont l'un eſt intitulé : *Le Juif conſideré d'un œil patriotique*, par M. Baſehke ; l'autre a pour titre : *Légalité de l'inoculation de la petite vérole*, par M. Stampe. Ces Sçavans ſont deux Eccléſiaſtiques : le premier voudroit qu'on rendît la Nation Juive utile à la Patrie en leur inſpirant de l'éloignement pour cet art de tromper qu'elle poſſéde à un haut degré ; & qu'on la mît dans le cas de mener une vie moins errante & moins vagabonde ; l'autre prouve contre quelques-uns de ſes Confreres qu'on peut en ſûreté de conſcience inoculer la petite vérole. La Société publiera ce ſecond Mémoire.

M. Bock propoſa la queſtion ſuivante.

» N'y auroit-il pas un moyen convenable » de peupler le pays par le moyen des Sujets » du pays même, & ne pourroit-on pas facili- » ter cette eſpece de population, en encoura- » geant les mariages, comme faiſoient autre- » fois certains Peuples de l'antiquité & en- » tre autres les Romains ? Ne conviendroit- » il pas d'accorder des prix aux familles fé- » condes, & de punir les célibataires en » leur impoſant certaines charges ?

DE NUREMBERG, *le 24 Octobre.*

M. de Murr continue avec ſuccès un Journal écrit en Langue Allemande ſur l'Hiſtoire des Arts & la Littérature univerſelle. Cet Ouvrage intéreſſant mériteroit bien d'être traduit en François, d'autant plus que les pieces qu'il contient ſont preſque toutes originales, & que ce n'eſt pas comme tant d'autres Journaux, une ſimple compilation des Ecrits périodiques bons ou mauvais qui paroiſſent en France.

ITALIE.

DE NAPLES, *le 22 Octobre.*

L'Univerſité de cette Ville va recevoir une nouvelle forme & un nouveau luſtre. Le Gouvernement a augmenté le nombre des Profeſſeurs, & l'on y donnera des leçons ſur des objets utiles qui avoient été trop négligés juſqu'à préſent. Elle aura pour l'inſtruction des jeunes Eleves en Médecine & en Chirurgie, & généralement de tous ceux qui auront du goût pour les Sciences naturelles, un Cabinet de Phyſique expérimentale, un Jardin de Botanique, & un Amphithéatre Anatomique.

Nous n'aurons plus le déplaiſir de nous voir aſſaillis dans les rues & aux portes de nos Egliſes par une multitude de mendians, eſpece d'hommes qui s'eſt d'autant plus multipliée en Italie, que la mendicité y eſt devenue depuis long-tems preſque un état dont on ne rougit pas. Il a paru nouvellement une Ordonnance qui enjoint aux pauvres de ſe retirer dans des Maiſons de Charité où les Infirmes ſeront ſoignés, & où ceux qui peuvent travailler trouveront de l'ouvrage. Cette même Ordonnance a auſſi pour objet de purger cette Capitale des vagabonds & gens ſans aveu qui ne ſervent qu'à troubler la tranquillité publique.

DE FLORENCE, *le 19 Octobre.*

Dans la nuit du quinze au ſeize Octobre, il s'éleva ici un orage affreux, accompagné de grêle & de tonnerre. Cet ouragan a cauſé une perte immenſe. Il a ruiné les campagnes, renverſé des maiſons, abattu un grand nombre d'étables dont la chûte a fait périr une quantité conſidérable de beſtiaux. Le jour ſuivant la tempête a recommencé avec encore plus de furie, & l'on apprend que vers Taglia Ferro, ſur le fleuve Garza, les

torrens qui rouloient du haut des montagnes avec une impétuosité inexprimable, ont occasionné des éboulemens de terre & de pierre qui ont couvert le grand chemin dans un espace d'environ sept milles. Le Grand Duc se transporta le dix-sept au matin sur les lieux pour être témoin de ce triste spectacle, & pour juger par lui-même du dommage qui est inappréciable.

De Trieste, *le 2 Novembre.*

Il a péri près de Pola, dans l'Istrie Vénitienne, deux bâtimens du Pape; l'un étoit chargé de grain, l'autre de sommes considérables pour des Négocians de Trieste. Mais heureusement on est parvenu à sauver les équipages & une partie de leur cargaison. Cet accident est arrivé vers la fin du mois de Septembre.

Il y a eu au mois d'Octobre dernier, de grandes inondations dans plusieurs cantons de l'Italie, qui y ont causé des dégâts extraordinaires. Les rivieres de Polcevera, de Bisagno, de Musone, & de Brenta ont dévasté une grande étendue de terrein & privé le Cultivateur d'une partie de ses espérances. Cependant les vivres n'ont point augmenté, parce que ces malheurs se sont bornés à quelques lieux particuliers.

De Venise, *le 18 Octobre.*

Nous avons essuyé depuis peu des pluies excessives accompagnées de gros tems sur la mer. Les digues du fleuve Musone qui passe par Trevise ont été rompues, & les eaux se sont répandues avec impétuosité dans les campagnes. Elles ont emporté les maisons & les moulins qui se sont trouvés sur leur passage. Une grande quantité de bétail a été noyé. Toutes les belles métairies des Nobles du Trevison ont été inondées, & l'on ne pouvoit en approcher qu'en bateau.

L'Abbé Frisio & l'Abbé Ximenés ont reçu de la République chacun 500 sequins en présent, pour la peine qu'ils ont prise d'examiner le Plan du Colonel Lorgna, concernant les ouvrages qu'il est nécessaire de faire à nos rivieres de Terre-Ferme. Ces habiles Mathématiciens ont approuvé le plan du Colonel, & bientôt le Gouvernement va donner des ordres pour qu'il soit mis à exécution.

ESPAGNE.

De Madrid, *le 23 Octobre.*

L'amour du bien public s'empare de tous les cœurs, & chacun s'empresse de donner des preuves de son zele patriotique. La faveur que le Gouvernement accorde aux Manufactures & aux Arts ne contribue pas peu à faire naître & à entretenir ces heureuses dispositions, sur tout parmi les Citoyens riches des différentes Villes du Royaume. » Les trois freres, Sauveur-Marie, André & François Gomès Moreno » ont demandé au Roi la permission d'établir dans cette Ville une Ecole gratuite » avec différens Maîtres pour montrer à filer le lin, le chanvre & le coton, & à » faire des toiles &c. Sa Majesté, voulant » seconder le zele patriotique de ces trois » freres, a accueilli leur demande, & a ordonné en même tems aux principaux » Membres de l'Administration d'assister, » en son nom, à la premiere Séance publique de cet utile Etablissement. En conséquence, l'Archevêque, le Président » du Parlement, le Gouverneur de la Ville » & la Noblesse du Pays assisterent à cette » Assemblée qui eut lieu le 20 Septembre » dernier. L'Archevêque s'obligea volontairement à faire la dépense des tours à » filer & de vingt métiers de Tisserands, & » la Société Patriotique fonda trois prix » annuels qui seront distribués aux Tisserands ou Fileuses qui auront excellé dans » leur Art ».

Des lettres de Barcelonne du premier Octobre, portent que le Gouvernement Espagnol a fait prendre dans tous les Ports du Royaume la liste des vaisseaux Marchands qui se trouvent en état d'être armés sur le champ.

PORTUGAL.

De Lisbonne, *le 22 Octobre.*

La Reine qui paroît avoir pris la résolution de réformer l'ancienne Administration dans toutes ses parties, a supprimé la Compagnie qui étoit ci-devant chargée de la ré-

gie des Aqueducs & des Fabriques de ſoie, & en a créé en même tems une autre à qui elle confie cette même régie.

On a reſſenti ici le 1 Octobre, vers les ſix heures du matin, un tremblement de terre accompagné d'un bruit ſouterrein. Les ſecouſſes ont été beaucoup plus violentes à Cintra, Château qui avoit été abandonné depuis que le Roi Alphonſe VI. y avoit été arrêté dans le dernier ſiecle; mais le Roi actuellement regnant y va volontiers prendre le plaiſir de la chaſſe, pour diſſiper le préjugé qui tenoit la Cour éloignée de cette maiſon de plaiſance, quoiqu'elle ſoit aſſez agréable.

SUISSE.

DE BERNE, *le 26 Octobre.*

La Société Typographique de Berne a publié, il y a quelques mois, les Lettres Allemandes que des Gens diſtingués dans la Littérature ont écrites à M. de Haller. Quelques-unes de ces Lettres, ainſi que celles du même M. de Haller qui ont été publiées précédemment en Latin & en ſix volumes, ont pour objet la Médecine Pratique, l'Anatomie, la Phyſiologie & la Botanique.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

D'ORMES (*en Bourgogne*), *le 4 Novembre.*

Extraits de deux Lettres d'un Voyageur. Les nouvelles de ce pays ſont *aquatiques*; un vent aſſez violent s'éleva le vingt-neuf du du mois dernier, il augmenta dans la nuit, & il étoit ſi violent le trente, que tous les arbres de l'avenue des Capucins de Châlons-ſur-Saône furent ébranlés; cela faiſoit frémir. Une pluie orageuſe tomba ſur les ſept heures. Le vent dura juſqu'au 31 vers cinq heures que l'impétuoſité & la continuité de la pluie le fit finir. Il plut toute la journée du 31; la pluie ne ceſſa que le 1er. de ce mois vers midi. On peut dire qu'il a plû 48 heures de ſuite; ce qui a tellement fait gonfler la riviere qu'on aſſure qu'à Trevoux l'eau a monté de douze pieds en moins de trois heures. Aujourd'hui 4, l'eau a augmenté dans ce canton de quatre à cinq pouces. Le tems menace encore: cependant la Diligence par eau va toujours; mais ſi cela continue, elle s'arrêtera demain.

De Mâcon le 6 Novembre, par le même. Je vous ai marqué, par ma précédente, le ravage des eaux; l'inondation a éte ſi conſidérable que l'on ne peut point paſſer le bac de Tournus. L'eau a crû de dix pieds en moins de trois heures; elle a enlevé quantité d'effets, & ſur tout beaucoup de toile à Clugny. Il y avoit vingt ans qu'on n'avoit vu une inondation ſi conſidérable. Un Ouvrier qui étoit couché dans une chambre au deſſus d'un moulin, y fut retenu pendant trente heures ſans manger & ſans qu'on pût le ſecourir ni lui porter de la nourriture, malgré tout ce qu'on put faire, tant l'eau étoit forte & le courant impétueux. L'eau a entraîné des pierres qu'on n'auroit pu charger ſur une voiture. Enfin dans tout ce pays, elle a fait des dégâts trés-conſidérables.

DE LYON, *le 9 Novembre.*

M. Faiſſole qui s'eſt diſtingué ici par le zele avec lequel il a ſecouru les noyés en pluſieurs circonſtances, vient de recevoir de la part du Conſulat une marque bien flatteuſe de la reconnoiſſance publique. Ce Corps reſpectable lui a député M. Muguet, premier Echevin, pour le remercier de ſes peines & le féliciter ſur ſes ſuccès. Ce Magiſtrat lui a préſenté en même tems, de la part du Conſulat, une bourſe de jettons d'argent. Ils repréſentent d'un côté les Armes de la Ville de Lyon, & de l'autre une Couronne civique, au milieu de laquelle on lit ces mots: *Patria memor.*

PRIX des Marchandiſes de l'Amérique, vendues à Nantes & à la Rochelle.

Depuis le 16 Septembre juſqu'au 4 Novembre, le ſucre blanc de l'Amérique s'eſt vendu à Nantes, premiere ſorte, *66 à 68* liv. le quintal; deuxieme ſorte, 62 à 64 l.; troiſieme ſorte, 59 à 60 liv.; quatrieme ſorte, 55 à 57 liv.

Depuis le 16 Septembre juſqu'au 28 Octobre, le café de la Martinique, fin verd, s'eſt vendu 12 ſ. à 12 ſ. 6 den. la livre, & celui de Saint-Domingue, fin, 12 ſ.

Depuis le 28 Octobre juſqu'au 4 Novem-

bre, le café de la Martinique, fin verd, s'eſt vendu le même prix, & celui de Saint-Domingue, fin, 10 ſ. 6 den.

Depuis le 16 juſqu'au 30 Septembre, le ſucre blanc de Saint-Domingue s'eſt vendu à la Rochelle, premiere ſorte, 64 à 66 liv. le quintal; deuxieme ſorte, 62 à 64 liv.; troiſieme ſorte, 56 à 58 liv.; & celui de la Martinique, premiere ſorte, 62 à 64 liv. le quintal; deuxieme ſorte, 60 à 62 liv.; troiſieme ſorte, 56 à 58 liv.

Depuis le 30 Septembre juſqu'au 21 Octobre, le ſucre blanc de Saint-Domingue s'eſt vendu, premiere ſorte, 62 à 64 liv. le quintal; deuxieme ſorte, 60 à 62 liv.; troiſieme ſorte, 54 à 56 liv.; & celui de la Martinique, premiere ſorte, 60 à 62 liv. le quintal; deuxieme ſorte, 58 à 60 liv.; troiſieme ſorte, 52 à 54 liv.

Depuis le 16 Septembre juſqu'au 21 Octobre, le café de la Martinique, fin, s'eſt vendu à la Rochelle 11 ſ. 6 den. la livre, & celui de Saint-Domingue 10 ſ. 6 den. à 11 ſ.

Depuis le 16 Septembre juſqu'au 4 Novembre, le coton de Saint Domingue s'eſt vendu à Nantes 180 à 200 liv. le cent, & celui de la Martinique 160 à 170 liv.

Depuis le 16 Septembre juſqu'au 21 Octobre, le coton de Saint-Domingue s'eſt vendu à la Rochelle 180 à 190 liv. le cent, & celui de la Martinique 160 à 165 liv.

Depuis le 16 Septembre juſqu'au 4 Novembre ſuivant, les vins de Vallet, premiere qualité, ſe ſont vendus à Nantes 280 à 300 liv. le tonneau; deuxieme qualité & petits vins, 180 à 260 liv.

Depuis le 16 Septembre juſqu'au 4 Novembre, les eaux de-vie ſe ſont vendues 174 liv. les 27 veltes; & le 4 Novembre, elles ſe vendoient 185 liv.

De Paris, *le* 17 *Novembre*.

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, du 30 Août 1777, portant Réglement de Diſcipline pour les Compagnons Imprimeurs.

Cet Arrêt aſſujettit tous les Compagnons Imprimeurs à ſe faire inſcrire à la Chambre Syndicale de la Ville où ils travailleront; & s'ils étoient occupés dans une Ville où il n'y eût point de Chambre Syndicale, ils ſeront tenus de ſe faire enregiſtrer à celle dans l'arrondiſſement de laquelle ils demeureront. Il leur ſera délivré un cartouche qu'ils préſenteront toutes les fois qu'ils en ſeront requis par les Officiers de la Librairie. Chaque année il ſera fait aux Chambres Syndicales un appel ou *viſa* général de tous les Ouvriers travaillants dans les Imprimeries de leur reſſort. On y viſera leurs cartouches. Un Ouvrier qui ſeroit convaincu d'avoir pris le nom & de s'être ſervi du cartouche d'un autre, ſera puni exemplairement. Nul Ouvrier ne pourra travailler dans aucune Imprimerie en Province, s'il n'a fait viſer ſon cartouche au Bureau de la Chambre Syndicale dans l'arrondiſſement de laquelle il prétend travailler. Les Libraires, Fils de Libraires ou d'Imprimeurs-Libraires du Royaume, travaillants à l'Imprimerie, ſeront exempts des ſuſdits enregiſtremens & cartouches. Les Protes ou Directeurs des Imprimeries ſeront aſſujettis aux mêmes devoirs. Ils ne pourront, ainſi que les Ouvriers à la ſemaine, quitter leurs Maîtres, qu'en les avertiſſant un mois avant leur ſortie. Les Maîtres auſſi ne pourront les renvoyer qu'en les avertiſſant quinze jours d'avance. Les Imprimeurs pourront prendre tels ſujets qu'ils voudront, ſous le titre d'Alloués, pour devenir Ouvriers, d'après un brevet au moins de quatre années. Les plaintes reſpectives des Maîtres contre les Ouvriers & des Ouvriers contre les Maîtres, ſeront portées aux Chambres Syndicales, pour y être jugées par les Syndic & Adjoints. La ſomme réſultante de ce qui aura été payé pour les enregiſtremens, cartouches ou mutations, les frais prélevés, ſera diviſée annuellement en trois parties; la premiere, pour être diſtribuée par les Syndic & Adjoints aux anciens Ouvriers infirmes & hors d'état de travailler, dont la conduite aura été exempte de reproches. La ſeconde, aux Ouvriers obligés de ſuſpendre leur travail pour cauſe de maladie, & qui auroient beſoin de ſecours. La troiſieme enfin, aux Ouvriers qui ſeroient au moins depuis trente ans dans une Imprimerie.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Fabrique de Mouchoirs de fil rouge, bon teint, façon des Indes.

» On a fait depuis long-tems des recher-

ches pour donner une teinture ſolide au fil rouge, afin d'en faire des mouchoirs beaucoup plus ſains pour le nez que ne peuvent l'être ceux de coton. Les obſtacles inſurmontables qu'on a rencontrés dans l'exécution de ce projet l'avoient fait abandonner.

Le ſieur *Maraud*, Marchand Mercier à Paris, rue Mouffetard, près S. Marcel, prévient le Public qu'il a été aſſez heureux pour faire cette découverte avec un ſuccès qui lui a mérité le ſuffrage de MM. les Commiſſaires du Conſeil en cette partie, & l'applaudiſſement univerſel des connoiſſeurs, qui ont éprouvé la bonté de la teinture, & qui ont examiné la beauté des Mouchoirs qu'il fabrique.

Vu l'éloignement de ſon quartier, il a établi pour la commodité du Public un Magaſin de ſes nouveaux Mouchoirs chez M. Briard, Marchand Mercier & Parfumeur, rue S. Antoine, au coin de la vieille rue du Temple ».

I I.

Expérience très-facile à faire pour déterminer le degré de bonté de tel ou tel ſol par rapport à un autre, communiquée par M. Pingeron.

Pour concevoir la raiſon du procédé qu'on va décrire, il faut obſerver que les terres ſont d'autant meilleures, qu'elles s'imbibent plus parfaitement des eaux pluviales & ſuffiſamment pour fournir à la végétation l'humide radical qui lui eſt néceſſaire. Il n'en eſt pas de même des ſables qui étant compoſés de particules exceſſivement dures ne ſe laiſſent point pénétrer comme les molécules de la terre végétale, qui peuvent paſſer pour autant de petites éponges.

Ces connoiſſances préliminaires ſuppoſées, on aura pluſieurs piquets de bois qui ſeront tous de la même longueur & qu'on enfoncera juſqu'à la tête dans les terreins dont on voudra comparer la qualité. On tracera enſuite autour de ces piquets des cercles qui ſeront tous du même diamètre. Il faudra arroſer, avec la même quantité d'eau & aux mêmes heures, le petit terrein enfermé dans chaque eſpace circulaire. Quelque tems après, on examinera l'état des piquets. Ceux qui paroitront les plus enfoncés ſe trouveront être dans les meilleures terres, parce que les meilleures ſeront toujours celles qui en ſe renflant auront acquis plus d'exhauſſement. Il eſt aiſé enſuite de juger, par les dégrés d'élévation reſpective de chaque terrein, des degrés de leur bonté. Cette expérience a été répétée avec ſuccès en Auvergne. On y a remarqué que le ſable ne renfloit en aucune maniere, & qu'au contraire il devenoit plus compact & diminuoit de volume.

I I I.

Remede infaillible contre la fievre.

Prenez une once de quinquina, une once de thériaque, une once de confection d'hyacinthe, un gros de jalap, un gros de criſtal minéral, deux onces de ſucre candi, un gros de ſafran.

Mettez le tout infuſer, du jour au lendemain, dans une bouteille de bon vin, ſoit de Bourgogne ou autre. Il faut prendre un verre de cette liqueur quand on ſent le friſſon de la fievre. Il eſt eſſentiel, lorſqu'on fait uſage de ce remede, de ne manger aucun fruit ni aucun herbage crus.

Cette recette nous a été donnée par une perſonne très digne de foi, qui nous aſſure ne l'avoir jamais employée ſans ſuccès. Elle a deſiré qu'elle fût inſérée dans cette Gazette, parce qu'elle croit faire un préſent au Public, & ſur-tout aux Laboureurs & aux gens de la campagne qu'on voit ſouvent attaqués de fievres opiniâtres qui les empêchent de vaquer à leurs occupations pendant des tems infinis. L'effet de ce remede eſt auſſi prompt qu'il eſt infaillible.

I V.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 8 Novebmre 1777 au Mercredi 12 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 20, 21, 22 à 24 l.; le ſeigle, de 11, 11 l. 10 ſ. à 12 liv.; l'orge, de 9 liv. 15 ſ., 10 à 11 liv. Le froment au Port de la Greve, de 21, 22 à 24 liv. 10 ſ.; le ſeigle, de 10 liv. 15 ſ., 11 à 12 l. 5 ſ.; l'orge, de 10 l. 5 ſ., 10 l. 15 ſ. à 11 l. *le ſeptier.*

V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 8 Nov. 1777 au Mercredi 12 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 l.; *idem* à la Greve, de 20, 20 l. 15 s. à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 19 Nov. 1777, de 54 à 55 liv.; *idem* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, de 17 à 18 l.; *id.* nouvelle, de 16 à 17 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 17 à 18; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 50 à 51; *idem* nouveau, de 48 à 49; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 17 à 18 l.; le foin à la Grêve, de 34 à 35 l.

VI.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 19 Novembre 1777.

Or de Portug. à	724	11	6	marc.
Du Mexique à	718			
Du Pérou à	710			
Les guinées à	722			
Ducats à	98	5		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			
Or à 20 karats à	83	10		
L'argent à 11 d. 20 g. à	54			marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	2	6	
Piastres à	49	12	6	

VII.

Changes de Paris, *du 19 Novembre 1777.*

Amsterdam	53 ¾ à 5 8e.
Londres	31 9 16e.
Hambourg	189 ½
Madrid	15 3
Cadix	15 1
Livourne	96
Gênes	94
Lyon *Août*	3 8e.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1777.	*Lundi 17.*	*Mardi 18.*	*Mercredi 19.*
Comp.d.Ind.			
Actions	1930 27 ½	1930 32 ½ 35	1935 37 ½ 40
Do. 16es/25es	1225	1230	
Do. 8es.			
Do. 25es.			
Emprunt Oct.	410	410	
Rescriptions	8 ¾ ½	8 ½	8 ¼
Bil. des Fermes.	1	¾	
Lots de 48 l.			
Lots de 150 l.			
4 p. % 1777			

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1777.

Du Sam. 15 Nov. 1777. *Messieurs*		Du Lundi 17. *Messieurs*		Du Mardi 18. *Messieurs*	
Caron ..... vres.	J.	Thevenin... pplles.	J.	Cauchy..... pplles.	F.
Despeignes. Viag.	G.	Viageres	J.	Viageres.....	E.
Perpétuelles..	G.	Masson..... pplles.	G.	Tontine	J.
Tontine.....	t. l.	Viageres	J.	Marsollier.... vres.	G.
Delarue..... Viag.	J.	Delamotte.. pplles.	F.	Defays..... pplles.	G.
Perpétuelles..	J.	Viageres.....	F.	Viageres.....	G.
Tontine	J.	Creuzé..... pplles.	F.	Desplaces... pplles.	J.
Gossey..... pplles.	J.	Viageres	F.	Viageres	J.
Viageres	J.	Tontine.	F.	Tontine	J.
Lenoir..... pplles.	J.	Certain..... pplles.	G.	Vieillard .... pplles.	J.
Viageres.....	J.	Viageres.....	E.	Viageres.....	J.
		Tontine	J.	Tontine	J.

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24tt pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 25 Novembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, *le 5 Septembre.*

ON continue avec la plus grande activité les ouvrages nécessaires pour garantir de toute insulte les fortifications construites le lung du canal du côté de la Mer Noire. Le Capitan Bacha veille lui-même à ces travaux, & il se transporte souvent sur les lieux pour encourager les Travailleurs. Dernièrement, ce Capitan faisant sa ronde, fut surpris de trouver tous les Ouvriers dans l'inaction. Il en demande la raison. On lui répond que ces hommes n'étant pas payés, ils ne veulent plus travailler. Il mande aussi-tôt l'Architecte chargé de la direction des ouvrages; il l'interroge, & n'en reçoit aucune réponse satisfaisante. Alors procédant suivant les principes de la Justice Musulmane qui est très-expéditive, il fait pendre sur le champ ce Directeur infidele, & ordonne en même tems d'aller saisir dans sa maison les sommes qu'il a retenues. Le Capitan a fait distribuer en sa présence cet argent aux Ouvriers qui ont repris le travail avec beaucoup de joie, & le continuent avec le plus grand zele.

DE TRIPOLI, *le 15 Octobre.*

La disette des vivres continue encore à se faire sentir dans cette contrée. La misere y est excessive. On prétend qu'il y a déjà plus de cinquante mille Habitans du canton qui, pour éviter les horreurs de la famine, ont pris le parti d'abandonner leur Patrie & de se refugier à Tunis.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 26 Octobre.*

L'éducation des chevaux a été extrêmement négligée pendant plusieurs années en Scanie. Pour remédier à une négligence aussi préjudiciable à l'Etat, il a plu au Roi de rétablir le Réglement fait pour les haras, en 1680, par le Comte d'Ascheberg, Gouverneur Général & Feld Maréchal. En conséquence, il est ordonné qu'à l'avenir les Villages & les Paroisses seront d'abord distribués en différens Départemens par les Gouverneurs Provinciaux, & qu'ensuite les Paysans de chaque Département seront tenus d'entretenir un cheval entier de neuf quarts & quatre pouces de hauteur, & sans défaut, qui leur sera délivré par le Gouvernement, & cela sous peine de 60 risd. d'amende. Si le cheval vient à périr par la faute des Paysans, ils seront contraints d'en fournir un autre de la même qualité & qui sera approuvé par le Gouverneur de la Province. Pour distinguer ces chevaux des autres, on les marquera d'une couronne sur la cuisse. Sa Majesté promet en même tems un prix de cinq risdalers pour chaque jeune cheval qui sortira das haras de Scanie,

pourvû qu'il soit propre à la Cavalerie.

Un grand nombre de Particuliers tiennent cachée une quantité considérable de plaques de cuivre, & au mépris des défenses, on en envoye beaucoup hors du Royaume. Sa Majesté voyant que les Ordonnances publiées en différens tems n'ont pas été capables d'arrêter ces abus, Elle a jugé à propos de déclarer que dorénavant ces plaques seront reçues en payement pour les droits & contributions auxquels sont soumis les Habitans du Royaume. On espere que ce Réglement fera sortir peu à peu un grand nombre de ces plaques des coffres des Propriétaires où elles sont ensevelies, & qu'elles serviront à faire de la monnoie de cuivre sur le taux de la nouvelle.

De Gothenbourg, *le* 28 *Octobre.*

Il est arrivé derniérement au Port de Marstrand un navire Américain, avec une cargaison consistante en trente-six mille livres de riz, vingt-cinq mille livres de tabac, treize mille livres d'indigo, cinq caisses de bougies fabriquées de *sperma Ceti*, quatorze caisses de cacao, & sept ou huit cens livres de poivre. Cette vente s'est faite le 8 de ce mois. On ne l'avoit affichée qu'à Gothenbourg. Les marchandises s'y sont vendues à un prix fort modique. Ce sont les Négocians de cette derniere Ville qui en ont fait seuls l'acquisition. Cependant les Américains ont paru très satisfaits du produit de cette cargaison.

AUTRICHE.

De Vienne, *le* 28 *Octobre.*

A quelques jours froids que nous avons eus, a succédé une température humide & assez douce. Ces jours derniers, on a fait avec beaucoup de cérémonie la Dédicace de la Maison des Orphelins, située sur la nouvelle route. Cette Maison contiendra un grand nombre d'enfans délaissés, que Leurs Majestés feront élever pour la Patrie.

Le projet d'établir une Université à Bude est sur le point d'avoir son entiere exécution. Déjà pour lui procurer un emplacement commode, le Couvent des Dames Angloises qui sont chargées de l'éducation des jeunes filles de la Ville a été transferé à Waitzen où on leur a préparé une demeure convenable. Elles y ont été installées avec beaucoup d'appareil. On suivra dans la nouvelle Université la même méthode qui s'observe dans tous les Etats Héréditaires de la Maison d'Autriche, depuis l'extinction des Jésuites.

SICILE.

De Salerne, *le* 3 *Novembre.*

Quoique les Commerçans Anglois n'aient pas paru cette année à la Foire de Salerne, elle n'en a pas été moins brillante. Il s'y est rendu un grand nombre de Négocians François qui y ont apporté sur cinq vaisseaux des marchandises de toute espece dont ils ont eu un prompt débit, & sur lesquelles ils ont dû faire un profit considérable.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 12 *Novembre.*

Le 14 Octobre dernier, le Parlement d'Irlande s'étant assemblé, le Lord Vice-Roi vint prendre sa place dans la Chambre des Pairs & y prononça un discours dans lequel il dit entre autres choses » que c'étoit avec la plus grande satisfaction qu'il » apprenoit que l'Agriculture faisoit journellement dans ce Royaume de grands » progrès, & que les Manufactures de toile » qui sont une des principales sources de la » prospérité du pays, continuoient à y être » dans l'état le plus florissant; il ajouta que » rien ne méritoit plus l'attention des deux » Chambres que ces objets ». Il insista ensuite sur la nécessité de procurer aux enfans des pauvres une éducation fondée sur des principes solides, & de les élever dans l'habitude d'un travail utile; en conséquence il pria les Chambres d'accorder leur protection aux Ecoles de Charité Protestantes.

Un Fabricant avoit souvent remarqué qu'il s'élevoit sur la surface du chocolat nouvellement fait une petite lumiere qui se rendoit très sensible, sur-tout vers le soir, dans des tems de gelée, & qu'en même tems ce chocolat avoit la propriété d'attirer les corps légers, tels que les petits grains de poussiere, les petits morceaux de papier, les petits brins de fil ou de paille & autres

choses semblables. Ce phénomene le frappa & il en instruisit un Physicien de ses amis. Celui ci fit plusieurs expériences, par le moyen desquelles il s'assura que le chocolat étoit véritablement doué de la vertu électrique à un degré assez considérable. En le soumettant à l'expérience de Leyde, il en tira des étincelles qui produisirent sur sa main une sensation assez marquée.

Lorsque le chocolat est réduit en poudre seche, il perd sa vertu électrique; mais il est aisé de la lui rendre en le paitrissant avec de l'huile d'olive. Ce qui donne lieu à l'Auteur de faire la remarque suivante. » On » sçait que l'huile contient une grande » quantité de phlogistique; & puisqu'en mê- » lant de l'huile au chocolat, on lui rend » complettement toute la vertu électrique » qu'il avoit perdue, n'est-ce pas une preu- » ve de la grande affinité qui se trouve en- » tre le phlogistique & le fluide électrique, » s'ils ne sont pas plutôt une seule & même » chose? »

Le détail de ces curieuses expériences se trouve dans le volume des *Transactions Philosophiques* de cette année.

Un pommier, dans le verger de M. Hackman de Lindfield en Sussex, a rendu cette année 74 boisseaux de pommes. Le fruit a été pesé, & on a trouvé que le poids d'un boisseau étoit de 56 livres. Desorte que cet arbre a produit 4144 livres de fruits; ce qu'on regarde comme un exemple de fécondité extraordinaire.

Peut-être n'est-il pas de pays où les Statuts des Corps & Métiers soient plus nombreux & plus gênans que dans cette Capitale, & où il y ait moins de cette liberté que les autres Nations accordent aujourd'hui aux Artisans.

Un Maître Tailleur de Londres fut obligé de comparoître, il n'y a pas long-tems, devant le Magistrat, pour avoir payé les journées de ses Garçons plus cher que ne le permettent les Réglemens. Le fait étant prouvé, on lui demanda ce qu'il avoit à dire pour sa défense; il répondit qu'à la vérité il avoit accordé à ses Journaliers un salaire plus fort que ne le comportoient les Statuts, mais qu'ayant voulu cesser cette prévarication & rentrer dans l'ordre, il avoit essuyé toutes sortes de persécutions de leur part; qu'au reste il aimoit encore mieux s'abandonner à la merci des Juges que de continuer à violer les Ordonnances & à vivre dans la dépendance de ses Ouvriers. Les Magistrats le condamnerent à quatre jours de prison. La loi ne peut infliger cette peine pour un tems plus court à ceux qui se rendent coupables d'une semblable faute.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

D'Avignon, *le 5 Novembre.*

Les nouvelles de cette Ville contiennent les détails suivans. » Les pluies continuelles » qui ont eu lieu pendant tout le mois d'Oc- » tobre, nous ont fait craindre de voir re- » nouveller les calamités de 1755. Dès le 1 » de ce mois, le Rhône grossit en peu de » tems, & le lendemain matin les eaux » étoient aux portes de la Ville. Comme le » vent continuoit à être au Sud, Monsei- » gneur le Vice-Légat, se concertant avec » MM. les Viguier & Consuls sur les pré- » cautions à prendre en cas d'inondation, » on distribua par-tout des bateaux pour » porter des secours dans les quartiers bas. » Les Boulangers, les Bouchers eurent or- » dre de se tenir prêts pour fournir à la » subsistance des Citoyens qui ne pourroient » sortir de leurs maisons; enfin l'Adminis- » tration ne négligea rien de ce que son » zele lui dicta pour assurer la tranquillité » & l'abondance dans tous les quartiers de » la Ville. Heureusement vers midi du Di- » manche, les eaux commencerent à s'écou- » ler & le Rhône rentra dans son lit.

» Pendant tout le mois d'Octobre la Du- » rance, qui borde notre territoire, a été » grossie par les mêmes pluies, & les Voya- » geurs n'ont pas pu passer.

» L'immense étendue du lit de cette ri- » viere empêche également d'y trouver dans » le tems des grandes eaux des bacs & des » gués; cependant comme il n'y a pas » d'autres routes pour la Provence, les gens » pressés se hasardent quelquefois de passer » une partie de la riviere, dans l'espérance » de parvenir à passer l'autre, & des crues » subites les enferment souvent dans des is- » lots; c'est ce qui est arrivé dans le mois » dernier auprès de Cavaillon où cette ri- » viere investit ainsi les troupeaux destinés

» pour les boucheries d'Aix, de Marseille » & de Toulon, & où elle les retint pen- » dant sept jours dans une petite isle, » n'ayant pour secours que ceux qu'on put » leur porter à la nage. Peu de jours après, « quarante personnes se trouverent dans le » même cas à l'Isle du Loup. Enfin le trois » de ce mois, un grand nombre de charet- » tes a été également investi par les mêmes » eaux, & elles sont obligées d'attendre que » les passages soient réparés à force de bras. » Ce qu'il y a de plus malheureux, c'est » que cette riviere, grossie subitement par » les torrens qui se précipitent des mon- » tagnes du Dauphiné, ne sçauroit permet- » tre la navigation, & le commerce souf- » fre beaucoup lorsque les voitures sont » obligées de séjourner ainsi pendant plu- » sieurs jours sur les bords de la Durance ».

DE NANTES, *le* 12 *Novembre.*

Suite de l'arrivée de vaisseaux François dans ce Port.

M. Bazille, Capitaine du *Saint-Augustin*, du port de 400 tonneaux, Armateur M. de Luynes, a amené de Léogane 482 barriques & 1 quart de sucre brut, 25 barriques de sucre terré & tête, 224 futailles & 14 sacs de café, 5 quarts d'indigo, 23 balles & ballots de coton, 8 barriques de sirop de mélasse, 1 quart de cacao, 1 baril de casse, 19 madriers de bois d'acajou, & 1 baril de pistaches. M. Renard, Courtier.

M. Griffé, Capitaine du *Duguesclin*, du port de 400 tonneaux, Armat. M. Guiho de Kerlegan, a amené du Port-au-Prince 476 barriques & 11 quarts de sucre brut, 10 barriques & 4 quarts de sucre tête, 200 futailles & 56 sacs de café, 42 futailles de cacao, 17 futailles d'indigo, 35 balles & ballots de coton, 405 buches de bois de gayac, 300 cuirs secs en poil, 2 ballots de peaux de chevreuils, 119 madriers & 18 planches de bois d'acajou, 15 dents de morphil, 9 caisses & 16 barils de confitures & de sirops, 1 baril de vieux cuivre, 2 barils de canéfice, 1 ancre de riz, 1 baril de sirop de mélasse, & 2 formes de sucre terré. M. Duraffier préposé à la décharge.

M. Rio, Capitaine du *Zéphir*, du port de 200 tonneaux, a amené de la Martinique, pour M. Ducros, 14 barriques & 2 quarts de sucre brut, 74 barriques 4 tiers & 1 quart de sucre terré & tête, 29 futailles & 1 sac de café, 3 futailles & 1 quart de cacao, 143 futailles de tabac en feuilles, 13 carottes & 12 bouteilles de tabac, 2 sacs & 20 balles & ballots de coton, 27 caisses de liqueurs, 3 caisses de sirops, 4 barils & 4 pots de confitures, & 2 barriques de sirop de mélasse. M. Passart, Courtier.

DES ENVIRONS DE VERNEUIL, *sous Couci en Picardie, le* 1 *Novembre.*

Extrait d'une Lettre au Rédacteur, dans laquelle on trouve un précis de la maniere dont on cultive dans ce canton de la Picardie.

» Je suis venu, M., trop tard habiter les champs pour me jetter dans l'examen des différens systêmes qui se sont élevés depuis vingt ou trente ans sur la meilleure maniere de cultiver la terre. J'ai suivi bonnement la routine ou la méthode ordinaire.

Rendre la terre très meuble, donner le nombre de labours que l'expérience dans chaque pays a constaté devoir être nécessaire, fumer & semer suivant la nature du sol, semer rarement le même grain qu'on recueille, & tirer d'un autre pays celui qu'on destine pour les semailles, bien nétoyer la semence, la bien préparer, c'est à-dire en termes de Laboureur usités ici, la bien *échaufourer*, choisir, autant que l'on peut, un tems convenable pour semer, c'est à peu près à quoi se borne dans ces cantons la prudence du Cultivateur. Il a encore l'attention, suivant la nature du sol qu'il doit cultiver, d'établir des prairies artificielles pour pouvoir nourrir plus de bestiaux & multiplier ses engrais; enfin il ne néglige aucun moyen pour détruire les mauvaises herbes qui nuisent aux grains, & pour dessécher les terreins bas & en faire écouler les eaux.

Quant aux plantations, tout ce qu'on sçait faire dans ce pays se réduit à bien préparer la terre avant de planter ou de semer, à ne planter ou ne semer que les arbres & les graines qui conviennent au sol, à suivre pendant plusieurs années avec beaucoup de soin l'éducation des jeunes arbres & des jeunes plants. L'expérience a appris qu'en labourant la terre au pied des jeunes arbres en automne, qu'en y ménageant un bassin qui reçoive les eaux du ciel, il s'y introduit une humidité bienfaisante qui fait pousser les racines, & les met en état de

fournir à la tige beaucoup de nourriture. En suivant cette méthode, on voit croître rapidement les plantations ; au lieu que c'est perdre sa dépense que de planter sans ces attentions. C'est à ces formalités, M., que se borne tout mon sçavoir ».

De Paris, *le 20 Novembre.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 30 Août 1777, qui régle les formalités à observer pour la réception des Libraires & Imprimeurs.

» Aucun ne pourra tenir Imprimerie ou boutique de Librairie, ni même prendre la qualité de Libraire ou d'Imprimeur, en conséquence d'aucunes lettres ou d'aucuns privileges, tel qu'il puisse être, s'il n'a été reçu Maître dans une Chambre Syndicale ; à laquelle Maîtrise il ne pourra être admis qu'après avoir fait appprentissage pendant le tems & espace de quatre années, & servi les Maîtres, en qualité de Compagnon, au moins durant trois ans, après le tems de son apprentissage, qu'il n'ait au moins vingt ans accomplis, qu'il ne soit congru en Langue Latine, & qu'il ne sçache lire le Grec, dont il sera tenu de rapporter un certificat du Recteur de l'Université dans la Ville où est établie la Chambre Syndicale, ou du Principal du College, s'il n'y a pas Université. Les fils de Maîtres ne sont pas compris dans cette disposition, en ce qui concerne l'apprentissage & le compagnonage. Les fils de Maîtres, ainsi que ceux dont il est parlé ci-dessus, outre le certificat du Recteur de l'Université ou du Principal du College, qu'ils doivent rapporter, seront encore tenus de subir, sçavoir ceux qui aspirent à la Librairie, un examen sur le fait de la Librairie ; & ceux qui aspirent à être reçus Imprimeurs, après l'examen sur le fait de la Librairie, en subiront un autre sur le fait de l'Imprimerie & des choses qui en dépendent ».

Jugement contre un Particulier qui avoit fait venir du tabac sur sa fenêtre.

» Ce Jugement, rendu le 4 Septembre 1777, par MM. les Commissaires du Conseil, ordonne que les Déclarations du Roi, Arrêts de son Conseil, & autres Réglemens qui défendent à tous Particuliers de planter & faire venir du tabac, seront exécutés selon leur forme & teneur, & qui déclare en conséquence bonne & valable la saisie faite sur le sieur Méteyer, Marchand Tabletier à Paris, de quarante-huit pieds de tabac vert qu'il faisoit venir dans deux caisses sur ses fenêtres. Lesdits pieds seront acquis & confisqués au profit de l'Adjudicataire des Fermes ; ledit Méteyer est condamné en même tems à trois mille livres d'amende, & aux dépens liquidés à la somme de six livres dix sous ».

Comme le tems des frimats approche, le morceau suivant nous paroît fort de saison ; c'est pourquoi nous nous empressons de le faire imprimer ici, quoiqu'il soit un peu long.

Notice sur différens moyens de rendre les cheminées plus commodes & plus économiques, tirée des Mémoires manuscrits de M. Pingeron, sur les Arts utiles & agréables.

De tous les inconvéniens auxquels une cheminée peut être sujette, il n'y en a pas de plus grand que celui de répandre la fumée dans les appartemens, au grand préjudice des yeux & de la poitrine de ceux qui s'y trouvent & même des meubles qui les décorent. Je ne répéterai point ici la théorie d'après laquelle tout Architecte un peu Physicien devroit partir pour construire de bonnes cheminées. J'en ai parlé ailleurs lorsque j'ai décrit le procédé qu'on suit en Lorraine pour s'opposer à la fumée, en construisant ce qu'on y appelle un *systême*. Je vais me contenter de rappeller ce que j'ai vu pratiquer à Marseille au Fort Saint-Jean qui est très-exposé à être battu par les vents.

On ne pouvoit faire du feu dans une cheminée sans que l'appartement ne fût aussitôt rempli de fumée. Pour remédier à cette incommodité, on s'avisa d'avoir recours à l'expédient qui suit, & qui eut, comme cela devoit être, le plus heureux succès. On prolongea la guaine de cette cheminée en y adaptant un tuyau cylindrique de tôle ou fer battu. Ce tuyau étoit traversé, vers son extrêmité supérieure, par deux autres tuyaux de moindre diamètre qui formoient une croix horisontale à branches égales. Chacune de ces branches regardoit un des quatre points cardinaux, c'est-à-dire qu'un des

tubes horiſontaux répondoit au nord, l'autre au ſud &c.

Chacun d'eux étoit fermé par une plaque de fer circulaire attachée par ſa partie ſupérieure au tuyau, & ſe mouvant à charniere.

Au centre de ces plaques étoit fixée une petite verge de fer (1) un peu plus longue que le tuyau, laquelle réuniſſoit les plaques directement oppoſées.

Cette diſpoſition étant bien conçue, il ſera facile de voir que le vent ne ſoufflant pas, chacune des plaques ne touchoit point l'orifice qu'elle devoit fermer ; dès qu'il ſouffloit au contraire il faiſoit fermer la plaque qui lui étoit oppoſée, laquelle ouvroit à ſon tour la plaque qui étoit vis à-vis, au moyen de la verge de fer dont on a parlé. La fumée avoit donc une libre iſſue, & le vent ne pouvoit plus l'obliger à refouler dans la chambre. Un plus grand nombre de tuyaux ainſi fermés eût encore mieux répondu à cet objet ; mais la dépenſe eût été alors trop grande.

Les Allemands (2) concentrent chez eux la chaleur que procure le bois dans leurs cheminées, au moyen d'une plaque de fer de la grandeur de l'ouverture de la guaine de ces dernieres, qui *baſcule* ſur un axe de fer qui ſe leve de deſſus ſes appuis quand on ramone la cheminée.

Un des côtés de cette plaque peſe beaucoup plus que l'autre, pour que la plaque reſte dans le plan vertical quand elle eſt abandonnée à elle-même.

Vis-à-vis de la plaque, dans les deux parties latérales de la cheminée, ſont deux rebords en pierre ou en brique ayant la forme d'un triangle rectangle. L'angle droit de ce rebord regarde le bas de la cheminée du côté le plus peſant de la plaque, & le rebord placé du côté le plus léger eſt dans une ſituation contraire.

Un bon fil de fer eſt attaché enſuite au côté le plus léger de la plaque & ſe prolonge juſques dans la chambre. Veut-on fermer le tuyau de la cheminée, on n'a qu'à tirer ce fil, la plaque en queſtion ſe trouve alors dans une ſituation horiſontale, & au moyen des rebords dont on a parlé, la chaleur ne peut plus ſe diſſiper. On adapte quelquefois une pareille plaque dans la partie ſupérieure du tuyau de la cheminée ; elle ſert à étouffer le feu dans le cas de l'embraſement de la ſuie, après qu'on a fermé la premiere plaque.

Les Hollandois opulens doublent l'intérieur de leurs cheminées juſqu'au haut de la guaine avec des plaques ou lames de cuivre, pour éviter l'embraſement de la ſuie qui d'un autre côté s'attache bien plus difficilement aux metaux qu'à l'enduit qui recouvre les murs.

Nombre de perſonnes en Lorraine laiſſent le revers de la plaque de leur cheminée à découvert ; ce qui ſert, ſans ſurcroît de dépenſe, à chauffer la piece voiſine ; une petite baluſtrade empêche ordinairement qu'on ne puiſſe approcher de trop près de cette plaque ou *taque*, ſelon l'idiome Lorrain

A Riom en Auvergne, l'âtre de la cheminée eſt fermé par une grande plaque de fonte ſous laquelle on laiſſe une cavité qui ſert de four. (3) Dans les grandes cuiſines, l'âtre forme un gradin de quelques pouces de haut ſur lequel on met le bois. Dans les maiſons bourgeoiſes, on voit une pierre quarrée en forme de pyramide tronquée devant l'âtre, qui peut s'enlever & qui ſert à boucher l'ouverture du four pratiqué ſous la plaque qui forme l'âtre. Cette petite commodité épargne beaucoup de bois, ſurtout ſi l'on pratique dans les angles de la cheminée un endroit pour mettre une petite chaudiere d'un côté & une marmite de l'autre.

Quelques perſonnes tirent parti de la ſimple fumée en la dévoyant du tuyau de la cheminée pour la faire paſſer dans les pieces qu'ils veulent échauffer ; ils l'y retiennent même au moyen de globes creux de cuivre au milieu deſquels elles font paſſer leurs tuyaux.

Les Ruſſes mettent un tuyau de fer fondu en guiſe de buche, lequel traverſe les deux appuis de la cheminée & touchent l'âtre ; l'air qui circule alors dans ce tube ſe répand dans la chambre & l'échauffe bien vite.

Notes relatives au morceau précédent.

(1) Si cette verge eût pu faire charniere vers la plaque, elle eût bien mieux chaſſé la plaque.

(2) Les Allemands préférent communément les poëles, ſoit de fayance, ſoit de fonte aux cheminées. Ils en ont imaginé de très-commodes dont on peut voir la deſ-

cription dans l'Architecture de Goldman ou dans le *Vulcanus famulans*. On trouve chez eux des poëles échauffés par de l'eau bouillante, & d'autres où l'air échauffe du sable ; ce qui donne une chaleur très-douce. Les enfans tirent un assez bon parti de ces derniers, puisqu'ils font rôtir leurs marrons ou châtaignes dans ce bain de sable. Ces fruits n'y brûlent jamais, se cuisent très-bien & n'exigent pas qu'on y fasse une fente, selon l'usage ordinaire.

(3) Si l'on craint que le bois ne casse la plaque de fonte en le jettant dessus, on la garantit par des barreaux de fer.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Annonces de Livres.

Le Mitron de Vaugirard, Dialogues sur le bled, la farine & le pain ; avec un Traité de la Boulangerie. Par M. Lacombe d'Avignon. Nouvelle Edition. A Paris, rue de Tournon, Hôtel du S. Esprit, & au Palais Royal. 1777. Broch. in-8°. de 100 pages. *Prix 30 sous.*

La fortune de cet opuscule est faite. Il est connu de tous ceux qui ont du goût pour les Ouvrages économiques. On sçait que ces Dialogues contiennent des observations sur le commerce des bleds, sur l'exportation de cette denrée, sur la conservation du grain, sur la mouture, sur la fabrique du pain, sur la possibilité de donner du bon pain blanc à 10 s. 6 den. les quatre livres, en achetant le bled de 24 à 26 liv., & sur d'autres objets de cette nature.

Le Traité de la Boulangerie détaille les diverses opérations du Boulanger. On y propose quelques changemens à faire pour perfectionner cet Art qui, après l'Agriculture, est le plus utile à la Société. L'Auteur insiste sur la nécessité d'empêcher les Boulangers de Paris de se servir d'eau de puits pour paitrir leur farine ; parce que la plûpart des puits de cette Capitale ne fournit qu'une eau mal-saine & infectée par le voisinage des latrines. Ce petit Ecrit renferme aussi des remarques sur la construction des fours à pain, & l'Auteur y invite les Sçavans à chercher les moyens de les perfectionner. » J'en ai vu, dit il, un dans le nord de l'Angleterre qu'on chauffoit en-dessous & qui » cuisoit sans interruption douze à treize » fois par jour. Chaque fournée contenoit » soixante pains de six livres ronds. Près » d'Oldembrugg, on voit des fours construits l'un sur l'autre, à voute plate, de » six pieds de largeur sur huit de longueur, qui chauffent à la fois, & qui cuisent bien le pain dans soixante-cinq minutes ».

Relation fidelle & historique du Voyage de M. le Comte de Falckenstein dans nos Provinces. Seconde partie. A Paris, chez Ruault, Libraire, rue de la Harpe. 1777. In-12 de 120 pages.

M. le Chevalier du Coudray, Auteur de cette nouvelle Relation, a cru que nous pouvions l'annoncer dans nos Feuilles, sans doute parce qu'on voit, dans le cours de son voyage, l'illustre Voyageur honorer souvent nos Manufactures de sa présence, leur donner des éloges & des encouragemens. Au reste un Livre qui contient tant de traits de bienfaisance de la part d'un Prince qui protége avec zele le Commerce & l'Agriculture, les Arts & les Talens, ne peut être étranger à nos Feuilles ; c'est pourquoi nous n'avons pas fait difficulté d'entrer dans les vues de M. le Chev. D. C. Nous croyons que le Public recherchera cette seconde partie avec le même empressement qu'il a témoigné pour la premiere.

Nous prévenons cependant l'Auteur de faire disparoître dans la seconde édition qu'il médite déjà, une méprise qui lui est échappée. Il place le *Colloque de Poissy sous Louis IX. que l'Eglise a mis au nombre de ses Saints*. L'anachronisme est un peu fort. On sçait que cette Assemblée se tint sous Charles IX. pour travailler à la réunion des Catholiques avec les Protestans.

Errata. Dans la précédente Gazette, page 744, art. de Venise, ligne 10e, on lit : *Nobles du Trevison* ; il faut lire : *Nobles du Trevisan.*

II.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 12 Novebmre 1777 au Samedi 15 dudit, le froment s'est vendu à la Halle,

de 18, 20, 22, 24 à 25 l.; le seigle, de 10 l. 10 s., 11 à 12 liv.; l'orge, de 9, 10 l. 5 s. à 10 l. 10 s. Le froment au Port de la Greve, de 19, 20, 22 à 24 l. 10 s.; le seigle, de 10 l. 10 s., 10 l. 15 s. à 11 l. 5 s.; l'orge, de 9 l. 10 s., 10 à 11 l. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 12 Nov. 1777 au Samedi 15 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 17, 18, 19 à 20 liv.; *idem* à la Greve, de 19, 21 à 22 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 22 Nov. 1777, de 54 à 55 liv.; *idem* nouveau, de 53 à 54; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 16 à 17 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 44 à 45; *idem* nouveau, de 43 à 44; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 47 à 48; *idem* nouveau, de 45 à 46; le cent de paille vieille, de 17 à 18 l.; *id.* nouvelle, de 16 à 17 l.; le foin à la Grève, de 33 à 34 l.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 22 Novembre 1777.

Or de Portug. à	724	8	6
Du Mexique à	718		
Du Pérou à	710		
Les guinées à	722		
Ducats à	98	6	
Or fin à 23 k. 31 32.	100		
Or à 20 karats à	83	11	
L'argent à 11 d. 20 g. à	54	2	
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	3	
Piastres à	49	13	

marc. — *once.* — *marc.*

Changes de Paris, *du 22 Novembre 1777.*

Amsterdam	53 ¾ à 5 8e.		
Londres	31 9 16e.		
Hambourg	189 ½		
Madrid	15 3 à 2 6		
Cadix	15 1		
Livourne	95 ¾ à ½		
Gênes	93 ¾ à ½		
Lyon *Août*	¾		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1777.	*Jeudi 20.*	*Vendredi 21.*	*Samedi 22.*
Comp. d. Ind.			
Actions	1945 47 ½ 45 47 ½	1942 ½ 40 35 37 ½	1935 37 ½ 35 37 ½
D°. 16/25	1235	1232 ½	
D°. 8es.	258	258	
D°. 25es.			82
Emprunt Oct.	410		410
Rescriptions	8 8 ¼	8 ¼ 9	8 ¾ ½ ¾
Bil. des Fermes.	¾	¾	¾
Lots de 48 l.			
Lots de 150 l.			
4 p. % 1777			

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1777.

Du Merc. 19 Nov. 1777		Du Jeudi 20.		Du Vendredi 21.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Boutray..... pplles.	G.	Deschapelles.. vres.	J.	Lempereur... pplles.	J.
Viageres	J.	Perpétuelles..	J.	Viageres	J.
Tontine	J.	Decourmont. pplles.	J.	Boscheron... pplles.	J.
Cochin.... Perpét.	F.	Viageres.....	G.	Viageres	J.
Radix ..... pplles.	F.	Alissant ..... Viag.	J.	Peinchein .... vres.	F.
Viageres.....	G.	Tontine	J.	Perpétuelles..	F.
Defrance ... Viag.	F.	Nau..... pplles.	L.	Patu ..... Viag.	G.
Perpétuelles..	E.	Viageres	L.	Rouillard... pplles.	G.
Gauthier ..... vres.	E.	Tontine.....	L.	Viageres.....	G.
Perpétuelles..	E.	De S. Janvier vres.	G.	.....	

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 tt pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 8 Juillet.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 4 Juin.*

SI nous aimons la guerre, nous aimons encore plus la paix. L'une détruit ou épuise les Empires, il n'est besoin que de sçavoir profiter de l'autre pour les rendre plus florissans. Depuis que nos Provinces jouissent d'une tranquillité parfaite & que nous avons cessé de les dépeupler pour renforcer nos Armées, notre superflu augmente, les gains de nos Marchands doublent ; nul embarras pour bien vendre, les Acheteurs ne manquent pas ; les Etrangers se trouvent en foule dans nos Ports, & non-seulement de toute l'Europe, mais d'une partie même de l'Amérique on vient acheter nos denrées & enrichir nos Citoyens.

Quoique notre commerce ait un cours vif & rapide, le Gouvernement travaille à lui donner encore plus d'activité ; il s'y prend bien ; le succès ne se fera pas long tems attendre. Pour avoir dans ses Etats un commerce toujours plus florissant, notre Souveraine tourne ses vues du côté de l'Agriculture & n'omet rien de ce qui peut contribuer à la faire fleurir. C'est par ses ordres que des personnes aussi zélées qu'instruites examinent dans les diverses contrées de l'Empire l'état où se trouve la culture des terres, & s'occupent des moyens les plus propres à l'améliorer. Dans un Empire aussi vaste que le nôtre, il y a nécessairement de vastes friches dont il seroit très facile de tirer de grands avantages ; l'Impératrice veut aussi qu'on lui présente un état des terres incultes qui, sans des frais énormes, peuvent dans quelques années devenir des terres fertiles. Pour faire ces défrichemens & peupler des cantons inhabités, la Cour ne se propose pas d'y jetter des hommes sans secours, sans ressources, ils y seroient bientôt affamés & ne les peupleroient pas. On y conduira des hommes versés dans l'Art de cultiver la terre, des hommes qu'on aura soin de munir des meilleurs instrumens de labour, des hommes qui seront nourris & entretenus aux dépens du Gouvernement, des hommes en un mot pour qui l'Etat fera toutes les avances nécessaires jusqu'à ce qu'ils puissent subsister avec aisance du fruit de leurs travaux. C'est principalement sur les dépouilles des Etats voisins que nous comptons pour pouvoir former les nouvelles Colonies. Des Paysans qui souffrent ; des Artisans qui languissent parce qu'ils ne trouvent pas des salaires, & qui même en travaillant ont beaucoup de peine à subsister, n'auront garde de refuser les offres avantageuses que nous leur faisons ; loin de regretter, ils échangeront volontiers une Patrie ingrate qui les dévoue à la misere contre un pays qui leur assure d'abord une honnête subsistance & leur promet ensuite un meilleur sort. On construira des fermes plus ou moins étendues ; on bâtira des Vil-

lages, on élevera même des Villes dans les endroits les plus favorables, on multipliera les grandes routes & les chemins de traverse; le tout aux frais du Gouvernement & du Gouvernement seul. Les Colonies que nous avons établies dans divers lieux, depuis une dixaine d'années, réussissent trop bien pour que nous ne travaillions pas avec la même ardeur à les multiplier.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le* 16 *Juin.*

Il existoit entre les Maîtres Fabricans en bas de cette Capitale & ceux qui n'étoient pas décorés du titre de Maîtres, des disputes, des altercations perpétuelles. L'humeur & la passion y avoient peut être autant de part que l'intérêt; à peine un procès étoit-il vuidé qu'il en naissoit bientôt un autre. Les Maîtres s'arrogeoient exclusivement le droit de servir le Public; les simples Ouvriers crioient à haute voix qu'ils avoient droit de vivre & par conséquent de travailler. D'ailleurs, continuoient-ils, les Artisans, les Fabricans sont pour le Public, & bien c'est au Public que nous ne craignons pas d'en appeller; si nous le servons mieux que ne font les autres, pourquoi nous seroit-il défendu de le servir? Si nos Adversaires leur donnent de la meilleure marchandise & à meilleur marché, ils ne doivent pas s'alarmer pour leur fortune, ils sont assurés du débit; on ne les quittera pas pour venir à nous & nous porterons la juste peine de notre inapplication ou de notre ignorance. Ces raisons ne faisoient pas taire la chicane, il a fallu que le Gouvernement usât de son autorité pour la forcer au silence. S. M. informée que ces altercations arrêtoient les progrès de l'Art & nuisoient au Public vient, par une Ordonnance, de défendre aux Fabricans de bas de former entr'eux une Corporation; la Maîtrise est abolie & tout Ouvrier qui sera possesseur d'un métier, pourra faire des bas & en vendre à qui bon lui semblera. La bonté & le bon prix de l'ouvrage décideront désormais de la fortune de l'Ouvrier. Un abus dont se plaignent, avec plus de raison, les Citoyens, c'est qu'on donne ici trop d'encouragemens aux Etrangers & trop peu aux Sujets de l'Etat.

PRUSSE.

De Berlin, *le* 11 *Juin.*

Après avoir rendu compte des Prix qu'on a distribués cette année pour l'encouragement des Arts, des Manufactures, du Commerce & de l'Agriculture, il est naturel d'indiquer ceux que le Gouvernement se propose de distribuer, l'année prochaine, pour les mêmes objets. Le Directoire Général des Finances & des Domaines a fait annoncer dans les Papiers publics, par ordre de S. M., que ces nouveaux Prix, depuis 30 jusqu'à 200 rixdales, seront distribués vers la fin du mois de Septembre de l'année 1778. Nous allons parcourir les principaux sujets; ces récompenses sont destinées principalement pour la fabrication de la soie, la culture des arbres les plus propres à repeupler nos forêts, la découverte de nouvelles mines de charbon de terre & de Kobolt, la fabication de dentelles qui pour la qualité approcheront le plus de celles de Bruxelles; l'encouragement des haras, la fabrication des toiles du pays; le blanchissement de ces toiles, ensorte qu'elles puissent le disputer pour la beauté de la couleur à celles qu'on blanchit à Harlem. Autres Prix pour ceux qui réussiront le mieux à blanchir le fil du pays, de maniere qu'il ne le céde pas à celui d'Ebersteldt. Gratifications pour les douze Communautés qui, depuis la distribution des derniers Prix, auront les premieres fait le partage des terres vagues & des communes. Autres encouragemens de différentes valeurs pour ceux qui auront trouvé le moyen le moins coûteux & le plus avantageux de fumer les terres; pour ceux qui auront le mieux réussi à rétablir les forêts qui se détériorent de jour en jour; pour les Fabricans qui auront vendu de leurs propres étoffes de laine pour la valeur de 1000 rixdales; pour les Cultivateurs qui auront planté un plus grand nombre de mûriers blancs; pour les Fermiers qui réussiront le mieux à nourrir leurs bestiaux dans les étables, sans les envoyer aux champs; il s'agit ici des contrées & des lieux où cette méthode n'est pas encore introduite; pour les

Laboureurs qui employeront des bœufs aux gros travaux de l'Agriculture, ceci ne regarde que les cantons où l'on est accoutumé à ne labourer qu'avec des chevaux ; pour de jeunes Ouvriers qui fabriqueront les plus belles napes & serviettes damassées ; pour les Economes qui introduiront dans le pays de Magdebourg la méthode d'amender les terres par le moyen de la marne ; pour trois Manufacturiers qui inventeront quelque nouvelle espece d'étoffe & réussiront à s'en procurer du débit ; pour celui qui trouvera dans le pays une espece de terre de la même qualité que la terre à foulon d'Angleterre ; pour la personne qui trouvera le moyen le plus sûr de détruire les chenilles &c. &c.

ALLEMAGNE.

De Leipsick, *le 12 Juin.*

On donne avis qu'il nous est arrivé beaucoup d'indigo falsifié ; on l'a mis en vente & il est difficile de le distinguer du vrai, soit au tact, soit à la vue. On ne peut donc en empêcher le débit, à moins qu'on ne donne au Public des signes certains auxquels cette mauvaise marchandise peut être reconnue. Nos Teinturiers en ont acheté & s'en servent, ce qui ne peut manquer de porter coup à nos Manufactures.

De Faux-Monnoyeurs alarment & troublent de tems en tems notre commerce ; les Marchands n'osent presque pas vendre parce qu'ils craignent de recevoir en payement de fausses especes. Il circule encore des écus & des florins frappés au coin du Duc de Saxe-Gotha ; l'inscription annonce XV par marc d'argent fin & l'année 1774 ; les vrais florins frappés à cette époque portent XXX par marc fin ; il n'est donc besoin que d'un peu d'attention pour distinguer les uns des autres. Qoiqu'ils soient tous du même poids & du même volume, ils ne sont pourtant pas de la même valeur. Le Gouvernement vient d'interdire le cours de ces écus & florins de mauvais aloi, sous peine de confiscation des especes.

De Francfort (*sur lOder*), *le 13 Juin.*

Vers le milieu du mois dernier, la riviere de Neiss s'enfla subitement & franchit ses bords. Les eaux s'éleverent toujours plus ; dans toute la Silésie elles ont fait de grands ravages. Ce qu'il y a de singulier c'est que les dégâts sont plus considérables dans le Comté de Glatz & près de la Ville de Neiss, très-peu éloignée des montagnes où la riviere prend sa source. Dans les années un peu seches la riviere y est presque toujours guéable à cette saison. Les eaux avoient la rapidité d'un torrent grossi par des pluies d'orage ; elles ont emporté plusieurs ponts & un assez grand nombre de moulins. Dans la Ville de Neiss on a été obligé d'abattre à coups de canons de très-belles écluses qui avoient coûté considérablement & qu'il faudra rétablir à grands frais. La campagne a été submergée & les fruits de la terre ont beaucoup souffert.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 24 Juin.*

Le Docteur Willson, dans une lettre qu'il adresse à notre Société Royale, condamne l'usage des conducteurs destinés à préserver les bâtimens des ravages de la foudre. L'Auteur appuye son opinion sur le fait suivant. En 1772 on fit placer des conducteurs sur les magasins de Purfleet. Ces bâtimens qui n'avoient jamais été frappés de la foudre en ont éprouvé derniérement les ravages & les murs sont endommagés. Cependant le Docteur Franklin assure positivement qu'en pareil cas le tonnerre n'atteint pas les murs & n'a d'autre effet que de pénétrer le métal. Cette assertion est détruite par le fait ci-dessus rapporté. M. Willson conclut qu'il est de la derniere absurdité de multiplier les conducteurs électriques. Il faut, continue-t-il, profiter de la leçon que nous donne la Providence en rejettant une méthode qu'on croit bonne mais qui nous exposeroit aux plus grands désastres. C'est avec effroi que je me vois obligé de faire mention du Palais qu'habite notre Souverain & où l'on a mis deux conducteurs qui menacent des plus grands dangers les têtes les plus précieuses. Ce qui vient d'arriver à Purfleet doit nous convaincre qu'il ne s'agit pas ici d'une crainte chimérique ou mal fondée. Suivant la doctrine du Docteur Franklin, le fait n'eût jamais dû arriver, puisque ces conducteurs pointus font descendre la

matiere électrique renfermée dans la nue & la dirigent vers la terre sans qu'il puisse en résulter aucun effet sinistre. Je dis donc qu'on ne peut tirer des conducteurs les avantages qui leur sont attribués gratuitement, & qu'il faut renoncer à une invention qui, selon moi, répugne aux vrais principes de la Physique & aux vrais intérêts de la Société. (Cette lettre ne restera pas sans réponse).

Dans une autre lettre, que le Public lit avec avec avidité, on trouve plusieurs tableaux qui donnent la plus triste idée de nos affaires; nous allons en présenter quelques traits. Nos champs fertiles produisent l'abondance & cependant nos Marchés offrent dans tout le Royaume l'image de la plus affreuse disette. La famine, ce spectre hideux, effraye le pauvre dans sa cabane & l'y retient épuisé de forces. De tous côtés la voix de la misere se fait entendre; les cris douloureux des hommes souffrans appellent envain des secours; ces malheureux se livrent au désespoir, & dans leurs accès de fureur ils entassent les malédictions sur les Auteurs de leurs maux. Les monopoles se multiplient, & si l'on entend encore parler de l'abondance, ce n'est hélas! pour nous qu'un vain nom, qu'un phantôme qui nous échappe lorsque nous faisons effort pour le saisir. Avec des revenus immenses nous contractons des dettes énormes; le Roi lui-même ne peut soutenir sa dignité & se voit forcé d'user de la plus grande économie. Que sera-ce donc des Sujets? Plongés dans les cruelles horreurs de l'indigence; lassés d'exhaler leur douleur en plaintes inutiles, il ne leur reste plus qu'à mourir.

Nous sommes une Nation commerçante; les hommes en place ne l'ignorent pas. Ils ne doivent donc rien négliger pour entretenir & grossir même les sources de nos richesses; ils ne l'ont pas fait. L'Espagne possede les riches mines du Pérou; l'Angleterre a des possessions immenses dans les Indes. L'une reçoit paisiblement le tribut de ses Colonies dans l'Amérique méridionale, & l'autre ne maintient qu'avec peine son pouvoir dans le nord de cette même partie du monde. Or où le pouvoir n'est que précaire, le revenu ne pourra jamais qu'être incertain. Je ne parle pas du misérable produit qui revient tous les 25 ans au Gouvernement en accordant à une Compagnie le renouvellement de sa Chartre; ce n'est pas-là un objet intéressant pour la Nation. Ce qu'il nous importe de faire, ce seroit d'assurer à l'Etat un revenu fixe & immense. J'ose l'avancer; l'Inde pourroit nous donner annuellement quatre millions sterling &c.

On écrit de Névis, du 30 Avril dernier, que les mers des environs fourmillent d'Armateurs Américains & que l'intrépidité de ces Marins effraye encore plus qu'elle n'étonne. Une de nos Flottes Marchandes venoit d'arriver dans ce Port; on vit approcher un Armateur qui eut la témérité de vouloir enlever un des navires; cependant il ne trouva point de résistance & réussit dans son projet.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Nismes, *le 23 Juin.*

Le grand commerce de cette Ville est en soie; c'est-là ce qui enrichit nos Négocians & fait subsister la plus grande partie du Peuple. Année commune, nous vendons des bas de soie pour la valeur de plus d'un million; outre cela nous fabriquons des taffetas & beaucoup d'autres étoffes de ce genre dont nous avons un grand débit. La récolte des cocons est la plus essentielle pour nous, & quand elle va mal, tout nous manque. Notre territoire est sec; nous en retirons peu de bled; ce qu'il nous donne en plus grande quantité, c'est du vin. Nous mourrions de faim sans notre industrie, mais il faut à l'industrie des matieres qu'elle puisse mettre en œuvre. Nous serons à plaindre, cette année; les vers à soie n'ont pas réussi. Les premiers jours d'Avril nous eumes des gelées qui endommagerent les mûriers; c'étoit déjà un grand mal. Au commencement nos vers à soie alloient à merveille & nous commencions à craindre de manquer de feuilles pour les nourrir. Le tems se mit à la pluie; la chaleur n'étoit pas assez forte, les insectes dépérirent insensiblement; pendant plus de trois semaines les pluies continuerent & le mal alla toujours en empirant. Nous avons eu peu de cocons, encore sont-ils pour la plûpart de très-mauvaise qualité. Ils se vendent plus cher d'un dixieme que l'année derniere, & l'année derniere ils n'étoient pas à bon marché. Ceux de nos Mar-

chands qui ont leurs magasins bien fournis de soie feront de gros profits. Dans le Lyonnois, le Bourbonnois, l'Anjou & d'autres Provinces plus septentrionales, on s'adonne avec ardeur à l'éducation des vers à soie; il est bien à craindre pour les Propiétaires que leur spéculation ne soit fausse. Peuvent-ils raisonnablement se promettre beaucoup de succès, tandis que nous en avons souvent si peu dans un climat plus favorable que le leur à cette branche d'économie. Nous ne pensons guères à revenir de nos erreurs qu'après qu'elles nous ont été funestes. Ce n'est pas l'esprit d'envie & d'intérêt qui nous fait parler; nous desirons que les autres soient plus heureux ou moins à plaindre que nous. Dans le reste du Languedoc & dans la Provence on est aussi pauvre en cocons que nous le sommes.

Des Sables d'Olonne, *le 24 Juin.*

Nous n'avons d'autre appât pour la pêche de la sardine que la rogue : comme elle devient toujours plus rare & plus chere, le Maire de notre Ville a tâché d'y suppléer par quelque autre composition; il a réussi. Le nouvel appât qu'il a trouvé n'est autre chose qu'un mélange de farine de millet & d'huile de noix. Voici les procédés qu'il faut suivre : sur soixante livres de farine de millet, moulue un peu gros & non-tamisée, vous verserez douze livres d'huile de noix; vous pêtrirez le tout ensemble de maniere que la farine soit bien imbibée. Vous aurez soin de ne faire cette préparation que la veille du jour où vous devez en faire usage. On l'employe comme la rogue, en la délayant avec de l'eau, un moment avant que de la jetter dans la mer pour attirer le poisson. Le baril de rogue nous coûte ordinairement 70 l., celui de la nouvelle composition ne revient pas à beaucoup près si cher; il y entre 150 livres de farine de millet; à un sou la livre, c'est 7 l. 10 s., & 30 livres d'huile de noix qui, à 10 s. la livre, coûtent 15 l.; total 22 l. 10 s. C'est donc une épargne de 47 liv. 10 s. par baril. On a observé que ce nouvel appât est plus lent à attirer la sardine, mais une fois que ce poisson est monté à la surface de l'eau, il s'y tient plus long-tems. Les bateaux que l'Inventeur a envoyés à la pêche pour faire l'épreuve de sa préparation, pendant deux ans de suite, lui ont apporté autant de poisson que ceux où l'on s'étoit servi de la rogue. On a aussi fait des essais en Bretagne & l'on a très-bien réussi. Pour corriger, du moins en partie, la lenteur de l'appât, il faudra jetter de la farine grossiérement moulue & pêtrie avec de l'eau; comme elle se précipitera dans moins de tems, les sardines ne tarderont pas à paroître; alors on leur jettera la composition d'huile & de farine de millet.

De Noyon, *le 28 Juin.*

Le 8 de ce mois on a couronné la Rosiere. Cette fête fut célébrée avec plus d'appareil & d'éclat qu'on ne s'y étoit d'abord attendu. A 3 heures après midi, un moment avant que la cérémonie commençât, M. le Maréchal de Broglie & Madame la Maréchale arriverent de Noyon avec toute leur famille. Le Comte de Revel, leur fils & la Comtesse de Lamet, leur niece, donnerent la main à la Rosiere & la conduisirent à la Chapelle de S. Médard. C'est-là que la vertu reçut des mains de l'Abbé de Synéti, Vicaire-Général de Noyon, le Prix le plus flatteur, si toutefois il peut y en avoir pour elle de plus doux & de plus flatteur qu'elle-même. La Procession revint ensuite à l'Eglise où l'on chanta le *Te-Deum*. Après la cérémonie, on se rendit chez le Curé où l'on trouva une belle colation toute dressée. M. le Maréchal distribua les places; la Rosiere occupa la plus distinguée, sa digne mere prit la sienne à côté de Madame la Maréchale, & le Maréchal s'assit auprès du pere. Ce dernier est un respectable vieillard qui, aidé de son épouse, a transmis à sa fille le plus précieux héritage, l'amour du travail & de l'innocence. Ce bon Paysan, avant que de manger, voulut se découvrir, le Maréchal lui remit son chapeau sur la tête, lui parla toujours avec une espece de respect qu'on ne refuse pas à la vertu par-tout où elle se trouve, & le servit avec plus de plaisir encore qu'il n'en a jamais eu à mettre en fuite les ennemis de la Patrie. Spectateurs, Convives, tout le monde s'attendrit, & les larmes de joie se mêlerent.

De Paris, *le 4 Juillet.*

Suite de la Lettre de M. le Roux, Médecin d'Etat &c. Avant de venir à l'explication du

magnétiſme animal, je dois encore en venir à des digreſſions néceſſaires; je vous en fais mes excuſes.

M. de Meſmer, après m'avoir ſatisfait ſur des queſtions que je lui avois faites, me fit entendre les ſons de *l'harmonica* dont il joue ſupérieurement. Cette mélodie s'empara de mes ſens d'une façon que je n'avois jamais éprouvée. Tout mon être me paroiſſoit ſuſpendu & s'élever inſenſiblement dans les airs. L'inſtrument n'opere cet effet que ſur les perſonnes ſenſibles à un certain degré; il terraſſe au contraire ceux dont le genre nerveux eſt violemment affecté : c'eſt ici l'effet du magnétiſme animal. Les Médecins lui faiſoient un crime de ce qu'il ne fait pas ſentir ſon pouvoir à tous indiſtinctement de la même maniere, & ne manquoient point de taxer cette variété de preſtige & de forfanterie. C'eſt, leur répondoit M. de Meſmer, comme ſi l'on vouloit éprouver l'efficacité du quinquina ſur un homme qui jouit d'une parfaite ſanté.

Enfin comme les démonſtrations & les faits ſont plus palpables que toute la théorie, M. de Meſmer s'offrit de lui-même à me prouver la force magnétique ſur quelqu'un qui ſeroit attaqué des nerfs. Dès le lendemain, je conduiſis chez lui un de mes amis, Chirurgien-Major du Régiment de l'Ordre Teutonique, homme mûr, très-éclairé, & avec lequel j'avois fait nombre d'expériences électriques ſur nos malades. Cet ami ſouffroit depuis 9 ans d'une goutte vague fort douloureuſe; il étoit alors à la fin d'un accès qui s'étoit fixé depuis dix jours dans l'eſtomac & les environs avec tenſion, élévation, douleurs de l'abdomen, fievre, délire, ſueurs. M. de Meſmer en voyant mon ami, dit *voilà préciſément la perſonne qu'il nous faut.* Après pluſieurs tours de chambre, il déboutonna la veſte du malade, & ſe retirant un peu, il fixa ſon doigt vers la partie affectée. Mon ami ſentit une douleur chatouillante. M. de Meſmer mut ſon doigt perpendiculairement & tranſverſalement vers l'abdomen & la poitrine, la douleur ſuivit exactement le doigt. Il demanda le doigt indicateur de mon ami, & les 2 doigts étant placés vis-à-vis l'un de l'autre à la diſtance de 3 ou 4 pas, mon ami ſentit le petillement électrique au bout de ſon doigt avec un écoulement qui pénétroit le long du doigt vers le creux de la main. M. de Meſmer le fit aſſeoir près de *l'harmonica*; à peine eut-il commencé à jouer, que mon ami fut ému, trembla, perdit reſpiration, changea de couleur & ſe ſentoit entraîné vers la terre. Dans cet état d'angoiſſe, M. de Meſmer le plaça ſur un canapé, pour qu'il fût moins en danger de tomber, & fit venir une Demoiſelle qu'il dit être anti-magnétique. Dès qu'elle eut approché la main de la poitrine de mon ami, tout ceſſa dans le moment comme un éclair & mon ami tâtoit & cherchoit ſon eſtomac avec étonnement; on auroit dit qu'il ne ſçavoit pas ce qu'étoit devenu toute la partie ſouffrante : c'étoit l'effet de la ceſſation ſubite d'une vive douleur. M. de Meſmer nous dit qu'un chien ou un chat auroit pu calmer tout-à-coup la douleur tout auſſi bien que cette Demoiſelle déjà d'un certain âge. Le deſſein de M. de Meſmer étoit ſeulement de nous donner des preuves ſenſibles du pouvoir magnétique. Obligé de partir le lendemain pour Munich où il étoit attendu pour traiter M. le Conſeiller d'Oſtervald & d'autres perſonnes, il promit à mon ami de le guérir à ſon retour. Je ne voulois point laiſſer échapper l'occaſion d'être ſpectateur d'une cure ſi extraordinaire. Mon ami ſouffroit prodigieuſement; ſon mal ſe fixa ſur la nuque. La fievre étoit ſouvent de la partie; toute la calote aponévrotique étoit engagée; les ſpaſmes approchoient de la rage, & dans ce douloureux état, mon ami demandoit par grace qu'on mît fin à ſes maux. Ce ne fut que ſur la fin de Février qu'il eut quelque relâche. M. de Meſmer, malgré ſes grandes occupations avec une vingtaine de malades qu'il avoit à traiter conjointement avec Mademoiſelle Paradis, voulut bien ſe tranſporter avec moi chez mon ami. Il lui prit d'abord la main, comme il étoit au lit; pour établir une circulation plus réguliere du flux magnétique, il dit au malade, dreſſez le pouce de l'autre main & dirigez-le vers ma poitrine. Le malade obéit; l'émanation ſe fit auſſitôt ſentir dans la main de mon ami, de-là dans l'avant-bras juſqu'au coude, de-là dans le bras juſqu'à l'épaule. M. de Meſmer annonça la ſueur ſur la poitrine; un inſtant après on eût pu la recueillir avec une cuiller. Cette opération finie, M. de Meſmer appliqua ſa main droite ſur la nuque du malade, faiſant avec l'autre divers mouvemens indifférens, tantôt ſur la poitrine, tantôt ſur l'épaule, tantôt lui prenant une main & tantôt

l'autre ; la douleur se porta vers les oreilles, la calotte fut tiraillée comme dans la force des accès. M. de Mesmer annonça la sueur au front, elle se manifesta sur le champ, comme ci-devant à la poitrine : il n'y avoit aucune espece d'aimant ni sur lui ni sur le malade ; celui-ci souffrit encore quelques momens, après une heure ou trois quarts d'heure que dura cet exercice ; mais il fut en état de partir l'après dîner pour aller traiter son épouse & des enfans malades. Pendant une quinzaine de jours la souffrance fut encore assez vive, mais ses douleurs se sont très-adoucies & presque dissipées ; du moins son état est très-supportable jusqu'à ce qu'il puisse trouver une occasion favorable pour venir à Vienne & s'y faire guérir radicalement ; peut-être même n'aura-t-il pas besoin de faire ce voyage, quelqne invétéré que soit son mal.

(*La suite à l'Ordinaire prochain*).

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Question de Commerce.

Pierre, Vigneron, fait un billet au profit de Paul, Marchand, ou à son ordre, de somme quelconque, valeur reçue en marchandises, payable fin de Juillet 1770. Personne ne se présente au Débiteur au terme fixé ni dans le mois. Survient une saisie-arrêt en ses mains sur Paul, son Créancier : il est assigné devant son Juge pour donner sa déclaration avant même l'échéance de son billet ; il la donne & dit qu'il est Débiteur de Paul, offre de payer en le faisant dire & juger tant avec lui qu'avec plusieurs autres Créanciers saisissans, & les choses en restent là pendant 6 à 7 ans.

Alors Jean, Porteur du billet de Paul, & en ayant l'ordre, assigne Pierre en paiement. Pierre consent de payer, mais en le faisant ainsi dire & ordonner avec les Créanciers saisissans sur Paul & à la déduction de tous ses frais. Jean prétend que ces saisies ne le regardent point ; qu'elles ne sont point faites sur lui ; que le billet étant commerçable, il a pu en accepter l'ordre & le prendre en valeur, comme il l'a fait ; que Pierre ne devoit point s'avouer Débiteur direct & déterminé de Paul, dès que la nature de son billet l'exposoit à ne point l'être ; qu'enfin Pierre doit être condamné vers lui purement & simplement. On prie les personnes versées dans la Jurisprudence du Commerce de vouloir bien donner leur décision & de la rendre publique par la voie de la Gazette.

II.

Suite de la Lettre à l'Auteur de la Gazette, sur la Population &c.

Il est vrai que le nombre des Paroisses comptées par Généralité est plus foible de 1673. En suivant les dénombremens insérés dans tous les calendriers, on ne trouve que 38,734 Paroisses ou environ, qui à 477 Habitans par Paroisse, ne donneroient qu'une population de 18,476,118 Habitans.

Mais il faut observer 4°. que dans le dénombrement des Paroisses par Généralité, les Villes, quoiqu'ayant toutes ou presque toutes plusieurs Paroisses, ne sont comptées que comme une seule Paroisse, qu'il est probable même que les Villes franches & non-taillables qui sont les Villes les plus peuplées, comme les Capitales des Généralités, n'y sont pas même comprises, & que dans le dénombrement des Paroisses par Diocese, on compte toutes les Paroisses de chaque Ville comme elles sont réellement dans chacune d'elles.

Il faut observer 5°. que le nombre de 477 Habitans par Paroisse, lorsque toutes sont comptées par Généralité où toutes les Villes ne passent chacune que pour une Paroisse, est évidemment trop foible, & qu'il en faut revenir du moins à compter la population par Paroisse, telles qu'on les compte par Diocese, & que la population générale du Royaume paroît être ainsi, en y ajoutant Paris, Lyon & Rouen, telle qu'on l'estime, de 20,000,000 d'Habitans.

Il faut observer en sixieme lieu que dans le détail des Paroisses prises pour base de ce calcul, il y en a plus de la moitié où la population est très-peu nombreuse, parce que leur territoire est peu étendu ; que de 7712 Paroisses, la Généralité de Rouen où la population n'est que de 366 Habitans par Paroisse, & la Franche-Comté où elle n'est que de 334, en fournissent ensemble 3842 ou plus de la moitié.

(*La suite à l'Ordinaire prochain*).

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 28 Juin 1777 au Mercredi 2 Juillet, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 20, 21, 22 à 23 l.; le seigle, de 9 l. 10 s., 9 l. 15 s. à 10 l. 10 s.; l'orge, de 8 l. 10 s., 9 l. 5 s. à 9 l. 15 s. Le froment au Port de la Greve, de 21, 22, 23 à 24 l.; le seigle, de 9 l. 5 s., 9 l. 15 s. à 10 l.; l'orge, de 8 liv. 5 s., 8 liv. 10 s. à 9 l. *le septier.*

Du Samedi 28 Mai 1777 au Mercredi 2 Juillet, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 l.; *id.* à la Greve, de 19, 20 à 21 l. 10 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 5 Juillet 1777, de 60 à 61 l.; *idem* nouveau, de 57 à 58; le cent de paille vieille, de 23 à 24 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 53 à 54; *idem* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 22 à 23; *id.* nouvelle, de 21 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 46 à 47; *id.* nouveau, de 44 à 45; le cent de paille vieille, de 22 à 23 liv.; *id.* nouvelle, de 21 à 22 l.; le foin à la Grêve, de 36 à 37 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 5 Juillet 1777.

Or de Portug. à	724	8	6
Du Mexique à	720		
Du Pérou à	712		
Les guinées à	722		
Ducats à	97	10	
Or fin à 23 k. 31 32.	100		
Or à 20 karats à	84		
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	15	
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	15	
Piastres à	49	5	

marc. — *once.* — *marc.*

CHANGES DE PARIS, *du 5 Juillet 1777.*

Amsterdam	54		
Londres	31	9	16e.
Hambourg	188	½	
Madrid	15	3	
Cadix	15	2	
Livourne	97		
Gênes	94	¾	
Lyon *Août*	1 p.	⅝ p.	

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Lundi 23 Juin 1777

Messieurs

Thevenin.... pplles.	L.	
Viageres.....	L.	
Creuzé..... pplles.	J.	
Viageres.....	J.	
Tontine.....	L.	

Du Mercredi 25.

Cochin..... pplles.	L.	

Du Jeudi 26.

De S. Janvier vres.	J.	
Tontine.....	J.	
.....		

Suite du Jeudi 26.

Messieurs

Nau..... pplles.	M.	
Viageres.....	M.	
Tontine.....	M.	

Du Vendredi 27.

Boscheron... pplles.	L.	
Viageres.....	L.	
Patu.... Viageres.	M.	
Perpétuelles.	t. l.	

Du Samedi 28.

Despeignes. Viag.	J.	
Perpétuelles..	J.	
Tontine....	Y. Z.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS

Juillet 1777.	*Jeudi 3.*	*Vendredi 4.*	*Samedi*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	1885 82 ½ . .	1882 ½ 80 . .	1875 77 ½
D°. 16es/25	. . . . .	. . . . .	. . . .
D°. 8es.	. . . . .	. . . . .	. . . .
D°. 25es.	. . . . .	. . . . .	. . . .
Emprunt Oct..	401	403	403 . .
Rescriptions . .	9	8 ¾ ½ ¾ . . .	8 ½ ¾ . .
Bil. des Fermes.	1 ½.	1 ¾.	1 ¾ . .
Bil. de la Lot. R.	. . . . .	. . . . .	. . . .
Lots de 150 l. de Rentes viageres.	1655	1655	1660 . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonn de 24 ft pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue de Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Ann deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 177

GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 12 Juillet.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le* 13 *Juin*.

DE toutes les Provinces du Royaume nous recevons les meilleures nouvelles sur les récoltes prochaines. A quelques inondations près qui ont fait du dégât dans quelques cantons du Royaume, nous n'avons pas pas à nous plaindre de la saison ; nous jouissons d'un très-beau tems, & les fruits de la terre avancent beaucoup. Les grains & les autres denrées restent toujours à vil prix ; peu s'en faut que les Propriétaires ne desirent de voir ruiner les récoltes qui vont leur occasionner de nouveaux frais & les jetter dans un plus grand embarras. Nos Villes regorgent de bled ; elles appellent envain des Acheteurs, ils ne se présentent pas. Cependant le besoin d'argent se fait toujours plus sentir à tous les Sujets ; ils ont à payer de grosses impositions ; ils offriroient volontiers des denrées ; mais ce ne sont pas des denrées, c'est de l'argent que l'Etat leur demande. Si les circonstances ne changent pas, nous verrons bientôt réduits à l'indigence nos Cultivateurs & nos Marchands. Ce qu'on voit avec douleur, c'est que des gens opulens ne font servir leurs richesses qu'à leurs plaisirs. Nous avons des Magnats qui semblent insulter à la misere publique ; le principal usage qu'ils font de leurs immenses revenus, est de faire élever de superbes édifices, d'embellir des maisons de plaisance, d'étaler un faste asiatique. Il ne leur vient pas dans l'idée d'établir des Fabriques & d'encourager les différentes branches d'Economie ; cette politique est celle de nos voisins ; ils en éprouvent les bons effets & s'enrichissent. Leur exemple devroit nous éclairer & nous servir de regle ; mais nous ne penserons peut-être à le suivre, que lorsqu'il ne sera plus tems d'y penser. En examinant de près notre conduite, on seroit tenté de croire que notre maxime est de ne jamais adopter les systêmes ou les méthodes que nous n'avons pas inventés ; que nous tiendrions à déshonneur d'entrer dans les routes que les autres auroient frayées ; qu'en un mot nous mettons notre gloire à ne ressembler qu'à nous-mêmes.

DE THORN, *le* 12 *Juin*.

Depuis que la navigation de la Vistule est libre, la plûpart des vaisseaux Polonois chargés de grains ou de marchandises s'arrêtent dans le territoire de Culm & ne vont pas plus loin. Le commerce prend ce cours pour se soustraire au droit de douze pour cent qu'il faudroit payer en passant par les Etats du Roi de Prusse, toutes les fois que les cargaisons doivent être débarquées à Dantzick. Peu à peu Culm va devenir l'entrepôt général de notre commerce, & Dantzick ne sera plus rien pour nous. Ce n'est pas une perte pour nos Marchands ; ils trouvent dans l'une de ces deux Villes la même facilité

pour le débit que dans l'autre ; & de plus ; la premiere leur offre des avantages qu'il ne dépend plus de la seconde de leur offrir. Les vaisseaux qui passent par Elbingen reçoivent des passeports du Roi de Prusse & ne payent qu'un droit de péage de 4 pour cent de la valeur des cargaisons. Il est bien évident que nos Marchands ne tardetont pas à oublier entiérement la route de Dantzick ; cette Ville doit s'être accoutumée aux malheurs.

SUEDE.

De Lund (*en Scanie*), *le* 14 *Juin*.

La Société Physiographique de cette Ville propose pour Prix d'Economie rurale la question suivante. » Quelle seroit la mé» thode la plus sûre qu'on pourroit donner » aux Paysans, pour monder parfaitement » les grains de semence, avant que de les » mettre en vente, & quels seroient les pro» cédés les plus faciles & les moins coûteux » qu'on dût faire suivre aux Cultivateurs » des cantons où il n'y a point de bois, pour » sécher les grains de semence mondés, de » maniere qu'ils se conservent deux ou trois » ans, sans qu'on soit obligé de les remuer, » & sans qu'ils courent risque de se gâter » ? Le Prix destiné à l'Auteur qui résoudra le mieux cette question, est de dix ducats d'especes. On ne recevra plus les Mémoires après le 1er. Juin 1778 ; il faut les adresser à M. Jean Rezius, Secretaire de la Société & Démonstrateur à l'Académie Royale de Lund en Scanie. Les Concurrens ne se feront pas connoître ; il auront soin seulement de mettre leur nom & leur adresse dans un billet cacheté où se trouvera répétée l'épigraphe qu'ils auront mis à la tête de leurs dissertations. Comme le sujet intéresse beaucoup les Cultivateurs du pays, la Société desireroit que les Auteurs présentassent des procédés qu'on pût suivre plus facilement dans les contrées de plaines, riches en grains & pauvres en bois. Ce dernier article est très-cher dans la Scanie, & l'on ne doit pas proposer de construire des bâtimens pour y faire sécher les grains destinés aux semailles. Si quelque Etranger se déterminoit à concourir, il lui est libre de le faire ; on le prie d'adresser son Mémoire, franc de port, au Secretaire de la Société ; par la voie de Hambourg.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le* 16 *Juin*.

Quelques tempêtes & quelques orages nous avoient fait craindre que la saison ne fût aussi contraire à la navigation qu'aux fruits de la terre. Le tems s'est mis au beau tout-à-coup & se soutient ; les grains en ont bien profité ; nos seigles sur-tout donneront une excellente récolte. Dans ce Royaume, ainsi que dans la plûpart des contrées du Nord, les denrées baissent de prix. Si le Midi de l'Europe n'est pas fertile en grains cette année, il ne souffrira certainement pas du besoin, nous avons de quoi lui vendre & même à bon marché. Les nouvelles que nous recevons du Groenland ne sont rien moins que bonnes ; les tempêtes ont fréquemment bouleversé les mers ; comme celles ci n'étoient pas tenables, on n'a pu faire qu'une très-mauvaise pêche.

On n'a jamais exporté de Russie & de Suede autant de bois de construction, de fer, de cordages, de chanvre, de goudron & d'autres matériaux pour la Marine qu'on en exporte depuis quelque tems. Nos Marchands d'Altona sont intéressés dans ce commerce & y font des gains aussi considérables qu'assurés ; la pêche du hareng & d'autres pêches contribuent encore plus à les enrichir. Plusieurs Villes maritimes voient d'un œil jaloux les succès de cette Ville toute récente ; elle ne devroit qu'exciter leur émulation.

PRUSSE.

De Berlin, *le* 17 *Juin*.

Ce n'est pas seulement en Russie qu'on sent la nécessité de construire des canaux navigables pour faciliter le commerce de Province à Province & de Ville à Ville. Notre Cour s'occupe aussi de ce grand objet & y travaille efficacement. Dans le Comté de Lawembourg qui appartient à notre Souverain, le commerce intérieur étoit difficile, & l'on y étoit obligé, pour transporter les marchandises, de faire de grands circuits, au grand préjudice des Habitans

du pays. Pour ouvrir des communications faciles, il falloit néceſſairement deſſécher en grande partie un marais de 7 milles d'Allemagne de circonférence & qui s'étend depuis notre Ville juſqu'au lac de Léba. Il étoit néceſſaire de couper ce marais par un canal, conduire celui-ci juſqu'au lac & du lac à la Mer Baltique. S. M. avoit adopté le plan de cette grande entrepriſe ; Elle chargea, l'année derniere, M. de Brenkenhof, Conſeiller Privé des Finances, des Domaines & de la Guerre de le faire exécuter. On mit tout de ſuite la main à l'œuvre ; les travaux conduits avec autant d'ardeur que d'habileté viennent d'être terminés par le ſuccès le plus complet. La navigation du canal fut ouverte, au commencement du mois dernier, avec le plns grand appareil en préſence de M. de Brenkenhof, de M. le Préſident de Schoemming & des perſonnes les plus diſtinguées de la Régence de la Poméranie Pruſſienne. On fit voguer ſur le nouveau canal qui porte le nom de *Riviere de Brenkenhof* des bâtimens aſſez conſidérables & lourdement chargés. Ils ſont tous arrivés promptement & heureuſement à leurs deſtinations reſpectives. On a jetté ſur le canal pluſieurs ponts qui facilitent le commerce par terre dans tout l'intérieur du Comté. Le tranſport des marchandiſes de cette contrée à Dantzick ſera déſormais beaucoup moins lent & par conſéquent moins coûteux. Le terrein qu'on a deſſéché deviendra bientôt fertile entre les mains d'habiles Cultivateurs. On y bâtira d'eſpace en eſpace des Fermes, des Hôtelleries, des Villages même. Les Voyageurs & les Navigateurs trouveront ſur leur route toutes les commodités qu'ils peuvent deſirer. Cette entrepriſe n'a pas coûté de grands frais à l'Etat & lui rapportera de grandes ſommes.

ALLEMAGNE.

D'ANSPACH, *le* 18 *Juin*.

Un des Chaſſeurs de notre Souverain tua derniérement un oiſeau très-joli & ſi rare, du moins dans ces contrées, qu'on ne ſe rappelle pas y en avoir jamais vu de pareil. Après l'avoir bien empaillé, on l'a mis dans le magnifique Cabinet d'Hiſtoire naturelle de S. A. S. Cet oiſeau eſt un peu plus petit que la hupe ; il en a le bec, excepté que le ſien eſt un peu plus pointu. Sur le haut de la tête il a une tache verte & bleue ; un peu au-deſſus du bec commence une raie noire qui fait enſuite le tour des yeux & ſe termine à la naiſſance du cou. On voit au cou & à la gorge une tache jaune de la largeur d'une piece de douze ſous. La queue eſt de la couleur du vitriol de Veniſe & parſemée de taches vertes ; les jambes ſont courtes, écaillées & de couleur noire. Le corps de l'oiſeau eſt d'un brun de canelle depuis la tête juſqu'au dos ; cette couleur s'altere enſuite & tire ſur le blanc. Les aîles ſont brunes, à l'exception des plumes qui préſentent à l'œil un bleu clair & ſe terminent en une pointe noire. Sa queue eſt compoſée de treize plumes, & pour la forme a beaucoup de reſſemblance avec celle de la grive ; elle eſt verte & bleue ; les deux plumes du milieu s'étendent plus que les autres & forment une eſpece de fourche. Celui qu'on a tué eſt une femelle ; on préſume que le mâle doit être encore plus beau. Nous venons de voir une volée de ces oiſeaux au nombre de plus de douze ; nos Chaſſeurs les pourſuivent ; nous ne conjecturons même pas de quel pays ils peuvent nous être venus. Nos Naturaliſtes font leurs recherches, peut-être viendront-ils à bout de ſatisfaire notre curioſité.

DE FRANCFORT, *le* 12 *Juin*.

De tout le mois de Mai le ſoleil n'a pu percer qu'une ou deux fois les nuages qui le déroboient à nos yeux. Le tems s'eſt tenu opiniâtrément à la pluie & les Cultivateurs commençoient à s'alarmer ſur les récoltes prochaines. Enfin les nuages ont diſparu ; les beaux jours ſont venus préciſément à l'époque de la floraiſon des ſeigles. Des chaleurs douces ont fait un grand bien à nos campagnes, les grains de toute eſpece nous annoncent de riches moiſſons, & les fruits ſeront abondans, quand même il n'en reſteroit que la moitié ſur les arbres. Il n'y a que les pêchers & les abricotiers qui aient ſouffert des dernieres gelées ; encore le mal n'eſt-il pas auſſi conſidérable qu'on l'avoit dit. Les bruits de guerre ſe ſoutiennent dans les contrées du Nord ; nos Marchands font leurs ſpéculations ; comme les denrées ſont à bas prix, ils en rempliſſent leurs magaſins dans l'eſpérance de les mieux vendre.

ITALIE.

De Genes, *le 15 Juin.*

Les droits sur le poisson, la disette de ce comestible dans cette Capitale, le découragement & la misere de nos Pêcheurs ont déterminé le Gouvernement à prendre les mesures convenables pour que le poisson ne manque pas aux Habitans de la Ville & que les pêches rendent à ceux qui les font un bénéfice proportionné tout-à-la-fois à leurs avances & à leurs travaux. On diminuera les droits; voilà l'obstacle levé; mais comme cela ne suffiroit pas dans les circonstances, on accorde aux Pêcheurs des encouragemens particuliers dont ils ont le plus grand besoin. Cette résolution a été approuvée par le Grand & le Petit Conseils. Les revenus de la République n'en souffriront pas; en diminuant les droits sur le poisson, le produit en sera plus considérable. Nous avions peu de poisson, nous en aurons beaucoup.

Quelques vaisseaux ont souffert dans notre Port d'un gros tems qui dura plusieurs heures. Le vent souffloit avec tant de force qu'on craignit que des bâtimens ne coulassent à fond. On leur porta des secours; ils furent sauvés. Cet orage a ravagé quelques cantons de notre territoire.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 27 Juin.*

Vraies ou fausses, les nouvelles amusent toujours le Public. On ne parloit ces jours derniers que d'accomodement avec les Américains & l'on eût dit que nous touchions au moment de conclure un Traité avantageux; mais aujourd'hui tous ces bruits sont tombés; nous continuerons, disent les Politiques, à ruiner nos affaires par les efforts même que nous ferons pour les rétablir. Le gros de la Nation desire ardemment la paix, parce que le gros de la Nation souffre beaucoup de la guerre. Pour appaiser sans doute les Commerçans, Fabricans, Artisans de toute espece, & enfin toutes les classes du Peuple, on répand dans le Public que les Américains proposent des conditions qu'il est de l'honneur de la Grande-Bretagne de rejetter. Ils ne parlent pas, ajoute-t-on, en Sujets vaincus & soumis qui demandent à rentrer en grace, mais en Maîtres victorieux qui veulent donner la loi.

Des Marchands de Cork qui se trouvent à Londres pour leurs affaires particulieres, assurent que la premiere de ces deux Villes n'est pas dans un état aussi florissant qu'on pourroit bien le croire. Les prix de toutes les denrées y ont doublé depuis le commencement de la guerre; il est vrai qu'on y reçoit des commissions non-seulement de la Grande-Bretagne, mais encore de plusieurs Puissances étrangeres; mais ces commissions n'enrichissent que les Commerçans. Le Bourgeois, l'Artisan, le Peuple a bien de la peine à pouvoir subsister.

Les avis reçus d'Irlande portent que deux Armateurs Américains, chacun de 20 pieces de canon, & plusieurs autres bâtimens moins considérables croisent à la hauteur des côtes d'Irlande & troublent le commerce de ce Royaume. En conséquence deux frégates de S. M. ont reçu ordre de mettre incessamment à la voile pour aller poursuivre ces bâtimens ennemis.

Quoique nous ne manquions pas de grains, cependant il nous en arrive de grandes quantités de divers pays de l'Europe. Dans le courant de la semaine derniere il est entré dans le Port de Liverpool 1150 quarters & 760 sacs de froment de Rotterdam; 500 quarters de froment de Middlebourg; 860 quarters d'Ostende; 1240 de Nieuport; 145 de Strangford; 600 quarters & 420 sacs de Stralsund; 740 quarters de froment & 130 de pois de Wismar.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Lyon, *le 28 Juin.*

Les bestiaux se sont très-bien vendus dans les diverses Foires de cette Généralité pendant le mois qui finit. Ce haut prix est l'effet des apparences d'une bonne récolte de fourrages, & de la disette que l'épizootie a produite l'année derniere dans les Provinces méridionales où celle d'Auvergne a envoyé des bestiaux qui nous auroient été amenés.

La terre est couverte de foins, de bleds, de seps chargés de grappes; mais des orages fréquens, des pluies rarement interrompues & des nuits froides font beaucoup de mal à tous les végétaux. Les foins fauchés perdent de leur qualité dans l'humidité; les épis battus par les vents sont couchés sans pouvoir mûrir; la vigne manquant de chaleur n'avance point. On aura encore cette année un nouvel exemple du peu de convenance de notre pays pour l'éducation des vers à soie: aussi arrache-t-on plus de mûriers que l'on n'en plante, au moins pour l'utilité.

La Fabrique de ratines à Neuville en Franc-Lyonnois se fortifie autant qu'on peut l'attendre de quelques Entrepreneurs qui, à cause de la modicité de leur fortune, sont dans une dépendance inévitable des Marchands qui leur vendent les laines & de ceux qui achetent leurs étoffes. Dans tous les traités la partie la moins puissante est ordinairement lésée, ou, si l'on veut, traitée avec moins d'avantages.

On voit à Neuville une Papeterie montée à cilindres, & dont le sieur Barge, Entrepreneur a disposé toutes les parties avec une intelligence qui rend cet établissement bien supérieur à tous ceux que l'on connoît dans la Généralité. Les droits imposés depuis quelques années sur les papiers empêchent que les Marchands ne veuillent se charger d'une certaine quantité de cette marchandise, de peur que la diminution, toujours espérée de cet impôt arrivant, ils ne recouvrent rien de ce qui auroit été perçu; comme aussi dans la vue de ne pas faire des avances considérables d'argent, si par spéculation, comme autrefois, on enlevoit tout ce qu'une Papeterie peut avoir fabriqué de marchandise. L'avance d'argent est devenue bien plus forte à cause des droits à payer, & un magasin bien fourni de papier chargé d'impôts, consomme beaucoup en intérêts: d'un autre côté le Fabricant qui n'a pas un débit prompt ne peut travailler avec un certain profit.

De l'Orient, *le 1 Juillet.*

Nous attendions les vaisseaux de l'Inde; il en est entré trois dans notre Port. Leur cargaison est complette & précieuse. La vente des marchandises sera bonne, selon toutes les apparences. Les commissions ne manquent pas & nous en recevons chaque jour de nouvelles. La foule des Acheteurs rassure les Marchands. Il doit nous arriver incessamment d'autres navires; nous apprenons que quelques-uns d'entr'eux ont souffert de quelque violente tempête; ils peuvent avoir été endommagés, mais aucun d'eux n'a péri; sauf nouvel accident, nous les verrons bientôt mouiller dans notre rade.

De Bléré, *le 2 Juillet.*

Dans plusieurs cantons de la Touraine & dans d'autres Provinces les vignes ont été si fort gelées qu'elles ne donneront des raisins ni cette année ni l'année prochaine. Les nôtres sont en grande partie dans ce triste état; un de nos Propriétaires a rendu la vigueur à ses vignes par des procédés qui méritent d'être connus. Voici comme il les détaille lui-même. J'ai, dit-il, dans mon domaine deux clos de vignes dont l'un mieux exposé que l'autre, avoit, à la mi-Avril, des jets de plus de 2 pouces, tandis que les jets du second avoient à peine percé leur bourre. Je crus que celui-ci me dédommageroit de la perte de celui-là que la gelée du 19 au 20 Avril avoit entiérement calciné. Cependant je voulus essayer de tirer quelque parti de ma vigne entiérement gelée. Comme je n'avois aucun lieu d'esperer qu'elle pousseroit d'arriere-bourgeons, je fis couper tout le bois ancien & nouveau, mettant les souches à nud. Ma vigne s'est entiérement renouvellée; le bois pousse avec force & l'on voit sur chaque jet deux ou trois raisins. J'aurai cette année une récolte & je me suis procuré du très-beau bois pour l'année prochaine. La maniere dont j'ai gouverné ma vigne est très simple. Les seps que j'avois dépouillés de leurs bois me donnerent de six à sept jets vigoureux. Si je les eusse tous laissé croître, j'aurois épuisé mon plant; je fis ébourgeonner & je réduisis les jets de chaque sep à deux ou trois. Ils poussent presqu'à vue d'œil; je ferai du vin aux vendanges prochaines & j'en ferai vraisemblablement encore plus les vendanges suivantes.

En voyant à la mi-Mai que les seps de mon second clos tenoient encore leurs jets renfermés dans leur bourre, cette lenteur me surprit. Au commencement de Juin ils

n'avoient donné encore aucun ſigne de vie ; alors je fus convaincu que ce n'étoit pas ſeulement lenteur dans les ſeps, mais que la gelée les avoit pénétrés juſqu'au cœur. J'ai fait faire à ce ſecond clos la même opération qu'au premier, & même d'une maniere un peu plus forte. Toute ma vigne a été coupée à un pouce près de terre ; j'ai eu ſoin de mettre de bon engrais auprès des ſeps. Huit ou dix jours après l'opération, les ſeps ont pullulé avec une vigueur ſurprenante ; j'eſpere d'avoir d'excellens bois pour la taille prochaine. Je ne me ſuis point repoſé pour ces opérations ſur l'expérience de mon Vigneron ; j'ai pris avec lui de bons Journaliers qui ont travaillé ſous mes yeux. Il eſt certain que l'ignorance de nos Vignerons nous porte beaucoup de préjudice.

De Paris, *le 7 Juillet.*

Suite de la Lettre de M. le Roux, Docteur en Médecine & Chirurgien d'Etat &c.

Après tant de preuves de l'exiſtence & de l'efficacité de la matiere magnétique animale, cependant j'ai été bien aiſe de viſiter à Munich & à Auſbourg les perſonnes dont nous nous ſommes ſouvent entretenus M. de Meſmer & moi. J'avois déjà traduit avec plaiſir, de l'Allemand, la lettre de M. le Conſeiller d'Oſtervald à M. Brander, célebre Méchanicien d'Auſbourg, Phyſicien conſommé. Je fus ravis de voir M. d'Oſtervald jouiſſant de la meilleur ſanté du monde, ſans ſe reſſentir d'aucune des infirmités dont il donne la deſcription dans ſa lettre. Les deux filles de Madame la Conſeillere de B... ſe portoient auſſi très bien. A Auſbourg M. Brander étoit abſent, mais je trouvai M. Hoeſchel, ſon gendre, Médecin d'un rare mérite & qui jouit déjà de la réputation célebre de ſon beau-pere, par l'étendue de ſes connoiſſances. Il me ſurprit bien agréablement en me racontant tout ce que M. de Meſmer avoit opéré de merveilleux dans ſa maiſon, tant ſur lui que ſur Mademoiſelle ſa fille & Mademoiſelle de P.., fille d'un gros Négociant. D'abord M. Brander ne vouloit point croire au magnétiſme animal, & les effets que M. de Meſmer opéroit ſur Mademoiſelle de P... il les attribuoit à l'effet du haſard ou de la timidité de la jeune Demoiſelle. Mademoiſelle de P.... ſouffroit des ſpaſmes très-violens ; c'étoient des convulſions univerſelles. M. de Meſmer, par la ſeule indication de ſon doigt, renouvelloit ſur le champ les mêmes ſpaſmes avec des tremblemens, changemens de couleur, défaut de reſpiration dans la malade. Pour montrer que la timidité n'avoit aucune part dans ces ſpaſmes, notre Médecin pria M. Brander de ſe placer avec Mademoiſelle de P... derriere la porte. Dès que M. de Meſmer préſenta ſon doigt vers la porte fermée, Mademoiſelle de P... éprouva les mêmes effets qu'auparavant. Madame de P..., mere de la malade, qui ſe trouvoit d'un tempérament anti-magnétique, détruiſoit d'abord par le ſimple attouchement tout l'effet du ſpaſme produit par M. de Meſmer. M. Brander voulant s'aſſurer s'il n'auroit point en lui la même propriété, ſe plaça du côté de M. de Meſmer, laiſſant Mademoiſelle de P... avec Madame ſa mere, & préſentant le doigt alternativement l'un après l'autre vers la porte, Mademoiſelle de P... ne manquoit pas de jetter les hauts cris chaque fois que M. de Meſmer préſentoit ſon doigt vers la porte ; ce qui n'arrivoit point lorſque c'étoit M. Brander. Après que M. Brander fut ébranlé dans ſon pyrroniſme, M. de Meſmer plaça Mademoiſelle de P... derriere un piller de l'épaiſſeur de 4 pieds ; l'action magnétique eut ſon effet au travers du piller comme au travers de la porte. Ce jour-là M. de Meſmer devoit encore partir vers les 6 heures pour Coſtanz, ſa Patrie ; il s'apperçut, par le maintien de M. Brander & le fond de ſon teint, qu'il étoit hémorroïdaire ; il ſe chargea de diſſiper ſa mélancolie en faiſant fluer ſes hémorroïdes ; M. Brander s'en défendit beaucoup, aimant mieux, diſoit-il ; laiſſer agir la nature que de la violenter. Cependant M. de Meſmer voyant que la crainte laiſſoit encore quelque doute dans l'eſprit de M. Brander, il lui propoſa de danſer un rondeau pour l'amuſer avant de partir, & tenant la main de M. Brander, ils danſerent tous de très-bon cœur. Quand M. de Meſmer fut ſur le point de partir, il dit à M. Brander en prenant congé : » ſouvenez-» vous que vos hémorroïdes couleront vers » les dix heures du ſoir, & que demain, » après avoir bien dormi, vous ſerez leſte » comme un jeune homme ». M. Brander ne fit que rire de ce préſage, & lui ſouhaita bon voyage en l'embraſſant. Mais à peine

étoit-il hors de table qu'il sentit des tranchées, annonce que les hémorroïdes alloient fluer; il crut alors à la prédiction qui s'accomplit bientôt à la lettre. M. de Mesmer, à son retour, entreprit la guérison de Mademoiselle Brander & de Mademoiselle de P... & y réussit. Quand je passai à Ausbourg ni l'une ni l'autre n'avoit éprouvé le moindre ressentiment de ses anciennes douleurs. Elles étoient pourtant sujettes à quelques douleurs de dents chaque fois qu'elles n'avoient plus des aimants artificiels que M. de Mesmer leur avoit recommandé de porter sous le genou. Ces fers étant arrondis & polis ne gênent point les personnes qui en portent; ils servent de préservatifs & ont plus d'efficace après que la matiere magnétique animale a produit ses effets. Je me suis entretenu beaucoup avec M. Hoeschel sur cette propriété merveilleuse du magnétisme animal, & je lui demandai s'il n'avoit point fait quelque tentative pour découvrir la maniere dont M. de Mesmer le faisoit agir à sa volonté. Il me dit qu'il avoit souvent rebattu cette matiere avec M. Brander & M. d'Ostervald, sans pouvoir parvenir à quelque notion sur les procédés. Tout ce que M. d'Ostervald a observé, c'est que M. de Mesmer, le premier jour qu'il lui fit faire usage des bains à Mariabrunn, il lui mit un jonc à la main, & tout le tems du bain, il lui recommandoit de frotter ce jonc de haut en bas & de bas en haut. Le lendemain il lui mit en main un moule de chandelle, en fer blanc, dont il lui recommanda de diriger la pointe vers la poitrine en frottant jusqu'à lassitude, sans violence. Le troisieme jour il lui mit entre les deux pieds une bouteille d'eau chargée de magnétisme animal; il lui recommandoit de serrer cette bouteille de toutes ses forces, & chaque fois ses douleurs augmentoient. M. d'Ostervald, après sa guérison, conduisit M. de Mesmer à sa campagne. Celui-ci voulant essayer, en badinant, de lui renouveller quelques douleurs, il lui fit étendre les bras en croix & le visage en face d'un des points de l'horison. (M. Hoeschel n'a pas pu se rappeller quel étoit ce point.) M. de Mesmer, par la seule indication de son doigt dans un éloignement de quelques pas, faisoit naître des douleurs, & ces douleurs n'étoient nullement sensibles dans toute autre position, quelque près que fût le doigt du Magnétiste.

J'ai cru, Monsieur, devoir entrer dans ce détail pour tâcher d'établir une relation plus sensible entre les effets & la cause, & donner lieu aux Gens de l'Art de faire des observations utiles. La découverte de M. de Mesmer seroit déjà publique sans l'indiscrétion de deux de ses anciens amis.

(*La suite à l'Ordinaire prochain*).

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Suite de la Lettre à l'Auteur de la Gazette, sur la Population &c.

Il faut observer en septieme lieu qu'on croit avoir droit de penser, par les détails qu'on a suivis, que les Provinces où les Paroisses sont multipliées & par conséquent peu étendues, & dont la population est foible, par cette même raison, composent un peu plus du quart de la France; que si l'on en excepte les trois Généralités de Normandie, celle de Paris, celle d'Amiens, celle de Soissons, la moitié de celle d'Orléans, la Franche-Comté & peut-être quelques autres petites portions du Royaume où la culture est riche & les Paroisses aussi pressées que dans ces Généralités, le reste du Royaume & les pays de vignobles ont une population bien plus nombreuse.

En effet si l'on employoit les calculs de population de plusieurs grandes Provinces du Royaume que l'on trouve dans le Dictionnaire de la France de M. l'Abbé Expilly, article population, on jugeroit que celle de la France est de beaucoup plus de 20,000,000.

Selon cet Auteur, le Languedoc dont le dénombrement a été fait, tête par tête, en 1767, & qui renferme 2626 Paroisses, est peuplé de 1,690,195 Habitans & de 651 par Paroisse.

Le Dauphiné contenoit de même en 1767 dans 1212 Paroisses 638,172 Habitans & 527 par Paroisse.

Le Roussillon de même en 1767, dans 410 Paroisses, contenoit 147,780 Habitans & 426 par Paroisse; & si l'on doit croire une lettre de M. Bon, Premier Président du Conseil & Intendant de cette Province, que M. d'Expilli insere dans son ouvrage, on s'étoit trompé dans le dénombrement de près de 12,000 Habitans de moins, & leur nombre étoit réellement de 186,282.

(*La suite à l'Ordinaire prochain*).

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 2 Juillet 1777 au Samedi 5 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 21, 22, 23 à 24 l.; le seigle, de 9 l. 10 s., 10 liv., 10 l. 10 s. à 11 l. 5 s.; l'orge, de 9 liv., 9 liv. 10 s. à 10 l. Le froment au Port de la Greve, de 22, 24 à 25 l.; le seigle, de 9 l. 15 s., 10 l. 10 s. à 11 l.; l'orge, de 8 liv. 15 s., 9 liv. 5 s. à 10 l. *le septier.*

Du Mercredi 2 Juillet 1777 au Samedi 5 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21 à 22 liv.; *idem* à la Greve, de 21, 22 à 23 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 9 Juillet 1777, de 61 à 62 l.; *idem* nouveau, de 60 à 61; le cent de paille vieille, de 23 à 24 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 54 à 55; *idem* nouveau, de 53 à 54; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 23 à 24; *id.* nouvelle, de 21 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 49 à 50; *id.* nouveau, de 47 à 48; le cent de paille vieille, de 22 à 23 liv.; *id.* nouvelle, de 21 à 22 l.; le foin à la Grêve, de 39 à 40 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 9 Juillet 1777.

Or de Portug. à	724	H	B
Du Mexique à	719		
Du Pérou à	711		
Les guinées à	722		
Ducats à	98		
Or fin à 23 k. 31 32.	100		
Or à 20 karats à	83	12	
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	15	
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	17	
Piastres à	49	8	

marc. — *once.* — *marc.*

CHANGES DE PARIS, *du 9 Juillet 1777.*

Amsterdam	54
Londres	31 9 16e.
Hambourg	188 ¼ à ½
Madrid	15 3
Cadix	15 2
Livourne	97
Gênes	94 ¾
Lyon *Août*	1 p. ⅝ p.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Lundi 30 Juin 1777			Du Mercredi 2.		
Messieurs			*Messieurs*		
Delamotte.. Viag.	L.		Boutray..... pplles.	L.	
Perpétuelles.	L.		Viageres.....	L.	
Tontine.....	L.		Tontine.....	L.	
Du Mardi 1 Juillet.			.....		
Cauchy..... pplles.	M.		.....		
Viageres.....	M.		.....		
Tontine.....	M.		.....		
Marsollier..... vres.	J.		.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1777.	*Lundi 7.*	*Mardi 8.*	*Mercredi 9*
COMP. D. IND.			
Actions	1877 ½	1875 72 ½ 70	1877 ½ 75
D°. 16es/25es	1200	1200	
D°. 8es.			
D°. 25es.			
Emprunt Oct.	403		406
Rescriptions	9	9 9 ¼ 9	9 9 ¾
Bil. des Fermes.	1 ¾	1 ¾	1 ¾
Bil. de la Lot. R.			
Lots de 150 l. de Rentes viageres.	1660 1665	1670 72 75	

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces, deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 15 Février.

L.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 17 Janvier.*

LA République possède de vastes étendues de terrein ou en friche ou mal cultivé. Comme ces terres ne sont d'aucun rapport, la Commission du Trésor s'est déterminée à les vendre pour augmenter les fonds de la Couronne. L'amour de la Patrie nous fait trouver de nouvelles ressources dans nos besoins ; de bons Citoyens se sont volontairement soumis à porter des charges dont nous n'aurions pas osé leur faire une loi ou une obligation.

Nous avons envoyé de grandes quantités de papier timbré à Léopold & dans les autres grandes Villes. La loi s'exécute, mais ce n'est pas sans de grands embarras. L'imposition varie selon les sommes stipulées dans les contrats, & pour différens actes, il faut différentes sortes de papier timbré. Les Officiers des Chanceleries trouvent que les opérations sont trop compliquées ; ils voudroient des arrangemens plus simples.

Notre grand débouché pour le commerce de nos grains est la Ville de Dantzick. Les Marchands de ce Port nous ont laissé entre les mains une grande partie de nos bleds, parce qu'ils n'auroient pas trouvé à les vendre. La denrée sur-abonde dans notre Capitale & le prix en baisse tous les jours. Les vivres y sont aussi à trés-bon compte. On l'a dit, nos spéculateurs ne craignent pas de le répéter ; les gênes, les restrictions, les prohibitions sont au commerce ce que les entraves sont à l'homme ; avec des entraves l'homme ne marche pas, avec des prohibitions le commerce est forcé de s'arrêter. Ce pays est riche en denrées ; la circulation intérieure ne nous suffit pas ; nous avons le plus grand besoin de vendre à l'Etranger ; mais comment faire, si les Puissances qui nous environnent, loin de nous ouvrir l'entrée de leurs Etats, opposent à notre commerce des barrieres qu'il ne nous est pas permis de franchir ?

Après un tems assez doux, nous avons eu des gelées ; il est tombé ensuite beaucoup de neige & le froid se fait sentir vivement. L'hiver a commencé tard ; il ne sçauroit être long.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 16 Janvier.*

Il vient d'être publié un nouveau tarif pour les Douanes & les Accises. On y trouve quelques articles qui favorisent un peu plus les gens de la campagne que les autres classes de Citoyens. Personne n'est jaloux de voir que le Gouvernement accorde quelques adoucissemens à des pauvres & à des pauvres qui sont si utiles à l'Etat. Les Villes ne subsistent que par les campagnes ; il faut donc ménager, encourager, récompenser

le Paysan, le Laboureur, le Cultivateur.

C'est sur les Rois que porte la prospérité des Royaumes, & un Etat bien gouverné ne tarde pas à devenir un Etat florissant. Nos dettes qui se montoient en 1770 à la somme exorbitante de 11,737,146 écus de Banque de Hambourg diminuent tous les jours par l'admirable économie de notre Monarque. Sa sagesse nous a mis en main le fil qui doit nous tirer de ce labyrinthe d'où nous désespérions de pouvoir jamais sortir. Nous avançons à grands pas vers l'époque où le papier-monnoie cessera de circuler dans le commerce; on frappe annuellement à la Monnoie des especes d'or & d'argent pour la valeur de plus de deux millions de rixdales. Les opérations n'alloient pas assez vîte au gré de notre Souverain; Il a fait un emprunt en Hollande de deux millions de florins; la masse du numéraire étant ainsi augmentée, le commerce en reçoit une nouvelle activité; notre crédit s'établit plus solidement, nos Manufactures prennent un nouvel éclat, l'Industrie fait fructifier avec usure l'argent que nous avons emprunté; nous serons bientôt en état de le rembourser.

Quelque tems avant que notre navigation fût arrêtée par le grand froid, nous avons essuyé d'horribles ouragans qui ont fait périr plusieurs bâtimens Suédois ou Finlandois. Près des côtes de cette Capitale on apperçut un navire qui voguoit au gré des flots; on lui porta des secours, mais on n'y trouva que six Matelots & une Dame qui étoient tous morts, vraisemblablement de faim, car il n'y avoit dans le navire ni vivres ni rafraîchissemens.

On a ressenti le 24 du mois dernier, à Hernoensand en Finlande, une violente secousse de tremblement de terre. La direction venoit du sud au nord. Il n'arriva aucun accident, & l'on en fut quitte pour l'effroi.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le* 18 *Janvier.*

Ce sont les fraudes & non les malheurs qui portent de tems en tems de grands coups à notre Banque. On avoit saisi l'été dernier des personnes de Jutlande qui jettoient de faux billets dans le commerce. La Commission nommée pour juger les coupables vient de condamner trois de ces malheureux à perdre la vie; deux autres passeront le reste de leurs jours à la brouette; deux filles complices de cette manœuvre, seront renfermées dans une maison de correction; l'une pour toute sa vie, & l'autre pour trois mois. Si la Banque reçoit de pareils échecs, on peut en donner raison pour la facilité que les filoux trouvent à contrefaire ces billets. En rendant la contrefaction de ses billets plus difficile, elle n'essuyeroit plus désormais de pareilles pertes. Le Gouvernement a nommé nos Consuls à Madére & à Falmouth.

De Schleswig, *le* 19 *Janvier.*

Nous avons peine à défendre nos moissons contre les ravages des bêtes fauves; si nous ne faisons continuellement la guerre à ces cruels ennemis, c'est pour eux que nous cultivons & que nous ensemençons nos terres. A mesure que le nombre de ces especes voraces diminuoit, nos récoltes devenoient plus abondantes. En Toscane & dans d'autres pays, on est venu jusqu'à donner des gratifications à quiconque aura tué quelqu'un de ces animaux mal-faisans. Nous aurions eu besoin de pareils encouragemens pour nous assurer de plus en plus du fruit de nos travaux & donner à nos terres une plus grande valeur.

On a publié au contraire une Ordonnance, par laquelle il est défendu à tous les Habitans de notre Duché, de celui de Holstein & de la Seigneurie de Pinneberg de donner la chasse aux bêtes fauves & au gibier; il n'est pas même permis de leur tendre aucune espece de pieges. Les contrevenans payeront des amendes plus ou moins fortes, suivant l'animal qu'ils auront tué. Ces peines pécuniaires iront depuis dix jusqu'à quarante rixdales; pour un sanglier ou un cerf, on payera quarante rixdales, pour un chevreuil 20, pour un lievre 10, pour une perdrix 5, & ainsi à proporton. Si le Délinquant n'est pas en état de payer l'amende sur le champ, il sera condamné à la brouette pour autant de mois qu'il auroit dû payer de rixdales. Les funestes effets que cette Ordonnance est capable de produire, nous font espérer qu'on

la révoquera. Nos terres n'ont jamais été grévées de pareil assujettissement. Nous avons tout lieu de croire qu'on écoutera nos justes demandes & que le réglement sera bientôt annullé.

PRUSSE.

De Berlin, *le 20 Janvier.*

On n'a pas sçu jusqu'à présent quelle étoit au juste la population de la Marche Electorale. Nous n'en pouvions juger que par approximation, & nous faisions sur cet article des erreurs considérables. Voici l'état qu'on vient d'en donner ; c'est le premier qu'on ait dressé avec exactitude & sur lequel on puisse faire fond. Dans toutes les Villes réunies de la Vieille-Marche, de la Priegnitz, de la Moyenne-Marche & de l'Alkermarck, ce qui compose la Marche Electorale, on comptoit autrefois moins d'Habitans qu'il ne s'en trouve aujourd'hui dans la seule Ville de Berlin ; voilà donc une Capitale qui se trouve plus peuplée qu'une de ses grandes Provinces. De 1762 jusqu'en 1774 inclusivement, le nombre moyen des naissances a été de 3943, celui des morts est allé jusqu'à 5085, & l'on a célébré 991 mariages, dans la seule Ville de Berlin. On voit que le nombre des morts l'emporte de beaucoup sur celui des naissances ; on ne doit pas en être surpris : les grandes Villes sont le fléau de la population ; elles deviendroient bientôt désertes si les campagnes n'en réparoient les pertes. De 1767 jusqu'en 1775, le terme moyen des naissances dans la Marche Electorale a été de 22,205 garçons ou filles ; celui des morts n'est allé qu'à 21,401. Dans les tems antérieurs à cette époque, la population n'étoit pas, à beaucoup près, si considérable. De 1692 jusqu'en 1700, le nombre moyen des naissances ne fut que de 12548, & celui des morts n'alla pas au-delà de 8353 ; l'accroissement de la population fut rapide dans ce court espace ; si de neuf en neuf ans la même progression avoit eu lieu, nous aurions été forcés d'envoyer ailleurs des Colonies & nous n'aurions pas pu recueillir dans nos Etats de quoi nous nourrir. En multipliant le nombre des naissances par 28, on a la population totale de ce pays-ci. D'après ce calcul, nous trouvons que le terme moyen des Habitans de la Marche dans le siecle précédent étoit de 340,696 personnes. Depuis le commencement de ce siecle la population est allée toujours croissant ; elle auroit été bien plus considérable, si des guerres presque continuelles n'en eussent arrêté les progrès. Un Etat guerrier doit être naturellement un Etat dépeuplé ; mais nous avons eu soin de réparer nos pertes en attirant chez nous les Etrangers par les encouragemens que nous n'avons cessé de donner à l'Industrie & aux Arts.

A Konisberg & dans ses dépendances, le nombre des mariages s'est monté, l'année derniere, à 7406 ; il y est né 14,777 tant garçons que filles. Le nombre des morts est allé à 13,555. Accroissement de population, comme on le voit. Durant le même espace de tems, il est entré dans ce Port 539 bâtimens & il en est sorti 565. La quantité des denrées & des marchandises exportées a été plus considérable que celle des denrées & des marchandises importées.

ALLEMAGNE.

De Gottingue, *le 21 Janvier.*

Touché des pertes irréparables que les épizooties occasionnent depuis si long-tems en Allemagne & dans d'autres contrées, un de nos Médecins aussi habiles que zélés, s'est appliqué à faire des recherches & des observations sur les maladies des animaux, en les comparant à celles des hommes. Il a conclu de tout ce qu'il a vu & lu sur cette matiere que la meilleure méthode, dans la plûpart des épizooties, seroit d'inoculer la maladie au bétail. Cette idée n'est pas neuve ; mais notre bon Citoyen a le mérite de l'avoir suivie & mise en exécution avec le plus grand succès. D'après les instructions qu'il a publiées, on a inoculé dans plusieurs endroits une grande multitude de bêtes à cornes ; non-seulement les animaux ainsi traités ont été bientôt guéris & il n'en a péri aucun, mais ils n'ont pas repris la maladie, quoiqu'on les ait mis avec des bêtes malades dans les mêmes étables. On prétend que les veaux qui naissent de vaches inoculées sont moins sujets à la contagion.

De Leipsick, *le 21 Janvier.*

Les armoires de bois de sapin communiquent une odeur désagréable & donnent un mauvais goût aux comestibles qu'on y renferme, sur-tout au chocolat, au café, au thé, aux confitures &c. On demande par quel moyen on pourroit ôter au bois de sapin cette odeur forte qu'il conserve si longtems? L'Auteur qui proposeroit sur cet objet quelque méthode satisfaisante, seroit récompensé, s'il exigeoit de l'être; pourvu qu'il rendît son secret public.

Un de nos Artistes vient d'inventer une boîte fort commode où l'on peut renfermer tout ce qui est nécessaire pour se raser, friser &c. Elle ne coûte que très-peu; le prix en est d'une rixdale 12 gros à une rixdale 20 gros, selon qu'elle est plus ou moins propre, plus ou moins travaillée. Le volume en est très-petit & l'on peut la porter dans les voyages avec la plus grande facilité. Les inventions peu coûteuses & fort commodes sont du goût de tout le monde.

Malgré les manœuvres de quelques Monopoleurs & les bruits qu'ils tâchent de répandre adroitement dans le Public, les denrées & les vivres continuent de se vendre à très-bas prix dans cette Ville & dans tout l'Electorat.

De Bamberg, *le 22 Janvier.*

La riviere de Regnitz qui coupoit cette Ville, a pris un autre cours au commencement de ce mois. Elle étoit entiérement gelée & par dessus la glace il étoit tombé une grande quantité de neige. Le tems s'est mis au doux dans les contrées qui sont situées plus haut que notre Ville; ce dégel nous a porté le plus grand préjudice; les eaux embarrassées par les glaces se firent un passage hors de leur lit. La riviere coule à présent du côté de Bach, à une demi lieue de notre Ville. Nous travaillons à tirer avantage de cet accident. Dans cette saison, nos Paysans & nos Journaliers manquent d'occupations, nous les employons à débarrasser l'ancien lit de la riviere, à transporter le sable qui s'étoit amoncelé dans divers endroits & gênoit la navigation, à creuser plus avant par-tout où la riviere manquoit de profondeur. Ces opérations nous jettent dans des dépenses, mais nous en serons bien dédommagés par les avantages qu'elles nous assureront. Ce qui nous met un peu dans l'embarras pour le moment, c'est que nos moulins & les autres usines ne peuvent aller jusqu'à ce que nous ayons fait rentrer la riviere dans son premier lit.

ITALIE.

De Trieste, *le 20 Janvier.*

A son retour de Constantinople, M. le Baron de Thugut a eu de fréquentes conférences avec le Gouverneur de notre Ville sur le commerce du Levant. Leurs Excellences ont fait venir auprès d'Elles nos principaux Négocians & en ont tiré les éclaircissemens nécessaires à leur projet. On dit qu'il s'agit d'étendre & d'animer le commerce que nous faisons dans les Echelles & de donner aux Consuls qui y font leur résidence plus de considération & d'autorité.

Notre commerce des grains ne va pas; ils sont pourtant à très bon marché. Le bas prix ne nous amene pas des Acheteurs; nous désespérons d'en voir venir & même d'en trouver. Naples & la Sicile, l'Etat Ecclésiastique, Venise & presque toutes les contrées de l'Italie sont aussi riches que nous en bled. Peu s'en faut que nous ne redoutions l'abondance; la saison est belle & toutes les récoltes s'annoncent à merveille. Cette perspective, toute gracieuse qu'elle est en elle-même, ne réjouit point nos Propriétaires & nos Marchands; à quoi sert le superflu quand on ne trouve pas à le vendre? L'huile est aussi à très bon compte; mais ce commerce ne réussit guères mieux que le précédent, quoique nous n'ayons pas à soutenir une concurrence redoutable. Nous recueillons de bonnes olives, mais nou n'entendons pas encore assez bien la manipulation, & il est rare que nous fassions de l'huile d'une excellante qualité.

De Mantoue, *le 21 Janvier.*

Notre Académie vient de publier son Programme pour les Prix qu'elle doit distribuer cette année. Elle propose les sujets

suivans : 1°. *Quels sont les canaux qu'on pourroit faire dans le territoire de Mantoue pour donner de plus grandes facilités & ouvrir de nouvelles communications au commerce d'exportation & à celui d'importation ?* 2°. *Quels seroient les moyens les plus sûrs, les plus faciles, les moins dispendieux d'entretenir le lit du Pô à une profondeur suffisante pour en prévenir les inondations, ou du moins en diminuer les ravages qui sont d'autant plus terribles que ce fleuve est plus impétueux ?*

ESPAGNE.

DE CADIX, *le 17 Janvier.*

On prétend que la Cour de Russie est entrée en négociation avec diverses Puissances de Barbarie pour conclure un Traité de commerce. Suivant l'idée, bien ou mal fondée, de beaucoup de personnes, il pourra arriver que la Russie ne réussisse pas plus dans ce projet qu'elle l'a fait dans ses tentatives pour acheter le Port de Tanger.

L'Empereur de Maroc veut faire payer aux Marchands Européens la liberté de venir dans ses Etats. Ce Prince a mis un droit de 15 pour 100 sur toutes les marchandises étrangeres qui entreront dans les Ports soumis à sa domination.

Comme le Conseil de Finance de Madrid se trouvoit surchargé de la multiplicité des affaires qu'elle avoit à décider, S. M. vient de créer un nouveau Tribunal qui jugera en dernier ressort & avec la plus prompte expédition tous les différends qui pourront s'élever au sujet des Postes & des Courriers soit de l'Espagne, soit des Indes.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 30 Janvier.*

On fait à Glascow des assurances d'une espece tout-à-fait singuliere. Les Souscripteurs reçoivent dix guinées & s'engagent à en payer cent si d'ici au premier de Mai 1778 la Virginie n'est pas soumise à S. M. & si tous les Ports de cette Colonie ne sont pas ouverts à nos Marchands.

Nos Villes commerçantes craignent d'éprouver le même sort que la Ville de Bristol, & pour prévenir les attentats des Incendiaires, elles prennent les plus sages mesures. A Liverpool, les Magistrats & les principaux Habitans ont résolu dans une Assemblée de doubler le Gué & ont ordonné des patrouilles auprès des chantiers & autour de la Ville, depuis cinq heures du soir jusqu'à sept heures du matin.

Le *Sam*, vaisseau qui venoit des Barbades à Liverpool, a été pris par un Armateur Américain qui l'a conduit à Philadelphie. La cargaison de ce bâtiment étoit précieuse ; elle consistoit principalement en especes d'or & d'argent & en ivoire. Nos papiers publics contiennent de grandes listes des bâtimens que les Insurgens nous enlevent ; les listes de ceux que nous leur prennons sont très-courtes.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE MARSEILLE, *le 1 Février.*

Autant que les Turcs voient avec peine les vaisseaux Russes entrer dans les Ports des Etats du Grand-Seigneur, autant témoignent-ils de satisfaction en nous voyant fréquenter leurs villes commerçantes. Ils traitent avec nous de la meilleure foi du monde ; nos échanges sont bientôt conclus, & notre commerce avec les Sujets de la Porte devient plus actif & plus étendu qu'il n'avoit été depuis bien des années.

La sécheresse continue à regner opiniâtrément sur une grande partie de la côte d'Afrique. Le territoire de Tripoli & des Villes limitrophes a tellement souffert, que si le tems ne se met à la pluie incessamment, on n'aura pas même l'espérance de faire des récoltes. Nous tirions de grandes quantités de bled de l'Afrique, il pourra très-bien se faire que nous soyons dans le cas de lui porter des grains ; nos Marchands ont l'œil de ce côté-là ; & si l'intempérie de la saison dure encore, ils pourront vendre avantageusement aux Barbaresques une partie de notre superflu. Dans ces mêmes contrées, il regne des maladies épidémiques qui ont déjà fait périr bien du monde ; on

BIBLIOTHÈQUE ROYALE

ne dit pas que les bestiaux aient été attaqués par des épizooties ; il est à craindre qu'ils ne manquent bientôt de nourriture ; ce pourra être encore ici un nouveau sujet de spéculation pour nos Commerçans.

Cette saison est fort orageuse ; depuis le milieu du mois de Décembre, des vents impétueux bouleversent la Méditerranée ; il y a peu de jours que nous n'apprenions de tristes nouvelles & de fâcheux accidens. Plusieurs bâtimens ont péri ; mais on a sauvé l'équipage & sauvé la cargaison de plusieurs d'entr'eux.

De Tain, *le 2 Février.*

Les frais de transport doublent & triplent même souvent les prix des denrées & des marchandises ; on n'entre pas dans les Villes ou les villages, on ne passe pas un bac, on ne prend pas un chemin de traverse, on ne se fait pas ouvrir une barriere &c. &c. qu'il ne faille donner quelque argent. Ces petites sommes multipliées montent fort haut, lorsque le voyage est un peu long. Rien de plus juste que de payer les droits légitimement établis. Mais les Voituriers ont tout lieu de se plaindre, si peu content d'exiger ce qui est dû on les force encore à payer ce qui ne l'est pas. Ces exemples ne sont malheureusement pas rares, & ceux qui les donnent échappent trop souvent à la punition qu'ils méritent. On n'autorise pourtant pas la fraude ; mais, pour la punir, il faut qu'elle soit découverte, dénoncée & prouvée. Il seroit à desirer que toutes les personnes qui se trouvent injustement foulées portassent leurs plaintes, comme on l'a fait dans ce pays-ci ; elles ne se plaindroient pas inutilement & corrigeroient des abus.

Nous avons un Péage & un Bureau pour en percevoir les droits. Les Régisseurs, par une avidité inconcevable, faisoient payer aux Voituriers beaucoup au-delà de ce que portoit le tarif qu'on avoit soin d'afficher fort haut pour que les Passans ne pussent pas le lire. Il ne s'agissoit pas ici d'extorquer quelques sous, mais on a été jusqu'à faire payer à un Voiturier de Nismes la somme de 168 l. d'une part & de 20 l. de l'autre ; à une autre Voiturier d'Aix la somme de 144 liv. d'une part & de 72 liv. de l'autre ; à un troisieme Voiturier de Provence la somme de 96 l. d'un côté & de 4 l. 16 s. de l'autre, qui n'étoient pas dûs. Il n'auroit pas fallu bien du tems aux Régisseurs pour s'enrichir, si l'on n'avoit pas arrêté leurs manœuvres. Par un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, ces Régisseurs viennent d'être condamnés à restituer aux Demandeurs les sommes ci-dessus mentionnées, & de plus à une amende de 100 livres, laquelle, sur les ordres de l'Intedant du Dauphiné, sera employée aux réparations du chemin de Tain à Saint-Vallier. Il est également ordonné aux Fermiers de nos péages de se conformer à la Déclaration du 31 Janvier 1663, & en conséquence de faire inscrire le tarif des péages de Tain en grosses lettres & bien lisibles, dans un tableau d'airain ou fer blanc, qu'ils afficheront au lieu où la levée en doit faire, à telle hauteur & endroit qu'ils puissent être lus par les Marchands, Voituriers & Passans ; ceux ci seront déchargés des droits aux jours que lesdits tableaux ne seront pas exposés &c.

De Paris, *le 7 Février.*

Il n'y a presque pas d'année que les chenilles ne fassent de grands dégâts dans quelques-unes de nos Provinces. On prévoit le mal, on en est effrayé, mais presque jamais on ne se met en devoir de le prévenir. Il n'est pas si difficile qu'on le pense d'exterminer ces insectes ; il ne faut pour y réussir que du tems & de la patience. Le Pays d'Aunis étoit menacé de ne point faire de récoltes ou de n'en avoir que de mauvaises, parce que les arbres, les vignes même, du moins en partie &c, étoient couverts de bourses à chenilles. M. l'Intendant de la Province porta une Ordonnance pour détruire les œufs de ces insectes. Les Paysans ont craint de payer des amendes ; l'Ordonnance a produit tout l'effet qu'on s'en proposoit, & les bourses à chenilles ont disparu de dessus les arbres.

Dans quelques cantons de l'Isle de France on étoit menacé d'un pareil fléau. La Cour du Parlement a porté le 29 du mois dernier un Arrêt par lequel il est ordonné dans huitaine, à compter du jour de la publication d'icelui, que tous Propriétaires, Fermiers, Locataires ou autres faisant valoir leurs

propres héritages, ou exploitant ceux d'autrui, seront tenus, chacun en droit soi, d'écheniller ou faire écheniller les arbres qui sont sur lesdits héritages, à peine de 30 livres d'amende, ou autre plus grande peine si le cas y échet, & d'être responsables des dommages & intérêts des Parties, & que les bourses & toiles qui seront tirées des arbres, hayes ou buissons, seront sur le champ brûlées dans un lieu de la campagne où il n'y aura aucun danger de communication du feu. Si l'on prenoit de pareilles précautions dans les Provinces, on ne s'y plaindroit certainement pas des ravages des chenilles.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, qui ordonne à la Chambre du Commerce de Marseille d'emprunter onze cens mille livres au denier ving-cinq, & d'employer cette somme au payement des dettes des Echelles du Levant & de Barbarie. Ladite somme (art. 1er.) sera employée à la libération entiere & parfaite tant de ce qui peut rester légitimement dû aux Négocians de Morée, pour l'indemnité des pertes qu'ils ont souffertes en 1770, que des dettes contractées par les caisses nationales & d'avanies de toutes les Echelles du Levant & de Barbarie. La Chambre du Commerce de Marseille adressera incessamment au Secretaire d'Etat ayant le département de la Marine, un état détaillé de toutes ces dettes, dans lequel seront spécifiés le nom des Créanciers, la somme qui leur est due, les intérêts qu'ils exigent &c. Sa Majesté se réserve d'ordonner la forme dans laquelle la liquidation de ces dettes devra être faite & la maniere d'en opérer la libération &c. &c.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, qui ordonne la liquidation & le payement de ce qui reste dû aux Négocians de Morée, & des dettes des Echelles du Levant & de Barbarie. Les Créanciers (art. 2) qui sont munis de titres pour être payés de leurs créances en France, les présenteront au sieur de la Tour, Intendant en Provence, qui en ordonnera le payement, s'il le trouve légitime &c. Le sieur Baron de Tott (art. 3) vérifiera dans chaque Echelle l'état des dettes du Corps de la Nation; & après en avoir reconnu la réalité, il en ordonnera le payement qui sera fait par les Préposés de la Chambre de Commerce &c. &c.

Déclaration du Roi, concernant le Dépôt des Marques prétendues fausses, enlevées des Cuirs saisis pour raison desdites Marques. Donnée à Versailles le 10 Janvier 1777, registrée en la Cour des Aides de Paris le 31 desdits mois & an.

(*Les autres Arrêts pour l'Ordinaire prochain*).

II.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Extrait des Observations météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 jusqu'au 31 Janvier 1777.

Vents dominans, nord-est & nord ouest; plus grand degré de chaleur 8 ¾ degrés le 14, moindre degré de chaleur 9 degrés de condensation le 8; plus grande élévation du mercure, 28 pouces 2 lig. le 31; moindre élévation 27 pouc. 4 lignes le 11; quantité d'eau de pluie & de neige, 25 ¾ lig., tombées en 18 jours; évaporation 3 lignes; déclinaison de l'aiguille aimantée 19 deg. 33 m. 9 ". Température. Froide & humide. Maladies. Les oreillons, les fluxions, les maux de gorge, les rougeoles ont regné sans aucun danger pour les malades. Productions de la Terre. Les bleds étoient très-beaux sous la neige, ils ont profité.

Signé, Cotte, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorenci, Correspondant de l'Académie Royale des Siences de Paris &c.

II.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 4 Février 1777 au Samedi 8 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18 l. 10 s., 21 à 23 l.; le seigle, de 10, 10 liv. 15 s. à 11 l.; l'orge, de 8 liv. 5 s., 9 à 9 l. 10 s. Le froment au Port de la Greve, de 19, 20 à 23 l.; le seigle, de 10, 10 liv. 10 s. à 11 liv.; l'orge, de 8, 9 à 10 liv. aussi *le septier*.

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 4 Février 1777 au Samedi 8 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Greve, de 18 l. 10 s., 19 à 20 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 12 Février 1777, de 60 à 61 liv.; *id.* nouveau, de 58 à 59; le cent de paille vieille, de 26 à 27 l.; *id.* nouvelle, de 24 à 25 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 52 à 53; *idem* nouveau, de 50 à 51; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 23 à 24; *id.* nouvelle, de 22 à 23; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 49 à 50; *id.* nouveau, de 46 à 47; le cent de paille vieille, de 22 à 23 liv.; *id.* nouvelle, de 21 à 22 l.; le foin à la Grève, de 42 à 43 l.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 12 Février 1777.

Or de Portug. à	724	8	6	MARC.
Du Mexique à	718			
Du Perou à	710			
Les guinées à	722			
Ducats à	97	11		ONCE.
Or fin à 23 k. 31 32.	99	15		
Or à 20 karats à	84			
L'argent à 11 d. 20 g. à	54	2		MARC.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	2		
Piastres à	49	14		

V.

Changes de Paris, *du 12 Février 1777.*

Amsterdam	54	
Londres	31 3	16e. à ¼
Hambourg	188 ¼	
Madrid	15 3	6 à ¾
Cadix	15 1	
Livourne	97 ¼	
Gênes	95 ¼	
Lyon *Rois*	⅛	

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1776.

Du Sam. 1 Fév. 1777.

Messieurs

Lenoir.. Viageres	N.	
Perpétuelles..	N.	

Du Lundi 3.

Delamotte.. pplles.	M.	
Viageres.....	M.	
Tontine	M.	
Thevenin.... pplles.	M.	
Viageres	P.	
Defrance ... pplles.	L.	
Viageres.....	M.	
Tontine	M.	
.....		
.....		

Du Mardi 4.

Messieurs

Defays..... pplles.	t. I.	
Viageres	M.	

Six derniers mois 1776.

Du Samedi 25.

Despeignes. Viag.	H.	
Perpétuelles..	C.	
Tontine....	Y. Z.	

Du Mardi 28.

Desplaces... pplles.	A.	
Viageres.....	A.	
Tontine.....	A.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Fév. 1777.	Lundi 10.	Mardi 11.	Mercredi 12.
Comp. d. Ind.			
Actions . . .	1755 52 ½ . .	1755	FESTE.
D°. 16es/25 . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt O&..	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Rescriptions . .	13 ¾	14 ½	. . . . .
Bil. des Fermes.	4	4	. . . . .
Bil. de la Lot. R.	1228 29 28 . .	1228	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 11 Février.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, *le 2 Janvier.*

TOujours éloigné des bornes d'une juste modération, le Peuple ne connoît que les extrêmes. Le moindre revers l'abat, un événement heureux le transporte ; il ne sçait ni soutenir les épreuves de l'adversité ni user des faveurs de la prospérité ; les circonstances ne le conduisent pas, elles l'entraînent : on le voit, dès qu'il est malheureux ou qu'il croit l'être, se plonger sans ménagement dans l'abîme de la douleur la plus amère, & se livrer avec éclat à tous les excès d'une joie tumultueuse dès qu'il apperçoit quelque objet riant & qu'on lui annonce quelque époque favorable. Il y a peu de jours que les Habitans de cette Capitale demandoient hautement qu'on adoucît leur sort & qu'on les déchargeât d'une partie des impôts ; des demandes pressantes, ils en étoient venus aux plaintes, aux plaintes avoient bientôt succédé les murmures, les murmures auroient infailliblement amené l'émeute ; l'émeute, dans ce pays-ci, fait toujours craindre une révolte ouverte, une sédition éclatante. Il fallut, pour calmer les esprits, faire prêcher la fidélité que les Sujets doivent au Souverain, exhorter à la soumission, réveiller dans les cœurs l'amour de la Patrie, montrer les obligations, rappeller aux devoirs, peindre avec énergie les malheurs & les crimes des Peuples rebelles &c. Ces moyens, souvent trop foibles, ne rassuroient pas.

Dans un moment les alarmes se sont dissipées & le mécontentement est aujourd'hui généralement suspendu. Il vient de naître un Fils au Grand Seigneur ; cet événement a été annoncé aux Habitans par la décharge des canons du Serrail & par les Crieurs publics. La naissance des Princes fait la joie des Sujets. Tout le Peuple, à cette nouvelle, a fait retentir la Ville de ses acclamations ; oubliant qu'il étoit pauvre & qu'il se plaignoit de l'être, il n'a plus écouté que les sentimens de son cœur ; il pensoit à faire de grandes dépenses, à se répandre en prodigalités, à ne rien épargner pour célébrer une courte fête qu'auroient bientôt suivi de longs jours de misere, de tristesse & de regrets. L'exemple de la Capitale auroit servi de regle aux autres Villes de l'Empire : il en auroit coûté des sommes immenses à l'Etat, & l'on devoit s'attendre à voir ensuite les malheureux redoubler leurs cris & leurs murmures. Il ne seroit pas agi d'une imposition forcée, on en convient ; mais pour s'imposer un lourd fardeau, on n'en sent pas moins le poids, sur-tout quand on est affoibli & que les forces ne suffisent pas pour le porter. Nous avons fait éclater notre contentement par des cris d'allégresse ; nous n'irons pas plus loin ; ces témoignages suffisent ; les marques d'appareil & d'osten-

tation n'ajouteroient rien à la ſincérité de nos ſentimens.

Après avoir fait leurs complimens au Grand-Seigneur ſur la naiſſance du nouveau Prince, le Mufti & le Grand-Viſir demanderent au Sultan de vouloir bien preſcrire la maniere dont on devroit célébrer cette fête. Sa Hauteſſe leur fit cette belle réponſe. » Vous, les autres Officiers qui ſont à » mon ſervice ou à celui de la Porte, & tou- » tes les perſonnes attachées au Gouverne- » ment, vous êtes dans l'uſage de dépenſer » de grandes ſommes en feux d'artifice, en » illuminations &c ; j'aimerois mieux que » cet argent fût verſé dans le ſein des pau- » vres & employé au ſoulagement des mal- » heureux ». Les deſirs des Souverains, dès qu'ils ſont manifeſtés, on les regarde comme des ordres dont il n'eſt pas permis de s'écarter ; l'exécution ne s'en fait pas longtems attendre. Les pauvres de cette Capitale, Turcs, Grecs, Arméniens, Juifs, ont reçu de grandes aumônes. On leur a diſtribué, pendant pluſieurs jours, des habits, des denrées, de l'argent. On aſſure que les libéralités du Grand-Viſir ſeul vont à 160 bourſes. Ils naiſſent ſous d'heureux auſpices les Princes dont les Sujets célébrent ainſi la naiſſance. Les actes d'humanité de la part des riches, les vœux & les bénédictions de la part des pauvres ; quels préſages plus fortunés pourroit-on deſirer & réunir ? Si les vertus des Rois ſont celles des Peuples, les prieres des Peuples préparent les vertus des Rois. Non, des Sujets qui levent les mains au Ciel pour en implorer la protection en faveur d'un Prince naiſſant ne font jamais des vœux inutiles ou des prieres inefficaces. Le ſouffle empoiſonné du vice ne viendra pas infecter le berceau de cet heureux enfant, l'innocence préſidera ſeule à ſes premieres années, des mains pures le recevront au ſortir de l'enfance & le formeront aux grandes qualités, car tout doit être grand dans un Roi. L'âge des paſſions, loin de l'égarer, ouvrira ſon cœur aux plus nobles & aux plus doux ſentimens ; il commencera dès-lors à répandre les bienfaits & à s'initier dans l'art de faire des heureux. En avançant dans la carriere, il affermira toujours plus ſes pas ; envain le ſombre nuage de l'erreur, les vapeurs épaiſſes du préjugé s'éleveront & l'envelopperont pour dérober à ſes yeux le but auquel il doit s'efforcer de tendre ; le flambeau de la vérité fera tomber les vapeurs, diſſipera le nuage ; ce Prince heureux pourra librement hâter ſa courſe ſans craindre les chûtes ; s'il prend jamais en main les rennes du Gouvernement, il fera les délices, la gloire, le bonheur de ſon Peuple. Ce tableau n'eſt point tracé d'après l'imagination : nous avons cette juſte idée de la Providence ; les Peuples veulent-ils s'aſſurer leur bonheur ? qu'ils faſſent conſtamment des vœux pour les Princes qui les gouvernent & pour ceux qui doivent les gouverner.

POLOGNE.

De Varsovie, *le* 15 *Janvier.*

Il faut rendre à tous ce qui leur appartient; cette loi dictée par la nature n'étoit pas ſcrupuleuſement obſervée dans le Royaume, & les tranſgreſſions devenoient d'autant plus fréquentes que les Tranſgreſſeurs étoient ſûrs de l'impunité. Un Vaſſal qui prêtoit à ſon Seigneur, un Roturier qui avançoit de l'argent à un Noble, dépendoit de la bonne foi de ſon Créancier ; celui-ci ne payoit pas ou il ne le faiſoit que lorſqu'il jugeoit à propos de ſatisfaire à cette obligation. Cet abus révoltant vient d'être retranché. On a publié une loi par laquelle il eſt ordonné aux Nobles de payer ce qu'ils doivent aux Roturiers, dès que ceux-ci pourront prouver juridiquement la légitimité de leurs créances. La Nobleſſe d'extraction ne donnera plus de droit & ne ſera pas un titre à la baſſeſſe des ſentimens ; on employera même les voies de rigueur contre nos Magnats qui refuſeroient d'acquitter de pareilles dettes. Il paroît une autre Ordonnance pour autoriſer les perſonnes qui auront été trompées par les Entrepreneurs des fourrages, à citer ces hommes de mauvaiſe foi devant les Grods du Royaume, & de les y faire condamner ſans appel & en dernier reſſort.

SUEDE.

De Stockholm, *le* 14 *Janvier.*

Le Gouvernement s'occupe du projet de diminuer les dépenſes publiques & de mettre plus d'ordre & plus d'économie dans les

Départemens. On s'attend de jour en jour à voir paroître un nouveau Réglement sur ce grand objet. Nous n'avons plus ni craintes ni alarmes sur les opérations du Gouvernement; nous sçavons qu'elles tendent toutes à diminuer nos charges, à augmenter nos ressources, à assurer notre bonheur.

Quelques Provinces avoient fait, l'année derniere, de mauvaises récoltes; les denrées y sont rares & par conséquent à un prix trop haut pour les foibles moyens du Peuple. Le Roi a ordonné d'ouvrir les magasins de la Couronne aux pauvres de ces Provinces; on leur donne le choix ou d'acheter à très-bas prix les grains dont ils ont besoin, ou d'en rendre la même quantité, après la récolte prochaine.

La cupidité n'est pas toujours heureuse dans ses projets; des personnes trop avides achetoient toutes les plaques de cuivre & les vieilles especes du même métal qui étoient à vendre. Elles se proposoient d'en faire ensuite le monopole, & se flatoient d'en tirer de grands profits. Après avoir bien examiné, elles ont cessé de faire de nouveaux achats parce qu'elles courroient les risques de faire de grandes pertes.

Nos campagnes sont couvertes de plusieurs pieds de neige; le froid devient toujours plus excessif; la rigueur de la saison retient dant l'inaction le commerce & l'industrie.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 16 Janvier.*

Par une Ordonnance qui ne fait que renouveller une Ordonnance plus ancienne, il est défendu d'importer dans nos Etats les toiles de Perse, les étoffes brodées ou brochées, de quelque pays qu'elles viennent. Si l'Etranger opposoit prohibition à prohibition, ne seroit-il pas à craindre que notre Ordonnance ne nous devînt funeste.

Un bel établissement que nous avons formé est celui de Christianshaven, qui fait partie de cette Capitale. On y éleve dans une maison vaste & spacieuse un grand nombre d'enfans pauvres; on les y fait travailler & on les forme pour nos Manufactures & nos Fabriques. On a trouvé que le local convenoit mieux pour un Hôpital de Matelots; cette maison sera donc convertie en Hôpital. De l'ancien Hôpital des Matelots nous ferons un grand magasin à seigle. Nous ne prétendons pas rendre par ce moyen la denrée à meilleur marché, puisque nous allons multiplier évidemment les frais & que l'entretien de ce grand magasin doit nécessairement influer sur le prix du seigle; n'importe, nous voulons des approvisionnemens & nous pensons qu'on ne peut pas les faire sans avoir des vaisseaux immenses pour les y mieux conserver. Quant aux enfans pauvres, ils ne seront pas abandonnés, nous les transporterons dans un autre édifice que nous croyons plus commode & plus propre à cet objet.

SILÉSIE.

De Breslau, *le 17 Janvier.*

Notre Société Patriotique fait, chaque année, des observations météorologiques: par l'étude des tems & de leurs variations, elle se propose de donner aux Cultivateurs des instructions plus solides. Voici une légere notice de la maniere dont ces Sçavans procédent. En 1776 nous avons eu 31 jours pluvieux & en 1775 nous en avions eu 30; en 1776 les jours variables ont été au nombre de 82 & de 81 en 1775; durant la premiere époque, il y a eu 101 jours clairs & secs, & durant la seconde, il y en avoit eu 97; cette ressemblance dans la variation des tems est assez remarquable. Le mois de Septembre de chacune de ces années a été le plus clair & le plus sérein, le mois de Janvier le plus couvert; Septembre & Mars ont été les plus variables, Octobre le plus sec, Août le plus humide & le plus pluvieux; cette observation a été la même non-seulement pour les deux dernieres années, mais encore pour les deux autres précédentes.

Les vents varient beaucoup dans ce pays-ci; il n'est pas rare que dans un même jour il en regne plusieurs. Dans les quatre dernieres années le vent d'ouest a le plus constamment soufflé, & le plus rarement celui du nord. La plûpart des orages que nous avons essuyés durant ces quatre dernieres années ont été par le vent de sud-ouest; le nord-ouest nous en a aussi beaucoup amenés, mais non-pas en aussi grand nombre. Les mois où nous avons eu le plus d'orages sont, Jan-

vier pour 1773, le même mois pour 1774, Décembre pour 1775, & les mois de Mai & de Juin pour 1776. Il a gelé en 1773 durant 35 jours de l'anée; en 1774 le froid a été plus long & nous avons compté 59 jours de gelée; en 1775 il n'y en a eu que 34 & 44 en 1776. L'été le plus long a été celui de 1773, on a compté plus de trois mois de chaleur plus ou moins forte &c. &c.

ALLEMAGNE.

DE BRANDEBOURG, *le* 17 *Janvier*.

M. de Brenckendorf, Conseiller-Privé du Roi de Prusse, notre Souverain, est un des plus grands Cultivateurs que l'Allemagne ait produit depuis bien des siecles. D'une entreprise il se jette dans une autre, & toujours avec le même succès. Dans divers cantons il a défriché & desséché de vastes terreins qui nous donnent de riches moissons & que nous avions cru ne devoir jamais sortir de leur état de stérilité. La branche d'économie rurale que ce respectable Seigneur cultive avec le plus de soin & d'habileté, c'est l'éducation des troupeaux. Par le moyen des croisemens, il est venu à bout d'avoir dans toutes ses terres des especes qui l'emportent pour la beauté sur toutes celles du pays. Pour animer & récompenser le zele de ce bon Seigneur, le Roi vient de lui donner deux Colonies près de Lauenbourg. Il ne faut pas oublier que dans nos contrées, quoique les Paysans ne gémissent pas sous un esclavage aussi dur que celui des Paysans de Russie & de Pologne, cependant nos Seigneurs comptent leurs richesses par le nombre de leurs Vassaux; nous ne disons pas une terre qui rapporte tant de mesures de grains &c, lorsque nous voulons en faire l'estime, mais nous disons une terre de 100, de 200 & de 1000 Paysans &c. S. M. accorde à M. Brenckendorf tous les privileges exemptions, encouragemens nécessaires pour faire fleurir l'Agriculture & perfectionner l'éducation des troupeaux dans ces Colonies.

Dans tous les Etats soumis à notre Souverain, on a compté, l'année derniere, 187,662 naissances; 158,981 morts, & 45 mille 907 mariages. Il s'ensuit que la population totale du Roi de Prusse va à plus de cinq millions d'ames.

DE LEIPSICK, *le* 18 *Janvier*.

M. Breitkoff qui a inventé des caracteres mobiles de Musique, tire aussi, par le moyen de caracteres mobiles, des plans & des cartes géographiques; il ne le céde pas pour cette derniere invention à M. Preuschen de Carlsroue. Il vient de nous donner une carte des environs de cette Ville; l'exécution en est aussi parfaite qu'on puisse le desirer. Tout y est décrit avec la plus grande exactitude, quoique la carte soit très-petite; le format en est in-4°.

DE DARMSTADT, *le* 20 *Janvier*.

N'allons pas prodiguer des soulagemens à des indigens qui ne le sont pas ou qui veulent l'être pour nous voir ensuite dans la dure nécessité de ne pouvoir pas soulager les pauvres réellement pauvres qui ont droit à des secours. Faisons des aumônes, mais ayons soin de les bien placer & d'adoucir la misere au lieu de fomenter le vice. Un respectable Curé d'un Village voisin de cette Ville a trouvé un moyen sûr d'extirper la mendicité dans sa Paroisse & d'assurer la subsistance des pauvres. Il a proposé à ses Paroissiens aisés de ne plus donner d'aumônes aux mendians & de mettre en commun ce qu'ils peuvent leur destiner. Ce bon Pasteur, nommé M. Hess, a commencé par donner lui-même l'exemple; il ne prend de ses revenus que ce qui lui est nécessaire pour un entretien modique; tout le reste est destiné pour la bonne œuvre; ses Paroissiens l'ont imité & bientôt l'on s'est vu en mains des fonds suffisans pour nourrir pendant plusieurs mois les pauvres de la Paroisse. Moyennant une légere rétribution, on a mis à la porte du village un Invalide qui en écarte les mendians étrangers; par-là les Habitans sont dispensés de la garde qu'ils faisoient eux-mêmes tour à tour. Les aumônes sont entre les mains de quelques personnes les plus respectables du lieu; ces personnes en font la distribution aux pauvres dont elles ont une liste exacte. On donne à ces infortunés des habits, des denrées, des vivres, & l'argent qui leur est nécessaire pour leurs besoins. La mendicité est bannie de cet endroit; on n'y parle plus de vols & les Habitans sont tranquilles. Le Gouvernement instruit de l'ar-

rangement qu'on a pris à Hohenweisel ; c'est le nom de ce village, a donné des éloges au Curé & à ses Paroissiens. Il invite les Habitans des Villes & des autres Villages à prendre les mêmes mesures & à exterminer la mendicité, & avec la mendicité tous les crimes qui l'accompagnent ou qui la suivent.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 28 Janvier.*

On écrit de Bristol en date du 22 de ce mois, que les alarmes des Habitans redoublent & que le 20 tout un quartier de la Ville a été sur le point d'être réduit en cendres par un nouvel incendie. Le feu prit en même tems à trois différens endroits, mais les secours furent prompts & l'on prévint les progrès des flammes. On a trouvé de grandes quantités de matieres combustibles tellement disposées que si elles eussent pris toutes à la fois on auroit eu à craindre un embrasement général dans la Ville. Ces malheurs font naître de violens soupçons ; mais des soupçons ne sont pas des preuves. Le Roi propose une récompense de 1000 l. st. au Délateur qui fera connoître les Incendiaires. Il paroît qu'il y a un complot parmi ces furieux. Portsmouth, Plymouth & les autres Villes marchandes ou qui ont des arsenaux ne sont pas tranquilles. Un Marchand de Bristol a reçu une lettre anonyme, datée de Bath, dans laquelle après l'avoir félicité sur le zele qu'il a montré pour une adresse de congratulation, l'Auteur ajoute qu'on espere que la bonne & loyale Cité de Bristol sera bientôt réduite en cendres.

Les Officiers Fiscaux de Portsmouth ont saisi, au nom du Roi, une somme de 70000 liv. st. que la Compagnie des Indes alloit faire passer dans ses Etablissemens. La disette où nous sommes d'argent monnoyé peut avoir donné lieu à cette voie de fait qui étonne & dont il n'y a point d'exemples.

Une femme d'un Marchand de cette Capitale a contrefait la signature d'une Duchesse & a donné de faux billets pour la somme de de 10,000 l. st. Elle a disparu après avoir tiré le montant des billets. Les pertes qu'une de nos meilleures Maisons marchandes a faites, par cette indigne manœuvre, font craindre qu'elle n'éprouve quelque dérangement dans ses affaires.

Depuis long-tems nous n'avions pas vu le Port de cette Capitale si animé & si brillant. Les denrées & marchandises de toute espece y sont continuellement débarquées ou embarquées. On complette les cargaisons des vaisseaux qui sont destinés pour les Indes Occidentales. Ces bâtimens iront joindre le convoi à Portsmouth, & en partiront le 5 du mois prochain.

La prise de l'Isle-Rhodes a fait hausser les actions, Jeudi dernier, d'un pour cent.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Morlaix, *le 29 Janvier.*

Depuis que nous avons la permission d'exporter le superflu de nos grains, le commerce des bleds devient plus vif dans toute la Province. La denrée circule ; on vend, on achete, tout le monde y gagne. Les Propriétaires sont tranquilles ; s'ils ne trouvent pas chez eux des Acheteurs qui leur offrent des prix honnêtes, ils vont chercher ailleurs & ils en trouvent. Nous recueillons, année commune, beaucoup au-delà de ce qu'exige notre consommation ; il faut donc nécessairement que nous cherchions des Consommateurs hors de la Province. On peut s'en fier à nous ; la liberté qu'on nous donne ne peut que nous être avantageuse, sans quoi nous ne l'aurions pas demandée. Nous voudrions bien que le commerce des cuirs devint aussi animé que celui des grains. Autrefois nous vendions de grandes quantités de cuirs ; ce commerce a toujours décliné, & tombera infailliblement, à moins qu'on ne prenne des mesures pour en prévenir la chûte. Nos Tanneurs, nos Fabricans & Marchands de cuirs voient avec regret que nous achetons de l'Etranger des marchandises que nous serions en état de lui vendre. Les Etats se sont occupés de cet objet important pour nous ; mais nous n'avons pas osé demander toutes les graces & tous les encouragemens nécessaires pour relever ce commerce. Nous souffrons ;

pour obtenir des adouciſſemens, il ſuffiroit ſans doute d'expoſer nos beſoins.

De Lyon, *le* 30 *Janvier.*

Le bled diminue de quelque choſe à chaque jour de marché. La plus belle qualité de froment vaut à peine 6 liards la livre, mais nos Boulangers ne diminuent pas le prix de leur pain à proportion : heureuſement que la concurrence des Boulangers Forains, introduite par un Arrêt dont l'époque nous ſera toujours précieuſe, ſe ſoutient, eſt protégée & produit le fruit que l'on devoit en attendre. M. de Fleſſelles, notre Intendant, dont le zele eſt trop connu par nos Concitoyens pour leur en faire l'éloge, va donner à cette Généralité une nouvelle preuve de ſes ſentimens paternels. Il vient de déterminer l'établiſſement d'une Ecole gratuite pour les Sages-Femmes de la campagne, ſous la direction de M. Vitet, Médecin, ancien Profeſſeur de Chymie & d'Anatomie, Aſſocié de la Société Royale de Médecine.

Ce cours ſera de quatre mois chaque année, pendant trois années conſécutives. Le Réglement que les Eleves doivent ſuivre vient d'être imprimé.

Il eſt dit à la tête de ce Réglement que les Curés des campagnes de la Généralité ayant fait des repréſentations ſur les ſuites funeſtes de l'ignorance des Sages-Femmes, M. l'Intendant s'eſt déterminé à faire l'établiſſement dont il s'agit. Les Eleves ſeront âgées de dix-huit à vingt-quatre ans, & reconnues par leurs Curés pour avoir de bonnes mœurs, de l'intelligence, de la ſanté. Elles ſeront gratuitement logées, nourries, blanchies, chauffées & éclairées pendant les quatre mois de l'année qu'elles paſſeront à Lyon pour leurs études. Quatre fois la ſemaine, elles iront avec la Sage-Femme prépoſée pour les conduire, prendre chez le Profeſſeur les inſtructions néceſſaires. Pendant les quatre mois deſtinés annuellement à l'inſtruction des Eleves, il ſera établi chez la Sage-Femme une Infirmerie où ſeront admiſes des femmes enceintes, reconnues par le Curé & les Officiers du Quartier, pour pauvres & de bonnes mœurs. Elles y ſeront traitées gratuitement juſqu'au huitieme ou dixieme jour après leurs couches. A la fin du troiſieme cours, les Eleves ſoutiendront un examen en forme ſur l'Art des accouchemens & ſur le traitement des maladies des femmes & des enfans. Après qu'elles auront ſoutenu cette theſe, on leur délivrera un Brevet de Sage-Femme qui les autoriſera à exercer leur profeſſion dans le Diſtrict pour lequel elles auront été deſtinées, & à empêcher les perſonnes ſans titre de pratiquer la même profeſſion. Les Eleves des Sages-Femmes brévetées, ou autres qui ſeront aſſez inſtruites pour ſoutenir l'examen du Profeſſeur & la theſe dont on a parlé, obtiendront le Brevet de Sage Femme pour la campagne. L'ouverture du premier cours ſe fera le premier jour de Mai 1777, & ſera continué pendant quatre mois conſécutifs. Le ſecond cours commencera le premier Décembre de la même année; le troiſieme cours s'ouvrira le premier Décembre 1778 & ſucceſſivement le même jour, chaque année.

Voici quelle ſera la diſtribution du tems. Les Eleves ſe leveront à cinq heures & demie & feront la priere en commun. Depuis ſix heures juſqu'à huit, elles travailleront. Après le déjeûner, elles reprendront le travail juſqu'à onze heures; elles iront entendre la Meſſe, dineront enſuite, & feront une demi-heure de récréation; le reſte de la journée ſera partagé entre le travail & les autres occupations néceſſaires. Ce qu'on exigera avec exactitude, ce ſont les devoirs de la Religion. Les Eleves approcheront des Sacremens tous les mois; les Dimanches elles reſteront à l'Egliſe depuis ſix heures & demie du matin juſqu'à huit heures, aſſiſteront aux Vêpres &c. Il leur eſt défendu, ſous peine de renvoi, de ſortir de la maiſon ſans être accompagnées de la Sage-femme. La même peine eſt portée contre celles qui feroient quelque préſent aux perſonnes qui veilleront à leur éducation ou ſeront prépoſées à leur inſtruction. Elles ne s'entretiendront que d'objets capables de former les mœurs & la Religion, ou relatifs à la ſcience qu'elles étudient. Elles ne porteront pas des habillemens différens de ceux que l'uſage permet dans leur village. Il eſt très-expreſſément défendu tant à la Sage-Femme qu'aux Eleves d'exiger ou d'accepter, ſous quelque prétexte que ce ſoit, aucun préſent de la part des femmes en couche, reçues dans l'Infirmerie. Dès que le cours ſera achevé, les Eleves ſe rendront

exactement dans leur famille pour y passer tout l'intervalle compris entre chaque cours; sur quoi, en retournant à Lyon, elles apporteront un certificat de leur Curé. Pendant tout le tems qu'elles resteront dans leur village, elles s'appliqueront à entretenir les connoissances qu'elles auront acquises &c.

Depuis long-tems la Religion & l'humanité font entendre leurs cris contre l'ignorance barbare qui fait périr tous les jours dans nos campagnes un si grand nombre de victimes. Enfin on appaisera ces cris si justes; l'exemple est donné, il sera suivi. Nous verrons sans doute former dans nos Provinces des établissemens dont notre Ville vient de fournir le modele, & nous n'aurons pas la douleur d'apprendre que la mal-adresse continue dans nos villages & dans d'autres lieux d'étouffer la population naissante.

Le cours de Matiere Chirurgicale que six Professeurs de notre College de Chirurgie ont fait pendant l'année derniere, & qui va être bientôt terminé, pour être sans doute suivi dans un autre, a été fréquenté par un grand nombre d'Auditeurs.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Suite de la Lettre au Rédacteur sur une question de Commerce.

Je dis donc qu'il est de l'équité, & j'imagine qu'il doit être de principe que le Porteur d'un effet de commerce protesté se prévale pour toute la somme dans toutes les faillites des Tireurs, Endosseurs & Accepteurs, sans que dans aucune on puisse lui opposer la compensation de ce que les autres lui ont payé, jusqu'à ce qu'il soit pleinement satisfait, & j'ajoute que cette pratique n'occasionne aucune confusion ni inconvénient; au lieu que l'opposée en feroit naitre à chaque pas. Le Porteur, quoiqu'agissant en son nom seul, le fait tacitement pour ceux qui auroient droit de venir après lui; il conserve leurs intérêts, parce qu'il ne laisse rien en souffrance. Arrive-t-il que les deux premiers Obligés lui payent sa somme totale, avant qu'il se fasse des distributions chez les autres, ceux-ci se trouvent libérés. Arrive-t-il au contraire que le dernier Endosseur soit le premier payant, il sera, dans la faillite des antérieurs ses garands, substitué à la place du Porteur, s'il se trouve (celui-ci acquitté) quelque chose à retirer. Dans notre cas, par exemple, en supposant que chacun ait traité à 50 pour 100, B... ayant touché tout son dû de V... & d'A..., V... se pourvoira le premier, & ensuite A..., pour leurs remboursemens respectifs, dans les faillites de D... & de B... En sorte que définitivement ces deux derniers satisferont seuls à tout & cela est juste. On sent bien au reste qu'il convient que V.. & A... se trouvant les premiers en état de payer, quoiqu'ils soient derniers Endosseurs, satisfassent le Porteur; que ce soient eux qui demeurent en souffrance pour leur remboursememt, & qu'ils ne soient pas admis à renvoyer B... se pourvoir vers les autres, c'est ce que dictent les plus simples notions sur les garanties.

Il ne m'a pas été possible, Monsieur, de vous donner mon opinion dans un stile plus clair & moins prolixe; j'ai été tenté de le faire réduire par quelques Hommes de Lettres, mais j'ai pensé que vous voudriez bien en prendre la tâche, si vous estimiez que de sa nature il méritât place dans votre Gazette. La matiere en est assurément intéressante, on ne l'a qu'effleurée; il est fort à souhaiter que des personnes expérimentées se donnent la peine de la traiter à fond, pour la rendre intelligible à tous & fixer les opinions. J'ai l'honneur d'être &c. *A Nantes, le 7 Janvier.*

II.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 1 Février 1777 au Mercredi 4 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 22 à 23 l.; le seigle, de 10 liv. 5 s., 11 à 12 liv. 5 s.; l'orge, de 8 liv. 10 s. à 9 liv. 5 s. Le froment au Port de la Greve, de 18 liv. 10 s., 21 à 22 l.; le seigle, de 10, 11 à 12 liv.; l'orge, de 8 liv. 15 s. à 9 l. 10 s. aussi *le septier.*

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 1 Février 1777 au Mercredi 4 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Greve, de 18 l. 5 s., 19 à 21 l. 5 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 8 Février 1777, de 59 à 60 liv.; *id.* nouveau, de 56 à 57; le cent de paille vieille, de 25 à 26 l.; *id.* nouvelle, de 23 à 24 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 51 à 52; *idem* nouveau, de 49 à 50; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 24 à 25; *id.* nouvelle, de 23 à 24; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 47 à 48; *id.* nouveau, de 45 à 46; le cent de paille vieille, de 23 à 24 liv.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le foin à la Grève, de 41 à 42 l.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 8 Février 1777.

Or de Portug. à	724	ff	s	marc.
Du Mexique à	718			marc.
Du Perou à	710			marc.
Les guinées à	722			marc.
Ducats à	97	12		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	99	14		once.
Or à 20 karats à	84			once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	54	1		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	6		marc.
Piastres à	49	13		marc.

V.

Changes de Paris, *du 8 Février 1777.*

Amsterdam	54 à 53 7/8
Londres	31 3 16c. à 1/4
Hambourg	188 1/4
Madrid	15 3 6
Cadix	15 1 6
Livourne	97 1/2
Gênes	95 1/2
Lyon *Rois*	1/4

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1776.

Du Lund 27 Janv. 1777

Messieurs

Creuzé	pplles.	L.
Viageres		M.
Tontine		M.

Du Mardi 28.

Defays	pplles.	M.
Viageres		M.

Du Mercredi 29.

Cochin	pplles.	L.

Du Vendredi 31.

Peinchein	vres.	N.
Perpétuelles		N.
Tontine		N.

Suite du Vend. 31.

Messieurs

Patu	Viageres.	t. l.

Six derniers mois 1776.

Du Jeudi 23.

Deschapelles	vres.	A.
Perpétuelles.		A.
Tontine		A.

Du Vendredi 24.

Patu	Viageres.	A.
Lempereur	pplles.	C.
Viageres		A.

.....

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Fév. 1777.	Jeudi 6.	Vendredi 7.	Samedi 8.
Comp. d. Ind.			
Actions	1765 62 1/2	1760	1755 52 1/2
D°. 16es/25	1130		
D°. 8es.			
D°. 25es.			
Emprunt Oct.			415
Rescriptions	12 1/2 12 3/4	12 3/4 13	12 3/4 13 13 1/4
Bil. des Fermes.	4	4	
Bil. de la Lot. R.	1232 30	1230 28 29	1229

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24ff pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 11 Octobre.

Li

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 13 Septembre.*

AU mois d'Août dernier, nos Négocians virent avec la plus grande satisfaction rentrer comme en triomphe dans ce Port le vaisseau le *Prince Wasemskoy*, commandé par le Capitaine Neuman. Il venoit de Constantinople & étoit chargé de toutes les productions les plus précieuses de la nature & de l'art qui se trouvent dans le Levant. Ces Marchandises étoient pour le compte de la Compagnie des Commerçans Russes établis dans la Capitale de l'Empire Ottoman. C'est le premier vaisseau qui ait été expédié d'ici à Constantinople par le Golphe de Finlande, en vertu du dernier Traité de Paix conclu entre notre Cour & celle du Grand Sultan.

Le commerce des pelleteries sera toujours un objet très-important pour cet Empire. Il est très-probable qu'en poussant encore plus loin qu'on ne l'a fait jusqu'à présent, la découverte des Isles situées entre Kamtschatka & les côtes septentrionales de l'Amérique, on découvriroit un grand nombre d'animaux capables de nous fournir des fourrures rares & précieuses. On se rappelle qu'en 1775 une Société de Marchands Russes rapporta de ces Isles à Kamtschatka 317 loutres marines, 1588 renards noirs & 3478 renards ordinaires. Il se rencontre dans nos contrées certains petits animaux dont les peaux paroissent mériter quelque attention & que nous avons tort de négliger. Tels sont entre autres le bouroundouck ou l'écureuil rayé, le koulon ou la belette dorée qui abondent dans la Sibérie, le souslick, la pereveska, & le spalax qui se trouvent en quantité dans les pays situés entre le Dnieper & le Volga; les taupes qui fourmillent dans toute la Russie septentrionale où elles font même beaucoup de tort aux jardins. Les peaux rayées ou tachetées du bouroundouk, du souslick & de la Pereveska sont du goût des François. Il y a lieu de présumer que le poil doré du koulon feroit fortune en Perse où les cheveux rouges sont si estimés. La peau du spalax & de la taupe pourroient très bien servir à faire du petit-gris commun. Mais pour soutenir le commerce des pelleteries sur un pied florissant, il faudroit que l'Autorité Souveraine défendît la chasse des bêtes sauvages dans les mois où elles portent, & dans les tems où leurs petits sont encore trop jeunes. Il faudroit aussi qu'on respectât davantage les forêts qui servent ordinairement de retraite à ces animaux.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 16 Septembre.*

Tous ceux qui s'appliquent ici à faire des spéculations sur les progrès de l'Agricul-

ture & à calculer la quantité des productions de la terre, prétendent qu'on peut récolter annuellement dans l'Isle Calande 90,000 tonnes de froment, 10,000 de seigle, 135,000 d'orge, 20,000 d'avoine, 40,000 de pois, 100 liespfunds de houblon; ils ajoutent qu'il est aisé d'y nourrir 10,000 pieces de bétail, & d'en exporter 500 tonneaux de beurre.

D'HELSINGOR, *le 19 Septembre.*

Le vingt Août dernier, il entra dans cette rade 132 vaisseaux, dont 64 Anglois & 42 Hollandois. Le lendemain nous y vimes arriver encore 50 vaisseaux Anglois & 40 Hollandois qui venoient de la Baltique. Ils ont tous fait voile pour la Mer du Nord, excepté quatre vaisseaux Anglois destinés pour Gothenbourg, lesquels avoient ordre d'attendre un convoi qui devoit arriver ici d'un moment à l'autre.

Du cinq au dix-huit de ce mois, huit vaisseaux Danois sont entrés dans le Port de Copenhague. Ils venoient de l'Isle Sainte-Croix & étoient chargés de marchandises des Isles Occidentales.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 20 Septembre.*

Un des projets de notre Administration est de perfectionner la fabrication du papier, de rendre cette espece de marchandise plus belle, plus commune & moins chere. En conséquence le College Royal du Commerce vient de répandre un Ecrit par lequel il annonce que la Banque payera à l'avenir un risdaler cinq schellings quatre pfennings de chaque liespfund de chiffons de la meilleure espece qui seront apportés à ses moulins à papier, & que les autres seront payés proportionnellement à leur qualité. De plus la Banque promet d'accorder une prime de vingt-cinq pour cent de toute la quantité de chiffons qui sera recueillie dans les Provinces, en laissant à ceux qui les auront ramassés la liberté de les vendre à tel moulin qu'ils jugeront à propos.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 25 Septembre.*

Les troubles de l'Amérique sont cause que le tabac est devenu très-rare dans tout le Levant. Nos plantations de Hongrie & des autres Pays Héréditaires tirent avantage de cette disette. A peine peut-on trouver dans le Port de Trieste le nombre de vaisseaux suffisant pour transporter en Orient les feuilles de tabac de notre crû qui nous sont demandées.

Un Etranger qu'on ne nomme pas, a proposé, dit-on, un plan pour établir ici un Hôtel des Enfans-Trouvés. On ne doute pas que Leurs Majestés ne favorisent un établissement qui est si digne de leur tendresse pour les malheureux.

ALLEMAGNE.

DE DRESDE, *le 10 Septembre.*

Les Amateurs de l'histoire naturelle, & sur tout ceux qui se livrent à l'étude des insectes, ont eu lieu cette année d'observer dans les environs de cette Ville une espece particuliere de chenilles dont les mœurs & les allures sont dignes de remarque. Elles paroissent former entre elles une sorte de république & vivre en société. Elles font ordinairement leur séjour dans les forêts garnies de pins, sapins & autres arbres résineux. Elles passent leur enfance sur les jeunes rejettons de ces arbres. Lorsqu'elles sont parvenues à un certain âge, elles se précipitent en bas par pelottons; c'est alors qu'on en voit des armées entieres parcourir les bois; mais elles marchent par colonnes qui se sous-divisent en troupes de cent ou de deux cents. C'est le matin qu'elles ont coutume de se mettre en route. Elles vont à la queue les unes des autres & se suivent de si près qu'on croiroit qu'elles ne font qu'une seule & même chenille. Leur marche est très-lente. Quand elles sont arrivées le soir au gîte où elles veulent passer la nuit, elles se replient les unes sur les autres & ne forment plus alors qu'un monceau. Lorsqu'elles sont près de subir leur métamorphose, elles s'enterrent, & l'animal qui

provient de leur chrysalide est de la classe des papillons qui volent la nuit. Au reste ces insectes n'apparoissent que de loin en loin dans nos contrées. On ne les y avoit pas vus depuis 1756.

De Darmstadt, *le 22 Septembre.*

Lorsque les abeilles essaiment, on a coutume de leur souffler de la fumée pour les attirer en bas; ce qui empêche encore qu'elles ne piquent : cette méthode est pénible, sur-tout pour ceux qui ont la poitrine foible. Un Paysan du nombre de ceux qui appartiennent à notre Cour & qui a beaucoup de ruches, vient d'imaginer un expédient plus commode & qui n'est point dispendieux. Il adapte un soufflet ordinaire à une boîte de cuivre qui contient avec du feu les matieres fumigatoires dont on veut faire usage. Cette boîte est percée à son autre extrêmité d'une ouverture garnie d'un petit tuyau par lequel la vapeur sort pour entrer dans la ruche qu'on veut enfumer.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 30 Septembre.*

Nous apprenons que huit Ouvriers de la Manufacture de toiles peintes, établie à Darven, près Blackburn dans le Lancashire, qui vivoient ensemble, mangerent un des jours du mois de Septembre, une soupe faite avec de l'eau qui avoit séjourné dans un vase de cuivre. A peine eurent-ils fini leur repas qu'ils se trouverent tous très-mal. Trois d'entr'eux expirerent le jour même, & l'on n'avoit aucune espérance de sauver les autres.

Quoique quelques Ecrivains étrangers nous aient qualifié dans leurs Livres de *Nation Philosophe* par excellence, il s'en faut cependant beaucoup que le Peuple chez nous puisse avoir la plus petite part à ce beau titre, & nous pouvons assurer qu'il est encore pour le moins aussi Peuple qu'ailleurs; c'est ce que prouve le fait suivant.

Il n'y a pas long-tems qu'il s'attroupa, pendant plusieurs nuits, autour d'une maison située à l'extrêmité de la Ville, & qui n'est pas habitée, en cassa les vitres, & y causa d'autres dommages, parce qu'il s'étoit répandu un bruit qu'il y revenoit des esprits. Pour dissiper cette idée absurde & superstitieuse, on proposa de donner deux guinées à deux hommes de cette populace qui voudroient y passer une nuit; mais personne n'a osé accepter ces offres.

PAYS-BAS.

D'Anvers, *le 30 Septembre.*

On a publié ici au commencement de ce mois une Ordonnance de l'Impératrice-Reine qui fixe la majorité, hors le cas de mariage, à vingt-cinq ans. Cette même Ordonnance déclare » nuls & de nulle va» leur tous emprunts, avances d'argent, » & ventes à crédit, faits à la charge de » mineurs ou d'enfans qui sont encore sous » la tutelle de leurs parens; il n'importe » quel âge ils aient atteint ».

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De la Rochelle, *le 28 Septembre.*

Lettre à l'Auteur de la Gazette. » Je regarde vos Feuilles, M., comme une espece de magasin politique où chaque Citoyen peut venir déposer les vues que son amour pour le bien public lui suggere, pourvu qu'il le fasse avec la sagesse & les ménagemens convenables, & sans prétendre faire la loi à personne; en conséquence, permettez-moi de vous adresser quelques observations que je crois pouvoir être utiles à mes Concitoyens.

Depuis long-tems on se plaint à la Rochelle de l'insalubrité de l'air, & c'est à cette cause qu'on attribue les fievres qui y regnent régulierement tous les ans dans les mois d'Août, Septembre & Octobre; mais cette insalubrité de l'air d'où vient-elle, quelle en est la source? C'est ce qu'il étoit important de rechercher. Pour moi je crois qu'elle est due à plusieurs causes qu'il est aisé de reconnoître & qu'il seroit également aisé de détruire.

Le terrein de notre Ville est plat & uni, c'est pourquoi les ruisseaux n'y ont pas de

pente ; les eaux ne peuvent s'écouler, y séjournent long-tems, y croupissent pendant les chaleurs de l'été & répandent des exhalaisons infectes qui empoisonnent l'air. Pourquoi n'imitons-nous pas ce qui se pratique à Paris où la Police se fait avec un ordre que les Etrangers ne peuvent se lasser d'admirer & qui eût bien digne de servir d'exemple à toutes les autres Villes du Royaume. Que n'oblige-t-on chaque Particulier de faire balayer tous les jours devant sa porte, de nétoyer les ruisseaux & d'y jetter de l'eau. Il seroit bon aussi, pendant les chaleurs de l'été, d'arroser le pavé ; mais bien loin d'avoir recours à ces moyens salutaires, on tolere dans la plûpart des rues des tas de fumier qui répandent une odeur insupportable, & l'on souffre dans certains quartiers des amas de chiens morts & d'autres charognes d'où s'élevent des vapeurs putrides qui infectent nécessairement l'atmosphere & sément des germes de maladies dans le sein des Citoyens.

DE CIVRAY (*en Poitou*), *le 27 Septembre.*

Extrait d'une Lettre à l'Auteur de la Gazette. » Quelques Particuliers ont introduit depuis peu dans ce canton l'usage de faire brûler le chaume dans les champs immédiatement après la moisson, au lieu de l'arracher comme on le faisoit précédemment. Cet usage, déjà très-répandu dans la Province, ne produit, je crois, aucun des bons effets qu'on en attendoit & donne lieu au contraire à des événemens fâcheux qu'on auroit dû prévoir.

Dès qu'un champ couvert de chaume est en partie embrasé, il est impossible, s'il survient tant soit peu de vent, d'arrêter le cours des flammes ; les hayes ou buissons qui servent de clôture en sont toujours incendiés ou notamment endommagés ; heureux lorsqu'il ne se trouve pas dans le voisinage quelque bois taillis, parce qu'il éprouveroit immanquablement le même sort.

Le danger peut s'étendre plus loin & causer même l'embrasement des villages, ainsi que va le prouver le fait suivant.

Deux Particuliers du Bourg de Champagné-le-Sec, dans les environs de cette Ville, avoient au commencement de la semaine été chercher à une lieue de-là une charretée de paille pour la conduire dans leur grange ; la charette étoit attelée de trois chevaux : ils passerent près d'un champ où des enfans, par ordre de leurs parens, faisoient brûler le chaume ; quelques étincelles de feu furent portées sans qu'on s'en apperçût sur cette charette, soit par le vent soit autrement ; elles y firent insensiblement des progrès qui devinrent tels que la paille s'embrasa tout-à-coup aux approches du Bourg, & cela à un tel point qu'il fut impossible d'éteindre le feu qui consuma une partie de la charette & brûla à moitié le premier cheval que l'on n'avoit pu avoir le tems de détacher. On étoit parvenu heureusement à couper les traits des deux autres & à renverser la charette, & on avoit prévenu par-là l'embrasement que les chevaux, animés par les flammes, auroient pu porter dans quelques habitations du Bourg en y conduisant sans guide la charette enflammée.

Si le feu s'étoit tenu caché quelques momens de plus, le même accident auroit encore pu avoir lieu, en ce que cette charetée de paille auroit été conduite dans une grange ou l'embrasement auroit eu des suites bien plus fâcheuses.

Il seroit donc à desirer, M., que le Gouvernement, qui ne s'occupe qu'à prévenir les événemens nuisibles à la Société, ainsi qu'il vient de nous en donner une nouvelle preuve en prohibant l'usage public du cuivre, tournât aussi son attention de ce côté-là & défendît, sous des peines graves, toutes especes de feux dans la campagne, soit pour l'embrasement des chaumes, soit pour celui des bruieres, soit même pour chauffer les Bergers.

Il seroit aussi à souhaiter que cette prohibition de l'usage du cuivre fût encore plus générale. Il n'est parlé dans la Déclaration du Roi que des balances des Débitans de tabac & des Regratiers de sel. Nous avons une quantité de Marchands qui se servent aussi de balances de cuivre pour peser des matieres grasses telles que du beurre, de la viande &c. bien plus capables encore de donner naissance au verd-de-gris que le tabac. Les casseroles sur-tout & les jaux ou robinets des barriques de vin devroient être promptement supprimés ; il n'est pas une

Ville, pas un Bourg qui ne puisse compter plus d'une victime publique de leur usage meurtrier. Eh ! combien y en a-t-il parmi leurs Habitans qui tombent dans un état de langueur sans qu'on en soupçonne le principe, & qui cependant ne doivent pas à d'autre cause le dépérissement de leur santé ».

De Nancy, *le 30 Septembre.*

L'affaire concernant l'établissement d'un nouvel Evêché à Saint-Diez, comme à Nancy, est enfin consommée, & les Lettres-Patentes du Roi confirmatives de la Bulle d'érection, données à Versailles au mois d'Août de cette année, ont été enregistrées ici le six du présent mois. Ces Lettres sont suivies de la Bulle du Pape & du Concordat entre l'Evêque de Toul & les futurs Evêques de Nancy & de Saint Diez. Les limites respectives de ces trois Evêchés y sont déterminées de la maniere suivante.

» Les Evêchés de Toul & de Nancy se» ront séparés & auront pour limites com» munes la riviere de Moselle, depuis les » limites de l'Evêché de Metz jusqu'à l'em» bouchure de la riviere de Madon dans la » Moselle à Pont-Saint-Vincent, & depuis » cette embouchure, en remontant du nord » au midi, ladite riviere du Madon jusqu'à » Mirecourt, qui restera au Diocese de » Toul, enfin, depuis cette Ville, en sui» vant la grande route jusqu'à Iche, dernier » village du Diocese de Toul, sur les limi» tes de celui de Besançon ; tout ce qui est » situé au-delà de ces limites, formera le » Diocese de Nancy, à l'exception des Pa» roisses de Chaudenay, Dommartin, Gon» drevillie, Fontenoy, Sexey-lès-Bois & » Mattencourt, qui avec leurs annexes, » continueront d'être du Diocese de Toul, » quoique situées au-delà des limites dont » on vient de parler. Ces mêmes limites sé» pareront aussi le Diocese de Saint-Diez de » celui de Toul, en cas qu'ils y aboutissent » par quelque partie.

» Le Diocese de Saint-Diez est composé » du territoire de la Grande Prévôté de » Saint Diez & de ceux où les Abbayes & » Monasteres de Domévre, Chaumousay, » Etival, Moyen-Moutier & Senones, exer» çoient une Jurisdiction quasi Episcopale, » à laquelle ces Abbayes & Monasteres ont » renoncé. La dotation de cet Evêché est » composée des revenus de la Grande Pré» vôté de Saint Diez & de ceux des Abbayes » d'Autrey dont les titres sont éteints, & de » ceux de l'Abbaye d'Etival, qui apparte» noient avant à l'Evêché de Toul ; & Sa » Majesté a donné en échange à ce dernier » Evêché la Manse Abbatiale de l'Abbaye » de Saint-Mansuy ».

De Paris, *le 5 Octobre.*

» Sa Majesté a vu avec regret que l'Art de la nitrification qu'Elle a cherché à encourager par un prix de six mille livres, & par une protection toute particuliere, n'étoit pas encore porté au point de permettre l'abolition de la fouille dans les maisons au 1 Janvier prochain : mais si les besoins des Arsenaux de terre & de mer, & ceux du commerce intérieur & extérieur ne permettent pas de renoncer, à cette époque, à un droit établi par la nécessité ; si la défense de ses Peuples exige la durée d'une charge que sa bonté voudroit supprimer, S. M. veut du moins leur accorder, dès ce moment-ci, le soulagement que la prudence ne contrarie point ; & en attendant que la distribution du prix qu'Elle a doublé, & que l'Académie a jugé à propos de remettre à cinq ans, ait fourni des découvertes qui confirment la confiance des Entrepreneurs de nitrieres, déjà excitée par l'instruction des Régisseurs des poudres, en attendant que le nombre de ces établissemens suffise pour remplacer ce que la cessation totale de la fouille feroit perdre, S. M. ne veut consulter que le desir qu'Elle a de décharger les Peuples, sinon de l'embarras entier de la fouille encore indispensable, du moins des dépenses réelles qui l'accompagnent dans plusieurs Provinces, & de donner aux Communautés les plus fatiguées par l'exercice de ce droit les moyens de s'en redimer dès-à-présent & pour toujours ». En conséquence Elle ordonne par son Arrêt du Conseil du 8 Août dernier, 1°. qu'à commencer du premier Janvier prochain, les Salpêtriers ne pourront faire la recherche des terres salpêtrées dans les caves & celliers, en aucun tems de l'année, ni dans les lieux d'habitations personnelles. 2°. Sa Majesté fait défenses aux Salpêtriers

d'exiger, après le premier Janvier prochain, des Communautés ou Particuliers, aucunes fournitures de bois ni aucunes voitures gratuitement, ou à un prix inférieur à celui courant, à peine de cent livres d'amende. 3°. Toute Communauté qui voudra faire, pour une fois seulement, construire une seule nitriere artificielle, & y faire transporter à ses frais les terres salpêtées des maisons, granges, écuries, bergeries, jouira à toujours de l'exemption de la fouille & des charges qui en sont la suite. 4°. Seront également exemptes de la fouille & de toutes les fournitures aux Salpêtriers, les Communautés & Maisons Religieuses qui auront établi des nitrieres artificielles, produisant au moins mille livres de salpêtre par an. 5°. Les Salpêtriers continueront à prendre, comme ci devant, sans rien payer, les pierres, terres, plâtres & matériaux salpêtrés provenants des démolitions, & jouiront aussi de cet avantage, en concurrence avec les Salpêtriers, ceux qui seront autorisés à établir des nitrieres artificielles. 6°. Les Salpêtriers ou Exploitateurs de nitrieres artificielles seront tenus de porter leur salpêtre brut au magasin de la Régie le plus voisin de leur attelier, qui leur sera indiqué, toutes les quinzaines ou au plus tard une fois chaque mois, sans pouvoir le rafiner en quelque façon ou sous quelque prétexte que ce soit 7°. Le sel marin provenant des atteliers à salpêtre, sera remis à l'Adjudicataire des Fermes Générales dans le lieu où le salpêtre sera livré. 8°. A commencer au premier Janvier prochain, le salpêtre brut provenant de la fouille sera payé huit sous la livre dans toutes les Provinces du Royaume : le salpêtre provenant des démolitions, sans faire usage du droit de fouille, sera payé neuf sous la livre : le salpêtre provenant des nitrieres construites & formées par des Particuliers ou Communautés, & à leurs dépens, sera payé à raison de dix sous la livre &c. &c. L'article X porte que les Particuliers autorisés par les Régisseurs des poudres à l'établissement des nitrieres artificielles, ne pourront être augmentés à la taille, capitation, ni assujettis aux vingtiemes de l'Industrie pour l'exploitation des nitrieres. Jouiront lesdits Particuliers de l'exemption personnelle de la Milice & du logement en nature de gens de guerre dans leurs atteliers &c.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Extrait des Observations météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 jusqu'au 30 Septembre 1777.

Vents dominans, nord-est; plus grand degré de chaleur 22 degrés les 7 & 28; moindre degré de chaleur 4 ½ deg. le 24; plus grande élévation du mercure, 28 pouces 3 lig. le 11; moindre élévation, 27 pouces 8 lignes le 22; quantité de pluie, 8 ¾ lig. tombées en 5 jours; évaporation 52 lig.; déclinaison de l'aiguille aimantée, 19° 38' 3". Température, très-sèche & variable, avec de grands froids & de grandes chaleurs pour la saison. Maladies. Aucune n'a regné ici ni dans nos environs. Productions de la Terre. Le raisin mûrissoit, mais il diminuoit en même tems, à cause de la sécheresse. La pluie du 29 a fait grand bien. Quelques pieces de vignes & de feves ont été gelées. Les Fermiers ne pouvoient ni fumer ni labourer leurs terres à cause de la sécheresse.

Signé, Cotte, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorenci, Correspondant de l'Académie royale des Sciences, de la Société Royale de Médecine de Paris, & de la Société Royale d'Agriculture de Laon.

II.

Observations sur une espece de mortier attribué aux Anciens.

Mon dessein n'est pas de rechercher ici d'où dépendoit la solidité des édifices de l'antiquité dont nous voyons encore avec étonnement les restes, mais simplement de faire part au Public de quelques remarques sur une espece de mortier qu'on a dit avoir été mis en usage par les Anciens.

On a cru que les Anciens employoient le lait, les blancs d'œufs & leurs coquilles pour en former un enduit très-durable. Le vulgaire prétend que c'est de cette espece

de mortier dont les Romains se sont servis pour faire le crepi d'un bâtiment souterrein qui subsiste encore près de Naples & qu'on y connoit sous le nom de *Piscine admirable*.

Ce bâtiment, fait pour y conserver de l'eau, est vouté en arcade & construit solidement. Les pierres qui le composent sont couvertes d'un crépi très dur & très fin jusqu'à la hauteur de quatre à cinq pieds au-dessus du niveau de son sol. L'outil ne l'entame que difficilement, & ce n'est qu'après bien des tentatives & des efforts que je suis parvenu à en enlever de petites portions.

Sur l'inspection de ces morceaux que j'ai rapportés à Paris, & en conséquence des observations faites sur le lieu, je puis assurer que le vrai mortier de ce bâtiment ne differe point de beaucoup d'autres mortiers anciens faits avec soin & que j'ai eu plusieurs fois occasion d'examiner. Son extrême dureté actuelle est due à une stalactite ou espece de selenite pierreuse qui le recouvre. Cette matiere pierreuse & sur-ajoutée au mortier, tapisse aujourd'hui jusqu'à une certaine hauteur le contour des murailles de ce souterrein.

En supposant, comme toutes les circonstances le démontrent, que l'enduit de la *Piscine admirable* ne soit qu'une stalactite ou matiere séléniteuse que les eaux de la Piscine ont déposée avec le tems sur ses murailles, on concevra aisément pourquoi le grain en est si fin, & en même tems si dur, sans être obligé de recourir à un mortier fait avec du lait & avec des blancs d'œufs. D'ailleurs où les Romains auroient-ils trouvé assez de vaches & assez de poules pour leur fournir de pareils matériaux en suffisante quantité?

J'ai cru devoir publier cette note pour engager les Amateurs qui vont admirer en Italie les curiosités de la Nature & de l'Art à jetter un coup d'œil attentif sur la *Piscine admirable*, pour voir si leurs observations s'accorderont avec les miennes.

Quant à l'idée du vulgaire, que les Anciens se sont quelquefois servis de lait & de blancs d'œufs pour former les enduits de certains bâtimens, je ne trouve rien dans l'Antiquité qui puisse l'avoir fait naître, si ce n'est peut-être ce passage du 36e. Liv. de Pline, c. 23, où on lit ces mots: *in Elide ædes est Minervæ in quâ frater Phidiæ Panœnus tectorium induxit lacte & croco subactum, ut ferunt; ideoque si teratur in eâ hodieque salivâ pollice, odorem croci saporemque reddere traditur*; c'est-à-dire » il y a dans l'Elide un » temple de Minerve dont Panenus, frere » de Phidias a enduit l'intérieur d'un mor- » tier fait, à ce qu'on prétend, avec du lait » & du safran; si l'on mouille son pouce » avec de la salive, qu'on le frotte ensuite » sur la muraille, on en détache, dit on, » une matiere qui a l'odeur & le goût du » safran ».

Il n'y a rien ici qui suppose quelque ressemblance entre le crépi de la *Piscine admirable* & celui du temple de Minerve dont Pline fait mention. Comme cet Ecrivain parle dans le chapitre d'où est tiré le passage qu'on vient de citer, des différentes especes de mortiers en usage chez les Romains pour la construction des Piscines, il n'est pas probable qu'il y eût oublié celui où entroit le lait & les blancs d'œufs, si véritablement on l'eût employé de son tems. Ce mortier au lait & aux blancs d'œufs eût autant mérité son attention que celui du temple de Minerve qu'il cite comme une particularité qui lui a paru digne de remarque, mais à laquelle cependant il n'ajoutoit pas beaucoup de foi. *Par M. F. B.*

III.

Faute essentielle à corriger dans la derniere Gazette.

Page 637, ligne 8 du troisieme alinea; on lit 23 *millions* 854; il faut lire 23 *millions* 394,494 *Habitans*.

IV.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 1 Octobre 1777 au Samedi 4 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 21, 23, 24 à 25 liv.; le seigle, de 9 l. 10 s., 10 à 10 l. 5 s.; l'orge, de 9 l. 15 s., 10 à 10 liv. 5 s. Le froment au Port de la Greve, de 22, 23, 24 à 25 liv.; le seigle, de 9 l. 5 s., 9 l. 15 s. à 10 l. l'orge, de 9 l. 10 s., 10 l. à 10 l. 10 s. *le septier*.

V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 1 Octobre 1777 au Samedi 4 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20 l. 5 s., 21 à 22 l. 10 s.; *idem* à la Greve, de 20, 20 l. 10 s. à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 8 Oct. 1777, de 58 à 59 liv.; *idem* nouveau, de 55 à 56; le cent de paille vieille, de 21 à 22 l.; *id.* nouvelle, de 20 à 21 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 39 à 40; *idem* nouveau, de 37 à 38; le cent de paille vieille, de 16 à 17 l.; *id.* nouvelle, de 15 à 16 l.; le foin à la Grêve, de 32 à 33 l.

VI.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 8 Octobre 1777.

Or de Portug. à	725	8	6
Du Mexique à	720		
Du Pérou à	710		
Les guinées à	722	10	
Ducats à	98		
Or fin à 23 k. 31 32.	100		
Or à 20 karats à	84		
L'argent à 11 d. 20 g. à	54	2	
Idem à 11 d. 10 gr. à	52		
Piastres à	49	9	

marc. — once. — marc.

VII.

Changes de Paris, *du 8 Octobre 1777.*

Amsterdam	54 à 53 7 8e.
Londres	31 5 8e.
Hambourg	188 ¼
Madrid	15 2 6 à 3
Cadix	15 1
Livourne	95 ¾
Gênes	94 ½ à ¾
Lyon *Août*	1 p. ⅝ à 7 8e.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1777.

Du Lundi 6 Oct. 1777.			Du Mardi 7.		
Messieurs			*Messieurs*		
Thevenin... pplles.	C.		Cauchy ..... pplles.	C.	
Viageres	C.		Viageres	C.	
Masson ..... pplles.	A.		Tontine	C.	
Viageres	A.		Marsollier.... vres.	A.	
Delamotte.. pplles.	A.		Defays ..... pplles.	C.	
Viageres.....	A.		Viageres	C.	
Creuzé..... pplles.	A.		Desplaces... pplles.	C.	
Viageres.....	A.		Viageres.....	C.	
Tontine	A.		Tontine	C.	
Certain..... pplles.	A.		Vieillard... pplles.	H.	
Viageres.....	A.		Viageres	H.	
Tontine.....	B.		Tontine.....	H.	
.....			Roberge... pplles.	t. l.	
.....			de l'ancien Clergé.		
.....			.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1777.	Lundi 6.	Mardi 7.	Mercredi 8.
Comp. d. Ind.			
Actions . . .	1915 17 ½ 15. .	1915 17 ½ 20 22 ½	1927 ½ 25 . .
D°. 16/25es . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct.	. . . . .	412	. . . . .
Rescriptions . .	8 ¾ ½	8 ¾	8 ¾ ½ ¾ . . .
Bil. des Fermes.	1 ½.	. . . . .	1 ¾ . . . .
Lots de 48 l. .	818 19 . . .	820 24 25 26 .	828 26 24 . .
Lots de 150 l. .	1760	1765 66 . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24ft pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 15 Novembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 12 Octobre.*

LES conjonctures présentes ont fait du commerce du chanvre un article si considérable, qu'on présume que la Cour va dresser un Tarif en vertu duquel les droits d'exportation sur cette marchandise seront augmentés du double. Il en sera de même par rapport à plusieurs autres productions du pays. On assure que ce nouveau projet de Finances doit avoir lieu au commencement de l'année prochaine.

On sçait avec quel zele notre Gouvernement travaille à créer, pour ainsi dire, une nouvelle génération de Citoyens. Ce qu'on a dit jusqu'ici du nouveau Code de Législation en est une preuve signalée. Mais ce Code ne suffisoit pas pour remplir ce grand projet. En effet ce n'est pas assez que le Souverain porte de bonnes loix, qu'il fasse de sages réglemens, il faut encore, s'il veut leur assurer une entiere exécution, qu'il trouve les moyens d'y accoutumer les esprits. D'ailleurs les loix peuvent bien retenir les hommes & les empêcher de tomber dans le crime, mais elles ne les feront jamais entrer dans les routes de la vertu. C'est de la bonne éducation seule qu'on peut attendre ce dernier effet. Aussi notre Auguste Souveraine, convaincue de ce principe, ne néglige rien pour que ses jeunes Sujets soient bien élevés. En conséquence Elle a institué de nouvelles Ecoles & a établi dans les anciennes une réforme salutaire. Parmi les établissemens de ce genre qui ont mérité plus particuliérement son attention, l'Ecole de S. Pierre, fondée en mémoire de Pierre le Grand, mérite d'être connue.

L'objet principal de cette Ecole est d'élever les jeunes gens de maniere qu'ils puissent y acquérir avec de bonnes mœurs, les lumieres, le sçavoir & les talens nécessaires pour être en état un jour de servir utilement la Patrie. On y suit une méthode uniforme, par le moyen de laquelle les jeunes gens sont conduits de connoissances en connoissances, en passant graduellement des plus simples aux plus composées. Cette méthode a de plus l'avantage de prévenir l'inconvénient où ils sont exposés ailleurs, d'oublier, à mesure qu'ils avancent, tout ce qu'ils laissent successivement derriere eux.

Les Eleves de l'Ecole de S. Pierre sont partagés en quatre classes; mais on a soin de ne les faire monter d'une classe inférieure à la suivante, qu'après s'être assuré qu'ils sont assez forts pour en suivre les exercices. Car on ne souffre pas de Traîneurs; il faut que tous les Eleves marchent ensemble & presque sur la même ligne; si un jeune homme ne montre absolument aucune disposition, il est congédié & remis à ses parens. Chaque Professeur suit ses Eleves & passe avec eux d'une classe dans une autre. A la fin de chaque Semestre, il y a

des exercices publics où les jeunes gens ſont examinés par tous les Maîtres, en préſence du College d'Education. Un jeune homme, après avoir achevé dans cette Ecole ſon cours d'étude, ſe trouve ſuffiſamment inſtruit de ſa Religion & des principes de la Morale; il ſçait très-bien écrire; il poſſéde l'Arithmétique, la Géométrie & les autres parties des Mathématiques, les plus utiles. Il ſçait l'Hiſtoire moderne, un peu l'ancienne, la Géographie & ſur-tout celle de ſon pays. Il ſçait auſſi par principes le Ruſſe, le François & l'Allemand, & il peut écrire avec facilité dans ces trois Langues. On enſeigne dans la plus haute claſſe les élémens de la Méchanique, de l'Optique, de l'Architecture, des Fortifications & ceux de la Philoſophie. Lorſqu'un Eleve quitte cette claſſe, il eſt aſſez avancé pour ſe perfectionner de lui-même dans les diverſes connoiſſances qu'il a acquiſes. Le tems des leçons eſt ſi bien réglé qu'il en reſte encore pour ceux qui veulent étudier le Grec, l'Hébreu, l'Italien, & apprendre le Deſſin, la Danſe & la Muſique. Il ne faut que ſix ans pour parcourir cette carriere. Quatre années peuvent même ſuffire à un Ecolier qui a la conception aiſée & de la bonne volonté. Outre ſept Profeſſeurs & un Inſpecteur, il y a des Maîtres particuliers pour le Deſſin, la Danſe, la Muſique & les autres exercices. Un Prêtre Ruſſe eſt commis pour enſeigner la Religion.

Outre ces quatre claſſes pour les Garçons, il y en a deux pour les Filles. Elles y apprennent leur Religion, l'Arithmétique, l'Ortographe, l'Hiſtoire, la Géographie, l'Allemand, le François & leur Langue maternelle. On les exerce auſſi à écrire, c'eſt à-dire à mettre leurs idées ſur le papier. Mais en même tems qu'on leur forme le cœur & l'eſprit, on leur apprend à faire tous les ouvrages manuels qui conviennent aux perſonnes du ſexe. C'eſt une Françoiſe qui eſt chargée de cette derniere tâche. Si une jeune fille eſt entrée dans cette Ecole à huit ou neuf ans, elle peut à l'âge de douze ou treize être une perſonne utile, & ſe perfectionner par elle-même dans la pratique de ce qu'elle ſçait, juſqu'au moment où elle prendra un état. C'eſt au commencement de Septembre de cette année que ce nouvel Inſtitut pour les Filles a été ouvert.

Le College d'Education s'aſſemble tous les mois pour prendre connoiſſance de tout ce qui ſe paſſe dans les Ecoles; pour examiner les progrès que font les Maîtres & les Eleves; pour voir s'il ne s'y gliſſe pas des abus & pour les réformer.

On prend dans ces Ecoles les jeunes gens à penſion & à demi-penſion. Mais lorſqu'il ſe rencontre dans la claſſe des Citoyens peu avantagés des biens de la fortune, quelques jeunes gens qui annoncent des diſpoſitions marquées, & qui ſe diſtinguent par leur ſageſſe, on les y reçoit gratuitement.

ALLEMAGNE.

De Dresde, *le* 18 *Octobre.*

Un de nos Economes a publié nouvellement quelques obſervations importantes ſur la ſemence de lin qu'on fait venir en tonneau par mer; nous croyons devoir en donner ici un précis, parce qu'elles peuvent être utiles aux Cultivateurs de tous les pays.

Nous ſommes dans l'uſage de faire venir de l'Etranger & à grands frais de la graine de lin, parce que nous nous perſuadons que la qualité & l'abondance de la filaſſe qu'elle produira dédommagera amplement de cette dépenſe. Cependant il n'arrive que trop ſouvent que nous ſommes trompés dans nos ſpéculations. C'eſt pour obvier à cet inconvénient que la Société Economique de Leipſick s'eſt occupée de la recherche d'un moyen ſûr pour procurer aux gens de la campagne une graine de lin qui ſoit d'auſſi bonne qualité que celle qu'ils tirent des Régions étrangeres. Ce procédé eſt très-ſimple, il n'exige ni plus de frais, ni plus de travail que la culture ordinaire du lin national. Tout le ſuccès dépend du choix du terrein, du tems où l'on enſemence & de celui où l'on fait la récolte, & enfin de la maniere de traiter la graine.

En Livonie, qui eſt un des pays de l'Europe où la culture du lin eſt dans l'état le plus floriſſant, on a ſoin de choiſir un ſol un peu humide, qui ne ſoit pas trop compact & qui ſoit en même tems expoſé aux rayons du ſoleil pendant la plus grande partie du jour. On le laboure profondément & on le purge, autant qu'il eſt poſſible, des mauvaiſes herbes. Lorſqu'on ſe propoſe de ne récolter que de la graine & qu'on veut qu'elle ſoit de la meilleure qualité, on ne

verſe dans la terre que la moitié de la ſemence qu'on y auroit jettée ſi on eût eu deſſein d'y recueillir de beau lin. En ſecond lieu, on n'arrache les tiges que lorſque la coſſe qui renferme la graine a pris une couleur tout-à-fait brune. Il eſt vrai qu'en répendant peu de ſemence, on recueille un lin plus groſſier, mais auſſi la quantité & la bonté de la ſemence dédommage bien de la médiocrité du lin. D'ailleurs le lin qui provient enſuite de cette bonne ſemence eſt très-beau, très-long & très-fin. Enfin dès que le lin eſt récolté, on le met en petites javelles; on en coupe les coques qui contiennent la ſemence; on les froiſſe pour en faire ſortir la graine qu'on expoſe pendant quelques jours au ſoleil. Cette graine eſt dépoſée enſuite dans une grange préparée de maniere qu'on puiſſe la ſécher par l'action du feu, en prenant bien garde toutefois de ne pas l'alterer par une trop forte chaleur.

En Allemagne on ne connoît pas les granges à fourneau, mais il eſt aiſé d'y ſuppléer par le moyen des fours, en obſervant de n'y introduire la graine de lin qu'une heure ou deux après que le pain en a été retiré. Dès qu'elle eſt ſuffiſamment ſéchée, on peut la mettre en tonneau & l'y conſerver deux ou trois ans, ſi l'on veut, pourvu qu'elle ſoit dans un endroit ſec.

La Société Economique de Saxe ne doute nullement que la méthode obſervée en Livonie pour cultiver le lin, ne réuſſiſſe parfaitement dans cet Electorat & dans les contrées adjacentes. En conſéquence elle a propoſé des primes à ceux des Propriétaires qui prouveront par des certificats authentiques que dans le cours de la préſente année & de celle qui va commencer, ils auront obtenu de la graine & de la filaſſe de lin d'une auſſi bonne qualité que celle qu'obtiennent les Cultivateurs Livoniens. Les primes ſeront proportionnées à la quantité des produits.

De Vittemberg (*en Haute Saxe*), *le* 23 *Octobre*.

L'Art du Jardinage fait dans ce pays les progrès les plus ſenſibles. On en peut juger par le nombre des différentes eſpeces d'arbres fruitiers qui s'élevent dans les vergers de Dennſtaedt, Terre à une lieue de Veymar, qu'on peut regarder comme le Montreuil de ces cantons. Il s'y trouve actuellement quinze différentes ſortes de pêchers; quatorze ſortes de pruniers; cinq ſortes d'abricotiers; vingt-ſept ſortes de poiriers; trente cinq ſortes de pommiers, dont ſept ſortes à pommes de reinettes, & vingt-deux ſortes de ceriſiers, la plûpart étrangers.

ITALIE.

De Rome, *le* 15 *Octobre*.

La Cour de Rome dont la Politique ne s'étoit jamais beaucoup occupé des intérêts du Commerce, commence à changer de ſyſtême. Il exiſte maintenant dans les divers cantons de l'Etat Eccléſiaſtique pluſieurs Manufactures qui mettent les Sujets de Sa Sainteté en état de ſe paſſer des Etrangers pour ſe procurer un grand nombre de marchandiſes qu'on ne trouvoit pas dans le pays. La nouvelle Fabrique de calencas, demi-calencas, baſin, demi-baſin & mouchoirs, qui s'eſt établie depuis peu dans cette Ville, acquiert chaque jour de nouveaux degrés de perfection, & les ouvrages qui en ſortent le diſputent à tout ce qui ſe fait de plus beau en ce genre dans les Manufactures étrangeres. Pour favoriſer un Etabliſſement auſſi utile & aſſurer la préférence aux marchandiſes qui s'y fabriquent, Sa Sainteté a fait publier un Edit qui impoſe un droit d'entrée, aſſez fort, ſur les objets de pareille nature qui viendront de l'Etranger.

De Naples, *le* 19 *Octobre*.

Le ſervice de la Poſte aux lettres qui ci-devant ne ſe faiſoit que par les Meſſagers & les Poſtillons, vient de recevoir une nouvelle forme qui le rendra & plus sûr & plus prompt. Ce ſera dorénavant les Couriers du Roi qui ſeront chargés de tranſporter les lettres. En conſéquence le Directeur de la Poſte Napolitaine à Rome n'expédiera plus les Courriers les Mardi & Vendredi à minuit, mais les Mercredi & Samedi, afin qu'on puiſſe recevoir à Naples, par la même voie, les lettres d'Angleterre, de France, d'Allemagne & d'Italie. Les Courriers ſeront tenus d'arriver ici en vingt-quatre heures, c'eſt à dire les Jeudi & Dimanche; & ceux qui ſeront expédiés de Naples, les

Dimanche & Mercredi matin, arriveront à Rome le lendemain de leur départ, c'eſt-à-dire les Lundi & Jeudi. On ſent combien un pareil arrangement doit être avantageux pour les affaires & le commerce.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 25 Octobre.*

Dans les cantons de Surry, de Kent & de Hampshire, des Inconnus vont chez les Fermiers & leur achetent tout le bled qu'ils poſſédent à un prix plus haut que celui du Marché. C'eſt ſans doute dans la vue d'en faire des magaſins, pour enſuite le vendre auſſi cher qu'il leur plaira. Ce monopole, obſerve-t-on, mériteroit bien l'animadverſion du Gouvernement.

On trouve dans le 69e. volume des Tranſactions Philoſophiques pour l'année 1777, qui vient de paroître, la deſcription d'un Coucou Africain qui eſt fort ſingulier. Ce Coucou n'eſt pas auſſi mal-famé que le nôtre; il ſe donne la peine de conſtruire lui-même ſon nid & ne fait aucun outrage à l'honneur des autres oiſeaux, mais auſſi il eſt le plus cruel ennemi des abeilles ſauvages: c'eſt ce qu'on va voir par les détails ſuivans que nous devons à M. André Sparrman, de l'Académie Royale de Stockolm, qui a fait un aſſez long ſéjour en Afrique.

» Cette curieuſe eſpece de Coucou ſe trouve, dit-il, à une grande diſtance du Cap de Bonne-Eſpérance, dans l'intérieur des terres. Il eſt tout-à fait inconnu dans cet Etabliſſement. La premiere fois que j'en ai entendu parler, c'étoit dans un endroit appellé *the groot Vaader's Boſch*, le grand Bois du Pere, ſitué dans un déſert proche la riviere que les Hottentots appellent *T'kant'ka*. Les Colons Hollandois des environs ont donné à cet oiſeau le nom de *Honnig-wyſer* ou *Indicateur de miel*, à cauſe de la propriété qu'il a d'indiquer aux Voyageurs les lieux où ils trouveront du miel ſauvage. Sa couleur n'a rien de remarquable, & ſon plumage n'eſt pas fort beau; il eſt beaucoup plus petit de corſage que notre Coucou d'Europe; mais en récompenſe l'inſtinct qui le porte à rechercher le miel d'une maniere très-ſinguliere, eſt véritablement admirable. Ce ne ſont pas ſeulement les Hollandois & les Hottentots à qui il ſert de guide ou de pilote pour diriger leur courſe dans la recherche des abeilles ſauvages, il rend auſſi le même ſervice à une eſpece de quadrupedes que les Hollandois nomment *Ratel*. Comme le miel eſt ſa nourriture favorite, ſon propre intérêt le porte à ſervir d'inſtrument pour découvrir les ruches de miel ſauvage, parce qu'on a coutume de lui en abandonner quelques portions pour ſa récompenſe. Le matin & le ſoir eſt le tems où il ſe fait voir plus volontiers, & c'eſt alors qu'on l'entend crier d'un ton aigre *cherr*, *cherr*. Les Chercheurs de miel regardent ce cri comme le ſignal de la chaſſe. De tems en tems ils répondent au Coucou par un ſifflement qui l'excite à répéter ſon cri. Lorſque les Chaſſeurs & l'oiſeau ſont à portée de ſe voir, ce dernier ſe met en mouvement & s'avance inſenſiblement vers l'endroit où il y a un nid d'abeilles & continuellement il crie *cherr*, *cherr*. Mais s'il lui arrivoit d'avoir trop d'avance ſur les Chaſſeurs qui peuvent être arrêtés par des broſſailles, des ruiſſeaux ou d'autres obſtacles ſemblables, il retrograde vers eux & redouble ſes cris comme pour leur reprocher leur lenteur. Enfin on voit l'oiſeau ſe repoſer pendant quelques moments ſur un certain endroit, d'où enſuite il ſe retire en ſilence dans un buiſſon voiſin, ou dans quelque autre retraite. Les Chaſſeurs ſont ſûrs de trouver un nid d'abeilles dans ce même endroit où il s'eſt arrêté d'abord, & c'eſt ou ſur un arbre, ou dans les fentes de quelque rocher, ou plus communément dans la terre. Tandis que les Chaſſeurs ſont occupés à ſe ſaiſir du miel, l'oiſeau épie attentivement ce qui ſe paſſe, en attendant ſa part du butin. Les hommes ne manquent jamais d'abandonner une petite portion de miel à leur guide, mais ordinairement ils ont ſoin de n'en pas laiſſer aſſez pour ſatisfaire ſa faim. L'appétit de l'oiſeau étant ſeulement aiguiſé par cette petite quantité de miel qu'on lui abandonne, il recommence ſon ſtratagême pour découvrir un autre nid d'abeilles, dans l'eſpérance d'être mieux récompenſé. Enfin on obſerve que plus il approche d'une ruche cachée, plus il redouble ſes cris & plus il paroît impatient.

J'ai eu fréquemment occaſion, ajoute M. Sparrman, de voir cet oiſeau, & j'ai été témoin de la deſtruction de pluſieurs ré-

publiques d'abeilles ; occasionnée par ses ruses : je l'ai même tiré dans deux rencontres, mais ce ne fut pas sans causer beaucoup d'indignation à mes Hottentots ; c'est d'après ces deux individus que je tuai & qui me parurent être des femelles, que j'en ai donné une description. Les Habitans en général accusent ce même oiseau de conduire quelquefois ceux qui le suivent dans des endroits où des bêtes féroces & des serpens venimeux se retirent. Quoiqu'il en soit, je n'ai jamais été à portée de m'assurer par moi-même de ce fait ; mais je suis disposé à croire qu'il n'arrive qu'accidentellement, & je pense que c'est le hasard qui fait rencontrer quelquefois ces animaux dangereux dans le voisinage d'un nid d'abeilles ».

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Civray (*en Poitou*), *le* 25 *Octobre.*

Lettre au Rédacteur de la Gazette. Il s'est élevé, Mr, depuis peu entre les Marchands de cette Ville & les Marchands Forains une discussion qui intéresse essentiellement le Commerce ; comme la question qui y a donné lieu peut naître chaque jour dans beaucoup d'autres endroits, je crois rendre service au Public en consignant dans vos Feuilles la copie d'une Lettre qui décide parfaitement cette question. Elle a été adressée le 14 de ce mois à un de nos Officiers qui l'a notifiée au Fermier des droits de Halles. La sagesse qui a présidé à la rédaction de cette Lettre la rendra précieuse aux Officiers de Police & aux Commerçans.

» J'ai reçu votre Lettre du 4 de ce mois, » au sujet de la difficulté que vous me mar- » quez s'être élevée entre les Marchands » de votre Ville & les Marchands Forains, » pour des places que vous me mandez avoir » été affermées sous les Halles à des Mar- » chands de votre Ville, desquelles les Mar- » chands Forains prétendent devoir avoir la » préférence, & même que le Fermier des » Halles ne peut louer aucun emplacement » à qui que ce soit, & que les Marchands » Forains doivent être placés dans l'ordre » qu'ils se sont présentés ou qu'ils sont ar- » rivés.

» Les Foires ayant été établies pour pro- » curer l'abondance aux Habitans, soit du » lieu, soit des environs, & les mettre à » portée d'acheter les marchandises & ef- » fets dont ils peuvent avoir besoin, on ne » peut disconvenir qu'on doit avoir des » égards pour les Marchands Forains qui » apportent leurs marchandises en Foire, » & qu'on doit leur faciliter, autant qu'il » est possible, les moyens de mettre leurs » marchandises à couvert des injures de » l'air.

» On ne peut disconvenir que les Mar- » chands du lieu doivent aussi être favori- » sés, afin de leur procurer la vente de » leurs marchandises & effets dans l'empla- » cement où les Foires & Marchés peuvent se » tenir, parce que leurs boutiques pouvant » être éloignées de cet emplacement, il » est à présumer que ceux qui ont àache- » ter iront plutôt dans l'endroit où il y a » plusieurs marchandises de la même nature » étalées, par la faculté qu'ils ont du choix, » & il paroît juste que le Marchand du lieu » qui supporte les charges publiques, puisse » avoir la concurrence pour la vente avec » les Marchands Forains qui ne contri- » buent pas à ces mêmes charges : ainsi je » pense qu'on devroit accorder sous les Hal- » les partie des places aux Marchands de vo- » tre Ville, & l'autre partie aux Marchands » Forains. Cette concurrence ne peut qu'ê- » tre avantageuse au Public, parce qu'il est » certain que le desir de vendre fera que les » Marchands de votre Ville & les Marchands » Forains devront veiller pour que leurs » marchandises soient de bonne qualité, & » le Public ne pourra qu'en être mieux ser- » vi. Je suis &c. ».

De Nevers, *le* 30 *Octobre.*

Dans différentes Villes & Provinces du Royaume, & notamment dans le Nivernois, il se distribue depuis quelque tems une espece de monnoie étrangere qui paroît être du billon. Des Marchands inconnus en ont introduit une grande quantité qu'ils répandent ouvertement. Pour arrêter le cours de cette distribution aussi préjudiciable au bien de l'Etat qu'aux Particuliers & aux intérêts du Commerce, la Cour des Monnoies de

Paris a rendu le quinze de ce mois un Arrêt qui permet au Substitut de son Procureur-Général d'informer pardevant le Prévôt Royal de Coulanges-sur-Yonne, & autorise ce Prévôt à faire toutes perquisitions, saisies & enlevemens des especes prohibées, à l'effet de quoi il pourra se transporter par-tout où il sera nécessaire, même dans les lieux situés hors de son ressort : » Et cependant fait défenses à toutes personnes, » de quelque qualité & condition qu'elles » soient, de recevoir ni donner en payement aucunes desdites especes, à peine » d'être poursuivis extraordinairement & » punis comme Billonneurs ».

De Tours, *le 31 Octobre.*

Il existe dans notre Ville une Communauté de Maîtres Passementiers très-nombreuse. Comme elle n'a point été comprise dans le nombre de celles qui ont été créées ou rétablies par l'Edit du mois d'Avril dernier, il étoit à craindre qu'on n'en conclût qu'il devenoit libre à tout le monde d'exercer à Tours cette profession sans être assujetti à aucun Statut ; d'où il auroit pu résulter plusieurs abus contraires à la bonne foi, & nuisibles à la réputation de nos Fabriques chez l'Etranger. Pour prévenir tout inconvénient à cet égard, le Roi, par un Arrêt de son Conseil du 2 de ce mois, vient d'ordonner » que jusqu'à ce qu'il lui ait plu » de faire connoître ses intentions, il en » sera usé à l'égard de la Communauté des » Fabricans - Passementiers de la Ville de » Tours comme par le passé ; Veut en conséquence Sa Majesté que les Membres de » ladite Communauté continuent d'être assujettis aux Réglemens & Statuts qui leur » avoient été ci-devant donnés ».

De Paris, *le 7 Novembre.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, portant Réglement sur la durée des priviléges en Librairie, du 30 Août 1777.

Défend Sa Majesté à tous Libraires, Imprimeurs ou autres qui auront obtenu des Lettres de privilege pour imprimer un Livre nouveau, de solliciter aucune continuation de ce privilege, à moins qu'il n'y ait dans le Livre augmentation au moins d'un quart, sans que pour ce sujet on puisse refuser aux autres la permission d'imprimer les anciennes éditions non-augmentées.

Les privileges qui seront accordés à l'avenir, pour imprimer des Livres nouveaux, ne pourront etre d'une moindre durée que de dix ans.

Ceux qui auront obtenu des privileges, en jouiront non-seulement pendant tout le tems qui y sera porté, mais encore pendant la vie des Auteurs, en cas que ceux ci survivent à l'expiration des privileges.

Tout Auteur qui obtiendra en son nom le privilege de son Ouvrage, aura le droit de le vendre chez lui, sans qu'il puisse, sous aucun prétexte, vendre ou négocier d'autres Livres, & jouira de son privilege, pour lui & ses hoirs, à perpétuité, pourvu qu'il ne le rétrocéde à aucun Libraire ; auquel cas la durée du privilege sera, par le fait seul de la cession, réduite à celle de la vie de l'Auteur.

Tous Libraires & Imprimeurs pourront obtenir, après l'expiration du privilege d'un Ouvrage & la mort de son Auteur, une permission d'en faire une édition, sans que la même permission accordée à un ou à plusieurs, puisse empêcher aucun autre d'en obtenir une semblable &c.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Description d'une nouvelle Machine inventée par M. Pingeron, Capitaine d'Artillerie & Ingénieur au service de Pologne, pour découvrir très-facilement la nature du bled qui se trouve au fond des plus grands tas, sans être obligé de les ouvrir avec la pêle.

Il y a quelques années que l'Inventeur de la nouvelle Machine qu'on va décrire en imagina une qui remplissoit le même objet; son intention étoit de prévenir les fraudes trop communes dans les approvisionnemens des Armées où le dessus des sacs de bled ou d'avoine est souvent rempli de très - beau grain, tandis que le fond & même le milieu recele le grain le plus mauvais. Le nombre prodigieux des sacs, la célérité du service empêchent qu'on ne puisse les renverser; le Fournisseur infidele sçait profiter de cette circonstance & spécule en conséquence : cependant le Prince est lézé & ses Soldats sont

mal nourris. Le zele de M. Pingeron pour le bien public l'engagea à publier dans le tems son importante découverte dont on peut voir la description dans le Journal Encyclopédique. Cette découverte qui consistoit dans une espece de tarriere qu'on faisoit agir aisément & à volonté, fixa alors l'attention d'un des premiers Princes de l'Europe. Comme M. Pingeron jugea cet instrument un peu cher pour le commun des Fermiers, cet Ingénieur en imagina un autre qui peut très bien remplacer le premier. On ne sçauroit rien voir de plus simple.

Qu'on se représente une petite boîte de cuivre ou de fer d'environ quatre pouces de longueur sur un pouce de large & un pouce de hauteur. Sur la partie supérieure de cette boîte qui forme un quarré, est ajustée une petite douille destinée à recevoir le bout d'un bâton ou d'une canne, qui s'y arrêtera, au moyen d'une vis de compression, comme les pointes de compas s'arrêtent dans le quarré qui les reçoit.

Le fond de la boîte s'ouvre en dedans & forme l'effet d'une soupape. La longue face qui est opposée à la charniere de cette partie mobile est percée vers son bord inférieur d'un petit trou circulaire.

Cete ouverture est destinée à laisser passer une ficelle très forte ou une petite corde à boyau qui va s'attacher à un bouton placé vers le bord du fond mobile qui est le plus près du trou. Voila toute la machine.

Usage. Veut-on juger de la qualité du bled qui est au fond d'un tas, sans étre obligé de l'ouvrir, on commence par fixer la boite en question au bout de la canne, & l'on y attache le cordon auquel on met un petit anneau.

On tient ce dernier assez ferme pour qu'il fasse fermer le fond mobile de la boîte; on enfonce ensuite la canne dans le tas de bled. Dès que l'on est parvenu à l'endroit où l'on veut atteindre, on lâche le cordon & l'on pousse la canne en avant; la petite boite se remplit alors de grain, & quand on juge qu'elle en est pleine, on retire le cordon pour que la soupape se ferme. On retire ensuite la canne & l'on voit le bled qu'on vouloit examiner.

On pourroit donner à cette boîte une forme cylindrique, mais la soupape ne seroit plus alors aussi solidement attachée. Si l'on trouvoit que la petite face de la boite qui est quarrée, opposât trop de résistance quand on l'enfonce dans le grain, on pourroit y adapter une pointe formée par trois plans triangulaires que l'on placeroit dans le corps même de la boîte quand on ne voudroit plus s'en servir. Ces trois triangles seroient ajustés sur une base quarrée qui demanderoit un quatrieme plan triangulaire pour former la pyramide à base quarrée. Mais il faut nécessairement un vuide pour que le grain entre dans la boîte. Cette disposition expose à ramener dans la boîte le grain qui est dessus le tas. En ce cas, il vaut mieux prendre un peu plus de peine pour faire entrer cette sonde.

I I.

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 7 Novembre.

Saumons, depuis 24 liv. jusqu'à 28; les tires ou grandes rayes, depuis 20 jusqu'à 22 liv.; raye bouclée, depuis 3 l. jusqu'à 5; raye douce depuis 8 liv. jusqu'à 11; turbot, depuis 9 liv. jusqu'à 15; le panier de harengs frais de Dieppe, depuis 14 l. jusqu'à 22; *idem* du Treport, depuis 10 l. jusqu'à 14; *idem* de Calais, depuis 6 l. jusqu'à 8; panier de petites solles, 9 liv.; panier de limandes, depuis 6 l. jusqu'à 7; panier de limandes de Calais, depuis 5 l. jusqu'à 5 l. 10 s.; panier de flets, depuis 3 liv. jusqu'à 5; manne de merlans, depuis 6 liv. jusqu'à 12; truites, depuis 2 livres jusqu'à 3 liv.

Dans la derniere Gazette, premiere ligne du premier article, on lit: *le Roi de Suede honora l'Académie*; lisez *honora de sa présence* &c.

I I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 1 Novebmre 1777 au Mercredi 5 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 20 à 24 l.; le seigle, de 11, 12 à 12 liv. 10 s.; l'orge, de 9, 10 à 11 liv. Le froment au Port de la Greve, de 20, 21, 22 à 24 liv.; le seigle, de 10 l. 10 s., 11 l. 5 s. à 12 l.; l'orge, de 9 l. 15 s. 10 à 11 l. *le septier.*

IV.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 1 Nov. 1777 au Mercredi 5 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 liv.; *idem* à la Greve, de 19, 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 12 Nov. 1777, de 55 à 56 liv.; *idem* nouveau, de 53 à 54; le cent de paille vieille, de 21 à 22 l.; *id.* nouvelle, de 19 à 20 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 19 à 20; *id.* nouvelle, de 18 à 19; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 40 à 41; *idem* nouveau, de 38 à 39; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 16 à 17 l.; le foin à la Grêve, de 34 à 35 l.

V.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 12 Novembre 1777.

Or de Portug. à	725	H	ß	marc.
Du Mexique à	720			
Du Pérou à	710			
Les guinées à	722	10		
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			
Or à 20 karats à	84			
L'argent à 11 d. 20 g. à	54	2	6	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	2	6	
Piastres à	49	10		

VI.

Changes de Paris, *du 12 Novembre 1777.*

Amsterdam	53	¾
Londres	31	11 16e.
Hambourg	189	½
Madrid	15	3
Cadix	15	1
Livourne	96	
Gênes	94	
Lyon *Août*		⅜

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1777.

Du Lundi 10 Nov. 1777		Suite du Lundi 10.	
Messieurs		*Messieurs*	
Thevenin... pplles.	J.	Creuzé..... pplles.	E.
Viageres.....	J.	Viageres.....	F.
Masson..... pplles.	G.	Tontine.....	F.
Viageres.....	J.	Certain..... pplles.	G.
Delamotte.. pplles.	F.	Viageres.....	H.
Viageres.....	F.	Tontine.....	J.
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1777.	Lundi 10.	Mardi 11.	Mercredi 12.
Comp. d. Ind.			
Actions	1907 ½	FESTE.	1910 12½
D°. 16es/25			1220
D°. 8es.			
D°. 25es.			
Emprunt Oct..			
Rescriptions	99 ¼ 9		98 ¾
Bil. des Fermes.			½
Lots de 48 l.			
Lots de 150 l.			
4 p. % 1777.			

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces, deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 11 Novembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 15 Octobre.*

LE jour que le Roi de Suede honora l'Académie Impériale des Sciences de cette Ville, M. le Professeur Pallas, l'un des plus illustres Membres de cette Compagnie, lut un Mémoire intitulé: *Observations sur la formation des montagnes & sur les changemens arrivés au Globe particuliérement à l'égard de l'Empire Russe.*

Quoique, suivant l'institution de cette Gazette, nous devions nous occuper beaucoup plus, si on peut s'exprimer ainsi, de la parure de ce grand Corps sur lequel nous vivons, que du soin d'examiner sa structure, son organisation, & d'en connoître en quelque sorte l'anatomie, nous croyons cependant qu'on ne trouvera pas déplacé ici le précis que nous allons donner du Discours de l'Académicien de Pétersbourg, d'après un article qui nous a été adressé par un de nos Correspondans en Allemagne. D'ailleurs les observations de M. Pallas sur le cours des montagnes, pourra peut-être ou suggerer des vues sur les moyens d'ouvrir au Commerce des routes faciles pour passer d'un pays dans un autre, ou faire voir l'impossibilité de pénétrer dans certaines régions par des voies dont la recherche a déjà coûté beaucoup de dépense & de travaux. Il faut convenir que le Mémoire de ce Sçavant, considéré sous ce dernier rapport, mérite l'attention de nos Lecteurs.

» Plusieurs Sçavans, tant en Suede qu'en Allemagne & dans d'autres pays de l'Europe, ont établi sur l'origine & la structure des montagnes des hypotheses beaucoup plus ingénieuses que solides. Les découvertes que M. Pallas a eu occasion de faire en voyageant dans cette grande partie de l'Asie qui appartient à l'Empire Russe & surtout en suivant deux chaînes de montagnes qu'on peut mettre au nombre des plus considérables de notre Globe, l'ont mis en état de porter sur ces parties élevées du Globe, des jugemens beaucoup plus conséquents & plus conformes aux loix de la nature, que tous les raisonnemens qu'on a hasardés depuis tant d'années sur cette importante matiere.

» En réunissant les découvertes qu'on a faites sur les montagnes de Suede, de Suisse, du Tyrol, de Bohême, sur l'Appennin, le Caucase, les montagnes de Siberie & même les Andes, on s'est assuré que les hautes montagnes qui forment des chaînes sont composées de granit qui repose sur du quartz, sur des fragments de basalte distribués irréguliérement, ainsi que sur une espece de rocher; le sable résultant du *tritus* de toutes ces matieres, operé par le laps de tems, forme le fond de toute terre ferme & fait la partie essentielle de l'intérieur de notre Globe: cela posé, il est difficile d'établir l'existence d'un feu central dans les entrail-

les de la terre ; il y auroit plus d'apparence qu'il y existe une masse de diamant. Comme le granit ne présente aucune empreinte de corps qui aient appartenus ou au regne animal ou au regne végétal, il est vraisemblable qu'il a existé avant la nature organisée, ou qu'il a été au moins formé par la fusion qui a détruit tous les êtres pourvus d'organisation ; le sommet des montagnes les plus hautes ne contenant ni argille ni couches de chaux, il paroit naturel d'en conclure que dès leur origine elles étoient à sec, & qu'elles s'élevoient au-dessus de la mer.

» Le Caucase est une des principales montagnes formées de granit ; l'Ural que Strahlenberg regarde avec raison comme les limites naturelles qui séparent l'Europe de l'Asie, est composé aussi de granit & de quartz, & s'étend du sud au nord ; sa plus grande largeur est dans la partie où commencent les rivieres de Jaïk & de Bielaga ; il va en se retrécissant à mesure qu'il s'avance vers la Mer Glaciale ; il forme le grand promontoire qui se trouve sur la côte occidentale du Golfe où tombe l'Ob ; il prend ensuite vers le nord-est, & on peut croire que la Nova-Semilia, située au-delà du détroit, en fait partie. La montagne d'Ural, eu égard à ses côtés mêlés de roc, ressemble aux grandes chaînes des montagnes du nord de l'Europe, qui s'étendent par toute la Scandinavie en forme de fer à cheval, qui pénétrent vraisemblablement de l'autre côté du Cap-Nord en Norvege par le Spitzberg, & qui sont composées de rocailles de granit dont elles remplissent les terreins bas de la Finlande : on présume que de-là il s'étend des écueils & des isles au travers de la Mer du Nord au-dessous du Pôle jusqu'aux extrêmités septentrionales & orientales de l'Asie & de l'Amérique septentrionale.

Cette opinion paroît à M. le Professeur Pallas conforme aux loix que la nature a coutume de suivre, relativement au gissement des chaînes de montagnes qui s'étendent sur le Globe ; mais cette opinion détruit l'espérance de pouvoir passer par mer à la Chine & au Japon au-dessous du Pôle.

Le Mont Ural va toujours en s'abaissant vers le sud jusqu'à l'autre rive du Jaïk, & laisse des montagnes basses & des côteaux entre l'est & l'ouest, vers la Russie septentrionale, du côté du lac d'Ural & du bras occidental de la grande chaîne de montagne d'Altaï qui renferme la Sibérie au sud de l'Irtisch jusqu'à l'Océan oriental.

» Dans l'Asie méridionale, la montagne située au nord de l'Inde & qui parcourt le Tibet & Cachemire, est la plus haute ; elle donne naissance aux grands fleuves connus sous le nom d'Inde, de Gange & de Sohango ; elle étend ensuite ses bras vers l'ouest par la Perse, vers le sud par les deux presqu'isles de l'Inde, & vers l'est par la Chine ; de même la montagne nommée Boghdo est la plus élevée de l'Asie septentrionale ; il en sort deux grandes & deux moyennes chaines de montagnes qui en partent comme d'un centre commun. Celle qui s'étend vers le sud, & qu'on nomme Moussart, va aboutir aux montagnes du Tibet ; une petite chaîne appellée Alak se partage vers l'ouest entre les déserts des Tartares indépendants & la Bucharie, & tient par des montagnes d'une grandeur moyenne avec les extrêmités du Mont Ural & avec la grande montagne *Oulou Taou*, qui gît au milieu de la Tartarie déserte, & va enfin se perdre vers les montagnes de Perse. La troisieme chaîne nommée Rhangai, s'avance en droite ligne vers l'est entre le Pays d'Ortous ou de Barkol, dans le Mogol, qu'elle remplit de rocs & de montagnes ; elle sépare, sous le nom de Rhinghan, les eaux du fleuve d'Amur de celles du Sohango, & elle se termine en Corée & forme les isles & les écueils du Japon. Enfin la quatrieme chaîne de montagnes est l'Altaï dont il a été parlé ci-dessus. Sa partie la plus élevée est hors de la Russie ; mais c'est dans cet Empire qu'elle fournit de riches mines d'or & d'argent, & qu'elle en prépare d'autres de cuivre pour l'avenir.

On a, dit M. Pallas, tout lieu de croire, d'après des avis authentiques, que le grand désert qui s'étend du Tibet jusqu'à Nert-Schinsk, & qui porte le nom de Sobee ou de Charmo, n'est qu'une des surfaces les plus élevées, à laquelle peut être comparée, avec quelque espece de raison, la surface de Quito. On n'y voit point de côteaux remarquables, très-peu de sources, point d'arbres, mais seulement quelques marais salés. Les observations qu'on y a faites avec le barometre, & le froid qui y regne conti-

nuellement, ſont des preuves de ſa grande élévation. On ſçait que les plantes qui viennent naturellement dans les Alpes, croiſſent dans les plaines & les vallées de Sibérie ; mais ce qui eſt plus remarquable encore, c'eſt que les plantes & les arbriſſeaux particuliers à la Sibérie, ne commencent à paroitre que dans les environs de la montagne d'Altaï.

» M. Pallas croit être en droit de conclure de ſes recherches & de ſes découvertes, que la Ruſſie a été uniquement un fond de mer, & il lui paroît probable que la Baltique & la Mer Blanche ſe ſont formées de l'écoulement des eaux qui couvroient la ſurface de l'Empire Ruſſe ; il attribue donc les collines de terre calcaire qui ſe trouvent dans les plaines, aux eaux de la mer dont elles ont été couvertes, & les hautes montagnes aux éruptions de quelque feu ſouterrein. M. le Profeſſeur Pallas veut que le berceau du genre humain ait d'abord été établi dans le Tibet, d'où les deſcendans des premiers hommes ſe ſont répandus dans la Chine, la Perſe & les Indes ».

SUEDE.

De Gothenbourg, *le 17 Octobre.*

La Société Royale des Sciences & des Belles-Lettres de cette Ville, admit dans ſon Aſſemblée du 20 Août dernier, au nombre de ſes Membres ordinaires, M. Paradis, Conſeiller Aulique de LL. AA. S. & Elec. de Baviere & de Heſſe-Hombourg, Membre & Correſpondant des Sociétés Royales Britannique & de Suede ; des Sociétés Electorales de Baviere, de Brunſwick-Lunébourg & de Saxe, Secretaire perpétuel de la Société Patriotique de Heſſe-Hombourg. M. Wallen Straele & quelques autres Académiciens de la Société Royale de cette Ville ont été déſignés Membres de l'Inſtitut de Heſſe-Hombourg, ainſi que M. l'Abbé de Baſlinet, M. Goulin, M. l'Abbé Grandidier. L'objet de ces Aſſociations réciproques, eſt d'établir une correſpondance facile & ſuivie entre les Pays ſeptentrionaux & les autres contrées de l'Europe, pour la propagation de l'Agriculture, des Sciences, des Arts & de l'Induſtrie.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 22 Octobre.*

La récolte du ſucre ayant manqué, cette année, dans toute les Iſles de l'Amérique, & les Inſurgens nous ayant enlevé pluſieurs vaiſſeaux chargés de cette marchandiſe, le prix en eſt prodigieuſement augmenté. Il eſt bien à craindre que les approviſionnemens actuels ne ſuffiſent pas pour notre conſommation juſqu'au tems de l'envoi des nouveaux ſucres qui ne peuvent arriver que vers la fin de Juillet de l'an prochain.

On parle beaucoup d'un poirier qui, cette année, a rapporté deux fois du fruit. Cet arbre ſe voit dans le jardin de M. Davidſon, à Saint-Antoine, proche Newcaſtle. La ſeconde récolte a été auſſi abondante que la premiere, & les poires ſe ſont trouvées également bonnes toutes les deux fois.

Ce phénomene au reſte n'eſt pas ſans exemple, comme le prouve une obſervation de Borrichius, inſérée dans les Actes de Copenhague pour l'année 1673, & que les Editeurs de la Collection Académique rapportent en ces termes.

» Il n'eſt pas rare, dit ce ſçavant Médecin, de voir dans nos pays les pommiers & les cerifiers donner une ſeconde fois des fleurs lorſque l'automne eſt douce ; mais cette année-ci (1673) comme l'été a été fort pluvieux, on a vu pluſieurs arbres produire deux fois des fruits, contre l'ordinaire. Ce que j'ai remarqué de plus ſingulier, c'eſt un pommier qui, après avoir pouſſé ſon bois & ſes fleurs au printems, & avoir donné des fruits en Juillet, pouſſa de nouveaux rejettons & de nouvelles branches ſur les premieres, & refleurit encore une fois pour porter de nouveaux fruits. Ainſi il ſupporta, dans un ſeul été, les travaux de deux années. Il eſt vraiſemblable que certains arbres feroient conſtamment la même choſe, ſi la température du climat le permettoit, puiſqu'on voit en Italie, en France & même en Hollande des orangers & des citronniers porter toute l'année ou des fleurs ou des fruits, quand on a ſoin de les bien cultiver. Je me ſouviens d'avoir vu à Vienne dans les jardins du Comte de Brederode un même arbre chargé tout-à-la-fois de fleurs ſur quelques-unes de ſes branches, de fruits verds ſur quelques au-

ires, & de fruits mûrs sur d'autres. Les Voyageurs disent que cela se voit communément dans les Indes ».

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM, *le 23 Octobre.*

Les affaires de notre Compagnie des Indes Orientales sont aujourd'hui dans la situation la plus florissante. L'année derniere les Etats-Généraux renouvellerent ses privileges à des conditions très-avantageuses pour elle. Comme cette Compagnie prouva qu'elle avoit beaucoup souffert soit par la décadence du commerce, soit par des pertes particulieres, les Etats voulurent bien se contenter de la somme de deux millions de florins, au lieu de trois millions qu'ils en avoient reçus lors du dernier bail.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE MARSEILLE, *le 20 Octobre.*

Depuis le 2 Septembre jusqu'au 9, il est entré dans ce Port 37 vaisseaux, dont 7 chargés de sucre, café, indigo & coton; 4850 charges de bled, 3242 mill. d'huile.

Depuis le 9 jusqu'au 17 du même mois, 36 bâtimens, 6934 ch. de bled, 100 sacs de farine, dont 2350 ch. d'Arles, le surplus de l'Etranger; 2350 mill. d'huile & 77 bar.

Depuis le 17 jusqu'au 23 du même mois, 33 bâtimens, 1450 ch. de bled, 700 ch. gros millet, 150 sacs de légumes, 1826 mill. d'huile.

Le 23 Septembre, le vaisseau le *César*, venant de Terre-Neuve, entra chargé de 3000 quintaux de morues; c'est le premier revenu de la pêche.

Du 24 au 30 du même mois, 36 bâtimens, 2100 ch. de bled, 1100 ch. de feves, 500 char. & 400 quintaux d'haricots, 200 sacs de légumes; un bâtiment chargé de bled pour Toulon, 1980 mill. d'huile & 520 barriques de vin.

Du 30 Septembre au 8 Octobre, 48 bâtimens, 2810 charges de bled, 4030 ch. de feves, 1000 ch. d'orge, 190 balles de légumes, 6310 mill. d'huile, 600 mill. & 221 barr. de vin; 3 vaisseaux venant du Port-au-Prince & de Jacmelle, chargés de sucre, café, coton & indigo.

Du 8 au 14 du même mois, 37 bâtimens, 4050 charg. de bled, 1800 ch. de feves, 150 sacs de légumes, 3507 mill. d'huile; 5 bâtimens chargés de fruits secs; 3 bâtimens chargés de 10,400 quintaux de morues, & 100 barils d'huile de poisson; 1 bâtiment venant du Port-au-Prince, chargé de sucre, café, coton & indigo.

DU CHATEAU DE VILLIERS, *le 26 Octobre.*

Lettre à l'Auteur de la Gazette. » Dire, Mr, que de tous les Papiers publics votre Gazette d'Agriculture est une des plus utiles, c'est assurément dire la vérité, & j'espere que ma Lettre va en donner une nouvelle preuve, en exposant pour le bien public la certitude des opérations intéressantes que j'y ai puisées. Mon objet n'est point ici d'être louangeur, mais d'être rapporteur impartial du vrai & du faux. C'est à ce titre que je commencerai par convenir qu'il seroit à desirer que dans la quantité des Annonces qui vous sont adressées, il ne s'en trouvât aucune de hasardée ou d'inconsidérée; car de pareilles Annonces qui sont le fruit d'un zele trop précipité, font perdre beaucoup de tems & causent souvent beaucoup de dépense en pure perte à ceux qui veulent mettre en pratique ce qu'elles enseignent. Je ne peux m'empêcher de reconnoître que c'est ce qui m'est arrivé en voulant suivre quelques procédés qui ont été préconisés plus qu'ils ne le méritoient; tels sont entre autres la culture du riz de montagne, de la garance &c. J'aurois pu croire qu'il y auroit eu de ma faute, si je n'avois appris depuis que les Auteurs qui avoient annoncé si avantageusement cette culture merveilleuse, l'avoient eux-mêmes abandonnée entiérement, n'ayant jamais pu la faire réussir en grand.

Mais il faut convenir qu'il en est tout autrement d'un grand nombre d'autres Annonces qui sont parvenues à notre connoissance par la voie de vos Gazettes & de vos Journaux; je pourrois faire ici mention de plusieurs Auteurs auxquels nous sommes redevables d'excellentes découvertes qu'ils ont eu la générosité de publier; mais je n'en

citerai qu'un ſeul, parce que j'ai ſuivi & répété plus particuliérement ſes expériences, & toujours avec le plus conſtant & le plus heureux ſuccès.

Les Tranſactions Philoſophiques de la Société Royale de Londres, pluſieurs Journaux & ſur tout les Gazettes d'Agriculture, ont ſouvent rapporté les recherches de M. le Chevalier Muſtel ſur l'Economie rurale. Je ne parlerai point de ſon Mémoire qui a ouvert les yeux ſur l'utile culture des pommes de terre; tout le monde ſçait l'obligation qu'on lui a dans pluſieurs Provinces à ce ſujet, & notamment dans la Capitale, puiſqu'il eſt certain que ce n'eſt que depuis la publication de cet excellent Mémoire qui a été traduit en pluſieurs Langues, qu'on voit aujourd'hui des pommes de terre dans les Marchés de Paris où il n'en paroiſſoit point auparavant.

Votre Gazette nous a annoncé pluſieurs autres obſervations nouvelles de ce digne & eſtimable Académicien, qui n'ont pas eu la même authenticité, parce qu'elles ſont diamétralement oppoſées aux préjugés reçus. Il nous a dit qu'il avoit obſervé que les fourmis, loin de nuire aux orangers, aux pêchers, ne venoient ſur les premiers que pour ſe repaître des punaiſes ou galle-inſectes, & ſur les autres que pour dévorer les pucerons qui les tourmentent, & que d'ailleurs elles ne cauſent aucun préjudice aux arbres ſur leſquels elles font leurs expéditions. L'attention avec laquelle je ſuis cette obſervation depuis trois ans, m'a convaincu de la vérité du fait, à l'avantage de mes pêchers qui languiſſoient ci-devant & perdoient beaucoup de branches au printems, parce que mon Jardinier, qui croyoit bien faire, uſoit de tous les moyens poſſibles pour détruire les fourmis qui ne fréquentent, ainſi que je l'ai déjà dit, ces arbres que pour les délivrer de leurs ennemis, & qui les abandonnent auſſi-tôt qu'il n'y en a plus.

C'eſt encore dans votre Gazette que j'ai trouvé le moyen indiqué par M. Muſtel pour la préparation des engrais, moyen qui réunit pluſieurs avantages, mais ſur-tout celui de nous avoir entiérement préſervés des inſectes, chryſalides, des hannetons, qui faiſoient auparavant les plus grands ravages dans nos jardins.

Enfin c'eſt dans la même ſource où j'ai puiſé l'importante découverte de M. Muſtel pour faire fructifier abondamment les arbres, en coupant au printems les pétailles des fleurs épanouies. Je peux certifier les heureux effets de cette intéreſſante expérience, je la ſuis & pratique depuis quatre ans avec un plein ſuccès, & notamment cette année mes arbres & ceux de mes voiſins qui ont voulu profiter du même avantage ont été chargés de très-beaux fruits, tandis que les autres qui n'ont point été ſoumis à la même opération ont très-peu fructifié. Nous éprouvons de plus que ces fruits mieux formés ſe conſervent mieux auſſi que les autres qui mûriſſent & pourriſſent cette année beaucoup plutôt qu'à l'ordinaire. En reconnoiſſant les obligations multipliées que nous avons à M. Muſtel, il ne trouvera pas mauvais que nous ayons cherché à enchérir ſur ſa découverte. Il nous a propoſé de couper les pétalles des fleurs avec des ciſeaux, moyen qui a dû lui paroître à lui-même bien lent & même dangereux pour les étamines qu'il faut bien ſe garder d'abattre ou même de bleſſer, puiſque, comme il l'obſerve, cela feroit manquer la fructification. Pour obvier à ces inconvéniens & opérer avec plus de celérité, nous avons imaginé une machine qui nous a très bien réuſſi; la gravure que je me propoſe d'en faire exécuter & de vous adreſſer, M., en donnera d'un coup d'œil, l'intelligence beaucoup mieux que ne pourroit le faire une vague explication; & en aſſurant les Cultivateurs du ſuccès de la découverte de M. Muſtel, j'aurai la ſatisfaction de leur donner le moyen d'opérer avec plus de facilité.

Mon objet ſera entiérement rempli ſi j'ai pu, en rendant hommage à la vérité, concourir à perſuader du ſuccès de ces expériences importantes dont je ne prétends dérober rien à la gloire & au mérite de leur eſtimable Auteur; & je vous prie, M., en publiant cette Lettre pour l'avantage de ceux qui voudront en profiter comme j'ai fait, de me procurer les moyens de lui rendre publiquement le tribut de l'eſtime & de la reconnoiſſance que je lui dois en mon particulier. Ce ſeroit acquérir encore de nouveaux droits à notre gratitude, ſi M. Muſtel vouloit bien nous communiquer, par la voie de votre Gazette, la ſuite de ſes obſervations. Les ſecours & les encouragemens bien mérités qu'il a reçus, dit-on, de

la part du Gouvernement, auront ſans doute excité de nouveau ſon zele & ſa bienfaiſance, & nous en profiterons. *Signé*, le Marquis DE VALCOUR, de pluſieurs Sociétés d'Agriculture.

DE PARIS, *le 4 Novembre.*

Il vient de paroître pluſieurs Arrêts du Conſeil, très-importans, ſur le commerce & la diſcipline de la Librairie. Nous en donnerons ſucceſſivement la notice.

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, du 30 Août 1777, concernant les contrefaçons de Livres.

Par le premier article de cet Arrêt, Sa Majeſté défend à tous Imprimeurs-Libraires du Royaume de contrefaire les Livres pour leſquels il aura été accordé des privileges, pendant la durée deſdits privileges, ou même de les imprimer ſans permiſſion, après leur expiration & le décès de l'Auteur, à peine de ſix mille livres d'amende pour la premiere fois, de pareille amende & de déchéance d'état en cas de récidive.

Sur ce qui a été repréſenté au Roi, qu'il exiſtoit » un grand nombre de Livres con» trefaits antérieurement au préſent Arrêt, » & que ces Livres formoient la fortune » d'une grande partie des Libraires de Pro» vince, qui n'avoient que cette reſſource » pour ſatisfaire à leurs engagemens; S. M. » a penſé qu'il étoit de ſa bonté de relever » les poſſeſſeurs deſdites contrefaçons de la » rigueur portée par les Réglemens, & que » cet acte d'indulgence, à leur égard, ſeroit » pour l'avenir le gage de leur circonſpec» tion ». En conſéquence les Poſſeſſeurs des contrefaçons antérieures au préſent Arrêt, ſeront tenus de les repréſenter dans le délai de deux mois, à l'Inſpecteur & à l'un des Adjoints de la Chambre Syndicale dans l'arrondiſſement de laquelle ils ſont domiciliés, pour être la premiere page de chaque exemplaire eſtampillée par l'Adjoint & ſignée par l'Inſpecteur.

Deſcription d'un Travail d'une conſtruction très-ſimple, pour ferrer les chevaux difficiles, vu dans divers endroits du Forez & de la Bourgogne. Extrait des Voyages manuſcrits de M. Pingeron.

Lorſqu'il ſe préſente chez un Maréchal un cheval difficile à ferrer, on n'héſite pas à le mettre au Travail dans les Villes & dans les endroits un peu conſidérables où cette eſpece d'Ouvrier eſt ordinairement aſſez riche pour faire la dépenſe d'un pareil bâtiment. S'il n'y a point de Travail, la vie du Maréchal eſt ſouvent expoſée, ou cet Artiſan prend tant de précautions que le cheval, bien loin d'être ſimplement aſſujetti & mis hors d'état de nuire, ſouffre réellement une véritable torture. Qu'en réſulte-t-il? Beaucoup de riſques pour les hommes, des ſouffrances infinies pour l'animal qui ne devient que plus terrible. Ces conſidérations m'ont fait préſumer que je rendrois ſervice à la Société en faiſant connoître un Travail très-ſimple & facile à conſtruire, qui coûte infiniment moins que les autres.

Ce Travail conſiſte dans deux groſſes pieces de bois, formant chacune la fourche, plantées verticalement dans la terre ou plutôt dans de la maçonnerie, pour les rendre plus ſolides. Ces eſpeces de fourches ont les branches un peu courbées en dedans, de maniere que ſi elles étoient attachées par le haut, l'ouverture qu'elles laiſſeroient formeroit un ovale. Chaque fourche a l'une de ſes branches qui fait charniere avec ſa compagne dans l'endroit de la bifurcation de cet inſtrument.

Les branches mobiles des deux eſpeces de fourches qui forment le Travail ſont du même côté. Le haut des deux branches de chaque fourche eſt percé d'un trou ou mortaiſe dans le ſens de la largeur de la fourche. On paſſe enſuite une petite piece de bois percée de pluſieurs trous, que l'on retient avec des chevilles. Voilà toute la méchanique.

Veut on mettre un cheval au Travail, on abbaiſſe les branches mobiles des deux fourches, & l'on approche enſuite l'animal de la branche fixe de chaque fourchette. A peine y eſt-il arrivé qu'on leve les branches qui étoient par terre, & qu'on les reſſerre, par le ſecours de la traverſe dont j'ai déjà parlé & par celui de fortes chevilles.

Comme la diſtance qui ſe trouve entre les épaules & la hanche du cheval eſt plus grande que celle qui eſt entre les deux fourches, il s'enſuit que cet animal eſt pris ſans pouvoir ſe bleſſer, de même que s'il étoit entre deux tenailles. Tout mouvement lui eſt alors interdit & il ne peut plus remuer. On le ferre pour lors avec la plus grande aiſance & ſans le moindre riſque. Il y a certains endroits

où les branches des fourches ſont rembourées pour ne pas bleſſer l'animal.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

Annonce de Livre.

Doutes & Aſſertions Agricoles, par M. Allenet de l'Ile, ancien Directeur de la Poſte à Saint-Domingue. A Paris, chez Demonville, Imprimeur de l'Académie Françoiſe, & chez les Libraires qui vendent les Nouveautés. 1777. In-8°. 44 pag.

L'Auteur rappelle dans cet Ouvrage les principes de nos plus célébres Agronomes; il jette ſur quelques-uns de ces principes, des doutes qu'il appuye d'expériences qu'il a faites; car il s'annonce pour être lui-même un Cultivateur, circonſtance qui doit donner du poids à ſes obſervations; en effet ce n'eſt pas avec la plume mais avec la charrue qu'il faut réfuter des Agriculteurs. A propos de charrue, nous remarquerons ici que M. Allenet de l'Ile eſt étonné de ce, qu'on n'adopte pas celle qui eſt en uſage dans les environs de l'Iſle Jourdain; il la compare aux charrues inventées ou perfectionnées par deux de nos plus grands Maîtres en Agriculture, & il lui donne la préférence.

En général l'Auteur paroît perſuadé que l'Agriculture eſt encore bien peu avancée, & il croit qu'elle ne fera jamais de grands progrès, tant qu'on ne ſe rapprochera pas davantage des vrais principes qui, ſelon lui, » ſe réduiſent à ne ſemer que dans la terre » très-ameublie, en donnant de l'eſpace à » chaque plante, & de tems à autre des la» bours, qui entretiennent la terre toujours » légere ». C'eſt en ſuivant cette méthode qu'il a réuſſi dans pluſieurs branches d'Agriculture. Ces doutes ſont adreſſés à MM. de l'Académie des Sciences qui voudront bien les lever.

Avis du Rédacteur. Dans une note qui ſe trouve au bas de la page 31 de la Brochure dont on vient de donner la notice, M. Allenet de l'Ile, après avoir remarqué que l'Auteur actuel de cette Gazette eſt *Anonyme*, ajoute que cela *eſt mal*, parce qu'il *faut connoître ſon Précepteur.*

S'il veut ſe donner la peine de jetter les yeux ſur le Supplément qui ſuit, ſes plaintes ceſſeront bientôt. Il y connoîtra l'Auteur; mais il n'y connoîtra ni ſon Précepteur, ni celui de perſonne. Si lorſqu'on eſt venu nous propoſer la rédaction de cette Gazette & du Journal qui doit l'accompagner, on nous eût annoncé en même tems la néceſſité de repréſenter le perſonnage de Précepteur du Public, nous aurions très certainement refuſé, ſoit parce que ce rôle n'entre pas dans notre caractere, ſoit parce qu'il nous eût paru auſſi déplacé qu'il eſt impraticable. En effet qu'un Journaliſte dont la plume s'exerce ſur des matieres de Belles-Lettres, ait du goût & une connoiſſance ſuffiſante des vrais principes de la Littérature, qui après tout ne ſont pas exceſſivement nombreux, on conçoit qu'il peut, ſans ſortir de ſon Cabinet, faire la leçon aux Auteurs, & exercer contre eux une critique même brillante; mais doit-on raiſonnablement attendre la même choſe de celui qui ſe trouve chargé de rédiger une Gazette & un Journal d'*Agriculture*, de *Commerce*, d'*Arts* & de *Finances*, c'eſt-à-dire deux Ouvrages qui réuniſſent les matieres les plus diſparates, dont les détails ſont infinis & qui doivent comprendre beaucoup plus de faits, d'expériences & de pratique que de théorie? Pour nous, nous croyons que nos fonctions ſe bornent à préſenter au Public, dans l'ordre le plus méthodique & le plus clair qu'il nous ſera poſſible, les pieces que tous ceux qui prendront quelque intérêt à nos deux Ouvrages périodiques voudront bien nous adreſſer; & ſi, dans certaines circonſtances, nous nous permettons d'y joindre quelques obſervations, ce ſera ſeulement ſur le petit nombre d'objets que nous croirons bien connoître, & jamais ſans prendre le ton de Précepteur. Nous ne pouvons trop le répéter ici: le Rédacteur s'impoſe la loi d'obſerver la plus parfaite impartialité. En conſéquence il recevra & mettra en œuvre tous les matériaux qui lui ſeront envoyés, ſans diſtinction ni des perſonnes, ni des ſyſtêmes particuliers.

Tros Rutulus ve fuat nullo diſcrimine habebo.

Sans doute que l'erreur ſe gliſſera plus d'une fois dans nos deux Ouvrages périodiques, c'eſt un inconvénient tout-à-fait inévitable; mais auſſi elle n'y trouvera pas un aſile bien ſûr, puiſqu'elle pourra y être pourſuivie par la critique publique à laquelle nous tiendrons toujours les portes ouvertes. Au reſte nous aurons ſoin en même tems que les diſcuſſions qui s'éleveront entre des Ecrivains d'opinions oppoſées ſe paſſent toujours avec l'honnêteté convenable & ne dégénerent jamais en rixes perſonnelles.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 29 Octobre 1777 au Samedi 1 Nov., le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 20, 22 à 24 l. 10 s.; le seigle, de 10 l. 10 s., 10 l. 15 s. à 11 l.; l'orge, de 10 l. 5 s., 10 l. 15 s. à 11 l. Le froment au Port de la Greve, de 20, 22, à 24 l. 10 s.; le seigle, de 10 l. 5 s., 10 l. 15 s. à 11 l.; l'orge, de 10 l. 10 s. à 11 l. *le septier.*

Du Mercredi 29 Octobre 1777 au Samedi 1 Nov., l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19 liv. 5 s., 20 à 21 liv.; *idem* à la Greve, de 20, 21 à 22 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 8 Nov. 1777, de 52 à 53 liv.; *idem* nouveau, de 50 à 51; le cent de paille vieille, de 20 à 21 l.; *id.* nouvelle, de 19 à 20 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 46 à 47; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 48 à 49; *idem* nouveau, de 46 à 47; le cent de paille vieille, de 17 à 18 l.; *id.* nouvelle, de 15 à 16 l.; le foin à la Grêve, de 31 à 32 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 8 Novembre 1777.

Or de Portug. à	725	8	6	marc.
Du Mexique à	720			
Du Pérou à	710			
Les guinées à	722			
Ducats à	98	2		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			
Or à 20 karats à	84	1		
L'argent à 11 d. 20 g. à	54	2		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	3		
Piastres à	49	13		

CHANGES DE PARIS, *du 8 Novembre 1777.*

Amsterdam	53 ¾ à 7 8e.
Londres	31 ¼
Hambourg	189 ½
Madrid	15 3
Cadix	15 1
Livourne	96
Gênes	94
Lyon *Août*	5 8e. à ½

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1777.	Jeudi 6.	Vendredi 7.	Samedi 8.
COMP. D. IND.			
Actions	1912 ½ 15 8 .	1910 7 ½ . 8	1912 ½ . 8
D°. 16es/25	1217 ½ 20 . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es.	. . . . .	. . . . .	254 . . .
D°. 25es.	. . . . .	82	. . . . .
Emprunt Oct.	. . . . .	. . . . .	407 . . .
Rescriptions	9 9 ¾ . . .	9	9 8 ¾ 9 . .
Bil. des Fermes.	½	. . . . .	¾ . . . .
Lots de 48 l.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. 8/8 1777	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1777.

Du Merc. 5 Nov. 1777. Messieurs		Du Jeudi 6. Messieurs		Du Vendredi 7. Messieurs	
Boutray..... pplles.	F.	Deschapelles.. vres.	J.	Lempereur... pplles.	J.
Viageres.....	J.	Perpétuelles..	J.	Viageres.....	G.
Tontine	J.	Decourmont. pplles.	F.	Boscheron... pplles.	J.
Cochin.... Perpét.	E.	Viageres	F.	Viageres	J.
Radix ..... pplles.	E.	Alissant ..... Viag.	J.	Peinchein.... vres.	C.
Viageres.....	E.	Perpétuelles..	J.	Viageres.....	C.
Defrance... Viag.	D.	Nau..... pplles.	J.	Patu ..... Viag.	J.
Perpétuelles.	D.	Viageres	J.	Rouillard.... pplles.	C.
Gauthier..... vres.	C.	Tontine	J.	Viageres.....	C.
Perpétuelles..	C.	De S. Janvier vres.	F.	.....	

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

SUPPLÉMENT A LA GAZETTE D'AGRICULTURE.

Du Mardi 11 Novembre 1777.

AVIS

Sur la Gazette & le Journal d'Agriculture, Commerce, Arts & Finances.

CE feroit affurément vouloir perdre des paroles, que d'entreprendre de relever ici l'utilité de la *Gazette d'Agriculture, Commerce, Arts & Finances.* L'accueil dont le Public l'a toujours honorée jufqu'à préfent, prouve affez qu'il n'eft pas néceffaire de le prévenir en fa faveur. C'eft pour répondre de plus en plus à ces difpofitions, & pour fatisfaire encore davantage la louable curiofité des Citoyens fur des objets qui fixent aujourd'hui leur attention d'une manière particulière, parce qu'ils en fentent tout le prix, que nous nous fommes déterminés à reprendre notre Journal, que nous avions cru devoir interrompre pour des raifons dont on a rendu compte dans le temps. Il nous a été repréfenté, & nous avons compris nous-mêmes, que la Gazette feule ne pouvoit fuffire pour remplir complétement le plan que nous étions tenus de fuivre. Obligés fouvent d'inférer dans cette Feuille des difcuffions que leur importance ne nous permettoit pas d'omettre, nous ne pouvions y faire entrer qu'un petit nombre d'articles. Ces morceaux, renvoyés déformais au Journal, laifferont dans la Gazette un champ plus libre pour les Nouvelles relatives aux matieres dont nous devons nous occuper; ce qui en même-temps la rendra & plus utile, puifqu'elle contiendra un plus grand nombre de faits inftructifs, & plus curieufe, puifqu'elle fera plus variée.

ON ne touchera point à fa forme actuelle, c'eft-à-dire, qu'elle continuera à être partagée en trois divifions, dont la première comprendra les Nouvelles Etrangères, la feconde les Nouvelles de l'intérieur du Royaume, & la troifième les Avis, Annonces, Notes, *&c.* qu'on a été jufqu'à préfent dans l'ufage d'y inférer, conformément aux genres de connoiffances qui lui font affectés; mais elle embraffera dans fon enfemble tout ce qui fe rapportera directement aux quatre grands objets que fon titre annonce, l'*Agriculture*, le *Commerce*, les *Arts* & les *Finances*.

L'AGRICULTURE étant le premier de tous les Arts, le plus néceffaire à la fociété, & la principale fource de toute richeffe, elle doit fixer nos premiers regards. Ainfi nous recueillerons avec foin dans notre Gazette, tous les faits & obfervations qui tendront à perfectionner la culture des terres, en indiquant la meilleure méthode de les préparer pour recevoir les femailles, de les enfemencer, de faire la récolte, de conferver les grains, *&c.* Nous rapporterons les tentatives faites foit par des Cultivateurs de profeffion, foit par des Particuliers, que leur goût ou le defir de fe rendre utiles à la Patrie engagent à entreprendre des effais fur l'Agriculture. Nous ne nous bornerons pas aux productions de la terre, qui ne fervent que de nourriture aux hommes & aux animaux, nous nous occuperons auffi de celles qui fe cultivent pour l'ufage des Arts.

COMME il ne peut y avoir d'Agriculture fans beftiaux, il eft indifpenfable pour nous de parler ici de tout ce qui concerne cette branche d'économie rurale. En conféquence nous indiquerons, comme on l'a toujours fait, les moyens de multiplier les troupeaux, de les nourrir, de les gouverner tant en fanté qu'en maladie. Nos foins s'étendront également fur tous les animaux domeftiques & fur ceux de baffe-cour; enfin nous embrafferons toutes les branches de la *Science Vétérinaire*, laquelle tient fi effentiellement à l'Agriculture. Nous prenons cet engagement vis-à-vis du Public avec d'autant plus de confiance, que dès le moment actuel il nous eft permis de puifer dans le dépôt le plus riche qui puiffe exifter en ce genre. Ce fonds précieux eft le produit de plufieurs années de travaux & d'expériences, dirigés par un Citoyen qui joint à un grand amour pour le bien public, des lumières très-étendues fur toutes les parties de

la Science Vétérinaire, dont il est, pour ainsi dire, le créateur en France. Il nous seroit impossible d'indiquer ici même sommairement les richesses que ce généreux Citoyen veut bien verser dans nos mains; nous nous contenterons d'observer que dans l'immensité des objets qui composent ce trésor, nous avons remarqué entr'autres articles une infinité de particularités tirées de la Zootomie; des observations sur ce que la Physique des animaux, comparée à celle du corps humain, peut offrir de plus curieux & de plus vrai; une foule d'autres observations sur les propriétés & les effets des substances qui servent d'alimens ou de remèdes aux animaux; une multitude d'expériences nouvelles, avec la répétition & l'examen de la plûpart de celles qu'on trouve décrites dans les livres; la description d'un grand nombre d'Epizooties, & de certaines maladies particulières à telle ou telle espèce d'animal ou communes à plusieurs; des opérations Chirurgicales, parmi lesquelles il en est d'ingénieusement imaginées, & qui ont été couronnées du plus heureux succès; des expériences d'Electricité faites sur des animaux malades; des consultations sur différentes maladies, & même des consultations demandées par des Tribunaux dans des cas redhibitoires; plus, des questions très-intéressantes sur les Haras; des doutes sur les procédés généraux & particuliers de la Nature dans la production & dans la conservation des animaux les plus utiles, soit bipèdes, soit quadrupèdes; des principes raisonnés d'équitation; des principes sur les embouchures des chevaux, sur la construction des arçons, des selles, *&c.*; enfin des discussions sur une multitude d'autres points, plus ou moins liés à la Science Vétérinaire.

Il seroit inutile d'insister sur l'importance & l'utilité de ces objets; il n'est personne qui ne soit capable d'en sentir tout le prix.

Ce seroit certainement vouloir s'exposer aux reproches d'une omission impardonnable dans un Ouvrage consacré aux progrès de l'Agriculture, que de négliger ces hommes utiles qui arrosent la terre de leurs sueurs. En conséquence, nous nous ferons un devoir d'annoncer dans nos Feuilles les observations de tout genre qu'on voudra bien nous communiquer, ou que nous serons en état de nous procurer par nous-mêmes sur tous les objets qui pourroient intéresser leurs personnes; sur les moyens, par exemple, de leur rendre la vie plus commode, d'alléger leurs peines & leurs travaux, de les garantir des accidens divers auxquels l'exercice de leur profession les expose; sur les mesures qu'ils doivent prendre pour conserver leur santé. Nous apporterons ici l'attention la plus scrupuleuse pour ne rien avancer qui ne soit appuyé sur des autorités incontestables, ou justifié par une expérience bien constatée.

Le Commerce, ce lien précieux qui unit entr'elles les Nations, même les plus opposées de mœurs, de religion, d'intérêts, & qui, par des rapports fondés sur des besoins réciproques, rapproche les uns des autres tous les habitans de la terre d'un pole à l'autre, le Commerce doit tenir aussi une place capitale dans notre Gazette. Ainsi nous y traiterons du Commerce intérieur & extérieur, du Commerce d'importation & d'exportation, de la Marine marchande. Nous y annoncerons l'arrivée des vaisseaux richement chargés, *&c.* En un mot, nous y insérerons tout ce qui nous paroîtra de nature à devoir plaire & au Politique, qui aime à spéculer sur le Commerce, & à celui qui s'en occupe comme d'un moyen pour subsister ou pour parvenir à la fortune.

Les Arts tiennent trop au Commerce, puisqu'ils l'alimentent, pour ne pas les y réunir dans cet Ouvrage. C'est pourquoi nous annoncerons, autant qu'on nous mettra à portée de le faire, tout ce que les Arts utiles, ceux de luxe & de pur agrément, considérés par rapport au Commerce, pourront produire de neuf. Nous annoncerons aussi, dans les mêmes vûes, les ouvrages dignes de remarque qui sortiront des Manufactures tant anciennes que nouvelles. Nous ne négligerons pas même les simples Métiers, & nous offrons à l'Artisan qui se distinguera dans sa Profession, de faire connoître au Public les productions de son industrie. Il est aisé de juger par l'étendue des détails que comprend cet article, de l'abondance des matériaux qu'il doit nous fournir.

Vient ensuite l'article qui concerne cette branche de l'administration, qu'on a coutume de désigner sous le nom de Finances. Elle embrasse tout ce qui a rapport à la régie des contributions publiques, sans lesquelles nulle Société ne pourroit subsister. En effet, ce sont les tributs que les Sujets payent à leur Prince, qui le mettent en état de soudoyer les Armées, d'entretenir la Marine, de fournir aux dé-

penses nécessaires pour faire rendre la Justice à ses Peuples, pour maintenir la Police & la sûreté intérieure, soutenir la majesté & la splendeur du Trône, payer les découvertes utiles, récompenser les talens, & tous les genres de mérite, *&c.*

L'esprit de patriotisme qui se répand dans toutes les classes des Citoyens, fait naître journellement des actions de bienfaisance & d'humanité, dont la plûpart ou demeurent inconnues, ou ne franchissent pas les limites du lieu qui en a été le théâtre. Comme il importe infiniment pour le bon exemple que de pareils traits, qui honorent notre siècle, soient produits au grand jour, nous ne négligerons aucun des moyens qui pourront nous les faire connoître. Nous comptons d'ailleurs beaucoup, pour en être instruits, sur la reconnoissance des personnes qui en auront été l'objet. Au reste, dans le nombre de ces actions d'humanité & de bienfaisance qui se multiplient chaque jour, il n'y aura que celles qui nous paroîtront avoir un rapport marqué avec les matières traitées dans notre Journal & notre Gazette, auxquelles nous nous arrêterons. Nous nous ferons également un devoir de citer avec éloge & distinction ceux qui dans chacun des Etats qui doivent fixer notre attention, se rendront recommandables par des talens distingués ou par un mérite personnel. Cette partie de notre travail ne sera pas certainement celle qui aura le moins d'agrément pour nous.

Quant au Journal, il roulera également & comme ci-devant sur l'*Agriculture*, le *Commerce*, les *Arts* & les *Finances*; mais ces objets y seront traités beaucoup plus en grand. Il contiendra, pour ainsi dire, les preuves & les pièces justificatives de ce qui ne sera dit qu'historiquement dans la Gazette. Nous le diviserons en trois parties principales.

Dans la premiere partie on donnera une analyse plus ou moins étendue, mais exacte, des Ouvrages qui paroîtront sur les matières relatives aux quatre grands Articles qui doivent partager notre travail.

La seconde sera composée des Mémoires, Réflexions politiques & critiques, Observations, Questions de commerce, Parères, qu'on voudra bien nous adresser. Nous ferons aussi entrer dans cette partie les Avis & Annonces relatifs à notre plan, dont on n'aura pu donner qu'une simple indication dans la Gazette, mais qui seront assez importans pour mériter quelque développement un peu circonstancié. Nous donnerons ensuite des extraits plus ou moins étendus de tous les Edits, Déclarations, Arrêts, Lettres-Patentes, Réglemens sur l'Agriculture, le Commerce, les Arts & les Finances. Il est essentiel que les Citoyens qui se livrent à ces objets, soient instruits des Loix qui doivent les diriger dans leurs opérations.

La troisieme partie sera consacrée à un Article particulier, qui ne pourra qu'être très-agréable à nos Lecteurs. Ce sera un tableau de l'état actuel du Commerce des diverses Nations & de chaque Ville en particulier. Nous y ajouterons l'histoire des Manufactures les plus renommées, tant nationales qu'étrangères.

Nous insisterons peu sur la manière dont on se propose de travailler les deux Ouvrages qui donnent lieu à cet Avis. Tout Ecrit périodique qui s'annonce sous le titre de *Gazette*, ne demande en général qu'un style simple & correct : tel doit donc être le style de la nôtre. Les Nouvelles y seront racontées avec le plus de précision & de clarté qu'il sera possible. On en écartera toute espèce de superfluité, soit dans les choses, soit dans la manière de les énoncer. Enfin on aura soin de n'y faire entrer rien qui puisse paroître aux yeux du Lecteur, même le plus difficile, avoir été dicté par la nécessité de remplir la feuille.

La même précision & la même clarté régneront aussi dans le Journal; le ton seulement en pourra être plus relevé de quelques nuances. L'Auteur s'y permettra suivant les occurrences, des observations & peut-être même des critiques, mais toujours avec l'attention de ne blesser personne, & sans vouloir subjuguer les opinions des autres; jamais sa plume ne sera dirigée par aucun esprit de systême.

Quoique depuis long-temps nous ayons un assez grand nombre de Correspondances particulières qui nous servent avec zèle, & qui nous fournissent des secours abondans, nous croyons cependant devoir inviter de nouveau les Sociétés d'Agriculture, les Ecoles Vétérinaires, & celles de nos Académies qui s'occupent de quelques-unes des matières qui entrent dans notre plan, de vouloir bien nous faire part de leurs observations. L'amour du bien public qui anime ces Compagnies sçavantes, ne peut manquer de les engager à prendre la voie de nos feuilles, comme une

des plus naturelles, des plus courtes, & des plus expéditives pour faire jouir promptement du fruit de leurs travaux ceux en faveur de qui elles les entreprennent. Nous osons aussi nous flatter que les Personnes en place, qui sont chargées de certaines parties d'administration relatives aux objets que nous sommes obligés de traiter, ne refuseront pas de favoriser notre travail. Nous n'avons pas sans doute besoin d'exciter le zele de MM. les Commerçans, Manufacturiers, Artistes, &c., ni de les exhorter à nous donner tous les renseignemens qui dépendront d'eux : ils sont trop personnellement intéressés au succès de ces deux Ouvrages périodiques, pour craindre qu'ils ne concourent pas de tout leur pouvoir, à les enrichir. Enfin, nous recevrons avec reconnoissance toutes les Notes, Instructions, Observations, &c., qu'on nous communiquera, de quelque part qu'elles puissent venir, pourvu qu'on veuille nous les garantir, & nous donner à leur sujet au moins une assurance morale. C'est pourquoi nous prions les personnes qui nous adresseront quelques Ecrits, d'avoir soin de les signer ; leur promettant d'ailleurs de ne pas les nommer, si elles l'exigent.

MM. les Auteurs & les Libraires sont aussi priés de nous faire parvenir les Ouvrages qui leur paroîtront avoir quelque rapport aux matières qui sont de notre compétence. Ils auront l'avantage de les voir d'abord annoncés très-promptement dans la Gazette, & ensuite analysés dans le Journal. Nous les invitons à toujours indiquer le prix des Livres ; c'est une attention qu'il est bon d'avoir en faveur des personnes de Province.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.

L'ABONNEMENT pour la Gazette sera toujours de 24 liv. par année rendue franche de port par tout le Royaume. Elle continuera à paroître exactement les Mardis & les Samedis de chaque semaine ; tout le changement qu'on se propose d'y faire, c'est de l'imprimer, à commencer au mois de Janvier prochain, d'un caractère qui, sans rien retrancher de la quantité des matières, sera plus agréable & moins fatiguant pour la vue.

Le Journal sera composé de douze volumes par an, du même format & du même caractère que ci-devant ; il contiendra 192 pages d'impression. Il paroîtra régulièrement du 15 au 20 de chaque mois, à commencer en Janvier de l'année prochaine. L'abonnement sera de 18 l. rendu aussi, franc de port, dans toute l'étendue du Royaume. Ceux qui voudront souscrire pour le Journal & la Gazette, ne payeront que 36 liv. Il faut s'adresser pour les Souscriptions, à M. COMYNET fils, Directeur du Bureau Royal de la Correspondance générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur à Paris. Le Public est prié d'avoir soin d'affranchir les Lettres d'avis, & l'argent de l'abonnement. Quant aux Livres, Mémoires, Ecrits, &c., qu'on voudra faire insérer dans ces deux Ouvrages périodiques, ils seront envoyés toujours francs de port, au Bureau de la Correspondance, ou à M. AMEILHON de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, chargé de la rédaction & de la direction du Journal & de la Gazette d'Agriculture, Commerce, &c., à Paris, rue S. Paul, Hôtel Basin.

Lû & approuvé, ce 27 Septembre 1777. DE SAUVIGNY.

Vû l'Approbation, permis d'imprimer, ce 27 Septembre 1777. LE NOIR.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1777. Du Samedi 23 Août.

AVIS.

LA Personne chargée de la rédaction de cette Gazette ayant cessé d'y donner ses soins, le nouveau Rédacteur s'est trouvé obligé de prendre assez subitement la plume. Ainsi il espere que le Public aura quelque indulgence pour les premieres Feuilles qui sortiront de ses mains, jusqu'à ce qu'il se soit mis au courant & de l'ancienne correspondance & de la nouvelle qui lui est assurée. En attendant qu'il puisse s'expliquer plus particulierement sur la maniere dont il compte s'acquitter du nouveau genre de travail qu'il embrasse, il prie ceux qui sont dans l'usage de faire inserer des articles dans cet Ecrit périodique, de vouloir bien continuer à y donner des preuves de leur zele patriotique. En général tous les bons Citoyens qui s'occupent ou par état ou par goût des matieres qu'on a coutume d'y traiter, sont invités à l'enrichir du fruit de leurs observations; ils peuvent compter sur l'exactitude du Rédacteur à ne rien négliger de ce qui lui sera envoyé.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 20 Juillet.*

Notre Ministere se trouve toujours fort embarrassé sur les moyens d'établir des impôts qui puissent suffire aux dépenses de l'Etat, sans trop surcharger les Citoyens. Il s'étoit flatté que l'imposition sur le papier produiroit beaucoup; mais ses espérances ont été vaines, soit parce qu'on avoit mal calculé le produit qui devoit résulter de cette imposition, soit parce que ceux qui se trouvoient dans le cas de la payer, avoient imaginé de cumuler sur la même feuille de papier autant d'actes & de lettres de change qu'elle en pouvoit contenir. Pour arrêter cette économie frauduleuse, on a publié un Réglement particulier qui enjoint d'écrire chaque acte sur une feuille séparée.

Une preuve trop sensible du mauvais état de nos Finances, est la difficulté d'accorder à l'Envoyé du Roi & de la République à Constantinople une somme d'argent qui lui seroit nécessaire pour soutenir la dignité de la Nation, dans l'honorable emploi dont elle l'a revêtu. Cette affaire a beaucoup occupé le Conseil Permanent, & l'on ignore comment elle sera réglée. L'esprit d'épargne que les malheureuses circonstances ne rendent que trop indispensables, a inspiré à quelques-uns des Membres du Conseil de représenter qu'il eût été à propos de charger de l'Ambassade de Constantinople un Seigneur assez riche pour en supporter seul les frais.

M. Tyzenhausen, Trésorier de la Cour pour la Lithuanie, vient de renouveller son bail de la Ferme des Economies Royales. Il n'a conservé cette administation qu'en consentant à remplir les mêmes offres qu'ont faites des personnes intéressées à lui enlever cette régie. En conséquence il remettra au Trésor de la Cour 100,000 ducats, tous les ans, au lieu de 60,000 seulement qu'il avoit fournis jusqu'à présent.

ITALIE.

DE ROME, *le 22 Juillet.*

C'est une vérité qui paroît généralement reconnue que les péages & autres droits de *transit* gênent la liberté du Commerce & en arrêtent la circulation. D'après ce principe, le Souverain Pontife s'est déterminé à donner des ordres pour, qu'à commencer du 16 Juin dernier, on cessât de percevoir, sous peine de concussion, tout droit de cette espece dans la Romagne, la Marche, les Terres du Patrimoine de S. Pierre, sur les côtes maritimes, & généralement dans tous les Districts & Etats que renferment ces Provinces. Ceux qui se disent possesseurs de ces droits de péage seront tenus de présenter avant la fin de Décembre prochain les titres originaux sur lesquels ils fondent leurs prétentions, pour qu'on en examine la légitimité & qu'on juge s'ils sont dans le cas d'être indemnisés.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 9 Août.*

Les listes nombreuses des prises faites par les vaisseaux du Roi sur les Rebelles, qu'on a grand soin de répandre dans le Public, & les bruits de quelques avantages remportés par nos Troupes en Amérique, ne paroissent pas encore capables de calmer les inquiétudes de nos Négocians. L'alarme continue toujours à être générale parmi eux. On croit même qu'ils vont faire un dernier effort pour engager le Roi à conclure la paix à quelque prix que ce soit avec nos Colonies, en lui représentant que la continuation de la guerre entraîneroit nécessairement la ruine totale du Commerce en Angleterre. Pour se faire une idée du préjudice que notre Commerce souffre de nos divisions actuelles, il suffit de jetter les yeux sur le calcul suivant. Les exportations de l'Angleterre seule, sans compter l'Ecosse & l'Irlande, faites aux Colonies, pendant les trois années qui ont précédé la rupture, montent à 5,323,024 liv. sterl. Les importations de ces Colonies à l'Angleterre seule, pendant le même espace de tems, vont à 3,029,127 liv. sterl. D'où il résulte que la balance a été en notre faveur de 2 millions 300,600 liv. sterl. Ce profit est totalement perdu pour nous; mais il ne l'est pas pour certaines puissances de l'Europe, que nous n'avons pas intérêt de voir s'enrichir à nos dépens.

L'Agriculture étant l'occupation la plus naturelle de l'homme, celle à laquelle l'Auteur de la Nature l'a destiné, il ne doit pas paroître étonnant de voir parmi les Cultivateurs un si grand nombre d'individus qui poussent leur carriere beaucoup au delà du terme ordinaire de la vie. Il est d'expérience que cette classe d'hommes contribue plus que toute autre à grossir la liste des centenaires. Les Papiers publics font mention d'un nommé Jean Hawson, mort depuis quelque tems à Bellevoir Castle, âgé de 108 ans. Cet honnête Laboureur n'a renoncé aux travaux de la campagne que quelques jours avant de descendre au tombeau.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE LYON, *le 1er. Août.*

Quoique quelques Spéculatifs prétendent que notre Commerce est déchu de son ancienne splendeur; il lui en reste cependant encore assez pour fixer les regards des Etrangers & mériter leur admiration. Le Duc d'Ostrogothie, frere du Roi de Suede, a dit plusieurs fois, pendant le séjour qu'il a fait ici depuis le 2 Juillet jusqu'à 12, que *dans toute l'Italie d'où il revenoit, il n'avoit rien vu de comparable à cette Ville de Commerce.* M. le Comte de Falkenstein qui y arriva le 9 du même mois, n'est presque pas sorti de nos ateliers pendant les trois jours qu'il nous a honoré de sa présence. Il a examiné avec la plus grande attention nos machines & nos métiers, & il a en même tems donné les éloges les plus flatteurs à nos Artistes & à nos Ouvriers.

La distribution des prix accordés par M. de Flesselles, notre Intendant, aux femmes Eleves dans l'Art des Accouchemens, s'est faite depuis peu avec les formalités ordinaires. MM. les Médecins, Professeurs, Aggrégés au College de Médecine de Lyon ont été, suivant l'usage, les Juges du concours. Il s'agissoit d'y donner la description

anatomique des parties principales sur lesquelles s'exerce immédiatement l'Art des Accouchemens. Celles qui ont le mieux répondu a l'examen sont Etiennette *Olagnier*, de Rive-de-Gier, & Philiberte *Bost*, de la Paroisse de Joux ; elles ont obtenu conjointement le premier prix. Le second prix a été décerné à Antoinette *Jacob*, de Saint-Germain - Laval ; le troisieme à Claudine *Merle*, de Belleville.

De Nancy, *le 7 Août.*

Nous avons dans notre voisinage un Méchanicien dont les talens utiles ne peuvent être trop connus. Entre plusieurs machines ingénieuses que cet habile homme a inventées, il faut distinguer un pressoir d'un nouveau genre pour faire du vin ou d'autres liqueurs. Le Méchanisme en est aussi simple que solide. Ce pressoir peut être contenu dans un espace de dix pieds en quarré. Aucune des pieces de bois qui le composent n'est fixée en terre ; ce qui le rend plus propre à être transporté commodément d'un lieu dans un autre. Le service en est si facile que deux enfans de dix à douze ans suffisent pour le mettre en jeu, & qu'ils font autant d'ouvrage que six hommes avec les grands pressoirs ordinaires. L'Artiste à qui nous devons l'invention du nouveau pressoir est M. Lavocat, Méchanicien de la Cour de Bruxelles ; il demeure à Champigneul, près de notre Ville.

De Nantes, *le 8 Août.*

Dans les huit premiers jours de ce mois, il est descendu ici par la Loire, 96 muids de froment & 37 muids de seigle venant d'Orléans, Tours, Chinon & autres Villes du haut de la riviere.

Le 5 du même mois, le sucre blanc de l'Amérique se vendoit à Nantes, premiere sorte, 68 à 70 liv. le cent ; seconde sorte, 62 à 64 ; troisieme sorte, 55 à 57 ; quatrieme sorte, 49 à 50. Le café de la Martinique, fin-verd, se vendoit 13 s. 6 den. la livre ; celui de Saint - Domingue, fin, 11 sous.

Par Ordonnance de Police du 31 Juillet dernier, le pain blanc, fine fleur, a été fixé à 29 deniers la livre ; le pain de méteil à 20, & le pain de seigle à 13.

De Paris, *le 12 Août.*

On lit dans quelques Papiers Anglois que notre Gouvernement s'occupe du projet de rétablir sur un nouveau plan la Compagnie des Indes, parce que l'expérience l'a convaincu qu'il ne peut regner entre des Particuliers qui n'ont point un intérêt commun cet accord & cette harmonie si nécessaire pour faire dans les Indes un Commerce florissant. C'est au tems à prouver si cette nouvelle que nous apprennent les Anglois est fondée.

On a rassemblé dans divers Recueils, que le Public recherche avec empressement, tous les traits dignes de remarque auxquels le séjour de M. le Comte de Falkeinstein en France a donné lieu. Voici cependant une anecdote qui ne se trouve imprimée dans aucun écrit parce qu'elle n'a été communiquée qu'à nous ; nous croyons obliger nos Lecteurs en leur en faisant part. D'ailleurs elle n'est nullement étrangere à notre Gazette, puisqu'elle honore un établissement consacré aux progrès d'une des branches les plus précieuses de la Science Economique. Elle nous vient de source, c'est-à dire des personnes mêmes qui ont eu l'honneur de recevoir le Prince, & qui par conséquent ont été à portée d'être parfaitement instruites des particularités qu'on va lire.

» Après le témoignage honorable & flatteur que Sa Majesté l'Impératrice-Reine & Son Altesse Royale l'Archiduc, Gouverneur de Milan avoient daigné donner de leur bienveillance au Directeur - Inspecteur Général de nos Ecoles Vétérinaires, il étoit à présumer que M. le Comte de Falkeinstein voudroit bien sacrifier quelques-uns de ses momens à l'examen de celle de ces Ecoles qui, depuis le mois d'Octobre de l'année 1766, a été ouverte au château d'Alfort, près du Bourg de Charenton.

Il s'y rendit en effet le 12 Mai dernier, accompagné de S. E. M. le Comte de Merci & de trois autres Seigneurs de sa suite. Il y arriva sans être attendu, & fut reçu par M. Chabert, Directeur particulier de cet Etablissement. Il s'y occupa, avec la plus grande attention, pendant l'espace de trois heures au moins, des différens objets qu'on peut remarquer dans cette maison. Aucun n'échappa à ses regards ; les diverses questions qu'il fit soit au Directeur soit aux Profes-

ſeurs, annoncerent l'étendue de ſes connoiſſances & la profondeur de ſes vues. Il s'arrêta d'abord à la Pharmacie & aux laboratoires où les Eleves préparent eux-mêmes les médicamens; il parut approuver la ſimplicité & la facilité de la correſpondance qui regne entre les hôpitaux & ces laboratoires pour la ſûreté & la promptitude du ſervice des animaux malades. Il traverſa enſuite la ſalle des concours & celle qui eſt deſtinée à l'inſtruction des Gentilshommes qui ſe diſpoſent à remplir des places d'Inſpecteur des haras; de-là il fut conduit au Cabinet du Roi dans lequel il demeura une heure entiere; il en fit ouvrir pluſieurs armoires & ſur-tout celles où il apperçut des choſes qui intéreſſoient le plus ſa curioſité; il les examina toutes très-attentivement. Il interrogea beaucoup le Directeur ſur les divers modeles de fers forgés pour les différens pieds des animaux ſains ou affectés de maladies, & dont il y a une riche collection dans ce Cabinet; il fit auſſi un grand nombre de queſtions ſur les différentes embouchures, ſur les diverſes affections des os, ſur les différentes ſortes de vers qui aſſiegent les animaux, ſur les bezoards, ſur les calculs des inteſtins, des reins, de la veſſie, ſur pluſieurs points de Phiſiologie relatifs aux différentes préparations anatomiques & qui ne ſont encore que très imparfaitement connus, &c. &c. De plus il voulut voir quelques-unes de ces mêmes préparations commencées; il deſcendit à cet effet dans le cabinet du Profeſſeur d'Anatomie avec lequel il daigna conférer aſſez long-tems ſur l'Art de diſſéquer & d'injecter, ſur les inſtrumens qui ſervent à ces opérations, ſur la maniere dont on en fait uſage, ſur les matieres qu'on emploie pour les injections. Enfin il ne craignit pas de monter juſques dans des greniers pour y conſidérer des pieces à moitié deſſéchées. Il viſita auſſi quelques-uns des appartemens des Eleves. En paſſant par les ſalles de diſſection & d'étude, il s'informa des diverſes méthodes obſervées pour l'enſeignement; de-là il ſe tranſporta dans les hôpitaux qu'il trouva très-peuplés. Ils ſuivit chaque malade numéro par numéro & écurie par écurie; il ſe fit donner des éclairciſſemens ſur les maladies, ſur leurs ſymptômes, ſur leurs cauſes & ſur les moyens que l'on tentoit pour en obtenir la guériſon. Il deſira de voir pratiquer une opération qu'il déſigna: elle fut faite ſur le champ par un des Eleves de l'Impératrice Reine, qu'il encouragea lui-même avec bonté en s'appercevant que ſa préſence l'intimidoit. Il alla au Jardin des plantes & dans les Forges; elles étoient pour le moment déſertes, parce que l'heure avoit appellé les Eleves aux Réfectoires. On lui propoſa d'en faire venir quelques-uns; il répondit qu'il ne falloit pas déroger aux réglemens d'une Ecole auſſi bien montée, & il ſe contenta d'exhorter ceux des jeunes gens qui n'étoient pas encore ſortis des Forges, à ſe livrer avec ardeur à cette partie, l'une des plus importantes & des plus épineuſes de l'Art Vétérinaire. Il dit qu'il y avoit auſſi une Ecole Vétérinaire à Vienne, mais qu'elle n'étoit qu'une eſquiſſe de celle d'Alfort, & qu'elle avoit été formée par un Eleve ſorti de cette derniere Ecole; il ajouta une particularité qui mérite d'être obſervée; c'eſt que perſonne ne peut exercer la profeſſion de Maréchal dans les Corps de Cavalerie Autrichienne, ſans avoir étudié un certain tems dans l'Ecole de Vienne, &c. &c.

Au reſte l'empreſſement de M. le Comte de Falkeinſtein à témoigner au Roi combien il étoit ſatisfait d'avoir vu cet Etabliſſement n'eſt pas la récompenſe la moins glorieuſe que pouvoient attendre de leurs travaux ceux qui ont contribué à ſa formation ».

Parmi les infortunes ſans nombre auxquels les Marins ſont expoſés, ſur-tout dans leurs voyages de long cours, une des plus fâcheuſes eſt de voir l'eau de leur approviſionnement ſe corrompre & devenir une boiſſon auſſi inſupportable que mal-faiſante. Ce ſeroit donc rendre un ſervice eſſentiel à la Société que de trouver les moyens de prévenir ce fâcheux accident. C'eſt un objet dont s'eſt occupé avec ſuccès M. de la Peyre, Chirurgien-Major, ancien Prévôt pour les diſſections & préparations anatomiques du College de Chirurgie de Montpellier. M. de la Peyre a lu dans une des Séances de la Société Royale de Médecine un Mémoire ſur les moyens de conſerver l'eau douce ſur mer & de la rendre inaltérable & potable pendant les voyages de long cours. Cet Ecrit a été fort accueilli de toute l'Aſſemblée & il ne peut manquer d'intéreſſer les Marins.

Arrêt du Parlement de Paris, rendu le 2 Juillet 1777, ſur le requiſitoire de M. l'Avocat Général Séguier, qui porte que doré-

navant toutes les lettres de change payables à jour ſtipulé *préfix*, n'emporteront pas les dix jours de grace accordés à toutes les autres lettres de change ou billets à jour certain ; en conſéquence les Porteurs de ces lettres, à jour *préfix*, ſeront tenus de les faire payer ou proteſter le jour même de l'échéance, ſous peine, faute de protêt, d'être déchus de toute action ou demande en garantie contre les Tireurs & Endoſſeurs. La Cour a ordonné l'enregiſtrement, la publication, l'impreſſion, l'affiche de l'Arrêt dans toutes les Juſtices Conſulaires ou autres de ſon Reſſort.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Annonce de Livres.

Dictionnaire Univerſel des Sciences, Morale, Economique, Politique & Diplomatique, ou Bibliothéque de l'Homme d'Etat & du Citoyen. A Londres, chez les Libraires aſſociés, 1777, & à Paris, chez Panckoucke, hôtel de Thou, rue des Poitevins, in-4°. Tome 1er. de 700 pages.

Conditions de la Souſcription. Cet Ouvrage ſera compoſé de 30 vol. in-4°. d'environ 700 pages chacun, & comme le manuſcrit eſt entiérement fini, les volumes ſe ſuccéderont tous les trois mois ou même plus rapidement, à compter du 1er. Juin 1777. On ſouſcrit à *Londres*, chez Emſly ; à *Paris*, chez Panckoucke ; à *Liege*, chez Plomteux, Imprimeur des Etats ; à *Amſterdam*, chez van Harrevelt ; à *Lyon*, chez Roſſet ; & chez les principaux Libraires de l'Europe. On paye 24 liv., argent de France, en ſouſcrivant, & l'on payera 10 liv. en recevant chaque volume, à l'exception des volume X, XX & XXX, qui ſeront délivrés *gratis* aux Souſcripteurs. La ſouſcription ne ſera ouverte que juſqu'au 1er. Janvier 1778. Ceux qui n'auront pas ſouſcrit, payeront chaque volume 12 l. & n'en auront aucun *gratis*.

On voit que cet Ouvrage devant embraſſer toutes les parties de la Science Economique, & par conſéquent traiter de tous les objets qui font la matiere de nos Feuilles, il étoit eſſentiel de l'annoncer à nos Lecteurs. Parmi les articles que nous croyons devoir les intéreſſer davantage dans ce premier volume, nous avons remarqué celui qui roule ſur les *Loix Agraires*, & les articles compris ſous les titres *Agricole* & *Agriculture*.

II.

Suite & fin du Mémoire concernant les eaux-de-vie &c.

On peut donc dire que le dépotage eſt nuiſible au Commerce, parce qu'il peut gêner les Négocians dans leurs expéditions, parce qu'ils pourroient ſe trouver expoſés, ſans le ſçavoir, aux inconvéniens de la vérification de la Régie, tant parce que le dépotage par lui-même n'eſt pas sûr, que parce qu'on pourroit leur vendre un dépotage pour un autre, à moins qu'ils n'en fiſſent faire un ſecond dépotage après la livraiſon. Ils n'en ſeroient pas plus à couvert des fraudes, des manœuvres & des mélanges d'autres mauvaiſes eaux de vie, à moins qu'ils n'achetaſſent directement du Cultivateur.

On peut donc dire que le dépotage ſeroit un très-mauvais moyen pour rétablir le crédit de nos eaux-de-vie, puiſqu'il n'empêcheroit pas la fraude intermédiaire entre le Cultivateur & le Conſommateur, & que ce dernier n'éviteroit point la perte que pourroit lui occaſionner un faux dépotage ; car rien n'eſt impoſſible dans ce Commerce ; on l'a déjà dit, & cela n'eſt que trop certain.

On pourroit donc dire que le bien général de la Province & le rétabliſſement du crédit de nos eaux-de-vie, qu'on donne pour motif de la demande du dépotage, eſt un prétexte ſpécieux, puiſqu'il ne tend qu'à l'intérêt de quelques Particuliers ; puiſqu'il ne va qu'à couvrir le mélange de mauvaiſes eaux-de-vie avec les nôtres ; puiſqu'il eſt prouvé que le Cultivateur y perdroit beaucoup ; qu'il nuiroit à la culture des vignobles, ſeul objet dont le ſol de la Province ſoit ſuſceptible.

On pourroit donc dire enfin que ce n'eſt pas le Cultivateur qui eſt la cauſe du diſcrédit des eaux-de-vie du pays ; que ce n'eſt pas lui qui fait la fraude, puiſqu'on l'examine de ſi près à l'agréement de ſon eau-de-vie en entrant en Ville ; puiſqu'on diminue le veltage de ſa futaille, quand on y

apperçoit quelque vice ; puiſqu'il paye une ſomme pour fortifier ſon eau-de-vie, ſi elle ſe trouve foible ; puiſque ce ne peut pas être lui qui fait venir de mauvaiſes eaux-de-vie à bon marché pour les mêler avec les ſiennes ; puiſque, &c. &c. On peut donc rejetter tout le diſcrédit de nos eaux-de-vie ſur ce tiers intermédiaire qui dans ſon magaſin a le loiſir de les accommoder à ſa fantaiſie & d'une maniere conforme à ſes intérêts. On ne peut donc pas rendre reſponſable ce Cultivateur & le charger d'une condition très-onéreuſe qui détruit la libre diſpoſition de ſa propriété, & cela par les fautes d'autrui.

On peut donc attribuer le diſcrédit de nos eaux-de-vie au défaut d'exécution du Réglement, dont le maintien rigoureux eût arrêté toutes les fraudes & friponneries. Il a été rigoureuſement ſuivi vis-à-vis du Cultivateur, il n'en a pas murmuré. Pourquoi n'a-t-il pas été exécuté de même vis-à-vis des autres qui y ſont nommés ? Voilà la ſource du diſcrédit de nos eaux-de-vie. Tant que les Commiſſionnaires ſeront Marchands & Courtiers d'eau-de-vie, tant que les Courtiers ſeront Commiſſionnaires & Marchands; ce qui eſt contraire aux diſpoſitions du Réglement, on ne doit pas s'attendre à voir finir les fraudes & les autres cauſes, d'où provient le diſcrédit de nos eaux-de-vie.

Si les Commiſſionnaires deſirent le dépotage, ne ſont-ils pas les maîtres de n'acheter qu'à cette condition ? N'ont-ils pas toujours fait la loi au Cultivateur ? N'ont-ils pas toujours tenu la balance du prix de cette denrée, pour le faire hauſſer ou baiſſer au gré de leurs intérêts ? Ils ſçavent bien que ce dépotage eſt onéreux au Cultivateur, puiſqu'on voit tous les jours ces mêmes Commiſſionnaires acheter à cette condition & donner 5 l. en ſus du prix du cours de l'eau-de-vie, pour dédommager le Vendeur ; ce qui fait au moins 10 l. par piece d'eau-de-vie. Tout Commerce ne doit-il pas être libre ? & peut-on forcer le Cultivateur à livrer ſa denrée malgré lui ? Il eſt bien aſſez malheureux d'éprouver très-ſouvent les mauvaiſes récoltes dont la culture des vignes ſujette à mille accidens & à de groſſes avances, eſt ſi ſuſceptible. C'eſt ſur cette conſidération que le Gouvernement a toujours favoriſé les pays de vignoble, parce qu'en outre ils ſont d'un plus grand produit pour l'Etat, que les pays de bled, toute proportion gardée ; ce qui a été démontré dans nombre de Mémoires.

Il paroîtroit donc plus convenable de laiſſer la liberté du commerce d'eau-de-vie, ſoit pour le veltage, ſoit pour le dépotage, entre le Vendeur & l'Acheteur ; elle paroît bien plus ſimple, cette liberté, plus naturelle ; la convention ſeroit libre ; on ne gêneroit point la propriété, les Contractans ne pourroient s'en plaindre dès qu'ils ſeroient d'accord. Cela pourroit même obvier à quelques fraudes, donneroit lieu quelquefois à découvrir les fripons, & l'on pourroit alors leur faire ſubir les peines portées par le Réglement, qu'on ne ſçauroit maintenir avec trop de rigueur.

III.

AVIS.

1. Sans avoir deſſein de préjudicier au mérite de la découverte de M. le Comte Stuart, annoncée dans la Gazette du Mardi 12 Août, nous croyons devoir rappeller ici qu'il exiſte déjà une méthode de préparer le charbon de terre de façon qu'il peut ſervir à l'affinage des métaux & même à tous les uſages où l'on a coutume d'employer le bois à brûler. On la trouve expoſée dans un Ouvrage très-moderne en 2 volumes in-4°. intitulé *Traité de la Fonte des Mines par le feu de charbon*, *&c.* par M. de Genſſane, Conceſſionnaire des Mines d'Alſace & du Comté de Bourgogne. Cette méthode conſiſte à dépouiller le charbon de terre de ſon bitume par la diſtillation, & de ſon ſoufre par l'évaporation. Ces deux opérations ſe font ſimultanément dans une eſpece de four, dont l'effet eſt à peu près le même que celui d'une cornue. Pour chauffer ce four, on ſe ſert du même charbon de terre cru ; mais on n'y emploie que du charbon de rebut & les débris de celui qu'on veut calciner. » Le » charbon de terre ainſi cuit n'exhale plus, » dit M. de Genſſane, la moindre odeur » en brûlant ; il a cet avantage par-deſſus » le charbon de bois, qu'il dure au feu au » moins le double ; on peut l'employer aux » mêmes uſages ſans le moindre inconvé- » nient ; l'huile & le bitume qu'on retire, » par cette opération, en payent à peu près » la dépenſe ». L'huile éclaire bien, & les

gens de la campagne trouveroient du profit à la brûler dans leurs lampes. Le bitume, qui est très-gras, peut tenir lieu de cambouis pour graisser les roues des voitures. La suie du charbon qui se consume, étant recueillie, s'emploie avec succès en place du noire d'ivoire, dans la composition de l'encre des Imprimeurs. Cette suie peut aussi servir, dit M. de Genssane, à faire le bleu d'Erlinghen, qui ne le céde en rien au plus beau bleu de Prusse.

Au reste la préparation du charbon de terre, dont on vient de donner l'exposé, n'appartient pas à M. de Genssane; il l'a trouvée établie aux Forges de Sultzback, dans la Principauté de Nassau, par les soins & aux frais du Prince de Nassau Saarbruck. Il n'a fait que nous donner une description complette de ce qu'il a vu lui-même pratiquer dans cet établissement.

Le procédé de M. le Comte Stuart est sans doute bien différent de celui dont on vient de parler, ou s'il en approche, il est à croire qu'il l'a perfectionné assez pour qu'on puisse le regarder comme une nouvelle découverte. Jusqu'à ce qu'il ait revelé son secret, il convient de suspendre son jugement. Au reste nous croyons que ceux qui s'intéressent à ces sortes de matieres ne nous sçauront pas mauvais gré de les avoir fait ressouvenir du Livre de M. de Genssane. A tout événement, cet Ouvrage ne peut manquer de fournir, au moins sous quelques rapports, des objets de comparaison.

2. Le fer vierge ou natif passoit, il n'y a pas encore long-tems, pour être si rare que plusieurs Minéralogistes en ont nié l'existence: aujourd'hui il n'y a plus lieu de douter que la nature n'en produise de cette espece. Le fait est prouvé par un assez grand nombre d'échantillons de fer natif qui se conservent dans les cabinets des Curieux; mais ces morceaux sont ordinairement d'un petit volume, & sans doute que celui que possédoit l'Académie Impériale des Sciences de Pétersbourg doit être regardé comme une rareté en ce genre, puisque cette sçavante Compagnie l'a jugé digne d'être offert au Roi de Suede lorsque ce Prince, qui vient de voyager en Russie sous le nom de Comte de Gothland, lui fit l'honneur d'assister à sa Séance du 4 Juillet dernier. Nous trouvons dans une Gazette étrangere que ce morceau de fer natif, qui pese quatre livres, lui fut présenté dans une boîte de vermeil, ornée des armes de *Gothland*, artistement ciselées & entourées de guirlandes en or de différentes couleurs.

3. Rien n'est plus dangereux que de tourmenter les abeilles dans leur demeure. C'est une verité que tout le monde sçait & qui cependant n'est que trop souvent oubliée. Il est donc utile de rappeller de tems en tems des faits capables de servir d'exemple, sur-tout aux personnes qui, chargées du gouvernement de ces petits animaux, s'exposent à devenir les victimes de la confiance que leur inspire l'habitude de vivre avec eux. Nous lisons dans le *London Chronicle* du 2 au 5 du présent mois, qu'un Charpentier ayant conduit trop près d'un endroit où il y avoit plusieurs ruches, un cheval qui traînoit une piece de bois, le cheval renversa d'un coup de pied une des ruches; qu'aussi-tôt les abeilles devenues furieuses se jetterent sur l'homme, & le blesserent si dangereusement de leurs aiguillons, qu'il ne fut pas possible de lui sauver la vie; cet infortuné mourut le lendemain à Richmond où il travailloit.

4. Depuis quelque tems on vante beaucoup un secret pour détruire les charansons dans les granges & les greniers. Comme il est d'un usage facile, peu dispendieux & qu'il peut être de la plus grande utilité, il est très-important d'en constater l'efficacité. Quoique l'on cite en sa faveur plusieurs témoignages qui paroissent d'un grand poids, nous recommandons cependant aux personnes qui se trouvent dans le cas de conserver des grains, d'en faire l'épreuve & de nous instruire du succès de leurs tentatives, afin de donner à cette recette assez d'authenticité pour qu'elle puisse mériter pleinement la confiance du Public. Elle consiste à placer dans les granges ou greniers un certain nombre d'écrevisses vivantes & de les y laisser pourrir; l'odeur infecte de ces animaux corrompus, ou peut être quelque autre principe qui émane de leur putréfaction, fait périr ces insectes ou les met en fuite.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 13 Août 1777 au Samedi 16 dudit, le froment s'est vendu à la Halle,

de 19, 20, 22 à 24 liv.; le seigle, de 10 l.; 10 liv. 10 s. à 11 liv.; l'orge, de 9 liv. 5 s., 9 liv. 15 s. à 10 l. Le froment au Port de la Greve, de 20 liv. 10 s., 21, 22 à 24 l.; le seigle, de 10 liv. 5 s., 10 l. 15 s. à 11 l.; l'orge, de 9 l. 10 s. à 10 l. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 13 Août 1777 au Samedi 16 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21 à 22 l.; *idem* à la Greve, de 20 liv. 10 s., 22 à 23 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 20 Août 1777, de 62 à 63 l.; *idem* nouveau, de 60 à 61; le cent de paille vieille, de 23 à 24 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 53 à 54; *idem* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 22 à 23, *id.* nouvelle, de 21 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 48 à 49; *idem* nouveau, de 46 à 47; le cent de paille vieille, de 22 à 23 l.; *id.* nouvelle, de 20 à 21 l.; le foin à la Grève, de 40 à 41 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 20 Août 1777.

Or de Portug. à	724	℔	ß
Du Mexique à	720		
Du Pérou à	710		
Les guinées à	722		
Ducats à	98	4	
Or fin à 23 k. 31 32.	100		
Or à 20 karats à	84	5	
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	15	
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	17	
Piastres à	49	9	

marc. — once. — marc.

CHANGES DE PARIS, *du 20 Août 1777.*

Amsterdam	54	3	8e.
Londres	31	¾	
Hambourg	187	½	
Madrid	15	3 à	2 6
Cadix	15	1 à	15 0 6
Livourne	96	¼	
Gênes	94	¼	
Lyon *Août*	⅝ à ¾		

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Lundi 18 Août 1777

Messieurs

Thevenin.... pp^{lles}.	P.	
Viageres	P.	
Masson..... pp^{lles}.	M.	
Viageres.....	M.	
Creuzé..... pp^{lles}.	M.	
Viageres.....	M.	
Tontine.....	M.	
Certain..... pp^{lles}.	M.	
Viageres.....	M.	
Tontine	t. l.	

Du Mardi 19.

Cauchy..... pp^{lles}.	P.	
Viageres	P.	
Tontine.....	P.	

Suite du Mardi 19.

Messieurs

Marsollier..Viag.	N.	
Defays..... pp^{lles}.	N.	
Viageres.....	N.	

Six premiers mois 1777.

Du Jeudi 14.

Despeignes. Viag.	A.	
Perpétuelles..	A.	
Tontine.....	A.	

Du Lundi 18.

Delamotte.. pp^{lles}.	A.	
Viageres.....	A.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1777.	*Lundi 18.*	*Mardi 19.*	*Mercredi 20.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	1825 20 . . .	1810 7 ½ 5 2 ½.	1807 ½ 10 7 ½ (1
D°. 16es/25 . . .	. . . . .	. . . . .	1185 . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	400	. . . . .	. . . . .
Rescriptions . .	11 11 ¾ . . .	11 11 ½ . . .	11 ¾ ½ ¼ .
Bil. des Fermes.	2	. . . . .	. . . . .
Lots de 48 l. .	793 92 90 89 .	786 85 84 . .	786 88 . .
Lots de 150 l. .	1662	1662 60 61 60.	1662 . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnem. de 24℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annon. deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 26 Août.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 24 Juillet.*

CEux qui achetent des Negres pour nos Isles Occidentales sont dans l'usage de les prendre à crédit & de ne les payer que le plus tard qu'ils peuvent. On s'est apperçu que ces procédés avoient dégoûté les Marchands d'Esclaves de venir faire leur commerce chez nous. Pour les rappeller, le Ministere a cru devoir ordonner que les dettes contractées envers ces Marchands, seroient privilégiées & prises avant toutes autres sur les biens des Acquéreurs, s'ils ne payoient pas au bout de six mois, qui est le terme du crédit fixé par la nouvelle Ordonnance.

Le vaisseau le *Comte Berndorf*, Capitaine Bishop, est entré depuis peu dans ce Port. Il arrive du Bengale & de Tranquebar, chargé d'une riche cargaison. Nous attendons dans peu la *Minerve*, autre vaisseau qui revient aussi des mêmes cantons de l'Inde, & qui appartient à des Particuliers. Cinquante navires venant de la Baltique ont fait voile de cette Rade pour passer le Sund.

D'ELSINGOER, *le 22 Juillet.*

Dans le nombre des vaisseaux que les dernieres tempêtes ont fait périr, il s'en est trouvé un qui étoit chargé pour la Prusse. On n'a pu sauver que les gens de l'équipage & une petite partie de la cargaison. Cent cinquante navires destinés pour la Mer du Nord & qui étoient retenus dans cette Rade par les vents contraires, viennent enfin de mettre à la voile.

Les chaleurs se font sentir ici depuis quelques jours : si elles durent, nous avons lieu d'esperer une bonne année. Quoique la récolte des fourrages ait été beaucoup contrariée par l'inconstance de la saison, elle a pourtant été très-abondante, & les foins qu'on a recueillis sont de la plus grande beauté.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 22 Juillet.*

L'Ordonnance publiée le 6 Décembre dernier relativement à la perception des revenus de la Couronne, avoit paru aux Magistrats Municipaux des Villes une occasion favorable pour doubler plusieurs impositions anciennes qui se percevoient au profit de ces mêmes Villes. Les Capitaines Provinciaux ou les Gouverneurs se sont empressés de faire passer à ces Officiers des lettres circulaires pour leur défendre de rien innover & pour leur enjoindre de faire cesser des abus qui sont tout-à-fait contraires à l'esprit du Ministere. En général le systeme actuel est très-favorable au Peuple & sur-tout aux Habitans de la campagne. Depuis l'institution de l'Ordre de Vasa, l'Agriculture & la Science Economique deviennent de plus en plus florissantes, dans ce Royaume.

POLOGNE.

De Varsovie, *le 23 Juillet.*

Le Conseil Permanent a reconnu que la liberté d'affermer à des Etrangers les passages des rivieres qui séparent les frontieres de la République des possessions des Puissances voisines, pouvoit ouvrir la porte à des abus de la plus grande conséquence, surtout dans des tems où nous sommes exposés à essuyer tant de contraditions sur la fixation des limites de notre territoire. C'est pourquoi il vient de défendre de concéder dorénavant ces fermes à d'autres qu'à des Polonois. Il a de plus ordonné la révocation de tous les baux de cette espece, passés au profit des personnes hors d'état de prouver qu'elles sont de notre Nation.

Les anciens Scythes prenoient souvent le bain pour leur santé; c'est ce que pratiquent encore aujourd'hui les Russes & tous les Orientaux. Cet usage a été aussi pendant long tems en vogue dans ce Royaume; mais il avoit eu le sort de la plûpart de nos meilleures institutions, il étoit tout-à-fait tombé en désuétude. Cependant, comme il est plus aisé de faire revivre une ancienne mode, que de réformer des mœurs altérées, on vient de rétablir les bains publics de cette Capitale. On y a construit près du château & sur la Vistule, un édifice public pour les Baigneurs; il est aussi commode que magnifique. Il contient treize appartemens pour les femmes & autant pour les hommes. On ne paye, pour s'y baigner, que 2 florins de Pologne, quoique la construction de ce bâtiment ait coûté des sommes très-considérables.

Le mauvais tems continue encore dans ce pays, & c'est le vent du Nord qui domine toujours; presque personne n'a encore osé quitter la pelisse. Les gens les plus âgés ne se souviennent pas d'avoir jamais vu un été si froid.

Suivant les derniers avis reçus de la Hongrie, il paroît qu'on n'y compte pas beaucoup sur les vendanges; mais on en sera dédommagé par la richesse des autres récoltes. On y aura sur-tout une grande abondance de fruits, malgré les ravages de la nielle dans le tems que les arbres étoient en fleurs. Le prix du grain y baisse de jour en jour.

ALLEMAGNE.

De Munster, *le 25 Juillet.*

On a exposé publiquement dans le Magasin de Hanovre, un Journal suivi d'observations météorologiques depuis le commencement de l'année jusqu'à présent. Quelques Curieux domiciliés en Westphalie ont pris la peine de les comparer avec celles qui avoient été faites dans leur pays. Ils ont reconnu que les unes & les autres s'accordoient parfaitement. D'où il résulte que la même intempérie a regné ici & dans le canton d'Hanovre. Nous n'avons cessé de faire du feu dans les appartemens qu'au 15 Juillet; jusqu'à cette époque il n'avoit presque pas discontinué de pleuvoir dans les plaines & de neiger dans les montagnes. Nous commençons à jouir de quelques beaux jours.

HOLLANDE.

D'Amsterdam, *le 26 Juillet.*

Nos Négocians, & sur-tout ceux qui sont convaincus de ce principe, qu'un Etat Commerçant doit, autant qu'il peut, éviter la guerre & ne penser qu'à profiter de celle que se font ses voisins, ont appris, avec la plus grande satisfaction, que nos différens avec l'Empereur de Maroc étoient enfin terminés. M. Kinsbergen, Capitaine d'une de nos frégates, chargé de négocier la paix auprès du Prince Maure, est parvenu, dès sa premiere audience, à nous reconcilier avec lui. Aussi-tôt l'Empereur s'est empressé de donner des ordres pour faire relâcher tous les Prisonniers Hollandois, qui ont obtenu en même tems la permission de se rembarquer sur le bâtiment du Capitaine Meyer, dont les Marocains s'étoient emparés l'année derniere. M. Kinsbergen de son côté a donné des passe-ports pour la sûreté de cinq frégates Marocaines qui, chassées par une frégate Hollandoise, avoient été forcées de se refugier dans une petite riviere entre Arzile & le Cap Spartel.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 12 Août.*

Les affaires d'Amérique ne sont pas les seules qui occupent notre Ministere; celles

de notre Compagnie des Indes lui donnent aussi beaucoup d'inquiétude. Nous avons tout lieu de craindre que l'état convulsif où elle se trouve actuellement dans l'Inde, ne nous permette pas d'attendre, pour y apporter le remede convenable, jusqu'au renouvellement de la Chartre, qui doit se faire en l'année 1780, époque que nous avons fixée comme le moment favorable pour la mettre sur un pied plus solide. Nous voyons aussi avec chagrin notre Commerce d'Afrique dépérir journellement. Les circonstances présentes ne paroissent pas propres à le relever. C'est maintenant, disent nos Spéculateurs, que nous avons lieu de nous repentir de n'avoir point accepté les propositions si avantageuses que nous firent les Colonies d'Amérique en 1775, en offrant de verser annuellement, pendant cent ans, à la caisse d'Amortissement une somme de 100,000 l. sterl., à la seule condition de faire librement le Commerce, ainsi que cela fut accordé à l'Ecosse lors de l'union. Au moyen de cet arrangement, ajoutent ils, la dette nationale, dont la masse est effrayante, auroit pu s'éteindre, & nous nous serions épargné tous les malheurs qui nous accablent.

Dans les Mémoires publiés en dernier lieu par la Société d'Edimbourg, se trouve une lettre du Docteur Simmons au Docteur Duncan, qui contient un fait fort curieux sur les abeilles. Voici cette lettre intéressante.

» Lorsque j'allai, l'année derniere, aux eaux de Spa en Allemagne, je rendis visite au Prieur du Couvent des Dominicains Anglois à Louvain, lequel est très-renommé pour son industrie dans l'Art d'élever les abeilles. Ce Religieux, qui chaque jour fait quelques expériences curieuses sur cet objet, a découvert qu'il seroit possible de recueillir par-tout ailleurs du miel aussi pur & aussi délicat que celui qu'on a coutume de tirer de Narbonne, d'Espagne & de Minorque.

Il arrive souvent que les abeilles vont ramasser sur le houblon que l'on fait venir en quantité dans les Pays-Bas Autrichiens, une espece de manne dont cette plante se trouve ordinairement chargée après une pluie douce. Notre Dominicain ne manque jamais de la trouver dans les ruches, & aussitôt il a soin de couper la partie du rayon où les abeilles l'ont déposée. Ceux de mes Compatriotes qui cultivent le houblon dans le Comté de Kent, connoissent aussi très-bien les mauvaises qualités de cette manne ou suc mielleux. Le bon Dominicain prétend qu'il ne seroit pas impossible d'en prévenir les mauvais effets jusqu'à un certain point, si les Fermiers & les Laboureurs vouloient s'en donner la peine; mais tous leurs soins se bornent aux moyens de conserver leurs abeilles & de les multiplier le plus qu'ils peuvent. Ceux des Pays-Bas sont si entendus dans cette partie de l'Economie rustique qu'il y a un Fermier près de Louvain qui vend tous les ans un millier de ruches ou de nouveaux essains à neuf escalins chaque; les neuf escalins font environ cinq schelings d'Angleterre. Le Prieur, qui a un grand nombre de ruches dans son jardin, assure qu'il obtient trois fois plus de miel par la méthode qui lui est particuliere que par celle qu'on suit ordinairement; il est maître de faire travailler ses abeilles quand il lui plaît & dans toutes les saisons de l'année. Lorsqu'une colonie est devenue trop nombreuse, il en distribue les abeilles dans différentes ruches; puis de tems en tems & suivant qu'il le juge nécessaire, il réunit les abeilles de plusieurs ruches dans une seule. Cependant la veille que je l'allai voir, il avoit essuyé un petit échec, pour avoir privé une ruche de sa reine. La colonie entiere en étoit sortie pour se rendre dans une autre; ce qui donna lieu à une grande bataille, où les émigrantes perdirent toutes la vie. Je n'étois pas sans quelque inquiétude, en me voyant au milieu d'un si grand nombre de ruches; mais le Prieur m'assura que je n'avois rien à craindre pourvu que j'eusse grand soin de tenir la bouche fermée, & de ne respirer que par le nez & encore très-doucement. C'est en quoi, me dit-il, consiste tout le secret que j'emploie pour m'approcher de mes abeilles impunément, pour remuer & transporter leurs ruches sans beaucoup de ménagement, & même pour détacher quelque portion des rayons, lorsqu'elles sont à l'ouvrage. Voilà certainement un fait curieux; au reste il n'est pas étonnant que notre haleine affecte désagréablement les organes délicats de ces petits animaux ».

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Nantes, *le 9 Août.*

Notre Commerce prend chaque jour des

accroiſſemens qui nous étonnent. Le nombre des Aſſureurs eſt ſi grand dans notre Ville que quelques-uns, qui ſans doute exagerent un peu, prétendent qu'il ne s'en trouve pas davantage à Londres & à Amſterdam. Les droits d'aſſurance pour l'Amérique ne ſont que de 14 pour cent, pourvu que les navires ſoient bons voiliers & qu'ils ne ſoient pas trop ſurchargés. Pour prévenir toute eſpece de différend à ce ſujet, nous avons des perſonnes commiſes pour examiner l'état des bâtimens qu'on veut faire aſſurer. On fait monter à 150 le nombre des Agens de Commerce qui réſident ici pour y traiter les affaires des meilleures Maiſons de Bordeaux, de Marſeille, de l'Orient & des autres Places du Royaume.

De La Pommeraye (*Bas-Poitou*), *le* 14 *Août*.

Comme l'inſtitution de cette Gazette eſt de faire connoître ceux qui ſe diſtinguent dans les Arts, nous croyons devoir inſérer ici un fait aſſez ſingulier que nous trouvons dans les Affiches du Poitou. » Le nommé Courtin, fils d'un Laboureur, demeurant à Montravers, à trois quarts de lieue de la Pommeraye, & qui ne s'eſt jamais peut-être éloigné de ſon clocher d'une lieue, fit en s'amuſant, dans ſa jeuneſſe, de petites horloges en bois qui étoient très-jolies & alloient fort bien; mais comme elles ne pouvoient durer long tems, il s'eſt aviſé, il y a pluſieurs années, d'en faire une en fer qui eſt excellente, & où il y a un méchaniſme curieux qu'il a imaginé & exécuté lui-même. Cette horloge a un réveil qu'il monte pour ſonner à l'heure de la nuit qu'il veut; un fil d'archal répond, de ce réveil, à un piſtolet armé qu'il place ſur ſa table près d'une chandelle tenue dans un chandelier, & lorſque le réveil ſonne, le piſtolet part & allume la chandelle. Il faut convenir que cette idée eſt ingénieuſe, & qu'il eſt glorieux pour un Payſan, qui n'a jamais eu de Maître dans aucun Art, de l'avoir exécutée auſſi heureuſement. Pluſieurs perſonnes vont voir par curioſité cette ſinguliere machine, qui en effet mérite d'être admirée. D'ailleurs, comme on s'en doute bien, après cette preuve du talent de Courtin, il eſt excellent Ouvrier dans pluſieurs autres parties; il eſt ſur-tout très-habile Taillandier; ſes mains ſont, pour ainſi dire, tout ce que ſes yeux voient ».

Il faut pourtant convenir que cette invention, qui fait honneur au génie du ſieur Courtin, n'eſt pas neuve. Il y a long-tems que l'on a trouvé le ſecret de faire partir un piſtolet, par la moyen d'un réveil, pour ſe procurer de la lumiere, & il ne ſeroit pas difficile d'en trouver un aſſez grand nombre d'exemples dans les Papiers & Annonces publics.

De la Picardie, *le* 15 *Août*.

Prix des grains en différens cantons de cette Province.

A *Arras*, du 9 Août. La raſiere de bled, premiere qualité, peſant 131 livres, poids de marc, s'eſt vendue 12 liv. 8 ſ.; ſeconde qualité, peſant 129 livres, 11 l. 16 ſ.; troiſieme qualité, peſant 126 liv., 11 l. 10 ſ. Bled-méteil, peſant 121 liv., 11 l. Seigle, peſant 116 livres, 6 l. 7 ſ. Orge, peſant 90 livres, 5 l. 19 ſ. Avoine, peſant 70 liv., 5 l. 2 ſ.

A *Peronne*, du 9 Août. Le ſetier de bled-froment, peſant 95 livres, poids de marc, s'eſt vendu 8 l. 6 ſ. 8 d.; ſeconde qualité, le ſetier peſant 90 liv., 8 l. 3 ſ. 4 d.; troiſieme qualité, 8 l.; Méteil, 7 l. 13 ſ. 4 d.

A *Roye*, du 11 Août. Bled nouveau, le ſac peſant 280 livres, poids de marc, 28 l. Bled de 1776, le ſac peſant 280 livres, 25 l. Bled de 1775, le ſac peſant 280 livres, 27 l. Méteil de 1776, le ſac peſant 275 liv., 23 l.

A *Aire*, du 13 Août. Bled blanc, la meſure peſant 160 livres, poids de marc, 17 l. Bled roux, du poids de 158 liv., 16 l. Méteil, du poids de 148 livres, 14 l. Seigle, du poids de 146 livres, 8 l.

A *Amiens*, du 14 Août. Bon bled, premiere qualité, la raſiere peſant 131 livres, poids de marc, 12 l. 8 ſ.; ſeconde qualité, peſant 129 liv., 11 l. 16 ſ.; troiſieme qualité, peſant 126 livres, 11 l. 10 ſ. Bled méteil, peſant 121 livres, 11 l. Seigle, peſant 116 livres, 6 l. 7 ſ. Orge, peſant 90 livres, 5 l. 19 ſ. Avoine, peſant 70 livres, 5 l. 2 ſ.

De Paris, *le* 20 *Août*.

Lettre à M. le Moine, Maire de la Ville de Dieppe. Permettez-moi, Monſieur, de

vous témoigner l'étonnement dont j'ai été frappé en lisant dans le *Prospectus* de l'Ouvrage très-utile que vous devez publier sur les Pêches maritimes, ces mots : » Le » sieur le Moine, Maire de la Ville de Diep- » pe, fit connoître par deux Mémoires qu'il » présenta au Ministere en 1775, combien » l'augmentation progressive des droits sur » le poisson aux entrées de Paris étoit nui- » sible à la Pêche maritime, & ces droits fu- » rent supprimés ». Il est clair que vous prétendez avoir déterminé, par vos deux Mémoires, le Ministere à diminuer ou à supprimer les droits sur le poisson de mer aux entrées de Paris ; votre affectation à vous emparer de cet honneur m'avertit que je ne dois pas vous l'abandonner. Je sens autant que vous, Monsieur, combien il est flatteur pour un Citoyen qui pense, de pouvoir dire qu'il a contribué en quelque chose au bien-être & au soulagement de ses Compatriotes. En conséquence ne trouvez pas mauvais que je vous prouve que c'est d'après un Mémoire que j'ai présenté au Ministere, & non pas d'après les deux vôtres, que les droits sur le poisson de mer frais furent diminués & ceux sur la saline totalement supprimés. Pour vous en convaincre, & avec vous tout le Public, il suffira de vous présenter ici un simple exposé des faits.

La Déclaration du Roi portant suppression des droits d'entrées dans la Ville de Paris, sur le poisson salé, & réduction à moitié de ceux qui se levent sur le poisson de mer frais, depuis le premier jour de Carême jusqu'à Pâques, est du 8 Janvier 1775. Or, je vous le demande, à qui persuaderez-vous, Monsieur, que dans le court espace des sept premiers jours de 1775 vous ayez pu présenter vos deux Mémoires, que le Ministere ait eu le tems de les examiner, de peser vos raisons, & de dresser ensuite une Déclaration, la faire passer au Conseil, &c ? Car cette difficulté qui est insurmontable pour vous, & qui détruit sans ressource vos prétentions, ne peut avoir lieu pour moi, puisque mon Mémoire fut donné au Ministere avant la fin de l'année 1774. C'est ce qu'il m'est aisé de vous démontrer de la maniere la plus incontestable. D'abord je pourrois vous transcrire ici toutes les lettres que j'ai reçues des Ministres au mois d'Octobre 1775, en réponse à celles que j'avois eu l'honneur de leur écrire en leur adressant un exemplaire imprimé de mon Mémoire. Comme je ne veux pas donner à cette Lettre l'air d'un Factum, je me contenterai de rapporter ici en entier celle dont m'honora M. le Duc de la Vrilliere ; la voici.

Fontainebleau, 13 *Octobre* 1774.

» J'ai lu avec attention, Monsieur, le » Mémoire que vous m'avez adressé sur les » moyens de rétablir l'abondance de la ma- » rée & de la saline dans Paris ; je ne puis » qu'applaudir aux vues sages qui vous ont » dirigé dans cette affaire, & vous avez très- » bien fait d'en envoyer un exemplaire à » M. le Contrôleur Général que cet objet » regarde directement.

En second lieu, vous pouvez consulter, Monsieur, les Ephémérides Economiques de M. l'Abbé Baudeau, tome 4, pour l'année 1775, page 164 ; voici en quels termes ce Journaliste s'y exprime : » Je vais, dit-il, copier mot à mot le Mémoire publié par le sieur Malherbe, Procureur Général de la Chambre Souveraine de la Marée, qui s'est imprimé chez Simon, Imprimeur du Parlement à la fin de la derniere année ».

Enfin en rapprochant les motifs qui ont fait rendre la Déclaration du 8 Janvier 1775, de ce que j'ai avancé dans mon Mémoire imprimé à la fin de l'année 1774, vous y verrez manifestement que c'est d'après ce Mémoire que Sa Majesté s'est déterminée à accorder la diminution des droits sur la marée fraîche & suspension totale de ceux qui étoient imposés sur la saline.

Lisez le commencement de cette Déclaration.

» Nous avons reconnu, dit Sa Majesté, que les droits perçus sur le poisson de mer frais & salé dans notre bonne Ville de Paris étoient si considérables qu'ils nuisoient sensiblement à l'encouragement de la pêche maritime ; que ceux établis sur le poisson salé sont plus particuliérement encore onéreux aux plus pauvres des Habitans de cette Ville qui en tiroient un moyen de subsistance, principalement pendant le Carême où les loix de l'Eglise interdisent la consommation de toute espece de viande ».

Or, dans mon Mémoire, après avoir rapporté les différentes causes qui me paroissent empêcher les Chasse-marées d'amener de la marée fraîche dans cette Ville avec au-

tant d'abondance qu'autrefois, je fais voir, page 5, que les droits de perception se montoient à 42 l. 4 s. 2 d. pour chaque cent pesant de marée fraiche.

» Ce sont là, dis-je, les principales causes qui empêchent les Chasse marées de fréquenter les Halles de Paris avec la même assiduité qu'ils le faisoient autrefois, & c'est pour y remédier & ramener dans Paris l'abondance de ce comestible que ledit Procureur Général croit que son ministere exige de lui qu'il propose de venir au secours des Chasse marées ».

A la page 12, même Mémoire, après avoir démontré que les droits d'entrées dans la Ville de Paris, pour 100 livres de saline, étoient de 32 l. 12 s. 7 deniers, j'ajoute:

» La saline dans Paris est la principale nourriture de la plus grande partie de ses Habitans les jours d'abstinence; si, par l'imposition que l'on met dessus, elle revient à plus haut prix que la viande de boucherie, malgré les préceptes de l'Eglise, bien des gens feront usage de la viande ».

Je pense, Mr, que vous vous vous rendrez à l'évidence de mes preuves, & qu'avec cette bonne foi que l'on se doit dans la société, vous reviendrez sur vos pas & conviendrez que c'est à mes soins & à mon Mémoire que le Public est redevable de la Déclaration du 8 Janvier 1775. De mon côté, j'avouerai très volontiers qu'après la Déclaration du 8 Janvier 1775, c'est vous seul qui, *profitant de mes idées*, pour me servir des termes de votre lettre du 30 Mars 1775, avez sollicité & obtenu l'Arrêt du Conseil du 13 Août 1775, par lequel le Roi ordonne » que les droits sur le poisson de mer frais, réduits à moitié par sa Déclaration du 8 Janvier 1775, depuis le premier jour de Carême jusqu'au jour de Pâques exclusivement, ne seront perçus, après cette époque & pour l'avenir, que sur le pied de la moitié à laquelle ils ont été réduits, & que la perception des droits sur le poisson salé, suspendue par ladite Déclaration pendant le même intervalle, sera & demeurera supprimée ». J'ai l'honneur d'être, &c.

MALHERBE, *Procureur Général de la Chambre de la Marée.*

Sentence de l'Election de Paris, qui maintient les grands Messagers Jurés de l'Université de Paris dans le privilege d'exemption du droit de Gros à la vente du vin de leur crû, rendue le 5 Juillet 1777.

On sçait que l'Université de cette Capitale institua autrefois des grands & petits Messagers pour entretenir une correspondance entre cette foule d'Ecoliers qui venoient de toutes parts étudier à Paris, dans ses classes, & leurs familles qui étoient séparées d'eux. Les petits Messagers ou Messagers volans, comme on les appelloit, parcouroient les Provinces du Royaume & les Pays étrangers pour y porter les lettres des Etudians & en rapporter de l'argent & des paquets. Les grands Messagers étoient une espece de Banquiers à qui les petits devoient répondre. Nos Rois, disposés dans tous les tems à favoriser l'Université, voulurent bien attribuer à ces Officiers les privileges accordés à elle même. Mais dans le nombre des privileges légitimes dont l'Université jouit, doit-on comprendre celui de l'exemption du droit de Gros à la vente du vin du crû? C'est une question qui a été d'abord discutée avec beaucoup d'ordre & de clarté dans le Plaidoyer de M. Auger, Avocat du Roi au Siege de l'Election, & ensuite décidée par le Tribunal conformément aux conclusions de ce Magistrat, en faveur des grands Messagers, contre l'Adjudicataire Général des Fermes qui vouloit forcer les sieurs de Longchamp, Marchand Brasseur à Paris, & Etienne de Buire, ancien Marchand Fabricant de couvertures, l'un & l'autre grands Messagers Jurés de l'Université, de payer les droits de Gros & autres des vins de leur crû qu'ils avoient pu vendre pendant l'année 1774. Cette piece, qui est curieuse par les recherches que le Requisitoire de M. l'Avocat du Roi contient sur les privileges de l'Université, se trouve à Paris chez Knapen, Imprimeur, Pont S. Michel, le meme qui imprime cette Gazette.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Annonce de Livre.

La Marine des anciens Peuples, expliquée & considérée par rapport aux lumieres qu'on en peut tirer pour perfectionner la Marine

moderne ; avec des figures représentant les vaisseaux de guerre de ces Peuples. Par M. le Roy, de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, Professeur & Historiographe de l'Académie d'Architecture & de l'Institut de Bologne. A Paris, chez Nyon aîné, Libraire, rue Saint-Jean-de-Beauvais; Stoupe, Imprimeur Libraire, rue de la Harpe. 1777. In-8°. de 224 pag. sans les tables.

L'objet de cet Ouvrage est de faire voir l'origine de la navigation chez les anciens Peuples, d'en suivre les progrès & les révolutions dans les différens âges du monde. Il est divisé en sept Livres ; les six premiers sont curieux, mais le septieme joint à cet avantage le mérite d'une utilité plus marquée. C'est dans ce Livre que l'Auteur fait voir les lumieres qu'on peut retirer de la Marine ancienne pour perfectionner la voilure & le sillage de nos bâtimens, pour en construire qui seroient en état de braver presque tous les dangers. Ce qu'il dit sur ce dernier article est assez important pour trouver place ici. On y verra le modele d'une espece de bâtiment insubmergible.

» La construction du Pentécontore (ainsi nommé parce qu'il avoit cinquante rames, vingt-cinq de chaque côté) étoit, dit M. le Roy, aussi simple que facile ..... Il pouvoit n'être formé que par des planches dont les unes en composoient la longueur, & les autres, placées dans l'intérieur & en travers, servoient à les assujettir. De cet assemblage, il résultoit un bâtiment dont toute la capacité étoit divisée en un grand nombre de petits vuides impénétrables à l'eau, & qui n'avoient entr'eux aucune communication. Ce navire, plat par-dessous, très-léger, s'enfonçant peu dans la mer, ne pouvoit jamais échouer que dans des lieux si bas que les hommes pouvoient se sauver sur le rivage. Il étoit à l'abri des coups de mer par un pont soutenu par un grand nombre de points d'appui ; il pouvoit être mu avec célérité par l'effort des Rameurs, & on pouvoit y appliquer des voiles.

Qu'on suppose qu'avec un pareil bâtiment, des Navigateurs tentent une expédition sur une côte inconnue, bordée de rochers, & sur laquelle ils craignent de rencontrer des Corsaires, j'ose dire qu'ils y seront plus en sûreté que sur les bâtimens qu'on emploie ordinairement à cet usage. En effet, lorsque l'équipage d'un vaisseau se hasarde sur une côte telle que je la suppose, avec des chaloupes ou des grands canots ; si ces bâtimens sont découverts, une seule vague peut les submerger ; s'ils sont pontés, le choc violent d'une roche peut les ouvrir & les précipiter au fond de la mer. La chaloupe ou le canot seront encore menacés par un danger d'une autre nature ; un boulet tiré d'un vaisseau Corsaire peut ouvrir leur flanc & les faire périr. Le vaisseau long, tel que je l'ai décrit, (Chap. 3, Liv. 1er.) ou le Pentécontore, résistera pendant long tems à tous ces dangers. On peut en quelque sorte le comparer au Polype qu'on ne peut détruire qu'en anéantissant toutes ses parties ; & si l'une de ses parties étoit entiérement brisée, les Navigateurs pourroient la couper & se sauver sur celle qui resteroit encore entiere.

Un navire de cette espece, monté par des hommes déterminés, seroit peut être aussi le plus redoutable de tous les vaisseaux Corsaires ; & risquant de recevoir dans ses flancs des coups de canon qui ne l'ouvriroient pas en assez d'endroits pour le faire périr, il s'avanceroit avec hardiesse, en bravant le plus grand danger, pour aborder le vaisseau ennemi & s'en emparer. Ces especes de Pentécontores seroient enfin de la plus grande utilité dans tous les cas où, pour reconnoître une flotte ou une côte ennemie, on expose un seul bâtiment à être percé de toutes parts ».

Cet Ouvrage est dédié à M. de Sartine. A qui l'Auteur pouvoit-il avec plus de raison faire hommage d'un Livre sur les progrès de la Marine des Anciens, qu'à un Ministre qui a mis la nôtre sur un pied si respectable ?

I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 16 Août 1777 au Mercredi 20 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 20 à 22 l. ; le nouveau, 21 l. ; le seigle, de 10, 11 à 12 liv. ; l'orge, de 8 l. 10 s., 9 à 10 l. 15 s. Le froment au Port de la Greve, de 20, 21, 22 liv. 10 s. à 23 l. ; le seigle, de 10, 10 l. 10 s. à 11 l. ; l'orge, de 9 l. 10 s. à 10 l. 10 s. *le septier.*

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 16 Août 1777 au Mercredi 20 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 l. 5 s.; *idem* à la Greve, de 20, 21 à 22 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 23 Août 1777, de 60 à 61 l.; *idem* nouveau, de 59 à 60; le cent de paille vieille, de 22 à 23 l.; *id.* nouvelle, de 21 à 22 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 50 à 51; *idem* nouveau, de 48 à 49; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 23 à 24; *id.* nouvelle, de 21 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 46 à 47; *idem* nouveau, de 45 à 46; le cent de paille vieille, de 22 à 23 l.; *id.* nouvelle, de 21 à 22 l.; le foin à la Grève, de 39 à 40 l.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 23 Août 1777.

Or de Portug. à	724	ff 8	marc.
Du Mexique à	720		
Du Pérou à	710	2	
Les guinées à	722	3	
Ducats à	98	6	once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100		
Or à 20 karats à	84	6	
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	16	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	18	
Piastres à	49	10	

V.

Changes de Paris, *du 23 Août 1777.*

Amsterdam	54 3 8e.
Londres	31 3 16e.
Hambourg	187 ½
Madrid	15 2 6
Cadix	15 0 6
Livourne	96 ¼ à 96
Gênes	93 ¾
Lyon *Août*	½

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Jeudi 21 Août 1777.

Messieurs

Deschapelles.. vres.	P.	
Perpétuelles..	P.	
De S. Janvier vres.	P.	

Du Vendredi 22.

Lempereur.. pplles.	P.	
Viageres.....	P.	
Boscheron.. pplles.	M.	
Viageres.....	M.	
Peinchein.... vres.	N.	
Perpétuelles.	M.	
Patu..... Viag.	t. let.	
Rouillard.... pplles.	N.	
Viageres.....	N.	

Suite du Vendredi 22.

Messieurs

Creuzé..... pplles.	M.	
Viageres.....	M.	
Tontine.....	M.	
Masson..... pplles.	N.	
Viageres...	t. l.	

Six premiers mois 1777.

Du Lundi 18.

Desplaces... pplles.	A.	
Viageres.....	A.	
Tontine.....	A.	
Vieillard... pplles.	A.	
Viageres.....	A.	
Tontine.....	A.	
.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1777.	*Jeudi 21.*	*Vendredi 22.*	*Samedi 23.*
Comp. d. Ind.			
Actions . . .	1820 15 20 17½	1820 22½ 25 27½ (25	1832½ 30 . .
D°. 16es/25 . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	408	. . . . .
Rescriptions . .	11¼ 11 11¼ .	11 11¼ 11 . .	11 10¾ . .
Bil. des Fermes.	1¾½	. . . . .	. . . . .
Lots de 48 l. .	789 90 91 92 91	791	792 . . . .
Lots de 150 l. .	1662 64 . . .	1664 66 68 69 70	1672 73 74 . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24ff pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1776. Du Mardi 31 Décembre.

L.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 28 *Novembre.*

NOUS découvrimes en 1759 plusieurs Isles de l'Archipel septentrional. Nos Navigateurs vécurent pendant quelque tems avec les Sauvages, mais ils se lasserent bientôt d'un si triste genre de vie. La plûpart de ces Insulaires habitent sous terre & se nourrissent de mets dont la délicatesse européenne ne peut s'accommoder que pressée par la nécessité la plus rigoureuse. Dans ce voyage, nos gens acheverent de rendre odieux le nom Russe à toutes les Peuplades. Ils exercerent toutes sortes de violences ; à leur retour ils en furent punis, mais ils n'en nuisirent pas moins aux progrès de notre navigation dans ces mers. Les Isles d'Atscha & d'Alaeska reçurent nos Voyageurs qui ne répondirent à cet accueil qu'en traitant leurs Hôtes d'une maniere indigne & révoltante. On trouve dans ce pays des rennes, des ours, des sangliers, des loutres, des renards, des loups; les loutres y sont sauvages & dangereuses, on y voit courir par troupes des renards tachetés de blanc & de noir. Ces Isles sont, à ce qu'on présume, peu éloignées du Continent de l'Amérique.

Une foule d'autres expéditions qu'il seroit trop long de détailler, nous ont rapporté de grandes richesses en pelleteries du plus grand prix. Cependant ce n'est qu'à travers mille dangers que nous avons ainsi étendu notre commerce & reculé les bornes de notre Empire. La cupidité, l'ambition doivent être satisfaites, mais l'humanité, la Religion ne le sont pas. Si la possession de l'Univers flétriroit l'homme qui auroit osé l'acheter par un crime, nous ne devons jamais oublier que nos Navigateurs nous ont acquis un pays sauvage par des violences, par des cruautés, par des meurtres. Ce souvenir ne s'efface pas en effet de notre esprit; trop instruits par le passé, nous ne faisons plus d'expédition que les Chefs ne répondent de la conduite de tous ceux qu'on soumet à leurs ordres.

Des Isles que nous avons découvertes, les unes payent tribut, les autres n'ont pas encore subi ce joug. Nous avons pris des mesures pour nous assurer de la fidélité des premieres, & pour mettre les dernieres sous notre domination. Il ne tient qu'à nous de pousser toujours plus loin nos découvertes & nos conquêtes. Les plus grandes difficultés sont levées ; nous connoissons assez bien les mers que nous avons à parcourir; le climat ne nous est plus étranger ; nous avons des lieux marqués pour hiverner ; quoique le langage des Insulaires ne soit pas familier à nos Navigateurs, cependant quelques-uns d'entr'eux en sçavent assez pour pouvoir traiter avec les Sauvages & s'en faire entendre &c.

Les Habitans de ces Isles portent des habits de peaux de rennes, de renards, d'une

espece de marmote. Ils ont tous un bonnet qu'ils ornent, les jours de fêtes, de coraux, de barbes d'ours marins, d'os de poisson. Dans ces jours d'appareil, les femmes prennent des pelisses de castors & d'ours marins, & les hommes en ont de peaux de divers oiseaux. Il teignent ces peaux en rouge & y attachent toutes sortes de franges. Quand il pleut, on se revêt de peaux d'oiseaux marins ou de lions de mer.

Ces Sauvages sont fort adroits, ils tuent le poisson d'eau douce à coups de flèches. Ils ne sont rien moins que délicats pour leur nourriture; ils mangent la viande quelquefois toute crue; quand ils la font cuire, ils n'y ajoutent aucun assaisonnement. La pêche & la chasse font leurs principales occupations; quand ils ont tué quelque gros poisson ou quelque bête fauve, c'est pour eux un jour de fête. Ils s'invitent les uns les autres & prennent alors leur habit d'appareil. Il est défendu à tout Etranger de chasser auprès d'une habitation & d'y enlever les bêtes mortes qu'on pourroit y trouver. L'hospitalité est généreusement exercée parmi ces Peuplades; un Voyageur va d'une habitation à l'autre; il y est logé & nourri sans qu'il lui en coûte rien. Les provisions ne leur manquent pas dans les tems où les grands froids ne leur permettent ni de chasser ni de pêcher. Ils ont l'art de faire sécher la viande, le poisson, les racines, & par cette préparation bien simple, de les conserver pendant long-tems. Quoique Sauvages, ils ne sont presque jamais en guerre. Ils ne connoissent ni la cupidité ni l'ambition; comment s'armeroient-ils les uns contre les autres? Celui d'entr'eux qui a la plus nombreuse famille & l'entretient le mieux, est pour cela seul reconnu & déclaré le Chef d'une Peuplade. Ils ont en général de l'esprit & de la docilité. Nous avons plusieurs de leurs enfans qui apprennent assez facilement la Langue Russe & nous servent d'Interprêtes. Nos cruautés les ont rendus presque toujours défians & quelquefois cruels; nous n'avons pas lieu de nous en plaindre. On prétend que l'Isle de Radjak est la plus proche du Continent de l'Amérique.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 3 Décembre.*

Quoique nos loix somptuaires ne doivent être mises en exécution qu'au premier jour du mois de Mai de l'année prochaine, nos Grands Seigneurs donnent déjà l'exemple & paroissent à la Cour avec des habits de draps & d'autres étoffes fabriquées dans le pays. Quand la réforme commence dans un Etat par les personnes de rang, il se forme bientôt une heureuse révolution dans le Peuple. Les Nobles portent nos draps & autres étoffes, le Roturier & l'Artisan croiroient afficher un luxe désordonné en faisant usage d'étoffes étrangeres. Comme on est assuré du débit & d'un bon débit, on ne parle de tous les côtés que d'établir de nouvelles Manufactures; l'émulation est allumée; il est certain que nos Manufactures se multiplient, que les esprits se tournent avec ardeur vers l'Industrie & les Arts, & qu'avec des encouragemens donnés à propos, le Royaume ne tardera pas à sortir de cet état de barbarie qu'on lui reproche depuis bien des siecles.

La Commission Economique du Trésor de la Couronne a fait afficher un placard pour donner avis que les personnes qui voudront établir des Fabriques de tabac en pourront obtenir le privilege, mais aux conditions qui leur seront proposées. On prétend que la Commission exige des Sociétés qui se formeront pour cet objet une garantie d'un million de florins de Pologne. Les Actionnaires répondront solidairement de ce fonds; sans quoi ils n'obtiendront pas la permission d'ériger ces Fabriques. Comme on a une espérance très-bien fondée de faire des gains considérables, les conditions n'effrayeront pas. Quand le privilege est exclusif & qu'il s'agit d'une denrée ou d'une marchandise nécessaire ou comme nécessaire, les Privilégiés, exigea t-on d'énormes avances, sont assurés de s'en dédommager avec usure.

DANEMARCK.

D'HELSINGOR, *le 2 Décembre.*

Il nous est arrivé deux vaisseaux Anglois qui viennent de Pétersbourg. Nous avons appris de l'équipage que les rivieres qui passent dans cette Capitale sont si fort gelées que les voitures le plus lourdement chargées y passent dessus sans qu'il y ait rien à craindre. Comme la rigueur de l'hiver se fait

déjà sentir dans nos parages, des vaisseaux Hollandois qui se préparoient à partir de Pétersbourg pour notre Port, ont différé leur voyage jusqu'au commencement du printems. En effet nos mers ne sont pas praticables dans la saison.

ALLEMAGNE.

D'Hanovre, *le 5 Décembre.*

Avant que de corriger les abus, il faut les bien connoître. Par-tout on veut réprimer le luxe, & nulle part peut-être on ne sçait précisément en quoi il consiste. Dans tous les pays on a fait des volumes sur cette matiere; lisez-les, vous n'avez aucune idée juste du luxe & vous seriez tenté de dire aux Auteurs, écrivez moins, n'écrivez même pas, ou donnez-moi auparavant une bonne définition du sujet sur lequel vous exercez votre plume. Quoiqu'il en soit, si nous en croyons les personnes qui se disent le mieux instruites, toute dépense déplacée & qui n'a aucune proportion avec les revenus ou les facultés de celui qui la fait, est vraiment luxe dans la propre signification du terme. D'après ce principe; qu'une personne fasse de grandes dépenses, si ces dépenses n'absorbent pas ses revenus; si cette personne ne touche pas à ses fonds, vous pouvez bien la taxer d'avoir étalé le faste, mais vous ne pouvez pas l'accuser d'avoir donné dans le luxe. Si au contraire un homme pauvre ou peu aisé ne vit pas ou ne s'habille pas d'une maniere conforme à sa pauvreté ou à son peu de fortune, le voilà qui se livre manifestement à un luxe ruineux. En adoptant cette maxime que bien des gens regarderont comme très-raisonnable, il paroîtroit impossible de frapper sur le luxe, de l'arrêter, de l'exterminer par de bonnes loix, puisqu'il seroit impossible d'en faire jamais de pareilles. Il faudroit pour cela connoître parfaitement les facultés de chaque Citoyen & dresser pour chaque Citoyen un code de réglemens particuliers; ce qui est évidemment impraticable.

Le luxe est ici, tout comme ailleurs, très-commun; cette espece de maladie épidémique a gagné depuis long-tems toute l'Europe & se transmet de génération en génération. Les Particuliers qui réglent leurs dépenses sur leurs recettes deviennent tous les jours plus rares; a-t on beaucoup, on trouve aisément les moyens de dépenser plus qu'on n'a; si l'on ne possede qu'une fortune médiocre, on veut s'élever au-dessus de son état & marcher à côté des gens riches. Nous venons de toucher à l'abus par un petit côté, peut-être l'attaquerons-nous de front dans la la suite, & lui porterons-nous des coups dont il aura peine à se défendre? Dans toute l'étendue de l'Electorat, quand il mouroit une personne de rang, les héritiers & les proches parens habilloient toute leur maison en deuil, drapoient leurs carosses, tendoient de noir une partie de leurs appartemens &c. Les simples Gentilshommes se crurent en droit d'imiter cet exemple; ils eurent à leur tour des Imitateurs dans la riche Bourgeoisie. De proche en proche la contagion se communiqua plus ou moins de la Noblesse jusqu'aux dernieres classes du Peuple. Les domestiques ne prennoient jamais d'engagemens qu'ils ne missent pour condition que leurs Maîtres, quand ils prendroient le deuil, les habilleroient aussi en noir. En un mot, on étoit allé sur cet article à un tel excès que la plûpart des familles dérangeoient leurs affaires pour de longues années ou même se ruinoient par une vanité bisarre & ridicule. Le Roi d'Angleterre, notre Souverain, vient d'abolir par une Ordonnance ces coutumes pernicieuses. Défense aux Maîtres qui prennent le deuil de le faire aussi porter à leurs domestiques. Les personnes, de quelque rang qu'elles soient, ne draperont pas leurs carosses, ne tendront pas en noir leurs appartemens &c. Un mari ne portera le deuil que six mois; une femme le portera un an & six semaines. Le deuil pour un fils qui a perdu son pere, ne sera que de six mois; la durée du deuil sera plus ou moins abrégée selon les différens degrés de parenté.

De Hambourg, *le 8 Décembre.*

On vient de publier en Suede des réglemens pour mettre les monnoies sur un meilleur pied. Le Roi de Suede a permis à l'infortunée Ville de Gefle, d'écrire dans toute l'étendue du Royaume des lettres circulaires pour solliciter des secours qui puissent la mettre en état de se relever des pertes qu'elle a faites par le dernier incendie. S. M. a aussi accordé une exemption de tout impôt

pendant dix ans à ceux des Habitans de cette Ville qui rebâtiront leurs maisons en pierres.

Des lettres de Varsovie portent que des pluies abondantes ont succédé à une longe sécheresse. La Vistule qui depuis long-tems étoit fort basse, s'est tout-à coup enflée & la navigation a repris son cours. Le 26 il y eut une tempête si violente que les maisons même le plus solidement bâties, paroissoient ébranlées. Dans leur effroi, plusieurs personnes sortirent de leurs logemens & se retirerent hors la Ville &c.

D'HEILDEBERG, *le 9 Décembre.*

S. A. E., notre Souverain, a fait placer un conduit électrique sur le magasin à poudre, situé près de cette Ville. L'expérience a déjà démontré combien cette méthode est avantageuse; elle met les édifices à l'abri des ravages de la foudre. Mais une précaution qu'on ne prend pas dans plusieurs Villes d'Allemagne, est de ne renfermer la poudre que dans des bâtimens isolés. C'est quelquefois dans des quartiers fréquentés que les magasins sont construits; avec une pareille imprudence, doit-il paroître surprenant qu'il arrive des accidens funestes?

ITALIE.

DE NAPLES, *le 6 Décembre.*

Ce qu'on avoit inutilement tenté dans des siecles fort reculés & ensuite dans des tems fort postérieurs, le Gouvernement va l'entreprendre; & comme les mesures paroissent bien prises on ne doute presque pas du succès. Il s'agit de construire une grande & belle route de cette Capitale jusques à Reggio de Calabre. Il y a des difficultés à vaincre, mais on les a prévues; le plan est bien dressé; on ne met la premiere main à l'exécution que parce qu'on est assuré de la conduire à une heureuse issue. D'après l'estime des Ingénieurs & des autres gens de l'Art, les frais de construction doivent aller à 200,000 ducats. S. M. ne veut pas qu'on mette aucune imposition sur le Peuple pour avoir les fonds nécessaires. Il est réglé que le Trésor Royal contribuera aux dépenses pour un quart; que les Propriétaires fonciers qui profiteront le plus des avantages de la nouvelle route, payeront un autre quart; que les Communautés fourniront une troisieme partie, & qu'enfin divers Particuliers intéressés au succès de l'entreprise completteront la somme. Cette opération est de la plus grande utilité pour le commerce, pour le transport des denrées &c.

DE TRIESTE, *le 5 Décembre.*

Il s'étoit élevé des différends entre la Cour de Vienne & la République de Venise, au sujet des frontieres de la Molaquie. Pour terminer ces démêlés & prévenir tout sujet de contestation, de part & d'autre on avoit nommé des Commissaires revêtus d'un plein pouvoir pour régler les limites des Etats respectifs. L'affaire a été bientôt décidée & l'on a signé les articles suivans. L'accord résolu ne sera pas appellé *Traité des Frontieres*, mais on lui donnera simplement le nom de *Convention* pour fixer l'état des limites. Toutes les terres labourées qui touchent aux anciennes possessions des Vénitiens appartiendront en toute propriété à la République. Les frontieres des Etats respectifs seront marquées entre le Mont Solta & le Mont Postack, & l'on tirera à égale distance de l'un & de l'autre une ligne de démarcation. D'intervalle en intervalle on placera sur cette ligne des bornes de marbre. De plus, on prendra des mesures pour aller au-devant de tout sujet de mésintelligence qui pourroit naître entre les Sujets des deux Etats, & pour terminer les affaires sur les lieux sans que les Parties intéressées aillent porter leurs plaintes à la Cour de Vienne ou à Venise.

DE FIOUME, *le 6 Décembre.*

Cette Ville, aujourd'hui Port franc, a été jusqu'à présent comprise dans le ressort de l'Intendance des côtes d'Autriche. Elle changera de Jurisdiction & sera réunie au Royaume de Hongrie. Elle est déclarée en même tems Capitale du Comté de Severin. Ce nouvel arrangement a eu lieu parce que notre Ville est très-bien située pour favoriser l'exportation des denrées & des marchandises de Hongrie. Carlowitz & toute l'étendue de terrein qui se trouve entre cette Ville

& la nôtre, seront enveloppés dans le nouveau Comté qu'on vient d'ériger.

De Livourne, *le* 8 *Décembre.*

Le vaisseau Anglois du Vice-Amiral Mann qui étoit venu dans six jours de Marseille dans notre Port a remis à la voile. Le Commandant a reçu trois mille écus des Négocians de sa Nation établis dans notre Ville; c'est un don qu'ils font libéralement pour aider à soutenir les frais de la guerre de la Grande-Bretagne avec les Colonies du Continent de l'Amérique. Le *Dauphin*, autre vaisseau Anglois, est entré dans notre Port vers la fin du mois dernier; il avoit fait le trajet de Mogador ici dans trente six jours. Il étoit richement chargé pour le compte de nos Marchands. Notre commerce avec l'Angleterre devient toujours plus considérable.

On avoit publié que la Russie étoit en marché avec l'Empereur de Maroc pour acheter le Port de Tanger. Le bruit se répandit ensuite que cette affaire n'auroit pas lieu parce que diverses Puissances d'Europe s'opposoient à ce que la Russie eût un Port dans la Méditerranée. Derniérement on a écrit de divers Ports d'Espagne que la vente étoit consommée & que le Prince Africain avoit touché 200,000 doubles d'Espagne dont on étoit convenu. A présent nous commençons à révoquer en doute la nouvelle, attendu qu'elle ne se confirme pas.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Bordeaux, *le* 16 *Décembre.*

L'ouragan du 6 Septembre est le plus horrible qu'on ait jamais éprouvé à la Guadeloupe, à la Martinique & à Marie-Galande. Les détails qu'on reçoit de ces Isles sont affligeans; de plus de cent bâtimens qui se trouvoient alors sur la côte du Point-Pierre, à peine en compte-t-on huit ou dix qui n'ayent pas été beaucoup endommagés. Les Colonies Angloises, qui sont peu éloignées des nôtres, ont aussi beaucoup souffert, mais non pas tant qu'on l'avoit d'abord publié. Ce qu'il y a de singulier, c'est que la Dominique, environnée d'Isles qui toutes ont été fort mal-traitées, ne s'est pas ressentie de cette violente tempête. On observe que l'avant-dernier ouragan qui fit aussi dans ces mers de si affreux ravages ne s'étendit pas jusqu'à cette Isle. On est tenté d'en conclure que les vents orageux n'y soufflent jamais avec assez de violence pour endommager les plantations. Les Anglois qui ont des possessions dans cette Colonie s'en félicitent & les regardent comme des objets si précieux qu'ils vendroient plutôt tout ce qu'ils ont dans les autres Isles, que les habitations qu'ils ont dans celle-là. Montserrat & Saint Christophe ont fait des pertes immenses.

On a éprouvé dans la Jamaïque des secousses de tremblement de terre qui n'ont pourtant pas été violentes. Les mêmes lettres ajoutent que le commerce languit & que les Américains du Continent y font presque journellement des prises sur les Anglois.

De Moulins, *le* 18 *Décembre.*

M. Dubet, dans son Traité de la Muriométrie, avoit donné une méthode pour faciliter l'éducation des vers à soie en plein air. Depuis la publication de son Ouvrage en 1770, l'Auteur a fait divers essais qui lui ont beaucoup servi à perfectionner sa méthode. D'autres Economes habiles ont aussi élevé des vers à soie sur les mûriers, & avec des soins, ils sont venus à bout de réussir. Si l'on en croit la plûpart d'entr'eux, l'éducation libre de ces insectes leur a plus rapporté dans ces dernieres années, quoique très-froides, pluvieuses même & orageuses, qu'ils n'ont tiré de profit des vers à soie élevés dans l'intérieur de leurs maisons. Ils assurent que l'insecte nourri sur le mûrier même devient plus vigoureux, éprouve moins de maladies, consomme une moindre quantité de feuilles, & donne non-seulement plus de soie mais d'une meilleure qualité. Le vers à soie résiste plus aisément qu'on ne pense, aux fraîcheurs, aux tems pluvieux, aux vents impétueux &c.

Sur ces expériences réitérées dans divers cantons, & toujours avec succès, on a formé un plan détaillé pour l'éducation des vers à soie en plein air, & ce plan a été approuvé par des Commissaires que le Gouvernement avoit nommés pour l'examiner. Après

cette approbation authentique, on l'a envoyé à toutes les Sociétés d'Agriculture du Royaume.

Si l'on veut s'en tenir fidelement à la nouvelle méthode, il faut choisir un terrein bien découvert & un peu éloigné des bois; il ne doit s'y trouver que des mûriers de basses tiges, élevés en palissades dans la forme à peu près d'un rideau de charmille, distribués en petites allées dont la direction doit être diagonale ou concentrique au terrein. Si la direction de ces allées étoit diamétrale, comme on le voit dans toutes les anciennes plantations, les mûriers seroient plus exposés aux coups de vent & aux tempêtes; c'est ce qu'il y a de plus à craindre pour cette éducation extérieure en air libre. En suivant ces procédés, on peut, dès la troisieme ou la quatrieme année d'une plantation, élever des vers à soie sur les mûriers. Rien n'empêche d'ailleurs qu'on n'éleve en même tems ces insectes au dehors & au dedans. On fixera son choix d'après sa propre expérience. Pour l'éducation des vers à soie en plein air, il faut bien se garder de hâter la couvée par artifice; elle doit se faire naturellement, vers le commencement de Mai, dans une chambre exposée au midi. Au troisieme âge des insectes, vous les porterez à la plantation & les placerez sur les mûriers. Tout ce qui vous reste à faire alors, c'est de visiter quelquefois les insectes pour mettre sur les arbres ceux qui tomberont à terre, sur-tout dans le commencement. Vous recueillez ensuite les cocons à mesure qu'ils sont formés. De cette maniere on épargne beaucoup de frais; on ne cueille pas la feuille, on ne fait pas le transport des vers à soie sur les litieres, d'où proviennent la plûpart des maladies des insectes; on n'a pas besoin de séparer les morts des malades, on évite les peines pour le cabanage & la monte; enfin on recueille presque sans autre dépense que la feuille &c. &c.

De Cherbourg, *le 19 Décembre.*

Voici un avis que nous croyons devoir donner aux Navigateurs.

Le bassin de notre Port, auquel le Roi a fait travailler depuis plusieurs années, vient d'être entiérement déblayé; il y est entré le 14 Décembre 1776 un navire, c'est le premier que nous y ayons vu depuis sa reconstruction. Notre bassin est le plus beau & le plus commode de tous ceux de la Manche. Les Navigateurs trouveront toutes sortes de commodités pour y relâcher par vents contraires ou après avoir été battus de quelque tempête. Ce bassin a 100 toises de longueur sur 75 de largeur, & il monte sur son radier 20 pieds 8 pouces d'eau dans les grandes marées; ensorte qu'au moyen de ses écluses, les plus gros navires y pourront entrer & rester à flot. La rade de Cherbourg est d'ailleurs très-sûre & d'une bonne tenue, puisqu'elle est surnommée par les Marins l'Auberge de la Manche, à cause du grand nombre de navires qui y relâchent & qui y sont à l'abri de tous vents. Elle est d'ailleurs très-facile à reconnoître depuis qu'on a placé un feu à la pointe de Barfleur où il a commencé d'être allumé le premier Novembre 1775, par les soins de MM. les Syndics de la Chambre de Commerce de Normandie.

De Paris, *le 25 Décembre.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, qui fixe jusqu'au premier Janvier le délai dans lequel les Officiers de la Chambre des Comptes de Blois feront procéder à la liquidation de leurs finances; & jusqu'au premier Avril suivant, pour consommer le remboursement au Trésor Royal.

Autre qui ordonne que les dettes & finances communes des Huissiers de la Chambre des Comptes, Aides & Finances de Normandie, seront à leur charge, à compter du jour du rétablissement de leurs Offices, & qu'ils seront tenus, à compter du même jour, d'acquitter les rentes par eux constituées en noms collectifs, & de remettre au Trésor Royal les quittances de finance qui leur ont été délivrées pour raison desdites dettes.

Autre qui, sans avoir égard à trois Ordonnances de M. l'Intendant de Pau, en date des 3 & 17 Juillet & 13 Août 1775, ordonne que les sommes que Laurent David, Régisseur des droits ci-dessous nommés, a été contraint de payer, en vertu desdites Ordonnances, tant pour restitution de droits que de frais, lui seront rendues & restituées, par les nommés Brumont, Roussille & Caire, Maîtres Cartiers à

Pau ; ordonne en outre, qu'en conformité de la Déclaration du premier Mars 1771 & du tarif y annexé, tout papier-cartier fin ou commun, tant celui destiné à recevoir l'empreinte de la carte, que celui servant à remplir le milieu, payera le droit en entier de la classe dudit tarif, à laquelle il se rapportera, par ses dimensions, sous quelque dénomination que le déclarent les Cartiers : condamne lesdits Brymont, Roussille & Caire, solidairement, au coût du présent Arrêt, liquidé à cent vingt livres.

Autre qui déboute le sieur Perret, Contrôleur Général de la Prévôté & du mesurage des sels à Nantes, de la demande qu'il avoit formée contre l'Adjudicataire Général des Fermes, de deux deniers pour chaque minot de sels qui s'emplaceroient ou se releveroient dans les dépôts de Nantes.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Lettre au Rédacteur de la Gazette.

Je n'ai point été étonné, Monsieur, comme l'ont été quelques personnes, de lire dans votre Feuille N°. 97, à l'article de Londres, la citation de la découverte de l'épitaphe d'un homme qui a vêcu 152 ans, mais j'ai, en quelque sorte, été surpris que l'on ait oublié à Londres, à cette occasion, de citer le pendant d'une pareille épitaphe qui y existe, à la vue de tout le monde, dans la croisée collatérale à droite du Chœur de Winsmester ; je veux parler de l'épitaphe de la sépulture de Thomas Spaar, lequel a vêcu pareillement 152 ans & vu dix Rois d'Angleterre sur le Trône ; ce même lieu-là est destiné à la sépulture des personnes célébres &c.

J'ai l'honneur d'être &c.

II.

Questions.

Le Secretaire de la Société d'Hombourg-ès-Monts, à qui nous devons l'article de Neustadt en Souabe & qui reçoit notre Gazette, est prié de procurer à un de nos Abonnés des graines de l'espece extraordinaire de citrouille qu'on cultive à Neustadt, & de donner, s'il est possible, des instructions sur les questions suivantes.

1°. En quelle saison faut-il planter ou semer cette graine ou semence ?

2°. A quelle profondeur dans la terre faut-il semer ou planter ces graines ou semences ?

3°. A quelle distance faut-il mettre les semences les unes des autres ?

4°. Si ces citrouilles ne viennent pas également bien dans toutes les terres indistinctement, quelles sont les terres qui leur sont le plus propres, sablonneuses, grasses ou autres ?

5°. Ne faut-il pas qu'elles soient semées sur couche ou dans du terreau, comme les melons & citrouilles de ce pays ci ?

6°. Si elles peuvent se dispenser de procédés aussi dispendieux, & qu'elles viennent en pleine terre, ne leur faut-il pas d'engrais ? & dans ce cas, est-ce en fumier chaud de vache ou de cheval, ou de mouton ? ou est-ce en fumier pourri de vache ? & faut-il mettre l'engrais avant ou après la semaille ? & à quelle quantité ?

7°. Quel vent est favorable à cette citrouille ? & quels sont ceux qui peuvent lui nuire ?

8°. Dans quel tems vient elle en maturité ? & à quel signe reconnoît-on qu'on peut la cueillir en toute sûreté ?

9°. En la cueillant, faut il également arracher la racine, comme inutile, devant tous les ans être replantée en graine ?

10°. Pour conserver de la graine pour la semence, faut il la laisser sécher soit au soleil, soit dans des chambres chaudes ;

11°. Comment faut-il conserver cette citrouille pour en nourrir long tems, soit les hommes, soit les animaux ?

12°. Si on la donne aux vaches, aux cochons &c, faut-il la leur donner seule, par morceaux, ou la broyer avec d'autres alimens, comme laitage, farine d'orge, sons &c ? & faut-il la faire cuire ou la donner toute crue ?

13°. Et pour en faire manger aux hommes, comment faut il faire ce ragoût pour exciter leur appétit ?

III.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 21 Décembre 1776 au Mercredi 25 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 23, 24 à 25 l.; le seigle, de 10 l. 5 s., 10 l. 10 s. à 11 l.; l'orge, de 8 l. 10 s., 9 liv. à 9 liv. 15 s. Le froment au Port de la Greve, de 22, 23 à 24 liv.; le seigle, de 10 liv., 10 liv. 15 s. à 11 liv.; l'orge, de 8 l. 5 s., 8 l. 15 s. à 9 l. aussi *le septier*.

IV.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 21 Décembre 1776 au Mercredi 25 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 l.; *idem* à la Greve, de 19, 20 à 21 l. *le septier*.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 28 Décembre 1776, de 67 à 68 l.; *id.* nouveau, de 65 à 66; le cent de paille vieille, de 23 à 24 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 47 à 48; *idem* nouveau, de 45 à 46; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 22 à 23; *id.* nouvelle, de 21 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 44 à 45; *id.* nouveau, de 43 à 44; le cent de paille vieille, de 23 à 24 liv.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le foin à la Grêve, de 43 à 44 l.

V.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 28 Décembre 1776.

Or de Portug. à . . .	724	8 6	marc.
Du Mexique à . . .	720		
Du Perou à . . .	710		
Les guinées à . . .	722		
Ducats à	98	1	once.
Or fin à 23 k. . . 31 32. . . .	100		
Or à 20 karats à . .	84		
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	16	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52		
Piastres à	49	11	

BIBLIOTHÈQUE ROYALE

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1776.

Du Mardi 17 Déc. 1776

Messieurs

Cauchy ..... pp^lles.	L.	
Viageres.....	L.	
Tontine	M.	
Marsollier.... v^res.	J.	

Du Mercredi 18.

Boutray..... pp^lles.	L.	
Viageres	L.	
Tontine	L.	
Cochin..... pp^lles.	J.	
.....		
.....		
.....		
.....		

Du Jeudi 19.

Messieurs

De S. Janvier v^res.	t. l.	
Tontine	t. l.	
Nau ..... pp^lles.	Z.	
Viageres.....	Z.	
Tontine.....	Z.	
Lenoir..... pp^lles.	J.	
Viageres	J.	

Du Vendredi 20.

Lempereur.. pp^lles.	M.	
Viageres	M.	
Delarue..... pp^lles.	L.	
Viageres.....	L.	
Tontine	L.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1776.	*Jeudi 26.*	*Vendredi 27.*	*Samedi 28.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	FESTE.	FESTE.	FESTE.
D°. $\frac{16}{25}$es . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Rescriptions . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24^tt pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces, deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1776.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 29 Mars.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 26 Février.*

ON a publié un état des produits des Douanes de cette Capitale, & de nos principales Villes de Commerce, durant l'espace de plus de 30 ans. Ce tableau est curieux pour les personnes qui veulent s'instruire du Commerce & des Finances des diverses Nations. Quand on voit que les droits sur les marchandises & les denrées suffirent d'abord à peine pour fournir aux frais de leur perception, & qu'ils se monterent ensuite à des sommes immenses, leur progression n'en devient que plus étonnante. Il seroit trop long de la suivre année par année, mais nous en dirons assez pour satisfaire le commun des Lecteurs. En 1724, les Douanes de cette Capitale ne rapporterent que la modique somme de 10,335 roubles. L'année suivante elles rendirent presque le double & leur produit fut de 19,283. Douze ans après, en 1737, elles nous donnerent un bénéfice de 84,695 roubles. Elles passerent 100,000 roubles l'année suivante. Par des événemens particuliers, elles baisserent en 1741, & leur produit ne fut que de 89,149 roubles. En 1752, elles allerent à 203,734 roubles. On voit déjà dans l'espace d'une dixaine d'années une différence de plus de cent mille roubles. A mesure qu'on avance, la progression devient plus rapide. Elles nous rendirent en 1754 la somme exorbitante de 768,058 roubles. En 1755 elles rapporterent 837,191 roubles; en 1756 elles diminuerent un peu & ne nous rapporterent que 806,533 roubles. Nous en fumes bien dédommagés l'année suivante & leur produit se monta à près de deux cens mille roubles de plus; il fut en 1757 de 1,000,713 roubles. L'état qu'on vient de communiquer au Public ne va pas au-delà de cette époque. Il est bien certain que notre commerce ayant plus que doublé depuis lors, le produit des Douanes doit avoir crû en proportion; il doit donc produire aujourd'hui à l'Empire plus de 2,000,000 de roubles; nous ne parlons ici que des Douanes de la Capitale. En 1755, il est entré dans notre Port pour la valeur de 3,335,788 roubles en denrées ou en marchandises étrangeres; il est sorti du même Port, durant la même époque, des marchandises & des denrées de notre crû pour la somme de 4,544,631 roubles. L'importation de 1756 est allée à 3,628,756 roub. & l'exportation à 4,398,145 roubles. Les marchandises & denrées importées en 1757 ont été estimées 3,193,375 roubles, & celles d'exportation ont été évaluées à 4,598,120 roubles. Il en résulte que la balance du commerce panche en notre faveur, & que nous vendons plus aux autres Nations de l'Europe que les autres Nations de l'Europe ne nous vendent. Depuis 1757, le commerce a versé dans notre Pays de plus grandes richesses, parce

que nous avons saisi des branches que nous ne connoissions pas auparavant & que nous avons trouvé les moyens d'en rendre d'autres plus productives. Le commerce que nous avions ouvert avec la Turquie nous avoit fait concevoir les plus belles espérances; mais ces espérances, à peine conçues, commencent à s'évanouir; la guerre nous avoit procuré ce commerce, ce commerce est près de faire renaître la guerre; ce que nous craignons le plus, c'est de dépeupler nos campagnes déja si peu habitées; nous avons encore plus besoin de Laboureurs que de Soldats.

NORWEGE.

De Drontheim, *le 28 Fevrier.*

Ne sçauroit-on célébrer les jours de fête, les époques heureuses que par l'appareil & l'éclat; ne pourroit on pas en perpétuer autrement le souvenir que par des dépenses frivoles & excessives? La joie la plus légitime doit avoir ses bornes; ne nous y trompons pas, l'expression la plus forte en apparence ne suppose pas toujours le sentiment le plus vif, le plus pur, le plus vrai. Que les Peuples témoignent aux Princes leur amour & leur reconnoissance, rien de plus juste; mais qu'en remplissant un devoir, ils ne violent pas les droits de la modération, ils ne s'écartent pas des regles de la prudence & de la sagesse; en un mot, que pour étaler des vertus ils n affichent pas des vices. Nous combattons une erreur qui a jetté de profondes racines, qui s'est répandue chez tous les Peuples & que les siecles se transmettent les uns aux autres. Mais enfin des exemples qui deviennent tous les jours moins rares, commencent à nous prouver qu'elle n'est pas universelle & qu'il n'est pas impossible de la corriger.

Notre Société Royale des Sciences n'a pas cru pouvoir mieux célébrer le jour anniversaire de la naissance du Roi que par des actes de bienfaisance & des œuvres de charité. Après avoir donné ce jour-là un grand repas à 58 Orphelins, elle fit des largesses aux trois Ecoles fondées dans cette Ville pour l'instruction des pauvres. Elle distribua aussi des Prix & des récompenses pour exciter l'émulation des Artisans & des gens de la campagne. Voici les divers objets pour lesquels la Société fit cette distribution. Après avoir loué quelques Agriculteurs qui au lieu de clore de haies leurs héritages, les ont entourés de murs, la Société leur décerna aussi des Prix plus ou moins considérables, selon l'étendue des champs qui ont été clos. Elle a récompensé de la même maniere un Artisan qui a trouvé une méthode pour faire sécher promptement les appartemens des maisons nouvellement construites en pierre, de sorte qu'on peut les habiter bientôt après qu'elles sont bâties, sans avoir à craindre de contracter des maladies ou des infirmités. Les autres Prix ont été distribués à des Particuliers qui ont mis en valeur des terreins vagues & des communes, à l'Inventeur d'un moulin à foulon, à un Propriétaire qui a recueilli la plus grande quantité de laine, à un Fermier qui a le mieux réussi dans la culture du houblon. Ce qui a flatté le plus les personnes ainsi couronnées, c'est moins la valeur des Prix que l'appareil qu'on a mis dans la distribution & les éloges publics qu'on leur a donnés.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 2 Mars.*

Il avoit paru, depuis environ un mois, une Ordonnance pour fixer le tarif des Douanes dans le Duché de Holstein. Elle regardoit indistinctement tous les Habitans de cet Etat & soumettoit à la même taxe la partie du Duché qui appartenoit ci-devant au Grand Duc de Russie & que notre Cour a acquise par la voie d'échange. Comme il est stipulé formellement dans le Traité de cession qu'il ne sera fait aucun changement aux constitutions & aux libertés du Holstein Ducal, les Habitans de Kiel se sont réunis pour faire des représentations au Roi sur l'Ordonnance qui les concerne & ont même contraint le Magistrat de se joindre à eux. Dans un Etat despotique, comme le nôtre, ces démarches surprennent beaucoup; on ne sçait pas encore l'effet que produiront les remontrances des personnes intéressées. Le Gouvernement est juste; il ne touchera pas aux privileges dont il s'agit, si ces privileges sont authentiques & fondés sur la justice.

Nous avons besoin de Marins qui montent nos vaisseaux de guerre & nos bâtimens Marchands: dans la vue de nous en procurer, le Gouvernement a donné une

amnistie pour tous les Matelots qui ont déserté depuis 1748. La Cour avoit accordé la même grace en 1774, mais peu de Déserteurs en profiterent. On se flatte d'être plus heureux cette fois-ci. Malgré les agitations de nos voisins, notre commerce va toujours également bien, & nous ne craignons pas qu'il soit troublé par la guerre.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le 3 Mars.*

On parle beaucoup de prendre incessamment des moyens efficaces pour appaiser les troubles & terminer les différends qui durent depuis plusieurs années entre les Paysans de Bohême & les Seigneurs du même Royaume. Toutes les tentatives que nous avons faites jusqu'à présent n'ont pu réussir à guérir le mal. Le grand point sera toujours d'adoucir la servitude des uns & de réprimer le despotisme des autres.

Un de nos Politiques avoit présenté à la Cour un plan pour rendre la Province de Transylvanie beaucoup plus florissante qu'elle ne l'a jamais été. Le projet a plû. On assure que le Gouvernement est résolu de le faire exécuter. Il faudra nécessairement destiner à cet objet de grandes sommes, car il ne s'agit pas d'une entreprise legere, mais de bâtir, dans cette Province, de douze à quinze Villes. Quand elles existeront, l'Etat sera bientôt dédommagé avec usure de ses grandes avances. La Transylvanie est coupée d'une grande multitude de fleuves & de rivieres; les nouvelles Villes, distribuées sur leurs bords & dans les lieux les plus favorables, procureront à cette Province les facilités nécessaires pour faire un commerce aussi lucratif qu'étendu.

D'HANOVRE, *le 4 Mars.*

Une longue paix ne suffit pas toujours pour réparer les ravages d'une guerre, même de peu de durée. Cet Electorat en est encore à faire des efforts pour réparer les pertes & les malheurs que nous avons essuyés depuis plusieurs années. Malgré les encouragemens multipliés, nous n'avons pas encore rétabli notre Agriculture; la douleur nous saisit encore en voyant de vastes friches dans des cantons où nous avions de beaux domaines & de riches fermes. Grace au zele de nos Sociétés d'Agriculture, on entreprend dans divers lieux de remettre en valeur des terres qui depuis long-tems n'étoient plus d'aucun rapport. L'industrie ne manque pas aux Habitans du pays; mais ils craignent de ne travailler que pour autrui; ils restent pauvres, dans l'appréhension de n'acquérir des richesses que pour se les voir enlever. Nos habitans se bornent donc pour la plûpart, à gagner leur vie au jour la journée; naturellement actifs, ils deviennent paresseux par réflexion & par principe. Il est presqu'inoui que le même homme s'occupe de deux objets différens; s'il est Berger, il passe dans l'inaction tout le tems qu'il ne donne pas à l'éducation des troupeaux; s'il est Laboureur, il ne pense qu'à la charrue, & dans la saison où il ne peut pas travailler la terre, il se fait une espece de loi de ne pas mettre à profit son loisir. De-là il arrive qu'au tems des moissons & de la fenaison, on ne trouve pas de bras pour couper les bleds & les foins. Les Habitans des contrées voisines se répandent alors en foule dans l'Electorat, & s'en retournent ensuite chez eux avec beaucoup d'argent. Les Paysans étrangers viennent de 60 & même 80 lieues pour moissonner, & dans des cantons d'une médiocre étendue, ils gagnent quelquefois de trois à quatre mille rixdales. Le tabac réussit à merveille & nous pourrions en faire une grosse branche de commerce; les Habitans de Brême nous achetent celui de Northeim & le fabriquent. Altheneim, qui n'est qu'un de nos villages, vend toutes les années pour 18 ou 20,000 florins de chanvre. Ce pays sera riche quand nous jouirons d'une tranquillité assurée.

DE MEINUNGEN, *le 5 Mars.*

Sans doute, il ne faut pas laisser les gens de la campagne dans l'ignorance; mais peut-être faudroit il encore moins en faire des Sçavans? Un Paysan qui n'a reçu aucune sorte d'instruction & qui n'est conduit que par la routine, ne reculera certainement pas les bornes de son Art & ne méritera jamais le titre de Cultivateur, à prendre ce terme dans la signification qu'on doit lui donner. Mais du moins il travaillera la terre & pourra devenir un bon Laboureur. A coup sûr, il ne labourera jamais, jamais il

ne sera propre aux travaux rustiques, si dans l'enfance il reçoit une éducation peu conforme à sa condition, & que peu contens de l'instruire des principes de l'Economie rurale, nous veulions encore qu'il soit versé dans les secrets de la nature, initié dans les secrets de la belle Physique, enfoncé dans les profondeurs du calcul &c. On admire le plan que plusieurs personnes distinguées par leurs lumieres & leur zele ont présenté à notre Souverain pour l'éducation des enfans de la campagne. Il a été approuvé; un de nos Sçavans est non-seulement chargé de veiller à son exécution, mais de l'étendre & de le perfectionner encore, s'il est possible. Dans nos Villages on a déjà établi plusieurs Ecoles où les Maitres sont obligés de suivre les regles tracées dans le plan d'éducation. Pour former des Eleves, il faut avoir formé de bons Instituteurs. C'est dans cette derniere vue que nous avons établi une espece de Séminaire d'où l'on tirera les Maîtres d'Ecoles & où ils apprendront avant que d'enseigner. La direction de cette Maison est confiée à M. Ernefte-Jule Walch. Pour donner une légere idée de l'éducation brillante de nos jeunes Villageois, il suffira d'indiquer quelques-uns des Livres élémentaires qu'on mettra dans leurs mains. Les Ouvrages du Docteur Busching serviront de guides pour l'Histoire Naturelle; dans la Physique on suivra les principes de M. Richter; la *Science des calculs*, publiée à Jena, entrera dans la classe des Livres des Eleves; on les réduit au Catéchisme Agricole de M. Meyer, pour tout ce qui concerne les Sciences économiques &c. &c.

ESPAGNE.

De Cadix, *le 4 Mars.*

Nous avons reçu la nouvelle que le Vice-Roi du Mexique a fait arrêter six navires Anglois qui étoient chargés de marchandises prohibées & qui, pour induire en erreur, avoient arboré le pavillon de Maroc. Il n'a pas été difficile de prouver que les marchandises étoient réellement de contrebande. En conséquence les six bâtimens ont été déclarés de bonne prise. On estime leur cargaison 800,000 piastres. Les mêmes lettres portent que les équipages de ces bâtimens sont détenus en prison. Comme la contravention est manifeste, nous ne craignons pas que notre commerce avec les Anglois souffre de cette affaire.

Il paroît certain qu'il y avoit eu dans la Capitale du Chily une émeute, mais qu'elle a été presqu'aussi tôt appaisée. L'imposition d'une nouvelle taille n'avoit pas été du goût des Habitans; leurs têtes chaudes commençoient à s'enflammer; le Viceroi a été l'impôt, le feu s'est éteint.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 15 Mars.*

Le Bill qui autorise les Lords de l'Amirauté a donner des Lettres de marque renferme les articles suivans. Permis aux navires Marchands qui auront obtenu de pareilles Lettres de courir sus & prendre les vaisseaux appartenans aux Colonies rebelles, ainsi que les bâtimens Anglois ou Irlandois qui entretiennent avec elles un commerce prohibé. Les prises appartiendront aux Intéressés & aux équipages, sauf les droits de Douane & autres impôts royaux. On prendra des sûretés avant que d'accorder des commissions ou lettres de marque. Les Maîtres de navire donneront un état exact du port, de l'artillerie, de l'équipage de leurs vaisseaux & présenteront leur commission aux Collecteurs des Douanes. Si la commission étoit fausse, le Maître sera emprisonné. Tout Collecteur qui délivrera un faux certificat perdra son poste & payera une amende de 100 l. st. applicable moitié au Délateur & moitié aux Matelots blessés ou pauvres. Le Maître d'un navire qui consentiroit à prendre une rançon pour un vaisseau dont il se seroit emparé & qui le relâcheroit, sera regardé comme Pirate & condamné à mort. Sous peine de 500 l. d'amende, les Chargés de procurations pour les bâtimens déclarés de bonne prise feront enregistrer leurs procurations au Bureau de l'Amirauté qui aura adjugé les bâtimens saisis, & cela dans l'espace de six mois. Le Trésorier de la Marine payera aux Maîtres, Matelots &c. servant à bord des vaisseaux de guerre ou des navires qui auront des lettres de marque, la somme de 5 liv. st. pour chaque personne qui se trouvera dans les bâtimens saisis. Tout navire pris sur les Sujets de S. M. qui ne sont pas en rebellion ouverte, sera rendu aux

Intéressés, à charge par eux de payer un huitieme de la valeur totale de la cargaison dudit navire &c.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

Du Pont-Beauvoisin, *le 16 Mars.*

Au commecement du mois dernier, il tomba une prodigieuse quantité de neige; quoique nous soyons accoutumés à en voir beaucoup dans ce pays-ci, nous n'en avons pas tant vu depuis vingt ans. Ce tems est favorable aux biens de la terre & d'un bon augure pour le Cultivateur. Toute la neige a disparu & nos champs nous présentent le plus bel aspect. Il est rare que dans cette saison les récoltes de toute espece s'annoncent si bien & nous fassent concevoir de si grandes espérances. Rien de plus beau que nos bleds; verds, bien nourris, vigoureux, ils nous promettent l'abondance. Nous jouissons d'un tems à souhait; les travaux de la campagne sont poussés avec ardeur; on donne de tous côtés les labours pour les trémois. La nature a fait la moitié des frais; la terre se trouve bien préparée; la neige nous a tenu presque lieu d'engrais; du moins elle a répandu beaucoup de sels & nous épargne une partie du fumier. Le Laboureur trouve le chaume des champs dans l'état qu'il desire, & ce que nous regardons comme un bon pronostic, il travaille la terre par un tems sec. Nous ne pouvons rien desirer de plus pour présumer que nos ensemencemens de Mars réussiront.

Cet hiver a été funeste aux abeilles; nous avons perdu beaucoup de jeunes essaims; ils ont péri, non par la rigueur du froid, mais par le défaut de nourriture. L'automne derniere fut très pluvieuse; ces insectes ne purent pas faire leur cueillette; ils sont morts de faim. Les prix des grains baissent à chaque Marché; le plus beau froment ne se vend que 3 l. 4 s. la mesure de 40 livres, poids de marc; le seigle n'est qu'à 1 l. 18 s.; les autres grains sont encore à meilleur marché. C'est ici un phénomene qui surprend agréablement le Peuple; il s'attendoit à voir le pain fort cher, attendu que les récoltes de l'année derniere avoient été la plûpart au-dessous du médiocre. Que ne doit donc pas le pauvre à la libre circulation des denrées? Aussi bénit-il le jour où l'on brisa les entraves de ce commerce & où il recouvra une précieuse liberté qui semble prévenir les besoins & diminue tous les jours le nombre des misérables. Par-tout on éprouve les mêmes effets; par-tout on a cessé de crier contre une loi si sage & si bien vue pour l'intérêt public. Nulle part on ne craint ni la disette ni la cherté, & ce qu'on paroissoit redouter autrefois on le sollicite aujourd'hui comme une faveur. Les Provinces demandent qu'il leur soit permis de vendre à l'Etranger un superflu qu'elles ne trouvent pas à vendre au Citoyen. Le mot d'exportation n'effarouche plus les esprits; on parle tranquillement d'exporter; on fait plus, on exporte, seul moyen peut-être de prévenir la ruine des Propriétaires & la décadence de l'Agriculture.

De Bordeaux, *le 16 Mars.*

Dans le courant du mois dernier, nous avons expédié 1279 barriques & quinze quarts de sucre brut, 2948 barriques & 107 quarts de sucre blanc; 72,388 livres d'indigo, poids net; 3,252,844 livres de café; 15,169 livres de cacao; 1847 livres de roucou. Nous avons envoyé ces marchandises ou denrées, par terre, en Suisse, à Manheim, Geneve & Strasbourg, & par mer à Hambourg, Brême, Dantzick, Amsterdam, Bruges, Francfort, Drontheim, Altona, Londres, Stétin, Embden, Konisberg, Stralsund, Abo, Saint-Sébastien, Bilbao, Trieste &c. Nos vins continuent à se bien vendre; nos eaux de-vie ont beaucoup de cours, elles sont à 145 l. les 32 veltes.

De Loudun, *le 17 Mars.*

L'hiver a été admirable pous les biens de la terre. Nous n'avons pas eu des froids trop violens, & au lieu de pluie il est tombé beaucoup de neige. Sous cette enveloppe, formée par la nature, nos bleds se sont conservés dans le meilleur état. L'année derniere, des pluies abondantes & trop continues délaverent la terre & la laisserent sans vigueur. La neige a eu des effets tout opposés; à mesure qu'elle se fondoit, nos champs s'imbiboient tout doucement & la terre s'impreignoit de sucs & de sels. En répandant moins d'engrais, épargne considérable dans ce pays-ci, loin que la végétation en ait souffert,

elle eſt forte & vigoureuſe. Les bleds pouſſent preſqu'à vue d'œil.

Rien de mieux préparé que les guérets ; ils ſont très-meubles & ſans peine on les travaille à merveille. Le tems eſt très-beau ; nous en profitons pour ſemer les mars. L'activité des Laboureurs & le zele des Propriétaires répondent parfaitement l'une à l'autre. Dans tous nos cantons, il ſeroit difficile de trouver un petit coin de terre ſans culture. Ce que nous voyons avec le plus grand plaiſir, c'eſt que nos bas fonds, preſque toujours couverts d'eau, dans cette ſaiſon, ne ſont ni trop ſecs ni trop humides. Si le printems ne nous eſt pas contraire, nous ferons, cette année, de riches récoltes. Cette perſpective nous auroit beaucoup réjoui autrefois ; elle n'excite pas dans nous aujourd'hui les mêmes ſenſations. La raiſon s'en préſente aſſez naturellement : nous avons de grandes quantités de grains & nous ne faiſons que de vains efforts pour les vendre. La liberté d'exporter nous eſt inutile parce que nous n'exportons pas. Pour vendre, il faut trouver le beſoin ; nous ne le trouvons nulle part. Nous en ſommes réduits à la confommation intérieure ; elle eſt trop bornée & ne ſuffit pas pour le débit & ſur-tout le bon débit de la denrée. Notre commerce des grains eſt donc dans l'inaction ; avec lui tout ſouffre ou languit. Il ſeroit néceſſaire de le vivifier, mais nous n'entrevoyons pas même les moyens d'en venir à bout. Nos fromens reſtent ſans demande ; la fourniture roule autour de 345 ou 350 liv. ; celle de ſeigle eſt à 240 l. ; les baillarges vont de 160 à 180 l.

Nos vins pour Paris n'ont pas été portés à des prix aſſez hauts ; on s'empreſſe beaucoup moins que l'année derniere, de nous les acheter. La pipe de vins blancs ſe vend de 60 à 70 l. ſelon leur qualité ; les rouges vont entre 80 & 90 l. les deux poinçons. L'eau-de-vie, quoique rare, ne paſſe pas 5 l. 5 ſ. la velte. La branche de commerce qui ſe ſoutient le mieux, eſt celle des huiles de noix & d'amandes. On nous en demande d'aſſez bonnes quantités pour Paris. Les prix des fruits ſecs ſont prodigieuſement tombés ; la Capitale eſt toujours notre grand débouché ; mais comme elle s'eſt trouvée abondamment pourvue de ces denrées par les Provinces plus méridionales que la nôtre, ceux de nos Marchands qui y ont fait des envois, loin d'avoir un bénéfice, feront des pertes.

Tel eſt en raccourci le tableau de l'Agriculture & du Commerce de nos cantons.

DU MANS, *le* 18 *Mars*.

Dans tout le reſſort du Parlement de Paris, on eſt obligé d'écheniller les arbres ; cette ſage précaution eſt auſſi priſe dans diverſes Provinces. A la derniere Séance de notre Bureau d'Agriculture, un des Membres a rapporté un fait qu'il eſt intéreſſant pour l'humanité de faire connoître & de publier. En pareil cas d'un échenillage ordonné, un Habitant d'Arpajon, empreſſé d'exécuter la loi, ſe mit avec ardeur à échenillier ſon terrein qui, comme tout le reſte du canton, étoit infecté d'inſectes. Imprudemment, il fit des bourſes à chenilles pluſieurs bourrées qu'il emporta chez lui à deſſein de les y brûler. Cette économie mal entendue & dont il ne connoiſſoit pas le danger lui devint funeſte. L'ardeur du travail avoit mis ce Payſan tout en ſueur ; arrivé chez lui, il demande à changer de chemiſe ; ſa femme lui en fit chauffer une avec des bourrées remplies de bourſes à chenilles ; il la prit très-chaude & impregnée du venin de ces inſectes. Cet infortuné fut la victime de ſon imprudence ; le poiſon s'inſinua facilement dans ſon corps par les pores extrêmement ouverts ; bientôt après il reſſentit des douleurs très-vives & qui augmenterent ſi violemment qu'il tomba ſans connoiſſance ; on alla chercher des ſecours, mais ils arriverent trop tard. Le malheureux étoit mort ; il expira dans des convulſions.

D'autres gens de la campagne, toujours par ignorance & avec beaucoup de danger, ſe ſervent des échenillages pour chauffer leur four & faire cuire leur pain. On voit aſſez que par-là ils s'expoſent à éprouver de pareils malheurs. Il eſt impoſſible que le pain ne s'imbibe du venin des chenilles & qu'il ne ſoit un vrai poiſon pour ceux qui le mangent. Plein de zele pour la conſervation de nos Payſans, notre Bureau d'Agriculture s'eſt hâté de les inſtruire de ces dangers pour les engager de plus en plus à prendre les précautions ordonnées par l'Arrêt du Parlement de Paris. On ne peut donc aſſez le répéter ; il faut brûler les échenillages en plein air, dans les champs, & même aſſez loin des habitations, pour éviter le danger du feu & celui d'une fumée empeſtée ; il ſeroit

également pernicieux aux hommes & au bétail de la respirer.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Suite de la Réponse à la Lettre écrite du Pays d'Aunis à un Negociant de Picardie &c.

P. S. On m'avertit, dans ce moment, que l'on objecte aussi contre le dépotage l'évaporation à laquelle il assujettit l'eau de vie, ce qui en affoibliroit la qualité... Cet inconvénient, qui doit exister par tout, a-t-il fait renoncer à Cognac, à Charente & ailleurs, à dépoter les eaux-de-vie? Et cependant celles du premier endroit sont les plus prisées de l'Europe. Si l'eau-de-vie est au degré de force convenable, le dépotage, qui ne l'expose guères que pendant 12 à 15 minutes au plus à l'action de l'air, ne lui fera pas perdre un trentieme de sa force: c'est encore-là une vérité de fait que ne pourront détruire les raisonnemens les plus spécieux.

II.

Réponse de M. Rogue à la question proposée dans la Gazette du Commerce du 25 Février dernier, page 127.

On demande si ceux qui réclament leurs vins vendus à un Failli, en ce qui s'en trouve en nature, sont obligés de payer les frais que ces vins ont coûté?

A quoi j'ajoute, si ceux qui revendiquent n'ont pas trouvé le total, & qu'il leur soit dû pour cet objet ou autrement, peuvent-ils opposer la compensation jusqu'à concurrence?

Réponse. Ceux qui réclament les vins qu'ils ont vendu au Failli ne peuvent se dispenser de supporter les frais de voiture, droits de route & d'entrée, eu égard à ce qu'ils en ont réclamé. La diminution du prix de la chose, survenue depuis la vente, ne doit être d'aucune considération pour décider ce point de contestation. Il suffit que ce soit la chose revendiquée qui ait occasionné les frais pour qu'on soit en droit de prétendre le remboursement de ce qu'il en a coûté; c'est un privilege que les Créanciers ont sur la chose, de même qu'un Voiturier l'auroit si les Vendeurs eussent réclamé leurs vins avant qu'ils fussent entrés dans le magasin du Failli. Il en seroit de même encore si l'Acheteur n'eût pas failli. Que les Vendeurs, par défaut de payement, voulussent reprendre leurs vins au lieu de les faire vendre judiciairement, afin d'éviter des frais, l'Acheteur seroit bien en droit de leur demander le remboursement de ce qu'il lui en auroit coûté; car reprenant la chose, ils doivent indemniser celui à qui ils l'ont confiée: ici les Créanciers le représentent. D'ailleurs quoique les vins aient diminué de prix, ils seront toujours vendus plus cher, entrés & voiturés, qu'ils ne le seroient hors Ville, & les Acheteurs, Habitans de Ville considéreront dans les achats les déboursés de moins qu'ils n'auront plus à faire.

Mais si ceux qui ont réclamé ne trouvent pas la totalité de leurs vins & qu'il leur soit dû par le Failli, pour ce qui s'en manque ou pour autres objets, ils peuvent compenser ce qu'ils devront pour les frais de la chose réclamée jusqu'à concurrence avec ce qui leur est dû, attendu que la compensation a lieu en tout état de cause, même en cas de faillite. C'est le sentiment des Auteurs, & ce que je dis d'après eux dans mon Ouvrage intitulé *Jurisprudence Consulaire & Instruction des Négocians*, Tome I, chapitre 9, article 4, page 84. Cet Ouvrage, imprimé en 1773, se vend chez Guillin, Libraire, Quai des Augustins à Paris. Délibéré à Angers le 4 Mars 1777.

Signé, ROGUE, *agréé pour plaider au Consulat, & Membre de la Société Royale d'Agriculture au Bureau d'Angers.*

Fautes à corriger dans la Gazette, N°. 23. Pag. 177, à la 7e. ligne de la 2e. col., *de* vagabonds, lisez *des* vagabonds. Même colonne, lig. 25e., travaux *publics*, lisez travaux *pénibles*. Pag. 178, lig. 11e. de la 2e. col., *la plûdart*, lisez *la plupart*.

III.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 19 Mars 1777 au Samedi 22 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 20, 22 à 24 livres; le seigle, de 10, 11 à 12 l.; l'orge, de 8 l. 5 s., 9 liv. 5 s. à 9 l. 10 s. Le froment au Port de la Greve, de 20, 21, 22 à 23 liv.; le seigle, de 10 liv. 5 s., 10 liv. 15 s. à 11 l. 10 s.; l'orge, de 8 l. 10 s., 9 à 9 l. 10 s. *le septier.*

IV.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 19 Mars 1777 au Samedi 22 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 l. 10 s.; *id.* à la Greve, de 19, 20 à 22 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porté S. Michel, le 26 Mars 1777, de 58 à 59 liv.; *idem* nouveau, de 56 à 57; le cent de paille vieille, de 23 à 24 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 52 à 53; *idem* nouveau, de 50 à 51; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 23 à 24; *id.* nouvelle, de 22 à 23; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 47 à 48; *id.* nouveau, de 45 à 46; le cent de paille vieille, de 22 à 23 liv.; *id.* nouvelle, de 20 à 21 l.; le foin à la Gréve, de 40 à 41 l.

V.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 26 Mars 1777.

Or de Portug. à			725	11	6	marc.
Du Mexique à			716			
Du Perou à			708			
Les guinées à			723			
Ducats à			98			once.
Or fin à 23 k. 31 32.			99	15		
Or à 20 karats à			83	10		
L'argent à 11 d. 20 g. à			54			marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à			52	2	6	
Piastres à			49	10		

VI.

Changes de Paris, *du* 24 *Mars* 1777.

Amsterdam	54
Londres	31 ¼ à 5 16e.
Hambourg	188 lettres.
Madrid	15 2
Cadix	15 0 6
Livourne	97 ¼ à 97
Gênes	94 ¾
Lyon *Rois*	au pair.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Jeudi 13 Mars 1777

Messieurs

Nau	pples.	A.
Viageres		J.
Tontine		J.
De S. Janvier	vres.	J.
Tontine		J.

Du Vendredi 14.

Lempereur	pples.	C.
Viageres		C.
Patu	Viageres.	G.
Peinchein	vres.	A.
Perpétuelles		A.
Tontine		A.

Du Samedi 15.

Messieurs

Despeignes. Viag.		C.
Perpétuelles		C.
Tontine		Y. Z.
Lenoir	pples.	A.
Viageres		A.
Caron	vres.	F.

Du Lundi 17.

Thevenin	pples.	A.
Viageres		C.
Delamotte	pples.	C.
Viageres		C.
Tontine		C.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1777.	Lundi 24.	Mardi 25.	Mercredi 26.
Comp. d. Ind.			
Actions	1777 ½ 80 77 ½	1785 90 92 ½ 95	1800 1797 ½
D°. 16/25es	1150		
D°. 8°.		242	
D°. 25es.			
Emprunt Oct.	390		
Rescriptions	13 12 ¾ ¾	12 ½ ¾ 12	12 11 ½ 12
Bil. des Fermes.	3	3 2 ¾	2 ¾ 2 ½
Bil. de la Lot. R.	1200	1200	1200

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces, deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 27 Décembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 3 Décembre.*

IL y avoit dans le Sund le 21 Novembre dernier, soixante-douze vaisseaux destinés pour la Mer du Nord. On voit par-là que quoique la saison fût fort avancée, la navigation étoit encore libre à cette date.

Le lendemain il arriva ici cinq vaisseaux qui avoient perdu leurs mâts pendant la derniere tempête. Dès qu'on les apperçut, on leur ouvrit le Port, de crainte que le vent, qui souffloit toujours avec fureur, ne les repoussât en pleine mer où ils auroient certainement pu périr. Cette circonstance & la violence de la tempête qu'on a essuyée pendant plusieurs jours sur toute la Mer Baltique, font appréhender qu'on ne reçoive bientôt de différents côtés des nouvelles affligeantes.

On continue à s'appercevoir dans les Ports de la Baltique de la grande influence qu'a dans l'Allemagne maritime & le Nord le commerce qui s'y fait avec les Colons de l'Amérique septentrionale. On les reçoit très bien dans tous les Ports de cette Mer, parce qu'ils achetent ou font acheter beaucoup par leurs Agens; qu'ils payent tout argent comptant, & que de plus ils se relâchent volontiers sur le prix des denrées qu'ils nous apportent.

POLOGNE.

DE CRACOVIE, *le 1 Décembre.*

La Châtelaine Douairiere de cette Ville, touchée de la négligence avec laquelle on instruit ici la jeunesse, & de l'ignorance où on laisse croupir les gens du Peuple, a consacré des sommes considérables pour l'entretien de nouvelles Ecoles, où les enfans de la classe des Citoyens peu aisés, recevront gratuitement une éducation convenable à leur état.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 4 Décembre.*

La Garde Noble Hongroise, qui étoit composée de cent vingt Maîtres, a été réduite par les Etats de Hongrie à cinquante. Les épargnes qui doivent résulter de cette utile réduction, serviront à l'éducation de soixante jeunes Gentilshommes Hongrois. Ceux des Habitans de ce Royaume qui suivent la Religion Protestante, ont obtenu aussi la permission de former une Académie en faveur des jeunes Gentilshommes de leur Communion.

D'ESSEK (*en Esclavonie*), *le 30 Novembre.*

M. de Taube qui a beaucoup étudié l'Histoire & la Géographie des différens Pays Héréditaires de la Maison d'Autriche, Pays

aussi peu connus des Etrangers que l'étoit pour eux l'Empire Russe, il y a un demi-siecle, vient de donner une *Description historique & Géographique du Royaume d'Esclavonie.* Nous allons en extraire quelques articles qui nous paroîtront propres à donner une idée au moins sommaire de l'état de l'Agriculture & de la Population de cette contrée.

Les anciens Sclavons qui dans le dix-septieme siecle quitterent l'Empire Ottoman sous le nom d'Illyriens, pour passer dans l'Esclavonie, ne prirent pas tous la même route; il y en eut un grand nombre qui se rendirent dans les Etats Héréditaires d'Autriche. Ceux-ci suivent le Rit Grec-Oriental & dépendent de la grande Députation d'Illyrie établie à Vienne, aussi-bien que ceux qui résident dans l'Esclavonie. On peut compter environ deux millions de ces Illyriens dans les Pays Héréditaires d'Autriche. Ceux du Rit Oriental Grec veulent qu'on leur donne le nom de *Raityen* ou de *Raazen*, & ils renvoyent le nom d'Illyriens à ceux de leur Nation qui sont réunis à l'Eglise Romaine; mais en Autriche, on n'attache aucune prérogative à la premiere de ces dénominations.

Le sol de l'Esclavonie, naturellement fertile, est encore fort peu cultivé, & les chemins y sont presque par-tout très-mauvais: un Voyageur n'y trouve ni auberge ni cabaret, si ce n'est ici, à Péter-Varadin & à Semlin; mais les Moines Grecs, qui ont beaucoup de Couvents dans le pays, sont très-Hospitaliers. Toute la Province n'est guères qu'une forêt de chêne d'une énorme étendue, au milieu de laquelle se trouvent quelques champs & quelques habitations en fort petit nombre; on peut y voyager pendant un mois entier sans rencontrer ni village ni hameau.

Il y a quelques années que la culture des vers à soie est introduite dans ce pays; en 1761, elle y étoit déjà sur un très-bon pied. Le Danube, la Sare, la Drave, & nombre d'autres petites rivieres qui parcourent l'Esclavonie, sont très-poissonneuses. Le poisson nommé *hausen*, & qui vient de la Mer Noire, remonte le Danube jusqu'à Raab, quelquefois jusqu'à Presbourg; ce qu'on attribue aux piquures de certains insectes qui s'attachent à son corps & dont il cherche à se délivrer en nageant avec rapidité contre le courant de l'eau.

Les Illyriens sont fort paresseux, & en conséquence ils aiment mieux nourrir des bestiaux que de s'appliquer aux Arts & aux Métiers. Mais ils ignorent encore la maniere de faire le beurre & le fromage; après avoir coupé les grains, ils ne se donnent pas la peine de les serrer, ils les laissent en pleine campagne: au lieu de les battre, ils se contentent de les faire fouler aux pieds des chevaux & des bœufs. En général l'Agriculture est ici dans le plus mauvais état. Il y a trente ans que dans tout ce pays on ne voyoit point de Villages, mais seulement des Fermes dispersées çà & là. Plus de la moitié de la contrée ne consiste qu'en Seigneuries d'une étendue immense; ce qu'il y a de fâcheux, c'est que les Propriétaires qui sont les seuls Habitans qui aient de l'argent, dépensent habituellement leurs revenus en Hongrie, en Allemagne & en Italie.

Cette année on n'a compté que 235,000 têtes dans toute l'Esclavonie, non compris le Clergé & les Troupes nationales. On a commencé à y attirer des Etrangers, surtout des Allemands; mais comme on en fait des Serfs au profit des Seigneurs, ces Colons ne tardent pas à abandonner un pays où on les traite en Esclaves.

Les Esclavons nomment *Suabones* ou *Suabes* tous les Allemands qui viennent s'établir dans leur pays ou qui y passent; beaucoup de Walaques se sont incorporés à la Nation Illyrienne. Il n'est pas vrai que la Langue Illyrienne d'aujourd'hui soit la même que parlent encore les Montagnards d'Albanie; la premiere de ces Langues est tout-à-fait Esclavonne.

Les Illyriens ont quarante-cinq caracteres alphabétiques, entre autres une lettre particuliere qu'ils ont inventée pour faciliter la prononciation de plusieurs mots Turcs qu'ils ont adoptés. Quoiqu'ils professent la Religion Chrétienne, la polygamie n'en est pas moins en usage parmi eux. Un Illyrien ne porte que son nom de baptême; il y ajoute le nom de son pere, sur tout s'il a joui de quelque réputation; ce que font encore plusieurs Nations septentrionales. *Jwan*, en Russe, veut dire Jean; *Jwan Jwanowicz* signifie Jean, fils de

Jean : c'eſt ainſi que nombre de Suédois & de Danois ſe nomment, *Peter*, *Peterſon*, Pierre, fils de Pierre &c. Les Grecs Illyriens unis peuvent faire un peu plus de la moitié de la Nation, y compris la Syrmie. Il n'y a dans le pays qu'un Evêque Catholique. Cet Evêque demeure dans le Bourg de Diakowar, & jouit de 25,000 fl. de revenus dont il faut qu'il donne tous les ans 25 pour cent pour l'entretien des Forteresses; tous les autres Prélats & tous les Ecclésiastiques Romains du pays sont soumis à une pareille imposition; mais les Grecs en sont exempts, & par conséquent leur Archevêque qui en 1740 a quitté Belgrave pour venir résider à Carlowicz en Syrmie. Les Illyriens le nomment Patriarche; reste à sçavoir si les Patriarches Orientaux le reconnoissent en cette qualité. Il est certain qu'on ne lui donne point le nom de Patriarche à Vienne; mais il est toujours Conseiller-Privé, ce qui lui vaut le titre d'*Excellence*; il possede à peu près 34,000 flor. en revenus, & il a sous lui sept Evêques. La Nation Illyrienne croupit dans l'ignorance la plus honteuse : de 3571 personnes qui furent examinées lors de la derniere grande visite du Diocèse, il ne s'en trouva que cinq qui sçavoient l'Oraison Dominicale & le Symbole des Apôtres, & qui purent répondre qu'il n'y a qu'un seul Dieu en trois personnes. On dit que les Moines Grecs sont de l'Ordre de S. Basile; lorsqu'on le leur demande, ils assurent qu'ils ne suivent d'autre regle que les Commandemens de Jésus Christ.

ITALIE.

DE FLORENCE, *le 4 Décembre.*

Le Grand Duc vient de publier une Ordonnance qui annonce la bonté de son cœur & qui méritera sans doute l'attention des autres Souverains. Elle a pour objet de proscrire un usage odieux & tout-à fait outrageant pour l'humanité honnête. Voici en quels termes cette sage loi est conçue.

» S. A. R. pénétrée des sentimens les » plus vifs d'humanité, & trouvant une ré» pugnance extrême à voir confondus avec » les scélérats, dans les mêmes prisons, les » pauvres Débiteurs livrés aux poursuites » de leurs Créanciers, qui sans s'être ja» mais rendus coupables d'aucun crime, » n'ont souvent que des indiscrétions ou des » imprudences à se reprocher, ordonne & » veut que dans toute l'étendue du Grand» Duché de Toscane, il ne soit plus procédé » à l'avenir, nonobstant tous Edits, Loix, » Ordonnances à ce contraires, contre au» cun Débiteur qui ne devra pas au delà » de la somme de trente livres, & qu'il ne » soit plus sujet à la prise de corps ni à » l'emprisonnement; il sera simplement » procédé à l'exécution de ses effets. Mais » cette Ordonnance ne s'étend ni sur les » Etrangers, ni sur tout Débiteur qu'on » soupçonneroit vouloir se soustraire à ses » Créanciers, par la fuite. En conséquence » S. A. R. défend à tous Magistrat, Juge, » &c. d'ordonner à l'avenir, pour le cas » dont il s'agit, l'exécution personnelle ou » l'emprisonnement. Elle ordonne en mê» me tems que toute procédure qui seroit » faite contre l'esprit de cette Ordonnance » soit déclarée nulle & de nul effet. Veut » en outre S. A. R. que tout Débiteur ren» fermé avec des malfaiteurs, en soit sé» paré dans les trois jours après la publi» cation de cette Ordonnance ».

En conséquence de cette Ordonnance, il est enjoint à l'Auditeur Fiscal de faire construire, le plutôt possible, dans les grandes Villes du Duché de Toscane des maisons de sûreté où les Débiteurs seront enfermés, jusqu'à ce qu'ils se soient accommodés avec leurs Créanciers.

PORTUGAL.

DE LISBONNE, *le 30 Novembre.*

Cinq vaisseaux Marchands, venus de Rio Janeiro, ont fait derniérement leur entrée dans ce Port. On les y a vus arriver avec d'autant plus de plaisir qu'on n'étoit pas tout-à fait sans inquiétude sur leur sort. Leur cargaison consiste en neuf cens caisses de sucre & en une grande quantité d'autres marchandises des Isles que nos Commerçans attendoient avec impatience.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

D'AUCH, *le 8 Décembre.*

» Un Seigneur qui possede des terres considérables dans cette Généralité, vient

d'y instituer des Fêtes Céréales ; qui se célébreront tous les cinq ans pendant la moisson. Pendant ces Fêtes, le Seigneur, confondu avec ses Vassaux, habillé comme eux, & travaillant avec eux, redeviendra ce qu'étoit l'homme dans le premier âge. Au retour des champs, tous les Laboureurs prendront leur repas au Château avec le Seigneur & toute sa famille. Les Fêtes Céréales dureront huit jours, & se termineront par le mariage de six jeunes filles les plus sages avec les six jeunes Laboureurs les plus laborieux. Le Seigneur en fera les frais ; il donnera à chaque nouveau ménage cent écus, & les exemptera de toute redevance pendant les deux premieres années ». *Extrait du Journal Politique.*

DE SAINT-SAVIOL (*en Poitou*), *le 29 Novembre.*

Quoique la Lettre qu'on va lire soit un peu longue, nous croyons cependant devoir la donner dans toute son étendue, parce qu'elle roule sur un objet qui intéresse essentiellement l'humanité & la population.

» On a déjà beaucoup écrit sur la nécessité indispensable de donner des instructions aux sages-Femmes non-seulement des Campagnes, mais même des Villes. Le Gouvernement s'est long-tems occupé de cet utile objet. Il a répandu gratuitement des Livres, & par ses ordres, une Femme habile dans l'Art des Accouchemens, a parcouru nos Provinces où elle a formé d'excellentes Eleves. Mais ce n'est pas assez. Quelque activité que M. de Blossac, notre Intendant apporte dans toutes les parties de son Administration & sur tout dans celles qui peuvent tendre au bien de l'humanité ; quel que soit le zele de M. Mauri, Chirurgien, chargé du Cours des Accouchemens pour la Capitale de notre Province, il est très-difficile que les lumieres se répandent aussi loin qu'il seroit nécessaire pour le bien de nos Campagnes. Pour que toute la Province pût recueillir le fruit des soins de M. l'Intendant & des instructions de M. Mauri, il faudroit que chaque Paroisse envoyât à Poitiers une ou deux Eleves ; mais outre la dépense que ce voyage occasionneroit, il seroit impossible d'y déterminer les femmes de nos Villages habituées à leurs foyers ; leur Paroisse est pour elles tout l'univers. Elles croiroient être perdues si elles en sortoient pour aller à dix ou vingt lieues de leur résidence. Il seroit donc plus à propos d'établir un Cours d'Accouchement dans chaque petite Ville. Dans les Villes principales de chaque Sénéchaussée ou Siege Royal, il y a des Communautés de Chirurgiens. Il en existe une à Civray, très-bien composée & capable de fournir de bons Professeurs ou Démonstrateurs qui n'exigeroient d'autre rétribution de leurs leçons que la gloire de les donner, & la satisfaction de voir le bien qui résulteroit de leurs instructions. Les Eleves se transporteroient auprès d'eux avec plus de plaisir & à moins de frais ; elles seroient plus à portée de recevoir des nouvelles de leur famille ; elles ne se croiroient ni expatriées ni éxilées.

Il ne suffiroit pas de leur avoir donné des lumieres, il faudroit encore leur fournir les moyens d'en faire usage gratuitement envers les femmes qui ne seroient pas en état de payer beaucoup. Eh ! la misere est au point dans nos Campagnes qu'on y cherche à épargner jusques sur les objets les moins coûteux & cependant les plus intéressans : pour ne pas payer un honoraire de vingt à trente sous, une femme qui sent arriver l'heure de son accouchement, au lieu de s'adresser à la Matrone ordinaire, fait venir la plus proche voisine qui n'exigera rien, mais qui est sans expérience. Si l'enfant se présentoit toujours bien & que cette voisine fût prudente, qu'elle sçût attendre, l'accouchement seroit toujours heureux ; mais pour peu que la nature ait besoin d'aide, on est sûr de voir périr l'enfant & la mere, & avec eux une postérité peut-être nombreuse.

Nous venons, M., d'en faire la malheureuse expérience. Une femme de cette Paroisse s'est adressée en pareille circonstance à sa voisine pour épargner trente sous ; elle a péri misérablement elle & son enfant.

Une femme de Bruë, Paroisse des environs, a été sur le point d'éprouver le même sort ; la voisine avoit déjà tué l'enfant & abandonné la mere lorsque le Curé, qui avoit heureusement pour Gouvernante une fille qui venoit de faire son Cours à Poi-

tiers, l'envoya chez la moribonde qu'elle rappella à la vie en la délivrant.

Je pourrois, M., vous citer vingt exemples récens de pareils événemens cruels occasionnés non-seulement par l'imprudence des voisines, mais même par l'impéritie des Sages-Femmes ordinaires. On a proposé à nos Officiers de Justice de rendre une Ordonnance pour empêcher que des femmes qui n'ont fait aucun apprentissage se mêlent d'accoucher. Leur zele & leur vigilance nous répondent que cette Ordonnance ne tardera pas à paroître; mais la vie des femmes de nos Campagnes n'en sera guères plus en sûreté. Sur vingt Paroisses il n'y a pas une seule Sage-Femme instruite; elles ne sçavent que ce que d'autres femmes aussi ignorantes qu'elles leur ont appris, aucune n'a fait de Cours. Il seroit donc indispensable de remonter au principe du mal; il faut éclairer l'ignorance afin d'en prévenir les suites dangereuses & arrêter, par ce moyen, la dépopulation de nos campagnes qui prend sa principale source dans la témérité & la mal-adresse de nos Matrones. Le seul moyen de les instruire est donc, comme je l'ai déjà dit, d'établir un Cours d'Accouchement dans chaque petite Ville, dans celles au moins qui sont Capitales de Sénéchaussée ou de Siege Royal. Saint-Maixant, Niort jouissent déjà de cet avantage par les soins paternels de notre digne Intendant; pourquoi Civrai n'en jouiroit-il pas aussi? Pourquoi cet avantage ne seroit-il pas commun à tous les Sieges de la Province? ».

De Paris, *le 21 Décembre.*

Lettre de M. le Duc de Charost au Rédacteur de la Gazette. » J'ai vu, M., avec étonnement dans le N°. 101 de la Gazette d'Agriculture &c. qui a paru hier, un fait qu'on vous a engagé à y insérer, en l'accompagnant d'éloges trop considérables, pour le peu de bien que je me fais un devoir & un plaisir, comme beaucoup d'autres Propriétaires, de faire dans mes Terres. J'en ai possédé une en Forez où j'avois eu à la vérité une concession du Roi pour l'exploitation de mines de charbon de terre qui étoient abondantes. M. Bertin, Ministre & Secretaire d'Etat, dont le zele pour le bien public est connu, avoit, ainsi que moi, formé le projet d'établir dans le château de cette Terre une Ecole publique pour l'exploitation des mines; je pense, M., qu'on doit en effet s'occuper toujours des moyens de concilier autant qu'il est possible l'intérêt des Habitans de la Campagne avec celui de l'Etat. Mais on ne peut cependant se dissimuler qu'en général les Paysans sont peu entendus dans l'exploitation des mines & que lorsqu'il s'agit de faire des fouilles profondes, ils travaillent avec tant de maladresse que souvent ils courent risque d'y perdre la vie. D'un autre côté, s'ils se contentent de creuser à la superficie, ils ne peuvent extraire le meilleur charbon qui, dans le Forez, n'est pas comme à Moncenis presqu'à la surface de la terre. De là il résulte une vraie perte. Ce sont ces raisons qui justifient & même qui rendent nécessaires les concessions à des Entrepreneurs qui soient en état de faire d'abord de grosses avances & de suffire ensuite à toutes les dépenses journalieres. Je ne me ressouviens point de cette incursion des Paysans sur les travaux des mines de ma Terre dont votre Correspondant veut parler; je sçais seulement qu'il n'y avoit point de proportion entre les frais d'exploitation des mines du Forez & le produit qui étoit d'ailleurs trop diminué par des droits perçus à Roanne. Ces mêmes droits ne permettent pas à ces charbons de soutenir dans la Capitale & ailleurs la concurrence de ceux des autres Provinces, ni même des charbons venans de l'Etranger. Si j'avois gardé la Terre de Roche la-Moliere, j'aurois volontiers cherché les moyens d'accorder les intérêts des Paysans avec l'utilité de la concession; mais je ne l'ai plus, & je dois à la vérité de m'empresser de détruire un fait qui n'a nul fondement.

Quant au Charollois, Madame de Charost & moi y possédons une Terre (Chamilly &c.) près Châlons sur-Saône & Chagny; mais nous pensons non comme l'Auteur de la Lettre qui vous est écrite de Dijon, M., que les plus petites exploitations soient à ce titre les meilleures, mais seulement celles qui reçoivent le plus de labours & d'engrais. Une petite exploitation, bien labourée & bien fumée, produira plus qu'une grande à qui le Cultivateur négligent ou peu aisé refusera des soins & des avances, sans lesquelles cependant la reproduction

ne peut jamais être que foible : ainſi ce n'eſt, à ce que je crois, ni les grandes exploitations ni les petites qu'il faut conſidérer, mais plutôt celles où avec le moins de frais poſſible un Cultivateur intelligent pourra donner les labours & les engrais néceſſaires. Il eſt de la plus grande importance de choiſir pour exploiter ſes Fermes des Cultivateurs vigilans & dont la fortune ſoit proportionnée aux exploitations qu'on remet à leurs ſoins. Les moyennes ont cependant ſur les petites un avantage ; c'eſt celui qui réſulte de l'économie des bâtimens, leſquels ne ſont guères moins coûteux pour les unes que pour les autres. Une des cauſes qui m'ont paru retarder le plus les progrès de l'Agriculture, c'eſt l'uſage, devenu cependant moins fréquent, *des baux généraux des terres*, parce qu'outre la part du Propriétaire, il faut que l'Entrepreneur non-cultivant trouve un bénéfice qui eſt prélevé ſur une partie des avances néceſſaires à la reproduction & fécondité de la terre & ſur les ſalaires du Cultivateur qui diminuent en proportion. C'eſt ce qui nous a déterminés à convertir en recettes les baux généraux de nos Terres ſituées en Bourgogne & ailleurs. M. Trotignon, mon Intendant, qui joint de l'honnêteté à des lumieres & à des connoiſſances agraires, a partagé les prés de la Terre de Chamilly entre divers Cultivateurs, deſorte que chacun de ces Fermiers a des engrais en proportion de ſa culture, & qu'ils ſe procurent tous des fourages à meilleur compte, & que nous, nous retirons de nos prés des fermages plus conſidérables. Il me ſemble, M., que la ſuppreſſion des baux généraux, des baux à moitié, & une juſte proportion entre les facultés du Cultivateur & les exploitations qu'on lui confie, ſoit qu'elles ſoient grandes, moyennes ou petites, doivent être regardées comme les moyens les plus propres à améliorer l'Agriculture & à la rendre en même tems plus avantageuſe aux Propriétaires, aux Cultivateurs & à l'Etat ».

La Société libre d'Emulation pour l'encouragement des inventions qui tendent à perfectionner la pratique des Arts & des Métiers utiles, tint une Aſſemblée publique le Samedi vingt du préſent mois dans une ſalle des Grands Auguſtins.

La Séance fut ouverte par un Diſcours de M. le Vicomte d'Aubuſſon de la Feuillade, Directeur-Préſident, ſur la conſtitution & le but de la Société.

M. l'Abbé Baudeau, Secretaire, rendit un compte détaillé ; 1°. de l'eſprit de la Société, de ſes Comités & Aſſemblées, de ſes réglemens & de ſes travaux ; 2°. des prix qu'elle a propoſés au nombre de dix, quatre dans la claſſe d'Agriculture, trois dans celle des Manufactures, & trois dans celle des ouvrages de main-d'œuvre ; 3°. des encouragemens pécuniaires qu'elle a diſtribués depuis ſix mois aux Auteurs des inventions utiles.

Après le compte rendu, M. Jumelin, Docteur en Médecine, fit la démonſtration de deux ſerrures de combinaiſon, aux Auteurs deſquelles la Société a partagé, par forme d'encouragemens, la ſomme de cinq cens livres deſtinée au prix qu'elle a remis.

La premiere des ſerrures eſt du ſieur Regnier, Arquebuſier-Méchanicien à Semur en Auxois ; la ſeconde eſt de M. Boiſſier, Prieur des Céleſtins de Sens.

M. Dufourny de Villiers lut enſuite le nouveau Programme du prix de cinq cens livres, propoſé de nouveau par la Société, pour la meilleure ſerrure de combinaiſon.

M. l'Abbé Baudeau termina la Séance par la lecture des Programmes de trois nouveaux prix ; le premier ſur les moyens de diminuer ou de ſupprimer les années de jacheres ; le ſecond ſur la découverte d'uſtenſiles de cuiſine qui ſoient exempts de tout danger, & le troiſieme ſur l'invention de voitures propres à porter des pierres, moilons & autres ſemblables fardeaux, ſans expoſer les Paſſans à aucun accident. L'Aſſemblée qui étoit nombreuſe & choiſie, parut très-ſatisfaite.

Nous publierons ſucceſſivement chacun de ces Programmes que la Société nous fera communiquer.

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, du 7 Décembre 1777, qui ordonne qu'il ſera ouvert au Tréſor Royal un emprunt de 25 millions rembourſables en ſept années par voie de Loterie.

» Il ſera ouvert au Tréſor Royal, chez M. Micault d'Harvelay, auſſi-tôt après la publication du préſent Arrêt, une Loterie dont Sa Majeſté a fixé le fonds à la ſomme de vingt-cinq millions. La Loterie ſera com-

posée de 25 mille billets, de mille livres chacun, payables en deniers comptans en un seul payement, en levant le billet. Il sera fait un tirage général des billets de cette Loterie dans les premiers jours du mois de Juillet 1778. Les mille billets dudit tirage, sortis avec des lots au dessus de mille livres, seront payés dans le courant du mois de Décembre suivant, ou immédiatement après le tirage, au choix des Porteurs, sous la déduction de l'intérêt, à raison de cinq pour cent par an. Il sera fait six tirages de primes en faveur des billets qui seront sortis avec des lots de mille livres, & ces tirages se feront en Juillet 1779, pour les billets remboursables en Décembre 1779; en 1780, pour les billets remboursables en Décembre 1780, & ainsi de suite, jusqu'à la derniere époque de remboursement en 1784. Les primes seront payables à la même époque que les billets en faveur desquels elles auront été tirées, c'est-à-dire dans le mois de Décembre qui suivra le tirage. Le payement de ces primes & le remboursement des billets seront effectués par le Garde du Trésor Royal en exercice. Tous les tirages ci-dessus indiqués se feront en la grande salle de l'Hôtel de-Ville en la maniere accoutumée, en présence & sous les ordres des Prévôt des Marchands & Echevins de la Ville. Tous les Sujets de S. M. de quelque âge, sexe, qualité & condition que ce puisse être, pourront s'intéresser en ladite Loterie, comme aussi les Etrangers. S. M. renonce en faveur des Etrangers, même à l'égard de ceux qui sont Sujets des Princes & Etats avec lesquels Elle pourroit être en guerre, à tous droits de marque, de confiscation & de représailles qui pourroient lui appartenir ».

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Moyens dont se servent les Orientaux & tous les Mahométans en général, pour prévenir les horreurs qui résultent des inhumations précipitées dans le cas de léthargie, communiqués par un des Interpretes Royaux pour les Langues Orientales.

» Ceux qui se hâtent de prononcer sur les usages & sur les cérémonies religieuses des Peuples éloignés, sans en avoir examiné l'origine & la cause, s'exposent souvent à porter des jugemens précipités & même ridicules. Telle coutume pratiquée par les Turcs leur paroîtra sûrement singuliére au premier aspect, quoiqu'elle soit, dans le fond, de la plus grande sagesse. Les Mahométans, par exemple, sont tous dans l'usage de laver les morts avant de les inhumer. Comme les ablutions sont complettes & qu'il n'est point de parties du corps qui échappent à l'attention de ceux qui font ces lugubres fonctions, ils apperçoivent facilement si la personne est réellement morte lorsqu'en lavant l'anus ils voient que le muscle orbiculaire ou le sphincter a perdu sa force de contraction. S'il la conserve encore, la personne n'est point morte, elle n'est qu'assoupie. Ils la réchauffent pour lors & la rappellent à la vie. Si les Hébreux & les Mahométans ont regardé comme un acte très-méritoire la sépulture donnée aux morts après ces ablutions si minucieuses, on doit admirer la sagesse de leur Législateur qui a fait un point capital de religion de la pratique d'un usage si utile en lui-même & si frivole en apparence. L'importance de ce procédé & les horreurs des enterremens précipités ont engagé à trahir la modestie de celui qui a communiqué ce procédé, & à le rendre public par la voie de la Gazette ».

Nous invitons les Maîtres de l'Art à nous apprendre si véritablement on peut compter sur cette expérience si singuliere des Orientaux.

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 19 Décembre.

Le panier d'huitres, depuis 39 jusqu'à 41 livres; le turbot, depuis 24 jusqu'à 48 liv.; le panier de carrelets, depuis 10 jusqu'à 12 liv.; le panier de merlans, depuis 5 jusqu'à 18 liv.; le cabillot, depuis 12 jusqu'à 24 l.; la paire de solles, depuis 2 jusqu'à 10 liv; le barbue depuis 6 jusqu'à 12 liv.; la raye grise, depuis 6 jusqu'à 15 liv.; la raye bouclée, depuis 4 jusqu'à 5 liv; les trois maniveaux d'éperlans 4 liv.; la truite, depuis 1 liv. 10 s. jusqu'à 3 liv.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 12 Décembre 1777 au Mercredi 16 dudit, le froment s'est vendu à la Halle,

de 20, 21, 22, 24 à 25 liv.; le ſeigle, de 10 l. 10 ſ., 11 à 12 l. 5 ſ.; l'orge, de 10 l. 5 ſ., 10 l. 15 ſ. à 11 l. Le froment au Port de la Greve, de 21, 23, 24 à 25 livres; le ſeigle, de 10 liv. 10 ſ., 11 à 12 livres 5 ſ.; l'orge, de 10, 10 liv. 10 ſ. à 11 liv. *le ſeptier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 12 Déc. 1777 au Mercredi 16 dudit, l'avoine s'eſt vendue à la Halle, de 20, 21, 22 à 23 liv.; *idem* à la Greve, de 21, 22 à 23 l. *le ſeptier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'eſt vendu Porte S. Michel, le 24 Déc. 1777, de 56 à 57 liv.; *idem* nouveau, de 54 à 55; le cent de paille vieille, de 20 à 21 l.; *id.* nouvelle, de 18 à 19 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 19 à 20; *id.* nouvelle, de 17 à 18; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 41 à 42; *idem* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *idem* nouvvelle, de 15 à 16 l.; le foin à la Grêve, de 34 à 35 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 24 Décembre 1777.

Or de Portug. à	724	# 10	ß	marc.
Du Mexique à	718			marc.
Du Pérou à	710			marc.
Les guinées à	723			marc.
Ducats à	98	5		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à	83	12		once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	54	13		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	5		marc.
Piaſtres à	49	2		marc.

CHANGES DE PARIS, *du 24 Décembre 1777.*

Amſterdam	53 5 8e.
Londres	31 5 8e.
Hambourg	190 ½ à ¼
Madrid	15 3
Cadix	15
Livourne	96
Gênes	94
Lyon *Saints*	au pair.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix premiers mois 1777.

Du Lundi 22 Déc. 1777			Du Mardi 23.		
Meſſieurs			*Meſſieurs*		
Thevenin... pplles.	L.		Cauchy..... pplles.	J.	
Viageres.....	L.		Viageres.....	J.	
Maſſon..... pplles.	L.		Marſollier..... vres.	J.	
Viageres.....	L.		Defays..... pplles.	J.	
Delamotte.. pplles.	J.		Viageres.....	J.	
Viageres.....	J.		Deſplaces... pplles.	J.	
Creuzé..... pplles.	J.		Viageres.....	J.	
Viageres.....	M.		Tontine.....	J.	
Tontine.....	L.		De S. Janvier vres.	J.	
Certain..... pplles.	J.		Vieillard.... pplles.	J.	
Tontine.....	J.		Viageres.....	J.	
Tontine.....	J.		Tontine.....	J.	
Decourmont. pplles.	L.		Nau..... pplles.	M.	
Viageres.....	L.		Viageres.....	M.	
.....			Tontine.....	M.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1777.	Lundi 22.	Mardi 23.	Mercredi 24.
COMP. D. IND.			
Actions . . .	1980 85 82½ 80 (75 70	1840 50 . . .	1850 45 50.
D°. 16es/25 . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Reſcriptions . .	10 ¾ 11 . . .	12 13 14 14½ 15 (14 13 12½ 13½	10½ 13 . . .
Bil. des Fermes.	1½ ¼	2	2 . . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
4 p. % 1777. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par ſemaine. L'abonnement eſt de 24ft pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adreſſer à Paris au Bureau Royal de Correſpondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne auſſi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 13 Décembre.

L.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 21 *Novembre.*

IL va partir de ce Port pour les Indes Orientales deux vaisseaux qui en allant à la Chine, débarqueront à Tranquebar le nouveau Gouverneur & le Conseil que le Roi a choisi pour régir les Possessions que la Compagnie des Indes a remises à la Couronne. On remarque que notre Architecture navale fait chaque jour de nouveaux progrès & que nos Constructeurs se perfectionnent de plus en plus. Depuis quelque tems ils sont très occupés. Treize vaisseaux Marchands assez considérables viennent d'être construits dans les Chantiers d'Arendhal en Norwege, neuf de ces bâtimens sont prêts à être lancés à la mer. Dix autres construits nouvellement à Christiania ne tarderont pas non-plus à être mis à flot. D'ailleurs notre Ministere a fait acheter une quantité considérable de matériaux & de bois de construction, pour le service de notre Marine. Les Négocians de ce Royaume, de concert avec ceux de Hambourg, ont fait des spéculations de commerce, en conséquence des bruits qui courent que la Russie ne peut manquer d'avoir bientôt la guerre avec la Porte.

La multitude de vaisseaux étrangers qui se sont trouvés rassemblés cette automne dans le Sund, a fait augmenter considérablement ici le prix des comestibles & des autres marchandises. A Helsingbourg, le liespfund de viande de bœuf pesant dix-huit livres de ce pays, coûtoit un marc & demi, argent de Lubeck, ou trois marcs Danois, dont six font l'écu de Danemarck; ce qui revient, à peu de chose près, à deux florins de l'Empire.

SUEDE.

DE MARSTRAND, *le* 4 *Novembre.*

Journellement nous voyons arriver dans ce Port des vaisseaux de l'Amérique Septentrionale qui y font de très-bonnes affaires. Ils y débarquent aussi un grand nombre d'Habitans des Colonies Anglo-Américaines, lesquels se proposent de rester parmi nous, jusqu'à ce que la paix soit rétablie dans leur Patrie. Le *Roi Gustave*, vaisseau de guerre du premier rang, construit ici, a été lancé à la mer depuis peu, & déjà il est prêt à faire voile. Il sera suivi de plusieurs autres de la même grandeur.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le* 19 *Novembre.*

Il n'est presque pas de jour qu'il ne se fasse des vols considérables dans cette Capitale. Derniérement encore, on a vuidé les magasins & les coffres d'un des plus Grands Seigneurs de l'Etat. Comme toute espece de

commerce a été interdit aux Juifs qui d'ailleurs sont en grand nombre ici, que cependant ils trouvent & de quoi vivre & de quoi payer exactement un demi-écu de capitation tous les mois, on les a soupçonnés d'être les auteurs ou du moins les receleurs de ces larcins. En conséquence, il est ordonné aux anciens de la Sinagogue de fournir une note qui fasse connoître & la profession de chaque Juif domicilié à Varsovie, & ses moyens de subsister. Les Juifs étrangers ont reçu ordre de sortir de la Ville, à moins qu'ils ne soient en état de prouver qu'ils y sont pour des affaires importantes.

Une grosse somme d'argent qu'on transportoit pour être remise à la Commission du Trésor de Warsovie, a été enlevée en route par une troupe de Paysans & de Tartares. On a déjà arrêté à cette occasion six personnes suspectes. On tâche de trouver des preuves pour les convaincre; mais comme les formalités sont un peu longues, on aura le tems de faire sortir l'argent hors du Royaume, avant qu'on ait pu faire aucune découverte.

Nos Finances sont dans un état toujours très-déplorable. Les sources qui pourroient les alimenter s'épuisent & se perdent journellement. L'Industrie qui ne vient que de naître, languit écrasée sous le poids des impositions, & nos voisins se sont emparés de notre commerce extérieur. Il nous resteroit la ressource de l'Agriculture, si nous sçavions en tirer avantage; mais que peut-on attendre de malheureux Cultivateurs qui n'ont pas la liberté de vendre leurs denrées aux Etrangers, & dont la plûpart gémissent encore sous l'esclavage de la Glebe.

AUTRICHE.

De Vienne, *le* 18 *Novembre*.

Les travaux entrepris à Presbourg en Hongrie pour faciliter la navigation sur le Danube, se continuent avec la plus grande activité. Le bras de Karlbourg va être incessamment fermé. Neuf cens hommes ont été employés nuit & jour à ce grand ouvrage. Le Lecteur ne sera peut-être pas fâché qu'on lui rappelle quelques unes des principales circonstances de cette vaste entreprise.

En 1776, plusieurs Commissaires & Ingénieurs furent chargés de reconnoître l'état du Danube qui vers Karlbourg se partage en plusieurs branches. Ils trouverent que le bras de Neuhauss, absolument nécessaire à la navigation, alloit devenir tout-à-fait impraticable, si on ne se hâtoit de boucher par une forte digue le bras de Karlbourg. Cet avis fut approuvé, & dès l'hiver suivant, on commença à faire les préparatifs convenables; desorte que vers le mois d'Avril dernier, on se trouva en état de mettre la main à l'ouvrage. Cette digue est très-solide; on y a employé 11,500 pieds cubes de pierre. Sa longueur est de 166 toises, sa largeur de 26, & sa hauteur de 8. Elle a coûté 200,000 florins. La Cour a résolu de faire boucher encore un autre bras connu sous le nom de Hoelwasser, *Eau-d'Enfer*, parce que c'est un passage très-dangereux. Le projet en est arrêté, & déjà on travaille à conduire sur les lieux les matériaux nécessaires; ce qui occupe un grand nombre de gens & de voitures que le Ministere paye très-libéralement.

La Cour se propose aussi de prendre de sages mesures pour mettre les Navigateurs & les Voyageurs à l'abri des insultes auxquelles ils sont exposés sur les frontieres de la Turquie. Souvent il arrive que les Turcs se font un jeu de blesser ou même de tuer à coups d'arquebuse les Marchands qui côtoyent les rives du Danube. Il est assurément très-essentiel pour notre commerce de faire cesser ce jeu féroce.

Une Ordonnance de Police, nouvellement publiée, condamne tous ceux qu'on pourra convaincre d'avoir endommagé de propos délibéré les lanternes qui éclairent la Ville, à être exposés pendant une heure au pilori, & conduits ensuite dans la maison de correction, pour y rester pendant une année les fers aux pieds.

De Menden (*en Westphalie*), *le* 10 *Novembre*.

Il se fait dans ces cantons un commerce de cochons très-considérable. Les jambons de Westphalie, connus en France sous le nom de *jambons de Mayence*, parce que cette derniere Ville en étoit autrefois l'entrepôt dans la Haute-Allemagne, forment une branche d'exportation des plus lucratives, & les Hollandois prennent ici tout

le lard & tout le porc salé qui font partie de l'approvisionnement de leurs vaisseaux. Il arrive souvent que les espérances de ceux qui nourrissent ces animaux sont trompées, à cause des funestes effets d'une maladie contagieuse qui, sur-tout dans les tems de sécheresse, emporte en peu de jours des troupeaux entiers. Cette maladie appellée communément la lépre ou le *grain*, ayant causé cette année des ravages terribles dans nos campagnes, la Régence de cette Principauté a fait publier le remede suivant.

A la premiere apparence du mal, il faut extirper avec un couteau le grain qui se forme au palais, à la langue ou ailleurs dans la gueule de l'animal, & couper entiérement les bords de l'ulcere; après quoi on lave & on frotte la plaie avec du fort vinaigre. En second lieu, on lui prépare une boisson composée d'eau tiede & de farine de froment, dans laquelle on mêle 60 à 80 goutes d'esprit de vitriol par chaque sceau. On y peut substituer un breuvage fait de laitue, d'oseille & de cette espece de treffle nommée pain de coucou, & en Botanique *oxitriphyllum* ou *alleluia*; on fait cuire ces herbes dans l'eau, en y mêlant, suivant l'âge de l'animal, depuis deux jusqu'à quatre gros de nitre épuré. Enfin pour préserver les porcs de cette contagion, on conseille de les saigner sous la langue lorsque les grandes chaleurs ou la sécheresse commencent. Il faut aussi les abreuver abondamment de boissons acidules faites avec des substances du regne végétal. On a déjà essayé avec succès ce traitement, & le College Provincial de Santé l'a reconnu pour être infaillible.

PRUSSE.

De Berlin, *le 22 Novembre.*

M. de Brenkendorf, Conseiller Privé au service du Roi de Prusse, s'est fait sur l'Agriculture & l'Economie une méthode particuliere dont il tire les plus grands avantages. Il seroit à desirer qu'il voulût bien instruire le Public des procédés qu'il suit & des principes d'après lesquels il opere. Cet illustre Agricole a recueilli, cette année, dans les quatre terres dont il est Propriétaire 32,027 scheffels de grain. Il y nourrit 269 chevaux; 469 bœufs; 19 buffles; 3872 bêtes à laine; 24 chevres; un chameau, & 241 porcs.

ESPAGNE.

De Cadix, *le 1 Novembre.*

Un violent orage jetta l'épouvante dans cette Ville le 12 Octobre dernier. La foudre frappa la haute tour du Palais du Comte Ricano, abattit & brûla le grand pavillon qui sert de signal aux vaisseaux pour les conduire dans le Port. Elle pénétra ensuite dans l'intérieur du Palais & embrasa une des plus grosses solives. On eut cependant le bonheur d'arrêter les progrès des flammes, & aucun des vaisseaux qui étoient en rade dans cette Baye, n'a été endommagé par la tempête.

ITALIE.

De Naples, *le 9 Novembre.*

D'après le nouveau plan d'études que notre Ministere vient de former, les petites Ecoles publiques seront unies comme les autres à l'Université. Ainsi toute espece d'enseignement, depuis les premiers élémens de la lecture, jusqu'aux plus hautes sciences, dépendra désormais de ce Corps Académique. Sa Majesté a destiné une somme de 5613 écus par an pour fonder les honoraires des nouveaux Maîtres & augmenter ceux des anciens.

L'arrivée de deux bâtimens chargés de morue, a fait tomber ici le prix de cette denrée qui y étoit devenue rare depuis quelque tems. Cette disette étoit l'effet de la guerre qui regne en Amérique.

HOLLANDE.

D'Amsterdam, *le 28 Novembre.*

Le 23 de ce mois, on essuya ici un ouragan qui fut cause que les eaux submergerent une partie du Port nommé le Buytekant, ainsi que les Isles qui environnent cette Ville. Elles augmenterent tellement qu'à onze heures du soir elles étoient à 48 pouces au-dessus de la marque ordinaire; pendant la nuit, elles resterent à cette hauteur; mais le lendemain matin,

entre ſix & ſept heures, on les vit s'élever juſqu'qu'à 60 pouces, & à midi elles étoient à 70 au-deſſus de la marque. Heureuſement cette inondation n'a pas cauſé de grands dommages en cette Ville; mais on apprend que pluſieurs navires ont fait naufrage ſur nos côtes, & entre autres deux bâtimens dont la cargaiſon conſiſtoit en ſucre qu'ils avoient chargé, l'un à Bordeaux & l'autre à Morlaix. » Un fait au reſte digne de re» marque, c'eſt que le vaiſſeau le *Midden*» *hof* qui dans la tempête de l'année der» niere, ſurvenue à peu près dans le mê» me tems que celle-ci, avoit été jetté à » une hauteur très-élevée ſur la côte méri» dionale du Texel, a été remis à flot par » cette nouvelle inondation, & ramené dans » la Rade ».

PAYS-BAS AUTRICHIENS.

De Bruxelles, *le 27 Novembre.*

Le Conſeil des Finances des Pays-Bas Autrichiens a rendu le 15 de ce mois une Ordonnance dont l'objet eſt annoncé par ce préambule. » Ceux du Conſeil des Domai» nes & Finances de l'Impératrice Douai» riere & Reine Apoſtolique, en confor» mité des réſolutions que la ſollicitude & » l'attention maternelle de cette Auguſte » Souveraine l'ont engagée à prendre, pour » procurer de nouveaux avantages aux Peu» ples qui ont le bonheur d'être ſous ſa do» mination, au moyen de l'établiſſement » d'un commerce réciproque entre ſes Pro» vinces Belgiques & ſes Provinces d'Alle» magne, de Hongrie & de Galicie, par » lequel ces diverſes Provinces puiſſent, » avec plus de facilité, s'entre-ſecourir » des choſes néceſſaires à leurs beſoins, » trouver des débouchés plus étendus au » débit de leurs productions & Manufac» tures, & reſſerrer par ces reſſources mu» tuelles les liens qui les uniſſent ſi heu» reuſement, ont pour & au nom de Sa » Majeſté, déclaré, comme ils déclarent » par les préſentes, les points & articles » ſuivans ». Ces articles contiennent différens Réglemens pour l'avantage réciproque du Commerce entre les Co-Etats Autrichiens. Par l'article premier, il eſt ſtatué entre autres choſes, que les marchandiſes, manufactures & denrées, tant des Provinces Héréditaires Allemandes & Hongroiſes, que des Provinces Belgiques qui paſſeront des unes dans les autres, ne payeront que la moitié des droits impoſés aux entrées pour les marchandiſes étrangeres, & que les défenſes d'importation n'opéreront point à leur égard. Dans les autres articles il eſt fait cependant quelques exceptions à cette faveur générale.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

Du Pays d'Aunis, *le 30 Novembre.*

» Chacun a profité des beaux jours que nous avons eus depuis les vendanges, pour faire ſes ſemailles; il y a même déja beaucoup de grains qui ſont ſortis de terre; ils ont la plus belle apparence. On craignoit que la continuité du beau tems ne fût trop favorable aux inſectes & que les bleds enſemencés ne devinſſent la proie de leur voracité; mais des gelées aſſez fortes qui ſe ſont fait ſentir la ſemaine derniere, ont diſſipé nos craintes à ce ſujet. Il y a lieu de croire qu'elles auront détruit une grande partie de cette vermine.

On a déjà commencé à donner les premiers labours aux vignes, pour les diſpoſer à recevoir les influences des neiges & des pluies de l'hiver; en outre cela détruit les mauvaiſes herbes. Quelques Cultivateurs prétendent que cette façon qu'on nomme ici *antivernaille*, n'eſt d'aucune utilité à la vigne, qu'elle eſt même dangereuſe quand l'hiver eſt vif & de durée, parce qu'en dégarniſſant le pied du ſep on l'expoſe à geler & à périr. C'eſt une opinion particuliere qui ne paroît ni fondée en raiſon, ni juſtifiée par l'expérience. L'alternative de la gelée & du dégel peut bien produire de fâcheux effets ſur des bourgeons nouvellement ſortis, parce qu'ils ſont extrêmement tendres & pleins d'eau; mais on doute que les ſeps, quoique le bois en ſoit très-poreux, puiſſent être expoſés au même accidens, ſur-tout lorſqu'ils ne ſont pas en ſeve. S'il y avoit à craindre, ce ſeroit plutôt pour les ſeps au pied deſquels on n'auroit pas labouré, parce que la terre étant plus compacte doit alors reſter plus long tems ſer-

rée par la gelée, lorſqu'une fois elle en a été ſaiſie, & par conſéquent les ſeps demeurent auſſi plus long-tems ſous l'impreſſion de la glace. Quelques uns regardent l'*antivernaille* comme une façon imaginée uniquement pour occuper le Laboureur pendant l'hiver & lui donner du pain. Sous ce point de vue, quel eſt le Propriétaire qui s'y refuſera? Il eſt de l'humanité de ſoulager les malheureux. Quel que ſoit le motif de ceux qui font *antiverner* leurs vignes, ils ne peuvent que bien faire, quand ce ne ſeroit, comme on l'a déjà obſervé, que pour détruire les mauvaiſes herbes. D'ailleurs ce premier labour ameublit la terre, & fait que les labours ſubſéquens s'exécutent plus facilement & qu'ils ne tourmentent pas le pied des ſeps par de trop grands efforts.

La récolte en vin n'a pas été cette année auſſi malheureuſe que quelques gens qui crient toujours ont voulu le faire croire. Suivant eux, il n'y en avoit pas aſſez pour la conſommation de la Province; il ne devoit point ſe faire d'eau de-vie. Il eſt vrai que les côtes ont été très-maltraitées, & qu'on n'y a pas recueilli le quart de l'an dernier qui paſſa pour demi récolte. Mais dans l'intérieur des terres, les vendanges ont été aſſez honnêtes pour ne pas s'en plaindre, d'autant mieux que ceux qui ont été favoriſés profitent de la circonſtance où ſe trouvent les Propriétaires des vignobles ſitués ſur les côtes, leſquels ont coutume d'approviſionner la Ville. Quoiqu'il en ſoit, les vins n'ont par augmenté en proportion des plaintes qu'on fait ſur la diſette, & les eaux-de-vie ont diminué au lieu d'augmenter; preuve certaine qu'il en arrive tous les jours dans notre Ville où elle eſt aſſez commune.

C'eſt donc à tort qu'on s'eſt livré à des plaintes prématurées; & ce ſont peut être ces plaintes qui ont occaſionné l'introduction des guildives ou taffias en France; elles auront probablement ſervi de prétexte pour la ſolliciter & l'obtenir au grand préjudice de notre Province & de tous les pays vignobles. On ſçait qu'en 1710 & 1713 on fit des tentatives pour avoir la permiſſion d'importer en France des taffias de l'Amérique; mais elles ne réuſſirent pas, parce qu'il fut reconnu alors que l'uſage de cette liqueur étoit préjudiciable à la ſanté. C'eſt une circonſtance ſur laquelle inſiſtent les Arrêts du Conſeil qui furent rendus dans le tems à ce ſujet. Ces mêmes Arrêts ajoutoient que dans tous les cas on devoit toujours préferer la Métropole; qu'il étoit naturel & juſte que les Cultivateurs, lorſqu'ils ont éprouvé des pertes conſidérables occaſionnées par une mauvaiſe récolte, puiſſent s'en dédommager en vendant plus chere leur denrée ».

On voit que l'Auteur de cet article a en vue ici la nouvelle Déclaration du 6 Mars 1777 qui permet l'entrée & l'entrepôt, dans les différens Ports du Royaume, des taffias venants des Colonies Françoiſes de l'Amérique.

Les principes qui ont ſervi de motifs à cette Déclaration ſont bien différens de ceux ſur leſquels notre Obſervateur appuye ſa réclamation. Il n'eſt peut-être pas inutile de les remettre ici ſous les yeux des Lecteurs pour plus grand éclairciſſement. Les voici tels qu'ils ſont expoſés dans le préambule de la Déclaration.

» Le commerce des eaux-de-vie extraites des ſirops & mélaſſes, & connues ſous » le nom de taffias a été prohibé, dit Sa » Majeſté, dans toute l'étendue de notre » Royaume, par la Déclaration du 24 Janvier 1713. L'opinion répandue alors que » cette liqueur étoit dangereuſe & nuiſible » à la ſanté, l'avoit même fait exclure de » l'entrepôt dans les Ports de notre Domination (à la charge de la réexportation). » Mais l'expérience ayant depuis long-tems » prouvé qu'elle étoit utile & ſalubre, & » le motif principal de la prohibition ne » ſubſiſtant pas, il eſt de notre juſtice d'accorder aux Habitans de nos Colonies la » faculté d'échanger librement & avec avantage une partie intéreſſante de leur production qui étoit exclue du Commerce » national, & qui peut y entrer très-utilement. Nous nous portons d'autant plus » volontiers à accorder cette faveur qu'elle » eſt ſollicitée par le vœu des Chambres » de Commerce des principales Villes maritimes du Royaume ».

De Lyon, *le 29 Novembre.*

Les gaſes, les mouchoirs, la broderie ſont aujourd'hui les objets les plus conſidérables de nos travaux; voilà ce qui remplace ces célébres étoffes qui avoient porté

si loin la réputation de notre Industrie. On en fabrique aujourd'hui très-peu, & peut-être même ne seroit il bientôt plus question ici de ces belles étoffes, si plusieurs Princes étrangers n'en commandoient à nos Fabricans. C'est un hommage bien flatteur rendu aux talens des Lyonnois qui seront toujours les premiers Artistes de l'Univers pour la fabrication des étoffes précieuses.

Il y a plusieurs années que le hasard fit découvrir ici, à peu de profondeur en terre, sur les bords de la Saône, près du Couvent de Sainte Claire, la jambe droite de devant d'un cheval de bronze. Quelques personnes se sont réunies pour faire la dépense de la recherche du cheval. Malheureusement il faut entrer dans le lit de la riviere & former un batardeau, afin de fouiller à découvert. L'Entrepreneur n'a pu jusqu'à présent réussir, & depuis plusieurs mois nous perdons l'espérance de voir un beau monument antique sortir des entrailles de la terre où il doit être enseveli depuis plusieurs siecles. En effet ce cheval qu'on cherche ne peut manquer d'être, à en juger par la jambe trouvée, l'ouvrage d'un habile Artiste. Il n'en est pas de même d'une autre jambe de cheval aussi en bronze, qui a été découverte dans un endroit qu'on dit être dans l'intérieur de cette Ville, sans le désigner davantage. Cette jambe est comme l'autre, la droite de devant, ou, en termes de manege, celle de devant hors du montoir; ainsi elle n'appartient pas au même cheval. De plus, la premiere est celle d'un cheval de 5 pieds 2 pouces environ, & elle est bien dessinée. La derniere est celle d'un cheval de taille gigantesque, & elle est très-mal faite. Elle a été dorée, & quelques parties de cette dorure sont restées très-belles. Les Naturalistes y ont remarqué des cristaux & d'autres accidens que le séjour dans la terre a occasionnés.

De Nantes, *le 29 Novembre.*

Arrivée de Vaisseaux Marchands dans ce Port.

M. David, Capitaine du *Juste*, du port de 500 tonneaux, Armateur M. Arnous, a amené du Port-au-Prince 624 barriques de sucre brut, 25 barriques & 8 quarts de sucre terré & tête, 244 futailles & 91 sacs de café, 16 futailles d'indigo, 31 balles & ballots de coton, 109 futailles de cacao, 65 madriers d'acajou, 455 buches de bois de gayac, 2 caves de sirop, 2 barriques de taffia. M. Durassier préposé à la décharge.

M. Rice, Capitaine du *Saint Michel*, du port de 400 tonneaux, Armateurs MM. Murphy & d'Haveloose, a amené du Cap 229 barriques & 1 quart de sucre terré & tête, 16 barriq. de sucre brut, 125 futailles & 498 sacs de café, 48 balles & ballots de coton, 17 futailles d'indigo, 6 quarts de cacao, 5 barils & 1 caisse de confitures, 5 caves de sirop, 4 caisses de liqueurs, 1 caisse de chocolat & indienne, 1 baril de farine de mahis. M. Durassier préposé à la décharge.

M. Hammont de Courchant, Capitaine de la *Baronne de Baye*, du port de 400 tonneaux, Armateurs MM. Delaire, Pimparay & Lamaigniere, a amené de la Guadeloupe 419 barriques & dix-neuf quarts de sucre terré & tête, 9 barriques & un quart de sucre brut, 4 futailles & 1 sac de café, 33 balles de coton, 1 dent de morphil, 3 chaudieres de vieux cuivre, vieil étain, 6 caisses de liqueurs, 3 barils de confitures, 4 caisses de coquillages, 1 baril de noix d'acajou, & 1 cave de sirop. MM. Luce & Gauthier, préposés à la décharge.

De Paris, *le 7 Décembre.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 5 Octobre dernier, concernant les Communautés d'Arts & Métiers dans les Villes du ressort du Parlement de Paris.

» Sa Majesté informée que l'Edit du mois d'Avril dernier, concernant les Communautés d'Arts & Métiers dans les Villes du ressort du Parlement de Paris, n'avoit été enregistré que le 20 Juin, & que la publication de cet Edit dans les differens Bailliages, avoit été faite à différentes époques, ce qui pouvoit jetter de l'incertitude sur la durée des délais accordés pour le payement des droits de réception, fixés par les tarifs, Sa Majesté a cru devoir expliquer ses intentions, tant sur lesdits délais que sur ce qui concerne les veuves des Maîtres qui seront reçus à l'avenir, à l'intérêt desquelles S. M. a déjà pourvu, pour la Ville de Paris, par sa Déclaration du dix-huit Août dernier, & qu'Elle se propose d'étendre à tout le res-

ſort du Parlement de Paris. En conſéquence Sa Majeſté ordonne que les délais fixés par les articles VIII. & IX. de l'Edit du mois d'Avril dernier, ſoient prorogés juſqu'en Janvier prochain, paſſé lequel tems il n'en ſera plus accordé. Veut au ſurplus S. M. que les veuves des Maitres des Communautés ſupprimées par ſes Edits des mois de Janvier & Avril derniers, dont les maris auront été admis dans les Communautés créées par leſdits Edits, puiſſent continuer d'exercer le commerce, métier ou profeſſions de leurs maris, ſans payer aucun nouveau droit ».

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Maniere de donner au Lin les propriétés & la beauté de la Soie, tirée des Mémoires manuſcrits de M. Pingeron, ſur les Arts utiles & agréables.

» Le ſçavant Jéſuite Athanaſe Kircher rapporte dans le ſecond volume de ſon Ouvrage intitulé *Mundus ſubterraneus*, page 486, édition d'Hollande, un procédé très ſimple pour donner au Lin les mêmes propriétés qu'à la ſoie. Préparez, dit-il, une forte leſſive avec de la chaux & avec de la cendre de la plante nommée guede ou paſtel. Faites-y bouillir votre lin. Cette matiere étant ſéchée ſera pour-lors auſſi éclatante, auſſi fine que la ſoie & pourra être filée avec la même facilité. Ce procédé peut encore s'appliquer aux plumes des oiſeaux qui ayant bouilli pendant quelque tems dans la même leſſive, pourront ſe filer & former un tiſſu comme le coton.

Rien de plus certain que l'exiſtence des tiſſus faits avec de la plume ou plutôt avec du duvet. J'ai vu en Pologne entre les mains de ſon Excellence feue Madame la Comteſſe Wielhorska de l'illuſtre Famille des Jagellons, une paire de bas faite avec du fil tiré de plumes. Ces bas offroient un coup d'œil très-déſagréable; ils étoient groſſiers, mais d'une chaleur extraordinaire, & ſinguliérement doux au toucher. Cette Dame m'aſſura qu'on en faiſoit de pareils à Orokow dans la Podolie, plutôt pour la curioſité que pour l'uſage. Ces mêmes bas furent enſuite donnés au ſieur Cazelli, célébre Compoſiteur attaché à la République de Lucques, ſa Patrie, lequel vit encore.

Maintenant, pour revenir au P. Kircher, quoiqu'il crut aux monſtres & aux dragons ailés & qu'il en rappore des hiſtoires, ſur le témoignage de bons Suiſſes bien crédules ou bien ſuperſtitieux, on ne peut s'empêcher de reconnoitre que ce Jéſuite avoit ſur la Phyſique & ſur l'Hiſtoire naturelle des connoiſſances très-étendues pour le tems où il vivoit. J'ai ſouvent deſiré que des Compagnies de Sçavans fiſſent éprouver les procédés relatifs aux Arts que cet Auteur & une foule d'autres rapportent, & qu'on les rendit publics quand ils ſeroient reconnus bons. On ne lit plus les *in-folio*, & ces Sçavans ne connoiſſoient point d'autres formats. Quelques perſonnes y furetent encore & y trouvent des recettes; de-là le charlataniſme, parce qu'elles n'ont plus leur ancienne publicité. On forme auſſi-tôt des Compagnies, leurs Membres dupés plaident entre eux, on éclaircit les faits & l'on voit que le ſecret en queſtion étoit jadis connu de tout le monde. Il n'y a de découvertes réelles que celles qui ne ſe trouvent nulle part. Je crois donc que ce ſeroit rendre un très-grand ſervice à la Société & ſur-tout à ceux qui dirigent des Manufactures, que de ſuivre cette idée. Maintenant que la Chymie a fait les plus grands progrès en France & que l'on ne marche plus dans les ténébres, les analyſes & les expériences ſeroient peu diſpendieuſes, & les gens à ſecret rentreroient bientôt dans l'obſcurité d'où ils ſortent. Les Allemands ont en général la manie des ſecrets ».

II.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 28 Novembre 1777 au Mercredi 2 Déc., le froment s'eſt vendu à la Halle, de 19, 20, 21, 23 à 24 liv.; le ſeigle, de 10, 10 l. 10 ſ., 11 à 11 l. 15 ſ.; l'orge, de 9 l. 10 ſ., 10 l. 15 ſ., à 11 l. 15 ſ. Le froment au Port de la Greve, de 20, 22, 23, 24 l. 5 ſ. à 25 liv.; le ſeigle, de 10 l. 5 ſ., 10 l. 15 ſ. à 11 l. 10 ſ.; l'orge, de 9 l. 15 ſ., 10 à 11 l. 5 ſ. *le ſeptier.*

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 28 Nov. 1777 au Mercredi 2 Déc., l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21 à 22 liv.; *idem* à la Greve, de 21, 22 à 23 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 10 Déc. 1777, de 52 à 53 liv.; *idem* nouveau, de 50 à 51; le cent de paille vieille, de 19 à 20 l.; *id.* nouvelle, de 18 à 19 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 16 à 17; *id.* nouvelle, de 15 à 16; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 41 à 42; *idem* nouveau, de 39 à 40; le cent de paille vieille, de 17 à 18; *idem* nouvvelle, de 15 à 16 l.; le foin à la Grève, de 35 à 36 l.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 10 Décembre 1777.

Or de Portug. à	725	8	6	marc.
Du Mexique à	720			marc.
Du Pérou à	708			marc.
Les guinées à	723			marc.
Ducats à	98	1		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à	84	2		once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	54	6		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	6		marc.
Piastres à	49	16		marc.

V.

Changes de Paris, *du 10 Décembre 1777.*

Amsterdam	53 ½		
Londres	31	9	16e.
Hambourg	190 ½		
Madrid	15	3	
Cadix	15	0	6
Livourne	96		
Gênes	94		
Lyon *Août*	au pair.		

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1777.

Du Mardi 9 Déc. 1777

Messieurs		
Cauchy	pplles.	J.
Viageres		J.
Tontine		J.
Marsollier	vres.	J.
Defays	pplles.	J.
Viageres		J.
Desplaces	pplles.	J.
Viageres		J.
Tontine		J.

Suite du Mardi 9.

Messieurs		
Vieillard	pplles.	J.
Viageres		J.
Tontine		J.
Delarue	Viag.	C.
Perpétuelles.		H.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1777.	*Lundi 8.*	*Mardi 9.*	*Mercredi 10.*
Comp. d. Ind.			
Actions	FESTE	1927 ½ 25 20	1920 22 ½ 20
D°. 16es/25			1230
D°. 8es.		258	25
D°. 25es.			
Emprunt Oct.			
Rescriptions		9	9
Bil. des Fermes.		1	¾
Lots de 48 l.			
Lots de 150 l.			
4 p. % 1777			

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24tt pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 26 Juillet.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 25 Juin.*

IL ne faut pas remonter bien haut pour trouver l'époque où l'Agriculture languissante & sans force jusqu'alors dans tout le Royaume a commencé à reprendre une nouvelle vie & toute sa vigueur. Depuis l'établissement de l'Ordre de Vasa, les Grands Seigneurs se font une gloire, sous un Roi Protecteur de l'Economie rurale, de mériter le titre de Cultivateurs. Du Trône l'exemple s'est communiqué avec une rapidité surprenante à toutes les classes de Citoyens. Les encouragemens donnés de toute part & les Prix distribués à propos ont achevé la révolution & perpétuent le succès. Nous avons des grains en si grande abondance que le Gouvernement se voit forcé, pour empêcher la ruine des Propriétaires, de donner à l'exportation des bleds une liberté plus étendue. Nous attendons les plus grands effets d'un réglement dont l'expérience a toujours montré la sagesse & l'utilité. La saison est aussi favorable aux fruits de la terre que nous puissions le desirer. Il n'est presque point de récolte qui ne nous promette l'abondance. Riches en fourrages, nous ne le serons pas moins en bled. Rien de plus beau sur-tout que le territoire de la Province de Scanie; on mande de ces contrées qu'à Helsingor & dans plusieurs autres lieux on sera dans l'impossibilité de serrer les récoltes prochaines, à moins qu'on ne se hâte de vendre, à quelque prix que ce soit, une grande partie des grains qui restent des anciennes récoltes. En voyant diminuer sensiblement notre population & renchérir les denrées, les personnes qui n'approfondissent rien, loin d'attribuer ces malheurs aux guerres ou à l'anarchie, n'en appercevoient d'autre cause que le climat de la Suede. Cette erreur se dissipe; notre bon Roi ne cesse de lui porter de nouveaux coups, il ne tardera pas à la détruire. Qu'on lise les Histoires, on apprendra qu'anciennement ce Royaumé étoit aussi peuplé que fertile; pourquoi ne pourroit-il pas devenir ce qu'il fut autrefois?

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 30 Juin.*

Le Souverain a résolu d'établir dans cette Capitale un entrepôt général des marchandises étrangeres qui nous viennent par la Mer Baltique. On a déjà fait choix de l'emplacement pour construire un vaste édifice, & la direction de l'ouvrage sera confiée au sieur Harsdoerffer, Professeur d'Architecture. L'entrepôt sera privilégié & jouira de plusieurs franchises. Comme il sera peu éloigné du Bureau des Douanes, le transport des marchandises coûtera peu. Pour former cet établissement, la Cour ne mettra ni droit ni imposition; elle se charge de fournir elle seule aux frais de l'entreprise. Ce

magasin universel sera de la plus grande commodité pour les Habitans de la Capitale & de la Province. Nous y trouverons réunis tous les articles de commerce qu'on trouve dispersés çà & là dans les divers Ports de la Baltique.

Deux vaisseaux de Norvege ont fait naufrage près de Waterford ; mais on les a secourus si à propos que les cargaisons & les équipages ont été sauvés.

PRUSSE.

De Berlin, *le 1 Juillet.*

A notre grand étonnement, le commerce des grains vient de reprendre faveur à Dantzick. Les Hollandois prévoyent peut-être que les récoltes manqueront dans quelques contrées du Midi de l'Europe ; ils se hâtent de remplir leurs magasins & s'attendent vraisemblablement à vendre cher ce qu'ils achetent à très-bas prix. Quoiqu'il en soit, on les voit en grand nombre à Dantzick. Ils font des approvisionnemens si considérables que les navires commencent à leur manquer ; le frêt en est déjà monté à 24 florins de Hollande le last.

Notre Compagnie de Commerce maritime a compté aujourd'hui aux Intéressés le cinq pour cent de leurs actions & les coupons qui leur sont dus pour cette année. Comme l'opération est un peu compliquée, elle durera plusieurs jours. On sçait que Sa Majesté a établi une pareille Compagnie dans la Principauté de Magdebourg & que la Capitale de cette Principauté en fit le siege. Les principaux Actionnaires viennent d'être invités à une Assemblée générale où l'on réglera les articles essentiels pour donner de la consistance au nouvel établissement. La Séance doit se tenir le 16 de ce mois ; on n'admettra aux délibérations de la Compagnie que ceux de ses Membres qui ont au moins dix actions. Ils y assisteront ou en personne ou par Procureur.

SILÉSIE.

De Breslau, *le 2 Juillet.*

En publiant que le miel est un spécifique souverain pour toutes sortes de blessures, dans le cas toutefois où les os ne seroient pas fracturés, la Société Patriotique de cette Ville a donné les preuves de son assertion. M. de Kessel de Oberglanche vient de donner une liste des diverses personnes qui ont été parfaitement guéries en ne faisant usage que de ce remede ; nous en citerons quelques unes. L'année derniere, à la récolte des bleds, un Moissonneur mal adroit donna de sa faucille dans le ventre de son voisin & lui fit une ouverture profonde & de six pouces de longueur. Le blessé fut guéri dans très peu de tems & sans douleur, par le moyen des emplâtres de miel. Une autre personne blessée par des éclats de bois, au bras & aux pieds, n'appliqua que du miel sur les parties malades & reprit ses fonctions au bout de deux jours. Un homme se coupa à la main entre le pouce & l'index, de maniere que l'os paroissoit à découvert, il fut parfaitement guéri de la même maniere. Un jeune garçon fut froissé par les roues d'une charrette & reçut à la tête & à plusieurs autres membres du corps des blessures presque toutes profondes & dangereuses. Le miel ferma toutes les plaies & rendit à ce jeune homme l'usage de tous ses membres. M. de Kessel lui-même fit une lourde chûte, s'écorcha le genou & le coup fut si violent que peu de tems après il se forma sur la partie blessée une tumeur monstrueuse de la grosseur d'une tasse à café ; il y avoit à la plaie un amas de sang caillé &c. Au bout de trente-six heures, par le moyen du miel, la tumeur disparut & le genou reprit sa forme naturelle. La Société n'a rendu public ce remede qu'en faveur des gens de la campagne ; on présume pourtant qu'il ne perdra pas sa vertu quand on l'employera pour les Habitans des Villes. On n'a pas encore essayé ce topique pour les blessures faites par des armes à feu. M. de Kessel pense que l'efficacité en seroit la même, pourvu qu'il n'y eût pas du plomb dans la chair.

ALLEMAGNE.

D'Hanovre, *le 3 Juillet.*

En 1762, le Roi d'Angleterre, notre Souverain, avoit augmenté les droits sur le café, thé & autres articles de cette nature qui entroient dans la Principauté de Lunéb-

bourg. Le but que le Gouvernement se proposoit par cette imposition, étoit d'encourager & de faire multiplier les plantations de chicorée. On prétendoit alors que cette plante bien préparée pouvoit donner une boisson aussi agréable que le café. Mais tous ces droits & ces prétentions ne donnent pas à la chicorée le goût du café ; on continue à prendre celui-ci & l'on ne veut plus goûter de celle-là. Il n'y a guères que le Landgraviat de Hesse Cassel & le Brandebourg où le bas peuple cultive la chicorée & l'ait substituée au café. Notre Gouvernement ne renonce pas à son projet & vient de continuer les droits & l'augmentation des droits sur le café jusqu'en 1782. Il nous arrivera ce que nous éprouvons depuis bien des années; le café n'entre presque que par contrebande, & la fureur d'en prendre ne se rallentit pas.

De Halle, *le 3 Juillet.*

On a établi dans le Philantropin de Marchling une espece d'Ordre pour les Ecoliers qui se distinguent le plus par leur application, leur bonne conduite & leurs succés. Le but que le Gouvernement se propose est d'exciter l'émulation parmi les Eleves & de diminuer les châtimens en prévenant les fautes. Quelques personnes de rang ont pris occasion de proposer cette question à résoudre : » Les marques de distinction, demandent ces personnes, » qu'on accorde au » mérite & aux mœurs des jeunes Etudians, » suffisent-elles pour prévenir les fautes & » par conséquent les peines ? » En attendant que la question soit résolue, on adopte la même méthode dans d'autres Colleges, mais on s'apperçoit qu'elle n'a pas par-tout le même effet.

L'établissement de Marchling est pour des enfans de l'âge le plus tendre ; surveillés, traités avec douceur, pleins encore de cette douce sensibilité que donne l'innocence, la vue des récompenses est sans contredit le plus puissant aiguillon pour les exciter à faire le bien. Dans d'autres Colleges, on a voulu s'en tenir uniquement à la même méthode ; on a été bien surprts de voir qu'elle a produit des effets directement contraires à ceux qu'on s'en étoit promis. L'émulation n'est pas entrée dans des jeunes-gens gâtés; les manœuvres, l'intrigue, l'envie, la basse jalousie & mille autres vices ont pris la place de la vertu. Les récompenses ont été décernées plus d'une fois à ceux qui n'auroient été dignes que de châtimens, & le mérite, toujours modeste & presque toujours timide, est resté dans l'oubli. On demande donc » quels seroient les meilleurs » moyens d'entretenir dans les Maisons d'E- » ducation les mœurs & le goût pour l étude; » d'inspirer une vraie émulation aux Eleves » & de leur donner encore plus d'horreur » des fautes que des châtimens ? » Comme d'un côté il n'est pas possible que les jeunes Eleves ne voient de tems en tems leurs familles, & que de l'autre ils gagnent très-peu & perdent souvent beaucoup par des séjours trop fréquens ou trop longs chez leurs parens, on finit par demander » quels seroient » les moyens de prévenir la trop grande dis- » sipation des enfans & de maintenir parmi » eux l'ordre & la régle, sans toutefois les » priver de voir les personnes auxquelles ils » appartiennent ?

ANGLETERRE.

De Londres, *le 12 Juillet.*

Neus n'avons jamais perdu notre crédit ; nous sommes sur le point de le perdre. Nos troubles & nos malheurs font grossir journellement la dette Nationale & tout le monde ignore par quels moyens nous viendrons à bout de la payer. La conduite des Hollandois & celle de plusieurs autres Etrangers paroît inquiéter le Ministere & alarme toute la Nation. Les Hollandois sur-tout ont été jusqu'à présent le plus ferme appui de notre Banque ; notre exactitude à payer les rassuroit ; mais quoique nous continuions à faire les payemens, ils commencent à se défier ouvertement de notre crédit. Peu contens de ne pas entrer dans les souscriptions que nous venons d'ouvrir, ils s'empressent, pour la plûpart, de retirer leurs fonds. De-là vient que la disette d'argent comptant se fait toujours plus sentir, au grand préjudice de notre commerce. Le mal croît rapidement & nos Négocians souffrent. Les prises que les Armateurs du Continent ne cessent de nous faire aggravent notre situation & occasionnent la ruine de plusieurs de nos plus riches Commerçans. Les faillites sont aussi considérables que fréquentes. Hier on parloit d'une Maison opu-

lente qui ne peut faire face à ses engagemens. Après avoir réglé ses comptes, elle trouve un *deficit* de plus de 300,000 l. st.

On se plaint généralement que nous avons été nous-mêmes les premiers à éclairer les Etrangers sur le déplorable état de nos affaires. Ce sont nos Auteurs qui ont donné des tableaux de nos revenus, de nos impositions, de nos finances, de la modicité de nos ressources & de la grandeur de nos besoins. Ces Ouvrages ont pénétré dans toute l'Europe &, d'après nous, toute l'Europe a sçu que la Grande-Bretagne couroit à grands pas vers sa ruine. En conséquence la Hollande & la Suisse, les deux Républiques qui ont le plus grand nombre d'actions dans notre Banque, ont pris les résolutions que leur suggere la prudence. Elles ne veulent plus nous donner d'argent pour s'intéresser dans notre commerce, & retirent celui qu'elles nous avoient prêté.

Par ordre de l'Amirauté, on tient prêt à Portsmouth un convoi pour escorter la flotte Marchande que nous envoyons aux Indes Occidentales. Les vaisseaux destinés à ce service ne resteront à l'ancre que 48 heures pour attendre que la flotte mette à la voile.

Le bruit se répand que l'Impératrice de Russie a fait donner des Lettres de marque à plusieurs Négocians de ses Sujets qui arment des vaisseaux destinés à croiser contre les Américains. Selon les mêmes nouvelles, on travaille à cet armement avec le plus grande activité à Pétersbourg.

Si nous ajoutons foi à des lettres écrites de la Dominique, les ravages faits par les Armateurs du Continent ont réduit les Colons à la plus grande détresse. Les Insurgens, suivant ces lettres, font de fréquentes incursions dans l'Isle, & après l'avoir pillée, vont vendre les Negres & les denrées à la Martinique.

Des pluies continues avoient couché nos bleds, le vent les a redressés; il ne leur faut que de la chaleur pour nous donner une belle récolte. Nous désespérions d'avoir des fourrages dont on pût nourrir le bétail. Les prés submérgés ne présentoient que des plantes presqu'à demi-pourries. Le beau tems vient à propos; nos foins en profitent & ils seront passables pour la qualité. Dans plusieurs de nos Provinces, les orages & les inondations ont fait des dégâts.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Bordeaux, *le 13 Juillet.*

Il seroit bien surprenant que dans une Ville comme la nôtre il n'y eût pas encore des boîtes qui renferment tous les secours qu'on doit administrer aux noyés; mais ce qui paroît sans doute inconcevable, c'est qu'ayant formé en 1775 un établissement si nécessaire, on ignore qu'il existe ou qu'on ne daigne pas en faire usage. Un Officier se noya derniérement près du Fauxbourg Saint-Seurin; on le retira de l'eau assez promptement pour pouvoir le rappeller à la vie, si l'on eût eu recours à la boîte fumigatoire. Ce fut une victime qu'on auroit sauvée facilement; l'ignorance ne pensa pas à l'arracher d'entre les bras de la mort. Les personnes charitables qui nous ont procuré cette boîte d'entrepôt, viennent de faire publier un avis par lequel ils promettent des récompenses proportionnées aux soins qu'on donnera aux noyés. Ceux qui retireront les noyés de l'eau, recevront 6 liv.; les personnes qui administreront les secours prescrits ou qui auront fourni la chambre pour y traiter les noyés, auront 18 l. Celui qui le premier avertira le Médecin chargé de traiter les noyés, aura 3 l. Tous les frais extraordinaires seront exactement remboursés aux personnes qui en auront fait les avances. Si les secours sont inutiles, les récompenses seront réduites à la moitié. Comme le zele des personnes peu instruites pourroit se rallentir trop tôt, on leur fait sçavoir que bien souvent des noyés n'ont commencé à donner quelque signe de vie qu'après trois ou quatre heures de secours employés sans relâche &c.

De la Rochelle, *le 14 Juillet.*

Nous avons éprouvé successivement, durant le cours du mois dernier, une alternative de bon & de mauvais tems; mais celui-ci a plus duré que celui là; nos vignes s'en sont malheureusement un peu trop ressenties. Le coulage a fait encore plus de mal que la gelée, sur-tout aux jeunes vignes. On ne compte dans nos environs que sur la

moitié de la récolte précédente ; nous serons donc bien à plaindre, puisque nous l'étions l'année derniere. Les Paroisses de l'extrêmité de la Province sont peut-être un peu moins mal-traitées. Voilà onze années consécutives de mauvaises récoltes; & nous cultivons encore des vignes ! Plus opiniâtres que le malheur, les Propriétaires ne veulent pas renoncer à une culture si coûteuse & si ingrate. Ils espérent & se ruinent.

Les bleds étoient les plus beaux du monde; des orages & des vents furieux les ont couchés par terre, sur tout ceux qui étoient trop épais. Jamais le printems n'a été si contraire aux fruits de la terre; le commencement de l'été ne leur est rien moins que favorable. Nous avons coupé nos orges & nos avoines. Au premier jour nous en viendrons aux fromens. Nos eaux-de vie sont à 152 liv. les 27 veltes; celles de Cognac à 4 degrés se vendent 180 l ; les inférieures 175 liv. Dans tous nos cantons & dans les Provinces qui nous avoisinent, les vins augmentent de prix.

D'Amiens, *le 17 Juillet.*

Un bon Citoyen vient de faire publier l'avis suivant en faveur des pauvres gens. Un principe de charité nous porte à donner aux personnes une méthode simple & peu coûteuse par laquelle elles seront assez bien couchées & ne souffriront pas de la rigueur du froid durant les nuits d'hiver. Il ne s'agit que de couper de la mousse qui est par-tout si commune. On la fait sécher, après quoi l'on s'en sert pour faire des matelats qui servent en même tems de paillasses, & des especes de courtes-pointes piquées. Les vers ne les attaquent point : ainsi couché l'on est fort chaudement & l'on peut se passer de couvertures de laine qui sont trop cheres pour les pauvres. C'est à présent le tems propre à cueillir cette mousse dans les bois.

On donne avis aux Propriétaires que le sieur Poupart compose une eau qui a la vertu d'éloigner les rats & les souris des greniers & d'empêcher qu'ils ne touchent aux grains & aux fourrages. On assure que des expériences réitérées confirment la propriété de cette eau, & que les bleds ni les foins n'en souffrent aucun préjudice. Pour une récolte de cent acres il en faut six pots, & ainsi à proportion. Le prix est de 2 l. 10 s. le pot. Il faut s'en servir avant que de mettre le bled dans les greniers.

De Paris, *le 20 Juillet.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, qui en cassant une Sentence de l'Election de Roanne du 26 Avril 1776, fait nouvelles inhibitons & défenses à tous Notaires & Greffiers, Procureurs, Huissiers, Sergens & autres, d'écrire & rédiger aucuns actes sur des feuilles, demi-feuilles ou quarts de papier & parchemin timbré qui auroient déjà servi à d'autres actes, expéditions, écritures : Et condamne les héritiers du sieur Durelle, Procureur, & Tamnin, Huissier, au payement des droits de timbre de différens actes par eux rédigés & signifiés sur des feuilles dont il avoit été fait usage.

Suite de la seconde Lettre de M. le Roux, Docteur en Médecine & Chirurgien d'Etat &c. Voici les notions sur quelques découvertes du Docteur Mesmer, touchant le *magnétisme animal*, qu'il a donné lui-même dans quelques Feuilles Périodiques.

1°. Les expériences que M. de Mesmer a faites l'ont conduit au point de pouvoir prouver qu'il y a dans la nature un principe matériel, inconnu jusqu'ici, qui agit *sur* & dans les nerfs du corps animal.

2°. Que moyennant ce même principe & après des loix méchaniques, il y a une influence mutuelle entre les corps animés, la terre & les corps célestes.

3°. Que par-là il se manifeste dans les animaux, sur-tout dans l'homme, des propriétés analogues à celles de l'aimant, par exemple, des pôles, leur variété, leurs communications, combinaisons, changemens, renforcemens : pour chacune desdites propriétés il a fixé des regles, & à cet égard il a nommé cette propriété de nos corps *magnétisme animal.*

4°. C'est dans le magnétisme animal que M. de Mesmer a trouvé le spécifique contre tous les maux de nerfs, & suivant son systême pratique qui contient les méthodes de déployer le magnétisme sur les malades, il prétend que la moitié de toutes les maladies peut être guérie par ce remede.

5°. Dans la théorie de l'attraction des planetes, du flux & reflux de l'aimant, de l'électricité, de l'usage médicinal de celle-ci, son systême fournit de nouveaux éclaircissemens.

6°. Que ce magnétisme est différent de celui de l'aimant par rapport au fer & à l'aiguille.

7°. Que ce n'est pas une propriété originelle de l'aimant, soit naturel ou artificiel, mais qu'il reçoit cette vertu d'agir sur le corps humain de ce corps même & qu'il est à proportion comme le *conducteur* de l'électricité.

8°. D'autres corps en sont plus ou moins susceptibles.

9°. La vertu magnétique animale peut être communiquée & propagée par d'autres corps.

10°. D'après les expériences, on observe un écoulement d'une matiere subtile qui n'est arrêtée par aucun corps ; il pénétre les murailles, portes, verres, métaux, sans perdre notablement sa force.

11°. Il est refléchi & augmenté par les miroirs comme la lumiere.

12°. La vertu magnétique peut être accumulée, concentrée & transportée dans l'eau & dans les verres.

13°. Elle est propagée, communiquée & augmentée par le son.

14°. Tous les corps animés ne sont pas également susceptibles de la vertu magnétique.

15°. Il y a des corps qui n'en sont non-seulement pas susceptibles, mais qui *ont une propriété toute opposée*, par laquelle ils détruisent toute l'efficacite du magnétisme animal dans les autres corps.

16°. Ladite *propriété anti-magnétique* peut être propagée, communiquée, augmentée, concentrée & transportée dans les verres ; elle se refléchit par le miroir, elle se communique & se propage par le son des instrumens.

17°. L'aimant à fer même est susceptible de cette vertu opposée ou anti-magnétique animale, sans qu'il souffre la moindre perte ou changement de son action sur le fer & l'aiguille.

Note sur les effets du magnétisme animal. » Ce » que les Papiers publics annoncent tou- » chant la maniere de guérir par la vertu » magnétique est fondé sur la vérité. Ce n'est » pas seulement de l'épilepsie qu'on peut être » guéri de cette maniere, mais aussi de tou- » tes les maladies de nerfs hystériques, hy- » pocondriaqnes, mélancoliques, hémor- » roïdales, convulsives & léthargiques ; en- » fin de la plûpart de celles qui jusqu'ici » ont été les écueils de la Médecine & que » l'on a regardées comme incurables. Ni » l'âge ni le sexe n'oppose des obstacles in- » vincibles à la vertu du magnétisme ; tou- » tes sortes de personnes en peuvent éprou- » ver l'efficace. Entre plusieurs guérisons » entreprises avec un succès pleinement heu- » reux sur les épileptiques, il y en a deux » qui ont été opérées en Suisse sur deux fil- » les, l'une de 15, l'autre de 19 ans, & sur » un jeune homme âgé de 24 ans. Quoique » sujets à cette terrible maladie dès leur » tendre enfance, ils se trouvent guéris ra- » dicalement. Cette maniere d'opérer les » guérisons les plus désespérées est fondée » sur un systême tout nouveau, constaté » néamoins par un grand nombre d'expé- » riences. Elle consiste principalement dans » le *magnétisme animal* qui déploye ses effets » sur les malades. Les aimans artificiels n'y » sont employés que pour entretenir les opé- » rations. Il s'ensuit de là que la présence » de l'Opérateur y est nécessaire, & que si » l'on n'est pas instruit de la méthode, on ne » parviendra pas à produire quelque effet » salutaire. La pleine connoissance du sys- » tême est requis pour diriger les opérations » selon les circonstances différentes où se » trouve le malade. Il faut observer de près » les périodes pour employer les divers de- » grés de force du magnétisme & pour opé- » rer dans les regles ».

Telles sont les notions que M. de Mesmer donne des causes & des effets du magnétisme animal. Il n'est point étonnant que la classe des incrédules sur un objet de cette importance soit la plus nombreuse. Cette découverte est si singuliere, si précieuse ; ses phénomenes paroissent au premier coup d'œil si éloignés de toute espece de vraisemblance que, sans une connoissance refléchie des agens physiques, on aura toujours de la peine à se familiariser avec de telles idées.

(*La suite à l'Ordinaire prochain*).

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Lettre au Rédacteur de la Gazette.

J'ai lu souvent, Monsieur, des articles de votre Gazette où vous rapportez des traits

de bienfaisance de différens particuliers ; mais vous ne vous êtes pas borné à ne parler que de ceux là. De semblables traits, quand ils viennent d'une Administration éclairée, ont au moins un droit égal à être connu du Public. Je n'entreprendrai pas de montrer l'utilité dont ils peuvent être, tout le monde en est convaincu ; si l'exemple a de bons effets, c'est sur tout lorsqu'il vient de personnes plus élevées. Le fait dont il s'agit mérite d'autant plus d'être connu qu'il paroît unique dans son espece. Que le mérite soit personnellement récompensé, il n'y a rien là que de fort ordinaire ; mais qu'on n'oublie pas, même après sa mort, un homme qui ne devoit, il est vrai son mérite qu'à lui-même, mais qui étoit d'une naissance obscure ; qu'on rende à ses parens non seulement une justice qu'ils avoient droit de demander ; qu'on leur donne des récompenses qu'ils ne demandoient pas & auxquelles ils ne croyoient pas même avoir des titres, voilà ce qui est certainement bien rare & ce que vous apprendrez par la copie de la lettre que j'ai l'honneur de vous envoyer & que je vous prie d'insérer dans vos Feuilles.

Copie d'une Lettre de M. le Marquis de Puysegur, Lieutenant Général des Armées du Roi. » Je suis fort aise, Monsieur Veron, » que vous vous soyez adressé à moi pour » demander au Ministre la réponse de votre » Placet pour réclamer la succession de vo- » tre frere, puisque je me trouve par-là » chargé de vous faire connoître cette ré- » ponse que j'ai prévue.

» M. de Sartine m'a fait l'honneur de m'é- » crire du 28 de ce mois (de Juin de cette » année) qu'il s'est fait rendre un compte » détaillé de tout ce qui regarde le feu sieur » Veron ; que les Administrateurs des Co- » lonies des Isles de France & de Bourbon » ont pu présumer que les instrumens d'As- » tronomie & autres qu'il avoit laissés ap- » partenoient au Roi & en conséquence les » séquestrer ; mais que les preuves qu'il a » depuis acquises là dessus ne lui permet- » tent plus de douter qu'ils ne fussent à lui » en toute propriété ; qu'il va donner des » ordres pour qu'ils soient remis à votre » disposition. Mais ce que vous n'avez cer- » tainement pas pu prévoir ; il me marque » encore ce qui suit : sur ce que j'ai appris » du mérite rare du sieur Veron qui de l'é- » tat de simple Pilote est parvenu, par son » courage & par un travail infatigable, à ac- » quérir les plus hautes connoissances dans » l'Astronomie ; connoissances qu'il avoit » dirigées vers l'utilité de la navigation en » les appliquant à perfectionner la méthode » d'observer les longitudes en mer, j'ai cru » devoir intéresser la bienfaisance du Roi » en faveur de la famille de cet estimable » Citoyen, & Sa Majesté informée que le » sieur Veron est mort victime de son zele » dans le milieu d'une carriere qu'il auroit » illustrée, a bien voulu, par une suite de » la protection qu'Elle accorde au mérite » distingué, gratifier les cinq freres & sœurs » du sieur Veron d'une pension de deux cens » cinquante livres sur les fonds de la Ma- » rine, dont ils jouiront à compter du pre- » mier Janvier de cette année.

» Il me charge de lui faire sçavoir les noms » de baptême de chacun de vous & où vous » voudrez être payés. Après la surprise que » cette nouvelle vous causera, vous ne pour- » rez vous empêcher de juger par ce trait » quelle est la bonté du cœur de votre Roi » & le zele de son Ministre pour seconder » ses vues bienfaisantes. Gardez la pré- » sente lettre dans laquelle je vous marque » les termes mêmes de celle du Ministre, » & vous la joindrez au titre de la pension » que j'aurai soin de vous envoyer aussitôt qu'il » sera expédié. Je demeure très-content de » vous avoir obligé ».

Je ne rendrois, Monsieur, que bien foiblement les transports de joie & les sentimens de reconnoissance qu'ont excité dans toute la famille du sieur Veron les bontés du Roi & la faveur du Ministre.

J'ai l'honneur d'être &c.

II.

Extrait des Observations météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 jusqu'au 30 Juin 1777.

Vents dominans, nord-ouest-nord & nord-est ; plus grand degré de chaleur 22 degrés le 5 ; moindre degré de chaleur 4 degrés le 10 ; plus grande élévation du mercure, 28 pouces 2 lignes le 25 ; moindre élévation 27 pouces 8 lignes le 1 ; quantité de pluie, 10 lignes tombées en 12 jours ; évaporation 65 lignes ; déclinaison de l'ai-

guille aimantée ; 19 °. 44' 22 ". Température. Froide & humide Maladies. Aucune n'a regné ici ni dans nos environs. Productions de la Terre. La vigne souffroit ; sa fleur a été tardive, & il paroît qu'elle durera long-tems. Les bleds sont beaux, mais on se plaint de la rouille & du charbon ; on a bien de la peine à faire les foins qui sont abondans.

Signé, COTTE, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorenci, Correspondant de l'Académie royale des Sciences, de la Société Royale de Médecine de Paris, & de la Société Royale d'Agriculture de Laon.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 16 Juillet 1777 au Samedi 19 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 20, 21 à 24 liv. ; le seigle, de 10, 11 à 12 liv. ; l'orge, de 9 liv. 10 s. à 9 l. 5 s. Le froment au Port de la Greve, de 20, 22 à 25 liv. 10 s. ; le seigle, de 10 liv. 5 s., 11 à 11 liv. 5 s. ; l'orge, de 9 liv. 10 s. à 11 liv. *le septier.*

Du Mercredi 16 Juillet 1777 au Samedi 19 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 22 l. ; *idem* à la Greve, de 18, 19 à 20 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 23 Juillet 1777, de 61 à 62 l. ; *idem* nouveau, de 60 à 61 ; le cent de paille vieille, de 23 à 24 l. ; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l. ; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 54 à 55 ; *idem* nouveau, de 53 à 54 ; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 22 à 23 ; *id.* nouvelle, de 21 à 22 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 51 à 52 ; *idem* nouveau, de 47 à 48 ; le cent de paille vieille, de 21 à 22 l. ; *id.* nouvelle, de 20 à 21 l. ; le foin à la Grève, de 41 à 42 l.

CHANGES DE PARIS, *du 23 Juillet 1777.*

Amsterdam	54	$\frac{1}{8}$	
Londres	31	9	16e.
Hambourg	188	$\frac{1}{2}$	
Madrid	15	3	
Cadix	15	1	6
Livourne	97		
Gênes	94	$\frac{3}{4}$	
Lyon *Août*	$\frac{2}{8}$ P.	$\frac{8}{8}$	

PRIX

DES matieres d'or & d'argent à Paris ; du 24 Juillet 1777.

Or de Portug. à	725	11	6	marc.
Du Mexique à	716			marc.
Du Pérou à	708			marc.
Les guinées à	723			marc.
Ducats à	98	5		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à	83	10		once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	10		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	17	6	marc.
Piastres à	49	7	6	marc.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1777.	*Lundi 21.*	*Mardi 22.*	*Mercredi 23.*
COMP. D. IND.			
Actions	1835	1825 20 22 $\frac{1}{2}$	1820 15 10.
D°. $\frac{16}{25}$es			1185
D°. 8es.	245		
D°. 25es.			
Emprunt Oct.		406	403
Rescriptions	9 $\frac{3}{4}$ 10	9 $\frac{3}{4}$ 10	10 $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{2}$
Bil. des Fermes.	1 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$
Lots de 48 l.	855 53 50 49	835	822 20
Lots de 150 l.	1669 70	1670 72	1672

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24 ft pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces, deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

[ANNÉE 1777. Du Mardi 4 Mars.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 6 Février.*

LES Grands du Royaume s'étoient rendus en foule à Léopold & à Dubno pour y négocier des contrats & se procurer de l'argent comptant. Ils n'ont pas réussi dans leur projet ; cette espece de Foire a été aussi mauvaise qu'elle l'a jamais été. Les Particuliers n'ont pas voulu échanger leurs especes contre du papier, même avec l'espérance de faire des gains considérables. L'argent étoit d'ailleurs fort rare & l'on en donne pour raison les ventes de biens-fonds que la Cour de Vienne a faites dans ces contrées. Comme les terres étoient à vil prix, on n'a pas manqué d'Acheteurs. Une meilleure raison qu'on ne dit pas, c'est que le crédit tombe & qu'on ne fait pas volontiers de grandes avances quand on court trop de risques de les perdre. La vente des contrats a été jusqu'à présent un des grands ressorts du commerce de ce Royaume ; ce ressort paroît usé, mais on peut le remplacer avantageusement. Si l'on prend d'autres mesures, notre commerce n'aura pas à craindre une chûte prochaine.

Il est plus aisé d'établir des impôts que de les percevoir. La derniere Diete avoit mis de nouvelles taxes pour payer les dettes de la Nation ; elle rencontra quelques difficultés, mais on ne tarda pas à se rendre & l'on applaudit aux vues patriotiques de cette Assemblée. Quand il s'est agi de payer les nouvelles impositions, de toutes parts les murmures se sont fait entendre & il n'a pas été possible de les appaiser. Le Conseil Permanent qui pour cet objet est regardé comme la Puissance exécutrice, a rendu derniérement une Ordonnance pour régler la perception du droit du timbre. Il est enjoint, par le premier article, à toute personne chargée de tenir les registres publics de ne passer aucun contrat que sur du papier timbré. Le second article spécifie les actes qui doivent nécessairement être couchés sur du papier timbré & ceux qui ne sont pas assujettis à la loi. Dans le troisieme article, on marque aux Greffiers & aux autres Officiers publics la maniere dont ils doivent procéder, lorsqu'on leur présentera des actes écrits sur du papier ordinaire. Il est ordonné dans le quatrieme article de présenter à la Commission du Trésor un état de tous les contrats qui auront été passés dans le courant de chaque année. Enfin le cinquieme & dernier article autorise les Officiers de cette Commission à compulser les actes publics pour s'assurer de la fidélité des Greffiers &c.

Loin d'appaiser les murmures, ce réglement n'a produit d'autre effet que de les exciter. Un Nonce de la derniere Diete est allé jusqu'à déposer au Grod une protestation où il prétend montrer que le Conseil Permanent, chargé uniquement de veiller à l'exécution des loix de l'Assemblée nationale, s'arroge par cette Ordonnance le pou-

voir législatif. Les preuves de cette inculpation ne lui paroissent pas douteuses ; il assure que le Conseil étend le droit du timbre à des contrats qui en sont formellement exemptés par la Diete, & qu'il intervertit l'ordre marqué en classant dans la premiere liste les actes qui ne doivent être compris que dans la seconde ; opération de finance qui aggrave l'impôt & dans certains cas fait payer aux Contractans vingt fois plus qu'il n'est prescrit par la loi.

SUEDE.

De Stockholm, *le 5 Février.*

De simples contraventions ne sont pas des crimes ; il faut donc toujours distinguer les unes d'avec les autres & laisser entr'eux l'intervalle immense qui les sépare. Une politique funeste seroit de les confondre, de les envelopper dans les mêmes châtimens, de leur attacher également la honte & l'ignominie, de mettre ainsi sur la même ligne les fautes légeres & les délits publics, de traîner, en un mot, au même supplice l'homme imprudent, inconsidéré, un peu trop avide peut-être, & l'ennemi du bien public. De pareilles loix, si elles étoient multipliées, sapperoient les fondemens des mœurs & renverseroient infailliblement l'édifice de la Société. Les personnes qu'on ne sçauroit accuser de flatterie & qui n'ont jamais prodigué les louanges, admirent la sagesse de notre Gouvernement, applaudissent à ses grandes vues, s'étonnent des révolutions, aussi heureuses que rapides, qui ont changé la face du Royaume, & nous félicitent d'avoir réussi dans l'exécution, tandis qu'il paroissoit comme impossible de former ce plan. Ces éloges nous flattent d'autant plus qu'ils sont mérités. Mais telle est la nature de l'homme de n'atteindre la perfection que par degrés. En louant la plûpart de nos opérations, plusieurs personnes n'avoient pas également approuvé nos réglemens au sujet des eaux-de-vie ; mais c'étoit pour nous une nécessité d'en faire une branche de revenus pour la Couronne. Le besoin a donné la loi pour un objet particulier ; nous nous proposons d'abroger celle-ci dès que celui-là nexistera plus. Pour tenir la main à l'exécution des Ordonnances qui regardent la distillation des eaux-de-vie, il en a coûté beaucoup d'argent & beaucoup plus de soins & de peines. Il falloit empêcher chaque Propriétaire de convertir son grain en eau-de-vie, la tâche n'étoit pas aisée à remplir. On a pris le parti d'infliger de grandes peines pour toutes les contraventions. Malgré la sévérité de la loi, on a trouvé des Contrevenans & l'on en trouve encore. Les Officiers préposés à faire la visite dans les maisons qu'ils ont lieu de soupçonner, ont découvert dans un village à, peu de distance de cette Capitale, une fabrique d'eau-de-vie bien montée & où l'on a beaucoup vendu, parce qu'on y vendoit à bon marché. Le Propriétaire a été saisi, on la conduit dans nos prisons & l'on présume qu'il n'en sera pas quitte ni pour une amende pécuniaire, ni même pour la perte de sa fortune. Il est à desirer que ce ne soit ici qu'une conjecture fausse ou qu'une crainte mal-fondée. En usant de la plus grande sévérité, on ne jetteroit pas la terreur dans les esprits, on ne feroit qu'inspirer plus de pitié pour le malheureux.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 7 Février.*

Tout a besoin d'être encouragé dans la Norvege ; le Gouvernement porte vers ce Royaume des vues de sagesse & de bienfaisance ; il a commencé l'édifice par le fondement, & comme les Etats portent sur l'Agriculture, c'est à l'Agriculture qu'il donne les premiers encouragemens. On y fait circuler les Ouvrages qui traitent de ce grand Art, on y a établi des Prix pour les Cultivateurs qui se distingueront le plus par leur application & leur habileté ; on y a fait plusieurs autres institutions de ce genre. Le Commerce de ce pays attire aussi l'attention de notre Souverain, & il ne tiendra pas aux sages dispositions de S. M. qu'il ne devienne florissant. L'année derniere, il a passé devant les Douanes d'Ahrendal (en Norvege) 475 vaisseaux ou autres bâtimens de notre Nation & de l'Etranger. Les visites s'y sont faites exactement & les droits ont produit des sommes considérables. Les Anglois ont acheté d'assez bonnes quantités de bois de constructions & d'autres productions du pays.

La Russie commence à partager le com-

merce de fer, de planches, de poutres, de poix, de goudron &c, que les Suédois & Nous avons fait pendant si long-tems avec la Grande-Bretagne. Mais cette perte est abondamment compensée par le commerce que nous faisons les uns & les autres avec les Colonies du Continent de l'Amérique.

ALLEMAGNE.

De Brunswik, *le* 10 *Février.*

Nous avons reçu, par le moyen de nos Officiers qui servent en Amérique, le plan d'administration & de police publié depuis peu par le Congrès. Ces réglemens paroissent bien propres à resserrer de plus en plus les liens qui attachent les Colons à leur Patrie. Nous allons en rapporter quelques articles relatifs aux objets de commerce &c. Un Débiteur ne sera jamais appréhendé au corps à moins qu'on n'ait déjà prouvé qu'il a usé de fraude, de supercherie, de mauvaise foi envers ses Créanciers. Quand il s'agira de donner Caution, les Intéressés n'auront pas droit de se montrer difficiles & ne pourront pas rejetter les personnes qu'on leur présentera, pourvu que celles-ci puissent répondre des sommes qui sont dues. Pour quelque cas que ce puisse être, on ne sera pas autorisé à faire saisir & vendre les meubles, le lit, les outils, les métiers, la maison même d'un Débiteur. Enfin le Congrès prend les mesures qui lui ont paru les plus douces pour assurer aux Créanciers le payement de ce qui leur est dû, & pour donner aux Débiteurs le tems, les moyens & même la facilité de payer ce qu'ils doivent.

De Hambourg, *le* 9 *Février.*

Les nouvelles rixdales de Suede circulent déjà dans notre Ville; notre commerce avec ce Royaume en ira mieux; ces especes sont de bon aloi & auront un grand cours. Avans cette époque, on trouvoit en Suede peu de bonne monnoie & beaucoup de mauvais papier; il n'en falloit pas tant pour ruiner entiérement le commerce d'une Nation. Nous ne trouvons plus dans tous les Pays du Nord que la Pologne qui ait des especes légeres & qui soient beaucoup au-dessous du cours de celles des autres Nations. Cependant le mal n'est pas aussi grand dans ce Royaume qu'on pourroit se l'imaginer, parce qu'on y donne cours à des pieces étrangeres de meilleur aloi & plus fortes que celles du pays. Pour le bien public, il seroit nécessaire qu'on y fit une refonte générale de la monnoie; cette opération ne peut avoir lieu que dans des circonstances plus heureuses; il faut attendre que l'Etat soit non-seulement tranquille, mais qu'il ait payé ses dettes immenses.

ITALIE.

De Florence, *le* 8 *Février.*

On ne courra plus désormais dans ce Duché le risque d'enterrer des personnes vivantes: il paroît un Edit dont les dispositions doivent nous mettre à couvert d'une pareille crainte. Il est défendu d'enterrer les morts avant les vingt-quatre heures révolues depuis le moment où ils auront expiré. Ce terme ne pourra être abrégé que dans des cas extraordinaires, comme dans des épidémies extrêmement contagieuses, telles que la peste & autres semblables. On pourra le prolonger plus ou moins, lorsque la mort réelle ou apparente sera causée par l'apoplexie, la paralysie, l'épilepsie, les convulsions & autres maladies violentes. On ne permettra jamais aux Chirurgiens, Médecins & autres personnes de l'Art de disséquer des cadavres, à moins que les Professeurs nommés pour cet objet n'aient certifié que ce sont réellement des cadavres. On couvrira les morts & on ne les exposera pas à découvert aux yeux du Peuple, ni dans les maisons, ni dans les Eglises, sur-tout pendant l'Office Divin. Ce sera dans des Chapelles particulieres & dans des Oratoires séparés que les Curés réciteront l'Office des morts, le corps présent; ce qu'ils ne pourront faire dans les Eglises. Quant aux Villages & autres lieux où il n'y aura point de ces Chapelles ou de ces Oratoires, on conseille d'y en construire pour cet objet, & toujours dans des endroits isolés. Une précaution, qu'on recommande specialement, c'est d'avoir des Cimetieres éloignés & des Eglises & des habitations.

D'Ancone, *le* 9 *Février.*

Par ordre de Sa Sainteté, on a réparé &

mis en état l'ancien chemin de Furto. Les Postes vont déjà par cette route qui aboutit à la Voie Flaminienne. Cette communication est de la plus grande utilité pour le commerce & sur-tout pour le transport des denrées & des marchandises. Les Courriers de Venise passent par cette nouvelle route qui est plus belle & plus sûre que l'ancienne; ils évitent encore par-là bien des dangers qu'ils avoient à courir en passant près d'Urbin. Les Habitans des Bourgs & des Villages situés le long de ce nouveau chemin ont célébré l'époque de son rétablissement par des réjouissances & des feux de joie. Toute cette étendue de pays y gagnera beaucoup, soit parce que les Voyageurs laisseront beaucoup d'argent, soit parce qu'on y a ouvert un débouché pour les denrées & les marchandises. Pour vivifier toute une contrée, il ne faut quelquefois qu'un grand chemin, un canal, une communication.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 16 Février.*

Le Bill pour accorder des Lettres de marque a passé de la Chambre des Communes à celle des Pairs, où l'on en a fait la lecture. En le rédigeant, on y a inséré la clause que les navires & autres vaisseaux Marchands qui, sous le convoi de frégates & autres bâtimens, iront d'un Port à un autre, n'auront aucun droit de réclamer en tout ou en partie les prises qu'on fera dans le trajet, sur les Américains.

Les Communes en Comité sur les moyens de lever les subsides ont arrêté que les sommes nécessaires pour la solde & les uniformes de la Milice seront prises sur le produit de la taxe fonciere pour l'année 1777.

Il s'agit de faire accorder au Roi la somme de 800,000 livres sterling pour payer ses dettes, & d'augmenter son revenu de 200,000 livres en le portant annuellement à un million. Nous pensons aussi à faire un emprunt de six millions sterling pour fournir à de nouvelles dépenses.

Parmi nos Politiques, les uns calculent nos avantages, les autres nos pertes. Ceux-là veulent nous consoler, ceux-ci nous effrayent. Voici un état que nous donnent ces derniers; on assure qu'il est exact. Le commerce du sucre produisoit annuellement 3,852,962 l. st. & occupoit 5600 Matelots. Le riz de la Géorgie & des deux Carolines étoit, chaque année, un objet de 972,700 liv. st., & cette branche faisoit subsister 3700 Matelots. Le tabac de la Virginie & du Maryland, y compris tous les droits, rapportoit 849,498 liv. & 5000 Matelots en faisoient le transport. Les Colonies septentrionales qui sont le centre de la guerre, versoient, année commune, dans le Trésor de la Nation, 98,562 liv. La Grande-Bretagne fournissoit annuellement aux Colonies des productions & des marchandises d'Europe pour la somme de 10,166,040 l. Comme elles commercent avec la plûpart des Nations de l'Europe & qu'elles vendent leurs productions aux Indes Occidentales, on fait monter cet article à 2,500,000 l. de perte. Les prises faites par les Américains de nos vaisseaux destinés pour les Indes Occidentales, l'Afrique & Terreneuve sont évaluées à 1,700,000 l. st. Mis de l'autre côté de la balance, nos avantages la feront elles pancher?

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Bayonne, *le 21 Février.*

Les secours abondans qu'on a procurés à la Province; notre commerce d'eau-de-vie qui devient tous les jours plus étendu & par conséquent d'un plus grand rapport; le tems favorable aux productions de la terre; le zele & l'ardeur des Paysans & des Propriétaires à travailler mieux leurs champs ou leurs possessions, tout nous fait espérer que cette année nous serons en état de réparer du moins en partie les pertes de l'année précédente. Nous continuons à nous procurer du bétail; comme les Provinces voisines n'en ont pas beaucoup à vendre & que d'ailleurs elles nous le vendroient à trop haut prix, nous trouvons notre intérêt à en faire venir de plus loin. Les bêtes à cornes que nous achetons dans les contrées septentrionales du Royaume, nous les faisons embarquer dans les Ports de la Picardie, de la Normandie, de la Bretagne ou du Pays d'Aunis. Par ce moyen, les frais de transport ne sont pas à beaucoup près

aussi considérables que si le bétail nous venoit par terre. D'ailleurs il arrive en très-bon état; au lieu que si nous faisions autrement, la longueur du voyage le fatigueroit & l'épuiseroit. Il lui faudroit alors du tems & des soins pour qu'il pût se remettre, & pendant cet intervalle nous serions privés de leurs travaux. Nous avons besoin d'user de la plus grande économie pour atteindre l'état d'aisance dont nous jouissions avant qu'un horrible fléau eût si cruellement traité cette Province.

On n'est pas encore revenu, à Saint-Jean-de-Luz, de la désolation profonde que le dernier désastre avoit produite dans tous les Habitans. Si malheureusement il survenoit une seconde tempête, c'en seroit peut-être fait de cette Ville infortunée. Comme le danger est plus grand du côté de la mer, on y amoncele le sable pour opposer une barriere à l'impétuosité des flots. Il est difficile de garantir la Ville par de si foibles moyens, les Habitans ne l'ignorent pas, mais dans les circonstances il leur est impossible de faire des ouvrages plus solides. Les Citoyens qui habitent les bords de la mer ont suivi les regles que la prudence exige & se sont retirés dans des quartiers ou plus élevés ou plus éloignés. Heureusement la mer s'est appaisée, on commence à respirer, mais les craintes ne pourront se dissiper qu'avec le tems & quand la brêche sera entiérement réparée. Les pertes que les Particuliers ont faites ne sont pas bien considérables en elles-mêmes, mais par les circonstances elles le deviennent. Il ne faut pas oublier que le pays est presque ruiné par les cruelles épizooties des dernieres années. D'ailleurs Saint-Jean-de-Luz n'a plus, il s'en faut bien, le même commerce qu'il avoit autrefois. Une époque fatale a suffi pour lui faire perdre ses principales ressources & dessécher les canaux qui lui apportoient depuis si long-tems de grandes richesses. Cependant on peut rendre à cette Ville ce qu'elle a perdu & la rappeller à son ancien état de splendeur. Sa rade est sûre & donne les plus grandes facilités aux Navigateurs, quelque vent qui regne. Il n'en coûteroit pas des sommes immenses pour exécuter un plan qui feroit de cette Ville un des Ports les plus beaux, les plus commodes, les plus avantageux de l'Europe.

D'AUXERRE, *le 22 Février.*

Les bons cœurs ne se consolent pas d'avoir, même innocemment, contribué aux malheurs d'autrui, & ne croyent jamais pouvoir assez faire pour les réparer. Un triste accident arrivé dernièrement à peu de distance de cette Ville nous en fournit la preuve & nous nous empressons de la publier. M. le Marquis de Virieu, Capitaine de Cavalerie, étoit en poste, lorqu'il rencontra sur le chemin de notre Ville à Saint-Bris, un pauvre Vieillard monté sur un âne qui n'eut ni le tems ni l'adresse de se détourner pour laisser le passage libre à la voiture. Le Marquis s'apperçut trop tard du danger de cet infortuné; il cria cependant pour faire arrêter le Cocher, mais celui-ci ne put se rendre maître des chevaux. Peu s'en fallut que le malheureux ne fût écrasé, & l'on regarde même comme une espece de prodige qu'il ne soit pas resté sur la place. Renversé de sa monture, la roue devoit lui passer sur le corps & le mettre en pieces. Quoique le mal n'ait pas été si grand, il est cependant bien considérable; le Vieillard a eu le corps froissé & l'on a trouvé que deux côtes étoient rompues. L'Officier, désolé de cet accident, prit le pauvre Paysan dans sa voiture, & le conduisit au Village voisin, lieu de la résidence de cet infortuné; il s'empressa de lui faire donner tous les secours possibles; il aida lui-même à le déshabiller pour le mettre au lit, il attendrit les Assistans par les vifs sentimens de sa douleur. Avant de se remettre en route, il a remis aux parens du malade dix louis pour le faire traiter; il a donné des ordres pour qu'on n'épargnât aucune dépense; il s'est chargé de fournir à tout; il a laissé son adresse pour qu'on l'informe exactement de l'état du malade; si celui-ci venoit à mourir, il a promis à la femme & aux enfans de pourvoir à leur subsistance. Ce jeune Seigneur est âgé de vingt-quatre ans.

DE ROUEN, *le 23 Février.*

Quand les découvertes n'ont pas tous les avantages & toute l'utilité qu'on s'en promettoit ou qu'on desiroit, il n'est pas rare qu'on leur conteste même les avantages & l'utilité qu'elles ont évidemment. L'Entre-

preneur de la nouvelle carene avoit annoncé que la matiere de ſon invention étoit *incombuſtible ;* des perſonnes s'en étant procuré quelques petits morceaux, les appliquerent ſur du bois qu'elles jetterent enſuite dans le feu ; après avoir réſiſté quelque tems à l'activité des flammes, le bois prit & ſe conſomma. De-là on a inféré que le ſecret ne valoit rien & qu'il étoit inutile d'en uſer.

L'Inventeur n'a jamais ni publié ni dit que le bois enduit & caréné de la nouvelle matiere ne cédoit jamais à l'action d'un feu ardent & continu. Il prétend ſeulement & prouve par l'expérience que ſi le feu prenoit par accident, ou que même ſi on le mettoit à deſſein à la ſuperficie d'un vaiſſeau enduit & caréné de ſa compoſition, celle ci s'enflammera d abord, qu'elle s'éteindra d'elle-même au moment que la fuſion ſera faite, & qu'elle empêchera le bois de brûler en s'incorporant dans les pores & en les fermant. On voit par là combien la compoſition du ſieur Lapaliere eſt préférable au bray & au goudron qui ne s'éteignent pas, une fois qu'ils ſont enflammés.

Ce qui a d'abord nui à l'Invenreur c'eſt que dans ſes premiers eſſais, il n'a pas réuſſi comme on l'attendoit. Mais de ce qu'il n'a pas eu un ſuccès complet, il ne s'enſuit pas qu'il n'en ait eu aucun, & qu'il ne puiſſe réuſſir auſſi-bien qu'on le deſire. Il s'offre à faire en public de nouvelles expériences : loin de le décourager, on devroit s'empreſſer de le ſeconder dans ſes efforts. Il s'agit d'un ſecret précieux & dont l'utilité eſt de la plus grande étendue. On ſçaura bientôt quel fonds on peut y faire ; le Public pourra prononcer lui-même ſur cet important objet.

De Paris, *le 26 Février.*

Suite de l'Arrêt du Conſeil d'Etat &c.

V. Ledit Ordre prendra chaque année, ſur le montant de ſes économies, une ſomme au moins de *quatre-vingts mille livres*, & davantage s'il lui convient ; laquelle ſomme de *quatre-vingts mille livres*, enſemble les fonds qui par la ſuite ſe trouveront libres par l'extinction ſucceſſive des rentes perpétuelles, ſeront employées par ledit Ordre au rembourſement des capitaux deſdites rentes, juſqu'à ce qu'il ſoit entiérement conſommé ; à laquelle époque ledit Ordre ſera en pleine & entiere propriété & jouiſſance deſdites rentes perpétuelles, qui demeureront aſſignées ſur le Marc d'or, & par ſupplément, en cas de beſoin, ſur les Poſtes, pour en uſer comme de choſe à lui appartenante, par le rachat qu'il en aura fait.

VI. Les rentes viageres diminuant à meſure des extinctions, il en ſera fait mention, d'année en année, ſur la minute du contrat d'aliénation, par le Notaire dépoſitaire d'icelle.

VII. Les conſtitutions particulieres ne pourront être moindres de *mille livres* de capital, ſoit en rentes perpétuelles, ſoit en rentes viageres ; & ne pourront leſdites rentes être retranchées ni réduites, pour quelque cauſe & ſous quelque prétexte que ce puiſſe être. Les rentes viageres pourront être conſtituées ſur la tête des Acquéreurs ou ſur celle des perſonnes qu'ils indiqueront, ſous telle condition qu'ils jugeront à propos ; & les contrats en ſeront paſſés pardevant tels Notaires au Châtelet de Paris que les Acquéreurs choiſiront, auxquels les groſſes deſdits contrats ſeront délivrés aux frais dudit Ordre, ſauf à Sa Majeſté à l'en indemniſer.

VIII. Toutes ſortes de perſonnes, même les Communautés eccléſiaſtiques, ſéculieres & régulieres, de l'un & de l'autre ſexe, & les Etrangers non naturaliſés, ſoit qu'ils demeurent dans ou hors du Royaume, ou qu'ils ſoient Sujets des Princes ou Etats avec leſquels Sa Majeſté pourroit être en guerre, pourront acquérir leſdites rentes & en jouir : A l'effet de quoi Sa Majeſté a renoncé & renonce à tous droits d'amortiſſement, d'aubaine, bâtardiſe, deshérence & autres généralement quelconques.

IX. Ledit emprunt ſera ouvert à compter de ce jour ; & les capitaux deſdites rentes ſeront fournis audit Ordre en deniers comptans, entre les mains du Tréſorier du Marc d'or, en exercice, qui expédiera les quittances au profit des Acquéreurs ; leſquelles ſeront contrôlées au plus tard dans les 3 mois de leur date, par le Contrôleur dudit Tréſorier ; à l'effet de quoi S. M., en tant que de beſoin, eſt ou ſeroit, a commis & commet leſdits Tréſorier & Contrôleur, ſous les ordres & l'inſpection du Grand-Tréſorier-Commandeur dudit Ordre : & ſeront les

noms des Acquéreurs ; les conditions des constitutions & l époque de la jouissance desdites rentes, énoncés dans lesdites quittances; & sur icelles, les constitutions particulieres seront faites par les Grands-Officiers dudit Ordre, conformément à ladite délibération.

X. Le Trésorier du Marc d'or, remettra la somme qui sera produite par ledit emprunt, entre les mains du Garde du Trésor royal en exercice, qui en expédiera sa quittance libellée au profit dudit Ordre, & à la décharge du Grand-Trésorier; pour être de ladite somme respectivement fait recette par le Garde du Trésor royal envers Sa Majesté, par le Trésorier du Marc d'or envers le Grand-Trésorier, & par celui-ci envers ledit Ordre : Et sera ladite quittance de finance enregistrée au Contrôle général des Finances, & annexée à la minute dudit contrat d'aliénation.

(*La suite à l'Ordinaire prochain*).

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Suite de la Lettre au Rédacteur de la Gazette &c.

Dans le *Code Rural* & la *Pratique des Terriers* il est dit que tous les bestiaux qui paissent, sont reçus à pâturer les prés, à l'exception des cochons.

Vous voyez, Monsieur combien le sentiment de Denizart est différent de celui de M. Daguesseau. Quoique le premier ne puisse être comparé au second, si l'on veut se donner la peine de peser les raisons excellentes sur lesquelles le Magistrat appuye son avis, cependant il paroît essentiel d'affoiblir l'impression que les citations de Denizart ont pu faire sur l'esprit de ses Partisans qui sont peut-être en plus grand nombre qu'on ne le pense & qu'ils ne devroient être à bien des égards.

Voici une des erreurs dans lesquelles cet Auteur est tombé : il demande si le pâturage des bêtes à laine ou de quelques autres bestiaux avoit causé quelque dommage dans le pré ou l'héritage d'autrui, le Ministere public pourroit s'en mêler & poursuivre le maître du troupeau à ce sujet ?

Il décide que non, parce qu'on ne pourroit, dit-il, tout au plus regarder un pareil dommage, que comme un délit civil, & non comme un délit public, contre lequel seulement le Ministere public doit s'élever.

Il n'est pas douteux que si le dommage avoit été fait dans des prés par d'autres bestiaux que par des moutons, cette espece de délit ne pourroit être poursuivi que par la personne qui auroit souffert le dommage : mais dans l'autre cas, je pense qu'il devroit en être autrement, parce que le pâturage des moutons étant extrêmement nuisible aux prés, ainsi qu'il est aisé de s'en convaincre, & les prés étant à leur tour nuisibles aux moutons, il est du ressort du ministere public de s'élever contre cet abus; & il peut, d'après l'Arrêt du 23 Juillet 1721, faire porter des réglemens à ce sujet & les faire exécuter. En effet cet Arrêt n'est intervenu que pour confirmer la Sentence rendue par le Bailli de Nogent-Sur-Seine le 22 Décembre 1718, par laquelle, sur les conclusions du Substitut du Procureur-Général dudit Bailliage, il avoit été ordonné que le réglement du 21 Juillet 1704, & autres rendus à la Police dudit Bailliage, seroient exécutés : ce faisant, avoit fait défenses à toutes personnes de quelque état & qualité qu'elles fussent, d'envoyer, mener, ou faire conduire leurs bêtes à laine dans les prés, & aux Bergers & Préposés à la garde d'icelles de les faire paître, à peine contre chacun des contrevenans de 15 l. d'amende pour la premiere fois, & de 3 l. contre chacun desdits bergers, dont les maîtres seront responsables, & en cas de récidive, de plus grosse amende & de confiscation des bêtes à laine qui seroient trouvées dans lesdits prés, au profit de l'Hôtel-Dieu, sans préjudice des dommages & intérêts des Propriétaires desdits prés. *J'ai l'honneur d'être* &c.

II.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 22 Février 1777 au Mercredi 25 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18 l. 5 s., 20, 22 à 23 l.; le seigle, de 10 l. 10 s., 11 à 11 l. 5 s.; l'orge, de 8 liv. 10 s., 8 l. 15 s. à 9 l. Il ne s'est point vendu de froment à la Greve. Le seigle, de 10 liv. 5 s., 10 l. 15 s. à 11 liv.; l'orge, de 8 liv. 5 s. à 8 liv. 15 s. *le septier*.

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 22 Février 1777 au Mercredi 25 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 20 l. 15 s. à 21 l.; *idem* à la Greve, de 19 liv. 10 s., 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 1 Mars 1777, de 56 à 57 liv.; *idem* nouveau, de 54 à 55; le cent de paille vieille, de 24 à 25 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 52 à 53; *idem* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 24 à 25; *id.* nouvelle, de 22 à 23; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 46 à 47; *id.* nouveau, de 44 à 45; le cent de paille vieille, de 23 à 24 liv.; *id.* nouvelle, de 21 à 22 l.; le foin à la Grève, de 40 à 41 l.

IV.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris; du 1 Mars 1777.

Or de Portug. à	724	8	6	marc.
Du Mexique à	720			
Du Perou à	712			
Les guinées à	722			
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			
Or à 20 karats à	84			
L'argent à 11 d. 20 g. à	54			marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	2	6	
Piastres à	49	10		

V.

CHANGES DE PARIS, *du* 1 *Mars* 1777.

Amsterdam	54
Londres	31 3 16e.
Hambourg	188 ¼
Madrid	15 2 6
Cadix	15 0 6 à 15
Livourne	97 ½
Gênes	94 ¼
Lyon *Rois*	⅛ à ¼

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1776.

Du Merc. 19 Fév. 1777.

Messieurs

Cochin ..... pples. M.

Du Vendredi 21.

Creuzé ..... pples. P.
Viageres..... S.
Tontine ..... S.

Du Mardi 25.

Defays..... pples. t. l.
Viageres..... t. l.

Six derniers mois 1776.

Du Samedi 15.

Caron..... vres. C.

Suite du Samedi 15.

Messieurs

Despeignes. Viag. C.
Perpétuelles. C.
Tontine.... Y. Z.

Du Mardi 18.

Cauchy..... pples. B.
Viageres..... A.
Tontine ..... C.
Marsollier.... vres. A.
Desplaces... pples. E.
Viageres ..... E.
Tontine ..... E.
.....
.....

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Fév. 1777.	Jeudi 27.	Vendredi 28.	Sam. 1 Mars.
COMP. D. IND.			
Actions	1755		1755
D°. 16es/25			
D°. 8es.		242	
D°. 25es.			
Emprunt Oct.	412		
Rescriptions	16 16 ¼ 16	16 ¾ 16	16 15 ¾
Bil. des Fermes.	4 ¾.		4 ¾.
Bil. de la Lot. R.	1213 12 11	1210 11 10 9 10	1210 9

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24tt pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 1 Avril.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

D'ARCHANGEL, *le 27 Février.*

AVANT la fondation de la Ville de Pétersbourg, le commerce de notre Ville l'emportoit considérablement sur celui des autres Ports de l'Empire. On ne parloit presqu'alors que d'Archangel, & toutes les Nations de l'Europe fréquentoient notre Port comme elles fréquentent aujourd'hui les Indes Occidentales. Depuis l'établissement de Pétersbourg, notre commerce a décliné rapidement; il n'est pas même l'ombre de ce qu'il fut autrefois. Il n'existeroit même plus, si la Société Patriotique de Russie n'avoit sollicité en notre faveur la libre exportation des grains. Cette riche branche produit encore assez pour fournir aux besoins du Peuple & faire même la fortune de quelques-uns de nos Marchands. Cette année, elle nous a été d'un moindre rapport, & il s'en faut bien que nous ayons vendu les denrées que nous avions à vendre. Nous craignons que les années suivantes ne ressemblent trop à celle-ci; le sujet de nos craintes n'est que trop fondé. La Suede qui ne recueilloit pas de froment a trouvé les moyens de le cultiver avec succès; elle cessera bientôt d'en tirer de l'Etranger. Il y a peu d'Etats plus riches que la Pologne en toutes sortes de grains. Le Danemarck, la Prusse, l'Allemagne & tous les pays du Nord n'ont pas besoin d'acheter la denrée. Les Américains en apportent de grandes quantités en Europe. Ainsi nous n'avons pas la moindre espérance de voir relever notre commerce.

DE RIGA, *le 1 Mars.*

Quoique notre commerce ne soit pas aussi brillant qu'il l'a été, il se soutient encore. L'Etranger prendra toujours la route de notre Port, parce que nous possédons un secret utile qu'on ne connoît presque pas ailleurs. Depuis long-tems nous avons trouvé la méthode de faire sécher les graines de lin & de chanvre de maniere qu'elles ont le double avantage de se conserver long-tems sans que le germe en souffre, & de pouvoir être transportées par mer & par terre dans les pays les plus éloignés, sans qu'elles en soient moins propres à être semées & sans avoir à craindre les ravages des insectes. Le commerce du lin & du chanvre forme toujours un article considérable & lucratif pour les Propriétaires fonciers & pour les Marchands. Toutes les Nations étrangeres prennent aussi dans notre Port une assez bonne quantité de froment, de seigle, d'avoine, de malt, d'orge & de farine, sur tout depuis que le Gouvernement a rendu libre l'exportation des denrées du pays. Nous profitons beaucoup plus qu'aucun autre Port de la Baltique des troubles qui se sont élevés entre la Grande Bretagne & les Colonies du Continent de l'Amérique. C'est principalement à nous que les Anglois donnent

leurs commissions pour des mâts, toutes sortes de bois de construction, de la poix, du goudron & plusieurs articles nécessaires à la Marine.

L'état des Douanes qu'on a publié dernièrement nous met sous les yeux les variations que notre commerce a éprouvées; en voici une idée succinte. En 1746, nous vendimes à l'Etranger des tonnes de graines de lin pour la valeur de 33,147 rixdales. Cette exportation fut énorme en 1749 & nous rendit 241,115 rixdales; elle devint encore plus forte en 1754 & nous rapporta 261,654 rixdales. Depuis cette époque elle baissa prodigieusement; dès l'année 1757, elle fut réduite à 19,389 rixdales. Enfin dans l'année 1760 l'Etranger ne nous en acheta que pour la somme de 12,934 rixdales. Les graines de chanvre ne forment pas un article qui approche du précédent; jamais elles ne nous ont rendu au delà de 16,288 rixdales; ce fut en 1754 que cette branche nous rapporta la somme que nous venons de marquer. L'année 1756 a été la plus favorable, & l'Etranger ne nous acheta des tonnes de cette graine que pour la valeur de 5827 r. L'exportation du lin à filer n'a pas éprouvé des vicissitudes extraordinaires; son plus grand produit fut de 33,621 rixdales dans le courant de l'année 1754; son moindre rapport, qui eut lieu en 1751, ne tomba pas au-dessous de 20,394 rixdales. Dans l'exportation du chanvre, nous trouvons quelquefois d'une année à l'autre des différences notables: en 1755 nous n'en vendimes que pour la valeur de 37,713 rixdales; l'année précédente nous en avions vendu pour 57,812 rixdales, & nous en vendimes l'année suivante 1756 pour la somme de 51,776. Le meilleur débit que nous en ayons eu fut en 1748; l'Etranger nous en acheta pour 73,646 rixdales. Les étoupes de lin & de chanvre sont des articles qui méritent qu'on en fasse quelque mention. Les premieres ne nous rendent pas, année commune, au-delà de 3 ou 400 rixd. Les autres vont beaucoup plus loin; elles ne nous ont jamais rapporté moins de 1404 rixdales, & dans l'année 1760, elles furent un objet de 4018 rixd. Il y a des années où nous vendons à l'Etranger d'assez bonnes quantités de seigle, mais dans d'autres nous ne lui en vendons presque point. En 1759, cette exportation ne passa pas 936 rixd., & en 1754 elle n'en avoit produit que 35. Elle fut assez considérable en 1756 & nous rapporta 11,838 rixd. Les autres especes de grains ne font qu'un très petit objet de commerce. L'exportation de la farine n'a commencé à devenir un peu considérable qu'en 1753. Depuis cette époque, ce commerce a toujours pris des accroissemens.

POLOGNE.

De Varsovie, *le 4 Mars.*

Nous n'aurons pas recours à la convocation d'une nouvelle Diete; le bruit s'étoit répandu qu'elle auroit lieu; on a d'abord ajouté foi à cette nouvelle; heureusement elle se trouve fausse. Si les loix dressées par la derniere Assemblée souffrent des difficultés dans l'exécution, il ne s'ensuit pas qu'elles soient mauvaises & qu'il faille les abroger. En prenant d'autres mesures, le succès n'en seroit pas plus rapide; il faut du tems pour réparer un vaste édifice qui a reçu de si violentes secousses. Les esprits ardens ne s'accommodent pas des longueurs, les esprits inquiets se plaisent dans les changemens perpétuels & les grandes révolutions; ce ne sont pas ces sortes de gens qui composent le gros de la Nation; voilà ce qui nous rassure. Le désordre se corrige tous les jours, & nous espérons de voir dans peu d'années les revenus de la Nation au niveau des dépenses publiques.

Sur la fin du mois dernier, la Commission de la Trésorerie porta une Ordonnance pour enjoindre à tous les Marchands de tabac de donner une déclaration exacte de l'espece & de la quantité de tabac qu'ils ont vendues, depuis le 13 Avril 1766 jusqu'au 7 Mars 1777. Ils doivent aussi donner au juste l'état de la quantité & des différentes especes de tabac qui leur restent encore à vendre. Chaque Marchand sera obligé de payer à la République l'impôt établi sur la marchandise, & de plus il attestera sous serment au Grod, dont il dépendra, que sa déclaration est en tout point conforme à la vérité. Les tabacs étrangers seront désormais pésés aux Bureaux des Douanes qui se trouvent sur les frontieres, & c'est aussi à leur entrée qu'on en payera les droits. La Commission de la Trésorerie est chargée de faire préparer & débiter le tabac; par ce moyen, elle

pourra facilement employer un grand nombre de pauvres qui manquent de travail & que la misere force à s'expatrier. Les Etrangers ne seront admis ni à préparer le tabac ni à le vendre en détail. Il est naturel de soulager les besoins de nos Citoyens indigens avant que de penser à porter des secours aux pauvres qui sont nés hors de nos Etats. Nous n'avons garde d'afficher une générosité déplacée.

On croyoit que nous touchions au moment de voir terminer tout différend avec la Prusse au sujet de nos limites. Cette affaire prend un mauvais tour & éprouve de nouvelles oppositions. Nos Commissaires ont écrit que, supposé même que les Prussiens vinssent à nous faire la restitution de la forêt de Gorsno, ce qui fait un grand sujet de contestation, nous ne recouvrerons qu'un terrein dévasté. Les Sujets du Roi de Prusse abattent les arbres de cette forêt & enlevent tout le bois de construction qu'ils peuvent trouver depuis Gorsno jusqu'à Graudentz. Le Conseil en a porté des plaintes aux Cours de Vienne & de Pétersbourg, mais ces deux Etats gardent un profond silence & n'ont pas même répondu aux griefs que nous leur avons exposés depuis long tems sur les difficultés qu'on ne cesse d'opposer à notre commerce, & sur les malheurs des Villes de Thorn & de Dantzick.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, *le 6 Mars.*

Un de nos habiles Artistes, M. Brausch, a inventé un instrument de Chirurgie pour remettre parfaitement dans leur assiete naturelle les membres démis ou déboités, sans occasionner au malade de vives souffrances. La force de l'instrument consiste dans une vis droite qui en réunit les parties plates qui servent à redresser le membre disloqué. Cette vis est de la longueur d'un pied; quoique mince & légere, elle ne plie pas & ne sçauroit être brisée par aucune force contraire. L'écrou, de cuivre battu & de deux pouces & demi de long, tourne à volonté, soit en avant, soit en arriere. La vis tourne sur son axe & passe dans un conduit de cuivre fendu dans sa longueur, pour laisser libre l'aneau de l'écrou. A la partie supérieure du conduit on visse une branche de métal de la longueur d'une aune, & celle-ci aboutit par l'autre bout à une plaque de cuivre qui pose sur le membre malade. Le haut de la plaque est armé de deux cornes qui servent à donner à l'instrument toute la prise nécessaire sur le membre qu'on veut rétablir dans son état naturel. Ces cornes sont d'acier & doublées d'une peau fourrée de poil, elles sont affermies de chaque côté de la plaque. L'instrument est donc une espece de levier en forme de fourche qu'on dirige comme on veut par le moyen d'une vis circulaire, selon la longueur & la largeur du membre démis. Si c'est une épaule, par exemple, qu'on veuille remettre à sa place, on commence par assujettir le bras du malade avec des courroies : on met ensuite un bandage large & bourré au coin du bras plié, & l'on adapte une chaîne de métal à l'anneau du bandage & à celui de l'écrou. Cette chaîne est de métal pliant, à chaînons plats comme ceux d'une chaîne de montre, mais assez forts pour ne pas casser. Dès que l'instrument est appliqué, on visse peu à peu & avec les plus grandes précautions jusqu'à ce que le bras soit remis dans sa premiere situation. Cette machine est très-chere; il n'y a donc que les Maisons de charité bien dotées qui puissent se la procurer. Il est fâcheux que de pareilles inventions deviennent presqu'inutiles par le haut prix qu'on y met.

De Wirtemberg, *le 7 Mars.*

Quelques Sçavans de notre Université publient chaque année des observations météorologiques faites avec le plus grand soin. Voici quelques-uns des articles les plus intéressans dans celles de l'année derniere. La derniere moitié du mois de Janvier le froid fut très-violent; l'épaisseur de la glace dans nos environs étoit de 30 pouces, mesure de Leipsick. Le mois de Mars nous donna des chaleurs précoces; c'est à cette cause qu'on attribue une prodigieuse quantité d'insectes qui dépouillerent nos arbres fruitiers. Les cantons qui n'en éprouverent pas les ravages recueillirent beaucoup de fruits & les vendirent bien. Le grand froid ne nuisit qu'aux noyers & aux mûriers noirs. Ces derniers furent presque tous gelés; on les étêta pour les faire repousser par le pied. Les mûriers blancs n'eurent pas de mal.

Quoique les épizooties aient respecté notre territoire, cependant nos bêtes à cornes ont eu des maladies; les vaches & les bœufs sont revenus des pâturages très-foibles & en mauvais état; de sorte qu'ils ont eu bien de la peine à se remettre dans les étables. Vers le tems de la moisson, il a péri une grande quantité de porcs, ce qu'on attribue à la grande sécheresse qui avoit fait manquer l'eau dans plusieurs endroits. Les bêtes à laine ont parfaitement réussi; les abeilles élevées auprès des fermes ont eu peu de succès; les ruches que nous laissons dans les bois nous ont dédommagés des autres; en totalité, cette branche d'économie n'a été ni bonne ni mauvaise. Les vers à soie n'ont aussi donné qu'une récolte médiocre; ils n'avoient pas souffert du défaut de nourriture, mais du froid. Les Paysans qui en élevent de très-petites quantités n'ont presque pas fait de gain; il n'en est pas de même des gros Fermiers qui entreprennent cette éducation en grand; leur récolte de cocons a été bonne, ils ont bien vendu leur soie.

Dans les terreins d'une qualité médiocre, le seigle nous a rapporté six pour un, il a donné huit dans les bonnes terres; le froment nous a rendu le huit, l'orge précoce le cinq, la petite orge du quatre à cinq, les pois & les vesces le six & dans quelques endroits le sept. La richesse des récoltes a été sur tout en grains d'hiver. Ce qui pourra peut-être surprendre, c'est que les Propriétaires & les Fermiers se plaignent d'avoir eu l'abondance; les prix des denrées sont très-bas, & les frais de transport sont exorbitans; dans ce pays-ci, on ne doit compter que sur la consommation intérieure. Dans les bonnes années, cette consommation ne nous suffit pas. L'expérience démontre que dans la plûpart des contrées d'Allemagne le Cultivateur s'appauvrit & l'Agriculture souffre, dès que les prix des grains sont trop bas & que la mesure de bled se vend au dessous d'une rixdale. Le boisseau de froment ne vaut ici que 23 gros; le seigle est à 18 gros, la meilleure orge à 14, celle de moindre qualité à 13 ou même 12. Dans certains Papiers publics, on a voulu nous faire craindre la disette ou du moins la cherté. D'es personnes intéressées répandent adroitement de pareils bruits; nous voyons les motifs qui les animent & nous ne sommes pas les dupes de leurs supercheries.

ESPAGNE.

De Bilbao, *le 9 Mars.*

Malgré les bruits de guerre qui se soutiennent depuis long-tems, notre commerce est aussi vif que si nous étions assurés de la paix. Les Américains sur-tout fréquentent volontiers notre Port. Ces jours derniers, nous en avions plusieurs qui, après avoir débarqué leurs denrées & leurs marchandises, ont pris en retour des vins, des étoffes de laine & d'autres articles de commerce dont les Colons ont le plus grand besoin dans les conjonctures présentes. Si l'Espagne étoit mieux fournie de Manufactures, ce commerce nous rapporteroit de grandes richesses.

Des lettres de Cadix portent que vers le milieu du mois dernier le mauvais tems a jetté dans la Baie 28 bâtimens de transport qui faisoient partie d'un grand convoi que la Grande-Bretagne envoie en Amérique sous l'escorte de deux vaisseaux de guerre.

Par l'incendie du Bureau des Douanes de Barcelonne, plusieurs Marchands ont fait de grandes pertes. Si la Cour ne les indemnisoit pas, il y auroit à craindre que quelques-uns d'entr'eux ne fissent faillite. Les marchandises & autres effets qui ont été la proie des flammes, sont estimés 6,00,000 l.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 19 Mars.*

Il faut que notre Trésor soit une mine bien abondante puisqu'il peut fournir aux énormes dépenses qu'exige notre malheureuse guerre avec les Colonies du Continent de l'Amérique. Chaque année, nous faisons passer dans les Etats du Nord de grandes sommes pour l'achat du bois de construction, des voiles de vaisseau, du goudron & d'autres articles nécessaires à la Marine. Les Troupes étrangeres que nous avons prises à notre solde nous jettent aussi dans de grands frais. Quelque heureux que puisse être le succès de la guerre, il est certain que nous l'aurons acheté bien cher. Les Lords de la Trésorerie ont compté, ces jours derniers, 150,000 livres sterl. pour

des objets qui ne regardent que la Marine.

Notre commerce éprouve des variations perpétuelles ; apprend-on que nos affaires en Amérique ont reçu quelque échec ; la plûpart de nos Marchands sont alors abattus & n'osent presque plus faire des entreprises. Le moindre événement favorable suffit aussi pour relever leur courage ; ils oublient alors l'objet de leurs craintes & se jettent dans le commerce avec une nouvelle ardeur. Les avantages que les Insurgens avoient remportés firent baisser les prix des assurances ; il n'a fallu, pour les remettre sur l'ancien pied, que des nouvelles de quelque succès. Nous avons appris que nos vaisseaux de guerre s'étoient emparés de plusieurs bâtimens de l'Amérique ; on en a presque conclu que les Américains n'armoient en course que pour tomber entre nos mains ; les assurances ont prodigieusement haussé.

Il s'est formé dans cette Capitale une Société particuliere qui se propose de fournir des secours & même des commodités aux Soldats que nous avons en Amérique. Le dernier envoi que cette Compagnie leur a fait consistoit en couvertures de lit, manteaux &c.

Le Vice-Amiral Young, commandant les vaisseaux de Sa Majesté aux Isles-sous-le-Vent, a écrit qu'outre le *Putnam*, Armateur de l'Amérique, son Escadre a pris douze navires qui appartenoient aux Colons. Nous apprenons aussi par une lettre du Vice-Amiral Gayton, Commandant en Chef des forces de Sa Majesté à la Jamaïque, que les vaisseaux de son Escadre ont enlevé quinze bâtimens aux Insurgens. La lettre est en date du 8 Janvier.

On écrit des Indes Occidentales que ces mers fourmillent d'Armateurs Américains qui troublent beaucoup le commerce. Ils s'approchent des Ports, & quand ils ne voient ni vaisseaux de guerre ni batteries pour en défendre l'entrée, ils envoyent leurs chaloupes armées pour s'emparer des navires qui sont à l'ancre. Ces Armateurs, pour avoir moins à craindre & se rendre plus redoutables, ne font jamais leur coup qu'en se réunissant au nombre de quatre ou cinq. Leurs vaisseaux sont bien construits & peut-être encore mieux équipés.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Montpellier, *le 16 Mars.*

Pleins de zele pour les progrès des Arts & l'encouragement du Commerce, les Etats de la Province avoient unanimement résolu de donner un Prix de 1200 liv. à l'Auteur qui, au jugement de la Société Royale des Sciences de notre Ville, auroit répondu avec le plus de solidité aux deux questions suivantes : 1°. *Pourquoi la même mine travaillée avec de la houille ou charbon de terre, donne un fer de qualité inférieure à celui qu'on en retire, lorsqu'elle est travaillée avec le charbon de bois ?* 2°. *Quels sont les moyens d'approprier le charbon de terre aux minéraux ferrugineux, quels qu'ils soient, pour en tirer du fer propre à tous les usages économiques, & pareil à celui qu'on retire du charbon de bois ?* Ces deux questions étoient fort intéressantes pour la Province & nous desirions qu'on les résolût avec succès.

Les recherches des Auteurs n'ont pas satisfait la Société. Pour engager les Concurrens à faire de nouveaux efforts, elle propose le même sujet pour cette année 1777. On exhorte les Auteurs à profiter des lumieres que la théorie & la pratique de la Chymie leur fourniront. C'est toujours l'expérience qui doit les guider ; le but surtout est de ne présenter, autant qu'il sera possible, que des procédés simples & peu coûteux. Il s'agit ici d'une découverte utile, elle cesseroit de l'être si elle entraînoit trop de frais. Le charbon de bois devenant tous les jours plus rare & plus cher, un grand objet d'économie seroit de pouvoir lui substituer le charbon de terre ; mais le point essentiel consiste à donner toujours au fer la même qualité. Les personnes instruites feront encore plus d'observations qu'on ne pourroit leur en suggérer. Il est libre d'écrire les Mémoires en Latin ou en François ; on les adressera, francs de port, à M. de Ratte, Secretaire perpétuel de la Société Royale des Sciences à Montpellier. Au-delà du 30 Septembre de cette année, ils ne seront plus reçus. Les Auteurs sont instamment priés d'écrire d'une maniere lisible.

En publiant ce ſujet de Prix, l'Académie annonça qu'elle en deſtinoit un autre de 300 l. au Mémoire où, après avoir traité d'une maniere ſatisfaiſante les deux premieres queſtions, l'Auteur répondroit le mieux à l'article qui ſuit. *Y a-t-il dans les mines de charbon ou de fer du Languedoc, comparées aux autres mines des mêmes matieres, quelques qualités qui rendent l'appropriation du charbon de terre plus ou moins facile?* Les Auteurs qui ont concouru ne ſe ſont pas donné la peine de traiter à fond cette derniere queſtion; les uns n'en ont preſque point parlé, & les autres l'ont touchée encore trop légérement. Forcée de renvoyer à une autre année la diſtribution de ce Prix de 300 liv., l'Académie a délibéré de ne le propoſer de nouveau qu'après qu'elle aura adjugé le Prix de 1200 l. On avertit en conſéquence ceux qui veulent concourir, de ne pas s'occuper de la ſolution du dernier problême qui intéreſſe encore d'une maniere plus ſpéciale la Province du Languedoc. Dans ſon Aſſemblée publique qui aura lieu, durant la tenue des Etats de cette année 1777, l'Académie proclamera l'Ouvrage qui aura mérité le Prix de 1200 l. Elle invite les Sçavans du Royaume & des pays étrangers à concourir.

De Bourg-en-Bresse, *le* 18 *Mars*.

Cette Province eſt aſſez fertile; mais ſa fertilité ne nous rend pas auſſi riches que nous le ſerions ſi nous étions aſſurés conſtamment du bon débit de nos denrées. Cependant nous touchons preſqu'à la ſeconde Ville du Royaume qui devroit être pour nous un grand débouché. Elle l'eſt en effet dans le beau tems; mais dans l'hiver, durant même les pluies du printems, la plûpart de nos chemins de traverſe ſont impraticables; ſi l'on en excepte les Villages qui bordent la Saône & notre Ville, le reſte de la Province n'a preſque plus de communication avec Lyon durant une grande partie de l'année. Nos terres ſont graſſes & fortes, les routes de traverſe ne ſont ni pavées ni ferrées, une pluie un peu abondante ſuffit pour interrompre pendant pluſieurs ſemaines le tranſport de nos denrées. L'année derniere, un Seigneur entreprit, à ſes frais, de conſtruire un chemin dans la partie montagneuſe de la Province; cette entrepriſe a vivifié tout le canton. Nous deſirerions que cet exemple fît beaucoup d'Imitateurs. La Province a conſtruit ou réparé quelques chemins; mais il en reſte beaucoup à faire. Bled, pain, bois, rien n'eſt cher dans ce pays-ci; nous avons encore beaucoup de grains à vendre, & nous les donnerions à bon marché. Les apparences pour toutes les récoltes ſont belles; ſi elles ſe ſoutiennent, nous ſerons très riches, cette année.

Le Parlement de Dijon a enregiſtré le 4 de ce mois des Lettres-Patentes en forme de Déclaration, du 2 Décembre 1776, qui permettent à tous les Propriétaires de Breſſe de ſe mettre en poſſeſſion des chemins uſurpés ſur leurs fonds & de les clore, attendu qu'ils ſont devenus inutiles, par le moyen du rétabliſſement des chemins de communication. Le même Parlement a auſſi enregiſtré une Déclaration de même date que la précédente, qui ordonne que pendant trois années, aucun Taillable de la Province de Bourgogne ne ſera reçu à ſe pourvoir en ſurtaux de taille, à moins que ſa quote ne ſoit augmentée d'un douzieme, relativement aux rôles des trois années précédentes. Autre Déclaration enregiſtrée audit Parlement, par laquelle il eſt ordonné que les actes d'échanges de terreins au-deſſous de dix arpens, qui ſe feront tant en Bourgogne, Comtés & Pays en dépendans, que dans les Pays de Breſſe & Gex, continueront de jouir juſqu'au 31 Décembre 1780, des exemptions & modérations des droits portés par l'Edit du mois d'Août 1770, & la Déclaration du 3 Février 1771, rendus pour les mêmes pays.

Des Grandes-Chapelles (*près de Troyes*), *le* 20 *Mars*.

Lettre au Rédacteur de la Gazette. Il s'en faut de beaucoup, Monſieur, que le pays que j'habite & où je ſuis Cultivateur (entre Troyes & Châlons, mauvais canton de la Champagne) égale en fertilité celui du Perthois dont eſt queſtion dans votre Gazette du Mardi 11 Mars, N°. 20; puiſque pour récolter dans les années les plus favorables 30 ou 40 boiſſeaux de froment par arpent de terre, nous ſommes forcés, après cinq labours, de faire les frais de 25 voitures de fumier. Cependant, ſans craindre le feu deſtructeur que répand l'haleine brûlante & corroſive des moutons, ſans appréhender

même que ce bétail en broutant les bleds ne les déracine & ne les détruise, nous suivons tranquillement les leçons de nos premiers Maîtres dans l'Art, & nous laissons paître les agneaux & leurs meres, les moutons même malades dans nos bleds, fromens, seigles qui sont le plus à portée de nos habitations. Cette méthode a lieu jusqu'au 15 ou 20 Avril, selon que la saison est plus ou moins avancée. Sans frais ni soins, nous voyons alors nos bleds acquérir les uns de nouvelles forces & les autres recouvrer celles qu'ils avoient perdues. Le bétail foible ou malade se fortifie par cette nourriture qu'il trouve autour de nos fermes, & bientôt il est en état de joindre le troupeau. C'est ici un précieux avantage dont nous jouissons sans que la récolte des champs où nous avons fait paître le bétail soit moins abondante que celle des champs qui ne lui a pas servi de pâturage. Le fait que j'avance, Monsieur, est de notoriété publique ; on ne peut raisonnablement le contester.

Ce que nous pratiquons étoit en usage du tems de Virgile & dans des siecles encore plus reculés. Avant que de taxer d'erreur une méthode si constamment suivie, il faudroit une espece de démonstration qu'elle est mauvaise. Pour moi, je ne me rendrois pas même à la démonstration, parce que j'en ai une toute contraire sous les yeux & que je l'ai depuis plusieurs années. Un de mes champs, situé près d'un chemin fréquenté par des troupeaux, fut à la fin de Mars 1774 brouté à moitié & de façon à me faire douter s'il ne vaudroit pas mieux l'ensemencer tout de suite en orge, que d'attendre d'y recueillir du froment, vu qu'il ne paroissoit que très-peu de pieds. Je pris ce dernier parti, en faisant toutefois clore de haye le champ, pour empêcher les bestiaux d'y venir encore brouter. La partie du champ où les troupeaux de brebis avoient pâturé fut mieux fournie d'épis & me donna plus de grain & de beau grain que celle dont on avoit écarté le bétail. J'avoue que les épis des deux parties de ce terrein se montrerent en des tems bien différens ; ceux de la premiere commencerent à peine à se former qu'ils furent puissamment aidés par des pluies bienfaisantes, tandis que ceux de la seconde éprouverent la sécheresse & de grandes chaleurs. Il en résulte du moins évidemment que l'haleine & la dent des moutons & des brebis ne font pas aux bleds autant de mal qu'on le dit, & qu'il y a des époques dans l'année où l'on peut peut faire essaner les bleds forts par le bétail, non-seulement sans inconvénient mais avec avantage. *J'ai l'honneur d'être* &c.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

AVIS.

Le sieur Brunel, Marchand Teinturier à Paris, & le sieur Godagny, natif de Florence, ont le secret de faire en soie de toutes qualités, plusieurs couleurs bon teint, c'est-à-dire à l'épreuve des acides tels que le citron, le vinaigre & autres ; sçavoir, des gris de toutes nuances, pour la Bonneterie, pour la fabrique des étoffes &c. Personne n'avoit encore imaginé la possibilité de faire des gris aussi solides que les couleurs fines ; des cramoisis fins, plus beaux & plus solides que ceux qu'on fait actuellement, au-dessous du prix ordinaire ; des roses, plus beaux que ceux de Lyon, depuis le plus clair jusqu'au ponceau le plus riche ; de l'écarlate, couleur inconnue en Europe jusqu'à présent, aussi belle que le plus beau drap écarlate des Gobelins ; enfin des noirs, plus beaux que ceux des teintures de Gênes, & qui rendront dix huit onces pour seize.

On rendra toutes lesdites couleurs dans la huitaine & même plutôt, s'il le falloit : elles s'exécutent dans le Laboratoire du sieur Brunel, rue de la Pelleterie, au Soleil d'Or, le premier Teinturier à gauche en entrant par le Pont-au Change.

II.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 22 Mars 1777 au Mercredi 26 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 20, 22 à 23 livres ; le seigle, de 10, 11 à 12 l. ; l'orge, de 8 l. 10 s., 9 liv. à 9 liv. 15 s. Le froment au Port de la Greve, de 20 l. 10 s., 22 à 24 l. ; le seigle, de 10 liv. 5 s., 10 liv. 15 s. à 11 liv. ; l'orge, de 8 liv. 15 s., 9 à 10 liv. *le septier.*

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 22 Mars 1777 au Mercredi 26 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 l. 5 s.; *id.* à la Greve, de 18 l. 15 s., 19 à 20 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 29 Mars 1777, de 58 à 59 liv.; *idem* nouveau, de 56 à 57; le cent de paille vieille, de 27 à 26 l.; *id.* nouvelle, de 24 à 25 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 54 à 55; *idem* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 25 à 26, *id.* nouvelle, de 23 à 24; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 49 à 50; *id.* nouveau, de 47 à 48; le cent de paille vieille, de 23 à 24 liv.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le foin à la Grêve, de 42 à 43 l.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 29 Mars 1777.

Or de Portug. à . .	724	11	6
Du Mexique à . . .	720		
Du Perou à	712		
Les guinées à . . .	722		
Ducats à	98	11	
Or fin à 23 k. . . 31 32.	100		
Or à 20 karats à . .	83	10	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	1	
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	4	
Piastres à	49	12	

V.

Changes de Paris, *du 29 Mars 1777.*

Amsterdam	54 à 54 $\frac{1}{8}$
Londres	31 5 16e. à $\frac{3}{8}$
Hambourg	188 à 187 $\frac{3}{4}$
Madrid	15 2 6
Cadix	15 0 6
Livourne	97
Gênes	94 $\frac{3}{4}$
Lyon *Rois*	au pair.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Mardi 18 Mars 1777

Messieurs

Vieillard.... pples.	C.	
Viageres.....	B.	
Tontine.....	C.	
Marsollier.... vres.	B.	
Defays..... pples.	A.	
Viageres.....	A.	
Cauchy..... pples.	C.	
Viageres	C.	
Tontine	C.	

Du Mercredi 19.

Cochin..... pples.	A.	
Desplaces... pples.	C.	
Viageres.....	C.	
Tontine	C.	

Suite du Mercredi 19.

Messieurs

Boutray .... pples.	C.	
Viageres.....	C.	
Tontine	C.	

Du Jeudi 20.

De S. Janvier vres.	J.	
Tontine	J.	

.....

.....

.....

.....

.....

.....

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1777.	*Jeudi 27.*	*Vendredi 28.*	*Samedi 29.*
Comp. d. Ind.			
Actions . . .	. . . . .	. . . . .	1795 97 $\frac{5}{8}$ (dont 2 $\frac{1}{2}$ 5)
D°. $\frac{16es}{25}$ . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	. . . . .	390 . . .
Rescriptions . .	. . . . .	. . . . .	11 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{4}$ 11 11
Bil. des Fermes.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Bil. de la Lot. R.	. . . . .	. . . . .	1260 . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24ft pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces, deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 14 Juin.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, *le 30 Avril.*

Ossoun-Abdoulah, Gouverneur de Jassélisar, est arrivé à Smyrne avec ordre d'enrôler de gré ou de force tous ceux qui se trouveroient en état de porter les armes. Il étoit accompagné d'un cortege de trois mille hommes, le canon précédoit & l'on marchoit, enseignes déployées. Ce Pacha, connu pour sa grande sévérité, a répandu l'effroi dans le cœur de tous les Habitans. Au bruit de son arrivée, les Turcs s'enfuirent & allerent chercher un asile à Scio, à Mételin & dans les autres Isles voisines. L'alarme n'a pas été moins forte & moins générale dans les campagnes; tous les Paysans ont abandonné leurs habitations pour se dérober à la violence. Plusieurs Caravanes qui venoient à Smyrne avec du coton & d'autres marchandises, ayant appris dans leur route ce qui se passoit, laisserent toutes leurs richesses, & chacun s'estima fort heureux de pouvoir sauver sa personne. Outre que le commerce de l'Isle en souffre beaucoup, on y est presque menacé de la famine. Les Habitans de la campagne n'apportent ni vivres ni denrées au Marché; tous les comestibles y sont rares & à un prix exorbitant.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 16 Mai.*

Le Roi a établi un College ou Bureau d'Architecture composé de cinq Membres. Ce sont des Inspecteurs qui auront le département de tout ce qui concerne les Ingénieurs, les Architectes, les Peintres & autres Artistes, enfin tous les gens de métier, au service de S. M. Leurs principales fonctions consistent à veiller sur la conduite des personnes qui leur seront soumises, à les animer par des récompenses, à les punir si elles s'écartent de leur devoir.

Nous avons craint que les Districts situés sur les bords de la Vistule n'eussent fait de grandes pertes par les débordemens de cette riviere. Le mal n'est pas considérable; il y a peu de productions territoriales qui aient souffert. Un tems sec & favorable a remis la campagne dans l'état où nous n'espérions pas de la voir de long-tems. Les Habitans de Thorn, plus exposés que ceux de la Capitale, aux ravages de l'inondation, en ont été quittes pour n'avoir aucune communication, pendant quelques semaines, avec le reste du Royaume. Quelques cantons de la Prusse occidentale ont été effrayés, les eaux y étoient si hautes qu'on découvroit à peine dans la campagne les sommets des plus grands arbres.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 15 Mai.*

Quoique datée du 13 Décembre de l'année derniere, l'Ordonnance qui regarde les

accises des frontieres de la grande Douane de la mer, n'est publiée que depuis quelques jours. Nous édifions lentement, mais encore préférons nous cette méthode à celle d'élever rapidement les plus grands édifices pour avoir ensuite ou le déplaisir de les voir crouler subitement, ou la honte de faire un aveu public de notre ignorance, en étant forcé de les abattre nous-mêmes. Le tarif des Douanes est nécessairement lié au cours du change du Royaume; nous n'avons réglé l'un qu'après avoir mis l'autre sur un bon pied. Nous sommes assurés de n'éprouver ni des embarras ni des variations pour les droits que nous aurons à payer sur les denrées & les marchandises. Aux Bureaux des Douanes on a ordre de faire acquitter les droits en nouvelles especes; la régle est donnée & mes à l'abri de toute erreur. On évaluera tout en rixdales; chaque rixdale sera prise pour trois dahlers, monnoie d'argent. Ce nouveau réglement tient un peu trop à l'ancien systême pour que notre commerce puisse se promettre de voir bientôt lever les obstacles qui gênent, rallentissent, arrêtent même souvent son cours. Cependant l'espérance ne nous abandonne pas, nous sçavons qu'après un bouleversement total, ce n'est qu'insensiblement qu'on rappelle l'ordre & qu'on l'établit solidement.

Dans le Jamptland, une de nos Provinces septentrionales, l'orge est presque la seule denrée qu'on cultive; quand cette récolte manque, les Habitans ne peuvent acquitter leurs charges, & ont même bien de de la peine à pouvoir subsister. Dans les années 1752 & 1753 l'orge manqua dans ces contrées & l'on ne paya aucun des droits royaux. La récolte derniere fut magnifique; les Propriétaires se sont trouvés assez riches pour payer facilement leurs anciennes dettes. Le Roi n'a pas voulu qu'ils se privassent de leur argent comptant, & leur a permis de payer en denrées tous les arrérages dont ils étoient comptables au Gouvernement & à la Couronne. On dit qu'il s'agit de bâtir dans cette Province une nouvelle Ville, & de faire choix de l'endroit où les communications seront plus faciles par eau & par terre.

ALLEMAGNE.

De Vienne, *le 16 Mai.*

Lettre au Rédacteur de la Gazette d'Agriculture de Paris. Fixé depuis long-tems, quoique François, dans cette Capitale de l'Autriche, j'y lis toujours, Monsieur, avec un nouveau plaisir, votre Feuille périodique. Vis-à-vis de toute autre personne, je sçais l'éloge que j'en ferois; mais en vous adressant la parole tout ce qu'il m'est permis de dire, c'est qu'on y voit à chaque page les expressions d'un bon cœur, les vues d'un Citoyen éclairé, & par-tout un ton de vérité qu'on chercheroit inutilement dans la plûpart des ouvrages de ce genre. Vous avez parlé succintement de la guérison singuliere que M. de Mesmer a opérée dans cette Ville. Les Papiers publics d'Allemagne & de beaucoup d'autres pays se sont étendus fort au long sur cet article, mais la plûpart présentent dans leurs relations des détails absolument faux. Je vais, Monsieur, vous faire l'histoire de cette cure; elle aura certainement le mérite du vrai. Je cherche beaucoup moins à piquer la curiosité qu'à faire connoître le zele & l'intelligence d'un habile homme. Les détails dans lesquels je vais entrer sont intéressans & pourront être de quelque utilité. Voici le fait.

Marie-Thérese Paradis, fille d'un Secretaire de L. M. I., nâquit à Vienne le 15 Mai 1759, avec toutes les facultés qui constituent un enfant bien organisé & parfaitement sain. Sa vue étoit bonne; elle la perdit à l'âge de quatre ans par un accident assez singulier. Le 9 Décembre 1762, on la coucha toute seule dans une chambre humide, & qui l'étoit encore plus du côté contre lequel le chevet du lit étoit appliqué. Pendant la nuit quelqu'un vint frapper à la porte; comme personne ne répondoit, on frappa pendant quelque tems avec plus de force & à coups redoublés. Le lendemain l'enfant ne distingua plus aucun objet; depuis cette époque elle resta toujours aveugle. Dans un cas comme celui-ci, on doit faire attention à la cause du mal, autant qu'elle peut être présumée, & ensuite aux remedes inutilement employés pour le guérir. Désolés de voir leur enfant dans cet état, les parens n'oublierent rien pour la guérir; on eut recours aux topiques les plus forts, aux sangsues & aux remedes les plus violens. On essaya d'électriser la partie malade & l'on revint à la charge plus de mille fois; on excéda puisque dans une seule séance on fit éprouver à l'enfant plus de cent fo-

tousses. Il ne fut aucun moyen qu'on ne tentât ; loin de s'applaudir du succès, on eut tout lieu de s'en repentir. L'enfant éprouvoit de vives douleurs aux yeux ; la prunelle fut poussée hors de sa place ; les yeux sortoient de la tête ; la malade faisoit pitié. Les douleurs devinrent plus aiguës & l'on ne voyoit que le blanc des yeux qui étoit dans une agitation perpétuelle. S. M. I. & R. donna ordre au Baron de Wenzel de voir s'il ne seroit pas possible de procurer du moins quelque soulagement à cette Demoiselle ; le Baron fut du même avis que M. Stoerck, premier Médecin de la Cour, & avoua que la chose étoit impossible, qu'il n'avoit pas assez de connoissance de l'Art pour faire ce qu'on desiroit.

Après avoir exposé l'état de la maladie, il n'est pas hors de propos de dire un mot du caractere de la malade. Elle étoit naturellement gaie, & cette gaîté se manifestoit presque toutes les fois que ses douleurs lui laissoient quelques momens de relâche. Son goût pour la Musique étoit décidé ; elle touchoit supérieurement du clavecin. Des mœurs douces, un cœur excellent, un esprit aussi cultivé qu'il pouvoit l'être, & de grandes qualités lui mériterent la protection de l'Impératrice-Reine. Le jour anniversaire de la victoire remportée en 1757 à Planian, Mademoiselle Paradis toucha l'orgue des Augustins déchaussés. L'Auguste Marie-Thérese, charmée de ses talens, lui accorda une pension. Privée de la vue du corps, la malade continuoit toujours plus à éclairer son esprit ; elle se faisoit lire chaque jour plusieurs chapitres des meilleurs ouvrages ; je dis des meilleurs ouvrages, car si elle desiroit de cultiver son esprit, elle craignoit encore plus de le gâter.

M. de Mesmer observoit depuis longtems la malade sans le faire connoître au Public ; il craignoit les coups que pourroient porter à sa réputation l'ignorance & la jalousie. Après s'être bien informé de toutes les circonstances, il s'étonna sur-tout que la malade eût pu résister à tant de souffrances, & aux violentes épreuves auxquelles on avoit osé la soumettre. Il réfléchit profondément & conçut le dessein de la guérir, mais il n'eut garde de le manifester. Il se borna seulement à dire qu'il ne désespéroit pas d'adoucir les douleurs de cette Demoiselle & de faire rentrer les yeux dans leur place naturelle. Le 10 Janvier il entreprit la cure, par le moyen du *magnétisme animal* (1). Dès les premiers jours du traitement, la malade ressentit des douleurs plus vives ; toutes les fois que M. de Mesmer lui passoit la main devant les yeux, elle éprouvoit la même sensation que si un vent doux & léger se fût insinué par les pores dans la partie malade. Peu à peu l'effet du remede s'étendit dans tout le corps, mais toujours avec des souffrances, des tiraillemens de nerfs qui éveilloient la malade en sursaut même lorsqu'elle dormoit d'un profond sommeil. Cependant les yeux rentrerent dans leur place naturelle ; la jeune personne y sentit alors une vive démangeaison ; il falloit qu'elle fit les plus grands efforts pour ne pas se grater. Enfin elle apperçut tout-à-coup la lumiere pour la premiere fois. Cette sensation fut désagréable, il lui sembloit qu'un flambeau allumé s'approchoit d'elle ; éblouie elle souffroit plus à mesure que le flambeau étoit plus près. Dans cette situation violente pour elle, les yeux se déchargerent & il en découla une abondance d'humeur. La vue étoit foible encore & tout ce qui étoit blanc la fatiguoit beaucoup. M. de Mesmer fit mettre sur les yeux de la malade un triple bandeau & continua tranquillement les opérations. Ce ne fut que le 9 du mois de Février dernier qu'on put s'assurer de la parfaite guérison de la Demoiselle.

A cette époque elle commença à bien distinguer les objets ; la plûpart l'effrayoient ; la figure humaine lui déplaisoit beaucoup ; le nez sur-tout lui paroissoit ridicule. On lui amena un petit chien qu'elle aimoit beaucoup ; cette figure, dit-elle, vaut mieux que la nôtre, du moins elle me paroît moins désagréable. Cependant elle se familiarisa avec les objets par l'habitude de les voir. Ce qui a coûté beaucoup de peine à M. de Mesmer, c'est de lui apprendre à discerner les couleurs & à retenir leurs noms. Elle définissoit le noir *une chose qui ressemble à la cécité*. Sa vue ne s'est pas fortifiée sans lui occasionner de tems en tems des douleurs très-vives ; dans ces cruels momens de souffrance elle regrettoit son ancien état. Il fallut former

---

On a demandé & l'on demande encore ce qu'entend M. de Mesmer par magnétisme animal.

de nouvelles habitudes ; son clavecin même lui étoit devenu en quelque sorte étranger ; aveugle, elle parcouroit seule tous les appartemens de la maison ; quand elle eut recouvré l'usage de la vue, à peine osoit-elle se promener seule dans sa chambre. Elle eut des accès fréquens de mélancolie qui ressembloient presqu'à ceux du désespoir ; mais dès que sa gaîté naturelle reprenoit le dessus, elle rioit de se laisser ainsi absorber par de sombres réflexions. Je n'omets aucune de ces circonstances, parce que des personnes mal intentionnées en ont conclu que la cure étoit plus que douteuse & qu'on devoit la regarder comme un prestige de charlatanerie.

L'affluence prodigieuse de gens de tous les états qui alloient voir cette Demoiselle, fit craindre à M. de Mesmer que la malade n'en fût excessivement fatiguée ; il prit le parti de continuer le traitement chez lui. Il est bien clair qu'on a pris de-là occasion d'attaquer encore plus fortement la certitude & la réalité même de la guérison. En usant de régime, & par les soins redoublés du Médecin, la malade s'est accoutumée beaucoup plutôt à soutenir l'éclat de la lumiere. Il faut avouer pourtant qu'elle éprouve encore des douleurs & que malgré la gaîté de son caractere, on la voit de tems en tems triste, rêveuse, mélancolique.

Mademoiselle Paradis a deux oncles qui vinrent la voir, elle les reçut avec les transports de la tendresse ; à peine l'eurent-ils quitté qu'elle les redemanda ; on lui apporta leurs portraits ; elle y passa la main dessus, mais en trouvant que ce n'étoit qu'une toile, sans relief, elle se sentit violemment agitée. Les hautes coiffures lui paroissent du dernier ridicule ; elle ne trouve aucune proportion entre les toits & les maisons. En voyant un bassin d'eau, voici, dit-elle, un grand plat à soupe ; elle appelle le Danube un bel & large ruban asuré qui flotte en serpentant. La premiere fois qu'on la mena dans le jardin, après le souper, elle s'écria en voyant le ciel étoilé : c'est ici qu'il faut adorer l'Être suprême, car nulle part sa puissance ne se manifeste avec tant d'éclat. Elle est actuellement dans la maison de son pere, va par-tout où elle veut sans guide. Elle touche néanmoins beaucoup mieux du clavecin avec le bandeau sur les yeux que sans bandeau.

Ce n'est pas ici le seul exemple qui constate la bonté de la méthode que suit M. de Mesmer ; j'en pourrois citer beaucoup d'autres. Vous pouvez compter, Monsieur, sur la vérité de tout ce que j'ai détaillé dans ma lettre. Je ne connois pas d'une maniere particuliere cet habile Médecin ; mon témoignage est d'autant moins suspect & plus sûr que j'ai beaucoup de liaison avec les parens de Mademoiselle Paradis. *J'ai l'honneur d'être &c. Signé*, P. DE FLEURY.

D'HANOVRE, *le* 17 *Mai.*

Par une Ordonnance de notre Electeur, le Roi d'Angleterre, tous ceux des Habitans de la Principauté de Lunébourg qui embrassent le commerce des fils, seront exempts d'en payer les droits de Douane & autres impositions mises sur cet article. Ce n'est ici qu'une franchise accordée anciennement & dont le terme étoit expiré. L'Ordonnance, en date du 17 du mois dernier, renouvelle le privilege & en étend la durée jusqu'à la fin de l'année 1779. Depuis cinq ans que la filature est encouragée dans la Principauté par la Société Electorale de Brunswick-Lunebourg, les progrès en ont été si rapides qu'elle forme aujourd'hui une bonne branche de commerce. Il ne tient qu'à nous d'user des mêmes moyens pour d'autres branches qui languissent & semblent être dans un état de mort ; nous les verrions bientôt reprendre une nouvelle vie.

ITALIE.

DE LIVOURNE, *le* 18 *Mai.*

Il est entré dans notre Port un vaisseau François qui a fait le trajet de Nantes ici dans 32 jours. Sa cargaison en sucre & autres productions, la plûpart du crû des Isles, est destinée pour les Commerçans de notre Ville. Nous avons appris de l'équipage qu'à la hauteur du Cap Finistere il a rencontré un Armateur Américain qui venoit de s'emparer d'une frégate Angloise de vingt pieces de canon.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 31 *Mai.*

La Cour est déterminée à ne point demander au Parlement de Dublin de taxe

Foncière. Les circonstances ne paroissent pas assez favorables pour l'obtenir. Elle paroît aussi prendre des mesures pour adoucir les charges des Catholiques de ce même Royaume. Les loix les accablent, elles qui ne doivent jamais tendre qu'au plus grand bien des Sujets.

Il a été décidé dans la Chambre des Communes que l'Acte relatif à l'importation des soies étrangeres, dont le terme est sur le point d'expirer, sera renouvellé pour sept ans. On y a fait la lecture du Bill qui porte l'enregistrement des codiciles & des testamens Catholiques.

Dans leur Assemblée générale, les Quakres sont convenus d'accorder une indemnité à ceux d'entre leurs Freres qui, pour l'honneur de la Secte, ont fait des pertes qu'il ne tenoit qu'à eux de ne pas faire. Les sommes qu'ils destinent à cet objet se monteront à 3871 liv. st. pour la Grande-Bretagne, & pour l'Irlande à 1475 liv.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Nantes, *le 2 Juin.*

Nos voisins, les plus redoutables Concurrens que nous ayons à craindre pour le commerce, sont en guerre depuis quelques années, nous sommes en paix depuis longtems; ce que nous desirions avec ardeur, ce que nous sollicitions avec empressement, la libre circulation des grains, nous est accordée; tout concourt donc à rendre notre commerce plus animé, plus florissant, plus lucratif. Si les Négocians de notre Ville ne profitoient pas des circonstances, ils devroient renoncer à leur fortune; jamais, peut-être, ne seront ils plus assurés de la faire. Nos Colonies nous ouvrent de grands débouchés; & pour notre superflu elles s'empressent à verser avec profusion leur argent dans nos coffres &, ce qui vaut encore mieux, à mettre dans nos magasins leurs denrées & leurs autres productions. Nous faisons beaucoup d'affaires; elles sont bientôt conclues, parce que la bonne foi se trouve de part & d'autre. Si nous vendons, nons sommes bien payés; si nous faisons des échanges, nous y trouvons encore plus d'avantage: est-il étonnant, après cela, que plusieurs de nos Commerçans fassent des gains immenses & qu'aucun d'eux n'ait ses affaires dérangées? Ce qu'il y a du moins de certain, c'est que peut-être jamais les faillites n'ont été si rares.

Dans notre Port c'est un flux & reflux perpétuel de vaisseaux de toutes les Nations. Ces trois ou quatre jours derniers, nous en avons vu arriver un grand nombre qui venoient de divers pays; il y en avoit de Dantzick, de Mémel, d'Amsterdam, de Konisberg, de Dublin, de Friderickstadt, deux ou trois de Norvege &c. Le navire, la *Gentille*, du port de 110 tonneaux, est arrivé du Cap avec une cargaison de sucre, d'indigo, de coton de bois d'acajou, de sirops &c. Il nous est venu deux vaisseaux du Port-au-Prince, tous les deux de 400 tonneaux, un de Léogane, un des Cayes, un de la Martinique, chargés de denrées & de marchanises des Isles. Les navires en chargement sont la *Jeune-Héloïse* pour la Guadeloupe, le *Comte d'Artois* pour les Cayes-Saint-Louis; le *Citoyen* pour le Port-au-Prince &c.

Il est monté, par mer, dans le courant de de la semaine, 197 tonneaux & 360 quintaux de froment, venant de Hambourg, Konisberg, Stralsund & la Plaine; il est descendu dans la Ville par la riviere de Loire 62 muids de froment, 130 muids de seigle, & 12 muids de feves, venant de Tours, Chatellerault, l'Isle-Bouchard & autres lieux. Tout ce que nous aurions à desirer pour le commerce des grains, c'est le bon débit de la denrée; nous sommes en état d'en vendre beaucoup, & nous craignons presque la surabondance. Si le besoin ne nous appelle pas quelque part, nous ne sçaurons que faire des récoltes prochaines. Le tonneau de froment de Saumur, mesure rase, est à 178 liv; celui de Brissac à 185; de Machecou à 195. Le tonneau de seigle d'Orléans se vend 108 liv., de Dantzick 100 liv., de Saumur 110 liv., de Machecou 120 liv., de la Roche-Bernard 110 l. Nous sommes dans la mauvaise habitude de taxer le prix du pain. La livre de pain blanc, fine fleur, coûte 27 deniers, celle du pain de méteil 18 den., & celle de pain de seigle 12 den. La livre de fleur de farine de froment vaut 3 s. Le sucre blanc se vend depuis 49 ou 50 l. jusqu'à 70 liv. le cent pe-

ſant, ſelon les qualités. La livre de café de la Martinique, fin, verd, 13 ſ.; ordinaire, 12 ſ.; de Saint-Domingue, fin, 10 ſ. 6 d.; marchand, 6 ſ. 9 ou 10 d.; commun, 9 ſ. Les autres productions des Iſles ne peuvent pas être cheres parce qu'elles ſont aſſez abondantes. Nos eaux-de-vie ſe vendent 135 l. les 29 veltes.

De Troyes, *le 3 Juin.*

Nous ſommes dans la même ſituation qu'une grande partie des Provinces du Royaume; les denrées reſtent preſque ſans demandes quoiqu'elles ſoient à bas prix, & nous touchons au moment de faire de belles moiſſons; ſi les gelées du commencement du printems avoient été moins fortes, nous aurions pu eſpérer de faire de riches vendanges.

Un Chanoine de cette Ville a été guéri d'un mal de jambe invétéré & qu'on croyoit incurable, par un remede bien ſimple, l'eau de chaux. En voici la recette. Mettez dans une terrine neuve un quarteron de chaux vive & deux livres d'eau de riviere, ce qui revient à une pinte de Paris; quand la chaux ſera bien infuſée, vous la laiſſerez repoſer pendant vingt-quatre heures; vous enleverez toutes les ordures qui ſe trouveront au-deſſus de l'eau & vous paſſerez celle-ci dans un linge. Enſuite vous la mettrez dans une bouteille, en ayant attention qu'elle ſoit bien claire & de laiſſer au fond de la terrine la chaux qui s'y ſeroit épaiſſie. Quand vous ferez uſage de cette eau, vous aurez le ſoin de la faire un peu chauffer. Vous en baſſinerez la plaie de tems en tems, par exemple, de trois en trois ou de quatre en quatre heures. Vous laiſſerez le linge mouillé ſur la plaie en forme de compreſſe; il faut que le linge ſoit au moins double ou triple pour qu'il ne ſe ſéche pas ſitôt. Ce remede eſt excellent pour toutes ſortes de plaies.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Suite des Réflexions ſur la réunion de deux Queſtions importantes &c.

C'eſt préciſément la recherche de ces moyens praticables qui fait l'objet du zele de la Société d'Orléans. L'Académie des Sciences de Lyon préſente un de ces moyens, le plus ſimple, le plus général, & peut-être le plus utile. Pour exterminer la mendicité, cette Societé propoſe d'occuper les mendians à des travaux de néceſſité publique & univerſelle. On ne l'ignore pas & on ne ceſſe de le dire, il n'y a guères de Communauté qui n'ait à ſa charge des travaux publics, tels que la confection ou l'entretien d'une partie des grandes routes royales ou les réparations & entretien des chemins de traverſe, tels enfin que des communes négligées à améliorer, des terres incultes à défricher, des marais à deſſécher &c. C'eſt ainſi qu'en ſçachant occuper des bras inutiles on détruiroit un grand mal & l'on feroit un grand bien. C'eſt ainſi que ſe perpétueroient des travaux fructueux & que des cantons qui éprouvent les ſuites funeſtes de la miſere acquerroient inſenſiblement l'aiſance & deviendroient même riches. La charité bien entendue eſt toujours ingénieuſe à trouver des reſſources pour les malheureux; ces reſſources ne lui manqueront pas ſi elle tourne ſes vues du côté des travaux publics; s'il faut des avances, elles ne ſont pas auſſi grandes qu'on pourroit d'abord le croire; d'ailleurs ces avances ne tarderoient pas à rentrer avec uſure, & l'on ſe verroit en état de former de nouvelles entrepriſes. Que ce ſeroit un ſpectacle conſolant, de donner le mouvement à tant de bras oiſifs de tout ſexe & de tout âge, & d'aſſurer du pain à une foule de malheureux, en leur inſpirant l'amour du travail!

Chaque Communauté ne pourroit conſidérer un établiſſement ſi conforme à l'humanité, comme une nouvelle charge, ſi elle veut bien examiner & calculer tous les avantages qu'elle en retireroit; avantages qui deviendroient avec le tems & plus aſſurés & plus conſidérables. En dût-il coûter beaucoup pour faire le bien de pluſieurs & pour aſſurer en même tems le repos & la tranquillité de tous, il n'en coûteroit jamais trop cher pour le faire.

Les Communautés devroient donc concourir à donner la plus heureuſe ſolution des deux queſtions propoſées, très-analogues entr'elles puiſqu'elles tendent au même but.

Lu au Bureau d'Agriculture du Mans dans ſa 517e. Séance du 11 Avril 1777.

II.

Lettre au Rédacteur de la Gazette.

Dans la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire, Monsieur, en réponse à la question proposée dans votre Gazette, au sujet de la méthode de faire paître le bétail & sur-tout les brebis dans les champs à bled, je vous ai observé que, quoiqu'elle fût en usage dans plusieurs Provinces du Royaume & mise en pratique par d'habiles Cultivateurs, nous la regardions toutefois ici comme pernicieuse & sujette à beaucoup d'inconvéniens. Pernicieuse aux bleds par l'haleine corrosive & brûlante des moutons; pernicieuse aux troupeaux qui, par cette pâture trop forte & trop abondante, contracteroient la maladie que nous nommons dans le pays le *sang* ou le *feu* (1).

Depuis ma réponse, Monsieur, vous en avez inséré dans votre Feuille, N°. 35, une seconde de Saint-Diziers qui semble insinuer que dans ce pays, la méthode de faire paître le bétail dans les champs à bled est mise en pratique dans le courant du mois d'Avril, un peu plutôt, un peu plus tard. Assurément l'Auteur de cette lettre, quoique voisin du Perthois, est bien mal instruit de nos usages, & pour cette fois, il a mal observé. Non, Monsieur, jamais on n'a vu les troupeaux de moutons ni autres animaux quelconques répandus dans nos fromens dans le courant d'Avril. Ce seroit un spectacle déplorable pour les Habitans du pays. Quand nos bleds ont fait des progrès trop rapides & qu'ils sont devenus trop forts au printems, nous les *effanons* dans le courant d'Avril & de Mai, c'est-à-dire que nous en coupons avec la faucille la *fanne* ou l'herbe superflue, *luxuriem segetum*. Cette année, Monsieur, où nous avons des plaines admirables de fromens, cette opération a lieu. Depuis le 20 d'Avril il entre dans le village de 20 à 30 voitures de ces *effanures* (c'est le terme du pays); ces herbages font une excellente nourriture pour les bestiaux, mais on leur en donne avec mesure, & même dans le commencement on mêle ces feuilles avec de la paille, pour en diminuer la force & par-là garantir le bétail de la maladie du *sang*.

L'Auteur de la seconde réponse ajoute que ce procédé n'a lieu que dans les pays où les portions d'héritages étant peu considérables ne peuvent recevoir des troupeaux; mais cette assertion est fausse à tous égards. Dans tout le Perthois où l'on ne connoît d'autre méthode que celle d'*effaner*, il y a des domaines appartenans au même Propriétaire d'une étendue très-considérable. Ici (à Villiers-en-Lieu) nous avons plusieurs pieces de 40, 50 & même 60 journaux de terre, bien capables de recevoir des troupeaux nombreux, & cependant nous n'avons garde de nous livrer à cette méthode destructive. Oui, Monsieur, je la soutiens ou impraticable dans notre climat ou destructive; & en voici une raison sans replique.

Dans une même piece de bled, il y a presque toujours des endroits forts & d'autres foibles; très-souvent & même ordinairement le bled des bords est languissant, tandis que celui du milieu du champ est très-vigoureux. Or si vous menez un troupeau dans ces fromens, l'animal avide aura-t-il la discrétion d'épargner les endroits foibles & de ne paître que les forts? Ne se répandra-t-il pas par-tout indifféremment, & en broutant les bleds foibles ne les détuit-il pas? Au lieu que, par notre méthode, nous *effanons* les parties fortes & vigoureuses de nos champs & nous ménageons les foibles avec soin.

(*La suite à l'Ordinaire prochain*).

(1) *Dans cette contrée de la Champagne que nous habitons, les bêtes à cornes & sur-tout les bêtes blanches, sont très-sujettes à cette espece de maladie. Une nourriture trop forte & trop abondante en est la cause ordinaire; il en périt chaque année un nombre assez considérable. Sur un petit troupeau de cent bêtes blanches, qui m'appartient, malgré l'attention du Berger à ne les conduire que dans des pâturages secs & sur les terres en jacheres, il en meurt de cette espece de maladie cinq à six, année commune. Que seroit ce si on lâchoit cet animal dans les fromens, & si on l'abandonnoit à son avidité naturelle?*

III.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 4 Juin 1777 au Samedi 7 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18 l. 10 s., 19, 21, 22 l. 10 s. à 24 l.; le seigle, de 10, 10 l. 10 s., 11 à 12 l. 5 s.; l'orge, de 8 l. 10 s., 9, 9 l. 15 s. à 10 l. Le froment au Port de la Greve, de 20, 21, 21 l. 15 s. à 22 l. 10 s.; le seigle, de 10, 10 l. 10 s. à 11 l.; l'orge, de 8 l. 15 s. à 9 l. 5 s. *le septier.*

IV.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 4 Mai 1777 au Samedi 7 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 20 l. 5 s.; *idem* à la Greve, de 19 l. 5 s., 20 l. 5 s. à 20 l. 10 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 11 Juin 1777, de 59 à 60 liv.; *idem* nouveau, de 57 à 58; le cent de paille vieille, de 23 à 24 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 54 à 55; *idem* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 21 à 22; *id.* nouvelle, de 20 à 21; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 50 à 51; *id.* nouveau, de 48 à 49; le cent de paille vieille, de 22 à 23 liv.; *id.* nouvelle, de 21 à 22 l.; le foin à la Grêve, de 38 à 39 l.

V.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 11 Juin 1777.

Or de Portug. à	724	8	8	marc.
Du Mexique à	716			
Du Pérou à	708			
Les guinées à	722			
Ducats à	98	5		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			
Or à 20 karats à	83	10		
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	15		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	17	6	
Piastres à	49	5		

VI.

Changes de Paris, *du 11 Juin 1777.*

Amsterdam	54 à 53 7 8e.
Londres	31 ½
Hambourg	188
Madrid	15 2 6 à 3
Cadix	15 2
Livourne	97 ¼
Gênes	95 à 94 ¾
Lyon	au pair.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Mardi 3 Juin 1777. Messieurs		Du Jeudi 4. Messieurs	
De S. Janvier vres.	J.	Boutray ..... pples.	J.
Tontine	J.	Viageres.....	J.
Cauchy..... pples.	L.	Tontine.	J.
Viageres.....	L.	.....	
Tontine.....	L.	.....	
Marsollier.. Viag.	J.	.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1777.	Lundi 9.	Mardi 10.	Mercredi 11.
Comp. d. Ind.			
Actions . . .	1965 62 ½ 60 .	1955 50 45 40 37 ½	1937 ½ 40 45 [illegible]
D°. 16es/25 . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	412	412 . . .
Rescriptions . .	7 ½ ¾	7 ¾ 8 8 ¼ . . .	8 ¼ 8. . .
Bil. des Fermes.	1 ¾.	1 ¾.	1 ¾. . . .
Bil. de la Lot. R.	1098	1099 98 99 . .	1098 . . .
Lots de 150 l. de Rentes viageres.	1640 45 50 55 .	1650 53 55 . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24tt pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 19 Avril.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 17 Mars.*

LA politique se flatteroit envain de changer la face d'un Etat & de ne pas y faire des mécontens. Plus elle est habile, plus elle désespere d'atteindre jamais à un pareil chef-d'œuvre. Mais quand elle veut opérer de grandes & d'utiles révolutions, elle prépare de loin les esprits, elle annonce des vues de bienfaisance, sans toutefois les manifester trop tôt; elle gagne insensiblement le grand nombre des Intéressés, elle enflamme les desirs du Peuple en faisant luire à ses yeux l'espérance du bonheur. Le moment est alors favorable, elle le saisit pour porter le grand coup; les voies sont bien préparées, elle ne peut manquer le succès. Notre nouveau code ne favorise pas également toutes les classes de Citoyens; mais le plus grand nombre y a son intérêt, il l'a reçu avec les transports & les acclamations de la joie. Les mécontens ont étouffé leurs murmures; entraînés, pour ainsi dire, par le torrent ils ont suivi la direction générale, se sont tous fait un devoir rigoureux de plier aux circonstances, & pour ne pas se distinguer de la foule, ils ont montré du moins au dehors des sentimens qu'ils ne trouvoient pas dans leur cœur. Le District de Kaluga vient de faire à nos nouvelles loix le même accueil qu'elles ont déjà reçu dans plusieurs autres Gouvernemens. Les Provinces s'efforcent même de l'emporter les unes sur les autres par les vives expressions de leur enthousiasme & en laissant à la postérité des monumens de leur reconnoissance. A Kaluga les premiers ordres de Citoyens n'ont cru pouvoir mieux célébrer cette fête qu'en soulageant un plus grand nombre de malheureux. Ils ont fait distribuer aux pauvres des sommes considérables d'argent & de grandes quantités de farine. Le Magistrat a donné 1200 roubles pour cet objet, & un simple Particulier en a fourni 1000. Peu contente de cette libéralité, la Noblesse a demandé à S. M. I. de vouloir bien lui permettre d'élever un monument pour rendre plus mémorable cette heureuse époque. Si les 50,000 roubles qu'elle destine à cette entreprise n'y sont pas entiérement employées, elle sollicite la permission d'ajouter au reste de cette somme les fonds nécessaires pour établir une Ecole Equestre en faveur de la jeune Noblesse du pays. Elle desireroit aussi que notre Souveraine l'autorisât à fournir de ses propres revenus aux honoraires des Juges dont le choix est donné aux Habitans de la Province. Ces différens articles forment le contenu d'une lettre que la Noblesse de cette contrée a écrite au Gouverneur de Kaluga. Dans une autre lettre, les Seigneurs demandent au Gouvernement la permission de former des magasins pour fournir plus sûrement au besoin, & de veiller à l'entretien des grandes routes & des autres che-

mins, ſans fouler ni moleſter même les Artiſans & les gens de la campagne. On ne voit pas trop le bon effet que pourroient produire les magaſins, puiſque les Habitans qui viendroient s'y fournir de grains, lés acheteroient, argent comptant, & au prix des Marchés. Pour ce qui concerne les chemins, on n'employeroit qu'un Payſan ſur trois cens de ceux qui appartiennent à la Nobleſſe. Cette extraction ſuffiroit; les Seigneurs ſont fort riches en hommes, la valeur de leurs terres ne s'eſtime que par le nombre des Payſans qui les habitent.

POLOGNE.

De Varsovie, *le 20 Mars.*

En écartant la concurrence, les privileges excluſifs étouffent l'émulation, c'eſt déjà un grand mal; mais un mal plus grand encore & qu'on ne peut ſe diſſimuler, puiſque ces ſortes de privileges l'entraînent néceſſairement & qu'ils en font même l'eſſence, c'eſt que par-là, après avoir mis dans la balance d'un côté l'intérêt public, & l'intérêt particulier de l'autre, on la décide en faveur du dernier. Nous n'ignorons pas que dans toute Société le bien d'un ſeul ne doit jamais faire la loi & l'emporter ſur le bien de tous; auſſi n'eſt-ce pas à un ſimple Particulier que nous avons mis en main une riche branche de nos revenus: l'événement nous apprendra ſi nous avons mieux ou plus mal fait en nous en repoſant ſur la Commiſſion du Tréſor. On a publié le 6 de ce mois une Ordonnance en date du 21 de Février, qui regarde principalement les Commis, Directeurs & autres perſonnes qui ſeront employés dans la Ferme. Voici le précis des 9 articles que ce Réglement renferme. Les différens Grods du Royaume fourniront aux Officiers de la Ferme les doubles regiſtres qui leur ſeront néceſſaires pour tenir dans le meilleur ordre l'état des recettes. Ces mêmes Tribunaux recevront le ſerment des Employés & veilleront à ce qu'ils ne s'écartent pas de leur devoir. La caiſſe du produit de l'impôt ſur le tabac étranger & de la vente de celui du pays ſera dépoſée chez le Magiſtrat. Les Employés feront actuellement dans tout le Royaume les viſites les plus exactes & les recherches les plus rigoureuſes pour dreſſer un état fidele du tabac en poudre, en corde & à fumer que les Marchands ont dans leurs magaſins. Sur le produit du tabac vendu on prélevera le ſix pour cent, à quoi l'on ajoutera un gros par florin ſur la ſomme totale des droits payés aux Douanes pour l'entrée du tabac étranger. C'eſt-là ce qu'on deſtine aux gages des Commis. Sans une permiſſion particuliere de la Commiſſion, perſonne ne pourra vendre du tabac étranger. Ce qui jette dans un grand embarras, c'eſt que nous recueillons peu de tabac & que nous en conſommons beaucoup. La Commiſſion travaille à prendre les moyens propres à lever cette difficulté. Elle doit porter dans peu de tems une ſeconde Ordonnance pour régler en détail la nouvelle Ferme, encourager la culture du tabac, établir des Fabriques & répandre les inſtructions néceſſaires pour ces divers objets.

SUEDE.

De Stockholm, *le 19 Mars.*

Si les démêlés de la Ruſſie avec la Porte ne ſe terminent pas à l'amiable, on publie déjà que nous céderons le Duché de Poméranie au Roi de Pruſſe & que l'Impératrice de Ruſſie nous donnera le Duché de Finlande. Le pays que nous poſſédons dans la Poméranie eſt fort beau; il a 24 milles quarrés de Suede, & l'on y compte 80,000 perſonnes, ſans comprendre dans ce nombre les enfans & tous les jeunes gens qui n'ont pas atteint l'âge de majorité. Stalſund, qui en eſt la Ville principale, a plus de 20,000 Habitans. Dans ce riche canton la miſere & la pauvreté ne ſe font jamais ſentir & tous les Particuliers vivent dans une honnête aiſance. De quel autre pays de l'Europe pourroit-on dire qu'on n'y voit perſonne mendier ſon pain ou même n'en avoir pas à donner? La Ruſſie poſſede en Finlande un pays moins riche, mais plus étendu; l'un compenſe l'autre. Les pâturages y ſont excellens & l'on y éleve de nombreux troupeaux. Cet échange nous conviendroit aſſez; le tems nous apprendra s'il aura lieu.

Nous ne manquerons pas d'eau-de-vie dans cette Capitale; pour l'approviſionnement des Habitans, le Roi cédera chaque année 160,000 cannes de cette liqueur. Il

leur sera libre de la préparer comme ils voudront & de la vendre à qui bon leur semblera.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 21 Mars.*

Les beaux jours que nous avons eus sembloient annoncer le printems & ne nous préparoient pas aux variations que nous commençons à éprouver. Le tems s'est remis au froid ; il est tombé beaucoup de neige, il gele à glace. Le cours des Postes est interrompu ; nous craignons que si la navigation ne nous est pas entiérement fermée, elle ne devienne trop difficile & périlleuse.

Par une Ordonnance du 26 Mai 1775, il avoit été défendu aux Habitans du Holstein de recevoir dans le commerce des especes de mauvais aloi ou altérées qu'on y faisoit circuler. Comme ce Réglement n'a pas eu tout son effet & qu'on donne encore cours à quelque fausse monnoie dans les Duchés de Holstein & de Schleswig, Sa Majesté vient de confirmer l'ancien Réglement. Pour le faire suivre avec plus d'exactitude, on décerne de plus grandes peines contre ceux qui oseront s'en écarter.

Un objet intéressant pour nous est la pêche du Groenland. Avec des encouragemens, cette source de richesses pourroit devenir plus abondante. Le Prince Frédéric voulut visiter tous les bâtimens qui étoient sur le point de partir pour cette destination; S. A. R. parla, avec cette affabilité qui la caractérise, aux divers équipages pour les exciter à ne rien omettre de ce qui pourroit leur assurer le plus grand succès. Cette bonté du Prince produisit sur ces bons Matelots un effet sensible ; on lisoit sur leur visage la nouvelle ardeur dont ils étoient animés ; résolus à faire de nouveaux efforts, ils en partirent avec la plus grande joie. Que les Princes font de bien quand ils ne dédaignent pas de se prêter aux moyens d'en faire ! Un mot gracieux de leur part, une légere marque de bonté, un simple regard anime les cœurs sensibles & vaut pour eux les plus belles récompenses.

PRUSSE.

De Berlin, *le 22 Mars.*

Un Gentilhomme de la Marche, qui s'applique avec succès à l'Economie rurale & qui n'a pas moins de zele pour l'intérêt public, propose un Prix de vingt ducats pour l'Auteur qui répondra le mieux à la question suivante : *Quelle est la principale cause des épizooties ? Consiste-t-elle dans un germe unique qui par telle modification devient telle maladie plutôt que telle autre ? Ce germe primitif, ou cette premiere cause des épizooties, provient-elle originairement de l'air, ou se trouve-t'elle dans le corps des animaux ? Peut-on prouver par des observations que des vers ou d'autres insectes forment cette matiere dans le corps des animaux, ou la mettent en mouvement ou en fermentation ?* L'illustre Econome qui propose ce sujet, déclare qu'il n'est pas neuf, qu'on a déjà fait bien des recherches à cet égard, mais que jusqu'à présent on n'a rien trouvé ni même imaginé qui éclaircisse la matiere. Il est libre aux Auteurs de donner à leurs Mémoires toute l'étendue qu'ils voudront. Les Ouvrages seront adressés, francs de port, à M. le Docteur Martini, Secretaire Perpétuel de la Société des Curieux de la Nature à Berlin. Les Concurrens ne se feront pas connoître & mettront une épigraphe au commencement de leurs Mémoires qui seront reçus jusqu'au 1er. Mars 1778.

La Compagnie formée à Embden pour la pêche du hareng vient d'obtenir du Roi la continuation de son privilege. Comme elle envoyera, cette année, un plus grand nombre de bâtimens, elle a créé, pour trouver les fonds nécessaires, 130 nouvelles actions, chacune de 220 florins. Le commerce de cette Compagnie se fait principalement à Berlin, à Magdebourg & dans les autres Villes que nous avons sur l'Elbe.

ALLEMAGNE.

De Vienne, *le 23 Mars.*

Enfin l'on espere que la Bohême sera tranquille ; la Cour vient de décider le grand procès entre les Seigneurs de ce Royaume & leurs Vassaux. Par l'ancien abus, les Serfs n'avoient qu'un jour dans la semaine où ils pussent travailler pour eux ; tout le reste du tems, leurs bras n'étoient mis en mouvement qu'à la volonté & au profit de leurs Maîtres. Par le nouveau Réglement, le fardeau des Paysans est beaucoup

allégé ; ils distribueront leur tems en deux portions égales ; ils employeront trois jours de la semaine au gré de leurs Seigneurs ; les autres trois jours ils en disposeront librement à leur profit. Il est très-sévérement défendu aux uns & aux autres de s'écarter de la regle qui leur est prescrite.

De Leipsic, *le 22 Mars.*

Si les épizooties n'ont pas fait de grands ravages dans ce pays-ci, nous avons éprouvé d'autres accidens qui ont porté coup à la fortune des Propriétaires. Les avances que nous faisons pour l'entretien du gros bétail ne nous rentreront pas ; par une singularité inouie dans ce pays-ci, l'avortement des vaches a été presque général ; malgré toutes nos recherches, nous ignorons encore quelle en est la cause, & nous n'avons pu trouver des remedes ou des moyens pour arrêter le cours du mal. Les Economes seroient bien aises d'apprendre si dans d'autres pays on a jamais éprouvé de pareils accidens ; à quelle cause on pourroit l'attribuer, de quel remede a-t-on fait usage & quel en a été le succès ? Les personnes qui sont en état de donner des éclaircissemens sur ces divers articles, nous rendroient un bon office s'ils les faisoient insérer dans les Papiers publics du pays qu'ils habitent. Ce que nous desirons principalement c'est de connoître la cause du mal ; dès-lors il nous sera plus aisé d'appliquer des remedes efficaces.

De Hombourg-ez-Monts, *le 24 Mars.*

Nous avons essuyé dernièrement un orage assez violent pour la saison. Dans d'autres contrées d'Allemagne on se plaint beaucoup du dérangement des saisons. Par-tout on en cherche les causes & l'on ne les a pas encore trouvées. Depuis l'orage que nous avons eu, les beaux jours ont commencé ; le printems naît. Nous en goûtons d'autant plus les douceurs que l'hiver a été long & froid. Les fruits de la terre offrent dans ces contrées la perspective la plus agréable que le Cultivateur puisse desirer. Sauf les accidens imprévus, l'année sera bonne. Les bruits de guerre qui se soutiennent font que les Marchands ne s'empressent pas de vendre ; plusieurs même d'entr'eux ne balancent pas à se procurer de grandes quantités de denrées ; leurs pertes ou leurs gains, leur fortune même ou leur ruine, dépendent des événemens ; ils ne l'ignorent pas & se déterminent à courir les risques. Point de variation dans les prix de nos grains ; ils ne sont ni trop haut ni trop bas. Le Peuple vit à l'aise, s'il ne refuse pas de travailler.

ITALIE.

De Genes, *le 10 Mars.*

Dans le dernier Chapitre général de Malthe il a été réglé que pour payer les dettes de l'Ordre, qui sont très-considérables, & pour mettre l'Isle en meilleur état de défense, on percevroit désormais le 18 pour cent sur toutes les Commanderies.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 3 Avril.*

Il paroît que les Américains sont embarrassés pour ravitailler les Troupes qu'ils ont sur pied ; on peut en juger par la résolution que le Congrès a prise & qui est conçue en ces termes. » Comme il sera très-difficile & » même impossible de fournir aux Armées » des Etats Unis, le bœuf salé, le porc, le sa- » von, le suif, les chandelles qui leur sont » nécessaires, le Congrès défend l'exporta- » tion de tous ces articles, jusqu'au premier » Novembre prochain, à moins que ce ne soit » pour les équipages des Armateurs. Ordre à » tous ceux qui ont la puissance exécutrice » en main dans les Provinces des Etats-Unis » de veiller à l'exécution du présent Régle- » ment ».

Une personne qui arrive de Philadelphie nous assure que les Insurgens n'ont plus de sel, manquent de rum & achetent les vivres à des prix exorbitans. Elle ajoute qu'il y a parmi eux beaucoup de malades & qu'il en meurt chaque jour un grand nombre. Elle dit aussi qu'au moment de son départ le bruit couroit que le Congrès avoit résolu d'envoyer les Hessois Prisonniers à la Virginie & de les y employer à la culture des plantations.

On écrit de Dublin que les esprits y sont en agitation & qu'il y a beaucoup de manœuvres parmi des Membres du Parlement pour former une forte opposition à la taxe fonciere que le Gouvernement voudroit obtenir des Communes.

On ne peut guere douter que le Lord Pigot n'obtienne satisfaction contre le Conseil de Madras. Les Directeurs de la Compagnie des Indes s'assemblerent, Lundi dernier, pour délibérer sur la motion suivante: Que la Cour des Directeurs prenne les mesures les plus efficaces pour rétablir le Lord Pigot dans le plein exercice de son pouvoir, & ordonne des informations sur la conduite de ceux qui ont eu le plus de part à l'emprisonnement de ce Seigneur. La motion fut approuvée à la pluralité de 382 voix contre 140. Le bruit court & se confirme que ce Gouverneur a été mis à bord d'un navire qui revient des Indes dans la Grande-Bretagne.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De l'Orient, *le 7 Avril.*

Nous avons reçu plusieurs Déclarations qui contiennent divers réglemens pour nos établissemens dans l'Inde. S. M. approuve les Arrêts rendus par le Conseil Supérieur de Pondichéry, par lesquels il est ordonné que le produit des biens meubles ou immeubles d'un Débiteur, en cas de déconfiture, seront distribués entre la femme & les autres Créanciers hypothécaires, suivant les dates de leurs différens titres authentiques, & que le superflus sera reparti au marc la livre entre les Créanciers chirographaires. Il n'est accordé aucune suite pour hypothéque sur les meubles qui ne se trouveront plus en la possession du Débiteur à son décès, ou à l'époque de l'abandon qui aura été fait de ses biens aux Créanciers.

Les biens des Mineurs, dans le cas où le Conseil Supérieur de Pondichéry n'auroit point nommé de Tuteurs, seront déposés au Greffe avec leurs titres & papiers. Ces biens seront régis & administrés par les ordres du Procureur Général. Lorsqu'il se trouvera des occasions de placer avec sûreté les biens desdits Mineurs, pour leur faire produire des intérêts, on convoquera devant le Conseil Supérieur une Assemblée de sept des plus proches parens desdits Mineurs; au défaut de parens, on prendra des amis. Sur l'avis des personnes assemblées, le Procureur prononcera telle conclusion qu'il appartiendra &c.

D'Auxerre, *le 8 Avril.*

Quoique nous n'ayons pas fait beaucoup de vin, l'année derniere, il nous en reste encore à vendre. Plusieurs autres cantons de la Bourgogne sont dans le même cas que nous. En Champagne on a aussi besoin de vendre; les vins de la premiere qualité s'y soutiennent pourtant à de bons prix. L'hiver a été doux & favorable aux productions de la terre; nous espérons de réparer les pertes que le grand froid de 1776 nous avoit occasionnées. Nos vignes furent gelées en grande partie; le beau tems les a remises, elles poussent avec vigueur. Dans plusieurs cantons, les Propriétaires forment de nouvelles plantations & forcent la terre à produire dans des lieux que la nature sembloit avoir dévoués à la stérilité. L'industrie met tout à profit; on regarde les Habitans de ce pays ci comme très industrieux; on leur rend justice. Rien de plus beau, de mieux cultivé, de plus soigné que nos vignobles; ce n'est pas nous qui le disons: tous les Etrangers qui ont parcouru l'Auxerrois ne cessent de faire l'éloge de nos Cultivateurs. Des gelées ont nuit aux vignes dans plusieurs cantons; tout-à-coup le prix du vin y a beaucoup haussé.

De Lille, *le 9 Avril.*

La prospérité de cette Ville & de la Province, fondée tout-à-la-fois sur l'Agriculture & le Commerce, se soutient constamment & paroît être à l'abri des événemens. Les abondantes récoltes de grains que nous avons eues les années précédentes ont moins enrichi les Propriétaires qu'on ne croyoit d'abord; les Acheteurs ne se sont pas présentés en foule. Quand la denrée abonde, elle ne peut pas être chere, pourvu que la circulation en soit libre. Nous avons la consolation de

voir dans ce pays-ci peu de miſérables; & beacoup de gens ſont en état de les ſoulager. Le Payſan vit à l'aiſe, & l'Artiſan qui eſt vraiment laborieux ne manque ni de travail ni de ſalaires. Notre commerce de draps & d'autres étoffes ne ſouffre pas, quoiqu'il s'éleve des Manufactures dans d'autres pays & que nous ayons à ſoutenir la concurrence. Nous ne ſommes pas jaloux des ſuccès des autres; s'ils font bien, c'eſt un motif & un aiguillon pour nous engager à faire mieux.

De Paris, *le* 13 *Avril.*

Suite de la Séance de la Société d'Emulation &c. M. de Berniere, faiſant les fonctions de Secretaire de la Société, a fait enſuite lecture d'un abrégé du procès verbal de l'examen des Mémoires ſur les voitures & des modeles qui avoient été envoyés au concours pour les trois Prix annoncés par le Programme de la Société du mois de Mai 1776.

Par ce Programme, les Artiſtes avoient été invités à imaginer une voiture ou charriot le plus propee à tranſporter les pierres, moilons & autres fardeaux conſidérables dans la Ville de Paris & ailleurs, en évitant tous les dangers & inconvéniens des charrettes & tombereaux; à conſidérer les craintes fondées que ces charrettes ou tombereaux inſpirent continuellement au Public, & les malheurs qu'ils occaſionnent, ſoit en briſant d'autres voitures, ſoit en écraſant les Paſſans par leur verſement, chûte & rupture; enfin à s'occuper de la meilleure conſtruction des voitures, des eſſieux & des roues, de l'épargne des frais, de la plus grande facilité pour tourner, reculer, charger, de la plus grande commodité pour les chevaux de traits, & des moindres dégâts pour les chemins &c.

On voit, par l'énoncé ci-deſſus, que la Société a reçu pluſieurs Mémoires contenant des obſervations générales ſur ce ſujet de Prix; entre ces Mémoires, elle en a diſtingué deux. Le premier eſt de M. Veron du Verger, Secretaire Perpétuel du Bureau d'Agriculture du Mans. Elle s'eſt empreſſée de lui en témoigner ſa reconnoiſſance publique. Le ſecond eſt de M. Cailler, Sellier-Carroſſier à Paris. Il contient quelques obſervations curieuſes ſur la pratique de la conſtruction des voitures.

La Société a reçu en outre quatre autres Mémoires, accompagnés de deſſins ſans modeles. Un d'entr'eux étoit du même M. Cailler; en y faiſant pluſieurs changemens, il ſe ſeroit fort approché du projet de voiture auquel la Société a donné la préférence. Un autre avoit une grande reſſemblance avec celui qui a paru mériter la ſeconde place. Le troiſieme propoſoit un changement facile à faire aux voitures ordinaires; changement peu coûteux & propre à prévenir les plus redoutables accidens auxquels elles expoſent. Il a paru à la Société mériter, par ſa ſimplicité, une très-grande conſidération. L'Auteur eſt M. Nicolas François Renault, Peintre, qui a donné au Public *la Botanique miſe à la portée de tout le monde.* La Société n'auroit pas balancé à accorder un encouragement à cet Artiſte, s'il avoit accompagné ſon Mémoire d'un modele, comme elle l'avoit preſcrit. Elle a cru, en donnant des éloges aux vues d'utilité qui l'animent, devoir s'en tenir aux conditions rigoureuſes de ſon Programme, parce qu'on auroit pu croire, dans une autre occaſion, que l'obſervation n'en étoit pas eſſentielle. Le quatrieme Mémoire a été envoyé par M. de Marbois, anciennement chargé des affaires de France à la Cour de Saxe, & préſentement employé à celles de Baviere. Il donne la deſcription d'une voiture infiniment ſimple, qui a ſervi à tranſporter les pierres de la grande Egliſe de Dreſde, dont pluſieurs avoient 14 pieds de long ſur 4 de large & 4 de hauteur, ce qui ſuppoſe un poids de plus de 35 milliers. Cette voiture doit être très peu coûteuſe. M. de Marbois n'a pas prétendu concourir en la faiſant connoître à la Société; mais la Société ne s'en eſt pas moins cru obligée d'en faire une mention honorable. (*La ſuite à l'Ordinaire prochain*).

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, qui ordonne la réunion, à compter du 1er. *Octobre prochain, des Régies des droits réunis, des Greffes, des Hypotheques, des Droits réſervés, des quatre Membres de Flandre, & des Papiers & Cartons, en une ſeule Régie, ſous le titre de Régie générale.*

Autre, qui ordonne que les Armes blanches, venant de l'Etranger, continueront à payer, pendant ſix années, à toutes les entrées du Royaume, ſoixante livres du cent peſant; & permet, pendant le même tems, la circulation,

en exemption de tous droits dans toute l'étendue du Royaume, des Armes blanches fabriquées dans la Manufacture de Clingental en Alsace, jusqu'à la concurrence de vingt milliers pesant par an, au lieu de douze milliers accordés par l'Arrêt du 16 Août 1769.

Suite de la Déclaration du Roi, concernant la Contrebande.

V. Confirmons les dispositions des Réglemens qui prononcent des peines contre les Contrebandiers, Faux-Sauniers & autres Fraudeurs & Particuliers qui forceront les postes des Employés, & leur feront rébellion dans l'exercice de leurs fonctions.

VI. Confirmons également les dispositions des Lettres Patentes du 4 Mai 1723, rendues sur les Arrêts des 30 Septembre 1719 & 26 Mars 1720 : Voulons en conséquence, qu'en cas de rébellion & voie de fait contre les Employés à la perception & à la conservation de nos droits, lesdits Employes puissent arrêter & emprisonner les contrevenans dans l'instant de la rébellion, sans autre permission particuliere ; & que le procès soit instruit, fait & parfait aux prévenus & complices, suivant la rigueur des Ordonnances, par les Juges auxquels la connoissance en est attribuée par nos Édits & Réglemens. Faisons défenses auxdits Juges, de mettre en liberté lesdits prévenus & complices, qu'après l'instruction & jugement définitif, & en cas d'appel, qu'après le jugement dudit appel ; à peine de répondre par lesdits Juges, en leur propre & privé nom, des dommages & intérêts du Fermier, même des amendes & confiscations encourues par les Fraudeurs.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Réponse de M. Rogue *à la Question proposée dans la Gazette du Commerce du* 11 *Mars* 1777, *page* 159.

Ceux qui ont confié leur argent aux sieurs ***, pour employer en achats de fil en société, à moitié profit ou perte, doivent être traités comme les autres Créanciers. Pour le payement de leur dû au marc la livre, & pour fixer leurs créances, on doit leur fournir à chacun un compte de l'emploi de leur argent en achats & ventes, & ces comptes doivent être fondés sur des Livres tenus en bon état. Par-là on connoîtra s'il y a profit ou perte, pour augmenter ou diminuer les créances. De la façon que sont consentis les billets, c'étoit autant de Sociétés anonymes & particulieres que ces Banqueroutiers avoient contractées, avant leurs déroutes, avec chacun de ceux qui avoient de pareils billets.

Si par le dépouillement des Livres des Banqueroutiers on ne peut fournir comptes pour prouver les pertes ou profits, au moins doit-on considérer les Porteurs desdits billets comme Créanciers des sommes y contenues, & les faire participer au marc la livre de ce qui peut revenir de l'actif des Banqueroutiers.

Il est facile de voir que ces Banqueroutiers frauduleux (car c'est l'être que de fuir & ne pas déposer de bilan, sur-tout lorsqu'il se trouve des billets faux) prenoient de l'argent de toutes mains & aux conditions qu'on vouloit, soit à Société ou autrement, & qu'ils n'ont pas tenu sur leurs Livres de comptes particuliers pour chacun de ceux dont ils avoient les fonds en Société ; enfin qu'ils ne cherchoient qu'à duper, comme ils ont fait, ceux qui leur ont confié leurs marchandises à crédit ou leur argent à simple prêt ; ce qui n'arrive malheureusement que trop souvent pour la destruction du commerce, & ce qui ne fera qu'augmenter si le Ministere public n'interpose son autorité pour arrêter ces pirateries. A Angers, le 17 Mars 1777. *Signé*, Rogue, *agréé pour plaider au Consulat & Membre de la Société Royale d'Agriculture au Bureau d'Angers.*

Faute à corriger dans la Gazette, N°. 29. Page 228, avant-derniere ligne, *deux* Armateurs ; lisez *douze* Armateurs.

II.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 9 Avril 1777 au Samedi 12 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 21 à 23 l. 10 s. ; le seigle, de 10 l. 5 s., 11 à 11 l. 15 s. ; l'orge, de 8 liv. 5 s., 8 l. 15 s. à 9 liv. Le froment au Port de la Greve, de 20, 21, 22 l. 5 s. à 23 l. 5 s. ; le seigle, de 10 l. 5 s., 10 l. 15 s. à 11 liv. ; l'orge, de 8 l. 10 s., 9 à 9 l. 5 s. *le septier.*

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 9 Avril 1777 au Samedi 12 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21 à 21 l. 15 s.; *id.* à la Greve, de 20 liv. 10 s., 21 à 22 l. *le septier.*

Le cent de foin tres-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 16 Avril 1777, de 60 à 61 liv.; *idem* nouveau, de 58 à 59; le cent de paille vieille, de 25 à 26 l.; *id.* nouvelle, de 24 à 25 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 54 à 55; *idem* nouveau, de 53 à 54; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 24 à 25, *id.* nouvelle, de 22 à 23; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 51 à 52; *id.* nouveau, de 49 à 50; le cent de paille vieille, de 22 à 23 liv.; *id.* nouvelle, de 21 à 22 l.; le foin à la Grêve, de 42 à 43 l.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 16 Avril 1777.

Or de Portug. à	725	11	6	marc.
Du Mexique à	720			
Du Perou à	712			
Les guinées à	722			
Ducats à	98	1		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			
Or à 20 karats à	84			
L'argent à 11 d. 20 g. à	54	1		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	3		
Piastres à	49	10		

V.

Changes de Paris, *du 16 Avril 1777.*

Amsterdam	54	1/8	
Londres	31	3/8	à 7 16e.
Hambourg	187		
Madrid	15	2	6
Cadix	15	0	6
Livourne	97		
Gênes	94	1/2	
Lyon	7/8	à	3/4

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Sam. 5 Avril 1772. Messieurs			Du Mardi 8. Messieurs		
Caron	vres.	G.	Marsollier	vres.	E.
Despeignes. Viag.		G.	Vieillard	pplles.	E.
Perpétuelles		G.	Viageres		E.
Tontine	Y.	Z.	Tontine		E.
Delamotte	pplles.	F.	.....		
Viageres		F.	.....		
Tontine		F.	.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril 1777.	Lundi 14.	Mardi 15.	Mercredi 16.
Comp. d. Ind.			
Actions	1860	1845 40 35	1825 20
D°. 16es/25			1200
D°. 8es.			
D°. 25es.			
Emprunt Oct.	405		
Rescriptions	8 1/2 9	9	99 1/4 1/2
Bil. des Fermes.	1 3/4	2	2
Lots de 150 l. de Rentes viageres.		1579	1600 1595

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24 ₶ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 18 Novembre.

L.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 17 Octobre.*

LE Roi a fait publier une Ordonnance concernant les baux des biens nobles, dans le cas où ils seroient proposés à l'enchere. Cette loi met dans un juste équilibre les intérêts & des Fermiers & des Propriétaires. Par une autre Déclaration, Sa Majesté soumet à une nouvelle police l'administration des magasins à grain dans les Duchés de Schleswick, de Holstein & dans la Seigneurie de Pinneberg. Ce sage Réglement a pour objet d'assurer des approvisionnemens immanquables dans des tems de disette. Mais il est si bien combiné qu'il ne portera aucun préjudice aux Agriculteurs qui plus d'une fois se sont vus forcés à contribuer de leur bourse pour former de pareils emmagasinemens, lorsqu'ils ne pouvoient pas fournir du grain en espece.

DIVERS CANTONS D'ALLEMAGNE.

DE BERLIN, *le 19 Octobre.*

Il s'est élévé un grand démêlé entre le Docteur Barth de Heydesheim, & M. Nicolaï, Sçavant très-distingué de Berlin, à l'occasion du projet que le premier a formé de faire réimprimer pour son compte, avec des supplémens de sa façon, la partie Théologique de la Bibliothéque Universelle Allemande. M. Nicolaï pense que toute contrefaçon est un vol, une piraterie. Le Docteur soutient une autre thèse, il prétend au contraire qu'en faisant un nouveau titre à un Livre & y ajoutant quelques légeres additions, ou quelque *errata*, on peut s'approprier un Ouvrage qu'on n'a pas fait. Il soutient même que c'est un moyen d'enrichir le commerce de la Librairie. Mais il n'a pas pour lui le Public qui en général paroit persuadé que tous les Contrefacteurs doivent être regardés comme des Brigands & des Corsaires. Les François sur-tout auroient bien lieu de se plaindre de cette espece de brigandage, si les contrefaçons qui se font de leurs Livres en Allemagne, n'étoient pas exécutées de maniere à dégoûter ceux qui ont le moyen de se procurer les originaux.

DE LEIPSICK, *le 18 Octobre.*

On voit actuellement au Bureau des Annonces de cette Ville, plusieurs nouveaux modeles d'instrumens & de machines utiles qui font honneur à l'industrie de leurs Inventeurs. Sçavoir. 1°. Le modele d'un fourneau imaginé d'après ceux de M. Franklin. Ce fourneau est orné comme une cheminée fixe; il échauffe très bien les appartemens, & on peut en modérer la chaleur à volonté. 2°. Une petite machine pour faire tenir droits les enfans & empêcher que leurs

membres ne prennent une mauvaise forme. 3°. Le modele d'une machine pour donner de l'air aux greniers où l'on conserve du grain. 4°. Le modele de sceaux pour les incendies. Ces sceaux sont faits de paille & d'osier étroitement entrelacés; ils ne laissent point échapper l'eau, & d'ailleurs ils ont l'avantage d'être très-légers. On en doit l'invention à un Aveugle qui demeure près de Zeitz. 5°. Le modele d'une table à écrire, plus commode que celles qu'on connoît. Cette découverte doit intéresser sur-tout les Gens de Lettres.

Le Docteur Weiz de Quedlinbourg a trouvé un moyen infaillible pour guérir les cancers. Le Bureau des Annonces de Leipsick est en état de fournir des preuves de l'efficacité de ce remede.

De Seenhauzen (*dans la Vieille-Marche*), *le 19 Octobre.*

Malgré l'abondance de la récolte, le prix du grain hausse considérablement, parce qu'on s'apperçoit que celui de la derniere moisson est presque généralement ergoté. Voilà une belle occasion pour M. Paalzon, Recteur Emérite de cette Ville, de tirer avantage du secret qu'il possede de purifier le bled attaqué de cette maladie, de maniere qu'on peut en composer du pain aussi bon & aussi sain que celui qui se fait avec le grain le plus pur. Ce même grain, lorsqu'il a été traité conformément à la méthode de cet Agronome, peut aussi très bien servir pour les semailles.

M. Paalzon de plus sçait un moyen de sauver les jeunes poulains auxquels les pieds enflent lorsqu'ils sont trop chargés de nourriture, & que cet accident fait souvent mourir. Mais, dit notre Correspondant, le Recteur Emérite ne confie son secret qu'à ceux qui lui confient aussi une petite discrétion.

De Lautern, *le 21 Octobre.*

La Société Electorale Physico-Economique Palatine ne s'occupe pas seulement à cultiver elle-même les Sciences qui tiennent à l'Economie, elle s'applique encore à former des Eleves dans la théorie & la pratique de ces connoissances utiles. Il existe déjà plusieurs Etablissemens en faveur de l'Agriculture & des Arts qui sont sous sa direction. Elle encourage sur-tout la culture des différens arbres étrangers dont les Ouvriers en bois peuvent tirer parti. De ce nombre sont l'Erable Negundo qu'on a vu fleurir pour la premiere fois à Manheim, au Jardin de l'Electeur en 1775; l'Erable de Montpellier; l'Erable moucheté, l'Amorpha en buisson; le Tragacanthe Astragalus, différentes sortes de buis, & plusieurs autres especes d'arbres d'Asie & d'Amérique.

De Hambourg, *le 20 Octobre.*

Quelques Pêcheurs ont trouvé, dans le cours du mois de Septembre dernier, près de Weser, un gros poisson que la tempête avoit jetté sur la côte. Ils en ont tiré une quantité prodigieuse de graisse qu'on a chargée dans sept barques & qui a fourni beaucoup d'huile. Il paroît que ce monstre est un Cacholat.

ITALIE.

De Venise, *le 16 Octobre.*

Le Couvent de S. Antoine de Castello, occupé ci-devant par des Religieuses supprimées, va devenir l'asile des Matelots qui, par leur grand âge ou par leurs infirmités ne sont plus en état de servir la République.

De Florence, *le 18 Octobre.*

Le second jour de Janvier de l'année prochaine sera l'époque où les morts seront enfin séparés ici des vivans. Dès ce jour, on commencera à transferer dans un Cimetiere public assez éloigné de l'enceinte de la Ville tous les cadavres qui pourront être transportés, sans en excepter, dit-on, ceux qui reposent fastueusement dans des tombeaux élevés à grands frais.

Le cinq du mois d'Août dernier on ressentit à Radicofani de fortes secousses de tremblement de terre qui ont causé des dommages considérables aux Fabriques du pays & ont renversé une maison dont la chûte a écrasé une femme avec son enfant. Il y a non-loin de ce lieu un volcan qui jadis vomissoit des flammes. On appréhende fort qu'il ne recommence ses irruptions, & ces craintes sont fondées sur ce qu'on a en-

tendu après les secousses des mugissemens souterreins qui ont duré assez long-tems. Les Habitans ont été si fort alarmés qu'ils ont pris le parti d'aller s'établir dans la plaine.

De Rome, *le* 18 *Octobre.*

Le desséchement des Marais Pontins qui avoit fixé l'attention des anciens Romains, est une entreprise que la Cour de Rome poursuit avec beaucoup d'activité. Il paroît qu'il étoit réservé à Sa Sainteté actuellement regnante de la conduire à sa perfection. Un très-grand nombre d'Ouvriers sont commandés pour ces travaux, & le Saint-Pere a ordonné de leur construire sur les lieux mêmes, des demeures commodes pour leur servir de retraite contre l'intempérie des saisons.

La coupe des bois qui environnent ces marais, & qu'il est nécessaire d'abattre pour en faciliter le desséchement, vient d'être adjugée à M. Charles Giorgi, Négociant. Ce marché s'est conclu aux conditions qu'il donneroit dix-neuf paoli de chaque canne de terrein boisé qu'il exploiteroit, & trois écus pour chaque millier de fagots qui lui reviendroit de cette exploitation.

ESPAGNE.

De Madrid, *le* 21 *Octobre.*

Nous attendons avec impatience la flotte de la Vera-Cruz. On assure qu'elle sera une des plus riches qui soit arrivée ici depuis long tems de l'Amérique. Elle apporte 30 millions de piastres; mais on n'est pas sans quelque inquiétude sur son sort. Il s'est répandu un bruit qu'elle pourroit bien être attaquée sur sa route par des vaisseaux étrangers. Quoique ce bruit paroisse, comme tant d'autres, destitué de fondement, cependant, pour tranquilliser les esprits, le Gouvernement a eu la condescendance d'expédier à la Vera-Cruz un *Aviso* qui suspend jusqu'à nouvel ordre le départ de cette flotte.

Le Roi a donné des ordres au Vice-Roi du Mexique pour faire réparer les Chantiers de Tocotalpan situé dans le Golfe à seize lieues au sud de la Vera-Cruz; & pour y construire des vaisseaux de ligne comme dans le siecle passé; on est actuellement occupé à ce grand travail. Chaque Etat du Mexique, pour donner à Sa Majesté des preuves de son zele, lui a offert de contribuer, de ses propres deniers, aux frais qu'exigeront ces travaux. La Chambre Consulaire de cette Colonie donne, dit on, 300,000 piastres fortes; le Corps des Mineurs 300 mille; le Comte de Regla 200,000; l'Archevêque & le Chapitre 80,000; la Ville de la Puebla 80,000, & celle de la Vera-Cruz 50,000; ce qui fait en tout une somme de cinq millions de France. Le Vice-Roi se propose aussi de faire construire à ses frais un vaisseau de ligne.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 10 *Novembre.*

Au commencement de ce mois de Novembre, le Lord Maire donna des ordres pour que le pain continuât à se vendre le même prix. Les Boulangers se plaignirent. Le Lord Maire leur répondit que pendant longtems ils avoient eu l'avantage de le vendre beaucoup plus cher qu'il n'avoit été ordonné, par Acte du Parlement. Ils lui repliquerent que plusieurs d'entr'eux, vu la modicité de leur gain, avoient été obligés de quitter leur commerce. Le Lord leur répartit que cela devoit procéder de quelque autre cause que du manque de profit actuel, parce que celui qu'ils faisoient étoit raisonnable, & il ne changea pas de résolution.

Le Capitaine d'un navire arrivé de Bordeaux ici, dans les derniers jours d'Octobre, nous apprend que plusieurs vaisseaux François sont entrés dans ce Port avec une grande quantité de morue qu'ils avoient chargée au Banc de Terre Neuve. Les équipages de ces bâtimens paroissoient très-contens de leur pêche.

Sur la fin du mois d'Octobre dernier, Anne Johnson, veuve de Robert Johnson, Tisserand, mourut à Askew, proche Bedale, dans la Province d'York, âgée, dit-on, de cent cinquante ans. Environ trois mois avant sa mort, elle jouissoit encore de tous ses sens, excepté de l'ouie. Tous les jours elle faisoit plusieurs milles dans les champs où elle alloit ramasser des petits morceaux de bois. C'étoit son occupaton journaliere.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Lyon, *le 6 Novembre.*

Il y a eu à la fin de la ſemaine derniere dans cette Généralité des ouragans & des pluies d'une violence extrême. Pluſieurs bâtimens ont été renverſés; pluſieurs murs de terraſſe ſe ſont écroulés. Pluſieurs torrens ont groſſi avec tant de promptitude qu'il n'a pas été poſſible de ſauver ni les meubles ni les proviſions dans les maiſons qui ſe ſont trouvées expoſées les premieres à leurs ravages. En quelques endroits les vins qu'on venoit de recueillir ont été entiérement perdus. Les eaux de la Saône ſe ſont accrues ſi ſubitement quelles ont entraîné, ſans qu'on ait pu s'y oppoſer, une grande quantité de tonneaux amenés ſur ſes bords pour être chargés ſur des bateaux. Enfin tous ces dégâts, qu'on ne peut cependant regarder que comme des malheurs particuliers, montent à des ſommes conſidérables.

Les Manufactures de ſoierie ſont toujours dans une eſpece de langueur très-fâcheuſe. A peine oſe-t-on eſpérer que la diminution prochaine du prix des ſoies, dont on ſe flatte, puiſſe ſuffire pour remettre les choſes ſur un meilleur pied. Il faudroit, avec l'abondance des matieres premieres, voir revenir le goût des bonnes & ſuperbes étoffes dont le tiſſu très-varié occupoit utilement & pendant long-tems nombre d'Ouvriers qui maintenant perdent dans une inaction forcée leurs beaux jours & leurs talens. Mais l'empire de la mode a tout ſubjugué. Nous n'avons plus que de petits deſſins, de petites étoffes & de petits Ouvriers qui meurent de faim.

On fait ici le plus grand éloge des vertus des eaux de la Boiſſe, près Chambéry. Nombre de perſonnes de cette Ville y ſont allées, & quelques-unes en ſont revenues fort contentes. C'eſt principalement contre l'hydropiſie, les obſtructions, les maladies cutanées, la gravelle & les vapeurs qu'on prétend que ces eaux ſont ſouveraines.

A n'enviſager les eaux minérales que politiquement, il eſt très-utile de faire la recherche de celles qui ſe trouvent dans chaque canton; car indépendamment du bien qu'elles peuvent faire aux malades, elles en font auſſi au pays, en y répandant beaucoup d'argent, ſur-tout ſi on a ſoin de leur donner de la réputation.

D'Orléans, *le 7 Novembre.*

Lettre au Rédacteur de la Gazette. » Les récoltes de toute eſpece de grains ſont finies, Mr, dans les Provinces qui avoiſinent Orléans. Celle du froment eſt la plus forte en paille qu'on ait faite depuis 1763. Quelle que ſoit la grandeur des granges, elles ont été preſque par toute la Beauce trop petites pour la contenir. Il n'y a preſque pas de fermes où l'on ne voie un ou pluſieurs tas de gerbes qu'on appelle des mailles en dehors de ces bâtimens, & ſi l'épi étoit auſſi grainu qu'il pourroit l'être, l'abondance eût été complette. Mais les pluies répétées & froides que nous avons eſſuyées vers la fin de Juin & dans le tems de la floraiſon, ont fait couler la fleur, & celles de Juillet qui ont couché les pailles en beaucoup d'endroits, ont empêché une quantité aſſez conſidérable du grain qui étoit formé, de groſſir. Heureuſement que le mois d'Août a réparé une partie des torts des mois précédens. La chaleur ſurvenue quelques jours avant la pleine moiſſon, & qui a continué, a donné au grain la plus parfaite maturité & le tems ſec a un peu relevé les pailles qui étoient couchées. On peut aſſurer qu'en général les grains ſont très peſants & très-ſecs; & ſi les Fermiers ont ſoin de ſéparer les pailles qui ont été verſées de celles qui ſe ſont ſoutenues, ou s'ils font cribler leur grain avec attention, ils ſeront d'une vente ſûre & d'une conſervation facile. Il réſulte des obſervations faites depuis la moiſſon, que la grainaiſon eſt plus foible d'un quart & plus que dans les années où elle eſt complette. Douze gerbes qui dans les très-bonnes récoltes rendent 75 à 80 livres de grain, poids de marc, ne donnent cette année que 60 à 65, & encore ſont ce les gerbes les plus riches, car la plûpart ne produiſent guères que de 40 à 50 livres. Mais il y a tant de paille que la récolte, ſans être une des plus avantageuſes poſſible, eſt encore excellente. Quoiqu'il en ſoit, les beſoins connus des Provinces du midi de la France, maltraitées par l'intempérie des ſaiſons,

paroiſſent ſoutenir le prix du bled & le ſoutiendront vraiſemblablement au même taux ou à peu près, le reſte de l'hiver. Ce ſera le fruit de la libre circulation. Si nous verſons nos bleds au midi, ceux des Provinces du haut de la Loire deſcendront chez nous & nos approviſionnemens ſe compenſeront. On obtiendroit de plus grands avantages de l'exportation ſi elle étoit ouverte & connue.

Les ſeigles n'ont pas été auſſi féconds en paille que les froments; ils le ſont plus en grain. Il n'y a que que quelques Paroiſſes maltraitées par la gelée du 20 Avril où l'on ſe plaint de la récolte du grain en proportion de la paille. C'eſt un ſi petit objet ſur la quantité, que le prix n'en a reçu que très-peu d'augmentation.

L'orge n'eſt pas auſſi abondante que le froment; néanmoins le prix en eſt bas, & il eſt probable qu'on ne l'employera qu'à engraiſſer les volailles & les autres animaux de baſſe-cour.

La récolte de l'avoine eſt la même que celle du froment, très-fertile en pailles & moins en grain; celle des pois & des veſces ne laiſſe rien à deſirer. Les avoines ont éprouvé, ſuivant l'imagination de nos Fermiers, une ſorte de déchet, faute d'avoir été mouillées auſſi-tôt après avoir été fauchées & avant d'avoir été ſerrées dans les granges. C'eſt une pratique de la Beauce tout-à-fait oppoſée à celle de beaucoup de Provinces, & en particulier du Berri, de laiſſer pénétrer par la pluie les avoines coupées, avant de les enlever. On prétend qu'il en réſulte deux avantages; le premier, c'eſt que le grain enflé par l'humidité remplit davantage la meſure; le ſecond, c'eſt d'en rendre le battage plus aiſé & de fournir le moyen de tirer le grain des pailles plus complettement. Mais il n'eſt pas bien ſûr que l'augmentation ſur le volume de l'avoine groſſie par l'eau ſoit une richeſſe. il eſt vrai qu'il faut moins de grain mouillé que de grain ſec pour remplir la meſure. Mais auſſi le grain ſec n'eſt-il pas une nourriture plus ſubſtantielle que celui dont le volume a été gonflé par l'humidité? Il doit en être de l'avoine comme du vin qui augmente en quantité ſi on y mêle de l'eau, mais dont la qualité diminue en proportion. Si le Fermier craint que la quantité ordinaire d'avoine ſeche ſoit trop nourriſſante, & que ſa proviſion ne ſuffiſe plus à l'entretien de ſes chevaux pendant le cours de l'année, qu'il diminue plutôt la meſure qu'il a coutume de leur faire diſtribuer; ſes chevaux ne ſeront pas moins nourris & ſa proviſion ſera ſuffiſante. Quant au battage, s'il n'eſt pas auſſi facile ni auſſi parfait, lorſque l'avoine n'a pas été humectée par la pluie, cet inconvénient ſe trouve bien compenſé par la qualité des pailles qui valent mieux ſeches que mouillées, & qui en conſervant encore un peu de grain, fourniſſent une meilleure nourriture aux vaches de notre Beauce, leſquelles n'en ont pas d'autre à l'étable.

Les bleds noirs ou ſarraſins, brûlés par la ſéchereſſe des mois d'Août & de Septembre, n'ont point rempli les belles eſpérances qu'ils avoient données & la récolte en a été preſque nulle.

Celle des foins, quoique bonne en général pour la quantité, ne l'eſt pas auſſi univerſellement pour la qualité. Les prés hauts & hâtifs, qui ont mûri les premiers, ont eſſuyé en grande partie les pluies des mois de Juin & de Juillet. Les prés tardifs & bas qu'on a fauchés en Août ont très-bien réuſſi. Le prix du foin n'eſt pas haut & varie ſuivant qu'il eſt mieux ou moins bien conſervé.

Les vendanges ont été miſérables. On ne les a jamais vues ſi mauvaiſes dans cette Province de mémoire d'homme. On n'y a pas fait un ſeizieme, peut-être même un vingtieme d'année, tout compenſé. Le peu de vin qu'on a recueilli, nourri de chaleur, a du feu peut-être plus que de délicateſſe. Nos Vignerons, & ſur-tout ceux qui ſont Propriétaires & pour qui par conſéquent les frais de culture ont été en pure perte, ſe trouvent dans une poſition très-fâcheuſe. Heureuſement que le pain n'eſt pas cher. Le pain commun de neuf livres ne vaut aujourd'hui que 15 ſous, & il eſt vraiſemblable qu'il n'augmentera pas.

La vigne n'a pas ſouffert ſeule de l'intempérie des ſaiſons. Preſque tous les autres fruits ont manqué. La poire a un peu plus donné que le reſte. La châtaigne dont la culture s'étend dans notre Province, a été aſſez abondante dans quelques cantons, mais elle eſt petite preſque par-tout.

La nourriture des beſtiaux a eu de bons ſuccès. Les laines, les brebis, les moutons,

les bêtes aumailles ont été vendues avantageusement. En général la Sologne n'a été maltraitée ni l'année derniere ni celle ci, & l'espérance renaît un peu dans cette malheureuse Province qui a été écrasée par une multitude de fléaux de toute nature pendant les sept années antérieures.

De Rouen, *le* 10 *Novembre.*

Un Arrêt du Conseil du 24 Juin dernier, rendu dans une contestation entre les Négocians de cette Ville & les Commis des Fermes, a donné lieu au Rédacteur d'une Feuille périodique, de commettre une erreur qu'il est très important de rectifier. Comme cette erreur intéresse essentiellement le Commerce, nous croyons ne pouvoir mieux faire, pour détromper le Public, que d'inserer dans cette Gazette l'article suivant, où il sera à sa place naturelle.

Les sieurs Taillet & Payenville, en déclarant aux Commis des Fermes, des marchandises, les avoient données, par méprise, pour être d'un poids plus fort que celui qu'elles se sont trouvées véritablement avoir à la pesée à la romaine lors du recensement. Ces Commerçans ont soutenu ne devoir les droits que sur le poids constaté par la pesée, & non sur celui de la déclaration qu'ils avoient faite à leur préjudice. Les Commis du Fermier ont eu d'autres prétentions. Sur cette contestation est intervenu Arrêt de la Cour des Aides de Rouen le 24 Mai 1776, lequel 1°. a jugé *bonnes & suffisantes* les offres faites par les sieurs Taillet & Payenville, de payer les droits proportionnellement au poids constaté par la pesée. 2°. Cet Arrêt a déclaré » que dans le cas où il n'aura pas été fait de » pesée au lieu du chargement, le Fermier » sera tenu, sur la simple déclaration du » nombre des ballots, des marques & nu- » méros qui y seront, & de la qualité des » marchandises, de donner un permis de » décharger, & de souffrir que la pesée des » marchandises soit faite avant d'en faire la » déclaration, quant au poids ». 3°. Par ce même Arrêt, le Fermier a été condamné aux dépens des causes principale & d'appel envers toutes les Parties.

Le Fermier a jugé à propos d'appeller de ce Jugement au Conseil, qui a rendu le 24 Juin un Arrêt qui casse à la vérité celui de la Cour des Aides de Rouen, mais non dans toutes ses parties, & seulement par rapport à la seconde disposition portant injonction au Fermier de délivrer des permis de décharger, avant même qu'il lui soit fourni une déclaration du poids des marchandises. Quant aux deux autres dispositions de l'Arrêt de la Cour des Aides, elles sont confirmées par celui du Conseil. Après cet exposé, on est étonné que l'Auteur du Journal de Paris ait pu dire dans sa Feuille, N°. 286, que l'Arrêt du Conseil » juge que les Maîtres de » bâtimens doivent fournir dans les Bureaux » des Fermes, avant le débarquement, une » déclaration détaillée, par qualité, poids, » mesure ou nombre, suivant l'espece des » marchandises, & que *cette déclaration dé-* » *termine la perception, sans égard au résultat* » *de la pesée, quand il se trouveroit inférieur* » *au poids déclaré* ».

Puisque l'Arrêt du Conseil reconnoît *bonnes & valables* les offres faites par les sieurs Taillet, Payenville &c, il n'a pu, par une suite nécessaire, autoriser le Fermier à percevoir les droits sur le poids déclaré des marchandises, lorsque celui constaté au recensement sera trouvé inférieur au poids de la déclaration.

De Paris, *le* 15 *Novembre.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 30 Août 1777, portant suppression & création de différentes Chambres Syndicales dans le Royaume.

Sa Majesté ayant reconnu qu'il seroit dangereux de laisser subsister les Imprimeries isolées, dans un état d'indépendance qui y facilite les abus, & qu'il pourroit être utile, pour établir l'uniformité dans les opérations qu'exige la manutention de la Librairie & de l'Imprimerie, de supprimer quelques Chambres Syndicales, d'en créer plusieurs autres, & de former de toutes celles qui seront conservées autant de chef-lieux dont dépendront tous les Libraires & Imprimeurs établis dans les Villes moins considérables. En conséquence les Chambres Syndicales établies à Limoges, à Rennes & à Vitry, seront & demeureront supprimées. Sa Majesté a créé cinq Chambres Syndicales : sçavoir, une à Besançon, une à Caen, une à Poitiers, une à Strasbourg & une à Nancy, à l'instar de la Chambre Syndicale de Paris : chacune de ces Chambres Syndi-

cales sera composée d'un Syndic & de quatre Adjoints.

Au moyen de la suppression & de la création ci-dessus, Sa Majesté a fixé le nombre des Chambres Syndicales à vingt, & leurs résidences dans les Villes ci-après. Amiens, Angers, Besançon, Bordeaux, Caen, Châlons sur-Marne, Dijon, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Nantes, Orléans, Paris, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg, Toulouse. Les Libraires & Imprimeurs établis dans les autres Villes, seront dans la dépendance d'une des vingt Chambres Syndicales. Tous les Imprimeurs des Villes où il n'y a point de Chambre Syndicale, seront tenus d'envoyer, huitaine avant de mettre un Ouvrage sous presse, le titre de l'Ouvrage & la permission dont il est revêtu, à l'Inspecteur établi près la Chambre Syndicale dans le ressort de laquelle ils demeurent.

Il a été fait mention dans une de nos précédentes Gazettes d'une discussion que le Sr. d'Argent a eue avec les Commis des Fermes, & l'on a donné un extrait d'un Arrêt de la Cour des Aides, rendu en sa faveur, lequel, entre autres dispositions, obligeoit le Fermier à accorder aux Commerçans d'eau de-vie deux mois de crédit pour acquitter les droits. L'impartialité dont nous faisons profession veut que nous nous empressions d'annoncer que le Fermier s'étant pourvu au Conseil d'Etat du Roi, en a obtenu à son tour un Arrêt en date du 30 Septembre dernier, qui casse celui de la Cour des Aides, décharge l'Adjudicataire des Fermes générales, des condamnations contre lui prononcées, avec restitution des sommes qu'il avoit été contraint de payer : Ordonne l'exécution de la Sentence de l'Election d'Amiens du 17 Février 1776, » qui » déboute le sieur d'Argent de sa demande » afin de crédit du droit principal de quinze » livres dû sur les eaux-de-vie à leur arri» vée dans la Généralité d'Amiens ; » le condamne, ainsi que plusieurs Négocians intervenants, aux frais faits en la Cour des Aides, & au coût dudit Arrêt dont il ordonne l'impression & l'affiche à leurs frais.

Le Vendredi quatorze de ce mois, l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettre tint son Assemblée publique d'après la S. Martin. Elle y proposa pour sujet du prix qu'elle doit distribuer à Pâques 1779, de *rechercher ce que les monumens historiques nous apprennent des changemens arrivés sur la surface du Globe par le déplacement des eaux de la mer.* Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 400 l. Les Pieces affranchies de tout port jusqu'à Paris, seront remises entre les mains du Secretaire perpétuel de l'Académie, avant le premier Décembre 1778, & passé le tems fixé, on n'en recevra absolument aucun.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

AVIS.

M. Hell, Astronome de la Cour de Vienne, a trouvé contre le scorbut un préservatif aussi sûr que facile. Il consiste dans l'usage du sucre. M. Hell. a fait plusieurs traversées sur la Mer Glaciale en 1768 & 1769 où cette terrible maladie ne manque jamais d'attaquer les Equipages, sans qu'un seul des Matelots du vaisseau qu'il montoit en ait reçu la moindre atteinte, parce qu'il leur avoit fait ou manger du sucre ou prendre beaucoup de syrop. Cette recette est aujourd'hui très-recommandée à tous ceux qui navigent dans ces mers. Tous les Médecins de Copenhague le recommandent aussi, & l'expérience journaliere en constate de plus en plus l'efficacité.

II.

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 14 Novembre.

Le panier de harengs Normands, depuis 20 jusqu'à 27 livres ; le grand saumon, depuis 22 jusqu'à 36 livres ; turbot moyen 15 liv. ; le panier de flets, depuis 5 jusqu'à 6 liv. ; la raye bouclée, depuis 3 jusqu'à 4 liv 10 s. ; le panier de limandes de Calais, depuis 5 jusqu'à 6 liv. 10 s. ; le panier de moules, depuis 2 liv. 5 s. jusqu'à 2 liv. 15 s. ; les truites 2 liv. chaque ; les trois maniveaux d'éperlans 4 liv. 10 s. ; la paire de solles 4 liv.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 5 Novebmre 1777 au Samedi 8 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 19, 21, 22 à 24 l.; le ſeigle, de 11 l. 5 ſ., 11 liv. 15 ſ. à 12 l.; l'orge, de 9 l. 10 ſ. à 11 liv. 5 ſ. Le froment au Port de la Greve, de 21 l. 5 ſ., 22, 23 à 24 l. 5 ſ.; le ſeigle, de 10 l. 5 ſ., 11 l. 10 ſ. à 12 l.; l'orge, de 10, 10 l. 15 ſ. à 11 l. *le ſeptier.*

Du Mercredi 5 Nov. 1777 au Samedi 8 dudit, l'avoine s'eſt vendue à la Halle, de 18 l. 5 ſ., 19 l. 5 ſ. à 20 l. 10 ſ.; *idem* à la Greve, de 20 à 21 l. 10 ſ. *le ſeptier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'eſt vendu Porte S. Michel, le 15 Nov. 1777, de 53 à 54 liv.; *idem* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, de 20 à 21 l.; *id.* nouvelle, de 19 à 20 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 41 à 42; *idem* nouveau, de 38 à 39; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 51 à 52; *idem* nouveau, de 47 à 48; le cent de paille vieille, de 18 à 19 l.; *id.* nouvelle, de 16 à 17 l.; le foin à la Grêve, de 33 à 34 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 15 Novembre 1777.

Or de Portug. à	725	8	6	marc.
Du Mexique à	720			
Du Pérou à	710			
Les guinées à	722	8		
Ducats à	98	2		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			
Or à 20 karats à	84	1		
L'argent à 11 d. 20 g. à	54	3		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	3		
Piaſtres à	49	11		

CHANGES DE PARIS, *du 15 Novembre 1777.*

Amſterdam	53	3/4	
Londres	31	11	16e.
Hambourg	189	1/2	
Madrid	15	3	
Cadix	15	1	
Livourne	96		
Gênes	94		
Lyon *Août*	3/4 à 3	8e.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1777.	*Jeudi 13.*	*Vendredi 14.*	*Samedi 15.*
COMP. D. IND.			
Actions	1920 17 1/2	1922 1/2 25 22 1/2 20	1922 1/2 25
D°. 16es/25	1220		
D°. 8es.			256
D°. 25es.			
Emprunt Oct.	408	410	410
Reſcriptions	9	9	8 3/4 9 8 3/4
Bil. des Fermes.			3/4
Lots de 48 l.			
Lots de 150 l.			
4 p. 8/8 1777			

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix premiers mois 1777.

Du Merc. 12 Nov. 1777

Meſſieurs

Boutray..... pplles.	F.	
Viageres.....	J.	
Tontine.....	J.	
Cochin.... Perpét.	F.	
Radix ..... pplles.	E.	
Viageres	F.	
Defrance ... Viag.	E.	
Perpétuelles..	E.	
Gauthier..... vres.	C.	
Perpétuelles..	C.	
Marſollier.... vres.	F.	
Vieillard .... pplles.	J.	
Viageres	J.	
Tontine	J.	
.....		

Suite du Mercredi 12.

Meſſieurs

Deſplaces... pplles.	J.	
Viageres	J.	
Tontine	J.	

Du Jeudi 13.

Deſchapelles.. vres.	J.	
Perpétuelles..	J.	
Decourmont. pplles.	J.	
Viageres.....	G.	
Aliſſant ..... Viag.	J.	
Tontine.....	J.	
Nau..... pplles.	J.	
Viageres.....	J.	
Tontine	J.	
De S. Janvier vres.	F.	

Du Vendredi 14.

Meſſieurs

Lempereur... pplles.	J.	
Viageres	J.	
Boſcheron... pplles.	J.	
Viageres	J.	
Peinchein .... vres.	F.	
Perpétuelles..	E.	
Patu ..... Viag.	J.	
Rouillard.... pplles.	F.	
Viageres.....	F.	
.....		

Cette Gazette paroît exactement deux fois par ſemaine. L'abonnement eſt de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adreſſer à Paris au Bureau Royal de Correſpondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne auſſi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNEE 1777. Du Mardi 23 Décembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 12 *Novembre.*

M. Lépechin, Membre de l'Académie Impériale de cette Ville, pour se rendre aux vœux de l'illustre Corps auquel il appartient, va dans peu publier une *Description générale de tout l'Empire Russe.* Il y a déjà plusieurs années que cette Compagnie s'occupe à rassembler les matériaux nécessaires pour former une histoire complette de cette vaste Monarchie. Il seroit à desirer que ce grand Ouvrage auquel celui de M. Lépechin doit servir de préliminaire, parût bientôt.

Dans la Séance du 29 Octobre dernier, le même jour où le Roi de Suede fut proclamé Membre de l'Académie, M. Euler pere annonça que cette Compagnie accorderoit en 1779 une médaille d'or de la valeur de cent ducats à un Mémoire dont l'objet est de déterminer la nature & l'origine de la différence essentielle qui se trouve entre les sons des cinq voyelles, avec des observations sur leur prononciation.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 30 *Novembre.*

On a publié ici depuis peu en Langue Allemande une Ordonnance contenant ce qui doit être observé par les Admodiateurs de Terres nobles & autres bien-fonds, dans le cas où les Propriétaires les abandonneroient à leurs Créanciers. Cette Ordonnance regarde les Duchés de Holstein & de Schleswick, la Seigneurie de Pinneberg, la Ville d'Altona & le Comté de Rantzau.

Il a paru un autre Edit par lequel Sa Majesté Danoise diminue l'imposition sur le *krap*, drogue à l'usage des Teinturiers. Cet Edit établit aussi une différence dans la quotité des droits qu'on sera tenu de payer pour cet objet, suivant la maniere dont on le commercera. Ceux qui tireront cette teinture pour le Danemarck & la Norwege, de la premiere main, & qui en feront l'importation sur des navires nationaux, payeront moins que ceux qui la tireront d'une d'une autre façon, & qui l'importeront sur des vaisseaux étrangers.

Pour favoriser nos Fabriques de papiers en tapisserie, on a mis un droit de quatre schellings par aune, sur tous les papiers de cette espece, qui viendront de l'Etranger. Un autre Edit diminue les droits sur les plumes de cigne, qui seront exportées du Danemarck & de la Norwege.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le* 25 *Novembre.*

Le prix des grains se soutient ici sur un bon pied. Autrefois il ne manquoit jamais de tomber très-bas après une moisson abondante, ce qui faisoit beaucoup de tort au La-

boureur. Aujourd'hui le Miniſtere ſe propoſe de prendre des meſures pour qu'à tout événement, la vente des bleds ſoit toujours à un taux fixe & raiſonnable de maniere que le Cultivateur y trouve ſon compte & que le Conſommateur n'ait pas lieu de ſe plaindre. On ſera en ſorte que cet équilibre ſi deſirable ſoit indépendant des viciſſitudes des récoltes.

Les nouvelles eſpeces qui ſont de la force de celles de Danemarck & de Lubeck, circulent ici abondamment. On ſe diſpoſe à en faire paſſer une quantité ſuffiſante dans les Provinces où il n'y en a pas encore aſſez. On a porté des plaintes contre un des principaux Officiers de la Province de Gothie qui a eu l'imprudence de proſcrire les anciennes eſpeces avant qu'on en eût de nouvelles.

POLOGNE.

De Varsovie, *le 22 Novembre.*

On a beaucoup parlé, il y a quelque tems, d'une Compagnie de Commetce que la Cour de Berlin vouloit établir ici. D'abord tout le monde a cru que ce projet étoit une chimere, mais aujourd'hui on commence à en juger autrement. Il a été nommé une Commiſſion compoſée de pluſieurs Membres du Conſeil Permanent pour examiner ce projet. Les Commiſſaires s'attacheront ſur tout à déterminer le degré d'utilité qui pourroit réſulter de cet établiſſement pour la Pologne. On ne doute preſque plus qu'il n'ait lieu, & quoique ce ſoit une reſſource fâcheuſe en elle-même, on en eſt cependant réduit à deſirer que cette affaire réuſſiſſe, vu l'indifférence ou plutôt l'éloignement de la Nation pour le Commerce & pour les Arts d'induſtrie. La Nobleſſe croiroit ſe dégrader ſi elle s'en méloit ; le Payſan eſt Serf ; le Bourgeois, gêné de toutes les manieres, ne peut guères être ni Commerçant ni Artiſan. Les Juifs tiennent à peu près toutes les auberges & tous les cabarets, à la faveur de Domeſtiques Chrétiens que ces Circoncis traitent comme des eſclaves. Il faut donc que le Commerce paſſe néceſſairement entre des mains étrangeres. Ce ſont auſſi des Etrangers qui le font en effet. Mais comme ſouvent on les tourmente, ils ſçavent ſe ménager des banqueroutes qui les mettent en état de ſortir du pays chargés de richeſſes. Une Compagnie de Commerce, ſoumiſe à des Réglemens dont la conduite pourra être éclairée, qui d'ailleurs aura pour Protecteur un Roi puiſſant, ſera moins dans le cas de ſe livrer à des manœuvres frauduleuſes, & ſera moins expoſée auſſi à eſſuyer de ces avanies qui découragent les talens & l'induſtrie.

AUTRICHE.

De Vienne, *le 30 Novembre.*

Il vient de paroître un Edit en vertu duquel les honoraires de ceux qui ont des emplois à la Cour ne ſeront plus ſaiſiſſables pour dette. La faculté que les Créanciers avoient ci devant d'arrêter les appointemens de ces Officiers, les reduiſoit quelquefois à la plus grande miſere : de-là il arvoit ſouvent qu'ils négligeoient leur ſervice pour ſe livrer à d'autres occupations capables de leur procurer de l'argent, & que ſouvent auſſi ils commettoient des prévarications aviliſſantes. On eſpere que cette faveur les garantira de ces événemens fâcheux qui les déshonoroient eux & leurs places. Perſonne ne peut ſe plaindre de ce Réglement, parce qu'il ne force perſonne à faire crédit à ces Officiers.

On a ſupprimé ici depuis peu un ancien droit connu ſous le nom de *Dazio del Bollino*. En conſéquence il eſt permis à chacun, moyennant une légere redevance, de faire le commerce du vin en détail ; ce qui eſt très-avantageux au Peuple.

ALLEMAGNE.

De Francfort (*ſur l'Oder*), *le 30 Novembre.*

Il s'eſt commis des vols conſidérables dans cette Ville pendant la derniere Foire de la S. Martin. Quelques uns des coupables ont été arrêtés. Le lendemain de leur détention, leurs complices ont répandu dans le Public des billets par leſquels ils menaçoient de mettre le feu par tout, ſi on ne rendoit pas la liberté à leurs camarades. Mais la Police a pris de ſi bonnes meſures que ces menaces ne nous ont cauſé aucune inquiétude.

De Lingenheim, *le 2 Décembre.*

On voit avec plaisir tous les Souverains de l'Europe se faire un devoir de protéger l'Agriculture. Quelques uns même ne dédaignent pas d'accorder des distinctions honorables à ceux qui se signalent dans l'exercice de cette Profession.

Voici un trait qui méritera certainement de passer à la postérité comme une des plus grandes marques d'honneur que ce premier de tous les Arts ait reçues de notre tems.

Un honnête Cultivateur nommé Georges Adam Lang, est venu à bout de dessécher un marais dont les exhalaisons dangereuses incommodoient le voisinage, & il en a fait un champ très-fertile. Non-seulement le Prince s'est fait un plaisir de lui en abandonner la jouissance, ainsi qu'à ses enfans, mais il lui a fait encore élever un monument sur lequel on lit cette inscription: *Ce monument est consacré à Georges-Adam Lang, Bourgeois de Lingenheim, surnommé le Pere des Abeilles, par Charles-Frédéric qui lui marque sa reconnoissance de ce qu'il a desséché les marais de Damsfeld.* Le Prince a voulu de plus que cette Famille fût déclarée exempte à perpétuité de toute dixme, pour le terrein qu'elle a rendu à l'Agriculture.

De Landshuth, (*en Baviere*), *le 2 Décembre.*

Les Annonces de cette Ville font mention de l'établissement d'une nouvelle Société Littéraire dont les Lettres, les Sciences & les Arts utiles, tels que l'Agriculture, le Commerce &c. doivent tirer un grand avantage. Cette Société sera composée de personnes à talens de tous les pays, qui se proposent de fondre dans un Ouvrage particulier la masse de leurs travaux communs. Les Membres de cette Association ont établi dans les principales Villes de l'Europe & jusques dans le fond du Nord, des correspondances très-étendues dont Landshuth doit être le point de réunion. Les réglemens, les vues & les intentions de la nouvelle Compagnie sont consignées dans un avis dont voici quelques traits.

Les Auteurs se proposent de garder l'anonyme » parce que, disent-ils, nous voulons nous ménager le plaisir de rire, sans » être découverts, des sarcasmes de nos Zoïles, de profiter de la critique de nos Aristarques, & d'humilier les Herostrates, » jusqu'à ne jamais nommer le Temple de » Diane en leur présence. Nous ne manierons jamais ni le glaive du Fanatique, » ni le poison du Libelliste. Le Public prendra à nos amusemens autant & aussi peu de » part qu'il voudra; nous ne gênerons pas » les goûts; il ne commandera pas les nôtres.

» Notre Commerce tout aussi consacré » aux intérêts du cœur qu'au délassement » de l'esprit, sera en effet une *correspondance sentimentale, un amusement de Société*; » cela nous délivre de l'embarras de faire un » Titre pour un Prospectus, ou un Prospectus pour un Titre ».

Cette espece de Journal paroîtra de quinzaine en quinzaine, à commencer au quinze Janvier prochain. Chaque N°. sera composé de deux feuilles au moins. Il n'en coûtera, pour souscrire, que douze livres de France. Les feuilles ne seront livrées franches de port que jusqu'aux frontieres de l'Empire. On s'adressera à Landshuth en Baviere, au Bureau des Postes Impériales & ailleurs, tant aux Bureaux des Postes, qu'aux personnes autorisées à cet effet.

ITALIE.

De Rome, *le 30 Novembre.*

Le Pape voulant donner à la Ville de Cesene sa Patrie des marques de son attachement, a adressé aux Habitans une Lettre par laquelle il leur annonce qu'il leur assure le don de sa Bibliothéque après sa mort, mais aux conditions qu'elle sera rendue publique. Le Saint Pere a déjà assigné des fonds pour faire construire un vaisseau capable de recevoir & cette Bibliothéque & le Public studieux. Depuis que cette nouvelle s'est répandue, chacun s'empresse, pour plaire à Sa Sainteté, de lui faire présent de Livres rares & précieux.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 2 Décembre.*

Les fâcheuses nouvelles arrivées de l'Amérique ont fait tomber ici les Actions d'un & demi pour cent.

Les Séances du Parlement sont très orageuses; les Partisans de l'opposition s'y plaignent sur-tout des dépenses énormes que cause à l'Etat nos débats avec les Américains. Dans une des dernieres Sessions, M. David Hartley prétendit qu'il ne faudroit rien moins qu'une somme de 9 millions 713,000 liv. sterl. pour faire la campagne prochaine, & il ajouta que quand même elle seroit suivie de la paix, cette malheureuse guerre auroit coûté à la Nation 33,880,000 liv. sterl., somme prodigieuse sur ajoutée à la masse énorme de la dette nationale à laquelle nous ne pouvons penser sans être effrayés.

Le Lord Vicomte Howe, Vice Amiral, a écrit à nos Ministres que depuis le 27 Mai jusqu'au 24 Octobre, le total des prises faites sur les Américains se montoit à 118, & que nous leur avions repris 18 bâtimens du nombre de ceux qu'ils nous avoient enlevés.

Dans la semaine du 9 au 15 Novembre, il est né à Londres 166 garçons & 154 filles, en tout 320. Il y est décédé 449 personnes, dont 206 du sexe masculin, & 243 du sexe féminin. Le nombre des morts l'a emporté sur celui des naissances de 149. On compte 17 personnes mortes de vieillesse; 93 de consomption; 114 de convulsions; 21 d'hydropisie; 67 de la fievre; 1 de la folie; 2 de la gangrenne; 43 de la petite vérole. Il y a eu 12 enfans mort-nés & 25 que les dents ont fait périr. Une personne a été écrasée & une autre noyée.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Limoges, *le 4 Décembre.*

Le Bureau de la Société Royale d'Agriture de cette Ville s'assembla extraordinairement le 24 Novembre dernier. Il étoit composé de M. l'Intendant, Président; de M. l'Evêque de Limoges, & de plusieurs Membres de la Société.

M. l'Intendant ouvrit la Séance par un Discours dans lequel, après avoir jetté un coup d'œil sur l'établissement de la Société, sur ses travaux & ses progrès depuis son origine jusqu'à présent, il annonça que son dessein étoit de donner une nouvelle activité à une Associaiion aussi utile; que c'étoit là l'objet des délibérations qu'il s'agissoit de prendre dans cette Séance extraordinaire. Cette proposition fut accueillie avec un applaudissement général.

M. le Secretaire représenta ensuite qu'il avoit reçu six Mémoires pour le prix destiné à couronner le meilleur Ouvrage sur *la maniere d'estimer les fonds*. Après quoi M. l'Intendant proposa de délibérer sur le sujet d'un nouveau prix pour l'an prochain, & l'on s'arrêta à celui-ci: *Indiquer les substances fossiles qui, par leurs qualités connues ou par leur analyse, peuvent suppléer à la marne, dont le Limousin est dépourvu.*

M. l'Intendant annonça » qu'ayant destiné à l'établissement d'une Pépiniere » Royale le terrein sur lequel on s'étoit » proposé de construire des Casernes, il » desiroit que cet établissement pût procurer au Public tout l'avantage possible; » que pour cet effet il prioit l'Assemblée » de former un avis sur le choix des arbres, » des plantes même d'une utilité constatée, » soit à l'usage des hommes, soit à celui des » animaux, soit pour les Fabriques, & dont » il seroit plus convenable de multiplier » l'espece & d'encourager la culture, sans » forcer la nature du sol & du climat & sans » constituer les Cultivateurs dans de trop » grandes dépenses ». La Société nomma deux de ses Membres pour dresser un état des arbres & des plantes qu'ils jugeront les plus convenables pour remplir les vues de M. l'Intendant.

On s'est ensuite occupé de plusieurs objets sur lesquels MM. les Associés avoient promis de faire des recherches. On fit entre autres lectures, celle d'un Mémoire sur la destruction des papillons des bleds, & d'un autre sur la culture du burnet ou pimprenelle du Canada. M. le Noir, l'un des Associés, Auteur de cet Ecrit, » observa » que cette espece de fourrage croissoit naturellement dans les prés, & que les bestiaux refusoient de s'en nourrir, à moins » qu'ils n'y fussent forcés par quelque tems » d'abstinence, & qu'enfin il ne voyoit aucune utilité à la culture de cette plante ».

Cette décision paroît bien opposée à ce qu'on lit dans quelques Livres sur l'Agriculture. On y parle du *burnet* comme d'une plante qui est cultivée avec beaucoup

de succès en Angleterre, & dont le bétail est très-friand. Peut-être celui dont il s'agit ici est-il d'une espece différente.

Dans cette même Séance il fut décidé que dorénavant les Assemblées se tiendroient le plus fréquemment qu'il seroit possible, & qu'il y en auroit régulièrement une le premier Mercredi ou Jeudi de chaque mois. M. l'Intendant offrit une salle dans son hôtel, pour que la Société y tint ses Assemblées, & un cabinet, pour qu'elle y déposât ses Livres & ses effets. Cette offre a été acceptée avec les sentimens de la plus vive reconnoissance.

De Compasseur (*en Bourgogne*), *le* 20 *Novembre*

Il est arrivé dans ce Village un accident dont ont on ne peut trop être averti dans les campagnes. Quatre enfans ayant, un des derniers jours de Septembre, rencon-ré de la Belladona, en mangerent les bayes. Bientôt ils sentirent les effets cruels de ce fruit venéneux. L'un de ces enfans étoit déjà mort lorsque M. Perrenet, Chirurgien fut appellé à leur secours. Les trois autres avoient la vue égarée; ils étoient dans une violente agitation accompagnée d'un délire continuel. Ils s'imaginoient voir des phantômes dont l'apparition paroissoit les effrayer beaucoup; leur pouls étoit petit, concentré, fréquent; ils avoient la bouche seche, la respiration entrecoupée, le ventre tendu & douloureux. Tous ces accidens céderent peu à peu à l'émétique, aux lavemens, à la limonade, & au lait d'amande.

De Paris, *le* 15 *Décembre.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 9 Août 1777, concernant la remise par les Propriétaires des titres des moulins, pertuis, vannes &c. sur & au long des rivieres navigables.

» Le Roi s'étant fait représenter l'Arrêt rendu en son Conseil, le 24 Juin dernier, portant réglement pour la navigation de la Marne, a jugé nécessaire de faire connoître ses intentions sur la forme dont il sera procédé à la vérification des titres qui seront produits en conséquence de l'article 1er. dudit Arrêt. A quoi voulant pourvoir, S. M. a ordonné que les Propriétaires mentionnés en l'article premier de l'Arrêt du Conseil du 24 Juin dernier seront tenus, si fait n'a été, de remettre, dans le délai porté audit Arrêt, les titres & renseignemens des moulins, pertuis, vannes, écluses, arches, bouchis, gors ou pêcheries par eux jouis sur & au long des rivieres navigables, au sieur Dupont, Greffier de la Commission des Péages, pour, sur le vu d'iceux & l'avis des Commissaites établis pour la vérification des droits de péages, bacs, pertuis & autres de cette nature, & sur les conclusions du sieur de Bezance, Maître des Requêtes, Procureur Général en ladite Commission, être par S. M. statué ce qu'il appartiendra, & pourvu à leur indemnité, s'il y échet ».

Écoles Royales Vétérinaires.

Réponse à une Lettre en date du 4 *Décembre* 1777. » Vous desirez de savoir, M., si les Eleves des Ecoles Royales Vétérinaires ne courent pas quelquefois des risques en traitant les animaux attaqués de certaines maladies, & si les maux qui sont l'objet de leurs soins ne passent pas dans quelques circonstances de l'animal infecté à l'homme sain qui les combat. Nous n'avons que trop d'exemples de cette funeste communication; aussi prévenons-nous de ce danger tous les Sujets que nous envoyons au secours des Cultivateurs, & leur indiquons nous avec soin toutes les précautions à prendre & que la prudence suggere & doit suggérer en pareille occasion. Les faits sur lesquels je puis appuyer la possibilité de cette contagion, sont consignés dans nos registres. Le nommé Brachet, de la Province du Bugey, fut atteint en 1762 d'un charbon très violent au bras, & sans le secours de M. Flurant, l'un des Chirurgiens les plus renommés de la Ville de Lyon, sa perte eût été aussi prompte que certaine. Le nommé Mathieu Joly, de la Province du Dauphiné, mourut en 1768 de la même maladie dont il venoit de triompher sur une infinité de bêtes à cornes, & rien ne put le sauver. Enfin le nommé Vinson, de la Province du Vivarais, & que l'Ecole Vétérinaire de Paris vient de renvoyer très-instruit & très-éclairé dans sa Patrie, éprouve au moment même où je vous écris les cruels effets d'une fatale transmission, & l'on désespere de sa vie.

S'il étoit besoin d'ajouter, M., d'autres

preuves à celles-ci, vous les trouverez dans la Lettre que me fit l'honneur de m'adresser M. de Sainte-Colombe le 18 Août 1772. J'ai celui de vous en envoyer l'original. Au sur plus quelques personnes ont, ce me semble, assez mal à-propos pensé qu'en publiant ces fâcheux événemens, on effrayeroit tous les hommes dont on peut attendre des secours dans des occurrences aussi fatales qu'urgentes, en leur faisant entrevoir le péril auquel ils s'exposent; je crois au contraire qu'il est plutôt de l'humanité de le montrer tel qu'il est aux Eleves qui se livrent à la guérison des bestiaux, & sur tout à des intrus qui s'ingerent le plus souvent, sans la moindre lumiere, dans le traitement de leurs maladies, afin de rendre les uns & les autres plus circonspects, & de les mettre à l'abri de malheurs dont ils peuvent être les victimes. Je suis &c. ».

Lettre de M. de Sainte-Colombe, annoncée dans la précédente. » Je passai, M., hier à Alfort pour avoir l'honneur de vous saluer & conférer avec vous sur une épidémie naissante en un canton fort proche de votre résidence; étant trop matin pour qu'il fût loisible d'entrer à votre appartement, on me conduisit chez M. Flandrin, qui s'est bien voulu charger de vous communiquer mes craintes. Voici à peu près le résultat de la conversation que j'ai eue avec ce Monsieur, & que sans doute il vous aura rendu.

Marolles est un très-petit Village environ de 40 feux, situé sur la route de Brie-Comte Robert, précisément au bout des murs du parc de Grosbois. Le sieur Bonnevin, Maitre de Poste de Grosbois est seul Fermier à Marolles & y réside, ne tenant à sa Poste qu'un Maitre-Valet sous ses ordres. Ce Fermier a presque habituellement 25 à 30 vaches. L'an dernier, vers la fin de l'automne, il se déclara dans son troupeau une maladie contagieuse qui, en peu de jours, lui enleva 12 à 15 vaches. Il en périt en même tems chez différentes personnes du Village. On dépouilloit chaque animal aussi-tôt après sa mort, & l'on en traînoit le corps du côté des murs du parc. La contagion étoit telle qu'un des chiens du Garde-Chasse de ce canton devint tout malade & comme lépreux, pour en avoir mangé; en sorte que son maitre se vit dans l'obligation de le tuer. On trouva même près d'une de ces carcasses un corbeau roide mort de cette nourriture empoisonnée.

L'attaque comme coup sur coup de ces vaches, leur mort précipitée, l'odeur pestilentielle qu'elles exhaloient, tout prouvoit l'existence d'une épidémie fatale pour tout le canton. Cependant le Fermier ne put se résoudre à avoir recours à vos lumieres, crainte de la dépense que le voyage de l'Eleve pourroit occasionner, s'il requéroit le transport de quelqu'un de votre Ecole: D'ailleurs il paroît que tous les Fermiers des alentours n'ont pas encore les yeux assez ouverts sur leurs propres intérêts, & qu'ils ont peine à donner leur confiance. Aucun Habitant de ces cantons ne fit donc la moindre démarche auprès de vous pour obtenir un secours qui sans doute eût sauvé la vie à la majeure partie des bestiaux qui périrent de cette épidémie. Heureusement les froids, quoique médiocres, de l'hiver dernier la firent cesser.

Mais les chaleurs & la grande sécheresse de cet été viennent de faire renaître cette contagion. Le Berger du sieur Bonnevin a la liberté d'avoir quelques vaches à son profit dans une maison séparée de la Ferme; il en avoit deux fort belles & fort bien entretenues, l'une d'elles vint à paroitre malade; la femme du Berger crut pouvoir l'arranger & médicamenter, comme l'on fait à l'égard des chevaux. Elle enfonça, à plusieurs reprises, son bras jusqu'aux aisselles dans le corps de cet animal, qui, malgré tous les soins qu'en prenoit ainsi sa maitresse, mourut en fort peu de jours. Il vivoit encore lorsque cette femme s'apperçut que son bras étoit attaqué d'un charbon. Au lieu d'y porter à tems les remédes convenables, elle s'est laissée conduire par le même Charlatan à qui elle avoit eu recours pour sa vache. Cet homme, qui se donne pour avoir les plus grands secrets, est un autre Berger, fort enthousiasmé de sorts, & qui ne voyant dans toute maladie inconnue que sortilege, à recours à des sortes de conjurations plus ou moins considérables, suivant la force des maladies, ou plutôt en proportion de la confiance qu'il remarque que le Paysan a en lui.

Aussi en est il résulté que cette premiere vache est morte, que la bergere sans doute périra, parce que le charbon a déjà monté jusqu'au haut du bras, & que la seconde

vache, quoique changée d'étable, est morte en près de vingt-quatre heures d'attaque.

Différentes autres vaches de ce même Village de Marolles sont malades, & je ne doute pas qu'à mon retour, pour les Fêtes prochaines, je n'entende dire qu'il en est mort beaucoup, si vous ne daignez porter à ce pays un secours favorable, même malgré les Habitans.

Ce qui contribuera sans doute à propager cette épidémie naissante (s'il est vrai que c'en soit une), est que l'on dépouille l'animal, & qu'on le conduit à environ 200 pas au bord d'un champ; ensorte que les exhalaisons & les corpuscules pestilentiels s'étendent çà & là & infectent l'air d'alentour.

Santeni, Village sur la même ligne, & à environ un bon quart de lieue de Marolles, aussi près de la grande route en allant à Brie, se ressent également de quelque contagion, tant sur les vaches que sur les chevaux, ensorte qu'il est à craindre que le mal ne prenne croissance & n'infecte ce pays.

C'est à raison de cette crainte, & pour vous inviter à constater l'état réel de ces maladies & y apporter les remedes ou préservatifs nécessaires, que j'avois pris la liberté de vous aller consulter hier matin, en m'en revenant à Paris.

M. Flandrin me dit que vous vous étiez imposé à vous-même de n'envoyer en quelque endroit que ce soit quelqu'un de vos Eleves, que sur la demande expresse de MM. les Intendans, chacun en droit soi, dans sa Généralité (1). Pour me conformer à vos vues, j'ai eu l'honneur d'aller présenter à M. de Sauvigni un Mémoire expositif de mes soupçons, ne prétendant aucunement statuer ni sur les caracteres ni sur les différens degrés de malignité de cette maladie; je n'ai fais que prier M. l'Intendant de vous écrire, à ce que vous ayez à envoyer sur les lieux reconnoître l'état des choses, donner des préservatifs ou des médicamens curatoires, suivant l'exigence des cas. M. de Sauvigni m'a fait la grace de me promettre de vous faire parvenir ses ordres à cet effet; en conséquence j'espere, M., qu'à peu près instruit par ce que je viens d'avoir l'honneur de vous écrire, vous enverrez sur le champ à Marolles l'un de vos Eleves le plus au fait, & ainsi le plus en état de parer à tout.

Vous connoissez, M., encore mieux que moi toute l'importance de cet axiome applicable en nombre de circonstances: *Principiis obsta, serò Medicina paratur.* On ne sçauroit trop se hâter pour prévenir le mal. Attend-on trop tard, on est sûr de ne pas réussir.

Marolles n'est qu'à deux bonnes heures de distance d'Alfort; votre Eleve, en y allant du matin, seroit en état, dès le soir même, de vous donner un détail satisfaisant, au moyen duquel vos ordonnances ne pourroient manquer de procurer les salutaires effets qui sont le but de cette importante fondation.

Puissent vos soins être couronnés d'un plein succès. Outre le bien qui en résulteroit pour les bestiaux de ce canton, les Habitans en retireroient encore un nouvel avantage en se défaisant de ce déraisonnable préjugé qui les empêche de donner pleine confiance à des Sujets formés sous vos ordres, dans un Etablissement fait pour le bien-être particulier des gens de la campagne. Puisse le Paysan renoncer à cette folle manie à laquelle il n'est que trop généralement asservi, de tout attribuer à des sorts, à des enchantemens, à des maléfices, au lieu d'aller droit au fait, en ayant directement recours aux gens vraiment de l'Art, tels que vous, M., qui donnez si généreusement vos soins à une Ecole qui, tant qu'elle existera, fera un éloge vivant du Ministre qui a eu le courage & la générosité de l'établir. J'ai l'honneur d'être &c. DE SAINTE-COLOMBE. *A Paris, ce 18 Août 1772.*

J'omettois de vous dire que les Maréchaux empêchent sans doute les gens de la campagne de recourir à vos Ecoles. En effet que deviendroient ils, s'ils perdoient le traitement des bestiaux & chevaux? Uniquement resserrés à la ferrure, il est clair qu'ils mourroient de faim: ce qui occasionne vraisemblablement, dans les circonstances actuelles, qu'ils ne témoignent pas toutes leurs craintes sur ces maladies ou épidémiques, ou tout au moins qui leur sont inconnues; de-là vient leur progrès & leurs ravages ».

(1) *Trois Eleves ont été envoyés sur les lieux & ont arrêté en très-peu de tems les progrès de la contagion.*

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 9 Décembre 1777 au Samedi 12 dudit, le froment s'est vendu à la Halle,

de 19, 20, 22 à 24 liv. 10 ſ.; le ſeigle, de 10 liv. 5 ſ., 11 à 12 liv.; l'orge, de 10, 10 liv. 10 ſ. à 11 liv. Le froment au Port de la Greve, de 20, 21, 23 à 24 livres; le ſeigle, de 10 liv. 10 ſ., 11 à 12 livres 5 ſ.; l'orge, de 9 livres 15 ſ., 10 à 11 liv. *le ſeptier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 9 Déc. 1777 au Samedi 12 dudit, l'avoine s'eſt vendue à la Halle, de 19, 20 à 20 liv. 10 ſ.; *idem* à la Greve, de 20 l. 5 ſ., 21 à 22 l. *le ſeptier.*

Le cent de foin tres beau & de premiere qualité, s'eſt vendu Porte S. Michel, le 20 Déc. 1777, de 55 à 56 liv.; *idem* nouveau, de 53 à 54; le cent de paille vieille, de 20 à 21 l.; *id.* nouvelle, de 19 à 20 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 44 à 45; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19; *id.* nouvelle, de 16 à 17; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille, de 16 à 17; *idem* nouvelle, de 15 à 16 l.; le foin à la Grève, de 34 à 35 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 20 Décembre 1777.

Or de Portug. à	725	8	8	marc.
Du Mexique à	718			
Du Pérou à	710			
Les guinées à	723			
Ducats à	98	6		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			
Or à 20 karats à	83	11		
L'argent à 11 d. 20 g. à	54	12		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	6		
Piaſtres à	49	1		

CHANGES DE PARIS, *du 20 Décembre 1777.*

Amſterdam	53 ½
Londres	31 9 16e. à 5 8e
Hambourg	190 ½ à ¼
Madrid	15 2 6
Cadix	15 à 14 19 6
Livourne	96
Gênes	94
Lyon *Août*	au pair.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1777.	*Jeudi 18.*	*Vendredi 19.*	*Samedi 20.*
COMP. D. IND.			
Actions	1915 10	1910 5 1900 2 ½	1900 1895 90 95
D°. 16es/25			
D°. 8es.	256		
D°. 25es.			
Emprunt Oct.			409
Reſcriptions	9 ½ 10 9 ¾	10	10 ½
Bil. des Fermes.	1	1	1 ¼
Lot. de 48 l.			
Lots de 150 l.			
4 p. 8/8 1777			

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix premiers mois 1777.

Du Mardi 17 Déc. 1777		Du Mercredi 18.		Du Jeudi 19.	
Meſſieurs		*Meſſieurs*		*Meſſieurs*	
Boutray..... pplles.	J.	Deſchapelles.. vres.	L.	Lempereur.. pplles.	L.
Viageres.....	J.	Perpétuelles..	L.	Viageres.....	J.
Tontine.....	J.	Decourmont. pplles.	L.	Boſcheron... pplles.	L.
Cochin.... Perpét.	H.	Viageres.....	L.	Viageres.....	L.
Radix..... pplles.	J.	Aliſſant..... Viag.	J.	Peinchein..... vres.	J.
Viageres.....	J.	Tontine.....	J.	Perpétuelles..	J.
Defrance... Viag.	J.	Nau..... pplles.	L.	Patu..... Viag.	L.
Perpétuelles..	G.	Viageres.....	L.	Rouillard.... pplles.	J.
Gauthier..... vres.	J.	Tontine.....	L.	Viageres.....	J.
Perpétuelles..	J.	De S. Janvier vres.	J.		

Cette Gazette paroît exactement deux fois par ſemaine. L'abonnement de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adreſſer à Paris au Bureau Royal de Correſpondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne auſſi au même Bureau pour les Annonces et deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 15 Juillet.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 16 Juin.*

LE Département des Finances de la Couronne avoit demandé à la Commission du Trésor si les Finances de l'État pourroient être augmentées dans les circonstances présentes & par quels impôts il faudroit se procurer cette augmentation? La réponse à ces deux questions mérite d'être connue. Augmenter les revenus publics par des impôts, c'est, dit la Commission, une opération louable, si par-là on se propose d'assurer la tranquillité de l'Etat, de mettre ses forces sur un bon pied & de ranimer le commerce. Envisagée sous tout autre aspect, l'augmentation des impôts est une surcharge qui en faisant plier les Sujets affoiblit l'Etat lui-même. Dès-lors les Propriétaires moins riches en argent & sur tout en denrées, ne pourront plus faire les mêmes entreprises, & le déclin du commerce ne pourra manquer d'être rapide. Dans un Etat bien gouverné on soulage les Citoyens, les Villes, les Provinces qui ont souffert; on les affranchit des impôts, du moins pour un tems, dans la vue de leur fournir les moyens de rétablir plutôt leurs affaires. Nous ne pouvons nous le dissimuler; les infortunés Habitans de ce Royaume ont perdu la moitié de leur commerce, ou pour mieux dire, leur commerce rapporte la moitié moins qu'il ne rapportoit avant ces derniers troubles. Prenons les principaux articles, le bled, le bois, le chanvre, les cuirs, le miel, la cire, le suif; il est certain que le bénéfice que nous en retirions est réduit à la moitié, depuis que le Roi de Prusse a établi sur la Vistule d'énormes droits de *transit*. Si les impôts étoient au même taux qu'en 1770, il s'ensuivroit que le Propriétaire seroit actuellement deux fois plus chargé, puisqu'un domaine dont le revenu étoit en 1770 de mille ducats, n'en rapporte aujourd'hui que cinq cens. A quoi il faut ajouter que les malheurs des tems nous ont forcés d'aggraver les charges; les Sujets payent en impositions le quadruple de ce qu'ils payoient en 1772.

A cette derniere époque, le revenu du Trésor étoit de 11,689,000 florins Polonois. Le pays qui conserve le nom de *Pologne*, paye annuellement au Trésor 13,848,000 fl. Il ne faut pas oublier que le démembrement du Royaume, la perte de nos Salines & la diminution du produit de notre commerce sur la Vistule, réduisent à la moitié la somme totale des revenus de la Pologne. Le Citoyen supporte de plus lourdes impositions, a moins de revenu, achete le sel qu'il vendoit autrefois; & par un calcul qui n'est que trop conforme à la vérité, ses charges réunies sont huit fois plus fortes qu'elles ne l'étoient avant le démembrement de 1773.

Tout Citoyen donne une partie des revenus à l'Etat, pour s'assurer la proprité du reste de ses revenus & celle de son commerce, du moins au-dedans du Royaume. C'est

ici une eſpece de contrat entre celui qui gouverne & ceux qui ſont gouvernés. Je donne, par exemple, la dixieme partie de mon revenu pour avoir la jouiſſance tranquille & aſſurée des neuf autres dixiemes. Le Polonois qui donne au moins un cinquieme, peut il ſe promettre qu'il ne ſera pas troublé dans la poſſeſſion du reſte de ſes biens? La Commiſſion montre que non & continue enſuite ſa réponſe. Le ſel nous donnoit, avant 1772, un produit annuel de 300,000 ducats. A préſent nous voilà forcés à l'acheter de l'Etranger; & comme il s'agit d'un article de la plus grande néceſſité, il ſort annuellement hors du pays, pour nous le procurer, autant d'argent qu'il nous en rapportoit. Diſons plus & nous dirons encore vrai; tout le commerce actuel de la Pologne ne fait pas entrer dans le Royaume des ſommes égales à celles que nous comptons à nos voiſins pour ce ſeul article de conſommation. Mais nous tirons de l'Etranger d'autres denrées & d'autres marchandiſes qui nous épuiſent d'argent. Par ce court expoſé, on voit clairement que nos dépenſes l'emportent ſur nos revenus. (*La ſuite à l'Ordinaire prochain*).

DANEMARCK.

De Copenhague, *le* 17 *Juin*.

Par les libéralités du Roi & les dons de quelques Particuliers, la Société Economique de Danemarck ſe voit en état d'exciter une plus grande émulation parmi les Cultivateurs. Elle diſtribuera, cette année, 39 Prix pour des ſujets de théorie, & 23 pour des Mémoires qui doivent rouler uniquement ſur la pratique. Il ne ſuffit pas, pour remporter les premiers, de préſenter de ſimples ſpéculations; mais il faut qu'on puiſſe les ſuivre avec avantage quand il s'agira d'en venir à l'expérience. Depuis que dans ce Royaume & dans celui de Norvege on fait beaucoup de cas d'un bon Cultivateur & qu'on lui donne les encouragemens qu'il mérite, l'Agriculture tend avec rapidité à ſa perfection, au grand avantage de toutes les claſſes de Citoyens.

Nous avons fait de l'ancien Hôpital des Matelots un vaſte magaſin Royal où l'on vend au profit du Roi toutes ſortes de marchandiſes. S. M. a nommé les Directeurs, les Adminiſtrateurs, les Commis & autres perſonnes qui doivent être chargés des ventes & en rendre à la Cour un compte fidele. Tous ces Officiers ont des appointemens conſidérables, & l'on craint avec raiſon que les frais n'abſorbent une grande & peut-être la plus grande partie du produit. D'ailleurs, diſent les Spéculateurs, c'eſt ici une redoutable concurrence pour nos Marchands; un Sujet qui voit ſon Souverain s'élancer dans la carriere, n'a garde de l'y ſuivre; il oſe à peine parcourir de l'œil l'eſpace qu'il faudroit meſurer; il déſeſpere d'atteindre au but & s'il eſt prudent, loin d'afficher une fauſſe hardieſſe, il retire le pied avant que d'avoir achevé le premier pas. D'ailleurs, ajoutent les mêmes perſonnes, ce n'eſt ici ni le bien des Particuliers ni celui de l'Etat. L'expérience l'a toujours montré; un Souverain qui fait le commerce ne s'enrichit pas & ruine ſes propres Sujets. Les Marchands qui vendent en détail viendront ſe fournir au magaſin du Roi; on ne les y force pas, mais pour attirer les chalands, on leur fera d'abord crédit pour ſix mois, & dans la ſuite on leur accordera pour le payement un terme un peu plus long; ils auront un an de crédit.

Il eſt entré le 7 du mois dans notre Port le vaiſſeau de la Compagnie Aſiatique *les Vœux du-Riche*. Son voyage a été auſſi heureux qu'il pouvoit l'être; il eſt venu de Tranquebar & du Bengale ſans éprouver aucun accident. Le 9 du mois prochain, la cargaiſon de ce vaiſſeau, qui conſiſte en marchandiſes & effets précieux, ſera miſe en vente à l'Hôtel de la Compagnie. Le *Roi-de-Danemarck*, autre vaiſſeau de la même Société, eſt arrivé, le 9 du courant, de Canton avec des denrées & des marchandiſes de Chine.

ALLEMAGNE.

De Donderstadt, *le* 18 *Juin*.

Des perſonnes bien informées de l'Etat du commerce de Dantzick confirment l'idée qu'on en a déjà dans toute l'Europe. Le commerce de Dantzick qui étoit autrefois comparable à celui que l'Angleterre a fait quelque tems avec le Portugal ou à celui que Hambourg faiſoit avant 1713 avec la

Silésie & la Pologne n'est aujourd'hui rien moins que brillant. Trop nobles pour travailler & pour mettre en œuvre les productions de leur crû, les Polonois vendoient à très-bas prix leurs denrées & achetoient fort cher les marchandises étrangeres, même de la plus mauvaise qualité. C'est à Dantzick qu'ils concluoient la plûpart de leurs marchés & souvent on abusoit de leur foible pour faire avec eux un commerce plus lucratif. C'est sur-tout durant le regne des Electeurs de Saxe que des Marchands Dantziquois ont fait des fortunes immenses ; le luxe fut porté alors en Pologne à un grand excès. La Ville de Dantzik avoit non-seulement les grains & les autres denrées de la Pologne, mais elle gagnoit considérablement sur le cours du change avec ce Royaume & avec Riga. La Hollande tiroit le bled de Dantzick & y versoit les ducats à pleines mains. Ces heureuses circonstances ne sont plus & les conjonctures présentes n'ont rien qui leur ressemble. Depuis que la liberté de l'exportation a rendu les Russes Cultivateurs, les Habitans de Dantzick ont perdu une grande partie de leur commerce en bleds, & ce qui leur en reste tombe encore tous les jours. La Prusse & ses Douanes, les Russes & leur industrie naissante, la Pologne & ses malheurs, tout contribue à ruiner Dantzick. La nécessité force les Polonois à élever des Manufactures & des Fabriques. On a déjà vu des Seigneurs & les Chevaliers de Saint-Stanislas en uniformes de drap du pays. Les broderies même de leurs habits avoient été faites par des Ouvriers Polonois ou établis dans la Pologne. Ces progrès des Arts, quoique lents, sont encore trop rapides aux yeux des Dantziquois.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 1 *Juillet*.

Sur des avis reçus par le Gouvernement que des Armateurs Américains avoient formé le projet d'enlever le vaisseau de guerre le *Conquestador* qui est à l'embouchure de la Thamise & qui sert d'entrepôt pour les Matelots saisis de force & destinés à completter l'équipage des vaisseaux du Roi, le Commandant a fait doubler la Garde & pris des précautions pour se mettre à l'abri de toute crainte.

On écrit de la Providence qu'un violent ouragan a fait des ravages dans les Isles de Bahama. Deux Armateurs du Continent ont été poussés vers la côte où ils ont fait naufrage. Plusieurs vaisseaux des Bermudes ont eu le même sort. Cette même tempête n'a pas été moins furieuse dans le Golfe de la Floride ; un vaisseau de guerre y a péri sans qu'on ait pu rien sauver ni de l'équipage ni des provisions ; les autres bâtimens ont tous plus ou moins souffert.

Il paroît que les Insurgens grossissent tous les jours la liste des prises qu'ils nous font. Un seul de leurs Armateurs s'est emparé dans une croisiere de six semaines d'un bâtiment dont la cargaison est estimée plus de 30,000 l. st. Il a saisi cinq autres navires & les a conduits à Salem, après en avoir débarqué les équipages dans les Isles Canaries. Le *Mercure* est entré dans le Port de Boston avec trois de nos vaisseaux dont un étoit principalement chargé de toiles pour les Troupes du Roi. Un autre vaisseau de 18 pieces de canon, qui portoit des provisions à New-York, est aussi tombé entre les mains de l'ennemi. L'Armateur le *Bumper* s'est rendu maître de deux bâtimens dont l'un destiné pour Québec avoit sur son bord 8000 habits complets, plusieurs tonneaux de poudre & d'autres munitions de guerre ; l'autre étoit un brigantin, chargé de provisions pour la Garnison d'Hallifax. On évalue à 5000 l. sterl. la cargaison de ce dernier. Les prisons de Boston sont remplies de nos Matelots.

PROVINCES-UNIES.

De Leyde, *le* 1 *Juillet*.

On a fait publiquement dans cette Ville l'essai d'une machine hydraulique inventée & exécutée par M. Barkley. Le feu en est le principal moteur. Les vapeurs de l'eau bouillante donnent à l'atmosphere en se condensant la force de faire élever l'eau d'un puits ou d'une riviere jusqu'à la hauteur de 30 pieds. Pour tirer l'eau des fossés & d'autres réservoirs profonds, il n'est besoin que d'y plonger un tuyau qui communique avec la machine. Les leviers & les pompes qui entrent dans la plûpart des machines de cette espece n'ont pas lieu dans la nouvelle invention. Elle n'a pas besoin de

pareils ſecours pour être miſe en jeu ; d'où il ſuit que celle-ci doit être plus durable, attendu qu'il ne s'y fait d'autre frottement que celui des détentes. On peut la tranſporter facilement d'un lieu à un autre. En augmentant ſon volume on lui fait élever à peu de frais telle quantité d'eau qu'on veut & auſſi long-tems qu'on le veut. Comme cette invention peut être de la plus grande utilité dans ce pays ci, tant pour faire des deſſéchemens plus vîte & avec beaucoup moins de dépenſes, que dans toutes les circonſtances où il s'agit de faire parvenir l'eau à une certaine hauteur, les Etats de Hollande & de Weſtfriſe ont accordé à l'Inventeur le privilege d'en faire conſtruire de pareilles. Ce qui nous a ſurpris, c'eſt la quantité prodigieuſe d'eau qu'elle donne dans un très-petit eſpace de tems.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DU SAINT-ESPRIT, *le 3 Juillet.*

Nous avons été mieux partagés pour la récolte des cocons que ne le ſont les Cultivateurs du Haut-Languedoc & de la Provence. Nous ferons autant de ſoie que nous en fîmes l'année derniere, & la marchandiſe ſe vendra mieux. La livre de cocons a valu dans nos Marchés juſqu'à 2 l. 4 ſous ; il y a long-tems qu'on ne les avoit pas vus à ſi haut prix. Si les pluies trop fréquentes n'avoient pas nui aux vers à ſoie & que le tems eût été un peu plus chaud, nous aurions beaucoup d'argent dans nos cantons. Nous ne pouvons pas dire que nous ſoyons pauvres, mais nous ne ſommes pas ſans crainte de le devenir. L'Agriculture languit beaucoup ; ce n'eſt pas faute d'argent ; nous pouvons faire des avances. Mais ce qui n'eſt pas moins eſſentiel que l'argent nous manque, l'engrais & les bras. Ailleurs on deſire les défrichemens, ici nous les craignons ; ſi les pâturages nous ſont enlevés, comment nourrirons nous les troupeaux, & comment viendrons nous à bout d'amender nos terres ? On tâche de nous raſſurer par des raiſons qui paroiſſent bonnes, mais qui font peu d'impreſſion ſur nos riches Propriétaires. Si les communes ſont miſes en valeur, ils y perdront beaucoup & ne ſçauront plus ou envoyer paitre leurs brebis.

Le plus grand mal pour nous eſt que nous n'avons pas aſſez de Vignerons & de Laboureurs. Le tirage de la Milice jette la frayeur dans nos campagnes & les dépeuple. Pour ſe mettre à l'abri de toute pourſuite, nos jeunes Payſans gagnent les grandes Villes, ils y trouvent leurs amis, leurs parens, leurs camarades bien vêtus, bien nourris, ſans avoir rien à faire ni à craindre. Ils veulent goûter cette vie commode & tranquille ; les voilà qui ne balancent pas à quitter leurs jaquettes de bure pour ſe revêtir de beaux habits de livrée. De bons Laboureurs ils deviennent ſouvent de mauvais Valets. Pour juger de notre embarras, dans cette diſſertation des gens de la campagne, il ſuffira de ſçavoir que même les plus riches Propriétaires des environs n'ont pas pu faire donner la ſeconde culture à leurs vignes. Ils ont fait publier à ſon de trompe dans notre Ville, à Bagnol & dans d'autres lieux qu'ils offroient des ſalaires au-deſſus du taux ordinaire à tous les Journaliers qui viendroient travailler dans leurs domaines. Ces promeſſes & ces offres n'ont pas multiplié les bras, & la plûpart de nos vignes n'ont pas reçu les labours néceſſaires. Nos vues ſe tournent du côté du Gouvernement ; nous eſpérons qu'il voudra bien venir à notre ſecours.

DE L'ISLE-BOUCHARD, *le 4 Juillet.*

Rien de plus triſte que cette ſaiſon : depuis plus d'un mois le tems eſt pluvieux ou couvert. Nous avons eu des orages ; le tonnerre eſt tombé deux fois près de la Ville, mais heureuſement ſans faire aucun dommage. Il n'en eſt pas de même des inondations ; elles nous ont occaſionné des pertes. Nos rues étoient ſous l'eau & dans certains quartiers les maiſons en avoient juſqu'au premier étage. Comme les débordemens ont été ſubits, on n'a pas eu le tems de prendre des précautions ; pluſieurs Habitans ont perdu leurs meubles & leurs grains. Nous ne parlons pas de l'état où ſe trouve la campagne ; tout ſouffre par des tems ſi contraires & ſi déſaſtreux.

Cependant le bled n'augmente pas de

prix ; il se soutient à un taux qui réjouit le Peuple, mais qui ne doit pas faire plaisir aux Propriétaires. L'avoine se vend encore à meilleur marché : cette légere diminution provient des fourrages nouveaux qui sont assez abondans quoique d'une médiocre qualité. Le foin baisse beaucoup plus de prix que la paille. Nos vins prennent crédit ; la pipe de vin blanc roule entre 70 & 75 liv., celle du rouge entre 90 & 95 l. Ils hausseront encore de prix ; nos vignes si mal-traitées par les gelées ne peuvent pas sa rétablir. Dans l'espace d'un mois le pain a diminué de trois deniers par livre.

DE ROCHEFORT, *le 4 Juillet.*

Extrait des Annonces, Affiches & Avis divers qui s'impriment à l'Isle-de-France. Nouvelles particulieres du Port Louis, Isle de France, du 16 Octobre 1776. » Le Lundi 14 » de ce mois, MM. les Chefs de la Colonie, » accompagnés de plusieurs personnes de » considération, se sont rendus au Jardin du » Roi à Monplaisir, où M. Ceré, Major du » Quartier des Pemplemouses, à qui le Roi » a confié la direction de ce Jardin, leur a » fait voir treize géroffliers en rapport & en » fleurs, & a détaché de dessus un d'eux un » bouquet composé de 27 cloux parvenus à » la grosseur requise pour être effet com- » merçable. M. le Chevalier de Ternay s'en » est chargé pour, à son retour en France, » le présenter à Sa Majesté, comme une » preuve du succès complet de cette épice- » cerie à l'Isle-de-France, & comme un ga- » ge de la reconnoissance des Habitans de » la Colonie ».

Ce premier succès de la culture des épiceries fines introduites dans la Colonie depuis 1771 par M. Poivre, est dû au zele vraîment patriotique & à l'intelligence de M. Ceré, Major des Milices de l'Isle-de-France, & l'un des plus notables Habitans de la Colonie, qui par ses soins & une vigilance continuelle pour cette culture, a bien mérité du Gouvernement.

M. le Chevalier de Ternay a été présenté au Roi le 25 Mai 1777, & lui a remis le bouquet de 27 cloux de géroffle ; il a pareillement remis à M. de Sartines, Ministre de la Marine, un autre bouquet de 17 cloux de géroffle.

DE PARIS, *le 9 Juillet.*

Déclaration du Roi pour les Professions de la Pharmacie & de l'Epicerie à Paris.

Lettres-Patentes du Roi, concernant les droits à percevoir par les premier & principaux Commis au Greffe du Parlement.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, qui accorde un nouveau délai aux Maîtres & Maîtresses des anciens Corps & Communautés d'Arts & Métiers de la Ville de Lyon, pour profiter des modifications accordées par l'article V de l'Edit du mois de Janvier dernier.

Suite de la Lettre de M. le Roux, Docteur en Médecine, Chirurgien d'Etat &c. Pour ce qui concerne l'explication du magnétisme animal, je dois me borner au résultat des conversations que je me suis trouvé dans le cas d'avoir avec M. de Mesmer ; c'est donc lui qui va parler ; & si je m'écarte, sans le sçavoir, de son opinion, que je crois avoir saisie ; si ce Sçavant y trouve à reprendre, je passe d'avance condamnation, & je souscris en tout ce qu'il pourra relever, persuadé qu'une telle correction tourneroit à l'avantage de l'humanité.

» Depuis long tems, dit M. de Mesmer, » j'ai présumé qu'il existoit dans la nature » un fluide universel qui pénétroit tous les » corps animés & inanimés ; les phénome- » nes de l'électricité de même que ceux du » magnétisme m'avoient tellement pénétré » de cette opinion que j'adoptai le systême » de l'attraction du Chevalier Neuton pour » le mouvement des corps célestes, & c'est » en conséquence que je soutins mon acte » sur cette matiere dans l'Université de » Vienne en 1766 pour recevoir le grade » de Docteur. Cependant je n'étois point sa- » tisfait de mes propres explications & le » hasard me procura le moyen de rectifier » mes idées. Un jour me trouvant près d'u- » ne personne que l'on saignoit, je m'ap- » perçus qu'en m'approchant & en m'éloi- » gnant, le cours du sang varioit d'une fa- » çon remarquable, & ayant répété cette » manœuvre dans d'autres circonstances avec » les mêmes phénomenes, je conclus que je » possédois une qualité magnétique qui n'é- » toit peut-être point si frappante chez d'au- » tres, mais qu'ils pouvoient posséder à quel- » ques degrés de plus ou de moins, tels que » l'on voit certains fers ou aciers différer

» dans les propriétés magnétiques, quoique » fournés du même lingot & trempés de la » même maniere. Je conçois très-bien qu'il » peut se faire de nos corps & d'autres subs- » tances des émanations d'une matiere sub- » tile, telle que la magnétique, comme il » s'en fait de l'aimant ou d'un fer aimanté. » La cire d'Espagne, l'ambre gris & d'au- » tres matieres semblables desséchées, ren- » dues plus aigres par le frottement, devien- » nent magnétiques, pourquoi n'aurions- » nous point cette propriété ?

» On parle de tems immémorial de sim- » pathie, d'antipathie, d'attraction, de ré- » pulsion, de matiere éthérée, de phlogis- » tique, de matiere subtile, d'esprits ani- » maux, de matiere électrique, de matiere » magnétique, tous ces agens dont l'action » est aussi réelle que l'existence de de la lu- » miere, n'annoncent-t-ils point la matiere » universelle, le fluide universellement ré- » pandu, mais combiné différemment sui- » vant les substances & la maniere d'être ou » d'action ? Cette opinion n'a rien qui ré- » volte la raison. Quand on considere l'ac- » tivité de nos mouvemens automates ou » réfléchis, cette promptitude avec laquelle » la volonté s'exécute depuis la tête jusqu'à » l'extrêmité de notre corps, on sent bien » que cette célérité n'est point due au fluide » limphatique & séreux qui n'est destiné qu'à » l'entretien de la souplesse des nerfs, mais » au fluide nerveux, aux esprits animaux, » conséquemment au fluide universel qui » nous pénétre & dont l'activité immense » est connue par les phénomenes électri- » ques.

» D'ailleurs les parties les plus électriques » de nos corps ce sont les nerfs, lorsqu'ils » sont desséchés ; les membranes le sont » moins & ne doivent vraisemblablement » cette propriété que par leur contexture » dans laquelle il entre beaucoup de nerfs. » Les nerfs paroissent donc les organes ou » conducteurs immédiats du fluide électri- » que, du fluide universel dans nos corps. » De plus, le fluide est susceptible d'émana- » tion frappante. On a vu mourir des pi- » geons entre les mains des épileptiques, & » des lapins appliqués contre leurs extrêmi- » tés inférieures dans le moment des ac- » cès. Il y a tout lieu de croire que ce phé- » nomene n'a eu lieu qu'à cause du feu élec- » trique tiré de l'épileptique, par le con- » tact. Sans parler des corpuscules que nous » semons après nous & dont le chien recon- » noît la trace à 30 ou 40 lieues, par la fi- » nesse & la subtilité de son odorat, tout le » monde connoît la propriété qui se trouve » dans les jeunes gens bien constitués pour » rajeunir les vieillards & les fortifier par » leur émanation; l'Ecriture Sainte en parle. » La Physique de nos jours est trop éclairée » pour attribuer l'effet salutaire de tels » moyens à toute autre cause qu'au feu élé- » mentaire dont la jeunesse est abondam- » ment pourvue & dont les émanations sont » repompées par les pores périclitans & re- » lâchés du vieillard. Et ne pourroit-on point » avancer, sans blesser la vraisemblance, » que c'est dans ces émanations réciproques » & mutuelles que consiste la sympathie qui » n'est autre chose qu'un penchant, une » douce impulsion qui nous porte l'un vers » l'autre, de même que deux aimants s'at- » tirent réciproquement. Ainsi, de même » qu'un aimant foible est ranimé par un ai- » mant plus fort, de même aussi la matiere » principe qui s'éteint chez un vieillard, » par la débilité de ses organes, se trouve » ranimée par une matiere principe plus » vigoureusement élancée par des vaisseaux » & des nerfs élastiques frais & dispos.

» Il est plus que probable que tous les » corps & les élémens de la nature sont pé- » nétrés par cette matiere premiere. Créée » par l'Être Suprême & mise en action par » sa toute puissance, c'est sans doute de ce » principe universel que dépend la forme, » l'existence & le mouvement régulier & » combiné des globes qui roulent dans l'o- » céan de l'espace.

» Je conçois très-facilement que plusieurs » éponges arrondies qui rouleroient l'une » sur l'autre & l'une par l'autre dans un bas- » sin rempli d'un liquide fort agité, impri- » meroient cependant à ce liquide une di- » rection particuliere vers les pôles, par la » pression de leur circonférence diamétrale. » Le refoulement qui résulteroit de cette » pression établiroit avec évidence l'écoule- » ment de ce fluide d'un pôle à l'autre. Ne » conçoit-on pas aussi que les substances qui » se trouveroient sur la surface de l'éponge, » entraînées par le courant qui vient du sud, » auroient plus d'analogie ou de tendance à » s'approcher d'une autre substance d'une » nature à peu près égale & qui seroit pous-

» ſée par le courant qui vient du nord & » qui ſe croiſe avec celui du ſud ?

» Cette comparaiſon, toute groſſiere » qu'elle eſt, paroît rendre l'idée que l'on » peut ſe former de l'action du principe uni- » verſel dans l'aimant ; la courbe que ce » fluide doit naturellement décrire vers les » pôles, étant exactement calculée, peut » rendre raiſon de l'inclinaiſon & de la dé- » clinaiſon de l'aiguille. Tous les phénome- » nes du magnétiſme offrent moins de dif- » ficulté dans l'explication. Ce n'eſt plus une » attraction incompréhenſible & tout-à-fait » ſemblable aux facultés occultes d'Ariſtote, » qui agit ; c'eſt une impulſion naturelle » également reçue par les ſens & par la rai- » ſon. Chaque corps a ſes pôles & ſes ſurfa- » ces ; le fluide univerſel dont le double tor- » rent pénétre ce corps par chaque pôle ob- » ſerve toujours la même direction tant que » celle-ci n'eſt point variée par un courant » plus violent que le premier. Voilà ce qui » conſtitue le renforcement du magnétiſme » minéral auſſi-bien que celui du magnétiſ- » me animal. Prenez une quantité d'aiguil- » les aimantées ; diſpoſez-les dans la même » direction l'une à la ſuite de l'autre, le pôle » nord de l'une vers le pôle ſud de l'autre, » elles tendront toutes à ſe rapprocher ; chan- » gez la direction de ces aiguilles & diſpo- » poſez le pôle ſud de l'une vers le pôle nord » de l'autre, elles tendront pareillement à » ſe rapprocher. Dira-t-on que c'eſt par une » vertu attractive vuide de ſens, ou ne l'at- » tribuera-t-on pas plutôt à l'impulſion du » torrent magnétique double, lequel entraî- » ne dans ſon cours rapide les aiguilles qui » en ſont pénétrées, qui les preſſe l'une con- » tre l'autre, l'une par le nord, l'autre par » le ſud ? Par l'électricité, on change la » direction des pôles, comme on le ſçait.

» Si l'on frappe une barre de fer aimantée » par le milieu, on détruit le magnétiſme » par l'effet du choc ; ſi l'on frappe la même » barre de fer avec un marteau ſept fois plus » peſant ſur une des extrêmités, on rappelle » le magnétiſme, tout s'explique par le dou- » ble torrent magnétique. La matiere élec- » trique & tous ſes phénomenes tombent pa- » reillement ſous les ſens. Le double torrent » de matiere mis en action par le frottement, » coule avec la rapidité la plus ſurprenante » d'un bout du conducteur à l'autre par les » deux extrêmités. Tant qu'aucun obſtacle » ne s'oppoſe à cet écoulement double, tout » reſte dans un état apparent de tranquillité : » mais vient-on à mettre le moindre obſta- » cle à ce double écoulement, de maniere à » le faire varier par l'interpoſition de quel- » que corps que ce ſoit, alors ces deux tor- » rens doivent, par leur choc, produire l'ex- » ploſion & la ſecouſſe électrique.

(La ſuite à l'Ordinaire prochain).

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Suite de la Lettre à l'Auteur de la Gazette, ſur la Population &c.

La Provence, dont le dénombrement a été fait en 1765, contenoit dans 688 Paroiſſes 692,293 Habitans & 1006 par Paroiſſe.

La Flandre Vallone (non compriſes les Villes de Lille, Douai & Orchies qui enſemble ſont peuplées de plus de 80,000 perſonnes) dont le dénombrement a été fait en 1764 par feu M. le Maréchal du Mui, contenoit dans 190 Paroiſſes, 158,024 & 831 par Paroiſſe.

Ainſi, ſuivant M. l'Abbé Expilly, ces Provinces contenant enſemble 5126 Paroiſſes & 3,353,464 Habitans, les Habitans diviſés par 5126 ſe trouveroient dans chaque Paroiſſe au nombre de 654, & ſi l'on multiplioit les 40,407 Paroiſſes du Royaume par 654, ſans faire attention à la très-grande population des Paroiſſes des Villes de Paris, Lyon, Rouen, Lille & Douai, toujours exceptées dans les calculs ci-deſſus, la population du Royaume monteroit à 26,426,178.

Joignant, ſi l'on veut, les deux réſultats ci-deſſus, c'eſt-à-dire les 7712 Paroiſſes d'une part aux 5126 de l'autre, formant enſemble 12,838 Paroiſſes, ainſi que leur population qui eſt de 7,046,934, & diviſant ce nombre par celui des Paroiſſes, on auroit encore par Paroiſſe 548 Habitans, & pour la population de 40,407 Paroiſſes, 22,143,036.

(La ſuite à l'Ordinaire prochain).

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 5 Juillet 1777 au Mercredi 9 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 20, 22, 24 à 26 l.; le seigle, de 11, 12, 12 liv. 15 s. à 13 liv.; l'orge, de 9 l. 5 s., 10 liv. à 10 liv. 15 s. Le froment au Port de la Greve, de 21, 23, 25 à 26 l.; le seigle, de 10, 10 l. 15 s. à 11 l.; l'oroge, de 9 liv., 9 liv. 10 s. à 10 l. *le septier.*

Du Samedi 5 Juillet 1777 au Mercredi 9 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20 l. 10 s., 21 à 22 liv.; *idem* à la Greve, de 21 l. 5 s., 22 à 23 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 12 Juillet 1777, de 62 à 63 l.; *idem* nouveau, de 60 à 61; le cent de paille vieille, de 24 à 25 l.; *id.* nouvelle, de 23 à 24 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 55 à 56; *idem* nouveau, de 53 à 54; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 25 à 26; *id.* nouvelle, de 24 à 25; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 50 à 51; *id.* nouveau, de 48 à 49; le cent de paille vieille, de 23 à 24 liv.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le foin à la Grêve, de 40 à 41 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 12 Juillet 1777.

Or de Portug. à	724	#	ß	marc.
Du Mexique à	720			marc.
Du Pérou à	712			marc.
Les guinées à	722			marc.
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à	84			once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	15		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	17	6	marc.
Piastres à	49	7	6	marc.

CHANGES DE PARIS, *du 12 Juillet 1777.*

Amsterdam	54		
Londres	31	9	16e.
Hambourg	188	½	
Madrid	15	3	
Cadix	15	2	
Livourne	97		
Gênes	94	¾	
Lyon *Août*	1 p.	⅝ p.	

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Lundi 30 Juin 1777

Messieurs

Creuzé.....	pples.	J.
Viageres.....		L.
Tontine.....		L.

Du Mercredi 2 Juillet.

Cochin.....	pples.	L.

Du Jeudi 3.

De S. Janvier vres.		L.
Tontine.....		L.
Nau.....	pples.	M.
Viageres.....		M.
Tontine.....		M.

Du Vendredi 4.

Messieurs

Lempereur..	pples.	L.
Viageres.....		L.
Patu.... Viageres.		M.
Perpétuelles.		t. l.

Du Samedi 5.

Despeignes. Viag.		L.
Perpétuelles..		L.
Tontine....		Y. Z.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1777.	*Jeudi 10.*	*Vendredi 11.*	*Samedi 12*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	1875 72 ½ 70 .	1865 60 65 67 ½	1865 60 . .
D°. 16es/25 . . .	. . . . .	. . . . .	1200 . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
D°. 25es. . .	78	. . . . .	. . . .
Emprunt Oct..	406	. . . . .	407 . . .
Rescriptions . .	9 ¾.	9 ¾.	9 ½ . . .
Bil. des Fermes.	1 ½.	1 ½.	. . . .
Bil. de la Lot. R.	. . . . .	. . . . .	. . . .
Lots de 150 l. de Rentes viageres.	1665 66 . . .	1666	1666 68 .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces, deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1777. Du Samedi 23 Août.

AVIS.

LA Personne chargée de la rédaction de cette Gazette ayant cessé d'y donner ses soins, le nouveau Rédacteur s'est trouvé obligé de prendre assez subitement la plume. Ainsi il espere que le Public aura quelque indulgence pour les premieres Feuilles qui sortiront de ses mains, jusqu'à ce qu'il se soit mis au courant & de l'ancienne correspondance & de la nouvelle qui lui est assurée. En attendant qu'il puisse s'expliquer plus particulierement sur la maniere dont il compte s'acquitter du nouveau genre de travail qu'il embrasse, il prie ceux qui sont dans l'usage de faire inserer des articles dans cet Ecrit périodique, de vouloir bien continuer à y donner des preuves de leur zele patriotique. En général tous les bons Citoyens qui s'occupent ou par état ou par goût des matieres qu'on a coutume d'y traiter, sont invités à l'enrichir du fruit de leurs observations; ils peuvent compter sur l'exactitude du Rédacteur à ne rien négliger de ce qui lui sera envoyé.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 20 Juillet.*

Notre Ministere se trouve toujours fort embarrassé sur les moyens d'établir des impôts qui puissent suffire aux dépenses de l'Etat, sans trop surcharger les Citoyens. Il s'étoit flatté que l'imposition sur le papier produiroit beaucoup; mais ses espérances ont été vaines, soit parce qu'on avoit mal calculé le produit qui devoit résulter de cette imposition, soit parce que ceux qui se trouvoient dans le cas de la payer, avoient imaginé de cumuler sur la même feuille de papier autant d'actes & de lettres de change qu'elle en pouvoit contenir. Pour arrêter cette économie frauduleuse, on a publié un Réglement particulier qui enjoint d'écrire chaque acte sur une feuille séparée.

Une preuve trop sensible du mauvais état de nos Finances, est la difficulté d'accorder à l'Envoyé du Roi & de la République à Constantinople une somme d'argent qui lui seroit nécessaire pour soutenir la dignité de la Nation, dans l'honorable emploi dont elle l'a revêtu. Cette affaire a beaucoup occupé le Conseil Permanent, & l'on ignore comment elle sera réglée. L'esprit d'épargne que les malheureuses circonstances ne rendent que trop indispensables, a inspiré à quelques-uns des Membres du Conseil de représenter qu'il eût été à propos de charger de l'Ambassade de Constantinople un Seigneur assez riche pour en supporter seul les frais.

M. Tyzenhausen, Trésorier de la Cour pour la Lithuanie, vient de renouveller son bail de la Ferme des Economies Royales. Il n'a conservé cette administation qu'en consentant à remplir les mêmes offres qu'ont faites des personnes intéressées à lui enlever cette régie. En conséquence il remettra au Trésor de la Cour 100,000 ducats, tous les ans, au lieu de 60,000 seulement qu'il avoit fournis jusqu'à présent.

ITALIE.

De Rome, *le 22 Juillet.*

C'est une vérité qui paroît généralement reconnue que les péages & autres droits de *transit* gênent la liberté du Commerce & en arrêtent la circulation. D'après ce principe, le Souverain Pontife s'est déterminé à donner des ordres pour, qu'à commencer du 16 Juin dernier, on cessât de percevoir, sous peine de concussion, tout droit de cette espece dans la Romagne, la Marche, les Terres du Patrimoine de S. Pierre, sur les côtes maritimes, & généralement dans tous les Districts & Etats que renferment ces Provinces. Ceux qui se disent possesseurs de ces droits de péage seront tenus de présenter avant la fin de Décembre prochain les titres originaux sur lesquels ils fondent leurs prétentions, pour qu'on en examine la légitimité & qu'on juge s'ils sont dans le cas d'être indemnisés.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 9 Août.*

Les listes nombreuses des prises faites par les vaisseaux du Roi sur les Rebelles, qu'on a grand soin de répandre dans le Public, & les bruits de quelques avantages remportés par nos Troupes en Amérique, ne paroissent pas encore capables de calmer les inquiétudes de nos Négocians. L'alarme continue toujours à être générale parmi eux. On croit même qu'ils vont faire un dernier effort pour engager le Roi à conclure la paix à quelque prix que ce soit avec nos Colonies, en lui représentant que la continuation de la guerre entraîneroit nécessairement la ruine totale du Commerce en Angleterre. Pour se faire une idée du préjudice que notre Commerce souffre de nos divisions actuelles, il suffit de jetter les yeux sur le calcul suivant. Les exportations de l'Angleterre seule, sans compter l'Ecosse & l'Irlande, faites aux Colonies, pendant les trois années qui ont précédé la rupture, montent à 5,323,024 liv. sterl. Les importations de ces Colonies à l'Angleterre seule, pendant le même espace de tems, vont à 3,029,127 liv. sterl. D'où il résulte que la balance a été en notre faveur de 2 millions 300,600 liv. sterl. Ce profit est totalement perdu pour nous; mais il ne l'est pas pour certaines puissances de l'Europe, que nous n'avons pas intérêt de voir s'enrichir à nos dépens.

L'Agriculture étant l'occupation la plus naturelle de l'homme, celle à laquelle l'Auteur de la Nature l'a destiné, il ne doit pas paroître étonnant de voir parmi les Cultivateurs un si grand nombre d'individus qui poussent leur carriere beaucoup au delà du terme ordinaire de la vie. Il est d'expérience que cette classe d'hommes contribue plus que toute autre à grossir la liste des centenaires. Les Papiers publics font mention d'un nommé Jean Hawson, mort depuis quelque tems à Bellevoir Castle, âgé de 108 ans. Cet honnête Laboureur n'a renoncé aux travaux de la campagne que quelques jours avant de descendre au tombeau.

FF.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Lyon, *le 1er. Août.*

Quoique quelques Spéculatifs prétendent que notre Commerce est déchu de son ancienne splendeur; il lui en reste cependant encore assez pour fixer les regards des Etrangers & mériter leur admiration. Le Duc d'Ostrogothie, frere du Roi de Suede, a dit plusieurs fois, pendant le séjour qu'il a fait ici depuis le 2 Juillet jusqu'a 12, que *dans toute l'Italie d'où il revenoit, il n'avoit rien vu de comparable à cette Ville de Commerce.* M. le Comte de Falkenstein qui y arriva le 9 du même mois, n'est presque pas sorti de nos ateliers pendant les trois jours qu'il nous a honoré de sa présence. Il a examiné avec la plus grande attention nos machines & nos métiers, & il a en même tems donné les éloges les plus flatteurs à nos Artistes & à nos Ouvriers.

La distribution des prix accordés par M. de Flesselles, notre Intendant, aux femmes Eleves dans l'Art des Accouchemens, s'est faite depuis peu avec les formalités ordinaires. MM. les Médecins, Professeurs, Aggrégés au College de Médecine de Lyon ont été, suivant l'usage, les Juges du concours. Il s'agissoit d'y donner la description

anatomique des parties principales sur lesquelles s'exerce immédiatement l'Art des Accouchemens. Celles qui ont le mieux répondu a l'examen sont Etiennette *Olagnier*, de Rive-de-Gier, & Philiberte *Bost*, de la Paroisse de Joux ; elles ont obtenu conjointement le premier prix. Le second prix a été décerné à Antoinette *Jacob*, de Saint-Germain - Laval ; le troisieme à Claudine *Merle*, de Belleville.

De Nancy, *le 7 Août.*

Nous avons dans notre voisinage un Méchanicien dont les talens utiles ne peuvent être trop connus. Entre plusieurs machines ingénieuses que cet habile homme a inventées, il faut distinguer un pressoir d'un nouveau genre pour faire du vin ou d'autres liqueurs. Le Méchanisme en est aussi simple que solide. Ce pressoir peut être contenu dans un espace de dix pieds en quarré. Aucune des pieces de bois qui le composent n'est fixée en terre ; ce qui le rend plus propre à être transporté commodément d'un lieu dans un autre. Le service en est si facile que deux enfans de dix à douze ans suffisent pour le mettre en jeu, & qu'ils font autant d'ouvrage que six hommes avec les grands pressoirs ordinaires. L'Artiste à qui nous devons l'invention du nouveau pressoir est M. Lavocat, Méchanicien de la Cour de Bruxelles ; il demeure à Champigneul, près de notre Ville.

De Nantes, *le 8 Août.*

Dans les huit premiers jours de ce mois, il est descendu ici par la Loire, 96 muids de froment & 37 muids de seigle venant d'Orléans, Tours, Chinon & autres Villes du haut de la riviere.

Le 5 du même mois, le sucre blanc de l'Amérique se vendoit à Nantes, premiere sorte, 68 à 70 liv. le cent ; seconde sorte, 62 à 64 ; troisieme sorte, 55 à 57 ; quatrieme sorte, 49 à 50. Le café de la Martinique, fin-verd, se vendoit 13 s. 6 den. la livre ; celui de Saint - Domingue, fin, 11 sous.

Par Ordonnance de Police du 31 Juillet dernier, le pain blanc, fine fleur, a été fixé à 19 deniers la livre ; le pain de méteil à 20, & le pain de seigle à 13.

De Paris, *le 12 Août.*

On lit dans quelques Papiers Anglois que notre Gouvernement s'occupe du projet de rétablir sur un nouveau plan la Compagnie des Indes, parce que l'expérience l'a convaincu qu'il ne peut regner entre des Particuliers qui n'ont point un intérêt commun cet accord & cette harmonie si nécessaires pour faire dans les Indes un Commerce florissant. C'est au tems à prouver si cette nouvelle que nous apprennent les Anglois est fondée.

On a rassemblé dans divers Recueils, que le Public recherche avec empressement, tous les traits dignes de remarque auxquels le séjour de M. le Comte de Falkeinstein en France a donné lieu. Voici cependant une anecdote qui ne se trouve imprimée dans aucun écrit parce qu'elle n'a été communiquée qu'à nous ; nous croyons obliger nos Lecteurs en leur en faisant part. D'ailleurs elle n'est nullement étrangere à notre Gazette, puisqu'elle honore un établissement consacré aux progrès d'une des branches les plus précieuses de la Science Economique. Elle nous vient de source, c'est-à dire des personnes mêmes qui ont eu l'honneur de recevoir le Prince, & qui par conséquent ont été à portée d'être parfaitement instruites des particularités qu'on va lire.

» Après le témoignage honorable & flatteur que Sa Majesté l'Impératrice-Reine & Son Altesse Royale l'Archiduc, Gouverneur de Milan avoient daigné donner de leur bienveillance au Directeur - Inspecteur Général de nos Ecoles Vétérinaires, il étoit à présumer que M. le Comte de Falkeinstein voudroit bien sacrifier quelques-uns de ses momens à l'examen de celle de ces Ecoles qui, depuis le mois d'Octobre de l'année 1766, a été ouverte au château d'Alfort, près du Bourg de Charenton.

Il s'y rendit en effet le 12 Mai dernier, accompagné de S. E. M. le Comte de Merci & de trois autres Seigneurs de sa suite. Il y arriva sans être attendu, & fut reçu par M. Chabert, Directeur particulier de cet Etablissement. Il s'y occupa, avec la plus grande attention, pendant l'espace de trois heures au moins, des différens objets qu'on peut remarquer dans cette maison. Aucun n'échappa à ses regards ; les diverses questions qu'il fit soit au Directeur soit aux Profes-

ſeurs, annoncerent l'étendue de ſes connoiſſances & la profondeur de ſes vues. Il s'arrêta d'abord à la Pharmacie & aux laboratoires où les Eleves préparent eux-mêmes les médicamens; il parut approuver la ſimplicité & la facilité de la correſpondance qui regne entre les hôpitaux & ces laboratoires pour la ſûreté & la promptitude du ſervice des animaux malades. Il traverſa enſuite la ſalle des concours & celle qui eſt deſtinée à l'inſtruction des Gentilshommes qui ſe diſpoſent à remplir des places d'Inſpecteur des haras; de-là il fut conduit au Cabinet du Roi dans lequel il demeura une heure entiere; il en fit ouvrir pluſieurs armoires & ſur-tout celles où il apperçut des choſes qui intéreſſoient le plus ſa curioſité; il les examina toutes très-attentivement. Il interrogea beaucoup le Directeur ſur les divers modeles de fers forgés pour les différens pieds des animaux ſains ou affectés de maladies, & dont il y a une riche collection dans ce Cabinet; il fit auſſi un grand nombre de queſtions ſur les différentes embouchures, ſur les diverſes affections des os, ſur les différentes ſortes de vers qui aſſiegent les animaux, ſur les bezoards, ſur les calculs des inteſtins, des reins, de la veſſie, ſur pluſieurs points de Phiſiologie relatifs aux différentes préparations anatomiques & qui ne ſont encore que très imparfaitement connus, &c. &c. De plus il voulut voir quelques-unes de ces mêmes préparations commencées; il deſcendit à cet effet dans le cabinet du Profeſſeur d'Anatomie avec lequel il daigna conférer aſſez long-tems ſur l'Art de diſſéquer & d'injecter, ſur les inſtrumens qui ſervent à ces opérations, ſur la maniere dont on en fait uſage, ſur les matieres qu'on emploie pour les injections. Enfin il ne craignit pas de monter juſques dans des greniers pour y conſidérer des pieces à moitié deſſéchées. Il viſita auſſi quelques-uns des appartemens des Eleves. En paſſant par les ſalles de diſſection & d'étude, il s'informa des diverſes méthodes obſervées pour l'enſeignement; de-là il ſe tranſporta dans les hôpitaux qu'il trouva très-peuplés. Ils ſuivit chaque malade numéro par numéro & écurie par écurie; il ſe fit donner des éclairciſſemens ſur les maladies, ſur leurs ſymptômes, ſur leurs cauſes & ſur les moyens que l'on tentoit pour en obtenir la guériſon. Il deſira de voir pratiquer une opération qu'il déſigna: elle fut faite ſur le champ par un des Eleves de l'Impératrice Reine, qu'il encouragea lui-même avec bonté en s'appercevant que ſa préſence l'intimidoit. Il alla au Jardin des plantes & dans les Forges; elles étoient pour le moment déſertes, parce que l'heure avoit appellé les Eleves aux Réfectoires. On lui propoſa d'en faire venir quelques-uns; il répondit qu'il ne falloit pas déroger aux réglemens d'une Ecole auſſi bien montée, & il ſe contenta d'exhorter ceux des jeunes gens qui n'étoient pas encore ſortis des Forges, à ſe livrer avec ardeur à cette partie, l'une des plus importantes & des plus épineuſes de l'Art Vétérinaire. Il dit qu'il y avoit auſſi une Ecole Vétérinaire à Vienne, mais qu'elle n'étoit qu'une eſquiſſe de celle d'Alfort, & qu'elle avoit été formée par un Eleve ſorti de cette derniere Ecole; il ajouta une particularité qui mérite d'être obſervée; c'eſt que perſonne ne peut exercer la profeſſion de Maréchal dans les Corps de Cavalerie Autrichienne, ſans avoir étudié un certain tems dans l'Ecole de Vienne, &c. &c.

Au reſte l'empreſſement de M. le Comte de Falkeinſtein à témoigner au Roi combien il étoit ſatisfait d'avoir vu cet Etabliſſement n'eſt pas la récompenſe la moins glorieuſe que pouvoient attendre de leurs travaux ceux qui ont contribué à ſa formation ».

Parmi les infortunes ſans nombre auxquels les Marins ſont expoſés, ſur-tout dans leurs voyages de long cours, une des plus fâcheuſes eſt de voir l'eau de leur approviſionnement ſe corrompre & devenir une boiſſon auſſi inſupportable que mal-faiſante. Ce ſeroit donc rendre un ſervice eſſentiel à la Société que de trouver les moyens de prévenir ce fâcheux accident. C'eſt un objet dont s'eſt occupé avec ſuccès M. de la Peyre, Chirurgien-Major, ancien Prévôt pour les diſſections & préparations anatomiques du College de Chirurgie de Montpellier. M. de la Peyre a lu dans une des Séances de la Société Royale de Médecine un Mémoire ſur les moyens de conſerver l'eau douce ſur mer & de la rendre inaltérable & potable pendant les voyages de long cours. Cet Ecrit a été fort accueilli de toute l'Aſſemblée & il ne peut manquer d'intéreſſer les Marins.

Arrêt du Parlement de Paris, rendu le 2 Juillet 1777, ſur le requiſitoire de M. l'Avocat Général Séguier, qui porte que dore-

navant toutes les lettres de change payables à jour ſtipulé *préfix*, n'emporteront pas les dix jours de grace accordés à toutes les autres lettres de change ou billets à jour certain ; en conſéquence les Porteurs de ces lettres, à jour *préfix*, ſeront tenus de les faire payer ou proteſter le jour même de l'échéance, ſous peine, faute de protêt, d'être déchus de toute action ou demande en garantie contre les Tireurs & Endoſſeurs. La Cour a ordonné l'enregiſtrement, la publication, l'impreſſion, l'affiche de l'Arrêt dans toutes les Juſtices Conſulaires ou autres de ſon Reſſort.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Annonce de Livre.

Dictionnaire Univerſel des Sciences, Morale, Economique, Politique & Diplomatique, ou Bibliothéque de l'Homme d'Etat & du Citoyen. A Londres, chez les Libraires aſſociés, 1777, & à Paris, chez Panckoucke, hôtel de Thou, rue des Poitevins, in-4°. Tome 1er. de 700 pages.

Conditions de la Souſcription. Cet Ouvrage ſera compoſé de 30 vol. in-4°. d'environ 700 pages chacun, & comme le manuſcrit eſt entiérement fini, les volumes ſe ſuccéderont tous les trois mois ou même plus rapidement, à compter du 1er. Juin 1777. On ſouſcrit à *Londres*, chez Emſly ; à *Paris*, chez Panckoucke ; à *Liege*, chez Plomteux, Imprimeur des Etats ; à *Amſterdam*, chez van Harrevelt ; à *Lyon*, chez Roſſet, & chez les principaux Libraires de l'Europe. On paye 24 liv., argent de France, en ſouſcrivant, & l'on payera 10 liv. en recevant chaque volume, à l'exception des volume X, XX & XXX, qui ſeront délivrés *gratis* aux Souſcripteurs. La ſouſcription ne ſera ouverte que juſqu'au 1er. Janvier 1778. Ceux qui n'auront pas ſouſcrit, payeront chaque volume 12 l. & n'en auront aucun *gratis*.

On voit que cet Ouvrage devant embraſſer toutes les parties de la Science Economique, & par conſéquent traiter de tous les objets qui font la matiere de nos Feuilles, il étoit eſſentiel de l'annoncer à nos Lecteurs. Parmi les articles que nous croyons devoir les intéreſſer davantage dans ce premier volume, nous avons remarqué celui qui roule ſur les *Loix Agraires*, & les articles compris ſous les titres *Agricole* & *Agriculture*.

II.

Suite & fin du Mémoire concernant les eaux-de-vie &c.

On peut donc dire que le dépotage eſt nuiſible au Commerce, parce qu'il peut gêner les Négocians dans leurs expéditions, parce qu'ils pourroient ſe trouver expoſés, ſans le ſçavoir, aux inconvéniens de la vérification de la Régie, tant parce que le dépotage par lui-même n'eſt pas ſûr, que parce qu'on pourroit leur vendre un dépotage pour un autre, à moins qu'ils n'en fiſſent faire un ſecond dépotage après la livraiſon. Ils n'en ſeroient pas plus à couvert des fraudes, des manœuvres & des mélanges d'autres mauvaiſes eaux de vie, à moins qu'ils n'achetaſſent directement du Cultivateur.

On peut donc dire que le dépotage ſeroit un très-mauvais moyen pour rétablir le crédit de nos eaux-de-vie, puiſqu'il n'empêcheroit pas la fraude intermédiaire entre le Cultivateur & le Conſommateur, & que ce dernier n'éviteroit point la perte que pourroit lui occaſionner un faux dépotage ; car rien n'eſt impoſſible dans ce Commerce ; on l'a déjà dit, & cela n'eſt que trop certain.

On pourroit donc dire que le bien général de la Province & le rétabliſſement du crédit de nos eaux-de-vie, qu'on donne pour motif de la demande du dépotage, eſt un prétexte ſpécieux, puiſqu'il ne tend qu'à l'intérêt de quelques Particuliers ; puiſqu'il ne va qu'à couvrir le mélange de mauvaiſes eaux-de-vie avec les nôtres ; puiſqu'il eſt prouvé que le Cultivateur y perdroit beaucoup ; qu'il nuiroit à la culture des vignobles, ſeul objet dont le ſol de la Province ſoit ſuſceptible.

On pourroit donc dire enfin que ce n'eſt pas le Cultivateur qui eſt la cauſe du diſcrédit des eaux-de-vie du pays ; que ce n'eſt pas lui qui fait la fraude, puiſqu'on l'examine de ſi près à l'agréement de ſon eau-de-vie en entrant en Ville ; puiſqu'on diminue le veltage de ſa futaille, quand on y

apperçoit quelque vice ; puisqu'il paye une somme pour fortifier son eau-de-vie, si elle se trouve foible ; puisque ce ne peut pas être lui qui fait venir de mauvaises eaux-de-vie à bon marché pour les méler avec les siennes ; puisque, &c. &c. On peut donc rejetter tout le discrédit de nos eaux-de-vie sur ce tiers intermédiaire qui dans son magasin a le loisir de les accommoder à sa fantaisie & d'une maniere conforme à ses intérêts. On ne peut donc pas rendre responsable ce Cultivateur & le charger d'une condition très-onéreuse qui détruit la libre disposition de sa propriété, & cela par les fautes d'autrui.

On peut donc attribuer le discrédit de nos eaux-de-vie au défaut d'exécution du Réglement, dont le maintien rigoureux eût arrêté toutes les fraudes & friponneries. Il a été rigoureusement suivi vis-à-vis du Cultivateur, il n'en a pas murmuré. Pourquoi n'a-t-il pas été exécuté de même vis-à-vis des autres qui y sont nommés ? Voilà la source du discrédit de nos eaux-de-vie. Tant que les Commissionnaires seront Marchands & Courtiers d'eau-de-vie, tant que les Courtiers seront Commissionnaires & Marchands; ce qui est contraire aux dispositions du Réglement, on ne doit pas s'attendre à voir finir les fraudes & les autres causes, d'où provient le discrédit de nos eaux-de-vie.

Si les Commissionnaires desirent le dépotage, ne sont-ils pas les maîtres de n'acheter qu'à cette condition ? N'ont-ils pas toujours fait la loi au Cultivateur ? N'ont-ils pas toujours tenu la balance du prix de cette denrée, pour le faire hausser ou baisser au gré de leurs intérêts ? Ils sçavent bien que ce dépotage est onéreux au Cultivateur, puisqu'on voit tous les jours ces mêmes Commissionnaires acheter à cette condition & donner 5 l. en sus du prix du cours de l'eau-de-vie, pour dédommager le Vendeur ; ce qui fait au moins 10 l. par piece d'eau-de-vie. Tout Commerce ne doit-il pas être libre ? & peut-on forcer le Cultivateur à livrer sa denrée malgré lui ? Il est bien assez malheureux d'éprouver très-souvent les mauvaises récoltes dont la culture des vignes sujette à mille accidens & à de grosses avances, est si susceptible. C'est sur cette considération que le Gouvernement a toujours favorisé les pays de vignoble, parce qu'en outre ils sont d'un plus grand produit pour l'Etat, que les pays de bled, toute proportion gardée ; ce qui a été démontré dans nombre de Mémoires.

Il paroîtroit donc plus convenable de laisser la liberté du commerce d'eau-de-vie, soit pour le veltage, soit pour le dépotage, entre le Vendeur & l'Acheteur ; elle paroît bien plus simple, cette liberté, plus naturelle ; la convention seroit libre ; on ne gêneroit point la propriété, les Contractans ne pourroient s'en plaindre dès qu'ils seroient d'accord. Cela pourroit même obvier à quelques fraudes, donneroit lieu quelquefois à découvrir les fripons, & l'on pourroit alors leur faire subir les peines portées par le Réglement, qu'on ne sçauroit maintenir avec trop de rigueur.

III.

AVIS.

1. Sans avoir dessein de préjudicier au mérite de la découverte de M. le Comte Stuart, annoncée dans la Gazette du Mardi 12 Août, nous croyons devoir rappeller ici qu'il existe déjà une méthode de préparer le charbon de terre de façon qu'il peut servir à l'affinage des métaux & même à tous les usages où l'on a coutume d'employer le bois à brûler. On la trouve exposée dans un Ouvrage très moderne en 2 volumes in-4°. intitulé *Traité de la Fonte des Mines par le feu de charbon, &c.* par M. de Genssane, Concessionnaire des Mines d'Alsace & du Comté de Bourgogne. Cette méthode consiste à dépouiller le charbon de terre de son bitume par la distillation, & de son soufre par l'évaporation. Ces deux opérations se font simultanément dans une espece de four, dont l'effet est à peu près le même que celui d'une cornue. Pour chauffer ce four, on se sert du même charbon de terre cru ; mais on n'y emploie que du charbon de rebut & les débris de celui qu'on veut calciner. » Le » charbon de terre ainsi cuit n'exhale plus, » dit M. de Genssane, la moindre odeur » en brûlant ; il a cet avantage par-dessus » le charbon de bois, qu'il dure au feu au » moins le double ; on peut l'employer aux » mêmes usages sans le moindre inconvé- » nient ; l'huile & le bitume qu'on retire, » par cette opération, en payent à peu près » la dépense ». L'huile éclaire bien, & les

gens de la campagne trouveroient du profit à la brûler dans leurs lampes. Le bitume, qui est très-gras, peut tenir lieu de cambouis pour graisser les roues des voitures. La suie du charbon qui se consume, étant recueillie, s'emploie avec succès en place du noire d'ivoire, dans la composition de l'encre des Imprimeurs. Cette suie peut aussi servir, dit M. de Genssane, à faire le bleu d'Erlinghen, qui ne le céde en rien au plus beau bleu de Prusse.

Au reste la préparation du charbon de terre, dont on vient de donner l'exposé, n'appartient pas à M. de Genssane; il l'a trouvée établie aux Forges de Sultzback, dans la Principauté de Nassau, par les soins & aux frais du Prince de Nassau Saarbruck. Il n'a fait que nous donner une description complette de ce qu'il a vu lui-même pratiquer dans cet établissement.

Le procédé de M. le Comte Stuart est sans doute bien différent de celui dont on vient de parler, ou s'il en approche, il est à croire qu'il l'a perfectionné assez pour qu'on puisse le regarder comme une nouvelle découverte. Jusqu'à ce qu'il ait revelé son secret, il convient de suspendre son jugement. Au reste nous croyons que ceux qui s'intéressent à ces sortes de matieres ne nous sçauront pas mauvais gré de les avoir fait ressouvenir du Livre de M. de Genssane. A tout événement, cet Ouvrage ne peut manquer de fournir, au moins sous quelques rapports, des objets de comparaison.

2. Le fer vierge ou natif passoit, il n'y a pas encore long-tems, pour être si rare que plusieurs Minéralogistes en ont nié l'existence: aujourd'hui il n'y a plus lieu de douter que la nature n'en produise de cette espece. Le fait est prouvé par un assez grand nombre d'échantillons de fer natif qui se conservent dans les cabinets des Curieux; mais ces morceaux sont ordinairement d'un petit volume, & sans doute que celui que possédoit l'Académie Impériale des Sciences de Pétersbourg doit être regardé comme une rareté en ce genre, puisque cette sçavante Compagnie l'a jugé digne d'être offert au Roi de Suede lorsque ce Prince, qui vient de voyager en Russie sous le nom de Comte de Gothland, lui fit l'honneur d'assister à sa Séance du 4 Juillet dernier. Nous trouvons dans une Gazette étrangere que ce morceau de fer natif, qui pese quatre livres, lui fut présenté dans une boîte de vermeil, ornée des armes de *Gothland*, artistement ciselées & entourées de guirlandes en or de différentes couleurs.

3. Rien n'est plus dangereux que de tourmenter les abeilles dans leur demeure. C'est une verité que tout le monde sçait & qui cependant n'est que trop souvent oubliée. Il est donc utile de rappeller de tems en tems des faits capables de servir d'exemple, sur-tout aux personnes qui, chargées du gouvernement de ces petits animaux, s'exposent à devenir les victimes de la confiance que leur inspire l'habitude de vivre avec eux. Nous lisons dans le *London Chronicle* du 2 au 5 du présent mois, qu'un Charpentier ayant conduit trop près d'un endroit où il y avoit plusieurs ruches, un cheval qui traînoit une piece de bois, le cheval renversa d'un coup de pied une des ruches; qu'aussi-tôt les abeilles devenues furieuses se jetterent sur l'homme, & le blesserent si dangereusement de leurs aiguillons, qu'il ne fut pas possible de lui sauver la vie; cet infortuné mourut le lendemain à Richmond où il travailloit.

4. Depuis quelque tems on vante beaucoup un secret pour détruire les charansons dans les granges & les greniers. Comme il est d'un usage facile, peu dispendieux & qu'il peut être de la plus grande utilité, il est très-important d'en constater l'efficacité. Quoique l'on cite en sa faveur plusieurs témoignages qui paroissent d'un grand poids, nous recommandons cependant aux personnes qui se trouvent dans le cas de conserver des grains, d'en faire l'épreuve & de nous instruire du succès de leurs tentatives, afin de donner à cette recette assez d'authenticité pour qu'elle puisse mériter pleinement la confiance du Public. Elle consiste à placer dans les granges ou greniers un certain nombre d'écrevisses vivantes & de les y laisser pourrir; l'odeur infecte de ces animaux corrompus, ou peut être quelque autre principe qui émane de leur putréfaction, fait périr ces insectes ou les met en fuite.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 13 Août 1777 au Samedi 16 dudit, le froment s'est vendu à la Halle,

de 19, 20, 22 à 24 liv.; le seigle, de 10 l.; 10 liv. 10 s. à 11 liv.; l'orge, de 9 liv. 5 l., 9 liv. 15 s. à 10 l. Le froment au Port de la Greve, de 20 liv. 10 s., 21, 22 à 24 l.; le seigle, de 10 liv. 5 s., 10 l. 15 s. à 11 l.; l'orge, de 9 l. 10 s. à 10 l. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 13 Août 1777 au Samedi 16 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21 à 22 l.; *idem* à la Greve, de 20 liv. 10 s., 22 à 23 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 20 Août 1777, de 62 à 63 l.; *idem* nouveau, de 60 à 61; le cent de paille vieille, de 23 à 24 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 53 à 54; *idem* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 22 à 23, *id.* nouvelle, de 21 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 48 à 49; *idem* nouveau, de 46 à 47; le cent de paille vieille, de 22 à 23 l.; *id.* nouvelle, de 20 à 21 l.; le foin à la Grêve, de 40 à 41 l.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 20 Août 1777.

Or de Portug. à	724	8	8	marc.
Du Mexique à	720			marc.
Du Pérou à	710			marc.
Les guinées à	722			marc.
Ducats à	98	4		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à	84	5		once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	15		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	17		marc.
Piastres à	49	9		marc.

Changes de Paris, *du 20 Août 1777.*

Amsterdam	54	3	8e.
Londres	31	¾	
Hambourg	187	½	
Madrid	15	3 à	2 6
Cadix	15	1 à	15 0 6
Livourne	96	¼	
Gênes	94	¼	
Lyon *Août*	⅛	à ⅜	

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Lundi 18 Août 1777

Messieurs

Thevenin.... pplles.	P.	
Viageres	P.	
Masson..... pplles.	M.	
Viageres.....	M.	
Creuzé..... pplles.	M.	
Viageres.....	M.	
Tontine.....	M.	
Certain..... pplles.	M.	
Viageres.....	M.	
Tontine	t. l.	

Du Mardi 19.

Cauchy..... pplles.	P.	
Viageres	P.	
Tontine.....	P.	

Suite du Mardi 19.

Messieurs

Marsollier.. Viag.	N.	
Defays..... pplles.	N.	
Viageres.....	N.	

Six premiers mois 1777.

Du Jeudi 14.

Despeignes. Viag.	A.	
Perpétuelles..	A.	
Tontine.....	A.	

Du Lundi 18.

Delamotte.. pplles.	A.	
Viageres.....	A.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1777.	*Lundi 18.*	*Mardi 19.*	*Mercredi 20.*
Comp. d. Ind.			
Actions . . .	1825 20 . . .	1810 7 ½ 5 2 ½.	1807 ½ 10 7 ½ 10 (12 ½
D°. 16es/25 . . .	. . . . .	. . . . .	1185 . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	400	. . . . .	. . . . .
Reescriptions . .	11 11 ¾ . . .	11 11 ½ . . .	11 ¾ ½ ¾ . .
Bil. des Fermes.	2	. . . . .	. . . . .
Lots de 48 l. .	793 92 90 89 .	786 85 84 . .	786 88 . . .
Lots de 150 l. .	1662	1662 60 61 60.	1662 . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24ll pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 10 Juin.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, *le* 25 *Avril.*

NOus avons besoin d'une longue paix pour oublier & réparer les malheurs de la derniere guerre ; nous desirons donc avec ardeur que nos différends avec les Russes se terminent incessamment par la voie des négociations. Les denrées sont très-cheres dans cette Capitale & renchériront vraisemblablement encore, à moins que nos alarmes ne se dissipent. Notre commerce décline & l'argent ne circule pas ; les Marchands étalent inutilement toutes les riches étoffes qu'ils tirent à grands frais des pays éloignés ; si nos Habitans achetent peu, on ne doit pas l'attribuer aux alarmes que nous donnent nos Vainqueurs. Ici la volonté des Ministres fait tout ; elle donne aux diverses classes de Citoyens une impulsion irrésistible, elle tourne à son gré les esprits, elle décide en dernier ressort du goût, des caprices même & de la mode ; elle abat ou éleve, arrête ou anime, soutient ou détruit le luxe & le faste ; elle régle les mœurs. Le Grand-Visir a défendu de porter de riches habillemens ; cette loi somptuaire produit peut-être d'aussi mauvais effets dans un vaste Etat comme le nôtre, qu'elle pourroit en avoir de bons dans une petite République. Les Grands ne portent que des vêtemens fort simples & le Peuple est vêtu plus simplement encore ; voilà d'un seul coup bien des branches de commerce entiérement coupées.

Il nous est arrivé derniérement coup sur coup deux Courriers de la part de l'Impératrice de Russie. Cet empressement nous a surpris & nous donne des augures favorables. On assure même que le Gouvernement a pris la résolution de ne pas envoyer dans la Mer Noire le Capitan-Pacha avec une Escadre considérable ; il se bornera, dit-on, à y faire croiser quelques vaisseaux de guerre pour donner quelque satisfaction au Peuple & lui faire voir que nous pensons à ne pas laisser entrer les navires Russes dans cette Mer, sans les avoir rigoureusement visités. Qu'on l'examine bien, depuis long-tems, la plûpart des guerres de l'Europe sont occasionnées par le commerce ; en donnant à celui-ci la plus entiere liberté, ce seroit à coup sûr un des moyens les plus efficaces pour assurer la paix entre les diverses Puissances, &, ce qu'on n'imagineroit pas, ce qu'on regarderoit même comme chimérique, pour l'étendre d'une extrêmité de l'Europe à l'autre, disons-le, pour la rendre universelle. Du moins, ce qu'on ne contestera pas, c'est que de cette liberté résulteroit un bien & un grand bien pour tous.

DANEMARCK.

D'HELSINGOR, *le* 12 *Mai.*

C'est par des tempêtes que le printems s'annonce, & l'on parle déjà de plusieurs

vaisseaux qui ont fait naufrage. On mande de Norvege que la nuit du 25 au 26 d'Avril un gros tems a occasionné de fâcheux accidens aux navires qui se trouvoient entre Stroemstadt & Marstrand en Suede. Forcés de tenir la pleine mer, quelques-uns d'entr'eux luterent inutilement contre les flots. Deux vaisseaux, l'un Hollandois & l'autre Anglois, bien équipés & chargés de marchandises, ont péri sans qu'on ait rien pu sauver de l'équipage ni de la cargaison. Un autre bâtiment Hollandois, peu considérable puisqu'il n'étoit monté que par 18 hommes, courut de grands risques, mais après avoir beaucoup souffert, il eut le bonheur de gagner la rade de Stroemstadt. On parle aussi de deux autres vaisseaux que les flots ont engloutis; on ne dit pas de quelle Nation ils étoient. Les ravages de cette tempête se sont étendus au loin. Il est entré dans le Port de Gothenbourg un vaisseau Anglois en si mauvais état qu'il n'a pu remettre à la voile sans se faire radouber. On est en peine à Bergen au sujet d'un gros bâtiment chargé de harengs & monté par un assez bon nombre de Matelots; comme on n'en reçoit pas de nouvelles, on craint qu'il n'ait été submergé. Plusieurs personnes qu'on décore du nom d'Observateurs météorologistes ont publié que la saison sera fort orageuse; on dit même qu'ils avoient fixé l'époque de la tempête qu'on vient d'essuyer dans les mers de Norvege. Sans ajouter foi à ces Faiseurs d'almanachs, on ne risque rien de prendre des précautions.

De Haddersleben (*dans le Duché de Holstein*), *le* 11 *Mai.*

Dans diverses contrées, on se plaint des ravages des inondations; les rivieres débordées y ont fait de grands dégâts & ont renversé les espérances d'un grand nombre de Cultivateurs. Un autre élément non-moins terrible a ruiné plusieurs Particuliers de ce Duché. Le 29 du mois dernier un incendie réduisit en cendres 23 maisons du village d'Oppenbuttel, près de Duvestadt. Dans un autre village, nommé Stubenhor, 11 habitations ont été aussi détruites par les flammes. Quelque tems auparavant, la petite Ville de Lutgenbourg avoit été encore plus mal-traitée par un pareil accident. Parmi les Incendiés, on en compte plusieurs qui ont perdu leur fortune & leurs espérances.

HONGRIE.

De Presbourg, *le* 12 *Mai.*

Depuis quelques jours la Teisse & le Brodog prodigieusement enflés se sont répandus au loin dans la campagne. Les Habitans de Tokai, Ville située au confluent de ces deux rivieres, craignent non pour leurs habitations, mais pour leur principale richesse, la récolte de vin. La fonte subite des neiges dans les montagnes a rendu les inondations plus fortes qu'elles ne sont ordinairement dans cette saison. Les eaux en se débordant avec impétuosité nuisent non-seulement aux plantes sur pied, mais dégraissent les terres & les dépouillent de leurs sels. Dans quelques-uns de nos cantons les vignobles sont endommagés & l'on craint de plus grands ravages. Nous ne pourrons estimer au juste nos pertes qu'après que les deux rivieres seront rentrées dans leur lit. Sans cet accident, nous aurions été riches, cette année, en toutes sortes de productions territoriales.

ALLEMAGNE.

D'Hanovre, *le* 13 *Mai.*

Un des Membres de la Société Electorale de Zell s'applique depuis un grand nombre d'années à faire des observations sur la température de l'air, les travaux de la campagne, les succès des récoltes &c. Instruit par le passé, il se croit en droit non de conjecturer mais de prononcer hardiment sur l'avenir & de le régler. On peut, sans contester le mérite de l'Auteur, suspecter la bonté de l'ouvrage. Nous allons même plus loin; nous croyons que l'intérêt public exigeroit qu'on ne laissât pas imprimer de pareilles observations; si l'Académicien étoit un homme inconnu, on feroit de l'ouvrage le même cas qu'on a coutume de faire de l'almanach de Liege. Mais plus notre Physicien jouit d'une grande réputation, plus il peut nuire aux opérations de la culture. Il est à craindre qu'un trop grand nombre de Fermiers ou de Propriétaires n'ajoutent foi au nouveau calendrier & ne donnent, en le consultant, dans des erreurs qui pourront leur devenir funestes.

Quoiqu'il en soit, nous allons faire connoître l'ouvrage en laissant parler l'Auteur

lui-même. Les gelées ne continueront pas bien avant dans le mois d'Avril ; une fois qu'elles auront cessé, nous éprouverons jusqu'au 5 de Mai une succession de jours pluvieux & de jours séreins. Du 10 Mai jusqu'au 11 Juin les pluies domineront, mais elles seront coupées de tems en tems par des jours de chaleur. Du 11 Juin au 15 Juillet le tems sera si humide que nous aurons peine à faire la récolte des foins. Nous aurons abondance de fourrages ; il ne faudra pas différer de les couper ; ce qu'on aura de mieux à faire, ce sera de profiter des premiers beaux jours pour prendre en main la faulx. Plus on reculeroit, plus on seroit embarrassé par les pluies qui deviendront, pendant quelque tems, & plus fortes & plus fréquentes. Du 16 Juillet au 15 Août la température changera & nous compterons un assez bon nombre de jours secs & chauds. Les Moissonneurs n'auront pas besoin de se presser & le tems les servira bien. Du 16 Août au 27 Septembre la saison variera ; mais comme les jours de pluie ne seront pas les plus nombreux, on aura tout le loisir nécessaire pour donner commodément les labours & faire les semailles.

Après avoir bien calculé, l'Auteur prononce que l'année sera plus humide que sèche. Il continue ensuite ses observations ou plutôt il publie ses oracles de la maniere suivante.

Il ne faudra point faire de bonne heure les semailles : on ne risque rien d'en reculer l'époque parce que la terre sera trop humide ; quand elle n'est pas meuble & un peu sèche on a trop à craindre de tout perdre. Heureux les Propriétaires qui ont des héritages dont le sol est léger & sablonneux ; ils peuvent s'attendre à d'excellentes récoltes ! Le Cultivateur doit avoir soin de herser légérement & de ne point faire passer de cilindre sur les terres ensemencées. S'il suit mon avis, il semera tard le sarrasin. Je lui conseillerois de différer cette opération jusqu'au 10 de Juin. S'il veut encore mieux réussir, qu'il ne donne prs de labours profonds & qu'il ne retourne pas la terre. Quand il aura semé, il suffira de herser pour couvrir le grain. Qu'on se garde bien de se servir de la charrue pour couvrir le seigle dans des terres fortes, ainsi qu'il se pratique ordinairement. Il sera au contraire de toute nécessité de laisser la semence le plus près qu'il sera possible de la superficie de la terre. Si le sol est trop humide, on ne hersera pas bien fort, mais on fera passer légérement la herse à diverses reprises.

Ceux qui ont semé au mois de Décembre des pois précoces, doivent s'en promettre une récolte abondante. Les personnes qui en semeroient à la saison où nous sommes ne recueilleroient presque rien, soit parce que la terre est encore humide, soit parce qu'elle le sera au tems de la récolte. Cette année, nous ne pouvons manquer d'avoir une navigation difficile & périlleuse, attendu que les mers seront agitées par un grand nombre de furieuses tempêtes &c. Voilà le ton de l'Auteur ; ne croiroit-on pas, en voyant la maniere dont il s'énonce, qu'il décrit des faits ou des événemens dont il a été lui-même le témoin ?

De Gottingue, *le 14 Mai.*

La Société Royale des Sciences de cette Ville propose pour le Prix d'Histoire la question suivante : *Quasnam vicissitudines attulere expeditiones sacræ Christianorum in Palæstinam susceptæ sive Fabricis & Artibus quæ in naturæ proventu ad vitæ usus convertendo versantur, sive mercaturis & mercantum studiis per Germaniam ?* Le Prix est une médaille d'or de la valeur de 50 ducats. Les Mémoires, qui doivent être adressés avec les formalités ordinaires au Secretaire de l'Académie, ne seront plus reçus après la fin du mois de Septembre de cette année. Le sujet du Prix de Physique est ainsi énoncé : *Suntne respirationis utilitates quædam, præter vulgo cognitas, aliæ quædam parùm adhuc cognitæ ? Nam electrica materia, vel acidum, vel aliud quid ad vitam necessarium, ejus ope ex aëre haustum traditur ?* La médaille est de la même valeur que la précédente. On recevra les Mémoires jusqu'au mois de Novembre de l'année 1778.

On n'a pas encore adjugé les Prix pour divers sujets d'Economie qui avoient été publiés les dernieres années. Les questions suivantes restent encore à résoudre : *Jusqu'à quel point s'étend l'usage du vitriol blanc dans les Arts, les Métiers & les Manufactures ? N'y auroit il pas moyen d'en étendre la consommation d'une maniere utile ?* Il faut que la seconde partie de cette question soit prouvée par des expériences dont on ne puisse révoquer en

doute la certitude ; c'est principalement à cet article que les Auteurs doivent s'attacher s'ils veulent s'assurer encore plus du suffrage de l'Académie. On avoit demandé *de montrer par des expériences certaines & par d'autres expériences de cette nature, si la morve des chevaux doit être classée parmi les maladies épizootiques, & à quel point la contagion peut en être dangereuse?* Les Mémoires sur ce sujet seront admis au concours jusqu'au mois de Novembre prochain. Enfin la derniere question qui reste à résoudre est ainsi conçue: *quelles sont les instructions les plus solides qu'on puisse donner au Cultivateur sur les précautions qu'il doit prendre dans tous les différens tems de l'année pour se préserver des malheurs & des pertes qu'occasionne l'intempérie de chaque saison?* On ne regardera pas la question comme résolue si les Auteurs n'appuyent pas leurs opinions sur des essais & des expériences d'un succès assuré. Les Auteurs ont besoin de travailler long-tems pour traiter de la maniere qu'on exige une matiere si étendue. On recevra leurs ouvrages jusqu'au mois de Juillet 1778. Le Prix est une médaille d'or.

D'AUGSBOURG, *le 13 Mai.*

On commence dans diverses contrées d'Allemagne à faire usage de l'écorce de châtaigner sauvage pour toutes les maladies où l'on employe ailleurs le quinquina. M. Nénichelli est le premier qui ait eu l'idée de substituer l'une à l'autre. S'il a la gloire de la découverte, M. Sabarot de Berniere a le mérite d'avoir perfectionné la méthode qu'on doit suivre pour rendre le remede plus efficace. Nos Médecins Allemands recommandent aujourd'hui l'usage d'une écorce que nous avons, pour ainsi dire, sous la main & qui coûte si peu. Ils apprennent surtout aux gens de la campagne à s'en servir dans certaines maladies avec fruit & sans danger.

ITALIE.

DE SIENNE, *le 14 Msi.*

Plus une invention est utile, plus ce semble, éprouve-t-elle des contradictions & des obstacles. Les bons effets que produisent tous les jours les conduits électriques pour préserver les édifices de la foudre n'ont pas encore persuadé tous les esprits. On continue à écrire contre les conduits électriques & à les représenter comme une invention dangereuse. Il faut se contenter d'opposer des faits certains à ces vaines déclamations. Nous avions placé un paratonnerre près du dôme de notre Cathédrale; nous eumes derniérement un violent orage accompagné de grands coups de tonnerre. La foudre tomba sur la tour du clocher; elle gagna le conducteur électrique & suivit la verge de fer jusqu'à terre où la matiere fulminante acheva de se dissiper, sans avoir fait le plus petit dommage.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 28 Mai.*

Il s'agit de continuer l'Acte du Parlement pour accorder une récompense à celui qui découvrira les longitudes en mer. La Chambre a agréé le rapport de la résolution prise relativement à cet objet; elle a aussi été d'avis que cinq mille livres sterling, destinés à l'usage de la Marine & qui se trouvent actuellement entre les mains du Trésorier, seront employés à faire de nouvelles expériences.

Voici la demande que le Roi a faite à la même Chambre, dans sa derniere Assemblée. S. M. se reposant sur le zele & l'affection de ses fideles Communes, & considérant que durant les troubles qui désolent l'Amérique septentrionale, il pourroit survenir des événemens de nature à faire craindre les suites les plus funestes, si l'on ne prenoit toutes sortes de moyens pour prévenir ces malheurs, desire que cette Chambre la mette en état de pouvoir soutenir les dépenses extraordinaires pour le service de l'année courante. S. M. espere aussi que ses fideles Communes lui accorderont une juste compensation pour les pertes occasionnées par l'Acte qui regarde la refonte des especes d'or. En conséquence de ce message on nomma un Comité qui décida qu'on accorderoit à S. M. une somme qui n'excédera pourtant pas un million sterling.

M. Edmond Burke a proposé de faire présenter à la Chambre les papiers qui concernent les Comptoirs établis sur la côte d'Afrique, & sur lesquels le Comité chargé de cette affaire s'étoit réglé pour donner son avis. Toute raisonnable qu'elle paroît, cette

proposition fut rejettée à la pluralité de 45 voix contre 15. Les affaires de la Compagnie des Indes ont occasionné de grands débats; on se confirme toujours plus dans l'idée que ce Corps sera bientôt dissout.

Des lettres écrites de Cork portent qu'on a fait, près de cette Ville, une découverte inestimable & qu'on a tiré d'une carriere de pierres à chaux une très-grande quantité de pierres précieuses. Nous aurions desiré de trouver quelques mines d'or pour pouvoir fournir à nos énormes dépenses & payer nos immenses dettes; voici, selon les apparences, de quoi remplir nos desirs, supposé qu'on nous dise vrai. On croit que plusieurs de ces pierres précieuses pourront le disputer, pour la beauté, même au diamant. On a trouvé dans cette carriere beaucoup d'amathystes. La populace est accourue en foule pour voir ou pour piller le nouveau trésor. Le Propriétaire s'est vu obligé de demander des Soldats pour empêcher qu'on ne fasse de plus grands dégâts sur ses terres.

Nous n'avons pas eu de printems & à peine commençons-nous à nous appercevoir que l'hiver ait fini. Cependant il y a eu déjà des orages dans plusieurs cantons & le tonnerre a fait des ravages. On mande de Durham que dans un endroit appellé Ouston, la foudre tomba sur une maison & pénétra ensuite dans l'intérieur par le tuyau de la cheminée. Le Maître de la maison se chauffoit avec trois de ses enfans; ils furent tous jettés l'un sur l'autre dans un coin de la chambre, sans d'autre mal que d'être étourdis. La foudre alla ensuite mettre le feu aux lits & aux meubles. De là elle partagea en quatre un chat, parcourut encore l'appartement & alla se dissiper hors de la maison.

Uu phénomene rare, mais connu, a étonné & beaucoup plus encore effrayé les Habitans de la Ville de Cockermouth. Sur les dix heures du matin, par un tems fort clair, on apperçut tout-à coup un nuage épais & noir qui ne s'élevoit qu'à la hauteur d'environ cent verges. Le mouvement irrégulier & horizontal de ce nuage, un bourdonnement qu'on entendoit, le soleil qui brilloit dans tout le reste de l'horison, tout inspiroit la peur & l'effroi. Le nuage se dissipa dans un clin d'œil & couvrit la Ville d'une multitude prodigieuse de petites mouches noires.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

Du Pont-Beauvoisin, *le 28 Mai.*

Nous avions beaucoup de grains; le prix en baissoit tous les jours; le besoin de vendre devenoit plus pressant à mesure que nous approchions encore plus du tems des récoltes. Les Propriétaires voyoient leur ruine si l'on ne se hâtoit de leur ouvrir quelque débouché. La Savoie nous en offroit un; mais il nous étoit défendu de vendre à nos voisins un superflu qu'ils nous auroient acheté à bon prix; en faisant leur bien nous aurions fait le nôtre; nous gémissions de ne pouvoir faire ni le nôtre ni le leur. Enfin nos Cultivateurs respirent; ils auront la consolation de soulager leurs freres & l'avantage d'assurer par cela même leur propre intérêt. S. M. vient de nous permettre d'exporter en Savoie tout le bled que nous jugerons à propos d'y verser. La loi est sans restrictons, sans modifications, parce que les modifications & les restrictions détruiroient évidemment, si ce n'est en totalité, du moins en partie, les bons effets de la loi. Les Propriétaires & les Fermiers de nos frontieres ont, pour la plûpart, leurs greniers bien fournis; ils désespéroient de trouver des Acheteurs en France; & comme les récoltes promettent beaucoup, ils ne voyoient devant eux qu'une funeste abondance. Leur espérance renaît, & le commerce des grains va devenir très-vif dans nos cantons. La denrée n'est pas aussi commune en Savoye que chez nous; il y a fort apparence que les Marchés de notre Ville fourniront abondamment à ceux de Chambéry. Notre superflu qui nous embarrasse beaucoup va se transformer en argent dont nous avons grand besoin. Cette Province, qui commençoit à languir, ne tardera pas à se ranimer, le bien s'étendra de proche en proche; quand nous serons plus riches, nous aurons un plus grand commerce avec les autres Provinces qui nous touchent. En tirant de la Savoye des sommes considérables, nous n'avons pas à craindre que la denrée nous manque. Elle est presqu'à vil prix & la nécessité de vendre produisoit à chaque

Marché des effets dont les bons esprits sentoient toutes les funestes conséquences. Le plus beau froment ne vaut que 3 liv. la mesure du poids de quarante livres ; celui de moyenne qualité est à 2 liv. 6 s. Le Propriétaire, le Fermier, les gens de la campagne craignent ce que l'Artisan, le petit Bourgeois & le bas Peuple desirent. Les uns se voyent ruinés par le bas prix de la denrée & veulent en avoir un bon débit ; les autres croyent toujours acheter le pain trop cher & son prix, quelque bas qu'il paroisse être, ne l'est pas encore à leur gré. Mais si le Cultivateur vend à perte ou ne vend pas, comment pourra-t-il subsister lui & sa famille ; comment fera-t-il pour acquitter les charges & payer les impôts ; comment se trouvera-t-il en état de faire de nouvelles avances & de fournir aux frais de culture ? Triste, languissant, abattu par les horreurs de la misere, s'il recueille un moment ses forces, ce ne sera que pour briser la charrue & condamner à produire des ronces une terre qui l'aura précipité dans le malheur en lui donnant une stérile abonbance. Qui nourrira donc alors les Habitans des Villes ? Si le Citadin, moins occupé du besoin actuel & d'un soulagement momentané, portoit un instant les yeux sur l'avenir, il verroit que sa vie dépend de la fortune ou de l'aisance du Cultivateur. Le coup qui écraseroit celui-ci abattroit également celui-là. L'un ne peut être misérable sans que l'autre meure bientôt de faim. Toutes évidentes qu'elles sont, ces importantes vérités ne sont pas encore universellement reconnues ; il ne faut donc pas craindre de revenir souvent au même objet & de le mettre sous tous les différens points de vue.

Il résulte donc que le Gouvernement en assurant, autant qu'il est possible, le plus grand bien des Propriétaires, fait évidemment le bien de tous. Nous n'avons pas encore l'Arrêt du Conseil qui nous permet l'exportation, mais il existe. Nos Subdélégués, les Directeurs & Receveurs des Fermes, & autres Officiers ou Employés ont reçu des ordres de laisser passer librement les grains en Savoye. Il est bien juste que nous puissions vendre à l'Etranger un superflu que nos Concitoyens n'ont pas besoin d'acheter. C'est le 21 du courant qu'on a ouvert nos barrieres aux Grenetiers Savoyards.

Voilà près de trois semaines que les pluies tombent presque sans intervalle. Le tems est trop froid pour la saison ; quoique nous touchions à la fin de Mai, nous ne sommes pas sans crainte pour certaines productions de la terre. Hier le vent tourna au nord ; au lieu de pluie nous eumes de la neige & nos montagnes en sont couvertes. Heureusement le vent du midi a pris aujourd'hui le dessus avec force ; comme il est chaud, la neige ne tardera pas à disparoître. Selon toute apparence, nous passerons subitement de l'hiver à l'été.

Par ces pluies opiniâtres nous avons été forcés à renvoyer dans un tems plus reculé la semaille des chanvres. Cette opération se fait communément dans les premiers quinze jours de Mai. Pour réussir, le chanvre demande une terre meuble & échauffée par le soleil. Il y avoit trop de risque a le semer par le tems qu'il fait, nos Cultivateurs n'ont eu garde de s'y exposer. Il s'agit ici d'un article essentiel pour nos cantons ; le chanvre fait une des meilleures branches de notre commerce, & nous rapporte beaucoup d'argent. Nous aurons des fourrages en abondance ; depuis long tems nous n'avons pas vu ni les prés si bien fournis ni l'herbe si haute. Malgré les mauvais tems, les vers à soie vont bien & nous promettent une bonne récolte de cocons ; mais on craint que la feuille ne manque. Les gelées de Pâques avoient endommagé les mûriers ; les feuilles de ces arbres précieux ne sont pas assez bien nourries, & la quantité ne nous dédommage pas de la qualité.

De Thenezay, *le 28 Mai.*

Dans un pays aussi fertile en grains que la France, la cherté de la denrée ne peut jamais être que factice. Depuis que la liberté, en excitant la concurrence, a étouffé le monopole, nous n'avons plus à craindre que le trop bas prix du bled & du pain. C'est malheureusement ce qu'on éprouve dans la plûpart des Provinces. Nous sommes encore riches des récoltes de l'année derniere, & nous allons l'être encore plus de celles que nous ferons bientôt. Aussi d'un Marché à l'autre les grains baissent-ils de prix ; encore nous estimerions-nous for theureux de les vendre. La Bretagne a obtenu la permission d'exporter dans les pays étrangers ; c'étoit le

ſeul moyen pour tirer le commerce des grains de ſon état de langueur. Les Marchands de Nantes nous achetent une petite partie de notre ſuperflu ; mais ce débouché n'eſt pas aſſez conſidérable pour mettre nos Cultivateurs dans l'aiſance.

DE ROUEN, *le 31 Mai.*

La miſere peut porter aux derniers excès. Un Payſan d'une Paroiſſe qu'il eſt inutile de nommer mouroit de faim avec toute ſa famille. Il apprit qu'un Fermier de ſes voiſins étoit allé au moulin faire moudre un demi-ſac de bled & qu'il devoit retourner chez lui un peu tard. Ce malheureux ne prenant conſeil que de ſon déſeſpoir, attend le Fermier dans un endroit écarté ; il ne l'eut pas plutôt apperçu qu'il court & lui demande ſon demi-ſac de farine en le menaçant de lui faire violence. Le Fermier ne ſe déconcerte pas, prend bien le moment, ſe jette ſur ce malheureux & le renverſe. Tu peux me tuer, lui dit l'autre ; mais ſi tu ne le fais pas, il faut néceſſairement que tu me donnes ta farine ; ma femme, mes enfans & moi, nous mourons de faim. Le Fermier, touché de cet aveu ; tu as raiſon, mon ami, continua-t-il avec le ton de l'attendriſſement ; la farine eſt à toi ; prends le ſac, je vais t'aider à le charger. Après avoir fait cette bonne œuvre, le Fermier s'en retourne chez lui ; ſa femme ſurpriſe de le voir arriver ſans farine, lui en demande la raiſon. L'autre lui raconte ce qui s'eſt paſſé & exige le plus grand ſecret. Puiſqu'ils ont ſi faim, dit cette bonne femme à ſon mari, ils ne pourront pas attendre que la pâte ſoit levée & ils ne mangeront que du mauvais pain ; je vais leur en porter du nôtre. A peine eût-elle prononcé ces paroles qu'elle ſe mit en devoir d'exécuter ſon deſſein. Elle court chez cet infortuné ; elle trouve les enfans qui mangeoient des poignées de farine ; elle donne du pain au pere & ſort ſans rien dire.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Suite des Réflexions ſur la réunion de deux Queſtions importantes &c.

Le Gouvernement ne peut donc manquer de protéger des projets de cette nature & d'adopter les moyens convenables qui lui ſeront préſentés au ſujet des queſtions propoſées par les deux Sociétés. L'une & l'autre de ces queſtions intéreſſent également tous les ordres du Royaume ; tous les vrais Citoyens s'empreſſeront donc à concourir au ſuccès des établiſſemens qui pourront ſe former en faveur d'un projet ſi avantageux en prenant toutes les précautions néceſſaires pour ſoutenir ces établiſſemens, & pour en écarter tous les inconvéniens & tous les abus dont ils pourroient devenir ſuſceptibles.

La multiplicité des communications faciles & les débouchés de proche en proche doivent, en vivifiant un Etat, le rendre plus floriſſant. On ne peut rien faire de mieux que d'employer à ouvrir ces communications les mendians, ce fléau des Etats, quelque puiſſans d'ailleurs que ces derniers paroiſſent être ou qu'ils ſoient. Malheureuſement ces hommes qui, ſans rien faire, vivent aux dépens du Public, ſont plus nombreux qu'on ne penſe, car on vient de l'obſerver (1) tout récemment, & l'obſervation n'eſt que trop vraie.

» Dans le Royaume le plus riche de l'Eu-
» rope, la claſſe la plus nombreuſe des Su-
» jets eſt, ſans contredit, celle des men-
» dians, des vagabonds, des pauvres, des
» gens de toute eſpece qui préferent une
» indigence oiſive à une aiſance laborieuſe,
» & qui, pour fuir le travail, ne balancent
» pas à ſe dévouer aux horreurs de la mi-
» ſere : il ne s'agiroit donc que de les tirer
» de leur fatale inaction pour groſſir le nom-
» bre des bras qui manquent à l'Agricultu-
» re, aux Manufactures, aux Arts, à la Ma-
» rine, à la pêche, aux travaux publics &c.
» Les meilleurs moyens ſont, ſans doute,
» ceux qui attaquent l'abus en détail, & qui
» tendent à faire ſaiſir & couper une à une
» les racines du mal &c. (*La ſuite à l'Ordinaire prochain*).

II.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 31 Mai 1777 au Mercredi 4 Juin, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 18, 19, 21 à 23 liv. ; le ſeigle, de 10 l. 5 ſ., 10 l. 15 ſ., 11, 12 à 13 l. ; l'orge, de 8 l. 15 ſ., 9 à 9 l. 10 ſ. Le froment au Port de la Greve, de 19 l. 10 ſ., 20, 22 à 23 l. ; le ſeigle, de 10 l. 5 ſ., 10 l. 15 ſ. à 11 l. 10 ſ. ; l'orge, de 8 l. 10 ſ. à 9 l. 10 ſ. *le ſeptier.*

(1) *Gazette d'Agriculture N°. 33 du 22 Mars.*

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 31 Mai 1777 au Mercredi 4 Juin, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18 l. 5 s., 19 l. 5 s. à 20 l. 5 s.; *id.* à la Greve, de 18 l. 10 s., 19 à 20 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 7 Juin 1777, de 58 à 59 liv.; *idem* nouveau, de 56 à 57; le cent de paille vieille, de 22 à 23 l.; *id.* nouvelle, de 21 à 22 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 53 à 54; *idem* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 22 à 23; *id.* nouvelle, de 20 à 21; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 49 à 50; *id.* nouveau, de 47 à 48; le cent de paille vieille, de 21 à 22 liv.; *id.* nouvelle, de 20 à 21 l.; le foin à la Grêve, de 39 à 40 l.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 7 Juin 1777.

Or de Portug. à	724	℔ 6		marc.
Du Mexique à	717			marc.
Du Pérou à	708			marc.
Les guinées à	722			marc.
Ducats à	98	10		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à	83	12		once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	15		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	4		marc.
Piastres à	49	7		marc.

V.

Changes de Paris, *du 6 Juin 1777.*

Amsterdam	54 à 53 7 8e.
Londres	31 7 16e. à 1/2
Hambourg	187 3/4
Madrid	15 2 6
Cadix	15 2
Livourne	97 1/4
Gênes	95
Lyon	1/8 P. 0/0 P.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Merc. 28 Mai 1777			Du Samedi 31.		
Messieurs			*Messieurs*		
Nau	pplles.	L.	Lenoir	pplles.	J.
	Viageres	L.		Viageres	J.
	Tontine	L.	Caron	vres.	J.
Boutray	pplles.	J.	Despeignes.	Viag.	J.
	Viageres	J.		Perpétuelles	J.
	Tontine	J.		Tontine	Y. Z.
Du Vendredi 30.			Du Lundi 2 Juin.		
Patu	Viageres.	L.	Delamotte	Viag.	J.
Peinchein	vres.	J.		Perpétuelles.	J.
	Perpétuelles	J.		Tontine	J.
	Tontine	J.	Creuzé	pplles.	J.
.....				Viageres	J.
.....				Tontine	J.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1777.	Jeudi 5.	Vendredi 6.	Samedi 7
Comp. d. Ind.			
Actions	FESTE.	1965 67 1/2 65	1965
D°. 16es/25es		1255	
D°. 8es.			
D°. 25es.			
Emprunt Oct.			415
Rescriptions		7 1/2 3/4	7 3/4 1/2 3/4
Bil. des Fermes.		1 3/4	1 3/4
Bil. de la Lot. R.		1098 1100 1099 (1100	1099
Lots de 150 l. de Rentes viageres.		1635 32	1635

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnem de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annon deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 18 Mars.

L.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 15 *Février.*

IL ne faut souvent qu'une circonstance imprévue pour déconcerter les plus grands projets & faire manquer les plus vastes entreprises. Vainqueurs des Turcs, nous avions acquis le droit d'ouvrir un commerce sur la Mer Noire. Cet article intéressant pour les Provinces de notre Empire avoit été conclu par la derniere paix. A peine avons-nous joui de cet avantage, qu'on nous force à y renoncer. Nos Flotes Marchandes n'ont pas été d'abord repoussées des Ports du Grand-Seigneur, mais on n'a pas fait à nos Commerçans l'accueil qu'ils attendoient; les ventes & les achats se faisoient lentement; & quand on ne nous opposoit pas ouvertement des obstacles, on faisoit naître des difficultés. Si la confiance & la bonne foi sont nécessaires pour établir solidement un commerce, les soupçons, la défiance l'ébranlent jusques dans ses fondemens & ne tardent pas à le faire crouler. Nos liaisons d'intérêt avec la Porte n'ont pas été en conséquence de longue durée, & nous touchons au moment de les voir rompre entiérement. On avoit arrêté 2 de nos bâtimens aux Dardanelles; notre Ambassadeur à Constantinople en porta ses plaintes, & montra que c'étoit contrevenir formellement au dernier Traité que de refuser un passage libre aux vaisseaux de notre Nation chargés de marchandises & destinés uniquement au commerce. D'après les raisons sur lesquelles M. de Stachieff appuyoit sa demande, il obtint sasisfaction. Les deux navires continuerent leur route & mouillerent dans le Port de Constantinople. A cette époque, les murmures se renouvellerent de la part des Turcs, & les contestations reprirent leur cours avec plus de force qu'auparavant. On assure que le Grand Visir a fait dire à notre Ministre que les deux bâtimens Russes n'auroient jamais la permission d'entrer dans la Mer Noire, & qu'ils pouvoient reprendre la route par laquelle ils étoient venus. On a motivé cet acte en disant que les deux vaisseaux n'étoient pas Marchands & que leur cargaison consistoit bien plus en munitions qu'en marchandises; que ces deux frégates pouvoient aisément être armées en guerre à Asoph; qu'aux termes du Traité de paix, le passage de la Mer Noire dans la Mer Blanche & de la Mer Blanche dans la Mer Noire ne doit être libre qu'aux bâtimens Russes parfaitement conformes, pour la construction, à ceux que les autres Nations emploient dans le commerce; que la Porte enfin observeroit fidelement le Traité, tant que la Russie ne s'en écarteroit pas; mais que manquer évidemment aux conditions, c'étoit dispenser de l'obligation de les remplir. Cette résolution décisive a été cause que les Maîtres des deux bâtimens ont débarqué

leurs marchandiſes à Conſtantinople & y ont vendu la plus grande partie de leur cargaiſon. On prétend que le Grand-Seigneur a demandé d'acheter le bois de conſtruction qui étoit en aſſez grande quantité ſur les deux navires, & que nous le lui avons vendu.

POLOGNE.

De Varsovie, *le 20 Février.*

Serions nous comme ces malades qui faiſant effort pour ſe relever retombent ſur leur lit plus épuiſés de force qu'auparavant? Que de ſoins, que de peines, que de travaux ne nous a-t-il pas coûté pour faire naître l'eſpérance dans nos cœurs? Mais elle n'a paru jetter quelque rayon que pour ſe diſſiper plus vîte & nous replonger dans de nouveaux abîmes. La derniere Diete avoit fait de belles opérations, cependant l'exécution ne répond pas dans le détail aux vues de cette auguſte Aſſemblée. Par-tout on trouve des obſtacles qu'il auroit été difficile de prévoir, & qu'il eſt encore plus difficile de lever. Notre commerce n'a pas encore pris la moindre conſiſtance; on n'a pas encore commencé à ranimer notre Agriculture; les impoſitions excitent les murmures d'une grande partie des Citoyens; le poids en eſt trop lourd, on s'efforce de le ſecouer, on demande du moins de l'alléger; la perception des impôts ſe fait avec lenteur & avec des frais; le produit ne ſera pas tel qu'on ſe l'étoit promis & qu'il le faudroit pour le bien de l'Etat. Dans ce triſte état des choſes, on parle beaucoup de convoquer une nouvelle Diete. Ce bruit s'eſt répandu dans tout le Royaume.

Les Etats voiſins nous ſervent de bouſſole; comme on y fait de grands approviſionnemens, nous établiſſons auſſi de grands magaſins; les denrées & les vivres abondent; il ne nous faut pas de grandes ſommes pour acheter; mais il faut des bâtimens & il en coûte pour les avoir; le tranſport entraîne beaucoup de frais; les Directeurs, les Officiers prépoſés à l'entretien de ces magaſins ont de gros appointemens &c. Nous ſommes dans la néceſſité d'épargner & nous ne ſçaurions éviter avec trop de ſoin de nous jetter dans des dépenſes qui ne ſont pas abſolument néceſſaires. Le Conſeil Permanent tient de fréquentes Aſſemblées; rien ne tranſpire du ſujet de ſes délibérations. Ce qui paroît sûr, c'eſt qu'on prend de nouvelles meſures pour faire rédiger un nouveau code de légiſlation pour la Pologne & le Grand-Duché de Lithuanie.

SILÉSIE.

De Breslau, *le 21 Février.*

Juſqu'à préſent nous avons eu un hiver très-variable. Des jours doux & froids ſe ſont ſuccédé rapidement; du 25 au 30 Décembre, le froid a été le plus vif de toute la ſaiſon. Le 13 du courant, le dégel a commencé; la neige s'eſt fondue, mais lentement & ſans occaſionner les débordemens des fleuves qui ont fait tant de ravages les années précédentes. Nos Vieillards ne ſe rappellent pas avoir jamais vu la terre couverte de neige à une auſſi grande hauteur que nous venons de la voir. Nous n'avons point eſſuyé de tempête durant cet hiver, & l'Oder n'a pas été gelé d'une rive à l'autre. Les maladies ont été rares & peu dangereuſes. Quelques-uns de nos Agriculteurs appréhendent que les ſouris n'aient pénétré dans la terre & n'y aient trouvé un aſyle contre la chûte des neiges. Si leur crainte étoit fondée ſur la vérité du fait, nous ſerions à plaindre; ces animaux auroient rongé les fruits de la terre & dévaſté nos champs. Nos plus habiles Cultivateurs prétendent au contraire que les ſouris auront péri ſous la neige qui ſe geloit bientôt après qu'elle étoit tombée. Si leur conjecture eſt vraie, nous pouvons preſque nous promettre de riches récoltes. Les arbres s'annoncent auſſi-bien qu'on peut le deſirer; tout le reſte eſt encore un myſtere que la nature cache aux yeux & aux recherches des Obſervateurs.

Nous commençons à cultiver avec ſuccès dans cette Province une plante dont la racine ſert à teindre les étoffes en rouge. Des Economes étrangers ont bien voulu nous donner les inſtructions néceſſaires pour réuſſir dans cette culture. Nous avons ſuivi nos guides & nous avons atteint le but. Dans quelques années nous ne ſerons plus dans le cas d'acheter de l'Etranger des étoffes teintes en rouge.

Le Conseiller Gerhard qui avoit découvert, dans notre Province, des volcans éteints depuis long-tems, a lu à la derniere Assemblée de l'Académie de Berlin un Mémoire curieux sur cette matiere. M. Ackard, Membre de ce même Corps, termina la Séance par la lecture d'un Mémoire sur une nouvelle maniere de faire éclore des œufs de poule par le moyen de l'électricité. Ce ne sont pas là des découvertes fort utiles, mais elles amusent ; c'en est assez pour satisfaire le goût dominant de ce siecle.

ALLEMAGNE.

De Dresde, *le 22 Février.*

Des thermometres justes & qui marquassent avec précision le degré de chaleur nécessaire pour la chambre d'un malade & dont on pût faire usage pour maintenir l'eau des bains au degré de chaleur prescrit par les Médecins, étoient, il n'y a pas longtems, aussi rares que chers dans toute la Saxe. En 1766 il auroit été difficile de s'en procurer à un prix au-dessous de 7 à 8 rixdales. Les Directeurs des Annonces de Leipsick engagerent les Artistes les plus habiles à faire des thermometres qui ne fussent pas moins utiles & qu'on pût acheter à meilleur marché. Les vues de ces bons Patriotes ont été encore mieux remplies qu'ils n'auroient osé l'espérer. Un Maitre de Dessin de cette Ville, après bien des soins, a parfaitement réussi à faire des thermometres de la plus grande justesse & qui coûtent moins peut-être que dans aucune Ville de l'Europe. Le sieur Trost, c'est le nom de cet homme à talens, donne pour le modique prix de 20 gros des thermometres excellens pour les appartemens des malades; ceux qui sont propres pour les bains & où il entre du mercure sont à une rixdale & 8 gros; ceux de cette derniere espece qui ne sont qu'à l'esprit-de-vin se vendent une rixdale.

De Leipsick, *le 23 Février.*

Il y a long-tems qu'on s'est proposé en Allemagne de trouver une maniere de couvrir les toits qui pût réunir deux avantages difficiles à concilier, la légéreté & la solidité. Le Directoire de la Chambre de Guerre & des Domaines de Berlin a plusieurs fois distribué des Prix & des récompenses pour cet important objet. Des personnes de l'Art ont trouvé diverses méthodes & l'expérience a fait adopter celles qui ont paru les meilleures. Il restoit encore à sçavoir quelle seroit la maniere d'enduire les toits la plus propre à les faire résister plus long tems à l'intempérie des saisons ? Ce qu'on demandoit sur-tout c'est que les couches d'enduit ne fussent pas multipliées jusqu'à faire un poids considérable. On vouloit aussi que les méthodes proposées fussent simples & peu coûteuses. Voici l'enduit qu'on a imaginé, pour mieux conserver la charpente des maisons qui ne sont pas toutes construites en pierres.

On prépare pour cet effet un ciment composé de 3 parties d'argile & d'une de chaux, à quoi l'on ajoute une poignée de poils de veau pour deux ou trois pintes d'eau. Il faut commencer par bien pêtrir l'argile avec les pieds jusqu'à la rendre la plus ductile qu'il se peut; lorsqu'elle est molle & liante, on y ajoute la chaux détrempée qu'on a eu soin de bien battre & de mêler avec les poils de veau. On agite le tout ensemble & on le laisse reposer pendant deux jours. Alors on pourra l'employer en prenant toutefois garde que la matiere ne soit ni trop ni trop peu liquide. Pour donner au ciment plus de consistance, on y ajoute, lorsque le toit en est enduit, une couche d'un mélange de deux parties de chaux & d'une d'argile liés ensemble par une quantité suffisante d'eau. Si la chaleur ou quelque autre cause occasionnoit des ouvertures ou des fentes, on les bouchera avec du mortier composé de chaux & d'argile.

Comme le bois de charpente est sujet aux ravages des vers, on prévient cet inconvénient par les procédés qui suivent & qui consistent à faire un mélange de deux tiers de terre grasse, d'un tiers de chaux détrempée, d'une poignée de sel commun, d'une assez petite quantité de fiel de bœuf & de poils de veau. Dès que la chaux est détrempée on la mêle avec la terre grasse, & après avoir bien pêtri l'une & l'autre, on en couvre les fentes du bois. On jette ensuite de l'eau sur le reste du ciment pour le rendre plus liquide, & on le répand sur toute la

charpente. Pour empêcher que le bois ne se fende, on peut y mettre une couche d'un ciment de trois quarts de chaux & d'un quart d'argile. Des toits ainsi faits ont le double avantage d'être plus durables & de prendre feu plus difficilement. On a fait usage de cette méthode à la Maison de Force de Zwickau; le toit a 7384 aunes quarrées & 6 pouces; il est couvert de 36,396 tuiles; pour l'enduire de la maniere que nous avons détaillée, il n'en a coûté que 2 gros par aune quarrée. C'est acheter de grands avantages à très-bon marché.

D'HANOVRE, *le 24 Février.*

Il semble que les hommes sont trop intéressés à la conservation de leur santé, pour n'avoir pas besoin de leur recommander de prendre les précautions qu'elle exige. Cependant c'est le desir même de la conserver qui les induit souvent en erreur & leur fait donner une aveugle confiance à des personnes dont ils ne sçauroient trop se défier. Le Public a toujours été & ne cesse d'être encore tous les jours la dupe ou la victime de ces Charlatans qui de Ville en Ville, de Village en Village vont vendre des poisons pour des remedes spécifiques. Dans plusieurs Etats du Nord on vient d'exterminer cette peste du genre humain, ces hommes cruellement avides qui n'achetent à prix d'argent le privilege d'exercer un Art qu'ils ignorent que pour le rendre plus meurtrier par leur ignorance & plus lucratif par la stupidité d'autrui. Le plus sûr moyen d'arrêter un si étrange abus, étoit de donner des appointemens honnêtes à des Médecins pour les charger de traiter les malades des campagnes. La Suede a donné l'exemple en établissant dans toutes les Provinces des Médecins qui, aux frais de la Couronne, suivent les pauvres dans leurs maladies & sont de plus chargés de dévoiler le charlatanisme & de l'écarter. Comme cette méthode a très-bien réussi, on s'est empressé dans ce pays-ci de l'adopter.

Après avoir sagement pourvu aux moyens de conserver la santé des hommes, on s'applique aussi à donner des soins à celle des animaux nécessaires à l'Economie rurale. Les Ecoles Vétérinaires sont néanmoins encore trop rares; les épizooties dont nous voyons si souvent les ravages, devroient nous avoir engagés à les multiplier. Nous avons commencé à faire quelques pas en attirant d'habiles Médecins Vétérinaires qui formeront des Eleves, & qui répandront l'instruction dans les Villes & dans les Campagnes. Avec le tems, nous irons plus loin & nous ferons davantage.

ITALIE.

DE GENES, *le 20 Février.*

Notre commerce avec l'Etranger est plus animé que nous ne sommes accoutumés de le voir dans cette saison. Il est entré ces jours derniers dans notre Port dix-huit vaisseaux de différentes Nations, chargés de grains, de sucre, de cacao, de tabac, de draps &c.

Depuis leur établissement à Malthe, les Chevaliers de l'Ordre de S. Jean de Jérusalem avoient obtenu des Rois de Naples la permission d'extraire, chaque année, de la Sicile une certaine quantité de grains, sans payer les droits ordinaires. Cette faveur avoit été suspendue sous le Ministere précédent; l'Ordre vient de s'adresser au nouveau Ministre & il a obtenu au-delà même de ce qu'il demandoit. Le Marquis de la Sambuca a donné des ordres pour que Malthe exportât de Sicile la quantité de grains, pour cette année, exempte de droits, & qu'on y joignit encore celle qui avoit été refusée les années précédentes.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 5 Mars.*

Dans ses observations dédiées à la Cité de Londres, le Docteur Price ajoute de nouveaux traits au tableau de la dette Nationale dont nous avons parlé succintement. La guerre dans laquelle nous nous sommes jettés entraîne d'énormes dépenses qui ne font que grossir nos dettes. La totalité des billets de l'Echiquier se montoit à 1,250,000 liv.; elle est actuellement portée à 1,50,000 liv. Nous avons ajouté, par un emprunt, aux annuités consolidées à 3 pour cent, la somme de 2,150,000 liv. Le Parlement,

dans sa derniere Séance, a consenti à un autre emprunt d'un million. Nous avons donc augmenté notre dette, l'année derniere, de 3,400,000 liv. st., sans y comprendre les sommes que nous devons pour la Marine, l'Artillerie, le Bureau des vivres, les bâtimens de transport & les Troupes. On ne peut pas fixer le point où nos dettes parviendront dans le courant de cette année, beaucoup moins seroit-il possible de dire où elles en seront à la fin des troubles de l'Amérique. Si nous avions à soutenir, outre notre guerre civile, une guerre étrangere, on pourroit presqu'assurer, sans crainte d'erreur, que nous irions bientôt jusqu'à devoir deux cens millions sterling; mais alors notre dette se réduiroit vraisemblablement à *Rien*. Telle est la chûte épigrammatique du Docteur sur ce grand objet.

On examine dans le Parlement les différens articles de nos dépenses, & il en est peu qui n'excitent des débats ou de grandes discussions. Quelques Membres se récrierent sur ce que le rum qu'on avoit fait passer en Amérique avoit coûté un tiers au-dessus de son prix. Les Ministres répondirent que le rum de la Jamaïque de bonne qualité valoit 4 shellings 4 deniers, & qu'en y comprenant le fret & le coulage, on auroit le prix de 5 shellings 3 den., comme il étoit porté par l'état présenté à la Chambre. Les frais immenses pour le service des bâtimens de transport parurent enflés aux yeux du parti opposé à la Cour. On lui répondit qu'il falloit nécessairement un plus grand nombre de Matelots pour se mettre en état de ne pas craindre les Armateurs Américains. L'opposition s'éleva contre les Entrepreneurs de vivres qui faisoient des gains excessifs & dont plusieurs étoient Membres du Parlement ou liés d'intérêts avec des Parlementaires; que, pour cette raison, ils étoient favorisés & préférés à d'autres personnes qui se chargeroient des entreprises à plus bas prix. On leur répondit que cette idée étoit évidemment fausse puisque l'adjudication des entreprises se faisoit à ceux qui offroient les conditions les plus avantageuses pour l'Etat. Cependant il faut que les Ministres aient découvert des abus relatifs à cet objet, puisqu'au Bureau de l'Amirauté & à celui des Vivres on vient d'adopter un nouveau plan dont on se promet de grands avantages, sur-tout une épargne considérable des deniers publics.

La Chambre des Communes, assemblée en Comité, a résolu que vu le besoin où sont les Planteurs des Indes Occidentales, de douves, de futailles &c, on devroit permettre à nos Commerçans d'en tirer de la Mer Baltique & de celle du Nord pour en fournir nos Colons des Isles; qu'il seroit même à propos d'acccorder une gratification à tous ceux qui exporteroient ces articles du Canada, de la Floride Occidentale & Orientale, de la Nouvelle-York & de l'Isle de S. Jean, aux Colonies des Indes Occidentales & à la côte de Musquito; qu'on pourroit limiter le tems que dureroit cette permission & cette gratification &c.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Limoges, *le 6 Mars.*

On a publié dans cette Ville & dans la Province l'état des exemptions particulieres du tirage pour les Troupes Provinciales. Ces réglemens regardent toute la Généralité.

Art. I. Le fils aîné d'un Laboureur, demeurant avec son pere, âgé de soixante-cinq ans, ou ayant des infirmités notoires, Propriétaire d'un domaine du labourage de deux bœufs, sera exempt.

II. Le fils aîné d'une veuve de Laboureur, âgée de soixante ans, ou infirme, ayant le labourage d'un domaine à deux bœufs, sera exempt.

III. Le fils aîné d'une veuve ayant dix enfans, sera exempt, s'il est le seul en état de veiller à la culture des biens qu'elle aura en propre ou à ferme; mais si cette veuve a deux ou trois enfans en état d'être assujettis au sort, tous tireront.

IV. Un Laboureur exploitant en propriété ou à ferme un domaine du labourage de quatre ou six bœufs, exemptera son fils unique exerçant la même profession.

V. La veuve d'un Laboureur, dans le cas de l'article IV du présent état, exemptera son fils aîné seulement; & à défaut de fils, son frere ou beau-frere, si l'un d'eux est à la tête de l'exploitation, en justifiant par

le frere ou beau-frere, que sa légitime est assignée sur ce fonds.

VI. Un Laboureur payant cinquante livres du principal de la taille dans la Généralité de Limoges, & trente-six livres dans la Vicomté de Turenne, exemptera son fils unique exerçant la même profession.

VII. Une veuve de Laboureur payant cinquante livres du principal de la taille dans la Généralité de Limoges, & trente-six livres dans la Vicomté de Turenne, exemptera son fils aîné; & à défaut de fils, son frere ou beau frere, aux conditions portées par l'article V du présent état.

VIII. Lorsqu'il s'agira d'un Propriétaire exploitant son bien, les cinquante livres du principal de la taille, portées dans les articles VI & VII du présent état, s'entendront de toute taille assise sur un domaine, tant en propriété qu'en exploitation, sans avoir égard à la taille des facultés personnelles. A l'égard d'un Fermier ou Colon, à moitié fruits, les cinquante livres de taille s'entendront de la taille d'exploitation assise sur domaine.

IX. Le Fermier d'une terre au-dessus de deux mille livres de revenu, dont il exploitera au moins un tiers, exemptera son fils unique exerçant la même profession.

X. Un garçon exploitant un domaine, dont le labourage sera de deux ou quatre bœufs, demeurant seul avec ses domestiques, sera exempt personnellement.

De la Rochelle, *le 7 Mars.*

Dès le milieu du mois de Janvier nous nous sommes déterminés à tailler la vigne sur la côte & dans nos environs. Cette opération pourra paroître un peu trop précoce aux Cultivateurs intelligens; mais s'ils étoient de nos cantons, ils feroient vraisemblablement comme nous. Plusieurs Propriétaires prirent le parti, l'année derniere, de ne faire tailler leurs vignes que vers la mi-Mars, attendu que l'année qui précédoit immédiatement celle-là, ils ne recueillirent presque rien pour l'avoir taillée de trop bonne heure. Les gelées du printems brûlerent les bourgeons que la taille prime avoit fait pousser trop tôt. L'année derniere ne ne nous a que trop prouvé que la taille tardive avoit aussi ses inconvéniens. Les gelées étant venues lorsque le printems étoit avancé, les bourgeons de la taille prime se trouverent assez forts pour résister au froid, au lieu que les autres étant alors foibles furent calcinés & ne donnerent pas du fruit.

Dans ce climat, le printems est la saison la plus variable de l'année. Malgré les observations les plus exactes & les plus multipliées, nous ne pouvons avoir de regle sûre. Cependant nos Vignerons les plus entendus croyent que, tout bien considéré, la taille de la vigne doit être faite à la lune de Février. Il s'ensuivroit de-là que si la lune de Février va jusqu'au mois de Mars, il faudroit différer la taille, supposé toutefois que la lune ait des influences sur les opérations d'Agriculture. Comme les Sçavans sont, pour la plûpart, d'une opinion contraire, on peut sans témérité ne pas adopter cette méthode. Il résulte de toutes nos expériences que dans ce pays-ci le mois de Février est le tems le plus propre & le plus favorable à la taille des vignes.

Quelques Particuliers ont fait planter la vigne dès le commencement du mois dernier; ils pourront bien se repentir de n'avoir pas un peu plus différé. On a eu lieu d'observer que les vignes plantées trop tôt ne réussissent pas. Les Bourgeois qui font des plantations dans un mois si rigoureux sont ou induits en erreur par des Vignerons ignorans, ou trompés par des Vignerons qui manquent alors de travail & qui s'embarrassent fort peu que les vignes des autres réussissent, pourvu qu'ils aient de bons salaires. Il est rare de voir un Vigneron instruit planter au mois de Février des vignes qui lui appartiennent.

L'époque pour les plantations, dans ce pays-ci, doit être le mois de Mars. C'est alors que la terre commence, pour l'ordinaire, à s'échauffer & à mettre en mouvement les principes de la végétation. Il n'y a pas à craindre que le sarment souffre de l'humidité & du froid de la terre qui le font chancir & pourrir: inconvénient auquel on s'expose dès qu'on plante trop tôt, sur-tout si l'hiver a été pluvieux. Nous avons eu des tems secs; voilà ce qui doit faire présumer que les plantations du mois de Février pourront très-bien réussir. On doit en conclure qu'il ne faut jamais se décider dans les opérations d'Agriculture, si ce n'est après avoir bien consulté la température de la saison.

Durant le mois de Février, nous avons

eu des froids piquans; il eſt tombé un peu de neige. Depuis quelques ſemaines, on a commencé à préparer les guérets; les mars ſont ſemés par-tout; la terre eſt bien ameublie; nous n'avons preſque pas eu de pluie de tout l'hyver.

D'YVETOT, *le 9 Mars.*

On vient d'établir à Limeſy, dans le Pays de Caux, deux Foires où l'on vendra toutes ſortes de bétail; on y trouvera auſſi des clayes de parc & des piquets, des étaux, des traiteaux, & divers inſtrumens d'Agriculture. L'une de ces Foires ſe tiendra le 24 Juillet, jour de Sainte Chriſtine; dans les années où le 24 ſera un Dimanche, on renverra la Foire au lendemain. L'autre aura lieu dans le courant du mois d'Octobre. Ailleurs on cherche à avoir des Foires plus brillantes; nous leur préférons les plus utiles.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Suite de la Réponſe à la Lettre écrite du Pays d'Aunis à un Négociant de Picardie &c.

Un Ouvrier, habitué au dépotage, ne peut ſe tromper: je vous ditai en mon particulier, d'après l'expérience que j'en fais depuis pluſieurs années, que quoiqu'il me ſoit arrivé bien des fois que les Courtiers croyant pouvoir trouver mon Tonnelier en défaut ayent vérifié ſon dépotage, jamais cependant ils n'ont pu conſtater une différence ſeulement d'un quart de velte; & quand bien même cette différence eût pu s'y trouver, oſeriez vous mettre cela en parallele avec la fraude habituelle d'une, deux, même trois veltes & au-deſſus que laiſſe exiſter une verge de fer?

Vous vous étayez du Réglement de 1753, ſous prétexte qu'il conſerve le recours contre le Vendeur de l'eau-de-vie, en cas de fraude. Mais de bonne foi, Monſieur, croyez-vous qu'il vaille mieux être expoſé à un procès que d'employer le moyen de le prévenir? Et d'ailleurs connoiſſez vous bien les frais qu'entraînent les formalités préalables pour parvenir à exercer un juſte recours contre les Fraudeurs? J'en doute beaucoup; que votre amour pour la Juſtice ne vous faſſe pas illuſion; écoutez votre cœur; il m'eſt garand que vous ne ſçauriez deſirer que les victimes journalieres d'un uſage qui prête autant à la fraude, ſe jettent ainſi dans le dédale de la chicane.

Le dépotage, dites-vous encore, ſera onéreux au Cultivateur. Et en quoi, s'il vous plaît, ſur tout ſi l'Acheteur en paye les frais? N'eſt-il pas auſſi juſte que ce dernier ait la quantité exacte de veltes qu'il compte acheter, qu'il l'eſt que le Vendeur reçoive le nombre d'écus qui lui reviennent? Je n'imagine pas que vous veuilliez faire regarder comme une perte l'empêchement que mettra le dépotage à la fraude, & à Dieu ne plaiſe que je vous faſſe le tort de l'imaginer. Quiconque auroit une pareille idée montreroit que le nom de *Cultivateur* ne lui va point du tout, & qu'il ne le prend que pour cacher ſous ce nom un autre état & des vues particulieres. Vous me permettrez, Monſieur, de vous le dire, le zele que vous mettez à défendre votre opinion, vous emporte un peu trop loin; par la crainte de tomber dans quelque erreur légere, en embraſſant le dépotage, vous êtes l'Apogiſte d'une méthode dont on ne peut ſe déguiſer les erreurs multipliées, conſidérables, manifeſtes. La réalité ne paroît pas vous effrayer, tandis que l'ombre ſeule vous épouvante. Pour appuyer de plus en plus l'ancien uſage, vous allez juſqu'à invoquer la liberté du commerce contre le dépotage; & ſelon vous, celui ci attaque celle là. Mais, Monſieur, ou vos idées à cet égard ſont bien obſcures, ou vous devez convenir que le dépotage ne bleſſe en rien cette précieuſe liberté non-plus que l'entiere propriété. Il ne s'agit ici que de mettre quelques frippons hors d'état de vendre à fauſſe meſure: or vous ſçavez que dans tous les pays policés, même les moins ſujets à l'arbitraire des prohibitions & des gênes, les faux poids & les fauſſes meſures ſont défendus.

(*La ſuite à l'Ordinaire prochain.*)

II.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 8 Mars 1777 au Mercredi 12 dudit, le froment s'eſt vendu à la

Halle, de 20, 21, 23 à 24 livres; le seigle, de 10 liv. 10 s., 11 à 11 liv. 15 s.; l'orge, de 9 liv., 9 l. 10 s., à 10 l. Le froment au Port de la Greve, de 20 liv. 5 s., 21 à 24 liv.; le seigle, de 10, 10 liv. 5 s. à 11 l.; l'orge, de 8 liv. 15 s., 9 à 9 liv. 15 s. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 8 Mars 1777 au Mercredi 12 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18 l. 10 s., 19 à 20 l.; *id.* à la Greve, de 18 liv. 5 s., 19 l. 5 s. à 20 l. 10 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 15 Mars 1777, de 61 à 62 liv.; *idem* nouveau, de 58 à 59; le cent de paille vieille, de 27 à 28 l.; *id.* nouvelle, de 25 à 26 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 54 à 55; *idem* nouveau, de 53 à 54; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 26 à 27; *id.* nouvelle, de 24 à 25; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 47 à 48; *id.* nouveau, de 45 à 46; le cent de paille vieille, de 24 à 25 liv.; *id.* nouvelle, de 23 à 24 l.; le foin à la Grêve, de 44 à 45 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 15 Mars 1777.

Or de Portug. à	724	8	6	marc.
Du Mexique à	720			marc.
Du Perou à	712			marc.
Les guinées à	722			marc.
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à	84			once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	54			marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	2	6	marc.
Piastres à	49	10		marc.

CHANGES DE PARIS, *du 15 Mars 1777.*

Amsterdam	54
Londres	31 ¼ à 5 16e.
Hambourg	188
Madrid	15 2
Cadix	15
Livourne	97 ¼
Gênes	95
Lyon *Rois*	au pair.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1776.

Du Merc. 26 Fév. 1777

Messieurs

Cochin ..... pplles. R.

Du Lundi 3 Mars.

Creuzé ..... pplles. t. l.
Viageres ..... t. l.
Tontine. .... t. l.

Du Mercredi 5.

Cochin ..... pplles. R.

Six derniers mois 1776.

Du Vendredi 23.

Peinchein.... vres. A.
Perpétuelles.. A.
Tontine..... A.

Du Lundi 3 Mars.

Messieurs

Thevenin.... pplles. A.
Viageres .... A.

Du Mardi 4.

Desplaces... pplles. C.
Viageres..... C.
Tontine..... C.

Du Mercredi 5.

Boutray .... pplles. A.
Viageres ..... B.
Tontine ..... B.
.....

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1777.	*Jeudi 13.*	*Vendredi 14.*	*Samedi 15.*
COMP. D. IND.			
Actions	1745	1745 50	1755
D°. 16es/25			
D°. 8es.		238	238
D°. 25es.			
Emprunt Oct.		390	390
Rescriptions	15 15 ¼ 15	15 14 ¾	14 ¾ ½
Bil. des Fermes.		3 ¼	3 ¼
Bil. de la Lot. R.	1202 3	1203 4 5	1208

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces et deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 15 Mars.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le* 12 *Fevrier.*

EN attendant que nous ayons un commerce intérieur, nous réglons celui que l'Etranger fait dans nos Etats. Il n'eſt pas de notre politique de repouſſer ou de dégoûter les Marchands des contrées limitrophes qui nous apportent leur ſuperflu : nous tâcherons au contraire de les attirer par des encouragemens. S'ils nous vendent les denrées & les marchandiſes dont nous avons beſoin, nous leur vendons auſſi les grains qui ſurabondent dans ce Royaume & qui font notre principale richeſſe. Le bien eſt ici réciproque, il doit l'être, ſans quoi le commerce porteroit ſur un fondement ruineux & ne tarderoit pas à crouler. Le Grand Chancelier de la Couronne & M. Blanchot, Miniſtre du Roi de Pruſſe auprès de notre Cour, ont de fréquentes conférences par ordre de leurs Souverains reſpectifs. L'unique objet de ces entrevues eſt d'ouvrir entre les deux Nations un commerce plus ſolide & plus animé qu'on ne l'a vu juſqu'à préſent. Nous en avons fait la triſte & trop longue expérience, les opérations les plus incertaines & les plus variables ſont à coup sûr les plus mauvaiſes. Tantôt on nous permettoit l'entrée des Provinces de la Pruſſe, & tantôt on en fermoit les barrieres. Les droits qu'on exigeoit pendant quelques tems étoient bientôt doublés & devenoient exceſſifs. Telle marchandiſe qu'il étoit libre d'importer, ſe trouvoit bientôt reléguée dans la claſſe des articles prohibés. Avec de pareilles viciſſitudes, les Marchands couroient de trop grands riſques de ſe ruiner ; ils prenoient le ſage parti de ſe tenir dans l'inaction & d'attendre des tems plus heureux. On ſe flatte que le nouveau Traité de Commerce ſera conclu à la ſatisfaction des Sujets des deux Etats.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le* 8 *Février.*

Les hommes ſe trompent, mais rarement ſouffrent-ils avec patience qu'on leur faſſe appercevoir, même avec des ménagemens, qu'ils ſe ſont trompés : plus rarement encore ont-ils la droiture & la bonne foi de reconnoître leurs erreurs, la candeur & la ſimplicité d'en faire l'aveu, le courage & la généroſité de les corriger. Nous parlons ici du commun des hommes, des ames vulgaires, des eſprits petits & pleins d'eux-mêmes, de la foule. L'exemple dont rougiroit cette claſſe immenſe, notre Monarque ne craint pas & ſe fait même une gloire de le donner. Dans la derniere Ordonnance ſur les Acciſes, il s'eſt trouvé quelques articles obſcurs & qui avoient beſoin d'explication ; d'autres ne paroiſſoient pas aſſez bien digérés & dans la pratique auroient ſouffert de grandes difficultés; d'autres enfin pouvoient four-

nir matiere à des chicanes, à des abus, à des vexations. S. M., mieux informée, a suspendu l'exécution de l'Ordonnance jusqu'à nouvel ordre. Le réglement n'aura force de loi dans le Royaume, qu'après qu'on aura fait les corrections & les additions nécessaires.

Une Dame de qualité, de cette Capitale, Epouse d'un Officier de marque, Chevalier des Ordres du Roi, a bien voulu se distinguer des personnes, sinon de son sexe, du moins de son rang, en préférant aux Manufactures de modes des Manufactures plus utiles. Nos Fabriques d'étoffes de laine ont besoin d'encouragement & nous manquons de doigts qui sçachent ou qui veuillent préparer les matieres brutes. Cette bonne Dame à idées moins que bourgeoises, s'est mise à la tête de ses propres filles; elles ont toutes pris une certaine quantité de notre laine de Suede, l'ont filée avec tant d'intelligence qu'elle peut servir à faire les étoffes les plus fines. Notre Société Patriotique a examiné l'ouvrage, & pour en témoigner sa satisfaction, a décerné une très belle médaille à la respectable Ouvriere qui n'a pas dédaigné de l'accepter. Ce trait, si loué dans la femme forte, est une espece de prodige dans un siecle de rafinement & de molesse comme le nôtre. Parmi les Dames, les unes admirent la personne qui la premiere a osé donner l'exemple & se mettre au-dessus du préjugé; les autres, sans approuver hautement cette conduite, ne vont pourtant pas jusqu'à la blâmer. De-là nous inférons que si notre Héroïne Patriote n'allume pas une ardente ambition dans tous les cœurs des personnes de son sexe, du moins avons-nous lieu d'espérer qu'elle aura des Imitatrices. La voie est frayée, on ne craindra plus de s'engager; de plus petites causes ont produit souvent de plus grands effets, & des événemens beaucoup moindres ont opéré peut être plus d'une fois d'heureuses révolutions dans les mœurs.

Il est parti, ces jours derniers, de Gothenbourg pour Canton, en Chine, deux vaisseaux de notre Compagnie des Indes, la *Terre-Neuve* & le *Château de Stockolm*. Ils ont appareillé par un très-beau tems. La navigation est entiérement rétablie dans la Baltique, & de-là par le Sund, dans la Mer du Nord.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 15 Février.*

Par un nouvel Edit, le Roi vient de régler les taxes que les Capitalistes payeront désormais à l'Etat. S. M. veut qu'ils partagent, dans une juste proportion, les charges avec les Cultivateurs, ces hommes si nécessaires. Jusqu'à présent les derniers portoient la plus grande partie des impositions; autant que l'intérêt public exige qu'on les ménage beaucoup, autant une fausse politique nous avoit-elle engagés à les ménager peu.

Dans la plûpart des contrées septentrionales les denrées, sur tout les grains, abondent & sont à bas prix. La tonne de seigle ne vaut ici que 11 marcs Danois; celle d'orge est à 6 marcs 8 shellings, & celle d'avoine à 6 marcs 4 shellings. Il y a fort apparence que les prix haussseront, parce qu'on paroît craindre de toutes parts que la guerre ne vienne troubler la tranquillité du commerce. D'ailleurs on fait dans plusieurs Etats de grands approvisionnemens.

Au commencement de ce mois, la Société Rurale Economique tint sa Séance publique & distribua les Prix dont elle avoit annoncé les sujets dans le mois de Janvier de l'année derniere. Le Prince Royal honora l'Assemblée de sa présence, & ceux des Vainqueurs qui se trouvoient à cette Séance furent couronnés des mains de S. A. R. Ne devroit-il pas entrer dans l'éducation des Princes, de leur apprendre de bonne heure, non à prodiguer des faveurs à des talens purement agréables, presque toujours dangereux & souvent funestes, mais à connoître tout le prix de la terre, à estimer, encourager, récompenser & ceux qui la cultivent avec intelligence & ceux qui enseignent aux autres l'Art de la bien cultiver?

Il est né, l'année derniere, dans la Province de Bergen 3499 personnes & il en est mort 2478; la population y croît d'une maniere bien sensible. Parmi les morts, on en a compté 25 qui avoient vécu plus de 90 ans; deux seulement ont vu la révolution entiere d'un siecle. Durant le même espace de tems, il y a eu dans le Royaume de Danemarck 27,255 naissances; 23,519 morts; 7925 mariages: dans le Royaume de Nor-

vege, 21,422 naiſſances; 15,270 morts; 6231 mariages: dans nos Etats d'Allemagne, 62,918 naiſſances; 53,507 morts; 18,028 mariages.

Comme le tems eſt fort doux, on équipe dans nos Ports les bâtimens qui doivent faire voile pour la pêche du Groenland.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le* 21 *Février*.

Corrigeons les erreurs ſimples des anciens tems, mais n'inſultons pas à la ſimplicité de nos peres; ils valoient mieux que nous, ne les mépriſons pas & ne nous eſtimons pas plus notre petit mérite que leurs grandes qualités & leurs vertus. Depuis pluſieurs ſiecles, il exiſtoit à Kloſter-Neubourg une fondation ſinguliere: on y nourriſſoit une aſſez grande quantité de chiens qui deſcendent, à ce qu'on prétend, de ceux qui ſe mirent à aboyer lorſque la femme d'un Empereur ſe découvrit, malgré elle le viſage, en paſſant près d'un arbriſſeau où ſon voile s'accrocha & reſta ſuſpendu. Dans le ſéjour que l'Empereur a fait derniérement à Kloſter-Neubourg, ce Prince a changé l'objet de la fondation pour laquelle il y a des fonds aſſez conſidérables. Déſormais on nourrira & l'on entretiendra autant d'enfans de Chaſſeurs qu'on nourriſſoit auparavant de chiens.

D'OFFENHEIM, *le* 18 *Février*.

Nous n'avons pas vu depuis long-tems, dans la Franconie, tomber autant de neige qu'il en eſt tombé cet hiver. Il étoit plus qu'imprudent de ſe mettre en route, parce qu'on ne découvroit nulle part les traces des grands chemins. On a trouvé dans divers endroits des Voyageurs morts & cachés ſous des monceaux de neige: quelques-uns de nos Habitans qui ne ſe propoſoient que de faire un court trajet & d'aller dans les lieux voiſins, ont auſſi eu le malheur de périr. Le tems s'eſt mis au beau depuis quelques jours; toute cette neige a diſparu, nos campagnes ſont couvertes d'eau. Les productions de la terre n'ont pas ſouffert & s'annoncent bien. Si le tems ſe ſoutient, la végétation ſera prompte. Nous n'avons pas eu des froids auſſi rigoureux que nous en éprouvons ordinairement dans cette ſaiſon.

ITALIE.

DE NAPLES, *le* 14 *Février*.

Nous avons vu entrer dans notre Port les deux frégates Eſpagnoles que nous attendions depuis quelque tems & qui étoient richement chargées. Une partie des ſommes qu'elles nous ont apportées doit ſervir à payer les Officiers de la Maiſon de D. Philippe, Frere du Roi. Le Public a toujours les yeux ſur le nouveau Miniſtre; les premieres opérations tendent évidemment au bien des Peuples; on les regarde comme les préludes des plus heureux événemens. Les malverſations punies ſévérement deviennent plus rares. Le meilleur ordre commence à s'établir dans les Tribunaux; les conteſtations y ſont terminées & plus vite & à moins de frais. Les vues du Miniſtre ſont d'encourager les Manufactures & d'animer le Commerce. Nous ne ſçavons pas encore en détail les meſures qu'il prendra, mais nous ſommes aſſurés qu'elles répondront à la bonté de ſon cœur & à l'étendue de ſes lumieres. Il a déjà donné aux Cultivateurs des marques de ſa bienfaiſance; on ne ſçauroit trop multiplier les moyens de relever notre Agriculture; elle eſt très éloignée du degré de perfection qu'elle auroit atteint ſi le Gouvernement s'étoit plus occupé du ſoin de la rendre floriſſante. Le Véſuve continue ſes éruptions avec beaucoup de violence.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 29 *Février*.

Dans un Comité des Subſides, la Chambre des Communes a pris les réſolutions ſuivantes. On accordera la ſomme de 3000 liv. ſterl. pour la défenſe de l'Iſle de Saint-Jean; 2816 liv. pour l'Etabliſſement civil de la Géorgie; 4596 liv. pour la Nouvelle Ecoſſe; 5950 liv. pour la Floride Orientale; 5900 liv. pour la Floride Occidentale; 5550 liv. pour Sénégambie; 2993 l. pour divers objets qui regardent l'Amérique Septentrionale. Ce qui nous embarraſſe toujours plus, c'eſt d'augmenter toujours plus le produit des impôts en proportion de l'augmentation exceſſive des dépenſes.

Un Auteur célébre, le Docteur Price, qui a beaucoup écrit ſur les affaires du tems,

vient de nous donner des observations sur les dettes de la Nation, les taxes, les revenus de l'Etat, le crédit public, la circulation des especes & du papier. Les Partisans du Ministere regardent la plûpart des calculs de cet Auteur comme faux & enflés, mais ils conviennent qu'on ne peut attaquer la vérité de l'article suivant sur les dettes publiques. En 1740, la dette nationale se montoit à 46,382,650 liv. st., les intérêts qu'elle supportoit alors n'étoient que de 1,903,961 liv. st. En 1749, elle alloit à 76,166,906 liv., & les intérêts faisoient un objet de 2,765,608 liv. Au commencement de la derniere guerre, notre dette ne passoit pas 75,707,264 liv. A la fin de la guerre, en 1763, elle fut énorme & montoit à 146,582,844 liv.; les intérêts nous emportoient annuellement la somme de 4,840,821 liv. st. Nous nous ruinames donc dans une guerre dont les succès furent si brillans & passerent nos espérances. Pour triompher de nos ennemis, nous ajoutames à nos dettes anciennes une nouvelle dette de 71,505,580 l. Depuis 1763 jusqu'en 1775, nous avons remboursé 10,639,793 liv., & diminué les intérêts de 400,000 liv. La totalité de nos dettes, en 1775, formoit juste la somme de 195,943,051 liv.; les intérêts étoient réduits à 4,440,821 liv. st.

On écrit de Birmingham que l'argent y est de la plus grande rareté. Quelques Habitans de cette Ville ont frappé une certaine quantité de nouvelles especes de bas aloi, qu'on reçoit pourtant dans le commerce sur le pied de 4 shellings 6 den. Elles n'auront cours que dans la Ville & les environs.

Il y a eu à Greenwhic, le 13 du courant, un incendie qui a fait beaucoup de ravages. Plusieurs maisons ont été réduites en cendres, d'autres sont endommagées; quelques familles ont été réduites par cet accident à la derniere misere. Des personnes charitables ont reçu dans leurs maisons les enfans des Incendiés. Touchées du pitoyable état de ces infortunés, de jeunes Dames leur ont envoyé des habits & fait parvenir d'autres secours.

HOLLANDE.

De Flessingue, 24 *Février*.

La Société Zélandoise des Sciences, établie dans notre Ville, propose pour sujet du Prix qu'elle doit adjuger l'année prochaine 1778, la question suivante: *Quelles sont les causes des pertes considérables que les Habitans de cette Province ont à souffrir, par le cours désavantageux du Change? Quels seroient les moyens de les prévenir, sans exposer la Province au danger de manquer d'especes comptantes; de sorte qu'elle fût au contraire en état de monnoyer les nouvelles especes nécessaires? Par quelle voie on réussiroit à mettre les especes sur le même pied, quant au titre & à l'évaluation, dans toute la République: de maniere que dans toutes les Monnoyeries on pût, sans interruption, monnoyer les especes tant d'or que d'argent, selon le titre & l'évaluation établis ou à établir?* Le Prix est une médaille d'or frappée au coin de la Société. Les Auteurs envoyeront leurs Mémoires avant le premier Janvier 1778; ils mettront à la tête une devise qu'ils répéteront dans un billet cacheté qui renfermera aussi leur nom & leur adresse. Il sera libre d'écrire en Flamand, en François ou en Latin. Les Ouvrages seront envoyés, francs de port, au sieur Tust Tyeenk, Secretaire de la Société. On exige que l'Auteur qui aura remporté le Prix ne fasse pas imprimer son Ouvrage ni en tout ni en partie, sans en avoir obtenu le consentement formel de la Compagnie qui l'aura couronné. Cette condition paroît un peu dure & ne sera vraisemblablement pas du goût de bien des Auteurs. On n'exclud du concours que les Membres de la Société; s'ils écrivent sur les questions proposées, ce doit être sans aucune prétention pour le prix. Pour se distinguer des Concurrens, ils mettront sur leur Mémoire: *Fait par un Membre de la Société Zélandoise.*

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Nismes, *le 1 Mars.*

Une grande partie de notre territoire n'est rien moins que riche; nous y recueillons du vin & de l'huile en médiocre quantité; nous ne gagnerions pas à forcer un terrein sec, aride, pierreux, rocailleux à nous donner des productions telles que le

bled. Nous avons eu des jours très-beaux durant cet hiver, & nous concevions de grandes espérances pour les récoltes prochaine ; mais le Cultivateur est dans les plus vives alarmes & se voit sur le point de perdre déjà tout le fruit de ses avances & de ses travaux. Les rats & les taupes font d'étranges ravages dans nos meilleurs cantons ; la sécheresse avoit regné pendant longtems ; enfin il a plu durant quelques jours, mais il n'est pas tombé une assez grande quantité d'eau pour noyer ces animaux destructeurs. Ce fléau est assez commun en Allemagne & dans d'autres contrées. On nous rendroit un bon office si l'on nous indiquoit quelque moyen propre à exterminer ces animaux, ou du moins à arrêter leurs ravages.

D'EMBRUN, *le* 28 *Mars*.

Resserrés dans nos montagnes & sans autres ressources que leur produit, nous vivons tout doucement lorsque les récoltes sont bonnes. Mais dans les tems de disette, un tableau des plus tristes & des plus affligeans est celui de notre misere. Nos gens de la campagne seroient, pour la plûpart, exposés à mourir de faim, s'ils ne prenoient le parti de s'expatrier. Industrieux, ils vont ailleurs chercher du pain & y trouvent quelquefois la fortune. Ceux qui ne peuvent alors quitter leurs foyers, souffrent & sont presque assurés de ne recevoir aucun soulagement, puisqu'ils ne voient autour d'eux que des malheureux qui sollicitent les mêmes secours. Si des personnes riches habitoient ce pays-ci, elles feroient bientôt un bel usage de leurs richesses. Quoiqu'en puissent dire les sombres détracteurs de l'humanité, l'homme est naturellement bon & sensible. Si dans son opulence il étoit témoin de l'indigence de ses Freres, s'il les voyoit souffrans & malheureux, la pitié pénétreroit bientôt son cœur & sa main s'ouvriroit d'elle-même pour répandre libéralement des bienfaits. Voyez les Seigneurs qui habitent leurs Terres, ils sont presque tous humains, & le titre qui les flatte le plus est celui non de Maîtres ou de Protecteurs de leurs Vassaux, mais d'Amis, de Consolateurs de peres de leurs semblables.

En 1774, la récolte de bled manqua dans ces cantons ; la denrée étoit chere, & comme nous avons peu d'argent parce que nous sommes absolument sans commerce, la misere étoit presque générale. Notre charitable Archevêque, M. de Leyssins, établit dans cette Métropole une espece de Mont-de-Piété ou Magasin d'abondance. Les pauvres Citoyens furent pourvus des grains qui leur étoient nécessaires pour subsister & ensemencer leurs champs. Tout ce qu'on exigeoit d'eux c'est qu'après la récolte prochaine ils donnassent le prix du bled qu'on leur avoit livré, ou qu'ils en rendissent une pareille quantité en nature. Pour donner plus de consistance au nouvel établissement on fit homologuer au Parlement de Grenoble, le 5 Mai 1774 & la fondation & les réglemens faits à ce sujet. Nous avons éprouvé tous les bons effets que devoit produire une institution inspirée tout-à-la-fois par la sagesse & la charité. Notre Prélat, animé par ce succès, veut étendre & perpétuer le bien dans son Diocèse. Il vient d'établir un autre Magasin d'abondance à Guillestre, lieu considérable & la principale Seigneurie de l'Archevêché. Les gens de la campagne, les Habitans pauvres bénissent les ames généreuses qui s'intéressent à leur sort ; ils sont assurés de trouver de prompts secours dans les besoins imprévus & dans les tems de disette ou de cherté ; ce point de vue les tranquillise & ils se croyent plus heureux parce qu'ils ne craignent pas de se trouver plus malheureux. On a suivi, pour cette bonne œuvre, les mêmes réglemens qui nous ont si bien réussi relativement au même objet.

DE NANCY, *le* 3 *Mars*.

Après avoir été confinés une partie de cet hiver dans nos maisons, nous pouvons enfin aller respirer le bon air de la campagne. La neige qui nous déroboit le vue de nos champs est entiérement fondue. Les grandes routes sont pratiquables depuis quelque tems, & les chemins de traverse, quoiqu'ils ne soient pas encore bien secs, permettent pourtant aux Habitans des Villages de venir à nos Marchés & d'approvisionner nos Villes. Les denrées ne sont pas cheres & ne peuvent l'être, parce que nous avons toutes sortes de grains & de légumes en beaucoup plus grande quantité qu'il ne nous en faut pour notre consommation. Les fourrages se soutiennent à des prix assez hauts,

nous craignons même de les voir devenir plus rares & par conséquent plus chers. Ils ont manqué l'année derniere en Bourgogne ; la disette fait qu'on y en tire à tout prix de notre Province & des contrées voisines. L'hiver a favorisé toutes les productions de la terre ; le tems est beau & anime les espérances des Propriétaires & des Fermiers.

Il paroît des Lettres Patentes du Roi, sur Arrêt du Conseil, qui ordonnent qu'à compter du premier Janvier dernier, l'Adjudicataire de la Ferme des Postes percevra en argent de France les droits des lettres & paquets destinés pour les Duchés de Lorraine & de Bar. Quoique ces Lettres-Patentes aient été données le 30 Décembre, notre Parlemen ne les a enregistrées que le 8 de Février.

De Méry, *le 8 Mars.*

Lettre au Rédacteur de la Gazette. Très-souvent pour ne pas connoître la propriété des choses, non-seulement nous ne jouissons pas, Monsieur, des grands avantages que nous en pouvons retirer, mais encore nous nous constituons en dépenses absolument inutiles. J'allois faire enlever d'un demi arpent défriché les racines de sainfoin & de plantes parasites ; je me proposois ensuite d'y faire répandre du fumier, seul moyen à moi connu de fertiliser mon champ, lorsqu'un Laboureur mon voisin, qui joint la pratique à la théorie, vint me voir à l'instant où je mettois la main à l'ouvrage : il me conseilla de faire de distance en distance des tas de ces différentes plantes qu'il regardoit comme choses très précieuses & dont je ne connoissois pas l'utilité ; d'y faire mettre le feu, de l'entretenir jusqu'à ce que tout fût réduit en cendres, & de répandre celles-ci aussi également que faire se pourroit. J'exécutai le tout sans frais, je fis semer peu de jours après, assez tard, au 10 du mois d'Avril dernier, un boisseau d'avoine & par-dessus de la graine de luserne, & j'ai récolté vingt-neuf boisseaux de grains de premiere qualité, le boisseau pesant 40 livres, & la paille avoit 4 & 5 pieds de hauteur, tandis que je ne recueille que de 7 à 8 boisseaux par arpent sur mes autres terres qui sont à peu près de même qualité ; la luserne qui a parfaitement levé est forte, abondante & me promet, pour cette année, bonne récolte.

Comme l'on ne peut, Monsieur, trop multiplier les preuves pour convaincre les personnes de mon état que l'on ne persuade pas aisément, j'ai pensé qu'un pareil succès connu par votre Gazette pourroit engager d'autres de mes Confreres à se procurer les mêmes avantages, en usant des mêmes moyens. Je le souhaite. *J'ai l'honneur d'être* &c. *Signé*, Claude Villeu, *Laboureur.*

De Paris, *le 9 Mars.*

Suite de la Déclaration du Roi, concernant les réparations des grands chemins.

Nous nous y sommes déterminés d'autant plus volontiers, qu'occupés du bonheur de nos Peuples, nous nous proposons de porter une attention particuliere à leur procurer des soulagemens réels sur cette partie essentielle du service public. A ces causes, & autres à ce nous mouvant, de l'avis de notre Conseil, & de notre certaine science, pleine puissance & autorité royale ; Nous avons dit, déclaré & ordonné ; & par ces présentes signées de notre main, disons, déclarons & ordonnons, voulons & nous plaît : Qu'immédiatement après les récoltes, tous travaux & ouvrages nécessaires pour les réparations & entretiens des grandes routes, continuent d'être faits dans les diverses Provinces de notre Royaume, comme avant notre Edit du mois de Février dernier &c.

II.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Réponse à la Lettre écrite du Pays d'Aunis à un Négociant de Picardie, insérée dans la Gazette du Commerce N°. 93 & 94 de l'année 1776.

Vous êtes, je pense, bien satisfait, Monsieur, de ce que votre lettre du 26 Octobre dernier est restée sans replique. Avouez que vous avez attribué au défaut de raisons solides le silence du Négociant d'Amiens à qui elle étoit adressée. Je viens vous détromper ; ce n'est point un motif de cette espece qui l'a retenu ; j'ai vu par la lettre qu'il m'a

écrite, que s'il eût voulu rentrer dans la lice, il étoit sûr de vous combattre avec avantage & vous arracher des mains la victoire que vous croyez sans doute avoir remportée. Comme il s'agit d'un objet intéressant pour le commerce, vous trouverez bon que je prenne la place de mon ami & que je discute une question qu'on devroit, ce semble, regarder comme résolue.

Quoique vous vous éleviez, Monsieur, avec zele contre le dépotage, vos raisonnemens n'ont point la force que vous croyez leur avoir donnée. Je vais en faire voir le peu de solidité, en attendant l'impression d'un Mémoire où la matiere sera discutée à fond.

D'abord, quel est l'objet du dépotage? C'est de constater avec la derniere précision la quantité d'eau-de-vie renfermée dans une futaille, par le moyen d'un vase qui, rempli de liqueur, en contient exactement une velte; par-là le Vendeur sçait au juste combien de veltes il livre à l'Acheteur, & celui ci est également assuré du nombre de veltes qu'on lui vend; l'un ne peut tromper, l'autre ne peut être trompé; tel doit être le bon effet du dépotage, tel est le but qu'on se propose en l'établissant. Je ne crois pas qu'on puisse raisonnablement contester ce que j'avance & la définition que je donne.

Qui ne voit, d'après ce simple énoncé, que la méthode du dépotage est en elle-même préférable à celle que la routine consacre & que peut-être la cupidité s'efforce de retenir. Celle-ci consiste à plonger obliquement dans la piece d'eau-de-vie une verge de fer graduée dont les différentes divisions sont destinées à indiquer la quantité de liqueur qui devroit y être contenue, mais qui n'y est presque jamais, par les raisons suivantes. D'un côté, cette verge est graduée d'après le calcul de courbes absolument différentes de celles que décrivent les douves des futailles; & de l'autre, il est plusieurs manieres de rendre l'effet de la verge illusoire; tantôt ce sera en élevant la douve du bondon & celles qui l'avoisinent; tantôt on applatira celles du dessous de la piece; tantôt on tiendra ces dernieres un peu plus longues que les supérieures; une autre fois on fera plus mince le tour du bondon, ou l'on creusera l'extrémité des douves contre laquelle appuye la verge de fer, afin que le bout de cet instrument y entre: un Tonnelier peu délicat se contentera d'employer des douves de bois fort épais... En voilà assez, je crois, pour convaincre les personnes les plus difficiles.

Cependant, Monsieur, pour me prévenir en quelque sorte, vous cherchez à insinuer que le dépotage entraine mille inconvéniens, & que même il n'est point exempt de fraude. Pour le persuader d'autant mieux au Négociant d'Amiens, vous ajoutez qu'il existe des Mémoires (à la Rochelle & chez quelque Courtier sans doute) qui le démontrent. Permettez qu'en passant je vous demande une grace, c'est de rendre publics les Mémoires dont vous prétendez vous étayer. Vous trahiriez la bonté de votre cause, si, ayant en mains des armes aussi formidables, vous refusiez d'en faire usage.

Il y a eu des frippons assez hardis pour employer des buches au lieu de douves, & cette supercherie, que le plus clairvoyant n'auroit pas découverte à l'extérieur ou par le secours de la velte, diminuoit la quantité d'eau-de-vie depuis 8 jusqu'à 13 veltes. Mais je veux que le dépotage n'écarte pas la possibilité de se tromper. Mettez-vous dans la classe des synonimes *possibilité* & *nécessité* presqu'inévitable; il doit suffire que la méthode que je défens s'emploie au grand jour pour qu'on doive la préférer à la vôtre qui opere en dedans des futailles sans que l'Acquéreur le plus expert puisse éviter l'erreur, si l'on a eu intention de le surprendre: d'ailleurs, Monsieur, l'expérience de nos voisins de la Saintonge, d'Oleron & de Ré nous rassure.

(*La suite à l'Ordinaire prochain*).

II.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 5 Mars 1777 au Samedi 8 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 20, 22 à 23 l. 10 s.; le seigle, de 10 l. 5 s., 11 l. 10 s. à 12 l. 5 s.; l'orge, de 8 l. 15 s., 9 à 9 l. 5 s. Le froment au Port de la Greve, de 20, 21, 22 liv. 10 s. à 23 l. 5 s.; le seigle, de 10, 10 l. 10 s. à 11 l.; l'orge, de 8 liv. 10 s., 8 liv. 15 s. à 9 l. *le septier*.

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 5 Mars 1777 au Samedi 8 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18 l. 5 s., 19 à 20 l.; *id.* à la Greve, de 19, 20 à 21 l. 5 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 12 Mars 1777, de 55 à 56 liv.; *idem* nouveau, de 53 à 54; le cent de paille vieille, de 26 à 27 l.; *id.* nouvelle, de 24 à 25 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 52 à 53; *idem* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 25 à 26; *id.* nouvelle, de 23 à 24; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 46 à 47; *id.* nouveau, de 44 à 45; le cent de paille vieille, de 24 à 25 liv.; *id.* nouvelle, de 23 à 24 l.; le foin à la Grêve, de 42 à 43 l.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 12 Mars 1777.

Or de Portug. à	724	8	6	marc.
Du Mexique à	720			marc.
Du Perou à	712			marc.
Les guinées à	722			marc.
Ducats à	98	2		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à	84	5		once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	54	2		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	4		marc.
Piastres à	49	11		marc.

V.

Changes de Paris, *du 12 Mars 1777.*

Amsterdam	53 7 8e. à 54
Londres	31 ¼ à 5 16e.
Hambourg	188
Madrid	15 2
Cadix	15
Livourne	97 ¼
Gênes	95
Lyon *Rois*	⅛ p. ⅝ p.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Jeudi 27 Fév. 1777.			Du Samedi 1 Mars.		
Messieurs			*Messieurs*		
De S. Janvier vres.	A.		Despeignes. Viag.	C.	
Tontine	A.		Perpétuelles.	C.	
Nau pplles.	J.		Tontine	Y.	Z.
Viageres	J.				
Tontine	J.		Du Lundi 3.		
Du Vendredi 28.			Delamotte pplles.	A.	
			Viageres	A.	
Boscheron pplles.	A.		Tontine	A.	
Viageres	A.				

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1777.	*Lundi 9.*	*Mardi 10.*	*Mercredi 11.*
Comp. d. Ind.			
Actions	1747 ½	1747 ½	1745
D°. 16es/25			
D°. 8es.			
D°. 25es.			
Emprunt Oct.			
Rescriptions	15 15 ¼ 15	14 ¾	15 14 ¾
Bil. des Fermes.	3 ½	3 ½	
Bil. de la Lot. R.	1202 1201	1200	1200

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces, deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

IV.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 4 Janvier 1777 au Mercredi 8 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 21, 22 à 23 liv.; *idem* à la Greve, de 20, 21 à 22 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 11 Janvier 1777, de 62 à 63 liv.; *id.* nouveau, de 60 à 61; le cent de paille vieille, de 31 à 32 l.; *id.* nouvelle, de 30 à 31 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 52 à 53; *idem* nouveau, de 50 à 51; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 30 à 31; *id.* nouvelle, de 29 à 30; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 48 à 49; *id.* nouveau, de 47 à 48; le cent de paille vieille, de 29 à 30 liv.; *id.* nouvelle, de 28 à 29 l.; le foin à la Grève, de 47 à 48 l.

V.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 11 Janvier 1777.

Or de Portug. à			724	8	6		marc.
Du Mexique à			718				
Du Perou à			710				
Les guinées à			723				
Ducats à			98				once.
Or fin à 23 k.							
31 32.			100				
Or à 20 karats à			84				
L'argent à 11 d.							
20 g. à			54				marc.
Idem à 11 d. 10							
gr. à			52				
Piastres à			49	7	6		

VI.

Changes de Paris, *du 11 Janvier 1777.*

Amsterdam	53 7/8 à 54
Londres	32
Hambourg	188
Madrid	15 4
Cadix	15 3 à 2 6
Livourne	98
Gênes	96
Lyon *Rois*	1 à 2/8 p. c.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1776.

Du Vend. 13 Déc. 1776			Du Jeudi 2 Janv. 1777		
Messieurs			*Messieurs*		
Patu .... Viageres.	J.		Delagarde.. Viag.	Z.	
			Tontine.....	Z.	
Du Lundi 30.			De S. Janvier vres.	t. l.	
			Tontine	t. l.	
Despeignes. Viag.	L.		Nau ..... pplles.	C.	
Perpétuelles..	L.		Viageres.....	A.	
Tontine....	Y. Z.		Tontine	A.	
			Deschapelles.. vres.	P.	
Du Mardi 31.			Perpétuelles...	P.	
			Tontine.....	P.	
Defays..... pplles.	L.		.....		
Viageres	J.		.....		
Desplaces... pplles.	J.		.....		
Viageres.....	J.		.....		
Tontine.	J.		.....		
Marsollier ... vres.	L.		.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janv. 1777.	Jeudi 9.	Vendredi 10.	Samedi 11.
Comp. d. Ind.			
Actions . . .	1650 60 . . .	1700	1700 . . .
D°. 16/25es . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Rescriptions . .	20 20 1/2 21 20 1/2 20 19	18 1/2 17 16 1/2. .	16 1/2 17 16 1/2.
Bil. des Fermes.	4 1/2	. . . . .	4 1/2 . . .
Bil. de la Lot. R.	. . . . .	. . . . .	1248 . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24tt pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces, deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1776.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 18 Janvier.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

D'HELSINBOURG, *le 19 Décembre.*

NOus ne sommes plus étrangers dans notre propre Patrie & nous sçavons enfin ce qui s'y passe. On ne nous laisse pas, il est vrai, pénétrer dans les secrets qu'il est de la prudence de nous cacher, mais aussi on s'empresse de nous faire part de tout ce que l'intérêt public exige d'être publiquement connu : on ne refuse pas même de satisfaire une curiosité modérée, & ce qu'il nous est permis de sçavoir, on se fait un plaisir de nous l'apprendre. Un bon pere de famille n'a garde de confier à ses enfans toutes les affaires domestiques, mais il ne les traite pas en étrangers, & s'il se taît quelquefois devant eux, ce n'est jamais que lorsque la sagesse, la nécessité, la discretion lui imposent la loi de ne point parler. Ces tems sombres & nébuleux où nous ne voyions pas les objets, où nous craignions même de les entrevoir, sont passés. Des jours purs & sérein sleur ont succédé; nous promenons partout nos regards tranquilles; partout l'œil du Citoyen ne voit près de lui que des objets gracieux & dans le lointain que de belles perspectives. Le Cultivateur se plaît à contempler la terre qui lui prodigue aujourd'hui les productions qu'il avoit tant de peine à lui arracher autrefois; le Négociant suit avec délice le cours libre & rapide du commerce, il se félicite de n'avoir plus que le choix sur les moyens de s'enrichir; l'Artiste a devant lui des encouragemens & des récompenses proportionnés à ses talens ou à ses efforts; l'Artisan, le Journalier, tout le Peuple laisse loin de lui la misere d'où il espéroit à peine de sortir un jour & se fond de joie en se trouvant comme investi de tous les avantages d'une douce aisance. Nous connoissons, nous bénissons, nous baisons avec les transports de la reconnoissance, la main bienfaisante & paternelle qui a sçu nous ouvrir les sources précieuses de tant de biens. Dépendroit-il donc d'un Roi de faire la richesse de son Peuple, comme il ne tient qu'à lui d'en assurer le bonheur? Ce n'est plus-là pour nous ni un problême, ni même une question. La Suede trop long-tems pauvre, trop long-tems malheureuse doit également au grand Roi qui la gouverne & le bonheur qu'elle goûte & l'abondance dont elle jouit.

On vient de publier un état des produits de nos mines, de nos forêts, de notre commerce, de nos manufactures, de nos monnoies, du cours du change & de nos dettes. Nous allons parcourir rapidement les divers objets de ce tableau intéressant.

Les mines d'or d'Aedelfors ne nous ont fourni en 1770 que ce qu'il falloit pour frapper 374 ducats; nous fumes plus heureux en 1771, elles nous donnerent de quoi faire 1565 ducats. Leur prduit baissa en 1772, nous n'eumes de l'or que pour 805,

ducats : en 1773 nous en fabriquames environ 840, & 546 dans l'année 1774. Ces mines, comme on le voit, ne sont rien moins qu'abondantes ; les frais de leur exploitation en absorbent presque tout le produit. La plus riche mine d'argent de tout le Royaume est à Sahla ; en 1770 elle a rapporté 1743 marcs & un lot de ce métal, en 1771 elle en a donné 1928 marcs & 2 lots ; en 1772 nous en avons tiré 1725 marcs 6 ½ lots ; en 1773 on en a extrait 1817 marcs 10 ½ lots.

Nous sommes très-pauvres en plomb : durant toute l'année 1769 & une partie de 1770 nous n'avons retiré de nos mines que 9 schiffpfund de ce métal. L'Angleterre nous en vend, année commune, 980 schiffpfund. Nos mines de cuivre rendent beaucoup plus ; voici leur produit de plusieurs années ; en 1770 il fut de 4441 schiffpfund 4 lispfund & 2 marcs ; en 1771 il fut de 4530 schiff. 19 l. 19 marcs ; en 1772 il fut de 4666 schiff. 16 l. & 11 marcs ; en 1773 il fut de 4907 schiff. 6 l. 6 marcs. Depuis 1765 jusqu'en 1768 nous avons tiré de nos mines 144 s. 9 lots de vitriol. En 1770 nous avons exporté 296 tonnes d'alun ; en 1773 cette exportation alla jusqu'à 2767 tonnes ; en 1774 elle fut de 2420 tonnes. On n'exporte annuellement de tout le Royaume qu'environ 300,000 schiffpfund de barres de fer dont les Etrangers payent sur les lieux 1,914,750 écus de banque de Hambourg. Cette exportation seroit bien plus considérable si nous n'avions pas à soutenir la concurrence de la Russie. Le fer des Provinces de cet Empire est aussi bon & à aussi bon marché que le nôtre. Autrefois il n'étoit pas assez connu, mais depuis l'année 1768 les Russes en font un grand commerce. Ils en vendent annuellement à l'Etranger de 270 à 280,000 schiffpfund.

La résine & la poix tirées de nos forêts, la potache, les cendres, les planches, les poutres & autres objets de cette nature qui sortirent de Suede dans toute l'année 1770 & furent vendus aux Nations commerçantes nous rapporterent la somme de 1,744,132 ½ dahlers, monnoie d'argent, ou 387,585 écus de banque. Cette branche de commerce devient plus florissante, sur-tout depuis les démêlés de la Grande-Bretagne avec ses Colonies.

(*La suite à l'Ordinaire prochain.*)

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 29 Décembre.*

La Norvege fournit du bois de construction à la plûpart des autres Etats de l'Europe ; c'est là sa plus grande ressource & la plus riche branche de son commerce. Cependant les Habitans de ce Royaume & les Etrangers se plaignoient des difficultés, sans nombre, qui arrêtoient souvent & rallentissoient sans cesse le cours des opérations. Ces plaintes trop bien fondées n'auront plus lieu désormais. Le Gouvernement vient de porter une Ordonnance pour rendre ce commerce plus florissant en levant les obstacles & lui donnant toute l'activité dont il est susceptible. Les expéditions ne languiront plus ; on a pourvu également à l'intérêt des acheteurs & des vendeurs ; les uns ne seront plus obligés de séjourner si long-tems ; & outre qu'on les servira plus vîte, on les servira mieux. Les autres pourront facilement se charger d'un plus grand nombre de commissions ; ils les rempliront sans doute fidélement puisque le dispositif de l'Ordonnance leur procurera le double avantage d'être & sûrement & promptement payés.

Il paroît un autre Réglement non moins sage, mais plus utile encore, & nécessaire pour la santé d'une partie des Citoyens de notre Capitale. Nous ne verrons plus couler des ruisseaux de sang dans les quartiers les plus peuplés, les boucheries n'y répandront plus l'infection & la puanteur. Il est ordonné à tous les Bouchers de quitter leurs anciens logemens & de se retirer aux extrêmités de la Ville qu'ils habiteront seuls. On aura soin que les maisons qu'ils feront bâtir soient construites de maniere à ne pas nuire à la santé de ceux qui les habiteront ; elles seront vastes & aérées ; on y pratiquera des conduits pour l'écoulement du sang des animaux &c. Comme c'est d'ailleurs un excellent engrais, on pourra le mêler avec du fumier & le transporter aisément à la campagne. L'exemple que nous donnons devroit faire beaucoup d'Imitateurs ; l'abus est presque général dans les grandes Villes ; & c'est pourtant dans les grandes Villes qu'on devroit prendre encore plus de précaution pour conserver la salubrité de l'air autant qu'il est possible. Quoi de plus propre à le

corrompre que des boucheries ? En réléguant les Bouchers dans des quartiers inhabités, leur ſanté, celle des autres Citoyens s'en trouveront mieux, & nous n'aurons plus ſous les yeux un ſpectacle hideux, dégoûtant, révoltant même &c.

PRUSSE.

De Berlin, *le 23 Décembre.*

Cette Capitale s'aggrandit tous les jours; il ſemble que nous jugeons de notre puiſſance par ſon aggrandiſſement; nous calculons toutes les années avec grand ſoin le nombre de ceux qui l'habitent; & comme il croît prodigieuſement, nous nous imaginons qu'il en eſt ainſi de la population des autres Villes du Royaume. Il peut ſe faire que nous ſoyons dans l'erreur, mais cette erreur nous plaît trop pour que nous penſions à nous en déprendre. Il eſt libre aux autres de penſer que les grandes Villes ſont le fléau de la population; qu'elles ſe trouveroient bientôt déſertes ſi elles ne dévaſtoient les campagnes pour réparer leurs pertes & ſoutenir au même degré le nombre de leurs Habitans; qu'une Capitale enfin trop étendue, trop vaſte épuiſe les campagnes & les Villes voiſines, entame les Provinces & menace, pour ainſi dire de les engloutir; & pour parler ſans hyperbole mais d'une maniere vraie, quoique figurée, qu'une tête coloſſale placée ſur le corps d'un Nain ne peut en faire qu'un monſtre; qu'il en eſt parfaitement de même d'une Capitale qui n'a aucune proportion avec l'étendue du reſte du Royaume &c. C'eſt-là ce qu'on dit ailleurs & ce que nous ne paroiſſons pas vouloir adopter. Nous continuons de bâtir comme ſi notre Ville commençoit à s'élever; nous formons de nouvelles rues, nous reculons les bornes; de tous les côtés l'opulence conſtruit de magnifiques hôtels &c. Par une Ordonnance en date du 12 de ce mois, S. M. condamne à la brouete ou aux travaux publics des forteresſes, quiconque aura volé des pierres, de la chaux, du ſable, ou d'autres matériaux, les outils des Maçons & d'autres Ouvriers &c. On inflige la même peine aux perſonnes qui acheteront les matériaux & les effets volés, quand même elles ignoreroient qu'on les a volés. Il y a lieu d'appréhender que ce dernier article n'enveloppe quelquefois l'innocent dans la punition qui ne doit être que pour les coupables. Les Citoyens, il eſt vrai, n'en ſeront que plus ſur leur garde & n'acheteront que des perſonnes dont ils n'auront pas le moindre ſujet de ſoupçonner la probité; mais la prudence, même la plus ſcrupuleuſe, les mettra-t-elles à l'abri de toute crainte ?

SILÉSIE.

De Breslau, *le 22 Décembre.*

Dans un de nos jardins, M. Koerner, perſonnage diſtingué par ſes connoiſſances, a trouvé ſur une plante un inſecte fort rare, c'eſt le *Meloe monoceros* de Linné ou le *Notokus monoceros* de Geoffroy. Notre Naturaliſte ne le reconnut pas d'abord, il crut même y appercevoir quelques traits différens, mais après un examen plus exact il ſe convainquit que c'étoit réellement le *Meloe monoceros*. Cet inſecte, quoique connu, ne forme pas encore une claſſe particuliere chez les Naturaliſtes; ſes traits variés & ſinguliers lui donnent de la reſſemblance avec divers autres inſectes; c'eſt ce qui a donné lieu de le mettre tantôt dans une claſſe & tantôt dans une autre. M. Koerner ſe propoſe de nous en donner l'hiſtoire, mais d'une maniere qui ſera neuve; il tâchera de découvrir les propriétés de cet inſecte relativement à la Médecine & à l'Agriculture. Comme il s'agit d'un inſecte preſqu'inconnu dans cette Province, l'hiſtoire qu'on nous en donnera ne ſçauroit être d'une grande utilité ni pour nos Médecins ni pour nos Cultivateurs. Elle n'intéreſſera que les Curieux.

Quelques maladies ont attaqué nos bêtes à cornes; mais elles n'ont rien de contagieux. Le ſyſtême qu'on ſuit à préſent eſt de purifier la maſſe du ſang de ces animaux; il réuſſit & l'on remarque que ce moyen trop négligé prévient une foule de maladies & met plutôt les bêtes en voie de guériſon quand elles tombent malades.

ALLEMAGNE.

De Leipsick, *le 24 Décembre.*

Dans le phyſique comme dans le moral, rien de plus barbare que l'ignorance. On ne

se rappelle qu'avec horreur le trait qu'on a publié, l'année derniere, dans tous les Papiers publics de France & qu'on a sçu dans toute l'Europe. Un malheureux Paysan des environs de Chartres avoit eu les mains gelées au mois de Janvier qui fut si rigoureux l'hiver dernier; il va trouver le Chirurgien de son village; celui-ci n'imagine d'autre moyen que de lui couper les deux mains; comme il n'avoit point d'instrument pour faire l'opération avec promptitude, il s'en déchargea sur le Maréchal du lieu qui eut la barbarie & la stupidité d'en venir a l'exécution. Et c'est aux environs, à la porte presque de Paris où il y a tant de lumieres, que s'est passée une scéne aussi cruelle qu'incroyable! Nous n'en devons être que plus empressés de publier la méthode que nous employons avec un succès infaillible pour remettre dans leur état naturel les membres gelés. On prend un morceau de savon qu'on met en très-petites pieces; on y joint du beurre frais de la grosseur d'un œuf de poule; on verse ensuite la quantité de lait fraichement tiré qui peut suffire à bien délayer le beurre; on répand après cela sur ce mélange autant de sel qu'on peut en prendre avec les cinq doigts; on fait chauffer le tout sur du charbon, jusqu'à ce qu'il se forme une espece de bouillie. Voici la maniere de se servir du remede: on en fait des emplâtres qu'on applique très-chaudes sur les membres gelés; quand elles commencent à se refroidir, on les retire pour en mettre d'autres aussi chaudes. On continue ainsi quelquefois pendant toute une journée, selon que le membre est plus ou moins gelé. Lorsqu'en levant l'emplâtre, on s'apperçoit que le progrès du mal est arrêté, on peut se tenir pour assuré de la guérison du malade. Nous venons d'essayer le même remede pour les engelures, il a parfaitement réussi; un jeune homme qui en souffroit cruellement depuis son enfance, & qui avoit inutilement employé toutes sortes de remedes, est entiérement guéri depuis qu'il a fait usage de notre recette.

De Hambourg, *le 23 Décembre.*

On prétend que l'Empire Russe se peuple; il a grand besoin de se peupler; quand on regarde son étendue immense, on est surpris du petit nombre de ses Habitans. Quoiqu'on en puisse dire, il sera toujours désert s'il ne devient pacifique; une longue paix suffit à peine pour réparer les ravages d'une courte guerre. Des émigrations de Pologne & d'autres pays ont formé des Colonies dans certains cantons, mais ces Colonies se perdent dans un Empire où les Provinces valent souvent plus pour l'étendue que de grands Royaumes. Dans le Gouvernement de Novogorod la population a reçu quelque accroissement. En 1774 le nombre des naissances fut de 25,733, celui des morts n'alla qu'à 13,693, & celui des mariages se monta à 822. Dans le même District il y a eu en 1775 une différence assez notable; on a compté 274,80 naissances; on n'a trouvé que 12,530 morts, & l'on a célébré 10,622 mariages. Cette progression est si lente, relativement à tout l'Empire, qu'on ne doit pas la regarder comme sensible.

De Muncheberg, *le 21 Décembre*

Notre Ville vient d'être presqu'entiérement réduite en cendres; ce n'est ni l'effet d'une imprudence ni de quelque accident imprévu. Des Incendiaires ont mis le feu en même tems à différens quartiers. Leurs mesures n'étoient malheureusement que trop bien prises; ils ont réussi dans leur detestable projet. Nous n'avons pensé qu'à sauver nos vies; & d'ailleurs comment porter des secours dans l'embrasement d'une Ville entiere. Comme nous avons de violens soupçons contre certaines personnes, on a nommé deux Commissaires pour tâcher de découvrir les auteurs de cet attentat.

ITALIE.

De Livourne, *le 22 Décembre.*

On ne parle ici que de naufrages; il y a peu de côtes où des navires n'aient été brisés, coulés à fond ou endommagés. En rapprochant les dates de ces tristes événemens, il est aisé de voir que les mêmes tempêtes, les mêmes vents furieux ont regné successivement par terre & par mer dans une très-grande partie de l'Europe. Les secousses de tremblement de terre qu'on a aussi éprouvées se rapportent à la même époque. Tout semble se tenir dans la chaîne du monde physique;

vous touchez à un anneau, le mouvement se communique successivement aux autres anneaux de la chaîne. Le moindre dérangement se fait plus ou moins sentir presque par-tout.

DE PISE, *le 23 Décembre.*

Le compte que S. A. R. veut faire rendre annuellement au Secretaire d'Etat par les différens Administrateurs, doit être plus étendu qu'on ne le croyoit. Tout y est compris, les Douanes, les Accises, les Fermes, tous les revenus fiscaux, ceux même des Villes, Bourgs & autres Communautés. D'après ces états, le Gouvernement se propose d'en venir à de grandes opérations pour le bien des Peuples, & par conséquent pour celui du Souverain; car l'un & l'autre se confondent & ne forment qu'un seul & même bien.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 4 Janvier.*

Le Ministere paroît déterminé à demander au Parlement une augmentation assez considérable des fonds destinés annuellement pour la liste civile. Cette augmentation des revenus royaux servira à fonder une Académie des Sciences, Incriptions & Belles-Lettres. On se plaint que le bon goût se perd, & l'on veut en arrêter la décadence. Le projet consiste à établir une Académie divisée en trois classes & dont chaque classe sera composée d'un Président & de dix Membres. Les appointemens de chaque Président seront de 500 l. st. Les Membres recevront chacun une rétribution annuelle, dans la premiere classe de 400 l., dans la seconde de 300 l., & dans la troisieme de 200 l. st.

Des personnes bien instruites assurent que le nombre des Corsaires Américains se monte à 240, dont tous les équipages réunis donnent la somme de 26,000 Matelots. Ce calcul n'est assurément pas enflé; si nous croyons d'autres Politiques, les Américains ont sur mer un nombre de bâtimens bien plus considérable. Les Colonies ont outre cela une escadre composée de frégates depuis 36 jusqu'à 44 canons. Au mois d'Octobre elle a mis à la voile, on ne sçait pour quelle expédition. Tout ce qu'on peut conjecturer, c'est qu'elle doit croiser à la hauteur du Cap de Bonne-Espérance, dans la vue de nous enlever quelques vaisseaux de la Compagnie des Indes.

D'après des calculs même modérés, notre guerre avec les Colonies nous a jettés dans des dépenses énormes & nous fait essuyer des pertes immenses. L'entretien des Troupes & les différens subsides accordés pour dompter les Insurgens, vont aux environs de 15,000,000 l. st. Les Américains nous ont fait des prises qui sont estimées 5,000,000 liv. A quoi il faut ajouter la perte de tout le bénéfice que nous retirions de notre commerce avec l'Amérique. Il résulte de ces trois objets réunis que nos malheureuses dissentions coûtent à l'Angleterre 40,000,000 liv. st.

L'emprunt des cinq millions de florins que le Congrès a résolu de faire, pour pousser la guerre avec vigueur, sera à quatre pour cent.

IV.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE CETTE, *le 5 Janvier.*

Notre Ville, presque toute nouvelle, s'étend & se peuple. Le commerce y est vif, & comme nous faisons un bon accueil aux personnes qui veulent s'établir chez nous, les Artisans de toute espece ne nous manquent pas.

Le mois dernier a été orageux. Les vents ont jetté sur la côte des débris de vaisseaux, nous ignorons encore à qui ces derniers appartenoient, & nous ne pouvons fournir aucun détail sur les naufrages.

Notre commerce de vin & sur-tout d'eau-de-vie devient toujours plus actif & plus étendu. Il est peu de Nations de l'Europe avec qui nous n'ayons des liaisons d'intérêt. On vient de toute part à nous avec empressement, c'est que nous tâchons de ne donner que de bonnes marchandises, & de les vendre au meilleur marché qu'il nous est possible. Voilà toute notre politique: elle ne nuit certainement pas aux autres, & elle nous sert bien.

De Limoges, *le 7 Janvier.*

Nous travaillons avec ſuccès à l'embelliſſement de notre Ville ; on vient de prendre les plus ſages meſures pour former l'alignement de nos rues. Les perſonnes qui bâtiront des maiſons ne pourront pas s'écarter du plan qui eſt tracé. Il paroît ici une Ordonnance de Police qui pourroit ſervir de modele aux autres Villes pour y entretenir le bon ordre, pourvoir à la propreté des rues & des quartiers, prévenir les accidens, corriger les abus &c. Elle eſt diviſée en 18 articles qui embraſſent les plus grands détails. Elle ſera fidelement exécutée ; les moindres contraventions ne reſteroient pas impunies. D'ailleurs c'eſt ici le bien public, & nous ſommes tous intéreſſés à y concourir. Pourrions-nous voir ſans déplaiſir le trouble & la confuſion dans nos Marchés, l'embarras des voitures & la mal-propreté dans les rues, les ſcénes groſſieres, biſarres, choquantes & ſi ſouvent indécentes des gens du bas peuple dans nos Places publiques &c. Le zele du Magiſtrat ſera ſans doute ſecondé par celui des Citoyens ; le Magiſtrat a droit de ſe le promettre, & les Citoyens ne ſeront pas aſſez injuſtes pour le refuſer.

Les denrées ſont a bon marché : le froment de moyenne qualité ne vaut que 6 liv. 10 ſ. le ſetier, peſant 80 livres. Il eſt plus cher à Angoulême ; le froment de même qualité s'y vend 7 l. 19 ſ., le boiſſeau peſant auſſi 80 livres. Il eſt à plus bas prix à Bourganeuf, le ſetier de froment de même qualité & de même poids, y eſt à 4 l. 5 ſ. La différence des prix dans ces deux dernieres Villes eſt près du double. Elle ſeroit certainement beaucoup moindre ſi les communications étoient plus faciles ; ſi de l'une à l'autre Ville il y avoit quelque riviere ou quelque canal navigable &c. Quand les débouchés ſont fermés, les chemins difficiles ou impraticables &c, il n'eſt pas étonnant que de deux Villes d'une même Province, l'une ſouffre de la diſette & l'autre de la ſurabondance.

De Rouen, *le 9 Janvier.*

Un de nos Habitans s'applique avec autant de zele que de ſuccès à guérir, par le moyen de l'électricité, les perſonnes attaquées de rhumatiſme & de paralyſie. Les guériſons qu'il opere, depuis quelques années, ſont inconteſtables & ſe multiplient tous les jours. Il applique le même remede pour guerir les ſourds, pourvu qu'ils ne le ſoient pas de naiſſance, & il réuſſit. Nous venons de voir une perſonne qui avoit cette incommodité depuis vingt ans ; elle entend aujourd'hui aſſez bien & peut lier une converſation. Il a fallu avoir beaucoup de patience & appliquer ſouvent le remede, mais enfin les humeurs figées ſe ſont inſenſiblement diſſipées & l'organe s'eſt remis. Il ne s'agiſſoit pas ici d'une ſurdité commencée, elle étoit arrivée au dernier période. La perſonne en queſtion ne pouvoit entendre, quelque haut qu'on parlât, elle ne diſtinguoit pas même le ſon des cloches ; elle traite aujourd'hui de ſes affaires avec tout le monde, elle fait elle-ſeule ſon commerce, vend, achete &c. en convenant du prix. Il eſt vrai pourtant que l'organe ne ſe trouve pas dans le même état où il étoit il y a plus de vingt ans, mais l'incommodité qui reſte eſt très-légere.

De Paris, *le 12 Janvier.*

Les Lettres-Patentes pour la nouvelle Loterie ont été enrégiſtrées le 7 de ce mois. Le 9 à 7 heures du ſoir, elle fut remplie ; on ne peut qu'applaudir aux vues patriotiques qui ont fait écarter de la roue de fortune les pauvres qui en ſont trop ſouvent écraſés. Cette Loterie ne pouvoit regarder que les perſonnes riches, & les riches peuvent, ſans conſéquence, courir des riſques. Chaque billet étoit de 1200 livres ; vingt mille de ces billets ont donné la ſomme de 24,000,000 liv. Avec la même facilité qu'on a trouvé les vingt-quatre millions, on en auroit eu cent. Il a fallu ſe hâter pour prendre les devans ; & malgré même toute leur diligence, la plûpart de ceux qui demandoient des billets ont été obligés de s'en retourner avec leur argent. Si l'on n'a peut-être jamais vu tant d'empreſſement à mettre à la Loterie, c'eſt qu'on n'a peut-être jamais vu de Loterie dont les avantages aient approché des avantages de celle-ci en faveur des Acquéreurs des billets. En voici la preuve bien claire. De vingt mille billets quinze mille n'auront point de lots ; mais ſi ces quinze mille billets ne gagnent pas, ils

ne perdront rien, puiſque les Propriétaires en retireront à perpétuité l'intérêt à quatre pour cent; c'eſt le taux ordinaire auquel Sa Majeſté emprunte. Pour les autres cinq mille billets qui ont produit ſeulement la ſomme de ſix millions, il y aura cinq mille lots, tous en rentes viageres, dont le plus conſidérable ſera de 50,000 l., & le moindre de 150 l. Le calcul des perſonnes qui ont de l'argent en bourſe n'a pas été difficile à faire: ou j'aurai la rente perpétuelle de 4 pour cent, ou j'aurai au moins la rente viagere de 12 $\frac{1}{3}$ pour 100 de mon argent; outre que je cours la chance d'avoir pour 1200 liv. une rente viagere de quarante & même cinquante mille livres.

Il y aura deux tirages; l'un au mois d'Avril prochain, & l'autre au mois de Juillet ſuivant. On deſtine pour le premier trois mille lots, dont l'un de 40,000 livres; d'autres de 30, 20,000 livres &c., & les moindres de 150 liv. On réſerve pour le ſecond deux mille lots; le gros lot de ce dernier tirage ſera de 50,000 liv.

I I.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Lettre au Rédacteur ſur une demande inſérée dans la Gazette.

Votre Feuille, Monſieur, N°. 89, préſente une demande ſur l'uſage du maron d'Inde pour la nourriture des beſtiaux; ſi la perſonne qui l'a fait avoit des maronniers d'Inde ſur ſon domaine, elle ſe ſeroit diſpenſée de la faire; car, comme ailleurs, elle auroit apperçu ſes vaches ſe jetter ſur ces fruits & les manger avec avidité, ſans y en laiſſer un ſeul. Elles s'en nourriſſent même plus volontiers que des pommes dont elles ſont d'ailleurs très-friandes; elles oublient alors quelquefois le treffle qu'elles appercevroient aux environs; enfin leur goût eſt ſi analogue au maron d'Inde qu'elles ne le lâchent pas au premier coup de bâton qu'on leur donne pour le leur faire rendre, & elles y reviennent toujours après. Il eſt auſſi prouvé & conſtant que lorſque les vaches en mangent d'habitude, elles donnent plus de lait & de bon beurre. Je l'éprouve depuis 1761 annuellement; mais je me donne de garde de leur laiſſer manger ces marons d'Inde ſous les arbres: il faut en faire un uſage plus utile & en tirer un meilleur parti. Je les fait cueillir à leur maturité & lorſqu'ils ſont ſecs: on les tranſporte enſuite dans un lieu ſain, à couvert & un peu aéré ou dans un grenier; on a ſoin de les y remuer de tems en en tems comme on le pratique pour le bled, afin d'empêcher que le maron ne prenne de mauvais gout. Lorſque dans l'hiver on manque d'herbe fraîche pour les beſtiaux, que la terre eſt fermée par les gelées, ou couverte de neige, alors on donne le matin & même le ſoir à ces bêtes une ou deux jointées de marons d'Inde, tous entiers & ſans prendre la peine de les mettre en morceaux; cette nourriture convient mieux aux vieilles vaches; elles mangent ces marons avec le plus grand appétit, & quoique nourries au fourrage ſec dans cette ſaiſon, leur lait & le beurre en ſeront auſſi bons que dans le printems. C'eſt pourquoi ſi on n'a pas une grande quantité de ces fruits, on ſe diſpenſe d'en donner aux jeunes bêtes qui quelquefois n'ont point encore la dent aſſez ferme pour les briſer. Pour celles-ci il faudroit les concaſſer, ainſi qu'on le peut pratiquer pour les chevaux qui y prennent quelquefois du goût, mais non-pas toujours. Pluſieurs Maréchaux prétendent que le maron d'Inde leur eſt ſalutaire, ſur-tout aux chevaux pouſſifs; qu'il contient beaucoup de ſucs aſtringens &c.

(*La ſuite à l'Ordinaire prochain*).

I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 8 Janvier 1777 au Samedi 11 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 20, 21, 22 à 24 l.; le ſeigle, de 11, 11 liv. 10 ſ. à 12 l.; l'orge, de 10, 10 l. 10 ſ. à 11 l. Le froment au Port de la Greve, de 20 l. 5 ſ., 21 à 23 l.; le ſeigle, de 11 l. 5 ſ. à 11 l. 15 ſ.; l'orge, de 9 l. 10 ſ. à 10 liv. 10 ſ. auſſi *le ſeptier*.

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 8 Janvier 1777 au Samedi 11 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21 à 22 liv.; *idem* à la Greve, de 20, 21 à 23 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 15 Janvier 1777, de 60 à 61 liv.; *id.* nouveau, de 58 à 59; le cent de paille vieille, de 32 à 33 l.; *id.* nouvelle, de 30 à 31 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 53 à 54; *idem* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 30 à 31; *id.* nouvelle, de 29 à 30; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 47 à 48; *id.* nouveau, de 45 à 46; le cent de paille vieille, de 28 à 29 liv.; *id.* nouvelle, de 27 à 28 l.; le foin à la Grêve, de 46 à 47 l.

IV.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 15 Janvier 1777.

Or de Portug. à	724	H	6	marc.
Du Mexique à	718			marc.
Du Perou à	710	1		marc.
Les guinées à	723			marc.
Ducats à	98	2		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à	84			once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	54	2		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	1		marc.
Piastres à	49	8	6	marc.

V.

CHANGES DE PARIS, *du* 15 *Janvier* 1777.

Amsterdam	53 $\frac{7}{8}$ à 54
Londres	31
Hambourg	188
Madrid	15 4
Cadix	15 2 6 à 2
Livourne	98 à 97 $\frac{3}{4}$
Gênes	96 à 95 $\frac{3}{4}$
Lyon *Rois*	$\frac{7}{8}$ p. $\frac{0}{0}$.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1776.

Du Sam. 4 Janv. 1777.			Du Mardi 7.		
Messieurs			*Messieurs*		
Lenoir ..... pp^{lles}.		L.	Defays..... pp^{lles}.		L.
Viageres.....		M.	Viageres		J.
Delamotte.. pp^{lles}.		J.			
Viageres.....		J	Du Mercredi 8.		
Tontine.....		J.			
Boscheron... pp^{lles}.		L.	Boutray..... pp^{lles}.		L.
Viageres		L.	Viageres.....		M.
Creuzé ..... pp^{lles}.		L.	Tontine		M.
Viageres.....		L.	.....		
Tontine		L.	.....		
Patu .... Viageres.		M.	.....		
Caron..... v^{res}.		P.	.....		
Delarue..... pp^{lles}.		M.	.....		
Viageres		M.	.....		
Tontine		M.	.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janv. 1777.	*Lundi* 13.	*Mardi* 14.	*Mercredi* 15.
COMP.D.IND.			
Actions . . .	1710 15 25 . .	1735 40 45 40 .	1730 27 $\frac{1}{2}$ 35 40
D°. $\frac{16}{25}$es . . .	. . . . .	1205	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	400	400 . . . .
Rescriptions . .	16 15 $\frac{1}{2}$ 15 . .	14 $\frac{1}{2}$ 14 14 $\frac{1}{2}$ 15.	15 16 15 $\frac{1}{2}$ . .
Bil. des Fermes.	4 $\frac{1}{2}$	4	4 . . . . .
Bil. de la Lot.R.	1260	1256 54 56 . .	1250 48 . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24^{H} pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces, deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1776.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1777. Du Samedi 31 Mai.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 25 Avril.*

ON a publié notre nouveau Code ; il doit en paroître incessamment une traduction Françoise, ainsi que les Papiers d'Allemagne l'ont annoncé. Ce corps de loix a de quoi surprendre les Etrangers, sur-tout ceux qui n'ont pas une juste idée des Peuples qui composent notre vaste Empire. Il est nécessaire d'observer que nous avions formé un projet qui devoit être regardé comme impossible dans l'exécution, puisqu'il s'agissoit de donner des loix & de les faire accepter à plus de cent cinquante Nations dont les unes n'ont pas plus de ressemblance ou d'analogie avec les autres que l'Espagnol & le Scythe, le François & le Lapon. Quoique notre Gouvernement soit despotique, il ne faut pas s'imaginer que nous soyons conduits avec un sceptre de fer & que nous traînions malheureusement nos jours dans les horreurs d'un cruel esclavage ; nous sommes plus libres qu'on ne pense, dès que nous remplissons le devoir des Sujets & que nous respectons les loix. Si dans les pays qui se flattent & se vantent de jouir d'une pleine liberté, les Habitans ne supportoient pas des charges, des impositions plus fortes que les nôtres, ils les trouveroient bien légeres & se féliciteroient de leur sort. Nos Paysans, qu'on regarde ailleurs comme les plus infortunés des hommes parce qu'on ignore quelle est leur condition, ne payent par tête à l'Etat que de 5 à 6 roubles ; nous parlons ici de ceux qui sont les plus chargés. S'ils ne peuvent pas payer en especes, on se contente de quelques jours de leur travail. Loin de gêner l'Industrie, nous ne cessons au contraire de l'encourager ; nous appellons avec empressement les Arts, nous les accueillons favorablement, & l'homme à talens qui se fixe dans nos Etats est assuré non-seulement de jouir de l'estime publique, mais d'obtenir, sans effort, les récompenses dues au mérite.

Par la nouvelle Législation, déjà introduite dans douze ou quinze Gouvernemens, ce qu'on a d'abord eu en vue, c'est de pourvoir, par les moyens les plus efficaces, à la sûreté de la vie, de l'honneur, des biens, de l'état de chaque sujet. La vraie cause de la prospérité des Empires n'est pas celle que nous donnent tant de personnes qui voient mal & qui sont intéressées à mal voir. On ne peut se le dissimuler, pourvu qu'on se laisse conduire au flambeau de la raison ; l'Etat le plus florissant seroit sans contredit celui où à la voix douce & persuasive de la vérité, on verroit les cœurs se réunir, les esprits se rapprocher, toutes les conditions se lier les unes aux autres malgré l'intervalle quelquefois immense qui les sépare, les vices s'enfuir, les vertus regner. Conduits par les mêmes vues, excités par les plus grands motifs, pressés par les craintes les plus salutaires, soutenus par les plus vives espéran-

ces, le Prince & les Sujets concourroient mutuellement & ſans relâche à leur gloire & à leur bonheur ; l'un ne verroit dans la Royauté que le devoir le plus pénible, mais le plus glorieux & le plus conſolant à remplir ; il ſe croiroit le plus malheureux des hommes s'il ne travailloit ſans ceſſe à rendre heureux ceux qu'il gouverne. Les autres, attachés au Trône par les liens les plus ſacrés, en ſeroient toujours l'inébranlable appui. Les mêmes principes produiroient les mêmes effets dans toutes les claſſes de Citoyens ; Commerce, Arts, Induſtrie, Agriculture, tout fleuriroit.

Dans notre Code on trace aux Gouverneurs les régles qu'ils doivent ſuivre ; leur pouvoir n'eſt donc que pour le bien ; ils ſeront reſponſables envers le Public de tout le mal qu'ils auroient fait ou qu'ils laiſſeroient faire. Sans léſer les droits des Seigneurs, on a ſoulagé leurs Vaſſaux. La culture des terres, trop négligée juſqu'à préſent, reçoit des encouragemens & ſe perfectionne. Des terres trop long-tems abandonnées ouvrent leur ſein à la fécondité ſous la main du Laboureur induſtrieux. Des Provinces autrefois iſolées tiennent les unes aux autres par des communications faciles & de belles routes. On deſſèche des marais, on perce des montagnes pour ouvrir de grands débouchés au commerce. Des lieux inhabités & déſerts, repaires des bêtes fauves, ſont aujourd'hui transformées en Fermes, en Villages, en Villes. Nous pourrons dans la ſuite reprendre ces détails intéreſſans.

POLOGNE.

De Varsovie, *le 2 Mai.*

Si nous n'avons pas des Manufactures précieuſes, du moins en aurons-nous de tabac & d'eau-de-vie. Ces deux branches de commerce ſeront confiées à des Etrangers ; nous n'avons dans le Royaume que des Nobles & des Eſclaves ; les uns ſont trop fiers pour ne pas dédaigner l'Induſtrie, les autres ſont trop avilis pour devenir induſtrieux. Les nouveaux Entrepreneurs ne donnent pas, pour la plûpart, de grandes idées de leur intelligence & de leur habileté. Pluſieurs ont commencé par circonſcrire un terrein d'une étendue énorme pour élever une Manufacture ou faire quelque plantation. Il faudroit aller du petit au grand ; en commençant ainſi par le grand, il eſt bien à craindre qu'on ne deſcende trop rapidement au petit. D'autres ſe bornent à un emplacement moins étendu ; mais ce qui paroîtra fort étrange, c'eſt qu'ils veulent commencer l'entrepriſe en élevant des monumens à la gloire des Entrepreneurs ; ſuperbes frontiſpices, inſcriptions faſtueuſes, magnifiques avenues, édifices ſomptueux, voilà ce qu'ils ſe propoſeroient d'exécuter avant que de préparer du tabac & diſtiller des eaux-de-vie. Heureuſement ce ne ſont encore ici que des projets. Les perſonnes prépoſées à les examiner n'auront garde d'adopter ces rêves d'une oſtentation ridicule ; elles ſe décideront pour les plans les plus ſimples, les mieux conçus, les moins onéreux au Peuple, les plus faciles & les moins coûteux pour l'exécution.

L'Adminiſtration des Poſtes de la Couronne a fait quelques changemens pour les ports de lettres qui nous viennent de Courlande ou que nous envoyons dans ce Duché. Au lieu de 12 florins Polonois & 18 pfennings qu'il en coûtoit pour une ſimple lettre de Varſovie à Miétau ou de Miétau à Varſovie, on paye à préſent 2 florins Polonois.

PRUSSE.

D'Elbing, *le 3 Mai.*

Samedi dernier, entre dix & onze heures du matin, il s'éleva un ouragan des plus violens & des plus ſinguliers que nous ayons jamais vus. Le vent ſouffloit avec une force épouvantable, le tonnerre grondoit & la grêle tomboit mêlée avec la neige. La foudre entra dans la partie ſupérieure du clocher de l'Egliſe de S. Nicolas. Elle y avoit mis le feu, mais on ne s'en apperçut qu'une demi-heure après. On ſe hâta d'apporter des ſecours pour l'éteindre ; toutes les peines qu'on prit furent inutiles ; les pompes à boyaux ne purent jamais porter l'eau juſqu'à une ſi grande hauteur ; on voulut faire uſage d'autres pompes, mais il falloit conſtruire un échaffaud, on n'eut pas le tems ; les flammes étendirent avec rapidité leurs ravages, & l'on déſeſpéra de les éteindre. Les tours des deux côtés furent bientôt en feu, l'incendie croiſſoit, on craignit pour la Ville. Dans 5 ou 6 heures l'Egliſe entiérement embraſée

présenta le plus horrible spectacle ; les Habitans des maisons voisines étoient dans la désolation & s'attendoient à les voir bientôt la proie des flammes. Par un bonheur singulier les tours (elles n'étoient que de bois) s'écroulerent perpendiculairement & dans l'enceinte des murs de l'Eglise. Si elles fussent tombées par côté, une grande partie de notre Ville n'existeroit plus. Cependant une des petites tours communiqua le feu à l'Hôtel-de-Ville, situé assez près & vis-à-vis de l'Eglise. Cet édifice & quatre ou cinq maisons furent réduits en cendre. L'incendie dura jusqu'au lendemain ; ce ne fut que vers les 4 heures du matin qu'on vint à bout de l'éteindre. Pendant quelques jours les alarmes ont continué, le feu gagnoit sous terre & touchoit aux caves de l'Hôtel-de-Ville qui étoient pleines de bois ; on n'osoit approcher, parce qu'il falloit aller à travers d'horribles amas de décombres encore à demi-embrasés. La pluie continua sans interruption ; la Garnison montra toute l'ardeur qu'on pouvoit attendre de braves Soldats ; les communications furent coupées & nous revinmes de notre frayeur.

Nous ne sommes pas les seuls qui ayons souffert de cet ouragan. Il a fait de grands dégâts dans toute la Prusse occidentale & dans les Districts de la Poméranie qui la touchent. Autant que la campagne offroit un bel aspect avant la tempête, autant fut-il triste d'y porter ses regards quand le calme fut revenu. Il y a peu de productions de la terre qui n'aient été mal-traitées. Il est aussi arrivé d'autres fâcheux accidens : à Colberg on n'entendit qu'un coup de tonnerre, & l'on vit, immédiatement après, que le feu étoit à la flèche de la tour de l'Eglise de Sainte Marie. Un Habitant eut le courage d'y monter avec une seringue pleine d'eau ; il éteignit le feu & descendit tranquillement après avoir fait admirer sa hardiesse & son zele. A Besckow la tour de l'Eglise fut aussi mise en feu par la foudre ; les secours ne se firent pas attendre ; des Citoyens zélés se mirent à la tête des Travailleurs & dirigerent les opérations. Dans trois heures on n'eut plus rien à craindre de l'incendie.

ALLEMAGNE.

De Leipsick, *le 4 Mai.*

On a inventé dans ce pays-ci des lampes & des chandeliers de diverses especes. Les personnes qui les ont imaginées ont eu en vue, les unes l'épargne & l'utilité, les autres la commodité, l'élégance & peut-être même le luxe. On desireroit que les Fabricans nous procurassent aussi des bougies & des chandelles mieux faites & à plus bas prix, attendu qu'il seroit très-possible d'y réussir. On a fait divers essais des nouvelles lampes avec de l'huile d'olive ou de navette, & avec différentes méches, les unes tricotées, les autres toutes simples. Le résultat de ces expériences a été publié pour instruire le Peuple & l'engager à se servir des lampes qui peuvent éclairer plus long-tems & à moins de frais. Le Bureau des Annonces s'applique avec autant de zele que de succès à faire surtout connoître les inventions qui peuvent être d'une plus grande utilité aux pauvres.

D'Erfort, *le 5 Mai.*

Notre Société Littéraire ne s'occupe pas seulement des productions agréables, mais elle accueille aussi & encourage les talens qui ont pour objet l'utilité. Dans la derniere Assemblée de cette Compagnie sçavante on présenta le modele d'une nouvelle machine pour nétoyer le lit des rivieres, quelle que soit la rapidité de leurs eaux, pourvu toutefois que ces rivieres n'aient qu'une largeur médiocre. L'instrument est très-bien imaginé ; il creuse & nétoye en même tems ; il est simple & n'exige pas de grands frais pour l'opération. Que de bras ne faut-il pas pour arracher les mauvaises herbes, enlever la vase & creuser plus profondément le lit d'une riviere dans le cours d'une médiocre étendue ! Deux hommes & deux chevaux suffisent pour faire aller la machine dont nous parlons ; l'ouvrage se fait vîte & n'en est que mieux fait. On doit cette invention au Docteur Scheele.

ESPAGNE.

De Cadix, *le 1 Mai.*

Nous ne sommes pas sans inquiétudes au sujet des armemens de l'Empereur de Maroc. Dans les circonstances nous prenons les mesures que la prudence exige ; la Cour de Madrid se met en devoir de faire face au Prince Africain, supposé qu'il en vienne à

nous attaquer. La crainte des hostilités influe sur notre commerce & en rallentit le cours. On ne nous laissera pas long-tems dans l'incertitude; en attendant le moment où les affaires seront décidées, nous continuerons à ne pas courir les risques de voir des navires tomber, avec de précieuses cargaisons, au pouvoir des Africains.

Un Officier du Roi de Maroc est arrivé à Gibraltar avec ordre de conduire à Larache la frégate Salétine qui se trouve dans ce Port. Les huit ou dix galiotes que le Roi de Maroc tient à Tanger pour croiser contre les Hollandois, sortent de tems en tems lorsque le calme le leur permet; mais elles ne vont jamais qu'à peu de distance des côtes.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 17 Mai.*

Par l'état que la Cour a fait publier & qui est signé du Lord Howe, du 31 Décembre au 10 Mars dernier nous avons pris aux Américains 140 bâtimens, sans comprendre dans cette liste 26 navires qu'ils nous avoient enlevés & que nous leur avons repris. Les Colons se contentent de nous faire des prises journalieres & s'embarrassent fort peu de les calculer. Un Armateur Américain s'est emparé d'un de nos navires, appellé le *Thomas*. Nous apprenons aussi qu'un autre vaisseau, du port de 170 tonneaux, chargé de limons, de vins de Portugal, de sel &c, est tombé au pouvoir d'un Armateur de la Baie de Massachusett. Le *Hollam* qui avoit pris à Lisbonne un chargement de vins & de fruits destinés pour Southampton & Portsmouth, a été saisi par un bâtiment Américain de 16 pieces de canons. Cette prise & celle de plusieurs autres navires qui font la navigation entre Oporto & les divers Ports d'Angleterre, ont fait hausser prodigieusement le prix des assurances & du frêt. Nous craignons que le vin, déjà fort cher, ne le devienne excessivement.

Le Lord North a communiqué à la Chambre des Communes les moyens qu'il a cru devoir adopter pour faire un emprunt de 5 millions st., somme nécessaire pour suppléer au *deficit* des subsides. L'intérêt de l'argent prêté sera de 5 pour 100 pendant dix ans; chaque Prêteur recevra aussi pendant ce terme une annuité de 10 shellings & un billet de Loterie qui lui sera passé pour 10 l. st. & qu'on suppose devoir en rapporter 13 au Prêteur. Cette maniere de supporter l'intérêt paroît un peu compliquée & auroit besoin de quelque explication pour pouvoir être comprise. Dans le cas où la proposition du Ministre seroit acceptée, on destineroit au payement des intérêts de l'emprunt le produit des taxes que nous allons indiquer & qui seroient ajoutées aux anciennes. Un impôt d'une guinée par an sur chaque domestique, excepté ceux qui servent à l'exploitation des terres; un nouveau droit sur les verres; une nouvelle taxe sur le papier timbré; une autre sur les meubles, marchandises, biens-fonds & autres effets vendus à l'enchere. On s'attendoit bien que de pareilles propositions occasionneroient des débats; ils furent assez vifs de part & d'autre; l'Assemblée se retira sans rien conclure de positif.

Plusieurs Citoyens ont requis le Lord Maire d'assembler le Conseil de Ville pour délibérer si l'on ne présentera pas une nouvelle supplique au Roi, où la Ville demandera à S. M. de vouloir bien faire cesser les troubles de l'Amérique, à quelque prix que ce puisse être. Quoique notre commerce décline & souffre de grandes pertes; quoique nos finances soient épuisées & que notre dette nationale grossisse tous les jours; quoique nous ayons le plus grand besoin de la paix, on ne croit point ici que la supplique de la Cité de Londres ait plus d'effet que celles qu'on a déjà présentées.

Dans ce pays-ci la liberté est toujours trop près de la licence; quand on a quelque sujet de mécontentement, c'est presque toujours hautement qu'on se plaint & qu'on murmure. Le Peuple ne s'en tient pas là, des plaintes & des murmures il passe bientôt aux émeutes & aux actes de violence. Les garçons Tailleurs se souleverent, il n'y a pas long-tems, sous le prétexte qu'en bien travaillant ils ne gagnoient pas assez pour vivre. Leur exemple vient d'être imité par les garçons Cordonniers. Ceux-ci s'attrouperent, Samedi dernier, dans différens quartiers de la Ville, & après avoir protesté qu'ils ne travailleroient pas à moins que les Maîtres ne leur donnassent six sous de plus pour chaque paire de souliers, ils se diviserent par bandes & coururent dans toute la Ville. En allant

d'une boutique à l'autre ; ils maltraiterent une grande partie des Compagnons qui ne voulurent pas entrer dans leurs projets, briserent leurs outils, découperent leurs cuirs, & commirent d'autres excès.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM, *le* 18 *Mai.*

Des vaisseaux de la Compagnie des Indes, nouvellement arrivés de Batavia, nous ont apporté les détails des ravages que le volcan de Tarnate a fait dans cette Isle, une des Moluques. Les éruptions commencerent au mois de Juillet de l'année 1775 & continuerent toujours avec une égale force jusqu'au mois de Novembre. La partie septentrionale de l'Isle a été la plus mal-traitée ; une grande étendue de terrien y est entiérement couverte de lave. 141 Habitans qui travailloient à des jardins, dans le moment où l'éruption devint plus horrible, crurent se sauver en se jettant dans de petits bateaux qui étoient au bord de la mer. Ils périrent tous & furent engloutis par les vagues que l'éruption agitoit & poussoit avec fureur. Plusieurs autres personnes ont été ou tuées ou blessées griévement par les pierres & autres matieres enflammées que la montagne vomissoit de ses gouffres. Le 1er Juillet 1776 il y eut un tremblement de terre, mais moins sensible que ceux des années précédentes.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE SAINTES, *le* 19 *Mai.*

Dans l'espace de quelques années, nous avons arraché une bonne partie de nos vignes pour les convertir en terres labourables. Nous recueillons au moins du bled & nous n'avons presque plus besoin d'en tirer des Provinces voisines. La culture de la vigne est très-coûteuse & nous fait courir trop de risques ; depuis une dixaine d'années nous n'avons eu que des vendanges mauvaises ou médiocres, & les Propriétaires étoient ruinés. Le froid survenu au commencement d'Avril, après des jours doux & peut-être trop chauds pour la saison, a fait dans cette Province les mêmes ravages que dans le Pays d'Aunis & une très-grande partie de la France. Les fruits précoces ont été si maltraités que nous renonçons à l'espérance d'en recueillir ; nous ne ferons qu'une très-petite quantité de vin, heureux encore s'il ne nous arrive pas quelque nouvel accident. Les denrées continuent à rester sans demande, pour la plûpart quoiqu'elles soient à bas prix ; nous ne pouvons guères compter que sur la consommation de la Province.

DE LOUDUN, *le* 20 *Mai.*

Nous avons payé cher les beaux jours du mois de Mars ; tout celui d'Avril a été froid & nous a même donné de fortes gelées. Il y a peu d'especes d'arbres qui n'aient souffert ; les noyers & les amandiers sont en mauvais état, ce qui fait hausser le prix de nos huiles. Les Propriétaires ou les Marchands qui avoient de bonnes provisions d'amandes les vendront bien. Dans ce canton & dans le Saumurois, les prunes ne donneront pas même une récolte médiocre. Heureusement à l'époque des gelées nos vignes n'avoient pas encore assez poussé pour en craindre les ravages. Nous sommes plus fortunés que nos voisins & les Habitans des Provinces plus méridionales ; nos vignobles ont une belle apparence, & si le tems est constamment favorable, nous ferons une assez bonne quantité de vin.

Après le froid nous avons eu des pluies ; elles ont trop duré ; nous aurions besoin d'un peu plus de chaleur ; les mauvaises herbes croissent en quantité dans nos champs de bled, il faut penser à les arracher. Si nos fromens & nos seigles sont favorisés par le tems, les récoltes en seront très-belles & nous aurons abondance de grains & de fourrages. Reste à sçavoir si l'abondance tournera au profit du Cultivateur & du Fermier ? Les grains ne circulent pas, malgré la liberté de commerce, & les prix en baissent. Les Fermiers qui commencent de nouveaux baux, voient leur ruine manifeste, à moins qu'on ne leur ouvre des débouchés. La stagnation totale du commerce des grains jette aussi ou retient dans l'inaction les autres branches de commerce. Voilà le froment au dessous de 300 liv., le seigle au-dessous de 200 liv., la baillarge aux environs de 140 l., la fourniture ; & l'on ne vend pas. Les plaintes se

font entendre de tous les côtés parce que l'argent devient toujours plus rare & que la souffrance est générale dans tous les états. On espére qu'après les moissons, les circonstances seront moins défavorables & que nous pourrons verser ailleurs notre superflu. Sans cela, notre Agriculrure qui étoit montée à un haut degré de perfection, déclinera avec la plus grande rapidité.

Quoique les denrées & les vivres soient à vil prix, jamais nous n'avons vu la mendicité plus commune dans les campagnes; les propriétaires ne sont plus en état de faire de grandes avances; ils renoncent, faute d'argent, à de nouvelles entreprises; le pauvre n'a pas des salaires, il vit dans une oisiveté forcée & demande un pain qu'il ne lui est plus possible de gagner.

DE SAINTE-MAURE, *le 21 Mai.*

Nos Marchés aux grains sont toujours bien fournis, mais les Marchands appellent envain les Acheteurs. Les denrées de toute espece diminuent de prix d'une maniere qui nous étonne & qui effraye la classe des Propriétaires. A chaque Marché les prix du bled diminuent; les autres grains suivent le même cours; le pain commun n'est qu'à un sou 9 den. la livre. Quoique les vignes des environs de notre Ville n'aient pas souffert des dernieres gelées, il n'y a pas plus de demandes de nos vins qu'avant cet accident; ils auroient dû augmenter de prix, ils se soutiennent au même taux. Les fromens & les seigles sont de la plus grande beauté & nous ne serons pas moins riches en orges & en avoines. Les fourrages abonderont; le foin qui s'est vendu jusqu'à 6 l. le quintal ne vaut à présent que de 3 l. 10 s. à 4 l. Durant toute l'année le commerce des grains est resté sans activité; à notre consommation près, nous avons encore tout le bled de la derniere récolte. Il en est de même dans la plûpart des cantons de cette Province (la Touraine) & nous voyons presque sans plaisir les richesses que la campagne offre de toutes parts à notre vue. Quand le Cultivateur souffre, toutes les autres classes de Citoyens s'en ressentent; l'Artisan reste sans travail, le Commerçant forme inutilement des spéculations &c. Tout iroit bien, si nous pouvions être assurés du bon débit de notre superflu.

DE PARIS, *le 25 Mai.*

Suite de l'Ordonnance du Bureau des Finances &c, concernant le Canal de Bourgogne.

VIII. Tous les matériaux, approvisionnés pour les ouvrages du canal, ne pourront être vendus ou repris, ni cédés par les Carriers, Marchands de bois & autres, sous prétexte de défaut de payement par les Entrepreneurs dudit canal; à moins qu'ils n'y soient autorisés par l'Ingénieur chargé de la conduite des ouvrages, & par celui de Nous, Commissaire en cette partie: défendons pareillement à tous Particuliers d'acheter & faire enlever lesdits matériaux, sans s'être assurés si les formalités ci-dessus prescrites ont été remplies.

IX. Défendons à tous Cabaretiers, Aubergistes, & autres de prendre ou recevoir en gages, & garder les équipages & outils qui auroient pu être détournés des ateliers; sauf à eux à se pourvoir pardevant nous, relativement à ce qui pourroit leur être dû par les Ouvriers.

X. Tous ceux qui contreviendront aux dispositions de la présente Ordonnance, seront assignés sur le champ, à la requête du Procureur du Roi en ce Bureau, pour être condamnés en telle amende qu'il appartiendra, & même en plus grande peine, suivant l'exigence des cas: A cet effet, enjoignons expressément aux Maires & Echevins des Villes, & aux Syndics des Paroisses limitrophes du canal de Bourgogne, de même qu'aux Entrepreneurs & autres Employés à la conduite des ouvrages dudit canal, d'informer exactement celui de Nous, Commissaire en cette partie, ou le Procureur du Roi, des contraventions, & des noms, domiciles & qualités des contrevenans; à peine de demeurer garans & responsables, en leur propre & privé nom, desdites contraventions & des amendes dûes pour icelles.

XI. Pour assurer l'exécution de la présente Ordonnance, autorisons tous Lieutenans, Officiers & Cavaliers de Maréchaussée à vérifier les contraventions du présent réglement; s'informer exactement des noms & domiciles des contrevenans; les dénoncer, soit audit sieur Commissaire, soit au Procureur du Roi, soit à l'Ingénieur chargé de la conduite des ouvrages du canal, pour, sur lesdites dénonciations, être assi-

gnés pardevant nous, à la requête du Procureur du Roi : Autorisons en outre lesdits Lieutenans, Officiers & Cavaliers de Maréchaussée, à saisir & arrêter les voitures, outils & équipages; comme aussi de mettre en fourriere les chevaux & autres bestiaux qui se trouveront en contravention aux articles I.er, II, IV & VII de la présente Ordonnance; même à arrêter & emprisonner les délinquans & contrevenans à l'article II, qui seront pris sur le fait, & ainsi qu'il est prescrit par les Ordonnances pour les cas de flagrant délit; à la charge par eux d'en dresser leur procès-verbal sommaire, de le remettre ou adresser dans le jour, audit sieur Commissaire ou au Procureur du Roi, pour y être pourvu ainsi qu'il appartiendra. Ordonnons que, conformément aux anciennes Ordonnances, & notamment aux Réglemens des 3 Mai 1720, 4 Août 1731, & 23 Août 1743, il appartiendra auxdits Officiers & Cavaliers de Maréchaussée, pour chaque saisie ou déclaration par eux faite, ou pour chaque assignation qu'ils feront donner à la requête du Procureur du Roi, les tiers des amendes qui seront prononcées par le jugement qui interviendra sur lesdites saisies, déclarations ou assignations; duquel tiers ils seront payés par celui qui fera le recouvrement des amendes, sur un simple certificat donné par le Commissaire & sur la simple quittance de l'Officier énoncé audit certificat.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Suite de l'Avis aux Bonnes Ménageres &c.

Ce n'est pas une économie de faire entrer tout le son dans la composition du pain; non-seulement parce que le son ne nourrit pas par lui-même, mais encore à cause des obstacles qu'il apporte nécessairement à la bonne fabrication du pain. Il a encore un autre défaut capital, c'est d'exciter l'appétit & de passer en entier tel qu'on l'a pris & sans être digéré. Il est prouvé qu'une livre de pain, dans la composition duquel il n'entre point de son, nourrit plus qu'une livre & un quart de pain où l'on a mis du son. Cette observation, confirmée par un très-grand nombre d'expériences, & faite par des Entrepreneurs qui avoient beaucoup de gens à nourrir, leur a fait préférer de distribuer aux Ouvriers un pain moins bis & en moindre quantité. Les uns & les autres y ont gagné. On dit tous les jours, qu'un pain serré, grossier & bis, nourrit davantage parce qu'il tient long-tems dans l'estomac; mais c'est précisément le contraire : plus un pain a de volume, plus il doit occuper l'estomac; or le son est un moyen d'empêcher le volume du pain; par conséquent il fait perdre à cet aliment une partie de ses effets nutritifs, loin de les augmenter. La méthode de laisser la totalité du son dans la composition du pain, entraîne après elle d'autres inconvéniens. Le son aide beaucoup à la fermentation de la farine avec laquelle il se trouve mêlé, il la fait bientôt gâter, si l'on n'a pas la précaution de la remuer souvent, premier inconvénient. Dans le pétrissage, le son toujours grossier, toujours étranger à la farine, empêche l'eau de s'incorporer dans cette derniere, d'une maniere intime & uniforme, d'où il résulte une pâte inégale, second inconvénient. Les levains dans lesquels il entre du son, deviennent toujours aigres; ils perdent trop promptement l'état vineux qui leur est nécessaire pour donner un bon apprêt à la pâte, troisieme inconvénient. Le pain qui contient trop de son, ne peut perdre son humidité au four, il reste presque toujours mat ou gras; ce qui en accélere la moisissure, quatrieme inconvénient. Tous ces inconvéniens & beaucoup d'autres, qu'il est inutile de rapporter, ont été sentis par le Gouvernement qui vient d'ordonner la séparation de vingt livres de son par sac de du poids de deux cens livres de grain qu'on emploie à la fabrication du pain de munition.

(*La suite à l'Ordinaire prochain*).

II.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 21 Mai 1777 au Samedi 24 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 20, 21 à 23 liv.; le seigle, de 12, 12 liv. 15 s. à 13 liv.; l'orge, de 9 l., 9 l. 15 s. à 10 liv. Le froment au Port de la Greve, de 20 liv. 10 s., 21, 22 à 23 liv.; le seigle, de 11 livres 15 s., 12 à 13 liv.; l'orge, de 9 liv. 5 s. à 9 l. 15 s. *le septier*.

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 21 Mai 1777 au Samedi 24 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20 à 21 liv. 10 s.; *idem* à la Greve, de 19 l. 10 s., 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin tres-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 28 Mai 1777, de 60 à 61 liv.; *idem* nouveau, de 58 à 59; le cent de paille vieille, de 23 à 24 l.; *id.* nouvelle, de 21 à 22 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 52 à 53; *idem* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 21 à 22; *id.* nouvelle, de 20 à 21; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 47 à 48; *id.* nouveau, de 46 à 47; le cent de paille vieille, de 20 à 21 liv.; *id.* nouvelle, de 19 à 20 l.; le foin à la Grêve, de 37 à 38 l.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 28 Mai 1777.

Or de Portug. à	724 ℔	ß	marc.
Du Mexique à	717		
Du Pérou à	708		
Les guinées à	722		
Ducats à	98	6	once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100		
Or à 20 karats à	83	12	
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	16	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	2	
Piastres à	49	8	

V.

Changes de Paris, *du 28 Mai 1777.*

Amsterdam	54
Londres	31 7 16e.
Hambourg	187 ¼ à ½
Madrid	15 2 6
Cadix	15 1 6
Livourne	97
Gênes	95 à 94 ¾
Lyon	½

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Sam. 17 Mai 1777.			Suite du Samedi 17.		
Messieurs			*Messieurs*		
Delamotte...	Viag.	J.	Lenoir.....	pplles.	J.
	Perpétuelles..	J.		Viageres	J.
	Tontine	J.	Caron.....	vres.	J.
.....			.....		
.....			.....		
.....			.....		
.....			.....		
.....			.....		
.....			.....		
.....			.....		
.....			.....		
.....			.....		
.....			.....		
.....			.....		
.....			.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai 1777.	*Lundi 26.*	*Mardi 27.*	*Mercredi 2*
Comp. d. Ind.			
Actions . . .	1915	1915 20 17½ 15 (17½	1920 17 ½ 2
D°. 16es/25 . . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	406	406 . .
Rescriptions . .	7¾ 8 7¾. . .	8 7¾ 8 . . .	7¾ 8 7¾ 8 8
Bil. des Fermes.	1¾.	1¾.	1¾. . .
Bil. de la Lot. R.	1068 70 . . .	1072 75 . . .	1075 . .
Lots de 150 l. de Rentes viageres.	1612	1612	1612 . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnem de 24℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des L Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonc deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNEE 1777. Du Samedi 30 Août.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE DANTZIG, *le 28 Juillet.*

NOUS sommes toujours bloqués dans l'enceinte de nos murs & livrés à l'incertitude la plus cruelle. Ceux qui ont publié que la récolte seroit médiocre se sont trompés. La saison ne lui a pas été aussi défavorable qu'on l'auroit cru, si ce n'est cependant dans quelques endroits particuliers dont l'infortune n'a pu influer sur le général. Il y a ici & dans toute l'étendue de notre territoire une quantité si prodigieuse de grains, qu'il est difficile de prévoir comment on pourra s'en défaire. Plusieurs Puissances forment des approvisionnemens considérables à l'exemple de la Russie, de la Prusse & de l'Autriche; mais notre Commerce ne peut retirer qu'un fort petit avantage d'une occasion, qui autrefois nous auroit été très favorable, parce que les Douanes Prussiennes font payer des droits exorbitans.

AUTRICHE.

DE VIENNE, *le 29 Juillet.*

Le Ministere continue à s'occuper sérieusement des moyens de mettre l'Education nationale sur le meilleur pied. Il vient de joindre aux récompenses qu'il accorde, pour exciter l'émulation, l'établissement d'un Ouvrage périodique qui a commencé le 2 de ce mois. Il en paroît une Feuille tous les Mercredis. Ce Journal qui est consacré à l'enseignement de la Jeunesse, contient des leçons sur la Géographie du Pays, des instructions sur le Commerce, les Manufactures & l'Industrie des Etrangers. Enfin on a soin de n'y rien faire entrer dont l'objet ne puisse être d'une utilité reconnue pour les jeunes gens.

PRUSSE.

DE BERLIN, *le 28 Juillet.*

Les fraudes qui se commettent journellement par rapport à la vente & à l'achat du café, ont déjà donné lieu à une multitude de Déclarations. Il vient d'en paroître une nouvelle, encore plus sévere que toutes les précédentes. Il y avoit ci-devant une Brigade à cheval destinée à poursuivre ceux qui, au mépris du privilege accordé à des Marchands pour vendre seuls du café, vouloient aussi se mêler de ce commerce. La nouvelle Ordonnance révoque cette Brigade & en crée quatre autres à pied, qui auront chacune leur Chef particulier & qui feront le service dans la Capitale & dans ses environs. Elles détacheront des Patrouilles pour aller jour & nuit à la poursuite des Contrebandiers. Permis aux Chefs de Brigade de visiter à toute heure les maisons qu'ils soupçonneront receler du café qui n'auroit pas payé les droits, & ordre aux Officiers de

garde de leur prêter main-forte au besoin. Défenses aux gens de la campagne de prendre du café qui n'auroit pas été acheté dans la Ville la plus proche de leur habitation. Cette très-rigoureuse Déclaration entre ensuite dans de grands détails sur toutes les formalités qui doivent être observées pour acquitter l'impôt ; sur les amendes, confiscation de biens, & même les peines corporelles décernées contre les Délinquants. Outre les quatre Brigades à pied dont on vient de parler, il y en aura encore une autre à cheval, pour leur servir de renfort & pour parcourir la nuit & le jour la Ville, visiter les cabarets, les salles à danser & autres lieux suspects.

ALLEMAGNE.

D'HANOVRE, *le 29 Juillet.*

On a publié ici depuis peu une Ordonnance signée à Saint-James, concernant la chasse dans la Principauté de Calenberg. Son objet est de prévenir la ruine des forêts & de concilier, autant qu'il est possible, la conservation des biens de la campagne avec celle du gros & menu gibier.

Presqu'en même tems il a paru un plan relatif à la Police. On y expose les fraudes que se permettent, avec une hardiesse dont il y a peu d'exemples, les Marchands dans toute l'étendue de l'Electorat. Ils ne se font aucun scrupule de vendre publiquement & au mépris des Ordonnances, à faux poids & à fausses mesures. L'Auteur du projet fait voir que le seul remede à ce désordre, seroit de les obliger à ne se servir que de poids & de mesures étalonnés & marqués par les Magistrats. Comme le Gouvernement a permis que cette espece de dénonciation ait été publiée dans les Annonces de cette Ville, il y a tout lieu d'augurer qu'il pense à faire cesser un brigandage aussi odieux.

ITALIE.

DE ROME, *le 23 Juillet.*

C'est au mois de Novembre que doivent commencer les travaux arrêtés pour le desséchement des Marais Pontins ; entreprise vraiment digne des anciens Romains, & qui fera autant d'honneur au regne de Sa Sainteté qu'elle sera utile à ses Sujets. On a déjà réglé les dédommagemens qui doivent être accordés à ceux qui jouissoient du droit de pêcher dans l'enceinte de ces marais.

L'homme toujours industrieux dans l'art de multiplier ses plaisirs, a trouvé la matiere d'un divertissement très-agréable dans une composition qui semble n'être, par sa nature, qu'un instrument de mort & de destruction. Aussi arrive-t-il assez souvent que lorsque nous nous occupons à la faire servir à notre amusement, elle ne nous fait que trop ressouvenir, par les plus terribles accidens, de sa primitive & cruelle destination. Ces malheurs sont d'autant plus fréquens dans nos contrées qu'il y a peu de Nations qui se plaise autant que nous à composer des feux d'artifice & qui aime davantage ce genre de spectacle. Le 10 de Juillet le feu prit au château S. Ange dans un attelier où l'on préparoit des pieces d'artifice. Le magasin sauta en l'air sans cependant que le reste de l'édifice auquel il tenoit en ait été endommagé. Heureusement personne n'a péri par cet accident, pas même l'Ouvrier imprudent qui y a donné lieu.

DE CIVITA-VECCHIA, *le 10 Juillet.*

Les avis que nous recevons de la Sicile font mention du dernier tremblement de terre qui s'y est fait sentir le 5 Juin dernier. Il n'a eu aucune suite fâcheuse pour Syracuse où les secousses ont été médiocres, ni pour Palerme où elles ont été plus violentes. Mais dans la Calabre & dans la Pouille, ses effets ont été très-funestes. Il y a causé de grands dégâts qui ont été encore augmentés par une violente tempête dont il étoit accompagné.

La récolte sera peu considérable dans les montagnes de la Sicile ; mais celle des plaines donne les plus belles espérances ; en conséquence le prix des grains continue à diminuer.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 12 Août.*

Chaque jour nous faisons des prises sur les Américains, mais nos succès même nous effrayent ; ils ne servent qu'à nous mieux faire sentir l'étendue des ressources de nos

ennemis. On diroit que pour eux les rochers se changent en vaisseaux. Malgré les pertes continuelles qu'ils font, le nombre de leurs Armateurs ne paroît pas diminuer. On en rencontre des essains dans toutes les mers; il n'y a pas encore long-tems qu'on en comptoit plus de 60 qui, sortis de Boston, croisoient entre la Manche & l'Isle de Madere, & l'on fait monter à 75,000 l. st. les captures qu'ils ont faites dans ces parages en moins de six semaines. Il faut croire qu'à la fin nous viendrons à bout de purger nos côtes de ces Corsaires incommodes. Trente-sept vaisseaux de ligne, dont les moindres sont de 64 canons, & que nous avons actuellement en croisiere ou en commission, ne seront pas toujours inutiles. C'est, sans doute, à leur protection que nous devons l'heureuse arrivée de la Flotte Marchande que nous attendions avec tant d'impatience de la Jamaïque, & qui vient d'aborder dans nos Ports. Quarante de ces navires sont destinés pour Londres, & le reste pour les autres Villes maritimes du Royaume. On se rappelle que la Flotte venue des Isles sous-le Vent, étoit aussi composée d'un pareil nombre de bâtimens. Voilà donc, en moins de quinze jours, 280 vaisseaux entrés dans nos Ports avec de riches cargaisons. Cet heureux événement auquel nous n'osions pas nous attendre, après ce qui est arrivé à notre Flotte du Banc de Terre Neuve, a rendu un peu le courage à nos Négocians; mais il ne leur rendra pas les 600,000 l. st. à quoi nos Politiques calculateurs font monter la perte qu'ils ont faite depuis le commencement de la guerre.

Tout retentit chez les Insurgens des cris de la liberté, & c'est apparemment pour détruire parmi eux ce qui pourroit y retracer l'image de la servitude, que le Congrès s'occupe, dit on, d'une loi perpétuelle & irrévocable, portant défense d'introduire aucun Esclave dans les Domaines de ce qu'ils appellent les Etats Unis. Si cela est, ceux qui font le commerce de la Traite des Negres ne doivent pas compter de faire fortune avec eux. On prétend que cette même loi déclare les Ecossois & les Juifs incapables de posséder dans l'Amérique Septentrionale aucun bien en franc-fief, de remplir aucun emploi ni aucune charge de confiance.

Un Habitant de Saint-Vincent, considérant que les Américains avoient cessé depuis long-tems de porter du tabac dans la Grande-Bretagne, s'est mis à cultiver cette plante, dans l'espoir que son entreprise, si elle réussissoit, pourroit lui être très-profitable. Le succès a été beaucoup au-delà de ses espérances. Il a fait en tabac une récolte qui lui a été infiniment plus lucrative que n'auroit pu être celle du sucre. En conséquence, il va consacrer à ce nouveau genre de culture la plus grande étendue de terrein dont il lui sera possible de disposer. C'est lui-même qui nous apprend ces particularités dans une lettre du 3 Mai dernier.

Les beaux jours qui ont enfin succédé aux tems fâcheux qu'on a essuyés ici comme dans presque toutes les autres contrées de l'Europe, ont, pour ainsi dire, revivifié nos moissons dont le sort commençoit à nous inquiéter. Maintenant elles sont dans un état florissant. Les bleds, à vingt milles autour de Londres, présentent l'aspect le plus agréable. La récolte sera abondante, & le grain de la meilleure qualité.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

D'Alkirk (*en Alsace*), *le* 10 *Août.*

Lettre au Rédacteur de la Gazette. En passant, Mr, ces jours derniers, à Large, petit Village extrêmement pauvre, situé sur les frontieres du Sundgaw, j'appris qu'on venoit d'y publier qu'à Noël prochain les dix enfans les plus jeunes du lieu, qui seront assez habiles pour tricoter un bas de laine par jour, recevront chacun un écu de gratification. J'eus la curiosité de sçavoir quel étoit le Citoyen qui faisoit cette bonne œuvre; on me nomma M. Hell, Bailli de Hirsingen; on m'ajouta que, par de semblables moyens, il étoit parvenu à encourager le tricotage & la filature dans plusieurs endroits dépendans de ses Bailliages, où l'on seme peu de grains, & que tout le monde, même jusqu'aux enfans, trouvoit dans ce genre de travail de quoi se procurer du pain. Ce respectable Patriote répand beaucoup d'argent, non pas pour entretenir la pauvreté fainéante, mais pour soulager l'indigence laborieuse. Je vous prie, Mr, pour le bon exemple, d'insérer cette Lettre dans votre Gazette, &c.

N. B. *Cette Lettre est signée ; mais je craindrois de ne pas bien lire le nom de l'honnête Citoyen qui me l'envoie ; c'est pourquoi j'ai pris le parti de le supprimer. Je profite de cette occasion pour prier instamment les personnes qui me feront l'honneur de m'adresser quelques écrits, d'avoir soin d'écrire ou de faire écrire très-lisiblement leur nom & en général tous les noms propres d'hommes ou de lieux, les termes techniques & enfin tout ce que l'intelligence & le bon sens ne peuvent suppléer.*

DE LYON, *le 15 Août.*

Nos Magistrats Municipaux, Juges naturels des Manufactures, ont rendu le 18 du mois dernier, une Ordonnance pour prévenir les prévarications des personnes dont la profession est de donner aux soies toutes les préparations dont elles ont besoin avant d'être employées. On y renouvelle & l'on y étend même les anciens réglemens prescrits aux Teinturiers. Il leur est défendu, entr'autres choses, de teindre les soies à demi-bain, de défaire les écheveaux, de dévuider les soies teintes ou écrues, de les charger de drogues pour en augmenter le poids, & on leur enjoint de les cuire parfaitement, de les bien décruer, purifier & laver. Cependant, attendu qu'il est permis d'employer dans la fabrique des petits velours & de quelques autres étoffes, des soies teintes en écru, les Teinturiers tiendront de ces parties, un registre séparé dont il sera délivré un extrait aux Maîtres Gardes-Fabricans qui sont chargés de veiller à la manutention des statuts réglementaires, & qui en conséquence peuvent faire des visites, à toute heure & en tout lieu, toutes les fois qu'ils le jugent à propos.

On assure que celles des Fabriques étrangeres, dont les étoffes noires ont le plus de réputation, jouissent d'une grande liberté sur la teinture des soies en écru. Si ce fait étoit bien constaté, nos réglemens prohibitifs seroient pour nos Teinturiers une gêne inutile dont il seroit à propos de les affranchir ; d'ailleurs on éviteroit l'inconvénient de les obliger à divulguer les noms des Fabricans pour lesquels ils travaillent, & la force de leurs atteliers.

DE CHINON (*en Touraine*), *le 28 Juillet.*

Quoique les gelées du printems eussent assez maltraité nos vignes, elles ne nous avoient pourtant pas ôté l'espérance de faire encore des vendanges passables ; mais les pluies froides qui n'ont cessé de tomber pendant la floraison, ont achevé de détruire ce que les gelées avoient épargné. Nos bleds en général sont très-épais & très-forts ; il est à craindre seulement que le grain qui a un peu trop bu ne s'échauffe dans les granges & ne soit sujet à germer. Nous avons eu beaucoup de peine à travailler nos foins, & il n'y a pas d'apparence qu'ils approchent en qualité de ceux de l'année derniere. On a remarqué que la nuit du Samedi au Dimanche 27 de ce mois, les champs étoient couverts d'une gelée blanche.

VAISSEAUX arrivés dans quelques Ports du Royaume.

Il est entré dans le Port de *Dunkerque*, depuis le 20 Juillet dernier jusqu'au 28 du même mois inclusivement, soixante navires chargés de diverses marchandises. A *Marseille*, depuis le 30 Juillet jusqu'au 5 Août, trente-neuf bâtimens de toute grandeur, parmi lesquels en étoit un venu de la Martinique & un autre de la Guadeloupe, tous deux chargés de sucre, café, coton, cacao &c.

DE PARIS, *le 22 Août.*

Nous nous empressons de publier le morceau suivant parce qu'il est curieux en lui-même, & qu'il donne une idée avantageuse des connoissances anatomiques de l'Auteur ; & aussi parce qu'en général il fait honneur à la maniere dont les Eleves sont instruits dans nos Ecoles Vétérinaires, établissemens à l'utilité desquels nous nous ferons toujours un devoir de rendre hommage dans nos Feuilles.

DESCRIPTION d'un Veau monstrueux, par M. HENON, Eleve de l'Ecole Royale Vétérinaire de Paris, & Professeur d'Anatomie en cette Ecole.

Le fœtus dont il s'agit ici me fut apporté à l'Ecole & me fut remis par M. Chabert le 17 Novembre 1775. Il pouvoit être âgé d'environ deux mois & demi. Il avoit deux têtes & deux cols parfaitement séparés & distincts. Ces parties étoient recouvertes chacune de leurs tégumens ; mais ces mêmes té-

gumens, dès leur arrivée à la poitrine, se réunissoient pour former une seule & unique enveloppe sur le thorax, le bas-ventre, le dos, les lombes & la croupe qui étoit d'une largeur & d'un volume extraordinaires. Il avoit deux queues; ses quatre extrêmités ne présentoient rien que de naturel, si ce n'est que les jambes antérieures se trouvoient fort écartées l'une de l'autre en raison de l'amplitude de la poitrine & de la largeur du dos sur le milieu & dans toute la longueur duquel regnoit une éminence d'environ trois lignes de hauteur, large à sa base & tranchante à son sommet; l'anus paroissoit au dehors placé absolument à gauche.

Dans l'examen de la charpente de cet animal nous vimes que chaque tête avoit sa colonne cervicale particuliere suivie chacune d'une colonne dorsale, d'une colonne lombaire, d'un os sacrum & des vertébres de la queue; ensorte que les deux colonnes vertébrales étoient réellement complettes, l'extrêmité de celles des lombes reposant sur l'angle postérieur de l'os iléon, & le bassin qui ne formoit qu'une seule cavité, étant suffisamment écarté pour leur servir de support & d'appui.

Rien ne manquoit aux quatre extrêmités. L'écartement des deux colonnes vertébrales donnoit lieu à un grand éloignement des côtes, d'où résultoit la vaste ampleur de la capacité de la poitrine; néanmoins il existoit a distances inégales supérieurement & à la face latérale interne des vertébres de chacune des colonnes dorsales, des prolongemens osseux qu'on auroit pu regarder comme des côtes & que nous avons même été obligés de détruire pour enlever plus aisément les visceres de cette capacité, après les avoir injectés, mais qui, vu leur briéveté, ne pouvoient partager cette cavité de maniere à la rendre double. Elle étoit véritablement unique & ne formoit qu'un seul antre. Nous avons observé de plus entre ces prolongemens osseux du côté de la partie antérieure, un corps plat & cartilagineux revêtu de muscles & qui sembloit être le principe de deux omoplates très inutiles, puisque l'animal n'avoit que deux extrêmités antérieures au lieu de quatre qu'il auroit eues, si la nature ne s'étoit arrêtée dans le projet de la réunion de deux animaux doués de toutes leurs parties.

Le thorax logeoit deux cœurs & deux poumons dans l'ample espace que les côtes leur permettoient d'occuper. Deux œsophages regnants le long de chaque colonne cervicale répondoient chacun à un des ventricules. La panse, le bonnet & le feuillet du côté gauche se trouvoient dans la capacité même de la poitrine & servoient en quelque sorte de médiastin aux visceres qu'elle renfermoit. Une large ouverture sembloit avoir été destinée à faciliter leur entrée dans cet antre. La caillette étoit plus en arriere & placée dans l'abdomen, & se rendoit à très-peude distance & avec le quatrieme des estomacs qui du côté droit étoient complets & logés dans le bas-ventre, dans un duodenum commun, car le canal intestinal étoit parfaitement simple.

On remarquoit deux rates couchées de chaque côté sur les estomacs. Il n'y avoit que deux reins situés l'un & l'autre plus en dehors qu'en dedans; ils étoient pourvus d'un uretere qui aboutissoit à une vessie commune, une seule matrice étoit en partie contenue dans le bassin.

Quant au systême vasculaire sanguin, chaque cœur avoit une aorte antérieure, une aorte postérieure, une artere pulmonaire, une veine cave antérieure & une veine cave postérieure. Dans l'oreillette droite de celui de ces visceres, qui étoit situé à gauche, se rendoit une veine azigos dont le trajet avoit lieu entre les deux colonnes & qui recevoit toutes les veines intercostales; on n'en observoit point dans l'autre cœur.

Des deux aortes antérieures partoient les doubles carotides, les deux brachiales ou humérales & une thorachique.

La cervicale supérieure envoyoit des rameaux aux muscles des corps plats & cartilagineux que nous avons soupçonnés être les principes des omoplates.

L'aorte postérieure double jusqu'à sa sortie par le diaphragme fournissoit de chaque côté une double bronchique & plusieurs intercostales doubles & simples.

A son arrivée dans l'abdomen, elle cheminoit entre les deux colonnes & fournissoit une artere cœliaque qui donnoit deux spleniques, deux gastriques & une seule hépatique, attendu qu'il n'y avoit qu'un seul foie. Il en résultoit encore une seule mésentérique & deux renales. Elle se divisoit

en quatre branches dans le bassin, dont deux iliaques internes & deux externes. Des internes naissoient deux arteres sacrées qui fournissoient les deux sacro-coccygiennes, tandis que les externes donnoient chacune une crurale.

Les veines suivoient la même marche que les arteres; mais celles que l'on nomme hépatiques se prolongeoient à leur sortie du foie & répondoient, à quelques lignes de leur sortie de ce viscere, à la veine cave qui différant ici de l'état naturel dans son trajet, ne s'y adossoit en aucune maniere.

Du reste, ce monstre fait partie des préparations du Cabinet curieux que l'on voit à l'Ecole.

Arrêt du Parlement, rendu le 2 Juillet 1777, sur les conclusions de M. l'Avocat Général Seguier, par lequel il a été jugé » qu'un droit de pressoir bannal reconnu uni » versel, pouvoit néanmoins être méconnu, » en rapportant des actes de possession con» traire à la bannalité réclamée ».

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Annonce de Livre.

De la Vigne, Mémoire couronné par l'Académie Royale des Sciences & des Arts de Metz, dans sa Séance publique, le jour de S. Louis, 25 Août 1776. Par M Durival le jeune. A Nancy, chez C. S. Lamort, Imprimeur, près des RR. PP. Dominicains. 1777. In-8°. de 87 pag.

Il s'agit dans ce Mémoire de satisfaire à la question suivante: » Quelle est la culture » de la vigne la plus convenable, relative» ment au climat, à la température & au sol » du Pays Messin ».

L'Auteur commence par exposer la méthode adoptée & suivie actuellement par tous les Vignerons de cette Province. Il trouve qu'elle est défectueuse en plusieurs points & sur tout par l'usage qu'elle prescrit de tailler très-courts les merreins ou montans qu'on ménage soit sur le provin, soit sur le cep formé; de supprimer, lors de l'ébourgeonnement ou du *chaoutrage*, tous les bourgeons infructueux; de raccourcir les bourgeons à fruit jusqu'au premier bouton, ou la premiere feuille au dessus du raisin. Il prouve que ces pratiques sont tout-à fait contraires à l'expérience, parce qu'il est constant, selon lui, que les raisins produits par les rameaux allongés sont toujours plus gros & mieux nourris que ceux dont les bourgeons ont été rognés, cassés ou arrêtés; que la maturité des grappes sur des bourgeons arrêtés ou raccourcis, est ordinairement plus tardive; que ces raisins sont plus sujets aux accidens de la coulure; enfin il est encore démontré, ajoute-t il, que plus on supprime de rameaux à la vigne, plus on raccourcit ses autres bourgeons & les merreins, plus aussi on affoiblit la tige de la plante & ses racines. A l'expérience vient encore se joindre la théorie, c'est-à-dire celle que l'Auteur s'est faite. Il prétend que c'est principalement à leurs feuilles que les végétaux doivent leur nourriture; que c'est par ces organes extérieurs qu'ils reçoivent les élémens nutritifs qui nagent dans l'air, en n'admettant que ceux qui sont propres à leur nature particuliere: quant à la seve pompée par les racines, il ne la considere que comme un fluide purement aqueux qui n'est que le véhicule, l'agent aggrégatif des principes de la nutrition des plantes. On n'est pas étonné, après cela, de voir l'intérêt que M. Durival prend à la conservation des rameaux, des bourgeons & des feuilles de la vigne. C'est d'après ce systême qu'il établit une nouvelle méthode de cultiver ce précieux arbrisseau. Il faut la voir dans l'Ouvrage même qui est écrit avec beaucoup de clarté & de méthode, & orné de gravures dessinées de la main même de l'Auteur.

II.

AVIS.

1. S'il est dans le moment actuel des hommes qui ont droit à la sensibilité de leurs semblables, ce sont certainement ceux qui courbés vers la terre lui redemandent avec des fatigues incroyables les trésors que d'autres hommes ont déposés dans son sein. L'humanité veut donc que chacun s'intéresse, suivant son pouvoir, au soulagement

de ces infortunés. C'eſt pourquoi nous croyons devoir au moins contribuer pour notre part à répandre un avis qu'il leur eſt tout-à-fait utile de connoître.

La chaleur à laquelle les Moiſſonneurs ſont expoſés leur nuit principalement par les ſueurs exceſſives qu'elle leur occaſionne. C'eſt à l'épuiſement qui en eſt la ſuite, & à l'altération putride des humeurs produites par cet épuiſement, qu'il faut attribuer la plûpart des maladies dont ils ſont attaqués. L'eau à laquelle ils ont recours pour ſe déſaltérer, ou eſt le plus ſouvent d'une mauvaiſe qualité, ou bien ne fait qu'irriter l'ardeur de la ſoif qui les dévore. Il exiſte un moyen très-ſimple & très-peu diſpendieux pour rendre cette boiſſon auſſi déſaltérante que ſalutaire; c'eſt de verſer dans chaque bouteille d'eau un demi-verre de vinaigre. Les Moiſſonneurs peuvent boire ce mélange ſans inquiétude : les Anciens comme les Modernes s'accordent tous ſur la ſalubrité & la vertu rafraichiſſante du vinaigre. On ſçait que chaque Soldat Romain portoit avec lui ſa proviſion de vinaigre pour ſe rafraîchir ſur-tout pendant les longues marches de l'Eté, ou lorſqu'ils voyageoient dans les pays chauds. M. le Maréchal de Saxe trouvoit cette pratique ſi ſage qu'il auroit voulu l'introduire dans nos Armées. Mais veut-on ſur l'ancienneté de l'uſage du vinaigre, un exemple auſſi reſpectable qu'il eſt approprié à la circonſtance? Qu'on ouvre la Bible; on y verra que Booz permit à Ruth, cette aimable Glaneuſe, de tremper ſon pain dans le vinaigre de ſes Moiſſonneurs.

2. Le ſieur d'Offremont, Tailleur en corps, de Meſdames de France & de feu Monſeigneur le Duc de Bourgogne, fait avec ſuccès des corps à l'Angloiſe ſans épaulettes. On ſçait que c'eſt aux épaulettes qu'il faut attribuer les pernicieux effets qui réſultent, pour la ſanté, de l'uſage des corps ordinaires. Ceux du ſieur d'Offremont, pour être privés de cette partie, n'en ont ni moins de graces, ni moins d'agrémens. Il a auſſi imaginé de nouveaux moyens pour habiller, à l'avantage des perſonnes, les tailles irrégulieres & déformées. Sa méthode a obtenu, dit-il, l'approbation de MM. de l'Académie des Sciences, de la Faculté de Médecine, & de l'Académie Royale de Chirurgie. Il demeure à Paris, rue de la Verrerie, à côté de la rue Saint-Bon, au ſecond étage ſur le devant.

3. Le ſieur Moreau, Négociant à Paris, rue Saint-Martin, vis-à-vis la Fontaine Maubuée, a établi une Manufacture de Raſoirs d'acier fondu, qui ſont d'un très-beau poli, & ſurpaſſent en qualité ceux qu'on fabrique en Angleterre. Il ne craint pas de dire que le prix pour lequel il les donne, eſt infiniment au-deſſous de leur valeur.

4. Le ſieur Riché offre au Public la Quinteſſence de l'Ambre de l'Abbaye de Saintes, dont l'odeur agréable eſt connue dans le Royaume & chez l'Etranger pour ſurpaſſer en délicateſſe celle qu'on débite ailleurs: il en tient la recette des bontés de Madame l'Abbeſſe. — Son Bureau eſt à Saintes au Dauphin couronné; & à Paris, chez M. Saugnier, Marchand Epicier, rue Saint-Victor, au coin de celle de Verſailles.

Faute à corriger dans la derniere Gazette. Pag. 542, colon. 1re. au haut de la page : Les droits de perception ſe montoient à 42 liv. 4 ſ. 2 den.; *liſez* à 49 liv. 4 ſ. 2 den.

III.

Prix du Poiſſon vendu à la Halle le Vendredi 22 Août.

Raye, de 4 liv. à 7; panier de moules, de 1 liv. 10 ſ. à 2 liv.; panier de limandes, de 4 liv. à 6; panier de carrelets, de 2 liv. à 2 liv. 10 ſ.; panier de ſolles 7 liv.; ſaumon entier, de 21 liv. à 30. Cette ſemaine, la poignée de grande morue nouvelle fut vendue 5 liv. & la poignée de la petite 2 l. 10 ſ.

IV.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 20 Août 1777 au Samedi 23 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 19, 20, 22 à 23 l.; le nouveau, de 21 à 22 l.; le ſeigle, de 10 liv. 5 ſ., 11 à 12 l.; l'orge, de 8 liv. 15 ſ., 9 à 10 l. Le froment au Port de la Greve, de 21, 22 à 23 l. 10 ſ.; le ſeigle, de 10, 10 l. 10 ſ. à 11 l.; l'orge, de 9, 9 l. 10 ſ. à 11 l. *le ſeptier.*

V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 20 Août 1777 au Samedi 23 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21 à 22 l.; *idem* à la Greve, de 21, 22 à 23 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 27 Août 1777, de 59 à 60 l.; *idem* nouveau, de 57 à 58; le cent de paille vieille, de 23 à 24 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 51 à 52; *idem* nouveau, de 50 à 51; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 22 à 23; *id.* nouvelle, de 21 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 45 à 46; *idem* nouveau, de 43 à 44; le cent de paille vieille, de 22 à 23 l.; *id.* nouvelle, de 20 à 21 l.; le foin à la Grêve, de 38 à 39 l.

VI.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 27 Août 1777.

Or de Portug. à	724	8	8	marc.
Du Mexique à	716			marc.
Du Pérou à	708			marc.
Les guinées à	722			marc.
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à	83	10		once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	12	6	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	17	6	marc.
Piastres à	49	7	6	marc.

VII.

Changes de Paris, *du 27 Août 1777.*

Amsterdam	54 3 8e.
Londres	31 13 16e.
Hambourg	187 ¼
Madrid	15 2 6 à 2
Cadix	15
Livourne	96
Gênes	93 ¾
Lyon *Août*	½

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Mardi 26 Août 1777

Messieurs

Cauchy.... pplles.	t. l.	
Viageres	P.	
Tontine	t. l.	
Marsollier.... vres.	R.	
Defays..... pplles.	P.	
Viageres	P.	

Six premiers mois 1777.

Du Jeudi 21.

Decourmont. pplles.	F.
Viageres	F.
Alissan..... Viag.	A.
Tontine.....	A.

Du Vendredi 22.

Messieurs

Pincemaille pplles de l'ancien Clergé.	t. l.

Du Mardi 26.

Desplaces... pplles.	A.
Viageres.....	A.
Tontine.....	A.
Vieillard ... pplles.	C.
Viageres	C.
Tontine	C.
Roberge... pplles.	t. l.
.....	
.....	
.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1777.	*Lundi 25.*	*Mardi 26.*	*Mercredi 27.*
Comp. d. Ind.			
Actions . . .	FESTE.	1830 25. . .	1820 15 . . .
D°. 16es/25 . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	78. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	406	406 . . . .
Rescriptions . .	. . . . .	10 3/4	11 . . . . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	1 1/2	1 1/2 . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	793 94 93 92 .	793 92 91 92 .
Lots de 150 l. .	. . . . .	1675 80 82 83 .	1682 81 80 . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 16 Septembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 29 Août.*

LE CONSEIL Permanent s'occupe des moyens de mettre une bonne réforme dans toutes les parties de l'Economie politique. Cet Ouvrage sera long; il ne le seroit pas, si l'on vouloit écouter certains Raisonneurs qui ne doutent de rien, qui ont toujours des projets à présenter sur tout, & qui s'imaginent qu'il est aussi aisé de gouverner des Etats qu'il l'est pour eux de conduire une plume sur le papier. Nous avons un caractere national qui nous est propre, des mœurs, des usages, des coutumes dont nous ne pourrons jamais nous détacher, & avec lesquels il faut par conséquent que les nouveaux plans de réforme projettés puissent quadrer, si on veut leur donner une assiette solide: voilà ce qui rend ce travail si difficile & si délicat, & ce qui fait qu'il n'est pas près d'arriver à sa fin.

C'est une chose bien étonnante que le produit de cette poussiere que nous portons partout avec nous, enfermée souvent dans ce que la nature & l'art produisent de plus précieux. Il est impossible de calculer la somme des richesses qu'elle a fait entrer dans les coffres des Souverains, depuis que les Espagnols nous l'ont apportée de l'Amérique. Comme nos Finances sont dans le plus grand état d'épuisement, que nous ne sçavons plus où trouver de l'argent, elle va devenir notre derniere ressource; en conséquence la République vient de se donner le privilege exclusif de la vendre. Il ne sera plus permis dorénavant d'acheter du tabac en poudre ou à fumer, que dans ses magasins. Il y en aura d'établis dans les principales Villes du Royaume. Il faudra payer argent comptant. Tout cela fait, dit on, murmurer le Peuple & raisonner quelques Politiques qui prétendent qu'un Etat ne doit jamais se faire Marchand, parce qu'il éloigne toujours la concurrence. D'autres au contraire approuvent fort ce nouvel arrangement; ils sont persuadés que c'est sur ces objets superflus qu'il faut permettre au Génie de la fiscalité de déployer toute son énergie, pourvu qu'il respecte les matieres de premiere nécessité. On peut très-bien vivre, disent-ils, sans tabac & sans toutes ces autres drogues qui nous viennent des deux Indes, & dont la plûpart, bien loin d'être utiles à la vie, nous empoisonnent lentement, pour nous punir sans doute de tout le mal que les Européens ont fait aux Habitans des terres où elles naissent.

ALLEMAGNE.

DE FRANCFORT (*sur le Meyn*), *le 3 Septembre.*

Le feu du ciel & les incendies ont causé d'affreux désastres dans plusieurs cantons de ce pays. La foudre tomba derniérement à

Dorflais, près du Bourg de Redwitz, fendit un arbre, en brûla les feuilles, s'enfonça ensuite dans la terre où elle fit plusieurs trous profonds en forme de croix; de-là elle passa dans une Forge où deux hommes étoient couchés ensemble. Elle les toucha dans plusieurs parties du corps qui en furent comme stigmatisées. Il s'est élevé dans tous les endroits frappés, des vessies qui font ressentir les douleurs les plus cuisantes à ces malheureux de la vie desquels on désespere. La foudre s'est contentée de découdre les coutures des bottes d'un autre homme qui étoit assis dans ce même lieu & qui en a été quitte pour la peur.

On apprend de Bude que le 12 Août, un incendie y a fait de grands dégâts. L'Empereur, qui revenoit de Styrie avec le Duc Albert de Saxe-Teschen, se trouva heureusement dans la Ville. On peut dire que les ordres & la présence de ce Prince l'ont préservée d'une entiere destruction; cependant quelque prompts qu'aient été les secours, quinze maisons n'en ont pas moins été la proie des flammes.

On mande qu'une partie du Comté de Zips a été dévasté par un orage violent qui a détruit en un instant dans plusieurs endroits les espérances de la plus belle récolte. La foudre a mis le feu dans quelques lieux de cette contrée, & dans d'autres les fruits de la terre ont été emportés par les torrens.

DE FRANCFORT (*sur l'Oder*), *le 30 Août.*

Un Particulier avoit, il y a quelques jours, fait tailler des ifs sur une terrasse qui fut fauchée le lendemain. Un de ses voisins obtint l'herbe qui venoit d'etre coupée, & la donna à trois de ses chevaux. Une demi-heure après qu'ils eurent mangé de ce fourage, ils commencerent à se débattre de maniere qu'ils rompirent leurs attaches. L'un deux tomba mort dans l'écurie qui étoit ouverte; l'autre à quelques pas de-là, & le troisieme au milieu de la cour. Ces chevaux étoient devenus prodigieusement *enflés*; on les ouvrit & l'on ne put découvrir d'autre cause de leur mort que les feuilles d'ifs qui avoient été mêlées avec l'herbe. Le Propriétaire de ces animaux leur avoit souvent fait manger l'herbe de cette même terrasse; mais jamais immédiatement après la tonte des ifs. On prie les personnes qui sçauroient quelque remede à cet accident, de vouloir bien le communiquer, d'autant plus qu'il a déjà eu lieu plusieurs fois & qu'il peut encore se renouveller. En effet Matthiole, célébre Médecin du seizieme siecle, assure avoir eu connoissance que des bœufs & des vaches étoient morts pour avoir brouté de l'if sur les montagnes du Trentin. Nous lisons dans l'Encylopédie » qu'un Par-» ticulier de Montbard, en Bourgogne, » ayant conduit sur un âne des plantes au » Jardin du Roi à Paris, au mois de Sep-» tembre 1751, il attacha son âne dans une » arriere-cour du château où il y avoit une » palissade d'if; pendant que le conducteur » s'occupa à transporter dans les serres les » plantes qu'il avoit amenées, l'animal qui » étoit pressé de la faim, brouta des rameaux » d'if qui étoient à sa portée, & lorsque le » conducteur revint pour prendre son âne » & le conduire à l'écurie, il le vit tomber » par terre & mourir subitement, malgré » les secours d'un Maréchal qui fut appellé » sur le champ & qui reconnut, par *l'en-» flure* qui étoit survenue à l'animal, & par » d'autres indices, qu'il falloit qu'il eût » mangé quelque chose de venimeux ». Jean Luzius, Apothicaire de Kirchen, petite Ville d'Allemagne, & non-pas Jean Bauhin, comme le dit le Dictionnaire Encyclopédique, cite un pareil fait d'un âne mort subitement au village d'Oberentzingen, pour avoir mangé de l'if. Il est étonnant qu'après ces deux exemples, l'Auteur de l'article de l'Encyclopédie, d'où nous les tirons, décide qu'il est plus raisonnable de pencher vers le sentiment de ceux qui prétendent que l'if n'a aucune qualité dangereuse. Au reste c'est aussi la façon de penser de l'Auteur du grand Ouvrage de Botanique connu sous le nom de *Phytanthosa Iconographia*, quoiqu'il ait ramassé un assez grand nombre d'exemples rapportés par les Anciens & les Modernes, qui déposent contre la prétendue innocence de l'if. Quant à nous, nous pensons en avoir assez dit pour établir au moins un doute raisonnable sur cette matiere, & pour en conclure que le plus sûr parti est d'écarter les animaux des endroits où se trouve cette espece d'arbre, & d'empêcher les enfans d'en manger les bayes; car nous nous ressouvenons aussi d'avoir vu dans quelques Livres économiques,

que le suc de ces bayes est mortel. Dioscoride assure qu'il donne au moins un flux de ventre, & que pris en certaine quantité, il glace le sang & conduit bientôt à la mort. César, dans son sixieme Livre de la guerre des Gaules, dit que Cativulcus, Roi des Eburons, s'ôta la vie en buvant du jus d'if.

De Grubenhague (*Pays d'Hanovre*), *le 31 Août.*

Il faut que les Peuples payent au Prince les tributs nécessaires pour le mettre en état de fournir aux dépenses publiques, mais il faut aussi que ces tributs soient proportionnés aux forces de ceux qui les doivent porter; & si quelquefois des circonstances malheureuses obligent d'en augmenter le poids, il ne faut pas que ce surcroît de charge aille jusqu'à écraser les Contribuables. C'est un principe que toute Administration bien réglée ne doit jamais perdre de vue; autrement les Peuples sont mécontens & ils employent toutes sortes de ruses & de stratagêmes pour se dispenser de payer. Voilà ce qui se passoit journellement ici. Malgré la vigilance & la sagacité de ceux qui sont préposés pour lever les contributions, beaucoup de Particuliers trouvoient le moyen de frauder les droits; aussi le Gouvernement, pour y mettre ordre, vient-il de rendre une Ordonnance qui est composée de douze articles, & tellement combinée qu'elle ne paroît plus laisser aucune ressource à l'industrie des Fraudeurs. Cette nouvelle loi fiscale met le complement à une multitude d'autres de son espece qui l'ont précédée en différens tems, & elle est faite pour cette Principauté, pour celle de Gottingue & celle de Calenberg.

On parle encore beaucoup dans ces contrées de nouvelles levées de Troupes pour le service de l'Angleterre en Amérique. Ces bruits nous inquietent; la disette d'hommes se fait déja sentir parmi nous d'une maniere frappante: dans l'Electorat d'Hanovre, à peine en compte-t-on quatre ou cinq sur vingt ou trente femmes. L'Agriculture & les Manufactures manquent de bras & la Population dépérit. Enlever à l'ancien Monde ses Habitans pour les envoyer détruire ceux du nouveau, ce n'est pas-là, disent les mécontens, chercher à la rendre florissante.

De Londres, *le 3 Septembre.*

Il court un bruit qui alarme un peu notre Clergé. Parmi les divers projets qui sont sur le tapis, pour trouver les moyens de subvenir aux frais de la campagne prochaine, il en est un qui propose d'imposer un dixieme sur tous les Bénéfices. Jusqu'à présent les Ecclésiastiques n'avoient payé leur part des charges publiques que d'après la taxe arrêtée sous le regne de Henri VIII. On voit combien il leur en coûtoit peu en proportion de leurs immenses revenus, & combien aussi ce nouveau projet, s'il a lieu, va soulager l'Etat.

La découverte d'une méthode exacte & facile pour trouver les longitudes en mer, fixe depuis long-tems l'attention des Mathématiciens & des Astronomes. Nous avons proposé des prix considérables pour ceux qui réussiroient dans cette recherche si importante pour la navigation. Notre exemple a été imité par les François. Plusieurs Sçavans de l'une & l'autre Nation ont approché assez près du but, mais aucun n'y a frappé juste; ce qui est cependant nécessaire, puisqu'ici une erreur de deux minutes seulement dans l'estimation de la distance d'un lieu à un autre, par la mesure des longitudes, produiroit un écart de trente milles. C'est dans le ciel qu'il faut chercher la solution de ce problême, si on veut le trouver, & non-pas dans des moyens purement méchaniques, tels que les montres & les pendules. C'est aussi la route qu'a prise le Rev. M. Smith qu'on nous assure avoir véritablement trouvé un procédé infaillible pour reconnoître les longitudes en mer. Une lettre arrivée par les derniers vaisseaux venus du Bengale, annonce cette grande nouvelle au Bureau de l'Amirauté, & réclame en faveur de l'Auteur qui est dans l'Inde, la récompense promise par le Gouvernement. Le principe sur lequel est appuyée la méthode de M. Smith consiste à sçavoir déterminer au juste la véritable hauteur de la lune.

La Société de Norfolk pour l'encouragement de l'Agriculture, a décerné un prix de neuf guinées à Elisabeth, femme de Jean Wilby, de Vallingtonhall, près de Downham-Market, pour avoir été celle qui, conformément au Programme publié à ce

ſujet, a élevé le plus grand nombre de veaux.

Les Membres d'une certaine Cotterie ou Société à quarante milles de Londres, ont adreſſé au Lord Maire un remerciment conçu en ces termes.

» Monſieur, daignez agréer nos remerciemens pour la ſageſſe de votre conduite dans l'exercice de cette partie de vos fonctions qui concerne non ſeulement les affaires de la Cité, mais encore le bien général de tous les Citoyens. Nous voulons parler des réglemens que vous avez faits pour fixer la taxe du pain. Nous ſçavons maintenant que la récolte de l'année derniere ne devoit pas ſuffire pour fournir à nos beſoins juſqu'au moment où les grains de la moiſſon de celle-ci pourroient être portés au Marché. Ce n'eſt qu'à votre ſage prévoyance que nous devons l'avantage d'avoir mangé le pain, pendant l'hiver dernier & juſqu'à préſent, à un prix modéré. Nous eſpérons que votre Succeſſeur, tel qu'il puiſſe être, imitera l'exemple de Votre Grandeur, & qu'il fera prévaloir le bien du pauvre & celui du Public en général ſur l'avarice des Marchands & les manœuvres de leurs Facteurs. Nous ſommes avec beaucoup d'eſtime, de Votre Grandeur, les très humbles Serviteurs ».

Les principaux Habitans du Devonshire, enflammés d'un zele vraiment patriotique, ont, à ce qu'on nous apprend, formé une ſouſcription pour l'établiſſement d'une Société d'Agriculture, à l'exemple de celle dont M. Rack a donné le plan, pour les Comtés de Sommerſet, de Wilts, de Dorſet & de Glocester.

La Société établie pour la délivrance des pauvres Débiteurs détenus dans les priſons, en a racheté en dernier lieu 97. C'étoient des Manufacturiers, des Laboureurs chargés de nombreuſes familles, des Domeſtiques, des Matelots & Gens de mer. On peut juger par là des avantages qui réſultent pour la Société de l'inſtitution d'une pareille Compagnie.

On vient d'établir ici un Bureau d'Adreſſe où tous les effets perdus & retrouvés ſeront dépoſés & où ils ſeront remis à ceux qui les auront perdus, moyennant une retribution de peu de valeur.

Un de ces Politiques Calculateurs dont notre Capitale fourmille, s'eſt occupé à faire des ſpéculations ſur les revenus annuels des principales Puiſſances de l'Europe. Il réſulte de ſes recherches, dont on eſt bien éloigné de garantir la juſteſſe, que la Maiſon d'Autriche jouit par an de 5 millions 260,000 liv. ſterl.; la Pruſſe de 4,600,000; la Ruſſie de 8,500,000. Ces ſommes réunies forment un total de 18,360,000 liv. ſterl. D'après cela, ajoute notre Politique, on peut juger des reſſources de la France qui jouit de plus de 17 millions ſterl. de revenu & dont par conſéquent la richeſſe égale preſque celle de ces trois grandes Puiſſances réunies.

Les grandes chaleurs que nous avons éprouvées dans le cours du mois dernier, ont invité un grand nombre de perſonnes à ſe baigner dans la Tamiſe, d'où il eſt arrivé que beaucoup ſe ſont noyées. Pour tâcher de diminuer la ſomme de ces accidens qui tous les ans ne ſont que trop nombreux, on a recommandé de la part de la Police, aux Baigneurs d'attacher autour d'eux une corde de la groſſeur d'une forte plume d'oie, longue d'environ douze ou quinze pieds, garnie à ſon extrêmité d'un morceau de liege d'environ trois pouces de diametre. Il eſt aiſé de comprendre combien cette précaution qui certainement n'eſt pas gênante, ſeroit avantageuſe. D'abord elle fourniroit la facilité & les moyens de ſecourir tout Baigneur qui ſe trouveroit en danger; en ſecond lieu, elle feroit retrouver ſur le champ les corps de ceux qui auroient le malheur de périr, & par conſéquent on pourroit leur adminiſtrer & plus promptement & plus efficacement les remedes d'uſage; au lieu que dans l'état actuel des choſes, il ſe paſſe beaucoup de tems avant qu'on puiſſe retirer des eaux ceux qui s'y ſont perdus, & ſouvent les inſtrumens avec leſquels on fait la recherche, les bleſſent au moins s'ils ne les tuent pas. Il ſeroit donc à ſouhaiter qu'on ne ſe contentât pas ſeulement de recommander les précautions dont on vient de parler, mais qu'on en fit une loi expreſſe. Jamais l'exercice du pouvoir coactif n'eſt plus reſpectable que lorſqu'il force les Citoyens de veiller à leurs propres intérêts, & ſur-tout à leur conſervation. Une autre loi qui ne ſeroit pas moins importante & qui préviendroit bien des accidens, ſeroit de ne permettre à perſonne d'entrer dans l'eau pour s'y baigner, ni même de voyager ſur mer, ſans ſçavoir nager. Quoi

que nous ſoyons un des Peuples de l'Europe qui pratique davantage cet exercice, cependant il eſt encore trop négligé. Que n'imitons-nous les Anciens ? Ils le faiſoient entrer dans l'éducation de leurs enfans. C'eſt pourquoi lorſqu'ils vouloient faire entendre qu'un homme étoit un parfait ignorant & qu'il avoit été mal élevé, ils diſoient proverbialement : *il ne ſçait ni lire ni nager.*

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Lyon, *le 4 Septembre.*

Depuis quelque tems, on a cru devoir donner ici une nouvelle activité à d'anciennes Ordonnances qui défendent aux Revendeurs d'acheter dans les Marchés les fruits portés à la Ville avant huit heures du matin. Cette rigueur a donné lieu à des repréſentations qui ont mérité l'attention du Magiſtrat de la Police, qui en tout ne cherche que le bien public ; il a même permis à un honnête Citoyen dont il connoît le zele & les lumieres, de lui faire part de ſes réflexions à ce ſujet. Ces judicieuſes réflexions ſont conſignées dans une lettre imprimée dans les *Affiches de Lyon*. L'Auteur de cet écrit y prouve que le réglement en queſtion fait perdre beaucoup de tems aux gens de la campagne en les retenant trop tard à la Ville ; que leur fruit en reſtant expoſé aux intempéries de l'air juſqu'à ce que l'heure de la vente ſoit venue, dépérit ou qu'au moins il perd cette fleur qui le rend auſſi agréable aux yeux qu'il peut l'être au goût ; avantage qu'il conſerveroit, s'il paſſoit, auſſi-tôt qu'il arrive, dans les magaſins des Revendeurs. A ces raiſons, l'Auteur en ajoute encore d'autres qui tendent à démontrer que le réglement dont il s'agit doit augmenter le prix du fruit, & que par conſéquent il bleſſe auſſi les intérêts du Conſommateur. » La liberté, ajoute-t-il en finiſſant, eſt » l'antidote de tous les maux. Et qui pourroit s'en plaindre ? Les Marchés ſeront » fournis ; les fruits, lorſque l'intempérie » des ſaiſons ne nous en aura pas privés, y » abonderont ; ils ſeront portés dans les magaſins des Fruitieres, ou dans les maiſons, » avant le lever du ſoleil ; les places & les » rues ſeront débarraſſés des mulets & che» vaux, & de leurs conducteurs ; les mou» ches ſeules y perdront. Les Cuiſinieres » qui voudront acheter une charge entiere, » obligées, pour prévenir l'activité des Re» vendeurs, de ſe lever avant l'aurore, » pourront en murmurer d'abord, mais » elles s'accoutumeront bientôt à préférer » la fraîcheur du matin à celle du ſoir : » obligées de ſe lever avec le jour, elles ſe » coucheront plutôt ; elles ſe rappelleront » le tems où elles habitoient au village ; les » mœurs y gagneront, l'air du matin eſt » plus pur que celui du ſoir. J'ai des pro» priétés à la Ville & à la Campagne ; j'ai » habité l'une & l'autre, & j'ai peſé depuis » long-tems les raiſons que je mets ſous vos » yeux ».

De Vertus (*en Champagne*), *le 6 Septembre.*

Extrait d'une Lettre écrite de ce Lieu. Le mois d'Août auroit été très-favorable au vin, s'il y eût eu des raiſins aux ſeps. A peine aurons-nous ici le douzieme de ce que nous avons eu l'année derniere. Il eſt certain que votre vigne qui vous donne, année commune, deux à trois pieces de vin, ne vous en produira peut-être pas douze ou quinze bouteilles ; elle a cela de commun avec toutes celles du canton. Quant à moi, j'ai eu vingt-quatre à vingt-cinq pieces l'année derniere ; celle-ci, je ne compte pas ſur plus de deux ou trois ; & certainement je n'en recueillerois pas tant, ſi je ne poſſédois pas quelques vignes ſituées dans un côté oppoſé à celui où ſont les vôtres, & qui n'a pas été tout-à-fait ſi maltraité.

De Niort (*en Poitou*), *le 10 Septembre.*

Extrait d'une Lettre au Rédacteur de la Gazette. Dans une de vos dernieres Gazettes, on vous écrit de la Rochelle que » les pluies du printems ont fait pouſſer » quantité de mauvaiſes herbes dont la tête » s'eſt élevée à la hauteur des épis, deſorte » que lorſqu'on viendra à battre les gerbes, » les grains de ces plantes paraſites ſe con» fondront avec le bon grain ; ce qui n'eſt » pas un petit inconvénient ». En effet cet inconvénient eſt très-conſidérable ; c'eſt pourquoi, M., je crois rendre ſervice aux Habitans du Pays d'Aunis, nos voiſins, &

en général à tous les Fermiers & Propriétaires qui se trouvent dans le même cas, que de leur annoncer l'invention d'un couteau qui pourra leur sauver au moins une partie de l'inconvénient dont se plaint votre Correspondant de la Rochelle. Ce couteau a été inventé par M. Guyot, Receveur des Décimes à Poitiers; on en trouvera la description dans les *Affiches du Poitou* du Jeudi 28 Août dernier. Peut être sera-t-il plus court de s'adresser directement à l'Auteur à qui son amour pour les progrès de l'Agriculture & son zele pour le soulagement des gens de la campagne, inspireront certainement la complaisance d'expliquer dans le plus grand détail toutes les particularités de sa méthode. Au reste la dépense qu'elle exige, pour être mise en œuvre, se réduit à peu de chose. Le couteau pour couper les épis, qui fait la principale piece de cette invention, ne coûte que 6 l. Quatre buches bien droites & longues de 4 pieds, suffisent pour monter toute la machine. » Il » résulte de cette découverte plusieurs avan» tages pour l'Agriculture; le premier est » d'avoir du bled net; le second de faire » ranger quatre fois plus de gerbes dans la » cour à battre; le troisieme d'avoir de » bonne paille pour faire du fourage; le qua» trieme d'accélérer au moins de moitié le » tems pour battre les grains, par consé» quent une grande épargne pour le Fer» mier & le Laboureur, dont la préparation » des terres & la conduite des engrais au» roient été retardées par la longueur de la » batterie ».

De l'Orient, *le 5 Septembre.*

Le vaisseau l'*Aimable Nannette*, appartenant à MM. Admirauld & fils ainé, de la Rochelle, est arrivé le 2 Août, chargé d'une riche cargaison consistant en toiles des Indes de toutes les especes, telles que Guinées blanches de Pondichery, de Dyanaou, de Salempouris blancs, de Tarnatannes, basins de Goudelour, mouchoirs de Masulipatan & de Vintepaleon, de Guinées bleues, de Garras, de Baffetas de Jouddia, de mouchoirs Burgos, de 319 mille 48 liv. de salpêtre, 14516 liv. de cauris, 113 mille 818 livres de poivre, 34 mille 96 liv. de bois rouge, 2187 liv. de benjoin & 483 paquets rottins de Malac, & autres articles également précieux dont nous ne pouvons donner ici tous les détails.

Le 23 Août, est arrivé dans le même Port le vaisseau l'*Isle-de-France*, venant du Bengale; son chargement consiste, comme celui du précédent, dans des toileries des Indes au nombre de 45 mille 73 pieces, outre 16 balles & 19 sacs de café Moka, 317 caisses de gomme laque, 5 de borax & 2138 sacs de salpêtre. Il est venu aussi à fret plusieurs marchandises du même genre, par le vaisseau la *Brune* & autres bâtimens.

De Paris, *le 12 Septembre.*

Un éboulement arrivé dans la cave d'un Marchand de Vin à Vaugirard, bordant le pavé qui conduit de Paris à Versailles, a donné lieu de découvrir une ancienne carriere dont les branches s'étendent en plusieurs rameaux sous le grand chemin de Paris à Versailles. Pour prévenir les accidens qui peuvent résulter de ces sortes d'éboulemens qui deviennent assez fréquens, le Bureau des Finances de la Généralité de Paris a rendu une Ordonnance en date du 30 Juillet dernier, *concernant les fouilles & carrieres sous les rues & grands chemins*. Cette Ordonnance, après avoir pourvu aux réparations nécessaires pour la conservation & la sûreté du grand chemin de Paris à Versailles par Vaugirard, défend à toutes personnes d'ouvrir & faire exploiter aucune carriere dans l'intérieur de la Ville de Paris & de ses Fauxbourgs, ainsi que dans les Villes, Bourgs & Villages de la Généralité, sous les peines portées par les réglemens, & de tous dépens, dommages & intérêts en cas d'éboulemens. Elle enjoint de plus à tous ceux dont les caves ou puits auroient des communications ouvertes avec quelque carriere ancienne ou nouvelle, passant sous une rue ou sous un grand chemin, soit dans la Ville & Fauxbourgs de Paris, soit dans les Villes & Bourgs de la Généralité, de dénoncer lesdites communications dans le délai d'un mois. Cette Ordonnance a été précédée d'un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 4 du même mois de Juillet, portant réglement pour prévenir les contestations qui pourroient survenir entre les Commissaires que S. M. a nommés pour veiller aux opérations qu'exige l'état actuel des carrieres de Paris & des plaines adjacentes, & les Officiers de ses

Chasses, au sujet de l'exercice de leurs droits & pouvoirs respectifs.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Observations sur l'article daté de Petersbourg inseré dans la Gazette du Commerce N°. 70. 2 Septembre 1777.

» Le Correspondant qui a envoyé cet article à l'Auteur de la Gazette du Commerce, y rapporte le nombre des naissances & des morts du Gouvernement de Moscou, pendant les sept années qui se sont écoulées depuis 1769 jusques & compris 1775; & de ce que le nombre des naissances excéde celui des morts de plus d'un tiers, il en conclud que la population dans cette partie de l'Europe y augmente avec une rapidité incroyable. Il y a lieu de penser que pour se procurer le nombre des naissances & des morts, ce Correspondant en a fait le relevé sur les registres tenus dans les différentes Villes, Bourgs & Villages dépendants du Gouvernement de Moscou, ou, ce qui est plus vraisemblable, qu'il s'en est rapporté aux résultats des listes qui, suivant les apparences, s'impriment en Russie, dans la même forme de celles que nous voyons paroître tous les ans pour la Ville de Londres & pour celle que Paris; mais il ne s'est peut-être pas assuré si les morts de tous les âges sont exactement inscrits dans les registres. On sçait qu'en France, où il existe des Ordonnances qui obligent les Curés à tenir un compte exact sur des registres de toutes les naissances & de tous les enterremens de leurs Paroisses, il y en a cependant un grand nombre, principalement dans les campagnes, qui négligent d'y inscrire les enfans qui meurent avant leur premiere Communion, attendu que la mort d'un enfant de Paysan ne peut avoir de suite, & que l'extrait mortuaire n'en sera jamais demandé; mais ces mêmes Curés qui négligent de constater la mort des enfans de la campagne, ne manquent pas de porter exactement sur leurs registres toutes les naissances, parce qu'ils ignorent & ne peuvent prévoir quelle sera la destinée des enfans nouvellement nés, lesquels, par la suite de leur vie, peuvent être dans le cas lever leurs extraits baptistaires. Cette inexactitude d'un grand nombre de Curés de la campagne, à inscrire les enfans morts en bas âge, empêche qu'on puisse connoître le véritable état de la population d'une Province du Royaume par les registres mortuaires. Ceux où s'inscrivent les naissances & les mariages sont donc les seuls qui puissent en donner des renseignemens exacts. Il y a lieu de présumer que ceux qui sont chargés en Russie d'inscrire sur les registres publics les morts de chaque lieu particulier, n'y sont pas plus exacts qu'en France. L'énorme difference qui se trouve entre les naissances & les morts du Gouvernement de Moscou en est une preuve; l'ordre de la nature n'en admettant nulle part une aussi extraordinaire. Il seroit donc nécessaire, pour connoître d'une maniere exacte l'accroissement de la population dans le Gouvernement de Moscou, pendant les 7 années de 1769 jusqu'à la fin de 1775, que le Correspondant se procurât le relevé de toutes les naissances des sept années précédentes; & ce ne seroit que par la comparaison des sept années suivantes, qu'il seroit possible de connoître au juste l'accroissement de la population. La comparaison du nombre des mariages, pendant le même espace de tems, seroit également nécessaire pour avoir cette connoissance, ou du moins elle fourniroit une nouvelle combinaison pour juger de l'état de la population actuelle & pour fonder des espérances sur un nouvel accroissement ».

Cette observation est judicieuse, & nous remercions sincérement la personne qui nous l'a envoyée. Nous l'invitons à vouloir bien nous en adresser souvent de pareilles.

II.

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 12 Septembre.

Raye depuis 9 liv. jusqu'à 15; le panier de petites solles 9 liv. 10 s.; la lévée de six moyennes solles 13 liv.; une truite 19 liv. 10 s.; petits turbots depuis 12 jusqu'à 15 l.; le panier de limandes 10 liv.; trois maniveaux d'éperlans 7 liv.; le panier de moules depuis 2 liv. 10 s. jusqu'à 3 liv.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 6 Sept. 1777 au Mercredi 10 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 20 à 22 liv.; le seigle, de 9 l. 15 s., 10 à 10 l. 10 s.; l'orge, de 9 l. 5 s., 9 l. 10 s. à 10 l. Le froment au Port de la Greve, de 21, 22 à 23 l.; le seigle, de 10, 10 liv. 5 s. à 10 l. 10 s.; l'orge, de 9 l. 10 s. à 10 l. *le septier.*

Du Samedi 6 Sept. 1777 au Mercredi 10 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 l. 10 s.; *idem* à la Greve, de 20, 21 l. 10 s. à 22 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 13 Sept. 1777, de 59 à 60 l.; *idem* nouveau, de 57 à 58; le cent de paille vieille, de 22 à 23 l.; *id.* nouvelle, de 21 à 22 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 45 à 46; *idem* nouveau, de 43 à 44; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 22 à 23; *id.* nouvelle, de 21 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille, de 21 à 22 l.; *id.* nouvelle, de 20 à 21 l.; le foin à la Grêve, de 35 à 36 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 13 Septembre 1777.

Or de Portug. à	725 ℔	ß		marc.
Du Mexique à	720			marc.
Du Pérou à	712			marc.
Les guinées à	722			marc.
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à	84			once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	15		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52			marc.
Piastres à	49	7	6	marc.

CHANGES DE PARIS, *du 13 Septembre 1777.*

Amsterdam	54 ¼ à ½
Londres	31 13 16e.
Hambourg	188 ¼
Madrid	15 1 6
Cadix	14 19 6
Livourne	95 ¼
Gênes	93
Lyon *Août*	¼

LETTRES de MM les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1777.

Du Sam 6 Sept. 1777.

Messieurs

Thevenin... pples.	A.	
Viageres.....	A.	
Delamotte.. pples.	H.	
Viageres.....	C.	

Du Mardi 9.

Roberge... pples.	t. l.	
Cauchy..... pples.	A.	
Viageres.....	A.	
Tontine.....	B.	
Marsollier.. Viag.	A.	
Desplaces... pples.	A.	
Viageres.....	A.	
Tontine.....	A.	

Suite du Mardi 9.

Messieurs

Vieillard... pples.	C.	
Viageres.....	C.	
Tontine.....	C.	

Du Jeudi 11.

Deschapelles.. vres.	B.	
Perpétuelles..	B.	
Decourmont. pples.	J.	
Viageres.....	C.	
Delagarde.. Viag.	A.	
Tontine.....	A.	
.....		
.....		
.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Sept. 1777.	*Jeudi 11.*	*Vendredi 12.*	*Samedi 13.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	1827 ½ 30 . .	1832 ½ . . .	1835 . . .
D°. 16es/25 . . .	. . . . .	. . . . .	1195 . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	250 . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	405	406	405 . . .
Rescriptions . .	10 ¼ ½. . . .	10 ¼ ½ . . .	10 ¼ . . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	2	1 ¾ 2 1 ¾. .
Lots de 48 l. .	799 800 799 .	800 799 . . .	799 . . .
Lots de 150 l. .	1706 7 . . .	1715 18 17 16 .	1718 17 . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnem de 24℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annon deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 5 Juillet.

L.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 6 Juin.*

LE Roi, par un Rescrit publié en 1775, avoit permis aux Habitans de quelques cantons de la Finlande de se partager entr'eux des friches, des communes & même de vastes forêts. Le partage s'est fait, mais inégalement; les riches ont étendu leurs droits ou plutôt leurs prétentions en raison de leurs richesses & ont peu laissé aux pauvres par la raison seule que la pauvreté doit céder le pas à l'opulence & ne s'aviser jamais de marcher son égale. Sur ce principe, les Seigneurs des Fiefs ont fait eux-mêmes leurs portions & se sont adjugé de grandes étendues de terrein, sur-tout lorsqu'il s'est agi d'entrer en partage des forêts. Les pauvres Habitans des villages voyoient que leurs droits étoient lésés, mais ils ne pensoient pas à les soutenir & n'osoient presque pas se plaindre du tort manifeste qu'on leur faisoit. Cependant Sa Majesté a été informée que la justice n'avoit pas présidé à l'opération; Elle ne s'est pas contentée d'en témoigner son mécontentement, Elle a corrigé l'abus. Par une nouvelle Ordonnance, notre bon Roi vient de déclarer que les portions seroient égales, sans distinction de Seigneurs & de Vassaux, de Nobles & de Roturiers, de riches & de pauvres. Les terres ainsi partagées supporteront les mêmes charges, soit qu'elles appartiennent à des personnes de distinction, soit qu'elles appartiennent à des Bourgeois ou à des Paysans. Un article de la Déclaration porte que tout terrein qui appartiendroit à quelque village & qui à une époque marquée ne seroit pas mis en valeur, doit être cédé au village le plus voisin, moyennant une légere somme, pour l'achat du fonds. Si celui-ci refuse d'en faire l'acquisition, le terrein ne restera pas inculte; il est statué qu'on le vendra aux Particuliers qui se chargeront de le défricher. On ne peut rien voir de plus sage & de plus juste que ces dispositions.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 11 Juin.*

Nous avions formé le projet de faire un canal depuis Kiel jusqu'à Knop. La Cour avoit nommé des personnes habiles pour examiner les différens plans & présider ensuite aux travaux. Cette Commission a rempli le premier objet, mais elle sera déchargée du second. Le plan est adopté; quant à l'exécution, le Gouvernement juge à propos de s'en rapporter entiérement à d'habiles Entrepreneurs. On prétend que ce sera le moyen de moins dépenser & de réussir mieux. La Commission doit s'assembler le 14 du mois dans l'Hôtel-de-Ville de Kiel, pour y faire l'adjudication de l'entreprise. S'il ne se présente pas des personnes en état de se charger de tout l'ouvrage, on le di-

visera en plusieurs portions, les unes plus; les autres moins considérables, & l'on acceptera les offres les plus avantageuses des divers Concurrens.

Dans leurs Assemblées, nos Compagnies de Guinée, des Indes &c. prennent des résolutions pour mieux diriger leur commerce & le rétablir. Malgré la constance de leurs efforts, elles n'ont pas à se féliciter du succès. Ce sont-là des machines trop compliquées pour aller bien & durer longtems.

On mande de Mémel que le 19 du mois dernier une furieuse tempête a fait périr plusieurs vaisseaux, la plûpart chargés de harengs. Un navire Suédois fut englouti; de tous ceux qui le montoient personne n'a pu échapper à la mort. On a sauvé une partie de l'équipage & de la cargaison de quelques autres bâtimens.

PRUSSE.

De Berlin, *le 9 Juin.*

On a fait la distribution des Prix proposés le 30 Mars de l'année derniere pour l'encouragement des Fabriques, des Manufactures, des Arts & de l'Economie rurale. Les bons effets qui résultent de ces récompenses accordées au mérite déterminent S. M. à tenir toujours en haleine, par la même voie, l'émulation des Artisans & des Cultivateurs. Le Gouvernement annonce encore pour l'année prochaine un grand nombre de Prix sur divers objets, mais tous relatifs à l'Industrie & à l'Agriculture (nous en parlerons l'Ordinaire prochain). La distribution qu'on a faite consistoit en primes qui alloient depuis 20 jusqu'à 50 rixdales. On en donne quelquefois de plus considérables, quand il s'agit sur-tout de créer ou de ranimer quelque branche d'Economie.

Parmi les Prix qu'on a distribués, il y en avoit cinq de 20 rixd. pour les cinq Propriétaires qui ont recueilli la plus grande quantité de bonne graine de sapin, de chêne, de quelques autres arbres, & qui en ont semé une plus grande quantité. Les douze villages qui ont le mieux partagé & cultivé leurs communes ont reçu chacun une gratification de 30 rixd. Trois Cultivateurs qui ont planté un plus grand nombre de jeunes chênes & qui les ont soignés avec plus d'intelligence ont touché chacun la somme de 50 rixd. Un de ces trois Economes avoit planté jusqu'à 3000 pieds qui ont parfaitement réussi. On a donné dix Prix de 20 rixdales à dix personnes qui ont clos leurs possessions de plus belles haies d'aubépine, de faus & d'autres arbres de ce genre. Quelques-unes de ces haies avoient depuis 1685 jusqu'à 5556 pieds d'étendue. On avoit promis 3 primes de 50 rixd. aux trois Manufacturiers d'étoffes en laine qui auroient vendu à l'Etranger pour la valeur de 1000 rixd. de draps & autres étoffes de cette espece qu'ils auroient eux-mêmes fabriquées. On n'a pu adjuger qu'un de ces Prix, & c'est à un Fabricant de flanelles. Les trois personnes du sexe qui ont fait le meilleur fil du pays, c'est-à-dire, ainsi qu'il étoit expliqué, le plus beau, le plus fin & de plus de durée, ont eu chacune 40 rixd. Le reste de la liste des Prix est comme il suit. Quatre Prix de 25 rixdales pour ceux qui ont planté au moins cent pieds de mûriers blancs de six pieds de haut de la racine aux branches; quatre de 30 rixd. pour ceux qui ont le plus cultivé de plantes propres à nourrir le bétail, & converti une plus grande étendue de terrein en prairies artificielles. Un de ces Cultivateurs avoit une prairie de 9 journaux & 8 verges en quarré. Cinq de 4 rixd. pour la culture du houblon dans les cantons où elle n'est pas encore sur un bon pied; quatre de 25 rixd. pour les plantations de saules, pourvu que les Propriétaires en vendent d'aussi bons & à meilleur marché que ceux que nous achetons de l'Etranger; quatre de 50 rixd. pour les Possesseurs de biens nobles qui ont fait planter le plus grand nombre d'arbres fruitiers sur les bords des grands chemins: un Seigneur en a fait mettre en terre jusqu'à 2185. Dix de 10 r. pour les enfans de Paysans qui ont le mieux réussi à filer le lin du pays, sans négliger toutefois leurs autres occupations & en continuant à fréquenter les Ecoles. Six de 40 rixdales pour les Economes qui ont le mieux amendé leurs terres par le moyen de la marne.

ALLEMAGNE.

De Darmstadt, *le 10 Juin.*

Dans ce Landgraviat nous avons aussi des

Charlatans qui tuent les gens ou les rendent encore plus malades en promettant de leur rendre la ſanté. Un jeune garçon a une difformité ſinguliere ; il eſt né avec tous les membres bien proportionnés à l'exception de la tête qui étoit dès-lors d'une groſſeur démeſurée. Celle-ci a toujours crû dans la même proportion, tandis que ceux-là ne prenoient que leur accroiſſement naturel. Enfin le corps devint trop foible pour porter cette lourde maſſe; l'enfant ne put plus marcher ni ſe tenir debout ni aſſis. Il eſt toujours couché ſur le dos ; il a tous les ſens très-foibles & ne parle pas. Cependant il témoigne de la ſenſibilité pour tous les ſoins que ſes parens ſe donnent en le ſervant ; il leur ſourit quand ils le careſſent ou qu'ils le conſolent. Un Aventurier s'eſt chargé, il y a quelque tems, de le traiter & de le guérir. A force de remedes il lui a donné une terrible maladie ; cinq à ſix fois par jour ce pauvre infortuné a des attaques d'apoplexie; elles durent peu & l'enfant reprend bientôt ſes eſprits. Il continue pourtant à boire, à manger, &c. plus ou moins, ſelon que le corps eſt plus ou moins affecté. On ne permet preſque nulle part d'exercer des Arts méchaniques à ceux qui n'ont pas donné des preuves qu'ils en ſont inſtruits ; & preſque partout on ſouffre que des ignorans abuſent indignement de la crédulité publique, faſſent d'un Art le plus utile l'Art le plus funeſte, & nous donnent des maladies que nous n'avions pas, ſous prétexte de nous guérir de celles qui nous affligent.

De Munich, *le* 12 *Juin.*

Si l'on ſe plaint ailleurs, ſur-tout dans le midi de l'Europe, de l'inconſtance de la ſaiſon, du froid, des orages, de la grêle, il n'en eſt pas de même dans nos contrées. Nous ne pouvons pas deſirer des tems plus favorables aux biens de la terre ; durant tout le mois de Mai & juſqu'au commencement de celui-ci nous avons eu ſucceſſivement des jours aſſez chauds & des pluies douces. Les bleds & toutes les productions de la terre nous donneront de magnifiques récoltes ; la Pologne, le Danemarck, la plûpart des Etats du Nord, l'Autriche, le Tyrol, la Souabe & preſque toutes les contrées de l'Empire s'attendent à faire de belles moiſſons. Malgré les approviſionnemens des Cours de Pétersbourg, de Pruſſe & de Vienne, les prix des grains & des autres denrées baiſſent de jour en jour. On ſe plaint par-tout & du trop bas prix & du peu de débit.

ITALIE.

De Rome, *le* 8 *Juin.*

Dans le courant du mois dernier, une galiote Barbareſque croiſoit à la hauteur de Civita-Vechia & le long de la côte pour piller les environs d'Ardea. Ce bâtiment donna contre un banc de ſable & échoua près de la Tour del Vajanico. La Garde du Fort, aidée de celle de Bajamo & d'autres lieux voiſins, attaqua l'équipage & ſe ſaiſit de 81 de ces Africains. Dix ou douze de ces Corſaires ſe jetterent dans l'eſquif & l'on ne put les atteindre. On doute pourtant qu'ils aient gagné l'Afrique ſans avoir rencontré quelque vaiſſeau des Puiſſances Chrétiennes. Pour empêcher que ces Pirates n'infeſtent nos mers, Sa Sainteté a ordonné que déſormais les Galeres Pontificales croiſeront ſur nos côtes durant tout l'été & que deux ſchebecs les remplaceront pendant l'hiver. Nous devons auſſi remettre à flot le bâtiment Barbareſque dont nous nous ſommes emparés ; il eſt ſinguliérement conſtruit; il a très peu de largeur, mais en revanche ſa longueur eſt de 120 palmes.

Au mois de Février dernier le Gouvernement avoit donné un Edit en faveur du commerce des laines ; il vient d'être confirmé par une Ordonnance du 18 du mois dernier. Ce nouveau réglement autoriſe les Directeurs des Manufactures à acheter au prix courant toutes les laines dont ils auront beſoin. Le premier leur marquoit l'époque où ils pourroient faire leurs achats ; on ne leur permet pas d'acheter en tout tems, mais il leur ſera libre d'acheter avant l'époque ci-deſſus marquée. Il eſt aiſé de voir, diſent les ſpéculatifs, que nous gênons encore trop notre commerce pour que le cours en ſoit vif & rapide.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 20 *Juin.*

Il circule dans le Public une lettre qu'on dit avoir été adreſſée par le Gouvernement aux Miniſtres Etrangers qui réſident à notre

Cour ; elle eſt conçue à peu près dans les termes ſuivans. » Le commerce de l'Amérique doit néceſſairement par ſa décadence contribuer à l'élévation du commerce de Ruſſie. Cet Empire peut fournir à l'Europe ce que celle-ci tire du Continent de l'Amérique, le tabac, le café, le riz, l'indigo, le coton. La main-d'œuvre y eſt également à meilleur compte que dans les Colonies ; d'où il ſuit qu'en pleine paix les Ruſſes peuvent ſoutenir avec avantage la concurrence des Américains. Il eſt donc de l'intérêt général de l'Europe de quitter ces derniers pour s'adreſſer aux premiers. Quant aux bois de conſtruction & tout ce qui concerne la Marine ; la Pruſſe, le Danemarck, la Suede nous les offrent à plus bas prix que les Américains ne peuvent nous les vendre. Si l'Amérique peut devenir par ſon commerce une rivale redoutable, ce n'eſt que pour la France, l'Eſpagne & le Portugal. Les vins & les fruits qu'on tire de ces Royaumes, la Caroline Méridionale eſt en état de les recueillir dans ſon territoire. Les intérêts de l'Europe commerçante & ceux de l'Amérique ſont diamétralement oppoſés, & celle-ci ne peut s'enrichir qu'aux dépens de celle-là. La navigation eſt le véhicule du commerce ; gêner, troubler, arrêter la navigation des Américains, c'eſt les réduire à leur état primitif d'une entiere dépendance. Le moment favorable pour en venir à bout ſe préſente, il faut le ſaiſir ; dans quelques années on le chercheroit inutilement, ce ſeroit trop tard.

Les Colonies Angloiſes occupent dans l'Amérique ſeptentrionale un terrein de 1,122,800 milles quarrés ; en comptant 640 acres de terre par chaque mille quarré, on aura un total de 718,592,000 acres. A cinq acres par tête, le nombre des Habitans pourra ſe monter à 143,718,400 D'après ce calcul, l'Amérique pourra excéder la population de l'Europe de 26,118,400 perſonnes ; le nombre des Habitans de l'Europe n'allant pas au delà de 117,600,000 ames. On peut voir par-là de quelle importance il eſt de s'oppoſer à l'aggrandiſſement des Américains. Hommes, argent, tout ce que l'Amérique poſſede eſt ſorti de l'Europe ayant les troubles actuels ; mais cette perte, l'Europe peut la réparer. L'intérêt de toutes les Puiſſances exige d'anéantir ou d'écraſer l'Amérique ; la paix de l'Europe en dépend : dans peu d'années les Européens ſeroient engagés dans des gueres maritimes avec les Américains. En réduiſant l'Amérique, en lui ôtant ſes Ports de mer, on fera rentrer en Europe des millions qui ſont perdus pour elle. Les Américains privés des reſſources de la navigation, rapporteront leurs tréſors dans leur Patrie ; enfin il eſt impoſſible de s'imaginer tous les heureux effets que produiroit un pareil événement ». On doute que cette lettre faſſe de grandes impreſſions ſur les eſprits.

On a fait de faux billets de Banque pour plus de 33,000 l. ſt. On a tout lieu de préſumer qu'il en eſt paſſé chez l'Etranger & ſurtout en Hollande. Quelques-uns des principaux Fauſſaires ſont arrêtés ; un de ces coupables avoit ſur lui, quand on le prit, 48 de ces billets de 50, de 20, de 10 l. ſt. Il a tout avoué & a mis en main du Magiſtrat la planche dont il s'étoit ſervi pour la contrefaction.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Nancy, *le 22 Juin.*

Dans nos Foires il ſe trouve toujours une foule d'Avanturiers qui trompent le Public & ſur-tout le Public pauvre ; ils étalent quelques bijoux & par le moyen des loteries ils font eſpérer aux gens du Peuple que pour le prix modique de quelques billets ils gagneront des meubles précieux. Les domeſtiques, les Garçons de boutique, les jeunes gens ne balancent pas à courir les chances parce qu'ils ne calculent pas. Ils perdent leur argent & les bijoux reſtent toujours aux Faiſeurs de loteries. D'autres introduiſent des jeux de haſard où la fraude & la friponnerie ne préſident que trop ſouvent. Il eſt rare que le haſard ſe décide contr'eux, & ces fripons trouvent toujours un trop grand nombre de dupes. Le Parlement a pris de ſages meſures pour déraciner ces abus. Par un Arrêt daté du 5 de ce mois il eſt défendu expreſſément de tenir des jeux de blanque & autres de haſard, notamment de tirer des loteries, quelles qu'elles ſoient, durant la tenue des Foires, ſous peine de cent livres d'amende, applicables moitié au Dénonciateur & moitié à l'Hôpital des Enfans-Trou-

vés, outre la confiscation, au profit du même Hôpital, des marchandises, effets, instrumens, outils &c. servant auxdits jeux. Les Foires qui se tiennent vers la S. Jean ont été plus tranquilles; il y a regné beaucoup plus d'ordre qu'à l'ordinaire, & les querelles qui étoient auparavant si fréquentes ont été rares. Nous éprouvons déjà les bons effets de cet Arrêt.

De Saumur, *le 24 Juin.*

Dans la plûpart des Provinces du Royaume on n'éleve pas un assez grand nombre de bêtes à laine; dans ce canton, les plaintes sont que des Particuliers s'arrogent le droit d'en élever beaucoup plus qu'ils n'en peuvent nourrir aisément. On a crié à l'abus & l'abus va être efficacement corrigé. Le Parlement de Paris a donné un Arrêt en date du 9 du mois dernier, qui déclare que les Habitans des Paroisses situées dans tout le Saumurois ne pourront avoir qu'une bête à laine par arpent de terre labourable; leur fait défense d'en avoir une plus grande quantité, & à tous autres Habitans qui ne font valoir aucune terre, d'en envoyer paître dans la campagne, sous quelque prétexte que ce puisse être, à peine contre les Contrevenans, de dix livres d'amende, de saisie & de confiscation des bêtes à laine qui seront trouvées dans la campagne: fait également défenses, sous les mêmes peines, de mener paître lesdites bêtes à laine & les vaches, chevaux & bestiaux, soit dans les vignes, soit dans les bois: ordonne que ceux qui n'ont aucune pâture, ne pourront conduire leurs chevaux, vaches & bestiaux, & les faire paître que dans les communes qui peuvent être dans les Paroisses ou dans les vaines pâtures, depuis que la moisson est faite jusqu'au tems où les terres sont ensemencées. La crainte de l'amende fait que certains Propriétaires ont pris la résolution d'élever un peu moins de bêtes à laine qu'ils ne seroient en état & dans le cas d'en nourrir.

De Rouen, *le 25 Juin.*

Notre Chambre de Commerce a donné avis que par ordre du Roi le phare d'Ouessan qui n'avoit jusqu'à présent été allumé que pendant six mois, c'est-à-dire depuis le commencement du mois d'Octobre jusqu'au premier Avril, le sera, cette année, durant tout l'été.

Un de nos zélés Economes voudroit que dans la Province on s'appliquât à la culture du peuplier d'Italie, attendu qu'il croît rapidement & qu'on peut en retirer de grands avantages. Au bout de dix à douze ans cet arbre acquiert la grosseur de 27 à 28 pouces de diametre. Le bois en est propre à toutes sortes de constructions & les vers ne l'attaquent jamais. Il se multiplie de boutures, ce qui contribueroit à le rendre plus commun dans un plus court espace de tems. Un des Membres de notre Société d'Agriculture a planté depuis dix ans dans son jardin un peuplier d'Italie qui fournit la preuve de ce qu'on vient de dire. Cet arbre a 50 pieds de haut, son diametre est de trois pieds & demi.

On assure qu'un Inspecteur de Manufactures, après avoir fait l'essai de trois sortes d'eau qu'on trouve à Harfleur, l'eau salée, l'eau sumaque & l'eau douce, les a trouvées supérieures à toutes les autres pour donner de bonnes teintures. Si le fait est certain, on pourroit faire dans la suite à Harfleur un grand commerce de fils & d'étoffes de diverses couleurs. Tout favoriseroit les Manufacturiers de cette Ville; les fils & les laines se vendent sur les lieux ou dans les environs; ils ont de la premiere main & sans frais, à l'arrivée des navires au Havre, les cotons, l'indigo & les bois de teinture. Les débouchés leur sont ouverts par mer & par terre. On devroit faire de nouveaux essais pour s'assurer encore mieux de la découverte.

De Paris, *le 29 Juin.*

Lettre de M. le Roux, Médecin d'Etat des Armées Impériales & Royales, adressée au Rédacteur de la Gazette & datée de Paris le 24 Juin de cette année, sur les cures de M. de Mesmer & le magnétisme animal. Par votre Feuille du 14 de ce mois, N°. 47, article de Vienne, vous demandez *ce qu'entend M. de Mesmer par magnétisme animal?* Après avoir rendu la même justice que M. de Fleury, sur la sincérité du patriotisme éclairé qui conduit votre plume, je m'empresse, Monsieur, de vous donner les éclaircissemens que vous desirez. Je suis témoin oculaire de la guérison de Mademoiselle Paradis, ainsi que de celle de deux filles aveugles par accident, qui n'avoient pareillement aucune

idée de la lumiere ; & d'une Demoiſelle de 9 à 10 ans, nommée Victoire, dont l'œil gauche étoit affecté d'un *albugo* variqueux très-épais & ſaillant dans le centre. Tout ce que dit M. de Fleury ſur la guériſon de Mademoiſelle Paradis eſt conforme à la plus exacte vérité. J'ai vu cette Demoiſelle le 16 de Février ; elle étoit encore dans la chambre obſcure, les yeux couverts ; malgré la grande ſenſibilité qu'elle éprouvoit au moindre rayon de lumiere, cependant elle voulut bien, à la priere de M. de Meſmer, me donner les preuves les plus ſatisfaiſantes que ſa vue étoit très-nette, quoique naiſſante. Après avoir pris ſon tems, l'eſpace de quelques minutes, autant pour mettre la prunelle à l'uniſſon de la foible clarté de la chambre, que pour modérer la vacillation perpétuelle dont ſes yeux étoient encore agités, elle diſtingua très bien ma hauteur, mon né tant en face qu'en différens profils, ſelon la ſituation que je prenois : elle diſtingua la couleur de mes habits, de mes boutons, de mon mouchoir, de mon manchon. Quant aux deux autres aveugles, avant que la cure fût entrepriſe, je me ſuis convaincu de leur cécité parfaite, & environ 15 jours après je fus témoin des exercices que la mere de Madomoiſelle Paradis prenoit plaiſir à leur procurer, le ſoir d'une belle nuit, pour leur faire diſtinguer la lune, les étoiles brillantes & les feux de la campagne ou du voiſinage, de la hauteur d'une terraſſe dont le point de vue eſt raviſſant.

Enfin je me ſuis convaincu de la cécité parfaite de l'œil gauche de Mademoiſelle Victoire : car outre qu'elle n'en voyoit exactement point, la cornée tranſparente étoit abſolument recouverte ou, pour parler plus correctement, ſon tiſſu étoit entiérement opaque & d'un blanc fort épais, à l'exception du centre qui faiſoit ſaillie & dont les vaiſſeaux étoient très-variqueux. Rien de plus triſte que cette difformité : auſſi l'enfant avoit grand ſoin d'obſerver les progrès de ſa guériſon & de les faire remarquer à tout le monde d'une façon auſſi empreſſée que touchante. Je la vis encore deux jours avant mon départ de Vienne, le 18 Avril dernier ; c'étoit à peu près le 15e. jour de la cure, il y avoit une ligne de la circonférence de la cornée déjà totalement dégagée, de la même couleur que l'œil droit. La jeune perſonne diſtinguoit avec joie tout ce qu'on lui préſentoit, en fermant exactement l'autre œil ; mais elle ne pouvoit encore appercevoir que de côté ou par en haut ou par en bas, parce que le centre dont la ſaillie commençoit viſiblement à s'effacer ſe trouvoit encore garni de vaiſſeaux variqueux & opaques.

Vous conviendrez, Monſieur, que quand on a vu des choſes auſſi frappantes, il eſt bien difficile de douter ; on ne ſe refuſe pas à l'évidence. Quand on a pris toutes les précautions poſſibles pour ſe garantir de l'erreur, par la vue des faits, on peut ſe mettre au-deſſus de tous les efforts de la jalouſie ou de la prévention & publier courageuſement la vérité des choſes utiles & ſalutaires. On auroit peine à croire tout ce que l'ignorance & l'envie ont publié contre la découverte précieuſe de M. de Meſmer. Une perſonne ſenſible aux maux qui affligent l'humanité ne peut voir ſans ſurpriſe que des hommes ſoient les premiers à rejetter une découverte aſſurée pour le ſoulagement de leurs infirmités, & conſéquemment pour la prolongation de leurs jours. Les réflexions que l'on pourroit faire à ce ſujet ſont trop déplorables & paſſeroient les bornes d'une lettre. Je reviens à M. de Meſmer avec lequel je fis connoiſſance avec empreſſement ſur la fin du mois de Mai de l'année derniere. Ce qui me donna peut-être encore plus d'idée de ſon rare mérite, c'eſt qu'alors les eſprits ſe trouvoient dans la plus grande fermentation & que tout Vienne retentiſſoit des déclamations les plus étranges contre le magnétiſme animal. Quand on connoît un peu les hommes, rien ne doit étonner. La lettre de Laubac, inſérée dans votre Feuille du 6 Janvier 1776, N°. 11, ne fit que me confirmer davantage dans l'idée du mérite ſupérieur de M. de Meſmer. Cet excellent homme me reçut avec cette candeur qui caractériſe ſi bien un vrai Scrutateur de la nature, une ame déſintéreſſée, un Citoyen ami de l'humanité. Il m'expliqua ſon ſyſtême ſans détour, m'expoſa les raiſons légitimes qu'il avoit de ſe réſerver les procédés de ſa méthode. Il ſouffroit de ſe voir contraint à garder le ſilence ſur un objet ſi intéreſſant, & cela par la conduite ſinguliere de quelques Sçavans qui lui diſputerent la gloire de cette découverte dans un tems qu'il alloit publier ſa méthode pour le bien de l'humanité. Un Inoculateur célebre & un ſçavant Aſtronome ſuivoient les procédés de l'habile Médecin, leur ami, & les examinoient dans des vues

qui n'étoient peut être pas exemptes de tout reproche. M. de Mesmer se servoit alors d'aimants artificiels qu'il appliquoit sur les parties affectées, pour accélérer & fortifier l'action de son magnétisme animal; mais il a reconnu ensuite leur inutilité; il opere maintenant sans mettre aucun aimant artificiel en œuvre. L'Inoculateur surpris des effets singuliers que M. de Mesmer opéroit en sa présence sur une Demoiselle attaquée d'une maladie violente, crut que ces effets n'étoient dus qu'aux aimants artificiels; il n'eut rien de plus pressé que de faire part de ses observations au célebre Astronome, son ami. Celui ci félicita M. de Mesmer sur ses succès, & l'exhorta de son mieux à enrichir le monde sçavant d'une découverte si précieuse, lui conseillant néanmoins en ami de ne point se presser de la rendre publique, avant de l'avoir constatée de nouveau par nombre d'autres expériences. Mais quelques jours après, furent distribués dans tous les quartiers de la Ville des aimans fabriqués d'après la forme de ceux qu'employoit M. de Mesmer. On en donna même la description dans le Journal de Vienne, & l'on y parla beaucoup de leurs merveilleux effets. L'étonnement de M. de Mesmer fut au comble lorsqu'il sçut que l'Académie Royale des Sciences & une grande partie de l'Europe étoit infectée de ces aimants qui ne sont point sans quelque vertu, mais qui sont bien éloignés d'avoir les propriétés annoncées à ce Corps respectable. Ce qu'il y a de plaisant, c'est que ce célebre Inoculateur, intimement persuadé d'avoir surpris la nature sur le fait, d'après ses discretes observations chez M. de Mesmer, non content de son vaste domaine sur l'insertion variolique, s'imaginoit sincérement avoir subjugué l'empire de toutes les affections nerveuses; mais voyant avec étonnement qu'aucun spasme, qu'aucun nerf affecté ne plioit sous ses loix, il fut un peu déconcerté. Alors ce Magnétiste moderne de crier à l'imposture, à la charlatanerie, à l'enthousiasme de M. de Mesmer, & d'exciter le Public & tous les Membres de la Faculté contre M. de Mesmer. Voilà, Mr, l'origine de toutes les erreurs qui se sont accréditées dans l'Europe entiere au sujet du magnétisme animal dont l'humanité jouiroit maintenant, sans la politique maladroite de deux Sçavans très-respectables, chacun dans sa sphere. (*La suite à l'Ordinaire prochain*).

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Suite de la Lettre à l'Auteur de la Gazette, sur la Population &c.

Si on forme un état commun de ces trois objets réunis, l'Election d'Orléans, cette Ville, ses Faubourgs & l'Election de Beaugenci qui renferment ensemble 195 Paroisses, elles donnent 5997 naissances, année commune, pendant cinq ans, qui multipliées par 23 ½, donnent 141,998 Habitans, nombre fort approchant du nombre réel ci-dessus trouvé qui est de 141,838 pour la totalité ou 728 par Paroisse.

Il faut observer 3°. que dans les calculs que l'on rapporte on a négligé toutes les fractions au-dessous d'une demie, & toujours à l'avantage de ceux qui diminuent dans leur opinion la population de la France.

Résumant maintenant tous ces calculs, on trouvera que le nombre de toutes les Paroisses qui les ont fournis forme celui de 7712, qu'elles donnent 147,739 naissances, & que multipliées comme il est exprimé à chaque article, elles donnent 3,685,238 Habitans & 477 par Paroisse; & si l'on en fait l'application au reste des Paroisses du Royaume, il sera, ce semble, facile d'en découvrir assez certainement la population.

Suivant les détails des différens Dioceses qui sont insérés dans l'Ouvrage intitulé *la France Ecclésiastique*, édition de 1768, ils comprennent ensemble 40,407 Paroisses. En supposant que leur population totale est proportionnellement la même que celle des 7712 Paroisses que l'on connoît ou de 477 Habitans chacune, & en multipliant leur nombre par 477, on aura pour la population totale du Royaume 19,274,139 Habitans, auxquels ajoutant la population de Rouen & de Lyon, expressément exceptée ci-dessus, qui ont ensemble plus de 100,000 Habitans, suivant M. l'Abbé de la Croix pour Lyon & M. Mesance pour Rouen, enfin celle de Paris qu'on estime communément être de 600 mille, & même en distrayant 100 Paroisses environ, qui est le nombre des Paroisses de ces trois Villes, des 40,407 Paroisses formant la totalité de celles du Royaume, on peut porter la population de la France à 20,000,000. (*La suite à l'Ordinaire prochain*).

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 25 Juin 1777 au Samedi 28 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 20, 21, 22 à 23 livres; le seigle, de 9 l. 5 s., 9 liv. 15 s., 10 à 11 l.; l'orge, de 8 l. 15 s., 9 l. 10 s. à 9 l. 15 s. Le froment au Port de la Greve, de 22, 23 à 24 l.; le seigle, de 9 liv. 10 s., 9 liv. 15 s. à 10 l.; l'orge, de 8 liv. 10 s., 9 à 9 liv. 10 s. *le septier.*

Du Mercredi 25 Mai 1777 au Samedi 28 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 l. 10 s.; *id.* à la Greve, de 20, 20 l. 10 s. à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 2 Juillet 1777, de 59 à 60 l.; *idem* nouveau, de 57 à 58; le cent de paille vieille, de 22 à 23 l.; *id.* nouvelle, de 21 à 22 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 52 à 53; *idem* nouveau, de 50 à 51; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 21 à 22; *id.* nouvelle, de 20 à 21; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 47 à 48; *id.* nouveau, de 45 à 46; le cent de paille vieille, de 20 à 21 liv.; *id.* nouvelle, de 19 à 20 l.; le foin à la Grêve, de 37 à 38 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 2 Juillet 1777.

Or de Portug. à			724	#	s.
Du Mexique à			716		
Du Pérou à			708		
Les guinées à			722		
Ducats à			98	6	
Or fin à 23 k.					
31 32.			100		
Or à 20 karats à			83	11	
L'argent à 11 d.					
20 g. à			53	16	
Idem à 11 d. 10					
gr. à			51	18	
Piastres à			49	6	

marc.
once.
marc.

CHANGES DE PARIS, *du 2 Juillet 1777.*

Amsterdam	53 7 8e. à 54
Londres	31 9 16e.
Hambourg	188 ¼ à ½
Madrid	15 3 à 2 6
Cadix	15 2
Livourne	97
Gênes	94 ¾
Lyon *Août*	1 ½ P. 2/3 B.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Lundi 23 Juin 1777		Du Mercredi 25.	
Messieurs		*Messieurs*	
Delamotte... Viag.	J.	Boutray..... pplles.	L.
Perpétuelles.	L.	Viageres.....	L.
Tontine.....	J.	Tontine.....	L.
Marsollier.. Viag.	J.	Cauchy..... pplles.	L.
		Viageres.....	L.
Du Mardi 24.		Tontine.....	L.
Desplaces... pplles.	L.	.....	
Viageres.....	L.	.....	
Tontine.....	L.	.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1777.	*Lundi 30.*	*Mardi 1 Juillet.*	*Mercredi 2.*
COMP. D. IND.			
Actions	1940 45 50 45 40	1890	1885 87½
D°. 16es.	1242½		
D°. 8es.			
D°. 25es.			
Emprunt Oct.	410	401	
Rescriptions	98½ ¼ 88¾ ½ ½	8¾ ½ 9	8¾ ½ ¼
Bil. des Fermes.	1 ¾	1¾ ½	1½
Bil. de la Lot. R.	1092 95 1100 1105		
Lots de 150 l. de Rentes viageres.	1652		1655

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces, deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 5 Avril.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, *le 18 Février.*

ON vient de laisser entrer dans le Port de cette Capitale un bâtiment Russe du même port que les deux frégates qui avoient été arrêtées précédemment, mais dont la cargaison n'a rien qui puisse nous alarmer, puisqu'elle consiste entiérement en marbre de Paros, bales de café, papier à écrire & autres articles de commerce. Dans peu de tems il doit nous en arriver encore 4 autres pareils; on prétend qu'ils sont déjà aux Dardanelles.

Si notre Grand-Visir réussit aussi-bien dans les grandes opérations qu'il entend les affaires de détail, nous avons beaucoup à nous promettre de son administration. Il continue à rétablir avec succès la police dans cette Capitale; c'est toujours par des actes de sévérité qu'il attaque & qu'il corrige les abus. Ces jours derniers, il a découvert des fraudes, des contaventions, des supercheries; il en a puni les auteurs de maniere à effrayer & à retenir les autres coupables.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 7 Mars.*

Deux tableaux de comparaison peut-être aussi curieux pour les Etrangers qu'intéressans pour nous, sont ceux de nos Finances, tels que nous avions la douleur de les voir en 1772, époque de l'heureuse révolution qui fit vraîment Roi notre bon GUSTAVE, & telles que nous les voyons aujourd'hui avec tant de plaisir. Le 1er. de ces tableaux vient d'être rendu public; on travaille à faire le 2e. & il paroîtra dès que les opérations relatives aux nouvelles especes qui ont cours dans le Royaume seront terminées. Voici les détails que nous trouvons dans l'érat de 1772. D'après les déclarations faites par le Comité Secret dans l'Assemblée des Etats du Royaume, les revenus de cette année alloient à 11,089,112 dahlers, monnoie d'argent. Les dépenses ordinaires & extraordinaires formoient, toutes réunies, un objet de 11,466,125 dahlers, même monnoie. Pour capitaux & intérêts dus & à payer, cette même année, la Nation devoit compter en même monnoie la somme de 5,335,734 dahlers. Peu de tems avant cette époque, les dettes de l'Etat contractées, soit avec les Etrangers soit avec la Banque, & les Particuliers du Royaume n'alloient pas au-delà de 46,948,582 dahlers, & l'on en remboursa la somme de 8,833,370 dahlers, monnoie d'argent. Mais les troubles augmentant, la dette nationale grossit. En 1772 elle fut portée jusqu'à 60,309,738 dahlers, monnoie d'argent. Nous devions à la Banque les trois quarts de cette somme totale. La Couronne ne retiroit d'autre bénéfice que les intérêts qui depuis 1769, étoient montés à 51 tonnes d'or. Outre cela, nous

avions d'autres dettes particulieres qui alloient à 2,077,313 dahlers, & dont 166,177 retomboient uniquement sur la Cour précédente. A quoi il falloit ajouter 441,462 dahlers dus aux héritiers de la Maison de Goertz; mais comme cette dette étoit perceptible sur le fonds des Etats du Royaume, on ne devoit pas la regarder comme onéreuse à la Couronne. Un cinquieme de la masse totale des dettes étoit dû à la Caisse Militaire & à des Particuliers du pays ou Etrangers. Dans les revenus de l'état dont nous avons parlé, on ne comprend pas deux articles assez considérables; 1°. la somme de 75,000 dahlers, monnoie d'argent, que la Compagnie des Indes Orientales paye pour le retour de chacun de ses vaisseaux en vertu de l'octroi du 7 Juillet 1762, ou le double de cette somme, lorsque dans le cours d'une même année il arrive deux vaisseaux de cette Compagnie. 2°. Les subsides que certains Etats de l'Europe payent annuellement à la Couronne.

Depuis 1765 jusqu'en 1769, la Couronne remboursa des dettes pour 9 millions de dahlers. L'Etat accorda, chaque année, à compter de 1766 jusqu'à 1770, 30 tonnes d'or & y en ajouta 12 autres pour trois ans seulement. Ces deux articles ne donnerent à l'Etat que 25 tonnes d'or; il en fallut onze pour divers besoins de la Cour & six pour d'autres objets. En 1769, cette imposition n'eut pas lieu, & par la nouvelle taxe qui se fit alors, il ne resta plus que 24 tonnes d'or pour la liquidation des dettes. Dans les années 1770, 1771 & 1772, les revenus de l'Etat diminuerent de 43 tonnes d'or, quoiqu'il tirât des sommes considérables du Bureau du Change.

Les dettes contractées depuis 1749 allerent à plus de 13 millions & consistoient en 5,400,000 dahlers, monnoie d'argent, ou 1,800,000 rixdales qu'on avoit empruntés de l'Etranger; 394,638 dahlers empruntés dans le Royaume; 273,276 dahlers exigibles par les héritiers de trois de nos Banquiers; 106,900 dahlers employés entiérement à la construction des Forteresses de Finlande; 2,077,313 dahlers tirés du fonds pour les dettes de l'Etat; 5,109,029 dahlers d'intérêts arriérés, & dus au fonds de la Banque pour l'emprunt de 1,800,000 rixdales fait chez l'Etranger. En 1759, il fut résolu que l'Etat n'en payeroit point d'intérêt à la Banque. Cette somme servit à payer une dette annuelle; on ne doit pas la regarder comme une nouvelle dette. Il n'est pas nécessaire de faire observer que chaque emprunt étoit une surcharge pour le Peuple qui en payoit les intérêts. (*La suite à l'Ordinaire prochain*).

SILÉSIE.

De Breslau, *le* 10 *Mars*.

Notre Société Patriotique tint le 22 du mois dernier son Assemblée & fut présidée par M. de Carmer, Ministre Privé d'Etat & de Justice. Après avoir parlé de plusieurs Associations qui s'étoient formées dans différens Cercles pour les progrès de l'Agriculture & des Arts, on rendit compte des opérations & des succès de celles de Welhau, de Sagau, d'Oels, de Glatz, de Neys, de Liegnitz & de Freydstadt. Les Chefs de ces différentes Compagnies sont tous distingués par leurs lumieres, leur zele & leur naissance. Depuis que le Roi s'est déclaré Protecteur & premier Membre de notre Institut, & que S. M. n'a pas dédaigné de venir prendre place & de se confondre parmi les Associés, les Grands du Royaume se font un honneur & un devoir de marcher sur les traces du Souverain. La Société adjugea dans cette Séance les Prix qu'elle avoit proposés, l'année derniere, sur diverses questions d'Agriculture & d'autres sujets utiles. Après cette distribution, le Secretaire lut un Mémoire sur la nécessité de l'Histoire Naturelle pour étendre & perfectionner l'Economie rurale; ensuite il donna une idée d'un Ouvrage qu'il a entrepris & dont le titre est *Fauna Silesiaca*: comme il s'y propose de faire l'Histoire détaillée de toutes les especes d'animaux de cette Province, il pria les Membres des différens Cercles de vouloir bien l'aider de leurs lumieres. Un Associé fit la lecture d'un Mémoire sur la maniere d'observer utilement les phénomenes économiques & d'en expliquer les causes. Le Professeur Scheidel présenta à la Société une description de la Silésie qu'il intitule, *Mappa critica Silesiæ*; elle est faite sur le modele de celle de M. Meyer pour l'Allemagne. L'Auteur insista sur la nécessité de

corriger les cartes géographiques d'Allemagne, & ſur-tout celles de Siléſie. M. Schmetz lut un projet pour l'amélioration des revenus des Particuliers en ouvrant des débouchés qui puiſſent aſſurer en tout tems le bon débit de la denrée. M. de Dreski préſenta deux modeles de ſon invention ; l'un d'un ſemoir plus utile & mieux imaginé que tous ceux dont on ſe ſert en Allemagne ; l'autre d'un inſtrument auſſi d'Agriculture dont l'uſage eſt de bien couvrir le grain qui vient d'être ſemé. On termina la Séance par la lecture d'un Mémoire ſur les avantages qui réſulteroient en faveur des Propriétaires fonciers, ſi l'on ne permettoit pas aux Bergers d'avoir en propriété des bêtes à laine dans les troupeaux qui ſont confiés à leurs ſoins. L'Auteur s'éleva contre cet ancien abus & fit voir combien il étoit préjudiciable aux Propriétaires des troupeaux. Les détails dans leſquels il entra ne préſentoient que des faits aſſez connus. Il remplit ſon but en montrant que non-ſeulement les pâtres réſervoient leur attention principale pour leurs bêtes à laine & négligeoient les autres, ce qui étoit déjà un tort qu'ils faiſoient à leurs Maîtres, mais qu'ils alloient encore plus loin, & qu'une fois ſaiſi de l'eſprit de cupidité, ils en venoient à des tromperies manifeſtes en remplaçant leurs mauvaiſes brebis par les meilleures du troupeau, en donnant les malades pour prendre les ſaines, en ayant recours à une foule de manœuvres de cette eſpece. Toutes ces raiſons furent préſentées avec tant de force que la Société réſolut, à la pluralité des voix, de dreſſer un réglement pour corriger l'abus en ſupprimant la permiſſion. Ces ſortes de décrets ne ſont mis en vigueur que lorſqu'ils ont l'attache du Souverain. On ne croit pas que le Roi refuſe d'approuver celui-ci ; on le croit utile & preſque néceſſaire.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, *le 9 Mars.*

On a commencé à faire dans cette Ville des obſervations météorologiques ; comme on eſpere d'en tirer des connoiſſances utiles, on ne manquera pas de les continuer avec ſoin les années ſuivantes. Ce ne ſont pas de ſimples conjectures qu'elles fourniront, à ce qu'on dit, ſur la température de l'air, mais des indices certains des révolutions qui doivent arriver dans les ſaiſons à des époques marquées. Quelques-uns de nos Sçavans prétendent preſque par-là lire dans l'avenir & diriger plus ſûrement les opérations de nos Cultivateurs. Ces derniers n'ont pas grand foi à toutes ces belles promeſſes & n'aiment pas qu'on les berce d'une vaine eſpérance. Ils continueront à bien cultiver ; voilà ce qui leur ſervira plus que tous les calculs de nos Obſervateurs.

A Harritz-Lefgaard, près Bogenſee en Fionie, un Econome a formé des haras où depuis pluſieurs années il éleve des chevaux qui peuvent le diſputer aux plus beaux qu'on puiſſe trouver en Danemarck. Dans divers autres cantons de l'Allemagne on a tenté, mais avec beaucoup moins de ſuccès, de perfectionner les races de chevaux. S. M. Suédoiſe a établi depuis quelque tems des haras où l'on commence à élever d'aſſez beaux chevaux ſoit de trait ſoit de main. La Cour de Suede n'oublie rien pour encourager cette branche d'Economie. Dans quelques années, les Suédois pourront monter leur Cavalerie ſans avoir recours à l'Etranger. Cet objet ſeul faiſoit ſortir annuellement du Royaume des ſommes aſſez conſidérables.

D'Augsbourg, *le 10 Mars.*

Dans différentes Provinces d'Italie, des pluies continues ont fait des dégâts ; elles n'ont pas encore ceſſé ; on y fait des prieres publiques pour être délivré de ce fléau. Le même tems regne ici & notre territoire n'eſt pas en bon état ; nous craignons que les bleds & les autres grains ne ſe pourriſſent.

Le bruit ſeul d'une guerre entre la Ruſſie & la Porte tient le commerce en ſuſpens à Veniſe & dans d'autres Villes maritimes de l'Italie. Les Marchands ne veulent ſe décider pour les entrepriſes qu'après qu'ils ſeront aſſurés de la continuation de la paix. S'il y avoit une rupture entre ces deux Cours, la branche de commerce qui en ſouffriroit le plus ſeroit celle des grains. On ſe flatte que les eſprits ne reſteront pas long-tems ſuſpendus entre la crainte & l'eſpérance ; & que le pour ou le contre ſera bientôt réſolu. Comme les denrées ſont à bon

marché, des personnes qui ont des fonds considérables achetent de grandes quantités de toutes sortes de grains qu'elles espérent de mieux vendre. Sans doute qu'elles ne se dissimulent pas aussi que cette spéculation peut avoir des suites ruineuses pour leur fortune. Le systême actuel de l'Europe paroît assurer si ce n'est le bon marché universel, du moins à coup sûr le bon marché général. L'Europe recueille plus de grains qu'elle n'en consomme ; il sera donc difficile que la cherté se trouve quelque part, quand il sera libre par-tout d'acheter & de vendre.

ITALIE.

De Genes, *le* 11 *Mars*.

Quelques secousses de tremblement de terre se sont fait sentir dans le voisinage de la Spezia. On ne s'est apperçu d'aucun dommage, quoique la commotion ait été assez forte. Cet accident arriva la nuit du 4 au 5 de ce mois.

Le Gouvernement de Milan ressemble assez à celui du Grand-Duché de Toscane pour les encouragemens donnés à l'Industrie, au Commerce & aux Arts. Dans l'un & dans l'autre, on pense que rien n'est plus propre à faire prendre l'essor aux talens utiles que de leur assurer une sage liberté. Depuis qu'on y a pris ce systême si conforme à la nature, il n'est pas rare d'y voir le génie se déployer avec une énergie qu'il ne connoissoit pas auparavant & qui n'en a que plus lieu d'étonner. Le Grand-Duché a donné le premier l'exemple, le Milanez le suit, & par la même méthode, le dernier obtient le succès dont jouit déjà le premier. Il manquoit à Milan une Société pour l'encouragement de l'Agriculture, des Manufactures & des Arts ; on vient d'y former cette utile institution.

L'abondance force à faire des opérations qui pourroient avoir lieu, sans risque, dans les tems même de disette. Le Roi de Sardaigne, vu le bas prix des grains & des autres denrées, en a permis l'exportation. Quoique l'Edit regarde spécialement la Lombardie, elle s'étend aussi aux autres Etats de ce Monarque. Les articles de consommation n'étoient pas chers dans le territoire de notre République ; ils ont encore baissé de prix depuis la nouvelle Ordonnance de la Cour de Turin.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 22 *Mars*.

De nouveaux besoins exigent de nouveaux moyens. Nous n'éprouvons que trop les uns, il faut trouver les autres. Le parti qu'on va prendre au Parlement est de mettre une capitation d'une guinée sur chaque domestique portant livrée. Cette imposition, d'après le calcul des personnes qui connoissent bien le nombre & l'état de nos Seigneurs, nous rendra par an 80,000 l. st. Toutes les marchandises & autres effets vendus par décret ou à l'enchere payeront un droit de 2 & demi pour cent. A quoi l'on ajoutera une lourde taxe sur les testamens & sur chaque legs fait par les Testateurs. Il s'agit d'avoir six millions, dont quatre pour le service de l'année courante, & deux pour payer les dettes que la Marine a contractées, l'année précédente. Nous satisferons au dernier article par la voie d'un emprunt à quatre pour cent.

On a fait dans la Chambre des Communes la troisieme lecture du Bill concernant les emprunts sur rentes viageres. Aucun Membre ne s'y est opposé ; lorsqu'il eût passé on le porta tout de suite à la Chambre des Pairs.

Les nouvelles reçues de Madras portent que les affaires de la Compagnie y sont dans la plus alarmante confusion. La plus grande mésintelligence regne parmi les Officiers & les Conseils. Il s'ensuivra des procès qui ne seront pas terminés de long-tems.

On mande de Charles-Town, dans la Caroline Méridionale, que les Habitans y gémissent dans la derniere détresse ; les denrées & autres articles de premiere nécessité y sont très-rares & à des prix exorbitans.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Lyon, *le* 22 *Mars*.

Les grains diminuent tous les jours de prix, & celui du pain n'est guères diminué.

Les Boulangers Forains le tiennent néanmoins toujours à un taux plus bas que celui que les réglemens de Police ont fixé. Ces heureux effets, bien connus, de la concurrence établie depuis peu de tems (car elle n'a commencé qu'au mois de Novembre 1775), prouve combien elle est utile & combien il seroit peut être à desirer qu'elle s'étendit sur d'autres objets.

Presque toutes nos Fabriques souffrent de la cherté des matieres premieres, mais le mal est encore plus sensible sur les soieries que sur les autres objets. La grande Fabrique, c'est-à-dire ici la Communauté qui a le droit de fabriquer les étoffes de soie, or & argent, renferme un grand nombre de Maîtres Ouvriers qui sont réduits à l'indigence. On estime qu'il y en a au moins un quart de la totalité qui n'a pas encore pu payer le terme du loyer échu à Noël dernier.

On parle de faillites & de vols, suites ordinaires des désordres que la misere produit. Les bois & les charbons ne diminuent presque point du prix excessif auquel ils sont montés depuis le commencement de l'hiver. Les chantiers que nous nous flattons que l'on établira n'ont point encore de lieux désignés.

Le fameux projet du redressement du lit du Rhône & de l'établissement d'un canal pour placer des moulins de maniere qu'ils ne puissent nuire ni à la navigation du Rhône ni à celle de la Saône, avance vers son exécution. Il y a un moulin qui commence à tourner, & il sera sans doute bientôt suivi de plusieurs autres par lesquels notre fourniture de farines sera de plus en plus assurée. Ensuite on n'aura plus à desirer que de voir cesser absolument la filtration des eaux du lit du Rhône qui, à travers la chaussée, viennent encore se jetter dans le lit d'un bras ou embouchure factice par où une partie de ses eaux tomboit dans la Saône auprès des murs de la Ville. Alors cette grande entreprise sera consommée à la gloire de M. Perrache, au profit des Intéressés, à l'ornement de la Ville & à l'utilité des Citoyens. Les Contradicteurs qui existent encore en grand nombre verront, avant la fin de l'année, s'ils ont eu tort ou raison; mais il faut observer que pour juger de ce projet sainement, il étoit indispensable de réunir beaucoup de connoissances que l'on n'a pas ordinairement.

Il en sera peut être de ce que l'on a fait & dit contre cet ensemble de travaux variés & considérables, comme de ce qui a été fait & dit à l'occasion du pont construit en bois sur le Rhône par M. Morand. Ce pont embellit un quartier de la Ville, il est commode pour la promenade, il peut devenir utile, il n'occasionne aucun naufrage depuis que les conducteurs des bateaux manœuvrent avec plus de prudence; enfin cet édifice, agréable à tous ceux qui le voyent, ne nuit à personne, & peut servir à l'instruction des Architectes qui seront chargés d'un ouvrage aussi difficile & aussi périlleux.

Les Fabriques de toiles & toileries établies dans une partie des montagnes de la Généralité ont de grands succès & nous en promettent encore de plus grands. Malgré leur activité, les Marchands ne peuvent pas toujours suffire aux commissions dont ils sont chargés. Le débit est aussi avantageux qu'il puisse l'être, & tout s'enleve avec rapidité.

Les toiles, tout coton, qui se fabriquent depuis peu d'années dans cette Généralité, commencent déjà à y former une branche d'Industrie assez importante; elles y occupent environ mille personnes, & il s'en faut bien que ce soit-là le terme de leur prospérité. La filature manque dans ce moment-ci aux Fabricans.

Entr'autres établissemens nouveaux & très-utiles, nous citerons avec plaisir l'Indiennerie de M. Andrieu à Tarare. Ce lieu, situé sur le grand chemin de Lyon à Paris, entouré de trois côtés par de hautes montagnes d'où l'on ne peut arriver au grand chemin qu'en approchant de Tarare, doit devenir quelque jour un entrepôt considérable; & des mesures bien prises peuvent hâter cet heureux moment.

De l'Isle-de-Ré, *le 23 Mars.*

La mer est beaucoup montée à la nouvelle lune; nous ne l'avions pas vue si haute depuis long-tems. Nous avons essuyé une grosse tempête qui nous a jettés dans les alarmes. Le vent d'est-nord-est souffloit avec violence; les digues & les levées les plus

exposées à ce vent manquerent en plusieurs endroits & nous firent craindre de grands ravages. L'effroi ne nous troubla pas & nous rendit plus actifs. De toutes parts on brava le danger; les secours furent prompts & nous vinmes à bout dans peu de tems de fermer les ouvertures & les crevasses. Il est rare que la mer monte beaucoup par les vents qui viennent du nord. Voilà pourquoi les levées sont peut-être un peu moins bien entretenues de ce côté là. Ce qui vient de nous arriver doit servir de leçon; il faut prévenir les accidens autant qu'on le peut. Une précaution négligée suffit quelquefois pour occasionner de grandes pertes.

Malgré les mauvaises années, notre commerce ne laisse pas que d'avoir une certaine activité. Nous voyons que l'Etranger fréquente assez volontiers notre côte; depuis quelque tems on nous apporte sur-tout beaucoup de bois de construction. Nos eaux-de-vie sont à 125 l. les 27 veltes, au dépotage; à Cognac elles vont jusqu'à 190 liv. à 4 degrés. Nous vendons les vins rouges de 90 à 100 liv. le tonneau; les vins blancs roulent entre 70 & 80 l. & les vins doux entre 115 & 120 l. Les productions de la terre paroissent dans le meilleur état que nous puissions desirer pour la saison. Mais depuis si long-tems la récolte du vin nous manque, que nous avons toujours peur de nous tromper en nous livrant à l'espérance.

De Paris, *le 29 Mars.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, qui sans s'arrêter à celui du 31 Janvier dernier, ordonne le contrôle des quittances délivrées par la Trésorerie des Parties Casuelles, pour le payement des droits acquittés en vertu de l'Edit du même mois, concernant les Communautés des Arts & Métiers de Lyon.

Autre du même Conseil, qui accorde un nouveau délai aux Maîtres & Maîtresses des anciens Corps & Communautés, pour être admis à payer les droits de confirmation, réunion & admission aux nouveaux Corps & Communautés créés par l'Edit d'Août 1776. On les admet jusqu'au 1er. de Juillet, à payer les droits portés par le tarif du même Edit. Ceux qui les auront payés au premier Avril de cette année, seront compris sur le premier des tableaux ordonnés par l'article 14 dudit Edit, suivant leur rang d'ancienneté. Ils pourront, à la premiere élection, être choisis pour Députés, & parvenir par la suite aux Charges de leurs Corps & Communautés &c.

Autre, qui condamne en des amendes l'Entrepreneur de la Manufacture de papier établie à la Motte, près Verberie, ainsi que quelques-uns de ses Ouvriers, ci-devant employés à celle de Courtalin, près Faremoutier en Brie: & ordonne en outre l'exécution du réglement du 27 Janvier 1739, concernant les Papeteries du Royaume.

Déclaration du Roi, concernant le dépôt des marques prétendues fausses, enlevées des cuirs saisis, pour raison desdites marques. L'article XXIX des Lettres-Patentes du 29 Mai 1776, sera exécuté selon sa forme & teneur; & en l'interprétant, en tant que de besoin, S. M. veut que le dépôt des marques prétendues fausses, enlevées des cuirs saisis pour raison desdites marques, soit fait sur le champ & par provision, au Greffe de toute Justice Royale ou Seigneuriale, lorsqu'il n'y aura dans le lieu ni Election ni autres Juges des droits royaux. Ordre aux Greffiers des Jurisdictions ou Justices qui recevront lesdits dépôts, de cacheter à l'instant, du sceau de leur Jurisdiction les boîtes ou paquets dont le dépôt sera fait en leur Greffe. Ils ne pourront se dessaisir desdits dépôts qu'en vertu d'une Ordonnance de la Jurisdiction qui sera compétente pour connoître de la saisie &c. (*Les autres Arrêts, Déclarations pour l'Ordinaire prochain*).

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Observations critiques sur l'Agriculture & sur un article inséré dans la Gazette, *N°. 21, page 166.* (1).

La théorie ou l'étude des régles & principes pour professer un Art quelconque,

(1) *Nous devons cet article à un illustre Militaire bien plus estimable encore par l'étendue de ses lumieres & de ses connoissances, que distingué par ses services, son grade, sa qualité, son rang. Le desir qu'il nous témoigne de n'être*

dans toute ſon étendue, ne ſuffit pas ſans des connoiſſances pratiques qui ſeules font appercevoir mille petits détails que la plus belle & la plus ſçavante théorie ne peut offrir. Tous les Arts ont chacun leurs principes, plus ou moins bien préſentés, qu'on peut étudier ſans pratiquer l'Art. Rien n'eſt ſi beau & ſi utile pour chaque Art que la deſcription de ſa pratique & l'explication de la théorie, telles que l'Académie des Sciences en a déjà données pour quelques-uns. On peut également ſuivre la pratique des Arts ſans en avoir connu la théorie; mais ce n'eſt que par la réunion de l'une & de l'autre qu'on parvient à la perfection que l'on doit rechercher. On fait ſouvent des épreuves qui réuſſiſſent, & alors on a effectivement imaginé une nouvelle manœuvre; cependant elle pouvoit être déjà connue. Si l'on avoit ſeulement acquis l'hiſtorique de l'Art, on eût ſçu que cette tentative avoit étté faite avec ſuccès, ou manquée faute de telle précaution ou de telle manœuvre; de plus ſi l'on avoit ſçu la théorie avant de tenter telle épreuve, on eût été sûr de ſa réuſſite, & l'on n'auroit pas tenté telle autre qui n'a coûté que des peines & des frais inutiles; on auroit jugé par la théorie d'après des principes reconnus, & d'après l'hiſtorique par des pratiques analogues, de l'eſpoir qu'on devoit avoir de l'épreuve à tenter.

Dans l'Art productif, duquel le labourage fait la partie principale, il eſt rare de trouver des Cultivateurs qui joignent l'étude à l'expérience. Preſque tous n'ont que l'uſage habituel ou coutumier de leurs prédéceſſeurs; ils ont bien quelquefois entendu parler d'épreuves faites; mais dans preſque tous ces eſſais dont on publie la deſcription, il arrive ſouvent qu'on manque d'en indiquer quelques circonſtances eſſentielles, & les Particuliers qui veulent les tenter de nouveau, ſans la connoiſſance des principes, ne réuſſiſſent pour l'ordinaire qu'après bien des tâtonnemens.

Il ne s'agit pas de reconnoître tous les élémens des corps végétaux, ni ceux des différentes terres, pour avoir la théorie ſi utile à tout Cultivateur; mais rien ne lui ſeroit ſi avantageux que de ſçavoir au moins l'hiſtorique de ſon Art, ce qui ſe pratique ailleurs, & ſur-tout comment & pourquoi cela ſe pratique. Il eſt certain qu'avec un peu d'étude des premiers principes, il pourroit alors ſuppléer beaucoup de détails ſur leſquels les Rédacteurs des faits négligent trop ſouvent de s'étendre, dans la crainte d'être diffus, prolixes ou ennuyeux, ou parce qu'ils imaginent que ces choſes ne peuvent être ignorées.

L'Art productif, qui renferme tant de branches différentes, eſt, ſans contredit, le premier des Arts, & tous les autres ne doivent être employés que pour le faciliter, puiſque c'eſt lui qui a fait les Sociétés, qui les a rendu ſtables & qui les fait fleurir, puiſqu'il fournit lui ſeul non ſeulement la matiere à tous les autres Arts, mais encore la ſubſiſtance aux hommes qui les exercent, de même qu'à ceux qui ne font que jouir de ce qu'ils ont façonné; qu'il fournit enfin la ſubſiſtance de toute la Société humaine, & des animaux qui la ſervent.

(*La ſuite à l'Ordinaire prochain*).

I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 26 Mars 1777 au Samedi 29 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 20, 21, 23 à 24 livres; le ſeigle, de 10 l. 5 ſ., 11 à 12 l. 5 ſ.; l'orge, de 9, 9 liv. 5 ſ. à 9 l. 15 ſ. Le froment au Port de la Greve, de 21, 22, 22 l. 15 ſ. à 24 l.; le ſeigle, de 10 liv., 10 liv. 15 ſ. à 11 liv.; l'orge, de 8 l. 15 ſ., 9 à 9 l. 10 ſ. *le ſeptier*.

---

pas nommé eſt un ordre auquel nous avons bien de la peine à nous ſoumettre. Dans cette Feuille il eſt ſouvent fait mention de Seigneurs étrangers qui après s'être fait un nom dans l'Art le plus noble, ne croyent pas ternir l'éclat de leur gloire en cultivant le plus utile & le premier des Arts. La France ſe doit elle-même de montrer au reſte de l'Europe qu'elle ſçait auſſi donner de pareils exemples. Il y va d'ailleurs de l'intérêt public; un Art avili reſte toujours un Art imparfait: nos plus petits Bourgeois de Village rougiroient du titre de Cultivateur; ils s'en tiendront honorés dès que des perſonnes de rang ne le dédaigneront pas ou ſembleront ne pas le dédaigner. Le préjugé une fois diſſipé ou confondu, l'Agriculture ſortira de ſon état de langueur, & l'eſtime dont elle jouira à ſi juſte titre deviendra la meſure de ſes progrès. Note du Rédacteur.

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 26 Mars 1777 au Samedi 29 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21 à 22 l.; *id.* à la Greve, de 19, 20 à 20 l. 10 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 2 Avril 1777, de 59 à 60 liv.; *idem* nouveau, de 57 à 58; le cent de paille vieille, de 26 à 27 l.; *id.* nouvelle, de 24 à 25 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 55 à 56; *idem* nouveau, de 53 à 54; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 24 à 25; *id.* nouvelle, de 23 à 24; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 50 à 51; *id.* nouveau, de 48 à 49; le cent de paille vieille, de 24 à 25 liv.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le foin à la Grève, de 43 à 44 l.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 2 Avril 1777.

Or de Portug. à			724	11	6	Mille.
Du Mexique à			720			
Du Perou à			712			
Les guinées à			722			
Ducats à			98	10		Once.
Or fin à 23 k. 31 32e.			100			
Or à 20 karats à			83	11		
L'argent à 11 d. 20 g. à			54	2		Marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à			52	3		
Piastres à			49	11		

V.

Changes de Paris, *du 2 Avril 1777.*

Amsterdam	54 ⅛	
Londres	31 5	16e. à ⅛
Hambourg	187 ¼	
Madrid	15 2 6	
Cadix	15 0 6	
Livourne	97	
Gênes	94 ¼	à ½
Lyon *Rois*	1 ⅛	p. 0/0

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Vend. 21 Mars 1777		Du Samedi 22.	
Messieurs		*Messieurs*	
Lempereur.. pplles.	C.	Lenoir..... pplles.	C.
Viageres.....	C.	Viageres....	C.
Boscheron... pplles.	C.	Caron..... vres.	C.
Viageres.....	C.	Despeignes. Viag.	F.
Patu..... Viageres.	H.	Perpétuelles..	E.
.....		Tontine....	Y. Z.
.....			
.....		Du Lundi 24.	
.....			
.....		Delamotte .. pplles.	C.
.....		Viageres.....	C.
.....		Tontine.....	C.
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1777.	*Lundi 31.*	*Mardi 1 Avril.*	*Mercredi 2.*
Comp. d. Ind.			
Actions . . .	FESTE.	FESTE.	1805 10 15 . .
Do. 16es/25 . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Do. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	250 . . . .
Do. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Ot..	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Reseriptions . .	. . . . .	. . . . .	11 ¼ 11 . . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Bil. de la Lot. R.	. . . . .	. . . . .	1200 . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces, deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNEE 1777. Du Samedi 20 Septembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

AUTRICHE.

De Vienne, *le* 1 *Septembre.*

LES chaleurs se sont soutenues jusqu'à présent, & le tems a été très-propice pour la récolte. Malgré les avis fâcheux que nous avons reçus de divers endroits, nous apprenons cependant avec la plus grande satisfaction que dans plusieurs Districts de la Hongrie, les vendanges seront plus belles qu'elles ne l'ont été depuis cent ans, si on en excepte cependant celles de l'année 1729. Les vignobles d'Oedenbourg sont en particulier ceux qui ont été le plus favorisés, & c'est de là précisément qu'on tire le vin le plus recherché.

ALLEMAGNE.

De Stralsund (*Poméranie Suédoise*), *le* 4 *Septembre.*

Un Citoyen Patriote a fait sur la laine de la Poméranie Suédoise & sur les moyens de l'améliorer des observations qui ont été goutées ici. Comme elles peuvent être utiles aussi dans d'autres contrées, nous croyons devoir en donner un précis.

La Poméranie & l'Isle de Rugen entretiennent un si grand nombre de bergeries, que tous les ans il s'y vend jusqu'à 40,000 quintaux de laine de brebis & une assez grande quantité de laine d'agneau. Une partie de cette laine sert aux Manufactures du pays, & le reste s'exporte chez nos voisins & à l'Etranger. Le nombre des Tanneries est proportionné à celui des bêtes à laine, & les Tanneurs ont plus ou moins de travail à mesure qu'on tue plus ou moins de bestiaux.

Quant à la laine de la Poméranie, elle est grossiere & tient en quelque chose du poil de chien; elle est rude, peu blanche, sale & entremêlée de grisaille & de blanc; elle devient humide & se salit aisément. Les Hollandois l'estiment cinq pour cent moins que la laine du Duché de Mecklenbourg, qui touche cependant à celui de Poméranie: cette infériorité de la laine de Poméranie vient moins de sa nature que de la mauvaise méthode qu'on suit dans le gouvernement des troupeaux. Rien ne le prouve mieux que la réputation dont les laines de ce pays ont joui autrefois; c'est ce que l'histoire des anciens Poméraniens nous apprend.

Du tems des Villes anséatiques, la draperie faisoit le principal commerce de cette Province; nos Ports fournissoient, en concurrence avec ceux des Pays Bas, des draps à la Suede, au Danemarck, à la Norwege & à la Russie. Les premiers Ouvriers en laine qui s'établirent en Poméranie, vinrent d'Anvers. Cette Province tira en même tems d'Angleterre de magnifiques béliers qui donnerent naissance à une très-belle race de brebis; mais depuis ces bre-

bis ont bien dégénéré, & elles ne donnent plus que de la laine grossiere & de mauvaise qualité.

Dès que le Hanse n'eut plus lieu, l'exportation des draps de Poméranie cessa aussi; la guerre de trente ans survint & nos Manufactures se refugierent en Saxe. Il y a quarante ans qu'il n'en existoit que quatre dans tout le Duché, & encore ne faisoient-elles que de la bure : depuis ce tems jusqu'au regne du Grand Gustave, les boutiques de nos Marchands Drapiers n'ont été fournies que de draps de fabrication étrangere.

Il seroit donc de la plus grande nécessité de rétablir les Manufactures du pays; mais pour réussir dans ce projet, il faudroit commencer par chercher les moyens de faire produire à ce pays d'autre laine que celle qu'on y récolte actuellement.

D'abord il seroit nécessaire de réformer les beliers à laine grossiere qu'on entretient dans les bergeries; mais au lieu de penser à cette réforme, les Bergers ont soin d'en perpétuer la race pour avoir de la laine pesante, parce qu'ils la vendent au poids & non à raison de sa qualité; il arrive même souvent que pour avoir de la laine plus forte, ils font prendre à des boucs la place des beliers.

2°. On conserve trop long tems les mêmes brebis, quoiqu'on sçache que leur laine devient plus grossiere à mesure qu'elles vieillissent : il y a cependant quelques Economes plus entendus que d'autres qui renouvellent leurs troupeaux avec soin, en livrant au Boucher les bêtes qui ont plus de cinq à six ans. C'est à cet âge aussi qu'il conviendroit de se défaire des beliers qui alors ne peuvent plus avoir qu'une mauvaise postérité.

3°. Il s'agiroit aussi de sçavoir bien choisir les pâturages : les bêtes à laine qu'on fait paître dans des endroits élevés, dans des pâturages doux & dont l'herbe est fine, & dans des bruieres, donnent de la laine beaucoup plus fine que celles qu'on conduit dans des endroits bas & où elles ne trouvent que de l'herbe sale & grossiere.

Le Négociant à qui nous devons ces observations s'attache à prouver que c'est principalement au peu de soin avec lequel on éleve & on gouverne les brebis, qu'il faut attribuer le dépérissement de la laine & par conséquent la décadence des Manufactures de draps dans la Poméranie Suédoise.

On néglige généralement de donner aux brebis du sel; on les envoie paître en trop grand nombre dans des endroits où il n'y a pas assez de pâturages & où elles ne trouvent pas une nourriture suffisante. Or notre Observateur démontre que c'est la bonne nourriture qui fait la bonne laine. Il est vrai que mille brebis produisent plus d'agneaux & plus de laine que huit cens; mais il est vrai aussi que la laine de huit cens brebis bien nourries & bien soignées est beaucoup plus belle & plus fine, & que par conséquent elle peut être vendue plus chere que celle de mille brebis qui sont mal nourries; d'ailleurs les agneaux de ces dernieres s'élevent difficilement & il en meurt une grande quantité. Les brebis bien entretenues donnent aussi beaucoup plus de lait & un meilleur fumier pour les engrais. Notre Econome entre ensuite dans des détails concernant les Bergers & les gens qu'ils employent pour les aider. Nous ne nous arrêterons pas à cette partie de son Mémoire, parce que nous nous rappellons d'avoir rapporté, il y a quelques années, des Ordonnances, où l'on a dévoilé les ruses, les infidélités & les négligences de ceux à qui on confie la garde du gros & menu bétail.

D'Erfort, *le 5 Septembre.*

Son Altesse Electorale qui, à l'imitation des autres Souverains de l'Allemagne, s'intéresse aux progrès de l'Agriculture, a jugé à propos, pendant son séjour ici, d'ordonner à notre Académie de proposer la question suivante.

» Quels sont les endroits du territoire de » la contrée d'Erforth & hors des forêts où » l'on pourroit réussir le plus facilement & » à moins de frais à former le plus promptement des plantations de houblon ». Le meilleur Mémoire sur cet objet obtiendra un prix de 50 Risd.

L'Académie de son côté a proposé les quatre autres questions qui suivent pour autant de prix qui seront distribués dans l'automne de 1778. Ceux qui voudront concourir auront soin d'adresser leurs Mémoires, avant le 2 Août, à M. le Professeur Rumpel, Secretaire de cette Compagnie.

1°. *Question Economique.* » Quelles sont » les meilleures herbes propres à servir de

» fourages aux bestiaux, après l'esparcette, » la luzerne & le trefle d'Espagne ? » Il s'agit ici de plantes qui croissent dans le territoire d'Erforth, sur-tout sur des montagnes à chaux, & dans les terreins marnés. Il faudra indiquer la meilleure méthode de tirer parti de ces herbes.

2°. *Question Mathématique.* » Quelle seroit le meilleur instrument propre à nétoyer la riviere de Gera, les canaux & les » rivieres dont le courant n'est pas rapide, » & qui pourroit être substitué avec avantage à la machine grillée & à crochets dont » on s'est servi jusqu'à présent ? ».

3°. *Question Historique.* » Quelles sont les » époques les plus importantes du commerce d'Erfort pour les anciens tems jusqu'au » seizieme siecle ? » L'Académie a déja couronné un Mémoire sur cette même question; mais elle desire qu'on l'examine de nouveau, qu'on la traite avec plus d'étendue & qu'on embrasse un plus grand nombre d'époques.

4°. *Question Chymique.* » Quels sont les » moyens de procurer la plus grande perfection possible à la biere en fermentation, » & quels sont les effets de l'atmosphere sur » les sucs qui opérent la fermentation ? » Comment pourroit-on réussir à profiter » des bons effets de l'atmosphere, & à empêcher que les autres ne soient nuisibles ? » Comme la nature de cette question exige des essais & des expériences qui ne peuvent se faire dans le cours d'une seule année, l'Académie déclare qu'elle recevra jusqu'au 2 Avril 1779 les Mémoires qui lui seront envoyés sur le sujet proposé.

De Hamm (*en Westphalie*), *le* 8 *Septembre.*

La Députation du College des Domaines & de la Chambre de cette Ville, vient de rendre public le fait suivant.

Un Chirurgien de Hattingen, où une cruelle épizootie s'est fait sentir, a préservé de la contagion son bétail & celui de deux de ses voisins, en rasant ses vaches au-dessous de chaque oreille, autant qu'il le falloit pour pouvoir leur appliquer sur la peau nue une mouche cantaride. Comme ces animaux étoient constipés & que les laxatifs ordinaires ne faisoient aucun effet, il leur a donné des clysteres. Il n'est pas dit de quoi ils étoient composés, ce qui fait croire qu'ils n'avoient rien de particulier; autrement on n'auroit pas manqué d'en donner la recette au Public. Quoiqu'il en soit, les vaches traitées suivant la méthode qu'on vient d'exposer ont été presque les seules de ce canton qui aient échappé à la mort.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 5 *Septembre.*

Le Roi vient de prendre des mesures pour consacrer tous les ans 10,000 liv. sterl. à l'encouragement des Lettres. Cette somme sera distribuée en pensions de 300 liv. entre ceux de nos Ecrivains les plus distingués qui sont sans fortune & qui n'ont encore reçu aucune faveur de la Cour. Un pareil arrangement, dans les circonstances présentes, n'annonce pas que nos Finances soient si oberées, ni que nos besoins soient aussi pressans que le disent tous nos Gazetiers.

Une lettre de Glascow du 29 Août dernier, marque ce qui suit : » Nos Marchands » ont livré une grande quantité de tabac » aux François à un très-bon prix. Le total » de ce qui a été vendu se monte à cent cinquante mille livres sterl. Une si grosse » somme répandue dans le commerce de » cette Place, va y procurer une grande » circulation d'argent ».

Un Maréchal de Norfolk, au Diocese de Norwich, a fait mettre dans nos Papiers publics quelques réflexions sur la morve des chevaux, avec une méthode pour les traiter. Ce petit Ecrit, par la maniere dont il est tourné, inspire de la confiance. Le voici.

» La morve dans les chevaux est une maladie qui en général est très-fâcheuse; s'il n'y a qu'un simple ulcere à la membrane interne des narines, on peut aisément la guérir, pourvu qu'on y apporte un prompt secours; mais si le mal est invétéré, alors il est très-dangereux & devient contagieux. Il est sûr que tous les chevaux qu'on dit être morts de la morve, sont péris d'une consomption pulmonaire qui a détruit la substance des poumons. J'ai guéri plusieurs de ces animaux qui n'étoient encore qu'au premier degré de la maladie, par la méthode suivante.

Prenez une botte de petites branches de fresne verd, grosses d'environ un pouce de

diametre. Allumez-là sur un brasier de charbon ardent qui soit dans un hâtre très-net ; lorsqu'elle est bien en feu, éteignez-là dans un gallon de biere (environ quatre pintes mesure de Paris). Levez la tête du cheval, & avec une corne, versez dans chacune de ses narines trois cuillerées de cette espece de lessive. Répétez l'opération deux fois par jour & continuez-là tant qu'il sera nécessaire.

Je n'oserois cependant pas répondre de l'efficacité de ce remede si le cheval étoit dans le second degré de la maladie, c'est à-dire si le poumon étoit déjà attaqué. Dans ce dernier cas, j'ai souvent éprouvé les bons effets du remede suivant.

Mêlez ensemble de la myrrhe, du gingembre & du soufre réduits en poudre ; jettez le tout dans une bouillie de son très-chaude, versez ensuite ce mêlange dans une petite tinette que vous poserez sous le nez du cheval, sans lui permettre de le manger. Couvrez lui la tête avec une couverture ou une piece d'étoffe velue, de maniere que tout l'air qu'il respire puisse être fortement imprégné de la vapeur de ces ingrédiens. Lorsque le mêlange est suffisamment refroidi, mettez-le dans un sac semblable à ceux dont les Cochers de louage se servent pour faire manger leurs chevaux sur les places à Londres, & attachez-le à la tête du cheval malade, desorte que son nez soit précisément au-dessus du mêlange. Pendant que ce mêlange se réfroidit, tenez-en un autre tout prêt pour l'employer aussi tout chaud de la même maniere, & répétez ce procédé six ou huit fois le premier jour. Cela fera rendre à l'animal par le nez une grande quantité de mucosité ou de matiere visqueuse, & le soulagera d'une maniere sensible. Renouvellez ce même traitement tous les trois jours, & il est assez rare qu'il ne réussisse pas ».

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Beaucaire, *le 8 Septembre.*

Notre Foire qui est une des plus célébres qu'il y ait en Europe, & dont on rapporte l'institution à Raymond VI, Comte de Toulouse, dans le treizieme siecle, a été très-florissante cette année. Elle a été fréquentée par un grand nombre de Marchands de toutes les Nations. Tout s'y est vendu très-bien ; l'argent y a été fort commun, & les payemens s'y sont faits avec beaucoup d'exactitude. D'ailleurs il y a regné pendant les six jours qu'elle a duré, suivant l'usage, un ordre & une police qui font honneur à la vigilance de M. l'Intendant.

De Perigueux, *le 5 Septembre.*

Des Hollandois ont établi dans notre Ville une Manufacture de papier peint qui jusqu'à présent promet d'avoir des succès. Ils en font de différentes especes, dont les dessins sont du plus joli goût. Le rouleau contenant neuf aunes de long sur une demi-aune de large, coûte trois livres dix sous jusqu'à douze livres. Les Entrepreneurs ont établi aussi un magasin de ce papier à Limoges.

De Lyon, *le 9 Septembre.*

Le sieur Darbois, Maître Fabricant de cette Ville, en étoffes de soie, qui a déjà mérité l'attention du Ministere, par son industrie à perfectionner les instrumens de sa profession, vient de nous donner encore une preuve de son génie inventif. Au moyen d'un nouveau méchanisme qu'il a sçu appliquer aux métiers, tout Ouvrier est en état de fabriquer la plûpart des étoffes de la petite tire, telles que les Florentines, Mexicaines, Persiennes, Drogueis & autres semblables, sans avoir besoin du secours de personne pour tirer les ficelles du simblot qui servent à faire la figure ou le broché. De plus les Hambourgeoises, Saxones, Satins piqués, &c. qui jusqu'à présent ne pouvoient se travailler qu'avec un grand nombre de marches très embarrassantes, s'exécutent sur les nouveaux métiers de cet ingénieux Fabricant avec deux marches seulement & sans tireur. On appelle *marches* en terme de Fabrique, des tringles de bois qui sont ajustées à la partie inférieure du métier, de maniere que l'Ouvrier en posant les pieds dessus ou en les ôtant, fait hausser ou baisser à volonté les fils de la chaine à travers lesquels ceux de la trame doivent passer.

De Saint-Leger, *le 10 Septembre.*

Extrait d'une Lettre à l'Auteur de la Gazette. » Quoiqu'il y ait déjà un peu de tems

que le fait dont je vais vous faire part est arrivé, je crois qu'il n'en mérite pas moins l'attention du Public & la vôtre.

Le 18 Mai dernier, jour de la Pentecôte, sur les sept heures du soir, l'enfant du nommé Divollet, Maître d'Ecole à S. Leger, âgé de trois ans, tomba dans l'eau, sans qu'on s'en apperçût d'abord. Ce ne fut qu'au bout d'un quart d'heure après la chûte, que cet enfant fut trouvé noyé; il ne donnoit absolument aucun signe de vie. Plusieurs personnes vinrent à son secours. M. le Curé & M. Guillon, Régisseur de la Terre, s'y transporterent aussi avec la boîte fumigatoire de M. Gardane; ils lui administrerent sur le champ les remedes prescrits par l'instruction que ce Médecin y a jointe, & après un traitement de trois heures, ils eurent la satisfaction de pouvoir rendre à ses parens le petit malade parfaitement rétabli. Le Village de S. Leger est à quatre lieues de Dijon. Il appartient à M. le Chevalier de Caumartin. C'est à ce respectable Seigneur que cet enfant devra une seconde vie. Il seroit passé infailliblement entre les bras de la mort, sans le secours de la boîte fumigatoire que M. le Chevalier de Caumartin a eu la charitable attention de déposer dans la Maison Curiale de sa Terre, pour le service de ses Vassaux ».

Il seroit bien à desirer que cet exemple fût imité de tous les Seigneurs. On ne comprend pas comment il se trouve encore des endroits dépourvus de la boîte fumigatoire. Le plaisir de pouvoir se dire qu'on a contribué à sauver la vie à quelqu'un de ses semblables n'est il donc pas pour des ames bien nées une récompense suffisante pour les dédommager de la modique dépense que leur occasionneroit l'acquisition de cet instrument salutaire; il faut sans doute attribuer cette indifférence à inattention plutôt qu'à toute autre cause; mais l'inattention en pareil cas peut-elle être excusable?

De Paris, *le* 14 *Septembre*.

» L'Académie Royale des Sciences avoit proposé pour sujet de prix extraordinaire qui devoit être proclamé le 1 Avril 1778, de procurer en France, par les moyens les plus prompts & les plus économiques, une production & une récolte de salpêtre plus abondante que celle qu'on obtient présentement, & sur-tout de dispenser les Sujets du Roi des recherches que les Salpêtriers ont droit de faire dans les maisons des Particuliers.

L'Académie n'ayant point été entiérement satisfaite des Pieces qui lui ont été adressées pour le concours, & ayant reconnu que la briéveté du délai accordé aux Concurrens en étoit la cause, elle propose le même sujet pour la Séance publique de la Saint Martin de 1782. Les Mémoires ne seront admis que jusqu'au dernier Décembre 1780, & l'Académie, conformément aux ordres du Roi, s'occupera, depuis cette derniere époque, jusqu'à celle de la proclamation du Prix, à répéter & à vérifier toutes les expériences qui lui auront été proposées par les Concurrens; le Prix sera de 8000 liv.; & il sera réparti en outre une somme de 4000 liv. en un ou plusieurs *Accessit*, suivant le mérite des Pieces & suivant l'objet des dépenses utiles que les Auteurs auront été dans le cas de faire ».

Ce que l'Académie demande ici est déjà trouvé, s'il en faut croire les *Annonces de la Haute & Basse-Normandie* du Vendredi 5 Septembre dernier. Un Particulier de Rouen & qui s'intitule le *Co-inventeur de la Chymie hydraulique*, s'y annonce comme possesseur d'une méthode inconnue à toute l'Europe pour former des *Nitreries*. Si cela est, pourquoi ne se met-il pas sur les rangs pour concourir au Prix de l'Académie? Méprise-t-il l'honneur d'être couronné par une si célébre Compagnie, ou dédaigne-t-il le profit qui pourroit lui en revenir? Il n'y a pas d'apparence que ce soit ce motif désintéressé qui ait dirigé sa conduite, puisqu'il propose ici une souscription pour apprendre aux autres son secret. Au reste s'il possede l'art de faire du salpêtre, il n'a pas celui d'en imposer au Public, & la tournure seule de son Avis sera un préservatif plus que suffisant contre les tentations que quelques personnes pouroient avoir de mettre à l'épreuve ses promesses. Voici cet Avis singulier.

» Le Co-inventeur de la Chymie hydrau-
» lique, bréveté du Roi, & pensionné de Sa
» Majesté Louis XVI, Auteur de plusieurs
» ouvrages & découvertes, approuvés par
» l'Académie des Sciences de Paris, &c.
» propose aux Patriotes zélés, aux Amateurs
» des Arts, de leur démontrer, par souscrip-

» tion, une méthode simple, facile à prati-
» quer, unique & inconnue à toute l'Euro-
» pe, pour former des Nitreries, soit à la
» Ville ou à la Campagne, pour avoir une
» récolte de salpêtre, & plus abondante que
» celle qu'on obtient présentement par les
» procédés usités; le produit du salpêtre se
» fera par progression; la matiere produc-
» trice est comme l'olivier; plus elle vieil-
» lira, plus elle rapportera. Ceux qui vou-
» dront s'occuper à ce genre de travail, qui
» est un amusement aussi curieux que la cul-
» ture des fleurs, auront chez eux une source
» de revenu plus qu'annuel, plus sûr que tou-
» tes productions quelconques, qui dépen-
» dent de la variation du tems, du climat ou
» de la saison; enfin une source de richesses
» par le laps du tems, & à l'abri de tout évé-
» nement, &c. &c. ».

L'or & l'argent étant des corps composés, il ne s'agiroit, pour en pouvoir faire d'artificiels, que de trouver les principes de leur composition, & de les unir ensuite ensemble d'une maniere convenable. D'où il résulte que la découverte de la Pierre Philosophale & la transmutation des métaux ne sont pas physiquement impossibles. Mais jusqu'à présent il n'y a que la Nature qui ait connu les vrais principes de l'or & de l'argent, & qui ait eu l'art de les mettre en œuvre. Semblable en quelque sorte aux Adeptes, elle se cache pour travailler & n'admet personne dans son laboratoire. Il n'y aura donc jamais que des téméraires ou des hommes peu versés dans la saine Chymie, qui seront assez présomptueux pour entreprendre de lui arracher son secret. Qui croiroit que dans ce siecle éclairé, il y ait encore des gens qui courent après cette chimere? C'est une chose inconcevable que l'espece de fermentation qu'ont produite dans certaines têtes, il n'y a pas encore long tems, des clous de charette qui se sont trouvés dans un Cabinet d'Histoire naturelle, mis en vente à Paris, rue Bourtibourg, & qui appartenoit à M. Azema, Apothicaire. Comme deux de ces clous étoient à moitié fer & à moitié argent, & qu'un troisieme paroissoit avoir été transformé tout entier en argent, il n'en a pas fallu davantage pour les faire regarder comme une preuve démonstrative de la réalité de la transmutation des métaux. Pour dissiper ce préjugé & arrêter les suites qu'il pourroit avoir, nous jugeons convenable de révéler ici tout le mystere de ces prétendues métamorphoses, en faisant part au Public de de la note suivante; elle nous a été communiquée par un habile Chymiste de cette Capitale.

» On sçait que si dans une dissolution de vitriol de cuivre on met un morceau de fer, un clou, par exemple, ce clou, après un tems suffisant, se trouve être un clou de cuivre, & que si la liqueur est une dissolution de vitriol de lune ou d'argent, à la place du clou de fer, on obtiendra un clou d'argent. Dans ces deux cas, l'acide vitriolique, suivant les loix de l'affinité, quitte le métal qu'il tenoit en dissolution pour se charger du fer, desorte que ce qui étoit au commencement vitriol de cuivre ou vitriol d'argent, se change en vitriol de Mars; d'où il est aisé de comprendre que toute la quantité de cuivre & d'argent qui se rend sensible dans cette opération, étoit contenue d'avance dans la liqueur. Ce qu'il y a ici de plus remarquable & ce qui est fait pour en imposer davantage, est de voir le métal précipité se mouler exactement sur la forme du métal précipitant; mais pour que cela arrive, il est nécessaire qu'un parfait repos permette aux parties précipitées de prendre l'arrangement qu'elles tendent à observer entr'elles. Il faut concevoir que chaque molécule de cuivre ou d'argent vient occuper précisément la place que laisse vuide la molécule de fer qui s'est détachée, & que cette opération s'exécute jusques dans le centre du morceau de fer, à travers la couche du nouveau métal qui ne tarde pas à le couvrir. C'est par un procédé semblable qu'on retire de certaines eaux minérales le cuivre qu'elles contiennent. On fait passer ces eaux sur de la vieille ferraille, alors le vitriol de cuivre qui y est en dissolution se décompose. Son acide vitriolique qui a plus d'affinité, ainsi qu'on l'a déjà dit, avec le fer qu'avec le cuivre, quitte ce dernier métal pour se saisir de l'autre. Le cuivre abandonné à lui-même reparoît sous sa forme métallique, & se dépose en partie sur les morceaux de fer, de sorte qu'on croiroit qu'ils ont été changés en cuivre.

Les clous qu'on dit abusivement avoir été convertis en cuivre ou en argent par le procédé qu'on vient d'exposer, sont au sortir de la liqueur, friables; mais ils prennent de la solidité à l'air, & quand ils sont bien secs, il

ne s'agit plus que de les faire rougir pour les mettre en état de supporter le marteau, & d'être forgés si l'on veut ».

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 31 Mai dernier, qui ordonne que le Magasin de Tabac établi à Sainte Marie, sera transferé à Lattenbach, celui d'Orbay à la Portroye, celui de Nederhaslach à Oberottroll, celui de Marmoutier à Romanwiller, & celui de Rosting à la Petite Pierre, & ordonne de plus l'établissement d'un nouveau Magasin à Harrberg, pour faciliter l'approvisionnement des Habitans du Comté de Dabo.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

*Lettre de M. N***. à l'Auteur de la Gazette d'Agriculture, servant de réponse à l'article du Charançon, inséré dans celle du Jeudi 21 Août dernier.*

» J'applaudirois très-volontiers, Mr, au moyen de détruire les charançons, dont il est fait mention dans votre Gazette, si je ne le trouvois sujet à un grand inconvénient. Vous connoissez tous le danger des miasmes qu'exhalent les matieres animales corrompues, & sur-tout celles du poisson. La putréfaction des écrevisses qu'on propose de laisser pourrir dans les granges & les greniers, ne peut manquer d'infecter l'air de ces lieux & par conséquent de nuire à la santé de ceux qui sont obligés de les fréquenter. Je crois donc qu'on pourroit substituer à ce secret qui véritablement détruit les charançons, d'autres expédiens qui produiroient le même effet, sans intéresser la vie des hommes. Je proposerois, par exemple, de faire coucher le troupeau dans la grange, lorsqu'elle est vuide ou quand il y reste assez de place pour le contenir, bien entendu, sans doute, que dans ce dernier cas, on prendroit des mesures pour qu'il ne touchât point aux grains, autrement ce seroit livrer le fromage au chat pour l'empêcher d'être rongé par les souris. L'odeur de l'urine, celle des crotins & du fumier qui en proviendront, sera suffisante pour mettre en fuite les charançons. On peut encore, avant de serrer le grain dans la grange ou le grenier, y porter une poële de feu, dans laquelle on fera brûler de vieux cuirs, de la corne de mulets, de chevaux, de bœufs, de vaches, des os & d'autres matieres semblables. Pendant cette fumigation, on tiendra les lieux exactement fermés. Il est certain que le charançon n'y pourra résister & qu'il se retirera pour ne plus reparoître. On pourra encore mettre dans la grange & dans les greniers autour des murs, des yebles, de la camomille puante & sauvage, ou au défaut de ces herbes, toutes autres plantes qui ont une odeur forte. Rien ne déplait tant aux charançons. Il est également facile de s'en débarrasser en entassant les gerbes de bled sur une couche de foin d'environ un pied de hauteur, & en les recouvrant ensuite d'une autre couche de même épaisseur. On peut suivre le même procédé pour les meules formées hors des granges, & on aura un égal succès. Des avoines placées dans la grange ou dans le grenier suffisent aussi pour en chasser les charançons; ils ne peuvent en supporter l'odeur. En général il est essentiel de bien nétoyer les lieux où l'on met les grains en dépôt: rien n'attire davantage les insectes & la vermine que la malpropreté.

Pour s'assurer si les procédés qu'on vient d'indiquer ont opéré l'expulsion totale des charançons dans les lieux destinés à recevoir les grains, il faut placer sept ou huit gerbes de seigle nouvellement récolté autour des murs; alors tous les charançons qui seroient restés, ne manqueront pas de venir se placer ou dans ces gerbes ou dessous. On secouera les gerbes légérement, pour faire quitter prise à ceux de ces insectes qui s'y seront refugiés, & on les recevra sur un drap, puis on les portera avec ceux qui se seront trouvés sur le plancher, & qu'on aura soin de ramasser avec un balais, aux poules & aux volailles qui s'en nourriront avec bien du plaisir. J'ai l'honneur d'être &c. ».

II.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 10 Sept. 1777 au Samedi 14 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 l. 10 s.; le seigle, de 9 l. 10 s., 9 l. 15 s. à 10 l.; l'orge, de 9 l. 10 s., 9 l. 15 s. à 10 l. Le froment au Port de la Greve, de 20, 21, 22 à 23 l.; le seigle, de 10 l. 5 s. à 10 l. 10 s.; l'orge, de 10 à 10 l. 10 s. *le septier.*

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 10 Sept. 1777 au Samedi 14 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 l. 5 s.; *idem* à la Greve, de 20 liv. 5 s., 21 à 22 l. *le septier.*

Le cent de foin tres beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 17 Sept. 1777, de 57 à 58 l.; *idem* nouveau, de 55 à 56; le cent de paille vieille, de 23 à 24 l.; *id.* nouvelle, de 21 à 22 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 44 à 45; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 22 à 23, *id.* nouvelle, de 21 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 40 à 41; *idem* nouveau, de 39 à 40, le cent de paille vieille, de 21 à 22 l.; *id.* nouvelle, de 20 à 21 l.; le foin à la Grève, de 34 à 35 l.

IV.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 17 Septembre 1777.

Or de Portug à . . .	725	8	6	marc.
Du Mexique à . . .	720			
Du Pérou à	712		1	
Les guinées à . . .	722			
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	100			
Or à 20 karats à . .	84			
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	14		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52			
Piastres à	49	8		

V.

CHANGES DE PARIS, *du 17 Septembre 1777.*

Amsterdam	54 ½
Londres	31 13 16e.
Hambourg	187 ½
Madrid	15 1 6
Cadix	14 19 6
Livourne	95 ¼ à ½
Gênes	93 ¼
Lyon *Août*	½ p. 0 p.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel de Ville, six premiers mois 1777.

Du Jeudi 11 Sept. 1777

Messieurs

Nau.....	pplles.	E.
Viageres		E.
Tontine		E.
De S. Janvier vres.		A.

Du Vendredi 12.

Lempereur..	pplles.	A.
Viageres.....		A.
Boscheron...	pplles.	A.
Viageres.....		A.
Peinchein ...	vres.	A.
Perpétuelles.		A.
Patu.....	Viag.	C.
Rouillard....	pplles.	A.
Viageres		A.

Du Lundi 15.

Messieurs

Thevenin...	pplles.	A.
Viageres.....		A.
Maslon	pplles.	A.
Viageres.....		A.
Delamotte..	pplles.	G.
Viageres		F.
Creuzé.....	pplles.	A.
Viageres ...		A.
Tontine.....		A.
Certain.....	pplles.	A.
Viageres		A.
Tontine.....		A.
.....		
.....		
.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Sept. 1777.	Lundi 15.	Mardi 16.	Mercredi 17.
COMP. D. IND.			
Actions . . .	1832 35 . . .	1835	1835 37 ½ . .
D°. 16/25es . . .	1195	1195	1195 . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	250.	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Act..	. . . . .	405	405 4 . . .
Rescriptions . .	10 ¼	10 ¼	10 ¼ 10 10 ¼ .
Bil. des Fermes.	1 ¾.	1 ¾	1 ¾. . . . .
Lots de 48 l. .	799 800 . . .	800 801 800 .	802 3 2 . . .
Lots de 150 l. .	1718 20 19 . .	1720	1723 25 26. .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 26 Avril.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 23 *Mars*.

NOus allons faire de nouvelles tentatives pour pousser toujours plus loin nos découvertes dans l'Archipel septentrional. Si nos projets & nos entreprises étonnent, on doit faire attention que dans un grand Empire il y a de grandes ressources & de grands moyens. Nous sçavons d'ailleurs attendre & acheter le succès ; le caractere distinctif de la Nation n'est pas un courage impétueux & bouillant, c'est une fermeté qui résiste à tout, une constance que rien ne lasse. L'histoire de nos expéditions dans l'Archipel doit effrayer toute Nation qui ne sera pas la nôtre. On ne fixe pas encore l'époque où nos Navigateurs se mettront en mer pour aller affronter des dangers plus grands encore que tous ceux qu'ont couru leurs prédécesseurs. Il s'agit de pénétrer plus avant dans ce pays de glace, & de trouver, s'il est possible, un passage pour nous rendre directement au nord de l'Amérique septentrionale. Si nous étions assez heureux pour vaincre les difficultés & faire cette découverte, nous serions à portée d'ouvrir un commerce avec les Américains du Continent.

Notre Auguste Souveraine vient de faire présent d'une tabatiere d'or enrichie de diamans à M. Domaschnen, Directeur de l'Académie Impériale des Sciences. S. M. I. lui a écrit en même tems une lettre gracieuse pour lui témoigner combien Elle étoit satisfaite de ses soins & de son zele pour étendre dans l'Empire le goût des Lettres & la connoissance des Arts. Durant la derniere guerre contre les Turcs, ce brave & sçavant Militaire, après avoir combattu à la tête des Légions Grecques & Albanoises les Troupes ennemies, consacroit ses momens de loisirs à des études plus tranquilles & enrichissoit les Arts par de nouvelles découvertes qui étoient ou les fruits de ses lumieres & de son application, ou les effets de son zele à encourager les talens.

LAPONIE.

DE RUSAMO, *le* 10 *Mars*.

Quoique nous soyons placés au 65ᵉ degré 56 minutes du Pôle, nous n'avons presque pas eu de froid, cet hiver. C'est un prodige dont nous n'avons jamais été les témoins. A peine est-il tombé quelques pouces de neige; tandis que le pays en est entiérement couvert, dans les autres années, depuis le commencement de l'automne jusqu'après celui du printems. Dans la Norvege, on jouit d'un tems encore plus doux que dans nos contrées. Si nous avions pu prévoir cette température extraordinaire, nous aurions fait diverses expériences assez curieuses. Il ne paroît pas douteux que si nous

avions ſemé des grains ils ne fuſſent bien venus & ne nous euſſent donné de bonnes récoltes. On diroit que notre climat s'eſt tranſporté dans les Provinces d'Allemagne. L'hiver y eſt rigoureux; pluſieurs perſonnes y ont péri de froid, & l'on marque que des maiſons ſe ſont écroulées ſous des tas de neige. Les beaux jours dont nous continuons à jouir nous permettent de ſortir de nos habitations, d'aller à la chaſſe & de viſiter nos voiſins.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 27 Mars.*

Le Bureau Général des Rentes & des Douanes de la Compagnie Royale de Guinée a fait afficher un placard pour donner avis à tous les Négocians de cette Capitale que dans le courant du mois de Mai il partiroit, pour le compte du Roi, deux ou trois vaiſſeaux de la Compagnie, chargés de proviſions de bouche pour les Negres des Colonies que nous avons dans les Iſles de l'Amérique. Tous ceux qui ſe préſenteront au Bureau, quinze jours après la publication de l'avis, pourront faire paſſer, francs de port, dans nos Etabliſſemens des Indes Occidentales, ſur leſdits vaiſſeaux, depuis 70 juſqu'à 100 laſts de ſeigle de Danemarck, de feves, de pois, de haricots, de biſcuits & d'autres denrées.

Si la diſette a de funeſtes effets, la ſurabondance peut auſſi avoir des ſuites fâcheuſes. Nos Propriétaires ont de grandes quantités de grains; ils ont le plus grand beſoin de vendre; ils offrent à bas prix la denrée, mais ils ne la vendent pas. Quel parti prendre dans les circonſtances? Il ne dépend pas de nous de créer le beſoin chez nos voiſins & de les mettre dans le cas d'acheter notre ſuperflu. Dans l'embarras où nous ſommes, le Gouvernement a cru devoir prendre des meſures, du moins pour empêcher que le mal ne prenne de nouveaux accroiſſemens. Par une Ordonnance du 17 de ce mois, il eſt défendu, ſous peine d'une forte amende, d'importer du ſeigle étranger dans le Royaume de Danemarkc, les Duchés de Holſtein & de Schleſwig & nos Provinces de la Baltique. On préſume que nous ne retirerons pas grand avantage de ce nouveau réglement. Malgré le vil prix & la bonne qualité de notre ſeigle, nous ne trouvons pas à le vendre; eſt-il probable, dit-on, que l'Etranger veuille faire de grands frais pour tranſporter du ſeigle dans le Royaume? Il faudroit néceſſairement que le bon prix le dédommageât de ſes avances; & comment trouvera-t-il ce bon prix? Il n'y a donc pas à craindre qu'il oſe entrer en concurrence avec nos Propriétaires & qu'il entreprenne un commerce évidemment ruineux.

Il eſt permis aux Marchands de la Nation qui juſqu'à préſent ont fait le commerce des grains, de porter en Norvege & dans les pays étrangers, du ſeigle qui n'aura pas été recueilli en Danemarck; mais cette permiſſion ne leur eſt accordée qu'en payant certains droits aux Douanes & en donnant des aſſurances que le grain eſt deſtiné pour la Norvege ou pour des Provinces qui ne ſont pas ſoumiſes à notre domination. Tout Marchand étranger qui, ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, dépoſera des grains dans nos Ports ou nos Villes de Commerce, ſera puni avec rigueur. Les circonſtances obligent d'uſer de cette ſévérité qui, ſi elle étoit admiſe dans les autres pays, à l'égard de nos Marchands, nous ôteroit l'eſpérance de nous débarraſſer de notre ſuperflu.

Un de nos vaiſſeaux, le *Chriſtian VII*, deſtiné pour Sainte-Croix & commandé par le Capitaine Weſt, a péri au-deſſous de Valſei, Iſle ſituée à l'Eſt de celles de Hettlande. Ce bâtiment avoit pris au Sud de l'Iſle, mais des courans le détournerent de ſa route; la nuit ſurvint, les manœuvres furent inutiles; le vaiſſeau donna contre un écueil & ſe briſa. Des femmes & quelques Paſſagers eurent le bonheur d'être jettés ſur le rocher, ſans être griévement bleſſés; ils s'y tinrent durant l'obſcurité, en attendant qu'on pût leur porter du ſecours. Une partie du vaiſſeau reſtoit en bon état, elle fut conduite à terre, & ceux qui s'y trouvoient ne ſouffrirent que de la peur. Les Matelots ſe ſaiſirent de quelques planches ou du mât qu'ils avoient ſcié; ils échapperent à la mort. De tout l'équipage il n'a péri que deux ou trois perſonnes. Le Capitaine ne put gagner la terre que par les plus grands efforts. On n'a rien ſauvé de la cargaiſon. Les naufragés ont été ſecourus; ils attendent quelque vaiſſeau qui puiſſe les tranſ-

porter en Norvege d'où il leur sera facile de retourner dans cette Capitale.

ALLEMAGNE.

De Vienne, *le* 30 *Mars.*

En vertu d'un Rescrit Impérial & Royal, il est ordonné que la Banque & les autres Caisses publiques ne prendront désormais des fonds qu'à trois & demi pour cent. Les intérêts des anciens capitaux continueront d'être payés sur le taux de quatre pour cent jusqu'à ce qu'ils soient remboursés. Ils ne tarderont pas à l'être puisqu'on a déjà commencé les opérations & que le Trésor Impérial & Royal se sert des nouveaux fonds pour rembourser les anciens.

Quoique la saison avance, nous sentons encore les rigueurs de l'hiver. Nos campagnes sont couvertes de neige; il nous faudra de beaux jours pour rendre nos chemins praticables & faciliter le transport des denrées. Le dégel est venu rapidement dans quelques contrées; les rivieres se sont enflées & ont franchi leurs bords; les champs ont souffert de ces inondations. Quelques personnes ont péri en passant le Danube. La riviere de Vienne est plus haute que nous ne l'avons vue depuis long-tems. On a visité les ponts & l'on a pris des mesures pour qu'ils puissent résister à la débacle.

C'est sur-tout en hiver que la misere étend ses ravages. Un grand nombre de nos Ouvriers manquent de pain parce qu'ils manquent de travail. Leurs M. I. & R. touchées du sort de ces infortunés, ont ordonné d'ouvrir des travaux & d'offrir des salaires à tous ceux qui ne refuseront pas d'en gagner. On éleve plusieurs édifices sur les hauteurs des environs de cette Capitale. En soulageant la misere, nous embellissons & nous aggrandissons notre Ville. Le logement des gens de guerre étoit fort onéreux à nos Bourgeois & entraînoit, outre les dépenses, de grands inconvéniens. On va délivrer nos Habitans de ce lourd fardeau.

D'Hanovre, *le* 31 *Mars.*

Depuis dix-huit mois l'épizootie fait de cruels ravages dans l'Electorat. Les Economes ont du moins tâché de s'instruire & de tirer des lumieres de leur malheur. Nous avons observé (ce qu'on a déjà publié dans la Siléfie & l'Autriche) que les bêtes à cornes nées de celles qui ont eu la maladie épizootique, soit par contagion, soit par inoculation, ne la prennent pas, quelque violente & quelqu'étendue qu'elle soit. Dans un de nos Villages, toutes les bêtes à cornes ont péri de la maladie, excepté celles qui en avoient déjà été attaquées & leurs petits. Ce fléau dure encore; nous n'en avons pas vu de plus terrible. Nos Médecins conviennent tous que la maladie n'est qu'une fievre putride, mais aussi violente & maligne qu'elle puisse l'être. Le Docteur Callin, habile Médecin de Vienne, a publié un Mémoire où il prouve que le meilleur remede contre la fievre putride, soit pour les hommes, soit pour les animaux, est de faire usage de la plante connue par les Botanistes sous le nom Latin *Arnica*. Elle détache des poumons la matiere putride, & guérit radicalement les malades. On voudroit que l'Auteur fût entré dans de plus grands détails sur la maniere d'administrer le remede, sur la dose qu'on doit en faire prendre aux bêtes malades, sur le régime différent qu'on doit suivre pour les hommes & les animaux &c.

ITALIE.

De Trieste, *le* 28 *Mars.*

Des vents impétueux ont bouleversé nos mers; ils ont regné plus long-tems qu'à l'ordinaire; non-seulement les vaisseaux qui étoient en pleine mer ont couru de grands risques, mais plusieurs même de ceux qui avoient jetté l'ancre dans notre rade ont été endommagés. Deux vaisseaux, l'un d'Autriche, l'autre de Venise, ont failli à périr; il a fallu s'exposer à un grand danger pour leur porter du secours; nous avons bravé le péril, & après bien des efforts, nous les avons sauvés.

Malgré les grandes pluies, les débordemens n'ont pas fait des ravages notables. Les productions de la terre sont en bon état. L'hiver leur a été favorable; la saison est belle; nous nous attendons à recueillir beaucoup de grains & de fruits.

De Milan, *le* 31 *Mars.*

Un de nos Auteurs, le P. Fontana, vient de nous donner la traduction d'un Ouvrage Anglois sur la probabilité de la vie humaine, sur les annuités, les rentes viageres, les tontines &c. A la traduction de l'Ouvrage de M. Moivre, le P. Fontana a joint celle du Traité de T. Simpson, aussi Anglois, sur les pensions viageres; à la fin de celle-ci on trouve les tables de mortalité données par des Auteurs de différens pays de l'Europe. Sur le résultat de ces différentes productions, notre Auteur Italien croit qu'il meurt chaque année dans les campagnes une personne sur quarante; dans les grandes Villes une sur vingt-quatre ou vingt-cinq; dans les Villes commerçantes une sur vingt-huit; dans les petites Villes une sur trente deux, & dans les Provinces, prises en totalité une sur trente six. D'après les calculs du même Auteur, la vie des femmes est d'un vingt-cinquieme plus longue que celle des hommes.

Les Tontines tirent leur origine d'un Italien, nommé Laurent Tonti qui en introduisit l'usage en France dans l'année 1663. Cependant la premiere Tontine ne fut établie dans ce Royaume qu'en 1689. De trente-six personnes âgées de cinquante ans, il doit en mourir une dans le courant de l'année, une autre l'année suivante &c.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 12 *Avril.*

La Chambre des Pairs étant complette le 9 du courant, le Lord Suffolk présenta l'écrit suivant de la part de Sa Majesté, & l'on en fit la lecture. George Roi : S. M. s'appuyant sur le zele & l'affection de la Chambre, s'est déterminée à donner connoissance aux Pairs de la détresse où Elle se trouve, vu l'état embarrassant de la Liste civile dont les dettes excédoient au 5 Janvier dernier la somme de 600,000 l. st. Convaincue de l'attachement que la Chambre lui a si souvent montrée dans de pareilles circonstances, S. M. se flatte qu'on lui fournira les moyens de liquider les dettes en question, & qu'en même tems on augmentera les revenus de la Liste civile pour mettre S. M. en état de soutenir d'une maniere convenable l'honneur & la dignité de sa Couronne. Après cet exposé, le Lord Suffolk produisit plusieurs Mémoires pour justifier, 1°. l'emploi du revenu civil depuis le 5 Janvier 1769 jusqu'à pareil jour de l'année 1777; 2°. l'emploi de la Caisse d'épargne & du Service secret; 3°. un état de ce qu'auroit produit le revenu royal, si au lieu d'accorder une annuité de 800,000 l. st., on eût continué d'appliquer à l'usage de S. M. les taxes particulieres qui formoient autrefois son revenu. Le même Lord fit voir aussi que c'eût été une épargne considérable pour la Nation. La Chambre remit la décision de cette affaire au 16 de ce mois.

Les taxes pour le service de l'année courante sont déterminées; on dit qu'elles consistent dans les articles suivans : 1°. une excise de 5 shellings sur chaque mille briques; le Faiseur payera cet impôt, avant même que de vendre la marchandise; 2°. un droit d'une livre st. par an sur chaque domestique portant livrée; 3°. & pour qu'on ne puisse pas se soustraire à l'impôt précédent, les domestiques qui ne sont pas à livrée payeront annuellement 40 shellings; 4°. un droit additionnel d'une livre sterling par an sur les voitures à quatre roues. On a calculé que le produit annuel de l'excise sur les briques doit aller à 300,000 liv. st.

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Toulouse, *le* 13 *Avril.*

Nous avons eu un hiver assez doux; les beaux jours ont commencé de bonne heure & hâté la végétation. Avec un tems si favorable aux biens de la terre, nous formions déjà de belles espérances sur les récoltes prochaines; en effet les apparences étoient pour nous & la campagne présentoit l'aspect le plus agréable & le plus riant. Le 6 de ce mois, le vent passa subitement de l'Est au Nord; la bise étoit froide & piquante. Dans les matinées du 7 & du 8 la gelée a fait les plus grands ravages dans les vignes, les champs de feves, & les vergers. Les arbres qui fleurissent de bonne heure ne nous donneront point de fruits. Nous ne croyons pas que les fromens & les seigles aient souffert.

Par bonheur, la terre étoit sèche ; s'il y avoit eu de l'humidité lorsque la gelée est survenue, elle auroit pénétré jusqu'aux racines des plantes, les auroit attaquées, & nous ne pourrions plus nous flatter d'avoir même une récolte médiocre de grains.

A la suite d'une longue & cruelle épizootie, il n'est pas étonnant que nos campagnes languissent dans la misere. Pour surcroit de malheur, nous eumes peu de bled l'année derniere; cependant il nous en reste encore à vendre, mais il ne se présente point d'Acheteur, quoique le prix de la denrée soit plus bas d'un tiers que nous ne l'avons vu depuis plusieurs années. Bordeaux, tout le Bas Languedoc & la Provence regorgent de bleds étrangers & dédaignent les nôtres. Dans cette situation, nous en sommes depuis long-tems à chercher des ressources que nous ne trouvons pas & que nous désespérons de trouver. Si nos vins se vendoient, comme nous en avons de grandes quantités, il nous rentreroit beaucoup d'argent; mais nous ne les vendons pas & nous ne retirons pas même les frais qu'entraine nécessairement une belle récolte. Le grand obstacle au débit de cette denrée, sont les gros droits qu'elle paye au sortir du Languedoc & d'une Province à l'autre. Nous répugnons à faire de nouvelles avances pour nous débarrasser de notre superflu, dans l'incertitude si nous vendrons au-dehors avec un bénéfice honnête. La diminution de l'impôt nous faciliteroit les moyens de trouver des Acheteurs; nous vendrions & nous acquitterions les charges; ce seroit un bien de part & d'autre.

D'Aix, *le* 14 *Avril.*

Au commencement de ce mois, nous avons eu le même tems qu'on a éprouvé dans la plûpart des Provinces septentrionales & méridionales du Royaume. Il a gelé par un vent du Nord très-vif; nous avons fait des pertes que nous ne pouvons pas encore estimer au juste. Ce qu'il y a de certain, c'est que nous ne recueillerons presque point d'amandes. Cette branche d'Economie rapporte beaucoup d'argent à la Province; nous vendons nos amandes aux Hollandois, & ils nous les payent bien. Les vignes ont aussi beaucoup souffert, nous ne pouvons pas encore prononcer sur les oliviers. On ne dit pas que nos bleds aient été endommagés; mais ce n'est pas-là ce qui fait la richesse de la Provence. D'ailleurs nous mangeons le pain à bon marché; la liberté de commerce nous assure l'abondance. L'Afrique & la Sicile sont fertiles en bleds; nous pouvons en tirer non-seulement ce qui est nécessaire pour la consommation de nos Habitans, mais de quoi fournir aussi aux besoins des Provinces limitrophes.

De Lyon, *le* 14 *Avril.*

Les gelées du commencement de ce mois nous ont alarmés sur le sort de presque toutes les productions de la terre qui y étoient exposées.

Quelques seigles que les chaleurs de la fin de Mars avoient déjà fait monter en épis sont perdus; mais c'est à quoi paroît s'être réduit le dommage sur les grains.

Les prés, dont les produits sont de si grande importance, ont souffert : le prix du foin avoit ici augmenté, mais il est retombé bientôt : cependant nous l'achetons encore trop cher, puisqu'il est à près d'un sou la livre.

Les arbres à fruit, & sur-tout les noyers, ont été endommagés. On dit que la vigne l'a été aussi, & l'on craint que la qualité de la feuille des mûriers ne se ressente de cette gelée. Au reste, il y a beaucoup d'exemples que des malheurs de ce genre n'ont pas l'universalité des effets que l'on redoute dans les premiers momens.

Le froment est toujours à un prix si bas que les Entrepreneurs de culture risquent de faire de grosses pertes.

La gaze & la broderie sont les ouvrages qui occupent actuellement le plus grand nombre des mains industrieuses dont notre Ville est remplie; cette occupation convient tout-à-fait aux personnes délicates à qui presque tous les emplois de la soie, de la laine & du lin devroient être réservés.

La Fabrique des étoffes ne paroît pas être dans une situation de prospérité. Il y a toujours beaucoup de métiers vacans & à vendre.

A voir l'industrie & l'activité des Lyonnois, on croiroit que la Ville renferme tous les Ouvriers dont le secours lui est nécessaire, & qu'il n'y a pas un des instrumens d'usage indispensable qui ne se fabri-

que à Lyon. Il ſeroit fâcheux, ſans doute, qu'ils fuſſent, à cet égard, dans une dépendance poſſible à éviter. Elle exiſte néanmoins cette dépendance, & il n'y a malheureuſement qu'un ſeul homme à Lyon qui pratique l'Art de fondre & forger les filieres pour tirer l'or & l'argent. Un ou deux autres au plus prétendent le ſçavoir auſſi, mais ils ne l'exercent pas. On n'y fabrique point les moulins ou laminoirs d'acier qui ſervent à écacher le trait pour faire la lame étroite; & s'il arrivoit que les outils de ce genre actuellement à Lyon fuſſent hors de ſervice, on ignore à qui l'on pourroit s'adreſſer pour les remplacer.

Il y 40 à 50 ans que les Freres Perret-Gentil, du Locle auprès de Valengin, excellens Fondeurs & Forgeurs d'acier, vinrent s'établir à Lyon & firent ſous les yeux les plus ſéveres leurs preuves de talens; on regarda les roues qu'ils fondirent & forgerent comme ſi bonnes, ſi eſſentielles qu'en leur permettant le 5 Janvier 1733 de s'établir à Lyon, il leur fût défendu d'envoyer aucune de ces roues hors du Royaume, à peine d'amende, interdiction &c. Les Communautés des Fondeurs & des Couteliers les tourmenterent, en leur impoſant des gênes, & les Freres Gentil quitterent Lyon où ils n'ont pas été remplacés. Ils retournerent dans leur pays. On trouve leur éloge dans une deſcription de Neufchâtel & du Valengin, imprimée en 1766 à Neufchâtel en Suiſſe.

De Paris, *le* 20 *Avril.*

Suite de la Séance de la Societé d'Emulation &c. Le troiſieme encouragement de la ſomme de 200 l. a été adjugé à un fardier très ingénieux qui eſt à quatre roues, dont celles de derriere ont 8 pouces de gente, & celles de devant cinq. Il porte pour deviſe *Monte Cavalo.* L'Auteur eſt M. Philippe Everaert, ancien Inſpecteur des ouvrages de la Ville de Dunkerque, actuellement Directeur aux ouvrages dans les Moeres Autrichiennes en Flandre, du Fief de la Compargnie de Courtois.

Le quatrieme encouragement a été donné au modele qui a pour deviſe *Tutus ibis in medio.* Cette voiture eſt à quatre roues & porte ſa charge au-deſſus de l'eſſieu; ſi elle l'eût porté plus près de la terre, elle l'eût pu diſputer à toutes les autres. La Société a cru cette voiture très avantageuſe pour les longs voyages des Rouliers L'Auteur ſe nomme M. Braille, rue de Vendôme au Marais.

Après avoir ainſi encouragé ce qui lui a paru le plus utile, la Société a cru devoir exciter l'activité d'une imagination ſinguliere, en accordant ſon cinquieme encouragement de cent cinquante livres à la voiture qui porte la deviſe *opus opificem probat.* Cette voiture, quoique compliquée & peu uſuelle, mérite conſidération, parce qu'elle eſt fort ingénieuſe & dans un principe abſolument neuf. L'Auteur ſe nomme M. Freminet. Il eſt déjà connu par l'invention d'une machine avec laquelle il eſt deſcendu lui même à plus de 30 pieds de profondeur dans l'eau, s'y eſt tenu long tems, & y a fait des opérations ſurprenantes.

Dans la même Séance, la Société a annoncé les ſujets de quatre Prix.

M. l'Abbé Rozier, Auteur du Journal de Phyſique, a lu un Programme par lequel la Société propoſe un premier Prix de 900 l. & un de 300 l., pour être délivrés dans la premiere ſemaine de Décembre 1777 (1) en faveur des deux meilleurs Mémoires qui lui ſeront envoyés avant le premier Octobre de la préſente année, francs de port, à M. Comynet fils, Directeur général du Bureau de Correſpondance. Leſdits Mémoires doivent renfermer la deſcription & comparaiſon des différens rouets (accompagnés de modeles en grand) (2) employés dans les grandes

(1) *Nous apprenons que la Société, invitée par quelques Artiſtes, à donner pour la préſentation des Mémoires un délai plus long, a arrêté que les Prix ne ſeroient délivrés que dans la premiere ſemaine de Mars, même Séance que ceux du ſecond ſujet de Prix; conſéquemment qu'on recevra les Mémoires juſqu'au premier Janvier préfix.*

(2) *On nous marque auſſi que la Société a arrêté de diſpenſer les Concurrens d'envoyer des modeles des rouets dont ils décriroient le méchaniſme, les avantages & inconvéniens, mais qu'ils enverroient ſeulement de ſimples deſſins, s'ils ſont néceſſaires à l'intelligence de ces machines, & qu'en conſidération du plus long délai qu'elle accorde aux Concurrens, elle preſcrira par ſon Programme de lui adreſſer un projet de rouet plus parfait, avec un modele en grand.*

Manufactures du Royaume à la filature des laines peignées, connues dans les Provinces ſeptentrionales ſous le nom *d'eſtain* & ſous celui *d'eſtaime* dans les parties méridionales, en conſidérant ces rouets relativement à la commodité des Fileurs, à la quantité & qualité de la filature &c.

M. Jaillier de Savault, Architecte, a lu enſuite le ſecond Programme, par lequel la Société propoſe auſſi deux Prix, l'un de 900 l., l'autre de 300 l., qui ſeront délivrés en Mars 1778 aux Auteurs des deux meilleurs Mémoires, leſdits Mémoires accompagnés du détail des expériences & des inſtrumens & outils qui auront ſervi à les faire, leſquels lui ſeront envoyés avant le premier Janvier de ladite année, aux mêmes adreſſes & conditions que deſſus, ſur la conſtruction d'outils méchaniques créateurs, appellés *outils matrices*, pour la fabrication des aiguilles que nous tirons de l'Etranger, & dont la Société deſireroit voir établir des Manufactures en France.

Les 3e. & 4e. Programmes ont été lus auſſi par M. l'Abbé Rozier; la Société annonce pour le 3e. deux Prix, l'un de 900 l., l'autre de 300 liv., qui ſeront délivrés dans le mois de Juin 1778 en faveur des deux meilleurs Mémoires qui leur ſeront envoyés aux mêmes adreſſes & conditions que deſſus, avant le premier Mars de ladite année, & demande par ſon Programme l'indication des moyens les plus avantageux & les plus économiques de pourvoir au chauffage des pauvres & du Peuple, autres que ceux qu'ils employent actuellement.

Enfin par le 4e. Programme, la Societé annonce un premier Prix de 1200 liv. & un ſecond de 600 liv., qui ſeront délivrés dans le mois de Septembre 1778, aux deux meilleurs Mémoires qui lui ſeront envoyés aux mêmes adreſſe & conditions que deſſus, avant le premier Juin de ladite année. Elle demande, par le Programme, quelle eſt la forme la plus avantageuſe pour la conſtruction des fourneaux, des alambics & de tous les inſtrumens qui ſervent à la diſtillation des vins dans les grandes Brûleries?

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, qui caſſe & annulle les Sentences rendues par les Juges des Gabelles de Guiſe, le 18 Juin 1776; leur fait défenſes & à tous autres d'en rendre de ſemblables, & d'accorder aucune permiſſion d'employer en ſalaiſon le ſel d'impôt, lorſque l'impoſition totale de la Paroiſſe n'excédera pas la proportion d'un minot pour quatorze perſonnes: & ordonne que leſdites permiſſions d'employer le ſel d'impôt en ſalaiſon, lorſqu'il y aura lieu de les accorder, ne pourront être données que pour la quantité excédente ladite proportion ſur l'impoſition totale de la Paroiſſe, & qu'après que les requêtes auront été communiquées au Commis du Fermier.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Annonce.

Collection précieuſe & enluminée des fleurs les plus belles & les plus curieuſes, qui ſe cultivent, tant dans les jardins de la Chine que dans ceux d'Europe, dirigée par les ſoins & ſous la conduite de M. Buc'hoz, Auteur des Dictionnaires des trois regnes de la France, de l'Hiſtoire univerſelle du regne végétal & de la collection de planches enluminées & non-enluminées d'Hiſtoire naturelle. Ouvrage également utile aux Naturaliſtes, aux Fleuriſtes, aux Peintres, aux Deſſinateurs, aux Directeurs des Manufactures en porcelaine, en fayance, & en étoffes de ſoie, de laine, de coton, & autres Artiſtes. Pour ſervir de ſuite à l'Hiſtoire naturelle & économique des trois regnes de la Nature. Ire. Partie. Plantes de la Chine peintes dans le pays. A Paris, chez l'Auteur, rue de la Harpe, preſque vis-à-vis celle de Richelieu-Sorbonne.

Le ſeptieme cahier de la Collection des plantes de la Chine paroît actuellement: il n'eſt donné qu'aux Curieux & aux Amateurs d'aprécier cette Collection tout ce qu'elle vaut. Nous connoiſſions peu les plantes de la Chine, & la plûpart même de ce recueil étoient entiérement inconnues. L'ouvrage eſt exécuté avec beaucoup de goût, de délicateſſe, & l'on peut dire que la plûpart des planches ſont finies. C'eſt une juſtice qu'on doit au zele de M. Buc'hoz & aux talens des Artiſtes qu'il employe.

II.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 16 Avril 1777 au Samedi 19 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 18 l. 10 ſ., 19, 21 à 23 l. 10 ſ.; le ſeigle, de 12 l. 5 ſ., 13 l. 5 ſ. à 13 l. 15 ſ.; l'orge, de 8 liv. 5 ſ., 8 l. 15 ſ. à 9 l. 5 ſ. Le froment au Port de la Greve, de 20, 22 à 23 l. 15 ſ.; le ſeigle, de 11, 11 l. 10 ſ. à 12 l.; l'orge, de 9 à 9 l. 10 ſ. *le ſeptier.*

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 16 Avril 1777 au Samedi 19 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 17 l. 10 s., 18 l. 5 s., 19 à 21 l.; *idem* à la Greve, de 18 l. 5 s., 19 à 20 l. 10 s. *le sept.*

Le cent de foin tres-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 23 Avril 1777, de 62 à 63 liv.; *idem* nouveau, de 60 à 61; le cent de paille vieille, de 25 à 26 l.; *id.* nouvelle, de 23 à 24 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 54 à 55; *idem* nouveau, de 53 à 54; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 24 à 25; *id.* nouvelle, de 22 à 23; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 51 à 52; *id.* nouveau, de 49 à 50; le cent de paille vieille, de 23 à 24 liv.; *id.* nouvelle, de 21 à 22 l.; le foin à la Grêve, de 42 à 43 l.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 23 Avril 1777.

Or de Portug. à	725	11	5	MARC.
Du Mexique à	720			
Du Pérou à	712			
Les guinées à	723			
Ducats à	98			MARC.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			
Or à 20 karats à	84			
L'argent à 11 d. 20 g. à	54			MARC.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	2	6	
Piastres à	49	10		

V.

Changes de Paris, *du 23 Avril 1777.*

Amsterdam	54
Londres	31 7 16e.
Hambourg	187
Madrid	15 2 6
Cadix	15 0 6 à 1
Livourne	97
Gênes	94 ½
Lyon	½

Lettres de MM les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Sam 12 Avril 1772			Du Mardi 15.		
Messieurs			*Messieurs*		
Caron	vres.	J.	Vieillard	ppltes.	E.
Lenoir	ppltes.	C.	Viageres		E.
Viageres		F.	Tontine		E.
			Cauchy	ppltes.	F.
Du Lundi 14.			Viageres		F.
			Tontine		F.
Delamotte	Viag.	F.			
Perpétuelles		F.	Du Mercredi 16.		
Tontine		F.			
Creuzé	ppltes.	C.	Boutray	ppltes.	J.
Viageres		C.	Viageres		J.
Tontine		C.	Tontine		J.
.....			.....		
.....			.....		
.....			.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril 1777.	*Lundi 21.*	*Mardi 22.*	*Mercredi 23.*
Comp.d.Ind.			
Actions	1860 65 67½ 65 60	1860 50	1855 57½ 60 57½
D°. 16/25es		1205	
D°. 8es.			
D°. 25es.			
Emprunt Oct.	400	402 401	401
Rescriptions	9 8¾	8¾ 9.	9¾ 9 8¾
Bil. des Fermes.	1½	2	
Bil. de la Lot.R.	1090 85 80 75 70	1065 50	1040
Lots de 150 l. de Rentes viageres.	1606 3 4 3 1600 (65 3	1600 1602 1600	1598 95 91 90.

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24ft pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 15 Février.

L.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 17 Janvier.*

LA République posséde de vastes étendues de terrein ou en friche ou mal cultivé. Comme ces terres ne sont d'aucun rapport, la Commission du Trésor s'est déterminée à les vendre pour augmenter les fonds de la Couronne. L'amour de la Patrie nous fait trouver de nouvelles ressources dans nos besoins ; de bons Citoyens se sont volontairement soumis à porter des charges dont nous n'aurions pas osé leur faire une loi ou une obligation.

Nous avons envoyé de grandes quantités de papier timbré à Léopold & dans les autres grandes Villes. La loi s'exécute, mais ce n'est pas sans de grands embarras. L'imposition varie selon les sommes stipulées dans les contrats, & pour différens actes, il faut différentes sortes de papier timbré. Les Officiers des Chanceleries trouvent que les opérations sont trop compliquées ; ils voudroient des arrangemens plus simples.

Notre grand débouché pour le commerce de nos grains est la Ville de Dantzick. Les Marchands de ce Port nous ont laissé entre les mains une grande partie de nos bleds, parce qu'ils n'auroient pas trouvé à les vendre. La denrée sur-abonde dans notre Capitale & le prix en baisse tous les jours. Les vivres y sont aussi à trés-bon compte. On l'a dit, nos spéculateurs ne craignent pas de le répéter ; les gênes, les restrictions, les prohibitions sont au commerce ce que les entraves sont à l'homme ; avec des entraves l'homme ne marche pas, avec des prohibitions le commerce est forcé de s'arrêter. Ce pays est riche en denrées ; la circulation intérieure ne nous suffit pas ; nous avons le plus grand besoin de vendre à l'Etranger ; mais comment faire, si les Puissances qui nous environnent, loin de nous ouvrir l'entrée de leurs Etats, opposent à notre commerce des barrieres qu'il ne nous est pas permis de franchir ?

Après un tems assez doux, nous avons eu des gelées ; il est tombé ensuite beaucoup de neige & le froid se fait sentir vivement. L'hiver a commencé tard ; il ne sçauroit être long.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 16 Janvier.*

Il vient d'être publié un nouveau tarif pour les Douanes & les Accises. On y trouve quelques articles qui favorisent un peu plus les gens de la campagne que les autres classes de Citoyens. Personne n'est jaloux de voir que le Gouvernement accorde quelques adoucissemens à des pauvres & à des pauvres qui sont si utiles à l'Etat. Les Villes ne subsistent que par les campagnes ; il faut donc ménager, encourager, récompenser

le Payſan, le Laboureur, le Cultivateur.

C'eſt ſur les Rois que porte la proſpérité des Royaumes, & un Etat bien gouverné ne tarde pas à devenir un Etat floriſſant. Nos dettes qui ſe montoient en 1770 à la ſomme exorbitante de 11,737,146 écus de Banque de Hambourg diminuent tous les jours par l'admirable économie de notre Monarque. Sa ſageſſe nous a mis en main le fil qui doit nous tirer de ce labyrinthe d'où nous déſeſpérions de pouvoir jamais ſortir. Nous avançons à grands pas vers l'époque où le papier-monnoie ceſſera de circuler dans le commerce; on frappe annuellement à la Monnoie des eſpeces d'or & d'argent pour la valeur de plus de deux millions de rixdales. Les opérations n'alloient pas aſſez vîte au gré de notre Souverain; Il a fait un emprunt en Hollande de deux millions de florins; la maſſe du numéraire étant ainſi augmentée, le commerce en reçoit une nouvelle activité; notre crédit s'établit plus ſolidement, nos Manufactures prennent un nouvel éclat, l'Induſtrie fait fructifier avec uſure l'argent que nous avons emprunté; nous ſerons bientôt en état de le rembourſer.

Quelque tems avant que notre navigation fût arrêtée par le grand froid, nous avons eſſuyé d'horribles ouragans qui ont fait périr pluſieurs bâtimens Suédois ou Finlandois. Près des côtes de cette Capitale on apperçut un navire qui voguoit au gré des flots; on lui porta des ſecours, mais on n'y trouva que ſix Matelots & une Dame qui étoient tous morts, vraiſemblablement de faim, car il n'y avoit dans le navire ni vivres ni rafraîchiſſemens.

On a reſſenti le 24 du mois dernier, à Hernoenſand en Finlande, une violente ſecouſſe de tremblement de terre. La direction venoit du ſud au nord. Il n'arriva aucun accident, & l'on en fut quitte pour l'effroi.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le* 18 *Janvier*.

Ce ſont les fraudes & non les malheurs qui portent de tems en tems de grands coups à notre Banque. On avoit ſaiſi l'été dernier des perſonnes de Jutlande qui jettoient de faux billets dans le commerce. La Commiſſion nommée pour juger les coupables vient de condamner trois de ces malheureux à perdre la vie; deux autres paſſeront le reſte de leurs jours à la brouette; deux filles complices de cette manœuvre, ſeront renfermées dans une maiſon de correction; l'une pour toute ſa vie, & l'autre pour trois mois. Si la Banque reçoit de pareils échecs, on peut en donner raiſon pour la facilité que les filoux trouvent à contrefaire ces billets. En rendant la contrefaction de ſes billets plus difficile, elle n'eſſuyeroit plus déſormais de pareilles pertes. Le Gouvernement a nommé nos Conſuls à Madére & à Falmouth.

De Schleswig, *le* 19 *Janvier*.

Nous avons peine à défendre nos moiſſons contre les ravages des bêtes fauves; ſi nous ne faiſons continuellement la guerre à ces cruels ennemis, c'eſt pour eux que nous cultivons & que nous enſemençons nos terres. A meſure que le nombre de ces eſpeces voraces diminuoit, nos récoltes devenoient plus abondantes. En Toſcane & dans d'autres pays, on eſt venu juſqu'à donner des gratifications à quiconque aura tué quelqu'un de ces animaux mal-faiſans. Nous aurions eu beſoin de pareils encouragemens pour nous aſſurer de plus en plus du fruit de nos travaux & donner à nos terres une plus grande valeur.

On a publié au contraire une Ordonnance, par laquelle il eſt défendu à tous les Habitans de notre Duché, de celui de Holſtein & de la Seigneurie de Pinneberg de donner la chaſſe aux bêtes fauves & au gibier; il n'eſt pas même permis de leur tendre aucune eſpece de pieges. Les contrevenans payeront des amendes plus ou moins fortes, ſuivant l'animal qu'ils auront tué. Ces peines pécuniaires iront depuis dix juſqu'à quarante rixdales; pour un ſanglier ou un cerf, on payera quarante rixdales, pour un chevreuil 20, pour un lievre 10, pour une perdrix 5, & ainſi à proporton. Si le Délinquant n'eſt pas en état de payer l'amende ſur le champ, il ſera condamné à la brouette pour autant de mois qu'il auroit dû payer de rixdales. Les funeſtes effets que cette Ordonnance eſt capable de produire, nous font eſpérer qu'on

la révoquera. Nos terres n'ont jamais été grévées de pareil assujettissement. Nous avons tout lieu de croire qu'on écoutera nos justes demandes & que le réglement sera bientôt annullé.

PRUSSE.

De Berlin, *le 20 Janvier.*

On n'a pas sçu jusqu'à présent quelle étoit au juste la population de la Marche Electorale. Nous n'en pouvions juger que par approximation, & nous faisions sur cet article des erreurs considérables. Voici l'état qu'on vient d'en donner ; c'est le premier qu'on ait dressé avec exactitude & sur lequel on puisse faire fond. Dans toutes les Villes réunies de la Vieille-Marche, de la Priegnitz, de la Moyenne-Marche & de l'Alkermarck, ce qui compose la Marche Electorale, on comptoit autrefois moins d'Habitans qu'il ne s'en trouve aujourd'hui dans la seule Ville de Berlin ; voilà donc une Capitale qui se trouve plus peuplée qu'une de ses grandes Provinces. De 1762 jusqu'en 1774 inclusivement, le nombre moyen des naissances a été de 3943, celui des morts est allé jusqu'à 5085, & l'on a célébré 991 mariages, dans la seule Ville de Berlin. On voit que le nombre des morts l'emporte de beaucoup sur celui des naissances ; on ne doit pas en être surpris : les grandes Villes sont le fléau de la population ; elles deviendroient bientôt désertes si les campagnes n'en réparoient les pertes. De 1767 jusqu'en 1775, le terme moyen des naissances dans la Marche Electorale a été de 22,205 garçons ou filles ; celui des morts n'est allé qu'à 21,401. Dans les tems antérieurs à cette époque, la population n'étoit pas, à beaucoup près, si considérable. De 1692 jusqu'en 1700, le nombre moyen des naissances ne fut que de 12548, & celui des morts n'alla pas au-delà de 8353 ; l'accroissement de la population fut rapide dans ce court espace ; si de neuf en neuf ans la même progression avoit eu lieu, nous aurions été forcés d'envoyer ailleurs des Colonies & nous n'aurions pas pu recueillir dans nos Etats de quoi nous nourrir. En multipliant le nombre des naissances par 28, on a la population totale de ce pays-ci. D'après ce calcul, nous trouvons que le terme moyen des Habitans de la Marche dans le siecle précédent étoit de 340,696 personnes. Depuis le commencement de ce siecle la population est allée toujours croissant ; elle auroit été bien plus considérable, si des guerres presque continuelles n'en eussent arrêté les progrès. Un Etat guerrier doit être naturellement un Etat dépeuplé ; mais nous avons eu soin de réparer nos pertes en attirant chez nous les Etrangers par les encouragemens que nous n'avons cessé de donner à l'Industrie & aux Arts.

A Konisberg & dans ses dépendances, le nombre des mariages s'est monté, l'année derniere, à 7406 ; il y est né 14,777 tant garçons que filles. Le nombre des morts est allé à 13,555. Accroissement de population, comme on le voit. Durant le même espace de tems, il est entré dans ce Port 539 bâtimens & il en est sorti 565. La quantité des denrées & des marchandises exportées a été plus considérable que celle des denrées & des marchandises importées.

ALLEMAGNE.

De Gottingue, *le 21 Janvier.*

Touché des pertes irréparables que les épizooties occasionnent depuis si long-tems en Allemagne & dans d'autres contrées, un de nos Médecins aussi habiles que zélés, s'est appliqué à faire des recherches & des observations sur les maladies des animaux, en les comparant à celles des hommes. Il a conclu de tout ce qu'il a vu & lu sur cette matiere que la meilleure méthode, dans la plûpart des épizooties, seroit d'inoculer la maladie au bétail. Cette idée n'est pas neuve ; mais notre bon Citoyen a le mérite de l'avoir suivie & mise en exécution avec le plus grand succès. D'après les instructions qu'il a publiées, on a inoculé dans plusieurs endroits une grande multitude de bêtes à cornes ; non-seulement les animaux ainsi traités ont été bientôt guéris & il n'en a péri aucun, mais ils n'ont pas repris la maladie, quoiqu'on les ait mis avec des bêtes malades dans les mêmes étables. On prétend que les veaux qui naissent de vaches inoculées sont moins sujets à la contagion.

De Leipsich, *le 21 Janvier.*

Les armoires de bois de ſapin communiquent une odeur déſagréable & donnent un mauvais goût aux comeſtibles qu'on y renferme, ſur-tout au chocolat, au café, au thé, aux confitures &c. On demande par quel moyen on pourroit ôter au bois de ſapin cette odeur forte qu'il conſerve ſi longtems? L'Auteur qui propoſeroit ſur cet objet quelque méthode ſatisfaiſante, ſeroit récompenſé, s'il exigeoit de l'être; pourvu qu'il rendît ſon ſecret public.

Un de nos Artiſtes vient d'inventer une boîte fort commode où l'on peut renfermer tout ce qui eſt néceſſaire pour ſe raſer, friſer &c. Elle ne coûte que très-peu; le prix en eſt d'une rixdale 12 gros à une rixdale 20 gros, ſelon qu'elle eſt plus ou moins propre, plus ou moins travaillée. Le volume en eſt très-petit & l'on peut la porter dans les voyages avec la plus grande facilité. Les inventions peu coûteuſes & fort commodes ſont du goût de tout le monde.

Malgré les manœuvres de quelques Monopoleurs & les bruits qu'ils tâchent de répandre adroitement dans le Public, les denrées & les vivres continuent de ſe vendre à très-bas prix dans cette Ville & dans tout l'Electorat.

De Bamberg, *le 22 Janvier.*

La riviere de Regnitz qui coupoit cette Ville, a pris un autre cours au commencement de ce mois. Elle étoit entiérement gelée & par deſſus la glace il étoit tombé une grande quantité de neige. Le tems s'eſt mis au doux dans les contrées qui ſont ſituées plus haut que notre Ville; ce dégel nous a porté le plus grand préjudice; les eaux embarraſſées par les glaces ſe firent un paſſage hors de leur lit. La riviere coule à préſent du côté de Bach, à une demi lieue de notre Ville. Nous travaillons à tirer avantage de cet accident. Dans cette ſaiſon, nos Payſans & nos Journaliers manquent d'occupations, nous les employons à débarraſſer l'ancien lit de la riviere, à tranſporter le ſable qui s'étoit amoncelé dans divers endroits & gênoit la navigation, à creuſer plus avant par-tout où la riviere manquoit de profondeur. Ces opérations nous jettent dans des dépenſes, mais nous en ſerons bien dédommagés par les avantages qu'elles nous aſſureront. Ce qui nous met un peu dans l'embarras pour le moment, c'eſt que nos moulins & les autres uſines ne peuvent aller juſqu'à ce que nous ayons fait rentrer la riviere dans ſon premier lit.

ITALIE.

De Trieste, *le 20 Janvier.*

A ſon retour de Conſtantinople, M. le Baron de Thugut a eu de fréquentes conférences avec le Gouverneur de notre Ville ſur le commerce du Levant. Leurs Excellences ont fait venir auprès d'Elles nos principaux Négocians & en ont tiré les éclairciſſemens néceſſaires à leur projet. On dit qu'il s'agit d'étendre & d'animer le commerce que nous faiſons dans les Echelles & de donner aux Conſuls qui y font leur réſidence plus de conſidération & d'autorité.

Notre commerce des grains ne va pas; ils ſont pourtant à très bon marché. Le bas prix ne nous amene pas des Acheteurs; nous déſeſpérons d'en voir venir & même d'en trouver. Naples & la Sicile, l'Etat Eccléſiaſtique, Veniſe & preſque toutes les contrées de l'Italie ſont auſſi riches que nous en bled. Peu s'en faut que nous ne redoutions l'abondance; la ſaiſon eſt belle & toutes les récoltes s'annoncent à merveille. Cette perſpective, toute gracieuſe qu'elle eſt en elle-même, ne réjouit point nos Propriétaires & nos Marchands; à quoi ſert le ſuperflu quand on ne trouve pas à le vendre? L'huile eſt auſſi à très bon compte; mais ce commerce ne réuſſit guères mieux que le précédent, quoique nous n'ayons pas à ſoutenir une concurrence redoutable. Nous recueillons de bonnes olives, mais nou n'entendons pas encore aſſez bien la manipulation, & il eſt rare que nous faſſions de l'huile d'une excellente qualité.

De Mantoue, *le 21 Janvier.*

Notre Académie vient de publier ſon Programme pour les Prix qu'elle doit diſtribuer cette année. Elle propoſe les ſujets

suivans : 1°. *Quels sont les canaux qu'on pourroit faire dans le territoire de Mantoue pour donner de plus grandes facilités & ouvrir de nouvelles communications au commerce d'exportation & à celui d'importation ?* 2°. *Quels seroient les moyens les plus sûrs, les plus faciles, les moins dispendieux d'entretenir le lit du Pô à une profondeur suffisante pour en prévenir les inondations, ou du moins en diminuer les ravages qui sont d'autant plus terribles que ce fleuve est plus impétueux ?*

ESPAGNE.

DE CADIX, *le 17 Janvier.*

On prétend que la Cour de Russie est entrée en négociation avec diverses Puissances de Barbarie pour conclure un Traité de commerce. Suivant l'idée, bien ou mal fondée, de beaucoup de personnes, il pourra arriver que la Russie ne réussisse pas plus dans ce projet qu'elle l'a fait dans ses tentatives pour acheter le Port de Tanger.

L'Empereur de Maroc veut faire payer aux Marchands Européens la liberté de venir dans ses Etats. Ce Prince a mis un droit de 15 pour 100 sur toutes les marchandises étrangeres qui entreront dans les Ports soumis à sa domination.

Comme le Conseil de Finance de Madrid se trouvoit surchargé de la multiplicité des affaires qu'elle avoit à décider, S. M. vient de créer un nouveau Tribunal qui jugera en dernier ressort & avec la plus prompte expédition tous les différends qui pourront s'élever au sujet des Postes & des Courriers soit de l'Espagne, soit des Indes.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 30 Janvier.*

On fait à Glascow des assurances d'une espece tout-à-fait singuliere. Les Souscripteurs reçoivent dix guinées & s'engagent à en payer cent si d'ici au premier de Mai 1778 la Virginie n'est pas soumise à S. M. & si tous les Ports de cette Colonie ne sont pas ouverts à nos Marchands.

Nos Villes commerçantes craignent d'éprouver le même sort que la Ville de Bristol, & pour prévenir les attentats des Incendiaires, elles prennent les plus sages mesures. A Liverpool, les Magistrats & les principaux Habitans ont résolu dans une Assemblée de doubler le Gué & ont ordonné des patrouilles auprès des chantiers & autour de la Ville, depuis cinq heures du soir jusqu'à sept heures du matin.

Le *Sam*, vaisseau qui venoit des Barbades à Liverpool, a été pris par un Armateur Américain qui l'a conduit à Philadelphie. La cargaison de ce bâtiment étoit précieuse ; elle consistoit principalement en especes d'or & d'argent & en ivoire. Nos papiers publics contiennent de grandes listes des bâtimens que les Insurgens nous enlevent ; les listes de ceux que nous leur prennons sont très-courtes.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE MARSEILLE, *le 1 Février.*

Autant que les Turcs voient avec peine les vaisseaux Russes entrer dans les Ports des Etats du Grand-Seigneur, autant témoignent-ils de satisfaction en nous voyant fréquenter leurs villes commerçantes. Ils traitent avec nous de la meilleure foi du monde ; nos échanges sont bientôt conclus, & notre commerce avec les Sujets de la Porte devient plus actif & plus étendu qu'il n'avoit été depuis bien des années.

La sécheresse continue à regner opiniâtrément sur une grande partie de la côte d'Afrique. Le territoire de Tripoli & des Villes limitrophes a tellement souffert, que si le tems ne se met à la pluie incessamment, on n'aura pas même l'espérance de faire des récoltes. Nous tirions de grandes quantités de bled de l'Afrique, il pourra très-bien se faire que nous soyons dans le cas de lui porter des grains ; nos Marchands ont l'œil de ce côté-là ; & si l'intempérie de la saison dure encore, ils pourront vendre avantageusement aux Barbaresques une partie de notre superflu. Dans ces mêmes contrées, il regne des maladies épidémiques qui ont déjà fait périr bien du monde ; on

BIBLIOTHÈQUE ROYALE

ne dit pas que les bestiaux aient été attaqués par des épizooties ; il est à craindre qu'ils ne manquent bientôt de nourriture ; ce pourra être encore ici un nouveau sujet de spéculation pour nos Commerçans.

Cette saison est fort orageuse ; depuis le milieu du mois de Décembre, des vents impétueux bouleversent la Méditerranée ; il y a peu de jours que nous n'apprenions de tristes nouvelles & de fâcheux accidens. Plusieurs bâtimens ont péri ; mais on a sauvé l'équipage & sauvé la cargaison de plusieurs d'entr'eux.

De Tain, *le 2 Février.*

Les frais de transport doublent & triplent même souvent les prix des denrées & des marchandises ; on n'entre pas dans les Villes ou les villages, on ne passe pas un bac, on ne prend pas un chemin de traverse, on ne se fait pas ouvrir une barriere &c. &c. qu'il ne faille donner quelque argent. Ces petites sommes multipliées montent fort haut, lorsque le voyage est un peu long. Rien de plus juste que de payer les droits légitimement établis. Mais les Voituriers ont tout lieu de se plaindre, si peu content d'exiger ce qui est dû on les force encore à payer ce qui ne l'est pas. Ces exemples ne sont malheureusement pas rares, & ceux qui les donnent échappent trop souvent à la punition qu'ils méritent. On n'autorise pourtant pas la fraude ; mais, pour la punir, il faut qu'elle soit découverte, dénoncée & prouvée. Il seroit à desirer que toutes les personnes qui se trouvent injustement foulées portassent leurs plaintes, comme on l'a fait dans ce pays-ci ; elles ne se plaindroient pas inutilement & corrigeroient des abus.

Nous avons un Péage & un Bureau pour en percevoir les droits. Les Régisseurs, par une avidité inconcevable, faisoient payer aux Voituriers beaucoup au-delà de ce que portoit le tarif qu'on avoit soin d'afficher fort haut pour que les Passans ne pussent pas le lire. Il ne s'agissoit pas ici d'extorquer quelques sous, mais on a été jusqu'à faire payer à un Voiturier de Nismes la somme de 168 l. d'une part & de 20 l. de l'autre ; à une autre Voiturier d'Aix la somme de 144 liv. d'une part & de 72 liv. de l'autre ; à un troisieme Voiturier de Provence la somme de 96 l. d'un côté & de 4 l. 16 s. de l'autre, qui n'étoient pas dûs. Il n'auroit pas fallu bien du tems aux Régisseurs pour s'enrichir, si l'on n'avoit pas arrêté leurs manœuvres. Par un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, ces Régisseurs viennent d'être condamnés à restituer aux Demandeurs les sommes ci-dessus mentionnées, & de plus à une amende de 100 livres, laquelle, sur les ordres de l'Intedant du Dauphiné, sera employée aux réparations du chemin de Tain à Saint-Vallier. Il est également ordonné aux Fermiers de nos péages de se conformer à la Déclaration du 31 Janvier 1663, & en conséquence de faire inscrire le tarif des péages de Tain en grosses lettres & bien lisibles, dans un tableau d'airain ou fer blanc, qu'ils afficheront au lieu où la levée en doit faire, à telle hauteur & endroit qu'ils puissent être lus par les Marchands, Voituriers & Passans ; ceux ci seront déchargés des droits aux jours que lesdits tableaux ne seront pas exposés &c.

De Paris, *le 7 Février.*

Il n'y a presque pas d'année que les chenilles ne fassent de grands dégâts dans quelques-unes de nos Provinces. On prévoit le mal, on en est effrayé, mais presque jamais on ne se met en devoir de le prévenir. Il n'est pas si difficile qu'on le pense d'exterminer ces insectes ; il ne faut pour y réussir que du tems & de la patience. Le Pays d'Aunis étoit menacé de ne point faire de récoltes ou de n'en avoir que de mauvaises, parce que les arbres, les vignes même, du moins en partie &c, étoient couverts de bourses à chenilles. M. l'Intendant de la Province porta une Ordonnance pour détruire les œufs de ces insectes. Les Paysans ont craint de payer des amendes ; l'Ordonnance a produit tout l'effet qu'on s'en proposoit, & les bourses à chenilles ont disparu de dessus les arbres.

Dans quelques cantons de l'Isle de France on étoit menacé d'un pareil fléau. La Cour du Parlement a porté le 29 du mois dernier un Arrêt par lequel il est ordonné dans huitaine, à compter du jour de la publication d'icelui, que tous Propriétaires, Fermiers, Locataires ou autres faisant valoir leurs

propres héritages, ou exploitant ceux d'autrui, seront tenus, chacun en droit soi, d'écheniller ou faire écheniller les arbres qui sont sur lesdits héritages, à peine de 30 livres d'amende, ou autre plus grande peine si le cas y échet, & d'être responsables des dommages & intérêts des Parties, & que les bourses & toiles qui seront tirées des arbres, hayes ou buissons, seront sur le champ brûlées dans un lieu de la campagne où il n'y aura aucun danger de communication du feu. Si l'on prenoit de pareilles précautions dans les Provinces, on ne s'y plaindroit certainement pas des ravages des chenilles.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, qui ordonne à la Chambre du Commerce de Marseille d'emprunter onze cens mille livres au denier ving-cinq, & d'employer cette somme au payement des dettes des Echelles du Levant & de Barbarie. Ladite somme (art. 1er.) sera employée à la libération entiere & parfaite tant de ce qui peut rester légitimement dû aux Négocians de Morée, pour l'indemnité des pertes qu'ils ont souffertes en 1770, que des dettes contractées par les caisses nationales & d'avanies de toutes les Echelles du Levant & de Barbarie. La Chambre du Commerce de Marseille adressera incessamment au Secretaire d'Etat ayant le département de la Marine, un état détaillé de toutes ces dettes, dans lequel seront spécifiés le nom des Créanciers, la somme qui leur est due, les intérêts qu'ils exigent &c. Sa Majesté se réserve d'ordonner la forme dans laquelle la liquidation de ces dettes devra être faite & la maniere d'en opérer la libération &c. &c.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, qui ordonne la liquidation & le payement de ce qui reste dû aux Négocians de Morée, & des dettes des Echelles du Levant & de Barbarie. Les Créanciers (art. 2) qui sont munis de titres pour être payés de leurs créances en France, les présenteront au sieur de la Tour, Intendant en Provence, qui en ordonnera le payement, s'il le trouve légitime &c. Le sieur Baron de Tott (art. 3) vérifiera dans chaque Echelle l'état des dettes du Corps de la Nation; & après en avoir reconnu la réalité, il en ordonnera le payement qui sera fait par les Préposés de la Chambre de Commerce &c. &c.

Déclaration du Roi, concernant le Dépôt des Marques prétendues fausses, enlevées des Cuirs saisis pour raison desdites Marques. Donnée à Versailles le 10 Janvier 1777, registrée en la Cour des Aides de Paris le 31 desdits mois & an.

(*Les autres Arrêts pour l'Ordinaire prochain*).

II.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Extrait des Observations météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 jusqu'au 31 Janvier 1777.

Vents dominans, nord-est & nord ouest; plus grand degré de chaleur 8 ¾ degrés le 14, moindre degré de chaleur 9 degrés de condensation le 8; plus grande élévation du mercure, 28 pouces 2 lig. le 31; moindre élévation 27 pouc. 4 lignes le 11; quantité d'eau de pluie & de neige, 25 ¼ lig., tombées en 18 jours; évaporation 3 lignes; déclinaison de l'aiguille aimantée 19 deg. 33 m. 9 ". Température. Froide & humide. Maladies. Les oreillons, les fluxions, les maux de gorge, les rougeoles ont regné sans aucun danger pour les malades. Productions de la Terre. Les bleds étoient très-beaux sous la neige, ils ont profité.

Signé, COTTE, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorenci, Correspondant de l'Académie Royale des Siences de Paris &c.

II.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 4 Février 1777 au Samedi 8 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18 l. 10 s., 21 à 23 l.; le seigle, de 10, 10 liv. 15 s. à 11 l.; l'orge, de 8 liv. 5 s., 9 à 9 l. 10 s. Le froment au Port de la Greve, de 19, 20 à 23 l.; le seigle, de 10, 10 liv. 10 s. à 11 liv.; l'orge, de 8, 9 à 10 liv. aussi *le septier*.

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 4 Février 1777 au Samedi 8 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Greve, de 18 l. 10 s., 19 à 20 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 12 Février 1777, de 60 à 61 liv.; *id.* nouveau, de 58 à 59; le cent de paille vieille, de 26 à 27 l.; *id.* nouvelle, de 24 à 25 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 52 à 53; *idem* nouveau, de 50 à 51; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 23 à 24; *id.* nouvelle, de 22 à 23; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 49 à 50; *id.* nouveau, de 46 à 47; le cent de paille vieille, de 22 à 23 liv.; *id.* nouvelle, de 21 à 22 l.; le foin à la Grêve, de 42 à 43 l.

IV.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 12 Février 1777.

Or de Portug. à	724	ff 6		marc.
Du Mexique à	718			marc.
Du Perou à	710			marc.
Les guinées à	722			marc.
Ducats à	97	11		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	99	15		once.
Or à 20 karats à	84			once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	54	2		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	2		marc.
Piastres à	49	14		marc.

V.

CHANGES DE PARIS, *du 12 Février 1777.*

Amsterdam	54	
Londres	31 3	16e. à ¼
Hambourg	188 ¼	
Madrid	15 3	6 à 3
Cadix	15 1	
Livourne	97 ½	
Gênes	95 ½	
Lyon *Rois*	⅝	

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1776.

Du Sam. 1 Fév. 1777.			Du Mardi 4.		
Messieurs			*Messieurs*		
Lenoir.. Viageres	N.		Defays..... pplles.	t. I.	
Perpétuelles..	N.		Viageres....	M.	
Du Lundi 3.			*Six derniers mois 1776.*		
Delamotte.. pplles.	M.		Du Samedi 25.		
Viageres.....	M.		Despeignes. Viag.	H.	
Tontine.....	M.		Perpétuelles..	C.	
Thevenin.... pplles.	M.		Tontine....	Y. Z.	
Viageres.....	P.				
Defrance... pplles.	L.		Du Mardi 28.		
Viageres.....	M.				
Tontine.....	M.		Desplaces... pplles.	A.	
.....			Viageres.....	A.	
.....			Tontine.....	A.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Fév. 1777.	Lundi 10.	Mardi 11.	Mercredi 12.
COMP. D. IND.			
Actions	1755 52 ½	1755	FESTE.
D°. 16es/25			
D°. 8es.			
D°. 25es.			
Emprunt Oct.			
Rescriptions	13 ¼	14 ½	
Bil. des Fermes.	4	4	
Bil. de la Lot. R.	1228 29 28	1228	

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24ff pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces, deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 29 Juillet.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 2 Juillet.*

IL s'agit depuis long-tems d'accorder aux Juifs la permission de faire le commerce; cette affaire n'est pas encore décidée & peut traîner encore plus en longueur. Il nous faut un commerce, disent plusieurs personnes d'un haut rang; si nous ne le faisons pas, pourquoi refuser aux autres la liberté de le faire? La Bourgeoisie est d'avis qu'on rejette toute proposition faite par une Nation avide qui trouveroit infailliblement le moyen de s'enrichir aux dépens du Royaume. Ce parti paroît être le plus fort & a pour lui les plus Grands Seigneurs. Le Roi ne veut pas prononcer & craint de nuire à l'intérêt de ses Sujets. Cependant le commerce ne va pas; nous serions moins embarrassés de nos denrées si nous avions un plus grand nombre de Marchands qui voulussent se charger des commissions de l'Etranger.

Rien de plus inconstant que la température de l'air; nous disons ici comme on le dit ailleurs, que les saisons prennent la place les unes des autres; nous avons eu durant l'hiver de très-beaux jours, mais le printems nous les a fait payer bien cher; il nous a donné des gelées & des pluies. Au commencement de l'été le froid se faisoit sentir encore assez vivement. On s'attendoit à une récolte abondante de fruits; les espérances à cet égard ont bien diminué; les arbres fruitiers ont beaucoup souffert des gelées & des gros vents; ils ne donneront pas la moitié de ce qu'ils promettoient. Il n'en sera pas ainsi des grains; nos bleds sont magnifiques &, sauf nouvel accident, la quantité répondra parfaitement à la qualité. Les légumes d'hiver s'annoncent à merveille. Tout ce qui nous manque c'est l'argent; il paroît bien surprenant que la disette s'en fasse cruellement sentir, tandis que nos greniers regorgent de bled. Toutes les Puissances qui nous environnent, la Russie, la Prusse, l'Autriche, la Suede même font de grands approvisionnemens; & nous continuons à ne pas vendre ou à vendre à vil prix! Un peu plus d'industrie ne nous nuiroit pas.

NORWEGE.

DE DRONTHEIM, *le 27 Juin.*

On s'applque avec beaucoup de zele dans tout le Royaume à faire valoir nos différentes branches d'Industrie, sur tout les mines. Ces derniers sont abondantes & riches; mais depuis long-tems on n'en tiroit pas tout le parti qu'on pouvoit en tirer. La mine de cuivre de Koeraas, qui se trouve dans ce Bailliage, est la principale, non-seulement de nos cantons, mais de tout le Royaume. Elle raporte annuellement à notre Sou-

verain, pour les Douanes & autres droits royaux, 35,000 rixdales. Sans cette mine, toute la Province ne feroit bientôt qu'un défert. Les autres mines du pays font peu confidérables. Cependant celle d'Inftaedt fournit d'excellent cuivre mais en petite quantité. Il y a environ 100 ans qu'elle étoit en bon état ; un accident détruifit tous les travaux & fit périr bien des gens. Le terrein fufpendu s'écroula tout à coup & enfevelit la mine & les Mineurs. Depuis cette triffe époque on s'eft efforcé d'écarter les décombres pour découvrir les filons ; on n'en a trouvé qu'un petit nombre & ce ne font pas les plus riches. La mine de Solbae que nous regardions comme la plus mauvaife de toutes celles de la Province, commença en 1767 à donner une plus grande quantité de minéral ; elle a profpéré de plus en plus & nous pouvons dire qu'elle eft d'un bon rapport. On a donné un état du produit de nos mines depuis 1758 jufqu'en 1767 inclufivement. Ce détail eft fort intéreffant pour nous ; mais on apprendra peut être avec plaifir, fi l'on eft curieux, les dépenfes que nous faifons, année commune, pour la mine de Koeraas, & le bénéfice que nous en retirons.

En 1767 nous avons employé pour cette mine 36,480 livres de fer ; 2217 d'acier ; 34,744 de poudre à tirer ; 38 tonnes & demie d'huile de baleine ; 128 livres de cuir pour les pompes ; 1136 toifes de bois de conftruction ; 547 laffs de charbons ; 1011 toifes de bois de chauffage &c. Les frais pour l'exploitation de la mine fe font montés à 27,925 rixdales 2 marcs 13 shellings ; ceux des forges ont été de 17,174 rixdales 2 marcs 13 shellings ; on a dépenfé pour les autres travaux 88,473 rixdales 4 marcs 2 $\frac{3}{4}$ shellings ; la fomme totale des dépenfes, pour cette feule année, fut de 125,574 rixdales 1 marc 7 $\frac{3}{4}$ shellings. On tira des mines 14,869 tonnes de matieres ; 19,772 $\frac{2}{4}$ tonnes de fonte de la premiere qualité ; 3840 fchipffpfund 15 lifpfund le fonte de la feconde qualité, & 3397 fchiffpfund & 4 lifpfund 13 livres de cuivre. En évaluant le fchiffpfund de cuivre au prix moyen de 80 rixdales, argent de Danemark, ce dernier article dut donner la fomme 271,778 rixdales 5 marcs 3 shellings. Après avoir déduit 125,574 rixdales pour les frais, il refte un bénéfice de 146,204 rixd. 3 marcs 11 shellings.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, *le* 13 *Juillet*.

On mande de toutes parts que la pêche de la baleine a eu plus de fuccès qu'elle ne devoit en avoir naturellement, vu l'intempérie de la faifon & le grand nombre de tempêtes qui ont bouleverfé l'Océan feptentrional. Ces fuccès ne dédommagent pourtant pas des pertes qu'on a faites. Plufieurs bâtimens ont fait naufrage & il a péri des équipages, quelquefois en entier, le plus fouvent en partie. Sous un pareil jour, la pêche eft très-mauvaife & nous a plus coûté qu'elle ne peut nous rendre.

Dans tout le Nord les denrées & fur-tout les grains font à bas prix. S'ils devenoient chers, ce ne pourroit être que par des manœuvres, puifqu'on trouve par tout l'abondance & nulle part la difette. Les Monopoleurs fe font trompés dans leur fpéculation ; ils ont tenu leurs greniers fermés tant qu'ils ont pu ; mais comme le commerce n'en avoit pas un cours moins rapide, & que la circulation libre des bleds en affuroit le bon marché, ils ont ouvert leurs magafins, & pour ne pas courir les rifques de fe ruiner en différant de vendre, ils fe font mis au niveau des autres Marchands en vendant, comme eux, à bas prix. Tout ce qui nous manque aujourd'hui ce font les débouchés. On continue à parler beaucoup de guerre ; bien des gens la defirent parce qu'elle pourroit donner un peu plus d'activité au commerce. Quand même elle produiroit cet effet, ce qui feroit difficile à prouver, elle n'en eft pas moins un plus grand mal que tout le bien qui peut en réfulter.

De Gottingue, *le* 4 *Juillet*.

Des épizooties ont ruiné, depuis quelques années, plufieurs contrées d'Allemagne ; s'il eft impoffible de prévenir ces cruels fléaux, du moins aurions nous dû nous appliquer à connoître les maladies, & à traiter les bêtes malades. Il eft vrai que plufieurs Souverains ont établi des Ecoles Vétérinaires ; & que dans certaines Univerfités on ne

craint pas d'enſeigner cette partie ſi utile de la Médecine ; mais l'Art Vétérinaire ne fait que des progrès bien lents & vraiſemblablement il n'en ſera jamais de rapides. Les perſonnes qui exercent cet art, nous les appellons en Allemand *Medecins des bêtes ;* cette dénomination jette un certain ridicule qu'on n'a pas le courage de mépriſer. Voilà peut être la vraie raiſon pour laquelle nous avons ſi peu de gens qui veuillent & qui ſçachent traiter notre bétail, quand il eſt malade.

De jeunes Etudians de notre Univerſité ont formé une caiſſe pour faire ſoigner à leurs dépens les chevaux malades qui appartiennent à des perſonnes pauvres. On en prendra, ſelon l'avis qui vient d'être publié, autant que les écuries du Manege peuvent en contenir. Ceux des gens de la campagne & ſur-tout des Payſans pauvres, ſeront traités gratuitement de préférence à tous les autres. L'Aſſociation n'excepte aucune maladie ; les chevaux attaqués de quelque maladie contagieuſe n'auront aucune communication avec ceux dont les maladies ne le ſont pas.

ITALIE.

De Trieste, *le 2 Juillet.*

Le College de Santé de cette Ville ayant reçu des nouvelles certaines que la peſte regne dans pluſieurs Villes de l'Albanie Ottomane, nommément à Skutari & à Antivari, mais ſur tout dans les confins du territoire de la République de Veniſe, a porté une Ordonnance pour obliger tous les bâtimens qui nous viendront des Ports de Cattaro, de Caſtel-Novo, de Budua, de Kurzola & de Raguſe, à faire une quarantaine rigoureuſe avant que d'avoir la liberté de débarquer leurs marchandiſes. Nous apprenons auſſi qu'il s'eſt déclaré une épizootie dans quelques cantons, & qu'on y prend de ſages meſures pour en arrêter les progrès & empêcher qu'elle ne pénétre d'un endroit à un autre.

Notre commerce d'exportation & d'importation eſt plus vif que nous ne l'avons vu depuis bien des années, & les grains n'ont jamais été ni ſi abondans ni à ſi bas prix. Les autres denrées ſuivent pour la plûpart le cours des grains ; nous en avons peu qui ne ſoient à bon marché.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 13 Juillet.*

Le 8 de ce mois, une foule innombrable de perſonnes de tout état accourut, de 15 milles à la ronde, au château de Chevening, (Terre ſituée dans la Province de Kent & qui appartient au Comte de Stanhope) pour y être témoin d'une expérience fort ſinguliere. Il sagiſſoit de conſtater la bonté d'une nouvelle méthode découverte par le Lord Mahon, pour mettre à couvert les maiſons des ravages du feu. Rien n'eſt ni plus ſimple ni moins coûteux que l'invention de ce Seigneur ; il n'emploie, pour réuſſir, ni brique, ni tuile, ni pierre, ni aucune autre matiere incombuſtible de cette eſpece. Le bâtiment qu'on avoit conſtruit à deſſein, n'étoit que de bois & de lates liés enſemble par du plâtre ; ſur chaque plancher il y avoit du ſable en petite quantité, mais il faiſoit corps avec les autres matieres. Pour faire l'épreuve, on remplit tout le rez-de chauſſée, long de 26 pieds, de fagots de bois, de paille, de poix & d'autres matieres ſeches & inflammables. Cet amas alloit du ſol juſqu'au plafond & l'on ne douta preſque pas que dans peu de tems tout ce bâtiment ne fût réduit en cendres. A peine eût-on mis le feu à ces matieres que leur embraſement ſubit effraya la plûpart des Spectateurs. La flamme ſortoit à torrens des portes & des fenêtres & s'élevoit à une grande hauteur ; le bâtiment diſparut preſqu'en entier aux yeux des Spectateurs, & les flammes l'enveloppoient de tous les côtés. Quand elles s'appaiſerent & que l'aliment leur manqua, l'étonnement devint général ; le bâtiment qu'on croyoit détruit, ne fut pas même légérement endommagé. Le plafond & les endroits du ſol où la poix & les autres matieres avoient été amoncelées en plus grande quantité étoient beaucoup noircis par le feu ; point de crevaſſes aux murs, point de plâtre détaché ; tout ſe trouvoit en auſſi bon état qu'auparavant. Les perſonnes qui durant l'incendie avoient eu le courage de ſe tenir dans une chanbre immédiatement au deſſus de celle qui étoit en feu, n'éprouverent d'au-

tre ſenſation, ſi ce n'eſt que l'air s'échauffoit un peu. Après cette épreuve on en fit une autre. Sur chaque degré de l'eſcalier on alluma de grands feux; le ſuccès fut conſtamment le même. Cette découverte eſt trop utile pour que le Lord Mahon en faſſe un myſtere, & l'on ſe flatte qu'il ne tardera pas de faire part au Public de ſes procédés.

On écrit de Blendworth, dans le Hampshire, que l'été y eſt auſſi froid que pluvieux. Cette intempérie opiniâtre de la ſaiſon a occaſionné dans le pays une maladie épidémique qui affecte principalement la tête & qui eſt mortelle.

Les dernieres pluies ont fait déborder les rivieres dans le Duché de Comouaille. Ces inondations ont été ſi fortes & ont fait tant de dégâts que les pertes vont à cent mille livres ſterling.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Bayonne, *le* 14 *Juillet.*

Une fauſſe nouvelle nous avoit jettés dans l'alarme; comme on l'avoit reçue dans d'autres Ports, nous n'avons pas balancé à y ajouter foi. On nous avoit mandé fort inconſidérément que du conſentement de notre Cour, celle de Londres feroit ſaiſir ſur les navires François toutes les denrées du crû des Colonies du Continent de l'Amérique qui ſe trouveroient ſur leur bord, & que de plus les navires ſeroient regardés comme de bonne priſe. En conſéquence, nous commençions à ſuſpendre nos opérations de commerce & nous craignions beaucoup pour les vaiſſeaux que nous avions ſur mer. On vient de nous raſſurer & nos craintes ſont entiérement diſſipées. M. de Sartines, Miniſtre de la Marine, a écrit à toutes les Chambres de Commerce que la convention dont on a parlé eſt imaginaire & qu'elle n'a jamais exiſté entre la France & l'Angleterre. La lettre porte de plus que Sa Majeſté eſt déterminée à protéger le commerce de ſes Sujets & qu'Elle réclamera tout bâtiment François que les Anglois auroient arrêté ſous le prétexte qu'ils y auroient trouvé des marchandiſes ou des denrées de leurs Colonies. Des Négocians ont enſuite préſenté une Requête pour demander ſi Sa Majeſté, en réclamant les priſes ainſi faites, ne prétendoit réclamer que les navires, ou ſi les cargaiſons ſeroient également compriſes dans la réclamation. La réponſe eſt conforme à nos deſirs. La Cour revendiquera & les navires & les cargaiſons.

De Strasbourg, *le* 16 *Juillet.*

L'Adjudicataire des Fermes du Roi ayant acheté du tabac en feuilles du crû de cette Province, pour l'approviſionnement de ſes Manufactures, & ayant voulu en faire tranſporter une partie dans notre Ville, à deſſein d'être plus à portée de faire expédier ce tabac pour la Manufacture de Paris, le Receveur des droits de Douane & de Péage de la Ville ſe crut en droit d'exiger douze ſous par quintal ſur cette marchandiſe. Les Commettans de l'Adjudicataire préſenterent une Requête à notre Conſeil des Quinze, pour demander l'exemption conformément aux réglemens rendus pour les Fermes du Roi. Il intervint un Jugement de notre Tribunal qui, par grace, modéroit les droits à ſept ſous du quintal au lieu de douze. L'Adjudicataire s'eſt plaint de ce Jugement comme abſolument contraire aux réglemens qui exemptent de tous droits de péages, paſſages, octrois, & généralement de tous autres droits appartenant aux Villes, Corps & Communautés, tous les tabacs en feuille, en corde & en poudre, & tous autres fabriqués ou non-fabriqués que l'Adjudicataire fera entrer, ſortir, traverſer le Royaume &c. En conſéquence de cette Requête préſentée à Sa Majeſté, le Conſeil d'Etat a porté un Arrêt, qui, ſans s'arrêter au Jugement du Conſeil des Quinze de notre Ville, ordonne l'exécution des anciens réglemens rendus pour la Ferme du tabac; & fait défenſes au Receveur des droits patrimoniaux de cette Ville & à tous autres, de percevoir aucuns droits, ſous quelques dénominations que ce puiſſe être, ſur les tabacs voiturés ou emmagaſinés pour le compte de l'Adjudicataire des Fermes: ordonne la reſtitution de ceux qui pourroient avoir été perçus.

De Paris, *le* 23 *Juillet.*

Suite de la ſeconde Lettre de M. le Roux;

Docteur en Médecine, Chirurgien d'Etat &c.

Cependant les connoissances qui se multiplient tous les jours sur le magnétisme & l'électricité ne sont pas moins extraordinaires & portent à croire que nous ne sommes pas encore au point de sortir du dédale, & qu'en dévidant le peloton nous pourrions successivement approcher du terme & l'atteindre enfin avec certitude. Déjà M. de Mesmer paroît avoir frayé la route, peut-être toucherons-nous bientôt au but. De tout tems les airs de différentes especes ont existé; on a de tout tems éprouvé leur bienfaisance ou leur malignité. C'est à notre siecle qu'étoit réservé de faire l'analyse de ces différens airs, d'en assigner les qualités salubres & nuisibles par des raisons tirées de la Physique la plus éclairée, de rendre en un mot palpables des objets invisibles.

La découverte de l'électricité, du magnétisme & des airs, n'offre rien de moins merveilleux que celle du magnétisme animal; tout est fondé sur la nature qui nous enrichit tous les jours de quelque don précieux pour la conservation de l'espece humaine. Mais pour arracher son secret, il faut des hommes profonds & doués d'un génie fertile en ressource: souvent elle se plaît à couvrir ses mysteres d'un voile qui nous les dérobe entiérement; il n'apartient qu'à des hommes rares de soulever d'abord un coin du voile, d'appercevoir & par de nouveaux efforts de saisir enfin la vérité. Il s'agit alors de la faire connoitre & de préparer son triomphe; qu'il en coûte! L'ignorance, le préjugé, les passions même, tout se réunit pour contredire, pour attaquer, pour combattre les moyens de se perfectionner.

La difficulté de faire adopter son systême n'avoit point échappé d'avance à M. de Mesmer; il sçavoit que sa théorie seroit combattue, que les faits seroient niés. Il s'est donc vu dans la nécessité d'accumuler des guérisons, pour pouvoir donner lieu à la confiance. Les procédés de l'Astronome, de l'Inoculateur, & le Monde sçavant subjugué par ces deux hommes très célébres dans leur genre, porterent le coup le plus fatal au magnétisme animal. Les Médecins refusoient de voir & crioient à l'imposture, non sans quelque apparence de fondement; car notre plus célébre Astronome, révéré comme un des premiers hommes du siecle, étoit lui-même prévenu, & par sa grande autorité, entraînoit la foule. Génie vraiment fait pour l'Astronomie, il n'auroit pas dû, ce semble, sortir de sa sphere, pour aller s'occuper d'une découverte de Médecine. Le domaine qu'il s'est acquis dans les cieux ne lui suffisoit-il pas, sans vouloir encore étendre son empire sur les corps terrestres? Il n'a pas saisi le systême; il a mal vu d'abord & continue à mal voir. Qu'un Sçavant revienne de son erreur, rien peut-être de plus rare. Mais il ne se trompe jamais seul, ce qui est encore plus fâcheux & fait prendre aux autres son erreur pour la vérité. Plusieurs Médecins subjugués par ses écrits & ses discours particuliers, bien loin de rendre à M. de Mesmer la justice à laquelle il avoit lieu de prétendre, bien loin qu'ils s'honorassent d'avoir parmi eux un homme d'un si grand mérite, contribuoient au contraire à faire évanouir toute la confiance publique. Il n'étoit regardé que comme un Charlatan méprisable; il n'avoit pas un seul malade. Il auroit dû succomber dans l'opprobre & dans la misere sans pouvoir faire valoir son état, si lui-même, dans une honnête aisance, n'avoit point eu le bonheur d'épouser une personne d'un mérite distingué, qui par conséquent se connoissoit en mérite & qui de plus se trouvoit pourvue d'une fortune très-honnête. Cependant l'on en est venu jusqu'à faire passer M. de Mesmer pour un vagabond qui court de Ville en Ville pour tromper la crédulité publique. La lettre qui se trouve dans la Gazette d'Agriculture du 6 Février 1776, N°. 11, ne présente que cette idée. A la vérité M. de Mesmer, quoique Médecin consommé de la Faculté de Vienne, quoique reçu Docteur dans l'année 1776, avec les applaudissemens les plus flatteurs, quoique domicilié dans Vienne d'une façon très-honorable, est tombé dans un tel discrédit, par un effet de l'ignorance ou de la cabale, qu'il n'a pu trouver un seul malade dans l'endroit de son propre domicile, pour pouvoir faire connoitre les bons effets de son utile découverte. Persécuté, comme le sublime Descartes parmi les siens, il est obligé de même de fuir chez l'Etranger pour pouvoir opérer des guérisons certaines, seul moyen de convaincre de la validité de son systême extraordinaire. *J'ai l'honneur d'être &c.*

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Annonce de Livre.

Prospectus *d'un Ouvrage intitulé : Traité sur les Enclos, les Prairies, artificielles, & sur l'Education des moutons de race Angloise. Par M. de Mante. A Paris, chez Hochereau, Libraire, Quai de Conti, à la descente du Pont-Neuf, au Phœnix.* 1777.

Il est de la plus grande évidence que l'Agriculture est la source de l'abondance, & la vraie cause de la prospérité d'un Etat, puisque par-tout où elle est encouragée, ménagée & florissante, le Commerce, les Arts & l'Industrie sont portés au plus haut degré de splendeur. On peut donc assurer qu'un Recueil d'observations & de découvertes sur une des principales branches de l'Agronomie, ne pourra qu'intéresser le Public, & qu'il voudra bien encourager l'Auteur, en agréant l'Ouvrage qu'il lui présente par souscription.

La premiere Partie contiendra la Démonstration des avantages résultans de l'usage des Enclos, de la nature des matériaux, & de la façon de perfectionner ces Enclos : Démonstration fondée sur une pratique expérimentale, & non sur de simples spéculations théoriques.

On traitera ensuite d'une nouvelle culture de la Luzerne, des Choux, des Pommes de terre, du Navet Anglois, gros, verd, rond; de la culture de la grande Primprenelle; de celle du Sainfoin, du Trefle, de la Carotte, du Persil, de la Vesce, & de Ray-grass.

La seconde traitera de l'Education des Moutons de race Angloise, de la nourriture qui leur convient, des soins que la délicatesse de l'Animal rend convenables & nécessaires à sa conservation, & le produit que doit rendre un Troupeau conduit par ces principes.

MM. Duhamel & Chateauvieux ont senti les avantages de la Culture Angloise & des Prairies artificielles. Leurs principes sont très-analogues à ceux de l'Auteur; mais il croit avoir trouvé des moyens plus simples, moins compliqués, pour obtenir des produits beaucoup plus considérables. Sa Charrue à semoir, de la plus facile exécution, & d'un prix très inférieur à celle de ces Messieurs, est par conséquent plus à la portée des facultés du Cultivateur.

Un des grands intérêts de l'Etat seroit d'avoir des laines égales en finesses, en beauté, en qualité à celles d'Angleterre. Les Moutons Anglois, que l'Auteur a nourris en France comme en Angleterre, soignés par des Bergers Anglois, sur un sol de même nature, exposés à un climat d'une égale température, donneront le même produit; les mauvaises races Françoises remplacées par les meilleures de l'Angleterre s'éteindront bientôt, ou seront perfectionnées par l'accouplement des Belliers Anglois ave des Brebis Francoises; expérience que l'Auteur fera pour servir d'exemple aux Fermiers, en attendant que son troupeau soit assez fort pour en pouvoir détacher quelques Brebis, ce qui cependant ne pourra s'exécuter qu'à la quatrieme année, vers 1781. Le bénéfice considérable que les Fermiers retireroient de cet objet, en engageroit d'autres à suivre leur exemple, ce qui tourneroit au profit des Propriétaires.

Tout véritable Patriote doit s'intéresser au succès d'un pareil établissement, puisqu'il en résulte de grands biens pour l'Etat.

Le premier seroit le défrichement d'un terrein par une nouvelle culture.

Le deuxieme, de n'être plus obligé à tirer des Etrangers les Moutons pour la consommation de Paris.

Le troisieme, de conserver dans le Royaume l'argent employé au dehors à l'achat des laines pour les Manufactures.

Les recherches, les travaux de l'Auteur ont été encouragés par le Gouvernement. Le Roi a bien voulu lui accorder une portion de terrein où il s'occupe à mettre en pratique la culture qu'il annnonce dans son Livre.

Il formera un volume *in-quarto*, orné des planches nécessaires pour rendre exactement la nature & la façon des ustenciles Anglois.

Le prix de la Souscription sera de douze livres.

On ſouſcira chez le ſieur Hochereau, Libraire, vis-à vis le Pont Neuf, Quai de Conty, juſqu'au 25 Juin.

L'Ouvrage ſera livré à la fin du mois de Septembre 1777.

On ne livrera que des exemplaires pour les Souſcripteurs.

Sa Majeſté a daigné ſouſcrire pour une centaine d'exemplaires de cet Ouvrage.

II.

Lettre écrite du Pays d'Hanau.

Le Particulier qui voudroit élever des oies ne ſçauroit, Monſieur, mieux s'y prendre, pour réuſſir, que de faire ramaſſer les groſſes herbes dans ſon voiſinage, de laiſſer les oies dans la baſſe-cour, & de les y nourrir. Il faut abſolument un réſervoir; mais il n'eſt pas beſoin qu'il y ait beaucoup d'eau. Pourvu qu'une oie puiſſe ſe tourner & retourner, y jouer avec ſes ailes étendues, cela ſuffit. Peu importe d'ailleurs que l'eau ſoit claire ou trouble. On doit bien ſe garder de les envoyer dans les communes pour y chercher leur nourriture. Cette méthode ſeroit mauvaiſe & l'on ſe verroit bientôt dans la néceſſité de l'abandonner. Les oies font du dégât par-tout où elles ſéjournent, & l'expérience montre qu'à la longue elles nuiſent à la fécondité du ſol. Les communes produiroient moins d'herbes & le profit que donnent les oies ne dédommageroit pas de cette perte. Outre cela, le bétail ne s'approcheroit pas volontiers des communes; la fiente des oies les mettroit en fuite, ſi elle s'y trouvoit en grande quantité. Les endroits qui ſont fertiles en pommes de terre paroiſſent merveilleux pour les oies. Les pommes de terre mêlées avec du ſon les engraiſſent bientôt, ſur-tout en hiver.

III.

Chocolat blanc pour les poitrines délicates, par le ſieur Martin, Apothicaire, rue & près la Croix-des Petits-Champs.

Le cacao a toujours été regardé avec raiſon comme un bon aliment très-utile dans l'ectiſie & la phtyſie, propre à adoucir l'acrimonie des humeurs & à fortifier l'eſtomac: cependant M. Lieutaud, dans ſa Matiere Médicale, obſerve que ſi le cacao ne ſe trouvoit pas mêlé, comme il l'eſt dans l'uſage ordinaire, avec des ſubſtances aromatiques, on ne pourroit pas le mettre au nombre des médicamens ſtomachiques. Suivant l'opinion de cet Auteur reſpectable, il mérite mieux une place parmi les remedes adouciſſans: c'eſt à cauſe de cette propriété que l'on prépare quelquefois avec ſix ou huit amandes de cacao torréfiées une émulſion propre à ſoulager les perſonnes qui touſſent beaucoup: à cet uſage près, le cacao ne s'employe guères que pour le chocolat. Le ſieur Martin a penſé qu'il étoit intéreſſant de préparer avec la partie huileuſe eſſentielle du cacao un chocolat blanc qui ne reçoit dans ſa compoſition aucune eſpece d'aromate, & que pluſieurs perſonnes de l'Art ont adminiſtré fructueuſement dans différentes maladies de la poitrine, ſur-tout dans la toux & les catarres.

Cette eſpece particuliere de chocolat convient auſſi aux perſonnes épuiſées. La maniere d'en faire uſage conſiſte à en diſſoudre une priſe (ce qui fait la quatrieme partie d'une tablette) dans une taſſe d'eau bouillante. On la prend ordinairement en ſe mettant au lit, obſervant de mettre deux heures d'intervalle après le ſouper. Ce chocolat peut auſſi ſervir de déjeûné, étant très-agréable au goût. La boiſſon qui paroit être la plus analogue pendant le cours de la journée eſt compoſée avec la poudre pectorale que l'on met dans une ſuffiſante quantité d'eau.

IV.

AVIS.

Le ſieur Riché offre au Public la Quinteſſence de l'Ambre de l'Abbaye de Saintes, dont l'odeur agréable eſt connue dans le Royaume & chez l'Etranger pour ſurpaſſer en délicateſſe celle qu'on débite.

Son Bureau eſt à Saintes au Dauphin couronné; & à Paris, chez M. Rolle, rue Saint-Victor, au coin de celle de Verſailles.

Fautes à corriger dans la Gazette. Au *N°.* 55 page 438, 1re. colonne, ligne 39e.

M. Hoechel, Médecin; *lisez*, Physicien.

Au N°. 58, page 463, 1re. colonne, ligne 7e. Il le rend plus petit; *lisez*, il le renforce.

V.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 19 Juillet 1777 au Mercredi 22 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 20, 21, 23 à 24 liv.; le seigle, de 10 l., 11 l. 5 s. à 12 l. 10 s.; l'orge, de 8 l. 15 s., 9 l. 5 s. à 10 l. 10 s.; Le froment au Port de la Greve, de 20 l. 10 s., 22 à 24 l. 10 s.; le seigle, de 10 l., 10 l. 10 s. à 11 l.; l'orge, de 9 liv., 9 l. 15 s. à 10 l. *le septier.*

V I.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 19 Juillet 1777 au Mercredi 22 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21 à 21 liv. 10 s.; *idem* à la Greve, de 19, 21 à 22 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 25 Juillet 1777, de 60 à 61 l.; *idem* nouveau, de 58 à 59; le cent de paille vieille, de 24 à 25 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 53 à 54; *idem* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 23 à 24; *id.* nouvelle, de 22 à 23; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 50 à 51; *idem* nouveau, de 48 à 49; le cent de paille vieille, de 22 à 23 l.; *id.* nouvelle, de 21 à 22 l.; le foin à la Grêve, de 40 à 41 l.

V I I.

CHANGES DE PARIS, *du 26 Juillet 1777.*

Amsterdam	54 $\frac{3}{8}$
Londres	31 9 16e.
Hambourg	188 $\frac{1}{2}$
Madrid	15 3
Cadix	15 1 6 à 1
Livourne	97
Gênes	94 $\frac{1}{4}$
Lyon *Août*	$\frac{1}{4}$ p. 0

P R I X

DES matieres d'or & d'argent à Paris, du 25 Juillet 1777.

Or de Portug. à . . .	724	8	8
Du Mexique à . . .	716		
Du Pérou à	708		
Les guinées à . . .	723		
Ducats à	98	6	
Or fin à 23 k. . . 31 32.	100		
Or à 20 karats à . .	83	9	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	11	
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	18	
Piastres à	49	8	

MARC. — *ONCE.* — *MARC.*

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1777.	*Jeudi 24.*	*Vendredi 25.*	*Samedi 26.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	1805 2 $\frac{1}{2}$ 5 7 $\frac{1}{2}$.	FESTE.	1805 7 $\frac{1}{2}$ 10 15
D°. $\frac{16}{25}$es . . .	1185	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	400	. . . . .	400 . . . .
Rescriptions . .	10 $\frac{3}{4}$ 11 11 $\frac{1}{2}$ 12 (11 $\frac{1}{2}$	. . . . .	11 10 $\frac{1}{2}$ 10 10 $\frac{1}{2}$
Bil. des Fermes.	2	. . . . .	2 . . . . .
Lots de 48 l. ,	820 22 23 25 .	. . . . .	820 17 18 16 .
Lots de 150 l. .	1672 73 . . .	. . . . .	1673 72 73 . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces, deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 29 Avril.

L.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 30 Mars.*

LA Commiſſion du Tréſor s'eſt enfoncée dans un dédale d'où elle a bien de la peine à ſe tirer. Elle ajoute réglement à réglement pour établir ſolidement la Ferme du tabac, mais le ſuccès ne répond pas à ſon zele; des difficultés imprévues naiſſent en foule, il faut les lever par de nouvelles opérations. C'eſt toujours à recommencer l'ouvrage quand il devroit être fini depuis long-tems. Un régime plus ſimple nous épargneroit bien des travaux & produiroit de meilleurs effets, on le dit, on l'aſſure, on offre même de nous en donner des preuves. Il faudroit nous montrer bien clairement que nous nous égarons pour nous faire revenir ſur nos pas. Engagés dans une route, nous ſommes réſolus de la parcourir; incertains ſi, arrivés au terme, nous n'appercevrons pas qu'en meſurant un plus grand eſpace nous n'avons laiſſé derriere nous qu'une plus longue ſuite d'erreurs. La Commiſſion du Tréſor, dès que notre Ferme du tabac ſera réglée, paſſera à d'autres travaux de la même nature. On doit mettre des droits ſur le café, le ſucre & d'autres productions que nous tirons des pays lointains; il s'agira donc de ſuivre pour la perception de ces impôts la méthode que nous avons adoptée. Dans le courant du mois prochain, nous commencerons à dreſſer un état de tout le commerce du pays; ce tableau général nous guidera pour mettre des taxes ſur certains articles de conſommation; nous donnerons enſuite un tarif des prix auxquels les Marchands pourront vendre les denrées ou les marchandiſes impoſées. Ces divers arrangemens n'ont pas l'approbation générale, mais on les croit néceſſaires au bien public. Il pourra très bien ſe faire que l'Etat ne s'en trouve pas mieux & qu'il n'en réſulte tout au plus que le bien de quelques Particuliers.

On a commencé à faire des courſes de chevaux dans les environs de cette Capitale. Tandis que nos Grands Seigneurs ne cherchent que leur amuſement, de bons Citoyens en ont pris occaſion de faire des établiſſemens utiles. Ils ont penſé à former des haras dans les cantons qui abondent en fourrages. Cette branche d'Economie devroit réuſſir dans ce Royaume au moins auſſi bien qu'en Danemarck & peut-être qu'en Angleterre. Il ne s'agit que d'avoir de l'intelligence & de bons étalons pour perfectionner les races. Les bons chevaux, ſur-tout d'Angleterre, ont beaucoup hauſſé de prix; cependant notre goût pour les courſes ne fait que de naître.

Nos campagnes ſont encore couvertes de neige; le 15 du mois la Viſtule étoit priſe; le froid eſt devenu plus piquant dans la ſaiſon où il commence pour l'ordinaire à ſe rallentir. Le 9 du courant, le thermometre marquoit le 9e. degré au-deſſous de la congélation. Pendant que nous éprouvons

ici toutes les rigueurs de l'hiver ; dans les contrées plus ſeptentrionales on continue à jouir d'un tems fort doux. Ce prodige étonne d'autant plus que les perſonnes les plus âgées de Norvege & de Laponie ne ſe ſouvienent pas d'en avoir jamais vu de pareil.

NORWEGE.

De Drontheim, *le 18 Mars.*

Il n'eſt beſoin que de récompenſer le mérite & d'exciter l'émulation pour faire naître les talens, même dans les pays qui paroiſſent les moins propres à les produire & à les cultiver. Le Prince Frédéric à ſçu tirer les eſprits des Norvégiens de leur engourdiſſement en conſacrant un fonds conſidérable dont les revenus ſont employés, chaque année, à récompenſer les Artiſans, les Laboureurs & les autres Economes qui ſe diſtinguent le plus dans leur Profeſſion ou dans leur Art. La Société Royale de Norvege a fait, dans ſa derniere Aſſemblée publique, la diſtribution des Prix fondés par la munificence du Frere de notre Souverain. Les Auteurs eurent moins de plaiſir à recevoir leurs récompenſes qu'ils ne furent ſenſibles aux éloges qu'on leur donna publiquement. Après cette cérémonie qui ſe fait toujours avec le plus grand appareil, la Société annonça les ſujets pour les Prix de cette année. 1°. On propoſe un Prix de 30 rixdales pour l'Auteur qui montrera le mieux que par des raiſons phyſiques ou des obſervations aſtronomiques on peut trouver & prouver les cauſes des grandes variarions du chaud & du froid en Norvege. 2°. On deſtine un Prix de 50 rixdales à celui qui fournira le meilleur modele de tuiles dont on puiſſe faire uſage dans la partie ſeptentrionale de la Norvege, & qui en même tems fera connoître la meilleure eſpece d'argile du pays qu'on puiſſe employer pour la confection de ces tuiles. 3°. On donnera auſſi un Prix de 50 rixdales à l'Auteur qui préſentera le meilleur plan pour conſtruire les bâtimens des fermes, auſſi ſolides & auſſi commodes que ceux que nous avons en Norvege, mais moins coûteux pour la conſtruction, moins vaſtes & moins ſujets à éprouver les ravages des incendies.

Nous avons de riches mines de cuivre à Koéraas ; les perſonnes chargées de leur exploitation propoſent un Prix de 100 rixdales à l'Auteur qui fournira les meilleures inſtructions & donnera les détails les plus juſtes pour l'établiſſement d'une forge entre Koéraas & Drontheim. Les perſonnes qui voudront concourir ſont obligées de ne point ſe nommer & de faire tranſcrire leurs Mémoires par une main étrangere. On recevra les Ouvrages juſqu'au mois de Décembre prochain. Ils ſeront adreſſés, francs de port, à la Société Royale-Economique de Norvege.

La Commiſſion établie en 1775 pour l'encouragement de l'Agriculture a auſſi tenu ſon Aſſemblée chez le Grand-Baillif de Chriſtiania pour diſtribuer différens Prix à ceux des Baillifs de la Province d'Aggerhuns & de leurs Subſtituts qui ont travaillé avec le plus de ſuccès & de zele à perfectionner les branches de l'Economie rurale, dans le courant de l'année derniere. Les plus conſidérables de ces Prix étoient, un de 150 rixdales, & un autre de 100 rixdales, argent de Danemarck. On a mis beaucoup d'appareil dans cette diſtribution ; nous croyons ce point eſſentiel pour animer de plus en plus le zele & les talens. Le pays change de face ; cependant nous n'employons, pour y réuſſir, que des moyens peu coûteux & bien ſimples.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 2 Avril.*

C'eſt le beau tems que nous attendons pour commencer à conſtruire le magnifique canal du Duché de Holſtein. Le plan a été examiné avec le plus grand ſoin, il paroît bien conçu ; l'argent néceſſaire pour l'exécution eſt déjà prêt. Les Particuliers qui ſeront obligés de céder leur terrein pour la confection du canal ne ſouffriront aucune perte ; il eſt réglé qu'on les dédommagera & qu'on leur donnera l'équivalent ou en fonds de terre, ou en argent, à leur choix.

Dans une de ſes dernieres Aſſemblées, la Société Economique de Danemarck avoit réſolu de donner au ſieur Meyer, Apothicaire de Roege, une médaille d'or, s'il pouvoit réuſſir à faire ſécher au ſoleil de grandes quantités de tabac, comme il l'avoit déjà fait en petit. M. Borre, Directeur du Magaſin royal de tabac, avoit fait voir à la

Société qu'il s'agissoit ici d'une méthode avantageuse, attendu que le tabac séché au soleil est beaucoup préférable à celui de même qualité qu'on auroit fait sécher d'une autre maniere. Le sieur Meyer a rempli toutes les conditions que la Société exigeoit; on l'a félicité de son succès, & pour le récompenser, on lui a envoyé la médaille d'or.

La Chambre Royale des Rentes vient d'affermer les péages de la Capitale à Friédensbourg, 3350 rixdales, & ceux de cette même Ville à Rothschild, 1665 rixdales. L'adjudication s'est faite le 17 du courant.

Il est entré dans notre Port un vaisseau de Cagliari chargé de sel. Parmi nos vaisseaux qui sont prêts à faire voile, il y en a deux destinés pour la pêche du Groenland & un pour le commerce des Indes Occidentales.

D'HELSINGOR, *le* 1 *Avril.*

Si nous avons sauvé le vaisseau de la Compagnie Asiatique, le *Château de Friédensbourg*, ce n'est que par le courage héroïque & les grands efforts des Marins que nous envoyâmes à son secours. Près du Sund, ce bâtiment courut les plus grands risques; il n'y avoit pas moyen d'avancer parce que le passage étoit, non-seulement embarrassé, mais fermé par les glaces. Nos braves Matelots les fendirent à coups de hache & continuerent cette opération périlleuse jusqu'à ce que le vaisseau eût pu regagner la pleine mer. Les six navires destinés pour la pêche du Groenland ont eu aussi le bonheur d'être dégagés; ils doivent avoir passé le Catégat. Deux autres bâtimens que les glaces enveloppoient de toutes parts, ont été délivrés par un vaisseau Anglois qui alloit à Konisberg pour y charger des graines de lin. Nous espérons que nous ne verrons plus de cette année de pareil spectacle. Le tems s'est mis au beau depuis plusieurs jours, & les glaces ont entiérement disparu.

Le 22 de ce mois, nous avons vu aborder 25 bâtimens dont 10 Anglois, un de Dantzick, un de Suede & les autres Hollandois. Le lendemain, 24 vaisseaux passerent de la Mer du Nord dans le Sund. Quoique la navigation du Détroit soit parfaitement libre, il n'en est pas de même du passage de Corsoer; les glaces le rendent encore difficile & dangereux. Le 19 de ce mois, des glaçons furent poussés avec tant de violence de la rade de Slibshaven vers les parages de Corsoer que les cinq petits bâtimens qui servent à passer d'un Port à l'autre, embarrassés alors par les glaces, se trouverent entiérement délivrés. Ce coup fut heureux, les glaçons briserent les glaces sans endommager les barques. Il y avoit alors sur celles-ci de trente à quarante personnes de marque & 37 beaux chevaux destinés pour la Suede. Les Passagers ont beaucoup souffert; aux approches de Corsoer, ils coururent de nouveaux risques; on vint à leur secours, ils furent sauvés.

PRUSSE.

DE BERLIN, *le* 3 *Avril.*

Par les encouragemens donnés à l'Agriculture, cet Art précieux se perfectionne dans nos Provinces. Ce qui contribue aussi beaucoup à hâter ses progrès, c'est que nous donnons enfin une éducation aux gens de la campagne & que nous nous sommes départis de la maxime barbare qu'il n'y a pas du danger à les laisser croupir dans l'ignorance, & qu'il y en auroit peut-être à les en tirer. Depuis que nos Paysans sont un peu plus instruits, ils cultivent beaucoup mieux. En faisant leur bien, nous avons donc fait le nôtre. Les filatures établies dans la Marche vont à merveille; voilà une nouvelle branche de commerce qui pourra devenir d'un grand rapport. Ce qui nous fait encore plus de plaisir, c'est que nous n'employons dans ces établissemens que des bras qui nous étoient inutiles, ceux des enfans. A l'exemple du Gouvernement, de Grands Seigneurs excitent & récompensent l'industrie de leurs Vassaux.

Nos Sçavans propagent de plus en plus l'instruction. Le Docteur Krunitz vient de publier la neuvieme partie de son Encyclopédie Economique. Cet Ouvrage est regardé comme une collection précieuse qu'on ne manquera pas de traduire dans les autres Langues. On continue aussi de faire imprimer les meilleurs Mémoires de nos Auteurs sur l'Agriculture & les autres Sciences économiques.

Quoique nous fassions de grands approvisionnemens, les prix des grains & des autres denrées ne haussent pas.

ALLEMAGNE.

De Thuringue, *le* 3 *Avril.*

Comme l'hiver a été long & froid, le fourrage a été cher & rare. Les gens de la campagne craignoient de perdre leurs bestiaux, ils ont eu recours à l'industrie. Dans le Voigtland, les Habitans ont nourri le gros bétail de la maniere suivante. Ils lui donnoient tous les matins une bonne ration qui consistoit en un mêlange de regain, de feuilles de vigne & de quelques navets. Le soir ils faisoient tremper ce mêlange dans une auge de pierre pleine d'eau chaude; le lendemain, avant que de faire prendre cette nourriture au bétail, ils y ajoutoient de l'eau froide & une bonne poignée de farine de gros grain. Le soir on donnoit aussi à chaque bête une pareille ration. La paille qu'on leur fait manger, quand on les a mis à ce régime, doit être de seigle, du moins pour la plus grande partie. Ceux qui ont des choux en donnent aux vaches pendant qu'on les trait, après quoi ils leur font manger un peu de regain. Plusieurs Fermiers ont commencé à suivre cette méthode à la S. Martin, & comme elle a bien réussi & qu'elle leur épargne de grands frais, ils la continuent encore. Depuis qu'on a adopté dans pays-ci l'usage de laisser passer au bétail une grande partie de l'hiver dans les étables, & de ne les en faire sortir qu'à la Chandeleur, on ne leur donne à manger que deux fois par jour; comme rien ne nuit plus à la santé des animaux que la malpropreté, on a grand soin de nettoyer chaque jour les étables.

On a inventé en Saxe des chapeaux de cuir très-fin, qui sont fort propres & qu'on trouve aussi beaux que commodes. Ils ne perdent point leur couleur en vieillissant & ils ne se déforment pas. A la pluie ils ne se déteignent pas, & l'eau qui en découle alors ne tache point les habits. Ces chapeaux sont à bon marché; ils ne coûtent à Dresde que d'une rixale à une rixdale & huit gros.

ITALIE.

De Genes, *le* 3 *Avril.*

Depuis que nos mers ne sont plus infestées de Corsaires Barbaresques, notre commerce & celui de la plûpart des Etats d'Italie se font avec une plus grande activité. Nous commençons à appréhender que la tranquillité dont nous jouissons ne soit pas de longue durée. Les Algériens arment à force. Il est vrai qu'ils ne se proposent que de croiser contre les Hollandois; mais nous sçavons que ces Pirates sont sujets à se tromper & qu'ils prendront souvent pour Hollandois les vaisseaux des autres Nations. Les précautions que la prudence exige pour résister à la force ouverte, nous les prendrons contre la supercherie & la mauvaise foi.

Il ne faut pas de grandes combinaisons pour anéantir le monopole; on auroit eu bien de la peine à se l'imaginer autrefois & presque par-tout on le regardoit comme une hydre dont les têtes renaissoient aussitôt qu'elles étoient abattues. Une loi la plus simple qu'on pût trouver & qui se présentoit, pour ainsi dire d'elle-même, a suffi pour écraser ce monstre, le plus cruel ennemi du bien public. En donnant aux grains une libre circulation, comme on le fait aujourd'hui dans plusieurs Etats, on n'a pas multiplié la denrée, mais on a multiplié les Marchands au grand avantage des Acheteurs. Nous voyons aujourd'hui dans toute l'Europe, ce qu'on n'y a peut-être pas vu depuis des siecles, c'est que nulle part le bled n'est cher, c'est que presque par tout il est à bas prix. Nous l'avions à bon marché, il le devient encore plus; cette progression sera toujours plus rapide, attendu que les récoltes nous promettent un surcroît d'abondance.

Dans le courant de la semaine derniere, il est entré dans notre Port 120 vaisseaux de différentes Nations chargés de bled, sucre, tabac, cacao, draperies &c.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 16 *Avril.*

Dans l'état suivant on voit les dépenses de S. M. depuis le 1er. Janvier 1776 jusqu'au 5 Janvier 1777 inclusivement. Pour la Reine 50,000 l. st. Pour chacun des deux Freres du 12,000 l. Pour la Princesse Amélie, Tante du Roi, 12,000 l. Aux Domestiques de la feue Princesse de Galles, à ceux de la Reine de Danemarck &c, 8000 l.

Trésorier de la Maison du Roi, 109,600 l. Trésorier de la Chambre, 60,200 l. Grande Garde robe, 36,400 l. Maître de la Garde-robe, 8800 liv. Grand-Ecuyer, 26,000 l. Intendant des Bâtimens, 76,000 l. Ministres Etrangers, 98,600 liv. Appointemens des Grands Officiers, Juges &c. 130,000 l. Pensions & rentes viageres, 127,000 l. Gratifications, 11,500 l. Compagnie des Gentilshommes Pensionnaires, 6000 l. Présens aux Ambassadeurs, 3000 l. Service secret, 86,000 liv. Menus Plaisirs 2500 l. A l'Orfevre, 60,000 l. Dépenses en procès, 60,000 l. Total, 984,100 l. st.

On vient de placer à la Fournaise de Rétherall un soufflet curieux dans son méchanisme. Il a été jetté en fonte à Birsham, près de Wexham, & pese 146 livres, sans comprendre la soupape. La quantité d'air qui sort du soufflet est prodigieuse; chaque mouvement de haut en bas produit 126,000 pouces cubes d'air; la roue qui le fait jouer tourne cinq fois dans une minute, & à chaque tour, la soupape aspire huit fois. Ainsi la quantité d'air produit dans l'espace d'une minute est de cinq millions quarante mille pouces cubes.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le 16 Avril.*

Les gelées des fêtes de Pâques ont fait des ravages dans notre territoire. C'est de l'huile & du vin que nous recueillons, car nous comptons pour peu les autres récoltes. Les vignes avoient déjà poussé, elles ont beaucoup souffert; quant aux oliviers, ils n'étoient pas assez avancés pour que le froid leur ait fait grand mal.

Les Habitans de la Guadeloupe ne sont pas en état de relever leur commerce. Nos Marins continuent à nous faire des relations déplorables de l'état de cette Isle. Les vivres y sont à des prix exorbitans & les Colons, ruinés en grand nombre, se trouvent dans l'impossibilité de s'en procurer. La plûpart des plantations n'existent plus, il s'agit d'en faire de nouvelles; & comment mettre la main à l'œuvre? Le bois ne manque pas, attendu que les arbres des forêts ont été presque tous ou déracinés ou dépouillés de leurs branches, mais il faut d'autres matériaux & beaucoup d'argent pour reconstruire les maisons, les fermes & autres bâtimens qui ont été détruits de fond en comble. Tous ces dommages ne seront pas entiérement réparés de long-tems.

Quatre galiotes du Roi de Maroc sont à la hauteur du Détroit de Gibraltar; vers le milieu du mois dernier, elles ont arrêté un de nos bâtimens; mais après avoir examiné les expéditions du Capitaine, ils le laisserent continuer tranquillement sa route. Nous avons armé plusieurs bâtimens dans notre Port; ils sont en état d'aller en rade; il ne reste plus à embarquer que les provisions de biscuit & de morue.

De la Rochelle, *le 17 Avril.*

Nous avons payé bien cher le beau tems qu'il a fait les derniers quinze jours de Mars. Presque tout-à-coup nous avons vu succéder le froid le plus rigoureux de l'hiver à la douce température du printems. Le 29, veille du jour de Pâques, il gela, & ce froid s'est ainsi soutenu jusqu'au 8 du courant. Les fruits de la terre étoient avancés & nous faisoient espérer d'abondantes récoltes. La vigne poussoit déjà ses bourgeons & les développoit avec force, les *formances* (les grappes qui se forment avant que le raisin soit en fleur) paroissoient, lorsqu'une forte gelée, durant la nuit du Samedi au Dimanche, 6 du courant, arrêta cette végétation trop hâtive & brûla même une partie des bourgeons. Dans plusieurs endroits le sep a souffert, mais les *raques* ou bois volans restent en assez bon état. Telle est la vue générale du mal; les Particuliers ont plus ou moins perdu, selon la position de leurs vignes ou de leurs domaines. On a observé que les Vignerons, qui se sont mis à labourer dans leurs vignes, durant ce froid, porteront la peine de leur imprudence. En remuant ainsi le terrein, ils l'ont plus exposé à l'action de la gelée. Les vignes garnies de mauvaises herbes ont été aussi plus maltraitées que les autres. La raison s'en présente assez naturellement; les herbes entretiennent une plus grande humidité autour des seps, & la gelée fait alors de plus grands

ravages. C'en eſt aſſez pour nous prouver combien il ſeroit de notre intérêt de n'employer que des Vignerons intelligens & honnêtes. Nos Payſans ne ſont pas aſſez inſtruits ; ſouvent ils ne cherchent qu'à gagner des ſalaires, & s'embarraſſent fort peu de travailler par un tems favorable ou contraire aux productions de la terre. Les Propriétaires devroient du moins veiller un peu plus ſur la maniere dont leurs Vignerons ou leurs Laboureurs conduiſent les opérations.

Tous les arbres fruitiers qui ſont précoces, les abricotiers ſur-tout, ſe ſont beaucoup reſſentis de la gelée. Les luſernes & les ſainfoins ont été un peu endommagés. On peut dire que ce tems fâcheux a pris un quart ſur les eſpérances que nous formions relativement aux récoltes prochaines. Nous aurions grand beſoin de pluie ; les prairies hautes ſouffrent de la ſéchereſſe : ſi dans le courant du mois la terre eſt ſuffiſamment humectée & qu'il ne ſurvienne plus de gelée, nous pouvons compter ſur une bonne récolte de vin, parce que dans pluſieurs cantons de la Province les vignes n'ont preſque pas pouſſé. Cependant nous ne pourrons évaluer au juſte nos pertes qu'à la fin du mois. Les bleds ſont par-tout de la plus grande beauté. Le prix des grains diminue, & toutefois le pauvre trouve qu'il achete le pain trop cher ; il a raiſon, attendu que le prix de l'un ne ſuit pas la diminution de celui des autres. Nous ne craignons pas que la denrée devienne chere ; on en a de grands magaſins dans le Poitou, & nos champs à bled préſentent aux Cultivateurs une belle perſpective.

De Paris, *le 23 Avril.*

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, portant réglement ſur les ventes & reventes des Domaines.

Art. I. Les Engagiſtes actuels des domaines & droits domaniaux appartenans à Sa Majeſté, ne pourront à l'avenir en être dépoſſédés que par des adjudications qui ſeront faites au plus offrant & dernier Enchériſſeur, dans la forme preſcrite au préſent Arrêt, à peine de nullité des reventes ; ſauf néanmoins le cas de réunion deſdits domaines & droits domaniaux engagés, à l'égard deſquelles réunions, & lorſqu'elles devront avoir lieu, les précédens Réglemens ſeront exécutés ſelon leur forme & teneur.

II. Les offres & ſoumiſſions de ceux qui deſireront provoquer la revente des domaines & droits domaniaux, continueront d'être faites dans la forme preſcrite par l'article II de l'Arrêt du Conſeil du 13 Mai 1724 ; elles contiendront l'obligation de rembourſer comptant & en un ſeul payement, les finances dûes aux anciens Engagiſtes, & de payer en outre annuellement une rente ou redevance au domaine de Sa Majeſté.

III. Lorſque ces offres & ſoumiſſions auront été admiſes par un Arrêt du Conſeil, il ſera, après trois publications de huitaine en huitaine, tant dans les Villes où réſident les ſieurs Intendans & Commiſſaires départis, que dans les lieux les plus prochains de la ſituation deſdits domaines, procédé pardevant leſdits ſieurs Intendans & Commiſſaires départis, à l'adjudication d'iceux, au plus offrant & dernier Enchériſſeur, ſauf une quatrieme & derniere publication, & l'adjudication définitive qui ſera faite au château des Tuileries, pardevant les ſieurs Commiſſaires généraux, nommés par S. M. pour la vente & revente des domaines & droits domaniaux.

IV. Les Arrêts du Conſeil qui auront admis les offres & ſoumiſſions qui ſeront faites pour la revente des domaines & droits domaniaux engagés, & qui, en conſéquence, auront ordonné ces reventes, ſeront ſignifiés aux Engagiſtes actuels deſdits domaines & droits domaniaux, ſoit à leur domicile, ſoit en la perſonne de leurs Fermiers ou Receveurs, qui ſeront chargés de le leur faire ſçavoir ; ceux qui ſe prétendroient fondés à s'oppoſer à ces reventes, ſeront tenus de former leurs oppoſitions devant les ſieurs Intendans & Commiſſaires départis, avant ou lors des publications qui ſe feront devant eux, deſquelles oppoſitions il leur ſera donné acte par leſdits ſieurs Intendans & Commiſſaires départis. Il ſera néanmoins paſſé outre aux adjudications, à la charge deſdites oppoſitions ; ceux qui n'auront point formé leurs oppoſitions pardevant les ſieurs Intendans & Commiſſaires départis, avant les adjudications, pourront les former au Greffe de la Commiſſion établie pour la vente & revente des domaines, dans les trois jours au plus tard avant ces

lui qui sera indiqué pour l'adjudication définitive.

(*La suite à l'Ordinaire prochain.*)

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Réponse du Cultivateur du Pays d'Aunis, à une Lettre de la Rochelle, sur le dépotage, insérée dans les Gazettes d'Agriculture, N°. 21, 22, 23 & 24, du 31 Mars 1777.

Vous vous êtes fait illusion, Monsieur, si vous avez cru me détromper sur le dépotage ; j'ai compté sur une réponse à ma lettre du 26 Octobre dernier, vous l'avez donnée, & vous avez trouvé bon de prendre la place d'un ami, qui vous a écrit, pour jouir seul de la gloire du triomphe, puisque *s'il eût voulu rentrer dans la lice, il étoit sûr de combattre avec avantage.* C'est donc à un Négociant, que je présume même être Commissionnaire d'eau-de-vie à la Rochelle, que j'ai l'honneur d'adresser cette réponse. Comme vraisemblablement vous devez être l'Auteur d'*un Mémoire imprimé où la matiere sera discutée à fond*, trouvez bon que je vous adresse quelques objections, que vous prenez pour des idées sans fondement, mais qui serviront de réponse à votre lettre. J'aurois desiré vous connoître, Monsieur, je vous eusse fait passer le Mémoire que vous demandez ; j'en ai une copie, & il n'existe point chez les Courtiers. C'est un Cultivateur qui l'a fait ; si la curiosité vous pique à ce sujet, vous pouvez en faire prendre une copie chez l'Auteur de la Gazette d'Agriculture, qui l'a entre les mains (1).

Vous avez cru sans doute, Monsieur, que c'étoit un Courtier qui avoit fait insérer la lettre du 26 Octobre dernier ; vous vous êtes mépris, je suis réellement Cultivateur, & comme tel j'ai pu avoir une connoissance exacte des inconvéniens qui peuvent devenir très-onéreux aux Cultivateurs & que vous pouvez ignorer. Je n'ai point prétendu dans ma lettre préconiser l'usage de la velte, dont vous me faites l'Apologiste, je n'en ai pas même parlé. Les détails que vous en donnez sont justes, & je pense comme vous là-dessus sans être convaincu sur la nécessité du dépotage. Je suis indigné, depuis long-tems, des friponneries qui se commettent sur cet obje. Mais, Monsieur, prétendriez-vous jetter sur le Cultivateur le reproche de toutes celles qui se font dans ce commerce ? Si vous êtes Négociant, vous ne devez pas ignorer qu'elles sont concentrées dans l'enceinte de votre Ville. Il seroit absurde de les faire tomber sur la masse des Cultivateurs, dont la plus grande partie, c'est-à-dire celle qui fournit le plus d'eau-de-vie dans la Province, est composée de Seigneurs de Paroisse, des Curés, Magistrats, Bourgeois & Particuliers aisés, Propriétaires de domaines dont le revenu consiste en vins, qu'ils transforment en eau-de-vie. Ce n'est donc que sur la classe inférieure qu'on peut avoir des soupçons ; encore se trouve-t-il dans cette classe nombre d'honnêtes gens incapables de faire une pareille fraude.

Si le Cultivateur se plaint lui-même des pertes qu'on lui occasionne par des manœuvres, auxquelles le Réglement a mis ordre, mais que la tolérance & l'inexécution ont rendu inutile, il faut convenir que la fraude se fait dans l'enceinte de la Ville. On n'a point vu de Cultivateur decrété pour des fraudes sur l'eau-de-vie ; ce ne peut donc être le Cultivateur qui les fait. Eh ! pourquoi le charger d'une opération qui peut lui devenir très-onéreuse ? Vous demandez en quoi, *sur-tout si l'Acheteur en paye les frais ?* Il n'est point ici question de ces frais (qu'on pourroit prouver être indirectement à la charge du Cultivateur) ; mais, Monsieur, supporterez vous la perte qu'entraîne le dépotage ? Puisque vous êtes dans l'usage de dépoter, vous ne devez pas ignorer que l'évaporation & le rassouillage (pardonnez-moi ce terme) emporte au moins une *demi-velte* sur une piece de 54 veltes. Si celui qui dépote est un mal-adroit, & que la presse au dépotage demande qu'il accélére son opération, ne peut-il pas en perdre davantage par trop de précipitation ? Le Dépoteur aura-t-il la main assez sûre pour ne pas incliner le broc de son *frelau* (nom du vase dont on se sert pour dépoter), & par-là lui don-

(1) *Nous avons ce Mémoire depuis plus d'un an ; il est trop long pour pouvoir être inséré dans la Gazette.* Note du Rédacteur.

ner une continence de plus ? Que ſera-ce, ſi le Dépoteur s'entend avec l'Acheteur ? Ceci peut ſe préſumer, rien n'eſt impoſſible dans ce commerce. Ces pertes ne retomberoient-elles pas ſur le Cultivateur ?

(*La ſuite à l'Ordinaire prochain*).

I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 19 Avril 1777 au Mercredi 23 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 18 l. 5 ſ., 20, 22 à 24 l.; le ſeigle, de 12 l. 5 ſ., 12 l. 15 ſ. à 13 l. 5 ſ.; l'orge, de 8 l. 10 ſ., 9 l. à 9 l. 10 ſ. Le froment au Port de la Greve, de 21, 22, 23 à 24 l.; le ſeigle, de 11 l. 15 ſ., 12 à 13 l.; l'orge, de 8 l. 15 ſ., 9 à 9 l. 10 ſ. *le ſeptier.*

I I I.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 19 Avril 1777 au Mercredi 23 dudit, l'avoine s'eſt vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 liv.; *idem* à la Greve, de 18 l. 5 ſ., 19 l. 10 ſ. à 20 l. *le ſeptier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'eſt vendu Porte S. Michel, le 26 Avril 1777, de 61 à 62 liv.; *idem* nouveau, de 60 à 61; le cent de paille vieille, de 24 à 25 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 53 à 54; *idem* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 23 à 24; *id.* nouvelle, de 21 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 50 à 51; *id.* nouveau, de 48 à 49; le cent de paille vieille, de 22 à 23 liv.; *id.* nouvelle, de 21 à 22 l.; le foin à la Grêve, de 41 à 42 l.

V.

CHANGES DE PARIS, *du 26 Avril 1777.*

Amſterdam	54 ½ à 54
Londres	31 ½
Hambourg	187
Madrid	15 2 6
Cadix	15 1
Livourne	97
Gênes	94 ½
Lyon	⅝

I V.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 26 Avril 1777.

Or de Portug. à	725	8	6
Du Mexique à	718		
Du Pérou à	710		
Les guinées à	722		
Ducats à	98		
Or fin à 23 k. 31 32.	100		
Or à 20 karats à	84		
L'argent à 11 d. 20 g. à	54		
Idem à 11 d. 10 gr. à	52		
Piaſtres à	49	10	

marc. — *once.* — *marc.*

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril 1777.	*Jeudi 24.*	*Vendredi 25.*	*Samedi 26.*
COMP. D. IND.			
Actions	1860	1865	1865 67 ½
D°. 16es/25es		1205	
D°. 8es.			
D°. 25es.	78 77	77	
Emprunt Oct.	402 400	402	
Reſcriptions	9 8 ¾	8 ½ ¼ ½	8 ¼ ½
Bil. des Fermes.		1 ½	
Bil. de la Lot. R.	1040	1040	1035 40
Lots de 150 l. de Rentes viageres.	1590 92	1590	1585 80 81

Cette Gazette paroît exactement deux fois par ſemaine. L'abonnement de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adreſſer à Paris au Bureau Royal de Correſpondance, rue des Portes S. Sauveur. On s'abonne auſſi au même Bureau pour les Annonces, deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 15 Avril.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 14 Mars.*

L'Amour excessif de la liberté précipite les Peuples dans l'anarchie, & l'anarchie est le plus grand fléau des Etats. Nous en avons éprouvé les funestes ravages ; c'est lentement & avec les plus grands efforts que nous venons à bout de les réparer ; à peine le plus beau regne suffira-t-il pour en effacer les traces. Le Gouvernement ne se lasse pas ; des abus corrigés nous sont les garands qu'il en va corriger d'autres. Le département des Douanes & des Accises a besoin de la plus grande réforme ; de bons Citoyens, d'habiles Politiques ont présenté à la Cour divers plans sur cet important objet. Le Roi examine avec soin les vues de ces Patriotes & balance long-tems les projets avant que de les adopter. On assure qu'il doit bientôt paroître un Réglement qui préviendra les manœuvres illicites dans cette partie de l'administration. Il s'agit aussi d'autres arrangemens essentiels au bien de l'Etat. S. M. avoit chargé différens Colleges de concerter les mesures qu'il y auroit à prendre pour l'amélioration des divers objets qui leur sont confiés. Ces ordres viennent d'être renouvellés avec des menaces qui en assurent la prompte exécution. Les personnes qui refuseront ou négligeront de s'y conformer, seront punies d'une maniere proportionnée à leur désobéissance formelle ou à leur coupable indifférence.

Il est comme décidé que nous ferons pour les autres branches de revenus publics ce que nous avons fait pour les eaux-de-vie. Le papier timbré formera une seconde Ferme qu'on ne doit pourtant adjuger qu'au commencement de l'année prochaine. En attendant cette époque, on continue à faire du papier timbré qui est payé en rixdales, shellings &c. Quoiqu'on ne cesse pas de frapper à la Monnoie une grande quantité de nouvelles especes, cependant elles ne suffisent pas pour l'échange des anciennes. Le Public donne au Roi une grande marque de sa confiance en prenant pour l'argent qu'il apporte à la Monnoie des billets de Banque qui étoient, avant la révolution, dans le décri & que personne ne vouloit recevoir en payement.

Notre bon Roi trouve toujours des fonds pour soulager les malheureux, mais sa générosité ne connoît point de bornes quand il s'agit de faire goûter le bonheur à des personnages illustres qui, accablés du poids de l'infortune, sentent d'autant plus la rigueur de leur sort qu'ils sembloient faits, encore plus que les autres, pour être heureux. Il existe dans l'Electorat d'Hanovre une petite-Fille du Grand Gustave-Adolphe, elle est âgée de 81 ans, infirme, aveugle, abandonnée de tout le monde, dénuée de tout secours, réduite à vivre dans une vile chaumiere, ou plutôt à attendre le moment qui en terminant sa vie mettra fin à ses mal-

heurs. En apprenant cette nouvelle, notre Monarque a été saisi bien plus de douleur que d'étonnement. Peu contente de lui envoyer une lettre de change de 500 ducats, S. M. lui a écrit de sa propre main & d'une maniere à montrer avec autant d'énergie que de vérité toute la sensibilité de son grand cœur. Voici la lettre. » Ma Cousine, l'état » cruel où le sort vous a réduite m'a vive- » ment attendri; vous jugeriez facilement » de toute l'émotion de mon cœur, si vous » pouviez connoître jusqu'où vont mon res- » pect & ma vénération pour la mémoire » du Grand Gustave. Ce que je regretterai » toujours c'est d'avoir appris si tard votre » situation. Ne doutez pas du tendre intérêt » que vous m'avez inspiré & que je ne ces- » serai de prendre à ce qui vous touche. Si » vous en doutiez un moment, je ne m'en » consolerois pas. Je fais des vœux pour que » votre grand âge vous permette de venir » en Suede; vous y trouverez une retraite » digne de votre naissance & du dernier re- » jetton d'une Maison à qui la Suede doit » tant de bienfaits. Recevez, en attendant, » une foible marque de mon amitié, que » j'aurai soin de renouveller tous les ans. Si » vous avez quelque autre désir à former, » faites m'en part, je vous prie; il ne tien- » dra pas à moi que vos vœux ne soient » remplis. L'empressement de mon zele » vous sera un sûr garand des sentimens dis- » tingués avec lesquels je suis &c. *Signé*, » GUSTAVE ». Cette infortunée Princesse porte le nom de Comtesse de Vasaberg.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 16 Mars.*

Le tems, toujours moins rigoureux, semble nous annoncer des jours encore plus doux. Nous hâtons par nos desirs le commencement du printems; à cette époque, nous mettrons la main à l'œuvre pour former un canal qui réunira la Baltique à la Mer d'Ouest dans le Duché de Holstein. L'entreprise est belle & ne nous sera pas moins avantageuse. Le commerce prend toujours des accroissemens en raison des communications qu'on lui ouvre & de la protection qu'on lui accorde. Ce canal commencera près de Kiel &, après avoir parcouru une bonne étendue de pays, aboutira à Rensbourg. Les plus beaux & les plus utiles projets échouent presque toujours, faute d'argent; ce n'est pas-là ce qui manque au Trésor Royal; les sommes nécessaires pour l'entreprise ne seront pas levées par de nouvelles impositions, elles sont déjà prêtes; nous pouvons donc regarder le succès comme assuré.

Nous avons eu, le 6 du courant, une aurore boréale beaucoup plus brillante que nous ne sommes accoutumés d'en voir. Le Peuple qui croit tout & qui craint tout, a été effrayé. Il a pris ce phénomene pour un présage certain d'une guerre prochaine. Depuis lors, il a gelé par un vent de nord-ouest; second indice qui vient à l'appui du premier.

SILÉSIE.

DE GLATZ, *le 19 Mars.*

Toute espece de marchandise qui ne se fabrique pas dans le pays est mise ici au rang des marchandises prohibées. Cependant nous avons très-peu de Manufactures non-seulement en or ou argent, mais en coton, fil, laine &c. C'est donc une nécessité pour nous de prendre chez l'Etranger ce que le pays n'est pas en état de nous fournir. D'ailleurs il nous arrive ce qui a toujours été commun dans tous les tems & chez tous les Peuples; il suffit qu'on nous défende d'introduire une marchandise pour que nous ayons encore plus d'envie de nous la procurer. En multipliant les loix prohibitives, on ne fait que multiplier nos goûts ou nos caprices. Aussi n'a-t-on jamais vu ni tant de Commis ni tant de Contrebandiers. Le plus fâcheux c'est que les derniers ne marchent plus qu'en grand nombre & bien armés; on court sur eux, ils se défendent, & tous les jours nous apprenons que de part & d'autre on a exercé quelque nouvelle violence. Ces tristes scènes sont plus fréquentes dans la Silésie Autrichienne & dans la partie de notre Comté qui appartient au Roi de Prusse. Des Contrebandiers, au nombre de cent cinquante, passerent derniérement les frontieres avec quarante traîneaux chargés de marchandises de contrebande; ils forcerent les Habitans de les leur acheter & repartirent pour aller faire quelque nouveau coup de cette espece. Nous espérons qu'on nous délivrera de ces hordes de brigands; ils ne

marchent qu'armés de toutes pieces, de fusils, de sabres, de pistolets; c'est principalement aux Employés qu'ils en veulent; loin de les fuir, ils vont souvent à leur rencontre, & il se passe peu de jour qu'ils n'en massacrent quelques-uns.

ALLEMAGNE.

DE DARMSTADT, *le 19 Mars.*

Pour être avoués de tout tems & universellement reconnus, les abus n'en restent pas moins éloignés de l'époque de leur réforme, s'ils sont non-seulement étendus, mais adoptés par-tout. On voit, on sent, on convient que rien ne nuit plus aux opérations du commerce que la diversité des poids & des mesures: mais qu'a-t-on fait jusqu'présent pour faire disparoître ou au moins diminuer les embarras, les difficultés, la confusion qu'entraîne cette diversité universelle? On ne tente même pas parce qu'on s'imagine qu'il est impossible de réussir. Egalement intéressés à faire cette grande réforme, les Gouvernemens ne pourroient-ils pas fixer les poids & les mesures dans leurs Etats respectifs? En agissant de concert, l'abus seroit donc bientôt corrigé. Si quelque grande Puissance frayoit la voie & donnoit l'exemple, le même zele animeroit d'autres Souverains, & de proche en proche la révolution s'étendroit: la réforme seroit entiere sans qu'il en eût coûté beaucoup pour l'opérer.

Nous sommes environnés d'un grand nombre de petits Districts soumis à différens Princes; chacun de ces Districts se sert de poids & de mesures qui ne sont pas les nôtres; pour obvier en partie aux inconvéniens qui en résultent, notre gracieux Souverain vient d'ordonner que dans tous ses Etats on ne feroit usage que de l'aune de Francfort. Cette Ville est en commerce avec tous nos voisins; en prenant une mesure qui leur est plus connue, nous traiterons plus facilement avec eux. L'Ordonnance sera fidélement suivie; pour chaque contravention il y a une amende de 30 rixdales.

DE CASSEL, *le 20 Mars.*

Suite de la Séance de la Société d'Agriculture & des Arts. Un Ouvrier qui a présenté la plus belle nappe damassée a reçu 5 louis. Le Prix destiné pour le Fabricant qui auroit fait la flanelle de meilleure qualité a été partagé entre deux Concurrens; ils ont eu chacun 5 louis. Le Prix pour le meilleur papier à lettres étoit de 6 louis; la Société a de plus accordé une gratification de deux louis au Marchand qui méritoit *l'Accessit.* Une branche d'Industrie qu'on encourage beaucoup en Allemagne est la filature du chanvre, du lin & de la laine. Notre Société a déjà proposé diverses récompenses pour cet article intéressant, & ne cesse de l'encourager. Dans cette Séance, elle a distribué trois Prix pour les meilleurs & les plus beaux fils de chanvre, de lin & de laine. Deux Marchands qui ont vendu à l'Etranger la plus grande quantité de marchandises fabriquées dans le pays, se sont partagé un Prix de dix louis. Quelques Artistes ont aussi reçu des récompenses pour diverses épreuves qui ont eu le suffrage de la Société. On a aussi distribué à divers Auteurs des médailles d'or & d'argent pour les pieces qu'ils ont envoyées sur des sujets d'Economie rurale. M. Auguste Schlettwein, Habitant de Bâle, a reçu une belle médaille d'or pour le Mémoire qu'il a fait parvenir à la Société sur les moyens d'améliorer nos biens-fonds dont les prix ont baissé considérablement depuis quelques années. L'Auteur a traité le sujet avec une grande intelligence; il ne se contente pas de nous faire connoître le mal, il nous en indique les remedes. Il ne tiendra pas à lui que nos terres ne reprennent leur ancienne valeur; les méthodes qu'il nous présente sont simples, bien réfléchies, & appuyées sur l'expérience. Si nous adoptons ses maximes, nos domaines nous seront bientôt d'un plus grand rapport. Malheureusement nous n'avons pas dans ce pays d'habiles Cultivateurs. On ne connoît ici que la routine; il faudra du tems & des efforts avant que l'instruction se répande dans nos campagnes.

ITALIE.

DE LIVOURNE, *le 20 Mars.*

Les Provinces d'Italie qui n'ont pas été ravagées par les débordemens, ou qui n'ont pas essuyé de trop longues pluies, voyent avec plaisir que la campagne leur annonce

de belles récoltes. Cette perspective seroit encore plus gracieuse si l'on pouvoit se promettre un bon débit des denrées. Dans l'Etat Ecclésiastique, en Sicile, à Venise, les bleds de l'année derniere ne sont pas vendus ; l'exportation qu'on y a permise ne rend pas ce commerce plus vif parce qu'elle ne fait pas naître le besoin & ne le multiplie pas. Les Cultivateurs ont le plus grand desir d'attirer la foule des Acheteurs ; il leur faut de l'argent pour subsister & faire les nouvelles avances de la culture. Ils sont ruinés, s'ils ne vendent pas, ou si l'abondance trop générale les force à vendre à vil prix.

Ce n'est pas un problême à discuter, c'est une vérité démontrée ; l'Etat le plus sagement administré devient bientôt, proportion gardée, l'Etat le plus riche. Le Gouvernement ne cesse de diminuer les charges des Peuples, abolit tous les jours des droits onéreux au Peuple, étend la liberté du commerce, expédie les affaires sans exiger les rétributions en usage, forme d'utiles établissemens, consomme de grandes entreprises, & toutefois notre Souverain paye les anciennes dettes de l'Etat, & loin d'épuiser son trésor, il grossit la masse de ses richesses. Par un nouvel Edit, l'Industrie peut élever des Manufactures, dresser des Atteliers, établir des Fabriques, sans payer ni taxe, ni droit, ni imposition. Cette liberté ne souffre aucune restriction, ni pour les lieux, ni pour le tems, ni pour l'Etranger. Le 16 de ce mois, on a distribué à Florence des Prix à des Eleves ou à des Artistes qui se sont le plus distingués par leurs talens.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 2 Avril.*

A la seconde lecture qu'on a fait dans la Chambre Haute du Bill concernant les annuités ou rentes viageres, le Lord Mansfield fut d'avis qu'au lieu de rendre nul le marché entre les Parties contractantes, toutes les fois que le contrat ne seroit pas enregistré, il conviendroit de se borner simplement à statuer que dans ce cas les sommes seroient exigées avec l'intérêt. Quant à la clause du Bill portant que les sommes pour lesquelles on s'oblige par contrat à payer certaines rentes viageres seroient comptées en argent ou en marchandises, cet illustre & profond Jurisconsulte observa qu'il seroit nécessaire de supprimer le mot *marchandises* & de ne laisser que celui *d'argent*. On préviendra par-là les manœuvres des Usuriers qui porteroient leurs marchandises fort haut & conviendroient tacitement de les reprendre à bas prix. Le même Lord voudroit aussi que la Cour du Banc du Roi ne fût autorisée par le Bill à prononcer que sur la bonne ou mauvaise foi du Prêteur.

Deux Armateurs Américains ont mouillé pendant 24 heures à Galoway en Irlande. Ils montent chacun 14 pieces de canons & autant de pierriers. Les Capitaines sont venus à terre & ont pris des provisions qu'ils ont payées en dollars. Ils étoient partis, depuis plus de deux mois, de Philadelphie & n'avoient fait, à ce qu'on écrit, que quatre prises qu'ils ont fait passer en Amérique. Nous regardons leurs succès comme médiocres ; mais si, dans le même espace de tems, les autres Armateurs des Colonies n'avoient pas été plus malheureux, il s'ensuivroit que nos pertes seroient immenses. Les Insurgens ont plus de six cens vaisseaux en mer ; ils nous auroient donc pris aux environs de deux mille quatre cens bâtimens. C'en seroit plus qu'il n'en faut pour compenser les deux cens navires que nous prétendons leur avoir enlevé durant cet hiver & qui sont à New-York. Il est vrai que nous leur avons fait d'autres prises qui se trouvent en Angleterre ou dans nos Isles.

Il avoit couru le bruit que le Gouvernement pensoit à détruire la Compagnie des Indes & à prendre en main la régie des Comptoirs & l'administration des affaires d'Asie. Ce bruit se renouvelle avec plus de force & de vraisemblance. Ce qui lui a donné lieu, ce sont les fâcheux démêlés qu'ont entr'eux les Officiers de la Compagnie.

On vient d'arrêter plusieurs Faux-Monnoyeurs qui s'entendoient avec les Rouliers de la Province de la Nouvelle-York & y faisoient passer, par semaine, des especes de mauvais aloi pour la valeur de 40 l. st. On soupçonne que c'étoient des Agens de quelques gros Manufacturiers de Sheffield & de Birmingham.

Dans les Provinces qui composent la Nouvelle-Angleterre, les Comités travaillent de toute leur force à soutenir le crédit du papier courant & à faire baisser les prix

exorbitans des denrées. On pense aussi à mettre un frein à la cupidité des Regratiers, & à prévenir le monopole qu'ils s'arrogent au détriment du Public.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Gap, *le 3 Avril.*

L'inoculation de la petite vérole s'est mise en vogue dans ce pays-ci; nous la suivons avec le même succès qu'on a par-tout ailleurs; un de nos Médecins la met en pratique dans nos campagnes; il n'épargne ni soins ni peines pour les pauvres gens; son zele est récompensé; il sauve bien des victimes & nous conserve des bras qui nous sont précieux. Ce digne Citoyen a droit à toute notre reste reconnoissance.

Il est rare qu'aux approches du printems & de la fonte des neiges il n'arrive quelque malheur dans nos montagnes. Nous en avons déjà la triste preuve par un accident funeste qui vient de se passer à quelques lieues de notre Ville, dans la Paroisse d'Orcieres, Village considérable du Diocèse & situé sur les hauteurs. Des personnes venoient, en grand nombre, d'un hameau peu éloigné à l'Eglise pour y faire baptiser un enfant. Toute la troupe avoit pris le chemin qui côtoye la montagne; c'étoit le moins mauvais, il n'y avoit pas de l'imprudence. Quand elles furent à mi-chemin de l'Eglise, il se détacha de la montagne une masse énorme de neige; dix d'entr'elles en furent écrasées; celle qui portoit le nouveau-né reçut une violente secousse; blessée, elle n'eut plus la force de soutenir l'enfant & le laissa tomber; il survint à l'instant un coup de vent si furieux que le pauvre petit malheureux en fût emporté dans la riviere du Drac, à une assez bonne distance du chemin.

De Saint-Malo, *le 5 Avril.*

Nous avons fait partir plusieurs bâtimens pour les pêches. La permission que les Etats de Bretagne nous ont obtenue d'exporter librement les grains, nous avoit fait espérer que ce commerce deviendroit plus actif. Il languit moins qu'auparavant, mais il est encore bien éloigné du degré d'accroissemen que l'intérêt de nos Marchands & celui des Propriétaires exigent. Comment vendre? Nous trouvons presque par-tout l'abondance & le bon marché. Nous ne pouvons pas donner la denrée à perte. Les Provinces qui sont limitrophes de la Bretagne portent les mêmes plaintes & voyent presque avec indifférence les belles apparences des récoltes prochaines. Le tonneau de froment vaut ici de 174 à 195 liv., selon les différentes qualités. Celui du seigle roule entre 112 & 116 l.; celui de méteil, entre 143 & 155 liv.; celui d'orge, entre 100 & 115 liv.; celui d'avoine, entre 91 & 102 l. Le riz ne se vend pas au-delà de 15 liv. le cent. Notre commerce avec les Isles se soutient; il nous est arrivé, ces jours derniers, plusieurs bâtimens de Léogane & des autres Ports de Saint-Domingue; leur cargaison consistoit en denrées de l'Amérique.

D'Arras, *le 6 Avril.*

Un de nos Fabricans de bas, le sieur Larjet, a fait une découverte bien précieuse & bien utile. Avec une plante étrangere, il a trouvé le secret de faire des bas, des bonnets & d'autres marchandises de cette espece qui durent plus & ont plus de brillant que les mêmes ouvrages en soie. Le Gouvernement a fait examiner par les Gens de l'Art plusieurs de ces pieces tricotées, & a donné son approbation à l'Inventeur. Depuis deux ans, cet habile Ouvrier s'est appliqué à perfectionner sa méthode & à l'étendre à divers autres genres d'ouvrages; le succès a pleinement répondu à son zele & à ses talens. Il est venu à bout de fabriquer, toujours avec la même plante, des étoffes en tricot pour des habillemens complets; la couleur naturelle des fils est celle de ventre de biche. Les personnes qui portent des habits de ces nouvelles étoffes rendent justice au mérite du Fabricant. Le sieur Larjet a un magasin d'étoffes, de bas, de bonnets &c. à Paris, chez le sieur Billet, Marchand Bonnetier, rue Tiquetone.

De Paris, *le 9 Avril.*

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée publique de la Société d'Emulation, du 8 Mars 1777. La Société libre d'Emulation, pour

l'encouragement des Arts, Métiers & Inventions utiles, a tenu son Assemblée publique le 8 de ce mois à cinq heures du soir, dans la grand'sale des Cordeliers.

Elle étoit présidée par M. de Saint Sauveur, Maître des Requêtes, qui a ouvert la Séance par un Discours dont l'objet étoit de faire connoître le but & la constitution de cette Société. Nous ne pouvons, en effet, donner une plus juste idée de l'un & de l'autre, qn'en insérant ici les endroits principaux de ce Discours.

» Choisi par la Société pour vous retracer de nouveau son institution & ses vues, » je dois le faire avec la simplicité qu'elle a » adoptée comme regle de sa conduite. Je » dirai donc en peu de mots ce qu'elle est » & ce qu'elle veut être.

» Société libre d'Emulation pour l'encon» ragement des Arts, Métiers & Inventions » utiles; telle est sa dénomination, Mes» sieurs; l'égalité est sa constitution, la li» berté sa baze, l'utilité son but.

» Des mœurs, un état honnête & deux » louis d'or par an, ou vingt-cinq louis une » fois payés, forment un Associé. Le rang, » la naissance distinguée, la fortune ne don» nent aucun préférence pour y être admis, » n'y procurent aucune distinction ni préro» gatives; tous les Associés sont égaux; sans » cela, Messieurs, comment pourroit sub» sister une Société où le crédit, l'opulence, » le pouvoir, auroient les moyens de subju» guer ceux qui la composeroient, d'abord » par des égards, ensuite par l'habitude, » enfin par l'autorité; cette Société seroit » bientôt anéantie.

» La liberté lui est aussi essentielle. Com» ment assujettir des personnes de tous états » & qui souvent doivent une partie de leur » tems au Public? Comment les contrain» dre à l'assiduité? Comment maîtriser leurs » opinions sur tel Art, sur tel objet d'en» couragement, sur tel ordre de choses uti» les? Comment fixer les volontés sur le » bien même & la maniere de l'opérer? Un » Associé bientôt y résisteroit, la crainte le » dégoûteroit, la Societé ne pourroit sub» sister.

» L'utilité enfin est son seul but, l'abré» gé, pour ainsi dire, de ses projets. Faire » du bien, le bien faire, & le faire tant » qu'elle subsistera, voilà son vœu, voilà son » desir; mais quel genre d'utilité embrasse» t-elle? Ceux qui concernent les premiers » besoins des hommes, avant ceux de pur » agrément; ceux qui peuvent former le » bien-être des dernieres classes, avant ceux » qui intéressent les aisés & les riches; ceux » enfin dont la récompense est dans le cœur, » qui attendrissent quand on en fait le récit, » qui laissent après eux la plus douce satis» faction, celle d'avoir fait le bonheur de » ses semblables, souvent les plus négligés.

» Vous jugez, Messieurs, d'après ce ta» bleau, que tout Citoyen, de quelque par» tie du Royaume qu'il soit, tout Etranger » même, peut être admis dans la Société, » puisque tout ce qui doit être véritable» ment utile aux hommes, sera l'objet des » encouragemens proposés par la Société. » Les Dames aussi, Messieurs, peuvent y être » admises; il en est déjà plusieurs qui se » sont associées: pourquoi ce sexe seroit-il » étranger à tout ce qui peut être utile? » Rien n'empêche une tendre mere, occu» pée dans sa famille à former des Citoyens » pour la Patrie, d'étendre ses soins bien» faisans sur les Arts, sans le secours des» quels ses plus cheres espérances pour» roient lui être ravies.

» Le suffrage du Public est, Messieurs, » tout ce que la Société ambitionne, & si » elle peut le recueillir, elle aura rempli » son but ». (*La suite à l'Ordinaire prochain*).

Suite de la Déclaration du Roi, concernant la Contrebande.

Des désordres si préjudiciables à la perception de nos revenus, ne sont pas moins contraires aux Ordonnances rendues par les Rois nos prédécesseurs, pour défendre les attroupemens, le port d'armes & la violence publique; la police générale de notre Royaume pourroit même être troublée, si nous ne nous empressions de réprimer ces excès.

Dans cette vue, nous avons jugé devoir manifester nos intentions, relativement à la perception de nos droits, & renouveler les dispositions des Ordonnances & Réglemens destinés à prévenir ou punir les attroupemens, ainsi que les rébellions faites aux Employés de nos Fermes dans leurs fonctions; enfin tout ce qui tend à la fraude de nos droits.

A ces causes, & autres à ce nous mouvant, de l'avis de notre Conseil, & de no-

tre certaine ſcience, pleine puiſſance & autorité royale, nous avons par ces préſentes ſignées de notre main, dit, déclaré & ordonné, diſons, déclarons & ordonnons, voulons & nous plaît ce qui ſuit :

Art. I. Nos Fermiers, leurs Commis & Employés, chargés de la perception & conſervation des droits de nos Fermes, ſeront & continueront d'être ſous notre protection & ſauve-garde, & ſous celle des Juges, Prévôts des Maréchauſſées, Maires, Echevins, Jurats, Capitouls, Syndics & principaux Habitans des Villes & lieux où ils font leur réſidence, & où ils feront leur exercice : Enjoignons à nos Gouverneurs, Lieutenans Généraux, Commandans & autres Officiers qu'il appartiendra, d'y tenir la main ; & aux Prévôts & Officiers de nos Maréchauſſées, de prêter main-forte & aſſiſtance auxdits Employés, toutes les fois qu'ils en ſeront par eux dûment requis.

II. Ordonnons que les Lettres-Patentes du 29 Mars 1720, rendues ſur l'Arrêt du 15 du même mois, ſeront exécutées ſelon leur forme & teneur; qu'en conſéquence & conformément à icelles, tous Juges Royaux, comme auſſi tous Officiers de Maréchauſſées, Prévôts & autres, pourront, en cas d'abſence ou de refus des Juges qui connoiſſent des droits de nos Fermes, ſe tranſporter en tous lieux & à toutes heures que leſdits Commis les requerront, pour y faciliter leurs exercices & fonctions, & qu'ils en ſeront même tenus dans les cas preſcrits par les Réglemens; à peine de demeurer reſponſables des dommages & Intérêts du Fermier.

III. Ordonnons pareillement que l'article 29 de la Déclaration du 1er. Août 1721, portant réglement pour la Ferme du tabac; les Lettres-Patentes du 16 Juillet 1722, rendues ſur l'Arrêt du 7 du même mois; & les articles 7 & 8 de la Déclaration du 2 Août 1729, ſeront exécutés ſelon leur forme & teneur : en conſéquence, réitérons les expreſſes inhibitions & défenſes y portées, à tous Particuliers, Cabaretiers, Fermiers & autres, de donner ſciemment retraite aux Contrebandiers & Faux-Sauniers, ou à leurs marchandiſes; comme auſſi à tous Fermiers des ponts & paſſages, & autres ayant bacs & bateaux ſur les rivieres, de paſſer leſdits Fraudeurs, ſous les peines portées auxdits Réglemens.

IV. Voulons auſſi que la Déclaration du 27 Juin 1716, ſoit exécutée ſelon ſa forme & teneur; & conformément à icelle, en y ajoutant même en cas de beſoin, faiſons très-expreſſes inhibitions & défenſes à tous Particuliers, de quelque qualité & condition qu'ils ſoient, de troubler directement ou indirectement les Employés de nos Fermes, dans leurs exercices & fonctions; comme auſſi de compoſer, écrire, imprimer, vendre, diſtribuer & afficher aucun placard ou libelle, contenant des déclamations ou injures contre leſdits Employés, ou tendant à exciter contr'eux & contre la perception de nos droits, la prévention & l'animoſité de nos Peuples, à peine de cinq cens livres d'amende, de dommages & intérêts envers nos Fermiers, leurs Commis & Employés, & de punition corporelle, s'il y échoit. Voulons qu'il ſoit informé & procédé, ſuivant l'exigence des cas, contre les Auteurs, Ecrivains, Imprimeurs, Colporteurs, Diſtributeurs & Afficheurs deſdits placards & libelles. (*La ſuite à l'Ordinaire prochain*).

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Extrait des Obſervations météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 juſqu'au 31 Mars 1777.

Vents dominans, nord-eſt & ſud oueſt; plus grand degré de chaleur 17 ¾ degrés le 28; moindre degré de chaleur 2 deg. ½ de condenſation le 13; plus grande élévation du mercure, 28 pouces 1 ½ ligne le 23; moindre élévation 26 pouces 11 ¼ lignes le 16; quantité de pluie, 16 lignes tombées en 12 jours; évaporation 31 lignes; déclinaiſon de l'aiguille aimantée, 19 d. 34' 21 ". Température. Variable, avec de grandes chaleurs & de grands froids pour la ſaiſon. Maladies. Aucune n'a regné. Productions de la Terre. Elles ont fait beaucoup de progrès depuis le 24 juſqu'au 29. Tous les fruits à noyaux étoient en fleur; la vigne étoit en bourre; les bleds étoient fort épais.

Signé, Cotte, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorenci, Correſpondant de l'Académie royale des Sciences de Paris &c.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 5 Avril 1777 au Mercredi 9 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 20, 22 à 24 liv.; le seigle, de 10 liv. 10 s., 11 à 12 liv.; l'orge, de 8 liv. 10 s., 8 l. 15 s. à 9 liv. Le froment au Port de la Greve, de 22, 23 l. 5 s. à 23 l. 15 s.; le seigle, de 10 l., 10 l. 10 s. à 11 liv. 10 s.; l'orge, de 8 liv. 15 s., 9 à 9 l. 15 s. *le septier.*

Du Samedi 5 Avril 1777 au Mercredi 9 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20, 21 à 22 l.; *id.* à la Greve, de 19, 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 12 Avril 1777, de 61 à 62 liv.; *idem* nouveau, de 60 à 61; le cent de paille vieille, de 27 à 28 l.; *id.* nouvelle, de 25 à 26 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 55 à 56; *idem* nouveau, de 54 à 55; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 25 à 26; *id.* nouvelle, de 23 à 24; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 52 à 53; *id.* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, de 23 à 24 liv.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le foin à la Grêve, de 44 à 45 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 12 Avril 1777.

Or de Portug. à . .	725	℔ 6		marc.
Du Mexique à . . .	720			marc.
Du Perou à	712			marc.
Les guinées à . . .	722			marc.
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à . .	84			once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54			marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	2	6	marc.
Piastres à	49	10		marc.

CHANGES DE PARIS, *du 12 Avril 1777.*

Amsterdam	54 $\frac{1}{8}$ à $\frac{1}{4}$
Londres	31 $\frac{3}{8}$
Hambourg	187 $\frac{1}{4}$
Madrid	15 2 6
Cadix	15 0 6
Livourne	97
Gênes	94 $\frac{1}{2}$
Lyon	$\frac{7}{8}$

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Merc. 2 Avril 1772		Du Vendredi 4.	
Messieurs		*Messieurs*	
Marsollier.... vres.	C.	Creuzé..... pplles.	C.
Cauchy..... pplles.	E.	Viageres.....	C.
Viageres.....	E.	Tontine.....	C.
Tontine.....	E.	Boscheron... pplles.	E.
Vieillard ... pplles.	D.	Viageres.....	E.
Viageres.....	E.	Lempereur.. pplles.	J.
Tontine.....	C.	Viageres.....	F.
Cochin..... pplles.	C.	Patu.... Viageres.	G.
Du Jeudi 3.		.....	
De S. Janvier vres.	J.	.....	
Tontine.....	J.	.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril 1777.	*Jeudi 10.*	*Vendredi 11.*	*Samedi 12.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	1860 75 80 . .	1885 80 75 65 70	1860 52 $\frac{1}{2}$ . .
D°. $\frac{16es}{25}$ . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	250	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	79 . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	405	405 . . . .
Rescriptions . .	8 $\frac{3}{4}$ $\frac{1}{2}$ 8 7 $\frac{3}{4}$ 7 $\frac{1}{2}$.	7 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{2}$ 8 8 $\frac{1}{2}$ 9 .	8 8 $\frac{1}{2}$ 9 8 $\frac{3}{4}$ 9
Bil. des Fermes.	1 $\frac{3}{4}$ $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	2 . . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 18 Mars.

L.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 15 *Février.*

IL ne faut souvent qu'une circonstance imprévue pour déconcerter les plus grands projets & faire manquer les plus vastes entreprises. Vainqueurs des Turcs, nous avions acquis le droit d'ouvrir un commerce sur la Mer Noire. Cet article intéressant pour les Provinces de notre Empire avoit été conclu par la derniere paix. A peine avons-nous joui de cet avantage, qu'on nous force à y renoncer. Nos Flotes Marchandes n'ont pas été d'abord repoussées des Ports du Grand-Seigneur, mais on n'a pas fait à nos Commerçans l'accueil qu'ils attendoient; les ventes & les achats se faisoient lentement; & quand on ne nous opposoit pas ouvertement des obstacles, on faisoit naître des difficultés. Si la confiance & la bonne foi sont nécessaires pour établir solidement un commerce, les soupçons, la défiance l'ébranlent jusques dans ses fondemens & ne tardent pas à le faire crouler. Nos liaisons d'intérêt avec la Porte n'ont pas été en conséquence de longue durée, & nous touchons au moment de les voir rompre entiérement. On avoit arrêté 2 de nos bâtimens aux Dardanelles; notre Ambassadeur à Constantinople en porta ses plaintes, & montra que c'étoit contrevenir formellement au dernier Traité que de refuser un passage libre aux vaisseaux de notre Nation chargés de marchandises & destinés uniquement au commerce. D'après les raisons sur lesquelles M. de Stachieff appuyoit sa demande, il obtint sasisfaction. Les deux navires continuerent leur route & mouillerent dans le Port de Constantinople. A cette époque, les murmures se renouvellerent de la part des Turcs, & les contestations reprirent leur cours avec plus de force qu'auparavant. On assure que le Grand Visir a fait dire à notre Ministre que les deux bâtimens Russes n'auroient jamais la permission d'entrer dans la Mer Noire, & qu'ils pouvoient reprendre la route par laquelle ils étoient venus. On a motivé cet acte en disant que les deux vaisseaux n'étoient pas Marchands & que leur cargaison consistoit bien plus en munitions qu'en marchandises; que ces deux frégates pouvoient aisément être armées en guerre à Asoph; qu'aux termes du Traité de paix, le passage de la Mer Noire dans la Mer Blanche & de la Mer Blanche dans la Mer Noire ne doit être libre qu'aux bâtimens Russes parfaitement conformes, pour la construction, à ceux que les autres Nations emploient dans le commerce; que la Porte enfin observeroit fidelement le Traité, tant que la Russie ne s'en écarteroit pas; mais que manquer évidemment aux conditions, c'étoit dispenser de l'obligation de les remplir. Cette résolution décisive a été cause que les Maîtres des deux bâtimens ont débarqué

leurs marchandiſes à Conſtantinople & y ont vendu la plus grande partie de leur cargaiſon. On prétend que le Grand-Seigneur a demandé d'acheter le bois de conſtruction qui étoit en aſſez grande quantité ſur les deux navires, & que nous le lui avons vendu.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 20 Février.*

Serions nous comme ces malades qui faiſant effort pour ſe relever retombent ſur leur lit plus épuiſés de force qu'auparavant? Que de ſoins, que de peines, que de travaux ne nous a-t-il pas coûté pour faire naître l'eſpérance dans nos cœurs? Mais elle n'a paru jetter quelque rayon que pour ſe diſſiper plus vîte & nous replonger dans de nouveaux abîmes. La derniere Diete avoit fait de belles opérations, cependant l'exécution ne répond pas dans le détail aux vues de cette auguſte Aſſemblée. Par-tout on trouve des obſtacles qu'il auroit été difficile de prévoir, & qu'il eſt encore plus difficile de lever. Notre commerce n'a pas encore pris la moindre conſiſtance; on n'a pas encore commencé à ranimer notre Agriculture; les impoſitions excitent les murmures d'une grande partie des Citoyens; le poids en eſt trop lourd, on s'efforce de le ſecouer, on demande du moins de l'alléger; la perception des impôts ſe fait avec lenteur & avec des frais; le produit ne ſera pas tel qu'on ſe l'étoit promis & qu'il le faudroit pour le bien de l'Etat. Dans ce triſte état des choſes, on parle beaucoup de convoquer une nouvelle Diete. Ce bruit s'eſt répandu dans tout le Royaume.

Les Etats voiſins nous ſervent de bouſſole; comme on y fait de grands approviſionnemens, nous établiſſons auſſi de grands magaſins; les denrées & les vivres abondent; il ne nous faut pas de grandes ſommes pour acheter; mais il faut des bâtimens & il en coûte pour les avoir; le tranſport entraîne beaucoup de frais; les Directeurs, les Officiers prépoſés à l'entretien de ces magaſins ont de gros appointemens &c. Nous ſommes dans la néceſſité d'épargner & nous ne ſçaurions éviter avec trop de ſoin de nous jetter dans des dépenſes qui ne ſont pas abſolument néceſſaires. Le Conſeil Permanent tient de fréquentes Aſſemblées; rien ne tranſpire du ſujet de ſes délibérations. Ce qui paroît sûr, c'eſt qu'on prend de nouvelles meſures pour faire rédiger un nouveau code de légiſlation pour la Pologne & le Grand-Duché de Lithuanie.

SILÉSIE.

DE BRESLAU, *le 21 Février.*

Juſqu'à préſent nous avons eu un hiver très-variable. Des jours doux & froids ſe ſont ſuccédé rapidement; du 25 au 30 Décembre, le froid a été le plus vif de toute la ſaiſon. Le 13 du courant, le dégel a commencé; la neige s'eſt fondue, mais lentement & ſans occaſionner les débordemens des fleuves qui ont fait tant de ravages les années précédentes. Nos Vieillards ne ſe rappellent pas avoir jamais vu la terre couverte de neige à une auſſi grande hauteur que nous venons de la voir. Nous n'avons point eſſuyé de tempête durant cet hiver, & l'Oder n'a pas été gelé d'une rive à l'autre. Les maladies ont été rares & peu dangereuſes. Quelques-uns de nos Agriculteurs appréhendent que les ſouris n'aient pénétré dans la terre & n'y aient trouvé un aſyle contre la chûte des neiges. Si leur crainte étoit fondée ſur la vérité du fait, nous ſerions à plaindre; ces animaux auroient rongé les fruits de la terre & dévaſté nos champs. Nos plus habiles Cultivateurs prétendent au contraire que les ſouris auront péri ſous la neige qui ſe geloit bientôt après qu'elle étoit tombée. Si leur conjecture eſt vraie, nous pouvons preſque nous promettre de riches récoltes. Les arbres s'annoncent auſſi-bien qu'on peut le deſirer; tout le reſte eſt encore un myſtere que la nature cache aux yeux & aux recherches des Obſervateurs.

Nous commençons à cultiver avec ſuccès dans cette Province une plante dont la racine ſert à teindre les étoffes en rouge. Des Economes étrangers ont bien voulu nous donner les inſtructions néceſſaires pour réuſſir dans cette culture. Nous avons ſuivi nos guides & nous avons atteint le but. Dans quelques années nous ne ſerons plus dans le cas d'acheter de l'Etranger des étoffes teintes en rouge.

Le Conseiller Gerhard qui avoit découvert, dans notre Province, des volcans éteints depuis long-tems, a lu à la derniere Assemblée de l'Académie de Berlin un Mémoire curieux sur cette matiere. M. Ackard, Membre de ce même Corps, termina la Séance par la lecture d'un Mémoire sur une nouvelle maniere de faire éclore des œufs de poule par le moyen de l'électricité. Ce ne sont pas là des découvertes fort utiles, mais elles amusent ; c'en est assez pour satisfaire le goût dominant de ce siecle.

ALLEMAGNE.

DE DRESDE, *le 22 Février.*

Des thermometres justes & qui marquassent avec précision le degré de chaleur nécessaire pour la chambre d'un malade & dont on pût faire usage pour maintenir l'eau des bains au degré de chaleur prescrit par les Médecins, étoient, il n'y a pas longtems, aussi rares que chers dans toute la Saxe. En 1766 il auroit été difficile de s'en procurer à un prix au-dessous de 7 à 8 rixdales. Les Directeurs des Annonces de Leipsick engagerent les Artistes les plus habiles à faire des thermometres qui ne fussent pas moins utiles & qu'on pût acheter à meilleur marché. Les vues de ces bons Patriotes ont été encore mieux remplies qu'ils n'auroient osé l'espérer. Un Maitre de Dessin de cette Ville, après bien des soins, a parfaitement réussi à faire des thermometres de la plus grande justesse & qui coûtent moins peut-être que dans aucune Ville de l'Europe. Le sieur Trost, c'est le nom de cet homme à talens, donne pour le modique prix de 20 gros des thermometres excellens pour les appartemens des malades; ceux qui sont propres pour les bains & où il entre du mercure sont à une rixdale & 8 gros; ceux de cette derniere espece qui ne sont qu'à l'esprit-de-vin se vendent une rixdale.

DE LEIPSICK, *le 23 Février.*

Il y a long-tems qu'on s'est proposé en Allemagne de trouver une maniere de couvrir les toits qui pût réunir deux avantages difficiles à concilier, la légéreté & la solidité. Le Directoire de la Chambre de Guerre & des Domaines de Berlin a plusieurs fois distribué des Prix & des récompenses pour cet important objet. Des personnes de l'Art ont trouvé diverses méthodes & l'expérience a fait adopter celles qui ont paru les meilleures. Il restoit encore à sçavoir quelle seroit la maniere d'enduire les toits la plus propre à les faire résister plus long tems à l'intempérie des saisons? Ce qu'on demandoit sur-tout c'est que les couches d'enduit ne fussent pas multipliées jusqu'à faire un poids considérable. On vouloit aussi que les méthodes proposées fussent simples & peu coûteuses. Voici l'enduit qu'on a imaginé, pour mieux conserver la charpente des maisons qui ne sont pas toutes construites en pierres.

On prépare pour cet effet un ciment composé de 3 parties d'argile & d'une de chaux, à quoi l'on ajoute une poignée de poils de veau pour deux ou trois pintes d'eau. Il faut commencer par bien pêtrir l'argile avec les pieds jusqu'à la rendre la plus ductile qu'il se peut; lorsqu'elle est molle & liante, on y ajoute la chaux détrempée qu'on a eu soin de bien battre & de mêler avec les poils de veau. On agite le tout ensemble & on le laisse reposer pendant deux jours. Alors on pourra l'employer en prenant toutefois garde que la matiere ne soit ni trop ni trop peu liquide. Pour donner au ciment plus de consistance, on y ajoute, lorsque le toit en est enduit, une couche d'un mélange de deux parties de chaux & d'une d'argile liés ensemble par une quantité suffiante d'eau. Si la chaleur ou quelque autre cause occasionnoit des ouvertures ou des fentes, on les bouchera avec du mortier composé de chaux & d'argile.

Comme le bois de charpente est sujet aux ravages des vers, on prévient cet inconvénient par les procédés qui suivent & qui consistent à faire un mélange de deux tiers de terre grasse, d'un tiers de chaux détrempée, d'une poignée de sel commun, d'une assez petite quantité de fiel de bœuf & de poils de veau. Dès que la chaux est détrempée on la mêle avec la terre grasse, & après avoir bien pêtri l'une & l'autre, on en couvre les fentes du bois. On jette ensuite de l'eau sur le reste du ciment pour le rendre plus liquide, & on le répand sur toute la

charpente. Pour empêcher que le bois ne se fende, on peut y mettre une couche d'un ciment de trois quarts de chaux & d'un quart d'argile. Des toits ainsi faits ont le double avantage d'être plus durables & de prendre feu plus difficilement. On a fait usage de cette méthode à la Maison de Force de Zwickau; le toit a 7384 aunes quarrées & 6 pouces; il est couvert de 36,396 tuiles; pour l'enduire de la maniere que nous avons détaillée, il n'en a coûté que 2 gros par aune quarrée. C'est acheter de grands avantages à très-bon marché.

D'HANOVRE, *le 24 Février.*

Il semble que les hommes sont trop intéressés à la conservation de leur santé, pour n'avoir pas besoin de leur recommander de prendre les précautions qu'elle exige. Cependant c'est le desir même de la conserver qui les induit souvent en erreur & leur fait donner une aveugle confiance à des personnes dont ils ne sçauroient trop se défier. Le Public a toujours été & ne cesse d'être encore tous les jours la dupe ou la victime de ces Charlatans qui de Ville en Ville, de Village en Village vont vendre des poisons pour des remedes spécifiques. Dans plusieurs Etats du Nord on vient d'exterminer cette peste du genre humain, ces hommes cruellement avides qui n'achetent à prix d'argent le privilege d'exercer un Art qu'ils ignorent que pour le rendre plus meurtrier par leur ignorance & plus lucratif par la stupidité d'autrui. Le plus sûr moyen d'arrêter un si étrange abus, étoit de donner des appointemens honnêtes à des Médecins pour les charger de traiter les malades des campagnes. La Suede a donné l'exemple en établissant dans toutes les Provinces des Médecins qui, aux frais de la Couronne, suivent les pauvres dans leurs maladies & sont de plus chargés de dévoiler le charlatanisme & de l'écarter. Comme cette méthode a très-bien réussi, on s'est empressé dans ce pays-ci de l'adopter.

Après avoir sagement pourvu aux moyens de conserver la santé des hommes, on s'applique aussi à donner des soins à celle des animaux nécessaires à l'Economie rurale. Les Ecoles Vétérinaires sont néanmoins encore trop rares; les épizooties dont nous voyons si souvent les ravages, devroient nous avoir engagés à les multiplier. Nous avons commencé à faire quelques pas en attirant d'habiles Médecins Vétérinaires qui formeront des Eleves, & qui répandront l'instruction dans les Villes & dans les Campagnes. Avec le tems, nous irons plus loin & nous ferons davantage.

ITALIE.

DE GENES, *le 20 Février.*

Notre commerce avec l'Etranger est plus animé que nous ne sommes accoutumés de le voir dans cette saison. Il est entré ces jours derniers dans notre Port dix-huit vaisseaux de différentes Nations, chargés de grains, de sucre, de cacao, de tabac, de draps &c.

Depuis leur établissement à Malthe, les Chevaliers de l'Ordre de S. Jean de Jérusalem avoient obtenu des Rois de Naples la permission d'extraire, chaque année, de la Sicile une certaine quantité de grains, sans payer les droits ordinaires. Cette faveur avoit été suspendue sous le Ministere précédent; l'Ordre vient de s'adresser au nouveau Ministre & il a obtenu au-delà même de ce qu'il demandoit. Le Marquis de la Sambuca a donné des ordres pour que Malthe exportât de Sicile la quantité de grains, pour cette année, exempte de droits, & qu'on y joignît encore celle qui avoit été refusée les années précédentes.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 5 Mars.*

Dans ses observations dédiées à la Cité de Londres, le Docteur Price ajoute de nouveaux traits au tableau de la dette Nationale dont nous avons parlé succintement. La guerre dans laquelle nous nous sommes jettés entraîne d'énormes dépenses qui ne font que grossir nos dettes. La totalité des billets de l'Echiquier se montoit à 1,250,000 liv.; elle est actuellement portée à 1,50,000 liv. Nous avons ajouté, par un emprunt, aux annuités consolidées à 3 pour cent, la somme de 2,150,000 liv. Le Parlement

dans sa derniere Séance, a consenti à un autre emprunt d'un million. Nous avons donc augmenté notre dette, l'année derniere, de 3,400,000 liv. st., sans y comprendre les sommes que nous devons pour la Marine, l'Artillerie, le Bureau des vivres, les bâtimens de transport & les Troupes. On ne peut pas fixer le point où nos dettes parviendront dans le courant de cette année, beaucoup moins seroit-il possible de dire où elles en seront à la fin des troubles de l'Amérique. Si nous avions à soutenir, outre notre guerre civile, une guerre étrangere, on pourroit presqu'assurer, sans crainte d'erreur, que nous irions bientôt jusqu'à devoir deux cens millions sterling; mais alors notre dette se réduiroit vraisemblablement à *Rien*. Telle est la chûte épigrammatique du Docteur sur ce grand objet.

On examine dans le Parlement les différens articles de nos dépenses, & il en est peu qui n'excitent des débats ou de grandes discussions. Quelques Membres se récrierent sur ce que le rum qu'on avoit fait passer en Amérique avoit coûté un tiers au-dessus de son prix. Les Ministres répondirent que le rum de la Jamaïque de bonne qualité valoit 4 shellings 4 deniers, & qu'en y comprenant le fret & le coulage, on auroit le prix de 5 shellings 3 den., comme il étoit porté par l'état présenté à la Chambre. Les frais immenses pour le service des bâtimens de transport parurent enflés aux yeux du parti opposé à la Cour. On lui répondit qu'il falloit nécessairement un plus grand nombre de Matelots pour se mettre en état de ne pas craindre les Armateurs Américains. L'opposition s'éleva contre les Entrepreneurs de vivres qui faisoient des gains excessifs & dont plusieurs étoient Membres du Parlement ou liés d'intérêts avec des Parlementaires; que, pour cette raison, ils étoient favorisés & préférés à d'autres personnes qui se chargeroient des entreprises à plus bas prix. On leur répondit que cette idée étoit évidemment fausse puisque l'adjudication des entreprises se faisoit à ceux qui offroient les conditions les plus avantageuses pour l'Etat. Cependant il faut que les Ministres aient découvert des abus relatifs à cet objet, puisqu'au Bureau de l'Amirauté & à celui des Vivres on vient d'adopter un nouveau plan dont on se promet de grands avantages, sur-tout une épargne considérable des deniers publics.

La Chambre des Communes, assemblée en Comité, a résolu que vu le besoin où sont les Planteurs des Indes Occidentales, de douves, de futailles &c, on devroit permettre à nos Commerçans d'en tirer de la Mer Baltique & de celle du Nord pour en fournir nos Colons des Isles; qu'il seroit même à propos d'acccorder une gratification à tous ceux qui exporteroient ces articles du Canada, de la Floride Occidentale & Orientale, de la Nouvelle-York & de l'Isle de S. Jean, aux Colonies des Indes Occidentales & à la côte de Musquito; qu'on pourroit limiter le tems que dureroit cette permission & cette gratification &c.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Limoges, *le 6 Mars.*

On a publié dans cette Ville & dans la Province l'état des exemptions particulieres du tirage pour les Troupes Provinciales. Ces réglemens regardent toute la Généralité.

Art. I. Le fils aîné d'un Laboureur, demeurant avec son pere, âgé de soixante-cinq ans, ou ayant des infirmités notoires, Propriétaire d'un domaine du labourage de deux bœufs, sera exempt.

II. Le fils aîné d'une veuve de Laboureur, âgée de soixante ans, ou infirme, ayant le labourage d'un domaine à deux bœufs, sera exempt.

III. Le fils aîné d'une veuve ayant dix enfans, sera exempt, s'il est le seul en état de veiller à la culture des biens qu'elle aura en propre ou à ferme; mais si cette veuve a deux ou trois enfans en état d'être assujettis au sort, tous tireront.

IV. Un Laboureur exploitant en propriété ou à ferme un domaine du labourage de quatre ou six bœufs, exemptera son fils unique exerçant la même profession.

V. La veuve d'un Laboureur, dans le cas de l'article IV du présent état, exemptera son fils aîné seulement; & à défaut de fils, son frere ou beau-frere, si l'un d'eux est à la tête de l'exploitation, en justifiant par

le frere ou beau-frere, que sa légitime est assignée sur ce fonds.

VI. Un Laboureur payant cinquante livres du principal de la taille dans la Généralité de Limoges, & trente-six livres dans la Vicomté de Turenne, exemptera son fils unique exerçant la même profession.

VII. Une veuve de Laboureur payant cinquante livres du principal de la taille dans la Généralité de Limoges, & trente-six livres dans la Vicomté de Turenne, exemptera son fils aîné; & à défaut de fils, son frere ou beau frere, aux conditions portées par l'article V du présent état.

VIII. Lorsqu'il s'agira d'un Propriétaire exploitant son bien, les cinquante livres du principal de la taille, portées dans les articles VI & VII du présent état, s'entendront de toute taille assise sur un domaine, tant en propriété qu'en exploitation, sans avoir égard à la taille des facultés personnelles. A l'égard d'un Fermier ou Colon, à moitié fruits, les cinquante livres de taille s'entendront de la taille d'exploitation assise sur domaine.

IX. Le Fermier d'une terre au-dessus de deux mille livres de revenu, dont il exploitera au moins un tiers, exemptera son fils unique exerçant la même profession.

X. Un garçon exploitant un domaine, dont le labourage sera de deux ou quatre bœufs, demeurant seul avec ses domestiques, sera exempt personnellement.

De la Rochelle, *le 7 Mars.*

Dès le milieu du mois de Janvier nous nous sommes déterminés à tailler la vigne sur la côte & dans nos environs. Cette opération pourra paroître un peu trop précoce aux Cultivateurs intelligens; mais s'ils étoient de nos cantons, ils feroient vraisemblablement comme nous. Plusieurs Propriétaires prirent le parti, l'année derniere, de ne faire tailler leurs vignes que vers la mi-Mars, attendu que l'année qui précédoit immédiatement celle-là, ils ne recueillirent presque rien pour l'avoir taillée de trop bonne heure. Les gelées du printems brûlerent les bourgeons que la taille prime avoit fait pousser trop tôt. L'année derniere ne ne nous a que trop prouvé que la taille tardive avoit aussi ses inconvéniens. Les gelées étant venues lorsque le printems étoit avancé, les bourgeons de la taille prime se trouverent assez forts pour résister au froid, au lieu que les autres étant alors foibles furent calcinés & ne donnerent pas du fruit.

Dans ce climat, le printems est la saison la plus variable de l'année. Malgré les observations les plus exactes & les plus multipliées, nous ne pouvons avoir de regle sûre. Cependant nos Vignerons les plus entendus croyent que, tout bien considéré, la taille de la vigne doit être faite à la lune de Février. Il s'ensuivroit de-là que si la lune de Février va jusqu'au mois de Mars, il faudroit différer la taille, supposé toutefois que la lune ait des influences sur les opérations d'Agriculture. Comme les Sçavans sont, pour la plûpart, d'une opinion contraire, on peut sans témérité ne pas adopter cette méthode. Il résulte de toutes nos expériences que dans ce pays-ci le mois de Février est le tems le plus propre & le plus favorable à la taille des vignes.

Quelques Particuliers ont fait planter la vigne dès le commencement du mois dernier; ils pourront bien se repentir de n'avoir pas un peu plus différé. On a eu lieu d'observer que les vignes plantées trop tôt ne réussissent pas. Les Bourgeois qui font des plantations dans un mois si rigoureux sont ou induits en erreur par des Vignerons ignorans, ou trompés par des Vignerons qui manquent alors de travail & qui s'embarrassent fort peu que les vignes des autres réussissent, pourvu qu'ils aient de bons salaires. Il est rare de voir un Vigneron instruit planter au mois de Février des vignes qui lui appartiennent.

L'époque pour les plantations, dans ce pays-ci, doit être le mois de Mars. C'est alors que la terre commence, pour l'ordinaire, à s'échauffer & à mettre en mouvement les principes de la végétation. Il n'y a pas à craindre que le sarment souffre de l'humidité & du froid de la terre qui le font chancir & pourrir: inconvénient auquel on s'expose dès qu'on plante trop tôt, sur-tout si l'hiver a été pluvieux. Nous avons eu des tems secs; voilà ce qui doit faire présumer que les plantations du mois de Février pourront très-bien réussir. On doit en conclure qu'il ne faut jamais se décider dans les opérations d'Agriculture, si ce n'est après avoir bien consulté la température de la saison.

Durant le mois de Février, nous avons

eu des froids piquans; il eſt tombé un peu de neige. Depuis quelques ſemaines, on a commencé à préparer les guérets; les mars ſont ſemés par-tout; la terre eſt bien ameublie; nous n'avons preſque pas eu de pluie de tout l'hyver.

D'YVETOT, *le 9 Mars.*

On vient d'établir à Limeſy, dans le Pays de Caux, deux Foires où l'on vendra toutes ſortes de bétail; on y trouvera auſſi des clayes de parc & des piquets, des étaux, des traiteaux, & divers inſtrumens d'Agriculture. L'une de ces Foires ſe tiendra le 24 Juillet, jour de Sainte Chriſtine; dans les années où le 24 ſera un Dimanche, on renverra la Foire au lendemain. L'autre aura lieu dans le courant du mois d'Octobre. Ailleurs on cherche à avoir des Foires plus brillantes; nous leur préférons les plus utiles.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Suite de la Réponſe à la Lettre écrite du Pays d'Aunis à un Négociant de Picardie &c.

Un Ouvrier, habitué au dépotage, ne peut ſe tromper: je vous ditai en mon particulier, d'après l'expérience que j'en fais depuis pluſieurs années, que quoiqu'il me ſoit arrivé bien des fois que les Courtiers croyant pouvoir trouver mon Tonnelier en défaut ayent vérifié ſon dépotage, jamais cependant ils n'ont pu conſtater une différence ſeulement d'un quart de velte; & quand bien même cette différence eût pu s'y trouver, oſeriez vous mettre cela en parallele avec la fraude habituelle d'une, deux, même trois veltes & au-deſſus que laiſſe exiſter une verge de fer?

Vous vous étayez du Réglement de 1753, ſous prétexte qu'il conſerve le recours contre le Vendeur de l'eau-de-vie, en cas de fraude. Mais de bonne foi, Monſieur, croyez-vous qu'il vaille mieux être expoſé à un procès que d'employer le moyen de le prévenir? Et d'ailleurs connoiſſez vous bien les frais qu'entraînent les formalités préalables pour parvenir à exercer un juſte recours contre les Fraudeurs? J'en doute beaucoup; que votre amour pour la Juſtice ne vous faſſe pas illuſion; écoutez votre cœur; il m'eſt garand que vous ne ſçauriez deſirer que les victimes journalieres d'un uſage qui prête autant à la fraude, ſe jettent ainſi dans le dédale de la chicane.

Le dépotage, dites-vous encore, ſera onéreux au Cultivateur. Et en quoi, s'il vous plaît, ſur tout ſi l'Acheteur en paye les frais? N'eſt-il pas auſſi juſte que ce dernier ait la quantité exacte de veltes qu'il compte acheter, qu'il l'eſt que le Vendeur reçoive le nombre d'écus qui lui reviennent? Je n'imagine pas que vous veuilliez faire regarder comme une perte l'empêchement que mettra le dépotage à la fraude, & à Dieu ne plaiſe que je vous faſſe le tort de l'imaginer. Quiconque auroit une pareille idée montreroit que le nom de *Cultivateur* ne lui va point du tout, & qu'il ne le prend que pour cacher ſous ce nom un autre état & des vues particulieres. Vous me permettrez, Monſieur, de vous le dire, le zele que vous mettez à défendre votre opinion, vous emporte un peu trop loin; par la crainte de tomber dans quelque erreur légere, en embraſſant le dépotage, vous êtes l'Apogiſte d'une méthode dont on ne peut ſe déguiſer les erreurs multipliées, conſidérables, manifeſtes. La réalité ne paroît pas vous effrayer, tandis que l'ombre ſeule vous épouvante. Pour appuyer de plus en plus l'ancien uſage, vous allez juſqu'à invoquer la liberté du commerce contre le dépotage; & ſelon vous, celui ci attaque celle là. Mais, Monſieut, ou vos idées à cet égard ſont bien obſcures, ou vous devez convenir que le dépotage ne bleſſe en rien cette précieuſe liberté non-plus que l'entiere propriété. Il ne s'agit ici que de mettre quelques frippons hors d'état de vendre à fauſſe meſure: or vous ſçavez que dans tous les pays policés, même les moins ſujets à l'arbitraire des prohibitions & des gênes, les faux poids & les fauſſes meſures ſont défendus.

(*La ſuite à l'Ordinaire prochain.*)

II.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 8 Mars 1777 au Mercredi 12 dudit, le froment s'eſt vendu à la

Halle, de 26, 21, 23 à 24 livres; le seigle, de 10 liv. 10 s., 11 à 11 liv. 15 s.; l'orge, de 9 liv., 9 l. 10 s., à 10 l. Le froment au Port de la Greve, de 20 liv. 5 s., 21 à 24 liv.; le seigle, de 10, 10 liv. 5 s. à 11 l.; l'orge, de 8 liv. 15 s., 9 à 9 liv. 15 s. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 8 Mars 1777 au Mercredi 12 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18 l. 10 s., 19 à 20 l.; *id.* à la Greve, de 18 liv. 5 s., 19 l. 5 s. à 20 l. 10 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 15 Mars 1777, de 61 à 62 liv.; *idem* nouveau, de 58 à 59; le cent de paille vieille, de 27 à 28 l.; *id.* nouvelle, de 25 à 26 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 54 à 55; *idem* nouveau, de 53 à 54; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 26 à 27; *id.* nouvelle, de 24 à 25; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 47 à 48; *id.* nouveau, de 45 à 46; le cent de paille vieille, de 24 à 25 liv.; *id.* nouvelle, de 23 à 24 l.; le foin à la Grève, de 44 à 45 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 15 Mars 1777.

Or de Portug. à	724	8	6	marc.
Du Mexique à	720			
Du Perou à	712			
Les guinées à	722			
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			
Or à 20 karats à	84			
L'argent à 11 d. 20 g. à	54			marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	2	6	
Piastres à	49	10		

CHANGES DE PARIS, *du 15 Mars 1777.*

Amsterdam	54
Londres	31 ¼ à 5 16e.
Hambourg	188
Madrid	15 2
Cadix	15
Livourne	97 ¼
Gênes	95
Lyon *Rois*	au pair.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1776.

Du Merc. 26 Fév. 1777

Messieurs

Cochin ..... pples. R.

Du Lundi 3 Mars.

Creuzé ..... pples. t. l.
Viageres ..... t. l.
Tontine. .... t. l.

Du Mercredi 5.

Cochin..... pples. R.

Six derniers mois 1776.

Du Vendredi 28.

Peinchein.... vres. A.
Perpétuelles.. A.
Tontine..... A.

Du Lundi 3 Mars.

Messieurs

Thevenin.... pples. A.
Viageres .... A.

Du Mardi 4.

Desplaces... pples. C.
Viageres..... C.
Tontine..... C.

Du Mercredi 5.

Boutray .... pples. A.
Viageres..... B.
Tontine..... B.
.....

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1777.	*Jeudi 13.*	*Vendredi 14.*	*Samedi 15.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	1745	1745 50 . . .	1755 . .
D°. 16es/25 . . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	238	238 . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	390	390 . .
Rescriptions . .	15 15 ¼ 15 . .	15 14 ¾ . . .	14 ¾ ½ . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	3 ¼	3 ¼ . .
Bil. de la Lot. R.	1202 3 . . .	1203 4 5 . .	1208 . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 28 Juin.

L.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 27 Mai.*

LES détails que nous recevons de Gothenbourg sur les ravages de la derniere tempête sont affligeans. Il est arrivé dans divers Ports plusieurs bâtimens en très-mauvais état ; on conjecture qu'il en a péri un grand nombre. On a porté des secours à ceux qui étoient assez près des côtes, mais on ne les a pas sauvés, ils ont presque tous fait naufrage ; les cargaisons & les équipages de la plus prande partie ont été ensevelis sous les flots. Dans plusieurs Villes de commerce on attendoit des navires, mais malgré les recherches, on ne peut en recevoir de nouvelles. La navigation s'ouvre sous de malheureux auspices.

Il est décidé que nous construirons une Bourse à Gothenbourg. Si l'exécution répond au plan que S. M. vient d'adopter, cet édifice sera, dit-on, le plus beau de cette espece qu'il y ait en Europe. Les Grands Rois laissent toujours de grands monumens de leur regne.

Détruite par un incendie, la Ville de Geffle n'a fait jusqu'à présent que d'inutiles efforts pour renaître de ses cendres ; on bâtit, mais lentement ; l'argent manque aux incendiés, tout ce qu'ils ont pu faire c'est de construire quelques maisons ; si la charité ne vient pas à leur secours, si elle ne les aide puissamment, jamais ils ne viendront à bout de relever leur Ville. Le Roi, touché de la déplorable situation de ces infortunés, leur a permis d'ouvrir une souscription dans tout le Royaume & de la continuer pendant six ans. Quelques-uns d'entr'eux sont arrivés dans cette Capitale & recueillent les aumônes ou les libéralités des personnes charitables. En les voyant les cœurs se sont ouverts à la pitié ; les riches leur dounent abondamment, les personnes moins aisées font des efforts & plusieurs Citoyens ont fait des dons que la médiocrité de leur fortune ne leur auroit pas permis de faire s'ils l'eussent consultée. Mais ils n'ont écouté que la voix de la commisération & ne s'en repentent pas. Les Députés ont déjà la consolation d'avoir en mains des sommes assez considérables.

Nous sortons enfin de l'hiver ; c'est le 4 du courant que la premiere poste partit de cette Capitale pour la Finlande. Elle est arrivée heureusement de Greishelamm à Eckeroe ; dans la traversée elle n'a pas éprouvé le moindre accident. Cependant nous apprenons que les gelées ont recommencé dans ces contrées & que le passage devient encore dangereux à cause des glaces. Par les lettres écrites de cette Province nous sommes informés que peu s'en est fallu qu'il n'y eût de grands troubles. Les Habitans de ce Duché firent, l'année derniere, une mauvaise récolte ; un esprit inquiet, un mauvais Citoyen profita des circostances pour souffler par-tout le trouble & le désordre. Des malheureux aux yeux desquels on exagere

leurs malheurs, ont besoin d'héroïsme pour ne pas agir en mécontens, & les héros sont rares. Animés par cet homme séditieux, les Finlandois porterent aux pieds du Trône des plaintes outrées, fausses pour la plûpart, ou qui n'avoient qu'une légere apparence de vérité. La passion les emporta plus loin; ils allerent jusqu'à user de violence pour s'opposer à la perception des impôts. Dans la vue de reprimer ces excès, sans punir un grand nombre de coupables, le Conseil d'Abo tourna ses poursuites contre le principal Auteur de ces émeutes; ce criminel a échappé à toutes les recherches & s'est enfui en Russie. Les Habitans de Finlande sont rentrés d'eux mêmes dans le devoir & témoignent les plus grands regrets de s'en être écartés en prêtant malheureusement & si facilement l'oreille aux discours d'un séditieux.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le* 22 *Mai.*

Par un Edit en date du 16 du mois dernier, le Roi ordonne que les procès intentés ou à intenter au sujet des affaires de commerce ou relatives à la navigation, soient beaucoup plutôt expédiés qu'ils ne l'ont été jusqu'à présent. Ce nouveau réglement sera de la plus grande utilité. Pour le moindre différend qui s'élevoit entre les Commerçans ou les Navigateurs, il falloit se jetter dans un labyrinthe de formalités & renoncer à toute autre affaire si l'on vouloit obtenir une décision moins tardive. Désormais la voie sera plus courte, & le commerce n'attendra pas long-tems les oracles de la Justice. Le nouvel Edit ne regarde que les Habitans de cette Capitale & de la Ville d'Altona. Comme les mêmes abus existent dans le reste du Royaume, on voudroit qu'une loi qui les corrige fût générale & que tous les Sujets participassent aux avantages qu'elle doit nécessairement produire.

Plus l'Industrie est encouragée dans la Norvege, plus ce Royaume sort de l'engourdissement où la rigueur du climat sembloit l'avoir condamné pour toujours. L'Agriculture se perfectionne & les Arts font des progrès. On a déjà établi quelques Manufactures; comme elles réussissent, on les verra bientôt fleurir & se multiplier. Les Verreries ont un tel succès qu'elles fournissent une bonne branche de commetce. Le Gouvernement pense & travaille à procurer aux Entrepreneurs un plus grand débit de leur marchandise. Il leur ouvre des débouchés & leur fournit les moyens de rendre leur commerce plus actif. On vient de nommer dans cette Capitale un Commissaire qui correspondra directement avec les Propriétaites des Verreries de Norvege & qui se chargera des envois non-seulement pour les Villes du Royaume, mais pour les pays étrangers.

D'Helsingor, *le* 28 *Mai.*

Il arriva derniérement dans notre Port un vaisseau Hollandois qui avoit sur son bord deux Matelots de la Grande-Bretagne. Ceux-ci nous ont appris qu'ils montoient un bâtiment de leur Nation de 16 pieces d'artillerie & de 70 hommes d'équipage. Dans la traversée ils rencontrerent, à la hauteur de Cilly, un Armateur Américain qui atteignit leur navire & s'en saisit. Ce même Colon s'étoit aussi emparé d'un navire de Cork, en Irlande, destiné pour Bordeaux. Il garda les cargaisons, renvoya les équipages, & brûla ce qu'il ne put emporter. Les Hollandois ne voient pas de bon œil que leurs Matelots servent sur les vaisseaux de la Grande-Bretagne & sur ceux des autres Nations: ils ont porté de rigoureuses défenses, mais l'appas du gain aura-t-il peut-être encore plus de force pour les attirer, que la loi pour les arrêter.

ALLEMAGNE.

De Dantzick, *le* 30 *Mai.*

Nos Marchands ont des discussions d'intérêt avec les Négocians de Hollande & d'Angleterre; cette affaire pourra influer beaucoup sur le peu de commerce qui nous reste & le restreindre encore plus. Nous payons des droits que nous n'avons jamais payés, il faut donc que nous vendions à plus haut prix & que ces charges retombent sur les Acheteurs. Les Anglois & les Hollandois se plaignent de ce que nous assujettissons les marchandises à des droits qui étoient jusqu'à présent inconnus. Il nous est aisé de donner de bonnes raisons; mais si l'on ne veut pas s'y rendre, nous serons forcés de céder. Nous avons les plus grands ménagemens à garder avec tout le monde parce que

nous sommes malheureux; à plus forte raison devons-nous ne pas choquer ou indisposer les deux Nations qui fréquentent le plus notre Port & nous achetent, en bien payant, la plus grande partie de nos denrées & de nos marchandises.

Nous avions raison de craindre en voyant les acquisitions que la Prusse a faites de plusieurs Terres qui nous touchent. Les projets de cette Puissance n'ont pas échappé aux moins clairvoyans. Notre commerce, déjà si gêné, & si près de sa ruine, touche au moment où il passera entiérement entre les mains de nos voisins, nos rivaux. Le Roi de Prusse viendra voir incessamment la Terre de Langenfurth, située auprès de notre Ville. S. M. P. est résolue d'y élever une belle & grande Ville qui portera le nom de *Nouveau Dantzick*. Le plan en est déjà fait & a l'approbation du Monarque. Cette nouvelle a jetté nos Habitans dans la derniere consternation; ils pleurent sur les ruines de leur fortune, de leur commerce, de leur Patrie; c'est ici le dernier coup qu'on pouvoit nous porter, & le *Nouveau Dantzick* sera le tombeau de *l'ancien*.

De Konisberg, *le* 11 *Juin*.

Jamais on n'a vu dans le Nord un aussi grand nombre de bâtimens Anglois qu'on y en voit depuis deux ou trois ans. On diroit que les finances de cette Nation sont inépuisables; elle achete de prodigieuses quantités de marchandises; on est d'autant plus empressé de lui vendre qu'elle paye bien. Par les relations que nous avons avec les Marchands de Mémel, Port de mer de la domination du Roi de Prusse, nous sommes informés qu'on y a compté, à une même époque, jusqu'à plus de cent bâtimens Anglois tous destinés à charger principalement du bois de construction. La plûpart ont été obligés d'en partir à vuide & d'aller dans d'autres Ports pour y remplir leur commission. Des Entrepreneurs, à ce qu'on assure, les préviennent & font de grands achats pour les Insurgens. Il est vraisemblable que si l'on favorise ces derniers, on trouve plus d'avantages à les favoriser. En général les Marchands du Nord, quoique portés pour les Américains, ne refuseroient pas de vendre aux Anglois si les Anglois couvroient les offres des Américains. Cette concurrence d'Acheteurs fait que non-seulement le bois de construction, mais encore les grosses toiles, les agrès, & toutes les marchandises nécessaires à la Marine haussent journellement de prix.

De Cassel, *le* 2 *Juin*.

Si notre Souverain tire de grandes sommes d'argent de l'Angleterre, il sçait les employer au bien de ses propres Etats. Sa premiere détermination a été de faire bâtir une Ville sous le nom de Frédérickstadt, entre notre Capitale & le Château de Weissen. Nos Villages ne sont pas assez multipliés, le premier plan de notre Souverain étoit d'en faire construire vingt-sept. On assure aujourd'hui que le projet s'étend & que le Prince a traité avec des Entrepreneurs qui se chargent d'élever dans les endroits le plus favorablement situés un plus grand nombre de Villages. Les habitations ne manqueront pas, toute la difficulté sera d'avoir des Habitans. La guerre de l'Angleterre avec ses Colonies, nous prive d'une partie de nos Sujets; mais enfin s'il paroit difficile, il n'est certainement pas impossible de les remplacer. Quand on a de l'argent, on a bientôt des hommes. En faisant des propositions avantageuses aux Etrangers qui voudront s'établir dans nos Etats, en leur assurant une honnête aisance, notre pays, fût-il désert, nous y verrons dans peu de tems une population nombreuse. C'est par de pareilles opérations que nous prétendons détruire les bruits faussement répandus & trop accrédités sur la situation de ce Landgraviat. Enfin nous l'espérons, l'époque de notre plus grande élévation même sera celle qu'on avoit osé marquer pour notre ruine. Le tems développera mieux encore que tout ce que nous pourrions dire, combien peu on avoit saisi la justesse de nos vues.

ITALIE.

De Rome, *le* 31 *Mai*.

On a publié divers réglemens pour prévenir, autant qu'il sera possible, les incendies & pour assurer de prompts secours dans ces tristes accidens. Le Gouvernement a fait déposer dans le Palais du Gouverneur de cette Capitale plusieurs pompes & un grand

nombre de seaux. Il vaudroit encore mieux sans doute qu'on en eût distribué dans les différens quartiers de la Ville pour remplir plus efficacement les vues qu'on se propose. Le Gouvernement se charge de récompenser les Artisans & autres personnes qui auront travaillé avec plus d'ardeur à éteindre le feu. Les autres réglemens sont très-sages & inspirés par un esprit de charité. Ce qu'on recommande, c'est de veiller aux intérêts des Incendiés, de garder leurs meubles, leurs effets &c, & d'empêcher qu'ils ne soient volés.

Des orages, de grosses pluies, des vents impétueux ont nuit, durant le courant du mois, aux biens de la terre. Ces tems n'ont pas été moins contraires à la navigation. Il y a eu des naufrages sur les côtes de nos Etats; un petit bâtiment chargé de drogues & d'autres marchandises a fait naufrage à l'embouchure du Fiumicino; l'équipage a eu le bonheur de se sauver.

On va mettre la main à l'œuvre pour le desséchement des Marais Pontins; les commissaires ont fait leur rapport, le S. Pere l'agrée, l'argent est prêt pour cette belle entreprise; on ne doute pas qu'elle ne soit exécutée avec succès. Mais comme les Ouvriers auront des dangers à courir, on prendra les précautions nécessaires pour donner un écoulement plus facile aux eaux, sans que les Travailleurs risquent de périr par l'infection.

ESPAGNE.

De Madrid, *le* 29 *Mai*.

Notre Cour vient d'apprendre par les dépêches de Cadix qu'un de nos Garde-Côtes a saisi un vaisseau Anglois qui avoit sur son bord 40,000 piastres dont les droits n'avoient pas été entiérement acquittés. Il étoit en contravention manifeste; on la saisi vis-à-vis de Gibraltar. Le Gouverneur de cette Place informé de ce qui se passoit envoya quatre chaloupes armées pour attaquer nos gens. Quoique ceux-ci fussent déjà sous le canon du Château où notre drapeau étoit arboré, les Anglois, après un combat assez vif, où il y eut de part & d'autre des tués & des blessés, s'emparerent de l'argent & se retirerent. Cependant nos Troupes ont tenu ferme & emmené le bâtiment Anglois dans le Port d'Algésire, où il restera jusqu'à ce que l'affaire soit terminée entre les deux Cours.

PORTUGAL.

De Lisbonne, *le* 28 *Mai*.

On avoit établi, sous le feu Roi, des loteries au profit de simples Particuliers; la Reine vient de les abolir. C'étoit un impôt sur les pauvres dont le produit étoit versé dans les mains de personnes qui auroient dû, par les motifs les plus pressans, employer une partie de leurs richesses à soulager ces malheureux. Par un réglement de Police, les Boulangers des environs de la Capitale, les Fermiers & les Paysans étoient assujettis à payer un droit pour le pain & le bled qu'ils venoient vendre à nos Marchés: ce droit, si onéreux au Peuple, est aboli.

Tous les malheureux ont un libre accès auprès du Trône, sur-tout s'ils ne doivent leur malheur qu'à leur vertu. La Reine & le Roi président souvent aux Tribunaux de Justice qui s'assemblent dans leur Palais; ils reçoivent les requêtes de leurs Sujets & les expédient la plûpart sur le champ. Leurs Majestés ont fait sortir de diverses prisons toutes les personnes qu'on y tenoit renfermées, sous prétexte ou sur l'accusation qu'elles avoient fait la contrebande des diamans.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 13 *Juin*.

Dans l'Acte qui a reçu, Vendredi dernier, le consentement du Roi & qui autorise S. M. à lever une capitation d'une livre sterling sur les domestiques, on trouve des clauses qui n'ont aucun rapport à ce Bill. On y révoque un Acte de la 19e. année du regne du feu Roi, par lequel divers droits avoient été mis sur le verre; mais en même tems on y substitue d'autres droits sur la même marchandise. Par un autre article, on ôte purement & simplement l'imposition à laquelle étoient soumises, en vertu d'un Acte passé durant la 29e. année du regne précédent, toutes les personnes qui avoient une certaine quantité de vaisselle d'argent.

Comme les troubles de l'Amérique augmentent, nous faisons, cette année, les plus grands efforts. Pour multiplier les res-

ſources & fournir aux frais de la guerre, nous n'avons eu d'autre expédient que de créer de nouveaux impôts & d'aggraver les anciens Jamais on n'a vu le Parlement paſſer tant d'Actes relatifs aux finances, parce que jamais la Nation ne s'eſt trouvée dans des circonſtances ſi critiques. Dans le courant de la derniere Seſſion, le Roi s'eſt rendu cinq fois à la Chambre des Pairs & a donné en Perſonne ou par Commiſſaires ſon conſentement à 253 Bills; ce nombre d'Actes, dreſſé dans un ſi court eſpace de tems, eſt prodigieux.

On aſſure que la taxe pour les pauvres ſe monte annuellement à un million ſterling, & même au-delà. Cette aſſertion eſt fondée ſur les états préſentés au Parlement par les différentes Paroiſſes. Il s'enſuivroit de-là que cette charge eſt auſſi onéreuſe aux Citoyens aiſés que le ſeroit aux Propriétaires une taxe fonciere de 3 shellings par livre; du moins les produits de l'une & de l'autre iroient à peu près aux mêmes ſommes. On voit auſſi par-là que même dans un Etat riche le nombre des pauvres eſt effrayant. Ce qui afflige, c'eſt que le mal ne peut qu'empirer puiſque les impôts ſont exorbitans, que notre commerce décline & que nos Artiſans ont toujours beaucoup de peine à ſubſiſter du fruit de leurs travaux. Nos affaires ne peuvent ſe rétablir que par une prompte & longue paix.

Au commencement du mois il eſt entré à Liverpool 2733 quarters de froment d'Irlande ou des pays étrangers & 394 ſacs de farine. Les Commiſſaires des vivres font de grands approviſionnemens pour les Troupes.

Un Voyageur qui vient de parcourir pluſieurs Provinces du Royaume aſſure que dans le Berkshire pluſieurs cantons ſeront riches en fourrages & que les bleds de ce Comté, de Hampshire & de Wiltshire promettent d'abondantes récoltes. Le froment ſur-tout eſt plus épais & plus fort qu'on ne l'y a vu depuis pluſieurs années.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De la Rochelle, *le* 15 *Juin.*

Nos eſpérances s'étoient relevées, mais elles viennent encore de tomber. Il s'en faut bien que les derniers quinze jours du mois de Mai aient continué le bien que nous avoient fait les premiers quinze jours du même mois. A des pluies douces qui s'inſinuoient dans la terre & en ranimoient les productions ont ſuccédé les tems les plus affreux; pluies fortes & froides, orages, vents impétueux, grêle, c'eſt par-là que s'eſt terminé le mois qui pour l'ordinaire eſt le plus beau de l'année. La grêle a ravagé la plus grande partie de la Province; dans pluſieurs cantons la terre en étoit entiérement couverte; les bleds & les vignes en ont ſouffert, mais plus les vignes que les bleds. Les ſeps avoient pouſſé lentement; les pampres n'ont pu garantir les formances (les raiſins avant la fleur) des coups de la grêle; celles-ci reſtent à découvert & n'en ſeront que plus expoſées aux ardeurs du ſoleil parce que celles-là ont été miſes en pieces. De mémoire d'homme on n'a vu dans ce pays-ci un mois de Mai ſemblable à celui que nous venons de paſſer. C'eſt pitié de voir nos vignobles; ils ſont dépouillés de feuilles & ne paroiſſent pas plus avancés qu'ils l'étoient dans les autres années à la fin du mois d'Avril. Le beau tems auroit peine à réparer une partie du mal, mais nous ne jouiſſons pas encore du beau tems.

Ces pluies continues ont beaucoup retardé la coupe des prés artificiels, tels que la luſerne & le ſainfoin. L'uſage eſt de les faucher à la mi-Mai; les Propriétaires qui ont ſaiſi une légere apparence de beau tems pour les couper, ont payé cher leur trop grande précipitation; ils ont fait tous les frais de la récolte & recueilleront plutôt du fumier que du foin; l'herbe s'eſt pourrie au lieu de ſe ſécher. Les prairies qui ne ſont pas fauchées ne donnent guères d'eſpérance; les plantes ſont couchées & la trop grande abondance d'eau fait qu'elles commencent à ſe pourrir au pied. La rouille attaque les bleds; les épis ſont ſortis du fourreau depuis quelque tems; ils touchent à l'époque la plus critique. La continuité des pluies a fait élever l'eau des marais, ce qui n'arrive ordinairement que vers la fin de l'automne. On eſtime en général que la Province a fait de grandes pertes, mais nous ne ſçavons pas encore à quoi ſe réduiront nos récoltes. Voilà une ſuite d'années bien déſaſtreuſes. Tous les cantons n'ont pas ſouffert également; il s'en trouve qui dédommage-

ront un peu du modique produit des autres.

On a fait une légere diminution au prix du pain. Il y a long-tems qu'on se plaint que nous l'achetons trop cher en comparaison du bled. Depuis la derniere récolte jusqu'à présent le pain commun ou bourgeois s'est toujours vendu 2 s. 3 den. la livre. Le tonneau de bled n'a varié que de 18 à 20 pistoles tout au plus. L'opinion générale est que quand le tonneau de bled se vend 200 l., le pain ne devroit être qu'à 2 s. 1 d. la livre. Cependant nous avons vu le bled à 180 l. & même au dessous, sans que le pain ait suivi cette diminution; le prix s'en est toujours soutenu à 2 s. 3 d. On attribue ceci aux manœuvres des Boulangers; ils achetent du bled à Marans & l'exposent ensuite à nos Marchés; là ils se font les uns aux autres des ventes simulées & forment un prix général. C'est sur le prix du Marché qu'on regle la taxe du pain. S'ils sont réellement coupables de ces collusions, il n'est pas difficile de découvrir leur fraude & de les en punir. Nous sçavons quel est le prix du tonneau de bled chez les Marchands & les Propriétaires; nous sçavons par conséquent quel est au juste le prix de la livre de froment; celui ci doit être également le prix de la livre du pain, à moins qu'il n'y ait des droits intermédiaires, comme celui de halle, de mesurage, de mouture &c.

Nos eaux-de-vie se vendent de 139 à 140 liv. les 27 veltes; celles de Cognac sont à 180 l. les 27 veltes à 4 degrés.

De Saintes, *le 16 Juin.*

Enfin nous allons voir exécuter un projet que nous aurions dû former depuis longtems & qui va procurer à la Province les plus grands avantages. Nos marais qui rendent l'air mal-sain & qui perpétuent une foule de maladies dans les habitations qui les environnent ou qui en sont peu éloignées, vont être desséchés & convertis en terres labourables. Un bon Citoyen, M. du Laurens, ancien Maire de Rochefort, a formé ce plan & se met à la tête de l'entreprise. Avant que de mettre la main à l'œuvre, il a présenté ses vues au Gouvernement & a développé les moyens qu'il employeroit pour s'assurer du succès. La Cour a également applaudi à son zele & à son intelligence; loin de lui opposer des obstacles, on lui donne des encouragemens & il est assuré de jouir du fruit de ses travaux. Les Lettres-Patentes sont déjà expédiées & l'Entrepreneur est libre de faire travailler au desséchement dès qu'il le voudra. Cette nouvelle excite la plus grande joie dans toute la Province.

Il n'est besoin que de jetter un coup d'œil sur notre territoire pour voir tous les avantages que nous retirerons du desséchement qu'on est sur le point d'entreprendre. Nous ne recueillons pas, à beaucoup près, la quantité de grains nécessaire à notre consommation; le défaut de cette denrée nous rend tributaires de nos voisins. Dans les bonnes années, nous faisons beaucoup de vin; l'argent qu'il nous rapporte sert à nous procurer le bled qui nous manque. Mais la vigne est une culture si ingrate dans ce pays-ci que plusieurs Propriétaires se sont lassés de la cultiver. Voilà près de douze ans que nous n'avons fait une bonne récolte de vin. Il est fâcheux pourtant de destiner à porter du bled un sol sec, aride, rocailleux qui devroit naturellement ne donner que du vin. Nos marais desséchés seront des terres fertiles en bled; ils seront couverts de riches fermes; nos gens de la campagne qui étoient forcés de s'en éloigner, les habiteront & y trouveront de quoi subsister à l'aise eux & leurs familles &c.

De Tours, *le 17 Juin.*

Nous ne sommes pas contens du mois de Mai, cependant nous n'avons pas lieu de nous en plaindre autant que les Habitans de quelques Provinces du Royaume. Les pluies douces & fréquentes du commencement du mois dernier nous donnerent les plus belles espérances. Les prairies sur-tout en profiterent & l'herbe étoit aussi haute qu'abondante. L'inondation de la Loire a nuit aux fourrages; les eaux ont battu, couché & couvert de vase les foins & les bleds. Les Propriétaires croyoient toucher au moment où ils seroient riches en fourrages, mais le tems les a mal servis & s'ils ont l'abondance, ils ne seront pas contens de la qualité.

Les pluies opiniâtres ont couché les bleds, les grands vents les ont ensuite fatigués jusqu'à découvrir leurs racines & les ébranler. Il étoit à craindre que des bleds ainsi couchés & surmontés par les mauvaises herbes ne donnassent que du fourrage. Pour prévenir ce malheur dans ses champs, voici l'ex-

pédient dont s'est avisé un de nos Cultivateurs. Il a pris un bon nombre de Journaliers & leur a fait lier son seigle par petits faisceaux ; les épis ainsi soutenus les uns par les autres, graineront mieux & les mauvaises herbes leur porteront beaucoup moins de préjudice.

A la faveur des premieres pluies les mars & les petits grains sont sortis de terre avec une promptitude extraordinaire. Mais cette forte végétation s'est bientôt rallentie ; les racines sont noyées, les plantes souffrent, leurs pointes jaunissent. Par le défaut de chaleur, toutes les productions de la terre restent dans l'inaction. Il est surprenant qu'au mois de Juin nos campagnes présentent le même aspect qu'elles le font ordinairement au commencement de Mai. Ce qui devroit être mûr n'est presque pas en voie de maturité.

Les gelées du mois d'Avril ont été plus funestes à nos vignes que nous ne l'avions d'abord cru. Plusieurs de nos cantons ne produiront rien cette année, & ne donnent même aucune espérance pour l'année prochaine. On n'a accusé d'abord les seps que d'être paresseux parce qu'on ne voyoit pas qu'ils fissent des progrès & que leurs jets restoient toujours enveloppés dans leur bourre. Ils continuent à ne donner aucun signe de vie & l'on craint que non-seulement les jets, mais les seps eux-mêmes n'aient été entiérement gelés. L'année derniere, nos vignes furent gelées le 19 Mai, mais nous eumes l'agréable surprise, huit ou dix jours après, de voir une seconde pousse. La plûpart de nos Vignerons sont désolés ; point de nouvelle pousse, point de récolte par conséquent pour cette année, point de bois pour l'année prochaine. Si les Propriétaires des vignes ne renoncent pas à cette culture, il faut convenir que leur constance est à toute épreuve. Voici la onzieme année qu'ils ne recueillent rien ou qu'ils n'ont que de chetives récoltes. Cependant il faut vivre, acquitter des charges, fournir aux frais de culture &c.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Suite de la Lettre à l'Auteur de la Gazette, sur la Population &c.

Suivant cet Ouvrage, les naissances de la Province d'Auvergne, composée de 987 Paroisses ou Communautés dont les rôles d'imposition sont séparés, ont monté, année commune, depuis 1747 jusqu'en 1756, pendant dix ans, à 24,604, celles de Clermont-Ferrand comprises, qui multipliées par 25, donnent à cette Province 615,100 Habitans ou 623 par Paroisse.

Les naissances de la Généralité de Lyon, composée de 751 Paroisses ou Communautés, celles de cette Ville non comprises, ont monté, année commune, de 1749 à 1758, pendant dix ans, à 17,975, qui multipliées par 24, donnent 431,400 Habitans ou 574 par Paroisse.

Observez que suivant la Gazette de Commerce du 30 Mai 1776, les naissances de la Ville & de la Généralité de Lyon ont monté en 1775 à 23,820 dont celles de la Ville de Lyon, montant à 6050, déduites, il reste pour la Généralité 17,770, nombre très-approchant du nombre ci-dessus.

Celles de la Généralité de Rouen, composée de 1885 Paroisses ou Communautés, les naissances de cette Ville non comprises, ont monté, année commune, de 1752 à 1761, pendant dix ans, à 25,025 qui, multipliées par 27 ½, donnent 689,437 Habitans ou 366 par Paroisse.

Il faut observer 1°. que les naissances de ces trois Généralités ont été multipliées par 23, 24 & 27 ½, suivant la proportion différente que les divers dénombremens, tête par tête, des Habitans de ces Généralités ont donnée à l'Auteur des Recherches ci-dessus.

Le même Auteur adopte des états de naissances tirés du troisieme tome du Dictionnaire de la France de l'Abbé Expilly.

(*La suite à l'Ordinaire prochain*).

II.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 18 Juin 1777 au Samedi 21 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 20, 22 à 24 livres ; le seigle, de 10, 11 à 12 liv. ; l'orge, de 8 liv. 5 s., 8 liv. 15 s. à 9 liv. Le froment au Port de la Greve, de 20, 22, 23 à 24 liv. ; le seigle, de 10 liv., 10 liv. 10 s. à 11 liv. ; l'orge, de 8 liv. 10 s. à 9 liv. *le septier*.

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 18 Mai 1777 au Samedi 21 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 17, 18, 19 à 20 l.; *id.* à la Greve, de 19, 20 à 21 liv. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 25 Juin 1777, de 59 à 60 liv.; *idem* nouveau, de 57 à 58; le cent de paille vieille, de 22 à 23 l.; *id.* nouvelle, de 21 à 22 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 52 à 53; *idem* nouveau, de 50 à 51; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 21 à 22; *id.* nouvelle, de 20 à 21; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 49 à 50; *id.* nouveau, de 47 à 48; le cent de paille vieille, de 20 à 21 liv.; *id.* nouvelle, de 19 à 20 l.; le foin à la Grêve, de 37 à 38 l.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 25 Juin 1777.

Or de Portug. à	724	8	6	marc.
Du Mexique à	720			marc.
Du Pérou à	712			marc.
Les guinées à	722			marc.
Ducats à	98	3		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à	84	5		once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	16		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	16		marc.
Piastres à	49	8		marc.

V.

Changes de Paris, *du 25 Juin 1777.*

Amsterdam	53 7 8e.
Londres	31 ½ à 9 16e.
Hambourg	188 ¾
Madrid	15 3 à 3 6
Cadix	15 2 à 2 6
Livourne	97 ¾
Gênes	94 ¾
Lyon	au pair.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Lundi 16 Juin 1777			Du Mardi 17.		
Messieurs			*Messieurs*		
Delamotte... Viag.	J.		Marsollier.. Viag.	J.	
Perpétuelles.	J.		Cauchy..... ppltes.	L.	
Tontine.....	J.		Viageres.....	L.	
Creuzé..... ppltes.	J.		Tontine.....	L.	
Viageres.....	J.		.....		
Tontine.....	J.		.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1777.	*Lundi 23.*	*Mardi 24.*	*Mercredi 25.*
Comp. d. Ind.			
Actions	1935 37 ½ 40	FESTE.	1932 ½ 30
D°. 16es/25es	1235		
D°. 8es.			
D°. 25es.	78		
Emprunt Oct..			412
Rescriptions	9 9 ¾		9 9 ¾
Bil. des Fermes.	2		1 ¾
Bil. de la Lot. R.	1096 95		1094
Lots de 150 l. de Rentes viageres.	1653 50		1653 50

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24ll pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 10 Mai.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 12 *Avril.*

LES Compagnies de Commerce reſſemblent aſſez à des édifices mal aſſis qu'il faut ſans ceſſe réparer & qui menacent toujours ruine. Si l'on ne prend pas le ſage parti de les abattre, ils ne tardent pas à s'écrouler d'eux-mêmes avec fracas. Dans tous les Royaumes on a formé un nombre infini de Sociétés pour diverſes branches de commerce; tous ces établiſſemens n'ont pu ſe ſoutenir; où ils ſont tombés rapidement, ou il a fallu les détruire. Nous en avons encore pluſieurs dans ce Royaume qui nous donnent autant d'embarras qu'ils nous procurent peu d'avantages. Dégoûtés & détrompés par l'expérience, nous adopterons peut-être dans la ſuite une politique plus ſolide, plus ſimple, plus conforme aux vrais intérêts de l'Etat.

Dans ſon Aſſemblée générale, la Compagnie d'Aſſurances a pris divers arrangemens qui lui ont paru néceſſaires dans les circonſtances. La diſtribution des emplois l'inquiete, elle va la réformer; elle veillera déſormais avec plus de ſoin à la conduite des Subalternes à qui elle confie une partie de ſes intérêts. Une réſolution qui ne lui tient pas moins à cœur, eſt d'établir des Bureaux dans les Villes où elle n'en a jamais eu. Il eſt ſurprenant qu'elle n'en ait point dans une Ville auſſi commerçante qu'Altona. On doit y en établir un inceſſamment pour recevoir les aſſurances. La Compagnie va paſſer un nouveau contrat pour dix ans avec celle des Octrois; elles ont beſoin de s'étayer l'une l'autre. On nommera un plus grand nombre de Conſuls dans divers pays pour la régie des affaires.

Trois frégates, une de 24 canons, une de 18 & l'autre de 12, ſont arrivées dans le Sund. Leur deſtination eſt de protéger notre commerce & d'aſſurer la navigation des Etrangers qui fréquentent nos Ports. Une de ces frégates ne s'écartera pas du Sund; les deux autres croiſeront dans les Belts.

SILÉSIE.

D'OPPELN, *le* 14 *Avril.*

Un de nos plus habiles Agronomes, M. Riem, déjà connu par d'excellens Mémoires & d'autres écrits utiles dont la plûpart ont été inſérés dans le recueil des Mémoires de la Société Electorale de Lautern, a inventé différentes ſortes de ruches qui plus commodes pour les mouches à miel, ont encore l'avantage de coûter peu. Il en fait de paille, qui reſſemblent à celles dont M. Sélieu a fourni le modele, mais qui ſont encore plus perfectionnées. M. Riem ſe ſert auſſi de demi-ruches qui tiennent de celles de M. Sélieu, & de celles de M. Damm

de Berlin. Pour avoir de ces demi-ruches; on commence par faire des ruches entieres qui ont le double du diametre des ruches ordinaires; elles sont de forme un peu ovale & plus longue en largeur qu'en hauteur. On les coupe en deux, & l'on place les deux moitiés l'une sur l'autre; on peut en mettre même cinq ou six de cette maniere, par le moyen de quelques baguettes qu'on met entre-deux. L'Auteur prétend que ces demi ruches peuvent remplacer très-utilement les ruches le mieux construites; ce qu'il prouve dans un Mémoire qui a eu le suffrage de tous les Connoisseurs & qui vient d'être couronné.

ALLEMAGNE.

De Vienne, *le* 15 *Avril.*

Si rien n'annonce plus la décadence d'un Empire que des Peuples malheureux, des Sujets qui voyent dénouer les liens de leur honteuse servitude, qui passent insensiblement des horreurs de la misere aux douceurs de l'aisance, pour qui enfin des bienfaits reçus sont des gages & des assurances d'en recevoir de nouveaux, forment une démonstration complette non-seulement de la sagesse du Gouvernement, mais de la force & de la puissance d'un Etat. Des hommes qui, après avoir long-tems souffert, commencent à goûter le bonheur & voyent toujours devant eux la perspective d'un meilleur sort, seront toujours des Soldats invincibles. La Bohême esclave ne cessoit de donner des inquiétudes à notre Cour, la Bohême libre en fait aujourd'hui la consolation. Aussi le Gouvernement continue-t-il à donner aux Habitans de ce Royaume les plus grandes marques de sa bienveillance.

En vertu d'un Rescrit Impérial, toutes les terres qui dans ce pays appartiennent à la Chambre Royale ne seront plus des terres qui dévorent leurs Habitans. Tout sera libre dans les cinquante-quatre Seigneuriies du Domaine de la Couronne. Les Paysans y sont déclarés exempts des services & des charges imposées aux Serfs. Personne ne pourra plus les employer qu'en leur donnant des salaires proportionnés à leurs travaux. S. M. I. a aussi distribué entre les Paysans reconnus hommes & traités en hommes depuis qu'ils sont déclarés libres; divers biens domaniaux situés en Westphalie. Ces terres ont été jusqu'à présent entre les mains des Seigneurs; les Serfs les cultivoient, & leurs Maîtres n'avoient d'autre soin que celui d'en retirer les revenus. M. Raab, Conseiller de la Cour Impériale & Royale s'est porté à cette opération avec un zele qui fait le plus grand éloge de ses sentimens.

De Bourghausen, *le* 16 *Avril.*

C'est à notre Société des Mœurs & de l'Economie rurale que dans tout l'Electorat de Baviere on attribue principalement les succès que l'Agriculture y a depuis quelques années. Cette Compagnie a porté le plus grand coup à la plus absurde & la plus destructive de toutes les politiques, en faisant traiter les hommes de la campagne comme des Sujets précieux à l'Etat. Elle a pris à cœur de faire donner une éducation aux enfans de nos Paysans qu'on livroit à une ignorance barbare. Dans l'Electorat de Saxe & dans le Brandebourg on a réussi, long-tems avant nous, à détruire le préjugé & à regarder les Cultivateurs comme une classe de Citoyens. En Baviere il y a eu plus d'obstacles à vaincre, & la puissance féodale s'y opposoit avec plus d'effort à tout ce qui pouvoit introduire & propager les lumieres. Le Souverain a montré ses bonnes intentions; elles ont été secondées, avec la plur vive ardeur, par de bons Citoyens & de vrais Patriotes. Les Ecoles des campagnes y sont sur le même pied que celles d'Autriche, de Bohême & de Hongrie. On y enseigne tout ce qui fait l'homme religieux, le bon Citoyen, l'habile Cultivateur.

Dans la derniere Assemblée générale de la Société des Mœurs, le Baron de Hartman, Conseiller-Privé de S. A. E. Palatine & de l'Electeur de Baviere, Vice-Président perpétuel de la Société, prononça un discours bien raisonné sur la nécessité d'enseigner l'Histoire Naturelle dans les Ecoles publiques. Il s'appliqua sur-tout à montrer par des preuves solides que cette connoissance est encore plus utile aux gens de la campagne qu'à toute autre classe de Citoyens. On

lut ensuite le résultat de plusieurs expériences qui tendoient à marquer les tems les plus propres à semer le froment, le seigle, l'orge & l'avoine. On combattit avec force dans ce Mémoire le préjugé de nos Paysans à pure routine, qui croient que l'époque pour les semailles est marquée par la nature & qui sement toujours à cette époque, quelque contraire ou défavorable que puisse être le tems à l'opération.

Un objet qui a occupé divers Membres de la Société, est de trouver des moyens porpres à détruire le ver ou chenille connue sous divers noms en différens pays, & qu'on nomme en Latin *eruca*. Cet insecte attaque plusieurs sortes de plantes, & surtout les grains. On parla aussi beaucoup des procédés suivis avec succès pour exterminer les chenilles qui rongent les choux & les autres légumes. Dans certaines années, ces Insectes se multiplient prodigieusement & font d'horribles ravages dans tout l'Electorat de Baviere & les contrées voisines.

On a fait divers essais pour exterminer ces insectes ou les mettre en fuite. Les uns ont fait brûler du soufre vierge dans leurs champs. Cette méthode a eu de très-bons effets; on a vu diminuer sensiblement ces nuées d'insectes; une grande partie a été étouffée par les vapeurs du soufre, & les autres ne pouvant souffrir cette odeur se sont éloignés des champs qu'on avoit ainsi parfumés. Le soufre vierge a eu le même effet pour détruire les charensons dans les greniers ou les faire fuir. D'autres, pour conserver le bled dans les greniers & le défendre des ravages du ver (*eruca*) n'ont pas balancé à y jetter de grandes quantités de fourmis. Pour se débarrasser ensuite de celles-ci, ils ont laissé les fenêtres de leurs greniers ouvertes; le vent, la fraîcheur & le froid ont forcé les fourmis d'abandonner à leur tour le grain & de se retirer. La Société Economique, peu contente de toutes ces épreuves, demande aux Sociétés étrangeres de vouloir bien lui indiquer des moyens plus efficaces. Elle voudroit aussi qu'on lui marquât avec la plus grande précision non-seulement la saison, mais le tems le plus propre & le plus convenable pour les semailles. De nouvelles autorités lui fourniront de nouvelles armes pour attaquer l'ignorance avec plus de succès.

DE FRANCFORT (*sur le Meyn*), *le 21 Avril.*

Notre Foire est finie; les commencemens nous ont fait craindre qu'elle ne fût très-mauvaise; l'argent ne circuloit pas; à mesure qu'elle avançoit les Acheteurs se sont présentés en plus grand nombre; on a conclu de bonnes affaires & les payemens se sont faits avec exactitude. Nous ne pouvons pas dire que la Foire a été excellente, mais il est certain que nous ne nous attendions pas à la voir si bonne.

Dans plusieurs Provinces de l'Empire, les inondations avoient alarmé, & comme plusieurs rivieres s'étoient débordées avec violence, on appréhendoit de grands ravages. On écrit de ces contrées que le mal n'a pas été grand. Nous apprenons aussi que dans d'autres cantons le dégel n'a point eu de mauvaises suites, parce que la neige s'est fondue peu à peu & sans pluie. Les rivieres se sont enflées, mais sans sortir de leurs lits.

Il geloit encore à glace dans ce pays-ci le 15 & le 16 de ce mois; on ne s'est pourtant pas encore apperçu que la rigueur de la saison ait causé le moindre dommage; il est tombé de la neige, ces jours-ci, & en assez grande quantité, sur les montagnes. Hier nous avons eu une tempête assez forte: nous conjecturons que c'est ici la fin de l'hiver.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 26 Avril.*

On a rapporté à la Chambre des Communes deux résolutions prises par le Comité des subsides; la premiere est qu'on accordera à S. M. la somme de 618,340 l. 9 sh. 6 d. sterling pour liquider les dettes & payer les arrérages de la Liste civile: la seconde est qu'on fera une addition de 100,000 liv. par an aux 800,000 l. qui sont accordés au Roi pour soutenir l'honneur & la dignité de sa Couronne. La premiere de ces résolutions fut lue deux fois & approuvée. Il s'éleva des contestations au sujet du second article, & les débats ne furent terminés que bien avant dans la nuit. A onze heures du soir on recueillit les voix; on en compta

231 pour & 109 contre. On parla aussi d'augmenter les revenus des Freres du Roi.

La Chambre a aussi approuvé le rapport du Comité des voies & moyens, & en conséquence a ordonné que les 760,363 liv. formant le surplus du fonds de la Caisse d'Amortissement, seront employés à fournir aux subsides de l'année courante. Mais cela ne suffit pas, il est surprenant qu'en mettant tous les jours de nouveaux impôts, nous ne cessions pas de contracter de nouvelles dettes. Par un calcul très modéré, les intérêts seuls de la dette nationale vont à 1000 l. st. par heure, c'est-à-dire qu'ils se montent à 8,760,000 l. st. par an.

Suivant les nouvelles de Dublin, les Commerçans de cette Capitale d'Irlande sont dans la plus grande consternation. Il se passe peu de jours qu'on n'y apprenne quelque banqueroute de Marchands qui font le principal commerce du pays, celui des toiles. Les Banquiers refusent d'escompter les billets des Négocians les plus accrédités & qui passent pour être les plus riches. Les faillites déclarées dans le courant des deux derniers mois vont à plus de 250,000 livres sterling. Il ne faut pas de si rudes coups pour ébranler toute la machine du commerce.

Par des lettres écrites de Gibraltar, nous apprenons que le *Cupidon*, navire commandé par le Capitaine Fisher, & le plus richement chargé de tous ceux qui sont sortis cette année du Port de Livourne, est à Gibraltar avec un autre bâtiment nommé la *Tigresse*, qui vient de Smyrne. Cette nouvelle est très-intéressante pour nos Marchands. On croyoit que ces vaisseaux étoient pris ou perdus; ce qui avoit fait monter les assurances sur l'un & sur l'autre à des prix exorbitans.

Par le Bill que le Parlement a passé en faveur des Graveurs, ces Artistes sont assurés de jouir de la propriété & du fruit de leurs inventions. Il est défendu, sous peine d'amende arbitraire, à tout Graveur ou Marchand d'estampes de copier ou faire copier des gravures d'après les originaux. On décerne la même peine contre toute personne qui, pour se procurer plus de débit, mettroit au bas de quelque gravure le nom d'un Artiste, sans en avoir obtenu son consentement.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

Du Puy, *le 27 Avril.*

Nous avions craint que les gelées du commencement de ce mois n'eussent porté un grand préjudice aux fruits de la terre. Nous voyons avec plaisir que le mal n'est pas grand. Les bleds n'ont pas souffert & se trouvent dans le meilleur état; sauf les événemens imprévus, nous serons riches en grains. Quelques arbres précoces ont eu des bourgeons calcinés; la vigne n'étoit pas beaucoup avancée, le froid ne l'a pas endommagée; dans les cantons plus méridionaux, la gelée lui a nuit plus ou moins. Elle pousse avec vigueur; Dieu nous préserve des tems froids.

Il y a des vérités qui surprennent, mais qui pour paroître paradoxes, n'en sont pas moins des vérités; des recherches en fournissent les preuves, & celles-ci vont quelquefois jusqu'à la démonstration. Qui croiroit, par exemple, que la plûpart des Villes d'Auvergne, du Velay, du Vivarais & de quelques autres Provinces de France sont assises sur des débris vomis des volcans, & que dans une étendue de plus de quatre-vingts lieues, ce même sol qui produit aujourd'hui de belles moissons, d'excellens vins, des fruits délicieux, & tant d'autres richesses, n'est qu'un mélange, qu'un amas de matieres calcinées & réduites en cendres? Qui pourroit s'imaginer que d'énormes rochers de la couleur & da la dureté du fer (le Balsate dont Pline dit, *Balsatus ferri coloris & duritiei.* L. 32, c. 7) ont été produits dans des fournaises immenses de soufre & de bitumes? Ces grands efforts de la Nature qui nous paroissent des prodiges inconcevables, n'en présentent pas moins des objets réels. Des hardis Observateurs ont osé, à travers mille dangers, s'approcher du Vésuve & de l'Ethna pour voir d'un œil curieux & avide les phénomenes de leurs éruptions. Ceux qui ont été les victimes de leur témérité n'ont pas arrêté, par leur exemple & leur malheur, des esprits ardens & possédés de la fureur de pénétrer dans les mysteres les plus secrets de la Nature. En marchant sur les traces de leurs prédécesseurs, de nou-

veaux Obſervateurs ſont allés plus avant & ont auſſi fait des découvertes. On paſſa enſuite à l'examen ſcrupuleux & ſuivi de toutes les matieres élancées de ces gouffres effrayans. Bientôt, par la comparaiſon & l'analogie, on s'eſt convaincu qu'on trouvoit de pareilles matieres dans pluſieurs contrées où l'on n'avoit jamais ſoupçonné l'exiſtence d'un ancien volcan. Pluſieurs Sçavans ont fait de ces découvertes dans le Bas-Languedoc, l'Auvergne, le Velay & d'autres Provinces. On imprime actuellement à Grenoble un Ouvrage où toutes ces découvertes ſont réunies & qui préſentera un grand nombre de planches; le titre eſt, *Deſcription des volcans éteints du Vivarais & du Velay*, par M. Faujas de Saint-Fond.

En liſant de pareilles productions, l'ignorance & le préjugé ſe croiroient peut-être en droit d'en conclure qu'il a fallu des ſiecles pour transformer en pays fertiles des terreins brûlans & qui n'ont d'abord offert que des matieres calcinées; de conſéquence en conſéquence, ils ſeroient tentés d'en venir juſqu'à reculer l'époque de la naiſſance du monde. Cette abſurdité ne nous étonneroit pas. Cependant pour faire voir que la métamorphoſe peut s'opérer beaucoup plus rapidement qu'on ne ſe l'imagineroit, il nous ſuffira de faire quelque obſervation bien ſimple. La lave que l'Ethna vomit à torrens ſe durcit au point de le diſputer pour la dureté, non-ſeulement aux pierres, mais à la plûpart des métaux. Cette lave, ainſi pétrifiée, ſert à paver les grands chemins, & ceux qui ſont ainſi pavés ſe conſervent dans le meilleur état pendant de longues années ſans qu'on change le pavé & ſans même qu'il en coûte pour l'entretenir. Tout ce que peuvent faire les voitures, c'eſt de ronger un peu les pierres & de les polir. Alors on les pique avec des marteaux pointus & les chemins ſe trouvent réparés. On peut juger par-là de la dureté des matieres qui ſortent du volcan. On ne ſoupçonneroit pas que les cantons qui en ſont inondés puiſſent jamais rien produire; cependant après quelques années on y peut recueillir toutes ſortes de productions. Deux ou trois ans après l'éruption, la lave ſe couvre d'un ou deux pouces de terre; les Habitans des environs y mettent alors des plantes dont les cendres forment un excellent engrais; quand ces plantes ont deux ou trois ans on les brûle ſur le terrein qui acquiert encore un peu plus d'élévation; bientôt après on y plante des vignes qui ne tardent pas à donner d'excellens vins. Dans l'eſpace de dix à douze ans, voilà des vignobles dans des cantons qui ſembloient dévoués à une éternelle ſtérilité. Si la montagne ne faiſoit plus craindre d'éruption, il n'eſt pas douteux que dans moins d'un ſiecle elle pourroit devenir un terrrein fertile, garni de Villes, de Villages, de riches Fermes &c. Ce ne ſont pas ici des conjectures ſans fondement; on ne doit pas y répondre par des conjectures mal fondées.

De Granville, *le 28 Avril.*

La pêche de Terreneuve fait une branche conſidérable de commerce pour la Normandie & la Bretagne. Il part, année commune, de ces deux Provinces entre dix & douze mille Marins qui nous apportent de bonnes cargaiſons de morue. Nous avions équipé pluſieurs bâtimens deſtinés à faire la pêche de Saint-Pierre, Miquelon & autres lieux de l'Amérique ſeptentrionale; ils n'attendoient qu'un tems favorable pour appareiller, mais pour des raiſons particulieres nous avons différé de les faire partir. A Saint Malo, les Commerçans ont été auſſi obligés de ſuſpendre leurs opérations relativement à cet objet. Enfin les craintes ſe ſont diſſipées & nous ne croyons pas que nos Pêcheurs rencontrent de nouveaux obſtacles. S'ils ont du ſuccès, il y a fort apparence que les gains ſeront conſidérables. Dans pluſieurs Iſles des Indes Occidentales on manque de proviſions pour les Negres & la morue qui fait leur principale nourriture s'y vend à haut prix.

De Sivrai, *le 29 Avril.*

Suite de la Remontrance du Procureur du Roi ſur les inhumations précipitées. L'uſage meurtrier ou l'on eſt de mettre les corps dans le ſuaire & ſur la paille immédiatement après leur mort apparente, l'abandon où on laiſſe communément les perſonnes décédées, empêchent de prendre les précautions néceſſaires pour s'aſſurer que la mort eſt réelle. Les hommes & les femmes qui enſeveliſſent les morts s'acquittent de ce devoir avec une précipitation blâmable &

qui peut devenir funeste. Mais quand même les personnes qui se chargent de ce triste emploi, agiroient avec plus de lenteur & d'attention qu'on ne le fait communément, elles n'ont pas, pour la plûpart, les lumieres nécessaires pour juger avec certitude si une personne qui paroit morte, l'est réellement. Les parens doivent faire voir & visiter le corps par des Médecins & des Chirurgiens, sur-tout dans les cas de mort subite. Combien de fois a-t-on eu, par une pareille conduite, la satisfaction d'empêcher qu'on n'enterrât vivantes des personnes qu'on avoit cru mortes? Il est aussi arrivé qu'après s'être apperçu qu'une personne donnoit des signes de vie dans la tombe, on n'a pas osé lui donner des secours, par la fausse crainte d'être poursuivi en Justice. Il est essentiel d'avertir le Public que jamais le Magistrat n'a prétendu empêcher qu'on ne fasse tous ses efforts pour rappeller à la vie les personnes qu'on auroit ainsi exposées à la perdre dans les horreurs du tombeau, les noyés & les autres infortunés qui se trouveroient dans de pareilles situations. Loin de suivre un usage barbare, le Gouvernement distribue des récompenses aux personnes charitables qui administrent aux noyés des secours, dussent même les secours n'avoir aucun succès.

Les enfans sont plus sujets qu'on ne pense à se trouver dans cet état qui a toutes les apparences de la mort. Plusieurs en ont tous les signes en venant au monde, quoiqu'ils soient réellement pleins de vie. Cet état, qui peut provenir d'une infinité de causes, dure quelquefois très-long-tems. Les enfans plus âgés y peuvent aussi tomber fréquemment. Il en périt tous les jours plusieurs qu'on auroit pu sauver en leur donnant des secours bien simples; on doit leur souffler dans la bouche avec un tuyau, les réchauffer en les enveloppant dans des linges chauds, leur faire des frictions douces &c; mais ce qu'on doit éviter avec le plus grand soin, c'est de les agiter avec trop de violence &c. &c.

Sur ces motifs, on a porté une Ordonnance dont voici les principaux articles: Les réglemens concernant les sépultures seront fidélement exécutés; défenses par conséquent de faire aucune inhumation avant le délai au moins de vingt-quatre heures entre la mort & l'enterrement, lorsqu'il s'agira d'une mort ordinaire; soit de grandes personnes, soit d'enfans, à moins que la maladie n'eût été contagieuse & qu'il n'y eût à craindre pour la salubrité de l'air; & de 48 heures au moins, lorsqu'il s'agira de mort subite, auquel cas, & avant que de faire procéder à la sépulture, les parens seront obligés de faire voir & visiter le corps par Médecins & Chirurgiens. Défenses également auxdits parens, sous peine de 50 liv. d'amende pour la premiere fois, & de plus grande en cas de récidive, de chercher à en imposer à Messieurs les Curés, sur l'heure du décès, afin de précipiter l'inhumation; comme aussi à toutes personnes d'ensevelir & d'ôter les morts de dessus leur lit, si ce n'est une demi-heure au plus avant le tems fixé pour les funérailles, & aux Menuisiers de les mettre dans le cercueil avant le même tems & sous les mêmes peines.

De Paris, *le 4 Mai.*

Suite de l'Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, portant réglement sur les ventes & reventes des Domaines. Art. XI. Les Adjudicataires seront tenus de remettre à Jean Berthaux, chargé de la régie des Domaines de S. M., des expéditions en bonne forme des contrats qui leur auront été passés par les sieurs Commissaires généraux, & ce dans quinzaine au plus tard du jour & date desdits contrats; ils seront pareillement tenus, conformément aux Arrêts du Conseil des 3 Avril 1703, 30 Décembre 1710, 14 Juillet 1733 & 18 Avril 1750, & dans le délai d'un mois du jour & date desdits contrats, de les faire enregistrer aux Greffes des Bureaux des Finances des Généralités dans l'étendue desquelles les domaines se trouveront situés, ou aux Greffes des Chambres des Comptes des Provinces dans lesquelles il n'y a point de Bureaux des Finances, & de payer pour lesdits enregistremens, les droits fixés par l'Arrêt du Conseil du 20 Mai 1755.

XII. Les Adjudicataires seront tenus, dans deux mois au plus tard du jour & date du contrat de revente, de le faire signifier aux précédens Engagistes, avec offre de leur rembourser le montant de leurs finances; ensemble les intérêts d'icelles, sur le pied du denier Vingt, à compter du jour de l'adjudication, après qu'il aura été procédé à la liquidation desdites finances, au Conseil de Sa Majesté.

XIII. Les anciens Engagistes seront tenus, dans un mois du jour de la signification qui leur aura été faite du contrat de revente, de remettre leurs titres & quittances de finance en original, entre les mains du sieur Contrôleur Général des Finances; & faute par eux d'y satisfaire dans ledit tems, & icelui passé, les Adjudicataires demeureront déchargés des intérêts, qui ne courront alors que du jour de la remise des titres; ces intérêts seront payés sur le pied qu'ils ont ou auront cours, à la déduction des impositions; Sa Majesté dérogeant à cet égard à l'Arrêt du Conseil du 20 Juin 1724.

XIV. Les anciens Engagistes seront tenus de recevoir dans un mois, du jour de la signification qui leur sera faite de l'Arrêt de liquidation, leur remboursement sur le pied de ladite liquidation.

XV. Faute par les anciens Engagistes, de recevoir leur remboursement dans le délai fixé par l'article ci-dessus, ordonne Sa Majesté que l'Arrêt du Conseil du 20 Juin 1724 sera exécuté; en conséquence permet aux nouveaux Engagistes, de consigner le montant des sommes dont le remboursement aura été ordonné par les Arrêts de liquidation, aux périls, risques & fortune desdits anciens Engagistes, entre les mains du Receveur des Consignations du Parlement, dans le ressort duquel les domaines seront situés, ou les droits domaniaux perçus. (*La suite à l'Ordinaire prochain*).

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Suite de la Réponse du Cultivateur du Pays d'Aunis &c.

Il est juste de rendre à chacun ce qui lui appartient & de donner telle quantité à celui qui achete cette quantité. *Vous verrez*, dites-vous, *comme on reviendra à nous, fallût-il payer nos eaux-de-vie beaucoup au-dessus de celles d'Espagne &c.* Je doute, Monsieur, qu'on puisse s'en flatter; le coup est porté en indiquant le chemin de Barcelonne aux pays de consommation, *eussions-nous désormais dix bonnes années consécutives, leur produit s'accumulera dans nos celliers, les Etrangers baisseront le prix des leurs en proportion du cours de la Rochelle, on donnera un excès de mesure qui compensera la qualité supérieure des eaux-de-vie d'Aunis.* Ainsi, malgré l'établissement du dépotage, il faudra renoncer à la culture de la vigne dans ce pays, puisque les bonnes récoltes deviendront à charge; il faudra donc abandonner la Province, puisque la vigne est la seule culture convenable à son sol.

Ce n'est point gratuitement que j'ai avancé dans ma lettre, que le dépotage exposera le Cultivateur aux inconvéniens des amendes & saisies à l'entrée de la Ville, ce que vous regardez commes *des fantômes.* Si le dépotage est établi, rien n'obligera le Cultivateur à la jauge exacte de sa futaille, peu lui importera qu'elle velte 5 à 6 veltes de plus. Comment le Cultivateur pourra-t-il faire une déclaration juste & prendre en conséquence son expédition d'entrée en Ville, puisqu'il ne sçaura pas ce que contient sa futaille? Comment pourra-t-il payer les droits, si à l'entrée de la Ville on a des soupçons à la vue de la futaille, ce qui arrive même actuellement, & qu'on en veuille venir à la vérification? Dans quel cas ne se trouvera-t-il pas? Il faudra donc que les Employés dépotent cette eau-de-vie à l'entrée de la Ville: ne peuvent-ils pas l'exiger dès que la jauge de la futaille ne sera pas exacte? Et si la continence excéde la déclaration, voilà des eaux-de-vie saisies, voilà un procès avec la Régie, voilà peut-être un Cultivateur ruiné parce qu'il a été pris en contravention, parce qu'il n'a pas sçu au juste ce que contenoit sa futaille. Quand *ces fantômes* se réaliseront, viendrez-vous, Monsieur, les dissiper?

(*La suite à l'Ordinaire prochain*).

II.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 30 Avril 1777 au Samedi 3 Mai, le froment s'est vendu à la Halle, de 17, 19, 21 à 22 liv. 15 s.; le seigle, de 12 l. 10 s., 13 à 14 l.; l'orge, de 8, 8 l. 10 s. à 9 liv. 5 s. Le froment au Port de la Greve, de 21, 23 à 24 liv.; le seigle, de 12 liv. 15 s., 13 à 13 l. 10 s.; l'orge, de 8 l. 15 s., 9 à 9 l. 10 s. *le septier.*

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 30 Avril 1777 au Samedi 3 Mai, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 l. 10 s.; *idem* à la Greve, de 18 l. 10 s., 19 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 7 Mai 1777, de 60 à 61 liv.; *idem* nouveau, de 58 à 59; le cent de paille vieille, de 23 à 24 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 51 à 52; *idem* nouveau, de 49 à 50; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 23 à 24; *id.* nouvelle, de 21 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 48 à 49; *id.* nouveau, de 46 à 47; le cent de paille vieille, de 21 à 22 liv.; *id.* nouvelle, de 20 à 21 l.; le foin à la Grêve, de 39 à 40 l.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 7 Mai 1777.

Or de Portug. à	724	℔ 6		marc.
Du Mexique à	716			marc.
Du Pérou à	708	2		marc.
Les guinées à	722			
Ducats à	98	6		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à	83	11		once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	18		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	3		marc.
Piastres à	49	11		marc.

V.

Changes de Paris, *du 7 Mai 1777.*

Amsterdam	54 à 53 7 8e.
Londres	31 ½
Hambourg	187 ¼
Madrid	15 2 6
Cadix	15 1
Livourne	97
Gênes	94 ½ à ¾
Lyon	⅛ à ½

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Lundi 28 Avril 1777			Du Mercredi 30.		
Messieurs			*Messieurs*		
Delamotte... Viag.	F.		Boutray ..... pplles.	J.	
Perpétuelles..	F.		Viageres	J.	
Tontine	F.		Tontine	J.	
Creuzé..... pplles.	C.		De S. Janvier vres.	J.	
Viageres	E.		Tontine	J.	
Tontine	E.		.....		
			.....		
Du Mardi 29.			.....		
			.....		
Cauchy ..... pplles.	J.		.....		
Viageres	J.		.....		
Tontine.	J.		.....		
Marsollier.... vres.	F.		.....		
.....			.....		
.....			.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai 1777.	*Lundi 5.*	*Mardi 6.*	*Mercredi 7.*
Comp. d. Ind.			
Actions	1872 ½	1872 ½	1872 ½
D°. 16es. 25			
D°. 8es.			
D°. 25es.			
Emprunt Oct.		400	
Reseriptions	8 ¼	8 ¼ 8 8 ¼	8 8 ¼
Bil. des Fermes.	2		2
Bil. de la Lot. R.	1025	1025 24	
Lots de 150 l. de Rentes viageres.	1600 1602 1600	1596	1594

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces, deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1776. Du Mardi 31 Décembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 28 *Novembre*.

NOUS découvrîmes en 1759 plusieurs Isles de l'Archipel septentrional. Nos Navigateurs vécurent pendant quelque tems avec les Sauvages, mais ils se lasserent bientôt d'un si triste genre de vie. La plûpart de ces Insulaires habitent sous terre & se nourrissent de mets dont la délicatesse européenne ne peut s'accommoder que pressée par la nécessité la plus rigoureuse. Dans ce voyage, nos gens acheverent de rendre odieux le nom Russe à toutes les Peuplades. Ils exercerent toutes sortes de violences ; à leur retour ils en furent punis, mais ils n'en nuisirent pas moins aux progrès de notre navigation dans ces mers. Les Isles d'Atscha & d'Alaeska reçurent nos Voyageurs qui ne répondirent à cet accueil qu'en traitant leurs Hôtes d'une maniere indigne & révoltante. On trouve dans ce pays des rennes, des ours, des sangliers, des loutres, des renards, des loups; les loutres y sont sauvages & dangereuses, on y voit courir par troupes des renards tachetés de blanc & de noir. Ces Isles sont, à ce qu'on présume, peu éloignées du Continent de l'Amérique.

Une foule d'autres expéditions qu'il seroit trop long de détailler, nous ont rapporté de grandes richesses en pelleteries du plus grand prix. Cependant ce n'est qu'à travers mille dangers que nous avons ainsi étendu notre commerce & reculé les bornes de notre Empire. La cupidité, l'ambition doivent être satisfaites, mais l'humanité, la Religion ne le sont pas. Si la possession de l'Univers flétriroit l'homme qui auroit osé l'acheter par un crime, nous ne devons jamais oublier que nos Navigateurs nous ont acquis un pays sauvage par des violences, par des cruautés, par des meurtres. Ce souvenir ne s'efface pas en effet de notre esprit; trop instruits par le passé, nous ne faisons plus d'expédition que les Chefs ne répondent de la conduite de tous ceux qu'on soumet à leurs ordres.

Des Isles que nous avons découvertes, les unes payent tribut, les autres n'ont pas encore subi ce joug. Nous avons pris des mesures pour nous assurer de la fidélité des premieres, & pour mettre les dernieres sous notre domination. Il ne tient qu'à nous de pousser toujours plus loin nos découvertes & nos conquêtes. Les plus grandes difficultés sont levées ; nous connoissons assez bien les mers que nous avons à parcourir; le climat ne nous est plus étranger ; nous avons des lieux marqués pour hiverner ; quoique le langage des Insulaires ne soit pas familier à nos Navigateurs, cependant quelques-uns d'entr'eux en sçavent assez pour pouvoir traiter avec les Sauvages & s'en faire entendre &c.

Les Habitans de ces Isles portent des habits de peaux de rennes, de renards, d'une

espece de marmote. Ils ont tous un bonnet qu'ils ornent, les jours de fêtes, de coraux, de barbes d'ours marins, d'os de poisson. Dans ces jours d'appareil, les femmes prennent des pelisses de castors & d'ours marins, & les hommes en ont de peaux de divers oiseaux. Il teignent ces peaux en rouge & y attachent toutes sortes de franges. Quand il pleut, on se revêt de peaux d'oiseaux marins ou de lions de mer.

Ces Sauvages sont fort adroits, ils tuent le poisson d'eau douce à coups de flèches. Ils ne sont rien moins que délicats pour leur nourriture; ils mangent la viande quelquefois toute crue; quand ils la font cuire, ils n'y ajoutent aucun assaisonnement. La pêche & la chasse font leurs principales occupations; quand ils ont tué quelque gros poisson ou quelque bête fauve, c'est pour eux un jour de fête. Ils s'invitent les uns les autres & prennent alors leur habit d'appareil. Il est défendu à tout Etranger de chasser auprès d'une habitation & d'y enlever les bêtes mortes qu'on pourroit y trouver. L'hospitalité est généreusement exercée parmi ces Peuplades; un Voyageur va d'une habitation à l'autre; il y est logé & nourri sans qu'il lui en coûte rien. Les provisions ne leur manquent pas dans les tems où les grands froids ne leur permettent ni de chasser ni de pêcher. Ils ont l'art de faire sécher la viande, le poisson, les racines, & par cette préparation bien simple, de les conserver pendant long-tems. Quoique Sauvages, ils ne sont presque jamais en guerre. Ils ne connoissent ni la cupidité ni l'ambition; comment s'armeroient-ils les uns contre les autres? Celui d'entr'eux qui a la plus nombreuse famille & l'entretient le mieux, est pour cela seul reconnu & déclaré le Chef d'une Peuplade. Ils ont en général de l'esprit & de la docilité. Nous avons plusieurs de leurs enfans qui apprennent assez facilement la Langue Russe & nous servent d'Interprêtes. Nos cruautés les ont rendus presque toujours défians & quelquefois cruels; nous n'avons pas lieu de nous en plaindre. On prétend que l'Isle de Radjak est la plus proche du Continent de l'Amérique.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 3 Décembre.*

Quoique nos loix somptuaires ne doivent être mises en exécution qu'au premier jour du mois de Mai de l'année prochaine, nos Grands Seigneurs donnent déjà l'exemple & paroissent à la Cour avec des habits de draps & d'autres étoffes fabriquées dans le pays. Quand la réforme commence dans un Etat par les personnes de rang, il se forme bientôt une heureuse révolution dans le Peuple. Les Nobles portent nos draps & autres étoffes, le Roturier & l'Artisan croiroient afficher un luxe désordonné en faisant usage d'étoffes étrangeres. Comme on est assuré du débit & d'un bon débit, on ne parle de tous les côtés que d'établir de nouvelles Manufactures; l'émulation est allumée; il est certain que nos Manufactures se multiplient, que les esprits se tournent avec ardeur vers l'Industrie & les Arts, & qu'avec des encouragemens donnés à propos, le Royaume ne tardera pas à sortir de cet état de barbarie qu'on lui reproche depuis bien des siecles.

La Commission Economique du Trésor de la Couronne a fait afficher un placard pour donner avis que les personnes qui voudront établir des Fabriques de tabac en pourront obtenir le privilege, mais aux conditions qui leur seront proposées. On prétend que la Commission exige des Sociétés qui se formeront pour cet objet une garantie d'un million de florins de Pologne. Les Actionnaires répondront solidairement de ce fonds; sans quoi ils n'obtiendront pas la permission d'ériger ces Fabriques. Comme on a une espérance très-bien fondée de faire des gains considérables, les conditions n'effrayeront pas. Quand le privilege est exclusif & qu'il s'agit d'une denrée ou d'une marchandise nécessaire ou comme nécessaire, les Privilégiés, exigea t-on d'énormes avances, sont assurés de s'en dédommager avec usure.

DANEMARCK.

D'HELSINGOR, *le 2 Décembre.*

Il nous est arrivé deux vaisseaux Anglois qui viennent de Pétersbourg. Nous avons appris de l'équipage que les rivieres qui passent dans cette Capitale sont si fort gelées que les voitures le plus lourdement chargées y passent dessus sans qu'il y ait rien à craindre. Comme la rigueur de l'hiver se fait

déjà sentir dans nos parages, des vaisseaux Hollandois qui se préparoient à partir de Pétersbourg pour notre Port, ont différé leur voyage jusqu'au commencement du printems. En effet nos mers ne sont pas praticables dans la saison.

ALLEMAGNE.

D'HANOVRE, *le 5 Décembre.*

Avant que de corriger les abus, il faut les bien connoître. Par-tout on veut réprimer le luxe, & nulle part peut-être on ne sçait précisément en quoi il consiste. Dans tous les pays on a fait des volumes sur cette matiere; lisez-les, vous n'avez aucune idée juste du luxe & vous seriez tenté de dire aux Auteurs, écrivez moins, n'écrivez même pas, ou donnez moi auparavant une bonne définition du sujet sur lequel vous exercez votre plume. Quoiqu'il en soit, si nous en croyons les personnes qui se disent le mieux instruites, toute dépense déplacée & qui n'a aucune proportion avec les revenus ou les facultés de celui qui la fait, est vraiment luxe dans la propre signification du terme. D'après ce principe; qu'une personne fasse de grandes dépenses, si ces dépenses n'absorbent pas ses revenus; si cette personne ne touche pas à ses fonds, vous pouvez bien la taxer d'avoir étalé le faste, mais vous ne pouvez pas l'accuser d'avoir donné dans le luxe. Si au contraire un homme pauvre ou peu aisé ne vit pas ou ne s'habille pas d'une maniere conforme à sa pauvreté ou à son peu de fortune, le voilà qui se livre manifestement à un luxe ruineux. En adoptant cette maxime que bien des gens regarderont comme très-raisonnable, il paroîtroit impossible de frapper sur le luxe, de l'arrêter, de l'exterminer par de bonnes loix, puisqu'il seroit impossible d'en faire jamais de pareilles. Il faudroit pour cela connoître parfaitement les facultés de chaque Citoyen & dresser pour chaque Citoyen un code de réglemens particuliers; ce qui est évidemment impraticable.

Le luxe est ici, tout comme ailleurs, très-commun; cette espece de maladie épidémique a gagné depuis long-tems toute l'Europe & se transmet de génération en génération. Les Particuliers qui réglent leurs dépenses sur leurs recettes deviennent tous les jours plus rares; a-t on beaucoup, on trouve aisément les moyens de dépenser plus qu'on n'a; si l'on ne possede qu'une fortune médiocre, on veut s'élever au-dessus de son état & marcher à côté des gens riches. Nous venons de toucher à l'abus par un petit côté, peut-être l'attaquerons-nous de front dans la la suite, & lui porterons-nous des coups dont il aura peine à se défendre? Dans toute l'étendue de l'Electorat, quand il mouroit une personne de rang, les héritiers & les proches parens habilloient toute leur maison en deuil, drapoient leurs carosses, tendoient de noir une partie de leurs appartemens &c. Les simples Gentilshommes se crurent en droit d'imiter cet exemple; ils eurent à leur tour des Imitateurs dans la riche Bourgeoisie. De proche en proche la contagion se communiqua plus ou moins de la Noblesse jusqu'aux dernieres classes du Peuple. Les domestiques ne prennoient jamais d'engagemens qu'ils ne missent pour condition que leurs Maîtres, quand ils prendroient le deuil, les habilleroient aussi en noir. En un mot, on étoit allé sur cet article à un tel excès que la plûpart des familles dérangeoient leurs affaires pour de longues années ou même se ruinoient par une vanité bisarre & ridicule. Le Roi d'Angleterre, notre Souverain, vient d'abolir par une Ordonnance ces coutumes pernicieuses. Défense aux Maîtres qui prennent le deuil de le faire aussi porter à leurs domestiques. Les personnes, de quelque rang qu'elles soient, ne draperont pas leurs carosses, ne tendront pas en noir leurs appartemens &c. Un mari ne portera le deuil que six mois; une femme le portera un an & six semaines. Le deuil pour un fils qui a perdu son pere, ne sera que de six mois; la durée du deuil sera plus ou moins abrégée selon les différens degrés de parenté.

DE HAMBOURG, *le 8 Décembre.*

On vient de publier en Suede des réglemens pour mettre les monnoies sur un meilleur pied. Le Roi de Suede a permis à l'infortunée Ville de Gefle, d'écrire dans toute l'étendue du Royaume des lettres circulaires pour solliciter des secours qui puissent la mettre en état de se relever des pertes qu'elle a faites par le dernier incendie. S. M. a aussi accordé une exemption de tout impôt

pendant dix ans à ceux des Habitans de cette Ville qui rebâtiront leurs maisons en pierres.

Des lettres de Varsovie portent que des pluies abondantes ont succédé à une longe sécheresse. La Vistule qui depuis long-tems étoit fort basse, s'est tout-à coup enflée & la navigation a repris son cours. Le 26 il y eut une tempête si violente que les maisons même le plus solidement bâties, paroissoient ébranlées. Dans leur effroi, plusieurs personnes sortirent de leurs logemens & se retirerent hors la Ville &c.

D'Heildeberg, *le 9 Décembre.*

S. A. E., notre Souverain, a fait placer un conduit électrique sur le magasin à poudre, situé près de cette Ville. L'expérience a déjà démontré combien cette méthode est avantageuse ; elle met les édifices à l'abri des ravages de la foudre. Mais une précaution qu'on ne prend pas dans plusieurs Villes d'Allemagne, est de ne renfermer la poudre que dans des bâtimens isolés. C'est quelquefois dans des quartiers fréquentés que les magasins sont construits ; avec une pareille imprudence, doit-il paroître surprenant qu'il arrive des accidens funestes ?

ITALIE.

De Naples, *le 6 Décembre.*

Ce qu'on avoit inutilement tenté dans des siecles fort reculés & ensuite dans des tems fort postérieurs, le Gouvernement va l'entreprendre ; & comme les mesures paroissent bien prises on ne doute presque pas du succès. Il s'agit de construire une grande & belle route de cette Capitale jusques à Reggio de Calabre. Il y a des difficultés à vaincre, mais on les a prévues ; le plan est bien dressé ; on ne met la premiere main à l'exécution que parce qu'on est assuré de la conduire à une heureuse issue. D'après l'estime des Ingénieurs & des autres gens de l'Art, les frais de construction doivent aller à 200,000 ducats. S. M. ne veut pas qu'on mette aucune imposition sur le Peuple pour avoir les fonds nécessaires. Il est réglé que le Trésor Royal contribuera aux dépenses pour un quart ; que les Propriétaires fonciers qui profiteront le plus des avantages de la nouvelle route, payeront un autre quart ; que les Communautés fourniront une troisieme partie, & qu'enfin divers Particuliers intéressés au succès de l'entreprise completteront la somme. Cette opération est de la plus grande utilité pour le commerce, pour le transport des denrées &c.

De Trieste, *le 5 Décembre.*

Il s'étoit élevé des différends entre la Cour de Vienne & la République de Venise, au sujet des frontieres de la Molaquie. Pour terminer ces démêlés & prévenir tout sujet de contestation, de part & d'autre on avoit nommé des Commissaires revêtus d'un plein pouvoir pour régler les limites des Etats respectifs. L'affaire a été bientôt décidée & l'on a signé les articles suivans. L'accord résolu ne sera pas appellé *Traité des Frontieres*, mais on lui donnera simplement le nom de *Convention* pour fixer l'état des limites. Toutes les terres labourées qui touchent aux anciennes possessions des Vénitiens appartiendront en toute propriété à la République. Les frontieres des Etats respectifs seront marquées entre le Mont Solta & le Mont Postack, & l'on tirera à égale distance de l'un & de l'autre une ligne de démarcation. D'intervalle en intervalle on placera sur cette ligne des bornes de marbre. De plus, on prendra des mesures pour aller au-devant de tout sujet de mésintelligence qui pourroit naître entre les Sujets des deux Etats, & pour terminer les affaires sur les lieux sans que les Parties intéressées aillent porter leurs plaintes à la Cour de Vienne ou à Venise.

De Fioume, *le 6 Décembre.*

Cette Ville, aujourd'hui Port franc, a été jusqu'à présent comprise dans le ressort de l'Intendance des côtes d'Autriche. Elle changera de Jurisdiction & sera réunie au Royaume de Hongrie. Elle est déclarée en même tems Capitale du Comté de Severin. Ce nouvel arrangement a eu lieu parce que notre Ville est très-bien située pour favoriser l'exportation des denrées & des marchandises de Hongrie. Carlowitz & toute l'étendue de terrein qui se trouve entre cette Ville

& la nôtre, seront enveloppés dans le nouveau Comté qu'on vient d'ériger.

De Livourne, *le* 8 *Décembre.*

Le vaisseau Anglois du Vice-Amiral Mann qui étoit venu dans six jours de Marseille dans notre Port a remis à la voile. Le Commandant a reçu trois mille écus des Négocians de sa Nation établis dans notre Ville; c'est un don qu'ils font libéralement pour aider à soutenir les frais de la guerre de la Grande-Bretagne avec les Colonies du Continent de l'Amérique. Le *Dauphin*, autre vaisseau Anglois, est entré dans notre Port vers la fin du mois dernier; il avoit fait le trajet de Mogador ici dans trente six jours. Il étoit richement chargé pour le compte de nos Marchands. Notre commerce avec l'Angleterre devient toujours plus considérable.

On avoit publié que la Russie étoit en marché avec l'Empereur de Maroc pour acheter le Port de Tanger. Le bruit se répandit ensuite que cette affaire n'auroit pas lieu parce que diverses Puissances d'Europe s'opposoient à ce que la Russie eût un Port dans la Méditerranée. Derniérement on a écrit de divers Ports d'Espagne que la vente étoit consommée & que le Prince Africain avoit touché 200,000 doubles d'Espagne dont on étoit convenu. A présent nous commençons à révoquer en doute la nouvelle, attendu qu'elle ne se confirme pas.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Bordeaux, *le* 16 *Décembre.*

L'ouragan du 6 Septembre est le plus horrible qu'on ait jamais éprouvé à la Guadeloupe, à la Martinique & à Marie-Galande. Les détails qu'on reçoit de ces Isles sont affligeans; de plus de cent bâtimens qui se trouvoient alors sur la côte du Point-Pierre, à peine en compte-t-on huit ou dix qui n'ayent pas été beaucoup endommagés. Les Colonies Angloises, qui sont peu éloignées des nôtres, ont aussi beaucoup souffert, mais non pas tant qu'on l'avoit d'abord publié. Ce qu'il y a de singulier, c'est que la Dominique, environnée d'Isles qui toutes ont été fort mal-traitées, ne s'est pas ressentie de cette violente tempête. On observe que l'avant-dernier ouragan qui fit aussi dans ces mers de si affreux ravages ne s'étendit pas jusqu'à cette Isle. On est tenté d'en conclure que les vents orageux n'y soufflent jamais avec assez de violence pour endommager les plantations. Les Anglois qui ont des possessions dans cette Colonie s'en félicitent & les regardent comme des objets si précieux qu'ils vendroient plutôt tout ce qu'ils ont dans les autres Isles, que les habitations qu'ils ont dans celle-là. Montserrat & Saint Christophe ont fait des pertes immenses.

On a éprouvé dans la Jamaïque des secousses de tremblement de terre qui n'ont pourtant pas été violentes. Les mêmes lettres ajoutent que le commerce languit & que les Américains du Continent y font presque journellement des prises sur les Anglois.

De Moulins, *le* 18 *Décembre.*

M. Dubet, dans son Traité de la Muriométrie, avoit donné une méthode pour faciliter l'éducation des vers à soie en plein air. Depuis la publication de son Ouvrage en 1770, l'Auteur a fait divers essais qui lui ont beaucoup servi à perfectionner sa méthode. D'autres Economes habiles ont aussi élevé des vers à soie sur les mûriers, & avec des soins, ils sont venus à bout de réussir. Si l'on en croit la plûpart d'entr'eux, l'éducation libre de ces insectes leur a plus rapporté dans ces dernieres années, quoique très-froides, pluvieuses même & orageuses, qu'ils n'ont tiré de profit des vers à soie élevés dans l'intérieur de leurs maisons. Ils assurent que l'insecte nourri sur le mûrier même devient plus vigoureux, éprouve moins de maladies, consomme une moindre quantité de feuilles, & donne non-seulement plus de soie mais d'une meilleure qualité. Le vers à soie résiste plus aisément qu'on ne pense, aux fraîcheurs, aux tems pluvieux, aux vents impétueux &c.

Sur ces expériences réitérées dans divers cantons, & toujours avec succès, on a formé un plan détaillé pour l'éducation des vers à soie en plein air, & ce plan a été approuvé par des Commissaires que le Gouvernement avoit nommés pour l'examiner. Après

cette approbation authentique, on l'a envoyé à toutes les Sociétés d'Agriculture du Royaume.

Si l'on veut s'en tenir fidelement à la nouvelle méthode, il faut choisir un terrein bien découvert & un peu éloigné des bois; il ne doit s'y trouver que des mûriers de basses tiges, élevés en palissades dans la forme à peu près d'un rideau de charmille, distribués en petites allées dont la direction doit être diagonale ou concentrique au terrein. Si la direction de ces allées étoit diamétrale, comme on le voit dans toutes les anciennes plantations, les mûriers seroient plus exposés aux coups de vent & aux tempêtes; c'est ce qu'il y a de plus à craindre pour cette éducation extérieure en air libre. En suivant ces procédés, on peut, dès la troisieme ou la quatrieme année d'une plantation, élever des vers à soie sur les mûriers. Rien n'empêche d'ailleurs qu'on n'éleve en même tems ces insectes au dehors & au dedans. On fixera son choix d'après sa propre expérience. Pour l'éducation des vers à soie en plein air, il faut bien se garder de hâter la couvée par artifice; elle doit se faire naturellement, vers le commencement de Mai, dans une chambre exposée au midi. Au troisieme âge des insectes, vous les porterez à la plantation & les placerez sur les mûriers. Tout ce qui vous reste à faire alors, c'est de visiter quelquefois les insectes pour mettre sur les arbres ceux qui tomberont à terre, sur-tout dans le commencement. Vous recueillez ensuite les cocons à mesure qu'ils sont formés. De cette maniere on épargne beaucoup de frais; on ne cueille pas la feuille, on ne fait pas le transport des vers à soie sur les litieres, d'où proviennent la plûpart des maladies des insectes; on n'a pas besoin de séparer les morts des malades, on évite les peines pour le cabanage & la monte; enfin on recueille presque sans autre dépense que la feuille &c. &c.

De Cherbourg, *le 19 Décembre.*

Voici un avis que nous croyons devoir donner aux Navigateurs.

Le bassin de notre Port, auquel le Roi a fait travailler depuis plusieurs années, vient d'être entieérement déblayé; il y est entré le 14 Décembre 1776 un navire, c'est le premier que nous y ayons vu depuis sa reconstruction. Notre bassin est le plus beau & le plus commode de tous ceux de la Manche. Les Navigataurs trouveront toutes sortes de commodités pour y relâcher par vents contraires ou après avoir été battus de quelque tempête. Ce bassin a 100 toises de longueur sur 75 de largeur, & il monte sur son radier 20 pieds 8 pouces d'eau dans les grandes marées; ensorte qu'au moyen de ses écluses, les plus gros navires y pourront entrer & rester à flot. La rade de Cherbourg est d'ailleurs très-sûre & d'une bonne tenue, puisqu'elle est surnommée par les Marins l'Auberge de la Manche, à cause du grand nombre de navires qui y relâchent & qui y sont à l'abri de tous vents. Elle est d'ailleurs très-facile à reconnoître depuis qu'on a placé un feu à la pointe de Barfleur où il a commencé d'être allumé le premier Novembre 1775, par les soins de MM. les Syndics de la Chambre de Commerce de Normandie.

De Paris, *le 25 Décembre.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, qui fixe jusqu'au premier Janvier le délai dans lequel les Officiers de la Chambre des Comptes de Blois feront procéder à la liquidation de leurs finances; & jusqu'au premier Avril suivant, pour consommer le remboursement au Trésor Royal.

Autre qui ordonne que les dettes & finances communes des Huissiers de la Chambre des Comptes, Aides & Finances de Normandie, seront à leur charge, à compter du jour du rétablissement de leurs Offices, & qu'ils seront tenus, à compter du même jour, d'acquitter les rentes par eux constituées en noms collectifs, & de remettre au Trésor Royal les quittances de finance qui leur ont été délivrées pour raison desdites dettes.

Autre qui, sans avoir égard à trois Ordonnances de M. l'Intendant de Pau, en date des 3 & 17 Juillet & 13 Août 1775, ordonne que les sommes que Laurent David, Régisseur des droits ci-dessous nommés, a été contraint de payer, en vertu desdites Ordonnances, tant pour restitution de droits que de frais, lui seront rendues & restituées, par les nommés Brumont, Roussille & Caire, Maîtres Cartiers à

Pau ; ordonne en outre, qu'en conformité de la Déclaration du premier Mars 1771 & du tarif y annexé, tout papier-cartier fin ou commun, tant celui destiné à recevoir l'empreinte de la carte, que celui servant à remplir le milieu, payera le droit en entier de la classe dudit tarif, à laquelle il se rapportera, par ses dimensions, sous quelque dénomination que le déclarent les Cartiers : condamne lesdits Brumont, Roussille & Caire, solidairement, au coût du présent Arrêt, liquidé à cent vingt livres.

Autre qui déboute le sieur Perret, Contrôleur Général de la Prévôté & du mesurage des sels à Nantes, de la demande qu'il avoit formée contre l'Adjudicataire Général des Fermes, de deux deniers pour chaque minot de sels qui s'emplaceroient ou se releveroient dans les dépôts de Nantes.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Lettre au Rédacteur de la Gazette.

Je n'ai point été étonné, Monsieur, comme l'ont été quelques personnes, de lire dans votre Feuille N°. 97, à l'article de Londres, la citation de la découverte de l'épitaphe d'un homme qui a vécu 152 ans, mais j'ai, en quelque sorte, été surpris que l'on ait oublié à Londres, à cette occasion, de citer le pendant d'une pareille épitaphe qui y existe, à la vue de tout le monde, dans la croisée collatérale à droite du Chœur de Winsmester ; je veux parler de l'épitaphe de la sépulture de Thomas Spaar, lequel a vécu pareillement 152 ans & vu dix Rois d'Angleterre sur le Trône ; ce même lieu-là est destiné à la sépulture des personnes célébres &c.

J'ai l'honneur d'être &c.

II.

Questions.

Le Secretaire de la Société d'Hombourg-ès-Monts, à qui nous devons l'article de Neustadt en Souabe & qui reçoit notre Gazette, est prié de procurer à un de nos Abonnés des graines de l'espece extraordinaire de citrouille qu'on cultive à Neustadt, & de donner, s'il est possible, des instructions sur les questions suivantes.

1°. En quelle saison faut-il planter ou semer cette graine ou semence ?

2°. A quelle profondeur dans la terre faut-il semer ou planter ces graines ou semences ?

3°. A quelle distance faut-il mettre les semences les unes des autres ?

4°. Si ces citrouilles ne viennent pas également bien dans toutes les terres indistinctement, quelles sont les terres qui leur sont le plus propres, sablonneuses, grasses ou autres ?

5°. Ne faut-il pas qu'elles soient semées sur couche ou dans du terreau, comme les melons & citrouilles de ce pays ci ?

6°. Si elles peuvent se dispenser de procédés aussi dispendieux, & qu'elles viennent en pleine terre, ne leur faut-il pas d'engrais ? & dans ce cas, est-ce en fumier chaud de vache ou de cheval, ou de mouton ? ou est-ce en fumier pourri de vache ? & faut-il mettre l'engrais avant ou après la semaille ? & à quelle quantité ?

7°. Quel vent est favorable à cette citrouille ? & quels sont ceux qui peuvent lui nuire ?

8°. Dans quel tems vient elle en maturité ? & à quel signe reconnoît-on qu'on peut la cueillir en toute sûreté ?

9°. En la cueillant, faut il également arracher la racine, comme inutile, devant tous les ans être replantée en graine ?

10°. Pour conserver de la graine pour la semence, faut il la laisser sécher soit au soleil, soit dans des chambres chaudes ;

11°. Comment faut-il conserver cette citrouille pour en nourrir long tems, soit les hommes, soit les animaux ?

12°. Si on la donne aux vaches, aux cochons &c, faut-il la leur donner seule, par morceaux, ou la broyer avec d'autres alimens, comme laitage, farine d'orge, sons &c ? & faut-il la faire cuire ou la donner toute crue ?

13°. Et pour en faire manger aux hommes, comment faut il faire ce ragoût pour exciter leur appétit ?

III.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 21 Décembre 1776 au Mercredi 25 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 23, 24 à 25 l.; le seigle, de 10 l. 5 s., 10 l. 10 s. à 11 l.; l'orge, de 8 l. 10 s., 9 liv. à 9 liv. 15 s. Le froment au Port de la Greve, de 22, 23 à 24 liv.; le seigle, de 10 liv., 10 liv. 15 s. à 11 liv.; l'orge, de 8 l. 5 s., 8 l. 15 s. à 9 l. aussi *le septier*.

IV.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 21 Décembre 1776 au Mercredi 25 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 l.; *idem* à la Greve, de 19, 20 à 21 l. *le septier*.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 28 Décembre 1776, de 67 à 68 l.; *id.* nouveau, de 65 à 66; le cent de paille vieille, de 23 à 24 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 47 à 48; *idem* nouveau, de 45 à 46; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 22 à 23; *id.* nouvelle, de 21 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 44 à 45; *id.* nouveau, de 43 à 44; le cent de paille vieille, de 23 à 24 liv.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le foin à la Grêve, de 43 à 44 l.

V.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 28 Décembre 1776.

Or de Portug. à . . .	724	11	6
Du Mexique à . . .	720		
Du Perou à	710		
Les guinées à . . .	722		
Ducats à	98	1	
Or fin à 23 k. . .			
31 32.	100		
Or à 20 karats à . .	84		
L'argent à 11 d. . .			
20 g. à	53	16	
Idem à 11 d. 10 . .			
. gr. à	52	3	
Piastres à	49	11	

marc. — *once.* — *marc.*

BIBLIOTHEQUE ROYALE

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1776.

Du Mardi 17 Déc. 1776

Messieurs

Cauchy ..... pplles.	L.	
Viageres.....	L.	
Tontine	M.	
Marsollier.... vres.	J.	

Du Mercredi 18.

Boutray..... pplles.	L.	
Viageres	L.	
Tontine	L.	
Cochin..... pplles.	J.	
.....		
.....		
.....		
.....		

Du Jeudi 19.

Messieurs

De S. Janvier vres.	t. l.	
Tontine	t. l.	
Nau ..... pplles.	Z.	
Viageres.....	Z.	
Tontine.....	Z.	
Lenoir..... pplles.	J.	
Viageres	J.	

Du Vendredi 20.

Lempereur.. pplles.	M.	
Viageres	M.	
Delarue..... pplles.	L.	
Viageres.....	L.	
Tontine	L.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1776.	*Jeudi 26.*	*Vendredi 27.*	*Samedi 28.*
COMP.D.IND.			
Actions . . .	FESTE	FESTE.	FESTE.
D°. 16es/25 . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Rescriptions . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1776.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 18 Février.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 20 Janvier.*

APrès un froid très-vif qui avoit presque entiérement suspendu notre commerce, le dégel est survenu tout-à-coup; s'il continue, nous avons lieu d'espérer que la navigation sera libre dans peu de jours. La débacle a déjà commencé près d'Helsingor & fait craindre de fâcheux accidens. Un vaisseau destiné pour les Indes Occidentales s'est trouvé embarrassé dans les glaces qui en se détachant avec violence l'ont poussé dans le Sund. On ne doutoit pas que ce bâtiment ne fût mis en pieces ou ne coulât à fond. Le Capitaine & l'équipage ont si bien manœuvré qu'ils ont échappé à ce danger imminent. Le navire n'est pas endommagé & n'a pas eu besoin de rentrer dans le Port; il continue sa route. On craint que d'autres bâtimens n'aient pas le même bonheur.

D'ALTONA, *le 19 Janvier.*

Nous avons construit un magnifique édifice pour la Bourse. Un commerce florissant & qui s'étend avec la plus grande rapidité nous a mis en état de fournir à cette dépense sans avoir recours aux emprunts. Nous pensons à donner encore plus de crédit & de solidité à notre Banque. Une fois que les Marchands étrangers ont pris la route de notre Port, ils la reprennent encore; c'est qu'ils sont contens de nous, comme nous sommes contens d'eux. La concurrence de nos voisins ne nous alarme pas; la nôtre ne devroit pas les alarmer. Si nous faisons bien, ce doit être un motif pour les engager à faire encore mieux. Mais la concurrence dégénere presque toujours en rivalité, les succès, qui ne devroient faire naître que l'émulation, excitent hélas! trop souvent l'envie & la jalousie. Les Commerçans de Hambourg regardent comme autant de pertes pour eux tous les gains que nous faisons; leur Magistrat vient de défendre aux Habitans de la Ville de faire avec nous ni trafic ni échange. C'est bien-là ce qu'on peut appeller se couper un bras pour en couper un aux autres. Un riche Juif de Hambourg a quitté cette résidence pour s'établir parmi nous; nos voisins craignent, peut-être, avec raison, que cet exemple ne devienne contagieux.

PRUSSE.

DE BERLIN, *le 21 Janvier.*

On mande de Magdebourg que les glaces de l'Elbe ont emporté au-dessus du pont, 8 moulins, 47 grosses barques & 53 bateaux. On évalue cette perte à 60,000 rixdales; elle retombe toute entiere sur 40 Habitans de la Ville ou des environs.

Depuis la derniere guerre on a tiré, année commune, de l'Etranger, dans la Prin-

cipauté de Calenberg, de grandes quantités de denrées & de marchandises dont voici l'estime; du vin pour 150,582 rixdales, du vinaigre pour 1621 rixd.; des eaux-de-vie 111,226 rixdales; du café, thé ou chocolat pour 47,103 rixd.; du sucre pour 57,910 rixd., de l'huile d'olive pour 9606 rixd.; du savon blanc pour 18,292 rixd.; du tabac pour 5533 rixd.; des dentelles pour 6663 rixd. des cartes à jouer pour 444 rixd.; d'autres articles pour 283 rixd. Le café paye d'entrée à Gottingue 4 pfenning la livre, le chocolat en paye 8, le sucre 4 &c. Il entre beaucoup de chocolat de contrebande, parce que les droits en sont assez considérables: dans tout le courant de l'année 1774, on n'acquitta de ces droits de Douane que pour cent liv. pesant. Voilà donc une preuve manifeste que les grosses impositions ne donnent pas toujours de grands produits. Des droits énormes sur une denrée, sur une marchandise qui n'est pas d'une absolue nécessité n'enrichissent jamais le Fisc & n'ont d'autre effet que d'encourager l'introduction clandestine de la denrée ou de la marchandise. Il faut donc alors en venir à des droits modérés, si l'on veut ne pas s'écarter du but & grossir la masse des revenus de l'Etat; toute autre politique trompe l'attente de celui qui l'adopte & qui se fait une espece de loi de la suivre.

Le Roi informé du grand nombre d'indigens qui souffrent, dans cette Capitale, de la rigueur de la saison, a fait remettre au Président Philippe une somme considérable qui doit être employée au soulagement de ces infortunés. S. M. veut que ses intentions soient pleinement remplies & que le vrai besoin décide de la distribution des secours; dans cette vue, Elle a fait expédier au Président un ordre du Cabinet qui contient les instructions qu'il doit suivre pour ne point se laisser tromper. Ces aumônes sont destinées pour les pauvres; elles ne doivent pas être versées dans les mains de ceux qui se disent pauvres & ne le sont pas.

HONGRIE.

De Presbourg, *le 19 Janvier.*

Le Danube est entiérement gelé; les gens à pieds passent en foule sur la glace & nous n'avons pas entendu dire qu'il soit arrivé aucun accident; on n'ose pourtant pas encore faire passer des voitures sur ce fleuve; nous espérons que l'interruption de notre commerce ne sera pas longue.

De 969 malades que les Freres de la Miséricorde de cette Ville ont reçu dans leur Hôpital, durant le cours de l'année derniere, il en est mort 113. Les maladies n'ont été ni violentes ni contagieuses. Les soins que ces bons Freres donnent à leurs malades donnent plus d'efficace aux remedes; ils en tiennent même lieu quelquefois & ne laissent pas que d'accélérer la guérison.

Un Chanoine de Gross-Wardin a légué par son testament 23,000 florins qui doivent être employés à l'éducation des enfans pauvres du lieu de sa résidence. Cette bonne œuvre, universellement négligée autrefois, devient moins rare; on pense enfin & l'on s'applique à rendre utiles à leur Patrie ceux qui ne sembloient faits que pour la surcharger.

ALLEMAGNE.

De Dresde, *le 21 Janvier.*

On a publié un Décret Electoral qui tend à simplifier les opérations dans les Tribunaux des Fiefs. Cette Ordonnance renferme des détails utiles sur les concessions, les achats, ventes, aliénations, prêts, emprunts &c. Les actes moins compliqués n'en acquerront que plus de solidité. S'il naît des démêlés & des discussions, les procédures se feront avec autant de promptitude que d'équité. S. A. E. défend expressément de faire essuyer de longs délais aux Parties intéressées, & de les jetter dans de grands frais. La meilleure justice n'est pas toujours celle qui se fait attendre plus long-tems & qui est le plus chérement achetée.

Il paroît aussi un Réglement qui regarde les Officiers subalternes de Police. On les charge de veiller avec plus de zele au maintien du bon ordre & à la sûreté publique. Cette partie de l'Administration avoit besoin de réforme, on ne l'ignoroit pas; mais pour corriger les abus on rencontroit sans cesse de nouvelles difficultés; enfin les difficultés sont levées, les abus tomberont.

De Brunn, *le 20 Janvier.*

Il y a une trentaine d'années que nous

ſommes en uſage dans ce pays ci d'engraiſſer avec des marons d'Inde les bêtes à cornes & tous les animaux qui ont le pied fourchu & qui ruminent. Le bétail ſe jette avec avidité ſur ce fruit ſauvage lorſqu'il tombe de l'arbre. On a obſervé que les vaches au ſortir de l'étable, en automne, courent vers les châtaigners ſauvages & en mangent les fruits avant que de toucher à l'herbe qui ſeroit encore plus à leur portée. Elles ne vont paître qu'après avoir mangé de marons d'Inde, environ plein un chapeau. Des pâturages elles retournent bientôt aux châtaignes ſauvages, & ainſi ſucceſſivement deux ou trois fois. Les vaches ainſi nourries prennent bientôt de la chair, & donnent un lait très-gras & d'excellent beurre auſſi jaune que le meilleur du mois de Mai. Les cerfs & autres bêtes fauves à ongles fendues & qui ruminent mangent avec appétit le maron d'Inde, mais les porcs n'y touchent pas.

ITALIE.

De Pise, *le 19 Janvier.*

Le 31 du mois dernier, entre onze heures & minuit, il s'éleva un violent orage qui commença par de grands coups de tonnerre. Il plut enſuite à verſe durant tout le jour ſuivant. L'Arno s'enfla rapidement; il déborda, & dans divers endroits il couvrit les terres de pluſieurs pieds d'eau. L'inondation vint juſqu'aux extrêmités de la Ville & fit de grands dégâts. Pluſieurs maiſons, manufactures, magaſins, fabriques &c. ont été endommagés. Pendant quelques jours, nous avons été dans les plus vives alarmes; les eaux ſe ſont retirées; les pertes qu'ont fait pluſieurs de nos Habitans ſont conſidérables.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 5 Février.*

La Chambre des Communes a demandé qu'on lui remît l'état des fonds d'amortiſſement. Les réſolutions priſes par le Comité des Aides ſont d'accorder 150,000 liv. pour les Invalides externes de l'Hôpital Chelſéa; 63,616 l. pour les pauvres Officiers de terre & de mer; 754 l. pour les Officiers & Soldats de Cavalerie, 372 liv. pour les veuves des pauvres Officiers; 69,907 liv. pour la conſtruction des ponts & chauſſées en Ecoſſe.

La Compagnie d'Afrique a fait préſenter une Requête à la Chambre des Communes, dans laquelle, après avoir expoſé que les ſommes qu'on lui donnoit pour l'entretien des Forts étoient inſuffiſantes, & que la dépenſe pour cet objet excédoit de 7000 livres la recette, elle demande qu'on lui accorde une augmentation; ſans quoi, elle ſera forcée de laiſſer tomber les établiſſemens d'Afrique. Il y eut en conſéquence des débats où le Lord Nugent montra que notre commerce dans cette partie du monde déclinoit depuis long-tems & ſe trouvoit actuellement dans un état déplorable.

Pour ſçavoir ce que l'Etat gagneroit annuellement en aboliſſant le privilege de ceux qui ont la Poſte franche, le Lord North manda les Directeurs du Bureau général des Poſtes & les interrogea ſur cet article; ils répondirent que cet objet pourroit rendre de ſix en ſix mois 146,000 l. ou 292,000 l. par an. Comme ceux qui jouiſſent de ce privilege écriroient moins ſouvent s'ils payoient les frais de Poſte, le Miniſtre penſe que l'abolition de cette franchiſe ne rendroit pas à la Nation au-delà de 80,000 liv. tous les ſix mois, ou 160,000 l. par an.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Lyon, *le 7 Février.*

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de cette Ville a, dans ſon Aſſemblée du 22 du mois dernier, annoncé les ſujets de Prix qu'elle propoſe pour l'année 1778. Pour le Prix de Mathématiques l'Académie demande de *trouver les moyens ſimples de faire une écluſe ſur une riviere ou ſur un canal, qui charrie du gravier, de maniere qu'elle ait la propriété d'empêcher ou d'enlever les dépôts qui en interrompent ordinairement l'uſage; ſoit qu'elle tire cette propriété de ſa poſition & de ſa conſtruction particuliere, ſoit qu'elle la tienne de quelques ouvrages adjacens, qui la rendent capables de produire cet effet, ſans employer aucune machine. On en excepte le cas d'un torrent qui entraîneroit des blocs de pierre.*

L'Académie aura égard aux difficultés du problême. Dans le cas où elle ne recevroit

aucun Mémoire qui en donnât la ſolution générale, elle décernera le Prix à celui qui aura préſenté des moyens applicables à la pratique, & qui renfermera quelque découverte utile dans cette partie importante de l'Architecture hydraulique. Le Prix eſt une médaille d'or de 300 livres.

Pour les Prix fondés par M. Adamoli, l'Académie propoſe le ſujet ſuivant. *Les étangs conſidérés du côté de la population & de l'Agriculture, ſont-ils plus utiles que nuiſibles?*

Les deux Prix conſiſtent en une médaille d'or de 300 liv. & une d'argent de 25 liv. L'Académie voulant employer les arrérages de la rente conſtituée pour cette fondation, annonce que ces deux Prix ſeront doubles.

De Nantes, *le 6 Février.*

Sa Majeſté ayant pris la réſolution d'éteindre toutes les rentes qu'Elle fait, de douze livres & au-deſſous, de quelque nature qu'elles ſoient, on a donné avis dans cette Ville que les Particuliers & les Communautés, ſoit Laïques ſoit Eccléſiaſtiques, qui ont de pareilles rentes doivent mettre leurs titres en régle & les préſenter pour être rembourſés de leurs capitaux. Cette opération ne peut être inſpirée que par un eſprit de charité; ce ſont, pour la plûpart, de pauvres gens qui ont de ſi petites rentes. Les frais qu'il leur faut faire pour écrire de Province, donner une procurarion &c, abſorbent un ſi mince revenu; l'on eſt tenté de renoncer à cet objet, ſi même on n'y renonce pas. Ce rembourſement devient une reſſource pour bien de petits Particuliers; il ne faut pas de grandes ſommes à l'Artiſan, à l'homme de la campagne, aux gens de métier, pour les mettre en état de gagner leur vie, & leur donner une eſpece d'aiſance.

D'Orléans, *le 6 Février.*

La Société d'Agriculture de cette Ville avoit propoſé en 1774, un Prix de la valeur de 600 l. qui devoit être diſtribué au mois de Janvier 1776, & avoit été offert par M. de Cypierre, Intendant d'Orléans, à l'Inventeur de la machine propre à chaumiller à peu de frais les terres nouvellement moiſſonnées, & ſur-tout celles où l'on auroit récolté du froment.

Elle avoit en vue, dans l'invention de cet inſtrument de culture, deux objets d'utilité.

1°. De détruire une chenille vorace, qui, depuis pluſieurs années, fait le plus grand dommage à la production des avoines.

2°. D'augmenter la maſſe des empaillemens deſtinés aux litieres des beſtiaux, & par conſéquent les engrais, qui ſont les principaux agens de la fécondité.

Le papillon de cette chenille, quelque tems avant la moiſſon, dépoſe ſes œufs au pied de la paille du froment. Ils s'y conſervent, quoiqu'enterrés avec le chaume par le labour; & venant à éclorre, lorſque l'avoine commence à germer, la chenille qui en ſort ſe ſaiſit des principaux brins, s'établit dans leurs tuyaux, les ronge, s'en nourrit & les fait périr.

Les terres dont on arrache le chaume, & celles qui au lieu de froment ont produit du ſeigle, avant l'enſemencement de l'avoine, ſont préſervées de ce fléau.

Ces obſervations ont fait trouver dans le chaumillage un remede sûr & ſimple, mais diſpendieux, qu'il eſt difficile de ſe procurer. Cette opération n'ayant été faite juſqu'à préſent qu'à force de bras, on n'en trouve point en aſſez grande quantité dans les pays de labour, ſur-tout en Beauce. Il n'y a, dans cette grande Province, que les Paroiſſes voiſines du vignoble qui puiſſent profiter, plus ou moins, de l'avantage du chaumillage. Le Vigneron ne récolte point de litiere pour ſes beſtiaux; il va chaumiller, & le Laboureur lui abandonne pour ſa peine la moitié du chaume.

L'invention de la machine propoſée ſuppléeroit au défaut de la main d'œuvre.

Parmi celles qui ont été adreſſées à la Société dans cette vue, elle a particuliérement diſtingué une ſorte de charrue, d'un uſage facile, d'une conſtruction ſimple & peu coûteuſe, qui s'adapte au train d'une charrue ordinaire.

Cette charrue éprouvée en 1775, en préſence des Commiſſaires de la Société, par différens Laboureurs & par leurs Charretiers, ſur des terres fortes, médiocres & légeres, mais très ſeches, & ſans aucunes mauvaiſes herbes encore vertes, a réuſſi. Elle chaumille par jour, avec la plus grande facilité, quatre arpens de 100 perches,

la perche de 20 pieds, le pied de 12 pouces de Roi, & par conséquent, en huit jours, 32 arpens, qui sont l'étendue moyenne qu'une charrue, attelée de deux chevaux, peut cultiver par an. La facilité avec laquelle cette opération s'est exécutée, fait penser qu'elle pourroit l'être par un seul cheval, s'il étoit possible de le faire marcher sur une ligne droite, seul & sans conducteur.

On ne peut chaumiller à bras quatre arpens de terre en Beauce, à moins de 22 journées & demie de travail, ce qui à raison de 20 sous, prix commun de la journée, formeroit une dépense de 22 l. 10 s., & de 180 l. pour trente-deux arpens que chaque charrue cultive ordinairement.

On chaumille au contraire, ainsi qu'il vient d'être exposé, avec la nouvelle charrue, quatre arpens en une journée. Le prix de cette journée, pour les deux chevaux & le Charretier, peut être porté à 5 l. Il faut y ajouter trois journées de manœuvre à 20 sous, pour ramasser le chaume au rateau; ce qui, réuni, fait une dépense de 8 l. pour chaumiller quatre arpens, & 64 l. pour trente-deux.

La différence de la dépense en argent est par conséquent de 8 l. à 22 l. 10 s., & de 64 l. à 180 l. ce qui forme un bénéfice de de près de deux tiers. Celle de travail à bras est de 24 journées à 180; le bénéfice est par conséquent de $\frac{13}{15}$.

Ces avantages ne sont pas les seuls résultans de cette machine, quand elle opere sur des terres séches & sans herbes encore vertes. 1°. Elle donne un demi-labour aux terres, & les prépare ainsi très-avantageusement pour l'ensemencement des avoines. 2°. Les graines des plantes de toute nature, qui végetent & mûrissent avec le froment, enterrées par cette espece de labour, forment à la premiere pluie, une prairie artificielle très-utile pour la nourriture des bestiaux, jusqu'au premier labour des avoines, appellé *entr'hivernage*.

Mais cette même charrue soumise à une nouvelle épreuve, après la récolte de la derniere année 1766, dans des terres humides, couvertes d'herbes encore en végétation, & formant une sorte de lacis autour du chaume, n'a pas rendu le même service que sur les terres seches. Elle coupe le chaume aussi facilement; mais enlevant la terre liée par les herbes, elle la retourne comme le gazon d'un pré, & enterre le chaume. Il faut alors, pour le dégager de l'herbe & le recueillir, la main-d'œuvre nécessaire par l'ancienne méthode.

Quelque considérable que puisse être ce défaut, il est néanmoins compensé par une propriété de cette charrue, qu'on n'avoit point en vue, en la faisant construire, que l'usage à découverte, & qui a son application particuliere dans les années humides. C'est dans ces années, & dans les terres où d'autres circonstances, ajoutées à l'humidité, favorisent la végétation des mauvaises herbes dans les bleds, que la nouvelle charrue ne peut être utile à chaumiller. Mais si elle manque alors ce dernier objet, on peut l'employer, & on l'a employé cette année avec plus de succès que la charrue commune aux labours ordinaires. Dans les années humides, les labours sont souvent assez retardés pour qu'on ne puisse donner le troisieme labour, appellé *rebinage* en Beauce, & même lorsqu'il a été donné, l'herbe repoussant avec vigueur dans l'intervalle de ce labour aux semences, il est aussi souvent nécessaire d'en donner un quatrieme pour la détruire. Cette charrue donne plus promptement, plus facilement, plus utilement ce troisieme ou quatrieme labour, suivant l'exigence des circonstances, que la charrue ordinaire; & plusieurs Fermiers intelligens, qui ont imaginé de la faire servir à cet usage, l'Eté dernier, se félicitent beaucoup de leurs expériences.

La Société ayant égard aux avantages de cette charrue, & en convenant qu'elle ne remplit pas l'objet proposé dans l'étendue nécessaire aux succès de la culture, a cependant adjugé le Prix à son Inventeur. Elle a cru que ses efforts, opérant le bien, quoique ce ne fût pas parfaitement & précisément celui qu'elle desiroit, méritoient d'être couronnés. C'est un encouragement dû aux bons Citoyens qui s'occupent d'objets aussi essentiels. De quelque nature que soit l'utilité de leurs travaux, dès-lors qu'ils sont vraiment utiles, ils sont dignes de récompense; c'eût été dans l'espece présente une sorte d'injustice de le refuser à M. de Villiers, Curé de la Chapelle-Onzerain, Diocèse de Blois, Election de Châteaudun, Auteur de la charrue dont nous venons de

détaillier les effets. Il l'a nommée *bicorne*, à cause de la principale piece qui forme en effet deux cornes & une fourche (1).

M. de Cypierre ayant souhaité que la Société proposât un nouveau Prix : applaudissant à son zèle, & secondant ses desirs, la Société en annonce pour sujet la question suivante, qui est du choix de ce Magistrat. *Quels seroient les moyens d'occuper utilement & de nourrir les Pauvres dans leurs Paroisses, pour délivrer les Laboureurs de la charge que la mendicité leur impose, qu'ils prévoient & qu'ils déduisent toujours sur le prix de leur exploitation ?*

La Société pense qu'il est superflu d'insister sur l'importance de ce sujet. Les maux que produit la mendicité sont si connus ; il est si évidemment avantageux, si conforme à la raison & à la Religion, d'y remédier, qu'on est universellement persuadé de tout le bien qui résulteroit d'occuper & de nourrir les pauvres, sur-tout si on les occupe dans le sein de leurs Paroisses sans les déplacer.

Le Prix sera de la valeur de 600 liv. & il sera délivré au mois d'Avril 1778.

Toutes personnes seront admises à concourir, à l'exception des Membres de la Société, & des Associés résidens qui ont séance & voix délibérative dans ses Assemblées.

Les Pieces pourront être écrites en Latin ou en François, & les Auteurs seront libres de leur donner toute l'étendue qu'exigera le développement du sujet.

Ils ne mettront point leur nom sur leur Ouvrage, mais un numéro & une devise, & ils y joindront un billet cacheté, sur l'extérieur duquel seront écrits le numéro & la devise de la Piece, & dans lequel ils écriront leur nom & leur demeure. Ces billets ne seront ouverts qu'après le jugement de la Société, sur le mérite des Ouvrages qui auront concouru.

Les Pieces seront adressées à M. l'Intendant de la Généralité d'Orléans, lequel fera passer à l'adresse que les Auteurs indiqueront, le récépissé de M. *l'Abbé* Loiseau *l'aîné, Chanoine de l'Eglise d'Orléans, & Secretaire perpétuel de la Société.* Il est nécessaire qu'elles lui parviennent, au plus tard dans le courant de Janvier 1778.

Le Secretaire délivrera le Prix, sans autre formalité, à celui qui lui présentera le récépissé de l'Ouvrage couronné.

De Paris, *le 12 Février.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, qui réduit toutes les impositions établies sur le Commerce du Levant & de Barbarie au droit unique de cinq pour cent, sous la dénomination de Droit de Consulat.

Par l'article 1er, les Caisses nationales de toutes les Echelles du Levant sont supprimées ; l'article second supprime également le droit d'Avanie de l'Echelle, ainsi que le droit de Consulat qui se perçoit dans les Echelles sur les marchandises & denrées des bâtimens François qui y chargent pour l'Italie & autres Pays étrangers de la Chrétienté. Il n'y aura plus (art. 3) qu'une seule Caisse pour payer les appointemens des Officiers &c ; cette Caisse sera celle de Marseille. La Chambre du Commerce (article 4) nommera un Préposé dans chaque Echelle pour y faire la dépense & la recette dont elle sera chargée &c. Pour mettre (art. 5) la Caisse en état de fournir aux différens objets de dépenses, S. M. l'autorise à percevoir un droit de cinq pour cent sur le Commerce des Echelles du Levant & de Barbarie. S. M. se propose de réduire ce droit après l'entier remboursement des dettes de la Chambre. Les autres articles portent en substance que ce droit sera divisé de la maniere suivante. Les Préposés percevront deux pour cent sur toutes les marchandises de France, à leur arrivée dans les Echelles du Levant & de Barbarie. Il sera perçu trois pour cent sur toutes les marchandises qui arriveront directement à Mar-

(1) *Nous ne donnons pas la description de cette charrue, parce que le Lecteur ne pourroit pas nous comprendre, s'il n'en avoit le modele sous les yeux. Nous en avons reçu 400 planches ; il ne nous est pas possible d'en faire parvenir à tous nos Abonnés, mais nous les distribuerons de telle maniere qu'on en recevra dans toutes les principales Villes du Royaume & dans la plûpart des contrées de l'Europe. La Société d'Agriculture d'Orléans nous rend justice en comptant sur l'activité de notre zele ; notre desir le plus vif sera toujours de faire le bien & de seconder ceux qui le font.* Note du Rédacteur.

ſeille des Ports de Turquie & de Barbarie. Perſonne ne ſera exempt de payer le droit de Conſulat ; toutes les pacotilles, même celles des Capitaines, y ſeront ſoumiſes. Les Négocians acquitteront exactement le droit impoſé ; s'ils s'écartent de cette obligation, ils ſeront ſoumis à diverſes peines. Les François établis dans le Levant en Barbarie, payeront le quadruple pour la 1re. fois ; & en cas de récidive, ils ſeront renvoyés en France. S'ils ſont Gens de mer, on les déclare incapables de commander. La Chambre allouera deux pour cent à ſes Prépoſés, ſur la recette qu'ils feront du droit de Conſulat. Les Prépoſés de la Chambre lui enverront tous les trois mois l'état du droit de Conſulat qu'ils auront perçu, & le compte détaillé de la dépenſe & de la recette dont ils ſeront chargés. La Chambre du Commerce de Marſeille adreſſera tous les trois mois au Secretaire d'Etat, ayant le département de la Marine, l'état en détail du produit général du droit de Conſulat, & celui des dépenſes relatives à l'adminiſtration de toutes les Echelles &c. &c. (*Les autres Arrêts &c. pour l'Ordinaire prochain*).

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

AVIS.

La culture de la garance n'eſt connue en France que depuis peu d'années ; elle reuſſit à merveille & cette branche d'économie pourra devenir aſſez fructueuſe pour fournir à notre teinture toute la garance que l'Etranger nous à vendue à haut prix, pendant ſi long tems. Le Gouvernement a favoriſé les Cultivateurs qui voudroient former de garancieres ; ces encouragemens ont ſuffi pour en faire établir dans l'Alſace, dans l'Artois & dans d'autres Provinces. Un article eſſentiel pour bien réuſſir eſt de ſe procurer des graines d'une bonne qualité. Les perſonnes qui voudront en avoir de la meilleure eſpece pourront s'adreſſer à Madame Royer, Grande-rue du Fauxbourg Saint-Martin, au Jardin des Plantes, la troiſieme porte cochere à droite. On y trouvera telle quantité qu'on voudra, de graines nouvelles & qui proviennent d'excellent plant. Les Cultivateurs qui ne ſont pas aſſez inſtruits de la maniere d'élever des garancieres pourront s'adreſſer au ſieur Hervet d'Orvilier qui ſe fera un plaiſir de leur tracer la voie qu'il faut ſuivre. Il leur donnera les détails les plus sûrs pour bien choiſir le terrein, ſemer à propos, diſpoſer la garanciere, prévenir les accidens qui pourroient faire manquer le ſuccès &c.

II.

Maniere de garantir les bleds de la nielle.

Nous trouvons cette méthode dans un Ouvrage manuſcrit qu'on nous a confié, intitulé *Eſſai ſur l'Agriculture*, relativement à la Bourgogne ; il eſt le réſultat des expériences d'un bon Citoyen qui, autant par goût pour l'Agriculture que par amour pour la Patrie, a conſacré ſes ſoins à différentes branches d'Economie rurale. L'Auteur, M. Lenoir, nous ayant permis de publier celles de ſes obſervations que nous croirions les plus intéreſſantes & les plus utiles, nous croyons rendre ſervice au public en faiſant connoître les procédés de cet Agriculteur, pour préſerver les bleds d'une maladie dont ils ſont ſouvent attaqués en Bourgogne & ailleurs ; c'eſt lui-même qui va parler.

Il y a plus de dix ans que j'ai découvert la cauſe de cette maladie appellée la nielle ; tous les Laboureurs à qui j'ai communiqué mes remarques les ont approuvées & miſes à profit ; ce qui m'engage à les publier avec quelque confiance : la cauſe primitive de la nielle vient de la chaleur extrême qui ſe trouve dans le tas de bled mis à la grange lors de la récolte, principalement lorſque le grain n'eſt pas à un dernier degré de maturité & qu'il conſerve encore quelque humidité ; alors la chaleur & cette même humidité, ces deux puiſſans principes de la végétation, agiſſant ſur le germe très-diſpoſé à ſe développer, ne manqueroient pas de le faire ſortir de ſon enveloppe, ſi l'action de l'air avoit un libre cours dans le tas au-deſſus duquel le grain germe ſouvent & pouſſe des tiges de 5 à 6 pouces ; le grain de l'intérieur éprouve alors une fermentation qui lui fait perdre une partie de ſa faculté végétative & qui a dû donner à la partie farineuſe cette diſpoſition putride dont on s'apperçoit dès que le bled ſort du fourreau. Ce dont je ſuis certain, c'eſt que le grain ainſi taré ne jette jamais ſa fleur dehors ; preuve démonſtrative qu'il apporte avec lui dans le champ la maladie de la nielle, & que ce ne ſont ni les verglas d'hiver, ni les bruines du printems qui la cauſent, comme on le croit communément. (*La ſuite à l'Ordinaire prochain*).

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 8 Février 1777 au Mercredi 12 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 20 l. 10 s. à 23 l.; le seigle, de 10 liv. 15 s., 11 à 11 l. 10 s.; l'orge, de 8 l. 10 s., 9 à 9 l. 10 s. Le froment au Port de la Greve, de 20, 21 à 22 l.; le seigle, de 9 l. 10 s., 10 à 10 l. 10 s.; l'orge, de 8 l. 5 s. à 9 liv. aussi *le septier.*

Du Samedi 8 Février 1777 au Mercredi 12 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21 à 22 liv.; *idem* à la Greve, de 19, 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 15 Février 1777, de 59 à 60 liv.; *id.* nouveau, de 57 à 58; le cent de paille vieille, de 25 à 26 l.; *id.* nouvelle, de 24 à 25 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 51 à 52; *idem* nouveau, de 49 à 50; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 24 à 25; *id.* nouvelle, de 22 à 23; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 47 à 48; *id.* nouveau, de 45 à 46; le cent de paille vieille, de 23 à 24 liv.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le foin à la Grêve, de 41 à 42 l.

***Prix** des matieres d'or & d'argent à Paris, du 15 Février 1777.*

Or de Portug. à	725 ℔	6		*marc.*
Du Mexique à	720			
Du Perou à	712			
Les guinées à	723			
Ducats à	98			*once.*
Or fin à 23 k. 31 32.	100			
Or à 20 karats à	84			
L'argent à 11 d. 20 g. à	54			*marc.*
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	2	6	
Piastres à	49	10		

Changes de Paris, *du 15 Février 1777.*

Amsterdam	53 7 8e. à 54
Londres	31 ¼
Hambourg	188 ¼
Madrid	15 3
Cadix	15 1
Livourne	97 ½ à ¾
Gênes	95 ¼
Lyon *Rois*	⅝

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Fév. 1777.	*Jeudi 13.*	*Vendredi 14.*	*Samedi 15.*
Comp. d. Ind.			
Actions	1760 62 ½ 65	1762 ½	1765
D°. 16es/25		1130	
D°. 8es.			
D°. 25es.			
Emprunt Oct.			
Rescriptions	14 13 ½ 14	14 14 ½	14 14 ½
Bil. des Fermes.	4	4	4
Bil. de la Lot. R.	1227 26 25 24	1224 20 19 20	1224 23

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1776.

Du Merc. 5 Fév. 1777.			Suite du Lundi 10.			Du Jeudi 30.	
Messieurs			*Messieurs*			*Messieurs*	
Cochin	pplles.	M.	Creuzé	pplles.	M.	Nau	pplles.
			Viageres		M.	Viageres	
Du Vendredi 7.			Tontine		M.	Tontine	
Boscheron	pplles.	M.	Thevenin	pplles.	M.	De S. Janvier	vres.
Viageres		M.	Viageres		P.	Tontine	
Du Samedi 8.			*Six derniers mois 1776.*			Du Vendredi 31.	
Lenoir	pplles.	S.	Du Samedi 25.			Lempereur	pplles.
Viageres		S.	Caron	vres.	A.	Viageres	
Du Lundi 10.			Du Mardi 28.			Du Samedi 1 Février	
Delamotte	pplles.	P.	Cauchy	pplles.	A.	Despeignes. Viag.	
Viageres		P.	Viageres		A.	Perpétuelles.	
Tontine		P.	Tontine		A.	Tontine	Y.

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 12 Avril.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le* 13 *Mars*.

APrès s'être chargée de la Ferme du tabac, la Commiſſion du Tréſor met tout en œuvre pour augmenter le produit de cette branche de revenu. Elle a d'abord mis de gros droits ſur le tabac étranger pour dégoûter les Polonois d'en prendre. Bien des gens condamnent cette politique & prétendent que c'eſt peut-être le moyen le plus efficace pour encourager la contrebande. Plus on gagne à frauder les Douanes, obſervent-elles, plus on les fraude; comme par la raiſon contraire un commerce illicite tombe rapidement dès qu'il ceſſe d'être lucratif. Nous devons donc nous attendre à l'introduction clandeſtine d'une prodigieuſe quantité de tabacs étrangers; il ſuffit de connoître le cœur de l'homme pour voir que l'appas du gain eſt le plus vif aiguillon de la cupidité. L'exemple de l'Angleterre auroit dû, ſans doute, nous inſtruire; ce Royaume a mis des droits de cinquante, de quatre-vingt & même de cent pour cent ſur certaines denrées ou marchandiſes de France & d'autres Etats. Il en réſulte que le produit de ces droits énormes eſt preſque nul, quoiqu'il entre preſque tous les jours dans la Grande-Bretagne de grandes quantités de ces denrées & de ces marchandiſes prohibées. Envain ſe repoſe-t-on ſur la vigilance & le nombre des Commis; cette précaution ne peut ni prévenir, ni corriger, ni même arrêter l'abus. Mais quel ne ſera pas notre embarras, ſi la conduite que nous tenons ſert de régle aux Puiſſances étrangeres, & qu'elles mettent ſur nos grains, par exemple, le même impôt que nous venons de mettre ſur le tabac? Elles nous rendroient le mal avec uſure; il faudroit donc alors nous hâter d'ouvrir nos barrieres à leurs denrées & de leur laiſſer le paſſage libre, pour les engager plus ſûrement à nous accorder la même faveur.

Une autre meſure que la Commiſſion va prendre & à laquelle on ne peut qu'applaudir, c'eſt d'encourager les plantations & la fabrication du tabac dans l'intérieur du Royaume. Comme cette culture, quoique connue dans le pays, eſt encore bien éloignée de ſa perfection, nous allons faire venir des Etrangers qui nous apprendront les meilleures méthodes, ſoit pour planter, ſoit pour préparer le tabac. Quand nous en recueillerons d'excellent, & que nous le donnerons à bon marché, nous n'aurons que faire de défendre aux Sujets du Royaume d'en acheter à l'Etranger de plus cher & de moins bon. Quelques perſonnes pourront bien encore préférer celui ci au nôtre, mais on doit s'attendre que dans une nombreuſe Société il ſe trouve toujours des gens inconſéquens. Ce n'eſt pas pour ce petit nombre qu'on doit faire des loix qui lui ſeroient d'ailleurs inutiles.

SUEDE.

De Stockholm, *le* 11 *Mars*.

On écrit de toutes les Provinces du Royaume que les Habitans y reçoivent les nouvelles especes avec la joie la plus vive & qu'ils sont extrêmement satisfaits du tarif qui fixe la valeur de la nouvelle monnoie. Cette grande & belle opération a déjà la plus heureuse influence sur le commerce. Nous n'osions espérer de le voir jamais sortir de son état de langueur, parce qu'il nous paroissoit presqu impossible de détruire les causes de sa décadence. Les obstacles ont été levés avec une rapidité qui tient du prodige ; le commerce a repris son cours & nous sommes assurés qu'au lieu de se rallentir, il deviendra toujours plus vif. Nous touchons à l'époque où notre Change cessera d'être sur l'ancien pied ; la balance étoit contre nous, elle pourra se décider en notre faveur. Bientôt S. M. pourra fixer le cours du change d'une maniere qui nous sera aussi avantageuse que des variations excessives l'avoient rendu préjudiciable à l'Etat depuis bien des années.

Quelques Bureaux avoient arrangé leurs registres, pour le courant de cette année, selon le taux des anciennes especes; le Roi leur a permis d'en faire usage, pourvu qu'ils y ajoutent la valeur des anciennes monnoies relative à celle des rixdales qui commencent à circuler.

Peu à peu la Ferme des eaux-de-vie s'étend & s'établit dans les Provinces. On a raison de dire que c'est ici une riche branche de revenus ; mais cet impôt ne laisse pas d'être onéreux au Peuple, quoiqu'il reste parfaitement libre de faire usage de cette liqueur ou d'y renoncer. Dans un climat glacé, comme celui que nous habitons, les boissons fortes sont presque d'une absolue nécessité. Mais n'est-il pas nécessaire aussi que le Peuple supporte les charges d'un Etat? Ce qui fait notre bonheur c'est que nous avons un Roi qui sçait alléger le fardeau sous lequel nous avons été souvent au point de succomber. L'eau de-vie même, nous l'achetons à bon marché, & le prix n'en est pas au-dessus des moyens du Peuple. S. M. a pris des mesures pour qu'on n'employe à la distillation que la moindre quantité de grains qu'il sera possible. Elle se propose sur-tout par-là de faire rester dans le Royaume une partie des sommes que le défaut de la denrée nous fait verser annuellement dans les mains des Etrangers. Par les encouragemens que le Souverain ne cesse de donner à la culture du bled, nous serons en état, dans quelques années, de fournir à notre consommation.

NORWEGE.

De Drontheim, *le* 9 *Mars*.

Cet hiver est pour nous un phénomene inexplicable. Si nous n'avions eu quelques jours de froid ou de neige, nous croirions presque nous trouver encore dans l'été. Les chaleurs ont été prolongées jusques à l'arriere saison : au mois de Novembre nous avons essuyé des orages tels que nous en éprouvons au mois de Juillet. Le tonnerre se faisoit entendre à coups redoublés & grondoit presque aussi fort que dans la canicule. Dès le commencement du mois dernier la neige a disparu & nous avons commencé à jouir du printems. Reste à sçavoir si cette température extraordinaire sera favorable aux productions de la terre? Nous ne pouvons encore rien prononcer la-dessus ; le passé ne nous a pas instruits & nous sommes entre la crainte & l'espérance. Le changement des saisons est en général si remarquable dans le Nord qu'on a déjà proposé des Prix pour ceux qui en expliqueroient les causes d'une maniere plausible. On ne peut guères former sur cet objet que des conjectures incertaines. Quelle régle d'ailleurs pourra-t-on suivre pour bien juger du mérite des Ouvrages?

DANEMARCK.

De Copenhague, *le* 14 *Mars*.

Une tempête excitée par un vent chaud a fait fondre les glaces. Si ce tems dure, le passage des Belts ne tardera pas à s'ouvrir & notre navigation sera parfaitement libre. L'équipage du *Friedensbourg-Slot* (le Château de Friedensbourg) est complet; on embarque les provisions & les marchandises.

Ce vaisseau de la Compagnie des Indes Orientales doit faire voile pour la Chine.

Les actions de notre Compagnie Asiatique se soutiennent assez haut. On en vend, mais comme l'espérance du gain paroît bien fondée, les Actionnaires ne cédent leur intérêt qu'en exigeant des Acquéreurs de bonnes sommes en argent comptant. Nous attribuons à une longue paix l'état florissant de cette Compagnie ; il paroît qu'elle n'a pas à craindre que la guerre vienne troubler ses opérations & arrêter ses succès. Le Gouvernement n'a que des vues pacifiques.

D'HELSINGR, *le* 13 *Mars.*

Malgré l'interruption de la navigation, le bois, les grains & les autres denrées n'ont pas renchéri. Le commerce par terre n'a été suspendu que pendant quelques jours. Dès que la neige qui couvroit les campagnes a été gelée, le transport s'est fait très-facilement d'une Province à l'autre. La cherté, dans ce pays-ci, ne vient pour l'ordinaire que par le défaut de communication. Dès que la mer ou la terre nous est libre, la denrée ne nous manque pas & nous l'avons presque toujours à bas prix.

Dans l'espace de quelques heures, un vent d'ouest-sud-est a dissout les glaces qui bordoient les côtes depuis notre Port jusqu'à Copenhague. Le Sund n'oppose plus d'obstacle à la navigation ; ce coup de vent a balayé toute la plage. Nous attendons aux premiers jours les vaisseaux qui ont hiverné en Norvege & qui de la Mer du Nord doivent passer dans la Mer Baltique.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le* 15 *Mars.*

Depuis plusieurs semaines, on ne parle dans cette Capitale que de la cure merveilleuse de la jeune Demoiselle qui a recouvré la vue par la vertu de l'aimant. La guérison est aujourd'hui trop constatée pour que les personnes les plus opposées à M. de Mesmer osent la révoquer en doute. La Demoiselle voit très-bien & sa vue se fortifie même de jour en jour. On n'ose donc plus attaquer le fait, mais on conteste que M. de Mesmer n'ait employé que l'aimant pour opérer cette étonnante guérison. Ce que nous attendons avec la plus grande impatience, c'est que la méthode de ce Sçavant soit communiquée au Public. Tout ce qui a paru jusqu'à présent sur cet objet se réduit à une Lettre publiée, ces jours derniers, par M. d'Osterwald. La matiere n'en est pas plus éclaircie. L'Auteur exalte beaucoup la vertu du *magnétisme animal* qu'il a lui-même éprouvée. Mais loin de donner une idée nette de ce magnétisme, il donne lieu de la confondre avec l'électricité. On sçait que cette derniere peut rendre le mouvement à des membres paralytiques ; on a publié dans les Papiers de France qu'un habile Physicien de Rouen l'employe avec le plus grand succès pour guérir de la surdité ; mais nulle part on a réussi à rendre la vue à des aveugles par la même méthode. Tous les doutes que nous avons, M. de Mesmer peut les résoudre & les dissiper. Comme on ne cesse de dire partout qu'il ne prétend pas faire un mystere de ses procédés, on n'en a que plus lieu de croire qu'il se hâtera de les publier. En rendant ce service à l'humanité, il mettra le comble à sa gloire.

DE CASSEL, *le* 18 *Mars.*

La Société d'Agriculture & des Arts de Hesse-Cassel a distribué dans sa derniere Séance un grand nombre de Prix & de récompenses. Les détails où nous allons entrer suffiront pour faire connoître l'esprit de cet Institut. On verra que cet illustre Corps descend jusqu'à des objets qui paroîtront minutieux aux personnes qui ne sçavent pas que rien n'est petit & que par conséquent on ne doit rien négliger quand il s'agit de l'intérêt public. Le premier Prix a été partagé entre six Economes qui ont rempli les vues de la Société en élevant un plus grand nombre de bêtes à laine. Ils avoient chacun dans leurs troupeaux au moins 124 brebis meres & de 100 à 130 agneaux. Le Prix n'étoit que de la valeur de dix louis ; ce qui peut avoir flatté les Concurrens ce n'est que la gloire de l'avoir mérité. On avoit destiné six louis au Cultivateur qui auroit recueilli une plus grande quantité d'esparcette & d'autres fourrages artificiels. Un Fermier nommé Mangold, a obtenu cette petite somme pour avoir mis

126 acres en prairies artificielles, selon les vues de la Société. Un Distillateur d'eau-de-vie qui a trouvé le moyen d'employer une moindre quantité de bois en distillant, & un Curé qui, cette année, a très-bien réussi dans l'éducation des mouches à miel & s'est procuré 21 nouvelles ruches, ont reçu chacun deux louis. On a compté cinq louis à un Propriétaire qui s'est adonné à la culture du lin de Riga, & en a recueilli sur un terrein de 134 acres & demi d'étendue. La Société voudroit qu'on engraissât dans le pays un grand nombre de bœufs, mais elle desireroit qu'on ne les vendît pas à l'Etranger. C'est se proposer un but & commencer en même tems par se priver d'un moyen le plus efficace pour y parvenir. Si l'Etranger se présente pour acheter à plus haut prix, quel intérêt auroit-on de ne pas lui vendre? Mettre des bornes à la concurrence des Acheteurs, n'est-ce pas affoiblir le zele & l'application des Marchands? La Société verroit aussi très-volontiers que les Bouchers n'allassent pas acheter des bœufs chez nos voisins. C'est dans cette vue qu'elle a donné 8 louis à deux Bouchers qui avoient acheté chacun dans notre territoire de 20 à 25 bœufs. Que les Bouchers s'adressent à nous lorsqu'ils y trouvent leur compte, mais aussi qu'ils ne repoussent pas l'étranger quand il leur offre de la bonne marchandise à plus bas prix. La Société ne distribua point un Prix qu'elle avoit proposé pour l'encouragement des ouvrages en acier de Smalcalde. On ne lui présenta aucune épreuve de ce genre. Deux Marchands Drapiers se partagerent un Prix de 10 louis pour avoir vendu à plus bas prix la plus grande quantité de draps. on ne devoit donner que 5 louis au Maître Cordonnier qui auroit fait les meilleures empeignes; trois Concurrens en ont fourni d'excellentes; on leur a compté sept louis qui ont été partagés en trois portions égales. Le Prix destiné au Cordonnier qui présenteroit des semelles de la meilleure qualité n'a pas été adjugé; on n'a pas même présenté des épreuves. (*La suite de la Séance pour l'Ordinaire prochain*).

ESPAGNE.

De Cadix, *le 17 Mars.*

On a, dit-on, découvert un commerce clandestin que les Anglois faisoient avec les Habitans du Mexique. Depuis quelques années, ils pénétroient dans l'intérieur de ce Royaume & n'en sortoient qu'avec des richesses qui étoient un puissant appas pour les y faire revenir. Ils s'embarquoient sur de petits bâtimens à l'embouchure du Tampico & remontoient jusqu'à soixante-dix & même quatre-vingts lieues dans les terres. Depuis cinq ans que ce commerce dure, les Anglois, ajoute-t-on, ont fait entrer dans cette riviere 365 bâtimens, & par ce commerce interlope ils tiroient, année commune, de ce pays-là 8 millions de piastres fortes. On a peine à croire que ce rapport soit juste; mais bien des gens assurent que par les preuves qui ont été données, il ne s'écarte pas beaucoup de la vérité. On a trouvé sur 7 bâtimens Anglois que le Vice-Roi du Mexique a fait saisir, des marchandises de prix & 70,000 piastres fortes. Le Gouvernement a pris de sages mesures pour fermer aux Anglois l'entrée de ces riches Provinces. La perte qu'ils viennent de faire doit avoir commencé à les décourager.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 26 Mars.*

Nous calculons avec plaisir les prises que nous faisons aux Américains, & nos calculs ne sont pas toujours conformes à la plus exacte vérité. On assure, par exemple, que dans le seul Port de New York, il y a 200 navires que nous avons enlevés aux Insurgens dans le courant de l'hiver. On ajoute que de 70 bâtimens qu'on attendoit à Philadelphie il n'en est entré aucun dans ce Port, depuis plus de deux mois. Enfin l'on dit encore que nous venons de prendre aux ennemis plusieurs autres bâtimens chagés de riz, d'indigo, de tabac & d'autres productions des Colonies. Voilà l'état de nos succès que personne n'oseroit garantir.

Les Colons croisent sur toutes les mers, & depuis Terreneuve jusques au-delà de la Jamaïque ils troublent notre commerce. Nous sçavons en général qu'ils nous ont pris un grand nombre de navires, & qu'ils ne cessent pas de nous en prendre. Le bruit court que deux Armateurs ont osé se mesurer dans la Baie de Biscaye avec un de nos

vaiſſeaux de guerre de 74 pieces de canon & qu'ils s'en ſont rendus maîtres. Nous ne comptons pour rien la perte que nous avons faite de quelques bâtimens deſtinés pour les Barbades, pour Montréal, pour la Jamaïque &c.

Ce qui paroit embarraſſer beaucoup le Congrès, c'eſt, à ce qu'on prétend, que les eſpeces manquent & que les papiers n'ont jamais eu de crédit. Le Comité d'Albanie a fait publier que quiconque vendroit des denrées & des marchandiſes pour de l'or ou de l'argent monnoyé, au-deſſous du prix auquel on les vendroit en papier courant, ſera regardé comme Dépréciateur du papier-monnoie & puni ſelon l'exigence du cas. Les mêmes peines ſont décernées contre ceux qui refuſeront de prendre en payement les papiers du Congrès.

La Chambre des Communes a paſſé le Bill pour permettre l'importation des velours & de la ſoie écrue, avec des reſtrictions propres à prévenir les abus de la part des Manufacturiers du Royaume.

On vient d'établir à Worceſter une Manufacture de velours qui approchent de ceux de Gênes, ou les imitent. Cette entrepriſe eſt ſous la direction d'un Fabricant Italien. Les premiers eſſais font eſpérer que cet établiſſement réuſſira.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Dunkerque, *le 1 Avril.*

Vers la fin du mois dernier, nous avons eu de gros tems & la mer n'étoit pas tenable. On a beaucoup parlé de naufrages; graces à Dieu nous n'avons vu périr aucun bâtiment ſur notre côte. La tempête du 22 fut violente; le navire le *Comte d'Artois*, venant de Saint Domingue avec une cargaiſon de ſucre brut, de café, d'indigo, de riz, de tabac en feuilles & de bois d'acajou, eut le malheur d'échouer ſous nos yeux. Les ſecours furent prompts & l'équipage n'a pas ſouffert. Quant à la cargaiſon elle eſt preſqu'entiérement perdue; on n'a pu ſauver qu'une très-petite quantité de café & d'indigo, le reſte eſt perdu ou dégradé. Le corps du bâtiment ſe trouve en ſi mauvais état que même en le radoubant il ſeroit imprudent de s'en ſervir.

D'Argenton (*en Berri*), *le 2 Avril.*

Depuis que la liberté du commerce des grains a été accordée aux vœux d'une grande partie de la Nation, on n'éprouve plus, comme auparavant, des variations ſubites & imprévues dans le prix de cette denrée précieuſe. Le boiſſeau de froment, du poids de 25 livres, ſe ſoutient conſtamment au prix de 40 ſ., tandis que le ſeigle n'en vaut que 20: diſproportion cauſée par la différence des récoltes de ces deux eſpeces de grains, & qui prouve que l'extrême ſéchereſſe de l'été dernier a été plus nuiſible au froment qu'au ſeigle. L'avoine ſe vend actuellement 20 ſous le boiſſeau; ainſi la nourriture des chevaux eſt tout auſſi chere que celle du bas Peuple. C'eſt encore cette même ſéchereſſe, ſi funeſte aux fromens & aux fourrages, qui a occaſionné la diſette du poiſſon d'eau douce. Une carpe qu'on payoit, les années précédentes, 7 ou 8 ſ. en a valu juſqu'à 15 dans le courant du Carême. Cela vient de ce que l'eau des étangs, reſſerrée dans des bornes trop étroites, n'a pas permis au poiſſon de s'étendre & de pâcager aux extrémités de ces mêmes étangs où il croît ordinairement plus d'herbes que dans le voiſinage des chauſſées: mais indépendamment de cette premiere cauſe, il en eſt une autre dont l'effet ſe fera ſentir plus vivement d'année en année. Depuis qu'on ſent tout le prix de l'Agriculture & qu'on ſe fait une gloire de s'en occuper, on a reconnu que la plûpart des étangs donnent un revenu plus certain & beaucoup moins long à attendre, lorſqu'on peut les convertir en prairies ou en terres labourables, & c'eſt le ſage parti qu'on voit prendre actuellement à pluſieurs Propriétaires.

Le prix du poinçon de vin, contenant 200 pintes, meſure de Paris, n'a pas excédé 30 l.; mais on eſpere de le voir augmenter dès que les Marchois, qui en font la plus grande conſommation & qui ont été retenus par les mauvais chemins, pourront le voiturer. Le bois de la vigne eſt court & ſe trouve même brûlé du côté le plus expoſé

au soleil; ce qui fait que nos Vignorons sont obligés d'en ravaler la taille plus que de coutume.

Nous avons eu très-peu de pluies pendant l'hiver, mais plusieurs couches de neige, au moyen de quoi nos terres n'ayant point été dégraissées par des eaux trop abondantes, nos bleds sont de la plus grande beauté. Nous ne sommes point dans l'usage d'y faire paître les moutons, parce que nous craindrions d'acheter trop cher le service qu'ils pourroient nous rendre en les empêchant de verser: abandonner ces animaux dans des champs couverts d'une épaisse verdure, ce seroit, selon nous, les exposer à une mort certaine; l'herbe qu'ils trouvent dans les pâcages où on les mene ordinairement est si courte & si peu nourrissante que si on les lâchoit ensuite dans un champ de seigle ou de froment, pour y manger ce que Virgile appelle avec tant d'énergie *luxuriem segetum*, ils seroient bientôt suffoqués par le trop de sang que leur causeroit une nourriture aussi succulente. Il y a toujours du risque à passer trop subitement d'une extrêmité à une autre.

Du Mans, *le 5 Avril.*

En gardant même les réglemens prescrits, on s'expose encore à enterrer des personnes vivantes. Le fait vient d'arriver dans ce Diocese, il est attesté par des personnes dignes de foi. A Pré-en-Pail, lieu peu éloigné de notre Ville, une femme âgée de 60 ans, & qu'on crut morte le 6 du courant à midi, ne fut enterrée que le lendemain à 7 heures du soir. Le jour qui suivit celui de l'enterrement, des enfans qui jouoient dans le Cimetiere entendirent une voix plaintive; ils appellerent les voisins qui accoururent aussi-tôt pour porter des secours; en prêtant l'oreille, ils s'assurerent que les enfans ne les avoient pas trompés; les gémissemens continuoient; ces personnes charitables enleverent la terre de la fosse & trouverent cette infortunée qui ouvrit les yeux & fit effort, par trois fois, pour cracher; il découla de sa bouche une espece d'écume, mais dans l'instant elle referma les yeux & expira. Ces accidens sont peut-être beaucoup plus fréquens qu'on ne pense. Les Papiers publics d'Allemagne font mention d'un trait encore plus triste que celui que nous venons de rapporter. Une Demoiselle de Zwiefel, en Baviere, tombe en syncope; on tâche inutilement de lui faire donner quelques signes de vie; deux jours après on l'enterre. On eut bientôt des preuves effrayantes que les précautions n'avoient pas été poussées assez loin. Comme on voulut mettre en terre un autre corps auprès de celui de la Demoiselle, on recula d'horreur en voyant qu'elle s'étoit rongée les bras. Le fait est extrêmement récent, puisqu'on ne l'a publié en Allemagne que vers le milieu du mois dernier.

De Paris, *le 6 Avril.*

Procès-Verbal des sommes remboursées par M. Dubu de Longchamp, *Trésorier de la Caisse des Amortissemens, établie par l'Edit de Décembre* 1764, *sur ses exercices* 1766 *&* 1767, *depuis les derniers procès verbaux dressés sur lesdits exercices par les Commissaires de la Chambre.*

Déclaration du Roi, qui renouvelle les dispositions des anciennes Ordonnances, rendues pour empêcher la contrebande. Donnée à Versailles le 2 *Septembre* 1776, *& registre en la Cour des Aides de Paris le* 28 *Février* 1777.

Depuis notre avénement au Trône (c'est le préambule de la Déclaration) nous nous sommes constamment occupés du soin de procurer à nos Peuples les soulagemens que les circonstances pouvoient nous permettre, & de chercher dans les ressources d'une sage administration les moyens de leur en accorder de nouveaux.

Les témoignages qu'ils ont reçus de notre affection, ont dû, en excitant leur reconnoissance, leur faire chérir nos vues bienfaisantes: Nous pensons aussi avec satisfaction, que le plus grand nombre de nos Sujets est animé de ces sentimens.

Mais en même tems, nous n'avons pu voir sans surprise, que des gens mal-intentionnés ont cherché à troubler la perception de nos droits, en abusant nos Peuples de l'espérance de la suppression de plusieurs de ces droits, & particuliérement de nos Fermes des Gabelles, Aides & du tabac, en se permettant même contre nos Fermiers, leurs Commis & Préposés, des déclamations injurieuses.

Cette licence a produit dans nos Provinces des effets qui méritent toute notre attention: des troupes nombreuses de Contreban-

diers armés, ont fait des incursions dans plusieurs parties de notre Royaume; la fraude s'est répandue dans celles de nos Provinces qui sont dans l'étendue de nos Fermes des Gabelles, Aides & du Tabac; les Employés & Préposés de nos Fermiers, exposés à des rébellions, spoliations & violences de la part des fraudeurs, quelquefois même de la part des Habitans des Villes & Provinces, ont souvent succombé aux excès commis envers eux, ou ont été contraints, pour s'y soustraire, d'abandonner leur service.

(*La suite à l'Ordinaire prochain*).

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Suite des Observations critiques sur l'Agriculture &c.

Malgré le nombre considérable de Laboureurs qui n'ont encore uniquement d'autres notions que leurs procédés d'habitude, connus de pere en fils & de proche en proche, il est bien étonnant que ceux qui au moins sçavent lire & écrire, n'ayent jamais lu ni fait attention à ce que très-certainement ils ont dû entendre dire cent fois que les cendres facilitent la végétation & la pousse des herbes & herbages, & qu'on puisse apprendre à un Cultivateur, à un Laboureur qui a fait défoncer son champ & arracher des racines de sainfoin, qu'il faut les brûler plutot que de les transporter ailleurs, & répandre leur cendre sur le même sol afin de faire pousser plus d'herbages spontanés & naturels ou bien de ceux dont il semeroit la graine, ainsi que plus de feuilles ou fannes aux grains qu'il y mettroit. Cette ignorance impardonnable dans un Laboureur, est l'objet d'un article N°. 21, p. 166 de la Gazette d'Agriculture. Il seroit bien fâcheux qu'on pût croire que l'Art du labourage fût encore généralement dans le cas d'apprendre une chose si simple, & il seroit aussi bien plus étonnant que quelqu'un capable d'écrire aussi bien que la prétendue lettre signée *Claude Villieu*, *Laboureur à Méry*, le 3 Mars, eût pu ignorer si entiérement l'historiqne du grand Art qu'il dit pratiquer. Mais comme on trouve cependant des *Docteurs* qui ne sont nullement *doctes* & beaucoup de gens faisant un métier sans le sçavoir, on peut également penser que tel ou tel Fermier est un *Labourant* (1) sans être *Laboureur* & sans connoître rien à ce grand Art qu'il professe audacieusement (2). A Paris ce 18 Mars 1777, *par un de ces Citoyens qui se sont très-librement voués à contribuer de tout leur pouvoir à l'encouragement* des Arts & Métiers utiles, *& comme Interprete de ses Co-Associés.*

---

(1) *Les Charretiers & leurs chevaux de charrue, comme aussi les bœufs, sont des* labourans *ou* bêtes de labours, *sans être des* Laboureurs.

(2) *Ce n'est pas-là parler trop audacieusement de ce grand Art, de cet Art qui a immortalisé les noms de ceux qui l'ont fait connoître à des Hordes nomades & vagabondes qu'ils ont fixées; qui ont d'ailleurs civilisé nécessairement, par ce moyen, des peuplades pastorales & ambulantes; qui ont adouci des barbares Dévastateurs, & les ont soumis à un Gouvernement; par qui les Villes furent fondées & les Empires affermis & stables; que* Fohi & Chin-Nong *enseignerent à la Chine dès les premiers siecles après le déluge;* Djenshin *en Perse,* Menès *en Egypte,* Cécrops *dans l'Attique,* Minos *en Crete,* Janus & Saturne *en Italie,* Mango-Capac *au Pérou, & tant d'autres ailleurs, qui rendirent aussi des Peuples heureux, dont la Fable nous parle sous les noms des* Osiris, *Bachus, Triptoleme,* Cérès *&c. &c. & desquels la Science & l'Art exprimés par des emblêmes & des hyérogliphes, faute d'écriture, furent perdus de vue par des dévastations de Peuples barbares & brigands qui, en se civilisant, prirent ces tableaux allégoriques pour l'Histoire du Monde, en composerent des Romans & se firent des Dieux de leur représentation. Si la pratique en grand de ce bel Art ne jouit pas dans tous les pays du lustre qu'elle mérite & qu'elle n'obtient plus qu'à la Chine, il faut faire attention que beaucoup de Nations connues ne sont que des mélanges de dévastateurs & Conquérans qui se sont soumis les Agriculteurs & les ont réduits d'abord à un cruel esclavage dont ils ont grande peine à sortir, même dans les pays où l'on commence à reconnoître le mérite de leur Art, & qui dans d'autres sont encore au même rang que ces animaux qui partagent leurs travaux & subissent ce qu'on appelle la servitude de la* Glebe.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 2 Avril 1777 au Samedi 5 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 21 à 24 liv.; le seigle, de 10 l. 5 s., 10 l. 15 s., 11 à 12 l.; l'orge, de 8 liv. 5 s., 8 l. 10 s. à 9 l. Le froment au Port de la Greve, de 21, 22 à 23 l. 10 s.; le seigle, de 10 l. 5 s., 10 l. 15 s. à 11 liv.; l'orge, de 8 l. 10 s., 9 à 9 l. 10 s. *le septier.*

Du Mercredi 2 Avril 1777 au Samedi 5 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 l.; *id.* à la Greve, de 18, 19 à 20 l. 5 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 9 Avril 1777, de 63 à 64 liv.; *idem* nouveau, de 61 à 62; le cent de paille vieille, de 28 à 29 l.; *id.* nouvelle, de 26 à 27 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 57 à 58; *idem* nouveau, de 54 à 55; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 26 à 27, *id.* nouvelle, de 24 à 25; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 53 à 54; *id.* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, de 24 à 25 liv.; *id.* nouvelle, de 23 à 24 l.; le foin à la Grêve, de 45 à 46 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 9 Avril 1777.

Or de Portug. à	725	8 6	marc.
Du Mexique à	717		
Du Perou à	710		
Les guinées à	723		
Ducats à	98	6	once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100		
Or à 20 karats à	83	11	
L'argent à 11 d. 20 g. à	54	1	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	3	
Piastres à	49	13	

CHANGES DE PARIS, *du 9 Avril 1777.*

Amsterdam	54	à 54 ½
Londres	31	⅜
Hambourg	187	½ lettres.
Madrid	15	2 6
Cadix	15	1
Livourne	97	
Gênes	94	½
Lyon *Rois*	1 p.	⅝ p.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Lundi 24 Mars 1777			Suite du Samedi 29.		
Messieurs			*Messieurs*		
Creuzé..... pplles.	A.		Thevenin.... pplles.	C.	
Viageres.....	A.		Viageres.....	C.	
Tontine.....	A.		Despeignes. Viag.	E.	
			Perpétuelles..	F.	
Du Samedi 29.			Tontine....	Y.	Z.
Desplaces... pplles.	C.		Du Mercredi 2 Avril.		
Viageres.....	C.				
Tontine	C.		Boutray..... pplles.	F.	
Lenoir..... pplles.	C.		Viageres.....	E.	
Viageres	C.		Tontine	E.	
Delamotte .. pplles.	D.		.....		
Viageres.....	E.		.....		
Tontine.....	E.		.....		
Caron..... vres.	G.		.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril 1777.	*Lundi 7.*	*Mardi 8.*	*Mercredi 9.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	FESTE.	1825 27 ½ . .	1830 32 ½ 35 37½
D°. 16/25es . . .	. . . . .	1200	1200 . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Rescriptions . .	. . . . .	10 ¼ 10 . . .	9 ¾ ½ ¼ . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	1	1 . . . . .
Bil. de la Lot. R.	. . . . .	1200	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24ft pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 3 Juin.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

D'HELSIMBOURG, *le 2 Mai.*

RIches en grains, nous n'en recevons presque plus de l'Etranger, & dans la crainte d'une funeste abondance nous avons soin de la repousser. La tonne de seigle ne vaut que deux rixdales ; le prix en baisseroit infailliblement si nos voisins avoient la liberté de nous vendre cette denrée. Pour obvier à cet inconvénient, nous avons cru ne pouvoir mieux faire que d'adopter le systême des Anglois pour le commerce des grains. Par une Ordonnance royale, les droits perçus à l'entrée du seigle étranger dans le Royaume viennent d'être remis sur l'ancien pied. On les avoit beaucoup diminués, parce que nous étions dans le besoin ; à présent que le grain ne nous manque pas, on juge à propos de les augmenter. Quant aux droits payables à l'exportation de notre denrée, comme ils avoient éprouvé depuis peu une diminution assez considérable, on les laisse sur le même taux ; en les diminuant encore, ce seroit montrer un peu trop sensiblement & à découvert le plus mauvais de tous les systêmes politiques, une administration versatile. Nous sçavons que rien ne porte de plus funestes coups au bien d'un Etat que l'inconstance, les variations, la mobilité du régime. Le nouveau réglement n'aura pas un effet momentané ; il peut donner lieu à des spéculations un peu plus solides puisqu'il ne cessera d'avoir lieu qu'au mois d'Octobre prochain.

Si nous recueillons assez de grains pour notre consommation, on l'attribue assez généralement, dabord aux encouragemens donnés à l'Agriculture, en second lieu à la défense absolue que le Gouvernement a faite aux Particuliers de convertir leurs grains en eaux-de-vie. Il est bien certain que favoriser, animer, récompenser le Cultivateur, c'est prendre la voie la plus sûre, le moyen le plus efficace pour hâter les progrès de la culture, doubler le produit des terres, assurer la reproduction & la multiplication des denrées. De quelque côté & sous quelque prétexte qu'on envisage cette proposition, elle paroîtra toujours trop évidente pour qu'on ose en contester la vérité. Mais de ce qu'il n'est pas permis aux Sujets de distiller des eaux-de-vie, inférer que nous en avons de plus grandes quantités de grains, ou que nous pouvons fournir plus aisément à notre consommation, voilà, à ce qu'il semble, une conclusion qui n'est rien moins que renfermée dans le principe & qui paroît même en être à une très-grande distance. Il y a lieu de croire qu'en permettant aux Particuliers de faire de leurs grains tout usage qu'ils croiroient conforme à leur intérêt, en adoptant une loi dictée par la nature, on donneroit par cela seul une plus grande activité à l'Agriculture,

un encouragement presque nécessaire au Cultivateur. D'après ces vues, un réglement directement opposé à cette loi doit produire un mauvais effet ; ceux qui les adoptent raisonnent ainsi : vous découragez le Propriétaire dès que par des prohibitions vous gênez ses droits, vous en restreignez l'usage, vous en circonscrivez l'exercice dans une sphere plus étroite. Les Particuliers ne fabriquent plus d'eaux de-vie & la Couronne s'est réservée exclusivement cette fabrication ; mais la la Couronne emploie-t-elle une moindre quantité de grains pour la distillation que les Particuliers ne le faisoient autrefois? On ne l'affirme pas ; comment peut-il donc se faire que nous en soyons plus en état de fournir à notre consommation ? Ces raisons semblent suffire & dispensent d'en apporter d'autres qui se présentent naturellement & qui paroissent n'avoir pas moins de force que les précédentes.

Ce qu'on ne voit pas sans quelque peine, disent les mêmes Spéculateurs, c'est que nous ayons pris trop aisément l'alarme & que pour éviter un inconvénient qui n'existoit pas, nous ayons pris des mesures qui pourroient nous nuire. Le seigle est à vil prix dans le Royaume ; nous n'avions donc pas à craindre que l'Etranger nous apportât de grandes quantité de cette denrée. D'ailleurs nous restons toujours libres d'acheter ou de ne pas acheter ; si nous avions pris le seigle de nos voisins, ce seroit dans la vue & dans l'espérance de le mieux vendre ; nous leur aurions donné en échange des marchandises ou des denrées qui font une partie de notre superflu & que nous ne vendrons peut être pas ailleurs avec le même avantage. Et si l'exemple que nous donnons est suivi par les autres Peuples à notre égard, quelles ne seront pas nos pertes ? On mettra des droits sur les articles de commerce que nous importerons dans les autres Etats. Nous gênons le commerce d'autrui, on gênera le notre. Il ne faut jamais oublier cette maxime ; de Nations à Nations on peut tout se rendre mutuellement, le bien & le mal. Faisons donc le bien pour engager à nous en faire ; c'est notre intérêt qui l'exige ; ne nuisons pas si nous consultons encore notre intérêt, car on pourra toujours nous porter encore plus de préjudice que nous n'en aurons porté aux autres.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le* 3 *Mai.*

Comme nous consommons beaucoup de tabac, loin d'en défendre la culture, nous l'encourageons, autant qu'il est possible, pour fournir à notre consommation & même en vendre aux Etrangers. Nous avons déjà de belles plantations, mais nous pouvons en avoir de plus belles & en plus grand nombre. La Compagnie du Commerce général du tabac, pour animer les Cultivateurs, commence par les bien instruire & leur montre la route qu'ils doivent suivre pour s'assurer le plus grand succès. En 1773 elle avoit fait imprimer une ample instruction sur la maniere de cultiver le tabac. Quoique les préceptes eussent été donnés par les plus habiles Agronomes, cependant la Société a voulu s'assurer de la bonté des méthodes par la pratique & par des expériences réitérées. Telle est la marche qu'on doit suivre pour n'être point trompé soi-même & ne pas induire les autres en erreur. Tous les Propriétaires qui veulent s'adonner à cette culture reçoivent *gratis* de la Compagnie l'instruction dont nous venons de parler & une certaine quantité de bonnes graines de tabac. Les Particuliers ne seront pas inquiets sur le bon débit du tabac de leur crû ; la Compagnie se charge non-seulement de le leur acheter, mais de leur donner encore des primes plus ou moins considérables, selon qu'ils auront plus ou moins recueilli. Outre le prix d'achat, elle accorde une gratification de 32 shellings par quintal. Il est libre aux Propriétaires d'accepter ces offres ou de les rejetter. S'ils y trouvent un plus grand intérêt, ils pourront vendre leur tabac aux Marchands soit du pays soit étrangers.

SILÉSIE.

De Breslau, *le* 8 *Mai.*

Dans les premiers mois de l'année derniere, notre Société Patriotique avoit proposé la question suivante à résoudre : *Le bois coupé dans telle saison est-il exposé à la piqûre des vers, & coupé dans telle autre, en est-il préservé ?* L'opinion la plus générale

de ce pays-ci étoit que le bois n'avoit pas à craindre les ravages des vers quand on a eu soin de le couper, au tems de la pleine lune. Quelques personnes pensoient au contraire que le bois abattu au terme prescrit par les Cultivateurs à préjugés couroit également risque d'être attaqué par les vers. On est donc venu à demander quelle époque de l'année & quel tems on doit choisir pour la coupe du bois de construction? M. Heller de Fursteinstein a fait diverses expériences pour éclaircir la matiere & conduire insensiblement à la solution des questions proposées. Comme c'est le soleil, nous parlons ici d'après l'Auteur, qui fait éclore les vers, je crus qu'il ne falloit pas faire couper le bois dans les mois chauds & sur-tout durant la grande chaleur du jour, je renvoyai donc l'opération au mois de Janvier. Je fis abattre divers arbres, les uns dans des endroits bien exposés au midi, les autres dans des lieux plus froids. Tous ces arbres jeunes, vieux, coupés durant la pleine lune ou aux autres quartiers, ont également éprouvé les ravages des vers; mais aucun de ces insectes n'a paru avant le mois de Juin. Le côté des arbres exposé aux rayons du soleil contenoit un bien plus grand nombre de vers que le côté qui se trouvoit à l'ombre. J'ai observé la même différence entre les arbres coupés dans des lieux découverts & ceux que j'avois tirés du centre d'épaisses forêts; les vers fourmilloient dans les premiers, les seconds en avoient aussi, mais en bien moindre quantité. J'ai eu soin, autant qu'il m'a été possible, de ne faire couper dans un même jour que des arbres de la même grosseur; outre cela, j'ai toujours fait choix d'arbres sains & propres à la construction. Il sera nécessaire de multiplier les observations; une seule expérience ne peut donner que des connoissances incertaines. D'ailleurs la température varie à l'infini; les années sont plus ou moins humides, plus ou moins séches, froides, chaudes &c. La grande sécheresse de l'année derniere peut avoir favorisé la multiplication de ces insectes. Tout ce que je puis assurer c'est qu'aucun arbre, dans quelque tems que j'en aye fait couper, n'a été exempt de vers tant qu'on l'a laissé revêtu de son écorce. Dès qu'on enleve celle-ci, les insectes commencent à fuir, & souvent ils ne tardent pas à disparoître entiérement. Il seroit bon qu'on fit de pareilles expériences dans diverses contrées, dans des années différentes & dans toutes les saisons. Le résultat général des observations pourroit fournir des regles sûres & donner la solution de ces questions intéressantes pour tous les pays, mais encore plus pour ceux du Nord.

Tout ce que je puis dire avec certitude, c'est que les vers s'engendrent principalement dans l'écorce & que j'en ai trouvé fort peu dans le bois. Il paroît qu'on devroit employer le bois de construction immédiatement après qu'on l'a coupé. Nous ne voyons pas sur quoi l'Auteur peut appuyer son opinion; il aime à parler d'après l'expérience, mais ici l'expérience se décide évidemment contre lui. Des arbres dépouillés de leur écorce & ainsi exposés pendant un an à l'air fournissent un bois plus dur, moins sujet à la corruption, très peu exposé à être attaqué par les vers, & qui mis en œuvre se conserve beaucoup plus long-tems que le bois nouvellement coupé &c. De ce que les vers ne paroissent qu'au mois de Janvier, M. Heller conclut que la coupe des bois ne doit jamais se faire en été. Il termine sa dissertation en combattant de nouveau avec avantage l'opinion de ceux qui donnent comme un moyen de préserver le bois des atteintes des vers, le soin qu'on auroit de ne le couper que durant la pleine lune &c.

ALLEMAGNE.

De Lubeck, *le 9 Mai.*

On diroit, à voir l'état de la Pologne, que la prospérité s'éloigne toujours plus de cet infortuné Royaume à mesure que le Gouvernement y fait de plus grands efforts pour l'atteindre. Cependant malgré ce peu de succès, le Roi & le Conseil Permanent ne se découragent pas; ils travaillent de concert à créer un Commerce, à faire élever des Manufactures, à rétablir l'ordre dans les Finances, à multiplier les ressources. L'édifice avanceroit beaucoup plus si l'on avoit commencé par l'asseoir sur des fondemens plus solides. Tout pays qui n'est pas Agricole, ne peut jamais avoir qu'une existence précaire, du moins ne sera t il jamais un Etat florissant: les regards devroient donc se fixer principalement sur le Cultivateur;

mais les Polonois daignent à peine le regarder ; il les punit de leurs mépris, par son indolence, & continue à travailler sans goût, sans zele, sans application, pour des hommes qui ne sçavent estimer ni sa profession, ni son travail, ni sa personne. Une petite République pourroit peut-être se soutenir par l'industrie de ses Habitans ; mais dans un vaste pays, dans un grand Etat, l'Agriculture est, pour ainsi dire, la source dont le Commerce, les Arts, l'Industrie doivent être regardés comme les canaux ; si l'une est desséchée, les autres restent toujours vuides. Qu'on y réfléchisse bien, la Pologne se rétablira, non en suivant la route qu'elle s'est tracée, mais en prenant les moyens efficaces que nous venons de lui indiquer. Des terres incultes ou mal cultivées feront toujours d'un Etat, quelque vaste qu'il soit, un pays pauvre & misérable.

DE DARMSTADT, *le* 10 *Mai.*

Le Landgrave, notre Souverain, a fait divers réglemens dont on se promet d'heureux effets. Les Sujets en seront désormais plus tranquilles dans la légitime possession de leurs biens. S'il s'éleve à ce sujet des contestations, la décision ne se fera pas long-tems attendre & l'on ne se verra plus forcé de l'acheter à haut prix. S. A. S. vient d'établir un Tribunal à peu près sur le même modele que celui de Hesse-Cassel. La bonne foi n'aura presque plus à craindre les vexations de la supercherie & de la cupidité. D'une main plus ferme & plus assurée, la Justice tiendra la balance où elle pese les droits des Citoyens ; elle n'aura plus la douleur de voir la chicane, l'autorité, le crédit rendre, par leurs efforts, cette balance inégale & la faire pancher ou l'entraîner de leur côté. Par d'autres Ordonnances, on a fait quelque réforme pour donner une meilleure éducation à la jeunesse.

DE FRANCFORT, *le* 12 *Mai.*

Nous avons été beaucoup alarmés des variations du tems ; le froid, le chaud, les tempêtes même se sont succédé rapidement. Il geloit à glace vers la fin d'Avril, le 3 du courant nous avons essuyé un violent orage ; vent impétueux ; pluie abondante ; coups de tonnerre, voilà comment le printems s'est annoncé. Après cette tempête, nous avons eu des jours chauds accompagnés de pluies douces. Durant les dernieres gélées la plûpart des arbres fruitiers étoient en fleurs depuis plusieurs jours ; on ne doutoit pas qu'ils n'eussent beaucoup souffert ; nous sommes agréablement détrompés, il n'y a presque pas eu de mal. Dans notre territoire & les environs les Propriétaires s'attendent avec raison à de belles récoltes. Nous n'avons ni épizootie qui détruise nos troupeaux, ni armée de souris qui dévaste nos terres ; on se plaint encore de ces deux terribles fléaux dans plusieurs contrées de l'Allemagne, moins pourtant du premier que du second.

ITALIE.

DE NAPLES, *le* 8 *Mai.*

Enfin les vérités parviennent jusqu'à nous & nous sçavons les adopter. Depuis bien des années le Gouvernement suivoit le systême alors universel de consulter l'abondance ou la disette pour permettre ou défendre l'exportation des grains. Cette seule branche de commerce nous faisoit porter, chaque année, plusieurs réglemens qui rouloient perpétuellement les uns sur les autres, dérangeoient toute l'économie de ce commerce, & nuisoient au bien général des Sujets. A ce régime funeste nous substituons une loi également sage, simple & d'une utilité qu'on n'oseroit pas révoquer en doute. Sa Majesté, après avoir fait examiner tous les avantages qui résultent d'une liberté pleine & entiere, vient d'adresser au Vice-Roi de Sicile un Rescrit pour ordonner que désormais il sera permis d'exporter toutes sortes de grains de ce Royaume, sans payer aucun droit. Cette liberté est aussi étendue qu'elle puisse l'être ; elle regarde indifféremment toutes sortes de personnes & rien n'est limité, ni le tems, ni la quantité de grains. Sans remonter bien haut on trouveroit l'époque où dans toute l'Europe le bon Citoyen, l'homme éclairé qui demandoit, qui sollicitoit la liberté du commerce des bleds, jettoit par-tout l'épouvante & excitoit contre lui les clameurs. Pour s'établir plus lentement,

pour trouver de grands obstacles ; la vérité n'en est pas moins assurée de triompher, pourvu que ses Partisans ne se lassent pas & la défendent toujours avec le même courage. Aujourd'hui dans la plus grande partie de l'Europe on parle sans effroi de la liberté d'exporter, on va plus loin, on ne craint pas de la permettre. La Suede, le Danemack, la Pologne, la Hollande, les Pays-Bas, la France, les Etats du Roi de Sardaigne, le Grand-Duché de Toscane, l'Etat Ecclésiastique &c. ont renoncé au régime prohibitif. Par la nouvelle Ordonnance de S. M. il est réglé que les greniers publics de Palermes & les magasins des autres Villes seront assez fournis de grains pour la consommation locale. Ce sont-là des frais qu'on peut s'épargner & qui n'ont d'autre effet que de faire renchérir la denrée.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 21 Mai.*

Comme il s'agit de nouvelles taxes pour payer les intérêts du nouvel emprunt de 5 millions de liv. st., le Lord North s'efforça dans le Parlement de gagner les suffrages de la Chambre des Communes par diverses raisons. Pour justifier la capitation des domestiques, il s'appuya sur l'exemple de quelques autres Nations. Il ajouta que la livrée étoit un objet de luxe qui supposoit l'opulence, & qu'on ne risquoit rien de taxer. Quant aux droits sur le verre & sur le timbre, le Ministre prouva qu'ils ne retomboient pas sur la classe industrieuse du Peuple. A l'égard des effets vendus à l'enchere, il fit voir que cet usage ou plutôt cet abus nuisoit considérablement au commerce & que par conséquent on ne pouvoit qu'applaudir aux moyens qui tendoient, si ce n'est à le retrancher, du moins à le diminuer.

On a fait à la même Chambre le rapport des résolutions prises pour lever de nouveaux subsides. Ces résolutions consistent dans les articles suivans. On levera 5 millions 50,000 l. st. en annuités, & 5,000,000 par la voie d'une Loterie ; par des billets sur l'Echiquier, on se procurera 1,500,000 liv. On versera dans la caisse des subsides 193,963 liv. st. qui seront tirés de la caisse d'amortissement, & 13,919 livres que produisent les droits sur le riz. A toutes ces sommes on ajoutera le produit des octrois accordés pour l'Amérique, c'est-à-dire, 13,631 liv., & celui des droits sur la gomme qui est de 1361 liv. st. Tout Huissier-Priseur de Londres ou de Westminster payera une capitation annuelle d'une livre sterling, & chaque Huissier-Priseur de Province payera cinq shellings annuellement. Tout domestique qui n'est pas employé dans le Commerce, les Manufactures, la culture des terres, des Arts & des Sciences, payera une capitation annuelle d'une guinée &c. Le Comité des Subsides a accordé la somme de cent mille livres sterling pour liquider les dettes de la Marine & celle de quatre mille livres pour être remise aux Directeurs de l'Hôpital de Greenwich.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Bordeaux, *le 21 Mai.*

Les circonstances sont trop favorables à notre commerce pour ne pas enrichir nos Commerçans. Nous avons peine à faire face au grand nombre de commissions dont nous sommes chargés. Si nous vendons beaucoup nous sommes encore mieux payés ; aussi n'entendons-nous presque plus parler de faillite ; ce qui est bien rare dans une Ville de commerce comme la nôtre. Le désastre de la Martinique se répare insensiblement ; mais il faudra bien des années pour en effacer les traces ; cette Isle est aujourd'hui un grand débouché pour la plûpart de nos marchandises & de nos denrées. Il faut créer des plantations & celles qui tiennent encore n'ont pu résister au dernier ouragan sans éprouver de grands dommages. Dans l'espace des deux ou trois années précédentes, la population de cette Isle & de nos autres Colonies s'est beaucoup accrue. Des Habitans de l'Amérique septentrionale s'y sont retirés, en grand nombre & y ont apporté les restes de leur fortune. Les Anglois se trompent quand ils avancent dans leurs Papiers publics que les Insurgens ont porté dans nos Isles du riz & d'autres denrées en si prodigieuses quantités que nos Colons peuvent s'en nourrir pendant trois

ans. Si cela étoit, comment ferions-nous avec Saint Domingue, la Martinique & la Guadeloupe un commerce plus vif & plus animé peut-être que nous n'en avons fait depuis plusieurs années.

Dans le courant du mois d'Avril nous avons expédié pour l'intérieur du Royaume & pour l'Etranger, tant par mer que par terre, 990 barriques & 9 quarts de sucre brut, 4525 barriques & 164 quarts de sucre blanc; 61,667 livres d'indigo; 2 millions 117,443 livres de café; 16,783 livres de cacao; 6737 livres de rocou. Les principales Villes pour lesquelles nous avons rempli les commissions étoient Marseille, Strasbourg, Amsterdam, Breme, Hambourg, Konisberg, Flensbourg, Lubeck, Copenhague, Stockolm, Elsineur, Mémel &c.

Depuis le 1er. jusqu'au 15 du courant, il nous est arrivé de Saint-Domingue le *Petit Solide*, du port de 150 tonneaux; le *Duc de Penthievre*, de 300 tonneaux; le *Féal*, de 300 tonneaux; la *Madeleine*, de 250 tonneaux; la *Blayaise*, de 150 tonneaux, & deux autres bâtimens. Dans le même espace de tems, il est entré dans notre Port quatre navires venant de la Martinique, deux du Cap, un de la Guadeloupe &c. Leur cargaison consistoit principalement en café, sucre, cuirs tannés, indigo, cacao, pelleteries, sirops, confitures, quelques peaux de tigre &c.

De Noirmoutier, *le 22 Mai.*

Rien de plus déplorable que l'état de cette Isle. Dans le mois de Mars nous avions essuyé un ouragan furieux; la mer s'éleva par un vent de nord-est, elle força une partie de nos digues & couvrit de ses eaux plusieurs domaines. Les récoltes de toute espece avoient de magnifiques apparences dans ce petit canton; cet horrible tems n'a pas même laissé l'espérance de recueillir. Les dommages furent estimés cinquante mille écus. Il s'agissoit de réparer promptement les digues; pour pousser plus vivement les travaux, nous y employames douze cens hommes. Trois semaines après, le 8 d'Avril, un ouragan plus violent encore que le premier a détruit nos travaux & nous a enlevé toutes nos ressources. Nous ne recueillerons ni grain ni sel; les Habitans sont ruinés. Une digue, que nous avions élévée il y a cinq ans & qui avoit résisté à la premiere inondation, a été emportée par la seconde. La consternation est générale; effrayés, nous craignons que notre Isle, ouverte à présent de plusieurs côtés, ne soit engloutie par la mer. Nous n'avons ni le courage, ni la force, ni les fonds nécessaires pour recommencer à nouveaux frais d'immenses travaux. Non-seulement le Peuple est réduit à la plus grande misere, mais les Habitans les plus aisés se trouvent dans l'impossibilité de payer les charges de l'Etat. Toute notre espérance est dans la bonté du Gouvernement.

Du Mans, *le 24 Mai.*

Quelques jours très-beaux & d'une chaleur extraordinaire pour la saison avoient fait avancer tous les végétaux au commencement du printems. Ces chaleurs précoces ne durerent pas, elles furent bientôt suivies du vent de nord-est qui rafraîchit le tems. La terre se trouvoit déjà dans un état de sécheresse; des pluies survinrent, & comme elles étoient froides, elles arrêterent les progrès trop rapides de la végétation: bien humectés nos champs étoient d'une verdeur qui montroit la vigueur des productions. Le froid survint, il gela plusieurs nuits à glace; le mal a été considérable dans plusieurs cantons de la Province. Les seigles qui montoient alors en épis, les arbres en fleurs ou dont les fruits étoient à peine noués, la vigne, les mûriers avancés, les noyers, presque tout a souffert. D'autres cantons n'ont pas fait les mêmes pertes, mais ils se ressentent du désastre général. Cependant les fromens ont résisté à la rigueur du tems; ils sont de la plus grande beauté. Les ensemencés de Mars se sont bien faits & vont à merveille. Depuis le 10 de ce mois nous avons des pluies d'orage assez fréquentes; elles nuisent aux seigles en fleurs, ainsi qu'aux fromens qui se trouvent forts & n'ont pas été *effouillés*. Cet usage n'est ni généralement adopté ni bien pratiqué dans cette Province. Depuis l'hiver, le prix du froment roule entre 2 liv. 5 s. & 2 liv. 8 s., la mesure de 30 livres; le méteil est à 2 liv.; le seigle sans cours; l'orge à 1 liv. 3 s.; l'avoine à 1 liv. 8 s. Ces prix n'ont point de proportion avec ceux des autres grains; ce que nous attribuons

bien moins à la différence des récoltes qu'à un surcroît de consommation, dû à la multiplicité des nouvelles routes qui coupent ou traversent le pays; sans toutes ces communications, nous regorgerions de bleds & nous en consommerions beaucoup moins. La disette de fourrage avoit avili le prix du bétail de toute espece. Nous commençons à le mieux vendre; les Propriétaires avoient grand besoin de cette augmentation de prix; c'est ici la plus grosse branche de notre commerce.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Suite de l'Avis aux Bonnes Ménageres &c.

On n'est pas en usage par-tout d'employer la levure & le sel dans la fabrication du pain. Il y a même lieu de présumer, selon notre Auteur, que cet usage, jamais indispensable, est rarement utile, sur-tout lorsque les grains sont parfaits & qu'ils ont été recueillis dans une saison favorable. Dans quelques endroits où l'on brasse, la biere est la seule espece de levain qu'on employe pour faire le pain blanc. Pour peu qu'on y en mette, c'est toujours trop; la pâte s'apprête trop promptement, si elle a passé à son point, elle s'applatit & ne bouffe plus au four. D'ailleurs, quand même il n'arriveroit aucun accident, le pain qui en résulte n'est pas comparable à celui qui a été fait avec du levain, au lieu de levure. S'il est bon le premier jour, le lendemain il est sec, gris, d'une saveur amere & très-souvent désagréable. La levure employée en moindre quantité & avec du levain, ne produit pas de si mauvais effets, mais alors même le pain est moins savoureux que s'il étoit fait sans levure. Le levain soutient la pâte, la levure au contraire la relâche: si cette derniere est quelquefois nécessaire, ce n'est que dans les grands froids où la fermentation a besoin d'être aidée; alors un peu de levure réussit assez bien; on la délaye, non pas dans le levain, comme trop de gens le font, mais dans l'eau tiede; sans quoi la levure n'est pas essentielle, & l'on peut, sans risques, s'épargner cette dépense.

Il est des Provinces où l'on ne fait pas de pain, de quelque espece qu'il soit, sans y mettre du sel; on y donne presque toujours dans l'excès & le pain n'a plus alors d'une maniere sensible cette saveur agréable qui lui est naturelle. C'est particuliérement vers le Midi que l'usage de mettre du sel dans le pain est adopté & généralement suivi. Cependant les bleds de ces contrées sont ceux qui ont le moins besoin de cet assaisonnement; ils portent avec eux une saveur infiment préférable à celle du sel, qui n'augmente pas, autant qu'on l'assure, la quantité & la qualité du pain. S'il est vrai que des bleds récoltés dans des pays chauds & dans des saisons séches peuvent très-bien donner sans sel un excellent pain, il faut convenir que ceux des pays froids & des années humides doivent gagner par cette addition, parce que leurs farines ont moins de saveur & qu'elles donnent une pâte qui n'a pas de soutien; or le sel remédiera à ces deux inconvéniens; mais il faut en proportionner la dose, afin que le bon goût du pain se trouve plutôt développé que masqué ou détruit par l'âcreté du sel quand il s'y trouve en surabondance. La dose est à peu près une demi-livre par quintal de farine des Provinces septentrionales.

Nous ne suivrons pas l'Auteur dans les détails où il entre sur le pétrin, le four, le pétrissage, la cuisson du pain. Ce n'est pas en voyant seulement la croûte du pain qu'on peut juger toujours de sa qualité. Il faut examiner l'intérieur; si la mie est séche, spongieuse, parsemée de trous égaux, si elle a un goût de noisette, si en la coupant elle est lisse, c'est une preuve que le pain est bon & bien fait. On ne peut pas s'en assurer quand le pain vient d'être tiré du four, il faut attendre qu'il soit parfaitement refroidi. M. Parmentier traite aussi des farines de seigle, d'orge, de bled de Turquie, de sarrasin, de pomme de terre &c. &c.

II.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 24 Mai 1777 au Mercredi 28 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 16, 18, 20 à 24 liv.; le seigle, de 10, 12 à 13 liv.; l'orge, de 8 liv. 5 s., 8 liv. 10 s. à 9 liv. Le froment au Port de la Greve, de 20, 21 à 23 liv.; le seigle, de 11 liv. 5 s., 11 liv. 10 s. à 12 liv.; l'orge, de 8 liv. 10 s., 8 l. 15 s. à 9 l. *le septier.*

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 24 Mai 1777 au Mercredi 28 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 17, 18, 19 à 20 liv.; *idem* à la Greve, de 18 l. 10 s., 19 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 31 Mai 1777, de 61 à 62 liv.; *idem* nouveau, de 59 à 60; le cent de paille vieille, de 22 à 23 l.; *id.* nouvelle, de 21 à 22 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 53 à 54; *idem* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 20 à 21; *id.* nouvelle, de 19 à 20; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 49 à 50; *id.* nouveau, de 47 à 48; le cent de paille vieille, de 20 à 21 liv.; *id.* nouvelle, de 19 à 20 l.; le foin à la Grêve, de 38 à 39 l.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 31 Mai 1777.

Or de Portug. à	723 ff	8	marc.
Du Mexique à	716		marc.
Du Pérou à	708		marc.
Les guinées à	722		marc.
Ducats à	98	5	once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100		once.
Or à 20 karats à	83	10	once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	15	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52		marc.
Piastres à	49	5	marc.

V.

Changes de Paris, *du 31 Mai 1777.*

Amsterdam	54
Londres	31 7 16e.
Hambourg	187 ¼ à ½
Madrid	15 2 6
Cadix	15 1 6 à 2
Livourne	97
Gênes	95
Lyon	¼ à ⅜

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Sam. 17 Mai 1777.

Messieurs

Despeignes. Viag.	J.	
Perpétuelles..	J.	
Tontine....	Y. Z.	

Du Mercredi 21.

Boutray ..... pplles.	J.	
Viageres.....	J.	
Tontine	J.	
Marsollier.. Viag.	J.	
Cauchy ..... pplles.	J.	
Viageres.....	J.	
Tontine.....	J.	
Cochin ..... pplles.	J.	
.....		

Suite du Mercredi 21.

Messieurs

Desplaces... pplles.	J.	
Viageres	J.	
Tontine	J.	

Du Jeudi 22.

Nau..... pplles.	J.	
Viageres.....	J.	
Tontine.	J.	
De S. Janvier vres.	L.	
Tontine.....	L.	

Du Vendredi 23.

Patu..... Viageres.	J.	
.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai 1777.	Jeudi 29.	Vendredi 30.	Samedi 31.
Comp. d. Ind.			
Actions . . .	FESTE.	1925 27 ½ . .	1932 ½ 35 40.
Do. 16es/25es . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Do. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Do. 25es. . .	. . . . .	80	. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Rescriptions . .	. . . . .	8 8 ¼ 8 . . .	8 ¼ 8. . . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	2	1 ¾. . . . .
Bil. de la Lot. R.	. . . . .	1075	1075 78 . . .
Lots de 150 l. de Rentes viageres.	. . . . .	1615	1615 18 20 . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24ff pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 12 Avril.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le* 13 *Mars*.

APrès s'être chargée de la Ferme du tabac, la Commiſſion du Tréſor met tout en œuvre pour augmenter le produit de cette branche de revenu. Elle a d'abord mis de gros droits ſur le tabac étranger pour dégoûter les Polonois d'en prendre. Bien des gens condamnent cette politique & prétendent que c'eſt peut-être le moyen le plus efficace pour encourager la contrebande. Plus on gagne à frauder les Douanes, obſervent-elles, plus on les fraude; comme par la raiſon contraire un commerce illicite tombe rapidement dès qu'il ceſſe d'être lucratif. Nous devons donc nous attendre à l'introduction clandeſtine d'une prodigieuſe quantité de tabacs étrangers; il ſuffit de connoître le cœur de l'homme pour voir que l'appas du gain eſt le plus vif aiguillon de la cupidité. L'exemple de l'Angleterre auroit dû, ſans doute, nous inſtruire; ce Royaume a mis des droits de cinquante, de quatre-vingt & même de cent pour cent ſur certaines denrées ou marchandiſes de France & d'autres Etats. Il en réſulte que le produit de ces droits énormes eſt preſque nul, quoiqu'il entre preſque tous les jours dans la Grande-Bretagne de grandes quantités de ces denrées & de ces marchandiſes prohibées. Envain ſe repoſe-t-on ſur la vigilance & le nombre des Commis; cette précaution ne peut ni prévenir, ni corriger, ni même arrêter l'abus. Mais quel ne ſera pas notre embarras, ſi la conduite que nous tenons ſert de régle aux Puiſſances étrangeres, & qu'elles mettent ſur nos grains, par exemple, le même impôt que nous venons de mettre ſur le tabac? Elles nous rendroient le mal avec uſure; il faudroit donc alors nous hâter d'ouvrir nos barrieres à leurs denrées & de leur laiſſer le paſſage libre, pour les engager plus ſûrement à nous accorder la même faveur.

Une autre meſure que la Commiſſion va prendre & à laquelle on ne peut qu'applaudir, c'eſt d'encourager les plantations & la fabrication du tabac dans l'intérieur du Royaume. Comme cette culture, quoique connue dans le pays, eſt encore bien éloignée de ſa perfection, nous allons faire venir des Etrangers qui nous apprendront les meilleures méthodes, ſoit pour planter, ſoit pour préparer le tabac. Quand nous en recueillerons d'excellent, & que nous le donnerons à bon marché, nous n'aurons que faire de défendre aux Sujets du Royaume d'en acheter à l'Etranger de plus cher & de moins bon. Quelques perſonnes pourront bien encore préférer celui ci au nôtre, mais on doit s'attendre que dans une nombreuſe Société il ſe trouve toujours des gens inconſéquens. Ce n'eſt pas pour ce petit nombre qu'on doit faire des loix qui lui ſeroient d'ailleurs inutiles.

SUEDE.

De Stockholm, *le* 11 *Mars*.

On écrit de toutes les Provinces du Royaume que les Habitans y reçoivent les nouvelles especes avec la joie la plus vive & qu'ils sont extrêmement satisfaits du tarif qui fixe la valeur de la nouvelle monnoie. Cette grande & belle opération a déjà la plus heureuse influence sur le commerce. Nous n'osions espérer de le voir jamais sortir de son état de langueur, parce qu'il nous paroissoit presqu impossible de détruire les causes de sa décadence. Les obstacles ont été levés avec une rapidité qui tient du prodige ; le commerce a repris son cours & nous sommes assurés qu'au lieu de se rallentir, il deviendra toujours plus vif. Nous touchons à l'époque où notre Change cessera d'être sur l'ancien pied ; la balance étoit contre nous, elle pourra se décider en notre faveur. Bientôt S. M. pourra fixer le cours du change d'une maniere qui nous sera aussi avantageuse que des variations excessives l'avoient rendu préjudiciable à l'Etat depuis bien des années.

Quelques Bureaux avoient arrangé leurs registres, pour le courant de cette année, selon le taux des anciennes especes; le Roi leur a permis d'en faire usage, pourvu qu'ils y ajoutent la valeur des anciennes monnoies relative à celle des rixdales qui commencent à circuler.

Peu à peu la Ferme des eaux-de-vie s'étend & s'établit dans les Provinces. On a raison de dire que c'est ici une riche branche de revenus; mais cet impôt ne laisse pas d'être onéreux au Peuple, quoiqu'il reste parfaitement libre de faire usage de cette liqueur ou d'y renoncer. Dans un climat glacé, comme celui que nous habitons, les boissons fortes sont presque d'une absolue nécessité. Mais n'est-il pas nécessaire aussi que le Peuple supporte les charges d'un Etat? Ce qui fait notre bonheur c'est que nous avons un Roi qui sçait alléger le fardeau sous lequel nous avons été souvent au point de succomber. L'eau de-vie même, nous l'achetons à bon marché, & le prix n'en est pas au-dessus des moyens du Peuple. S. M. a pris des mesures pour qu'on n'employe à la distillation que la moindre quantité de grains qu'il sera possible. Elle se propose sur-tout par-là de faire rester dans le Royaume une partie des sommes que le défaut de la denrée nous fait verser annuellement dans les mains des Etrangers. Par les encouragemens que le Souverain ne cesse de donner à la culture du bled, nous serons en état, dans quelques années, de fournir à notre consommation.

NORWEGE.

De Drontheim, *le* 9 *Mars*.

Cet hiver est pour nous un phénomene inexplicable. Si nous n'avions eu quelques jours de froid ou de neige, nous croirions presque nous trouver encore dans l'été. Les chaleurs ont été prolongées jusques à l'arriere saison : au mois de Novembre nous avons essuyé des orages tels que nous en éprouvons au mois de Juillet. Le tonnerre se faisoit entendre à coups redoublés & grondoit presque aussi fort que dans la canicule. Dès le commencement du mois dernier la neige a disparu & nous avons commencé à jouir du printems. Reste à sçavoir si cette température extraordinaire sera favorable aux productions de la terre? Nous ne pouvons encore rien prononcer la-dessus ; le passé ne nous a pas instruits & nous sommes entre la crainte & l'espérance. Le changement des saisons est en général si remarquable dans le Nord qu'on a déjà proposé des Prix pour ceux qui en expliqueroient les causes d'une maniere plausible. On ne peut guères former sur cet objet que des conjectures incertaines. Quelle régle d'ailleurs pourra-t-on suivre pour bien juger du mérite des Ouvrages?

DANEMARCK.

De Copenhague, *le* 14 *Mars*.

Une tempête excitée par un vent chaud a fait fondre les glaces. Si ce tems dure, le passage des Belts ne tardera pas à s'ouvrir & notre navigation sera parfaitement libre. L'équipage du *Friedensbourg-Slot* (le Château de Friedensbourg) est complet; on embarque les provisions & les marchandises.

Ce vaiſſeau de la Compagnie des Indes Orientales doit faire voile pour la Chine.

Les actions de notre Compagnie Aſiatique ſe ſoutiennent aſſez haut. On en vend, mais comme l'eſpérance du gain paroît bien fondée, les Actionnaires ne cédent leur intérêt qu'en exigeant des Acquéreurs de bonnes ſommes en argent comptant. Nous attribuons à une longue paix l'état floriſſant de cette Compagnie ; il paroît qu'elle n'a pas à craindre que la guerre vienne troubler ſes opérations & arrêter ſes ſuccès. Le Gouvernement n'a que des vues pacifiques.

D'HELSINGR, *le* 13 *Mars.*

Malgré l'interruption de la navigation, le bois, les grains & les autres denrées n'ont pas renchéri. Le commerce par terre n'a été ſuſpendu que pendant quelques jours. Dès que la neige qui couvroit les campagnes a été gelée, le tranſport s'eſt fait très-facilement d'une Province à l'autre. La cherté, dans ce pays-ci, ne vient pour l'ordinaire que par le défaut de communication. Dès que la mer ou la terre nous eſt libre, la denrée ne nous manque pas & nous l'avons preſque toujours à bas prix.

Dans l'eſpace de quelques heures, un vent d'oueſt-ſud-eſt a diſſout les glaces qui bordoient les côtes depuis notre Port juſqu'à Copenhague. Le Sund n'oppoſe plus d'obſtacle à la navigation ; ce coup de vent a balayé toute la plage. Nous attendons aux premiers jours les vaiſſeaux qui ont hiverné en Norvege & qui de la Mer du Nord doivent paſſer dans la Mer Baltique.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le* 15 *Mars.*

Depuis pluſieurs ſemaines, on ne parle dans cette Capitale que de la cure merveilleuſe de la jeune Demoiſelle qui a recouvré la vue par la vertu de l'aimant. La guériſon eſt aujourd'hui trop conſtatée pour que les perſonnes les plus oppoſées à M. de Meſmer oſent la révoquer en doute. La Demoiſelle voit très-bien & ſa vue ſe fortifie même de jour en jour. On n'oſe donc plus attaquer le fait, mais on conteſte que M. de Meſmer n'ait employé que l'aimant pour opérer cette étonnante guériſon. Ce que nous attendons avec la plus grande impatience, c'eſt que la méthode de ce Sçavant ſoit communiquée au Public. Tout ce qui a paru juſqu'à préſent ſur cet objet ſe réduit à une Lettre publiée, ces jours derniers, par M. d'Oſterwald. La matiere n'en eſt pas plus éclaircie. L'Auteur exalte beaucoup la vertu du *magnétiſme animal* qu'il a lui-même éprouvée. Mais loin de donner une idée nette de ce magnétiſme, il donne lieu de la confondre avec l'électricité. On ſçait que cette derniere peut rendre le mouvement à des membres paralytiques ; on a publié dans les Papiers de France qu'un habile Phyſicien de Rouen l'employe avec le plus grand ſuccès pour guérir de la ſurdité ; mais nulle part on a réuſſi à rendre la vue à des aveugles par la même méthode. Tous les doutes que nous avons, M. de Meſmer peut les réſoudre & les diſſiper. Comme on ne ceſſe de dire partout qu'il ne prétend pas faire un myſtere de ſes procédés, on n'en a que plus lieu de croire qu'il ſe hâtera de les publier. En rendant ce ſervice à l'humanité, il mettra le comble à ſa gloire.

DE CASSEL, *le* 18 *Mars.*

La Société d'Agriculture & des Arts de Heſſe-Caſſel a diſtribué dans ſa derniere Séance un grand nombre de Prix & de récompenſes. Les détails où nous allons entrer ſuffiront pour faire connoître l'eſprit de cet Inſtitut. On verra que cet illuſtre Corps deſcend juſqu'à des objets qui paroîtront minutieux aux perſonnes qui ne ſçavent pas que rien n'eſt petit & que par conſéquent on ne doit rien négliger quand il s'agit de l'intérêt public. Le premier Prix a été partagé entre ſix Economes qui ont rempli les vues de la Société en élevant un plus grand nombre de bêtes à laine. Ils avoient chacun dans leurs troupeaux au moins 124 brebis meres & de 100 à 130 agneaux. Le Prix n'étoit que de la valeur de dix louis ; ce qui peut avoir flatté les Concurrens ce n'eſt que la gloire de l'avoir mérité. On avoit deſtiné ſix louis au Cultivateur qui auroit recueilli une plus grande quantité d'eſparcette & d'autres fourrages artificiels. Un Fermier nommé Mangold, a obtenu cette petite ſomme pour avoir mis

126 acres en prairies artificielles, selon les vues de la Société. Un Distillateur d'eau-de-vie qui a trouvé le moyen d'employer une moindre quantité de bois en distillant, & un Curé qui, cette année, a très-bien réussi dans l'éducation des mouches à miel & s'est procuré 21 nouvelles ruches, ont reçu chacun deux louis. On a compté cinq louis à un Propriétaire qui s'est adonné à la culture du lin de Riga, & en a recueilli sur un terrein de 134 acres & demi d'étendue. La Société voudroit qu'on engraissât dans le pays un grand nombre de bœufs, mais elle desireroit qu'on ne les vendît pas à l'Etranger. C'est se proposer un but & commencer en même tems par se priver d'un moyen le plus efficace pour y parvenir. Si l'Etranger se présente pour acheter à plus haut prix, quel intérêt auroit-on de ne pas lui vendre? Mettre des bornes à la concurrence des Acheteurs, n'est-ce pas affoiblir le zele & l'application des Marchands? La Société verroit aussi très-volontiers que les Bouchers n'allassent pas acheter des bœufs chez nos voisins. C'est dans cette vue qu'elle a donné 8 louis à deux Bouchers qui avoient acheté chacun dans notre territoire de 20 à 25 bœufs. Que les Bouchers s'adressent à nous lorsqu'ils y trouvent leur compte, mais aussi qu'ils ne repoussent pas l'étranger quand il leur offre de la bonne marchandise à plus bas prix. La Société ne distribua point un Prix qu'elle avoit proposé pour l'encouragement des ouvrages en acier de Smalcalde. On ne lui présenta aucune épreuve de ce genre. Deux Marchands Drapiers se partagerent un Prix de 10 louis pour avoir vendu à plus bas prix la plus grande quantité de draps. on ne devoit donner que 5 louis au Maître Cordonnier qui auroit fait les meilleures empeignes; trois Concurrens en ont fourni d'excellentes; on leur a compté sept louis qui ont été partagés en trois portions égales. Le Prix destiné au Cordonnier qui présenteroit des semelles de la meilleure qualité n'a pas été adjugé; on n'a pas même présenté des épreuves. (*La suite de la Séance pour l'Ordinaire prochain*).

ESPAGNE.

De Cadix, *le 17 Mars.*

On a, dit-on, découvert un commerce clandestin que les Anglois faisoient avec les Habitans du Mexique. Depuis quelques années, ils pénétroient dans l'intérieur de ce Royaume & n'en sortoient qu'avec des richesses qui étoient un puissant appas pour les y faire revenir. Ils s'embarquoient sur de petits bâtimens à l'embouchure du Tampico & remontoient jusqu'à soixante-dix & même quatre-vingts lieues dans les terres. Depuis cinq ans que ce commerce dure, les Anglois, ajoute-t-on, ont fait entrer dans cette riviere 365 bâtimens, & par ce commerce interlope ils tiroient, année commune, de ce pays-là 8 millions de piastres fortes. On a peine à croire que ce rapport soit juste; mais bien des gens assurent que par les preuves qui ont été données, il ne s'écarte pas beaucoup de la vérité. On a trouvé sur 7 bâtimens Anglois que le Vice-Roi du Mexique a fait saisir, des marchandises de prix & 70,000 piastres fortes. Le Gouvernement a pris de sages mesures pour fermer aux Anglois l'entrée de ces riches Provinces. La perte qu'ils viennent de faire doit avoir commencé à les décourager.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 26 Mars.*

Nous calculons avec plaisir les prises que nous faisons aux Américains, & nos calculs ne sont pas toujours conformes à la plus exacte vérité. On assure, par exemple, que dans le seul Port de New York, il y a 200 navires que nous avons enlevés aux Insurgens dans le courant de l'hiver. On ajoute que de 70 bâtimens qu'on attendoit à Philadelphie il n'en est entré aucun dans ce Port, depuis plus de deux mois. Enfin l'on dit encore que nous venons de prendre aux ennemis plusieurs autres bâtimens chagés de riz, d'indigo, de tabac & d'autres productions des Colonies. Voilà l'état de nos succès que personne n'oseroit garantir.

Les Colons croisent sur toutes les mers, & depuis Terreneuve jusques au-delà de la Jamaïque ils troublent notre commerce. Nous sçavons en général qu'ils nous ont pris un grand nombre de navires, & qu'ils ne cessent pas de nous en prendre. Le bruit court que deux Armateurs ont osé se mesurer dans la Baie de Biscaye avec un de nos

vaiſſeaux de guerre de 74 pieces de canon & qu'ils s'en ſont rendus maîtres. Nous ne comptons pour rien la perte que nous avons faite de quelques bâtimens deſtinés pour les Barbades, pour Montréal, pour la Jamaïque &c.

Ce qui paroit embarraſſer beaucoup le Congrès, c'eſt, à ce qu'on prétend, que les eſpeces manquent & que les papiers n'ont jamais eu de crédit. Le Comité d'Albanie a fait publier que quiconque vendroit des denrées & des marchandiſes pour de l'or ou de l'argent monnoyé, au-deſſous du prix auquel on les vendroit en papier courant, ſera regardé comme Dépréciateur du papier-monnoie & puni ſelon l'exigence du cas. Les mêmes peines ſont décernées contre ceux qui refuſeront de prendre en payement les papiers du Congrès.

La Chambre des Communes a paſſé le Bill pour permettre l'importation des velours & de la ſoie écrue, avec des reſtrictions propres à prévenir les abus de la part des Manufacturiers du Royaume.

On vient d'établir à Worceſter une Manufacture de velours qui approchent de ceux de Gênes, ou les imitent. Cette entrepriſe eſt ſous la direction d'un Fabricant Italien. Les premiers eſſais font eſpérer que cet établiſſement réuſſira.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Dunkerque, *le 1 Avril.*

Vers la fin du mois dernier, nous avons eu de gros tems & la mer n'étoit pas tenable. On a beaucoup parlé de naufrages; graces à Dieu nous n'avons vu périr aucun bâtiment ſur notre côte. La tempête du 22 fut violente; le navire le *Comte d'Artois*, venant de Saint Domingue avec une cargaiſon de ſucre brut, de café, d'indigo, de riz, de tabac en feuilles & de bois d'acajou, eut le malheur d'échouer ſous nos yeux. Les ſecours furent prompts & l'équipage n'a pas ſouffert. Quant à la cargaiſon elle eſt preſqu'entiérement perdue; on n'a pu ſauver qu'une très-petite quantité de café & d'indigo, le reſte eſt perdu ou dégradé. Le corps du bâtiment ſe trouve en ſi mauvais état que même en le radoubant il ſeroit imprudent de s'en ſervir.

D'Argenton (*en Berri*), *le 2 Avril.*

Depuis que la liberté du commerce des grains a été accordée aux vœux d'une grande partie de la Nation, on n'éprouve plus, comme auparavant, des variations ſubites & imprévues dans le prix de cette denrée précieuſe. Le boiſſeau de froment, du poids de 25 livres, ſe ſoutient conſtamment au prix de 40 ſ., tandis que le ſeigle n'en vaut que 20: diſproportion cauſée par la différence des récoltes de ces deux eſpeces de grains, & qui prouve que l'extrême ſéchereſſe de l'été dernier a été plus nuiſible au froment qu'au ſeigle. L'avoine ſe vend actuellement 20 ſous le boiſſeau; ainſi la nourriture des chevaux eſt tout auſſi chere que celle du bas Peuple. C'eſt encore cette même ſéchereſſe, ſi funeſte aux fromens & aux fourrages, qui a occaſionné la diſette du poiſſon d'eau douce. Une carpe qu'on payoit, les années précédentes, 7 ou 8 ſ. en a valu juſqu'à 15 dans le courant du Carême. Cela vient de ce que l'eau des étangs, reſſerrée dans des bornes trop étroites, n'a pas permis au poiſſon de s'étendre & de pâcager aux extrémités de ces mêmes étangs où il croît ordinairement plus d'herbes que dans le voiſinage des chauſſées: mais indépendamment de cette premiere cauſe, il en eſt une autre dont l'effet ſe fera ſentir plus vivement d'année en année. Depuis qu'on ſent tout le prix de l'Agriculture & qu'on ſe fait une gloire de s'en occuper, on a reconnu que la plûpart des étangs donnent un revenu plus certain & beaucoup moins long à attendre, lorſqu'on peut les convertir en prairies ou en terres labourables, & c'eſt le ſage parti qu'on voit prendre actuellement à pluſieurs Propriétaires.

Le prix du poinçon de vin, contenant 200 pintes, meſure de Paris, n'a pas excédé 30 l.; mais on eſpere de le voir augmenter dès que les Marchois, qui en font la plus grande conſommation & qui ont été retenus par les mauvais chemins, pourront le voiturer. Le bois de la vigne eſt court & ſe trouve même brûlé du côté le plus expoſé

au ſoleil; ce qui fait que nos Vignorons ſont obligés d'en ravaler la taille plus que de coutume.

Nous avons eu très-peu de pluies pendant l'hiver, mais pluſieurs couches de neige, au moyen de quoi nos terres n'ayant point été dégraiſſées par des eaux trop abondantes, nos bleds ſont de la plus grande beauté. Nous ne ſommes point dans l'uſage d'y faire paître les moutons, parce que nous craindrions d'acheter trop cher le ſervice qu'ils pourroient nous rendre en les empêchant de verſer : abandonner ces animaux dans des champs couverts d'une épaiſſe verdure, ce ſeroit, ſelon nous, les expoſer à une mort certaine ; l'herbe qu'ils trouvent dans les pâcages où on les mene ordinairement eſt ſi courte & ſi peu nourriſſante que ſi on les lâchoit enſuite dans un champ de ſeigle ou de froment, pour y manger ce que Virgile appelle avec tant d'énergie *luxuriem ſegetum*, ils ſeroient bientôt ſuffoqués par le trop de ſang que leur cauſeroit une nourriture auſſi ſucculente. Il y a toujours du riſque à paſſer trop ſubitement d'une extrêmité à une autre.

Du Mans, *le 5 Avril.*

En gardant même les réglemens preſcrits, on s'expoſe encore à enterrer des perſonnes vivantes. Le fait vient d'arriver dans ce Dioceſe, il eſt atteſté par des perſonnes dignes de foi. A Pré-en-Pail, lieu peu éloigné de notre Ville, une femme âgée de 60 ans, & qu'on crut morte le 6 du courant à midi, ne fut enterrée que le lendemain à 7 heures du ſoir. Le jour qui ſuivit celui de l'enterrement, des enfans qui jouoient dans le Cimetiere entendirent une voix plaintive ; ils appellerent les voiſins qui accoururent auſſi-tôt pour porter des ſecours ; en prêtant l'oreille, ils s'aſſurerent que les enfans ne les avoient pas trompés ; les gémiſſemens continuoient ; ces perſonnes charitables enleverent la terre de la foſſe & trouverent cette infortunée qui ouvrit les yeux & fit effort, par trois fois, pour cracher ; il découla de ſa bouche une eſpece d'écume, mais dans l'inſtant elle referma les yeux & expira. Ces accidens ſont peut-être beaucoup plus fréquens qu'on ne penſe. Les Papiers publics d'Allemagne font mention d'un trait encore plus triſte que celui que nous venons de rapporter. Une Demoiſelle de Zwiefel, en Baviere, tombe en ſyncope ; on tâche inutilement de lui faire donner quelques ſignes de vie ; deux jours après on l'enterre. On eut bientôt des preuves effrayantes que les précautions n'avoient pas été pouſſées aſſez loin. Comme on voulut mettre en terre un autre corps auprès de celui de la Demoiſelle, on recula d'horreur en voyant qu'elle s'étoit rongée les bras. Le fait eſt extrêmement récent, puiſqu'on ne l'a publié en Allemagne que vers le milieu du mois dernier.

De Paris, *le 6 Avril.*

Procès-Verbal des ſommes rembourſées par M. Dubu de Longchamp, *Tréſorier de la Caiſſe des Amortiſſemens, établie par l'Edit de Décembre* 1764, *ſur ſes exercices* 1766 *&* 1767, *depuis les derniers procès verbaux dreſſés ſur leſdits exercices par les Commiſſaires de la Chambre.*

Déclaration du Roi, qui renouvelle les diſpoſitions des anciennes Ordonnances, rendues pour empêcher la contrebande. Donnée à Verſailles le 2 *Septembre* 1776, *& regiſtre en la Cour des Aides de Paris le* 28 *Février* 1777.

Depuis notre avénement au Trône (c'eſt le préambule de la Déclaration) nous nous ſommes conſtamment occupés du ſoin de procurer à nos Peuples les ſoulagemens que les circonſtances pouvoient nous permettre, & de chercher dans les reſſources d'une ſage adminiſtration les moyens de leur en accorder de nouveaux.

Les témoignages qu'ils ont reçus de notre affection, ont dû, en excitant leur reconnoiſſance, leur faire chérir nos vues bienfaiſantes : Nous penſons auſſi avec ſatisfaction, que le plus grand nombre de nos Sujets eſt animé de ces ſentimens.

Mais en même tems, nous n'avons pu voir ſans ſurpriſe, que des gens mal-intentionnés ont cherché à troubler la perception de nos droits, en abuſant nos Peuples de l'eſpérance de la ſuppreſſion de pluſieurs de ces droits, & particuliérement de nos Fermes des Gabelles, Aides & du tabac, en ſe permettant même contre nos Fermiers, leurs Commis & Prépoſés, des déclamations injurieuſes.

Cette licence a produit dans nos Provinces des effets qui méritent toute notre attention : des troupes nombreuſes de Contreban-

diers armés, ont fait des incursions dans plusieurs parties de notre Royaume; la fraude s'est répandue dans celles de nos Provinces qui sont dans l'étendue de nos Fermes des Gabelles, Aides & du Tabac; les Employés & Préposés de nos Fermiers, exposés à des rébellions, spoliations & violences de la part des fraudeurs, quelquefois même de la part des Habitans des Villes & Provinces, ont souvent succombé aux excès commis envers eux, ou ont été contraints, pour s'y soustraire, d'abandonner leur service.

(*La suite à l'Ordinaire prochain*).

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Suite des Observations critiques sur l'Agriculture &c.

Malgré le nombre considérable de Laboureurs qui n'ont encore uniquement d'autres notions que leurs procédés d'habitude, connus de pere en fils & de proche en proche, il est bien étonnant que ceux qui au moins sçavent lire & écrire, n'ayent jamais lu ni fait attention à ce que très-certainement ils ont dû entendre dire cent fois que les cendres facilitent la végétation & la pousse des herbes & herbages, & qu'on puisse apprendre à un Cultivateur, à un Laboureur qui a fait défoncer son champ & arracher des racines de sainfoin, qu'il faut les brûler plutot que de les transporter ailleurs, & répandre leur cendre sur le même sol afin de faire pousser plus d'herbages spontanés & naturels ou bien de ceux dont il semeroit la graine, ainsi que plus de feuilles ou fannes aux grains qu'il y mettroit. Cette ignorance impardonnable dans un Laboureur, est l'objet d'un article N°. 21, p. 166 de la Gazette d'Agriculture. Il seroit bien fâcheux qu'on pût croire que l'Art du labourage fût encore généralement dans le cas d'apprendre une chose si simple, & il seroit aussi bien plus étonnant que quelqu'un capable d'écrire aussi bien que la prétendue lettre signée *Claude Villieu*, *Laboureur à Méry*, le 3 Mars, eût pu ignorer si entiérement l'historiqne du grand Art qu'il dit pratiquer. Mais comme on trouve cependant des *Docteurs* qui ne sont nullement *doctes* & beaucoup de gens faisant un métier sans le sçavoir, on peut également penser que tel ou tel Fermier est un *Labourant* (1) sans être *Laboureur* & sans connoître rien à ce grand Art qu'il professe audacieusement (2). A Paris ce 18 Mars 1777, *par un de ces Citoyens qui se sont très-librement voués à contribuer de tout leur pouvoir à l'encouragement* des Arts & Métiers utiles, *& comme Interprete de ses Co-Associés.*

---

(1) *Les Charretiers & leurs chevaux de charrue, comme aussi les bœufs, sont des* labourans *ou* bêtes de labours, *sans être des* Laboureurs.

(2) *Ce n'est pas-là parler trop audacieusement de ce grand Art, de cet Art qui a immortalisé les noms de ceux qui l'ont fait connoître à des Hordes nomades & vagabondes qu'ils ont fixées; qui ont d'ailleurs civilisé nécessairement, par ce moyen, des peuplades pastorales & ambulantes; qui ont adouci des barbares Dévastateurs, & les ont soumis à un Gouvernement; par qui les Villes furent fondées & les Empires affermis & stables; que* Fohi & Chin-Nong *enseignerent à la Chine dès les premiers siecles après le déluge;* Djenshin *en Perse,* Menès *en Egypte,* Cécrops *dans l'Attique,* Minos *en Crete,* Janus & Saturne *en Italie,* Mango-Capac *au Pérou, & tant d'autres ailleurs, qui rendirent aussi des Peuples heureux, dont la Fable nous parle sous les noms des* Osiris, *Bachus, Triptoleme,* Cérès *&c. &c. & desquels la Science & l'Art exprimés par des emblêmes & des hyérogliphes, faute d'écriture, furent perdus de vue par des dévastations de Peuples barbares & brigands qui, en se civilisant, prirent ces tableaux allégoriques pour l'Histoire du Monde, en composerent des Romans & se firent des Dieux de leur représentation. Si la pratique en grand de ce bel Art ne jouit pas dans tous les pays du lustre qu'elle mérite & qu'elle n'obtient plus qu'à la Chine, il faut faire attention que beaucoup de Nations connues ne sont que des mélanges de dévastateurs & Conquérans qui se sont soumis les Agriculteurs & les ont réduits d'abord à un cruel esclavage dont ils ont grande peine à sortir, même dans les pays où l'on commence à reconnoître le mérite de leur Art, & qui dans d'autres sont encore au même rang que ces animaux qui partagent leurs travaux & subissent ce qu'on appelle la servitude de la* Glebe.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 2 Avril 1777 au Samedi 5 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 21 à 24 liv.; le seigle, de 10 l. 5 s., 10 l. 15 s., 11 à 12 l.; l'orge, de 8 liv. 5 s., 8 l. 10 s. à 9 l. Le froment au Port de la Greve, de 21, 22 à 23 l. 10 s.; le seigle, de 10 l. 5 s., 10 l. 15 s. à 11 liv.; l'orge, de 8 l. 10 s., 9 à 9 l. 10 s. *le septier.*

Du Mercredi 2 Avril 1777 au Samedi 5 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 l.; *id.* à la Greve, de 18, 19 à 20 l. 5 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 9 Avril 1777, de 63 à 64 liv.; *idem* nouveau, de 61 à 62; le cent de paille vieille, de 28 à 29 l.; *id.* nouvelle, de 26 à 27 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 57 à 58; *idem* nouveau, de 54 à 55; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 26 à 27; *id.* nouvelle, de 24 à 25; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 53 à 54; *id.* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, de 24 à 25 liv.; *id.* nouvelle, de 23 à 24 l.; le foin à la Grêve, de 45 à 46 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 9 Avril 1777.

Or de Portug. à	725 ℔ 6		*marc.*
Du Mexique à	717		
Du Perou à	710		
Les guinées à	723		
Ducats à	98	6	*once.*
Or fin à 23 k. 31 32.	100		
Or à 20 karats à	83	11	
L'argent à 11 d. 20 g. à	54	1	*marc.*
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	3	
Piastres à	49	13	

CHANGES DE PARIS, *du 9 Avril 1777.*

Amsterdam	54	à 54 ⅛
Londres	31	⅜
Hambourg	187	½ lettres.
Madrid	15	2 6
Cadix	15	1
Livourne	97	
Gênes	94	½
Lyon *Rois*	1 p.	0 p.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Lundi 24 Mars 1777

Messieurs

Creuzé..... pplles.	A.	
Viageres.....	A.	
Tontine.....	A.	

Du Samedi 29.

Desplaces... pplles.	C.	
Viageres.....	C.	
Tontine	C.	
Lenoir..... pplles.	C.	
Viageres	C.	
Delamotte .. pplles.	D.	
Viageres.....	E.	
Tontine.....	E.	
Caron..... vres.	G.	

Suite du Samedi 29.

Messieurs

Thevenin.... pplles.	C.	
Viageres.....	C.	
Despeignes. Viag.	E.	
Perpétuelles..	F.	
Tontine....	Y.	Z.

Du Mercredi 2 Avril.

Boutray..... pplles.	F.	
Viageres.....	E.	
Tontine	E.	
.....		
.....		
.....		
.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril 1777.	*Lundi 7.*	*Mardi 8.*	*Mercredi 9.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	FESTE.	1825 27 ½	1830 32 ½ 31 31
D°. 16es/25 . . .		1200	1200
D°. 8es.			
D°. 25es.			
Emprunt Oct..			
Rescriptions . .		10 ¼ 10	9 ¾ ½ ¼
Bil. des Fermes.		1	1
Bil. de la Lot. R.		1200	

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces & deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 7 Juin.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le* 8 *Mai.*

DANS ce Royaume, les Grands ſont tout, le Peuple n'eſt rien; on continue à ménager les uns, à ſurcharger l'autre; comment ſe flatter, après cela, de rappeller dans l'Etat l'aiſance, la richeſſe, la proſpérité? Nos vues ne ſont-elles pas chimériques? Loin d'accorder & de procurer des ſoulagemens aux dernieres claſſes de Citoyens, la plûpart compoſées de pauvres, c'eſt ſur elles que nous faiſons tomber la plus grande partie des impoſitions; c'eſt principalement de ces malheureux que nous prétendons tirer aſſez d'argent pour payer nos anciennes dettes, fournir aux dépenſes de l'Etat & exécuter de grandes entrepriſes. Nous voulons faire fleurir notre Agriculture en ne donnant aucun encouragement au Cultivateur; nous voulons animer notre Commerce & le rendre brillant, ſans nous occuper des moyens de multiplier la denrée & d'établir des Manufactures; nous voulons enfin avoir des Arts en frappant à coups redoublés ſur les Artiſans & ſur les Artiſtes. Il n'eſt beſoin que de ſuivre nos opérations pour ſe convaincre que toutes les aſſertions précédentes, quoiqu'invraiſemblables, ſont malheureuſement trop conformes à la vérité.

Le Grand-Maréchal de la Couronne vient de porter une Ordonnance, en conſéquence de laquelle tous les Artiſans & autres gens à métier n'auront plus la liberté d'inſtruire des Eleves, c'eſt à prix d'argent qu'ils ſeront obligés d'acheter cette permiſſion. En prenant un Apprentif, il faudra que le Maître paye d'abord à l'Etat vingt-cinq florins Polonois, & tant que durera l'apprentiſſage, il ſupportera pour le même objet une taxe annuelle de 9 florins. En nous jettant ainſi dans de pareilles extrêmités, nous forçons les cœurs ſenſibles à déplorer notre ſort. Si nous ne révoquons pas ce réglement, diſent-ils, dans un petit nombre d'années il ne reſtera pas en Pologne les plus légers veſtiges des Arts, & la génération préſente de nos Habitans doit les enſevelir avec elle.

Nous avons dans cette Capitale 500 Perruquiers; on a calculé que ſi chaque Maître avoit un Apprentif, l'impôt rendroit annuellement de 4 à 5 mille florins. Que ſera-ce en y comprenant tous les Arts & Métiers? Mais ne devroit-on pas voir que l'impôt ſera nul parce qu'il n'y aura plus d'Apprentif? Communément ce ſont des gens pauvres qui font apprendre des métiers à leurs enfans; ils veulent bien leur procurer des moyens de vivre, mais ils ne ſont pas en état d'acheter ces moyens. On ne doit pas s'y tromper, les Maîtres ne formeront jamais des Eleves, qu'au préalable ils n'exigent d'eux de payer l'impôt &c. Par le nouveau réglement le tems que durera l'apprentiſſage eſt fixé à ſix ans. On exempte

les Perruquiers de l'obligation qu'ils avoient d'apprendre à coiffer aux personnes du sexe qui se destinoient à être femmes de chambre &c. Par le dernier article du réglement, les Artisans & les Artistes qui exercent leur métier ou leur art depuis plusieurs années, sans être membres d'aucune corporation, seront taxés non-seulement pour le travail *qu'ils feront*, mais encore pour tout celui *qu'ils ont fait*, sans être Maîtres.

SUEDE.

De Stockholm, *le 6 Mai.*

Nos dunes sont enfin débarrassées des glaces & la navigation devient libre. Les premiers vaisseaux que nous avons vu entrer dans le Port étoient chargés de sel. La longueur de l'hiver avoit suspendu les opérations de commerce, elles vont reprendre leur cours avec plus de vivavité. Nous avons beucoup de denrées à vendre, nous échangerons volontiers ce superflu contre celui des Etats situés dans le midi de l'Europe. Le College de Commerce a publié, par ordre du Roi, quelques nouveaux réglemens relatifs au commerce des grains par mer. Il semble que cette Ordonnance, favorable aux Sujets, pourroit l'être encore plus. Une loi plus simple & la meilleure sans doute qu'il seroit possible d'imaginer, consisteroit à laisser aux Propriétaires la pleine liberté de disposer de leurs denrées, de leurs marchandises, de leurs biens. Ils n'ont besoin que de protection, disent ceux qui pensent ainsi : pour ce qui regarde leur intérêt, on peut s'en reposer aveuglément sur eux mêmes, & s'épargner des sollicitudes qui loin de leur être utiles gêneroient leurs projets, dérangeroient leurs opérations, rallentiroient leur activité, & produiroient une multitude d'autres mauvais effets que nous ne pouvons nous cacher, puisque nous les éprouvons encore.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 2 Mai.*

Il est naturel que l'Agriculture & les Arts deviennent toujours plus florissans dans ce Royaume, nous sçavons exciter l'émulation & récompenser les talens des Sujets. La Société Royale d'Economie vient de distribuer des Prix à vingt Habitans de la Province de Fionie. Ces récompenses n'étoient pas toutes de la même valeur, on a eu soin de les proportionner au mérite ou au service rendu. Le sieur Clausser de l'Isle d'Arroé a reçu une somme assez considérable pour avoir inventé un nouvel instrument propre à la pêche des chiens marins. Un autre Habitant du même lieu, nommé Christian Nielsen a aussi imaginé une espece de harpon pour la même pêche ; il n'a eu que l'*accessit*; son invention ne peut pas le disputer pour l'utilité à celle de son Compatriote & son Concurrent. Ces Prix consistoient tous en argent comptant. La méthode qu'on suit en Norvege est infiniment préférable à la nôtre ; tantôt on donne des Prix en ducats ou en rixdales & tantôt on donne de très-belles croix. Ces marques honorifiques qu'on distribue de tems en tems & à propos émeuvent les cœurs sensibles & produisent des effets qui durent long-tems. Quand un Citoyen a mérité une de ces croix, le Gouverneur de la Province ou le premier Officier de la contrée la lui présente, de la part du Prince Héréditaire, dans une Assemblée publique & avec le plus grand appareil. Si la cérémonie du triomphe est momentanée, le souvenir n'en sera pas moins durable ; la marque de distinction qu'on accorde au Vainqueur, il a droit de la porter à une des boutonnieres de son habit, le reste de sa vie. Il faut espérer que nous adopterons aussi cette méthode.

En vertu d'une Ordonnance du Roi, datée du 28 du mois dernier, la Ville d'Hobroé, dans la presqu'Isle de Jutlande, jouira désormais du même droit ou privilege qui est accordé depuis le 4 Novembre 1776 aux Villes d'Aalbourg, d'Arrhus & de Randers dans la même Province. Ce droit consiste dans la liberté de pouvoir exporter la viande salée en telle quantité que les Particuliers le voudront. Nous agissons prudemment; nous sondons d'abord le terrein avant que de mettre le pied en avant; si nous le trouvons solide, alors nous ne balançons pas à faire un premier pas. Le monopole crie en nous voyant tourner vers la liberté ; nous le laissons crier : le succès parle éloquemment & se décide pour nous. Plus assurés & plus fermes, nous faisons un second pas; comme la même cause doit produire naturellement

le même effet, animés par une plus longue expérience, nous irons plus rapidement au but & la liberté seule réglera le commerce.

SILÉSIE.

De Breslau, *le* 10 *Mai*.

Dans plusieurs cantons de cette Province les fourrages ont été fort rares; on a eu recours à toutes sortes d'expédiens pour nourrir le bétail. Quelques essais ont réussi, d'autres n'ont point eu de succès. Les épinards forment une nourriture bonne & saine pour l'homme; quelques Propriétaires ont conjecturé qu'ils pourroient en nourrir leurs troupeaux & l'ont tenté. Les bêtes à cornes & à laine s'en accommodent très-bien, mais cette nourriture n'est pas assez substantielle & passe trop vîte. Pour quelques moutons, il en faut une quantité prodigieuse. Les épinards croissent vîte, & si la pluie est suivie d'un peu de chaleur, on peut les couper plusieurs fois dans un assez court espace de tems. Voilà ce qui a donné lieu à bien des spéculations; plusieurs Propriétaires en ont semé dans des terreins de différentes qualités; aucun d'eux n'a réussi à s'en procurer la quantité qu'il auroit desirée. Dans le tems où ils auroient eu besoin d'une grande quantité de fourrages, ils s'en sont trouvés entiérement dépourvus. Il est vrai que les gelées & la longueur du froid ont été contraires aux essais de ces Economes, mais n'importe; il n'y a plus apparence que nos Cultivateurs menent paître leurs troupeaux dans des champs d'épinards. On ne le tentera pas ailleurs; leur exemple servira de leçon.

ALLEMAGNE.

De Vienne, *le* 11 *Mai*.

L'Impératrice-Reine a fait construire dans cette Capitale une Maison d'Inoculation pour la Noblesse. Cet établissement est sous l'inspection du Baron de Stoerk & du Docteur Ingenhausen. On vient d'y faire inoculer 30 personnes de la premiere qualité; l'opération a bien réussi; tous les malades sont en voie d'une prompte guérison. La petite vérole fait plus de ravages parmi les pauvres & les gens de la campagne que parmi les riches Habitans & les Grands-Seigneurs des Villes; ceux-ci sont toujours bien soignés, ceux-là au contraire manquent souvent des secours les plus nécessaires & périssent en grand nombre. Nous espérons qu'on fera aussi de pareils établissemens pour ceux qui en ont le plus grand besoin. Toutes les classes de Citoyens sont également précieuses pour un Etat; on ne prendra jamais trop de mesures pour assurer leur conservation.

S. M. I. a envoyé 200,000 florins aux malheureux incendiés de la Ville de Cremnitz. Cette somme est destinée pour reconstruire les maisons qui ont été réduites en cendres. Le Gouvernement se propose de procurer d'autres soulagemens à ceux qui sont entiérement ruinés; on leur fera des avances pour les mettre en état de subsister, & de relever même leur fortune.

D'Ulm, *le* 12 *Mai*.

Nous apprenons deux traits qui méritent d'être connus quoiqu'ils se ressemblent peu & que l'un soit aussi humain que l'autre est barbare. Dans un des plus vastes Etats d'Allemagne & fort près de la Capitale de cet Etat on trouve de grandes quantités de cerfs destinés à procurer au Souverain le plaisir de la chasse. Un de ces animaux avoit fait de grands dégâts dans le champ d'un pauvre Laboureur; celui-ci désolé de se voir ainsi enlever le fruit de ses travaux & voulant sauver le reste de sa récolte, prend son fusil, se met aux aguets & tue le cerf. Le bruit attire des Chasseurs & des Gardes; on saisit le malheureux Paysan; & après l'avoir chargé de fers comme un scélérat, on le jette dans un cachot. Empressés de faire la cour au Souverain, des hommes charitables ne manquerent pas de lui dire qu'un malheureux Paysan avoit eu l'audace de tuer un très-beau cerf qui devoit être forcé dans une des premieres parties de chasse. Le Prince voulut être informé de toutes les circonstances & il le fut. Qu'on remette, dit-il alors, ce pauvre malheureux en liberté & qu'on lui donne la récompense que j'ai promise à ceux qui détruisent des bêtes féroces ou des animaux malfaisans. Le second trait n'est pas tout à-fait si récent, mais il ne date que de peu de jours avant l'autre. Nous l'abrégeons. Dans une autre contrée d'Allemagne, mais moins étendue que la premiere, un homme avoit tiré

un coup de fusil à un cerf sans l'atreindre ; voilà son crime & voici, à ce qu'on assure, quelle en a été l'étrange punition. On lia le coupable sur ce même cerf, de façon qu'il ne pouvoit ni rompre ses liens ni se débarrasser ; tout son corps fut bientôt déchiré & réduit en lambeaux ; l'animal, une fois mis en liberté, traîna le malheureux à travers les bois, les haies, les broussailles &c. Quelle mort affreuse pour une transgression si légere ! Il s'agit pourtant ici d'un fait arrivé en Europe, & qui plus est, dans notre siecle. Mais on aime à se persuader qu'il est, ou faux ou exagéré.

ITALIE.

De Florence, *le* 13 *Mai.*

A dix-huit milles de Livourne, nous avons l'Isle de Gorgone, très-fertile mais peu habitée. Le Grand-Duc veut la peupler ; dans cette vue, S. A. R. a fait publier un Edit pour engager les Etrangers à venir former des établissemens dans cette Isle. On leur donnera une certaine étendue de terrein, sans qu'ils soient obligés d'en faire des redevances ; on leur accorde aussi d'autres avantages, sur-tout s'ils ont des talens & qu'ils professent des Arts utiles. La pêche de cette Isle forme une assez grosse branche de commerce ; on y trouve en abondance un petit poisson très-délicat dont les Anglois & les Hollandois font une grande consommation. On leur en vend chaque année pour des sommes considérables. Par les encouragemens que le Gouvernement accorde, cette Isle sera bientôt peuplée.

En étendant les libertés des Citoyens, l'Etat marche à grands pas vers la prospérité. Notre méthode est peu mise en pratique dans la plûpart des autres contrées d'Italie. A Venise sur-tout on paroît ne connoître d'autre régime que celui des gênes & des prohibitions. Le Magistrat vient d'ordonner à tous les Habitans de la Capitale de faire une déclaration exacte de toutes les marchandises prohibées qu'ils auroient introduites dans la Ville. Ceux qui s'en tiendront aux termes de la loi, obtiendront par grace spéciale de transporter à leurs dépens les marchandises en question hors des Etats de la République. Quiconque n'aura pas fait dans deux mois la déclaration ordonnée, sera poursuivi extraordinairement, même au criminel. Confiscation des marchandises, peines même afflictives, telle sera la punition des Propriétaires & des Receleurs. Ce n'est pas ainsi que nous punirons de simples contraventions.

PORTUGAL.

De Lisbonne, 11 *Mai.*

Nous aurons désormais beaucoup moins de pauvres & beaucoup plus de gens riches. Pourquoi ne ferions-nous pas ce que les Etrangers ont fait jusqu'à présent dans nos propres Etats ? Le Commerce, les branches d'Industrie, les principales entreprises rouloient principalement sur eux, & il étoit bien rare que nos Citoyens pussent entrer même en association avec ces hommes privilégiés. Notre sort sera moins rigoureux à l'avenir : nous avons lieu d'espérer que la Compagnie exclusive des vins, établie depuis long-tems dans la Ville d'Oporto, n'existera plus & qu'il sera libre à tout Sujet de faire ce commerce lucratif. Le Gouvernement a nommé des Commissaires pour examiner les comptes de la Compagnie ; si on la dissout, les Privilégiés recevront de la Couronne une indemnité proportionnée à la perte que cette opération leur occasionnera. Nous attendons d'autres changemens avantageux ; tout se faisoit ici par privilege. Le systême actuel consiste à faire le bien non de quelques Particuliers, mais de tous.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 24 *Mai.*

Toutes les années nous faisons des Loteries, mais nous avons soin de mettre les billets à des prix trop hauts pour les foibles moyens du Peuple. Que les riches courent les chances & s'exposent volontairement à perdre quelques livres sterling, si c'est un mal ce n'est pas certainement un grand mal. La Loterie de cette année sera un peu différente de celle de l'année derniere. Il y aura dix mille billets de plus, & le nombre doit être de soixante mille. Les lots iront à 16,557 dont deux de 20,000 l. st., trois de 10,000 liv., quatre de 5000, huit de 2000, dix de 1000, trente de 500 l., deux cens de 100 l., cinq cens de 50 l., & quinze mille neuf cens de 20 l. Le premier numéro qui sortira de la roue à chaque tira-

ge (il y en aura dix) portera 500 l. st., & & le dernier de tous aura 1000 liv. On ne payera pas les lots en contrats, comme il se pratiqua l'année derniere, mais on argent comptant.

Pour payer les arrérages de l'année derniere & faire face à toutes les dépenses, il faudroit, d'après le calcul d'une personne bien instruite, que les subsides de cette année montassent à 18,564,000 l. st. Le Lord North n'est déterminé qu'à demander 13 millions liv.

On dit que les Agens des Colonies négocient en Europe un emprunt de deux millions de livres sterling. Le Congrès a résolu de faire un intérêt de six pour cent, de toutes les sommes qu'il a empruntées. Celui des lots gagnés à la Loterie du Continent ne sera que de 4 pour cent. L'Assemblée générale recommande aux Assemblées particulieres de ne pas emprunter à un taux au-dessus de six pour cent.

Les dernieres lettres reçues de la Jamaïque portent qu'il doit partir de cette Isle une flotte Marchande chargée de sucre de la derniere récolte.

Suivant l'avis du Comité chargé de rédiger le Bill sur l'usure, l'argent constitué en rente viagere doit être regardé comme un prêt pur & simple; en conséquence le Comité a dressé les articles suivans. Quatre pour cent est une compensation équivalente au risque qu'on court en prêtant à des personnes de 21 ans jusqu'à 25, quatre & demi pour cent suffisent pour celles qui ont de 25 à 30 ans; cinq pour cent pour les personnes âgées de 30 à 35 ans; cinq & demi pour cent pour celles de 35 à 40 ans; six pour cent pour celles de 40 à 45 ans, & six & demi pour cent pour celles de 45 à 49 ans. Le Comité regarde comme usuraire tout contrat qui porteroit un intérêt plus considérable que le précédent. Il sera libre à tout Emprunteur de racheter les rentes viageres en remboursant les sommes empruntées &c. On a fait dans la Chambre des Communes la premiere lecture de ce Bill.

HOLLANDE.

De la Haye, *le 23 Mai.*

Il a été résolu par le Conseil d'Etat de faire une Loterie de 2,614,000 florins. Il y aura 45,000 billets, 24,000 prix & 762 primes. Les mises, distribuées en six classes, sont de 14, 16, 20 florins; de 10 & de 2 florins de prime. On ne payera point de prime pour les billets dont on aura d'abord acquitté la mise qui est de 75 flor. Les six premiers lots dans les six classes sont de 20, 25, 30, 40, 50 & 100,000 flor. Dans la sixieme classe il y aura un lot de 80 mille, un de 40 mille, un de 20 mille, un de 15 mille, un de 10 mille, deux de cinq mille, douze de 1500 flor. &c. Dans chacune des quatre premieres classes, les prix & les primes seront au nombre de 3552; la cinquieme classe en aura 4052 & la derniere 6442. On commencera à distribuer les billets le 7 du mois de Juillet prochain, & le tirage se fera le 25 Août.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Villeneuve-lez-Avignons, *le 25 Mai.*

Nous avons enfin pris le parti de combler les mares dont les eaux croupissantes infectent l'air & occasionnent depuis quelques années des maladies contagieuses. Nous abattrons aussi les taillis qui sont sur les rives du Rhône & qui entretiennent une trop grande humidité. En convertissant ces friches en terres labourables, les Propriétaires ne peuvent qu'y gagner; il est vrai qu'il leur faudra faire des avances considérables; mais on doit semer pour recueillir.

Les inondations du Rhône nous ont empêché de mettre la main à l'œuvre pour dessécher les mares; nous pousserons les travaux avec le plus d'ardeur qu'il nous sera possible. Les maladies épidémiques recommencent avec fureur; dans les chaleurs de l'été elles font de plus grands ravages; elles nous ont déjà enlevé une bonne partie de nos Habitans. Nous touchons heureusement à l'époque où nous serons délivrés de ce fléau.

Notre territoire est sur-tout fertile en vins & en huiles. Ces dernieres sont de la premiere qualité & nous en vendons beaucoup pour les Habitans des Provinces septentrionales. Le tems a favorisé les productions de

la terre ; la campagne eſt fort belle ; nous comptons ſur de bonnes récoltes. Dans les Villes voiſines & ſituées le long de la côte on a les mêmes eſpérances.

De Dijon, *le 27 Mai.*

A Saint-Léger, village ſitué à 4 lieues de cette Ville, un enfant de trois ans tomba dans l'eau le 8 de ce mois ; on ne s'en apperçut qu'un quart d'heure après, & lorſqu'on l'en eût retiré il ne donna aucun ſigne de vie. Par bonheur, il ſe trouvoit dans l'endroit une boîte fumigatoire de M. Gardane; les ſecours furent adminiſtrés au noyé ; ils n'eurent d'abord aucun ſuccès apparent ; on ne ſe laſſa pas, enfin après trois heures conſécutives de ſoins & de peines, l'enfant donna quelques indices qu'il n'étoit pas mort ; on redoubla d'ardeur, & l'on eut la conſolation de le voir reprendre peu à peu tous ſes ſens. C'eſt ici une nouvelle preuve de la néceſſité d'établir dans les Villes & les Villages des ſecours ſi propres à rappeller à la vie les noyés, les perſonnes qui ont été ſuffoquées par la vapeur du charbon &c. Il eſt peu de ces malheureux qu'on ne ſauvât, ſi on les traitoit de la maniere qui a été ſi ſouvent inſérée dans les Papiers publics.

Un Seigneur, M. le Chevalier de Caumartin, avoit fait venir de Paris deux de ces boîtes fumigatoires & en avoit mis une à Saint-Léger & l'autre à Pontaillers. L'année derniere, il fit afficher à la porte de ſon château un placard où étoient indiqués les ſecours qu'on doit adminiſtrer aux noyés & la méthode qu'on doit ſuivre pour que ces ſecours aient plus infailliblement leur effet. A toutes ces marques de charité il en joignit une de généroſité en promettant une récompenſe de cinquante écus à quiconque rappelleroit un noyé à la vie. La perſonne qui a le plus contribué à ſauver le petit enfant dont nous avons parlé a reçu la gratification qu'il a ſi bien méritée.

M. de Caumartin regarde ſes Vaſſaux comme ſes enfans ; il voyoit avec regret qu'ils n'étoient pas ſoignés dans leurs maladies & que pluſieurs d'entr'eux étoient les victimes de l'ignorance. Il a ſçu attirer un Chirurgien dans ſes Terres, & depuis 1775, il lui donne annuellement 300 l. d'appointement. Ce Chirurgien fait ſa réſidence à Eſlevaux & doit prendre ſoin des malades de ce village, de Bindes, de Saint-Léger & de quelques autres Paroiſſes. Nous rapportons volontiers cet exemple parce qu'il ſeroit à deſirer qu'il fût ſuivi dans tous les cantons où les gens de la campagne n'ont aucune reſſource dans leurs maladies & périſſent en grand nombre, faute de Chirurgiens ou de Médecins qui les traitent. Nous verrons peut-être un jour adopter en France les même réglemens qu'on vient de porter en Suede. En vertu d'une Ordonnance du Roi actuellement regnant, il y a dans les diverſes Provinces du Royaume 24 Médecins qui reçoivent chacun du Gouvernement ſix cens dahlers d'honoraires. A Stockolm, trois Médecins, chargés d'avoir ſoin des pauvres, ont chacun par an 4000 dahlers d'appointemens, & 1000 dahlers pour fournir à l'achat des remedes. Chaque Médecin de la Province a auſſi 100 dahlers pour le ſoulagement des pauvres, une pareille ſomme pour l'inoculation gratuite, & 300 pour les remedes &c. Nos campagnes ſeront moins déſolées par les maladies, lorſque nous procurerons plus de ſecours aux Payſans qui les habitent & qui les cultivent.

De Saint-Dizier, *le 28 Mai.*

Dans ces cantons les denrées ſont à bas prix ; le reſte de la Province a le même ſort; l'abondance eſt générale & bientôt nous aurons peut-être a craindre l'embarras des grandes richeſſes. Les campagnes ſont belles ; nous recueillerons beaucoup de grains. Durant tout ce mois nous avons eu des pluies ; nous deſirons un tems ſec & chaud. La terre eſt trop humide ; les Propriétaires craignent que les fromens, quoique bien nourris & beaux, ne ſoient pas aſſez nets. On trouve beaucoup de mauvaiſes herbes dans les champs ; quelques bleds ſont couchés, il faudroit un peu de vent pour les relever. Ce que nous deſirons ſur-tout avec ardeur, c'eſt que nous trouvions des débouchés. Si nous ne vendions pas plus de grains, l'année prochaine, que nous n'en avons vendu, cette année, le Cultivateur ſeroit vraiment à plaindre. De magnifiques récoltes entraînent néceſſairement de grands frais ; ſans le bon débit, nous ſerons toujours pauvres au milieu de l'abondance.

De Paris, *le 2 Juin.*

Arrêt contradictoire de la Cour des Aides ;

qui infirme une Sentence de l'Election de Clamecy du 18 Février 1775, condamne Hubert Julien, Vigneron à Cuncy lès Varsy, même par corps, à payer à Me. Julien Alaterre, Adjudicataire des Fermes générales, en deniers ou quittances valables, la somme de trente-six livres, portée en l'acte du 14 Juin 1774, que la Cour a tenu pour reconnu, & aux intérêts d'icelle; à la charge par l'Adjudicataire, suivant ses offres, de lui en faire donner quittance & décharge par son Receveur, & même de faire mention du payement sur ledit acte: & condamne Julien aux dépens des causes principales, d'appel & demandes.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Réflexions sur la réunion de deux questions importantes insérées dans les Papiers publics.

La premiere de ces questions se trouve dans la Feuille N°. 14 de la Gazette d'Agriculture, & avoit été annoncée par le Programme de la Société Royale d'Agriculture d'Orléans 1777.

» Quels seroient les moyens d'occuper » utilement & de nourrir les pauvres dans » leur propre Paroisse, pour délivrer le La» boureur de la charge que la mendicité lui » impose &c?

La seconde, dans la Feuille des Annonces de la Touraine, N°. 37 1776, annoncée par l'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Lyon pour 1777.

» Quels seroient les moyens les plus sim» ples & les moins onéreux pour parvenir à » la réparation & à l'entretien des chemins » de traverse &c?

Les vues patriotiques qui ont fait proposer l'une & l'autre de ces questions, portent sur deux objets tout-à-fait différens, mais également utiles à l'Etat & au Public; ils semblent aussi analogues dans leurs conséquences & dans leurs effets, puisque l'exécution d'un de ces projets entraineroit nécessairement l'exécution de l'autre. Il ne s'agit donc que de chercher & d'indiquer les moyens praticables & de les bien établir pour en perpétuer tous les avantages.

En effet si l'amour du travail est le pere & le principe de l'aisance de l'homme, l'oisiveté doit être considérée comme la mere & la source de la misere & de la mendicité. Bannir d'une contrée, d'une communauté, d'une famille l'oisiveté, y inspirer le goût du travail, c'est y rappeller l'aisance & le bien être de tous; il faudroit donc repousser ces hommes lâches qui ne doivent leur misere qu'à leur oisiveté, qui se rendent coupables de celle que leur exemple inspire à d'autres & sur-tout à leurs propres enfans. En se perpétuant ainsi de génération en génération, l'oisiveté cause tous les désordres qui suivent la mendicité: enfin c'est une maxime reçue dans tous les tems, que l'oisiveté est la mere de tous les vices. Quel grand bien donc ne seroit-ce pas que d'exterminer non l'homme oisif mais la paresse qui le perd?

De l'autre côté, la nécessité des communications faciles de proche en proche par les chemins de traverse est universellement reconnue pour le débouché des denrées de Bourg à Bourg, principalement de Marché à Marché. Cet objet est si essentiel à la Société, si connu par son utilité qu'il paroît inutile d'entrer dans des détails pour le démontrer.

Il n'est peut-être pas de Canton de Communauté dans le Royaume qui ne soit dans le cas de souffrir de ce défaut de débouchés & de communications; presque par tout on trouve des chemins impraticables & dangereux, ou qui le deviennent au moins pendant une grande partie de l'année; par-tout on desire de se procurer de meilleurs chemins de traverse: personne n'ignore les avantages inappréciables qu'en retireroient notre Agriculture & le Commerce en général.

(*La suite à l'Ordinaire prochain*).

II.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 28 Mai 1777 au Samedi 31 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 17, 18, 19, 21 à 23 liv.; le seigle, de 10 l. 10 s., 11, 12 à 13 l.; l'orge, de 8 l. 10 s., 9 à 9 l. 10 s. Le froment au Port de la Greve, de 19, 20, 22 à 24 l.; le seigle, de 10 l., 10 l. 5 s. à 11 l.; l'orge, de 8 l. 5 s., 9 à 9 l. 5 s. *le septier.*

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 28 Mai 1777 au Samedi 31 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 liv. 5 s.; *idem* à la Greve, de 18 l. 15 s., 19 à 20 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 4 Juin 1777, de 60 à 61 liv.; *idem* nouveau, de 58 à 59; le cent de paille vieille, de 23 à 24 l.; *id.* nouvelle, de 21 à 22 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 54 à 55; *idem* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 21 à 22; *id.* nouvelle, de 20 à 21; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 48 à 49; *id.* nouveau, de 46 à 47; le cent de paille vieille, de 20 à 21 liv.; *id.* nouvelle, de 19 à 20 l.; le foin à la Grêve, de 37 à 38 l.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 4 Juin 1777.

Or de Portug. à	724	℔	ß	marc.
Du Mexique à	717			marc.
Du Pérou à	708			marc.
Les guinées à	722			marc.
Ducats à	98	7		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à	83	11		once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	16		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	3		marc.
Piastres à	49	6		marc.

V.

Changes de Paris, *du 4 Juin 1777.*

Amsterdam	54		
Londres	31	7	16e.
Hambourg	187 ½		
Madrid	15	2	6
Cadix	15	1	6 à 2
Livourne	97 ¼		
Gênes	95		
Lyon	⅛ P.	⅜ P.	

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Vend. 23 Mai 1777			Du Lundi 26.		
Messieurs			*Messieurs*		
Peinchein .... vres.	J.		Creuzé..... pplles.	F.	
Perpétuelles..	J.		Viageres	J.	
Tontine.	J.		Tontine	J.	
Du Samedi 24.			Du Mardi 27.		
Lempereur.. pplles.	J.		De S. Janvier vres.	J.	
Viageres.....	J.		Tontine	J.	
Lenoir..... pplles.	J.		Marsollier.. Viag.	J.	
Viageres.....	L.		Cauchy..... pplles.	J.	
Despeignes. Viag.	J.		Viageres.....	J.	
Perpétuelles..	J.		Tontine.....	J.	
Tontine....	Y. Z.		.....		
.....			.....		
.....			.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1777.	*Lundi 2.*	*Mardi 3.*	*Mercredi 4.*
Comp. d. Ind.			
Actions . . .	1950 52 ½ 55 60	1955 52 ½ 55 .	1760 65 67 ½ 1[illegible]
D°. 16/25es . . .	1250	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	252.	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	412 15 . . .	415	. . . . .
Rescriptions . .	7 ¾. . . .	7 ¾ ½	7 ½ . . . .
Bil. des Fermes.	1 ¾	1 ¾	1 ½. . . . .
Bil. de la Lot. R.	1080	1080 83 85 . .	1090 95 1100 109[illegible]
Lots de 150 l. de Rentes viageres.	1625	1627 28 30 . .	1632 . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces, deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 19 Juillet.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le* 18 *Juin*.

SUITE de la Réponse de la Commission du Trésor au Département des Finances de la Couronne. Les especes manquent & les Sujets se trouvent dans l'impossibilité de payer les impôts. Au mois de Septembre de l'année derniere le Palatinat de Braclau en a fourni les tristes preuves. On y fit des exécutions militaires; les Habitans fournirent aux Soldats des vivres en abondance, mais ils n'avoient point d'argent, on ne vint pas à bout de leur en arracher. La saine politique exige qu'on diminue les impôts sur les biens-fonds.

Quant à la question sur les moyens de régler les impôts à l'avenir, il faut, pour y répondre, entrer dans quelques détails. Les biens héréditaires des Nobles sont assujettis à la taxe des maisons, au dixieme de la boisson, & à la capitation des Juifs. Les biens nommés Royaux, ou les Starosties, payent un & demi pour cent de plus que les précédens pour la taxe des maisons, tout le revenu de la premiere année de possession, la capitation des Juifs, la moitié du revenu de la boisson. Les biens emphitéotiques payent les trois quarts du revenu. Les droits de Douane sur les frontieres, les Accises, l'impôt sur le tabac, sur les moulins, sur les emprunts avec hypotheques, sur le papier timbré, le don gratuit du Clergé, voilà ce qui entre dans le Trésor.

Le poids des impositions tombe principalement sur ceux qui sont moins en état de le porter, sur les Laboureurs, les Artisans, les Fabricans, sur-tout s'ils ont des maisons. En forçant ainsi les hommes qui multiplient ou qui mettent en œuvre les richesses toujours renaissantes, nous les forcerons à renoncer à leur Patrie & bientôt la Pologne ne sera plus qu'un vaste désert. Les droits de Douane sur le bled & sur les autres productions de la terre, s'ils restent toujours les mêmes, précipiteront notre commerce, déjà languissant, vers sa ruine & sa destruction. Que seroit-ce donc si nous augmentions ces droits? Nos campagnes n'offriroient alors que des charrues brisées; le Cultivateur s'enfuiroit loin d'une terre ingrate, & la source qui fait circuler dans le Royaume l'argent de l'Etranger, tariroit pour toujours. Le meilleur moyen qui se présente pour rétablir nos affaires, est de diminuer l'impôt sur les biens-fonds; on rempliroit abondamment ce vuide en soumettant aux autres impositions, les personnes qui en sont exemptes, sans en excepter le Conseil Permanent lui-même. Sur-tout point de monopoles; s'ils paroissent, pendant les premieres années, produire des effets avantageux pour l'Etat, ils n'en font pas moins au commerce des plaies dont le tems n'efface pas les cicatrices. Après avoir ainsi parlé, la Commission du Trésor offre au Département des Finances, de développer encore mieux les idées qu'elle n'a fait qu'ébaucher.

PRUSSE.

De Berlin, *le 17 Juin.*

On mande de Mémel que la mer y est très-orageuse. Une violente tempête y a fait périr sept vaisseaux qui se trouvoient dans la rade. On a sauvé l'équipage d'un bâtiment Hollandois; un navire Suédois a été encore plus malheureux; son équipage, sa cargaison, tout a été perdu. De divers Ports de mer on écrit des nouvelles non moins tristes. S'il faut s'en rapporter aux observations des Méthéorologistes, ils s'accordent presque tous à nous prédire des orages & des tempêtes sur mer & sur terre.

Il existe depuis quelques années dans cette Capitale une Société dont les Membres ont formé une caisse d'où l'on tire, après la mort de chaque personne intéressée, des sommes plus ou moins considérables au profit des enfans ou des héritiers du mort. Cette institution est approuvée par le Gouvernement, & il en résulte de bons effets. Moyennant une somme modique une fois payée & une légere contribution annuelle, tout Citoyen peut s'assurer que sa femme & ses enfans auront de quoi subsister, après sa mort, quand même il ne leur laisseroit d'autre bien que son action sur la caisse d'assurance. Cet établissement vient de servir de modele pour l'érection d'une autre Société dont le but ne peut être qu'avantageux à l'Etat. Il s'agit d'une autre caisse où les personnes qui auront fourni leur contingent, trouveront, en se mariant, des sommes proportionnées à leurs mises & qui les mettront en état de fournir aux frais de nôces, de gagner leur vie, ou même d'améliorer leur fortune. Cette Société a l'attache du Gouvernement; mais il lui est défendu de recevoir au nombre de ses Membres des personnes qui ne seroient pas d'une probité reconnue & d'une conduite irréprochable. Nous donnerons, l'Ordinaire prochain quelques, détails sur cet Institut.

SILÉSIE.

De Breslau, *le 21 Juin.*

Notre Société Patiotique vient de faire publier, en faveur des gens de la campagne, une maniere bien simple de guérir toutes sortes de plaies, de blessures & de contusions. Tout le remede consiste en une emplâtre de miel pur & sans aucun mélange de quelque ingrédient que ce puisse être. On étend le miel sur un morceau de linge plié en trois ou quatre & on l'applique sur la partie blessée. Ce qu'on recommande, c'est de ne point laver la plaie ni avec de l'eau, ni avec du vin, ni avec aucune autre espece de liquide. On défend aussi d'y mettre du sucre & d'autres calmans. Si la plaie est large & profonde, on aura soin, quatre ou cinq heures après avoir appliqué la premiere emplâtre, d'en mettre une seconde; on ôtera celle-ci après un égal espace de tems; alors on verra si la plaie se ferme, ou s'il est nécessaire de continuer le remede. Dans vingt-quatre heures la guérison doit être parfaite, à moins qu'il n'y eût quelque os endommagé.

C'est prodigieux de voir la quantité de mûriers blancs, d'arbres fruitiers, de chênes & d'autres arbres de toute espece que nos Economes ont plantés dans les forêts, dans les vergers & sur les bords des grands chemins, durant le cours seulement de l'année derniere. Nous mettons à profit des morceaux de terrein dont jusqu'à présent on n'avoit pas même pensé à tirer parti. Pour avoir plus d'engrais, nous donnons plus d'attention à nos troupeaux, & nous élevons un plus grand nombre de bêtes à laine & à cornes. Les fourrages ne nous manquent pas depuis que nous multiplions les prairies artificielles & que nous partageons les communes. Cette derniere opération se fait, pour ainsi dire, d'elle-même; on n'emploie point la force, on n'use pas même d'autorité pour y résoudre les Bourgs & les Villages; on se contente de les éclairer sur leurs vraies intérêts. Les Communautés qui ne veulent pas mettre en valeur leurs terres vagues & en friches, les cédent aux Villages voisins, moyennant une certaine redevance; tout le monde y gagne. Il est libre aussi, quand les Villages voisins refusent de les faire valoir, de les vendre à de simples Particuliers.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, *le 21 Juin.*

On prétend qu'une des vues principales du Roi de Suede en faisant le voyage de Pé-

terbourg est de conclure avec la Russie un Traité de Commerce. Le bruit s'en accrédite & la conjecture paroît bien fondée. On voit en effet que les opérations du Monarque Suédois tendent principalement à étendre le commerce de ses Sujets. La plûpart des matieres brutes ne manquent pas à la Suede, mais il faut les mettre en œuvre, réveiller l'Industrie, la soutenir, l'animer & lui assurer le débit des marchandises tant au-dedans qu'au dehors du Royaume. La Russie peut ouvrir de grands débouchés; il ne s'agit que de lui faire voir & de la convaincre qu'il est de son intérêt de ne pas les fermer. On ne doute pas que ce projet ne réussisse & par son succès ne donne encore plus de consistance au nouveau systême de finances introduit par le bon GUSTAVE, au cours du change que ce Souverain a sçu relever & fixer, malgré tant d'obstacles, aux Fabriques & aux Manufactures qu'il ne cesse de faire élever dans les Villes de sa domination. A l'homme qui a eu le génie & la force de créer, il en coûte peu pour perfectionner ce qu'il a créé. Si l'un tient du prodige, l'autre ne doit plus être qu'un jeu. La Suede ne pouvoit pas autrefois subsister par elle-même & se voyoit obligée de se pourvoir chez l'Etranger des articles d'une absolue nécessité; aujourd'hui elle est en état de faire à ses voisins des livraisons considérables de grains & d'autres denrées. Cependant toutes ces belles métamorphoses ne doivent paroître surprenantes que lorsqu'on ignore ce que peut un Roi pour le bonheur de ses Peuples.

D'HANOVRE, *le 22 Juin.*

M. Zigler, Architecte de Danneberg, Ville de notre Electorat, vient de publier des instructions sur la méthode la plus facile, la moins coûteuse & la plus durable de bâtir les logemens des gens de la campagne. Celle qu'il propose réunit tous ces précieux avantages. De la chaux, du mortier, du bois beaucoup moins cher que celui de construction, voilà ce qu'il exige pour élever des murs aussi solides & non moins à l'abri des incendies & de l'humidité que ceux qui sont faits de pierres de taille. Cette nouvelle maniere de bâtir ne présente rien qui ne soit de la plus grande facilité pour l'exécution. Avec quelques légeres instructions, un Paysan tant soit peu intelligent peut bâtir un logement commode pour toute sa famille & tous les autres bâtimens nécessaires à une ferme. M. Zigler fait mention de plusieurs maisons qui, construites d'après sa méthode, ont essuyé toutes les intempéries des années 1771, 1772 & 1774 sans en avoir été endommagées. Il seroit à desirer que les principes donnés par notre habile Architecte fussent adoptés dans tout l'Electorat & dans les autres pays où l'on bâtit à plus de frais & d'une maniere moins solide. Non-seulement on épargne sur les dépenses qu'exige la construction, mais de plus il n'en coûte presque rien pour entretenir les bâtimens en bon état.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 5 Juillet.*

Nous paroissons contens de nos succès; les Américains paroissent l'être encore plus des leurs. Le nombre total des prises qu'ils nous ont faites durant les derniers six mois, se monte à 108 navires, dont plus de 50 sont estimés d'une grande valeur. On a publié dans la Gazette de la Cour qu'en six semaines 17 bâtimens Américains ont été saisis par nos vaisseaux de guerre; mais d'un autre côté, nous sçavons que par les calculs les plus modérés, les Insurgens nous font au moins trois prises par jour. Ils nous bravent jusques sur les côtes de la Grande-Bretagne, & c'est-là le grand théâtre de leurs succès; dans la Manche & le canal de Bristol ils nous ont pris ou coulé à fond en quatre jours 14 navires.

Le sieur Néale, Capitaine d'un de nos bâtimens de guerre, écrit de Boston à un de ses amis de Londres en ces termes: Dans ma derniere lettre je vous avois donné de bonnes nouvelles sur ma croisiere contre les Américains: ma fortune est bien changée. Le 2 de ce mois (Mai) le *Spy*, Corsaire Américain de dix canons me donna la chasse. Quoique la partie ne fût pas égale, il fallut se résoudre & se disposer à faire tête. Après un combat opiniâtre où je perdis mon Lieutenant & le tiers de mon équipage, je fus obligé de me rendre. Nous sommes détenus Prisonniers à Boston. Ces parages sont couverts d'Armateurs & de leurs prises nombreuses; rien de plus animé que ce Port; il

ressemble assez bien au Port de Portsmouth ou de Plymouth, dans la derniere guerre. Les Matelots & autres Marins qui montent les Corsaires, viennent ici de tems en tems pour dépenser l'argent immense qu'ils gagnent par leurs pirateries. L'abondance regne autant dans cette Ville que si c'étoit en plaine paix. Les vaisseaux étrangers arrivent de toutes parts avec des marchandises & des denrées de différens pays. A ce spectacle on seroit tenté de croire que la guerre loin de détruire, anime le commerce &c.

On reçoit avis de Lisbonne par le paquebot arrivé Lundi dernier que quatre vaisseaux Américains croisent à la hauteur des côtes de Portugal & nous ont pris plusieurs navires Marchands chargés de vin d'Oporto & destinés pour l'Irlande.

En allant d'Afrique à la Jamaïque, le vaisseau le *Saint-George* s'est rendu, après une demi heure de combat, à un Armateur Américain. On évalue cette perte à plus de 20,000 liv. st. La cargaison consistoit en 400 Negres, quantité de dents d'élephant, poudre d'or &c.

De nouveaux avis reçus derniérement par la Compagnie des Indes confirment la nouvelle de la découverte d'une Isle à qui nos Marins ont donné le nom de l'Isle de *Sable*. Ils y ont trouvé quelques Européens qui jettés depuis quelques années dans ce pays inhabité, y ont vêcu d'herbes, de coquillages & de quelques poissons. Si ces infortunés sont, comme on le présume, le reste de l'équipage de la frégate l'*Aurore*, cette avanture n'en paroîtra que plus singuliere. La Compagnie a aussi reçu des nouvelles de Madras; tout est tranquille dans ces Comptoirs. Divers Papiers publics n'ont donné qu'un fausse nonvelle en assurant que le Nabab d'Arcate avoit fait massacrer tous les Anglois de Madras.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Lyon, *le* 28 *Juillet.*

Les cocons coûtent de 46 à 50 s. la livre, & les blancs vont même à 3 l. Un prix aussi excessif est d'autant plus inquiétant que les lettres des autres cantons où l'on nourrit des vers ne sont pas propres à nous rassurer; il y a lieu de craindre que la soie ne reste long-tems à un prix exorbitant. Cependant notre belle Fabrique s'est un peu ranimée & se soutient à ce point, malgré les circonstances.

Depuis nombre d'années, il n'y a qu'un seul attelier monté à Lyon pour la fabrication des filieres propres aux Tireurs d'or, & le Chef se prétendoit seul possesseur du secret de cet Art. Ses assertions avoient produit une prévention générale; mais M. de Flesselles, notre Intendant, dont le zele pour l'utilité publique est connu, a cherché à connoître la vérité. Le Ministre secondant ses vues, il a été fait des recherches. On a bien constaté que le sieur Taboureux, Maître Coutelier, & le sieur Tresset, Maître Tireur d'or ont fabriqué depuis peu d'années des filieres dont le service est très-bon.

Le sieur Tresset a fabriqué en présence de M. Brisson, Inspecteur des Manufactures, & devant plusieurs autres personnes, des filieres de différentes grandeurs, qu'il a percées & qui ont subi des épreuves rigoureuses. Il en résulte une certitude que l'Art de fabriquer les filieres n'est point dans les mains d'un seul homme; qu'aucun Ouvrier de ce genre ne doit se regarder comme un homme unique, & n'a eu en aucun tems raison de l'avancer.

La crue subite du Rhône, arrivée avant-hier, a fait quelques dégâts dans les travaux du nouveau projet; mais le fleuve diminue, & l'on espere que le mal n'augmentera pas.

De Metz, *le* 8 *Juillet.*

Notre Parlement a donné un Arrêt portant réglement pour les inhumations. Défenses de boucher avec du coton, du chanvre, & autres matieres, les narines & la bouche des personnes qu'on croit mortes; de les ensevelir ou mettre dans le cercueil, si ce n'est douze heures après la mort apparente, & 24 heures dans le cas de mort subite; de fermer à clous le dessus des cercueuils avant 24 heures. Défenses également aux Curés, Vicaires, & tous autres Prêtres de les inhumer avant ledit terme, excepté dans le cas de maladie contagieuse &c, sous peine contre chacun des contrevenans de 30 liv. d'amende, & de plus grande

s'il y échéoit. Ordre aux Fossoyeurs de creuser les fosses à raison de six pieds de profondeur, soit dans les Cimetieres ou terreins ouverts, soit dans les caveaux, tels qu'ils sont prescrits par la Déclaration du 10 Mars 1776; de mettre suffisamment de la chaux sur les corps inhumés dans lesdits caveaux: de placer les corps dans les Cimetieres à un pied au moins de distance les uns des autres; de disposer les fosses de telle maniere que la derniere faite ne puisse être renouvellée qu'après que tout le reste du terrein aura été successivement employé; le tout à peine de 10 liv. d'amende contre les Fossoyeurs; laquelle ne pourra être remise ni modérée en cas de contravention de leur part aux dispositions du présent Arrêt. Il est enjoint aux Echevins, Marguilliers &c. des Paroisses de destituer les Fossoyeurs & autres Employés aux inhumations qui ne se seroient pas conformés aux dispositions du présent Arrêt, & d'en nommer d'autres à leur place; on ne pourra plus les employer à faire les mêmes fonctions dans d'autres Paroisses &c.

DE CIVRAY (*en Poitou*), *le 7 Juillet.*

Lettre au Rédacteur de la Gazette. Si votre Feuille intéressante n'étoit lue, Monsieur, que par les Habitans de la Province, il ne seroit peut être pas d'une grande utilité d'y consigner le récit des désastres causés par les orages & les incendies; vous ne feriez tout au plus qu'exciter dans nos cœurs une compassion stérile pour les victimes de ces accidens; leur exemple ne nous serviroit pas de leçon, parce que de pareils malheurs viennent de causes sur lesquelles les hommes n'ont point d'empire. Mais votre Ouvrage, consacré uniquement au bonheur public, n'est pas inconnu au Gouvernement & se trouve entre les mains des personnes en place qui peuvent secourir les malheureux. Il est donc du plus grand intérêt pour les Habitans de ce canton de vous faire le récit du désastre qui vient de les ruiner. Un ouragan des plus furieux qu'on ait jamais éprouvés nous a tout enlevé le 3 de ce mois & nos pertes sont irréparables. Le tems étoit fort sérein; vers les six heures du soir il se couvrit tout-à coup; le tonnerre gronda; le vent souffla d'abord avec violence & se renforça toujours plus; il en vint à un tel point qu'il renversa tout ce qu'il trouva sur son passage; on eût dit qu'une main invisible déracinoit les arbres & emportoit le toît des maisons. Il faut avoir vu cet horrible spectacle pour en avoir l'idée. Toute la campagne ressemble à une forêt dont on vient d'abattre le bois. La principale richesse de ce canton consiste en châtaigners & noyers; il n'en reste pas un sur pied dans une étendue de terrein de deux lieues en largeur & dont nous ne sçavons pas encore la longueur. Nos maisons, nos fermes & les autres bâtimens paroissent avoir été ravagés par le feu. Des arbres qui existoient depuis un siecle, d'autres qui étoient dans leur vigueur & leur plus grande beauté ont tous leurs racines hors de terre. Les chemins en sont tellement embarrassés qu'il faudra du tems pour nous y frayer un passage. Les foins alloient être serrés, le vent les a dissipés; il a renversé dans la riviere plusieurs charrettes chargées. Des hommes ont été portés & poussés avec tant de violence contre des murs ou des arbres qu'ils y ont été mis en pieces. La pluie, la grêle & le vent ont brisé ou couché les récoltes pendantes. Comme la premiere continue, le peu de bled qui reste ne mûrira pas & sera bientôt pourri. Je passe d'autres détails qu'il seroit trop long de rapporter.

Notre Ville ne présente pas un aspect moins propre à exciter la commisération. Les maisons, toutes découvertes & endommagées, ressemblent plus à des amas de ruines qu'à des habitations. Tous les meubles des étages les plus élevés sont entiérement dégradés; les lits sur-tout ne peuvent plus être d'aucun usage. Les cheminées renversées les unes sur les autres ont entr'ouvert & endommagé les maisons. Notre désolation ne peut s'exprimer; elle est égale à nos malheurs. Comment réparer les édifices; comment faire des avances pour la culture des terres; comment entreprendre de nouvelles plantations; comment subsister? Riches, pauvres, nous sommes tous également à plaindre puisque nous avons tout perdu. Représentez-vous des hommes jettés dans un pays désert ou entiérement dévasté; voilà notre situation. Le Gouvernement nous tendra sans doute une main secourable & paternelle; mais il ne faut pas moins que toute sa bienfaisance & sa générosité pour faire renaître l'espérance dans

nos cœurs; tant nous sommes découragés, abattus, consternés. Les Fermiers menacent déjà les Propriétaires d'abandonner leurs domaines & de se retirer dans quelque canton moins malheureux. Il faudra nécessairement diminuer les prix des baux; mais les Propriétaires sont peut-être encore plus à plaindre que les Fermiers. Plaignez-nous, Monsieur; si vous aviez été le témoin de nos désastres, que vous sçauriez les peindre sous leurs vraies couleurs! Vous intéresseriez infailliblement les personnes qui seules peuvent l'adoucir. Il n'y a rien d'exagéré dans ma lettre. J'ai compté dans un de mes domaines cent gros châtaigners & cinquante noyers superbes qui ont tous été arrachés de terre. Ailleurs je n'ai pas été moins maltraité. Dans plusieurs endroits les arbres de haute futaie ont eu le même sort. Les chênes qui se trouvoient isolés restent encore sur pied pour la plûpart. Mais ce n'est pas ici un dédommagement pour la perte de nos arbres fruitiers. *J'ai l'honneur d'être* &c.

De Paris, *le 13 Juillet.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, qui ordonne qu'il sera envoyé annuellement dans les Provinces de l'Isle de France, Picardie, Flandre, Normandie, Orléanois, Maine, Perche, Champagne, Bourgogne, cent boîtes de remedes disposées à l'usage des enfans, pour être distribuées gratuitement aux Nourrissons des pauvres Habitans de Paris élevés dans les campagnes.

Ordonnance du Roi, concernant les dettes des Officiers.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, qui commet le sieur Bertin, Trésorier des Revenus casuels, pour faire le recouvrement des droits établis au profit de S. M. par l'Edit de création des nouvelles Communautés d'Arts & Métiers des différentes Villes du ressort du Parlement de Paris, ainsi qu'il avoit été commis par Arrêt du Conseil des 24 Août 1776 & 31 Janvier dernier, à faire les recouvremens de pareille nature dans les Villes de Paris & Lyon.

Suite de la Lettre de M. le Roux, Docteur en Médecine & Chirurgien d'Etat &c.

» Tout le monde connoît, continue M. » de Mesmer, la propriété électrique de » l'homme, comme ses cheveux se dressent » & s'écartent par l'influence électrique, » comme le mouvement du sang le plus épais » est singuliérement accéléré, comme on peut » le faire jaillir par degré, selon qu'il est » plus ou moins impregné de matiere élec- » trique; comme on peut tirer des étincel- » les de toutes les parties du corps humain » électrisé &c. On conçoit donc aisément » que l'homme est également pénétré par le » double torrent de fluide universel & qu'il » doit avoir ses pôles & ses surfaces, ainsi » que toutes les autres substances de la na- » ture qui sont plus ou moins pénétrées de ce » même fluide universel, suivant leur dif- » férente disposition, n'en déplaise à l'Au- » teur de la Lettre de Laubach que je res- » pecte cependant très-fort. Or l'existence » du fluide universel étant réel dans le corps » humain, son double courant, son renfor- » cement, son activité, son émanation étant » si manifeste, voyons maintenant le mécha- » nisme des maladies nerveuses & la marche » de l'influence magnétique.

» N'est il pas vrai que les humeurs gros- » sieres, pâteuses, visqueuses, produites par » les mauvaises digestions, occasionnent des » engorgemens, des obstructions? C'est à » ces viscosités, c'est à ces obstructions que » l'on doit attribuer le défaut de liberté dans » le cours du fluide universel & dans l'acti- » vité qu'il doit imprimer aux nerfs & de là » aux vaisseaux: les fonctions languissent, » les sucs se dépravent & la machine se dé- » truit en tout ou en partie, ou bien s'al- » tere visiblement.

» De même qu'un fer qui se rouille & » tombe en efflorescence par succession de » tems, n'a plus la faculté magnétique, à » moins qu'on ne lui rende son phlogistique » en lui donnant sa premiere forme par le » moyen de la fonte, de même le fluide uni- » versel, détruit ou affoibli dans un corps » malade, doit être corroboré par addition, » pour pouvoir reprendre sa premiere vi- » gueur & dissiper les obstacles.

» De-là on peut conclure combien les sai- » gnées abondantes & les médicamens vis- » queux tendent à la destruction de la ma- » chine, puisqu'en énervant les forces, sous » prétexte de prévenir ou de remédier aux » inflammations imaginaires, on produit » souvent le mal là où il n'en existoit point » &c. &c. ».

On voit peu de maladies nerveuses qui ne soient produites par le ralentissement du fluide universel & qui ne puissent être dis-

pées par son rétablissement. Ce rétablissement du fluide universel s'opére visiblement par les manipulations de M. de Mesmer. Mais comment s'y prend-il pour augmenter, corroborer, renforcer, communiquer son fluide universel; quel procédé met-il en œuvre? C'est ce que nous sçaurions déjà si le propre du mérite n'étoit pas de faire ombrage & d'exciter la jalousie. Le fait existe, il n'est plus question de disputer sur la possibilité ni d'opposer à l'évidence des raisonnemens captieux. Il n'est question que d'encourager M. de Mesmer, de lui assurer la gloire de sa sublime découverte comme il en a le mérite; alors on le verra prêt à rompre le silence, de la façon la plus désintéressée, pour le bien public & le soulagement sur-tout de cette partie malheureuse de la Société que la Médcine est obligée, pour ainsi dire, d'abandonner à sa fatale destinée, par le peu de secours qu'elle a pour toutes les affections spasmodiques, nerveuses, épileptiques & convulsives. Les Médecins zélés seront donc les premiers à regarder cette importante découverte comme un présent des plus précieux qu'on puisse leur faire; & bien loin de voir M. de Mesmer avec les yeux farouches de l'envie, ils seront les premiers à prier, supplier, presser les Grands, les Princes & les Souverains même, pour qu'ils engagent, par leurs sollicitations bienfaisantes, un personnage si digne de l'estime publique, à parcourir les contrées, soulager les malheureux & former des Sujets qui puissent un jour remplacer leur Maître.

Voilà, Monsieur, ce que je sçais sur le magnétisme animal de M. de Mesmer. Je crois qu'un Citoyen zélé auroit à se reprocher toute sa vie de garder le silence, s'il est en état de répondre à la question que vous avez faite. Quoique livré depuis 32 années à la pratique de la Médecine & de la Chirurgie d'Armée, je ne me flatte point d'avoir rendu la chose avec toute la netteté, la sagacité, l'énergie, avec lesquelles on pourroit la rendre. Le cœur plus que l'esprit a parlé par le desir pur & sincere d'instruire les personnes de l'Art & de soulager l'humanité. Je suis maintenant occupé de la traduction de quelques lettres intéressantes sur ce sujet; M. de Mesmer a daigné m'aider à en faire une petite collection. Je me ferai la loi la plus scrupuleuse de ne rien dire que de vrai.

Beaucoup de personnes possédent la même propriété. J'ai vu à Vienne un homme du commun qui calmoit véritablement les douleurs de dents par le seul attouchement &c.

J'ai l'honneur d'être &c. *Signé*, LE ROUX, *Médecin Docteur, Chirurgien de S. M. l'Empereur & l'Impératrice-Reine.* A Paris, 24 Juin 1777.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Suite de la Lettre à l'Auteur de la Gazette, sur la Population &c.

Quoiqu'il en puisse être néanmoins, on ne prétend pas fixer la population du Royaume, mais seulement montrer que ceux qui ne la portent qu'à 14 ou 16 millions réduisant la population de chaque Paroisse à 350 ou 400 Habitans environ, car tel est le produit de 14 ou 16 millions divisés par 40,000 Paroisses, paroissent estimer la population du Royaume au-dessous de sa réalité & que leur estimation semble fausse.

Au reste, on n'a en vue, dans ces recherches, que de trouver la vérité d'un fait qui partage des Auteurs respectables; & s'il est difficile de la découvrir au juste & sans dénombrement général, d'en approcher du moins par les autres moyens possibles, en attendant qu'on en ait connoissance par ce moyen qui seul est incontestable & précis, pour qu'on le fasse avec soin.

(*La suite à l'Ordinaire prochain*).

II.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 9 Juillet 1777 au Samedi 12 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 21, 23 à 25 l.; le seigle, de 11 liv. 10 s., 12 liv. 5 s. à 13 l. 5 s.; l'orge, de 9 l. 10 s., 10 l. 5 s. à 11 l. Le froment au Port de la Greve, de 22, 23, 24 à 25 l. 10 s.; le seigle, de 10 liv. 10 s., 10 l. 15 s. à 11 l.; l'orge, de 9 liv. 5 s., 10 à 10 liv. 5 s. *le septier.*

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 9 Juillet 1777 au Samedi 12 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20 l. 5 s., 21 à 22 l. 5 s.; *idem* à la Greve, de 20, 21, 22 à 23 l. 5 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 16 Juillet 1777, de 61 à 62 l.; *idem* nouveau, de 59 à 60; le cent de paille vieille, de 23 à 24 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 54 à 55; *idem* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 24 à 25; *id.* nouvelle, de 23 à 24; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 51 à 52; *id.* nouv. de 49 à 50; le cent de paille vieille, de 23 l. 10 s. à 24 l. 10 s.; *id.* nouv., de 22 à 23 l. 5 s.; le foin à la Grève, de 41 à 42 l.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 16 Juillet 1777.

Or de Portug. à	724	℔	ß	marc.
Du Mexique à	716			marc.
Du Pérou à	708			marc.
Les guinées à	722			marc.
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 k. 31 32.	99	15		once.
Or à 20 karats à	83	5		once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	15		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	17	6	marc.
Piastres à	49	7	6	marc.

V.

Changes de Paris, *du 16 Juillet 1777.*

Amsterdam	54
Londres	31 9 16e.
Hambourg	188 ½ à ¾
Madrid	15 3
Cadix	15 2 à 1
Livourne	97
Gênes	94 ¾
Lyon *Août*	⅞ à ¾ p. ⁰⁄₀ p.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Lundi 7 Juillet 1777		Du Mercredi 9.	
Messieurs		*Messieurs*	
Delamotte.. Viag.	M.	Boutray..... pplles.	L.
Perpétuelles.	M.	Viageres.....	L.
Tontine.....	M.	Tontine.....	L.
Du Mardi 8.		Du Jeudi 10.	
Marsollier..... vres.	J.	De S. Janvier vres.	L.
.....		Tontine.....	L.
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1777.	*Lundi 14.*	*Mardi 15.*	*Mercredi*
Comp. d. Ind.			
Actions . . .	1855	1860 57 ½ 55 .	1852 ½ 50
D°. 16es/25es . . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	245 . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	407 406 . . .	406 . .
Rescriptions . .	9 ½.	9 ½ 10	9 ¾ . .
Bil. des Fermes.	1 ½.	1 ½.	. . . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	820.	825 . .
Lots de 150 l. .	1669 67 . . .	1667 68 . . .	1667 68 70
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonne. de 24ft pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Anno deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1777

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 9 Septembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 30 *Juillet.*

NOus avons dit en général dans le dernier Ordinaire que l'Impératrice avoit accordé à ses Peuples plusieurs exemptions de droits onéreux, aujourd'hui nous allons spécifier plus particulierement quelques-unes de ces exemptions, sur-tout celles dont le Commerce doit retirer le plus d'avantage. Le Decret qui annonce ce nouveau bienfait de notre Auguste Princesse, & qui a été publié dans tous les Gouvernemens, porte 1°. la suppression des droits, auxquels étoit assujettie la vente des chevaux, exemption qui va encourager l'établissement des Haras. 2°. Suppression du dixieme imposé sur les boutiques construites sur des terreins appartenants à des Particuliers. Ce droit empêchoit un grand nombre de personnes de faire le commerce de détail. 3°. Suppression de certains droits qui se levoient sur les métiers des Fabriques formées par des Particuliers. Cette imposition, dont le but étoit de favoriser les établissemens publics, ne tendoit qu'à étouffer l'Industrie & à détruire la concurrence que nous regardons comme l'ame du Commerce & le seul moyen de conduire les Arts à la perfection, sur-tout dans un pays où ils ne sont encore que de sortir de l'enfance. 4°. Suppression d'un droit sur la biere & sur l'hydromel qu'on exigeoit de ceux qui en faisoient une provision considérable, soit pour vendre soit pour leur propre usage. 5°. Abolition du droit d'un rouble auquel étoit contraint tout Ouvrier en or ou argent qui vouloit entrer en boutique. 6°. Suppression des droits sur le transport des marchandises qu'on faisoit passer des Gouvernemens de Nishney, Novogorod & de Tscherdyn, pour les vendre aux Foires de Makarien & de Petscherski. 7°. Suppression des droits de marque ou de timbre appliqué sur les chaudieres destinées à la distillation des eaux de-vie, dans toute l'étendue du Gouvernement de Wibourg. 8°. Suppression du tribut que les Vassaux affranchis étoient obligés de solder pour avoir la liberté de se transporter d'une Province de l'Empire à l'autre. 9°. Suppression d'un impôt ou espece de péage que l'on faisoit payer aux pauvres Plaideurs sur les routes tortueuses par où la chicane étoit chargée de les traîner, pour les conduire au sanctuaire de la Justice. 10°. Enfin, suppression du tribut le plus étrange que le pouvoir arbitraire ait jamais fait porter aux hommes soumis à ses caprices; on veut parler de ce droit que les malheureux exilés de Siberie étoient forcés de payer lorsqu'ils vouloient obtenir la permission de faire dresser & d'envoyer à la Cour une Requête ou pour défendre leur innocence, ou pour solliciter leur grace, ou pour demander quelque soulagement aux peines qu'on souffre dans cette terre de larmes & d'affliction,

Quelle reconnoiſſance ne devons-nous pas à notre Auguſte Souveraine d'avoir détruit tous ces gothiques monumens de notre ancienne barbarie !

B O H Ê M E.

De Brunn (*en Moravie*), *le* 14 *Août.*

Une femme de ce pays, nommée Sedelmagerin, a confié au Baron de Nefzern, Gouverneur du Margraviat de Moravie, un ſecret qu'elle poſſede pour tirer de l'exploitation du lin le double de ce qu'elle a produit juſqu'à préſent, & cela avec moins de monde & de travail. M. le Baron a communiqué ce ſecret à la Cour qui l'a examiné & approuvé. Quoique la généreuſe Citoyenne à qui on devra cette utile découverte, n'ait rien demandé, cependant le Gouvernement lui a fait un préſent honnête, à condition qu'elle enſeignera ſa maniere d'operer à dix perſonnes du Canton. On a déjà commencé ce travail dans la maiſon des Orphelins de cette Ville. Il paroît que cette nouvelle manipulation eſt très-aiſée, mais le Miniſtere n'a point encore jugé à propos de la rendre publique.

S I L É S I E.

De Troppau, *le* 15 *Août.*

Si quelquefois nous faiſons mention dans nos Feuilles des effets terribles du feu du ciel, c'eſt que nous deſirerions qu'on ſentît enfin la néceſſité d'avoir recours, pour s'en garantir, aux conducteurs électriques dont la ſaine Phyſique nous démontre depuis ſi long-tems les avantages.

Il y a peu de jours que la foudre tomba ſur un village peu diſtant d'ici. On la vit d'abord ſe gliſſer le long de la tour du clocher, puis ſe diviſer en pluſieurs parties qui ſe réuniſſant enſuite, ſuivirent un fil d'archal lequel deſcendoit juſqu'au pied du bâtiment, pour faire mouvoir une clochette. On entendit en même tems un coup de tonnerre terrible; l'air auſſi-tôt s'obſcurcit, & tout préſageoit un orage furieux. La peur ſaiſit tous les Habitans, & chacun ſe retira ſous ſon toît. Deſorte qu'aucun d'eux n'a été témoin de ce qui s'eſt paſſé pendant que la frayeur les a tenus enfermés. Tout ce qu'ils ont pu dire, c'eſt qu'ils entendirent un fracas horrible qui dura environ une minute. Lorſque le calme fut un peu rétabli, les plus hardis ſortirent de leur retraite, & ils virent tous les toits du village découverts; la tour du clocher détachée de ſes fondemens & couchée le long de l'Egliſe, ſans avoir d'ailleurs été autrement endommagée. Un grand tilleul qui étoit dans la cour du Preſbytere, fut emporté de ſa place & incruſté, pour ainſi dire, juſqu'à la moitié de ſon diametre dans l'épaiſſeur du mur d'une Chapelle. Des ſtatues de bois qui décoroient une eſpece de Calvaire qu'on nomme le Mont des Oliviers, ont diſparu, & l'on trouva une cheminée avec la partie du toît auquel elle tenoit, retournée du midi au couchant. Un Garçon Laboureur dormoit dans un grenier à foin, ſon habit ſur ſes pieds. La foudre emporta au loin l'habit qui ne fut retrouvé qu'au bout de trois jours, & elle découvrit en même tems la couverture du grenier, ſans que ce Dormeur fût réveillé. Il n'y a eu heureuſement perſonne de tué. Le bétail qui étoit dans les champs a beaucoup ſouffert. Les Habitans de Troppau ont été voir en foule les débris de ce déſaſtre. Ceux qui prétendent connoître les opérations de la Nature, aſſurent que rien n'annonce qu'un tremblement de terre ſe ſoit joint à l'orage, pour produire les terribles phénomenes dont on vient de donner le récit.

I T A L I E.

De Genes, *le* 4 *Août.*

Un homme, connu ſous le nom de Ciffredi, tomba, par accident, le mois dernier, dans la mer. Deux Matelots le tirerent de l'eau, ſans qu'il donnât le plus petit ſigne de vie. Un Apothicaire, nommé Negri, s'empreſſa de lui adminiſtrer les ſecours établis en France pour les noyés. Ses tentatives eurent le ſuccès le plus heureux; en moins de deux jours le malade ſe trouva entiérement hors d'affaire. Un bon Citoyen, touché de cet acte d'humanité, envoya, ſans ſe faire connoître, à M. Negri un cœur d'or, ſur lequel ſont gravés d'un côté ces mots : *au vrai mérite*, & de l'autre ceux-ci : *tribut patriotique*. Ce préſent étoit accompagné d'une lettre dans laquelle ce généreux Anonyme faiſoit dans les termes les plus affec-

tueux & les plus énergiques l'éloge de la bienfaisance du charitable Apothicaire.

Si ces sortes de résurrections doivent nous pénétrer de reconnoissance pour ces Bienfaiteurs de l'humanité qui ont contribué à l'établissement des secours en faveur des personnes submergées, elles nous font faire aussi des réflexions bien affligeantes, quand on pense à la multitude innombrable de malheureux qui, avant ces salutaires institutions, ont été jettés dans le tombeau, quoique la mort n'eût point encore éteint pour eux le flambeau de la vie.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 25 Août.*

Lorsque les hommes se lasserent de cette boisson dont la nature seule fait les frais & qu'elle leur a préparée comme au reste des animaux pour étancher leur soif, ils imaginerent divers breuvages artificiels parmi lesquels la biere est un des plus anciens. On en attribue communément l'invention à Osiris, ce Héros Egyptien qui, suivant Diodore de Sicile, apprit aux Peuples le secret de composer une liqueur qui put suppléer au vin, en faisant fermenter de l'orge dans de l'eau. La biere d'Egypte étoit fort en recommandation; on estimoit sur-tout celle qui se faisoit à Peluse. Les Bretons, nos ancêtres, en composoient aussi d'excellente, & nous pouvons nous flatter d'avoir conservé jusqu'à présent cet avantage. Notre biere l'emporte encore sur celle de toutes les autres Nations, sans en excepter même la bierre de Flandres. Quant à celle qui se fabrique en France, à peine mérite-t-elle qu'on en fasse mention. Ce n'est qu'une médecine dégoutante, & ceux qui la composent n'y entendent rien; ils ne connoissent seulement pas les premiers élémens de l'art. Telle est au moins l'idée qu'on nous en donne dans un Livre qui vient de paroître ici sur la meilleure maniere de perfectionner l'art de brasser. Si l'on en croit M. John Richardson, Auteur de cet Ouvrage & Brasseur lui-même, les Brasseurs de Paris, si vantés dans leur Patrie, ne réussiront jamais tant qu'ils ne sçauront pas faire le malt ou la dreche. A peine laissent-ils à l'orge le tems de germer; ils se pressent trop de le faire sécher, ensorte que ce grain n'acquiert qu'imparfaitement les principes qui font naître la fermentation. L'Auteur, après avoir beaucoup décrié les Brasseurs François, expose sa doctrine. Il examine d'abord la nature & les propriétés des différentes substances qui entrent dans la composition de la biere. Les observations qu'il fait sur le choix de l'eau qui doit servir à cette composition, & sur les moyens d'en corriger les défauts, peuvent être utiles même dans les cas où l'on ne rencontre que des eaux malsaines pour les usages ordinaires de la vie. On s'arrêtera avec plaisir à ce qu'il dit sur le malt ou la dreche, c'est-à-dire cette partie sucrine que les Brasseurs Anglois sçavent si bien extraire de l'orge & de laquelle dépend le mérite de la biere. L'Auteur traite ensuite du houblon. Il indique le tems le plus propice pour le recueillir; il enseigne comment il faut le serrer dans les sacs, afin qu'il ne perde pas sa partie oléagineuse & les autres principes qui en font un ingrédient si utile pour conserver la biere & lui donner un parfum agréable. Après avoir examiné les diverses substances qui concourent à la composition de ce breuvage, l'Auteur considere la maniere de les employer avec le plus de succès. Il détermine le degré de feu qu'il faut donner aux chaudieres; il indique les signes auxquels on peut reconnoître que la liqueur est arrivée au point de fermentation qui lui est nécessaire. Cependant M. Richardson ne donne ses leçons qu'avec une sorte de réserve, & il paroît qu'il garde pour lui certains procédés dans lesquels il fait consister le sublime de son art, ou au moins qu'il n'est disposé à les communiquer qu'autant que cette complaisance pourra lui être lucrative. Il y a même toute apparence qu'il compte faire beaucoup mieux ses affaires en apprenant aux autres à fabriquer de la biere qu'en en fabriquant lui-même, & c'est sans doute pour aller commercer de ses connoissances qu'il va faire un voyage en Ecosse & en Irlande, & ensuite en France où, suivant lui, on a si grand besoin de ses leçons.

Toutes les lettres que nous recevons des diverses Provinces du Royaume, parlent, dans les termes les plus satisfaisans, de la richesse des moissons & de la beauté des bleds. La récolte des grains a été abondante par-tout & même dans les campagnes qui

avoient été le plus maltraitées par les pluies. Une lettre écrite de Honiton, dans le Devonshire, nous marque ce qui suit. » La » moisson a commencé ici avec le tems le » plus favorable qu'on put desirer. Je dois » cependant vous informer que les buveurs » de cidre n'ont pas lieu de se réjouir ; il » s'en fera, cette année, encore moins que » dans celles des dernieres années qui ont » été les plus mauvaises. Les pommes ont » manqué universellement ».

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Lyon, *le* 16 *Août.*

Quoiqu'on ait déjà fait mention dans une de nos précédentes Gazettes, de charbon de terre préparé par M. le Comte Stuart, nous ne balançons pas cependant d'y revenir encore, en publiant la lettre suivante. On y trouvera sur les effets de cette utile préparation des détails plus étendus & plus authentiques que tout ce qu'on a publié jusqu'à présent. Ce sera d'ailleurs une preuve qu'en rappellant, comme nous l'avons fait dans une note, la méthode de préparer le charbon de terre, décrite par M. de Genssane, nous n'avons eu aucune intention de nuire à celle de M. le Comte Stuart.

Lettre au Rédacteur de la Gazette d'Agriculture. » L'art de rendre le charbon de terre propre à remplacer le charbon de bois dans les travaux de la Métallurgie, est sans doute un des plus puissans moyens que l'industrie ait pu imaginer pour retarder & peut-être même pour empêcher la destruction des bois du Royaume. Les Anglois avoient trouvé le secret d'enlever au charbon de terre une partie de ses principes nuisibles aux métaux. Ils obtenoient un fer coulé excellent, mais ce fer n'étoit pas forgeable. (Voyez le Mémoire imprimé à l'Imprimerie Royale en 1770, & qui contient le procédé des Anglois ; par M. Jars).

M. le Comte Stuart va beaucoup plus loin; il sçait préparer le charbon de terre de maniere que le fer fondu au feu de ce charbon, est malléable. On croit pouvoir assurer qu'il en est de même par rapport aux autres métaux. Ces avantages me paroissent trop importans pour ne pas faire connoître, au moins sommairement, les expériences auxquelles a été soumis le charbon de terre de Moncenis, près d'Autun, préparé conformément à la méthode que suit M. le Comte Stuart.

Suivant des copies en bonne forme des procès-verbaux des opérations exécutées à Paris le 12 Avril 1775, à Aisy, près Monbard, depuis le 29 Avril 1776 jusqu'au 5 du mois suivant, & à Mévrain en Bourgogne, le 30 Avril 1777, le charbon préparé a été employé avec le plus gand succès dans les fourneaux & dans les forges, sur l'argent & sur le fer. Ce dernier métal sur-tout y a été traité de toutes les manieres. Mais voici d'autres faits dont j'ai été l'un des témoins oculaires, & qui confirmeroient les précédens, s'il le falloit.

Le 25 Juillet dernier, dans les atteliers de l'affinage de cette Ville, on a chargé deux creusets semblables chacun, de 110 marcs 15 deniers d'argent de piastres, au nouveau coin, & on les a placés dans deux fourneaux à vent aussi semblables. L'un a été chauffé avec le charbon de bois dont il a consommé trois mesures & demie ; l'autre a été chauffé avec le charbon de terre préparé, & n'en a consommé qu'environ une mesure & un quart. La durée des deux opérations a été d'une heure 34 minutes.

Le 26, encore aux atteliers de l'affinage, on a mis dans chacun de deux creusets semblables 122 marcs six onces trois deniers d'argent fin de coupelle ; on les a placés dans deux fourneaux à vent semblables; l'un chauffé avec le charbon de bois, en a dépensé 5 mesures, & il a fallu trois heures & un quart pour l'opération ; l'autre creuset n'a consommé qu'une mesure & demie de charbon préparé, & l'opération n'a duré que deux heures.

Le 28, M. Blond, Echevin, & M. de Royer, Lieutenant de Police, virent charger à l'affinage deux creusets, chacun de 55 marcs 18 deniers de piastres, au nouveau coin. Les creusets furent mis dans deux fourneaux à vent semblables ; l'un chauffé avec le charbon de bois, en consomma deux mesures & demie ; l'autre chauffé avec le charbon préparé, n'en a pas consommé tout-à-fait une mesure. Les opérations furent également bonnes & achevées ensemble.

Dans le meme tems, on faisoit fondre aussi avec le charbon préparé, dans un four-

neau à vent & dans un creuset couvert d'un enduit, 117 marcs 3 onces 21 deniers d'argent fin de coupelle. En deux heures vingt minutes & avec deux mesures & demie seulement de charbon, la matiere avoit acquis un tel degré de chaleur qu'il fallut tenir le creuset plusieurs minutes hors du feu avant qu'elle fût revenue au point où elle doit être coulée.

Le lendemain on fit avec le même charbon forger un des lingots de cette fonte, & il a été ensuite tiré à la filiere; on en a fait du trait de la plus grande finesse & de la meilleure qualité.

Pendant les mêmes jours, on a fait à l'Hôtel des Monnoies plusieurs fontes considérables avec succès.

Chez le sieur Lecour, Fabricant privilégié en clinquaillerie, on a fondu de la vieille fonte fort dure, & une autre fois du cuivre dans des fourneaux à vent. Il est à remarquer que le charbon préparé dispense d'employer le secours du soufflet. Ainsi l'on voit qu'il est économique sous toutes sortes de rapports.

Différens Fondeurs de cette Ville en ont aussi essayé; ils se sont laissés tromper par son activité. Ne pouvant se persuader ce qu'on leur disoit de l'intensité de sa chaleur, ils donnoient de grands coups de soufflet; l'un vitrifia son creuset, l'autre détruisit les parois de son fourneau. Ils travaillerent ensuite avec plus de précaution; ils tempererent l'ardeur du charbon préparé, en y ajoutant du charbon de bois, & ils ont économisé beaucoup de tems & de dépenses. Je terminerai ces détails par une derniere expérience.

Le 31 Juillet, chez le sieur Révol, Fabricant de porcelaine, on a fait cuire les couleurs sur des pieces de porcelaine semblables, dans deux pots semblables mis dans deux fourneaux à vent également semblables: l'un a été chauffé au charbon de terre, & il en a fallu deux mesures, dont une demie seulement a été consumée; l'opération a duré 40 minutes. L'autre fourneau a été chauffé au charbon de bois, & il en a fallu quatre mesures, dont trois entieres ont été consumées. L'opération a duré 45 minutes; les résultats ont été également bons.

Je n'ai pas besoin d'ajouter, Mr, que pendant ce cours d'expériences décisives, un bateau de charbon préparé, envoyé par les Intéressés aux mines de Moncenis fut débité très-promptement. On en attend d'autres avec impatience. MM. les Prévôt des Marchands & Echevins ont promis de fournir gratuitement un chantier couvert, qui pourra contenir au moins 30 mille voies. M. le Comte Stuart a fait essayer son charbon dans la Fabrique d'acier de M. Verne, à Vienne en Dauphiné, & on m'assure que ces essais ont été des plus satisfaisans.

On a travaillé, ces jours derniers, à l'affinage dans un fourneau à manche, pendant cinq jours & six nuits, uniquement avec le charbon préparé, & à l'avenir on n'y employera certainement plus de charbon de bois que dans des circonstances particulieres.

Le charbon préparé flotte sur l'eau. Il ne donne, en brûlant, presque pas d'odeur & point de fumée. On dit que la préparation n'a point diminué son volume.

Le prix actuel est de 3 liv. la même mesure qui en charbon de bois coûte 4 l. & pese environ 112 livres. J'ai l'honneur d'être &c. BRISSON, Inspecteur des Manufactures.

P. S. Je crois, Monsieur, essentiel d'ajouter ici que dans un des procès-verbaux des opérations faites hors de Lyon, je trouve que M. le Comte Stuart a employé du charbon de la Province du Forez, qu'il avoit préparé à sa maniere, & qui a très-bien réussi ».

DE CHALONS-SUR-MARNE, *le 1 Septembre.*

Ce n'est qu'en multipliant les moyens de transporter facilement d'une Province à l'autre les productions de la nature & de l'art, qu'on peut donner de l'activité au Commerce intérieur, & mettre toutes les parties d'un grand Royaume en état de se secourir mutuellement. L'entretien des routes & la facilité du cours des rivieres ne peuvent donc trop mériter l'attention d'un sage Gouvernement. On peut dire qu'il n'est point de pays où le Ministere porte un œil plus attentif sur ces deux objets d'économie politique, qu'en France. Nous venons d'en faire l'expérience d'une maniere qui nous intéresse particuliérement. Notre riviere étoit, pour ainsi dire, semée d'obstacles qui en rendoient la navigation très-difficile. Tous ces obstacles vont disparoître, graces à un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 24

Juin dernier, & déjà nous commençons à en ſentir les ſalutaires effets, quoique le tems n'ait pas encore permis d'en exécuter toutes les diſpoſitions. Cet Arrêt ordonne la deſtruction de tous les moulins, pertuis & autres ouvrages nuiſibles à la navigation ſur la Marne; elle enjoint à tous Propriétaires riverains de livrer 24 pieds de largeur pour le hallage des bateaux & pour le tirage des chevaux le long des bords de cette riviere. Il eſt ordonné au Fermier du canal de Cornillon-lès-Meaux d'en faire curer le ſas & les foſſes à profondeur ſuffiſante, & de faire avec ſoin & vigilance la manœuvre du paſſage des bateaux dans ce canal, en donnant toute préférence aux Coches & Diligences. Les autres articles reglent la police qui doit être obſervée & par les Voyageurs & par les Conducteurs des Coches. Ces voitures, qui partent maintenant de Chalons tous les Mercredis & Vendredis à ſix heures du matin, pour arriver le troiſieme jour à Paris, paſſent par Epernay, Dommery, Château-Thierry, la Ferté, Meaux & Lagny.

De Paris, *le 1 Septembre.*

Les accidens occaſionnés journellement par l'uſage des vaiſſeaux de cuivre, ne ſeront-ils donc jamais capables de nous faire prendre le parti de bannir abſolument ce métal de nos cuiſines? Notre obſtination tiendra-t-elle encore contre la leçon frappante que nous venons de recevoir? Le 25 du mois dernier, quarante-cinq Manœuvres ou Compagnons Maçons, après avoir pris leur repas chez un Aubergiſte du vieux Marché d'Agueſſeau, reſſentirent des foibleſſes, des anxiétés, quelques-uns une forte tenſion au bas-ventre, avec des coliques; preſque tous éprouverent des vomiſſemens, & la plûpart un vrai *cholera* accompagné de crampes, de mouvemens convulſifs. On alla à la ſource du mal, & l'on découvrit qu'il venoit d'un mauvais ragoût de viande & de haricots, qui avoit ſéjourné dans une baſſine de cuivre. En conſéquence, on fit prendre à ces infortunés du lait, de l'eau de ſavon, du vin & de la thériaque, qui ont produit de bons effets. Aucun d'eux n'a juſqu'à ce jour ſuccombé à la malignité du poiſon.

Comme on ne ſçauroit trop multiplier ces ſortes d'exemples, nous ajouterons à ce qu'on vient de lire le fait ſuivant que nous tirons du *London-Chronicle* du 16 Août dernier. » Un Laboureur, ſa femme & trois enfans, près de Cockermouth, dans le Cumberland, ſe trouverent tout d'un coup à toute extrêmité, & en peu d'heures deux de ces enfans moururent; mais de prompts ſecours adminiſtrés aux autres malades leur conſerverent la vie, quoiqu'avec beaucoup de peine. On alla aux informations & l'on reconnut que le mal dont ils avoient été ſi ſubitement atteints, venoit de ce qu'ils avoient mangé une ſoupe ſervie dans un vaſe de cuivre où l'on avoit confit des cornichons, exprès pour leur communiquer une belle teinte verte, par le moyen du verd-de-gris que l'acide du vinaigre ne manque pas de former, en rongeant le cuivre ». C'eſt encore-là une de ces manœuvres puniſſables contre leſquelles le Public doit bien ſe tenir en garde. En général il faut ſe défier de tous ces cornichons confis dont on ne connoît pas la ſource & qui ont une couleur verte ſi agréable à l'œil. *Nimiùm ne crede colori.*

Description d'un ſecond Veau monſtrueux, par M. Henon, Eleve de l'Ecole Royale Vétérinaire de Paris, & Profeſſeur d'Anatomie en cette Ecole.

» Le 8 Juillet 1775, un Particulier du Village de Valenton apporta à l'Ecole le monſtre dont il s'agit & qui n'a vécu que quatre heures.

Il avoit deux têtes attachées à un ſeul cou, elles étoient parfaitement réunies à leur ſommet; l'une & l'autre avoient deux oreilles, deux yeux, une bouche & deux narines.

Telle étoit l'intimité de la jonction de l'oreille droite de l'une & de l'oreille gauche de l'autre, qu'un ſeul cartilage mitoyen en ſéparoit les conques.

La poſition des deux yeux dans chaque tête n'offroit rien que de naturel, ces organes paroiſſoient exactement beaux.

La narine gauche de la tête droite étoit fendue juſques à la bouche en forme de bec de lievre, comme la levre ſupérieure du lama, du vigogne & de quelques hommes atteints de cette difformité.

Les deux bouches étoient bien conformées & garnies de leurs dents; quelques-unes d'elles étoient prêtes à percer la gencive.

La communication des arriere-narines & de l'arriere bouche, qui étoit unique pour les deux têtes, étoit d'autant plus sensible que la voute palatine étoit partagée en deux jusques au-delà même du milieu de sa longueur.

La direction du cou & sa conformation n'avoient rien de monstrueux; mais à commencer d'environ un tiers de la longueur de la colonne dorsale, on appercevoit une voussure en contre-bas dont les vertebres lombaires se ressentoient encore, & de plus toute la colonne vertébrale étoit en général faussée & déterminée à droite.

La poitrine étoit dirigée à gauche ainsi que l'abdomen & le sternum à droite; le thorax de ce dernier côté étoit plat & avoit peu de capacité.

Les quatre extrêmités étoient completes; on observoit seulement dans les postérieures un allongement d'où résultoit une élévation considérable de la croupe, & d'ailleurs celles-ci étoient fortement rejettées en dehors.

Les muscles de ces deux têtes se confondoient de maniere que ceux de la mâchoire postérieure d'un côté se croisoient en forme d'X avec ceux de la même mâchoire de la tête opposée.

On remarquoit deux langues & par conséquent deux os hyoïdes, dont la grande branche droite dans une tête, & la grande branche gauche dans l'autre se trouvoient réunies, dès leur baze, pendant un certain trajet, après lequel elles se séparoient & s'écartoient pour se fixer chacune à l'os temporal.

Les deux occipitaux ne formoient entre eux qu'une seule ouverture.

Le larynx & le pharynx étoient seuls & uniques, mais le diametre en étoit plus vaste qu'il ne l'est ordinairement.

Les cerceaux cartilagineux de la trachée artere se trouvoient réunis dans leurs parties postérieures par une espece d'arrête, & cette particularité avoit lieu jusques à l'endroit de l'insertion de ce tube dans les poumons.

Les côtes du côté droit étoient beaucoup plus courtes que du côté gauche.

A compter de la sixieme vertebre dorsale antérieure, chaque vertebre avoit deux apophises épineuses, & il en étoit de même jusques à la derniere vertebre lombaire où ces apophises étoient encore assez sensibles.

Les visceres contenus dans la poitrine & dans le bas-ventre ne nous ont présenté aucune singularité, leur position étoit seulement plus à gauche qu'à droite dans chacune de ces cavités qui, du reste, étoient l'une & l'autre moins amples qu'elles ne le sont communément & dans l'état naturel ».

Il y a déjà quelque tems que ce morceau, ainsi que le premier, avoit été envoyé pour être inséré dans cette Gazette; mais il n'a pas été possible d'en faire usage aussitôt que nous l'aurions desiré.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

AVIS.

M. Weston, sçavant Chymiste à Londres, annonce un secret pour empêcher que les chiens ne soient attaqués de la rage. Il faut verser, dit-il, deux pintes d'eau bouillante sur quatre onces de vif-argent mises dans un vase de terre. On place ensuite le vase dans l'endroit où les chiens ont coutume d'aller boire. Lorsqu'ils ont épuisé l'eau, on en remet de la nouvelle en même quantité & aussi toute bouillante, sans renouveller la dose du vif-argent qui, après une année de service, n'a rien perdu de son poids. M. Weston s'est, sans doute, assuré, par plusieurs expériences, quoique son annonce ne le dise pas, que des chiens ainsi abreuvés, avoient été garantis de la rage, dans des cas où ils l'auroient infailliblement prise, sans ce préservatif. Autrement il resteroit des doutes sur l'efficacité de son remede.

II.

Prix du Poisson vendu à la Halle le Vendredi 5 Septembre.

Le panier de moules 2 liv. 10 s.; la raye bouclée 7 liv. 10 s.; la raye douce 8 liv.; la paire de moyennes solles de Boulogne 2 l.; la manne de crevettes, avec trois homarts, 10 l.; le panier de flets 5 l. 10 s.; les deux maniveaux d'éperlans 7 l. 15 s. Cette semaine, la poignée de grande morue s'est vendue depuis 4 jusqu'à 5 liv.; la poignée de petite 2 liv. 10 s.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 30 Août 1777 au Mercredi 3 Sept., le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 21 à 23 l.; le seigle, de 10 l., 10 l. 10 s. à 11 l.; l'orge, de 9 l. 5 s., 9 l. 15 s. à 10 liv. Le froment au Port de la Greve, de 20 l. 5 s., 21, 22 à 23 l.; le seigle, de 10 l. 5 s., 10 l. 15 s. à 11 l.; l'orge, de 9 l. 10 s., 10 l. à 10 l. 10 s. *le septier.*

Du Samedi 30 Août 1777 au Mercredi 3 Sept., l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21 à 22 liv.; *idem* à la Greve, de 21, 22 à 23 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 6 Sept. 1777, de 60 à 61 l.; *idem* nouveau, de 58 à 59; le cent de paille vieille, de 22 à 23 l.; *id.* nouvelle, de 21 à 22 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 47 à 48; *idem* nouveau, de 44 à 45; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 22 à 23; *id.* nouvelle, de 20 à 21; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille, de 20 à 21 l.; *id.* nouvelle, de 19 à 20 l.; le foin à la Grêve, de 35 à 36 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 6 Septembre 1777.

Or de Portug. à	724 ℔	ß	marc.
Du Mexique à	718		marc.
Du Pérou à	710	2	marc.
Les guinées à	723		marc.
Ducats à	98	2	once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100		once.
Or à 20 karats à	84	1	once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	15	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	2	marc.
Piastres à	49	8	marc.

CHANGES DE PARIS, *du 6 Septembre 1777.*

Amsterdam	54 ¼
Londres	31 13 16e.
Hambourg	187 ¾
Madrid	15 2
Cadix	15
Livourne	95 ½ à ¼
Gênes	93 ¼
Lyon *Août*	⅜

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Merc. 3 Sept. 1777.

Messieurs

Boutray	pples.	P.
Viageres		P.
Tontine		P.
Cochin	pples.	M.
Radix	pples.	M.
Viageres		M.
Defrance	Viag.	M.
Perpétuelles		M.
Gauthier	vres.	M.
Perpétuelles		M.

Du Jeudi 4.

De S. Janvier	vres.	t. l.

Six premiers mois 1777.

Du Mardi 2.

Messieurs

Desplaces	pples.	A.
Viageres		A.
Tontine		A.
Vieillard	pples.	A.
Viageres		A.
Tontine		A.

Du Jeudi 4.

Deschapelles	vres.	A.
Perpétuelles		A.
Decourmont	pples.	J.
Viageres		C.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Sept. 1777.	*Jeudi 4.*	*Vendredi 5.*	*Samedi 6.*
COMP. D. IND.			
Actions	1832 ½ 35 37 ½ 35	1832 ½ 35	1835
D°. 16/25es	1195		
D°. 8es.			248
D°. 25es.	78		
Emprunt Oct.	406		406
Rescriptions	10 ½ ¾	10 ½ ¾	10 ½ ¾
Bil. des Fermes.	1 ¾	1 ¾	1 ¾
Lots de 48 l.	801 800 801	801 800 801	800 801
Lots de 150 l.	1715 18 20 22	1725 24 25	1720 17 15 1

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnem de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des I Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonc deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 13 Septembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE DANTZIG, *le 22 Août.*

ON parle beaucoup ici & dans toute l'Allemagne d'une magnifique course de chevaux qui aura lieu à Warsovie dans les premiers jours du mois prochain ; ce qui attire dans cette Capitale un grand nombre d'Ecuyers qui y amenent les meilleurs chevaux d'Allemagne, pour tâcher d'y remporter la victoire. On distribuera aux Vainqueurs huit prix, dont chacun sera de 50 ducats. Chaque cheval doit n'avoir que deux aunes trois quarts de longueur & être chargé de cent douze livres pesant. Il seroit à souhaiter qu'on n'admît au concours que des chevaux Polonois, pour exciter les Nationaux à former des haras. Mais les tempêtes continuelles qui depuis si long-tems agitent cet Etat, ont tellement dérangé toutes les parties de l'économie & publique & particuliere, qu'il faudra encore bien des années avant que les Particuliers puissent faire de ces entreprises utiles.

DANEMARCK.

DE SLESWIG, *le 25 Août.*

Le nouveau canal qui va établir une communication si avantageuse entre nos deux mers, avance avec la plus grande célérité. Il rencontre beaucoup moins d'obstacles qu'on ne l'avoit cru d'abord. Cet ouvrage apportera un grand changement dans le pays. Le Gouvernement a pris des mesures pour que le Peuple puisse profiter du bénéfice qui doit en résulter, sans être chargé des frais de l'exécution.

La moisson s'est faite par un tems très-favorable. Elle a été belle & abondante, quoique plusieurs contrées aient beaucoup souffert de la pluie, de la grêle & des orages. Nos Pêcheurs de harengs ont réussi, cette année, beaucoup au delà de leurs espérances. Ce poisson est de bonne qualité & se vend à un prix dont le Vendeur & l'Acheteur sont contens.

La Ville d'Altona a obtenu plusieurs privileges considérables en faveur du commerce & de la navigation. Les droits d'exportation & d'importation, ceux de transit, ceux d'entrée & de sortie ont été ou abolis ou considérablement diminués ; ce qui attire beaucoup de Navigateurs dans ce Port & y entretient une concurrence très-avantageuse pour nous.

ALLEMAGNE.

D'HANOVRE, *le 28 Août.*

On se rappelle que l'an passé des armées de souris parcoururent plusieurs contrées d'Allemagne & que les porcs leur firent la

guerre en dévorant toutes celles dont ils pouvoient se saisir. Il tomba aussi beaucoup de nielle & des rosées malignes qui infecterent les pâturages. On observa ensuite qu'un grand nombre de truies avorterent en plusieurs endroits, & que la plûpart des petits de celles qui n'avorterent pas, moururent.

Le Bureau des Annonces de cette Ville demande en conséquence si les souris ou les herbes imprégnées de nielle dont les truies ont fait leur nourriture, doivent être regardées comme la cause des avortemens des meres & de la mort de leurs petits? Ceux qui croiront pouvoir décider cette question, & qui auront quelque bon préservatif à indiquer contre ces accidens, sont priés de communiquer leurs observations & leurs découvertes au Public par la voie de la présente *Gazette d'Agriculture*, *Commerce* &c. qui est très-répandue en Allemagne & dans plusieurs pays du Nord.

De Gottingue, *le 29 Août.*

La Société Royale de cette Ville avoit proposé une médaille d'or pour le Mémoire qui répondroit d'une maniere satisfaisante à cette question: » Jusqu'où s'est étendu jusqu'à présent l'usage du vitriol blanc ou » vitriol de Zinc dans les Fabriques, les » Manufactures, les Arts & les Métiers, & » ne pourroit-on pas augmenter cet usage » d'une maniere avantageuse? » Le prix qui devoit être adjugé au mois de Juillet dernier, est remis au même mois de l'année prochaine, parce qu'aucune des pieces présentées au concours n'a rempli complettement le vœu de la Société. Il s'en est pourtant trouvé une dans le nombre qui a mérité son attention. Elle porte pour devise ces mots: *Nosce res scopus sapientis.* Ce Mémoire est de M. Heinemann qui en 1774 a remporté le prix *sur la maniere la plus efficace d'éteindre les incendies.* C'est au mois de Novembre prochain que la Société jugera les pieces qui lui doivent être envoyées sur cette importante question: » Prouver par » des expériences certaines à quel point la » morve des chevaux est une maladie épi» démique ». Ce qui doit être démontré par des faits certains & indubitables. Cette même Compagnie demande pour Juillet 1778, » une instruction fondée en preuves sur la » maniere dont doivent s'y prendre les gens » de la campagne pour préserver en toutes » saisons les fruits de la terre des ravages » des orages ». Le prix est une médaille de douze ducats dont la distribution se fera au mois de Septembre suivant.

Voilà certes un des plus hardis sujets qu'une Académie ait jamais proposé, & plus hardi encore sera celui qui entreprendra de le traiter. Il n'y aura guères que quelque descendant des Titans ou des Constructeurs de la Tour de Babel qui ose y mettre la main. Dans la foule immense de Programmes qui remplissent toutes nos Feuilles périodiques, on en voit peu qui ne prête à la critique. Les sujets qu'on y propose sont ou trop vastes, ou trop recherchés, ou énoncés d'une maniere vague & équivoque. De-là il arrive qu'on est si fréquemment obligé de remettre les prix, ou ce qui est bien pire, de couronner des pieces extrêmement foibles & où la matiere se trouve à peine ébauchée. Il faudroit donc que nos Académies méditassent un peu davantage leurs Programmes, & sur-tout qu'elles ne demandassent pas choses ou inutiles ou impossibles.

De Munich, *le 20 Août.*

Malgré les réflexions critiques de quelques Observateurs à qui il plaît de mettre en doute s'il est aussi avantageux qu'on paroît le croire, de tant multiplier les Compagnies Littéraires & les Congrégations Economiques, on ose fonder ici de grandes espérances sur le nouvel Institut de Hesse-Hombourg. Notre Société Electorale de l'Economie & des Mœurs de Baviere vient de s'y réunir, à l'exemple de la Société Royale Patriotique de Suede. Avant cette derniere réunion, cet Institut quoique naissant à peine, comptoit déjà deux cens cinquante-trois Membres répandus dans soixante & dix Villes de différens pays. La Société de Hesse-Hombourg se propose particuliérement de se rendre utile à toutes les Compagnies sçavantes & à tous les Corps Littéraires, en établissant entre eux & elle une correspondance aussi facile qu'étendue. Il faut voir ce que produira ce grand projet.

ITALIE.

De Rome, *le* 12 *Août.*

Les pluies abondantes qui ſont tombées dans les environs de Trieſte, dans la Lombardie & dans la Romagne, jointes aux froids qu'on y a éprouvés en même tems, ont fait rechercher avec empreſſement les grains de l'année derniere. Les Gênois ſur-tout ſe ſont fort empreſſés d'en faire de grands emmagaſinemens. Cette manœuvre a augmenté conſidérablement le prix du bled. Mais comme les moiſſons ont, contre toute apparence, été très-belles & très-abondantes, ceux qui ont fait des approviſionnemens de grains ſe trouveront trompés dans leurs eſpérances.

Les opérations de Finances occupent toujours beaucoup notre Miniſtere. Les Membres de la Congrégation ſur les Affaires Economiques de la Chambre Apoſtolique, ont donné leurs avis ſur la meilleure maniere de percevoir les impoſitions dans les Etats du Patrimoine de S. Pierre. Le Cardinal Palotta, Pro-Tréſorier, a préſenté le réſultat de ces avis au Saint-Pere qui s'eſt arrêté au projet ſuivant. » L'impôt ſera re» parti au marc la livre dans les Villes & » Communautés où il y a un Cadaſtre, & » dans celles où il n'y en a point, les Préſi» dens recevront la déclaration des Tenan» ciers ſous la religion du ſerment. En con» ſéquence le Commiſſaire de la Chambre » eſt occupé actuellement à rediger les ré» glemens néceſſaires pour l'exécution de » cette loi ».

Le deſſéchement des Marais Pontins continue à fixer de plus en plus l'attention du Gouvernement. Tout nous fait augurer que cette entrepriſe, ſi ſouvent renouvellée & ſi ſouvent abandonnée, ſera conduite à ſa fin. On vient de faire un traité avec le nommé *Pierre Féali* de Ronciglione, pour fournir tous les outils de fer néceſſaires aux Ouvriers qui doivent être employés à ces travaux.

La récolte de la ſoie a été très-pauvre dans preſque toute l'Italie; les cocons n'ont pas réuſſi, à peine ont ils rendu la moitié de ce qu'ils avoient donné l'année derniere; deſorte que le prix en eſt augmenté tout-à-coup de trente pour cent, & nous craignons beaucoup qu'il n'en reſte pas-là.

De Turin, *le* 15 *Août.*

On lit ici avec intérêt, un Ouvrage Italien intitulé *Amélioration de l'Agriculture, propoſée comme le ſeul moyen de rendre à la Sardaigne ſon ancienne proſpérité.* Il eſt de M. Gemelli, ancien Profeſſeur d'Eloquence en l'Univerſité de Saſſari, de l'Académie des Géorgiphiles de Saſſari, & de la Société d'Agriculture de Breſce. Il s'en faut beaucoup que la Sardaigne ſoit aujourd'hui ce qu'elle étoit du tems des Romains à qui elle fourniſſoit des bleds en abondance. S'il eſt un pays qui prouve, comme l'Ami des hommes l'a ſi bien démontré en France, que la Population & l'Agriculture ſont en raiſon réciproque l'une de l'autre, c'eſt certainement la Sardaigne. Cette Iſle contenoit alors un nombre preſqu'infini d'Habitans, parce que l'Agriculture y étoit très-floriſſante. C'eſt donc pour lui rendre, s'il eſt poſſible, ſon ancienne ſplendeur que M. Gemelli a compoſé ce Traité. Il attribue le dépériſſement de l'Agriculture en partie à la communauté des biens-fonds &, & à la trop courte durée des baux entre les Propriétaires & les Fermiers. Il eſt certain que M. Gemelli a raiſon de regarder les Communes, ſur-tout lorſqu'elles ont trop d'étendue, comme très-préjudiciables à l'Agriculture. C'eſt une vérité reconnue preſque généralement de tous les Agronomes. Les Habitans de la Sardaigne en général négligent trop les plantations, & ils ignorent l'art de tirer de leurs vignes tout l'avantage qu'elles pourroient leur procurer. Il n'ont que du vin médiocre, parce qu'ils entaſſent indiſtinctement dans leurs cuves tous les raiſins bons & mauvais, ſans ſe donner la peine de les trier. Enfin ils ne ſçavent pas conduire la fermentation, choſe ſi eſſentielle dans la fabrique du vin. L'Auteur s'étend beaucoup auſſi ſur la culture des mûriers blancs, ſur les pâturages, ſur les troupeaux, & les prairies naturelles & artificielles. Les obſervations qu'il fait ſur les oliviers & ſur la maniere de faire l'huile, ſont très-judicieuſes. Il faut cueillir les olives à propos, c'eſt-à-dire lorſqu'elles ont acquis un degré de maturité ſuffiſant. Quand

elles ſont trop vertes, l'huile qu'on en retire a un goût d'amertume choquant. Il eſt eſſentiel de les mettre ſous le preſſoir preſqu'auſſi-tôt qu'elles ſont détachées de l'arbre, ſi l'on veut avoir de l'huile fine; car ſi on les garde, elles s'échauffent, & la liqueur qui en ſort n'a plus la même délicateſſe. Il eſt vrai que ſi l'on preſſe les olives quand elles ſont ſi fraîches, elles ne rendent pas autant d'huile que lorſqu'elles ont été gardées un peu de tems; mais en cela, comme en toute autre choſe, la qualité vaut mieux que la quantité.

ESPAGNE.

De Madrid, *le* 12 *Août*.

La Fabrique des draps de Saint-Ildephonſe ſoutient ſa réputation & ſemble ſe perfectionner de jour en jour. Il en ſort des ouvrages de la plus grande beauté. Telles étoient les pieces que le Roi a fait préſenter en dernier lieu au Souverain Pontife.

Il eſt parti de Cadix le 6 Juillet, pour la Vera-Crux, ſix vaiſſeaux Marchands chargés de vif-argent pour l'exploitation des mines du Mexique.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 27 *Août*.

Il paroît que, malgré nos ſuccès en Amérique, il nous faudra recommencer une autre campagne, ce qui éloigne encore l'eſpérance de relever notre Commerce. D'ailleurs nos finances ſont épuiſées; notre Miniſtere ſera obligé de demander de nouveaux ſubſides, que notre Parlement ne ne manquera pas ſans doute de lui accorder. Déjà nous entendons dire de toutes parts que dans ſa premiere Séance qui aura probablement lieu au mois d'Octobre, il ſera queſtion d'ajouter aux charges très onéreuſes que nous portons déjà, une nouvelle impoſition de cinq ſchellings par livre ſur tous les biens fonds.

Il paroît certain que le Congrès, pour ſe procurer des ſommes d'argent, a mis en vente de vaſtes terreins ſitués dans le voiſinage de la Virginie & au nord de la Caroline, & que des Etrangers de différentes Nations ſe ſont préſentés pour les acheter & y faire des établiſſemens.

Comme le feu expoſe aux plus grands malheurs, il ne ſera pas inutile d'inſtruire ici le Public d'un accident arrivé il y a peu de tems dans Holborn, & contre lequel il ne paroiſſoit pas que la prudence humaine pût ſe tenir en garde. Un de ces verres qui groſſiſſent les objets, une loupe ou un microſcope, avoit été placé ſur la fenêtre d'un appartement, à un premier étage. Le ſoleil dardoit deſſus avec beaucoup de force, & bientôt le feu prit aux rideaux & enſuite à la boiſerie voiſine. Tout le monde étoit ſorti; mais une perſonne au ſecond étage, ayant mis la tête à la fenêtre, apperçut une groſſe fumée ſortir de celle du premier. Auſſi-tôt elle donna l'alarme, on vint promptement au ſecours, & en entrant dans la chambre, on fut fort étonné d'y voir le feu & très-effrayé des progrès qu'il avoit déjà faits; quelques inſtans plus tard, la maiſon auroit couru les riſques d'être réduite en cendres. Cet accident qui peut ſe répéter, doit ſervir de leçon aux curieux qui ont chez eux de ces ſortes de verres, & ſur-tout à ceux qui en font commerce. Ils doivent bien prendre garde de ne pas les mettre dans un endroit où ils ſeroient expoſés à l'action du ſoleil.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Grenoble, *le* 1 *Septembre*.

L'appas du gain, cet écueil contre lequel la probité la mieux affermie vient quelquefois faire naufrage, avoit donné lieu à certaines petites infidélités de la part des Traiteurs, Aubergiſtes & Cabaretiers de cette Ville. Peu contens de ſophiſtiquer leurs vins, ils fraudoient encore ſur la meſure. Ce brigandage a excité la vigilance du Magiſtrat qui veille avec zele à la Police de notre Ville. En conſéquence, il a rendu le dix-huit Août dernier une Ordonnance qui enjoint » à toutes perſonnes vendant vin à » pot & à pinte, de n'avoir chez eux à l'u- » ſage de leurs cabarets que des bouteilles » aux armes de la Ville, ſous peine de

» 24 liv. d'amende pour la premiere fois, » & de punition exemplaire en cas de récidive ; avec défenses à tous les Marchands » de verreries de tenir dans leurs magasins » des bouteilles qui ne seroient pas de la » jauge prescrite par la Déclaration du 8 » Mars 1735 ».

Prix des Grains & du Pain dans divers lieux du Royaume.

Touraine, du 12 Août. Le septier de froment pesant 216 livres, poids de marc, 22 liv. 10 s.

Le pain blanc de trois livres & au-dessous, 37 deniers la livre. Le même pain de 6 & 12 liv., 36 den. Pain commun, 29 den. & pain noir, 25 den.

Amiens, du 22 Août. Bon bled, le septier pesant 50 livres, poids de marc, 4 l. 16 s. 8 den. Moyen, 4 l. 6 s. 8 den. Petit bled, 3 liv. 16 s. 8 den. Pamelle, 3 l. 5 s. Avoine, 2 liv. 16 s.

Le Mans, du 22 Août. Le boisseau de froment pesant 31 livres, poids de marc, 2 liv. 15 s. ; de seigle pesant 28 livres, 1 l. 7 s. 6 den. ; d'orge pesant 23 livres, 1 liv. 4 sous ; d'avoine pesant 25 livres, 1 liv. 7 sous.

La livre de pain mollet taxée à 2 s. 4 d. Le pain michard, du poids de 12 liv., 1 l. 3 s. Le pain de méteil, du poids de 12 liv., 15 s. 8 den.

Meaux, du 23 Août. Pain blanc, 2 s. 3 d. la livre. Pain moyen, 2 s., & le pain bis, 1 s. 8 den.

Grenoble, du 29 Août. Le quartal de froment pesant 28 liv. ; poids de marc, 2 liv. 15 à 18 s. & 3 liv. 3 s.

De Paris, *le 10 Septembre.*

Lettre à l'Auteur de la Gazette. Vos Feuilles, Mr, ont pour objet l'accroissement de l'Agriculture, du Commerce & des Finances ; c'est aussi l'objet de mon entreprise, & c'est sans doute ce qui, dans plusieurs occasions, a porté vos Prédécesseurs à en annoncer le succès. Ce succès, Mr, c'est-à-dire, celui de mes procédés pour la manipulation des vins rouges, est reconnu dans tous les pays vignobles de la France & établi par plus de quatre mille expériences faites sur des raisins de toutes les sortes & de tous les degrés de maturité & de verdeur. Rien de plus certain ni de mieux constaté que la supériorité & les bons effets de ma méthode ; toutes les personnes qui l'ont mise en pratique & qui par conséquent sont en état d'en juger, conviennent & attestent que les vins qui sont faits d'après cette méthode sont d'une meilleure qualité, ont beaucoup moins de verdeur, qu'ils durent plus long-tems & se vendent à plus grand prix que ceux qui se font suivant l'usage ordinaire. J'en ai déjà donné au Public nombre de preuves, & vos Prédécesseurs, M., dans la Feuille du 9 Janvier 1776, N°. 3, ont ajouté à ces preuves celles que leur ont fourni les pays étrangers, *les plus opposés de climat*, tels que l'Italie & l'Allemagne. On a même traduit en Allemand mon Ouvrage, pour le répandre ensuite dans les campagnes ; cependant, comme il est des vérités qu'on ne peut trop répéter, & que l'excellence de mes principes ne peut être trop connue, sur-tout dans une année où ils deviennent si nécessaires, j'ai cru devoir réveiller l'attention du Public, en lui remettant sous les yeux quelques nouveaux faits. J'en aurois assurément beaucoup à lui offrir depuis mon dernier Ouvrage (1) ; mais, dans la nécessité de choisir, je me borne à deux témoignages qui, par le poids ou la qualité des personnes de qui je les tiens, m'ont paru les plus propres à inspirer de la confiance & à piquer l'émulation. Avant de les produire, j'observerai que M. Bertin, ce Ministre distingué, depuis si long-tems, par son zele pour les progrès de l'Agriculture Françoise, m'a fait l'honneur de m'écrire le 8 du mois dernier, en me permettant de le citer, & qu'entr'autres choses il me dit » qu'il avoit toujours été très persuadé que toutes les personnes qui se serviroient de mes procédés » pour faire les vins, ne pourroient que » s'en louer, qu'il a vu par lui-même, & » qu'il est instruit d'ailleurs de l'utilité dont » ils ont été *dans nombre d'endroits* ».

Je ne tarderai point à prouver de nouveau le mérite de mes procédés, sur-tout de

(1) *Chez Musier, Libraire à Paris, rue du Foin Saint-Jacques.*

ceux que j'ai publiés en 1775, par les expériences qu'un très-grand Prince m'a admis à l'honneur de faire, cette année, sous ses yeux. Je me flatte que le grand succès qu'elles auront me mettra en état de démontrer, sans replique, qu'il n'y a point d'années où, en suivant ma méthode exactement, on ne puisse toujours & dans tous les lieux, faire des vins de bonne qualité & tels qu'ils puissent se vendre & se transporter à l'Etranger.

Une autre année, & quand il ne tiendra plus qu'à moi, je démontrerai, avec la même évidence, que les procédés que j'ai inventés pour la manipulation des vins blancs, peuvent aller de pair avec ceux que j'ai imaginés & éprouvés tant de fois pour les vins rouges.

Je vous prie, M., d'avoir la complaisance de rendre ma lettre publique, ainsi que les deux témoignages que j'y joins; je me flatte que vous jugerez qu'ils ne peuvent être trop promptement répandus. J'ai l'honneur, &c. MAUPIN. *A Paris, le 2 Septembre* 1777.

A Chaumont-sur-Mozelle, le 4 Juillet 1777.

» Mon premier soin, en arrivant ici, M., » a été de m'assurer de l'état des vins que » vous avez faits sous mes yeux en 1774, » d'après les procédés que vous avez publiés » (depuis). Je dois vous rendre ce témoi- » nage, que ces vins sont encore très-bons, » quoique, dans la maniere ordinaire de » les faire, ils n'eussent pas pu se conserver » plus d'un an. A la vérité, ils commencent » à exiger d'être bientôt vendus; mais je » regarde comme un très-grand avantage » de pouvoir, par l'effet de vos procédés, » conserver plus de trois ans des vins qui, » auparavant, ne pouvoient passer l'année.

» Je vous dois encore ce témoignage, » que tous mes voisins, frappés de cet avan- » tage & de la supériorité de qualité de vos » vins, s'empressent (voilà le bien que pro- » duit le bon exemple des hommes en place) » de suivre votre méthode de facon, M., » qu'il est très-constant que vous avez rendu » un très-grand service à cette branche d'A- » griculture dans ce pays-ci.

» Vous observez, avec raison, que le tems » qu'il fait est bien peu favorable à la vigne; » je prévois que l'observation de vos procé- » dés sera plus nécessaire que jamais, cette » année, &c. *Signé*, DE LA GALAISIERE ».

M. Maupin, à la suite de cette lettre si flatteuse pour lui, ajoute la note suivante. » Précédemment à cette lettre, le Régisseur de la Terre de Chaumont, homme aussi exact qu'intelligent, m'avoit écrit, entr'autres choses, par sa lettre du 19 Novembre dernier, ce qui suit: *En* 1773, *les vins de M. de la Galaisiere ne se sont pas vendus plus de 5 à 8 l. la mesure en bonne année; le vin, fait du fruit des mêmes vignes, conditionné selon vos principes, se vend à présent de 10 à 15 liv. 10 s. la mesure, en bonne année*... &c. ».

Extrait d'une Lettre écrite à M. Maupin, par M. Jean-Benoît Core, datée de Querasque, en Piémont, le 14 *Février* 1777.

..... » Ayant trouvé votre méthode, M., » pour améliorer le vin, l'été de 1768, la » même automne j'en fis usage, qui m'a » réussi au-de-là de mes souhaits & que je » n'ai plus discontinué jusqu'à présent, & » je me trouve avoir, depuis ce tems-là, » des *vins très-excellens* des années successives » du 68 jusqu'au 76 inclusivement (*N. B.* » que nos vins ne se conservent pas au-delà » d'une année, prenant de l'aigre ou, com- » me on dit ici, du vieux) *meilleurs, suivant* » *leur degré d'aînesse*. La semaine passée, li- » sant chez M. le Comte Mathie, grand » Amateur de Chymie, & à qui je fis, par » amitié, des vins à votre façon, cette au- » tomne, le Journal Encyclopédique du » mois de Mars 1775, j'ai trouvé votre » Prospectus de deux Ouvrages regardant la » vigne & le vin..... Je prens la liberté de » vous écrire, Monsieur, & de vous supplier » de m'accorder la grace de me les livrer, &c.....

Edit du Roi, donné à Versailles au mois d'Août dernier, & registré en Parlement, qui autorise les Prévôt des Marchands & Echevins de la Ville de Paris, à faire un emprunt de six cens mille livres de rentes perpétuelles à cinq pour cent, & viageres à sept pour cent sur deux têtes, dont le produit sera versé dans le Trésor Royal, pour concourir aux remboursemens avantageux aux Finances, que Sa Majesté vient d'ordonner. Il est permis à tous les Etrangers non-naturalisés, même aux Sujets des Puis-

ſances avec leſquelles Sa Majeſté pourroit être en guerre, aux Communautés, Fabriques & autres gens de main-morte, d'acquérir leſdites rentes.

» Maquignons, dit Brillon dans ſon Dic» tionnaire des Arrêts, Maquignons & Fri» piers fort honnêtes gens, ſe diſent-ils les » uns les autres, nonobſtant l'opinion con» traire; mais s'il en eſt quelques-uns, on » deſire que leur bon exemple corrige les » autres ». En attendant les effets de ce bon exemple; voici un Arrêt du Conſeil, *concernant la Police du Marché aux Chevaux à Paris*, qui ne ſera pas inutile... Sa Majeſté voulant prévenir les fraudes trop fréquentes dans la vente des chevaux, notamment de ceux attaqués de maladies contagieuſes, déclare par cet Arrêt que les Acheteurs pourront dépoſer le prix des chevaux qui leur ſeront vendus, en la caiſſe du Marché, laquelle ſera tenue par l'Inſpecteur prépoſé pour la Police dudit Marché. Chaque dépôt ſera tenu ſans frais, pour être remis enſuite en nature & mêmes eſpeces à qui faire ſe devra. Les articles ſuivans réglent les ſalaires qui ſeront payés à des Maréchaux commis pour faire la viſite des chevaux qui auront été vendus, en cas de conteſtation entre le Vendeur & l'Acheteur. L'Inſpecteur arrêtera & fera mettre en fourriere les chevaux attaqués ou ſuſpectés de morve, qui ſeront expoſés en vente au Marché, même ceux trouvés en tous autres endroits de la Ville & Banlieue de Paris; il les fera viſiter par les Maréchaux, après avoir fait avertir les Propriétaires, s'ils ſont connus, pour enſuite, dans le cas où la maladie ſera conſtatée, les chevaux être remis aux Ecariſſeurs, pour les abattre en préſence dudit Inſpecteur, ſur les voieries à ce deſtinées. Défenſes à tous Ecariſſeurs de tuer aucun cheval morveux, ſans en donner préalablement avis à l'Inſpecteur. Cet Arrêt eſt du 14 Aout dernier.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Annonce de Livre.

Inſtruction abrégée ſur les maladies des Enfans. Par M. *Guenet*, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, & de la Société Royale de Médecine. A Paris, de l'Imprimerie de Ph. D. Pierres, rue S. Jacques, 1777. Broch. in-12 de 58 pag.

Pour faire connoître le mérite & les avantages de cet Ecrit, il ſuffit de rappeller ici le jugement qu'en a porté M. de Laſſone, premier Médecin du Roi, en ſurvivance & premier Médecin de la Reine, qui l'a examiné en qualité de Cenſeur. Voici en quels termes il s'exprime dans ſon Approbation. » Dans cet Ouvrage, dit-il, dont l'objet eſt » de guider sûrement les perſonnes chari» tables qui veulent bien ſe vouer à veiller » ſur la ſanté des pauvres enfans malades » dans les campagnes, l'Auteur réunit à la » préciſion & à la clarté des préceptes, les » méthodes de curation les plus ſimples & les » plus efficaces ». Ce petit Manuel enſeigne la maniere dont il faut traiter toutes les maladies auxquelles les enfans ſont ſujets, comme le vomiſſement, les tranchées, les convulſions, la dentition, les humeurs qui ſe portent à la peau, les vers, le dévoiement, la conſtipation, les petits ulceres à la bouche, la coqueluche, la chûte prématurée du cordon ombilical, les petits ulceres qui ſe forment au nombril, l'inflammation & l'ulcere des oreilles, les hernies ou deſcentes, l'hydrocele ou hydropiſie des teſticules, l'obſtruction des glandes du méſentere.

N. B. Dans la Feuille du Mardi 2 Septembre, page 556, col. 1, à l'article d'Anvers, il s'eſt gliſſé une faute d'impreſſion qu'il eſt eſſentiel de corriger. Au lieu de *diacona muſcipula*, il faut lire *dionæa muſcipula.*

II.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 3 Sept. 1777 au Samedi 6 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 19, 20, 22 à 23 liv.; le ſeigle, de 9 l. 10 ſ., 10 à 10 l. 10 ſ.; l'orge, de 9 l., 9 l. 10 ſ. à 10 liv. Le froment au Port de la Greve, de 20, 21, 22 à 23 l.; le ſeigle, de 10 l., 10 liv. 5 ſ. à 10 l. 15 ſ.; l'orge, de 9 l. 5 ſ., 9 l. 10 ſ. à 10 l. *le ſeptier.*

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 3 Sept. 1777 au Samedi 6 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 liv. 10 s.; *idem* à la Greve, de 20, 21 à 22 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 10 Sept. 1777, de 58 à 59 l.; *idem* nouveau, de 55 à 56; le cent de paille vieille, de 21 à 22 l.; *id.* nouvelle, de 20 à 21 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 46 à 47; *idem* nouveau, de 44 à 45; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 22 à 23; *id.* nouvelle, de 20 à 21; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 41 à 42; *idem* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille, de 21 à 22 l.; *id.* nouvelle, de 19 à 20 l.; le foin à la Grêve, de 34 à 35 l.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 9 Septembre 1777.

Or de Portug. à	724	ff 6		marc.
Du Mexique à	718			
Du Pérou à	710			
Les guinées à	722			
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			
Or à 20 karats à	84			
L'argent à 11 d. 20 g. à	54			marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52			
Piastres à	49	7	6	

V.

Changes de Paris, *du 10 Septembre 1777.*

Amsterdam	54 ⅛
Londres	31 13 16e.
Hambourg	188 à 188 ¼
Madrid	15 1 6
Cadix	14 19 6 à 19
Livourne	95 ¼
Gênes	93 ¼
Lyon *Août*	⅜ à ¼ p. % p.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Sam 6 Sept. 1777.

Messieurs

Gosley.....	pplles.	t. l.
Viageres...		t. l.

Du Mardi 9.

Defays.....	pplles.	P.
Viageres		P.

Six premiers mois 1777.

Du Jeudi 4.

Alissant....	Viag.	A.
Tontine.....		A.
Nau.....	pplles.	C.
Viageres		C.
Tontine		C

Suite du Jeudi 4.

Messieurs

Certain.....	pplles.	C.
Viageres.....		C.
Tontine.....		C.
De S. Janvier	vres.	t. l.

Du Samedi 6.

Caron	vres.	t. l.
Despeignes.	Viag.	C.
Perpétuelles.		C.
Tontine		F.
Delarue.....	Viag.	A.
Perpétuelles..		A.
Tontine.....		A.
Lenoir.....	pplles.	A.
Viageres.....		A.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Sept. 1777.	Lundi 8.	Mardi 9.	Mercredi 10.
Comp. d. Ind.			
Actions . . .	FESTE	1832 ½ . . .	2832 ½ 3027
D°. 16es/25 . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	78	. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	405	405 . . .
Rescriptions . .	. . . . .	10 ¼ ½ ¾ . . .	10 ½ ¾ . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	. . . . .	1 ¾ 2 . . .
Lots de 48 l. .	. . . . .	801 800 799 .	799 800 . .
Lots de 150 l. .	. . . . .	1707 8 7 5 7 .	1707 6 . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnem de 24ff pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annon deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 3 Mai.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 31 *Mars.*

UN Auteur connu, le Professeur Galdenstaedt, vient de nous donner une description détaillée d'une belle carte de la Mer Caspienne. On croira d'abord que c'est ici un pays étranger pour nous, on se trompe. Nous faisons un commerce sur les côtes de cette Mer, & il s'agit de lui donner de nouveaux accroissemens. Il n'est pas étonnant que les Etrangers ignorent que nous commerçons dans ces contrées lointaines, puisqu'une bonne partie de notre Nation n'en a pas la moindre connoissance. Si nous commençons à en parler, c'est que la Perse & notre Cour cherchent mutuellement à former entr'elles de plus étroites liaisons & à conclure des Traités également avantageux aux deux Nations. Notre commerce avec les Persans est lucratif; mais jusqu'à présent sa marche n'a pu être que fort lente; des obstacles trop difficiles à vaincre s'opposoient à ses progrès. A Ispahan, comme à Constantinople, une grande circonspection qui tient beaucoup de la méfiance est l'ame du Gouvernement; nous ne pouvions pas obtenir des franchises, & l'on ne nous auroit pas même permis d'acheter à haut prix une pleine liberté pour nos Marchands. Outre cela, les Provinces qui bordent la Mer Caspienne ou qui l'avoisinent, sont habitées par des Peuplades isolées, peu industrieuses, la plûpart Nomades, sans goût pour le commerce & à demi-sauvages. La Cour d'Ispahan n'ose pas se fier à ces Peuples; elle paroît craindre également & de les asservir & d'étendre trop leur liberté. Les circonstances présentes ont fait naître le projet, non de dompter, mais de civiliser ces hommes farouches. On se propose de mêler parmi eux de nouveaux Colons en état de les instruire par leurs leçons & de les animer par leurs exemples. Cependant pour empêcher que les esprits inquiets ne remuent, & ne travaillent sourdement à déconcerter des mesures si bien prises, on aura soin de renforcer les Garnisons du pays pour en contenir les Habitans dans le devoir. C'est ainsi qu'on nous applanit les voies pour hâter les progrès de notre commerce dans ces contrées éloignées. Mais ce n'est pas encore assez; comme les ennemis d'une même Puissance contractent bientôt entr'eux des liaisons d'amitié, la Perse regarde déjà la Russie comme son alliée; & disposée à nous accorder tous les privileges que nous pouvons desirer pour rendre plus florissant notre commerce de la Mer Caspienne, elle ne bornera pas à cet objet les marques de sa reconnoissance & de son amitié.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le* 3 *Avril.*

Par une Déclaration du Roi nouvellement publiée, il est défendu aux Juifs de tenir

des cabarets où l'on vend en détail la biere & où l'on en donne à boire au Public. Cette liberté ne sera désormais accordée qu'à des Chrétiens, moyennant certains droits qui seront versés dans le Trésor de la Couronne. Il est spécialement ordonné, d'après le même Réglement, de n'avoir aucune brûlerie dans les grandes Villes, à cause des accidens qui peuvent en résulter. Personne, sans en avoir obtenu la permission du Gouvernement, permission qui ne sera jamais accordée qu'à certaines conditions, ne pourra ni distiller des eaux-de-vie, ni brasser de la biere. Cette Ordonnance auroit paru plutôt si le Roi avoit été libre de la porter; mais il a fallu s'arranger auparavant avec les Starostes qui s'attribuent le droit exclusif de faire distiller & brasser.

On a essayé, il y a quelques jours, de remettre le pont sur la Vistule; mais les eaux se sont élevées si haut, qu'il n'a pas été possible d'en venir à bout. Cette riviere est encore prodigieusement enflée; les eaux qui sont à sept aunes au dessus de leur moyenne élévation ne cessent pas de croître. Toute l'étendue de terrein, connue sous le nom de Szoler, est submergée. On continue à craindre en Prusse de grands débordemens dans les terres basses & voisines des rivieres de Nogat & de Hat. Nous ne pouvons encore ni évaluer nos pertes ni juger au juste de nos espérances.

La Commission d'Education, pour fournir aux dépenses nécessaires à cet important objet, vient d'en retrancher quelques-unes qui lui sont inutiles & onéreuses. Elle a supprimé plusieurs pensions obtenues par l'intrigue & la faveur.

SUEDE.

De Stockholm, *le 5 Avril.*

En vertu de ses privileges, la Ville de Marstrand se croyoit exempte de l'obligation d'acheter des eaux de vie du pays. En conséquence, elle en faisoit venir de l'Etranger non-seulement pour sa consommation, mais encore pour en vendre à tous ceux qui se présenteroient pour en acheter. S. M. a désapprouvé cette conduite comme directement opposée à ses vues; cette importation n'aura plus lieu désormais; cependant ceux qui l'ont faite ne sont soumis à aucune peine. On ne peut douter à présent de la promulgation de la loi; les contraventions seront punies.

Un Ouvrage excellent & de la plus grande utilité est celui qu'on vient de publier ici sous le titre de *Pharmacie Suédoise*. Il est si bien rédigé que dans toute l'Europe on en fera bientôt le cas que nous en faisons nous-mêmes. On n'y trouve rien de témérairement avancé; les méthodes y sont claires, succintes & digérées par d'habiles Maîtres. Pour les plantes, on y suit la nomenclature du Chevalier Linné; ce Sçavant n'est pas mort, ainsi qu'on l'a faussement publié dans des Feuilles périodiques; il avoit été attaqué d'une dangereuse maladie, mais depuis quelques jours il est parfaitement rétabli.

La premiere partie de cet Ouvrage contient les diverses matieres médicales ou les remedes simples. La seconde présente en détail l'art de préparer les remedes composés, ou la Pharmacie proprement dite. Tous ler articles sont rangés par ordre alphabétique. L'Ouvrage est écrit en Latin.

DANEMARCK.

D'Hilsingor, *le 6 Avril.*

Nous touchons enfin au printems & la navigation devient toujours plus libre au grand avantage du commerce. Les 28 & 29 du mois dernier, il arriva dans notre Rade 44 bâtimens qui venoient de la Mer du Nord pour entrer dans le Sund. De ce nombre étoit le vaisseau du Cap. Belfours, de Liverpool, qui avoit été arrêté par les glaces dans l'anse de Hornebeck, d'où il n'est sorti que par bien des efforts & après bien des risques. Avant que d'arriver à Merdal, en Norvege, il avoit perdu deux ancres & une partie de ses agrès. Après s'être radoubé à Ahrendal, il a heureusement fait voile pour Dantzick, lieu de sa destination. On ne parle presque plus du commerce de cette derniere Ville, tant il est tombé depuis les troubles de la Pologne.

PRUSSE.

De Berlin, *le 10 Avril.*

En voyant nos préparatifs de guerre, on diroit que c'est-là le seul objet qui occupe

le Gouvernement. Cependant il n'en travaille pas avec moins d'activité à faire fleurir les diverses branches d'Agriculture & de Commerce. Par ses soins & ses encouragemens, la culture des mûriers, connue depuis si peu de tems dans nos Etats, s'étend & se perfectionne beaucoup plus que nous n'osions l'espérer. La Maison des Orphelins de Francfort-sur-l'Oder vend, chaque année, un grand nombre de jeunes plants; le bon débit fait qu'on y redouble d'ardeur pour cette culture. Dans les jardins de cet Hôpital, on compte actuellement jusqu'à cinq mille pieds de mûriers propres à être transplantés & qui sont à vendre. Nous avons plusieurs autres Villes où l'on a de belles plantations de cette précieuse espece d'arbres. A mesure que nous recueillons de plus grandes quantités de cocons, nous multiplions les Fabriques de soie & nous faisons plus d'effort pour attirer & fixer chez nous d'habiles Ouvriers. Non-seulement l'éducation des vers à soie est connue & pratiquée dans nos nouvelles possessions de Pologne, mais nous y avons envoyé des Fabricans en soie pour y élever des Manufactures. Le sol y convient aux mûriers; comme les Habitans ignoroient l'art de cultiver cet arbre, nous leur avons donné des gens en état de les instruire. Nous espérons de nous pouvoir passer, dans la suite, des soies des contrées méridionales.

Dans ce pays-ci, nous portons quelquefois des réglemens qu'on n'imagineroit peut-être pas ailleurs. Par une nouvelle Ordonnance, on vient de fixer les gages des Domestiques & de prescire les devoirs qu'ils auront à remplir. Si quelqu'un d'entr'eux s'avise d'exiger pour son payement au-delà du taux marqué dans le tarif, ou de recevoir ses gages sans avoir bien servi, il sera irrémissiblement condamné aux travaux publics pour trois mois. Cette peine ne sera pourtant pas infamante. On enveloppe également dans cette Ordonnance les Domestiques des deux sexes, mais on n'y ménage pas aussi les Maîtres & les Maîtresses, & on les soumet à des amendes pécuniaires s'ils imposent à leurs Domestiques des obligations qui ne sont pas marquées, ou s'ils refusent de leur payer en entier les gages qu'ils auront gagnés par leurs services. Il est à présumer que les Maîtres & les Domestiques auront de l'indulgence les uns pour les autres, les premiers par la crainte de payer des amendes, les seconds par celle de se voir traîner à des travaux pénibles.

ALLEMAGNE.

De Leipsick, *le* 11 *Avril.*

Nos Foires, qui suivent celles de Francfort, sont fréquentées par des Marchands de toutes les Nations de l'Europe. Comme il est déjà arrivé beaucoup d'Etrangers dans notre Ville, on a cru devoir publier & afficher l'avis suivant. Le Gouvernement a mis hors de cours les écus & les florins portant l'effigie, le nom & les armes du Duc de Saxe Gotha, frappés en 1774. Les écus annoncent quinze marcs d'argent fin, & les florins trente marcs; mais ces especes ne sont pas de bon aloi & se trouvent bien inférieures pour la valeur au taux marqué à l'article XIV de l'Ordonnance sur l'argent de convention introduit en 1763. Il est défendu de donner & de recevoir en payement lesdites especes, sous peine de confiscation. Nous étions instruits de la défense, mais les Etrangers peuvent l'ignorer.

Par la voie des Annonces de cette Ville, on avoit demandé si les ponts couverts sont préférables aux autres, pour la commodité, la durée & les frais d'entretien? C'est par des faits qu'on vient de répondre à cette question. Le pont sur l'Elbe, près de Dessau, qui est découvert, n'a pas coûté 10,000 rixdales, & depuis 50 ans qu'il existe, on n'a pas dépensé annuellement plus de 200 rixd. pour l'entretenir en bon état; tandis que d'autres ponts, plus petits que celui là, mais couverts, ont été construits à plus grands frais, dans des lieux où les matériaux ne sont par rares, & en entraînent de considérables pour les réparations.

De Francfort, *le* 12 *Avril.*

Après un long hiver, le tems se radoucit le 6 de ce mois, mais la nuit il y eut une gelée qui a porté quelques dommages aux arbres. Les bourgeons de ceux qui se trouvent à l'abri du vent ont été brûlés. Les denrées sont assez abondantes & les prix modérés. La campagne paroît belle; mais nous aurions besoin d'une pluie douce & un peu chaude. Comme le tems est beau, nous

commençons à ne plus craindre les gelées ; & s'il tombe de la pluie, elle aura vraisemblablement le degré de chaleur que nous desirons.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 19 Avril.*

A la Chambre des Pairs on a pris en considération la demande que le Roi a faite de lui accorder 600,000 liv. st. pour liquider les dettes de la Liste civile, & une augmentation de revenus de 200,000 liv. Cette proposition n'étoit pas de nature à passer sans contestation ; il y a eu de grands débats. Les Lords Suffolk & Derby furent d'avis de présenter une adresse à S. M. pour lui témoigner que la Chambre se faisoit un plaisir & un devoir de lui accorder l'objet de sa demande. Le Marquis de Rockingham, consentit à ce qu'on présentât une adresse ; mais il en donna l'esquisse suivante. Après avoir donné, dit-il, de nouvelles assurances de son inviolable attachement à la Personne sacrée de S. M., la Chambre protestera qu'elle se voit forcée par le devoir & la nécessité des circonstances de refuser ce qu'on lui demande. Ensuite elle s'élevera contre la profusion des Ministres, sur-tout dans un tems où les dettes de la Nation augmentent & ses ressources diminuent. Après quoi on exposera que le Parlement, à l'avénement de S. M. à la Couronne, liquida, pour de bonnes raisons sans doute, les dettes de la Liste civile qui se montoient à des sommes énormes ; mais que porter une seconde fois les dépenses au-delà des revenus, sans être autorisé par le Parlement, c'est un abus. On a payé des dettes, il est vrai ; mais on en a contracté d'autres infiniment plus onéreuses que les premieres ; & cela dans un très court espace de tems. Quant à l'augmentation du revenu annuel de S. M., la Chambre déclarera que nous sommes obligés de la refuser, non seulement par des motifs d'économie, mais aussi parce que nous craignons que ce ne soit-là compromettre l'honneur & l'intégrité du Parlement. En mettant des sommes considérables à la disposition du Ministre, nous confirmerons l'opinion générale où l'on est que le revenu de la Liste civile est employé à gagner & entretenir un parti considérable dans l'une & l'autre Chambre. Nous ne pouvons donc voter, sans les plus fortes raisons, des sommes immenses que les fideles Sujets de Sa Majesté payeroient, dans la triste persuasion que cet argent seroit appliqué à notre profit. Il s'agit ici de veiller à notre honneur &c.

Après de longs discours, prononcés de part & d'autre, on recueillit les voix sur la motion qui avoit pour objet de présenter une adresse à Sa Majesté pour l'assurer de l'obéissance de son Parlement, & lui témoigner qu'il étoit disposé à remplir les vues du Souverain ; elle passa à la pluralité de 96 voix. Il y en eut 122 pour & seulemet 26 contre.

On a inventé à Manchester une nouvelle maniere de préparer & de teindre le coton & d'en faire des étoffes qui ont le brillant de la soie & sont d'un plus grand usage. Les Marchands font grand cas de cette découverte, & ne doutent pas qu'elle ne forme dans la suite une riche branche de commerce.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Saint-Dizier, *le 20 Avril.*

Lettre à l'Auteur de la Gazette. Je n'ai vu que depuis peu, Monsieur, une question proposée dans votre Gazette & à laquelle on a déjà répondu. Comme mon avis différe de celui qu'on a donné, je vais le proposer. On demande si la méthode de faire paître le bétail dans les champs à bled est bonne à mettre en pratique lorsque le bled est clair-semé ; & si l'utilité de cette méthode dans les bleds trop épais ne provient pas de ce que le bétail arrache, en paissant, une partie des plantes & les empêche par-là de s'étouffer en grossissant ?

La premiere question n'étant qu'une circonstance particuliere de la 2e, il faut commencer par la décision de celle ci.

On sçait que les Romains étoient habiles Cultivateurs : s'ils cultivoient bien, c'est parce qu'ils s'appliquoient à bien observer.

Nous obſervons peu, voilà d'où vient que nous cultivons mal. C'eſt ſans doute d'après les obſervations de ces grands Maîtres de l'Art que Virgile nous a laiſſé dans les Géorgiques tant de préceptes importans ſur l'Agriculture. La queſtion dont il s'agit n'a pas été oubliée. En très-peu de mots, cet Auteur dit tout ce que l'on peut deſirer à cet égard.

.... Ne gravidis procumbat culmen ariſtis,
Luxuriem ſegetum tenuâ depaſcit in herbâ.
Cùm primùm ſulcos æquant ſata.

Car on voit par là, 1°. que le motif qui engage à faire paître les troupeaux dans les bleds trop forts, eſt d'empêcher le verſement lorſqu'ils ſont épiés. *Ne procumbat culmen ariſtis.*

2°. Que l'uſage étoit de faire manger par le bétail, ſeulement le feuillage trop épais. *Luxuriem ſegetum*, & non-pas de maniere à faire arracher une partie des plantes.

3°. Que ce n'eſt pas dans le mois de Décembre ni pendant l'hiver que les Romains faiſoient manger les bleds forts; ce qui effectivement ne pourroit produire alors l'effet que l'on eſpere, qui conſiſte à affoiblir les plantes. Cette opération doit ſe faire lorſque les bleds ont commencé à pouſſer avec vigueur au printems, c'eſt-à dire dans notre climat, au commencement d'Avril, un peu plutôt ou un peu plus tard, ſuivant que la ſaiſon eſt avancée, lorſque les bleds couvrent les ſillons par leurs feuillages épais, *cùm ſulcos æquant ſata.*

On conçoit que pour lors le bétail mangeant une partie plus ou moins grande des feuilles, les plantes ſe trouvent affoiblies par cette ſuppreſſion qu'il faut qu'elles réparent : elles doivent, par cette raiſon, pouſſer des tiges moins hautes & moins garnies de grands feuillages. Or il n'eſt pas douteux que c'eſt la grande hauteur des tiges & la force des feuillages qui occaſionne le reverſement des bleds, lorſqu'il ſurvient de grands vents accompagnés de pluies.

Ce que l'on vient d'avancer ſe trouve confirmé par l'opération qui ſe fait dans les pays où les portions d'héritages ſont peu conſidérables. Comme il n'eſt pas poſſible de conduire des troupeaux dans de petits morceaux de terrein, on eſt obligé, lorſque les bleds ſont très-forts & épais, de couper les ſommités des feuilles avec la faucille; on fait cette opération au mois de Mai : ces feuilles coupées ſervent très-utilement pour nourrir les beſtiaux. L'expérience fait juger avec aſſez de certitude quels ſont les bleds dont il eſt néceſſaire de prévenir le verſement par l'un ou l'autre des deux procédés.

Quant à la queſtion par laquelle on demande ſi la méthode dont il s'agit eſt bonne à mettre en pratique dans les champs où le bled eſt ſemé clair? on peut conclure de ce qui vient d'être dit, qu'il en faut uſer de même que pour les bleds ſemés épais, c'eſt-à-dire qu'il faut ſe décider pour l'affirmative dans le cas où les bleds, quoique ſemés clairs, ſont devenus, en tallant, très-forts & épais, comme il arrive communément aux bons Cultivateurs qui diminuent la quantité de ſemence. *J'ai l'honneur d'être* &c.

D'Auxerre, *le 21 Avril.*

Au commencement de ce mois, le village de Bazarnes a éprouvé les ravages d'un cruel incendie. Le feu prit à une maiſon voiſine du Preſbytere, couverte de chaume, & ſe communiqua bientôt aux bâtimens voiſins. Les Habitans étoient alors à Vêpres; ceux des Paroiſſes voiſines accouroient déjà que les autres n'étoient pas encore informés de l'accident. Il faiſoit un gros vent; les flammes pouſſées avec impétuoſité, étendirent rapidement l'incendie; des charbons furent portés ſur les toits des bâtimens éloignés & le feu s'y communiqua. L'embraſement ſeroit devenu général, ſans les ſecours des Habitans de quatre ou cinq villages. Les Seigneurs ſe mirent à leur tête & dirigerent les opérations. On forma une double chaîne de Travailleurs qui vinrent heureuſement à bout de couper d'abord les communications. Enfin, par de grands efforts & après bien des travaux, on éteignit le feu. Suivant le procès-verbal, dreſſé le lendemain par le Bailli de Bazarnes, environ ſoixante bâtimens, tant habitations que granges, celliers, écuries &c. ont été la proie des flammes. Les malheureux incendiés ont perdu la plus grande partie de leurs effets, leurs proviſions & leurs denrées. Il a péri même une aſſez grande quantité de bétail.

Dans cet incendie, ce qui a frappé tout le monde, c'est le zele, l'ardeur, l'intrépidité d'un Charpentier de Vermenton, nommé Boudard; dès qu'il eût apperçu les flammes, il vola au secours des malheureux; arrivé au bord de la riviere, il trouve que le bateau étoit du côté opposé; il appelle, il crie, on ne vient par assez vite, il se jette dans l'eau, tout habillé, & traverse la riviere; il continue à courir à perte d'haleine, entre dans Bazarnes, & sans se dépouiller de ses habits, il monte au haut d'un bâtiment, & la hache à la main, il abat les toits enflammés; le feu gagne son poste, on lui crie de tous les côtés qu'il est perdu & qu'il se hâte de descendre; laissez-moi faire, dit-il, je suis Ouvrier, je sçais mon métier. Cependant il redouble d'activité, & en frappant avec autant de force que d'adresse à certains endroits de la charpente, il la fait tomber tout-à-la-fois avec la couverture, & lui reste sur le mur. Le feu fut alors étouffé par la chûte de cette lourde masse, & l'on n'eut pas grand peine pour achever de l'éteindre dans cet endroit.

De Paris, *le 27 Avril.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, portant commission à M. le Lieutenant-Général de Police & à M. le Comte d'Angivillers, pour veiller à la suite des opérations qu'exige l'état actuel des carrieres des environs de Paris.

Lettres-Patentes du Roi, qui réglent la forme des comptes à rendre par les Receveurs des Consignations des Cours & Jurisdictions de Paris.

Déclaration du Roi, qui ordonne la continuation de la fabrication des especes de cuivre dans les Monnoies d'Aix, Montpellier, Lille & la Rochelle, en conséquence de l'Edit du mois d'Août 1768.

Suite de l'Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, portant réglement sur les ventes & reventes des Domaines. Art. V. Les oppositions ne pourront être reçues qu'en rapportant les pieces justificatives d'icelles, soit devant les sieurs Intendans & Commissaires départis, soit au Greffe de la Commission; ces pieces seront remises ensuite au sieur Contrôleur Général des Finances, pour, après qu'elles auront été communiquées à l'un des Inspecteurs généraux du Domaine, être ensuite statué par Sa Majesté, ainsi qu'il appatiendra; & jusqu'à ce, il sera sursis par lesdits sieurs Commissaires généraux, à l'adjudication définitive: Veut Sa Majesté, que faute par les Engagistes d'avoir formé leurs oppositions, & d'en avoir remis les pieces justificatives dans les délais ci-dessus fixés, il soit passé outre par lesdits sieurs Commissaires généraux, aux adjudications définitives; lesquelles seront exécutées par provision, & sans que les anciens Engagistes puissent prétendre aucun intérêt de leurs finances contre les Adjudicataires, jusqu'au jugement des oppositions qu'ils viendroient à former après lesdites adjudications.

VI. Les encheres & sur-encheres aux adjudications qui se feront au Château des Tuileries, pardevant les sieurs Commissaires généraux nommés par Sa Majesté pour la vente & revente de ses domaines & droits domaniaux, ne pourront être faites que par le ministere des Avocats aux Conseils, lesquels seront tenus de signer sur le champ au pied du procès-verbal de l'adjudication; leur fait Sa Majesté très-expresses inhibitions & défenses d'enchérir sur des pouvoirs illimités, ni pour d'autres personnes que pour des gens connus & domiciliés.

VII. Il ne pourra, après l'adjudication faite en présence desdits sieurs Commissaires généraux, être reçu de tiercement, s'il n'est fait dans le mois de l'adjudication, & s'il n'est au moins du tiers en sus de la rente, moyennant laquelle ladite adjudication aura été faite: l'adjudication sur le tiercement, sera remise à la premiere assemblée des sieurs Commissaires généraux, après laquelle il ne pourra plus être reçu d'encheres que par le doublement, qui ne pourra être moindre de moitié du montant de l'adjudication, ni être reçu que dans le délai de six semaines; sauf néanmoins le doublement du prix total & principal de l'adjudication définitive, qui pourra être reçu à l'avenir, lorsqu'il sera fait & signifié dans le délai de deux mois, & ce, nonobstant ce qui est prescrit à cet égard par l'Arrêt du Conseil du 12 Juin 1725. Veut Sa Majesté, que dans le cas où sur le même domaine il auroit été fait un tiercement ou doublement simple, ou doublement au total, il soit procédé à l'adjudication sur l'offre la plus forte, & que cette adjudication soit définitive, lorsque elle sera faite sur doublement au total.

(*La suite à l'Ordinaire prochain*).

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Suite de la Réponse du Cultivateur du Pays d'Aunis &c.

Quel est l'objet du dépotage, demandez-vous? *C'est de constater avec la derniere précision la quantité d'eau de-vie renfermée dans une futaille, par le moyen d'un vase qui, rempli de liqueur, contient exactement une velte.* Cette définition est très-juste; mais tous les vases, dont on se servira pour dépoter, *contiendront ils exactement une velte, pour constater avec la derniere précision la quantité d'eau-de-vie renfermée dans une futaille?* Vous pouvez lire à ce sujet un Mémoire imprimé de M. Boutiron, Avocat, fait en 1760, dans une discussion élevée entre un Négociant de la Rochelle & un Marchand de Mauzé. Vous y verrez que le dépotege est susceptible de fraude; vous y verrez que ce Négociant convaincu que son frélau étoit faux, & trop grand de *sept pots*, faisant *une velte trois quarts*, sur chaque piece de 54 à 60 veltes; vous y verrez que le dépotage n'est pas sûr, puisqu'on dépota plusieurs fois & que chaque résultat fut différent.

Cependant je veux bien vous accorder que celui qui dépotera ne puisse jamais se tromper. Le dépotage se fera sans doute, à l'arrivée des eaux-de-vie du Cultivateur, chez le Négociant ou le Courtier qui les aura achetées. Ces futailles sont mal rabattues pour l'ordinaire; une fois dépotées & déposées dans le magasin de l'Acheteur, on les reliera en plein & on les rabattra; on sçait que ce rabattage diminue *une demi-velte* au moins de la continence de la futaille; on sçait (à la Rochelle) qu'il y a une maniere de rabattre les futailles qui en ôte encore davantage; on sçait qu'on peut réformer cette futaille sans toucher à la marque du dépotage, & lui ôter deux veltes de sa continence; on sçait &c. &c. Ces futailles une fois marquées par le Dépoteur, il faudra que le Consommateur les reçoive & s'en contente, sans espoir de recours pour s'en faire faire raison. Peut-être aussi y aura-t-il un frélau pour le Cultivateur & un autre pour le Consommateur? La cupidité est assez ingénieuse pour en venir jusques-là; c'est un raffinement de la Ville, les gens de la campagne ont des *idées trop obscures* pour une pareille invention.

La forte saison des expéditions d'eau-de-vie dure depuis le commencement de Novembre jusqu'en Mars; il s'en expédie plus en Novembre & Décembre que dans le reste de l'année. On a vu des années où l'on expédioit pendant ces deux mois seulement, 4 à 5 mille pieces. On peut juger du tems considérable qu'il faut pour dépoter une pareille quantité de liqueur; on en verra presque l'impossibilité si l'on considere que c'est la saison des jours les plus courts de l'année, & qu'on ne peut pas dépoter cette liqueur à la chandelle. On a vu des 10 & 15 navires à la fois en charge; on a vu des expéditions si promptes qu'on n'a pu se donner le tems de rabattre les barriques arrivant de la campagne; il a fallu les embarquer à la descente de la charrette qui les avoit apportées.

La plûpart des Cultivateurs qui vendent dans cette saison, sont des Fermiers, forcés d'acquitter leurs fermes & leurs impositions à Noël. Les Négocians ne l'ignorent pas. Ces Fermiers envoyent leurs eaux-de-vie, les accompagnent eux-mêmes pour recevoir leur argent lorsqu'elles sont acceptées, s'en retournent le même jour avec le prix de leur vente & sont à même de remplir leurs engagemens. Si le dépotage est établi, auront-ils la même aisance? L'éloignement de leur domicile les fait arriver tard, ce qui leur fait manquer la commodité & le tems de faire dépoter leur eau-de-vie sur le champ, parce qu'il y en aura d'autres arrivées avant les leurs; il faudra de nécessité attendre au lendemain, dépenser à l'auberge & perdre son tems. S'ils ont des affaires indispensables chez eux, ils s'en retourneront pour revenir le lendemain; le même inconvénient peut subsister plusieurs jours; il y en aura de favorisés au dépotage, & ce malheureux Fermier, qui comptoit sur son argent à l'arrivée de son eau-de-vie, voit avec chagrin qu'il perd son tems & ne fait rien.

(*La suite à l'Ordinaire prochain*).

II.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 23 Avril 1777 au Samedi 27 dudit, le froment s'est vendu à la

Halle, de 19 ; 21 ; 22 à 24 l. ; le seigle, de 12, 12 l. 15 s. à 13 l. ; l'orge, de 9, 9 l. 10 s. à 9 l. 15 s. Le froment au Port de la Greve, de 20, 22 à 24 l. ; le seigle, de 12 l. 5 s., 13 à 13 liv. 10 s. ; l'orge, de 9 l. 5 s. à 9 l. 10 s. *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 23 Avril 1777 au Samedi 26 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19, 20 à 21 l. 5 s. ; *idem* à la Greve, de 18 l. 5 s., 19 à 20 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 30 Avril 1777, de 60 à 61 liv. ; *idem* nouveau, de 59 à 60 ; le cent de paille vieille, de 23 à 24 l. ; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l. ; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 55 à 56 ; *idem* nouveau, de 52 à 53 ; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 22 à 23 ; *id.* nouvelle, de 21 à 22 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 49 à 50 ; *id.* nouveau, de 47 à 48 ; le cent de paille vieille, de 22 à 23 liv. ; *id.* nouvelle, de 21 à 22 l. ; le foin à la Grêve, de 40 à 41 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 30 Avril 1777.

Or de Portug. à	725	℔ 6		marc.
Du Mexique à	718			marc.
Du Pérou à	710			marc.
Les guinées à	722			
Ducats à	98	1		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à	84			once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	54	2		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52			marc.
Piastres à	49	11		marc.

CHANGES DE PARIS, *du 30 Avril 1777.*

Amsterdam	54
Londres	31 ½
Hambourg	187
Madrid	15 2 6
Cadix	15 1
Livourne	97
Gênes	94 ½
Lyon	⅝

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril 1777.	*Lundi 28.*	*Mardi 29.*	*Mercredi 30.*
COMP. D. IND.			
Actions	1865 62 ½	1862 ½ 60	1860 62 ½
D°. 16es/25			
D°. 8es.		248.	
D°. 25es.			78.
Emprunt Oct.	401.		
Rescriptions	8 ½	8 ½	8 ¾
Bil. des Fermes.			1 ¾
Bil. de la Lot. R.	1040	1035	1030
Lots de 150 l. de Rentes viageres.	1583 84	1584 83	1584 85

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

DuVend. 11 Avril 1772
Messieurs
Peinchein .... vres. E.
Perpétuelles.. C.
Tontine ..... E.

Du Samedi 12.
Despeignes. Viag. H.
Perpétuelles. H.
Tontine.... Y. Z.

Du Lundi 14.
Thevenin.... pplles. E.
Viageres ..... E.
Tontine ..... E.

Du Mardi 15.
Messieurs
Marsollier.... vres. E.
Desplaces... pplles. C.
Viageres..... C.
Tontine..... C.

Du Mercredi 16.
Cochin..... pplles. D.

Du Jeudi 17.
Nau..... Viageres. J.
Perpétuelles.. J.
Tontine ..... J.
De S. Janvier vres. J.
Tontine ..... J.

Du Vendredi 18.
Messieurs
Lempereur.. pplles.
Viageres.....
Patu.... Viageres.

Du Samedi 19
Caron ..... vres.
Lenoir..... pplles.
Viageres.....
Despeignes. Viag.
Perpétuelles..
Tontine.... Y.
.....
.....
.....

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 14 Juin.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, *le 30 Avril.*

Ossoun-Abdoulah, Gouverneur de Jassélisar, est arrivé à Smyrne avec ordre d'enrôler de gré ou de force tous ceux qui se trouveroient en état de porter les armes. Il étoit accompagné d'un cortege de trois mille hommes, le canon précédoit & l'on marchoit, enseignes déployées. Ce Pacha, connu pour sa grande sévérité, a répandu l'effroi dans le cœur de tous les Habitans. Au bruit de son arrivée, les Turcs s'enfuirent & allerent chercher un asile à Scio, à Mételin & dans les autres Isles voisines. L'alarme n'a pas été moins forte & moins générale dans les campagnes; tous les Paysans ont abandonné leurs habitations pour se dérober à la violence. Plusieurs Caravanes qui venoient à Smyrne avec du coton & d'autres marchandises, ayant appris dans leur route ce qui se passoit, laisserent toutes leurs richesses, & chacun s'estima fort heureux de pouvoir sauver sa personne. Outre que le commerce de l'Isle en souffre beaucoup, on y est presque menacé de la famine. Les Habitans de la campagne n'apportent ni vivres ni denrées au Marché; tous les comestibles y sont rares & à un prix exorbitant.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 16 Mai.*

Le Roi a établi un College ou Bureau d'Architecture composé de cinq Membres. Ce sont des Inspecteurs qui auront le département de tout ce qui concerne les Ingénieurs, les Architectes, les Peintres & autres Artistes, enfin tous les gens de métier, au service de S. M. Leurs principales fonctions consistent à veiller sur la conduite des personnes qui leur seront soumises, à les animer par des récompenses, à les punir si elles s'écartent de leur devoir.

Nous avons craint que les Districts situés sur les bords de la Vistule n'eussent fait de grandes pertes par les débordemens de cette riviere. Le mal n'est pas considérable; il y a peu de productions territoriales qui aient souffert. Un tems sec & favorable a remis la campagne dans l'état où nous n'espérions pas de la voir de long-tems. Les Habitans de Thorn, plus exposés que ceux de la Capitale, aux ravages de l'inondation, en ont été quittes pour n'avoir aucune communication, pendant quelques semaines, avec le reste du Royaume. Quelques cantons de la Prusse occidentale ont été effrayés, les eaux y étoient si hautes qu'on découvroit à peine dans la campagne les sommets des plus grands arbres.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 15 Mai.*

Quoique datée du 13 Décembre de l'année derniere, l'Ordonnance qui regarde les

accises des frontieres de la grande Douane de la mer, n'est publiée que depuis quelques jours. Nous édifions lentement, mais encore préférons nous cette méthode à celle d'élever rapidement les plus grands édifices pour avoir ensuite ou le déplaisir de les voir crouler subitement, ou la honte de faire un aveu public de notre ignorance, en étant forcé de les abattre nous-mêmes. Le tarif des Douanes est nécessairement lié au cours du change du Royaume; nous n'avons réglé l'un qu'après avoir mis l'autre sur un bon pied. Nous sommes assurés de n'éprouver ni des embarras ni des variations pour les droits que nous aurons à payer sur les denrées & les marchandises. Aux Bureaux des Douanes on a ordre de faire acquitter les droits en nouvelles especes; la régle est donnée & met à l'abri de toute erreur. On évaluera tout en rixdales; chaque rixdale sera prise pour trois dahlers, monnoie d'argent. Ce nouveau réglement tient un peu trop à l'ancien systême pour que notre commerce puisse se promettre de voir bientôt lever les obstacles qui gênent, rallentissent, arrêtent même souvent son cours. Cependant l'espérance ne nous abandonne pas, nous sçavons qu'après un bouleversement total, ce n'est qu'insensiblement qu'on rappelle l'ordre & qu'on l'établit solidement.

Dans le Jamptland, une de nos Provinces septentrionales, l'orge est presque la seule denrée qu'on cultive; quand cette récolte manque, les Habitans ne peuvent acquitter leurs charges, & ont même bien de de la peine à pouvoir subsister. Dans les années 1752 & 1753 l'orge manqua dans ces contrées & l'on ne paya aucun des droits royaux. La récolte derniere fut magnifique; les Propriétaires se sont trouvés assez riches pour payer facilement leurs anciennes dettes. Le Roi n'a pas voulu qu'ils se privassent de leur argent comptant, & leur a permis de payer en denrées tous les arrérages dont ils étoient comptables au Gouvernement & à la Couronne. On dit qu'il s'agit de bâtir dans cette Province une nouvelle Ville, & de faire choix de l'endroit où les communications seront plus faciles par eau & par terre.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le 16 Mai.*

Lettre au Rédacteur de la Gazette d'Agriculture de Paris. Fixé depuis long-tems, quoique François, dans cette Capitale de l'Autriche, j'y lis toujours, Monsieur, avec un nouveau plaisir, votre Feuille périodique. Vis-à-vis de toute autre personne, je sçais l'éloge que j'en ferois; mais en vous adressant la parole tout ce qu'il m'est permis de dire, c'est qu'on y voit à chaque page les expressions d'un bon cœur, les vues d'un Citoyen éclairé, & par-tout un ton de vérité qu'on chercheroit inutilement dans la plûpart des ouvrages de ce genre. Vous avez parlé succintement de la guérison singuliere que M. de Mesmer a opérée dans cette Ville. Les Papiers publics d'Allemagne & de beaucoup d'autres pays se sont étendus fort au long sur cet article, mais la plûpart présentent dans leurs relations des détails absolument faux. Je vais, Monsieur, vous faire l'histoire de cette cure; elle aura certainement le mérite du vrai. Je cherche beaucoup moins à piquer la curiosité qu'à faire connoître le zele & l'intelligence d'un habile homme. Les détails dans lesquels je vais entrer sont intéressans & pourront être de quelque utilité. Voici le fait.

Marie-Thérese Paradis, fille d'un Secretaire de L. M. I., nâquit à Vienne le 15 Mai 1759, avec toutes les facultés qui constituent un enfant bien organisé & parfaitement sain. Sa vue étoit bonne; elle la perdit à l'âge de quatre ans par un accident assez singulier. Le 9 Décembre 1762, on la coucha toute seule dans une chambre humide, & qui l'étoit encore plus du côté contre lequel le chevet du lit étoit appliqué. Pendant la nuit quelqu'un vint frapper à la porte; comme personne ne répondoit, on frappa pendant quelque tems avec plus de force & à coups redoublés. Le lendemain l'enfant ne distingua plus aucun objet; depuis cette époque elle resta toujours aveugle. Dans un cas comme celui-ci, on doit faire attention à la cause du mal, autant qu'elle peut être présumée, & ensuite aux remedes inutilement employés pour le guérir. Désolés de voir leur enfant dans cet état, les parens n'oublierent rien pour la guérir; on eut recours aux topiques les plus forts, aux sangsues & aux remedes les plus violens. On essaya d'électriser la partie malade & l'on revint à la charge plus de mille fois; on excéda puisque dans une seule séance on fit éprouver à l'enfant plus de cent fo-

tousses. Il ne fut aucun moyen qu'on ne tentât ; loin de s'applaudir du succès, on eut tout lieu de s'en repentir. L'enfant éprouvoit de vives douleurs aux yeux ; la prunelle fut poussée hors de sa place ; les yeux sortoient de la tête ; la malade faisoit pitié. Les douleurs devinrent plus aiguës & l'on ne voyoit que le blanc des yeux qui étoit dans une agitation perpétuelle. S. M. I. & R. donna ordre au Baron de Wenzel de voir s'il ne seroit pas possible de procurer du moins quelque soulagement à cette Demoiselle ; le Baron fut du même avis que M. Stoerck, premier Médecin de la Cour, & avoua que la chose étoit impossible, qu'il n'avoit pas assez de connoissance de l'Art pour faire ce qu'on desiroit.

Après avoir exposé l'état de la maladie, il n'est pas hors de propos de dire un mot du caractere de la malade. Elle étoit naturellement gaie, & cette gaîté se manifestoit presque toutes les fois que ses douleurs lui laissoient quelques momens de relâche. Son goût pour la Musique étoit décidé ; elle touchoit supérieurement du clavecin. Des mœurs douces, un cœur excellent, un esprit aussi cultivé qu'il pouvoit l'être, & de grandes qualités lui mériterent la protection de l'Impératrice-Reine. Le jour anniversaire de la victoire remportée en 1757 à Planian, Mademoiselle Paradis toucha l'orgue des Augustins déchaussés. L'Auguste Marie-Thérese, charmée de ses talens, lui accorda une pension. Privée de la vue du corps, la malade continuoit toujours plus à éclairer son esprit ; elle se faisoit lire chaque jour plusieurs chapitres des meilleurs ouvrages ; je dis des meilleurs ouvrages, car si elle desiroit de cultiver son esprit, elle craignoit encore plus de le gâter.

M. de Mesmer observoit depuis longtems la malade sans le faire connoître au Public ; il craignoit les coups que pourroient porter à sa réputation l'ignorance & la jalousie. Après s'être bien informé de toutes les circonstances, il s'étonna sur-tout que la malade eût pu résister à tant de souffrances, & aux violentes épreuves auxquelles on avoit osé la soumettre. Il réfléchit profondément & conçut le dessein de la guérir, mais il n'eut garde de le manifester. Il se borna seulement à dire qu'il ne désespéroit pas d'adoucir les douleurs de cette Demoiselle & de faire rentrer les yeux dans leur place naturelle. Le 10 Janvier il entreprit la cure, par le moyen du *magnétisme animal* (1). Dès les premiers jours du traitement, la malade ressentit des douleurs plus vives ; toutes les fois que M. de Mesmer lui passoit la main devant les yeux, elle éprouvoit la même sensation que si un vent doux & léger se fût insinué par les pores dans la partie malade. Peu à peu l'effet du remede s'étendit dans tout le corps, mais toujours avec des souffrances, des tiraillemens de nerfs qui éveilloient la malade en sursaut même lorsqu'elle dormoit d'un profond sommeil. Cependant les yeux rentrerent dans leur place naturelle ; la jeune personne y sentit alors une vive démangeaison ; il falloit qu'elle fit les plus grands efforts pour ne pas se grater. Enfin elle apperçut tout-à-coup la lumiere pour la premiere fois. Cette sensation fut désagréable, il lui sembloit qu'un flambeau allumé s'approchoit d'elle ; éblouie elle souffroit plus à mesure que le flambeau étoit plus près. Dans cette situation violente pour elle, les yeux se déchargerent & il en découla une abondance d'humeur. La vue étoit foible encore & tout ce qui étoit blanc la fatiguoit beaucoup. M. de Mesmer fit mettre sur les yeux de la malade un triple bandeau & continua tranquillement les opérations. Ce ne fut que le 9 du mois de Février dernier qu'on put s'assurer de la parfaite guérison de la Demoiselle.

A cette époque elle commença à bien distinguer les objets ; la plûpart l'effrayoient ; la figure humaine lui déplaisoit beaucoup ; le nez sur-tout lui paroissoit ridicule. On lui amena un petit chien qu'elle aimoit beaucoup ; cette figure, dit-elle, vaut mieux que la nôtre, du moins elle me paroît moins désagréable. Cependant elle se familiarisa avec les objets par l'habitude de les voir. Ce qui a coûté beaucoup de peine à M. de Mesmer, c'est de lui apprendre à discerner les couleurs & à retenir leurs noms. Elle définissoit le noir *une chose qui ressemble à la cécité*. Sa vue ne s'est pas fortifiée sans lui occasionner de tems en tems des douleurs très-vives ; dans ces cruels momens de souffrance elle regrettoit son ancien état. Il fallut former

---

On a demandé & l'on demande encore ce qu'entend M. de Mesmer par magnétisme animal.

de nouvelles habitudes ; son clavecin même lui étoit devenu en quelque sorte étranger ; aveugle, elle parcouroit seule tous les appartemens de la maison ; quand elle eut recouvré l'usage de la vue, à peine osoit-elle se promener seule dans sa chambre. Elle eut des accès fréquens de mélancolie qui ressembloient presqu'à ceux du désespoir ; mais dès que sa gaîté naturelle reprenoit le dessus, elle rioit de se laisser ainsi absorber par de sombres réflexions. Je n'omets aucune de ces circonstances, parce que des personnes mal intentionnées en ont conclu que la cure étoit plus que douteuse & qu'on devoit la regarder comme un prestige de charlatanerie.

L'affluence prodigieuse de gens de tous les états qui alloient voir cette Demoiselle, fit craindre à M. de Mesmer que la malade n'en fût excessivement fatiguée ; il prit le parti de continuer le traitement chez lui. Il est bien clair qu'on a pris de-là occasion d'attaquer encore plus fortement la certitude & la réalité même de la guérison. En usant de régime, & par les soins redoublés du Médecin, la malade s'est accoutumée beaucoup plutôt à soutenir l'éclat de la lumiere. Il faut avouer pourtant qu'elle éprouve encore des douleurs & que malgré la gaîté de son caractere, on la voit de tems en tems triste, rêveuse, mélancolique.

Mademoiselle Paradis a deux oncles qui vinrent la voir, elle les reçut avec les transports de la tendresse ; à peine l'eurent-ils quitté qu'elle les redemanda ; on lui apporta leurs portraits ; elle y passa la main dessus, mais en trouvant que ce n'étoit qu'une toile, sans relief, elle se sentit violemment agitée. Les hautes coiffures lui paroissent du dernier ridicule ; elle ne trouve aucune proportion entre les toits & les maisons. En voyant un bassin d'eau, voici, dit-elle, un grand plat à soupe ; elle appelle le Danube un bel & large ruban asuré qui flotte en serpentant. La premiere fois qu'on la mena dans le jardin, après le souper, elle s'écria en voyant le ciel étoilé : c'est ici qu'il faut adorer l'Être suprême, car nulle part sa puissance ne se manifeste avec tant d'éclat. Elle est actuellement dans la maison de son pere, va par-tout où elle veut sans guide. Elle touche néanmoins beaucoup mieux du clavecin avec le bandeau sur les yeux que sans bandeau.

Ce n'est pas ici le seul exemple qui constate la bonté de la méthode que suit M. de Mesmer ; j'en pourrois citer beaucoup d'autres. Vous pouvez compter, Monsieur, sur la vérité de tout ce que j'ai détaillé dans ma lettre. Je ne connois pas d'une maniere particuliere cet habile Médecin ; mon témoignage est d'autant moins suspect & plus sûr que j'ai beaucoup de liaison avec les parens de Mademoiselle Paradis. *J'ai l'honneur d'être &c. Signé*, P. DE FLEURY.

D'HANOVRE, *le 17 Mai.*

Par une Ordonnance de notre Electeur, le Roi d'Angleterre, tous ceux des Habitans de la Principauté de Lunébourg qui embrassent le commerce des fils, seront exempts d'en payer les droits de Douane & autres impositions mises sur cet article. Ce n'est ici qu'une franchise accordée anciennement & dont le terme étoit expiré. L'Ordonnance, en date du 17 du mois dernier, renouvelle le privilege & en étend la durée jusqu'à la fin de l'année 1779. Depuis cinq ans que la filature est encouragée dans la Principauté par la Société Electorale de Brunswick-Lunebourg, les progrès en ont été si rapides qu'elle forme aujourd'hui une bonne branche de commerce. Il ne tient qu'à nous d'user des mêmes moyens pour d'autres branches qui languissent & semblent être dans un état de mort ; nous les verrions bientôt reprendre une nouvelle vie.

ITALIE.

DE LIVOURNE, *le 18 Mai.*

Il est entré dans notre Port un vaisseau François qui a fait le trajet de Nantes ici dans 32 jours. Sa cargaison en sucre & autres productions, la plûpart du crû des Isles, est destinée pour les Commerçans de notre Ville. Nous avons appris de l'équipage qu'à la hauteur du Cap Finistere il a rencontré un Armateur Américain qui venoit de s'emparer d'une frégate Angloise de vingt pieces de canon.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 31 Mai.*

La Cour est déterminée à ne point demander au Parlement de Dublin de taxe-

ſonciere. Les circonſtances ne paroiſſent pas aſſez favorables pour l'obtenir. Elle paroît auſſi prendre des meſures pour adoucir les charges des Catholiques de ce même Royaume. Les loix les accablent, elles qui ne doivent jamais tendre qu'au plus grand bien des Sujets.

Il a été décidé dans la Chambre des Communes que l'Acte relatif à l'importation des ſoies étrangeres, dont le terme eſt ſur le point d'expirer, ſera renouvellé pour ſept ans. On y a fait la lecture du Bill qui porte l'enregiſtrement des codiciles & des teſtamens Catholiques.

Dans leur Aſſemblée générale, les Quakres ſont convenus d'accorder une indemnité à ceux d'entre leurs Freres qui, pour l'honneur de la Secte, ont fait des pertes qu'il ne tenoit qu'à eux de ne pas faire. Les ſommes qu'ils deſtinent à cet objet ſe monteront à 3871 liv. ſt. pour la Grande-Bretagne, & pour l'Irlande à 1475 liv.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Nantes, *le 2 Juin.*

Nos voiſins, les plus redoutables Concurreus que nous ayons à craindre pour le commerce, ſont en guerre depuis quelques années, nous ſommes en paix depuis longtems; ce que nous deſirions avec ardeur, ce que nous ſollicitions avec empreſſement, la libre circulation des grains, nous eſt accordée; tout concourt donc à rendre notre commerce plus animé, plus floriſſant, plus lucratif. Si les Négocians de notre Ville ne profitoient pas des circonſtances, ils devroient renoncer à leur fortune; jamais, peut-être, ne ſeront ils plus aſſurés de la faire. Nos Colonies nous ouvrent de grands débouchés; & pour notre ſuperflu elles s'empreſſent à verſer avec profuſion leur argent dans nos coffres &, ce qui vaut encore mieux, à mettre dans nos magaſins leurs denrées & leurs autres productions. Nous faiſons beaucoup d'affaires; elles ſont bientôt conclues, parce que la bonne foi ſe trouve de part & d'autre. Si nous vendons, nons ſommes bien payés; ſi nous faiſons des échanges, nous y trouvons encore plus d'avantage; eſt-il étonnant, après cela, que pluſieurs de nos Commerçans faſſent des gains immenſes & qu'aucun d'eux n'ait ſes affaires dérangées? Ce qu'il y a du moins de certain, c'eſt que peut-être jamais les faillites n'ont été ſi rares.

Dans notre Port c'eſt un flux & reflux perpétuel de vaiſſeaux de toutes les Nations. Ces trois ou quatre jours derniers, nous en avons vu arriver un grand nombre qui venoient de divers pays; il y en avoit de Dantzick, de Mémel, d'Amſterdam, de Koniſberg, de Dublin, de Friderickſtadt, deux ou trois de Norvege &c. Le navire, la *Gentille*, du port de 110 tonneaux, eſt arrivé du Cap avec une cargaiſon de ſucre, d'indigo, de coton de bois d'acajou, de ſirops &c. Il nous eſt venu deux vaiſſeaux du Port-au-Prince, tous les deux de 400 tonneaux, un de Léogane, un des Cayes, un de la Martinique, chargés de denrées & de marchaniſes des Iſles. Les navires en chargement ſont la *Jeune-Héloïſe* pour la Guadeloupe, le *Comte d'Artois* pour les Cayes-Saint-Louis; le *Citoyen* pour le Port-au-Prince &c.

Il eſt monté, par mer, dans le courant de de la ſemaine, 197 tonneaux & 360 quintaux de froment, venant de Hambourg, Koniſberg, Stralſund & la Plaine; il eſt deſcendu dans la Ville par la riviere de Loire 62 muids de froment, 130 muids de ſeigle, & 12 muids de feves, venant de Tours, Chatellerault, l'Iſle-Bouchard & autres lieux. Tout ce que nous aurions à deſirer pour le commerce des grains, c'eſt le bon débit de la denrée; nous ſommes en état d'en vendre beaucoup, & nous craignons preſque la ſurabondance. Si le beſoin ne nous appelle pas quelque part, nous ne ſçaurons que faire des récoltes prochaines. Le tonneau de froment de Saumur, meſure raſe, eſt à 178 liv; celui de Briſſac à 185; de Machecou à 195. Le tonneau de ſeigle d'Orléans ſe vend 108 liv., de Dantzick 100 liv., de Saumur 110 liv., de Machecou 120 liv., de la Roche-Bernard 110 l. Nous ſommes dans la mauvaiſe habitude de taxer le prix du pain. La livre de pain blanc, fine fleur, coûte 27 deniers, celle du pain de méteil 18 den., & celle de pain de ſeigle 12 den. La livre de fleur de farine de froment vaut 3 ſ. Le ſucre blanc ſe vend depuis 49 ou 50 l. jusqu'à 70 liv. le cent pe-

ſant, ſelon les qualités. La livre de café de la Martinique, fin, verd, 13 ſ.; ordinaire, 12 ſ.; de Saint-Domingue, fin, 10 ſ. 6 d.; marchand, 6 ſ. 9 ou 10 d.; commun, 9 ſ. Les autres productions des Iſles ne peuvent pas être cheres parce qu'elles ſont aſſez abondantes. Nos eaux-de-vie ſe vendent 135 l. les 29 veltes.

De Troyes, *le 3 Juin.*

Nous ſommes dans la même ſituation qu'une grande partie des Provinces du Royaume; les denrées reſtent preſque ſans demandes quoiqu'elles ſoient à bas prix, & nous touchons au moment de faire de belles moiſſons; ſi les gelées du commencement du printems avoient été moins fortes, nous aurions pu eſpérer de faire de riches vendanges.

Un Chanoine de cette Ville a été guéri d'un mal de jambe invétéré & qu'on croyoit incurable, par un remede bien ſimple, l'eau de chaux. En voici la recette. Mettez dans une terrine neuve un quarteron de chaux vive & deux livres d'eau de riviere, ce qui revient à une pinte de Paris; quand la chaux ſera bien infuſée, vous la laiſſerez repoſer pendant vingt-quatre heures; vous enleverez toutes les ordures qui ſe trouveront au-deſſus de l'eau & vous paſſerez celle-ci dans un linge. Enſuite vous la mettrez dans une bouteille, en ayant attention qu'elle ſoit bien claire & de laiſſer au fond de la terrine la chaux qui s'y ſeroit épaiſſie. Quand vous ferez uſage de cette eau, vous aurez le ſoin de la faire un peu chauffer. Vous en baſſinerez la plaie de tems en tems, par exemple, de trois en trois ou de quatre en quatre heures. Vous laiſſerez le linge mouillé ſur la plaie en forme de compreſſe; il faut que le linge ſoit au moins double ou triple pour qu'il ne ſe ſéche pas ſitôt. Ce remede eſt excellent pour toutes ſortes de plaies.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Suite des Réflexions ſur la réunion de deux Queſtions importantes &c.

C'eſt préciſément la recherche de ces moyens praticables qui fait l'objet du zele de la Société d'Orléans. L'Académie des Sciences de Lyon préſente un de ces moyens, le plus ſimple, le plus général, & peut-être le plus utile. Pour exterminer la mendicité, cette Societé propoſe d'occuper les mendians à des travaux de néceſſité publique & univerſelle. On ne l'ignore pas & on ne ceſſe de le dire, il n'y a guères de Communauté qui n'ait à ſa charge des travaux publics, tels que la confection ou l'entretien d'une partie des grandes routes royales ou les réparations & entretien des chemins de traverſe, tels enfin que des communes négligées à améliorer, des terres incultes à défricher, des marais à deſſécher &c. C'eſt ainſi qu'en ſçachant occuper des bras inutiles on détruiroit un grand mal & l'on feroit un grand bien. C'eſt ainſi que ſe perpétueroient des travaux fructueux & que des cantons qui éprouvent les ſuites funeſtes de la miſere acquerroient inſenſiblement l'aiſance & deviendroient même riches. La charité bien entendue eſt toujours ingénieuſe à trouver des reſſources pour les malheureux; ces reſſources ne lui manqueront pas ſi elle tourne ſes vues du côté des travaux publics; s'il faut des avances, elles ne ſont pas auſſi grandes qu'on pourroit d'abord le croire; d'ailleurs ces avances ne tarderoient pas à rentrer avec uſure, & l'on ſe verroit en état de former de nouvelles entrepriſes. Que ce ſeroit un ſpectacle conſolant, de donner le mouvement à tant de bras oiſifs de tout ſexe & de tout âge, & d'aſſurer du pain à une foule de malheureux, en leur inſpirant l'amour du travail!

Chaque Communauté ne pourroit conſidérer un établiſſement ſi conforme à l'humanité, comme une nouvelle charge, ſi elle veut bien examiner & calculer tous les avantages qu'elle en retireroit; avantages qui deviendroient avec le tems & plus aſſurés & plus conſidérables. En dût-il coûter beaucoup pour faire le bien de pluſieurs & pour aſſurer en même tems le repos & la tranquillité de tous, il n'en coûteroit jamais trop cher pour le faire.

Les Communautés devroient donc concourir à donner la plus heureuſe ſolution des deux queſtions propoſées, très-analogues entr'elles puiſqu'elles tendent au même but.

Lu au Bureau d'Agriculture du Mans dans ſa 517e. Séance du 11 Avril 1777.

I I.

Lettre au Rédacteur de la Gazette.

Dans la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire, Monsieur, en réponse à la question proposée dans votre Gazette, au sujet de la méthode de faire paître le bétail & sur-tout les brebis dans les champs à bled, je vous ai observé que, quoiqu'elle fût en usage dans plusieurs Provinces du Royaume & mise en pratique par d'habiles Cultivateurs, nous la regardions toutefois ici comme pernicieuse & sujette à beaucoup d'inconvéniens. Pernicieuse aux bleds par l'haleine corrosive & brûlante des moutons; pernicieuse aux troupeaux qui, par cette pâture trop forte & trop abondante, contracteroient la maladie que nous nommons dans le pays le *sang* ou le *feu* (1).

Depuis ma réponse, Monsieur, vous en avez inséré dans votre Feuille, N°. 35, une seconde de Saint-Diziers qui semble insinuer que dans ce pays, la méthode de faire paître le bétail dans les champs à bled est mise en pratique dans le courant du mois d'Avril, un peu plutôt, un peu plus tard. Assurément l'Auteur de cette lettre, quoique voisin du Perthois, est bien mal instruit de nos usages, & pour cette fois, il a mal observé. Non, Monsieur, jamais on n'a vu les troupeaux de moutons ni autres animaux quelconques répandus dans nos fromens dans le courant d'Avril. Ce seroit un spectacle déplorable pour les Habitans du pays. Quand nos bleds ont fait des progrès trop rapides & qu'ils sont devenus trop forts au printems, nous les *effanons* dans le courant d'Avril & de Mai, c'est-à-dire que nous en coupons avec la faucille la *fanne* ou l'herbe superflue, *luxuriem segetum*. Cette année, Monsieur, où nous avons des plaines admirables de fromens, cette opération a lieu. Depuis le 20 d'Avril il entre dans le village de 20 à 30 voitures de ces *effanures* (c'est le terme du pays); ces herbages font une excellente nourriture pour les bestiaux, mais on leur en donne avec mesure, & même dans le commencement on mêle ces feuilles avec de la paille, pour en diminuer la force & par-là garantir le bétail de la maladie du *sang*.

L'Auteur de la seconde réponse ajoute que ce procédé n'a lieu que dans les pays où les portions d'héritages étant peu considérables ne peuvent recevoir des troupeaux; mais cette assertion est fausse à tous égards. Dans tout le Perthois où l'on ne connoît d'autre méthode que celle d'*effaner*, il y a des domaines appartenans au même Propriétaire d'une étendue très-considérable. Ici (à Villiers-en-Lieu) nous avons plusieurs pieces de 40, 50 & même 60 journaux de terre, bien capables de recevoir des troupeaux nombreux, & cependant nous n'avons garde de nous livrer à cette méthode destructive. Oui, Monsieur, je la soutiens ou impraticable dans notre climat ou destructive; & en voici une raison sans replique.

Dans une même piece de bled, il y a presque toujours des endroits forts & d'autres foibles; très-souvent & même ordinairement le bled des bords est languissant, tandis que celui du milieu du champ est très-vigoureux. Or si vous menez un troupeau dans ces fromens, l'animal avide aura-t-il la discrétion d'épargner les endroits foibles & de ne paître que les forts? Ne se répandra-t-il pas par-tout indifféremment, & en broutant les bleds foibles ne les détuit-il pas? Au lieu que, par notre méthode, nous *effanons* les parties fortes & vigoureuses de nos champs & nous ménageons les foibles avec soin.

(*La suite à l'Ordinaire prochain*).

(1) *Dans cette contrée de la Champagne que nous habitons, les bêtes à cornes & sur-tout les bêtes blanches, sont très-sujettes à cette espece de maladie. Une nourriture trop forte & trop abondante en est la cause ordinaire; il en périt chaque année un nombre assez considérable. Sur un petit troupeau de cent bêtes blanches, qui m'appartient, malgré l'attention du Berger à ne les conduire que dans des pâturages secs & sur les terres en jacheres, il en meurt de cette espece de maladie cinq à six, année commune. Que seroit ce si on lâchoit cet animal dans les fromens, & si on l'abandonnoit à son avidité naturelle?*

I I I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 4 Juin 1777 au Samedi 7 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18 l. 10 s., 19, 21, 22 l. 10 s. à 24 l.; le seigle, de 10, 10 l. 10 s., 11 à 12 l. 5 s.; l'orge, de 8 l. 10 s., 9, 9 l. 15 s. à 10 l. Le froment au Port de la Greve, de 20, 21, 21 l. 15 s. à 22 l. 10 s.; le seigle, de 10, 10 l. 10 s. à 11 l.; l'orge, de 8 l. 15 s. à 9 l. 5 s. *le septier.*

IV.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 4 Mai 1777 au Samedi 7 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 20 l. 5 s.; *idem* à la Greve, de 19 l. 5 s., 20 l. 5 s. à 20 l. 10 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 11 Juin 1777, de 59 à 60 liv.; *idem* nouveau, de 57 à 58; le cent de paille vieille, de 23 à 24 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 54 à 55; *idem* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 21 à 22; *id.* nouvelle, de 20 à 21; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 50 à 51; *id.* nouveau, de 48 à 49; le cent de paille vieille, de 22 à 23 liv.; *id.* nouvelle, de 21 à 22 l.; le foin à la Grêve, de 38 à 39 l.

V.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 11 Juin 1777.

Or de Portug. à	724	H	ß	marc.
Du Mexique à	716			
Du Pérou à	708			
Les guinées à	722			
Ducats à	98	5		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			
Or à 20 karats à	83	10		
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	15		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	17	6	
Piastres à	49	5		

VI.

Changes de Paris, *du 11 Juin 1777.*

Amsterdam	54 à 53 7 8e.
Londres	31 ½
Hambourg	188
Madrid	15 2 6 à 3
Cadix	15 2
Livourne	97 ¼
Gênes	95 à 94 ¾
Lyon	au pair.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Mardi 3 Juin 1777. Messieurs		Du Jeudi 4. Messieurs	
De S. Janvier vres.	J.	Boutray ..... pples.	J.
Tontine	J.	Viageres.....	J.
Cauchy..... pples.	L.	Tontine.	J.
Viageres.....	L.	.....	
Tontine.....	L.	.....	
Marsollier.. Viag.	J.	.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PAR

Juin 1777.	Lundi 9.	Mardi 10.	Merc
Comp. d. Ind.			
Actions . . .	1965 62 ½ 60 .	1955 50 45 40 37 ½	1937 ½ 40
D°. 16es/25 . . .	. . . . .	. . . . .	. . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . .
Emprunt Oct..	. . . . .	412	412 .
Rescriptions . .	7 ½ ¾	7 ¾ 8 8 ¼ . . .	8 ¼ 8.
Bil. des Fermes.	1 ¾.	1 ¾.	1 ¾. .
Bil. de la Lot. R.	1098	1099 98 99 . .	1098 .
Lots de 150 l. de Rentes viageres.	1640 45 50 55 .	1650 53 55 . .	. . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abon de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue d Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les An deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 17

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Samedi 17 Mai.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 15 *Avril.*

QUoique nos discussions avec la Porte ne soient pas terminées & ne paroissent pas même en voie de l'être, notre commerce avec l'Archipel & la Mer Noire ne rallentit pas son cours. On fait des difficultés à Constantinople pour laisser passer nos vaisseaux, on les visite rigoureusement, mais la conclussion nous est toujours favorable parce que nous craignons peu la guerre & que les Turcs la redoutent. Nous continuons à mettre en mer, avec la même ardeur, des navires destinés pour les Etats du Grand-Seigneur ; toute la précaution que nous croyons devoir prendre dans les circonstances, c'est d'armer le mieux qu'il nous est possible nos bâtimens de commerce & de les faire escorter par des convois capables de faire respecter notre pavillon.

M. de Jacobi, Gouverneur d'Astrachan, a fait parvenir à l'Académie des Sciences de cette Capitale la tête d'un poisson nommé *Béluga*, en Langue du pays. Outre une corne qui rend ce poisson assez remarquable, on a trouvé entre les deux yeux & un peu au-dessus une espece de cône de l'épaisseur d'un demi-pouce qui à une certaine hauteur se divise en deux branches, en forme de fourche, dont l'une est plus longue que l'autre. On a beaucoup raisonné sur cette singuliere tumeur; M. Pallas conjecture que c'est l'effet de quelque coup d'aviron ou de crochet donné à l'animal; la plaie s'étant ensuite fermée, la bosse s'est formée insensiblement & a crû jusqu'à la hauteur qu'on la voit. Il est certain que les autres poissons de la même espece n'ont pas cette difformité, mais on ne sçait pas certainement d'où elle a pu provenir.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le* 18 *Avril.*

Comment introduire les Arts & l'Industrie dans un pays où le préjugé national, sans les repousser avec effort n'en viendra pas moins à bout de les éloigner, puisqu'au lieu de se faire un devoir de les accueillir & de les récompenser, il se fait une gloire de les regarder en pitié ou de les dévouer au mépris. Le Gouvernement a fait de grands efforts pour opérer à cet égard quelque heureuse révolution dans les esprits; mais s'il ne doit pas se repentir de ses travaux, il n'a pas lieu de s'applaudir de ses succès. Tous ses projets n'ont pas également échoué, elle a créé quelques branches de commerce; c'est pourtant encore trop peu pour un Etat aussi étendu que le nôtre, & qui n'a d'autres richesses que celles qu'il tire du sein de la terre. La partie essentielle, l'Agriculture, se ressentira long-tems de l'ancienne barba-

rie ; il faudroit abolir la ſervitude ; les Grands n'y conſentiront pas, ils s'imaginent, par l'erreur la plus funeſte, que c'eſt-là le fondement de leurs richeſſes, de leur puiſſance, de leur grandeur. Le Roi n'a pas dit de faire, il a fait ; le premier, il a briſé les chaînes d'un grand nombre de ſes Eſclaves ; il n'a pas été le ſeul, quelques Magnats ont marché ſur les traces du Monarque. Cependant les Seigneurs reſtent encore généralement attachés aux anciennes maximes & ne paroiſſent pas diſpoſés à s'en départir. Quand l'exemple part du Trône, dans un inſtant, ſi l'exemple eſt mauvais, comme une contagion fatale, il infecte la plûpart du tems toutes les claſſes de Citoyens, & va ſe communiquer juſqu'aux derniers des Sujets. Il n'en eſt pas de même ordinairement, ſi l'exemple eſt bon ; le goût du bien, par malheur, ne ſe propage alors qu'inſenſiblement ; ce ne ſera donc, ſuivant ces vues que par une conduite long-tems ſoutenue que le Prince pourra s'aſſurer la gloire & la conſolation de voir groſſir la foule de ſes Imitateurs.

On a beau le dire & le répéter, on n'eſt pas encore venu-à-bout de perſuader aux Grand-Terriens de ce Royaume, que loin de ſacrifier leur intérêt, par l'affranchiſſement de leurs Serfs, ils augmenteroient, ils doubleroient même dans peu d'années leurs revenus & le produit de leurs terres. On leur crie encore inutilement qu'ils ne peuvent ſe fier à leurs Vaſſaux, que des eſclaves ſont toujours au moins des Sujets équivoques, qu'il eſt d'ailleurs inhumain de calculer ſon bonheur par le nombre des malheureux qu'on fait, ils n'entendent pas ce langage que la nature devroit pourtant rendre bien intelligible. La ſeule eſpérance qui nous reſte eſt que quand ils verront les autres plus riches pour avoir rendu la liberté à leurs Vaſſaux, ils ne voudront plus avoir leur terres entre les mains des Serfs, dans la certitude & par le motif de devenir plus riches.

Tous les projets qu'on a préſentés juſqu'ici pour la fabrication du tabac, le céderont vraiſemblablement aux offres avantageuſes que nous a fait un riche Habitant de Dantzick. Ce gros Négociant ſe charge de n'introduire dans le Royaume aucun tabac étranger. Celui qu'on cultive dans l'Ukraine & la Moldavie Polonoiſes lui ſuffira d'abord pour commencer à fournir la marchandiſe aux Sujets du Royaume. On fera de grandes plantations & leur produit deviendra dans la ſuite plus que ſuffiſant pour notre conſommation. Le tabac de ces deux Provinces, qu'il a fait préparer avec ſoin, a été trouvé d'un bon goût & de qualité ; on ne doute preſque pas du ſuccès de l'entrepriſe. On croit que la Ferme des eaux-de-vie s'établira ſans difficultés ſur le même pied que celle de Suede.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 19 Avril.*

Par ordre du Gouvernement, on a publié dans la Capitale & dans les Provinces que l'épizootie a ceſſé dans pluſieurs cantons du Duché de Schleſwig où elle avoit fait de grands ravages. Les Diſtricts de Céderſtadt & de Stappelholm en ſont entiérement délivrés ; dans tout le Bailliage de Gottorp, Elſdorff eſt le ſeul village où il en reſte encore quelques veſtiges. En conſéquence on ſe prépare à rendre au commerce des beſtiaux la liberté qu'il avoit avant cet accident. Pluſieurs Propriétaires ont fait de grandes pertes, mais le pays eſt riche, ils y trouveront plus facilement les moyens de rétablir leur fortune.

Il eſt arrivé, le 4 de ce mois, à Helſingor 29 vaiſſeaux dont 8 étoient Anglois, 15 Hollandois, & les autres de diverſes Nations. Le lendemain il partit du même Port 28 bâtimens pour la Mer du Nord ; parmi ces derniers il ſe trouvoit un vaiſſeau de Bergen qui avoit fait ce trajet en 8 jours. On tient du Capitaine que dans le courant de l'année derniere la ſeule Ville de Bergen a expédié dix vaiſſeaux pour les Iſles de Sainte-Croix & de Saint-Thomas, tous chargés de productions de Norvege, & que les bâtimens de Pêcheurs envoyés du même Port au Détroit de Davis en étoient revenus avec de bonnes cargaiſons. Si les pêches ſont heureuſes, cette année, elles procureront de grands profits. On ne ſera pas embarraſſé de vendre à bon prix la morue, le hareng ſalé &c. L'Amérique a grand beſoin de proviſions de bouche.

De Flensbourg, *le 20 Avril.*

On a puni de mort en Norvege & ailleurs

plusieurs personnes qui avoient fait de faux billets de Banque. Le commerce en souffroit & les opérations en devenoient plus lentes. Il n'est point de barriere assez forte pour arrêter la cupidité ; on vient d'introduire de ces faux billets dans le Duché de Schleswig.

On mande d'Aalbourg que le 6 de ce mois un navire commandé par le Capitaine Rasmus Christian a fait voile pour le Port de Marseille avec une cargaison de froment, de seigle, d'avoine, d'orge, de pois & de suif. C'est le premier vaisseau Danois qui ait porté en Provence de pareilles productions. Le seigle qu'il a sur son bord ne court aucun risque de se gâter dans le trajet ; on a eu la précaution de le faire sécher d'une maniere particuliere que nous devons à l'intelligence de M. Lauritz Winde. Ce Négociant est aussi un Econome éclairé à qui nous sommes redevables de plusieurs autres découvertes utiles & avantageuses aux Cultivateurs & aux Commerçans.

SILÉSIE.

De Breslau, *le* 20 *Avril.*

Nous avons un Gouvernement qu'on croiroit uniquement occupé à lever des Soldats & à les rendre Guerriers ; mais il n'est pas moins jaloux d'avoir des Commerçans, des Artistes, des Cultivateurs. Qu'on examine nos Provinces, & l'on verra qu'elles ne sont pas moins agricoles que capables de se défendre contre l'ennemi. Depuis quelques années sur-tout, l'Agriculture fait les plus grands progrès parce que notre Souverain ne néglige aucun des moyens qui peuvent la rendre florissante. C'est par les encouragemens de toute espece & par des Prix multipliés que notre Monarque est venu à bout d'introduire dans cette Province la culture des mûriers ; elle réussit & s'étend. S. M. voyant que pour perfectionner cette nouvelle branche d'économie, il est nécessaire de bien instruire les Cultivateurs, a témoigné qu'Elle seroit bien aise qu'on écrivît sur cette matiere. Notre Société Patriotique s'est chargée avec empressement de cette tâche & l'a remplie. Elle vient de publier un Mémoire très-bien redigé sur la maniere d'entretenir & d'améliorer les jeunes plants. Cet Ouvrage est très-précis, mais la précision ne prend rien sur la clarté sans laquelle on ne se feroit pas entendre aux Cultivateurs ordinaires, aux gens de la campagne. On ne présente rien qui ne puisse être saisi par l'esprit le plus borné.

Quoiqu'une partie de l'Allemagne ait été ravagée par de cruelles épizooties, cette Province n'en a pas éprouvé les plus légeres atteintes. L'hiver a été rigoureux & long ; c'est à l'uniformité du tems, toujours froid, que nous attribuons la santé dont nous avons joui durant cette saison ; il n'a regné aucune maladie dangereuse. Nous en voyons un très-grand nombre quand l'hiver est variable & qu'il y a des passages fréquens du froid au chaud & du chaud au froid.

ALLEMAGNE.

De Vienne, *le* 21 *Avril.*

Un projet que la Cour prend à cœur est de nous ouvrir un plus grand commerce avec les Echelles du Levant. Des ordres sont expédiés pour faire chercher un emplacement propre à la construction d'un nouveau Port qui puisse nous assurer des communications plus faciles avec Rhodes, Candie, Chypre & toute la Grece.

Le Gouvernement a aussi résolu de faire dessécher le Lac Balaton, situé entre les contrées de Saladi, Wesprim & Schirm. Ce lac, très-poissonneux, a douze milles de long & un mille & demi ou deux milles de large. On présume qu'il sera très-avantageux de le convertir en terres labourables. L'exécution souffrira de grandes difficultés, attendu que ce lac est plus bas que le Danube & la Drave.

De Stade, *le* 22 *Avril.*

Des besoins journaliers demanderoient, ce semble, des Marchés & des Foires de tous les jours. Quand la nécessité me presse d'acheter, ne seroit il pas à souhaiter qu'on eût la permission de me vendre la denrée ou la marchandise qui me manque ? La Régence Royale de cette Ville a obtenu du Gouvernement la permission d'établir à Dorum, dans l'Electorat d'Hanovre, un nou-

veau Marché au bois qui se tiendra deux fois à des époques marquées. Chacun de ces Marchés sera précédé d'une Foire où l'on aura la liberté de vendre & d'acheter toutes sortes de marchandises. Celles-ci jouiront de certaines franchises, soit qu'elles restent dans l'intérieur de l'Electorat, soit qu'on les exporte chez l'Etranger.

En général le bois devient très-rare dans l'Allemagne; on trouve toujours plus de difficulté pour y suppléer; il s'en faut bien que la houille y soit aussi commune qu'on le desireroit. Les tourbieres s'épuisent & ce combustible a beaucoup haussé de prix dans l'espace de quelques années. On attribue en partie la disette de bois à la grande consommation qu'entraînent les Fabriques de toute espece qu'on éleve dans toutes les contrées de l'Allemagne. Ce ne sera pas ici une raison pour abattre ces Fabriques & ces Manufactures. Le Public & les Particuliers trouvent leur intérêt à ces entreprises, ils n'ont garde d'y renoncer.

D'HILDESEIM, *le 22 Avril.*

Il y a dans le territoire de cette Ville un Paysan, nommé Koenig, qui vit & se porte très-bien, quoiqu'il soit né sans crâne. Dernierement il lui tomba sur la partie de derriere de la tête un poids fort lourd qui la lui brisa. Ce malheureux tomba comme mort sur le carreau. Il arriva d'Eimbeck un habile Chirurgien qui traita le malade, lui enleva les esquilles & le guérit parfaitement de sa blessure. Notre Paysan se porte assez bien, quoique sans crâne & sans occiput. Ces deux parties ne sont couvertes que d'une peau assez mince. Pour qu'il courût moins de risque de se blesser, on lui faisoit porter un casque de fer blanc léger. Ce Laboureur avoit perdu l'usage de la parole, pendant quelques années, il le recouvra aux eaux de Pyrmont. Il va de mieux en mieux; depuis quelques jours il a quitté son casque & se contente de porter un bonnet de coton. Ce n'est pas ici une fable; on sçait que s'il s'agit d'un fait rare, il n'est certainement pas inoui.

ITALIE.

DE GENES, *le 23 Avril.*

Les armemens des Puissances Barbaresques nous avoient justement alarmés. Les Corsaires de Tripoli, d'Alger, de Maroc infestent nos mers & les troublent. Nous avions déjà pris des mesures pour protéger notre commerce & le défendre contre les attaques des Africains, nous continuons à nous mettre en état de les repousser. Un pinque armé en course par une de nos Compagnies de Commerce n'attend qu'un vent favorable pour commencer sa croisiere. Un autre de nos pinques, venant d'Ancône, a rencontré deux Corsaires de Tripoli à la hauteur de la Sicile, il a été assez heureux pour leur échapper. L'équipage de ce bâtiment nous a donné la nouvelle qu'un pinque Napolitain est tombé malheureusement au pouvoir de ces mêmes Corsaires.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 1 Mai.*

Par les bâtimens qui nous arrivent de l'Amérique, nous apprenons que les Insurgens redoublent d'activité pour leur commerce avec divers Etats de l'Europe. Des Ports du Continent il part tous les jours des vaisseaux avec de bonnes cargaisons de riz, d'indigo, de tabac, de café, de grains & de toutes les productions du pays. Les plaintes de nos Marchands à cet égard, ne cessent de se faire entendre.

Il paroît décidé que l'Administration se chargera de protéger le commerce dans les Indes Orientales & de tout ce qui regarde le Gouvernement civil en Asie; elle ne laissera aux Directeurs de la Compagnie que la partie dont ils sont en état de se bien acquitter, la manutention du commerce. Par un Traité fait entre le Gouvernement & la Compagnie, il étoit réglé que cette derniere s'obligeroit à faire passer dans ses Comptoirs 800 malfaiteurs condamnés à la transportation dans les Colonies. Cet article n'avoit pas été exécuté, mais son exécution devient aujourd'hui nécessaire, vu le grand nombre de criminels condamnés à cette peine & qu'il est impossible d'employer tous sur la Thamise. En conséquence on assure qu'il sera permis aux Magistrats d'envoyer aux Indes ceux des criminels qui leur paroîtront avoir mérité ce châtiment.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Lunel, *le 3 Mai.*

Nous avions commencé à jouir de bonne heure de la douceur du printems ; les mûriers avançoient rapidement, la vigne pousſoit avec vigueur, la campagne nous permettoit de former de belles eſpérances ſur les récoltes prochaines ; notre joie n'a pas duré. Une nuit fatale, celle du Lundi de Pâques, a dépouillé nos mûriers & calciné les tendres bourgeons des vignes. Que de richeſſes cette gelée ne nous a-t-elle pas enlevé ! Nos vins muſcats ne nous rapporteront que bien peu cette année, & encore ne ſommes-nous pas les plus mal-traités. Le territoire de Montpellier, ceux d'Agde, de Beziers & de pluſieurs autres Villes ont fait des pertes irréparables. Rien de plus triſte que le vignoble de Frontignan ; on diroit en le voyant que nous ſommes encore au milieu de l'hiver ; on eſpere néanmoins que la vigne repouſſera & pourra donner encore quelque petite quantité de fruit. Les vins muſcats de Frontignan & ceux de nos environs deviennent plus précieux par cet accident ; les prix en ont beaucoup hauſſé.

Du Pays d'Aunis, *le 4 Mai.*

Nos chemins commençoient à ſe trouver en mauvais état, il a fallu les réparer. Cependant on ne ſe preſſoit pas de mettre la main à l'œuvre ; à peine les travaux furent-ils commencés que les neiges & les mauvais tems de l'hiver dernier forcerent à les interrompre. A l'époque marquée on ſe mit en devoir de les reprendre. M. l'Intendant, qui vouloit de l'activité, prit la voie de l'adjudication pour le reſtant des corvées à faire par chaque Paroiſſe. Les Syndics furent mandés ; pluſieurs d'entr'eux répugnerent d'abord à l'adjudication ; mais enſuite ils ſe firent eux-mêmes adjudicataires, moyennant une ſomme qui ſeroit impoſée ſur leurs Paroiſſes reſpectives. On dreſſa des rôles où chaque Habitant fut taxé en raiſon de la quotité de ſa taille ; les veuves & les vieillards payerent ſelon leurs facultés. Quelques Syndics, plus actifs que les autres, engagerent les Habitans de leurs Paroiſſes à finir leurs corvées ; ce parti leur plût ; ils ne ſe repentirent pas de l'avoir pris. Dans les Paroiſſes impoſées, les uns ont prétendu être trop chargés, les autres, ſur-tout ceux qui avoient fait leur tâche, ſe ſont défendus de payer, s'appuyant ſur la Déclaration du Roi du 11 Août dernier qui rétablit l'ancien uſage obſervé pour les réparations des grands chemins, & dans laquelle, diſoient-ils, il n'eſt parlé d'aucun rôle d'impoſition.

La tâche eſt fixée à trois jours pour chaque Corvéable. Il s'eſt trouvé dans les nouveaux rôles des perſonnes impoſées à 10, 12 & même 14 liv. Ceux qui ſe ſont crus léſés ont préſenté des requêtes, mais on avoit à leur répondre que toute Paroiſſe eſt ſolidaire dans ſon impoſition, & que d'ailleurs il s'agit ici moins d'une impoſition que d'une amende à laquelle la Paroiſſe eſt condamnée pour n'avoir pas rempli ſa tâche.

Autrefois le Corvéable étoit ſeulement aſtreint à déblayer les boues des ornieres, & à tirer les pierres de la carriere ; on arrangeoit enſuite celles-ci ſur le chemin ; chaque Corvéable faiſoit ſa toiſe. On lui fourniſſoit les pioches & les autres outils qu'il eſt obligé aujourd'hui de ſe fournir lui-même. Le grand inconvénient, ainſi que l'expérience paroît le juſtifier, c'eſt que nos Payſans ne ſont pas aſſez inſtruits pour faire des chemins ſolides : on obſerve qu'ils jettent les pierres ſans ordre, qu'ils ſe contentent de les caſſer pour ôter les inégalités, que rien n'eſt buté : les chemins ne réſiſtent pas long-tems à la peſanteur des charrettes du pays, ſur leſquelles on met quelquefois de 6 à 7 barriques d'eau-de-vie, ou quatre à cinq pieces peſant de trois à quatre milliers. Ces charrettes, ſeulement à deux roues, portent ſur un même point ; elles ſont ſi lourdes qu'il faut quelquefois ſix ou ſept chevaux pour les tirer. Nos chemins, ajoute-t-on, ne ſont donc pas plutôt réparés qu'ils ont beſoin de nouvelles réparations.

Pour faire nos chemins d'une maniere ſolide, on penſe qu'il faudroit employer d'autres Ouvriers que nos Payſans, & que ſi l'on avoit des ſommes ſuffiſantes pour cette opération, il ſeroit aiſé de la faire conduire par des

Ingénieurs & d'autres personnes habiles qui dirigeroient les travaux. Pour lever ces sommes, les uns voudroient ici qu'on augmentât la capitation de la Province ; tous ceux qui profitent de l'utilité des grands chemins contribueroient à les entretenir ; d'autres présentent un moyen qui ne seroit pas beaucoup à charge pour les Particuliers, & qui ne souffriroit peut-être pas dans l'exécution autant de difficultés qu'on pourroit se l'imaginer. Ce seroit d'établir une taxe légere & proportionnée sur toutes les voitures. Par exemple, les cabriolets, les chaises de poste & autres petites voitures payeroient trois sous, les voitures à quatre roues payeroient six sous. Les charrettes & tombereaux, à deux roues, chargées & attelées à 3 ou 4 chevaux, payeroient six sous. Ces taxes seroient bien légeres & presqu'imperceptibles; on acquitteroit le droit à la sortie des Villes & des Provinces &c. Les frais de perception ne formeroient pas un article considérable ; les Receveurs ou Commis qui sont aux portes des Villes le percevroient, moyennant quelque petit bénéfice. Cette idée n'est qu'ébauchée ; si elle étoit adoptée, on se chargeroit de la développer & de répondre aux objections qui se présentent. Dans tout le Brabant, on ne suit pas d'autre méthode, & les chemins y sont aussi beaux que bien entretenus. On paye pour les voitures en Angleterre ; tous les chemins qui conduisent à Londres sont magnifiques jusqu'à 30 milles de distance. La perception du droit n'a rien ni de coûteux ni d'embarrassant.

Les chemins faits à prix d'argent, sous l'inspection des Maîtres de l'Art, seroient solides, dureroient long-tems, & avec peu de frais on pourroit les entretenir en bon état. Un grand avantage qu'on pourroit encore retirer de cet arrangement, ce seroit d'employer à la confection des chemins les pauvres, les mendians, les vagabonds & de laisser à l'Agriculture des bras qui lui sont nécessaires.

De Tours, *le 5 Mai.*

Nous avons aussi éprouvé les ravages des gelées & nos Cultivateurs gémissent de leurs pertes. Tous les vignobles des bords du Cher & de la Loire nous donnent la triste certitude de ne rien produire de cette année. Les Propriétaires de ces cantons assurent qu'on ne doit s'attendre qu'à recueillir tout au plus le quart d'une bonne récolte. Les arbres fruitiers ont tous plus ou moins souffert. Heureusement les bleds & les menus grains nous promettent un dédommagement dont nous aurons le plus grand besoin. Ils sont de la plus grande beauté & sauf nouvel accident ces récoltes seront riches. Le pain est l'objet essentiel, sur tout pour les pauvres ; ils peuvent absolument se passer de vin. Les prix des grains ne sont pas hauts, comme nous les avons vus si long-tems dans les années même les plus abondantes. Le septier de froment, du poids de 216 livres, coûte de 18 à 18 l. 12 s., selon la qualité. Le passe-méteil, du même poids, est à 15 l., & le méteil à 13 liv. 16 s. Le pain commun se vend deux sous la livre, & le pain bis 1 s. 8 den.

Nos vins de la derniere récolte, quoique supérieurs en qualité à ceux des années précédentes, sont restés jusqu'à présent sans demande, quoiqu'ils fussent à très-bas prix. Si l'accident qui vient d'arriver, contribue à nous les faire vendre à un bon prix, nous n'aurons pas grand peine à nous consoler de nos pertes. Comme la denrée ne se vendoit pas, plusieurs Propriétaires voyoient presque sans plaisir la beauté de leurs vignes. Il leur auroit fallu faire de grandes avances & courir les risques d'avoir les vins de deux ans sans trouver des Acheteurs.

D'Orléans, *le 6 Mai.*

Une grande partie des espérances que le mois de Mars nous avoit données se sont évanouies. Heureusement nous n'avons pas ou nous n'avons que fort peu de pertes à regretter du côté des productions de la terre de premiere nécessité. La végétation des fromens se soutient en Beauce, & à la faveur des pluies qui viennent de tomber, on s'attend à une grande abondance. Les seigles de la Sologne sont également bien fournis. La paille est belle, l'épi est long ; les premieres chaleurs le feront fleurir. La gelée du 20 de ce mois leur a causé du dommage en quelques cantons. Mais la perte est peu considérable sur la totalité des emblavemens.

Nos vignes ont été bien plus maltraitées. Il y a beaucoup de Paroisses ruinées où la ré-

colte ſera à peu près nulle. D'autres ſont un peu moins à plaindre. Quelques-unes ne déplorent que le tiers de leurs bourgeons ; les plus favoriſées en ont conſervé les trois quarts. En général le vignoble Orléanois eſt, pour le moins, à moitié gelé. C'eſt un grand malheur après dix années de diſette de vin, dans leſquelles on ne compte que les deux dernieres qui aient payé avec quelque bénéfice la culture des malheureux Vignerons.

La plûpart des fruits de table ſont tombés tout noués. Le froid a fait diſparoître les abricots & les pêches. Les ceriſes, les groſeilles, les prunes en ont extrêmement ſouffert, & une petite chenille verte très-vorace s'étant jointe à ce fléau, on n'en cueillera qu'une très-petite quantité. La poire ſera un peu moins rare. La pomme fleurit ; ſi les pluies font périr les chenilles, la fleur, qui eſt abondante, pourra ſe nouer ; du moins ce fruit le plus commun, le plus à portée des facultés du petit Peuple pendant l'hiver, fournira quelque légere reſſource pour ſa ſubſiſtance.

Les prairies ont très-peu profité depuis un mois ; c'eſt beaucoup même qu'elles n'aient pas dépéri. On ſe flatte que les pluies douces & la chaleur qui commence à ſe faire ſentir nous aſſureront, cette année, une production précieuſe qui depuis deux ans manque preſque totalement à nos aumailles, bien moins nombreuſes & bien plus maigres.

Le Peuple vit avec du bled ; mais quoiqu'il puiſſe ſe paſſer, à la rigueur, des autres denrées, elles répandent tant d'agrémens ſur ſa vie ; ſes travaux ſont ſi précieux, il eſt ſi juſte qu'il en ſoit récompenſé par une ſorte d'aiſance, qu'il eſt toujours très-fâcheux que les plus communes deviennent trop cheres pour ſa conſommation.

De Paris, *le* 11 *Mai.*

Suite de l'Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, portant réglement ſur les ventes & reventes des Domaines.

Art. XVIII. Faute de payement des rentes, moyennant leſquelles les domaines ou droits domaniaux auront été vendus ou revendus, il ſera après une ſommation faite à l'Adjudicataire, procédé à la diligence dudit Berthaux, Régiſſeur des domaines, à la revente & adjudication deſdits domaines & droits domaniaux.

(*La ſuite à l'Ordinaire prochain*).

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Extrait des Obſervations météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 *juſqu'au* 30 *Avril* 1777.

Vents dominans, nord & nord-eſt ; plus grand degré de chaleur 17 degrés les 22 & 29 ; moindre degré de chaleur 2 degrés de condenſation le 6 ; plus grande élévation du mercure, 28 pouces 2 ¼ lignes le 26 ; moindre élévation 27 pouces 3 ¾ lignes le 18 ; quantité de pluie, 12 ½ lignes tombées en 6 jours ; évaporation 50 lignes ; déclinaiſon de l'aiguille aimantée, 19 °. 42 ' 33 ". Température. Très-froide & très-ſeche. Maladies. Nous avons eu des hémorragies & des fluxions de poitrine accompagnées de pleuréſies qui ont été funeſtes à quelques malades ; les poitrines délicates ont beaucoup ſouffert. Productions de la Terre. La ſéchereſſe & la continuité du froid ont fait beaucoup de tort aux vignes & aux arbres fruitiers de notre vallée ; la gelée du 20 a fait beaucoup de dégât. Les bleds étoient rouillés en partie, les ſeigles n'étoient pas encore épiés.

Signé, Cotte, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorenci, Correſpondant de l'Académie royale des Sciences de Paris &c.

II.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Mercredi 7 Mai 1777 au Samedi 10 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 19, 20, 21 à 23 liv. ; le ſeigle, de 12, 12 liv. 15 ſ. à 13 liv. ; l'orge, de 9 l. 10 ſ. à 9 livres 15 ſ. Le froment au Port de la Greve, de 20, 22 à 23 liv. 5 ſ. ; le ſeigle, de 11 l. 10 ſ., 11 l. 15 ſ. à 12 l. ; l'orge, de 9 à 9 l. 15 ſ. *le ſeptier.*

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 7 Mai 1777 au Samedi 10 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18 l. 10 s. à 19 l. 5 s.; *idem* à la Greve, de 18 l. 10 s., 19 à 19 l. 10 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 14 Mai 1777, de 60 à 61 liv.; *idem* nouveau, de 58 à 59; le cent de paille vieille, de 23 à 24 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 53 à 54; *idem* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 22 à 23; *id.* nouvelle, de 21 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 49 à 50; *id.* nouveau, de 47 à 48; le cent de paille vieille, de 21 à 22 liv.; *id.* nouvelle, de 20 à 21 l.; le foin à la Grêve, de 39 à 40 l.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 14 Mai 1777.

Or de Portug. à	724 ℔	5 ß		
Du Mexique à	716			marc.
Du Pérou à	708			marc.
Les guinées à	722			marc.
Ducats à	98	10		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à	83	11		once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	15		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	13		marc.
Piastres à	49	11		marc.

V.

Changes de Paris, *du 14 Mai 1777.*

Amsterdam	54
Londres	31 ½ à 7 16e.
Hambourg	187 ¼
Madrid	15 2 6
Cadix	15 1 6 à 1
Livourne	97 ¼
Gênes	94 ¾
Lyon	½

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1776.

Du Lundi 5 Mai 1777.

Messieurs

Creuzé..... ppllet.	E.	
Viageres.....	E.	
Tontine.....	E.	
Delamotte... Viag.	F.	
Viageres.....	F.	
Tontine.....	F.	

Du Mardi 6.

Cauchy..... ppllet.	J.	
Viageres.....	J.	
Tontine.....	J.	
Desplaces... ppllet.	G.	
Viageres....	G.	
Tontine.....	G.	

Suite du Mardi 6.

Messieurs

De S. Janvier vres.	J.	
Tontine.....	J.	

Du Mercredi 7.

Boutray..... ppllet.	J.	
Viageres.....	J.	
Tontine.....	J.	
Cochin..... ppllet.	G.	
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai 1777.	*Lundi 12.*	*Mardi 13.*	*Mercredi 14.*
Comp. d. Ind.			
Actions	1890 95	1885 87 ½	1890
D°. 16es/25es			
D°. 8es.		250	
D°. 25es.			
Emprunt Oct.	400	403	
Rescriptions	8 ½ ¾ ½	8 ½ ¾ ½	8 ¾ ½
Bil. des Fermes.		2	
Bil. de la Lot. R.	1040	1037	1036 34
Lots de 150 l. de Rentes viageres.	1600	1600 1598	1598

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces, deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1777.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1777. Du Mardi 4 Février.

L.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 8 Janvier.*

DANS le naufrage le Marchand ne balance pas à sacrifier une partie de ses effets pour sauver l'autre. Réduits à une pareille extrêmité, nous avons consenti au démembrement de nos Etats, & pour ne pas nous exposer à voir le Royaume entier s'ensevelir sous ses ruines, nous en avons laissé détacher plusieurs Provinces. Après des sacrifices aussi coûteux, loin de nous livrer à notre douleur & de n'écouter que d'inutiles regrets, nous nous sommes appliqués à prendre les plus justes mesures pour rétablir l'état de nos Finances, payer les dettes publiques, diminuer les dépenses, augmenter les revenus sans accabler les misérables & sans charger le Peuple, ranimer le Commerce, créer l'Agriculture, & faire renaître les Arts. Les hommes sensibles & raisonnables en plaignant nos malheurs ont peut-être encore plus loué notre fermeté, notre zele, nos sages vues & nos généreux efforts. Nous commencions à peine à jetter les fondemens d'une nouvelle prospérité, lorsque nous avons trouvé des contradictions, des oppositions, des obstacles auxquels nous ne devions pas nous attendre. Nous avons conclu des Traités avec les trois Puissances qui nous environnent, nous les exécutons fidélement, mais nous voyons avec douleur que les Préposés d'une des Puissances co-partageantes y donnent déjà des atteintes. Nous nous sommes hâtés d'exposer nos griefs, & nous avons chargé l'Envoyé du Roi de Prusse de faire parvenir nos représentations à son Souverain. Peu contens de cette premiere démarche, nous avons porté nos plaintes à l'Impératrice-Reine. Le Grand-Chancelier de la Couronne a remis au Ministre de Vienne à notre Cour un écrit pathétique où, après avoir peint sous leurs vraies couleurs les procédés dont nous avons à nous plaindre, il continue ainsi au nom de toute la Nation. » Ces faits trop multipliés & trop constatés » ne peuvent que jetter la République dans » les plus vives alarmes. Elle voit avec dou- » leur, cette République infortunée, que » malgré les conventions les plus solem- » les, ses Sujets ne sont pas à couvert d'en- » treprises également injustes dans leurs » principes & funestes dans leurs effets. » Fondée sur la bonté de sa cause, elle » ne balance pas à confier le maintien de » ses droits à la médiation de l'Impératrice » Reine, & se persuade que Sa Majesté l'ap- » puyera de son crédit & lui fera éprouver » tous les sentimens de son amitié. Par sa » puissante protection auprès du Roi de » Prusse, notre commerce ne trouvera plus » d'obstacles dans son cours, & jouira de » toute la liberté qui lui est nécessaire pour » se soutenir & s'étendre. Les entraves qu'on » lui met, les charges dont on l'accable, » nous ont donné lieu plusieurs fois à faire » des représentations qui n'ont eu d'autre

» effet que d'augmenter le mal au lieu de » le guérir. Depuis cette époque, le Roi de » Prusse a fermé aux grains de la Pologne l'en» trée de ses Etats, quoique le premier arti» cle du Traité conclu relativement à cet » objet nous assurât la pleine & entiere li» berté de ce commerce.

» Il est de l'intérêt des Puissances voisi» nes de se joindre à nous dans nos justes » demandes. Le commerce de la Pologne a » des rapports immédiats avec celui des » Etats d'Autriche & de la Russie. Les coups » qu'on porte à l'un se font nécessairement » sentir à l'autre. La Cour Impériale & » Royale réunira donc ses efforts aux nôtres » pour rétablir l'ordre qu'on a interverti à » notre préjudice & à celui de nos voisins.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le* 10 *Janvier.*

On est en usage de faire à Altona des observations sur le nombre, les maladies &c. des personnes qui sont mortes, chaque année, dans les Etats de notre Souverain. Si ces observations étoient bien faites, elles deviendroient toujours plus utiles & l'on pourroit en tirer des conséquences pratiques. Voici quelques détails que nous présentent celles qu'on vient de donner sur les morts de l'année précédente. Il y a eu à Kellinghausen 8 enfans morts nés, dont 7 garçons & une fille; ceci paroît un peu singulier. Dans tous les Etats de Danemarck, on compte toujours un grand nombre de morts-nés, ce qu'on attribue à l'ignorance. Il est mort à Hohenswestedt une femme âgée de plus de 104 ans; la rougeole y a fait périr beaucoup d'enfans. Comme cette maladie fait souvent de grands ravages, on voudroit sçavoir si l'inoculation de cette maladie n'auroit pas le même succès que pour la petite vérole? De 179 enfans qui sont morts, l'année derniere à Rensbourg, la plus grande partie n'a eu d'autre mal que la rougeole; cette épidémie y dure depuis plus de huit mois. Il est mort à Closel une femme âgée de 102 ans; on observe qu'elle étoit pauvre, ainsi que celle dont nous avons parlé & qui a poussé sa carriere encore plus loin. La richesse ne s'allie guères avec la sobriété; aussi les vieillards riches sont beaucoup plus rares que les vieillards pauvres. A Eckernfaerde, il est mort une femme de 99 ans; elle avoit eu 20 enfans & en laissoit cinq encore vivans; ses petits-enfans qui ont assisté à sa mort étoient au nombre de quatorze; on ajoute aussi qu'elle n'étoit pas & qu'elle n'avoit jamais été dans l'aisance. La coqueluche, ou la gripe a enlevé beaucoup d'enfans dans la Paroisse de Suelfeld. Dans un autre lieu il est mort une pauvre femme de plus de cent ans, & dans une autre Paroisse un Soldat de cent deux ans. Une fievre épidémique pourprée a fait de grands ravages dans la Ditmarsche méridionale. Dans les Duchés de Schleswig & de Holstein les maladies qui ont fait le plus de ravage sont la petite vérole naturelle, les gros rhumes, la rougeole & quelques fievres violentes. Le nombre des morts-nés est par-tout effrayant; l'humanité souffre en comptant ces victimes de la maladresse & de l'ignorance. On trouve une assez bon nombre de noyés; comme nous n'avons pas encore d'établissemens pour leur administrer des secours, il est bien rare qu'on en rappelle quelqu'un à la vie.

PRUSSE.

De Berlin, *le* 11 *Janvier.*

Les progrès des établissemens sont pour l'ordinaire en raison de leur utilité reconnue. Il n'est donc pas surprenant que l'institution faite dans cette Capitale, sous les auspices du Roi, en faveur des veufs & des veuves, prenne de jour en jour de nouveaux accroissemens. Nous avons parlé des avantages qui résultent de cette œuvre pour les personnes qui veulent bien s'y intéresser. En versant dans la caisse une somme peu considérable, dès qu'on se fait inscrire, & ne supportant chaque année qu'une légere contribution, on est assuré d'avoir une rente viagere, qui suffit pour vivre honnêtement, dès qu'une fois on a titre à cette pension. Les personnes préposées à l'administration de la caisse montrent tout le zele & la fidélité qu'on pouvoit desirer. Les souscriptions sont encore ouvertes, soit pour les Sujets du Royaume, soit pour les Etrangers; elles ne doivent être fermées qu'au premier Avril de l'année qui vient de commencer. Pour entrer dans cette Association, il ne faut pas avoir passé l'âge de cinquante ans & n'en avoir pas moins de trente. Le Reci-

piendaire doit envoyer aux Administrateurs son extrait de baptême, en bonne forme, & où l'année de sa naissance soit énoncée en toutes lettres & non en chiffres ; il est tenu d'y joindre un certificat de santé signé par un Médecin en exercice & par le Magistrat du lieu de sa résidence.

HONGRIE.

D'Oedenbourg, *le* 10 *Janvier*.

Il paroît un nouveau Réglement pour lever les impôts sur les maisons & les terres. Le Gouvernement ne se mêloit point de la perception & ne taxoit pas les Habitans chacun en particulier ; il marquoit simplement au Magistrat la somme qu'on seroit obligé de compter ; les Habitans fixoient entr'eux leurs quotités. Dans cette méthode, toute simple qu'elle paroît, on a reconnu des abus & l'on veut les corriger. La Ville, a-t-on dit, ne suit pas une regle sûre ; elle n'exige qu'une taxe légere pour les maisons qui n'ont aucune apparence extérieure. De-là, pour payer moins, les Propriétaires ont soin de bâtir des maisons qui paroissent en dehors, mesquines, étroites, peu commodes. C'est dans l'intérieur des appartemens qu'ils affichent le faste. On s'imagine entrer dans des hutes, & l'on est tout étonné de voir des chambres, des pieces, des appartemens complets qui ne dépareroient pas de magnifiques hôtels. Ceux qui étoient pauvres ou peu aisés visoient aussi à se soustraire aux impositions & n'habitoient que de misérables réduits, de vraies chaumieres. Comme les Propriétaires fonciers ne pouvoient user de ce stratagême, le fardeau tomboit presqu'en entier sur eux ; de sorte que le possesseur d'un champ, d'un petit coin de terre payoit quelquefois une plus grande portion de l'impôt, que tel Citoyen assez adroit pour masquer sa maison & en cacher aux yeux des Passans la richesse & la somptuosité. La Cour se propose de remédier à ces abus en suivant une autre méthode qui peut avoir aussi des inconvéniens. Elle a envoyé des Ingénieurs sur les lieux pour leur faire non-seulement mesurer, mais estimer les immeubles de chaque Particulier. D'après l'état qu'ils présenteront, le Gouvernement fera la répartition de l'impôt. Les vues sont bonnes ; il ne reste plus qu'à les remplir avec exactitude.

ALLEMAGNE.

De Vienne, *le* 11 *Janvier*.

Les nouvelles que nous recevons de toutes nos Provinces d'Allemagne s'accordent sur la température de la saison. Il est tombé par-tout de si prodigieuses quantités de neige, qu'on ne se rappelle pas en avoir tant vu depuis plusieurs années. La misere se fait sentir dans bien des endroits ; les chemins sont peu praticables ; comme on court trop de risque à se mettre en route, le commerce est engourdi ; le Danube a cessé de charrier ; il sera bientôt navigable.

De Francfort, *le* 13 *Janvier*.

Nos Villes commerçantes d'Allemagne tirent avantage des démêlés de la Grande-Bretagne avec ses Colonies. Elles font directement un grand commerce avec les Américains & craignent qu'il ne finisse trop tôt. Dans les Provinces septentrionales, la saison l'a fait un peu rallentir, mais on espere qu'il n'en sera que plus vif au printems. Les denrées & les marchandises qui abondent en Allemagne sont rares en Amérique, & les des denrées ou les marchandises qui abondent en Amérique sont rares en Allemagne. Il y auroit donc entre l'une & l'autre des liaisons perpétuelles de commerce, si l'Angleterre n'y mettoit obstacle.

ITALIE.

De Trieste, *le* 12 *Janvier*.

Comme nous avons reçu des avis certains que les épizooties ont cessé de faire des ravages dans certaines Provinces de France, le Conseil de Santé nous a permis de tirer des bestiaux de ce Royaume aux mêmes conditions que la République de Venise vient de le permettre.

Nous allons ouvrir deux grandes routes, l'une pour l'Istrie Vénitienne & l'autre pour le Frioul. Nous desirions depuis long-tems cette double communication ; elle sera de la plus grande utilité pour notre commerce.

HOLLANDE.

De la Haye, *le* 20 *Janvier*.

Trois bâtimens du Roi de Maroc, deux

frégates & un gros schebec, s'étoient emparés de deux hourques Hollandoises, destinées pour Amsterdam avec une cargaison de sel, de 765 bales de laine, de 20 pipes d'eau-de-vie & de 400 caisses de fruits secs. Une des deux frégates, sur le point d'entrer dans la riviere de Larrache avec ses deux prises, fut rencontrée par une frégate Hollandoise qui l'attaqua, & après un combat vif, la mit hors d'état d'être jamais d'aucun usage. Les deux autres bâtimens Marocains, pour échapper aux poursuites de quelques uns de nos vaisseaux, ont été obligés de se faire échouer sur la côte. On ajoute qu'il sera impossible de retirer cette frégate & ce schebec & de les mettre à flot. La Marine du Roi de Maroc est ruinée, & l'on n'a plus à craindre que ce Prince puisse de long-tems inquiéter nos Marchands qui fréquentent la Méditerranée.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Pau, *le 21 Janvier.*

Les grands efforts ne suffisent pas toujours pour réparer de grandes pertes. On n'a peut être jamais vu de zele plus ardent que celui de nos Citoyens pour ne pas se laisser abattre par le malheur & relever ceux qui en étoient abattus. De riches Particuliers ont ouvert généreusement leur bourse à l'infortune, & des Seigneurs opulens, loin d'exiger de leurs Vassaux les sommes qui leur étoient dues, ont fait à ces malheureux des dons & des avances pour les retirer de la misere & les mettre en état de la repousser. Malgré ce zele & cette générosité, le mal subsiste encore presque dans son entier, parce que le nombre des indigens l'emporte infiniment sur celui des Citoyens riches & généreux. Un fléau cruel & opiniâtre a laissé dans toute cette Province des traces si profondément imprimées qu'il nous restoit à peine l'espérance de venir à bout de les effacer. En nous enlevant nos animaux de labour, les épizooties avoient porté les plus rudes coups à toutes les classes d'Habitans. Tous, ils ont fait des pertes plus ou moins considérables; mais ce qui nous affligeoit le plus, c'est qu'un grand fléau nous menaçoit d'un fléau plus grand encore. Nous avions des bras; mais quand on n'a que des bras, on n'est pas toujours assuré d'échapper aux horreurs de la faim. Nos terres ne présentoient de toutes parts que des friches, & nous les croyions dévouées à une longue stérilité parce que nous manquions de tous les moyens propres à les rendre fertiles. Nous ne pensions pas à semer; nos champs n'avoient point reçu de labours, & faute d'engrais, le Cultivateur n'avoit pas pu les amender. Rien de plus triste que l'aspect de nos campagnes, autrefois couvertes de si belles moissons. On ne voyoit par-tout que des gens oisifs & désolés de leur oisiveté; nos champs, nos prairies, nos vignobles étoient les uns abandonnés par le Laboureur, & les autres n'étoient que foiblement travaillés par le Cultivateur affaissé sous le poids de l'affliction. Tout languissoit; nous connoissions le remede, mais il falloit l'acheter au poids de l'or, il nous étoit impossible de nous le procurer & de l'appliquer. Le Gouvernement instruit de notre sort déplorable vint à notre secours & répandit des aumônes & des largesses. Ces traits de bienfaisance ranimerent les esprits abattus; nous tirames des Provinces voisines & des autres contrées de grandes quantités de bestiaux. On laboura, on sema; mais le mal est trop universellement répandu pour être sitôt & si facilement réparé. Il nous reste encore un grand nombre de Paysans, de Laboureurs, de Fermiers, qui n'ont pas même les débris de leur petite fortune. Il s'agit de leur faire des avances, pour les remettre en état de travailler leurs fermes, leurs champs, leurs héritages. Les deux caisses que nous avons établies pour remplir cet important objet, produisent tous les bons effets que nous pouvions en attendre. Des personnes charitables nous font part de leurs libéralités & les fonds grossissent. De toutes les mesures que nous pouvions prendre pour l'administration des deux caisses, aucune n'a été omise. A la tête se trouvent les plus distingués de nos Citoyens; ils ne cessent de donner chaque jour des preuves certaines de leur intelligence, de leur probité, de leur zele. Ils constatent d'abord l'état des pertes pour marcher avec plus d'ordre & porter des secours proportionnés aux besoins. On fait de purs dons à ceux de nos Paysans qui se trou-

vent absolument sans ressources. On prête à ceux qui peuvent donner des assurances ; pour le remboursement des sommes qu'on leur avance des fonds d'une des caisses, on leur fixe des termes plus ou moins éloignés. Si l'intempérie des saisons ou d'autres accidens imprévus les rendoient insolvables, non-seulement ils seront quittes de leurs dettes, mais si les fonds le permettent, on leur fera de nouvelles avances.

Nous devons à nos malheurs de grands traits de vertus & des spectacles attendrissans. Nous avons vu des infortunés oublier leur infortune, en étouffer les sentimens pour ne s'occuper que des malheurs de leurs freres ; d'une main flétrie par la douleur mais soutenue & animée par la charité, ils essuyoient des larmes qu'ils avoient droit de verser sur eux-mêmes, & ne prennoient d'autre consolation dans leur misere que d'adoucir ou de soulager par leurs soins & leurs efforts la misere d'autrui. Nous avons vu des personnes riches s'épuiser en libéralités ; elles versoient à pleines mains leurs trésors dans le sein des indigens ; après avoir tant donné, elles ne se plaignoient que de n'être pas en état de donner encore plus. Leur charité paroissoit au comble ; elles ont sçu la pousser plus loin ; les emprunts considérables qu'elles ont faits pour tendre une main secourable à un plus grand nombre d'indigens, montrent même que dans ce siecle les vertus ont encore leurs héros. Nous avons vu des Citoyens qui n'étoient que dans une aisance médiocre, s'estimer trop heureux dans leur médiocrité ; pour se rapprocher de leurs freres souffrans & se mettre au même niveau, ils ont généreusement partagé avec eux les foibles ressources qui leur restoient. Nous avons vu des ames fortes luter avec une fermeté inébranlable contre les rigueurs du sort, ne pas se laisser abattre, & montrer une constance au-dessus des malheurs. Nous avons vu des hommes sensibles répandre des torrens de larmes amères, exhaler leur vive affliction en soupirs, en sanglots ; ce n'est pas leur sort particulier qu'ils déploroient ; ils n'étoient occupés que de la désolation de leur Patrie.

De Rodez, *le* 23 *Janvier*.

Les denrées abondent dans ce pays-ci ; mais nous n'avons que très-peu de débouchés ; nous sommes obligés d'en faire nous-mêmes la plus grande consommation ; elles sont presque toujours à bon marché ; mais dans les bonnes années, elles tombent nécessairement à vil prix. Depuis que nous avons de grandes routes, nous vendons quelque portion de notre superflu à nos voisins. Autrefois nos chemins étoient trop étroits, & dans certains cantons, on en trouvoit d'impraticables. Nous avons donné dans l'excès contraire, pour la largeur des nouveaux chemins ; trois, quatre voitures & même plus peuvent y aller de front. C'est un terrein d'une vaste étendue que nous avons inutilement sacrifié. Mais il en résulte encore un grand inconvénient, c'est que l'entretien des chemins coûte deux fois plus que s'ils n'avoient qu'une largeur médiocre & suffisante. Le mal est fait : il faudroit penser à le réparer.

Nos vins s'accréditent ; les Bordelois nous en achetent de grandes quantités & les revendent à l'Etranger en faisant un gros bénéfice. Le bon débit ranime la culture de nos vignobles ; nous avons dans cette Province des cantons excellens, & les Particuliers se chargent avec plaisir de toutes les commissions qu'on leur donne. Ils sont trop intéressés à bien établir leur crédit pour ne pas s'appliquer à bien servir le Public. Un Habitant de Montauban, en Querci, Propriétaire d'un excellent vignoble, recueille une très-grande quantité de vin qui ne céde pas & le dispute au vin de Montférand, dans le Bordelois. Ce dernier se vend, année commune, 400 liv. le tonneau. Le sieur Pierre Payés, c'est le nom de notre Propriétaire de Montauban, donne le sien à 275 l. le tonneau, pris sur les lieux. Il se charge des expéditions pour quelque pays que ce soit. Pour faciliter les payemens, il reçoit des lettres de change acceptées à deux & trois usances sur Paris, Lyon, Rouen, Bordeaux, la Rochelle, Toulouse, & autres grandes Villes du Royaume. Les expéditions suivent de près les demandes ; une fois que le vin est sorti des caves, les risques ne regardent plus que les Acheteurs &c.

De Saint-Malo, *le* 25 *Janvier*.

La saison ne rallentit pas notre commerce ; des Etrangers fréquentent notre Port,

ils nous vendent, nous leur vendons; voilà tout ce que nous voulons les uns & les autres; nous avons donc lieu d'être contens. Il n'y a pas long-tems que nous avions ici 7 vaisseaux venus, disoit-on, de Terrneuve, dont la cargaison consistoit en froment, tabac, peaux, goudron, poix, térébenthine &c. Ils prirent en échange des draps & autres étoffes de laine. En partant les Capitaines nous dirent que leur destination étoit pour Curacao.

DE PARIS, *le 28 Janvier.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, qui ordonne que les Acquéreurs des terres incultes ou inondées, qui lors de leurs acquisitions n'auront pas rempli les formalités prescrites par la Déclaration du 6 Juin 1768, seront tenus de payer provisoirement les droits de contrôle & centieme denier des contrats & actes passés en leur faveur, à raison des sommes qui en formeront le prix; sauf à eux à rapporter dans la premiere année de leur possession, les déclarations & publications ordonnées pour jouir des privileges accordés aux Entrepreneurs de défrichemens ou desséchemens; auquel cas le droit de contrôle sera réduit à dix sous pour chaque acte; celui de centieme denier à un denier par journal de terre, & ce qui aura été perçu au delà sera restitué.

Les Députés & le Procureur Général-Syndic des Etats de la Province de Bretagne, de l'année 1774, avoient présenté un Mémoire dont le vingt & unieme article portoit, que sans égard à la Déclaration du 6 Juin 1768, concernant les défrichemens & les desséchemens, l'Adjudicataire des Fermes fait percevoir des droits de contrôle & de centieme denier, des contrats & actes qui ont pour objet des terres incultes ou inondées, sur le capital au denier vingt, des rentes & sur les deniers d'entrée, toutes les fois qu'il n'est pas littéralement exprimé dans les actes de concession, que les terres sont vaines ou vagues, ou qu'il n'est pas justifié par la notoriété publique, que ces terres n'ont rapporté aucune récolte depuis quarante ans &c. Une pareille perception n'est propre qu'à mettre des obstacles aux avantages dont le feu Roi a bien voulu, à la sollicitation des Etats, faire jouir les Entrepreneurs des défrichemens. Le bien de l'Agriculture exige qu'il soit ordonné que les modérations accordées par la Déclaration de 1768, auront lieu pour tout acte d'afféagement qui aura pour objet un terrein inculte ou inondé. Vouloir justifier par la notoriété publique que les terreins n'ont rien produit depuis quarante ans, c'est se préparer un motif pour percevoir des droits qui ne sont pas dus. Les Préposés à la Ferme supposeront toujours que les terreins auront rapporté des récoltes depuis quarante ans; de-là une infinité de contestations & procès qu'il est de l'intention de Sa Majesté de prévenir. Les articles de la Déclaration de 1768, qui concernent les formalités à observer postérieurement aux actes de concession, n'intéressent en aucune maniere les droits de contrôle & de centieme denier &c. &c. &c. Sur ces représentations & motifs il a été ordonné par Sa Majesté tout ce qui est énoncé dans le titre du présent Arrêt.

Autre, qui casse l'Arrêt du Parlement de Metz du 21 Août précédent, lui fait défenses d'en rendre de semblables à l'avenir; & pour la contravention commise par le nommé Marcel Monnard, *Huissier-Audiencier au Bailliage de Sedan, aux dispositions de l'Arrêt du Conseil du 6 Décembre 1757, l'interdit des fonctions de sa Charge pendant un an; le condamne en trois mille livres d'amende: & avant faire droit sur la demande en cassation d'autre Arrêt du Parlement de Metz du 9 Août 1776, ordonne que la Requête de l'Adjudicataire sera communiquée au sieur Dutertre-Dumanoir.* (Cet Arrêt confirme les Réglemens antérieurs sur la communication des titres au Receveur-Général des Fermes à Paris, pendant huitaine, avant de pouvoir passer aux contraintes).

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Suite de la Lettre au Rédacteur sur une question de Commerce.

On finit par dire que » quoique le Tireur » & les Endosseurs soient solidaires, il faut, » dans le cas de faillite, établir un ordre » pour les recours », & de-là l'on conclud *que les deux Arrêts ne se contrarient pas.*

Ceci peut être entendu des Gens de Loi, mais il auroit eu besoin d'être mis à la portée du Public. Si je le conçois bien, l'on veut dire que le Porteur d'un effet protesté n'a pas le choix de s'adresser indistinctement à tel des Obligés que bon lui semble, qu'il doit discuter l'un & ensuite venir aux autres, chacun dans son rang (1). Mais je demande comment s'observera cette gradation ? Sera-ce en rétrogradant, ou si l'on commencera par le Tireur, comme principal Obligé ? Il conviendroit mieux au Porteur de s'adresser d'abord à son Endosseur immédiat, avec qui il est en liaison, que de courir après des gens qu'il ne connoît pas ; cependant ce seroit une injustice par rapport à cet Endosseur ; il se trouvera plus chargé que les autres en particulier, quoiqu'ils soient tous ses garands ; chez lui le Porteur figurera pour la somme entiere, tandis que le Tireur, qui devroit payer tout, en sera quitte pour très-peu de chose & peut-être pour rien, ainsi qu'on le remarquera en renversant le tableau que je vais présenter.

Cette formalité de recours graduel paroîtra nouvelle à beaucoup de Négocians : si elle est de l'invention de celui qui la propose, je doute qu'il en ait senti les inconvéniens. Elle met des entraves au Créancier, elle le renvoie bien loin & l'expose à perdre tout son dû. Si ..... doit être discuté le premier, s'il arrive que son actif soit mis sous direction de Syndics, parce qu'il n'aura pu attermoyer avec ses Créanciers, & si enfin les recouvremens sont tardifs, il faudra que ..... attende jusqu'à la derniere répartition pour sçavoir à quoi sa créance est réduite, & ce qu'il est en droit d'exiger de .... contre qui jusques-là il est sans action. Il se verra également arrêté si, sans même que les biens de ..... soient mis en direction, celui-ci, par la mauvaise humeur de quelques Créanciers, ne parvient qu'après des années à obtenir un concordat. Pendant cette attente, les autres Obligés qui ont fait des traités, à l'expiration du terme desquels ils auroient été en état de payer, mourront ou deviendront insolvables, & tout espoir sera perdu pour .... Il se peut encore que les biens de quelques-uns des Endosseurs soient, comme ceux du Tireur, mis en direction ; faudra-t-il en suspendre la distribution jusqu'à ce que les droits de ..... soient fixés, ce qui tiendroit tous les autres Créanciers en souffrance ? Se fera-t-elle entr'eux totalement à son préjudice, ou bien consignera-t-on en sa faveur une somme arbitraire distraite de la masse ?

Supposons néanmoins que toutes les faillites se soient arrangées de maniere que .... ait pu faire liquider ce qu'il devoit prendre dans chacune, mais que ..... qui a promis payer cinquante pour 100 à certains termes, se trouve dans l'impuissance d'y satisfaire, ... reviendra-t-il en garantie contre les autres Endosseurs ? Et si, pour comble d'embarras, leurs effets, qui faisoient l'hypotheque commune, avoient été vendus & le prix partagé entre leurs Créanciers, pourroit-il obliger ceux-ci au rapport ?

(*La suite à l'Ordinaire prochain.*)

II.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 25 Janvier 1777 au Mercredi 29 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 19, 22 à 25 liv. ; le seigle, de 10 liv. 10 s., 11 à 12 liv. ; l'orge, de 9 liv. 10 s., 9 liv. 15 s. à 10 l. Le froment au Port de la Greve, de 20, 23 à 24 liv. ; le seigle, de 10 liv. 5 s., 11 à 11 l. 5 s. ; l'orge, de 9 l. 5 s., 9 l. 10 s. à 10 l. aussi *le septier*.

---

(1) *Si c'est là en effet le sens de l'avis, pourquoi n'astreindroit-on pas aussi les Faillis à un ordre graduel dans la passation de leurs concordats ? Il est nécessaire que chacun soit instruit du montant de ses dettes pour connoître quelle portion son actif le met en état d'en payer. ..... doit sçavoir à quoi se réduira la créance de ....., par les payemens qu'auront faits ....., ... & ..... ; car s'il arrivoit que ceux-ci ne payassent rien, ... dorénavant plus chargé par cet objet ne pourroit plus donner 50 pour 100 sur toutes ses dettes.*

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 25 Janvier 1777 au Mercredi 29 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21 à 22 liv.; *idem* à la Greve, de 19 l. 5 s., 20 l. à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte S. Michel, le 1 Février 1777, de 59 à 60 liv.; *id.* nouveau, de 58 à 59; le cent de paille vieille, de 27 à 28 l.; *id.* nouvelle, de 25 à 26 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 52 à 53; *idem* nouveau, de 50 à 51; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 25 à 26; *id.* nouvelle, de 24 à 25; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 46 à 47; *id.* nouveau, de 45 à 46; le cent de paille vieille, de 23 à 24 liv.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le foin à la Grêve, de 41 à 42 l.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 1 Février 1777.

Or de Portug. à	725 ℔	6	marc.
Du Mexique à	716		
Du Perou à	708		
Les guinées à	723	1	
Ducats à	98	6	once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100		
Or à 20 karats à	83	1	
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	16	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	1	
Piastres à	49	8	

V.

Changes de Paris, *du 1 Février 1777.*

Amsterdam	54 $\frac{1}{8}$
Londres	31 $\frac{1}{8}$
Hambourg	188 $\frac{1}{4}$
Madrid	15 3 6
Cadix	15 2
Livourne	97 $\frac{1}{2}$
Gênes	95 $\frac{1}{2}$
Lyon *Rois*	$\frac{1}{4}$

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1776.

Du Sam. 81 Janv. 1777

Messieurs

Lenoir ..... pp^lles. M.
Viageres..... M.
Caron ..... v^res. t. l.

Du Mardi 12.

Defays..... pp^lles. L.
Viagere ..... M.
Desplaces... pp^lles. A.
Viageres .... M.
Tontine..... A.

Du Mercredi 22.

Boscheron... pp^lles. M.
Viageres .... M.

Suite du Merc. 22.

Messieurs

Boutray .... pp^lles. M.
Viageres..... M.
Tontine ..... M.

Du Jeudi 23.

Nau..... pp^lles. J.
Viageres..... J.
Tontine. ..... J.

Du Samedi 25.

Lenoir.. Viageres M.
Perpétuelles.. M.
.....

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janv. 1777.	Jeudi 30.	Vendredi 31.	Samedi 1 Fév.
Comp. d. Ind.			
Actions . . .	1767 $\frac{1}{2}$. . . .	1770 67 $\frac{1}{2}$ 70 72 $\frac{1}{2}$ 71 72 $\frac{1}{2}$)	1770 . . . .
D°. $\frac{16}{25}$es . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	240 . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	. . . . .	412 . . . .
Rescriptions . .	13 $\frac{1}{2}$ 13 13 $\frac{1}{4}$. .	13 13 $\frac{1}{4}$ 13 12 $\frac{1}{2}$.	12 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{4}$. . . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	3 3 $\frac{1}{4}$. . . .	3 $\frac{1}{4}$ 3 $\frac{1}{2}$ . . .
Bil. de la Lot. R.	1242 41 . . .	1241	1240 . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint-Michel, 1777.